206

22101163496

WELLCOME
LIBRARY
General Collections
M
4127

# LAROUSSE
# UNIVERSEL
## EN 2 VOLUMES

VOIR A LA FIN DU VOLUME

1° Tableaux des Monnaies. — 2° Statistiques diverses.

49710

# LAROUSSE
# UNIVERSEL
# EN 2 VOLUMES

## NOUVEAU DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

**CLAUDE AUGÉ**

## TOME SECOND

64.683 Articles. — 12.992 Gravures. — 340 Planches et tableaux synoptiques. — 126 Cartes
58 Planches photographiques : 348 Chefs-d'œuvre des Musées.

PARIS
LIBRAIRIE LAROUSSE
17, RUE MONTPARNASSE, 17

*Tous droits réservés.*

# LA COLLABORATION DU « LAROUSSE UNIVERSEL »

**Claude AUGÉ,**
*Directeur et Rédacteur en chef.*

**Paul AUGÉ,**
*Secrétaire général de la Rédaction.*

### PRINCIPAUX RÉDACTEURS

Boucheny (Gaston).
Bouquet (Dr Henri).
Coquelin (Louis).
Froidevaux (Henri).
Gagnepain (François).
Guirand (Félix).
Legrand (Max).
Molinié (Marcel).
Monnot (Pierre).
Toro y Gisbert (de).

### CORRECTEURS-REVISEURS

d'Oliveira-Veisseyre (Arthur).
Walter-Jourde (Jules).
Zimmermann (Paul).

### ARTISTES DESSINATEURS ET CARTOGRAPHES

Auriol (George).
Avril (Paul).
Bolzé (René).
Bomblèd de Richemond (Louis).
Boyé (Paul).
Carlier (Marius-Georges).
Dessertenne (Maurice).
Faucher-Gudin (Henri).
Garcia (Gumersindo).
Grasset (Eugène).
Kreutzberger (Charles).
Laubadère (Paul de).
Leblond (René).
Lévy (Albert).
Libonis (Léon).
Loévy (Edouard).
Millot (Adolphe).
Redier (Alphonse).
Tropé (Henri).

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

TOUS DROITS DE REPRODUCTION, DE TRADUCTION, D'ADAPTATION ET D'EXÉCUTION, RÉSERVÉS POUR TOUS PAYS. COPYRIGHT 1923, BY THE LIBRAIRIE LAROUSSE, PARIS

JUILLET
AOÛT

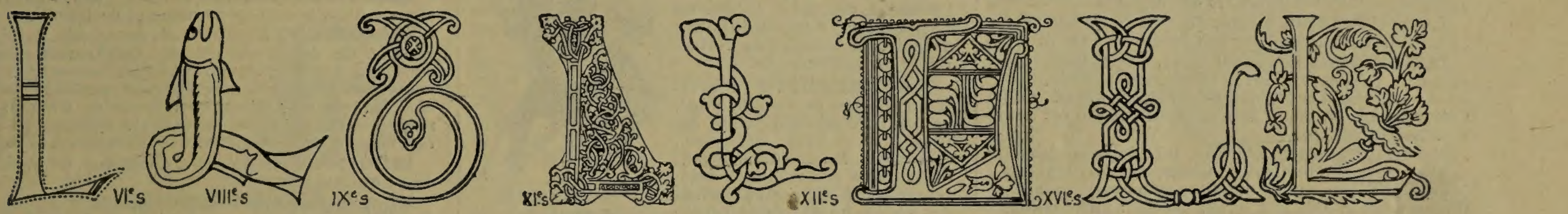

**L** [*èl* ou *le*] n. m. Douzième lettre de l'alphabet et la neuvième des consonnes : *un* **L** *majuscule ; un* **l** *minuscule.* L est le type des consonnes liquides. Considérée comme signe graphique, la lettre L, en passant de l'égyptien hiératique au phénicien, subit une assez forte déformation. Le latin adopte une figuration voisine du phénicien. Dans l'histoire de l'alphabet grec l'L argien est remarquable par sa double forme, dont l'une se rapproche du lambda minuscule adopté postérieurement. Dans l'écriture moderne, il subit de nombreuses modifications, suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde, de la bâtarde, de la coulée, ou du romain, de l'italique, de la normande, de l'égyptienne, etc.

ECRITURES MODERNES

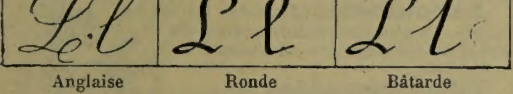

L, chiffre romain, vaut cinquante, et, avec un trait au-dessus, cinquante mille. L, en chimie, désigne le lithium. L était la marque des monnaies frappées à Bayonne. L ou £, dans les comptes anglais, indique la livre sterling. — *L mouillé.* L'*l* mouillé des linguistes correspond au *gli* des Italiens et au *lh* des Portugais, mais n'existe plus en France, sauf dans certaines régions du Midi (où *pavillon* se prononce *pavilyon*). Ce qu'on appelle communément en français, *mouiller l'l double,* c'est lui donner la prononciation de *y* consonne : *pavillon* se prononce *paviyon.*

**la** art. f. sing. ou pron. pers. f. sing. V. LE.

**la** n. m. (1ʳᵉ syllabe du mot *labii,* dans l'hymne de saint Jean-Baptiste). Sixième note de la gamme en *do. La normal,* note donnée par le diapason normal (v. DIAPASON), et qui correspond à 435 vibrations doubles ou 870 vibrations simples par seconde (v. NOTE) : *le la normal est le son que rend la troisième corde du violon.*

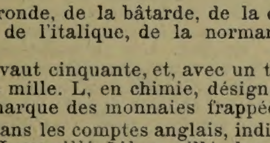
Le LA d'après les trois clefs.

**La.** Symbole chimique du *lanthane.*

**là** adv. (lat. *illac*). En cet endroit, en cette situation (par opposition à l'endroit où l'on est) : *asseyez-vous là.* Se met à la suite des pronoms démonstratifs et substantifs, pour rendre la désignation plus précise : *cet homme-là.* Après un verbe, il signifie *à ce point, à ce parti : s'arrêter là.* Se met aussi avant quelques adverbes de lieu : *là-dessus, là-bas,* etc. Loc. adv. : *De là,* de ce lieu là. *Par là,* par ce lieu, par ce moyen. *Par-ci par-là,* de côté et d'autre, de temps en temps. Loc. interj. *Là là,* S'emploie pour apaiser, consoler, etc. : *là là, rassurez-vous. Pop. Etre un peu là,* être solide, robuste, courageux.

**laager** [*gher*] n. m. (m. holl). Dans l'Afrique du Sud, campement défensif formé par des chariots de convoi rangés en cercle.

**Laaland** ou **Lolland,** une des grandes îles du Danemark, la plus méridionale ; pays plat et marécageux, mais très fertile. C'est le grenier à blé du Danemark ; 71.000 h. Ch.-l. *Maribo.*

**Laar** ou **Laer** (Pierre Van). V. BAMBOCHE.

**lab** n. m. *Physiol.* V. LABFERMENT.

**Labadens,** maître de pension dont il est question dans un vaudeville de Labiche : *l'Affaire de la rue de Lourcine. Fig.* N. m. Camarade de collège, de pension.

**Labadie** (Jean **de**), sectaire calviniste, né à Bourg (Guyenne), m. à Altona (1610-1674). Sa doctrine, d'ailleurs condamnée par plusieurs synodes protestants, reçut le nom de *labadisme.*

**La Balue.** *Biogr.* V. BALUE.

**Laban,** frère de Rébecca, père de Lia et de Rachel, oncle et beau-père de Jacob, qu'il accueillit, quand celui-ci fuyait la colère d'Esaü. (*Bible.*)

**Labarraque** (Antoine-Germain), chimiste et physicien français, né à Oloron, m. à Paris (1777-1850). La *liqueur de Labarraque* est une solution d'hypochlorite et de chlorure de sodium, employée comme désinfectant et, très diluée, comme antiseptique.

**La Barre** (Jean-François LE FÈVRE, chevalier **de**), gentilhomme français, né et m. à Abbeville (1747-1766). Accusé d'avoir mutilé un crucifix, il fut décapité puis brûlé, malgré l'illégalité des procédures et l'indignation de l'opinion publique. Voltaire essaya en vain d'obtenir sa réhabilitation, qui fut l'œuvre de la Convention (25 brumaire an II).

**Labarre** (Etienne), architecte français, né à Ourscamp (Oise), m. à Vitry-sur-Seine (1764-1833). Il a travaillé à l'édification de la Bourse de Paris.

**Labarthe-Rivière,** comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 6 kil. de Saint-Gaudens, non loin de la Garonne ; 1.170 h. Source sulfatée calcique.

**labarum** [*rom'*] n. m. (m. lat. signif. *étendard*). Etendard impérial sur lequel Constantin, après sa victoire sur Maxence, fit placer une croix et le monogramme de Jésus-Christ avec cette inscription : *In hoc signo vinces* (Tu seras victorieux par ce signe), en souvenir de la croix de feu, entourée de cette inscription, qu'il aurait vue dans le ciel, selon la légende, au moment où il allait marcher contre Maxence.

**La Bassée.** *Géogr.* V. BASSÉE (*La*).

**Labastide-Clairence,** ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 22 kil. de Bayonne, sur l'Aran ; 1.330 h. — Le cant. a 5 comm., et 5.720 h.

**Labastide-d'Armagnac,** comm. des Landes, arr. et à 28 kil. de Mont-de-Marsan, sur la Douze ; 1.380 h. Ch. de f. M. Eaux-de-vie.

**Labastide-Murat** [*ra*], ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 22 kil. de Gourdon, près du Céou ; 1.180 h. Patrie de Murat. — Le cant. a 9 comm., et 4.840 h.

**Labastide-Rouairoux,** comm. du Tarn, arr. et à 38 kil. de Castres, sur le Thoré naissant ; 2.320 h. Ch. de f. M. Draps ; carrières.

**Labat** [*ba*] (le Père Jean-Baptiste), missionnaire dominicain français, né et m. à Paris (1663-1738). Il contribua à la colonisation de la Guadeloupe et écrivit de nombreux ouvrages sur les pays d'outre-mer.

**Labat** (Jean-Baptiste), organiste et musicographe français, né à Verdun (Tarn-et-Garonne), m. à Lagarasse (1802-1875).

**Labatut,** comm. des Landes, arr. et à 23 kil. de Dax, sur le Gave de Pau ; 1.360 h. Ch. de f. M. Poterie ; chaussures.

**Labbe** (le Père Philippe), jésuite français, savant distingué, né à Bourges, m. à Paris (1607-1670) ; auteur d'une *Collection générale des saints conciles.*

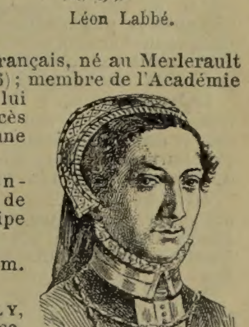
Léon Labbé.

**Labbé** (Léon), chirurgien et homme potitique français, né au Merlerault (Orne), m. à Paris (1832-1916) ; membre de l'Académie des sciences en 1903. C'est lui qui, en 1876, opéra avec succès l'homme qui avait avalé une fourchette.

**Labdacides,** descendants de Labdacos, roi de Thèbes. Spécialem., Œdipe et ses fils.

**labdacisme** n. m. V. LAMBDACISME.

**Labé** (Louise CHARLY, dite), femme poète française, née et m. à Lyon (1526-1566). Fille et femme de cordiers, elle fut surnommée *la Belle Cordière.* Elle a écrit quelques-uns des plus francs et des plus beaux vers d'amour qu'il y ait dans notre langue.

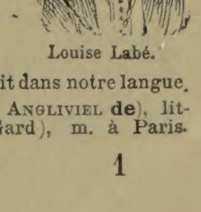
Louise Labé.

**La Beaumelle** (Laurent ANGLIVIEL **de**), littérateur, né à Valleraugue (Gard), m. à Paris.

(1726-1773), connu par ses querelles avec Voltaire, et par la publication des *Lettres* de Mme de Maintenon, dans lesquelles il fit de larges interpolations.

**labech** [*bètch*] n. m. (esp. *lebeche*). Vent du sud-ouest, sur les côtes de la Méditerranée.

**Labédoyère** (Charles Huchet, comte **de**), général français, né à Paris en 1786, fusillé en 1815 à Paris, pour avoir ouvert à Napoléon revenant de l'île d'Elbe les portes de Grenoble.

**Labégude,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 32 kil. de Privas, au confluent de l'Ardèche et de la Volane, à proximité de Vals ; 1.460 h. Ch. de f. P.-L.-M. Source minérale.

**label** [*bèl*] n. m. (m. angl. signif. *étiquette*). Etiquette ou marque spéciale que certains syndicats ouvriers font apposer sur les travaux accomplis par leurs adhérents.

**labelle** [*bè-le*] n. m. (du lat. *labellum*, petite lèvre). Pétale supérieur de la corolle des orchidées. Bord renversé de certains coquillages.

**labellé, e** [*bèl-lé*] adj. Qui présente un labelle.

**labenzyme** n. m. Syn. de labferment.

**Labeo** (m. lat. signif. : *Qui a de grosses lèvres*). Surnom de plusieurs familles romaines. A l'une d'elles appartenait le jurisconsulte Marcus Antistius **Labeo**, adversaire d'Auguste. Il contribua à faire pénétrer dans le droit romain les grands principes de la philosophie.

**labéon** ou **labeo** [*bé-o*] n. m. Genre de poissons physostomes, famille des cyprinidés, comprenant plusieurs espèces propres aux eaux douces des régions chaudes de l'ancien monde.

— Encycl. Les labéons, voisins des barbeaux, atteignent 60 cent. de long : verdâtres, avec des nageoires roses, ils sont communs dans le Nil et renommés pour la finesse de leur chair.

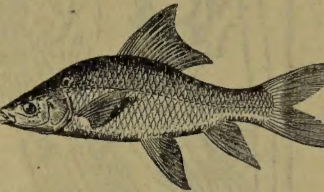
Labéon.

**Laberius,** auteur comique latin du 1er siècle av. J.-C., m. en 44, qui excellait dans les farces appelées *mimes*.

**Labets-Biscay,** comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 32 kil. de Mauléon, dans une jolie situation ; 340 h. Sources sulfureuses et ferrugineuses.

**labeur** n. m. (lat. *labor*). Travail pénible : *vivre de son labeur. Typogr.* Ouvrage de longue haleine (par opposition aux *bilboquets*). *Presse à labeurs*, presse typographique que l'on emploie de préférence pour les ouvrages de ce genre.

**Labeuvrière,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 7 kil. de Béthune, sur la Clarence ; 1.330 h.

**labferment** [*fèr-man*] n. m. (de l'allem. *lab*, présure, et de *ferment*). Ferment soluble, qui existe dans le suc gastrique, est abondant dans l'estomac des animaux jeunes (veau), et qui est apte à cailler le lait.

**labial, e, aux** adj. (du lat. *labium*, lèvre). Qui appartient aux lèvres. *Gram. Lettres labiales*, voyelles ou consonnes qui se prononcent avec les lèvres, comme *o, b, p, f, v, m.* (Subst. : *une labiale.*) *Anat. Muscle labial*, qui a rapport aux lèvres.

**labialisation** n. f. Transformation d'une consonne en labiale.

**labialiser** [*zé*] v. a. Donner à une lettre la valeur d'une labiale.

**labiatiflore** adj. (du lat. *labia*, lèvres, et *flos, floris*, fleur). *Bot.* Se dit des fleurs composées dont les fleurons sont labiés, et des plantes qui portent ces fleurs.

**labiatiforme** adj. (du lat. *labia*, lèvres, et de *forme*). *Bot.* Se dit d'une corolle dont la forme se rapproche de celles qui ont le limbe partagé en deux lèvres.

**labiation** [*si-on*] n. f. *Bot.* Etat d'un calice ou d'une corolle labiée, d'une plante chez laquelle le calice ou la corolle présente ce caractère.

**Labiche** (Eugène), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1815-1888). Il était doué d'une inépuisable fécondité, d'une grande verve et d'une gaieté qui font de lui le plus amusant des vaudevillistes. Nous citerons parmi ses œuvres : *le Chapeau de paille d'Italie, la Cagnotte, le Voyage de M. Perrichon, l'Affaire de la rue de Lourcine, la Grammaire*, etc. Il fut élu membre de l'Académie française en 1880.

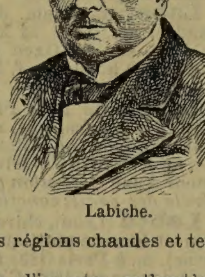
Labiche.

**labidostome** [*dos-tome*] n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant une soixantaine d'espèces répandues dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.

**labidure** n. f. Genre d'insectes orthoptères coureurs, famille des forficulidés, qui vivent dans les terrains sablonneux à proximité des eaux. (On en connaît quinze espèces de tout le globe.)

**labie** [*bî*] n. f. Genre d'insectes orthoptères coureurs, comprenant plusieurs espèces de perce-oreilles d'un jaune foncé, communs sur tout le globe dans les fumiers végétaux.

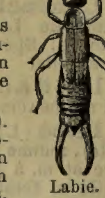
Labie.

**labié, e** adj. (du lat. *labium*, lèvre). Se dit d'une corolle gamopétale et zygomorphe, dont le bord est découpé en deux lobes principaux, placés l'un au-dessus de l'autre comme des lèvres.

**labiées** [*bi-é*] n. f. pl. (du lat. *labium*, lèvre). Famille de plantes dicotylédones gamopétales supérovariées. S. une *labiée*.

— Encycl. Les labiées sont des plantes à tige ordinairement quadrangulaire, dont on connaît trente genres et plus de deux mille cinq cents espèces dispersées sur toute la terre, à toutes les altitudes, sous tous les climats. Leurs fleurs, diversement groupées, sont caractérisées par le calice gamosépale et persistant et la corolle labiée, la lèvre supérieure comprenant ordinairement deux pétales, et la lèvre inférieure les trois autres. Les labiées fournissent, à cause de leurs essences des condiments ou des parfums. Parmi elles, on peut citer : la lavande, la menthe, la mélisse, le thym, l'origan, le romarin, la sauge, le lamier, la germandrée, etc.

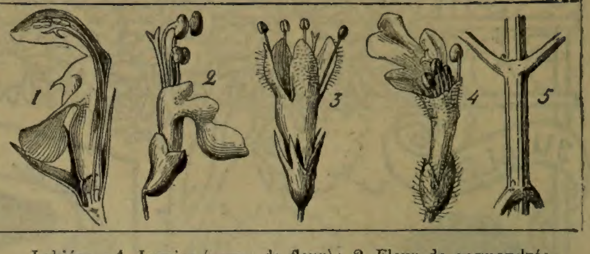

Labiées : 1. Lamier (coupe de fleur) ; 2. Fleur de germandrée ; 3. Fleur de menthe ; 4. Fleur de bugle ; 5. Tige carrée de lamier.

**Labienus** [*nuss*] (Titus), un des plus habiles lieutenants de César en Gaule (98-45 av. J.-C.). Il suivit cependant la fortune du parti de Pompée, et fut tué à Munda.

**Labienus** (*les Propos de*), pamphlet de A. Rogeard (1865), dirigé contre Napoléon III au lendemain de la publication de la *Vie de Jules César*. Labienus s'excuse de ne pouvoir juger la prose de qui peut proscrire.

**labile** adj. (lat. *labilis* ; de *labi*, glisser). Sujet à tomber : *pétales labiles. Fig.* Sujet à faillir : *mémoire labile*. (Peu us.)

**La Billardière** (Jacques, Julien de), voyageur et botaniste français, né à Alençon, m. à Paris (1755-1834). Il fit partie du voyage entrepris pour rechercher la Pérouse et c'est lui qui donna le premier ouvrage de botanique sur les plantes de l'hémisphère austral. Membre de l'Académie des sciences (1800).

**labio-glosso-pharyngé, e** adj. Se dit d'une affection nerveuse, localisée dans les noyaux moteurs du bulbe, et caractérisée par la paralysie des lèvres, de la langue et du pharynx.

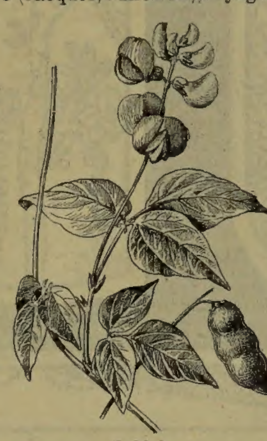
Lablab.

**lablab** n. m. Genre de légumineuses, voisines des dolies, dont plusieurs espèces sont cultivées comme ornementales.

**Lablache** (Louis), chanteur italien, d'origine française, né et m. à Naples (1794-1858). Il était doué d'une admirable voix de basse.

**Lablachère,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 15 kil. de Largentière ; 1.870 h. Filature de soie. Sanctuaire de Notre-Dame de Bon-Secours.

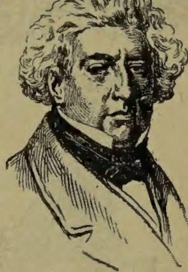
Lablache.

**La Blanchère** (Pierre-René Moulin du Coudray **de**), naturaliste français, né à La Flèche, m. à Paris (1821-1880). Il a décrit les mœurs des animaux dans des ouvrages intéressants : *Dictionnaire général des pêches, les Animaux racontés par eux-mêmes*, etc. — Son fils, René, né en 1858, archéologue, a fait de précieuses découvertes en Tunisie.

**La Boétie** [*sî*] (Etienne **de**), écrivain français, né à Sarlat, m. à Germignan (1530-1563). Génie vigoureux et noble caractère, nourri de la culture antique, il s'est montré, dans son célèbre *Discours sur la servitude volontaire* ou *Contr'un*, un éloquent écrivain. Une profonde amitié l'unissait à Montaigne.

**labogénique** adj. (de *lab*, et du gr. *gennân*, engendrer). *Biol. Action labogénique*, se dit de l'action plus énergique que celle de l'eau pure, de l'eau salée et de l'eau lactosée, que le lait et le lactosérum exercent quand ils sont injectés dans l'économie.

**laboratoire** n. m. (du lat. *laborare*, travailler). Lieu disposé pour faire des expériences ou des préparations exigeant l'emploi de certains instruments et de certains produits : *chaque pharmacie possède un laboratoire. Fig.* Lieu où se produisent certaines combinaisons : *le laboratoire de la nature. Laboratoire municipal de Paris*, laboratoire dépendant de la préfecture de police à Paris, et qui fait l'analyse de certains produits comestibles.

— Encycl. Tous les grands établissements scientifiques et écoles publiques, les usines de produits chimiques et métallurgiques, etc., sont pourvus de laboratoires.

*Laboratoire central d'électricité.* Ce laboratoire a été institué par décret du 24 février 1882 et installé définitivement en 1893, rue de Staël (Paris). Il est à la disposition des savants et des industriels dans les conditions fixées par un règlement. Depuis 1894, il a été adjoint au laboratoire central d'électricité une école d'application, qui a reçu le nom d'*Ecole supérieure d'électricité*, et où l'on enseigne les connaissances pratiques qu'exige l'emploi de l'électricité dans l'industrie. L'entrée à l'Ecole se fait par voie de concours.

*Laboratoire municipal.* Il fut créé à Paris en 1878, dans le but d'analyser les denrées, produits, médicaments provenant de dépôts volontairement opérés par le public, ou de prélèvements faits par les inspecteurs dans les halles, marchés et boutiques des commerçants. Plusieurs villes de France ont créé des laboratoires analogues.

*Laboratoire d'essais mécaniques, physiques, chimiques et de machines.* Ce laboratoire, créé par décret du 19 mai 1900, est installé au Conservatoire national des arts et métiers ; il s'occupe des mesures dynamométriques, des essais de résistance des matériaux, de l'étalonnage des poids et mesures prototypes de commerce, etc.

*Laboratoire d'analyse* et *stations agronomiques.* On nomme ainsi des laboratoires fonctionnant sous l'autorité du ministre de l'agriculture, et qui analysent les échantillons prélevés en vue de la répression des fraudes dans la vente des marchandises. On peut assimiler à des laboratoires les *stations d'essais de semences* de Paris, et la *station d'essais de machines* de Saint-Mandé, qui dépend de l'Institut agronomique.

*Laboratoire d'énergétique*, laboratoire créé en 1906 à la Faculté des sciences de Paris par Solvay.

**Laborde** (Jean-Joseph **de**), financier français, né à Jaca (Aragon), décapité à Paris (1724-1794) malgré l'usage éminemment philanthropique qu'il avait fait de sa grande fortune.

**La Borde** (Benjamin **de**), compositeur et musicographe français, né et m. guillotiné à Paris (1734-1794). On lui doit un grand nombre d'agréables petits opéras-comiques (*Annette et Lubin, Jeannette et Colin*, etc.).

**Laborde** (Alexandre, comte **de**), archéologue et homme politique français, né et m. à Paris (1774-1842). Membre de l'Académie des inscriptions en 1813, et de l'Académie des sciences morales en 1832.

**Laborde** (Léon, marquis **de**), archéologue français, fils du précédent, né et m. à Paris (1807-1869) ; auteur d'intéressants ouvrages sur l'Arabie et l'Orient. Membre de l'Académie des inscriptions en 1842.

**Laborde** (Alexandre, comte **de**), bibliophile français, fils du précédent, né à Fontenay (Eure) en 1853 ; membre libre de l'Académie des inscriptions en 1917, auteur de travaux sur les manuscrits.

**Laborde** (Jean), colonisateur français, né à Auch (1806-1878) ; il prépara, dès le second empire, l'établissement définitif de la France à Madagascar.

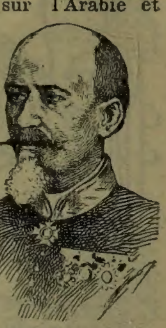
Jean Laborde.

**Labori** (Fernand), avocat et jurisconsulte français, né à Reims, m. à Paris (1860-1917) ; il plaida dans les procès de Zola, Dreyfus, Thérèse Humbert, Mme Caillaux.

**laborieusement** [*ze-man*] adv. (de *laborieux*). Avec beaucoup de peine et de travail.

**laborieux, euse** [*ri-eû, eu-ze*] adj. (lat. *laboriosus* ; de *labor*, travail) adj. Qui travaille beaucoup, qui aime le travail : *homme laborieux.* Qui coûte beaucoup de peine ; fatigant, pénible : *recherches laborieuses ; digestion laborieuse. Classe laborieuse*, ouvriers, gens de labeur. Substantiv. : *les laborieux et les paresseux.* Ant. **Paresseux, fainéant.**

**laboriosité** [*zi-té*] n. f. Caractère de celui ou de ce qui est laborieux.

**labor omnia vincit improbus,** mots lat. signif. : *Un travail opiniâtre vient à bout de tout.* Fragments de deux vers des *Géorgiques* de Virgile (I, 144-145) devenus proverbes.

**Labouan,** île d'Océanie, sur la côte nord-ouest de Bornéo ; aux Anglais ; 6.800 h.

**Labouheyre,** comm. des Landes, arr. et à 53 kil. de Mont-de-Marsan, sur le Canteloup ; 1.700 h. Ch. de f. M. Bois, métallurgie.

**Laboulaye** [*lè*] (Edouard-René Lefebvre **de**), publiciste et jurisconsulte français, né et m. à Paris (1811-1883) ; auteur de nombreux ouvrages d'économie politique, particulièrement sur les pays anglo-saxons, et aussi des *Contes bleus* et *Nouveaux contes bleus*. — Son frère, Charles-Pierre, ingénieur, né et m. à Paris (1813-1886), est l'auteur d'un *Dictionnaire des arts et manufactures*.

**Laboulbène** (Jean-Joseph-Alexandre), médecin français, né à Agen, m. à Paris (1825-1898).

**laboulbéniacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de champignons. S. une *laboulbéniacée*.

— Encycl. Les laboulbéniacées vivent en parasites sur les insectes aériens ou aquatiques. On en connait cent cinquante espèces, réparties en trente genres. Ces champignons n'ont pas plus d'un millimètre de hauteur et forment des sortes de poils ou de petits buissons sur le corps des insectes, auxquels, d'ailleurs, ils ne paraissent pas nuire.

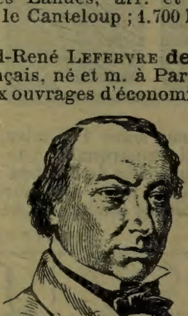
Laboulaye.

Le développement des laboulbéniacées a été étudié par Thaxter, botaniste américain ; leur mode de fécondation rappelle celui des floridées, et crée un nouveau rapprochement entre les algues et les champignons.

**laboulbénie** [*nî*] n. f. Genre de champignons, ayant des asques supportés par un pédicelle bicellulaire.

**labour** n. m. (de *labourer*). Façon qu'on donne aux terres en les labourant : *labour à la bêche, à la charrue.* Terre labourée : *chasser le lièvre dans les labours.*

**Labour** (terre de), prov. de l'Italie méridionale, appelée aussi *prov. de Caserte* ; 783.500 h. Ch.-l. *Caserte*. Sol fertile, vignobles.

**labourable** adj. Propre à être labouré.

**labourage** n. m. Art, action, manière de labourer le sol : *labourage et pâturage, disait Sully, sont les deux mamelles qui nourrissent la France. Navig.* Travail qui consiste à faire passer les bateaux sous certains ponts, ou à tirer les tonneaux pleins hors des bateaux.

— Encycl. *Agric.* Le labourage consiste à diviser et à retourner la couche superficielle du sol. Il a des effets multiples : ameublissement de la terre arable, aération, destruction des mauvaises herbes, enfouissement des engrais, recouvrement des semences. Il facilite les réactions chimiques et les phénomènes biologiques, grâce auxquels les éléments nutritifs du sol passent de l'état organique à l'état minéral et deviennent assimilables.

On effectue le labourage soit à l'aide d'instruments à bras (pioche, pic, houe, bêche), soit avec des charrues actionnées par des animaux (chevaux, bœufs) ou des moteurs mécaniques. Dans la grande culture, la traction mécanique tend de plus en plus à remplacer la traction animale.

Si la profondeur d'un labour ne dépasse pas dix centimètres, c'est un *déchaumage* ou un *labour léger* ou *superficiel ;* de dix à vingt-deux centimètres, c'est un *labour moyen ;* au delà de vingt-deux centimètres, et jusqu'à trente centimètres, c'est un *labour profond.* On réserve le nom de *labour de défoncement* à des façons très profondes (au delà de trente centimètres), d'un caractère spécial, effectuées dans un but d'amélioration foncière.

Dans le labour *en billons*, le terrain est disposé par séries de bandes appuyées les unes contre les autres et en nombre variable (2 à 20 bandes, soit une largeur de 0m 60 à 5 ou 6 mètres. On obtient par cette méthode des surfaces plus ou moins bombées (billons) séparées par des parties basses ou *dérayures ;* la première raie ouverte constitue l'*enrayure.* Le labour en billons est pratiqué surtout dans les terrains humides. Le labour *en planches* comprend une vingtaine de bandes (raies) et jusqu'à 60 ou 80 (largeur de 6 à 25 mètres) : les bandes sont versées moitié dans un sens, moitié dans l'autre. Dans le labour à plat, les bandes sont toutes versés vers l'enrayure.

Les labourages peuvent être exécutés en toute saison, sauf toutefois pendant la saison des gelées ou les périodes de sécheresse. En général, on laboure à l'automne ou au printemps ; les labours d'automne sont des labours profonds, entrepris pour que les alternatives de gel et de dégel pulvérisent la terre, et l'ameublissent. Ceux du printemps sont superficiels. Pendant l'été, on effectue des labours de semailles, et des labours de jachère.

**Labourage nivernais** (*le*) tableau de Rosa Bonheur (1849. Luxembourg) ; toile pleine de vérité et que la gravure a rendue populaire (V. p. 17).

**Labourd** [*bour*] (PAYS DE), petit pays dépendant de l'ancienne Gascogne, et qui avait pour chef-lieu *Bayonne.* (Hab. *Labourdins* ou *Labourdans.*)

**La Bourdonnaie** [*do-nè*] (François-Régis **de**), comte de LA BRETÈCHE, homme politique français, né à La Brenne, m. au château de Mésangean (1767-1839). Ancien émigré, il fut pendant la Restauration un des chefs des ultra-royalistes, et ministre de l'intérieur dans le cabinet Polignac.

**La Bourdonnais** (Bertrand-François MAHÉ **de**), marin français, né à Saint-Malo, m. à Paris (1699-1755), gouverneur de l'île de France. Il combattit vaillamment dans l'Inde, contre les flottes de l'Angleterre ; mais sa rivalité avec Dupleix, qui l'accusa d'avoir vendu Madras aux Anglais, lui valut, à son retour en France, d'être emprisonné à la Bastille, où il resta trois ans et demi. Déclaré innocent, il fut remis en liberté, mais on ne lui rendit pas ses biens confisqués ; il succomba trois ans après, dans une profonde misère.

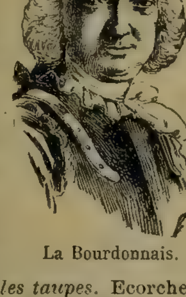
La Bourdonnais.

**labourer** [*ré*] v. a. (du lat. *laborare*, travailler). Remuer la terre avec la charrue, la bêche, etc. Creuser des sillons dans : *pré labouré par les taupes.* Ecorcher : *visage que les balles ont labouré. Fig.* et *absolum.* Se fatiguer beaucoup. *Mar. Labourer le fond*, se dit d'un navire qui touche le fond avec la quille, ou d'une ancre qui chasse.

**laboureur** n. m. Celui dont l'état est de labourer la terre : *on ne peut se passer du laboureur.*

**Laboureur et ses enfants** (*Le*), tableau de Duverger, d'après la fable de La Fontaine ; toile bien composée par la finesse de l'expression (V. p. 17).

**laboureuse** [*reu-ze*] n. f. Nom donné à certains types de charrues automobiles.

**Labour Party** [pron.angl. *lé-beur-par-té*]. En Angleterre, parti travailliste organisé pour la conquête des sièges parlementaires et représentant le centre socialiste.

**Labourse,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 6 kil. de Béthune, sur l'Aisne, affl. de la Lawe ; 1.350 h. Houille ; distillerie. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

**Labouverie** ou **La Bouverie,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 7.410 h. Charbonnages ; tabac ; fabrique de produits chimiques.

**labrador** n. m. *Ornith.* Variété de canard originaire du Labrador, élevé en domesticité, mais farouche et d'humeur vagabonde. *Chim.* V. LABRADORITE.

**Labrador,** presqu'île du Canada, entre l'Atlantique, le détroit d'Hudson, les mers de Davis et d'Hudson ; 4.000 h., dont 1.000 Esquimaux, sur une surface considérable. Plateau de granit froid, marécageux et peu fertile. Pêcheries.

**labradorite** n. f. Silicate naturel d'alumine, chaux et soude, appartenant au groupe des feldspaths. Syn. LABRADOR.

**labre** n. m. (lat. *labrum*). Lèvre supérieure, chez les mammifères. Pièce impaire de la bouche des insectes, faisant office de lèvre supérieure.

**labre** n. m. (lat. *labrus*). Genre de poissons acanthoptères, des mers de l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les labres ou *vieilles de mer* ont des teintes vives et tranchées; ils atteignent une grande taille, et vivent près des côtes rocheuses, parmi les coraux et les algues ; leur chair est peu estimée.

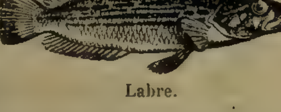
Labre.

**Labre** (saint Benoît), chartreux, né à Amettes (Pas-de-Calais), m. à Rome (1748-1783). Vêtu d'un manteau en loques, sans linge, il pratiqua, par esprit de mortification, le dédain des soins les plus nécessaires au corps. Fête le 16 avril.

**Labrède,** ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 17 kil. de Bordeaux ; 1.580 h. Ch. de f. Château où est né Montesquieu. Vignobles. — Le cant. a 13 comm., et 12.600 h.

**La Brète** (Alice CHERBONNEL, dite *Jean de*), femme de lettres française, née en Anjou, en 1858 ; auteur du gracieux roman *Mon Oncle et mon Curé.*

**Labrit** [*bri*], ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 28 kil. de Mont-de-Marsan ; 1.270 h. Ch. de f. Fer, commerce de laines. Labrit s'appelait jadis *Albret*, et fut la capitale du duché de ce nom. — Le cant. a 9 comm., et 6.060 h.

**La Brosse** ou **La Broce** (Pierre **de**), gentilhomme tourangeau, ministre de Philippe le Hardi ; disgracié par suite de l'hostilité de la reine Marie de Brabant, il fut emprisonné et pendu en 1278.

**La Brosse** (Gui **de**), médecin de Louis XIII, né à Rouen, m. en 1641. Botaniste, il conseilla la création du Jardin des Plantes où il recueillit, lui-même, plus de deux mille plantes.

**Labrouste** (Théodore), architecte français, né et m. à Paris (1799-1885). — Son frère, HENRI, architecte français, né et m. à Paris (1801-1875) ; architecte de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

**Labruguière** [*ghi-è-re*], ch. l. de c. (Tarn), arr. et à 9 kil. de Castres, sur le Thoré ; 3.210 h. Ch. de f. M. — Le cant. a 6 comm., et 6.000 h.

**labrusca** n. m. Variété de vigne américaine, qui a été utilisée quelque peu comme porte-greffe dans la reconstitution des vignobles français.

**La Bruyère** (Jean **de**), moraliste français, né à Paris, m. à Versailles (1645-1696). Il passa sa vie auprès du petit-fils du grand Condé, dont il fut le précepteur. Il commença par traduire Théophraste, et s'éleva bientôt, dans ses *Caractères* (1688), au-dessus de son modèle : la perfection de son style, court, incisif, sans cesse varié, et l'exactitude individuelle et pittoresque de ses portraits en ont fait notre plus grand peintre des mœurs. On a trouvé dans ses *Caractères* des allusions à l'injuste inégalité des rangs, des plaintes sur l'insolence et le bonheur immérité des grands, des paroles d'indignation éloquentes sur la misère du peuple, mais il n'est nullement un révolutionnaire : c'est un honnête homme, un peu chagrin et mécontent. Son discours de réception à l'Académie, où il faisait l'éloge de quelques académiciens dévoués, comme lui, à la cause des *anciens*, est une œuvre remarquable de critique.

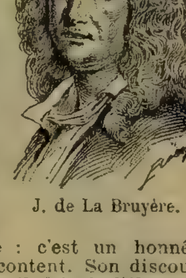
J. de La Bruyère.

**labry** n. m. Chien de berger du Dauphiné et de la Provence.

**laburne** n. m. Cytise des Alpes ou faux ébénier.

**laburnine** n. f. Alcaloïde extrait des graines non mûres du cytise.

**Labuissière,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 7 kil. de Béthune, sur la Lawe ; 1.550 h. Houille.

**labyrinthe** n. m. (gr. *laburinthos*). Edifice composé d'un grand nombre de pièces disposées de telle manière qu'on n'en trouvait que très difficilement l'issue : *le labyrinthe de Crète. Par anal.* Chemins entre-croisés, où il est difficile de se reconnaître. *Fig.* Complication, multiplicité : *le labyrinthe des lois. Jard.* Petit bois coupé d'allées tellement entrelacées qu'on peut s'y égarer facilement. Ensemble formé, dans un carrelage, par les rangées de pavés s'entremêlant d'une façon compliquée. *Anat.* Ensemble des parties qui composent l'oreille interne. *Optiq. Labyrinthes optiques*, v. la partie encycl.

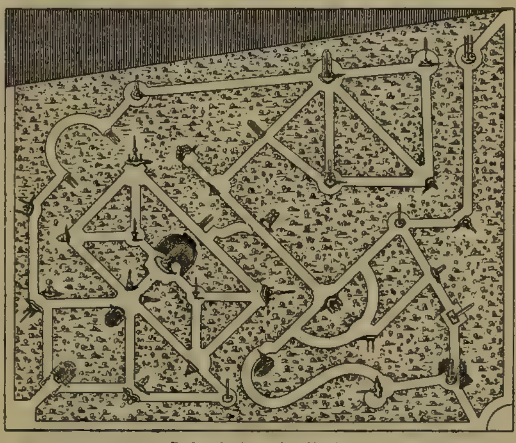
Labyrinthe (jardins).

— ENCYCL. Au moyen âge, les églises sont souvent ornées de labyrinthes, consistant en pavages formant des lignes contournées. La cathédrale de Chartres renferme dans sa nef un labyrinthe composé d'une série de cercles concentriques.

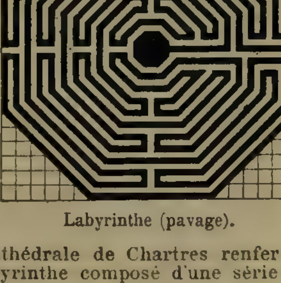
Labyrinthe (pavage).

— *Optiq.* Les labyrinthes optiques sont généralement composés de petits cabinets à six ou huit côtés, enchevêtrés les uns dans les autres par deux de leurs côtés manquants, et recouverts de glaces étamées sur toutes les faces.

**Labyrinthe** ou mieux **Lope-rohounit**, immense palais égyptien, quadrangulaire (200 m. × 150 m.), qui s'élevait à l'endroit occupé aujourdhui par le village de Hawarâ, à l'E. du lac Mœris. Il a été décrit par Hérodote, qui le visita au milieu du ve siècle av. J.-C. Il renfermait douze grandes salles et trois mille chambres, dont quinze cents étaient souterraines et servaient à la sépulture des rois et des crocodiles sacrés. D'après la science moderne, ce labyrinthe constituait la ville funéraire, ainsi que la pyramide d'Amenemhait III, de la XIIe dynastie. — Il y avait aussi en Crète un labyrinthe que Dédale, selon la légende, aurait construit pour enfermer le Minotaure. Des fouilles en ont mis au jour les vestiges. V. DÉDALE.

**Labyrinthe** (le), système défensif édifié par les Allemands dans le dép. du Pas-de-Calais, aux environs d'Arras, à cheval sur une croupe, depuis les abords d'Ecurie jusqu'aux organisations de Neuville-Saint-Vaast. Il fallut plus d'un mois (du 9 mai au 17 juin 1915), pendant la deuxième bataille d'Artois, à la dixième armée française, dirigée par Foch, pour conquérir le Labyrinthe. La lutte fut acharnée, les Allemands du kronprinz de Bavière défendant pied à pied, tranchée par tranchée, cette organisation qu'ils tenaient pour imprenable.

**labyrinthiforme** adj. Qui offre à sa surface des sillons tortueux.

**labyrinthique** adj. Qui appartient à un labyrinthe : *enchevêtrement labyrinthique.*

**labyrinthite** n. f. *Méd.* Genre d'otite intéressant surtout le labyrinthe.

**labyrinthodon** ou **labyrinthodonte** n. m. Genre d'amphibiens, fossiles dans le trias.

**lac** [*lak*] n. m. (lat. *lacus*). Grande étendue d'eau entourée de terre de tous côtés. *Pop. Etre dans le lac*, être dans l'ennui, en fâcheuse posture : être perdu. (*Lac* est ici, probablement une mauvaise version, pour *lacs.* V. ce mot.)

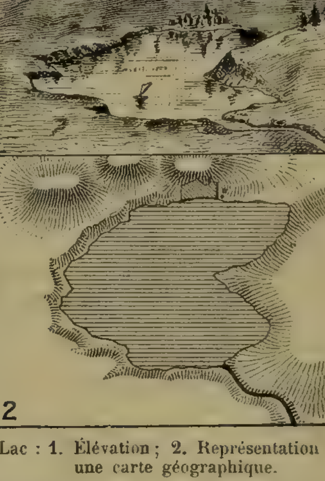

Lac : 1. Élévation ; 2. Représentation sur une carte géographique.

— ENCYCL. On peut distinguer, parmi les lacs, d'après leur origine :

1o Les lacs d'origine pélagique, derniers vestiges de mers isolés par des mouvements tectoniques, généralement en voie de dessèchement. Ces lacs sont souvent caractéristiques des régions désertiques. (Citons, en ce genre, la mer Morte, la mer Caspienne, la mer d'Aral, le grand lac salé de l'Utah, etc.) ;

2o Les lacs d'origine tectonique, produits par un mouvement de sol qui entrave le cours d'une rivière : ainsi le lac de Genève, un grand nombre de lacs du Jura, etc. ;

3o Les lacs d'origine volcanique, dus tantôt à des effondrements circulaires (lac d'Issarlès), tantôt à l'extinction d'un cratère que les eaux viennent emplir (lac Pavin), tantôt au barrage d'une vallée par une coulée de laves (laves de Guéry, etc.) ;

SUPERFICIE, EN KILOMÈTRES CARRÉS, DES PRINCIPAUX LACS

| | |
|---|---|
| *Afrique.* | |
| Victoria Nyanza | 83.300 |
| Tanganyika | 32.600 |
| Nyassa | 26.500 |
| Albert Nyanza . . (?) | 20 000 |
| Bangouélo | 20.000 |
| Tchad (et ses îles) | 16.300 |
| Tana | 3.000 |
| *Amérique.* | |
| Lac Supérieur | 83.000 |
| Lac Huron | 60.600 |
| Lac Michigan | 52.000 |
| Grand lac de l'Ours | 36.000 |
| — lac des Esclaves | 26.000 |
| Lac Erié | 24.000 |
| Lac Winnipeg | 22.000 |
| Lac Ontario | 18.700 |
| Lac de Nicaragua | 15.900 |
| Lac Titicaca | 8.400 |
| *Asie.* | |
| Mer d'Aral | 67.770 |
| Baïkal | 31.400 |
| Issik Koul | 5.780 |
| Van | 3.690 |
| Balkach | 1.840 |
| Sevanga | 1.390 |
| Mer Morte | 930 |
| *Europe.* | |
| Mer Caspienne | 396.440 |
| Ladoga | 18.130 |
| Onéga | 9.750 |
| Vener | 6.240 |
| Peipous | 3.510 |
| Vetter | 1.960 |
| Mælar | 1.690 |
| Balaton | 690 |
| Léman ou de Genève | 580 |
| de Constance | 540 |
| de Garde | 300 |
| de Neuchâtel | 240 |
| Majeur | 210 |
| des Quatre-Cantons | 111 |
| de Zurich | 88 |
| *Lacs français.* | |
| du Bourget | 45 |
| de Grandlieu | 34 |
| d'Annecy | 28 |
| de Saint-Point | 4 |
| de Gérardmer | 1,2 |

4o Enfin, les lacs d'origine glaciaire, dus tantôt à l'érosion d'un sol dur par la marche d'un glacier (lacs de Finlande, grands lacs russes), tantôt au barrage d'une vallée par une moraine, particulièrement à la lisière d'une zone montagneuse (lacs de Garde, de Côme, d'Iseo, etc.).

— *Dr.* En matière d'alluvion, le Code civil applique les mêmes règles aux lacs et aux étangs. (V. ÉTANG.) Les lacs formés par des cours d'eau navigables font partie, comme ces derniers, du domaine public.

**Lac** (*le*), une des plus célèbres *Méditations* de Lamartine, où le poète met en parallèle l'indifférence de la nature en face des agitations du cœur de l'homme ; mise en musique par Niedermeyer.

**Lac des fées** (*le*), opéra en cinq actes, paroles de Scribe, musique d'Auber ; livret tiré d'une ballade populaire en Allemagne : musique gracieuse et bien venue. L'ouverture, notamment, est une page remarquable (1839).

**laçage** ou **lacement** [*man*] n. m. Action ou manière de lacer : *corset d'un laçage facile.*

**Lacaille** [*ka, ll* mll., *e*] (l'abbé Nicolas-Louis **de**), mathématicien français, né à Rumigny, m. à Paris (1713-1762) ; auteur de travaux remarquables sur les comètes.

Abbé Lacaille.

**La Calprenède** (Gauthier de Costes **de**), romancier et auteur dramatique français, né au château de Toulgan, en Périgord, m. au Grand-Andely (1614-1663) ; auteur de longs et ennuyeux romans précieux : *Cassandre, Cléopâtre*, etc.

**Lacapelle-Marival,** ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 21 kil. de Figeac ; 1.030 h. Clouterie. — Le cant. a 19 comm., et 10.870 h.

**Lacaune** [*kô-ne*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 47 kil. de Castres, dans le massif des *monts de Lacaune*, sur le Gigou ; 3.580 h. Ch. de f. dép. Fer ; eaux minérales, ferrugineuses ou arsenicales. Fabrication de draps. Race ovine laitière. — Le cant. a 8 comm., et 9.360 h.

**Lacaussade** (Auguste), poète français, né à l'île Bourbon, m. à Paris (1817-1897), d'un talent délicat et pittoresque, et qui excellait à décrire la nature tropicale.

**Lacaze,** comm. du Tarn, arr. et à 40 kil. de Castres, au-dessus du Gigou ; 1.880 h. Ch. de f. Cotonnades.

**La Caze** (Louis), philanthrope français (1799-1869) ; légua au Louvre une belle collection de tableaux.

**Lacaze** (Marie-Jean-Lucien), amiral français, né à Pierrefonds en 1860. Ministre de la marine de 1915 à 1917.

**Lacaze-Duthiers** [*ti-é*] (Félix-Joseph-Henri **de**), zoologiste français, né à Montpezat, m. à Las Fons (Dordogne) [1821-1901] ; fondateur des *Archives de zoologie expérimentale* et des laboratoires scientifiques de Roscoff et de Banyuls. Membre de l'Académie des sciences.

Lacaze-Duthiers.

**laccaate** n. m. Sel de l'acide laccaïque.

**laccaïque** adj. Se dit d'un acide qui paraît constituer la matière colorante du lac-dye.

**laccase** [*la-ka-se*] n. f. Diastase oxydante qui existe dans la laque, et aussi dans la betterave, les carottes, navets, la luzerne, le trèfle, etc.

**laccifère** [*lak-si*] adj. Se dit des plantes qui produisent de la laque.

**laccine** [*lak-si-ne*] n. f. Résine extraite de la laque en grains.

**laccol** n. m. Substance contenue dans le latex de l'arbre à laque et qui, par oxydation, donne la laque chinoise.

**laccolite** [*la-ko*] n. f. *Géol.* Nom donné par le géologue américain Gilbert à des masses trachytiques formant des dômes au milieu de roches sédimentaires sur le territoire méridional de l'Utah (E.-U.).

**lac-dye** n. m. (mot angl. ; de *lac*, laque, et *dye*, teinture). Matière colorante employée pour la teinture en rouge, et extraite de la laque. (On écrit aussi LAQUE-DYE.)

**lacé** n. m. (de *lacer*). Entrelacement de grains de verre, dont on orne les lustres.

**Lacédémone.** V. SPARTE.

**Lacédémonien, enne** [*ni-in, è-ne*], originaire ou habitant de Lacédémone ou Sparte : *les Lacédémoniens.* Adjectiv. : *l'éducation lacédémonienne était très sévère.*

**lacement** [*man*] n. m. V. LAÇAGE.

**Lacenaire** (Pierre-François), assassin, né à Francheville, près de Lyon, exécuté à Paris (1800-1836).

**Lacépède** (Etienne de Laville, comte **de**), naturaliste français, né à Agen, m. à Epinay (1756-1825). Buffon lui confia le soin d'achever son *Histoire naturelle.* Il fut un moment, sous la Révolution, président de l'Assemblée législative. Napoléon le fit comte, et le nomma grand maître de l'Université.

Lacépède.

**lacer** [*sé*] v. a. (lat. *laqueare.* — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il laça, nous laçons.*) Serrer avec un lacet : *lacer une bottine.* Serrer avec un lacet le corset, les bottines, etc., de, *lacer une dame.* Couvrir la femelle, en parlant du chien. *Mar.* Réunir une voile à une autre voile au moyen d'une corde passant dans des anneaux et des œils-de-pie.

**lacérable** adj. Qui peut ou doit être lacéré.

**lacération** [*si-on*] n. f. Action de lacérer un écrit : *la lacération des affiches de l'autorité publique est punie par la loi.*

**La Cerda,** famille royale de Castille, dont plusieurs membres servirent en France ; issue de don Fernando, fils aîné d'Alphonse X, roi de Castille, qui épousa Blanche, fille de saint Louis. Les membres les plus connus sont : Louis d'Espagne, amiral de France (1341), qui prit Guérande aux Anglais, et fut fait roi des Canaries par le pape ; — Charles d'Espagne, frère du précédent, créé connétable de France par Jean le Bon, et qui périt assassiné par ordre de Charles le Mauvais (1350).

**lacérer** [*ré*] v. a. (lat. *lacerare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Déchirer, mettre en pièces : *lacérer des livres.*

**laceret** ou **lasseret** [*la-se-rè*] n. m. (pour *losseret*, de *losse*). Tarière que les charpentiers emploient pour faire des trous dans les assemblages. Piton à vis. Pièce qui fixe l'espagnolette sur le battant d'une croisée.

**lacerie** ou **lasserie** [*la-se-rî*] n. f. Tissu souple et fin, que fait le vannier avec des pailles.

**lacerne** [*sèr-ne*] n. f. (lat. *lacerna*). *Archéol.* Manteau retenu sur une épaule par une agrafe : *la lacerne, portée d'abord uniquement par les soldats romains, devint d'un usage général.*

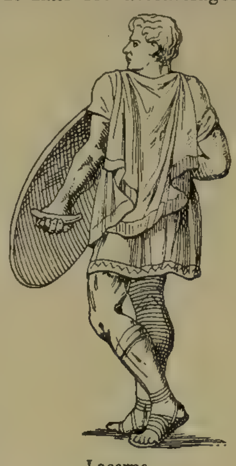

Lacerne.

**laceron** n. m. V. LAITERON.

**lacertiens** [*sèr-ti-in*] ou **lacertiliens** [*sèr-ti-li-in*] n. m. pl. Grande division des reptiles sauriens, comprenant les *lézards*, les *geckos*, les *scinques*, etc. S. un *lacertien* ou *lacertilien.*

**lacertiforme** [*sèr*] adj. (du lat. *lacertus*, lézard). Qui a la forme d'un lézard.

**lacet** [*sè*] n. m. (de *lacs*). Cordon de fil de soie ou de coton, qu'on passe dans des œillets pour serrer les corsets, les bottines, etc. Série de zigzags imitant la disposition d'un lacet de corset : *route en lacet.* Lacs ou filet avec lequel on prend des perdrix, des alouettes, des lièvres, etc. : *poser des lacets.* Mouvement d'oscillation des locomotives en marche. En Turquie, cordon pour étrangler un condamné : *envoyer le lacet à un grand vizir disgracié.* Broche mobile unissant les deux parties d'une charnière. Piton sur lequel vient s'adapter un anneau.

— ENCYCL. *Chass.* Le lacet est un engin interdit par la loi, sauf en ce qui concerne le menu gibier : alouettes, merles, grives. Pour le gibier à poil, le lacet consiste en un nœud coulant de laiton recuit suspendu à une branche à hauteur de la tête de l'animal. Ce nœud coulant se place verticalement près de terre, dans les *coulées*, s'il s'agit des lièvres ou lapins. Dans ce cas, le lacet est attaché à un piquet fiché en terre. L'engin, pour le menu gibier, est un nœud coulant en crin de cheval, dont l'autre extrémité est attachée à une corde tendue et fixée sur le sol par des piquets. Les alouettes se prennent par le cou ou les pattes ; le chevreuil, les lièvres et les lapins par le cou.

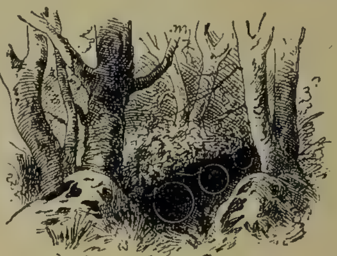

Lacets.

— *Ch. de f.* Le mouvement de lacet qui consiste en un mouvement latéral de va-et-vient, toujours très incommode pour les voyageurs, naît lorsque la locomotive et les wagons passent sur un point de la voie où la distance des rails augmente ou diminue. Sur les locomotives, il est dû soit à un fonctionnement inégal des pistons, soit à l'alternance des efforts qu'ils transmettent.

**laceur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui fait des filets pour la chasse, pour la pêche.

**lacha** n. m. Variété ovine de la race des Pyrénées, qui peuple la Navarre espagnole.

**lâchage** n. m. Action de lâcher. *Fam.* Action d'abandonner quelqu'un.

**La Chaise** [*chè-ze*] (le **Père**) ou **La Chaize** (François d'Aix **de**), jésuite, confesseur de Louis XIV, né au château d'Aix (Forez), m. à Paris (1624-1709). Son nom a été donné au principal cimetière de Paris, créé sur l'emplacement des jardins qu'il possédait : *cimetière de l'Est* ou *du Père-Lachaise.* (Dans ce cas, s'écrit en un seul mot.)

Le P. La Chaise.

**La Chalotais** [*tè*] (Louis-René de Caradeuc **de**), procureur général au parlement de Bretagne, né et m. à Rennes (1701-1785). Il défendit contre le duc d'Aiguillon les privilèges de la noblesse bretonne. Ses conclusions contre les jésuites amenèrent la suppression de l'ordre.

La Chalotais.

**Lachambeaudie** [*chan-bô-dî*] (Pierre), fabuliste et chansonnier français, né à Montignac-sur-Vezère, m. à Brunoy (1806-1872) ; écrivain agréable et élégant, auteur de *Fables populaires* écrites avec soin et reflétant ses opinions démocratiques.

**Lachambre** (Marin Cureau **de**), médecin et écrivain français, né au Mans, m. à Paris (1594-1669) ; en grande faveur auprès de Richelieu et de Mazarin, il fut le médecin ordinaire de Louis XIII et de Louis XIV. Son principal ouvrage est un traité de morale : *Charactères des passions.* — Son fils Pierre, prêtre, né et m. à Paris (1640-1693), membre de l'Académie en 1670, a laissé des panégyriques de saint Louis, de sainte Thérèse, de saint Charles Borromée, etc.

**La Chapelle** (Jean **de**), littérateur et auteur dramatique français, né à Bourges, m. à Paris (1655-1723) ; disciple médiocre de Racine.

**Lachapelle-Graillouse,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 70 kil. de Largentière, près de la Loire ; 1.220 h.

**La Châteigneraie** [*tè-gne-rè*] (François de Vivonne, seigneur **de**), favori de Henri II (1520-1547), oncle de Brantôme, m. à la suite du célèbre duel dans lequel il fut blessé par Jarnac d'un coup imprévu qui lui trancha le jarret.

**Lachâtre** (Maurice), littérateur français, né à Issoudun, m. à Paris (1814-1900) ; auteur d'un *Dictionnaire universel* (1856) et de compilations historiques.

**Lachaud** [*chô*] (Charles-Alexandre), avocat français, né à Treignac (Corrèze), m. à Paris (1818-1882) ; admirable et émouvant avocat de cour d'assises. Il fut, après la chute de l'Empire, un des chefs du parti bonapartiste. — Son fils Georges, avocat né à Paris, m. à Treignac (1846-1896), défendit également l'Empire et publia quelques romans : *Choses d'amour*, *Pour de l'argent*, etc.

C.-A. Lachaud.

**La Chaussée** [*chô-sé*] (Pierre-Claude Nivelle **de**), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1692-1754) ; créateur de la *comédie larmoyante*, fondée sur la sympathie pour les infortunes humaines ; auteur du *Préjugé à la mode*, de *Mélanide*, de l'*Ecole des mères*, etc.

La Chaussée.

**lâche** adj. (de *lâcher*). Qui n'est pas tendu, pas serré : *corde, nœud lâche.* Dont les fils sont peu serrés : *étoffe lâche. Fig.* Qui manque de vigueur, d'activité : *ouvrier lâche au travail.* Poltron, couard, qui manque de courage : *soldat lâche.* Vil et méprisable : *action lâche.* Languissant, sans nerf : *style lâche.* Qui retient peu les aliments : *le raisin rend le ventre lâche.* N. m. Homme sans courage, sans honneur. Adverbial. D'une manière peu serrée : *coudre lâche.* ANT. **Brave, courageux, vaillant.**

**lâché, e** adj. Fait avec négligence ou abandon : *dessin lâché. Turf.* Se dit d'un cheval auquel le handicapeur a attribué un poids trop faible.

**Lachelier** [*li-é*] (Jules), philosophe français, né et m. à Fontainebleau (1832-1918). Membre de l'Académie des sciences morales (1896) ; auteur d'une remarquable thèse sur le *Fondement de l'induction*, qui a eu une longue influence sur l'enseignement philosophique en France.

**lâchement** [*man*] n. m. Action de lâcher.

**lâchement** [*man*] adv. Mollement, sans vigueur : *travailler lâchement.*

> La vie aux plus heureux passe comme un moment,
> Et doit être importune à qui vit lâchement.
>
> ROTROU.

Sans cœur, sans honneur, avec poltronnerie : *abandonner lâchement un ami dans le péril.* ANT. **Bravement, courageusement.**

**Lachen,** comm. de Suisse (cant. de Schwyz), sur les bords du lac de Zurich ; 1.970 h. Industrie de la soie ; menuiseries mécaniques ; broderies.

**Lachenal** (Edmond), céramiste français, né à Paris en 1855. Il a emprunté ses motifs décoratifs à la nature vivante ; il a fabriqué de beaux grès flammés et créé l'émail mat velouté ou givré.

**lachenalie** n. f. Genre de liliacées bulbeuses cultivées comme plantes d'ornement : *les lachenalies ont des feuilles simples radicales et de jolies fleurs en épis portées par une longue hampe.*

**lâcher** [*ché*] v. a. (lat. *laxare*). Détendre, desserrer : *lâcher un corset.* Laisser échapper : *lâcher sa proie.* Lancer, exciter à aller : *lâcher ses chiens.* Faire partir : *lâcher un coup de fusil. Fam.* Quitter, abandonner : *lâcher ses alliés.* Dire, émettre : *lâcher une sottise. Lâchez tout!* commandement de larguer les cordes qui retiennent un aérostat. *Manèg. Lâcher la bride, la main*, laisser courir, et *fig.* laisser une entière liberté. *Fig. Lâcher pied*, s'enfuir. *Lâcher prise*, laisser aller ce qu'on tient. *Lâcher de l'eau*, uriner. *Pop. Lâcher la rampe, la perche*, mourir. V. n. Se détendre ; partir : *corde, fusil qui lâche.*

**lâcher** [*ché*] n. m. Action de laisser aller, partir : *un lâcher de pigeons.*

**Lachès,** général athénien, un des négociateurs de la paix de Nicias, tué en 418 av. J.-C. à la bataille de Mantinée.

**lachésis** [*ké-ziss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens solénoglyphes, comprenant les *botrops*, *trigonocéphales* et une partie des crotales. L'espèce type est le *surucucu*, orangé ou rougeâtre, des forêts de l'Amérique tropicale.

**Lachésis** [*ké-ziss*], une des trois Parques, celle qui tournait le fuseau, et distribuait les destinées. (*Myth.*) V. PARQUES.

**La Chétardie** (Jacques-Joachim Trotti, marquis **de**), officier et diplomate français, né en 1705, m. à Hanau en 1758, ambassadeur de France en Russie, et favori de la tsarine Elisabeth.

**lâcheté** n. f. (de *lâche*). Poltronnerie, défaut de courage : *fuir avec lâcheté.* Négligence au travail, manque d'énergie : *élève d'une lâcheté incorrigible.* (Peu us. en ce sens.) Action basse, indigne : *commettre une lâcheté.* ANT. **Bravoure, courage, vaillance.**

**lâcheur, euse** [*eu-ze*] n. *Fam.* Personne qui abandonne brusquement ceux avec lesquels elle est engagée.

**Lachine,** v. du Canada (prov. de Québec), sur le Saint-Laurent ; 10.700 h. Industrie active ; commerce de bois.

**Lachkar,** v. de l'Empire des Indes (Etat de Bhopal) ; 47.000 h.

**Lachmann** (Conrad), philologue allemand, né à Brunswick, m. à Berlin (1793-1851) ; auteur des *Considérations sur l'Iliade*, d'une édition de *Lucrèce*, d'une étude sur les *Nibelungen.*

**lachne** [*lak-ne*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, comprenant de grands pucerons à vastes ailes, qui vivent sur les arbustes de l'hémisphère boréal.

**lachnolème** [*lak-no*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, robustes et courts, comprenant cinq ou six espèces des mers des Antilles.

**lâchure** n. f. Syn. de ÉCLUSÉE.

**lacier** [*si-é*] n. m. ou **lacière** n. f. Filet de pêche, en usage dans la Méditerranée.

**laciniation** [*si-on*] n. f. Etat de ce qui est lacinié.

**lacinie** [*nî*] n. f. *Bot.* Découpure étroite et profonde à sommet aigu.

**lacinié, e** adj. (lat. *laciniatus*). *Bot.* Se dit d'un organe qui offre des incisions profondes à sommet aigu.

**lacinifolié** adj. *Bot.* Qui a des feuilles laciniées.

**laciniure** adj. *Bot.* Syn. de LACINIE.

**lacinule** n. f. Pointe infléchie des pétales des ombellifères.

**lacinulé, e** adj. Se dit d'un corps qui présente des pointes, des divisions irrégulières.

**lacis** [*si*] n. m. (de *lacer*). Réseau de fils entrelacés : *un lacis de fils de fer.*

**lack** [*lak*] n. m. Mot qui, en Perse et dans l'Inde, signifie *cent mille*, et s'emploie surtout lorsqu'il s'agit de roupies : *un lack de roupies vaut 10.000 livres sterling.*

**Lackawanna,** v. des Etats-Unis (New-York, comté d'Érié), à l'extrémité est du lac Erié ; 19.000 h.

**lackmoïde** n. m. Syn. de BLEU DE RÉSORCINE.

**Laclos** [*klo*] (Pierre CHODERLOS **de**), officier et littérateur français, né à Amiens, m. à Tarente (1741-1803) ; auteur des *Liaisons dangereuses*, roman épistolaire, froide analyse de sentiments dépravés pleine d'observations pénétrantes, et d'un style sobre et net.

**Lacombe** [*kon-be*] (Jacques), écrivain et jurisconsulte français, né et m. à Paris (1724-1811) ; auteur d'un grand nombre de dictionnaires.

**Lacombe** (Louis TROUILLON, dit), compositeur français, né à Bourges, m. à Saint-Vaast-la-Hougue (1818-1884) ; auteur de pièces de piano très répandues.

**Lacombe** (Paul), historien français, né à Cahors, m. à Lauzerte (1834-1919) ; auteur de *De l'histoire considérée comme science. Introduction à l'histoire littéraire.*

**Lacombe** (Paul), érudit français, né à Gentilly (Seine), m. à Paris (1848-1921) : auteur de travaux estimés sur l'histoire de Paris : *Bibliographie parisienne.*

**Lacome d'Estalenx** (Paul-Jean-Jacques), compositeur français, né et m. au Houga (Gers) [1838-1921]. On lui doit de nombreuses opérettes : *Jeanne, Jeannette et Jeanneton ; les Quatre filles Aymon ; le Maréchal Chaudron.* Sa musique est pleine de finesse et de gaieté.

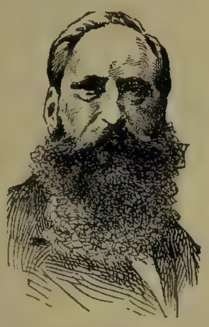
Lacome d'Estalenx.

**lacon** n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, comprenant des taupins de taille moyenne, volant en plein jour dans les lieux découverts.

**laçon** n. m. Lacs de laiton, dont les braconniers se servent pour prendre les lièvres.

**La Condamine** (Charles-Marie **de**), mathématicien et littérateur français, né et m. à Paris (1701-1774) ; un de ceux qui mesurèrent les degrés du méridien sous l'équateur. Malade et sourd, il chansonnait ses douleurs en de petites pièces de vers faciles.

**Laconia,** v. des Etats-Unis (Etat de New-Hampshire), sur le Winnepesankee ; 118.000 h.

**laconicum** [*kom'*] n. m. (m. lat.). *Antiq.* Partie du bain romain, servant aux bains de vapeur.

**Laconie,** anc. contrée du sud-est du Péloponèse, comprenant essentiellement la vallée de l'Eurotas ; ch.-l. *Sparte.* Aujourd., prov. du Péloponèse ; 135.500 h. (*Laconiens*).

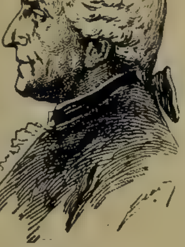
La Condamine.

**Laconien, enne** [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de Laconie : *les Laconiens.* Adjectiv. Relatif à la Laconie : *la rudesse laconienne.*

**laconique** adj. Concis, bref, à la manière du style des habitants de la Laconie : *style, réponse laconique.* ANT. **Prolixe, long.**

**laconiquement** [*ke-man*] adv. En peu de mots : *répondre laconiquement à une sommation.* ANT. **Longuement, prolixement.**

**laconiser** [*ni-zé*] v. n. Parler d'une façon laconique.

**laconisme** [*nis-me*] n. m. Façon de parler laconique, concise, brève. Dans la Grèce ancienne, prédilection pour le système de gouvernement spartiate. ANT. **Prolixité.**

**Lacordaire** [*dè-re*] (Jean-Baptiste-Henri, **le Père**), dominicain français, né à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or), m. à Sorèze (1802-1861), un des plus brillants orateurs du xix$^{e}$ siècle. D'abord disciple de Lamennais, il rompit avec lui lorsque celui-ci se sépara de l'Eglise. Il développa l'ordre des dominicains en France. Ses principaux sermons figurent dans les *Conférences de Notre-Dame* (1835-1851).

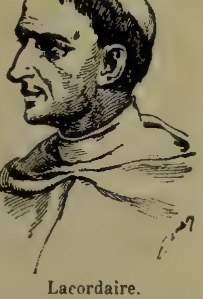
Lacordaire.

**La Coulotte,** lieudit du dép. du Pas-de-Calais (arr. de Béthune), non loin de Lens, sur la route de Vimy. Combats furieux entre Canadiens et Allemands à la fin d'avril 1917, pendant l'offensive alliée.

**Lacour** (Louis DE LACOUR DE LA PIJARDIÈRE, dit *Louis*), archiviste et littérateur français, né à Nantes, m. à Montpellier (1832-1891) ; auteur d'éditions et de nombreux ouvrages d'érudition.

**Lacour-Gayet** (Georges), historien français, né à Marseille en 1856 ; membre de l'Académie des sciences morales en 1911 ; auteur de la *Marine militaire sous Louis XV et sous Louis XVI*, d'un *Napoléon*, etc.

**Lac-ou-Villiers,** comm. du Doubs, arr. et à 37 kil. de Pontarlier, près du lac des Brenets ; 3.100 h. Ch. de f. P.-L.-M. Sources ferrugineuses ; fromageries.

**Lacretelle** (Pierre-Louis **de**), dit *Lacretelle aîné*, publiciste français, né à Metz, m. à Paris (1751-1824). Esprit libéral, caractère indépendant, il a écrit, entre autres ouvrages : *De l'établissement des connaissances humaines et de l'instruction publique* ; — Son frère, LACRETELLE JEUNE, historien français, né à Metz, m. à Mâcon (1766-1855) ; membre de l'Académie française en 1811 ; auteur d'une *Histoire de France pendant les guerres de religion;* de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire.* — PIERRE-HENRI, fils du précédent, littérateur et homme politique, né et m. à Paris (1815-1899), a publié des vers, des romans.

**La Croix du Maine** (François), savant bibliographe français, né au Mans, m. à Paris, assassiné par des fanatiques qui le soupçonnaient d'être protestant (1552-1592).

**Lacroix** [*kroi*] (Jean-François **de**), homme politique français, né à Pont-Audemer, m. à Paris (1754-1794) ; président de la Convention, décapité avec les dantonistes.

**Lacroix** (Sylvestre-François), mathématicien français, né et m. à Paris (1765-1843) ; membre de l'Académie des sciences (1799).

**Lacroix** (Paul), dit *le Bibliophile Jacob*, polygraphe français, né et m. à Paris (1806-1884). Il s'est acquis un renom par ses travaux d'érudition, surtout en bibliographie, et ses éditions annotées. Citons de lui : *Enigmes et découvertes bibliographiques, le Moyen âge et la Renaissance*, ainsi que d'intéressants romans historiques : *les Deux fous, l'Homme au masque de fer.*

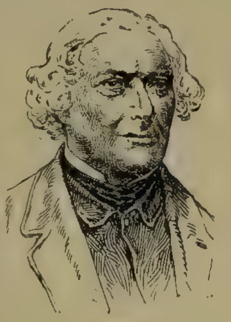
P. Lacroix.

**Lacroix** (Jules), poète et littérateur français, frère du précédent, né et m. à Paris (1809-1887), connu surtout par ses adaptations dramatiques : *Macbeth, Œdipe roi.*

**Lacroix** (Henri **de**), général français, né à la Guadeloupe en 1844, directeur de l'Ecole de guerre en 1902. Il s'est particulièrement distingué comme écrivain militaire.

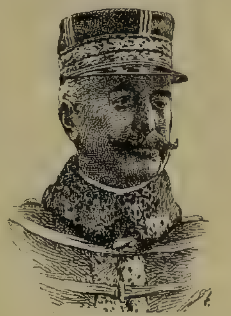
G$^{al}$ de Lacroix.

**Lacroix** (Sigismond-Julien-Adolphe KRYZANOWSKI, dit *Sigismond*), publiciste et homme politique français, né à Varsovie, m. à Ville-Evrard (1845-1907). Il a publié des documents sur la Révolution.

**Lacroix** (Alfred), minéralogiste français, né à Mâcon en 1863 ; membre de l'Académie des sciences en 1904, secrétaire perpétuel (pour les sciences physiques) en 1914 ; auteur d'importants travaux sur sur les volcans, les roches éruptives, etc.

**Lacroix-Saint-Ouen,** comm. de l'Oise, arr. et à 8 kil. de Compiègne, sur l'Oise ; 1.730 h.

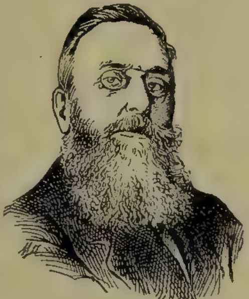
A. Lacroix.

**La Crosse,** v. des Etats-Unis (Wisconsin), au confluent de la rivière *La Crosse* et du Black River avec le Mississipi ; 31.800 h. Culture du tabac, élevage.

**lacryma-christi** [*kris-ti*] n. m. (m. lat. signif. *larme du Christ*). Vin muscat d'un goût exquis, provenant des vignes cultivées au pied du Vésuve. Cépage qui produit ce vin.

**lacrymal, e, aux** adj. (du lat. *lacryma*, larme). *Anat.* Qui appartient, qui a rapport aux larmes. Qui produit les larmes : *glande lacrymale.*

**lacrymatoire** n. m. (lat. *lacrimatorium*). Nom donné à des vases de verre ou de terre, dans lesquels on a cru à tort que les Romains conservaient les larmes répandues aux funérailles : *les lacrymatoires étaient en réalité des vases à parfums.* Adjectiv. : *urne lacrymatoire.*

**lacrymogène** adj. (du lat. *lacryma*, larme, et du gr. *gennân*, produire). Qui provoque la sécrétion des larmes, qui fait pleurer : *gaz lacrymogène.* V. GAZ.

**lacrymule** n. f. *Pharm.* Petite larme.

**lacs** [*lâ*] n. m. (lat. *laqueus*). Cordon délié : *lacs de soie.* Nœud coulant pour prendre des oiseaux, des lièvres, etc. *Fig.* Piège : *tomber dans les lacs d'une coquette.* Corde pour accoupler les chevaux que l'on mène au marché. Ruban de fil solide dont se servent les chirurgiens pour faire l'extension dans les fractures et les luxations. Cordes disposées pour supporter des fils forts dans la fabrication des étoffes façonnées. *Lacs d'amour*, cordons d'ornement repliés sur eux-mêmes, de manière à former un huit couché.

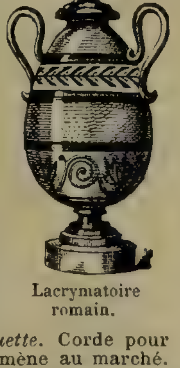
Lacrymatoire romain.

**lactaire** [*lak-tè-re*] n. m. Champignon de la famille des agaricinées, qui laisse échapper de ses tissus un lait blanc, rouge ou jaune, doux ou piquant. (Certains lactaires sont comestibles, notamment le *lactaire délicieux*, qui pousse sous les pins. Ceux dont le suc est piquant sont, en général, *vénéneux.*)

**lactaire** [*lak-tè-re*] adj. (lat. *lactaris*). Qui a rapport au lait, à l'allaitement.

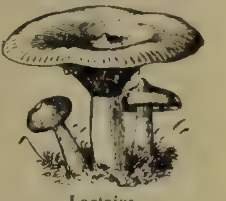
Lactaire.

**lactames** n. m. pl. Nom générique par lequel on désigne toute une classe de composés organiques qui dérivent des acides aminés par perte d'eau.

**Lactance** (Firmianus Lactantius), apologiste chrétien, surnommé, en raison de la pureté de son style, *le Cicéron chrétien ;* né vers 225 ou 230, m. probablement à Trèves, vers 325. Son principal ouvrage est *De la formation de l'homme.*

**lactarate** n. m. Sel de l'acide lactarique.

**lactarique** adj. Se dit d'un acide que l'on rencontre dans certains champignons.

**lactase** [*lak-ta-ze*] n. f. Diastase, ou ferment soluble, sécrétée par quelques levures, et qui convertit le lactose en glucose et galactose.

**lactate** [*lak*] n. m. *Chim.* Sel de l'acide lactique.

**lactation** [*lak-ta-si-on*] n. f. (du lat. *lac, lactis*, lait). Formation, sécrétion et excrétion du lait. Action d'allaiter un enfant.

**lacté, e** [*lak*] adj. (du lat. *lac, lactis*, lait). Qui ressemble au lait : *suc lacté.* Qui consiste en lait : *le régime lacté convient aux dyspeptiques. Anat. Veines lactées*, vaisseaux qui pompent le chyle à la surface des intestins.

— ENCYCL. *Astr. Voie lactée.* On nomme ainsi une bande blanchâtre qu'on remarque dans le ciel pendant les nuits sereines, et qui est formée par une multitude innombrable d'étoiles. Cet amas d'étoiles est tel qu'Herschel a estimé à cinquante mille celles qui avaient passé sous ses yeux pendant une heure. La Fable attribue l'origine de la Voie lactée à quelques gouttes de lait tombées du sein de Junon pendant qu'elle allaitait Hercule. V. JUNON.

**lactéiforme** adj. Qui a l'apparence du lait. Syn. de LACTIFORME.

**lactéine, lactoline** ou **lactéoline** [*lak*] n. f. Lait épaissi lentement au feu.

**lactescence** [*lak-tès-san-se*] n. f. (de *lactescent*). Qualité d'un liquide qui ressemble au lait.

**lactescent** [*lak-tès-san*], **e** adj. (du lat. *lactescere*, devenir laiteux). Qui contient un suc laiteux. (Se dit d'un liquide qui ressemble à du lait.)

**lacticémie** [*mî*] n. f. (de *lactique*, et du gr. *haima*, sang). Auto-intoxication due à l'accumulation de l'acide lactique dans le sang. (On la traite par les alcalins.)

**lactide** n. f. Anhydride de l'acide lactique.

**lactifère** [*lak*] adj. (du lat. *lac, lactis*, lait, et *ferre*, porter). *Anat.* Qui porte, conduit le lait : *vaisseaux lactifères.*

**lactifuge** adj. (du lat. *lac, lactis*, lait, et *fugare*, mettre en fuite). Se dit des substances qui font passer le lait.

**lactigène** adj. (du lat. *lac, lactis*, lait, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui augmente la sécrétion du lait.

**lactique** [*lak-ti-ke*] adj. *Chim.* Se dit d'un acide organique ($CH^3-CHOH-CO^2H$) qui se trouve toujours dans le petit-lait, et que l'on rencontre également dans un grand nombre de végétaux et de composés, en particulier dans la petite centaurée, le tamarin, l'opium, le vin, les organes des animaux, etc. : *l'acide lactique agit avec efficacité contre la diarrhée verte infantile.* Se dit d'une aldéhyde qui se forme lorsqu'on chauffe à 50° C. pendant plusieurs jours trois volumes d'alcool absolu et un volume d'acroléine. *Ferments lactiques*, ferments (bactéries) que renferme le lait, et qui, transformant le lactose en acide lactique, provoquent la coagulation de la caséine : *les ferments lactiques jouent un rôle considérable dans les industries laitières.*

**lactique** [*lak-ti-ke*] ou **lactica** n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant une cinquantaine d'espèces de la région indo-malaise et de l'Amérique du Sud.

**lactivore** adj. (du lat. *lac, lactis*, lait, et *vorare*, dévorer). Qui se nourrit exclusivement de lait.

**lacto-butyromètre** n. m. (du lat. *lac, lactis*, lait, *butyrum*, beurre, et du gr. *metron*, mesure). Appareil destiné à mesurer la quantité de beurre que contient un lait.

— ENCYCL. Cet appareil est constitué par un tube de verre fermé à sa partie inférieure, et subdivisé en trois sections égales. Pour essayer du lait, on remplit le tube jusqu'à la limite de la première section. On ajoute une goutte d'une solution de soude caustique, destinée à maintenir la caséine dissoute. On verse ensuite de l'éther jusqu'au trait marquant la deuxième section, et l'on agite le tout. Enfin, on remplit la troisième section du tube avec de l'alcool, et l'on maintient le mélange à une température d'environ 40° C. dans un bain-marie, jusqu'à ce que tout le beurre soit monté à la surface et qu'une graduation pratiquée à la partie supérieure du tube permette d'en mesurer la quantité.

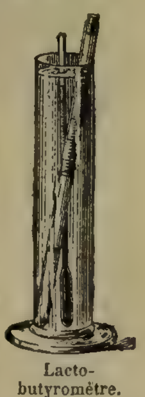
Lacto-butyromètre.

**lacto-densimètre** ou **lactomètre** n. m. (du lat. *lac, lactis*, lait, et de *densimètre*). Appareil destiné à mesurer la densité du lait. (Le lait étant sensiblement plus lourd que l'eau, à volume égal, on peut se rendre compte approximativement de la quantité d'eau qu'on a pu lui ajouter, par la mesure de la densité.) Syn. PÈSE-LAIT.

**lacto-fermentateur** n. m. Appareil de contrôle de la qualité des laits, basé sur ce principe que des laits chauffés à une température déterminée, les moins bons caillent les premiers.

**lactoglobuline** n. f. Matière albuminoïde du lait, coagulable par la chaleur.

**lactoline** n. f. V. LACTÉINE.

**lactomètre** n. m. (du lat. *lac*, *lactis*, lait, et du gr. *metron*, mesure). Nom donné à divers instruments au moyen desquels on juge de la valeur d'un lait par son plus ou moins de transparence. (Les lactomètres sont appelés *lacto-butyromètres*, *crémomètres*, *lacto-densimètres*, *lacto-viscosimètres*, etc., suivant qu'ils sont destinés à mesurer plus spécialement la quantité de beurre ou de crème que contient un lait, sa densité, etc. — On dit aussi GALACTOMÈTRE.)

**lactones** n. f. pl. Composés organiques qui dérivent des corps acides-alcools par perte d'une molécule d'eau.

— ENCYCL. Les lactones ont généralement une odeur agréable, et sont employés souvent en parfumerie. Ainsi, la coumarine, qui est la première des lactones connues, possède le parfum du foin coupé.

**lactophénine** n. f. Composé soluble dans l'alcool et dans l'eau, que l'on obtient à partir du résidu sec du lait caillé : *la lactophénine est antithermique et analgésique.*

**lactoscope** n. f. Syn. de LACTOMÈTRE.

**lactose** [*lak-to-ze*] n. f. (et n. m. en chimie). Sucre du lait, contenu à la dose de 3 à 8 p. 100 dans le lait des mammifères.

— ENCYCL. *Pharm.* La lactose a été préconisée comme diurétique à la dose de 30 grammes par litre de lait. On l'emploie depuis quelques années dans le traitement de l'entérite, pour confectionner les boissons (60 gr. par litre).

**lacto-sédimentateur** n. m. Appareil servant à mesurer les impuretés contenues dans le lait.

**lactosérum** n. m. Syn. de PETIT-LAIT.

**lactosine** n. f. Composé que l'on trouve dans les racines du silène vulgaire.

**lactoviscosimètre** [*lak-to-vis-ko-zi*] n. m. (du lat. *lac*, *lactis*, lait, *viscosus*, gluant, et du gr. *metron*, mesure). Instrument permettant de déceler certaines fraudes du lait, et en particulier le mouillage : *le lactoviscosimètre est basé sur la durée d'écoulement du lait par un tube capillaire, à une température déterminée.*

**lactucarium** [*lak-tu, riom'*] n. m. (du lat. *lactuca*, laitue). Suc extrait par incision de la tige de diverses espèces de laitue, et qui constitue un faible et inconstant succédané de l'opium.

**lactucérine** n. f. Principe que l'on trouve dans le lactucarium.

**Lacuée** (Jean-Girard), général et homme politique français, né à La Massas (Lot-et-Garonne), m. à Paris (1752-1841).

**lacunaire** [*nè-re*] adj. Qui offre des interstices, des lacunes : *tissu lacunaire.*

**lacune** n. f. (lat. *lacuna*). Espace vide dans l'intérieur d'un corps : *minéral plein de lacunes.* Interruption dans le texte d'un ouvrage : *combler par conjecture les lacunes d'un vers.* Ce qui manque pour compléter une chose quelconque : *instruction qui a des lacunes.* Partie du dessous du sabot du cheval.

**lacunette** [*nè-te*] n. f. Petite lacune.

**lacuneux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. Qui contient des lacunes : *tissu lacuneux.*

**lacunosité** [*no-zi*] n. f. Etat lacuneux.

**laçure** n. f. Action de lacer. Partie d'un corsage fermée par un lacet passant dans des œillets.

**lacustre** [*kus-tre*] adj. (lat. *lacustris* ; de *lacus*, lac). Qui vit sur les bords ou dans les eaux d'un lac : *plante lacustre. Cités lacustres*, villages préhistoriques bâtis sur pilotis dans les lacs, et dont les restes se retrouvent encore, particulièrement au bord des lacs de Suisse.

— ENCYCL. Les cités lacustres étaient bâties sur pilotis (*palafitti*), d'où le nom de *palafittes* qu'on leur donne souvent : elles appartiennent à l'âge de la pierre polie, ou à l'âge du bronze et du fer. Les lacs de Suisse, de Savoie, d'Italie, du Wurtemberg et de la Bavière ont fourni de nombreux vestiges d'habitations lacustres, des outils de toute sorte, qui constituent des documents de la plus haute importance pour l'histoire des peuplades primitives. Aujourd'hui encore, on trouve des habitations lacustres en Océanie, à Malacca, etc.

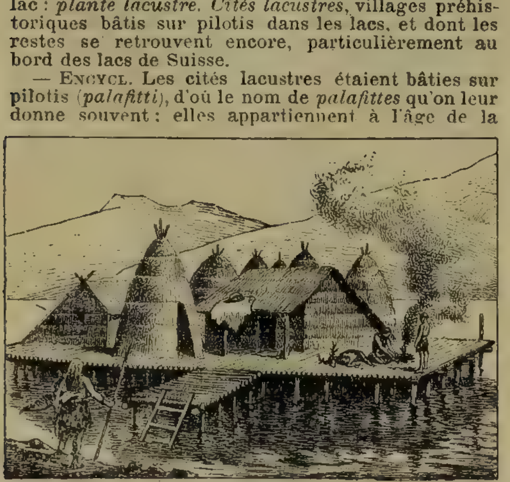

Cité lacustre.

**Lacy** (Pierre, comte), feld-maréchal russe, né à Killedy (Irlande), m. à Riga (1678-1751). Il se distingua dans les luttes contre la Suède. — Son fils FRANÇOIS-MAURICE, né à Petrograd, m. à Vienne (Autriche) [1725-1804], feld-maréchal et ministre autrichien, décida de la victoire de Hochkirch.

**lad** n. m. (m. angl.). Jeune garçon d'écurie chargé de garder et soigner les chevaux de course.

**Ladakh,** district de l'empire anglais des Indes, dans le Cachemire ; 186.000 h.

**ladanifère** adj. Se dit des plantes qui fournissent le ladanum.

**ladanum** [*nom'*] n. m. (gr. *ladanon*). Gomme-résine, fournie principalement par le ciste de Crète. Syn. LABDANUM.

— ENCYCL. Le *ladanum de Crète* exsude spontanément des feuilles et des branches du ciste. On le récolte en promenant sur l'arbrisseau des lanières de cuir, que l'on racle ensuite avec un couteau. On connaît diverses sortes de ladanum : *ladanum de Crète*, *ladanum d'Espagne* et *ladanum in tortis*, ce dernier le plus répandu.

Le ladanum est un stimulant : il s'emploie en parfumerie, pour remplacer l'ambre gris.

**Ladapeyre,** comm. de la Creuse, arr. et à 20 kil. de Guéret ; 1.290 h.

**ladères** n. m. pl. Grès lustrés, que l'on trouve dans le terrain sparnacien des forêts de Châteauneuf et de Senonches.

**ladies** n. f. pl. V. LADY.

**Ladignac,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 12 kil. de Saint-Yrieix ; 2.480 h. Ch. de f. Orl. Kaolin.

**ladin** n. m. Nom donné à un groupe de dialectes appartenant à la famille des langues romanes, et parlés dans les régions rhétiques.

**ladinique** adj. Qui se rapporte au ladin.

**Ladislas** [*lâss*], nom de plusieurs rois de Hongrie et de Pologne. — Le plus illustre, saint LADISLAS Ier, roi de Hongrie, né vers 1045, m. à Nyitra en 1095, avait été désigné d'abord comme chef de la première croisade.

**Ladislas** ou **Vladislas V Jagellon,** roi de Pologne, né en 1348, m. à Grodek en 1434. Se convertit au catholicisme, unit la Pologne et la Lituanie, et battit les Chevaliers teutoniques à Tannenberg (1410) et à Koronovo.

**Ladislas** ou **Lancelot,** roi de Naples de 1386 à 1414 ; m. empoisonné. Ses Etats lui furent disputés par Louis II d'Anjou.

**ladmannite** n. f. Phosphate naturel de plomb et de cuivre avec chromate de plomb.

**Ladmirault** (Louis **de**), général français, né à Montmorillon, m. à La Fouchardière (1808-1898). Il se distingua aux batailles sous Metz (1870-1871), notamment à Rezonville, enleva Montmartre aux insurgés de la Commune (1871), et fut gouverneur militaire de Paris.

**Ladoga,** grand lac du nord-ouest de la Russie, que la Néva fait communiquer avec le golfe de Finlande.

**Ladon,** anc. rivière du Péloponèse, affluent de l'Alphée, célèbre par la beauté de ses rives.

**ladre** adj. (du lat. *Lazarus*, nom, dans la parabole de l'Evangile, du pauvre couvert d'ulcères, assis à la porte du mauvais riche). Qui est atteint de la lèpre : *une femme ladre.* Qui est atteint de ladrerie (en parlant du porc). Insensible, au physique et au moral. Substantiv. (il fait alors *ladresse* au fém.), personne affectée de la ladrerie. Personne extrêmement avare : *une vieille ladresse.* N. m. *Taches de ladre*, parties de la peau du cheval dépourvues de pigment et recouvertes de poils très fins, le plus souvent autour des yeux, du nez, de la bouche, etc.

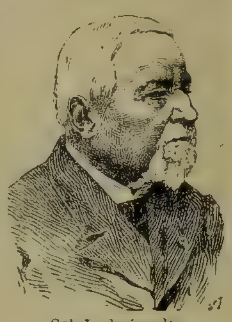

Gal Ladmirault.

**ladrerie** [*rî*] n. f. (de *ladre*). Ancien nom de la lèpre. Hôpital pour les lépreux. (On dit plus communém. MALADRERIE.) Maladie du porc, produite par la présence de cysticerques dans les muscles : *la ladrerie se transmet à l'homme. Fig.* et *fam.* Avarice sordide : *la ladrerie d'Harpagon.*

— ENCYCL. *Art vétér.* La ladrerie est causée par la présence, dans les tissus cellulaires et les muscles, de vésicules qui renferment un cysticerque. Les porcs et parfois aussi les chiens absorbant des détritus de toute sorte ingèrent des œufs de ver solitaire (*tænia solium*), expulsés avec les excréments humains. Dans leur estomac, ces œufs se transforment en embryons, qui passent dans l'intestin, puis, par les vaisseaux sanguins, sont conduits dans toutes les parties du corps de l'animal. Dans les tissus, ils s'enkystent, et deviennent des cysticerques. Ingérés par l'homme avec de la chair insuffisamment cuite, les cysticerques donneront naissance à de nouveaux vers solitaires.

La ladrerie est incurable, et constitue un vice rédhibitoire (loi du 2 août 1884). Ordinairement, les animaux qui en sont atteints présentent entre autres symptômes une langue chargée en dessous d'amas de vésicules dues aux cysticerques ; les experts chargés de visiter les porcs que l'on soupçonne atteints de cette maladie examinent avant tout la langue (d'où leur nom de *langueyeurs*).

Pour éviter cette maladie, dont la fréquence a beaucoup diminué devant les progrès de l'élevage, il faut tenir les animaux en stabulation complète, pour les empêcher d'absorber des ordures.

**Ladvocat** [*ka*] (Jean-Baptiste), érudit et hébraïsant français, né à Vaucouleurs, m. à Paris (1709-1765).

**lady** [*lè-dé*] n. f. (m. angl.). Femme de lord, de baronnet, en Angleterre. Pl. des *ladies* [*lè-déz*].

**Ladysmith,** v. de l'Union Sud-Africaine (Natal), sur la Klip ; 5.500 h. Assiégée sans succès par les armées boers, d'octobre 1899 à février 1900.

**Laeken,** anc. v. de la Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), réunie aujourd'hui à Bruxelles dont elle forme une division ; près de la Senne. Draps, fonderie, produits chimiques. Beau château du XVIIIe siècle, résidence royale. Eglise Notre-Dame, où se trouve le tombeau de Léopold Ier.

**Lælius** [*lé-li-uss*] (Caïus), consul romain (225-vers 165 av. J.-C.), qui fut l'ami de Scipion l'Africain et de Polybe.

**La Encina** (Juan **de**), auteur dramatique et poète espagnol, né à La Encina, m. à Salamanque (1468-1534), auteur d'un *Cancionero.*

**lændler** [*lèn'-dlèr*] n. m. Danse populaire, en Allemagne et en Autriche, et qui est une sorte de valse lente.

**Laënnec** [*la-è-nèk*] (René), médecin français, né à Quimper, m. à Kerlouanec (1781-1826). Un des plus grands médecins de tous les temps. Il a découvert l'auscultation *médiate*, c'est-à-dire réalisée au moyen du stéthoscope, ce qui a permis l'application de cette précieuse méthode de diagnostic ; a reconnu et classé la plus grande partie des maladies des poumons, et a développé la méthode anatomo-clinique, entrevue par Corvisart, et qui est encore la base de la médecine actuelle. Il fut professeur à la Faculté de médecine de Paris et au Collège de France. On a donné son nom à l'ancien hospice des Incurables, rue de Sèvres, à Paris, devenu l'*hôpital Laënnec.*

**Laensberg** ou **Lansbert** (Matthieu), chanoine de Liége, qui vivait vers 1600 : passe pour l'auteur du premier *Almanach de Liége.*

**Laërce** (Diogène). V. DIOGÈNE.

**Laermans** (Eugène-Jules-Joseph), peintre belge, né à Molenbeck-Saint-Jean, en 1864 : a représenté, avec une technique de primitif, la vie paysanne, les émigrants.

**Laerne,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Termonde) ; 4.300 h. Huile.

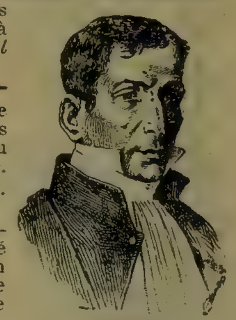

Laënnec.

**Laërte,** roi d'Ithaque, mari d'Anticlée, et père d'Ulysse (*Myth.*).

**Laërtes,** personnage de Shakespeare (*Hamlet*), frère d'Ophélie ; il blesse mortellement Hamlet en combat singulier, et est tué par lui.

**lætare** [*lé-ta-ré*] n. m. (en lat. *réjouis-toi*). Nom donné au quatrième dimanche de carême, parce que l'introït de ce jour commence par les mots : *Lætare, Jerusalem.*

**Laethem-Saint-Martin,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), près de la Lys ; 1.450 h. Dentelles.

**La Fare** (Charles-Auguste, marquis), poète élégant, ami de Chaulieu et de Mme de la Sablière, né à Valgorges (Ardèche), m. à Paris (1644-1712) ; auteur d'agréables chansons et d'intéressants *Mémoires.*

**Lafarge** (Marie CAPELLE, femme **Pouch-**), née à Villers-Hélon (Aisne), m. à Ussat (Ariège) [1816-1852]. Accusée d'avoir empoisonnée son mari et condamnée pour ce fait, elle ne cessa de protester de son innocence.

**Lafargue** (Paul), homme politique français, socialiste collectiviste, né à Santiago-de-Cuba, m. à Draveil (1842-1911) ; gendre et disciple de Karl Marx.

**Lafargue** (Fernand), romancier français, né à Bordeaux, m. à Talence (1856-1903) ; auteur des *Ouailles du curé Fargeas.*

**La Fayette** [*fa-iè-te*] (Gilbert **de**), maréchal de France sous Charles VII, un des compagnons d'armes de Jeanne d'Arc (1380-1462).

**La Fayette** (Louise **de**), née vers 1615 : de la famille du précédent ; fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Elle fut aimée de Louis XIII. Elle mourut au couvent de la Visitation, en 1665.

**La Fayette** (Marie-Madeleine PIOCHE DE LA VERGNE, comtesse **de**), femme de lettres française, belle-sœur de la précédente, née et m. à Paris (1634-1693) : auteur de la *Princesse de Clèves*, chef-d'œuvre du roman d'analyse, et de *Mémoires* intéressants ; c'est un écrivain sobre et délicat. Elle fut dame d'honneur de Henriette d'Angleterre, et étroitement liée avec La Rochefoucauld.

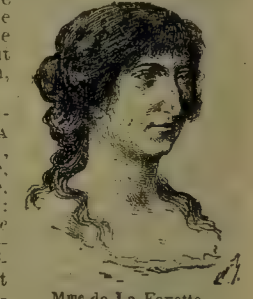

Mme de La Fayette.

**La Fayette** (Marie-Joseph MOTIER, marquis **de**), général et homme politique français, né au château de Chavagnac (Haute-Loire), m. à Paris (1757-1834). Il prit une part active à la révolution d'Amérique, puis en France à celle de 1789 dans les rangs du parti royaliste libéral, et dut quitter la France ; il fut retenu pendant cinq ans prisonnier par les Autrichiens à Olmutz. Il eut également une grande part à la révolution de juillet 1830. On a publié ses *Mémoires.*

**Lafayette,** v. des Etats-Unis (Indiana), sur le Wabash ; 21.000 h. Université.

**Lafenestre** (Georges), littérateur français, né à Orléans, m. à Paris (1837-1919) ; membre de l'Académie des beaux-arts (1892). On lui doit des travaux sur la peinture italienne, sur les primitifs français, etc., et de jolis recueils de vers.

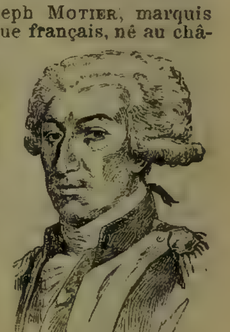

La Fayette.

**Laferrière** (Louis-Firmin *Julien*), jurisconsulte français, né à Jonzac, m. à Paris (1798-1861). — Son fils, EDOUARD, né à Angoulême, m. à Bourbonne-les-Bains (1813-1901), jurisconsulte et homme politique, fut vice-président du conseil d'Etat, gouverneur général de l'Algérie ; auteur d'un traité classique des *Juridictions administratives.*

**La Ferronnays** (Auguste FERRON, comte **de**), diplomate français, né à Saint-Malo, m. à Rome (1777-1842). Il prit part aux congrès de Troppau, de Laybach et de Vérone. Ministre des affaires étrangères dans le cabinet Martignac.

**La Ferté-Saint-Nectaire** [*sin-nèk-tè-re*] ou **Senneterre** (Henri **de**), maréchal de France (1600-1680). Il se distingua à Rocroi, et, pendant la Fronde, combattit pour la royauté.

**Laferté-sur-Amance,** ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 37 kil. de Langres ; 460 h. (*Ferlois*). Ch. de f. Et. Chaux. — Le cant. a 13 comm., et 4.500 h.

**La Feuillade** (Georges D'AUBUSSON **de**), diplomate français, m. à Metz (1612-1697). Ambassadeur à Madrid et à Venise ; évêque de Metz. — Son frère, FRANÇOIS, maréchal de France sous Louis XIV, m. à Paris (1625-1691). — LOUIS, fils du précédent, maréchal de France, m. à Paris (1673-1725), se signala par la bassesse de ses flatteries à l'égard du roi, auquel il fit élever une statue sur la place des Victoires. Bon courtisan, brave soldat, mais général médiocre, il fut battu devant Turin, pendant la guerre de la succession d'Espagne (1706).

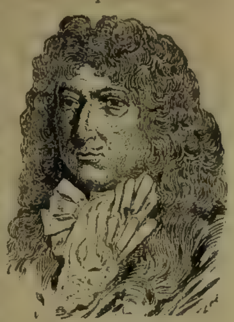
La Feuillade.

**Laffaux,** comm. du dép. de l'Aisne, arr. et à 12 kil. de Soissons, sur les plateaux entre Aisne et Lette : 195 hab. en 1914. Le village était situé à l'O. de la route de Soissons à Laon ; le moulin plus à l'E., de l'autre côté de la même route, un peu au S. du point où s'en détache le Chemin des Dames. Il a été enlevé par les Français du 14e corps (général Marjoulet) le 23 octobre 1916 pendant la bataille de la Malmaison. Village et moulin ont suivi le sort du Chemin des Dames en 1918. Complètement détruits.

**Laffémas** [*mass*] (Barthélemi **de**), contrôleur général du commerce sous Henri IV, né à Beausemblant en Dauphiné vers 1545, m. vers 1612. — Son fils Isaac, né à Beausemblant (1589-1650), lieutenant civil. Membre des commissions extraordinaires chargées par Richelieu de juger les nobles, il les condamna sans pitié, et laissa, malgré sa probité, une mémoire exécrée.

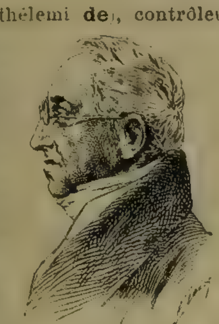
J. Laffitte.

**Laffitte** (Jacques), financier français, né à Bayonne, m. à Paris (1767-1844). Il joua un rôle actif dans la révolution de 1830, et devint ministre des finances et président du conseil de Louis-Philippe, mais démissionna dès 1831. Il sortit pauvre du ministère.

**Laffitte** (Pierre), philosophe et savant français, né à Beguey (Gironde), m. à Paris (1823-1903). Il fut, après Auguste Comte, le chef de l'école positiviste.

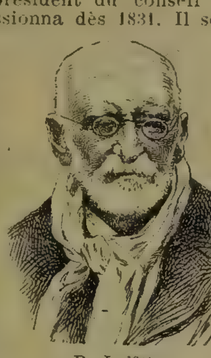
P. Laffitte.

**Lafleur,** type des valets de Regnard, adroit, délié, mais honnête. Il reparaît fréquemment dans les comédies du XVIIIe siècle.

**Lafon** (Pierre Rapenouille, dit), tragédien français, né à Lalinde (Périgord), m. à Bordeaux (1773-1846), sociétaire du Théâtre-Franç.

**Lafont** (Pierre-Chéri), acteur français, né à Bordeaux, m. à Paris (1797-1873) ; joua au Vaudeville, aux Variétés.

**La Fontaine** [*tè-ne*] (Jean **de**), né à Château-Thierry, m. à Paris (1621-1695). Fils d'un maître des eaux et forêts, il mena une vie libre et insouciante, fut un mari négligent, et passa chez les autres, notamment chez Fouquet, chez Hervart, chez Mme de la Sablière, la plus grande partie de son existence. Il entra à l'Académie en 1663, et fut l'ami de Boileau, Racine, Chapelle, Molière, Maucroix. Sa gloire poétique est fondée un peu sur ses *Contes*, et surtout sur ses *Fables*. Les premiers, imités de Boccace, de l'Arioste, etc., ignorent souvent la morale, mais sont pleins de finesse élégante et de verve spirituelle. Les fables ont un charme irrésistible et sont devenues le livre universel, le manuel de tous les âges et de toutes les conditions. Il a interprété les sujets les plus divers avec une délicieuse originalité, et il en a fait de véritables créations. Nul n'a en effet retrouvé cette grâce exquise, cette bonhomie malicieuse, cette naïveté piquante, ce naturel et cette simplicité unis à un art si parfait, cette souplesse du génie, ce bon sens supérieur, cette candeur charmante avec laquelle il fait parler et agir ses personnages. Il lui échappe parfois quelques préceptes d'égoïsme pratique, mais en général ses œuvres sont empreintes de sa douceur enjouée, de sa bonté naïve et de sa sensibilité. Dans ses autres poèmes (élégies, épîtres, madrigaux, etc.), dans ses lettres, dans son roman en vers et en prose : *les Amours de Psyché et de Cupidon*, on rencontre des choses charmantes et de la plus pure poésie.

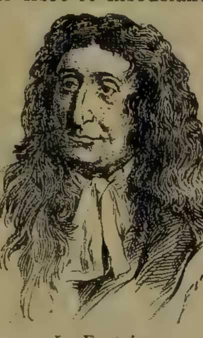
La Fontaine.

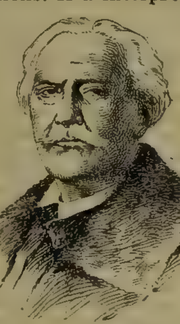
H.-T. Lafontaine.

**Lafontaine** (Henri Thomas, dit), acteur et auteur dramatique français, né à Bordeaux, m. à Versailles (1826-1898). Il remporta ses plus grands succès au Vaudeville, au Gymnase et au Théâtre-Français.

**Laforce,** ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 9 kil. de Bergerac, près de la Dordogne ; 1.300 h. — Le cant. a 12 comm., et 8.420 h.

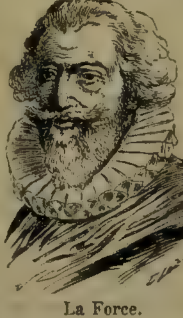
La Force.

**La Force** (Henri Nompar de Caumont, duc **de**), capitaine français (1582-1678). Il se distingua au siège de Montauban (1622), s'empara de Monflanquin, rentra dans la fidélité du roi et devint maréchal de camp.

**La Forge** (Anatole **de**), publiciste et homme politique français, né et m. à Paris (1820-1892). Il se distingua en 1871 dans l'organisation de la résistance à l'ennemi, en province.

**Laforgue** (Jules), poète français, né à Montevideo, m. à Paris (1860-1887). Ses poésies, qui font date dans l'histoire du symbolisme, sont un mélange singulier de tristesse, d'ironie, de bizarre fantaisie.

**Lafosse** (Charles **de**), peintre d'histoire français, né et m. à Paris (1636-1716). Ses meilleures œuvres sont le dôme des Invalides et plusieurs plafonds de Versailles (*Auguste faisant construire le port de Misène*). Talent facile et aisé, mais que gâta son succès même.

**Lafosse** (Antoine **de**), poète tragique, né et m. à Paris (1653-1708) ; neveu du précédent, auteur de *Manlius Capitolinus*.

**Lafrançaise** [*sè-ze*], ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 17 kil. de Montauban, au-dessus du Tarn ; 3.000 h. — Le cant. a 4 comm., et 4.960 h.

**Lagaë** (Jules), sculpteur belge, né à Roulers, en 1860 ; auteur de bustes vivants et vrais.

**La Galissonnière** (Roland-Michel **de**), amiral français, né à Rochefort (1693-1756), gouverneur du Canada de 1745 à 1749. Il conduisit l'escadre française à Minorque, et vainquit l'amiral Byng (1756).

**La Gandara** (Antonio **de**), peintre français, né et m. à Paris (1862-1917). Disciple des Anglais et des Espagnols, il a peint des portraits d'une tonalité assourdie, d'un modelé sobre et élégant. Ses paysages sont recherchés des amateurs.

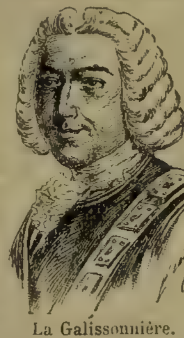
La Galissonnière.

**La Gardie** (Pontus **de**), général suédois, d'origine française, né à La Gardie (diocèse de Carcassonne), m. à Narva (1530-1585). Il conquit l'Ingrie sur les Russes, et périt dans un naufrage devant Narva. — Son petit-fils, Magnus, né à Revel, m. à Venngarn (1622-1686), homme d'État suédois, un des conseillers de Charles XI.

**lagate** n. m. Sel de l'acide lagique.

**lagène** n. f. (du lat. *lagena*, bouteille). Genre de rhizopodes foraminifères, renfermant des coquilles prolongées en un long col, qui leur donne l'aspect d'une bouteille.

**lagéniforme** adj. (de *lagène*, et *forme*). Qui a la forme d'une bouteille.

**lagénorhynque** [*rin-ke*] n. m. Genre de mammifères cétacés denticètes, comprenant des dauphins des mers septentrionales.

**Lagerlöf** (Selma), femme de lettres suédoise, née en 1859, dans le domaine de Marbacka (Kermland), auteur de romans (*la Légende de Gösta Berling*, *Jérusalem*) pleins d'une fantaisie exubérante et colorée. Prix Nobel en 1909.

**lagerstrœmie** [*jèr-stré-mî*] n. f. Genre de lythrariacées, renfermant des arbustes et des arbrisseaux de l'Asie tropicale à fleurs pourpres ou blanches, recherchés en Europe comme plantes ornementales.

**Laghouat,** comm. mixte d'Algérie (territoire du Sud), dans une oasis du Sahara ; 5.660 h. La commune indigène a 17.500 h. Prise brillamment par les Français en 1852.

**Lagides,** dynastie égyptienne, qui eut pour chef un des généraux d'Alexandre, Ptolémée, fils de Lagus, et dura de 306 à 30 av. J.-C.

**lagidium** [*ji-di-om*] n. m. Mammifère rongeur, voisin de l'écureuil et qui habite l'Amérique du Sud.

**lagique** adj. Se dit d'un acide résultant de l'oxydation de l'acide gallique.

**lagmi** n. m. Liquide sucré, fermentescible, extrait des bourgeons du dattier, et que les indigènes de l'Afrique septentrionale consomment frais, ou qu'ils font fermenter pour en obtenir une autre boisson (*khramar*), à saveur aigrelette et peu estimée des Européens qui habitent ces régions.

**Lagnieu,** ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 46 kil. de Belley, non loin du Rhône ; 2.200 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles, distillerie. — Le cant. a 14 comm., et 9.520 h.

**Lagny,** ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 21 kil. de Meaux, sur la Marne ; 5.560 h. Ch. de f. E. Corroirie, lainages. Imprimerie. Restes de l'ancienne abbaye bénédictine. — Le cant. a 29 comm., et 24.900 h.

**lagon** n. m. Petit lac ou étang d'eau de mer, que les coups de vent ou les marées laissent sur les plages. Masse d'eau qui occupe le centre d'un atoll.

**lagonite** n. f. Borate hydraté naturel de fer.

**lagopède** n. m. (gr. *lagôs*, lièvre, et lat. *pes, pedis*, pied). Genre d'oiseaux gallinacés, qui habitent les cimes neigeuses, et qui ont le tarse et les doigts couverts de plumes : *la chair du lagopède est délicate.* — Encycl. Les lagopèdes habitent les forêts des montagnes ; ils sont très voisins des gélinottes. Leur plumage, roussâtre, change avec les saisons. On en connaît quatorze espèces de l'hémisphère nord. Les plus connus sont : le *lagopède blanc* (Europe et Etats-Unis d'Amérique) ; le *lagopède d'Ecosse* ou *grouse* ; le *lagopède des Alpes*.

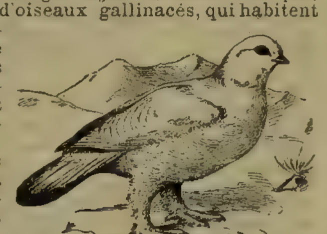
Lagopède.

**lagophtalmie** [*mî*] n. f. (du gr. *lagophtalmon*, œil de lièvre). Affection dans laquelle la paupière supérieure est retirée, et ne peut plus couvrir l'œil qui reste ouvert, même pendant le sommeil.

**Lagor,** ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 16 kil. d'Orthez, près du gave de Pau ; 980 h. — Le cant. a 21 comm., et 7.500 h.

**Lagorce,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 28 kil. de Largentière : 1.290 h.

**La Gorce** (Pierre **de**), historien français, né à Vannes en 1845, auteur d'une *Histoire du Second Empire*, œuvre d'un écrivain sagace, coloré, sérieusement documenté ; catholique et conservateur, mais impartial ; membre de l'Académie des sciences morales (1907) et de l'Académie française (1914).

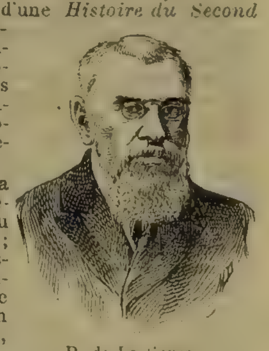
P. de La Gorce.

**Lagos** [*ghoss*], v. de la colonie anglaise de Nigéria, sur une lagune du rivage du golfe de Benin ; 74.000 h. Capitale d'un district de la Nigéria méridionale, peuplé de 2.152.000 h. Exportation de caoutchouc, d'acajou, d'huile de palme.

**Lagos,** v. du sud du Portugal (Algarve) ; 8.500 h. Port sur l'Atlantique. Pêcheries, vins. Tourville y vainquit la flotte anglaise de l'amiral Rooke (1693).

**lagostome** n. m. Syn. de bec-de-lièvre.

**lagotriche** ou **lagothrix** [*triks*] n. m. Genre de singes platyrrhiniens, de l'Amérique du Sud.

**La Grandière** (Pierre-Paul-Marie **de**), marin français, m. à Quimper (1807-1870). Il gouverna avec distinction, et agrandit la Cochinchine.

**Lagrange** (Charles Varlet, sieur **de**), comédien de la troupe de Molière, né à Amiens, m. à Paris (1639-1692). Son *Registre* est un document précieux pour l'histoire de Molière et des débuts du Théâtre-Français.

**Lagrange** (Joseph-Louis), géomètre français, né à Turin, m. à Paris (1736-1813). Ses premiers travaux sur le calcul des probabilités, la mécanique rationnelle et l'hydrodynamique furent remarqués par Euler, qui le fit admettre à l'Académie de Berlin. La théorie complète des librations de la lune, puis celle de Jupiter et de ses satellites le rendirent célèbre comme astronome, et il s'illustra comme mathématicien par la découverte de la formule dite *série de Lagrange*, l'intégration de l'équation qui permet de calculer les perturbations planétaires et la composition de la *Mécanique analytique*, etc. On lui doit en outre une méthode de résolution numérique des équations par les fractions continues, le calcul des variations, la formule d'interpolation dite *de Lagrange* pour le calcul des différences finies, et un traité de calcul différentiel et intégral sous le titre de *Théorie des fonctions analytiques*. Une édition des *œuvres complètes de Lagrange*, revue par Serret, a été publié de 1867 à 1870. Son influence s'est exercée dans l'enseignement par la substitution de la méthode analytique à la méthode synthétique.

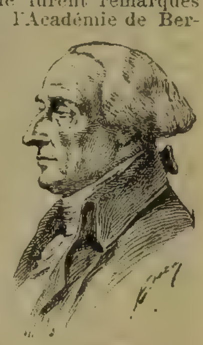
Lagrange.

**Lagrange-Chancel** (Joseph), littérateur français, né près de Périgueux, m. au château d'Antoniat (Dordogne) [1677-1758] ; auteur de tragédies assez faiblement versifiées : *Alceste*, *Ino et Mélicerte*, etc., et de pamphlets politiques. Il fut compromis dans la conspiration de Cellamare, et obligé de s'exiler.

**Lagrasse,** ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 25 kil. de Carcassonne, sur l'Orbieu ; 940 h. Ch. de f. Vins mousseux. — Le cant. a 18 comm., et 5.610 h.

**Lagraulière,** comm. de la Corrèze, arr. et à 18 kil. de Tulle, sur un sous-affluent de la Vezère ; 1.980 h.

**lagre** n. m. (de l'allem. *lager*, lit). Dans la fabrication des verres à vitre, plaque de verre sur laquelle on étend les verres.

**Lagrenée** (Jean-Louis-François), peintre français, née et m. à Paris (1724-1805). Ses tableaux (*l'Enlèvement de Dejanire*, *la Veuve d'un Indien*, etc.), valent surtout par le sens de la composition. — Son frère, Jean-Jacques, né et m. à Paris (1739-1821), peignit avec talent sur verre et sur porcelaine.

**lagrie** [*grî*] n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant de nombreuses espèces dont les larves se développent dans le bois pourri, et que l'on rencontre dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.

**Lagting,** division du Storting (parlement norvégien), qui est une sorte de Chambre haute, élue par les députés à raison du quart de l'assemblée, les trois autres quarts formant l'*Odelsting*.

**lague** [*ghe*] n. f. Sillage d'un vaisseau. (Vx.)

**La Guéronnière** (Louis-Etienne **de**), publiciste français, fonctionnaire sous l'Empire, né à Villemartin (Haute-Vienne), m. à Paris (1816-1875).

**Laguerre** (Edmond-Nicolas), mathématicien français, né et m. à Bar-le-Duc (1834-1886). Auteur de travaux sur la théorie des substitutions linéaires et les équations numériques. Membre de l'Académie des sciences (1884).

**Laguerre** (Georges), avocat et homme politique français, ne à Paris, m. à Gournay-sur-Marne (Seine-et-Oise) (1858-1912). Ardent partisan du général Boulanger ; il dirigea le journal « la Presse » pour défendre les multiples candidatures du général.

**La Guiche,** famille française, dont beaucoup de membres se sont distingués dans la guerre, l'administration et la politique, du XVe au XVIIIe siècle.

**Laguillermie** (Auguste-Frédéric), graveur et peintre français, né à Paris en 1841 ; membre de l'Académie des beaux-arts en 1911. Son burin a interprété avec maîtrise les peintres d'autrefois et d'aujourd'hui.

**Laguiole,** ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 24 kil. d'Espalion, près de la Selve : 1.800 h. (*Laguiolais*). Fromages. — Le cant. a 5 comm., et 4.720 h.

**laguis** [*ghiss*] n. m. Cordage terminé par un nœud, qui se serre par le seul poids du corps qu'il entoure.

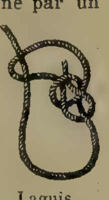
Laguis.

**Laguna,** v. de l'archipel espagnol des Canaries (île de Ténériffe) ; 14.000 h. Evêché.

**lagune** n. f. (ital. *laguna*). Espace de mer peu profond, voisin de la côte, entrecoupé d'îlots : *Venise est bâtie sur les îlots d'une lagune.*
— Encycl. Les lagunes sont, en général, formées sur les côtes basses par la mer elle-même, dont le flot rejette sur la côte des matériaux meubles : sables, graviers légers, qui donnent naissance à un cordon littoral. Celui-ci, en se fermant, isole de la haute mer des étendues peu profondes d'eau salée. Les lagunes sont particulièrement fréquentes dans les deltas fluviaux (lagunes de Commacchio, etc.).

**lagure** n. m. Genre de graminées voisines des agrostides, indigènes dans le midi de la France et que l'on cultive surtout dans les jardins pour ses épis ovoïdes blanc velouté utilisés dans la confection des gerbes et bouquets.

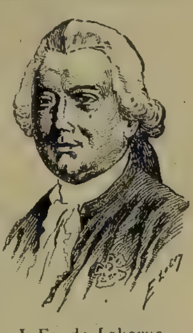
J.-Fr. de Laharpe.

**La Halle** (**Adam de**). V. Adam.

**Laharpe** (Jean-François Delharpe ou Delaharpe, dit **de**), poète et critique littéraire français, né et m. à Paris (1739-1803) ; auteur de tragédies, de traductions, et d'un *Cours de littérature*, louable surtout pour la littérature au XVIIe siècle et particulièrement pour le théâtre de Racine.

**Laharpe** (Frédéric-César **de**), homme politique suisse, né à Rolle, m. à Lausanne (1754-1838), précepteur de l'empereur de Russie Alexandre Ier.

**La Hire** (Etienne de Vignolles, plus connu sous le nom de), capitaine français, né en Gascogne vers 13.0, m. à Montauban en 1443. Son impétuosité à la guerre lui avait fait donner le surnom de *La Hire* (la Colère). Il accompagna Jeanne d'Arc au siège d'Orléans, et tenta de l'enlever de la prison de Rouen.

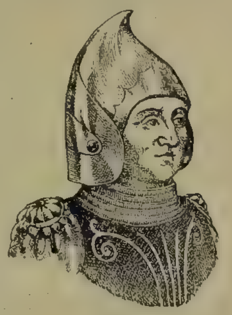
La Hire.

**La Hire** ou **La Hyre** (Laurent **de**), peintre et graveur français, né et m. à Paris (1606-1656). Ses tableaux sont des tableaux religieux (*Saint François*) et des paysages historiques, traités avec une réelle habileté. — Son fils Philippe, géomètre, astronome et physicien français, né et m. à Paris (1640-1718).

**Lahore,** v. de l'Inde anglaise, capit. du Pendjab, et ch.-l. de la *prov. de Lahore*, près de la Ravi ; 228.000 h. Beaux monuments de l'époque mongole : palais de Djihanghir, mosquée d'Aurengzeb.

**Lahovary** (Alexandre), homme d'Etat roumain, né à Bucarest, m. à Paris (1841-1897). Ministre des affaires étrangères en 1889-1891.

**Lahr,** v. d'Allemagne (Bade), en Forêt-Noire, sur la Schutter, affl. du Rhin ; 14.000 h.

**La Huerta** (Vicente Antonio Garcia **de**), poète dramatique espagnol, né à Zafra, m. à Madrid (1729-1797) ; adversaire des doctrines littéraires classiques et françaises, au nom de la tradition nationale ; auteur de *Raquel o la Judia de Toledo*.

**lai** [*lè*] n. m. (mot angl.). Petit poème du moyen âge, narratif ou lyrique : *Marie de France a laissé des lais gracieux.*
— Encycl. Le *lai narratif* est une courte composition, presque toujours en vers de huit syllabes à rimes plates, qui traite un épisode se rattachant aux légendes arthuriennes ou au cycle de la Table Ronde. Le recueil de lais narratifs le plus considérable est celui de Marie de France, écrit avec beaucoup de simplicité et de grâce. — Les *lais lyriques* étaient probablement joués à l'origine sur des mélodies celtiques. L'essence du genre est de se composer de couplets non symétriques, dont chacun se jouait sur une mélodie particulière. Le recueil complet des *Lais et descorts* du XIIIe siècle a été publié, avec les mélodies, par Jeanroy, Brandin et Aubry (1901).

**lai** [*lè*], **e** adj. et n. (lat. *laicus*). Laïque. *Frère lai*, frère servant, qui n'est point destiné aux ordres sacrés. *Sœur laie*, sœur converse.

**Laibach.** *Géogr.* V. Laybach.

**laïc** [*la-ik*] adj. et n. m. V. laïque.

**laïcal, e, aux** adj. Qui concerne les laïques.

**laïcat** [*ka*] n. m. Condition laïque.

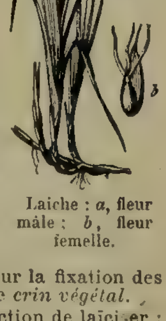

Laiche : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

**laiche** [*lè-che*] n. f. (allem. *liesch*). *Bot.* Genre de cypéracées.
— Encycl. Les laiches sont des herbes à feuilles coupantes, qui croissent ordinairement dans les lieux humides. On en connaît environ cinq cents espèces, répandues sur tout le globe. La laiche des sables (*carex arenaria*) possède des rhizomes rampants très développés ; elle a pu être employée pour la fixation des dunes, et ses feuilles constituent le *crin végétal*.

**laïcisation** [*za-si-on*] n. f. Action de laïciser : *la laïcisation des écoles, des hôpitaux.*

**laïciser** [*zé*] v. a. (de *laïc*). Remplacer un personnel religieux par un personnel laïque : *laïciser une école.* Exclure des programmes scolaires l'enseignement religieux.

**laïcisme** [*sis-me*] n. m. L'ensemble, le caractère des laïques.

**laïcité** n. f. Caractère laïque : *la laïcité de l'enseignement.*

**laid** [*lè*], **e** adj. (de l'anc. h. allem. *laid*, odieux). Difforme, désagréable à la vue : *femme laide. Fig.* Contraire à la bienséance, au devoir : *il est laid de mentir.* N. Personne laide : *bien des laides se font aimer.* N. m. Ce qui est laid : *les romantiques aiment opposer le beau et le laid.* Ant. **Joli, beau.**

**laidasse** [*lè-da-se*] n. f. *Fam.* Femme très laide.

**laidement** [*lè-de-man*] adv. D'une façon laide. Ant. **Joliment.**

**laideron** [*lè*] n. f. ou m. *Fam.* Fille ou femme laide.

**laideur** [*lè*] n. f. Etat de ce qui est laid, difforme. *Fig.* : *la laideur du vice.* Ant. **Beauté.**

**laidir** [*lè*] v. n. Devenir laid. (Vx.)

**laie** [*lè*] n. f. Femelle du sanglier.

**laie** [*lè*] n. f. Route étroite, percée dans une forêt.

**laie** [*lè*] n. f. Marteau à deux têtes, dentelé, des tailleurs de pierre.

**laie** [*lè*] n. f. (flam. *laeye*). Boîte qui renferme les soupapes d'un orgue. Auge sur laquelle on place les marcs du vin ou d'huile que l'on veut soumettre à une forte pression.

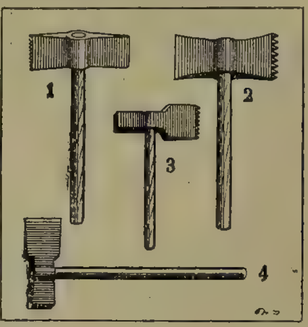

Laies : 1. A dents ; 2. A deux taillants (de piqueur de moellon) ; 3. A grain d'orge (de piqueur de moellon) ; 4. De maçon.

**Laigle** [*lè-gle*], ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 32 kil. de Mortagne, sur la Rille ; 5.240 h. Ch. de f. Et. Verrerie, métallurgie, tréfileries. — Le cant. a 15 comm., et 12.070 h.

**Laigné-en-Belin,** comm. de la Sarthe, arr. et à 18 kil. du Mans ; 1.270 h. Ch. de f. Orl.

**Laignelet,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 56 kil. de Fougères ; 1.870 h. Verrerie.

**Laignes** [*lè-gne*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 17 kil. de Châtillon-sur-Seine ; 1.190 h. (*Laignois*). Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 23 comm., et 6.910 h.

**Laillé,** comm. d'Ille-et Vilaine, arr. et à 50 kil. de Redon ; 1.650 h. Ch. de f. Et.

**Lailly,** comm. du Loiret, arr. et à 20 kil. d'Orléans, sur l'Ardoux ; 1.650 h.

**laimargue** [*lè-mar-ghe*] n. m. Genre de poissons plagiostomes, comprenant des squales cyclospondyles, que l'on rencontre dans la Méditerranée et surtout sur les côtes du Portugal.

**lainage** [*lè*] n. m. Toison des moutons. Marchandise, étoffe de laine : *les lainages d'Elbeuf sont renommés.* Façon donnée aux draps avec des chardons.

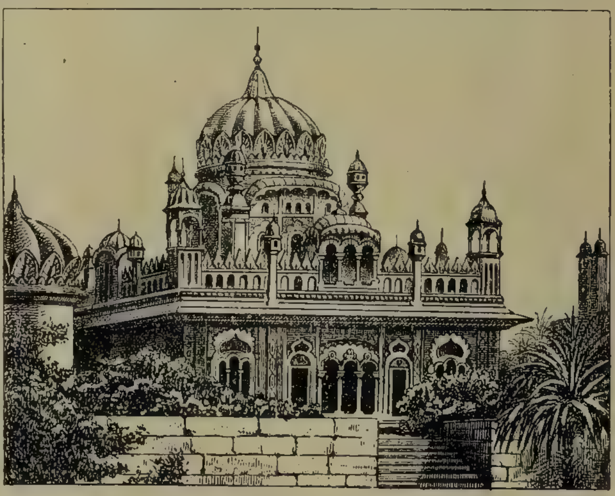
Palais de Lahore.

**laine** [*lè-ne*] n. f. (lat. *lana*). Poil épais, doux et frisé, de quelques animaux, particulièrement du mouton : *la laine est souple, tenace et élastique.* Vêtement fait de laine : *la laine habille chaudement.* Cheveux épais et crépus des nègres. *Laine de bois*, matière textile fabriquée avec les feuilles du pin maritime. Nom donné aussi aux fins copeaux de bois servant aux emballages. (On dit aussi dans ce dernier sens *fibre de bois, planure.*) *Laine philosophique*, oxyde de zinc en flocons. *Demi-laine*, barre de fer méplate, pour renforcer le seuil ou les bornes d'une porte cochère. *Se laisser manger la laine sur le dos*, se dit du mouton auquel la pie arrache des brins de laine. *Fig.* Se laisser dépouiller. N. f. pl. Banc peu épais de sulfate de chaux ou plâtre en cristaux allongés, dans les carrières à plâtre.
— Encycl. *Econ. rur.* et *comm.* La laine est produite par le bulbe pileux de la peau de certains herbivores, et en particulier du mouton. Elle se distingue des poils par sa souplesse, son élasticité et sa finesse. Chaque filament est constitué par un tube recouvert de fines écailles, qui, d'un brin à un autre, s'accrochent les unes aux autres et donnent à la laine la propriété de se feutrer. Les brins se réunissent en *mèches* ; l'ensemble des mèches est la toison. Le brin de laine est plus ou moins contourné, et la laine est dite *lisse* ou *plate, ondulée, vrillée*, suivant la forme des brins. La laine est toujours imprégnée d'une matière grasse, appelée *suint*, formée d'oléine, de palmitine, stéarine, etc. La tonte des moutons a lieu une fois l'an et s'exécute de mai à juillet. Le poids de la toison peut aller de 1 kil. 500 à 6 kilogrammes. La longueur des brins varie de 2 à 30 centimètres ; les meilleures laines sont formées par les brins les plus fins et les plus longs.

La *laine en suint* est celle qui provient de la tonte et n'a subi aucune préparation ; la *laine lavée à dos* est celle qui a été nettoyée sur le dos de la bête quelques jours avant la tonte ; la *laine lavée à chaud* ou *scoured* est obtenue en passant à l'eau tiède la laine tondue ; enfin, la *laine lavée à fond* est celle qui est débarrassée de son suint par les alcalis. Dans les multiples applications auxquelles elle se prête (vêtement, ameublement), la laine est peignée ou cardée à la machine. Quand il s'agit de la transformer en fil, elle doit subir de nombreuses préparations, dont la première est le cardage, puis vient le peignage, qui donne deux qualités de laine : le *cœur* ou *peigné* et la *blousse*, déchets constitués par les brins courts. Les meilleures laines fournissent 90 à 92 p. 100 de cœur. V. tissage.

**Lainé** [*lè*] (Joseph-Louis-Joachim, vicomte), homme politique français, né à Bordeaux, m. à Paris (1767-1835), l'un des hommes les plus remarquables de la Restauration. Il fut, en 1815, président de la Chambre des députés, et entra en 1817 à l'Académie française.

**lainer** [*lè-né*] v. a. Opérer le lainage du drap. Couvrir un papier de laine hachée, pour imiter le velouté d'une étoffe. N. m. Le velouté d'une étoffe.

**lainerie** [*lè-ne-rî*] n. f. Fabrication des étoffes de laine. Magasin où l'on vend des laines. Marchandise de laine. Machine rotative servant à lainer les draps.

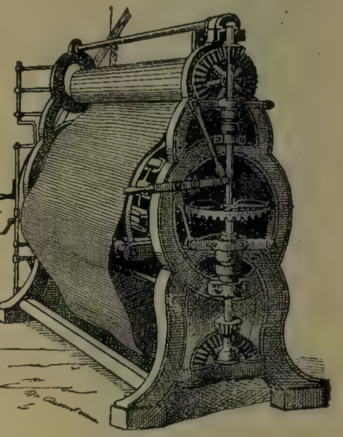
Lainerie.

**lainette** [*lè-nè-te*] n. f. Variété de mousse.

**laineur, euse** [*lè, euze*] n. Ouvrier, ouvrière qui laine le drap. N. f. Machine qu'on a substituée aux chardons et aux brosses pour lainer le drap.

**laineux, euse** [*lè-neû, eu-ze*] adj. Fourni de laine : *les moutons mérinos sont très laineux.* Qui a l'apparence de la laine : *le lama a le poil laineux. Bot. Plante laineuse*, couverte de poils.

**Lainez** ou **Lagnez** (Jacques), un des sept premiers disciples de saint Ignace, et le deuxième général des jésuites, né à Almazan, m. à Rome (1512-1565). Il prit part au colloque de Poissy et au concile de Trente.

**Laing** (Alexandre Gordon), voyageur anglais, né à Edimbourg, assassiné au Soudan (1794-1826). Lors d'un premier voyage, il rapporta les premiers renseignements sur les sources du Niger, et périt à Tombouctou dans une seconde mission.

**Laing** (Samuel), homme politique et écrivain anglais, né à Edimbourg, m. à Sydenham (1810-1897). Il s'est surtout occupé d'études préhistoriques.

**lainier** [*lè-ni-é*], **ère** adj. Relatif à la laine : *l'industrie lainière.* N. Marchand de laine. Ouvrier en laine.

**laïque** adj. et n. (lat. *laicus*). Qui n'est ni ecclésiastique ni religieux : *habit laïque ; les religieux et les laïques.* (On écrit aussi au masculin laïc.)

**Lair** (Adolphe-Emile), historien du droit, né à Saint-Georges-sur-Loire, m. à Angers (1834-1910).

**Lair** (*Jules*-Auguste), historien français, né à Caen, m. à Paris (1836-1907). On lui doit d'intéressantes études sur l'histoire de la Normandie et sur *Louise de La Vallière, Nicolas Foucquet.* Membre de l'Académie des inscriptions (1901).

**laird** [*lèr*] n. m. En Ecosse, propriétaire d'un manoir. (C'est une autre forme de *lord*.)

**Lairesse** (Gérard **de**), peintre, graveur et écrivain hollandais, né à Liége, m. à Amsterdam (1641-1711). Il a excellé dans la représentation des scènes mythologiques. Son coloris est agréable, mais sans vigueur. Avec lui commence la décadence de l'art hollandais.

**lais** [*lè*] n. m. (de *laisser*). Jeune baliveau en réserve. Ce que la mer ou une rivière donne d'accroissement à un terrain.
— Encycl. *Dr.* Les lais et relais de mer appartiennent au domaine privé de l'Etat par droit d'accession.
Les lais se forment soit naturellement, soit par suite de travaux d'art. Il faut un acte de concession pour détacher des terrains du rivage, et les faire rentrer dans le commerce ; le sol ne prend le caractère de lais qu'à partir de la délimitation faite par l'administration. Les concessions sont effectuées soit par adjudication publique, soit directement.
On appelle aussi *lais* les alluvions formées par les eaux courantes, et *relais* la partie du lit d'une rivière laissée à sec par le déplacement naturel et graduel des eaux qui se retirent d'une rive pour se porter sur l'autre. Le propriétaire de la rive découverte profite de l'alluvion. (V. lit.) Quant aux lais, ils appartiennent au propriétaire riverain, à charge de la servitude de marchepied ou chemin de halage s'il s'agit d'un cours d'eau navigable et flottable.

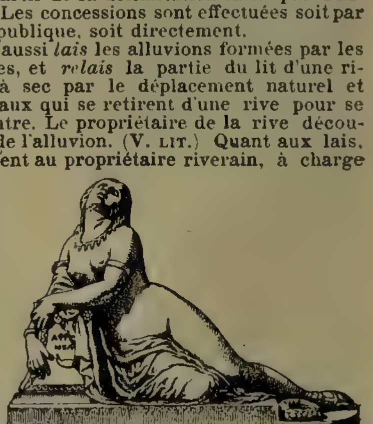
Laïs (statue de Mathieu Meusnier).

**Laïs** [*la-iss*], nom porté par plusieurs courtisanes grecques souvent confondues. La plus célèbre vécut à Corinthe dans la seconde moitié du IVe siècle, et compta parmi ses adorateurs tout ce que la Grèce avait de lettrés, d'hommes politiques, d'artistes, en particulier le peintre Apelle.

**Laïs,** statue en marbre de Mathieu Meusnier ; jardin des Tuileries, à Paris (1850).

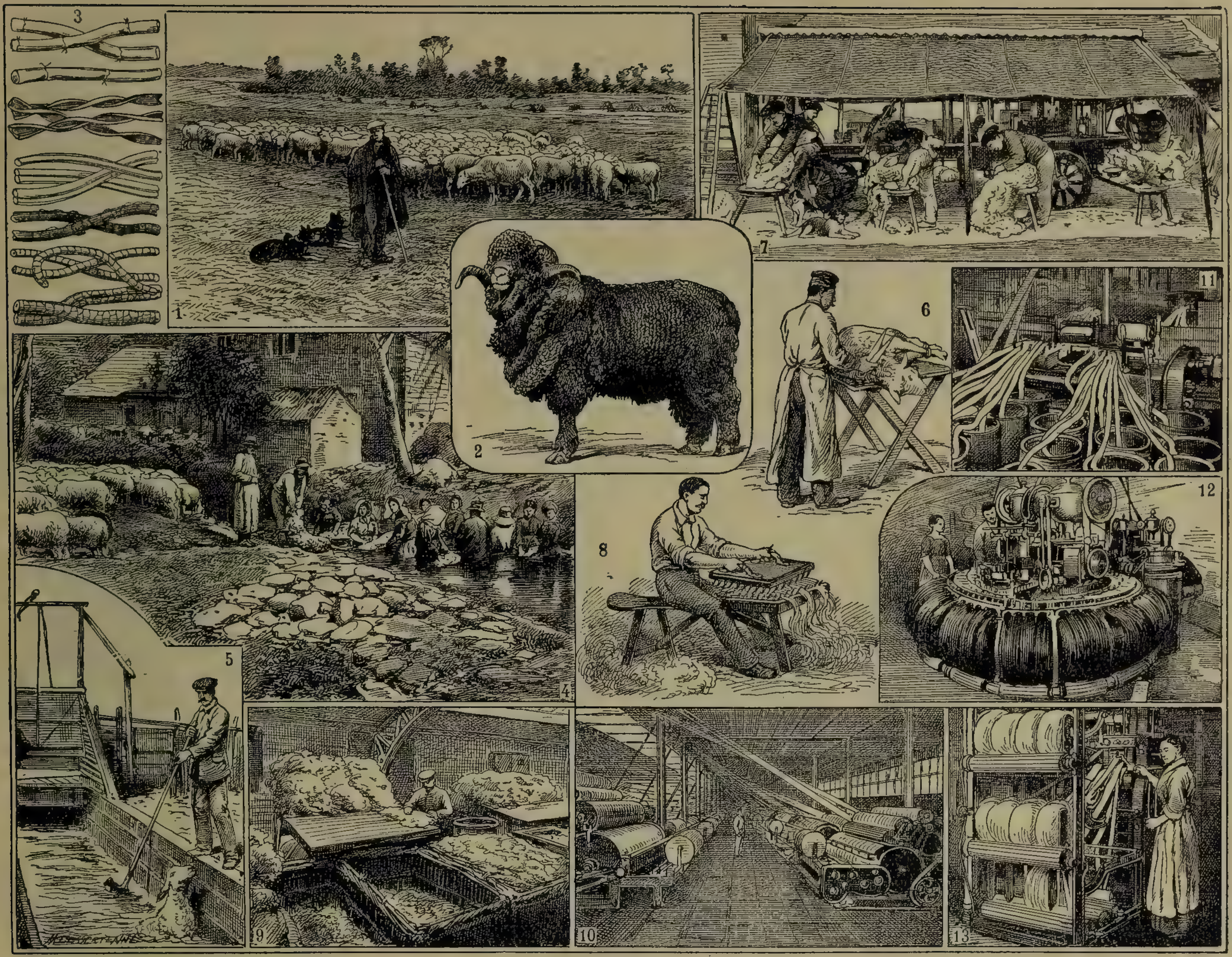

LAINE : 1. Troupeau de moutons au pâturage (Beauce) ; 2. Mérinos de Rambouillet ; 3. Brins de laine vus au microscope ; 4. 5. Lavage des toisons à dos ; 6. Tonte à la main ; 7. Tonte mécanique (tondeuse Bariquand et Marre) ; 8. Cardage à la main ; 9. Triage des qualités de laine avant la mise en balles ; 10. Cardage mécanique et échardonnage ; 11. Etirage ; 12. Peignage (machine Noble) ; 13. Lissage. V. TISSAGE.

**Laisant** (Charles-Ange), mathématicien et homme politique français, né à La Basse-Indre, m. à Asnières (1841-1920). Député de Nantes, il vota avec les républicains, puis fut l'un des plus chauds partisans du boulangisme, enfin se rallia aux doctrines socialistes. Ses travaux mathématiques sur la méthode des équipollences, le calcul des quaternions, etc., sont remarquables.

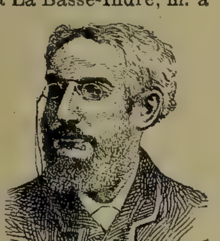

Laisant.

**Laissac** [*lè-sak*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 47 kil. de Millau ; 1.320 h. Ch. de f. M. — Le cant. a 8 comm., et 5.880 h.

**laisse** ou **lesse** [*lè-se*] n. f. Corde pour mener un chien : *tenir un chien en laisse. Laisse de lévriers*, couple de lévriers accouplés au moyen d'une laisse. *Fig. Mener quelqu'un en laisse*, le mener à sa fantaisie. *Par ext.* Cordon de chapeau.

**laisse** [*lè-se*] n. f. (de *laisser*). Espace que la mer laisse à découvert, à chaque marée : *laisse de haute mer ; laisse de basse mer*. Atterrissement au bord des fleuves. *Litt.* Chacune des tirades d'un grand poème provençal ou des tirades monorimes ou couplets d'un poème de la langue d'oc : *les laisses de la chanson de Roland. Techn.* Tour que l'horloger donne au ressort d'une montre ou d'une pendule, après que la chaîne est complètement enroulée sur le barillet, de façon que le ressort ne soit jamais complètement détendu. Pl. *Véner*. Syn. de LAISSÉES. *Techn.* Bavures qui se forment sur les bords d'une table de plomb que l'on coule.

**laissé** [*lè-sé*] n. m. Fil sur lequel passe la duite insérée par la navette dans la chaîne.

**laissées** [*lè-sé*] n. f. pl. Fiente des sangliers ou bêtes noires.

**laisser** [*lè-sé*] v. a. (du lat. *laxare*, lâcher). Quitter : *laisser son pays.* Ne pas emporter : *laisser sa canne dans un fiacre.* Ne pas emmener avec soi : *laisser ses enfants à la maison.* Délaisser : *laisser un ami dans le danger.* Oublier : *laisser ses gants.* Ne pas changer l'état d'une chose : *laisser une terre en friche.* Confier : *je vous laisse ce soin.* Ne pas empêcher, souffrir avec patience : *laisser les choses suivre leur cours.* Ne pas tout enlever : *les cambrioleurs laissent les choses embarrassantes.* Passer sous silence : *laissons les détails.* Quitter en mourant : *laisser de grands biens.* Léguer : *laisser sa fortune aux pauvres.* Perdre : *laisser sa vie, sa raison.* Réserver : *laissons cela pour demain.* Consentir à vendre pour : *laisser du drap à 5 francs le mètre. Laisser voir*, montrer, volontairement ou non. *Laisser faire*, permettre. *Laisser à penser*, donner lieu à réflexion. *Cette chose ne laisse pas d'être vraie ou que d'être vraie*, est vraie certainement. *Laisser quelqu'un tranquille*, ne pas le tourmenter. *Laissez-moi donc tranquille*, n'insistez pas. *Laisser à désirer*, ne pas satisfaire entièrement. *Elliptiq. Laissez ! laissez donc !* ne dites pas cela, ne continuez pas. *C'est à prendre ou à laisser*, il faut accepter la chose telle quelle, ou y renoncer. *Il y a à prendre et à laisser*, il y a du bon et du mauvais. N. m. **Laisser aller,** sorte d'abandon, de négligence. (Quelques-uns écrivent LAISSER-ALLER.) PROV. HIST. : **Laissez faire, laissez passer,** maxime des économistes du XVIIIe siècle. ALLUS. LITT. V. LASCIATE.

**laisser-courre** ou **laissé-courre** [*lè-sé-kou-re*] n. m. Lieu ou moment où l'on découple les chiens. Sonnerie de trompe annonçant le laisser-courre.

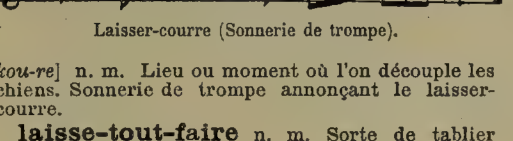

Laisser-courre (Sonnerie de trompe).

**laisse-tout-faire** n. m. Sorte de tablier court, que portaient les femmes sous Louis XIV et Louis XV.

**laissez-passer** [*lè-sé-pa-sé*] n. m. invar. Autorisation en vertu de laquelle on doit laisser une personne entrer, sortir. Ecrit nécessaire, dans certains cas, pour faire circuler des boissons, des tabacs ou certaines choses soumises aux droits.

— ENCYCL. *Fin.* Quand la régie des contributions directes n'a pas de bureau dans le lieu de l'enlèvement des boissons, l'expéditeur signe un *laissez-passer*, qui accompagne la marchandise jusqu'au premier bureau, et n'est pas valable au delà.

Les tabacs en feuilles ne peuvent être enlevés de chez le cultivateur qu'en vertu d'un *laissez-passer* des employés des contributions indirectes, lorsqu'ils sont destinés à l'exportation, ou transportés au magasin le plus voisin. Quand ils ont une autre destination, ils ne peuvent circuler qu'accompagnés d'un *acquit-à-caution*. Les tabacs fabriqués en France ne peuvent également être transportés sans *acquit-à-caution*, si la quantité excède 10 kilogrammes ; de 1 à 10 kilogrammes, il faut un *laissez-passer* si les vignettes de la régie ont été enlevées.

**lait** [*lè*] n. m. (lat. *lac, lactis*). Liquide blanc, d'une saveur douce, fourni par les femelles des mammifères : *le lait est un aliment très nutritif et de digestion facile.* Tout ce qui ressemble au lait : *lait d'amande, de coco, de chaux*, etc. Liqueur blanchâtre qui se trouve au-dessus des œufs à la coque, lorsqu'ils sont cuits à point. *Petit-lait* ou *lait clair*, sérosité qui se sépare du lait quand il se caille. *Lait de poule*, jaune d'œuf délayé dans du lait chaud avec du sucre. *Dents de lait*, premières dents des enfants. *Frère, sœur de lait*, se dit d'enfants qui ont en même temps la même nourrice. *Jeune lait, vieux lait*, lait d'une femme accouchée récemment, depuis longtemps. *Fig.* et *fam. Vache à lait*, personne dont on tire un profit continuel. *Monter comme une soupe au lait*, s'abandonner facilement, promptement à la colère. *Si on lui tordait le nez il en sortirait du lait*, se dit de quelqu'un qui veut se mêler de choses bien au-dessus de son âge. *Fam. Boire du lait*, éprouver une vive satisfaction. *Méd. Fièvre de lait*, élévation légère de la température chez les nouvelles accouchées. Prov. : **Vin sur lait, bienfait** (ou **c'est souhait**) ; **lait sur vin, venin** (on dit aussi : **vin sur lait rend le cœur gai ; lait sur vin rend le cœur chagrin**), on peut sans inconvénient boire du vin après avoir bu du lait, mais non du lait après avoir bu du vin.

— ENCYCL. *Physiol.* Vers la fin de la gestation, les glandes mammaires sécrètent le *colostrum*, qui coule lentement, mais ce n'est que 48 à 60 heures après l'accouchement que la sécrétion lactée s'établit. La quantité de lait varie de quelques grammes à plus d'un litre chez la femme.

*Composition.* Le lait est un liquide blanc bleuâtre ou jaunâtre, opaque, d'une odeur spéciale, d'une saveur légèrement sucrée ; sa densité varie de 1,028 à 1,035. Le lait contient trois albuminoïdes : *caséine, lactalbumine* et *lactoglobuline.* On y trouve aussi du beurre à l'état de globules, du sucre, des sels, etc.

Voici la composition du lait de la femme, et de celui de quelques espèces animales :

| | Femme | Vache | Anesse | Jument | Chèvre |
|---|---|---|---|---|---|
| | — | — | — | — | — |
| Eau .......... | 87,90 | 86,13 | 90,12 | 82,08 | 86,01 |
| Caséine et autres albuminoïdes.. | 2, » | 4,92 | 2,03 | 1,64 | 8,69 |
| Corps gras..... | 3,50 | 4,05 | 1,55 | 6,87 | 8,55 |
| Lactose........ | 6,50 | 5,50 | 5,80 | 5,50 | 2,70 |
| Sels minéraux .. | 0,45 | 0,40 | 0,50 | 0,40 | 0,32 |

*Usages.* Une grande partie du lait fourni par les femelles laitières est consommée par les jeunes (allaitement) ; mais une bonne part des laits de vache, chèvre, brebis est également utilisée à la fabrication du beurre, des fromages. V. BEURRE, FROMAGE. Le lait caillé sous l'influence des levures sélectionnées (*yaourt, maia*, etc.) est souvent employé dans des maladies de l'intestin. Le *kéfir*, le *koumis* sont des boissons obtenues par fermentation du lait. L'industrie tire du lait de la caséine (utilisée comme matière plastique), du lactose, de l'acide lactique.

*Examen* et *analyse du lait.* La densité du lait se mesure avec le *lactodensimètre ;* le dosage du beurre se fait à l'aide du *lactobutyromètre ;* celui de la caséine se fait par pesée ; la quantité de sucre se mesure avec le *saccharimètre ;* enfin, les sels se dosent après incinération de l'extrait sec.

*Falsification du lait.* Le lait est souvent l'objet de fraudes. La plus fréquente est l'écrémage ; puis vient le mouillage, enfin l'addition de farine d'amidon, de fécule, etc.

*Altérations morbides du lait.* Le lait peut être altéré de diverses façons : il peut se *coaguler* (*il tranche*, comme disent les ménagères) ; il peut être *amer*, par suite de l'ingestion de certaines plantes ; *fétide*, quand la vache a une maladie des mamelles ; *rouge*, s'il contient du sang ; *bleu*, quand les ustensiles qui servent à la traite sont mal nettoyés, et qu'il s'y développe divers microbes.

*Consommation* et *conservation du lait.* Le lait doit être consommé frais ; sinon, il s'altère rapidement : le beurre monte à la surface, formant la crème, puis le lait se caille. Après l'avoir chauffé pendant une demi-heure à 75° (*pasteurisation*) dans des appareils spéciaux, on peut le conserver pendant 48 heures. A la température de 75°, les microbes sont détruits, mais les ferments sont respectés ; il n'en est pas de même dans la *stérilisation*, qui consiste à le chauffer à 110° en autoclave et pendant 10 minutes. A cette température, les ferments sont également détruits, et le lait perd une partie de ses propriétés digestives.

On fait également des conserves de lait par concentration dans le vide (*lait condensé*), de lait sucré ou non (*lait concentré*), ou par évaporation complète (*poudre de lait*). On fait aussi des conserves de lait.

— *Hyg.* et *thérap.* Le lait est un excellent aliment, facile à digérer, pourvu que l'on n'en ingère pas de trop grandes quantités à la fois. On doit en général faire bouillir ou stériliser le lait pour détruire les microbes qu'il contient. On le recommande dans les maladies fébriles, diverses maladies de l'intestin et de l'estomac.

*Lait maternisé.* On appelle ainsi le lait de vache ou de chèvre ramené à une composition semblable à celle du lait de la femme, et rendu plus digestible pour les enfants.

**laitage** [*lè*] n. m. Le lait et tout ce qui se fait avec le lait : *se nourrir de laitage.*

**laitance** [*lè*] ou **laite** [*lè-te*] n. f. Substance blanche et molle, qui se trouve dans les poissons mâles, et qui sert à féconder les œufs.

**laiteau** [*lè-to*] n. m. Nom vulgaire d'un poisson de genre alose.

**laité, e** [*lè*] adj. Qui a de la laite ou laitance : *hareng laité.*

**laitée** [*lè-té*] n. f. Portée d'une chienne de chasse et de quelques autres animaux.

**laiterie** [*lè-te-rî*] n. f. Lieu destiné à recevoir le lait, à faire le beurre et le fromage : *la laiterie doit être tenue dans un état de propreté rigoureuse.* Manipulation du lait et de ses produits. Etablissement où l'on vend du lait, du fromage, des œufs.

— Encycl. La laiterie doit être isolée des autres bâtiments de la ferme, dans un endroit frais et à l'abri des odeurs fortes provenant des étables, écuries et porcheries. La propreté la plus rigoureuse doit y régner sans cesse, et la température en être constante (10° à 14°). Il faut que le sol en soit imperméable et se prête à des lavages à grande eau (on l'établira par un dallage ou des briques posées de champ et cimentées). L'exposition doit être au nord ; les ouvertures seront munies de toiles métalliques, pour empêcher l'entrée des insectes. L'aménagement intérieur comprend des tables en bois recouvertes de zinc, ou des tables de pierre, les appareils nécessaires à la fabrication du beurre (écrémeuse, baratte, malaxeur, moules à beurre, etc.). Une petite salle, contiguë à la laiterie proprement dite, peut être aménagée en laverie pour les ustensiles de toute sorte, et renfermer une chaudière, une bassine à eau froide et un séchoir.

**laiterol** [*lè*] n. m. Partie antérieure du creuset, par où s'écoule le laiton.

**laiteron** [*lè*] n. m. Genre de composées liguliflores. Syn. de LACERON.

— Encycl. Les laiterons (*sonchus*) sont des herbes annuelles ou vivaces, dont on connaît une trentaine d'espèces répandues sur tout le globe. Ils laissent écouler, quand on brise leurs tiges, un latex blanc, qui leur a valu leur nom. Ils se propagent très rapidement, et l'on est souvent obligé de les détruire par le sarclage. Les animaux domestiques et en particulier le lapin, le porc, les consomment volontiers. Les jeunes feuilles du laiteron potager peuvent être mangées en salade.

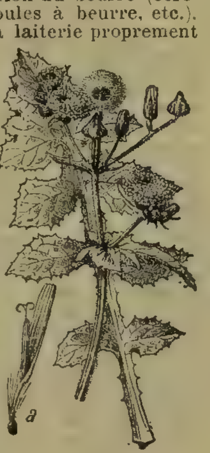

Laiteron : *a*, fleuron.

**laiteux, euse** [*lè-teû, eu-ze*] adj. Qui a rapport au lait : *les maladies laiteuses.* Qui a un suc de la couleur du lait : *plante laiteuse.* Se dit d'une couleur blanche comme celle du lait : *un blanc laiteux.*

**laitier** [*lè-ti-é*], **ère** adj. et n. Qui vend du lait : *les fraudes des laitiers ; marchand laitier. Vache laitière*, qui donne beaucoup de lait. N. m. Matières vitrifiées qui nagent sur le métal en fusion, et que l'on fait écouler au dehors. N. f. Vache laitière : *les vaches bretonnes sont d'excellentes laitières.* Voiture à petits compartiments superposés, destinée à transporter les bouteilles de lait. Allus. litt. V. Perrette.

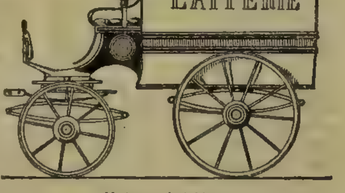

Voiture laitière.

— Encycl. *Métall.* Le laitier, produit de la fusion de la gangue d'un minerai, est un silicate double de chaux et d'alumine. C'est sous cette forme que toutes les impuretés d'un minerai sont séparées du métal. Cette matière prend naissance dans l'*ouvrage* d'un haut fourneau, d'où elle passe dans le *creuset*, constituant à la surface de la fonte en fusion une croûte protectrice contre toute oxydation. Lorsque, dans ce creuset, la hauteur du laitier atteint le niveau du trou de coulée, ou de la *tympe*, il s'écoule au dehors. En métallurgie, on distingue deux sortes de laitiers : *celui de dégraissage*, que l'ouvrier fait écouler, et le *laitier de fin de coulée*, qui sort du haut fourneau après le métal en fusion. On coule le laitier encore en fusion dans des moules, afin de le transformer en matériaux de construction. On le concasse aussi pour empierrer les routes, ou bien on l'emploie, lorsqu'il est désagrégé à l'air, comme engrais. Enfin, l'on en fait d'excellents ciments.

**Laitière** (*la*), tableau de Greuzé (Louvre) ; composition gracieuse, que la gravure a rendue populaire. (V. p. 18.)

**laiton** [*lè*] n. m. Alliage de cuivre et de zinc : *le laiton est ductile et malléable.*

— Encycl. *Métall.* Le laiton ou cuivre jaune est un alliage de cuivre rouge et de zinc (ce dernier métal dans la proportion de 0,33), avec traces d'étain, de plomb ou de fer. Ce métal est très ductile et se lamine en feuilles minces. L'étain le rend plus dur et plus tenace ; le plomb, au contraire, lui donne une ductilité plus grande.

On le fabrique aujourd'hui par fusion directe de cuivre rouge et de zinc.

On emploie le laiton à faire des pièces de machines, des tubes, des étuis de cartouches, etc. ; il entre dans la fabrication de la bijouterie fausse, des lampes, des robinets, etc.

**laitonnage** [*lè-to-na-je*] n. m. Action de laitonner.

**laitonner** [*lè-to-né*] v. a. Garnir de fils de laiton : *laitonner un chapeau de femme.* Action de faire déposer une mince couche de laiton sur la surface d'un métal.

**laitron** [*lè*] n. m. (de *lait*). *Dialect.* Poulain de six à sept mois.

**laitue** [*lè-tû*] n. f. (lat. *lactuca ;* de *lac, lactis*, lait, à cause de son suc laiteux). Genre de composées liguliflores, cultivées comme alimentaires : *les laitues cultivées, romaine et batavia, se mangent en salade.* Allus. hist. : **Les laitues de Dioclétien**. Après son abdication (305), Dioclétien se retira à Salone, où il cultivait lui-même son jardin. Son collègue Maximien vint le supplier de reprendre le pouvoir : « Ah ! lui répondit l'ex-empereur, si tu voyais les belles laitues que je fais pousser ! » Le mot est resté l'expression de la lassitude chez les hommes d'Etat.

— Encycl. Les laitues (*lactuca*) sont des plantes annuelles qui croissent à l'état sauvage dans l'hémisphère boréal (*lactuca silvestris, saligna, virosa*), et dont les feuilles sont entières ou grossièrement dentées. La culture potagère en a créé de nombreuses variétés, qui se ramènent à trois types : *laitues pommées*, à feuilles rondes, glabres, vertes, souvent tachées de roux, comprenant les laitues de printemps, d'été, d'automne, d'hiver ; *laitues romaines*, à feuilles allongées et fermes, et qui comprennent aussi des variétés des quatre saisons ; enfin, les *laitues batavia.* Les laitues d'hiver (laitue gotte, laitue Georges) se sèment sur couche dès la fin d'octobre, et se repiquent sous cloche ou sous châssis. Certaines espèces de laitues (*laitue géante*) sont cultivées spécialement pour le suc (*lactucarium*) qu'elles renferment.

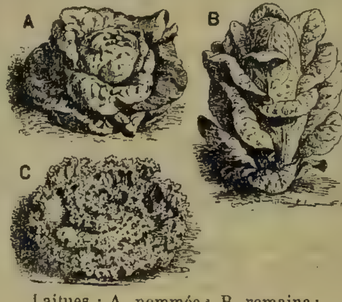

Laitues : A, pommée ; B, romaine ; C, batavia.

**laïus** [*la-i-uss*] n. m. *Arg. d'école.* Discours, allocution. (Quand le cours de composition française fut créé à l'Ecole polytechnique (1804), le premier sujet donné fut un discours de *Laïus*, père d'Œdipe.) *Piquer un laïus*, prononcer un discours.

**Laïus,** roi de Thèbes, père d'Œdipe (*Myth.*).

**laize** ou **laise** [*lè-ze*] n. f. (bas lat. *latia* ; de *latus*, large). Largeur d'une étoffe entre deux lisières.

**Lajard** [*jar*] (Jean-Baptiste-Félix), archéologue et orientaliste français, né à Lyon, m. à Tours (1783-1858). Membre de l'Académie des inscriptions (1830).

**Lajarte** (Théodore-Edouard Dufaure **de**), compositeur et musicographe français, né à Bordeaux, m. à Paris (1826-1890) ; auteur d'opéras-comiques (*les Jumeaux de Bergame, Mam'zelle Pénélope*, etc) ; de nombreuses compositions pour musiques militaires ; d'ouvrages sur la musique ; etc.

**La Jeunesse** (Ernest), littérateur et dessinateur français, né et m. à Paris (1874-1917), auteur d'essais ironiques : *les Nuits, les Ennuis, les Ames de nos plus notoires contemporains.*

**La Jonquière** [*ki-è-re*] (Jacques, marquis **de**), vaillant marin français, né au château de Graisses, près d'Albi, m. à Québec (1680-1763). Il se distingua comme gouverneur du Canada.

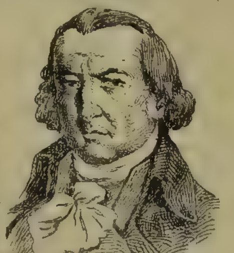
Lakanal.

**Lakanal** (Joseph), conventionnel et savant distingué, né à Serres (Ariège), m. à Paris (1762-1845). Il contribua largement à la création des établissements scientifiques et littéraires de la Convention et au développement de l'instruction publique. Sous le Directoire, il présida à l'organisation de l'Institut. Il dut, après 1816, s'exiler quelque temps aux Etats-Unis.

**Lakas,** peuple nègre de l'Afrique Équatoriale française, au S. du lac Tchad et à l'O. du Chari.

**Lake** (Gérard, vicomte), général anglais, m. à Londres (1744-1808) ; il se distingua dans les Indes par ses victoires et la réalisation d'importantes réformes.

**Lake Charles,** v. des Etats-Unis (Louisiane), sur le Calcasien ; 13.500 h.

**Lakewood,** v. des Etats-Unis (Ohio), sur le lac Erié ; 23.800.

**Lakhon,** v. du Siam, capitale d'une principauté laotienne, sur le Ménam-Ouang ; 30.000 h. Bois de teck : marché d'éléphants.

**lakisme** [*kis-me*] n. m. Caractères, tendances de l'école lakiste : *le lakisme a fait invasion en France dans la poésie de Lamartine.*

**lakiste** [*kis-te*] n. et adj. (de l'angl. *lake*, lac). Se dit des poètes anglais qui habitaient le district des lacs.

— Encycl. Les lakistes, dont les principaux sont : Wordsworth, Coleridge et Southey, florissaient à la fin du XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe. L'œuvre de ces poètes a été de réagir contre les formes pompeuses et vides de l'école classique, en faisant entrer les sentiments du cœur et les aspects familiers de la vie humaine dans les descriptions de la nature. Les lakistes habitaient ou fréquentaient le district des lacs Rydal, Grassmere, Derventwater, au nord-ouest de l'Angleterre dans les comtés de Westmoreland, Cumberland, Lancashire ; d'où, le nom qu'on leur donna.

**Lakmé,** opéra-comique en trois actes, paroles de E. Gondinet et de Ph. Gille, musique de Léo Delibes. Gerald, officier anglais, aime Lakmé, petite prêtresse hindoue. Lakmé sauve Gerald, poignardé par son père, et s'empoisonne lorsqu'elle comprend que son amant lui préférera toujours sa patrie (1883). La partition est pleine de charme et de couleur. Parmi les plus belles pages, citons l'air de Gerald : *Fantaisie aux divins mensonges ;* les stances de Nilakhanta : *Lakmé, ton doux regard se voile ;* le chant de Lakmé : *Pourquoi dans les grands bois ;* la légende de *la Fille du paria ;* le cantabile : *Ah ! viens dans la forêt profonde.*

**Laknau, Laknô, Lucknow** ou **Luknow.** *Géogr.* V. Lucknow.

**Lalain** ou **Lalaing** (Jacques), dit *le Bon chevalier* et *le Chevalier sans reproche*, né à Lalaing (Hainaut) vers 1421, m. au siège de Pouckes en 1453, pendant la répression de la révolte des Gantois. Il se distingua par des exploits chevaleresques.

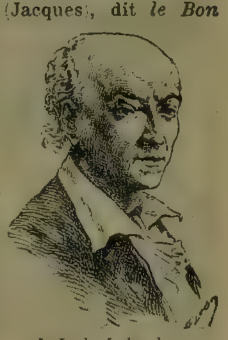
J.-J. de Lalande.

**Lalande** (Joseph-Jérôme Le Français **de**), astronome français, né à Bourg, m. à Paris (1732-1807). Il s'est occupé de la théorie des planètes, de Mercure en particulier, et de celle des comètes. On lui doit un traité d'astronomie, et un grand nombre de Mémoires. Membre de l'Académie des sciences ; — Son neveu Michel-Jean-Jérôme Le Français **de Lalande,** né à Courcy (Manche), m. à Paris (1766-1839), fut aussi un astronome éminent et membre de l'Académie des sciences.

**Lalande** (André), philosophe français, né à Dijon en 1867 ; membre de l'Académie des sciences morales (1922) ; auteur d'*Etudes sur la philosophie des sciences.*

**La Landelle** (Guillaume **de**), romancier franc., né à Montpellier, m. à Paris (1812-1886). Il a décrit avec beaucoup de précision et de vie le monde des marins : *une Haine à bord, le Dernier des flibustiers*, etc.

**Lalanne** (Léon-Louis **Chrétien-**), ingénieur et homme politique français, né et m. à Paris (1811-1892) ; a construit plusieurs voies ferrées et dirigé l'Ecole des ponts et chaussées ; — Son frère Marie-Ludovic, érudit français, né et m. à Paris (1815-1898) ; auteur des *Curiosités littéraires, bibliographiques, philologiques*, de savantes éditions (*Brantôme, Malherbe*) et d'un *Dictionnaire historique de la France.*

**Lalanne** (Maxime), dessinateur et aquafortiste fr., né à Bordeaux, m. à Nogent-sur-Marne (1827-1886).

**Lalauze** (Adolphe), graveur et peintre français, né à Rive-de-Gier, m. à Milly (1838-1906) ; a illustré d'eaux-fortes de nombreuses œuvres littéraires (*Voyages de Gulliver, Contes de Perrault, Gil Blas, Manon Lescaut*, etc. — Son fils Alphonse, né à Paris en 1872, s'est distingué comme peintre militaire (*le Soir de Borodino, le Premier Consul à Marengo, Reddition du général Blücher*, etc.

**Lalbenque,** ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 14 kil. de Cahors ; 1.540 h. Ch. de f. Orl. Fonderie de cloches. — Le cant. a 13 comm., et 7.580 h.

**Lalin,** v. d'Espagne (Galice) ; 18.300 h.

**Lalinde,** ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 21 kil. de Bergerac, sur la Dordogne et sur le *canal de Lalinde*, latéral à la Dordogne ; 2.130 h. (*Lindois*). Ch. de f. Orl. Patrie de Lafon. — Le cant. a 15 comm. et 7.660 h.

**Lalique** (René), joaillier français, né à Ay en 1860 ; a renouvelé la joaillerie par l'emploi de matériaux nouveaux et de motifs décoratifs empruntés à la faune et à la flore.

**Lalive de Jully** (Ange-Laurent **de**), peintre et graveur français, né et m. à Paris (1725-1775) : il a gravé d'après Boucher, Greuze, a peint de charmantes miniatures, et formé une des plus belles collections de tableaux des écoles françaises.

**Lallaing** ou **Lalaing,** comm. du Nord, arr. et à 8 kil. de Douai, sur la Scarpe ; 2.330 h. Houille.

**Lalla-Maghrnia** ou **Lalla-Maghnia,** comm. mixte de l'Algérie (dép. d'Oran, subdivis. de Tlemcen), près de la frontière marocaine ; 35.400 h.

**Lalla-Roukh,** poème oriental et féerique, fraîche et gracieuse composition d'une extrême richesse de coloris, par Th. Moore (1817). — Hipp. Lucas et M. Carré ont emprunté à ce poème le livret d'un opéra en deux actes, sur lequel F. David a écrit une musique d'une originalité et d'un sentiment exquis (1862). Il faut citer : l'introduction : *C'est ici le pays des roses ;* l'air : *O nuit d'amour ;* le duo : *Loin du bruit ; loin du monde ;* le duo bouffe : *Tout ira bien demain*, etc.

**lallation** n. f. Syn. de lambdacisme.

**Lallemand** (Antoine), général français, né à Metz, m. à Paris (1774-1839). Après 1815, il essaya d'aller fonder au Texas une petite colonie française. Louis-Philippe le fit pair de France.

**Lallemand** (Jean-Pierre, dit *Charles*), ingénieur des mines français, né à Saint-Aubin-sur-Aire (Meuse) en 1854 ; a perfectionné les méthodes de nivellement, inventé le médimarémètre, etc. Membre de l'Académie des sciences (1910).

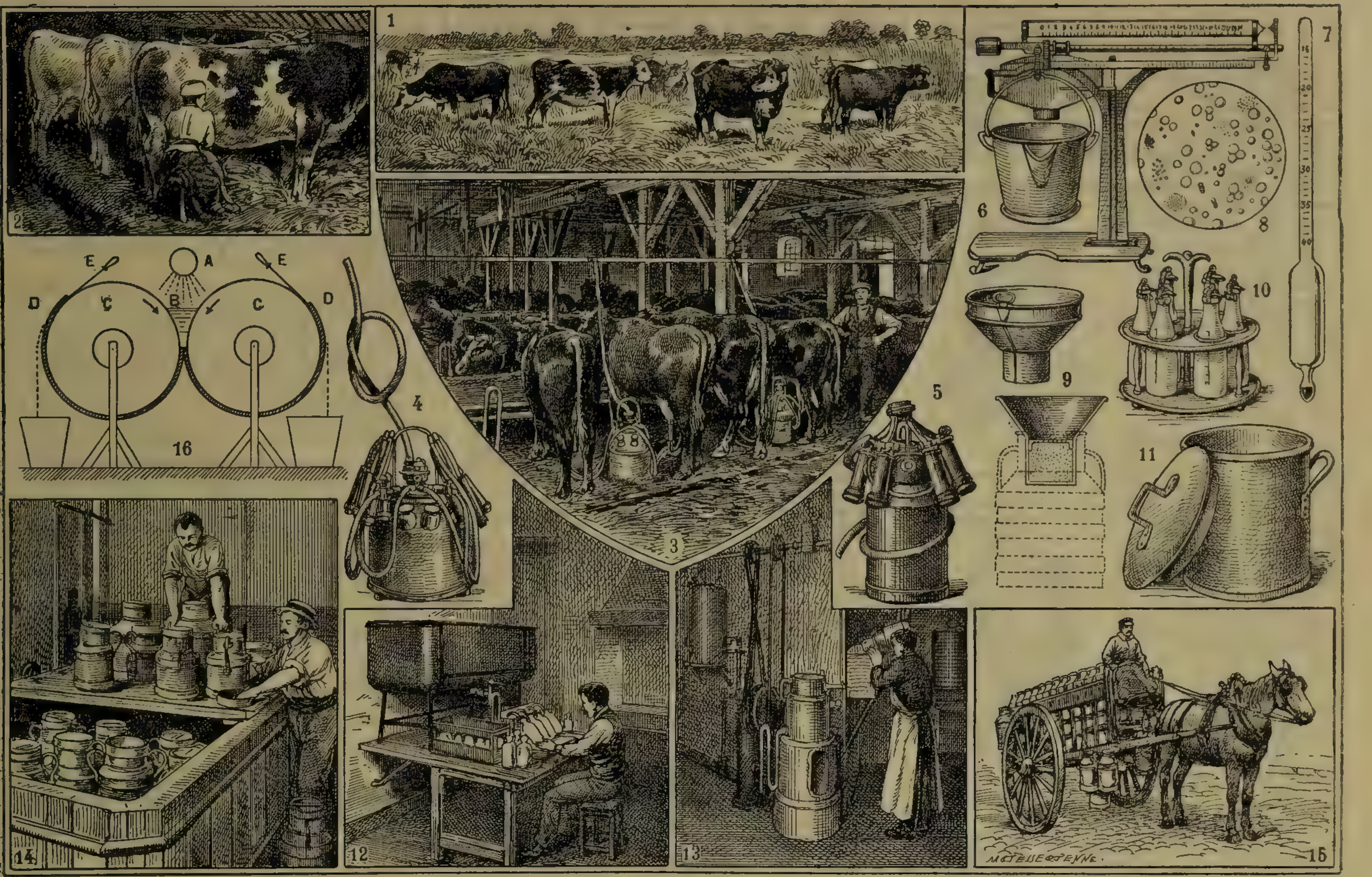

Lait : 1. Vaches laitières au pâturage ; 2. Traite à la main ; 3. Traite mécanique ; 4. Machine à traire Max ; 5. Machine à traire Wallace ; 6. Balance pèse-lait Hugonnet ; 7. Pèse-lait ; 8. Goutte de lait vue au microscope ; 9. Passoire à lait et coupe ; 10, 11. Stérilisateur ; 12. Embouteillage hygiénique du lait destiné aux nourrissons et aux malades ; 13. Pasteurisation ; 14. Réfrigération des pots avant l'expédition ; 15. Voiture de laitier, à Paris ; 16. Machine à dessécher le lait (coupe schématique : A, arrivée du lait ; B, lait liquide ; C, cylindres chauffés intérieurement ; D, pellicule de lait sec détachée par les couteaux E.)

**Lally** (Thomas-Arthur, comte **de**), baron DE TOLLENDAL, gouverneur général des établissements français dans l'Inde, né à Romans (Drôme) d'une famille d'origine irlandaise. Battu par les Anglais, il fut accusé d'avoir trahi la France, condamné à mort et exécuté à Paris (1702-1766). Son procès fut un modèle d'iniquité, mais sa mémoire fut réhabilitée grâce aux courageux efforts de son fils TROPHIME-GÉRARD, né et m. à Paris (1751-1830), homme politique, membre des Etats généraux, de la Chambre des Pairs et de l'Académie française.

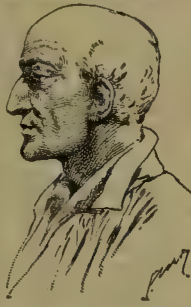
Lally-Tollendal.

**lalo** n. m. Nourriture de nègres, composée de feuilles de baobab desséchées et pulvérisées.

**Lalo** (*Edouard*-Victor-Antoine), compositeur français, né à Lille, m. à Paris, auteur du *Roi d'Ys*, de la *Jacquerie*, etc., ainsi que de belles symphonies ; musicien élégant, soigneux et châtié (1823-1892). —Son fils PIERRE, né à Puteaux, en 1866, s'est distingué comme écrivain et critique musical.

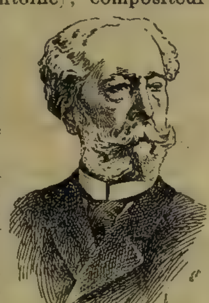
Edouard Lalo.

**lalopathie** [*ti*] n. f. (du gr. *lalein*, parler, et *pathos*, affection). Trouble de la parole. V. APHASIE, DYSPHONIE et JARGONAPHASIE.

**laloplégie** [*jî*] n. f. (du gr. *lalein*, parler, et *plègè*, choc). Paralysie de la parole.

**Laloux** (Victor-Alexandre-Frédéric), architecte français, né à Tours en 1850. Il reconstruisit la crypte de Saint-Martin de Tours, bâtit les gares d'Orsay et de Tours, et dut la médaille d'honneur (1885) à sa *Restauration d'Olympie*. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1909.

**La Luzerne** (César-Guillaume), cardinal français, écrivain philosophe, né et m. à Paris (1738-1821). Il joua un rôle actif à l'Assemblée constituante.

**lama** n. m. Prêtre du Bouddha, chez les Mongols et les Tibétains. *Grand lama* ou *dalaï-lama*, chef suprême de la religion bouddhique et incarnation de Bouddha.

— ENCYCL. *Rel.* Le lama, dont le nom signifie *supérieur, maître vénérable*, est le représentant le plus élevé de la religion, un maître universellement vénéré, aussi bien par les laïcs que par les religieux. Outre l'initiation qui le fait membre de la communauté bouddhique, le lama reçoit une sorte d'ordination, qui lui donne un caractère sacerdotal. Il doit faire des études spéciales de théologie, de philosophie, de littérature, de médecine, d'astronomie. C'est parmi les lamas que sont généralement nommés ou élus les supérieurs ou abbés des monastères. Les lamas qui ne sont pas pourvus de ces fonctions professent, dans les monastères, les sciences pour lesquelles ils ont été gradués, ou surveillent l'éducation et l'instruction des novices et des écoliers.

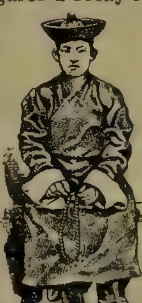
Lama.

**lama** n. m. Genre de mammifères ruminants.

— ENCXCL. Les lamas sont des animaux de grande taille, à long cou, à pattes peu hautes, à toison laineuse, qui habitent les montagnes de l'Amérique du Sud. On en connaît deux espèces, le *lama commun* ou *guanaco* et la *vigogne*. Ces animaux se domestiquent facilement, servent de bêtes de somme, fournissent du lait et de la laine.

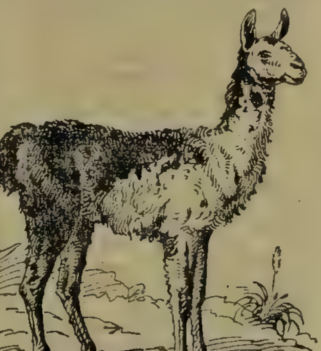
Lama.

**Lama,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 66 kil. de Bastia, au-dessus de la rivière Ostriconi ; 530 h. — Le cant. a 3 comm., et 1.660 h.

**Lamachos,** général athénien du v^e^ siècle, un des chefs de l'expédition de Sicile. Il périt dans un combat singulier avec un général syracusain, qu'il blessa lui-même mortellement. Il figure dans la comédie d'Aristophane *les Acharniens*.

**Lamagistère,** comm. de Tarn-et-Garonne, arr. et à 23 kil. de Moissac, sur la Garonne ; 1.520 h. Ch. de f. M. Vins.

**lamaïque** [*ma-i-ke*] adj. Qui appartient au lamaïsme.

**lamaïsme** [*ma-is-me*] n. m. Forme particulière du bouddhisme, qui s'est développée surtout au Tibet, et dont les prêtres s'appellent *lamas*.

— ENCYCL. On appelle généralement *lamaïsme*, du nom de ses prêtres, les lamas, la forme particulière du bouddhisme qui s'est développée au Tibet, d'où elle a rayonné sur la Mongolie, la Chine, la Sibérie. Le moine Padma Sambhava l'importa au Tibet en 747 ; il fit construire à Samyé le premier monastère tibétain, et y institua la première communauté de lamas. On lui attribue le relâchement de la discipline bouddhique et la démoralisation du clergé par l'autorisation du mariage des moines. Après lui, sa doctrine fut vivement combattue, non seulement par les prêtres de la religion indigène, mais encore par les représentants de la forme plus pure du bouddhisme. A la fin du XI^e^ siècle, le calme se rétablit. En 1642, Ngavang Lozang, sixième grand lama du monastère de Gâldan, renversa le roi du Tibet et s'attribua la souveraineté spirituelle et temporelle avec le titre de *dalaï-lama*. — Le lamaïsme possède un panthéon très riche.

**lamaïste** [*ma-is-te*] n. Sectateur du lamaïsme.

**Lamalou-les-Bains,** comm. de l'Hérault, arr. et à 40 kil. de Béziers ; 920 h. Ch. de f. M. Eaux thermales ferrugineuses alcalines. La station est spécialisée dans le traitement du tabes.

**lamanage** n. m. Profession des lamaneurs.

**lamaneur** n. m. (anciennem. *laman* ; du flam. *lotman*, homme du plomb, de la sonde). Pilote commissionné pour diriger les navires à l'entrée et à la sortie des rades et des baies. Adjectiv. : *pilote lamaneur*.

**lamantin** n. m. Genre de mammifères cétacés herbivores, de l'Afrique et de l'Amérique : *les lamantins dépassent 3 mètres de long*.

— ENCYCL. Les lamantins (*manatus*) sont de gros animaux aquatiques, habitant les estuaires des fleuves, qu'ils remontent souvent loin dans l'intérieur. Ils vivent d'herbes, d'algues, et viennent souvent la nuit brouter sur les rives. Leur chair est très fine. Les anciens les considéraient comme des êtres étranges, et les appelaient « hommes marins » ou « femmes marines », d'autant que les femelles ont des mamelles très apparentes.

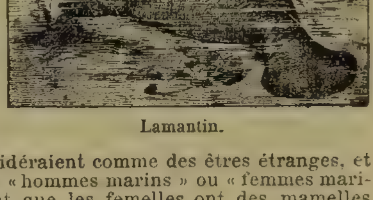
Lamantin.

**Lamarche,** ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 37 kil. de Neufchâteau ; 1.450 h. Ch. de f. E. Broderie, lingerie. — Le cant. a 26 comm., et 10.650 h.

**La Marche** (Olivier **de**), poète et chroniqueur français, né au château de Lamarche (Franche-Comté) [1426-1501]. Ses intéressants *Mémoires* vont de 1435 à 1492.

**Lamarche-sur-Saône,** comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 24 kil. de Dijon, sur la Saône : 1.230 h. Ch. de f. P.-L.-M. Tonnellerie, engrais chimiques.

**La Marck** (Guillaume **de**), m. à Maëstricht (1446-1485), surnommé *le Sanglier des Ardennes*, issu d'une famille célèbre dans l'histoire de la Belgique, il fut l'instrument de la politique de Louis XI lors de la révolte des Liégeois, et tua de sa propre main l'évêque de Liége Louis de Bourbon.

**La Marck** (Robert III, **de**), sieur de Fleurange, homme de guerre et historien français, né à Sedan, m. à Longjumeau (1491-1537). Il se distingua pendant les guerres d'Italie, et devint maréchal de France. Il a écrit une remarquable *Histoire des choses mémorables advenues du règne de Louis XII et de François I^er^*.

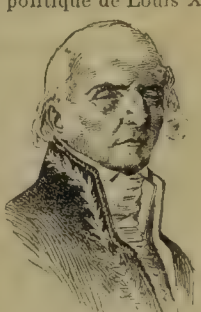
Lamarck.

**Lamarck** (Jean-Baptiste DE MONET, chevalier **de**), naturaliste français, né à Bazentin (Somme), m. à Paris (1744-1829). Une blessure l'ayant obligé à abandonner la carrière des armes, il étudia la médecine, et se fit connaître par un ouvrage intitulé *Flore française*. Grâce à Buffon, qui le donna pour guide à son fils, il fut chargé de visiter les établissements botaniques étrangers et d'établir des relations entre eux et le Muséum. A son retour, il publia un *Dictionnaire de botanique* et l'*Illustration des genres*. Nommé professeur lors de la réorganisation du Muséum, il fit le cours sur les animaux à sang blanc, qu'il a appelés justement « animaux sans vertèbres ». Ses études sur la comparaison des coquilles fossiles avec les coquilles actuelles sont les premières qui aient été faites avec suite. Dans ses deux œuvres essentielles : la *Philosophie zoologique* et l'*Histoire des animaux sans vertèbres*, il apparaît comme le fondateur de deux théories qui ont été souvent reprises depuis : la *génération spontanée* et le *transformisme*, illustrées par Darwin. Membre de l'Académie des sciences.

**lamarckien, enne** [*mar-ki-in, è-ne*] adj. De Lamarck : *théorie lamarckienne*. N. m. Partisan du lamarckisme.

**lamarckisme** [*mar-kis-me*] n. m. Doctrine transformiste due à Lamarck.

**La Marmora** (Alphonse FERRERO, marquis **de**), général et homme politique italien, né à Turin, m. à Florence (1804-1878). Il se distingua pendant la guerre d'Italie, en 1859, et fut, en 1866, ministre de la guerre.

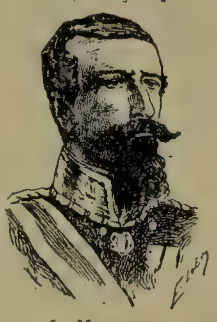

La Marmora.

**Lamarque** (Maximilien, comte), général et homme politique français, né à Saint-Sever, m. à Paris (1770-1832). Il se distingua comme orateur de l'opposition, à la Chambre des députés. Ses obsèques furent l'occasion d'une imposante manifestation populaire, qui dégénéra en émeute. On a publié ses *Souvenirs*.

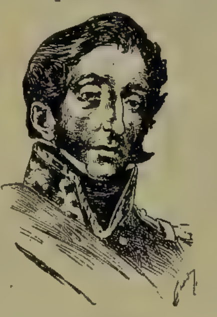

Lamarque.

**Lamartine** (*Alphonse*-Marie-Louis DE PRAT **de**), poète et homme politique français, né à Mâcon, m. à Paris (1790-1869). Il fut quelque temps diplomate, et voyagea en Italie avant de publier ses premiers vers. En 1830, son œuvre poétique lui ouvrit les portes de l'Académie française ; en 1834, il entra à la Chambre des députés. Son talent comme poète, son fastueux voyage en Orient et la place indépendante qu'il conserva à la Chambre sous le régime parlementaire lui acquirent une popularité que son attitude en 1848 accrut encore, lorsqu'il défendit éloquemment le drapeau tricolore contre le drapeau rouge. Mais son influence s'évanouit lors de son alliance avec Ledru-Rollin et pendant les journées de Juin. Membre du gouvernement provisoire, de la Constituante et de la Législative, il rentra dans la vie privée au 2 décembre 1851. Ses dernières années furent attristées par la gêne. Ses principaux ouvrages sont : *Premières Méditations poétiques, Nouvelles Méditations poétiques, Harmonies poétiques et religieuses, Voyage en Orient, Jocelyn, la Chute d'un ange, Recueillements poétiques, Histoire des girondins, Confidences* (avec *Graziella*, et *Raphaël*) et le *Cours familier de littérature*, etc. Poète harmonieux, facile quelquefois à l'excès, d'une mélancolie molle et douce, mais souvent aussi d'une inspiration large et vigoureuse, Lamartine a contribué à renouveler les sources du lyrisme en cherchant son inspiration dans les émotions mêmes de sa vie sentimentale.

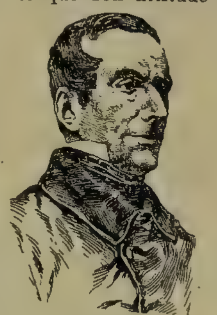

Lamartine.

**lamartinien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui appartient à Lamartine.

**La Martinière** (Antoine-Augustin **de**), polygraphe français, né à Dieppe, m. à La Haye (1683-1749) ; auteur d'un *Dictionnaire historique* estimé.

**Lamarzelle** (Gustave-Louis-Edouard **de**), homme politique français, né à Vannes en 1852 ; sénateur du Morbihan ; orateur éloquent de la droite.

**lamaserie** [*ze-rî*] n. f. Couvent de lamas, au Tibet.

**Lamastre,** ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 33 kil. de Tournon, sur le Doux : 3.740 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 9 comm., et 15.400 h.

**Lamazière-Basse,** comm. de la Corrèze, arr. et à 33 kil. d'Ussel, près de la Luzège ; 1.570 h.

**Lamb** (Charles), essayiste et poète anglais, né à Londres, m. à Edmonton (1775-1834) ; auteur des *Contes tirés de Shakespeare* (en collaboration avec sa sœur Marie). Ses *Essais d'Elia* sont un des meilleurs exemples de l'*humour* anglais.

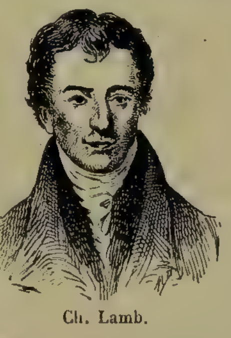

Ch. Lamb.

**Lamballe** [*lan*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 19 kil. de Saint-Brieuc ; 4.560 h. (*Lamballais*). Ch. de f. Et. Tanneries. — Le cant. a 15 comm., et 15.410 h.

**Lamballe** [*lan*] (Marie-Thérèse-Louise DE SAVOIE-CARIGNAN, princesse **de**), née à Turin, massacrée à Paris (1749-1792). Amie dévouée de Marie-Antoinette, elle fut enfermée à la Force et périt victime des massacres de Septembre. Son corps fut odieusement souillé, son cœur fut arraché de sa poitrine, et, s'il faut en croire une atroce légende, dévoré par un des assassins ; sa tête, plantée au bout d'une pique, fut présentée à la fenêtre de la prison de Marie-Antoinette.

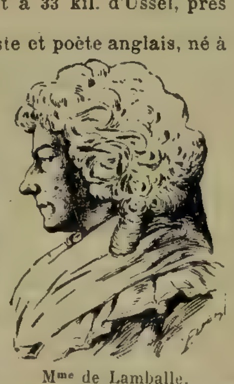

Mme de Lamballe.

**Lambayeque,** v. du Pérou, ch.-l. de la prov. et sur la rivière de même nom ; 8.000 h.

**lambda** [*lamb*] n. m. Onzième lettre de l'alphabet grec, correspondant à l'*l* français.

**lambdacisme** [*lamb-da-sis-me*] n. m. ou **lallation** [*lal-la-si-on*] n. f. Prononciation vicieuse de la lettre *l*, qui consiste à la doubler ou à la répéter trop, ou, enfin, à la substituer à la lettre *r*.

**lambeau** [*lan-bô*] n. m. Morceau, de chair, d'étoffe, arraché : *vêtement en lambeaux*. *Fig.* Fragment, partie d'un tout : *les lambeaux de l'empire d'Alexandre furent partagés entre ses généraux*. *Chir.* Segment de parties molles qu'on ménage dans l'amputation des membres pour pouvoir recouvrir complètement le squelette. *Véner.* Fragments de peau velue qui couvrent le bois du cerf.

**Lambeaux** (Jef), sculpteur belge, né à Anvers, m. à Bruxelles (1852-1908), que son talent opulent et fougueux rattache à la tradition flamande (*les Lutteurs, les Passions humaines*).

**lambel** [*lan-bèl*] n. m. (anc. forme de *lambeau*). *Blas.* Brisure dont les puînés chargent en chef les armes de leur maison, et qui consiste en un filet péri en fasce, d'où pendent des *denticules* (qu'on nomme aussi *gouttes* ou *pendants*), ordinairement au nombre de trois.

**Lamber** (Juliette). V. ADAM (Mme Edmond).

**Lambermont,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 2.220 h.

**Lambersart,** comm. du Nord, arr. et à 2 kil. de Lille, sur la basse Deûle ; 7.980 h. Ch. de f. N. Filatures. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Lambert** (saint), évêque de Maëstricht, conseiller de Childéric II, né vers 640, assassiné à Liége en 708. Fête le 17 septembre. Loc. prov. :

> C'est aujourd'hui la Saint-Lambert,
> Qui quitte sa place, la perd,

dicton que l'on donne comme argument plaisant lorsqu'on s'est emparé de la place inoccupée de quelqu'un.

**Lambert le Tort**, de Châteaudun, poète français du XIIe siècle, un des auteurs du *Roman d'Alexandre*.

**Lambert** (Michel), compositeur français, né à Vivonne, m. à Paris (1610-1696). Il fut un des musiciens les plus célèbres de son temps. Sa fille Madeleine épousa Lulli.

**Lambert** (John), parlementaire anglais, né à Calton, m. à l'île de Saint-Nicolas (1619-1683) ; un des lieutenants de Cromwell. Il gagna sur les troupes royales les victoires de Dunbar et de Worcester.

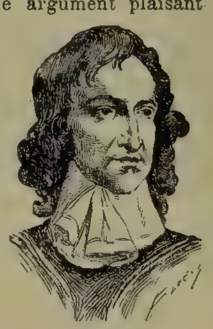

John Lambert.

**Lambert** (Anne-Thérèse DE MARGUENAT DE COURCELLES, marquise **de**), auteur d'ouvrages sur l'éducation, née et m. à Paris (1644-1733). Son salon reçut la société lettrée de son temps. Citons ses *Avis d'une mère à sa fille et à son fils*.

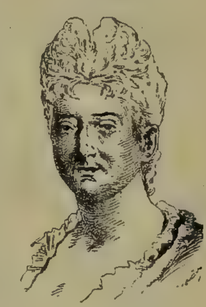

Marquise de Lambert.

**Lambert** (Jean-Henri), savant philosophe et mathématicien français, né à Mulhouse, m. à Berlin (1728-1777). Ses recherches sont assez importantes ; il a étudié en particulier les coniques.

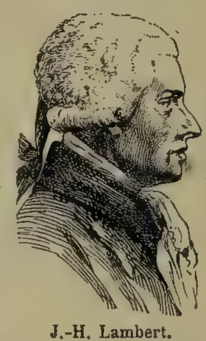

J.-H. Lambert.

**Lambert** (Louis-Eugène), peintre français, né et m. à Paris (1825-1900). Il a été le peintre réputé des chats.

**Lambert** (Léon-*Albert*), acteur français, né à Rouen, m. à La Bouille (Seine-Inférieure) [1847-1918]. Il joua longtemps le répertoire à l'Odéon et créa de nombreux rôles avec un réel talent. — Son fils ALBERT, acteur, né à Rouen en 1865, a joué avec beaucoup de succès les grands premiers rôles au Théâtre-Français.

**Lambert** (Lucien), compositeur fr., né à Paris en 1861 ; auteur du drame lyrique *le Spahi*, de l'opéra *la Flamenca*, etc.

**Lambert** (*hôtel*), résidence historique, située à Paris dans l'île Saint-Louis, construite au XVIIe siècle par Le Vau pour le président Lambert de Thorigny, et décorée de peintures (auj. au Louvre) par Lesueur et Le Brun.

**Lambesc** [*lan-bèsk*], ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 21 kil. d'Aix ; 2.370 h. (*Lambesquais*). Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. — Le cant. a 6 comm., et 7.310 h.

**Lambesc** (Charles-Eugène, prince **de**), un des plus ardents contre-révolutionnaires et l'un des chefs de l'émigration, né à Versailles, m. à Vienne (Autriche) [1751-1825]. Louis XVIII le fit pair de France.

**Lambessa** ou **Lambèse,** comm. d'Algérie (Constantine) ; 1.740 h. Ce fut une des plus prospères villes romaines de l'Afrique du nord sous l'empire. Des fouilles y ont mis à jour d'importantes ruines. Colonie pénitentiaire, où furent déportés, surtout au début du second Empire, de nombreux condamnés politiques français.

**Lambeth,** quartier de l'ouest de Londres, au s. de la Tamise et dans le comté de Surrey, en face de Westminster. On y remarque le palais de l'archevêque de Canterbury (XIIe s.).

**Lambézellec,** comm. du Finistère, arr. et à 4 kil. de Brest ; 19.920 h. Ch. de f. dép. Etablissement de la marine. Fonderie de fer, forges, tanneries.

**lambic** ou **lambick** [*lan-bik*] n. m. Bière forte de Belgique : *le lambic est à la fois douceâtre et aigrelet*. (Le *gheuze lambic*, de qualité supérieure, est encore plus riche en alcool.)

**lambin, e** [*lan*] adj. et n. (de *Lambin* n. pr., étymologie douteuse). Qui agit avec lenteur : *enfant lambin*.

**Lambin** [*lan*] (Denis), savant philologue français, né à Montreuil-sur-Mer, m. à Paris (1516-1572), qui ne travaillait, dit-on, qu'avec une extrême lenteur, d'où le mot *lambiner*. Lambin a pourtant donné en assez grand nombre d'excellentes éditions d'auteurs grecs et latins.

**lambiner** [*lan-bi-né*] v. n. *Fam.* Agir lentement, perdre son temps. V. a. Traîner en longueur : *lambiner un solliciteur*.

**lambis** [*lan-biss*] n. m. Genre de mollusques cténobranches des mers américaines, dont la coquille atteint parfois de grandes dimensions.

**lambourde** [*lan*] n. f. Pièce de bois pour soutenir un parquet, les bouts des solives, etc. Espèce de pierre tendre et calcaire. *Arbor.* Rameau grêle ou très court, terminé par des boutons à fruits.

— ENCYCL. *Charp.* La lambourde entre dans la composition d'un plancher. Les extrémités de cette pièce de bois, encastrées en partie dans les murs en retour, sont soutenues par des étriers ou des boulons.

On appelle encore *lambourde* une pièce de bois de faible équarrissage, ou une poutrelle en fer double T qui supporte un parquet.

Les lambourdes reposent souvent sur la face supérieure des solives. Au rez-de-chaussée, on place les lambourdes sur de petits murs espacés de soixante centimètres environ. Elles supportent le plancher ou le parquet. Des ventouses font communiquer l'air extérieur avec ces intervalles, afin d'aérer les parquets.

Dans le cuvelage des puits de mine, les lambourdes sont des pièces de bois glissées derrière le cadre de charpente ou *trousse à picoter*, formant la base de ce cuvelage. Derrière ces pièces, on bourre de la mousse qui, pressée entre le terrain et le cadre, assure l'étanchéité du tout.

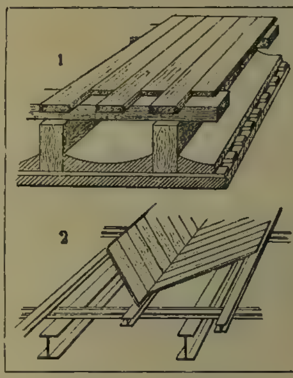

Lambourdes : 1. De plancher ; 2. En fer pour parquets.

**lambre** [*lan-bre*] n. m. Genre de crustacés décapodes, dits aussi *araignées de mer*.

**Lambrechts** (Charles-Joseph-Mathieu, comte), homme d'Etat français, né à Saint-Trond (Belgique), m. à Paris (1753-1823). Naturalisé lors de l'annexion de la Belgique, il fut ministre de la justice sous le Directoire, et vota, comme sénateur, contre l'établissement de l'empire.

**lambrequin** [*lan-bre-kin*] n. m. (du flam. *lamper*, crêpe. — L'Acad. ne donne ce mot qu'au plur.). Découpures en bois, en tôle, qui couronnent un pavillon, une tente, etc. Découpures en étoffe, environnant un ciel de lit, une embrasure de fenêtre, etc. Pl. *Blas.* Bandes d'étoffe descendant en rinceaux du heaume qui timbre un écu d'armes : *les lambrequins* (qu'on appelait aussi *hachements*) *héraldiques dérivent des capelines découpées qu'on portait sur le heaume au moyen âge*. (V. la planche BLASON.)

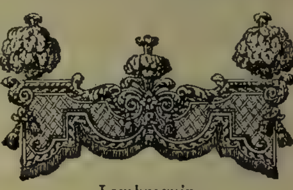

Lambrequin.

**Lambres,** comm. du Nord, arr. et à 2 kil. de Douai, sur la Scarpe ; 1.640 h. Ch. de f. N. Sucrerie.

**lambris** [*lan-bri*] n. m. (lat. *labrusca*). Revêtement de menuiserie, de marbre, de stuc, etc., sur les murs d'un appartement. Enduit de plâtre sur des lattes jointives dans un grenier, un galetas. Revêtement d'un plafond. *Lambris de hauteur*, revêtement en menuiserie garnissant toute la hauteur de la muraille entre deux planchers. *Fig. Lambris sacrés*, temple, église. *Célestes lambris*, séjour des élus. *Lambris dorés*, habitation opulente, luxueuse. V. la planche MAISON.

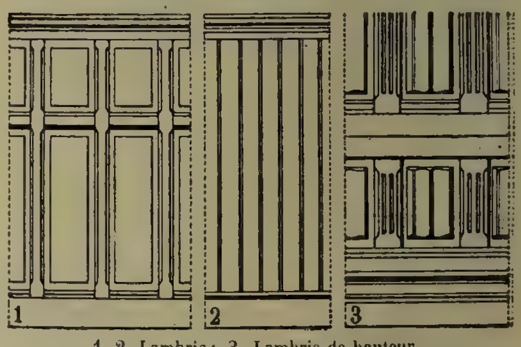

1, 2. Lambris ; 3. Lambris de hauteur.

**lambrissage** [*lan-bri-sa-je*] n. m. Ouvrage du menuisier ou du maçon qui a lambrissé.

**lambrissement** [*lan-bri-se-man*] n. m. Action de lambrisser. Son résultat.

**lambrisser** [*lan-bri-sé*] v. a. Revêtir de lambris. *Chambre lambrissée*, dont une des parois est formée avec une partie du toit revêtue de plâtre.

**lambrissure** n. f. Syn. de LAMBRISSAGE.

**Lambros** (Spyridon), archéologue et homme politique grec, né à Corfou, m. à Athènes (1851-1919). Il fut président du conseil (1916). C'est sous son ministère qu'eut lieu le guet-apens du Zappeion, contre les marins français.

**lambrotte** [*lan-bro-te*] n. f. Grappe de raisin peu garnie.

**lambruche** [*lan*] ou **lambrusque** [*lan-brus-ke*] n. f. (lat. *labrusca*). Vigne redevenue sauvage, qui croît dans les buissons et dans les bois.

**lame** n. f. (lat. *lamina*). Morceau de métal plat et très mince : *lame de plomb, d'acier.* Fer d'un instrument propre à couper, d'une épée, d'un couteau, d'un canif, etc. : *les lames de Tolède étaient renommées jadis.* Vague de la mer : *navire secoué par une lame. Fig. C'est une bonne lame, une fine lame,* se dit d'un homme qui manie bien l'épée. *Friand de la lame,* amateur d'escrime, de duels. *Visage en lame de couteau,* visage long et mince. *Bot.* Limbe de la feuille. Partie évasée des sépales ou des pétales. *Techn.* Bande d'acier trempé, dont est formé le grand ressort d'une pendule. Fil d'or ou d'argent aplati, employé dans la fabrication de certaines étoffes. Montant du battant du métier à tisser. Prov. : **La lame use le fourreau,** une grande activité d'esprit fatigue le corps.

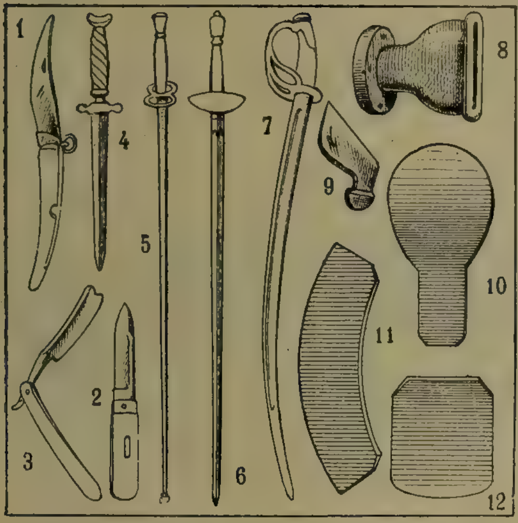

Lames : 1. De couteau de chasse ; 2. De couteau de poche ; 3. De rasoir ; 4. De poignard ; 5. De fleuret ; 6. D'épée ; 7. De sabre ; 8. Pour douche ; 9. De fourreur ; 10. De palisson ; 11. D'apprêteur ; 12. De parcheminier.

**lamé, e** adj. Couvert de lames de métal : *cuirasse lamée d'argent.*

**Lamé** (Gabriel), géomètre et physicien français, né à Tours, m. à Paris (1795-1870). Membre de l'Académie des sciences (1843). On lui doit d'importants travaux de physique mathématique.

**Lamech** [*mèk*], nom de deux patriarches, dont l'un fut le père de Jabel, Jubal et Tubalcaïn, et l'autre père de Noé (*Bible*).

**La Meilleraye** [*mè, ll* mll., *e-rè*] (Charles de La Porte, duc **de**), maréchal de France, m. à Paris (1602-1664). Il passait pour le général de son temps le plus expert en fait de sièges. — Son fils épousa Hortense Mancini, et prit le titre de duc de Mazarin. V. Mazarin.

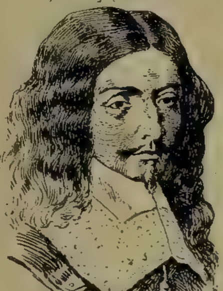

Ch. de La Meilleraye.

**lamellaire** [*mèl-lè-re*] adj. Se dit d'une cassure qui présente des facettes brillantes.

**lamellaire** [*mèl-lè-re*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant de nombreuses espèces répandues dans toutes les mers : *animaux carnassiers, les lamellaires vivent sur les colonies d'ascidées et de cœlentérés.*

**lamellation** [*mèl-la-si-on*] n. f. Disposition en lamelles.

**lamelle** [*mè-le*] n. f. (lat. *lamella*). Petite lame.

**lamellé** [*mèl-lé*], **e** ou **lamelleux, euse** [*mèl-leû, eu-ze*] adj. Qui se laisse diviser en lames ou feuilles : *l'ardoise est une roche lamelleuse.*

**lamellibranches** [*mèl-li*] n. m. pl. Classe de mollusques, comprenant ceux qui sont abrités par une coquille à deux valves. S. un *lamellibranche.*
— Encycl. Les lamellibranches ont été appelés *bivalves, acéphales, pélécypodes,* etc. C'est parmi eux que l'homme trouve les coquillages comestibles les plus utiles, et aussi la nacre, les perles, etc. Les lamellibranches n'ont point de tête distincte ; leur bouche ne possède ni mâchoire, ni radule ; aussi se nourrissent-ils d'animalcules flottants dans l'eau. Ils vivent dans les eaux, et possèdent des branchies.

On divise les lamellibranches en soixante-neuf familles, réparties en deux grandes sections : les *siphoniens* et les *asiphoniens,* suivant que le manteau est pourvu d'un siphon, ou qu'il en est privé.

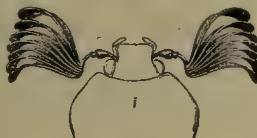

Lamellicorne.

**lamellicornes** [*mèl-li*] n. m. pl. Sous-ordre d'insectes coléoptères, renfermant les hannetons, scarabées, dont les antennes sont disposées en feuillets. S. un *lamellicorne.*

**lamellifère** [*mèl-li*] adj. *Hist. nat.* Qui porte des lamelles.

**lamelliforme** [*mèl-li*] adj. En forme de lamelle.

**lamellirostre** [*mèl-li-ros-tre*] adj. Qui a le bec garni sur ses bords de lamelles transversales, comme les canards. N. m. pl. Groupe d'oiseaux palmipèdes, comprenant les *oies,* les *canards.* S. un *lamellirostre.*

**Lamennais** ou **La Mennais** [*la-me-nè*] (Félicité-Robert **de**), philosophe et théologien français, né à Saint-Malo, m. à Paris (1782-1854). Entré dans les ordres, il publia son *Essai sur l'indifférence en matière de religion,* où il représentait l'Eglise comme la dépositaire de toute vérité. Il réunit autour de lui l'élite des catholiques libéraux et fonda l'*Avenir.* Désavoué par le pape, il se soumit d'abord, puis se sépara de l'Eglise et fit paraître : *les Paroles d'un croyant, les Affaires de Rome, le Livre du peuple,* etc., où il inclinait de plus en plus vers les opinions socialistes. Montalembert et Lacordaire rompirent ouvertement avec lui. Il siégea à l'Assemblée nationale de 1848. La fin de sa vie fut attristée par des difficultés matérielles. On lui doit encore des traductions de l'*Imitation* et de la *Divine Comédie.* Ecrivain brillant et fougueux, Lamennais fut aussi un penseur vigoureux, mais mobile. — Son frère aîné, Jean-Marie, né à Saint-Malo, m. à Ploërmel (1775-1861), également prêtre, mais resté fidèle à l'orthodoxie, fonda l'*Institut des Frères de l'instruction chrétienne.*

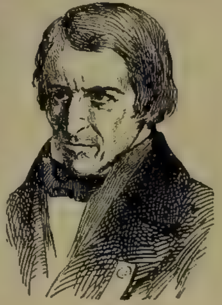

Lamennais.

**lamentable** [*man*] adj. (lat. *lamentabilis*). Qui mérite d'être pleuré, déplorable, douloureux : *la mort lamentable de Turenne.* Qui porte à la pitié : *voix lamentable.*

**lamentablement** [*man-ta-ble-man*] adv. D'un ton lamentable.

**lamentation** [*man-ta-si-on*] n. f. (lat. *lamentatio*). Plainte accompagnée de gémissements et de cris. Vive expression de regret, de douleur : *se répandre en lamentations.*

**Lamentations** de Jérémie. V. Jérémie.

**lamenter** [*man-té*] **(se)** v. pr. (lat. *lamentari*). Se plaindre, se désoler, gémir.

**Lamentin** (**Le**), v. de la Martinique, près de la baie de Fort-de-France ; 5.000 h. Sucreries.

**lamento** [*mèn'to*] n. m. (m. ital. signif. *plainte*). Sorte de complainte des gondoliers de Venise.

**Lamerville** (Jean-Marie d'Heurtault **de**), agronome et homme politique français, né à Rouen, m. à La Perisse (Cher) [1740-1810]. Il s'occupa surtout de la propagation en France du mouton mérinos.

**Lamésangère** (Pierre), prêtre et publiciste français, né à Beaugé, m. à Paris (1761-1831) ; auteur du *Voyageur à Paris* et autres ouvrages curieux pour l'histoire pittoresque.

**Lameth** (Charles-Malo-François, comte **de**), député à la Constituante, né et m. à Paris (1757-1832). — Son frère Alexandre, né et m. à Paris (1760-1829), adversaire de Mirabeau et partisan d'une monarchie constitutionnelle. Il fut fait prisonnier par les Autrichiens, et subit une captivité de trois ans avec La Fayette. Sous la Restauration, il fut élu député, et siégea dans les rangs des libéraux. On lui doit une *Histoire de l'Assemblée constituante.*

**lamette** [*mè-te*] n. f. Petite lame.

**La Mettrie** (Julien Offroy **de**), médecin et philosophe matérialiste français, ami de Frédéric II de Prusse ; né à Saint-Malo, m. à Berlin (1709-1751). On lui doit, outre des traités médicaux, *Histoire naturelle de l'âme, l'Homme machine,* etc.

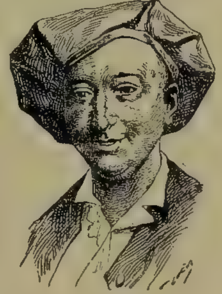

La Mettrie.

**Lami** (Eugène-Louis), peintre français, né et m. à Paris (1800-1890). Il s'est fait connaître comme peintre de batailles (*Cromwell, la Bataille de l'Alma*), et surtout comme aquarelliste de premier mérite et comme illustrateur.

**Lamia,** v. de Thessalie, qui a donné son nom à la *guerre Lamiaque* (v. ce mot). Aujourd'hui, *Lamia* ou *Zeïtouni* est une ville grecque de 7.500 h. (*Lamiaques*), près du *golfe de Lamia,* formé par l'Archipel.

**lamiacé, e** adj. Qui se rapporte au lamier.

**Lamiaque** (*guerre*), effort tenté par les Grecs, après la mort d'Alexandre, pour échapper à la domination macédonienne (328 av. J.-C.). Les chefs en étaient Hypéride et Démosthène. L'Athénien Léosthène obligea d'abord Antipater à s'enfermer dans Lamia. Mais la défaite navale de Crannon, la mort de Léosthène, d'Hypéride et de Démosthène amenèrent la soumission d'Athènes.

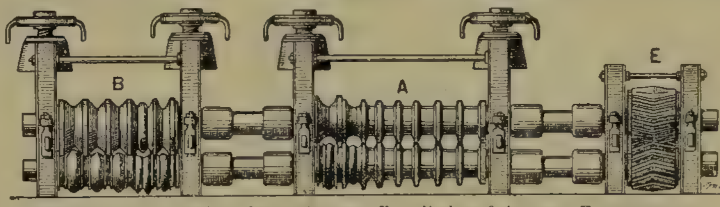

Laminoir : A, cylindres dégrossisseurs ; B, cylindres finisseurs ; E, engrenage.

**lamie** [*mî*] n. f. (lat. *lamia*). Monstre ou démon fabuleux des anciens. *Icht.* Genre de poissons plagiostomes, comprenant de grands requins de huit mètres de long, qui vivent par troupes et abondent dans les mers froides et tempérées. (On les nommait autrefois *requin-marsouin, taupe* ou *loutre de mer.*)

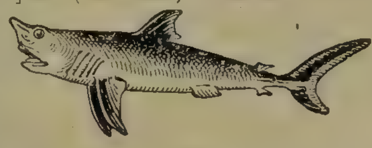

Lamie.

**lamie** [*mî*] n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant une seule espèce européenne, commune en France, dont la larve vit dans les peupliers et dans les saules.

**lamier** [*mi-é*] n. m. Ouvrier qui fait des lames d'or et d'argent pour les étoffes.

**lamier** [*mi-é*] n. m. (lat. *lamium*). Genre de labiées.
— Encycl. Les lamiers sont des herbes à larges feuilles, dont on connaît quarante espèces de l'hémisphère nord. En France, dans les champs et les haies, on rencontre le *lamier blanc* ou *ortie blanche,* le *lamier pourpre* ou *ortie rouge,* assez recherché par le bétail.

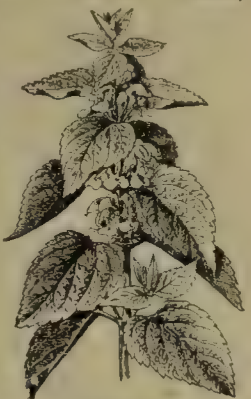

Lamier blanc.

**lamier-rotier** n. m. Fabricant de lames pour les métiers de tisserands.

**laminage** n. m. Action de laminer : *le fer se prête parfaitement au laminage.* Résultat de cette action.

**laminaire** [*nè-re*] adj. Composé de lamelles parallèles : *chaux carbonatée laminaire.*

**laminaire** [*nè-re*] n. f. Genre d'algues phéophycées.
— Encycl. Les laminaires sont très communes dans toutes les mers ; certaines espèces sont comestibles, mais elles servent plutôt comme fourrages. On les emploie aussi comme combustible, comme engrais ; elles forment la majeure partie des végétaux marins d'où l'on extrait la soude et l'iode. Les laminaires présentent une partie grêle cylindrique, fixée aux rochers, puis une partie foliacée aplatie en ruban. On emploie les laminaires en chirurgie pour dilater les trajets fistuleux : la tige sèche se dilate énormément sous l'influence des sécrétions.

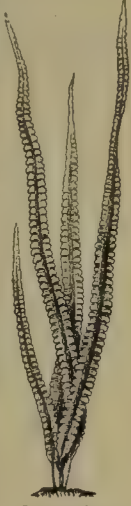

Laminaire.

**laminariacées** [*sé*] n. f. pl. Famille d'algues, dont la *laminaire* est le type. S. une *laminariacée.*

**lamine** n. f. Petite lame.

**laminectomie** [*nèk-to-mî*] n. f. Opération chirurgicale qui consiste à sectionner une ou plusieurs lames vertébrales.

**laminer** [*né*] v. a. (du lat. *lamina,* lame). Réduire, au moyen du laminoir, des métaux ou des pâtes en grandes feuilles, en lames fort minces.

**laminerie** [*rî*] n. f. Atelier dans lequel on lamine.

**lamineur** n. m. Ouvrier qui lamine les métaux. Machine à laminer les métaux. Adjectiv. : *cylindre lamineur.*

**lamineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. En forme de petites lames. *Anat. Tissu lamineux,* tissu cellulaire.

**laminoir** n. m. Machine composée de cylindres d'acier tournant en sens inverse, et entre lesquels on fait passer les pièces du métal qu'on veut laminer. Machine analogue à cylindres lisses, que l'on emploie pour le glaçage des papiers et des cartons. *Fig. Passer au laminoir,* être soumis à de dures épreuves. Activ. Soumettre à de rudes épreuves.
— Encycl. *Métall.* Un laminoir comprend en principe deux cylindres superposés et tournant sur eux-mêmes. L'un est fixe, l'autre peut se soulever parallèlement à lui-même, en cas de besoin. On introduit entre eux le métal à laminer, et il en sort sous formes de planches ou de barres rectangulaires ou rondes, suivant que les cylindres sont à surface rectiligne, ou sont creusés de cannelures.

Un *train de laminoir* ou *batterie* est une série de laminoirs. Ces trains se divisent en : 1° *train de loupes,* composé de deux laminoirs, dont l'un, l'*ébaucheur,* à cannelures creuses carrées, étend les loupes, et le second, à cannelures plates quadrangulaires, transforme les barres en plaques allongées ; 2° *train pour gros fers,* qui comprend deux ou trois cylindres, dont l'un, à cannelures creuses carrées, dégrossit le métal, le second à cannelures rondes ou plates lui donne sa forme, et le troisième, à surface unie, finit la barre et la polit ; 3° *train de fin métal,* qui comprend un laminoir à trois cylindres avec cannelures carrées, un second laminoir à trois cylindres et cannelures quadrangulaires plates, un troisième à deux cylindres étroits avec cannelures rondes, et un dernier laminoir étroit à deux cylindres et cannelures carrées. Il existe également : des *laminoirs universels,* qui donnent, sans changer les cylindres, des fers plats de toutes largeurs ; des *laminoirs à rails,* des *laminoirs à tôle,* des *laminoirs à mouvements alternatifs,* des *laminoirs triples jumeaux,* des *laminoirs à guides, à gorges,* etc.

**lamique, lamisme, lamiste.** V. lamaïque, lamaïsme, etc.

**Lammasch** (Heinrich), homme politique et jurisconsulte autrichien, né à Seitenstetten (1853-1920), auteur de travaux de droit international, président du conseil en 1918 ; délégué à la Conférence de Saint-Germain.

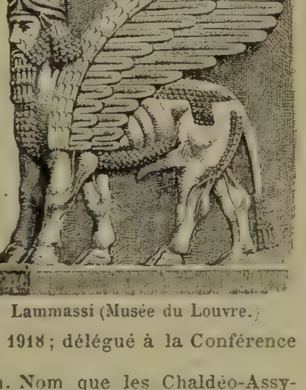

Lammassi (Musée du Louvre.)

**lammassi** n. m. Nom que les Chaldéo-Assyriens donnaient à des génies bienfaisants, qui avaient la forme de taureaux ailés à tête humaine.

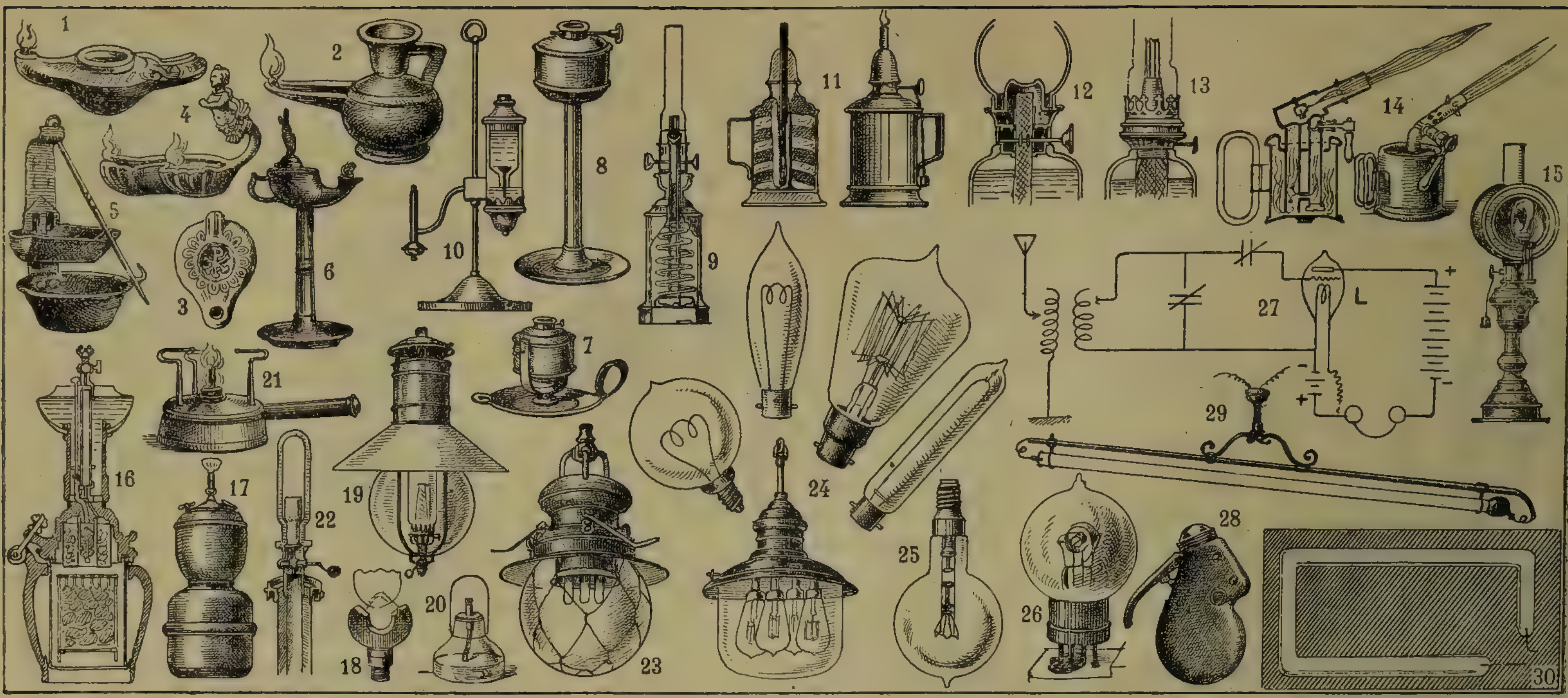

Lampes : 1. Assyrienne ; 2. Egyptienne ; 3, 4. Romaines ; 5, 6. Moyen Age ; 7, 8. A l'huile, modernes ; 9. A modérateur (coupe) ; 10. Quinquet (coupe) ; 11. A essence, et coupe ; 12. A pétrole (bec à mèche plate, coupe) ; 13. A pétrole (bec à mèche ronde, coupe) ; 14. De soudeur, et coupe ; 15. Mire-œufs ; 16, 17. A acétylène ; 18. Bec brûleur à acétylène ; 19. A incandescence par l'acétylène ; 20, 21. A alcool ; 22. Au lusol (bec Denayrouze) ; 23. A gaz surpressé ; 24. Electriques, de formes diverses ; 25. Intensive dite « demi-watt » ; 26. Electrique à 3 électrodes ; 27. Schéma d'un poste de radiotéléphonie avec lampe à trois électrodes (L) ; 28. Electrique de poche, à maguéto ; 29. A vapeurs de mercure ; 30. Au néon.

**Lamoignon** (Guillaume **de**), premier président au parlement de Paris, magistrat éclairé et vertueux, né et m. à Paris (1617-1677). Il présida avec impartialité aux débats du procès Foucquet. — Son fils François-Chrétien, né à Paris (1644-1709), président à mortier, fut l'ami de Bourdaloue, Regnard, Racine, Boileau. Membre de l'Académie des inscriptions en 1704. — Le frère de celui-ci, Nicolas de Lamoignon de Bâville (1648-1724), intendant de Montpellier, poursuivit avec dureté la répression des protestants des Cévennes. — Le fils de François-Chrétien, Guillaume-Henri, né à Paris, chancelier de France sous Louis XV, fut le père de Malesherbes (1683-1772).

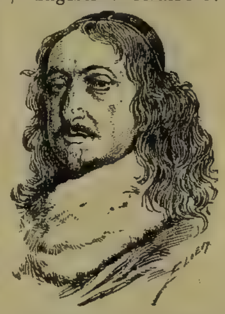

Guillaume de Lamoignon.

**La Monnoye** (Bernard **de**), littérateur français, né à Dijon, m. à Paris (1641-1728), auteur de *Noëls bourguignons* restés populaires. C'était un littérateur plein de fantaisie et de verve satirique.

**Lamoricière** (Louis Juchault **de**), général et homme politique français, né à Nantes, m. près d'Amiens (1806-1865). Il se distingua en Algérie comme l'un des plus brillants chefs des zouaves, devint ministre de la guerre après les journées de Juin, fut exilé au coup d'Etat de Décembre, puis devint général en chef des troupes pontificales. Mais il fut vaincu à Castelfidardo par les forces italiennes bien supérieures du général Cialdini.

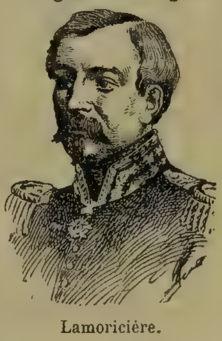

Lamoricière.

**Lamoricière,** v. d'Algérie (Oran), dans la vallée de l'Isser occidental ; 2.160 h.

**Lamothe** (Pierre-Lambert **de**), évêque missionnaire, né à Bucherie, m. à Siam (1624-1679). Il décida le roi de Siam à envoyer à Louis XIV une ambassade, qui fut brillamment reçue à Versailles.

**La Mothe-Houdancourt** [*kour*] (Philippe, comte **de**), duc de Cordone, maréchal de France (1605-1657). Il défendit héroïquement Bayonne en 1652.

**La Mothe Le Vayer** [*va-ié*] (François), littérateur et érudit français, né et m. à Paris (1588-1672) ; auteur d'estimables *Considérations sur l'éloquence française ;* un des principaux représentants du scepticisme au XVIIe siècle.

**Lamotte** (Jeanne, comtesse **de**), intrigante célèbre sous le règne de Louis XVI, née à Fontette (Aube), m. en Angleterre (1755-1791). Elle acquit une triste renommée dans l'affaire du Collier. (V. collier.) Arrêtée, fustigée et marquée en place de Grève, elle fut enfermée à la Salpêtrière, réussit à s'échapper, s'enfuit en Angleterre, et vécut dans une misère atroce. Sur le point d'être arrêtée de nouveau, elle se précipita du haut d'un deuxième étage et se tua.

**Lamotte-Beuvron,** ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 28 kil. de Romorantin, sur le *Beuvron ;* 2.330 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 7 comm., et 9.640 h.

**La Motte-Fouqué** (Frédéric-Henri-Charles, baron **de**), écrivain allemand né à Brandebourg, m. à Berlin (1777-1843), auteur du joli conte : *Ondine.*

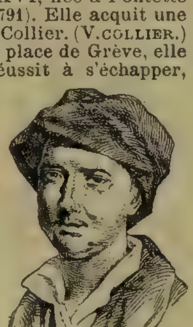

Lamotte-Houdar.

**Lamotte-Houdar** (Antoine Houdar de la Motte, connu sous le nom **de**), littérateur et fabuliste français, né et m. à Paris (1672-1731). Ennemi des vers, il rouvrit en 1715, dans ses *Réflexions sur la critique*, la querelle des anciens et des modernes, provoquant ainsi une vive réplique de Mme Dacier. Sa tragédie *Inès de Castro* eut un grand succès.

**La Motte-Picquet** [*kè*] (Toussaint-Guillaume, comte **de**), marin français, né à Rennes (1720-1791). Il se signala à la Martinique contre les Anglais, pendant la guerre d'Amérique.

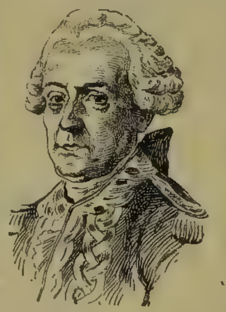

La Motte-Picquet.

**La Motterouge** (Joseph-Edouard **de**), général français, né à Pléneuf, m. à Lamballe (1804-1883). Il se distingua en Crimée, en Italie, puis commanda en 1870 le 15e corps (armée de la Loire), et dut abandonner Orléans à von der Tann.

**Lamou,** v. maritime d'Afrique, sur la côte de Zanzibar, dans la petite *île de Lamou ;* 8.000 h. Commerce actif.

**Lamour** (Jean), serrurier d'art du XVIIIe siècle, né à Nancy, auteur des élégantes grilles de la place Stanislas, à Nancy.

**Lamourette** (Adrien), prélat français, né à Frévent (Pas-de-Calais) en 1742, membre de la Législative, décapité à Paris en 1794. Il eut un jour de célébrité dans cette Assemblée : le 7 juillet 1792, dans un moment où de déplorables divisions menaçaient de déchirer les partis, il fit, par un discours pathétique, espérer un rapprochement entre le côté droit et le côté gauche ; l'émotion gagna tout à coup les ennemis politiques les plus acharnés ; on se précipita des bancs opposés, on s'embrassa : une députation, conduite par Lamourette lui-même, courut en informer le roi ; mais, le soir, la réconciliation était oubliée. Ces accolades fraternelles restèrent célèbres sous le nom ironique de *baisers Lamourette.* Quand il monta sur l'échafaud, le peuple lui cria : « Baise Charlot, Lamourette ! ».

**Lamoureux** (Charles), violoniste et chef d'orchestre français, né à Bordeaux, m. à Paris (1834-1899) ; fondateur des célèbres concerts symphoniques auxquels il a attaché son nom.

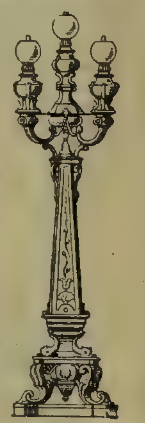

Lampadaire.

**lampadaire** [*lan-pa-dè-re*] n. m. (lat. *lampadarius*). Officier qui, pendant la messe, portait un bougeoir allumé devant l'empereur et l'impératrice d'Orient. Sorte de support vertical qui porte des lampes.

**lampadéphore** [*lan*] n. m. (du gr. *lampas, ados*, lampe, et *phoros*, qui porte). Nom de ceux qui autrefois, chez les Grecs, portaient des lumières dans les cérémonies religieuses, ou prenaient part aux courses aux flambeaux.

**lampadéphories** [*lan, fo-ri*] n. f. pl. *Antiq. gr.* Courses au flambeau. Syn. lampadédromies.

**lampadiste** [*lam-pa-diste*] n. m. (gr. *lampadistês*). Celui qui prenait part à la course aux flambeaux.

**lampadorama** [*lan*] n. m. Sorte de lanterne magique.

**lampant** [*lan-pan*], **e** adj. Se dit d'une huile (minérale ou végétale) susceptible de brûler en donnant une flamme claire : *pétrole lampant.* Se dit aussi de l'huile d'olive bien purifiée.

**lampas** [*lan-pa* ou *pass*] n. m. (de *lamper*). *Fam.* Gosier : *s'arroser le lampas. Vétér.* Engorgement de la membrane qui tapisse le palais des jeunes chevaux.

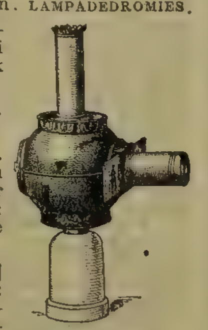

Lampascope.

**lampas** [*lan-pa* ou *pass*] n. m. Etoffe de soie, qu'on tirait originairement de la Chine.

**lampascope** [*lan-pas-ko-pe*] n. m. (du gr. *lampas*, lampe, et *skopein*, examiner). Sorte de lanterne magique, qui peut s'adapter à une lampe quelconque.

**lampassé** [*lan-pa-sé*], **e** adj. (de *lampas*). *Blas.* Se dit de tout quadrupède dont la langue est d'un émail particulier.

**Lampaul-Guimiliau,** comm. du Finistère, arr. et à 21 kil. de Morlaix ; au bord de l'Elorn ; 2.130 h. Tanneries.

**lampe** [*lan-pe*] n. f. (gr. *lampas*). Vase où l'on met une mèche et un liquide combustible pour éclairer : *lampe Carcel ; lampe à modérateur*, etc. (Il y a des lampes à huile, à pétrole, à essence, à gaz, à acétylène, etc.) Petit récipient contenant de l'alcool, de l'essence, et qui sert de réchaud : *lampe à alcool, lampe à souder. Lampe de mineur*, v. la partie encycl. *Lampe à incandescence*, lampe électrique dans laquelle la lumière ne provient que de l'incandescence, dans un espace vide d'air, d'un conducteur ténu, sous l'action d'un courant qui le traverse. *Lampe demi-watt*, lampe à incandescence dans laquelle le filament métallique est fabriqué de façon à pouvoir être survolté en fonctionnement normal. *Lampe de quartz*, lampe à vapeurs de mercure construite en quartz, employée comme générateur de rayons ultra-violets. *Lampe à grille*, lampe à trois électrodes, employée en télégraphie ou téléphonie sans fil, soit comme émetteur d'ondes, soit comme détecteur amplificateur. *Lampe d'émailleur*, sorte de chalumeau. *Fig.* et *fam. Il n'y a plus d'huile dans la lampe*, se dit d'une personne qui s'éteint. *Arg.* L'estomac : *S'en coller plein la lampe.* Prov. : **Il ne faut pas mettre la lampe allumée sous le boisseau,** il ne faut pas empêcher la vérité de se manifester. (Tiré de l'*Evangile.*) Allus. litt. V. Aladin.

— Encycl. Les peuples anciens se servaient de lampes constituées par un petit récipient d'argile, de bronze et parfois d'argent ou d'or, dont l'antiquité grecque et romaine nous a légué de nombreux spécimens. Ces *lampes à huile*, un peu différentes de forme, demeurent pendant de longues années, avec les chandelles de suif, les seuls modes d'éclairage domestique, et il faut arriver jusqu'à la fin du XVIIIe siècle pour constater un changement appréciable dans l'éclairage. C'est en 1784 qu'*Argand* substitue aux anciennes lampes une lampe nouvelle dans laquelle la mèche plate ou roulée est remplacée par une mèche cylindrique, au centre de laquelle peut circuler l'air pour activer la flamme ; puis on voit apparaître successivement la *lampe de Quinquet* (simple modification de celle d'Argand, ce qui n'a pas empêché la postérité de lui attribuer le mérite de l'invention), la *lampe Carcel*, et enfin la *lampe de Franchot*, dite *à modérateur* (1837), qu'il n'est pas rare de rencontrer encore de nos jours dans certaines demeures. La *lampe à pétrole*, introduite en Europe vers 1860, remplaçait à peu près complètement la lampe à huile à la fin du XIXe siècle. Mais le gaz d'éclairage (surtout depuis l'invention des manchons de terre rare), puis l'acétylène, lui firent une large concurrence. (V. manchon.) Enfin, depuis les *bougies de Jablochkoff* (1879), l'éclairage électrique n'a cessé de prendre de l'extension, et l'on vit apparaître successivement les *lampes à arc* (deux charbons juxtaposés et maintenus à égale distance l'un de l'autre par un mouvement d'horlogerie), les *lampes à incandescence*, dont le prototype fut la lampe Edison (filament de charbon porté à l'incandescence dans une ampoule de verre où l'on fait le vide) ; ces lampes ont été remplacées par les lampes à filament de platine, d'osmium, de tantale, de tungstène, etc. ; dans les lampes intensives ou *demi-watt*, on utilise un filament de tungstène de gros diamètre, et l'ampoule est remplie d'azote ou d'argon additionné d'azote à la pression atmosphérique. Citons encore les lampes à vapeurs de mercure, basées sur la fluorescence des vapeurs de mercure au passage d'un courant électrique, et aussi les lampes à gaz raréfié (azote néon), basées sur le même principe.

*Lampe de mineur* ou *lampe de sûreté.* Cette lampe, due à Humphry Davy (1816) et perfectionnée depuis, est employée dans les mines grisouteuses. V. grisou. Dans les charbonnages, on emploie de plus en plus les lampes électriques portatives.

— *Econ. dom. Nettoyage des lampes à pétrole.* Faire chauffer un peu de lait de chaux léger. Laver intérieurement la lampe à nettoyer, en agitant doucement. La chaux et le pétrole se combinent pour former une sorte de savon soluble dans l'eau. L'opération terminée, rincer le récipient à l'eau claire, puis essuyer.

**lampée** [*lan-pé*] n. f. Grande gorgée de liquide, qu'on hume d'un seul coup : *avaler cinq ou six lampées. Pop.* Tache causée par un liquide.

**lamper** [*lan-pé*] v. a. (autre forme du m. *laper*). Boire avidement des lampées : *lamper du vin.* V. n. Se dit de la mer qui est phosphorescente.

**lamperon** [*lan*] n. m. Vase de verre, qui contient l'huile et la mèche d'une lampe d'église. Languette qui soutient la mèche d'une lampe.

**Lampertico** (Fedele), économiste et homme politique italien, né à Vicence, m. à Rome (1833-1906) ; auteur d'une remarquable *Economie des peuples et des Etats.*

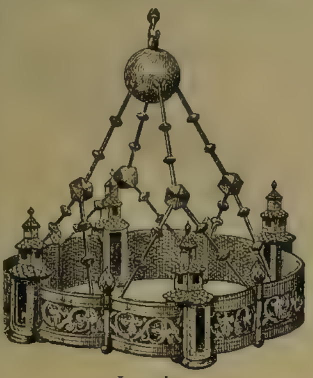
Lampier.

**lampette** [*lan-pè-te*] n. f. Nom vulgaire du lychnis fleur-de-coucou et de la nielle des champs.

**lampèze** n. m. (apparenté avec *lampas*). Tissu d'ameublement à fond de satin et à dessin polychrome imitant la tapisserie au petit point.

**lampier** [*lan*] n. m. *Archéol.* Support qui servait à soutenir plusieurs lampes. Au moyen âge, artisan qui fabriquait des lampes. Lanterne de cimetière, monument où l'on entretenait autrefois une lampe constamment allumée.

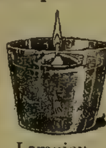
Lampion.

**lampion** [*lan*] n. m. (dimin. de *lampe*). Godet de terre, de fer-blanc ou de verre, dans lequel on met du suif avec une mèche pour les illuminations. *Par ext. pop.* Lanterne vénitienne. Tricorne. *Arg.* Chapeau haut de forme. *Des lampions!* cri émis sur trois notes pareilles, sur un rythme de polka, que le peuple poussait en 1848, après la révolution, pour réclamer un meilleur éclairage des rues. (Depuis, c'est toujours sur le rythme des lampions qu'on réclame soit le lever du rideau au théâtre, soit toute autre chose, en désignant ce que l'on désire par trois syllabes.)

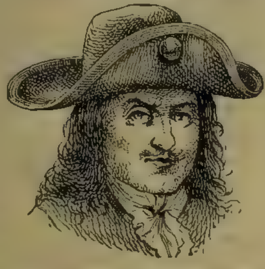
Chapeau à lampon.

**lampiste** [*lan-pis-te*] n. Qui fait ou vend des lampes. Personne qui, dans un établissement, est chargée du soin de l'éclairage.

**lampisterie** [*lan-pis-te-ri*] n. f. Industrie, commerce du lampiste. Lieu où l'on garde et répare les lampes.

**lampon** [*lan*] n. m. (pour *lampons*, impératif de *lamper*). Couplet satirique (Vx.). *Archéol.* Bouton ou agrafe qui servait à relever les bords d'un chapeau, en avant, sur le côté, etc.

**lampotte** [*lan-po-te*] n. f. Nom vulgaire d'une sorte de patelle que les pêcheurs en mer utilisent comme appât.

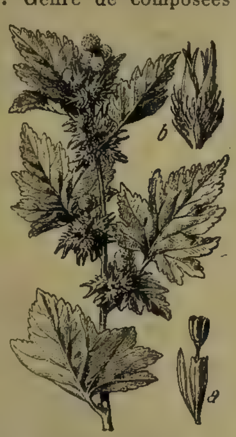

Lampourde : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

**lampourde** [*lan*] n. f. Genre de composées comprenant des herbes annuelles, dites souvent *herbes aux écrouelles* (parce qu'on leur attribuait autrefois la propriété de guérir la scrofule), et qui croissent dans les régions tempérées.

**Lamprecht der Pfaff** (*Lambert le Clerc*), poète allemand du XIIe siècle, auteur de la *Chanson d'Alexandre.*

**Lamprecht** (Karl), historien allemand, né à Jessen (Saxe) en 1856, auteur de l'*Histoire économique de l'Allemagne au moyen âge.* Il a signé, en 1914, le manifeste des Intellectuels allemands.

**Lampride** [*lan*], historien latin du IVe siècle, un des rédacteurs de l'*Histoire Auguste*, où on lui attribue les vies de Commode, Diadumène, Héliogabale, Alexandre Sévère.

**lamprillon** [*lan-pri, ll mll., on*] n. m. Jeune lamproie. (On l'appelle aussi AMMOCÈTE.)

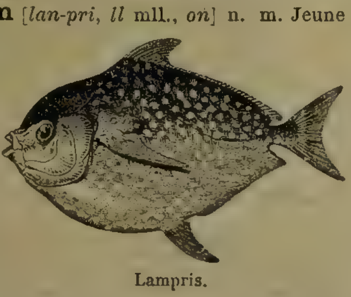
Lampris.

**lampris** [*lan-priss*] n. m. Genre de poissons acanthoptères des mers d'Europe. (Le lampris ou poisson-lune des vieux auteurs atteint souvent 1 mètre de long. Il est comprimé latéralement, et sa peau, bleuâtre et brillante ou violacée et rose, est couverte de taches blanches ; ses nageoires sont rouge vif.)

**lamprocère** n. m. Genre d'insectes coléoptères voisins des lampyres.

**lamproie** [*lan-proi*] n. f. (lat. *lampetra*). Genre de poissons cyclostomes, des mers européennes.

— ENCYCL. Les lamproies sont vermiformes ; leur peau est nue et gluante ; leur bouche est faite pour sucer. Ces poissons subissent des métamorphoses. La *lamproie de mer* remonte les fleuves au printemps : elle peut atteindre 1 mètre de longueur ; la *lamproie fluviale* est de moitié plus petite.

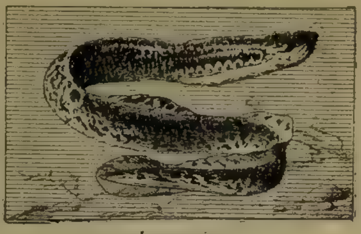
Lamproie.

**lampromètre** [*lan*] n. m. (du gr. *lampros*, brillant, et *metron*, mesure). Instrument d'optique, servant à mesurer l'intensité de la lumière.

**lampsane** [*lan*] n. f. *Bot.* Genre de plantes de la famille des composées, tribu des liguliflores.

— ENCYCL. Les lampsanes sont des plantes herbacées, à fleurs réunies en capitules jaunes. On en connaît quatre espèces de la Méditerranée et de la Caspienne. La lampsane commune ou *herbe aux mamelles* est utilisée pour faire des cataplasmes employés contre les gerçures du sein des nourrices.

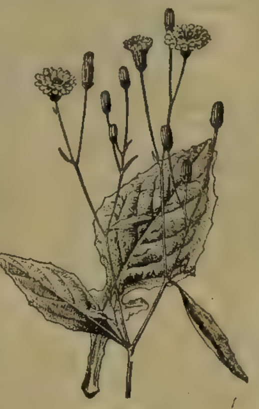
Lampsane.

**Lampsaque** [*lan-psa-ke*], anc. ville de l'Asie mineure (Mysie), sur l'Hellespont, auj. *Lamsaki* ; 3.000 h. (*Lampsacéniens*). Vignobles.

**lampujang** [*jan*] n. m. Nom indien du gingembre.

**lampyre** [*lan*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant une soixantaine d'espèces de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les lampyres (*lampyris*), que l'on nomme aussi *vers luisants*, sont gris ou bruns ; les mâles seuls sont ailés, et volent la nuit à la recherche des femelles, qui révèlent leur présence par un appareil phosphorescent dont l'éclat est visible d'assez loin.

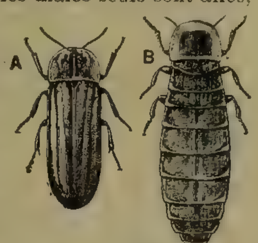

Lampyre : A, mâle ; B, femelle.

**Lamsdorf** (Vladimir-Nicolaevitch, comte), homme d'Etat russe, né en 1845, m. à San-Remo en 1907. Ministre des affaires étrangères de 1901 à 1906.

**Lamure-sur-Azergues,** ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 28 kil. de Villefranche ; 1.060 h. Ch. de f. P.-L.-M. Toiles, féculerie. — Le cant. a 10 comm. et 10.740 h.

**Lamy** (*Etienne*-Marie-Victor), écrivain français et homme politique du parti républicain-catholique, né à Cize (Jura), m. à Paris (1845-1919). On lui doit de remarquables études d'histoire et de politique : *la France du Levant*, *Etudes sur le second Empire*, etc. Directeur du *Correspondant.* Membre (1905) puis secrétaire perpétuel (1913) de l'Académie française.

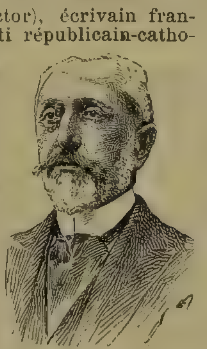
Lamy.

**lan** n. m. *Mar.* Syn. de EMBARDÉE.

**Lana** (COL DI), col des Alpes Dolomitiques faisant communiquer le val de Livinallongo (haut Cordevole) avec le val d'Ampezzo (Boïte) par 2.464 m. d'altitude. Ce col, suivi par la grande route des Dolomites, a été conquis par les Italiens sur les Autrichiens, le 7 novembre 1915.

**Lana** (François-Terzi), jésuite italien, né à Brescia, m. à Rome (1631-1687). Physicien distingué, il fit de curieuses expériences d'aviation.

**Lanaeken,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres), près de la Meuse ; 3.570 h.

**Lanark,** v. de l'Ecosse méridionale, ch.-l. du comté de Lanark, près de la Clyde ; 4.900 h. Tissus de coton, mousselines. — Le comté a 910.000 h.

**lançage** n. m. V. LANCEMENT.

**Lancaster** (Joseph), pédagogue anglais, né à Londres, m. à New-York (1771-1838).

**Lancastre,** v. d'Angleterre, ch.-l. du Lancashire ; 41.500 h. (*Lancastriens*). Fonderies, manufactures, étoffes. — Le *comté de Lancastre* ou *Lancashire* a 3.500.000 h.

**Lancastre,** v. des Etats-Unis (Ohio) sur le Hocking, affluent de l'Ohio ; 16.000 hab. — Ville de Pensylvanie, ch.-l. de comté, dans la vallée du Conestoga ; 525.000 hab. Manufactures.

**Lancastre** (MAISON DE), maison anglaise issue d'un fils d'Edouard III, rivale de la maison d'York dans la guerre des Deux-Roses, d'où elle sortit victorieuse. V. DEUX-ROSES (*guerre des*). Elle a fourni à l'Angleterre les rois Henri IV, Henri V et Henri VI. Elle portait dans ses armes, la rose rouge.

**Lancastre** (Edmond, comte **de**), dit *le Bossu*, second fils de Henri III d'Angleterre et d'Eléonore de Provence, né à Londres, m. à Bayonne (1245-1296). Il épousa en secondes noces Blanche d'Artois, et prit alors le titre de comte de Champagne et de Brie. Il remplit en France plusieurs missions diplomatiques, en particulier sous Philippe le Bel.

**Lancastre** (Thomas, comte **de**), fils aîné du précédent, né vers 1277, décapité à Pontefract en 1322. Il fut à la tête des hauts barons insurgés contre Edouard II, devint néanmoins président du conseil et, le roi ayant voulu le faire assassiner, s'allia avec les Ecossais et se révolta de nouveau. Obligé de se rendre, il fut exécuté.

**Lancastre** (Henry, comte **de**), frère du précédent, né vers 1281, m. en 1345. Pour venger son frère, il s'empara de la personne d'Edouard II, souleva les barons ; mais, abandonné d'eux, il fut néanmoins gracié, et termina sa vie dans la dévotion.

**Lancastre** (Henry, duc **de**), fils du précédent, né vers 1229, m. en 1361. Il seconda Edouard III pendant la première période de la guerre de Cent ans, assista au siège de Calais et, sous Jean le Bon, bloqua Rennes en 1357.

**Lancastre** (Jean DE GAND, duc **de**), quatrième fils d'Edouard III, né à Gand en 1340, m. à Londres en 1399. Il épousa la fille de Pierre le Cruel, et prit le titre de roi de Castille (1370). Gouverneur de la Guyenne en 1371, il fut ensuite tout-puissant à Londres, mais dut s'enfuir un moment devant l'insurrection de Wat Tyler. Glocester essaya vainement de le renverser.

**Lancastrien, enne** [*kas-tri-in, è-ne*], habitant ou originaire de Lancastre : *les Lancastriens.* Adjectiv. : *curiosités lancastriennes.*

**lance** n. f. (lat. *lancea*). Arme offensive à long manche et à fer pointu. (V. la planche ARMES.) Soldat armé d'une lance : *une compagnie de cent lances.* Terme collectif qui comprenait, outre l'homme d'armes combattant avec sa lance, le coutilier, le page, le valet et les archers, en sorte qu'une lance était souvent composée de dix cavaliers, sans compter les gens de pied, et que *cent lances* formaient un corps de plus de mille hommes. Long bâton garni d'un tampon, pour jouter sur l'eau. Tube métallique adapté à l'extrémité d'un tuyau de pompe et servant à diriger le jet d'eau. Instrument en fer dont font usage les sondeurs pour reconnaître la nature d'un terrain. Tout arbre en état d'être exploité. Ringard de chaufournier. Spatule des modeleurs en stuc, plâtre, etc. Pinceau à long manche des peintres en bâtiment. Pointe en fer qui termine les sondes, et sur laquelle s'attachent les débris de terrain. Fer aiguisé pour tuer les baleines harponnées. *Arg.* Pluie. *Lance à feu*, fusée emmanchée au bout d'un long bâton pour enflammer les feux d'artifice. *En fer de lance*, en forme de fer de lance, triangulaire ou quadrangulaire. *Courir une lance*, se jeter l'un sur l'autre, dans un tournoi, la lance en arrêt. *Fig. Rompre une lance*, soutenir une discussion. *Baisser la lance*, céder, fléchir. PROV. V. LANGUE.

— ENCYCL. *Archéol.* La grande lance maniée par les cavaliers fut d'abord un simple fût de bois mesurant de 4 à 6 mètres de long sur 8 à 9 centimètres de diamètre. Peu à peu, l'on évida le fût pour faciliter la prise de la main ; le talon fut épaissi pour faire contrepoids. La lance demeura en usage jusque sous le règne de Henri IV ; mais, dès la seconde moitié du XVIe siècle, elle était déjà tombée en désuétude. Elle demeura, toutefois, comme arme de carrousel. — La lance ne retrouva sa place dans l'armée française qu'en 1809, lors de la création d'un régiment de chevau-légers lanciers ; elle subsista pendant les guerres du second empire, et disparut de nouveau de 1871 à 1889. La nouvelle lance française a une hampe en bambou et est munie, à l'extrémité inférieure, d'une garniture métallique appelée *sabot*, et, à l'extrémité supérieure, d'un fer, formé d'une lame, d'une douille et d'un pontet porte-flamme. Les progrès considérables des armes à feu, l'avantage qu'il paraît y avoir à en doter tous les cavaliers, et la difficulté de porter ces armes avec la lance, semblent avoir contribué à en restreindre l'emploi. Elle se rencontre cependant encore dans la plupart des armées européennes. V. LANCIER.

**Lance d'Achille,** ou **de Télèphe.** La lance d'Achille, la divine Pélias, guérissait les blessures qu'elle avait faites. Un peu de la rouille de cette lame suffit même à guérir Télèphe, qu'Achille avait blessé. On rappelle cette arme merveilleuse à propos de ce qui blesse et guérit en même temps. C'est ainsi qu'on dit de l'amour, de la presse, etc. : *C'est la lance d'Achille.*

**Lance** (la *sainte*), arme dont se servit le soldat qui, selon le récit de saint Jean (XIX, 34), ouvrit, sur le Calvaire, le côté de Jésus crucifié, pour s'assurer de sa mort.

**Lance d'Argail** (la), lance d'or qui joue un grand rôle dans le *Roland furieux* de l'Arioste. Elle possède le pouvoir de désarçonner tout cavalier qu'elle touche. C'est grâce à elle que la belle Angélique, fille d'Argail, est si souvent maîtresse du champ de bataille. L'expression *la lance d'Argail* est passée dans la langue pour désigner un moyen irrésistible.

**Lances** (*les*). V. BRÉDA (*reddition de*).

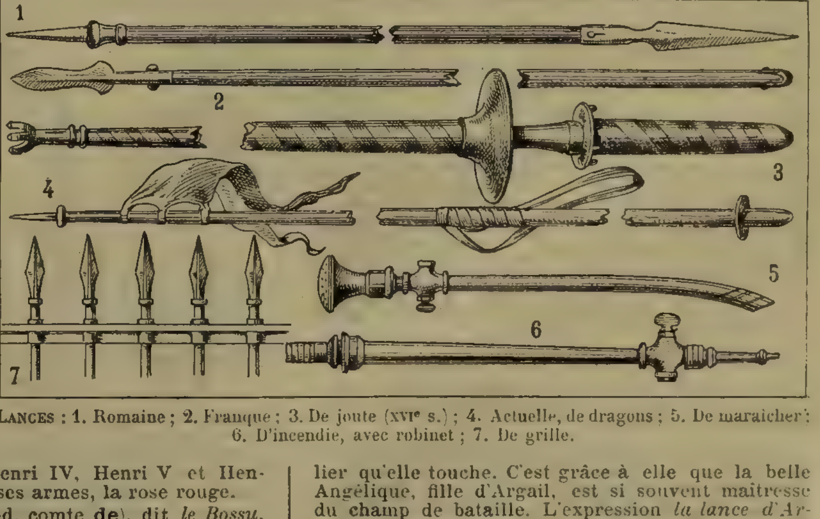

LANCES : 1. Romaine ; 2. Franque ; 3. De joute (XVIe s.) ; 4. Actuelle, de dragons ; 5. De maraîcher ; 6. D'incendie, avec robinet ; 7. De grille.

**lancé** n. m (de *lancer*). *Vénér.* et *chass.* Lieu où la bête a été mise debout : *la bête revient ordinairement au lancé.* Chasse des chiens courants qui font partir la bête. Sonnerie de trompe pour indiquer aux veneurs et chasseurs que la bête est sur pied. *Techn.* Genre de tissage pour lequel on fait usage de plusieurs navettes avec fils de couleurs différentes et variées et où chaque coup de trame n'opère, dans toute la largeur de l'étoffe, qu'un croisement partiel suivi ou interrompu, faisant apparaître ainsi le dessin avec ses colorations.

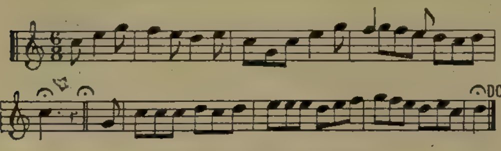

Le lancé (sonnerie de trompe).

**lance-bombe** ou **lance-bombes** n. m. Canon de tranchée lançant des bombes ou des torpilles. Syn. LANCE-MINES (allem. *minenwerfer*). Dans les avions de bombardement, dispositif à déclenchement pour lâcher les bombes.

**lancée** [*sé*] n. f. Action de lancer une chose : *la lancée de la balle, du ballon. Jeux.* Jeu d'écolier analogue au saut de mouton. N. f. pl. Elancements douloureux qui se produisent dans une affection inflammatoire.

**lance-flamme** ou **lance-flammes** n. m. Dispositif employé par les Allemands pendant la Grande Guerre pour projeter sur les tranchées adverses et leurs occupants des liquides enflammés.

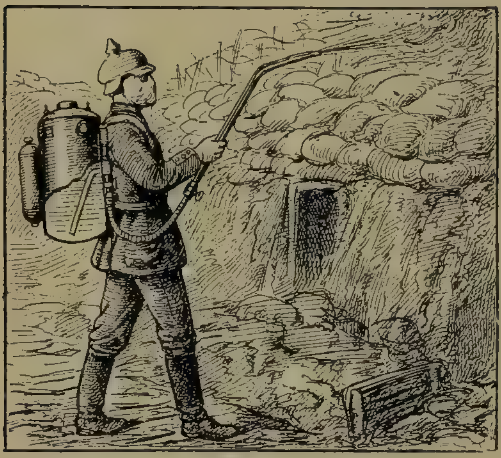
Lance-flammes (flammenwerfer), employé pour la première fois par les Allemands au cours de la Grande Guerre.

— ENCYCL. L'idée d'utiliser des lance-flammes pendant la guerre avait été conçue par les Allemands et étudiée plusieurs années auparavant, ainsi qu'il résulte des brevets allemands qui ont été pris à ce sujet. Le lance-flammes comprend un réservoir porté à dos d'homme ou installé à poste fixe et contenant du pétrole ou tout autre liquide inflammable pouvant s'écouler par une lance d'arrosage sous la pression d'un réservoir d'acide carbonique ; à la sortie du liquide, l'inflammation est produite au moyen d'une amorce.

**lance-grenade** n. m. Appareil pour lancer les grenades. (On a employé à cet effet le fusil Lebel, muni d'un tromblon, recevant la grenade : celle-ci était amorcée et projetée par le passage de la balle du fusil.) V. GRENADE.

**lancéiforme** adj. En forme de lance : *feuilles lancéiformes*,

**lancelet** [*lè*] n. m. Nom vulgaire de l'*amphioxus.*

**Lancelot** [*lo*] (Claude), grammarien et religieux janséniste de Port-Royal, né à Paris, m. à Quimperlé (1615-1695). Lexicologue simple et clair, auteur du *Jardin des racines grecques*, de la *Grammaire de Port-Royal* (avec Arnauld), et l'un des créateurs des Petites Ecoles de Port-Royal.

**Lancelot du Lac**, un des chevaliers de la Table ronde. Elevé par la fée Viviane au fond d'un *lac*, il délivre la reine Guenièvre, femme du roi Artus, et devient son amant.

**lancement** [*man*] n. m. Action de lancer : *le lancement d'un vaisseau se fait en grande solennité.* (On dit quelquef. LANÇAGE.) *Fig.* Action de produire, de faire connaître : *le lancement d'un journal, d'un artiste.*

— ENCYCL. *Mar.* Une fois la coque du navire construite, le lancement a pour objet de lui faire quitter le plan incliné sur lequel elle a été édifiée, et de la faire flotter. Pour arriver à ce résultat, on introduit sous la quille une coulisse graissée et une savate, qui reçoit l'effort de la quille et devra partir avec elle. On applique sur la cale des poutres appelées *couettes*, sur lesquelles pourraient s'appuyer des ventrières fixées au navire, s'il venait à osciller, etc. Toutes les précautions étant prises, le lancement se fait à pleine mer, par l'arrière, en coupant les saisines de retenue, et en manœuvrant les appareils de poussée. (On peut aussi lancer le navire par le travers.) Le lancement d'un navire est une grande fête : on le bénit, on lui donne parrain et marraine, et dans la marine de guerre c'est une véritable solennité militaire.

**lance-mines** n. m. V. LANCE-BOMBE.

**lancéole** n. f. (du lat. *lanceola*, petite lance). Organe de la plante, en forme de fer de lance. Petite lance de feu d'artifice.

**lancéolé, e** adj. (de *lancéole*). *Bot.* Se dit d'un organe terminé en forme de lance : *feuille lancéolée.* Se dit de tout ornement qui a la forme d'un fer de lance. *Gothique lancéolé* ou *à lancettes*, se dit d'une forme spéciale de l'architecture gothique à sa dernière période, et dans laquelle les artistes affectionnent les ornements en forme de lancettes.

**lance-pierre** n. m. Support à deux branches, muni d'une pochette de cuir et de deux élastiques, dont les enfants se servent pour lancer des pierres.

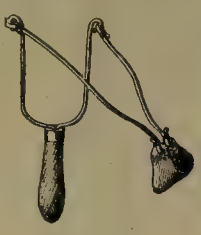
Lance-pierre.

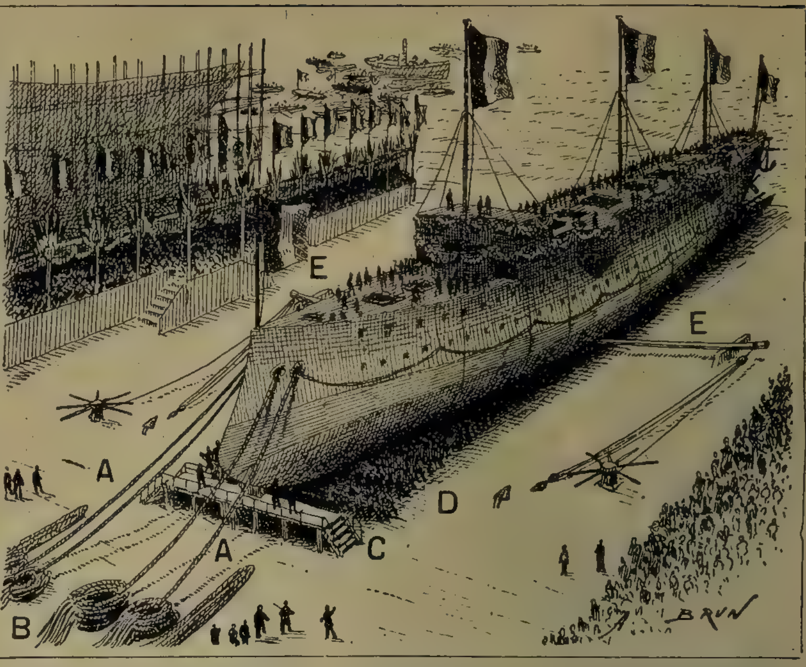

Lancement : A, câbles de retenue ; B, basses cassantes ; C, plate-forme de manœuvre de l'ingénieur ; D, ouvriers chassant les languettes à coups de béliers ; E, leviers de chasse ou d'impulsion.

**lance-poudre** n. m. Tube ou poire en caoutchouc employé pour projeter des poudres métalliques sur un objet à émailler ou à souder.

**lancer** [*sé*] v. a. (de *lance.* — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il lança ; nous lançons.*) Jeter avec force : *les Grecs s'exerçaient à lancer le disque.* Darder : *le soleil lance ses rayons.* Appliquer : *lancer un coup de pied.* Mettre à l'eau : *lancer un vaisseau.* Pousser en avant, faire partir : *lancer un escadron sur l'ennemi.* Mettre en train, à la mode : *lancer un artiste, une affaire.* Emettre, publier : *lancer une proclamation. Lancer un cerf*, le faire sortir d'un endroit où il est. **Se lancer** v. pr. Entrer hardiment : *se lancer dans le monde. Fam.* Etre trop en gaieté.

**lancer** [*sé*] n. m. Lâcher de pigeons voyageurs. *Véner.* Syn. de LANCE. Action de lancer : *le lancer des grenades se fait à la main ou au fusil.* (V. LANCÉE.) *Pêche au lancer*, genre de pêche qui consiste à envoyer, à l'aide de la canne à pêche, l'appât loin devant soi.

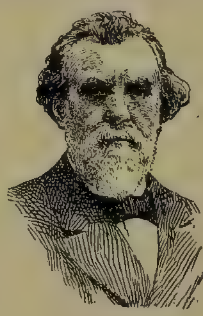
Lancereaux.

**Lancereaux** (Etienne), médecin français, né à Brécy-Brières, m. à Paris (1829-1910). Membre et président de l'Académie de médecine ; il a étudié principalement les diathèses, les maladies du foie, les intoxications.

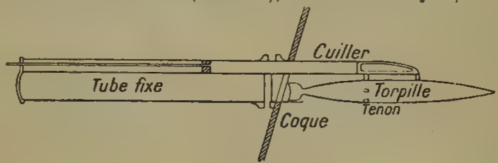

Tube lance-torpille.

**lanceron** n. m. Jeune brochet. Syn. de LANÇON.

**Lancerote** ou **Lanzarote,** île de l'Archipel espagnol des Canaries ; 20.000 h.

**lance-torpille** n. m. Dispositif aménagé à bord des bâtiments, particulièrement des torpilleurs, pour lancer des torpilles. Pl. des *lance-torpilles.* Adj. : *tube lance-torpille.*

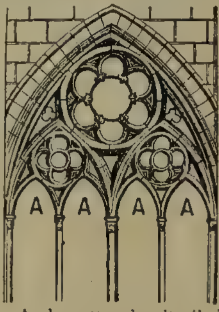

A, lancettes de vitrail (XIIIe s.).

**lancette** [*sè-te*] n. f. (de *lance*). Instrument de chirurgie qui sert à ouvrir la veine, à vacciner, à percer de petits abcès. Couteau à lame courte, que le boucher enfonce dans la nuque du veau pour l'abattre. Outil de graveur pour évider les planches. Lame pour couper le carton et le papier. Division longitudinale d'un vitrail terminé en arc tiers-point ou en un faîte angulaire. Nom de petites plumes, etc. *Ogive à lancette*, ogive de forme très allongée.

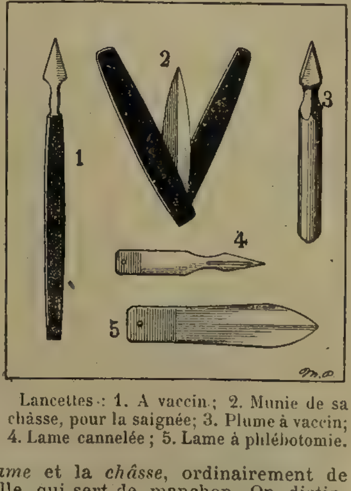

Lancettes : 1. A vaccin ; 2. Munie de sa châsse, pour la saignée ; 3. Plume à vaccin ; 4. Lame cannelée ; 5. Lame à phlébotomie.

— ENCYCL. *Chir.* La lancette se compose de deux parties : la *lame* et la *châsse*, ordinairement de corne ou d'écaille, qui sert de manchon. On distinguait, selon la forme de la lame, la lancette *à cannelure, en grain d'orge, en langue de serpent.* Aujourd'hui elle est délaissée pour le bistouri, et même pour la vaccination on préfère des vaccinostyles spéciaux.

**lancettier** [*sè-ti-é*] n. m. Etui qui contient une série de lancettes assorties.

**lanceur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui lance. *Fig.* et *fam.* Personne qui met en train : *lanceur d'affaires. Lanceuse de modes*, femme à laquelle les couturières et modistes font porter les nouveautés qu'elles désirent faire connaître. N. m. Instrument ou appareil lançant un liquide ou un gaz.

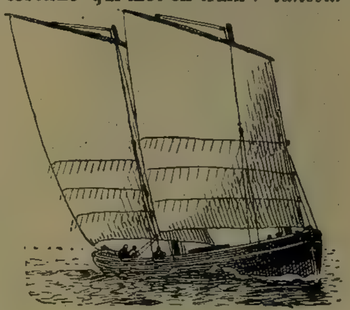
Lanche espagnole.

**lanche** n. f. (esp. *lancha*). Petit bateau en usage en Espagne, dans l'Amérique du Sud et dans la mer des Indes, avec deux mâts gréant chacun une voile carrée.

**Lanciani** (Rodolfo-Amadeo), archéologue italien, né à Rome en 1847, auteur d'une savante *Histoire des fouilles de Rome* et d'un plan de la Rome antique, en 46 feuilles.

**Lanciano,** v. d'Italie (Abruzzes, prov. de Chieti) ; 20.000 h. Vignobles.

**lancier** [*si-é*] n. m. Cavalier armé d'une lance : *les régiments de lanciers ont été supprimés en France en 1871, mais en 1889 on a créé des dragons lanciers. Pop. Lancier du préfet*, arroseur public. *Le quadrille des lanciers* ou absolum. *les Lanciers*, quadrille d'importation anglaise, où les couples se font des visites, des saluts, défilent parallèlement, etc.

— ENCYCL. Le mot de *lancier* n'a fait son apparition officielle dans l'armée française qu'en 1809, quand Napoléon donna des lances au régiment de chevau-légers polonais, qu'il avait formé deux ans auparavant. En 1871, les neuf régiments de lanciers alors existants furent transformés, sept en régiments de dragons, un en régiment de hussards, un autre en régiment de chasseurs.

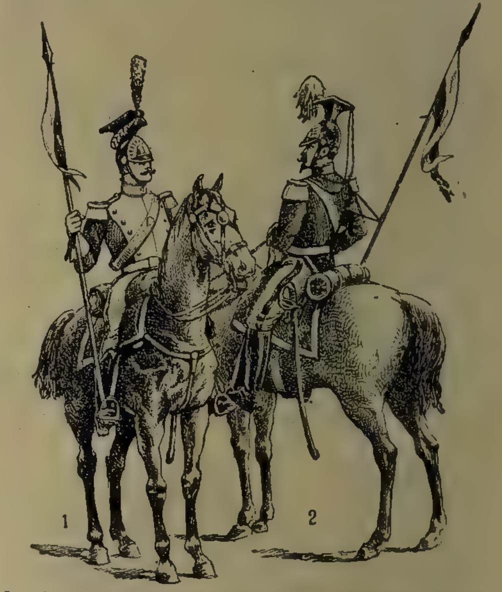

Lanciers : 1. Du Premier Empire ; 2. Du Second Empire.

Les régiments de lanciers avaient toujours conservé de leur origine polonaise la coiffure spéciale dite *czapska* et l'habit court à plastron ou *kourtka.*

**lancière** n. f. Ouverture par où s'écoule l'eau quand le moulin ne travaille pas. Adjectiv. : *vanne lancière.*

**Lancieux,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 22 kil. de Dinan, sur une presqu'île qui s'avance dans la Manche ; 770 h. Bains de mer, plage de sable.

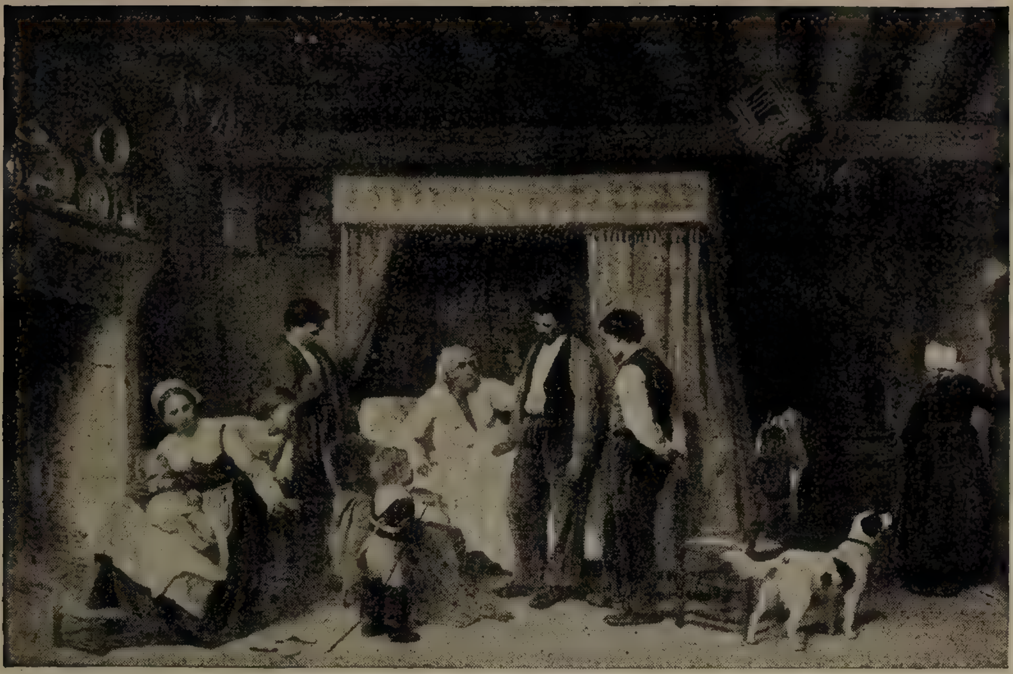

Le Laboureur et ses Enfants (Duverger), v. p. 3.

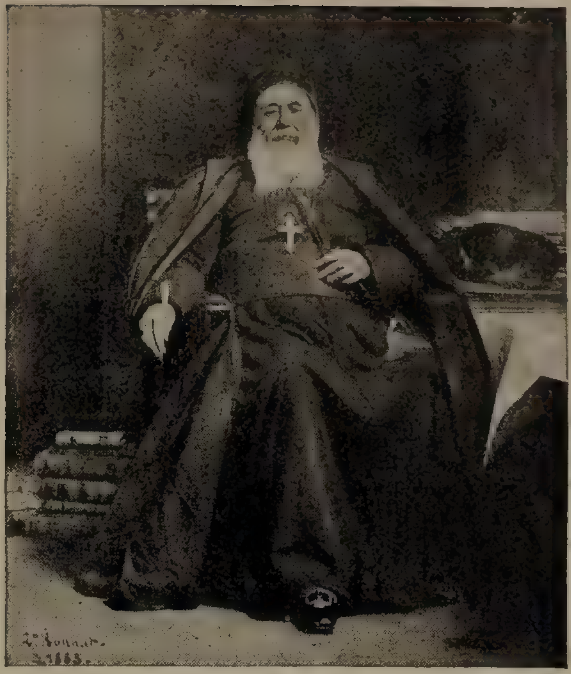

Le Cardinal Lavigerie (Bonnat), v. p. 33.

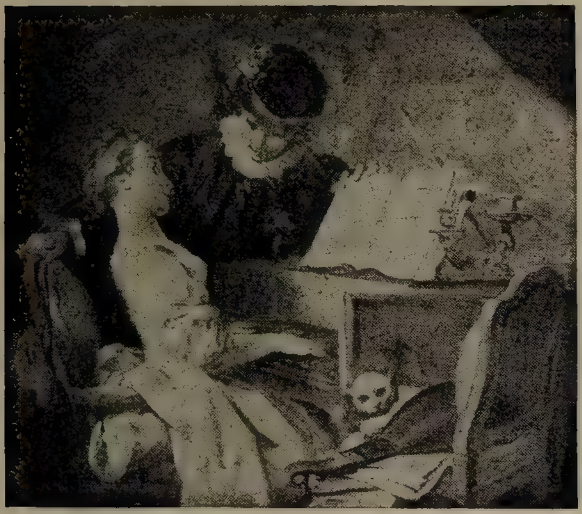

La Leçon de musique (Fragonard), v. p. 17.

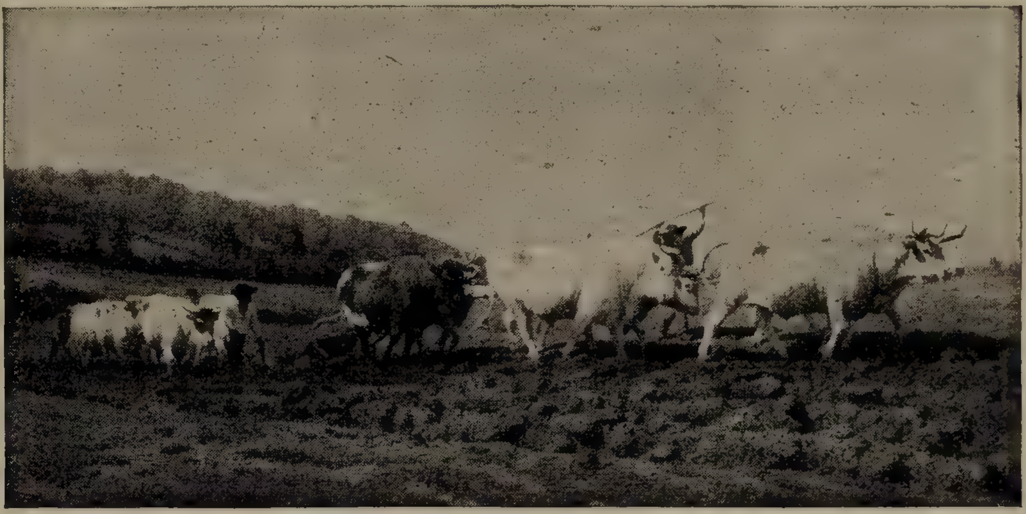

Labourage nivernais (Rosa Bonheur), v. p. 3.

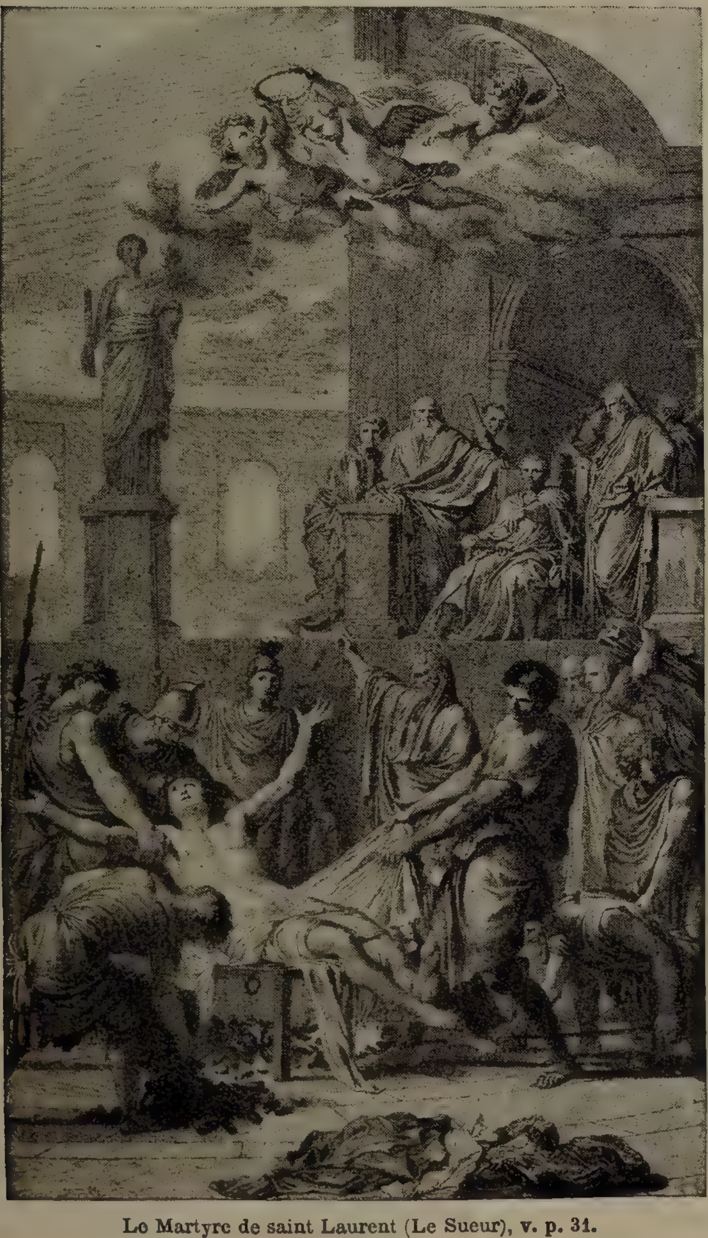

Le Martyre de saint Laurent (Le Sueur), v. p. 31.

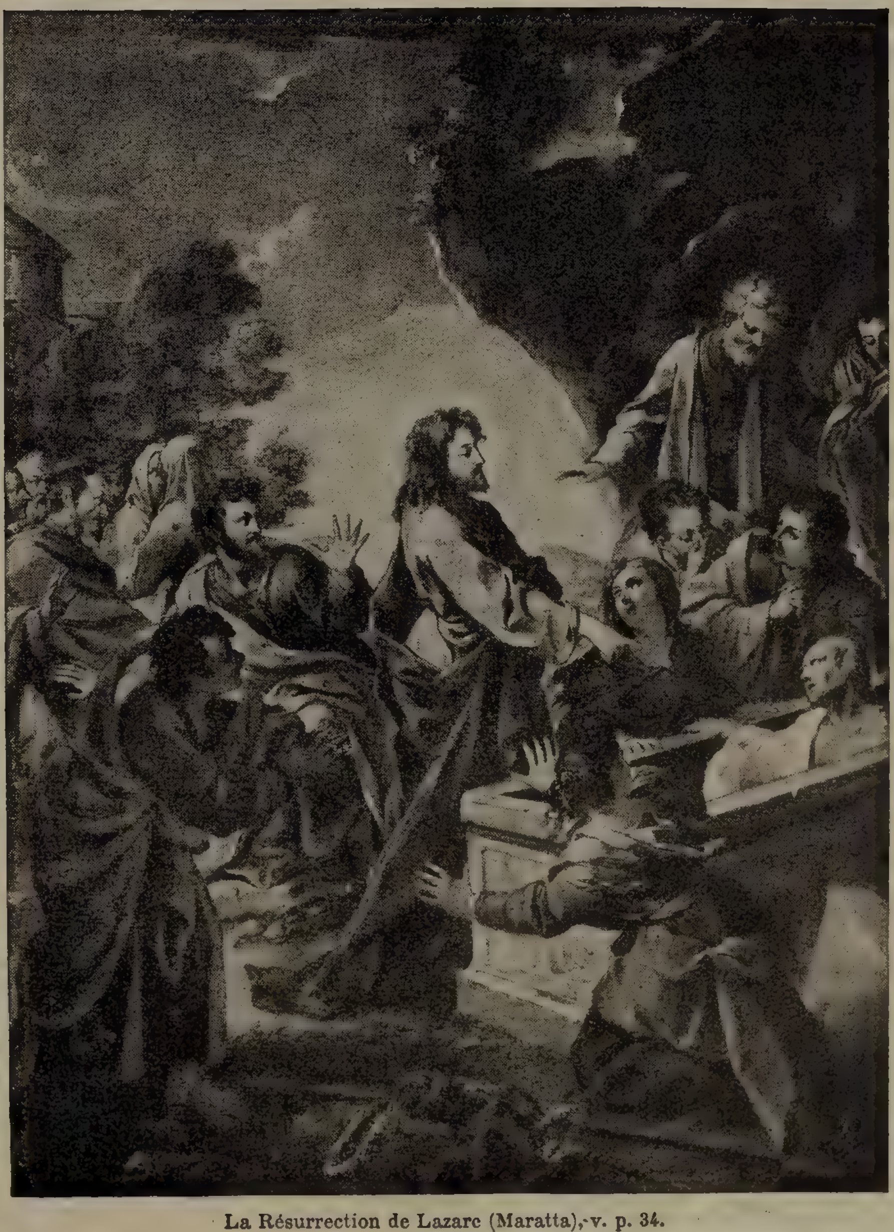

La Résurrection de Lazare (Maratta), v. p. 34.

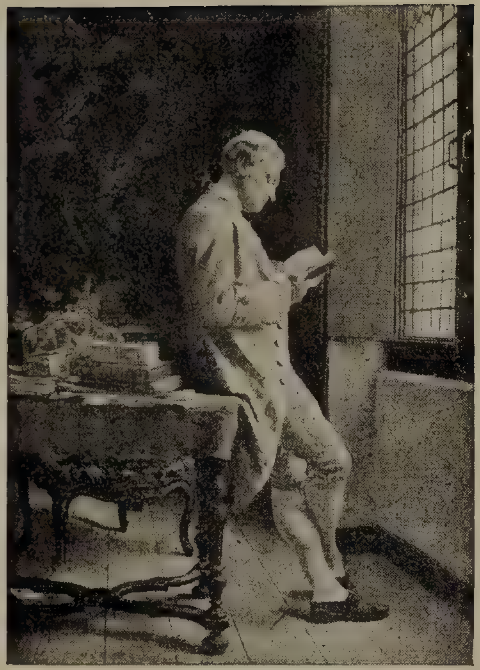

Le Lecteur (Meissonier), v. p. 18.

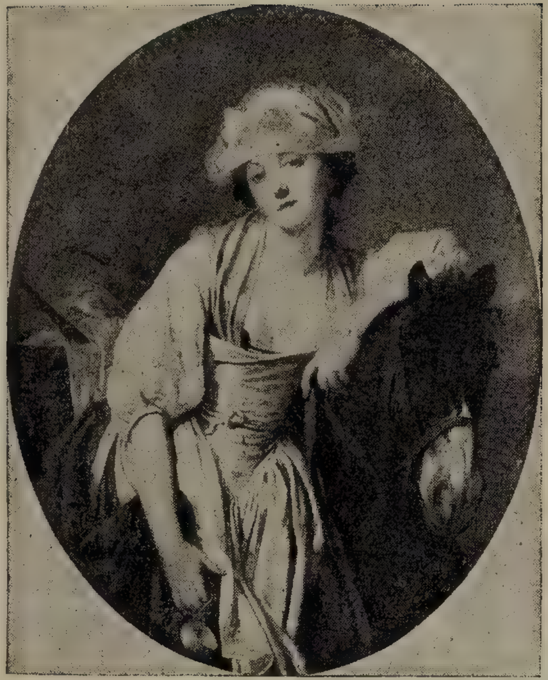

La Laitière (Greuze), v. p. 10.

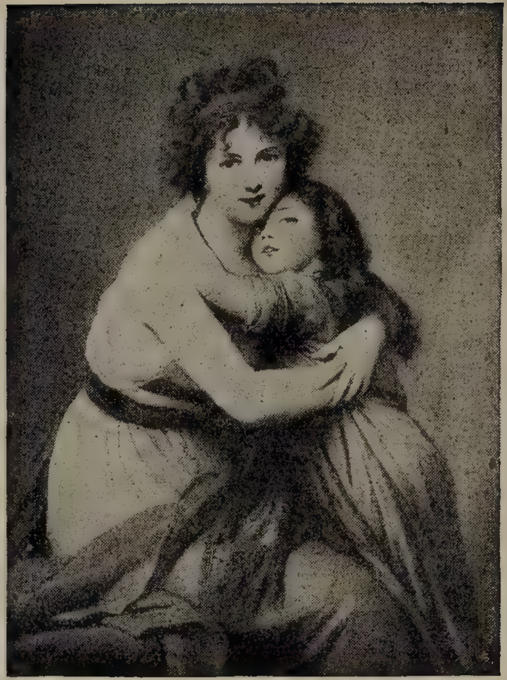

Mme Vigée-Lebrun et sa Fille, v. p. 35.

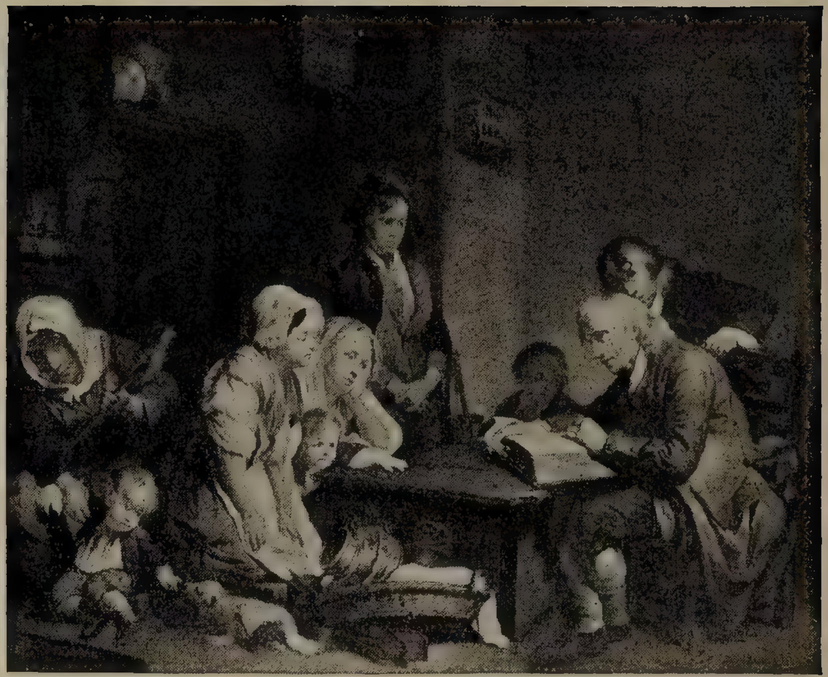

La Lecture de la Bible (Greuze) v. p. 36.

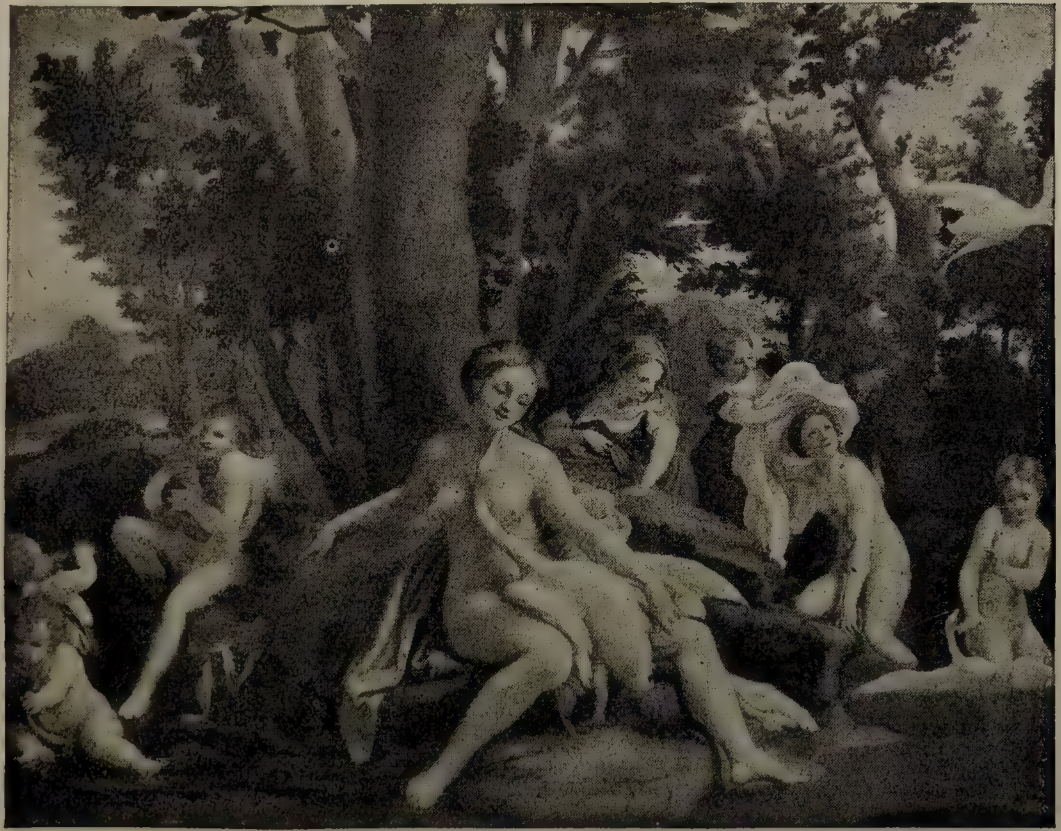

Léda (Le Corrège), v. p. 36.

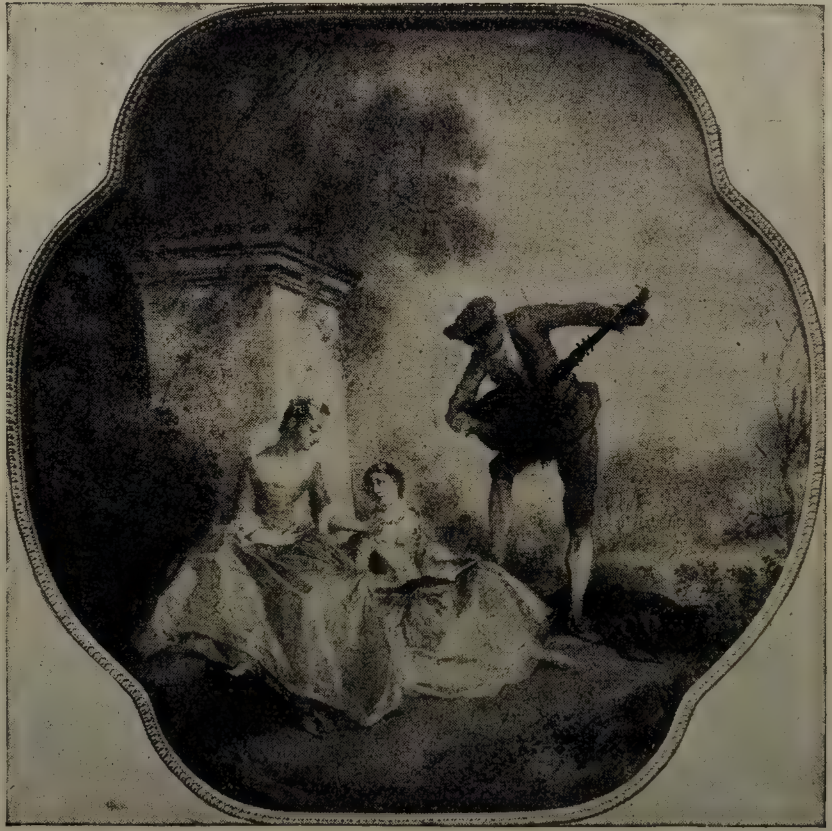

La Leçon de musique (Lancret), v. p. 36.

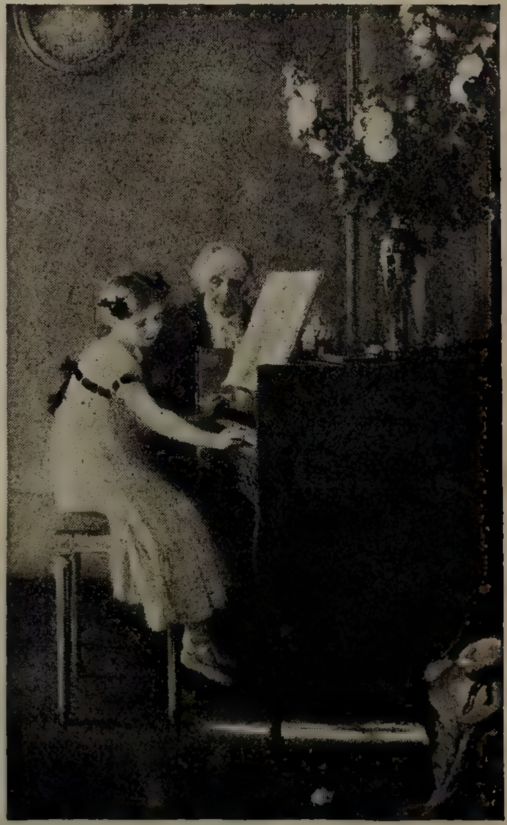

La Leçon de clavecin (Muenier), v. p. 36.

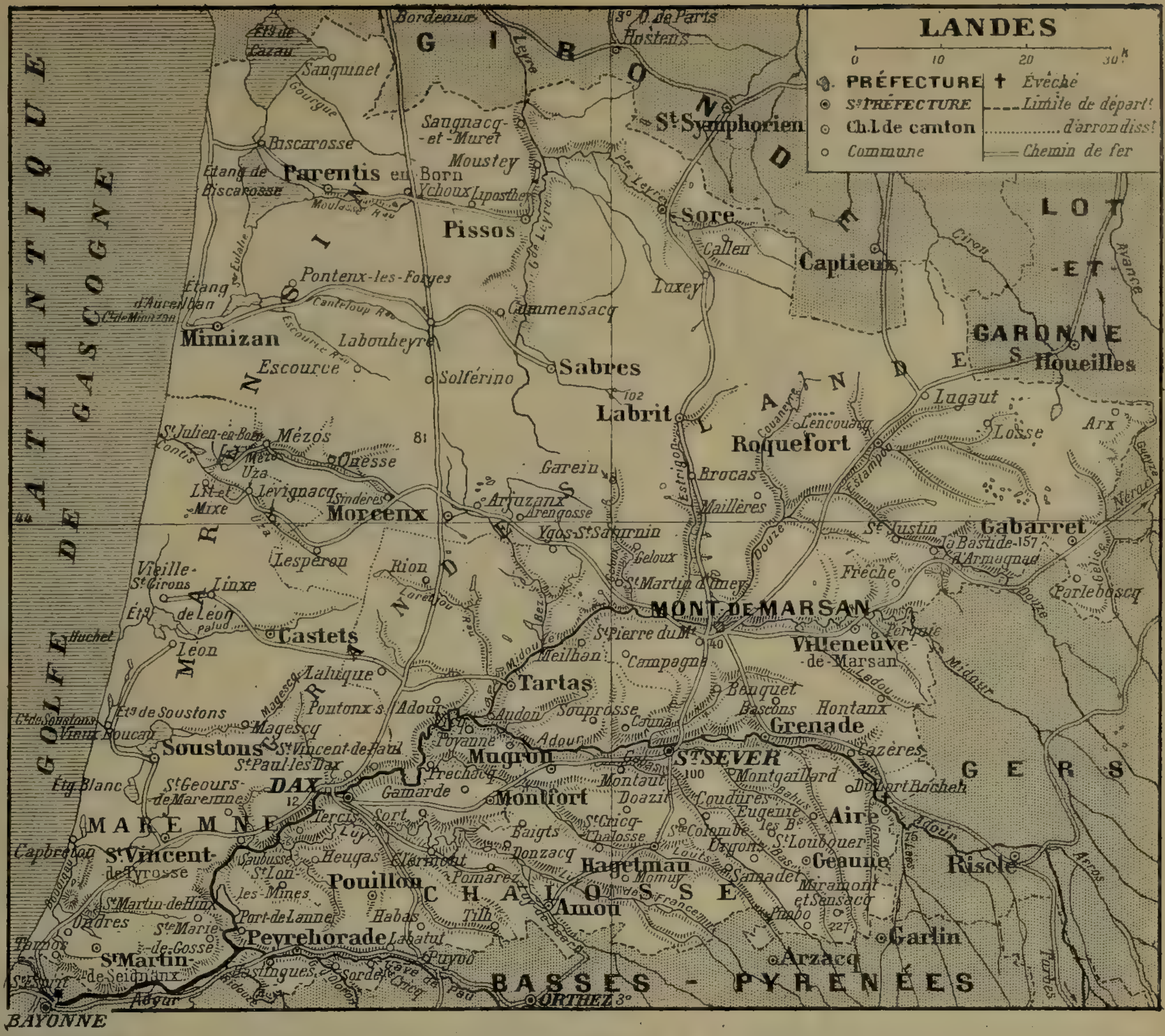

**lancifolié, e** adj. Dont les feuilles ressemblent à un fer de lance.

**lanciforme** adj. Qui a la forme d'une lance.

**lancinant** [*nan*],**e** adj. (du lat. *lancinare*, mettre en pièces). Qui se fait sentir par élancements : *douleur lancinante.*

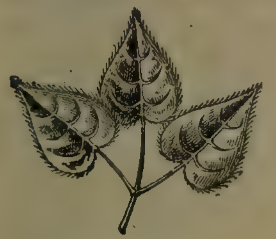
Rameau lancifolié.

**lancination** [*si-on*] n. f. Elancement, action de ce qui est lancinant.

**lanciner** [*né*] v. n. (lat. *lancinare*). Se faire sentir par élancements : *une douleur qui lancine.*

**lancis** [*si*] n. m. Opération par laquelle on répare un mur, en enfonçant des pierres, etc., dans les parties refouillées. Nom de deux pierres longues des jambages d'une porte ou d'une croisée.

**lançoir** n. m. Pièce de bois qui arrête l'eau dans la lancière d'un moulin. Dans une exploitation forestière en montagne, sentier rectiligne par où on fait glisser jusqu'au bas les arbres abattus. (Syn. GLISSOIR.)

**lançon** n. m. (de *lancer*). Nom vulgaire des poissons du genre ammodyte, qui vivent enfoncés dans le sable, sur les côtes de l'Europe boréale. (Le lançon proprement dit est l'*ammodyte lancéolé ;* l'équille est l'*ammodyte tobianus.*)

**Lançon,** comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 30 kil. d'Aix, non loin de la Touloubre ; 1.260 h. Soie, huile.

**Lançon** (Auguste-André), peintre, sculpteur et graveur français, né à Saint-Claude, m. à Paris (1836-1886). On lui doit des représentations de bêtes fauves, et des scènes militaires inspirées par la guerre de 1870.

**lançonnier** [*so-ni-é*] n. m. Chevron à mortaise, sur lequel on fixe le moule employé dans la construction des murs en pisé.

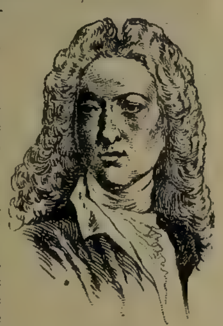
Lancret.

**Lancret** [*krè*] (Nicolas), peintre français, né et m. à Paris (1690-1743) ; auteur de peintures riantes et agréables, des *fêtes galantes*, qui font de lui le meilleur émule de Watteau, sans avoir la poésie et la pointe de sentiment que l'on remarque partout chez ce dernier. Citons de lui : *les Eléments, les Quatre parties du monde, la Conversation galante, la Leçon de musique*, etc.

**Lancy,** comm. de Suisse (cant. de Genève) ; 1.920 h. Culture maraîchère.

**land,** mot dérivé de l'ancien haut allem. *lant*, et qui, signifiant *terre, pays, patrie*, dans toutes les langues du groupe germanique, entre dans la composition de noms ou de termes géographiques : *Irlande, Islande, landamman, hinterland*, etc.

**Landais** [*dè*] (Napoléon), grammairien français, né et m. à Paris (1803-1852) ; auteur d'un *Dictionnaire de la langue française.*

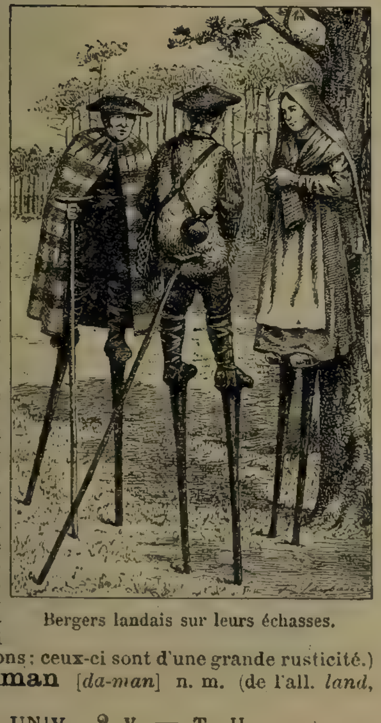
Bergers landais sur leurs échasses.

**Landais, e** [*dè, è-ze*], habitant ou originaire des Landes : *les Landais.* Adjectiv. : *les bergers landais se servent souvent d'échasses. Race landaise*, nom donné à des chevaux, à des bœufs et à des moutons dont l'élevage est pratiqué dans les landes de Gascogne, mais qui ne constituent à vrai dire que des variétés. (Les chevaux landais, petits mais vigoureux et sobres, sont estimés comme bêtes de trait ; les bœufs sont de bons animaux de boucherie, ainsi que les moutons ; ceux-ci sont d'une grande rusticité.)

**landamman** [*da-man*] n. m. (de l'all. *land*, pays, et *ammann*, bailli). Titre du premier magistrat, dans quelques cantons de la Suisse.

**landammanat** [*da-ma-na*] n. m. Charge du landamman ; durée de ses fonctions.

**Landas,** comm. du Nord, arr. et à 21 kil. de Douai ; 1.800 h. Ch. de f. N. Tanneries.

**Landau** [*dô*], v. de Bavière (Palatinat), sur la Queich ; 17.150 h. Souvent assiégée ou défendue par les Français.

**landau** [*dô*] n. m. (de *Landau*, v. du Palatinat). Voiture à quatre roues, dont la double capote se lève et s'abaisse à volonté.

— ENCYCL. *Carross.* Le landau est une voiture à quatre roues, ayant à l'intérieur deux banquettes se faisant vis-à-vis et disposés parallèlement aux essieux. En avant se trouve un large siège pour le cocher. Outre que le landau a une excellente suspension, il est à double capotage dont les parties se séparent ou se joignent à volonté. Une portière vitrée de chaque côté du milieu de la caisse permet de pénétrer à l'intérieur à l'aide d'un marchepied.

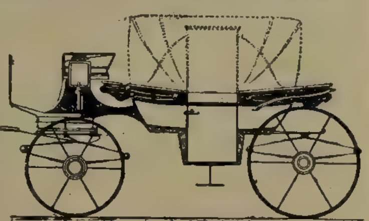
Landau.

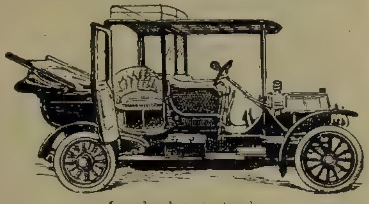
Landaulet (auto.).

**landaulet** [*dô-lè*] n. m. Petit landau à un seul capotage mobile, avec portières et glaces.

**lande** n. f. (celt. *landa*). Grande étendue de terre où ne croissent que des plantes sauvages : bruyères, ajoncs, genêts, etc. : *les landes de Gascogne.* Ajonc des landes : *chauffer le four avec des landes. Fig.* Ce qui est inculte, sans valeur.

— ENCYCL. *Agric.* Les landes produisent une végétation caractéristique et tout à fait en rapport avec la nature des couches géologiques sur lesquelles elles sont assises. En France, on trouve des landes dans les régions granitiques et les terrains de transition, ainsi que dans certaines formations tertiaires. Les landes des régions granitiques et des terrains de transition (Plateau central, Bretagne, Anjou, Maine, Ardennes, etc.) sont couvertes principalement de genêts à balai, de fougères et de bruyères. Leur défrichement et leur mise en culture sont possibles, soit qu'on les regarnisse des bois dont on les a inconsidérément dépouillées, soit qu'on amende le sol par des apports de chaux et de phosphates. Les landes des formations tertiaires (Gascogne, Brenne et Sologne) ont une végétation constituée par des bruyères et des ajoncs nains sur les terres pauvres, de carex, prêles, joncs sur les fonds humides et marécageux, de bruyères ou de fougères sur les sols plus profonds. La meilleure utilisation qu'on ait faite de ces landes a consisté à les planter en pins (Gascogne).

**Landéan,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 8 kil. de Fougères ; 1.260 h.

**Landéda,** comm. du Finistère, arr. et à 30 kil. de Brest ; 2.160 h. Ch. de f. Port de l'Aber-Vrach.

**Landegem,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 1.870 h. Dentelles.

**Landeleau,** comm. du Finistère, arr. et à 32 kil. de Châteaulin ; 1.760 h.

**Landelle** (Charles), peintre français, né à Laval, m. à Chennevières-sur-Marne (Seine-et-Oise) (1821-1908). Il a représenté des sujets religieux ou orientaux (*Femme fellah*).

**Landelles-et-Coupigny,** comm. du Calvados, arr. et à 19 kil. de Vire ; 1.250 h.

**Landemont,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 43 kil. de Cholet ; 1.200 h. Ch. de f.

**Landen** [*dèn*], v. de Belgique (Liége, arr. de Waremme) ; 2.950 h. Berceau de la race carolingienne par Pépin de Landen, dont elle était le fief.

**Landenne,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy), sur la Meuse ; 2.210 h. Zinc, plomb, pyrite.

**Lande-Patry (La)**, comm. de l'Orne, arr. et à 25 kil. de Domfront ; 1.300 h. Toiles.

**Lander** [*dèr*] (John *et* Richard), voyageurs anglais, explorateurs du Niger (1804-1833 et 1807-1839).

**landerira, landerirette,** mots dépourvus de sens, qui servent de refrain aux couplets de quelques chansons.

**Landerneau** [*dèr-nô*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 21 kil. de Brest, sur l'estuaire de l'Erlon, tributaire de la rade de Brest ; 7.740 h. Ch. de f. Et. et Orl. Pêche. — Le cant. a 10 comm., et 23.320 h.

Certaines villes, en France, ont toujours eu le privilège d'exciter la verve maligne des vaudevillistes et des journalistes. Tour à tour, c'est Pézénas, Carpentras, Lons-le-Saunier, Pontoise, Brive-la-Gaillarde, qui reviennent sous leur plume. Pour La Fontaine, c'était Quimper-Corentin. Mais, de toutes ces villes, il n'en est aucune qui puisse lutter avec Landerneau. *Il y aura du bruit dans Landerneau ; on en parlera à Landerneau* : on emploie ces locutions pour caractériser une nouvelle de peu d'importance, mais cependant de nature à piquer plus ou moins la curiosité publique. On désigne même parfois certains milieux ou groupes par des locution comme : *le Landerneau administratif, le Landerneau des acteurs*, etc.

**Landeron (Le)**, comm. de Suisse (cant. de Neuchâtel), près du lac de Bienne ; 1.450 h. Culture maraîchère, vignoble ; fabrique d'horlogerie.

**Landes,** région sablonneuse et souvent marécageuse du S.-O. de la France, entre l'Atlantique, la Garonne, les collines d'Armagnac et l'Adour. (Hab. *Landais.*)

**Landes** (DÉP. DES), dép. formé d'une partie de la Gascogne ; préf. *Mont-de-Marsan ;* sous-préf. *Dax, Saint-Sever ;* 3 arr., 28 cant., 334 comm. ; 263.100 h. (*Landais*). 18ᵉ région militaire ; cour d'appel de Pau ; évêché à Aire. Ce département doit son nom aux plaines sablonneuses qui le constituent pour les deux tiers. L'agriculture, l'élève du bétail, l'exploitation des forêts de pins et le commerce de la résine sont ses ressources principales.

**Landes-Genusson (Les)**, comm. de la Vendée, arr. et à 39 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.430 h.

**Landeshut,** v. d'Allemagne (Prusse, Silésie), au confluent de la Zieder et de la Bober ; 13.500 h. Tissages de toiles et de cotonnades.

**landeux, euse** [*deû, eu-ze*] adj. Pays couvert de landes ou qui est de la nature de la lande.

**Landévant,** comm. du Morbihan, arr. et à 23 kil. de Lorient ; 1.670 h. Ch. de f. Orl.

**Landévennec,** comm. du Finistère, arr. et à 33 kil. de Châteaulin, au point où l'Aulne se jette dans la rade de Brest ; 1.060 h. Restes d'une abbaye fondée par saint Guénolé.

**landgrave** [*land'*] n. m. (allem. *land*, terre, et *graf*, comte). Titre de quelques princes d'Allemagne : *les landgraves de Hesse.* Magistrat qui rendait la justice pour l'empereur d'Allemagne. N. f. Femme d'un landgrave. (On dit aussi *landgravine.*)

**landgraviat** [*land'-gra-vi-a*] n. m. Dignité du landgrave. Anciennem., pays soumis à un landgrave.

**landier** [*di-é*] n. m. (anc. fr. *andier*). Gros chenêt de fer, avec crochets sur le côté pour les broches, et au sommet petit récipient pour le feu de bois. Grand chenêt en général. Nom vulgaire de l'ajonc.

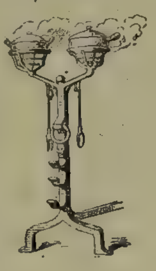
Landier.

**Landiras,** comm. de la Gironde, arr. et à 32 kil. de Bordeaux, sur le Larrecq ; 1.690 h. Scierie, vignobles.

**landit** n. m. V. LENDIT.

**Landivisiau** [*zi-ô*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 23 kil. de Morlaix ; 4.390 h. Ch. de f. Et. Tanneries, toiles. — Le cant. a 8 comm., et 14.410 h.

**Landivy,** ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 43 kil. de Mayenne, près de l'Airon ; 1.900 h. Ch. de f. — Le cant. a 9 comm., et 11.530 h.

**landlord** [*land'-lor*] n. m. (m. angl. ; de *lord*, seigneur, et *land*, terre). En Angleterre, possesseur de terres occupées par des tenanciers qui lui payent une redevance.

**landlordisme** [*dis-me*] n. m. Régime des terres possédées par les landlords.

**landole** n. f. Nom vulgaire de l'hirondelle de mer.

**Landolt** (Hans), chimiste allemand d'origine suisse, né à Zurich, m. à Berlin (1831-1910) ; un des premiers créateurs de la chimie physique.

**Landon** (Charles-Paul), peintre et critique d'art français, auteur des *Annales du Musée*, né à Nonant, m. à Paris (1760-1826).

**Landor** (Walter-Savage), littérateur et poète anglais, né à Ipsley-Court, m. à Florence (1775-1864). Ses *Dialogues imaginaires* sont écrits dans un style nerveux et incisif. — Son petit-fils, HENRY-SAVAGE, né à Florence en 1865, explora le Tibet, et le récit de son voyage, *the Forbidden Land*, obtint un vif succès.

**Landos,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 22 kil. du Puy ; 1.568 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Landouzy** (Louis), médecin français, né à Reims, m. à Paris (1845-1917) ; professeur, puis doyen de la Faculté de médecine de Paris, et membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine. Il s'est surtout occupé de tuberculose, de maladies nerveuses, de thérapeutique et d'hygiène sociale.

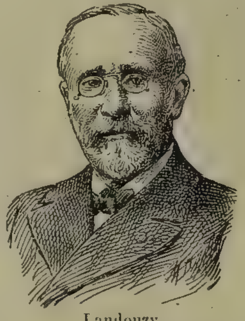
Landouzy.

**Landowski** (Paul Maximilien), sculpteur français, né à Paris en 1875 ; grand prix de Rome (1900) ; artiste aux tendances réalistes et modernistes : *les fils de Caïn, le Haleur.*

**Landreau** (Le), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 18 kil. de Nantes ; 2.800 h. Vins blancs.

**Landrecies** [*sî*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 19 kil. d'Avesnes, sur la Sambre canalisée ; 3.920 h. Ch. de f. N. Patrie de Dupleix et de Clarke. Blanchisseries, tanneries, brasseries. Presque entièrement détruite au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 10 comm., et 15.000 h.

**Landrévarzec,** comm. du Finistère, arr. et à 11 kil. de Quimper ; 1.530 h.

**Landri,** maire du palais de Neustrie, qui assassina Chilpéric Ier, à l'instigation de Frédégonde, dont il était l'amant. Il joua un rôle militaire important dans la lutte contre les Austrasiens (584).

**Landri** (saint), évêque de Paris, fondateur de l'Hôtel-Dieu, m. en 656. Fête le 10 juin.

**Landsberg an der Warthe,** v. de Prusse (Brandebourg) ; 39.000 h. Lainages, cuirs, papiers, machines.

**Landseer** [*lan'd-sîr*] (John), graveur anglais, né à Lincoln, m. à Londres (1769-1852). — Son fils EDWIN-HENRY, peintre anglais, né et m. à Londres (1802-1873) a représenté les animaux, particulièrement les chiens, avec beaucoup de vérité et d'expression.

**Land's-End** (CAP) [*lan ds-èn'd'*], cap granitique à l'extrémité sud-ouest de l'Angleterre (Cornwall).

**Landshut** [*lan'ds-hout'*], v. forte de la basse Bavière, sur l'Isar ; 25.000 h. Prise plusieurs fois par les Français, notamment en 1809.

**Landskrone,** v. de Suède (prov. de Malmoe), sur le Sund ; 16.500 h. Pont ; chantier de constructions navales.

**landsmaal** n. m. (norvég. *land*, pays, et *maal*, langue). Nom donné à une langue nationale que l'on a cherché à créer en Norvège à l'aide des patois nationaux, pour l'opposer à la langue officielle (*rigsmaal*) qui est le danois.

**landsting** n. m. Nom du Sénat, au Danemark.

**landsturm** [prononc. allem. *land'-chtourm'*] n. m. (allem. *land*, pays, et *sturm*, ruée). En Allemagne, en Suisse, levée en masse des hommes en état de porter les armes.

**landtag** [*land'-tagh'*] n. m. Assemblée délibérante, dans certains Etats de l'Empire allemand : *le landtag prussien.*

**Landudec,** comm. du Finistère, arr. et à 17 kil. de Quimper ; 1.520 h.

**Landunvez,** comm. du Finistère, arr. et à 29 kil. de Brest ; 1.750 h. Ch. de f. Bains de mer.

**landwehr** [*land'-vèr*] n. f. (allem. *land*, pays, et *wehr*, défense). En Allemagne (avant le traité de Versailles), armée territoriale englobant tous les hommes sortis de la réserve de l'active, et qui était formée de deux bans (27 à 33 ans et 33 à 39 ans).

**laneret** [*rè*] n. m. (de *lanier*). Sorte de faucon d'Europe dont la femelle (*lanier*) était autrefois dressée pour la chasse.

**Lanessan** (Jean-Marie Antoine **de**), naturaliste et homme politique français, né à Saint-André-de-Cubzac, m. à Ecouen (1843-1919). Il fut gouverneur de l'Indochine (1891), et ministre de la marine de 1899 à 1902.

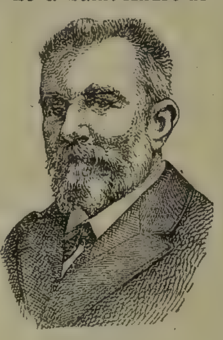
De Lanessan.

**Lanester,** comm. du Morbihan, arr. et à 4 kil. de Lorient ; 7.230 h. Fonderie.

**lanet** [*nè*] n. m. Sorte de petit haveneau.

**Laneuveville-devant-Nancy,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 5 k. de Nancy, sur la Meurthe ; 2.150 h. Ch. de f. E. Salines.

**Lanfains,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 21 kil. de Saint-Brieuc ; 1.300 h.

**lanfaron** n. m. Nom vulgaire de l'attelabe de la vigne.

**Lanfranc** [*fran*], théologien, archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre, conseiller de Guillaume le Conquérant, né à Pavie, m. à Cantorbéry (1005-1089).

**Lanfranc** (Giovanni LANFRANCO ou LANFRANCHI), peintre italien, né à Parme, m. à Rome (1580-1647). Elève des Carraches, décorateur fécond et d'une merveilleuse habileté. On lui doit, au Louvre : *le Couronnement de la Vierge, Agar dans le désert*, etc.

**Lanfrey** [*frè*] (Pierre), publiciste et homme politique français, né à Chambéry, m. à Pau (1828-1877) ; auteur d'une *Histoire de Napoléon Ier*, critique destructive de la légende impériale.

**Lang** (Andrew), littérateur anglais, né à Selkirk, m. à Deeside (Ecosse) [1844-1912], connu par ses études sur les mythes et le folklore : *Custom and Myth ; Myth, ritual and religion ; the Making of Religion.*

**langage** n. m. (rad. *langue*). Emploi de la parole pour exprimer les idées : *le langage articulé est l'apanage de l'homme.* Tout moyen de communiquer la pensée, ou d'exprimer le sentiment : *il y a trois sortes de langages : le langage parlé, le langage écrit et le langage mimique.* Manière de parler, idiome : *le langage des Chinois.* Style : *langage figuré, naïf.* Manière de s'exprimer, suivant son état, sa profession : *le langage des halles, de la cour.* Voix, cri, chant des animaux.

— ENCYCL. I. *Nature et rôle du langage.* Un langage est un système de signes permettant aux êtres conscients d'avoir des rapports entre eux. Cette définition très générale convient à la fois à la parole humaine, aux langages par gestes, au cri-signal de certains animaux, et au langage tactile de certains insectes. Le caractère essentiel du langage, c'est qu'il est un moyen social. L'instinct de société a donné naissance au langage, et réciproquement le langage, une fois créé, a permis aux sociétés de se former, de se développer et de s'améliorer.

II. *Origine du langage.* De nos jours, on admet que la question de l'origine du langage n'est pas un problème purement philosophique pouvant être connu par des méthodes à *priori.* La méthode consiste à partir du langage tel qu'il est connu historiquement par les nombreux idiomes parlés aujourd'hui à la surface de la terre, ou conservé dans des monuments écrits. La structure des langues sauvages, l'acquisition et le développement du langage chez l'enfant permettent de retrouver par voie d'analogie ce qui a dû se passer à l'origine. Le cri-signal des animaux, l'onomatopée, la métaphore qui étend le sens des mots, l'analogie qui multiplie les mots, telles ont dû être les principales étapes du langage humain.

**langard** [*ghar*] n. m. Brigantin ou senau à deux mâts gréant une voile carrée. Cette voile elle-même.

**Langast,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 16 kil. de Loudéac ; 1.310 h.

**langbeinite** [*lan-bè*] n. f. Sulfate naturel de potassium et de magnésium.

**Langdorp,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), près de la Démer ; 1.810 h.

**lange** n. m. (du lat. *laneus*, de laine). Morceau de laine, d'étoffe épaisse, qui sert à envelopper un enfant en maillot : *on ne doit pas trop serrer un enfant dans ses langes. Fig.* Début : *science qui est encore dans les langes.* Morceau de drap sur lequel on renverse les feuilles de carton au sortir des formes. Morceau de drap dont se servent les imprimeurs en taille-douce.

**Lange** (Ernest-Philippe-Charles), connu sous le pseudonyme de *Philipp Galen*, romancier allemand, né et m. à Potsdam (1813-1899). Ses romans sont des peintures de la vie contemporaine.

**Lange** (Frédéric-Albert), philosophe allemand, né à Wald, m. à Marbourg (1828-1875). Son ouvrage capital est une *Histoire du matérialisme.*

**langé, e** adj. Enveloppé de langes.

**Langeac** [*jak*], ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 29 kil. de Brioude, sur l'Allier ; 4.960 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille, eaux minérales. — Le cant. a 15 comm., et 13.560 h.

**Langeais** [*jè*], ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 30 kil. de Chinon, sur la Loire ; 3.550 h. Ch. de f. Orl. Magnifique château bâti en 1450. Charles VIII y épousa Anne de Bretagne. Donné en 1903 par Jacques Siegfred à l'Institut. — Le cant. a 11 comm., et 12.380 h.

**Langeland,** île danoise de la mer Baltique, entre Fionie et Laaland ; 20.300 h.

**langelandia** n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant de petites formes d'Europe, allongées et plates, qui sont aveugles et vivent dans les vieux bois pourris.

**langelotte** [*lo-te*] n. f. Malaxeur pour la trituration des sables aurifères dans l'eau.

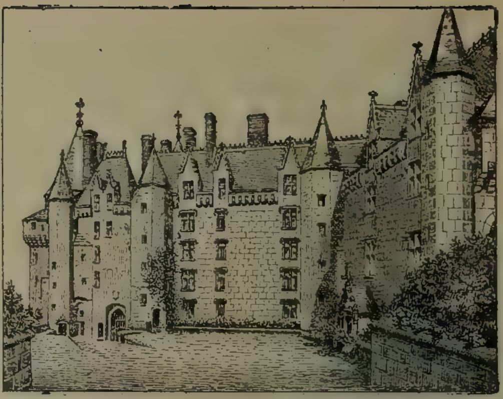
Château de Langeais.

**Langemarck,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale), arr. d'Ypres ; 5.400 h. (en 1914). Défendue en 1914 par les troupes britanniques, elle fut évacuée le 17 décembre 1914 pendant la bataille d'Ypres ; reprise par les Britanniques, elle fut perdue en avril 1915, puis reprise encore le 16 août 1917 pendant la deuxième bataille des Flandres. Conquise encore une fois par les Allemands en avril 1918 pendant la troisième bataille des Flandres, Langemarck fut définitivement délivrée le 28 septembre suivant par les Belges du roi Albert pendant la bataille des Crêtes de Flandres. Complètement ruinée.

**Langenbielau,** v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Silésie) ; 18.500 h. Industrie textile.

**Langendorf,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 4.800 h. Manufacture de tabac, fabrique de chicorée, tannerie ; usine d'imprégnation du bois, tissage de tapis de coco.

**Langénieux** (Benoît-Marie), cardinal français, archevêque de Reims, né à Villefranche (Rhône), m. à Reims (1824-1905).

**Langensalza,** v. d'Allemagne (Prusse), sur la *Salza ;* 12.700 h. Filatures, draps. En 1866, défaite des Hanovriens par les Prussiens. Camp de prisonniers pendant la Grande Guerre.

**Langenthal,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur la *Langeten ;* 4.800 h. Matériaux de construction ; brasserie ; blanchisserie ; distillerie ; commerce de toile ; fromages.

**langer** [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o : il langea, nous langeons.*) Entourer de bandelettes.

**Langeron** (ANDRAULT, comte), général russe, d'origine française, né à Paris, m. à Saint-Pétersbourg (1763-1831). Emigré en 1790, il servit contre la France, pendant les campagnes du premier Empire.

**Langevin** (Paul), physicien français, né à Paris en 1872, professeur au Collège de France, auteur de nombreux travaux de physique mathématique : magnétisme, paramagnétisme, rayonnement, etc.

**Langiewicz** [*vitch*] (Marian), homme politique, patriote polonais, né en Posnanie, m. à Vienne (1827-1887). Il fut un des héros de l'insurrection de 1863.

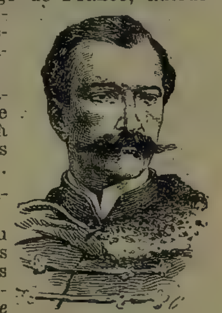
Langiewicz.

**langite** n. f. Sulfate naturel de cuivre.

**Langland** (Robert ou William), poète anglais, né dans le Shropshire vers 1322, m. vers 1400, auteur d'un poème allégorique : *la Vision de Pierre le Laboureur*, d'un esprit anglo-saxon véhément et mystique.

**Langle** (Paul-Antoine-Marie FLEURIOT **de**), marin français, né à Kerlouet, m. à l'île Maouna (1744-1787). Il fit, de concert avec La Pérouse, d'importantes découvertes dans les mers du Sud.

**Langle de Cary** (Fernand-Louis-Armand-Marie **de**), général français, né en 1849 à Lorient, m. en 1927. Commanda la 4e armée en Belgique et à la bataille de la Marne (1914), et fut placé en décembre 1915 à la tête du groupe des armées du centre.

**Langlès** [*glèss*] (Louis-Mathieu), orientaliste français, né à Péronne (Somme), m. à Paris. (1763-1824).

**Langley** (Samuel-Pierpont), physicien américain, né à Roxbury (Massachusetts) en 1834, m. à Aiken (Caroline du Sud) en 1906. Il est surtout connu pour ses travaux sur le rayonnement solaire. On lui doit le *bolomètre.* En 1896, il construit un modèle d'aéroplane à moteur, avec lequel il fit d'intéressantes expériences.

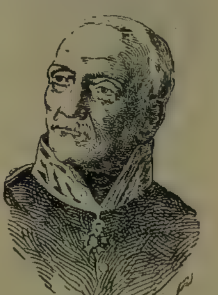
J.-Ch. Langlois.

**Langlois** [*gloi*] (Eustache-Hyacinthe), archéologue et dessinateur français, né à Pont-de-l'Arche, m. à Rouen (1777-1836).

**Langlois** (Jean-Charles), officier et peintre français, né à Beaumont-en-Auge, m. à Paris (1789-1870). Il a exécuté un grand nombre de tableaux militaires ; mais c'est surtout comme peintre de panoramas militaires qu'il s'est fait une réputation : *Bataille d'Eylau, Bataille de Navarin, Prise de Malakoff*, etc. Le meilleur de ses panoramas fut celui de la prise de Malakoff.

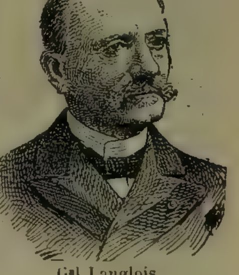
Gal Langlois.

**Langlois** (Hippolyte), général et écrivain militaire français, né à Besançon, m. à Paris (1839-1912)

Membre de l'Académie française en 1909. Il préconisa la liaison entre les différentes armes.

**Langlois** (Charles-Victor), historien français, né à Rouen en 1863, directeur des Archives. Membre de l'Académie des inscriptions (1917). Auteur de travaux sur l'histoire du moyen âge.

**Langnau,** bourg de Suisse (cant. de Berne), dans l'Emmenthal : 8.170 h. Commerce important de fromages. Tissage ; platine ; brasserie ; fabrique de liqueur ; manufacture de tabac.

**Langnau,** comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur la Sihl ; 1.910 h. Filature de coton ; agriculture.

**Langoat,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 15 kil. de Lannion ; 1.870 h. Lin.

**Langoëlan,** comm. du Morbihan, arr. et à 18 kil. de Pontivy ; 1.380 h.

**Langogne,** ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 26 kil. de Mende, sur le Langouyrou ; 3.920 h. (*Langognais*). Ch. de f. P.-L.-M. Draps, serges. — Le cant. a 8 comm., et 8.340 h.

**Langoiran,** comm. de la Gironde, arr. et à 20 kil. de Bordeaux, sur la Garonne ; 1.850 h. Port. Carrières, forges.

**Langolen,** comm. du Finistère, arr. et à 16 kil. de Quimper, sur l'Odet ; 1.210 h.

**langon** n. m. Mince perche, armée d'une pointe à son extrémité, avec laquelle on harponne le poisson.

**Langon,** ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 15 kil. de Bazas, sur la Garonne ; 4.840 h. (*Langonais*). Vins. Ch. de f. M. — Le cant. a 13 comm., et 12.500 h.

**Langon** (**Le**), comm. de la Vendée, arr. et à 12 kil. de Fontenay-le-Comte ; 1.490 h. Ch. de f. Et.

**Langon,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 22 kil. de Redon, sur la Vilaine ; 2.190 h. Ch. de f. Et.

**Langonnet,** comm. du Morbihan, arr. et à 46 kil. de Pontivy ; 4.120 h. Ch. de f. Colonie pénitentiaire.

**langoureusement** [*ze-man*] adv. D'une manière langoureuse.

**langoureux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. Qui marque la langueur : *air, ton langoureux.* Qui affecte une langueur amoureuse. Substantiv. : *faire le langoureux.*

**Langourla,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 27 kil. de Loudéac ; 1.590 h.

**langouste** [*ghous-te*] n. f. (du lat. *locusta*, sauterelle). Genre de crustacés décapodes, répandus dans toutes les mers.

— Encycl. Les langoustes (*palinurus*) diffèrent des homards par leur première paire de pattes dépourvues de pinces, par leurs antennes longues et fortes ; leurs larves (phyllosomes) sont tellement différentes des adultes, qu'on les a longtemps prises pour un genre spécial. La langouste des mers françaises (*palinurus vulgaris*) peut atteindre 0m,60 de long. Abondante en Méditerranée, elle recherche les fonds rocheux, et se nourrit surtout d'animaux morts. On la pêche comme le homard, à l'aide de nasses amorcées avec des poissons morts, ou avec des langoustières également amorcées.

— *Art culin.* La chair de la langouste est très estimée. On la cuit au court-bouillon, et on la sert avec une sauce rémoulade ou mayonnaise.

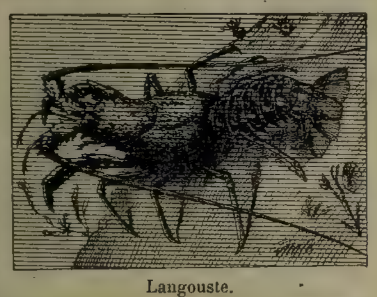
Langouste.

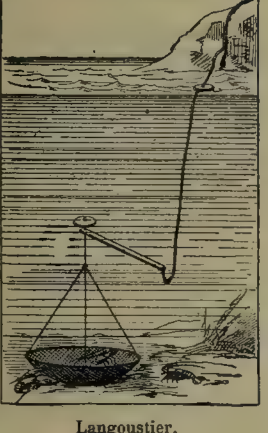
Langoustier.

**langoustier** [*ghous-ti-é*] n. m., **langoustière** [*ghous-ti*] n. f. Filet en forme de balance profonde, avec lequel on prend des langoustes.

**langoustine** [*ghous-ti-ne*] n. f. Nom vulgaire du homard de Norvège (*nephrops Norvegicus*) et d'une crevette de forte taille que l'on pêche sur les côtes françaises de la Manche et de l'Océan.

**langouti** n. m. Sorte de pagne siamois, fait d'une pièce d'indienne teinte.

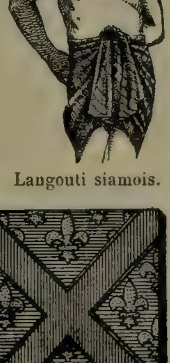
Langouti siamois.

**Langreo,** v. d'Espagne (Asturies, prov. d'Oviedo) : 25.400 h. Fonderies ; fabrique de vêtements ; mine de houille et de fer aux environs.

**Langres,** ch.-l. d'arr. (Haute-Marne), près de la Marne ; 9.420 h. (*Langrois*). Ch. de f. E., à 31 kil. de Chaumont. Evêché. Coutellerie. Patrie de Jacques Petitot, Ziegler, Diderot. — L'arr. a 10 cant., 210 comm., 74.860 h. Le cant. a 27 comm., et 15.300 h.

**Langres** (PLATEAU DE), dans la Haute-Marne, seuil calcaire et boisé ; 546 m. d'alt. au Haut-du-Sec. La Seine y prend sa source.

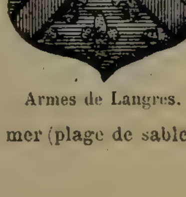
Armes de Langres.

**Langrune,** comm. du Calvados, arr. et à 16 kil. de Caen ; 740 h. Ch. de f. Bains de mer (plage de sable).

**Langshan** (RACE DE), race de gallinacés introduite d'Asie en Europe en 1872. D'assez forte taille, les langshans ont contribué à former, par croisement, la race anglaise d'Orpington.

**Langside,** village près de Glasgow, où les troupes de Marie Stuart furent battues par le régent Murray en 1568.

**Lang-Son,** v. et citadelle du Tonkin septentrional, près de la frontière chinoise ; 2.500 h. Combats entre les Français et les Chinois en février 1885.

**langstaffite** n. f. Silicate naturel fluorifère de magnésium.

**Langton** (Stephen), prélat anglais, m. à Slindon en 1228. Archevêque de Cantorbéry, il eut une part importante dans l'établissement de la *Grande Charte*.

**languard** [*ghar*], **e** adj. Bavard, indiscret. (Vx.)

**Languard** (PIZ), sommet des Alpes, dans la Haute-Engadine (Suisse), d'ascension facile ; 3.266 m. d'altitude.

**langue** [*lan-ghe*] n. f. (lat. *lingua*). Corps charnu, allongé, mobile, situé dans la bouche et servant à la dégustation, à la déglutition et à la parole. (V. BOUCHE.) Idiome d'une nation : *langue française, anglaise.* Règles du langage d'une nation : *respecter la langue.* Manière particulière de s'exprimer : *la langue des poètes. Langue mère*, considérée relativement aux langues qui en sont dérivées. *Langue maternelle*, celle du pays où l'on est né. *Langue vivante*, actuellement parlée. *Langue morte*, qu'on ne parle plus, comme le latin et le grec. *Langue pauvre*, langue qui possède peu de mots. *Langue verte*, ensemble de locutions imagées, tirées du vocabulaire des halles, des faubourgs, des ateliers, des cercles, des boulevards, etc. *Maître de langue*, qui enseigne les langues. *Bonne langue*, personne bavarde. *Coup de langue*, calomnie, médisance ; épigramme. *Langue dorée*, personne persuasive. *Langue de vipère, mauvaise langue*, personne qui aime à médire. *Jeter sa langue aux chiens*, renoncer à deviner quelque chose. *Avaler sa langue*, garder le silence. *Tirer la langue*, être dans le besoin. *Faire tirer la langue*, faire attendre longtemps. *Tirer la langue à quelqu'un*, le narguer par un mouvement de la langue. *Se mordre la langue*, s'arrêter au moment de dire une sottise ; se repentir d'avoir dit quelque chose. *Avoir la langue bien pendue, bien affilée*, parler avec facilité. *Avoir la langue trop longue*, ne pas savoir garder un secret. *Avoir la langue liée*, être contraint de ne pas dire quelque chose. *Dénouer la langue*, couper le filet de la langue, et au fig. *Dénouer, délier la langue de quelqu'un*, l'amener à parler. *Avoir un mot sur la langue*, être sur le point de le prononcer et ne pouvoir se le rappeler. *Faire la langue à quelqu'un*, lui suggérer ce qu'il doit dire. *Prendre langue*, entrer en pourparlers. *Avoir le don des langues*, apprendre très facilement les langues étrangères. *Langue de terre*, péninsule longue et étroite. *Mar.* Coin en bois qu'on place sous l'étrave d'un navire sur cales, pour faciliter le lancement. Morceau triangulaire de toile servant de remplissage à une voile, Bout de tuyau de plomb aplati, qui jette une nappe d'eau dans une cuvette de garde-robe. Style perpendiculaire au fléau d'une balance, indiquant les pesées. Prov. : **Un coup de langue est pire qu'un coup de lance,** une médisance, une calomnie peut faire plus de mal qu'une blessure. **Beau parler n'écorche point la langue,** il est toujours bon d'être poli. **L'usage est le tyran des langues,** l'usage prévaut sur les règles. **Il faut tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler,** avant de parler, de se prononcer, il faut mûrement réfléchir. **Qui langue a, à Rome va,** quand on sait s'expliquer, on peut aller partout.

— Encycl. *Anat.* La langue est un corps charnu très mobile, musculeux, qui a la forme d'un cône aplati. Elle est l'organe essentiel du goût, mais en outre elle joue un rôle important dans l'articulation des sons, dans la mastication, la déglutition et la succion. Chez certains animaux, comme le chien et la plupart des herbivores, elle sert aussi à la préhension des aliments.

La charpente squelettique de la langue est constituée par l'*os hyoïde* et deux lames fibreuses : la membrane *hyoglossienne* et le *septum lingual.* Sur eux et les parties voisines s'insèrent neuf muscles différents. La langue est recouverte d'une membrane muqueuse, qui continue celle de la bouche. Cette membrane forme, à la partie inférieure et médiane, un repli : le *frein* ou *filet.* La surface dorsale de la langue présente une multitude de petites élevures ou *papilles*, qui sont nommées, d'après leur structure : *caliciformes, fongiformes, filiformes, foliées* et *hémisphériques.* Les papilles caliciformes se disposent vers le tiers postérieur en formant un V, le *V lingual.*

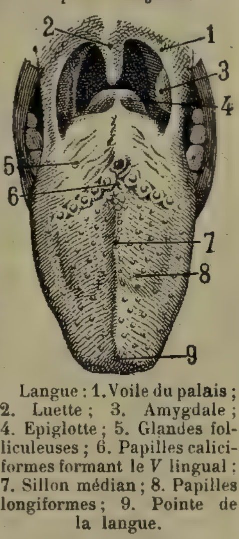

Langue : 1. Voile du palais ; 2. Luette ; 3. Amygdale ; 4. Epiglotte ; 5. Glandes folliculeuses ; 6. Papilles caliciformes formant le *V* lingual ; 7. Sillon médian ; 8. Papilles longiformes ; 9. Pointe de la langue.

Les artères de la langue viennent de la carotide ; ses veines vont aux jugulaires, et les nerfs sont des filets de l'hypoglosse et du glosso-pharyngien. Les maladies de la langue sont les inflammations ou *glossites*, les ulcérations, les tumeurs, etc. En outre, l'état de la langue est important à connaître dans toutes les maladies : c'est le *miroir de l'estomac ;* elle est rosée, humide à l'état de santé, et blanc jaunâtre, sèche, *sale* dans les pyrexies.

— *Art vétér.* La langue du cheval est importante à considérer au point de vue hygiénique, car elle peut gêner l'application du mors ; elle peut être le siège de blessures, ou de diverses inflammations.

— *Linguist.* On compte actuellement de 900 à 1.500 langues vivantes, selon qu'on fait on non entrer en ligne de compte les variétés dialectales. On peut classer les langues en *langues analytiques* ou langues ayant une tendance à l'emploi d'un grand nombre de mots, et en *langues synthétiques* ou langues ayant une tendance contraire (ex. : le latin, langue synthétique, dit simplement *legor*, là où le français, langue analytique, emploie trois mots : *je suis lu*). Une autre classification, plus naturelle, parce qu'elle tient compte des liens de parenté qui unissent les langues, consiste à les diviser en trois types : le *type isolant* ou *monosyllabique*, le *type agglutinant*, le *type flexionnel.* Il importe de faire ressortir les points suivants : 1° il y a des langues dont la structure morphologique se laisse difficilement ramener à un des trois types précités ; 2° rien ne prouve que les trois formes linguistiques représentent les trois stades d'évolution du langage, et que toute langue ait été d'abord monosyllabique pour devenir ensuite agglutinante et flexionnelle.

A. *Langues monosyllabiques.* On nomme ainsi les langues dans lesquelles les mots sont constitués par des racines isolées, qui s'ajoutent les unes aux autres sans subir de modifications. Les principales sont le chinois, le siamois, le birman, le tibétain, l'annamite, le cambodgien.

B. *Langues agglutinantes.* C'est le nom donné aux langues dans lesquelles les racines s'agglomèrent pour former des mots composés qui expriment des relations de toute espèce : malais, javanais, langues ouralo-altaïques (lapon, hongrois, turc, mongol), japonais, cafre, hottentot, géorgien, esquimau, langues australiennes, langues américaines (algonquin, iroquois, etc.), le basque.

C. *Langues flexionnelles.* On désigne ainsi les langues où la racine peut se modifier, et exprimer par cette modification de forme une modification de sens. 1. Famille chamito-sémitique, comprenant, d'une part, l'ancien égyptien, le copte, le berbère et les langues éthiopiennes ; d'autre part, l'assyrien, l'hébreu, le phénicien, le chaldéen, le syriaque et l'arabe. 2. Famille indo-européenne : sanscrit, prâkrit et langues néo-hindoues ; langues iraniennes ; grec ancien et moderne ; langues italiques et romanes ; langues celtiques ; langues germaniques ; langues letto-slaves ; arménien, albanais.

La science moderne a renoncé à la prétention de découvrir la langue primitive d'où seraient dérivées les langues actuelles. Il est possible que le langage se soit développé dans plusieurs centres indépendants ; de plus, les documents que nous possédons sont de date relativement trop récente pour fournir une base solide à l'induction préhistorique. A peine pouvons-nous restituer les traits généraux de la langue mère indo-européenne. Quelques linguistes admettent une parenté entre la famille indo-européenne et la famille sémitique, par l'intermédiaire de l'égyptien. D'autres essayent même de rattacher le groupe ouralo-altaïque à l'indo-européen.

**Langue latine** (*Traité de la*), par Varron, excellente œuvre de grammaire et de critique, malgré les erreurs imputables à la faiblesse de l'éducation scientifique de son temps (1er s. av. J.-C.).

**Langue française** (*Observations sur la*), par Ménage (1672). Elles contiennent d'intéressantes et judicieuses remarques sur le vocabulaire.

**Langue française** (*Discours sur l'universalité de la*), ouvrage de Rivarol ; écrit ingénieux, brillant et rapide, apologie spirituelle et séduisante de la langue française et du génie national (1784).

**Langue française** (*Eclaircissement de la*), par Jean Palsgrave (1531) ; composition médiocre, mais qui fournit de précieux renseignements sur l'histoire de la langue française.

**Langue française** (*Histoire de la*), par Ferdinand Brunot (1905 et suiv.) ; œuvre d'érudition et de sûre méthode linguistique.

**langue-d'aspic** n. f. Forme du tranchant de divers outils. Pl. des *langues-d'aspic.*

**langue-de-bœuf** n. f. Arme d'hast, sorte de demi-pique en usage au moyen âge. *Techn.* Outil de maçon, en forme de cœur. *Bot.* Nom donné, à cause de sa couleur, à un champignon comestible, la fistuline hépatique, qui croît sur le tronc des chênes. (On l'appelle aussi FOIE-DE-BŒUF.) Pl. des *langues-de-bœuf.* (V. la planche CHAMPIGNONS.)

**langue-de-carpe** n. f. Instrument de dentiste, pour extirper les dents molaires. Pl. des *langues-de-carpe.*

**langue-de-carpette** n. f. Burin de serrurier, à tranchant arrondi. Pl. des *langues-de-carpette.*

**langue-de-cerf** n. f. *Bot.* Scolopendre. Pl. des *langues-de-cerf.*

**langue-de-chat** n. f. Biscuit long et plat. Outil de graveur. Pl. des *langues-de-chat.*

**langue-de-chien** n. f. *Bot.* Cynoglosse officinal. Potamot nageant. Pl. des *langues-de-chien.*

**langue-de-serpent** n. f. Petit instrument pour nettoyer les dents. *Bot.* Ophioglosse commune. Pl. des *langues-de-serpent.*

**langue-de-terre** n. f. *Bot.* Géoglosse. Pl. des *langues-de-terre.*

**langue-de-vache** n. f. Enclume de forgerons, arrondie d'un côté et pointue de l'autre. Pl. des *langues-de-vache.*

**Languedoc** [*ghe-dok*], prov. de l'ancienne France, au S. de la Guyenne et au N. du Roussillon ; capit. *Toulouse.* Le Languedoc comprenait le Gévaudan, le Velay, le Vivarais, etc. D'abord fief des comtes de Toulouse, plus tard réuni à la couronne, en 1271, à la suite de la croisade contre les albigeois, le Languedoc forma en 1791 les départements de la Haute-Garonne, de l'Aude, du Tarn, de l'Hérault, du Gard, de l'Ardèche, de la Lozère et de la Haute-Loire. (Hab. *Languedociens.*)

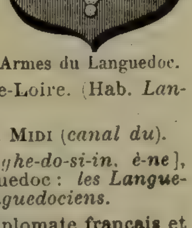
Armes du Languedoc.

**Languedoc** (CANAL DU). V. MIDI (*canal du*).

**Languedocien, enne** [*ghe-do-si-in, è-ne*], habitant ou originaire du Languedoc : *les Languedociens.* Adjectiv. : *produits languedociens.*

**Languet** [*ghè*] (Hubert), diplomate français et publiciste protestant, né à Vitteaux, m. à Anvers (1518-1581). Son principal ouvrage, *Vindiciæ contra tyrannos*, est plein de théories audacieuses sur la liberté de la pensée et sur le droit des peuples contre les rois.

**langueter** [*ghe-té*] v. a. (Double le *t* devant un *e* muet : *il languette, nous languetterons.*) Faire une languette à la rive d'une planche.

**languette** [*ghè-te*] n. f. Petite langue. Se dit de tout objet qui rappelle la forme d'une petite langue : *languette d'une balance.* Mince séparation dans l'intérieur d'une cheminée. Lame mobile qui produit la vibration dans les instruments à anche : *languette de hautbois.* Aiguille de fer du fléau d'une balance. Tenon continu d'une planche, destinée à entrer dans une rainure. Pièce de la bouche des insectes placée au-dessus du menton.

**langueur** [*gheur*] n. f. (de *langor ;* de *languere*, languir). Abattement maladif et prolongé des forces : *souffrir d'une maladie de langueur.* Affaiblissement moral. Apathie. Manque de chaleur : *langueur du style.*
— Encycl. *Méd.* La langueur est l'état des malades qui, sans souffrance, éprouvent un dépérissement lent et continu. On l'observe dans la scrofule, le rachitisme, l'anémie, la chlorose et certains états nerveux. Le traitement est naturellement subordonné à celui de la cause ; cependant, la cure marine, le massage, la gymnastique, etc., donnent de bons résultats.

**Langueux,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 3 kil. de Saint-Brieuc ; 2.400 h. Marais salants.

**langueyage** [*ghè-ia-je*] n. m. Action de langueyer.

**langueyer** [*ghè-ié*] v. a. (de *langue.* — Se conj. comme *grasseyer.*) Visiter la langue d'un porc pour s'assurer s'il est sain ou s'il est ladre. Garnir les tuyaux d'orgue de languettes métalliques.

**langueyeur** [*ghè-ieur*] n. m. Individu chargé de langueyer les porcs.

**languide** [*ghi-de*] adj. (lat. *languidus*). Qui est en langueur.

**Languidic,** comm. du Morbihan, arr. et à 20 kil. de Lorient, sur le Blavet ; 7.820 h.

**languier** [*ghi-é*] n. m. Langue et gorge fumées d'un porc.
— *Archéol.* Meuble d'orfèvrerie, très répandu à la fin du moyen âge, et qui, façonné en manière d'arbre, supportait les pierres d'épreuves suspendues par des chainettes. (Ces pierres, crapaudines, serpentines, hématites, jaspes, agathe, etc., étaient trempées dans les boissons ou placées sur les mets qu'on devait boire ou manger ; elles devaient déceler la présence du poison par leur changement de couleur.)

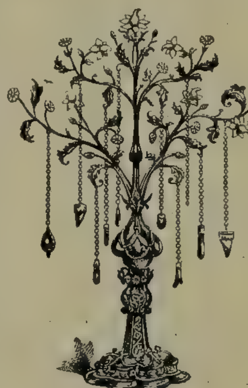
Languier (xve s.).

**languir** [*ghir*] v. n. (lat. *languere*). Etre consumé peu à peu par une maladie, une affection qui ôte les forces : *languir d'ennui.* Souffrir un supplice lent : *languir dans les fers. Fig.* Dépérir : *cet arbre languit.* Traîner en longueur : *l'affaire languit.* N'être pas animé : *la conversation languit. Dialect. Se languir*, s'ennuyer.

**languissamment** [*ghi-sa-man*] adv. D'une manière languissante : *s'étendre languissamment dans un hamac.* Ant. **Vivement,**

**languissant** [*ghi-san*], **e** adj. Qui languit. Abattu, langoureux : *regards languissants.* Sans force : *style languisant.* Sans activité : *commerce languissant.* Ant. **Vif, actif, remuant.**

**languissement** [*ghi-se-man*] n. m. Etat de celui qui languit, et particulièrement de celui qui languit d'amour. (Peu us.)

**Lanhouarneau,** comm. du Finistère, arr. et à 30 kil. de Morlaix ; 1.330 h.

**laniaire** [*ni-è-re*] n. f. et adj. (du lat. *laniare*, déchirer). Se dit des dents canines qui sont propres à déchirer.

**lanice** adj. f. *Bourre lanice*, tirée de la laine.

**lanier** [*ni-é*] n. m. Espèce de faucon, femelle du laneret : *bien que difficile à élever et à dresser, le lanier était très estimé pour la chasse.*

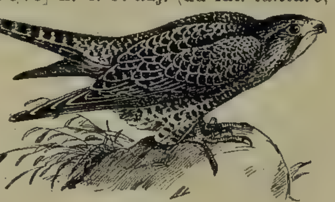
Lanier.

**lanière** n. f. Courroie longue et étroite : *les lanières d'un martinet.*

**lanifère** adj. f. (du lat. *lana*, laine, et *ferre*, porter). Qui porte de la laine ou un duvet cotonneux : *animaux, plantes lanifères.* (On dit aussi lanigère.)

**laniflore** adj. (lat. *lana*, laine, et *flos, floris*, fleur). *Bot.* Qui a des fleurs laineuses.

**lanigère** adj. (du lat. *lana*, laine, et *gerere*, porter). Syn. de lanifère. *Puceron lanigère*, v. puceron.

**laniidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de passereaux dentirostres, comprenant les pies-grièches et formes voisines. S. un *laniidé.*

**Lanildut,** comm. du Finistère, arr. et à 27 kil. de Brest, au bord de la mer ; 1.120 h. Jolies grèves.

**lanille** [*ll* mll., *e*] n. f. Etoffe de laine de Flandre.

**Laniscat,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 34 kil. de Loudéac ; 1.600 h. Minerai de fer.

**laniste** [*nis-te*] n. m. (lat. *lanista*). Celui qui, à Rome, achetait, dressait et louait ou vendait des gladiateurs.

**Lanjuinais** [*né*] (Jean-Denis, comte), jurisconsulte et homme politique français, né à Rennes, m. à Paris (1753-1827). Proscrit avec les girondins, il s'échappa. Président de la Convention en 1795, pair de France sous la Restauration.

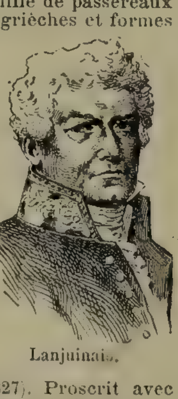
Lanjuinais.

**lanlaire** [*lè-re*], vieux refrain qui n'est plus usité que dans l'expression : *envoyer faire lanlaire*, envoyer promener celui qui importune.

**Lanmeur,** ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 13 kil. de Morlaix ; 2.570 h. (*Lanmeuriens*). Ch. de f. Poteries, tourbières. — Le cant. a 8 comm., et 14.300 h.

**Lanneau** [*nô*] de Marey (Victor **de**), instituteur français, né à Bard (Côte-d'Or), m. à Paris (1758-1830). Il fonda à Paris, en 1798, l'institution puis collège Sainte-Barbe.

**Lannelongue** (Odilon-Marc), chirurgien français, sénateur, né à Castera-Verduzan (Gers), m. à Paris (1840-1911). Professeur à la faculté de médecine de Paris, il s'est beaucoup occupé des maladies osseuses, ostéo-tuberculeuses, et des affections congénitales. Membre de l'Académie des sciences (1895).

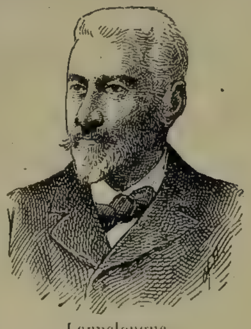
Lannelongue.

**Lannemezan,** ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 26 kil. de Bagnères, sur le *plateau de Lannemezan*, qui s'étend sur les départements de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Gers, et qui a une altitude de 679 mètres ; 2.100 h. Ch. de f. M. Elevage de chevaux ; commerce de moutons, laines, pelleteries. — Le cant. a 27 comm., et 9.140 h.

**Lannes** (Jean), duc de Montebello, maréchal de France, né à Lectoure, m. à Vienne (1769-1809). Il était apprenti teinturier quand il s'enrôla dans un bataillon de volontaires, en 1792 ; il devint général trois ans après, se couvrit de gloire à Millesimo, à Lodi, et à Arcole, fit l'expédition d'Egypte, favorisa le coup d'Etat du 18-Brumaire, se distingua à Montebello, à Marengo, à Austerlitz, assura la victoire de Friedland, prit Saragosse en 1809, et fut blessé mortellement à la bataille d'Essling, le 12 mai 1809, par un boulet qui lui brisa les deux jambes. Lannes était peut-être le meilleur général de Napoléon ; d'une extraordinaire bravoure, c'était un manœuvrier de premier ordre.

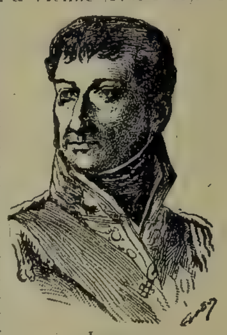
Lannes.

**Lannilis** [*liss*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 23 kil. de Brest ; 3.550 h. Ch. de f. dép. du Finistère. Fabr. de couvertures.— Le cant. a 5 comm. et 15.000 h.

**Lannion,** ch.-l. d'arr. (Côtes-du-Nord), port sur le Léguer, tributaire de la Manche ; 6.180 h. (*Lannionais*). Ch. de f. Et., à 55 kil. de Saint-Brieuc. Soude. — L'arr. a 7 cant., 65 comm. ; 100.980 h. Le cant. a 9 comm., et 16.030 h.

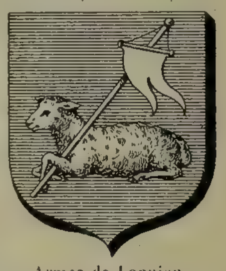
Armes de Lannion.

**Lannoy** [*la-noi*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 9 kil. de Lille, sur un sous-affl. de l'Escaut ; 1.920 h. Ch. de f. N. Filature de lin. — Le cant. a 16 comm., et 38.900 h.

**Lannoy** [*la-noi*] (Charles **de**), vice-roi de Naples, d'une famille de Flandre, né à Valenciennes, m. à Gaète (1487-1527). Vainqueur à Pavie, il reçut l'épée de François Ier.

**lanocérique** adj. Se dit d'un acide extrait de la lanoline.

**lanoline** n. f. Substance onctueuse, molle, jaunâtre, d'odeur de suint, que l'on retire de la laine du mouton non désuintée. (La lanoline fond à 42° ; elle sert à la fabrication de certaines pommades : elle est jaune, soluble dans la benzine et l'éther ; elle ne rancit pas.)

**Lanouaille,** ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 54 kil. de Nontron ; 1.760 h. Forges. — Le cant. a 10 comm., et 13.850 h.

**La Noue** (François **de**), dit *Bras de fer*, capitaine français, calviniste, né à Nantes, m. à Moncontour-de-Bretagne (1531-1591). Il combattit avec Henri IV à Arques, à Ivry, se signala en Flandre contre les Espagnols, et fut mortellement blessé au siège de Lamballe. C'est de lui que Henri IV disait : « C'est un grand homme de guerre, et un plus grand homme de bien. »

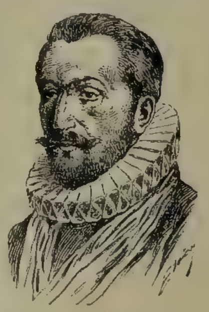
Fr. de La Noue.

**Lanouée,** comm. du Morbihan, arr. et à 19 kil. de Ploërmel ; 2.300 h.

**lanquerre** [*kè-re*] n. f. Bourrelet de peau garni de liège, qui soutient sur l'eau un nageur.

**lanquette** [*kè-te*] n. f. Variété de pourpier, cultivée dans les jardins.

**Lanrelas,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 33 kil. de Dinan ; 1.990 h. Granit.

**Lanrezac** (Charles-Louis-Marie), général français, né à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en 1852, commandait en 1914 la 5e armée qui subit, avec les Anglais, le principal choc des Allemands à la bataille de Charleroi, et dut faire retraite jusqu'à la Marne, mais avec son armée sauve.

**Lanriec,** comm. du Finistère, arr. et à 21 kil. de Quimper ; 2.750 h. Ch. de f. Conserves alimentaires.

**Lansdowne** (William Petty-Fitzmaurice, marquis **de**), lord Shelburne, homme d'Etat anglais, né à Dublin, m. à Londres (1737-1805). Il conclut la paix avec l'Amérique, puis avec la France et l'Espagne. — Son fils Henri, marquis **de Lansdowne**, né à Londres, m. à Bowood (1780-1863), fut pendant plus de cinquante ans le chef du parti whig, et président du conseil en 1830, 1835, 1845.

**Lansdowne** (Henry-Charles-Keith Petty-Fitzmaurice, marquis **de**) [1845-1927]. Vice-roi des Indes de 1888 à 1893, ministre de la guerre (1896), puis chef du Foreign Office (1900-1905). En 1917, il entreprit une campagne active en vue d'une paix de compromis avec l'Allemagne.

**Lanrivain,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 28 kil. de Guingamp ; 1.740 h.

**Lanrodec,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 11 kil. de Guingamp ; 1.510 h.

**Lansargues,** comm. de l'Hérault, arr. et à 16 kil. de Montpellier ; 1.850 h.

**Lansing,** v. des Etats-Unis, capit. de l'Etat de Michigan, sur le Grand River ; 57.000 h. Commerce important de bois.

**Lansing** (Robert), homme politique américain, né à Watertown (New-York) en 1869, fut de 1915 à 1920 secrétaire d'Etat des affaires étrangères des Etats-Unis, sous le président Wilson.

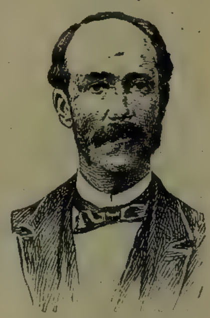
Lord Lansdowne.

**Lanslebourg** [*bour*], ch.-l. de c. (Savoie), arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur l'Arc, au pied de la montée du mont Cenis ; 950 h. — Le cant. a 7 comm., et 4.540 h.

**Lanson** (Gustave), littérateur français, né à Orléans en 1857, professeur de l'Université, auteur d'ouvrages classiques, en particulier d'une *Histoire de la littérature française*, qui est en même temps une histoire des idées, de monographies littéraires (Bossuet), etc. Directeur de l'Ecole normale supérieure (1920).

**lansquenet** [*lans-ke-nè*] n. m. (all. *land*, pays, et *knecht*, serviteur). Nom donné au xve siècle à des fantassins allemands mercenaires qui combattaient sous leurs enseignes nationales et commandés par des officiers de leur langue : *beaucoup de lansquenets servirent en France pendant les guerres de religion.* Sorte de jeu de cartes importé d'Allemagne, complètement inusité de nos jours.
— Encycl. Ce fut surtout pendant les guerres de religion que les lansquenets furent introduits en France. C'étaient en général de belles troupes ; mais leurs exigences de soldes les rendaient fort peu sûres. Les lansquenets étaient armés d'épées, de dagues et d'arquebuses ; la plupart portaient le corps de cuirasse, et étaient coiffés de la bourguignote ; ils portaient généralement des manches de maille. Il existait toute une catégorie de lansquenets armés du grand espadon ou épée à deux mains, et que l'on portait en avant, dans certaines attaques, pour faucher le bois des piques ennemies et ouvrir une brèche.

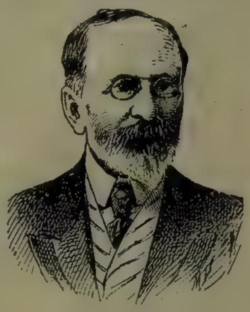
G. Lanson.

**lansquenette** [*lans-ke-nè-te*] n. f. Epée courte que portaient au xvie siècle les lansquenets allemands.

**lansquine** [*lans-ki-ne*] n. f. *Arg.* Pluie, eau.

**lansquiner** [*lans-ki-né*] v. impers. *Arg.* Arroser. Pleuvoir.

**Lansyer** (Maurice-Emmanuel), peintre français, né à l'île Bouin, m. à Paris (1835-1893) ; il a peint des marines, des paysages bretons, des vues de monuments.

**Lanta,** ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 27 kil. de Villefranche ; 1.200 h. Ch. de f. du S.-O. — Le cant. a 10 comm., et 4.120 h.

**lantanier** [*ni-é*] ou **lantania** n. m. Genre de verbénacées, voisines des verveines, à fleurs petites, réunies en corymbes, et qu'on emploie à la décoration des corbeilles et plates-bandes.

**Lantara** (Simon-Mathurin), peintre paysagiste français, né à Oncy, m. à Paris (1729-1778). Doué des plus rares qualités, il mena une vie insouciante qui nuisit à sa réputation d'artiste et à son réel talent.

**lantcha** n. m. Caboteur malais, gréé en chasse-marée.

**Lan-Tchéou,** v. de la Chine, ch.-l. de la prov. de Kan-Sou, sur le Hoang-Ho ; 400.000 h. Fonderie de canons.

**lanter** ou **lenter** [*lan-té*] v. a. Faire sur une pièce de chaudronnerie des enjolivements repoussés au marteau.

**lanterne** [*tèr-ne*] n. f. (lat. *lanterna* ou *laterna*). Ustensile fait ou garni d'une manière transparente, dans lequel on met une lumière à l'abri : *porter une lanterne à la main.* Réverbère public : *pendre un aristocrate à la lanterne. Fig.* et *fam.* Fadaises, et absurdités : *se laisser conter des lanternes.*

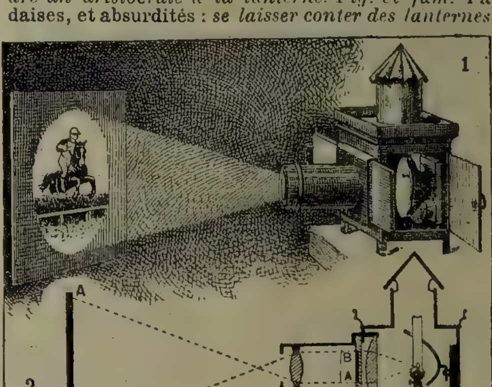

Lanterne magique : 1. Coupe ; 2. A B, image et projection.

*Lanterne sourde*, dont on peut cacher la lumière à volonté. *Lanterne vénitienne*, récipient en papier translucide et colorié, dans lequel on allume une bougie. *Lanterne magique*, instrument d'optique à l'aide duquel on fait apparaitre sur un écran l'image agrandie de figures peintes sur verre, et qui, perfectionné, a donné naissance à la *lanterne à projections*. *Archit.* Tourelle ouverte par les côtés, placée sur le comble, le dôme d'un monument. Petite construction vitrée, placée en haut d'un édifice pour en éclairer l'intérieur. *Lanterne de Démosthène* (et non *de Diogène*), nom donné à la copie en terre cuite du monument chorégique de Lysicrate à Athènes, que Napoléon avait fait ériger en 1801 au point culminant du parc de Saint-Cloud. *Arg.* Fenêtre. Œil. Ventre. Vieille prostituée. *Hist. A la lanterne !* Cri par lequel, pendant la Révolution, on s'excitait à pendre quelqu'un au réverbère. (V. ÇA IRA). *Mar.* Partie creusée sur l'avant de la mèche du gouvernail pour laisser sur chaque gond le passage libre à la ferrure de l'étambot. *Lanterne des morts*, pilier creux en pierre dans lequel on plaçait une lanterne, et qui indiquait l'emplacement d'un cimetière, d'un tombeau. Sorte de loge qui permet de voir dans une grande salle d'assemblée publique sans être vu. *Mécan.* Petite roue formée de fuseaux, dans laquelle engrènent les dents d'une autre roue. Dans certains métiers à tisser, pièce carrée en fer, qui fait exécuter au cylindre un quart de tour. Roue du cric qui se trouve à la partie supérieure du madrier des plombiers. Cône à jour que l'on forme avec des mottes de tourbe afin de la conserver et de la sécher. *Zool. Lanterne d'Aristote*, appareil masticateur des oursins. Loc. div. : *Prendre des vessies pour des lanternes*, faire une confusion absurde. *Oublier d'éclairer sa lanterne*, ne pas se mettre en mesure de se faire comprendre (allusion à une fable de Florian : *le Singe qui montre la lanterne magique*, II, 7). ALLUS. HIST. V. DIOGÈNE.

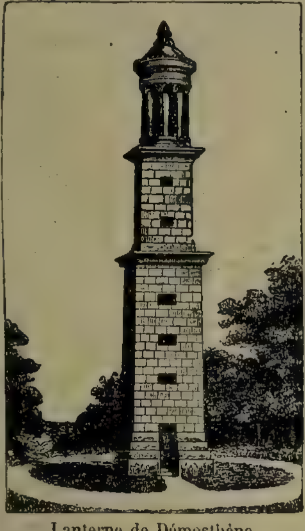
Lanterne de Démosthène (château de Saint-Cloud).

**Lanterne** (*la*), pamphlet politique hebdomadaire, dirigé contre l'Empire, par H. Rochefort (1868-1869).

**Lanternes** (*pays des*), île imaginaire, dans laquelle Rabelais fait voyager Pantagruel. Les Lanternois sont les ergoteurs théologiques de l'époque.

**lanterneau** [*tèr-nô*] ou **lanternon** [*tèr*] n.m. Petite lanterne au sommet d'une coupole, au-dessus d'un escalier.

**lanterner** [*tèr-né*] v. n. Perdre le temps à des riens. V. a. *Fam.* Tenir en suspens par des délais répétés.

**lanternerie** [*tèr-ne-rî*] n. f. *Fam.* Fadaise, discours frivole.

**lanternier** [*tèr-ni-é*] n. m. Qui fabrique ou allume des lanternes. *Fam.* Homme qui lanterne. Diseur de fadaises. *Arg.* Proxénète, tenancier de maison publique.

**lanternon** n. m. V. LANTERNEAU.

**lanthane** n. m. Métal rare, qui accompagne les métaux de l'yttria.

— ENCYCL. *Chim.* Le lanthane (La) est un métal blanc, malléable, non ductile, de densité 6,1, de poids atomique 139 ; il s'oxyde rapidement à l'air sec, et brûle dans une flamme avec un vif éclat. Certains sels de lanthane communiquent, par incandescence, à la flamme d'un brûleur à gaz un très grand éclat ; ils peuvent être utilisés pour la fabrication des manchons à incandescence.

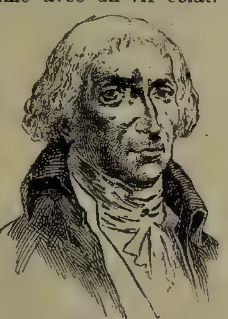
Lantier.

**lanthanite** n. f. Carbonate hydraté de lanthane.

**Lanthenay,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 3 kil. de Romorantin ; 2.680 h. Draps.

**lanthopine** n. f. Alcaloïde que l'on trouve dans l'opium.

**Lantier** [*ti-é*] (Etienne-François **de**), littérateur français, né et m. à Marseille (1734-1826). Il est l'auteur d'un *Voyage d'Anténor en Grèce*, qui eut un très grand succès et qui fut traduit dans toutes les langues. Cet ouvrage, écrit avec une élégance un peu affectée, le fit surnommer « l'Anacharsis des boudoirs ».

**lantimèche** n. m. *Arg. Père Lantimèche*, allumeur de réverbères. (Vx.)

**lantiponnage** [*po-na-je*] n. m. Discours frivole et importun. (Peu us.)

**lantiponner** [*po-né*] v. n. Tenir des discours inutiles et importuns.

**Lantosque,** comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 34 kil. de Nice, au-dessus de la Vésubie ; 2.010 h. Ch. de f. S.

**Lantriac,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 14 kil. du Puy, près de la Gagne ; 1.640 h.

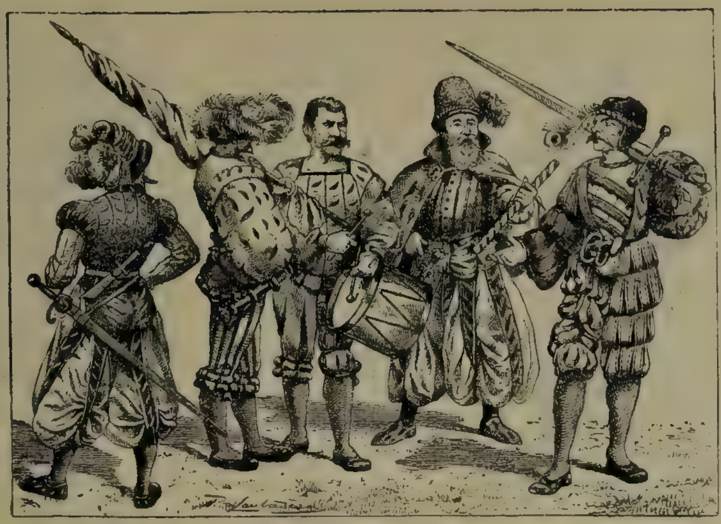
Lansquenets (XVIe siècle).

**lanture** ou **lenture** [*lan*] n. f. Enjolivement repoussé que le chaudronnier fait avec le marteau.

**lanturlu** ou **lanturelu** n. m. Mot qui indique une réponse évasive ou un refus méprisant. *Jeu.* Valet de trèfle, qui est la carte la plus forte, au jeu de la bête. Au pamphile, au mistigri, réunion de cinq cartes de même couleur : *faire, avoir lanturlu*. *Hist.* Membre d'une société littéraire burlesque, fondée à Paris en 1771. *Emeute du lanturelu*, sédition qui éclata à Dijon en 1630, au sujet de la levée de l'impôt.

**lanugineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. (lat. *lanuginosus*). Qui est de la nature de la laine. Se dit des parties de plantes couvertes de duvet : *feuilles lanugineuses*.

**lanuginique** adj. Se dit d'un acide obtenu en traitant la laine par les alcalis.

**lanugo** [*gho*] (m. lat.) n. m. Fin duvet qui recouvre le corps du fœtus en certaines régions.

**Lanusse** (Jean-Ephrem), aumônier militaire français, né à Tonneins, m. à Saint-Cyr (1818-1905). Il accompagna l'armée en Italie, au Mexique, et fut fait prisonnier à Sedan en 1870. L'année suivante, il devint aumônier de Saint-Cyr.

**Lanvallay,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 2 kil. de Dinan ; 1.280 h.

**Lanvellec,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 16 kil. de Lannion ; 1.550 h.

**Lanvénégen,** comm. du Morbihan, arr. et à 53 kil. de Pontivy ; 2.650 h.

**Lanvéoc,** comm. du Finistère, arr. et à 35 kil. de Châteaulin, sur la rade de Brest ; 1.250 h. Petit port.

**Lanvollon,** ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 25 kil. de Saint-Brieuc ; 1.450 h. Ch. de f. Filatures de lin. — Le cant. a 11 comm., et 11.290 h.

**Lanzi** (l'abbé Louis), savant archéologue et philologue italien, né à Monte-del-Olmo, m. à Florence (1732-1810). On lui doit une remarquable *Histoire de la peinture en Italie*.

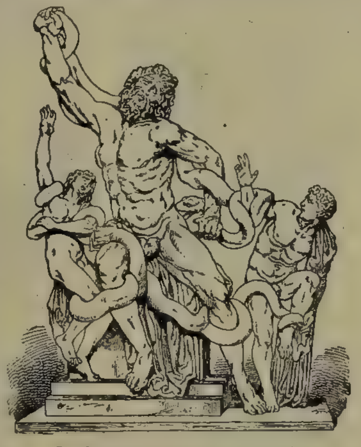
Le Laocoon (groupe antique)

**Lanzi** (*loges des*), loggia édifiée à Florence sur la place du Palais-Vieux, et où sont groupées un certain nombre de statues remarquables.

**Laoag,** v. de l'Archipel américain des Philippines (île de Luçon) ; 54.000 h.

**Laocoon** [*kon*], héros troyen, fils de Priam et d'Hécube, prêtre d'Apollon à Troie. Il avait conseillé aux Troyens de ne pas introduire dans leur ville le fameux cheval de bois que les Grecs avaient laissé sur le rivage. Il ne fut pas écouté ; mais il n'en fut pas moins puni de son intervention par les divinités protectrices des Grecs : il fut saisi, avec ses fils, par deux serpents monstrueux, venus de Tonedos à travers les flots, et mourut étouffé. (*Myth.*)

**Laocoon** (*le*), groupe antique, au Vatican ; l'œuvre du statuaire est saisissante et pathétique.

**Laocoon** (*le*) ou *Des limites de la peinture et de la poésie*, par Lessing (1766). Cette œuvre de grande critique est ainsi intitulée parce qu'elle a pour point de départ une comparaison entre le célèbre groupe antique et l'épisode de Virgile sur le même sujet.

**Laodice,** nom de diverses reines ou princesses, de Syrie, d'Asie Mineure ou de Macédoine, au temps des successeurs d'Alexandre le Grand. La plus connue est la femme d'Antiochus II Théos, roi de Syrie, qui fut mise à mort en 240 sur l'ordre de Ptolémée Evergète, dont elle avait empoisonné la sœur.

**Laodicée,** anc. v. d'Asie Mineure (Phrygie) ; — anc. v. de la côte de Syrie (auj. *Latakièh*) ; 10.000 h.

**Lao-Kai,** v. d'Indochine, ch.-l. d'un des territoires militaires du Tonkin, sur le fleuve Rouge ; 2.500 h.

**Laomédon,** roi de Troie, père de Priam. Il avait bâti les murailles de Troie avec l'aide de Neptune et d'Apollon, mais il refusa ensuite de leur payer le prix convenu ; d'où les premiers malheurs qui fondirent sur la ville. (*Iliade.*)

**Laon** [*lan*], anc. cap. du Laonnois, ch.-l. du dép. de l'Aisne ; 19. 400 h. en 1926. (*Laonnois*). Ch. de f. N., à 149 kil. de Paris. Fonderie de cuivre, tannerie, brasserie. Commerce de charbon, sucre. Ville haute, bâtie sur une colline allongée, qui commande la trouée de l'Oise. Belle cathédrale gothique (XIIIe s.). Eglise des Templiers. Patrie de Louis d'Outremer, d'Anselme de Laon, des frères Le Nain, de Méchain, de Sérurier. Pendant la Grande Guerre, Laon fut prise par les troupes allemandes de von Kluck le 30 août 1914, au cours de l'invasion de la France du Nord ; elle fut reprise par les Français le 13 octobre 1918 pendant la bataille de l'Oise, de la Sarre et de l'Aisne. Assez peu endommagée ; 19.400 h. en 1926. — L'arrond. avait 11 cant., 291 comm., et 156.948 hab. en 1914 ; le canton, 27 comm., et 25.090 h.

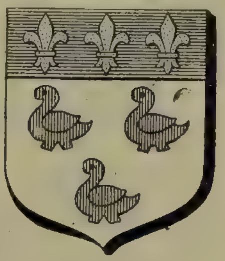
Armes de Laon.

**Laonnais** ou **Laonnois,** pays de l'Ile-de-France (Aisne), dont *Laon* était la principale ville.

**Laos,** région de l'Indochine, à l'O. du Tonkin. (Hab. *Laotiens.*) Appartient pour la plus grande partie à la France. V. pr. *Khong*, *Louang-Prabang*, etc. Etain, cuivre. Exploitation des forêts.

**Laotien, enne** [*si-in, è-ne*], habitant ou originaire du Laos : *les Laotiens*. Adjectiv. : *coutumes laotiennes*.

**Laô-Tseu,** philosophe chinois, qui vivait vers 600 av. J.-C. ; auteur du *Livre de la voie et de la vertu*. Sa philosophie spiritualiste, presque monothéiste, tend à développer l'exaltation religieuse et le mépris des choses terrestres.

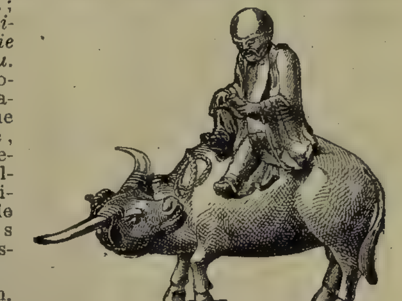
Laô-Tseu.

**lapa** n.m. Trompe chinoise à trois tuyaux coniques et s'emboîtant : *les tuyaux tirés, le lapa a environ 1m,50 de long.*

**lapacho** n. m. Bois tinctorial fourni par une bignoniacée de l'Amérique du Sud.

**lapachol** n. m. Acide faible fusible à 139°, qui constitue le colorant du lapacho.

**La Palice** ou **La Palisse** (Jacques DE CHABANNES, seigneur de), capitaine français, né

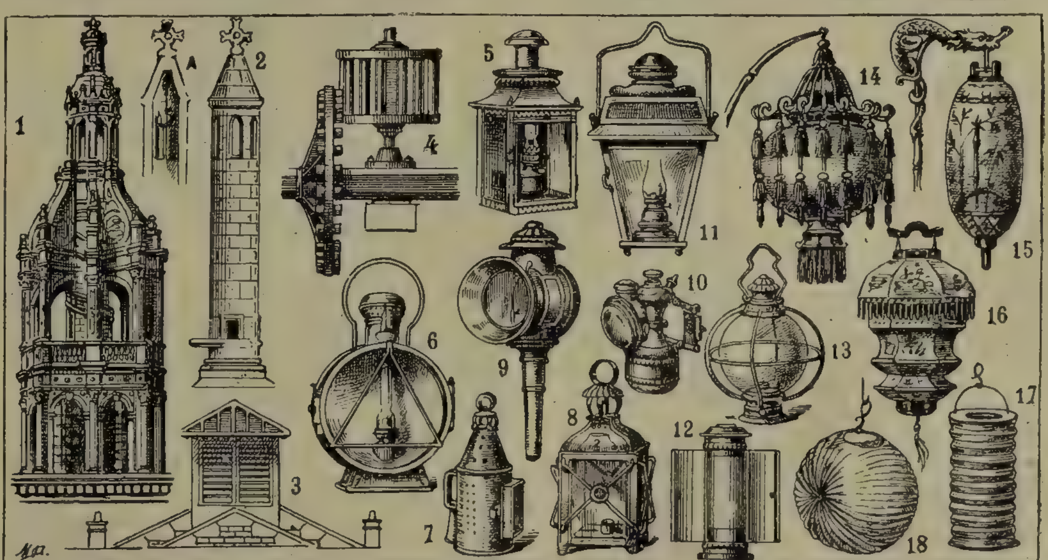

LANTERNES : *Archit.* 1. Lanterne du château de Chambord (1523) ; 2. Lanterne des morts (XIIIe s.), A, coupe ; 3. Lanterne de marché. — *Mécan.* 4. Lanterne (engrenage) ; — *Techn. Eclair.* Lanterne : 5. Applique ; 6. De locomotive ; 7. De charrette : 8. Carrée ; 9. De voiture (ronde, à réflecteur) ; 10. De bicyclette (à acétylène) ; 11. D'écurie (à suspension) ; 12. Sourde ; 13. Marine (en cuivre) ; 15. 16, 17, 18. Vénitiennes ou chinoises.

vers 1470. Il se signala à Fornoue, Agnadel, Ravenne, Marignan, chassa de Provence le connétable de Bourbon et les Espagnols, et fut tué à la bataille de Pavie en 1525. Ses soldats auraient composé en son honneur une chanson où se trouvaient ces vers :

Monsieur d'La Palice est mort,
Mort devant Pavie ;
Un quart d'heure avant sa mort,
Il était encore en vie,

ce qui voulait dire que jusqu'à sa dernière heure La Palice s'était bien battu ; mais peu à peu le sens de ces deux vers se perdit, et l'on n'en voulut retenir que la naïveté. D'où l'expression *une vérité de La Palice,* pour désigner une vérité qui saute aux yeux.

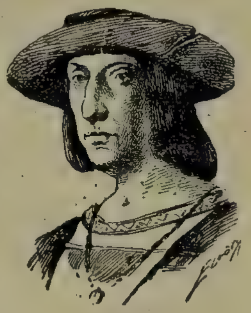
La Palice.

D'après certains historiens, cette anecdote serait apocryphe. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'on aurait appliqué à La Palice un refrain fantaisiste qui ne le concernait pas.

**lapalissade** [*li-sade*] n. f. (de *La Palisse*). Vérité d'une évidence niaise.

**Lapalisse,** ch.-l. d'arr. (Allier), sur la Bèbre, affl. de la Loire : 2.910 h. (*Palissois*). Ch. de f. P.-L.-M., à 51 kil. de Moulins. Toiles, cotonnades. — L'arr. a 7 cant., 77 comm., 98.000 h. Le cant. a 15 comm., et 16.060 h.

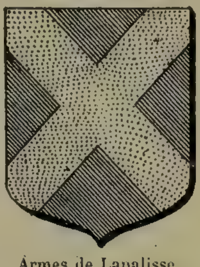
Armes de Lapalisse.

**Lapalud,** comm. de Vaucluse, arr. et à 23 kil. d'Orange ; 1.590 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**laparocèle** n. f. (du gr. *lapara*, flancs, et *kêlê*, tumeur). Hernie qui se forme parfois au niveau de la cicatrice des laparotomies.

**laparotomie** [*mî*] n. f. (du gr. *lapara*, flancs, et *tomê*, section). Opération chirurgicale, qui consiste à ouvrir la cavité abdominale.

— Encycl. La laparotomie était jadis presque toujours mortelle. Aujourd'hui, c'est une opération bénigne, que l'on pratique journellement. Le plus souvent, on incise l'abdomen sur la ligne médiane, au-dessous de l'ombilic. La technique est très précise, et nécessite une grande habileté. La laparotomie peut être *exploratrice* ou *curatrice ;* elle permet l'ablation des nombreuses tumeurs abdominales.

**Laparra** (William), peintre français, né à Bordeaux, m. à Hecho (Espagne) [1873-1920] ; auteur de *Coplas, Jacques Bonhomme, l'Ovation.* — Son frère, Raoul, compositeur, né à Bordeaux en 1876 ; auteur de la *Habanera*, la *Jota*, etc.

**lapcha** n. m. Mets russe, fait d'une pâte où il entre de la viande, des œufs, du beurre et du miel.

**lapement** [*man*] n. m. Action de laper.

**laper** [*pé*] v. n. et a. (orig. germ.). Boire en tirant avec la langue : *le chien lape l'eau.*

**lapereau** [*rô*] n. m. Jeune lapin.

**La Pérouse** (Jean-François de Galaup, comte de), célèbre navigateur français, né à Albi (1741-1788). Chargé par Louis XVI d'un voyage de découverte, il partit avec deux frégates, *la Boussole* et *l'Astrolabe*, accompagné de plusieurs savants, et fut massacré par les naturels de Vanikoro. Les débris de ses navires furent retrouvés par Dumont d'Urville (1828) et rapportés en France, où ils figurent dans une des salles du musée de la marine, au Louvre.

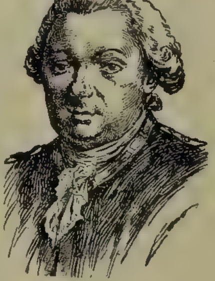
La Pérouse.

**Lapersonne** (Félix de), médecin oculiste français, né à Toulouse en 1853, professeur à l'Hôtel-Dieu, à Paris ; auteur de travaux sur les paralysies oculaires, l'ophtalmie purulente, etc.

**laphrie** [*frî*] n. f. Genre d'insectes diptères, comprenant de longues mouches carnassières, à vol rapide, qui sont communes dans l'hémisphère nord.

**lapiaz** ou **lapiez** n. m. Nom donné aux plateaux calcaires dont la surface est plus ou moins rongée par le ruissellement des eaux pluviales.

**lapicide** adj. (du lat. *lapis*, pierre, et *cædere*, trancher). Se dit d'une plante qui s'établit dans les interstices des rochers : *les pariétaires sont des plantes lapicides.* N. m. Ouvrier qui grave des inscriptions sur la pierre.

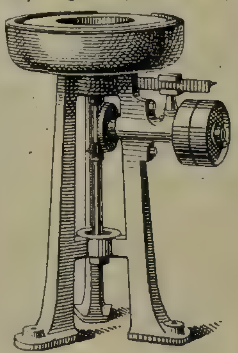
Lapidaire.

**lapidaire** [*dè-re*] n. m. (du lat. *lapis*, *idis*, pierre). Ouvrier qui taille des pierres précieuses. Polissoir pour les pièces d'horlogerie, les verres de montre, les diamants. Auteur qui traite de pierres précieuses. Au moyen âge, traité sur les propriétés des pierres précieuses. Adjectiv. : *style lapidaire*, style des inscriptions ordinairement gravées sur la pierre, le marbre, etc. *Fig.* Style concis (comme celui qui s'impose dans les inscriptions).

**lapidairerie** [*dè-re-rî*] n. f. Travail ou industrie du lapidaire.

**lapidant** [*dan*] n. m. Celui qui lapide.

**lapidateur, trice** n. Personne qui lapide.

**lapidation** [*si-on*] n. f. (lat. *lapidatio*). Action de lapider. Supplice de celui qu'on lapide. *Par ext.* Action de jeter des pierres.

— Encycl. La lapidation se retrouve dans presque toutes les sociétés, du moins à leur origine. C'était le châtiment ordinaire des individus mis hors la loi pour crime de trahison, pour attentat contre l'intérêt commun, ou bien pour sacrilège. En Grèce, la lapidation conserva toujours le caractère d'une vengeance collective. A Rome, elle n'est mentionnée qu'accidentellement, à propos d'émeutes, ou, parfois, comme châtiment militaire. Chez les Hébreux, au contraire, c'était une véritable institution. Le *Lévitique* et le *Deutéronome* énumèrent tous les crimes punis de ce supplice, qui resta longtemps en usage.

**lapidé, e** adj. et n. Se dit des personnes lapidées.

**lapidement** [*man*] n. m. Action de lapider.

**lapider** [*dé*] v. a. (du lat. *lapidare ;* de *lapis*, *idis*, pierre). Tuer à coups de pierres : *les Juifs lapidaient les femmes adultères.* Poursuivre à coups de pierres : *enfants qui lapident un chien. Fig.* Maltraiter par paroles ou par écrits.

**lapidescence** [*dès-san-se*] n. f. Tendance à se changer en pierre.

**lapidescent** [*dés-san*], **e** adj. Qui se change en pierre, qui se pétrifie.

**lapideur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui lapide.

**lapideux, euse** [*deû, eu-ze*] adj. De la nature de la pierre. (Inus.)

**lapidicole** adj. (du lat. *lapis*, pierre, et *colere*, habiter). Qui vit dans les rochers, parmi ou sous les pierres *: les crabes sont lapidicoles.*

**lapidification** [*si-on*] n. f. Action de lapidifier.

**lapidifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Convertir en pierres.

**lapidifique** adj. Qui concourt à la formation des pierres : *eau lapidifique.*

**Lapie** (Pierre), ingénieur et géographe français, né à Mézières, m. à Paris (1779-1850).

**lapilleux, euse** [*pi, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. (du lat. *lapillus*, petite pierre). Se dit des fruits dont la chair renferme des corps durs.

**lapilli** [*pil-li*] n. m. pl. (mot lat. signif. *petites pierres*). *Géol.* Variété grossière de cendres volcaniques.

**lapin, e** n. Mammifère rongeur, du genre lièvre : *le lapin est très prolifique. Lapin de garenne* ou *lapin sauvage*, celui qui vit en liberté, dans des terriers qu'il se creuse. *Lapin domestique* ou *de choux*, celui qui est élevé en captivité. *Fig.* et *fam.* Terme d'amitié. *Lapine*, femme qui fait beaucoup d'enfants. *Arg.* Voyageur ou marchandise que l'on transporte en fraude. *Poser un lapin*, primitivement, transporter en fraude. *Par ext.*, ne pas tenir un engagement, une promesse ; s'en aller sans payer. *En lapin*, se dit d'un voyageur assis autre part qu'aux places régulières (sur le marchepied, à côté du cocher). Homme rusé ou brave et résolu : *c'est un fameux lapin.*

— Encycl. Les lapins (*oryctolagus*) sont un sous-genre de lièvre ; on n'en connaît qu'une seule espèce (*oryctolagus cuniculus*), qui a donné naissance à de nombreuses variétés.

Domestiqué depuis longtemps, le lapin est d'un élevage facile : on le loge à peu de frais, et il se contente de l'habitation la plus rustique. Il est recommandé toutefois de tenir le logement, quel qu'il soit, dans un état parfait de propreté ; de l'assainir, de l'aérer, et de le mettre à l'abri du froid. Quant à la nourriture du lapin, elle consiste en herbages de toute sorte, en fourrage, racines, pain, pommes de terre, son et grains. Elle ne doit jamais être distribuée sur le plancher même du clapier, où elle se corrompt vite, mais dans des mangeoires.

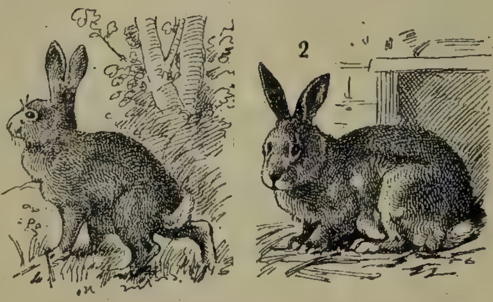

Lapins : 1. De garenne ; 2. Domestique.

Les variétés du lapin domestique sont fort nombreuses : lapins *normand, hollandais, russe, géant des Flandres, bélier, angora, papillon, havane, bleu, argenté.* Quelques-uns, comme les angoras, havanes, bleus, argentés, sont très recherchés dans l'industrie des fourrures ; l'angora, soumis à des épilages périodiques, fournit un poil qui est utilisé dans la confection des vêtements très chauds. Très prolifique, la femelle du lapin (lapine) porte 28 à 31 jours, et met bas jusqu'à dix lapereaux. Les métis produits par le croisement du lièvre et du lapin sont dits *léporides.*

Le lapin sauvage ou *lapin de garenne* fréquente les terrains secs et sablonneux. On le chasse au chien d'arrêt, au chien courant, à l'affut, aux panneaux, au collet ou au furet. Il est tellement abondant en certaines régions, qu'il devient un véritable fléau pour l'agriculture et qu'il faut parfois, pour le détruire (comme on le fait en Australie), employer des engins à vapeur ou organiser des battues, où l'on fait des hécatombes dont les victimes se comptent par milliers.

— *Dr.* Les lapins placés dans une garenne par le propriétaire sont immeubles par destination, mais s'ils passent dans une autre garenne ils appartiennent au propriétaire de cette dernière, « pourvu qu'ils n'y aient point été attirés par fraude et artifice ».

Quant aux dommages causés par les lapins, on applique les règles générales de responsabilité, mais à la condition que le propriétaire ait favorisé la multiplication de ces animaux, ou négligé de les détruire.

**lapiner** [*né*] v. n. Mettre bas, en parlant de la lapine.

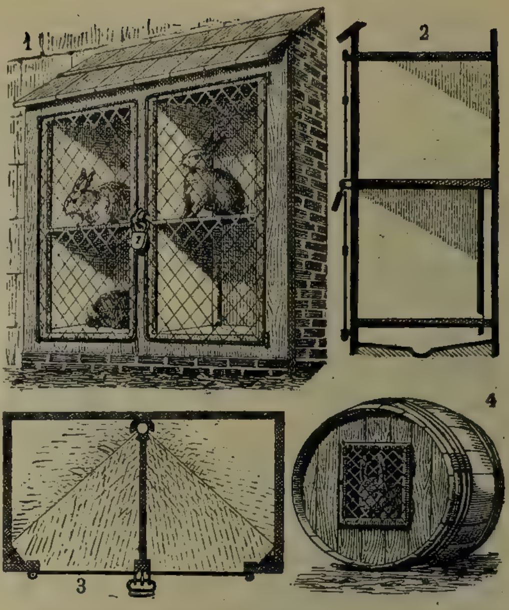

1. Lapinière ; 2. Coupe transversale ; 3. Plan ; 4. Lapinière en tonneau.

**lapinière** n. f. Endroit où l'on élève des lapins. Cage à lapins.

**lapis** [*piss*] ou **lapis-lazuli** [*piss*] ou **lazulite** n. m. (lat. *lapis*, pierre, et *lazuli*, d'azur). Pierre d'un bleu d'azur magnifique, qui est du silicate d'alumine, de soude et de chaux, ayant une densité variant de 2,5 à 3,04. Adjectiv. De la couleur du lapis : *des robes lapis.*

**Lapithes,** peuple mythologique de Thessalie. Les Lapithes sont célèbres par leur adresse à dompter les chevaux, et surtout par leur combat contre les Centaures. Aux noces de Pirithoos, roi des Lapithes, avec Hippodamie, les Centaures, s'étant énivrés, insultèrent les femmes. Il s'ensuivit une mêlée terrible, où les Lapithes écrasèrent les Centaures. Ce combat a été fréquemment représenté sur les bas-reliefs des temples grecs, et par des tableaux, parmi lesquels il faut citer celui de Rubens.

**Lapito** (Louis-Auguste), peintre paysagiste français, né à Saint-Maur-des-Fossés, m. à Boulogne-sur-mer (1805-1874) ; auteur de toiles fort estimées.

**Laplace** (Pierre Simon, marquis **de**), célèbre mathématicien et astronome français, né à Beaumont-en-Auge (Calvados), m. à Paris (1749-1827). Fils d'un cultivateur, et professeur de mathématiques à l'école militaire de sa ville natale, il prit part à la création de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole normale. Il s'occupa surtout des questions de mécanique céleste, réunit en un corps de doctrine les travaux épars de Newton, de Halley, de Clairaut, de d'Alembert et d'Euler sur les conséquences de la gravitation universelle, et conçut, sur la formation de notre système planétaire, le système qui porte son nom. Il y ajouta de nombreux travaux personnels relatifs aux variations du mouvement de la Lune (notamment aux variations dues à l'aplatissement de la Terre et à l'excentricité de l'orbite terrestre), aux perturbations des planètes Jupiter et Saturne, à la théorie des satellites de Jupiter, à la vitesse de rotation de l'anneau de Saturne, à l'aberration, aux mouvements des comètes, aux marées. Il a prouvé que, contrairement à l'opinion émise par Buffon, la Terre ne s'est pas refroidie sensiblement depuis l'époque des plus anciennes observations astronomiques. Membre de l'Académie des sciences (1795).

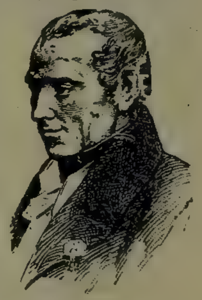
Laplace.

**Laplaigne,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai), sur l'Escaut ; 1.560 h. Industrie linière.

**Lapleau** [*plô*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 43 kil. de Tulle, au-dessus de la Luzège ; 930 h. — Le cant. a 8 comm., et 6.720 h.

**Laplume,** ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 14 kil. d'Agen, entre la Garonne et l'Auvignon ; 1.280 h. Prunes. — Le cant. a 9 comm., et 4.770 h.

**Lapo** (dimin. de *Jacopo*, Jacques), architecte italien du XIIIe siècle, peut-être né à Florence ; éleva la basilique d'Assise, le Ponte Nuovo à Florence.

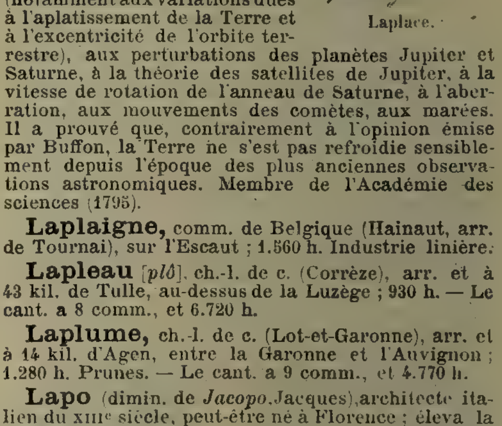
Lapons.

**Lapon, e,** habitant ou originaire de la Laponie : *les Lapons.* Adjectiv. : *mœurs lapones.* N. m. La langue lapone. V. Laponie.

**Laponie,** vaste région située au nord de la Suède, de la Norvège et de la Russie, la plus septentrionale de l'Europe. (Hab. *Lapons.*) C'est un pays généralement granitique, marécageux, souvent recouvert de *tounâras ;* les céréales n'y mûrissent pas, en raison de la brièveté de l'été. Le renne, les animaux à fourrure sont la seule ressource de ces régions, habitées par une population nomade ou demi-sédentaire. Les Lapons sont de petite taille, d'un teint brun, les pommettes saillantes, les yeux petits et bridés. Simples, honnêtes et hospitaliers, ils parlent un dialecte finnois, sont luthériens ou chrétiens orthodoxes, et vivent de pêche ou de chasse. On en compte environ 30.000, dont 21.000 pour la Norvège.

**La Popelinière** ou **La Pouplinière** (Alexandre-Joseph Le Riche **de**), fermier général, né à Paris (1692-1762), protecteur des lettres et des arts. Sa luxueuse maison de Passy fut, sous Louis XV, le rendez-vous de la société galante ou lettrée. On lui attribue l'air : *O ma tendre musette.*

**Laporte** (Pierre **de**), valet de chambre d'Anne d'Autriche, puis de Louis XIV (1603-1680) ; auteur de *Mémoires* intéressants, mais rarement impartiaux.

**La Porte du Theil** (François-Jean-Gabriel), helléniste français, né et m. à Paris (1742-1815) ; auteur d'estimables traductions.

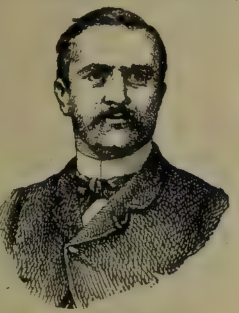
De Lapparent.

**Lapparent** [*la-pa-ran*] (Albert-Auguste Cochon **de**), géologue français, né à Bourges, m. à Paris (1839-1908). Membre (1897), puis secrétaire perpétuel (1907) de l'Académie des sciences. On lui doit un *Traité de géologie*, des *Leçons de géographie physique, la Géologie en chemin de fer,* etc., ouvrages remarquables par l'étendue des connaissances et la sûreté de la méthode.

**Laprade** (*Victor* Richard **de**), poète et académicien français, né à Montbrison (Loire), m. à Lyon (1812-1883) ; auteur des *Poèmes évangéliques, Odes et poèmes, Pernette,* etc. Sa poésie est grave, ample, élevée.

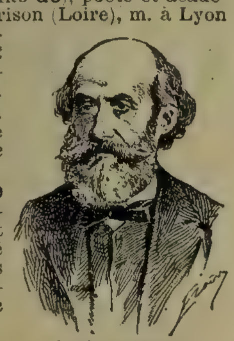
V. de Laprade.

**laps** [*lapss*] n. m. (du lat. *lapsus,* écoulement). Espace de temps : *un grand laps de temps.*

**laps** [*lapss*], **lapse** [*lapse*] adj. et n. (du lat. *lapsus,* tombé, glissé). Se dit d'une personne qui a quitté la religion catholique après l'avoir embrassée volontairement. (Ne s'emploie qu'avec *relaps.*)

**lapsus calami,** mots lat. signif. : *Faute échappée à la plume.* (S'emploie dans le même sens que *lapsus linguæ,* mais en parlant des fautes écrites.)

**lapsus linguæ,** mots lat. signif. : *Faute échappée à la langue.* « *Atteler la* voiture *au* cheval » est un lapsus linguæ.

**Lapte,** comm. de la Haute-Loire, arr. et 9 kil. d'Yssingeaux ; 3.000 h. Ch. de f. Dentelles.

**laptot** [*lap-to*] n. m. Noir sénégalais, engagé au service de la France : *les laptots sont appelés officiellement* tirailleurs sénégalais.

**Laputa,** nom de l'île volante où aborda Gulliver dans son troisième voyage.

**Lapugnoy,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 9 kil. de Béthune, sur la Clarence ; 2.070 h. Ch. de f. N. Houille. Filature de coton, distillerie. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**laquage** [*ka-je*] n. m. (de *laque*). Action de laquer.

**laquais** [*kè*] n. m. (de l'esp. *lacayo*). Valet de pied qui porte la livrée. *Fig.* Homme d'un caractère bas et servile. *Insolent comme un laquais,* très insolent. *Mentir comme un laquais,* mentir habituellement, ou avec effronterie.

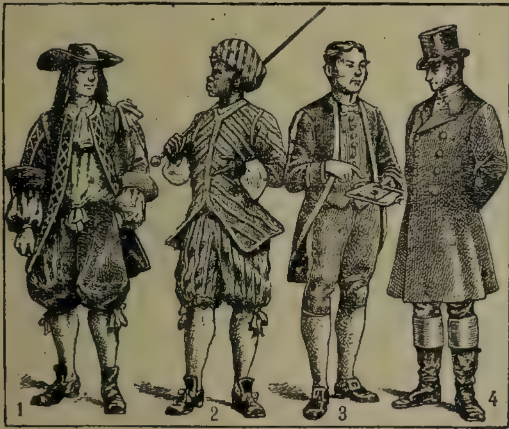

Laquais : 1, 2. Du XVIIe siècle ; 3, 4. Modernes.

**laque** [*la-ke*] n. f. (pers. *lak*). Latex d'un rouge brun, qui exsude des branches de plusieurs arbres ou arbustes de la famille des térébinthacées. Matière alumineuse colorée, employée en peinture : *laque carminée, de garance,* etc. N. m. Beau vernis de Chine, noir ou rouge. Nom générique donné à des objets divers (boîtes, étuis, statuettes, meubles, etc.) fabriqués en Chine, au Japon et dans l'Inde, et recouverts d'un vernis. Nom donné improprement à diverses résines ou gommes-résines telles que la gomme-laque employées à la fabrication de vernis, et dont certaines donnent par ébullition une matière colorante rouge apelée *lac-dye* ou *lac-laque* : *les maroquins du levant sont teints au lac-dye.*

— Encycl. *Comm.* La laque, qu'il ne faut pas confondre avec la gomme laque (d'origine animale) est un produit essentiellement végétal, fourni par plusieurs térébinthacées d'extrême Orient, notamment le *rhus vernicifera.* Ces végétaux (laquiers) font d'ailleurs l'objet d'une culture méthodique au Japon, en Chine et en Indochine. Le Tonkin est aujourd'hui au premier rang des pays producteurs du laque.

Récolté en incisant l'écorce des laquiers, l'exsudat (latex d'apparence crémeuse) est receuilli avec soin et conservé dans des récipients hermétiquement clos, à l'abri de l'air et de la lumière.

On distingue plusieurs variétés de laques : les plus communes servent à confectionner des mastics et vernis, tandis que la laque véritable est réservée à la préparation d'enduits inaltérables.

On applique la laque par couches minces, qui sont abandonnées au séchage dans des chambres humides ; chaque couche, une fois sèche, est l'objet de ponçages et de polissages méticuleux.

— *Arts.* Le laquage des meubles, des bibelots de tabletterie, statuettes, boites, étuis (dits *laques,* dont le succès fut si considérable en Europe au XVIIe siècle) est un art pratiqué de très longue date par les Chinois et les Japonais, qui s'y montrèrent admirables.

Cherchant à imiter leurs chefs-d'œuvre, l'industrie française était parvenue à de merveilleux résultats (vernis Martin) ; mais il a fallu les travaux de G. Bertrand sur les oxydases pour révéler le secret des laques d'extrême Orient.

C'est précisément à la faveur de l'humidité que les couches de laque se transforment lentement (parfois des années) sous l'influence d'une oxydase (la laccase) qui les durcit et les rend impénétrables à l'eau.

La laque est supérieure à tous les vernis, et les applications qu'on en a fait, soit en carrosserie, soit pour le revêtement des hélices d'aéroplanes, la préservation des fusées d'obus, soit encore comme isolant de conducteurs électriques, ont montré qu'elle est adhérente, souple, impénétrable à l'eau, inattaquable aux acides et, par ces merveilleuses propriétés, est susceptible d'une foule d'applications.

**laqué** [*ké*], **e** adj. Couvert d'une couche de laque. *Sang laqué,* sang dans lequel l'hémoglobine est dissoute dans le sérum.

**laquéaire** [*ku-é-è-re*] n. m. (du lat. *laquearius,* de *laqueus,* lacet). *Ant. rom.* Gladiateur armé d'un nœud coulant dans lequel il essayait de saisir son adversaire.

**Laquedem** (Isaac), nom donné en Flandre au Juif errant. V. Juif.

**Laquedives** (îles), groupe d'îles du golfe d'Oman ; à l'Angleterre ; 14.000 h., vivant de la culture des cocotiers.

**laquéisme** [*ké-is-me*] n. m. Etat, condition de laquais.

**laquelle** pr. rel. f. s. V. lequel.

**laquer** [*ké*] v. a. Couvrir d'une couche de laque.

**laquet** [*kè*] n. m. Petit lac.

**laqueton** [*ke*] n. m. Petit laquais. (Vx.)

**laqueur** [*keur*] n. m. Celui qui fabrique des objets vernis en laque.

**laqueux, euse** [*keû, eu-ze*] adj. De la nature de la laque : *vernis laqueux.*

**laquier** [*ki-é*] n. m. Nom sous lequel on désigne communément les arbres qui fournissent la laque (térébinthacées).

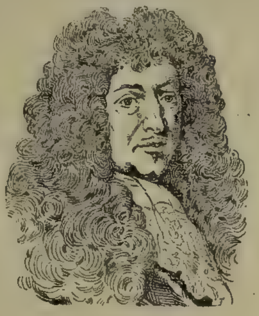
La Quintinie.

**La Quintinie** [*kin-ti-nî*] (Jean **de**), agronome français, né à Chabanais (Charente), m. à Versailles (1626-1688). Directeur des fruitiers et potagers du roi. Il se consacra à l'étude de la culture des arbres fruitiers et créa le verger de Versailles.

**Lara** (maison de), famille célèbre de Castille. C'est à l'un de ses membres, Gonzalo Gustios, comte de Lara (xe s.), que se rapporte la fameuse légende des *sept infants de Lara,* attirés dans une embuscade par leur oncle Rodrigue et massacrés, légende qui a fourni la matière de tout un cycle de *romances,* et d'un grand nombre de poèmes et d'œuvres dramatiques.

**Lara,** poème de Byron. Le héros Lara fait sa vertu de l'orgueil et ne connaît de loi que ses passions (1814).

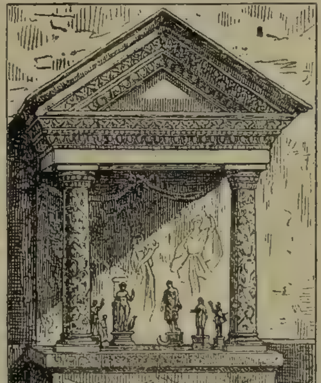
Laraire (Pompéi).

**Lara** (Isidore Cohen, dit *Isidore* **de**), compositeur de musique français, né à Londres en 1860, auteur de : *la Lumière de l'Asie, Amy Robsart, Moïna, Messaline, Sanga,* etc.

**Larache** ou **El Araïch,** v. de la partie septentrionale du Maroç, dans la région de protectorat espagnol, sur l'oued Loukkos (l'ancien *Louxos*) à son embouchure dans l'Atlantique ; de 5.000 à 10.000 h. Port.

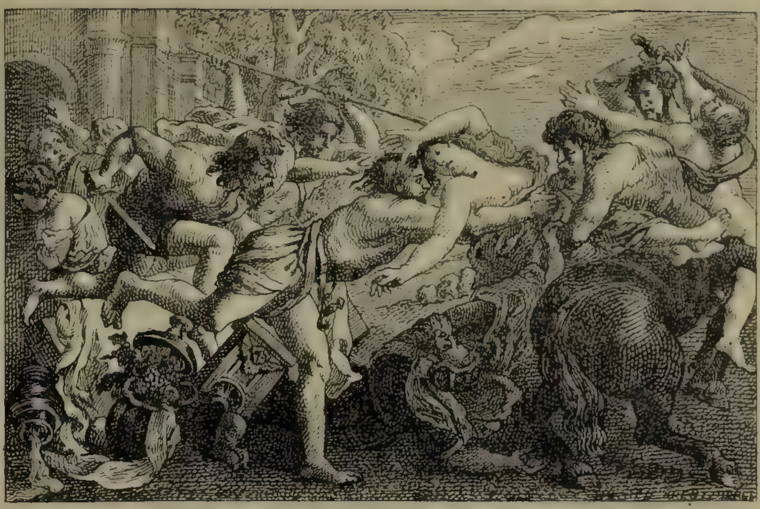
Combat des Lapithes et des Centaures, tableau de Rubens.

**Laragne,** ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 34 kil. de Gap, au confluent de la Véragne et du Buech ; 1.210 h. Ch. de f. P.-L.-M. Plomb, gypse. — Le cant. a 8 comm., et 3.290 h.

**laraire** [*rè-re*] n. m. (lat. *lararium*). Chapelle intérieure des maisons romaines où l'on plaçait des images des dieux lares, des pénates de Vesta, etc.

**Larajasse,** comm. du Rhône, arr. et à 31 kil. de Lyon, près de la Coise ; 2.160 h. Ch. de f. dép.

**larbin** n. m. *Pop.* Domestique, valet.

**Larchamp,** comm. de la Mayenne, arr. et à 33 kil. de Mayenne ; 1.720 h. Ch. de f. dép.

**Larche,** ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 10 kil. de Brive, sur la Vezère ; 780 h. Ch. de f. Orl. Papeterie. — Le cant. a 8 comm., et 6.600 h.

**Larche,** comm. des Basses-Alpes (arr. de Barcelonnette), au pied du *col de Larche,* dit aussi *col de Largentière* et *col de la Madeleine ;* 590 h.

**Larche** (François-*Raoul*), sculpteur français, né à Saint-André-de-Cubzac, m. à Paris (1860-1912), auteur de : *la Mer, les Violettes, la Seine et ses affluents,* œuvres gracieuses et sûrement modelées.

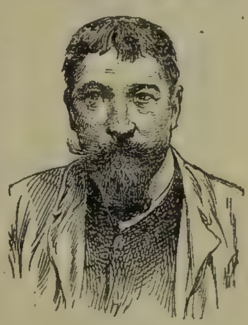
R. Larche.

**Larcher** [*ché*] (Pierre-Henri), érudit et helléniste français, né à Dijon, m. à Paris (1726-1812) ; on lui doit une excellente traduction d'Hérodote.

**Larchey** (Étienne-*Lorédan*), publiciste et archéologue français, né à Metz, m. à Paris (1831-1902). Il a publié : *les Cahiers du capitaine Coignet, le Journal de marche du sergent Fricasse,* précieux pour la connaissance des armées de la Révolution.

**larcin** n. m. (lat. *latrocinium*). Petit vol fait adroitement et sans violence. Chose dérobée. *Par ext.* Plagiat. *Poét.* Faveur amoureuse ravie à une femme.

**lard** [*lar*] n. m. (lat. *lardum*). Substance grasse, renfermé dans le tissu cellulaire sous-cutané de certains animaux à peau épaisse, particulièrement du porc : *on barde les volailles avec du lard. Gros lard* ou *lard gras,* lard qui ne contient aucune partie de chair musculaire. *Petit lard* ou *lard maigre,* celui qui est entremêlé de couches de chair musculaire. *Gras à lard,* très gras. *Fam. Faire du lard,* engraisser dans l'inaction. *Avoir mangé le lard,* être le coupable. *Venir comme lard aux pois,* fort à propos. Aubier, partie molle de l'arbre sous l'écorce. *Pierre à lard,* silicate hydraté naturel de magnésie. (Syn. de stéatite.)

— Encycl. Le lard doit être d'une chair ferme, d'une couleur légèrement rosée. Il est très employé en art culinaire et donne aux mets (omelette, soupe, civet, fricassée, etc.) de précieuses qualités de goût et de nutrition ; mais, comme toute la chair de porc, pour être consommé sans risques, il doit être très cuit.

**lardacé, e** adj. Qui a l'apparence du lard.

**lardage** n. m. Bout employé pour larder.

**larde** n. f. Morceau de viande lardée.

**larder** [*dé*] v. a. Piquer une viande de petits morceaux de lard : *larder un rôti de bœuf. Fig.* Percer de trous profonds : *larder de coups d'épée.* Poursuivre de traits piquants : *larder d'épigrammes.* Semer, entremêler : *larder ses discours, ses écrits de mots grecs ou latins. Larder une pièce de bois,* y planter beaucoup de clous, pour faire tenir le plâtre dont on veut la revêtir. *Larder une carte,* introduire frauduleusement dans un jeu une carte biseautée. *Mar.* Garnir une voile de fils de caret cousus et décommis. *Larder une ralingue,* la coudre sur une voile en passant l'aiguille entre ses torons. *Techn. Larder une étoffe,* engager à faux la navette à travers la chaîne.

**larderasse** [*ra-se*] n. f. Grosse corde d'étoupe ou de chanvre grossier.

**larderon** n. m. Nom vulgaire de la *mésange bleue.* (On dit aussi lardère n. f.)

**lardeux, euse** [*deû, eu-ze*] ou **lardiforme** adj. Qui a l'apparence du lard. Qui contient beaucoup de lard : *chairs lardeuses.*

**lardier** [*di-é*] n. m. Saloir, garde-manger où l'on gardait le lard.

**Lardier** [*di-é*] (cap), cap formant l'extrémité sud de la presqu'île de Saint-Tropez (Var).

**lardiforme** adj. (de *lard,* et *forme*). Qui ressemble à du lard.

**lardite** n. f. *Minér.* Syn. de stéatite.

**Lardner** [*dnér*] (Denis), mathématicien et physicien irlandais, né à Dublin, m. à Naples (1793-1859). Il conçut une vaste encyclopédie populaire.

**lardoire** n. f. Brochette pour larder. Sabot de fer pointu, dont on arme l'extrémité des pieux. Eclat de bois qui reste parfois sur le milieu de la souche d'un arbre abattu. *Fam.* Arme à lame aiguë.

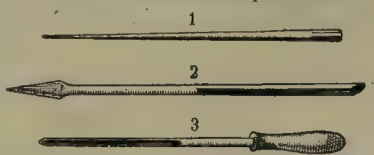

Lardoires : 1. A pointe ; 2. A lance ; 3. A sonde.

**lardon** n. m. Petit morceau de lard, qu'on introduit dans la viande à l'aide d'une lardoire. Petit morceau de lard maigre qu'on fait revenir pour accompagner certains plats. *Fig.* Mot piquant, sarcasme. Morceau de fer, d'acier, que les forgerons introduisent dans les crevasses pour les boucher. Fil de caoutchouc servant à obturer instantanément les trous des chambres à air. Pièce d'horlogerie, longue et étroite, qui fait partie de la potence dans une montre à roue de rencontre. *Arg. typ.* Se dit des lettres ou signes étrangers qui apparaissent disséminés dans un texte.

**lardonnement** [*do-ne-man*] n. m. Action de lardonner.

**lardonner** [*do-né*] v. a. Couper, tailler en lardons, mettre des lardons : *lardonner un filet de bœuf. Fig.* Poursuivre de lardons, de quolibets.

**lardonniste** [*do-nis-te*] n. m. Rédacteur de lardons satiriques.

**lardure** n. f. Défaut qui, dans une étoffe de laine, provient de ce que la navette a lardé la chaine, a mal entrelacé les fils.

**lare** n. m. (lat. *lar, laris ;* d'un mot étrusque, qui signifiait *chef*). Nom des dieux protecteurs du foyer domestique, chez les Romains. Pl. *Fig.* Foyer domestique : *revoir ses lares.* Adjectiv. : *les dieux lares.*

— Encycl. A l'origine, les dieux lares passaient spécialement pour veiller sur les travaux des champs. Leur nature est assez indécise : ils ne sont ni des dieux à proprement parler, ni des ancêtres divinisés, mais des sortes de génies attachés à une famille, à une race. Il n'y en avait qu'un par famille, le *lar familiaris*, à l'origine distinct des pénates, dieux du seuil, avec lesquels une confusion s'établit plus tard. A côté du lare privé, il y avait des lares publics (*lares compitales*, lares des carrefours). Il y eut aussi les *lares militaires, maritimes.* On représenta d'abord les lares par une figure taillée dans le bois, puis sous la forme de génies sans ailes, dans l'attitude de la danse.

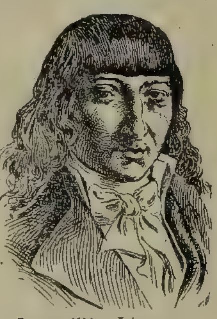
Larevellière-Lépeaux.

**Laredorte,** comm. de l'Aude, arr. et à 33 kil. de Carcassonne, près de l'Aude ; 1.340 h.

**La Renaudie** (Godefroi **de**), gentilhomme périgourdin, chef de la conjuration d'Amboise ; tué dans la forêt de Noisay, en 1560, par son parent le baron de Pardaillan.

**larenier** [*ni-é*] ou mieux **larmier** [*mi-é*] n. m. Rebord d'un châssis destiné à écarter l'eau.

**Larevellière-Lépeaux** [*pô*] (Louis-Marie), conventionnel, puis membre du Directoire, né à Montaigu (Vendée), m. à Paris (1753-1824). Il dirigea tout l'effort de la politique directoriale contre les menées royalistes et contribua au coup d'Etat du 18 fructidor. Il se montra dévoué aux idées religieuses des théophilanthropes.

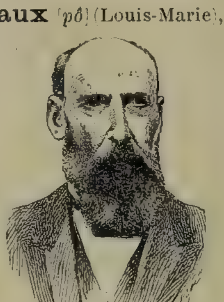
De La Rey.

**La Rey** ou **Delarey** (Jacobus Herklaas **de**), général boer, né en 1847 dans le district de Lichtenburg (Transvaal), m. près de Johannesburg en 1915. En 1899 il triompha des Anglais à la Modder et à Magersfontein et fit prisonnier lord Methuen. Rallié aux Anglais après la défaite, il fut cependant impliqué dans le complot de 1915 et tué dans sa voiture, accidentellement, dit-on.

**La Reynie** [*rè-ni*] (Nicolas-Gabriel **de**), premier lieutenant général de police, né à Limoges (1625-1709). Durant sa magistrature, qui dura de 1667 à 1697, il contribua à organiser la police et l'assainissement de Paris, et présida la *Chambre ardente* chargée de juger l'affaire des poisons.

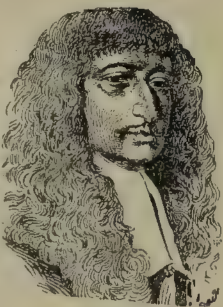
La Reynie.

**large** adj. (du lat. *largus*, abondant). Qui a une certaine étendue dans le sens opposé à la longueur : *large poitrine.* Grand en étendue : *une large base.* Ample : *veston large. Fig.* Peu scrupuleux : *conscience large.* Généreux, libéral : *homme large.* Considérable : *faire de larges concessions.* Fait avec fermeté, à grands traits : *exécution large. Large* ou *ouvert*, se dit du cheval dont les membres (antérieurs ou postérieurs) sont très écartés. N. m. Largeur : *un mètre de large.* Haute mer : *prendre le large. Fig. Prendre le large*, s'enfuir. *En long et en large* ou *de long en large*, en longueur et en largeur. *Au large* loc. adv., spacieusement. Loc. ellipt. Ordre de s'éloigner : *au large, au large !* Ant. **Etroit, serré.**

**Largeasse,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 12 kil. de Parthenay, sur l'Ouine ; 1.210 h.

**Largeau** (Victor-Emmanuel-Etienne), général français, né à Irun, m. près de Verdun des suites de blessures reçues à l'ennemi (1867-1916). Il pacifia et organisa le Territoire du Tchad.

**largement** [*man*] adv. D'une manière large ; abondamment. Ant. **Etroitement.**

**Largentière** [*jan*], ch.-l. d'arr. (Ardèche), sur la Ligne, affl. de l'Ardèche, à 32 kil. de Privas ; 2.170 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles, forges, soie. — L'arr. a 10 cant., 100 comm., 84.020 h. ; le cant. a 14 comm., et 9.630 h.

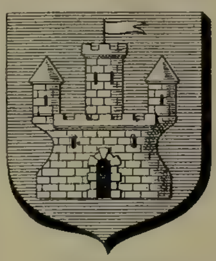
Armes de Largentière.

**larger** [*jé*] v. n. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il largea, nous largeons.*) *Manèg.* Se dit d'un cheval qui va large, qui gagne du terrain en s'éloignant du centre de la volte.

**largesse** [*jè-se*] n. f. Libéralité, distribution abondante et gratuite : *les rois de France faisaient de grandes largesses à l'occasion de leur avènement.* Ant. **Avarice.**

**larget** [*jè*] n. m. Plaque de fer qu'on lamine pour faire une languette. (S'emploie surtout au pl.)

**largeur** n. f. Une des dimensions d'un objet, par opposition à la longueur. *Fig.* Ampleur, manière élevée, non mesquine : *envisager une question avec largeur. En grande largeur*, se dit des étoffes dont le lé a 120 ou 130 cm. (par opposition aux largeurs de 60 à 80 cm.).

**larghetto** [*ghè*] adv. *Musiq.* Mot italien, servant à indiquer un mouvement un peu moins lent que *largo.* N. m. Morceau qui doit être dans ce mouvement : *un larghetto.*

**Largillière** (Nicolas **de**), peintre français de portraits, né et m. à Paris (1656-1746). Ses œuvres, principalement ses portraits, sont remarquables par la fraîcheur du ton et la vérité du coloris. Un de ses chefs-d'œuvre, *Portrait du peintre, de sa femme et de sa fille*, figure au Louvre.

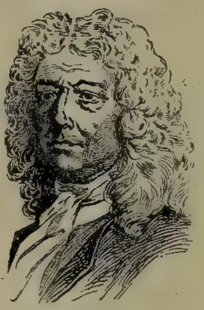
Largillière.

**largo** adv. (m. ital.). *Musiq.* Indique un mouvement ample et large. N. m. Morceau qui doit être exécuté dans ce mouvement : *un largo.*

**largonji** n. m. *Pop.* Argot composé de mots déformés par la substitution de la lettre *l* à la consonne initiale, le transport de cette initiale à la fin du mot, et par l'addition des désinences *em, é, i, oque, uche, ard*, etc. (C'est ainsi que *boucher* devient *loucherbem* [ché], *argot, largotmuche* [gho], et *jargon largonji.*)

**largue** [*lar-ghe*] n. f. *Arg.* Femme. Jeune fille.

**largue** [*lar-ghe*] adj. (forme provenç. de *large*). Qui n'est pas tendu. *Vent largue*, oblique par rapport à la route du navire. N. m. Allure dans laquelle les vergues ne sont pas brassées complètement, le vent venant de l'arrière du travers. Adv. : *les jonques doivent marcher largue.*

**larguer** [*ghé*] v. a. (de *largue*). *Mar.* Lâcher, démarrer. *Larguer les voiles*, lâcher ou filer le cordage retenant une voile par le bas. V. n. Se disjoindre.

**Lariboisière** (Jean-Ambroise Baston, comte), général d'artillerie français, né à Fougères, m. à Kœnigsberg (1759-1812) ; il se distingua à Austerlitz, Essling, Wagram, et surtout à la Moskowa. — Son fils, Charles, né à Fougères, m. à Paris (1788-1868), sénateur en 1852, épousa Elisa Roy, qui devait plus tard fonder à Paris l'*hôpital Lariboisière*, situé rue Ambroise-Paré.

**laricio** [*si-o*] n. m. *Bot.* V. PIN.

**laridés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, comprenant les goélands (*larinus*), mouettes, sternes, etc. S. un *laridé.*

**Laridon**, nom donné par La Fontaine à un chien dégénéré, dans la fable intitulée *l'Education* (VIII, 24) :

> Oh ! combien de Césars deviendront Laridons !

Ce vers s'applique à ceux que la mollesse rend indignes de leurs ancêtres.

**larifla**, mot de fantaisie qui entre dans quelques refrains de chansons badines.

**larigot** [*gho*] n. m. Sorte de flûte ancienne. Le plus aigu des jeux de l'orgue. *A tire-larigot* loc. adv., beaucoup : *boire à tire-larigot.* (D'après une anecdote, *tire-larigot* serait pour *tire-la Rigaude. La Rigaude* était le nom d'une grosse cloche de la cathédrale de Rouen, que l'on mettait péniblement en branle, ce qui donnait grand'soif au sonneur.)

**larin** n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, comprenant de gros charançons ordinairement gris, piquetés de jaune et de rouge, et qui vivent sur les chardons, dans les régions chaudes et tempérées.

**larinoïde** adj. Qui ressemble à du lard, qui en a la structure.

**Larissa,** v. de la Grèce (Thessalie) ; 18.000 h. Ch.-l. de province ; archevêché grec. Commerce de céréales. Les croisés francs la prirent en 1205.

**Laristan,** prov. maritime de la Perse ; 95.000 h. Capit. *Lar.*

**La Rive** (Charles-Gaspard **de**), physicien et chimiste suisse, né à Genève (1770-1834). Il fut, en 1813, un des chefs du gouvernement provisoire qui proclama la république à Genève. — Son fils Auguste, né à Genève, m. à Marseille (1801-1873), également physicien, a fait des expériences sur les capacités calorifiques des gaz.

**Larivey** [*vè*] (Giunta, dit *Pierre* **de**), auteur et comédien français, né à Troyes (1540-1612). Il a traduit ou imité dans ses comédies (*les Esprits, la Veuve*, etc.) les meilleurs comiques toscans. Molière s'est, dans *l'Avare*, inspiré de lui.

**larix** [*riks*] n. m. Nom scientifique du *mélèze.*

**larixinique** adj. Se dit d'un acide extrait de l'écorce de mélèze.

**Larkana,** v. de l'Empire anglais des Indes (présid. de Bombay, prov. du Sindh), dans la basse plaine de l'Indus ; 16.000 h.

**larme** n. f. (lat. *lacryma*). Humeur sécrétée par diverses glandes de l'œil, et qui se répand au dehors par suite d'un effet physique ou d'un vif sentiment moral, de douleur, de joie, d'admiration : *être ému jusqu'aux larmes.* Affliction, douleur : *passer sa vie dans les larmes.* Suc qui coule de quelques végétaux, comme la vigne. Petite quantité de vin ou d'une autre liqueur : *ne m'en versez qu'une larme.* Ornement en forme de larme : *drap noir orné de larmes d'argent. Pharm.* Petite masse solidifiée de suc ou de résine. Loc. div. *Larmes de crocodile*, larmes hypocrites. *Pleurer à chaudes larmes, fondre en larmes*, pleurer abondamment. *Essuyer les larmes de quelqu'un*, le consoler. *Rire aux larmes, jusqu'aux larmes*, rire très fort, jusqu'à en répandre des larmes. *Avoir des larmes dans la voix*, parler d'une voix émue, tremblante. *Poét. Larmes de l'aurore*, rosée. *Larme de cerf*, liqueur onctueuse qui remplit les cavités existant au-dessous des yeux du cerf.

— Encycl. Les larmes, liquide clair, incolore, alcalin, d'une densité peu différente de celle de l'eau, sont sécrétées d'une manière continue par les glandes lacrymales. Leur quantité augmente sous certaines influences pathologiques ou sensitives. Elles sont un symptôme de la douleur morale ou physique.

**larme-de-Job** ou **larme-du-Christ** n. f. Espèce de graminée des Indes (*coïx*), dont les graines ont la forme d'une larme. (On dit aussi LARMILLE DES INDES.) Pl. des *larmes-de-Job.*

**Larmessin** ou **L'Armessin** (Nicolas Ier **de**), dessinateur et graveur français, né et mort à Paris (1640-1725). — Son fils Nicolas II (1684-1755), a gravé d'après Watteau, Lancret et Boucher.

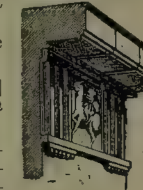
Larmier.

**larmette** [*mè-te*] n. f. Petite larme. (Vx.)

**larmeux, euse** [*meû, eu-ze*] adj. *Comm.* En larmes : *benjoin larmeux.*

**larmier** [*mi-é*] n. m. (de *larme*). Saillie d'une corniche creusée en forme de gouttière, et destinée à faire tomber l'eau de pluie à une distance convenable du pied du mur. (V. LARENIER.) *Anat.* Angle de l'œil le plus rapproché du nez, et dans lequel se forment les larmes. *Zool.* Fente au-dessous de l'angle interne de l'œil du cerf. (Syn. LARMIÈRE.) Ce qui, dans la tête du cheval, correspond aux tempes de l'homme.

**larmière** n. f. *Zool.* V. LARMIER.

**larmille** n. f. *Bot.* V. LARME-DE-JOB.

**larmoiement** [*moi-man*] ou **larmoîment** [*man*] n. m. Ecoulement involontaire de larmes.

**Larmont,** arête du Jura, à l'E. de Pontarlier, (1.352 m. d'altitude au Gros-Taureau). Fort qui commande les routes et les voies ferrées de Pontarlier à Lausanne et à Neuchâtel.

**larmoyant** [*moi-ian*], **e** adj. Qui fond en larmes. Qui excite les larmes : *prendre un ton larmoyant.*

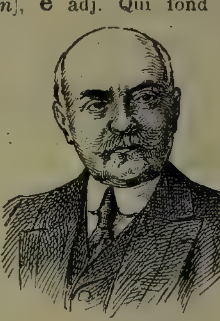
Larnaude.

**larmoyer** [*moi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer.*) Pleurer, jeter des larmes : *ne faire que larmoyer.*

**larmoyeur, euse** [*moi-ieur, eu-ze*] adj. et n. Celui, celle qui larmoie. (Peu us.)

**Larnaka,** v. de l'île de Chypre, sur la côte méridionale ; 9.200 h. Port de commerce assez actif.

**Larnaude** (Ferdinand), jurisconsulte français, né à Condom, en 1853, doyen de la faculté de droit de Paris, auteur de travaux de droit public.

**Laroche** (Amand), peintre français, né à Saint-Cyr, m. à Paris (1826-1903) ; auteur de tableaux de genre.

**Laroche** (Félix de La Roche, dit), acteur français, né à Paris en 1841 ; comédien de talent, élégant et correct.

**Laroche,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Marche) ; 2.080 h.

**La Rochefoucauld** [*kô*], ancienne famille française, originaire de l'Angoumois, et qui descend de Foucauld, sire de La Roche, petit fils de Hugues II de Lusignan. Le membre le plus connu, François VI, duc de La Rochefoucauld, né et m. à Paris (1613-1680), joua un rôle important pendant la Fronde et assista au combat du faubourg Saint-Antoine, où un coup de feu le priva momentanément de la vue. Il passa la dernière partie de sa vie à la cour et dans la société des femmes les plus distinguées de son temps. Il fut l'ami intime de Mme de Longueville, puis de Mme de La Fayette. Son chef-d'œuvre est le livre des *Maximes*, recueil de pensées d'un pessimisme amer. Il a laissé aussi des *Mémoires.* V. Maximes.

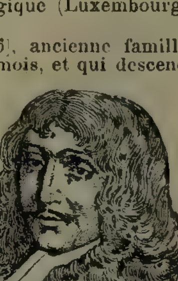
La Rochefoucauld.

**La Rochefoucauld-Doudeauville** (Ambroise-Polycarpe), philanthrope français, né à Paris, m. à Montmirail (Sarthe) (1765-1841) ; ministre sous Charles X. Il créa l'Ecole d'agriculture de Grignon.

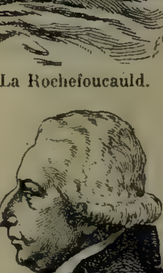
Larochefoucauld-Liancourt.

**La Rochefoucauld-Liancourt** (François), philanthrope et homme politique français, né à Paris (1747-1827). Il fut membre de l'Académie des sciences, et se signala par son esprit libéral. Il fonda sur sa terre de Liancourt une ferme-école, et la première de nos écoles d'arts et métiers. Il propagea l'usage de la vaccine.

**La Rochejaquelein** [*ke-lin*] (Henri du Vergier **de**), célèbre chef royaliste vendéen, né au château de la Durbellière (Deux-Sèvres) [1772-1794]. Après la journée du 19 Août, il quitta Paris pour rejoindre Lescure, et se mit à la tête des paysans vendéens. « Si j'avance, leur dit-il, suivez moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi. » Il remplaça Lescure comme général en chef à la mort de ce dernier, et fut lui même blessé au combat de Nouaillé. C'était un soldat d'une remarquable bravoure, mais un général insuffisant. — Ses deux frères, Louis, né à Saint-Aubin-de-Beaubigné, tué aux Mattes (1777-1815) et Auguste (1783-1868), contribuèrent à soulever la Vendée pendant les Cent-Jours.

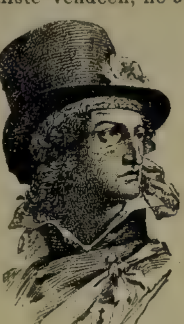
La Rochejacquelein.

**Larochemillay,** comm. de la Nièvre, arr. et à 27 kil. de Château-Chinon ; 1.750 h.

**Laroche-Saint-Cydroire,** comm. de l'Yonne, arr. et à 6 kil. de Joigny ; 960 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Laromiguière** (Pierre), philosophe français, un des fondateurs de l'éclectisme, né à Livignac (Aveyron), m. à Paris (1756-1837). Ses *Leçons de Philosophie* eurent une influence considérable.

**La Roncière Le Noury** (Camille, baron), amiral français, né à Turin, m. à Paris (1813-1881). Il se distingua en 1871, pendant le siège de Paris, notamment à la prise du Bourget.

**Laroquebrou,** ch.-l. de c. du Cantal, arr. et à 20 kil. d'Aurillac, sur la Cère ; 1.700 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 14 comm., et 9.500 h.

**Laroque-d'Olmes,** comm. de l'Ariège, arr. et à 38 kil. de Pamiers ; 1.200 h. Ch. de f. M.

**Laroque-Timbaut** [*tin-bô*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 14 kil. d'Agen ; 1.060 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 8 comm., et 3.640 h.

**La Rouërie** (Charles-Armand Tafin, marquis **de**), conspirateur breton, né au château de La Rouërie, près de Rennes, en 1750, m. au château de La Guyonnarais, près de Lamballe, en 1793. C'est lui qui jeta les bases de la conspiration d'où sortit la chouannerie.

**Larousse** (Pierre), célèbre grammairien, lexicographe et littérateur français, né à Toucy (Yonne), m. à Paris (1817-1875). Il publia, en 1849, sa *Grammaire lexicologique*, dont l'apparition inaugura de nouvelles méthodes dans l'enseignement de la grammaire, puis de nombreux ouvrages pour les écoles primaires. Il fit paraître ensuite différents ouvrages de lexicologie : *Jardin des racines grecques*, *Jardin des racines latines*, *Fleurs historiques*, etc., fonda l'*Ecole Normale*, remarquable journal d'enseignement, dont les volumes forment un recueil pédagogique très précieux ; puis il entreprit la rédaction du *Grand Dictionnaire Universel du XIX$^{e}$ Siècle*, gigantesque projet dans l'exécution duquel il apporta ses qualités de travailleur infatigable, d'esprit éclairé et libre. (V. DICTIONNAIRE). Il mourut avant la fin de sa tâche, miné par un labeur qu'il ne voulut jamais interrompre.

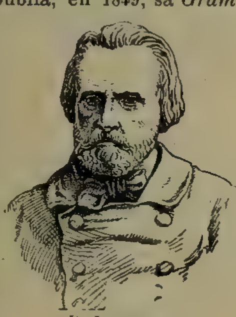
P. Larousse.

**Larousse Illustré (Nouveau)**, dictionnaire encyclopédique universel en sept volumes, publié de 1897 à 1904, sous la direction de Claude Augé ; œuvre remarquable par l'abondance des matières traitées, et par la richesse incomparable de l'illustration. Cet ouvrage a obtenu un succès mondial. Un *Supplément* a été publié en 1906. V. DICTIONNAIRE.

**Larousse Mensuel illustré,** revue mensuelle encyclopédique, universelle, fondée, en mars 1907, par Claude Augé et publiée depuis sous sa direction. Elle enregistre toutes les manifestations de la vie contemporaine. Les articles littéraires, scientifiques, artistiques, etc., très développés et classés par ordre alphabétique dans chaque numéro, sont accompagnés d'une illustration fine, abondante et documentaire.

**Larousse pour Tous,** dictionnaire encyclopédique en 2 vol. publié en 1907-1909 sous la direction de Claude Augé : ouvrage substantiel renfermant la quintessence d'une encyclopédie complète, richement illustré. — Ce « Larousse pour Tous » a été remplacé en 1920 par le **Larousse Universel en 2 volumes,** dictionnaire encyclopédique *d'après-guerre*, publié (1920-1922) sous la direction de Claude Augé. Ce nouveau dictionnaire plus développé, plus abondamment illustré, plus riche à tous points de vue que le précédent, donne un inventaire général, à jour, des connaissances universelles et enregistre les modifications, les transformations amenées par la Grande Guerre.

**larra** n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant de nombreuses espèces répandues sur tout le globe. (Ils creusent des terriers et semblent parasites des sphex.)

**Larra** (Mariano José **de**), pamphlétaire et auteur dramatique espagnol, né à Madrid en 1809 ; se suicida dans la même ville en 1837. Il s'est inspiré non sans succès des romantiques français.

**Larrey** [*la-rè*] (baron Dominique-Jean), chirurgien militaire, né à Baudéan (Hautes-Pyrénées), m. à Lyon (1766-1842) ; chirurgien en chef de la Grande Armée, qu'il suivit dans presque toutes les campagnes. Il a laissé des mémoires, des relations, etc. Son activité infatigable l'avait fait surnommer *la Providence des soldats*. Membre de l'Académie des sciences (1829) ; — Son fils, le baron Félix-Hippolyte, né et m. à Paris (1808-1895), chirurgien militaire et homme politique, professeur au Val de Grâce à Paris.

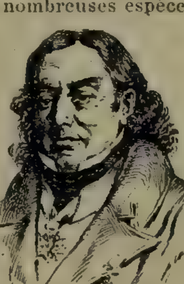
Larrey.

**larron, onesse** [*la-ron, o-nè-se*] n. m. (lat. *latro*). Qui prend furtivement, voleur. *Larron d'amour, d'honneur*, séducteur. *S'entendre comme larrons en foire*, se dit de deux personnes qui sont de connivence pour jouer quelque mauvais tour. *Donner sa bourse à garder au larron*, confier ses intérêts à la personne la plus disposée à les trahir. *Le bon et le mauvais larron*, les deux voleurs qui furent mis en croix avec Jésus-Christ, et dont le premier se convertit avant de mourir. N. m. *Typogr.* Défaut produit par un pli qui se trouve dans la feuille mise sous presse. *Broch.* Pli d'un feuillet, qui étant ployé, n'a pas été rogné lorsqu'on a relié ou broché le livre. Petite pellicule sèche à l'intérieur d'une plume d'oie, qui boit l'encre. Bout de mèche allumé, qui fait couler une chandelle, une bougie. Prov : **L'occasion fait le larron,** les circonstances font faire des choses répréhensibles auxquelles on ne songeait pas. ALLUS. LITT. :

Arrive un troisième larron,

vers de la fable de La Fontaine *les Voleurs et l'Ane*. Les allusions à ce vers signifient que, tandis que deux individus sont en lutte, en contestation pour une chose, celle-ci devient la propriété d'un survenant (du *troisième larron*).

**larronneau** [*la-ro-nô*] n. m. *Fam.* Petit larron ; celui qui dérobe des objets de peu de valeur.

**larronner** [*la-ro-né*] v. n. Faire le larron.

**larronnerie** [*la-ro-ne-rî*] n. f. Action de larronner ; repaire de larrons.

**larronnière** [*la-ro-ni*] n. f. Repaire de larrons. (Vx.)

**Larroumet** (Gustave), professeur et littérateur français, né à Gourdon, m. à Paris (1852-1903). On lui doit un certain nombre d'études d'histoire et de critique, notamment *Marivaux, sa vie et ses œuvres*.

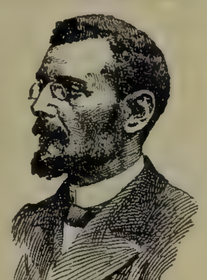
Larroumet.

**Larsson** (Karl), peintre suédois, né et m. à Stockholm (1878-1919). Ses œuvres : peintures à l'huile, aquarelles, fresques, valent par l'éclat de la lumière et une extraordinaire fraîcheur de coloris (*le Vin*, *Céramique*, paysages et intérieurs suédois).

**Lartchall,** v. d'Ecosse (comté de Lanark), sur la Clyde ; 14.400 h.

**Lartet** (Edouard), géologue et paléontologiste français, né à Saint-Guiraud, m. à Seissan (1801-1871) a exécuté de remarquables reconstitutions d'animaux antédiluviens. — Son fils Louis, né à Castelnau en 1840, géologue de valeur.

**larton** n. m. *Arg.* Pain. *Larton brutal*, pain noir ; *larton savonné*, pain blanc.

**La Rue** (Charles **de**), jésuite français érudit, poète latin distingué et prédicateur, né et m. à Paris (1643-1725). Sa meilleure oraison funèbre est celle du maréchal de Boufflers.

**laruette** [*ru-è-te*] n. m. Artiste remplissant les rôles des pères et des ganaches, dans lesquels excellait l'acteur *Jean-Louis Laruette*, né et m. à Toulouse (1731-1792).

**Laruns,** ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 33 kil. d'Oloron, sur le gave d'Ossau ; 1.960 h. Ch. de f. M. Zinc, plomb argentifère. — Le cant a 8 comm., et 5.150 h.

**Laruscade,** comm. de la Gironde, arr. et à 30 kil. de Blaye, près du Médéou ; 1.630 h. Vignobles.

**larvaire** [*vè-re*] adj. Qui se rapporte à la larve ou à son état : *les formes larvaires des insectes diffèrent beaucoup de l'animal parfait.*

**larve** n. f. (du lat. *larva*, fantôme). *Antiq. rom.* Nom donné à des spectres d'hommes morts tragiquement, ou criminels, qui erraient, croyait-on, sur la terre pour tourmenter les vivants. *Zool.* et *pathol.* Forme qu'affectent certains animaux au moment de leur naissance, pendant laquelle ils diffèrent plus ou moins de leurs ascendants et sous laquelle ils demeurent plus ou moins longtemps avant d'atteindre à l'état adulte : *les larves causent de grands dégâts à l'agriculture et à l'industrie.*

— Encycl. *Zool.* La chenille est la larve du papillon, comme le ver blanc est la larve du hanneton, le têtard celle de la grenouille, etc. Nombre de poissons, de batraciens, de crustacés, de vers, de mollusques, etc., naissent à l'état de larve ; mais ce sont surtout les insectes qui passent par ce stade. Les larves des insectes se répartissent en un certain nombre de types fondamentaux. Dans les ordres à métamorphoses dites « incomplètes » (orthoptères, hémiptères), les larves ne diffèrent des adultes que par l'absence d'ailes et l'existence à l'état latent de certains organes, tandis que, chez ceux à métamorphoses complètes (coléoptères, lépidoptères), elles ont une allure absolument particulière, qu'elles ne perdront qu'après avoir passé par un stade dit « de chrysalide » ou « de nymphe ». C'est sous la forme de larve que les insectes les plus parfaits, notamment les coléoptères, vivent le plus longtemps. Aussi sont-ce toujours les larves qui causent le plus de dégâts à l'agriculture et à l'industrie. Avant de se changer en chrysalides ou en nymphes, les larves choisissent un abri, filent un cocon, ou se fabriquent une coque terreuse, ligneuse, etc. V. INSECTE.

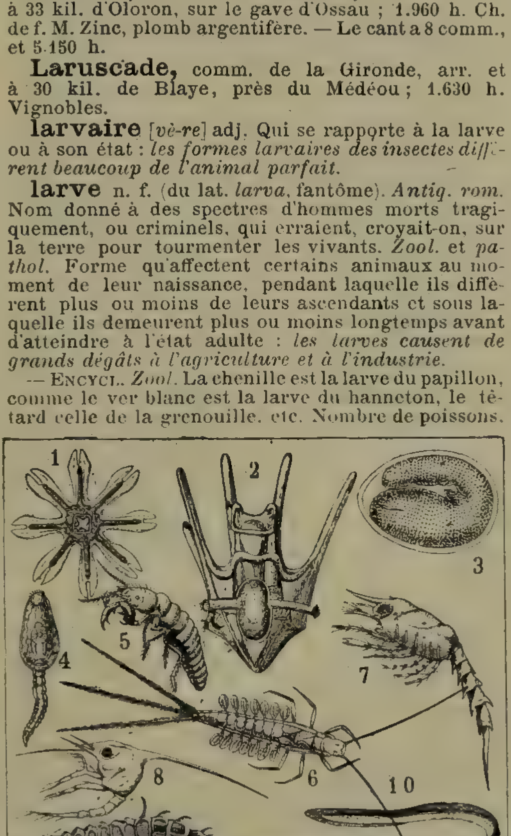

Larves : 1. Acalèphe ; 2. Oursin ; 3. Botriocéphale ; 4. Douve ; 5. Cigale ; 6. Ephémère ; 7. Homard ; 8. Crabe ; 9. Carabe ; 10. Lamproie.

**larvé, e** adj. Se dit de toutes les fièvres qui se présentent sous une forme anormale et particulièrement de la malaria, lorque les accès sont peu fréquents et bénins.

**larvicole** adj. (de *larve*, et du lat. *colere*, habiter). Qui vit dans le corps des larves : *parasite larvicole*.

**larviforme** adj. Qui a la forme d'une larve d'insecte.

**larvivore** adj. Qui dévore les larves. (Les poissons larvivores et notamment les cyprins peuvent jouer un rôle important dans la prophylaxie des fièvres paludéennes.)

**laryngé, e** et **laryngien, enne** [*ji-in, è-ne*] adj. Qui a rapport au larynx : *phtisie laryngée*.

**laryngectomie** [*jèk-to-mî*] n. f. (du gr. *larugx*, larynx, et *ektomê*, ablation). Ablation chirurgicale, totale ou partielle du larynx, qui est indiquée dans les cas de tumeurs, principalement de cancer. (La phonation est maintenue à l'aide d'un larynx artificiel.)

**laryngien, enne** [*ji-in, è-ne*] adj. Qui a rapport au larynx, qui appartient au larynx : *cavité laryngienne*.

**laryngisme** [*jis-me*] n. m. Contraction spasmodique des muscles du larynx, qui produit l'occlusion de la glotte et amène la suffocation.

**laryngite** n. f. Inflammation du larynx. *Laryngite diphtérique*, forme de la diphtérie, caractérisée par la production de fausses membranes dans le larynx. (On l'appelle vulgairement CROUP.)

— Encycl. On distingue plusieurs sortes de laryngites, suivant qu'elles sont simples, œdémateuses, striduleuses ou tuberculeuses.

Les laryngites simples sont aiguës ou chroniques. La laryngite aiguë survient sous l'influence du froid, d'un effort vocal, par inhalation de poussières ou de gaz irritants, etc. ; on l'observe au début de certaines fièvres. Elle se manifeste par des modifications de la voix, une toux rauque et douloureuse, avec crachats perlés, un peu d'oppression. La maladie cède promptement à des lavages, à des badigeonnages antiseptiques. Les laryngites aiguës, déterminées par l'ingestion de liquides caustiques, sont les plus graves, car il y a souvent de l'œdème de la glotte, et plus tard des rétractions cicatricielles.

Les laryngites chroniques succèdent à la forme aiguë, ou s'établissent d'emblée ; la voix est rauque, l'aphonie peut être complète. Le repos complet de l'organe, la suppression des causes d'irritation, des pulvérisations et des badigeonnages antiseptiques donnent souvent de bons résultats.

La *laryngite striduleuse* ou *faux croup* est une laryngite aiguë des jeunes enfants, qui survient à la suite d'un refroidissement chez les sujets à amygdales très volumineuses. Elle se manifeste la nuit par une toux rauque, une respiration sifflante, une face congestionnée, etc. La crise dure une heure ou deux, et peut se reproduire. La révulsion par l'eau chaude ou des cataplasnes, une médication calmante sont suffisantes.

La *laryngite tuberculeuse* ou *phtisie laryngée* représente la localisation laryngienne de la tuberculose. Elle peut précéder ou compliquer la tuberculose pulmonaire ou exister en dehors de celle-ci. La voix est plus ou moins modifiée, la toux est sèche, pénible, provoque des expectorations douloureuses et sanguinolentes, des vomissements. Malgré tous les traitements locaux ou généraux, le pronostic en est très grave.

**laryngocèle** n. f. (du gr. *larugx*, larynx, et *kêlê*, tumeur). Tumeur du larynx.

**laryngologie** [*jî*] n. f. Traité sur le larynx.

**laryngologique** adj. Relatif à la laryngologie.

**laryngopathie** [*tî*] n. f. Affection du larynx.

**laryngoscope** [*ghos-ko-pe*] n. m. (du gr. *larugx*, larynx, et *skopein*, examiner). Appareil à l'aide duquel on peut examiner le larynx.

— Encycl. Le laryngoscope consiste en une lentille et un miroir concentrant la lumière sur un second miroir dit *laryngien*, qui reçoit l'image et la transmet à l'œil de l'observateur. Ce second miroir, placé au fond de la bouche au moyen d'une tige à laquelle il est fixé, est incliné à 45° : il redresse l'image des objets.

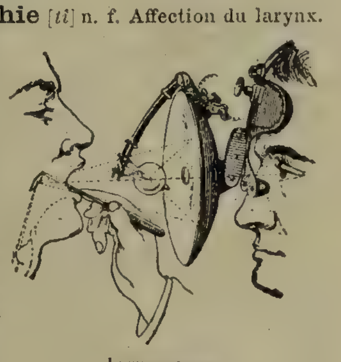
Laryngoscope.

**laryngoscopie** [*ghos-ko-pî*] n. f. Exploration à l'intérieur du larynx.

**laryngoscopique** [*ghos-ko-pi-ke*] adj. Qui a rapport au laryngoscope.

**laryngosténose** [*ghos-té-nô-ze*] n. f. Rétrécissement du larynx.

**laryngotome** n. m. (du gr. *larugx*, larynx, et *tomê*, section). Instrument à l'aide duquel on pratique la laryngotomie.

**laryngotomie** [*mî*] n. f. (de *laryngotome*). Opération ayant pour but d'ouvrir le larynx.

— Encycl. La laryngotomie est indiquée soit pour permettre l'introduction d'une canule, dans l'asphyxie par suffocation (elle remplace alors la *trachéotomie*), soit pour permettre l'ablation de petites tumeurs.

**laryngotomique** adj. Qui a rapport à la laryngotomie.

**laryngotyphus** [*fuss*] n. m. Ulcération de la muqueuse du larynx, consécutive au typhus.

**larynx** [*rinkss*] n. m. (gr. *larugx*). Partie supérieure de la trachée-artère, où se produit la voix : *la moindre irritation du larynx provoque la toux.*

— Encycl. Le larynx, situé à la partie moyenne et antérieure du cou, au-dessus de l'os hyoïde, est un organe creux, dans lequel la colonne d'air expiré normalement met en jeu l'appareil vocal. Il est mobile, et se déplace physiologiquement dans la déglutition, la phonation et les mouvements de la toux. Son volume varie avec le sexe et l'âge ; il paraît lié au développement des organes génitaux.

La cavité du larynx présente : l'orifice supérieur, les cordes vocales supérieures et inférieures, etc. ; elle est constituée par des cartilages (thyroïde, cricoïde, aryténoïde, etc.) recouverts de muscles et d'une muqueuse, qui fait suite à celle de la bouche et se continue en bas avec celle de la trachée.

Le larynx n'existe que chez les vertébrés à respiration pulmonaire : mammifères, oiseaux et reptiles ; chez les mammifères, il est à peu près identique à celui de l'homme, mais il est parfois pourvu de cavités destinées à renforcer les sons (singes hurleurs) ; chez les oiseaux, il y a deux larynx, l'un en haut, l'autre en bas de la trachée : c'est ce dernier qui intervient dans la production du chant.

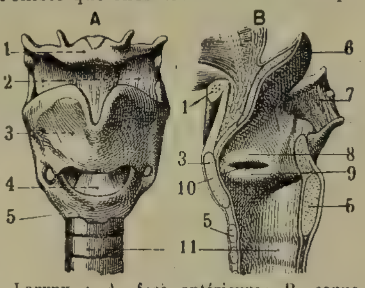

Larynx : A, face antérieure ; B, coupe sagittale. — 1. Os hyoïde ; 2. Ligament thyro-hyoïdien ; 3. Cartilage thyroïde ; 4. Ligament cricothyroïdien ; 5. Cartilage cricoïde ; 6. Epiglotte ; 7. Membrane thyro-hyoïdienne ; 8,9. Cordes vocales ; 10. Ventricule du larynx : 11. Trachée.

— *Pathol.* Les affections du larynx sont multiples. En dehors du spasme de la glotte, des compressions exercées par des tumeurs ou des inflammations (v. LARYNGITE), le larynx peut présenter la paralysie des muscles dilatateurs, entraînant une dyspnée intense, la paralysie des muscles constricteurs, qui produit l'aphonie, etc. Toutes ces affections se reconnaissent au laryngoscope. Il faut encore mentionner l'introduction des corps étrangers, qu'on doit s'efforcer d'extraire naturellement, et, si l'on échoue, que l'on enlève par la laryngotomie.

**Larzac** (CAUSSE DE), le plus méridional des causses cévenols ; 700 kil. carr. ; 750 à 800 m. d'altitude. Elevage de moutons.

**Larzac** (*race du*), population ovine que l'on rencontre sur les causses de l'Aveyron, de la Lozère et de l'Hérault. C'est une variété de la race pyrénéenne, mais qui a pris une importance assez considérable. C'est en effet du lait des brebis du Larzac que sont faits les fromages de Roquefort.

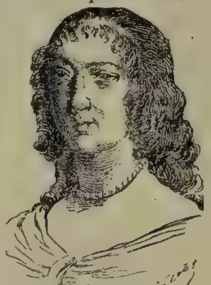
Mme de La Sablière.

**las !** interj. (de *las* adj.) Syn. de HÉLAS !

**las, lasse** [*lâ, lâ-se*] adj. (lat. *lassus*). Fatigué : *après de grands efforts, on est las.* Ennuyé, dégoûté : irrité : *on est las de la politique, de la guerre, des tromperies continuelles. De guerre lasse*, par suite de la fatigue qui résulte d'une longue lutte.

**las** [*lass*] n. m. Pelle en bois des sauniers.

**La Sablière** (Marguerite HEISSEIN, dame **de**), une des femmes d'esprit les plus célèbres du XVIIe siècle, née et m. à Paris (1636-1693). La Fontaine fut longtemps parmi ses commensaux habituels. Après de retentissantes amours avec le marquis de La Fare, elle se retira du monde, et écrivit de remarquables *Pensées chrétiennes*. — Son mari, Antoine DE RAMBOUILLET, sieur *de La Sablière*, né et mort à Paris (1624-1679), s'était rendu fameux par ses *Madrigaux*.

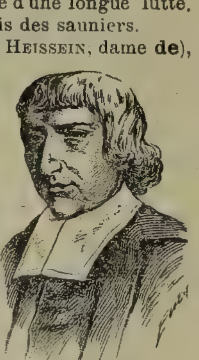
J.-B. de La Salle.

**lasagne** [*za-gne*] n. f. (ital. *lasagna*). Pâte d'Italie, taillée en forme de rubans larges et ondés.

**Lasalle,** ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 43 kil. de Vigan, dans la vallée de la Salendre ; 2.270 h. — Le cant. a 9 comm., et 5.350 h.

**La Salle** (Antoine **de**), littérateur et romancier français, né en Provence (1390-1464) ; auteur des *Quinze Joyes de mariage*; des *Cent nouvelles Nouvelles*, et du *Petit Jehan de Saintré*.

**La Salle** (Robert CAVELIER, sieur **de**), voyageur français, né à Rouen, m. en Amérique (1640-1687). Il reconnut la Louisiane et le cours du Mississipi.

**La Salle** (saint Jean-Baptiste **de**), chanoine de Reims, né à Reims, m. à Rouen (1651-1719) ; fondateur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes.

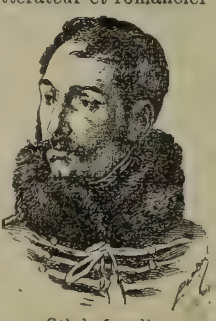
Gal de Lasalle.

**Lasalle** (Antoine-Charles-Louis, comte **de**), général de cavalerie français, né à Metz, m. à Wagram (1775-1809), le meilleur général d'avant-garde des armées de Napoléon. Il se distingua en Espagne, à la bataille de Medellin, et fut tué en pleine charge, d'une balle au front, à Wagram. Sa *Correspondance* a été publiée en 1891.

**Lasca (il).** V. GRAZZINI.

**lascar** [*las-kar*] n. m. (de l'arabe *askar*, mercenaire, v. ASKARI). Matelot indien. *Arg.* Homme brave, hardi et malin.

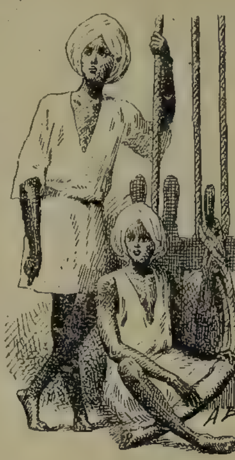
Lascars.

**Lascaris** [*las-ka-riss*], grande famille byzantine, qui apparaît dans l'histoire à la fin du XIIe siècle, et qui a fourni plusieurs empereurs de Nicée : THÉODORE Ier, THÉODORE II, JEAN IV. V. THÉODORE et JEAN.

**Lascaris** (Constantin), grammairien grec, né à Constantinople, m. à Messine (1434-1501) ; il enseigna le grec à Milan dès 1460 ; auteur d'une grammaire grecque prisée en Occident.

**Lascaris** (Jean), savant grammairien grec, né à Constantinople, m. à Rome (1445-1535). A Florence, Venise, Milan, Rome, et en France où il séjourna deux fois, il contribua puissamment à la rénovation des études helléniques.

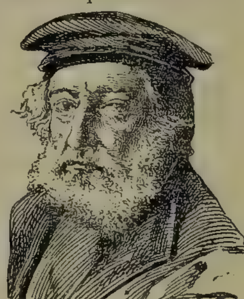
Jean Lascaris.

**Las Casas** [*las-ka-sass*] (Barthélemy **de**), prélat et dominicain espagnol, né à Séville, m. à Madrid (1474-1566). Il défendit avec zèle les Indiens d'Amérique contre l'oppression de leurs conquérants.

**Las Cases** [*lass-ka-ze*] (Emmanuel, comte **de**), historien français, né au château de Las Cases (Haute-Garonne), m. à Passy (1766-1842). Il accompagna Napoléon à Sainte-Hélène, et rédigea le *Mémorial de Sainte-Hélène*.

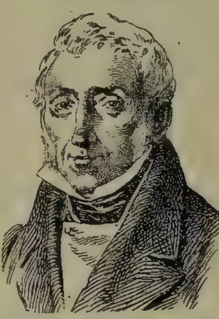
Las Cases.

**lasciate ogni speranza, voi ch' entrate,** mots ital. signif. : *Laissez toute espérance, vous qui entrez.* Inscription qui, dans le poème de Dante, est placée à la porte des Enfers (*Enfer*, III, 9).

**lascif** [*las-sif*], **ive** adj. (lat. *lascivus*). Folâtre. (Vx.) Fort enclin à la luxure. Qui porte à la luxure, ou qui est inspiré par elle : *danse lascive.*

**lascivement** [*las-si-ve-man*] adv. D'une manière lascive.

**lasciveté** [*las-si*] n. f. Forte inclination à la luxure. Caractère de ce qui est lascif : *la lasciveté des regards, des gestes.*

**Lasco** ou **Laski** (Johannes), théologien protestant polonais, né à Lask, m. à Pirczow (1499-1560) ; tenta vainement d'établir la réforme en Pologne.

**Lasègue** (Charles-Ernest), médecin français, né et m. à Paris (1816-1883), professeur de clinique à la faculté de Paris, membre de l'Académie de médecine ; s'est surtout occupé de pathologie nerveuse.

**laser** [*sèr*] n. m. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes vivaces d'Europe, d'Asie et d'Afrique, assez voisines des carottes, et dont on utilise les racines comme diurétiques et toniques.

**La Serre** (Jean PUJET **de**), auteur dramatique français, né à Toulouse, m. à Paris (1600-1665) ; écrivain aussi fécond que médiocre, justement bafoué par Boileau.

**lasie** [*la-zî*] n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant de petites coccinelles globuleuses, dont on connaît trois espèces européennes.

**lasiocampe** [*zi-o-kan-pe*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, comprenant de grandes formes ressemblant à des feuilles mortes, et dont les chenilles vivent sur les arbres fruitiers. (On en connaît douze espèces européennes.)

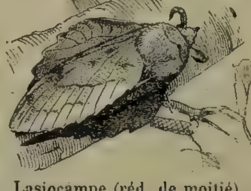
Lasiocampe (réd. de moitié).

**La Sizeranne** (Maurice **de**), écrivain français, né à Tain en 1857. Aveugle, il a consacré à l'amélioration de la situation des aveugles ses travaux et ses écrits. — Son frère, ROBERT, né à Tain en 1866, écrivain d'art, a publié d'intéressantes études sur Ruskin, sur la Renaissance italienne, etc.

**lasiure** [*zi-u-re*] n. m. Genre de mammifères chiroptères, comprenant de grandes chauve-souris américaines.

**lasius** [*zi-uss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant des fourmis de taille moyenne, dont on connaît vingt espèces de l'hémisphère nord : *le lasius, commun dans les jardins de France, et d'une odeur musquée, s'introduit parfois dans les maisons et attaque les provisions.*

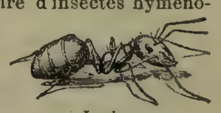
Lasius.

**Lasne-Chapelle-Saint-Lambert,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), sur la *Lasne*, affl. de la Dyle ; 2.100 h.

**Lasos** ou **Lassos,** poète et musicien grec, né à Hermione (VIe s. av. J.-C.) ; il perfectionna le dithyrambe.

**lasque** [*las-ke*] n. m. Diamant qui a la forme d'un parallélogramme plat et d'une faible épaisseur.

**lasquette** [*las-kè-te*] n. f. Peau de jeune hermine.

**lassalite** [*la-sa*] n. f. Silicate naturel de magnésium hydraté et d'aluminium avec un peu de fer et de chaux.

**Lassalle** (Ferdinand), un des fondateurs du socialisme allemand, né à Breslau, tué en duel à Genève (1825-1864). Il était partisan d'un système d'associations ouvrières établies avec l'aide de l'Etat.

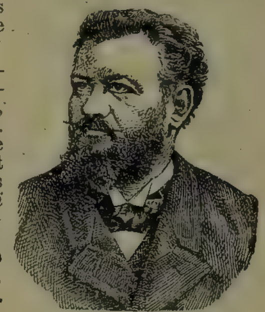
J.-L. Lassalle.

**Lassalle** (Jean-Louis), chanteur dramatique français, né à Lyon, m. à Paris (1847-1909). Doué d'une belle voix de baryton, il créa avec éclat plusieurs grands rôles dans divers opéras (*le Roi de Lahore, Sigurd, Samson et Dalila*, etc.).

**lassant** [*la-san*], **e** adj. Qui lasse. Ennuyeux.

**lassata, necdum satiata,** mots lat. signif. : *Fatiguée, mais non encore rassasiée.* Mots empruntés à un vers de Juvénal (III, 160), dans la peinture énergique qu'il trace des débordements nocturnes de Messaline.

**Lassay** [*sè*], ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 20 kil. de Mayenne, sur le *ruisseau de Lassay* ; 2.250 h. Constructions mécaniques. — Le cant. a 10 comm., et 6.980 h.

**Lassen** [*sèn*] (Christian), orientaliste allemand, né à Bergen (Norvège), m. à Bonn (1800-1876). Auteur de : *Science de l'antiquité hindoue.*

**lasser** [*la-sé*] v. a. Rendre las : *travail qui lasse.* Excéder, dégoûter, décourager : *lasser la patience de ses auditeurs.* **Se lasser** v. pr. Devenir las, se dégoûter de : *on se lasse de tout.* ANT. **Délasser.**

**lasser** [*la-sé*] v. a. Prendre avec le lasso : *lasser un cheval sauvage.*

**lasseret** n. m. *Techn.* V. LACERET.

**lasserie** n. f. *Techn.* V. LACERIE.

**Lasserre** (Henri **de Monzie**), littérateur français, né à Carlex, m. à Sivrac (1826-1900) ; auteur de *Notre-Dame-de-Lourdes.*

**Lasserre** (Pierre), critique français, né à Orthez en 1867 ; auteur d'études vigoureuses et pénétrantes : *le Romantisme français, Mistral, Renan*, etc.

**Lasseube,** ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 12 kil. d'Oloron ; 1.950 h. Patrie de Jéliotte. — Le cant. a 8 comm. et 3.680 h.

**lassière** [*la-si*] n. f. Endroit d'une grange où l'on entasse le grain après le battage.

**Lassigny,** ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 24 kil. de Compiègne, sur le Pissot ; 890 h. (en 1914). Ch. de f. Occupé par les Allemands en septembre 1914 lors de l'invasion de la France du Nord, repris par les Français en avril 1917 lors du repli allemand, perdu le 27 mars 1918 pendant la bataille de Noyon, des combats acharnés se sont livrés à la fin de la deuxième bataille de Picardie et pendant la bataille du Matz (mai-juin) autour de Lassigny, où l'armée Humbert est rentrée le 21 août 1918 pendant la troisième bataille de Picardie. Localité complètement détruite. — Le cant. avait 22 comm. et 8.040 h. en 1914.

**lassis** [*la-si*] n. m. Bourre de soie. Etoffe faite avec cette bourre. Tissu lacé.

**lassitude** [*la-si*] n. f. (lat. *lassitudo*). Fatigue résultant d'un travail excessif du corps et de l'esprit : *la lassitude provoque souvent le sommeil. Fig.* Dégoût, ennui.

**lasso** [*la-so*] n. m. (espagn. *lazo*). Forte corde ou lanière de cuir terminée par un nœud coulant ou des boules de métal, et dont les indigènes de l'Amérique du Sud se servent pour prendre les animaux sauvages.

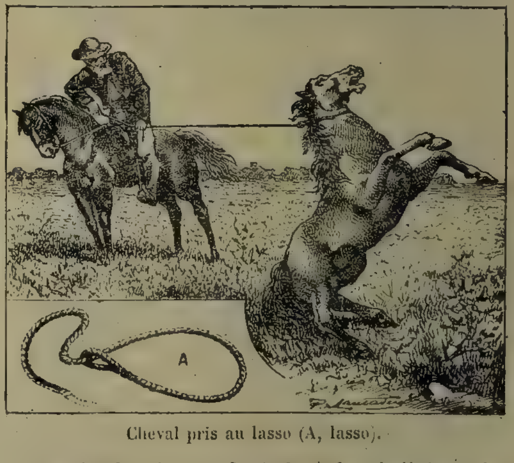

Cheval pris au lasso (A, lasso).

**Lassouche** (J.-P. BOUQUIN DE LA SOUCHE, **dit**), acteur français, né et m. à Paris (1828-1915), comique plein d'originalité.

**Lassus** [*suss*] (Orlando ou Roland **de**), musicien de l'école franco-belge, né à Mons, m. à Munich (1532-1594). Ses compositions sont remarquables par la pureté de la forme et par la fraîcheur de l'inspiration.

**Lassus** (Pierre), chirurgien français, né et m. à Paris (1741-1807). Il fut chirurgien de Mesdames, filles de Louis XV. Membre de l'Académie des sciences (1795), il professa dans diverses écoles.

**Lassus** (Jean-Baptiste-Antoine), architecte et archéologue français, né à Paris, m. à Vichy (1807-1857). Il a travaillé à la restauration de la Sainte-Chapelle, de Notre-Dame de Paris, etc.

**last** [*last'*] ou **laste** [*las-te*] n. m. (holl. *last*, charge). Unité de poids en usage dans le nord de l'Europe, pour l'estimation du chargement des navires, et valant environ 2 tonnes, soit 2.000 kilogrammes.

**Lasteyrie** [*las-tè-ri*] **du Saillant** (Charles-Philibert, comte **de**), agronome et philanthrope français, né à Brive (Corrèze), m. à Paris (1759-1849).

— Son fils, Ferdinand Charles-Léon, archéologue et homme politique, né et m. à Paris (1810-1879); auteur de l'*Histoire de la peinture sur verre*, et de l'*Histoire de l'orfèvrerie*. Membre de l'Académie des inscriptions en 1860. — Robert-Charles, fils de ce dernier, archéologue et homme politique, né à Paris, m. au château du Saillant (Corrèze) [1849-1921]; auteur d'une précieuse *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques des sociétés savantes de la France*, de l'*Architecture religieuse en France à l'époque romane*. Membre de l'Académie des inscriptions en 1890.

**lasting** [*las-tin'gh'*] n. m. (m. ang. signif. *qui dure*). Etoffe de laine rase, brillante.

**lastrico** n. m. En Italie, sorte de ciment fait de chaux et de pouzzolane, employé pour le pavage des rues, le revêtement des terrasses, etc.

**La Suze** (Henriette de Châtillon de Coligny, comtesse **de**), petite-fille de l'amiral de Coligny, femme poète, célèbre par sa galanterie et sa beauté (1618-1673). Ses *Elégies* sont d'une forme naturelle et souvent touchante, mais un peu monotone.

**Laszlo de Lombros** (Philip-Alexius), peintre hongrois, né à Budapest en 1869, naturalisé anglais en 1914, connu pour ses portraits (*Edouard VII, la reine Alexandra, Roosevelt*).

**lat.** Abréviation de *latin, latitude*.

**lat** [*la*] n. m. Coup de navette, duite, couleur, dans la fabrication des articles lancés et qui ne concourent qu'en partie à l'effet de la duite générale.

**Latacumza,** v. de l'Equateur, sur le plateau des Andes; 12.000 h.

**La Taille** (Jean **de**), poète français, né à Bondaroy, près de Pithiviers (1540-1608); un des admirateurs et imitateurs de Ronsard, auteur de tragédies (*Saül*) et de comédies (*les Corivaux, le Négromant*).

**latakieh** ou **latakiè** n. m. Excellent tabac d'Orient (Syrie), de couleur noirâtre.

**Latakieh,** v. de la Syrie de mandat français, territoire autonome des Alaouites; 20.000 h. Port sur la Méditerranée. Commerce de céréales, vins, tabac, éponges. C'est l'antique *Laodicée*.

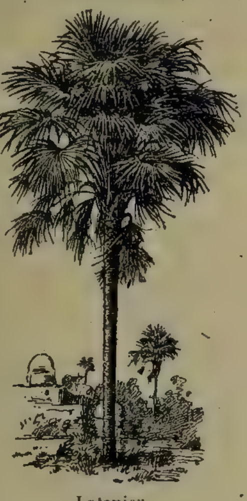
Latanier.

**latanier** [*ni-é*] n. m. Genre de palmiers des Mascareignes : *le latanier est souvent cultivé comme plante d'appartement*.

— Encycl. Les lataniers sont de beaux arbres à stipe simple, cylindrique, assez élevé, couronné par un bouquet de feuilles palmées. On en connaît plusieurs espèces, des régions chaudes. Le *latanier de Bourbon* se cultive en serre, et même en appartement.

**latemment** [*taman*] adv. D'une manière latente.

**latence** [*tan-se*] n. f. Etat latent.

**latent** [*tan*], **e** adj. (lat. *latens*; de *latere*, être caché). Qui n'est pas apparent, qui ne se manifeste pas au dehors : *chaleur latente des corps*. Se dit des maladies lorsqu'elles n'offrent aucun symptôme apparent. *Arbor. Œil latent*, œil à fruit qui, dans les arbres cultivés, demeure plus ou moins longtemps à l'état rudimentaire.

**latéral, e, aux** adj. (lat. *lateralis*; de *latus, eris*, côté). Situé sur le côté d'une chose : *porte latérale. Canal latéral*, v. canal.

**latéralement** [*man*] adv. Sur le côté.

**latere (a).** V. légat.

**latérigrade** adj. (du lat. *latus, eris*, côté, et *gradi*, marcher). Qui marche de côté : *araignée latérigrade*.

**latérite** n. f. Terre rougeâtre, renfermant des concrétions ferrugineuses, et qui est commune à Ceylan et aux Indes.

**latéroflexion** [*flèk-si*] n. f. Position pathologique de l'utérus, dans laquelle il est fléchi sur un de ses côtés.

**latéroposition** [*zi-si-on*] n. f. Position pathologique de l'utérus, dans laquelle son axe est oblique à droite ou à gauche, au lieu d'être médian.

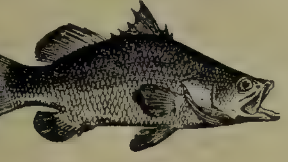
Latès.

**latès** [*tèss*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des percidés, appelés vulgairement *varioles*, et dont les cinq ou six espèces vivent dans les eaux douces des régions tropicales de l'ancien monde : *le latès du Nil peut atteindre un mètre de long*.

**latet anguis in herba,** mots lat. signif. : *Un serpent se cache sous l'herbe*. Expression de Virgile (*Eglogues*, III, 93), qu'on rappelle pour mettre en garde contre un danger caché.

**latex** [*tèkss*] n. m. (m. lat.). Suc propre des végétaux, qui est souvent d'aspect laiteux : *le caoutchouc est un latex coagulé*.

— Encycl. Le latex ou *lait végétal* est le liquide laiteux qui circule dans le corps de certaines plantes, à l'intérieur de canaux *laticifères*. Les latex sont formés par un liquide tenant en suspension un grand nombre de petits globules arrondis. Quand le latex est abandonné au sortir du corps de la plante, il se coagule. Le caoutchouc, la gutta-percha, la laque sont des latex.

**Latgale,** prov. continentale de la Lettonie, ne touchant pas à la Baltique et comprise entre la Dvina et son affluent l'Ewst; capitale *Daugpils* ou *Dvinsk*.

**La Thorillière** (François Lenoir **de**), comédien de la troupe de Molière, m. à Paris en 1680. Il a laissé une tragédie médiocre, *Cléopâtre*. — Son fils, Pierre, né et m. à Paris (1659-1731), se distingua dans les rôles de valet. Il épousa Catherine Blancolelli, la *Colombine* célèbre.

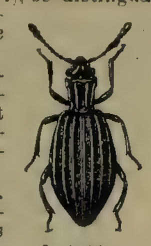
Lathridie.

**lathridie** [*di*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant de petites formes qui vivent dans les débris organiques et fréquentent les lieux sombres et humides de l'hémisphère boréal.

**lathrobium** [*bi-om'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, comprenant des staphylins répandus sur tout le globe, en particulier sur l'hémisphère boréal : *les lathrobium vivent dans les détritus végétaux*.

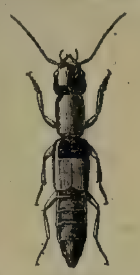
Lathrobium.

**Lathus,** comm. de la Vienne, arr. et à 12 kil. de Montmorillon; 2.160 h. Ch. de f. Orl. Marnes.

**lathyrisme** [*ris-me*] n. m. Intoxication par la farine de gesse, pouvant provoquer des paralysies.

**lathyrus** [*ti-russ*] n. m. Nom scientifique de la *gesse*.

**laticifère** adj. (du lat. *latex, icis*, et *ferre*, porter). Qui contient du latex : *vaisseaux laticifères*.

**laticlave** n. m. (du lat. *latus*, large, et *clavus*, clou, bande). Bande de pourpre que les sénateurs romains portaient sur leur robe comme marque de leur dignité. La robe elle-même.

— Encycl. Le laticlave descendait depuis le cou jusqu'au bas du vêtement, par devant, et était l'insigne de la dignité sénatoriale. Les chevaliers portaient une bande de pourpre moins large, appelée *angusticlave*. Cependant, quelques-uns reçurent d'Auguste l'autorisation de faire usage du laticlave. La tunique, ainsi ornée, se portait flottante, sans ceinture.

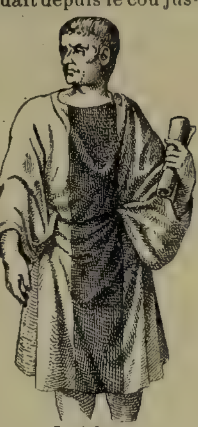
Laticlave.

**laticlavien, enne** [*vi-in, è-ne*] adj. Se dit des dignités qui donnaient le droit de porter le laticlave.

**latifolié, e** adj. *Bot.* (du lat. *latus*, large, et *folium*, feuille). Qui a de larges feuilles.

**latifundia** [*fon*] n. m. pl. (mot lat.; de *latus*, large, et *fundus*, domaine). Grandes propriétés territoriales, dans l'Italie ancienne : *la formation des latifundia ruina la classe moyenne à Rome*.

— Encycl. Les Romains ont désigné sous le nom de *latifundia* les immenses domaines privés constitués dès le IIIe siècle avant notre ère en Italie, et particulièrement dans le Latium, au profit d'un petit nombre de familles, généralement patriciennes, et provenant tantôt de l'expropriation de petits et moyens propriétaires endettés, tantôt d'usurpations anciennes sur le domaine public, jadis conquis sur l'ennemi. Cette transformation de la propriété, qui provoqua les lois agraires des Gracques et de César, eut pour résultat de substituer aux petites cultures intensives de vastes domaines de pâturages, et de contribuer à la disparition de la classe moyenne en Italie.

**Latil** (Jean-Baptiste-Marie-Anne-Antoine, duc **de**), cardinal français, né à l'île Sainte-Marguerite, m. à Geminos (Bouches-du-Rhône) (1761-1839); aumônier de Charles X, pair de France.

**Latimer** [*mèr*] (Hugh), né à Thurcastone en 1472, évêque de Worcester, un des fondateurs du protestantisme en Angleterre. Deux fois enfermé à la Tour de Londres par Henri VIII et Marie Tudor, il fut condamné à être brûlé vif à Oxford en 1555 avec Cranmer et Ridley.

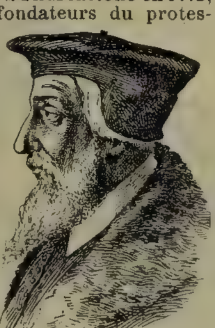
Latimer.

**Latin, e** n. (lat. *Latinus*). habitant ou originaire du Latium : *les Latins*. Adj. Qui appartient au Latium ou à ses habitants : *Rome subjugua toutes les populations latines*. Qui a rapport à la langue des anciens Romains : *grammaire latine. Nations latines*, celles dont la langue vient du latin, comme la France, l'Italie, l'Espagne, etc. *Le quartier Latin*, quartier de Paris, sur la rive gauche de la Seine, où sont les principales facultés et écoles, et où vivent les étudiants. *Eglise latine*, Eglise chrétienne d'Occident, par opposition à l'Eglise grecque. *Rit latin*, rit de l'Eglise romaine. *Mar. Voile latine*, faite en forme de triangle à antennes. *Bâtiment latin*, bateau gréant des voiles à antennes. N. m. Catholique d'Occident, par opposition aux grecs schismatiques. La langue latine : *le latin est la langue scientifique par excellence*. *Latin classique*, latin des écrivains de l'époque classique. *Latin populaire*, latin d'une syntaxe plus simple, parlé par les classes populaires. *Bas latin*, latin parlé ou écrit après la chute de l'empire romain et durant le moyen âge. *Latin macaronique*, langue factice formée de mots français auxquels on ajoute des désinences latines. *Latin de cuisine*, latin peu correct, tant au point de vue du vocabulaire que de la syntaxe. Prov. et loc. prov. : **Perdre son latin,** perdre à quelque chose son temps, sa peine; n'y rien comprendre. **Etre au bout de son latin,** ne savoir plus que dire ni que faire. **Parler latin devant les cordeliers,** faire le savant avec des gens plus instruits que soi. **Savoir, entendre son latin** être très malin. **Le jour du jugement viendra bientôt, les ânes parlent latin,** se dit quand on entend un ignorant citer du latin. **A bon vin, bon latin,** on en donne à chacun pour son argent. Allus. litt. :

> Le latin dans les mots brave l'honnêteté,
> Mais le lecteur français veut être respecté.

vers de Boileau (*Art poétique*, ch. II). C'est une allusion à la crudité du style de Juvénal. Le premier de ces vers est resté proverbial.

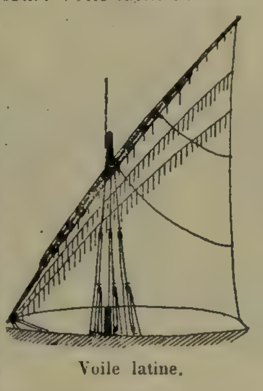
Voile latine.

— Encycl. *Linguist.* A l'origine, la langue latine n'était qu'un dialecte italique, parlé dans la vallée du Tibre, le Latium. Elle appartient à la famille indo-européenne. La langue latine est moins flexible que la grecque; les suffixes en sont lourds, le vocabulaire assez pauvre. En revanche, elle est claire, concrète, vigoureuse, et convient à merveille à l'expression des lois, des sentences morales, des inscriptions. Le latin dans toute sa pureté ne fut guère parlé qu'à Rome et encore par les patriciens, mais il devint la langue officielle de tous les peuples soumis, et l'unique langue littéraire avec le grec. En tant que langue morte, le latin reste toujours la langue officielle de l'Eglise catholique. Les ouvrages de science et de philosophie ont été presque exclusivement rédigés en latin jusqu'au XVIIe siècle et souvent encore jusqu'au XIXe. Il reste chez tous les peuples civilisés la base de l'enseignement classique.

**Latin** (empire) **de Constantinople,** empire fondé par les croisés en 1204, et qui dura jusqu'à 1261.

Après la prise de Constantinople, Baudoin, comte de Flandre, fut élu empereur, et de nombreux fiefs distribués aux principaux chefs des croisés. Mais les Grecs haïssaient les nouveaux maîtres. Les successeurs de Baudoin, notamment Robert de Courtenay et Jean de Brienne, ne purent arrêter ni les invasions bulgares, ni les progrès des dynasties grecques d'Epire et de Nicée. La prise de Constantinople par Michel VIII Paléologue, et la restauration de l'empire grec réduisirent à la Grèce centrale et aux possessions vénitiennes le domaine des Latins en Orient.

**latineur, latineux** [*neû*], **latinier** [*ni-é*] n. m. Synonymes plaisants et ironiques de latiniste. (Vx.)

**Latini** (Brunetto), savant et homme politique florentin, maître de Dante (1212-1294). L'Italie lui doit les premières traductions en langue vulgaire de quelques auteurs anciens. Il a aussi composé un *Trésor*, véritable encyclopédie écrite en langue d'oïl.

**latinisant** [*zan*], **e** adj. Se dit des personnes qui, vivant dans un pays où se pratique le rit grec, pratiquent le culte de l'Eglise latine.

**latinisation** [*za-si-on*] n. f. Action de latiniser.

**latiniser** [*zé*] v. a. Donner une forme ou une terminaison latine à un mot d'une autre langue : *La Ramée, savant français du XVIe siècle, latinisa son nom en* Ramus. Donner l'esprit latin à : *latiniser les esprits*. V. n. Affecter de parler latin.

**latiniseur** [*zeur*] n. m. *Fam.* Homme qui affecte de parler latin ou de citer du latin.

**latinisme** [*nis-me*] n. m. Tour de phrase propre à la langue latine, ou imité de la langue latine : que si, *pour* si, *est un latinisme*.

— Encycl. On peut distinguer parmi les latinismes : 1° les latinismes proprement dits (ex. : *il t'importe*, [*tuâ refert*]); 2° les latinismes de construction (ex. : *La voyant si pâle, il la crut* être *morte* [Corneille]); 3° les latinismes de signification (ex. : L'innocence *des généraux romains faisait l'admiration des peuples vaincus* [*innocence* pour *désintéressement*]). Les latinismes, très nombreux dans la langue française au XVIe et au XVIIe siècle, ont disparu au XVIIIe, et ne se rencontrent plus que chez ceux qui se piquent d'archaïsme.

**latiniste** [*nis-te*] n. Qui entend et écrit le latin : *le cardinal Bembo était un éminent latiniste*.

**latinité** n. f. Langage latin. *Basse latinité*, caractère du bas latin.

**Latinus** [*nuss*], roi légendaire des Aborigènes, peuple du Latium. Il figure dans l'*Enéide*. C'est pour obtenir la main de sa fille Lavinia qu'Enée entra en lutte contre Turnus.

**latirostre** [*ros-tre*] adj. (du lat. *latus*, large, et *rostrum*, bec). Qui a le bec aplati.

**Latisana,** v. d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine), sur le Tagliamento; 5.000 hab. Défaite des Italiens après l'écroulement de Caporetto (31 oct. 1917).

**latitude** n. f. (du lat. *latitudo*, largeur). Distance d'un lieu à l'équateur de la terre; climat, par rapport à la température : *l'homme peut vivre à peu près sous toutes les latitudes. Fig.* Liberté, facilité d'agir : *je vous laisse toute latitude*.

— Encycl. Il y a lieu de distinguer la *latitude géographique*, qui est l'angle formé par la verticale d'un lieu avec le plan de l'équateur, et la *latitude géocentrique*, angle formé avec l'équateur par la ligne qui joint le centre de la terre au lieu considéré; la latitude géocentrique est plus petite que la latitude géographique. Si l'on suppose la terre sphérique les deux latitudes se confondent, et l'on peut dire que la latitude d'un lieu est mesurée par l'arc du méridien du lieu compris entre ce lieu et l'équateur. On la compte de 0° à 90°, à partir de l'équateur; elle est boréale ou australe, ou encore positive ou négative, suivant que le lieu est dans l'hémisphère nord ou dans l'hémisphère sud. On démontre que la latitude d'un lieu est égale à la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon du lieu (angle que fait la ligne des pôles avec l'horizon du lieu). Il existe un certain nombre de méthodes permettant de mesurer la latitude d'un lieu. V. longitude.

**latitudinaire** [*nè-re*] adj. (de *latitude*). Qui est d'une morale trop large, relâchée. (On dit aussi latitudinarien, enne et latitudinariste.)

**latitudinal, e, aux** adj. *Mar. Plan latitudinal*, plan vertical perpendiculaire au plan longitudinal et passant par la plus grande largeur d'un navire.

**latitudinarien, enne** n. et adj. V. latitudinaire.

**latitudinarisme** [*ris-me*] n. f. Système des latitudinaires.

**Latium** [*si-om'*], ancienne région de l'Italie centrale, entre l'Etrurie et la Campanie, le long de la mer Tyrrhénienne. Ses principales villes étaient : Fidènes, Préneste, Tusculum, Albe, Antemnæ, et enfin Rome, qui imposa peu à peu sa domination. (Hab. *Latins*.)

**Latmos** [*moss*], montagne de l'Asie Mineure, entre Milet et Héraclée, où, suivant la Fable, Diane venait visiter le berger Endymion.

**Latofao.** *Hist.* V. LEUCOFAO.

**latomie** [*mi*] n.f. (lat. *latomia*). Carrière abandonnée, qui servait de prison, chez les anciens : *en 413 av. J.-C. les Athéniens prisonniers furent relégués dans les latomies de Syracuse.* V. DENYS *le Tyran.*

**Latone,** fille du titan Céos et de Phœbé, aimée par Jupiter, et rivale de Junon. Celle-ci pour se venger, la bannit de toute la terre et la fit poursuivre par le serpent Python, chargé de la dévorer. Latone parcourut en vain un grand nombre d'îles pour y faire ses couches. Enfin, Neptune en eut pitié et fit émerger l'île de Délos, l'une des Cyclades, où elle mit au monde Apollon et Diane, fruits de ses amours avec le maître de l'Olympe. (*Myth.*)

**lato sensu,** locution latine qui signifie : *Au sens large*, et qui s'oppose à l'expression *stricto sensu*, « dans le sens strict ».

**Latouche** (Hyacinthe-Joseph-Alexandre THABAUD, dit *Henri* **de**), romancier et poète français, né à La Châtre, m. à Aulnay, près de Paris (1785-1851). Il publia en 1819 les *Poésies* d'André Chénier.

**La Touche** (Gaston), peintre français, né à Saint-Cloud, m. à Paris (1854-1913), peintre de fêtes galantes d'un symbolisme poétique et mélancolique, d'un coloris vif et chaud.

**La Touche-Tréville** (Louis), amiral français, né à Rochefort, m. à Toulon (1745-1804). Il empêcha en 1804 les Anglais de prendre Toulon.

**Latour** ou **Latour-d'Auvergne,** ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 67 kil. d'Issoire, au-dessus de la Burande ; 2.100 h. Fromageries. — Le cant. a 8 comm., et 9.800 h.

**La Tour** (Maurice QUENTIN **de**), peintre français, né et m. à Saint-Quentin (1704-1788) ; célèbre par ses portraits au pastel (*Mme de Pompadour, Diderot, Marie Leczinska, Restout*, etc.). Ses pastels ont conservé leur éclat et l'expression de la vie.

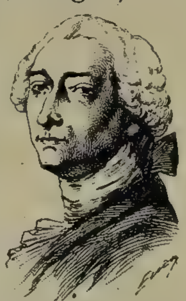
Quentin de La Tour.

**Latour** (Louis-Antoine TENANT **de**), littérateur fr., traducteur de Silvio Pellico, né à Saint-Yrieix, m. à Sceaux (1808-1881).

**La Tour d'Auvergne,** famille célèbre d'Auvergne, originaire du village de Latour, et qui se divisa en plusieurs branches, d'où sortirent les comtes d'Auvergne, les ducs de Bouillon et d'Albret, les vicomtes de Turenne, etc.

**La Tour d'Auvergne** (Théophile CORRET **de**), soldat français, né à Carhaix (1743-1800), descendant d'une branche bâtarde de la maison de Bouillon, célèbre par son intrépidité et son désintéressement. Il s'illustra pendant les guerres de la Révolution, ne voulut accepter que le grade de capitaine de grenadiers et refusa même le titre de *premier grenadier de la République*, que Bonaparte voulut lui donner en 1800, et que la postérité a consacré. Il fut tué d'un coup de lance au cœur, à Oberhausen (Bavière). Ses restes ont été transférés au Panthéon.

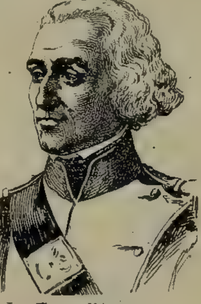
La Tour d'Auvergne.

**Latour-de-France,** ch.-l. de c. (Pyrénées-Orientales), arr. et à 27 kil. de Perpignan, sur l'Agly ; 1.290 h. Fer, miel, huile d'olive. — Le cant. a 11 comm., et 7.790 h.

**La Tour du Pin** (**de**), vieille famille noble du Dauphiné, qui compta parmi ses membres de valeureux capitaines, des hommes d'Eglise et des diplomates. Il faut mentionner une femme, *Philis* DE LA TOUR DU PIN DE LA CHARCE, née et m. à Nyons (1645-1703), qui se signala par son courage au moment de l'invasion de la Provence par Victor-Amédée, en 1692.

**Latour-Maubourg** [*bour*] (Marie-Victor-Nicolas DE FAY, comte **de**), général français, né à Le Mothe-Galaure, m. au château du Lys (1758-1850). Il fut ministre de la guerre de 1829 à 1831, puis gouverneur des Invalides.

**Latran** (*palais de*), palais qui date de l'ancienne Rome, reçut son nom de l'antique famille des *Laterani*, et qui fut pendant dix siècles la résidence des souverains pontifes. Tombé en ruine pendant le séjour des papes à Avignon, il fut reconstruit en 1586 par Fontana sur l'ordre de Sixte-Quint. Il contient aujourd'hui un musée de peintures antiques, d'antiquités chrétiennes et de sculptures. — Non loin s'élève la basilique de Saint-Jean de Latran, construite sur l'emplacement d'une chapelle fondée par Constantin en 324 ; plusieurs fois reconstruite et remaniée ; c'est une des cinq basiliques patriarcales de Rome. Il s'y est tenu plusieurs conciles, dont cinq œcuméniques.

**Latréaumont** (N. du HAMEL **de**), capitaine français (1630-1674). Il conspira avec le chevalier de Rohan pour livrer Quillebeuf à la flotte hollandaise. Il fut tué tandis qu'il cherchait à se faire jour à travers la troupe chargée de l'arrêter.

**Latreille** [*trè, ll* mll., *e*] (Pierre-André), naturaliste fr., un des fondateurs de l'entomologie, né à Brive, m. à Paris (1762-1833). Membre de l'Académie des sciences (1814).

**La Trémoille** ou **La Trémouille** [*mou, ll* mll., *e*, pour les deux orthographes] (Gui, sire **de**), conseiller de Charles VI, m. en 1398. Il avait été fait prisonnier par les Turcs à la bataille de Nicopolis, en 1396. — GEORGES, fils du précédent, ministre de Charles VII, l'un des adversaires de Jeanne d'Arc. Son influence détestable sur Charles VII, et ses trahisons, l'ont fait justement mépriser (1385-1446). — LOUIS, petit-fils du précédent, vaillant capitaine et diplomate habile. Il fut chargé par Anne de Beaujeu de réprimer la guerre Folle et battit les révoltés à Saint-Aubin-du-Cormier (1488) ; il se distingua à Fornoue, fut vainqueur à Agnadel en 1509 ; tué à Pavie (1460-1525).

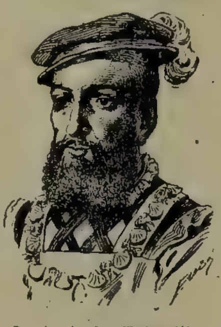
Louis de La Trémoille.

**La Trémoille** (Charles-Louis, duc **de**), prince de Tarente et de Talmont, érudit français, né et m. à Paris (1838-1911), a publié de précieux documents tirés des archives de sa famille.

**Latresne,** comm. de la Gironde, arr. et à 12 kil. de Bordeaux, au-dessus de la Pimpine ; 1.730 h. Ch. de f. Orl. Vins.

**latreutique** adj. (du gr. *latreuein*, adorer). Se dit du culte que l'on offre à Dieu comme être souverain.

**latrie** [*trî*] n. f. (du gr. *latreia*, culte). Adoration. *Culte de latrie*, qui n'est dû qu'à Dieu seul.

**latrines** n. f. pl. (lat. *latrina*). Lieux d'aisances.

**latrodecte** [*dèk-te*] n. m. Genre d'arachnides, comprenant de grosses araignées à morsure venimeuse, qui habitent le sud de l'Europe.

**Latronquière** [*ki*], ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 21 kil. de Figeac, non loin du Célé ; 540 h. — Le cant. a 13 comm., et 8.950 h.

**lattage** [*la-ta-je*] n. m. Action de latter. Ouvrage de lattes.

**L'Attaignant** [*la-tè-gnan*] (l'abbé Gabriel-Charles **de**), poète du genre léger, né et m. à Paris (1697-1779) ; auteur de la chanson populaire : *J'ai du bon tabac dans ma tabatière.*

**latte** [*la-te*] n. f. (allem. *latte*). Morceau de bois long, étroit et mince, dont on se sert dans les constructions. Bande de fer plate. Palette avec laquelle le faïencier enlève la terre détrempée. Sabre droit de la cavalerie : *la latte est destinée surtout à pointer.*

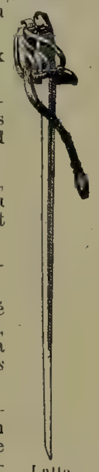
Latte.

**latter** [*la-té*] v. a. Garnir de lattes : *latter une cloison.*

**lattis** [*la-ti*] n. m. Ouvrage en lattes.

— ENCYCL. On utilise les lattis sous les poutres des planchers, sur les pans de bois ou sur les chevrons des combles, soit pour les recouvrir d'un enduit (plafonds, cloisons), soit pour fixer la couverture (tuiles, ardoises). Le lattis est dit *jointif* lorsque le vide ménagé entre deux lattes ne dépasse pas un centimètre ; il est *espacé* quand le vide dépasse cette largeur.

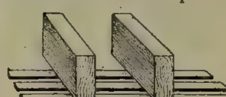
Lattis.

**Latude** (Jean-Henri, dit *Danry*, dit *Masers* **de**), aventurier, né à Montagnac (Hérault), m. à Paris (1725-1805). A la suite de démêlés avec Mme de Pompadour, à laquelle il avait envoyé une petite boite explosive, pour obtenir, en dénonçant cet imaginaire attentat, une récompense, il fut enfermé tour à tour à la Bastille, à Vincennes, au Châtelet, à Charenton, et, malgré plusieurs évasions, resta prisonnier trente-cinq ans. Un de ses mémoires fut trouvé par une dame Legros, mercière, qui, émue de ses souffrances, força toutes les portes pour le délivrer. Latude devint célèbre, et mourut dans l'aisance.

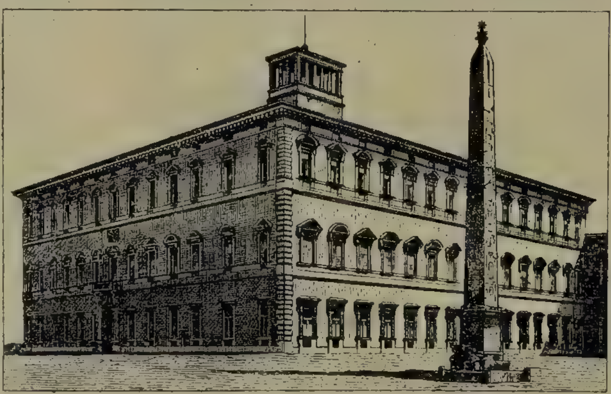
Palais de Latran.

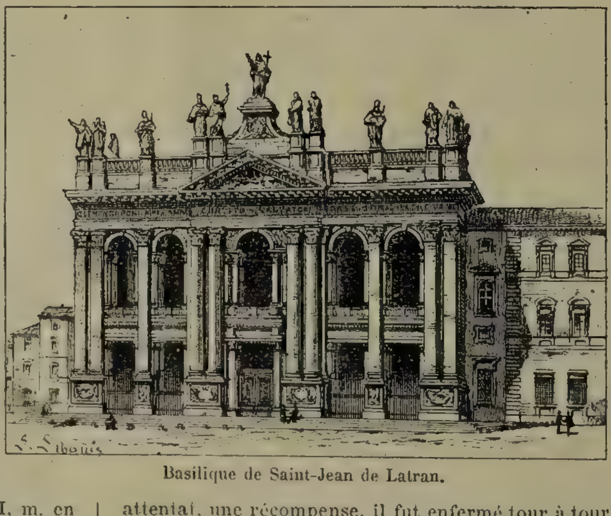
Basilique de Saint-Jean de Latran.

**Latvia,** État de l'Europe, V. LETTONIE.

**Lauban,** v. d'Allemagne (Prusse, Silésie) ; 15.000 h. Toiles, teintureries, machines.

**Laubanie** (Yrieix DE MAGONTIER **de**), général français, né à Saint-Yrieix, m. à Paris (1641-1706). Il défendit brillamment Landau, et fut pendant le siège aveuglé d'un éclat de bombe. Louis XIV ne consentit pas à le nommer maréchal, malgré la piquante recommandation du duc de Bourgogne : « *Sire, voici un pauvre aveugle qui a besoin d'un bâton* ».

**Laubardemont** [*lô, mon*] (Jean MARTIN **de**), conseiller d'Etat et magistrat, né au château de Laubardemont, près de Coutras, m. en 1653. Il fut l'agent dont Richelieu se servit pour perdre Urbain Grandier, Cinq-Mars et de Thou. On lui attribue souvent la parole célèbre : « Donnez-moi une ligne, la plus indifférente, de la main d'un homme, et j'y trouverai de quoi le faire pendre ». Selon Mme de Motteville, le mot serait de Richelieu lui-même.

**Laubeuf** (Alfred-Maxime), ingénieur français, né à Poissy (Seine-et-Oise), en 1864 ; membre de l'Académie des sciences (1920) ; inventeur du type de sous-marin dit « submersible ».

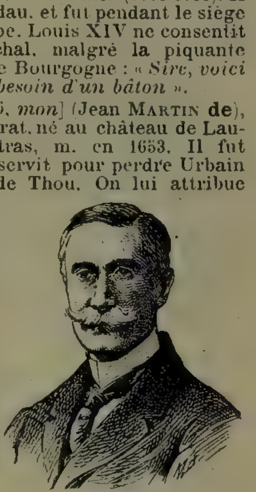
Laubeuf.

**Laud** [*lôd'*] (William), archevêque de Cantorbéry, favori et premier ministre de Charles Ier avec Strafford, né à Reading, exécuté à la Tour de Londres comme coupable de haute trahison, victime en réalité de la haine qu'il avait amassée en persécutant violemment les sectes puritaines (1573-1645).

**laudanine** [*lô*] n. f. Alcaloïde extrait de l'opium.

**laudanisé** [*lô, zé*], **e** adj. Qui contient du laudanum : *cataplasme laudanisé.*

**laudanosine** [*lô*] n. f. Ether méthylique de la laudanine.

**laudanum** [*lô-da-nom'*] n. m. (autre forme de *ladanum*). Médicament liquide, à base d'opium : *le laudanum de Rousseau contient deux fois plus d'opium que le laudanum de Sydenham.* (L'emploi du laudanum est très dangereux chez les enfants.)

**laudateur, trice** [*lô*] n. (lat. *laudator, trix*). Louangeur. (Peu us.)

**laudatif, ive** [*lô*] adj. (du lat. *laudare*, louer). Qui loue : *poème laudatif ; épithète laudative.*

**laudator temporis acti,** mots lat. signif : *Celui qui fait l'éloge du temps passé.* Fin d'un vers d'Horace (*Art poétique*, 173), où il fait ressortir ce défaut ordinaire aux vieillards de dénigrer le présent au profit du passé.

**laudatur et alget,** mots lat. signif. : *On en fait l'éloge et elle a froid*, expression de Juvénal (*Sat.* I, 74). Le poète parle de la probité que tout le monde loue, mais qui ne conduit pas à la fortune : ceux qui la pratiquent gèlent pendant l'hiver.

**Lauderdale** (John MAITLAND, duc **de**), homme d'Etat anglais, né à Lethington, m. à Tunbridge-Wells (1616-1682) ; il fut l'âme du ministère de la *Cabale.*

**laudes** [*lô-de*] n. f. pl. (du lat. *laudes*, louanges). Partie de l'office divin qui suit matines, principalement composée de psaumes à la louange de Dieu.

**Laudon** [*lô*] ou **Loudon** (Gédéon-Ernest **de**), feld-maréchal autrichien, né à Tootzen, m. à Neutitschein (1716-1790) ; plusieurs fois vainqueur de Frédéric II, qui le battit à son tour à Liegnitz.

**Laudun,** comm. du Gard, arr. et à 24 kil. d'Uzès, près de la Tave ; 1.740 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Lauenbourg,** cercle d'Allemagne (Prusse, prov. de Schleswig-Holstein), peuplé de 55.700 h. Capit. *Lauenbourg*, sur l'Elbe, 5.500 h. Avant 1866, le Lauenbourg, duché saxon, formait un Etat de la Confédération germanique, qui fut annexé à la Prusse à cette date.

**Laufeld.** *Géogr.* V. LAWFELD.

**Laufen,** hameau de Suisse (cant. de Zurich), près de la chute du Rhin, appelée autref. *Laufen.* Château dominant le Rhin.

**Laufenbourg,** comm. de Suisse (cant. d'Argovie), sur le Rhin ; 1.140 h. Fabrique d'outils ; broderie mécanique. Etablissement de pisciculture.

**Laufon** (en allem. **Laufen**), comm. de Suisse (cant. de Berne), sur la Birse ; 2.180 h. Carrières de pierre à bâtir ; tuilerie, briqueterie, fabrique de ciment Portland.

**Laugier** (Stanislas), chirurgien français, né et m. à Paris (1799-1872). Membre de l'Académie des sciences (1868). — Son frère, PAUL-AUGUSTE-ERNEST, né et m. à Paris (1812-1872), fut un astronome éminent. Membre de l'Académie des sciences (1843).

**Laujon** [*lô*] (Pierre), chansonnier et académicien français, né et m. à Paris (1727-1811). Il a laissé des chansons correctes, élégantes et gracieuses.

**Laulanié** (Ferdinand), vétérinaire et médecin français, né à Agen, m. à Toulouse (1850-1906). Directeur de l'école vétérinaire de Toulouse, il a publié de nombreux ouvrages d'art vétérinaire.

**laumonite** ou **laumontite** n. f. Silicate naturel de calcium et d'aluminium.

**Launay** [*lo-nè*] (Bernard-René JORDAN, marquis **de**), gouverneur de la Bastille, né à Paris (1740-1789) ; massacré lors de la prise de la Bastille.

**Launay** (Louis **de**), géologue et ingénieur français né à Paris en 1860, professeur à l'Ecole des mines, membre de l'Académie des sciences (1912), auteur de remarquables travaux sur la métallogénie.

**Launceston,** v. de Tasmanie, sur le Tamar ; 24.000 h. Commerce actif avec Melbourne et Sydney.

**launch** [*lân'ch*] n. m. V. STEAM-LAUNCH.

**Lauperswil,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur l'Emme moyenne ; 2.630 h. Agriculture, fromageries ; fabriques d'engrais artificiels.

**lauracées** [*lô-ra-sé*] n.f.pl. *Bot.* Famille de dicotylédones dialypétales superovariées. S. une *lauracée.*

— ENCYCL. Les lauracées sont généralement des arbustes ou des arbres aromatiques, originaires des régions tropicales de l'Amérique, de l'Asie et de l'Océanie ; on en distingue vingt-quatre genres. On utilise les feuilles, les écorces aromatiques des lauriers et des canneliers ; on mange les baies de l'avocatier ; le camphre du Japon est fourni par une lauracée, etc. Certaines espèces fournissent des bois d'ébénisterie.

**Lauraguais** [*lô-ra-ghè*], petit pays du Languedoc, compris dans les départements actuels de l'Aude et de la Haute-Garonne. Il eut d'abord pour capitale *Laurac*, puis *Castelnaudary*. Cette région, essentiellement agricole, nourrit une race réputée de bœufs de labour. (Hab. *Lauraguais.*)

**Lauraguais** (*race du*), nom donné à une variété de la race ovine pyrénéenne qui habite l'ancien Lauraguais (départ. de la Haute-Garonne et de l'Aude), mais s'étend aussi sur les départements du Gers, de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne. Elle est très estimée pour sa viande et sa laine.

**Lauraguais** (Louis-Félicité DE BRANCAS, comte **de**), écrivain grand seigneur, né à Versailles, m. à Paris, renommé pour son esprit et ses bons mots. C'est lui qui, en payant 20.000 livres aux comédiens du Théâtre-Français, obtint la suppression des banquettes de spectateurs qui encombraient la scène.

**laurate** [*lô*] n. m. Sel de l'acide laurique.

**laure** [*lô-re*] n. f. (gr. *laura*). En Orient, sorte de hameau habité par des moines qui se réunissaient une fois par semaine pour entendre l'office et prendre les repas en commun. *Par ext.* Monastère.

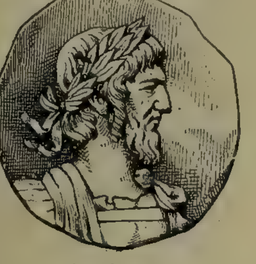
Tête laurée.

— ENCYCL. *Hist. relig.* Les plus anciennes laures paraissent avoir été celles que saint Chariton fonda au IVe siècle, en Palestine, sur les bords de la mer Morte, près de Jéricho et dans le désert de Thécua. Plus tard, lorsque les moines furent admis à vivre sous le même toit, le mot *laure* resta cependant en usage pour désigner les monastères mêmes.

**lauré** [*lô-ré*], **e** adj. (lat. *laureatus*). Se dit en numismatique d'une figure couronnée de laurier : *les têtes des empereurs romains sont généralement laurées.*

**Laure,** comm. de l'Aude, arr. et à 18 kil. de Carcassonne ; 1.470 h. Plâtrerie.

**Laure de Noves,** dame provençale, femme de Hugues de Sade, née et m. à Avignon (1308-1348) ; immortalisée par les *Rimes* de Pétrarque, où le poète célèbre l'amour pur et idéal qu'elle lui inspira dès le premier jour qu'il la vit, le 6 avril 1327.

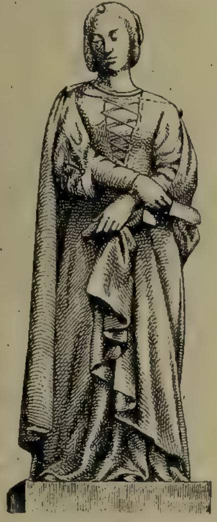
Laure de Noves (d'après Ottin).

**lauréat** [*lô-ré-a*] adj. (du lat. *laureatus*, couronné de laurier). Qui a obtenu solennellement une récompense insigne : *Pétrarque fut poète lauréat.* En Angleterre se dit, depuis le XVe siècle, des poètes pensionnés par la cour pour célébrer les grands anniversaires qui surviennent dans la famille royale : *les derniers poètes lauréats ont été Tennyson, Alfred Austin, Robert Bridges.* N. m. Toute personne qui a remporté un prix dans un concours. — Le féminin a été quelquefois employé : *les lauréates du prix Montyon.*

**laurelle** [*lô-rè-le*] n. f. Nom vulgaire du laurier-rose.

**Laurenan,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 21 kil. de Loudéac ; 1.690 h.

**Laurens** [*lô-ranss*] (Jean-Paul), peintre d'histoire français, né à Fourquevaux (Haute-Garonne), m. à Paris (1838-1921). La robustesse de son talent, la force virile de son coloris l'ont placé au premier rang des peintres d'histoire de notre époque. Il faut mentionner, parmi ses œuvres : *la Mort du duc d'Enghien, l'Excommunication de Robert le Pieux, le Pape et l'Inquisiteur, le Pape et l'Empereur*, etc. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1891 ; — Son fils PAUL-ALBERT, peintre, né à Paris en 1870, s'est distingué comme coloriste original et vigoureux ; — Son second fils JEAN-PIERRE, peintre, né à Paris en 1875, s'est également fait remarquer par quelques bons tableaux.

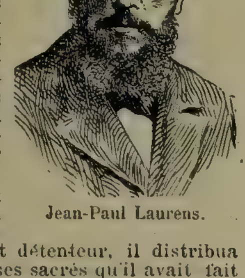
Jean-Paul Laurens.

**Laurent** [*lô-ran*] (saint), diacre, martyr en 258. Sommé de livrer les richesses dont on le croyait détenteur, il distribua aux pauvres le prix des vases sacrés qu'il avait fait vendre et toutes les sommes dont il était dépositaire. Il fut placé, à Rome, sous le règne de l'empereur Valérien, sur un gril de fer, que chauffaient des charbons ardents. Patron des cuisiniers, cabaretiers, pompiers. Fête le 10 août.

**Laurent** (*Martyre de saint*), tableau de Ribera, galerie de Dresde : — de Rubens, musée de Munich : — de Le Sueur (Louvre), tableau d'une exécution vigoureuse et d'un fort beau coloris. Deux bourreaux et un soldat étendent sur un gril le saint, qu'ils dépouillent de ses vêtements, tandis que d'autres personnages atisent le feu ou montrent au saint la statue d'une divinité païenne. Le supplice a lieu devant l'empereur Valérien. (V. p. 17).

**Laurent** (*église* **Saint-**) à Paris, église construite au XVIIe siècle, avec un portail en gothique flamboyant construit en 1866 par Dufaux.

**Laurent** (*foire* **Saint-**) à Paris, datant du XIIe siècle, et qui eut sa plus grande vogue au XVIIIe siècle. Elle se tenait, du 10 au 25 août, près de l'église Saint-Laurent.

**Laurent** (Auguste), chimiste français, né à la Folie, près de Langres, m. à Paris (1808-1853) ; fondateur, avec Gerhardt, de la théorie atomique.

**Laurent** (François), publiciste et jurisconsulte belge, né à Luxembourg, m. à Gand (1810-1887), auteur d'*Etudes sur l'histoire de l'humanité.*

**Laurent** (Marie ALLIOUZE-LUGUET, dite *Marie*), actrice française, né à Tulle, m. à Villiers-le-Bel (1826-1904) ; elle a excellé dans le drame populaire, et a pris l'initiative, en 1881, de la fondation de l'orphelinat des Arts.

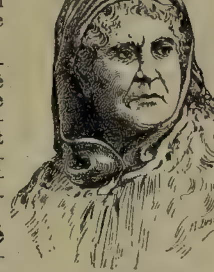
Marie Laurent.

**Laurent** (*Ernest*-Joseph), peintre français, né à Paris en 1860. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1919. On lui doit des portraits et des tableaux allégoriques traités dans la manière divisionniste.

**Laurent de Rillé** (François-Anatole), compositeur et écrivain français, né à Orléans, m. à Paris (1824-1915) ; connu par des opérettes (*Trilby, Frasquita, le Petit Poucet*, etc.), et surtout par ses œuvres orphéoniques.

**Laurent Justiniani** ou **Giustiniani** (saint), patriarche de Venise, surnommé PHILOSOPHUS, né et m. à Venise (1381-1455). Il dépensa ses riches revenus en aumônes, et mourut entouré de la vénération publique.

**Laurente** (lat. *Laurentum*), v. de l'Italie ancienne (Latium), sur le bord de la mer Tyrrhénienne, capitale du roi Latinus. Auj. *Paterno.*

**laurentie** [*lô-ran-sî*] n. f. Genre de campanulacées, du littoral méditerranéen.

**Laurentius Petri** (Lars Peterson Nericius), premier archevêque luthérien de la Suède, né à Œrebro, m. à Upsal (1499-1573).

**laurentien, enne** [*lô ran-si-in, è-ne*] adj. Se dit d'un étage défectueux du terrain archéen du Canada. N. m. : *le laurentien.*

**Laurentienne** (*Bibliothèque*); célèbre bibliothèque de Florence, fondée par Cosme de Médicis en 1441, voisine de l'église Saint-Laurent.

**Laurent-Pichat** [*cha*] (Léon), écrivain et homme politique franç., né et m. à Paris (1823-1886). Il a écrit des romans, des nouvelles et des poésies.

**lauréole** [*lô*] n. f. (du lat. *laureola*, branche de laurier). Nom vulgaire du daphné.

**Lauria,** v. d'Italie (Basilicate), près de la Noce ; 11.200 h. Tissages.

**Laurie** (André). V. GROUSSET (Paschal).

**laurier** [*lô-ri-é*] n. m. (lat. *laurus*). Genre de *lauracées*. Symbole de la gloire militaire ou poétique. *Fig. Etre chargé de lauriers, se couvrir de lauriers*, de gloire. *Cueillir des lauriers*, remporter des victoires. *Flétrir ses lauriers*, souiller sa gloire. *S'endormir sur ses lauriers*, s'arrêter dans une carrière glorieusement commencée. *Se reposer sur ses lauriers*, jouir d'un repos mérité par des succès éclatants.

— ENCYCL. Les lauriers (*laurus*) sont des arbres à feuilles alternes, persistantes, dont la principale espèce est le laurier commun (*laurus nobilis*), laurier d'Appolon ou des poètes.

Le laurier croît spontanément dans tout le Levant, et en Grèce ; il a été acclimaté dans le midi de la France. Ses feuilles servent d'assaisonnement en cuisine, ce qui le fait appeler communément *laurier-sauce*. L'huile extraite des graines entre dans la composition du baume de Fioraventi. Chez les anciens, le laurier était consacré à Apollon ; les poètes, les généraux et les empereurs se couronnaient de laurier. Au moyen âge, on couronnait aussi de laurier les poètes, les artistes, les savants ; les jeunes docteurs recevaient une couronne garnies de baies de laurier (*bacca laurea*, d'où le nom de baccalauréat).

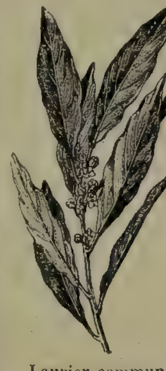
Laurier commun.

On donne encore le nom de *laurier* à des plantes qui n'appartiennent pas au genre *laurus* : laurier-cerise, laurier-tin, laurier-rose. V. ces mots.

**Laurier** (Clément), avocat et homme politique français, né à Sainte-Radegonde (Indre-et-Loire), m. à Marseille (1832-1878), collabora au gouvernement de la Défense nationale, rallié en 1877 à la politique du 16-Mai.

**Laurier** (sir Wilfrid), homme d'Etat canadien, né à Saint-Lin, m. à Ottawa (1841-1919). Chef du parti libéral au Canada, et premier ministre du Dominion de 1896 à 1911.

**laurier-cerise** n. m. Nom vulgaire d'un arbrisseau de la famille des rosacées. Pl. des *lauriers-cerises.*

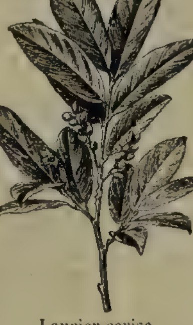
Laurier-cerise.

— ENCYCL. Le laurier-cerise est un arbrisseau originaire d'Arménie, qui peut atteindre quatre à cinq mètres de hauteur ; ses feuilles, d'un beau vert, sont persistantes. Ses fleurs sont disposées en grappes. Les feuilles du laurier cerise contiennent de l'acide cyanhydrique et une essence aromatique. On emploie l'eau de laurier-cerise en médecine comme antispasmodique.

**laurière** [*lô*] n. f. Lieu planté de lauriers.

**Laurière,** ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 40 kil. de Limoges, au-dessus de l'Ardour ; 1.380 h. Ch. de f. — Le cant. a 6 comm., et 8.100 h.

**Laurière** (Eusèbe-Jacob), savant jurisconsulte français, né et m. à Paris (1659-1728). Il est l'auteur d'un célèbre recueil d'*Ordonnances des rois de France.*

**laurier-rose** n. m. Nom vulgaire d'un arbrisseau du genre *nerium.* Pl. des *lauriers-roses.*

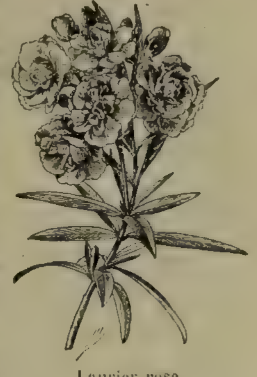
Laurier-rose.

— ENCYCL. Le laurier-rose est un arbrisseau à grandes fleurs, roses ou blanches, disposées en corymbes ; il est bien connu comme plante d'ornement. On en connait trois espèces de la région méditerranéenne et de l'Asie.

**laurier-sauce** n. m. Nom vulgaire du laurier commun (*laurus nobilis*), dont les feuilles sont employées comme condiment. Pl. des *lauriers-sauce*. V. LAURIER.

**laurier-tin** n. m. Nom d'une espèce du genre viorne (*viburnum tinus*) appelée aussi LAURETIN ou VIORNE-TIN, et qui croît dans le midi de l'Europe. Pl. des *lauriers-tins.*

**laurine** n. f. Principe cristallisé extrait des baies de laurier.

**laurinées** n. f. pl. *Bot.* Syn. de LAURACÉES.

**laurionite** n. f. Oxychlorure naturel de plomb hydraté.

**laurique** [*lô-ri-ke*] adj. m. *Chim.* Se dit d'un acide de la série grasse extrait des baies du laurier. Syn. LAMOSTÉARIQUE.

**Lauris** [*lô-riss*], comm. de Vaucluse, arr. et à 23 kil. d'Apt, au-dessus de la Durance ; 1.530 h. Ch. de f. P.-L.-M. Primeurs, huileries.

**Lauriston** [*lô-ris-ton*] (Jacques LAW, marquis **de**), petit-neveu de Law, né à Pondichéry, m. à Paris (1768-1828), pair et maréchal de France sous la Restauration. Il s'était distingué à Wagram.

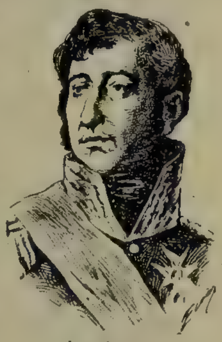
Lauriston.

**laurite** [*lô*] n. f. Sulfure naturel d'osmium et de ruthénium.

**Laurium** [*lô-ri-om*], région de la Grèce centrale (Attique-et-Béotie), célèbre par ses gisements de plomb argentifère : *les mines du Laurium.*

**laurose** n. m. Syn. de LAURIER-ROSE.

**laurotétanine** n. f. Alcaloïde qui se trouve dans plusieurs lauracées.

**Laurvik** ou **Larvik,** v. maritime de Norvège (prov. de Christiania), sur le fjord homonyme ; 11.000 h. Commerce de bois.

**laurylène** n. m. Hydrocarbure extrait des huiles de poissons.

**Lausanne** [*lô-za-ne*], v. de Suisse, ch.-l. du cant. de Vaud, au-dessus du lac Léman ; 70.000 h. (*Lausannois*). Belle cathédrale du XIIIe siècle. Imprimeries ; lithographies ; fabrique de chocolat. Nombreuses écoles. Université. Siège du Tribunal Fédéral. Unie par un funiculaire au petit port d'Ouchy sur le lac.

**Laussedat** (Aimé), officier et savant français, né à Moulins, m. à Paris (1819-1907). On lui doit le perfectionnement de la photographie géodésique. Membre de l'Académie des sciences en 1894.

**Laussonne,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 6 kil. du Puy, sur la *Laussonne* ; 1.990 h.

**Lausus,** roi des Tyrrhéniens, fils de Mézence, auprès duquel il fut tué par Enée en combattant pour la cause de Turnus.

**Lautaret** (COL DU), col des Alpes françaises, reliant le Briançonnais avec l'Oisans ; 2.075 m. d'alt.

**lautarite** n. f. Iodate naturel de calcium.

**Lautenbach,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Guebwiller ; 2.049 h.

**Lautenbach-Zell,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Guebwiller ; 1.453 h.

**Lauter** (la), riv. de la Bavière rhénane, affl. du Rhin (r. g.) ; cours 82 kil. Elle arrose, en France, Wissembourg et Lauterbourg.

**Lauterbourg** [*lô-tèr-bour*], ch.-l. de c. du Bas-Rhin, arr. de Wissembourg, sur la *Lauter* ; 1.950 h. Sucrerie. — Le cant. a 7 comm.

**Lauterbrunnen,** v. de Suisse (cant. de Berne), dans une belle vallée de l'Oberland bernois ; 2.500 h. Station estivale. Pâturages ; élève de bétail ; industrie laitière. Dentelle au fuseau.

**Lauth** (Charles), chimiste français, né à Strasbourg, m. à Nice (1836-1913). On lui doit l'invention du *violet Lauth*, type de toute une série de colorants sulfurés, et point de départ d'utiles transformations dans la fabrication de la porcelaine.

**lautite** n. f. Arséniosulfure naturel d'argent et de cuivre.

**Lautrec** [*lô-trek*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 14 kil. de Castres, entre l'Agout et le Dadou ; 2.370 h. (*Lautrécois*). Ch. de f. M. Houille, bestiaux.

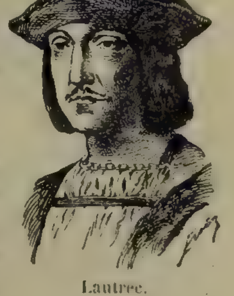
Lautrec.

**Lautrec** [*lô-trek*] (Odet DE FOIX, vicomte **de**), capitaine français, né en 1485, m. à Naples en 1528. Il se battit à Ravenne (1512), prit Brescia (1516), mais se fit haïr comme gouverneur du Milanais par son administration despotique. Il commandait l'armée française à la défaite de La Bicoque, assista à la bataille de Pavie, et mourut de la peste au siège de Naples en 1528.

**lauxanie** [*lôk-sa-nî*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant des mouches d'Europe, qui vivent dans les bois et sur les buissons.

**Lauwe,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), sur la Lys ; 4.500 h. Huileries.

**Lauzerte** [*lô-zèr-te*], ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 23 kil. de Moissac, au-dessus de la Petite Barguelonne ; 1.970 h. (*Lauzertins*). — Le cant. a 10 comm., et 7.930 h.

**Lauzès** [*lô-zèss*], ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 26 kil. de Cahors, près du Vers ; 400 h. — Le cant. a 12 comm., et 4.890 h.

**Lauzet** [*lô-zé*] (**Le**), ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 21 kil. de Barcelonnette, près de l'Ubaye ; 630 h. — Le cant. a 7 comm., et 3.530 h.

**Lauzun,** ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 30 kil. de Marmande, sur un affluent du Drot ; 1.030 h. Ch. de f. M. — Le cant. a 17 comm. et 9.750 h.

**Lauzun** (Antonin Nompar de Caumont, duc **de**), né au château de Lauzun, m. à Paris (1632-1723). Personnage qui joua un rôle brillant et aventureux à la cour de Louis XIV ; il épousa secrètement, en 1670, la grande Mademoiselle, cousine germaine de Louis XIV.

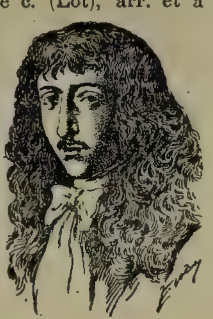
Lauzun.

**lavable** adj. Qui peut être lavé : *étoffe très lavable.*

**lavabo** n. m. (m.l. signif. *je laverai*). Prière du prêtre en lavant ses doigts pendant la messe. Linge avec lequel il s'essuie les doigts. Meuble garni de tous les ustensiles nécessaires pour se laver. Ensemble de cuvettes mobiles encastrées dans un meuble, qui sert dans les casernes, collèges, etc., aux soins de propreté. Pl. des *lavabos. Par ex.* Water-closets : *indiquer les lavabos.*

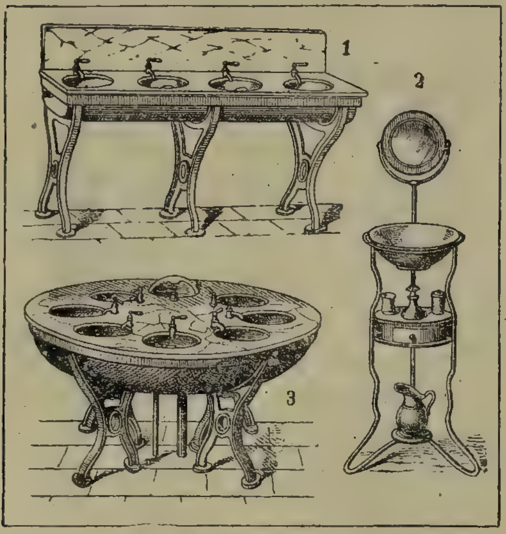

Lavabos : 1. Pour plusieurs personnes ; 2. Avec garniture de toilette ; 3. D'école.

**lavage** n. m. Action de laver. Aliments et breuvages où l'on a mêlé plus d'eau qu'il ne fallait : *cette soupe n'est qu'un lavage.* Opération pour séparer, au moyen de l'eau, les parties terreuses des parties métalliques. *Arg.* Vente faite par besoin d'argent.

— Encycl. La méthode antiseptique a déterminé le *lavage* des plaies, des organes avec des liquides antiseptiques. C'est par un lavage méthodique de ses mains que le chirurgien se prépare à toute opération. L'avènement de la méthode aseptique a fait diminuer les lavages, les plaies aseptiques guérissant mieux sans eau. Mais si cela reste vrai pour les incisions chirurgicales, le grand nombre des blessures de guerre montra que celles ci sont toujours septiques, d'où la nécessité de recourir aux anciens antiseptiques.

D'après Carrel, la méthode la meilleure consiste à pratiquer des lavages de la plaie avec une solution dite *de Dakin* (5 à 6 gr. d'hypochlorite de soude par litre d'eau avec une petite proportion d'acide borique) soit par instillation toutes les deux heures de 20 à 30 cc. de liqueur, soit dans les cas graves par une irrigation continue. Appliquée dans les 24 heures qui suivent le traumatisme, la méthode empêche le développement de l'infetion et surtout les processus gangréneux. Lorsque la plaie ne contient plus de microbes, il suffit de la laisser se fermer par simple rapprochement des bords.

Toutes les cavités de l'organisme peuvent être soumises à des lavages, même l'estomac et l'intestin.

Le *lavage du sang* consiste à introduire dans la circulation, au moyen d'injections intraveineuses, une dissolution de sel marin (7 gr. par litre). Il se produit une augmentation de la pression artérielle et une diurèse abondante, qui entraîne une grande partie des toxines dissoutes dans le plasma sanguin.

**Laval,** comm. du Gard, arr. et à 11 kil. d'Alès, près du Gardon d'Alais ; 1.940 h. (*Lavallois*).

**Laval,** ch.-l. du dép. de la Mayenne, sur la Mayenne. Ch. de f. Et., à 301 kil. de Paris ; 30.250 h. (*Lavallois*). Cathédrale de la Trinité (xiie s.). Châteaux des comtes de Laval. Métallurgie ; constructions mécaniques, filatures. Evêché. Patrie d'Ambroise Paré. — L'arr. a 9 cant., 91 comm., 108.490 h. Le cant. Est a 7 comm., et 18.340 h. ; le cant. Ouest a 6 comm., et 22.970 h.

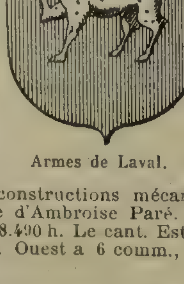
Armes de Laval.

**Laval-Æger,** comm. de la Lozère, arr. et à 57 kil. de Mende ; 430 h. Sources thermales bicarbonatées calciques.

**La Valette** (Antoine **de**), jésuite français, né près de Saint-Affrique en 1707, m. après 1762. Il fit à la Martinique, en 1768, une banqueroute de 2 millions de francs, et fut exclu de son ordre.

**La Valette** (Jean Parisot **de**), grand maître de l'ordre de Malte (1494-1568), célèbre par sa défense de Malte contre Soliman II et les Turcs (1565). Il fit construire dans l'île, en 1568, une nouvelle ville, qui prit le nom de *Cité-Valette.*

**La Valette** (Louis de Nogaret d'Epernon, cardinal **de**), fils du duc d'Epernon, archevêque de Toulouse, très dévoué à Richelieu, né à Angoulême (1593-1630). Il quitta la carrière ecclésiastique pour celle des armes.

**La Valette** (Antoine-Marie, comte **de**), homme politique français, né et m. à Paris (1769-1830), condamné à mort après les Cent-Jours, sauvé par le dévouement de sa femme. — Sa femme, Emilie-Louise de Beauharnais (1780-1855), était la nièce de l'impératrice Joséphine. La veille de l'exécution de son mari, elle obtint de voir le condamné à la Conciergerie et le fit évader sous son costume. Les tragiques émotions qu'elle éprouva troublèrent sa raison.

**Lavallée** [*va-lé*] (Théophile), géographe et historien français, né à Paris, m. à Versailles (1804-1866) ; auteur d'une *Histoire des Français* estimée.

**lavallière** [*va-li*] n. f. Sorte de nœud de cravate. (On écrit aussi la vallière (*une*), et cravate La Vallière.) Adjectiv. *Maroquin La Vallière*, maroquin couleur feuille morte.

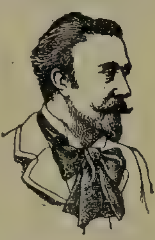
Cravate Lavallière.

**La Vallière** (Louise de La Baume Le Blanc, duchesse **de**), maîtresse de Louis XIV, née à Tours, m. à Paris (1644-1710). Elle vécut jusqu'en 1674 à la cour et, après avoir été supplantée par Mme de Montespan, finit ses jours aux carmélites. Exempte d'ambition, elle avait pour le roi une affection sincère. Elle eut de lui quatre enfants, qui furent légitimés ; deux seulement vécurent : Marie-Anne de Bourbon, dite *Mademoiselle de Blois* (1666-1739), mariée à Armand de Bourbon, prince de Conti, et Louis de Bourbon, comte de Vermandois, amiral (1667-1683).

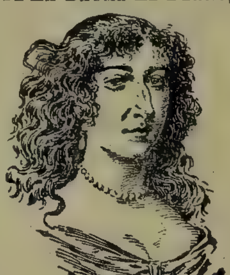
La Vallière.

**Laval-Roquecezière,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 47 kil. de Saint-Affrique, près des sources du Dadon ; 1.590 h.

**lavanche** ou **lavange** n. f. Syn. de avalanche.

**lavande** n. f. (ital. *lavanda*). Genre de labiées.

— Encycl. Les lavandes sont des plantes d'ornement ou médicinales, aromatiques, à épis de fleurs petites, bleues ou violettes. On en connaît une vingtaine d'espèces, de la région méditerranéenne. La *lavande stœchas*, des îles d'Hyères, fournissait aux anciens une essence parfumée. La *lavande aspic* ou *lavande mâle* fournit l'*huile d'aspic*, très employée pour la peinture. La *lavande vraie* ou *lavande femelle*, qui est cultivée en grand aux environs de Londres, est utilisée en parfumerie. (On s'en sert aussi pour préserver les vêtements des mites.)

On employait autrefois en médecine la lavande comme stomachique et tonique amer. On l'utilise encore sous forme d'*eau de lavande*, et d'alcoolat de lavande.

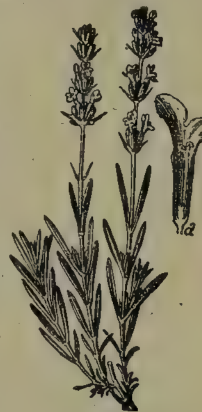

Lavande : *a*, coupe de la fleur.

**lavandé, e** adj. *Teinture lavandée*, sorte de teinture ayant une couleur grise particulière.

**lavanderie** [*ri*] n. f. Lieu où les lavandières lavent leur linge.

**lavandier** [*di-é*] n. m. Employé chargé, chez les princes, de faire blanchir le linge.

**lavandière** n. f. Femme qui lave le linge. Appareil pour le blanchissage du linge. Bateau à fond plat, non ponté, de 15 à 40 mètres, employé sur la Marne et la haute Seine. Nom vulgaire de la *bergeronnette.*

**lavandière** n. f. Terrain occupé par des plants de lavande.

**Lavardac** [*dak*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 6 kil. de Nérac, sur la Baïse ; 2.540 h. Ch. de f. M. Eaux-de-vie. — Le cant. a 11 comm., et 10.030 h.

**Lavardin** (Jean de Beaumanoir, marquis **de**), maréchal de France, m. à Paris (1551-1614). Il gagna en 1587 la bataille de Coutras sur les protestants.

**Lavardin** (Charles-Henri de Beaumanoir, marquis **de**), ambassadeur français à Rome lors de la querelle de Louis XIV avec Innocent IX (1644-1701).

**lavaret** [*rè*] n. m. Poisson du genre corégone.

— Encycl. Le lavaret (*coregonus lavaretus*), appelé aussi *ombre lavaret* et *saumon de Wartmann*, est un poisson allongé, à ventre arrondi, gris bleuâtre, à reflets argentés, et dont la taille ne dépasse pas 45 centimètres. Il abonde dans le lac du Bourget et dans certains lacs de Suisse (Zug, Neuchâtel, Constance) et ceux de Bavière et d'Autriche. Sa chair est très estimée.

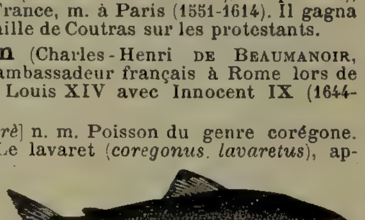
Lavaret.

**lavasse** [*va-se*] n. f. Pluie abondante et impétueuse. (Rare.) Aliment liquide (bouillon, vin, sauce, etc., dans lequel on a mis trop d'eau. *Pop.* Mauvaise boisson, mauvais café. *Techn.* Pierre plate qui sert à couvrir les toits, notamment en Suisse.

**Lavater** [*tèr*] (Jean-Gaspard), philosophe, poète et théologien protestant suisse, né et m. à Zurich (1741-1801). Inventeur de la *physiognomonie* ou art de juger le caractère sur les traits du visage.

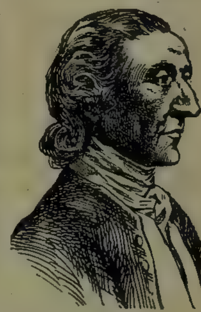
Lavater.

**lavatère** n. f. Genre de malvacées.

— Encycl. Les lavatères sont des plantes herbacées de taille élevée, à fleurs blanches ou rougeâtres. On en connaît une trentaine d'espèces de l'Europe occidentale ; quelques-unes sont indigènes en France. La *lavatère à feuilles pointues* est très abondante aux environs de la ville d'Hyères. La *lavatère trilobé* est surtout répandue aux environs de Montpellier.

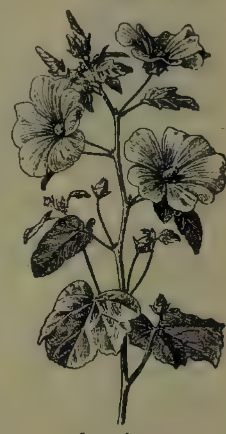
Lavatère.

**lavatérien, enne** [*ri-in, è-ne*] n. Partisan de Lavater.

**lavatorium** [*ri-om'*] ou **lavatoire** n. m. Auge de pierre dans laquelle les moines de certains couvents lavaient les cadavres avant de les ensevelir.

**lavatory** n. m. (m. angl.) Boutique de coiffeur. Cabinets de toilette publics.

**La Vauguyon** [*vô-ghu-ion*] (duc Antoine-Paul-Jacques **de**), lieutenant général français, né à Tonneins (1706-1772). Il fut le précepteur des trois princes qui devaient être Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. — Son fils, Paul-François, fut diplomate et pair de France sous la Restauration (1746-1828).

**La Vaulx** (comte Henry de), aéronaute français, né à Biéville (Seine-Inférieure) en 1870. A, le premier, traversé la Méditerranée avec un dirigeable de son invention, et il alla de Paris à Kief en ballon, parcourant en 41 heures une distance de 1925 kilom.

**Lavaur** [*vôr*], ch.-l. d'arr. (Tarn), sur l'Agout. Ch. de f. M. ; à 50 kil. d'Albi ; 6.130 h. (*Vauréens*). Soie. — L'arr. a 5 cant., 57 comm., et 43.980 h. Le cant. a 19 comm., et 15.480 h.

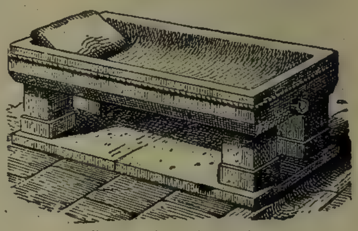
Lavatorium (xiie s.).

**Lavaux,** district du cant. de Vaud (Suisse), qui est situé en bordure du Léman, et produit de bons vins, blancs en majorité (Dézaley).

**Lavaveix-les-Mines,** comm. de la Creuse, arr. et à 18 kil. d'Aubusson, sur un affluent de la Creuse ; 1.940 h. Houille.

**lave** n. f. (ital. *lava*). Matière fondue qui sort des volcans en coulées enflammées, et qui se solidifie par le refroidissement : *la cristallisation des laves basaltiques a produit de remarquables colonnades.*

— Encycl. Les laves représentent de la roche en fusion, et forment de gigantesques coulées, qui recouvrent d'immenses surfaces. La lave se solidifie rapidement au contact de l'air, et les scories de la surface prennent une structure tourmentée comme dans les *cheires* de l'Auvergne. Ce sont les laves basaltiques entrées en contact avec l'eau au moment de leur émission, qui donnent lieu aux belles colonnades naturelles de Bort, d'Antrim, etc.

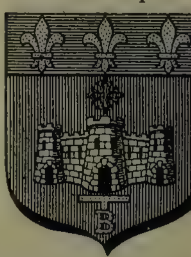
Armes de Lavaur.

Plusieurs espèces de laves sont utilisées dans la construction des édifices (cathédrale de Clermont-Ferrand). La lave de Volvic est recherchée dans ce but. Avec des laves pulvérisées et de la chaux on fait aussi des mortiers estimés.

**lavé, e** adj. Délayé : *couleurs trop lavées.* Fait avec des couleurs à l'eau : *dessin habilement lavé.* Se dit d'un cheval dont la robe offre une coloration passée : *cheval bai lavé. Foin lavé*, qui a été mouillé après qu'il a été coupé, et qui a perdu une partie de sa valeur.

**Laveaux** [*vô*] (Jean-Charles Thibault **de**), lexicographe et grammairien français, né à Troyes, m. à Paris (1749-1827) ; auteur du *Dictionnaire des difficultés de la langue française.*

**Lavedan** (Henri), auteur dramatique et romancier français, né à Orléans en 1859. Membre de l'Académie française en 1898. Dans ses chroniques, il a mis en scène, sous la forme dialoguée, la société parisienne, avec beaucoup de mouvement et une verve plaisante (*le Nouveau jeu*, etc). Citons parmi ses œuvres dramatiques : *le Prince d'Aurec, les Deux noblesses, le Marquis de Priola, le Duel*, etc.

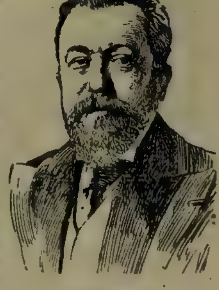
Lavedan.

**lave-dos** n. m. invar. Sorte de brosse en disque rond, à manche recourbé, pour se laver et se frictionner le dos.

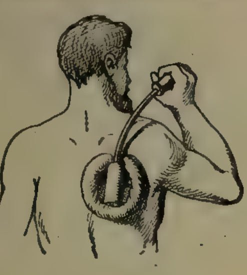
Lave-dos.

**lavée** [*vé*] n. f. Quantité de laine en suint qu'on lave au cours de la même opération en rivière.

**Lavelanet** [*nè*], ch.-l. de c. (Ariège), arr. et à 24 kil. de Foix, au confluent du Rieutort et du Touyre ; 4.800 h. (*Lavelanétiens*). Ch. de f. M. Draps. — Le cant. a 22 comm., et 13.250 h.

**Laveleye** [*lè*] (Emile, baron **de**), publiciste et économiste belge, né à Bruges, m. à Doyon (1822-1892). On lui doit d'intéressantes études sur la liberté du commerce, les formes du gouvernement, la propriété.

**lave-mains** n. m. invar. Petit réservoir d'eau placé à l'entrée d'une sacristie ou d'un réfectoire.

**lavement** [*man*] n. m. Action de laver. Injection d'un liquide dans le gros intestin, au moyen de la seringue, du clysoir, du clysopompe, de l'irrigateur. (V. CLYSTÈRE.) *Liturg. Lavement des pieds*, cérémonie qui a lieu le jeudi saint, et qui reproduit l'action de Jésus, qui, pendant la dernière cène, lava les pieds à ses disciples. Syn. MANDATUM ou MANDÉ.

— ENCYCL. *Méd.* Le lavement agit par sa qualité, sa quantité, sa température, la durée de son séjour dans l'intestin ; il sert à nourrir, à introduire dans l'organisme des médicaments qui irriteraient l'estomac ; il favorise surtout l'évacuation des matières fécales.

Les lavements se donnent au moyen de seringues, de poires en caoutchouc, d'irrigateurs ou simplement avec un bock ou injecteur, muni d'une canule *ad hoc*.

Les lavements doivent toujours être aseptiques ; l'eau sera toujours bouillie. La quantité de liquide varie de 150 grammes à 1 et 2 litres. On les emploie dans la constipation, la fièvre typhoïde, les diarrhées, etc. ; ils débarrassent l'intestin, le lavent, et favorisent la diurèse. On leur associe souvent du naphtol, du laudanum, de l'ipéca, de la glycérine, de l'amidon.

Les lavements médicamenteux doivent être gardés et doivent être souvent précédés d'un lavement évacuateur. Ils contiennent des sels purgatifs, de la créosote, du chloral, de l'antipyrine, etc. Alimentaires, ils se composent de bouillon, de jaunes d'œufs, de peptone, etc.

Dans certains cas de volvulus, on injecte, à l'aide d'une sonde, un siphon d'eau de Seltz. Enfin, on utilise de plus en plus contre les constipations incoercibles le *lavement électrique*, qui consiste à faire passer un courant dans l'organisme en prenant comme électrode une sonde métallique creuse et recouverte d'un manchon isolant et qui sert à donner un lavement ordinaire. Le circuit électrique est fermé par une large électrode placée sur l'abdomen.

**Laventie** [*van-tî*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 18 kil. de Béthune, près de la Lys ; 3.750 h. (en 1914). Ch. de f. N. — Demeuré, pendant presque toute la Grande Guerre, un peu en arrière du front allié, Laventie fut pris par les Allemands le 9 avril 1918, et reconquis par les Britanniques le 4 septembre suivant. Presque entièrement détruit. Le canton avait (en 1914), 6 comm. et 13.223 hab.

**lave-oreilles** n. m. invar. Petite éponge ovoïde montée sur un manche, pour nettoyer l'intérieur des oreilles.

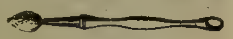
Lave-oreilles.

**lave-pieds** n. m. invar. Bassin circulaire en métal dans lequel on se lave les pieds. Sorte de réservoir en maçonnerie où on lave les pieds des chevaux.

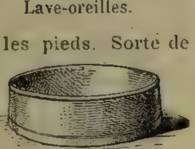
Lave-pieds.

**lave-pinceaux** n. m. invar. Petit vase pour laver les pinceaux.

**laver** [*vé*] v. a. (lat. *lavare*). Nettoyer avec un liquide : *laver ses mains*. Arroser, baigner : *rochers que lavent les flots de la mer*. *Pop.* Vendre par besoin d'argent : *laver sa montre*. *Fig.* Purifier, effacer. *Laver une injure dans le sang*, la venger par un meurtre, dans un duel. *Laver la tête à quelqu'un*, lui faire une sérieuse réprimande. *Laver un dessin*, l'ombrer, le colorier avec de la couleur ou de l'encre de Chine. *Pierre à laver*, évier. **Se laver** v. pr. Se nettoyer avec de l'eau. *Fig. Se laver d'une imputation*, s'en justifier. *Je m'en lave les mains*, je n'en suis pas responsable (allusion à Ponce Pilate, qui, après avoir sanctionné la condamnation de Jésus par les Juifs, alla se laver les mains comme pour dégager sa responsabilité.) *Pop. Allez vous laver !* allez au diable. PROV. V. LINGE. **A laver la tête d'un nègre on perd sa lessive,** on perd ses peines à vouloir instruire ou convaincre une personne stupide, obstinée, etc.

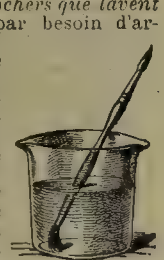
Lave-pinceaux.

**lave-racines** n. m. invar. V. LAVEUR.

**Laveran** (Charles-Louis-Alphonse), médecin français, né et m. à Paris (1845-1922). Membre de l'Académie des sciences en 1901. On lui doit la découverte des hématozoaires du paludisme. Il a obtenu en 1908 l'un des prix Nobel.

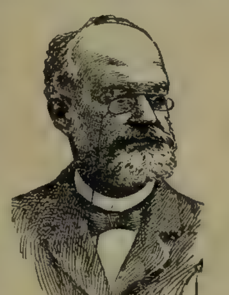
Laveran.

**laveresse** [*rè-se*] adj. f. Se dit d'une pelle en bois à claire-voie, pour agiter le hareng dans la saumure.

**Lavergne** (Léonce GUILHAUD **de**), économiste français, né à Bergerac, m. à Versailles (1809-1880).

**laverie** [*rî*] n. f. Endroit où on lave. Usine où on lave le minerai, les combustibles minéraux (houille, anthracite, etc.).

**Laverna,** antique divinité romaine, protectrice des voleurs.

**Lavery** (Sir John), peintre écossais, né à Belfast en 1857 ; s'est distingué dans le portrait.

**lave-tête** n. m. invar. Récipient en tôle émaillée, monté sur un pied, et dans lequel on se lave la tête.

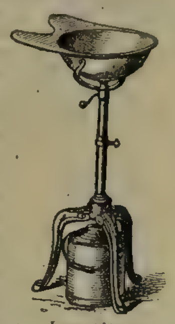
Lave-tête.

**laveton** n. m. Grosse bourre qui reste, après le foulage, dans le moulin à foulon.

**lavette** [*vè-te*] n. f. Morceau de linge ou gros pinceau en fil, dont on se sert pour laver la vaisselle. *Arg.* Langue.

**laveur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui lave : *un laveur de vaisselle ; une laveuse de linge*. N. m. Ouvrier qui lave les terres métallifères. Appareil pour laver les racines, le linge, le minerai, les sables aurifères. N. f. Mêmes sens.

— ENCYCL. Les laveurs de tubercules et racines (betteraves, topinambours, pommes de terre, etc.) sont constitués par un bac rempli d'eau, dans lequel tourne un tambour à claire voie, dont l'axe est pourvu d'une lame, hélicoïdale ; les racines, tout en barbotant dans l'eau, sont remontées par la lame hélicoïdale jusqu'à l'extrémité supérieure du laveur.

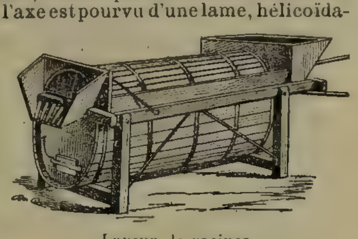
Laveur de racines.

*Laveuse mécanique.* L'industrie de la blanchisserie fait usage d'appareils permettant de diminuer les frais de main-d'œuvre. Pour les tissus très fins, on utilise la *roue à laver*, sorte de tambour à quatre compartiments, où l'on place le linge ; l'eau est distribuée à l'intérieur au moyen d'un tuyau. On donne au tambour un rapide mouvement de rotation.

Pour le savonnage, on a recours à l'*aide-laveuse*, de Muller et Bouillon. Le linge, suspendu à des châssis, est alternativement plongé dans l'eau de savon, puis retiré ; on maintient constante la température.

La *laveuse de Decoudun*, dans laquelle intervient la vapeur à basse ou haute pression, est aussi très usitée. Enfin, dans les chapelleries, on se sert de laveuses pour le nettoyage du feutre, aussitôt après son foulage.

**Lavey,** bourg de Suisse (canton de Vaud), sur le Rhône ; 350 h. Eaux minérales iodurées.

**La Vieuville** (Charles, marquis **de**), né à Paris (1582-1653), surintendant des finances sous Louis XIII, ministre pendant la régence d'Anne d'Autriche. Son administration financière fut déplorable.

**Lavigerie** [*rî*] (Charles-Martial), cardinal français, primat d'Afrique, né à Bayonne, m. à Alger (1825-1892) ; fondateur de l'œuvre des Ecoles d'Orient et de l'ordre des Pères Blancs, de la Société antiesclavagiste. Dans un toast fameux (1890), il se rallia à la forme républicaine. Bonnat a fait un magnifique tableau représentant le cardinal Lavigerie (V. p. 17).

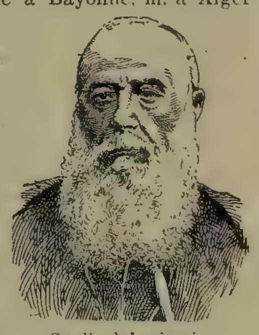
Cardinal Lavigerie.

**Lavignac** (Albert), compositeur et musicographe français, né à Paris en 1846, professeur au Conservatoire, auteur de *la Musique et les Musiciens*.

**La Villemarqué** (Théodore-Claude-Henri HERSART, vicomte **de**), érudit français, né à Quimperlé, m. à Kérausker-en-Nézou (1815-1895) ; s'est consacré à l'étude de la langue et de la littérature bretonnes (*Barzas-Breiz*, *Myrdhinn*, etc.).

**Lavinie** [*nî*], fille de Latinus, roi du Latium, et d'Amata. Promise à Tournus, elle devint l'épouse d'Enée (*Enéide*).

**Lavinium** [*ni-om'*], v. de l'Italie ancienne, dont Enée était regardé comme le fondateur. Une colonie en sortit pour fonder Albe. Auj. *Patrica*.

**lavique** adj. Qui a le caractère des laves : *les émissions laviques d'un volcan*.

**lavis** [*vi*] n. m. (de *laver*). Manière de colorier un dessin avec de l'encre de Chine ou toute autre couleur délayée dans de l'eau : *un plan au lavis*. Dessin ainsi obtenu.

— ENCYCL. Le lavis a pour but soit de donner aux corps représentés leur couleur véritable, soit d'en figurer les ombres pour donner la sensation du modelé de ces corps. Exécuté en une seule teinte, c'est le lavis en camaïeu. On procède au lavis par *teintes plates*, que l'on peut d'ailleurs juxtaposer, ou par *teintes fondues*, que l'on obtient en additionnant d'eau la teinte la plus foncée.

On détermine les ombres (ombre propre et ombres portées) d'après cette loi conventionnelle que la lumière vient de gauche et fait avec la ligne de terre un angle de 45°. L'une des difficultés du lavis, c'est la rapidité avec laquelle il faut procéder à l'application des teintes, pour empêcher que celles-ci ne sèchent trop vite et ne donnent des bavures.

**Lavisse** (Ernest), historien français, né à Nouvion-en-Thiérache, m. à Paris (1842-1922). Membre de l'Académie française en 1892, et directeur de l'Ecole normale supérieure ; auteur de remarquables études sur l'histoire d'Allemagne : *la Jeunesse du grand Frédéric ; Trois empereurs d'Allemagne, Guillaume Ier, Frédéric III, Guillaume II*, etc. Il a dirigé avec Rambaud la publication de l'*Histoire générale*, et seul celle d'une grande *Histoire de France*, continuée par une *Histoire de France contemporaine*.

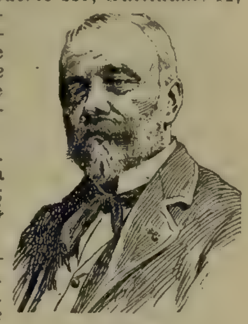
Lavisse.

**Lavit** [*vit'*], ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 21 kil. de Castelsarrasin ; 1.260 h. — Le cant. a 14 comm., et 5.100 h.

**lavoir** n. m. Lieu public destiné à laver le linge. Lavabo, dans un couvent. Cage à jour dans laquelle on lave la morue mise au premier sel. Machine à laver le minerai. Cylindre en laiton, muni d'une fente pour fixer le chiffon servant à nettoyer l'âme d'une arme à feu.

— ENCYCL. Les lavoirs les plus ordinaires consistent en un simple abri au bord d'un cours d'eau ; des dalles sont disposées en pente presque à fleur d'eau pour servir aux lavandières. D'autres fois, le lavoir est un bassin aménagé sur une partie du cours de la rivière, et l'enceinte est formée de quatre toits inclinés vers l'intérieur ou l'extérieur. Souvent, le fond du lavoir est pavé ou dallé ; des vannes permettent de le vider pour le nettoyer. Dans les villes, les lavoirs publics sont des établissements où l'eau est amenée dans des réservoirs assez vastes par un système de canalisation, ou bien encore ils sont installés sur des bateaux spécialement aménagés sur le cours d'eau qui traverse la ville s'il est de quelque importance.

**Lavoisier** [*zi-é*] (Antoine-Laurent), illustre chimiste français, né et m. à Paris (1743-1794), l'un des créateurs de la chimie moderne, qu'il fonda sur une loi méconnue jusque-là : celle de la conservation de la matière : « Rien ne se perd, rien ne se crée ». Il a contribué à l'établissement de la nomenclature chimique. On lui doit la détermination de la composition de l'air et la découverte de l'oxygène, découverte à laquelle arrivaient simultanément par d'autres voies Scheele en Suède et Priestley en Angleterre. Il fit connaître le rôle de ce corps dans la respiration et dans les combustions. Remarquant que la plupart des acides contiennent de l'*oxygène*, il crut à tort ce dernier seul capable d'engendrer des acides, d'où son nom (du gr. *oxus*, acide, et *gennân*, engendrer). Il annonça que les corps appelés terre, chaux, baryte, magnésie devaient être non des corps simples, comme on le pensait, mais des oxydes, ce qui fut démontré plus tard par Davy ; il confirma par l'expérience l'idée émise par Newton, que le diamant est du charbon, et il s'en servit pour établir la composition de l'acide carbonique. En physique, il donna des travaux remarquables sur la chaleur et les propriétés des corps à l'état gazeux. Il fit partie de la commission chargée d'établir le système métrique. Pour subvenir aux dépenses nécessitées par ses expériences, Lavoisier avait demandé et obtenu une charge de fermier général ; mais les fermiers généraux, fort impopulaires à cause des exactions dont beaucoup se rendaient coupables, furent condamnés en bloc à la guillotine. Lavoisier fut exécuté le quatrième, sur vingt-huit.

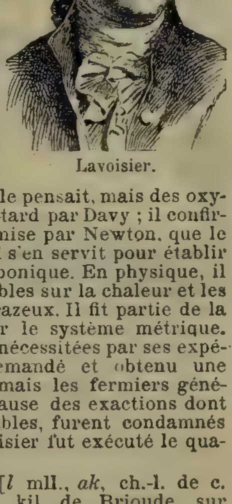
Lavoisier.

**Lavoûte-Chilhac** [*l* mll., *ak*, ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 21 kil. de Brioude, sur l'Allier ; 630 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 13 comm., et 6.790 h.

**Lavreince** (Nicolas LAFRENSEN, dit), peintre suédois, né et m. à Stockholm (1717-1807) ; auteur de scènes galantes popularisées par les fac-similés en couleur de Janinet (*le Billet doux*, *l'Aveu difficile*, *l'Heureux moment*, *la Comparaison*).

**Lavrof** (Pierre), savant et socialiste russe, le principal rédacteur du *Dictionnaire encyclopédique russe*, né à Melekhovo, m. à Paris (1823-1900).

**lavure** n. f. Eau qui a servi à laver la vaisselle.

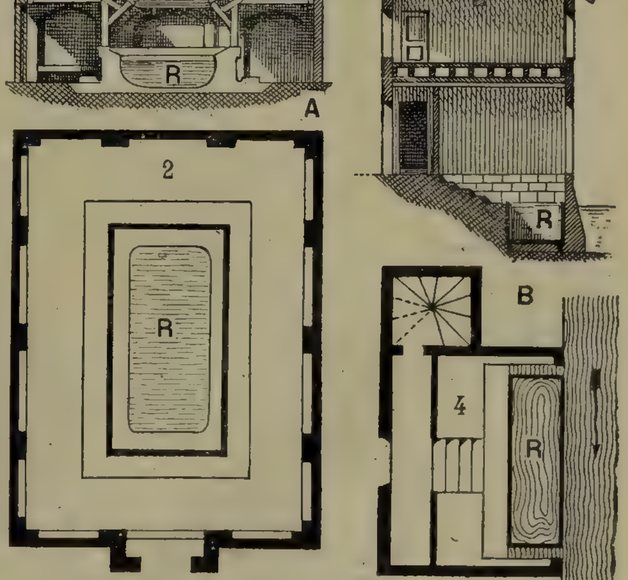

A, lavoir à eau de source : 1. Coupe transversale ; 2. Plan. — B, lavoir à eau de rivière ; 3. Coupe transversale ; 4. Plan. — R, Réservoir.

**En reliure**, action de laver un livre. Bouillon, potage, trop étendu d'eau. Pl. Or et argent provenant de la lessive des cendres, à la Monnaie et chez les orfèvres.

**Law** [pr. angl. *lô* ; au XVIIIe s. on pronçait incorrectem. *lass*, d'après le génitif *Law's*], (John), **de Lauriston**, financier écossais, né à Edimbourg, m. à Venise (1671-1729). Contrôleur général des finances de France, il fut le créateur de la Compagnie des Indes, et organisa sous la Régence un système de banque fondé sur l'exploitation des richesses du Mississipi, dont tout le monde se disputa les actions ; mais il émit une grande quantité de papier-monnaie, que le public, inquiet, voulut échanger contre de l'or : Law, qui n'avait pas assez d'or pour rembourser les porteurs, fut obligé de s'enfuir à l'étranger, et la banque ferma ses portes (1720). Ce fut une effroyable banqueroute. Néanmoins, ce financier hardi fut le premier à faire connaître à la France la puissance du crédit.

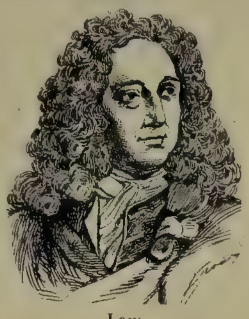
Law.

**Law** (Andrew Bonar), homme politique anglais, né à New-Brunswick (Canada), m. à Londres (1858-1923) ; leader de l'opposition unioniste aux Communes en 1911 ; chancelier de l'Echiquier en 1916 ; lord garde du sceau privé en 1919 ; premier ministre (1922-1923).

**lawn-billard** [*lôn'-bi, ll* mll., *ar*] n. m. Jeu qui se joue sur une pelouse avec des marteaux à long manche et des boules, conformément aux règles du jeu de billard.

**Lawfeld,** village de Belgique (prov. de Limbourg). Victoire des Français du maréchal de Saxe sur les Anglais et les Autrichiens, le 2 juillet 1747, pendant la guerre de succession d'Autriche.

**lawn-tennis** [*lôn'-tè-niss*] n. m. (angl. *lawn*, pelouse, et *tennis*, jeu de paume). Sorte de jeu de balle, qui se joue à l'aide de raquettes sur un emplacement spécialement aménagé, divisé en deux parties par un filet. (On dit souvent par abréviation TENNIS.)

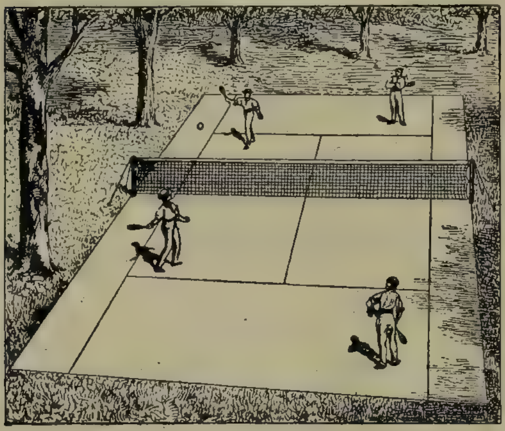
Lawn-tennis.

— Encycl. *Jeu.* Le lawn-tennis dérive du jeu francais la *longue paume*. Ce jeu a lieu sur un sol plat, rectangulaire, le *court*, Les deux grands côtés du rectangle sont divisés en deux parties égales par un filet fixé à deux poteaux. De chaque côté du filet, à $11^{m},20$, sont tracées les *lignes de fond*, limites du jeu ; la largeur du rectangle est de $10^{m},97$ et est marquée par les deux *lignes de côté*, qui sont les grands côtés du rectangle. Parallèlement aux lignes de fond sont tracées, à $6^{m},40$ du filet, deux lignes dites *lignes de service*, dont les extrémités coupent deux autres lignes parallèles à $1^{m},37$ de celles de côté ; ce sont les *lignes de côté de service*. Enfin, le rectangle compris entre les lignes de service et ces dernières est divisé, dans le sens longitudinal, en deux parties égales par une dernière ligne appelée *ligne de demi-court*, et qui détermine la formation de quatre rectangles numérotés de 1 à 4.

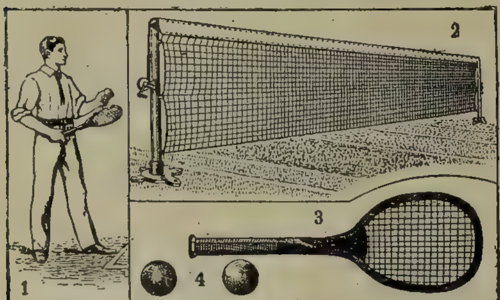

Lawn-tennis : 1. Position du servant ; 2. Filet ; 3. Raquette ; 4. Balles.

Outre le filet, les accessoires de jeu sont des balles et des raquettes. Qu'ils soient deux, trois ou quatre, les joueurs se partagent en deux camps, l'un de l'attaque, l'autre de la défense.

Le joueur servant la balle doit l'envoyer dans l'un des deux rectangles au delà du filet, et se place sur la ligne de fond. Si la balle tombe en deçà, il y a faute, et le camp adverse compte un point, s'il y a récidive immédiate. Le premier point vaut 15, le second 30, le troisième 40 et le quatrième *un jeu*. Les joueurs se renvoient la balle à la volée ou après un seul bond à terre. On joue en général en *six jeux* et, à chaque partie, les joueurs changent de camp.

**Lawrence,** v. du Massachusetts (Etats-Unis), sur le Merrimac ; 94.000 h. Grandes filatures ; draps, métallurgie.

**Lawrence,** v. des Etats-Unis (Kansas) ; 12.500 hab. Sur le Kansas.

**Lawrence** [*lô-rèn's*] (Thomas), peintre portraitiste anglais, né à Bristol, m. à Londres (1769-1830). Parmi ses chefs-d'œuvre, citons les portraits de *Miss Siddons, Kemble, Master Lambdon*; il peignit, pour la galerie de Windsor, les portraits des principaux acteurs de la journée de Waterloo.

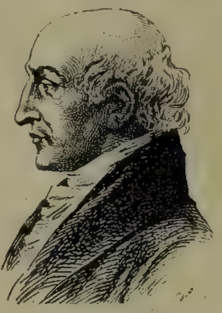
Thomas Lawrence.

**lawrencite** [*lô-ran*] n. f. Chlorure ferreux naturel anhydre avec nickel.

**lawsonite** [*lô*] n. f. Silicate double naturel d'aluminium et de calcium hydraté.

**laxatif, ive** [*lak-sa*] adj. (du lat. *laxare*, relâcher). Se dit des médicaments qui débarrassent le canal intestinal, sans irritation locale ou générale ; qui facilitent les selles, qui purgent légèrement. N.m. : *un laxatif*.

— Encycl. On administre les laxatifs surtout aux vieillards et aux enfants. Les plus usités ont pour base les matières suivantes : caroube, cascarine, casse, chicorée, huiles douces, manne, mannite, miel, pruneaux, tamarin, crème de tartre, magnésie calcinée, sel de Sedlitz, etc.

**laxisme** [*lak-sis-me*] n.m. (du lat. *laxus*, large). Système de théologie morale trop indulgent envers les pécheurs. Par ext. Tout système préconisant les idées larges. Ant. **Tutiorisme**.

**laxiste** [*lak-sis-te*] n. m. Partisan du laxisme, théologique, philosophique ou autre. Ant. **Tutioriste**.

**laxité** [*lak-si*] n. f. (du lat. *laxus*, lâche). Etat de ce qui est lâche, distendu : *la laxité d'un tissu*.

**Laxou,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 2 kil. de Nancy : 4.280 h. Carrières, mines de fer ; asile d'aliénés de Maréville.

**Lay** [*lè*], fleuve côtier de la Vendée, qui se jette dans le pertuis Breton ; 125 kil.

**Laya** [*la-ia*] (Jean-Louis), poète dramatique français, né à Paris, m. à Bellevue (1761-1833) ; auteur de l'*Ami des lois*, où il prenait courageusement à partie Robespierre. — Son fils Léon, né et m. à Paris (1811-1872), fut aussi auteur dramatique, et fit représenter avec succès le *Duc Job* en 1859.

**Layamon,** prêtre anglais d'Ernely-sur Severn (XIIe s.) ; traduisit en vers le *Brut d'Angleterre* de Wace. Son œuvre est un des plus anciens monuments de la langue anglaise.

**Layard** [*la-iar*] (Austin-Henri), assyriologue anglais, né à Paris, m. à Londres (1817-1894). Il continua l'œuvre de Botta, et mit au jour les palais de Ninive. Il fut ministre des travaux publics en 1868.

**Laybach** ou **Laibach** [*la-i-bak*], ou **Liubliana,** v. de la Yougoslavie, anc. capit. de la Carniole, sur le *Laybach*, affl. de dr. de la Save ; 47.100 h. Principale ville des Slovènes. Sur l'initiative de Metternich, les représentants de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie y tinrent un congrès en 1820, pour assurer la répression de la révolution napolitaine.

**laye** n. f. *Techn.* V. LAIE.

**layer** [*lè-ié*] v. a. (de *laie*. — Se conj. comme *balayer*.) Tracer une laie dans une forêt. Marquer les bois qu'on doit laisser dans l'abatis.

**layeterie** ou **layetterie** [*lè-iè-te-ri*] n. f. Profession, commerce de layetier.

**layetier** [*lè-ie-ti-é*] n. m. Celui qui fait, qui vend des caisses, des malles, etc.

**layette** [*lé-iè-te*] n. f. (de *laie*). Coffre de bois fort léger. Caisse pour emballage. Linges et vêtements d'un nouveau-né. Touche mobile qui ferme les trous de bourdon d'une musette.

**layeur** [*lè-ieur*] n.m. Celui qui trace des laies, ou qui marque les arbres à conserver dans une forêt.

**layla !** interj. Cri du piqueur pour empêcher les chiens de meute de prendre le change.

**layon** [*lè-i-on*] n. m. (de *laie*). Sentier rectiligne pratiqué dans les tirés pour faciliter la marche des chasseurs.

**layon** [*lè-ion*] n. m. (pour *l'ayon* ; de l'article *l'*, et de *ayon* pour *hayon*). Partie mobile qui ferme l'arrière d'un tombereau.

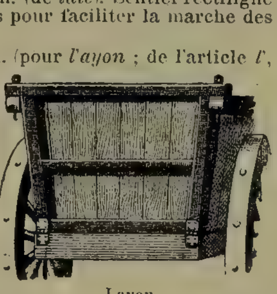
Layon.

**Layrac,** comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 10 kil. d'Agen, près du confluent de la Garonne et du Gers ; 2.330 h. Ch. de f. M. Vins.

**Laz,** comm. du Finistère, arr. et à 28 kil. de Châteaulin ; 1.410 h. Ch. de f. Ardoise.

**Lazare** (saint), frère de Marthe et de Marie, ressuscité par Jésus. (*Evang.*) D'après une antique tradition, Lazare serait allé avec ses deux sœurs aborder en Provence, où il serait devenu évêque de Marseille. Fête le 17 décembre.

*Iconogr.* La *Résurrection de Lazare* a été traitée bien souvent par les peintres. Citons les tableaux de Jouvenet (Louvre) ; du Guerchin (Louvre) ; de Cranach le Vieux (Dresde) ; de Rubens (Turin) ; de Maratta (Rome). V. p. 34, une eau-forte célèbre de Rembraudt.

**Lazare,** pauvre lépreux dont il est parlé dans la parabole du mauvais riche. (*Ev.*)

**Lazare** (**Saint-**) maison de correction et de détention pour les femmes, à Paris. Ancienne léproserie (XIIe s.) : Saint-Lazare appartint ensuite aux chanoines de Saint-Victor (de 1515 au XVIIe s.) puis aux prêtres de la Mission (1632), devint une maison de correction pour les hommes (1779), une prison d'Etat sous la Révolution, finalement une maison de détention, de correction pour les femmes.

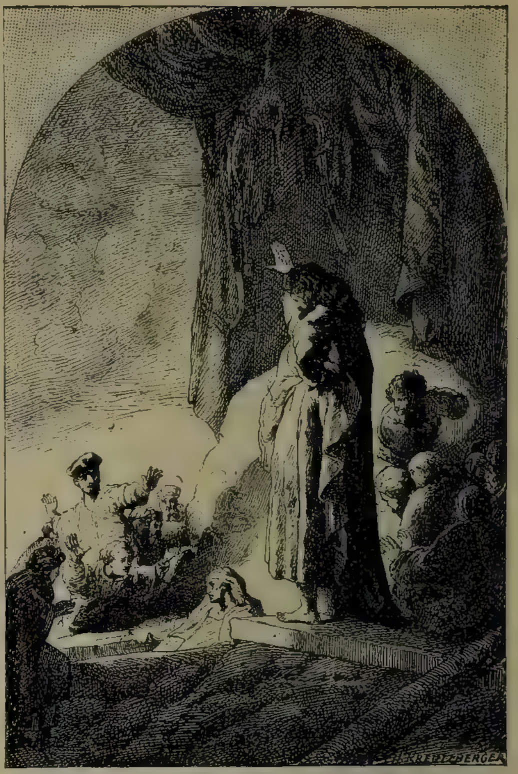

La Résurrection de Lazare. Eau-forte de Rembrandt.

**lazaret** [*rè*] n. m. (ital. *lazzaretto*). Etablissement isolé dans une rade, où font quarantaine les équipages et les passagers venant de pays infectés de maladies contagieuses.

— Encycl. A Marseille, les premières mesures prophylactiques datent de la peste de 1476 : on les doit au roi René. Après 1650, un nouveau lazaret fut construit, et, de 1650 à 1720, la ville échappa à la maladie. Depuis l'infection de 1720, plus de peste dans la ville, tandis qu'on la voit sévir au lazaret une vingtaine de fois. Pour l'organisation actuelle des lazarets, V. QUARANTAINE.

**Lazarille de Tormès**, roman de mœurs, par l'Espagnol Hurtado de Mendoza. C'est l'histoire piquante d'un ancêtre de Gil Blas et de Figaro, et le type du genre picaresque ou style de la *gueuserie*.

**lazariste** [*ris-te*] ou **prêtre de la Mission** n. m. Missionnaire de la congrégation fondée en 1625 par Vincent de Paul pour former des missionnaires destinés à évangéliser la France et l'Europe protestante. C'est par une extension de leur destination primitive que les prêtres de la Mission se sont répandus dans toutes les parties du monde.

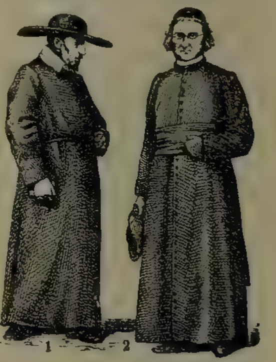

Lazaristes : 1. En 1750 ; 2. Actuel.

**lazaro** n. m. *Arg. milit.* Salle de police.

**lazarone** [pr. it. *la-tsa-ro-né*] n.m. (mot napolit.). Nom sous lequel on désigne, à Naples, les hommes de la dernière classe du peuple. Pl. des *lazaroni*. (On écrit souvent LAZZARONE.)

**Lazes,** peuplade des bords de la mer Noire. V. LAZISTAN.

**Lazistan,** région côtière de l'Anatolie, au S.-E. de la mer Noire, partagée entre l'Arménie et la Géorgie. C'est le versant abrupte du plateau anatolien, des environs de Trébizonde jusqu'à Batoum. Les Lazes (environ 150.000 h.) sont musulmans.

**lazulite** n. f. V. LAPIS.

**Lazzari** (Sylvio), compositeur français, né à Bozen (Tyrol) en 1860 ; auteur de la *Lépreuse*, du *Sauteriot*, œuvres colorées et pittoresques.

**lazzi** [*la-zi* ou *la-tsi*] n. m. pl. (m. ital.). Pantomime comique, dans le théâtre italien. *Par ext.* Saillie boufonne ; plaisanteries moqueuses, et souvent un peu libres : *s'enfuir sous les lazzis de l'assistance*. — (L'Acad. autorise l'emploi du mot au singulier, et aussi le pluriel *lazzis*.)

**l. c.** Abrévation de la locution lat. LOCO CITATO.

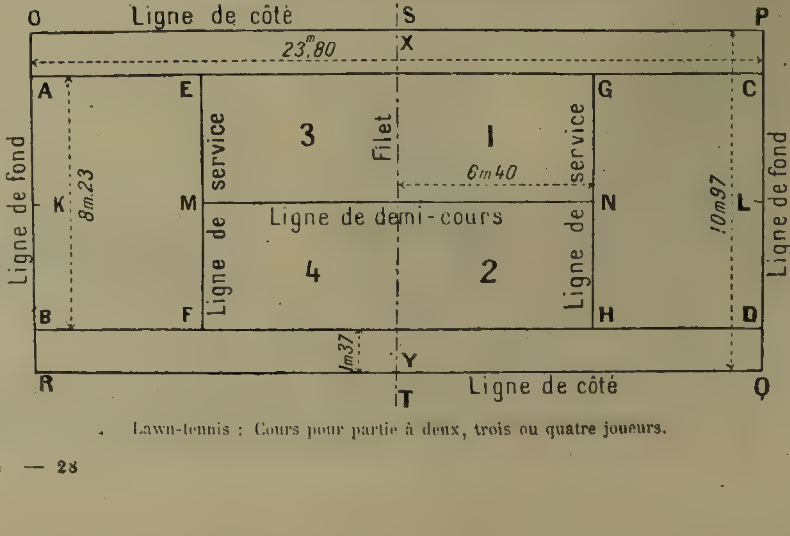

Lawn-tennis : Cours pour partie à deux, trois ou quatre joueurs.

**le** m. s., **la** f. s., **les** pl. des deux genres, art. définis servant à déterminer les noms. Pr. pers. servant à désigner les personnes et les choses. — *Le, la les* sont articles quand ils précèdent un nom : le *bonheur et* la *fortune attirent* les *amis.* Ils sont pronoms personnels quand ils accompagnent un verbe : *ce devoir, faites*-le ; *cette leçon, apprenez*-la ; *ces bons conseils, tu* les *suivras.*

**lé** n. m. (du lat. *latus,* large). Largeur d'une étoffe entre ses deux lisières. Chemin de halage qui doit rester libre sur les bords des cours d'eau pour permettre le halage à la cordelle.

**leader** [*li-deur*] n. m. (m. angl. ; de *to lead,* conduire). Au Parlement anglais, celui des membres d'un parti autour duquel se groupent les hommes de même opinion et qui poursuivent la réalisation du même programme. (On distingue dans chaque Chambre le leader du gouvernement et le leader de l'opposition.) Personnage le plus en vue d'un parti politique : *Gambetta était le leader républicain.* Article de fond, principal article d'un journal. Cheval qui galope en tête des autres.

**leadhillite** [*lèd'*] n. f. Composé naturel de sulfate et carbonate de plomb.

**Leamington,** v. d'Angleterre (comté de Warwick), sur le *Leam ;* 29.000 h.

**Léandre.** *Myth.* Jeune homme d'Abydos qui, tous les soirs, traversait l'Hellespont à la nage pour aller voir, à Sestos, Héro, sa maîtresse. V. Héro.

**Léandre** (saint), évêque espagnol, né à Carthagène (540-596). Il convertit beaucoup de Wisigoths ariens et présida, en 589, le troisième concile de Tolède. Fête le 27 février.

**Léandre** (Charles-Lucien), peintre et dessinateur français, né à Champsecret (Orne) en 1862. Comme caricaturiste, il a fait preuve d'une observation pénétrante et parfois cruelle.

**Léandre,** personnage de la comédie italienne. C'est le bellâtre entiché de sa personne, fier de ses rubans et de ses dentelles. De là le nom de *beau Léandre* donné par dérision à tout jeune homme qui affiche des prétentions de ce genre.

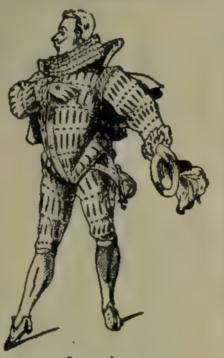
Leandre.

**léans** [*lé-an*] adv. (lat. *illac intus*). Là dedans. (S'oppose à *céans,* ici dedans.) [Vx.]

**Lear** [*lir*] (*le Roi*), tragédie en cinq actes de Shakespeare (vers 1608). Le roi Lear partage ses Etats entre ses deux filles Goneril et Regane, au détriment de sa troisième fille Cordélia. Mais les deux ingrates le chassent de son propre palais, et il ne trouve d'asile que chez Cordélia, qu'il a réduite à la misère. Il devient fou de douleur. Cordélia meurt étranglée, et le roi Lear expire sur son cadavre. Ce drame renferme des scènes saisissantes ; mais, dans l'ensemble, il est d'une invention trop mélodramatique. L'histoire du vieux Glocester, à qui son bâtard, qu'il a comblé de bienfaits, fait crever les yeux, est pénible. Une adaptation française en a été donnée par Pierre Loti et Emile Vedel, en 1904.

**Léau,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), sur la petite Geete ; 2.180 h. Distillerie.

**Léauté** (Henry), ingénieur et mathématicien français, né à Balize (Amérique centrale), m. à Paris (1847-1916). Membre de l'Académie des sciences (1890). On lui doit de remarquables travaux d'analyse mathématique et de mécanique appliquée.

**Leavenworth,** v. des Etats-Unis (Kansas), ch.-l. du comté homonyme, sur le Missouri ; 17.000 h.

**Le Bailly** [*ba, ll* mll., *i*] (Antoine-François), poète et fabuliste français, né à Caen, m. à Paris (1756-1832). Ses fables, souvent trop longues, ont de la bonhomie et de l'élégance dans le style.

**Lebanon,** v. des Etats-Unis (Pensylvanie), ch.-l. du comté homonyme ; 24.600 h.

**Le Bargy** (Charles-Gustave-Auguste), acteur français, né à La Chapelle (Seine) en 1858 ; sociétaire du Théâtre-Français, artiste à la diction nerveuse et mordante, qui a créé avec beaucoup de talent plusieurs grands rôles.

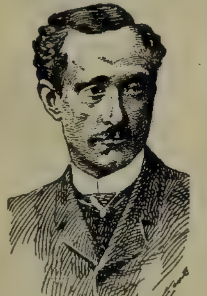
Le Bargy.

**Lebas** [*bâ*] (Jacques-Philippe), graveur, né et m. à Paris (1707-1783). Il fut l'un des traducteurs de la peinture de genre, de Teniers, Coypel, Watteau, Lancret.

**Lebas** ou **Le Bas** (Joseph), conventionnel, né à Frévent (Pas-de Calais), m. à Paris (1765-1794) ; ami de Robespierre. Il se tua d'un coup de pistolet après le 9-Thermidor. — Son fils, Philippe, érudit français, né et m. à Paris (1794-1860). On lui doit : *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure.*

**Le Bas** (Hippolyte), architecte français, né et m. à Paris (1782-1867). Il a construit l'église Notre-Dame-de-Lorette et la prison de la Roquette.

**Lebaudy** (Paul), homme politique et industriel français, né à Enghien en 1858 : il a consacré une partie de sa grande fortune aux recherches sur la direction des ballons.

**Lebbeke,** comm. de Belgique (Flandre Orientale, arr. de Termonde) ; 8.420 h. Dentelles, bougies, distillerie.

**Le Beau** [*bô*] (Charles), historien français, né et m. à Paris (1701-1778) ; auteur de l'*Histoire du Bas-Empire,* œuvre de rhéteur plus que d'historien.

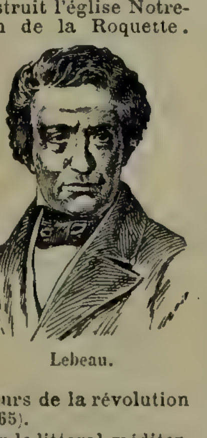
Lebeau.

**Lebeau** (Joseph), homme d'Etat belge, un des promoteurs de la révolution de 1830 ; né et m. à Huy (1794-1865).

**lebêche** n. m. Nom que, sur le littoral méditerranéen, on donne au vent soufflant du N.-O.

**Lebedin,** v. de l'Ukraine (gouv. de Kharkov), sur un affluent du Psiol ; 15.000 h. Commerce de grains.

**Lebedyan,** v. de la Russie des Soviets (gouv. de Tambov), sur le Don ; 14.000 h. Commerce de grains, de chevaux, de fourrures.

**lebel** [*bèl*] n. m. Nom donné au fusil à répétition modèle 1886, modifié en 1893, et qui a remplacé dans l'armée française le fusil Gras. (V. fusil.)

**Lebel** (Nicolas), officier français, m. à Vitré (1838-1891) ; il présida la commission d'expériences qui fit adopter le fusil de petit calibre, à répétition, modèle 1886, auquel on a donné son nom.

**leberkies** n. m. Variété de marcasite.

**Lebéron** ou **Lubéron,** chaîne calcaire des Alpes françaises, entre la Durance et le Coulon ; longue de 65 kil.

**Lebeuf** (l'abbé Jean), historien et érudit français, né et m. à Auxerre (1687-1760) ; auteur d'une précieuse *Histoire de la ville et du diocèse de Paris.*

**lébie** [*bî*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, comprenant près de 300 espèces à livrée variée des plus vives couleurs, répandues sur tout le globe, mais particulièrement en Malaisie et en Australie.

**Leblanc** (Claude), homme d'Etat, m. à Versailles (1669-1728). Il signala son administration par d'utiles ordonnances ; mais, ayant encouru la haine de la marquise de Prie et de son amant le duc de Bourbon, il fut éloigné de la cour.

**Le Blanc du Guillet** (Antoine Blanc, dit), littérateur français, né à Marseille, m. à Paris (1730-1799) ; il a écrit des tragédies d'un style emphatique : *les Druides, Tarquin* ou *la Royauté absolue, Manco-Capac, premier inca du Pérou,* où l'on trouve le fameux vers :

Crois-tu de ce forfait Manco-Capac capable ?

**Leblanc** [*blan*] (Nicolas), chimiste français, né à Ivoy-le-Pré (Cher), m. à Saint-Denis (1742-1806) ; inventeur de la soude artificielle.

**Leblanc** (Maurice), écrivain français, né à Rouen en 1864, auteur de romans policiers dont le héros est Arsène Lupin, gentleman cambrioleur.

**Leblanc** (Maurice), ingénieur français, né à Paris en 1857 ; membre de l'Académie des sciences, auteur de remarquables travaux d'électricité industrielle.

**Le Blant** [*blan*] (Edmond), érudit français, né et m. à Paris (1818-1897) ; auteur de remarquables travaux sur l'archéologie chrétienne.

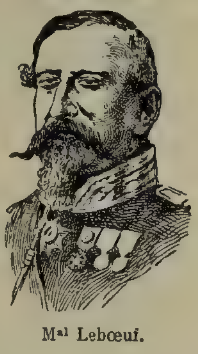
Mal Lebœuf.

**Le Blant** (Julien), peintre d'histoire français, né à Paris en 1851, auteur de tableaux habilement composés et harmonieusement peints : *la Mort du général d'Elbée, l'Exécution de Charette,* etc.

**Lebœuf** (Edmond), maréchal de France, né à Paris, m. au Moncel (1809-1888). Il se distingua en Italie en 1859, et fut ministre de la guerre en 1869. Il affirma dans un discours célèbre, avec une présomption presque criminelle, à la veille de la guerre franco-allemande, que celle-ci durât-elle un an, *il ne manquerait pas un bouton de guêtre.* Il racheta sous Metz, par sa bravoure, son manque de prévoyance comme ministre.

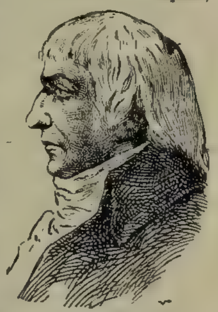
Joseph Le Bon.

**Le Bon** (Joseph), conventionnel, né à Arras en 1765, fameux par les cruautés qu'il exerça dans le Pas-de-Calais ; exécuté à Amiens en 1795.

**Lebon** (Philippe), chimiste français, né à Brachay (Haute-Marne), m. à Paris (1769-1804) ; inventeur de l'éclairage au gaz. Sa découverte fut portée en Angleterre, personne en France n'ayant voulu s'en occuper.

**Le Bon** (Gustave), savant et sociologue français, né à Nogent-le-Rotrou en 1841 ; auteur de : *la Psychologie des foules, l'Evolution de la matière, Psychologie de l'éducation.*

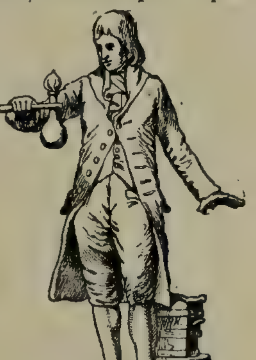
Statue de Ph. Lebon à Chaumont (œuvre de Péchiné).

**Le Borne** (Fernand), musicien fr., né à Charleroi en 1862 ; auteur d'opéras : *les Girondins, l'Absent,* etc.

**Lebourg** (Albert), paysagiste français, né à Montfort-sur-Risle (Eure), m. à Rouen (1849-1928) ; a traité de remarquables effets de neige.

**Le Braz** (Anatole), littérateur français, né à Duault (1859-1926). Il a consacré à la Bretagne son œuvre de critique et de poète : *la Légende de la Mort en Basse-Bretagne, Au pays des Pardons.*

**Le Brigant** [*ghan*] (Jacques), philologue français, né à Pontrieux, m. à Tréguier (1720-1804) ; ami de La Tour d'Auvergne, qui partit pour l'armée de Sambre-et-Meuse afin de remplacer le fils de son ami. Il faisait dériver toutes les langues du celtique.

**Lebrija,** v. d'Espagne (Andalousie), non loin du Guadalquivir ; 12.000 h. Vins.

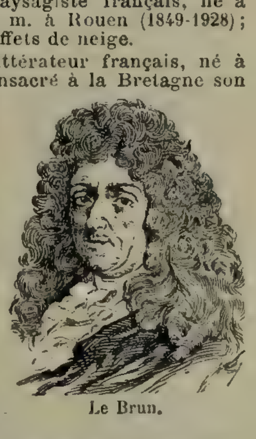
Le Brun.

**Le Brun** ou **Lebrun** (Charles), peintre français, né et m. à Paris (1619-1690). Protégé par Colbert, il exerça sur les arts de l'époque une influence considérable, et fit prédominer le style dit *style Louis XIV.* Il fonda l'académie de peinture et de sculpture et l'académie de France à Rome. Son style manque peut-être de couleur et de finesse, mais brille par la science, l'ampleur et l'imagination. La série des *Batailles d'Alexandre* (Louvre) forme la partie principale de son œuvre.

**Lebrun** (Ponce-Denis Ecouchard-), poète lyrique français, n. et m. à Paris (1729-1807). Il s'était surnommé lui-même, avec quelque vanité, *Lebrun-Pindare ;* en réalité, il fut surtout excellent dans l'épigramme.

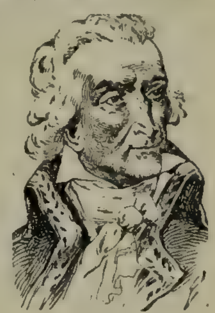
Lebrun-Pindare.

**Lebrun** (Charles-François), duc de Plaisance, homme politique français, né à Saint-Sauveur (Manche), m. à Saint-Mesmes (1739-1824) ; il fut troisième consul après le 18-Brumaire. Il a traduit l'*Iliade* et la *Jérusalem délivrée.*

**Lebrun** (Jean-Baptiste-Pierre), peintre et fin critique d'art, né et m. à Paris (1748-1813) ; il était petit-neveu du consul Ch. Lebrun.

**Lebrun** (Elisabeth Vigée, dame), femme du précédent, connue sous le nom de **Mme Vigée-Lebrun,** peintre de portraits, née et m. à Paris (1755-1842). Son style est délicat et distingué. Ses chefs-d'œuvre sont ses portraits de la *reine Marie-Antoinette,* de *lady Hamilton ;* son propre portrait et celui de sa fille figurent au musée du Louvre (V. p. 18). Elle a laissé des *Souvenirs* d'un grand intérêt.

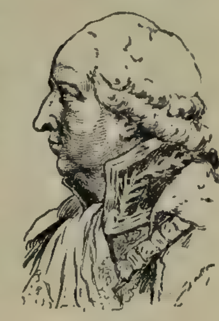
Ch. Lebrun.

**Lebrun** (Pierre-Antoine), poète et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1785-1873) ; auteur du drame de *Marie Stuart* et du poème *le Voyage en Grèce.*

**lécanie** [*ni*] n. m. Genre d'hémiptères phytophthires, comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe.

— Encycl. Les lécanies sont ces petites cochenilles que les jardiniers appellent *poux* ou *punaises des écorces,* qui élisent domicile sur les écorces et parfois les feuilles de certains arbres cultivés (lauriers, pêchers, orangers, oliviers). Ces minuscules insectes sécrètent un liquide mielleux, sur lequel ne tardent pas à se développer d'abondantes moisissures (*fumagine*). On combat les lécanies par des badigeonnages avec un lait de chaux phéniqué, des fumigations de goudron, etc.

**lécanoracées** [*sé*] n. f. pl. *Bot.* Famille de lichens ayant pour type la *lécanore.* S. une *lécanoracée.*

**lécanore** n. f. Genre de lichens que l'on rencontre sur les arbres des régions montagneuses, en croûtes très adhérentes.

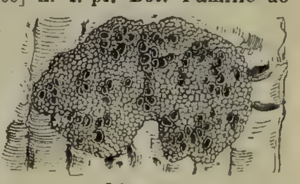
Lécanore.

**lécanorique** adj. Se dit d'un acide extrait de différents lichens.

**Le Cardonnel** (abbé Louis), poète français, né à Valence en 1862, auteur de *Poèmes, Carmina sacra.*

**Le Cat** (Claude-Nicolas), chirurgien français, né à Blérancourt, m. à Rouen (1700-1768). Il introduisit en France la taille vésicale par le procédé de Cheselden.

**Lecce** [*lè-tché*], v. d'Italie (Terre d'Otrante), ch.-l. de la *province de Lecce ;* 38.000 h.

**Lecco,** v. d'Italie (Lombardie, prov. de Côme), sur le lac de Côme, au fond de la *branche de Lecco,* à la sortie de l'Adda ; 12.000 h.

**Lecelles,** comm. du Nord, arr. et à 16 kil. de Valenciennes ; 2.140 h. Ch. de f. N. Sucrerie.

**Lech** [*lèk*], riv. de Bavière, qui arrose Augsbourg et se jette dans le Danube (riv. dr.) ; 285 kil.

**Le Châtelier** (Henry-Louis), chimiste français, né à Paris en 1850, membre de l'Académie des sciences en 1907 ; on lui doit d'importants travaux relatifs aux équilibres chimiques, à la métallurgie, etc., ainsi que de nombreux appareils de mesure.

**lèche** n. f. *Fam.* Tranche fort mince de quelque chose à manger : *lèche de pain.*

**lèche** n. f. (de *lécher*). *Arg.* Action de flatter : *passer une lèche à quelqu'un*

**léché, e** adj. Trop fini : *portrait léché.* N. m. Genre de ce qui est trop minutieusement fini. *Ours mal léché,* personne mal élevée, grossière.

**lèche-doigts (à)** loc. adv. En très petite quantité, en parlant d'un mets.

**lèchefrite** n. f. (anc. fr. *lèchefraie;* de *lécher,* et *frayer*). Ustensile de cuisine qu'on place sous la broche, pour recevoir le jus et la graisse de la viande.

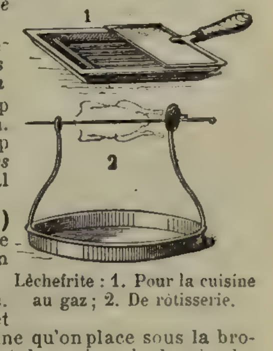

Lèchefrite : 1. Pour la cuisine au gaz ; 2. De rôtisserie.

**Léchelle** (Jean), général français, né à Puyréaux, m. à Nantes (1760-1793). Il fut battu complètement par les Vendéens à Laval et mourut en prison.

**lèchement** [*man*] n. m. Action de lécher.

**lécher** [*ché*] v. a. (allem. *lecken.* — Se conj. comme *accélérer.*) Passer la langue sur quelque chose : *lécher un plat.* Effleurer à peine : *vagues qui lèchent la falaise. Lécher les pieds de quel-*

*qu'un*, etc., faire acte de basse servilité à son égard. *Litt.* et *Bx-arts.* Terminer un ouvrage avec un soin trop minutieux.

**lécherie** [*ri*] n. f. *Fam.* Extrême gourmandise.

**léchette** [*chè-te*] n. f. *Fam.* Petite lèche.

**lécheur, euse** [*eu-ze*] n. *Fam.* Personne gourmande, très friande. Grand embrasseur. Vil flatteur. Ecrivain, peintre qui polit trop son ouvrage.

**Lechhausen,** v. d'Allemagne (Bavière), près du *Lech* ; 17.000 h. Forges.

**lécithine** n. f. (du gr. *lekithos*, jaune d'œuf). Substance contenant de l'acide glycérophosphorique, que l'on trouve dans le jaune d'œuf, les laitances de poissons, le cerveau, le lait, etc. : *la lécithine produit de bons effets dans le traitement des maladies consomptives.*

— ENCYCL. *Physiol.* Les recherches de Danilewski, de Serono, et surtout celles de Degrez et Alyzaky ont démontré l'importance des lécithines dans le phénomène de la nutrition, et leurs bons effets dans le traitement des maladies consomptives et notamment des tuberculoses. On les administre en cachets ou en injections sous-cutanées. Le jaune d'œuf *cru* peut les remplacer en partie.

**Leck** ou **Lek,** une des branches du Rhin inférieur. Elle baigne Nieuport, et se jette dans la mer du Nord, en aval de Rotterdam.

**leckerli** ou **leckerly** n. m. *Pâtiss.* V. LÉCRELET.

**Lecky** (William Edward Hartpoole), historien et moraliste anglais, né à Dublin, m. à Londres (1838-1903) ; auteur de l'*Histoire de l'Angleterre au* XVIIIe *siècle* et de l'*Histoire des morales européennes depuis Auguste jusqu'à Charlemagne.*

**Leclainche** (Emmanuel-Louis-Auguste), pathologiste français né à Piney (Aube) 1861, membre de l'Académie des sciences (1917) ; auteur de remarquables travaux sur les sérums.

**Le Clerc** [*klèr*] (Perrinet), bourgeois de Paris qui, par esprit de vengeance personnelle, ouvrit les portes de la ville aux Bourguignons, en haine des Armagnacs (1418). Il fut tué, dit-on, par son propre frère.

**Leclerc** (Michel), avocat et méchant poète, rival malheureux de Racine, né à Albi, m. à Paris (1622-1691). Il fit jouer, en 1676, une tragédie, *Iphigénie*, connue surtout par la piquante épigramme de Racine.

**Leclerc** ou **Le Clerc** (Sébastien), graveur français, né à Metz, m. à Paris (1637-1714) ; remarquable par le bon genre de l'exécution, le moelleux et la finesse du modelé. Il a gravé d'après Le Brun.

**Leclerc** (Jean), savant critique genevois, d'origine française, m. à Amsterdam (1657-1736) ; auteur de la *Bibliothèque Universelle.*

**Leclerc** (Charles-Victor-Emmanuel), général français, né à Pontoise, mari de Pauline Bonaparte, depuis princesse Borghèse. Il commanda l'expédition de Saint-Domingue, où il mourut de la fièvre jaune (1772-1802).

**Le Clerc** (Victor), érudit et professeur français, né et m. à Paris (1780-1865). On lui doit une traduction des œuvres de Cicéron ; une savante étude sur les *Journaux chez les Romains*, du *Discours sur l'état des lettres en France au* XIVe *siècle.*

**Leclercq** [*klèr*] (Théodore), littérateur français, né et m. à Paris (1777-1851) ; auteur de proverbes dramatiques.

**Lécluse** (Charles de), savant botaniste français, né à Arras, m. à Leyde (1526-1609). Il introduisit en Europe la pomme de terre.

**Lécluse,** comm. du Nord, arr. et à 12 kil. de Douai, sur la Sensée ; 1.660 h. En grande partie détruit au cours de la Grande Guerre.

**Lecocq** [*kok*] (Charles), compositeur de musique français, né et m. à Paris (1832-1918) ; musicien au talent élégant et fin, il a écrit une foule d'opérettes, dont quelques-unes sont de petits chefs-d'œuvre de musique gracieuse et spirituelle : *les Cent vierges, la Fille de Madame Angot, Giroflé-Girofla, le Petit duc, la Petite mariée, le Jour et la Nuit, le Cœur et la Main*, etc.

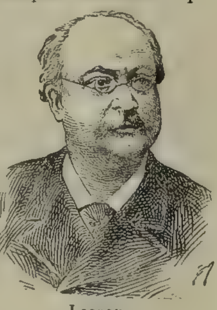
Lecocq.

**Lecointe** (Alphonse-Théodore), général français, né à Evreux, m. à Paris (1817-1890). Il se signala contre les Allemands à Bapaume, et enleva Ham. Il fut gouverneur militaire de Paris et sénateur.

**Lecointre** (Laurent), conventionnel et révolutionnaire enthousiaste ; né à Versailles en 1744, m. en exil à Guignes, en 1805.

**Lecomte du Nouy** (Jules-Jean-Antoine), peintre français, né et m. à Paris (1842-1923) ; s'est distingué par la précision du dessin et la pureté des lignes : *le Porteur de mauvaises nouvelles.* — Son frère, ÉMILE-ANDRÉ, architecte, né à Paris en 1844, a restauré de nombreux monuments en Roumanie. — La femme de ce dernier, HERMINE OUDINOT, femme de lettres, née et m. à Paris (1854-1915), a publié des romans : *Amitié amoureuse*, etc.

**Lecomte** (Georges), littérateur francais, né à Mâcon en 1867, auteur de la *Maison aux fleurs*, des *Cartons verts*, etc. Membre de l'Académie française.

**Lecomte** (Henri), botaniste français, né à Saint-Nabord (Vosges) en 1856, membre de l'Académie des sciences (1917) ; a largement contribué à l'établissement des flores coloniales,

**leçon** n. f. (lat. *lectio* ; de *legere*, lire). Action de lire. (Vx.) Enseignement public ou particulier : *les leçons d'un professeur.* Instruction sur un art quelconque : *leçon de danse.* Ce que le maître donne à apprendre par cœur : *réciter sa leçon.* Enseignement : *les leçons de l'expérience se payent souvent très cher.* Réprimande, punition d'une faute : *il a reçu une bonne leçon.* Partie de l'office à matines : *chaque nocturne contient trois leçons.* Forme particulière d'un texte par comparaison à une autre forme du même texte. Manière dont un fait se raconte. *Faire la leçon à quelqu'un*, lui dicter en détail ce qu'il doit faire ; le morigéner. *On dirait qu'il récite une leçon*, se dit de quelqu'un qui a une diction rapide et monotone. *Leçons de choses*, méthode d'enseignement élémentaire qui consiste à mettre sous les yeux des enfants des objets usuels ou leur représentation, et, par voie d'interrogation, à les leur faire décrire, etc. : *la méthode des leçons de choses est due à Mme Pape-Carpantier.*

**Leçon de Clavecin** (*la*), tableau de d'A. Muenier (1911), remarquable par l'esprit charmant et l'intimité pleine d'agrément de cette scène (V. p. 18).

**Leçon de musique** (*la*), tableau de Gérard Terburg (Louvre) ; — de Gabriel Metzu (Louvre) ; — charmant tableau de Lancret (Louvre), que la gravure et la photographie ont rendu populaire (V. p. 18) ; — de Fragonard (Louvre) [V. p. 17].

**Leconte de Lisle** [*lî-le*] (Charles-Marie LECONTE, dit), poète français, né à l'île Bourbon, m. à Louveciennes (1818-1894) ; auteur des *Poèmes barbares*, des *Poèmes antiques*, des *Poèmes tragiques* et des *Erynnies.* Membre de l'Académie française (1886). Il a donné des traductions pittoresques et fidèles d'Homère, de Sophocle, de Théocrite. Comme poète, ses traits principaux sont l'impersonnalité, une exactitude érudite, le culte de la forme. Ses vers laissent paraître un pessimisme hautain, et les révoltes d'un cœur qui affecte la sérénité. Il est le maître des *parnassiens.*

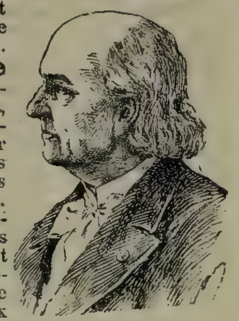
Leconte de Lisle.

**lecontite** n. f. Sulfate naturel hydraté de potassium, sodium et ammonium.

**Le Coq** (Robert), évêque de Laon, né à Montdidier, m. à Calahorra (1310-1368). Député aux états généraux de 1356, il fut l'auxiliaire de Charles, roi de Navarre, et le mauvais génie d'Etienne Marcel.

**Lecoq de Boisbaudran** (Horace), peintre français, né et m. à Paris (1802-1897), connu surtout par l'originalité de son enseignement, résumé dans son livre : *l'Education de la Mémoire pittoresque*, et qui consistait à faire dessiner de mémoire.

**Lecoq de Boisbaudran** (Paul-Emile), chimiste français, né à Cognac, m. à Paris (1838-1912). On lui doit la découverte du gallium.

**Lecornu** (Léon-François-Alfred), ingénieur français, né à Caen en 1854 ; membre de l'Académie des sciences (1910) : auteur de travaux de mécanique physique et d'analyse mathématique.

**Le Couppey** (Félix), pianiste français, né et m. à Paris (1811-1887), auteur d'une méthode célèbre.

**Lecourbe** (Claude-Jacques), général français, né à Ruffey (Jura), m. à Belfort (1759-1815). Il se distingua en Suisse contre Souvarov. Son amitié avec Moreau lui valut d'être destitué par Bonaparte.

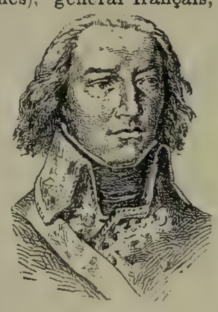
Lecourbe.

**Lécousse,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 2 kil. de Fougères ; 1.470 h.

**Lecouteux** (Lionel-Aristide), aquafortiste français, né au Mans, m. près de cette ville (1847-1909). Interprète de F. Hals, Rubens, Watteau, Delacroix, Millet, etc.

**Lecouvreur** (Adrienne), tragédienne franç., née à Damery, près d'Epernay (Marne), m. à Paris (1692-1730). Elle fut intimement liée avec le maréchal de Saxe, et mourut dans des circonstances restées mystérieuses : le bruit courut qu'elle avait été empoisonnée par la duchesse de Bouillon, sa rivale dans le cœur du maréchal. Elle joua avec naturel et passion les grands rôles de la tragédie classique. V. ADRIENNE

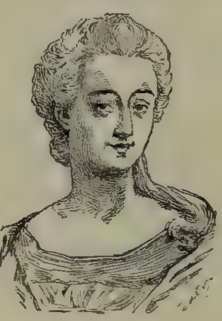
A. Lecouvreur.

**lécrelet** [*lè*] n. m. (bâlois *leckerli* ; allem. *leckerlein*). Gâteau qu'on fabrique surtout à Bâle, avec du sucre, de la cannelle, du gingembre.

**lecteur, trice** [*lèk*] n. (lat. *lector, trix*). Personne qui lit : *charmer ses lecteurs.* Qui lit à haute voix, devant d'autres personnes : *un lecteur infatigable.* Dont la fonction est de lire : *lecteur du roi. Lecteur royal*, docteur qui enseignait publiquement la philosophie, la théologie, etc. Fonctionnaire des universités d'Allemagne, d'un rang inférieur à celui des professeurs. Celui qui lit les pièces ou les manuscrits remis par les auteurs et donne son avis sur ces œuvres au directeur ou à l'éditeur. Correcteur d'épreuves. (Opposé à : teneur de copie). Pupitre pour la retouche des clichés photographiques. Clerc qui a reçu le plus élevé des quatre ordres mineurs. *Avis au lecteur*, avertissement en tête d'un livre. *Fig.* et *fam.* Avertissement dont il convient de profiter : *la mésaventure du voisin est un avis au lecteur.*

**Lecteur** (*le*), titre de plusieurs tableaux, parmi lesquels nous citerons celui de Meissonier, peint avec beaucoup de finesse (V. p. 18).

**lectica** [*lèk*] n. f. (m. lat.) Palanquin, litière, lit portatif, introduit de l'Orient en Grèce et en Italie.

**lecticaire** [*lèk-ti-kè-re*] n. m. Esclave qui portait la litière.

**lectionnaire** [*lèk-si-o-nè-re*] n. m. Livre dans lequel se trouvent les leçons de l'office.

**lectisterne** [*lèk-tis-tèr-ne*] n. m. (lat. *lectisternium* ; de *lectum*, lit, et *sternere*, couvrir). *Antiq. rom.* Rit expiatoire, consistant à dresser dans les temples des tables et des lits où l'on plaçait les images des dieux pour leur servir un festin.

**Lectoure,** ch.-l. d'arr. (Gers), au-dessus du Gers ; ch. de f. M. ; à 35 kil. d'Auch ; 4.170 h. (*Lectourois*). Grains, chevaux. Patrie du maréchal Lannes, du général Subervie. — L'arrond. a 5 cant., 72 comm., 34.010 h. Le cant. a 14 comm., et 9.060 h.

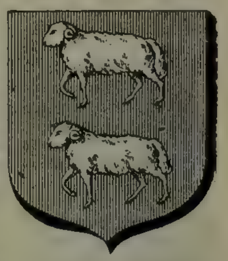
Armes de Lectoure.

**lecture** [*lèk*] n. f. (lat. *lectura*). Action de lire à haute voix : *lecture d'un contrat.* Action de lire pour soi-même : *la lecture est un grand plaisir.* Art de lire à haute voix : *la lecture s'apprend.* Chose qu'on lit : *lectures édifiantes.* Art de lire : *enseigner la lecture aux enfants.* Ouvrage lu : *choisissez bien vos lectures.* Instruction : *homme qui a de la lecture.* Action de lire une pièce de théâtre devant les personnes chargées de décider si elle doit être admise. Leçon, cours fait par un particulier. Chacune des discussions auxquelles est soumis un projet de loi dans une assemblée législative, avant d'être adopté. ALLUS. LITTÉR. :

> La mère en permettra la lecture à sa fille,

vers de la *Métromanie*, comédie de Piron. On le cite presque toujours par plaisanterie, quelquefois complètement retourné.

— ENCYCL. *Pédag.* La lecture est le premier degré de l'instruction moderne. C'est, de tous, le plus pénible à franchir, étant donnés l'âge et la mobilité d'attention de ceux qui s'y essayent. Les méthodes de lecture peuvent se ranger en plusieurs groupes : 1° ancienne épellation ; 2° nouvelle épellation ; 3° sans épellation ; 4° méthode analytique-synthétique ; 5° procédé phonomimique. Dans l'ancienne épellation, on analysait d'abord syllabe par syllabe : exemple, le mot champignon : *cé, ache, a, ème* : *cham.* La nouvelle épellation considère d'abord les signes des sons, qu'ils soient représentés par une ou plusieurs lettres ; ainsi, dans l'exemple donné plus haut, on lit : *che, am* : *cham*, etc ; puis directement *cham-pi-gnon.* On a eu aussi l'idée d'apprendre ses lettres à l'enfant en les lui faisant écrire, et en lui donnant des modèles où le nom des choses était accompagné d'une gravure qui les représentait, — ce qui donnait l'occasion d'une leçon de choses (méthode analytique-synthétique). Enfin, la méthode *phonomimique* consiste à représenter les sons et les articulations par des gestes. La lettre X, par exemple, est accompagnée d'une scène représentant des chiens excités par un enfant (*xi, xi !*).

**Lecture de la Bible** (*la*), tableau de Greuze (Dresde). Un vieux fermier paraphrase devant sa famille assemblée, un passage de la Bible (V. p. 18). — Beaucoup d'autres portent le titre de *Lecture*, citons encore ceux de Van Ostade (Louvre), de Vanloo, de Paul Delaroche ; etc.

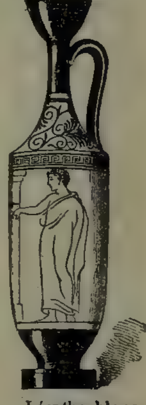
Lécythe blanc d'Athènes.

**lécythe** n. m. (du gr. *lékuthos*). *Antiq. gr.* Vase à long col, à anse et à panse cylindrique, généralement orné de peintures et destiné à contenir de l'huile ou des parfums.

**lécythis** [*tiss*] n. m. Genre de myrtacées, des régions tropicales d'Afrique et d'Amérique, dont le fruit est une grosse capsule à parois épaisses s'ouvrant à la maturité par un opercule situé au sommet, ce qui leur fait donner le nom de *marmites de singe.*

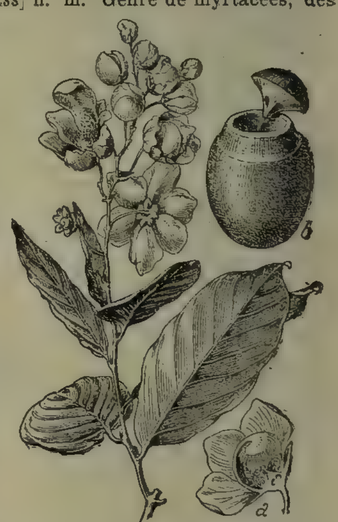

Lécythis : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

**Leczinski** ou mieux **Leszczynski,** famille polonaise originaire de Leszmo (Posnanie), à laquelle appartenaient le roi de Pologne *Stanislas* et la reine de France *Marie*, femme de Louis XV.

**Léda,** femme de Tyndare, roi de Sparte, aimée de Jupiter, qui prit la forme d'un cygne pour lui plaire ; mère de deux couples de jumeaux : Castor et Pollux, Hélène et Clytemnestre (*Myth.*).

**Léda,** tableau du Corrège (Berlin), composition pleine de grâce (V. p. 18) ; — de Léonard de Vinci (Rome) ; — de Riesener (1855) ; — de Paul Baudry (1857).

**Le Dain** ou **Le Daim** [*din*] (Olivier NECKER, dit), barbier et confident de Louis XI, qui lui confia d'importantes missions, né à Thielt, près de Courtrai ; après la mort du roi, le Parlement le condamna à être pendu, à Paris, en 1484.

**Le Dantec** (Félix), bliologiste français, né à Plougastel-Daoulas, m. à Paris (1869-1917) ; auteur de *Théorie nouvelle de la Vie*, etc. Il fait consister le phénomène de la vie dans l'*assimilation fonctionnelle*, et admet l'hérédité des caractères acquis.

**Lede,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 6.040 h. Dentelles ; fabriques de tissus.

**Ledeberg,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), sur l'Escaut ; 13.980 h. Fabriques de produits chimiques ; pépinières ; filatures.

**Ledeganck** (Charles-Louis), poète flamand, né à Eecloo, m. à Gand (1805-1847), auteur du poème *les Trois villes sœurs.*

**Ledeghem,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers), sur la Heule ; 3.600 h. Toiles.

**Ledergues,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 30 kil. de Rodez ; 2.240 h.

**Lederzeele,** comm. du Nord, arr. et à 20 kil. de Dunkerque, non loin de l'Aa ; 1.440 h. Ch. de f.

**Ledesma** (Alonzo **de**), poète espagnol, né à Ségovie (1562-1632) ; auteur des *Conceptos espirituales*, allégories affectées, qui contribuèrent à la décadence de la poésie espagnole.

**Lédignan,** ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 17 kil. d'Alès, entre le Vidourle et le Gard ; 750 h. — Le cant. a 12 comm., et 4.560 h.

**ledit, ladite,** v. DIRE.

**Ledochowski** (Miecislas), cardinal polonais, né à Gorki, m. à Rome (1822-1902), archevêque de Posen-Gnesen, persécuté par les Prussiens. Préfet de la Propagande.

**lédon** n. m. ou **lède** n. f. Genre d'éricacées, voisin des rhododendrons.

— ENCYCL. Les lédons ont des feuilles coriaces, persistantes, couvertes en dessus d'un duvet cotonneux et roussâtre. On en connaît un petit nombre d'espèces des régions boréales, quelquefois cultivées dans les jardins. Le *lédon des marais*, vulgairement « romarin sauvage », habite les régions humides du nord de l'Europe ; on l'emploie parfois pour aromatiser la bière. Le *lédon à larges feuilles* d'Amérique (thé du Labrador) est employé en guise de thé.

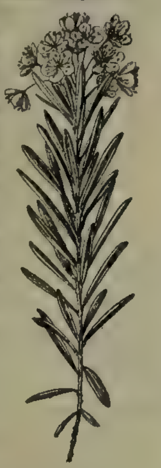
Lédon.

**Lédonien, enne** [*ni-in, è-ne*] (de *Ledo, onis*, nom latin de Lons-le-Saunier), habitant ou originaire de Lons-le-Saunier : *les Lédoniens*. Adjectiv. : *industrie lédonienne*.

**ledonzite** n. f. Arséniure naturel de cuivre.

**Ledrain** (Eugène), orientaliste et littérateur français, né à Sainte-Suzanne, m. à Paris (1844-1910) ; auteur d'une traduction de la *Bible*, d'une *Histoire de la Bible*.

**Ledru** (Philippe), habile physicien et prestidigitateur fr., dit *Comus*, né et m. à Paris (1731-1807).

**Ledru-Rollin** (Alexandre-Auguste), avocat et homme politique français, né à Paris, m. à Fontenay-aux-Roses (1807-1874) ; membre du gouvernement provisoire en 1848, exilé après les journées de Juin. Il fut un des promoteurs du *suffrage universel*.

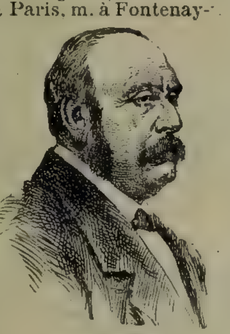
Ledru-Rollin.

**Le Duc** (Arthur-Jacques), sculpteur français, né à Torigni-sur-Vire, m. à Antibes (1848-1918). Ses œuvres sont consacrées aux gloires de la Normandie.

**Le Duchat** [*cha*] (Jacob), philologue et critique français, né à Metz, m. à Berlin (1658-1735), commentateur de Rabelais.

**Lee** (Nathaniel), poète dramatique anglais, m. à Londres (1653-1692) ; auteur de pièces à sujets classiques : *la Mort d'Alexandre le Grand*, etc.

**Lee** [*lî*] (Frédéric-Richard), peintre anglais, né à Barnstaple, m. au Cap (1799-1879). On lui doit des paysages remarquables.

**Lee** [*lî*] (Robert-Edward), général américain, né à Strasford, m. à Lexington (1807-1870), commandant en chef des armées du Sud pendant la guerre de Sécession. Stratégiste remarquable, il fit dans Richmond une merveilleuse défense contre Mac-Clellan, et remporta les victoires de Frederiksburg (1862) et de Chancellorsville (1863).

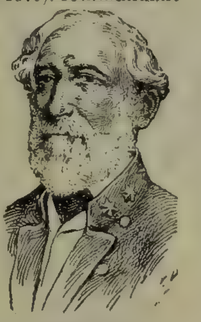
Robert Lee.

**Lee** (Sidney), critique anglais, né à Londres en 1859, dirigea avec Leslie Stephen le vaste *Dictionary of National Biography*.

**Lee** (Vernon). V. PAGET (Violet).

**Leeds** [*lîdss*], v. d'Angleterre (comté d'York), sur l'Aire, affl. de l'Ouse ; 480.000 h. Commerce très important de laines, draps, casimirs, tapis, couvertures. Usines métallurgiques ; tissage et bonneterie : fabrique de chaussures.

**Leefdael,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 2.080 h.

**Leek,** v. d'Angleterre (Stafford) ; 16.600 h. Soieries, fabriques de boutons.

**Leempoels** (Jef *ou* Joseph), peintre belge, né à Bruxelles en 1867 ; a composé des tableaux iconiques d'un style archaïsant.

**Leena** ou **Leæna,** courtisane grecque, maîtresse d'Harmodios. Mise à la torture après l'échec de la conspiration contre les Pisistratides, elle se coupa la langue avec les dents pour ne pas trahir les conjurés.

**Leepaja,** nom letton de Libau. V. LIBAU.

**Leer,** v. d'Allemagne (Prusse, Frise Orientale) au confluent du Leda et de l'Ems ; 14.000 h. Port fluvial.

**Leernes,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi), près de la Sambre ; 1.930 h.

**Leers,** comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Lille ; 4.220 h. Velours. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

**Leest,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines), sur la Senne ; 1.620 h.

**Leeuwarden** [*leu-var-dèn*], v. des Pays-Bas, ch.-l. de la Frise, sur l'Ee ; 44.000 h. Commerce important de bestiaux, fromages, beurres et grains.

**Leeuw-Saint-Pierre,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 7.400 h. Distilleries, filatures.

**lefaucheux** [*fô-cheu*] n. m. Nom d'un fusil de chasse à bascule et à broche se chargeant par la culasse, et qui est dû à l'armurier français Casimir Lefaucheux (1802-1852).

**Le Faure** [*fô-re*] (Amédée), publiciste français, né et m. à Paris (1838-1881). On lui doit une *Histoire de la guerre franco-allemande*.

**Lefebvre** [*fè-vre*] (Tannegui), érudit français, né à Caen, m. à Saumur (1615-1672) ; auteur de nombreuses éditions d'auteurs grecs et latins ; père de Mme Dacier.

**Lefebvre** (Claude), peintre et graveur français, né à Fontainebleau, m. à Londres (1632-1675) ; s'est distingué dans le portrait par un coloris brillant et une touche à la fois vigoureuse et légère. (On l'appelle aussi LEFÈVRE ou LE FÈVRE et même LE FÉBURE).

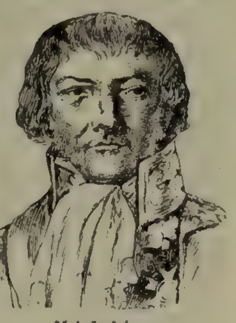
Mal Lefebvre.

**Lefebvre** [*fè-vre*] (François-Joseph), duc DE DANTZIG, maréchal de France, né à Rouffach, m. à Paris (1755-1820). Il était fils d'un meunier, s'enrôla dans les gardes françaises, se distingua à Fleurus, et prit brillamment Dantzig en 1807. Il avait conservé à la cour de Napoléon un langage trivial de soldat, mais avec de hautes qualités de désintéressement et d'humanité. — Sa femme, CATHERINE HUBSCHER, ancienne blanchisseuse de sa compagnie, fort honnête femme, au langage énergique et franc, popularisée par le théâtre sous le nom de *Madame Sans-Gêne*.

**Lefebvre** (Théophile), voyageur français, né à Nantes, m. à Paris (1811-1859), explorateur du Tigré.

**Lefebvre** (*Jules*-Joseph), peintre français d'histoire et de portrait, né à Tournan, m. à Paris (1836-1912). Ses œuvres valent par la justesse du coloris et la délicatesse de la touche. Citons, parmi les plus remarquables : *la Vérité, Lady Godiva, Pandore, Fiammetta*, etc.

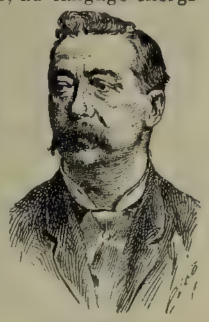
Jules Lefebvre.

**Lefebvre** (Charles-Edouard), compositeur français, né à Paris, m. à Aix-les-Bains (1843-1917), musicien au talent délicat et fin, auteur de *Djelma, Judith, Eloa*.

**Lefebvre-Desnouettes** [*fè-vre-dè-nou-è-te*] général français, né à Paris (1773-1822). Il se distingua à Waterloo. Réfugié en Amérique après le retour des Bourbons, il périt dans un naufrage.

**Lefebvre** (Hippolyte), sculpteur français, né à Lille en 1863, auteur des *Jeunes Aveugles* (Luxembourg). Membre de l'Académie des beaux-arts (1920).

**Lefeuvre** (Albert), sculpteur français, né à Paris, en 1850 ; artiste au talent souple et délicat ; auteur de : *Joseph Bara, le Pain, Jeanne d'Arc entendant une voix céleste*, etc.

**Lefèvre d'Etaples** (Jacques), philologue et théologien français, né à Etaples, m. à Nérac (1455-1537). On lui doit la première traduction complète de la Bible en français. Ses commentaires ont préparé la voie à la Réforme.

**Lefèvre** (Robert), peintre français, né à Bayeux, m. à Paris (1756-1830) ; auteur de nombreux portraits au coloris plein de fraîcheur (*Pie VII, Napoléon, Joséphine, Marie-Louise*, etc.), et de tableaux mythologiques, religieux et historiques (*Vénus désarmant l'Amour, Héloïse et Abélard*, etc.). Atteint d'aliénation mentale, il se tua.

**Lefèvre** (Camille), sculpteur français, né à Issy (Seine) en 1853 ; termina les œuvres inachevées de Dalou ; auteur de *Sculpteur, Dans la rue*, etc.

**Lefèvre-Gineau** (le chevalier Louis), physicien et homme politique français, né à Authe (Ardennes), m. à Paris (1751-1829). Membre de l'Académie des sciences (1795). Il fut professeur au Collège de France.

**Lefèvre-Pontalis** (Germain-Antonin), homme politique et publiciste français, né et m. à Paris 1830-1903). Membre de l'Académie des sciences morales en 1888. — Ses fils, GERMAIN, né à Paris en 1860, et EUGÈNE, né à Paris en 1862, se sont distingués l'un comme diplomate et historien, l'autre comme archéologue et historien de l'art gothique.

**Leffinghe,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale) ; 1.930 h. Tanneries.

**Lefini,** affl. du Congo (r. dr.), né sur le plateau d'Aboma ; 250 kil.

**Le Flô** (Adolphe-Emmanuel-Charles), général français, né à Lesneven, m. à Néchoat (1804-1887). Il fut banni au 2-Décembre. En 1870, il fut ministre de la guerre du gouvernement de la Défense nationale. Ambassadeur à Saint-Pétersbourg et très aimé du tsar, il utilisa, en 1875, ses relations intimes avec le souverain pour neutraliser la politique agressive de Bismarck contre la France.

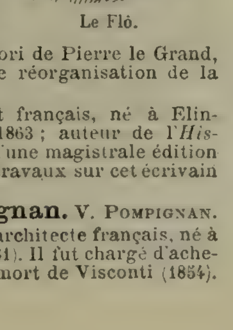
Le Flô.

**Leforest,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 38 kil. de Béthune ; 2.240 h. Ch. de f. N. Houille. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

**Lefort** [*for*] (François), général et amiral au service de la Russie, né à Genève, m. à Moscou (1656-1699) ; favori de Pierre le Grand, qu'il aida dans son œuvre de réorganisation de la Russie.

**Lefranc** (Abel), érudit français, né à Elincourt-Sainte-Marguerite en 1863 ; auteur de l'*Histoire du Collège de France*, d'une magistrale édition de Rabelais, et de nombreux travaux sur cet écrivain et sur l'humanisme.

**Le Franc de Pompignan.** V. POMPIGNAN.

**Lefuel** (Hector-Martin), architecte français, né à Versailles, m. à Paris (1810-1881). Il fut chargé d'achever le nouveau Louvre, à la mort de Visconti (1854).

**légal, e, aux** adj. (lat. *legalis ;* de *lex, legis*, loi). Réglé par la loi ; qui est selon la loi : *voie légale, incapacité légale. Assassinat légal*, exécution à mort faite dans les formes juridiques, mais injustement. *Pays légal*, ensemble des personnes qui exercent les droits politiques dans un pays non doté du suffrage universel. *Médecine légale*, application de la science médicale aux questions juridiques. N. m. Ce qui est légal : *l'équitable diffère souvent du légal*. ANT. **Illégal, arbitraire.**

**légalement** [*man*] adv. Suivant les lois : *poursuivre légalement l'accomplissement des réformes.*

**légalisable** [*za-ble*] adj. Qui peut être légalisé : *signature légalisable.*

**légalisation** [*za-si-on*] n. f. (de *légal*). Déclaration par laquelle un fonctionnaire public, déterminé par la loi, atteste la vérité d'une signature apposée à un acte, afin qu'on puisse y ajouter foi partout où il sera produit.

— ENCYCL. Les actes des sous-préfets et des maires sont légalisés sans frais par le préfet, ceux des agents inférieurs par le préfet ou les sous-préfets. La légalisation doit avoir lieu sans frais.

Les extraits-d'actes de l'état civil sont légalisés par le président du tribunal de première instance, que l'acte ait été délivré par le maire ou par le greffier du tribunal. Les actes de l'état civil peuvent aussi être légalisés par le juge de paix lorsqu'ils sont délivrés hors du canton chef-lieu d'arrondissement. Il est alloué aux greffiers de justice de paix une rétribution de 25 centimes pour chaque légalisation. Néanmoins, cette rétribution n'est pas exigible si l'acte, la copie ou l'extrait sont dispensés du timbre.

On doit soumettre à la formalité de la légalisation : 1o tous les actes des notaires dont la résidence est au chef-lieu d'une cour d'appel, lorsque ces actes doivent être produits hors du ressort de la cour ; 1o tous ceux des autres notaires lorsqu'il y a lieu d'en faire usage hors de leur département.

La question de savoir si les maires ont le pouvoir de légaliser les signatures apposés par des habitants de leurs communes sur des actes sous seing privé, étrangers à l'administration publique, est controversée.

Quoi qu'il en soit, la légalisation par les maires ne saurait donner aucune authenticité aux actes, qui conservent, quoique légalisés, leur nature d'actes sous seing privé.

A l'appui d'une signature à légaliser, les maires et commissaires de police, à Paris, exigent le concours de deux témoins patentés.

— *Enregistrement et timbre.* Les légalisations de signatures d'officiers publics sont exemptes de l'enregistrement. Cette exemption s'applique aux légalisations par les maires des signatures des particuliers.

Le défaut de légalisation ne nuit pas à la validité de l'acte, mais la partie contre laquelle l'acte non légalisé est invoqué est autorisée à en faire suspendre l'exécution.

**légaliser** [*zé*] v. a. Certifier l'authenticité des signatures d'un acte public : *légaliser une demande ; légaliser un certificat de vie, un passeport.* Rendre légal : *légaliser une mesure.*

**légalité** n. f. Qualité de ce qui est légal : *contester la légalité d'un acte.* Cercle des choses prescrites par la loi : *rester dans la légalité.* ANT. **Arbitraire.**

**légat** [*gha*] n. m. (du lat. *legatus*, envoyé). Ambassadeur du souverain pontife. Fonctionnaire autrefois chargé par le pape du gouvernement d'une province des Etats de l'Eglise. *Légat a latere*, cardinal chargé par le pape d'une mission spéciale, le plus souvent temporaire. Chez les Romains, commissaire du sénat ; délégué d'un proconsul ; délégué de l'empereur dans les provinces.

**légataire** [*tè-re*] n. (du lat. *legare*, léguer). A qui l'on fait un legs. *Légataire universel*, celui à qui le testateur a légué l'universalité de ses biens disponibles. V. LEGS.

**Légataire universel** (*le*), comédie en cinq actes et en vers, de Regnard, œuvre amusante, où le fourbe Crispin teste, à la place de son maître le vieux Géronte, tombé en syncope, en faveur d'Eraste, de Lisette et de lui-même. Quand Géronte revient à lui, il est stupéfait d'avoir à signer un testament qu'il ne se rappelle pas du tout avoir fait, et tous de lui répondre en chœur : « C'est votre léthargie ! » Convaincu, il approuve le testament de Crispin (1708). — De cette comédie Jules Adenis et Eug. Bonnemère ont tiré un livret d'opéra-comique en trois actes, musique de Pfeiffer (1901).

**légatine** n. f. Etoffe mêlée de soie et de laine.

**légation** [*si-on*] n. f. (lat. *legatio*). Charge de légat, dans les anciens Etats de l'Eglise. Durée des fonctions d'un légat. Etendue de pays soumise à un légat. *Diplom. Droit de légation*, droit, pour un Etat, d'envoyer des ministres qui lui servent d'intermédiaires dans ses rapports avec les autres Etats. Mission entretenue par un gouvernement auprès d'une cour où il n'y a pas d'ambassade : *à la tête de la légation est un ministre plénipotentiaire.* Hôtel de cette mission : *aller à la légation de Suède.* N. f. pl. (avec une majuscule). Nom du Bolonais et du Ferrarais, quand ils faisaient partie des Etats de l'Eglise.

— ENCYCL. Tous les Etats souverains et indépendants ont l'exercice du droit de légation. En général, tous les Etats ont près de chaque puissance un représentant unique ; mais, pour des motifs d'économie, une même personne peut représenter plusieurs Etats près d'un même gouvernement.

**legato** [*lé*] adv. (adj. ital. signif. *lié*). Terme musical, indiquant qu'il faut lier sans interruption les notes d'un morceau ou d'un passage.

**légatoire** adj. (lat. *legatorius*). Se disait des provinces romaines gouvernées par un légat.

**lège** adj. (du holl. *legg*, vide). Se dit d'un navire qui n'a pas sa charge complète et dont, par suite, la carène n'entre pas suffisamment dans l'eau.

**Légé,** ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 40 kil. de Nantes, au-dessus de la Logne : 4.410 h. Ch. de f. Corderies. — Le cant. a 4 comm., et 9.350 h.

**légendaire** [*jan-dè-re*] n. m. Auteur de légendes : *les légendaires sont crédules.* Recueil de légendes : *feuilleter un légendaire.* Adjectiv. De la nature des légendes : *les aventures légendaires des paladins de Charlemagne.* Popularisé par la tradition : *le chapeau légendaire de Napoléon.*

**légende** [*jan-de*] n. f. (du lat. *legenda*, choses à lire). Vie des saints : *ce nom n'est pas dans la légende.* Récit où l'histoire est défigurée par des traditions : *la légende de Barbe-Bleue.* Inscription placée sur une médaille, une pièce de monnaie, etc. Explications jointes à un dessin pour en faciliter l'intelligence : *la légende d'une carte, d'un plan.* Mot, phrase sous un dessin : *les spirituelles légendes de Gavarni, de Cham.*

— Encycl. *Hist. littér.* On a donné d'abord le nom de *légendes* aux vies des saints, qui devaient être lues (*legendæ*) dans les couvents. La *Légende dorée* de Jacques de Voragine est un recueil de Vies de saints. Dans un autre sens, le mot *légende* s'applique à tout récit non authentique qui est ou qui se donne pour être fondé, en partie tout au moins, sur la réalité des faits. Les poèmes mythiques des peuples septentrionaux (*sagas*), les *chansons de geste* françaises, les *romans de chevalerie* ont pour substance la légende. La légende est le plus souvent le produit inconscient de l'imagination des masses populaires. — On a dit, non sans paradoxe, que la légende était plus vraie que l'histoire : dans les périodes lointaines ou obscures, elle la supplée ou la complète ; dans les autres, elle l'éclaire ou la symbolise.

**Légende des siècles** (*la*), un des chefs-d'œuvre de Victor Hugo, recueil de poèmes, publiés en trois séries (1859, 1877 et 1879). C'est une prodigieuse évocation des époques de l'histoire de l'humanité. Certaines pièces (*la Conscience, Booz endormi, le Mariage de Roland, Aymerillot, le Petit roi de Galice, l'Aigle du casque, Eviradnus*, etc.) sont parmi les plus belles pages épiques de la poésie française.

**Légende dorée,** nom sous lequel on désigne le vaste recueil de Vies des saints composé au xv$^{e}$ siècle par le dominicain Jacques de Voragine, précieux pour l'intelligence de la peinture religieuse.

**Légendes épiques** (*les*), par J. Bédier (1908-1913). L'auteur en explique la genèse par la collaboration des jongleurs et des moines dont les abbayes se trouvaient sur le trajet des grands pèlerinages.

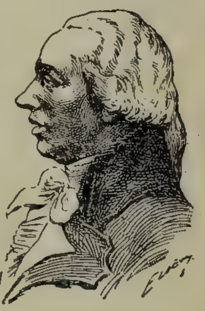
A.-M. Legendre.

**Legendre** [*jan-dre*] (Louis), fameux démagogue et conventionnel, né à Versailles, m. à Paris (1752-1797). Il était boucher lorsque la Révolution éclata. Il fut, au 9-Thermidor, un des ennemis les plus acharnés de Robespierre.

**Legendre** (Adrien-Marie), géomètre français, né à Paris, m. à Auteuil (1752-1833). On lui doit d'admirables travaux sur la théorie des nombres, les fonctions elliptiques, la mécanique.

**lege, quæso,** mots lat. signif. : *Lisez, je vous prie.* Formule que les élèves inscrivent en tête de leur copie, lorsqu'ils désirent qu'elle soit lue par le professeur.

**léger** [*jè*], **ère** adj. (lat. pop. *leviarius ;* de *levis*). Qui ne pèse guère : *l'aluminium est un métal relativement très léger.* Qu'on remue aisément : *terre légère.* Facile à digérer : *aliment léger.* Qui a peu de force : *thé, vin léger.* Frugal : *repas léger.* Dispos : *se sentir léger.* Vif, agile : *danse légère.* Délicat : *touche légère.* Svelte, gracieux : *la flèche de la Sainte-Chapelle est très légère. Fig.* Aisé à supporter : *peines légères.* Inconstant, frivole, volage : *un amant léger.* Peu sévère au point de vue des mœurs : *femme légère.* Sans réflexion : *appréciation fort légère.* Inconsidéré, étourdi : *propos léger.* Grivois, un peu risqué : *une anecdote légère.* Peu important : *faute légère.* Peu grave : *recevoir une blessure légère.* Superficiel : *esprit léger. Sommeil léger*, que le moindre bruit interrompt. *Poésies légères*, sur des sujets peu importants : *les poésies légères d'Horace. Troupes légères*, les moins pesamment armées, celles qui ne font que harceler l'ennemi. *Avoir la main légère*, être prompt à frapper, et, en parlant d'un chirurgien, opérer adroitement. *Que la terre lui soit légère*, formule d'inscription tumulaire, empruntée aux anciens. V. Sit tibi terra levis. N. m. Genre léger ; ce qui est léger. N. m. pl. Menues bâtisses de plâtre. *A la légère* loc. adv., légèrement : *être vêtu à la légère.* Inconsidérément : *entreprendre une chose à la légère.* Ant. **Lourd, pesant.**

**Léger** [*jé*] (saint), évêque d'Autun, né à Autun (616-678), ministre de Childéric II, et principal conseiller de la régente sainte Bathilde, pendant la minorité de Clotaire III, à la mort duquel il appela au trône de Neustrie Childéric II, roi d'Austrasie, et fit enfermer à Luxeuil son rival Ebroïn. Après une paix éphémère, la lutte reprit plus violente que jamais ; saint Léger eut les yeux crevés par ordre de son rival Ebroïn, et fut assassiné près d'Arras. Fête le 2 octobre.

**Leger** [*jé*] (Louis), littérateur et historien français, né à Toulouse, m. à Paris (1843-1923) ; auteur d'études remarquables sur les peuples et les littératures slaves. Membre de l'Académie des inscriptions en 1900.

**légèrement** [*man*] adv. D'une façon légère. Sans appuyer : *marcher légèrement.* Inconsidérément : *agir, parler légèrement.* Ant. **Lourdement.**

**légèreté** n. f. Qualité de ce qui est peu pesant : *la légèreté de la plume.* Caractère de ce qui est peu important : *la légèreté d'une faute.* Qualité de ce qui est délicat, svelte : *légèreté d'une colonne.* Agilité : *légèreté du cerf. Fig.* Irréflexion : *légèreté de caractère.* Imprudence : *légèreté de conduite. Légèreté de main*, adresse manuelle. Ant. **Lourdeur.**

**leggiero** [*lè-dji-é*] adj. *Musiq.* Mot italien signifiant *léger*, et indiquant que l'exécution d'un passage doit se faire avec legèreté.

**leggin** [*lè-ghin'*] ou **legging** n. m. (m. angl.). Guêtre ou jambière, et spécialem., jambière de joueur de cricket.

**leghorn** n. m. (n. angl. de *Livourne*). Nom donné à des gallinacés originaires de l'Europe méridionale, et qui sont particulièrement estimés en Angleterre et en Amérique. (Ce sont des volailles alertes, vives, mais qui, quoique bonnes pondeuses, sont peu estimées en France à cause de la couleur jaunâtre de leur chair.)

**légiférer** [*ré*] v. n. (du lat. *legifer*, qui porte des lois. — Se conj. comme *accélérer.*) Faire des lois : *la manie de légiférer.*

**légile** [*ji-le*] n. m. (du lat. *legere*, lire). *Liturg.* Pièce d'étoffe dont on couvrait le pupitre sur lequel on chante l'Evangile aux messes solennelles.

**légion** n. f. (lat. *legio*). Chez les Romains, corps de troupes qui fut d'environ 6.000 hommes sous César et sous l'empire : *la légion romaine était plus mobile que la phalange grecque.* Aujourd'hui, corps de gendarmerie composé d'un certain nombre de brigades. *Par ext.* Grand nombre d'être vivants : *des légions de moustiques volent au-dessus des marécages. Légion étrangère*, troupe créée en 1835 en Algérie, et composée d'étrangers entrant au service de la France. *Légion d'honneur*, ordre militaire et civil. Allus. hist. V. Varus. Allus. litt. : **Je m'appelle légion,** réponse faite à Jésus par un démon logé dans un possédé [*Luc*, VIII, 30]. (Jésus délivra celui-ci en faisant passer les esprits impurs dans les corps d'un troupeau de porcs.) Se rappelle à propos de tout ce qui est un en apparence, mais en réalité multiple.

— Encycl. *Antiq.* L'effectif de la légion romaine, de 4.500 hommes au temps de Polybe, fut sous César et pendant l'empire de 6.000 hommes, répartis en 10 cohortes de 3 manipules. Chaque manipule, divisée en 2 centuries, avait ses enseignes. Sous la république, des tribuns, deux à deux, pendant deux mois, commandaient la légion. Sous l'empire, le commandement devint stable ; un légat l'exerça, assisté d'un état-major. Après lui venaient six tribuns, un préfet de camp, cinquante-neuf centurions et autant d'*options* ou lieutenants, des sous-officiers, des médecins, des vétérinaires, des musiciens, des ouvriers, des comptables. Les légions étaient, sous Trajan, au nombre de trente.

**Légion d'honneur** (*ordre national de la*), ordre français, créé par la loi consulaire du 29 floréal an X (19 mai 1802) pour récompenser les services militaires et civils. Réorganisé en 1816 et en 1852. Le président de la République est grand maître de l'ordre, qui est administré par un grand chancelier et un conseil de l'ordre. Cinq classes : chevaliers, officiers, commandeurs, grands officiers, et grands-croix. Ruban rouge. La décoration est une étoile à cinq branches doubles, surmontée d'une couronne de laurier ; l'étoile, émaillée de blanc, est en argent pour les chevaliers et en or pour les officiers, commandeurs, grands officiers et grands-croix. Les chevaliers portent la décoration sur le côté gauche de la poitrine : les officiers à la même place, mais le ruban est orné d'une rosette ; les commandeurs portent la décoration en sautoir ; les grands officiers portent sur le côté droit une plaque ou étoile à cinq rayons diamantée, et, en outre, la croix d'officier ; les grands-croix portent en écharpe un ruban moiré rouge, au bas duquel est suspendue la décoration ; ils portent, en outre, une plaque semblable à celle des grands officiers, mais sur le côté gauche de la poitrine.

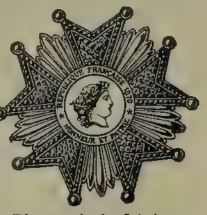

Plaque de la Légion d'honneur.

Les propositions sont faites par les ministres pour les candidats relevant de leurs départements, par le grand chancelier pour les anciens fonctionnaires et les militaires rayés des contrôles de l'activité. Le conseil de l'ordre vérifie si les nominations proposées sont faites en conformité de lois et règlements.

En temps de paix, pour être admis dans la Légion d'honneur, il faut avoir exercé pendant vingt ans, avec distinction, des fonctions militaires ou civiles. Nul ne peut y être admis qu'avec le premier grade de chevalier. Pour être promu à un grade supérieur, il est indispensable d'avoir passé dans le grade inférieur, savoir : pour le grade d'officier, quatre ans dans celui de chevalier ; pour le grade de commandeur, deux ans dans celui d'officier ; pour le grade de grand officier, trois ans dans celui de commandeur ; pour le grade de grand-croix, cinq ans dans celui de grand officier. En temps de paix comme en temps de guerre, les actions d'éclat, les services exceptionnels de tout genre, dûment motivés, peuvent dispenser de ces conditions, mais sous la réserve expresse de ne franchir aucun grade.

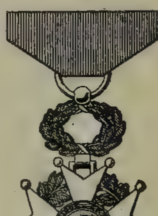
Croix de la Légion d'honneur.

La qualité de légionnaire ne devient définitive que par la *réception.*

La qualité de membre de la Légion d'honneur se perd par les mêmes causes que celles qui font perdre la qualité ou suspendre les droits de citoyens français. Le chef de l'Etat peut, en outre, suspendre en tout ou partie l'exercice des droits et prérogatives, ainsi que le traitement attaché à la qualité de légionnaire, et même exclure de la Légion, soit après une condamnation prononcée par les tribunaux correctionnels, soit après la constatation d'actes contraires à l'honneur.

Il est perçu à titre de droit de chancellerie, une certaine somme pour chacune des classes. Les militaires et marins sont exonérés des droits de chancellerie.

**Légion d'honneur** (*maisons d'éducation de la*), instituées par un décret daté de Schœnbrünn le 15 décembre 1805, et destinées à l'éducation des filles des membres de la Légion d'honneur. La première fut établie au château d'Ecouen en 1807, avec M$^{me}$ Campan comme directrice. Une seconde fut organisée, en 1809, dans l'ancienne abbaye de Saint-Denis ; d'autres encore furent fondées en 1810, mais seules la maison de Saint-Denis et les deux succursales d'Ecouen et des Loges ont subsisté.

Ces trois maisons sont placées sous la surveillance du grand chancelier de la Légion d'honneur.

La plupart des élèves sont admises gratuitement, après examen de leur qualité de filles de légionnaires sans fortune. Les jeunes filles, âgées de 12 ans au moins, mais n'ayant pas dépassé la treizième année, sont réparties entre les maisons d'Ecouen et des Loges, d'où elles passent à la maison de Saint-Denis pour achever leurs études. (Statuts du 1$^{er}$ décembre 1920.)

**Légion d'honneur** (*palais de la*), élégant édifice bâti de 1782 à 1789 à Paris, sur la rive gauche de la Seine, par Rousseau, pour le comte de Salm-Kyrbourg, habité après Thermidor par M$^{me}$ de Staël, acheté en 1804 par la Légion d'honneur, qui l'affecta à l'administration et à la résidence des grands chanceliers. Incendié pendant la Commune, il a été reconstruit sur les mêmes plans par Mortier.

**Légion étrangère.** Régiments d'infanterie stationnés en Algérie et dont le recrutement s'opère exclusivement (pour la troupe) par voie d'engagements et de rengagements, contractés par les étrangers de toute nationalité ayant au moins 18 ans. A ceux qui lui offrent ainsi leurs services, la France ne demande aucun état civil officiel ; elle leur donne par contre et sous la seule condition qu'ils respecteront le contrat les liant à leur nouveau drapeau, la possibilité de commencer une vie nouvelle, toute d'action, d'énergie et d'honneur.

Quant aux officiers qui servent dans ces régiments, ils proviennent partie du corps des officiers de l'infanterie métropolitaine et partie d'officiers étrangers admis suivant un statut spécial.

A toutes les époques de son histoire, la France a accepté, sous les titres les plus divers, les services de volontaires étrangers, et l'on voit figurer dans les troupes royales les arbalétriers génois, les lansquenets, les reîtres allemands, les stradiots, etc. Louis XIV régularisa l'emploi des étrangers dans ses armées et créa un certain nombre de régiments pour eux seuls. Le Directoire, le Consulat et l'Empire eurent leurs « légions étrangères » (les armées de Napoléon comptèrent dans leurs rangs des régiments recrutés parmi toutes les nationalités européennes).

Mais c'est en 1831 que Louis-Philippe créa pour remplacer le régiment de Hohenlohe, dernier vestige des bataillons, régiments ou légions d'étrangers, un régiment d'infanterie légère « qui pouvait recevoir tous les étrangers en instance d'obtenir leurs lettres de naturalisation ».

Passant par des vicissitudes diverses, cette légion étrangère fut, par la loi de 1884, reformée en deux régiments (1$^{er}$ Etranger à Sidi-Bel-Abbès ; 2$^{e}$ Etranger à Saïda), que l'on n'a cessé d'ailleurs de désigner sous le nom unique de Légion étrangère.

Jusqu'à la Grande Guerre, les deux régiments étrangers ont servi en somme de réserve pour les opérations coloniales et ont accompli effectivement au Tonkin, au Dahomey, à Madagascar, au Maroc des exploits qui valurent au 1$^{er}$ regiment l'attribution de la Légion d'honneur (1906). Mais, en août 1914 furent constitués des bataillons de marche de la Légion étrangère, dans lesquels, encadrés par les vétérans des régiments africains, furent incorporés tous les étrangers qui vinrent volontairement offrir leurs services à la France pour la durée de la guerre.

Ces bataillons constituèrent d'abord deux régiments de marche, puis, à partir de 1915, un seul, qui devait se couvrir d'une gloire impérissable au cours de la campagne (6 citations, fourragère aux couleurs de la médaille militaire, fourragère rouge, Légion d'honneur).

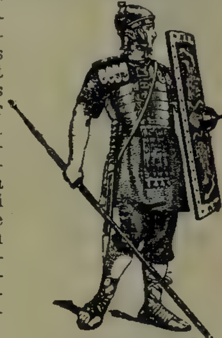
Légionnaire romain.

**légionnaire** [*ji-o-nè-re*] n. m. Soldat d'une légion romaine. Soldat de la légion étrangère. Membre de la Légion d'honneur.

**légis** [*jiss*] adj. inv. Se dit d'une sorte de soie qu'on tire de Perse : *des soies légis.*

**législateur, trice** [*jis-la*] n. et adj. Qui donne des lois à un peuple : *Lycurgue fut le législateur de Sparte. Fig.* Personne qui trace les règles d'une science, d'un art : *le législateur du Parnasse.* N. m. Pouvoir public qui a mission de faire des lois. La loi en général : *le législateur a voulu que...* Chacun des membres de ce pouvoir.

**législatif, ive** [*jis-la*] adj. Qui fait des lois : *Assemblée législative.* (V. assemblée.) Qui a rapport à la loi : *acte législatif.* Qui a le droit de faire des lois : *pouvoir législatif. Corps législatif*, corps politique institué en 1852, dissous le 4 septembre 1870.

**législation** [*jis-la-si-on*] n. f. (du lat. *lex, legis*, loi, et *latus*, porté). Droit de faire les lois. Corps des lois d'un pays : *la législation française a été profondément remaniée après la Révolution.* Science des lois : *cours de législation.*

**législativement** [*jis-la, man*] adv. Par la législation. Au moyen d'une loi.

**législature** [*jis-la*] n. f. Durée du mandat d'une assemblée législative. Assemblée législative et, spécialem., parlement local de chacun des Etats unis de l'Amérique du Nord.

**légiste** [*jis-te*] n. m. (du lat. *lex, legis*, loi). Celui qui connaît ou étudie les lois. Nom donné aux conseillers des rois capétiens qui s'attachèrent à développer l'absolutisme royal en s'appuyant sur la loi romaine pour combattre la féodalité : *Nogaret fut le principal des légistes de Philippe le Bel.*

— Encycl. On désigne par le nom de légistes (*legistæ*) les jurisconsultes du moyen âge qui, s'étant livrés à l'étude du droit romain, aidèrent le plus activement la royauté à constituer la souveraineté à son profit, à l'encontre de la puissance féodale. Les légistes firent appel en même temps au principe supérieur de l'intérêt public, dont le roi était comme le représentant. Ce fut surtout Philippe le Bel qui s'entoura de conseillers choisis parmi les légistes : Pierre Flote, Guillaume de Nogaret, Pierre Dubois, Guillaume de Plasian, plus tard Enguerrand de Marigny. Les légistes exploitèrent de plusieurs manières les principes mêmes du droit féodal au profit du roi, et donnèrent habilement aux conflits qui s'élevèrent la forme contentieuse : certaines prérogatives féodales furent attribuées au roi, en sa qualité de *souverain fieffeux* du royaume. Grâce à eux, la reconstitution de l'autorité royale se trouva à peu près achevée à la fin du xv$^{e}$ siècle.

**légitimaire** [*mè-re*] adj. *Dr.* Qui appartient à la légitime : *droits légitimaires.*

# LÉGUMES ET PLANTES POTAGÈRES

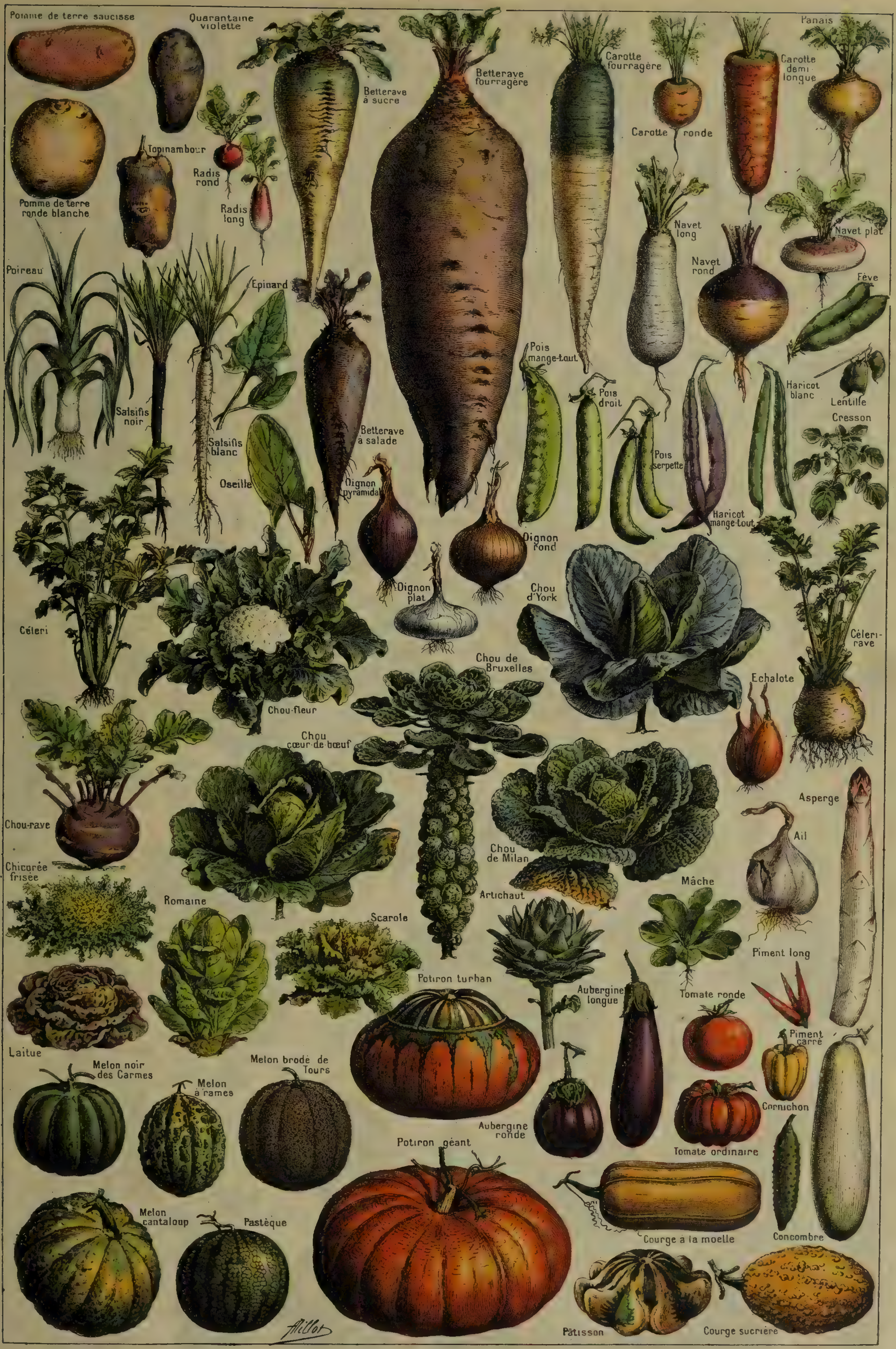
Pomme de terre saucisse
Quarantaine violette
Betterave à sucre
Betterave fourragère
Carotte fourragère
Carotte ronde
Carotte demi longue
Panais
Pomme de terre ronde blanche
Topinambour
Radis rond
Radis long
Navet long
Navet rond
Navet plat
Fève
Poireau
Epinard
Salsifis noir
Salsifis blanc
Oseille
Betterave à salade
Oignon pyramidal
Pois mange-tout
Pois droit
Pois serpette
Haricot mange-tout
Haricot blanc
Lentille
Cresson
Oignon rond
Oignon plat
Chou d'York
Céleri
Chou-fleur
Chou de Bruxelles
Céleri-rave
Echalote
Chou cœur-de-bœuf
Chou-rave
Chou de Milan
Asperge
Ail
Chicorée frisée
Romaine
Artichaut
Mâche
Scarole
Piment long
Potiron turban
Aubergine longue
Tomate ronde
Piment carré
Laitue
Melon noir des Carmes
Melon brodé de Tours
Melon à rames
Aubergine ronde
Cornichon
Tomate ordinaire
Potiron géant
Melon cantaloup
Pastèque
Courge a la moelle
Concombre
Pâtisson
Courge sucrière
Millot

Voir BOTANIQUE, FEUILLE, FLEUR, FRUIT, PLANTE.

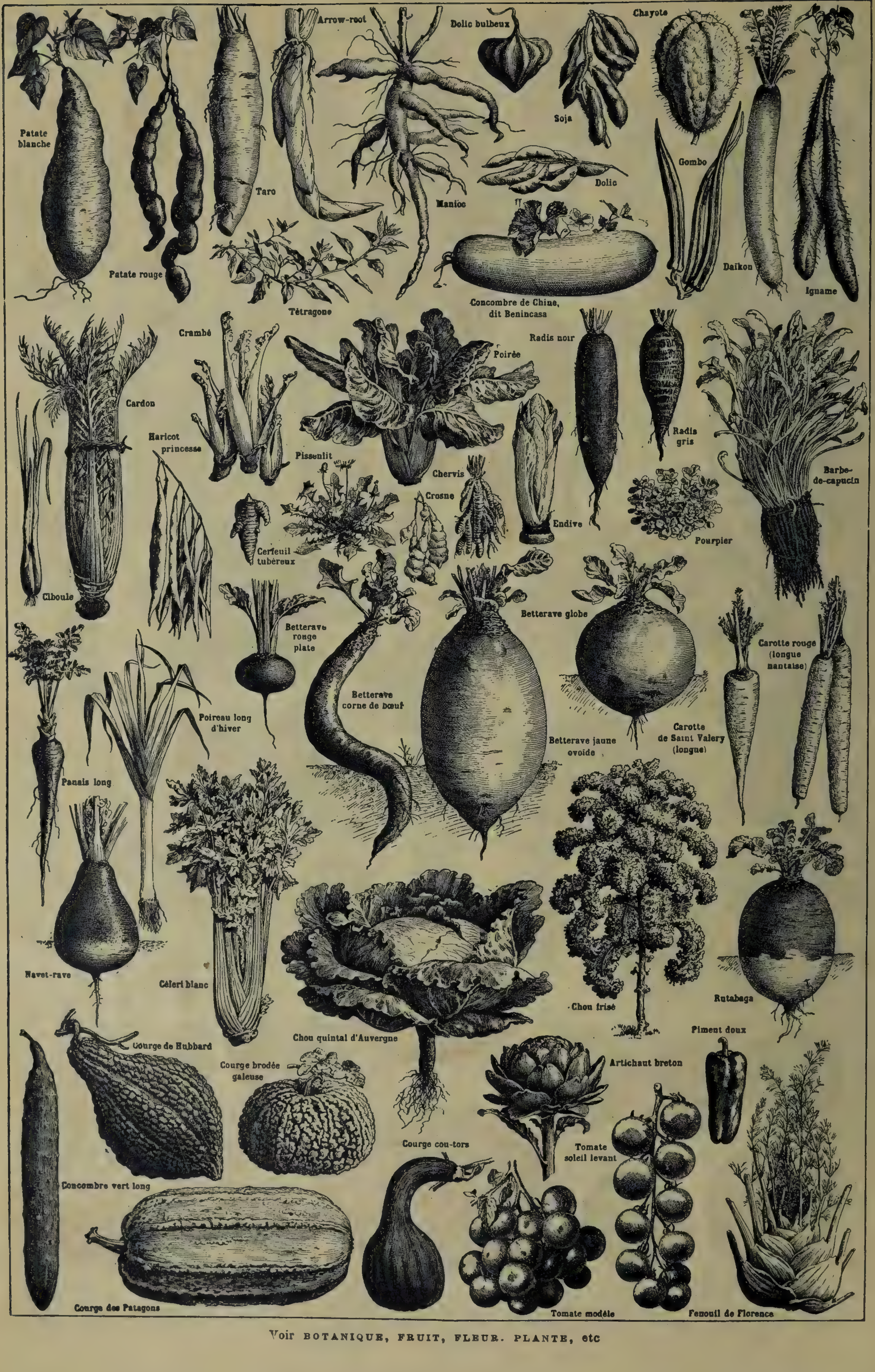
Patate blanche
Patate rouge
Taro
Arrow-root
Tétragone
Manioc
Dolic bulbeux
Soja
Dolic
Chayote
Gombo
Concombre de Chine, dit Benincasa
Daikon
Igname
Cardon
Crambé
Haricot princesse
Ciboule
Pissenlit
Poirée
Chervis
Crosne
Cerfeuil tubéreux
Radis noir
Radis gris
Endive
Pourpier
Barbe-de-capucin
Betterave rouge plate
Betterave corne de bœuf
Betterave globe
Betterave jaune ovoïde
Carotte de Saint Valery (longue)
Carotte rouge (longue nantaise)
Poireau long d'hiver
Panais long
Navet-rave
Céleri blanc
Chou quintal d'Auvergne
Chou frisé
Rutabaga
Piment doux
Artichaut breton
Courge de Hubbard
Courge brodée galeuse
Concombre vert long
Courge cou-tors
Tomate soleil levant
Courge des Patagons
Tomate modèle
Fenouil de Florence

Voir BOTANIQUE, FRUIT, FLEUR. PLANTE, etc

**légitimation** [*si-on*] n. f. Action de légitimer. Acte par lequel on rend légitime un enfant naturel.

— Encycl. La légitimation s'opère sans formalité, par le mariage des père et mère de l'enfant ; mais il faut que ceux-ci l'aient légalement reconnu avant leur mariage, ou qu'ils le reconnaissent dans l'acte de célébration de ce mariage. La légitimation des enfants issus d'un commerce incestueux ou adultérin est autorisé sous certaines conditions.

La légitimation peut avoir lieu même en faveur des enfants décédés qui ont laissé des descendants. En ce cas, elle profite à ces descendants.

L'enfant légitimé par mariage subséquent a les mêmes droits que s'il était né de ce mariage. Néanmoins, il ne peut rien prétendre dans les successions ou autres droits ouverts même depuis sa naissance mais avant sa *légitimation :* ces droits, irrévocablement acquis à d'autres, ne sauraient leur être enlevés.

**légitime** adj. (lat. *legitimus*). Qui a les qualités requises par la loi : *autorité légitime.* Se dit de l'union conjugale consacrée par la loi, et des enfants qui en naissent : *mariage légitime ; enfants légitimes.* Juste, équitable : *demande légitime.* Qui se fait régulièrement et naturellement : *tirer d'un fait les conséquences légitimes. Légitime défense*, droit de se défendre contre un agresseur, sans égard aux conséquences qui peuvent en résulter pour ce dernier. (V. DÉFENSE.) Substantiv. *Pop.* Mari, femme : *voici ma légitime.* N. m. Ce qui est légitime : *le légitime ne se confond pas toujours avec le légal.* N. f. Portion que la loi assurait aux enfants sur les biens du père et de la mère. (Auj., on dit RÉSERVE.) Ant. **Illégitime.**

**légitimé, e** adj. et n. Qui bénéficie d'une légitimation : *fils légitimé.*

**légitimement** [*man*] adv. Conformément à la loi, à l'équité : *fortune légitimement acquise.* Ant. **Illégitimement.**

**légitimer** [*mé*] v. a. Conférer légalement à un enfant naturel les droits des enfants légitimes. Faire reconnaitre pour authentique un pouvoir, un titre, etc. : *faire légitimer ses titres.* Justifier : *rien ne légitime une mauvaise action.*

**légitimisme** [*mis-me*] n. m. Opinion des légitimistes. (Peu us.)

**légitimiste** [*mis-te*] n. et adj. Qui défend le principe de la dynastie légitime, les droits de la défense au trône royal. En France, partisan de la branche aînée des Bourbons, détrônée en 1830 au profit de la branche d'Orléans : *un légitimiste ; le parti légitimiste français.*

**légitimité** n. f. Qualité de ce qui est légitime : *constater la légitimité d'un droit.* Etat d'un enfant légitime. Hérédité de la royauté par droit de naissance : *partisan de la légitimité.* Ant. **Illégitimité.**

**Legnago,** v. forte d'Italie (prov. de Vérone), sur l'Adige ; 15.000 h. Huile de ricin. Prise par Bonaparte en 1796 et démantelée. Fortifiée de nouveau par les Autrichiens, elle formait l'angle S.-E. du célèbre quadrilatère (avec Peschiera, Vérone et Mantoue).

**Legnano,** v. d'Italie (prov. de Milan), sur l'Olona ; 25.000 h. Huile d'olive ; filature de coton. Victoire des Milanais sur Frédéric Barberousse en 1176.

**Le Goffic** (Charles), écrivain français, né à Lannion en 1863 ; auteur de poésies inspirées par la nature et l'âme bretonnes (*Amour breton*) ; de romans (*la Double Confession*), d'études critiques (*l'Ame bretonne*), d'ouvrages sur la Grande Guerre (*Dixmude, la Marne en feu*, etc.).

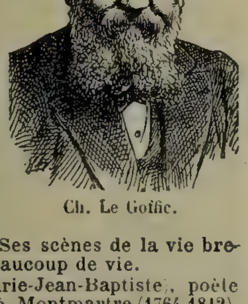
Ch. Le Goffic.

**Le Gonidec** [*dèk*] (Jean-François), écrivain français, né au Conquet (Finistère), m. à Paris (1775-1838). Il n'a cessé de poursuivre l'épuration et la vulgarisation de la langue bretonne.

**Le Gout-Gérard** (Fernand-Marie-Eugène), peintre français, né à Saint-Lô, m. à Paris (1861-1924). Ses scènes de la vie bretonne sont traitées avec beaucoup de vie.

**Legouvé** (Gabriel-Marie-Jean-Baptiste), poète français, né à Paris, m. à Montmartre (1764-1812), auteur du poème *le Mérite des femmes.* Membre de l'Institut en 1798. — Son fils Ernest-Wilfrid, né et m. à Paris (1807-1903), auteur dramatique et littérateur français, auteur de *Adrienne Lecouvreur*, de *l'Art de la lecture, Soixante ans de souvenirs*, etc., membre de l'Académie française en 1856. C'était un écrivain plein de goût et de correction, conférencier et liseur hors ligne.

Ernest Legouvé.

**Legrand** (Paul), mime français, né à Saintes, m. à Paris (1816-1898). Sucesseur de Deburau.

**Legrand** (Pierre), avocat et homme politique français, né à Lille, m. à Paris (1834-1895) ; fut ministre du commerce en 1882 puis en 1888.

**Legrand** (Emile), savant français, né à Fontenay-le-Marmion (Calvados), m. à Paris (1841-1903). Outre un dictionnaire grec moderne-français et français-grec moderne, on lui doit une foule de publications relatives au grec médiéval et au grec moderne.

**Legrand** (Louis), peintre et graveur français, né à Dijon en 1863 ; a emprunté ses sujets à la vie galante.

**Legrand d'Aussy** (Pierre-Jean-Baptiste), érudit français, né à Amiens, m. à Paris (1737-1800). Il a donné un choix de *fableaux*, qui ont contribué à répandre le goût de la littérature du moyen âge.

**Legrand du Saulle** (Henri), médecin aliéniste français, né à Dijon, m. à Paris (1830-1886).

**Legras** [*gra*] (Louise de Marillac, dame), née et m. à Paris (1591-1662) ; fondatrice, avec saint Vincent de Paul, et première directrice des *Sœurs de la charité.* Béatifiée le 9 mai 1920.

**Legros** (Pierre), dit *l'Ancien*, sculpteur français, né à Chartres, m. à Paris (1629-1714). Il a travaillé, sous la direction de Le Brun, à la décoration de Versailles. — Pierre, dit *le Jeune*, son fils, né à Paris, m. à Rome (1666-1719), sculpteur habile, un peu maniéré, a travaillé surtout à Rome.

**Legros** (Alphonse), peintre, sculpteur et graveur français, né à Dijon, m. à Londres (1837-1911), auteur de *une Amende honorable ;* apprécié surtout pour ses dessins et ses eaux-fortes.

**legs** [*lè*] n. m. (pour *lais ;* de *laisser*, sous l'influence du lat. *legatum*, chose léguée). Don fait par testament : *accepter, faire un legs.* Disposition faite par testament au bénéfice d'un individu ou d'une personne collective.

— Encycl. L'acceptation d'un legs est toujours présumée, et la renonciation doit être expresse.

Le Code civil distingue et réglemente trois espèces de legs : *le legs universel*, le *legs à titre universel*, et le *legs à titre particulier.*

*Legs universel.* Un legs est universel toutes les fois qu'il donne au légataire un droit éventuel à la totalité des biens que laissera le testateur au jour de son décès.

Le légataire universel acquiert la propriété de chacun des biens laissés par le défunt : la propriété absolue et exclusive quand il succède seul, la propriété indivise quand il concourt avec un héritier réservataire. Si, après le décès du testateur, le légataire universel se trouve en présence d'héritiers réservataires, il est obligé de leur demander la délivrance des biens ; au contraire, s'il n'y a aucun héritier à réserve, il est saisi de plein droit des choses léguées. Toutefois, lorsque le testament est olographe ou mystique, comme il n'a point par lui-même de force exécutoire, le légataire universel doit se faire envoyer en possession, par ordonnance du président du tribunal du lieu de l'ouverture de la succession.

Il a trois actions pour entrer en possession de ces biens : 1° une action en partage de la succession, lorsqu'il est dans l'indivision avec un héritier réservataire (v. PARTAGE) ; 2° une action en revendication contre les tiers possesseurs de choses faisant partie de la succession ; 3° une action personnelle à l'effet de poursuivre les débiteurs du défunt. Il a la jouissance des intérêts et des fruits de la chose léguée ; il est tenu au payement des dettes et des legs particuliers.

*Legs à titre universel.* Le legs est à titre universel lorsqu'on lègue soit une fraction des biens dont la loi permet de disposer, telle qu'une moitié, un tiers ; soit tous les immeubles ; soit tous les meubles ; soit une fraction de tous les meubles.

Le légataire à titre universel acquiert une propriété absolue et exclusive lorsqu'on lui a légué soit tous les immeubles, soit tous les meubles ; une propriété indivise, lorsque son legs a pour objet une fraction soit de tous les biens, soit de tous les immeubles ou de tous les meubles. Il a les mêmes actions que le légataire universel, dans la limite de la fraction de biens qu'il recueille. Il est tenu des dettes de la succession dans les mêmes limites.

Le légataire à titre universel doit demander la délivrance de son legs à ceux qui sont saisis de la succession, c'est-à-dire soit aux héritiers à réserve, s'il y en a, soit au légataire universel, soit, à défaut, aux héritiers *ab intestat.*

*Legs particulier.* Toute disposition testamentaire qui ne contient point en elle-même les caractères distinctifs du legs universel ou du legs à titre universel est forcément un legs particulier. Le legs pur et simple donne au légataire, du jour du décès du testateur, un droit à la chose léguée, droit transmissible à ses héritiers ou ayants cause. Le legs conditionnel ne devient exigible et transmissible qu'au moment de la réalisation de la condition. Le mode de délivrance des legs particuliers est le même que celui des legs à titre universel. Le legs devient transmissible également à la même époque. Mais le legs étant fait *intuitu personæ* ne peut s'ouvrir que dans la personne du légataire. Si ce dernier vient donc à mourir avant le testateur, le legs, n'ayant plus sa raison d'être, devient caduc et reste à la masse de la succession. Les legs particuliers, ne contribuant pas aux dettes de la succession, doivent être acquittés sans aucune déduction lorsque, après les dettes payées, il reste assez de biens pour les acquitter tous et chacun intégralement.

Trois actions compètent au légataire particulier pour obtenir ce qui lui a été légué : 1° une action en revendication ; 2° une action personnelle ; 3° une action hypothécaire sur tous les immeubles de la succession.

Les intérêts ou fruits de la chose léguée courent au profit du légataire dès le jour du décès, lorsque le testateur en a exprimé la volonté, ou lorsqu'une pension ou rente viagère aura été léguée à titre d'aliments.

*Legs à l'Etat, aux communes, aux hospices, etc.* V. DONATION.

*Legs de libération.* On nomme ainsi la disposition par laquelle un testateur accorde à son débiteur la remise de sa dette.

Le legs de libération peut être *exprès* ou *tacite* : il est tacite quand le testateur lègue à son débiteur le titre constatant sa dette. Il peut, en outre, être *perpétuel* ou *limité à la vie du débiteur ;* il s'étend non seulement au capital de la dette, mais encore à tous les intérêts qui ont couru depuis la confection du testament jusqu'à la mort du testateur.

**Legs** (*le*), charmante comédie en un acte et en prose, par Marivaux (1736).

**léguer** [*ghé*] v. a. (lat. *legare ;* de *lex, legis*, loi. — Se conj. comme *accélérer.*) Donner par testament : *léguer sa fortune à sa ville natale. Fig.* Transmettre : *léguer ses vertus à ses enfants.*

**Léguevin,** ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 15 kil. de Toulouse, sur le Courbet ; 850 h. Ch. de f. M. — Le cant. a 10 comm., et 4.880 h.

**légumage** n. m. L'ensemble des légumes.

**légume** n. m. (lat. *legumen*). Tout produit végétal employé comme aliment : *légumes secs, légumes verts. Par ext.* Plante potagère : *cultiver les légumes.* Fruit caractéristique des plantes de la famille des légumineuses. *Pop. Gros légume* ou, par un curieux changement de genre, *grosse légume*, officier supérieur, haut fonctionnaire. *Etre dans les légumes*, être parmi les personnes importantes.

— Encycl. Dans son acception la plus vaste, le mot *légumes* désigne des productions végétales bien différentes : des plantes herbacées (salades, choux, épinards, oseille), des graines (pois, haricots, lentilles), des racines (salsifis, scorsonères, carottes, radis, raves, betteraves), des bulbes (oignon, ail, échalotes), des fruits (courge, potiron, cornichon, concombre), des tiges (ciboule, poireau, cardon, asperge), etc. Ce sont donc à peu près toutes les plantes potagères, que l'on groupe sous ce nom.

On dit que les légumes sont *frais* quand ils sont consommés peu de jours après leur récolte ; *secs*, quand on les conserve d'une saison pour l'autre ; enfin *de conserve* quand, par une préparation spéciale, on les a rendus presque indéfiniment conservables.

**légumier** [*mi-é*], **ère** adj. Qui concerne les légumes. Où l'on cultive des légumes : *jardin légumier.* N. m. Plat dans lequel on sert les légumes.

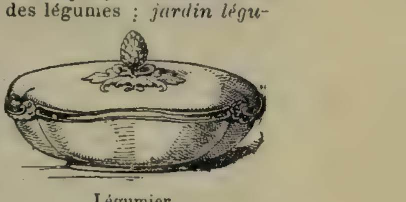
Légumier.

**léguminaire** [*nère*] adj. *Bot.* Qui a du rapport avec ce qu'on observe dans les gousses.

**légumine** n. f. Substance extraite des graines de légumineuses. Syn. CASÉINE VÉGÉTALE.

— Encycl. La légumine appartient au groupe des substances protéiques ; elle s'extrait surtout des pois et des amandes douces, par digestion dans l'eau. Après filtration, on précipite par de l'acide acétique étendu. La légumine se dépose en un précipité floconneux et très blanc.

Tous les acides coagulent la solution de la légumine, et la redissolvent si on les emploie en excès ; la légumine est soluble dans les alcalis caustiques.

**légumineuses** [*neu-ze*] n. f. pl. Famille de dycotylédones dialypétales superovariées. S. une *légumineuse.*

— Encycl. Les légumineuses sont répandues sur tout le globe ; elles sont caractérisées par leur fruit (*gousse* ou *légume*), d'où leur nom. Au nombre d'environ 400 genres avec 6.500 espèces, elles se subdivisent en : *papilionacées* (pois), *césalpiniées* (césalpinie, tamarin cassier, copahier, etc.), et *mimosées* (acacia, mimosa). Quelques auteurs considèrent chacune de ces subdivisions comme une famille distincte.

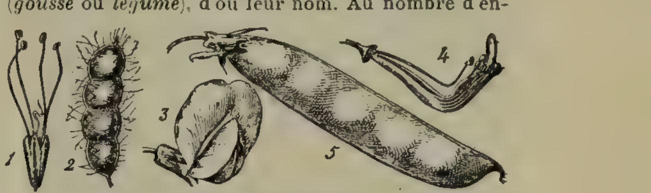

Légumineuses : 1. Fleur isolée de sensitive ; 2. Fleur de sensitive ; 3. Fleur de pois ; 4. Gynécée d'une fleur de pois ; 5. Fruit de pois.

**légumineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. Se dit des plantes dont le fruit est une gousse, comme le *pois*, la *fève*, le *haricot*, etc.

**léguminivore** adj. Qui vit de légumes.

**léguminode** n. m. Fruit composé de plusieurs gousses fixées à une même base.

**légumiste** [*mis-te*] n. et adj. Qui cultive des légumes. Végétarien. (Peu us.)

**Leh,** v. de l'Asie centrale (Cachemire), capitale du Ladak ; 3.000 h.

**Lehar** (Franz), compositeur hongrois, né à Komaron en 1870 ; auteur des opérettes : *la Veuve joyeuse, le Comte de Luxembourg.*

**Leheutre** (Gustave), graveur français, né à Troyes en 1861. Aquafortiste au burin fin et léger.

**lehm** [*lèm*] n. m. Dépôt argilo-sablonneux que l'on trouve quelquefois à la surface du sol.

**Lehmann** (Henri), peintre français, d'origine allemande, né à Kiel, m. à Paris (1814-1882). Ses œuvres sont d'une distinction un peu mélancolique : *le Rève, l'Enfant Jésus et les Mages*, etc. Ses portraits sont remarquables. — Son frère Auguste-Guillaume-Rodolphe, né à Ottensen (Allemagne), m. à Bournemede (Angleterre) [1819-1905], a peint des scènes de la vie italienne.

**Lehon,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 1 kil. de Dinan, sur la Rance ; 1.540 h.

**Lehongre** (Etienne), sculpteur français, né et m. à Paris (1628-1690). Il a exécuté des *Tritons, Sirènes*, etc., qui sont à Versailles.

**Le Huërou** (Julien-Marie), historien français, né à Prat (Côtes-du-Nord), m. à Nantes (1807-1843) ; auteur des travaux sur les institutions de la monarchie franque.

**Leibniz** [*lè-ib-nitss*] (Gottfried Wilhelm), illustre philosophe et savant allemand, né à Leipzig, m. à Hanovre (1646-1716). D'une activité universelle, il entreprit avec Bossuet la fusion des Eglises catholique et réformée, découvrit en même temps que Newton les bases du calcul différentiel, imagina en philosophie le système profond des *monades.* Selon lui, il existe entre l'âme et le corps, et plus généralement entre les monades, fermées les unes aux autres, une harmonie « préétablie » ; l'essence des monades réside non dans l'étendue, mais dans la force. Citons, parmi ses principaux ouvrages : *Méditations, Nouveaux essais sur l'entendement humain, Théodicée, Monadologie*, etc. Parmi ses ouvrages de mathématiques, citons : *Théorie du mouvement abstrait et théorie du mouvement concret* (1670), *Nouvelle méthode pour la détermination des maxima et des minima.* Son optimisme métaphysique se résume en gros dans cette phrase si

Leibniz.

souvent citée, et dont Voltaire s'est moquée, non sans légèreté, dans *Candide* : « Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ».

**leibnizianisme** [*lè-ib-ni-zi-a-nis-me*] n. m. Philosophie idéaliste de Leibniz.

**leibnizien, enne** [*lè-ib-ni-zi-in, è-ne*] adj. Qui appartient à Leibniz ou à son système philosophique.

**Leicester** [pr. angl. *lès-teur*], v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de Leicester, sur la Soar; 227.000 h. Bonneterie, gants, chaussures, métallurgie.

**Leicester** (comtes de). V. DUDLEY, MONFORT, SIDNEY.

**leiche** n. f. *Ichtyol.* V. LICHE.

**Leide** ou **Leyden**. *Géogr.* V. LEYDE.

**Leidrade,** prélat français, né à Nuremberg, m. à Soissons (736-820 ?) ; l'un des conseillers de Charlemagne.

**Leigh,** v. d'Angleterre (Lancastre), près de Manchester; 47.000 h. Houille, étoffes.

**Leighton** (Frédéric, lord), peintre et sculpteur anglais, né à Scarborough, m. à Londres (1830-1896); artiste savant, consciencieux, représentant de l'art officiel anglais. Ses chefs-d'œuvre, comme peintre, sont : *Andromaque captive, Electre au tombeau d'Agamemnon.*

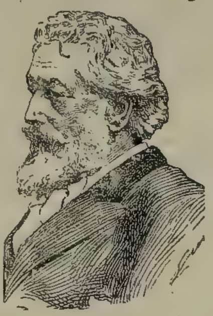
Leighton.

**Leigné-sur-Usseau** [*sô*], ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 14 kil. de Châtellerault; 410 h. Ch. de f. — Le cant. a 10 comm., et 6.070 h.

**Leignon,** comm. de Belgique (Namur, arr. de Dinant); 1.580 h. Carrières.

**Leinster** [*tèr*], prov. d'Irlande, comprenant 12 comtés; 1.162.000 h. Sol montagneux, lacs nombreux et pittoresques.

**léiocome** n.m. Fécule grillée et transformée en dextrine, qu'on emploie dans l'apprêt des tissus.

**Leipzig** [*lè-i-ptsigh*], v. de Saxe, près de l'Elster; université célèbre, un des principaux centres intellectuels de l'Allemagne; 604.000 h. (*Leipzigois*). Grand commerce de librairie, pelleteries, instruments de précision, etc. Foires renommées. Victoire de Gustave-Adolphe sur les Impériaux (1631); bataille entre les Français et les Alliés (la *bataille des nations*), à la suite de laquelle Napoléon dut évacuer l'Allemagne (1813).

**Leipzig** (*redoute*), ensemble de fortins reliés par un labyrinthe de tranchées, construit par les Allemands sur le plateau de Thiepval (Somme), au-dessus de l'Ancre. Conquis par les Anglais le 7 juillet 1916, pendant la bataille de la Somme, repris par les Allemands en mars 1918 pendant la deuxième bataille de Picardie, puis reperdu par eux un peu plus tard, pendant la troisième bataille de Picardie, durant l'été de 1918.

**Leiria,** v. de Portugal (Estrémadure), sur le Liz; 6.000 h. Ch.-l. de la province. — La *prov. de Leiria* compte 262.000 h.

**leirochroïte** [*kro*] n. f. Arséniate hydrate naturel de cuivre avec carbonate de chaux. Syn. TYROLITE.

**leishmanie** [*lèch-ma-nî*] n. f. (de *Leishman*, n. pr.). Nom donné à des parasites animaux voisins des trypanosomes, et que l'on a observés dans diverses maladies orientales (kala-azar, bouton d'Orient, etc.) désignées sous le nom générique de *leishmanioses*.

**leishmaniose** [*lèch*] n. f. Maladies causées par les parasites du genre leishmania. (Les leishmanioses les mieux étudiées sont la splénomégalie tropicale, le bouton d'Orient, dit encore bouton d'Alep ou clou de Gafsa, et le kala-azar.)

**leiste** [*lè-is-te*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, bruns, roux, violets, bleus ou verts, à reflets métalliques, qui vivent sous les pins dans les lieux humides. (On en connaît 40 espèces de l'hémisphère boréal, dont plusieurs existent en France.)

**Leith,** v. d'Ecosse; 80.000 h. Sert de port à Edimbourg. Manufactures de cordages, couleurs et vernis, toiles à voiles, verreries; chantiers de constructions.

**Leitha** [*lè-i*] (la), affl. dr. du Danube, né près du col du Semmering, dans les Alpes. Elle divisait naguère l'Autriche-Hongrie en *pays cisleithans* ou *Cisleithanie* (Autriche) et *transleithans* ou *Transleithanie* (Hongrie). Elle se jette dans le Danube; cours 160 kil.

**Leitmeritz** (en tchèque **Litomerice**), v. de la Tchécoslovaquie (Bohême), sur l'Elbe; 15.400 h.

**leitmotiv** n. m. (m. all. signif. *motif conducteur*). Motif conducteur ou caractéristique, thème revenant fréquemment dans une partition, associé à une idée, à un personnage : *Wagner a beaucoup usé du leitmotiv.* Pl. des *leitmotive.*

— ENCYCL. Le leitmotiv est un des procédés systématiques les plus importants des théories musicales de Richard Wagner. C'est un fragment mélodique très court, parfois un simple dessin rythmique, même un accord caractéristique, que l'auteur emploie pour préciser un personnage, une situation, un sentiment, et qu'il rappelle à l'oreille de l'auditeur chaque fois que se représentent ce personnage, ce sentiment, etc. Wagner enchaîne ses leitmotive dans un symbolisme savant, qui parfois fatigue par sa complexité ou son insistance, mais qui parfois aussi, comme par exemple dans la fin du *Crépuscule des Dieux*, produit une impression profonde. Les compositeurs français ont aussi employé le leitmotiv mais d'une façon plus sobre. Massenet se contente souvent pour tout un opéra d'un seul motif dominant (*Manon, Werther*).

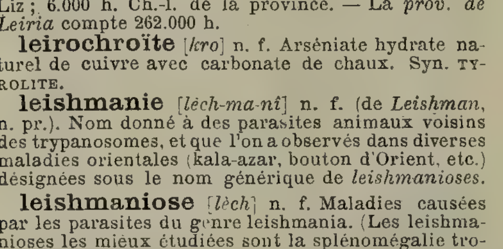

1. Leitmotiv du Sommeil dans la *Tétralogie*; 2, 3, 4, 5, 6. Déformations successives du leitmotiv du sommeil.

**Leitrim** [*lè-trim*], comté d'Irlande (prov. de Connaught); 63.600 h. Ch.-l. *Carrick-sur-Shannon.*

**Lejay** (Guy-Michel), philologue français, né et m. à Paris (1588-1674). Il publia une *Bible polyglotte*, célèbre par son exécution magnifique.

**Lejay** [*jè*] (le P. Gabriel-François), jésuite, né et m. à Paris (1657 ou 1662-1734). Il fut le professeur de rhétorique de Voltaire, au collège de Clermont, aujourd'hui le lycée Louis-le-Grand.

**Lejay** (abbé Paul), philologue français, né à Dijon, m. à Paris (1861-1920). Membre de l'Académie des inscriptions en 1919. Auteur de savants travaux sur la littérature latine (édition des *Satires* d'Horace).

**Lejean** [*jan*] (Guillaume), voyageur français, né et m. à Plouégat-Guerrand (1818-1872), explorateur de l'Abyssinie.

**Lejeune** (Jean), oratorien et prédicateur distingué, né à Poligny, m. à Limoges (1592-1672). Massillon recommandait aux jeunes prêtres la lecture de ses *Sermons.*

**Lejeune** (Louis-François, baron), général et peintre français, né à Strasbourg, m. à Toulouse (1775-1848). Il a représenté un grand nombre d'épisodes militaires de l'Empire.

**Lekain** [*kin*] (Henri-Louis CAIN, dit), tragédien français, né et m. à Paris (1728-1778); auteur de *Mémoires* intéressants. Il fut l'interprète préféré des œuvres dramatiques de Voltaire.

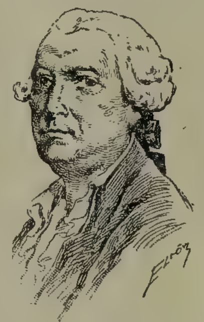
Lekain.

**Leke,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude); 1.420 h.

**Lekeu** (Guillaume), compositeur belge, né à Heusy, m. à Angers (1870-1894); auteur de : *Etudes symphoniques, Sonate pour piano et violon*, etc.

**Le Laboureur** (Jean), religieux et historien français, né à Montmorency (1633-1675).

**Lélèges,** un des peuples primitifs de la Grèce, qui passait pour avoir fourni les premiers habitants de Samos.

**Lelewel** (Joachim), homme politique et historien polonais, né à Varsovie, m. à Paris (1786-1861); un des promoteurs les plus actifs de la révolution de 1830.

**Lélia,** roman de G. Sand (1832), d'un caractère symbolique et poétique, d'un romantisme passionné, souvent déclamatoire. Déçue par un premier amour, Lélia désespère par son ironie le jeune poète Stenio, qui finit par se noyer, tandis qu'elle-même entre au couvent.

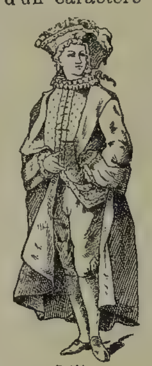
Lélio.

**Lelièvre** (Hilaire-Etienne), capitaine français, né et m. à Malesherbes (1810-1851). A la tête de 123 soldats, il défendit victorieusement Mazagran, assiégé par 15.000 Arabes (du 3 au 7 févr. 1840).

**Lélio,** type d'amoureux dans la comédie italienne. Lélio est jeune, beau, élégant, et c'est le préféré de l'héroïne.

**Leloir** (Alexandre-Louis), peintre français, né et m. à Paris (1843-1884), auteur de toiles habilement composées et d'un bon coloris, illustrateur de Molière. — Son frère MAURICE, né en 1853, a composé de charmantes illustrations pour *Paul et Virginie, Manon Lescaut, les Trois Mousquetaires, la Dame de Montsoreau*, etc.

**Leloir** (Louis-Pierre), acteur français, né et m. à Paris (1860-1909), comédien original et mordant. Il s'est distingué dans le répertoire classique et contemporain de la *Comédie française.*

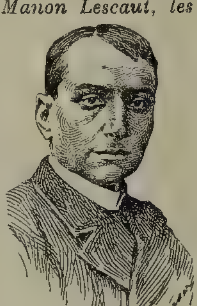
Leloir.

**Le Lorrain** ou **Lelorrain** (Robert), sculpteur français, né et m. à Paris (1666-1743); auteur du beau bas-relief : *les Chevaux du Soleil*, à l'hôtel de Rohan.

**Lely** (Pieter VAN DER FAËS, dit *le Chevalier*), peintre allemand, né à Sœst (Westphalie), m. à Londres (1618-1680). Ses portraits de l'aristocratie anglaise rappellent la manière de Van Dyck.

**léma** n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant de petits criocères, ordinairement bleus, verdâtres ou rouges, dont on connaît 400 espèces répandues sur le globe.

**Lemaire** [*mè-re*] **de Belges** (Jean), poète et chroniqueur, né à Belges [Hainaut] (1473-1525), auteur des *Illustrations de la Gaule.*

**Lemaire,** navigateur hollandais, m. en 1616. Il découvrit en 1615 le *détroit de Lemaire*, entre la Terre-de-Feu et l'île des Etats (Amérique du Sud).

**Lemaire** (Nicolas-Eloi), philologue français, né à Triaucourt, m. à Paris (1767-1832). Il entreprit la publication d'une collection de classiques latins.

**Lemaire** (Philippe-Joseph-Henri), sculpteur français, né à Valenciennes, m. à Paris (1798-1880). On lui doit le fronton colossal de l'église parisienne de la Madeleine, les *Funérailles de Marceau* (arc de triomphe de l'Etoile, Paris).

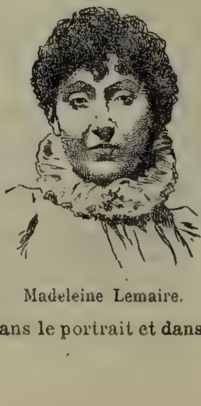
Madeleine Lemaire.

**Lemaire** (Madeleine COLL, dame), femme peintre française, née aux Arcs (Var) en 1845. Elle s'est distinguée dans le portrait et dans la peinture de fleurs.

**Lemaistre** [*mè-tre*] (Antoine), avocat et écrivain janséniste, neveu du grand Arnauld, né à Paris, m. à Port-Royal (1608-1658). Il travailla avec son frère, LEMAISTRE DE SACY, à la traduction du *Nouveau Testament.*

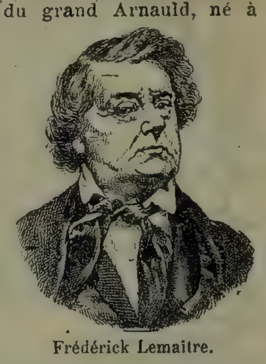
Frédérick Lemaître.

**Lemaistre de Sacy.** V. SACY.

**Lemaître** (Antoine-Louis-Prosper, dit *Frédérick*), acteur français, né au Havre, m. à Paris (1800-1876). Comédien fantaisiste et puissant, il triompha dans le drame romantique.

**Lemaître** (Jules-François-Elie), critique littéraire et auteur dramatique français, né à Vennecy, m. à Tavers (Loiret) [1853-1914]. Membre de l'Académie française en 1895. Esprit brillant, psychologue pénétrant, écrivain délicat, il s'est placé au premier rang des critiques par ses *Contemporains* et ses *Impressions de théâtre.* Il a fait représenter : *le Député Leveau, l'Aînée, les Rois, la Massière*, etc., et publié de jolis contes : *En marge des vieux livres*, etc.

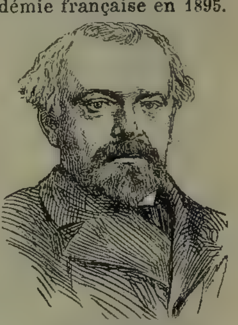
Jules Lemaître.

**Léman** (LAC). V. GENÈVE (*lac de*).

**Leman** (Gérard-Mathieu), général belge, né et m. à Liége (1851-1920), célèbre par sa défense, avec 35.000 Belges contre 120.000 Allemands, de la ville de Liége et de ses forts (du 4 au 6 août 1914).

**Lemay** (Pamphile), poète canadien, né à Lotbinière (1837-1918), auteur de : *les Vengeances, les Gouttelettes*, d'une inspiration profonde et sincère.

**Lembach** [*bak*], comm. du Bas-Rhin, arr. de Wissembourg; 1.448 h. Ch. de f.

**Lembecq,** comm. de Belgique (Brabant), sur la Senne; 5.200 h. Raffineries, distilleries, brasseries.

**Lembeke,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Eecloo); 3.190 h.

**Lemberg,** comm. de la Moselle, arr. de Sarreguemines; 1.703 h. Ch. de f.

**Lemberg** [*lèm-bèrgh*], **Lvov** ou **Léopol,** v. de Pologne. V. LVOV.

**Lembeye** [*lan-bè-ie*], ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 30 kil. de Pau; 1.120 h. Vins. — Le cant. a 31 comm., et 9.310 h.

**Lemercier** [*mèr-si-é*] (Jacques), architecte français, né à Pontoise, m. à Paris (1585-1654). Il a construit la Sorbonne, le palais Cardinal, l'église Saint-Roch.

**Lemercier** [*si-é*] (Népomucène), poète dramatique et lyrique français, né et m. à Paris (1771-1840), auteur de tragédies assez faibles, d'un curieux poème satirique, *Panhypocrisiade*, et d'un intéressant *Cours analytique de littérature générale.*

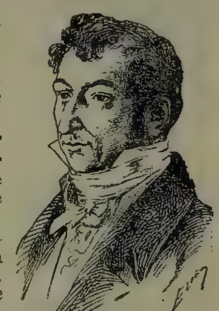
Népomucène Lemercier.

**Lemercier de Neuville** (Louis), littérateur français, né à Laval, m. à Nice (1830-1918), créateur du théâtre des *pupazzi.*

**Lémery** (Nicolas), médecin et chimiste français, né à Rouen, m. à Paris (1645-1715). Il a écrit un *Cours de chimie* et un *Dictionnaire des Drogues* qui furent célèbres.

**Lemierre** (Antoine-Marin), poète tragique et didactique français, né à Paris, m. à Saint-Germain-en-Laye (1723-1793); auteur des tragédies : *Hypermnestre, Barneveldt*, etc.

**lemmatique** [*lèm-ma-ti-ke*] adj. Qui est de la nature du lemme.

**lemme** [*lè-me*] n. m. (gr. *lèmma*). *Math.* et *logiq.* Proposition préliminaire, qui doit faciliter la démonstration d'une proposition subséquente.

**lemming** [*lèm-mingh*] n. m. Genre de mammifères rongeurs.

— ENCYCL. Les lemmings sont de petits animaux courts et trapus, voisins des campagnols, à pelage souple et fourni, brun clair, jaune ou blanchâtre en dessous. On en connaît quatre espèces, de l'hémisphère boréal. Le *lemming commun*, répandu du nord de l'Europe à l'Asie arctique, est célèbre par les migrations qu'il entreprend en quantités innombrables pendant les froids rigoureux ou après les grandes sécheresses. Les lemmings creusent des terriers, mais ils n'y accumulent point de provisions d'hiver, et ils ne semblent point subir le sommeil hivernal.

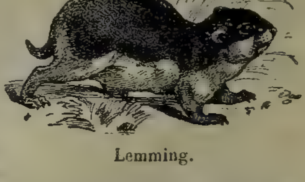
Lemming.

**lemna** [*lèm-na*] n. f. Nom scientifique de la *lentille d'eau.* (On dit aussi LEMNE et LENTICULE.)

**lemnacées** [*lèm-na-sé*] n. f. pl. Famille de monocotylédones, ayant pour type le genre *lemna.* S. une *lemnacée.*

**Lemniades,** femmes de l'île de Lemnos, qui, suivant la tradition, affectèrent de négliger le culte d'Aphrodite. La déesse les punit en leur donnant une odeur si désagréable que leurs maris les abandonnèrent et cherchèrent des concubines en Thrace. Les Lemniades se vengèrent en assassinant leurs maris. S. une *Lemniade.*

**Lemnien, enne** [*lèm-ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de Lemnos: *les Lemniens.* Adjectiv. : *mœurs lemniennes.*

**lemniscate** [*lèm-nis-ka-te*] n. f. (du gr. *lèmniskos*, ruban). *Math.* Courbe qui est le lieu des points tels que le produit de leurs distances à deux points fixes est constant.

**lemnisque** [*lèm-nis-ke*] n. m. (gr. *lèmniskos*). *Antiq.* Bandelette qu'on enroulait autour d'une couronne de fleurs, autour d'une palme, d'un rameau. *Diplom.* Attache des sceaux pendants. *Philol.* Ligne horizontale, ponctuée au-dessus et en-dessous, et désignant un passage emprunté de l'Ecriture, mais non littéralement. Ligne horizontale surmontée de deux points et indiquant une transposition.

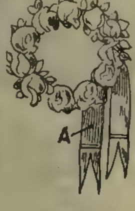

A, lemnisque.

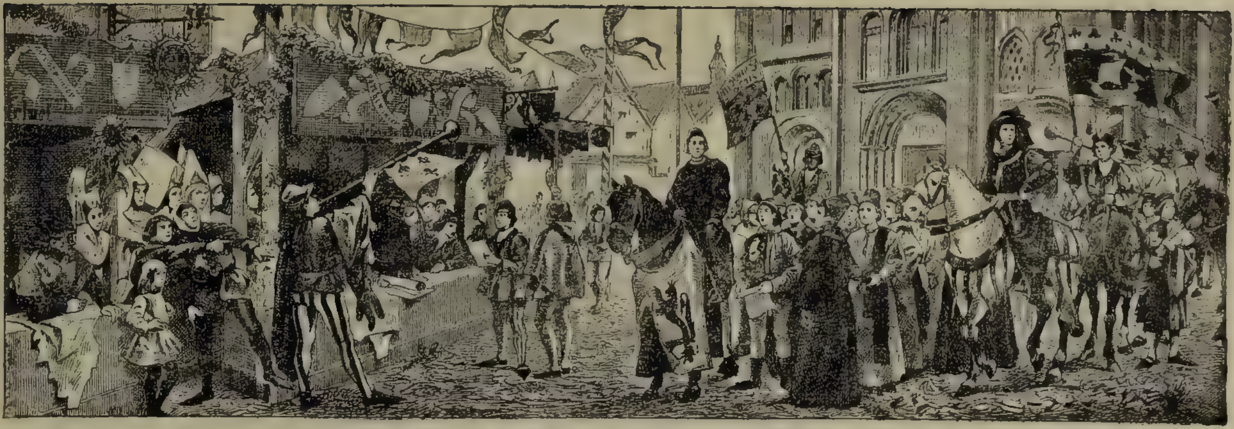

Fête du Lendit, panneau décoratif de Weerts, à la Sorbonne.

**Lemnos** [*lèm-noss*], anc. île turque de l'Archipel, revenue à la Grèce, aujourd'hui *Lemno* ; 25.000 h. (*Lemniens*) ; ch.-l. *Lemnos* ou *Kastro.* Vignobles, oliviers. De nombreux souvenirs mythologiques se rattachent à l'île, notamment la retraite de Philoctète blessé. L'armistice de Moudros, accordé aux Turcs par les Alliés, y fut signé le 30 octobre 1918.

**Lemoine** (Jean), cardinal français, né à Crécy vers 1250, m. à Avignon en 1313. Il fonda à Paris un collège célèbre.

**Lemoine** (Clément-Georges), ingénieur français, né à Tonnerre, m. à Paris (1841-1922) ; connu par ses travaux sur les équilibres chimiques. Membre de l'Académie des sciences (1899).

**Lemoine d'Yberville,** navigateur et célèbre corsaire canadien, né à Montréal, m. à La Havane (1642-1706).

**Lemoinne** (John), publiciste et homme politique français, né à Londres, m. à Paris (1815-1892). Il fit, sous le Second Empire, de mordantes campagnes en faveur des idées libérales. Membre de l'Académie française.

**Lo Moiturier** (Antoine, dit *Antoniet*), sculpteur français, né à Avignon vers 1425, m. vers 1500. Auteur des parties capitales du tombeau du duc de Bourgogne Jean sans Peur.

**lemonal** n. m. *Chim.* Syn. de GÉRANIEL.

**lémonique** adj. *Chim.* Syn. GÉRANIQUE.

**Lemonnier** *mo-ni-é*] (Pierre), astronome français, né à Saint-Sever, près de Vire, m. à Saint-Germain-en-Laye (1676-1757).

**Lemonnier** (Pierre-Charles), astronome français, né à Paris, m. à Maisons (Calvados) [1715-1799]. Membre de l'Académie des sciences (1795). On lui doit d'intéressants travaux sur notre satellite.

**Lemonnier** (Camille), littérateur belge, né à Ixelles-Bruxelles, m. à Bruxelles (1845-1913). Il appartient à l'école naturaliste. On peut citer de lui : *Happe-chair, Au cœur frais de la forêt*, etc.

**Lemonnier** (Elisa GRIMAIL, Mme), fondatrice des écoles professionnelles de jeunes filles, née à Sorèze, m. à Paris (1805-1865).

**Lemonnier** (Joseph-Henri), historien d'art français, né à Saint-Prix en 1842. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1892.

**lemonol** n. m. *Chim.* Syn. GÉRANIOL.

**lemon-squash** [*lé-meunn-skou-o-che*] n. m. (expr. angl. ; de *lemon*, citron, et *to squash*, écraser). Boisson composée de citron écrasé, d'eau gazeuse, de glace et de sucre.

**Lemontey** [*tè*] (Pierre-Edouard), littérateur français, né à Lyon, m. à Paris (1762-1826). On lui doit une *Histoire de la Régence.*

**Lemot** [*mo*] (Frédéric), sculpteur français, né à Lyon, m. à Paris (1773-1827) ; auteur des statues de la *Victoire* et de la *Paix*, sur l'arc de triomphe du Carrousel, à Paris.

**Lémovices,** peuple gaulois, dans la région appelée aujourd'hui *Limousin.* S. un, une *Lémovice.*

**Lemoyne** [*moi-ne*] (**le Père**), poète médiocre, né à Chaumont (Haute-Marne), m. à Paris (1602-1672) ; auteur de l'épopée de *Saint Louis*, gâtée par toutes sortes de bizarreries.

**Lemoyne** (François), peintre français, né et m. à Paris (1688-1737). Il décora la voûte du salon d'Hercule (palais de Versailles).

**Lemoyne** (Camille-*André*), poète français, né et m. à Saint-Jean-d'Angély (1822-1907) ; ses œuvres ont de la grâce et sont écrites dans un style très pur.

**Lempdes,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 14 kil. de Brioude, sur l'Alagnon ; 1.530 h. Ch. de f. Orl. Passementeries. — Comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 8 kil. de Clermont, près de l'Allier ; 1.200 h. Distilleries.

**Le Muet** [*mu-è*] (Pierre), architecte français, né à Dijon, m. à Paris (1591-1669). On lui doit les voûtes et la façade du Val-de-Grâce, à Paris.

**lémur** ou **lemur** n. m. Nom scientifique des *makis.*

**lémures** n. m. pl. (lat. *lemures*). Chez les Romains, fantômes des morts. S. un *lémure.* V. LARVE.

**lémuriens** [*ri-in*] n. m. pl. Ordre de mammifères, comprenant les *makis, tarsiers, cheirogales* et genres voisins. S. un *lémurien.*

— ENCYCL. Les lémuriens ou prosimiens sont propres à l'ancien monde : par leur organisation générale, ils font en quelque sorte le passage entre les insectivores et les singes. Ce sont des êtres nocturnes, de taille médiocre, carnassiers ou frugivores, vivant dans les arbres. Ils habitent les régions chaudes. La faune de Madagascar en compte plusieurs espèces.

**lémuries** [*rî*] n. f. pl. *Antiq.* Fêtes que l'on célébrait à Rome en l'honneur des lémures.

**Léna** (la), fleuve de Sibérie, qui passe à Kirensk, Vitinsk, Iakoutsk, et se jette dans l'océan Glacial arctique en formant un remarquable delta ; cours 4.599 kil.

**Le Nain** [*nin*], nom de trois frères nés à Laon : LOUIS (1593-1648) ; — ANTOINE (1598-1648) ; — MATHIEU (1607-1677), peintres français. Leurs œuvres sont remarquables par le naturel et la simplicité de la mise en scène (*un Maréchal dans sa forge, le Repas villageois*).

**Lenau** (Nicolas NIEMBSCH DE STREHLENAU, dit), poète allemand, né à Csatad (Hongrie), m. à l'asile d'aliénés d'Ober-Dœbling (1802-1850), écrivain tourmenté et mélancolique, auteur des *Chansons des roseaux*, des poèmes lyrico-épiques et dramatiques : *Faust, Don Juan.*

**Lenbach** (Franz **de**), peintre portraitiste allemand, né à Schrobenhausen, m. à Munich (1836-1904). Sa touche est très habile et imite le tableau ancien (portraits de *Guillaume Ier*, de *Bismarck*, de *Moltke*).

**Lencloître** [*lan*], ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 17 kil. de Chatellerault, sur la Lanvigne, affl. de la Vienne ; 1.950 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 9 comm., et 9.000 h.

**Lenclos** [*lan-klo*] (Anne, dite **Ninon de**), femme célèbre par son esprit et sa beauté, née et m. à Paris (1620-1705). Jusqu'à un âge très avancé elle vit son salon fréquenté par les personnages (écrivains, grands seigneurs) les plus considérables de l'époque. Elle connut Gassendi, et, en mourant, laissa à Voltaire une somme d'argent pour acheter des livres.

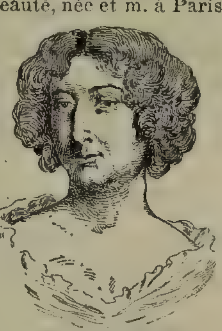

Ninon de Lenclos.

**Lendelede,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai) ; 3.660 h. Tapis, dentelles.

**lendemain** [*lan-de-min*] n. m. (de *l'endemain*). Jour qui suit celui où l'on est ou celui dont on parle. *Du jour au lendemain*, dans un intervalle très court : *changer d'idée du jour au lendemain.* PROV. : **Il n'y a pas de bonne fête sans lendemain**, pour qu'une journée de plaisir soit vraiment agréable, il faut qu'on puisse se reposer le lendemain. **Il n'est pas de fête sans lendemain,** nos joies sont toujours suivies de mélancolies.

**lendit** [*lan-dî*] n. m. (pour *l'endit* ; du lat. *indictum*, fixé). Importante foire qui se tenait, au moyen âge, dans la plaine Saint-Denis, et où l'Université faisait provision de parchemin. Congé des écoliers de l'Université, à cette occasion. Honoraires des maîtres, qu'on payait à cette époque. *Lendit scolaire*, concours d'exercices physiques entre différents établissements d'instruction publique.

— ENCYCL. La foire du lendit (*forum indictum*) se tenait dans la plaine Saint-Denis, à peu près à moitié chemin entre Saint-Denis et Paris, au lieudit actuel le Landit. Le lendit commençait le second samedi de juin, et durait quinze jours. Le clergé de Paris s'y rendait processionnellement, pour y montrer au peuple des fragments de la vraie croix. L'Université, conduite par le recteur, venait acheter le parchemin nécessaire pour toute l'année. Transférée au XVIe siècle à Saint-Denis même, la foire du lendit se transforma en une foire aux bestiaux. C'est aujourd'hui, à Saint-Denis, la banale fête foraine connue sous le nom de « Fête d'été ».

**Lendit** (*la Fête du*), grande composition décorative de J.-J. Weerts, exécutée pour la Nouvelle Sorbonne (1905). L'artiste y a représenté sous des costumes anciens des universitaires d'aujourd'hui.

**lendore** [*lan*] n. Personne lente, et qui semble toujours endormie. Adjectiv. : *femme un peu lendore.*

**Léneka** (*André*-Jean-Baptiste), auteur dramatique français, né à Paris en 1859. Il a écrit de nombreux livrets d'opéra-comique : *les Folies amoureuses, Ninon de Lenclos*, etc., et des comédies : *Double gaffe, Ma capitaine*, etc.

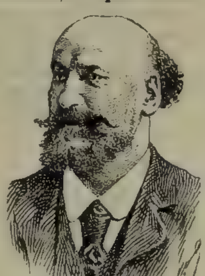

Charles Lenepveu.

**Lenepveu** [*ne-veu*] (Jules-Eugène), peintre d'histoire français, né à Angers, m. à Paris (1819-1898). Il a peint, au Panthéon, l'*Histoire de Jeanne d'Arc.*

**Lenepveu** (*Charles*-Ferdinand), compositeur français, né à Rouen, m. à Paris (1840-1910) ; membre de l'Académie des beaux-arts, musicien correct et distingué (*Velléda, Jeanne d'Arc*, etc.).

**Lenfant** (Eugène-Armand), officier et explorateur français, né à Melun en 1865. Il a remonté le Niger depuis son embouchure, et découvert une voie fluviale entre le golfe de Guinée et le Tchad.

**Lenglet-Dufresnoy** [*glè, frè-noi*] (Nicolas), érudit français, né à Beauvais, m. à Paris (1674-1755) ; auteur d'une curieuse *Histoire de Jeanne d'Arc.*

**Lenient** [*ni-an*] (Charles), littérateur français, né à Provins, m. à Nangis-en-Brie (1826-1908) ; auteur d'une remarquable étude sur *la Satire en France.*

**lénifier** [*fi-é*] v. a. (du lat. *lenis*, doux, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*). Adoucir au moyen d'un lénitif. *Fig.* Atténuer, adoucir.

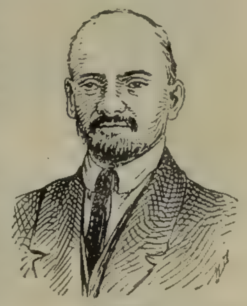

Lenine.

**Lenine** (Vladimir-Ilitch OULIANOV, dit), chef bolcheviste russe, né à Simbirsk (Russie), m. à Gorki, près de Moscou (1870-1924). Banni de Russie comme révolutionnaire, il y rentra en 1917, renversa le gouvernement de Kerensky en novembre, prit le titre de Président des commissaires du peuple et organisa la Terreur bolcheviste avec Trotsky.

**Leningrad,** nom donné à Petrograd en 1924.

**lénité** n. f. (lat. *lenitas*). Douceur, indulgence.

**lénitif, ive** adj. (lat. *lenitivus*). Qui calme, adoucit : *remède lénitif.* N. m. : *le miel est un bon lénitif. Fig.* Adoucissement.

**Lenk** (**La**), comm. de Suisse (cant. de Berne), dans les Alpes Bernoises, sur la Simme, dans un site grandiose ; 1.750 h. Agriculture, élève de bétail. Bains sulfureux.

**Lennep,** v. d'Allemagne (Prusse, présid. de Dusseldorf), sur le *Lennep* ; 1.600 h. Draps, métallurgie.

**Lennep** (Jacob VAN), littérateur hollandais, dit *le Walter Scott de la Hollande*, né et m. à Amsterdam (1802-1868) ; auteur de : *la Rose de Dekama, Ferdinand Huyck.*

**Lenngren** (Anna-Maria), femme poète suédoise, née à Upsal, m. à Stockholm (1755-1817). Un réalisme robuste caractérise ses vers.

**Lennick-Saint-Martin,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 1.650 h.

**Lennick-Saint-Quentin,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 3.260 h.

**Lennox** ou **Lenox,** ancien pays d'Ecosse, au N. de la Clyde, qui appartint longtemps à une branche de la famille des Stuarts.

**Lenoir** (Pierre), lieutenant général de police, né et m. à Paris (1732-1807) ; il fut le premier à organiser l'éclairage de la capitale.

**Lenoir** (Marie-*Alexandre*), archéologue français, né et m. à Paris (1762-1839). Il recueillit dans le *Musée des monuments français* les œuvres d'art que renfermaient les couvents supprimés par la Constituante.

**Lenoir** (Alfred), sculpteur français, né et m. à Paris (1850-1920). Ses statues commémoratives, ses nombreux bustes sont d'une remarquable fidélité d'expression.

**Lenoir-Dufresne** (Joseph), négociant français, né à Alençon, m. à Paris (1768-1806). Il fonda avec Richard l'industrie cotonnière en France. Son nom fut conservé par son associé, dit *Richard-Lenoir.* V. ce nom.

**Lénore,** héroïne d'une sombre ballade de Bürger, dans laquelle un personnage répète plusieurs fois : *Les morts vont vite*, phrase souvent rappelée pour signifier que la mort fait de fréquentes victimes parmi les hommes célèbres par leur talent, leurs vertus. Ary Scheffer a peint en 1830 un tableau célèbre sur ce sujet.

**Lenormand** [*man*] (Mlle Marie-Anna-Adélaïde), née à Alençon, m. à Paris (1772-1843) ; célèbre cartomancienne.

**Lenormant** [*man*] (Charles), égyptologue français, né à Paris, m. à Athènes (1802-1859). — Sa femme, Améli CYVOCT, née vers 1810, m. en 1893, a publié les *Souvenirs et Correspondance de Mme Récamier*, dont elle était la nièce, etc. — Leur fils, FRANÇOIS, archéologue français, né et m. à Paris (1837-1883). Citons de lui : *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde, Histoire des peuples orientaux et de l'Inde*, etc.

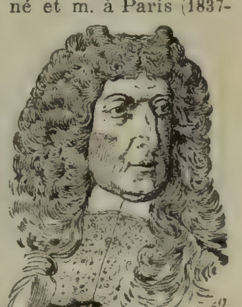

Le Nôtre.

**Le Nôtre** (André), dessinateur de jardins et de parcs, né et m. à Paris (1613-1700). Il dessina avec une intelligence hors ligne et un goût artistique parfait, notamment le plan du parc de Versailles, les jardins de Chantilly, Saint-Cloud, Meudon, etc. En sus des lettres de noblesse qu'il lui avait données, Louis XIV voulut lui octroyer des armoiries : « Des armoiries ! répondit Le Nôtre, j'ai déjà les miennes : trois limaçons couronnés d'une feuille de chou ! »

**Lenôtre** (Théodore Gosselin, dit *Georges*), historien et auteur dramatique français, né au château de Pépinville, près de Metz, en 1857 ; il a fait revivre avec beaucoup de pittoresque la période révolutionnaire, dans : *le Marquis de La Rouerie ; Tournebut ; Vieilles maisons, vieux papiers*, etc.

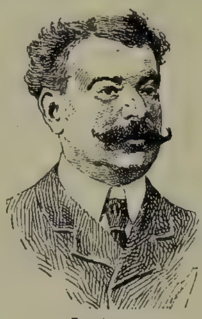
Lenôtre.

**Lens** [*lanss*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 19 kil. de Béthune ; 31.810 h. (en 1914). [*Lensois*]. Ch. de f. N. Important centre houiller ; fabrication de toile. Victoire de Condé sur l'archiduc Léopold, et qui amena la paix de Westphalie (1648). Occupé le 4 octobre 1914 par les Allemands, Lens fut pendant presque toute la durée de la Grande Guerre un des objectifs pris pendant les batailles d'Artois. Il l'était déjà en mai 1915, lors de la prise de Notre-Dame-de-Lorette par la 10e armée française ; il le fut encore lors de l'offensive britannique de septembre 1915, puis en avril 1917, lors de l'offensive qui à l'époque rendit aux Alliés Liévin et La Cité-Saint-Pierre. Mais Lens même ne fut reconquis par les Britanniques que le 3 octobre 1918, après avoir été évacuée la veille par les Allemands. Ville totalement détruite, mais dont les mines, dès maintenant remises en état, ont commencé dès 1921 à redonner du charbon. — Lens est chef-lieu de deux cantons : le cant. Est a 15 comm., et 66.780 h. ; le cant. Ouest, 8 comm., et 66.600 h.

**Lens** (*Bataille de*), tableau de Pierre Franque, peintre français, né à Bui (Drôme) [1774-1860]. Le Grand Condé, à cheval, donne ses ordres pour la bataille (musée de Versailles, 1842). V. p. 69.

**Lens** [*lanss*], comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 1.950 h. Carrières, distilleries.

**Lens** [*linss*], comm. de Suisse (cant. du Valais) ; 2.580 h. Vins.

**lent** [*lan*], **e** adj. (lat. *lentus*). Qui n'agit pas avec promptitude : *intelligence lente.* Qui se fait avec lenteur : *exécution lente.* Dont l'effet ne se produit que progressivement : *l'alcool est un poison lent.* Ant. **Prompt, rapide.**

**Lentagio,** bourg d'Italie (prov. de Ravenne), célèbre par la victoire de Narcès sur Totila, roi des Ostrogoths.

**lente** [*lan-te*] n. f. (lat. *lens, lendis*). Œuf que les poux déposent sur les cheveux.

**lentement** [*lan-te-man*] adv. D'une manière lente, d'un mouvement lent : *marcher lentement.*

> Hâtez-vous lentement et, sans perdre courage,
> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.
>
> Boileau.

*L'humanité ne marche que lentement et pas à pas.* Ant. **Vite, rapidement.**

**lenteur** [*lan*] n. f. Manque de célérité, d'activité : *parler avec lenteur.* Retard à se faire : *la lenteur des progrès. Fig.* Caractère de ce qui ne conçoit pas vite : *lenteur d'esprit.* Pl. Tergiversations : *les lenteurs de l'administration.* Ant. **Vitesse, rapidité, promptitude.**

**lenticelle** [*lan-ti-sè-le*] n. f. Petite tache brune qui se trouve sur l'écorce des arbres.

**lenticellé** [*lan-ti-sèl-lé*], **e** adj. *Bot.* Qui présente des lenticelles : *écorce lenticellée.*

**lenticône** [*lan*] n. m. Déformation du cristallin, caractérisée par l'exagération de sa courbure.

**lenticulaire** [*lan, lè-re*] ou **lenticulé, e** [*lan*] adj. Qui a la forme d'une lentille : *verre lenticulaire.* (On dit aussi LENTICULÉ et LENTIFORME.)

**lenticule** [*lan*] n. f. *Bot.* Syn. de LEMNA.

**lentiforme** [*lan*] adj. (du lat. *lens, lentis*, lentille, et de *forme*). En forme de lentille. (Peu us.)

**lentigineux, euse** [*lin-ti-ji-neû, eu-ze*] adj. Qui est affecté de lentigo : *peau lentigineuse.*

**lentigo** [*lin*] n. m. (mot lat.). *Méd.* Petites taches pigmentaires de la peau. Syn. TACHES DE ROUSSEUR.

— Encycl. Ces taches, arrondies, jaunâtres, lenticulaires, se montrent surtout aux mains, au cou, au visage, sur les parties du corps exposées à la lumière. Elles sont persistantes, mais plus visibles en été qu'en hiver. Le lentigo disparait quelquefois spontanément ; mais on ne connait aucun moyen efficace pour le combattre.

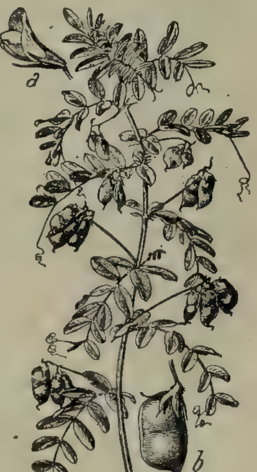

Lentille : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**lentille** [*lan-ti, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *lenticula*). Genre de légumineuses papilionacées alimentaires : *les lentilles constituent un excellent aliment. Lentille d'eau*, nom vulgaire de la *lemna.* Disque de verre ou de cristal, ayant la propriété de dévier régulièrement les rayons lumineux. *Lentille de pendule*, poids de métal (laiton ordinairement), de forme ronde, attaché à l'extrémité du balancier. Pl. Taches de rousseur sur la peau. Allus. hist. V. Esaü.

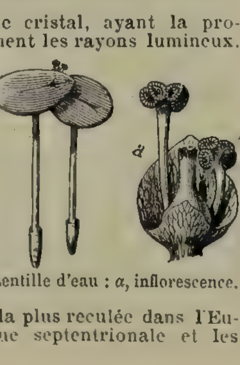

Lentille d'eau : *a*, inflorescence.

— Encycl. *Bot.* Les lentilles (*lens*) sont des herbes basses ou grimpantes, dont on connait plusieurs espèces. La *lentille comestible*, cultivée depuis l'antiquité la plus reculée dans l'Europe méridionale, l'Afrique septentrionale et les terrains sablonneux de l'Orient, est une plante annuelle, dont le fruit renferme deux graines de couleur blonde, très nutritives. Cette légumineuse est un excellent fourrage et, par la quantité d'azote qu'elle emprunte à l'atmosphère, elle constitue un bon engrais vert.

La *lentille d'eau* n'appartient pas à la famille des légumineuses ; c'est une monocotylédone, dont les feuilles forment de véritables tapis à la surface des eaux stagnantes, dans les régions tropicales et tempérées. Les feuilles en sont recherchées par les oiseaux aquatiques, qui y rencontrent en abondance de petits animaux (crustacés, mollusques, etc.).

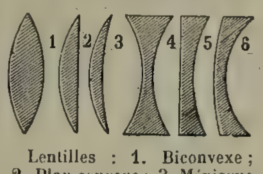

Lentilles : 1. Biconvexe ; 2. Plan-convexe ; 3. Ménisque convergent ; 4. Biconcave ; 5. Plan-concave ; 6. Ménisque divergent.

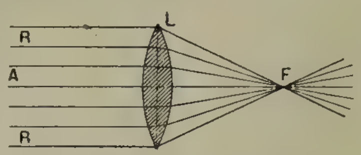

L, lentille convergente ; A F, axe principal ; R, R, rayons lumineux parallèles à l'axe ; F, foyer principal où convergent les rayons après réfraction.

— *Physiq.* Une lentille ordinaire est un solide transparent limité par deux surfaces sphériques, ou encore par une surface plane et une surface sphérique ; suivant leurs formes, les lentilles ont reçu des noms différents, que nous indiquons dans la figure ci-contre. La droite qui joint les centres des deux surfaces sphériques, ou, dans le cas où l'une des deux surfaces est plane, la droite qui est menée du centre de la face sphérique perpendiculairement à la face plane, est appelée *axe principal de la lentille*. Au point de vue optique, les lentilles peuvent être partagées en *lentilles convergentes* et *lentilles divergentes ;* les premières ont une épaisseur croissante des bords au milieu ; pour les secondes, l'épaisseur décroît. Dans les lentilles convergentes, suffisamment minces, tout faisceau de lumière parallèle à l'axe principal vient, après réfraction au travers de la lentille, converger en un point de l'axe qui constitue un *foyer principal.* Il y a donc deux foyers principaux. Si la lentille n'est pas suffisamment mince, les rayons réfractés ne passent pas par un point unique, mais déterminent une petite surface dite *caustique ;* il y a, comme on dit, *aberration de sphéricité.* Dans une lentille suffisamment mince il existe un point, appelé *centre optique*, tel que tout rayon passant par ce point n'est pas dévié de sa direction primitive ; toute droite joignant un point lumineux au centre optique est un *axe secondaire.* Les rayons lumineux issus d'un point situé au delà d'un foyer par rapport à une lentille convergente viennent converger en un second point situé sur l'axe secondaire qui passe par le premier ; ce second point est dit l' « image du premier » ; on le construit géométriquement d'une façon simple. Si l'on a un objet lumineux, on en construira facilement l'image qui est renversée par rapport à l'objet. Un point lumineux et son image sont dits *foyers conjugués* ; ils occupent des positions réciproques l'une de l'autre. Si $p$ et $p'$ sont les distances de l'objet et de l'image à la lentille supposée infiniment mince, $f$ la distance du foyer, on montre que $\frac{1}{p}+\frac{1}{p'}=\frac{1}{f}$. C'est la formule générale des lentilles. Si l'on fait varier la position d'un objet lumineux par rapport à une lentille convergente, la position de l'image varie. Cette image est dite *réelle* quand elle peut être reçue sur un écran, et *virtuelle* dans le cas contraire, c'est-à-dire quand l'image, tout en pouvant être perçue par l'œil, ne peut l'être sur un écran.

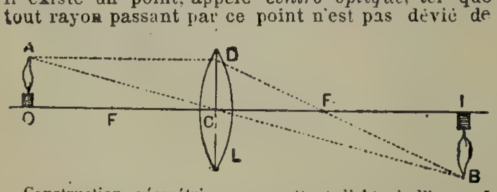

Construction géométrique, permettant d'obtenir l'image I d'un objet lumineux O. L'image du point A se fait en B, à la rencontre de l'axe secondaire passant par le centre optique C et du rayon DF provenant du rayon AD parallèle à l'axe et passant par le foyer F après réfraction.

Les lentilles divergentes donnent lieu à la même théorie. *Puissance d'une lentille.* V. DIOPTRIE.

— *Techn.* La taille d'une lentille comprend deux opérations principales. Tout d'abord, le *dégrossissage*, qui se fait au tour ; en second lieu, le *rodage*, qui, lorsque le tour a donné la forme approximative, s'opère dans un récipient en cuivre, dont l'intérieur représente exactement la courbure que doit avoir la lentille. Le premier récipient est recouvert d'un second, de forme exactement semblable. Du tripoli très fin est saupoudré à l'intérieur, et on donne aux récipients un mouvement circulaire de va-et-vient jusqu'à ce que la lentille ait la courbure voulue. Le rodage s'achève en garnissant les récipients de feuilles de papier recouvert de tripoli très fin. Si les lentilles ont de grandes dimensions, les récipients en cuivre sont remplacés par d'autres en verre, dans lesquels on procède de même.

**lentilleux, euse** [*lan-ti, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Parsemé de lentilles : *visage lentilleux.*

**lentillon** [*lan-ti, ll* mll., *on*] n. m. Variété de lentille.

**Lentilly,** comm. du Rhône, arr. et à 10 kil. de Lyon, près d'un affluent de la Brevenne ; 1.260 h. Ch. de f. P. L. M.

**Lentini,** v. d'Italie (Sicile, prov. de Syracuse) ; 19.000 h. Fabrique de pâtes alimentaires.

**lentiprisme** [*lan-ti-pris-me*] n. m. (du lat. *lens, lentis*, lentille, et de *prisme*). Prisme triangulaire de verre, dans lequel une ou deux faces planes sont remplacées par des surfaces concaves ou convexes.

**lentisque** [*lan-tis-ke*] n. m. (lat. *lentiscus*). Nom vulgaire d'une espèce de pistachier.

— Encycl. Le lentisque est un arbre ou un arbrisseau à feuilles persistantes, dont le fruit est une petite baie globuleuse, noirâtre. On extrait du fruit une huile astringente, que les Orientaux préfèrent à l'huile d'olive. Mais le principal produit du lentisque est le suc résineux connu sous le nom de *mastic.*

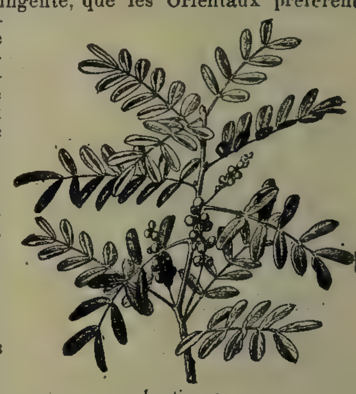
Lentisque.

**lento** [*lèn*] adv. (mot ital.). Terme de musique, indiquant qu'un morceau doit être joué lentement. N. m. Morceau qui doit être exécuté dans ce mouvement : *un lento.*

**lentulite** n. f. Arséniate hydraté naturel de cuivre et d'aluminium.

**Lentulus** [*lin-tu-luss*], famille romaine à laquelle appartiennent : *Publius* Lentulus *Sura*, consul en 71 av. J.-C. ; il conspira avec Catilina, et fut étranglé en 63 ; — *P.* Lentulus *Spinther*, consul en 57 ; il demanda le rappel de Cicéron, et se déclara pour Pompée en 49 ; — *P.* Lentulus *Crus*, consul en 49, adversaire de César.

**Lenz** (Henri-Frédéric), physicien russe, né et m. à Pétrograd (1804-1865), célèbre par ses travaux sur l'électro-magnétisme.

**Lenz** (Oscar), géologue et voyageur allemand, né à Leipzig, m. à Vienne (1848-1925). On lui doit une belle exploration du Sahara, de Tanger à Tombouctou.

**Lenzbourg,** comm. de Suisse (cant. d'Argovie), sur l'Aa ; 2.590 h. Cotonnades ; fabrique d'articles en paille.

**Leoben** [*lé-o-bèn*], v. d'Autriche (Styrie), dans la haute vallée de la Mur, où furent signés, en 1797, les préliminaires du traité de Campo-Formio ; 6.500 h. Mines, métallurgie.

**Leobschutz,** v. de la Haute-Silésie (cercle de Ratibor), sur la Zinna ; 13.000 h. Textiles, verres, machines, bière.

**Léocadie** (sainte), vierge et martyre à Tolède, durant la persécution de Dioclétien. Patronne de Tolède. Fête le 9 décembre.

**Léocharés,** sculpteur grec du IVe siècle av. J. C. Collaborateur de Scopas : auteur de l'*Aigle enlevant Ganymède.* On lui attribue aussi l'*Apollon du Belvédère.*

**Léogane,** v. de Haïti, près de la mer des Antilles ; 20.000 h.

**Léognan,** comm. de la Gironde, arr. et à 14 k. de Bordeaux, sur l'Eau-Blanche, affl. de la Garonne ; 2.300 h. Bons vignobles.

**Léon,** v. du nord-ouest de l'Espagne, ch.-l. de la prov. de ce nom, sur le Torio ; 18.000 h. Elle tire son nom de la *Legio Septima Gemina*, qui y fut établie sous Galba.

**Léon** (ROYAUME DE), ancien royaume d'Espagne, fondé en 910, réuni à la Castille en 1230.

**Léon** (PAYS DE) ou **Léonais,** ancien pays de Bretagne, dans la partie septentrionale du Finistère. *Landerneau* fut son chef-lieu. (Hab. *Léonais* ou *Léonards.*) Pays de riche culture, élevage de chevaux.

**Leon,** prov. de l'Equateur ; ch.-l. *Latacunga.*

**Leon,** v. du Nicaragua, ancienne capit. de la république, non loin du lac de Managua ; 62.000 h.

**Leon,** v. de l'archipel américain des Philippines (île de Panay), prov. d'Hoi-Ho ; 10.300 h.

**Léon,** comm. des Landes, arr. et à 28 kil. de Dax, près de l'*étang de Léon ;* 1.600 h. Chênes-lièges.

**Léon l'Africain**, géographe arabe, né à Grenade vers 1483, m. après 1526. On lui doit une précieuse *Description de l'Afrique.*

**Léon Ier le Grand,** empereur d'Orient de 457 à 474. Son règne fut marqué par une désastreuse expédition contre les Vandales d'Afrique ; — Léon II, empereur d'Orient en 474 ; — Léon III, *l'Isaurien*, empereur d'Orient de 717 à 741. Sous son règne, l'exarchat de Ravenne et Rome se séparèrent de l'empire grec. — Léon IV, *le Khazare*, empereur d'Orient de 775 à 780 ; il lutta énergiquement contre les Arabes et les Bulgares ; — Léon V, *l'Arménien*, empereur d'Orient de 813 à 820, bon général et excellent administrateur ; — Léon VI, *le Philosophe*, empereur d'Orient de 886 et 912. Il acheva l'œuvre législative de Basile Ier.

**Léon Ier** (saint) dit *le Grand*, pape de 440 à 461 ; il décida la retraite d'Attila, venu presque sous les murs de Rome. Il lutta contre l'hérésie d'Eutychès. Fête le 11 avril ; dans l'Eglise grecque, le 18 février ; — Léon II (saint), pape de 682 à 684 ; il combattit énergiquement l'hérésie monothélite. Fête le 28 juin ; — Léon III (saint), pape de 795 à 816 ; proclama Charlemagne empereur en 800. Fête le 12 juin ; — Léon IV, pape de 847 à 855 ; il dispersa, en vue d'Ostie, la flotte des Sarrasins, qui venaient piller Rome, et construisit l'enceinte dite *cité léonine* ; — Léon V, né à Ardée, pape en 903. Fête le 17 juillet ; — Léon VI, pape de 928 à 929 ; — Léon VII, pape de 936 à 939 ; — Léon VIII, pape de 963 à 965 ; — Léon IX (saint), *Brunon*, pape de 1048 à 1054, sous lequel eut lieu la séparation définitive de l'Eglise grecque ; il poursuivit une lutte impitoyable contre la simonie et le mariage des prêtres ; — Léon X (*Jean de Médicis*), né à Florence, m. à Rome, fils de Laurent le Magnifique, pape de 1513 à 1521 ; admirateur des chefs-d'œuvre de l'antiquité, il protégea les arts, les lettres et les sciences, et mérita de donner son nom à l'un des siècles les plus brillants de l'histoire ; mais son pontificat vit naître le schisme de Luther. D'autre part, il se proposa, comme Jules II, de délivrer l'Italie du joug étranger, et essaya de tenir en échec les forces de Venise, celles de Charles-Quint et celles du roi de France, en s'alliant tantôt avec les uns, tantôt avec les autres. Il signa avec François Ier le concordat de Bologne, en 1516 ;

— Léon XI (*Octavien de Médicis*), pape en 1605 ; — Léon XII (*della Genga*), pape de 1823 à 1829 ; il prit des mesures sévères pour réprimer le brigandage dans ses Etats ; — Léon XIII (Joachim *Pecci*), né à Carpinetto (Italie) en 1810, pape de 1878 à 1903. Intelligence élevée, caractère énergique et fin diplomate, il s'intéressa à la solution des questions sociales, exerça dans le monde, pendant son long pontificat, une influence considérable, et fut choisi comme arbitre par Bismarck lui-même. Il engagea les catholiques français à accepter la République. Excellent latiniste, il a publié des encycliques qui ne sont pas moins remarquables par le style qu'importants par le fonds.

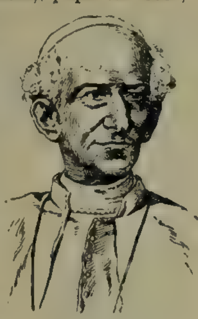
Léon XIII.

**Léon X** (*portrait de*), tableau de Raphaël, palais Pitti (Florence) ; le pape a près de lui les cardinaux Jules de Médicis et de Rossi. Ce chef-d'œuvre avait été transporté à Paris lors des conquêtes du premier Empire. (V. p. 69.)

**Léon** (Luis **de**), écrivain espagnol, né à Belmonte (1528-1591) ; moine de l'ordre de Saint-Augustin, auteur de poésies lyriques qui mêlent harmonieusement l'art antique à l'inspiration biblique et chrétienne.

**Léon de Byzance,** rhéteur et historien grec (IVe s. av. J.-C.). Il avait composé une *Histoire du règne de Philippe*.

**Leon de los Aldamas,** v. du Mexique (État de Guanajuato), sur un plateau, au milieu d'un riche pays agricole ; 57.000 h.

**Leon y Castillo** (Fernando **de**), marquis del Muni, diplomate et homme d'Etat espagnol, né dans l'île de Ténérife, m. à Biarritz (1842-1918); ambassadeur à Paris en 1887-1890, 1892-1895, 1897-1918.

**Léonais, e** [*nè, è-ze*], habitant ou originaire de la province ou de la ville de Léon (Espagne), ou encore du pays de Léon (Bretagne). Adjectiv. : *histoire léonaise*.

**Léonard** [*nar*] (saint), l'un des compagnons de Clovis, converti après la bataille de Tolbiac. Fête le 6 novembre.

**Léonard** (Nicolas-Germain), poète élégiaque français, né à la Guadeloupe, m. à Nantes (1744-1793). Sa mélancolie, un peu monotone, est touchante et sincère.

**Léonard de Pise** (Léonard Bonacci, dit), célèbre géomètre italien, né à Pise vers 1175, m. à une date inconnue. On lui doit de remarquables travaux, où est faite pour la première fois l'application de l'algèbre à la géométrie.

**Léonard de Vinci.** V. Vinci.

**Leoncavallo** (Ruggero), compositeur italien, né à Naples, m. à Montecatini (1858-1919). Talent expressif et original, il a donné à la scène : *Paillasse, la Bohème, Zaza*, etc.

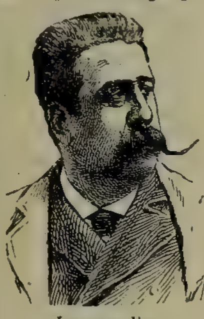
Leoncavallo.

**léonhardite** n. f. Variété de laumonite.

**Leonforte,** comm. d'Italie (Sicile, prov. de Catane) ; 17.000 h. Oranges.

**Leoni** (Leone), sculpteur, fondeur et médailleur talien, né à Arezzo, m. à Milan (1509-1590). Ses chefs-d'œuvre sont le mausolée de Jacques de Médicis et la statue colossale, en bronze, de Charles-Quint. — Son fils Pompeo, m. à Madrid vers 1610, s'adonna également à la gravure en médailles et à la sculpture.

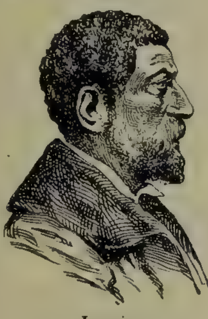
Leoni.

**Léonidas Ier** [*dass*], roi de Sparte de 490 à 480 av. J.-C. ; le héros des Thermopyles, qu'il défendit contre les Perses, et où il périt héroïquement avec 300 Spartiates. (V. Thermopyles.) — Léonidas II, roi de Sparte avec Agis III de 257 à 256 av. J.-C. Il fut détrôné par Agis, qu'il fit plus tard condamner à mort.

**Léonidas aux Thermopyles,** célèbre tableau de David, au musée du Louvre (1814). Léonidas, assis sur des rochers au milieu des Spartiates : son beau-frère Agis dépose une couronne et l'aveugle Enrythus conduit par un ilote, brandit une lance. Tous les détails sont empruntés au récit de l'abbé Barthélemy dans son *Voyage d'Anacharsis*. (V. p. 69).

**Léonidas de Tarente,** un des meilleurs poètes de l'*Anthologie grecque*, né à Tarente au IIIe siècle av. J.-C.

**Léonides,** essaim d'étoiles filantes, qui, les 13 et 14 novembre, semblent se répandre sur la voûte céleste à partir d'un point radiant qui se trouve dans la constellation du Lion.

**léonin, e** adj. (du lat. *leoninus ; de leo, leonis*, lion). Propre au lion. *Fig.* Se dit d'un partage, d'un marché, où une personne se réserve abusivement la plus grosse part, la part du lion, comme le lion de la fable : *contrat léonin*.

**léonin, e** adj. (de *Léon*, chanoine de Saint-Victor, qui mit à la mode cette sorte de vers). Se dit d'un vers latin dont la dernière syllabe rime avec celle qui termine le premier membre :

*Limine fortassis — si non exclusa jacebis*

Se dit d'un vers français dont une ou deux syllabes reproduisent la consonance de la rime.

**léonisme** [*nis-me*] n. m. Doctrine de l'hérésiarque Léon (IVe s.) qui rejetait l'autorité de l'Eglise, les sacrements et le sacerdoce chrétien.

**léoniste** [*nis-te*] n. Sectateur du léonisme.

**léonite** n. f. Sulfate naturel double de potassium et magnésium.

**Léonnec** (Paul-Félix), dessinateur et caricaturiste français, né et m. à Brest. Il a mis surtout en scène des matelots (1842-1899).

**léontiasis** [*ziss*] n. f. Hypertrophie des téguments (plus rarement des os) de la face, causée par la lèpre et peut-être la syphilis, et qui lui donne l'aspect d'une face de lion.

**léontice** n. f. Genre de berbéridacées, dont on connaît six espèces de l'Europe, d'Asie et d'Amérique. (La découpure des feuilles représente l'empreinte d'un pied de lion.)

**léontine** n. f. Nom que les bijoutiers donnent à une double chaîne de montre pour dame, qui fait le tour du cou et retombe sur le corsage.

**Léontium** [*si-om'*], v. de la Sicile ancienne, au N.-E. de Syracuse (auj. *Lentini*).

**Léontius,** empereur d'Orient (695-698). Son règne fut marqué par des revers (prise de Carthage par les Arabes).

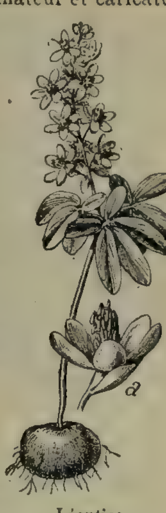

Léontice.
*a*, fleur grossie.

**léonure** n. m. Genre de plantes, de la famille des labiées. Syn. queue-de-lion.

— Encycl. Les léonures (*leonurus*), voisins des épiaires, sont des herbes assez hautes, dont on connaît une douzaine d'espèces, la plupart de l'Europe orientale et de l'Asie.

L'*agripaume cardiaire* ou *cardiaque* atteint 1 mètre de haut, a des fleurs d'un rouge clair mêlé de blanc. Elle est très commune en France, et a été très employée en médecine contre la cardialgie, mais elle est actuellemeut totalement délaissée.

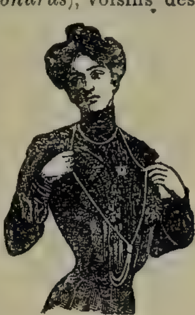
Léontine.

**léopard** [*par*] n. m. (lat. *leopardus*). *Zool.* Genre de mammifères carnassiers des régions tropicales. *Blas.* Lion héraldique, représenté passant et la tête de face, au lieu d'être rampant et de profil, attributs du lion proprement dit.

— Encycl. *Zool.* Le genre léopard renferme les grands chats à tache en rose se mêlant à des taches pleines, et comprend les animaux appelés : *jaguar* (propre à l'Amérique), *once* (propre à l'Asie boréale), *panthère* (propre à l'Afrique, à l'Asie et à ses archipels).

**léopard** [*par*], **e** adj. *Fam.* et vx. Cruel : *beauté léoparde*.

**léopardé, e** adj. Dont la peau est tachetée comme celle du léopard. *Blas.* Se dit du lion qui est représenté passant (au lieu de rampant), mais qui conserve la tête de profil.

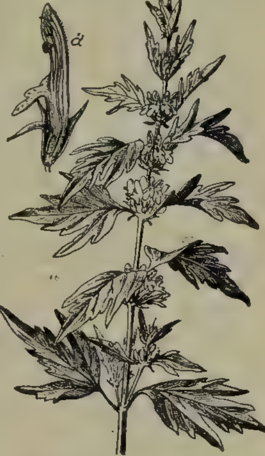

Léonure : *a*, coupe de la fleur.

**Leopardi** (comte Giacomo), poète italien, né à Recanati, m. à Naples (1798-1837). Ses vers, odes, canzones, sonnets, etc., d'une rare perfection de forme, respirent une sombre mélancolie (*A l'Italie, à Angelo Maï, le Premier Amour, le Songe, le Soir d'un Jour de fête, l'Amour et la Mort, le Genêt*). Léopardi était un humaniste de premier ordre.

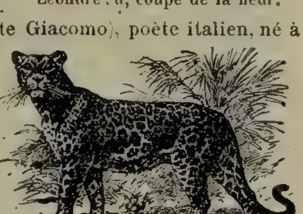
Léopard.

**Léopol.** *Géogr.* V. Lvov.

**Léopold** [*pold*] (saint), margrave d'Autriche, de 1096 à 1136.

**Léopold Ier,** empereur d'Allemagne de 1658 à 1705, né en 1640. Il accepta la paix de Nimègue (1679), entra dans la ligue d'Augsbourg (1686), signa le traité de Ryswick (1697), et engagea l'Allemagne dans la guerre de la succession d'Espagne ; — Léopold II, né en 1747, frère de Marie-Antoinette, et de Joseph II, à qui il succéda, empereur d'Allemagne de 1790 à 1792. Il soumit la Belgique et la Hongrie révoltées, et signa (1791) avec la Prusse et la Russie la fameuse déclaration de Pillnitz. (V. ce mot.)

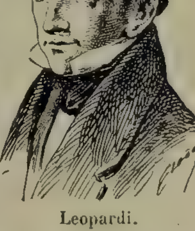
Leopardi.

**Léopold** (*ordre de*), ordre autrichien créé en 1808 par l'empereur François Ier, en souvenir de son père, pour récompenser les services rendus à l'Etat. Trois classes ; ruban rouge, liséré blanc.

**Léopold Ier,** prince de Saxe-Cobourg, né à Cobourg en 1790, élu roi des Belges en 1831, m. au château de Laeken en 1865. Il demanda l'intervention de la France pour délivrer son pays du joug hollandais, et épousa Marie-Louise d'Orléans, fille de Louis-Philippe. Il régna avec beaucoup de sagesse et assura le développement économique de son pays. — Léopold II, roi des Belges, fils du précédent, né à Bruxelles en 1835, m. au château de Laeken en 1909. Monté sur le trône en 1865, il devint, en 1885, le souverain de l'Etat du Congo. Sous son règne s'est accusée l'évolution libérale de la Belgique dans la voie du suffrage universel. Excellent homme d'affaires, souverain habile et prévoyant, il a poursuivi la réorganisation militaire de la Belgique. Il eut pour successeur son neveu Albert Ier.

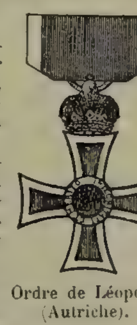
Ordre de Léopold (Autriche).

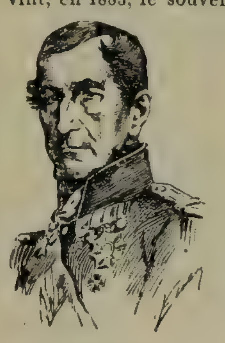
Léopold Ier.

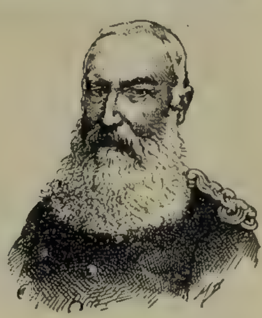
Léopold II.

**Léopold Ier** (*ordre de*), ordre belge de chevalerie (civil et militaire), créé en 1832, remanié en 1838. Cinq classes ; le ruban est rouge ponceau. — *Ordre de Léopold II*, ordre créé en 1900 ; le ruban en est bleu foncé, avec raie noire verticale au milieu.

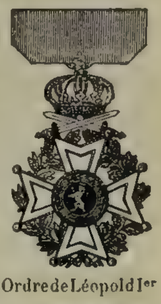
Ordre de Léopold Ier

**Léopold** (Carl Gustaf), poète, auteur dramatique et critique suédois, né et m. à Stockholm (1756-1829). Il représente, dans la littérature suédoise du XVIIIe siècle, le goût académique et français.

**Léopoldville,** v. du Congo belge, cap. du Moyen-Congo, sur le Congo ; 10.000 h. Evêché catholique. Fondée par Stanley en 1881.

**léopoldite** n. f. Syn. de sylvine.

**Léotychide,** roi de Sparte de 491 à 469, vainqueur des Perses à la bataille navale de Mycale (479 av. J.-C.). Il fut plus tard accusé, en Thessalie, de s'être laissé corrompre par les Aleuades, et il mourut exilé à Tégée, en 469.

**Léouzon Le Duc** (Louis-Antoine), littérateur français, né à Dijon, m. à Paris (1815-1889). On lui doit des travaux sur la littérature et l'histoire russes et scandinaves.

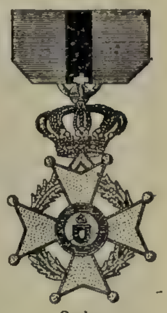
Ordre de Léopold II.

**Léovigilde,** le dernier roi arien des Wisigoths d'Espagne (568-586).

**lépadogastre** [*ghas-tre*] n. m. Genre de poissons acanthoptères des mers d'Europe, vulgairement nommés *porte-écuelle*, à cause du disque adhésif que forment leurs nageoires ventrales.

**Le Page-Renouf** (Pierre), égyptologue anglais, né à Guernesey en 1824, m. en 1897.

**Lépanges,** comm. des Vosges, arr. et à 15 kil. d'Epinal, sur la Vologne ; 1.650 h. Ch. de f. E.

**Lépante,** v. maritime de la Grèce (prov. d'Acarnanie-et-Etolie), sur le *détroit de Lépante*, qui fait communiquer le golfe de Patras et le golfe de Corinthe ; 3.000 h. Commerce de grains et de raisins secs. Rade médiocre, mais prospère autrefois, et où don Juan d'Autriche gagna une grande bataille navale sur les Turcs (1571).

**Lépante** (*Allégorie de la bataille de*), tableau du Titien, musée royal de Madrid. Le Titien avait quatre-vingt-quatorze ans, lorsqu'il peignit cette belle toile.

**lépas** [*pass*] n. m. Nom scientifique des *anatifes*.

**Lepaute** [*pô-te*] (Jean-André), horloger français, né à Mogues (Ardennes), m. à Saint-Cloud (1720-1787). Il construisit pour les principaux observatoires des pendules d'une précision jusque-là inconnue. D'autres membres de sa famille se sont distingués dans le même art.

**Lepautre** [*pô-tre*] (Antoine), architecte français, né et m. à Paris (1621-1691), qui exécuta les deux ailes du château de Saint-Cloud. — Son fils, Pierre, né et m. à Paris (1660-1744), fut un sculpteur distingué ; auteur de *Pætus et Arria*, d'*Enée et Anchise*, etc.

**Le Peletier** (Pierre), poète français, m. à Paris en 1680. Les railleries de Boileau l'ont sauvé de l'oubli.

**Lepeletier de Saint-Fargeau** (Louis-Michel), conventionnel, né et m. à Paris (1760-1793), assassiné par le garde du corps Pâris, le lendemain du jour où il avait voté la mort de Louis XVI.

**Lepelletier de Bouhélier** (Edmond), journaliste et homme politique français, né à Paris, m. à Vittel (1846-1913), chroniqueur prime-sautier. On lui doit des romans historiques, des études littéraires.

**Lepère** (Charles), architecte français, né et m. à Paris (1761-1844). Il éleva, avec Gondoin, la colonne Vendôme.

**Lepère** (Edme-Charles-Philippe), avocat et homme politique français, né et m. à Auxerre (1823-1885), l'un des chefs du parti qui, après la guerre franco-allemande, fonda la République.

**Lepère** (Louis-*Auguste*), graveur sur bois et aquafortiste français, né à Paris, m. à Domme (Dordogne) [1849-1918]. Ses belles planches du *Monde Illustré*, ses illustrations de livres le placent au premier rang des graveurs de son temps.

**Le Petit** (Alfred), caricaturiste français, né à Aumale, m. à Asnières (1841-1910) ; fonda divers journaux humoristiques : *la Charge, les Contemporains*.

**lépicène** n. f. *Bot.* Glume des graminées.

**Lépicié** (François-Bernard), peintre et graveur français, historiographe de l'Académie de peinture, né et m. à Paris (1698-1755). Il est célèbre par ses gravures d'après Chardin, Rigaud, Jeaurat, Largillière.

**Lépide.** *Biogr.* V. Lepidus.

**lépidène** n. m. Dérivé phénylé du furfurol.

**lépidier** [*di-é*] n. m. *Bot.* Syn. de passerage.

**lépidine** n. f. Dérivé méthylé de la quinoléine, liquide distillant à 256° et obtenu par l'action de la potasse sur la cinchonine.

**lépidocarpe** adj. (du gr. *lepis, lepidos*, écaille, et *karpos*, fruit). *Bot.* Qui a des fruits écailleux.

**lépidodendrées** [*dan-dré*] n. f. pl. Famille de plantes fossiles, se rapprochant des lycopodiacées actuelles. S. une *lépidodendrée.*

**lépidodendron** [*din*] n. m. Genre de végétaux fossiles, type de la famille des lépidodendrées.

**lépidolithe** n. m. Mica lithinifère, principal minerai d'où l'on retire le lithium.

**lépidomélane** n. f. Mica noir des roches volcaniques.

**lépidonote** n. m. Genre d'annélides, répandues dans toutes les mers.

**lépidoptères** n. m. pl. (du gr. *lepis, idos*, écaille, et *pteron*, aile). Ordre d'insectes ayant quatre ailes couvertes d'une fine poussière écailleuse, et désignés communément sous le nom de *papillons.* S. un *lépidoptère.*

— Encycl. On distingue trois groupes parmi les lépidoptères : *lépidoptères diurnes* (piérides, vanesses, machaon, paon de jour, argynnes, etc.), *lépidoptères nocturnes* (sphinx, saturnies, noctuelles, géomètres et bombyx, etc.) ; enfin *microlépidoptères* (pyrales, cochylis, carpocarpes, hyponomeutes, etc.). V. papillon.

**lépidoptériste** [*pté-ris-te*] n. m. Savant qui s'occupe des lépidoptères.

**lépidorthose** n. f. Maladie des poissons blancs, d'origine microbienne, et qui se caractérise par le hérissement des écailles.

**lépidosirène** ou **lépidosiren** [*zi-rèn*] n. m. Genre de grands poissons *dipneumones* (c'est-à-dire à double respiration), qui habitent les fonds vaseux de l'Amazone et des autres cours d'eau du Brésil : *le lépidosirène respire soit avec ses poumons, soit avec ses branchies.*

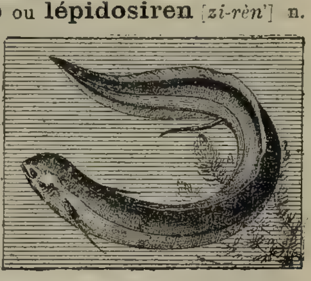
Lépidosirène.

**Lepidus,** branche illustre de la gens Æmilia, à Rome, dont le membre le plus célèbre est Marcus Æmilius, qui forma le second triumvirat avec Antoine et Octave ; m. obscurément en 13 av. J.-C.

**lépilémure** ou **lepilemur** [*lé-pi-lé*] n. m. Genre de mammifères lémuriens, comprenant des animaux de Madagascar.

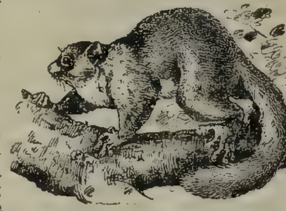
Lépilémure.

**Lépine,** com. de la Marne, arr. et à 7 kil. de Châlons-sur-Marne, sur la Vesle naissante ; 308 h. Magnifique église de Notre-Dame-de-Lépine. Le village a été incendié par les Allemands.

**Lépine** (Louis), administrateur français, né à Lyon en 1846, préfet de police et ancien gouverneur général de l'Algérie. Actif, avisé, ferme, il s'est appliqué à doter la police parisienne de nombreuses améliorations. — Son frère, Raphael, médecin français, né à Lyon, m. à Menton (1840-1919) ; auteur de travaux remarquables sur les maladies nerveuses et le diabète.

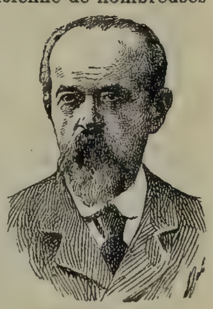
Louis Lépine.

**Lépine** (Stanislas-Victor-Edouard), peintre français, né à Caen, m. à Paris (1836-1892). Ses paysages des quais de Paris sont très recherchés. Il excellait à y rendre les effets gris du matin.

**Lépine** (*Concours*). On appelle ainsi la réunion annuelle qui, depuis 1901 sur l'initiative du préfet de police Lépine, groupe à Paris en une exposition du jouet, les inventions des petits fabricants français. Chaque année voit éclore une amusante floraison de jouets nouveaux, ingénieux, fantaisistes et originaux, qui ont contribué à faire connaître par le monde la supériorité du jouet français sur les jouets allemands.

**lépiote** n. f. Genre de champignons de la famille des agaricinées, dont l'espèce la plus répandue, la *lépiote élevée*, dite aussi *coulemelle*, est comestible.

**lépisme** [*pis-me*] n. m. Genre d'orthoptères, comprenant de petits insectes effilés, vulgairement nommés *petits poissons d'argent*, qu'on voit courir dans les maisons humides, les celliers et les sous-sols : *les lépismes sont répartis sur tout le globe ; communs en France, ils rongent les papiers, les étoffes de laine*, etc.

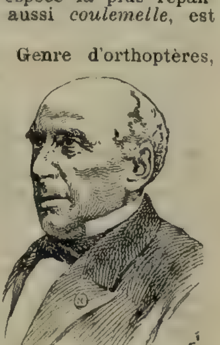
Le Play.

**Le Play** [*plè*] (Frédéric), économiste français, né au Havre, m. à Paris (1806-1882). Fondateur de l'économie sociale, il a défendu dans ses ouvrages : *la Réforme sociale en France* et *les Ouvriers européens, la Constitution essentielle de l'humanité*, la doctrine qui fonde le régime social sur une forte organisation de la famille, de la religion, du patronage et de la propriété.

**Lépontiennes** (Alpes), partie du système alpin allant du Saint-Gothard au col de la Bernina. Grands glaciers.

**léporide** n. m. (du lat. *lepus, oris*, lièvre, et du gr. *eidos*, forme). Métis du lièvre et du lapin.

**léporidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, comprenant les *lièvres* et les *lapins.* S. un *léporidé.*

**lépothrix** [*trikss*] n. m. (du gr. *lepis, idos*, écaille, et *thrix*, poil). Affection des poils, caractérisée par de petites granulations ou des concrétions qui apparaissent sur la tige des poils. Syn. tricho-mycose noueuse.

— Encycl. Le lépothrix coïncide souvent avec des sueurs colorées, surtout avec des sueurs rouges ; les pommades mercurielles et les lotions au sublimé sont le traitement le plus efficace.

**lèpre** n. f. (lat. *lepra*). Infection chronique de la peau, produite par un bacille spécifique dit *de Hansen*, qui couvre la peau de pustules et d'écailles : *la lèpre fut importée d'Orient en Europe par les légions romaines. Par anal.* Tache imitant la lèpre. *Fig.* Vice qui s'étend comme la lèpre. Ancien nom de certains lichens.

— Encycl. *Pathol.* La lèpre existait en Egypte et dans les Indes quinze cents ans av. J.-C., et fut connue des Grecs et des Arabes. Importée en Europe par les armées romaines, c'est surtout à l'époque des croisades qu'elle se propagea d'une façon redoutable. Pour la combattre, on pratiqua, car on en avait reconnu la contagiosité, l'isolement et dans ce but on fonda de toutes parts, pour les infortunés lépreux, des hôpitaux appelés *léproseries, ladreries* ou *maladreries* (de *ladre*, corruption de *Lazare*, le pauvre dont il est parlé dans saint Luc). Dès qu'un cas de lèpre était signalé, le malade était conduit à l'église, on chantait sur lui l'office des morts, puis on le menait à l'enclos des lépreux. Chaque lépreux était obligé de porter une cliquette spéciale, pour avertir les passants d'éviter son contact.

La nature réelle de la lèpre a été découverte par Hansen, qui décrivit un petit bacille fin, spécifique. La présence de ce microbe donne lieu au développement de *néoplasies bacillaires*, au niveau soit des nerfs, soit de la peau, des muqueuses, des ganglions lymphatiques, des viscères. Dans le premier cas, c'est la *lèpre anesthésique*, caractérisée par l'apparition de plaques cutanées, rappelant celles du vitiligo, et des troubles nerveux accentués. Ces plaques sont anesthésiques, entraînent l'atrophie de la peau, et peuvent provoquer l'amputation spontanée des doigts et des orteils. Localisée à la peau, c'est la *lèpre tuberculeuse*, caractérisée par des nodules ou des tubercules saillants, surtout à la face. La plupart du temps les deux formes sont associées. La lèpre est contagieuse et héréditaire ; néanmoins la maladie, telle que nous la connaissons dans les deux ou trois foyers qui persistent en France, semble avoir perdu pour nous toute virulence, mais celle qui peut être importée d'autres régions et notamment d'Extrême-Orient est parfaitement susceptible de nous contagionner. L'isolement s'impose, au moins pour les malades de cette provenance. Quant au traitement, il est très peu connu. L'huile de chaulmoogra semble avoir donné quelques résultats, mais son action est infidèle. On utilise avec profit comme adjuvants thérapeutiques les toniques et les reconstituants.

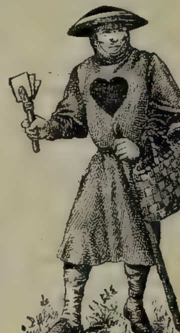
Lépreux (xii<sup>e</sup> s.).

**Le Prêtre** (*bois*). V. Prêtre.

**lépreux, euse** [*pre û, eu-ze*] n. et adj. Qui a la lèpre. (V. lèpre.) *Par anal.* Couvert de croûtes : *murailles lépreuses.*

**Lépreux de la cité d'Aoste** (*le*), nouvelle par Xavier de Maistre (1811), où l'auteur a décrit admirablement la triste condition des lépreux, et où il a exprimé avec force le sentiment qui pousse l'homme à se rapprocher de ses semblables.

**Leprince** (Jean-Baptiste), peintre et graveur français, né à Metz, m. à Saint-Denis-du-Port (1733-1781). Il inventa l'aquatinte. On lui doit des paysages et de célèbres suites de scènes russes. — Sa sœur, Jeanne-Marie **Leprince** *de Beaumont*, née à Rouen, m. à Chavanod (1711-1780), composa de nombreux ouvrages destinés à la jeunesse, entre autres : *le Magasin des Enfants*, où se trouve le joli conte *la Belle et la Bête.*

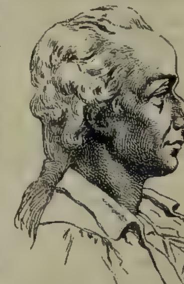
Leprince.

**léproserie** [*ze-rî*] n. f. Hôpital et surtout établissement d'isolement réservé aux lépreux : *il existait en Europe, au XIII<sup>e</sup> siècle, près de 20.000 léproseries.*

**Lepsius** [*lèp-si-uss*] (Charles-Richard), égyptologue allemand, né à Naumbourg (Prusse), m. à Berlin (1810-1884). Citons de lui : *les Monuments de l'Egypte et de l'Ethiopie, le Livre des Rois de l'ancienne Egypte*, etc.

**lepte** [*lèp-te*] n. m. Nom donné parfois aux larves du trombidion.

— Encycl. Les leptes, que l'on considérait jadis comme un genre particulier, sont ces minuscules animaux rougeâtres (*rougets, aoûtats*), qui, en été, s'introduisent sous la peau de l'homme, et causent des démangeaisons insupportables. Pour se débarrasser de ce parasite, il faut lotionner les points où se sont fixés les aoûtats avec de l'alcool fort, de l'eau de Cologne ou de la benzine.

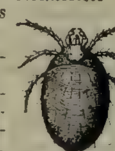
Lepte.

**leptine** [*lèp*] n. m. Genre de coléoptères clavicornes, renfermant de petites formes qui vivent dans les détritus végétaux.

**Leptine,** Athénien connu pour avoir proposé une loi abolissant toutes les exemptions des magistratures onéreuses, contre laquelle Démosthène prononça un discours resté célèbre (354 av. J.-C.),

**leptinotarse** [*lèp*] n. f. Genre de coléoptères phytophages, comprenant des insectes américains, dont une espèce appelée *bête du Colorado*, et improprement *doryphore*, cause de sérieux dommages aux pommes de terre, tomates, etc.

**leptis** [*lèp-tiss*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant des mouches carnassières de l'hémisphère boréal.

**Leptis** [*lèp-tiss*], colonie de Phéniciens, au nord de l'Afrique, à l'est de Tripoli ; auj. *Lebda.*

**leptocardiens** [*lèp, di-in*] n. m. pl. Sous-classe de poissons, dont le genre *amphioxus* est le type. S. un *leptocardien.*

**leptocéphale** [*lèp*] n. m. (du gr. *leptos*, mince et *kephalê*, tête). Larve des congres et des anguilles

**leptocère** [*lèp*] n. m. Genre de névroptères, comprenant des phryganes de l'hémisphère boréal, dont les larves vivent dans les eaux courantes, entourées d'un fourreau soyeux.

**leptodore** [*lèp*] n. m. Genre de crustacés phyllopodes, vivant dans les grands fonds des lacs d'Europe.

**leptologie** [*lèp, jî*] n. m. (du gr. *leptos*, grêle, et *logos*, discours). Style subtil, minutieux, affecté.

**leptoméningite** [*lèp*] n. f. Méningite dans laquelle l'inflammation frappe surtout la pie-mère.

**leptomine** [*lèp*] n. f. Composé que l'on trouve dans le suc de certains champignons : agarics, cordiceps, etc.

**lepton** [*lèp*] n. m. Genre de mollusques lamellibranches, répandus dans toutes les mers.

**leptonix** [*lèp-to-nikss*] n. m. Genre de phoques appelés communément *phoques moines.*

**leptosperme** [*lèp-tos-pèr-me*] n. m. Genre de myrtacées.

— Encycl. Les leptospermes sont des arbres et des arbrisseaux à feuilles petites, alternes, ponctuées, à odeur agréable quand on les froisse. On en connaît trente espèces océaniennes ; on emploie les feuilles de leptosperme (*thea* et *scoparium*) en infusions antiscorbutiques.

**leptothorax** [*lèp-to-to-rakss*] n. m. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon, comprenant des fourmis très agiles qui vivent en sociétés dans le bois mort, sous les pierres, et sont répandues dans l'hémisphère nord.

**leptothrix** [*lèp-to-trikss*] n. f. Genre d'algues microscopiques, qui vivent dans les interstices des dents.

**lepture** [*lèp*] n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes de l'hémisphère boréal, qui vivent sur les fleurs.

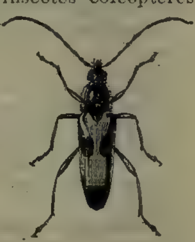
Lepture.

**lepus** [*lé-puss*] n. m. Nom scientifique du lièvre.

**lépyre** n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant des charançons d'Europe, qui vivent dans les endroits humides, sous les pierres, etc.

**lequel** m. s., **laquelle** f. s., **lesquels** m. pl., **lesquelles** f. pl. [*kèl, kè-le*] pron. relat. (de *le, la, les*, et de *quel*). Qui, que. Celui que, celle que : *parmi ces étoffes voyez laquelle vous préférez.*

**Le Queux** (William Tufnell), littérateur anglais, né à Londres en 1864, mort en 1927 ; connu pour ses romans policiers.

**Lequien** (Michel), dominicain et érudit français, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Paris (1661-1740) ; il travailla à la « collection bizantine ».

**Lequier** (Jules), philosophe français, né à Quintin, m. par suicide à Prévin, près de Saint-Brieuc (1814-1862). Son système consistait à rendre la science solidaire non pas de la nécessité, mais au contraire de la contingence.

**Lequinio** (Joseph-Marie), conventionnel français, né à Sarzeau, m. à Newport (Amérique) [1755-1813]. Il se signala par ses rigueurs impitoyables pendant la guerre de Vendée.

**lerbachite** n. f. Sélénium naturel de plomb et d'argent.

**Lercara,** v. d'Italie (Sicile, prov. de Palerme) ; 14.000 hab. Mine de soufre.

**Léré,** ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 20 kil. de Sancerre, sur le canal de la Loire ; 1.500 h. Filatures de laine. — Le cant. a 7 comm., et 8.100 h.

**Lerebours** [*bour*] (Nicolas), opticien français, né et m. à Neuilly-sur-Seine (1807-1873).

**lérida** n. f. Couplet satirique (par allusion aux couplets composés à l'occasion de l'échec de Condé à Lérida). [Vx.]

**Lérida,** v. du nord-est de l'Espagne, ch.-l. de la province de son nom (Catalogne), sur la Sègre ; 22.000 h. César y défit les lieutenants de Pompée (49 av. J.-C.) ; elle fut assiégée vainement par le grand Condé en 1646, mais prise en 1710 par le duc d'Orléans, et en 1810 par Suchet.

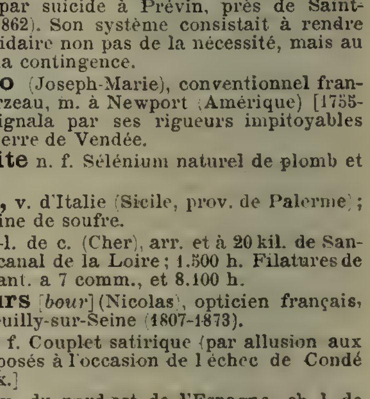

Iles de Lérins.

**Lérins** [*rinss*], nom d'un groupe d'îles françaises de la Méditerranée (Alpes-Maritimes) : les deux principales sont : Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. Une abbaye célèbre fut fondée au v<sup>e</sup> siècle dans cette dernière, par saint Honorat. Elle subsista jusqu'à la Révolution, et fut ensuite restaurée en 1859.

**Lerme** (D. Francisco Gomez DE SANDOVAL Y ROJAS, duc de), homme d'État espagnol (1555-1625), ministre de Philippe III. Il fit la paix avec l'Angleterre et la Hollande, rapprocha l'Espagne et l'Angleterre par un double mariage (1612), mais eut le tort de faire expulser les Maures, ce qui priva l'Espagne de 600.000 habitants. Il entra dans les ordres et devint cardinal.

**Lermina** (*Jules*-Hippolyte), littérateur français, né et m. à Paris (1839-1915) ; auteur de travaux d'histoire anecdotique et de romans.

**Lerminier** [*ni-é*] (Jean-Louis-Eugène), publiciste français, né et m. à Paris (1803-1857). On lui doit une *Histoire des législations et des constitutions de la Grèce antique*.

**Lermontov** (Michaïl-Iourievitch), poète lyrique russe, né à Moscou, tué en duel à Piatigorsk (1814-1841). Caractère farouche et désolé, il a fait entendre de beaux accents de révolte et de tristesse (*le Démon*, etc.).

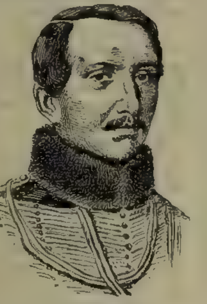
Lermontov.

**Lerne,** marais d'Argolide, où se trouvait l'hydre tuée par Hercule. V. HYDRE.

**lernée** [*né*] n. f. Genre de crustacés copépodes, qui vivent en parasites sur toutes sortes de poissons, se fixant de préférence sur leurs branchies.

**Lerolle** (Henry), peintre français, né à Paris en 1848. Il s'est consacré à la peinture décorative (*Albert le Grand au couvent Saint-Jacques*) et au portrait.

**Leros** ou **Lers,** île de la Grèce (Sporades) ; 5.000 h. Beau marbre blanc.

**lérot** [*ro*] n. m. (de *loir*). Genre de mammifères rongeurs, comprenant de petits animaux agiles, qui nichent dans les creux des arbres, des rochers, des murs, et commettent de nombreux dégâts dans les vergers : *le lérot exhale une odeur désagréable.*

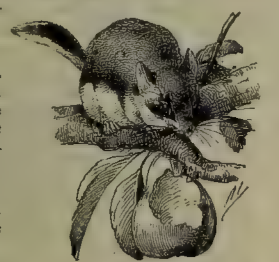
Lérot.

**Lérouville,** comm. de la Meuse, arr. et à 6 kil. de Commercy, sur la Saulx ; 3.000 h. Ch. de f. E.

**Leroux** [*rou*] (Pierre), publiciste saint-simonien, né et m. à Paris (1797-1871). Son ouvrage capital est : *De l'humanité, de son principe et de son avenir*. Il y développe un mélange de saint-simonisme et d'idées pythagoriciennes et bouddhistes, un socialisme qui conserve la famille, la propriété, la patrie.

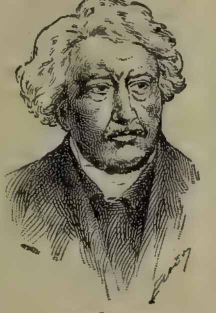
Pierre Leroux.

**Leroux** (Hector-Louis), peintre français, né à Verdun, m. à Angers (1829-1900) ; il s'est attaché surtout à reproduire le côté intime des mœurs païennes.

**Leroux** (Frédéric-Étienne), sculpteur français, né à Écouché (Orne), m. à Paris (1836-1906) ; auteur d'œuvres d'excellent style (*Ariane abandonnée, Jeune fileuse*, etc.

**Leroux** (Xavier), compositeur français, né à Velletri, m. à Paris (1863-1919) ; auteur d'*Astarté*, du *Chemineau*, etc. Musicien savant et distingué.

**Le Roux** (Henri, dit **Hugues**), littérateur français, né au Havre (1860-1925) ; auteur de chroniques sur des sujets sociologiques, de récits de voyages, de romans, de pièces, etc.

**Le Roux de Lincy,** bibliographe et érudit français, né et m. à Paris (1806-1860), auteur du *Livre des proverbes français*.

**Leroy** [*roi*] (Pierre), chanoine de la Sainte-Chapelle, poète satirique, un des auteurs de la *Satire Ménippée*, dont il passe pour avoir donné la première ébauche (fin du XVIe s.).

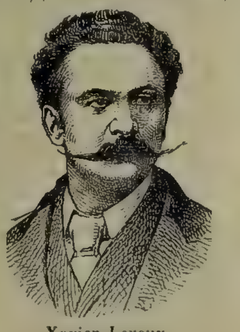
Xavier Leroux.

**Leroy** (Édouard), philosophe et mathématicien français, né à Paris en 1870. Membre de l'Académie des sciences morales en 1919. Catholique, il a complété la philosophie de Bergson sur le chapitre de la théorie de la connaissance.

**Leroy d'Étiolles,** chirurgien français, né et m. à Paris (1798-1860), un des inventeurs de la lithotritie.

**Leroy-Beaulieu** (Anatole), écrivain fr., né à Lisieux en 1842, m. à Paris en 1912. Il devint directeur de l'École des sciences politiques et membre de l'Académie des sciences morales (1906). On lui doit d'intéressants ouvrages sur la Russie contemporaine. — Son frère, PAUL, économiste de l'école libre-échangiste, né à Saumur, m. à Paris (1843-1916), fondateur de l'*Économiste français*, un des principaux représentants de l'école libérale, membre de l'Académie des sciences morales (1878),

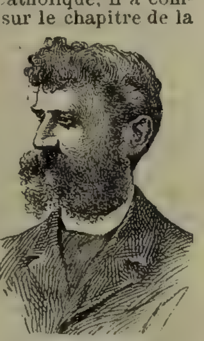
A. Leroy-Beaulieu.

**Lerves,** v. d'Angleterre (Sussex), sur l'Ouse ; 11.000 h. Défaite du roi Henri III par Simon de Montfort, comte de Leicester, le 14 mai 1264.

**les** [*lè*] art. simpl. des deux genres et pron. plur. V. LE.

**lès.** V. LEZ.

**Lesage** (Alain-René), romancier français, né à Sarzeau (Morbihan), m. à Boulogne-sur-Mer (1668-1747) ; auteur des romans : *Gil Blas, le Diable boiteux*, etc., et des comédies : *Turcaret, Crispin rival de son maître*, etc., et de nombreuses pièces pour le théâtre de la foire. Il créa le roman de mœurs, avec un souci remarquable du détail physique et pittoresque. Son style brille par l'esprit et la malice satiriques.

**lesbiaque** adj. *Antiq.* Syn. de LESBIEN.

**Lesbien, enne** [*lès-bi-in, è-ne*], habitant ou originaire de Lesbos : *les Lesbiens*. Adjectiv. : *antiquité lesbienne*. N. m. Dialecte grec. N. f. Syn. de TRIBADE.

**Lesbie,** maîtresse de Catulle, qui a inspiré au poète ses vers les plus passionnés. On l'a identifiée avec Clodia Metella, sœur du fameux agitateur Clodius.

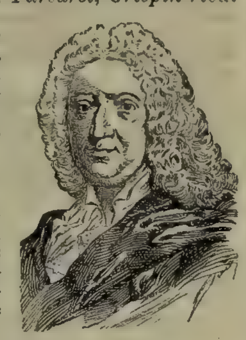
Lesage.

**Lesbœufs,** comm. de la Somme, arr. et à 16 kil. de Péronne, sur le plateau entre Somme et Ancre ; 363 h. (en 1914). Prise le 25 septembre 1916 par les Britanniques, pendant la bataille de la Somme ; reprise par les Allemands au printemps de 1918 (mars), et reperdue par eux fin août 1918. Complètement ruinée.

**Lesbos** [*lès-boss*], île grecque (hab. *Lesbiens*) ; aujourd'hui *Mytilène*. V. MYTILÈNE.

**Lescar** [*lès-kar*], ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 5 kil. de Pau ; 1.520 h. Ch. de f. M. Cathédrale romaine du XIIe siècle. — Le cant. a 15 comm., et 8.300 h.

**lesché** [*lès-ké*] n. f. (gr. *leskhê*). *Antiq. gr.* Lieu de réunion et de conversation. Abri pour les voyageurs.

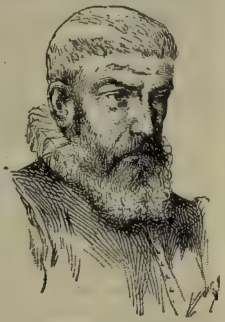
Pierre Lescot.

**Lescot** [*lès-ko*] (Pierre), architecte français, né et m. à Paris (1515-1578). Il éleva la façade de l'Ouest dans la cour du Louvre et la fontaine des Innocents. Jean Goujon fut son collaborateur préféré.

**Lescun** [*lès-kun*] (Thomas DE FOIX, seigneur de), maréchal de France, frère de Lautrec, né en Béarn, m. à Milan des suites d'une blessure reçue à la bataille de Pavie (1525).

**Lescure** [*lès-ku-re*] (Louis-Marie, marquis de), général vendéen (1766-1793). Il battit les armées républicaines à Thouars, à Fontenay et à Saumur, et fut blessé mortellement à La Tremblaye.

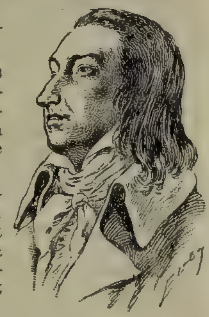
Lescure.

**Lesdiguières** [*lès-di-ghi-è-re*] (François DE BONNE, duc de), maréchal de France, connétable sous Henri IV et Louis XIII, l'un des plus célèbres capitaines de son temps, né à Saint-Bonnet-de-Champsaur (Hautes-Alpes), m. à Valence (1543-1626). Il fonda en Dauphiné, où son nom est resté populaire, de nombreuses institutions charitables, et fit construire le célèbre château de Vizille. Il avait abjuré le protestantisme en 1622.

**lèse** [*lè-ze*] adj. f. (du lat. *læsa*, blessée). Mot qui se place devant certains substantifs féminins, pour indiquer que la chose exprimée par le substantif a été attaquée, violée : *crime de lèse-majesté, de lèse-humanité.*

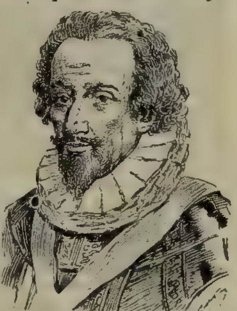
Mal Lesdiguières.

**lèse-majesté** n. f. Attentat à la majesté souveraine.

— ENCYCL. Les Romains punissaient tous les actes qui pouvaient porter atteinte à la majesté du peuple romain et, par la suite, au respect dû à l'empereur. L'ancien droit français distingua le crime de *lèse-majesté* divine, savoir : l'apostasie, l'hérésie, le sacrilège, le blasphème, etc., et le crime de lèse-majesté humaine, supposant un attentat contre le souverain ou contre l'État. Primitivement, le Code pénal punissait le crime de lèse-majesté de la peine du parricide, et de la confiscation. Le simple complot était placé sur la même ligne que l'attentat. La loi du 23 avril 1832 distingua le complot de l'attentat, et conserva pour ce dernier seulement la peine du parricide. La loi de 1832 abrogea les peines portées contre la non-révélation du complot. Mais l'attentat sur la vie, et l'attentat sur la personne du souverain restèrent indistinctement passibles de la peine du parricide. La Constitution de 1848 et celle de 1875 firent tomber sous le droit commun les attentats contre le chef de l'État.

**léser** [*zé*] v. a. (du lat. *læsum*, supin de *lædere*, blesser. — Se conj. comme *accélérer*.) Faire tort.

**Lesghiens** ou **Lesghiz,** peuplade du Caucase oriental, qui forme le fond de la population du Daghestan.

**Le Sidaner** (Henri), peintre français, né à l'île Maurice en 1852. Par un emploi original de la touche divisée, il a rendu avec art les effets crépusculaires (*la Table, le Dessert*, etc.).

**lésinant** [*zi-nan*], **e** adj. Qui lésine.

**lésine** [*zi-ne*] n. f. (de l'ital. *lesina*, alêne, par allusion à une société d'Italiens fort avares, qui raccommodaient eux-mêmes leurs chaussures, avaient pris le titre de *Compagnia della lesina*). Ladrerie, épargne sordide dans les plus petites choses.

**lésiner** [*zi-né*] v. n. User de lésine : *lésiner sur une dépense.*

**lésinerie** [*zi-ne-rî*] n. f. Acte de lésine.

**lésineur, euse** [*zi-neur, eu-ze*] n. et adj. Qui lésine. ANT. **Généreux.**

**lésineux, euse** [*zi-neû, eu-ze*] adj. Qui a le caractère de la lésine.

**lésion** [*zi-on*] n. f. (lat. *læsio*). Perturbation apportée dans la texture des organes, comme plaie, contusion, etc. : *blessé atteint de lésions internes. Dr.* Préjudice qu'éprouve une partie, dans un contrat onéreux : *en ce qui concerne les mineurs, tous les contrats sont annulables pour cause de lésion.*

— ENCYCL. En principe, la lésion n'est point une cause de nullité de contrat : la partie qui l'a soufferte devait réfléchir avant de s'engager. Par exception, la lésion est considérée comme une cause de nullité : 1° dans certains contrats ; 2° à l'égard des mineurs.

Faits par les majeurs, les contrats sont viciés par la lésion, si le vendeur d'un immeuble a été lésé de plus de sept douzièmes de la valeur de l'immeuble, ou si un héritier a été lésé, dans un partage, de plus du quart de sa part héréditaire.

En ce qui concerne les mineurs, tous les contrats (ventes de meubles ou d'immeubles, partages, échanges, etc.) sont annulables pour cause de lésion.

**lésionnaire** [*zi-o-nè-re*] adj. Qui a un caractère de lésion : *condition lésionnaire.*

**Leskovatz,** v. de la Yougoslavie (Serbie) dans la vallée de la Morava ; 14.000 h. Centre commercial pris par les Bulgares en octobre 1915 après un dur combat, repris par les troupes serbes le 8 octobre 1918 avec l'aide de l'artillerie française.

**Leslie** [*lès-li*] (sir John), mathématicien et physicien anglais, né à Largo, m. à Coates (1766-1832), surtout connu par l'invention du *thermomètre différentiel*.

**Leslie** (Charles-Robert), peintre anglais, né et m. à Londres (1794-1859). Il brilla surtout par l'esprit et la grâce. Il a peint des scènes empruntées aux grands écrivains (*l'Oncle Tobie* et *la Veuve Wadmann*, etc.).

**Lesneven** [*lès-ne-vin*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 26 kil. de Brest ; 3.580 h. Ch. de f. départ. du Finistère. Commerce de chevaux. — Le cant. a 10 comm., et 18.840 h.

**Lesparre** [*lès-pa-re*], ch.-l. d'arr. (Gironde) ; ch. de f. Médoc, à 60 kil. de Bordeaux ; 3.700 h. (*Lesparrains*). Vins. — L'arr. a 4 cant., 32 comm., 43.780 h. Le cant. a 16 comm., et 17.500 h.

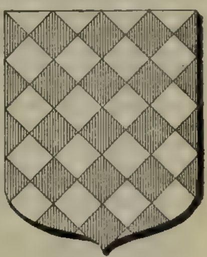
Lesparre.

**Lesperon,** comm. des Landes, arr. et à 48 kil. de Mont-de-Marsan, sur le Viquacq ; 1.330 h. Ch. de f. M. Scieries mécaniques.

**Lespignan,** comm. de l'Hérault, arr. et à 11 kil. de Béziers, près de l'embouchure de l'Aude ; 1.920 h. Vins.

**Lespinasse** [*lès-pi-na-se*] (Mlle Julie de), femme célèbre par son esprit, née à Lyon, m. à Paris (1732-1776). Dans son salon se réunissaient les plus célèbres encyclopédistes ; elle était liée surtout avec d'Alembert. Elle éprouva un vif amour pour le marquis de Mora, puis pour le comte de Guibert, à qui sont adressées ses *Lettres*, si ardentes et si passionnées.

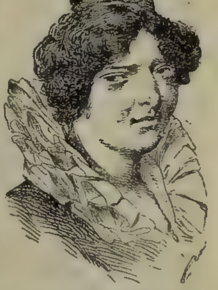
Mlle de Lespinasse.

**Lesquielles-Saint-Germain,** comm. de l'Aisne, arr. et à 28 kil. de Vervins, sur l'Oise ; 1.520 h. Ch. de f. N. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

**Lesquin,** comm. du Nord, arr. et à 6 kil. de Lille ; 1.930 h. Ch. de f. N. Huileries.

**Lessay** [*sè*], ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 21 kil. de Coutances, sur l'Ay ; 1.220 h. Ch. de f. Ét. — Le cant. a 13 comm., et 9.440 h.

**Lesse** (la), riv. de Belgique, qui se jette dans la Meuse (riv. dr.), après avoir formé les fameuses grottes de Han ; cours 84 kil.

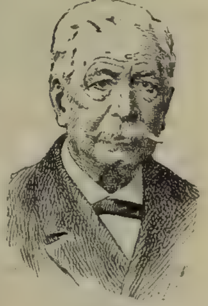
F. de Lesseps.

**Lesseps** [*lè-sèpss*] (Ferdinand-Marie, vicomte de), diplomate français, né à Versailles, m. à La Chesnaie (Indre) (1805-1894). On lui doit le percement de l'isthme de Suez et il entreprit celui de l'isthme de Panama. Membre de l'Académie française (1884).

**Lessines,** v. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies), sur la Dendre ; 7.600 h. Carrières.

**Lessing** [*lè-sin'gh'*] (Gotthold Ephraïm), écrivain allemand, né à Kamenz (Saxe), m. à Brunswick (1729-1781). L'importance de ses écrits (*Laocoon, la Dramaturgie de Hambourg*, la comédie de *Minna de Barnhelm*, etc.) et l'étendue de son érudition donnèrent une grande impulsion au mouvement dramatique et littéraire en Allemagne. Particulièrement hostile à Voltaire, impartial pour le seul Diderot, il s'est montré fort injuste pour le théâtre français.

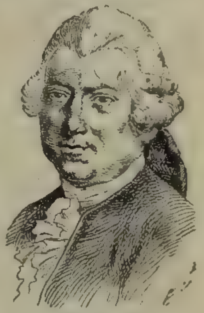
Lessing.

**Lessing** (Charles-Frédéric), peintre d'histoire allemand, petit-neveu du précédent, né à Breslau, m. à Carlsruhe (1808-1880). — Son fils OTHON, né à Dusseldorf, m. à Grunewald, près de Berlin (1846-1912), peintre et sculpteur, est l'auteur de nombreux monuments décoratifs.

**lessivage** [*lè-si*] n. m. Action ou manière de lessiver. *Fam.* Grosse perte d'argent. *Pop.* Syn. de LAVAGE.

**lessive** [*lè-si-ve*] n. f. (lat. *lixivia*). Dissolution aqueuse de potasse ou de soude, dans laquelle on fait macérer le linge que l'on veut blanchir : *mettre des draps à la lessive.* Linge qui doit être lessivé, ou que l'on vient de lessiver : *compter la lessive.* Action de lessiver : *faire la lessive. Fig.* Action de nettoyer, d'épurer. *Fam.* Grosse perte d'argent. *Lessive de Gascon*, opération qui consiste à retourner son linge sale au lieu d'en changer. *Chim.* Liquide dont on se sert pour dissoudre les parties solubles, et les séparer des parties insolubles.

— Encycl. Les cendres contiennent toutes des alcalis, mais en proportion variable, et peuvent être utilisées à la préparation de lessives. Les cendres de bois (arbres fruitiers, chêne, frêne, orme, charme, sarments de vigne) en renferment la plus forte proportion, et dans les campagnes sont très employées pour le blanchissage du linge. On dispose à cet effet le linge à blanchir dans un cuvier, que l'on recouvre d'une toile sur laquelle on répartit les cendres en une couche uniforme, puis on arrose avec de l'eau bouillante, que l'on soutire par le bas du cuvier pour la reverser de nouveau sur les cendres. On peut aussi préparer des lessives en dissolvant des sels de soude ou de potasse dans de l'eau bouillante, où l'on met ensuite le linge à tremper ; on emploie des récipients spéciaux, qui portent le nom de *lessiveuses.*

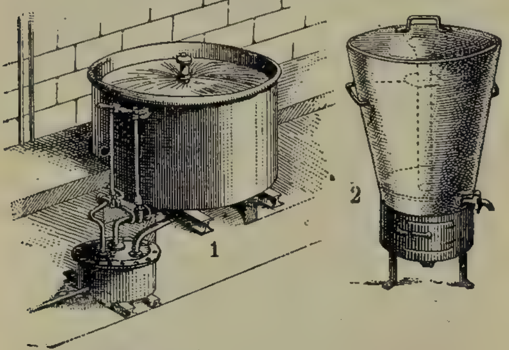

Lessiveuses : 1. A vapeur ; 2. A réchaud.

**lessiver** [*lè-si-vé*] v. a. Nettoyer, blanchir au moyen de la lessive : *lessiver des torchons.* Laver avec de l'eau acidulée ou alcaline : *lessiver les portes, le parquet. Pop.* Faire un lessivage, faire un lavage de linge. *Fam. Lessiver* (ou *laver*) *sa montre*, la vendre. *Arg.* Dévaliser : *lessiver un pante. Chim.* Débarasser des parties solubles à l'aide d'une lessive.

**lessiveur, euse** [*lè-si. eu-ze*] n. et adj. Personne qui lessive. N. m. Appareil à l'aide duquel on blanchit les chiffons destinés à la fabrication des papiers.

**lessiveuse** [*lè-si-veu-ze*] n. f. Appareil servant à lessiver le linge domestique.

— Encycl. Au cuvier à lessive on substitue, dans les blanchisseries, des récipients à circulation de lessives bouillantes, qui sont actionnés par la vapeur ou à l'aide d'un moteur, et qui peuvent traiter rapidement de grandes quantités de linge. Les lessiveuses domestiques sont des récipients tronconiques, dans lesquels on dispose le linge sale autour d'une colonne centrale creuse, terminée par un capuchon : par l'ébullition, l'eau, chargée de carbonate de soude, monte dans cette colonne, et le chapeau la rejette en nappe sur toute la surface du linge qu'elle traverse, pour recommencer de nouveau son ascension. On chauffe la lessiveuse soit sur un fourneau à pétrole, soit sur le poèle ordinaire de la cuisine.

**lessivier** [*lè-si-vi-é*], **ère** n. Personne qui lessive le linge.

**lessonie** [*lè-so-nî*] n. f. Genre d'algues des mers australes, atteignant d'énormes dimensions.

**lest** [*lèst'*] n. m. (de l'allem. *last*, charge). Toute matière pesante dont on charge le fond d'un navire, la nacelle d'un ballon, etc. pour les tenir en équilibre. *Navire sur lest*, bâtiment qui navigue sous fret. *Fig.* Ce qui sert à pondérer. *Jeter du lest*, faire un gros sacrifice pour sauver une situation compromise. *Fam.* Nourriture.

**lestage** [*lès-ta-je*] n. m. Action de lester.

**leste** [*lès-te*] adj. (ital. *lesto*). Léger, agile : *un clown leste.* Aisé, rapide : *marcher d'un pas leste. Fig.* Prompt et décidé : *leste en affaires. Avoir la main leste*, être prompt à frapper. Libre, grivois : *propos lestes.*

**lestement** [*lès-te-man*] adv. D'une manière leste, aux différents sens du mot.

**lester** [*lès-té*] v. a. Garnir de lest un bâtiment, la nacelle d'un ballon, etc. Charger en général : *lester ses poches.* **Se lester** v. pr. *Fig.* et *fam.* Manger, boire quelque chose de fortifiant.

**Lesterps,** comm. de la Charente, arr. et à 9 kil. de Confolens, près de la Gorce ; 1.360 h.

**lestès** [*lès-tèss*] n. m. Genre d'insectes orthoptères, famille des libellulidés, à couleurs métalliques, brillantes, qui volent au-dessus des eaux de l'hémisphère boréal.

**lesteur** [*lès-teur*] n. et adj. m. Bateau qui transporte le lest. Homme qui arrime le lest à bord.

**lesteva** [*lès-té*] n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, comprenant de petits staphylins bruns ou roux, qui vivent sous les pierres, les mousses de l'hémisphère boréal.

**Lestinnes** ou **Leptiennes,** villa carolingienne qui se trouvait dans le Hainaut actuel, aux environs de Charleroi. Plusieurs synodes y furent tenus, dont le plus connu eut lieu en l'an 843, au début du règne de Pépin le Bref.

**Lestocq** [*lès-tok*] (Jean-Hermann, comte), chirurgien d'origine française, né à Celle (Hanovre), m. à Pétrograd (1692-1767). Il servit Pierre le Grand, puis Catherine Ire, et décida Elisabeth à renverser Ivan VI pour s'emparer du trône (1741).

**Lestonac** (Jeanne **de**), fondatrice d'une communauté de jeunes filles, dites jésuitines, ayant pour la plupart abjuré le protestantisme (1536-1640). Nièce de Montaigne, veuve de Gaston de Montferrand. Béatifiée en 1900.

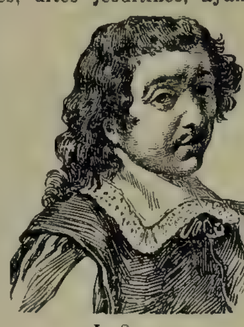

Le Sueur.

**Lestrem,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 10 kil. de Béthune, sur la Lawe ; 2.740 h. Ch. de f. N. Sucrerie. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

**Lestrygons** [*lès-tri*], peuple anthropophage de la Sicile, voisin des Cyclopes. (*Myth.*)

**Le Sueur** (Eustache), peintre français, né et m. à Paris (1616-1655). Son œuvre principale est une suite de compositions sur la *Vie de saint Bruno*, auj. au Louvre. Citons encore : *la Salutation angélique, la Messe de saint Martin*, etc. Ses tableaux valent par une sensibilité délicate et profonde, un dessin juste et ferme.

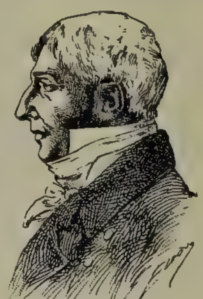

J.-F. Lesueur.

**Lesueur** (Jean-François), compositeur de musique religieuse et dramatique, né à Plessiel, près d'Abbeville, m. à Paris (1763-1837). Son opéra *les Bardes*, ses oratorios (*la Passion, Ruth et Booz*, etc.) sont des œuvres imposantes, riches d'ailleurs de couleur et d'inspiration.

**Lesueur** (Jean-Baptiste-Cicéron), architecte français, né à Clairefontaine, m. à Paris (1794-1883). Il contribua vers 1840 aux travaux d'agrandissement de l'Hôtel de Ville.

**Lesueur** (Jeanne Loiseau, dame Lapauze, dite *Daniel*), femme de lettres française, née et m. à Paris (1860-1921), auteur de nombreux romans mouvementés : *Lèvres closes, Nietzschéenne, Masque d'amour*, etc.

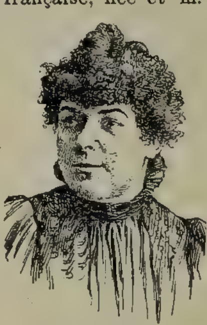

Daniel Lesueur.

**Lesurques** (Jean), né à Douai (1763-1796). Accusé d'avoir assassiné le courrier de Lyon sur la route de Melun, il fut condamné et exécuté à Paris. Son innocence a été, depuis, à peu près démontrée.

**Lesve,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 1.420 h. Fer ; fabriques de bas.

**Letchitsky** (Platon-Alexeievitch), général russe, né en 1856. Commandant la 9e armée dans le groupe Broussilov sur le front de Galicie, il s'empara de Czernowitz et de la Bukovine en juin 1916.

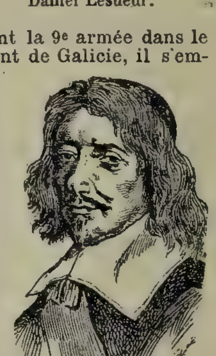

Le Tellier.

**Le Tellier** [*tè-li-é*] (Michel), homme d'Etat français, né et m. à Paris (1603-1685), ministre de Louis XIV, père de Louvois. Il fut longtemps secrétaire d'Etat à la guerre, travailla avec assiduité et succès à la réorganisation de l'armée monarchique, fut nommé en 1677 chancelier et garde des sceaux ; à ce titre, il contresigna la révocation de l'édit de Nantes.

**Le Tellier** ou **Tellier** (Michel), jésuite, né à Vire, m. à La Flèche (1648-1719), dernier confesseur de Louis XIV. Il fut l'un des premiers rédacteurs des *Mémoires de Trévoux.*

**Lètes,** nom donné par les documents romains à des barbares à la solde de l'Empire, établis sur la rive gauche du Rhin, et cultivant des terres que les Romains leur avaient affermées.

**léthalité** n. f. (de l'adj. lat. *lethalis*, ou, mieux, *letalis*, mortel ; de *lethum*, mort). Caractère de ce qui est mortel : *tables de léthalité.* Mortalité : *établir des tables de léthalité.*

**léthargie** [*jî*] n. f. (gr. *lethargia* ; de *lêthê*, oubli, et *argos*, inactif). Etat dans lequel les fonctions de la vie sont atténuées au point qu'elles semblent suspendues : *tomber en léthargie. Fig.* Nonchalance extrême : *tirer quelqu'un de sa léthargie.*

— Encycl. La léthargie ne s'observe guère que chez les hystériques : c'est un sommeil invincible, naturel ou anesthésique, comparable à la mort apparente. Le sujet a les membres inertes, les muscles en état de résolution complète ; si on le secoue, il ouvre les yeux mais ne reprend pas connaissance. Le sommeil léthargique ne doit pas être confondu avec le coma ; sa durée est fort variable. Comme traitement, il faut soutenir les forces, et faire des gavages à la sonde œsophagienne.

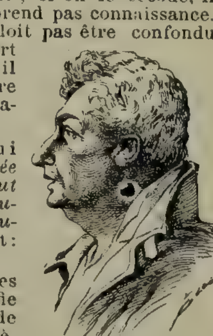

Lethière.

**léthargique** adj. Qui tient de la léthargie : *la durée du sommeil léthargique peut varier de quelques heures à plusieurs semaines et parfois plusieurs années. Fig.* Nonchalant : *âme léthargique.*

**Léthé,** un des fleuves des Enfers, dont le nom signifie *oubli.* Les ombres buvaient de ses eaux pour oublier complètement le passé. (*Myth.*).

**Lethière** ou **Letiers** (Guillaume Guillon, dit), peintre français, né à Sainte-Anne (Guadeloupe), m. à Paris (1760-1832). On lui doit de remarquables tableaux d'histoire, dont les plus célèbres sont : *la Mort de Virginie, Brutus condamnant ses fils à mort.*

**léthifère** adj. (du lat. *lethum*, mort, et *ferre*, porter). Qui donne la mort.

**léthisimulation** [*si-on*] n. f. (du lat. *lethum*, mort, et de *simulation*). Simulation de la mort, par certains animaux.

— Encycl. Cette curieuse propriété se rencontre chez les mammifères, les oiseaux, mollusques, myriapodes, crustacés; mais elle est surtout habituelle à certains insectes, qui gardent, lorsqu'ils sont menacés d'un danger quelconque, une immobilité parfaite, durant un temps qui peut aller jusqu'à plusieurs heures.

**lèthre** n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, d'un noir luisant, qui ont causé parfois des dégâts sur les vignes.

**Letourneau** (Charles), anthropologiste français, né à Auray, m. à Paris (1831-1902).

**Le Tourneur** (Pierre), littérateur franç., né à Valognes, m. à Paris (1736-1788), traducteur de Young, de Shakespeare, qu'il fit connaître aux Français.

**Letourneur** (Charles), homme politique français, né à Granville, m. à Laeken (Belgique), membre du Directoire en 1795 (1751-1817).

**Letronne** (Jean-Antoine), géographe, archéologue et érudit français, né et m. à Paris (1787-1848). On lui doit d'excellents travaux d'archéologie égyptienne.

**lette** [*lè-te*], **letton** [*lè-ton*] ou **lettique** [*lè-ti-ke*] n. m. Langue indo-européenne, de la famille slave, parlée dans une partie de la Courlande, de la Livonie et de la province de Vitebsk.

**Lette,** riv. de France, affl. de l'Oise. V. AILETTE.

**Letterhautem,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.200 h.

**Lettonie** ou **Latvia,** Etat de l'Europe orientale, situé sur les rivages de la Baltique, autour du golfe de Riga, et confinant à l'Esthonie, à la Russie des Soviets et à la Lithuanie. Superficie : 65.000 kil. carrés environ ; population : 2.580.000 hab. environ (*Lettons*), en grande majorité Lettes d'origine. Cap. *Riga.* V. princ. Dvinsk, Libau, Mitau et Windau. Pays agricole et forestier, dont le commerce se fait surtout par Riga ; il est constitué par les trois provinces de la Livonie du Sud, de la Courlande et de la Latgale, et est organisé en république indépendante depuis le 18 novembre 1918, date où il s'est séparé de la Russie.

**Lettons** [*lè-ton*] ou **Lettes** [*lè-te*], peuple du nord-est de la Russie, sur la Baltique, branche de la famille lithuanienne.

**lettrage** [*lè-tra-je*] n. m. Action de marquer avec des lettres. Résultat de cette action.

**lettraille** [*lè-tra, ll* mll., *e*] n. f. *Fam.* Littérature de rebut.

**lettre** [*lè-tre*] n. f. (lat. *littera*). Chacun des caractères de l'alphabet : *l'alphabet français a vingt-six lettres.* Caractère typographique représentant une de ces lettres : *lettre italique ; lettre capitale. Lettre double*, caractère unique qui vaut deux lettres (*x*) ; lettre répétée dans un même mot (*bb, pp, tt*). Sens étroit et littéral : *préférer l'esprit à la lettre.* Epître, missive, dépêche : *lettre de commerce. Lettre de change*, v. CHANGE. *Lettre d'avis*, pour informer d'une expédition. *Lettre de marque*, commission dont un capitaine de navire armé en course doit être pourvu. *Lettre de mer*, permis de départ d'un port. *Lettre de voiture*, lettre ouverte et timbrée qui contient l'indication des objets dont un voiturier est chargé. *Lettre de cachet*, v. CACHET. *Lettres patentes*, lettres du roi, d'une forme moins solennelle que les diplômes. *En toutes lettres*, sans abréviation, avec des mots et non avec des chiffres. *Fig.* Sans rien dissimuler. *Exécuter des ordres à la lettre, au pied de la lettre*, ponctuellement. *Traduire à la lettre*, littéralement. *Aider à la lettre*, suppléer à ce qui manque dans un écrit, et, au *fig.*, entrer dans l'intention de celui qui parle ou qui écrit. *Lettre close* ou *lettres closes*, quelque chose qui reste inconnu, incompréhensible. Pl. *Les belles-lettres* ou absol. *les lettres*, la littérature, l'histoire, la grammaire, l'éloquence et la poésie. *Homme de lettres, femme de lettres, gens de lettres*, personnes adonnées à la littérature. Loc. div. *En lettres d'or*, d'une manière impérissable. *En lettres de feu*, d'une manière énergique. *En lettres de sang*, par une longue suite de meurtres. *Avant la lettre*, se dit de l'épreuve d'une estampe, d'une gravure, tirée avant qu'on ait placé au bas l'inscription qui en indique le sujet (et par conséquent lorsque la planche est encore neuve). *Fig.* Se dit de ce qui précède l'état complet et normal : *l'enfant, c'est l'homme avant la lettre. Fam. Passer comme une lettre à la poste*, se dit : 1° de ce qui s'avale et se digère très facilement ; 2° de ce qui est cru, admis sans difficulté. *Comput. Lettre dominicale*, lettre qui désigne le dimanche pendant toute l'année d'après le rapport du premier dimanche de l'année au premier janvier. Allus. litt. : **La lettre tue, mais l'esprit vivifie.** (Saint Paul, *Epîtres*, c. II, 3, 6.) Cette maxime signifie qu'il ne faut pas, dans l'interprétation d'une loi, d'un texte, s'attacher au sens littéral, mais chercher à saisir l'intention véritable cachée sous les expressions.

— Encycl. *Admin. Postes.* Les lettres, cachetées ou non, ne peuvent être transportées en France que par le service des postes. Toutefois, les lettres échangées par exprès, entre particuliers, ne sont pas comprises dans ce monopole. Diverses lois assurent le secret de l'inviolabilité des lettres confiées à la poste. Le Code pénal (art. 187) punit d'une amende de 16 à 500 francs et d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans tout fonctionnaire ou agent du gouvernement ou de l'administration des postes, qui supprime ou ouvre des lettres confiées à la poste.

La taxe d'affranchissement est fixée à 0 fr. 25 jusqu'à 20 gr. pour les lettres à destination de la France ou de ses colonies, 0 fr. 40 pour les lettres de 20 à 50 gr., 0 fr. 50 pour les lettres de 50 à 100 gr. : et ainsi de suite, en ajoutant 0 fr. 15 par 100 gr. jusqu'au poids maximum de 1.500 grammes. Les lettres recommandées, à part la taxe ordinaire, sont soumises à un droit fixe de 0 fr. 25. Les lettres avec valeur déclarée payent la taxe ordinaire, augmentée du droit de recommandation (0.25 pour les objets affranchis à prix réduit ; 0.35 pour les lettres, paquets clos et cartes postales ; 0.50 pour les lettres et paquets de valeur déclarée). Pour l'étranger, la taxe des lettres est de 0 fr. 50 jusqu'à 20 gr. avec augmentation de 0 fr. 25 par 20 grammes ou fraction de 20 grammes. V. AFFRANCHISSEMENT, CARTE POSTALE.

*Dr. comm. Lettre de change.* V. CHANGE, TRAITE, ENDOSSEMENT, PROTÊT, BILLET A ORDRE.

*Lettre de voiture.* Cet acte constate les conditions convenues entre celui qui expédie les marchandises et le voiturier qui se charge de les transporter, ou bien entre l'expéditeur, le commissionnaire et le voiturier. La lettre de voiture doit être datée, exprimer la nature et le poids ou la contenance des objets à transporter, le délai dans lequel le transport doit être effectué. Elle indique les nom et domicile du commissionnaire de transport, s'il y en a un ; le nom de celui à qui la marchandise est adressée ; le nom et le domicile du voiturier ; elle énonce le prix de la voiture (prix du transport), l'indemnité due pour cause de retard ; elle est signée par l'expéditeur ou le commissionnaire de transport ; elle présente, en marge, les marques et numéros des objets à transporter.

La lettre de voiture prend le nom de *déclaration d'expédition* lorsque le transport se fait par chemin de fer ; celui de *connaissement*, lorsqu'il se fait par mer.

Les lettres de voiture, connaissements, chartes-parties sont assujettis au timbre de dimension.

— *Diplom. Lettre de créance.* On nomme ainsi les lettres dont un gouvernement munit son représentant pour le faire accréditer auprès d'une puissance étrangère.

Les lettres de créance, pour les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, sont adressées de chef d'État à chef d'État, sous la forme de lettres de chancellerie ou de cabinet. Celles de chargés d'affaires sont adressées de ministre à ministre. Les nonces du pape sont accrédités par la bulle de leur nomination.

*Lettres de rappel.* On désigne ainsi les lettres qu'un agent diplomatique reçoit de son gouvernement pour informer celui auprès duquel il était accrédité que sa mission est terminée.

L'agent diplomatique présente ses lettres de créance au chef de l'Etat. Les chargés d'affaires la présentent au ministre des affaires étrangères, en audience solennelle. En réponse aux lettres de rappel, le chef de l'Etat ou le ministre plénipotentiaire remet à l'agent des lettres de récréance. Lorsque l'agent est élevé sur place à une classe supérieure, ou abaissé à une classe inférieure, il est rappelé et réaccrédité.

*Lettres de marque* ou *de représailles.* On donnait le nom de « lettres de marque » à un acte du gouvernement donnant l'autorisation à un particulier d'armer et d'équiper en guerre un navire, pour courir sus aux vaisseaux ennemis. Les lettres de marque conféraient la qualité de *corsaire.* Elles ne pouvaient être délivrées, en France, que par le ministre de la marine, et dans une colonie par le gouverneur, seulement à des Français, et pour une durée déterminée. Les lettres de marque ont été abolies par la déclaration du 16 avril 1855, annexée au traité de Paris. Cette déclaration, signée par sept puissances, reconnue par ~~trente-sept~~, a été ~~repoussée par~~ les Etats-Unis.

**Lettres** (*Société des Gens de*). V. GENS DE LETTRES.

**Lettres** de Cicéron, comprenant les épîtres Familières, celles à Atticus, à son frère Quintus, et à Brutus ; monument incomparable et modèle du genre épistolaire, et, en même temps, document historique de premier ordre pour l'intelligence des derniers jours de la république romaine.

**Lettres à Lucilius,** le chef-d'œuvre de Sénèque le philosophe ; ouvrage où le penseur déploie toutes les ressources de son esprit, et l'écrivain tous les charmes de son style. Ces lettres de direction exposent en général la doctrine stoïcienne, et, sur bien des points, présentent de curieuses ressemblances avec les croyances morales du christianisme (Ier s. apr. J.-C.).

**Lettres** de Pline le Jeune, en dix livres ; épîtres ingénieuses et enjouées, mais où l'on sent trop l'effort de l'esprit (IIe s.).

**Lettres** de saint Grégoire de Nazianze ; épîtres où l'on retrouve toutes les qualités de l'orateur (IVe s.).

**Lettres** de Voiture ; lettres jadis fort admirées, où la recherche et la subtilité gâtent un esprit fin et délicat, mais dont plusieurs, excellentes de style, ont épuré le goût, et assoupli la prose française (1650).

**Lettres** de Guez de Balzac, épîtres qui sont presque des morceaux oratoires, et qui ont contribué au perfectionnement de la prose française.

**Lettres** de Mme de Sévigné, publiées en 1726, correspondance adressée à Mme de Grignan, sa fille ; un des monuments littéraires du XVIIe siècle. Elles valent par la sincérité et la spontanéité du style, la franchise du ton, et le grand nombre d'intéressants détails qu'elles nous fournissent sur les mœurs du temps.

**Lettres** de Mme de Maintenon, dont le plus grand nombre traitent de l'éducation des filles, modèle d'urbanité et de ferme raison, où cette femme célèbre montre sa rare science du cœur féminin (XVIIe et XVIIIe s.).

**Lettres** de P.-L. Courier, écrits élégants et spirituels, nourris de l'imitation des écrivains classiques (1787-1824).

**Lettres à une inconnue** (1873), **et Lettres à une autre inconnue** (1875), qui nous montrent en Mérimée, outre un peintre intéressant de la société du second empire, un ami obligeant, discret, et dévoué.

**Lettres de Junius,** pamphlets politiques qui parurent en Angleterre, dans le *Public Advertiser*, de 1769 à 1772, contre le ministère de lord North, et qui forment un des monuments les plus remarquables de la littérature politique en Angleterre. L'auteur de ces lettres paraît être, sans qu'on en ait la preuve certaine, Ph. Francis, secrétaire de lord Chatham.

**Lettres de mon moulin,** par Alphonse Daudet, recueil de nouvelles et de contes méridionaux, écrits dans un style alerte, brillant et coloré. Les plus fameux sont *l'Arlésienne, la Chèvre de M. Séguin, les Vieux, les Trois messes basses, le Curé de Cucugnan*, etc. (1866).

**Lettres familières** de Gui Patin ; recueil, précieux et original, d'un style incorrect, mais imagé. C'est un document des plus sérieux pour l'histoire des mœurs du temps (XVIIe s.).

**Lettres persanes,** lettres satiriques que publia Montesquieu en 1721, sous le voile de l'anonymat. C'est la correspondance imaginaire de deux Persans venus en Europe et à Paris, Rica et Uzbek, adressée à leurs amis de Perse, et dans laquelle il passe en revue, avec pleine liberté, la politique, la religion, la société française tout entière.

**Lettres de Jacopo Ortis,** roman italien d'Ugo Foscolo (1799), où l'auteur a mis tout son pessimisme, ses regrets et ses aspirations politiques.

**Lettres écrites d'Italie,** par le président de Brosses, de 1739 à 1740, pleines de remarques fines sur la société italienne d'alors.

**Lettres philosophiques sur l'Angleterre,** ou *Lettres anglaises* par Voltaire, publiées en 1734. Elles marquent un progrès notable de l'influence anglaise en France. Elles sont aussi un pamphlet qui inaugure la lutte contre le christianisme, les institutions politiques de la France, et contre les mœurs et les idées du siècle précédent.

**Lettres sur les aveugles, à l'usage de ceux qui voient,** opuscule dans lequel Diderot s'attache à démontrer que les idées et les raisonnements de ceux qui sont privés de la vue diffèrent essentiellement des idées et de la logique des «clairvoyants» (1749).

**lettré, e** [*lè-tré*] adj. et n. Qui a du savoir, qui est instruit dans les belles-lettres. N. m. Membre, en Chine, d'une classe particulière qui cultive les lettres, et qui exerce les fonctions publiques.

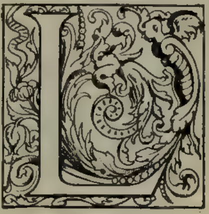
Lettrine.

**lettrine** [*lè-tri-ne*] n. f. Petite lettre placée à côté d'un mot, pour indiquer un renvoi. Nom donné à des lettres majuscules, ordinairement au nombre de trois, placées en haut de chaque colonne dans un dictionnaire, une revue, etc. Lettre d'une force de corps supérieure au reste du texte, quelquefois ornée, qu'on met au commencement d'un chapitre ou d'un paragraphe.

**lettrique** [*lè-tri-ke*] adj. Qui a rapport aux lettres de l'alphabet.

**lettrisé** [*lè-tri-zé*], **e** adj. Se dit d'une espèce de vers dont tous les mots commencent par la même lettre.

**lettsomite** n. f. Sulfate naturel d'aluminium et de cuivre.

**leu** n. m. Forme ancienne du mot *loup*, usitée dans la locution : *à la queue leu leu* (anc. et plus exact. *à la queue le leu*), qui a donné son nom à un jeu d'enfants et qui signifie *à la file, à la suite les uns des autres*, comme on dit que marchent les loups.

**leu** n. m. Monnaie d'argent roumaine correspondant au franc. Sa valeur nominale est exactement 0 fr. 93 cent. Le *leu* est divisé en 100 *cani.* Pl. des *lei.*

**Leu** ou **Loup** (saint), archevêque de Sens, un des conseillers de Clotaire II, né près d'Orléans, m. à Sens (573-623). Fête le 1er septembre.

**Leuca** (SANTA-MARIA-DE-), cap à l'extrémité sud-est de l'Italie.

**Leucade,** une des îles Ioniennes de la Grèce ancienne, auj. *Sainte-Maure.* On y remarquait un rocher escarpé, du haut duquel étaient précipités les condamnés à mort ; d'où l'expression proverbiale : *le saut de Leucade.* V. SAINTE-MAURE.

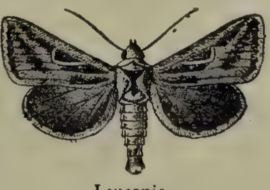
Leucanie.

**leucanie** [*nî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant de nombreuses espèces répandues dans le monde entier.

— ENCYCL. Les leucanies sont des noctuelles de taille médiocre, ordinairement rousses, avec les ailes inférieures grises. La *leucanie point-blanc* est commune en France ; sa chenille vit sur les graminées. La *leucania unipunctata* habite l'Amérique, et ses chenilles se montrent parfois par troupes immenses, dévastant toute végétation sur leur parcours.

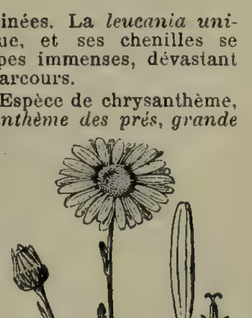

Leucanthème : *a*, fleur féconde ; *b*, fleur stérile.

**leucanthème** n. m. Espèce de chrysanthème, appelé vulgairement *leucanthème des prés, grande marguerite* ou *marguerite des prés.* (C'est une plante vivace, très abondante dans les prés, et dont les fleurs se montrent de mai à juillet.)

**Leucate,** comm. de l'Aude, arr. et à 36 kil. de Narbonne, près du *cap de Leucate*, sur la Méditerranée, et de l'*étang littoral de Leucate* ou *de Salces* (8.000 hect.) ; 1.660 h. Ch. de f. M. Sardines.

**leucémie** [*mî*] n. f. (du gr. *leukos*, blanc, et *haima*, sang). V. LEUCOCYTHÉMIE.

**Leuchtenberg,** v. de Bavière, siège d'un landgraviat dont le titulaire était prince de l'Empire, et qui passa en 1712 dans la maison de Bavière. Le roi Maximilien-Joseph de Bavière le céda à son gendre Eugène de Beauharnais, qui prit le titre de « duc de Leuchtenberg » (1817). Les possessions des Leuchtenberg ont été vendues à la Bavière, et cette famille est devenue complètement russe.

**leucine** n. f. Acide amidé, dérivé de l'acide leucique, homologue du glycocolle, et qui se présente en lamelles nacrées prenant naissance dans toutes les transformations de matières azotées animales et végétales.

**Leucippe,** philosophe grec, fondateur de la théorie atomistique. Il fut l'ami et peut-être le maître de Démocrite (VIe s. av. J.-C.).

**leucique** [*si-ke*] adj. Se dit d'un acide homologue de l'acide lactique, que l'on obtient en traitant la leucine par l'acide azoteux.

**leucite** n. m. (du gr. *leukos*, blanc). *Bot.* Nom donné aux corpuscules spéciaux, inclus dans le protoplasma des cellules végétales, caractérisés par une forme déterminée, et pouvant se multiplier par bipartition. *Minér.* Silicate naturel de potassium et d'aluminium. Syn. AMPHIGÈNE.

**Leucite** (ÉTANG DE), ou **de Salses,** sur le littoral de la Méditerranée (Audes et Pyrénées-Orientales).

**Leuckart** (Rodolphe), naturaliste allemand, né à Helmstædt, m. à Leipzig (1823-1898). Il a surtout étudié les invertébrés (*les Parasites de l'homme*, etc.).

**leucobase** [*ba-ze*] n. f. (du gr. *leukos*, blanc, et de *base*). *Chim.* Substance incolore, que l'on appelle encore *leucodérivée*, et qui se transforme en colorant sous l'influence d'un oxydant ou d'un réducteur : *la notion des leucobases est intimement liée à celle des colorants.*

**leucochalcite** [*kal*] n. f. Arséniate hydraté naturel de cuivre.

**leucocytaire** [*si-tè-re*] adj. Qui concerne les leucocytes.

**leucocyte** n. m. (du gr. *leukos*, blanc, et *kutos*, cellule). Globule blanc du sang.

**leucocythémie** [*mî*] ou **leucémie** [*mî*] n. f. (du gr. *leukos*, blanc, *kutos*, cellule, et *haima*, sang). Affection caractérisée par l'augmentation des globules blancs du sang.

— ENCYCL. La leucocythémie, décrite en tant que processus pathologique distinct, débute lentement par la pâleur et l'affaiblissement graduels du malade ; puis on constate l'hypertrophie de la rate, des ganglions lymphatiques, du foie. La mort survient au bout d'un an ou deux. Cependant, depuis quelques années, on a obtenu des résultats merveilleux par le traitement radiothérapique, et, s'il n'existe pas de guérisons absolument certaines, il y a des survies extraordinaires.

**leucocythémique** adj. Qui a rapport à la leucocythémie.

**leucocytolyse** [*li-ze*] n. f. (de *leucocyte*, et du gr. *lusis*, dissolution). *Méd.* Destruction ou disparition des globules blancs du sang.

— ENCYCL. La leucocytolyse peut se produire à l'état normal par suite d'une modification du plasma (abstinence ou vieillesse), ou à l'état pathologique. Elle est un obstacle à la phagocytose, et complique parfois certaines infections.

**leucocytométrie** [*trî*] n. f. Numération des globules blancs ou leucocytes, dans le sang et la lymphe.

**leucocytose** [*tô-ze*] n. f. Augmentation du nombre des leucocytes dans le sang ou les sérosités : *exagérée, la leucocytose devient la leucocythémie.*

**leucodérivée** n. f. *Chim.* V. LEUCOBASE.

**leucodermie** [*dèr-mî*] n. f. (du gr. *leukos*, blanc, et *derma*, peau). Décoloration de la peau, produite par la disparition locale de la pigmentation normale. (Généralement, elle se rencontre dans la lèpre, la sclérodermie, la syphilis.)

**Leucofao** ou **Latofao,** auj. *Lafaux*, lieu situé entre Soissons et Laon, célèbre par une victoire de Frédégonde sur les Austrasiens (596), et d'Ebroïn sur Pépin d'Héristal (680). V. LAFFAUX.

**leucokératose** [*tô-ze*] n. f. (du gr. *leukos*, blanc, et *keras*, corne). Transformation cornée de l'épithélium, qui peut aboutir à une formation épithéliomateuse.

**leucoline** n. f. *Chim.* Syn. de QUINOLÉINE.

**leucolyse** [*li-ze*] n. f. (du gr. *leukos*, blanc, et *lusis*, dissolution). Dissolution des globules blancs sous l'influence de l'injection dans l'organisme de sérum antileucocytaire.

**leucoma** ou **leucome** n. m. Sous-genre de liparis, renfermant des bombyx blancs qui dévastent les plantations de peupliers.

**leucomaïne** [*ma-i-ne*] n. f. (du gr. *leukoma*, blanc d'œuf). Alcaloïde des tissus animaux vivants.

— ENCYCL. Les leucomaïnes existent dans les tissus pendant la vie animale, ce qui les distingue des ptomaïnes qui n'y apparaissent qu'après la mort. Elles prennent naissance par hydratation, au cours de la désassimilation des albuminoïdes de nos tissus. A. Gautier, qui les a découvertes, les classe en *leucomaïnes xanthiques*, voisines des uréides ; *leucomaïnes créatiniques ; leucomaïnes névriniques ;* enfin, *leucomaïnes non sériées* : spermine, protamines, plasmaïnes, etc.

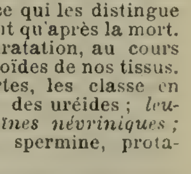
Leuconéa.

**leucome** n. m. (du gr. *leukos*, blanc, et du suffixe *ome*). *Pathol.* Tache blanche sur la cornée transparente de l'œil.

— ENCYCL. Le leucome est produit par une cicatrice de la cornée. Il est dit *adhérent* quand il est consécutif à une perforation de la cornée avec enclavement de l'iris. Les pommades à l'oxyde jaune de mercure sont l'unique traitement connu.

**leuconéa** n. f. Sous-genre de piérides, comprenant des papillons blancs, à nervures plus ou moins foncées, de l'hémisphère boréal.

**leucopénie** [*nî*] n. f. (du gr. *leukos*, blanc, et *pénia*, pauvreté). Pauvreté du sang en leucocytes.

**Leucopetra** (le), champ de bataille de l'isthme de Corinthe, où le consul romain Mummius vainquit Diæus et la ligue Achéenne (146 av. J.-C.).

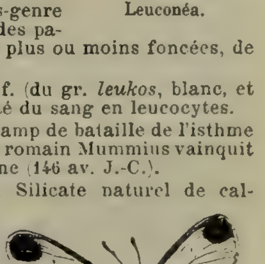
Leucophasie.

**leucophane** n. m. Silicate naturel de calcium, magnésium et glucinium, allié au fluorure de sodium.

**leucophasie** [*fa-zî*] n. f. Sous-genre de piérides, comprenant de petits papillons blancs, à longues ailes, très répandus en France.

**leucophlegmasie** [*flègh-ma-zî*] n. f. (du gr. *leukos*, blanc, et *phlegma*, inflammation). Un des noms de l'anasarque ou hydropisie sous-cutanée. V. ANASARQUE.

**leucoplasie** [*pla-zî*] n. f. (du gr. *leukos*, blanc, et *plasis*, formation). Affection inflammatoire chronique, caractérisée par la transformation cornée de l'épithélium de la bouche : *la leucoplasie se transforme parfois en cancer.*

**leucoplaste** [*plas-te*] n. m. Organite de la cellule végétale, qui donne naissance au leucite.

**leucopoïèse** [*po-iè-ze*] n. f. (du gr. *leukos*, blanc, et *poiein*, faire). Formation des diverses espèces de leucocytes. (On dit aussi LEUCOCYTOGÉNÈSE et LEUCOGÉNÈSE.)

**leucopyrite** n. f. Arséniure naturel de fer.

**leucorrhée** [*ko-ré*] n. f. (du gr. *leukos*, blanc, et *rhein*, couler). Écoulement blanchâtre ou jaunâtre des voies génitales de la femme.

— ENCYCL. La leucorrhée est idiopathique ou symptomatique. Idiopathique (*flueurs blanches*), elle s'observe chez les jeunes filles ou jeunes femmes chlorotiques ; elle se rencontre dans les cas de grossesse, de constipation, de fatigue, etc. Le traitement consiste en toniques reconstituants généraux. La *leucorrhée symptomatique* est due à des lésions de la vulve, du vagin ou de l'utérus et de ses annexes. Si l'écoulement est non purulent, les taches faites sur le linge sont blanches. Dans tous les cas, les injections sont de rigueur.

**leucorrhéique** [*ko-ré-i-ke*] adj. Qui a rapport à la leucorrhée.

**leucospis** [*kos-piss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, comprenant une vingtaine d'espèces des régions chaudes du globe.

**leucosporé** [*ko-spo-ré*], **e** adj. (du gr. *leukos*, blanc, et de *spore*). Se dit des champignons dont les spores sont de couleur blanche. N. f. pl. Groupe contenant les champignons à spores blanches comme les *amanites*, les *lépiotes*, les *lactaires*, les *russules*.

**leucotoxique** [*tok-si-ke*] adj. (du gr. *leukos*, blanc, et *toxikon*, poison). *Biol.* Se dit du sérum d'un animal qui, ayant été injecté à plusieurs reprises avec des leucocytes d'un autre animal d'espèce différente, devient capable de modifier et de dissoudre les leucocytes de ce dernier.

**Leuctres** [*leuk-tre*], v. de l'anc. Béotie, entre Platées et Thespies, célèbre par une victoire de Pélopidas, d'Epaminondas et des Thébains sur les Spartiates, en 371 av. J.-C.

**Leudaste,** comte de Tours, m. en 582. Il s'éleva, par l'intrigue, de la condition servile aux plus hautes fonctions de l'Etat, et fut l'ennemi personnel de Grégoire de Tours. Frédégonde le fit mettre à mort. Il a inspiré à Augustin Thierry deux de ses plus beaux *Récits des temps mérovingiens.*

**leude** n. m. (b. lat. *leudes* ; du germ. *lindus*, peuple). Nom chez les Germains, puis chez les Francs, du fidèle que chaque chef avait autour de soi, et, de là, à tous les hommes libres qui avaient prêté au roi serment de fidélité. (Les leudes étaient au-dessous des *antrustions*, liés au roi par un serment plus étroit, mais au-dessus des individus de condition servile.)

**Leupegem,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 1.210 h.

**leur** adj. poss. (du lat. *illorum*). D'eux, d'elles, qui appartient à eux, à elles : *les renards sont fameux par leurs ruses.*

**leur** pron. pers. de la 3e pers. A eux, à elles (se place devant le verbe, et ne prend jamais de *s*) : *un bon fils aime ses parents, et leur obéit. Le leur, la leur, les leurs*, pron. poss. La chose, les choses d'eux, d'elles : *les pauvres ont leurs peines, et les riches ont aussi les leurs.* N. m. *Le leur*, ce qui est à eux, à elles : *les sots n'attrapent rien et quelques-uns y mettent du leur.* N. m. pl. *Les leurs*, leurs parents, leurs amis, leurs nationaux : *les Anglais protègent énergiquement les leurs.*

**leurre** [*leu-re*] n. m. (anc. h. allem. *luoder*). Morceau de cuir rouge, en forme d'oiseau, auquel on attache un appât, et que l'on jette en l'air pour rappeler le faucon. Appât factice attaché à un hameçon. *Fig.* Artifice, amorce pour tromper : *la loterie est un leurre.*

L'exemple est un dangereux leurre :
Où la guêpe a passé, le moucheron demeure.
LA FONTAINE.

**leurré** [*leu-ré*], **e** adj. S'est dit dans le sens de déniaisé, rendu habile.

**leurrer** [*leu-ré*] v. a. Dresser à revenir au leurre : *leurrer un faucon. Fig.* Attirer par quelque espérance trompeuse : *il s'est laissé leurrer.* **Se leurrer** v. pr. Se bercer : *se leurrer d'une fausse espérance.*

**Leuthen,** village d'Allemagne (Prusse, Silésie). Victoire de Frédéric II sur les Autrichiens le 5 décembre 1757, pendant la guerre de Sept ans.

**Leuwenhoeck** ou mieux **Leeuwenhoeck** (Antoine), naturaliste hollandais, né et m. à Delft (1632-1723), qui décrivit la circulation capillaire, les globules rouges, les spermatozoïdes.

**Leuze,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai), sur la Dendre ; 5.870 h. — Comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 1.450 h.

**Leuze** (BOIS DE), bois du dép. de la Somme, situé dans l'ouest de Combles, et organisé par les Allemands dès 1915, comme le bois des Bouleaux, situé au nord-est du bois de Leuze, pour la défense du vallon au fond duquel se trouvait Combles, transformé en vraie place forte. Enlevé par les troupes britanniques le 15 septembre 1916, au cours de la seconde des quatre opérations dirigées alors contre Combles. Ce bois est réduit à l'état squelettique.

**lev** ou **lew** n. m. Monnaie bulgare correspondant au franc. Sa valeur nominale est de 0 fr. 99. Pl. des *leva*.

**levage** n. m. Action de lever. Action de lever un impôt. Action de mettre en place une charpente. Action de retirer le poisson du bateau de pêche. Dans la fabrication de la dentelle réseau, action de détacher le morceau fixé au parchemin. Manière d'assujettir les pampres dans les vignes. Action de lever par la fermentation ou l'ébullition. *Appareil de levage*. V. ENCYCL. *Arg.* Embauchage galant.

— ENCYCL. *Mécan.* Sous l'appellation d'*appareils de levage*, on comprend outre les grues ordinaires, tous les systèmes puissants (câbles-grues transporteurs, grues-tourelles automobiles, grues flottantes, ponts roulants, ponts transporteurs), actionnés par des appareils hydrauliques, à vapeur ou électriques et affectés à la manipulation soit de charges lourdes et encombrantes, soit des produits en amas (sable, pierres, charbon, ferrailles, etc.). Ces appareils à grande puissance de travail rendent des services considérables dans les gares, les ports, pour le chargement et le déchargement des wagons, des navires, dans les chantiers de toutes sortes, dans les usines métallurgiques (aciéries, forges, fonderies, laminage), pour le transport des lingots ou des poches de coulée, dans les manufactures de glace.

L'appareil de préhension est, suivant le cas, un jeu de chaînes et crochets, un assemblage de griffes articulées, un récipient (benne à chargement à la main, benne automatique à grappin), un électro-aimant, etc.

**Levaillant** [*va, ll* mll., *an*] (François), voyageur et naturaliste français, né dans la Guyane hollandaise, m. près de Sézanne (1753-1824). Il exécuta de fructueux voyages dans l'Afrique australe. C'est lui qui a rapporté en France la première girafe.

**levain** [*vin*] n. m. (rad. *lever*). Substance propre à exciter la fermentation dans un corps. Particulièrem., morceau de pâte aigrie qui, mêlé à la pâte du pain, le fait lever et fermenter : *la levure de bière est un véritable levain. Fig.* Germe d'une action morale ou intellectuelle, d'une passion : *levain de discorde.*

— ENCYCL. En boulangerie, le levain est une pâte de farine qu'on a laissée fermenter naturellement, ou qu'on a additionnée de levure (levure de bière, ou de grains). Ce levain, mélangé dans de certaines proportions à la pâte qu'on pétrit pour une fournée, a pour effet de provoquer dans la masse un commencement de fermentation, à la faveur duquel se produit un dégagement de gaz carbonique, qui fait lever la pâte, et la rend plus légère.

**Levallois-Perret** [*loi-pé-rè*], ch.-l. de c. (Seine), arr. et à 6 kil. de Saint-Denis ; 87.600 h. Ch. de f. Et. Constructions mécaniques. Distilleries, produits chimiques. C'est, en même temps que le chef-lieu, la seule commune du canton.

**Leval-Trahegnies,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin) ; 6.260 h.

**Levanna,** massif montagneux de la frontière franco-italienne des Alpes, situé aux sources de l'Arc.

**levant** [*van*] n. m. (de *lever*). Point où le soleil paraît se lever ; est, orient. Régions, particulièrement régions méditerranéennes, qui sont à notre orient (en ce sens prend une majuscule) : *voyager dans le Levant. Echelles du Levant*. V. ECHELLES. Dans le Midi, vent qui souffle du côté de l'orient. *Comm.* Variété de tabac peu chargé en nicotine : *fumer du levant.* Adj. m. *Soleil levant*, soleil qui se lève. *Fig.* Puissance nouvelle qui commence à se faire sentir : *adorer le soleil levant.*

**levanti** n. m. Soldat de la marine turque.

**Levantin, e,** habitant ou originaire des pays du Levant : *les Levantins.* Adjectiv. : *population levantine.* Se dit spécialement de la population mêlée des côtes d'Asie et d'Egypte.

**levantine** n. f. Etoffe de soie unie, originaire du Levant. Dague dont le pommeau s'épanouit en deux ailes.

**Levantine** (VAL), vallée supérieure du Tessin, avant son entrée dans le lac Majeur.

**Levasseur** (Thérèse), femme de J.-J. Rousseau, née à Orléans (1721-1801), bornée et vulgaire, mais dévouée. Les *Confessions* et la *Correspondance* de Rousseau contiennent le lamentable récit de cette vie à deux.

**Levasseur** (René), dit **de la Sarthe,** conventionnel français, ardent patriote, né à Sainte-Croix, m. au Mans (1747-1834). Il se signala par son énergie comme représentant du peuple en mission à l'armée du Nord.

**Levasseur** (Emile), économiste et géographe français, né et m. à Paris (1828-1911) : membre de l'Académie des sciences morales en 1868 ; administrateur du Collège de France ; auteur de remarquables travaux sur la géographie économique, et d'une *Histoire des classes ouvrières en France.*

**Le Vau** [*vô*] (Louis), architecte français, né et m. à Paris (1612-1670), qui édifia le château de Vaux, une partie des façades de la cour du Louvre, et continua les Tuileries (pavillons de Flore et de Marsan).

**lève** n. f. Pièce de bois pour soulever le pilon du moulin à poudre. Genre de tissage où le travail a lieu par le mouvement ascendant des lices. Maillet à long manche, pour jouer au mail.

**levé, e** adj. (de *lever*). Redressé. *Blas.* Attribut des animaux, et plus particulièrement de l'ours, quand ils sont debout et droits. *Voter par assis et levé*, manifester son vote en restant assis ou en se levant. *Au pied levé*, sans préparation, sans délai. *Tête levée, front levé*, avec résolution, sans rien craindre. *Pierre levée*, menhir. N. m. *Mus.* Le temps de la mesure où on lève le pied ou la main. *Topogr.* Action de lever un plan. (On écrivait mieux autref. et l'on écrit encore auj. LEVER.)

— ENCYCL. *Topogr.* Le levé de plan consiste à déterminer au moyen d'instruments spéciaux les dimensions de terrain, de constructions ou de machines, de façon à pouvoir reporter à une certaine échelle, sur le papier, les projections de leurs éléments. Dans les *levés de terrains*, on construit sur le papier un polygone semblable au polygone formé par le terrain ; les angles sont conservés en vraie grandeur, et les côtés réduits à une échelle déterminée ; un certain nombre de méthodes sont employées à cet effet. Pendant la Grande Guerre, on a effectué des levées de plan à l'aide de photographies prises en avion. Dans les *levés de constructions* on représente à une échelle déterminée les projections horizontales de chaque étage, ainsi que les sections ou *coupes* des différents étages par des plans verticaux, sur lesquels on projette les objets situés entre le plan de section et le mur le plus voisin au delà du plan par rapport à l'observateur. Dans les *levés de machines*, on procède de la même façon ; on projette sur un plan horizontal, après avoir déterminé la cote des différents points projetés puis on relève le détail des coupes. Dans les *levés de mines*, on détermine la direction et la pente des galeries, à l'aide d'instruments ; l'orientation des galeries et des puits est déterminée par rapport à trois plans rectangulaires, l'un horizontal, les deux autres verticaux. Pour le *levé d'un pays*, v. TRIANGULATION.

**lève-cadre** n. m. Outil dont se servent les apiculteurs pour enlever les cadres des ruches. Pl. des *lève-cadre* (ou *cadres*).

**lève-cul (à)** loc. adv. *Jouer à lève-cul*, jouer un jeu dans lequel le perdant se lève pour céder sa place à un nouveau joueur. *Chasser à lève-cul*, se dit des oiseaux qui attendent le départ du gibier pour fondre dessus.

**levée** [*vé*] n. f. Action de lever, d'enlever : *la levée d'un cadavre, des scellés, d'un pansement.* Action de recueillir : *faire la levée des grains.* Les récoltes à enlever : *vendre sa levée de fruits.* Action de germer, en parlant des graines. Moment où une assemblée clôt ses délibérations du jour : *levée de la séance.* Perception, collecte : *la levée des impôts.* Action de retirer les lettres d'une boîte pour les centraliser et les envoyer à destination. Enrôlement : *la levée des troupes.* Cartes prises au jeu par une carte supérieure : *faire deux levées.* Ce qu'on lève sur une pièce d'étoffe pour faire un vêtement. *Levée des scellés*, action par laquelle un officier de justice enlève des scellés. Digue, chaussée longeant un étang, un réservoir : *se promener sur la levée.* Petit plancher à l'arrière ou à l'avant d'un batelet. Glace assujettie sur la table de coulée, pour être travaillée. *Levée d'un siège*, retraite des assiégeants. *Levée du corps*, acte officiel par lequel on enlève le corps d'une personne décédée, pour l'inhumer ; cérémonie religieuse faite à ce moment au domicile du défunt. *Levée de boucliers*, démonstration des soldats romains lorsqu'ils se soulevaient contre leur général. *Fig.* Acte d'opposition ou attaque violente contre un gouvernement.

**lève-et-baisse** n. m. Genre de tissage dans lequel les fils de la chaîne exécutent simultanément les mouvements ascendants et les mouvements descendants au moment du passage des navettes.

**lève-gazon** n. m. invar. Outil qui sert à détacher du sol les bandes ou les carrés de gazon qu'on a préalablement coupées latéralement.

**lèvement** [*man*] n. m. Action de lever.

**Leven** (loch), lac d'Ecosse, dans le comté de Kinross. Dans une des quatre îles (*Castle Island*) ruines d'un château fort où fut enfermée Marie Stuart.

**lève-nez** [*né*] n. m. invar. Cordage servant à relever des objets qui exigent peu d'effort.

**Levens,** ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 18 kil. de Nice, non loin du confluent de la Vésubie avec le Var ; 1.380 h. Huiles. — Le cant. a 9 comm., et 5.590 h.

**Lévêque** (Pierre), hydrographe et mathématicien français, né à Nantes, m. au Havre (1746-1814). Membre de l'Académie des sciences (1796). On lui doit d'intéressants travaux sur l'art nautique et l'astronomie.

**Levêque** (Charles), professeur et philosophe français, né à Bordeaux, m. à Bellevue (1818-1900). Dans sa *Science du Beau*, il fut un des premiers en France à faire une étude spéciale de l'esthétique.

**lever** [*vé*] v. a. (lat. *levare*. — Prend un e ouvert devant une syllabe muette : *je lève*.) Hausser : *lever les bras.* Redresser ce qui était incliné : *lever la tête.* Relever : *lever un pont-levis.* Oter, enlever : *lever les scellés, un appareil.* Retirer du lit et habiller : *lever un malade, un enfant.* Couper une partie sur un tout : *lever une cuisse de poulet. Arg.* Faire un levage. *Fig.* Enrôler : *lever une armée.* Percevoir : *lever des impôts.* Dessiner : *lever un plan. Lever l'ancre*, appareiller. *Lever les épaules*, témoigner du mépris par un haussement d'épaules. *Lever la tête*, au fig., montrer de la hardiesse, de la fierté. *Lever les yeux sur*, au fig. aspirer, prétendre à. *En lever la main*, affirmer par serment qu'une chose est. *Lever la main sur quelqu'un*, le frapper ou menacer de le frapper. *Lever un lièvre*, le faire partir ; *fig.*, découvrir un secret ; soulever une question. *Fig.* et *fam. Lever le pied*, s'enfuir secrètement. *Lever le coude*, aimer à boire. *Lever le siège*, mettre fin aux opérations du siège : *fig.* et *fam.*, s'en aller. *Lever les cartes* ou simplem. *lever*, prendre les cartes jouées par les adversaires parce que ces cartes ont une valeur moindre. *Lever une difficulté*, la faire cesser. *Lever un interdit, une excommunication*, etc., en faire cesser les effets. *Lever le masque*, agir ouvertement, sans se cacher. *Lever la séance*, la clore. *Lever la lettre*, prendre dans les casses les caractères typographiques pour en composer des mots. *Milit. Levez-vous !* Sonnerie de clairon que l'on exécute à l'issue d'un tir après la sonnerie de *Cessez le feu*, et dans le but d'avertir les marqueurs qu'ils aient à quitter leurs abris pour compter les balles mises dans les cibles. V. n. Sortir de terre, commencer à pousser : *les blés lèvent.* Commencer à fermenter : *la levure fait lever la pâte.* **Se lever** v. pr. Se mettre debout. Sortir du lit. Apparaître sur l'horizon, en parlant d'un astre. Se soulever, se révolter. *Le vent se lève*, commence à souffler. *Se lever de table*, la quitter.

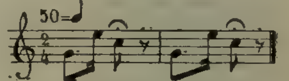

Levez-vous ! (sonnerie de clairon).

**lever** [*vé*] n. m. Le moment où l'on se lève : *le grand lever du roi.* Temps auquel on se lève. Moment où les astres apparaissent sur l'horizon : *le lever du soleil, en pays de montagnes, présente un magnifique spectacle.* Action de lever la toile au théâtre. *Lever de rideau*, petite pièce en un acte et de courte durée par laquelle on commence une soirée théâtrale. *Lever* (ou *levé*) *d'un plan*. V. LEVÉ. ANT. **Coucher.**

— ENCYCL. *Astron.* Le lever d'un astre est l'instant où il apparaît au-dessus de l'horizon sensible. Le lever d'un astre est donc variable suivant l'altitude de l'observateur. En astronomie, le lever proprement dit a lieu lorsque la distance zénithale de l'astre est 90° ; en d'autres termes, lorsqu'il apparaît au-dessus de l'horizon rationnel. Il est indispensable, cependant, de tenir compte de la réfraction, qui tend à diminuer la distance zénithale vraie. Comme la réfraction horizontale est de 35'6'', on voit que le lever d'un astre a lieu astronomiquement lorsque la distance zénithale est de 90°35'6''.

**Lever** (Charles-James), romancier irlandais, né à Dublin (1806-1872), auteur humoristique d'esquisses irlandaises (*Harry Lorrequer, Charles O'Malley*, etc.).

**lever-Dieu** n. m. Moment de la messe où le prêtre lève l'hostie consacrée, ou le calice. Pl. des *lever-Dieu.* (On dit auj. ÉLÉVATION.)

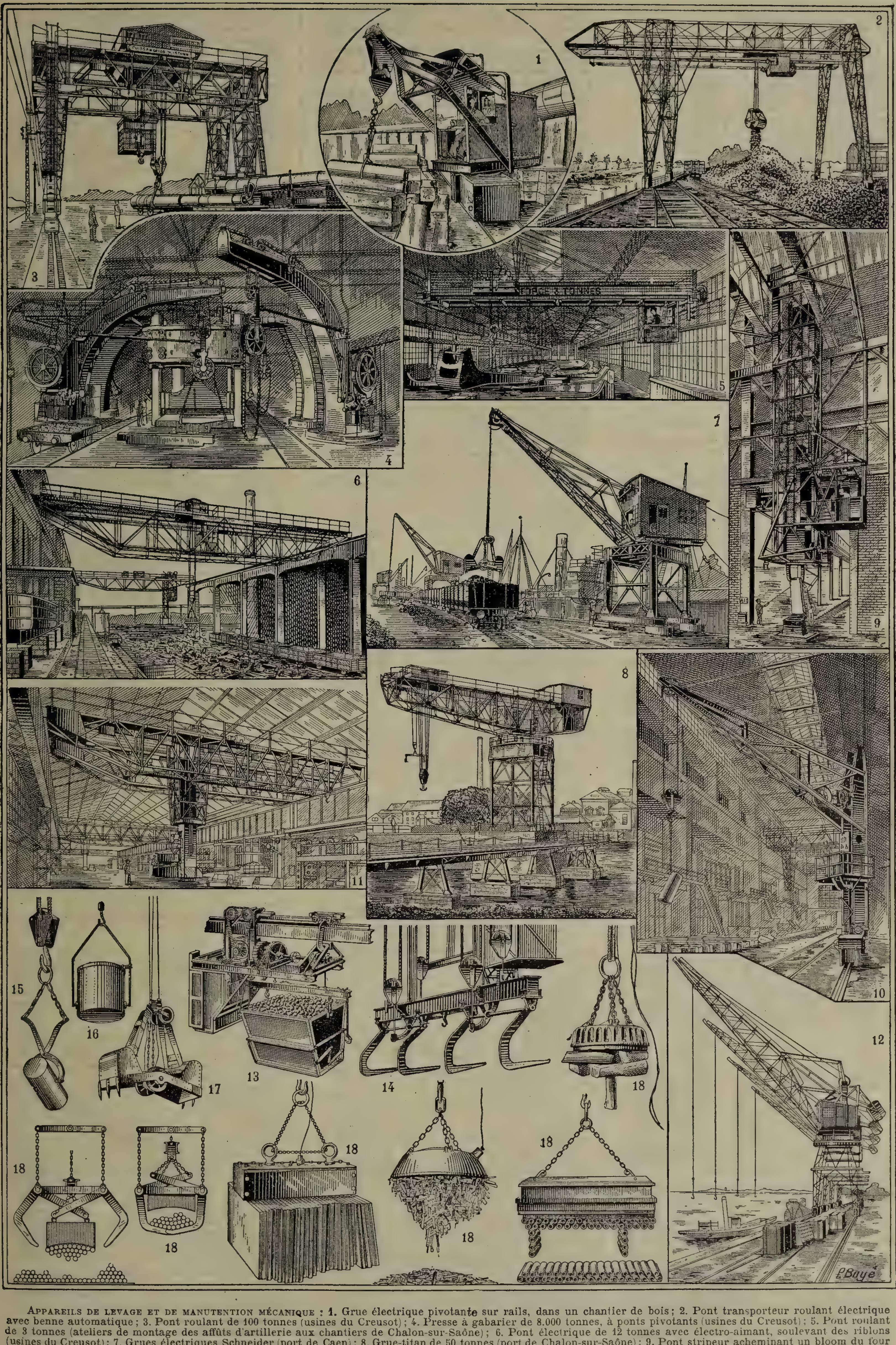

Appareils de levage et de manutention mécanique : **1.** Grue électrique pivotante sur rails, dans un chantier de bois ; 2. Pont transporteur roulant électrique avec benne automatique ; 3. Pont roulant de 100 tonnes (usines du Creusot) ; 4. Presse à gabarier de 8.000 tonnes, à ponts pivotants (usines du Creusot) ; 5. Pont roulant de 3 tonnes (ateliers de montage des affûts d'artillerie aux chantiers de Chalon-sur-Saône) ; 6. Pont électrique de 12 tonnes avec électro-aimant, soulevant des riblons (usines du Creusot) ; 7. Grues électriques Schneider (port de Caen) ; 8. Grue-titan de 50 tonnes (port de Chalon-sur-Saône) ; 9. Pont stripeur acheminant un bloom du four réchauffeur au laminoir ; 10. Grue-vélocipède dans une fosse de coulée ; 11. Pont chargeur pour fours Martin (usines du Creusot) ; 12. Grues électriques Wellmann sur un quai maritime ; 13. Wagonnet automoteur basculant sur voie aérienne ; 14. Palonnier en long pour pièces longues ; 15. Griffes ; 16. Benne basculante ; 17. Benne piocheuse ; 18. Six modèles différents d'électro-aimants.

**lève-roues** n. m. Cric à levier pour soulever les voitures et enlever les roues. (On dit aussi CHÈVRE.)

**Leverrier** [*vè-ri-é*] (Urbain-Jean-Joseph), astronome français, né à Saint-Lô, m. à Paris (1811-1877). Après divers travaux sur le système solaire, notamment sur les limites de l'inclinaison des orbites planétaires et sur la théorie de Mercure, il entreprit par le calcul la recherche d'une planète dont les perturbations d'Uranus faisaient soupçonner l'existence. Il fit connaître le résultat de son admirable travail, et, le 23 septembre 1846, l'astronome Galle, de Berlin, cherchant avec son télescope la planète annoncée, la trouva presque exactement au point indiqué. On l'a appelée *Neptune*. Un astronome anglais, Adam, était arrivé en même temps au même résultat, mais de ces deux savants, dont chacun ignorait le travail de l'autre, Leverrier fut le premier à publier le sien. Le grand astronome devint directeur de l'Observatoire de Paris.

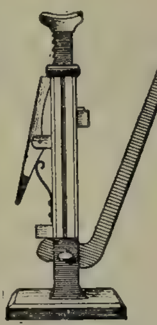
Lève-roues.

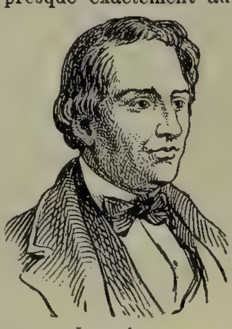
Leverrier.

**leverriérite** n. f. Variété colorée de kaolin.

**Levertin** (Oscar Ivar), écrivain suédois, né à Gryt, m. à Stockholm (1862-1906); chef du mouvement antinaturaliste en Suède : romancier psychologue, critique remarquable, et surtout poète lyrique d'une forme achevée (*Légendes et Chansons*).

**Lèves,** comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 3 kil. de Chartres, près de l'Eure ; 1.280 h. (*Levois*).

**Levet** [*vè*], ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 18 kil. de Bourges, sur le Beugnon ; 903 h. Ch. de f. de Bourges à Laugère. — Le canton a 13 comm., et 5.037 h.

**leveur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Ouvrier qui, dans les fabriques de papier et de carton, puise dans la cuve la pâte à papier pour la verser dans les formes. Ouvrier qui retire le papier ou le carton séché. Ouvrier typographe (qui lève la lettre).

**Lévezou,** plateau de l'Aveyron, se rattachant au massif Central. Point culminant, le Pal (1.157 m.).

**Lévi,** patriarche hébreu, né en Mésopotamie, troisième fils de Jacob et de Lia. Il donna son nom à l'une des tribus d'Israël, celle qui fournissait les ministres de l'autel ou *lévites* (*Bible*).

**Lévi** (Sylvain), sanscritiste français, né à Paris en 1863 (*le Théâtre Indien*, etc.).

**Léviathan,** monstre dont il est question dans la Bible, au *Livre de Job* (III, 8), et dont le nom a passé dans la langue pour désigner quelque chose de colossal et de monstrueux.

**Léviathan** (*le*), célèbre ouvrage de Hobbes, où se trouvent exposés et développés avec une remarquable puissance de logique les principes de l'auteur en psychologie (sensualisme), en métaphysique (matérialisme), en morale (utilitarisme), et en politique (despotisme) [1651].

**Lévie,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 29 kil. de Sartène, au-dessus d'un affluent du Tavaria ; 2.710 h. Huiles. — Le cant. a 5 comm., et 7.020 h.

**levier** [*vi-é*] n. m. (de *lever*). Barre inflexible, basculant autour d'un point d'appui. *Fig.* Moyen d'action : *l'argent est un puissant levier. Levier hydraulique*, appareil qui sert à enlever l'eau d'une rivière par le moyen de la force même du courant. *Levier pneumatique*, appareil appliqué au clavier de l'orgue, et destiné à faciliter l'abaissement des touches. Barre de fer propre à soulever les fardeaux.

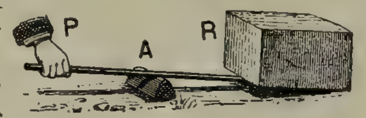

Levier : P, puissance ; A, point d'appui ; R, résistance.

— Encycl. *Mécan.* De toutes les machines, le levier est le plus simple. Lorsqu'un levier n'est soumis qu'à l'action de deux forces, qu'on désigne généralement sous les noms de *puissance* et de *résistance*, on appelle *bras de levier* les distances du point d'appui aux directions des deux forces. Dans ce cas l'équilibre exige que les forces aient une résultante unique, dirigée vers le point fixe, c'est-à-dire que ces forces soient dirigées dans un même plan passant par le point fixe, et que leurs distances à ce point soient inversement proportionnelles à leurs intensités.

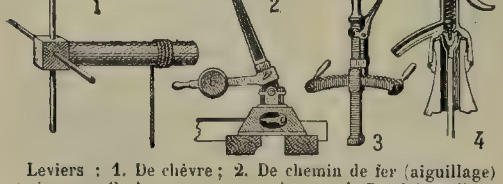

Leviers : 1. De chèvre ; 2. De chemin de fer (aiguillage) et signaux ; 3. A pompe, pour voitures ; 4. De siphon d'eau gazeuse (coupe).

Il existe trois genres de leviers : 1° celui dans lequel le point d'appui est placé entre la puissance et la résistance (balance romaine) ; 2° celui dans lequel la résistance est entre le point d'appui et la puissance (casse-noix) ; 3° celui dans lequel la puissance est entre le point d'appui et la résistance (pince à sucre).

Le levier joue un très grand rôle dans la mécanique ; la plupart des machines simples, les clefs, les ciseaux, les tenailles, les pincettes, les balances, les grues, ainsi que les machines les plus compliquées, ne sont que des leviers ou des systèmes de leviers, la machine animale n'est elle-même qu'un composé de leviers.

Archimède est le premier qui détermina d'une manière scientifique les lois de la puissance du levier ; on lui attribue cette parole : « Qu'on me donne un point d'appui, et je soulèverai la terre ».

**Levier** [*vi-é*], ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 22 kil. de Pontarlier ; 1.210 h. Scieries. — Le cant. a 15 comm., et 8.020 h.

**levière** n. f. Grosse corde enroulée autour d'un treuil, et servant à relever un filet tendu aux arches d'un pont.

**lévigateur** n. m. Appareil pour laver la pulpe de betterave.

**lévigation** [*si-on*] n. f. Action de léviger.

**léviger** [*jé*] v. a. (du lat. *levigare; de levis*, lisse. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il lévigea, nous lévigeons.*) Réduire en poudre impalpable une substance en la délayant dans un liquide qui la laisse précipiter ensuite : *léviger de la craie.*

**lévirat** [*ra*] n. m. (du lat. *levir*, beau-frère). Mariage du beau-frère et de la belle-sœur, ordonné par la loi juive dans le but d'assurer la continuité de la famille.

**léviration** [*si-on*] n. f. Syn. de LÉVIRAT.

**lévirostres** [*ros-tre*] n. m. pl. Groupe d'oiseaux passereaux auquel appartiennent les *guêpiers*, *martins-pêcheurs*, etc. S. un *lévirostre.*

**levis** [*vi*] adj. m. V. PONT-LEVIS.

**Levis** [*viss*] (François-Gaston, duc **de**), maréchal de France, né au château d'Ajac (Aude), m. à Arras (1720-1787). Il défendit héroïquement le Canada, après la mort de Montcalm. — Son fils, Gaston, homme politique et écrivain français, né et m. à Paris (1764-1830) ; membre de l'Académie française et pair de France en 1816.

**Lévitann,** peintre russe, m. en 1900 ; excella dans l'interprétation des paysages russes.

**lévitation** [*si-on*] n. f. (du lat. *levitas*, légèreté). Opération que prétendent accomplir les spirites, et qui consiste à soulever un objet par la seule puissance du fluide humain, sans contact de la main ou au moins sans effort musculaire.

**lévite** n. m. Chez les Israélites, ministre du culte, de la tribu de *Lévi*. *Par ext.* Clerc, ecclésiastique.

**lévite** n. f. (par comparaison avec l'habit ecclésiastique). Espèce de robe longue que portaient autrefois les femmes. Sorte de redingote longue.

**Lévite d'Ephraïm,** personnage de la Bible (*Livre des Juges*, XIX). Sa femme étant morte des suites des violences que lui avaient fait subir les gens de Gabaa, toutes les tribus se soulevèrent et anéantirent Gabaa et toute la tribu de Benjamin.

— *Iconogr.* Tableau de Henner, une de ses plus belles œuvres (1898). Le corps outragé de la femme du lévite est étendu sur le dos, tout nu. Au-dessus, dans l'ombre on voit la figure éplorée du mari (v. p. 70) ; — le même sujet a été traité par Couder.

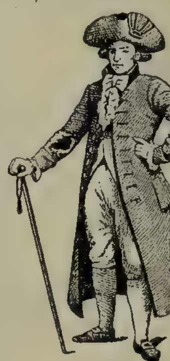
Lévite.

**lévitique** adj. Qui a rapport aux lévites : *loi lévitique.*

**Lévitique** (le), IIIe livre du Pentateuque de Moïse, ainsi appelé parce qu'il contient les règlements et observations qui regardent les prêtres et les lévites. On y trouve le récit de ce qui s'est passé dans le premier mois de la deuxième année de la sortie d'Égypte. C'est comme le rituel de la religion juive.

**Levitsky** (Dimitri-Gregorievitch), peintre russe (1735-1822), portraitiste de Catherine II, Paul Ier ; dessinateur spirituel et coloriste ingénieux.

**levius fit patientia Quidquid corrigere est nefas,** mots lat. signif. : *La résignation abrège tous les maux auxquels il n'est pas permis de remédier.* Maxime philosophique d'Horace (*Odes*, I, 24, 19), qui a son pendant chez nous dans le dicton populaire : *Quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a.*

**lévocyclette** [*klè-te*] n. f. (de *levier*, et *cycle*). Bicyclette dans laquelle les manivelles sont remplacées par des leviers, qui, au moyen de bielles, transmettent le mouvement à la roue motrice par deux engrenages.

**lévogyre** adj. (du lat. *lævus*, gauche, et *gyrare*, tourner). Qui dévie à gauche le plan de polarisation de la lumière : *sucre lévogyre.*

**lévosine** n. f. Composé qui se trouve dans les grains d'orge, de seigle et de blé.

**levrauder** [*vrô-dé*] v. a. *Fam.* Harceler, poursuivre quelqu'un comme un lièvre. (Peu us.)

**levraut** [*vrô*] n. m. Jeune lièvre. Espèce de chardon.

**lèvre** n. f. (lat. *labrum*). Partie extérieure de la bouche, qui couvre les dents. Bouche considérée comme l'organe de la parole : *des lèvres hardies.* Bord saillant d'une ouverture quelconque : *les lèvres d'un entonnoir de mine.* Pl. Bords d'une plaie. *Bot.* Lobes de certaines fleurs, en forme de lèvres. *Du bout des lèvres*, avec dédain. *Sourire du bout des lèvres*, sourire à contre-cœur. *Avoir le cœur sur les lèvres*, avoir des nausées ; être très franc. *Se mordre les lèvres*, s'empêcher de rire ; se repentir d'une chose. Prov. V. COUPE.

— Encycl. *Anat. Lèvres de la bouche.* Les deux lèvres, l'une supérieure, l'autre inférieure, se réunissent en angle de chaque côté de la ligne médiane, en formant les *commissures*. Leur bord libre est revêtu d'une muqueuse très fine, l'*ourlet* ou le *bourrelet* des lèvres. Les deux lèvres sont sujettes à de nombreux vices de conformation (bec-de-lièvre) ; la chirurgie sait aujourd'hui réparer habilement ces difformités.

*Lèvres de la vulve.* On distingue deux replis externes : les *grandes lèvres*, et deux internes, les *petites lèvres* ou *nymphes.*

— *Zool.* Chez les arthropodes, principalement chez les insectes, on appelle *lèvres* deux pièces horizontales, l'une au-dessous, l'autre au-dessus de l'ouverture buccale. La lèvre inférieure possède des appendices : lobes, palpes, etc.

**levreteau** [*tô*] n. m. Petit levraut.

**levrette** [*vrè-te*] n. f. (de *lévrier*). Femelle du lévrier. Variété petite du lévrier d'Italie. Rabot à plusieurs lames obliques.

**levretté** [*vrè-té*], **e** adj. Qui a la taille mince et surtout le ventre relevé comme un lévrier : *épagneul levretté.*

**levretter** [*vrè-té*] v. n. Mettre bas en, parlant de la femelle du lièvre. V. a. Chasser le loup et le sanglier avec des lévriers.

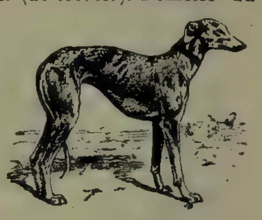
Levrette.

**levretterie** [*vrè-te-rî*] n. f. Art de dresser les lévriers à la chasse.

**levretteur, euse** [*vrè-teur, eu-ze*] n. Personne qui dresse les lévriers, qui chasse avec des lévriers ou des levrettes.

**lévreux, euse** [*vreu, eu-ze*] adj. Qui a de grosses lèvres : *les nègres sont lévreux* (peu us).

**levriche** n. f. Jeune levrette.

**lévrier** [*vri-é*] n. m. (de *lièvre*). Chien à hautes jambes, propre à la chasse du lièvre : *la chasse au lévrier est interdite en France. Blas.* Chien héraldique, toujours représenté avec un collier muni d'un anneau.

— Encycl. Les lévriers, que l'on classe ordinairement en deux catégories (lévriers à poils ras et lévriers à poils longs) sont des chiens de désert, qui semblent originaires de la région indo-arabe. Leur conformation les rend extraordinairement agiles et rapides ; mais ce sont des animaux en général inintelligents. On les emploie dans la chasse au lièvre ou pour les gazelles et les antilopes. A la première catégorie appartiennent le lévrier d'Afrique, les lévriers de Grèce, du Kordofan, le sloughi, le lévrier de Perse, la levrette ; aux lévriers à poils longs appartiennent les lévriers russes, du Kurdistan, de Tartarie, etc.

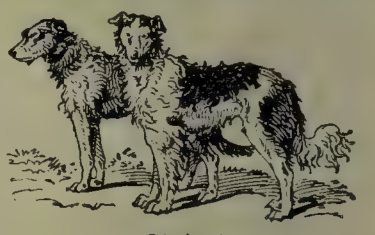
Lévriers.

**Lévrier** (le), petite constellation voisine de la grande Ourse. (On l'appelle aussi *les chiens de chasse*).

**Lévrier** (BAIE DU), baie voisine du cap Blanc (Afrique occidentale), appelée officiellement *baie Etienne.* Pêcheries.

**levron, onne** [*o-ne*] n. Lévrier qui n'a pas plus de six mois environ. *Blas.* Lévrier qui n'est pas colleté.

**Levroux** [*vrou*], ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 20 kil. de Châteauroux, près de la source du Sept-Fonds ; 4.200 h. Ch. de f. sur route, de Châteauroux à Valençay. Tanneries. — Le cant. a 12 comm. et 11.130 h.

**lévulane** n. f. Hydrate de carbone contenu dans les mélasses.

**lévuline** n. f. Variété de dextrine tirée des jus de topinambours.

**lévulique** adj. Se dit d'un acide obtenu par oxydation du lévulose.

**lévulose** [*lô-ze*] n. m. *Chim.* Sucre lévogyre, de la famille des glucoses.

— Encycl. Le lévulose s'obtient en même temps que le glucose, dans l'hydrolyse du saccharose. C'est une substance à saveur peu sucrée, deliquescente, soluble dans l'eau, cristallisant difficilement. On l'utilise dans l'alimentation des diabétiques.

**lévulosurie** [*zu-rî*] n. f. Présence de lévulose dans les urines.

**levurage** n. m. Action d'ajouter des levures dans un milieu où l'on veut établir ou rétablir une fermentation.

**levure** n. f. (de *lever*). Nom donné aux saccharomyces, champignons provoquant la fermentation. *Levure de bière*, écume qu'on enlève de la bière en fermentation, et qui sert de levain aux boulangers. Ce qu'on retire de dessus et de dessous le lard à larder. *Levures alcooliques*, levures propres à déterminer la fermentation alcoolique. *Pop.* Fuite. *Pratiquer une levure*, s'enfuir.

— Encycl. Les levures (*saccharomyces*) sont des champignons ascomycètes, qui se multiplient ordinairement par bourgeonnement, d'où leur disposition fréquente en chapelets de cellules. Placées dans des conditions particulières d'humidité et de chaleur, les levures déterminent des phénomènes de fermentation alcoolique, c'est-à-dire qu'elles décomposent le sucre en alcool et anhydride carbonique. (V. FERMENTATION.) Le genre saccharomyces comprend plusieurs espèces, dont les principales sont la levure de bière (*saccharomyces cerevisiæ*), les levures de vin (*saccharomyces ellipsoidus* et *Pastorianus*), les levures de fruits (*saccharomyces exiguus* et *apiculatus*, etc.). La levure de bière, outre celles communes à toutes les levures, possède encore d'autres propriétés ; elle est utilisée dans la distillerie pour faire fermenter les moûts ; on l'ajoute aux levains de pâtisserie et de boulangerie. Les levures — et notamment la levure de bière — ont été préconisées en médecine dans le traitement des staphylococcies (furoncles, anthrax, pyodermites, acné phlegmoneuse) dans la diabète, la bronchite, la pneumonie. Leur action est inconstante.

Les levures cultivées sont des levures obtenues de cultures soigneusement sélectionnées, et qui, placées dans le milieu favorable à leur développement, y déterminent une fermentation rationnelle.

**levurer** v. a. Soumettre au levurage.

**levurier** [*ri-é*] n. m. Fabricant, marchand de levure de bière.

**lévuromètre** n. m. (de *levure*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument servant à constater la puissance d'un levain ou d'une levure.

**Lévy** (Emile), peintre d'histoire français, né et m. à Paris (1826-1890) ; auteur d'œuvres de belle facture : *Vercingétorix se rendant à César, le Jugement de Midas, Caligula*, etc.

**Lévy** (Maurice), mathématicien et ingénieur français, né à Ribeauvillé, m. à Paris (1838-1910) ; membre de l'Académie des sciences (1883). On lui doit de remarquables travaux de mécanique.

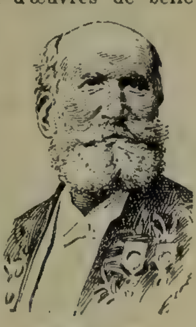
Maurice Lévy.

**Lévy** (Henri-Léopold), peintre français, né à Nancy, m. à Paris (1840-1904). On lui doit : *le Couronnement de Charlemagne* et *Charlemagne fondateur de l'Ecole palatine*, au Panthéon ; *la Mort de Sarpedon*, etc.

**Lévy** (Auguste-Michel), ingénieur et minéralogiste français, né et m. à Paris (1845-1911) ; membre de l'Académie des sciences en 1898 ; a eu une grande part à l'établissement de la carte géologique de la France.

**Lévy** (Raphaël-Georges), économiste français, né à Paris en 1853 ; membre de l'Académie des sciences morales en 1913.

**Lévy-Bruhl** (Lucien), philosophe français, né à Paris en 1857, membre de l'Académie des sciences morales en 1917 ; auteur de *la philosophie d'Auguste Comte, la Morale et la Science des Mœurs*, etc.

**Lévy-Dhurmer** (Lucien), peintre français, né à Alger en 1865, auteur de portraits pleins de finesse et de grâce (*Rodenbach, les Aveugles à Tanger*).

**Lewal** (Jules-Louis), général français, né à Paris, m. à Senlis (1823-1908). Il a écrit des ouvrages qui ont fait autorité : *la Réforme de l'armée, Etudes de guerre*, etc.

**Lewarde,** comm. du Nord, arr. et à 7 kil. de Douai, au-dessus de la Scarpe canalisée ; 1.440 h. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

**Lewenhaupt** (Adam-Louis, comte **de**), général suédois, né près de Copenhague, m. à Moscou (1659-1719) ; vaillant capitaine de Charles XII. Il fit déclarer la guerre à la Russie (1740) et, après la capitulation d'Helsingfors, fut condamné à mort.

**Lewes,** v. d'Angleterre (Sussex) ; 11.000 h. Bataille de 1264, où Simon de Montfort fit prisonnier le roi Henri III.

**Lewes** (Georges Henry), écrivain anglais, né et m. à Londres (1817-1878) ; critique et romancier philosophe, célèbre par sa longue liaison avec G. Eliot (*Vie de Gœthe* ; trad. d'Aug. Comte).

**Lewis.** *Géogr.* V. SNAKE RIVER.

**Lewis,** île de l'archipel des Hébrides ; 30.000 h. V. pr. *Stornoway*.

**Lewis** (Matthew Gregory), romancier anglais, né à Londres, m. en mer (1775-1818). Ses romans, en particulier *le Moine*, sont un tissu de scènes fantastiques et souvent licencieuses.

**Lewis** (George Cornewall), homme politique et historien anglais, né à Londres, m. à Harpton-Court (1806-1863). Chancelier de l'Echiquier (1855), ministre de l'intérieur (1859) et de la guerre (1861).

**lewisite** n. f. Titanate-antimoniate naturel de calcium avec de l'oxyde ferreux.

**Lewiston,** v. des Etats-Unis (Maine, comté d'Androscogin), sur la rivière de ce nom ; 28.100 h.

**lex est quod notamus,** mots lat. signif. : *Ce que nous écrivons fait loi.* Devise de la chambre des notaires, à Paris. Elle est due à Santeul.

**lexicographe** [*lèk-si*] n. m. (gr. *lexikon*, lexique, et *graphein*, écrire). Auteur d'un lexique ou de travaux sur les mots d'une langue : *Henri Estienne fut le plus grand lexicographe de la Renaissance.*

**lexicographie** [*lèk-si, fî*] n. f. Science de la composition des lexiques : *la lexicographie a fait de grands progrès au XIXe siècle.*

— ENCYCL. La lexicographie n'était pas inconnue à l'antiquité classique. Nous avons en grec les lexiques de Suidas, en latin l'Abrégé de Festus. La période byzantine fut très féconde en lexiques. Avec les Estienne, la lexicographie acquit une ampleur et une précision qui n'ont pas cessé de croître après eux. Le XVIIIe et le XIXe siècle ont vu paraître le *Thesaurus græcæ linguæ* de Didot, le *Totius latinitatis Lexicon* de Forcellini, le dictionnaire de Littré, le *Grand Dictionnaire* de Pierre Larousse, le dictionnaire de Darmesteter-Hatzfeld-Thomas, le *Dictionnaire de la langue française au moyen âge* de Godefroy. Citons enfin le *Thesaurus* de la langue latine publié à Berlin.

**lexicographique** [*lèk-si*] adj. Qui a rapport à la lexicographie.

**lexicographiquement** [*lèk-si, ke-man*] adv. Au point de vue lexicographique.

**lexicologie** [*lèk-si, jî*] n. f. (du gr. *lexikon*, lexique, et *logos*, traité). Science, connaissance raisonnée des mots sous le rapport de l'étymologie, des acceptions, et, en général, de tout ce qu'il est essentiel de savoir pour écrire convenablement une langue. Traité sur ce sujet : *la* Lexicologie des Ecoles, *par Pierre Larousse.*

**lexicologique** [*lèk-si*] adj. Qui a rapport à la lexicologie : *exercice lexicologique.*

**lexicologue** [*lèk-si-ko-lo-gue*] n. m. Qui s'occupe de lexicologie.

**lexicon** [*lé-ksi-kon'*] n. m. (mot gr. formé de *lexis*, mot). Lexique grec, dictionnaire grec.

**Lexington** [*lèk-sin'gh-ton'*], v. des Etats-Unis Kentucky), sur l'Elkhorn ; 41.500 h. Université.

**lexique** [*lèk-si-ke*] n. m. (gr. *lexikon* ; de *lexis*, mot). Dictionnaire des formes propres à un auteur : *le lexique de Virgile.* Dictionnaire abrégé. Ensemble des mots d'une langue.

**lex non scripta,** m. lat. signif. : *loi non écrite*, c'est-à-dire le droit naturel.

**Lexoviens** [*lèk-so-vi-in*], peuple de la Gaule ancienne (région de Lisieux).

**Leybach** (Ignace), compositeur et organiste français, né à Gambsheim (Bas-Rhin), m. à Toulouse (1817-1891) ; auteur de compositions pour l'orgue.

**Leyde** [*lè-de*] ou **Leide** ou **Leyden** [*dèn'*] (en holland. **Leijden**), v. des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), sur le Vieux-Rhin ; 67.000 h. Fabrication de draps, lainages, tanneries. Belle église gothique. Université célèbre, bibliothèque, riches collections scientifiques et d'antiquités ; typographie immortalisée par les Elzévir. Patrie de Gérard Dov. Rembrandt, Jean de Leyde, Heinsius, Dozy, J. Steen.

**Leygues** (Jean-Claude-*Georges*), homme politique français, né à Villeneuve-sur-Lot en 1857. Plusieurs fois ministre ; président du conseil, du 24 septembre 1920 au 16 janvier 1921.

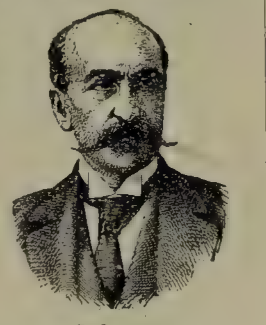
G. Leygues.

**Leyme,** comm. du Lot, arr. et à 32 kil. de Figeac ; 1.340 h. Asile d'aliénés.

**Leyre** [*lè-re*] (la), riv. des Landes, qui se jette dans le bassin d'Arcachon ; cours 80 kil.

**Leys** (Jean-Auguste-Henri), peintre belge, né et m. à Anvers (1815-1869) ; connu par ses tableaux d'histoire et ses peintures murales de l'hôtel de ville d'Anvers.

**Leyselle,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Furnes) ; 1.510 h.

**Leysin,** comm. de Suisse (cant. de Vaud), à 1.263 m. d'altitude ; 1.100 h. Sanatoriums pour tuberculeux, héliothérapie. Sports d'hiver.

**Leyte,** île de l'archipel américain des Philippines (groupe des Visayas) ; 358.000 h. — La prov. du même nom, qui englobe différentes petites îles voisines, compte 389.000 h.

**Leyva** (Antonio **de**), général espagnol, un des meilleurs capitaines de Charles-Quint, né en Navarre, m. à Aix-en-Provence (1480-1536). Il se distingua en Italie contre les Français.

**lez** ou **lès** [*lè*] prép. (du lat. *latus*, côté). Près de : *Plessy-lez-Tours.* (Vx et ne se retrouve que dans les noms géographiques.)

**lézard** [*zar*] n. m. (lat. *lacertus*). Genre de reptiles sauriens des régions froides et tempérées. *Fam.* Paresseux. *Faire le lézard, prendre un bain de lézard*, se chauffer paresseusement au soleil.

— ENCYCL. Les lézards (*lacerta*) sont des animaux vifs, élancés, qui se plaisent dans les endroits rocailleux ou arides et recherchent la chaleur du soleil ; pendant la saison froide, ils demeurent engourdis dans les crevasses des murs. Inoffensifs, ils vivent de petits animaux et d'insectes. Le géant du genre est le *lézard ocellé*, du midi de l'Europe, qui mesure jusqu'à 80 centimètres. Le *lézard vivipare*, tout petit, remonte jusqu'en Laponie ; il est commun à Paris, ainsi que le *lézard des souches* et ses innombrables variétés. Le lézard vert atteint 0 m,35 de long.

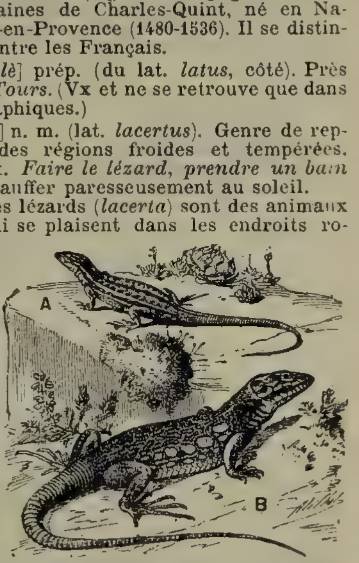

Lézards : A, des murailles ; B, ocellé.

**Lézard** (le), petite constellation située entre celles du Cygne et d'Andromède et comprenant quelques étoiles de coloration variée, d'où le nom donné au groupe.

**lézarde** n. f. Crevasse dans un mur. Galon festonné des deux côtés, dont on recouvre les coutures des étoffes pour ameublement.

**lézardé, e** adj. Crevassé : *mur lézardé.*

**lézardelle** [*dè-le*] n. f. Nom vulgaire des saurures.

**lézarder** [*dé*] v. a. Produire des lézardes dans. V. n. *Fam.* Flâner. **Se lézarder** v. pr. Se fendre, se crevasser, en parlant des murs.

**Lézardière** (Mlle Marie-Charlotte-Pauline **de**), écrivain et historien français, née à La Verrie (Poitou), m. à La Provôtière (1754-1835). On lui doit la *Théorie des lois politiques de la monarchie française*, ouvrage savant, malgré des vues aujourd'hui reconnues fausses.

**Lézardrieux** [*dri-eû*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 26 kil. de Lannion ; 2.390 h. Ch. de f. Et. Port sur le Trieux. Station de torpilleurs. — Le cant. a 7 comm. et 13.110 h.

**Lézat,** comm. de l'Ariège, arr. et à 40 kil. de Pamiers, sur la Lèze ; 2.560 h. Ch. de f. S.-O.

**Lezay** [*zè*], ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 12 kil. de Melle, sur le ruisseau de Chaboussau ; 2.520 h. — Le cant. a 10 comm., et 10.430 h.

**Lézennes,** comm. du Nord, arr. et à 6 kil. de Lille ; 1.940 h. Ch. de f. N. Carrières.

**Lézignan,** ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 22 kil. de Narbonne, non loin de l'Orbieu ; 6.340 h. (*Lézignannais*). Ch. de f. M. Vins, eaux-de-vie. — Le cant. a 17 comm., et 19.960 h.

**Lezoux** [*zou*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 16 kil. de Thiers, non loin de l'Allier ; 3.560 h. Ch. de f. P.-L. M. Huiles, poterie. — Le cant. a 12 comm., et 11.360 h.

**Lhassa,** capit. du Tibet, sur le Kitchou ; 30.000 h. Nombreuses lamaseries, vers lesquelles se rendent d'incessants pèlerinages. Résidence du dalaï-lama. Fabrication d'étoffes.

**L'Héritier** (Charles-Louis), botaniste français, né et m. à Paris (1746-1800). Membre de l'Académie des sciences. On lui doit une *Flore du Pérou.*

**L'Hermitte** (François, dit *Tristan*), romancier et dramaturge français, né à Soliers (1601-1655) ; membre de l'Académie française. Le succès de sa tragédie *Mariamne* balança celui du *Cid.*

**Lhermitte** (Jean-Marthe-Adrien), vaillant amiral français, né à Coutances, m. au Plessis-Picquet (1766-1836). Il se signala contre les Anglais pendant les guerres du premier Empire.

**Lhermitte** (*Léon*-Augustin), peintre de paysage et de genre français, né au Mont-Saint-Père, m. à Paris (1844-1925), membre de l'Académie des beaux-arts en 1905. Il excelle dans les peintures de scènes champêtres : *la Paye des moissonneurs, la Mort et le Bûcheron*, etc.

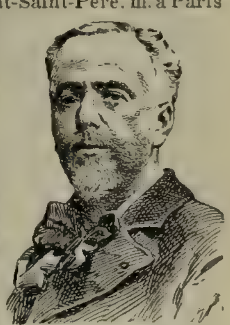
Léon Lhermitte.

**Lhomond** [*mon*] (Charles-François, abbé), grammairien et écrivain classique français, né à Chaulnes, m. à Paris (1727-1794), auteur d'une célèbre *Grammaire latine* et du *De viris illustribus urbis Romæ*.

**Lhôpital** (François **de**), maréchal de France, m. à Paris (1583-1660). Il prit Arras en 1640.

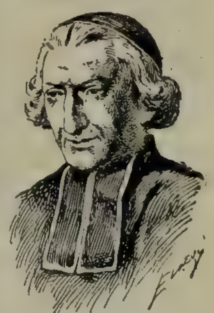
Lhomond.

**L'Hospital** [*lô-pi*] (Michel **de**), homme d'Etat français, né à Aigueperse (Puy-de-Dôme), m. à Bellebat (Seine-et-Oise) [1507-1573]. Conseiller au Parlement de Paris, ambassadeur au concile de Trente, surintendant des finances et enfin chancelier de France (1560), il s'employa de toutes ses forces à calmer les haines religieuses et à arrêter l'effusion du sang. L'édit de Romorantin (1560), puis l'édit de janvier 1562 et la réunion du colloque de Poissy n'eurent malheureusement aucun résultat décisif. Michel de L'Hospital réussit pourtant à obtenir la réunion des états généraux à Orléans et à Saint-Germain, et ses ordonnances, notamment les ordonnances d'Orléans et de Moulins, portent la trace d'un sentiment très vif de la liberté et de l'égalité bien entendue. Haï des Guises pour avoir provoqué la pacification d'Amboise (1563) et la paix de Longjumeau, il dut quitter la cour (1568). Les historiens sont unanimes à louer l'étendue de son esprit, la rectitude de son jugement, la modération de son caractère, la fermeté et la pureté de ses intentions, l'austère sévérité de ses mœurs, son intégrité. Le jour de la Saint-Barthélemy, il fit ouvrir, toutes grandes, à une foule fanatique, les portes de son château de Vignay. Sa vie fut épargnée, mais il mourut de chagrin quelques mois après.

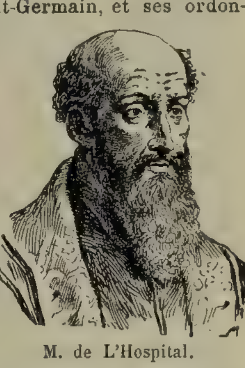
M. de L'Hospital.

**Lhôte** (Nestor), voyageur et égyptologue français, né à Cologne, m. à Paris (1804-1842) ; auxiliaire précieux de Champollion.

**Lhuis** [*lui*], ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 23 kil. de Belley, près du Rhône ; 1.000 h. Ch. de f. Carrières. — Le cant. a 12 comm., et 6.300 h.

**li** n. m. Mesure itinéraire chinoise, valant environ 576 mètres.

**Li,** symbole chimique du *lithium.*

**Lia,** fille aînée de Laban, une des épouses de Jacob. (*Bible*). V. JACOB.

**liage** n. m. Action de lier.

**liais** [*li-è*] n. m. Pierre calcaire dure, d'un grain très fin : *le liais se débite à la scie sans dents. Techn.* Triangle de bois qui soutient les lices dans les métiers à tisser.

**Liais** (Emmanuel), astronome français, né et m. à Cherbourg (1826-1900). Il fut directeur de l'observatoire de Rio-de Janeiro, et a laissé de beaux travaux sur l'histoire naturelle du Brésil.

**liaison** [*è-zon*] n. f. (de *lier*). Union, jonction de plusieurs corps ensemble. *Maç.* Mortier qui sert à jointoyer les pierres. Disposition des pierres, des briques, de manière que le milieu des unes porte sur les joints des autres. *Cuis.* Ingrédients qui servent à lier, à épaissir les sauces. *Musiq.* Exécution de plusieurs notes d'un même coup d'archet ou de gosier. *Ecrit.* Trait délié qui unit les lettres ou les parties d'une même lettre. Action de joindre, en lisant ou parlant, la dernière lettre d'un mot au mot suivant. *Fig.* Ce qui fait qu'il existe un rapport naturel, ou de convenance entre certaines choses : *liaison dans les idées.* Attachement, union : *liaison d'amitié, d'intérêt. Milit.* Etablissement et entretien de relations constantes entre le commandement et ses subordonnés, entre les chefs d'unités voisines les unes des autres. *Agent de liaison*, militaire qui a pour fonctions d'établir et d'entretenir ces relations.

— ENCYCL. *Mus.* La liaison des notes s'indique par une courbe : ‿ ou ⁀. Quand plusieurs notes à l'unisson sont liées, on nomme seulement la première, et l'on soutient le son pendant la durée de toutes les autres. Quand des notes de noms différents sont liées, on les chante d'une seule émission de voix ; la liaison prend alors le nom de *coulé*. Dans le chant, la liaison est une suite de plusieurs notes passées sous la même syllabe.

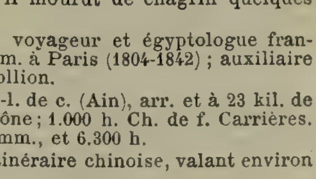

Liaison.

**Liaisons dangereuses** (*les*), roman épistolaire de Choderlos de Laclos, où l'auteur, avec un style net et élégant et un art achevé, porte dans l'analyse de la dépravation une pénétration singulière (1783).

**liaisonner** [*è-zo-né*] v. a. Disposer des pierres en liaison. Remplir de mortier les joints d'une maçonnerie.

**Liakov** ou **Liakhov** (ILES) ou **archipel de la Nouvelle-Sibérie,** archipel de l'océan Glacial, près des côtes de la Sibérie orientale.

**Liamone,** petit fleuve du versant occidental de la Corse. Il donna son nom à l'un des deux départements entre lesquels fut divisée l'île de 1793 à 1811 : cours 40 kil.

**Liancourt** [*kour*], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 8 kil. de Clermont ; 3.920 h. (*Liancourtois*). Ch. de f. N. Machines agricoles. Commerce de haricots. — Le cant. a 23 comm., et 13.800 h.

**liane** n. f. (de *lier*). Plante grimpante, sarmenteuse, des forêts d'Amérique : *les lianes appartiennent aux familles les plus diverses.*

**Liane** (la), fl. côtier du Pas-de-Calais. Il arrose le Boulonnais et se jette dans la Manche à Boulogne-sur-Mer ; cours 39 kil.

**liant** [*li-an*], **e** adj. Souple, flexible, malléable : *cire liante. Fig*. Doux, complaisant : *caractère, esprit liant*. N. m. Elasticité : *le liant de l'acier. Chorégr.* Souplesse des mouvements. *Fig.* Affabilité, caractère sociable : *le liant est indispensable dans le petit commerce.*

**Liao-Ho,** fl. de Chine, né en Mongolie ; il passe à Liao-Yang et se jette dans le golfe de Liao-Toung ; cours 1.000 kil.

**Liao-Toung** (PRESQU'ILE DE), presqu'île de la Chine septentrionale, dans la mer Jaune, entre le golfe de Corée et le golfe du Pétchili, dénommé dans sa partie interne golfe de Liao-Toung ; 500.000 h. A l'extrémité de cette presqu'île, les Russes avaient bâti l'arsenal de Port-Arthur (v. ce mot), que leur enlevèrent les Japonais ; ceux-ci l'appellent Kouantoung. — La *province de Liao-Toung*, qui forme la partie méridionale de la Mandchourie, a 9 millions d'h. Ch.-l. *Moukden.*

**Liao-Yang,** v. de Mandchourie, sur le *Liao-Ho* ; 100.000 h. En 1904, défaite des Russes par les Japonais (25 août-4 sept.).

**liard** [*li-ar*] n. m. (de l'anc. fr. *liard*, gris ; ou de *li hards*, le hardi, ancienne monnaie valant trois deniers [mot dérivé lui-même de l'angl. *farthing*]). Ancienne monnaie de cuivre qui valait le quart d'un sou. *Fig.* Très petite somme. *N'avoir pas un rouge liard*, être sans argent. *Couper un liard en quatre*, être très avare.

**liard** [*li-ar*] n. m. Variété de poire grise. Peuplier noir.

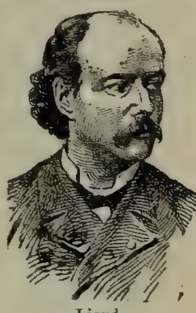
Liard.

**Liard** [*ar*] (Louis), philosophe et administrateur français, né à Falaise, m. à Paris (1846-1917). On lui doit : *les Logiciens anglais contemporains; la Science positive et la Métaphysique, Descartes.* Longtemps directeur de l'enseignement supérieur, qu'il a beaucoup contribué à réorganiser, il était devenu vice-recteur de l'académie de Paris. Membre de l'Académie des sciences morales en 1896.

**liarder** [*dé*] v. n. *Fam.* Lésiner, disputer sur un liard, sur des sommes insignifiantes.

**liardeur** n. m. (de *liard*). *Fam.* Qui lésine.

**lias** [*li-ass*] n. m. (de l'angl. *lias*, qui vient du franç. *liais*). Ensemble des couches de la partie inférieure du terrain jurassique : *les marnes du lias.*

**liasique** [*zi-ke*] ou **liassique** [*li-a-si-ke*] adj. Qui a rapport au lias : *les couches liasiques.*

**liasse** [*li-a-se*] n. f. Ce qui sert à lier. Amas de papiers liés ensemble, et spécialement d'actes de procédure : *une liasse de lettres.* Chacun des paquets dont se compose une balle de filasse.

**libage** n. m. (de l'anc. fr. *libe*, bloc de pierre). Moellon grossièrement équarri, qu'on emploie dans les fondations ou dans l'intérieur d'une muraille.

**liban** n. m. *Pêch.* Cordage garnissant l'extrémité inférieure d'un filet, et qui supporte le lest. Cordage qui, dans la madrague, est garni de gros flotteurs de liège.

**Liban,** montagne de la Syrie, fameuse par ses cèdres magnifiques ; 130 kil. de long ; ses plus hauts pics dépassent 3.000 m. Sur le versant occidental sont groupées les populations maronites, druses, etc.

Depuis 1861 jusqu'au début de la Grande Guerre, la Syrie a constitué un gouvernement autonome administré par un gouverneur chrétien nommé par la Sublime Porte et relevant d'elle directement. Elle fait, depuis la fin de la guerre, partie de la Syrie de mandat français, et constitue la partie la plus importante de l'Etat autonome du *Grand-Liban.* (V. ce mot.)

**Libanios** [*ni-oss*], habile rhéteur grec, né à Antioche (314-391). Il fut le maître de Julien l'Apostat, de saint Basile et de saint Jean Chrysostome.

**libanomancie** [*si*] n. f. (du gr. *libanos*, encens, et *manteia*, divination). *Antiq.* Divination par l'observation des fumées de l'encens.

**libation** [*si-on*] n. f. (lat. *libatio* ; de *libare*, verser). Effusion de vin ou d'autre liqueur, que les anciens faisaient en l'honneur des dieux : *les libations précédaient en général le sacrifice. Fig.* Action de boire beaucoup de vin par plaisir : *nous fîmes à ce repas d'amples libations.*

— Encycl. En Grèce et en Italie, les libations furent constamment un des rits principaux des sacrifices et constituèrent parfois tout le sacrifice. La nature de cette offrande liquide était strictement déterminée par le formalisme religieux des anciens (vin, hydromel, soma, etc.). A Rome, le prêtre goûtait, puis faisait goûter par les assistants la liqueur de la coupe à libations et la versait entre les cornes de l'animal du sacrifice. D'autres fois, les libations étaient versées à terre ou dans la flamme du feu sacré. De même, dans les repas, l'usage s'était établi de libations initiales destinées à gagner la faveur des dieux.

**Libau** ou **Leepaja,** v. de Lettonie (Courlande), sur la Baltique et le *lac Libau* ; 70.000 h. Port franc sur la Baltique ; sources sulfureuses aux environs. Pris par les Russes en 1795, par les Allemands en mai 1915.

**Libau** (André), en lat. **Libavius,** médecin et chimiste allemand, né à Halle au XVIe siècle, m. à Cobourg en 1616. Il fit de curieuses recherches sur la transfusion du sang.

**libellatique** [*bèl-la-ti-ke*] n. m. (lat. *libellaticus*). Nom donné pendant les persécutions aux chrétiens qui, pour éviter le martyre, se faisaient délivrer par des magistrats, à prix d'argent, des certificats attestant qu'ils avaient sacrifié aux idoles.

**libelle** [*bè-le*] n. m. (du lat. *libellus*, petit livre). Petit écrit satirique ou diffamatoire : *les libelles de Fréron. Dr. anc.* Requête, signification.

**libelle** [*bè-le*] n. f. Bulle gazeuze et mobile, qui se trouve dans les inclusions liquides que le microscope révèle à l'intérieur des cristaux.

**libellé** [*bèl-lé*] n. m. Rédaction : *le libellé d'un jugement, d'un exploit.*

**libeller** [*bèl-lé*] v. a. Rédiger dans les formes un acte judiciaire : *libeller un exploit.*

**libelliste** [*bèl-lis-te*] n. m. Auteur d'un libelle.

**libellule** [*bèl-lu-le*] n. f. (du lat. *libellula*, petit niveau). Genre d'insectes orthoptères pseudonévroptères, dont le type est la libellule déprimée.

— Encycl. Les libellules sont remarquables par leur grosse tête ronde, pourvue de grands yeux globuleux à facettes ; leur corps, allongé, est cylindrique ou aplati. Les larves ont leur lèvre inférieure ramenée en bouclier. Ces insectes dévorent les abeilles, mais ils sont la proie des oiseaux de marais.

La *libellule déprimée* est très commune en France ; elle vole en été au-dessus des marais, en plein soleil.

On confond sous la dénomination de *libellules* ou *demoiselles* tous les insectes de la famille des libellulidés, c'est-à-dire les libellules proprement dites et les formes voisines à abdomen très allongé, comme les æschnes et les agrions, les gomphus, etc.

**libellulidés** [*bèl-lu*] n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères pseudonévroptères, dont la *libellule* est le type. S. un *libellulidé.*

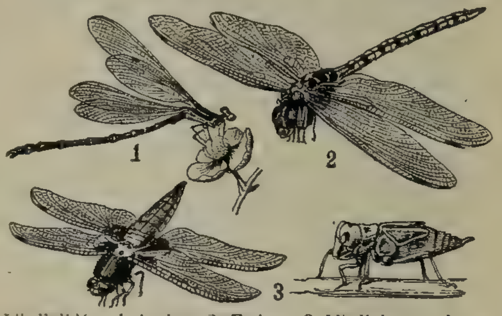

Libellulidés : 1. Agrion ; 2. Æschne ; 3. Libellule et sa larve.

**liber** [*bèr*] n. m. (mot lat. signif. *écorce*). L'une des trois enveloppes qui forment l'écorce, et la plus voisine de l'aubier : *le liber est formé par un tissu criblé.*

**libera** [*bé*] n. m. invar. (mot lat. signif. *délivrez*). Prière que l'Eglise catholique fait pour les morts : *chanter un libera.* Pl. des *liberas.*

**libérable** adj. Qui peut être libéré : *militaire libérable.*

**libéral, e, aux** adj. (lat. *liberalis*). Qui aime à donner : *un maître libéral.* Favorable à la liberté : *idées libérales. Arts libéraux*, ceux qui exigent l'intervention de l'intelligence et qui étaient autrefois l'apanage des gens de condition libre. N. m. Celui qui professe des opinions libérales.

**libéralement** [*man*] adv. Avec libéralité ; avec libéralisme : *interpréter libéralement un texte de loi.*

**libéraliser** [*zé*] v. a. Rendre libéral.

**libéralisme** [*lis-me*] n. m. Ensemble des doctrines professées par les libéraux.

— Encycl. Le sens du mot *libéralisme* fut d'abord très précis. Le libéral était celui qui réclamait le progrès par la liberté et s'opposait à l'autorité plus ou moins absolue de la royauté ou de l'Eglise. Après la Restauration, le parti libéral s'était constitué pour assurer le respect des libertés essentielles conquises par la Révolution. Après sa victoire de 1830, le libéralisme se fit conservateur pour lutter, en 1848, contre le gouvernement démocratique. La substitution des questions sociales aux problèmes politiques, les progrès du socialisme semblent avoir aussi contribué à cette évolution du libéralisme. Aujourd'hui, au nom de la liberté, il est l'adversaire de toute doctrine qui veut s'imposer par la violence, et il s'oppose ainsi au césarisme et au radicalisme anticlérical, au socialisme d'Etat et au collectivisme, bien que ces partis, à leur tour, prétendent développer seulement les conséquences du libéralisme primitif.

**libéralité** n. f. Penchant à donner. Don fait avec générosité : *faire des libéralités.* Ant. **Avarice.**

**libérateur, trice** n. (lat. *liberator, trix* ; de *liberare*, délivrer). Qui délivre une personne d'un grand péril, un peuple de la servitude : *Bolivar fut le libérateur de l'Amérique espagnole. Le Libérateur* (avec une majuscule), Jésus-Christ. Adjectiv. : *mesures libératrices.* Ant. **Oppresseur.**

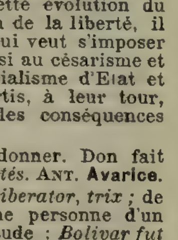
Ordre du Libérateur. (Venezuela).

**Libérateur** (*ordre du*), ordre de chevalerie du Venezuela, fondé en 1825. Cinq classes ; ruban à trois raies égales, jaune, bleu et rouge. L'insigne porte le buste du *libérateur* (Simon Bolivar).

**libératif, ive** adj. (du lat. *liberatus*, délivré). Qui opère délivrance ou libération : *moyens libératifs.*

**libération** [*si-on*] n. f. (de *libérer*). *Dr.* Acquittement d'une dette. Terme d'un temps de service, de punition : *libération d'un soldat, d'un prisonnier.* Délivrance : *libération d'un territoire.* Ant. **Asservissement.**

— Encycl. *Dr. Libération d'une dette.* C'est à celui qui réclame l'exécution d'une obligation à en prouver l'existence ; une fois cette preuve faite, le défendeur a la charge de prouver l'extinction de l'obligation. Parfois, la loi déclare que la libération résulte de certaines circonstances déterminées : c'est ainsi que la remise volontaire de la grosse du titre fait présumer la remise de la dette ou la libération, sans préjudice, toutefois, de la preuve contraire.

*Legs de libération.* C'est la disposition par laquelle un testateur accorde à son débiteur la remise de sa dette. Il s'étend à la fois au capital et aux intérêts courus depuis la confection du testament.

*Libération conditionnelle.* La libération conditionnelle s'applique à toutes les peines privatives de la liberté, subies en France et en Algérie. Pour en bénéficier, le condamné doit avoir accompli trois mois d'emprisonnement, si la peine est inférieure à six mois, et, dans le cas contraire, la moitié de la peine ; ces délais sont augmentés pour les individus en état de récidive. La libération conditionnelle n'est pour les condamnés qu'une faveur essentiellement révocable, en certains cas déterminés. Les arrêtés de libération conditionnelle sont pris et révoqués par le ministre de l'intérieur.

**libératoire** adj. Qui a pour effet de libérer d'une obligation : *le pouvoir libératoire de l'argent. Payement libératoire*, payement effectué dans les conditions légales, de telle manière que le créancier ne puisse pas contester l'extinction de la dette.

**Libère** (saint), pape de 352 à 366. Il fut longtemps exilé en Thrace par l'empereur Constance. — Fête le 23 septembre.

**libéré, e** adj. Dégagé d'une obligation, d'une peine : *militaire libéré. Fin. Valeur entièrement libérée*, valeur pour laquelle l'argent équivalent au prix d'émission a été entièrement versé par le souscripteur. Substantiv. : *l'œuvre des libérées de Saint-Lazare.*

— Encycl. *Milit.* Les officiers démissionnaires sont en principe libérés à la date même de leur démission. Les officiers retraités par ancienneté ne sont libérés qu'après un temps de passage dans la réserve ou la territoriale.

**libérer** [*ré*] v. a. (lat. *liberare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Décharger de quelque obligation : *libérer un débiteur.* Mettre en liberté : *libérer un prisonnier.* Décharger du service militaire. **Se libérer** v. pr. Acquitter une dette, une obligation.

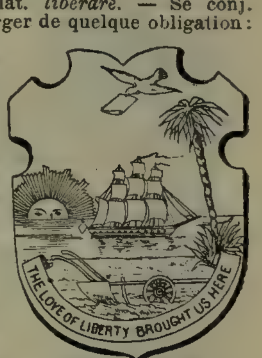
THE LOVE OF LIBERTY BROUGHT US HERE
Armes de Libéria.

**Libéri** (Pietro), dit **il Libertino,** peintre et dessinateur italien, né à Padoue, m. à Venise (1605-1687). Il doit surtout sa réputation à ses petits tableaux aux sujets légers.

**Libéria,** république fondée sur la côte de Guinée en 1822, par des nègres affranchis de l'Amérique du Nord et des indigènes d'Afrique ; 95.400 kil. carr. ; 1.500.000 h. Capit. *Monrovia* ; 8.000 h. Culture du manioc, du riz. Commerce du caoutchouc, huile de palme, etc.

**libérien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. *Bot.* Qui appartient au liber : *tissu libérien.*

**libéro-ligneux, euse** [*gneû, eu-ze*] adj. *Bot.* Se dit des faisceaux composés de liber et de bois.

**Libertad,** dép. du Pérou, s'étendant depuis les bords du Pacifique jusqu'à la vallée du Marañon ; 250.000 h. Ch.-l. Tituijello.

**libertaire** [*bèr-tè-re*] adj. et n. Partisan de la liberté absolue, de l'anarchie : *théories libertaires.*

**liberté** [*bèr*] n. f. (lat. *libertas*). Pouvoir d'agir ou de ne pas agir, de choisir : *le devoir suppose la liberté.* Indépendance : *engager sa liberté.* Etat opposé à la captivité : *mettre un prisonnier en liberté* ; à la servitude : *rendre la liberté à un esclave* ; à la contrainte : *parler, agir en toute liberté. Liberté naturelle*, droit que l'homme possède par nature, d'agir sans contrainte extérieure. *Liberté civile*, droit de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi. *Liberté politique*, jouissance des droits qu'une raison éclairée montre comme appartenant à chaque citoyen. *Liberté de la presse*, droit de manifester sa pensée par l'impression, et surtout par la voie des journaux. *Liberté de conscience*, droit de professer les opinions religieuses que l'on croit conformes à la vérité. *Liberté individuelle*, droit qu'a chaque citoyen de n'être privé de sa liberté que dans certains cas déterminés par la loi. Déesse qui personnifie la liberté politique (en ce sens prend une majuscule). Facilité dans l'exécution manuelle : *liberté de burin. En liberté* loc. adv., librement. Pl. Immunités, franchises : *les libertés de l'Eglise gallicane.* Manières d'agir trop hardies : *prendre trop de liberté.* Prov. : **Liberté et pain cuit,** l'indépendance et la vie assurée, voilà le bonheur. Allus. litt. V. endroit. Ant. **Esclavage.**

— Encycl. *Philos.* La question de la liberté a été posée avec netteté par Aristote qui, après avoir, dans son *Organon*, établi la contingence de certains futurs, a, dans son *Ethique à Nicomaque*, montré que le mérite ou le démérite ne peuvent être attribués qu'à certains actes qu'on est libre d'accomplir ou de ne point accomplir. Après avoir, dans la *Critique de la raison pure*, opposé les arguments en faveur de la liberté, tirés notamment de la nécessité rationnelle d'un commencement vraiment premier, aux arguments empiriques en faveur du déterminisme universel, tirés de la prolongation indéfinie de la série des causes et des effets ; après avoir montré que le déterminisme phénoménal n'exclut pas la liberté nouménale (dans le monde des choses en soi), Kant affirma cette liberté du moi noumène (de l'âme humaine considérée en dehors du monde sensible) comme une exigence de la raison pratique. Fouillée fait de l'idée même de liberté une force capable de produire le mouvement et de modifier par là le déterminisme mécanique. Enfin, en supposant une irréductibilité foncière de la personne humaine tout entière aux causes naturelles de sa formation, on peut concevoir une véritable liberté.

— *Dr. Liberté individuelle.* On nomme ainsi le droit de disposer librement de sa personne, et d'obtenir protection ou réparation contre les arrestations illégales, violations de domicile ou autres atteintes portées à la sûreté dont chaque citoyen doit jouir dans la société. Le principe en fut proclamé par la Constitution du 3 septembre 1791, et elle est aujourd'hui garantie par le Code pénal.

La loi ne reconnaît pas les vœux perpétuels de rester dans la profession religieuse.

*Mise en liberté.* La mise en liberté s'applique soit aux individus déclarés innocents, soit aux individus absous, soit enfin aux condamnés qui ont subi leur peine. Elle intervient aussi au cas de non-interrogatoire dans les vingt-quatre heures, d'un inculpé arrêté.

*Liberté provisoire.* On nomme ainsi celle qui est accordée à un prévenu ou à un accusé par le juge d'instruction ou par la juridiction compétente, à charge par lui de se représenter, dès qu'il en est requis, à tous les actes de la procédure, et pour l'exécution du jugement à intervenir.

Il est permis au juge d'instruction, sur les conclusions du procureur de la République, d'accorder la liberté provisoire, même en matière criminelle.

En matière correctionnelle, la mise en liberté est de droit cinq jours après l'interrogatoire, lorsque l'inculpé est domicilié et que le maximum de la peine applicable à son cas est inférieur à deux ans d'emprisonnement. (Sont exceptés de cette disposition les prévenus déjà condamnés à un emprisonnement de plus d'une année.)

Quand elle n'est pas de droit, la liberté provisoire peut être subordonnée à l'obligation de fournir un cautionnement (*liberté provisoire sous caution*), et elle peut être retirée soit lorsque des circonstances graves rendent la détention nécessaire, soit lorsque l'inculpé, cité ou ajourné, ne comparaît pas ; elle cesse obligatoirement lorsque l'inculpé est renvoyé devant la cour d'assises par un arrêt de la chambre des mises en accusation.

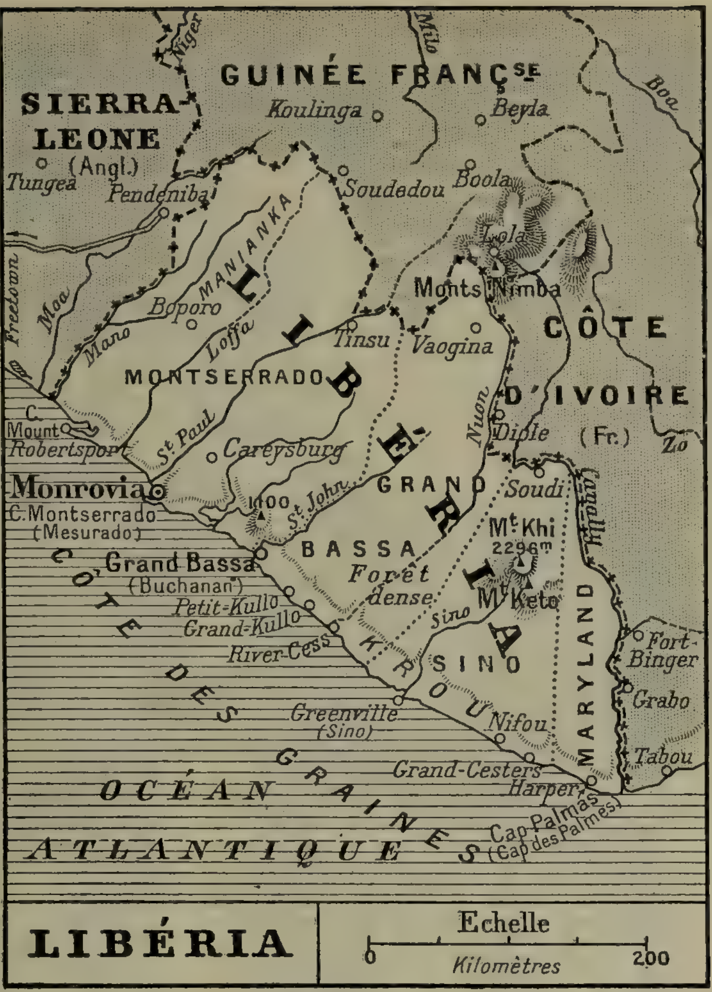

*Liberté sur parole.* La liberté sur parole est la liberté presque complète accordée par faveur à des officiers prisonniers de guerre, moyennant leur parole d'honneur donnée par écrit de ne pas quitter la place, la ville, le pays où ils se trouvent, et de s'abstenir, dans la guerre actuelle, de toute action militaire contre la puissance qui les libère, ou ses alliés. Tout prisonnier libéré sur parole, et repris portant les armes, perd le droit au traitement des prisonniers de guerre.

— *Polit.* L'article 4 de la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » a défini comme suit la conception moderne de la liberté politique : « *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de chacun n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi* ». L'article 5 ajoute : « *La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas* ».

La liberté politique s'oppose donc nettement à la licence de tout faire. Elle consiste essentiellement dans la soumission volontaire à la loi.

Les restrictions apportées à la liberté ne peuvent avoir pour cause que l'intérêt social. En principe, on admet la liberté de penser, de parler et d'écrire. En fait, il n'est pas de parti qui ne demande l'interdiction de l'expression publique de certaines doctrines. La « raison d'Etat » s'oppose à l'exercice normal de la liberté politique.

*Liberté de la presse, de réunion.* V. PRESSE, RÉUNION.

**Liberté** (*la*) **guidant le peuple le 28 juillet 1830,** tableau de Delacroix [1831] (Louvre) ; une femme, belle de colère et d'ardeur, agite un drapeau au sommet d'une barricade ; poésie sombre et terrible. (V. p. 70.)

**Liberté éclairant le monde** (*la*), statue colossale. de 46 m. de hauteur, par Bartholdi, offerte par la France aux Etats-Unis. et placée à l'entrée du port de New-York (1886). L'extrémité de la torche, qui sert de phare, est à 93 m. au-dessus du niveau de la mer.

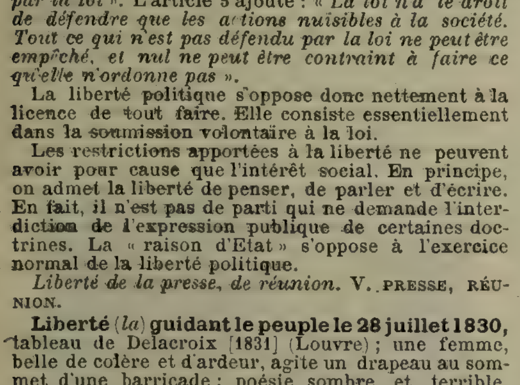
La Liberté éclairant le monde, statue de Bartholdi.

**liberticide** [*bèr*] adj. (du lat. *libertas*, liberté, et *cædere*, tuer). Destructif de la liberté : *loi liberticide.* N. m. Crime de celui qui viole les libertés publiques.

**libertin, e** [*bèr*] adj. et n. (du lat. *libertinus*, affranchi). Autref., affranchi de la discipline de la foi religieuse, incrédule : *Bossuet et Bourdaloue, dans leurs sermons, ont combattu les libertins* Auj., déréglé dans sa conduite : *les désordres d'un libertin.*

— ENCYCL. Les plus fameux libertins du commencement du XVIIe siècle furent : le philosophe Gassendi, le voyageur Bernier, le poète Théophile de Viau, les littérateurs Saint-Evremond, Chapelle, les habitués du salon de Ninon de Lenclos, et plus tard Fontenelle.

**libertinage** [*bèr*] n. m. (de *libertin*). Autref., indépendance d'esprit en matière de religion. Auj., dérèglement des mœurs.

**libertiner** [*bèr-ti-né*] v. n. Vivre dans le désordre des idées, le libertinage. (Peu us.)

**libertinisme** [*bèr-ti-nis-me*] n. m. Etat d'esprit du libertin (au point de vue religieux).

**libertiste** [*bèr-tis-te*] n. m. Partisan de la doctrine du libre arbitre.

**liberty** n. m. et adj. invar. (du nom de l'inventeur anglais sir Arthur *Liberty*, né à Chesham, m. à Great Missenden [1843-1917]). Etoffe de soie souple et légère pour tentures et ameublements : *étoffe liberty.*

**liberum veto** [*bé-rom'-vé*] n. m. (lat. *liberum*, libre, et *veto*, je m'oppose). Droit de veto qui appartenait à chaque membre de la diète polonaise : *le liberum veto créait dans l'ancien royaume de Pologne un état de perpétuelle anarchie.*

**libéthénite** n. f. Phosphate naturel de cuivre.

**libidineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. (du lat. *libido, inis*, passion). Livré aux plaisirs de la chair. Lascif : *vie libidineuse.*

**libidinosité** [*no-zi*] n. f. Caractère de celui qui est libidineux.

**Libitina,** déesse de la volupté et de la mort, assimilée à Vénus ; elle présidait aux funérailles.

**libitinaire** [*nè-re*] n. m. de *Libitina*). *Antiq. rom.* Entrepreneur de funérailles.

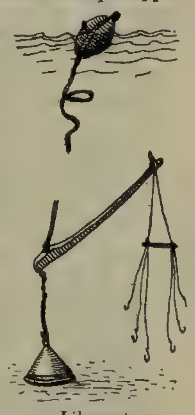
Libouret.

**libouret** [*rè*] n. m. Ligne à pêcher le maquereau, armée de plusieurs hameçons.

**Libournais** [*nè*], petit pays de la Gironde, dont Libourne occupe le centre, et qui produit des vins.

**Libourne,** ch.-l. d'arr. (Gironde), au confluent de la Dordogne et de l'Isle. Ch. de f. Orl. ; à 27 kil. de Bordeaux ; 20.100 h. (*Libournais*). Vignobles, clouterie, conserves, chantiers de construction de navires. Port fluvial très actif. — L'arr. a 9 cant. 133 comm. ; 116.900 h. Le cant. a 10 comm., et 31.440 h.

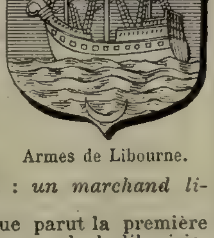
Armes de Libourne.

**libraire** [*brè-re*] n. (lat. *librarius ;* de *liber*, livre). Qui vend des livres. Celui qui tient un cabinet de lecture. *Libraire-éditeur*, celui qui édite et vend des ouvrages. (Pl. des *libraires-éditeurs*). Adjectiv. : *un marchand libraire.*

— ENCYCL. Ce fut en 1275 que parut la première ordonnance organisant le commerce de la librairie. Elle faisait dès lors partie de l'Université, dont la surveillance s'étendait à la fixation du prix, comme à la forme et au fond des ouvrages mis en vente. A partir de 1723, la librairie fut sous la dépendance absolue du lieutenant de police à Paris, où de l'intendant dans les provinces. La Révolution proclama la liberté de la librairie : mais un décret de 1811 rétablit la censure préalable ; les régimes suivants ne se montrèrent pas plus libéraux que Napoléon. Un décret de 1870 a rétabli le libre exercice de la profession de libraire. Depuis la loi de 1881, la librairie est absolument libre, quant à l'exercice de la profession et quant à la vente des ouvrages, s'ils ne sont pas périodiques. Toutefois, les libraires demeurent soumis aux dispositions répressives concernant la vente d'imprimés délictueux, notamment d'imprimés contraires aux bonnes mœurs.

**Libraire et de l'amateur de livres** (*Manuel du*), par J.-C. Brunet, ouvrage capital de bibliographie (1850-1865), auquel un supplément a été donné en 1878-1880.

**librairie** [*brè-rî*] n. f. Profession du libraire. Commerce des livres : *Leipzig est un des centres de la librairie européenne.* Magasin où l'on vend des livres. Corps des libraires. Autref., bibliothèque.

**Librairie française de 1840 à 1885** (*Catalogue général de la*), par Otto Lorenz, continué depuis 1886 par D. Jordell ; précieux répertoire bibliographique.

**libration** [*si-on*] n. f. (du lat. *librare*, balancer). Balancement apparent de la lune autour de son axe : *par suite de la* LIBRATION, *la partie de la Lune visible de la Terre est 0,59 de la surface totale.*

**libre** adj. (lat. *liber*). Qui a le pouvoir d'agir ou de ne pas agir : *l'homme est né libre.* Qui n'est pas captif : *le prisonnier désire être libre.* Qui jouit de la liberté politique : *état libre.* Qui n'est point entravé, obstrué : *commerce libre, voie libre.* Qui dispose de son temps : *n'être libre qu'à six heures du soir.* Indépendant : *être libre comme l'air.* Exempt de tout ce qui gêne : *maison où l'on est très libre.* Affranchi des règles de la décence, de la morale : *des mots un peu libres.* Exempt de préoccupations : *esprit libre. Union libre*, association de deux personnes qui vivent entre elles comme si elles étaient mariées. Qui a de l'aisance, de la facilité : *burin libre. Place libre*, qui n'est pas occupée. *Avoir ses entrées libres chez quelqu'un*, pouvoir entrer à toute heure chez lui. *Traduction libre*, où le texte n'est pas exactement suivi. *Vers libres*, de différentes mesures. *Papier libre*, non timbré. *Chansons, paroles libres*, licencieuse. *Avoir le champ libre*, avoir la liberté de faire une chose. *Avoir le ventre libre*, n'être pas constipé. *Mer libre*, mer débarrassée de glaces. *Entrée libre*, faculté d'entrer sans payer ou sans acheter. *Libre de* (avec un nom), affranchi, exempt de : *libre de préjugés ;* (avec un verbe), qui est maître de : *vous êtes libres de refuser ou d'accepter.* Impers. *Libre à vous de...*, il vous est permis de... *Libre penseur*, celui qui pense librement en matière de religion. *Libre pensée*, opinion du libre penseur. ANT. **Captif, esclave, prisonnier.** PROV. : **Les goûts** (**les volontés, les opinions**) **sont libres,** chacun est maître de penser, d'agir comme il le juge bon. **Les chemins sont libres**, vous pouvez vous en aller, on ne fera rien pour vous retenir.

**Libre-Belgique** (*la*), journal publié clandestinement par des patriotes belges pendant l'occupation allemande (1914-1918), et qui, malgré des dangers et des difficultés sans nombre, réussit à se jouer spirituellement des envahisseurs. Les principaux collaborateurs en furent : Victor Jourdain, E. Van Doren, les P.-P. jésuites, Paquet et Dubar, l'avocat Van de Kerckhove, etc.

**libre-échange** n. m. Doctrine économique qui rejette, comme dommageables aux consommateurs, la protection de l'industrie et du commerce national par des prohibitions et les droits de douane : *l'Angleterre a tiré grand profit du libre-échange.*

— ENCYCL. V. PROTECTIONNISME.

**libre-échangiste** [*jis-te*] adj. et n. Partisan du libre-échange : *Richard Cobden fut le chef des libre-échangistes ; politique libre-échangiste.* Pl. des *libre-échangistes.*

**librement** [*man*] adv. Sans contrainte : *vivre librement.* Avec familiarité, franchise : *parler librement.*

**librettiste** [*brèt-tis-te*] n. m. Auteur d'un libretto : *Scribe fut un fécond librettiste.*

**libretto** [*brèt-to*] n. m. (m. ital.). Livret, poème d'un opéra. Pl. *libretti* ou *librettos.* Brochure qui donne l'explication d'une pantomime, d'un ballet.

**Libreville,** ch.-l. de la colonie française du Gabon (Afrique-Equatoriale française), sur l'estuaire du Gabon ; 4.000 h.

**Libri Carrucci della Sommaia** (Guillaume, comte), mathématicien et bibliophile italien, naturalisé Français, né et m. à Florence (1803-1869), célèbre par les vols considérables qu'il fit de livres et de manuscrits rares dans les bibliothèques publiques de France. Membre de l'Académie des sciences (1833).

**libriforme** adj. Qui rappelle le liber.

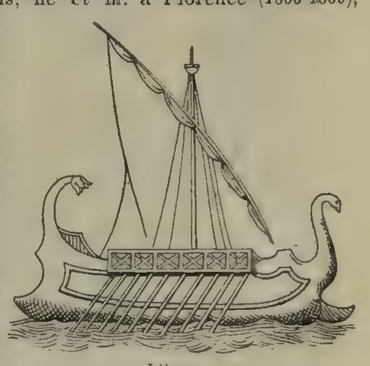
Liburne.

**liburne** n. f. (lat. *liburna*). *Antiq. rom.* Navire de guerre et de transport léger et effilé dont les Romains avaient emprunté la forme aux navires des pirates liburniens.

**Liburnie** [*nî*], partie de l'ancienne Illyrie, le long de l'Adriatique.

**Liburnien, enne** [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Liburnie : *les Liburniens.* Adjectiv. : *navire liburnien.*

**Libussa,** princesse légendaire de Bohême, qui épousa le laboureur Prémysl, fondateur de la dynastie des Prémyslides.

**Libye,** nom donné par les Grecs à la partie de l'Afrique qu'ils connaissaient. (Hab. *Libyens.*)

**Libye** (DÉSERT DE), grand désert du nord-est de l'Afrique, prolongement du Sahara. Terribles solitudes. Les oasis de Kargeh, Dakhel, Farafrah, Siouah, Koufrah, etc., en rompent seules l'uniformité.

**Libye,** colonie italienne de l'Afrique du Nord, divisée en deux provinces : la Tripolitaine et la Cyrénaïque. Superf. 1.115.000 kil. carr., peuplés de 530.000 h.

**Libyen, enne** [*bi-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Libye : *les Libyens*. Adjectiv. : *coutumes libyennes.*

**libyque** adj. Qui appartient à la Libye ou aux Libyens.

**Licata,** v. d'Italie (île de Sicile, prov. de Girgenti), près de l'embouchure du Salso ; 24.000 h. Port.

**lice** n. f. Nom donné d'abord aux palissades de bois dont on entourait les places ou châteaux fortifiés, puis au terrain lui-même ainsi entouré, et qui servait aux joutes, aux tournois, enfin à tout champ clos préparé pour des exercices en plein air. (V. CHÂTEAU.) *Par ext.* Théâtre d'une lutte quelconque. *Fig. Entrer en lice*, entreprendre une lutte, une discussion. Pièce de bois assemblée horizontalement sur les sommets de poteaux formant une barrière. Garde-fou d'un pont de bois. *Mar.* V. LISSE.

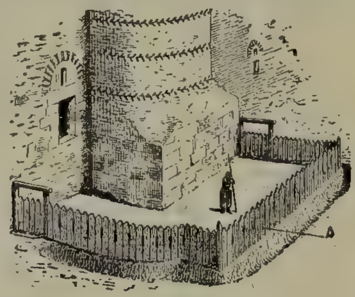

A, lice (XII^e s.).

**lice** n. f. Femelle d'un chien de chasse.

**lice** n. f. (du lat. *licium*, fil). Nom donné à des pièces du métier à tisser, qu'on manœuvre avec des pédales, et qui font ouvrir la chaîne pour qu'on puisse y introduire la trame. *Haute lice*, lice disposée dans un plan vertical. *Basse lice*, lice disposée dans un plan horizontal. (L'Académie, dans sa dernière édition [1877], admet encore l'orthographe *lisse ;* mais elle donne la préférence à la forme *lice.*)

— Encycl. *Techn.* On distingue le *métier de haute lice* (V. LICIER) et le *métier de basse lice.* Le premier se compose de deux ensouples horizontales placées dans le même plan vertical, l'une au-dessous de l'autre : des fils verticaux formant double nappe les réunissent.

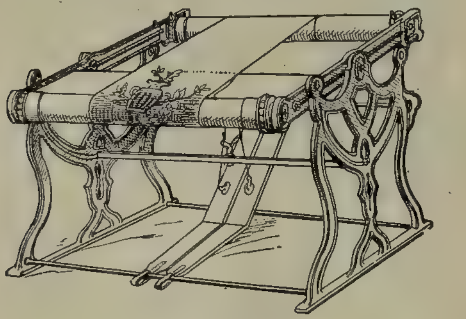

Basse-lice (moderne de).

Après avoir dessiné sur ces fils le dessin qu'il doit reproduire, le haute-licier emploie un certain nombre de broches garnies de fils de laine ou de soie de couleurs diverses. Il fixe alors à l'extrémité gauche un fil de broche à un fil de chaîne, puis il passe la main à travers les fils de chaîne de devant, enroule le fil de broche autour du fil correspondant de la nappe postérieure et l'attire en avant. Il a ainsi formé une duite, qui, en se répétant avec les fils de colorations différentes, formera dans son ensemble la tapisserie. Une sorte de peigne lui sert à tenir les duites les unes sur les autres. Avec ce métier, l'artiste travaille à l'envers.

Le *métier de basse lice* est horizontal, et c'est au moyen d'une pédale que l'artiste fait monter ou descendre, selon les besoins, les fils de la nappe postérieure. Le modèle est disposé à l'endroit et sous la chaîne, et est toujours visible.

Le métier de haute lice a été perfectionné ; les ensouples peuvent basculer à volonté, de manière que l'artiste peut à tout instant vérifier l'exactitude de la tapisserie, ce qui lui était impossible autrefois.

**licéité** n. f. (du lat. *licet*, il est permis). En langage canonique, état de ce qui est licite, c'est-à-dire conforme aux prescriptions imposées au prêtre pour procéder valablement à une cérémonie.

**licence** [*san-se*] n. f. (lat. *licentia ;* de *licet*, il est permis). Permission exceptionnelle : *obtenir une licence pour importer des marchandises prohibées.* Usage immodéré d'une liberté concédée : *prendre des licences avec quelqu'un.* Dérèglement, insubordination : *la licence détruit la liberté.* Dérogation tolérée dans certains cas aux règles de la grammaire ou de la poésie : encor *pour* encore *est une licence poétique ;* je l'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle ? *est une licence grammaticale.* Grade intermédiaire entre celui de bachelier et celui de docteur, et qui donne la faculté d'enseigner, de plaider, etc. : *licence en droit, licence ès lettres.*

— Encycl. *Instr. publ.* 1° *Licence ès lettres.* La licence ès lettres, qui fut naguère le dernier des examens de culture générale, est aujourd'hui le premier des examens spéciaux. Elle ne se compose plus en effet d'épreuves communes en tout ou en partie à tous les candidats, mais correspond aux quatre séries d'études organisées dans les facultés des lettres : philosophie, histoire et géographie, langues et littératures classiques, langues et littératures étrangères vivantes. Des épreuves écrites, une seule évoque encore en quelque manière le souvenir de l'ancienne licence : la version latine, qui d'ailleurs diffère maintenant dans chaque série d'examens, exactement comme les explications de textes en langues étrangères demandées à l'examen oral. Quant aux autres épreuves écrites et aux épreuves orales auxquelles doivent satisfaire les candidats, elles portent tantôt sur la philosophie et son histoire, tantôt sur l'histoire et la géographie, tantôt sur les langues et littératures grecque, latine et française, tantôt enfin sur les langues et littératures étrangères vivantes, selon la série d'épreuves choisie par le candidat. Les épreuves d'érudition s'y mêlent aux épreuves d'ensemble.

2° *Licence ès sciences.* Le diplôme de licence ès sciences est conféré à tout étudiant titulaire de trois certificats d'études supérieures correspondant aux matières enseignées dans la faculté des sciences. Les licenciés ès sciences qui aspirent aux fonctions de l'enseignement ou au grade de docteur ès sciences doivent justifier d'un diplôme résultant d'un groupe déterminé de certificats. Ainsi, le diplôme de licencié ès sciences naturelles suppose acquis les certificats de zoologie ou physiologie générale, de botanique, de géologie.

3° *Licence en droit.* Le diplôme de licencié en droit s'obtient après trois années d'études, et est conféré après trois examens à deux parties chacun sur les matières enseignées dans l'année. Le deuxième confère le grade de bachelier en droit.

Les différents examens de licence donnent lieu à la perception : 1° de droits d'inscription ; 2° de droits d'examen.

— *Contrib. indir.* Il ne faut pas confondre la *licence*, qui ne frappe qu'une certaine classe de commerçants, avec la *patente*, contribution directe qui frappe toute profession imposable.

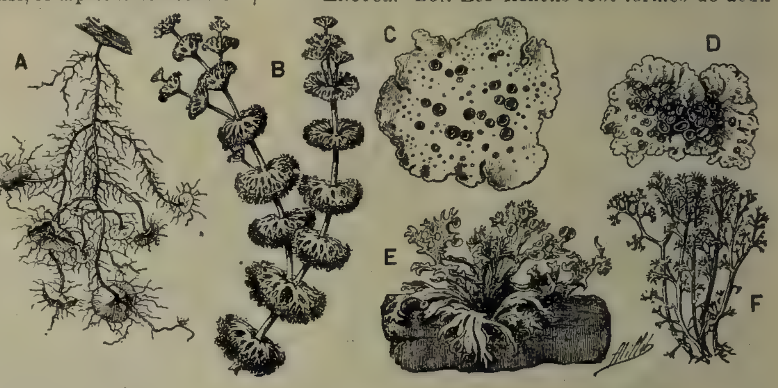

Lichen : A, usnée ; B, cladonie ; C, umbilicaire ; D, parmélie ; E, rameline ; F, lichen des rennes.

La loi soumet, notamment, à la *licence :* les cabaretiers, cafetiers, et toute personne vendant au détail des boissons soumises à l'impôt ; ceux qui donnent à manger au jour, au mois ou à l'année ; les marchands en gros de vins et boissons imposées (non, toutefois, de bières) ; les producteurs de vins, cidres, poirés et hydromels, autres que les propriétaires récoltants ; les brasseurs, bouilleurs de profession ou assimilés et distillateurs ; les fabricants de vins de raisins secs ; les entrepositaires d'huiles ; les dénaturateurs d'alcool ; les fabricants de cartes à jouer, de sucre indigène et de glucose, d'acide stéarique et de bougie, de vinaigres et d'acide acétique ; les marchands de vinaigre en gros et les préparateurs de parfumerie ou de conserves au vinaigre ; les salpêtriers (V. OCTROI) ; certains entrepreneurs de voitures publiques, etc.

La licence s'applique à l'établissement, non à l'individu. Elle est valable pour l'année où elle a été délivrée.

Au droit de licence perçu pour le compte du Trésor sur les commerçants de boissons peut venir parfois s'ajouter un droit de licence municipale.

— *Dr. intern. Licence de commerce.* On nomme ainsi l'autorisation donnée par un Etat belligérant à des particuliers de continuer leurs relations commerciales avec l'Etat adverse. Les licences peuvent être générales ou limitées à certains négoces, et s'arrêtent devant les blocus réguliers et la prohibition générale qui frappe la contrebande de guerre.

**licencié, e** [*san*] n. Qui a obtenu la licence : *licencié ès lettres, ès sciences, en droit.*

**licenciement** [*san-si-man*] n. m. Action de licencier.

**licencier** [*san-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Congédier, dissoudre des troupes, des lycéens, etc. : *licencier le personnel d'une usine.*

**licencieusement** [ *san-si-eu-ze-man* ] adv. D'une manière licencieuse.

**licencieux, euse** [*san-si-eû, eu-ze*] adj. Déréglé, désordonné : *conduite licencieuse.* Contraire à la décence : *vers licencieux.*

**liceron** ou **lisseron** [*li-se*] n. m. Broche plate de bois, soutenant les fils dans les métiers à fabriquer les rubans.

**licet** [*sèt'*] n. m. invar. (m. lat. signif. *il est permis*). Permission : *demander, obtenir un licet.*

**licette** [*sè-te*] n. f. Petite lice du métier à tisser.

**liceuse** [*seu-ze*] n. f. Ouvrière qui fabrique les lices que l'on emploie dans les métiers à tisser.

**lichade** n. f. *Pop.* Action de licher.

**Lichas** [*kass*], personnage qui porta à Hercule, de la part de Déjanire, la fatale tunique du centaure Nessus. Le héros, s'en étant revêtu, devint tout à coup furieux, et, saisissant le pauvre Lichas par le pied, le fit tournoyer plusieurs fois, puis le lança dans la mer Egée, où il fut changé en rocher. (*Myth.*)

**lichaven** [*cha-vèn'*] n. m. (m. breton). Nom donné par les anciens archéologues à des monuments mégalithiques formés de trois pierres, dont deux verticales supportant une troisième horizontale.

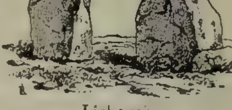

Lichaven.

**liche** n. f. Lissoir. Matière qui coupe le lit des ardoises.

**liche** ou **lichia** [*ki-a*] n. f. Genre de poissons acanthoptères, comprenant des scombres de l'Atlantique et de la Méditerranée. (La *liche amie*, des profondeurs de la Méditerranée, atteint un mètre de long ; les liches sont des poissons comestibles. On dit aussi LEICHE.) Genre de poissons plagiostomes, sorte de requins qui atteignent trois mètres. (La liche est d'un brun violet, tachée de noir et allongée ; sa peau fournit un excellent chagrin ; la chair se mange. On l'appelle aussi GATTA.)

Liche amie.

**lichen** [*kèn*] n. m. (gr. *leikhèn*). Symbiose d'une algue et d'un champignon, qui vivent grâce à cette association sur les murs, les rochers, etc. : *les rennes se nourrissent des lichens polaires.* Maladie de la peau, caractérisée par des éruptions papuleuses, avec épaississement et plissement de l'épiderme.

Liche.

— Encycl. *Bot.* Les lichens sont formés de deux parties : la partie végétative, qui s'appelle *thalle*, et les fructifications, auxquelles on donne le nom d'*apothécies.* Le thalle est dit *fruticuleux* quand il forme des sortes de tiges aplaties en rubans ; on le qualifie de *foliacé* quand il constitue des lames aplaties comme des feuilles ; on le dit *crustacé* quand il forme des croûtes minces. Le lichen paraît parfois plongé dans une masse gélatineuse, et il est dit alors *gélatineux.*

Pendant longtemps, on a considéré les lichens comme un groupe de cryptogames. Schwendener, botaniste allemand, émit le premier l'hypothèse qu'un lichen est un être complexe, dans lequel vivent en association intime une algue et un champignon. Bonnier et Bornet sont arrivés à séparer les deux êtres, et à reconstituer ensuite le lichen primitif.

Les lichens sont très répandus dans la nature, et c'est toujours par eux que la végétation prend possession d'un endroit où nulle autre plante ne pourrait se développer. Le *cétraire d'Islande* est comestible, ainsi que le *lécanore comestible*, la *cladonie des rennes.* La *roccelle tinctoriale* et la *roccelle fucus*, des rochers méditerranéens, fournissent l'orseille.

— *Path.* On divise les lichens en deux groupes : le *lichen scrofuleux*, qui se développe sur le tronc, le dos et le bas-ventre sous forme de papules plus ou moins volumineuses et se complique souvent d'eczéma, et le *lichen ruber.* Ce dernier se subdivise en *lichen acuminé* et *lichen plan.* Le lichen acuminé présente des papules rouges, dures, limitées au début au tronc et aux plis des articulations, mais envahissant bientôt toute la surface du corps, et pouvant entraîner la cachexie et la mort. Le lichen plan s'observe sur la verge, la paume des mains et la plante des pieds. Les deux variétés de lichen ruber sont prurigineuses ; le traitement consiste dans l'application de préparations arsenicales et l'emploi de badigeonnages antiseptiques et analgésiques.

— *Art vétér.* Chez les animaux, le lichen est une éruption confluente de petits boutons secs et durs, s'accompagnant de démangeaisons. On l'appelle vulgairement le *roux-vieux.* On le soigne par de la glycérine iodée et des potions arsénicales.

**lichéné** [*ké-né*], **e** ou **lichénacé, e** [*ké*] adj. Qui se rapporte aux lichens ou ressemble au lichen.

**lichéneux, euse** [*ké-neû, eu-ze*] adj. Qui ressemble à un lichen : *dermatose lichéneuse.*

**lichénicole** [*ké*] adj. Qui vit sur les lichens.

**lichénification** [*ké, si-on*] n. f. *Méd.* Epaississement de la peau, avec exagération de ses plis, consécutif au grattage.

**lichénine** [*ké*] n. f. Fécule de même nature que l'amidon, qui se rencontre dans plusieurs espèces de lichens et de mousses.

**lichénique** [*ké-ni-ke*] adj. Qui se rapporte aux lichens. *Chim.* Se dit d'un acide identique à l'acide fumarique, que l'on trouve dans certains lichens.

**lichénographie** [*ké, fî*] n. f. Description des lichens.

**lichénoïde** [*ké-no-i-de*] adj. Qui ressemble à un lichen.

**lichénologie** [*ké, jî*] n. f. Traité, science des lichens.

**lichénologue** [*ké-no-lo-ghe*] n. m. Celui qui s'occupe de lichénologie.

**licher** [*ché*] v. a. *Pop.* Lécher. Boire, manger avec gourmandise : *licher une bouteille.*

**licherie** [*rî*] n. f. *Pop.* Action de licher.

**lichette** [*chè-te*] n. f. *Pop.* Petit morceau.

**licheur, euse** [*eu-ze*] n. Qui aime à licher.

**Lichfield,** v. d'Angleterre (comté de Stafford) ; 8.600 h. Superbe cathédrale (XIII^e-XIV^e s.).

**Lichtaert,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout), près de la Petite Nèthe ; 1.850 h.

**Lichtenberger** (Frédéric-Auguste), théologien protestant, né à Strasbourg, m. à Versailles (1832-1899). Il présida à l'organisation de la faculté de théologie protestante de Paris.

**Lichtenberger** (Henri), neveu du précédent, professeur français, né à Mulhouse en 1864 ; auteur d'intéressantes études sur Nietzsche et Wagner ; — Son frère Andre, romancier français, né à Strasbourg en 1870 ; auteur de récits d'une fine psychologie, qui ont pour héros des enfants (*Mon petit Trott*, etc.).

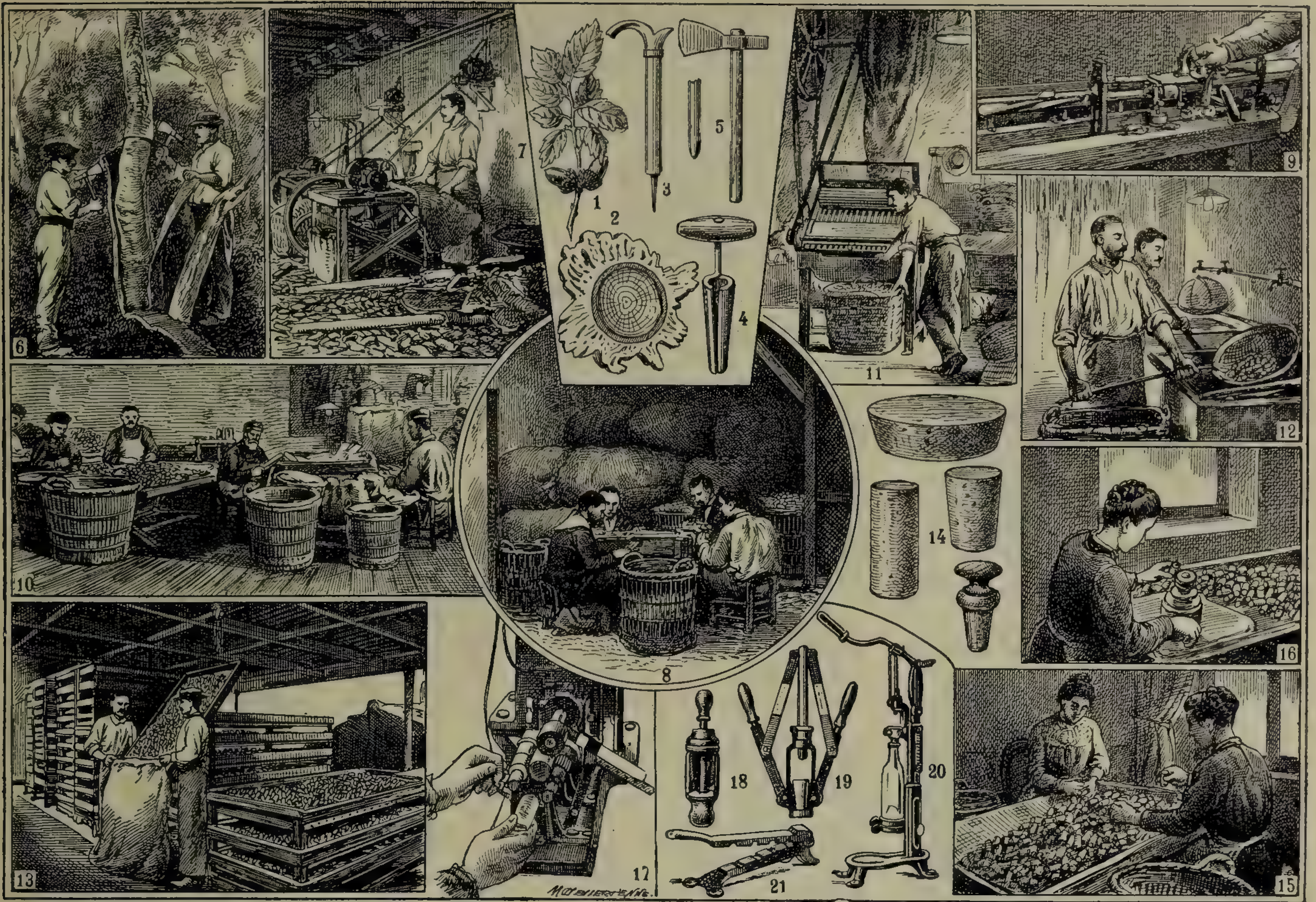

LIÈGE : 1. Rameau de chêne-liège ; 2. Coupe transversale d'un tronc de chêne-liège ; 3 et 4. Sondes ; 5. Hachettes ; 6. Démasclage d'un chêne-liège ; 7. Débitage des plateaux de liège ; 8. Triage des fragments de liège brut ; 9. Machine à façonner les bouchons (raboteuse) ; 10. Triage des bouchons par catégories ; 11. Comptage mécanique ; 12. Echaudage ; 13. Séchage et ensachage ; 14. Différentes sortes de bouchons ; 15. Choix des bouchons avant le marquage dans une maison de champagne ; 16. Marquage mécanique ; 17. Machine à lisser les bouchons avant l'emploi ; 18. 19. 20. Types de machines à boucher ; 21. Mâche-bouchons.

**Lichtensteig,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), au-dessus de la Thur ; 1.390 h. Commerce de bétail.

**Lichtenstein,** roman historique, par Hauff (1826). Il a pour cadre la lutte d'Ulrich de Wurtemberg contre la ligue Souabe, et l'on y trouve d'intéressants tableaux de la vie allemande au début de la Réforme.

**Lichtervelde,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers) ; 6.730 h. Filatures de lin, dentelles ; lainages.

**Lichtwer** [*vèr*] (Magnus Gottfried), fabuliste allemand, né à Wurzen, m. à Halberstadt (1719-1783). Imitateur de Gellert, il le surpasse par son originalité et son talent de conteur.

**licier** [*si-é*] n. m. Ouvrier qui monte les lices d'un métier à tisser. (On appelle *haute-liciers* les artistes qui travaillent aux métiers de haute lice, et *basse-liciers* ceux qui font les tapisseries de basse lice.)

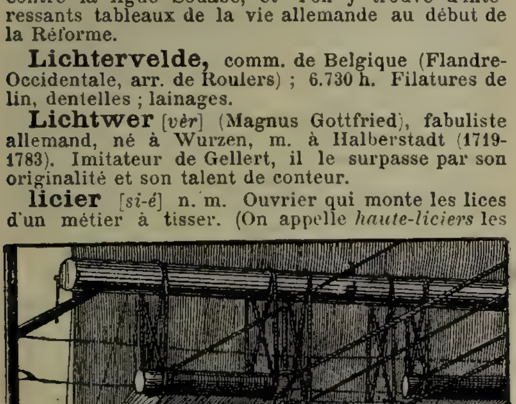

Haute-licier.

**licine** ou **licinus** [*nuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant une dizaine d'espèces de carabes noirs, qui vivent sous les pierres, dans la région méditerranéenne.

**Licinia,** vestale romaine qui, vers l'an 640 de Rome fut enterrée vivante avec ses deux compagnes Emilia et Marcia, pour avoir manqué au vœu de chasteté.

**Licinius Licinianus** [*nuss*], né en Dacie, empereur romain de 308 à 324. Beau-frère de Constantin, qui le battit et le fit tuer.

**Licinius Stolon,** tribun du peuple à Rome de 376 à 367 av. J.-C. Il présenta les lois agraires destinées à mettre fin aux luttes des classes patricienne et plébéienne. Mais il encourut une amende pour y avoir contrevenu.

**licitation** [*si-on*] n. f. (lat. *licitatio*). *Dr.* Vente par enchère faite à un seul acquéreur, par les copropriétaires d'un bien qui ne pourrait être partagé sans dépréciation : *vendre une maison par licitation.*

— ENCYCL. La licitation a pour objet de diviser le prix d'un bien entre des propriétaires (cohéritiers, colégataires, codonataires, coacquéreurs, etc.), proportionnellement à la part indivise que chacun d'eux a dans ce bien commun. On y a recours : 1° lorsqu'une chose indivise ne peut pas être partagée commodément et sans perte ; 2° lorsque, dans un partage amiable, il se trouve un bien qu'aucun des partageants ne puisse ou ne veuille prendre.

La licitation est *volontaire* ou *judiciaire*. Elle a lieu amiablement si les copropriétaires sont tous présents, majeurs et maîtres de leurs droits, et, en outre, s'ils ont choisi un notaire pour y procéder. Elle a lieu judiciairement lorsque, parmi les copropriétaires il se trouve des mineurs, des interdits ou des absents, ou lorsque les copropriétaires ne sont pas d'accord entre eux.

**licitatoire** adj. Qui a rapport à la licitation : *contrat licitatoire.*

**licite** adj. (lat. *licitus ;* de *licet*, il est permis). Qui est permis par la loi : *employer un moyen licite.* ANT. **Illicite.**

**licitement** [*man*] adv. D'une manière licite.

**liciter** [*té*] v. a. Vendre par licitation : *liciter un immeuble.*

**licol** n. m. V. LICUO.

**licorne** n. f. (du lat. *unicornis*, qui n'a qu'une corne). Animal fabuleux, à corps de cheval, auquel les anciens supposaient une corne au milieu du front. *Licorne de mer*, le narval.

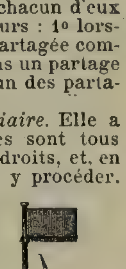

Licorne.

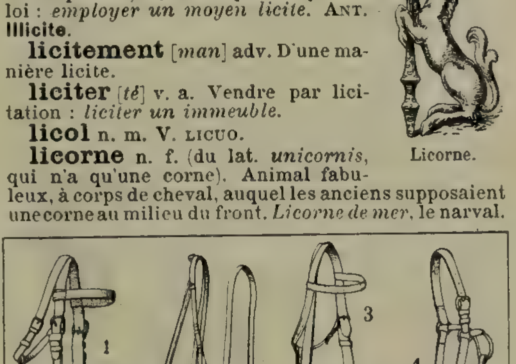

Licou : 1. De jour ; 2. De chasse ; 3. A la capucine ; 4. A l'anglaise ; 5. Fermière ; 6. A sous-gorge ; 7. De passage ; 8. A la française.

**Licorne,** constellation méridionale désignant le groupe informe de 31 étoiles situées entre le grand Chien, le petit Chien, Orion et l'Hydre.

**Licornes** (*les*), tableau de Gustave Moreau ; œuvre d'un symbolisme recherché, qui représente deux femmes, l'une nue, l'autre somptueusement vêtue, avec trois licornes. (V. p. 69.)

**licou** ou **licol** n. m. (de *lier*, et *cou*). Lien (corde ou courroie) qu'on met au cou des bêtes de somme, pour les attacher à l'écurie, les promener, etc. *Fam.* Corde pour pendre quelqu'un.

— ENCYCL. Le licou peut être fabriqué avec diverses matières, mais l'essentiel est qu'il soit fait de façon à ne pas blesser la bête ni à la gêner. Quant à la forme, bien qu'elle soit nécessairement peu variable, elle subit cependant des modifications qui sont plutôt affaire de goût que de nécessité.

**licteur** n. m. (lat. *lictor*). Officier qui marchait devant les principaux magistrats de l'ancienne Rome, portant une hache entourée de faisceaux : *le dictateur était précédé de vingt-quatre licteurs.*

**Lidner** (Bengt), poète suédois, né à Gothembourg, m. à Stockholm (1757-1793), disciple de J.-J. Rousseau, lyrique et élégiaque (tragédies, opéras, odes).

**Lido,** rangée d'îles qui séparent la lagune de Venise de l'Adriatique proprement dite.

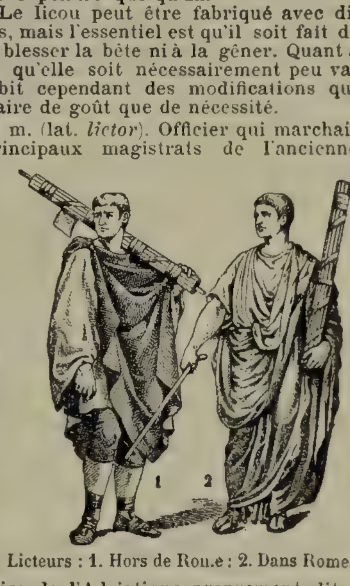

Licteurs : 1. Hors de Rome : 2. Dans Rome.

**Lidvine** (la bienheureuse), **Lidwine** ou **Liduvine,** né à Schiedam (Hollande) en 1380, m. en 1433. Ses infirmités la retinrent trente ans au lit. Huysmans a écrit sa vie (1901). Fête le 14 avril.

**lie** [*lî*] n. f. (orig. celt.) Partie épaisse qui se dépose dans les liqueurs fermentées et en particulier dans le vin. *Fig.* Rebut, ce qu'il y a de plus vil : *la lie du peuple. Boire le calice jusqu'à la lie*, souffrir une humiliation, une douleur dans toute son étendue.

> Mais de quelque nectar qu'elle ait été remplie,
> La coupe où nous buvons a toujours une lie.
>
> LAMARTINE.

Adjectiv. *Lie de vin*, qui est de la couleur de la lie du vin : *des robes lie de vin.*

— ENCYCL. *Œnol.* Les lies contiennent du tartre (bitartrate de potasse) mêlé de phosphates, de substances azotées et de sels divers. Elles se déposent peu à peu dans les futailles, et il est nécessaire de soutirer les vins deux fois au moins dans l'année, une première fois au milieu ou à la fin de l'hiver, une autre en été, pour éviter qu'au contact de la lie ils contractent un mauvais goût (goût de lie). Des lies, recueillies après soutirage, on extrait par égouttage un vin qui ne peut servir qu'à la fabrication du vinaigre, puis du tartre ; on utilise quelquefois les lies de vins vieux pour donner du parfum aux vins jeunes et verts.

**lie** [*lî*] adj. (du lat. *læta*, joyeuse). *Chère lie*, bonne chère avec gaieté. (Vx.)

**Lie** (Jonas Laurits Idemil), écrivain norvégien, né à Eker, près de Drammen, m. à Christiania (1833-1908), peintre fidèle des mœurs de son pays ; auteur de : *le Pilote et sa femme*, *l'Esclave de la Vie*, *la Femme de Gilje*, *un Malstrœm*, etc.

**Lie** (Marius-*Sophus*), mathématicien norvégien, ne à Nordfjordeiff, m. à Christiania (1849-1899) ; auteur de travaux remarquables de calcul intégral.

**lié, e** adj. Attaché. *Fig. Avoir les mains liées*, n'être pas libre de ses actions. *Partie liée*, série de plusieurs parties engagées avec cette condition que le gagnant sera celui qui aura gagné 2 parties sur 3, 3 sur 4, etc., et au *fig.*, affaire engagée. Loc. prov. : *Entrez, nos chiens sont liés*, se dit par plaisanterie à ceux qui hésitent à entrer, en feignant de croire qu'ils ont peur des chiens.

**Liebermann** (Max), peintre allemand, né à Berlin en 1847. L'influence de Courbet se retrouve dans ses œuvres : *Dans l'atelier*, *Femmes plumant des oies*, *les Fileuses au rouet*, *Portrait de Hauptmann*, etc. Il a signé, en 1914, le manifeste des intellectuels allemands.

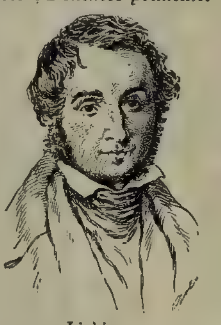
Liebig.

**liebfrauenmilch** [pr. all. *lîb-fra-ou-èn'-milh'* (*h* asp.)] n. m. (m. allem. signif. *lait de Notre-Dame*). Vin blanc du Rhin, récolté aux environs de Worms (Hesse-Rhénane).

**liebig** [*lî-bigh*] n. m. Extrait de viande employé en cuisine et servant à corser les potages et les sauces.

**Liebig** [*lî-bigh*] (Justus, baron **de**), chimiste allemand, né à Darmstadt, m. à Munich (1803-1873), l'un des premiers qui appliquèrent l'analyse chimique aux phénomènes de la vie organique.

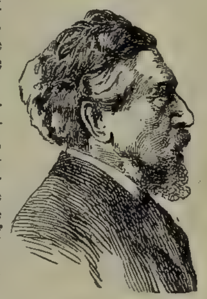
Liebknecht.

**liebigite** n. f. Carbonate naturel hydraté d'uranium et de calcium.

**Liebknecht** (Guillaume-Chrétien-Martin-Louis), publiciste et socialiste allemand, né à Giessen, m. à Charlottenbourg (1826-1900), un des adversaires les plus déterminés de Bismarck. — Son fils KARL, né et m. à Berlin (1871-1919), chef du groupe Spartacus en 1918, dirigea la révolte de Berlin en janvier 1919 ; assassiné le 15 janvier 1919.

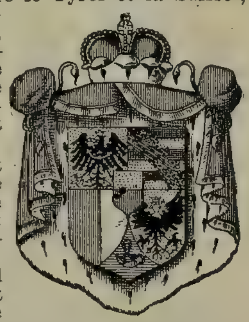
Armoiries de Liechtenstein.

**Liechtenstein** [pr. all. *lih'* (*h* asp.) *tèn-chta-in'*] (PRINCIPAUTÉ DE), petit Etat de l'Europe centrale, entre le Tyrol et la Suisse ; 159 kil. carr. ; 12.000 h. Ch.-l. *Vaduz* ; 1.200 h. Elevage, filatures. Monarchie constitutionnelle, héréditaire dans la famille princière de Liechtenstein ; représentée diplomatiquement par la Suisse.

**lied** [*lîd*] n. m. (mot allem.). Romance, sorte de ballade très cultivée en Allemagne (pl. des *lieder*) : *Schubert a écrit de délicieux lieder.*

— ENCYCL. *Littér.* Le lied allemand est strictement une poésie destinée à être chantée, exprimant une série de strophes à mélodie identique, un sentiment unique. En fait, cependant, le lied n'est pas toujours composé en vue du chant, et le sentiment qu'il exprime est parfois complexe. Le plus ancien lied qui se soit conservé est le *Hildebrandslied*, fragment de la légende héroïque. Le *Nibelungenlied* est en réalité un poème épique, résultant de la fusion de lieder anciens. Au moyen âge, on voit apparaître des lieder religieux (*geistliche Lieder*), des lieder à sujets patriotiques ou historiques, des lieder ayant l'amour pour thème, dont les auteurs sont innombrables. Plus tard, apparaissent les lieder populaires (*Volkslieder*), naïfs et ingénus.

— *Mus.* Le lied, mélodie vocale, est un genre essentiellement allemand. Beethoven, Schubert, Mendelssohn, Schumann s'y sont illustrés. Tantôt la mélodie se répète pour chaque strophe, tantôt elle accompagne sans interruption et sans répétition la poésie entière.

**Liedekerke,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 4.710 h. Dentelles.

**liège** n. m. (du lat. *levis*, léger). Tissu épais et léger, fourni par l'écorce de certains arbres et en particulier du *chêne-liège*. *Liège de montagne*, syn. AMIANTE.

— ENCYCL. Le liège proprement dit est produit par le chêne-liège (*quercus suber*), cultivé dans le midi de la France (Landes, Var, Pyrénées, Lot-et-Garonne), en Corse, en Algérie, en Italie, en Espagne et Portugal. On ne commence à exploiter l'arbre que vers sa quinzième année, mais le premier liège détaché est de qualité médiocre et il s'en reforme ensuite de nouvelles couches, qu'on enlève tous les sept ou huit ans. Dès qu'une assise de liège est détachée, il s'en reforme une autre et cela jusqu'à un âge très avancé de l'arbre (150 ans). C'est au printemps qu'on détache l'écorce en plaques, dont on a déterminé la surface par des incisions faites à coups de hache. Outre l'usage qu'on en fait dans la fabrication des bouchons, le liège sert encore à faire des semelles hydrofuges, des flotteurs pour lignes et filets de pêche ; réduit en menus fragments et mêlé à l'huile de lin, il sert à la fabrication du linoléum. On en fabrique aussi des briquettes servant à la confection de cloisons hydrofuges légères, et sa poussière est utilisée pour emballer les fruits, les œufs, etc. V. ÉCORÇAGE.

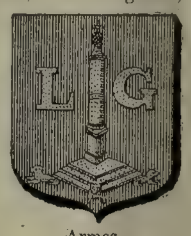
Armes de la ville de Liége.

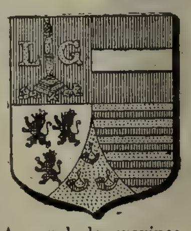
Armes de la province de Liége.

**Liége,** v. forte de Belgique, cap. de la prov. de son nom, au confluent de la Meuse et de l'Ourthe : 184.000 h. (*Liégeois*). Evêché, université, écoles, observatoire. Cathédrale Saint-Paul, belles églises, hôtel de ville, palais de justice. Métallurgie, armureries ; aux environs, mines de houille. Patrie de Grétry. Lors de l'invasion de la Belgique en août 1914, Liége, assiégée par les Allemands, se défendit héroïquement du 5 au 16, sous la conduite du général Leman ; elle résista au bombardement, mais fut prise après la chute de ses forts. Ce délai de dix jours rendit les plus grands services à la France. Liége est demeurée en possession des Allemands pendant toute la Grande Guerre. — La prov. de Liége a 868.000 h.

**Liégeois, e** [*joi, oi-ze*], habitant ou originaire de Liége : *les Liégeois.* N. m. Dialecte qu'on parle à Liége. Célèbre almanach publié à Liége. Adjectiv. Relatif à Liége ou à ses habitants : *coutumes liégeoises.*

**Liégeois** (*Jules*-Joseph), jurisconsulte français, né à Damvillers, m. d'accident aux environs de Bains-les-Bains (1833-1908) ; membre de l'Académie des sciences morales en 1899. Il a étudié les conséquences légales de l'hypnotisme.

**liéger** [*jé*] v. a. (Change *é en è* devant une syllabe muette : *je liège* ; excepté au fut. et au prés. du cond. : *je liégerai*, *il liégerait*. Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il liégea*, *nous liégeons.*) Garnir de morceaux de liège un filet de pêche, une ligne.

**liégeux, euse** [*jeû, eu-ze*] adj. De la nature du liège : *écorce liégeuse.*

**Liegnitz** [*lîgh-nits*], v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Silésie), près du Katzbach ; 66.000 h. Filatures. Victoire de Frédéric le Grand sur les Autrichiens en 1760.

**liement** [*lî-man*] n. m. Action de lier.

**lien** [*li-in*] n. m. (lat. *ligamen*). Tout ce qui sert à lier : *un lien de paille.* Chaînes d'un prisonnier. Pièce de bois oblique, reliant deux parties déjà assemblées. Bande de fer servant à consolider un objet. Petit morceau de plomb qui lie la verge de fer d'un vitrage, d'un panneau. *Fig.* Tout ce qui attache, unit : *les liens du sang* ; *le lien conjugal.* Contrainte, dépendance morale : *le lien des passions.* PROV. : **A méchant chien, court lien,** il ne faut pas laisser trop de liberté aux méchants.

— ENCYCL. *Agric.* Les liens utilisés pour le liage des gerbes sont faits de paille (paille de seigle) ou des tiges flexibles de la clématite ou de l'osier. On fait aussi des liens avec des pousses jeunes de coudrier, chêne, châtaignier, bouleau, charme, etc., que l'on tord et que l'on trempe à l'eau pour les rendre moins cassantes ; ces sortes de liens de branchages portent le nom de *harts.*

**liénite** n. f. (du lat. *lien*, rate). Inflammation de la rate. (Vx.)

**lienne** [*li-è-ne*] n. f. Fil de la chaîne, dans lequel la trame n'a pas passé.

**lientérie** [*li-an-té-rî*] n. f. (du gr. *leienteria*). Diarrhée dans laquelle on rend les aliments à moitié digérés.

**lientérique** [*li-an*] adj. Qui se rapporte à la lientérie : *flux lientérique.*

**Liepvre,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Ribeauvillé ; 2.000 h. Ch. de f.

**lier** [*li-é*] v. a. (lat. *ligare.* — Se conj. comme *prier.*) Attacher avec un lien : *lier une gerbe.* Joindre : *le ciment lie fortement les pierres.* Epaissir : *lier une sauce.* *Fig.* : *lier amitié avec quelqu'un* ; *lier conversation.* Unir ensemble : *l'intérêt nous lie.* Contraindre moralement : *conjuré que son serment lie.* *Lier ses idées*, les enchaîner les unes aux autres. *Lier les notes*, les rendre par une seule émission de voix ou de souffle, par un seul coup d'archet. *Lier les mains*, réduire à l'inaction, à l'impuissance. *Lier la langue*, empêcher de parler. *Lier le fer*, faire tourner son épée autour de celle de l'adversaire, sans perdre le contact et en exerçant une pression pour amener un changement de ligne. **Se lier** v. pr. Former une liaison : *se lier avec quelqu'un.* S'obliger, s'astreindre : *se lier par un serment.*

**Lierde-Sainte-Marie,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 2.330 h.

**Lierde-Saint-Martin,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 1.470 h.

**Liernais** [*nè*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 57 kil. de Beaune ; 1.150 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 14 comm., et 6.750 h.

**lierne** [*èr-ne*] n. f. Pièce de bois servant à relier entre elles d'autres pièces. Planche noyée dans un mur en pisé, pour en lier les parties. Nervure de la voûte gothique, réunissant le sommet des tiercerons à la clef des arcs. Chacune des planches qui garnissent le fond d'un bateau.

**lierner** [*èr-né*] v. a. Garnir de liernes.

**Lierneux** [*rè-neû*], comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 3.200 h. Manganèse, scieries.

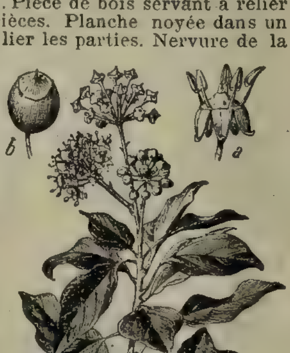

Lierre : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**lierre** [*li-è-re*] n. m. (pour *l'ierre* ; du lat. *hedera*). Genre d'ombellifères araliacées : *le lierre est le symbole de l'affection constante.* *Lierre terrestre*, espèce de gléchome.

— ENCYCL. *Bot.* Les lierres (*hedera*) sont des plantes rampantes ou grimpantes, à feuilles alternes et persistantes, à petites fleurs blanchâtres, groupées en ombelles ou en panicules. Le fruit est une baie globuleuse. On en connaît 60 espèces, de toutes les parties du monde. Le *lierre commun*, seule espèce d'Europe, croît le long des vieux murs, des arbres ; il s'accroche par des racines adventives et des crampons qui naissent des petites branches. On l'utilise dans les jardins pour couvrir des berceaux, faire des bordures, etc. Le *lierre terrestre* (glechome) est une labiée qui fait partie des espèces vulnéraires.

— *Symbol.* Le lierre a été pris comme symbole de l'amour constant, avec la devise : *Je meurs où je m'attache.*

— *Mythol.* Bacchus est toujours représenté avec une couronne de lierre.

**Lierre,** v. de Belgique (Anvers, arr. de Malines), au confluent des deux Nèthes ; 26.000 h. Dentelles, soieries ; brasseries. Lierre, qui possède un des forts extérieurs d'Anvers, a été le théâtre d'un dur combat pendant le siège de la grande ville, en octobre 1914.

**Liesse** (André), économiste français, né au Blanc en 1854 ; membre de l'Académie des sciences morales en 1912 ; connu pour ses travaux d'économie politique, de finance et de statistique.

**Liesse** ou **Notre-Dame-de-Liesse,** comm. de l'Aisne, arr. et à 16 kil. de Laon ; 1.350 h. Ch. de f. N. Lieu de pèlerinage.

**liesse** [*li-è-se*] n. f. (lat. *lætitia*). Joie : *être en liesse.* (Vx.)

**Liestal,** v. de Suisse, ch.-l. du demi-cant. de Bâle-Campagne et du district de Liestal, sur l'Ergolz ; 6.000 h. Fabrique de draps, de rubans ; tricotage mécanique ; produits chimiques ; fonderies.

**lieu** n. m. Nom vulgaire d'une espèce de merlan des mers françaises, le *merlangus pollachius.*

**lieu** n. m. (lat. *locus*). Espace occupé par un corps : *deux corps ne peuvent en même temps occuper le même lieu.* Séjour, pays : *Menton est un lieu charmant.* *Fig.* Place, rang : *chaque créancier vient en son lieu.* Maison de famille, lignage : *sortir de haut lieu.* Passage d'un livre. *Géom.* Ligne dont tous les points satisfont à une même propriété géométrique et qui sont les seuls points satisfaisant à cette propriété : *le lieu géométrique des points équidistants de deux points fixes est le plan perpendiculaire au milieu de la droite qui joint les deux points.* *Lieu public*, endroit où tout le monde est libre d'aller. *Lieu sûr*, endroit où l'on ne court aucun risque ; prison. *Le saint lieu*, l'église. *Les saints lieux*, la Palestine. *Bas lieu*, terre, par opposition à séjour céleste ; basse extraction ; classe vile. *Lieu d'asile*, où l'on était autrefois à l'abri de certaines poursuites. (V. ASILE.) *Mauvais lieu*, maison de débauche. *N'avoir ni feu ni lieu*, être extrêmement pauvre, sans asile. *En temps et lieu*, au moment et à l'endroit qu'il convient. *Avoir lieu*, arriver, s'accomplir. *Il y a lieu de*, il est opportun de. *Avoir lieu de*, avoir des raisons pour. *Tenir lieu de*, remplacer. *Donner lieu*, fournir l'occasion. Pl. Les différentes pièces d'une maison, d'un appartement. *Lieux communs*, en rhétorique, sources générales où puise un orateur ; trivialités, idées rebattues. *Lieux d'aisances*, latrines. *Etat des lieux*, v. ÉTAT. Loc. adv. *En premier*, *en second lieu*, etc. premièrement, secondement, etc. Loc. prép. *Au lieu de*, en place de. *En lieu* (ou *au lieu*) *et place de*, en remplacement, au nom de. Loc. conj. *Au lieu que*, tandis que.

— ENCYCL. *Dr. Lieu public.* La dénomination de *lieu public* peut avoir des sens différents : 1° suivant qu'elle s'applique aux endroits placés, en tant que publics, sous la surveillance de l'autorité ; 2° suivant qu'elle sert à caractériser l'élément de publicité exigé pour l'existence de certains délits, tels que l'injure, la diffamation, l'outrage public à la pudeur.

Sous le premier rapport, les lieux publics sont ceux qui sont destinés à la réunion du public : foires, cérémonies publiques, spectacles, cafés, églises, etc. L'autorité municipale a la faculté de prendre à leur égard telles mesures qu'elle juge nécessaires, notamment en ce qui concerne les heures de leur fermeture. Les agents de l'autorité n'ont le droit d'y pénétrer que pendant leur ouverture légale ou de fait ; quand ces lieux sont fermés à l'heure prescrite, ils ne peuvent (hors les cas déterminés par la loi) s'y introduire contre la volonté des propriétaires.

Sous le deuxième rapport, la jurisprudence a donné plus d'extension à la dénomination de « lieu public ». C'est aux tribunaux d'apprécier, dans différentes espèces, les circonstances constitutives de la publicité.

— *Rhét. Lieux communs.* On appelle ainsi les sources où l'on peut puiser des développements, des arguments et des preuves applicables à tous les sujets. Ils ont pour objet la recherche de toutes les circonstances qui peuvent se lier à un sujet, soit qu'on le considère en lui-même, soit qu'on l'envisage par rapport à d'autres. De là la subdivision des lieux communs *intrinsèques*, qui comprennent la personne, la chose, le lieu, les moyens, les motifs, la manière, le temps (v. QUID, QUIS, UBI, etc.) ; et des lieux communs *extrinsèques*, en général empruntés à l'autorité des témoignages et variant suivant les sujets.

**Lieu (Le),** comm. de Suisse (cant. de Vaud) ; dans la vallée de Joux, sur le flanc du Risoux ; 1.200 h. Industrie laitière ; commerce de bois ; pierres fines ; horlogerie. Ch. de f. de Vallorbe au Brassus.

**lieudit** [*dî*] n. m. Lieu qui porte un nom particulier : *un lieudit*, *des lieuxdits.* (On écrit aussi *lieu dit.*)

**lieue** [*li-eû*] n. f. (lat. *leuca*). Mesure itinéraire ancienne, de valeur variable. *Lieue kilométrique*, lieue de 4 kilomètres. *Lieue de terre* ou *lieue commune*, lieue de 25 au degré, c'est-à-dire de 4 kil. 444. *Lieue de pays*, lieue conforme à celle qui est en usage dans le pays. (Dans le langage courant, cela signifie presque toujours plus de 4 kilomètres.) *Lieue marine*, lieue de 20 au degré, c'est-à-dire de 5 kil. 555. *Fig.* et *fam.* Grande distance : *se tenir à une lieue.* Grande longueur : *un récit d'une lieue.* *Etre à cent, à mille lieues de*, être très éloigné de, être distrait, PROV. : **En tout pays il y a une lieue de mauvais chemin,** on rencontre partout des difficultés, des obstacles.

**lieur, euse** [*eu-ze*] n. Qui lie des gerbes de blé, des bottes de foin, etc. (Dans ce dernier cas, on dit BOTTELEUR.)

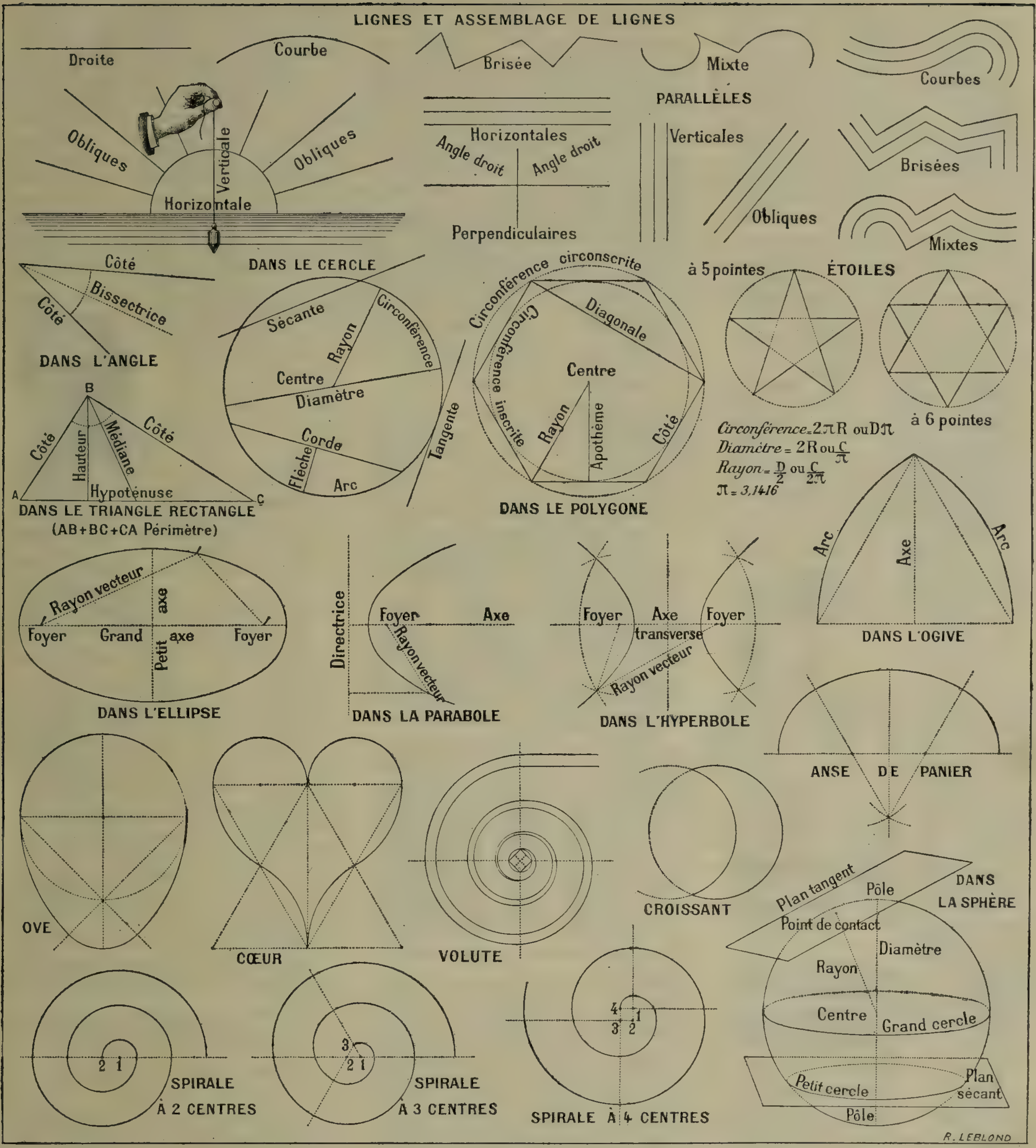
LIGNES ET ASSEMBLAGE DE LIGNES
Droite
Courbe
Brisée
Mixte
Courbes
PARALLÈLES
Obliques
Verticale
Obliques
Horizontale
Horizontales
Angle droit
Angle droit
Perpendiculaires
Verticales
Obliques
Brisées
Mixtes
Côté
Bissectrice
Côté
DANS L'ANGLE
DANS LE CERCLE
Sécante
Rayon
Circonférence
Centre
Diamètre
Corde
Flèche
Arc
Tangente
Circonférence circonscrite
Circonférence inscrite
Diagonale
Centre
Rayon
Apothème
Côté
DANS LE POLYGONE
à 5 pointes
ÉTOILES
à 6 pointes
Circonférence = 2πR ou Dπ
Diamètre = 2R ou C/π
Rayon = D/2 ou C/2π
π = 3,1416
B
Côté
Hauteur
Médiane
Côté
A
Hypoténuse
C
DANS LE TRIANGLE RECTANGLE
(AB+BC+CA Périmètre)
Arc
Axe
Arc
DANS L'OGIVE
Rayon vecteur
axe
Foyer
Grand
axe
Petit
Foyer
DANS L'ELLIPSE
Directrice
Foyer
Axe
Rayon vecteur
DANS LA PARABOLE
Foyer
Axe transverse
Foyer
Rayon vecteur
DANS L'HYPERBOLE
ANSE DE PANIER
OVE
CŒUR
VOLUTE
CROISSANT
Plan tangent
Pôle
DANS LA SPHÈRE
Point de contact
Diamètre
Rayon
Centre
Grand cercle
Petit cercle
Plan sécant
Pôle
2 1
SPIRALE À 2 CENTRES
3 2 1
SPIRALE À 3 CENTRES
4 1 3 2
SPIRALE À 4 CENTRES
R. LEBLOND

Lignes.

**Lieurey,** comm. de l'Eure, arr. et à 12 kil. de Pont-Audemer ; 1.238 h. Ch. de f. Toiles, rubans.

**lieuse** [*ze*] n. f. *Agric.* Machine à lier les gerbes, que l'on adapte aux moissonneuses mécaniques, et qui réunissent par gerbes liées les céréales au fur et à mesure qu'elles sont coupées. (V. la planche AGRICULTURE.)

**Lieutaud** [*tô*] (Joseph), médecin français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) [1703-1780]. Il fut premier médecin de Louis XV ; auteur d'une *Anatomie historique.*

**lieutenance** n. f. Fonction, grade de lieutenant : *acheter une lieutenance.*

**lieutenant** [*nan*] n. m. (de *lieu*, et *tenant*). Celui qui est le premier après le chef, qui le seconde et le remplace. Officier au-dessous du capitaine : *le lieutenant porte un double galon d'or ou d'argent. Lieutenant de vaisseau*, officier immédiatement supérieur à l'enseigne de vaisseau. (Il porte trois galons et a rang de capitaine.) *Lieutenant général*, officier de l'ancienne armée, dont le grade correspond à celui de général de division actuel. *Lieutenant général du royaume*, sous l'ancien régime, officier créé dans des circonstances critiques et qui était investi de la même autorité que le roi. *Lieutenant de police*, magistrat qui dirigeait la police à Paris et dans les principales villes du royaume. *Lieutenant criminel*, magistrat établi dans un siège royal pour connaître de toutes les affaires criminelles.

— Encycl. Le grade de lieutenant est vraiment le premier grade d'officier, celui de sous-lieutenant ne constituant plus qu'une sorte de stage pour l'obtenir, puisque tout sous-lieutenant passe lieutenant après deux ans d'ancienneté. Les lieutenants portent au képi et aux parements deux galons d'un métal, or ou argent, variable selon l'arme, avec, quand la tenue le comporte, une épaulette à franges sur l'épaule gauche, et une contre-épaulette sur l'épaule droite.

**lieutenant-colonel** n. m. Officier supérieur, immédiatement au-dessous d'un colonel. Pl. des *lieutenants-colonels.*

— Encycl. Le lieutenant-colonel est l'auxiliaire du colonel en tout ce qui regarde l'instruction et la discipline. Il porte, au képi et sur les manches, cinq galons, dont trois, du même métal que le bouton, alternent avec deux du métal opposé.

**lieutenante** n. f. Autrefois, femme d'un magistrat qui avait le titre de lieutenant : *Madame la lieutenante criminelle.*

**Lieuvin,** anc. pays de France, compris auj. dans les départ. de l'Eure et du Calvados ; capit. *Lisieux.* Riches prairies.

**Liéven** (Dorothée de Benkendorff, princesse **de**), femme du général de Liéven, ambassadeur à Berlin et à Londres, m. à Paris (1784-1857). Elle eut à Paris un salon des plus fréquentés. Elle a laissé quelques fragments de Mémoires et une importante correspondance. Elle a été l'Egérie de Metternich et, plus tard, de Guizot.

**Liévin,** v. du Pas-de-Calais, arr. et à 22 kil. de Béthune, sur la Souchez ; 25.698 h. Ch. de f. N. Houille. Brasseries. Complètement détruit au cours de la Grande Guerre.

**lièvre** n. m. (lat. *lepus, oris*). Genre de mammifères rongeurs, très rapides à la course : *la femelle du lièvre se nomme* hase, *et les petits* lièvreteaux ou levrauts. Chair de cet animal : *le lièvre est une viande noire.* Sonnerie de trompe pour annoncer que le lièvre est levé. *Fig. Mémoire de lièvre*, courte, peu fidèle. *Poltron comme un lièvre*, excessivement poltron. *Lever le lièvre*, agiter le premier une question difficile. *Courir le même lièvre*, poursuivre le même objet. *Savoir où gît le lièvre*, connaître le secret, le nœud d'une affaire. *Gentilhomme à lièvre*, gentilhomme campagnard et pauvre. Prov. : **Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois,** il est imprudent de poursuivre en même temps deux projets. Allus. littér. V. oreille.

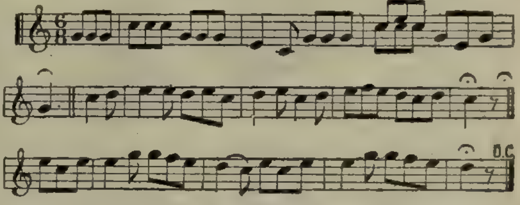

Le Lièvre (sonnerie de trompe).

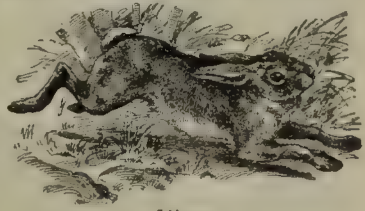

Lièvre.

— Encycl. *Zool.* Le genre lièvre, type de la famille des léporidés, comprend près de deux cents espèces, dont le pelage est variable (du gris fauve au blanc). L'espèce d'Europe habite la montagne et la plaine et se creuse des terriers moins profonds que ceux du lapin ; on l'a subdivisée en de nombreuses variétés d'après la taille (le lièvre de montagne est plus petit que le lièvre de plaine) ou le pelage. Le lièvre est plus grand que le lapin ; il a les oreilles longues, et les pattes de devant plus courtes que celles de derrière. Très rapide à la course, il peut faire des sauts considérables ; il est d'un naturel très craintif.

On le chasse au chien courant, au chien d'arrêt, à courre ou en battue. C'est un gibier très estimé, et qui se prête à de nombreuses préparations culinaires (pâtés froids et chauds, civet, rôti, etc.).

**lièvreteau** [*tô*] n. m. Tout jeune lièvre, qui tette encore.

**liévrite** n. f Silicate de fer et de calcium.

**life-guard** [*la-ïfe-ghard'*] n. m. (mot angl. : de *life*, vie, et *guard*, gardien). Soldat anglais de la garde attachée à la personne du souverain.

**Liffol-le-Grand,** comm. des Vosges, arr. et à 10 kil. de Neufchâteau, sur la Saonnelle ; 2.090 h. Ch. de f. E. Carrières.

**Liffré,** ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 17 kil. de Rennes ; 2.904 h. Belle forêt. Le cant. a 7 comm., et 9.819 h.

**lift** n. m. (mot angl.). Ascenseur.

**ligament** [*man*] n. m. (lat. *ligamentum ;* de *ligare*, lier). Faisceau fibreux qui sert à unir les os entre eux, à retenir un viscère en place : *le ligament de Bertin fixe l'articulation de la hanche.* Partie élastique qui réunit les deux valves des coquilles.

**ligamenteux, euse** [*man-teû, eu-ze*] adj. De la nature du ligament : *tissu ligamenteux.*

**Ligarius** [*uss*] (Quintus), sénateur romain, m. en 43. Il combattit contre César et fut ensuite sauvé de la colère du dictateur par l'éloquence de Cicéron (*Pro Ligario*).

**ligature** n. f. (du lat. *ligatus*, lié). Opération qui consiste à serrer un lien, une bande de toile, etc., autour d'une partie quelconque du corps. Ce lien. *Mar.* Mode d'attache de corde, de fil de fer, etc., pour réunir deux pièces séparées. *Hortic.* Action d'entourer d'un lien une plante, une greffe, etc. *Mus.* V. ENCYCL. *Typogr.* Réunion de plusieurs lettres en un seul signe graphique, comme *fl*, *ff*.

— Encycl. *Chir.* Quelquefois, on pratique la ligature d'une tumeur pédiculée, pour en amener la mortification; le plus souvent, la ligature est appliquée sur les artères pour obtenir l'arrêt de l'écoulement du sang. Comme fil à ligature, on emploie surtout la soie tressée ou bien le *catgut*. La ligature immédiate des vaisseaux assure l'hémostase ; elle a été introduite dans la pratique par Ambroise Paré.

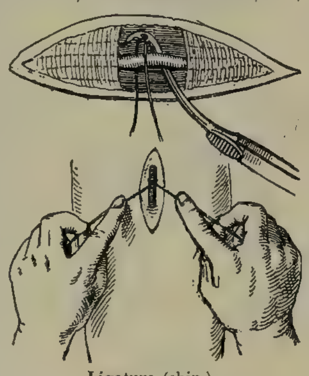
Ligature (chir.).

— *Hortic.* On pratique des ligatures tantôt pour fixer une plante à son tuteur, consolider une greffe ou palisser des rejets, tantôt pour resserrer, à l'effet de les faire blanchir, les feuilles des salades ou d'autres plantes.

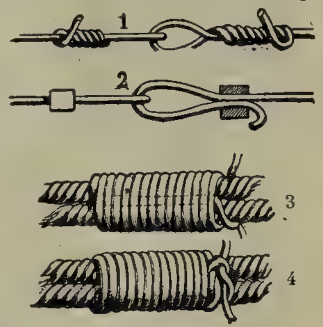

Ligatures : 1, 2. En fer ; 3, 4. En corde.

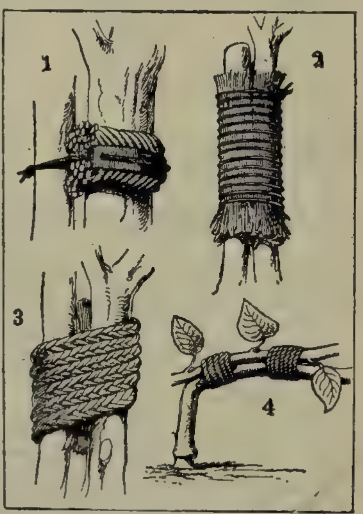

Ligatures (hortic.) : 1, 2. En fil de fer ; 3. En paille tressée ; 4. En corde.

Il est important surtout de ne pas user de liens qui puissent blesser le végétal dont ils assurent le maintien, et l'on fait surtout usage de liens de paille tordue ou tressée ; si la force de la branche réclame une ligature forte de fil de fer, on a soin d'interposer entre celui-ci et l'écorce un matelas protecteur de foin ou de paille. Les ligatures des greffes sont faites avec du raphia, parfois même avec de la laine filée. Pour le palissage des rameaux, on fait usage de liens de jonc, d'osier, de feuilles de massette ou de spargaire. On attache les salades ou autres légumes avec de la paille de seigle battue et trempée ; l'accolage des vignes se fait aussi avec de la paille de seigle. Enfin, on peut encore pratiquer des ligatures sur les rameaux trop vigoureux, dans le seul but d'arrêter en partie le cours de la sève, comme le ferait une incision ; dans ce cas, on ligature en spirale.

— *Mus.* Dans la théorie du contrepoint, le mot *ligature* est l'équivalent de *syncope*, lorsque le contrepoint de deuxième espèce (deux notes contre une) est écrit de façon que la note de l'espèce la plus brève, se faisant entendre en même temps que l'autre, soit toujours liée à la note identique du temps précédent.

Dans l'ancienne notation du plain-chant, au moyen âge, on appelait *ligature* la réunion de plusieurs notes cernées qu'on joignait de façon à ne former qu'une figure dans laquelle chaque note isolée prenait une valeur différente suivant sa forme et la place qu'elle occupait.

**ligaturer** [*ré*] v. a. Attacher, serrer avec une ligature : *ligaturer une artère.*

**lige** adj. (du bas lat. *liticus*, même sens). *Féod.* Se disait du vassal qui, par la forme de l'hommage prêté, était plus étroitement obligé vis-à-vis du suzerain que par l'hommage ordinaire, notamment au point de vue du service d'ost. Se disait aussi de cette forme d'hommage : *hommage lige.* Qui appartient à l'homme lige : *fief lige. Fig.* Absolument dévoué : *être l'homme lige d'un personnage, d'un gouvernement.*

**ligeauté** [*jô-té*] n. f. Etat d'homme lige.

**ligée** n. f. Serment de fidélité de l'homme lige.

**ligement** [*man*] adv. D'une manière lige : *terre tenue ligement.* (Vx.)

**ligence** [*jan-se*] n. f. Etat d'un homme lige.

**ligérien, enne** [*jé-ri-in, è-ne*] adj. Qui appartient au bassin de la Loire ; qui a rapport à ce fleuve.

**light weight** [*la-ït'-ou-ét'*] n. m. (en angl., *poids léger*). Dans toute épreuve handicapée, concurrent le plus favorisé sous le rapport du poids.

**ligie** [*ji*] n. f. Genre de crustacés isopodes, comprenant de nombreuses espèces répandues dans toutes les mers. (Les ligies sont des cloportes de grande taille, qui courent vivement sur les rivages parmi les rochers et les galets.)

**Liginiac,** comm. de la Corrèze, arr. et à 18 kil. d'Usset, non loin de la Dordogne ; 1.579 h.

**Lignac,** comm. de l'Indre, arr. et à 24 kil. de Blanc, sur l'Allemette ; 1.530 h. Ancien château des ducs d'Aquitaine.

**lignage** n. m. Action de ligner.

**lignage** n. m. (de *ligne*). Race, famille : *être de haut lignage.*

**lignage** n. m. (du lat. *lignum*, bois). *Féod.* Droit d'usage dans une forêt. *Pêch.* Pièce de bois destinée à porter les lignes.

**lignager** [*jé*] n. m. Celui qui est du même lignage. Adj. *Retrait lignager*, droits qu'avaient les parents d'un défunt de reprendre, dans un délai fixé, l'héritage vendu par lui, à la condition d'en rembourser le prix à l'acquéreur.

**lignard** n. m. *Pop.* Soldat d'infanterie de ligne.

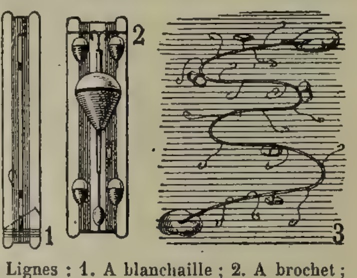

Lignes : 1. A blanchaille ; 2. A brochet ; 3. De fond.

**ligne** n. f. (lat. *linea*). Etendue en longueur, abstraction faite de la largeur et de la profondeur. Trait qui figure cette étendue : *ligne droite ; ligne brisée.* Suite de mots écrits ou imprimés sur une même direction : *rédacteurs payés à la ligne. Tirer à la ligne*, donner un développement exagéré à un travail payé à la ligne. Rangée. *Mus. Ligne de*, v. PORTÉE. Fil de crin ou de soie, avec hameçon au bout, pour pêcher : *ligne de fond ; ligne flottante.* Cordeau pour aligner : *ligne de charpentier, de maçon*, etc. Tracé des contours : *la pureté des lignes. Fam. Avoir de la ligne*, avoir des formes harmonieuses. Ancienne mesure de longueur qui était la douzième partie du pouce : *une ligne correspond à 0 cm. 225.* Service de transport, de communication entre deux points : *ligne de tramways ; ligne télégraphique.* Disposition dune armée prête à combattre : *ligne de bataille.* Formation de vaisseaux de guerre. Retranchement : *forcer les lignes. Ligne de mire*, ligne idéale déterminée dans une arme à feu par le cran de mire et le guidon et passant par le but à atteindre. *Ligne de tir*, prolongement de l'axe du canon de l'arme à feu. V. TIR. *Escr.* Espace compris entre les corps des deux adversaires : *en escrime, il y a quatre lignes : quarte et sixte* (lignes hautes), *septime et octave* (lignes basses). V. ESCRIME. *Lignes de la main*, v. CHIROMANCIE. *Ligne d'horizon*, intersection du plan d'un tableau par le plan horizontal qui contient l'œil du dessinateur (v. PERSPECTIVE). *Ligne de faîte*, ligne qui marque la séparation de deux versants. *Ligne de foi*, trait indiquant l'axe du navire sur un compas de route ; ligne sur laquelle est le 0 de la graduation d'un graphomètre, d'une alidade, etc. *Fig.* Règle : *ligne de conduite.* Ordre, rang : *en première ligne. Ligne de démarcation* (au prop. et au fig.), qui distingue deux choses, qui sépare une propriété d'une autre. *Hors ligne*, supérieur, extraordinaire : *génie hors ligne. Lire entre les lignes*, deviner le sens caché d'un écrit. *Aller à la ligne*, commencer un alinéa. *Troupes de ligne*, destinées à former un corps de bataille. *La ligne*, tous les régiments qui composent la troupe de ligne : *les dragons sont dits cavalerie de ligne. Vaisseau de ligne*, grand vaisseau de guerre. *Ligne équatoriale*, ou simplement *la ligne*, l'équateur : *passer la ligne. Ligne des pôles*, ligne droite imaginaire joignant les deux pôles et autour de laquelle la terre accomplit sa rotation. Syn. AXE TERRESTRE. *Ligne des équinoxes*, v. ÉQUINOXE. *Ligne des solstices*, v. SOLSTICE. *Généal.* Filiation, descendance, succession de générations de la même famille : *ligne masculine ; ligne féminine ; ligne paternelle ; ligne maternelle. Ligne ascendante*, celle qui va du fils au père, au grand-père, et ainsi de suite, toujours en remontant. *Ligne descendante*, celle qui va du père au fils, au petit-fils, et ainsi de suite, toujours en descendant. *Ligne directe*, celle qui comprend les personnes issues directement les unes des autres par filiation, c'est-à-dire les ascendants et les descendants. *Ligne collatérale*, celle qui comprend les parents issus d'une souche commune mais non les uns des autres par filiation. (V. PARENTÉ.) *Anat. Ligne blanche*, bande aponévrotique médiane, subjacente à la peau, et qui va de l'appendice xyphoïde du sternum jusqu'à la symphyse du pubis. *Méd. Ligne blanche surrénale*, raie pâle et un peu persistante que l'on obtient en frôlant la peau du ventre avec le doigt chez les sujets atteints d'insuffisance des capsules surrénales.

— Encycl. *Pêch.* La ligne est composée d'un fil plus ou moins fort, terminé par une avancée en crin, florence, laiton ou fil d'acier, à l'extrémité de laquelle on fixe le ou les hameçons et pourvu ou non d'un flotteur.

La solidité des matières employées est variable avec la force du poisson auquel on pense avoir affaire ; mais, en général, dans toutes les pêches, à part celles du brochet, on a avantage à faire usage de soie et de florence ou de crins fins. Quant à la forme des lignes, elle est très variable, depuis la ligne à goujons faite d'un mince crin de cheval, jusqu'aux cordes, lignes de fond, etc.

**Ligne** (Charles-Joseph, prince **de**), général qui servit dans l'armée autrichienne, puis en Russie, né à Bruxelles, m. à Vienne (1725-1814), célèbre par son esprit. Ses écrits, d'un tour aisé et brillant, ont été réunis sous le titre de *Mélanges militaires, littéraires et sentimentaires ;* ils sont précieux pour la connaissance de son temps.

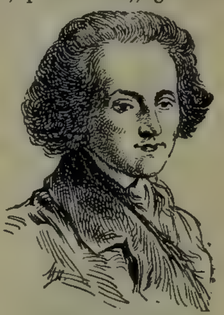
Prince de Ligne.

**ligné, e** adj. Marqué de lignes colorées parallèles : *feuilles lignées.*

**Ligné,** ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 18 kil. d'Ancenis, entre le Donneau et l'Erdre ; 2.510 h. Ch. de f. Et. Houille. — Le cant. a 4 comm., et 7.970 h.

**lignée** [*gné*] n. f. Race, descendance : *laisser une nombreuse lignée.*

**ligner** [*gné*] v. a. Marquer d'une raie à l'aide d'une ficelle frottée de rouge ou de blanc : *ligner des planches.* Marquer de traits parallèles.

**lignerolle** [*ro-le*] n. f. Petite ligne un peu plus grosse que le fil à voile.

**lignette** [*gnè-te*] n. f. Ficelle qui sert à faire des filets.

**ligneul** n. m. (lat. pop. *linoleum*). Fil enduit de poix, à l'usage des cordonniers.

**ligneur** n. m. Matelot qui pêche la morue à la ligne. Bateau employé pour la pêche à la ligne.

**ligneux, euse** [*gneû, eu-ze*] adj. (du lat. *lignum*, bois). De la nature du bois : *tige ligneuse.* (Se dit des arbustes et arbrisseaux, par opposition aux plantes *herbacées.*) N. m. Substance qui donne au bois sa rigidité. (On dit mieux dans ce sens LIGNINE.)

**lignicole** adj. (du lat. *lignum*, bois, et *colere*, habiter). Qui habite dans le bois : *insectes lignicoles.*

**Lignières,** ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 26 kil. de Saint-Amand ; 2.664 h. Ch. de f. — Le cant. a 9 comm., et 8.760 h.

**Lignières-la-Doucelle,** comm. de la Mayenne, arr. et à 44 kil. de Mayenne ; 1.445 h. Fer.

**lignifère** adj. (du lat. *lignum*, bois, et *ferre*, porter). *Bot.* Se dit des branches d'arbres qui ne donnent que du bois.

**lignifiant** [*fi-an*], **e** adj. Qui produit le bois. Syn. de XYLOGÈNE.

**lignification** [*si-on*] n. f. Phénomène par lequel les membres de certaines cellules végétales s'imprègnent de *lignine*, et prennent une apparence *ligneuse.*

**lignifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Convertir en bois. **Se lignifier** v. pr. Se changer en bois.

**ligniforme** adj. *Hist. nat.* Qui a l'apparence du bois.

**lignine** n. f. Substance chimique qui imprègne les éléments du bois, et lui donne sa consistance. (On dit aussi LIGNONE OU LIGNOSE.)

**lignite** n. m. (du lat. *lignum*, bois). Charbon fossile, qui contient des traces visibles d'organisation végétale : *le jais ou jayet, la terre d'ombre ou terre de Cologne sont des variétés de lignite.*

— Encycl. Le lignite est un combustible intermédiaire entre la houille et la tourbe, de pouvoir calorifique variant, selon la pureté, de 6.500 à 1.400 calories ; il est d'origine végétale, mais sa formation est beaucoup plus récente que celle de la houille (époques secondaire et tertiaire). Ce combustible est très répandu en Allemagne, surtout dans le voisinage du Rhin (extraction environ 90 millions de tonnes annuellement), en Bohême (16 millions de tonnes), en Italie ; on le rencontre en France, surtout dans le Sud-Est ; le bassin de Fuveau, près de Marseille, est le plus important. Le lignite extrait de la mine est, après broyage, mis en briquettes avec ou sans brai ; il constitue un remplaçant intéressant de la houille. La variété compacte et brillante connue sous les noms de *jais* ou *jayet* est extraite principalement des grès verts de Sainte-Colombe (Aude) ; elle est utilisée dans la bijouterie de deuil, la passementerie. V. JAIS.

**lignocellulose** [*sèl-lu-lô-ze*] n. f. Cellulose du bois.

**Lignol,** comm. du Morbihan, arr. et à 28 kil. de Pontivy, au-dessus de Kerustan, affl. du Scorff ; 2.029 h. Ch. de f.

**lignolet** [*lè*] n. m. Ligne d'ardoises, placée sur le faîte d'un toit.

**lignomètre** n. m. (de *ligne*, et du gr. *metron*, mesure). Règle divisée, à l'usage des compositeurs d'imprimerie. (C'est une règle à section carrée ou triangulaire, dont chaque arête porte une échelle correspondant à la grosseur des différents caractères d'imprimerie.)

**Lignon du Forez** (le), petite rivière du Forez, affl. de la Loire (r. dr.) ; cours 50 kil. Illustrée par les descriptions d'H. Urfé dans l'*Astrée.*

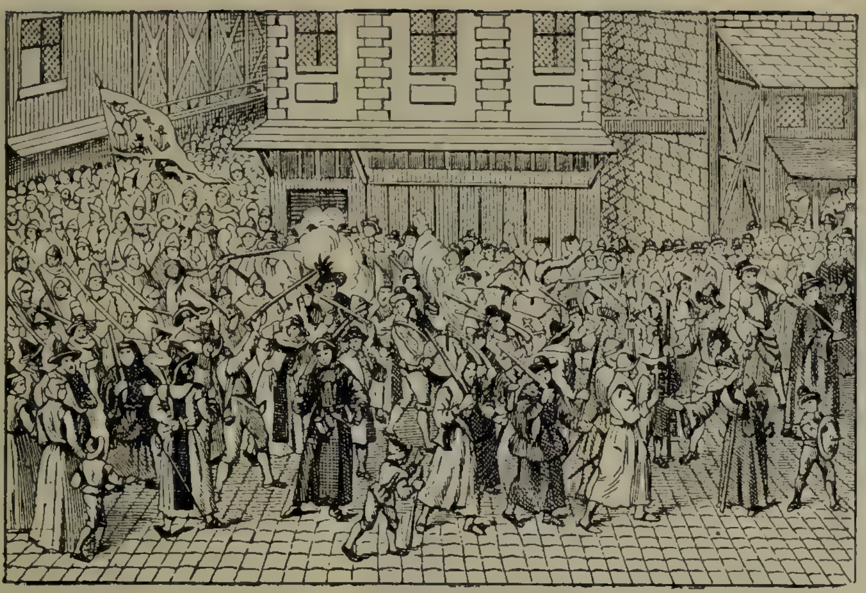

La Procession de la Ligue, d'après une gravure du temps.

**Lignon du Velay** ou **Lignon-Vellave,** torrent de la France centrale, qui descend du versant oriental des monts du Forez et rejoint la Loire en aval de Fleurs ; cours 59 kil.

**lignone** n. f. Syn. de LIGNINE.

**lignosité** [*o-zi*] n. f. Qualité de ce qui est ligneux.

**Ligny,** c. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur la Ligne ; 2.070 h. Napoléon Ier y battit les Prussiens de Blücher le 16 juin 1815, au début des opérations de Waterloo.

**Ligny-en-Barrois,** ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 14 kil. de Bar-le-Duc, sur l'Ornain et le canal de la Marne au Rhin ; 5.529 h. (*Linéens*). Ch. de f. E. Bonneterie. — Le cant. a 27 comm., et 12.003 h.

**Ligny-en-Cambrésis,** comm. du Nord, arr. et à 16 kil. de Cambrai ; 2.723 h. Tissus. Ch. de f.

**Ligny-le-Châtel,** ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 18 kil. d'Auxerre, sur le Serein ; 1.003 h. (*Linéens*). Ch. de f. P.-L.-M. Tonnellerie. — Le cant. a 13 comm., et 5.372 h.

**Ligny-le-Ribault,** comm. du Loiret, arr. et à 27 kil. d'Orléans, sur le Cosson ; 1.477 h. Tuilerie.

**lignyode** n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant de petits charançons roux, dont une espèce vit en France sur le lilas et les frênes.

**Ligorio** (Pirro), architecte italien, né à Naples, m. à Ferrare (1530-1580). On lui doit la villa Pia à Rome, et la villa d'Este, à Tivoli. Il a laissé une immense collection de dessins d'architecture.

**ligotage** n. m. Action de ligoter.

**ligote** n. f. *Arg.* Corde, ficelle pour ligoter.

**ligoter** [*té*] v. a. (du lat. *ligare*, lier). Attacher solidement : *ligoter un prisonnier récalcitrant.*

**Ligozzi** (Jacopo ou Giacomo), peintre italien, né à Vérone, m. à Florence (1543-1627). Son chef-d'œuvre est le *Martyre de Sainte Dorothée,* à Pescia.

**ligroïne** [*gro-i-ne*] n. f. Nom donné à l'éther de pétrole.

**ligue** [*li-ghe*] n. f. (ital. *lega*). Union formée entre plusieurs princes. Confédération entre plusieurs Etats : *la ligue d'Augsbourg.* Association fondée avec un but quelconque : *ligue de propagande.* Complot, coalition. *Absol.* La ligue fondée par Henri de Guise. (V. l'art. suiv.) ALLUS. LITTÉR. : **Crier vive le roi, vive la Ligue,** changer d'opinion selon les intérêts du moment. (La Fontaine, *la Chauve-Souris et les Deux Belettes* [II, 5].)

— ENCYCL. On connaît dans l'histoire un grand nombre de ligues, mais, pris absolument, les mots *la Ligue* désignent la plus célèbre, celle qui se forma en France au XVIe siècle. C'était une confédération du parti catholique, fondée par le duc de Guise, en 1576, dans le but apparent de défendre la religion catholique contre les calvinistes, mais en réalité pour renverser Henri III et placer les Guises, chefs des *ligueurs*, sur le trône de France. Elle recruta ses adhérents dans les milieux les plus divers, et, sous la direction de Henri de Guise *le Balafré*, puis de sa sœur, la duchesse de Montpensier, elle fut, après la journée des Barricades, à peu près complètement maîtresse de Paris. Après l'assassinat de Henri III, elle n'hésita pas à reconnaître comme roi le vieux et incapable cardinal Charles de Bourbon, et même à négocier avec l'Espagne. Mayenne fut à ce moment son meilleur chef militaire. Henri IV comprit qu'en abjurant le calvinisme il mettrait fin à la Ligue, déjà perdue dans l'opinion par son alliance avec l'étranger, et vivement combattue d'ailleurs par le parti des *Politiques*, qui inspira la *Satire Ménippée.* Les derniers ligueurs furent battus à Fontaine-Française, aux côtés des Espagnols. — Pour les autres ligues, v. AUGSBOURG, BIEN PUBLIC, NEUTRALITÉ *armée*, RHIN, CAMBRAI, etc.

**Ligue agraire,** association politique irlandaise fondée par Michell Davitt, destinée à soutenir l'action politique des partisans du *home rule.* Parnell a été son chef le plus remarquable.

**Ligue de l'Enseignement,** fondée en 1866 par Jean Macé, pour favoriser la diffusion de l'instruction dans les classes populaires ; elle a beaucoup contribué, par son action, à l'organisation de l'enseignement laïque, obligatoire et gratuit.

**Ligue des patriotes,** fondée par Paul Déroulède en 1882 pour organiser des sociétés de gymnastique, d'escrime, etc. Au moment du boulangisme, elle se divisa, Déroulède ayant pris parti, avec la majorité des ligueurs, pour le général Boulanger ; elle fut dissoute en 1889, mais se reconstitua dans la suite, sous la présidence de son fondateur. Barrès succéda à Déroulède comme président de la Ligue (1914).

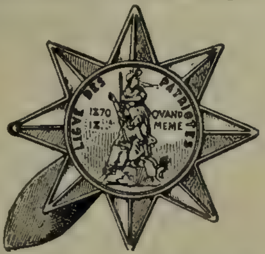

Insigne de la Ligue des Patriotes.

**Ligueil** [*gheu, l mll.*], ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 28 kil. de Loches, sur l'Esye ; 2.179 h. Ch. de f. — Le cant. a 13 comm., et 9.628 h.

**liguer** [*ghé*] v. a. Coaliser, unir dans une même ligue. **Se liguer** v. pr. Former une ligue, se réunir pour agir de concert : *l'Europe presque tout entière se ligua contre la Révolution.*

**ligueur, euse** [*gheur, eu-ze*] n. Qui fit partie de la Ligue sous Henri III et Henri IV. Adjectiv. : *gentilhomme ligueur.*

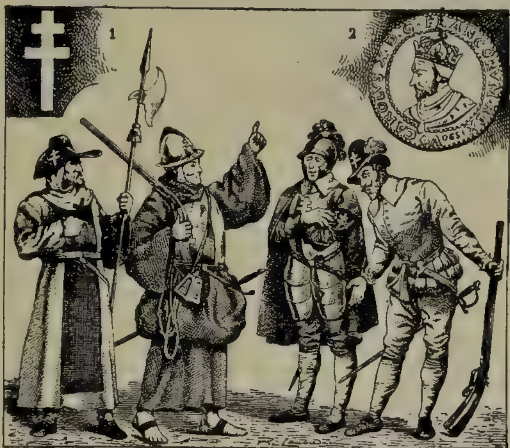

Ligueurs : 1. Insigne de la Ligue (croix de Lorraine) ; 2. Monnaie de la Ligue (à l'effigie du cardinal Charles de Bourbon).

**Ligugé,** comm. de la Vienne, arr. et à 8 kil. de Poitiers, sur le Clain ; 1.558 h. Ch. de f. Orl. Filature, papeterie ; autrefois, siège d'une abbaye de bénédictins.

**ligule** n. f. (lat. *ligula*). Lame saillante que porte la face supérieure de la feuille, chez les graminées. Genre de vers cestodes qui vivent dans l'intestin des poissons et des oiseaux.

**ligulé, e** adj. Qui a la forme d'une ligule. Se dit aussi de certaines corolles de composées (pissenlit, chicorée.)

**ligulifère** adj. Qui porte les ligules.

**liguliflore** adj. Qui a des fleurs ligulées : *composées liguliflores.*

**ligulifolié, e** adj. Dont les feuilles sont linéaires.

**liguliforme** adj. Qui est allongé en forme de ligule.

**liguline** n. f. Matière colorante rouge des baies de troène, employée en chimie comme réactif : *la liguline rougit en présence des acides et verdit avec les bases.*

**ligulose** n. f. Affection parasitaire occasionnée par des ligules : *la ligulose a pris dans certaines régions la gravité d'une épizootie.*

**Liguori** [*ghou*] (saint *Alphonse*-Marie **de**), religieux napolitain, né à Marianella, m. à Nocera (1696-1787). Il fonda l'ordre du Saint-Rédempteur, pour l'instruction des pauvres et des paysans ; auteur d'une célèbre *Théologie morale.* Fête le 2 août.

**liguorien, enne** [*gho-ri-in, è-ne*] ou **liguoriste** [*gho-ris-te*] n. m. Membre d'une association fondée en Italie par saint Alphonse de Liguori pour la propagation de la foi.

**Ligures,** l'un des peuples qui habitèrent primitivement entre la Loire (*Liger*) et le golfe de Gênes ou *Ligurie.* Ils refoulèrent les Ibères dans le sud-ouest de la Gaule. Les Ligures sont encore représentés dans les départements méridionaux de la France.

**Ligurie** [*rî*], prov. septentrionale de l'Italie, en bordure sur le golfe de Gênes ; 990.000 h. (*Liguriens*).

**Ligurie** (MER DE), nom donné parfois à la partie du bassin occidental de la Méditerranée comprise entre la Corse et la partie de l'Italie continentale et péninsulaire qui lui fait face. Le golfe de Gênes en marque la fin du côté du Nord.

**Ligurien, enne** [*ri-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Ligurie : *les Liguriens.* Adjectiv. : *coutumes liguriennes.*

**Ligurienne** [*ri-è-ne*] (RÉPUBLIQUE), formée en 1797 de l'Etat de Gênes, et administrée en 1804 par un doge assisté d'un sénat de trente membres ; elle fut incorporée en 1805 à l'Empire français et forma les départements de Gênes, Montenotte et Apennins.

**ligurite** n. f. Variété de sphène.

**Lihons** ou **Lihons-en-Santerre,** comm. de la Somme, arr. et à 19 kil. de Péronne ; 653 h. (en 1914). Ch. de f. N. Totalement détruit au cours de la Grande Guerre. Pris par les Français lors du repli allemand du printemps 1917, repris par les Allemands pendant leur offensive du printemps suivant (deuxième bataille de Picardie, 21 mars-mai 1918), pendant la troisième bataille de Picardie (8 août-14 sept 1918), point de jonction des armées françaises et britanniques, ce bourg a marqué l'extrémité sud du front anglais pendant les batailles de Montdidier (8-12 août) et de Bapaume (21 août).

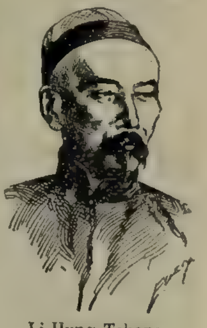

Li-Hung-Tchang.

**Li Hsi,** roi de Corée, né en 1852, vassal de la Chine, puis empereur indépendant en 1897, sous le nom de Yi Hyeung. En 1905, à la suite des revers essuyés par la Russie, il dut accepter le protectorat des Japonais, qui finalement, en 1907, l'obligèrent à abdiquer.

**Li Hung Tchang,** homme d'Etat chinois, né à Sen-Fou, m. à Pékin (1823-1901). Il fut un des premiers à vouloir ouvrir la Chine à la civilisation occidentale. Il a représenté la Chine à la signature d'importants traités : Tien-Tsien (1871), Simonoséki (1895), etc.

**likin** n. m. Droit de douane intérieure en Chine.

**lilas** [*la*] n. m. (espagn. *lilac*). Genre d'oléacées. Couleur qui tient du bleu ou du rose : *choisir un lilas foncé.* Adjectiv. : *des robes lilas.*

— ENCYCL. Le lilas (*syringa*) possède des feuilles opposées et des fleurs groupées en thyrse terminal. Cette plante, originaire de la Perse, fut apportée à Vienne en 1560. Aujourd'hui, elle est commune partout, et sert à l'ornementation des bosquets. On en connaît plusieurs variétés : l'une à fleurs blanches, les autres à fleurs lilas clair ou rouge vineux (lilas de Laval, lilas Charles X, etc.) ; le *lilas de Perse* a des fleurs plus petites et plus foncées que les autres variétés ; ses thyrses sont aussi moins serrés et moins droits que ceux du lilas commun.

Le lilas est une des plantes qui réussissent le mieux en forcerie, et les forceurs en approvisionnent tout l'hiver les marchés des grandes villes comme Paris.

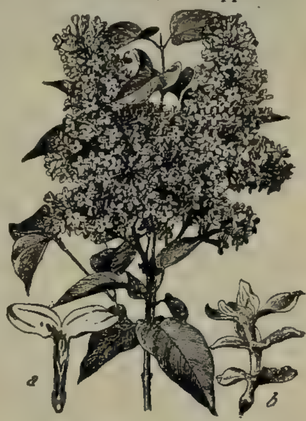

Lilas : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fleur double.

**Lilas** (**Les**), comm. de la Seine, arr. et à 8 kil. de Saint-Denis, dans la banlieue de Paris ; 14.330 h. Cuirs vernis, produits chimiques, etc.

**Lilburne** (John), sectaire anglais, né à Greenwich vers 1614, m. à Eltham en 1657. Il lutta d'abord contre la royauté, puis contre Cromwell.

**liliacées** [*sé*] n. f. pl. (du lat. *lilium*, lis). Famille de plantes monocotylédones, qui a le *lis* pour type. S. une *liliacée.*

— ENCYCL. Les liliacées comprennent des arbrisseaux, des arbres et surtout des herbes vivaces bulbaires et rhizomateuses. Les fleurs, hermaphrodites ou rarement unisexuées, sont solitaires, terminales ou groupées en grappes, en épis, en corymbes. On en connaît plus de mille espèces, réparties en trois tribus et cent quatre-vingt-dix genres des régions tempérées et chaudes. On les cultive comme ornementales dans les jardins ou dans les serres (lis, tulipe, muguet, etc.) ; on les recherche comme alimentaires (asperge, ail), médicamentaires (colchique, aloès, vératre) ou textiles (phormium).

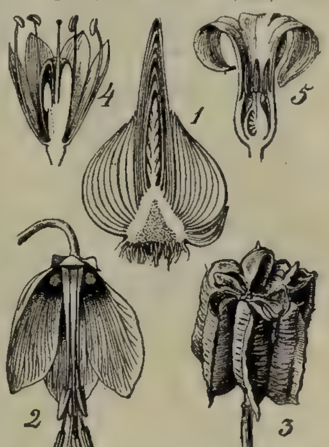

Liliacées : 1. Oignon de jacinthe (coupe) ; 2. Fritillaire (fleur ouverte) ; 3. Fritillaire (fruit) ; 4. Ail (coupe de la fleur) ; 5. Jacinthe (coupe de la fleur).

**lilial, e,** adj. Qui a rapport au lis : *parfum lilial.* Qui a la blancheur, la pureté du lis : *teint lilial.*

**Liliencron** (Detlev **de**), littérateur allemand, né à Kiel en 1844, m. à Altrahlstedt en 1909 ; auteur de romans, de drames historiques et sociaux. Il doit surtout sa réputation à ses poésies lyriques.

**Lilienthal** (Otto), ingénieur allemand, né à Anklem (Poméranie), m. à Rhinow (Brandebourg) [1848-1896], connu surtout par ses tentatives de vol par avion.

**liliforme** adj. En forme de lis.

**Lilith,** un des sept démons de la Cabale hébraïque, représenté sous les traits d'une femme nue dont le corps finit en queue de serpent. Nom donné par le Talmud à la première femme d'Adam.

**lilium** [*om'*] n. m. Nom scientifique du genre *lis.*

**Liljefors** (Bruno Andreas), peintre suédois, né à Upsal en 1860. Il excelle à peindre les animaux dans leur milieu naturel, avec une sobriété vigoureuse qui rappelle l'art japonais.

**Lille,** ch.-l. du départ. du Nord, sur la Deule ; ch. de f. N. ; à 250 kil. de Paris ; 217.807 h. (*Lillois*). Académie, université. Place forte et camp retranché ; industrie très active : filatures, métallurgie, construction de machines, grand commerce de blé. Lille fut défendue par Boufflers contre le prince Eugène en 1708, et par ses habitants contre les Autrichiens en 1792. Pendant la Grande Guerre, Lille, évacuée par les troupes françaises et déclarée ville ouverte le 24 août 1914, fut occupée d'abord par

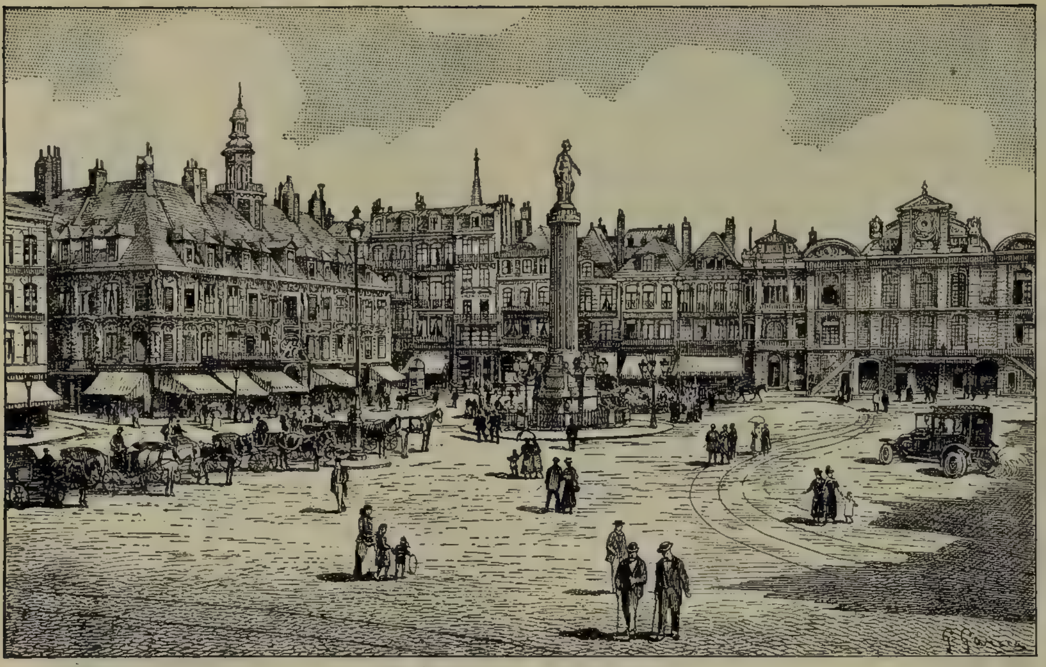

Lille. Grande Place et Vieille Bourse.

les Allemands du 2 au 5 septembre suivant. Attaquée par eux un mois plus tard (5 oct.), bombardée les 11 et 12, elle capitula le lendemain. Pressurée de toutes les manières, elle subit un joug de fer et de vexations odieuses (déportation de jeunes filles, etc.) jusqu'en octobre 1918. Elle fut alors évacuée par les Allemands le 17, et les troupes franco-britanniques y entrèrent aussitôt après. Lille a été éprouvée par la guerre. — L'arr. a 22 cant., 129 comm., 855.720 h. ; le cant. Centre a 1 comm., et 33.820 h.; le cant. Est, 2 comm. et 37.880 h.; le cant. Nord, 2 comm. et 30.600 h.; le cant. Nord-Est, 2 comm. et 36.700 h. ; le cant. Ouest, 5 comm. et 36.500 h. : le cant. Sud, 1 comm. et 45.000 h. ; le cant Sud-Est, 4 comm. et 28.300 h. ; le cant. Sud-Ouest, 1 comm. et 41.140 h.

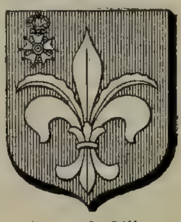

Armes de Lille.

**Lillebonne,** ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 40 kil. du Havre ; 5.656 h. Ch. de f. Et. Cotonnades, amidonneries. — Le cant. a 14 comm., et 11.816 h.

**Lillers** [*li-lèr*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 13 kil. de Béthune, sur la Nave ; 8.260 h. (*Lillerois*). Ch. de f. N. Houille, métallurgie, brasserie. C'est à Lillers que fut foré le premier puits artésien, au XIIe ou au XIIIe siècle. Partiellement détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 9 comm., et 20.122 h.

**lillhammérite** n. f. Sulfure naturel de fer et de nickel.

**lillianite** n. f. Sulfure naturel de bismuth et de plomb.

**Lilliput** [*put'*], pays imaginaire, où aborde Gulliver, dans ses *Voyages*, et où les hommes n'ont pas plus de six pouces de haut. Ce mot et l'adjectif *lilliputien*, qui en a été formé, s'emploient surtout pour caractériser les choses d'une proportion exiguë : *un Etat lilliputien.*

**lilliputien, enne** [*li-li-pu-si-in, è-ne*] adj. (de *Lilliput*). *Par ext.* Très petit.

**Lillo,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 1.510 h.

**Lilybée** [*bé*], v. carthaginoise de l'ancienne Sicile, qui soutint un siège de huit ans contre les Romains, pendant la première guerre punique ; auj. *Marsala.*

**Lima,** capit. du Pérou, sur le Rimac ; 143.500 h. (*Liméniens*). Université ; industries variées. Callao lui sert de port. Fondée par Pizarre en 1535.

**Lima,** v. des Etats-Unis d'Amérique (Ohio), ch.-l. du comté d'Allen, sur l'Ottawa ; 37.000 hab. Raffineries de pétrole, ateliers de réparations de locomotives et de matériel de chemins de fer.

**limace** n. f. ou **limas** [*mass*] n. m. (lat. *limax*). Genre de mollusques gastéropodes, dont la petite coquille est cachée sous le manteau : *la limace commune dévaste les jardins. Mécan.* Nom vulgaire de la vis d'Archimède. V. LIMAÇON. *Arg.* Chemise.

— Encycl. *Zool.* Les limaces proprement dites (*limax*) sont répandues dans les régions froides et tempérées, où elles vivent de substances végétales ou animales décomposées, de fruits, de plantes potagères, etc. Les limaces ont un corps allongé presque cylindrique ; leur petite coquille, dite *limacelle*, est cachée sous un bouclier formé par le manteau. La limace cendrée (*limax cinereus*) est commune dans les caves et les celliers, la limace agreste (vulgairement *loche*) fréquente les jardins. Les limaces noires et rouges, qui se montrent après les pluies en été, appartiennent au genre *arion.*

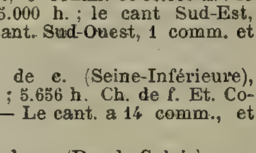

Limace.

On peut détruire les limaces, qui font parfois de sérieux dégâts dans les jardins, en leur ménageant des abris de feuilles, branchages, etc., où elles viennent se réfugier et sous lesquels on les capture facilement.

**limace** ou **limasse** n. f. *Art vétér.* Dermatose de la région interdigitée du pied de bœuf.

— Encycl. Cette affection, qui est due au contact des boues et des corps étrangers vulnérants, débute par la forme érithémateuse et arrive à la forme furonculeuse. Elle provoque de la boiterie et souvent même le décubitus persistant. On la guérit par des applications de cataplasmes émollients (farine de lin), opiacés, ouverture de l'abcès, débridement et pansements antiseptiques.

**limacelle** [*sè-le*] n. f. Coquille des limaces et autres mollusques gastéropodes.

**limacidés** [*si-dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés comprenant les limaces, arions et genres voisins. S. un *limacidé.*

**limacien, enne** [*si-in, è-ne*] adj. Relatif à la limace. *Anat. Nerf limacien*, nerf du limaçon de l'oreille.

**limacine** n. f. Genre de mollusques ptéropodes, comprenant de petits animaux à larges nageoires échancrées, qui habitent les mers froides et servent de nourriture aux baleines.

**limaçon** n. m. (de *limace*). *Zool.* Nom vulgaire des mollusques terrestres, à coquille enroulée. (V. ESCARGOT.) *Mécan.* Nom vulgaire de la vis d'Archimède, ou LIMACE. *Escalier en limaçon*, escalier dont les marches tournent autour d'un noyau central comme le pas d'une vis. *Anat.* Partie de l'oreille qui a la forme d'une coquille de limaçon. *Math. Limaçon de Pascal*, nom donné à la podaire du cercle, c'est-à-dire lieu des pieds des perpendiculaires abaissées d'un point fixe sur les tangentes à ce cercle.

**limaçonnage** [*so-na-je*] n. m. Traînée que laisse parfois sur les étoffes le fer à repasser des tailleurs ou des dégraisseurs.

**limaçonne** [*so-ne*] n. f. Chenille d'une variété de bombyx.

**limaçonnière** [*so-ni*] n. f. Enclos où l'on parque des escargots destinés à la consommation.

**limage** [*ma-je*] n. m. Action ou manière de limer.

**Limagne** (la), anc. pays d'Auvergne, grande et fertile plaine du dép. du Puy-de-Dôme, arrosée par l'Allier. Céréales, vignobles, fruits. (Hab. *Limagniers.*)

**limaille** [*ma, ll* mll., *e*] n. f. Parcelles de métal que la lime fait tomber : *l'aimant attire la limaille de fer.*

**limailleux, euse** [*ma, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Se dit des fontes très chargées de carbone, et qui fondent plus difficilement que les fontes grises.

**Limal,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), sur la Dyle ; 2.390 h. Papeteries.

**Limalonges,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 23 kil. de Melle ; 1.327 h. Ch. de f. Tuilerie.

**liman** n. m. (du gr. *leimôn*, terrain humide). Lagune de la mer Noire.

**Liman von Sanders** (Otto), général allemand, né à Stolp (Poméranie) en 1855. Commanda en 1914 la 1re armée turque, et en 1915 la 5e aux Dardanelles, et en 1918 commanda sur le front de Syrie.

**limande** n. f. (de *lime*). *Ichtyol.* Genre de poissons pleuronectes. *Pop.* Personne plate, très maigre. *Techn.* Pièce de bois plate, fixée sur les défauts des pièces de construction. *Mar.* Bande de toile goudronnée, dont on enveloppe un cordage pour le garantir du frottement.

— Encycl. *Ichtyol.* La limande (*limanda vulgaris*) est caractérisée par un corps ovale et plat, un museau pointu et les yeux qui sont placés tous les deux du même côté. Très commune dans l'Océan, c'est un poisson dont la chair est légère et très digestible.

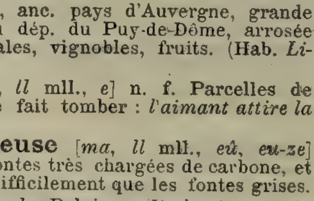

Limande.

**limander** [*dé*] v. a. Garnir d'une limande en bois ou d'une limande en toile goudronnée.

**limas** n. m. V. LIMACE.

**Limay** [*mè*], ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 1 kil. de Mantes, port sur la Seine ; 1.731 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 17 comm., et 8.036 h.

**Limbach,** v. de Saxe (cercle de Zwickau) ; 16.800 h. Centre d'industrie textile.

**limbaire** [*lin-bè-re*] adj. *Bot.* Qui a rapport au limbe d'une corolle.

**limbe** [*lin-be*] n. m. (du lat. *limbus*, bord). *Math.* Bord extérieur et généralement gradué d'un cercle, ou de tout autre instrument de mathématiques. Bord d'un astre. *Bot.* Partie élargie de la feuille. Partie étalée d'un pétale ou d'un sépale. (V. FEUILLE.) N. m. pl. *Théol.* Lieu où étaient les âmes des justes de l'Ancien Testament avant la venue de Jésus-Christ, qui alla les délivrer et les emmena au ciel, le jour de son *ascension.* Se dit parfois du lieu où vont les âmes des enfants morts sans baptême. *Fig.* Etat vague, incertain : *les limbes de la pensée.*

**limber** [*lin-bèr'*] n. m. Lot de quarante peaux.

**limbifère** [*lin*] adj. *Bot.* Qui porte un limbe.

**limbiforme** [*lin*] adj. Se dit du réseau d'artérioles et de capillaires qui entoure un lobule adipeux.

**limbique** [*lin-bi-ke*] adj. Qui a rapport aux limbes.

**Limbourg** [*lin-bour*] (DUCHÉ DE), anc. prov. des Pays-Bas, partagée aujourd'hui entre la Belgique et la Hollande. — Prov. de Belgique ; 302.000 h. Ch.-l. *Hasselt.* — Prov. des Pays-Bas ; 440.000 h. Ch.-l. *Maëstricht.*

**Limbourg,** v. de Belgique (Liége), au-dessus de la Vesdre ; 4.900 h. Draps, métallurgie. Cette ville fut prise par le grand Condé en 1670.

**Limbourg,** v. d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau), sur le Lahn ; 11.000 h. Mines de fer aux environs. Camp de prisonniers pendant la Grande Guerre.

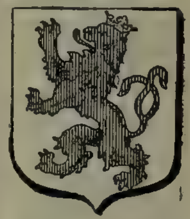

Armes du Limbourg belge.

**lime** n. f. (lat. *lima*). Outil d'acier trempé, généralement long et étroit, couvert d'entailles, pour polir à froid, dégrossir et couper les métaux, le bois. *Lime sourde*, lime qui ne fait pas de bruit quand on l'emploie.

— Encycl. *Techn.* Les limes s'utilisent au polissage, dressage et ajustage à froid du bois, des métaux, de l'ivoire, etc. ; elles sont en acier trempé.

On nomme *écouine* la lime qui a des saillies transversales et parallèles, comme on appelle *râpe* la lime à bois. Quand une seconde série d'entailles croise la première, la forme qu'a la lime détermine son appellation. Celle qui est carrée est le *carrelet ;* la lime à trois angles se nomme le *tiers-point ;* si elle est plate d'un côté et ronde de l'autre, c'est la *demi-ronde ;* la lime cylindro-conique s'appelle *queue de rat ;* elle se nomme *plate-à-main pointue* ou *large* si elle est mi-plate à côtés convergents ou parallèles ; elle prend le nom de *feuille-de-sauge*, lorsqu'elle a ses faces convexes ; la *lime en paille, d'Allemagne* ou *en paquet* a une section rectangulaire et une grosse taille ; etc. Suivant la profondeur de la taille, on divise encore les limes en *grosses, bâtardes, demi-douces, douces.*

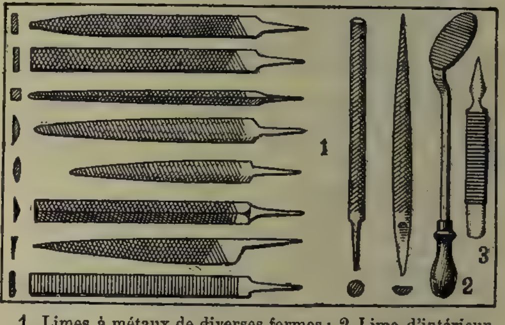

1. Limes à métaux de diverses formes ; 2. Lime d'intérieur (cordonnier, etc.) ; 3. Lime à ongles.

Les limes usées se retaillent à la main à l'aide d'un ciseau à deux biseaux, ou mécaniquement.

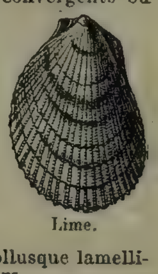

Lime.

**lime** ou **limette** [*mè-te*] n. f. (ar. *lima*). Sorte de petit citron. Mollusque lamellibranche, répandu dans toutes les mers.

**lime-bois** n. m. Nom donné à divers insectes dont les larves attaquent le bois.

**Limeil-Brévannes,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 21 kil. de Corbeil, au-dessus de la Seine ; 3.054 h. Ch. de f. E. Château de Brévannes (XVIIe s.). Hospice pour les vieillards et les orphelins.

**liménarque** [*nar-ke*] n. m. (du gr. *limèn*, port, et *arkhos*, commandant). *Antiq. gr.* et *rom.* Fonctionnaire municipal chargé, dans les provinces orientales de l'empire romain, de la surveillance d'un port.

**limenitis** [*tiss*] ou **liménite** n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant de jolis papillons, dont les ailes brunes, à reflets bleus ou violacés, sont tachées de blanc. (On en connaît 30 espèces répandues sur le globe. Les espèces françaises sont le *liménite du peuplier*, le *sylvain azuré* ou *liménite camille* et le *petit sylvain*, communs dans les bois en été.)

**limer** [*mé*] v. a. (lat. *limare*). Polir, dégrossir, etc., avec la lime : *limer un morceau de fer.* User : *la brosse lime les étoffes. Fig.* Retoucher, polir : *limer un poème.*

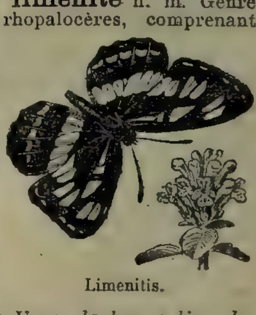

Limenitis.

**Limerick,** v. d'Irlande (Munster), ch.-l. de comté, dans une île du Shannon ; 43.000 h. Port très actif ; fabrication de toiles. Cathédrale gothique (XVe s.). La ville fut assiégée et prise deux fois par Guillaume d'Orange (1690 et 1691.) — Le comté a 200.000 h.

**Limerlé,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Bastogne), près de l'Ourthe ; 1.580 h.

**Limerzel,** comm. du Morbihan, arr. et à 30 kil. de Vannes ; 1.690 h.

**lime-sourd, e** adj. Sournois, dissimulé. (Vx.)

**limestre** [*mès-tre*] n. m. Sorte de serge croisée qu'on fabriquait à Rouen.

**limette** n. f. *Bot.* Syn. de LIME.

**limettier** [*mè-ti-é*] n. m. Nom vulgaire de certains orangers et citronniers.

**limettine** [*mè-ti ne*] n. f. Composé que l'on rencontre dans l'essence de limette.

**limettique** [*mè-ti-ke*] adj. Se dit d'un acide obtenu dans l'oxydation de l'essence de citron.

**limeur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Personne qui se sert de la lime. N. f. Machine-outil pour limer de grosses pièces.

**Limfjord** [*fi-ord'*], golfe et détroit de la partie nord du Jutland.

**limicole** adj. (lat. *limicola*). Qui habite les lieux marécageux, la vase.

**limier** [*mi-é*] n. m. (du lat. *ligamen*, laisse). Gros chien de chasse, avec lequel le veneur quête et détourne la tête. *Fig.* Agent de police : *envoyer sur la piste d'un assassin les meilleurs limiers de la police.* Espion.

**liminaire** [*nè-re*] adj. (du lat. *limen*, *inis*, seuil). Se dit d'un prologue, d'une épître que l'on place en tête d'un livre : *épître liminaire.*

**limitable** adj. Qui est susceptible d'être limité : *pouvoir limitable.*

**limitatif, ive** adj. Qui limite : *clause limitative.*

**limitation** [*si-on*] n. f. Fixation, restriction : *obtenir un congé sans limitation de temps.*

**limitativement** [*man*] adv. D'une manière limitative : *conditions limitativement conçues.*

**limite** n. f. (lat. *limes*, *itis*). Ligne commune à deux Etats ou à deux terrains contigus. Ligne qui marque la fin d'une étendue : *limites de la mer. Fig.* Borne d'une action, d'une influence : *toute puissance a des limites. Math.* Grandeur fixe dont une autre, variable, peut approcher indéfiniment sans jamais pouvoir l'atteindre : *la circonférence est la limite supérieure des périmètres des polygones inscrits. Limite d'âge*, âge au delà duquel on ne peut plus exercer une fonction, se présenter à un concours, etc.

— Encycl. *Milit. Limite d'âge.* La limite d'âge est le moment où les officiers des différents grades doivent quitter le service actif quand ils ont droit à la retraite par ancienneté. La limite d'âge est de 52 ans pour le grade de lieutenant, 53 pour celui de capitaine, 56 pour celui de chef de bataillon, 58 pour celui de lieutenant-colonel, 60 pour celui de colonel, 62 pour les généraux de brigade, 65 pour les généraux de division.

Peuvent être maintenus sans limite d'âge dans la première section du cadre de l'état-major général, et pourvus d'emplois en temps de paix jusqu'à 70 ans, les généraux de division qui auront exercé avec distinction devant l'ennemi les fonctions de commandant en chef d'une armée ou d'un corps d'armée, ou encore celles de major général ou de commandant en chef de l'artillerie ou du génie dans une armée.

**limité, e** adj. Borné, circonscrit. Qui ne doit durer qu'un certain temps : *congé limité.*

**limited** [*tèd'*] adj. (mot angl. signif. *limité*). Se dit en Angleterre et aux Etats-Unis des sociétés commerciales dans lesquelles la responsabilité des administrateurs comme des actionnaires est *limitée* à un chiffre déterminé qui souvent ne dépasse pas l'apport de chacun d'eux dans l'association.

**limiter** [*té*] v. a. Déterminer la limite : *limiter un domaine.* Former la limite : *fleuve qui limite un Etat.* Restreindre dans certaines limites : *limiter l'initiative d'un subordonné.*

**limiteur** n. m. Appareil permettant de limiter l'usage que l'on veut faire d'un courant électrique.

— Encycl. Il existe deux genres de limiteurs : *les limiteurs de temps*, plus connus sous le nom de *minuteries* (v. ce mot) ; les *limiteurs d'intensité*, employés dans certaines distributions d'énergie électrique pour prévenir les fraudes en empêchant le consommateur de dépasser un certain débit.

**limitrophe** adj. (lat. *limitrophus*). Qui est sur les limites : *le Portugal est limitrophe de l'Espagne.*

**Limmat** (la), riv. de Suisse, affl. de l'Aar ; baigne Glaris, Zurich, et traverse le lac de Zurich ; cours 130 kil.

**limnadie** [*lim'-na-dî*] n. f. Genre de crustacés phyllopodes, comprenant de petits animaux d'eau douce, dont on connaît quelques espèces répandues sur tout le globe.

**limnatis** [*lim'-na-tiss*] n. f. Genre d'annélides hirudinés comprenant des sangsues dont on connaît plusieurs espèces des régions chaudes de l'Afrique et de l'Asie.

**limnébie** [*lim'-né-bî*] n. f. Genre de coléoptères palpicornes, dont on connaît quatre espèces européennes.

**limnée** [*lim'-né*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, des eaux douces ou salées, très répandus sur tout le globe : *c'est dans les tissus des limnées qu'évoluent les formes larvaires de la douve du foie.* (V. la planche MOLLUSQUES.)

**limnéphile** [*lim'*] n. m. Genres d'insectes névroptères trichoptères, comprenant de grandes phryganes rousses ou grises, dont on connaît de nombreuses espèces des régions froides et tempérées.

**limnétique** adj. (du gr. *limnê*, marais). Qui se rapporte aux lacs : *flore limnétique.*

**limnimètre** ou **limnomètre** [*lim'*] n. m. (du gr. *limnê*, lac, et *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer les fluctuations de niveau des lacs.

**limnimétrie** [*lim',trî*] n. f. Etude des variations périodiques de la hauteur du niveau des lacs.

**limnimétrique** [*lim'*] adj. Qui concerne la limnimétrie : *échelle limnimétrique.*

**limnite** n. f. Variété de limonite.

**limnius** [*lim'-ni-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant de petites formes de couleur rougeâtre, qui vivent au bord des eaux.

**limnivore** [*lim'*] adj. (du gr. *limnê*, marais, et du lat. *vorare*, dévorer). Qui se nourrit de vase : *beaucoup de poissons sont limnivores.*

**limnobaris** [*lim', riss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant des charançons qui vivent dans les marais, sur les joncs et les souches. (Ils sont communs en France.)

**limnobie** [*lim'-no-bî*] n. f. Genre d'insectes diptères némocères, dont les larves vivent dans les eaux stagnantes. (On en connaît de nombreuses espèces, dont 80 européennes.)

**limnobios** [*lim', oss*] n.m. Ensemble des organismes animaux et végétaux habitant les eaux douces, par opposition à *halobios.*

**limnologie** [*lim' jî*] n. f. (du gr. *limnê*, marais, et *logos*, discours). Science qui traite des questions lacustres.

**limnologue** [*lim'-no-lo-ghe*] ou **limnologiste** [*lim'-no-lo-jis-te*] n. m. Celui qui s'occupe de l'étude des lacs.

**limnophile** [*lim'*] n. m. Genre d'insectes diptères, comprenant des tipules de taille médiocre à grandes pattes fines, dont on connaît de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal.

**limnoplancton** [*lim'*] n. m. Plancton des eaux douces, par opposition à *haloplancton.*

**limnorie** [*lim'-no-rî*] n. f. Genre de crustacés qui font de grands ravages dans les digues et les boisages.

**limoger** v. a. (de *Limoges*, ville où, en septembre 1914, plusieurs généraux français furent envoyés en disponibilité). *Arg. milit.* Remercier, disgracier (un officier général) : *limoger un général.*

**Limoges** [*mo-je*], ch.-l. du dép. de la Haute-Vienne, sur la Vienne ; ch. de f. Orl., à 400 kil. de Paris ; 92.180 h. (*Limousins* ou *Limougeauds*). Evêché. Belle cathédrale gothique, commencée au XII$^{e}$ siècle. Limoges a été célèbre au moyen âge et à la Renaissance par ses émaux peints, et, à partir du XVII$^{e}$ s., par ses faïences et surtout ses porcelaines en kaolin de Saint-Yrieix. Commerce actif de bestiaux ; cordonnerie. Patrie de Vergniaud, La Reynie, d'Aguesseau, Jourdan, Bugeaud, Michel Chevalier, Sadi Carnot. — L'arr. a 12 cant., 82 comm., 198.170 h. ; le cant. Est a 2 comm., et 21.160 h. ; le cant. Nord, 1 comm. et 39.300 h. ; le cant. Ouest, 3 comm. et 26.060 h. ; le cant. Sud, 8 comm. et 19.480 h.

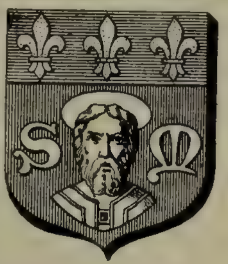

Armes de Limoges.

**Limogne,** ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 27 kil. de Cahors, près du *causse de Limogne* ; 908 h. Truffes. — Le cant. a 12 comm., et 6.380 h.

**limoine** n. f. Nom vulgaire de la *poire sauvage.*

**limon** n. m. (lat. *limus*). Boue, terre détrempée. Alluvion : *le limon du Nil fertilise l'Egypte. Limon des plateaux*, formation géologique provenant de l'accumulation en certains points de parcelles minérales (sable, calcaire, etc.) effectuée par le vent : *amendés avec de la chaux et de l'acide phosphorique, les sols constitués par le limon de plateau sont d'une grande fertilité. Fig.* Origine, vile origine, par allusion à la boue dont Dieu, suivant la Bible, a tiré l'homme. Ce qui trouble la pureté d'un objet ; fange des passions.

— Encycl. *Agric.* Toutes les eaux courantes charrient des matières qu'elles entraînent dans leur cours, mais qu'elles déposent dès que leur vitesse se ralentit (alluvions). Les eaux pluviales apportent dans les étangs et les mares des parcelles de terre en abondance ; les débordements des rivières recouvrent le sol d'une couche plus ou moins épaisse de terre et de sable fin. C'est ce dépôt qui constitue le limon.

**limon** n. m. (ar. *leimoun*). Sorte de citron qui a beaucoup de jus : *sirop de limon.*

**limon** n. m. Chacune des deux branches de la limonière : *les limons d'une charrette. Archit.* Pièce de bois ou de pierre, taillée en biais, qui supporte les marches et la balustrade d'un escalier.

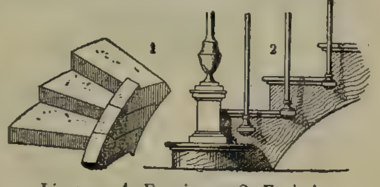

Limons : 1. En pierre ; 2. En bois.

**limonade** n. f. Boisson acide, composée de suc de citron ou de limon, d'eau et de sucre. *Limonade gazeuse*, eau saturée d'acide carbonique, et parfumée avec du sirop ou de l'essence de citron. *Limonade purgative*, celle où entre, outre les ingrédients ci-dessus indiqués, un sel purgatif. Commerce de tous les marchands qui vendent au détail des boissons quelconques : *la limonade rapporte beaucoup. Arg.* Eau : *piquer une tête dans la limonade. Pop.* Misère : *tomber dans la limonade.*

— Encycl. La manière la plus simple de préparer la limonade consiste à exprimer le jus d'un citron dans de l'eau sucrée ; on peut également verser de l'eau chaude sur des tranches de citron et ajouter ensuite du sucre. La médecine utilise parfois les limonades comme excipients de produits purgatifs, et prescrit comme purgatif doux un breuvage obtenu par dissolution aqueuse de carbonate de magnésie, sirop simple, alcoolature de citron et acide citrique.

**limonadier** [*di-é*], **ère** n. Nom générique des commerçants qui tiennent les cafés, tavernes, etc.

**limonage** n. m. Action de couvrir de limon des terres incultes pour les engraisser et les rendre productives. (On dit aussi LIMONEMENT.)

— Encycl. *Agric.* Le pouvoir fertilisant des limons est variable avec la composition même de ceux-ci, qui tient à la nature des terrains traversés par les eaux, et aussi avec la nature du sol sur lequel ils se déposent ; par exemple, un limon calcaire ou argileux constitue un excellent amendement pour les terrains pauvres en chaux ou en argile. Si les crues périodiques de certaines rivières (limonage naturel) apportent la fécondité à leurs rives, si dans bien des cas, il est possible par des irrigations et des colmatages de pratiquer le limonage artificiel, dans d'autres au contraire cette ressource fait défaut à l'agriculteur ; mais il est à la portée de tous de curer mares et fossés, et d'utiliser le limon qui en est extrait.

**limonène** n. m. Hydrocarbure ($C^{10}$ $H^{16}$), de la famille des terpènes, extrait de diverses essences aromatiques. Syn. CITRÈNE.

**limoner** [*né*] v. a. Débarrasser un poisson, etc., du limon, de ses écailles, etc. : *limoner une anguille.*

**limoner** [*né*] v. n. *Forest.* Devenir assez gros pour servir à faire des limons de voiture.

**Limonest** [*nè*], ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 10 kil. de Lyon, non loin de la Saône ; 933 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. Ecole d'agriculture de la ville de Lyon. — Le cant. a 13 comm., et 16.487 h.

**limoneux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. Plein de boue, de limon : *les eaux limoneuses du Pô.*

**limonie** [*nî*] n. f. *Bot.* Genre d'aurantiacées, dont on connaît plusieurs espèces des régions chaudes de l'ancien monde.

**limonier** [*ni-é*] n. m. Arbre qui porte le limon. Syn. de CITRONNIER.

**limonier** [*ni-é*] n. m. Cheval qu'on met aux limons. Adjectiv. : *cheval limonier.*

— Encycl. Dans les attelages à plusieurs chevaux de file, le limonier supporte la charge des brancards, déplace seul la résistance dans les tournants et se trouve par conséquent exposé à un travail plus considérable ; c'est pourquoi il faut toujours choisir comme limoniers des chevaux robustes, à musculature puissante. En France, les boulonnais et percherons fournissent les plus puissants limoniers.

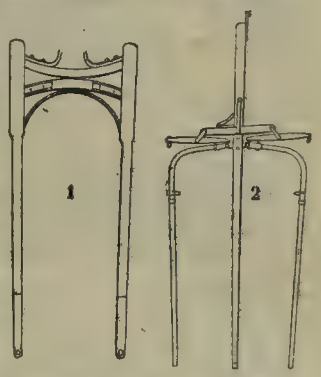

Limonières : 1. Simple ; 2. Double.

**limonière** n. f. Brancard d'une voiture, formé de deux longues pièces de bois. Sorte de voiture à quatre roues, qui a un brancard à deux limons.

**limonine** n. f. Principe amer des pépins de citron et d'orange.

**limonite** n. f. Minerai de fer, qui est un oxyde hydraté de fer naturel.

**limoniteux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Qui appartient à la limonite.

**limoselle** [*zè-le*] n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant des plantes aquatiques des pays tempérés et chauds.

**Limosin,** famille d'émailleurs français, originaires de Limoges. Les plus connus sont : FRANÇOIS, JEAN, JOSEPH, MARTIN, LÉONARD I$^{er}$ et LÉONARD II ; le plus marquant est Léonard I$^{er}$ (vers 1505-vers 1577), qui fit les portraits de François I$^{er}$, de la reine Eléonore, de Diane de Poitiers, de Henri II, de Catherine de Médicis, de François II, de Marguerite de Valois, etc. L'ensemble de son œuvre atteint 1.840 émaux.

**limosinage** [*zi*] n. m. (de *Limousin*, n. pr.). Maçonnerie faite avec des moellons et du mortier. (On dit quelquef. LIMOUSINAGE.)

**Limours** [*mour*], ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 21 kil. de Rambouillet, dans la vallée de la Prédecelle ; 1.350 h. (*Limouriens*). Ch. de f. Orl. Poteries, faïence, pépinières. — Le cant. a 14 comm., et 8.800 h.

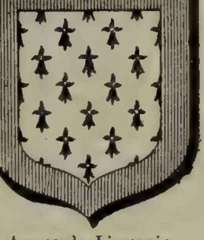

Armes du Limousin.

**Limousin, e** [*zin, i-ne*], originaire ou habitant de Limoges ou du Limousin : *les Limousins.* N. m. Ouvrier maçon. Dialecte méridional parlé dans le Limousin. Adjectiv. : *population limousine. Race limousine*, s'est dit autrefois d'une variété chevaline de la race arabe, qui fournissait d'élégants chevaux de selle, et se dit aujourd. d'une population de bovidés et d'une variété de porcs.

— Encycl. Les bœufs de race limousine sont des animaux trapus, volumineux, et qui possèdent une remarquable aptitude à l'engraissement. On les élève dans les départements de la Haute-Vienne et de la Corrèze. Les porcs limousins peuplent non seulement les départements formés par l'ancien Limousin, mais à peu près tout le centre de la France ; leur chair est très estimée.

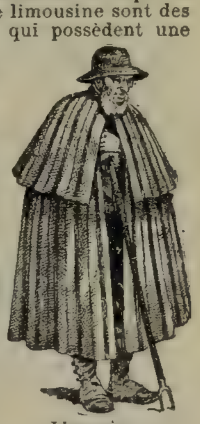

Limousine.

**Limousin** [*zin*], anc. prov. de France ; ch.-l. *Limoges.* Annexée définitivement au domaine de la couronne sous Henri IV, elle forme les départ. de la Corrèze et de la Haute-Vienne. (Hab. *Limousins.*) Le Limousin est un pays de hauts plateaux ondulés, granitiques.

**limousinage** [*zi-na-je*] n. m. Maçonnerie faite avec des moellons et du mortier. Syn. LIMOUSINERIE n. f.

**limousinant** [*zi-nan*] n. m. Ouvrier maçon qui fait le gros œuvre.

**limousine** [*zi-ne*] n. f. Manteau fait en laine commune, et que portent les bergers limousins. Voiture automobile fermée, dans le genre du coupé, mais ayant des glaces latérales.

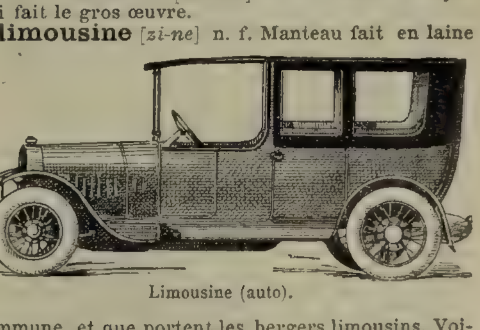

Limousine (auto).

**limousiner** [*zi-né*] v. a. Construire en limousinage : *limousiner un mur.*

**Limoux** [*mou*], ch.-l. d'arr. (Aude), sur l'Aude, à 21 kil. de Carcassonne ; 7.010 h. (*Limouxins*). Ch. de f. M. Vignobles donnant des vins blancs mousseux estimés, appelés *blanquettes*. Pâtisseries, fabriquant des gâteaux en forme de couronnes, garnis de cédrat et d'angélique, dits *gâteaux de Limoux*. Aux environs, mines de manganèse. — L'arr. a 8 cant., 152 comm., 58.210 h. ; le cant. a 23 comm., et 15.210 h.

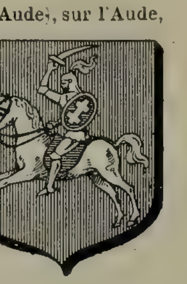
Armes de Limoux.

**Limouzinière** (**La**), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 27 kil. de Nantes, au-dessus de la Logne ; 1.520 h. Ch. de f. de Nantes à Legé.

**limpide** [*lin*] adj. (lat. *limpidus*). Clair, transparent : *eau, source limpide ; cristaux limpides ; la traversée du lac Léman rend le Rhône limpide.* Pur et brillant : *un regard, des yeux limpides. Fig.* Simple et franc, exempt de trouble, de désordre : *des âmes limpides.* Simple et clair, exempt d'obscurité, de complication : *un style, un langage limpide.*

**limpidité** [*lin*] n. f. Qualité de ce qui est limpide : *limpidité de l'eau. Par anal. : la limpidité de l'atmosphère. Fig.* Qualité de ce qui est pur, simple et clair : *la limpidité de la conscience, du regard, du style.*

**Limpopo** (le) (*Fleuve des crocodiles*), fleuve de l'Afrique australe, qui enveloppe le Transvaal à l'E. et au N. et se jette dans l'océan Indien, au N.-E. de Lourenço-Marquès.

**limule** n. m. Genre de crustacés.

— Encycl. Les limules ou *crabes des Moluques* ont la carapace dorsale en forme de vaste bouclier, avec une portion postérieure mobile terminée par un long aiguillon. Ils atteignent parfois près d'un mètre de long. Le *limulus Moluccanus*, comestible, est commun à Batavia. Les embryons de limules ressemblent aux trilobites.

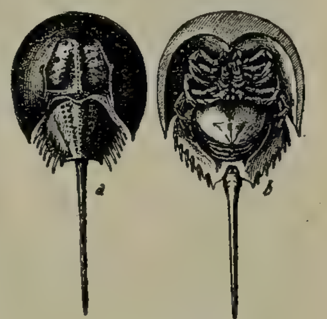

Limule : *a*, vue en dessus ; *b*, vue en dessous.

**limure** n. f. Action de limer. Etat de ce qui a été limé : *tabatière d'une limure parfaite.*

**lin** n. m. (lat. *linum*). Genre de linacées textiles : *le lin est cultivé surtout dans le nord de la France.* Toile qui en résulte : *être vêtu de lin. Lin minéral, lin fossile*, ancien nom de l'amiante.

— Encycl. *Bot.* et *agric.* Les lins (*linum*) habitent les régions chaudes et tempérées, mais extratropicales, des deux hémisphères. Connus depuis l'antiquité comme plantes textiles, ils recherchent de préférence les terrains calcaires. L'espèce la plus importante est le *lin cultivé*, originaire d'Asie, plante annuelle de 0$^m$,50 de haut environ, et qui donne des fleurs bleues à cinq pétales. Il est cultivé en grand dans le nord de l'Europe et affectionne particulièrement les terres légères, mais profondes et fraiches. On sème au commencement du printemps et l'on arrache, à la fin de juin ou en juillet, les tiges, que l'on réunit en bottillons, et que l'on met sécher. On recueille les graines, puis les tiges sont rouies (soit par exposition sur pré pendant un mois, soit par immersion dans l'eau courante) ; on procède ensuite au broyage et au teillage. Enfin le peignage, qui débarrasse les fibres des brindilles d'écorce, laisse une filasse, qu'il faut tranformer en fil, et dont on fait de fines toiles. V. textile.

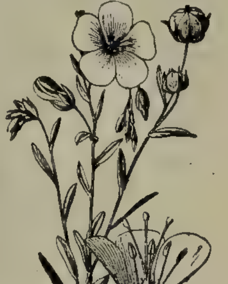

Lin : *a*, coupe de la fleur.

Les graines du lin sont employées en médecine, et constituent un laxatif efficace ; broyées, elles donnent la farine de lin, dont on fait des cataplasmes. L'industrie en extrait une huile siccative, très employée dans la préparation des couleurs et vernis, ainsi que dans la fabrication du linoléum.

**Lin** (saint), né en Etrurie, pape probablement de 66 à 78. Saint Pierre le convertit et lui confia l'administration de l'Eglise romaine. Lin lui succéda sur le trône pontifical et souffrit le martyre. Fête le 23 septembre.

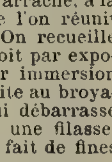
Lina.

**lina** n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant de nombreuses espèces, bronzées, bleues ou cuivrées, aux élytres rougeâtres, répandues dans l'hémisphère boréal : *les larves des linas dévorent les feuilles des bouleaux, des peupliers et des saules.*

**linacé, e** adj. Qui ressemble au lin.

**linacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales superovariées, dont le lin est le genre type. S. une *linacée.*

**linage** n. *Féod.* Impôt sur le lin.

**linaigrette** [*nè-grè-te*] n. f. Genre de cypéracées.

— Encycl. Les linaigrettes (*eriophorum*) sont des plantes vivaces, à port de graminées, qui croissent dans les prairies marécageuses des pays tempérés, et que l'on utilise pour décorer les bords des pièces d'eau. Dans les régions où elles croissent en abondance, on les utilise comme litière.

**linaire** [*nè-re*] n. f. Genre de scrofulariacées ressemblant au lin, et dont on connait plus de cent espèces des régions tempérées de l'hémisphère nord. (Plusieurs sont communes en France, notamment la *linaire cymbalaire*, appelée communément *ruine de Rome.*)

**linalol** n. m. Alcool terpénique $C^{10}H^{18}O$, qui existe dans un grand nombre d'essences (aspic, origan, bergamotte, etc.)

**Linant de Bellefonds** [*nan. fon*] (Maurice-Adolphe), explorateur de la région du haut Nil et de la Syrie, né à Lorient, m. au Caire (1800-1883). Il fit les premiers travaux d'exploration relatifs au percement du canal de Suez.

**Linards,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 25 kil. de Limoges ; 2.030 h. Ch. de f.

**Linarès,** prov. du Chili ; 115.000 h. Ch.-l. *Linarès.*

**Linarès,** v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Jaen), au pied de la sierra Morena ; 37.000 h. Mines de plomb argentifère aux environs.

**linarine** n. f. Glucoside qui existe dans les feuilles de la linaire.

**linarite** n. f. Sulfate hydraté naturel de plomb et de cuivre.

**Linas,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 19 kil. de Corbeil, sur la Saillemouille ; 1.170 h.

**linatier** [*ti-é*] n. m. Ouvrier tisseur de lin.

**lince** n. m. Espèce de satin de la Chine.

**Lincent,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Waremme) ; 1.530 h.

**linceul** [*seul*] n. m. (du lat. *linteolum*, morceau de toile). Toile dans laquelle on ensevelit les morts. *Par ext.* Ce qui couvre ou enveloppe : *terre portant un linceul de neige.* Prov. : **Le plus riche n'emporte que son linceul,** après la mort il n'y a plus ni riche ni pauvre.

**linckia** n. f. Genre d'échinodermes, comprenant des étoiles de mer, à bras allongés. (Souvent, un de ces bras se développe extraordinairement, ce qui leur a fait donner le nom de « comètes ».)

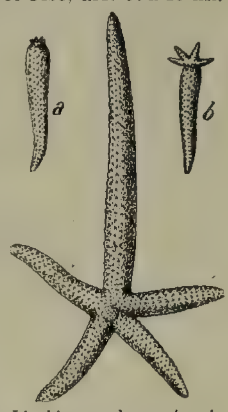

Linckia : *a*, bras séparé avec bourgeons ; *b*, avec bourgeon développé.

**linçoir** ou **linsoir** n. m. Pièce de charpente d'un plancher fixée parallèlement au mur, pour supporter les solives dans le voisinage d'une porte, d'une cheminée, etc. Pièce de bois qui relie un chevêtre au mur. Pièce de bois qui reçoit les abouts des chevrons d'une charpente en face d'une lucarne ou d'une cheminée.

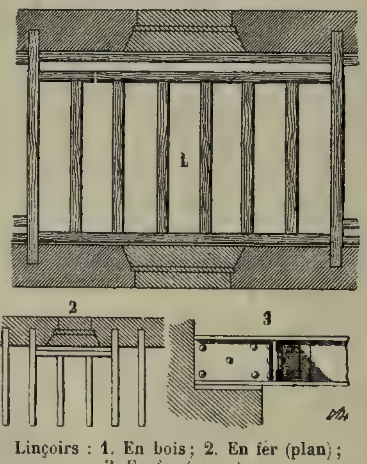

Linçoirs : 1. En bois ; 2. En fer (plan) ; 3. En fer (coupe).

**Lincoln,** v. des Etats-Unis d'Amérique, ch.-l. du comté de Lancastre et capitale de l'Etat de Nébraska, sur le Salt Creek, créée en 1886 ; 47.000 h. Commerce de produits agricoles.

**Lincoln,** v. des Etats-Unis d'Amérique (Illinois), ch.-l. du comté de Logan ; 11.500 h. Université.

**Lincoln,** v. d'Angleterre, ch.-l. du comté homonyme ; 57.000 h. Cathédrale gothique et château. Brasseries, tanneries, commerce de laines. Race ovine à longue laine. — Le comté a 480.000 h.

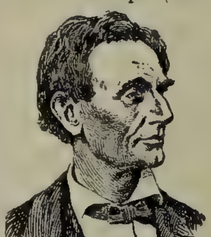
Lincoln.

**Lincoln** (Abraham), président des Etats-Unis d'Amérique, né à Kentucky, m. à Washington (1809-1865). Son élection à la présidence par les abolitionnistes (1859) fut le signal de la guerre de Sécession, au cours de laquelle il déploya une énergie inébranlable. Tous les partis rendirent hommage à la noblesse et au désintéressement de son caractère. Réélu contre Mac-Clellan en 1864, il fut assassiné après la victoire du Nord par un fanatique esclavagiste, J. W. Booth.

**Lind** (Jenny), dame Goldschmidt, cantatrice suédoise, née à Stockholm, m. à Malvern (Angleterre) (1829-1887). Elle était douée d'une délicieuse voix de soprano et vocalisait avec une facilité prodigieuse.

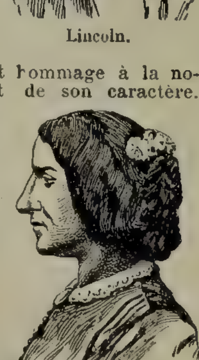
J. Lind.

**lindackérite** n. f. Arsénio-sulfate hydraté naturel de fer, cuivre et nickel.

**Lindau** (Rodolphe), littérateur allemand, né à Gardelegen, m. à Paris (1829-1910). A publié des romans, des nouvelles (*le Petit Monde*). Il a beaucoup écrit en français.

**Lindau** (Paul), romancier et auteur dramatique allemand, frère du précédent, né à Magdebourg, m. à Grunewald (1839-1919). Grand admirateur de la littérature française, il a publié de remarquables études sur *Molière.* Citons parmi ses pièces : *Marion, Tante Thérèse*, etc.

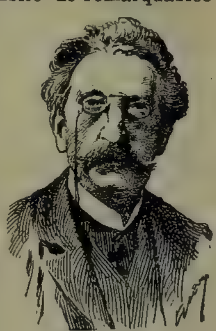
Paul Lindau.

**Lindau,** v. d'Allemagne (Bavière, cercle de Souabe), sur le lac de Constance ; 6.700 h. Fabrique de lait condensé.

**Linden,** v. d'Allemagne (Prusse, Hanovre), sur l'Ihme ; 73.000 h. Machines, filatures, produits chimiques.

**Lindenau** (Bernard-Auguste **de**), homme politique et astronome allemand, né et m. à Altenbourg (1780-1854).

**lindesite** n. f. Silicate naturel d'aluminium, de magnésium et de sodium.

**Lindesnäs** (cap), cap formé par la côte sud de la Norvège, à l'entrée du Skager-Rak.

**Lindet** [*dè*] (Robert), conventionnel, né à Bernay, m. à Paris (1746-1826). Son *Rapport* fut la base de l'acte d'accusation contre le roi. Il fut ministre des finances sous le Directoire. — Son frère aîné, Robert-Thomas, né et m. à Bernay (1743-1823), évêque constitutionnel, conventionnel et régicide.

**Lindet** (Léon), chimiste français, né à Paris en 1857, membre de l'Académie des sciences (1920), célèbre par ses importants travaux sur la chimie des matières alimentaires (sucre, lait, pain, etc.).

**Lindley** (John), botaniste anglais, né à Catton (1799-1865), connu par ses travaux sur les roses et les orchidées.

**lindor** n. m. Sept de carreau, au jeu de nain jaune. Quelquefois, ce jeu lui-même.

**Lindor**, personnage de la littérature espagnole, popularisé par la romance du *Barbier de Séville*, de Beaumarchais. C'est le type de l'amoureux qui, une guitare à la main, va soupirer sous les fenêtres d'une beauté quelconque.

**Lindsey** (Théophile), théologien protestant, fondateur de la secte des unitaires anglais, né à Middlewich, m. à Londres (1723-1808).

**Linea (La)** ou **Linea de la Concepcion,** v. d'Espagne (prov. de Cadix), sur la Méditerranée ; 30.000 h. Pâtes alimentaires ; fabrique de sparterie, de liqueurs, de bouchons.

**linéaire** [*né-è-re*] adj. (du lat. *linea*, ligne). Qui a rapport aux lignes. *Dessin linéaire*, représentation par des lignes des élévations, plans et coupes des machines, constructions, etc. *Mesures linéaires*, mesures de longueur. *Feuilles linéaires*, feuilles étroites et allongées.

**linéal, e, aux** adj. Qui a rapport aux lignes d'un dessin. *Dr.* Qui est dans l'ordre d'une ligne directe de parenté. (Peu us.)

**linéalement** [*man*] adv. Relativement aux lignes.

**linéament** [*man*] n. m. (lat. *lineamentum ;* de *linea*, ligne). Trait, ligne délicate qu'on observe sur le visage. Premier rudiment d'un être ; première trace d'une chose : *les linéaments d'un dessin.*

**linéole** n. f. Nom vulgaire du *bouvreuil.*

**liner** [pr. angl. *la-i-neur*] n. m. (m. angl. ; de *line*, ligne). Bateau qui fait le service sur une ligne de navigation à vapeur.

**linette** [*nè-te*] n. f. Graine de lin.

**lineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. Qui ressemble au lin.

**Linevitch** (Nicolas Petrovitch), général russe, né en 1839, m. à Petrograd en 1908. Il succéda à Kouropatkine comme chef de l'armée russe, après la défaite de Moukden.

**Ling** (Per Henrik), poète suédois, fondateur de la *gymnastique suédoise*, né à Ljunga, m. à Stockholm (1776-1839).

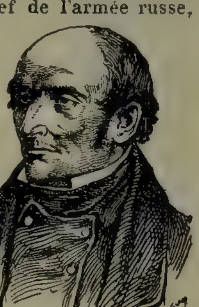
Ling.

**linga** ou **lingam** [*gham*] n. m. Symbole phallique de Çiva, sous lequel, dans l'Inde, on l'adore le plus fréquemment.

**lingard** [*ghar*] n. m. Fil de chaîne empesé dont on se sert pour raccommoder les fils qui viennent à se briser. Morue salée sans être ouverte.

**Lingard** [*ghar*] (John), historien anglais catholique, né à Winchester, m. à Hornby (1771-1851), auteur d'une *Histoire d'Angleterre* (jusqu'en 1688) impartiale et estimée.

**Lingayen,** v. de l'archipel américain des Philippines (île de Luçon, prov. de Pangasinan), sur le *golfe de Lingayen* (mer de Chine) ; 22.000 h.

**linge** n. m. (lat. *lineum*). Toile mise en œuvre pour servir à divers usages de toilette, d'hygiène, de ménage, etc. : *linge brodé, damassé*, etc. *Linge de corps*, celui dont on se vêt. *Linge de table*, celui qui sert aux repas. *Linge de lit*, draps, taies d'oreiller. Morceau de toile : *essuyer avec un linge. Pop. Avoir du linge*, avoir de jolies toilettes. *Arg.* Joueur de bonneteau. Prostituée élégante. *Avoir son linge lavé*, être arrêté. Prov. : **Il faut laver son linge sale en famille,** les dissensions, les scandales mêmes qui éclatent au sein d'une famille, d'un corps, d'une nation, doivent être liquidés en secret.

— Encycl. *Marques de rouille.* Dans un récipient quelconque, chauffer du jus de citron jusqu'à ébullition. Plonger dans ce liquide bouillant le linge taché, et l'y laisser jusqu'à disparition de la tache. Rincer ensuite, et sécher à l'air.

*Marque indélébile.* Chauffer un cachet portant en relief les marques à appliquer sur le linge. D'autre part, recouvrir d'une très faible épaisseur de sucre en poudre l'endroit destiné à recevoir l'empreinte. Appliquer le cachet chaud en l'appuyant fortement ; il se produit à la surface de la toile une sorte de brûlure superficielle, qui reste indélébile, sans que le linge subisse aucune détérioration.

**Linge** ou **Lingerkopf,** crête des Vosges centrales, entre la haute vallée de la Weiss et celle de la Fecht, et dominant Munster ; 1.040 m. au point culminant. Enlevé par les chasseurs alpins au mois de juin 1915, après de durs combats (du 15 au 22), et conservé par eux malgré les attaques acharnées des Allemands, du 20 juillet au 22 août suivants.

**lingé, e** adj. Fourni de linge.

**Lingendes** (Jean **de**), poète français, né et m. à Moulins (1580-1616). Il a laissé des sonnets, épîtres, poésies légères. — Son cousin CLAUDE, né à Moulins, m. à Paris (1591-1660), jésuite, fut un prédicateur de mérite. — Leur parent JEAN, évêque de Mâcon, prédicateur distingué, né à Moulins, m. à Mâcon (1595-1665), prononça de remarquables oraisons funèbres, notamment celle de Victor-Amédée, duc de Savoie, et celle de Louis XIII, et on le considère comme le premier orateur qui parla dans le grand goût.

**linger** [*jé*], **ère** n. et adj. Qui vend du linge, qui travaille le linge. N. f. Qui a soin du linge, dans une maison importante.

**lingerie** [*je-rî*] n. f. Commerce de linge. Lieu où l'on serre le linge. Linge en général.

**lingette** [*jè-te*] n. f. Petite serge qui se fabriquait en Normandie. Flanelle de qualité inférieure.

**Lingolsheim,** comm. du Bas-Rhin, arr. d'Erstein : 2.300 h. Ch. de f.

**Lingons** [*ghon*], anc. peuple de la Gaule, dans le pays de Langres.

**lingot** [*gho*] n. m. (article *l'*, et angl. *ingot*). Morceau de métal fondu : *lingot d'or, de plomb.* Projectile cylindrique. *Typogr.* Chacune des pièces de métal servant à remplir les blancs d'une forme.

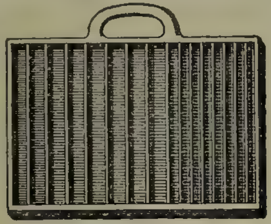
Lingotière de verrier.

**lingotier** [*gho-tié*] n. m. Casier dans lequel on classe les lingots.

**lingotière** [*gho-ti*] n. f. Moule où se forment en lingots les métaux en fusion.

**Lingreville,** comm. de la Manche, arr. et à 15 kil. de Coutances ; 1.200 h. Bains de mer.

**Linguaglossa,** v. de Sicile, au versant méridional de l'Etna ; 11.000 h.

**lingual** [*ghou-al*], **e, aux** adj. (du lat. *lingua*, langue). Qui a rapport à la langue : *muscles linguaux. Consonnes linguales* ou substantiv. *linguales*, celles qu'on articule avec la langue : *d, t, l, n, r.*

**linguard** [*gou-ar*] n. m. *Ichtyol.* Syn. de LINGUE.

**linguatule** [*ghou-a*] n. f. Genre d'arachnides, qui vivent en parasites dans les voies respiratoires de divers vertébrés.

**lingue** [*ghe*] n. f. *Ichtyol.* Nom vulgaire d'une lotte des mers françaises.

**lingue** [*ghe*] n. m. *Arg.* Couteau.

**linguet** [*ghè*] n. m. Arc-boutant en fer, destiné à arrêter le cabestan s'il venait à dériver.

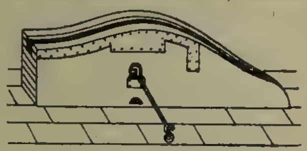
Linguet Le Goff.

— ENCYCL. *Mar.* Le linguet est une forte pièce de fer mobile autour d'un axe, qui, dans le mouvement du cabestan, se déplace dans une couronne ou *saucier* portant de place en place des ressauts de métal. Si le cabestan venait à dévirer, les linguets forceraient, par leur extrémité, sur les ressauts de l'arête de la couronne, et l'arrêteraient aussitôt.

**Linguet** [*ghè*] (Simon-Nicolas-Henri), avocat et publiciste français, né à Reims, décapité à Paris (1736-1794). Auteur de célèbres *Mémoires sur la Bastille*, d'un style vif et pittoresque, mais d'une grande inexactitude.

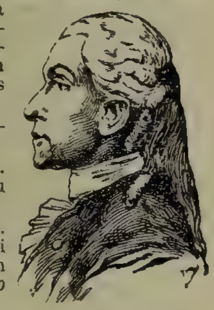
Linguet.

**lingueter** v. a. V. LANGUETER.

**linguiforme** [*ghu-i*] adj. Qui a la forme d'une langue ou d'une languette.

**linguiste** [*ghu-is-te*] n. m. (du lat. *lingua*, langue). Qui écrit sur les langues ou qui en fait une étude spéciale : *Bopp fut un éminent linguiste.*

**linguistique** [*ghu-is-ti-ke*] n. f. (de *linguiste*). Etude historique et comparative des langues. Adjectiv. : *travaux linguistiques.*
— ENCYCL. La linguistique date de la découverte du sanscrit, c'est-à-dire de la fin du XVIIIe siècle. On peut distinguer dans son histoire trois périodes : la première est représentée par le nom de Bopp, l'auteur de la première grammaire comparée des langues indo-européennes ; c'est la période de création. On chercha ensuite à introduire plus de rigueur dans les comparaisons ; on constata une analogie remarquable entre la méthode linguistique et celle des sciences naturelles : c'est la période de Schleicher, qui, dans son *Compendium*, essaya de reconstruire la langue mère aryenne ou indo-européenne. Dans la troisième période, la curiosité devint plus exigeante : on voulut expliquer les différences, après la constatation des ressemblances. Les *néo-grammairiens* (Brugmann, Osthoff, de Saussure, Bergaigne, Louis Havet, Sayce) ont posé les principes suivants, acceptés maintenant de tous : 1° les lois phonétiques sont absolues pour les consonnes comme pour les voyelles ; 2° les cas où les lois phonétiques semblent en défaut s'expliquent toujours par l'action de l'analogie ; 3° l'analogie renouvelle et enrichit les langues ; 4° le sanscrit n'est pas le représentant le plus pur de la langue mère indo-européenne.

**linguistiquement** [*ghu-is-ti-ke-man*] adv. Au point de vue linguistique.

**lingule** n. f. Genre de molluscoïdes brachiopodes, comprenant des coquilles oblongues très répandues dans l'océan Indien et l'Atlantique américain.

**linier** [*ni-é*], **ère** adj. Qui a rapport au lin : *industrie linière.* N. f. Terre semée en lin.

**Linière** ou **Lignières** (François PAYOT **de**), poète satirique français, né à Senlis, m. à Paris (1628-1704), ami de Cyrano de Bergerac et un des ennemis de Boileau.

**liniment** [*man*] n. m. (lat. *linimentum ; de linire*, oindre). Médicament onctueux avec lequel on fait des frictions.
— ENCYCL. Les liniments ont pour excipient une matière grasse ou onctueuse, comme les huiles, la vaseline, la glycérine, et comme matière active une substance calmante ou irritante : opium, chloroforme, ammoniaque, iode, etc. Les liniments les plus connus sont : le *liniment ammoniacal*, révulsif ; le *liniment camphré et opiacé*, calmant ; le *liniment oléo-calcaire*, employé contre les brûlures.

**linique** adj. Se dit d'un acide contenu dans l'huile de lin.

**linite** n. f. (du lat. *linum*, lin). Lésion chronique de l'estomac : *linite plastique.*

**linition** [*si-on*] n. f. (lat. *linitio ;* de *linire*, oindre). Action d'oindre, d'enduire.

**Linkebeek,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 2.050 h.

**Linkjöping** ou **Linköping,** v. de Suède, capit. du län de Götaland Est, sur la Stanga ; 250.000 h. Manufactures de tabac. Une des plus anciennes villes de la Suède

**links** n. m. pl. (mot angl.). Terrain sablonneux modérément accidenté, choisi pour le jeu de golf.

**Linlithgow** [*gha-ou*], comté d'Ecosse ; 45.000 h. Ch.-l. *Linlithgow* ; 4.000 h. Patrie de Marie Stuart.

**Linné** [On écrit quelquefois *Linnée*] (Charles **de**), célèbre naturaliste suédois, né à Rashult, m. à Upsal (1707-1778), connu surtout par ses travaux de botanique. Il a donné une classification des plantes en vingt-quatre classes, fondée sur les caractères tirés du nombre et de la disposition des étamines ; il y établissait les subdivisions des classes d'après des caractères tirés du nombre et de la disposition des carpelles formant le pistil. Ce système, où Linné avait encadré d'innombrables plantes, dont un grand nombre étudiées par lui, excita un enthousiasme universel, et il en reste de nombreuses traces dans la science. Bien que moins connue, sa classification du règne animal était fort remarquable pour l'époque. Il a résumé ses travaux dans sa *Philosophia botanica.* — Son fils, CHARLES, les a continués avec zèle et talent (1741-1783).

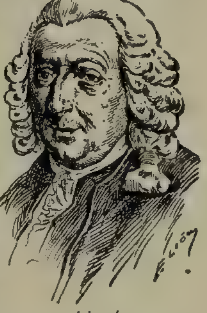
Linné.

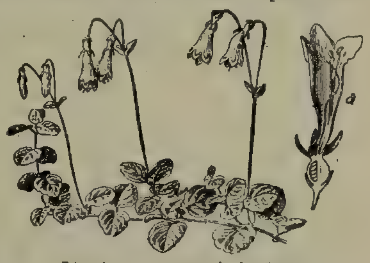

Linnée ; *a*, coupe de la fleur.

**linnée** [*li-né*] n. f. Genre de caprifoliacées, comprenant de petites plantes des régions boréales de l'ancien monde, à tige rampante, portant des feuilles arrondies et des fleurs penchées, blanches veinées de rouge en dedans, et qui répandent une odeur agréable.

**linnéen, enne** [*li-né-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à Linné, à ses théories : *la classification linéenne des plantes.*

**linnéiste** [*li-né-is-te*] adj. Qui suit la méthode de Linné.

**linnéite** n. f. Sulfure naturel de cobalt avec nickel.

**linographie** [*fî*] n. f. (du gr. *linon*, toile, et *graphein*, écrire). Ecriture sur toile, impression sur étoffe.

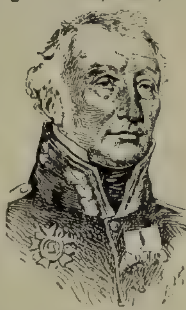
Linois.

**Linois** [*noi*] (Charles-Alexandre-Léon, comte **de**), intrépide marin français, né à Brest, m. à Versailles (1761-1848). Il se distingua contre les Anglais, et battit en 1801 lord Cochrane dans la rade d'Algésiras.

**linoléate** n. m. Sel de l'acide linoléique.

**linoléique** adj. Se dit d'un acide $C^{18}H^{32}O^{2}$, qui se trouve dans l'huile de lin.

**linoléum** [*om'*] n. m. (de *lin*, et du lat. *oleum*, huile). Sorte de tapis imperméable, fait d'une toile de jute enduite d'huile de lin et de liège en poudre : *le linoléum a été inventé vers 1860 par l'Anglais Walton.*

**linon** n. m. (de *lin*). Batiste très fine. Tissu en fil de lin, qui est à jours et qui ressemble à la gaze. On disait anciennement *linomple.*

**Linos** [*noss*], poète légendaire, fils d'Apollon et d'une Muse, que la mythologie fait vivre au temps d'Orphée. N. m. Chant composé par ou sur Linos. Chant funèbre.

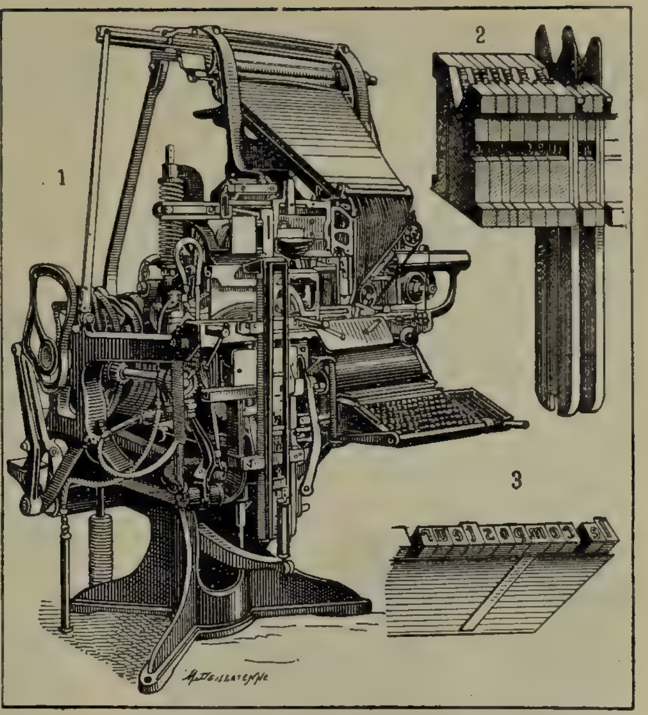

1. Linotypes ; 2. Matrices et espaces ; 3. Ligne fondue.

**linot** [*nô*] n. m. ou **linotte** [*no-te*] n. f. (de *lin*). Genre de passereaux conirostres d'Europe. *Fig.* et *fam. Tête de linotte*, personne très étourdie ou dépourvue de jugement.
— ENCYCL. *Ornith.* La linotte commune est répandue dans toute l'Europe. C'est un joli oiseau, gris et brun, avec la tête et la poitrine marquées, chez le mâle, de rouge vif. Son chant est agréable. Les linottes sont essentiellement granivores.

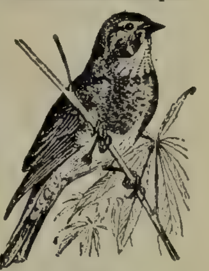
Linot.

**linotype** n. f. (du lat. *linea*, et du gr. *tupos*, caractère). Machine à composer, et à fondre les caractères d'imprimerie par ligne.
— ENCYCL. *Typogr.* La linotype a un clavier analogue à celui d'une machine à écrire. Avec cette machine on compose, et on fond les caractères par ligne complète. Lorsque la ligne est entière, un jet de matière en fusion est lancé dans le moule que forme l'assemblage des matrices, et produit une ligne complète servant à l'impression ; les matrices reprennent leur place automatiquement. La linotype sert de préférence pour composer les journaux.
Les linotypes ont l'avantage de la rapidité, mais en général elles n'offrent qu'une variété limitée de caractères. V. la pl. IMPRIMERIE.

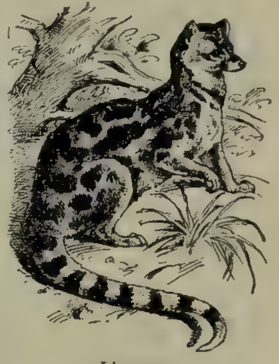
Linsang.

**linsang** [*sangh*] n. m. Genre de mammifères carnassiers, de l'Indochine et des îles de la Sonde. (Le linsang est un joli animal, voisin des genettes, à pelage fauve taché de brun.)

**Linselles,** comm. du Nord, arr. et à 10 kil. de Lille, non loin de la Lys ; 4.840 h. Huilerie, filatures, savonnerie. Partiellement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Linsingen** (Alexander), général allemand, né en 1850 à Hildesheim, commanda en 1915-1918 l'armée du Bug, et en 1918 l'armée d'Ukraine.

**linteau** [*tô*] n. m. (lat. pop. *limitale*). Pièce de bois ou bloc de pierre placé en travers au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre. Bout de fer qu'on met au haut d'une porte pour y placer des tourillons. V. la planche MAISON.

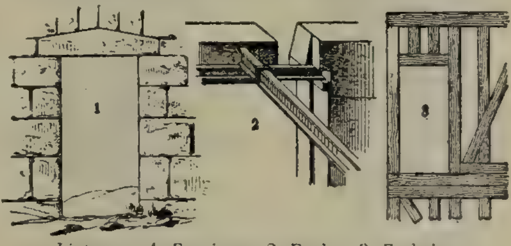

Linteaux : 1. En pierre ; 2. En fer ; 3. En bois.

**Linth,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 1.460 h.

**Linthal,** v. de Suisse (cant. de Glaris), sur la *Linth* ; 2.000 h. Filatures. Eaux sulfureuses.

**Lintilhac** (*Eugène*-François), professeur, littérateur et homme politique français, né à Aurillac, m. à Neuilly-sur-Seine (1854-1920) : sénateur du Cantal ; auteur d'une *Histoire générale du Théâtre en France.*

**linum** [*nom'*] n. m. (du gr. *linon*, fil). Nom scientifique du genre lin.

**Linxe,** comm. des Landes, arr. et à 31 kil. de Daxe sur la Binaou ; 1.250 h. Ch. de f. d'intérêt local. Essence de térébenthine.

**Linz** [*lints*], v. d'Autriche, capit. de la Haute-Autriche, sur le Danube ; 93.000 h. Place forte. Industrie active ; machines, cuirs, etc.

**lion, lionne** [*o-ne*] n. (lat. *leo*). Le plus puissant des quadrupèdes carnassiers du genre chat : *le lion rugit. Fig.* Personne bravé, violente, furieuse : *une mère dont on attaque l'enfant devient une lionne.* Personne qui excite la curiosité publique, jeune homme riche et très élégant : *les lions de la mode.* (Au fém., femme élégante, à la mode.) *Coudre la peau du renard à celle du lion*, joindre la ruse à la force. *Lion marin* ou *lion de mer*, espèce de phoque à crinière. *Lion du Pérou* ou *d'Amérique*, puma. *Lion de puceron*, larve d'une variété de névroptères. *Astr.* L'un des signes du zodiaque : *le soleil entre dans le Lion vers la fin de juillet. Blas.* Figure de lion représentée sur un écu, et dont la position la plus habituelle est *rampant*, c'est-à-dire dressé sur ses pattes de derrière. (V. la planche BLASON.) PROV. : **A l'ongle, on connaît le lion**, un homme de génie se trahit aux moindres signes. **Mieux vaut chien vivant que lion mort**, un mort est inférieur à tout. ALLUS. LITTÉR. : **Antre, caverne du lion,** lieu, difficulté d'où il est impossible de sortir. (La Fontaine. *Le Lion malade et le Renard.*) **Parce que je m'appelle lion, la part du lion.** V. QUIA NOMINOR.

— ENCYCL. *Zool.* Le lion (*uncia leo*) est le type d'un sous-genre de chats, comptant les plus grandes espèces du genre *felis*. Répandu dans toute l'Afrique, il s'étend en Asie jusque dans l'Inde centrale On en a distingué plusieurs variétés d'après le pelage et la crinière plus ou moins jaunâtre. Le type est le lion de l'Atlas, à robe foncée et à crinière brune.

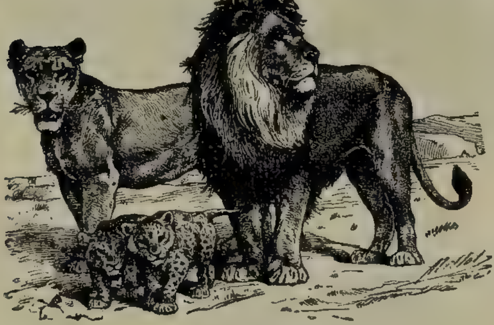
Lion, lionne.

Le lion est le plus puissant des carnassiers ; il mesure jusqu'à 2m,20 du museau à la pointe de la queue ; son port fier, son regard imposant lui ont valu le surnom de *roi des animaux*. Doué d'une force et d'une agilité extraordinaires, il bondit jusqu'à 4 mètres de hauteur, mais ne grimpe pas aux arbres. Il habite surtout les régions boisées ; nocturne, il sort de sa retraite à la nuit et y rentre dès que le soleil se lève. Son rugissement est effroyable ; on l'entend à plusieurs kilomètres de distance. Le lion est un animal prudent, qui n'attaque l'homme qu'exceptionnellement ; mais il attaque les grandes antilopes, qu'il surprend à l'affût près des sources où elles viennent boire. A défaut d'autre proie, il attaque les troupeaux de moutons dans les douars et y commet des dégâts considérables, qui font redouter son voisinage. La lionne est un peu plus petite que le lion et dépourvue de crinière. Les lionceaux naissent au nombre de trois ou quatre par portée ; ils atteignent en huit mois l'âge adulte.

**Lion amoureux** (*le*), comédie en cinq actes et en vers, de Ponsard (1866) ; elle nous montre le farouche conventionnel Humbert dompté par la séduisante marquise de Maupas ; tableau des mœurs du Directoire.

**Lion de Belfort** (*le*), statue en grès des Vosges, de Bartholdi, symbolisant la défense de Belfort en 1870-1871. et érigée sur une terrasse taillée dans le roc. Une copie en bronze s'élève à Paris, place Denfert-Rochereau. V. BELFORT.

**Lion de Zæhringen** (*ordre du*), ordre badois, créé en 1812 par le grand-duc Charles de Bade et réorganisé en 1840. Trois classes ; ruban vert, à liséré orange.

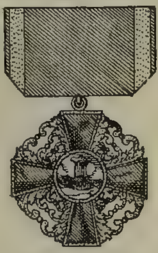
Ordre du Lion de Zæhringen.

**Lion d'Or** (*ordre du*), ordre hessois fondé en 1790 par le landgrave Frédéric II et réorganisé en 1876 Une seule classe ; le ruban est rouge ponceau moiré.

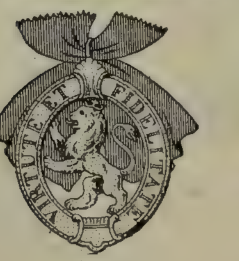

Ordre du Lion d'Or de Hesse.

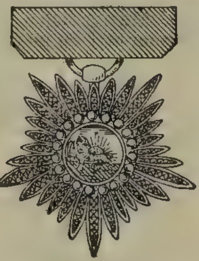
Ordre du Lion et du Soleil.

**Lion et du Soleil** (*ordre du*) ordre persan, institué par Feth Ali Shah, en 1808, pour récompenser le mérite civil et militaire. Cinq classes ; le ruban est vert.

**Lion néerlandais** (*ordre du*), fondé en 1815 par Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, pour récompenser le mérite civil. Cet ordre comprend trois classes, plus une classe inférieure de personnes agrégées à l'ordre sous le nom de *frères*. Le ruban est bleu foncé, avec liséré orange sur chaque bord ; les frères portent une médaille d'argent attachée à un ruban bleu liséré d'orange d'un seul côté.

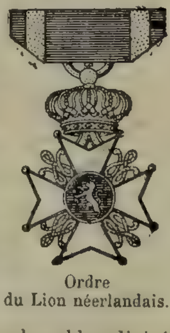
Ordre du Lion néerlandais.

**Lion** (GOLFE DU), golfe de la Méditerranée, sur les côtes sud de France. Les deux ports principaux sont Marseille et Cette.

**Lion** (le). Un des douze signes du zodiaque, correspondant à la période de temps qui s'écoule du 23 juillet au 24 août environ. Constellation boréale composée de 25 étoiles, dont la plus belle, placée au cœur du Lion, est *Regulus. Petit Lion*, constellation boréale placée entre le Lion et la Grande Ourse ; elle comprend 53 étoiles.

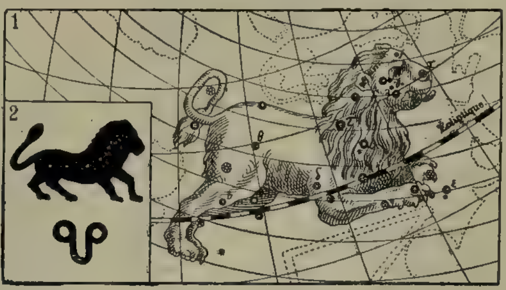

1. Le Lion, constellation, d'après l'atlas Flamsteed ; 2. Le Lion, signe du zodiaque.

**lionceau** [*sô*] n. m. Petit lion : *le lionceau naît les yeux ouverts.*

**Lion-d'Angers** [*jé*] (**Le**), ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 14 kil. de Segré, sur l'Oudon ; 2.520 h. Ch. de f. Et. Porphyre, tanneries. — Le cant. a 11 comm., et 10.730 h.

**lionne** [*li-o-ne*] n. f. Femelle du lion.

**Lionnes pauvres** (*les*), comédie en prose, d'Emile Augier et E. Fournier (1858). Le dialogue de cette pièce, qui met en scène l'adultère vénal, est spirituel, incisif et amusant.

**Lionne** (**Hugues de**), diplomate français, né à Grenoble, m. à Paris (1611-1671), négociateur de la paix des Pyrénées. De 1660 à 1667, il s'efforça d'isoler l'Espagne en Europe, et, après le traité d'Aix-la-Chapelle, de retourner contre la Hollande la triple alliance de La Haye. Saint-Simon l'appelle le plus grand ministre du règne de Louis XIV.

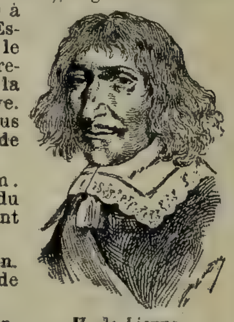
H. de Lionne.

**lionné** [*li-o-né*] adj. m. *Blas.* Se dit d'un attribut du léopard représenté rampant comme le lion.

**lionnerie** [*li-o-ne-rî*] n. f. Vie, habitudes du dandy, de la « lionne ».

**Lionnet** (Anatole *et* Hippolyte), nom de deux frères jumeaux, chanteurs français, nés et m. à Paris (1832-1896), qui eurent une grande vogue par la ressemblance extraordinaire qu'il y avait entre eux, Ils eurent les premiers l'idée d'organiser des concerts pour les aliénés.

**Lion-sur-Mer,** comm. du Calvados, arr. et à 14 kil. de Caen ; 1.100 h. Ch. de f. du Calvados. Bains de mer (plage de sable).

**liophlée** [*flé*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, comprenant une vingtaine d'espèces européennes, dont une se rencontre aux environs de Paris.

**Lioran,** col de la France centrale, au milieu des monts du Cantal, à 1.276 mètres d'altitude, reliant les versants de la Loire et de la Garonne. Par là passe la voie ferrée de Clermont à Aurillac, sous un tunnel de 1.956 mètres de long ; un autre tunnel pour la route, long de 1.400 mètres, traverse le Lioran.

**Liorat** (Georges DEGAS, dit *Armand*), auteur dramatique français, né et m. à Sceaux (1837-1898). Il a écrit seul ou en collaboration un grand nombre de livrets d'opérettes : *Kosiki, l'Amour mouillé, la Fille de Fanchon la Vielleuse, la Falote*, etc.

**Liotard** [*tar*] (Jean-Etienne), peintre genevois, né et m. à Genève (1702-1790), surnommé *le Peintre turc*, en raison du long séjour qu'il fit en Orient. On lui doit des portraits remarquables : *Marie-Thérèse, Joseph II, le Maréchal de Saxe.*

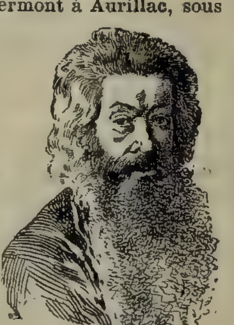
Liotard.

**liothée** [*té*] ou **liotheum** [*té-om'*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, comprenant des animalcules qui vivent sur les oiseaux de basse-cour.

**liothrique** adj. (du gr. *leios*, lisse, et *thrix*, cheveu). Se dit des races humaines à cheveux lisses.

**lioube** n. f. Entaille pratiquée dans une pièce de bois. Syn. GUEULE-DE-LOUP.

**liouber** [*bé*] v. a. Faire une lioube dans : *liouber une pièce de bois.*

**Liouville** (Joseph), mathématicien français, né à Saint-Omer, m. à Paris (1809-1882). Membre de l'Académie des sciences en 1839. A fondé le *Journal des mathématiques pures et appliquées.*

**Lipa,** v. de l'archipel américain des Philippines (île de Luçon, prov. de Batangas) ; 38.500 h. Commerce de sucre, de tabac, de café.

**Lipari** (ÎLES), archipel volcanique italien, au N. de la Sicile, autrefois iles Eoliennes, comprenant les iles Lipari, Vulcano, Salina, Stromboli, etc. (22.000 h.) ; la principale est l'*île de Lipari*. Ch.-l. *Lipari* (*Lipa-réens*) ; 15.000 h. Production de vins (malvoisie).

**liparis** [*riss*] n. m. *Ichtyol.* Genre de poissons de petite taille, des mers froides et tempérées : *les liparis ont une peau nue et visqueuse, qui leur a fait donner le nom de limaces de mer. Entom.* Genre d'insectes lépidoptères, bombyciens, comprenant des papillons lourds, épais, poilus, gris ou blanchâtres, qui habitent l'hémisphère boréal : *le liparis monacha* (ou nonne) *est le plus dangereux ravageur des futaies.*

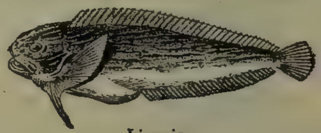
Liparis.

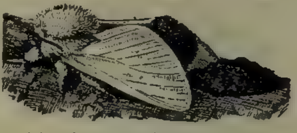
Liparis (entom.) et sa ponte.

**liparite** n. f. Variété de talc.

**liparolé** n. m. (du gr. *liparos*, gras). Préparation où le médicament est incorporé à un corps gras, comme les cérats, les pommades.

**lipase** [*pa-ze*] n. f. (du gr. *lipos*, graisse). Ferment soluble qui saponifie les graisse et que l'on rencontre dans le sérum du sang, le pancréas de porc, dans un certain nombre de graines, etc.

**lipaséidine** [*zé-i*] n. f. Ferment contenu dans le cytoplasme de la graine de ricin et capable de saponifier cinq fois son poids d'huile.

**lipasique** [*zi-ke*] adj. Qui a rapport à la lipase.

**lipémie** [*mî*] n. f. (du gr. *lipos*, graisse, et *haima*, sang). Présence de la graisse dans le sang

**lipeure** n. m. Genre d'insectes hémiptères, vivant en parasites sur les oiseaux de basse-cour et que l'on nomme communément *poux* ou *ricins.*

**Lipietz,** v. de Russie (gouv. de Tambov), sur le Voronèje ; 22.000 h. Eaux minérales.

**Lipine,** v. de la Haute-Silésie (présid. d'Oppeln) ; 18.000 h. Mines de charbon, zinc ; industrie chimique.

**lipochrome** [*kro-me*] n. m. (du gr. *lipos*, graisse, et *chrôma*, couleur). Substance colorante des matières grasses organiques, qui est très voisine de la matière colorante du sang.

**lipogénèse** [*nè-ze*] n. f. (du gr. *lipos*, graisse, et *genesis*, formation). Formation des réserves de substances grasses des organismes animaux et végétaux aux dépens des substances alimentaires.

**lipogrammatique** [*gra-ma-ti-ke*] adj. Qui est de la nature des lipogrammes.

**lipogrammatiste** [*gra-ma-tis-te*] n. m. Auteur d'un lipogramme.

**lipogramme** [*gra-me*] n. m. (du gr. *leipein* laisser, et *gramma*, lettre). Ouvrage littéraire dans lequel on s'astreint à ne pas faire entrer une ou deux lettres de l'alphabet.

— ENCYCL. L'origine de ce jeu d'esprit remonterait au poète grec Lasos (VIe s. av. J. C.) qui composa un *Hymne à Cérès* où manquait le sigma. Au Ve s. de l'ère chrétienne, le grec Tryphiodore écrivit une *Odyssée* en vingt-quatre chants, où l'*a* manquait au premier, le *b* au second, ainsi de suite.

**lipoïde** adj. (du gr. *lipos*, graisse, et *eidos*, forme). Qui ressemble à la graisse.

**lipolyse** [*li-ze*] n. f. (du gr. *lipos*, graisse, et *lusis*, dissolution). Mobilisation ou dissolution de réserves grasses des organismes, qui permet leur utilisation énergétique.

**lipolytique** adj. m. Se dit de l'action saponifiante des lipases.

**lipomateux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature des lipomes.

**lipomatose** [*tô-ze*] n. f. Etat morbide, caractérisé par un dépôt de graisse considérable dans le tissu cellulaire.

**lipome** n. m. (du gr. *lipos*, graisse, et du suffixe *ome*, indiquant l'enflure). Tumeur provenant d'une hypertrophie du tissu graisseux : *les lipomes sont des tumeurs bénignes.*

**lipothymie** [*mî*] n. f. (du gr. *leipein*, laisser, et *thumos*, esprit). Etat dans lequel les mouvements du corps sont suspendus avec conservation de la sensibilité : *la lipothymie est le premier degré de la syncope.*

**lipotrope** adj. (du gr. *lipos*, graisse, et *trepein*, tourner). Se dit des substances chimiques qui ont tendance à se fixer sur le tissu adipeux.

**lipotropie** n. f. Action des substances lipotropes.

**lippe** [*li-pe*] n. f. (m. allem. signif. *lèvre*). Lèvre inférieure trop grosse et trop avancée. *Faire la lippe*, faire la moue. Dans certains ornements de serrurerie, partie saillante renversée.

**Lippe** (la), riv. d'Allemagne, qui se jette dans le Rhin (riv. dr.), près de Wesel ; cours 220 kil.

**Lippe** ou **Lippe-Detmold,** république d'Allemagne, arrosée par la *Lippe* et la Werra ; 1.215 kil. carr. ; 150.000 h. Principauté jusqu'en 1918. Capit. *Detmold*. Sol boisé, peu fertile.

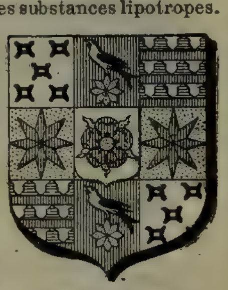
Armes de Lippe.

**lippée** [*li-pé*] n. f. Bouchée. *Fam. Franche lippée*, bon repas qui ne coûte rien.

**lipper** [*pé*] v. n. *Pop.* Manger et boire.

**Lippert** (Julius), historien autrichien, né à Braunau, m. à Prague (1838-1909) ; auteur d'une remarquable *Histoire sociale de la Bohême avant les hussites.*

**Lippi** (Fra Filippo) ou **Fra Filippo del Carmine,** peintre, né à Florence vers 1406, m. à Spoleto en 1469, auteur d'œuvres remarquables par la science du dessin et la fraîcheur vive du coloris (*Nativité de Jésus-Christ*). — Son fils, FILIPPO, dit *Filippino*, né à Prato, m. à Florence (1457-1504), se distingua dans les élégantes arabesques appelées *grotteschi.*

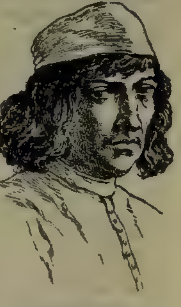
Filippo Lippi.

**lippitude** [*li-pi*] n. f. (lat. *lippitudo*). Etat chassieux des paupières. (P.us.)

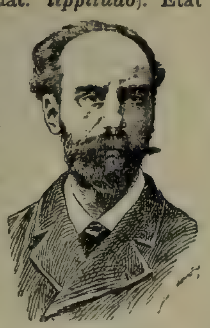

Lippmann.

**Lippmann** (Gabriel), physicien français, né à Hallerich (Luxembourg), m. à bord du transatlantique *France* (1845-1921). Membre de l'Académie des sciences en 1886 ; titulaire du prix Nobel en 1908. On lui doit de belles recherches sur l'électricité, la photographie des couleurs, etc.

**Lippstadt,** v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Westphalie), sur la Lippe ; 16.000 h. Industrie du fer, (fils de fer, laiton, etc).

**lippu, e** [*li-pu*] adj. (de *lippe*). Qui a une grosse lèvre inférieure, qui a de grosses lèvres : *les nègres sont lippus.*

**Lipse** (Juste), philologue et littérateur belge, né à Oberryssche (Brabant), m. à Louvain, auteur de nombreux ouvrages d'érudition, notamment d'une célèbre édition de Tacite (1547-1606).

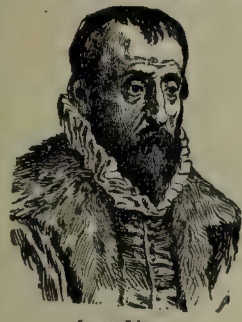

Juste Lipse.

**lipurie** [*rî*] n. f. (du gr. *lipos*, graisse, et *ouron*, urine). Présence de graisse dans l'urine.

**liquater** [*kou-a-té*] v. a. Soumettre à la liquation.

**liquation** [*kou-a-si-on*] n. f. (lat. *liquatio*). Séparation pendant la solidification d'un alliage fondu, de ses constituants en de nouveaux alliages.

— Encycl. La liquation a l'inconvénient de provoquer un manque d'homogénéité de l'alliage coulé en lingot. En général durant la solidification, le constituant le moins fusible tend à se solidifier et à se séparer le premier ; la partie restée liquide se fige ensuite en enrobant les molécules du premier alliage. Lorsqu'un alliage se solidifie sans se liquater, il est dit *eutectique*.

On utilise la liquation dans certaines séparations métalliques. Une température convenable détermine la liquéfaction du métal le plus fusible et son élimination de l'alliage qui le contenait ; l'étain peut ainsi se séparer du cuivre auquel il est allié.

**liquéfaction** [*ké-fak-si-on*] n. f. (du lat. *liquefacere*, liquéfier). Transformation en liquide d'une matière solide ou d'un gaz.

— Encycl. La liquéfaction appliquée aux corps solides porte le nom de *fusion* ; appliquée aux vapeurs, elle s'appelle *condensation*, le mot liquéfaction étant surtout réservé pour la liquéfaction des gaz. C'est à Faraday (1823) que l'on doit les premières recherches systématiques sur la liquéfaction des gaz ; il liquéfia les anhydrides sulfureux et carbonique, l'hydrogène sulfuré, l'acide chlorhydrique, etc. Thilorier (1834) appliqua en grand, pour le gaz carbonique, le procédé de Faraday, et parvint à obtenir non seulement le gaz liquéfié, mais en ouvrant brusquement à l'air libre le récipient qui contient le liquide il obtint une sorte de neige qui, par évaporation, donnait une température de — 79°. Cette neige, utilisée par Faraday en 1845 comme réfrigérant, lui permit de liquéfier l'éthylène, l'hydrogène phosphoré, etc. Il restait alors sept gaz appelés *gaz permanents*, qui avaient résisté à tous les essais de liquéfaction. Andrews montra qu'au-dessus d'une certaine température dite *température critique*, variable pour chaque corps, les gaz ne peuvent prendre l'état liquide, quelle que soit la pression à laquelle on les soumette. Les recherches se portèrent alors sur les modes de refroidissement : en comprimant un gaz à une très forte pression et en le laissant détendre brusquement, Cailletet obtint des températures suffisamment basses pour liquéfier, en 1877, tous les gaz permanents, sauf l'hydrogène. Pictet arriva au même résultat par une méthode différente. Wroblewski et Olzewski obtinrent ces mêmes gaz à l'état de liquide stable, mais l'hydrogène ne fut liquéfié qu'en 1898, par le physicien anglais J. Dewar, qui utilisa la température que l'on peut obtenir avec l'air liquide. C'est en refroidissant l'hydrogène à — 205°, sous la pression de 180 atmosphères, qu'il parvint à obtenir l'hydrogène liquide parfaitement stable. Parmi les derniers gaz découverts, l'hélium a présenté les plus grandes difficultés de liquéfaction ; mais, grâce à l'hydrogène bouillant, Kamerling Onnes, en 1908, a réussi à l'obtenir liquide à — 268°7. Cette température est la plus voisine du zéro absolu (— 273°) à laquelle l'homme ait pu parvenir. Aujourd'hui la liquéfaction des gaz réputés jadis permanents se pratique industriellement. L'air est liquéfié par les machines de G. Claude; l'oxygène et l'azote purs en sont retirés par distillation.

**liquéfiable** [*ké*] adj. Qu'on peut liquéfier : *tous les gaz sont liquéfiables.*

**liquéfiant** [*ké-fi-an*], **e** adj. Qui est propre à produire la liquéfaction.

**liquéfier** [*ké-fi-é*] v. a. (du lat. *liquefacere*, de *liquere*, être liquide, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Rendre liquide. **Se liquéfier** v. pr. Devenir liquide.

**liquescence** [*kès-san-se*] n. f. (du lat. *liquescere*, se fondre). Etat de ce qui fond ou paraît se fondre.

**liquet** [*kè*] n. f. Très petite espèce de poire, dite aussi *poire de la vallée.*

**liquette** [*kè-te*] n. f. *Arg.* Chemise.

**liqueur** [*keur*] n. f. (lat. *liquor ;* de *liquere*, être liquide, clair). Substance liquide. Boisson dont la base est l'eau-de-vie ou l'alcool. Mixture pharmaceutique ou industrielle. *Vins de liqueur*, vins doux et capiteux.

— Encycl. *Econ. dom.* Les liqueurs sont des boissons alcooliques sucrées. On les obtient de diverses façons : soit en faisant macérer des fruits (fruits pulpeux) dans de l'eau-de-vie et en ajoutant après filtrage un sirop simple (élixirs, ratafias), soit en aromatisant de l'alcool avec une essence (menthe, anisette), ou par macération de plantes auxquelles on ajoute finalement le sirop. Ce sont là des procédés employés en économie domestique ; mais l'industrie opère différemment : les plantes (fleurs, fruits, écorces, graines, etc.) sont mises à macérer dans de l'alcool pendant un certain temps, puis on distille la masse. A l'alcoolat ainsi obtenu l'on ajoute le sirop.

— *Fin.* Les liqueurs supportent le droit général de consommation sur la quantité d'alcool pur qu'elles renferment. Les bouteilles sont imposées d'après leur capacité réelle sans tolérance.

**liquidable** [*ki*] adj. Qui peut ou doit être liquidé.

**liquidambar** [*ki-dan*] n. m. (m. esp. signif. *ambre liquide*). Genre de saxifragacées.

— Encycl. Les liquidambars sont de grands arbres dont on connaît quatre espèces, des régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique. Le *liquidambar orientalis* donne une écorce d'où l'on tire le *styrax liquide ;* le *liquidambar styraciflur*, du Mexique et de l'Amérique du Nord, fournit l'*ambre liquide, baume de liquidambar* ou *copalme.* Tous ces produits résineux sont stimulants des voies respiratoires ou urogénitales.

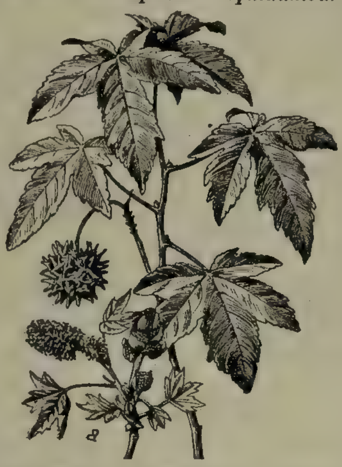

Liquidambar : *a*, jeune rameau en fleurs.

**liquidateur** [*ki*] n. et adj. m. Qui liquide un compte : *le liquidateur d'une société. Liquidateur judiciaire*, agent d'administration spécial, qui intervient dans la liquidation judiciaire.

**liquidatif, ive** [*ki*] adj. Qui opère la liquidation : *un acte liquidatif de société.*

**liquidation** [*ki-da-si-on*] n. f. Action de liquider. Opération qui a pour objet de régler des comptes. Vente à bas prix des marchandises, en vue d'un écoulement rapide. A la Bourse, règlement des négociations par livraison des titres achetés ou payement des différences : *liquidation de quinzaine ; liquidation de fin de mois.* Opération par laquelle on règle ce qui était indéterminé en toute espèce de compte. *Liquidation judiciaire*, réglementation de faveur instituée, à côté de l'état de faillite, au profit du commerçant malheureux et de bonne foi qui doit cesser ses payements.

— Encycl. *Dr. Liquidation judiciaire.* La *faillite* est l'état de tout commerçant qui a cessé ses payements par suite de sa négligence, de son imprudence ou de sa faute. Lorsque le commerçant qui cesse ses payements est de bonne foi, il peut demander le bénéfice de la *liquidation judiciaire*, qui a l'avantage d'aboutir toujours à un *concordat.* (V. ce mot.)

La liquidation judiciaire est subordonnée à deux conditions. Il faut : 1° qu'elle soit réclamée par l'intéressé ou son mandataire dans les quinze jours de la cessation des payements ; 2° qu'aucune fraude ne soit imputable au débiteur.

Le jugement qui statue sur une demande d'admission à la liquidation judiciaire est rendu par le tribunal de commerce du domicile du débiteur.

Si la requête est admise, le jugement nomme un des membres du tribunal *juge-commissaire*, et un ou plusieurs *liquidateurs* provisoires. Ces derniers arrêtent et signent les livres du débiteur dans les vingt-quatre heures de leur nomination et procèdent avec celui-ci à l'inventaire.

Le jugement d'ouverture de la liquidation judiciaire entraîne divers effets : 1° le liquidé reste à la tête de ses affaires, mais il agit avec l'assistance des liquidateurs et sous la surveillance du juge-commissaire ; 2° les créanciers ne peuvent plus exercer de poursuites individuelles contre le liquidé ; 3° le liquidé perd ses droits d'éligibilité, mais il reste électeur ; il peut être juré, tuteur, témoin ; il n'est pas rayé des cadres de la Légion d'honneur, mais il ne peut contracter aucune nouvelle dette, ni aliéner tout ou partie de son actif.

La liquidation judiciaire n'a qu'une solution possible : le concordat (simple ou par abandon d'actif). La solution rigoureuse de l'*union* reste spéciale à la faillite. V. ce mot.

La liquidation judiciaire peut être convertie en faillite par le tribunal de commerce, lorsqu'il est reconnu que la requête à fin de liquidation judiciaire n'a pas été présentée dans les quinze jours de la cessation des payements, ou lorsque le liquidé n'obtient pas de concordat. Cette transformation est obligatoire dans certaines circonstances, qui, toutes, impliquent la faute lourde ou la mauvaise foi du liquidé, par exemple si le liquidé a été condamné pour banqueroute simple ou frauduleuse.

Le *liquidateur judiciaire* est une sorte de curateur donné au liquidé ; mais il remplit aussi, dans l'intérêt des créanciers, une mission de surveillance. A la différence du syndic d'une faillite, il ne représente ni la masse ni le débiteur.

— *Bourse.* La liquidation est la compensation (à l'échéance) stipulée des opérations à terme. Ceux qui ont opéré *ferme* livrent les titres ou les lèvent, ou reçoivent ou payent les différences. Ceux qui ont opéré *à prime* abandonnent leur prime, ou déclarent lever le titres. La liquidation se fait, selon les valeurs, une ou deux fois par mois. La liquidation de fin de mois dure cinq jours ; celle de quinzaine, quatre jours.

On appelle *liquidation centrale* celle qui s'opère entre les agents de change.

— *Milit. Revues de liquidation.* On appelle ainsi des états spéciaux établis trimestriellement, au moyen de feuilles de journées, par les fonctionnaires de l'intendance chargés de la surveillance administrative d'un corps de troupes pour régulariser les perceptions, tant en deniers qu'en nature, de ce corps. (Des revues analogues sont établies pour les officiers sans troupe et les employés militaires.)

**liquide** [*ki-de*] adj. (lat. *liquidus ;* de *liquere*, être clair). Se dit des corps dont les molécules ont une faible cohésion et par suite une grande mobilité, de sorte qu'ils épousent la forme des récipients qui les contiennent. *Fig.* Qui est net, bien exactement arrêté, débarrassé de toute hypothèque : *dette liquide et exigible. Par extens. Argent liquide*, qui n'est grevé d'aucune charge, d'aucune dette, et dont on peut librement disposer : *tout compte fait, il me reste 250 francs en argent liquide. Consonnes liquides* ou substantiv. *liquides*, consonnes (*l, r, m, n*) susceptibles de se combiner avec d'autres consonnes. *Poét. La plaine, l'élément liquide*, la mer, l'eau. N. m. Tout ce qui est à l'état liquide : *les liquides sont à peu près incompressibles.* Boisson, aliment liquide. Humeur organique.

— Encyl. *Phys.* Tous les liquides sont susceptibles d'être vaporisés ou solidifiés ; ils sont très peu compressibles, et d'ailleurs parfaitement élastiques.

**liquidement** [*ki-de-man*] adv. D'une manière claire, liquide : *exposer liquidement la question.* (Vx.)

**liquider** [*ki-dé*] v. a. (rad. *liquide*). Régler, fixer à un chiffre une somme contestée : *liquider un compte.* Réaliser en percevant les créances et en payant les dettes. *Liquider une affaire. Absol.* Faire une liquidation commerciale. Ecouler des marchandises à bas prix. **Se liquider** v. pr. Payer ses dettes.

**liquidité** [*ki*] n. f. Qualité des substances liquides : *la liquidité du sang. Fig.* Etat d'un bien liquide, exempt de tout ce qui en diminuerait la valeur ou la rendrait incertaine.

**liquomètre** [*ko*] n. m. (du lat. *liquor* et du gr. *metron*, mesure). Appareil servant à mesurer approximativement le titre alcoolique d'une liqueur.

**liquor** [*ku-or*] n. m. Partie liquide du sang.

**liquoreux, euse** [*ko-reû, eu-ze*] adj. (lat. *liquor*, liqueur). Se dit de certains vins qui ont une douceur particulière, en même temps qu'un fort degré d'alcool : *le madère, le xérès, etc., sont liquoreux.*

**liquoriste** [*ko-ris-te*] n. (du lat. *liquor*, liqueur). Qui fait, qui vend des liqueurs.

**lire** n. f. (ital. *lira*). Monnaie italienne, équivalant au franc.

**lire** v. a. (lat. *legere.* — *Je lis, nous lisons. Je lisais, nous lisions. Je lus, nous lûmes. Je lirai, nous lirons. Je lirais, nous lirions. Lis, lisons, lisez. Que je lise, que nous lisions. Que je lusse, que nous lussions. Lisant. Lu, e.*) Connaître et savoir assembler les lettres de : *lire du grec, du russe.* Absol : *enfant qui sait lire couramment.* Parcourir des yeux ce qui est écrit ou imprimé, en prononçant, ou non, les mots : *lire un journal.* Expliquer : *lire un auteur à des élèves.* Comprendre ce qui est écrit ou imprimé, dans une langue étrangère : *lire l'anglais. Lire la musique*, la déchiffrer à première vue. Adopter une certaine version de : *phrase latine qui se lit de trois façons.* Lire des épreuves : *les corriger. Fig.* Pénétrer quelque chose d'obscur, de caché : *lire dans la pensée, dans les yeux de quelqu'un. Lire dans la main*, interpréter le sens des lignes et des signes de la main. *Typogr. Lisez*, mot qui indique la correction à faire : *culotte, lisez « calotte »*, ALLUS. LITTÉR. V. TOLLE ET LEGE. **Je ne lis plus, je relis,** mot de Royer-Collard. Il le dit en deux circonstances à deux candidats à l'Académie pour exprimer son mépris des ouvrages nouveaux. Le premier était Victor Hugo ; le second, Alfred de Vigny.

**Liré,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 41 kil. de Cholet, près de la Loire ; 2.150 h. Vignobles, fromageries. Patrie de Joachim du Bellay.

**lirelle** [*rè-le*] n. f. Fructification des lichens, allongée et étroite, et non en disque ou en coupe comme dans le cas général.

**Liria,** v. d'Espagne (Valence, prov. de Valence), sur le Guadalaviar ; 10.000 h. Sources minérales aux environs.

**liriodendron** [*din*] n. m. Nom scientifique du genre tulipier.

**liriope** n. f. Genre de méduses à long pédoncule buccal, qui habitent les mers françaises.

**liromalachite** n. f. Arséniate hydraté naturel de cuivre et d'aluminium.

**liron** n. m. Nom vulgaire du lérot.

**lis** [*liss ;* excepté, dit l'Académie, en terme de blason, où le *s* ne se fait pas sentir] n. m. (lat. *lilium*). Genre de *liliacées.* Sa fleur. *Fig. Teint de lis*, d'une extrême blancheur. *Fleur de lis*, meuble héraldique qui était l'emblème de la royauté. V. FLEUR. *Par ext.* Anciennes armoiries de France. *Le royaume des lis*, la France. *Siéger sur les fleurs de lis*, occuper une magistrature par délégation du roi. Bord de la laize d'une toile à voiles. (On écrivait anciennem. LYS.) Prov. : **Les lis ne filent point,** paroles adressées par Jésus à ses disciples. Il voulait leur inspirer une confiance absolue en la Providence, par l'exemple du lis qui « ne travaille ni ne file, et cependant est mieux vêtu que Salomon dans toute sa gloire ».

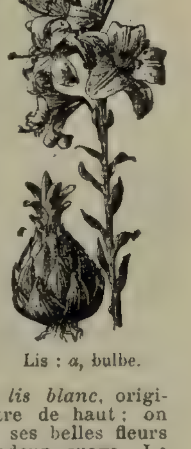

Lis : *a*, bulbe.

— Encycl. *Bot.* Les lis (*lilium*) sont des plantes à bulbe écailleux, à tige droite, à feuilles lancéolées, à grandes fleurs terminales, solitaires ou réunies en grappe.

On en connaît cinquante espèces répandues dans les pays tempérés de l'hémisphère boréal. Le *lis blanc*, originaire de l'Orient, atteint un mètre de haut ; on le cultive dans nos jardins pour ses belles fleurs d'un blanc pur, possédant une odeur suave. Le *lis martagon*, à fleurs rougeâtres ou purpurines, piquées de taches noires, est très commun dans les hautes montagnes de l'Europe centrale et en Sibérie. Citons encore : le *lis des Pyrénées*, jaune ; le *lis élégant*, aux coloris divers ; le *lis tigré* de Chine, à fleurs rouges. Au Kamtchatka, on mange les bulbes du *lis hirban*, en Russie, ceux du *lis martagon.*

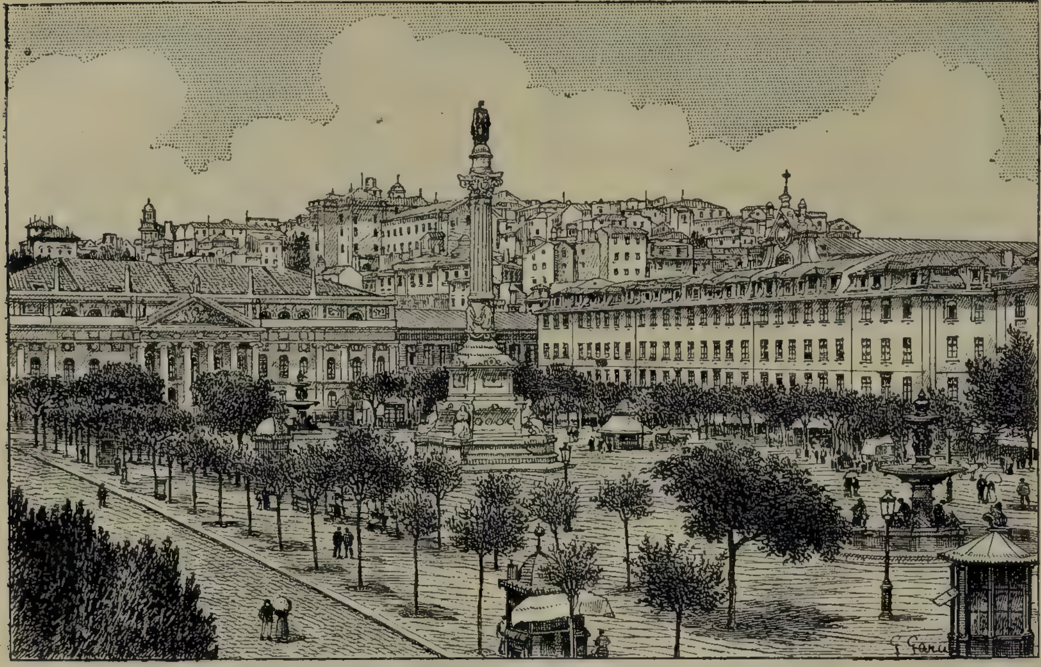

Lisbonne (Le Rocio ou place dom Pedro IV).

**Lis** (*décoration du*), créée en 1814 par le comte d'Artois, et qui était une fleur de lis surmontée d'une couronne royale, le tout suspendu à un ruban blanc ou blanc liséré bleu ou liséré orange. Elle disparut en 1830.

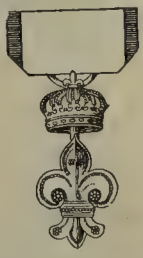

Décoration du Lis.

**lisage** [*za-je*] n. m. (de *lire*). Analyse d'un dessin pour tissu, mis en carte pour procéder au perçage des cartons. Métier servant à faire cette opération.

**lisage** [*za-je*] n. m. (de *liser*). Action d'agiter rapidement dans la teinture les matteaux de soie supportés par les bâtons de lise. Action de liser les draps.

**lisage** [*za-je*] n. m. (de *lise*). *Trav. publ.* Opération au moyen de laquelle on comprime les sables entrant dans la constitution d'une digue, de manière à leur donner une grande résistance à l'action des eaux.

**lisailleur, euse** [*za, ll* mll., *eu-ze*] n. Personne qui lit beaucoup, mais sans discernement.

**lisant** [*zan*], **e** adj. Qui lit : *la foule lisante.*

**Lisbonne,** capit. du Portugal, près de l'embouchure du Tage dans l'Atlantique, sur la rive dr. du fleuve, à 2.110 kil. S.-O. de Paris ; 435.000 h. (*Lisbonnins*). Vaste port, arsenal et chantiers militaires ; bibliothèques, musées, nombreuses écoles ; palais et églises remarquables (tour et couvent de Bélem). Industrie et commerce très actifs. Patrie de Camoëns. Lisbonne fut désolée par un tremblement de terre en 1755. Occupée par Junot (1807), et évacuée en vertu de la convention de Cintra (1808).

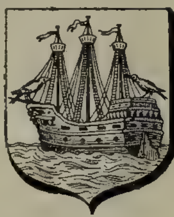

Armes de Lisbonne.

**Lisbonne** (*traité de*), traité conclu le 13 février 1668 entre l'Espagne et le Portugal sous la médiation de l'Angleterre, et par lequel fut reconnu de fait l'indépendance de ce dernier pays vis-à-vis de l'Espagne. Une seule possession portugaise, Ceuta, fut laissée aux Espagnols.

**Lisbonne** (*le Désastre de*), poème philosophique de Voltaire (1756), inspiré par le fameux tremblement de terre qui avait presque englouti Lisbonne, Tétuan et Méquinez. Voltaire vit dans ce désastre une occasion de réfuter le maxime des optimistes : « Tout est bien », que Pope venait de développer dans l'*Essai sur l'homme.*

**Lisbonnin, e** [*lis-bo-nin, i-ne*], habitant ou originaire de Lisbonne : *les Lisbonnins*. Adjectiv. : *coutumes lisbonnines.*

**Lisburn,** v. d'Irlande (Ulster, comté d'Antrim), sur le Lagan ; 12.000 h. Toiles.

**lise** [*li-ze*] n. f. Sable mouvant des bords de la mer.

**lise** [*li-ze*] n. m. Bâton qui soutient les matteaux de soie et qui permet de les remuer rapidement dans la teinture.

**liser** [*li-zé*] v. a. Tirer par les lisières un drap qu'on vient de fouler, pour détruire les faux plis.

**liser** [*li-zé*] v. a. Procéder au lisage des matteaux de soie.

**lisérage** [*zé*] n. m. Ouvrage fait avec du fil d'or, d'argent, de soie ou de laine, dont on entoure un dessin de broderie.

**liséré** [*zé*] n. m. (de *lisérer*). Ruban fort étroit, dont on borde une étoffe, un habit. Raie étroite bordant une étoffe d'une autre couleur.

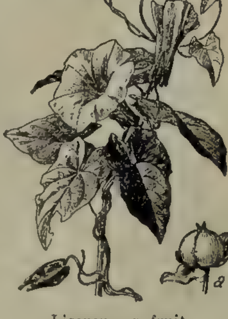

Liseron : *a*, fruit.

**lisérer** [*zé-ré*] v. a. (de *lisière.* — Se conj. comme *accélérer.*) Border d'un liséré ou d'un lisérage.

**lisérine** [*zé*] adj. et n. Se dit de l'une des variétés de vaches laitières appartenant à la classification basée sur la forme de l'écusson.

**liseron** [*ze*] n. m. (dimin. de *lis*). Genre de convolvulacées.

— Encycl. Les liserons (*convolvulus*), fréquemment désignés sous le nom de *volubilis*, sont des plantes herbacées ou des arbrisseaux à tige grimpante ou volubile. Les fleurs, campanulées, sont isolées ou groupées en cymes. On en connaît près de 150 espèces, répandues dans tous les pays tempérés et chauds du monde. L'espèce la plus commune est le *liseron des champs*, *petit liseron*, *liset* ou *vrillet à clochettes*, à belles fleurs blanches ou rosées, très répandu dans les campagnes, et qui porte préjudice à l'agriculture, car ses tiges s'entortillent autour des céréales. Le *liseron tricolore*, vulgairement *belle-de-jour*, est très recherché dans les jardins pour ses fleurs blanches cordées de bleu. Le *liseron de Perse* et le *liseron de Chine*, tous deux à fleurs roses, sont aussi souvent cultivés comme ornementaux. On utilise en médecine la racine purgative du liseron des champs ; mais c'est surtout le *liseron scammonée* dont on fait le plus grand emploi.

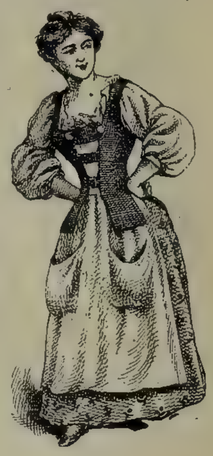

Lisette.

**liset** [*zè*] n. m. Nom vulgaire du liseron.

**lisette** [*zè-te*] n. f. Petit couteau d'enfant, à lame peu tranchante.

**Lisette** [*zè-te*], type de soubrette de comédie, intrigante et délurée. Type de jeune femme du peuple, gaie et légère, créé par les chansonniers et les poètes : Chaulieu, L'Attaignant, etc. Béranger en a fait le type de la grisette parisienne. *Fam.* *Pas de ça, Lisette !* formule de négation, de refus.

**liseur, euse** [*zeur, eu-ze*] n. Qui aime à lire. Personne qui lit les dessins que l'on doit imiter sur l'étoffe. *Liseur à miroir*, appareil permettant de lire sans fatigue les textes les plus fins aussi facilement qu'on lit un journal. (C'est grâce à un dispositif spécial de miroirs, l'un plan, l'autre courbe, qu'on obtient ce résultat.) N. f. Petit couteau à papier muni d'un crochet, qui sert à marquer la page où l'on s'arrête. Petite table à plusieurs tablettes, pour recevoir les livres.

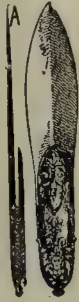

Liseuse A, coupe.

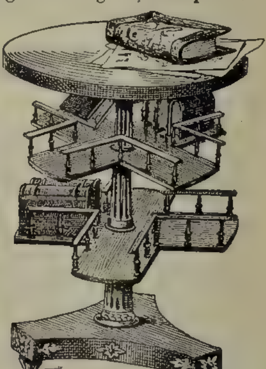

Liseuse.

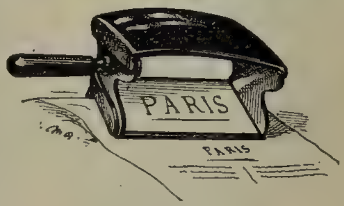

Liseur à miroir.

**Lisfranc** [*lis-fran*] **de Saint-Martin** (Jacques), chirurgien français, né à Saint-Paul-en-Jarret (Loire), m. à Paris (1790-1847). Il introduisit en France et perfectionna la technique de la désarticulation tarso-métatarsienne.

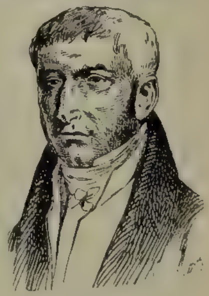

Lisfranc.

**lisibilité** [*zi*] n. f. Qualité de ce qui est lisible, aisé à lire.

**lisible** [*zi-ble*] adj. Aisé à lire : *écriture peu lisible.* Qui peut être lu sans fatigue, qui soutient la critique : *tous les discours improvisés ne sont pas lisibles.*

**lisiblement** [*zi-ble-man*] adv. D'une manière lisible : *une lettre doit toujours être écrite lisiblement.*

**lisier** [*zi-é*] n. m. (m. romand). Syn. de purin.

**lisière** [*zi*] n. f. Bord qui termine de chaque côté la largeur d'une étoffe. Etoffe peu large, et rude au toucher. *Chaussons de lisière*, chaussons faits de cette étoffe, souvent dans les prisons. *Fig.* Limite, bord : *la lisière d'un champ, d'une forêt.* Arbres plantés qui poussent sur le bord d'un terrain. Cordons servant à soutenir un enfant lorsqu'il commence à marcher. *Fig.* Secours dont on a besoin pour se diriger : *marcher sans lisières.*

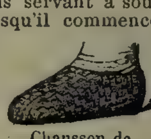

Chausson de lisière.

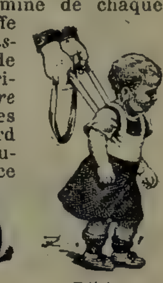

Bébé tenu en lisière.

**Lisieux** [*zi-eû*], ch.-l. d'arr. (Calvados), sur la Touques ; ch. de f. Et. ; à 42 kil. de Caen : 15.950 h. (*Lexoviens*). Cathédrale gothique Saint-Pierre (XIIe-XVIe s.). Draps, filatures de coton, de laine, de lin. — L'arr. a 6 cant., 122 comm., 57.570 h. ; le cant. de Lisieux, 1re section, a 16 comm., et 10.780 h., la 2e section a 15 comm. et 16.570 h.

**Lisieux** (collège de), célèbre collège fondé à Paris en 1336, par Gui d'Harcourt. D'abord situé rue des Prêtres-Saint-Séverin, puis rue Saint-Etienne-des-Grès, il fut transféré en 1764 dans les bâtiments du collège de Dormans ou de Beauvais.

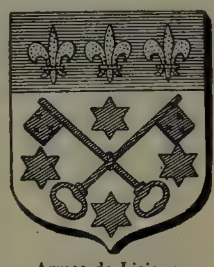

Armes de Lisieux.

**liskéardite** n. f. Arséniate naturel d'aluminium hydraté amorphe.

**Lisle-sur-Tarn** [*li-le*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 9 kil. de Gaillac ; 3.800 h. Ch. de f. Orl. Vins. — Le cant. a 3 comm., et 4.990 h.

**lisoir** [*zoir*] n. m. Pièce de bois transversale, sur laquelle portent les ressorts de la voiture. Bâti de charpente employé pour l'apprêt de certaines étoffes. Partie du grand châssis d'un affût de place, dans lequel s'emboîte la cheville ouvrière du petit châssis.

**lisque** [*lis-ke*] n. m. Filet de pêche à larges mailles en forme de nappe simple, mais à mailles en losange.

**Lissa,** v. de Pologne (Posnanie) ; 16.090 h. Draps.

**Lissa,** île yougoslave de la mer Adriatique, dans l'archipel dalmate ; 10.000 h. Terre fertile, dont la capitale est *Lissa* ou San Giorgio (4.000 h.). Arsenal vins, huile d'olive. Victoire navale de l'amiral autrichien Tegethof sur la flotte italienne de Persano (1866). Lissa appartint à l'Autriche-Hongrie' jusqu'en 1919.

**Lissagaray** (Prosper-Olivier), journaliste français, né à Auch, m. à Paris (1839-1901) ; il participa à l'insurrection de la Commune en 1871.

**lissage** [*li-sa-je*] n. m. Action de lisser ; son résultat. Action de disposer les lisses d'un métier à tisser suivant le genre d'étoffe que l'on veut obtenir. (Syn. de liçage.) *Mar.* Etablissement des lisses d'un bâtiment. Ensemble des lisses.

**Lissajous** [*li-sa-jou*] (Jules-Antoine), physicien français, né à Versailles, m. à Plombières (1822-1880). On lui doit une célèbre *Etude optique des mouvements vibratoires.*

**lisse** [*li-se*] adj. (allem. *leise*, doux). Uni et poli : *peau lisse.* Qui n'a pas de cannelures, de rayures : *colonne lisse.*

**lisse** [*li-se*] n. f. V. lice.

**lisse** ou **lice** [*li-se*] n. f. Section faite dans le corps d'un navire par des plans inclinés et perpendiculaires au maître couple. Tringle de bois servant d'appui.

**lisse** [*li-se*] n. f. Cylindre de verre ou de bois pour polir les cuirs. Roulette pour chagriner les cuirs. Outil de maçon pour polir les enduits.

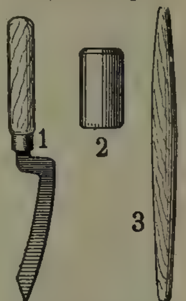

Lisse : 1. De maçon ; 2. A chagriner ; 3. A polir.

**lissé** [*li-sé*], **e** adj. Lisse. *Dialect.* Repasser : *chemise bien lissée.* N. m. Etat de ce qui est lisse : *le lissé d'une étoffe.* Point qu'atteint le sucre par la cuisson pour la préparation des entremets et de la confiserie.

**lisseau** [*li-sô*] n. m. Peloton de fil ou de ficelle.

**lisser** [*li-sé*] v. a. Rendre lisse : *lisser une étoffe.* Donner le dernier lustre aux peaux, cuirs, etc. *Dialect.* Repasser. *Lisser des amandes*, les couvrir d'une couche de sucre. *Mar.* Garnir de ses lisses (un navire).

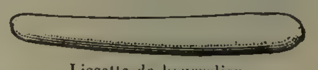

Lissette de bourrelier.

**lisseron** n. m. V. liceron.

**lissette** [*li-sè-te*] n. f. Polissoir de raquetier et de bourrelier.

**lisseur, euse** [*li-seur, eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui polit et lisse la surface du papier, du carton, etc. N. f. Machine employée pour lisser les cuirs, le papier, le carton, les étoffes, etc. *Dialect.* Repasseuse. Machine que, dans les laiteries, les beurreries, on emploie pour mouler et lisser les pains de beurre.

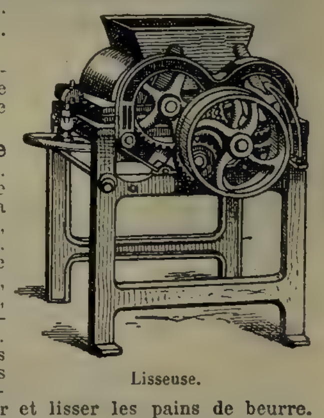

Lisseuse.

**Lisseweghe,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges) ; 2.140 h.

**lissier** n. m. V. licier.

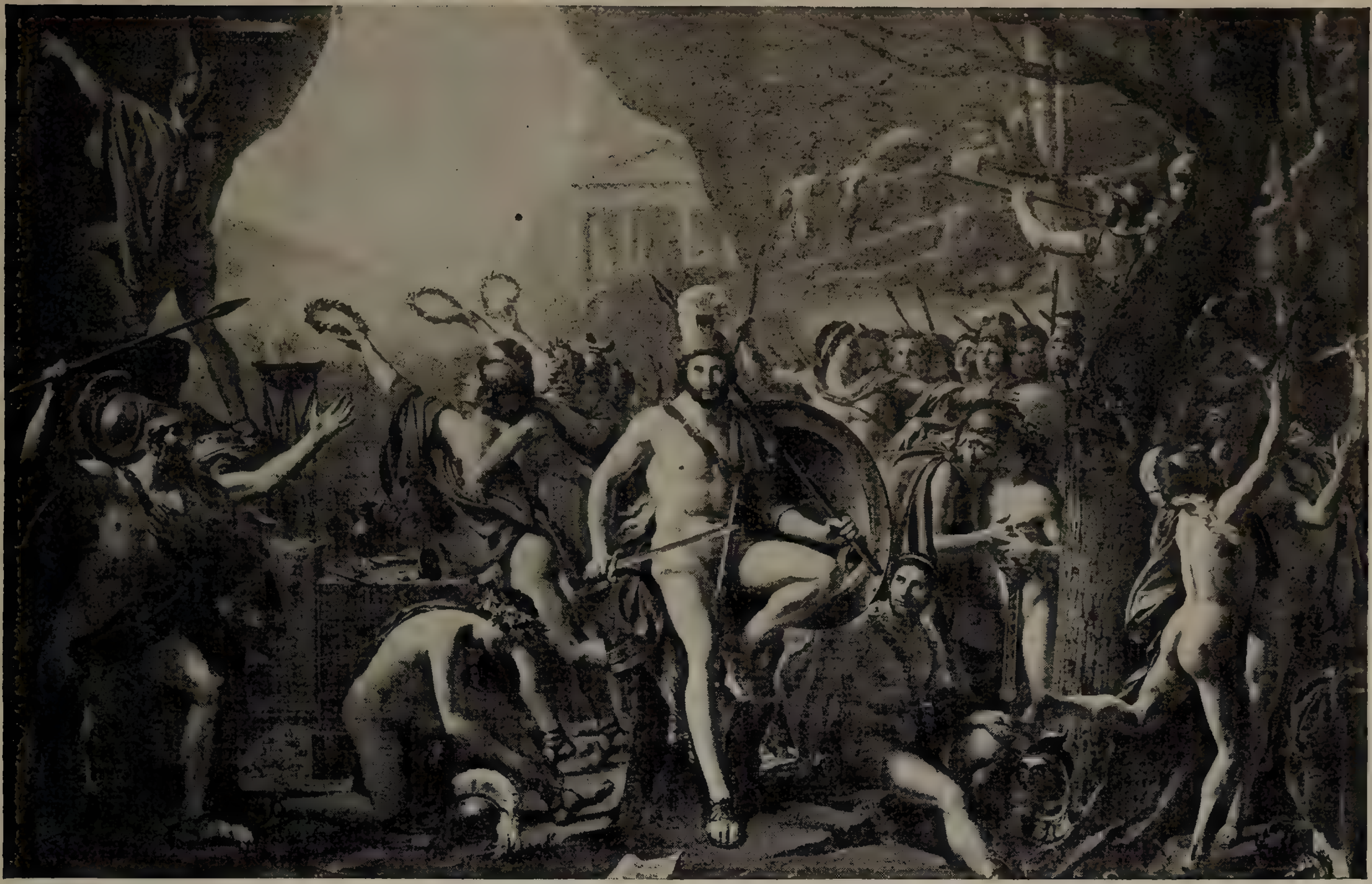

Léonidas aux Thermopyles (Louis David), v. p. 45.

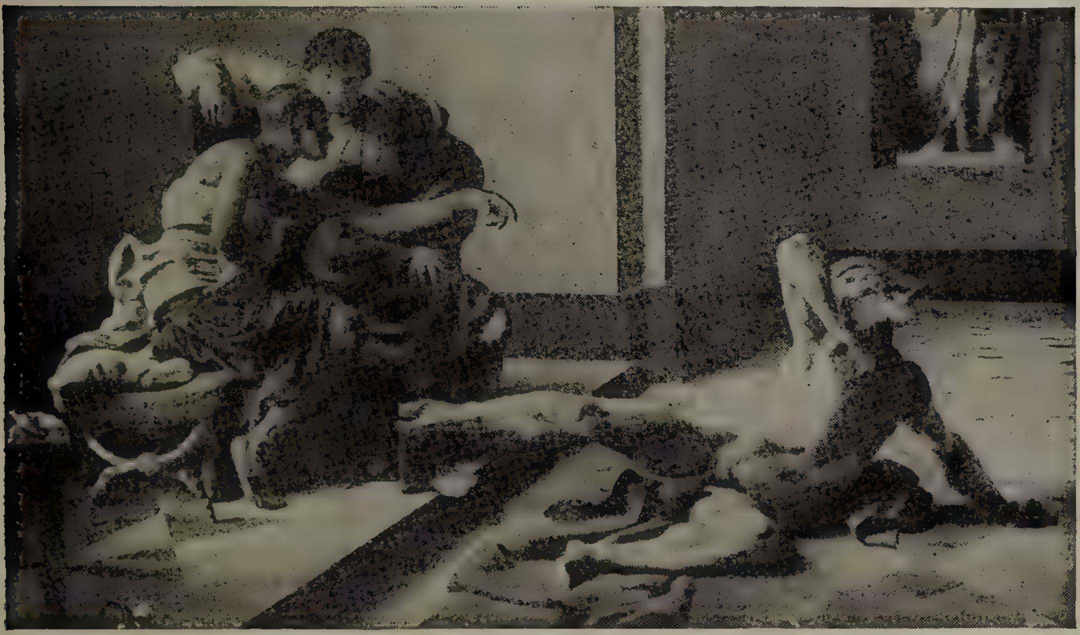

Locuste et Néron essayant du poison sur un esclave (Sylvestre), v. p. 79.

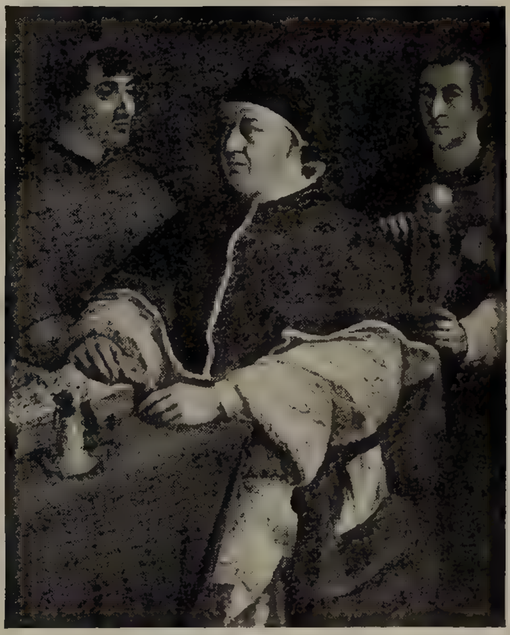

Le pape Léon X (Raphaël), v. p. 45.

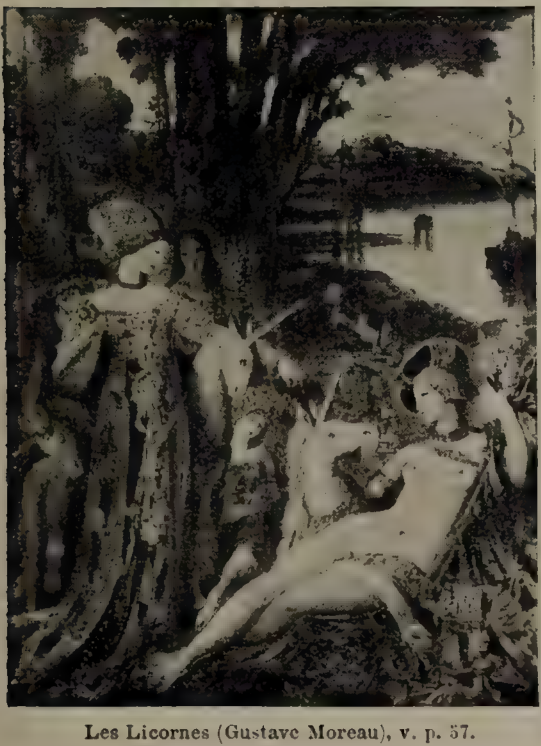

Les Licornes (Gustave Moreau), v. p. 57.

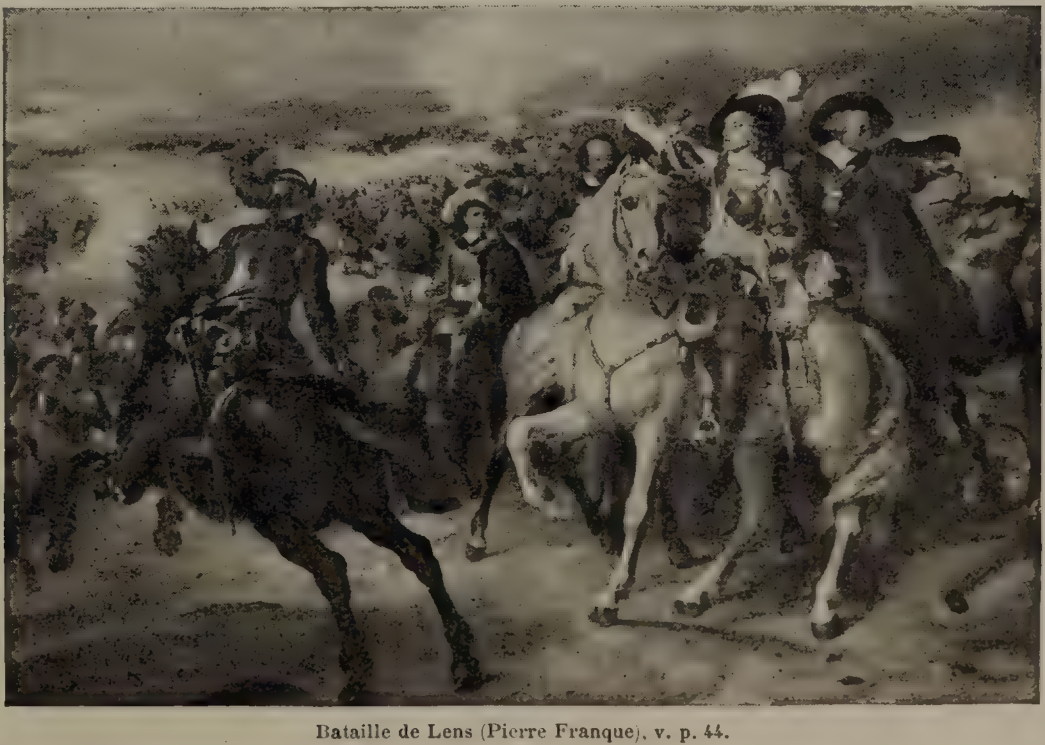

Bataille de Lens (Pierre Franque), v. p. 44.

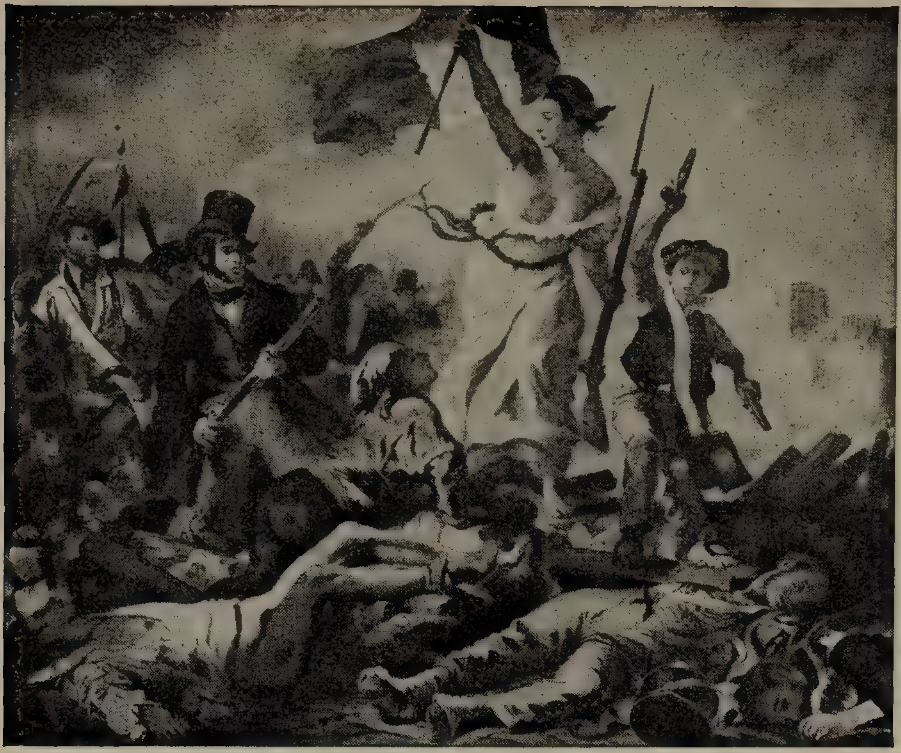

La Liberté guidant le peuple (E. Delacroix), v. p. 55.

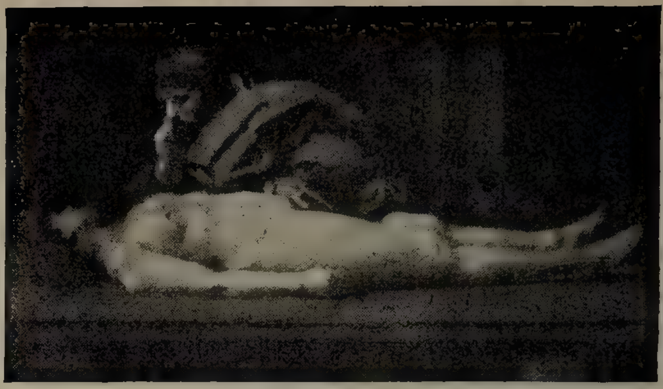

Le Lévite d'Éphraïm (Henner), v. p. 52.

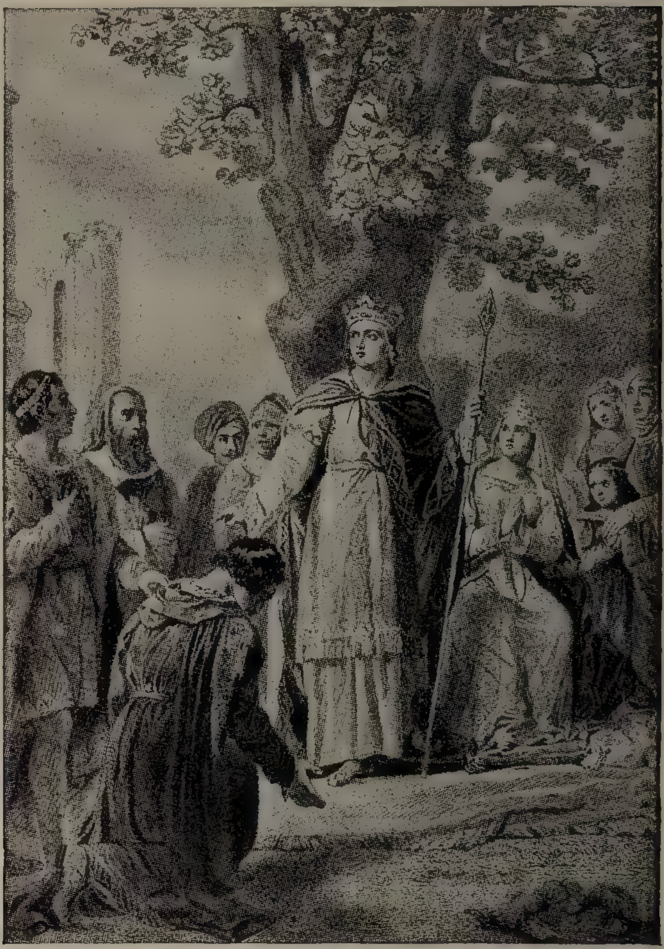

Saint Louis à Vincennes (Rouget), v. p. 91.

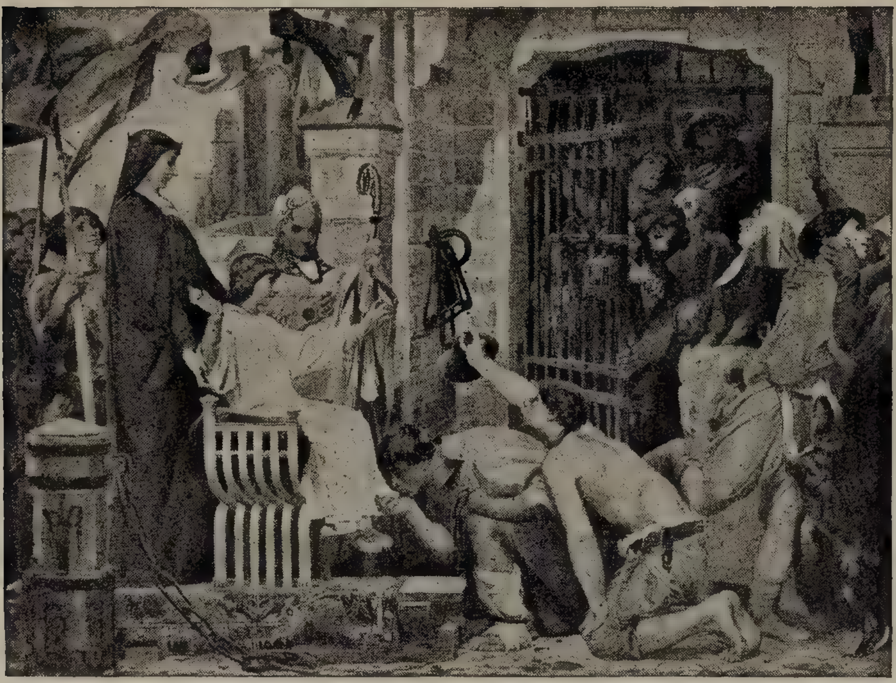

Saint Louis fait ouvrir les geôles du royaume (L.-O. Merson), v. p. 91.

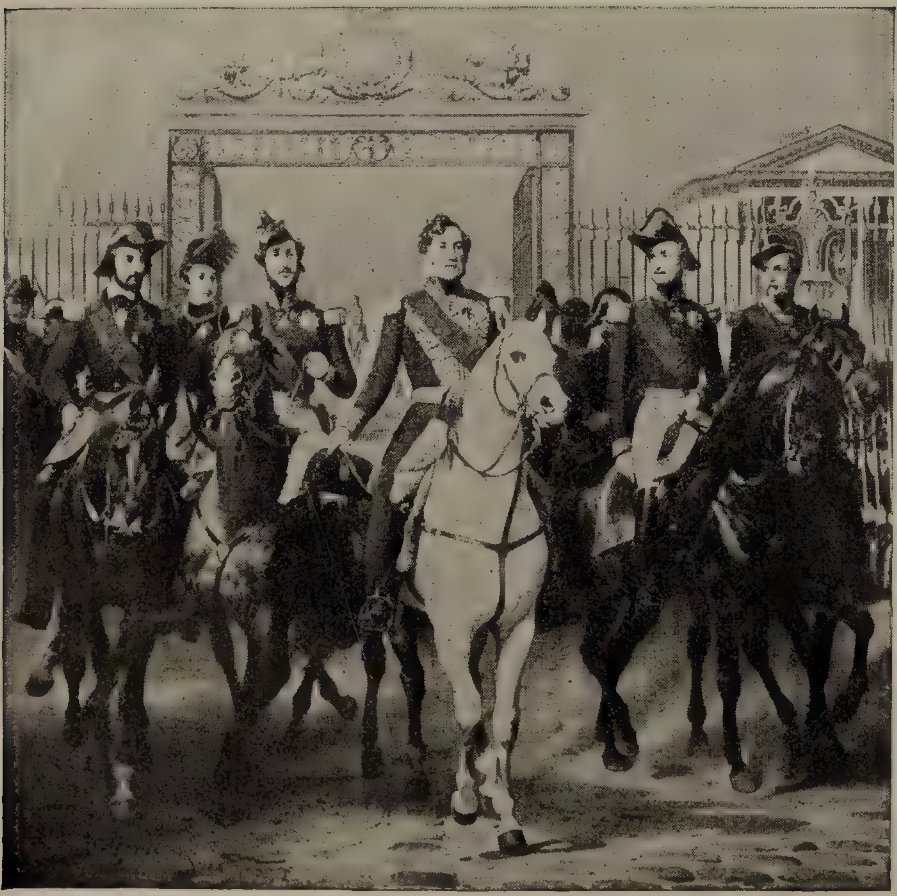

Le roi Louis-Philippe et ses fils (Ingres), v. p. 96.

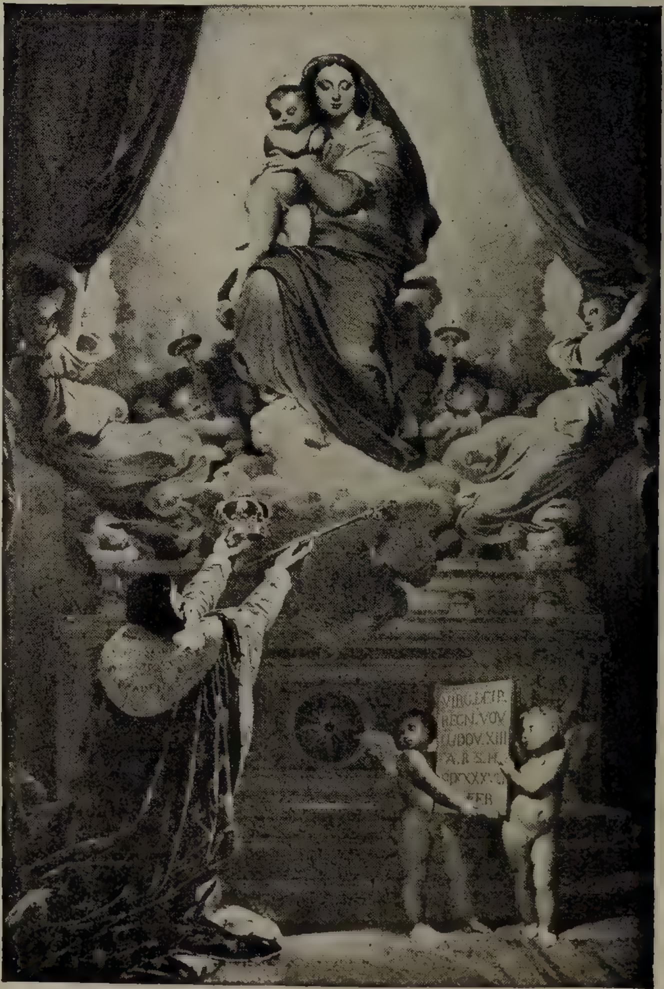

VIRG.DEIP.
REGN.VOV
LUDOV.XIII
A.R.X.H.
[illegible]
FEB

Le Vœu de Louis XIII (Ingres), v. p. 94.

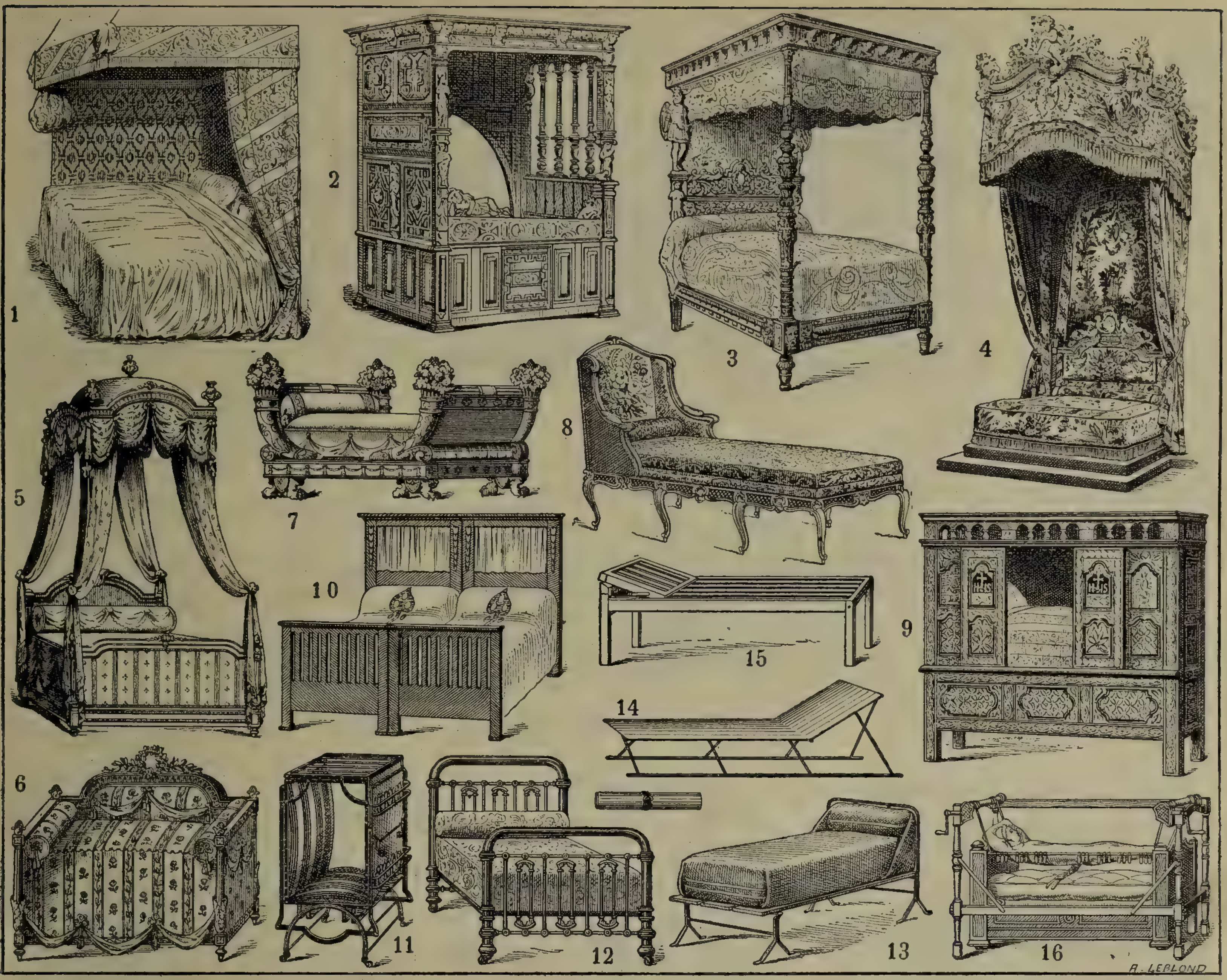

Lits : 1. Du xv$^{e}$ siècle (d'après Viollet-le-Duc). — 2. De Jeanne d'Albret, au château de Pau (xvi$^{e}$ s.). — 3. A colonne, du xvi$^{e}$ s. (dit de Pierre de Gondi). — 4. D'hiver, de la reine Marie-Antoinette (palais de Fontainebleau). — 5. A la Dauphine (xviii$^{e}$ s.). — 6. A l'anglaise (xviii$^{e}$ s.). — 7. Ayant servi à Napoléon 1$^{er}$ (Garde-Meuble). — 8. De repos (modèle dessiné par Radel). — 9. Clos, moderne (Bretagne). — 10. Lits jumeaux (style moderne anglais). — 11. Lit-cage fermé. — 12. Moderne, en cuivre. — 13. Militaire. — 14. Pliant, d'explorateur. — 15. De massage (médecine). — 16. Mécanique (chirurgie).

**lissoir** [*li-soir*] n. m. Instrument de verre, de marbre, etc., servant à lisser le linge, le papier, etc. Adjectiv. *Peigne lissoir*, peigne servant à lisser les cheveux.

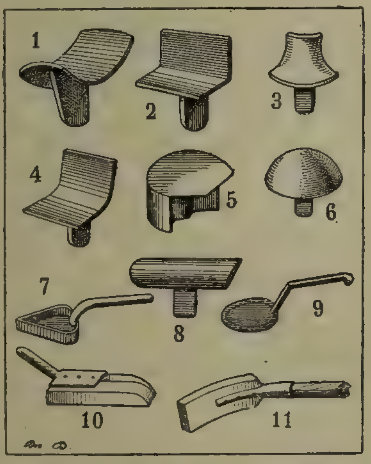

Lissoir : 1. Vif cintré ; 2. Vif à queue de travers ; 3. A toupie ; 4. A couge ; 5. A couge cintré ; 6. A champignons ; 7. A truelle ; 8. A chapeau ; 9 A gueule de crapaud ; 10, 11. De bitumiers.

**lissure** [*li-su-re*] n. f. Action de lisser le papier, le cuir, etc.

**List** (Frédéric), économiste allemand, né à Reutlingen, m. à Kufstein, auquel est due la première idée du Zollverein (1789-1846).

**Lista y Aragon** (Alberto), écrivain et mathématicien espagnol, né et m. à Séville (1775-1848) ; auteur de poésies et d'ouvrages critiques estimés.

**listan** [*lis*] n. m. Variété de cépage blanc cultivé en Espagne et surtout en Andalousie.

**liste** [*lis-te*] n. f. (anc. h. allem. *lista*). Suite de noms, nomenclature de personnes ou de choses : *la longue liste des martyrs de la science.* Bande de poils blancs qui se prolonge sur le chanfrein de certains chevaux. *Liste civile*, somme allouée, dans les gouvernements monarchiques, pour les dépenses personnelles du souverain. *Liste électorale*, liste où le maire de chaque commune fait inscrire tous les électeurs (v. 1$^{er}$ vol., p. 729).

— Encycl. Empruntée à l'Angleterre, où elle fut établie après la révolution de 1688, la liste civile ne fut admise en France que par la Constitution de 1791, et fixée à 25 millions de francs, avec affectation du Louvre et des Tuileries à l'habitation du roi. L'Assemblée législative l'ayant supprimée, on donna aux membres du Directoire, outre le logement, 10.222 quintaux de blé, puis, au Premier Consul 500.000 francs, et aux deux autres, chacun 50 000. Sous l'Empire, la liste civile fut rétablie et fixée à 25 millions. Elle fut de 32 millions sous la Restauration, de 13 sous la monarchie de Juillet, de 25 sous le second Empire. En 1848, le traitement du président de la République fut fixé à 600.000 fr., ses frais de représentation à un chiffre égal. Présentement, et par suite du renchérissement de la vie, consécutif à la Grande Guerre, le président de la République reçoit par an deux millions : dotation 600.000 fr.; frais de maison 700.000 fr. ; frais de voyages, de déplacements et de représentation 700.000 fr. Il y a en outre au budget du ministère des affaires étrangères, un crédit spécial pour les frais de réception officielle des souverains étrangers.

**listel** [*lis-tèl*] ou **listeau** [*lis-tô*], **liston** [*lis-ton*] n. m. (ital. *listello*). Baguette pour encadrement. Petite moulure carrée et unie qui en surmonte ou accompagne une autre plus grande. (V. moulure.) Cercle qui règne autour de la circonférence des monnaies. Morceau de bois qui sert aux réparations des mâts et des vergues d'un bateau. *Blas.* Ornement extérieur de l'écu, qui a la forme d'une banderole ou d'un ruban, et porte la devise ou le cri de guerre.

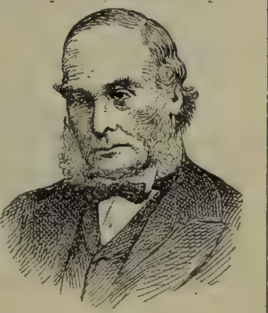

Lister.

**Lister** (Joseph), chirurgien anglais, né à Upton Essex), m. à Park-House, près de Deal (1827-1912). Il fut le premier à appliquer les découvertes pastoriennes à la chirurgie en créant le pansement antiseptique auquel il a donné son nom.

**listère** n. f. Genre de plantes orchidées, caractérisées par deux bandes de feuilles opposées, entre lesquelles s'élève une hampe de fleurs groupées en épis. (On en connaît plusieurs espèces de l'hémisphère boréal : la *listère orata* croît dans nos bois.)

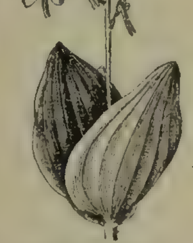

Listère : *a*, fleur

**liston** n. m. *Blas.* Syn. de listel. *Mar.* Bande de bois, recouvrant le bord de la première rangée des feuilles qui servent à former la doublure d'un vaisseau.

**Liston** (Robert), chirurgien anglais, né près de Linlithgow, m. à Londres (1794-1847). On lui doit : *Principes de chirurgie.*

**Listrac,** comm. de la Gironde, arr. et 30 kil. de Bordeaux ; 2.050 h. Excellents vins.

**Liszt** (Franz), compositeur et pianiste hongrois, né à Raiding, m. à Baireuth (1811-1886), artiste puissant, étrange, plein de fougue, virtuose incomparable dont le rôle, comme propagateur des chefs-d'œuvre musicaux, à été considérable (*Poèmes symphoniques*, *Rapsodies hongroises*, *oratorios*, *lieder*, etc.).

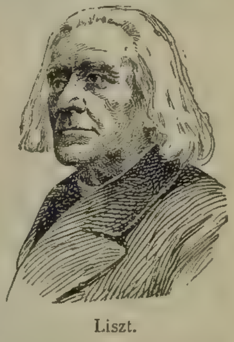

Liszt.

**lit.** ou **l.** Abréviation de *litre.*

**lit** [*li*] n. m. (lat. *lectus*). Meuble sur lequel on se couche pour se reposer ou pour dormir : *un beau lit de noyer*. Charpente qui supporte les objets sur lesquels on se couche : *un lit de fer*. Tout lieu où l'on peut se coucher, s'étendre : *le lit de gazon de la prairie. Par ext.* Mariage : *enfant du premier lit. Lit de sangle*, châssis pliant et portatif, dont le fond est garni de sangles ou d'une grosse toile. *Lit de plume*, toile remplie de plume, dont on garnit un lit. *Lit de camp*, plate-forme de bois inclinée, qui sert de lit dans les corps de garde. *Lit de repos*, lit très bas, chaise longue pour se reposer pendant le jour. *Lit de table*, lit sur lequel les anciens se couchaient pour manger. *Lit de parade*, sur lequel on place, après leur mort et avant leur inhumation, les personnes élevées en dignité. *Faire le lit*, le préparer pour qu'on puisse s'y coucher. *Garder le lit*, être retenu au lit par une maladie. *Etre au lit de mort*, sur le point de mourir. *Fig.* Canal dans lequel coule une rivière : *la Loire sort souvent de son lit.* Couche stratifiée d'une matière quelconque : *lit de cailloux*, etc. Chacune des deux faces par lesquelles se touchent les pierres de taille superposées dans une construction. Gîte du lièvre. *Lit du vent*, direction suivant laquelle il souffle. *Lit d'un courant*, endroit où il a le plus de vitesse. *Lit de justice*, siège qu'occupait le roi dans les séances solennelles du parlement, et, dans la suite, ces séances elles-mêmes : *les rois tenaient des lits de justice pour obliger les cours souveraines à enregistrer leurs édits.* Prov. : **Comme on fait son lit on se couche,** on ne peut jouir que des résultats de sa prévoyance ; on n'a que ce qu'on s'est préparé soi-même. **Le lit est l'écharpe de la jambe,** une jambe blessée exige que l'on garde le lit. **Le lit de saint Martin,** la paille. Allus. hist. V. Guatimozin.

— Encycl. *Mobil.* Les anciens distinguaient trois sortes de lits : lits pour dormir, lits de table, lits funéraires. Les lits de table étaient analogues aux lits pour dormir. On multiplia seulement les draperies, et l'on ajouta des oreillers de lin, remplis de duvet, et parfumés. Les lits grecs étaient souvent très ornés, incrustés d'or, d'argent ou d'ivoire. A partir des guerres puniques, les Romains eurent des lits à la mode grecque. Le luxe s'en mêla ; on fit même des lits d'argent massif. Au moyen âge, le lit devint une véritable construction monumentale. Au XVIIe siècle, la construction s'allégea, mais reprit sous Louis XIV son aspect imposant. Sous Louis XV, les châlits prirent ces formes contournées auxquelles on a donné le nom de *rocaille*. Le lit se simplifie sous Louis XVI et offre un mélange du style Renaissance et du style de Pompéi. Sous la Révolution, le lit devient gréco-romain. Au XIXe siècle, pour le lit comme pour le reste de l'ameublement, on amalgama ou on imita les styles précédents. De nos jours, on se préoccupe surtout de l'hygiène : on fabrique des lits très simples, dont beaucoup sont en métal (fer ou cuivre), et l'on supprime le plus souvent les rideaux et draperies.

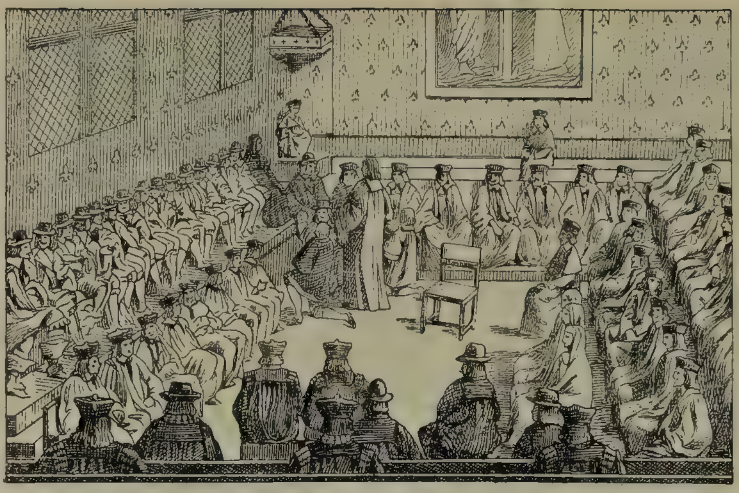
Lit de justice.

— *Dr. Lit d'un cours d'eau.* Les cours d'eau navigables ou flottables appartenant au domaine de l'Etat, si un fleuve ou une rivière nouvelle se forme en abandonnant son ancien lit le lit abandonné appartient donc au domaine ; mais les propriétaires riverains peuvent dans les trois mois en acquérir la propriété par droit d'accession, « chacun en droit soi » jusqu'à une ligne qu'on suppose tracée au milieu de la rivière.

Le lit des cours d'eau non navigables ni flottables appartient aux propriétaires des deux rives ; si celles-ci appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit (sauf titre ou prescription contraire).

Lorsqu'un cours d'eau non navigable ni flottable change de lit, les riverains prennent possession du lit abandonné, et les riverains du nouveau fond n'ont droit à aucune indemnité, mais les uns et les autres ont un délai d'un an pour effectuer les travaux qui remettraient les choses en l'état.

**litage** n. m. Action de liter les étoffes.

**Li-taï-pé** ou **Li-pé,** poète chinois, né à Kin-Tchéou en 699, m. en 762. Il mena une vie débauchée. Ses œuvres sont empreintes d'une philosophie insouciante, mais aussi de beaucoup de délicatesse et de sensibilité.

**litanies** [*nî*] n. f. pl. (du gr. *litaneia*, prière). Prières formées d'une longue suite de courtes invocations, que l'Eglise chante en l'honneur de Dieu, de la Vierge et des saints. Sing. Longue et ennuyeuse énumération : *une litanie de réclamations. C'est toujours la même litanie*, la même répétition ennuyeuse.

— Encycl. Originairement donné à certaines cérémonies religieuses, le nom de *litanies* désigne aujourd'hui les prières elles-mêmes chantées pendant ces cérémonies. Les *litanies des saints* se chantent pendant les Rogations, pendant la cérémonie de l'ordination, au sacre des évêques, à la dédicace des églises et à la bénédiction des fonts baptismaux. Les autres litanies (Jésus, Sacré-Cœur, sainte Vierge) n'entrent pas dans la liturgie officielle de l'Eglise. Toutes commencent par *Kyrie eleison*, *Christe eleison*, mots suivis de l'invocation des trois personnes de la sainte Trinité, et finissent par l'*Agnus Dei*.

L'Eglise luthérienne a conservé le nom et l'usage des litanies, mais en ne conservant que l'invocation des trois personnes de la sainte Trinité.

**litchi** n. m. *Bot.* Genre de sapindacées.

— Encycl. Les litchis sont des arbres des régions chaudes de l'ancien continent. Le litchi proprement dit ou *ponceau*, à fleurs blanches, donne un fruit rouge, gros comme une pomme, qui renferme une pulpe d'un parfum exquis et qui, employé pour préparer des boissons, se conserve après avoir été séché. Le *litchi longanier* ou *longan*, à fruits jaunâtres, à goût vineux, est moins estimé.

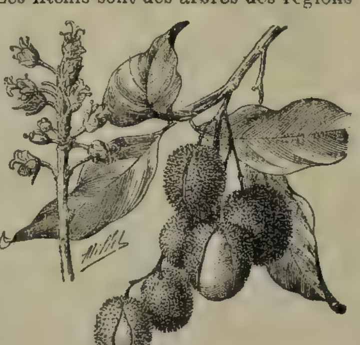
Litchi.

**lite** n. m. Chez les Francs, homme d'une classe intermédiaire entre celle des hommes libres et celle des serfs. (Sa situation était assez voisine de celle des colons, avec lesquels il finit par se confondre.)

**liteau** [*tô*] n. m. (pour *listeau*). Nom des raies coloriées qui, vers les extrémités, traversent le linge de table d'une lisière à l'autre : *serviettes à liteaux. Menuis.* Tringle de bois.

**liteau** [*tô*] n. m. (de *lit*). Lieu où se repose le loup pendant le jour.

**litée** [*té*] n. f. (de *lit*). Réunion d'animaux dans un même repaire. Portée d'une femelle : *une litée de marcassins.*

**liter** [*té*] v. a. (de *lit*). Superposer par lits des poissons salés dans les caques ou tonneaux : *liter des harengs.*

**liter** [*té*] v. a. (pour *lister ;* de *liste*). Couvrir la lisière du drap, avant de la teindre, de manière à empêcher la couleur de prendre à cet endroit. Garnir d'une tringle ou liteau.

**literie** [*rî*] n. f. Tout ce qui compose un lit : *la literie comprend traversin, oreiller, couvertures*, etc.

**Lit-et-Mixe,** comm. des Landes, arr. et à 44 kil. de Dax, dans le Marensin ; 1.840 h. (*Litois*). Ch. de f. Produits résineux.

**liteur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui lite les draps.

**lithagogie** [*gho-jî*] n. f. Propriété des médicaments lithagogues. (Peu us.)

**lithagogue** [*gho-ghe*] adj. (du gr. *lithos*, pierre, et *agogos*, qui entraîne). Se dit des médicaments propres à favoriser l'expulsion des calculs. (Peu us.)

**litham** [*tam'*] n. m. Toile dont les femmes musulmanes, les Touareg, etc., se couvrent la face.

**litharge** n. f. (du gr. *lithos*, pierre, et *arguros*, argent). Oxyde naturel de plomb. Protoxyde de plomb fondu et cristallisé : *la litharge entre dans la fabrication du vernis pour poterie commune.*

— Encycl. La litharge se présente sous forme de poudre jaune, soit sous forme de paillettes rouges ou jaunes brillantes, ou jaunes ; on l'obtient en grande quantité dans la coupellation des plombs argentifères ou par calcination de la céruse. La litharge calcinée donne des couleurs (jaune de Cassel, minium) en combinaison avec les alcalis, des *plombites* pour le mordançage des étoffes ; elle sert en pharmacie à préparer des emplâtres (savons de plomb), des pommades et l'extrait de Saturne (acétate basique de plomb).

**lithargé, e** ou **lythargyré, e** adj. Qui contient de la litharge : *vernis lithargé.*

**lithiase** [*ti-a-ze*] ou **lithiasie** [*ti-a-zî*] n. f. (gr. *lithiasis ;* de *lithos*, pierre). Affection qui consiste dans la formation de sable ou de petites pierres dans l'organisme : *lithiase urinaire, biliaire.*

— Encycl. Chez certains goutteux, on voit survenir sous la peau des concrétions crétacées, auxquelles on donne le nom de *tophus*. Chez certains dyspeptiques, les selles renferment parfois de grandes quantités de sable (*lithiase intestinale*).

La *lithiase urinaire* et la *lithiase biliaire* sont mieux connues. Sous l'influence d'une infection des voies biliaires par le colibacille de l'intestin, des calculs se forment dans la vésicule biliaire. Leur émission pénible et douloureuse à travers le canal cystique et le cholédoque détermine le syndrome clinique des coliques hépatiques.

La *lithiase urinaire* provient d'infection ou naît chez des sujets prédisposés par leur hérédité et leur tempérament arthritique.

L'émission de ces calculs à travers les uretères provoque de violentes douleurs : les coliques néphrétiques. Le traitement est la cure de Vichy pour les calculs biliaires, la cure de Contrexéville pour les calculs rénaux. La chirurgie donne aussi de beaux résultats.

**lithiasique** [*ti-a-zi-ke*] adj. Qui a rapport à la lithiase : *accidents lithiasiques.*

**lithine** n. f. Oxyde de lithium ayant pour formule : $4i^2O$ : *certains sels de lithine sont employés contre la goutte.*

— Encycl. Se fondant sur ce que les sels de lithine dissolvent facilement les urates, on ordonne, dans les cas de lithiase urinaire et chez les goutteux, le benzoate, le citrate et surtout le carbonate de lithine à la dose moyenne de 0gr,50 par jour. Dans toutes les eaux antigoutteuses (Vittel, Contrexéville, Martigny, Châtelguyon, Saint-Nectaire, Santenay, Vichy, Royat, La Bourboule, Luxeuil, Dax, etc.), on a trouvé de la lithine ; les eaux les plus riches sont celles de Royat.

**lithiné, e** adj. Qui contient de la lithine : *eau lithinée.*

**lithionite** n. f. Syn. de ZINNWALDITE.

**lithique** [*ti-ke*] adj. S'est dit autrefois de l'acide urique.

**lithium** [*ti-om'*] n. m. Métal alcalin, qui existe dans le triphane, le lépidolithe, etc.

— Encycl. Le lithium est un métal blanc comme l'argent. C'est le plus léger de tous les solides ; sa densité est 0,59, son poids atomique 6,94 ; il fond à 186° et bout à une température supérieure à 1.400°. Il se ternit à l'air humide et décompose l'eau à froid ; il attaque le verre et la porcelaine à des températures inférieures à celle de sa fusion. Le minerai le plus abondant est le lépidolithe, qui est un mica lithinifère renfermant jusqu'à 5 p. 100 de lithine.

**lithmétallographie** n. f. (de *lithographie*, et de *métal*). Nom donné parfois aux procédés d'impression lithographique sur zinc.

**lithobie** [*bî*] n. f. Genre de myriapodes chilopodes, comprenant des scolopendres de taille moyenne possédant quinze paires de pattes. (L'espèce type du genre, la *lithobie à tenailles*, roux brillant, est commune partout.)

**lithochromatograhie** [*kro, fî*] n. f. (du gr. *lithos*, pierre, *khrôma*, couleur, et *graphê*, écriture). Impression en couleur que l'on obtient sur la pierre lithographique de manière à imiter la peinture à l'huile.

**lithochromatographique** [*kro*] adj. Qui a rapport à la lithochromatographie.

**lithochrome** [*kro-me*] n. m. Celui qui s'occupe de lithochromie.

**lithochromie** [*kro-mî*] n. f. (du gr. *lithos*, pierre, et *khrôma*, couleur). Art de mettre en couleur des lithographies, des estampes.

**lithochromique** [*kro*] adj. Qui a rapport à la lithochromie.

**lithochromiste** [*kro-mis-te*] n. Imprimeur, artiste en lithochromie.

**lithochromographie** n. f. Syn. de CHROMOLITHOGRAPHIE.

**lithochromographique** adj. Syn. de CHROMOLITHOGRAPHIQUE.

**lithochrysographie** [*kri-zo-gra-fî*] n. f. (du gr. *lithos*, pierre, *khrusos*, or, et *graphê*, écriture). Impression sur pierre en couleur et en or.

**lithochrysographique** [*kri-zo*] adj. Qui a rapport à la lithochrysographie.

**lithoclase** n. f. (de *lithos*, pierre, et de *clasis*, action de casser). Nom général donné en géologie à toutes les fractures de l'écorce terrestre.

**lithocolle** [*ko-le*] n. f. (du gr. *lithos*, pierre, et *kolla*, colle). Mélange de brique pilée et de résine fondue, dont les lapidaires se servent pour assujettir les pierres précieuses qu'ils taillent sur la meule.

**lithodialyse** [*li-ze*] n. f. (du gr. *lithos*, pierre, et de *dialyse*). Syn. de LITHOTRITIE. (Peu us.)

**lithodome** n. m. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des moules phosphorescentes des mers tempérées et chaudes : *les lithodomes perforent les roches les plus dures pour s'y loger.*

**lithofracteur** n. m. (du gr. *lithos*, pierre, et du lat. *fractor*, qui brise). Sorte de dynamite à l'usage des carriers.

**lithogénèse** n. f. (du gr. *lithos*, pierre, et *gennân*, engendrer. *Géol.* Nom donné au mode général de formation des sédiments.

**lithoglyphe** n. m. Genre de mollusques gastéropodes, des régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.

**lithoglyphie** [*fî*] n. f. (du gr. *lithos*, pierre, et *gluphein*, graver). Art de graver sur pierre précieuse.

**lithoglyphique** adj. Qui a rapport à la lithoglyphie : *instruments lithoglyphiques.*

**lithographe** n. m. Qui imprime par les procédés de la lithographie.

**lithographie** [*fî*] n. f. (du gr. *lithos*, pierre, et *graphein*, écrire). Art de reproduire par l'impression les dessins tracés avec un corps gras sur une pierre calcaire. Feuille, estampe imprimée par ce procédé : *collection de lithographies.* Atelier d'un lithographe.

— Encycl. *Techn.* La lithographie, inventée à la fin du XVIIIe siècle par le Bavarois Senefelder, fut introduite en France de 1806 à 1808, et, si les premiers essais furent peu satisfaisants, l'art nouveau n'en prit pas moins un grand et rapide développement quand le gouvernement (1818) eut consenti à le protéger. C'est aujourd'hui encore un procédé de reproduction très employé.

Au point de vue technique, la lithographie comporte deux opérations : la première est toute artistique, l'autre mécanique. Celle-là consiste à tracer les dessins sur la pierre (calcaire à grain très fin) et à les tracer à rebours, puisque le tirage les retourne ; l'artiste se sert soit d'une plume imprégnée d'une encre grasse spéciale, soit de crayons gras. La seconde opération consiste à fixer le dessin sur son support ; pour cela, l'ouvrier étend sur toute la surface de la pierre un liquide composé d'eau gommée et d'acide azotique faible, et qui a pour effet de rendre les endroits nus inaptes à recevoir l'encrage. Cet enduit séché, on lave la pierre d'abord à l'eau puis à l'essence de térébenthine, et l'on peut alors procéder au tirage. On passe d'abord une éponge fine légèrement humide sur la pierre, puis le rouleau encreur ; l'encre adhère seulement aux parties que protégeait le crayon de l'artiste ; on dispose la feuille de papier ou d'étoffe qui doit recevoir l'impression et l'on fait passer le tout sous la presse. La *chromolithographie* permet de reproduire les dessins en plusieurs couleurs par les procédés lithographiques.

Dans le procédé dit *autographie*, au lieu de dessiner ou d'écrire directement sur la pierre, on se sert d'un papier spécial, que l'on décalque ensuite.

**lithographier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Imprimer par les procédés de la lithographie : *lithographier une circulaire.*

**lithographique** adj. Qui a rapport à la lithographie : *la pierre lithographique est un calcaire à grain très serré. Crayon lithographique*, sorte de crayon gras qui est fait d'un mélange de noir de fumée, de cire jaune, de savon et de suif, et qui sert à faire des dessins sur la pierre lithographique. *Encre lithographique*, modification plus fluide du crayon lithographique, à l'aide de laquelle on écrit sur la pierre ou l'on dessine avec une plume d'acier.

**lithoïde** [*to-i-de*] adj. (du gr. *lithos*, pierre, et *eidos*, aspect). Qui a l'aspect de la pierre.

**litholabe** n. m. (du gr. *lithos*, pierre, et *lambanein*, prendre). Instrument de chirurgie qui fixe la pierre vésicale pendant l'opération du broiement.

**lithologie** [*jî*] n. f. (du gr. *lithos*, pierre, et *logos*, discours). Science qui a pour objet la connaissance des pierres. Traités des calculs et concrétions qui se forment dans l'organisme humain.

**lithologique** adj. Qui a rapport à la lithologie.

**lithologue** [*lo-ghe*] n. m. Celui qui s'occupe de lithologie. (Peu us.)

**lithomarge** n. f. Silicate naturel d'aluminium hydraté. Syn. STEINMARK.

**lithontriptique** adj. Se dit des médicaments auxquels on attribuait la propriété de dissoudre les pierres dans la vessie.

**lithopédion** n. m. (du gr. *lithos*, pierre, et *pais*, *paidos*, enfant). Fœtus mort et calcifié dans la matrice.

**lithophage** adj. (du gr. *lithos*, pierre, et *phagein*, manger). Qui ronge la pierre : *coquilles lithophages.*

**lithophanie** [*nî*] n. f. (du gr. *lithos*, pierre, et *phanos*, transparent). Procédé qui permet d'obtenir des effets variés de transparence dans la porcelaine, le verre opaque, etc. (Ce procédé, dû au Français Bourgoin, date de 1827. On obtient, grâce à la lithophanie, des dessins, dégradés depuis les ombres opaques jusqu'aux grandes lumières très translucides, qui produisent le plus joli effet sur les abat-jour, globes de lampes, vitraux, etc.)

**lithophanique** adj. Qui a rapport à la lithophanie.

**lithophile** adj. (du gr. *lithos*, pierre, et *philein*, aimer). *Bot.* Qui croît sur les rochers.

**lithophone** n. m. (du gr. *lithos*, pierre, et *phônê*, son). Instrument de musique qui se compose de pétrifications d'os.

**lithophotographie** n. f. Syn. de PHOTOLITHOGRAPHIE.

**lithophyte** n. m. (du gr. *lithos*, pierre, et *phuton*, plante). Production marine pierreuse, de forme arborescente.

**lithopone** n. m. Mélange de sulfate de baryum et de sulfure de zinc (environ 70 parties du premier pour 30 du second), susceptible de se délayer dans une huile siccative, et qu'on a proposé pour remplacer la céruse.

**lithosie** [*to-zî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères comprenant des papillons assez grêles, dont les chenilles vivent sur les lichens. (On en connaît trente espèces, de l'hémisphère boréal.)

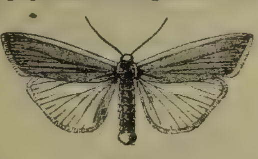

Lithosie.

**lithosphère** [*tos-fè-re*] n. f. (du gr. *lithos*, pierre, et de *sphère*). Nom donné par quelques géographes à la partie solide de la sphère terrestre, par opposition au magma intérieur en fusion et à l'atmosphère.

**lithostéréotypie** [*tos-té, pî*] n. f. Gravure sur pierre, que l'on obtient en acidulant la pierre lithographique afin de former un relief du dessin.

**lithostéréotypique** [*tos-té*] adj. Qui a rapport à la lithostéréotypie.

**lithostrote** [*tos-tro-te*] n. m. (du gr. *lithos*, pierre, et *strôtos*, étendu). *Antiq.* Pavé en mosaïque.

**lithotome** n. m. (du gr. *lithos*, pierre, et *tomê*, section). Instrument qui sert à pratiquer la lithotomie ou extraction de la pierre.

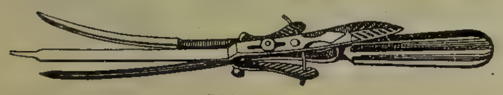

Lithotome.

**lithotomie** [*mî*] n. f. Opération chirurgicale qui a pour objet l'extraction de la pierre de la vessie.

**lithotomique** adj. Qui concerne la lithotomie.

**lithotomiste** [*mis-te*] n. m. Chirurgien qui opère la lithotomie.

**lithotriteur** n. m. (du gr. *lithos*, pierre, et du lat. *tritor*, broyeur). Instrument avec lequel on broie la pierre dans la vessie.

— ENCYCL. Le lithotriteur est une grosse sonde courbe, formée de deux pièces parallèles, glissant l'une sur l'autre par une coulisse. Le calcul est saisi entre les extrémités de ces deux pièces, puis écrasé, soit par percussion, soit par pression. Après le broiement, on lave la vessie et on la débarrasse des fragments de calcul avec l'aspirateur de Bigelow. La lithotritie est une opération bénigne dans des mains exercées, mais elle est impuissante contre certains calculs, trop volumineux et trop durs ; on doit employer alors la *taille*.

**lithotritie** [*sî*] n. f. Opération chirurgicale qui consiste à morceler les calculs urinaires dans la vessie même et à les réduire en petits fragments qui puissent ensuite traverser l'urètre.

**lithotritique** adj. Qui a rapport à la lithotritie.

**lithotypographie** [*fî*] n. f. Art de reproduire en lithographie une planche imprimée avec les caractères typographiques ordinaires.

**lithotypographique** adj. Relatif à la lithotypographie.

**lithoxyle** n. m. (du gr. *lithos*, pierre, et *xulon*, bois). Bois silicifié.

**Lithuanie** ou **Lituanie** (PRINCIPAUTÉ DE), ancien Etat de l'Europe orientale, constitué au XIIIe siècle et devenu puissant au XIVe, d'où sortit la dynastie de ces Jagellons, qui furent à la fois, depuis 1386, rois de Pologne et princes de Lithuanie. Unie définitivement à la Pologne en 1569, la principauté de Lithuanie suivit le sort de la *Reczpopolica*, fut annexée avec elle à la Russie à la fin du XVIIIe siècle, et constitua dans l'empire russe un gouvernement spécial, qui s'étendit au delà des provinces de Vilna et de Grodno. Bien que le tsar Nicolas Ier ait interdit l'emploi du nom de Lithuanie, ce nom a subsisté néanmoins, ainsi qu'un sentiment national, qui a amené, en 1918, la séparation de la Lithuanie d'avec la Russie des Soviets, et la constitution d'une république de Lithuanie.

**Lithuanie** ou **Lituanie** [*nî*], Etat indépendant de l'Europe orientale, constitué autour du Niémen supérieur et moyen et de son affluent la Vilia. Il confine à la Lettonie, à la Russie des Soviets, à la Pologne, à l'Allemagne (Prusse-Orientale) et à la ville de Memel, et n'accède à la Baltique, au nord de cette ville, que par un étroit couloir. Superf. approx. : 148.000 kil. car. ; pop., 6 millions d'h. environ (*Lithuaniens*), en tenant compte des territoires contestés avec la Pologne. Villes princ. : *Kovno*, *Vitebsk* et *Grodno*. Pays agricole et forestier, où l'industrie de la filature du lin est très développée, et dont le commerce maritime se fait par le port de Polangen, sur la Baltique. La Lithuanie constitue une république indépendante depuis le 16 février 1918, date où elle s'est séparée de la Russie des Soviets. Ses frontières ont été déterminées avec la Lettonie par la sentence arbitrale de Riga du 31 mars 1921, et avec la Russie par le traité de Riga du 18 mars précédent ; du côté de la Pologne, elles demeurent encore indécises. V. la carte POLOGNE.

**Lithuanien** ou **Lituanien, enne** [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Lithuanie : *les Lithuaniens.* Adjectiv. : *le sol lithuanien est souvent marécageux.* N. m. Langue que l'on parle en Lithuanie. (C'est une langue indo-européenne, d'aspect très archaïque, appartenant au rameau lettique de la famille baltoslave.)

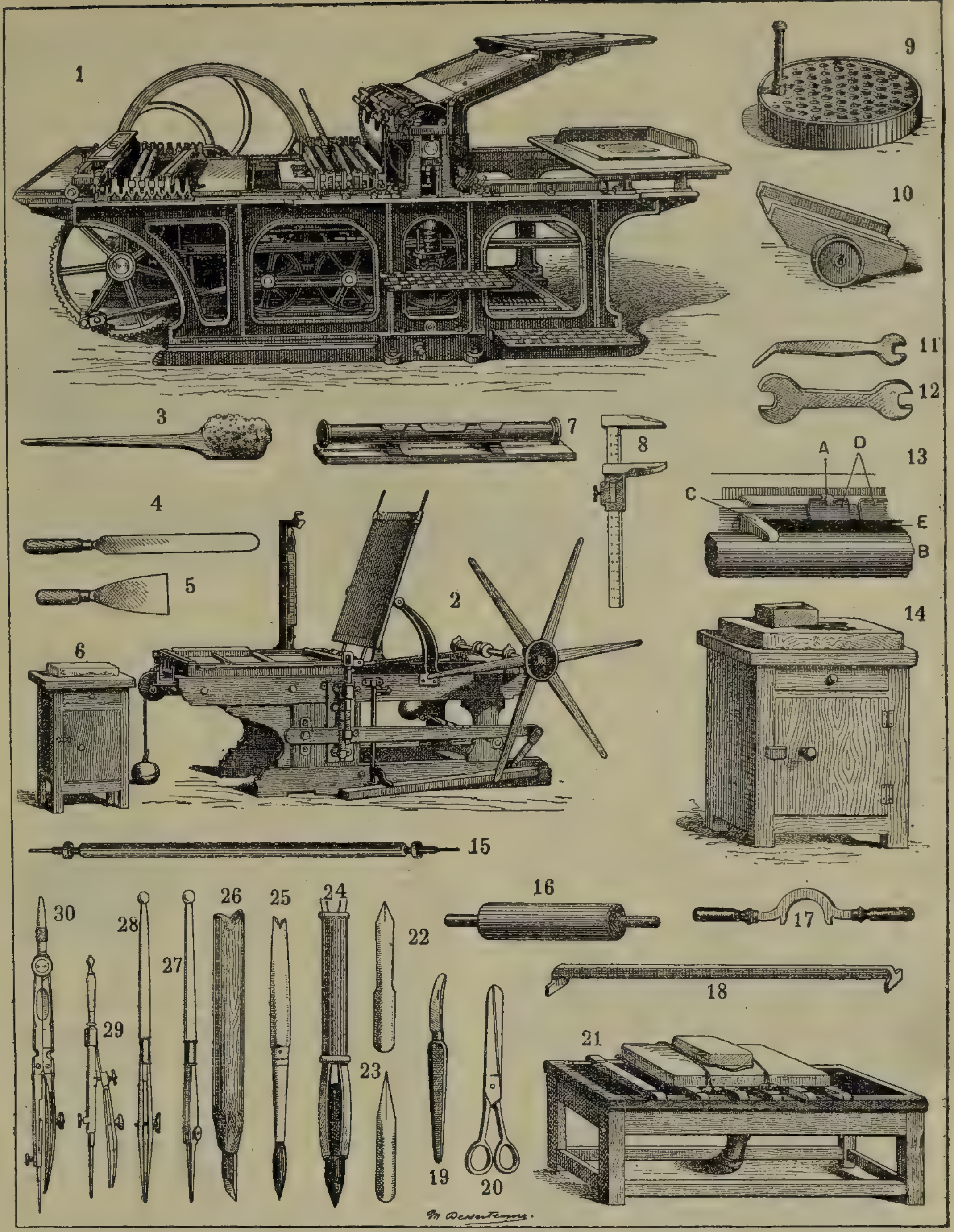

LITHOGRAPHIE : 1. Presse lithographique mécanique. — 2. Presse à bras. — 3. Palette à mouiller. — 4. et 5. Spatules. — 6. Table à noir. — 7. Niveau d'eau. — 8. Pied à coulisse. — 9. Bourriquet (outil à poncer). — 10. Chariot pour transporter les pierres. — 11. Broche. — 12. Clef de calage. — 13. Peigne réglant l'arrivée de la couleur sur le rouleau : A, ressort ; B, rouleau ; C, plomb d'arrêt de couleur ; D, peignes ou zincs modérateurs ; E, encre. — 14. Table à encre. — 15. Rouleau toucheur (presse mécanique). — 16. Rouleau à main. — 17. Couteau à gratter les rouleaux lithographiques. — 18. Règle de calage. — 19. Scalpel. — 20. Ciseaux. — 21. Table à poncer ou grenoir. — 22 et 23. Plumes. — 24. Crayon et porte-crayon. — 25. Pinceau. — 26. Grattoir. — 27. Tire-ligne servant à faire le point. — 28. Tire-ligne. — 29. Compas balustre à pompe. — 30. Compas.

**litière** [*ti-è*] n. f. (rad. *lit*). Paille, etc., qu'on répand dans les écuries, dans les étables, et sur laquelle se couchent les chevaux, les bœufs, etc. *Faire litière de*, négliger, mépriser : *faire litière de ses scrupules. Animal sur la litière*, animal malade ou estropié. Sorte de lit couvert, porté à l'aide de deux brancards par des hommes ou des bêtes de somme : *Richelieu malade faisait abattre des pans de murs des villes pour faire passer sa litière.*

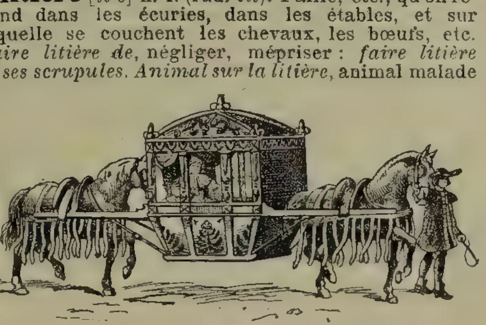

Litière.

— ENCYCL. *Agric.* Les litières constituent la couche sur laquelle les animaux peuvent se reposer ; elles doivent retenir, en les absorbant, les parties liquides des déjections de ces animaux et les gaz engendrés par la fermentation. On se sert le plus souvent des pailles de céréales pour former les litières, et il serait à recommander, afin d'augmenter leur pouvoir absorbant pour les gaz, de les hacher avant de les étendre. De toutes les pailles, la plus recherchée est celle de froment ; celle de seigle est souvent réservée à d'autres usages ; la paille d'avoine s'écrase vite, et la paille d'orge renferme des bales aristées, qui peuvent irriter la peau. A côté des pailles peuvent encore servir à la confection des litières les bales de froment et d'avoine, les fanes de pois, haricots, les fougères, bruyères, ajoncs, carex, roseaux, etc., qu'il faut hacher ou broyer. La sciure de bois, la tannée, la mousse sèche, les feuilles séchées peuvent aussi faire de bonnes litières, qui ont cependant l'inconvénient de produire des réactions acides de nature à ramollir la corne des sabots. La tourbe est de plus en plus employée pour les litières : on choisit la tourbe mousseuse, débarrassée de la terre ; douée de remarquables propriétés absorbantes, ce produit fixe les gaz ammoniacaux, et supprime l'odeur caractéristique des étables. En certaines régions on utilise aussi la terre sèche ; mais son pouvoir absorbant est relativement peu élevé.

On donne ordinairement 8 à 10 kilogr. de paille à un cheval, 8 kilogr. à un bœuf, 2 à 3 kilogr. à un porc, 1 kilogr. à un mouton, ou 5 kilogr. de tourbe par cheval et par jour, 4 kilogr. pour un bœuf, etc.

**litigant** [*ghan*], **e** adj. Qui plaide en justice.

**litige** n. m. (lat. *litigium* ; de *lis*, *litis*, procès). Contestation en justice : *les juges de paix tranchent les litiges de peu d'importance.* Toute sorte de contestation : *point en litige.*

**litigieux, euse** [*ji-eû, eu-ze*] adj. Qui peut être contesté : *point litigieux.* Qui aime les litiges : *esprit litigieux. Retrait litigieux*, V. RETRAIT.

**litisdécisoire** [*tis, zoi-re*] adj. (du lat. *lis*, *litis*, procès, et de *décisoire*). Se dit d'un serment qui, déféré par l'une des parties à l'autre, en l'absence d'autres preuves, a pour effet de terminer un procès. V. SERMENT.

**litispendance** [*tis-pan*] n. f. (lat. *lis*, *litis*, procès, et *pendere*, être pendant). Etat d'un procès qui est pendant. Temps pendant lequel un procès est pendant. Existence simultanée de deux actions, pour le même objet, devant deux tribunaux différents.

— ENCYCL. S'il a été formé précédemment devant un autre tribunal une demande pour le même objet, ou si la contestation est connexe à une cause déjà pendante devant un autre tribunal, le défenseur assigné pour la deuxième fois a le droit d'invoquer l'*exception de litispendance*, c'est-à-dire de requérir le renvoi de la seconde cause devant les juges déjà saisis, afin d'éviter la contrariété de décisions. Cette exception est l'une de celles appelées *déclinatoires*, dont la loi traite sous le titre de *renvois*.

Pour qu'il y ait exception de litispendance, il faut : 1° qu'il y ait deux demandes en instance, c'est-à-dire au moins un ajournement, une assignation à comparaître ; mais une simple citation en conciliation ne suffirait pas ; 2° que les deux demandes aient été introduites devant deux tribunaux différents ; 3° que les deux autorités soient de même ordre, par exemple deux tribunaux civils ; 4° qu'il y ait entre les parties identité de qualités et d'intérêts ; 5° que les demandes soient relatives au même objet et fondées sur la même cause.

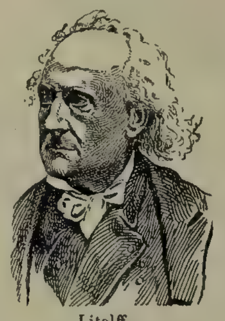
Litolff.

**Litolff** (Henri), pianiste et compositeur français né à Londres, m. à Bois-Colombes (1818-1891) ; auteur des opérettes *Héloïse et Abélard, la Boîte à Pandore*, etc. ; du drame lyrique *les Templiers*, etc.

**litorne** n. f. Espèce de grive à tête cendrée.

**litote** n. f. (du gr. *litotès*, petitesse). Figure de rhétorique qui consiste à dire moins pour faire entendre plus, comme le : *va, je ne te hais point*, de Chimène au Cid, pour lui donner à entendre *qu'elle l'aime beaucoup*. Syn. EXTÉNUATION.

**litre** n. m. (de *litron*). Unité des mesures de capacité pour les liquides et les matières sèches, et contenant 1 décimètre cube. Bouteille contenant un litre : *un litre en verre de couleur*. Contenu du litre : *boire un litre de bière*. Absol. et *pop.* Litre de vin : *boire son litre à chaque repas*.

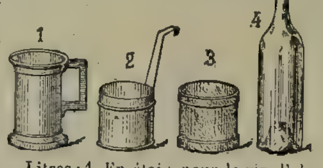

Litres : 1. En étain, pour le vin, l'alcool ; 2. En fer, pour le lait ; 3. En bois, pour les grains ; 4. En verre.

— ENCYCL. Les multiples du litre sont : le *décalitre*, l'*hectolitre*, le *kilolitre* et le *myrialitre ;* les sous-multiples sont : le *décilitre*, le *centilitre*, le *millilitre*. V. MÉTRIQUE (*système*).

On a donné aux mesures de capacité la forme de cylindres. Pour les matières sèches, pour le lait et l'huile, le cylindre a une hauteur égale à son diamètre ; pour les autres liquides, la hauteur du cylindre est double de son diamètre.

**litre** n. f. (pour *listre ;* de *liste*). Bande noire que les seigneurs avaient le droit de faire peindre, ornée de leurs armoiries, dans les églises, en l'honneur des morts de leur famille. Large bande noire qu'on tend autour d'une église aux obsèques d'un grand personnage, et sur laquelle sont peintes ou suspendues les armoiries du défunt.

**litron** n. m. (du gr. *litra*, livre de douze onces). Ancienne mesure de capacité qui contenait un seizième de boisseau. *Pop.* Litre.

**littéraire** [*li-té-rè-re*] adj. (du lat. *litteræ*, belles-lettres). Qui concerne les belles-lettres : *journal littéraire. Le monde littéraire* ou *fam., la gent littéraire*, ceux qui cultivent les lettres. *Propriété littéraire*, droit de propriété que conserve un auteur sur ses ouvrages.

**littérairement** [*li-té-rè-re-man*] adv. Sous le rapport littéraire. (Peu us.)

**littéral, e, aux** [*li-té*] adj. (du lat. *littera*, lettre). Qui est selon la lettre, le sens strict des mots : *traduction littérale d'un auteur latin. Arabe littéral*, arabe écrit, par opposition à l'*arabe parlé*. *Alg. Grandeurs littérales*, exprimées par des lettres.

**littéralement** [*li-té, man*] adv. A la lettre : *cadavre littéralement déchiqueté par un obus.*

**littéralisme** [*li-té-ra-lis-me*] n. m. Système d'interprétation littérale.

**littéralité** [*li-té*] n. f. Caractère de ce qui est littéral.

**littérateur** [*li-té*] n. m. Qui fait son occupation habituelle de la littérature : *Richelieu protégea les littérateurs*. (Le fém. *littératrice* est rare.)

**littérature** [*li-té*] n. f. (du lat. *litteræ*, belles-lettres). Connaissance des ouvrages et des règles littéraires : *avoir une vaste littérature*. Carrière des lettres, profession de l'homme de letres : *se lancer dans la littérature*. Ensemble des productions littéraires d'un pays, d'une époque : *la littérature latine avant Ennius est très pauvre.*

**Littérature** (*Cours de*), de Laharpe. V. LYCÉE.

**Littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales** (*De la*), par M^me^ de Staël (1800), où l'auteur étudie l'influence de la religion, des mœurs et des lois sur la littérature, et distingue les littératures du Nord de celles du Midi. L'ouvrage a une réelle portée philosophique.

**Littérature française** (*Histoire de la*), par D. Nisard (1844), suite d'études sur les écrivains français considérés au point de vue de l'idéal classique. La partie relative au XVII^e^ siècle est de premier ordre.

**Littérature française** (*Etudes critiques sur l'histoire de la*), par F. Brunetière, réunion de grands articles de critique dogmatique sur les écrivains du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle. Les principales idées en sont résumées dans le *Manuel d'histoire de la littérature française* du même auteur (1898), et dans son *Histoire de la littérature française depuis la Renaissance jusqu'à nos jours* (posthume).

**Littérature française** (*Histoire de la*), par Gustave Lanson (1895), où l'auteur a su habilement combiner l'étude des idées et celle des individus.

**Littérature française** (*Histoire de la*), en 8 volumes, publiée, sous la direction de Petit de Julleville, par un groupe de collaborateurs (1894-1900).

**Littérature française illustrée** (*Histoire de la*), publiée sous la direction de J. Bédier et P. Hazard, par un groupe de collaborateurs (1923-1924) ; œuvre remarquable par la précision des jugements et la richesse de la documentation.

**Littérature grecque** (*Histoire de la*), par Alfred et Maurice Croiset (1887-1899), depuis les origines jusqu'à Justinien, ouvrage composé avec une pénétrante intelligence du génie grec.

**Littérature anglaise** (*Histoire de la*), par Hippolyte Taine (1864-1865), ouvrage dans lequel l'auteur appliquait à la littérature anglaise, souvent avec un rare bonheur, sa méthode systématique et positive et sa théorie des milieux.

**Littérature dramatique** (*Cours de*) ou *De l'usage des passions dans le drame*, par Saint-Marc-Girardin (1843 et suiv.), où l'auteur considère les principaux sentiments au point de vue de l'expression que leur ont donnée les anciens et les modernes ; œuvre d'un critique ingénieux mais étroit.

**littératurite** [*li-té*] n. f. *Fam.* Maladie supposée, qui pousse à faire de la littérature.

**littéré, e** [*li-té*] adj. *Hist. nat.* Marqué de traits figurant des lettres.

**littéromanie** [*li-té, nî*] n. f. *Par plaisant.* Manie d'écrire.

**Little** (*maladie de*), paraplégie spasmodique accompagnée ou non de troubles intellectuels et qui apparaît dans la première enfance.

**Little-Falls,** v. des Etats-Unis d'Amérique (New-York), sur le Mohawk et le canal de l'Erié ; 14.000 h.

**Little-Rock,** v. des Etats-Unis d'Amérique (autref. *Arkopolis*), capit. de l'Etat d'Arkansas, sur l'Arkansas : 58.000 h. Ch.-l. du comté de Pulaski. Prise par les Fédéraux en 1863. Commerce de coton.

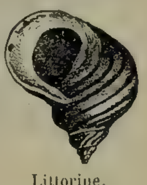
Littorine.

**littoral, e, aux** [*li-to*] adj. (du lat. *littus, oris*, rivage). Qui appartient au bord de la mer : *montagnes littorales*. N. m. Etendue de pays le long des côtes, des bords de la mer : *le littoral de la Baltique est en général bas et sablonneux.*

**littorine** [*li-to*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes comestibles : *la littorine est appelée aussi* bigorneau *ou* vignot.

**Littre** (Alexis), anatomiste français, né à Cordes (Tarn-et-Garonne), m. à Paris (1658-1725). Professa l'anatomie à Paris et fut membre de l'ancienne Académie des sciences (1699).

**Littre** (*glandes de*), glandes ou grappes de l'urètre membraneux.

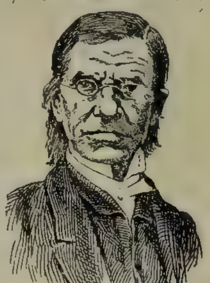
Littré.

**Littré** (Maximilien-Paul-Emile), philologue et philosophe positiviste français, né et m. à Paris (1801-1881). Ses études philosophiques soulevèrent des polémiques passionnées, et son élection à l'Académie française en 1871 provoqua la démission de Mgr Dupanloup. Il fit partie de l'Assemblée nationale, et fut élu sénateur en 1875. Disciple d'Auguste Comte, il ne garde que la première partie du système de son maître, et rejette la politique et la religion positivistes. Citons de lui : sa traduction des *Œuvres d'Hippocrate, Auguste Comte et la Philosophie positive, Dictionnaire de médecine et de chirurgie*, etc. Son œuvre capitale est son très remarquable *Dictionnaire de la langue française*. V. DICTIONNAIRE.

**Littry,** comm. du Calvados, arr. et à 15 kil. de Bayeux ; 1.968 h. Ch. de f. Et. Houille.

**liturge** n. m. (gr. *leitourgos*). *Antiq. gr.* Citoyen grec chargé d'une liturgie.

**liturgie** [*jî*] n. f. (gr. *leitourgia ;* de *leitos*, public, et *ergon*, œuvre). Ordre des cérémonies et des prières déterminé par l'autorité spirituelle compétente : *liturgie romaine*. Chez les anciens Grecs, nom donné à des services publics dont l'exécution était confiée aux classes les plus riches des cités : *l'équipement des trirèmes, l'organisation des spectacles publics, etc., étaient de coûteuses liturgies.*

— ENCYCL. Après la fondation du christianisme, le terme *liturgie* fut appliqué à l'ensemble des cérémonies du culte. Les liturgies chrétiennes diffèrent dans les formes extérieures ou dans les formules d'invocation. On peut ranger les liturgies en deux grandes divisions : les liturgies orientales et les liturgies de l'Occident.

*Liturgies orientales.* Voici les principales : 1° la liturgie de saint Jean Chrysostome ; 2° la liturgie de saint Jacques ; 3° la liturgie de saint Basile ; 4° la liturgie arménienne ; 5° les liturgies nestoriennes ; 6° la liturgie copte ; 7° les liturgies des Ethiopiens ; 8° la liturgie des maronites.

*Liturgies de l'Occident.* Il faut signaler la liturgie ambrosienne (Milan) ; la liturgie mozarabique (quelques églises de Tolède) ; la liturgie parisienne (adoptée en France au XVIII^e^ siècle et remplacée au XIX^e^ siècle par la liturgie romaine) ; la liturgie romaine, celle que l'Eglise de Rome adopta dès sa fondation : en 1570, le pape saint Pie V la déclara obligatoire pour tout l'Occident, ne tolérant plus que les liturgies en usage depuis plus de deux cents ans, c'est-à-dire la mozarabique et l'ambrosienne. Les protestants se servent également du mot *liturgie* pour marquer les règles suivies par les différentes communions dans l'exercice du culte.

**liturgique** [*ji-ke*] adj. Qui a rapport à la liturgie. *Langue liturgique*, langue adoptée pour le culte.

**liturgiste** [*jis-te*] n. m. Qui a fait une étude spéciale de la liturgie. (Peu us.)

**lituus** [*tu-us*] n. m. (m. lat.). *Antiq. rom.* Bâton recourbé des augures.

**Litvinne** (Felia), cantatrice russe, née à Petrograd vers 1860 ; a interprété avec une réelle maîtrise le répertoire wagnérien.

**Litvinov-Horni,** v. manufacturière de Tchécoslovaquie (Bohême), dans le district minier des monts Métalliques ; 13.000 h. Industrie textile et acier.

**liure** n. f. (lat. *ligatura*). Câble d'une charrette, servant à maintenir les fardeaux. Amarrage en cordage ou en chaine, formé de tours juxtaposés et serrés, servant à relier ensemble deux pièces de bois.

**Liutprand,** roi des Lombards de 712 à 744. Il s'empara de Ravenne et de la Pentapole.

**Liutprand,** historien et prélat italien, l'un des hommes les plus savants de son siècle ; né en Lombardie vers 920, m. en 972. On a de lui une précieuse chronique des événements survenus en Europe de 887 à 950.

**liv.** abréviation de *livre* (0 kg. 500).

**liva** n. m. Province de l'empire ottoman.

**Livadia, Livadié** ou **Lévadie,** v. de Grèce (Béotie), la *Lébadée* des anciens ; 7.500 h. Etoffes, huileries.

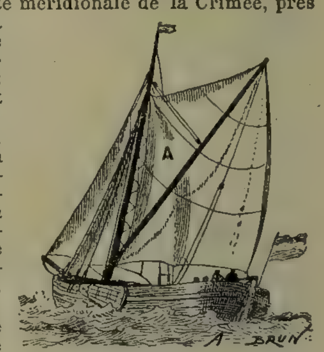

A, livarde.

**Livadia,** domaine de la Russie d'Europe, en Ukraine, sur la côte méridionale de la Crimée, près de Yalta. Ce fut la résidence favorite de la famille impériale pendant l'été ; Alexandre III y est mort.

**livarde** n. f. Perche servant à pousser vers l'arrière une voile aurique dite *voile à livarde*. Grosse ficelle avec laquelle le cordier assujettit l'âme d'un câble.

**livarot** [*ro*] n. m. Fromage maigre que l'on fabrique principalement à Livarot (Calvados) et qui est fait avec du lait écrémé et comprimé. (Au sortir des moules, les fromages sont enroulés pendant quelque temps dans des lanières de feuilles de laîche.)

**Livarot** [*ro*], ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 18 kil. de Lisieux ; 2.281 h. Ch. de f. Et. Fromages. — Le cant. a 22 comm., et 7.450 h.

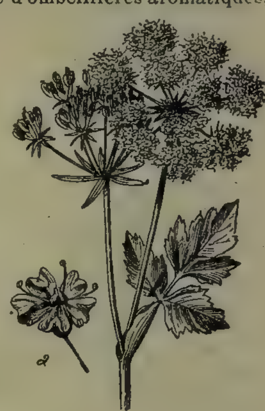

Livèche : *a*, fleur.

**livèche** n. f. Genre d'ombellifères aromatiques, dont les graines jouissent de propriétés stimulantes.

— ENCYCL. Les livèches croissent dans les régions montagneuses du midi de l'Europe. L'espèce la plus connue est la *livèche officinale* ou *ache de montagne*, dont on emploie parfois les feuilles pour assaisonner les mets.

**livedo** n. f. (m. latin). Décoloration de la peau, devenue livide sous l'influence de facteurs thermiques ou d'une névrose.

**liveingite** [*vin-ji-te*] n. f. Sulfarsénite naturel de plomb.

**Liverdun,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 18 kil. de Toul, près de la Moselle ; 1.620 h. (*Liverdunois*). Ch. de f. E. Carrières, mines de fer, métallurgie.

**Livernon,** ch.-l. de c. (Lot), arr. de Figeac, près du Célé ; 750 h. Carrières. — Le cant. a 17 comm., et 6.930 h.

**Liverpool** [*poul*], v. d'Angleterre (comté de Lancastre), après Londres le principal entrepôt du commerce britannique ; 780.000 h. Université. A l'estuaire de la Mersey ; docks et magasins immenses, fonderies, forges, raffineries, savonneries. C'est le troisième port de l'Europe. Les sinn-feins y ont commis quelques attentats en 1920-1921.

**Liverpool** [*poul'*] (Charles JENKINSON, comte **de**), homme d'Etat anglais, né à Winchester, m. à Londres (1727-1808), ministre de la guerre pendant la guerre d'Amérique. — Son fils, Robert BANKS JENKINSON, né en 1770, m. à Whitehall en 1828, homme d'Etat, négocia la paix d'Amiens, fut plusieurs fois ministre, et, en 1812, chef d'un cabinet tory qui dura plus de quinze ans.

**livet** [*vè*] n. m. Celui qui joue le dernier au billard. *Mar.* Ligne que l'on trace sur la membrure pour marquer la position du pont.

**Livet** (Eugène), éducateur français, né à Vernantes, m. à Nantes (1820-1913) ; a été, par l'organisation d'un important établissement fondé à Nantes, un des principaux promoteurs de l'enseignement technique et professionnel en France. — Son frère, CHARLES-LOUIS, érudit français, né à Château-Lavallière (Indre-et-Loire), m. à Montpellier (1828-1896), a publié, notamment, une excellente édition du *Dictionnaire des Précieuses* de Somaize.

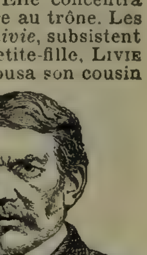
Livie.

**Livet-et-Gavet,** comm. de l'Isère, arr. et à 36 kil. de Grenoble, sur la Romanche ; 2.070 h.

**livide** adj. (lat. *lividus ;* de *livere*, être blême). De couleur plombée, bleuâtre, et tirant sur le blanc : *teint livide*. N. m. Couleur livide : *le livide des cadavres.*

**lividité** n. f. Etat de ce qui est livide : *la lividité cadavérique.*

**livie** [*vî*] n. f. Genre d'insectes hémiptères, communs dans les marais de France, sur les joncs.

**Livie** [*vî*], épouse d'Auguste, mère de Tibère et de Drusus (56 av. J.-C.-29 ap. J.-C.). Elle concentra tous ses efforts à faire arriver Tibère au trône. Les restes de sa maison, dite *maison de Livie*, subsistent encore à Rome sur le Palatin. — Sa petite-fille, LIVIE ou LIVILLA, sœur de Germanicus, épousa son cousin Drusus, fils de Tibère, et l'empoisonna avec la complicité de Séjan.

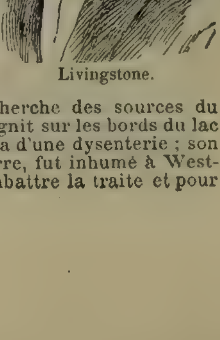
Livingstone.

**Livingstone** (David), missionnaire et voyageur anglais, né à Blantyre (Ecosse), m. à Ilala, sur le bord du lac Tanganyika (1813-1873). Explorateur de l'Afrique centrale et australe. D'abord établi au Cap, il remonta vers le Nord, arriva au lac Ngami en 1849, et, remontant le haut Zambèze, traversa le continent jusqu'à Loanda. Plus tard, il explora le Zambèze et le Chiré, son affluent, reconnut le Nyassa, et se mit à la recherche des sources du Nil. En 1871, Stanley le rejoignit sur les bords du lac Tanganyika. Il mourut à Ilala d'une dysenterie ; son corps, transporté en Angleterre, fut inhumé à Westminster. Ses efforts pour combattre la traite et pour moraliser les noirs le rangent au premier rang des bienfaiteurs de l'humanité. Son principal ouvrage a pour titre : *Relation de l'exploration du Zambèze et de ses affluents.*

**livingstonite** n. f. Sulfoantimoniure naturel de mercure.

**Livny,** v. de la Russie des Soviets. (gouv. d'Orel), sur la Sosna, affluent du Don ; 22.000 h. Manufactures de savon et de chandelles. Commerce de grains, de froment, de bétail et de cuirs.

**livon** n. m. Passage ouvert à l'écoulement des eaux en excès dans une digue destinée à maintenir le niveau d'un cours à une certaine hauteur.

**Livonie** [*ni*], province de l'ancien empire des tsars, sur la Baltique, qui comptait au début du xxe siècle près de 1.500.000 hab. (*Livoniens*), et avait *Riga* pour capitale. Détachée en 1918 de la Russie, à qui elle appartenait depuis 1721, elle a été partagée entre Esthonie et Lettonie.

**Livonie** (golfe de). V. Riga.

**livot** [*vo*] n. m. Nom vulgaire de la buse.

**Livourne,** v. d'Italie (Toscane) ; 108.000 h. (*Livourniens, Livournins* ou *Livournais*). Port sur la Méditerranée ; exportation d'huiles, chanvre, marbre. — La prov. a 139.700 h.

**livrable** adj. Qui peut, qui doit être livré : *marchandise immédiatement livrable.*

**Livrade** (sainte), vierge et martyre dans l'Agenais. Fête le 23 février.

**Livradois** [*doi*] (monts du), petit massif dépendant du plateau Central, dont il est un des prolongements septentrionaux ; 1.143 mètres d'altitude.

**livraison** [*vrè-zon*] n. f. Action de livrer à l'acquéreur une chose vendue : *la livraison constitue l'obligation du vendeur dans le contrat de vente. Libr.* Partie d'un ouvrage qu'on délivre aux souscripteurs au fur et à mesure de l'impression partielle qui s'en fait : *roman en cent livraisons.*

— Encycl. *Comm.* Le plus souvent, la livraison résulte d'un contrat : elle constitue, notamment, l'obligation du vendeur dans le contrat de vente.

Les livraisons des marchandises reçues des fournisseurs ou faites à des clients sont consignées sur un livre journal originaire, dit « de magasin », qui donne naissance à un compte général de magasin, tenu selon le principe de la permanence de l'inventaire.

— *Bours.* La livraison des titres résultant d'un rachat officiel doit être faite dans les vingt-quatre heures pour les titres au porteur. S'il s'agit de titres nominatifs, ces titres transférés doivent être livrés à l'agent de change acheteur, au plus tard avant la septième bourse qui suit celle du rachat. Les délais sont prolongés d'un jour quand il s'agit de livraison ou payement réclamés à l'agent de change par le donneur d'ordre. Les valeurs au porteur amortissables par voie de tirage au sort, négociées dans les cinq bourses qui précèdent le jour du tirage, ne sont livrables qu'après tirage. Les valeurs nominatives négociées dans les sept bourses qui précèdent le tirage ne sont transférables qu'après tirage. Les valeurs dont la possession comporterait soit un avantage particulier, soit une charge déterminée, et qui seraient négociées dans les cinq ou sept bourses qui précèdent la date annoncée comme devant être celle de la clôture de l'opération, ne sont livrables ou transférables qu'après cette date. L'agent de change doit, la veille du tirage au plus tard, adresser à l'acheteur soit les titres, soit leurs numéros.

**livrancier** [*si-é*] n. m. Celui qui livre une fourniture.

**livre** n. m. (lat. *libra*). Ancienne unité de poids, de valeur variable, dont le nom est encore donné abusivement au demi-kilogramme. Ancienne monnaie de compte, représentant la valeur d'une livre d'argent. Monnaie réelle dont la valeur a varié suivant les temps et les lieux, et qui a été remplacée par le franc. Nom donné souvent au franc, quand on parle de revenus : *avoir vingt mille livres de revenus. Livre sterling*, v. sterling. V. *tableaux des* monnaies.

— Encycl. La *libra*, unité de poids des Romains, resta en usage en France jusqu'à Charlemagne. Celui-ci adopta comme unité de poids pour tout son empire la livre en usage dans le commerce des métaux, et qui se divisait en deux marcs : elle s'appela *livre poids de marc* et valait approximativement 489 grammes. Lors de l'adoption en France du système métrique, on établit une livre de 500 grammes ou demi-kilogramme dite *livre métrique.*

La *livre monnaie* tire son nom de la livre poids à cause du rapport que les premières monnaies avaient avec le système des poids usités. *Franc* et *livre* devinrent synonymes, parce qu'à certaines époques (au xvie s.) l'unité de monnaie, le *franc*, valait vingt sous ou une livre. Charlemagne avait ordonné l'unité monétaire, mais cette réforme ne survécut guère à son règne ; les seigneurs féodaux altérèrent les monnaies à leur profit. La livre fut une monnaie de compte appelée *livre tournois* (de Tours), *livre parisis* (de Paris) ; chacune de ces livres valait vingt sous, mais le sou parisis valait quinze deniers tournois, alors que le sou tournois n'en valait que douze. A partir de 1667, la livre tournois demeura la seule monnaie de compte en France, jusqu'à l'établissement du système métrique.

**livre** n. m. (lat. *liber*). Feuilles imprimées et réunies en un volume relié ou broché. Ouvrage en prose ou en vers, de quelque étendue : *livre bien écrit. Fig.* Toute source d'instruction ou d'éducation. Objet qui instruit : *le grand livre de la nature.* Registre, journal sur lequel un commerçant inscrit ses opérations : *livres de comptes.* Division d'un ouvrage : *histoire en douze livres. Livres sacrés*, les Ecritures saintes. *Grand livre*, le plus grand des livres de commerce, où l'on établit tous les comptes particuliers. *Grand-livre*, v. à son ordre alph. *Livre d'or*, livre sur lequel étaient inscrits en lettres d'or les noms des familles nobles venitiennes. *Par extens.* Ouvrage où sont inscrits des noms héroïques ou des faits dont on veut perpétuer le souvenir. *Livre de bord*, registre des navires de commerce, sur lequel on inscrit les marchandises embarquées et le rôle des passagers. *Livre de loch*, journal de la timonerie. *Parler comme un livre*, parler facilement, doctement. *A livre ouvert* loc. adv., sans préparation, à la première lecture : *traduire à livre ouvert un auteur étranger.* Prov. : **Gardez-vous de l'homme qui ne connaît qu'un livre,** une personne qui a fait d'un seul livre l'objet de ses études n'envisage les choses qu'à un seul point de vue et reste irréductible dans son opinion. (V. timeo hominem unius libri). **Un gros livre est un grand mal,** un ouvrage volumineux est souvent ennuyeux. Allus. litt. **Le livre tuera l'édifice,** v. ceci tuera cela.

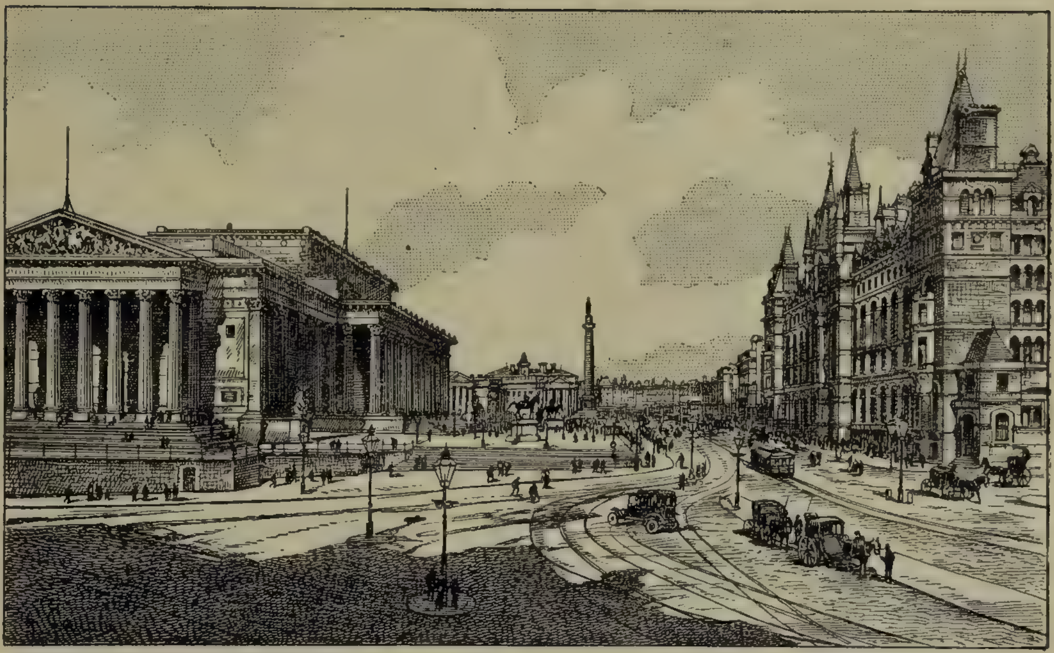

Liverpool : Saint George's Hall.

— Encycl. Les premiers imprimeurs eurent certainement l'intention de vendre les productions de leurs presses comme étant des manuscrits. Aussi cherchèrent-ils à en reproduire fidèlement l'aspect : enluminures, abréviations, ligatures, etc. Ce n'est que plus tard que les typographes donnèrent à leurs livres l'aspect que nous connaissons : titre, faux titre. Le premier livre contenant des illustrations mêlées au texte, illustrations obtenues par la taille en relief d'un dessin sur une planche de buis, parut à Rome en 1467. La gravure, d'abord grossière, atteignit vite une finesse absolument charmante quand parurent les *Emblèmes* (Lyon, 1566), avec des gravures sur cuivre. Ce procédé eut vite fait de se populariser avec des chefs-d'œuvre comme *les Plus beaux bastiments de France*, de Du Cerceau et sous l'impulsion de libraires comme Plantin, qui employaient les meilleurs graveurs du temps. L'illustration, transformée au xviie siècle sous l'influence de l'imagerie religieuse et de la passion architecturale, orna au xviiie siècle les beaux livres de la Régence, l'édition des fermiers généraux des *Contes de La Fontaine.*

La Révolution interrompit les progrès du livre, et d'autre part les inventions mécaniques firent du livre à bon marché la règle, du livre de luxe l'exception. Le mouvement romantique provoqua la publication d'ouvrages illustrés par des artistes de mérite, et qui sont encore très recherchés par les bibliophiles. Les premiers livres étaient de grand format, mais, dès la fin du xve siècle, on trouve de petits in-4o et des in-8o. Aujourd'hui, l'illustration est la caractéristique du livre, et les procédés mécaniques qui permettent de reproduire directement la photographie ont favorisé cette évolution.

— *Dr. Livres de commerce.* Tout commerçant est tenu, lors même qu'il ne sait pas écrire, d'avoir trois sortes de livres : 1o un *livre-journal ;* 2o un livre de *copie de lettres ;* 3o un *livre des inventaires.*

Avant d'en faire aucun usage, le commerçant doit les faire coter, parafer et viser, soit par un des juges des tribunaux de commerce, soit par le maire ou l'adjoint. Le journal et le livre des inventaires doivent être parafés et visés une fois par année. Tous ces livres doivent être tenus par ordre de dates, sans blancs ni lacunes, ni transports en marge. La formalité du visa n'est pas obligatoire pour le copie de lettres, la comparaison entre l'original et la copie suffisant à établir l'authenticité. Les commerçants sont tenus de conserver ces livres pendant dix ans, qui commencent à courir de la date de la dernière écriture qui y est portée.

Le commerçant qui n'a pas tenu ou qui a tenu irrégulièrement ses livres s'expose à perdre ses procès, par l'impossibilité où il peut se trouver de justifier ses demandes ou ses exceptions ; en cas de faillite ou de liquidation judiciaire, il peut être déclaré banqueroutier simple, et puni correctionnellement.

Les livres de commerce constituent des documents que les tribunaux ont la faculté d'admettre *comme preuve.*

Ils font foi contre le commerçant et peuvent servir de preuve entre deux commerçants pour faits de commerce, mais non au profit d'un commerçant contre un non-commerçant, sauf au juge à déférer le serment supplétoire.

Le tribunal peut ordonner la *représentation* des livres ou même la *communication ;* dans le second cas, le commerçant se dessaisit de ses livres aux mains des intéressés.

**Livre jaune,** nom donné en France aux recueils des documents diplomatiques distribués au Parlement. — Dans les autres pays, les recueils analogues portent le nom de : en Belgique, *Livre gris ;* en Angleterre, *Livre bleu ;* en Italie, *Livre vert* ; en Serbie, *Livre bleu ;* en Russie, *Livre orange* ; en Autriche, *Livre rouge ;* en Allemagne, *Livre blanc.* — Le nom de ces livres vient de la couleur de leur couverture.

**Livre rouge,** registre secret des pensions et allocations secrètes accordées par Louis XVI à ses favoris et protégés. Il se composait de trois gros volumes reliés en maroquin *rouge*, et fut retrouvé, après les événements du 10-Août, dans un cabinet secret du château de Versailles. Il fut publié en partie par ordre de la Convention.

**Livre de la Jungle** (*le*). V. jungle.

**Livres sapientiaux,** libres de la Bible, spécialement destinés à l'instruction morale des hommes : *la Sagesse, les Proverbes, l'Ecclésiaste* et *l'Ecclésiastique.*

**Livres sibyllins.** V. sibyllins.

**Livré,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 24 kil. de Rennes ; 1.650 h. Fer.

**livrée** [*vré*] n. f. (de *livrer*). Habits distinctifs que portent les domestiques d'une grande maison. Classe des domestiques. Nom donné anciennement à certains rôles de valet. *Prendre la livrée*, se faire laquais. *Fig.* Marques extérieures et caractéristiques : *la livrée de la misère. Véner.* Pelage, plumage de certains animaux.

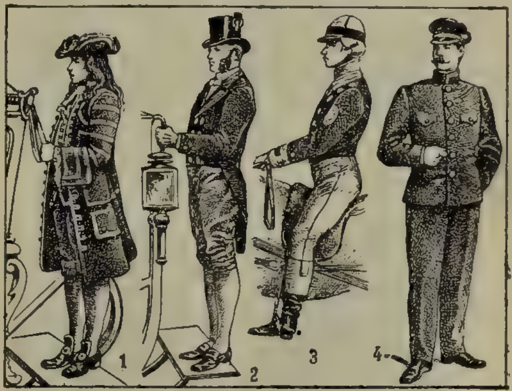

Livrées : 1. Du xviie siècle ; 2. De valet de pied ; 3. De postillon ; 4. D'automobiliste.

**livrer** [*vré*] v. a. (du lat. *liberare*, délivrer). Mettre une chose en la possession de quelqu'un suivant des conventions faites : *livrer une commande.* Engager : *livrer bataille.* Abandonner : *livrer une ville au pillage.* Remettre par trahison : *livrer une place à l'ennemi.* Mettre en la puissance de : *livrer un coupable à la justice.* Laisser échapper : *livrer ses secrets. Absol.* Au billard, laisser des coups faciles à son adversaire. **Se livrer** v. pr. S'adonner, se consacrer : *se livrer à la joie, à l'étude.*

**livresque** [*vrès-ke*] adj. Qui concerne les livres (plus que la réalité) : *l'érudition livresque est insuffisante.*

**livret** [*vré*] n. m. (de *livre*). Petit livre : *un livret de quarante pages.* Livre que les autorités légales délivraient autrefois aux ouvriers et aux domestiques. Ouvrage dramatique (opéra, opéra-comique, opérette, etc.), destiné à être mis en musique. *Scribe a écrit de nombreux livrets.* Catalogue explicatif des objets qui composent une collection. Ensemble de treize cartes données à chacun des pontes, à la bassette et au pharaon. Petit livre destiné à recevoir l'or en feuilles. Pli du feuillet, partie de l'estomac des ruminants. *Livret de caisse d'épargne*, donné à tout déposant, et sur lequel sont inscrites toutes les sommes qu'il verse ou retire successivement. *Livret de famille*, livret remis, lors de la célébration d'un mariage, aux deux époux, et destiné à recevoir, par extrait, les actes de l'état civil intéressant la future famille. *Livret matricule*, livret militaire tenu par les chefs de corps ou de services et sur lequel on inscrit les états de service du titulaire, ses punitions, etc. *Livret individuel*, livret militaire qui porte les indications analogues (sans les punitions), et dont chaque homme reste détenteur. *Livret de solde*, carnet établissant, avec la qualité d'un officier, les droits à la solde et aux indemnités de son grade. *Livret scolaire*, carnet en usage dans les établissements d'instruction et sur lequel sont mentionnées les notes et places de chaque élève.

— Encycl. *Dr. Livret de famille.* Ce livret doit être remis par l'officier de l'état civil aux conjoints, lors de la célébration du mariage ; il est destiné à recevoir par extrait les énonciations principales des actes de l'état civil intéressant chaque famille. Il doit être représenté toutes les fois qu'il y a lieu de faire dresser un acte de naissance ou de décès.

Les livrets constituent en quelque sorte un troisième dépôt des actes de l'état civil confié à la garde des intéressés.

*Livret d'ouvrier.* Avant 1890, la loi imposait à une certaine catégorie de travailleurs (notamment aux ouvriers attachés à un établissement industriel) la possession d'un petit livre, dit *livret d'ouvrier*, que leur délivraient les maires ou le préfet de police. Le titulaire était tenu, toutes les fois qu'il changeait d'établissement, d'y faire inscrire sa sortie et son entrée par l'ancien et par le nouveau patron. Depuis 1890, ces dispositions ont été abrogées et les engagements entre employés et patrons sont soumis au droit commun. Un droit spécial reste consacré : celui, de la part de l'employé, d'exiger du patron un certificat contenant la date de son entrée, celle de sa sortie et l'espèce de travail auquel il a été occupé.

— *Enseign. Livret scolaire.* Outre la mention des notes et places de compositions, le livret scolaire contient des appréciations sur les aptitudes de l'élève. La tenue du livret scolaire est obligatoire dans les établissements d'enseignement secondaire et il est présenté aux examinateurs du baccalauréat.

— *Milit. Livret militaire.* On distingue le livret matricule et le livret individuel.

Le livret matricule de l'*homme de troupe* est ouvert par le commandant du bureau de recrutement, lequel y inscrit l'état civil de l'homme, son signalement, le titre auquel il sert, puis les dates où il devra passer dans les différentes catégories de l'armée, etc. Le livret est ensuite tenu à jour par les commandants de compagnie, d'escadron ou de batterie. On y inscrit les punitions infligées au titulaire et leurs motifs, les mutations diverses, promotions successives, campagnes, actions d'éclat, blessures, etc. Les livrets matricules restent aux mains des commandants d'unités auxquelles l'homme est successivement affecté. Ils doivent être emportés en campagne et tenus comme en temps de paix.

Tout homme de troupe est pourvu, aussitôt après son incorporation, d'un *livret individuel*, dont il doit rester détenteur en permanence, même après avoir quitté le service actif. Sur ce livret doivent être reproduites toutes les indications qui sont plus tard inscrites sur le livret matricule : mutations, promotions, récompenses, décorations, actions d'éclat, blessures, etc., à l'exception des punitions et des condamnations qui peuvent être infligées au titulaire. Enfin, on y inscrit les mesures de l'homme afin que, le cas échéant, il puisse être promptement habillé. Le livret individuel contient, en outre, un fascicule de mobilisation, qui indique au titulaire ses obligations en cas de rappel de la classe. Le détenteur doit faire viser son livret par la gendarmerie chaque fois qu'il change de domicile ou de résidence, ou qu'il va se fixer à l'étranger. Pour les officiers, il existe également un livret matricule qui reste entre les mains du chef de corps ; en même temps sont tenus à jour des feuillets spéciaux (feuillet du personnel) sur lesquels sont portées des indications diverses (mutations, notes, etc.)

Un livret matricule est établi également pour les chevaux de l'armée, et l'on y inscrit le nom de l'animal, son signalement détaillé, ses mutations et affectations successives.

**livret-police** n. m. Petit livre contenant une police d'assurance. Pl. des *livrets-police*.

**livreur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Employé de commerce qui porte chez l'acheteur la marchandise vendue : *garçon livreur.* N. f. Voiture pour livrer les marchandises aux clients : *livreuse automobile.*

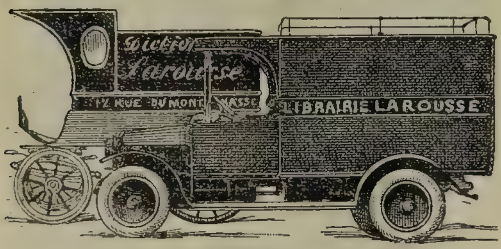

Livreuses.

**livrier** [*vri-é*] n. m. Par dénigr. Faiseur de livres, mauvais écrivain. Adj. Qui appartient aux mauvais écrivains : *un style livrier.*

**Livron,** comm. de la Drôme, arr. et à 18 kil. de Valence, près de la Drôme ; 4.320 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins, soie.

**Livry,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 42 kil. de Pontoise, près du canal de l'Ourcq ; 6.670 h. Ch. de f. N. Constructions mécaniques, forges. L'abbaye de Livry a été illustrée par les nombreux séjours qu'y fit M^me^ de Sévigné.

**Livry,** comm. de la Nièvre, arr. et à 24 kil. de Nevers ; 1.450 h. Vins.

**lixe** [*lik-se*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores comprenant des charançons allongés qui vivent à l'intérieur des tiges fistuleuses. (On en connaît plusieurs centaines d'espèces, répandues sur tout le globe.)

**lixiviateuse** [*lik-si, eu-ze*] n. f. (du lat. *lixivium*, lessive). Machine à lessiver.

**lixiviation** [*lik-si-vi-a-si-on*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.) Lavage des cendres pour en extraire les parties solubles.

— Encycl. *Chim.* L'épuisement se pratique en forçant le dissolvant à filtrer à travers une couche plus ou moins épaisse de corps à attaquer ; les appareils de lixiviation généralement employés sont combinés de façon à récupérer par distillation et condensation les dissolvants et à permettre l'épuisement des masses importantes par de faibles quantités de réactifs ; c'est ainsi qu'on extrait les parfums, les alcaloïdes et autres principes contenus dans les substances organiques.

**lixiviel, elle** [*lik-si-vi-èl, è-le*] adj. Obtenu par lixiviation. (Peu us.)

**lixivier** [*lik-si-vi-é*] v. a. Soumettre à la lixiviation.

**Lizard** [*zar*] (cap), à l'extrémité sud-ouest de l'Angleterre, dont c'est le point le plus méridional.

**lizarde** n. f. Toile fabriquée au Caire.

**lizarique** [*ri-ke*] adj. Se dit d'un acide qui se trouve dans l'extrait de la racine de garance ou alizari.

**Lizy-sur-Ourcq,** ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 16 kil. de Meaux ; 310 h. Ch. de f. E. Carrières, métallurgie, sucrerie, filatures. — Le cant. a 24 comm,. et 10.780 h.

**LL. AA.** Abréviation de *Leurs Altesses.*

**Llandudno,** v. du Royaume-Uni (pays de Galles, comté de Carnarvon) ; 10.500 h.

**Llanelly,** v. d'Angleterre (pays de Galles, comté de Carmarthen), sur l'Usk ; 39.000 h. Métallurgie.

**llaneros** [*ll* mll., *a-né-ross*] n. m. pl. (de *llano*). Race métisse d'Indiens et d'Espagnols qui vit dans les plaines de la Colombie, etc., où elle se livre à la chasse des bœufs et des chevaux sauvages.

**llano** [*ll* mll.] n. m. (de l'esp. *llana*, plaine). Nom donné aux grandes plaines à végétation herbeuse de l'Amérique du Sud, particulièrement en Colombie, au Venezuela, dans la Bolivie et l'Argentine. Pl. des *llanos* [*noss*].

**Llano Estacado,** plateau aride du sud des Etats-Unis, sur le haut plateau mexicain, dans les Etats du Nouveau-Mexique et du Texas.

**Llanquihue,** province du Chili méridional, peuplée de 125.000 h. Ch.-l. *Puerto Montt.*

**LL. EE.** Abréviation de *Leurs Eminences.*

**Llivia,** village et enclave de territoire espagnol dans le département français des Pyrénées-Orientales, arrondissement de Prades (Cerdagne), à 4 kil. de la frontière : 12 kil. car. ; 500 h.

**LL. MM.** Abréviation de *Leurs Majestés.*

**Llobrégat,** fleuve côtier du nord-est de l'Espagne (prov. de Barcelone) ; il arrose Gironella, et se jette dans la Méditerranée, près de Barcelone : cours 150 kil.

**Llorente** [*li-o-ran-te*] (Juan Antonio), né à Rincon del Sotto, m. à Madrid (1756-1823) ; secrétaire général de l'Inquisition et auteur d'une célèbre *Histoire critique de l'Inquisition en Espagne*, qui le fit mettre en interdit.

**lloyd** [*lo-id*] n. m. (du n. d'homme). Nom adopté par diverses compagnies maritimes ou d'assurance.

— Encycl. Edward *Lloyd* était le nom du propriétaire d'un estaminet de Londres, où se réunissaient au XVIII^e^ siècle les armateurs, courtiers et assureurs de la Cité. Lloyd notait, à l'usage de ses clients, les mouvements de tous les bateaux. A partir de 1696, il publia le *Lloyd's News*, puis le *Lloyd's List*, qui devint le centre de l'activité des assureurs maritimes. Ceux-ci, s'étant constitués en société en 1727, donnèrent à cette société le nom de *Lloyd*, appliqué depuis aux associations maritimes analogues.

**Lloyd George** (David). V. George.

**Llwynypia,** district minier du Royaume-Uni, (pays de Galles, comté de Glamorgan), peuplé de 19.000 h. Mines de houille.

**Lô** (saint) [en lat. *Laudus*], évêque de Coutances au VI^e^ siècle. Fête le 22 septembre.

**load** [*lôd*] n. m. (m. angl.). En Angleterre, mesure de volume pour le bois, valant cinquante pieds cubes. Mesure de volume pour le minerai, valant un yard cube.

**loam** n. m. *Géol.* Syn. de lœss.

**Loanda.** *Géogr.* V. Saint-Paul-de-Loanda.

**Loango,** pays de l'Afrique équatoriale, sur la côte de l'océan Atlantique, au nord du Congo, partagé depuis la conférence de Berlin de 1885 entre l'État indépendant du Congo (depuis Congo belge), la Belgique et la France.

**loasa** [*a-za*] n. m. Genre de loasacées.

— Encycl. Les loasa sont des plantes herbacées grimpantes, à poils vésicants, et remarquables par la beauté de leurs fleurs. Le *loasa orangé*, du Chili et du Pérou, est cultivé pour ses fleurs rouge-orangé.

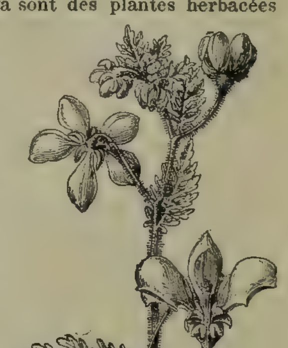

Loasa.

**loasacées** [*za-sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales inferovariées, comprenant des plantes herbacées et volubiles de l'Amérique tropicale. S. une *loasacée.*

**lob** n. m. (m. angl.) Au tennis, coup qui envoie la balle très haut verticalement par-dessus le filet. Syn. chandelle.

**lobaire** [*bè-re*] adj. Divisé en lobes.

**Lobatchevsky** (Nicolas Ivanovich), mathématicien russe, né à Nijni-Novgorod, m. à Kazani (1793-1856). Il eut l'idée d'une géométrie non-euclidienne.

**Lobau** [*bo*] (île), grande île du Danube, au-dessous de Vienne, célèbre par le passage des troupes françaises en 1809.

**Lobau** [*bô*] (Georges Mouton, comte **de**), maréchal de France, né à Phalsbourg, m. à Paris (1770-1838) ; il se signala à la journée d'Essling, dans l'île de Lobau, et fut fait comte de Lobau par Napoléon. Il se distingua également à Waterloo, où il fut fait prisonnier. Louis-Philippe le nomma général en chef de la garde nationale de Paris. Sa bravoure faisait dire : « C'est un lion sous la peau d'un mouton ». Il mourut pair de France.

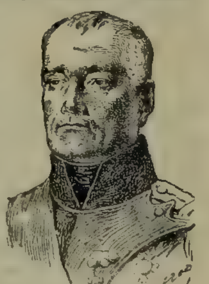

Lobau.

**Lobbes,** comm. de la Belgique (Hainaut, arr. de Thuin), sur la Sambre ; 3.140 h. Carrières, clouteries.

**lobe** n. m. (gr. *lobos*). *Anat.* Partie arrondie et saillante d'un organe quelconque : *les lobes du cerveau, du poumon. Le lobe de l'oreille*, partie molle et arrondie, à laquelle on attache les boucles d'oreilles. V. oreille. *Bot.* Division profonde et généralement arrondie des organes foliacés ou floraux. ***Archit.*** Partie de cercle employée comme ornement dans la confection des rosaces et arcs en forme de rosaces.

— Encycl. *Anat.* Les différents organes du corps sont souvent divisés en plusieurs portions par des sillons plus ou moins profonds. C'est ainsi que l'on distingue deux lobes au poumon gauche, trois lobes au poumon droit. Le foie a un lobe gauche, un lobe droit et, dans sa partie médiane, le lobe carré et le lobe de Spiegel ; enfin, le cerveau présente aussi des lobes, divisés eux-mêmes en lobules.

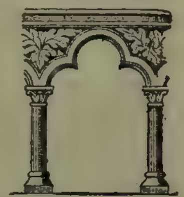

Arceau à trois lobes.

**lobé, e** adj. Divisé en plusieurs lobes : *feuille lobée.*

**Lobeck** (Christian-Auguste), philologue allemand, né à Naumbourg, m. à Kœnigsberg (1781-1860), auteur de *Aglaophamus*, ouvrage sur les mystères et l'orphisme.

**lobéliacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones gamopétales inférovariées. S. une *lobéliacée.*

**lobélie** [*lî*] n. f. Genre de lobéliacées à suc laiteux, âcre, vénéneux. (On les cultive comme ornementales).

— Encycl. Les lobélies sont des plantes herbacées, à fleurs bleues, blanches ou violettes, réunies en grappes. On en connaît plus de deux cents espèces, des régions tempérées et chaudes du globe. Les plus connues sont la *lobélie brûlante*, à fleurs bleues, qui croît dans les lieux humides de France, la *lobélie cardinale*, à fleurs écarlates, la *lobélie laurentia*, à fleurs bleues, etc. La *lobelia inflata* est employée en médecine contre la dyspnée et notamment contre l'asthme et la coqueluche.

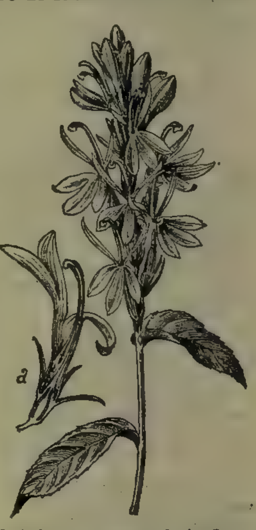

Lobélie : *a*, coupe de la fleur.

**lobéline** n. f. *Chim.* Base retirée d'une variété de lobélie (*lobelia inflata*) et employé en thérapeutique contre l'asthme et la bronchite.

**Lobineau** [*nô*] (Guy-Alexis, dom), savant bénédictin de Saint-Maur, né à Rennes, m. à Saint-Jacut (1666 1727), auteur d'une belle *Histoire de Bretagne*, et continuateur de l'*Histoire de la Ville de Paris* par dom Félibien.

**lobiole** n. f. *Bot.* Organe de certains lichens, qui ressemble à un petit lobe.

**Lobkowitz,** ancienne famille de Bohême, qui compte plusieurs généraux célèbres, particulièrement au XVII^e^ siècle.

**Lob-Nor,** lac de l'Asie centrale, dans le Turkestan chinois ; 2.000 kil. carr. ; à 790 m. d'alt.

**loboramphe** [*ran-fe*] n. m. Genre d'oiseaux dentirostres, comprenant des paradisiers de la Nouvelle-Guinée.

**Lobre** (Maurice), peintre français, né à Bordeaux en 1862. A peint surtout des intérieurs XVIII^e^ siècle.

**lobulaire** [*lè-re*] ou **lobulée, e** adj. Qui a la forme d'un lobule : *organe lobulaire.*

**lobule** n. m. Petit lobe : *les lobules du foie.*

**lobulé, e** adj. Qui a des lobules.

**lobuleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Qui est divisé en lobules : *corps lobuleux.*

**local, e, aux** adj. (lat. *localis ;* de *locus*, lieu). Qui est particulier à un lieu : *les Etats colonisateurs doivent respecter les coutumes locales des indigènes. Méd.* Qui a pour siège une partie du corps : *maladie locale. Couleur locale*, v. couleur. N. m. Lieu, emplacement, chambre : *un local aéré ; des locaux insalubres.*

**localement** [*man*] adv. D'une manière locale.

**localisable** adj. Qui peut être localisé.

**localisateur, trice** [*za*] adj. Qui localise.

**localisation** [*za-si-on*] n. f. Action de localiser, d'être localisé : *la localisation des facultés dans le cerveau est tout à fait imparfaite.*

— Encycl. *Phil.* La localisation est l'acte par lequel nous rapportons à une cause extérieure nos états internes, particulièrement nos sensations. C'est la dernière des opérations constitutives de la perception. La localisation s'effectue au moyen du toucher explorateur ; elle est d'ailleurs sujette à des erreurs. Ainsi les amputés croient encore souffrir des membres qu'ils n'ont plus.

**localiser** [*zé*] v. a. (de *local*). Fixer ou limiter dans un lieu déterminé : *localiser un incendie, une épidémie.* Déterminer la place de. **Se localiser** v. pr. Être localisé.

**localisme** [*lis-me*] n. m. Etat de ce qui est local.

**localité** n. f. Lieu quelconque, eu égard à ce qu'il peut avoir de particulier : *les coutumes diffèrent suivant les localités.*

**locanda** n. f. Maison garnie ou auberge en Italie.

**locanique** adj. V. lokanique.

**locar** n. m. Nom vulgaire du froment monocoque, appelé aussi *petite épeautre.*

**Locarno,** comm. de Suisse (cant. du Tessin), ch.-l. de district, à l'extrémité du lac Majeur et dans une situation très pittoresque ; 7.500 h. Séjour d'été. Eglise de la Madonna del Sasso, avec des fresques de Luini.

**locataire** [*tè-re*] n. Qui prend à loyer une terre, une maison, un appartement.

**Locatelli** (Pietro), violoniste italien, né à Bergame, m. à Amsterdam (1693-1764).

**locateur, trice** n. Propriétaire qui donne à bail.

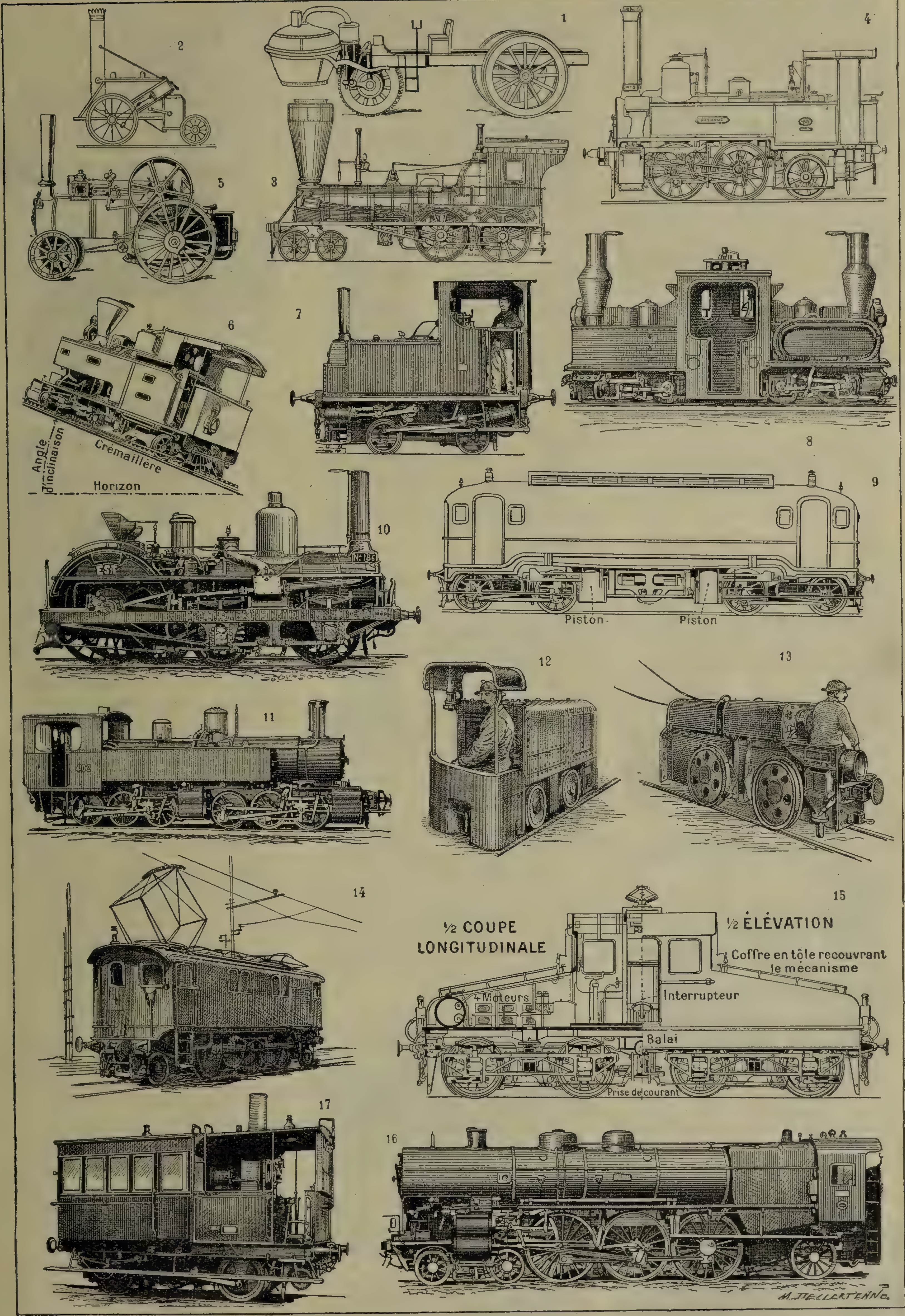
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
Angle d'inclinaison
Crémaillère
Horizon
Piston
Piston
EST
Nº 186
402
½ COUPE LONGITUDINALE
½ ÉLÉVATION
Coffre en tôle recouvrant le mécanisme
4 Moteurs
Interrupteur
Balai
Prise de courant

**Locomotive** : 1. Machine de Cugnot ; 2. De Stephenson (la « Fusée ») ; 3. Ancienne machine américaine ; 4. Compound à 4 roues couplées ; 5. Routière ; 6. A crémaillère ; 7. De manutention ; 8. Militaire, double ; 9. A air comprimé ; 10. Crampton ; 11. Système Mallet (locomotive-tender compound) ; 12. De mine, à benzol (système Weitz) ; 13. De mine, électrique (système Siemens) ; 14. Electrique (ch. de f. du Lœtschberg) ; 15. Automotrice électrique (ch. de f. Orléans) ; 16. Compound, à boggies pour grands express ; 17. Voiture postale automobile à vapeur (Nord).

**locatif, ive** adj. Qui concerne le locataire ou la location. *Réparations locatives*, celles qui sont à la charge du locataire. *Valeur locative*, revenu que peut rapporter un immeuble donné en location.

**locatif, ive** adj. (de *locus*, lieu). *Gramm.* Relatif au lieu. N. m. Cas qui, dans certaines langues, exprime le lieu : *le locatif existe en sanscrit, en zend, en lithuanien, et il en subsiste des traces en grec* (oikoi) *et en latin* (domi).

**location** [*si-on*] n. f. (lat. *locatio;* de *locare*, louer). Action de donner ou de prendre à louage : *location d'un logement, d'une loge de théâtre.* Prix du loyer : *location fort chère.* Bureau où l'on loue les places de théâtre. V. BAIL.

**locatis** [*ti*] n. m. *Fam.* Cheval, voiture de louage. Maison garnie ; chambre meublée qu'on loue.

**loc. cit.** *Abrév.* V. LOCO CITATO.

**locelle** [*sè-le*] n. f. *Bot.* Cavité de chacune des loges de l'anthère, dans les orchidées.

**loch** [*lok*] n. m. (angl. *log*). Instrument servant à mesurer la vitesse d'un navire : *ligne de loch ; filer le loch.*

— ENCYCL. Le loch le plus commun se compose d'un *bateau de loch* en forme de triangle sphérique équilatéral lesté à deux de ses angles et retenu par trois cordes en patte d'oie réunies elles-mêmes à la *ligne de loch*, que l'on enroule sur un touret. Cette ligne de loch porte différents signes, notamment des divisions appelées *nœuds*. La distance entre deux nœuds est le 120e d'un mille marin : donc autant de nœuds en 30 secondes, autant de milles marins à l'heure. Il suffit donc, après avoir jeté le loch, qui forme immédiatement résistance dans l'eau, de mesurer pendant 30 secondes, comptées au sablier, la quantité de ligne de loch qui se dévide, pour reconnaître la vitesse du navire. Il existe d'ailleurs un certain nombre de *lochs* automatiques plus ou moins perfectionnés.

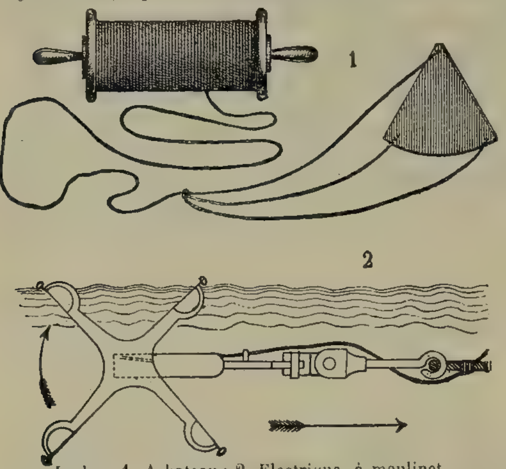

Lochs : 1. A bateau ; 2. Electrique, à moulinet.

**loch** [*lok*] n. m. Mot écossais désignant soit les lacs de montagnes, soit certains bras de mer, soit des golfes profonds et étroits.

**lochage** n. m. (de *locher*). Opération du raffinage du sucre, qui consiste à secouer les pains dans les formes pour hâter l'égouttage.

**loche** n. f. *Ichtyol.* Petit poisson de rivière. *Moll.* Nom vulgaire de la petite limace grise : *les crapauds détruisent les loches.*

— ENCYCL. *Ichtyol.* La loche est un poisson malacoptérygien à corps allongé, et dont la bouche est ornée de six à dix barbillons. Trois espèces habitent l'Europe : la *loche franche* (*cobitis barbatula*), communément appelée *barbotte*, *moutelle*, *dormille*, *chatte ;* elle atteint 10 à 15 centimètres et vit dans les petits cours d'eau ; sa chair est très estimée ; puis la *loche de rivière* ou *épineuse*, et la *loche d'étang*, dont la chair est moins prisée. Ces poissons se prennent rarement à la ligne ; mais on peut les capturer dans les ruisseaux en soulevant les pierres qui leur servent de refuges.

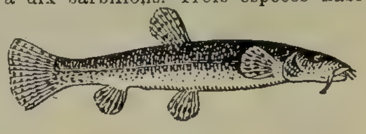

Loche.

**locher** [*ché*] v. n. (orig. germ.). Branler, en parlant d'un fer à cheval. V. a. Secouer : *locher un arbre, une forme à sucre.* (Peu us.)

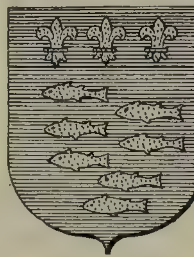

Armes de Loches.

**Loches** [*che*], ch.-l. d'arr. (Indre-et-Loire), près de l'Indre ; ch. de f. Et. ; à 37 kil. de Tours ; 5.350 h. (*Lochois*). Ville pittoresque. Château célèbre, qui fut un des plus importants du moyen âge ; donjon où fut enfermé et où mourut Ludovic le More. En 1249, il devint une résidence royale. C'est là que séjournèrent Charles VII et Agnès Sorel, Louis XI, Louis XII, Henri III et Charles IX. Distillerie, filature. Patrie d'Alfred de Vigny. — L'arr. a 6 cant., 68 comm., 62.120 h. ; le cant. a 18 comm., et 16.960 h.

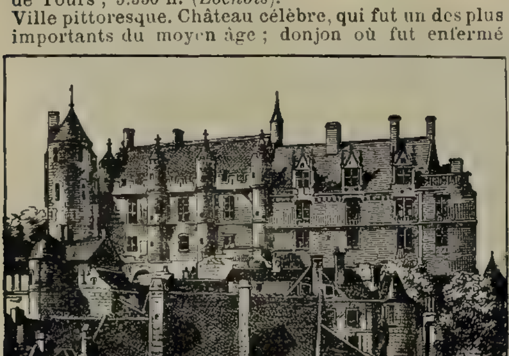

Château de Loches.

**Loches** (*paix de*) ou *de Beaulieu*, signée en 1576. Par ce traité, Henri III accordait certains avantages au parti calviniste.

**Loché-sur-Indrois,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 18 kil. de Loches ; 1.280 h. Scieries.

**lochet** [*chè*] n. m. Bêche étroite de mineur.

**lochial, e, aux** adj. Qui a rapport aux lochies.

**lochies** [*chî*] n. f. pl. (gr. *locheia*). Liquide rosé sanguinolent, qui s'écoule des organes génitaux de la femme après l'accouchement, et dont l'odeur devient fétide dès qu'il y a une infection puerpérale.

**Lochner** ou **Lothner** (Stephan), peintre allemand de l'école de Cologne, originaire des environs de Constance, m. à Cologne en 1451, auteur du magnifique rétable en triptyque dans la cathédrale de cette ville.

**lochomètre** [*ko*] n. m. (de *loch*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument servant à mesurer le chemin parcouru en mer.

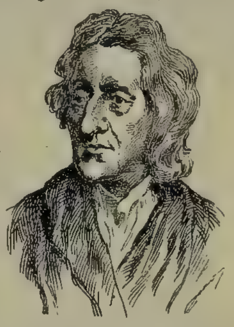

Locke.

**Locke** (John), philosophe anglais, né à Wrington, m. à Oates (1632-1704) ; auteur de l'*Essai sur l'entendement humain*, que Leibniz discute dans ses *Nouveaux Essais.* Il rejetait les idées innées pour placer la source de nos connaissances dans l'expérience, dans la sensation, mais avec l'aide de la réflexion. Il est partisan de la morale de l'intérêt. Il défendit, en face de Hobbes, le libéralisme et la tolérance.

**Lockhart** (Sir William-Stephen-Alexandre), général anglais, né dans le comté de Lanark (1841-1900). Il se distingua aux Indes de 1858 à 1866, en Abyssinie (1867) et surtout en Afghanistan (1878).

**lockhartie** [*lo-kar-tî*] n. f. Genre d'orchidées odontoglossées, comprenant une vingtaine d'espèces du Brésil, dont une, la *lockhartie lunifère*, est cultivée dans les serres d'Europe.

**lockiste** [*lo-kis-te*] n. et adj. Partisan du système de Locke.

**lock-out** [*lo-ka-out'*] n. m. (en angl. : *action de fermer la porte sur quelqu'un*). Coalition de patrons qui, pour amener à composition leurs ouvriers les menaçant de grève, ferment leurs ateliers.

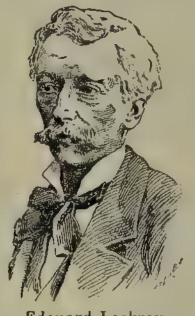

Edouard Lockroy.

**Lockroy** (Joseph-Philippe SIMON, dit), auteur dramatique et comédien français, né à Turin, m. à Paris (1803-1891). Il a écrit notamment le livret des *Dragons de Villars.* — Son fils, *Edouard* SIMON, dit **Lockroy**, journaliste, homme politique, né et m. à Paris (1838-1913), a été à plusieurs reprises ministre du commerce, de l'instruction publique et de la marine.

**Lockyer** (Sir Joseph Norman), astronome anglais, né à Rugby, m. à Sidmouth (1836-1920) : auteur d'une méthode d'observation des protubérances solaires ; a découvert la présence de l'hélium dans le soleil.

**Locle (Le),** v. de Suisse (cant. de Neuchâtel), près de la frontière française ; 14.000 h. (*Loclois*). Horlogerie.

**Locmalo,** comm. du Morbihan, arr. et à 19 kil. de Pontivy ; 1.360 h.

**locman** n. m. (holl. *lotman*). *Mar.* Syn. de LAMANEUR.

**Locmaria,** comm. du Morbihan, arr. et à 76 kil. de Lorient, dans l'île de Belle-Ile ; 1.640 h.

**Loc-Maria-Plouzané,** comm. du Finistère, arr. et à 12 kil. de Brest, près de l'Océan ; 1.360 h.

**Locmariaquer** [*kèr*], comm. du Morbihan, arr. et à 60 kil. de Lorient, sur le golfe du Morbihan : 1.650 h. Monuments mégalithiques (*table des Marchands, table des Fées*, etc.). Bains de mer. Plage de sable.

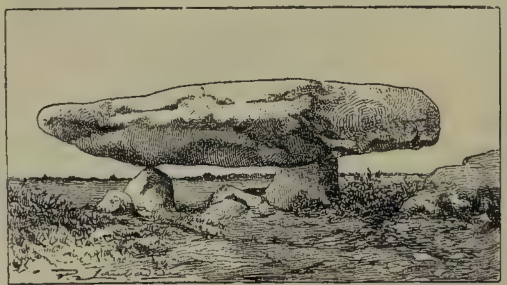

Dolmen, dit « Table des Marchands », à Locmariaquer.

**Locminé,** ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 23 kil. de Pontivy ; 2.330 h. Fer, cuirs. — Le cant. a 8 comm., et 15.930 h.

**loco** n. m. Mot ital. signif. *lieu*, employé dans la musique pour indiquer le retour à l'exécution des notes comme elles sont écrites, après qu'on les a exécutées à une autre octave.

**loco** n. m. Terme commercial, employé sur la place de Paris pour dire que la marchandise est prise en fabrique, tous frais de transport, droits divers, etc., étant en plus et au compte de l'acheteur. (Usité aussi en Allemagne.)

**Locoal-Mendon,** comm. du Morbihan, arr. et à 32 kil. de Lorient, près de la baie d'Etel ; 2.240 h. Etangs.

**locobatteuse** [*ba-teu-ze*] n. f. Batteuse montée sur une locomobile.

**loco citato** (en abrégé *loc. cit.*), mots latins employés dans les livres, etc., qui signifient : *à l'endroit cité précédemment.*

**loco dolenti,** mots lat. (signif. : *A l'endroit douloureux.* Mots qui s'emploient en médecine : *on appliquera le topique loco dolenti.*

**locomobile** adj. (du lat. *locus*, lieu, et *mobilis*, mobile). Qui peut se mouvoir pour changer de place. N. f. Machine à vapeur montée sur roues et mobile : *les locomobiles servent souvent à actionner les batteuses.*

— ENCYCL. Les locomobiles s'utilisent avec avantage pour les travaux agricoles, industriels ou publics. Dans le premier cas, elles sectionnent les batteuses, moissonneuses, charrues, etc. ; dans le second, elles servent aux épuisements et élévations d'eau, à l'extraction des minerais, aux forges, moulins, etc.

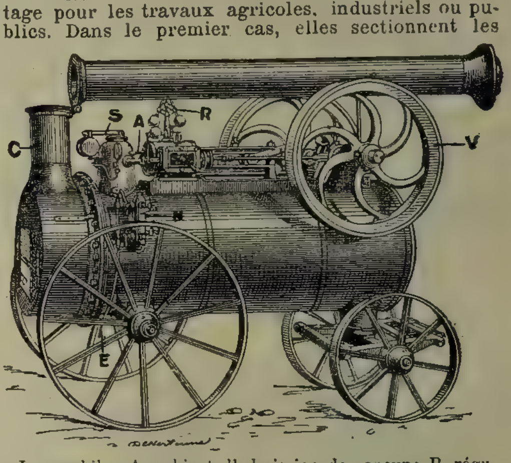

Locomobile : A, robinet d'admission de vapeur ; R, régulateur à boules ; S, soupape de sûreté ; N, niveau d'eau ; C, cheminée ; E, prise d'eau ; V, volant.

Il existe de nombreux types de locomobiles comprenant généralement une chaudière tubulaire, à foyer rond ou carré ; sur la chaudière sont disposés le cylindre à vapeur et le volant.

La locomobile, qu'il ne faut pas confondre avec la locomotive routière, n'est pas automobile ; elle est montée sur quatre roues en fer et pourvue de brancards de façon à pouvoir être déplacée par un attelage. On tend de plus en plus à lui substituer le tracteur automobile.

**locomobilité** n. f. (de *locomobile*). Propriété de pouvoir se déplacer, se mouvoir. (Peu us.)

**locomoteur, trice** adj. (du lat. *locus*, lieu, et *motor*, moteur). Qui opère la locomotion : *muscles locomoteurs.*

**locomotif, ive** adj. Qui a rapport à la locomotion : *les lésions de la moelle épinière s'accompagnent souvent de troubles locomotifs.*

**locomotile** adj. Qui permet de se mouvoir.

**locomotilité** n. f. (de *locomotile*). Faculté de se mouvoir.

**locomotion** [*si-on*] n. f. (du lat. *locus*, lieu, et *motus*, mû). Action de se transporter d'un lieu dans un autre : *la locomotion rapide est devenue un besoin dans les sociétés modernes.*

**locomotive** n. f. Machine à vapeur ou électrique, ou à air comprimé, etc., montée sur roues, et qui est destinée à remorquer un convoi de voitures (wagons) sur un chemin de fer : *Stephenson construisit la première locomotive pratique. Locomotive routière*, celle qui se meut sur une route et sans rails.

— ENCYCL. *Ch. de f.* Si l'idée d'appliquer la vapeur à la traction est due à un Anglais, D. Robisson (1759), le premier chariot à vapeur fut réalisé par un français, Cugnot (1769). Après un temps d'arrêt, la question fut à nouveau étudiée. Successivement Evans à Philadelphie (1800), Trewithik et Vivian en Angleterre inventèrent des voitures à vapeur. Ces derniers adoptèrent pour leurs véhicules les rails ou chemins de rails en bois ou en métal, en usage depuis longtemps dans les mines anglaises. La première machine fonctionnant avec avantage fut construite par G. Stephenson (1811), puis, en 1829, le Français Marc Séguin crée de toutes pièces la chaudière tubulaire. Depuis cette époque des progrès incessants ont porté la locomotive à un très haut degré de perfection.

*Locomotive à vapeur.* La majeure partie des trains sont encore munis de locomotives à vapeur. Celles-ci sont de divers types : à voyageurs, à marchandises, mixtes, selon que l'on recherche la vitesse ou la puissance, les locomotives-tenders, les locomotives pour fortes rampes, etc. Dans chacun de ces types, la disposition et le nombre des roues motrices et des roues porteuses indiquent rapidement le modèle de machine. Par exemple 4-6-2 signifie une machine à 6 roues motrices avec bogie de 4 roues porteuses à l'avant et deux roues à l'arrière. On désigne aussi parfois les locomotives par les noms anglais des principaux types : *Atlantic*, *Pacific*, *Consolidation*, etc.

Une locomotive est toujours à haute pression (15 à 16 atmosphères) et à détente fixe. Son poids varie avec la puissance de traction à produire pour déterminer une adhérence au rail. Elle se compose de trois parties essentielles : 1° *la chaudière* ou *appareil de vaporisation*, comprenant le foyer brûlant du bois, du charbon ou du mazout, les tubes, la boîte de fumée, le surchauffeur pour sécher et chauffer la vapeur, la cheminée, les appareils de sûreté (sifflet d'alarme, manomètres, avertisseurs divers), le tuyau de prise de vapeur, le dôme et les trous d'homme ; 2° *l'appareil moteur* ou *mécanique*, constitué par les cylindres et leurs pistons, les bielles et les coulisses, les roues motrices ; 3° *le chassis* sur les roues porteuses, celles-ci montées souvent sur un essieu mobile lié à deux roues (*bissel*) ou, pour les machines rapides, monté sur un chariot à 4 roues (*bogie*).

Une locomotive moderne développe une puissance de 1.500 à 2.000 chevaux et permet facilement d'atteindre la vitesse permise sur nos réseaux de 120 kilomètres à l'heure. Les machines les plus réputées du P.-L.-M. du type Pacific (4-6-2) font 1.800 chevaux. Longues de 14 mètres, elles pèsent vides 82.560 kil. et 91.200 en ordre de marche. De tels engins brûlent 2 tonnes de charbon à l'heure et usent en même temps 7.000 litres d'eau. En Amérique, on construit des machines encore plus importantes pesant jusqu'à 260 tonnes, capables de remorquer des trains de 3.000 tonnes.

*Locomotive électrique.* La locomotion à vapeur présente divers inconvénients. Outre la fumée, les dangers d'incendie, la nécessité d'emporter un approvisionnement important (100 tonnes de tender, eau et combustible), elle a un puissance limitée, ce qui est un grave obstacle à l'accroissement du poids du train et à l'emploi des lignes à fortes rampes. Au contraire, la traction électrique, qui permet avec une meilleure utilisation du combustible, d'obtenir des puissances trois fois plus élevées, n'a pas ces inconvénients. Aussi tend-elle à se substituer au premier mode de traction. Pour des contrées, comme la France, riches en chutes d'eau, génératrices d'énergie électrique, l'électrification des réseaux de chemins de fer est une conséquence logique de notre pénurie de combustible. Enfin la locomotive électrique a l'avantage de faciliter l'exploitation des tunnels dans les meilleures conditions hygiéniques. On peut reprocher à l'électricité le coût élevé de l'installation, et surtout le danger en cas de guerre d'avoir des usines génératriees dont la seule destruction arrêterait tout transit.

La locomotive électrique est formée d'un châssis portant un groupe de moteurs recevant le courant par un conducteur en relation avec les usines. On atteint avec ces machines des puissances de 3 à 5.000 chevaux, 7.000 même. Une telle locomotive peut remorquer à la vitesse de 100 kilomètres à l'heure, sur une pente de 20 m/m par mètre, une charge de 850 tonnes. Dans les mines, la traction animale disparaît aujourd'hui devant les petites locomotives électriques, pour la remorque des wagonnets, dans les galeries.

Outre ces deux catégories de locomotives, divers agents propulsifs ont été proposés et employés : *vapeur surchauffée*, *air comprimé*, *moteurs à combustion* et *à explosions*. Ces derniers moteurs, installés sur un chassis, se répandent de plus en plus, notamment pour les puissances réduites des locomotives de manœuvre. On les désigne sous le nom de *locotracteurs*.

**locomotivité** n. f. Faculté de locomotion.

**Locon,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 6 kil. de Béthune, près de la Lawe ; 1.330 h. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

**locotracteur** n. m. (de *locomotive* et de *tracteur*). Nom donné aux petites locomotives de manœuvre (dans les gares, les chantiers, les mines, etc.), qui sont généralement actionnés par un moteur à explosion.

**Locport,** v. des Etats-Unis d'Amérique (New-York), capitale du comté de Nicaragua ; 18.000 h.

**Locquirec,** comm. du Finistère, arr. et à 12 kil. de Morlaix, sur une petite presqu'île. Bains de mer (plage de sable fin) ; 970 h.

**Locre,** village de Belgique (Flandre-Occidentale), au pied du mont Rouge (monts de Flandre) ; 846 h. Combats acharnés au cours de l'offensive allemande de 1918 ; pris par les Allemands le 29 avril, et repris deux fois par les Français le 30. Les abords de Locre, complètement ruiné, ont été dégagés pendant la poussée vers la position Hindenburg, dès le 31 août suivant.

**Locres,** v. de l'Italie ancienne (Grande-Grèce), sur la côte sud-est du Brutium, fondée par une colonie originaire de la Locride.

**Locride,** contrée de la Grèce ancienne, séparée par la Phocide en deux parties : la *Locride orientale*, sur la mer Egée, la *Locride occidentale*, sur le golfe de Corinthe. (Hab. *Locriens.*)

**Locrien, enne** [*kri-in, è-ne*], habitant ou originaire de Locres ou de la Locride : *les Locriens.* Adjectiv. : *antiquité locrienne.* N. m. Dialecte parlé dans la Locride. Adj. et n. *Mus.* Nom donné à un mode de l'ancienne musique grecque. Nom d'un mode ecclésiastique.

**Loctudy,** comm. du Finistère, arr. et à 24 kil. de Quimper, sur l'anse de Bénodet ; 2.720 h. Petit port ; bains de mer. Eglise du XIIe siècle.

**loculaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *loculus*, petit endroit). *Bot.* Qui est partagé en plusieurs loges. Qui est renfermé dans des alvéoles : *fruit loculaire.*

**locule** n. f. *Hist. nat.* Petite loge.

**loculé, e** adj. *Bot.* Divisé à l'intérieur en plusieurs locules ou petites loges : *ovaire loculé.*

**loculeux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. *Bot.* Qui est creux et divisé en plusieurs locules ou petites loges.

**loculicide** adj. (du lat. *loculus*, petite loge, et *cædere*, couper). *Bot.* Se dit d'une déhiscence dans laquelle la capsule s'ouvre suivant la ligne médiane ; de la capsule elle-même qui s'ouvre ainsi.

**Locunolé,** comm. du Finistère, arr. et à 11 kil. de Quimperlé, sur l'Ellé ; 1.340 h. Miel.

**locustaires** [*kus-tè-re*] n. m. pl. S'emploie parfois comme synonyme de LOCUSTIDÉS.

**locuste** [*kus-te*] n. f. Nom vulgaire de certaines sauterelles.

**Locuste,** fameuse empoisonneuse romaine, instrument d'Agrippine contre Claude, et de Néron contre Britannicus. Galba la fit mettre à mort en 68.

**Locuste et Néron,** tableaux de Sylvestre (musée du Luxembourg, Paris, 1876). La célèbre empoisonneuse et son complice comptent les convulsions d'un esclave sur lequel ils ont essayé le poison destiné à Britannicus (v. p. 69) ; tableau de Sigalon (Nîmes, 1824).

**locustelle** [*kus-tè-le*] n. f. Genre de passereaux dont le chant rappelle les stridulations des cigales.

**locustidés** [*kus-ti-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères comprenant les sauterelles, criquets, etc. : *les pattes postérieures des locustidés sont propres au saut.* S. un *locustidé.*

**locution** [*si-on*] n. f. (lat. *locutio ;* de *loqui*, parler). Expression, façon de parler : *locution vicieuse.* Réunion de mots invariables, qui équivaut à un seul mot : *locution adverbiale, conjonctive.*

**Lodelinsart,** v. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 9.500 h. Charbonnages, métallurgie.

**loden** [*dèn*] n. m. Lainage épais et feutré, que l'on fabrique surtout dans le Tyrol, en Suisse, en Alsace, et qui sert à confectionner des vêtements de voyage (manteaux, pèlerines, guètres).

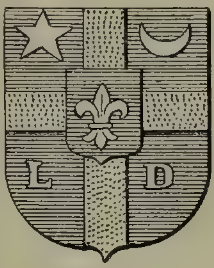
Armes de Lodève.

**Lodève,** ch.-l. d'arr. (Hérault), sur la Lergues, affl. de l'Hérault ; ch. de f. M. ; à 47 kil. de Montpellier ; 7.670 h. (*Lodévois* ou *Lutévains*). Draps, fonderies, mégisseries. Patrie du cardinal de Fleury. — L'arr. a 5 cant., 73 comm., 49.450 h. ; le cant. a 16 comm., et 11.850 h.

**Lodi,** v. d'Italie (prov. de Milan), sur l'Adda ; 17.300 h. (*Lodesans*). Cordages, toiles, majoliques. Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens de Beaulieu, les 9 et 10 mai 1796. C'est à Lodi que Bonaparte fut, pour la premiere fois, appelé *le Petit Caporal.*

**lodier** ou **loudier** [*di-é*] n. m. *Archéol.* Couverture de lit du genre des couettes, faite de bourre piquée entre deux toiles.

**lodoïcée** [*sé*] n. f. Genre de palmiers.

— ENCYCL. La *lodoïcée des Seychelles* ou *cocotier des Maldives* est la seule espèce connue. C'est un grand arbre, qui peut atteindre 30 mètres de haut. Le fruit est un drupe, qui met une année à mûrir et pèse alors entre 10 et 12 kilogrammes. Avant la maturité, le noyau renferme un albumen laiteux agréable à boire ; plus tard cet albumen encore comestible devient gélatineux ; à la maturité, il est coriace et dur. La lodoïcée a été naturalisée dans l'Inde et l'île Maurice.

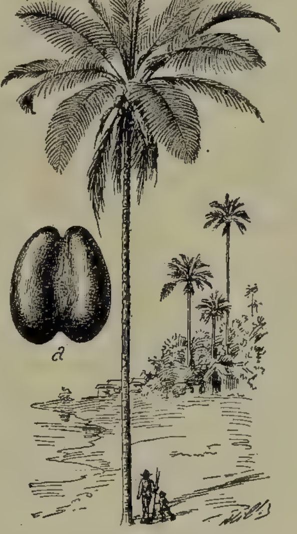

Lodoïcées des Seychelles : *a*, fruit.

**lods** [*lô*] n. m. pl. (du bas lat. *laudes*, promesses). *Lods et ventes*, droit de mutation dû au seigneur qui autorisait l'aliénation d'un fief ou d'une censive.

**Lodz,** v. de Pologne (gouv. de Piotrkow), sur la Lodka ; 424.000 h. Centre des industries textiles de la Pologne, et un des principaux centres manufacturiers du monde pour les étoffes de coton, toiles, laines, soieries. Prise sur les Russes par les Allemands de Mackensen le 5 décembre 1914, après une longue bataille commencée le 13 novembre, Lodz, naguère à la Russie, est aujourd'hui la seconde ville de la Pologne.

**Loeb** (Jacques), physiologiste américain, né à Mayen (Prusse), m. aux îles Bermudes (1859-1924) ; auteur de travaux sur les tropismes animaux, la physiologie comparée, etc.

**Lœbau,** v. de Saxe (cercle de Dresde) ; 12.000 h. Machines, forges, filatures.

**Loèche** ou **Loèche-la-Ville,** comm. de Suisse (c. du Valais), sur la rive dr. du Rhône ; 1.200 h. Viticulture, agriculture ; élève de bétail. (On écrit aussi LOUÈCHE.)

**Loèche-les-Bains** ou **Louèche-les-Bains,** comm. de Suisse (cant. du Valais), dans la vallée de la Dala, au pied du col de la Gemmi, à 15 kil. de Loèche-la-Ville ; 700 h. Station thermale.

**Lœffler** (BACILLE DE), agent pathogène de la diphtérie, découvert par Klebs, étudié et décrit par le bactériologiste allemand Frédéric Lœffler (1852-1915) : *le bacille de Lœffler se présente sous forme de petits bâtonnets de dimensions variables.*

**Loenhout,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 1.910 h.

**Lœnnrot** (Elias), écrivain finlandais, né à Karis-Lojo, m. à Sammati (1802-1884). Il a réuni les chants qui composent le *Kalevala.*

**lœss** [*leuss*] n. m. (m. allem.). *Géol.* Limon fin, sans stratification ni fossile : *le lœss chinois est d'origine éolienne.*

— ENCYCL. Le lœss est essentiellement un dépôt de vallées et de flancs de coteaux. C'est en général un limon argilo-sableux, souvent très fertile ; en France, il constitue le *limon des plateaux* de la Picardie et de la Beauce. En Belgique, dans la vallée du Rhin, en Chine surtout, il atteint un très grand développement. Son origine a été très discutée. Après l'avoir envisagé tantôt comme un limon de crue, tantôt comme un dépôt glaciaire, tantôt comme un produit autochtone de désagrégation superficielle des roches, on est généralement d'accord aujourd'hui pour lui attribuer une origine éolienne, avec altération par l'action fluviatile. C'est une accumalation de poussières résultant de la désagrégation de roches diverses et transportées par le vent souvent à de grandes distances, sur les terrains désertiques des périodes interglaciaires.

**Lœtschberg** (CHEMIN DE FER DU), voie ferrée qui unit Spiez, sur le lac de Thoune, à la ligne du Simplon, dans la vallée du Rhône et qui traverse la partie occidentale de l'Oberland par un tunnel de 13.700 mètres.

**Loève-Veimars** (François-Adolphe, baron), littérateur et historien, né et m. à Paris (1801-1854) ; auteur du recueil de contes *Nepenthès*, et de traductions de Hoffmann.

**Lœwenhjelm** (Charles-Gustave NORDBERG, comte **de**), homme d'Etat suédois, né à Stœms, m. à Stockholm (1701-1768). Il fut un des chefs du parti des Bonnets.

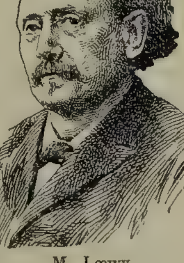
M. Lœwy.

**Lœwy** [*lé-vi*] (Maurice), astronome français, né à Vienne (Autriche), m. à Paris (1833-1907) ; auteur de travaux remarquables sur la photosphère du soleil. Membre de l'Académie des sciences (1873).

**lof** n. m. (orig. scand.) Côté d'un navire qui se trouve frappé par le vent. *Aller au lof*, se rapprocher du vent. *Virer lof pour lof*, virer vent arrière. *Lofs d'une basse voile*, points inférieurs de ses voiles.

**lofer** [*fé*] v. n. (de *lof*). Gouverner au plus près du vent.

**Lofoden** [*dèn*] ou **Lofoten** [*tèn*] (ÎLES), archipel dépendant de la Norvège, sur la côte ouest de cette contrée, et dans lequel se trouve le fameux gouffre du Maëlstrom. Pêche de la morue ; 45.000 h. Chasse à l'eider.

**log.,** abréviation du mot *logarithme.*

**logaédique** adj. (du gr. *logos*, prose, et *aoidê*, chant). *Antiq.* Se dit d'un système de versification caractérisé par le mélange du dactyle et du trochée.

**loganétine** n. f. V. LOGANINE.

**loganiacées** [*sé*] n. f. pl. *Bot.* Famille de dicotylédones gamopétales superovariées, souvent vénéneuses, comme le strychnos. S. un *loganiacée.*

**loganie** [*nî*] n. f. Genre de *loganiacées* d'Australie.

**loganine** n. f. Glucoside extrait des fruits du vomiquier et qui se dédouble par hydrolyse en loganétine et glucose.

**Logansport,** v. des Etats-Unis (Indiana), ch.-l. du comté de Cass ; 21.000 h.

**logarithmancie** ou **logarithmomancie** [*sî*] n. f. Méthode cabalistique de divination basée sur les nombres.

**logarithme** n. m. (du gr. *logos*, rapport, et *arithmos*, nombre). Nombre pris dans une progression arithmétique et correspondant par son rang à un nombre pris dans une progression géométrique : *table des logarithmes.*

— ENCYCL. Les logarithmes sont définis à l'aide de deux progressions, l'une arithmétique, l'autre géométrique, satisfaisant à certaines conditions simples. Il existe une infinité de systèmes de logarithmes ; dans la pratique, on se sert des logarithmes dits *vulgaires* ou décimaux, définis à l'aide des deux progressions suivantes :

$$\begin{array}{cccccccccc} \ldots & \frac{1}{10^n} & \ldots & \frac{1}{10^2} & \frac{1}{10} & 1 & 10^1 & 10^2 & \ldots & 10^n & \ldots \\ \ldots & -n & \ldots & -2 & -1 & 0 & 1 & 2 & \ldots & n & \ldots \end{array}$$

On peut insérer entre les termes de chaque progression autant de moyens que l'on veut, de sorte que, étant donné un nombre quelconque, ou bien il fera partie de la progression géométrique, ou bien il sera compris entre deux termes de cette même progression, qui seront eux-mêmes aussi rapprochés que l'on voudra ; le logarithme de ce nombre sera le terme correspondant de la progression arithmétique, ou il sera compris entre deux termes de cette même progression aussi rapprochées que l'on voudra. On peut donc le calculer avec une approximation aussi grande que l'on veut. Les logarithmes des différents nombres sont consignés dans des *tables.* L'usage de ces tables permet d'abréger les calculs en remplaçant, par exemple, les multiplications par des additions. L'invention des logarithmes est due à l'Ecossais Jean Neper, qui publia cette découverte en 1614.

**logarithmique** adj. Qui a rapport aux logarithmes : *calcul logarithmique.*

**logarithmotechnie** [*tèk-nî*] n. f. Art de dresser des tables de logarithmes.

**logarithmotechnique** [*tèk-ni-ke*] adj. Qui a rapport à la logarithmotechnie.

**loge** n. m. (germ. *laubja*). Petite hutte ; cabane de bûcheron, de garde forestier. Logement de portier : *loge de concierge.* Cabanon pour les fous. Baraque foraine. Sorte de petits cabinets rangés au pourtour d'une salle de spectacle. Galerie extérieure, élevée au-dessus du sol et formée de colonnes supportant des plates-bandes appareillées ou des arcades : *les loges du Vatican.* (Syn. LOGGIA.) Réunion de francs-maçons sous un président : *la loge est présidée par un vénérable.* Le lieu où ils s'assemblent. A l'école des beaux-arts, cabinet où chaque concurrent est enfermé et travaille seul à l'ouvrage proposé pour le concours : *entrer, monter en loge pour le prix de Rome.* Cabane pour les bêtes féroces, les chiens. Comptoir européen en Asie, en Afrique. (Vx.) Emplacement qu'occupent les soufflets d'orgue. *Bot.* Chacune des cavités que contient à sa maturité une anthère, un ovaire, un péricarpe, etc.

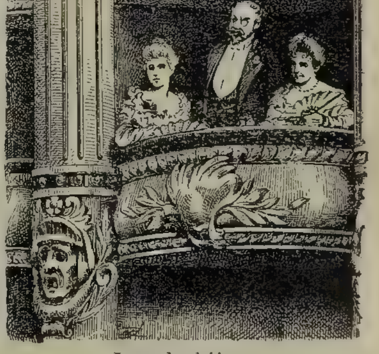
Loge de théâtre.

**Loge** (ou *Loggia*) **des Lanzi,** célèbre portique ou tribune de Florence, voisine du Palais Vieux, commencée en 1376. Il abrite des chefs-d'œuvre de sculpture de Jean de Bologne, B. Cellini, Donatello.

**Loges** (*les*), célèbre série de 52 fresques exécutées par Raphaël à la demande de Léon X, dans une galerie du Vatican (1514). Les plus remarquables de ces tableaux représentent : *Dieu débrouillant le chaos, Dieu créant la terre, Dieu créant la lumière, Dieu créant les animaux, la Tentation d'Eve. la Sortie du paradis terrestre, la Construction de l'arche, le Déluge, les Amours d'Isaac et de Rébecca, Jacob et Rachel, la Chasteté de Joseph, le Triomphe de David, la Construction du temple de Salomon, l'Adoration des mages, le Baptême de Jésus-Christ, la Cène.*

**logeable** [*ja-ble*] adj. Où l'on peut loger commodément : *maison peu logeable.*

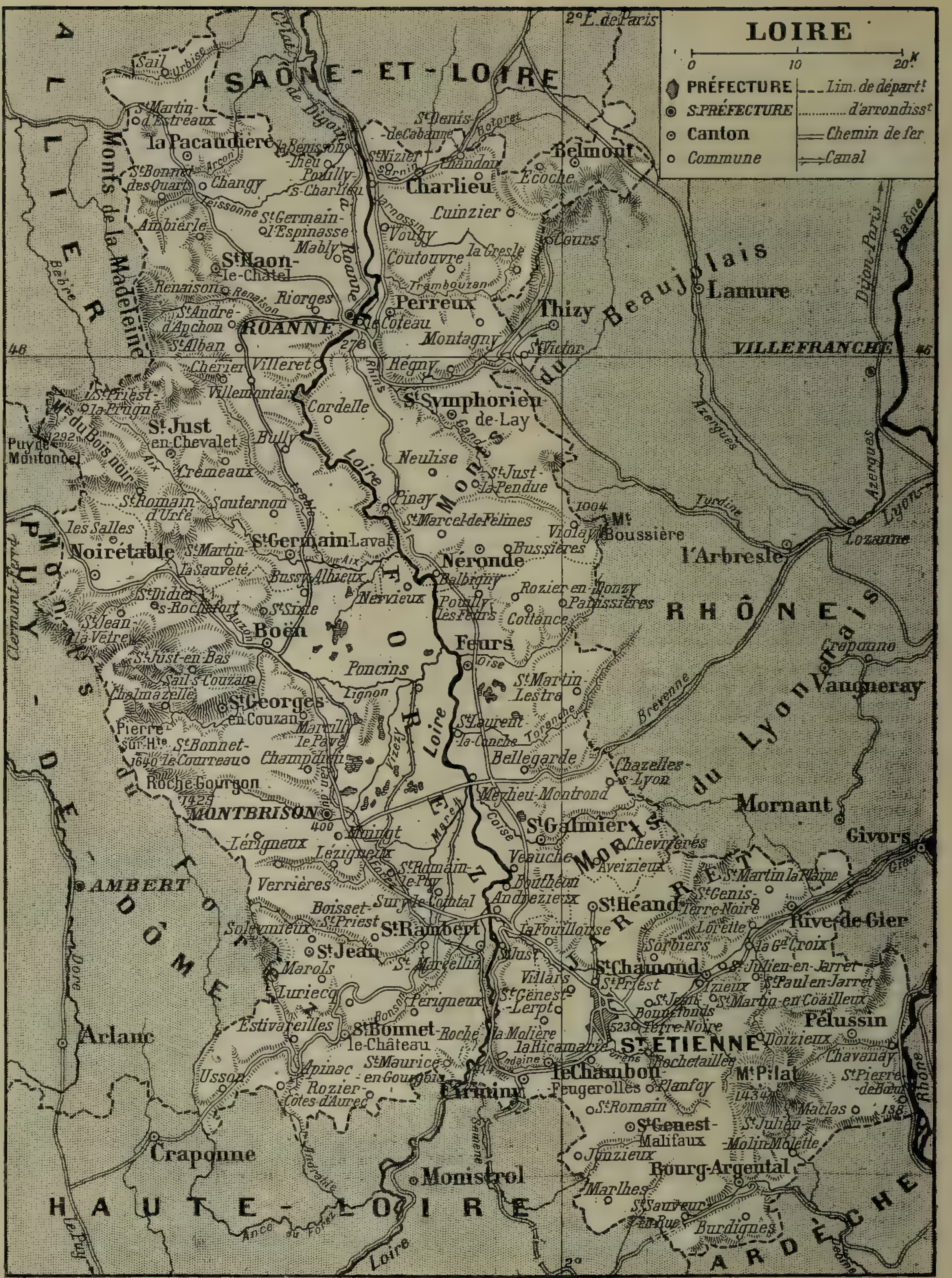

**logement** [*man*] n. m. Lieu où l'on demeure habituellement. Partie de maison plus modeste qu'un appartement. *Logement garni* ou *meublé*, logement qu'on loue avec son ameublement. Gîte d'un soldat en marche : *billet de logement.* Groupe de militaires qui, dans les troupes en marche, précède une colonne pour faire préparer les locaux où elle logera. Retranchement que, dans l'attaque des places, l'assaillant forme sur un ouvrage dont il s'est emparé, afin de s'y maintenir. *Mar.* Chambre de bord. Récipient dans lequel on embarque la marchandise destinée à être expédiée.

— Encycl. *Milit.* Tous les hommes de troupe ont droit au logement dans toutes les positions qui leur donnent droit à la solde de présence. Pendant les grandes manœuvres ou en cas de mobilisation, ils n'ont droit qu'au *cantonnement* si les circonstances l'imposent.

Les sous-officiers et chefs ouvriers mariés qui ne sont pas logés dans les bâtiments militaires ont droit à une indemnité de 15 francs par mois. Pour les officiers, la règle est, au contraire, qu'ils se logent à leurs frais.

Le droit au logement en nature n'appartient qu'aux commandants de corps d'armée et aux gouverneurs militaires, à l'intérieur et en temps de paix.

Le groupe de militaires appelé *logement*, qui, dans les routes, précède les troupes en marche, comprend, dans les troupes à pied, les adjudants de bataillon, les fourriers et caporaux fourriers, quelques soldats par compagnie, le tout sous les ordres du capitaine de la compagnie de jour. Dans les troupes à cheval, le logement a pour chef l'adjudant-major, et se compose des fourriers et des hommes de corvée. Le rôle de l'officier de logement consiste à se rendre d'abord chez le commandant d'armes s'il s'agit d'une ville de garnison, pour le prévenir de l'heure probable de l'arrivée de la colonne, puis à la mairie, pour s'assurer que le logement de la colonne est préparé conformément aux règles. Enfin, il reconnaît les denrées destinées à la troupe et fait vérifier par les fourriers de chaque compagnie la qualité et la convenance des logements affectés à leur unité.

— *Hyg. Logements insalubres.* V. santé *publique.*

**loger** [*jé*] v. n. (de *loge.* — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il logea, nous logeons.*) Habiter habituellement : *loger en garni.* Prendre un logement provisoire : *aller loger à l'hôtel. Loger à la belle étoile*, passer la nuit dehors. V. a. Donner un logement, permanent ou passager : *loger le soldat chez l'habitant. Par ext.* Caser, placer : *ne savoir où loger ses livres.* Introduire, faire pénétrer : *loger une balle dans la cible. Absolum.* Offrir des logements pour de l'argent : *loger à pied et à cheval. Vin logé*, vin en fût. **Se loger** v. pr. S'établir pour habiter.

**Loges** (**Les**), comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 30 kil. du Havre ; 1.370 h. Ch. de f. Et.

**Loges** (**Les**), une des succursales de la maison de la Légion d'honneur de Saint-Denis, située au centre de la forêt de Saint-Germain-en-Laye.

**Loges-Marchis** (**Les**), comm. de la Manche, arr. et à 19 kil. de Mortain ; 1.330 h. Ch. de f. Et.

**logette** [*jè-te*] n. f. Petite loge. Petite cellule. *Bot.* Petite loge d'une anthère de synanthérée.

**logeur, euse** [*eu-ze*] n. Qui tient des chambres garnies.

**loggia** n. f. (m. ital.). *Archit.* V. loge.

**loghouse** [*logh'-ha-ouz*] n. m. (angl. *log*, bûche, et *house*, maison). Cabane en écorce d'arbre, sans fenêtre, que se construisaient les colons dans les Etats-Unis.

**logicien, enne** [*si-in, è-ne*] n. Personne qui connaît la logique ou s'occupe de logique : *Stuart Mill fut un logicien de valeur.* Qui raisonne avec méthode : *un impitoyable logicien.*

**logique** n. f. (gr. *logikê* ; de *logos*, raison). Science qui apprend à raisonner juste : *Aristote a formulé les principes de la logique.* Ouvrage qui enseigne cette science : *la logique d'Aristote.* Disposition à raisonner juste : *logique naturelle.* Raisonnement, méthode : *cet ouvrage manque de logique. Fig.* Manière particulière de raisonner : *la logique des passions.*

— Encycl. *Philos.* La logique ou science du raisonnement étudie les procédés et les conditions de la pensée correcte et de la connaissance exacte. C'est à la fois une science et un art. L'étude des éléments essentiels du raisonnement et de ses formes constitue la *logique formelle* ; l'emploi de ces formes dans les diverses sciences, constitue la *logique appliquée* ou *méthodologie.* Les principaux logiciens sont Aristote, Bacon, Arnauld et Nicole, Condillac, Hegel, Stuart Mill.

**logique** adj. Conforme aux règles de la logique.

**Logique,** ouvrage d'Aristote. V. Organon.

**Logique de Port-Royal** ou *Art de penser*, ouvrage célèbre, composé par Arnauld et Nicole (1662). Il se divise en quatre parties : la 1re traite des idées ; la 2e du jugement et de la proposition ; la 3e du raisonnement et de ses règles ; la 4e de la méthode. C'est un commentaire solide et une apologie de cette maxime de l'évidence à laquelle Descartes ramenait toute certitude.

**Logique** de Condillac, traité ingénieux et substantiel sur l'art de raisonner. L'auteur y défend le sensualisme et le nominalisme, qui en est une nécessaire conséquence. Il ramène l'art de raisonner à une langue bien faite. Le style en est d'une merveilleuse clarté (1780).

**Logique,** ouvrage de Hegel (1812-1816), qui, malgré son titre, est moins une logique qu'une œuvre purement métaphysique.

**Logique déductive et inductive** (*Système de*), par Stuart Mill (1843) ; savant exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique. C'est un des premiers ouvrages où la théorie philosophique de l'induction ait été essayée.

**logiquement** [*ke-man*] adv. Conformément à la logique : *raisonner logiquement.*

**logis** [*ji*] n. m. (de *loger*). Maison, habitation, logement habituel : *orner son logis.* Logement qu'on occupe en passant, hôtellerie. *Corps de logis*, l'une des principales parties d'un bâtiment. *La folle du logis*, l'imagination.

**logiste** [*jis-te*] n. Artiste admis à entrer en loge, à l'Ecole des beaux-arts, pour prendre part à un concours, particulièrement pour le prix de Rome.

**logistique** [*jis-ti-ke*] adj. *Math.* Logarithmique. (Vx.) Se dit des logarithmes dans lesquels le nombre 3.600 a pour logarithme 0 : *logarithmes logistiques.* N. f. Ancien nom de la partie de l'algèbre qui traite des quatre règles. Logique symbolique dont les principes sont ceux de la logique formelle, et qui emprunte à l'algèbre sa méthode et son symbolisme.

**logographe** n. m. (du gr. *logos*, discours, et *graphein*, écrire). Chez les Grecs, prosateur. Historien des premiers temps de la Grèce : *Hérodote est le plus grand des logographes.* Rhéteur écrivant des plaidoyers pour d'autres : *Lysias fut surtout un logographe.* Qui pratique la logographie.

**logographie** [*fi*] n. f. (de *logographe*). Moyen d'écrire aussi vite que la parole, à l'aide de scribes qui écrivent à tour de rôle.

**logographique** adj. Relatif à la logographie.

**logogriphe** n. m. (du gr. *logos*, discours, et *griphos*, filet). Sorte d'énigme, consistant en un mot dont les lettres, diversement combinées, forment d'autres mots, qu'il faut également deviner. En voici un exemple : *je brille avec six pieds ; avec cinq je te couvre.* (Le mot est *étoile ;* en retranchant le premier pied, c'est-à-dire la première lettre, on trouve *toile*). *Fig.* Chose, discours inintelligible.

**logogripher** [*fé*] v. a. Ecrire illisiblement. Exprimer en termes obscurs.

**logogriphique** adj. Qui tient du logogriphe.

**logomachie** [*chi*] n. f. (du gr. *logos*, discours, et *machè*, combat). Dispute de mots : *les discussions scolastiques tournaient souvent en pure logomachies.*

**logomachique** adj. Qui appartient à la logomachie. (Peu us.)

**Logone,** fl. de l'Afrique centrale, affluent du Chari ; cours 9.000 kil. Il reçoit la Tenna, et sert d'émissaire aux marais de Toubouri.

**Logonna-Daoulas,** comm. du Finistère, arr. et à 26 kil. de Brest ; 2.180 h.

**logorrhée** [*gho-ré*] n. f. (du gr. *logos*, discours, et *rhéo*, je coule). Besoin morbide de parler.

**logos** [*ghoss*] n. m. (m. grec). Dans la philosophie de Platon, Dieu en tant que source des idées. Chez les néo-platoniciens, un des aspects de la Divinité. Dans la théologie chrétienne, le Verbe de Dieu, seconde personne de la Trinité.

**logotachygraphe** [*ta-ki*] n. m. S'est dit pour sténographe.

**logotachygraphie** n. f. Syn. anc. de sténographie.

**logothète** n. m. (gr. *logothetês*). Contrôleur des comptes, à la cour de Constantinople.

**Logroño,** v. d'Espagne, ch.-l. de la prov. de Logroño, sur l'Ebre ; 19.000 h. Commerce de vins. Les Français s'en emparèrent en 1823. — La prov. a 187.000 h.

**loguer** [*ghé*] v. a. Frotter à l'intérieur, avec un linge mouillé, les formes à sucre.

**loguette** [*ghè-te*] n. f. Allonge que l'on ajoute à un câble, pour le tirage des bateaux.

**Loguivy - Plougras,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 27 kil. de Lannion ; 3.020 h.

**Lohengrin** (*le*), poème allemand du moyen âge, attribué à Wolfram d'Eschenbach (XIIIe s.). Il est écrit en strophes de dix vers, et il a pour objet un épisode du cycle de Saint-Graal, mêlé aux légendes concernant le chevalier du Cygne.

**Lohengrin**, opéra en trois actes et quatre tableaux, poème et musique de Richard Wagner, œuvre inégale qui contient des beautés de premier ordre (1850). Lohengrin, chevalier du Graal, défend et sauve Elsa de Brabant, accusée par Frédéric de Telramund d'avoir tué son propre frère. Il l'épouse. Mais la curiosité d'Elsa ayant contraint Lohengrin à dévoiler son nom, il doit s'éloigner d'elle pour toujours. Citons, au 1er acte, le magnifique prélude, le rêve d'Elsa, l'arrivée du Cygne ; au 2e, le chant d'amour d'Elsa aux étoiles et la marche religieuse ; au 3e, le grand duo d'Elsa et de Lohengrin. Mais on y trouve aussi des morceaux d'une longueur exagérée : le récit de Lohengrin au 1er acte ; les duos d'Ortrude et de Frédéric, d'Ortrude et d'Elsa ; le récit du Graal.

**loi** n. f. (lat. *lex*). Règle obligatoire ou nécessaire : *se soumettre à une loi*. Acte de l'autorité souveraine considérée comme pouvoir législatif, et qui règle, ordonne, permet ou défend : *promulguer une loi*. Ensemble de ces actes : *nul n'est censé ignorer la loi*. Conditions nécessaires dérivant de la nature des choses, rapport constant et invariable qui unit deux phénomènes : *les lois de la pesanteur*. Certaines obligations de la vie morale : *les lois de l'honneur, de la politesse*. Puissance, autorité : *la loi du plus fort*. *Loi naturelle*, règles de conduite fondées sur la nature même de l'homme et de la société. *Théol. Loi divine*, préceptes que Dieu a donnés aux hommes par la révélation. *Loi morale*, loi qui nous ordonne de faire le bien et de fuir le mal. *Loi civile*, qui règle les droits privés des citoyens entre eux. *La loi ancienne*, religion de Moïse. *La loi nouvelle*, religion de J.-C. *C'est la loi et les prophètes*, c'est une vérité incontestable. *Loi martiale*, qui autorise l'emploi de la force armée dans certains cas, notamment en cas d'émeute. *Lois de la guerre*, ensemble des règles dont certains États se sont imposé l'observation dans leur manière de se faire la guerre. *Loi d'exception* ou *de circonstance*, celle qui, pour des motifs d'opportunité, consacre une dérogation momentanée à la loi en vigueur. *Homme de loi*, homme qui fait profession de connaître la loi et de donner sur des points de droit des consultations. *Avoir force de loi, faire loi*, obliger au même titre que la loi. *Faire, donner la loi*, imposer ses volontés. *Se faire une loi*, s'imposer l'obligation. *N'avoir ni foi ni loi*, n'avoir aucun principe de religion ou de justice. *Loi de Lynch*, v. LYNCH. PROV. et LOC. PROV. : **Nécessité n'a pas de loi**, dans un besoin ou un péril extrême, on se soustrait à toutes les obligations conventionnelles. **Loi de Diomède**, précaution de faire marcher les autres devant soi dans des occasions périlleuses, comme en usa Ulysse avec Diomède, lors qu'ils revenaient ensemble d'enlever le Palladium. ALLUS. LITT. **Des lois et non du sang !** Hémistiche de *Caïus Gracchus*, tragédie de Marie-Joseph Chénier (1792). Ce cri pouvait paraître à cette époque une épigramme violente.

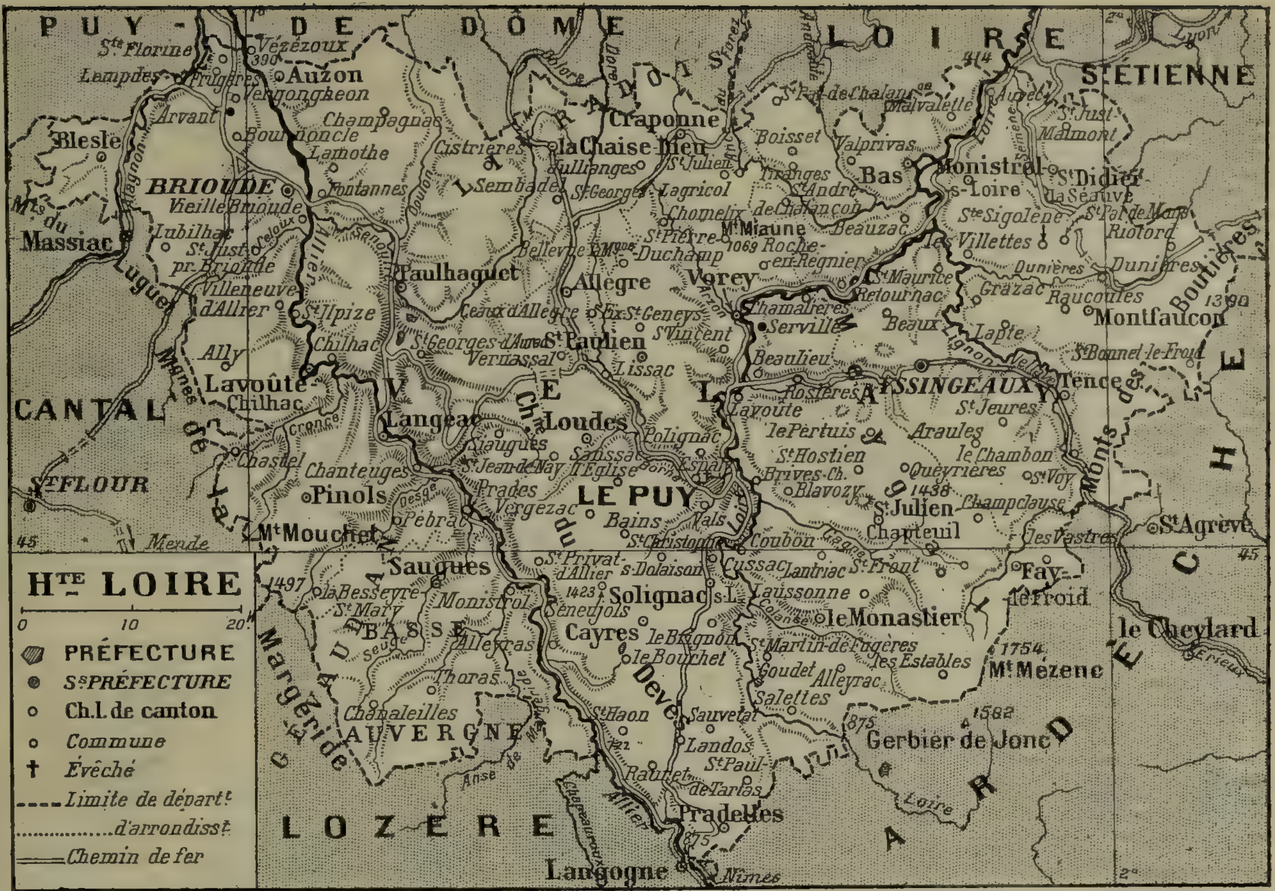
Hte LOIRE
0 10 20
PRÉFECTURE
SsPRÉFECTURE
Ch.l. de canton
Commune
Évêché
Limite de départt
d'arrondisst
Chemin de fer
PUY-DE-DÔME
LOIRE
CANTAL
LOZÈRE
ARDÈCHE
St ÉTIENNE
BRIOUDE
LE PUY
YSSINGEAUX
St FLOUR
Blesle
Massiac
Auzon
Craponne
la Chaise-Dieu
Bas
Monistrol-s-Loire
St Didier
Montfaucon
Paulhaguet
Allègre
Vorey
Tence
Lavoûte-Chilhac
Langeac
Loudes
St Paulien
Pinols
Mt Mouchet
Saugues
Solignac
Cayres
Fay-le-Froid
le Monastier
Mt Mézenc
le Cheylard
St Agrève
Pradelles
Langogne
Gerbier de Jonc
St Julien-Chapteuil
AUVERGNE
45
2°

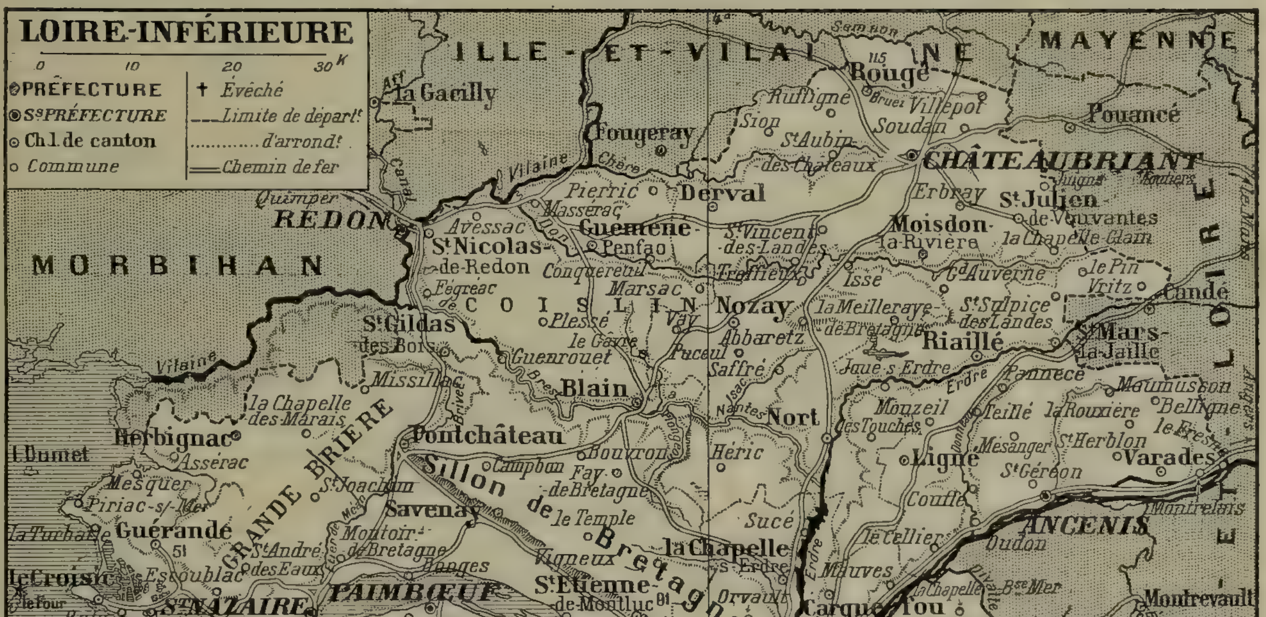
LOIRE-INFÉRIEURE
0 10 20 30k
PRÉFECTURE
SsPRÉFECTURE
Ch.l. de canton
Commune
Évêché
Limite de départt
d'arrondt
Chemin de fer
ILLE-ET-VILAINE
MAYENNE
MORBIHAN
MAINE-ET-LOIRE
VENDÉE
OCÉAN ATLANTIQUE
NANTES
CHÂTEAUBRIANT
ANCENIS
PAIMBŒUF
St NAZAIRE
REDON
Rougé
Derval
Guémené-Penfao
St Nicolas-de-Redon
Moisdon-la-Rivière
St Julien-de-Vouvantes
Nozay
Riaillé
St Gildas-des-Bois
Blain
Nort
Ligné
Varades
Herbignac
Pontchâteau
Savenay
Guérande
le Croisic
la Chapelle
Carquefou
St Étienne-de-Montluc
le Pellerin
St Père-en-Retz
le Loroux-Bottereau
Vertou
Vallet
Clisson
Bouaye
Aigrefeuille
Pornic
St Philbert-de-Gd Lieu
Bourgneuf-en-Retz
Machecoul
Legé
Rocheservière
Noirmoutier
Beauvoir
Fougeray
Pouancé
Candé
Mars-la-Jaille
Montrevault
Beaupréau
Sillon de Bretagne
GRANDE BRIÈRE
I. du Pilier
les Bœufs
Pte de St Gildas
Baie de Bourgneuf
47°

— ENCYCL. *Philos.* La loi est le rapport constant et invariable qui unit deux phénomènes. La découverte de la loi est le terme de toute science.

— *Dr. Lois civiles, lois pénales.* Considérées au point de vue de leurs conséquences sociales, les lois sont civiles ou criminelles. Les lois *civiles* sont destinées à régler les rapports des particuliers entre eux ; mais, pourvu que les particuliers ne violent ni l'ordre public ni les bonnes mœurs, ils sont libres de s'en affranchir et de faire les conventions qui leur conviennent.

Les lois *pénales* sont de nature bien différente : quand un homme est assassiné, ce n'est pas seulement une famille qui est en deuil, l'ordre social est atteint. Si cette famille a le droit de demander une réparation en justice, la société a, d'autre part, le devoir de punir le coupable, pour prévenir par l'exemple le retour de faits abominables.

Des tribunaux distincts sont appelés à statuer selon la nature des faits qui donnent lieu à une action en justice. V. JUSTICE, TRIBUNAL.

La confection des lois est l'œuvre du pouvoir législatif. D'après la Constitution de 1875, l'initiative de la loi, en France, appartient au président de la République et aux membres des deux Chambres. Le *projet* de loi émane du gouvernement ; la *proposition* de loi, de l'initiative parlementaire. Un projet de loi peut être présenté indifféremment devant le Sénat ou devant la Chambre des députés ; seules, les lois de finances doivent être portées d'abord à la Chambre des députés. Les projets de loi sont d'abord soumis à l'examen de commissions, qui désignent un de leurs membres pour faire le rapport. Lorsque ce rapport est déposé et distribué, ou même avant, la Chambre fixe le jour de la discussion publique, qui, sauf le cas d'urgence, ne peut commencer avant un délai minimum de vingt-quatre heures. Si l'urgence est déclarée par la Chambre, une seule délibération suffit ; mais, dans les cas ordinaires, il en faut deux, à des intervalles de cinq jours au moins.

La première délibération porte sur l'ensemble du projet de loi, puis le président consulte la Chambre pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles. Si elle refuse, la loi est rejetée. Dans le cas contraire, les débats continuent. Quand la Chambre a discuté tous les articles et tous les amendements (v. ce mot), elle est consultée sur le point de savoir si elle entend passer à la seconde délibération. Dans l'affirmative, la deuxième délibération se fait dans les mêmes conditions que la première, sauf qu'il n'y a pas de discussion générale. Tout article combattu lors de la deuxième délibération doit être de nouveau soumis au vote de la Chambre.

En dehors des cas d'urgence, une seule délibération suffit aussi pour certaines lois.

Dès qu'un projet est voté par la Chambre des députés, il est envoyé au Sénat. Si le Sénat le modifie, il revient à la Chambre. Un projet ne devient loi définitive qu'autant que les deux assemblées ont adopté la même rédaction : la loi est alors *promulguée* par le président de la République, chef du pouvoir exécutif, et la promulgation ou ordre d'exécution n'a de force que lorsqu'elle a été portée à la connaissance des citoyens, c'est-à-dire *publiée* au *Journal officiel* ou au *Bulletin des lois*.

**loi** n. f. (de *aloi*). Titre auquel les monnaies doivent être alliées et fabriquées.

**Loi de l'homme** (*la*), comédie en trois actes, de P. Hervieu (1897). Laure de Raguais refuse de donner sa fille en mariage au fils de Mme d'Orcieu, qui est la maîtresse de son mari. Mais d'Orcieu la convainc d'oublier ses rancœurs personnelles pour assurer le bonheur des deux enfants et l'honneur des deux familles.

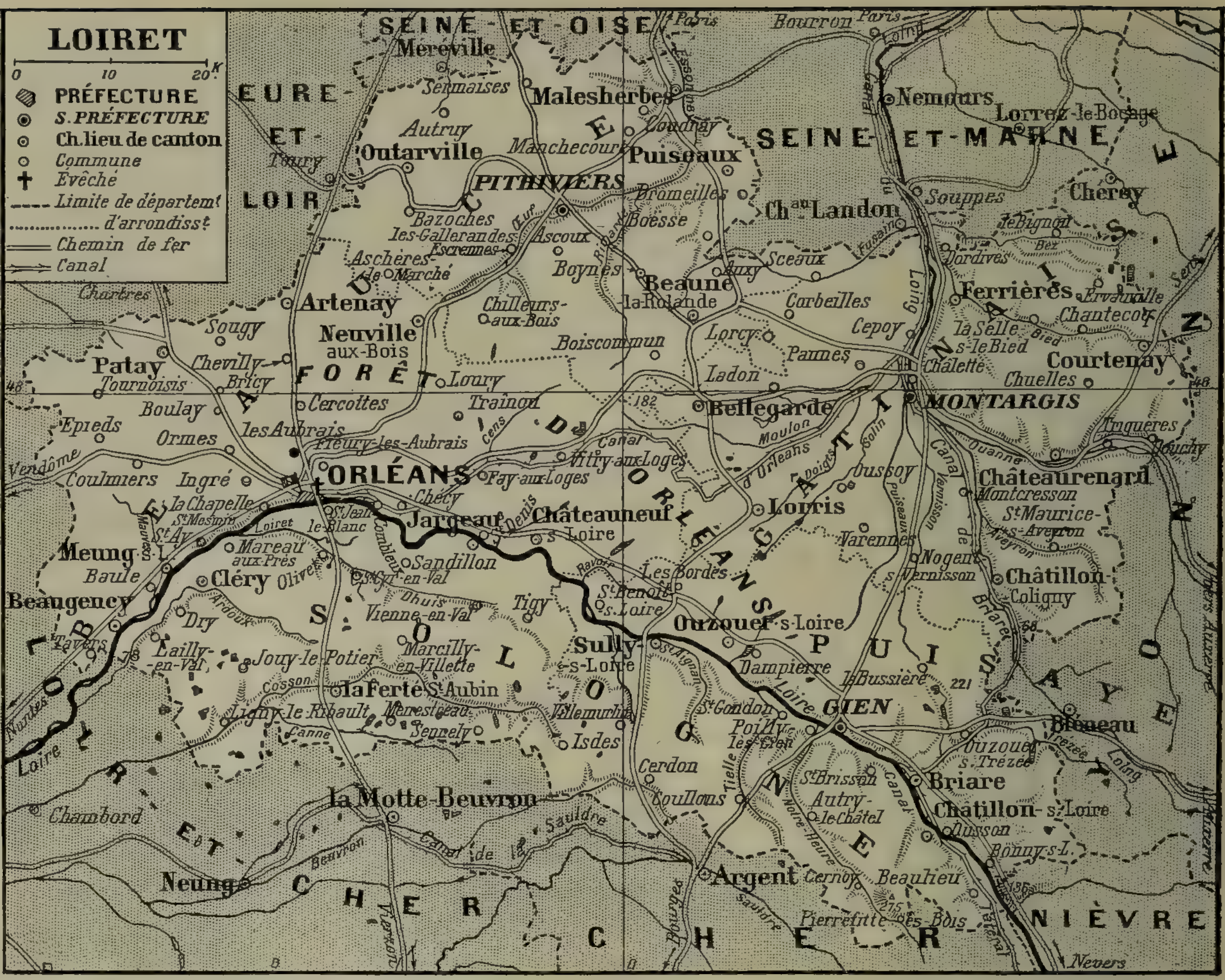
LOIRET
0 10 20 K
PRÉFECTURE
S. PRÉFECTURE
Ch. lieu de canton
Commune
Évêché
Limite de départemt
d'arrondisst
Chemin de fer
Canal
SEINE-ET-OISE
EURE-ET-LOIR
SEINE-ET-MARNE
LOIR-ET-CHER
CHER
NIÈVRE
ORLÉANS
PITHIVIERS
MONTARGIS
GIEN
Méréville
Malesherbes
Outarville
Puiseaux
Nemours
Ch^au Landon
Artenay
Neuville aux-Bois
Beaune-la-Rolande
Ferrières
Courtenay
Patay
Bellegarde
Châteaurenard
Meung-s-L.
Beaugency
Cléry
Jargeau
Châteauneuf-s-Loire
Lorris
Châtillon-Coligny
Ouzouer-s-Loire
Sully-s-Loire
la Ferté St Aubin
Bléneau
Briare
Châtillon-s-Loire
la Motte-Beuvron
Argent
Neung
Chambord
FORÊT D'ORLÉANS
SOLOGNE
GATINAIS
PUISAYE
Loire
Nevers

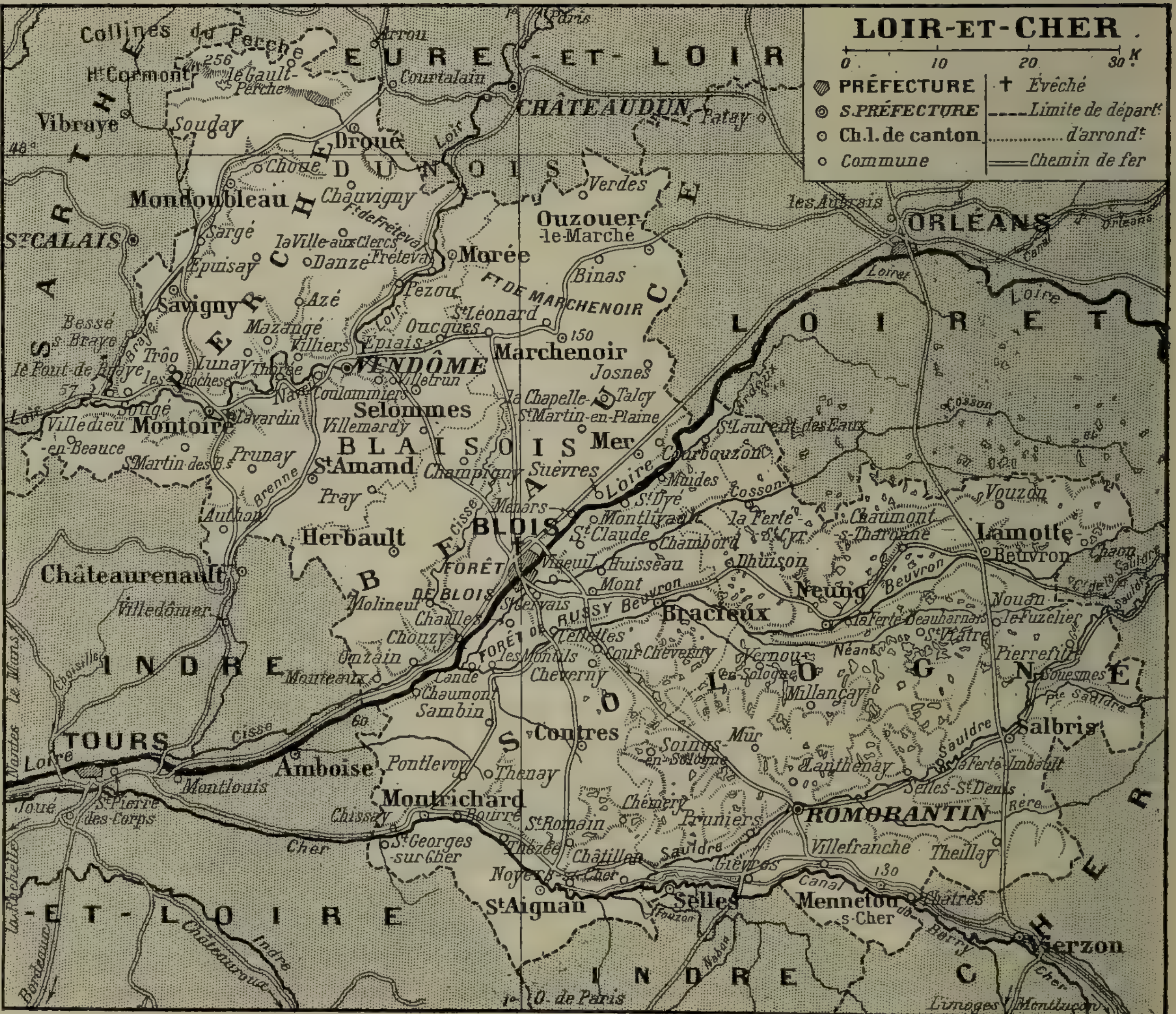
LOIR-ET-CHER
0 10 20 30 K
PRÉFECTURE
S. PRÉFECTURE
Ch. l. de canton
Commune
Évêché
Limite de départt
d'arrondt
Chemin de fer
EURE-ET-LOIR
SARTHE
LOIRET
INDRE-ET-LOIRE
INDRE
CHER
Collines du Perche
DUNOIS
BLAISOIS
SOLOGNE
CHÂTEAUDUN
ORLÉANS
VENDÔME
BLOIS
ROMORANTIN
TOURS
Vibraye
St CALAIS
Droué
Mondoubleau
Morée
Ouzouer-le-Marché
Savigny
Montoire
Selommes
Marchenoir
St Amand
Mer
Herbault
Châteaurenault
Bracieux
Lamotte Beuvron
Neung
Contres
Amboise
Montrichard
Salbris
St Aignan
Selles
Mennetou-s-Cher
Vierzon
Loire
Cher

**Lois** (*les*), dialogue de Platon, faisant suite à la *République*, divisé en 12 livres ; traité didactique remarquable par la richesse des développements oratoires, et contenant des morceaux magnifiques, mais aussi des principes trop absolus et des utopies. L'auteur y confond trop souvent la politique et la morale (IVe s. av. J.-C.).

**Lois** (*Des*), traité philosophique de Cicéron qui y développe surtout l'esprit des lois romaines comme devant être prises pour modèles.

**Loigny-la-Bataille,** comm. d'Eure-et Loir, arr. et à 34 kil. de Châteaudun, en Beauce ; 430 h. Le 2 décembre 1870, l'armée de la Loire y fut écrasée par les forces allemandes du prince Frédéric-Charles.

**loin** adv. (lat. *longe*). A une grande distance : 1° dans l'espace : *arme qui porte loin ;* 2° dans le temps : *remonter bien loin dans l'histoire. Fig. Aller loin*, durer longtemps : progresser ; prospérer ; atteindre à un certain degré. *Revenir de loin*, réchapper d'une maladie très grave. *Mener loin*, mener au delà de ce qu'on se proposait. *Voir de loin*, être doué d'une grande prévoyance. Loc. adv. : *De loin*, d'une grande distance : *prévoir le danger de loin. Au loin*, à une grande distance : *aller au loin. De loin en loin*, à de grands intervalles. Loc. prép. : *Loin de*, à une grande distance : *demeurer loin de Paris.* Dans des intentions fort éloignées de celles qu'on suppose : *je suis loin de vous en vouloir.* Loc. conj. *Loin que*, au lieu que. PROV. : **Qui va doucement va loin,** un progrès lent et continu peut mener loin. **A beau mentir qui vient de loin,** celui qui vient d'un pays lointain peut, sans être démenti, raconter des choses fausses. **Près de l'église et loin de Dieu,** se dit de quelqu'un qui loge près de l'église, ou que ses occupations y appellent, et qui néanmoins n'est pas pieux. V. COUPE. **Loin des yeux, loin du cœur,** on oublie aisément les personnes absentes. ALLUS. LITT. **Tu n'iras pas plus loin,** paroles du *Livre de Job* (XXXVIII, 11). Lorsque le patriarche, accablé de tous les maux, émet quelques doutes sur la justice de Dieu, la voix du Très-Haut éclate : « Où étais-tu quand (énumération des œuvres du Créateur)... quand j'enfermai la mer dans ses barrières et que je lui dis : *Tu viendras jusqu'ici et tu n'iras pas plus loin* ». ANT. **Près.**)

**Loing** [*loin*] (le), petite riv. de France, née dans les collines de la Puisaye, qui arrose Montargis, Moret, et se jette dans la Seine (r. g.) à Saint-Mammès ; cours 60 kil. Le *canal du Loing* commence à Buges, où il se raccorde avec les canaux d'Orléans et de Briare, et accompagne la rivière jusqu'à son confluent avec la Seine.

**lointain, e** [*tin, è-ne*] adj. (lat. pop. *longitanus*). Eloigné du lieu ou du temps où l'on est ou dont on parle : *pays lointain ; une époque lointaine.* Indirect : *cause lointaine.* N. m. Grand éloignement : *apercevoir un objet dans le lointain.* Effet de paysage produit par l'éloignement de certaines parties. ANT. **Proche, voisin.**

**lointaineté** [*tè*] n. f. Situation de ce qui est lointain.

**loir** n. m. (lat. *glis, gliris*). Petit quadrupède rongeur, de la famille des myoxidés. *Fig. Dormir comme un loir*, dormir longtemps et profondément.

— ENCYCL. Les diverses variétés de loirs se ramènent à une espèce, le *loir commun* ou *myoxus glis*, qui habite l'Europe méridionale et tempérée. Le loir est de petite taille ; il rappelle un peu par sa forme svelte les écureuils et les muridés. Son pelage est soyeux et d'un brun clair ; sa queue est touffue, et rayée d'une bande claire.

Il habite les forêts de chênes et de hêtres ; en automne, il amasse des provisions et se construit un nid de mousse, où il dort tout l'hiver. Les loirs jeunes s'apprivoisent facilement ; les Romains les engraissaient et en étaient très friands.

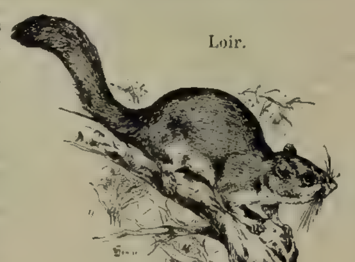
Loir.

**Loir** (le), riv. de France, née dans les collines du Perche, qui arrose Châteaudun, Vendôme, La Flèche et s'unit à la Sarthe et à la Mayenne pour former le Maine ; cours 311 kil.

**Loir** (Luigi), peintre, né à Goritz, m. à Paris (1845-1916). Il a peint surtout des vues de Paris à l'heure du crépuscule.

**Loire** (la), fl. le plus long de France. Il prend sa source dans les Cévennes, au mont Gerbier-de-Jonc, arrose Le Puy, Roanne, où il devient navigable, Nevers, Cosne, Gien, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Saumur, Ancenis, Nantes, Paimbœuf et Saint-Nazaire, et se jette dans l'Atlantique, après avoir décrit un immense arc de cercle concave vers le sud. Cours 980 kil. La Loire baigne les départ. suivants : Ardèche, Haute-Loire, Loire, Saône-et-Loire, Allier, Nièvre, Cher, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire et Loire-Inférieure. Ses princpiaux affl. sur la rive droite sont : la Nièvre, la Maine, l'Erdre ; sur la rive gauche : l'Allier le Cher, l'Indre, la Vienne et la Sèvre Nantaise Régime inégal, dangereuses inondations dans le *val de Loire*, où, pendant la saison sèche, le fleuve se perd au contraire dans les sables.

**Loire** (DÉPART. DE LA), départ. formé du Forez et d'une partie du Beaujolais et du Lyonnais ; préf. *Saint-Etienne* ; s.-préf. *Montbrison, Roanne* ; 3 arr., 32 cant., 338 comm., 669.200 h. 13e région militaire ; cour d'appel et archevêché de Lyon. Ce départ. doit son nom au fleuve qui l'arrose. Mines de houille, industrie des plus actives : métallurgie, forges, machines, armurerie, soieries, draps, etc. Nombreuses sources minérales.

**Loire** (DÉPART. DE LA **Haute-**), départ. formé du Vivarais, du Gévaudan, du Forez et du Lyonnais. Préf. *Le Puy*, s.-préf. *Brioude, Yssingeaux* ; 3 arr., 28 cant., 266 comm., 260.600 h. 13e région militaire ;

cour d'appel de Riom ; évêché au Puy. Ce départ. doit son nom à sa position dans le bassin de la *Loire.* Il tire ses principales ressources de l'elevage (chevaux, moutons, porcs), de l'industrie des dentelles à la main, etc.

**Loiré,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 12 kil. de Segré, sur l'Argos ; 1.440 h.

**Loire-Inférieure** (DÉPART. DE LA), départ. formé d'une partie de la Bretagne ; préf. *Nantes* ; s.-pr. *Ancenis, Châteaubriant, Paimbœuf, Saint-Nazaire* ; 5 arr., 46 cant., 220 comm., 651.400 h. 11e région militaire ; cour d'appel de Rennes ; évêché à Nantes. Ce départ. doit son nom à la *Loire*, qui l'arrose dans son cours inférieur. Le départ., qui contient quelques vignobles, tire ses principales ressources de la culture des céréales, de l'élevage et de la pêche. L'industrie (métallurgie, forges) est particulièrement active dans la vallée de la basse Loire.

**Loiret** [*rè*] (le), petite riv. de France, affl. de la Loire (r. g.) ; cours 12 kil. Le Loiret est célèbre par le charme de sa vallée, l'abondance et la beauté de sa source.

**Loiret** (DÉPART. DU), départ. formé de l'Orléanais, du Gâtinais, du Dunois et d'une petite partie du Berry ; préf. *Orléans* ; s.-préf. *Gien, Montargis, Pithiviers* ; 4 arr., 31 cant., 349 comm., 341.200 hab. 5e région militaire ; cour d'appel et évêché à Orléans. Ce départ. doit son nom au *Loiret*, qui l'arrose. La culture des céréales, de la betterave, etc., les tanneries, les vinaigreries, etc., sont ses ressources principales.

**Loir-et-Cher** [*chèr*] (DÉPART. DE), départ. formé d'une partie de la Touraine, de l'Orléanais proprement dit, du Blésois et du Dunois ; préf. *Blois ;* s.-préf. *Romorantin, Vendôme ;* 3 arr., 24 cant., 297 comm., 248.100 h. 5e région militaire ; cour d'appel d'Orléans ; évêché à Blois. Ce départ. tire son nom des deux rivières qui l'arrosent. Le départ., essentiellement agricole, possède de bons vignobles. La vinaigrerie, la papeterie, la métallurgie sont ses industries principales.

**Loiron,** ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 13 kil. de Laval ; 1.010 h. Fours à chaux. — Le cant. a 16 comm., et 13.410 h.

**Loiseau-Rousseau** (Paul-Louis-Emile), sculpteur français, né à Paris en 1861, auteur de : *le Roi Lear, une Victime de Cléopâtre, Jeune Hollandaise.*

**Loisel** (Antoine), jurisconsulte français, né à Beauvais, m. à Paris (1536-1617). Il a laissé un ouvrage historique important : *Mémoires du pays de Beauvoisis*, et un ouvrage resté classique : *les Institutes coutumières.*

**Loiseleur** (Jules), érudit français, né et m. à Orléans (1816-1900). Il s'est efforcé de résoudre, avec une remarquable sagacité, un grand nombre de problèmes historiques : *le Masque de Fer, la Légende du chevalier d'Assas, Points obscurs de la vie de Molière*, etc.

**Loiseleur-Deslongchamps** (Jean), botaniste français, né à Dreux, m. à Paris (1775-1849) ; auteur d'une belle *Flore générale de la France*, qu'il ne put malheureusement pas achever. — Son fils, AUGUSTE, né et m. à Paris (1805-1840), orientaliste français, a donné une traduction des *Lois de Manou.*

**loisible** [*zi-ble*] adj. (de l'anc. v. *loisir*, être permis). Permis, facultatif : *il vous est loisible de partir quand vous voudrez.*

**loisiblement** [*zi-ble-man*] adv. D'une manière loisible ; sans s'écarter de ce qui est permis.

**loisir** [*zir*] n. m. (de l'anc. v. *loisir ;* du lat. *licere*, être permis). Libre disposition de son temps : *avoir des loisirs.* Temps dont on dispose pour faire quelque chose : *j'ai tout le loisir de répondre. A loisir* loc. adv., à son aise : *je vous répondrai à loisir.*

**Loison** (Pierre), sculpteur fr., né à Mer (Loir-et-Cher), m. à Cannes (1821-1886) ; auteur d'œuvres à la fois gracieuses et au modelé puissant.

**Loisy** (Alfred), exégète français, né à Ambrières en 1857. Il abandonna l'Église après la condamnation de l'*Evangile et l'Eglise*, et fut nommé professeur au Collège de France. Auteur d'ouvrages sur le canon de l'Ancien et du Nouveau Testament, sur le quatrième Evangile, etc.

**Loivre,** comm. de la Marne, arr. et à 12 kil. de Reims, sur le canal de l'Aisne à la Marne, en Champagne Pouilleuse ; 1.379 h. (en 1914). Ch. de f. Est. Prise par les Allemands dès l'époque de l'invasion en août 1914, elle fut conservée par eux malgré toutes les attaques françaises, depuis le moment où, après la bataille de la Marne, les troupes de Franchet d'Esperey essayèrent de reprendre Loivre (septembre), jusqu'au 16 avril 1917. Redevenu français à ce moment, pendant l'offensive de 1917, Loivre fut repris le 28 mai 1918 par les Allemands, que la 5e armée française en chassa le 4 octobre 1918. Complètement détruit.

**Loja** ou **Loxa,** v. d'Espagne (Andalousie), près du Jenil ; 20.000 h. Draps, poterie.

**Loja,** prov. de l'Equateur, peuplée de 66.000 h. Ch.-l. *Loja ;* 10.000 h.

**lokanique** adj. Se dit d'un acide qui constitue le principe colorant du vert de chine ou lokao.

**lokao** n. m. Matière verte employée en Chine pour la teinture du coton et de la soie et qu'on extrait en Europe de divers nerpruns.

**Loke,** le génie du mal, dans la mythologie scandinave.

**Lokeren,** v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas), sur la Durme ; 22.500 h. Tissus, filatures, blanchisseries.

**Lokman** ou **Lockman,** surnommé *le Sage*, souverain légendaire de l'Arabie préislamique, de date incertaine, auquel on attribue des *Fables* souvent imitées d'Esope.

**loliacées** [*sé*] n. f. pl. Tribu des graminées, ayant pour type l'*ivraie* (lolium). S. une *loliacée.*

**lolie** n. f. *Bot.* V. LOLIUM.

**Loliée** (*Frédéric*-Auguste), littérateur français, né et m. à Paris (1856-1915) ; auteur d'ouvrages anecdotiques sur le second Empire : *la Vie d'une impératrice ; la Comtesse de Castiglione*, etc.

**loligopsis** [*psiss*] n. m. Nom latin du *calmaret*, mollusque céphalopode décapode, qui possède huit bras portant des ventouses et deux longs tentacules. (On en connaît cinq espèces, communes dans toutes les mers.)

**lolium** [*om'*] n. m. Nom scientifique de l'ivraie.

**lollardisme** [*lo-lar-dis-me*] n. m. Doctrine des lollards.

**lollards** [*lo-lar*] n. m. pl. Hérétiques du XIVe s., ainsi appelés du nom de leur chef, Walter Lollard, brûlé à Cologne en 1322, qui enseignait l'inutilité des sacrements, l'invisibilité de l'Eglise, et l'indépendance du peuple à l'égard du roi et du pape. (Ses disciples finirent par se confondre avec les hussites.) S. un *lollard.*

**löllingite** n. f. Arséniure naturel de fer $FeAs^2$.

**lolo** n. m. Lait, dans le langage des petits enfants.

**Lolos,** tribus moitié indépendantes, qui habitent le sud-est de la Chine. De mœurs simples, elles se consacrent à l'agriculture et à l'élevage.

**Lomagne,** pays de l'anc. France (Gascogne), entre la Garonne et le Gers. *Lectoure* en fut long temps la capitale. Elle appartint à la maison d'Armagnac avant d'être annexée par Louis XI.

**lombago** [*lon*] n. m. V. LUMBAGO.

**lombaire** [*lon-bè-re*] adj. Qui appartient aux lombes : *la grippe amène des douleurs lombaires.* N. f. Vertèbre lombaire.

**Lombard** [*lon-bar*], **e,** habitant ou originaire de la Lombardie : *les Lombards.* Nom donné, au moyen âge, en France, aux financiers, changeurs, usuriers, dont un grand nombre venaient d'Italie. N. m. La langue lombarde. Adjectiv. : *population lombarde.*

**Lombard** (Pierre), évêque de Paris, né en Italie, près de Novare, m. à Paris (1100-1160), dit *le Maître des Sentences*, parce qu'il avait composé un *Livre des Sentences*, recueil des textes des Pères.

**Lombard** (Lambert), peintre, architecte et érudit flamand, né et m. à Liége (1505-1566). Ses nombreux dessins ont presque tous été gravés.

**Lombard** (Jean), littérateur français, né à Toulon, m. à Charenton (1854-1891) ; auteur de : *l'Agonie, Byzance*, romans historiques colorés mais d'un style obscur.

**Lombarde** (*ligue*), fondée en 1167 par les villes guelfes de Bergame, Brescia, Crémone, etc., sous le patronage du pape Alexandre III, pour combattre les prétentions de Frédéric Ier Barberousse.

**Lombardie** [*lon-bar-dî*], partie nord de l'Italie, capit. *Milan* ; partagée entre les huit provinces suivantes : Bergame, Brescia, Côme, Crémone, Mantoue, Milan, Pavie et Sondrio ; 4.996.000 h. (*Lombards*). Pays d'agriculture prospère (vigne, riz, maïs, céréales) et d'industrie active (sériciculture, tissus).

**lombardisme** [*lon-bar-dis-me*] n. m. Façon de parler propre aux habitants de la Lombardie.

**Lombards** [*lon-bar*], peuple germanique établi entre l'Elbe et l'Oder, qui envahit l'Italie au VIe siècle, sous Alboin, et y fonda un Etat puissant. Son dernier roi, Didier, fut vaincu en 774 par Charlemagne, qui ceignit alors la *couronne de fer.*

**Lombard-Vénitien** [*si-in*] (ROYAUME), nom qu'on donna, de 1815 à 1866, aux provinces italiennes de l'empire d'Autriche, c'est-à-dire à la Lombardie et à la Vénétie. Capit. *Milan.*

**Lombart** [*lon-bar*] (Pierre), graveur français, né et m. à Paris (1612-1682). Il excella dans le portrait.

**Lombartzyde,** village de Belgique (Flandre-occidentale), sur la riv. dr. de l'Yser ; 1.132 h. (en 1914). Point important du front des Flandres sur l'Yser, tenu successivement par les Belges, les Français et les Anglais. Occupé par les Allemands le 19 octobre 1914, repris le 3 novembre par les Belges, qui en furent vite délogés, ce point demeura allemand jusqu'en 1918. Mais les Alliés tinrent ferme aux environs, et ne permirent jamais aux ennemis d'en dépasser les abords immédiats. Complètement détruit.

**Lombeek-Sainte-Catherine,** comm. de Belgique (Brabant) ; 2.540 h.

**lombes** [*lon-be*] n. m. pl. (lat. *lumbi*). Régions symétriques, situées en arrière de l'abdomen, de chaque côté de la colonne vertébrale. (On dit aussi *région lombaire, région des reins*, et quelquefois *râble.* Les masses musculaires de cette région peuvent s'enflammer et déterminer un *lombago.*)

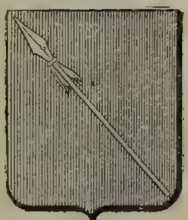
Armes de Lombez.

**Lombez** [*lon-bèz*], ch.-l. d'arr. (Gers), sur la Save, à 32 kil. d'Auch ; 1.480 h. (*Lombéziens*). Ch. de f.— L'arr. a 4 cant., 71 comm., 29.150 h. ; le cant. a 27 comm., et 9.980 hab.

**lombis** [*lon-bi*] n. m. Grosse coquille de couleur vermeille, employée aux ornements en rocaille.

**Lombok,** île de l'archipel de la Sonde (Malaisie), entre Bali et Soumbawa ; 5.435 kil. ; 403.000 h. de race malaise et de religion musulmane. Forme un royaume protégé par la Hollande. Capit. *Mataram.* Cultures de riz.

**lombo-sacré, e** [*lon*] adj. Se dit du nerf issu du plexus lombaire et aboutissant au plexus sacré.

**lomboyer** [*lon-boi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Faire épaissir les eaux mères des salines.

**lombric** [*lon-brik*] n. m. (lat. *lumbricus*). Genre d'annélides oligochètes, de la famille des *lombricidés*, appelés communément *vers de terre.*

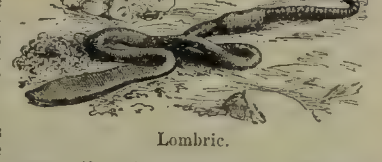
Lombric.

— ENCYCL. Les lombrics ou *vers de terre* ont un corps allongé cylindrique, effilé aux extrémités, formé de cent à deux cents anneaux. Ils vivent pendant le jour enfouis sous terre et en sortent la nuit pour manger des feuilles et des débris animaux. Quand ils creusent leurs galeries, ils ingurgitent une partie de la terre qui leur fait obstacle, puis expulsent cette terre à la surface du sol en petits tortillons, contribuant ainsi grandement à la nitrification et à l'aération du sol. Ils sont doués d'un remarquable pouvoir de régénération, c'est-à-dire qu'un ver coupé en deux peut donner deux individus : chaque tronçon se complétant peut redevenir un ver complet.

On emploie les lombrics comme appât pour la pêche. V. VER.

**lombrical, e, aux** [*lon*] adj. (de *lombric*). Se dit des petits muscles de la main et du pied.

**lombricidés** [*lon, dé*] n. m. pl. Famille d'annélides terricoles, ayant pour type le *lombric.* S. un *lombricidé.*

**lombricoïde** [*lon, ko-i-de*] adj. Qui ressemble à un lombric : *ver lombricoïde.* (On dit aussi LOMBRICIFORME.)

**lombricose** n. f. Ensemble des troubles ou des accidents causés par la présence des ascaris lombricoïdes dans le corps humain ou dans l'intestin des animaux domestiques. On dit aussi ASCARIDIOSE.

**lombricule** [*lon*] n. m. Genre de vers vivant dans la vase des ruisseaux.

**Lombron,** comm. de la Sarthe, arr. et à 23 kil. du Mans, près de l'Huisne ; 1.310 h. Tissages.

**Lombroso** (Cesare), criminaliste italien, né à Venise, m. à Turin (1836-1909). Le criminel est à ses yeux un malade beaucoup plus qu'un coupable. Il a écrit : *le Génie et la Folie ; l'Homme criminel ; le Crime, causes et remèdes*, etc.

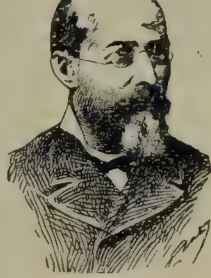
Lombroso.

**lome** n. m. (gr. *lôma*), Membrane qui borde de chaque côté les doigts de certains oiseaux.

**Lomé,** v. et port de la partie française du Togo, sur le golfe de Guinée ; 11.500 h. Pris par les Anglais aux Allemands le 7 août 1914. Ch.-l. d'un district peuplé de 119.000 hab.

**Loménie** [*nî*] (Louis-Léonard **de**), littérateur français, né à Saint-Yrieix, m. à Menton (1815-1878), membre de l'Académie française. On lui doit une série de spirituelles biographies : *Galerie des contemporains illustres*, de remarquables travaux : *Beaumarchais et son temps*, etc.

**Loménie de Brienne** (Etienne-Charles), cardinal, né à Paris, m. à Sens (1727-1794), ministre des finances sous Louis XVI. Son administration ne fut qu'une suite d'expédients, alors que l'état du Trésor exigeait des réformes complètes. Il ne put triompher de l'opposition du Parlement et se retira après avoir annoncé la convocation des Etats généraux. Il fit creuser le *canal de Brienne*, entre le canal du Midi et la Garonne.

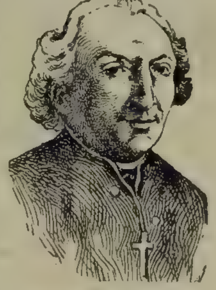
Loménie de Brienne.

**lomentacé, e** [*man*] adj. (du lat. *lomentum*, farine de fève). Se dit du fruit des légumineuses, quand il est divisé en cloisons transversales.

**Lomi** (Orazio), dit GENTILESCHI, peintre italien de l'école florentine, m. en Angleterre, où il s'était retiré (1563-1646). Dans le *Repos de la Sainte Famille* (Louvre) la manière de cet artiste s'apparente à celle des peintres lombards.

**Lomme,** comm. du Nord, arr. et à 5 kil. de Lille, non loin de la Deule ; 9.150 hab. Ch. de f. N. Distillerie, filatures. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

**Lommel,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck) ; 5.890 h. Bonneterie.

**Lomond** (LOCH), le plus beau des lacs d'Ecosse, dans les comtés de Stirling et de Dumbarton ; superf. 7.000 hectares. Dominé par le *Ben-Lomond*, qui s'élève à 973 mètres dans les monts Grampians.

**Lomonosof** (Michel Vassilievitch), érudit, physicien et littérateur russe, né à Cholmogori (gouv. d'Arkhangel), m. à Denisovkaïa (1711-1765) ; auteur d'une *Histoire de la Russie* et d'une *Grammaire russe.* On l'a surnommé *le Père de la littérature russe.*

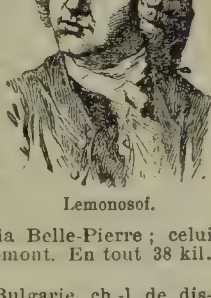
Lemonosof.

**Lomont,** chaînon le plus septentrional du Jura, coupé en deux tronçons par le Doubs, aux défilés de Pont-de-Roide. Le tronçon de l'Ouest atteint 837 m. d'alt. à la Belle-Pierre ; celui de l'Est 833 m., au fort de Lomont. En tout 38 kil. de long.

**Lom-Palanka,** v. de Bulgarie, ch.-l. de district, au confluent du Danube et du Lom ; 10.000 h.

**Lomza** ou **Lomja,** v. de Pologne, sur la Narew ; 23.000 h. Commerce de céréales. Ch.-l. d'une prov.

**Lonato,** v. d'Italie (prov. de Brescia) ; 6.500 h. Victoire des Français sur les Autrichiens en 1509, en 1706 et 1796.

**Loncin** (FORT DE), un des douze forts constituant l'enceinte de Liége construite en 1886 par le général Brialmont. Dans ce fort, situé au N.-O. de la ville, s'enferma le général Leman lorsque les Allemands arrivèrent devant Liége (5 août) ; il y résista jusqu'au 17, jour où le fort de Loncin sauta.

**londeau** [*dô*] n. m. Toile fabriquée en Bretagne.

**Londerzeel,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 5.320 h. Distillerie, huiles.

**Londinières,** ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 15 kil. de Neufchâtel ; 1.100 h. Ch. de f. Et. Bétail, beurre. — Le cant. a 17 comm. et 7.110 h.

**London,** v. du Dominion canadien (Ontario) ; 38.000 h. Raffineries de pétrole, eaux sulfureuses.

**London** (Jack), romancier américain, né à San Francisco, m. à Glenalen (Californie) (1876-1916) ; auteur d'intéressants romans d'aventures : *Une fille des nègres, le Peuple des Abîmes*, etc.

**Londonderry,** v. et port d'Irlande, ch.-l. du comté de ce nom (prov. d'Ulster), sur le Foyle ; 41.000 h. Métallurgie, toiles. — Le comté a 140.600 h. En 1613, la ville et le territoire du comté furent donnés aux douze grandes corporations de Londres.

**Londonderry** (Charles-William STEWART-VANE, marquis **de**), frère de Castlereagh, général et homme d'Etat, né à Dublin, m. à Londres (1778-1854). Il fut mêlé à tous les grands événements de la Révolution et de l'Empire. Il détacha Bernadotte de la France.

**Londonien, enne** [*do-ni-in, è-ne*] (de *London*, n. angl. de *Londres*), habitant ou originaire de Londres : *les Londoniens.* Adjectiv. : *le climat londonien est brumeux.*

**Londres** [*dre*], cap. de l'Angleterre, sur la Tamise, à 380 kil. de Paris ; ville la plus grande et la plus peuplée de l'Europe, et la plus commerçante du monde entier ; 7.250.000 h. (*Londoniens*). Industries nombreuses et actives. Monuments intéressants : la Tour de Londres, le plus ancien ; la cathédrale de Saint-Paul (XVIIe-XVIIIe s.) ; l'abbaye de Westminster (XIIe s.) ; le palais du Parlement ; les palais royaux Saint-James, Buckingham Palace, et les importants musées (British Museum, National Gallery, South Kensington) ; quartiers somptueux, dans le West End, à côté d'agglomérations lamentablement pauvres (Whitechapel, etc.). Nombreux parcs (Hyde Park, Regent's Park, Battersea Park, Victoria Park). Le port, qui s'étend jusqu'à l'embouchure de la Tamise, n'a pas de rival pour le nombre et l'importance des transactions. Au centre, la Cité, administrée par le lord-maire et les aldermen, a gardé ses anciens privilèges. Le reste de la ville est administré par le *Conseil de comté pour Londres.*

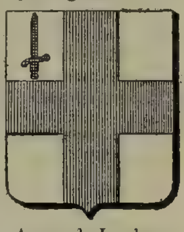
Armes de Londres.

**Londres** (*Tour de*), sorte de forteresse, à Londres, à l'extrémité est de la Cité, et qui date de l'époque normande. Elle a servi de prison d'Etat.

**Londres** (*traités de*). Plusieurs traités ont été conclus à Londres ; citons : celui de 1518 entre François Ier et Henri VIII d'Angleterre. Tournai, Mortagne et Saint-Amand étaient vendus à la France, et le dauphin, âgé de quelques mois, était fiancé à la princesse Marie d'Angleterre, âgée de 2 ans ; — celui du 30 mai 1913, qui mit fin à la guerre entre la Turquie et les autres puissances balkaniques (Bulgarie, Grèce, Monténégro et Serbie). Ce traité qui abandonnait la Crète à la Grèce et rejetait la Turquie à l'Est de la ligne Enos-Midia, ne fut pas exécuté, la seconde guerre balkanique ayant aussitôt éclaté entre les alliés de la veille ; — celui du 28 avril 1915, accord secret entre les gouvernements de la Triple Entente (France, Grande-Bretagne, Russie) et l'Italie. Cet accord déterminait les conditions territoriales et autres auxquelles l'Italie entrait dans la Grande Guerre aux côtés des Alliés (cession du Trentin, d'une partie de Tyrol, de Trieste, etc.).

**Londres** (*conférence de*). De nombreuses conférences diplomatiques ont été réunies à Londres : 1827-1832 (affaires de Grèce), 1830 (affaires de Belgique), 1863 (affaires de Grèce), 1867 (affaire du Luxembourg), 1870 (revision des clauses du traité de Paris sur la mer Noire et la navigation du Danube), 1883 (navigation du Danube). Au cours de la Grande Guerre et depuis, les premiers ministres des Puissances de l'Entente et leurs principaux collaborateurs militaires, diplomatiques et économiques se sont plus d'une fois réunis à Londres pour y discuter, dans des conférences communes, les questions les plus diverses. La conférence de mars 1921 aborda les questions de la revision de la paix de Sèvres d'août 1920 et les autres questions du Levant (Arménie, etc.) en même temps que les questions relatives à l'exécution de la paix de Versailles de juin 1919.

**Londres** (*pacte de*), déclaration publique du 5 septembre 1914, par laquelle les gouvernements de la Triple Entente (Grande-Bretagne, France et Russie) s'engageaient à ne pas conclure de paix séparée au cours de la Grande Guerre et à ne pas poser de conditions de paix, lors de la cessation des hostilités, sans accord préalable avec chacun des alliés.

**Londres** (*déclaration de*), accord international relatif aux prises maritimes, adopté à la suite d'une conférence navale internationale tenue à Londres en 1908-1909 sur l'initiative du gouvernement britannique pour étudier et déterminer le droit en matière de prise. Les 71 articles de cet accord traitent en effet du blocus, de la contrebande de guerre, de la destruction des prises neutres, du transfert d'un navire ennemi sous pavillon neutre après la déclaration de guerre, etc. En 1914, lors de l'explosion de la Grande Guerre, les Puissances n'avaient pas encore ratifié la déclaration de Londres ; aussi les clauses n'en ont-elles pas été respectées pendant la durée des hostilités.

**londrès** [*drèss*] n. m. Cigare havanais, d'abord fabriqué spécialement pour Londres et l'Angleterre.

**londrin** ou **londres** [*dre*] n. m. Drap qui se fabriquait en Provence, en Languedoc et en Dauphiné, à l'imitation des draps de Londres, et qui était destiné à l'exportation dans le Levant.

**long, longue** [*lon, lon-ghe*] adj. (lat. *longus*). Qui a une certaine dimension de l'une à l'autre de ses extrémités : *objet long de deux mètres.* Qui a des dimensions considérables d'une extrémité à l'autre : *une longue rue.* Qui s'étend à une certaine distance : *avoir la vue longue.* Qui dure un certain temps : *les jours sont moins longs en hiver qu'en été.* Qui dure longtemps : *long voyage.* Qui renferme des longueurs : *discours long.* Lent, tardif : *que vous êtes long! Syllabe longue, voyelle longue,* dont la prononciation doit avoir plus de durée que la syllabe ou la voyelle brève. (Substantiv. : *une longue.*) *Sauce longue,* sauce trop délayée. *Anat.* Se dit de certains muscles pour les distinguer d'autres plus courts : *le long abducteur, le long extenseur du pouce.* N. m. Longueur : *dix mètres de long. Tomber de son long, tout de son long,* de toute sa longueur. *En savoir long,* être très instruit, être rusé. *Tirer de long,* s'enfuir rapidement. Adv. Longuement. Avec un objet long : *des femmes long voilées.* Loc. adv. : *En long,* dans le sens de la longueur. *De long en large,* en tout sens. *Au long, tout du long,* amplement. *Le long de,* en côtoyant. *A la longue,* avec le temps : *tout s'use à la longue.* PROV. : **De longues terres longues nouvelles,** qui vient de loin peut en dire long. **Longues paroles font les jours courts,** les longues conversations font passer le temps rapidement. ANT. **Court.**

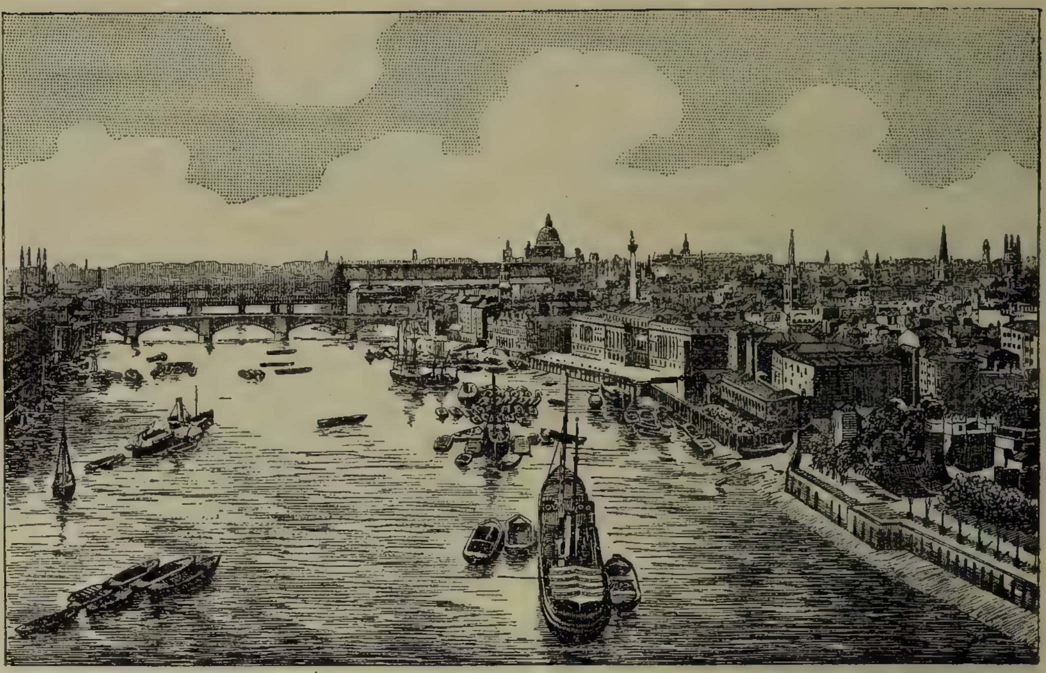
Londres : rive gauche de la Tamise, vue du pont de la Tour.

**long.** Abréviation de *longueur, longitude.*

**Long** (Georges-William **de**), explorateur américain, né à New-York, m. sur la côte de la Sibérie (1844-1881). Il commanda la *Jeannette* dans sa célèbre exploration vers le pôle nord, au cours de laquelle il trouva la mort.

**Long** (Walter Hume, vicomte), homme politique anglais, né à Bath en 1854. Il fit partie du ministère de Coalition de 1915, demeura dans le cabinet Lloyd George et devint premier lord de l'Amirauté.

**longailles** [*gha, ll* mll., *è*] n. f. pl. Douves, pièces qui font la longueur du tonneau, par opposition aux fonçailles qui en constituent le fond.

**longanime** adj. (du lat. *longus*, long, et *animus*, âme). Patient. (Peu us.)

**longanimement** [*man*] adv. Avec longanimité. (Peu us.)

**longanimité** n. f. (de *longanime*). Noble indulgence, patience à endurer les offenses.

**long-atout** n. m. Au whist, dernier atout ou derniers atouts du jeu qui restent en main.

**Longavesnes,** comm. de la Somme, arr. et à 9 kil. de Péronne ; 247 hab. (en 1914). Pris par les Anglais en mars 1917 lors du repli allemand ; repris par les Allemands au printemps de 1918, et reperdu par eux en septembre. Complètement détruite.

**Long Branch,** v. des Etats-Unis (New-Jersey, comté de Monmouth), sur le South Shrewsbury ; 13.500 hab.

**Longchamp** [*lon-chan*], anc. abbaye de femmes, située près de Paris, dans le bois de Boulogne. Elle donna lieu à quelque scandale à la fin du XVIe siècle, et fut fermée en 1790. La *plaine de Longchamp* sert depuis 1857 d'hippodrome pour les courses plates.

**Longchamps,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Bastogne) ; 1.470 h. Carrières ; scieries.

**Longchaumois,** comm. du Jura, arr. et à 12 kil. de Saint-Claude, non loin de la Bienne ; 1.710 h. Tourbières, fromageries.

**long-courrier** [*lon-kou-ri-é*] adj. et n. m. Qui fait des voyages au long cours : *navire long-courrier.* Elève se préparant à l'examen de capitaine au long cours.

**longe** n. f. (lat. *longa*). Courroie pour attacher un cheval, ou pour le conduire à la main. *Chass.* Petite lanière pour attacher le faucon. Partie d'un fouet, formée de lanières de cuir tressées, qui s'attache au manche et porte la mèche.

**longe** n. f. (du bas lat. *lumbea ;* lat. *lumbus*, lombe). Moitié de l'échine d'un veau ou d'un chevreuil, depuis le bas des épaules jusqu'à la queue.

**longé, e** adj. *Blas.* Se dit d'un attribut du faucon dont les lanières fixées aux pattes sont d'un émail particulier.

**Longeau** [*jô*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 11 kil. de Langres, près de la Vingeanne naissante ; 350 h. — Le cant. a 29 comm., et 8.190 h.

**Longemer** (LAC DE), petit lac des Vosges, rempli par la Vologne, tributaire de la Moselle.

**Longepierre** (Hilaire-Bernard DE ROQUELEYNE, baron **de**), poète dramatique français, né à Dijon, m. à Paris (1659-1721). Sa meilleure tragédie, *Médée*, contient des détails heureux.

**longer** [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il longea, nous longeons.*) Marcher le long de : *navire qui longe une côte.* S'étendre le long de : *le bois longe la rivière.*

**longeron** n. m. Poutrelle qui, dans un pont en charpente ou en treillis, soutient chaque file de rails. Chacune des maitresses poutres d'un pont métallique. Chacune des pièces longitudinales sur lesquelles repose tout le mécanisme d'une locomotive. Petite poutrelle en bois ou en tube métallique qui soutient le fuselage ou les plans d'un avion.

**Longeron** (**Le**), comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 16 kil. de Cholet, près de la Sèvre Nantaise ; 1.540 h. Toiles.

**Longet** [*jè*] (François-Achille), savant physiologiste français, né à Saint-Germain-en-Laye, m. à Bordeaux (1811-1871). On lui doit d'excellents travaux sur le système nerveux.

**Longeville,** comm. de la Vendée, arr. et à 28 kil. des Sables-d'Olonne, près de l'Atlantique ; 1.790 h. Bains de mer.

**Longeville-les-Metz,** comm. de la Moselle, arr. de Metz ; 2.200 h. Ch. de f.

**Longeville-les-Saint-Avold,** comm. de la Moselle, arr. de Boulay ; 1.800 h.

**longévité** n. f. (du lat. *longus*, long, et *ævum*, âge). Longue durée de la vie ; durée de la vie, en général : *la longévité des patriarches de la Bible.*

— ENCYCL. Théoriquement, l'assimilation fonctionnelle, qui caractérise l'être vivant, ne prend fin que lorsque les conditions favorables cessent. Les êtres monocellulaires peuvent vivre indéfiniment en se divisant ; au contraire, les êtres pluricellulaires ont leur vie limitée, attendu que les produits accessoires de fonctionnement incrustent peu à peu les tissus vivants et empêchent l'assimilation.

Les plantes sont annuelles ou bisannuelles ; beaucoup de cryptogames ne vivent que quelques jours ; en revanche, les végétaux ligneux ont une vie très longue (baobab et sequoia de 4.000 à 5.000 ans).

Chez les animaux inférieurs, la vie est courte ; certains insectes comme les éphémères, vivent quelques heures ; les insectes à métamorphoses ne vivent guère qu'un an ou deux, et meurent après la reproduction. Leur vie au stade d'insectes parfois est d'autant plus longue que la durée de la vie des larves est plus courte, et inversement. C'est ainsi qu'un hanneton ne vit guère qu'une quinzaine de jours, tandis que sa larve (ver blanc en mars) peut vivre trois ans. Au contraire, la vie des animaux supérieurs, et particulièrement des mammifères, peut être assez longue. Chez les oiseaux, le rossignol et l'alouette atteignent 16 ans, le paon et le pinson 25 ; le corbeau, le cygne, le perroquet, l'aigle deviendraient, dit-on, centenaires. Les commensaux habituels de l'homme, le chien et le chat, dépassent rarement 20 ans. Parmi les animaux dont la longévité est le plus remarquable, il faut citer le lion et le rhinocéros, qui atteignent la soixantaine, la carpe (150 ans), l'éléphant, qui deviendrait deux fois centenaire, et surtout le crocodile, qui vivrait 250 ans.

Chez l'homme, la durée normale de la vie est variable ; elle dépasse rarement 100 ans. En Europe, la moyenne est de 38 à 45 ans ; les femmes vivent plus longtemps que les hommes, bien que la proportion des vieillards (80 à 100 ans) soit plus élevée chez ces derniers.

**Longfellow** [*lô*] (Henry Wadsworth), poète américain, né à Portland, m. à Cambridge (Massachusetts) [1807-1882]. Citons, parmi ses œuvres : *Evangéline*, grand poème national, le *Chant d'Hiawatha*, où il décrit avec bonheur la nature américaine, *le Bord de la mer et le Coin du feu*, etc. Ses courtes poésies sont charmantes par la délicatesse du sentiment un peu mélancolique, et par la justesse de l'expression.

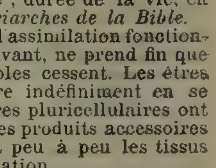
Longfellow.

**Longford,** comté d'Irlande (Leinster), peuplé de 49.000 h. Ch.-l. *Longford ;* 3.800 h.

**long-grain** n. m. Ligne de plus grande pente des ardoises dans la terre.

**Longhi** (Pietro FALCA, dit), peintre et graveur vénitien, né et m. à Venise (1702-1785) ; a laissé d'amusants tableaux de la vie vénitienne au XVIIIe siècle. — Son fils, ALESSANDRO, né et m. à Venise (1733-1813), a exécuté de nombreux portraits et de bonnes gravures à l'eau-forte.

**longicaude** [*kô-de*] adj. (du lat. *longus*, long, et *cauda*, queue). Qui a la queue longue.

**longicaule** [*kô-le*] adj. (du lat. *longus*, long, et *caulis*, tige). Se dit de plantes à longue tige.

**longicorne** adj. (du lat. *longus*, long, et *cornu*, corne). Qui a les cornes ou les antennes longues :

*coléoptère longicorne.* N. m. pl. Division des coléoptères. Syn. de CÉRAMBYCIDÉS. S. un *longicorne.*

**longière** n. f. Sorte de nappe très longue, qui placée en bordure autour des tables, servait aux convives à s'essuyer la bouche et les mains.

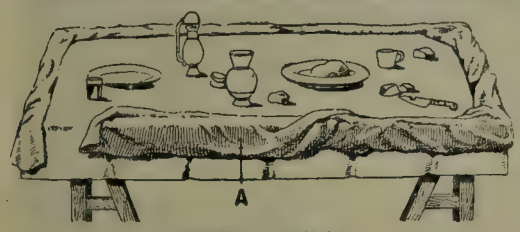

A, longière (XVe siècle).

**longifolié, e** adj. (du lat. *longus*, long, et *folium*, feuille). *Bot.* Qui a de longues feuilles.

**longiligne** adj. Se dit des animaux de taille plus grande que le type idéal ou ayant un corps allongé.

**longilobé, e** adj. (du lat. *longus*, long, et de *lobe*). *Hist. nat.* Divisé en lobes allongés.

**longimane** adj. (du lat. *longus*, long, et *manus*, main). *Mamm.* Qui a de longues mains.

**longimètre** n. m. (du lat. *longus*, long, et du gr. *metron*, mesure). Instrument dont les tailleurs se servent pour prendre des mesures.

**longimétrie** [*trî*] n. f. Art de mesurer les longueurs entre des points qu'on ne peut approcher.

**longimétrique** adj. *Géom.* Qui a rapport à la longimétrie : *procédés longimétriques.*

**longin** n. m. *Fam.* Homme très lent.

**Longin,** rhéteur grec, m. à Palmyre (213-273). Il fut le ministre de Zénobie, reine de Palmyre, et la poussa à résister aux Romains. Lors de la prise de Palmyre, il fut mis à mort par les vainqueurs. C'est probablement à tort qu'on lui attribuait le *Traité du sublime*, traduit par Boileau.

**longipède** adj. (du lat. *longus*, long, et *pes, pedis*, pied). *Hist. nat.* Qui a de longs pieds.

**longipenne** [*pè-ne*] adj. (du lat. *longus*, long, et *penna*, plume). Qui a de longues plumes. N. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant des oiseaux de haute mer, au vol puissant. S. un *longipenne.*

**longirostre** [*ros-tre*] adj. (du lat. *longus*, long, et *rostrum*, bec). Qui a le bec ou le museau allongé.

**longis** [*ji*] n. m. *Mar.* Nom de pièces longitudinales, situées entre les gaillards ou entre des roufs. *Fam.* V. LONGIN.

**Long-Island,** île de la côte atlantique des Etats-Unis, à l'extrémité sud-est de l'Etat de New-York, séparée du continent par le détroit de Long-Island ; 2 millions d'h. environ. A l'ouest se trouve Brooklyn, relié à New-York par un pont célèbre. Les Anglais y battirent les Américains le 27 août 1776.

**longitarse** n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés, comprenant de nombreuses espèces répandues sur tout le globe. (Ce sont de petites altises noires, qui vivent sur les plantes herbacées.)

**longitude** n. f. (lat. *longitudo*). Angle que fait le méridien d'un lieu avec un méridien convenu, appelé « premier méridien ». V. LATITUDE. *Bureau des longitudes*, v. BUREAU.

— ENCYCL. La connaissance de la longitude et de la latitude d'un lieu permet de déterminer la position du lieu sur la surface de la terre. La longitude étant l'angle que fait le méridien du lieu avec un méridien fixe, choisi arbitrairement, il en résulte que tous les points d'un même méridien ont la même longitude ; elle est comptée de 0° à 180° E. ou O., suivant que le lieu est à l'E. ou à l'O. du méridien origine. Pour déterminer la longitude d'un lieu, on multiplie par 15 le temps sidéral qui s'écoule entre le passage d'une étoile au méridien du lieu et celui de son passage au méridien origine ; si le temps est exprimé en heures, minutes et secondes, le produit exprimera des degrés, minutes et secondes d'arc. En mer, le procédé le plus souvent employé consiste à utiliser des chronomètres réglés sur l'heure du premier méridien ; on observe l'heure du passage d'une étoile au méridien du lieu, et des tables donnent l'heure du passage au méridien origine.

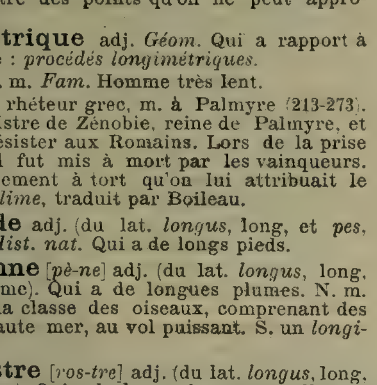

L'arc B M est la latitude boréale du lieu M ; l'arc A B est la longitude est du lieu M.

Jusqu'en 1911, le méridien origine était, pour la France, le méridien de Paris. Depuis cette date, pour simplifier les relations internationales, la plupart des Etats ont adopté comme méridien origine commun, celui de Greenwich. (V. HEURE, MÉRIDIEN.)

**longitudinal, e, aux** adj. Qui est pris dans la longueur, dans le sens de la longueur : *fibres longitudinales ; coupe longitudinale.*

**longitudinalement** [*man*] adv. Dans le sens de la longueur : *fendre longitudinalement un tronc d'arbre.*

**longiuscule** [*ji-us-ku-le*] adj. *Fam.* Un peu long, un peu trop long : *jupe longiuscule.*

**long-jointé, e** adj. Se dit d'un cheval qui a le paturon trop long : *des chevaux long-jointés, des juments long-jointées.* V. APLOMBS.

**Longjumeau** [*lon-ju-mô*], ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 21 kil. de Corbeil, dans la vallée de l'Yvette ; 2.340 h. Ch. de f. Orl. Fort. Une paix y fut signée en 1568, entre catholiques et protestants : c'était la répétition pure et simple de l'édit d'Amboise. — Le cant. a 23 comm., et 29.000 h.

**Longlier,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Neufchâteau) ; 1.310 h.

**long-nez** n. m. Nom vulgaire du singe nasique de Bornéo. Pl. des *longs-nez.*

**Longnon** (Auguste), érudit français, né et m. à Paris (1844-1911), membre de l'Académie des inscriptions (1886), auteur de remarquables travaux sur la géographie historique de France. Mentionnons de lui une belle *Géographie de la Gaule au VIe siècle.*

**Longny,** ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 18 kil. de Mortagne, près des sources de l'Huisne ; 1.800 h. Ch. de f. — Le cant. a 13 comm., et 6.140 h.

**longo sed proximus intervallo,** mots lat. signif. : *Le plus proche, mais à une grande distance*, fragment de vers de Virgile (*En.*, V, 320) au sujet des Troyens qui se disputent le prix de la course. On le rappelle fréquemment dans des comparaisons.

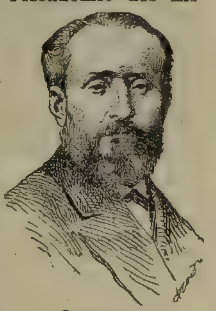
Longnon.

**longotte** [*gho-te*] n. f. Calicot fabriqué à Rouen.

**long-pan** n. m. *Constr.* Long côté d'un comble.

**Longpérier** [*ri-é*] (Adrien **de**), archéologue et numismate français, né et m. à Paris (1816-1882). Membre de l'Académie des inscriptions (1854).

**Longpont,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 17 kil. de Corbeil ; 791 h. Intéressante église, reste d'un ancien prieuré de l'ordre de Cluny (XI-XIIIe s.), lieu de pèlerinage.

**Longpré-les-Corps-Saints,** comm. de la Somme, arr. et à 18 kil. d'Abbeville, sur l'Airaines ; 1.530 h. Ch. de f. N.

**longrain** n. m. *Techn.* Syn. de LONG-GRAIN.

**longrine** ou **longuerine** [*ghe*] n. f. Ch. de f. Pièce de bois longitudinale placée sous les traverses, à l'aplomb des rails, et qui, primitivement supportait directement le rail. Pièce de charpente qui en relie une série d'autres.

**long-scion** ou **lonsion** n. m. *Bot.* Scion très allongé par suite de la grande longueur des mérithalles.

**longtemps** [*lon-tan*] adv. Pendant un long espace de temps : *marcher longtemps.*

**Longton,** v. d'Angleterre (Stafford), près du Trent ; 38.000 h. Porcelaine.

**longue** [*lon-ghe*] n. f. Syllabe ou voyelle longue. (V. LONG.) *Mus.* Dans l'ancienne notation, note rectangulaire avec une queue, qui valait quatre mesures.

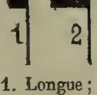

1. Longue ; 2. Double.

**Longué** [*ghé*], ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 18 kil. de Baugé, sur le Lathan : 4.070 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 9 comm., et 13.000 h.

**Longueil-Sainte-Marie,** comm. de l'Oise, à 13 kil. de Compiègne ; 965 h. Ch. de f. N. En 1358, le grand Ferré s'y défendit héroïquement contre les Anglais.

**longuement** [*ghe-man*] adv. Au long, en détail. Durant un long temps : *parler longuement.*

**longue-paume** n. f. V. PAUME.

**longueresse** [*ghe-rè-se*] n. f. Prisme triangulaire très allongé, taillé dans une ardoisière.

**longuerie** [*ghe-rî*] n. f. Action de traîner en longueur : *lenteur, longueur d'action.*

**longuerine** n. f. V. LONGRINE.

**Longuerue** (Louis DUFOUR **de**), historien français, né à Charleville, m. à Paris (1652-1733) ; auteur d'une *Description historique de la France ancienne et moderne.*

**longuet, ette** [*ghè, è-te*] adj. *Fam.* au pr. et au fig. Qui est un peu long ; qui est trop long : *habit longuet ; orateur longuet.* Qui dure un peu trop longtemps : *discours un peu longuet.*

**longuet** [*ghè*] n. m. Marteau de facteur de piano pour enfoncer les chevilles dans la table. Petit pain de forme allongée.

**longueur** [*gheur*] n. f. (de *long*). Etendue d'un objet d'une extrémité à l'autre : *le crocodile dépasse six mètres de longueur.* La plus grande des deux dimensions d'une surface. Durée du temps : *la longueur des jours augmente dans l'hémisphère nord pendant l'hiver et le printemps. Sport.* Unité qui sépare les concurrents d'une course à l'arrivée, et qui est la longueur d'un cheval, d'un canot, etc. : *cheval qui gagne de trois longueurs. Fig.* Lenteur : *les longueurs de la justice.* Ce qui est diffus et superflu : *il y a des longueurs dans les meilleurs ouvrages. En longueur*, dans le sens de la longueur. *Traîner, tirer en longueur*, faire durer pour gagner du temps. Durer longtemps (le verbe étant employé neutralem.) : *procès qui traîne en longueur. Unité de longueur*, v. MESURE.

**Longueval,** comm. de la Somme, arr. et à 19 kil. de Péronne, sur le plateau entre Ancre, Somme et Tortille ; 363 h. (en 1914). Position puissamment fortifiée par les Allemands, enlevée le 14 juillet 1916 par les Britanniques. D'ardents combats eurent lieu aux alentours, au cours des semaines suivantes. Repris par les Allemands lors de leur offensive du printemps 1918, et perdu par eux à l'automne, Longueval n'existe plus depuis 1916.

**Longueville,** ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. de Dieppe ; 730 h. Ch. de f. Etat. — Le cant. a 23 comm., et 6.810 h. Le comté de Longueville fut donné par Charles V à Du Guesclin, et plus tard Charles VII l'attribua à Dunois, dont les descendants devinrent, en 1505, ducs de Longueville.

**Longueville** (Anne Geneviève DE BOURBON-CONDÉ, duchesse **de**), sœur du grand Condé, née au château de Vincennes, m. à Paris (1619-1679). Elle joua un rôle important pendant la Fronde, où elle poussa Turenne à négocier avec l'Espagne. Belle et galante, elle fut pendant longtemps liée intimement avec La Rochefoucaud ; après le triomphe de Mazarin, elle renonça à la politique, et tint un des plus célèbres salons littéraires du XVIIe siècle. Elle se retira aux Carmélites après la mort de son fils (1672).

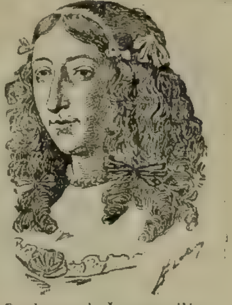
Duchesse de Longueville.

**longue-vue** [*ghe-vû*] n. f. Lunette d'approche. Pl. des *longues-vues.* V. LUNETTE.

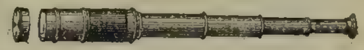
Longue-vue.

**longui** [*ghi*] n. m. Taffetas à carreaux, que l'on tirait anciennement de l'Inde.

**Longus** [*ghuss*], romancier grec du IIIe ou du IVe siècle, originaire de Lesbos, auteur de *Daphnis et Chloé*, roman pastoral qui se fait remarquer par la grâce et la naïveté, malgré la liberté de certains épisodes.

**Longuyon** [*ghu-ion*], ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 39 kil. de Briey, sur la Chiers ; 3.240 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 21 comm., et 12.040 h. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

**Longvilly,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Bastogne) ; 1.220 h.

**Longwood** [*long-ou-oud*], résidence de Napoléon à Sainte-Hélène, dans la partie orientale de l'île.

**Longwy** [*lon-oui*], ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 43 kil. de Briey, près de la Chiers, affl. dr. de la Meuse ; 11.144 h. (en 1914). Ch. de f. E. Mines de fer, hauts fourneaux. Place forte, qui résista héroïquement aux Alliés en 1815. Un des points par lesquels l'armée du kronprinz impérial allemand pénétra en France. Assiégée depuis le 21 août, bombardée avec de la grosse artillerie, prise le 26. En partie détruite au cours de la Grande Guerre. — Le canton avait 27 comm., et 49.805 h. en 1914.

**lonicera** [*sé*] n. m. *Bot.* Nom scientifique du genre *chèvrefeuille.*

**Lonlay** (Georges HARDOUIN, dit **Dick de**), écrivain et dessinateur français, né à Saint-Malo, m. à Moscou (1846-1893) ; auteur de récits de guerre : *Français et Allemands*, etc.

**Lonlay-l'Abbaye,** comm. de l'Orne, arr. et à 9 kil. de Domfront ; 2.250 h.

**Lons-le-Saulnier** [*lon-le-sô-ni-é*], ch.-l. du départ. du Jura, sur la Vallière ; 13.930 h. (*Lédoniens*). Ch. de f. P.-L.-M. ; à 442 kil. de Paris. Vins, salines, distilleries. Eaux minérales chlorurées sodiques. Patrie de Lecourbe, de Rouget de l'Isle. — L'arr. a 11 cant., 214 comm., 83.590 h. ; le cant. a 20 comm., et 24.800 h.

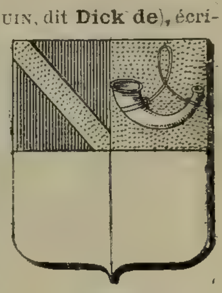
Armes de Lons-le-Saunier.

**Lonzac** (**Le**), comm. de la Corrèze, arr. et à 28 kil. de Tulle ; 2.020 h. Ch. de f. Kaolin.

**Lonzee,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 1.560 h. Ancienne abbaye d'Argenton.

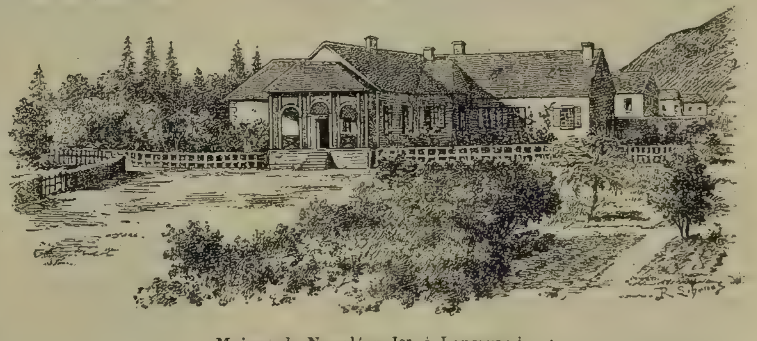
Maison de Napoléon Ier, à Longwood.

**Loo,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude) ; 1.790 h.

**Looberghe,** comm. du Nord, arr. et à 18 kil. de Dunkerque ; 1.320 h. Tourbe.

**looch** [*lok*] n. m. (ar. *lahok*). Préparation magistrale émulsive, destinée à l'usage interne.

— ENCYCL. L'ancienne médecine employait beaucoup de loochs ; aujourd'hui, on n'utilise plus guère que le *looch huileux* et le *looch blanc.* Le premier est une émulsion de gomme arabique, d'huiles d'amandes douces, de sirop de gomme et d'eau distillée aromatisée à l'eau de fleur d'oranger. Le looch blanc est une émulsion d'amandes douces et d'amandes amères à l'aide de gomme adragante. Ces médicaments ne sont prescrits en nature qu'aux enfants ; mais, le plus souvent, ils servent d'excipients à des substances insolubles (kermès). Ils ne se conservent pas plus de vingt-quatre heures.

**Loochristy,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), sur la Durme ; 4.600 h. Dentelles.

**loofa** ou **loofah** ou **loofash** ou **luffa** n. m. Eponge végétale constituée par les fibres entourant les graines de certaines cucurbitacées.

**look** [*louk*] n. m. Résine du Japon. Syn. COPAL TENDRE DE L'INDE.

**Loon,** v. et port de l'archipel américain des Philippines (île de Bohol) ; 18.000 h.

**Loon-Plage,** comm. du Nord, arr. et à 12 kil.

de Dunkerque, près de la mer du Nord : 2.760 h. Ch. de f. Bains de mer.

**looping the loop** [*lou-pingh-ze-loup*] (expression anglaise). Action de boucler la boucle. V. BOUCLE.

**Loos** [*lo-oss*], comm. du dép. du Nord (arr. et à 4 kil. de Lille), sur le canal de la Haute-Deule ; 10.640 h. Ch. de f. N. Colonie pénitentiaire. Importantes filatures.

**Loos,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 15 kil. de Béthune ; 4.749 h. (en 1914). Ch. de f. N. Pendant la troisième bataille d'Artois (25 sept. 1915), livrée par les Anglais (Douglas Haig) et les Français (d'Urbal), pour recouvrer le district minier de Lens, les Anglais ont enlevé Loos aux Allemands ; ils l'ont gardé les 8 et 9 octobre, malgré un furieux effort du prince Rupprecht de Bavière pour le reprendre. Presque totalement détruit.

**Loothenhulle,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 3.020 h.

**Looz,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres), sur la Herche ; 2.440 h.

**lope** ou **lopus** [*puss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, dont une espèce (le *lope sillonné*), vit sur les parties aériennes de la vigne, s'attaquant aux bourgeons floraux.

**Lope de Rueda,** auteur dramatique espagn., né et m. à Séville (1500-1565), considéré comme le véritable fondateur du théâtre national espagnol : *les Tromperies*, *Eufemia*, etc.

**Lope de Vega Carpio** (Félix), poète espagnol, né et m. à Madrid (1562-1635), auteur de plus de 2.000 pièces de théâtre (comédies et *autos*), dont on connaît encore 440. Il contribua plus que tout autre à donner au théâtre espagnol son caractère original. Citons, en dehors de ses pièces de théâtre : *Arcadia*, pastorale ; *los Pastores de Belem*, poèmes religieux, et de nombreuses pièces lyriques.

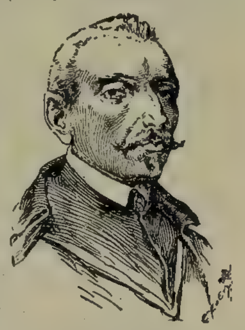
Lope de Vega.

**Loperec,** comm. du Finistère, arr. et à 12 kil. de Châteaulin ; 1.850 h.

**Loperhet,** comm. du Finistère, arr. et à 16 kil. de Brest ; 1.560 h.

**Lopez** [*pèz*] ou **Lopez-Gonzalvo** (CAP), cap de l'Afrique occidentale, sur la côte du Congo français.

**Lopez** (Francisco Solano), homme d'Etat paraguayen, né à Assomption, m. à Aquidaban (1827-1870), président de la république. Il lutta avec opiniâtreté contre l'Argentine et le Brésil.

**Lopez-Dominguez** (don José), général et homme politique espagnol, né à Marbella (Malaga), m. à Madrid (1829-1911). En 1868, il prit part à la Révolution comme aide de camp du maréchal Serrano, son oncle, fut secrétaire général du gouvernement provisoire et, sous la République, comprima les mouvements cantonaliste et carliste. Sous Alphonse XIII, il siégea aux Cortès avec la gauche dynastique, dont il devint le chef. Il fut plusieurs fois ministre, et devint président du conseil en 1906.

**Lophem,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges) ; 2.100 h.

**lophiomys** [*miss*] n. m. Genre de rongeurs, famille des muridés, comprenant des rongeurs arboricoles, dont on connaît deux espèces américaines.

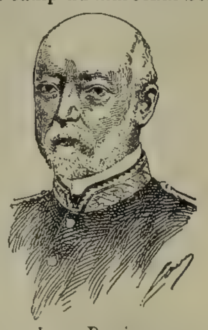
Lopez-Dominguez.

**lophobranches** n. m. pl. Ordre de poissons osseux ou téléostéens, caractérisés par un corps cuirassé, un museau allongé en tube, et des branchies en houppes arrondies, enfermées dans une chambre à orifice très étroit : *aucun lophobranche n'est comestible.*

**lophohélia** n. f. Genre de cœlentérés coralliaires du groupe des madréporaires, et qui habitent les profondeurs abyssales des mers chaudes. V. la planche OCÉAN.

**lophophore** n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, à plumage éclatant et varié, qui habitent l'Himalaya.

— ENCYCL. Les lophophores sont de beaux oiseaux de la taille d'un faisan, dont le plumage, peint des plus vives couleurs, est très recherché par la plumasserie. On en connaît quatre espèces de l'Himalaya. L'espèce type est l'*oiseau d'or* ou *lophophore resplendissant*, qui vit sur les contreforts de l'Himalaya, à une altitude de 2.000 à 3.000 mètres.

**lophorhine** n. f. Genre de passereaux de la famille des paradiséidés, comprenant une espèce à gorge violette. (On le connaît sous le nom d'*oiseau de paradis à gorge violette.*)

**lophornis** [*niss*] n. m. Sous-genre de colibris, comprenant les trois plus belles espèces d'oiseaux-mouches de l'Amérique du Sud.

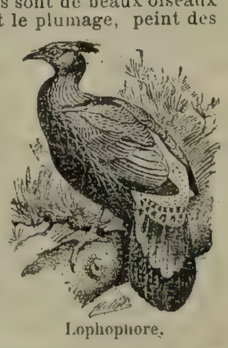
Lophophore.

**lophosperme** [*fos-pèr-me*] n. m. Genre de scrofulariacées, comprenant des plantes grimpantes velues, à belles fleurs tubulaires, roses, souvent tachées de blanc ou de jaune.

**lophote** n. m. Genre de poissons osseux acanthoptères de la Méditerranée, caractérisés par une tête surmontée d'une crête osseuse très élevée.

**lophyre** n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants phytophages, dont les larves vivent sur les pins et y produisent des dégâts considérables. (17 espèces européennes.)

**lopin** n. m. Morceau, part de quelque chose : *un lopin de terre.* Morceau d'une chose que l'on a partagée pour la manger : *un lopin de poulet.* (Peu us. en ce sens.) Masse formée de plusieurs morceaux de fer qu'on a réunis en les chauffant. *Pop.* Crachat.

**loquace** [*kou-a-se*] adj. (lat. *loquax* ; de *loqui*, parler). Qui parle beaucoup : *voyageur loquace.*

**loquacement** [*kou-a-se-man*] adv. Avec loquacité.

**loquacité** [*kou-a*] n. f. Habitude de parler beaucoup : *la loquacité des femmes est proverbiale.*

**loque** [*lo-ke*] n. f. Morceau, lambeau d'une étoffe : *vêtement qui tombe en loques.* Vêtement usé et déchiré : *être vêtu de loques.* Maladie des abeilles, qui se manifeste par la pourriture du couvain, et qui entraîne la mort des nymphes et des larves.

— ENCYCL. *Apic.* La loque est déterminée par une bactérie mince, qui s'allonge en filaments ; l'infection, contagieuse, et qui se propage de proche en proche, est difficile à enrayer. Quand elle se déclare au printemps, il faut faire changer de ruche la colonie, fondre les rayons de la ruche malade, et passer les cadres à l'eau chaude, puis brûler du soufre, ou badigeonner les parois avec une solution d'acide salicylique. Si elle se produit à l'arrière-saison, il vaut mieux détruire complètement la colonie, vouée à une perte certaine, car les abeilles n'auraient pas le temps de reconstituer leur population. On évite ainsi la propagation de la maladie.

**loqué** [*ké*], **e** adj. Se dit du hareng mordu, blessé par des chiens de mer ou d'autres poissons.

**loquèle** [*ku-è-le*] n. f. (lat. *loquela*). Flux de paroles. Facilité banale de parler.

**loquet** [*kè*] n. m. (orig. germ.). Fermeture d'une porte, composée d'une lame métallique qui s'abaisse sur une pièce fixée au chambranle. *Mar.* Barre de fer qui sert à fermer une écoutille.

— ENCYCL. *Techn.* Un loquet se compose d'une tige plate de fer oscillant à l'une de ses extrémités et se soulevant à l'autre bout. La partie oscillante est fixée à la porte par une vis, tandis qu'un crampon ne lui permet pas de s'écarter de la face de la porte. Lorsque le loquet est baissé, son extrémité libre entre dans une pièce de fer dite *mentonnet*, plantée sur le chambranle de la porte. Il existe divers modes pour soulever le loquet : *loquet à bouton*, *à capucine*, *à vielle*, etc.

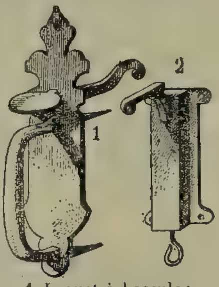

1. Loquet à bascule ;
2. Loqueteau à pompe.

**loquet** [*kè*] n. m. Laine peu estimée, qui provient du dessus des cuisses des bêtes à laine. Chacun des pinceaux de soie dont on forme une brosse.

**loqueteau** [*ke-tô*] n. m. Petit loquet. V. LOQUET.

**loqueter** [*ke-té*] v. n. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je loquette.*) Agiter le loquet d'une porte, pour indiquer qu'on veut entrer. Laver le carrelage avec une loque.

**loqueteux, euse** [*ke-teû, eu-ze*] adj. Vêtu de loques : *pauvre loqueteux.* Substantiv. : *un loqueteux.*

**loquette** [*kè-te*] n. f. Petite loque ; petit morceau : *loquette de pain.*

**loqueux, euse** [*keû, eu-ze*] adj. *Apic.* Atteint de la loque. Qui provient (en parlant du miel) d'une colonie atteinte de la loque.

**loquis** [*ki*] n. m. Petit cylindre de verre rouge servant au commerce d'échange avec les nègres d'Afrique.

**Lorain,** v. des Etats-Unis (Ohio, comté de Lorain), à l'embouchure du Black River dans le lac Erié ; 37.000 h.

**lorandite** n. f. Sulfarséniure naturel de thallium.

**loranskite** n. f. Tantalate zirconifère naturel avec cérium, yttrium, etc.

**loranthacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales inférovariées, qui vivent en parasites sur les branches de divers arbres, où elles sont fixées par des suçoirs. S. une *loranthacée.*

**loranthe** n. f. Genre de *loranthacées*, parasites des chênes, des châtaigniers, des pommiers, etc.

**Lorca,** v. d'Espagne (prov. de Murcie), dans la plaine du Guadalantin ; 71.000 h. ; ancienne place forte sous la domination arabe. Commerce de vins, huiles.

**lorcha** [*lor-ka*] n. f. Petite barque de l'Indochine.

**lord** [*lor*] n. m. (m. angl. ; de l'anglo-saxon *hlâford*, le maître du pain). Titre donné, en Angleterre, aux pairs du royaume, ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons, qui le portent devant leur nom patronymique. Membre de la Chambre haute ou Chambre des lords. *Lords du parlement*, les archevêques et évêques. *Lords de courtoisie*, les fils des ducs et des marquis et les fils aînés des comtes, qui portent le titre de *lord* devant le nom de baptême.

— ENCYCL. Les lords de la Chambre haute anglaise siègent en vertu des droits suivants : 1° droit héréditaire (ce sont les représentants de l'aristocratie titrée) ; 2° création du souverain, en raison de services éminents ; 3° conséquence de leur office (par exemple les évêques) ; 4° élection à vie (pairs irlandais) ; 5° élection pour la durée d'un parlement (lords écossais).

On attribue par courtoisie le titre de *lord* aux fils des ducs et des marquis et aux fils aînés des comtes, ainsi qu'à certains hauts fonctionnaires politiques, juges, aux maires de Londres, Edimbourg, Dublin, dans l'exercice de leurs fonctions.

**Lorde** (André **de**), auteur dramatique français, né à Toulouse en 1871. Ses courtes pièces (*Au téléphone*, etc.) ont des sujets violents et terribles.

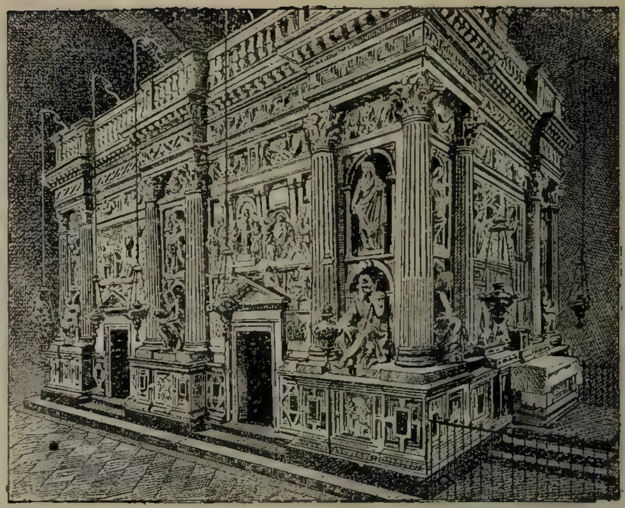
Santa Casa, église Notre-Dame, à Lorette.

**lord-lieutenance** n. f. Fonction de lord lieutenant.

**lord-lieutenant** n. m. Gouverneur de comté, vice-roi d'Irlande. Pl. des *lords-lieutenants.*

**lord-maire** [*lor-mè-re*] n. m. Maire de la Cité de Londres, élu chaque année par les corps de métiers. Nom donné aux maires d'Edimbourg, de Dublin. Pl. des *lords-maires.* (S'écrit aussi sans trait d'union.)

**lordose** [*dô-ze*] n. f. (du gr. *lordôsis*, courbure). Courbure anormale de la colonne vertébrale, à concavité postérieure.

**lordosique** [*do-zi-ke*] adj. Atteint de lordose.

**lore** n. m. *Hist. nat.* V. LORUM.

**loré, e** adj. *Blas.* Se dit des poissons, dauphins, etc., qui ont les nageoires d'un émail particulier.

**Lorédano** ou **Lorédan,** famille patricienne de Venise, qui donna à la république plusieurs doges. — Le plus connu, LEONARDO **Loredano,** né en 1438, doge de 1501 à 1521, vit les troupes de Venise battues à Agnadel, et s'allia au pape Jules II.

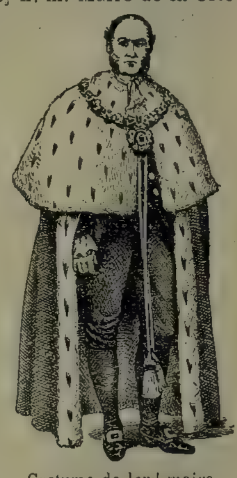
Costume de lord-maire.

**Loreley, Lorlei** ou **Lurlei,** ondine des bords du Rhin, qui, du haut d'un rocher situé sur la rive droite du fleuve, attire les bateliers sur les écueils.

**Lorentz** (Hendrick-Antoon), physicien hollandais, né à Arnhem en 1853 ; connu pour ses remarquables travaux d'électrodynamique et de mécanique physique.

**Lorenzaccio,** drame en cinq actes et en prose, d'Alfred de Musset, œuvre émouvante, d'un caractère shakespearien, où revit avec une grande intensité une dramatique période de l'histoire florentine (1833). L'auteur a mis en scène le meurtre d'Alexandre de Médicis, duc de Florence, par son cousin Lorenzo, généreux patriote, mais qui porte la souillure de la débauche.

**Lorenzetti** (Pietro), dit *Laurati de Sienne*, peintre italien, né à Sienne vers la fin du XIIIe s., auteur d'une immense fresque au campo Santo de Pise : *la Vie des Pères du désert.* — Son frère, AMBROGIO **di Lorenzo,** né et m. à Sienne (XIVe s.), s'appliqua à faire revivre les modèles antiques.

**lorenzite** [*rin*] n. f. Silicotitanate naturel de sodium avec zirconium.

**Loret** [*rè*] (Jean), gazetier français, né à Carentan, m. à Paris. Il publia, sous la protection de Mme de Longueville, de 1650 à 1665, la *Muse historique*, en vers burlesques, mais qui constitue un utile document historique.

**lorétine** n. f. *Chim.* Dérivé iodé de l'acide oxyquinoléique, succédané de l'iodoforme.

**Loreto,** départ. du Pérou, peuplé de 101.000 h. (Indiens surtout). Capit. *Iquitos.*

**lorette** [*rè-te*] n. f. (du n. du quartier *Notre-Dame-de-Lorette*, à Paris). Sous le second Empire, jeune femme élégante et de mœurs faciles.

**Lorette,** v. d'Italie (prov. d'Ancône) ; 8.000 h. Eglise célèbre, pèlerinage à l'église de la Madone, où se trouve la *Santa Casa* (ou maison de la Vierge), qui, selon la tradition, aurait été transportée miraculeusement de Nazareth d'abord en Dalmatie, puis à Lorette. Important commerce d'objets de piété.

**Lorette,** comm. de la Loire, arr. et à 20 kil. de Saint-Etienne, sur le Gier ; 4.510 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houilles, forges.

**Lorges** [*lor-je*] (Guy-Aldonce DE DURFORT DE DURAS, duc **de**), neveu de Turenne, maréchal de France (1630-1702). Il dirigea la retraite de l'armée française après la mort de son oncle. Beau-père de Saint-Simon.

**Lorgies,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 16 kil. de Béthune ; 1.290 h. Complètement détruit au cours de la Grande Guerre.

**lorgnade** n. f. Coup d'œil jeté en lorgnant. (Peu us.)

**lorgne** adj. Louche. (Vx) N. f. Coup que l'on se donne à la tête contre un obstacle qu'on n'avait pas vu.

**lorgnement** [*gne-man*] n. m. Action de lorgner.

**lorgner** [*gné*] v. a. (de *lorgne*, louche). Regarder du coin de l'œil. *Fig.* Convoiter, prétendre secrètement à : *lorgner une place.* Regarder avec une lorgnette ou avec un lorgnon : *lorgner le public d'une salle de théâtre.*

**lorgnerie** [*ri*] n. f. Action de lorgner fréquemment.

**lorgnette** [*gnè-te*] n. f. Petite lunette d'approche, portative. *Fig. Regarder par le petit bout de la lorgnette*, voir les choses en exagérant. *Regarder par le gros bout de la lorgnette*, voir les choses en petit. Syn. de JUMELLE. V. LUNETTE.

**lorgneur, euse** [*eu-ze*] n. *Fam.* Qui lorgne souvent ; qui aime à lorgner.

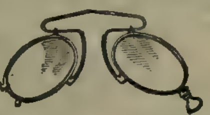
Lorgnon.

**lorgnon** n. m. (de *lorgner*). Petit instrument d'optique, composé de deux verres adaptés à une monture que l'on tient à la main ou que l'on place sur le nez, soit pour protéger ses yeux, soit pour corriger sa vue. (V. BINOCLE.) Petite lunette à un seul verre. (S'est dit aussi pour MONOCLE.)

**Lorgues** [*lor-ghe*], ch.-l. de c. (Var), arr. de Draguignan, près de l'Argens ; 3.140 h. Ch. de f. S. — Le cant. a 4 comm., et 7.110 h.

**lori** ou **lorius** [*uss*] n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, originaires d'Océanie, que l'on élève assez bien en captivité, et dont le nom rappelle le cri : *lo-ri.* (L'espèce la plus douce et la plus sociable est le *lori à collier*, *loriquet* ou *lori des demoiselles.*)

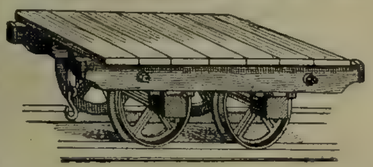
Lori.

**lori** n. m. (angl. *lorry*). Wagonnet plat, que l'on emploie sur les travaux de la construction d'une voie ferrée, et qui sert à transporter le petit matériel. Camion automobile à vapeur, servant au transport des poids lourds.

**Loria** (Roger **de**), célèbre amiral italien, né à Loria, m. Valence (Espagne) [1250-1305]. Entré au service de Pierre III d'Aragon, à qui fut offerte la couronne de Sicile après les vêpres siciliennes, Loria lutta avec succès contre les Français à Naples et incendia en 1282 la flotte de Charles d'Anjou.

**Lorica,** v. des Etats-Unis de Colombie (dép. de Bolivar), sur le Sinu, près du golfe de Darien ; 11.000 h.

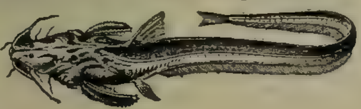
Loricaire.

**loricaire** [*kè-re*] n. m. Genre de poissons, famille des siluridés, de petite taille, vivant dans les fleuves de l'Amérique tropicale. (Les loricaires sont appelés aussi *cuirassés*, à cause des plaques dures et anguleuses qui recouvrent leur tête et leur corps.)

**loricera** [*sé*] n. m. Genre de coléoptères pentamères, comprenant des carabes d'Europe, caractérisés par des antennes poilues à la base, et qui vivent au bord des eaux.

**lorie** [*ri*] n. f. Genre de passereaux de la famille des paradiséidés, de petite taille et sans plumes de parure, habitant la Nouvelle-Guinée.

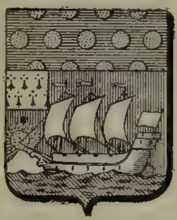
Armes de Lorient.

**Lorient** [*ri-an*], ch.-l. d'arr. (Morbihan), port militaire à l'embouchure du Scorff, dans le Blavet ; ch. de f. Orl. et Etat ; à 48 kil. de Vannes ; 49.040 h. (*Lorientais*). Constructions navales, fabrication de conserves, carrières de granit. Patrie de Brizeux. — L'arrond. a 11 cant., 57 comm., 218.600 h. ; le 1er cant. a 1 comm., et 21.030 h. ; le 2e cant., 5 comm., et 43.260 h.

**Lorimer** (John), peintre anglais, né à Edimbourg en 1857 ; il s'est distingué dans les portraits et les tableaux de genre.

**Loriol,** ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 21 kil. de Valence, près de la Drôme ; 3.140 h. Ch. de f. P.-L.-M. Filatures de soie. — Le cant. a 6 comm., et 10.120 h.

**loriot** [*ri-o*] n. m. Baquet dans lequel le boulanger lave son écouvillon.

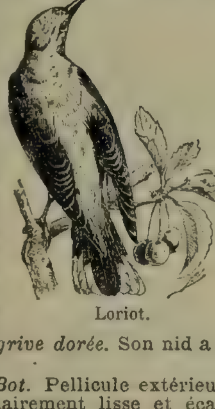
Loriot.

**loriot** [*ri-o*] n. m. (pour *l'oriol ;* du lat. *aureolus*, de couleur dorée). *Ornith.* Genre de passereaux ayant une voix forte et éclatante : *le loriot est friand de cerises. Pathol.* V. COMPÈRE-LORIOT.

— ENCYCL. *Ornith.* Le loriot vit par paires sur le sommet des vieux arbres, dans toutes les parties du monde. L'espèce d'Europe (*oriolus galbula*) est remarquable par l'élégance de ses formes et l'éclat de son plumage, où domine le jaune chez le mâle. On l'appelle communément *merle d'or*, *grive dorée.* Son nid a la forme d'une coupe.

**lorique** [*ri-ke*] n. f. *Bot.* Pellicule extérieure des graines, qui est ordinairement lisse et écailleuse.

**loriqué** [*ké*], **e** adj. *Bot.* Qui est couvert d'une lorique. *Zool.* Dont le corps est armé de plaques osseuses.

**loriquet** [*kè*] n. m. Nom vulgaire du *lori à collier* ou *lori des demoiselles.*

**Loriquet** [*kè*] (le P. Jean-Nicolas), jésuite et historien français, né à Epernay, m. à Paris (1767-1845). Il est l'auteur d'une *Histoire de France*, où l'histoire nationale est souvent défigurée par esprit de parti.

**loris** [*ri*] n. m. Genre de mammifères prosimiens, de l'Inde et de Ceylan.

— ENCYCL. Les loris (*stenops*) sont élancés : leurs membres sont grêles, les oreilles sont courtes et velues. Leurs mouvements sont lents ; ils sont silencieux et dorment le jour. La nuit, ils mangent des œufs et des grains. On les chasse pour leurs yeux, qui sont très estimés des indigènes contre les maladies oculaires.

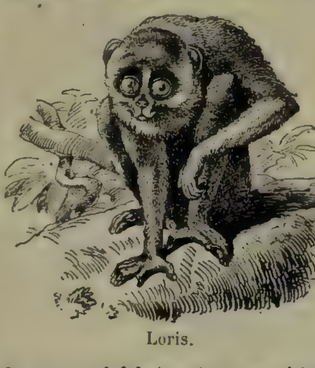
Loris.

**lormerie** [*ri*] n. f. (de *lormier*). Petits ouvrages en fer, que fabriquent les cloutiers, éperonniers, selliers. Ancien nom des ouvrages relatifs aux harnachements des chevaux, comme selles, mors, éperons, etc., et du métier de ceux qui fabriquaient ces objets.

**Lormes,** ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 35 kil. de Clamecy, près de Cornillat ; 2.580 h. Ch. de f. — Le cant. a 10 comm., et 11.000 h.

**lormier** [*mi-é*], **ère** adj. (du lat. *loramen*, courroie de harnachement). Qui a rapport à la fabrication des harnais. N. m. Celui qui fabrique les harnais, mors, gourmettes, éperons.

**Lormier** (Edouard), sculpteur, né à Saint-Omer, m. à Pelletier-sur-Caverches (1840-1919) ; auteur de statues monumentales : *la Victoire*, à Dunkerque, *Pelletier et Caventou*, à Paris, etc.

**Lormont,** comm. de la Gironde, arr. et à 6 kil. de Bordeaux, au-dessus de la Garonne ; 3.180 h. (*Lormontais*). Ch. de f. Orl. Construction de navires, vignobles renommés.

**lorocère** n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, d'un bronzé obscur et de formes élégantes, avec de grandes antennes, qui vivent au bord des mares de l'hémisphère boréal.

**Loroux-Bottereau** (**Le**), ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. de Nantes ; 3.570 h. Ch. de f. — Le cant. a 7 comm., et 14.100 h.

**lorpidon** n. f. Injure que l'on appliquait autrefois aux vieilles femmes.

**Lorrain, e** [*lo-rin, è-ne*], habitant ou originaire de la Lorraine : *les Lorrains.* Adjectiv. : *produits lorrains.* N. m. Dialecte français parlé dans l'ancienne province de Lorraine.

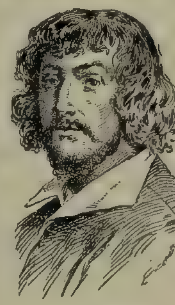
Claude Lorrain.

**Lorrain** (**Le**), v. des Antilles françaises, sur la côte nord-est de la Martinique, sur le versant nord du mont Gelé, et à 4 kil. de la mer ; 8.000 h.

**Lorrain** [*lo-rin*] (Claude GELÉE, dit **le**), peintre français, né au château de Chamagne (Vosges), m. à Paris (1600-1682). Ses toiles, lumineuses, d'un coloris admirable font de lui le peintre du soleil. Il faut citer parmi ses œuvres : *la Fête villageoise, le Débarquement de Cléopâtre à Tarse, le Pas de Suse forcé par Louis XIII, le Moulin*, etc.

**Lorrain** (Paul DUVAL, dit *Jean*), littérateur français, né à Fécamp, m. à Paris (1855-1906) ; écrivain au style souple et vivant, à la verve incisive, auteur de : *Songeuse, M. de Phocas, la Maison Philibert*, etc.

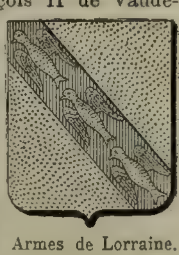
Armes de Lorraine.

**Lorraine** [*rè-ne*]. Sous le nom de *royaume de Lorraine* ou *Lotharingie*, un Etat fut formé en 855, à la mort de Lothaire Ier, en faveur de son second fils Lothaire II. Arnoul, neveu de Charles le Gros, la donna à Swentibold, son fils naturel, et dès lors la Lorraine ne cessa d'être revendiquée par la France et par l'Allemagne. Vers 953, Brunon, archevêque de Cologne, la divisa en *haute Lorraine* ou *Mosellane* au S., et en *basse Lorraine* ou *Lothier* au N. La basse Lorraine échut, au XIIe siècle, aux ducs de Brabant. La haute Lorraine appartint en dernier lieu à Stanislas Leczinski, à qui l'avait cédée en 1737 le dernier duc héréditaire François II de Vaudémont, et à la mort duquel elle fut réunie à la France (1766). A la veille de la Révolution, la Lorraine française formait un gouvernement, avec *Nancy* pour capitale ; elle servit à constituer les départements de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges. Une partie des départements de la Meurthe et de la Moselle nous fut enlevée par l'Allemagne en 1871 ; ce qui restait forma le département de Meurthe-et-Moselle. (Hab. *Lorrains.*) Depuis le retour de la Lorraine annexée, à la France, à la fin de la Grande Guerre, celle-ci a formé un morceau de la Moselle. La Lorraine est un pays de plateaux triasiques, souvent lacustres, mais généralement fertiles (vignobles, houblonnières, céréales), renfermant dans les entrailles de son sol le fer, la houille et le sel gemme.

La Lorraine a donné son nom à une des batailles d'ensemble du début de la Grande Guerre, celle qui fut livrée du 15 août au 12 septembre 1914. La *bataille de Lorraine* se compose de deux parties : une partie offensive, au cours de laquelle eurent lieu les deux batailles de Sarrebourg et de Morhange, que gagnèrent les Allemands, et une partie défensive, où les généraux Dubail et de Castelnau prirent leur revanche sur la Mortagne et au Grand-Couronné.

**Lorraine** (MAISON DE), famille qui posséda la Lorraine dès le moyen âge, fondée en 1048 par le duc Gérard d'Alsace, et à laquelle appartenait la maison naguère régnante en Autriche. C'est à la maison de Lorraine que se rattachent les branches de Vaudémont, de Guise, de Mayenne, d'Aumale, etc.

**Lorraine** (cardinal **de**). V. GUISE.

**Lorrez-le-Bocage,** ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. de Fontainebleau, sur le Lunain ; Ch. de f. 920 h. — Le cant. a 17 comm., et 8.900 h.

**Lorris** [*riss*], ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 39 kil. de Montargis ; 2.160 h. Ch. de f. Patrie de Guillaume de Lorris. Plâtre. — Le cant. a 13 comm. et 7.660 h.

**Lorris** (Guillaume **de**). *Biogr.* V. GUILLAUME.

**lorry** n. m. (m. angl.). V. LORI.

**Lorry** (Anne-Charles), médecin français, né à Crosnes (Seine-et-Oise), m. à Bourbonne-les-Bains (1726-1783). Il soigna Louis XV dans sa dernière maladie ; auteur des ouvrages : *Traité des maladies cutanées, De la mélancolie*, etc.

**lors** [*lor*] adv. (art. *le*, adv. *or*, et *s* adverbial). Alors. (Vx.) Loc. adv. : *Pour lors*, en ce cas. *Dès lors*, dès ce temps-là ; par conséquent, puisque. Loc. prép. : *Lors de*, au moment de : *lors de son mariage.* Loc. conj. *Lors même que*, bien que, quand même : *la fortune nous joue, lors même qu'elle nous est libérale. Dès lors que*, puisque, du moment que, étant donné ou advenu que : *dès lors qu'il a refusé, il n'en faut plus parler.*

**lorsque** [*lors-ke*] conj. Quand, à l'époque, au moment où : *Louis XI avait trente-huit ans lorsqu'il succéda à son père Charles VII.* Dans le cas où :

> Il n'est pas d'union qui n'ait ses mauvais jours,
> Mais lorsqu'on s'est aimé l'on s'en souvient toujours.
>
> PONSARD.

— La voyelle *e* de *lorsque* ne s'élide que devant *il, elle, on, un, une.*

**lorule** n. f. (du lat. *lorum*, courroie). Expansion filamenteuse ou rameuse des lichens.

**lorum** [*rom'*] n. m. Terme employé en histoire naturelle, pour indiquer certaines parties du corps des animaux. Pl. des *lora.*

— ENCYCL. Chez les araignées, le *lorum articulaire* est une petite pièce chitineuse des articulations fémoro-patellaires ; les *lora* du pédicule sont les lanières chitineuses du pédicule abdominal. Chez les oiseaux, le *lorum* est la région qui s'étend entre l'œil et la base du bec, et qui est recouverte par la cire (membrane).

**los** [*lô*] n. m. (du lat. *laudes*, louanges). Louange : *renoncer au los des belles actions.* (Vx.)

**Los,** îles de la Guinée française, tout près de Konakry.

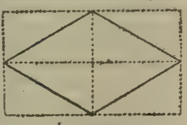
Losange.

**losange** [*zan-je*] n. m. *Géom.* Parallélogramme dont les quatre côtés sont égaux et dont les angles ne sont pas droits : *les diagonales d'un losange se coupent à angles droits. Blas.* Meuble héraldique, symbolisant le fer de lance. (En ce dernier sens, est parfois employé au fém.) *Plain-chant.* Note noire, en forme de losange, comme l'indique son nom, qui, dans la notation du plain-chant, vaut la moitié d'une brève.

— ENCYCL. *Géom.* La surface d'un losange est égale au produit de sa base par sa hauteur ; elle est aussi égale à la moitié du produit de ses deux diagonales.

**losangé, e** [*zan*] adj. *Blas.* Couvert de losanges alternativement de métal et d'émail.

**losanger** [*zan-jé*] v. a. (Conserve l'*e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *nous losangeons, il losangea.*) Diviser en losanges : *losanger une surface.*

**losangique** [*zan-ji-ke*] adj. Qui est en forme de losange : *tuile losangique.* (Peu us.)

**Loscouët-sur-Meu,** comm des Côtes-du-Nord, arr. et à 43 kil. de Loudéac, sur le *Meu ;* 1.200 h. Ch. de f.

**lose** [*ze*] n. f. Pierre plate micacée et schisteuse, de forme quadrangulaire, qui sert à couvrir les maisons, en Savoie et au Piémont.

**Losnitza,** v. de Yougoslavie (Serbie), sur la Drina ; 5.000 h. Prise par les Austro-Hongrois lorsqu'ils envahirent la Serbie en 1914, puis évacuée par eux ; reprise en octobre 1915, délivrée par les Serbes en novembre 1918. Très éprouvée par la Guerre.

**losse** [*lo-se*] ou **lousse** [*lou-se*] n. f. Outil de tonnelier, emmanché comme une vrille, pour percer les bondes des barriques.

**lossénite** n. f. Arséniosulfate hydraté naturel de fer et de plomb.

**losson** [*lo-son*] ou **lossan** [*lo-san*] n. m. Nom vulgaire du *charançon du blé.*

**Lostorf,** comm. de Suisse (cant. de Soleure) ; 1.250 h. Agriculture.

**lot** [*lo*] n. m. (orig. germ.). Portion qui revient à chaque personne dans un partage : *héritage partagé en plusieurs lots.* Une certaine quantité de marchandises : *un lot de chaussures.* Partie d'un travail à exécuter. Ce qui revient, dans une loterie, à chaque billet gagnant : *gagner le gros lot. Fig.* Ce qui échoit : *la misère est le lot de beaucoup.*

> Travailler est le lot et l'honneur d'un mortel.
>
> VOLTAIRE.

*Gros lot*, lot principal d'une loterie. *Fig.* Chance exceptionnellement heureuse : *le gros lot d'un bonheur continu n'a été gagné par personne.*

**Lot** (le), rivière de France, qui a sa source au massif de la Lozère, arrose Mende, Espalion, Cahors, Fumel, Villeneuve, et se jette dans la Garonne (r. dr.) ; cours 481 kil., dont 273 canalisés depuis Bouquiès.

**Lot** (DÉP. DU), dép. formé du Quercy, préf. *Cahors ;* s.-préf. *Figeac, Gourdon ;* 3 arr., 29 cant., 331 comm., 171.700 h. 18e région militaire : cour d'appel d'Agen ; évêché à Cahors. Ce dép. doit son nom à la rivière qui l'arrose. La culture des céréales et du tabac, les vignobles, l'exploitation des carrières, etc., le commerce des truffes sont les ressources principales du département.

**lota** n. m. Petit vase de cuivre ou de terre, à large base et à col étroit, en usage dans l'Inde anglaise.

**lotalite** n. f. Substance minérale, appartenant au genre pyroxène.

**lotase** [*ze*] n. f. Diastase que contient le lotier d'Arabie.

**lotées** [*té*] n. f. pl. Subdivision des légumineuses papilionacées, dont le genre *lotier* est le type. S. une *lotée.*

**lotelle** [*tèl-le*] n. f. Genre de poissons de la famille des gadidés, et voisins des merluches.

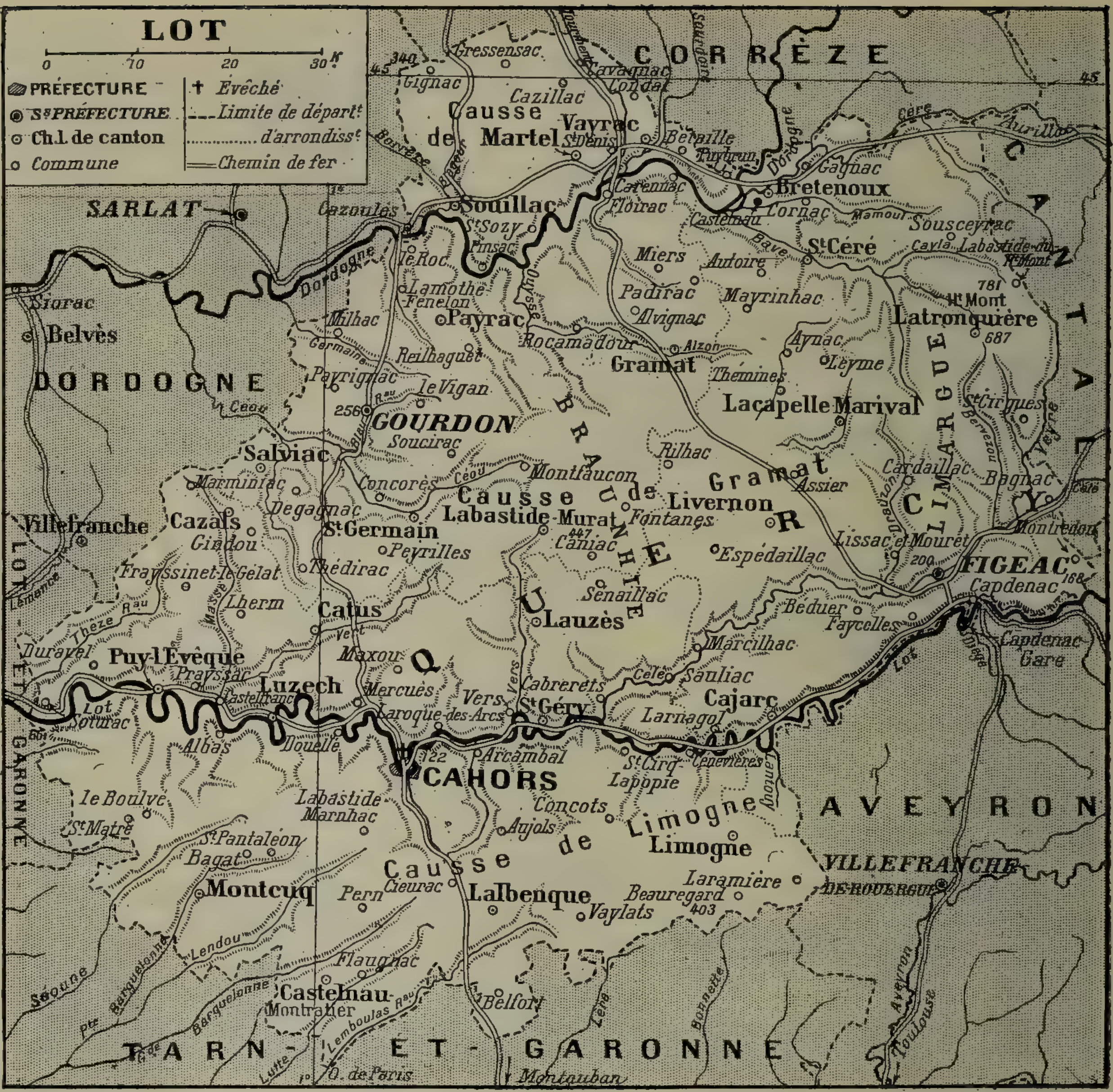

**loterie** [*rî*] n. f. (ital. *lotteria*). Espèce de jeu de hasard dans lequel, un certain nombre de numéros étant distribués, on tire au sort, dans la même série de numéros, un nombre de numéros convenu et l'on distribue des prix, dits *lots*, aux détenteurs des numéros sortis : *les loteries doivent être autorisées par l'administration.* Spéculation de ce genre faite par un gouvernement : *la loterie subsiste à l'étranger.* Sorte de bazar forain dont les marchandises sont distribuées par voie de loterie : *acheter, tenir en loterie. Fig.* Chose ou affaire de hasard : *les biens et les maux de ce monde sont une véritable loterie.*

— Encycl. L'origine des loteries est fort ancienne. Elles furent introduites en France vers 1533. En 1776, un arrêt du conseil d'Etat supprima toutes les loteries particulières, et en créa une nouvelle sous la dénomination de *Loterie royale de France.* Une loi du 25 brumaire an II supprima cette loterie officielle, qui fut rétablie par le Directoire. La loi du 21 mai 1836, encore en vigueur, a supprimé les loteries et la contravention à ses dispositions est passible d'un emprisonnement de deux à six mois et d'une amende de 200 à 6.000 francs. (C. pén., 410.)

La loi du 21 mai 1886 répute loteries, et interdit comme telles, « les ventes d'immeubles, de meubles ou de marchandises effectuées par la voie du sort, ou auxquelles auraient été réunis des primes ou autres bénéfices dus au hasard, et généralement toutes opérations offertes au public pour faire naître l'espérance d'un gain qui serait acquis par la voie du sort ». Les pénalités encourues frappent les auteurs, entrepreneurs, agents des loteries, colporteurs, distributeurs de billets, etc. La loi prononce la confiscation des fonds ou effets mis en loterie, des meubles, instruments, appareils employés ou destinés au service de la loterie.

Sont punis d'une amende de 6 francs à 10 francs (et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de cinq jours au plus) ceux qui ont établi ou tenu dans les rues et lieux publics des jeux de hasard et des loteries. Les tables et appareils de loteries, enjeux, lots, etc., sont en outre saisis et confisqués.

Les loteries d'objets mobiliers exclusivement destinés à des actes de bienfaisance ou à l'encouragement des arts, peuvent par exception être autorisées par les sous-préfets, lorsque le capital de la loterie ne dépasse pas 2.000 fr. ; au delà de ce chiffre, par les préfets (dans le département de la Seine, par le préfet de police) ; enfin, lorsque le capital est supérieur à 100.000 francs, par une loi spéciale.

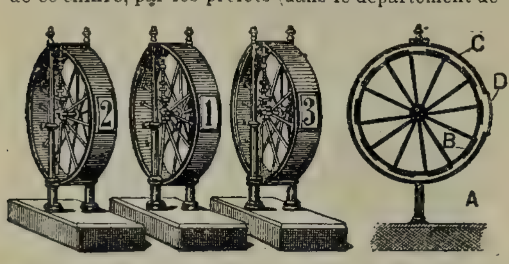

Roues pour le tirage des loteries : A, coupe d'une roue ; B, roue intérieure mobile, sur laquelle sont placés les dix chiffres ; C, masque fixe ; D, ouverture par laquelle apparaît le numéro.

Il existe sur le marché financier des obligations ou valeurs dites *à lots*, remboursables, dans un certain nombre d'années, à un taux fixé d'avance, et qui, participant à des tirages au sort périodiques, peuvent procurer à leurs porteurs le bénéfice de lots déterminés, constituant une sorte de prime. Les valeurs à lots mises en vente doivent être autorisées par des lois ou, lorsqu'elles sont étrangères, par des conventions diplomatiques spéciales. Ces sortes de valeurs se distinguent de la loterie en ce qu'elles constituent un placement dont les lots ne sont qu'un accessoire.

**Lot-et-Garonne** (dép. de), dép. formé de la Guyenne et de la Gascogne, préf. *Agen ;* sous-préf. *Marmande, Nérac, Villeneuve ;* 4 arr., 35 cant., 326 comm., 246.600 h. ; 17ᵉ région militaire, cour d'appel et évêché à Agen. Ce dép. tire son nom des cours d'eau qui l'arrosent. Il produit en abondance les céréales, la prune, la betterave, des vins estimés, des eaux-de-vie, etc. ; possède, entre autres industries, des filatures, des minoteries, des distilleries, etc.

**loth** n. m. Subdivision de l'unité de poids usitée dans diverses parties de l'Allemagne.

**Loth,** patriarche biblique, neveu d'Abraham, père des Ammonites et des Moabites. Les anges, dit la Genèse, l'ayant instruit de l'arrêt porté par Dieu contre Sodome, il quitta la cité coupable avec sa famille ; mais sa femme, cédant à une curiosité fatale, se retourna et regarda derrière elle, malgré la défense des anges ; elle fut changée en statue de sel. Ayant eu, dans un moment d'ivresse, un commerce incestueux avec ses propres filles, Loth devint le père d'Ammon et de Moab, dont les descendants, les Ammonites et les Moabites, furent les ennemis irréconciliables d'Israël (*Bible*).

**Loth** (*la Fuite de*), sujet souvent traité par les peintres. Parmi les tableaux les plus célèbres, citons ceux de : Bassan (Dresde) ; Paul Véronèse (Louvre) ; Rubens (Louvre) [V. p. 103 ; etc.

**Loth** (Joseph), érudit français, né à Guémené en 1847, auteur de savants ouvrages sur la langue et la littérature celtiques. Membre de l'Académie des inscriptions en 1919.

**Lothaire** [*tè-re*] **Iᵉʳ,** empereur d'Occident, né vers 799, m. en 855 ; fils aîné de Louis le Débonnaire et d'Ermengarde. Vaincu à Fontanet par la coalition de ses frères Louis le Germanique et Charles le Chauve, qui l'obligèrent à signer le traité de Verdun, démembrant ainsi définitivement l'empire carolingien, il abdiqua en 855 et prit l'habit de moine au couvent de Prüm, où il mourut. — Lothaire II, fils du précédent, roi de Lorraine ; m. en 869. Son mariage avec Walrade lui valut de la part de la cour de Rome une excommunication, pour laquelle il dut aller solliciter son pardon auprès du pape.

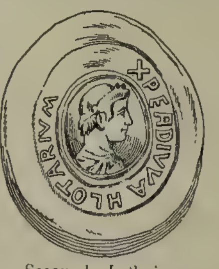

Sceau de Lothaire.

**Lothaire III,** duc de Saxe, m. à Breitenwang, empereur d'Allemagne de 1125 à 1137. Il fit en Italie deux expéditions heureuses. Sous son règne commença la querelle des guelfes et des gibelins.

**Lothaire,** né à Laon, fils de Louis d'Outremer et de Gerberge ; roi de France de 954 à 986. Il subit l'influence des ducs de France Hugues le Grand et Huges Capet. Il eut pour fils Louis V.

**Lotharingie,** nom primitif de la Lorraine. V. Lorraine.

**Lothian,** ancienne contrée de l'Ecosse, située sur la rive méridionale du Forth et formant actuellement les trois comtés d'Haddington (East Lothian), Linlithgow (West Lothian) et Edimbourg (Middle Lothian).

**Lothian** (William Kerr, comte de), homme politique écossais, né vers 1605, m. à Newbattle en 1675 ; l'un des hommes marquants de la révolution d'Angleterre. D'abord royaliste, il embrassa ensuite la cause du Parlement.

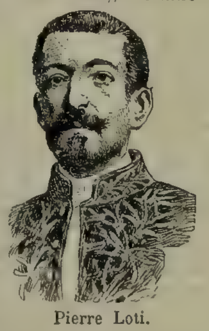

Pierre Loti.

**Loti** (Julien Viaud, dit *Pierre*), officier de marine et romancier français, né à Rochefort-sur-Mer, m. à Hendaye (1850-1923). Ecrivain impressionniste d'une mélancolie pénétrante, il excelle à rendre les paysages exotiques qui se déroulent sans cesse devant ses yeux ; il a écrit, entre autres œuvres : *le Mariage de Loti, Mon frère Yves, Pêcheur d'Islande, Madame Chrysanthème, Ramuntcho, Au Maroc,* etc. Membre de l'Académie française (1891).

**loti, e** adj. Qui reçoit pour son lot, pour sa part : *être bien, mal loti dans un partage.*

**lotier** [*ti-é*] n. m. (de *lotus*). Genre de légumineuses papilionacées.

— Encycl. Les lotiers (*lotus*) sont des herbes ou des sous-arbrisseaux qui habitent les régions tempérées. On en connaît une centaine d'espèces, dont, parmi celles qui croissent en France, les deux plus importantes sont : le *lotier corniculé* et le *lotier velu.* La première (*lotus corniculatus*), vulgairement appelée *trèfle cornu, corne du diable, pois joli, sabot de la mariée,* est une petite plante basse, qui croît dans les prairies naturelles, en terrain léger et frais, en sols d'alluvions ; ses fleurs sont d'un jaune d'or. La seconde (*lotus uliginosus*), vulgairement *grand lotier,* atteint 0ᵐ,30 à 0ᵐ,80 de haut, tandis que le lotier corniculé dépasse rarement 0ᵐ,25 ; elle réussit très bien dans les sols bourbeux, ce qui constitue un mérite rare chez les légumineuses. Les deux espèces ont une valeur alimentaire très élevée et constituent un excellent fourrage. Consommé à l'état vert, le lotier, à l'inverse de la luzerne, ne provoque pas la météorisation ; sec, il fournit un foin dont les bestiaux sont friands.

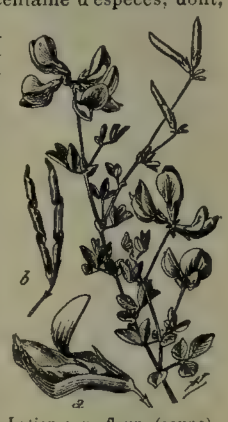

Lotier : *a*, fleur (coupe), *b*, fruit ouvert.

**lotier** [*ti-é*] n. m. Pêcheur qui jouit de son lot entier, parce qu'il fournit sa part de filets.

**lotière** n. f. Prairie artificielle, constituée uniquement par les diverses variétés du lotier. (L'établissement de lotières peut rendre de grands services à l'agriculteur, là où les autres légumineuses viennent mal, le lotier s'accommodant fort bien des landes sèches ou des sols tourbeux.)

**lotiforme** adj. Qui a la forme du lotus.

**lotion** [*si-on*] n. f. (lat. *lotio*). Action de laver un corps pour en séparer les matières étrangères. Action de répandre un liquide sur une partie du corps au moyen d'une éponge, d'un linge, etc. Ce liquide : *lotion capillaire.*

— Encycl. La lotion se fait avec de l'eau simple, froide ou chaude, ou avec un liquide médicamenteux. Elle est tonique, stimulante ou calmante, selon le liquide employé ou l'effet à obtenir. Les lotions avec l'eau alcoolisée ou additionnée d'eau de Cologne sont usitées comme succédané du bain, dans les affections fébriles. La lotion d'eau froide, le matin au lever, est un succédané souvent utile de la douche.

**lotionner** [*si-o-né*] v. a. Laver, soumettre à des lotions : *lotionner une plaie.*

**lotir** v. a. (de *lot*). Partager par lots : *lotir un terrain pour le vendre.* Mettre en possession d'un lot : *lotir quelqu'un d'une maison.* Trier dans le minerai les échantillons qui doivent être mis à l'essai. *Lotir des grains,* les séparer par différentes grosseurs, pour les moudre à l'aide de meules plus ou moins écartées.

**lotissage** [*ti-sa-je*] n. m. Action de trier le minerai ; de disposer en lots les fanons de baleine.

**lotissement** [*ti-se-man*] n. m. Action de disposer par lots. Son résultat.

**lotisseur, euse** [*ti-seur, eu-ze*] n. Personne chargée de diviser en lots les marchandises : *les lotisseurs des cuirs.*

**loto** n. m. (de l'ital. *lotto*, lot). Jeu de hasard qui se joue avec des cartons numérotés, dont les joueurs couvrent les numéros à mesure que l'on tire d'un sac les numéros correspondants : *jouer au loto*. Ensemble des objets dont on se sert pour jouer à ce jeu : *acheter un loto. Boules de loto*, petites boules de bois, au nombre de quatre-vingt-dix, portant les numéros qu'on tire. *Fig.* et *fam. Avoir les yeux en boules de loto*, avoir de gros yeux ronds.

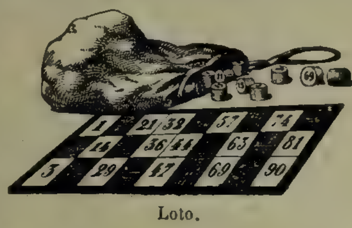
1
21
32
57
74
14
36
44
63
81
3
29
47
69
90
Loto.

— Encycl. *Jeu.* Au loto, chacun des vingt-quatre cartons dont l'ensemble constitue le jeu porte quinze numéros sur trois rangs ; chaque rang a neuf compartiments horizontaux, dont cinq seulement sont numérotés. Dans un sac sont des jetons numérotés, que l'on tire un à un, et que l'on annonce à haute voix. Le joueur qui a ce numéro sur ses cartons le couvre. Celui qui a fait *quine* ou couvert les cinq numéros d'un même rang a gagné ; il prend la *poule*, comprenant toutes les mises des joueurs. On appelle *ambe* la sortie de deux chiffres de la même ligne ; *terne*, celle de trois chiffres, et *quaterne*, celles de quatre chiffres.

**lotoflavine** n. f. Matière colorante jaune qui provient du dédoublement de la lotusine.

**Lotophages** [*fa-je*], peuple de l'ancienne Afrique, mentionné par Homère, et qui se nourrissait des fruits d'une espèce de lotus.

**lotos** [*loss*] n. m. V. LOTUS.

**lotrite** n. f. Sylicate hydraté naturel d'aluminium, fer, chaux et magnésie.

**lotte** [*lo-te*] n. f. Poisson d'eau douce, de la famille des gadidés.

— Encycl. Les lottes ont la bouche longuement fendue, la mâchoire inférieure munie de barbillons ; la nageoire anale est longue comme la seconde des deux dorsales, la nageoire caudale est arrondie. La lotte commune (*lota vulgaris*) est jaune doré, avec des marbrures foncées. Elle est répandue dans les rivières de France, mais abonde tout particulièrement dans le Léman et les lacs de la Savoie. Sa chair est très estimée, et son foie, assez volumineux, est particulièrement prisé des gourmets. On pêche la lotte comme l'anguille, dont elle a les mœurs.

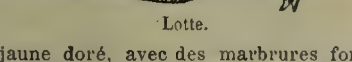
Lotte.

**Lotti** (Antonio), compositeur de musique italien, né à Hanovre, m. à Venise (1667-1740). Il a surtout excellé dans la musique religieuse.

**lottinoplastie** [*lo-ti-no-plas-ti*] n. f. Méthode de moulage des bas-reliefs, inventée par Lottin de Laval, et qui consiste à prendre des empreintes à l'aide de feuilles de papier humide.

**lottinoplastique** [*lo-ti-no-plas-ti-ke*] adj. Relatif à la lottinoplastie.

**Lotto** (Lorenzo), peintre italien, né à Venise, m. à Lorette (1480-1560) ; auteur de : *la Femme adultère, le Mariage de sainte Catherine.*

**lotus** [*tuss*] ou **lotos** [*toss*] n. m. *Mythol.* Fruit du pays des Lotophages, si délicieux, disait-on, qu'il faisait oublier leur patrie aux étrangers. *Bot.* Espèce de nénufar blanc d'Egypte.

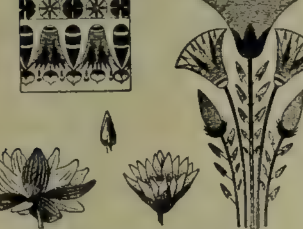
Lotus (éléments de décoration égyptienne).

— Encycl. Les anciens avaient donné le nom de *lotus* à diverses plantes : le *trèfle lotus*, commun à Sparte et à Troie ; le *lotus* de Pline et de Virgile, qui est le *melilotus essarensis* de Sicile ; le *lotus jujubis*, qui est le *zizyphus lotus* ; le *lotus égyptien*, qui est le *nénufar du Nil*, dont la moelle donnait une farine propre à faire le pain, et dont on mangeait les tubercules sucrés : le *lotus sacré* des Indiens, qui est le *nélombo*.

**Lotus de la Bonne Loi** (*le*), l'un des livres canoniques par excellence du bouddhisme, attribué à Çakya-Mouni (le Bouddha).

**lotusine** n. f. ou **lotusin** n. m. Glucoside qui se trouve dans le *lotier d'Arabie.*

**lotusinique** adj. Se dit d'un acide qu'on obtient en chauffant la lotusine.

**Lotz** (Charles), peintre hongrois, né à Holbourg (Bavière), m. à Budapest (1833-1904) ; a exécuté de remarquables fresques au musée National, à l'Académie, à l'Opéra de Budapest.

**Lotze** (Rudolf Hermann), philosophe et physiologiste allemand, un des fondateurs de la psychophysiologie, né à Bautzen, m. à Berlin (1817-1881). Son principal ouvrage est son *Microcosme, idées sur l'histoire de la nature et l'histoire de l'humanité.*

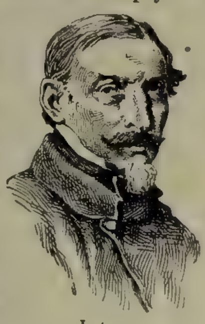
Lotze.

**Lotzwil,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.330 h. Agriculture ; fabrication de fromages ; manufacture de tabac.

**louable** adj. Digne d'éloge. Ant. **Blâmable.**

**louablement** [*man*] adv. D'une manière louable. (Peu us.)

**louage** n. m. Cession ou acceptation de l'usage d'une chose, moyennant un certain prix et pour un temps déterminé : *contrat de louage.*

— Encycl. On distingue le *louage de choses* et le *louage d'ouvrage et d'industrie.*

Le louage des maisons et des meubles, ou *bail à loyer*, le louage des héritages ruraux, ou *bail à ferme*, le *bail à cheptel*, sont des louages de choses.

Le louage des domestiques et ouvriers, des voituriers par terre et par eau, des entrepreneurs d'ouvrage par suite de devis, marchés ou prix faits, sont des louages d'ouvrage.

Dans le louage de choses, la personne qui s'engage à faire jouir l'autre d'une chose s'appelle *bailleur* ou *locateur ;* celle qui s'engage à payer le prix convenu s'appelle *preneur*, et le preneur est spécialement qualifié de *locataire* s'il prend à bail une maison ou une chose mobilière (bail à loyer) ; de *fermier*, de *colon partiaire* ou de *métayer*, s'il loue un héritage ou bien rural. On distingue dans le louage de choses : le *bail à loyer* (louage des maisons et des meubles), le *bail à ferme* (louage des héritages ruraux). Le *bail à cheptel* est celui du troupeau dont le profit se partage entre le propriétaire et celui à qui la garde et l'exploitation en sont confiées. V. CHEPTEL.

Dans le louage d'ouvrage, celui qui prend un engagement de travail est un domestique, un ouvrier, un architecte, un entrepreneur, et celui qui paye le prix de l'engagement s'appelle *maître.*

*Louage de choses.* On peut louer toutes sortes de biens, meubles ou immeubles, mais non toutefois des choses qui se consommeraient par l'usage et ne pourraient être restituées au propriétaire. Il suffit, en principe, d'avoir la capacité d'administrer, pour pouvoir prendre ou donner à bail. Cependant, le mineur émancipé ne peut sans l'assistance de son curateur donner à bail pour plus de neuf ans. Les baux des biens des mineurs sont soumis aux mêmes règles que les baux des biens appartenant aux femmes mariées.

Pour les baux des maisons et des biens ruraux, le colonage partiaire et le métayage, v. BAIL et COLONAGE.

*Louage d'ouvrage.* Nous renvoyons au mot TRANSPORT pour les dispositions relatives au transport des personnes et des marchandises par les « voituriers » de terre ou d'eau : aux mots DEVIS, ENTREPRENEUR et ARCHITECTE pour le louage des entrepreneurs d'ouvrage ou de vêtements. Il nous reste à parler du louage des gens de travail (domestiques et ouvriers) qui s'engagent au service de quelqu'un.

L'engagement de ses services par un *domestique* ne peut avoir lieu que pour un temps déterminé. A l'inverse, rien ne s'oppose à ce qu'un maître s'engage à conserver toute sa vie un domestique ; d'où résulte pour lui, s'il le renvoie, l'obligation de l'indemniser. On applique les règles du droit commun pour les contestations qui s'élèvent entre le maître et le domestique relativement à la quotité des gages, au payement du salaire de l'année échue, aux acomptes donnés pour l'année courante. Les domestiques ont, pour leurs gages de l'année échue et pour ce qui leur est dû sur l'année courante, un privilège général sur les meubles et les immeubles de leurs maîtres. L'action pour le payement de leurs salaires, de la part des domestiques qui se louent à l'année, se prescrit par un an.

Le louage de services, fait sans détermination de durée, peut toujours cesser par la volonté d'une des parties contractantes. Néanmoins, la résiliation du contrat par la volonté d'un seul des contractants peut donner lieu à des dommages-intérêts.

Les domestiques ont le même domicile que la personne qu'ils servent, lorsqu'ils demeurent chez elle. S'ils sont spécialement attachés à la personne, ils ne peuvent être élus conseillers municipaux. Le maître est responsable du dommage causé par ses domestiques, dans les fonctions auxquelles il les avait employés.

Toute personne qui engage ses services peut, à l'expiration de son contrat, exiger de celui qui les a loués, sous peine de dommages-intérêts, un certificat contenant exclusivement la date de son entrée, celle de sa sortie, et l'espèce de travail auquel elle a été employée. Ce certificat est exempt de timbre et d'enregistrement.

**louageur** n. m. Celui qui tient des voitures et des chevaux de louage.

**Loualaba.** *Géogr.* V. Congo.

**Louandre** (Charles-Léopold), littérateur français, né à Abbeville en 1812, auquel on doit des ouvrages d'histoire et éditions des auteurs classiques.

**louange** n. f. (rad. *louer*). Discours par lequel on élève le mérite, on fait l'éloge d'une personne ou d'une chose. *Fig. Chanter, célébrer les louanges de*, vanter la gloire, le mérite de. Ant. **Blâme.**

**louanger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il louangea, nous louangeons.* Donner des louanges. (Peu us.) Ant. **Blâmer, critiquer.**

**louangeur, euse** [*eu-ze*] adj. et n. Qui loue, qui a la manie de louer : *poète louangeur.* Qui contient des louanges : *poésies louangeuses.*

**Louang-Prabang** ou **Luang-Prabang,** v. du Laos (Indochine), sur le Mékong ; 20.000 h. Commerce actif.

**Louannec,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 8 kil. de Lannion, sur la Manche ; 1.530 h.

**Louapoula.** *Géogr.* V. Congo.

**Louargat,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 15 kil. de Guingamp ; 3.970 h. Ch. de f. Et. Fer.

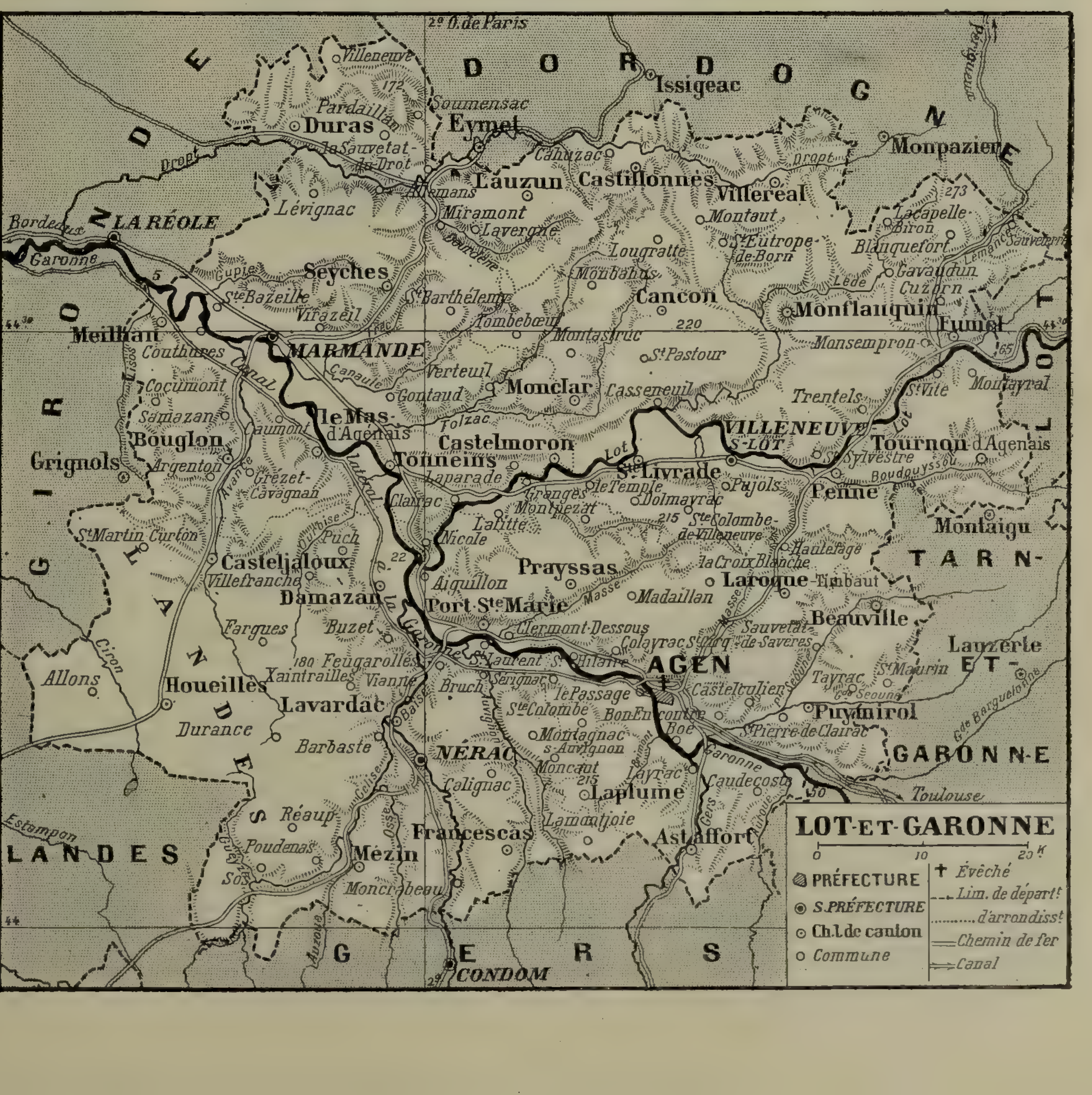
LOT-ET-GARONNE
0 10 20 K
PRÉFECTURE
S.PRÉFECTURE
Ch.l. de canton
Commune
+ Évêché
Lim. de départ!
d'arrondiss!
Chemin de fer
Canal
2° O. de Paris
DORDOGNE
GIRONDE
LANDES
GERS
TARN-ET-GARONNE
LOT
Issigeac
Monpazier
Villeneuve
Pardaillan
Soumensac
Duras
Eymet
La Sauvetat-du-Drot
Cahuzac
Lauzun
Castillonnès
Villeréal
Lévignac
Allemans
Miramont
Lavergne
Montaut
Lacapelle-Biron
Blanquefort
Eutrope-de-Born
Lougratte
Moubahus
Cancon
LA RÉOLE
Bordeaux
Garonne
Dropt
Seyches
St Bazeille
Virazeil
St Barthélemy
Tombebœuf
Monflanquin
Gavaudun
Cuzorn
Fumel
Lède
Meilhan
Couthures
MARMANDE
Montastruc
St Pastour
Monsempron
Cocumont
Verteuil
Gontaud
Monclar
Casseneuil
Trentels
St Vite
Montayral
Samazan
Caumont
le Mas-d'Agenais
Tolzac
Castelmoron
VILLENEUVE-S-LOT
Tournon d'Agenais
Bouglon
Grignols
Argenton
Tonneins
Ste Livrade
Sylvestre
Boudouyssou
Grézet-Cavagnan
Laparade
Le Temple
Granges
Montpezat
Dolmayrac
Pujols
Penne
Clairac
Lafitte
Ste Colombe-de-Villeneuve
Montaigu
St Martin Curton
Nicole
Puch
Hautefage
Casteljaloux
Villefranche
Damazan
Prayssas
Aiguillon
La Croix Blanche
Laroque-Timbaut
Port Ste Marie
Madaillan
Masse
Fargues
Buzet
Clermont-Dessous
Colayrac St Cirq
Sauvetat-de-Savères
Beauville
Ciron
Allons
Houeilles
Feugarolles
Xaintrailles
Vianne
St Laurent
St Hilaire
AGEN
Lauzerte
Tayrac
St Maurin
Bruch
Sérignac
Castelculier
Lavardac
Ste Colombe
Le Passage
Bon Encontre
Boé
St Pierre de Clairac
Puymirol
Durance
Barbaste
NÉRAC
Montagnac
s-Auvignon
Moncaut
Layrac
Caudecoste
Toulouse
Calignac
Laplume
Réaup
Lamontjoie
Astaffort
Poudenas
Mézin
Francescas
Sos
Moncrabeau
Estampon
CONDOM
44°30
44
180
172
220
215
273
22
5
30
165

**Loubet** [*bè*] (Emile), homme politique français, né à Marsanne (Drôme) en 1838, président de la République française du 18 février 1899 au 18 février 1906. Sous sa présidence ont eu lieu la fin du procès Dreyfus, l'Exposition Universelle de 1900, l'insurrection des boxers en Chine, les lois sur les congrégations, la conférence d'Algésiras, la séparation des Eglises et de l'Etat, etc.

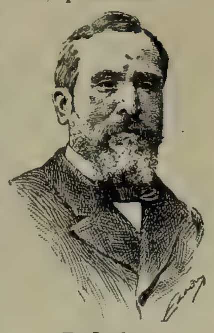
E. Loubet.

**loubette** [*bè-te*] n. f. Sorte de louve à clavettes, que l'on emploie pour élever les pierres de taille.

**loubine** n. f. Nom vulgaire d'une espèce de perche qui vit dans les eaux limpides et courantes. (Sa chair est délicate et savoureuse.)

**louchard** [*char*], **e** n. et adj. *Fam.* Personne qui louche : *un louchard ; une femme loucharde.*

**louche** n. f. Grande cuiller pour servir le potage. Grande cuiller ronde, servant à répandre sur les terres les engrais liquides. Outil de tourneur, servant à agrandir les trous. *Pop.* Main.

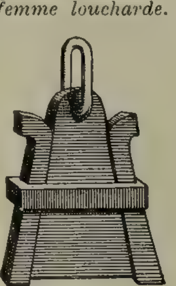
Loubette.

**louche** adj. (du lat. *luscus*, borgne). Dont les yeux n'ont pas la même direction : *enfant louche.* Qui manque de parallélisme : *des yeux louches. Poét.* Qui a le regard trouble, faux : *la peur blême et louche.* Qui n'a pas un ton franc : *couleur, vin louche. Fig.* Equivoque : *phrase, conduite louche.* N. m. Ce qui manque de clarté, de franchise : *il y a du louche dans beaucoup d'affaires.* Substantiv. Personne louche : *une louche assez gentille.* Prov. : **L'envie est louche**, l'envieux ne voit pas juste.

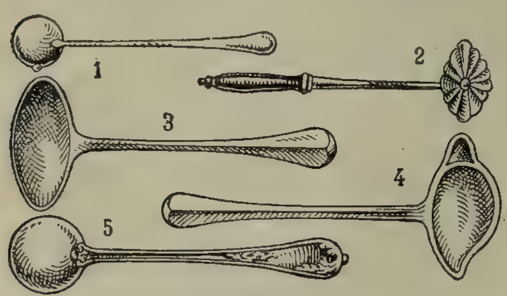

Louches : 1. A vin chaud ; 2. A punch ; 3. A rôti ; 4. A sauce ; 5. A potage.

**louchement** [*man*] n. m. Action de loucher.

**loucher** [*ché*] v. n. Avoir des yeux louches. Tourner les yeux dans des directions différentes.

**loucherie** [*rî*] n. f. Action, habitude de loucher. Syn. de STRABISME.

**louchet** [*chè*] n. m. (de *louche*). Sorte de bêche à fer long et étroit. Pelle tranchante pour dépecer la baleine. Godet de tôle fixé à la chaîne sans fin d'une drague.

— Encycl. *Agric.* Les louchets se classent en diverses catégories, suivant leurs usages. Le *louchet ordinaire* est une bêche à fer droit, dont le manche se termine par une boucle ou une béquille. Le *petit louchet*, employé dans les tourbières à fleur du sol, et à l'installation des drainages, a sa lame plus longue et plus étroite. Une poignée termine le manche. Le *grand louchet*, servant pour les tourbières inondées, peut atteindre 4 à 5 mètres de long à l'aide de rallonges ajustées bout à bout sur le manche.

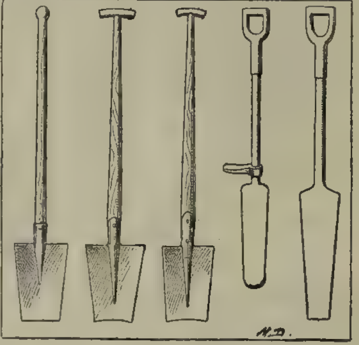
Louchets.

On distingue le *louchet à béquille* ou *louchet flamand* et le *louchet à pomme.* Ces instruments ont la forme d'une bêche allongée, et souvent le manche porte, un peu au-dessus du fer, une palette sur laquelle l'ouvrier peut appuyer le pied. On s'en sert surtout pour extraire la tourbe, creuser les canaux d'irrigation, les fossés de drainage.

**loucheté** n. f. Vice des yeux qui louchent. (Peu us.)

**louchette** [*chè-te*] n. f. Appareil pour corriger le strabisme.

**loucheur, euse** [*eu-ze*] n. Qui louche. (On dit aussi LOUCHARD.)

**Loucheur** (Louis), homme politique français, né à Roubaix en 1872. Ingénieur de la Compagnie du Nord et industriel, il devint le 12 septembre 1916 sous-secrétaire d'Etat des fabrications de guerre ; le 12 septembre 1917 ministre de l'armement, et le 16 janvier 1921, ministre des Régions libérées.

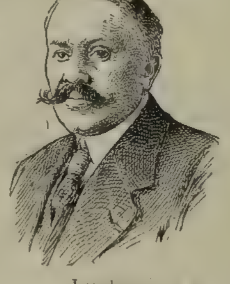
Loucheur.

**louchir** v. n. Devenir louche, perdre sa limpidité, en parlant d'un liquide.

**louchissement** n. m. Action de loucher, de devenir louche, en parlant d'un liquide.

**louchon** n. *Pop.* Personne qui louche. N. f. La lune.

**louchon** n. m. *Charpent.* Tronc de sapin sans nœud.

**Loudéac** [*ak*], ch.-l. d'arr. (Côtes-du-Nord) ; ch. de f. Et. ; à 47 kil. de Saint-Brieuc ; 5.750 h. (*Loudéaciens*). Fabrication de toiles estimées. — L'arr. a 9 cant., 60 comm., 86.200 h. ; le cant. a 6 comm., et 12.150 h.

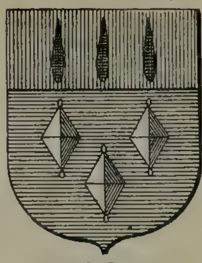
Armes de Loudéac.

**Loudes**, ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 15 kil. du Puy ; 1.690 h. Bois, bestiaux. — Le cant. a 9 comm., et 8.120 h.

**Loudon.** *Biogr.* V. Laudon.

**Loudun**, ch.-l. d'arr. (Vienne) ; ch. de f. Et., à 52 kil. de Poitiers ; 4.780 h. (*Dunois* ou *Loudunois*). Truffes, vins blancs. Patrie de Théophraste Renaudot, des frères Sainte-Marthe. Urbain Grandier y fut brûlé vif. En 1616, paix entre Marie de Médicis d'une part, et d'autre part entre les princes rebelles et les protestants. — L'arr. a 4 cant., 57 comm., 34.400 h. ; le cant. a 14 comm., et 11.530 h.

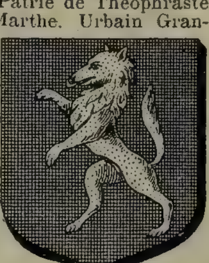
Armes de Loudun.

**loue** [*loû*] n. f. *Pop.* et *dialect.* Action de louer, de mettre en location : *la loue d'une maison.*

**Loue** (la), riv. de France, née dans le Jura, près de Pontarlier, par une belle source. Elle arrose Ornans et se jette dans le Doubs (r. g.) ; cours 125 kil.

**Loué**, ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 30 kil. du Mans ; 1.730 h. Ch. de f. Et. Chaux. — Le cant. a 14 comm. et 10.700 h.

**Louèche-les-Bains.** *Géogr.* V. **Loèche.**

**louer** [*lou-é*] v. a. (lat. *laudare*). Donner des louanges à : *louer un poète.* Glorifier avec reconnaissance : *louer Dieu.* **Se louer** v. pr. *Se louer de*, se montrer satisfait de : *avoir à se louer de quelqu'un.* Ant. **Blâmer.** Loc. prov. : *Il se loue et se remercie*, il est en admiration devant lui-même. Allus. hist. : **O Athéniens, combien il en coûte pour être loué de vous !** exclamation d'Alexandre, au moment où il traversait à grand'peine l'Hydaspe pour aller combattre Porus. (Plutarque, *Alex.*, ch. 80.)

**louer** [*lou-é*] v. a. (lat. *locare*). Donner à louage : *louer sa maison.* Prendre à louage : *louer une loge à l'Opéra.* Prendre à son service pour un salaire convenu : *louer un domestique.*

**loueur, euse** [*eu-ze*] n. Qui donne à louage : *loueur de voitures.*

**loueur, euse** [*eu-ze*] n. Syn. de LOUANGEUR.

**loufash** n. m. V. LOOFA.

**louffiat** [*lou-fi-a*] n. m. *Pop.* Grossier personnage.

**loufoque** (déformation du mot *fou* dans l'argot des bouchers) ou en abrégé **louf**, adj. et n. *Pop.* Déséquilibré, un peu fou. Syn. LOUFTINGUE.

**lough** [pr. angl. *lok*] n. m. Mot qui, dans la terminologie géographique irlandaise, correspond au loch écossais.

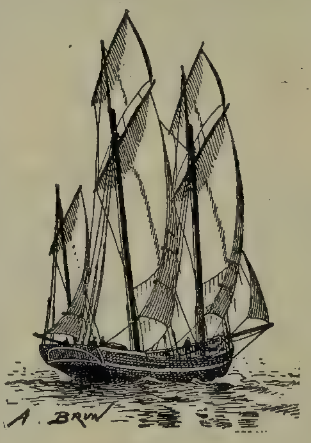

Lougre.

**lougre** n. m. (angl. *lugger*). Petit bâtiment de cabotage, importé par les pirates normands.

**Loughborough**, v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Leicester), sur la Soar ; 28.000 h.

**Louhans** [*an*], ch.-l. d'arr. (Saône-et-Loire), sur la Seille, affl. de la Saône ; ch. de f. P.-L.-M. ; à 46 kil. de Mâcon ; 4.450 h. (*Louhannais*). Tanneries, machines, commerce de volailles réputées. — L'arr. a 8 cant., 82 comm., 84.100 h. ; le cant. a 10 comm., et 15.680 h.

**louis** [*lou-i*] n. m. Anc. monnaie d'or, valant 24 livres, dont la fabrication commença sous Louis XIII. Abusivem., la pièce de 20 francs.

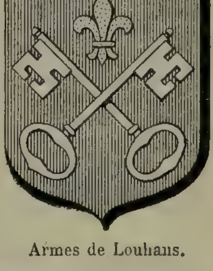
Armes de Louhans.

**Louis Ier, le Grand,** roi de Hongrie et de Pologne, né à Visegrad, m. à Nagy-Szombat (1326-1382) ; régna de 1342 à 1382 ; prince guerrier, et administrateur habile ; — Louis II, roi de Hongrie et de Bohême de 1515 à 1526.

**Louis Ier,** comte d'Anjou, second fils du roi de France Jean II, m. en 1384. Institué héritier du trône de Naples par la reine Jeanne en 1380, il se fit couronner par le pape en 1382, mais il ne put chasser du trône son compétiteur Charles de Duras ; — Louis II, comte d'Anjou, roi de Naples. Couronné par le pape en 1389, il ne régna qu'à des intervalles plus ou moins éloignés, par suite de ses démêlés avec son compétiteur Ladislas.

**Louis Ier,** roi de Portugal, né à Lisbonne en 1838, monté sur le trône en 1861, m. au château de Cascaës en 1889. Il abolit l'esclavage dans les colonies portugaises (1868), refusa la couronne d'Espagne après la révolution qui détrôna Isabelle, et remplit consciencieusement son rôle de souverain constitutionnel.

**Louis Ier,** empereur d'Allemagne de 814 à 840, le même que Louis le Débonnaire, roi de France ; — Louis II, *le Jeune*, empereur d'Allemagne de 855 à 875, fils de Lothaire Ier ; m. à Brescia. Il combattit avec succès, en Italie, les Sarrasins, auxquels il enleva Bari ; — Louis III, *l'Aveugle*, empereur d'Allemagne de 900 à 905, petit-fils du précédent, m. à Arles. Il lutta en Italie contre le roi Béranger, mais se fit prendre à Vérone, et eut les yeux crevés par ordre de son rival ; — Louis IV, *l'Enfant*, dernier empereur carolingien d'Allemagne, né à Œttingen, couronné en 899 (893-911) ; — Louis V *de Bavière*, empereur d'Allemagne, né en 1286 ; il régna de 1314 à 1347. Il fit voter par les électeurs la *Pragmatique sanction* de Francfort, qui proclamait l'indépendance absolue de l'Empire à l'égard de la papauté.

**Louis Ier,** roi de Germanie, le même que Louis le Débonnaire (v. plus loin) ; — Louis II, *le Germanique*, troisième fils du précédent, et de Ermengarde, né en 804, roi de Germanie de 817 à 876. Il se révolta, avec ses frères Lothaire et Pépin, contre son père Louis le Débonnaire, en 829, puis lutta contre Lothaire, de concert avec Charles le Chauve, et signa avec ce dernier, après leur commune victoire à Fontanet, le fameux *Serment de Strasbourg* (842), enfin le traité de Verdun (843) ; — Louis III, *le Saxon*, roi de Germanie de 876 à 882, fils du précédent. Il fut battu par les Normands à Ebersdorff.

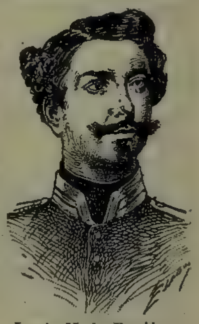
Louis II de Bavière.

**Louis Ier,** roi de Bavière, né à Strasbourg en 1786, m. à Nice en 1868 ; il régna de 1825 à 1848, et abdiqua en faveur de son fils Maximilien II. Esprit très artistique, il fit construire la glyptothèque de Munich, mais son administration fut déplorable. — Louis II, roi de Bavière, fils de Maximilien II, né à Nymphenbourg en 1845, roi de Bavière de 1864 à 1886. En 1870, il se rangea du côté de la Prusse contre la France, mais il s'attacha ensuite à maintenir l'autonomie de la Bavière en face de la Prusse. Il fit faire de grandes constructions, endetta la liste civile, et, atteint de folie, il fut transporté au château de Berg ; mais, dès le lendemain, et, par suite de circonstances restées mystérieuses, on le trouva noyé dans le lac de Starnberg, avec son médecin Gudden. Louis II fut le protecteur de Richard Wagner. — Louis III, roi de Bavière, né à Munich, m. au château de Sarfar [Hongrie] (1845-1921), fils du prince Luitpold, lui succéda comme régent en 1912, devint roi en 1913, abdiqua en 1918.

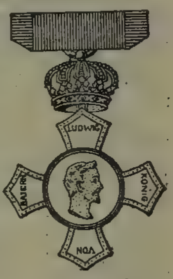
Ordre royal de Louis de Bavière.

**Louis** (*ordre royal de*), ordre bavarois institué en 1827 par le roi Louis Ier pour récompenser les services rendus à l'Etat. Deux classes ; ruban rouge foncé, à liserés bleus.

**Louis Ier, le Débonnaire,** fils de Charlemagne et de Hildegarde, né à Chasseneuil (Lot-et-Garonne) en 778, empereur d'Occident et roi des Francs de 814 à 840. Il réprima une révolte de son neveu Bernard, roi d'Italie, dont la mort cruelle (818) provoqua ses remords, et au sujet de laquelle il fit pénitence publique dans l'église d'Attigny (822). Il avait épousé d'abord Ermengarde, qui lui donna trois fils : Lothaire, Pépin et Louis ; en secondes noces il épousa la belle et ambitieuse Judith de Bavière (819), dont il eut un fils, Charles, plus tard Charles le Chauve. Ayant voulu attribuer à ce dernier une part trop considérable de ses Etats, il dut combattre les révoltes de ses fils du premier lit, et, trahi par ses lieutenants au *Champ du mensonge*, près de Colmar, il dut un moment abdiquer. Il mourut dans une île du Rhin, en face d'Ingelheim, tandis qu'il marchait contre son fils Louis le Germanique. Son autre fils, Charles le Chauve, lui succéda sur le trône de France.

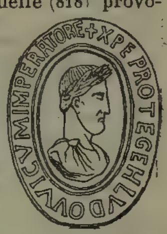
Sceau de Louis Ier.

**Louis II, le Bègue,** fils de Charles le Chauve et d'Ermentrude, né à Compiègne en 846, roi de France de 877 à 879. Il épousa Ansgarde, sœur d'Eudes, comte de Bourgogne, puis Adélaïde, qui lui donna un fils posthume, Charles le Simple. Sans domaines, sans finances, sans armée, il fut réduit à la plus complète impuissance. Il mourut au moment où il se mettait en route pour réprimer une révolte de Bernard, duc de Septimanie. Il eut pour successeurs ses fils Louis III et Carloman, nés de son mariage avec Ansgarde.

**Louis III,** fils de Louis II et d'Ansgarde, né vers 863, roi de France de 879 à 882, m. à Saint-Denis. Il dut abandonner une partie de la Lorraine à son compétiteur Louis de Germanie, partagea ses Etats avec son frère Carloman, à qui il donna l'Aquitaine et la Bourgogne, vainquit les Normands à Saucourt-en-Vimeu (Somme) en 881, et donna à Hastings le comté de Chartres. A sa mort, son frère Carloman resta seul roi pendant deux ans, et eut pour successeur Charles le Gros, en lieu et place de son frère Charles le Simple, âgé seulement de cinq ans.

**Louis IV, d'Outremer,** fils de Charles III le Simple, et d'Odgiwe, né en 921, roi de France de 936 à 954, m. à Reims. Il arriva au trône grâce à l'appui de Hugues, comte de Paris, qui, à la mort de Raoul, le rappela en France. Il lutta contre les Normands, auxquels il voulait reprendre la Normandie. Ces derniers le firent prisonnier. Il ne recouvra la liberté que pour tomber entre les mains de Hugues le Grand, qui le retint captif un an. Louis IV avait épousé Gerberge, sœur de l'empereur d'Allemagne Othon le Grand, dont il eut un fils, Lothaire, qui le remplaça sur le trône. Il mourut d'une chute de cheval.

**Louis V,** surnommé, sans raison, *le Fainéant*, fils de Lothaire et d'Emma, né à 967, roi de France de 986 à 987. Il mourut d'un accident de chasse, sans laisser d'enfants. Il fut remplacé sur le trône par Hugues Capet. Avec lui finit la dynastie carolingienne.

**Louis VI, le Gros, l'Eveillé** ou **le Batailleur,** fils de Philippe Ier et de Berthe de Hollande, né en 1081, associé au trône de 1098 à 1108, roi de France de 1108 à 1137, m. à Paris. Sous ce monarque, la royauté entreprit contre les grands vassaux, avec l'appui du clergé et des villes, une lutte sans merci, qui devait aboutir à la centralisation administrative et monarchique. Guerrier habile, il réussit, au moyen d'un grand nombre de petites expéditions, à rétablir l'ordre dans le domaine royal ; c'est ainsi qu'il détruisit le château de Puiset, soumit les seigneurs de Montlhéry et emprisonna Thomas de Marle. Il combattit pendant de longues années Thibaut IV, comte de Champagne, et Henri Ier, roi d'Angleterre, qui possédait la Normandie ; battu par ce dernier à Brenneville en 1119, il sut se maintenir. L'empereur d'Allemagne Henri V menaça la France d'une invasion. Louis VI prit à Saint-Denis l'oriflamme, bannière du saint qui protégeait la France, et les milices, qui avaient adopté comme signe de ralliement le cri de *Montjoie Saint-Denis*, ayant répondu à son appel, il tint en échec Henri V, gendre du roi d'Angleterre. Sous son règne commença l'émancipation de la bourgeoisie, dont il ne prit pas l'initiative, mais qu'il mit à profit pour fortifier le pouvoir royal. Louis le Gros favorisa cette émancipation surtout hors de ses domaines ; il donna lui-même des chartes à des villes du domaine royal, mais il ne mérite pas d'être appelé *le Père des Communes*. Suger, abbé de Saint-Denis, qui fut le principal ministre de Louis VI, a écrit sa *Vie*. Louis le Gros épousa en premières noces Lucienne de Rochefort, qu'il répudia en 1107 pour épouser Alix de Savoie, dont il eut notamment Louis VII, son successeur, et Constance. Celle-ci épousa Eustache de Boulogne, dont le père, Etienne de Blois, était roi d'Angleterre, puis Raymond V, comte de Toulouse.

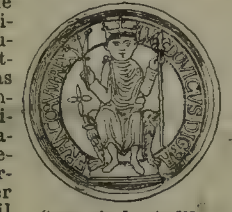
Sceau de Louis VI.

**Louis VII, le Jeune**, fils de Louis VI et d'Alix de Savoie, né en 1119, roi de France de 1137 à 1180, m. à Paris. Il continua d'abord la politique de son père contre la féodalité de l'Ile-de-France, mais il la compromit par sa faiblesse et par sa dévotion exagérée. Il avait épousé Eléonore d'Aquitaine et chercha inutilement à prendre le comté de Toulouse. En guerre contre Thibaut, comte de Champagne, il fit brûler dans l'église de Vitry 1.300 personnes. L'interdit prononcé à cette occasion par le saint-siège ayant été levé par Célestin II, Louis VII, en manière d'expiation, entreprit la seconde croisade en même temps que l'empereur d'Allemagne Conrad, commettant ainsi la faute d'abandonner le royaume aux entreprises des grands. A son retour, erreur plus grave encore, il divorça d'avec Eléonore (1152), qui épousa Henri II Plantagenet, plus tard roi d'Angleterre, à qui elle apporta en dot les plus riches provinces du sud-ouest de la France. Telle est la cause première des luttes qui, un moment interrompues par le traité de Paris, sous saint Louis, aboutirent à la guerre de Cent ans. A l'intérieur, Louis VII fut puissamment secondé par le ministre Suger, qu'il avait conservé comme conseiller. En 1154, Louis VII avait épousé en secondes noces Constance de Castille, et en troisièmes noces Alix de Champagne, mère de son fils et successeur Philippe Auguste.

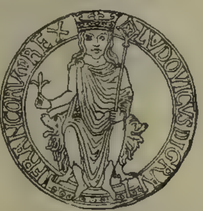
Sceau de Louis VII.

**Louis VIII, le Lion,** fils de Philippe Auguste et d'Isabelle de Hainaut, né à Paris en 1187, roi de France de 1223 à 1226, m. à Montpensier (Auvergne). Appelé en Angleterre par les barons soulevés contre Jean sans Terre, il fut couronné roi d'Angleterre à Londres (1216) ; mais, vaincu à Lincoln (1217), il dut repasser le détroit. Devenu roi de France, il enleva aux Anglais plusieurs villes dans le centre et le midi de la France, et participa à la grande croisade contre les albigeois, qui aboutit à la soumission de tout le Languedoc moins Toulouse. C'est Louis VIII qui inaugura, pour ses fils, le système des apanages. Il avait épousé Blanche de Castille, dont il eut onze enfants, notamment Louis IX, son successeur, Robert d'Artois, Alphonse de Poitiers, Charles d'Anjou, etc.

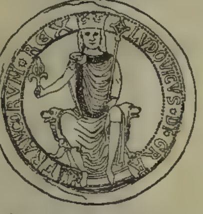
Sceau de Louis VIII.

**Louis IX** ou **saint Louis,** fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, né à Poissy en 1215, roi de France de 1226 à 1270, m. devant Tunis. Il n'avait que onze ans quand il monta sur le trône, et il régna d'abord sous la tutelle de sa mère, qui eut à réprimer une révolte des grands vassaux et notamment de Thibaut de Champagne, termina la guerre des albigeois par le traité de Paris ou de Meaux (1229), et lui fit épouser Marguerite de Provence (1234). Lors de sa majorité, le comte de la Marche, aidé des Anglais, dirigea contre lui une nouvelle ligue, qu'il défit à Taillebourg et à Saintes (1242). Henri III d'Angleterre, obligé de faire face à une révolte des barons, signa le traité de Paris, par lequel il abandonna la Normandie, l'Anjou, le Maine et le Poitou. En apprenant que la Palestine était tombée au pouvoir du sultan d'Egypte, et que l'empire latin périclitait, il prit la croix, débarqua à Damiette en 1249, dut battre en retraite après la bataille de Mansourah (1250) et fut fait prisonnier. Ayant racheté sa liberté, il resta en Palestine de 1250 à 1252, et revint en France en apprenant la mort de Blanche de Castille, qui, pendant son absence, avait réprimé la révolte des Pastoureaux. Il pourvut alors à l'organisation de ses Etats, fortifia considérablement l'autorité royale, rendit une ordonnance qui déterminait les devoirs des agents royaux, baillis du Nord et sénéchaux du Midi, nomma des *enquesteurs* pour visiter les provinces, institua la *quarantaine-le-roi* pour diminuer le nombre des guerres privées, abolit le *duel judiciaire*, multiplia les *cas royaux* (cas ne devant être jugés que par le roi), appela à siéger dans les tribunaux les *légistes* pour conseiller les juges, créa une commission judiciaire, qui fut l'origine du parlement, fit des efforts en vue de réaliser l'unité monétaire, assura les privilèges en même temps que l'indépendance du clergé, mais se montra intolérant à l'égard des blasphémateurs et des hérétiques ; enfin, il fonda la Sainte-Chapelle, la Sorbonne et les Quinze-Vingts. En 1270, encouragé par Charles d'Anjou, son frère, il entreprit la huitième et dernière croisade, et fit voile vers Tunis, dans l'espoir de convertir le roi de ce pays au christianisme ; mais il mourut de la peste, à peine débarqué devant cette ville. Saint Louis, la plus belle figure du moyen âge, fut un monarque d'une grande piété. La religion fut la règle même de sa conduite. Sa réputation d'intégrité et de vertu lui valut l'estime universelle, et tout le monde se le représente rendant la justice sous le chêne de Vincennes. De son mariage avec Marguerite de Provence, saint Louis eut onze enfants, notamment : Isabelle, qui épousa Thibaut II, roi de Navarre ; Philippe III, son successeur ; Robert de Clermont, tige de la maison de Bourbon. — Joinville a écrit son *Histoire*, qui est, avec la chronique de Villehardouin, l'un des premiers monuments de la langue française. Saint Louis fut canonisé en 1297. Fête le 25 août.

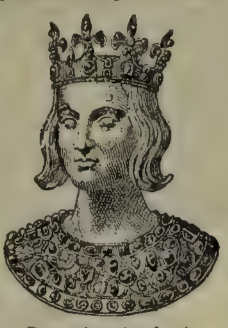
Buste de saint Louis à la Sainte-Chapelle (Paris).

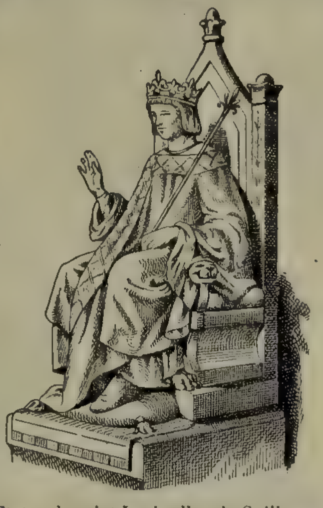
Statue de saint Louis, d'après Guillaume (Palais de Justice de Paris).

— *Iconogr.* Les représentations figurées de saint Louis sont fort nombreuses. On voit au musée de Versailles : *Louis IX vainqueur à Taillebourg*, d'Eug. Delacroix ; *saint Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes* (v. p. 70) ; *la Mort de saint Louis*, par Rouget ; *saint Louis à Damiette*, par Lethière ; *saint Louis soignant les blessés à Mansourah*, par Jouvenet, etc. Citons encore : *l'Apothéose de saint Louis*, par Lagrenée ; *la Glorification de saint Louis*, par Cabanel ; *saint Louis faisant ouvrir les geôles du royaume* (v. p. 70), par L.-O. Merson, au Palais de Justice de Paris, etc.

**Louis** (*ordre de Saint-*), ordre royal et militaire, dont l'idée première revient au maréchal de Luxembourg, établi par Louis XIV en 1693, pour récompenser les services rendus par les officiers de terre et de mer. Le ruban était moiré couleur de feu. Cet ordre, aboli par la Révolution, fut rétabli en 1816 par Louis XVIII et disparut définitivement en 1830.

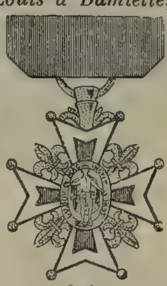
Ordre de Saint-Louis.

**Louis X, le Hutin** (c.-à-d. *le Querelleur*), fils aîné de Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre, né à Paris en 1289, roi de France de 1314 à 1316, m. à Vincennes. Il fit étrangler sa femme, Marguerite de Bourgogne, l'héroïne de la légende de la *Tour de Nesle*, suspecte d'inconduite, envoya au supplice Enguerrand de Marigny, affranchit ses serfs pour se procurer de l'argent, et entreprit contre les Flamands une expédition inutile. Son règne fut surtout une période de réaction féodale contre l'œuvre de Philippe le Bel. Louis X, qui avait épousé en secondes noces Clémence de Hongrie, dont le fils, Jean Ier, ne vécut que quelques jours, eut pour successeur son frère Philippe V.

**Louis XI,** fils de Charles VII et de Marie d'Anjou, né à Bourges en 1423, roi de France de 1461 à 1483, m. à Plessis-lez-Tours. Il avait 38 ans quand il monta sur le trône, après avoir épousé Marguerite d'Ecosse, fille du roi Jacques Ier. Dévoré de bonne heure par la soif du pouvoir, il s'était laissé entraîner, à dix-sept ans, contre son père dans la révolte féodale de la Praguerie, à la suite de laquelle Charles VII l'avait mis en possession du Dauphiné. Mais la réconciliation dura peu entre le père et le fils, qui dut se réfugier à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1456). A la mort de Charles VII, il renvoya les conseillers de son père, et signala sa prise de possession du pouvoir par diverses mesures inopportunes, dont la conséquence fut de soulever les seigneurs contre lui (*ligue du Bien public*) et de l'obliger, après l'indécise bataille de Montlhéry, à signer les traités de Conflans et de Saint-Maur ; mais Louis XI ne tarda pas à reprendre ce qu'il avait dû céder. Le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, ayant alors formé une coalition nouvelle, dans laquelle entrait le roi d'Angleterre, Louis XI, redoutant une invasion, se rendit à Péronne pour y régler ses différends avec Charles le Téméraire. Celui-ci, apprenant à ce moment l'appui donné aux Liégeois, révoltés contre lui, par Louis XI, retint ce dernier prisonnier et lui imposa un traité humiliant, qui d'ailleurs ne fut pas mieux exécuté que les précédents (1468). Le duc de Guyenne, frère du roi, étant mort empoisonné en 1472, Charles le Téméraire prit prétexte de cette mort tragique pour envahir la Picardie ; il échoua sous les murs de Beauvais (1472). Charles avait signé contre la France un traité avec le roi d'Angleterre Edouard IV, qui vint à Calais, mais traita avec Louis XI à Picquigny (1475). La mort de Charles le Téméraire devant Nancy (1477) ayant débarrassé Louis XI de son plus redoutable adversaire, le roi de France put alors songer à abattre ses ennemis intérieurs ; dans sa lutte contre la haute noblesse, contre laquelle il montra une implacable rigueur (exécution du connétable de Saint-Pol, mise en *cages de fer* de féodaux rebelles), il prit son point d'appui dans les classes bourgeoises, bien qu'il ne se gênât point pour tripler les charges publiques. Charles ne laissait qu'une fille, Marie de Bourgogne. Louis XI songea un moment à la fiancer avec le dauphin, mais, pressé de tirer parti des événements, il reprit les villes de la Somme et de la Bourgogne, qui furent définitivement réunies à la couronne, malgré les efforts de Maximilien d'Autriche, devenu l'époux de Marie, et qui avait livré aux troupes royales, à Guinegatte, une bataille indécise ; le traité d'Arras (1482) mit fin à cette lutte. Diverses mesures, notamment la création de la poste aux chevaux, l'accroissement de la milice, un essai d'organisation de la marine, l'inamovibilité des fonctions judiciaires, l'introduction de l'imprimerie à Paris, signalèrent l'administration de Louis XI, qui mourut en 1483 dans son château de Plessis-lez-Tours, livré aux terreurs du remords et de la superstition. Il avait fait venir d'Italie François de Paule, dont la réputation de sainteté était arrivée jusqu'à lui. Louis XI n'eut pas d'enfants de Marguerite d'Ecosse, fille du roi Jacques Ier, mais de son mariage avec Charlotte de Savoie il eut, notamment, Anne de Beaujeu, Jeanne de Berry, laquelle épousa le duc d'Orléans (plus tard Louis XII), et Charles VIII, qui lui succéda.

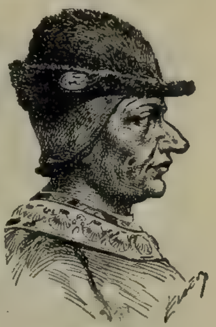
Louis XI.

Louis XI est une des figures les plus considérables de l'histoire. Aucun prince de son temps ne connut et n'utilisa mieux les ruses de la politique et les moyens de dominer les hommes en caressant leurs appétits. Despote cruel, gouvernant sans scrupule, il s'entoura uniquement d'hommes capables de toutes les servilités : Tristan l'Ermite, Olivier le Dain, etc. Mais il sut forcer à l'obéissance tous les princes entre lesquels la France était partagée ; il réussit même à leur enlever une partie de leur pouvoir, à les déposséder, à accroître le territoire de la couronne, et à ce titre il doit figurer parmi les fondateurs de l'unité nationale. Son règne, en dépit des critiques qu'il appelle, fut parmi les plus profitables à la France. « La condamnation qu'il mérite et dont il restera chargé, c'est le blâme que la conscience humaine inflige à la mémoire de ceux qui ont cru que tous les moyens sont bons pour imposer aux faits le joug des idées. » (Aug. Thierry.)

— *Iconogr. Entrée de Louis XI à Paris en 1461*, tableau de Tattegrain, à l'Hôtel de Ville de Paris (v. p. 104). A la mort de son père Charles VII, Louis XI quitta la Bourgogne, où il s'était réfugié, se fit sacrer roi à Reims et vint à Paris accompagné de Philippe le Bon. L'entrée du nouveau roi dans la capitale fut célébrée avec une pompe inusitée et un enthousiasme indescriptible. Tattegrain a reproduit cet événement dans sa belle composition.

**Louis XI**, tragédie en cinq actes et en vers, de Casimir Delavigne (1832). L'auteur a rendu en traits saisissants le caractère de ce prince, aux approches de la mort. On remarque dans cette pièce, contemporaine des premiers drames romantiques, un certain effort pour atteindre la couleur locale et varier les impressions par le mélange du tragique et du familier.

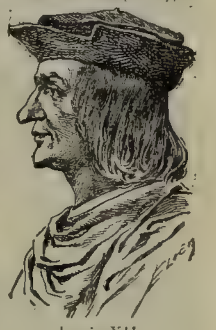
Louis XII.

**Louis XII, le Père du peuple,** fils de Charles, duc d'Orléans et de Marie de Clèves, et arrière-petit-fils de Charles V, né à Blois en 1462. Louis XI lui avait fait épouser de force Jeanne de Berry, sa seconde fille, qui était contrefaite et maladive. Révolté contre la régence d'Anne de Beaujeu (*Guerre folle*) et fait prisonnier à Saint-Aubin-du-Cormier (1488), il fut bientôt remis en liberté, se rallia à Charles VIII, combattit glorieusement en Italie (1494-1495), et, son cousin et beau-frère, Charles VIII, étant mort sans enfant, il monta sur le trône en 1498. Ayant fait annuler son mariage avec Jeanne de Berry, il épousa Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, pour conserver la Bretagne à la France. Il garda les anciens ministres de Charles VIII, même ceux, comme La Trémoille, dont il avait eu à se plaindre autrefois : « Le roi de France, dit-il, a oublié les injures du duc d'Orléans ». Comme petit-fils de Valentine Visconti, il revendiqua le duché de Milan et le conquit ; mais les Français furent expulsés du royaume de Naples par leurs propres alliés, les Espagnols de Ferdinand le Catholique, à la suite des combats de Seminara et de Cerignoles et de la capitulation de Gaëte (1503). Le traité de Blois, signé à la suite de ces revers, fut désavoué par les états généraux de 1506, et le roi, qui avait promis à l'archiduc Charles d'Autriche sa fille, Claude, la fiança à l'héritier présomptif de la couronne de France, son cousin François d'Angoulême. L'année suivante, Louis XII intervenait de nouveau en Italie, en entrant dans la ligue de Cambrai contre Venise, et remportait la victoire d'Agnadel ; abandonné par ses alliés, il put résister victorieusement à la *Sainte ligue* grâce à Gaston de Foix ; mais, à la mort de ce héros, tué à Ravenne (1512), les Français, vaincus à Novare, furent chassés de la vallée du Pô. A son tour, la France eut à soutenir l'invasion des Espagnols, des Suisses, de Henri VIII et de Maximilien, et ces derniers remportèrent la victoire de Guinegatte. L'avènement du pape Léon X, succédant au bouillant Jules II, permit à Louis XII de faire la paix. Il mourut peu de temps après (1515) ; il y avait trois mois qu'il avait épousé (Anne de Bretagne étant morte), Marie d'Angleterre, sœur de Henri VIII. Louis XII, prince bon et humain, réduisit les tailles, administra l'Etat avec sagesse et économie, pratiqua d'utiles réformes judiciaires, pro-

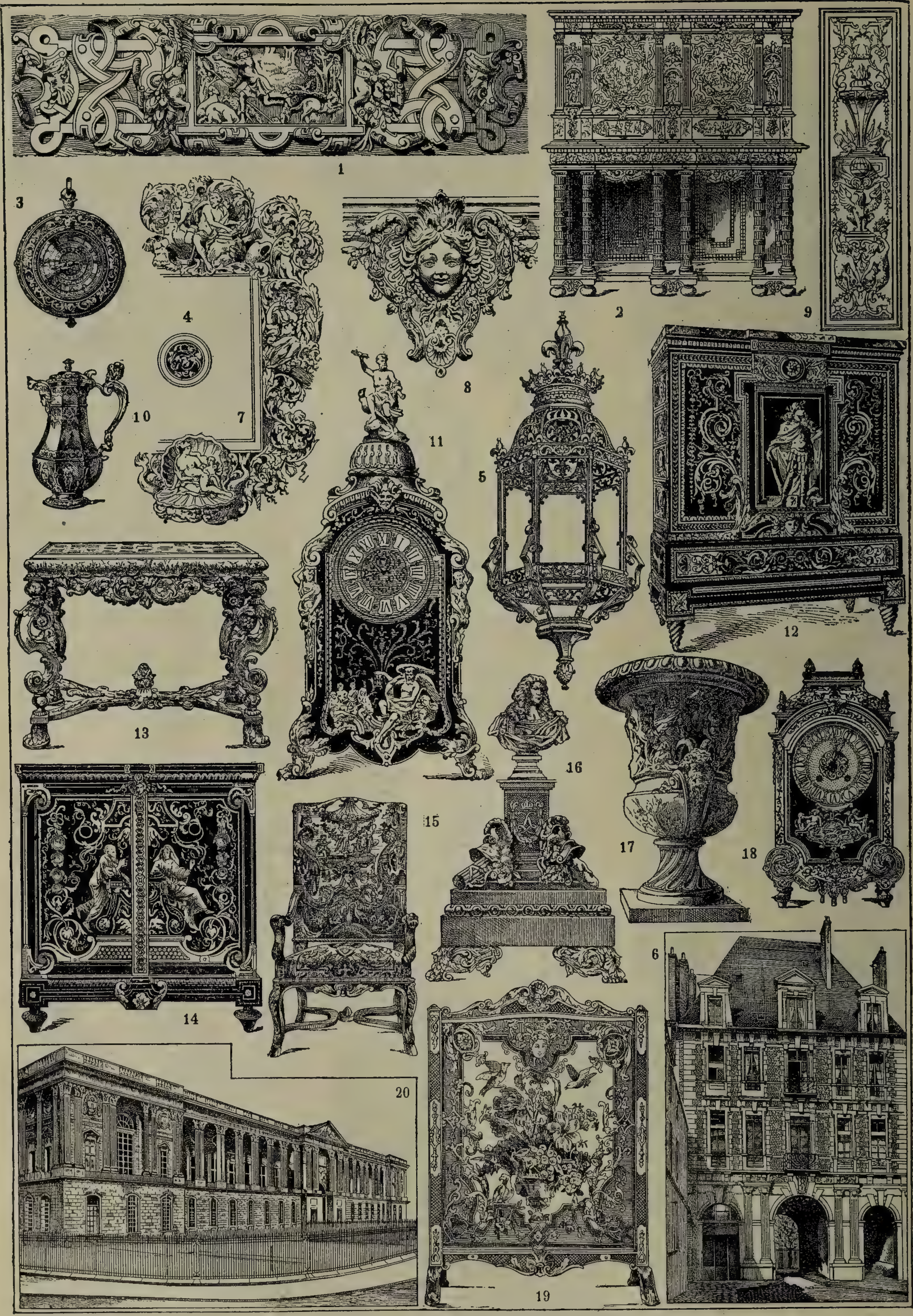

STYLES : *Louis XIII* : 1. Panneau de porte, église Saint-Maclou, à Rouen ; 2. Cabinet en ébène (palais de Fontainebleau) ; 3. Montre ; 4. Clou niellé ; 5. Lanterne de vestibule (hôtel de Vogüé, à Dijon) ; 6. Pavillon du Roi, place des Vosges, à Paris. — *Louis XIV* : 7. Cadre en bois sculpté ; 8. Agrafe en bois sculpté ; 9. Panneau, par J. Bérain ; 10. Chocolatière en argent ciselé ; 11. Pendule en marqueterie d'écaille et de cuivre avec bronzes ciselés (palais de Fontainebleau) ; 12. Meuble en ébène avec bas-reliefs de cuivre et marqueterie d'écaille et de cuivre, par Boulle (Louvre) ; 13. Console en bois sculpté et doré (palais de Versailles) ; 14. Meuble en marqueterie de cuivre et d'écaille, par Boulle (musée du Mobilier national) ; 15. Fauteuil recouvert de tapisserie au petit point ; 16. Buste de Louis XIV en bronze doré, par Cucci et Golle (palais de Versailles) ; 17. Vase en marbre blanc, par Coysevox (parc de Versailles) ; 18. Pendule en marqueterie et bronze doré ; 19. Ecran en tapisserie (musée des Arts décoratifs) ; 20. Colonnade du Louvre, à Paris.

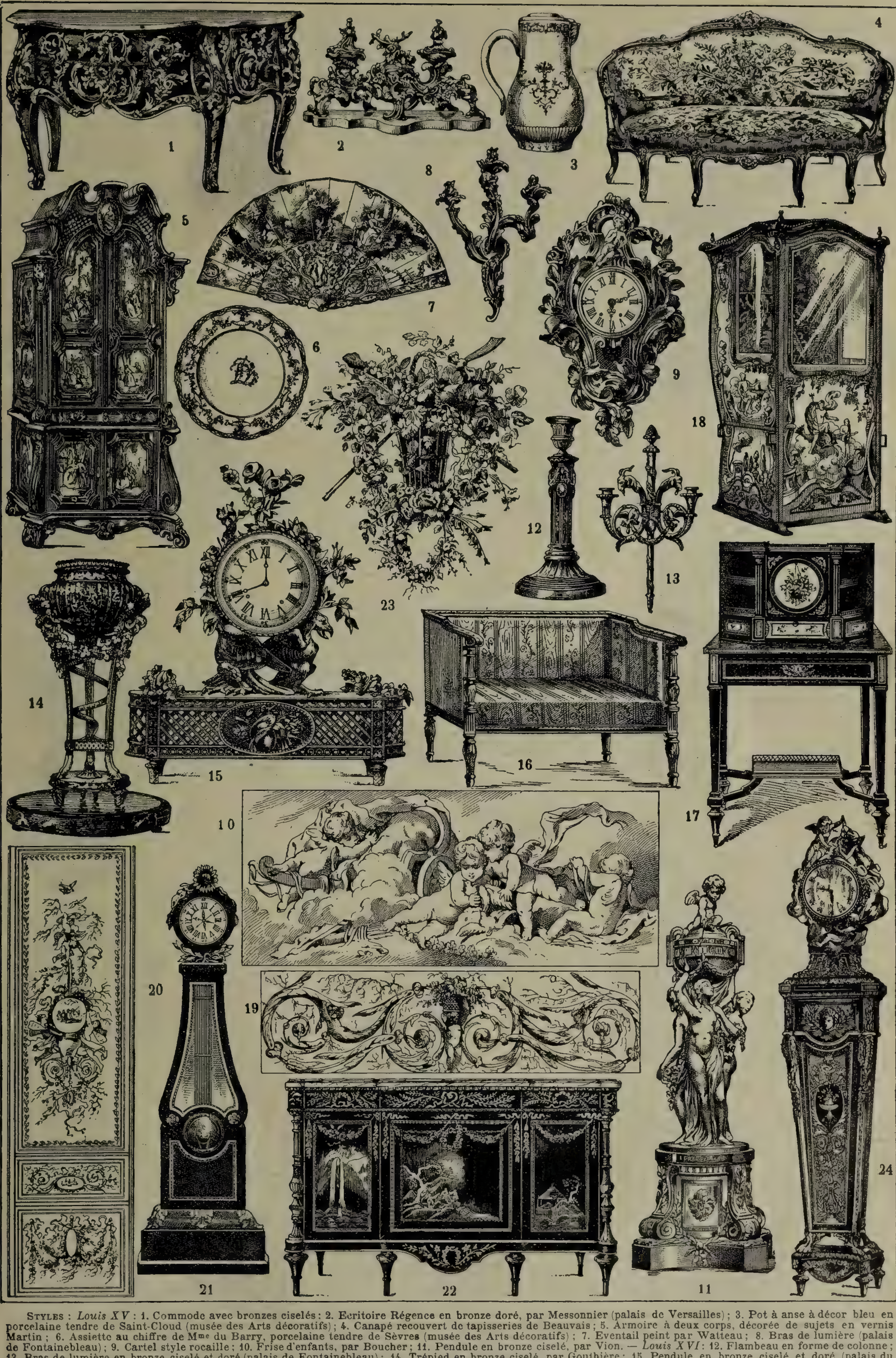

STYLES : *Louis XV* : 1. Commode avec bronzes ciselés : 2. Ecritoire Régence en bronze doré, par Messonnier (palais de Versailles) ; 3. Pot à anse à décor bleu en porcelaine tendre de Saint-Cloud (musée des Arts décoratifs) ; 4. Canapé recouvert de tapisseries de Beauvais ; 5. Armoire à deux corps, décorée de sujets en vernis Martin ; 6. Assiette au chiffre de M$^{me}$ du Barry, porcelaine tendre de Sèvres (musée des Arts décoratifs) ; 7. Eventail peint par Watteau ; 8. Bras de lumière (palais de Fontainebleau) ; 9. Cartel style rocaille ; 10. Frise d'enfants, par Boucher ; 11. Pendule en bronze ciselé, par Vion. — *Louis XVI* : 12. Flambeau en forme de colonne ; 13. Bras de lumière en bronze ciselé et doré (palais de Fontainebleau) ; 14. Trépied en bronze ciselé, par Gouthière ; 15. Pendule en bronze ciselé et doré (palais du Trianon) ; 16. Tête-à-tête ; 17. Cabinet-secrétaire orné de plaques de porcelaine, par Riesener ; 18. Chaise à porteurs (musée de Cluny) ; 19. Frise, par Salembier ; 20. Panneau, par Salembier ; 21. Régulateur ébène et bronze doré ; 22. Commode en laque avec cuivres ciselés et dorés (palais du Trianon) ; 23. Corbeille de fleurs, par Berthault ; 24. Pendule à gaine (musée du Louvre).

tégea les humbles, et encouragea l'industrie, le commerce et les arts. Louis XII est le seul représentant de la branche des Valois-Orléans, à laquelle succédèrent avec François Ier les Valois-Angoulême. De son mariage avec Anne de Bretagne, il avait eu Claude de France, mariée au duc d'Angoulême (François Ier), qui lui succéda, et Renée, duchesse de Chartres et de Montargis, femme du duc de Toscane, Hercule d'Este.

**Louis XII et Anne de Bretagne** (*tombeau de*), chef-d'œuvre de Jean Juste, dans l'église de Saint-Denis, l'une des plus admirables productions de la Renaissance française. Le soubassement est décoré de remarquables bas-reliefs.

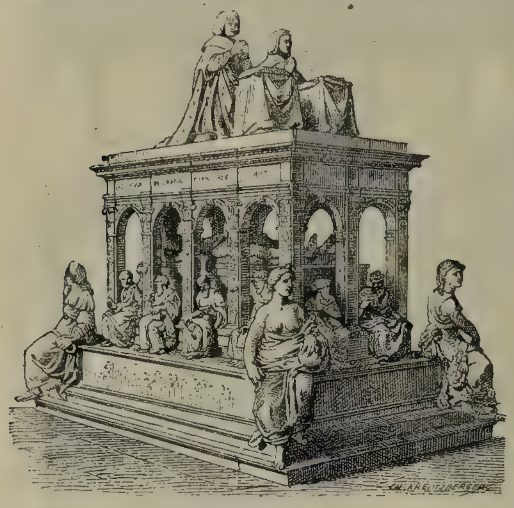
Tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne, à Saint-Denis.

**Louis XIII,** fils de Henri IV et de Marie de Médicis, né à Fontainebleau au mois de septembre 1601, sous le signe de la Balance, ce qui le fit surnommer *le Juste ;* roi de France de 1610 à 1643, m. à Saint-Germain. Il régna d'abord sous la régence de sa mère, qui, dirigée par Léonora Galigaï, donna toute sa confiance à l'incapable et avide Concini, lequel fut assassiné en 1617 à l'instigation du roi, et remplacé par Albert de Luynes. Celui-ci dirigea contre les protestants du Midi une expédition malheureuse (siège de Montauban), terminée par la paix de Montpellier (1622). Jusqu'en 1624, les hommes qui se succédèrent au pouvoir ne firent rien pour la France ; mais il n'en fut plus de même lorsque Richelieu devint premier ministre. Le cardinal poursuivit et réussit un triple but : 1° abaisser la noblesse ; 2° ruiner les protestants en tant que parti politique ; 3° abaisser la maison d'Autriche. (V. RICHELIEU.) La plupart des historiens admettent que Louis XIII, prince sans volonté, n'a fait que subir l'ascendant du grand ministre, et ne lui a jamais témoigné la moindre sympathie. C'est là, sans doute, une opinion exagérée. Si Louis XIII n'avait pas approuvé la politique de Richelieu, il n'aurait pas si longtemps résisté (notamment dans l'affaire de la *Journée des dupes*, en 1630) à la pression de sa mère, de sa femme Anne d'Autriche, de son frère Gaston d'Orléans et de la noblesse, qui ne cessaient de lui demander le renvoi du ministre. Il eut au contraire le grand mérite de comprendre et de suivre les conseils du grand cardinal. D'intelligence ordinaire, d'abord timide, de mœurs réservées, il commanda plusieurs fois les armées et fit preuve, notamment à la journée du Pas de Suse, en 1630, de la plus brillante valeur. Louis XIII eut d'Anne d'Autriche Louis XIV, son successeur, et Philippe d'Orléans, tige de la maison d'Orléans.

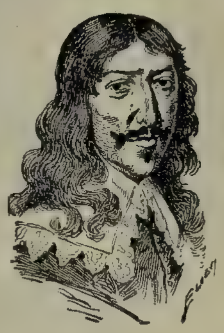
Louis XIII.

— *Iconogr.* Parmi les œuvres d'art représentant Louis XIII, citons : *la Majorité de Louis XIII*, tableau de Rubens (Louvre) ; *le Pas de Suse forcé par Louis XIII*, tableau de Claude Lorrain (Louvre) ; *Louis XIII couronné par la Victoire*, tableau de Philippe de Champaigne, au Louvre (V. p. 103), *le Vœu de Louis XIII*, tableau d'Ingres, à la cathédrale de Montauban (V. p. 70) ; le roi place son royaume sous la protection de la Vierge. Du même sujet, Coustou a fait un magnifique groupe de marbre blanc pour Notre-Dame de Paris.

**Louis XIII** (*style*). Le style Louis XIII marque une réaction contre l'afféterie dans laquelle était tombé, à la fin du xvie siècle, l'art de la Renaissance. Pour répondre à un souci nouveau de correction et de gravité, les grands architectes comme Androuet du Cerceau, Salomon de Brosse, etc., s'inspirèrent de l'art flamand et de l'art italien pour créer un style un peu lourd, mais original et parfois grandiose, où les refends et les pilastres de pierre blanche rehaussent la nudité des surfaces. Des combles d'ardoises très élevés, de hautes cheminées quadrangulaires terminées par un fronton, donnent à la masse une physionomie plus légère. Dans l'art industriel, les dessins des fauteuils, des sièges, des tables sont carrés et anguleux ; les panneaux, quoique couverts de sculptures, restent sombres et graves.

**Louis XIV, le Grand**, fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, né à Saint-Germain-en-Laye en 1638, roi de France de 1643 à 1715, m. à Versailles. Il n'avait pas cinq ans lorsqu'il succéda à son père sous la régence de sa mère. Mazarin, devenu premire ministre (v. MAZARIN), continua la politique extérieure de Richelieu, et, si la minorité de Louis XIV fut agitée par les luttes du parlement contre la régence et par les troubles de la Fronde (v. ce mot), elle fut aussi signalée par les victoires de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingen, de Lens, couronnées en 1648 par les traités de Westphalie. Deux ans avant sa mort, Mazarin signa avec l'Espagne la paix des Pyrénées, dont l'une des clauses, grosse de conséquences, était le mariage de l'infante Marie-Thérèse avec le roi de France (1659). A partir de 1661, Mazarin étant mort, Louis XIV annonça au conseil des ministres son intention de gouverner désormais par lui-même, et il soutint en effet pendant cinquante-quatre ans un effort exceptionnel de volonté et de travail. Le mot célèbre qu'on lui prête à tort : *L'Etat c'est moi !* a le mérite de résumer le principe dirigeant de sa politique. Un de ses premiers actes fut de disgracier Fouquet, dont les dilapidations étaient un scandale public. Colbert, appelé à la surintendance des finances (1661), et chargé plus tard de la gestion de plusieurs autres ministères, appliqua son activité et sa puissance de travail au rétablissement de l'ordre dans l'administration des deniers publics ; il prit des mesures protectrices en faveur de l'agriculture, encouragea l'industrie, le commerce, les travaux publics, organisa la marine (inscription maritime), pendant qu'une commission de jurisconsultes, nommée suivant ses conseils, élaborait d'utiles ordonnances, que Le Tellier et Louvois réorganisaient l'armée, et que Vauban fortifiait nos frontières. Louis XIV voulut être aussi puissant et respecté à l'extérieur que dans son propre royaume : de là, cette longue suite de guerres, qui rapportèrent beaucoup de gloire à la France, mais finirent par l'épuiser. Le plus grand nombre de ces guerres eut pour objet d'assurer à la France l'éventualité de la succession espagnole, qui fut, selon le mot de Mignet, le « pivot de la politique extérieure » de Louis XIV. C'est ainsi que, dans la *guerre de dévolution*, terminée par le traité d'Aix-la-Chapelle (1668), il revendiqua une partie de la succession de Philippe IV ; par la *guerre de Hollande*, que termina la paix de Nimègue (1678), il essaya d'abattre la puissance des Provinces-Unies, qui s'étaient opposées à ses visées sur les Pays-Bas espagnols. Dans la guerre de la *ligue d'Augsbourg*, terminée par la paix de Ryswick (1696), il eut encore à lutter contre la Hollande, dont le stathouder Guillaume d'Orange était devenu roi d'Angleterre et avait pris l'initiative d'une coalition nouvelle contre la France. Mais, quand commença la *guerre de la succession d'Espagne*, où était en question la totalité de l'héritage de Charles II, la France était malheureusement épuisée par tant d'efforts. Les dernières années de cette guerre furent marquées par la misère lamentable du royaume, qui accueillit avec soulagement les traités pourtant bien désavantageux d'Utrecht (1713), de Rastadt et de Bade (1714). Le règne de Louis XIV prit fin en 1715. Après la mort de Marie-Thérèse (1683), Louis XIV avait épousé secrètement Mme de Maintenon, veuve du poète Scarron, qui avait supplanté Mme de Montespan dans la faveur royale.

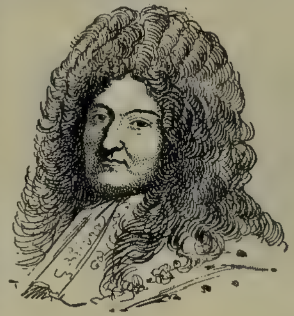
Louis XIV.

Louis XIV, jusqu'à son dernier jour, se considéra comme le représentant de Dieu sur la terre, comme « participant de sa connaissance aussi bien que de son autorité », et, après avoir réduit les grands à une sorte de domesticité brillante, il en vint à s'attribuer le mérite des ministres qui le servaient. Il fut vraiment tout l'Etat, et tout ploya devant lui : noblesse, parlement, tiers état, clergé même. La centralisation à outrance, l'obéissance passive, le culte de la personne royale élevé à l'état de dogme complétèrent l'absorption de la nation, l'incarnation du peuple dans un seul homme. Son despotisme intolérant le conduisit à ne plus souffrir dans l'étendue de son royaume quelqu'un qui, en matière religieuse, pût penser autrement que lui : il révoqua l'édit de Nantes, obligeant ainsi à s'expatrier, pour le plus grand dommage de l'industrie française, de nombreuses familles protestantes, permit les dragonnades (dont d'ailleurs il ignora les excès), et, pour extirper l'hérésie, encouragea toutes les cruautés. Le jansénisme fut également persécuté, et l'abbaye de Port-Royal détruite. Ce règne, qui aurait pu être si utile au bien public grâce aux hommes de génie qui l'illustrèrent, ne fit que précipiter la ruine de la monarchie par une tension trop grande de tous les ressorts du pouvoir. L'ambition conquérante de Louis XIV aliéna à la France les sympathies de l'Europe, rendit inutiles les efforts économiques de Colbert, poussa notre diplomatie dans des voies injustes, et accrut finalement la misère du peuple, dont Vauban plaida vainement la cause auprès du roi. Aussi, lorsque mourut celui qui avait été naguère entouré d'une auréole de gloire et d'idolâtrie nationale, on vit la foule accompagner de ses malédictions la dépouille mortelle de Louis le Grand.

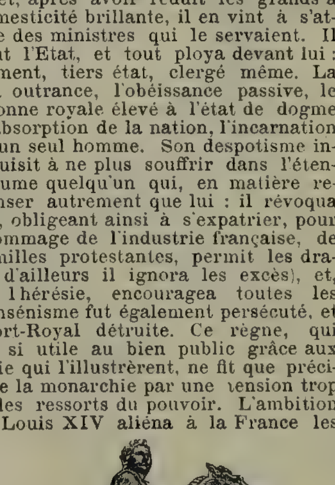
Statue de Louis XIV, à Paris.

Le fils de Louis XIV, le *Grand Dauphin*, deux de ses petits-fils, le duc de Bourgogne et le duc de Berry, moururent avant lui en 1711, 1712 et 1713, et ce fut son arrière-petit-fils, le duc d'Anjou, qui lui succéda sous le nom de Louis XV. Il eut de nombreux enfants naturels. La Vallière lui donna Marie-Anne (Mademoiselle de Blois), femme du prince de Conti ; Louis de Vermandois, etc. ; Mme de Montespan fut la mère de : Louis, duc du Maine ; Louis-César, comte de Vexin ; Louise-Françoise, femme de Louis III de Bourbon ; Françoise-Marie, femme du duc d'Orléans Philippe (le Régent), Louis-Alexandre, comte de Toulouse. — Il n'eut pas d'enfant de Mme de Maintenon.

On sait que, sous Louis XIV, les lettres et les arts furent portés à un haut degré de perfection par une pléiade brillante de prosateurs, de poètes et d'artistes : Corneille, Racine, Molière dans le théâtre : La Fontaine et Boileau dans la poésie ; Bossuet, Fénelon, Fléchier dans l'éloquence ; La Bruyère et La Rochefoucauld dans la critique morale ; Pascal dans la philosophie ; Saint-Simon et Retz dans l'histoire ; Poussin, Le Lorrain, Le Brun, Perrault, Mansart, Girardon, Puget dans les arts, furent les principaux représentants du *siècle de Louis XIV*.

— *Iconogr.* Les portraits de Louis XIV sont nombreux. Citons celui de Hyacinthe Rigaud (1701, Louvre. V. p. 103) ; le monarque est représenté debout, couvert de son manteau royal, très belle œuvre ; ceux de Jean Garnier, de Le Brun, de Mignard, de H. Testelin, à Versailles ; celui de Ranc, à Montpellier, etc. Parmi les statues, celles de Girardon, de Coysevox, Desjardins, Lemot, la statue équestre en bronze, par Bosio, érigée sous la Restauration, place des Victoires, à Paris, et de nombreux bustes,

**Louis XIV** (*Siècle de*), par Voltaire (1751). C'est, avec *Charles XII*, le principal titre de Voltaire comme historien. Cet ouvrage est une admirable protestation en faveur du siècle de Louis XIV, alors en défaveur auprès des esprits. La narration est un modèle de concision et d'élégance, et l'ouvrage, solidement construit et documenté, est un tableau achevé, parfois un peu trop complaisant, du grand siècle.

**Louis XIV** (*style*). Il conserve le caractère grandiose du style Louis XIII, mais avec une régularité un peu froide, qu'il tire de l'imitation très stricte de l'architecture antique. L'ornementation extérieure est d'une grande richesse : frises sculptées, statues, panneaux somptueux décorent les moindres motifs. A l'intérieur, des salles de vastes dimensions réclament des lambris d'or chargés de sculptures, des plafonds aux lourds cartouches, de grandes figures allégoriques. Le mobilier, un peu lourd, est rehaussé d'or, de larges marqueteries de cuivre et d'écaille, etc. La céramique et la tapisserie, formant de flamboyants tableaux, ajoutent au luxe de ce cadre, dont la splendeur n'a jamais été égalée.

**Louis,** grand dauphin de France, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse, né à Fontainebleau, m. à Meudon (1661-1711). Il eut de Marie-Christine de Bavière trois fils : *Louis*, duc de Bourgogne ; *Philippe* d'Anjou, depuis roi d'Espagne, et *Charles*, duc de Berry.

**Louis XV, le Bien-Aimé,** troisième fils de Louis duc de Bourgogne et de Marie-Adélaïde de Savoie, et arrière-petit-fils de Louis XIV, né à Versailles en 1710, roi de France de 1715 à 1774, m. à Versailles. Il régna d'abord sous la régence de Philippe d'Orléans, personnage intelligent mais corrompu, qui subit la désastreuse influence du cardinal Dubois. Celui-ci, tout dévoué à l'Angleterre, qui, a-t-on dit, le pensionnait, modifia complètement la politique extérieure de la France, qu'il dirigea contre l'Espagne. A la suite des efforts d'Alberoni pour abolir les traités d'Utrecht, une courte guerre eut lieu entre les deux pays. La Régence fut encore signalée par la banqueroute de Law et le mariage de Louis XV avec Marie Leczinska, fille de Stanislas Leczinski, ancien roi de Pologne. A la mort du régent Philippe (1723), le duc de Bourbon devint ministre ; mais son impopularité l'éloigna bientôt des affaires (1726). Sous le ministère de l'honnête et habile mais timide cardinal Fleury (1726-1743) eurent lieu, non sans quelque succès, la guerre de la succession de Pologne (1733-1735), que termina le traité de Vienne (1738), et la guerre de la succession d'Autriche, à laquelle mit fin la paix d'Aix-la-Chapelle (1748). C'est pendant cette campagne dont il suivit les débuts, sur les instances de sa maîtresse, la duchesse de Châteauroux, que Louis XV tomba gravement malade à Metz. La monarchie était encore si populaire que, dans la France entière, on fit dire des messes pour le salut du roi, surnommé dès lors *le Bien-Aimé.* Après la mort de Fleury, Louis XV glissa sur la pente qui devait le conduire au déshonneur, et se laissa mener par ses favorites, dont les plus connues sont Mme de Pompadour et Mme Du Barry. Cependant, par une lourde maladresse politique, la France négligeait l'avenir de ses colonies, de l'Inde et du Canada, pour se lancer dans d'inutiles conflits en Europe. La guerre de Sept ans, dans laquelle nous engagea l'Alliance autrichienne (1756-1763), aboutit à la perte de nos colonies, bien que Choiseul eût réuni en 1761, par le *pacte de famille*, les quatre branches régnantes de la maison de Bourbon. A ce moment, le trône tombe dans la boue ; les favorites règnent, Louis XV frappe les jésuites et les parlements, et Choiseul fait place (1770) au honteux triumvirat Maupeou, Terray et d'Aiguillon ; c'est le temps où Louis XV dit : « Cela durera bien autant que moi ». Lorsque le *Bien-Aimé* mourut, en 1774, la joie de la foule déborda. Outrés de la corruption qui s'étalait jusque sur les marches du trône, les philosophes du xviiie siècle réagirent par leurs écrits contre les abus, mais aussi contre tous les principes d'autorité, qu'avait respectés le xviie siècle. Voltaire, Montesquieu, Rousseau, les encyclopédistes et les physiocrates créèrent un puissant courant d'opinion, réclamant des libertés politiques et économiques, pendant que Franklin, Galvani, Lavoisier, Linné, Buffon, Jussieu dirigeaient la science dans des voies nouvelles. C'est pendant le règne de Louis XV que se prépare véritablement la Révolution française.

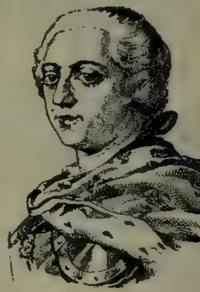
Louis XV.

Les enfants de Louis XV sont : Marie-Louise-Elisabeth, femme de Philippe de Bourbon et bru du roi d'Espagne Philippe V ; Anne-Henriette ; Louise

Marie ; Louis, gendre de Philippe V, puis de Frédéric-Auguste III, électeur de Saxe ; Philippe d'Anjou ; Marie-Adélaïde ; Victoire ; Sophie ; Thérèse ; Louise-Marie. Louis XV eut pour successeur son petit-fils Louis XVI.

— *Iconogr.* De très beaux portraits de Louis XV existent au Louvre et à Versailles : citons ceux de Carle Vanloo (V. p. 103) et de Louis-Michel Vanloo, de Nivelon. Citons aussi les bustes de Cortot, Gois, Couseny, Bouchardon, etc.

**Louis XV** (*style*). Il est moins sévère, moins ample, mais plus coquet que le style Louis XIV. A l'intérieur, les grandes salles d'apparat sont remplacées par des salons plus petits, plus intimes. La spirale, les courbes irrégulières remplacent dans l'ornementation les sévères lignes droites. Coquilles, palmes, moulures gondolées sont les motifs fondamentaux du décor ; des marqueteries multicolores, d'aspect riant et joyeux, couvrent les meubles en bois des îles. Les panneaux sont peints de scènes pastorales, et laqués de vernis.

**Louis,** dauphin de France, fils de Louis XV, et de Marie Leczinska. Il épousa Marie-Thérèse de Bourbon, puis Marie-Josèphe de Saxe, dont il eut Louis XVI, Louis XVIII et Charles X ; né à Versailles, m. à Fontainebleau (1729-1765).

**Louis XVI,** fils du dauphin Louis (fils de Louis XV) et de la princesse Marie-Josèphe de Saxe, né à Versailles en 1754, roi de France en 1774, décapité à Paris en 1793. Marié déjà à Marie-Antoinette d'Autriche, jouissant à juste titre d'une grande réputation de vertu, il fut salué à son avènement par des cris d'enthousiasme, qui étaient en même temps des cris de protestation contre les turpitudes du règne précédent. A l'extérieur, la guerre d'Amérique rendit quelque lustre à la monarchie, et permit à la France, par le traité de Versailles (1783), de recouvrer quelques-unes des colonies que le traité de Paris lui avait fait perdre. A l'intérieur, Louis XVI montra d'abord un réel souci du bien public, et appela au pouvoir Malesherbes et Turgot ; mais les conceptions économiques et politiques de ce dernier soulevèrent une telle opposition que le roi dut s'en séparer. Necker, bien qu'excellent financier, ne réussit pas davantage : sa disgrâce suivit de près la publication du *Compte rendu* de l'état des finances. Alors, commença le règne des ministres courtisans, comme Calonne et Brienne, qui laissèrent croître le déficit et le désordre, tandis que l'influence de la reine devenait toute-puissante. En 1788, il se produisit un mouvement d'opinion qui obligea Louis XVI à rappeler Necker. Celui-ci, devant la résistance des notables et le mauvais état du Trésor public, décida le roi à convoquer les états généraux, qui se réunirent à Versailles en 1789. Louis XVI, plein de bonnes intentions, mais faible et subissant l'influence des courtisans et de la reine, perdit sa popularité par ses hésitations, par l'appui secret qu'il donna aux émigrés, par ses négociations avec l'étranger. Il se décida à quitter Paris secrètement avec sa famille (1791), mais il fut arrêté à Varennes et ramené dans la capitale, où il prêta serment de fidélité à la Constitution. Cependant, la scission entre le roi et la nation ne fait que s'accentuer. Affolé, Louis XVI fait appel aux souverains étrangers, et la guerre éclate (1792). Suspendu de ses fonctions après le 10-Août, enfermé au Temple, il fut accusé de trahison, parut devant la Convention, fut défendu par Tronchet, Malesherbes et De Sèze, enfin condamné à mort comme « coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat ». L'exécution eut lieu le 21 janvier 1793. Le roi montra devant ses juges et devant la mort la fermeté d'âme qui lui avait manqué dans son gouvernement.

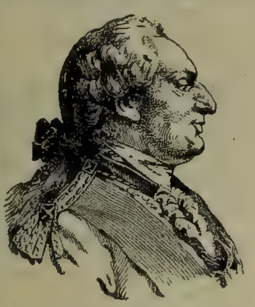
Louis XVI.

Louis XVI eut de Marie-Antoinette : Marie-Thérèse-Charlotte, femme du duc d'Angoulême ; Louis XVII, et deux autres fils morts jeunes.

— *Iconogr. Portrait de Louis XVI*, par Callet, au musée de Versailles (V. p. 103) ; *Louis XVI distribuant des aumônes aux pauvres*, tableau de Hersent, à Versailles (V. p. 104). C'est pendant un hiver rigoureux ; le roi secourt les paysans des environs de Paris.

**Louis XVI** (*style*). Il abandonne les dessins contournés du style Louis XV, pour revenir à la ligne droite, mais avec une légèreté remarquable dans l'ornementation. A l'intérieur, l'influence des fresques antiques de Pompéi et d'Herculanum, récemment découvertes, se fait sentir. Au lieu d'ors et de peintures éclatantes, les roses passés, les gris pâles, les verts d'eau rehaussés d'un mince filet d'or prédominent. La marqueterie en bois précieux orne tous les meubles. Scènes champêtres et sentimentales forment le fond des tapisseries. L'ensemble est discret, sobre et riant tout à la fois.

**Louis XVII,** second fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, né à Versailles en 1785. Enfermé au Temple, sous la garde du cordonnier Simon, il fut, après l'exécution de son père, proclamé roi de France par les princes émigrés. Il mourut à Paris, dans sa prison, en 1795. Certains auteurs prétendent qu'on le fit évader, et qu'on lui substitua un enfant malade. A la faveur de cette opinion, certains intrigants, dont les plus connus sont Naundorff et Mathurin Bruneau, cherchèrent, depuis la chute de Napoléon Ier, à se faire passer pour le dauphin. Mais aucune preuve sérieuse n'est venue ébranler la conviction générale que le dauphin est réellement mort dans sa prison.

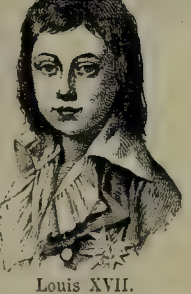
Louis XVII.

**Louis XVIII** (Louis-Stanislas-Xavier), petit-fils de Louis XV, fils du dauphin Louis et de Marie-Josèphe de Saxe, frère puîné de Louis XVI, comte de Provence, né à Versailles en 1755, roi de France de 1814 à 1824. Pendant la Révolution, il fut l'un des chefs actifs de l'émigration, contribua largement à amener l'étranger en France, vécut des subsides que lui fournirent les cours ennemies du nouvel ordre de choses établi en France, et ne put rentrer à Paris que derrière les Alliés, après la chute de l'Empire. Le nouveau roi était personnellement intelligent et libéral ; mais son entourage, notamment la duchesse d'Angoulême, n'avait dans l'émigration rien oublié ni rien appris. Les premiers actes du gouvernement furent la signature du traité de Paris, qui réduisait la France aux limites de 1792, et des mesures de réaction bien propres à rendre les Bourbons de plus en plus impopulaires. Napoléon crut le moment opportun pour débarquer sur la côte de Provence et marcher sur Paris. Louis XVIII s'enfuit et, sous le nom de *comte de Lille*, se réfugia à Gand, d'où il revint après les *Cent-Jours*. La situation de la France fut réglée au Congrès de Vienne, où Talleyrand rendit de grands services à la cause nationale. A l'intérieur, à son retour, la *terreur blanche* désola le Midi, et la *chambre introuvable*, où dominait le parti ultra-royaliste, vota la suspension de la liberté individuelle, l'établissement des *cours prévôtales* et autres mesures si violentes que Louis XVIII, de concert avec Decazes, prononça la dissolution de ce parlement « plus royaliste que le roi » (1816). L'assassinat du duc de Berry, en 1820, entraîna la chute du ministère Decazes, mit fin aux velléités libérales du gouvernement, et donna le signal de nouvelles menaces réactionnaires, auxquelles répondirent plusieurs conspirations, œuvre du *carbonarisme*. La guerre d'Espagne (1823), par laquelle la France se faisait le champion de la Sainte-Alliance en faveur de l'absolutisme, fut le dernier événement important du règne. Louis XVIII mourut en 1824, en recommandant à son frère et successeur le comte d'Artois (Charles X) de gouverner avec prudence et modération. Il avait épousé Marie-Joséphine-Louise de Savoie, et il mourut sans postérité.

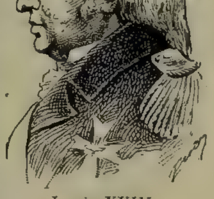
Louis XVIII.

— *Iconogr. Louis XVIII dans son cabinet de travail*, en 1814 ; tableau du baron Gérard, au musée de Versailles ; le roi est représenté travaillant devant sa petite table en bois (V. p. 103).

**Louis Bonaparte.** V. Bonaparte.

**Louis de Gonzague** (saint), jésuite, né à Castiglione, m. à Rome (1568-1591). Fête le 21 juin. Il est le patron de la jeunesse chrétienne.

**Louis de Grenade.** V. Grenade (Louis de).

**Louis** (Antoine), chirurgien français, né à Metz, m. à Paris (1723-1792). Appelé à donner son avis sur un meilleur procédé de décapitation, il fit construire par l'allemand Schmidt une guillotine (v. ce mot), qu'il expérimenta sur des moutons, et qui fut quelque temps appelée *louisette*.

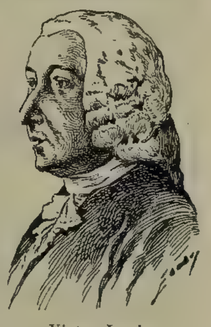
Victor Louis.

**Louis** (Louis-Nicolas, dit *Victor*), architecte français, né et m. à Paris (1731-1802) ; il construisit les galeries du Palais-Royal, et fut désigné pour doter Bordeaux d'un grand théâtre, qui est resté son chef-d'œuvre.

**Louis** (Joseph-Dominique, baron), habile ministre des finances sous la Restauration et sous Louis-Philippe, né à Toul, m. à Bry-sur-Marne (1755-1837).

**Louis** (Pierre-Charles-Alexandre), médecin français, né à Ay, m. à Paris (1737-1872). Eminent phtisiologue et promoteur de la méthode numérique en médecine.

**Louis** (*ordre de*), ordre hessois institué en 1807 par Louis Ier, grand-duc de Hesse-Darmstadt, pour récompenser le mérite civil et les actions d'éclat. Cinq classes ; ruban noir bordé de rouge.

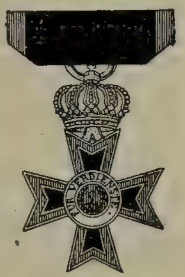
Ordre de Louis de Hesse.

**Louisbourg,** localité du Dominion canadien (Nouvelle-Ecosse, île du cap Breton) ; 1.000 h. Prise par les Anglais en 1745 et en 1758.

**Louise de Savoie,** née à Pont-d'Ain, m. à Grès (Gâtinais) [1476-1531], fille de Philippe, duc de Savoie, et de Marguerite de Bourbon, épouse de Charles de Valois, comte d'Angoulême, mère de François Ier. Elle fut régente de France pendant que son fils guerroyait en Italie, et pendant sa captivité en Espagne. Elle fit disgracier le connétable de Bourbon, qu'elle aurait voulu, dit-on, épouser, et négocia en 1529, avec Marguerite d'Autriche, la paix de Cambrai, appelée *Paix des dames*. Elle fit souvent preuve d'une grande habileté politique.

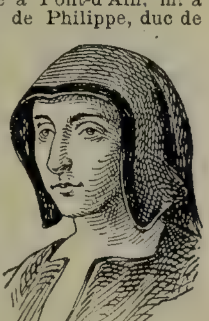
Louise de Savoie.

**Louise de Lorraine,** reine de France, née à Nomény, m. à Moulins (1553-1601), fille de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Marguerite d'Egmont. En 1575, elle épousa Henri III, qui bientôt la délaissa, et dont elle n'eut pas d'enfants.

**Louise-Marie de France,** fille de Louis XV et de Marie Leczinska, née à Versailles (1737-1787). Elle était chétive, contrefaite, très laide, mais très intelligente. Elle se retira au couvent des carmélites de Saint-Denis, où elle mourut.

**Louise de Mecklembourg-Strelitz,** reine de Prusse, née à Hanovre, m. à Hœnzieritz (1776-1810), fille du duc Charles de Mecklembourg et de la princesse de Hesse-Darmstadt. Elle épousa, en 1793, le prince royal de Prusse, qui devint roi sous le nom de Frédéric-Guillaume III. Sa beauté, ses vertus domestiques et son patriotisme la rendirent très populaire. Elle poussa son mari à faire la guerre à Napoléon, qu'elle essaya d'attendrir à Tilsit après les défaites d'Iéna et de Friedland.

**Louise d'Orléans,** reine des Belges, fille de Louis-Philippe et de Marie-Amélie, née à Palerme, m. à Ostende (1812-1850). Elle épousa, en 1832, Léopold Ier, roi des Belges, et se fit aimer de ses sujets par sa bonté et sa douceur. Elle mourut d'une maladie de poitrine. De son mariage avec Léopold elle eut quatre enfants : Léopold, né en 1833, m. en 1834 ; Léopold, duc de Brabant (v. Léopold II) ; Philippe, comte de Flandre, né en 1837, marié en 1867 à Marie de Hohenzollern ; Charlotte, née en 1840, mariée en 1857 à Maximilien d'Autriche, empereur du Mexique, fusillé en 1867.

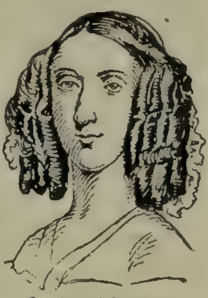
Louise d'Orléans.

**Louise,** reine de Danemark, née en 1817, m. au château de Bernstorf en 1898. Fille du landgrave Guillaume de Hesse-Cassel, elle épousa en 1842 le prince Christian de Slesvig-Holstein, qui monta sur le trône de Danemark en 1863 sous le nom de Christian IX. Elle lui a donné six enfants : Frédéric, roi de Danemark en 1906 ; Alexandra, mariée au prince de Galles (depuis Edouard VII) ; Guillaume, roi de Grèce sous le nom de Georges Ier ; Dagmar, mariée au grand-duc héritier de Russie (Alexandre III) ; Thyrra, mariée à Ernest-Auguste duc de Cumberland ; Valdemar, époux de Marie d'Orléans, fille du duc de Chartres.

**Louise,** reine de Danemark, née à Stockholm en 1851 ; fille de Charles XV, roi de Suède. Elle épousa en 1869 le prince héritier de Danemark, devenu roi en 1906 sous le nom de Frédéric VIII. Elle lui a donné huit enfants.

**Louise** (*ordre de*), ordre prussien, fondé en 1813 par Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, en faveur des dames qui avaient porté secours aux blessés durant les guerres de 1813 et 1814. Réorganisé en 1865, il comprend deux classes, et il est réservé aux dames, qui portent la décoration sur le sein gauche, suspendue à un ruban blanc moiré, à liséré noir.

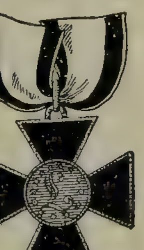
Ordre de Louise de Prusse.

**Louise,** roman musical en quatre actes et cinq tableaux, livret en prose et musique de Gustave Charpentier (1900) ; drame du faubourg parisien, coupé d'épisodes pittoresques ; l'ouvrière Louise quitte la demeure de ses parents pour vivre avec le peintre Julien, qu'elle aime. Partition intéressante, colorée, souvent dramatique.

**louise-bonne** n. f. Variété de poire douce et fondante. Pl. des *louises-bonnes*.

**louiset** [*zè*] n. m. Nom donné aux catholiques français qui s'étaient séparés du saint-siège après le Concordat.

— Encycl. Les louisets, ainsi appelés du nom de *Louis*, comte de Provence, plus tard Louis XVIII, qu'ils reconnaissaient comme roi depuis la mort de Louis XVI, prétendaient représenter l'ancienne Eglise de France, dont ils excluaient les prêtres assermentés à la constitution civile de 1791 et ceux qui reconnaissaient le concordat de 1801. On n'entendit plus parler d'eux après 1840.

**louisette** [*zè-te*] n. f. Nom qui fut quelquefois donné à la guillotine, à cause du chirurgien Louis qui en est le véritable créateur.

**Louisiane,** un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 1.656.000 h. (*Louisianais*). Sur le golfe du Mexique ; capit. *Bâton-Rouge*. Le delta du Mississipi se trouve dans la Louisiane. Cette région fut découverte par les Français au xviie siècle, et ainsi appelée en l'honneur de Louis XIV. Le tabac et la canne à sucre sont ses principales productions.

**louisine** [*zi-ne*] n. f. Sorte de taffetas, dont la trame est généralement en soie cuite, et qui est presque exclusivement employée pour articles de modes.

**Louis-Noël** (Hubert), sculpteur français, né à Saint-Omer en 1839 ; auteur des statues du *Général Faidherbe*, du *Curé d'Ars*, de *David d'Angers*, etc.

**Louis-Philippe Ier,** fils de Philippe-*Egalité* et de Louise de Bourbon, né à Paris en 1773, m. à Claremont (Angleterre) en 1850, roi des Français de 1830 à 1848. Il prit, sous le nom de duc de Chartres, une part glorieuse aux combats de Valmy et de Jemmapes (1792), mena à l'étranger une vie obscure et longtemps précaire, fut même un moment professeur de mathématiques au collège Reichenau, épousa pendant son séjour en Italie Marie-Amélie de Bourbon, rentra en France sous Louis XVIII, fit sous Charles X des avances très remarquées au parti libéral, et, pour ce motif, fut désigné, sur l'initiative de Thiers et de Laffitte, comme lieutenant général du royaume au lendemain des journées de juillet 1830. Bientôt proclamé roi, il fit rédiger une nouvelle constitution (Charte de 1830), qu'il jura d'observer.

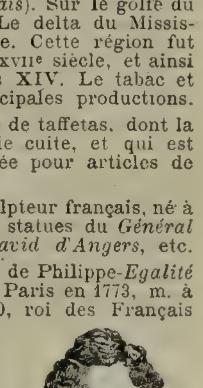
Louis-Philippe.

Louis-Philippe prit d'abord pour principal ministre Laffitte, riche banquier, chef du parti libéral. Mais bientôt des insurrections démocratiques éclatèrent : l'église Saint-Germain-l'Auxerrois fut saccagée, l'archevêché démoli. Laffitte fut remplacé par Casimir Perier, plus autoritaire et conservateur. En Pologne, le nouveau ministre essaya de modérer les rigueurs du gouvernement russe. En Italie, il défendit l'indépendance du saint-siège contre l'Autriche. A l'intérieur, il réprima les insurrections républicaines de Paris et de Lyon, et les complots légitimistes. C'est au milieu de ces luttes qu'il fut emporté par le choléra (1832). Sous le *ministère du 11 octobre* (Soult, Guizot, Thiers), Guizot présenta en 1833 une loi accordant l'instruction gratuite pour tous les enfants pauvres, et établissant une école normale primaire dans chaque département. Cette époque fut troublée par de nouvelles insurrections à Paris et à Lyon. L'agitation des esprits, partout, était extrême. Louis-Napoléon crut pouvoir profiter de cet affaiblissement de l'autorité pour tenter, d'ailleurs sans succès, un premier coup de main à Strasbourg (1836), puis un autre à Boulogne (1840).

Louis-Philippe, souverain intelligent, d'une réelle bonté, mais d'un caractère souvent faible, perdit la plus grande partie de sa popularité par l'incertitude et la timidité de sa politique étrangère. A partir de 1832, les conflits en Orient, amenés par la rivalité du sultan Mahmoud et du puissant pacha d'Egypte, Méhémet Ali, faillirent faire éclater une guerre dans laquelle la France, très favorable à l'Egypte, aurait eu à lutter contre l'Europe coalisée par le traité de Londres du 15 juillet 1840. Thiers fit voter par les Chambres un crédit pour les fortifications de Paris, et mit l'armée sur pied de guerre. Mais le roi voulait la paix à tout prix ; il abandonna son ministère, et Thiers céda la place à Guizot, qui, après s'être rallié au concert européen et avoir inauguré avec l'Angleterre une politique d'entente cordiale, dont l'affaire Pritchard (v. ce nom) souligna la timidité, conserva la direction des affaires de 1840 à 1848. Guizot maintint l'ordre matériel à l'intérieur, mais refusa avec obstination toute amélioration dans nos institutions politiques et notamment dans le régime électoral, jusque-là censitaire. A Paris, le gouvernement ayant refusé d'autoriser un banquet *réformiste*, une insurrection éclata le 24 février 1848. Louis-Philippe abdiqua en faveur de son petit-fils, le comte de Paris, dont le père, le duc d'Orléans, était mort en 1842. Mais la foule envahit la Chambre des députés, au moment où la duchesse d'Orléans, nommée régente, venait faire reconnaître son fils. Toute la famille royale dut prendre la fuite, et Louis-Philippe se réfugia en Angleterre, tandis qu'un gouvernement provisoire, imposé à la Chambre, proclamait la République à l'Hôtel de Ville (1848). — Louis-Philippe eut de nombreux enfants : Ferdinand, duc d'Orléans, mort par accident en 1842, père du comte de Paris Philippe ; Louise, femme de Léopold Ier, roi des Belges ; Marie, femme du duc de Wurtemberg, Frédéric-Guillaume ; Louis, duc de Nemours ; Marie-Clémentine ; François, prince de Joinville ; Henri, duc d'Aumale ; Antoine, duc de Montpensier. V. ORLÉANS.

— *Iconogr. Le roi Louis-Philippe et ses fils* : le duc d'Orléans, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale et le duc de Montpensier, tableau d'Horace Vernet, à Versailles (V. p. 70). *Portraits de Louis-Philippe*, tableaux de Gérard et de Winterhalter, à Versailles.

**Louisville,** v. des Etats-Unis d'Amérique (Kentucky), sur l'Ohio ; 235.000 h. Université, métallurgie, tanneries.

**Louksor.** *Géogr.* V. LOUQSOR.

**Loulay** [*lè*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 12 kil. de Saint-Jean-d'Angély, non loin de la Boutonne ; 640 h. Ch. de f. Et. — Le canton a 17 comm., et 7.460 h.

**Loulé,** v. du Portugal (Algarve, prov. de Faro); 24.000 h. Manufacture de porcelaines.

**loulou, outte** [*ou-te*] n. Petit nom tendre donné aux enfants ou aux femmes.

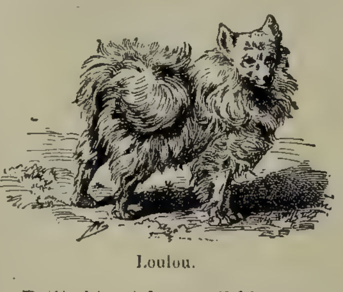
Loulou.

**loulou** n. m. Petit chien à long poil blanc, gris argenté ou noir, à museau pointu.

**Louny,** v. de Tchécoslovaquie (Bohême), sur la Ohre ; 10.000 h. Ch.-l. de district.

**loup** [*lou*] n. m. (lat. *lupus*). Genre de mammifères carnivores, de la famille des canidés. Demi-masque de velours ou de satin noir que mettaient autrefois les dames lorsqu'elles sortaient, et qu'on met encore aujourd'hui au bal masqué, en temps de carnaval. Faute, erreur dans un travail : *une lacune dans un manuscrit, une pièce de vêtement mal montée, etc., voilà autant de loups*. Agglomération de matière mal fondue qui se forme dans le minerai en fusion. Jeu d'enfants, dans lequel l'un deux fait le loup, un second le berger, et derrière lui, les autres, qui se tiennent à la queue leu leu, sont les moutons. (Le loup cherche à prendre le dernier mouton, et le berger fait ses efforts pour l'empêcher de passer.) Appareil servant à préparer le cardage des laines. Forte pince courbée pour arracher les clous. *Véner.* Sonnerie de trompe annonçant aux veneurs que la meute a mis sur pied et lance le loup.

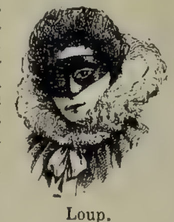
Loup.

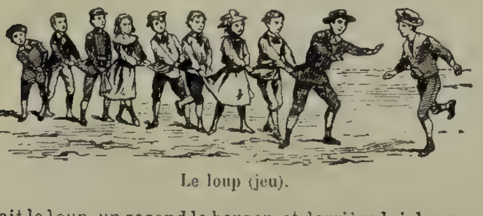
Le loup (jeu).

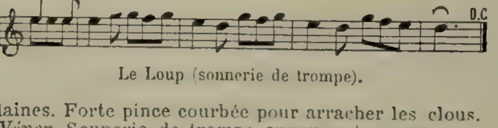

Le Loup (sonnerie de trompe).

*Fig.* Personne méchante sous des dehors de bonté : *l'Evangile appelle loups les pharisiens. Marcher à pas de loup*, sans bruit et dans le dessein de surprendre. *Hurler avec les loups*, faire comme les autres. *Froid de loup*, très rigoureux. *Loup de mer*, espèce de phoque ; vieux marin. *Fig. Se mettre dans la gueule du loup*, s'exposer soi-même à un danger qu'on aurait pu éviter. *Tenir le loup par les oreilles*, être dans une situation pénible dont on ne peut sortir sans courir de grands dangers ; être au cœur d'une difficulté. *Avoir vu le loup*, en parlant d'une jeune fille, avoir eu commerce avec un homme. *Enfermer le loup dans la bergerie*, mettre quelqu'un dans une situation dont il peut abuser. (Se dit aussi d'une dent que l'on obture avant d'en avoir guéri la carie, etc.) *En fuyant le loup, rencontrer la louve*, pour éviter un danger, tomber dans un autre. *Etre connu comme le loud gris, comme le loup blanc*, être connu de tout le monde. *Entre chien et loup*, à la nuit tombante. *Tête de loup*, brosse ronde portée par un long manche, et servant à nettoyer les plafonds. *Saut de loup*, large fossé que l'on creuse souvent à l'extérieur d'un parc pour servir de clôture sans boucher la vue. *Dents de loup*, découpure à angle aigu dans un ouvrage de lingerie. PROV. : **Les loups ne se mangent pas entre eux,** les méchants ne cherchent pas à se nuire les uns aux autres. **Le loup mourra dans sa peau,** les méchants ne s'amendent pas. **Quand on parle du loup, on en voit la queue,** il arrive souvent qu'une personne survient au moment qu'on parle d'elle.

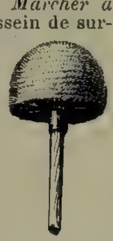
Tête de loup.

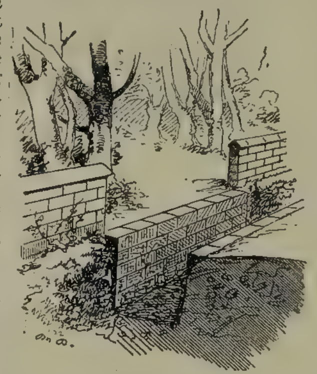
Saut de loup.

— ENCYCL. *Zool.* Le loup, plus haut, plus robuste que le chien, habite surtout l'Europe, le nord de l'Asie et de l'Amérique. Son pelage varie suivant le climat et l'âge : il est gris, roussâtre ou blanchâtre. Le loup fréquente les lieux solitaires, les fourrés, les ravins, les steppes ; il se cache le jour, et, la nuit, rôde pour chercher sa proie. En hiver, les loups se réunissent en bandes ; chasseurs infatigables, ils attaquent les bœufs, les moutons, les chevaux, etc., le gibier, et même l'homme quand la faim les presse. La louve allaite quatre ou cinq louveteaux durant cinq ou six semaines. Pris jeune, le loup peut s'apprivoiser, mais il ne reste docile que dans la première et dans la seconde année.

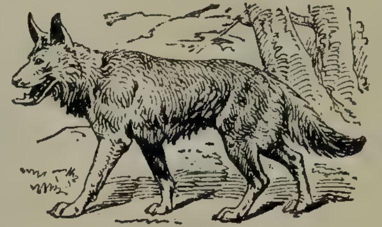
Loup.

**Loup d'Agubbio** (*le*), tableau de Luc-Olivier Merson (1878), au musée de Lille (V. p. 104). Un loup féroce ravageait les environs de Gubbio, en Italie, Saint François d'Assise alla le trouver et lui fit promettre de ne plus nuire aux habitants de la ville, qui subviendraient à sa nourriture. Cette légende a été gracieusement représentée par l'artiste dans la reconstitution intéressante d'une ancienne cité d'Italie.

**Loup** (le), constellation australe, comprenant 51 étoiles ; certaines se voient à l'ouest et au-dessous du Scorpion.

**Loup** [*lou*] (saint), évêque de Troyes, né à Toul vers 400, m. en 479. Il sauva Troyes des fureurs d'Attila en 451. Fête le 29 juillet.

**Loup de Ferrières** (**Lupus Servatus**), abbé bénédictin, né dans le diocèse de Sens vers 805, m. après 862 ; un des lettrés les plus délicats de son temps. Il a laissé un recueil de *Lettres latines* et un traité dans la même langue *Sur les trois questions* agitées de son temps : la prédestination, la grâce et le libre arbitre.

**loup-bérou** n. m. Loup-garou. (Vx.)

**loup-cerve** n. f. Femelle du loup-cervier.

**loup-cervier** [*lou-sèr-vi-é*] n. m. (du lat. *cervarius*, qui attaque les cerfs). Espèce de lynx de l'Europe septentrionale et centrale. *Fig.* et *fam.* Capitaliste avide. Pl. des *loups-cerviers*.

**loupe** n. f. Tumeur qui vient sous la peau, et qui est quelquefois d'un volume très considérable. Excroissance ligneuse qui vient sur le tronc et sur les branches de certains arbres. Masse de matière nacrée dans la coquille de l'huître perlière. Brique ou carreau ayant servi à la fonte de l'or ou de l'argent. Lentille de verre biconvexe, qui grossit les objets. Masse de fer fondue et cinglée sous le marteau. Sorte de banc employé par les doreurs. *Arg.* Fainéantise, flânerie.

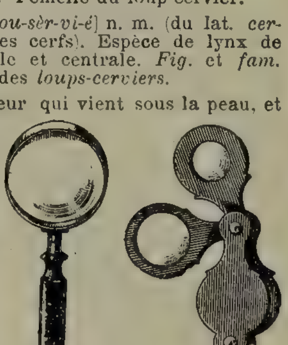
Loupes.

— ENCYCL. *Pathol.* Les loupes sont dues à la distension d'une ou de plusieurs glandes sébacées, dont le canal excréteur s'est obstrué. Leur nom scientifique est *kyste sébacé*. De petites dimensions, elles n'ont pas besoin d'être traitées. Quand elles grossissent de façon gênante ou siègent dans des régions trop en vue, on a recours à la chirurgie, qui les supprime par une opération bénigne.

— *Bot.* Les loupes sont formées d'un bois très dur, dont les fibres ont des directions flexueuses souvent très bizarres. Elles proviennent d'une réaction des tissus de l'arbre contre quelque blessure ou contusion. En général, elles nuisent peu aux arbres ; souvent même, elles améliorent la qualité du bois. Les loupes d'ormes, de noyer sont recherchées par l'ébénisterie.

**Loupe** (**La**). ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 23 kil. de Nogent-le-Rotrou ; 1.860 h. (*Loupiots*). Ch. de f. Et. Imprimerie. — Le cant. a 17 comm., et 9 000 h.

**louper** [*pé*] v. n. *Arg.* Fainéanter, travailler paresseusement. V. a. *Pop.* Mal exécuter, manquer.

**loupeur, euse** [*eu-ze*] n. *Arg.* Paresseux, rôdeur.

**loupeux, euse** [*peû, eu-ze*] adj. Qui a des loupes : *front loupeux*.

**loup-garou** n. m. (de *loup*, et de *garou*, emprunté à l'anglo-saxon *verewolf*, homme-loup). Sorte de lutin ou de sorcier qui, suivant les gens superstitieux, erre la nuit, transformé en loup. *Fig.* Homme d'humeur farouche, qui n'a de société avec personne. Adjectiv. : *caractère, accueil loup-garou*. Pl. des *loups-garous*.

— ENCYCL. Le peuple des campagnes appelait *loup-berou, loup-garou* ou *lycanthrope* un sorcier qui, travesti en loup, courait les champs pendant la nuit. Sa peau était à l'épreuve de la balle, à moins que celle-ci n'eût été bénite dans la chapelle de Saint-Hubert, patron des chasseurs, que le tireur ne portât sur lui du trèfle à quatre feuilles, etc. Cette superstition ridicule disparaît aujourd'hui de plus en plus.

**loupiau** ou **loupiot** [*pi-o*] n. et adj. *Arg.* Se dit d'un enfant, d'une personne très jeune.

**loupion** n. m. *Pop.* Chapeau d'homme.

**Loupoigne,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelle) ; 1.600 h.

**Louppart** (BOIS), bois du dép. de la Somme, arr. de Péronne, sur le plateau de Bapaume, au N. de l'Ancre. Conquis par les Britanniques le 13 mars 1917, lors du repli allemand ; perdu par eux au printemps de 1918, mais regagné par les Néo-Zélandais de l'armée Byng le 24 août de la même année, pendant la troisième bataille de Picardie.

**Louqsor, Louksor** ou **Louxor,** v. d'Egypte (Haute-Egypte, prov. de Keneh), sur le Nil ; 12.600 h. Ch.-l. de district. Un des quatre villages construits sur l'emplacement de l'ancienne Thèbes. Célèbre temple consacré à Amon. L'obélisque de la place de la Concorde (Paris) a été apporté de Louqsor. V. OBÉLISQUE.

**Lourches,** comm. du Nord, arr. et à 5 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut ; 5.440 h. Ch. de f. Houille, construction de bateaux. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

**lourd** [*lour*], **e** adj. (du lat. *luridus*, sombre). Pesant, difficile à porter, à remuer : *lourd fardeau*. Dont les mouvements sont lents et pénibles : *un cheval lourd. Fig.* Où l'on respire difficilement ; *temps lourd. Lourde faute*, grossière. *Lourde besogne*, rude, difficile. *Formes lourdes*, courtes et ramassées. *Esprit, style lourd*, qui manque de facilité, d'élégance. *Aliment lourd*, difficile à digérer. *Lourde charge*, pénible à supporter. *Avoir la main lourde*, frapper rudement ; peser plus de marchandises qu'on ne vous en a demandé. ANT. **Léger.**

**lourdais** [*dê*], **e** adj. Originaire de Lourdes. *Race lourdaise*, sous-race du type pyrénéen, disséminée dans le département des Hautes-Pyrénées : *les vaches lourdaises sont employées aux travaux agricoles*.

**lourdaud** [*dô*], **e** adj. et n. Personne lente et maladroite, ou d'un esprit grossier et lourd.

**lourdauderie** [*dô-de-ri*] n. f. Grossièreté d'esprit. Action de lourdaud.

**lourdée** [*dé*] n. f. Nom vulgaire du *tournis* du mouton. (On dit aussi LOURDIE, LOURDERIE, LOURDINERIE.)

**lourdement** [*man*] adv. Pesamment : *tomber lourdement sur le sol. Fig.* Grossièrement : *se tromper lourdement*. Sans finesse, sans grâce : *peindre, écrire lourdement*. ANT. **Légèrement.**

**lourderie** [*ri*] ou **lourdise** [*di-ze*] n. f. Faute grossière contre le bon sens, la bienséance.

**Lourdes** [*de*], ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 12 kil. d'Argelès, sur le gave de Pau ; 8.360 h. (*Lourdois* ou *Lourdais*). Ch. de f. M. Château fort du XIIe siècle. Célèbre lieu de pèlerinage à la Vierge, qu'une enfant, Bernadette Soubirous, déclara lui être apparue, le 11 février 1858. Belle basilique construite dans un superbe site. Commerce d'objets de piété. — Le cant. a 37 comm., et 16.310 h.

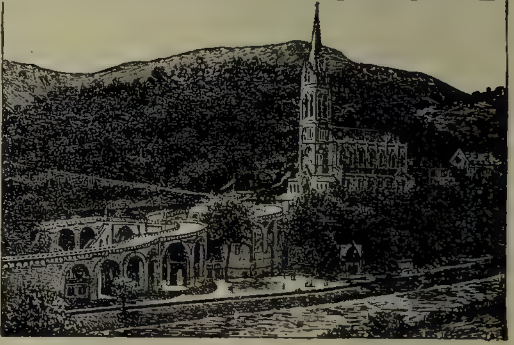
Basilique de Lourdes.

**lourdeur** n. f. Caractère de ce qui est lourd : *la lourdeur d'un fardeau, du temps, du style*, etc. ANT. **Légèreté.**

**lourdise** [*di-ze*] n. f. V. LOURDERIE.

**lourdois, e** [*doi, oi-ze*] adj. Sot, imbécile. N. m. Patois, langage populaire. (Vx.)

**Lourdoueix-Saint-Pierre,** comm. de la Creuse, arr. et à 32 kil. de Guéret ; 2.220 h.

**loure** n. f. Espèce de musette, en usage au moyen âge et jusqu'au XVIIIe siècle. Danse dont l'air, qui se jouait sur cet instrument, était assez lent et écrit en mesure ternaire, avec premier temps sensiblement accentué.

**Lourenço-Marquès,** v. de la colonie portugaise de Mozambique, près de la baie de Delagoa ; 13.000 h. Port naturel des plateaux du Transvaal. Plusieurs lignes de chemins de fer y aboutissent.

**lourer** [*ré*] v. a. (de *loure*). *Musiq.* Lier les notes en appuyant sur le premier temps de chaque mesure, ou sur la première note de chaque temps : *lourer un passage.*

**loureur** n. m. Joueur de loure, de cornemuse.

**Louristan,** prov. de la Perse occidentale ; 300.000 h. Capit. *Bouroudjird.* Sol montagneux.

**Lourmel** (Frédéric-Henri **de**), général français, né à Pontivy, mortellement blessé à la bataille d'Inkermann (1811-1854).

**Louroux-Béconnais** [*rou, nè*] (**Le**), ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 27 kil. d'Angers ; 2.720 h. Carrières. — Le cant. a 7 comm., et 9.650 h.

**Loury,** comm. du Loiret, arr. et à 19 kil. d'Orléans, près de la source de la Bionne ; 1.240 h. Ch. de f. Et.

**lousseau** [*lou-sô*], **lousset** [*lou-sè*], **loussec** [*lou-sèk*] n. m. ou **lousse** [*lou-se*] n. f. Petite cavité ménagée dans le fond d'une embarcation dépourvue de pompe, pour recevoir les eaux.

**Loustalot** [*lo*] (Elisée), journaliste révolutionnaire, ami de C. Desmoulins, né à Saint-Jean-d'Angély, m. à Paris (1762-1790). Très équitable et libéral, il mourut du chagrin que lui causa la répression sanglante de la sédition militaire de Nancy.

**loustic** [*lous-tik*] n. m. (de l'all. *lustig*, jovial). Bouffon qui était attaché aux compagnies suisses, pour préserver les soldats de la nostalgie, en les égayant. *Par ext.* Militaire qui cherche à faire rire ses compagnons. Farceur en général ; homme qui amuse par ses facéties.

**Louta-N'zighé** ou **Albert-Edouard.** V. Albert-Edouard.

**Lou-Tchou, Lou-Tchéou, Liou-Kiou** ou **Riou-Kiou,** archipel volcanique du Japon, entre les îles Kiou-Siou et Formose. Longueur 1.100 kilom.

**Louth,** comté maritime d'Irlande (prov. de Leinster) ; 63.000 h. Ch.-l. *Dundalk.* Elevage.

**Loutherbourg** ou **Lutherburg** (Philippe-Jacques), peintre et graveur français, né à Strasbourg, m. à Londres (1740-1812) ; a peint des paysages, des marines, des chasses, des batailles.

**loutre** n. f. (lat. *lutra*). Quadrupède carnivore, de la famille des mustélidés. Sa fourrure : *la loutre est chaude et brillante.*

— Encycl. La loutre a un corps allongé, porté par des pattes courtes, mais robustes : le museau est obtus, les yeux vifs, la tête aplatie, avec des oreilles courtes ; la queue, déprimée à la base, atteint 40 centimètres. Les pattes de la loutre sont palmées ; aussi nage-t-elle avec la plus grande facilité. La loutre commune d'Europe (*lutra vulgaris*) se nourrit de poissons, dont elle détruit des quantités considérables. Elle ne chasse guère que la nuit. Son terrier est bâti au bord des eaux et possède deux ouvertures, l'une à sec, l'autre sous l'eau. Sa fourrure, très brillante et très durable, est fort estimée dans le commerce. On chasse la loutre au moyen de pièges tendus sous l'eau à proximité de son terrier, ou bien à l'affût ; mais il faut s'entourer des précautions les plus minutieuses, car l'animal a vite éventé le chasseur.

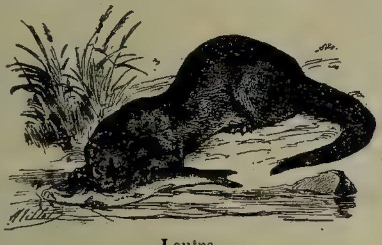
Loutre.

**loutreur** ou **loutrier** [*tri-é*] n. m. Chasseur de loutres.

**loutrophore** n. m. (gr. *loutrophoros ;* de *loutron*, eau à laver, et *phoros*, qui porte). *Antiq. gr.* Vase qui servait à porter l'eau du bain, dans les cérémonies nuptiales et les rites funéraires. Jeune garçon ou jeune fille qui portait le loutrophore.

**Loutzk,** v. de Russie (Volhynie), sur la Styr ; 17.000 h. Draperies ; tanneries.

**Louvain** [*vin*], v. de Belgique (Brabant), sur la Dyle, ancienne et célèbre université ; magnifique hôtel de ville de style ogival flamboyant. Eglises de Saint-Pierre, Sainte-Gertrude, Saint-Michel ; 40.700 h. (*Louvanistes*). Brasseries, tanneries, fonderie de cloches. Lors de l'invasion de la Belgique, au début de la Grande Guerre, Louvain fut occupée par les Allemands le 19 août 1914. Le 25 août, dans la soirée, des soldats de l'armée germanique se mirent à tirer sur des civils belges, et à incendier des maisons. Le lendemain commencèrent le pillage systématique et la dévastation en règle, tandis que continuaient les incendies, le tout pour durer jusqu'au 2 septembre ; l'église Saint-Pierre et ses tableaux, l'Université et la bibliothèque furent détruits délibérément, et, d'après le cardinal Mercier, 176 personnes furent tuées ou brûlées vives. C'était là un des détails du plan de terrorisation de la Belgique élaboré par l'état-major de Berlin et approuvé par le kaiser. — Dès ce moment, les Allemands ont commencé d'être surnommés les Huns. Ils n'ont quitté Louvain qu'après la signature de l'armistice du 11 novembre 1918. — La construction de la nouvelle Université de Louvain a commencé en 1921.

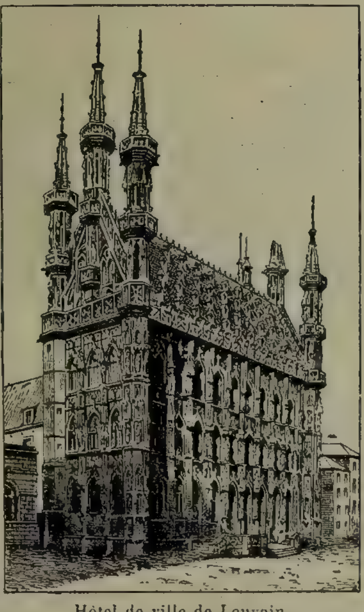
Hôtel de ville de Louvain.

**louvart** [*var*] ou **louvat** [*va*] n. m. Loup de quatre à cinq mois, en état de se nourrir lui-même.

**louve** n. f. (lat. *lupa*). Femelle du loup : *la louve met bas quatre à cinq petits.* Femme très débauchée. Manchon du gouvernail. Baril défoncé, qui sert de conduit pour jeter dans la cale les morues habillées. Filet de mer qui se tend verticalement sur trois perches. Verveux à ailes, ayant une entrée à chacune de ses extrémités, avec goulets simples et doubles à l'intérieur. Instrument en fer, à deux ou plusieurs branches, qu'on emploie pour enlever une pierre. *Les fils de la Louve*, les francs-maçons.

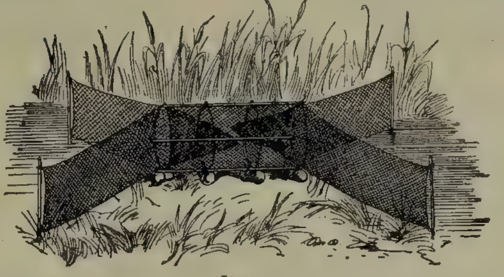
Louve.

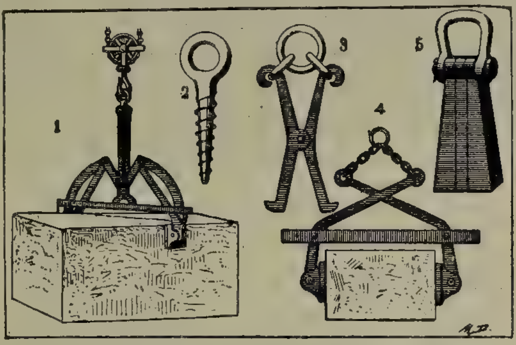

Louves : 1. A pinces ; 2. A vis ; 3. A charnières ; 4. A genouillères ; 5. En trois pièces.

**Louve de Romulus,** louve qui, suivant la légende, allaita Romulus et Remus exposés au pied du Palatin. Un groupe de la louve et des deux jumeaux fut placé, en 296 av. J.-C., sur le Palatin (auj. au musée du Capitole). V. Romulus.

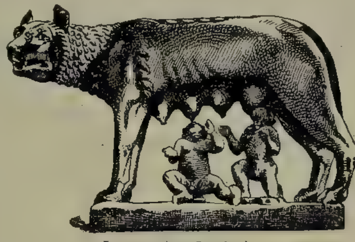
Louve du Capitole.

**Louveciennes,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 7 kil. de Versailles ; 1.230 h. (*Luciennois*). Ch. de f. Château où habita M$^{me}$ Du Barry, qui y fut arrêtée en 1793. Au hameau de Voisins commence l'aqueduc de Marly.

**Louveigné,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.930 h.

**Louvel** (Louis-Pierre), ouvrier sellier, né à Versailles, qui tua le duc de Berry d'un coup de poignard, au moment où il sortait de l'Opéra ; m. à Paris, sur l'échafaud (1783-1820).

**louvelle** [*vè-le*] n. f. *Mar.* Disposition des bordages placés carrément les uns à côté des autres.

**Louvemont,** comm. de la Meuse, arr. et à 11 kil. de Verdun-sur-Meuse, sur les Hauts de Meuse, au nord de la côte du Poivre ; 183 h. (en 1914). Ch. de f. Enlevée par les Allemands le 25 février 1916 pendant l'attaque centrale dirigée par le kronprinz allemand ; reprise le 18 décembre suivant par les soldats du général Mangin à la fin de la première bataille offensive de Verdun. Complètement détruite.

**louver** [*vé*] v. a. Soulever avec la louve.

**Louverné,** comm. de la Mayenne, arr. et à 8 kil. de Laval, près de la Mayenne ; 1.290 h. Ch. de f. Et. Marbre.

**Louverture** (Toussaint, dit), nègre qui, après avoir été le chef des insurgés de Saint-Domingue de 1796 à 1802, et s'être efforcé de devenir le seul maître de l'île en chassant les Espagnols, fut pris par le général Brunet et mourut en France au fort de Joux. C'est lui qui écrivait à Bonaparte : « *Le premier des noirs au premier des blancs...* » (1748-1803).

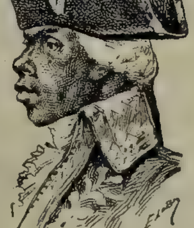
Toussaint Louverture.

**louvet** [*vè*] n. m. Nom suisse du *charbon bactérien* ou *symptomatique*, chez le cheval et chez le bœuf.

**louvet, ette** [*vè, è-te*] adj. De la couleur du poil du loup, en parlant du cheval. N. m. Cette nuance de la robe du cheval.

**Louvet** (Jean), dit *le Président de Provence*, homme d'Etat français, un des principaux conseillers du dauphin, futur Charles VII (1370-1440). Il aida sans doute à l'assassinat de Jean sans Peur.

**Louvet de Couvray** [*vè, vrè*] (Jean-Baptiste), conventionnel girondin et romancier français, né et m. à Paris (1760-1797). Il est l'auteur de curieux *Mémoires*, et du fameux roman de mœurs galantes *les Aventures du chevalier de Faublas.* Sous la Révolution, il combattit Robespierre et les montagnards, et fut président de la Convention après le 9-Thermidor.

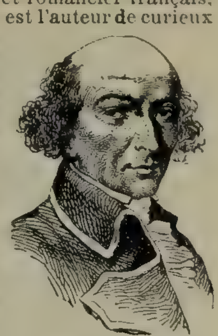
Louvet de Couvray.

**louvetage** n. m. Action de louveter la laine.

**louveteau** [*tô*] n. m. Jeune loup de six semaines à deux mois. Chacun des deux coins de fer dont les maçons se servent pour serrer la louve. Jeune franc-maçon.

**louveter** [*té*] v. n. (de *louve.* Prend deux *t* devant une syllabe muette : *elle louvettera.*) Mettre bas, en parlant de la louve.

**louveter** [*té*] v. a. (de *loup*). *Techn.* Soumettre la laine au loup pour la briser.

**louveterie** [*rî*] n. f. Equipage pour la chasse au loup : *organiser une louveterie.* Lieu où loge cet équipage. Battue organisée en vue de détruire les loups. *Lieutenant de louveterie*, particulier qui s'est officiellement engagé à tenir un équipage de louveterie, et qui dirige les battues.

— Encycl. Toutes les opérations de louveterie sont dirigées pas un fonctionnaire nommé par le préfet sur la proposition du conservateur des forêts, appelé *lieutenant de louveterie.* Ses fonctions sont honorifiques, mais il doit entretenir constamment une meute ; en revanche, il a le droit de chasse à courre le sanglier deux fois par mois dans les forêts de l'Etat de son arrondissement. Le lieutenant de louveterie a un uniforme.

**louveteur** n. m. Ouvrier qui fait le louvetage.

**louvetier** [*ti-é*] n. m. Autrefois, officier qui commandait les équipages destinés à la chasse du loup. Auj., lieutenant de louveterie.

**louvette** n. f. *Mar.* Syn. de louvelle.

**louveur** n. m. Maçon qui louve les pierres.

**Louvie-Juzon,** comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 20 kil. d'Oloron ; 1.630 h. Marbre. Etablissement thermal.

**Louvière** (**La**), v. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies), sur le canal de Charleroi ; 20.520 h. Charbonnages, verrerie, métallurgie.

**louviers** [*vi-é*] n. m. Sorte de drap fabriqué à Louviers.

**Louviers** [*vi-é*], ch.-l. d'arr. (Eure), sur l'Eure ; ch. de f. Etat ; à 20 kil. N. d'Evreux ; 10.210 h. (*Lovérins*). Draps, toiles, distilleries, fonderies. Eglise Notre-Dame (XIII$^{e}$-XV$^{e}$ s.). — L'arr. a 5 cant., 111 comm., 51.000 h. Le cant. a 20 comm., et 16.770 h.

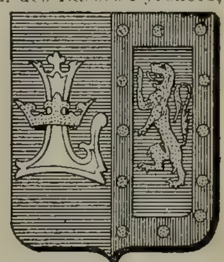
Armes de Louviers.

**Louvigné-du-Désert,** ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 16 kil. de Fougères ; 3.740 h. Carrières. — Le cant. a 8 comm. et 11.760 h. Ch. de f. Et.

**louvoiement** [*man*] n. m. Action de louvoyer, au propre et au figuré.

**Louvois** [*voi*] (Michel Le Tellier, marquis **de**), homme d'Etat français, né à Paris, m. à Versailles (1641-1691), ministre de la guerre sous Louis XIV. Il rétablit, répète-t-on communément, l'ordre et la discipline dans l'armée, ainsi que l'avait fait Colbert dans les finances, imposa l'uniforme, établit des écoles de cadets, exigea de tous les officiers l'accomplissement de leurs devoirs, et suggéra l'institution des *Invalides.* Il améliora le sort des soldats, réorganisa le service des transports et des étapes, fit pourvoir toutes les places de pièces et de munitions. Presque toutes les parties de cette œuvre de réforme avaient été commencées par le père de Louvois, Michel Le Tellier, et le principal mérite de ce dernier est surtout d'avoir continué une tâche fort bien amorcée. Comme administrateur, Louvois montra une incomparable puissance de travail, une persévérance parfois brutale. Comme politique, il se montra souvent cruel : c'est ainsi qu'il fit exécuter le pillage et l'incendie du Palatinat, et qu'il doit être rendu responsable d'une grande partie des brutalités dont les protestants furent victimes pendant les dragonnades. La sévérité de son caractère, ses emportements, que Louis XIV lui-même dut parfois supporter, lui avaient créé à la cour de nombreux ennemis, sans parler de M$^{me}$ de Maintenon, dont il avait essayé d'empêcher le mariage avec le roi. La fatigue, le surmenage, le chagrin que lui causait l'hostilité chaque jour croissante de Louis XIV hâtèrent sa mort, survenue par apoplexie après plusieurs entretiens où le roi l'avait reçu très froidement.

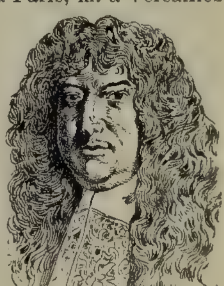
Louvois.

**louvoyage** [*voi-ia-je*] n. m. Action de louvoyer.

**louvoyer** [*voi-ié*] v. n. (de *lof.* — Se conj. comme *aboyer.*) *Mar.* Courir des bordées, bâbord et tribord amures, pour atteindre en zigzag un point où la direction du vent ne permet pas d'arriver directement. *Fig.* Prendre des détours pour atteindre un but auquel on ne peut arriver directement.

**louvre** n. m. Château royal, spécialement en France : *le louvre de Fontainebleau.*

**Louvre** (*palais du*), ancienne résidence royale, aujourd'hui convertie en musée, à Paris. Le Louvre fut commencé sous Philippe Auguste en 1204, choisi par Charles V comme séjour officiel de la royauté, reconstruit sous François I$^{er}$, continué sous Henri II, sous Louis XIII, sous Louis XIV, qui fit élever la magnifique colonnade faisant face à Saint-Germain-l'Auxerrois, et enfin sous Napoléon I$^{er}$ ; mais ce ne

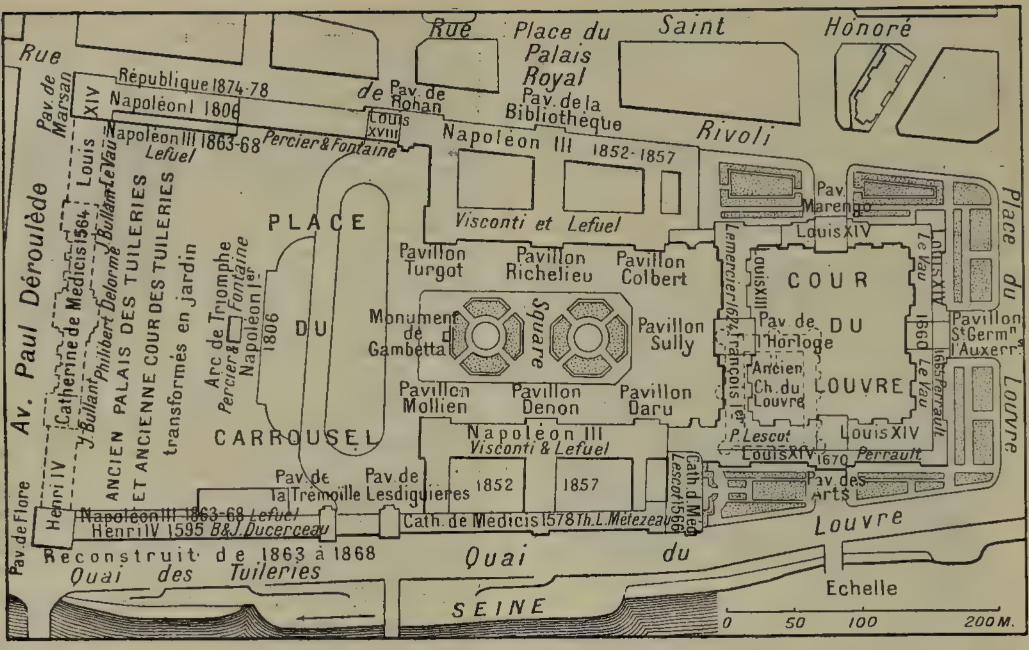
Rue Place du Palais Royal
Saint Honoré
Rue de Rivoli
République 1874-78
Napoléon I 1806
Napoléon III 1863-68
Percier & Fontaine
Lefuel
Pav. de Rohan
Louis XVIII
Pav. de la Bibliothèque
Napoléon III 1852-1857
Visconti et Lefuel
Pav. de Marsan
Louis XIV
PLACE DU CARROUSEL
Av. Paul Déroulède
ANCIEN PALAIS DES TUILERIES
ET ANCIENNE COUR DES TUILERIES
transformés en jardin
Arc de Triomphe Percier & Fontaine Napoléon Ier 1806
Pavillon Turgot
Pavillon Richelieu
Pavillon Colbert
Monument de Gambetta
Square
Pavillon Sully
Pavillon Mollien
Pavillon Denon
Pavillon Daru
Napoléon III Visconti & Lefuel
Pav. Marengo
Louis XIV
COUR DU LOUVRE
Ancien Ch. du Louvre
Pav. de l'Horloge
P. Lescot
Louis XIV 1670 Perrault
Pav. des Arts
Pav. St Germ. l'Auxerr.
Place du Louvre
Pav. de Flore
Henri IV
Napoléon III 1863-68 Lefuel
Henri IV 1595 B. & J. Ducerceau
Pav. de la Trémoille
Pav. de Lesdiguières
1852
1857
Cath. de Médicis 1578 Th. L. Métezeau
Cath. d. Méd. Lescot 1566
Reconstruit de 1863 à 1868
Quai des Tuileries
Quai du Louvre
SEINE
Echelle
0 50 100 200 M.

Plan du Louvre.

fut qu'en 1848 que l'achèvement du Louvre fut décrété par une loi, et c'est sous Napoléon III que l'édifice fut terminé. Les principaux architectes de ce monument, unique au monde, furent Raymond du Temple, Pierre Lescot, Androuet Du Cerceau, Lemercier, Levau, Claude Perrault, Percier, Fontaine, Visconti, Lefuel, etc. De nos jours, le Louvre est devenu le plus riche musée artistique qui soit au monde.

Ses plus anciennes collections nationales remontent à François Ier; le fonds fut accru sous Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, par l'acquisition de nombreux tableaux italiens et flamands, par la collection du cabinet de dessins du roi, par des œuvres d'art apportées à Paris pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, etc., et il n'a cessé depuis lors de s'enrichir.

**Louvroil,** comm. du Nord, arr. et à 17 kil. d'Avesnes, sur la Sambre ; 4.750 h. Ch. de f. N. Brasserie, fonderie de fer, forges. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

**Louxor.** *Géogr.* V. LOUQSOR.

**Louÿs** (Pierre), littérateur français, né et m. à Paris (1870-1925), auteur d'ouvrages d'une sensualité osée, écrits en un style fin et souple : *les Chansons de Bilitis*, *Aphrodite*, *la Femme et le Pantin*, etc.

**Lovcen** ou **Lovtchen,** montagne de Yougoslavie (Monténégro), dominant la capitale du pays, Cettigné, et la défendant tout à la fois ; alt. 1.324 m. Fortifié par les Monténégrins pendant la Grande Guerre, le Lovcen fut enlevé par les Autrichiens le 11 janvier 1916, et sa chute détermina la reddition de Cettigné.

**love** n. f. Pain de savon ayant la longueur d'une brique, la largeur et l'épaisseur de trois.

**Loveira** ou **Lobeira** (Vasco), écrivain portugais, né à Porto vers le milieu du XIVe siècle, m. en 1404, auteur présumé des quatre premiers livres d'*Amadis de Gaule*.

**Lovelace,** personnage de *Clarisse Harlowe*, célèbre roman de Richardson, le type du parfait libertin. Son nom a passé dans la langue pour désigner un homme débauché, sans principes, et de conduite scandaleuse.

**lovelace** n. m. (du n. du héros du roman ci-dessus). Séducteur.

**Lovendegem,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 4.260 h. Tissus ; dentelles.

**lovénite** n. f. Silicozirconate naturel de manganèse, fer, sodium et calcium.

**lover** [*vé*] v. a. Rouler (un cordage) en cercles superposés de gauche à droite. Lever les filets tendus par un bateau de pêche. **Se lover** v. pr. S'enrouler en spirales : *le serpent se love pour s'élancer.*

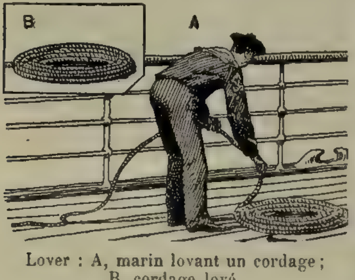

Lover : A, marin lovant un cordage ; B, cordage lové.

**loveur** n. m. Matelot qui love les cordages, les filets.

**low church** [*lô-tcheurtch'*] n. f. (express. angl.) Chez les anglicans, la basse Eglise, ceux qui repoussent tout emprunt au culte catholique.

**Lowe** [*lô*] (sir Hudson), général anglais, geôlier brutal et inhumain de Napoléon à Sainte-Hélène ; m. à Chelsea (1769-1844).

**löwéite** n. f. Sulfate naturel de sodium et de magnésium.

**Lowell** [*lô-ouèl*], v. des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Merrimac ; 113.000 h. Filatures, étoffes.

**Lowell** (James Russell), écrivain américain, né à Cambridge (Massachusetts), m. à Elmwood (1819-1891). Il publia des poésies à tendances satiriques et sociales (*the Bigelow Papers*). Ses essais en prose sont brillants et suggestifs.

**Lowell** (Percival), astronome américain, né à Boston, m. à Londres (1855-1916). Il étudia Mars et s'efforça de confirmer l'hypothèse de Schiaparelli sur l'existence de canaux à la surface de cette planète.

**Lowendal** [*vin*] (Ulric-Frédéric-Waldemar, comte de), maréchal de France, né à Hambourg, m. à Paris (1700-1755). Il fut successivement au service de la Pologne, de la Russie, puis de la France, se distingua pendant la guerre de succession d'Autriche, et prit Berg-op-Zoom et Maëstricht. Son érudition remarquable lui ouvrit les portes de l'Académie des sciences.

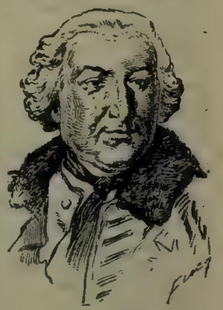

Lowendal.

**Lowestoft,** v. d'Angleterre (Suffolk), sur la mer du Nord ; 34.000 h. Petit port de pêche.

**Lowicz,** v. de Pologne (district de Varsovie), sur la Bzoura ; 15.000 h.

**Lowlands** [*lô-lan'ds'*] (c.-à-d. *basses terres*), région de l'Ecosse, qui comprend toute la partie centrale. (Ce terme s'oppose à celui de *Highlands*.)

**loxie** [*lok-sî*] n. f. Genre de passereaux conirostres, appelés communément *becs-croisés*, à cause de la disposition de leurs mandibules, qui sont croisées.

— ENCYCL. On compte sept espèces de loxies, dont trois sont fréquentes dans l'Europe occidentale. Elles habitent de préférence les forêts de pins dont elles savent extraire les grains des cônes. Leur chant, faible, est assez agréable. En captivité, on les nourrit avec du chènevis.

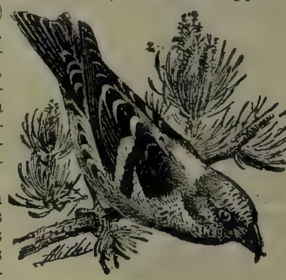

Loxie.

**loxocosme** [*lok-so-kos-me*] n. m. (du gr. *loxos*, oblique, et *kosmos*, monde). *Astron.* Instrument à l'aide duquel on démontre le mouvement de la terre, et tout ce qui s'y rapporte, comme l'inégalité des jours, les saisons, etc.

**loxodromie** [*lok-so-dro-mî*] n. f. (du gr. *loxodromos*, qui court obliquement). Courbe que décrit un navire lorsqu'il suit constamment le même rumb du vent, c'est-à-dire en coupant tous les méridiens sous un angle constant.

**loxodromique** [*lok-so*] adj. Qui a rapport à

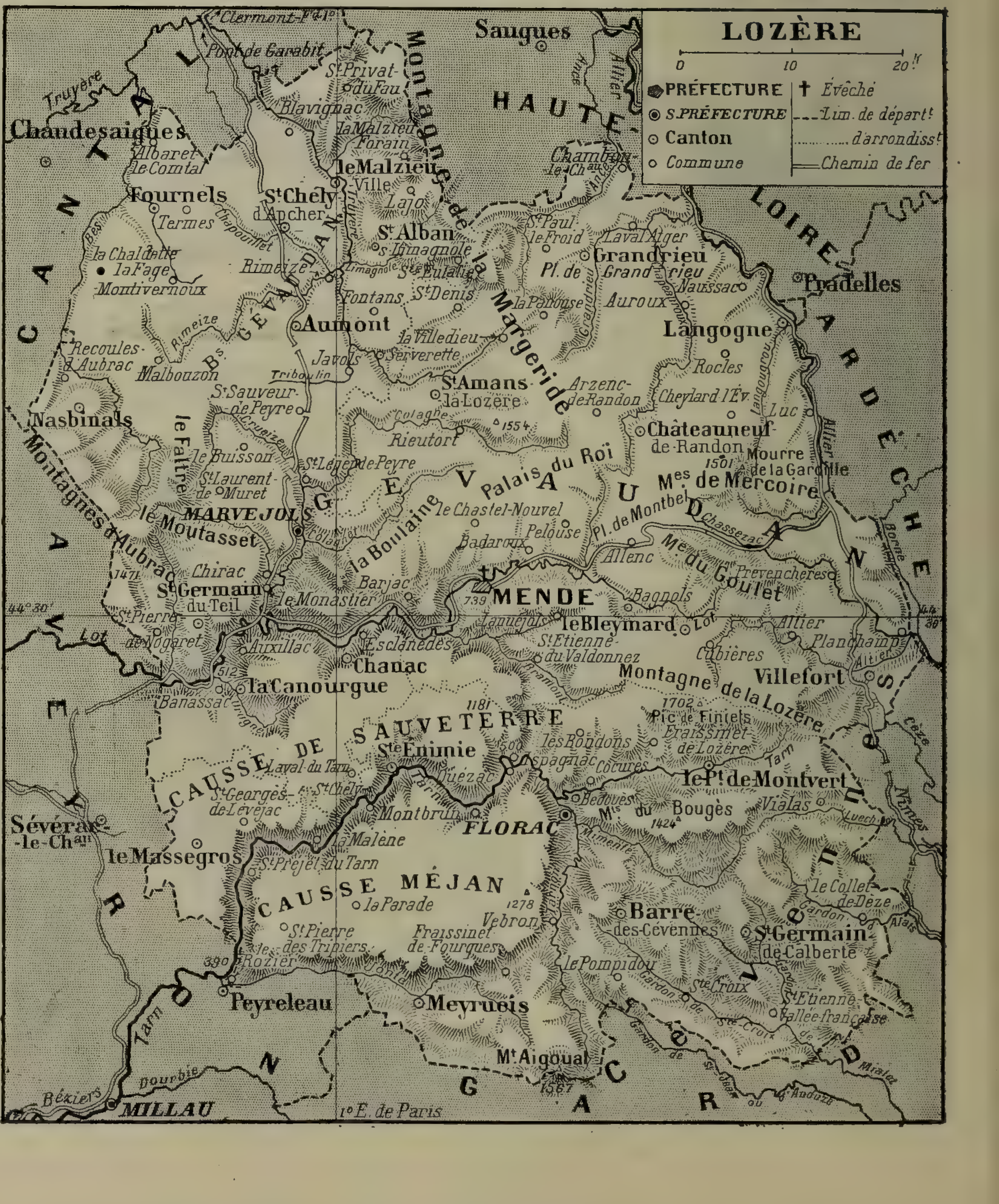
LOZÈRE
0 10 20 K.
● PRÉFECTURE
◉ S.PRÉFECTURE
○ Canton
○ Commune
† Evêché
Lim. de départ.
d'arrondiss.
Chemin de fer
CANTAL
HAUTE-LOIRE
ARDÈCHE
GARD
AVEYRON
Montagnes de la Margeride
Montagnes d'Aubrac
GÉVAUDAN
Causse de Sauveterre
Causse Méjan
Montagne de la Lozère
Mts du Goulet
Mts de Mercoire
Saugues
Chaudesaigues
Fournels
St Chély d'Apcher
le Malzieu-Ville
St Alban
Grandrieu
Pradelles
Langogne
Aumont
Nasbinals
St Amans-la-Lozère
Châteauneuf-de-Randon
MARVEJOLS
St Germain-du-Teil
MENDE
le Bleymard
Chanac
la Canourgue
Villefort
Ste Enimie
le Pt de Montvert
Sévérac-le-Chât.
le Massegros
FLORAC
Barre-des-Cévennes
St Germain-de-Calberte
Peyreleau
Meyrueis
Mt Aigoual
MILLAU
1° E. de Paris
44°30'

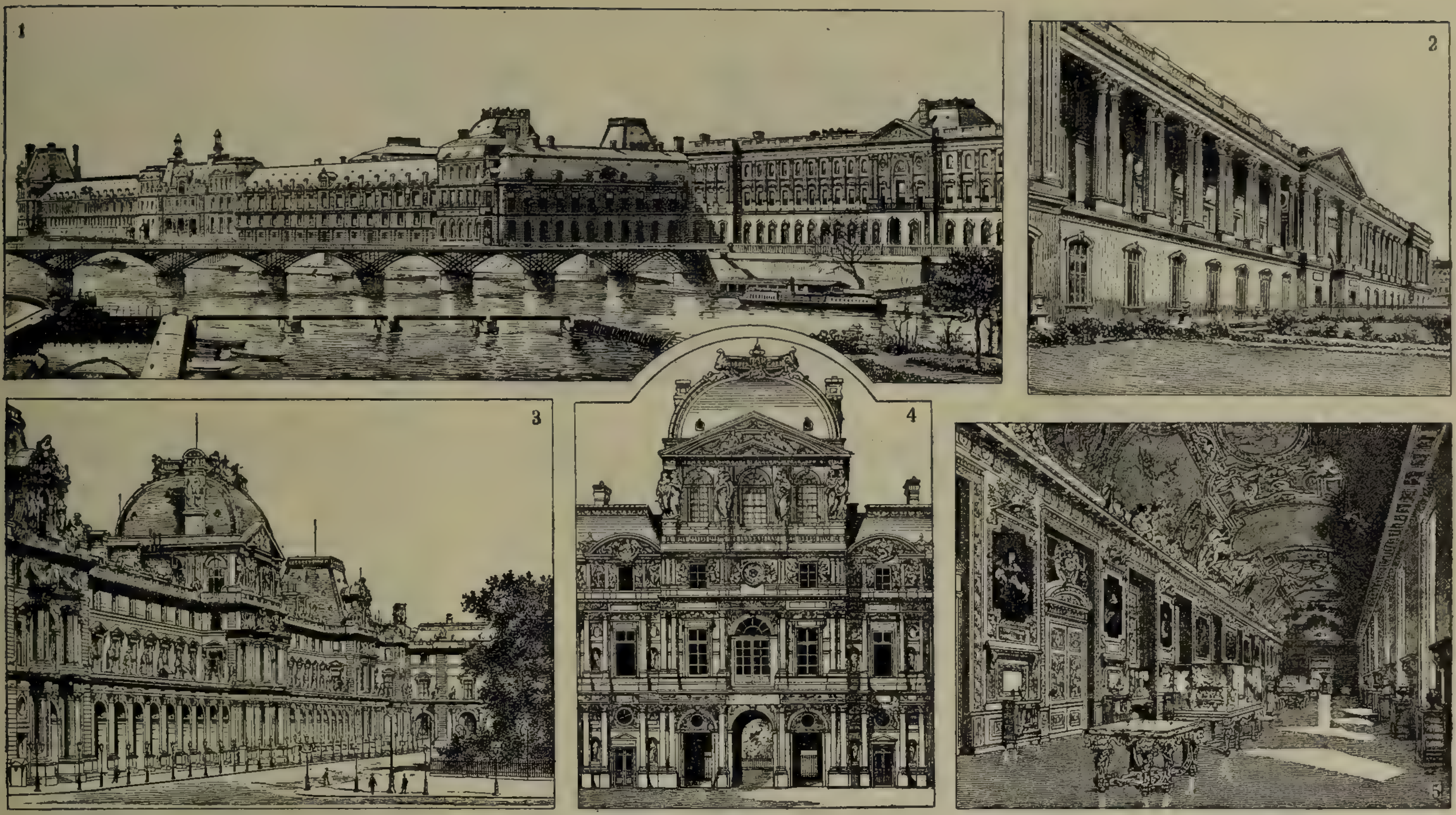

Louvre : 1. Façade du quai ; 2. Colonnade ; 3. Nouveau Louvre (ministère des finances) ; 4. Vieux Louvre (Pavillon de l'Horloge) ; 5. Galerie d'Apollon (musée).

la loxodromie : *courbe loxodromique. Tables loxodromiques*, tables servant à calculer le chemin que fait un navire.

**loxodromisme** [*lok-so-dro-mis-me*] n. m. *Mar.* Marche dans une direction oblique.

**loyal** [*loi-ial*], **e, aux** adj. (lat. *legalis*). Sincère, franc et honnête : *un cœur loyal.* Fidèle et dévoué : *un serviteur loyal.* Inspiré par la droiture ou la fidélité : *des sentiments, des services loyaux.* Ant. **Déloyal, faux, hypocrite, fourbe.**

**Loyal** (*Monsieur*), personnage hypocrite et mielleux, qui remplit un rôle d'huissier dans le *Tartufe*, et dont le nom fait un contraste plaisant avec ses actes.

**Loyal Serviteur** (**Le**), pseudonyme d'un personnage contemporain de Bayard, auquel on doit une biographie intéressante du chevalier sans peur et sans reproche. On l'a identifié avec Jacques de Mailles.

**loyalement** [*loi-ia-le-man*] adv. Avec bonne foi : *répondre loyalement à une question.*

**loyalisme** [*loi-ia-lis-me*] n. m. A signifié, en Angleterre, fidélité à la maison des Stuarts ; puis, plus généralement, fidélité à la couronne. *Par ext.* Fidélité au régime établi : *le loyalisme républicain.*

**loyaliste** [*loi-ia-lis-te*] adj. et n. Qui a des sentiments de loyalisme.

**Loyalty** ou **Loyauté** (îles), archipel du sud-ouest de l'Océanie, au nord-est de la Nouvelle-Calédonie, dont il est séparé par un canal de 80 à 100 kilom. de large. Il se compose de trois terres : *Ouvéa, Lifou, Maré ;* 15.000 h. ; à la France depuis 1864.

**Loyat,** comm. du Morbihan, arr. et à 7 kil. de Ploërmel ; 2.100 h. Ch. de f. Et. Source minérale.

**loyauté** [*loi-iô-té*] n. f. Caractère d'une personne ou d'une chose loyale : *la loyauté doit être la première qualité du commerçant.* Ant. **Déloyauté, fourberie, hypocrisie.**

**loyer** [*loi-ié*] n. m. (lat. *locarium*). Prix du louage d'une maison, d'un logement, etc. : *payer un loyer élevé.* Prix de louage d'une propriété quelconque. Terme où l'on paye son loyer. *Loyer de l'argent*, taux d'intérêt. *Fig.* Inconvénients qui compensent certains avantages : *le travail est le loyer du succès.* Récompense, salaire : *le loyer de la vertu.*

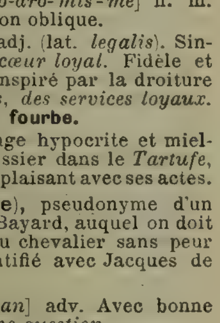

Loyson.

**Loyola** (Ignace **de**). V. Ignace.

**loyoliste** [*lo-io-lis-te*] n. m. Disciple d'Ignace de Loyola ; jésuite.

**loyolitique** [*lo-io*] adj. (de *Loyola*). Propre aux jésuites.

**Loyson** (Charles), ou, selon le nom qu'il avait pris chez les carmes, *le Père Hyacinthe*, prédicateur et théologien français, né à Orléans, m. à Paris (1827-1912). Il prêcha d'abord avec éclat à Notre-Dame de Paris, puis, adversaire de l'infaillibilité pontificale, il se sépara de Rome, se maria, et fonda un culte catholique gallican. — Son fils Paul Hyacinthe **Loyson,** né à Genève, m. à Paris (1873-1921) ; auteur de drames : *les Ames ennemies*, etc.

**loza** n. m. Nom d'une espèce de nerprun.

**lozans** [*zan*] n. m. pl. Pâte découpée en bandes, avec laquelle on fait des potages.

**Lozère** (monts), massif granitique des Cévennes, dans le départ. auquel il donne son nom. Son point culminant, le *pic de Finiels*, a 1.702 mètres d'altitude. Les habitants de ce massif s'appellent *Louzerots, otes* [ro, ro-te].

**Lozère** (départ. de la), départ. formé de la plus grande partie du Gévaudan ; préf. *Mende ;* s.-préf. *Florac, Marvejols ;* 3 arr., 24 cant., 198 comm., 104.700 h. (*Lozériens*). 16ᵉ région militaire ; cour d'appel de Nîmes ; évêché de Mende. Ce départ. doit son nom aux *monts Lozère*. L'élevage, le produit des châtaigneraies, quelques filatures, l'exploitation de gisements de plomb argentifère et d'antimoine sont ses ressources principales.

**Lu,** symbole chimique du *lutécium.*

**lu, e** part. pass. du v. *lire.*

**Lua,** divinité romaine, quelquefois identifiée avec Rhéa et Ops. On lui offrait les armes prises sur l'ennemi, en les brûlant, en expiation du sang versé.

**Lubao,** v. de l'archipel américain des Philippines (Luçon ou Manille), sur le delta de la Pampagna ; 19.000 h.

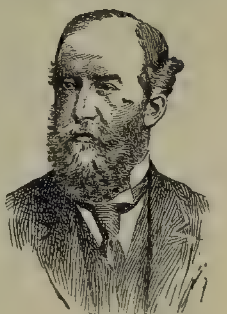

Lubbock.

**Lubbeck,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 3.330 h.

**Lubbock** (John), lord **Avebury**, homme politique, naturaliste et philosophe anglais, né à Londres, m. à Kingsgate Castle (Kent) [1834-1913]. Disciple de Darwin, il a publié de remarquables travaux sur les *Temps préhistoriques, l'Origine de la civilisation, Origine et Métamorphoses des insectes, le Bonheur de vivre.*

**Lubeck,** v. libre d'Allemagne, sur la Trave, affl. de la Baltique ; 99.000 h. Siège de l'administration, évêché, cour suprême ; industrie très active. Lubeck fut, au moyen âge, la capitale de la Ligue hanséatique. Maisons anciennes. — L'*Etat libre de Lubeck*, gouverné par un sénat de 14 membres et par le corps des bourgeois, est peuplé de 117.000 h. (*Lubeckois*).

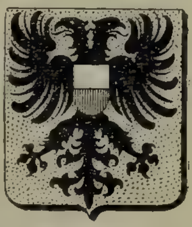

Armes de Lubeck.

**Lubéron** ou **Léberon** (le), chaîne crétacée de la France méridionale (Basses Alpes et Vaucluse), entre le Coulon et la Durance.

**Lubersac** [*sak*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 45 kil. de Brive, près de l'Auvezère ; 3.750 h. Ch. de f. Orl. Commerce de bestiaux. — Le cant. a 12 comm., et 14.380 h.

**lubie** [*bî*] n. f. (du lat. *lubere*, avoir envie). *Fam.* Caprice extravagant, fantaisie : *avoir des lubies ; quelle lubie vous prend ?*

**Lubin** (saint), abbé du monastère de Brou, puis évêque de Chartres, né à Poitiers (viᵉ s.). Fête le 14 mars.

**Lubize** (Pierre-Henri Martin, dit), auteur dramatique français, né à Bayonne, m. à Paris (1800-1863) ; auteur de vaudevilles et de drames, dont plusieurs eurent un vif succès : *le Misanthrope et l'Auvergnat, le Gamin, les Trois péchés du diable*, etc.

**Lubke** (Wilhelm), historien d'art allemand, né à Dortmund, m. à Carlsruhe (1826-1893). Son meilleur ouvrage est une *Histoire de l'art chrétien.* On lui doit aussi un *Abrégé d'histoire de l'art.*

**Lublin,** v. de Pologne, ch.-l. de gouvernement, sur la Bistrzyca ; 66.000 h. Industrie florissante. — Le gouv. a 1.510.000 h.

**Lubomirski** (prince Joseph), littérateur français, né à Doubno, m. à Paris (1839-1895) ; auteur d'une intéressante *Histoire contemporaine, Transformation politique et sociale de l'Europe.*

**lubricité** n. f. (lat. *lubricitas*). Penchant excessif à la luxure. Acte d'une grande immoralité.

**lubrifiant** [*fi-an*], **e** adj. Qui lubrifie. N. m Matière, fluide ou solide mais onctueuse, servant à lubrifier des pièces de machines : *l'huile de ricin est un lubrifiant très employé en aviation.*

**lubrificateur, trice** adj. Qui lubrifie. N. m. Appareil employé dans l'ensimage.

**lubrification** ou **lubrifaction** [*si-on*] n. f. Action de lubrifier ; son résultat.

**lubrifier** [*fi-é*] v. a. (du lat. *lubricus*, glissant, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Oindre, rendre glissant, de manière à faciliter le fonctionnement : *on lubrifie avec de l'huile les rouages des machines.*

**lubrique** adj. (lat. *lubricus*). Qui a de la lubricité, ou qui est inspiré par la lubricité.

**lubriquement** [*ke-man*] adv. D'une manière lubrique. (Peu us.)

**Luc,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 9 kil. de Rodez ; 1.400 h.

**Luc** ou **Luc-sur-Mer,** comm. du Calvados, arr. et à 16 kil. de Caen, sur la Manche ; 1.290 h. Ch. de f. du Calvados. Bains de mer, laboratoire zoologique.

**Luc** (**Le**), ch.-l. de c. (Var), arr. et à 34 kil. de Draguignan, sur le Riotord ; 2.790 h. Ch. de f. P.-L.-M. Mine de plomb, filatures. — Le cant. a 4 comm., et 6.830 h.

**Luc** [*luk*] (saint), l'un des quatre évangélistes, né à Antioche, m. vers 70 ; auteur d'un *Evangile* et des *Actes des apôtres.* Il était médecin, et aussi, selon une ancienne tradition, peintre, et aurait, raconte-t-on, exécuté le portrait de la Vierge. Il fut le compagnon des voyages et des travaux de saint Paul. Le taureau est attribué, comme emblème, à saint Luc. Fête le 18 octobre.

**Luca** (Ferdinand **de**), mathématicien italien et historien des mathématiques, né à Naples (vers 1793-1869). En outre de savants traité de mathématiques, on lui doit d'importants ouvrages de géographie.

**Lucain** [*kin*] (Marcus Annæus Lucanus), poète latin, né à Cordoue (Andalousie), m. à Rome (39-65), neveu de Sénèque le Philosophe. Admis de bonne heure à la cour de Néron, il s'attira l'inimitié de ce prince, sur lequel il avait remporté un prix de poésie, entra dans la conspiration de Pison, fut découvert et obligé de s'ouvrir les veines pour échapper au supplice que Néron lui réservait. Son caractère fut loin d'égaler son talent. Il est l'auteur de la *Pharsale.* Son grand mérite littéraire est d'avoir rompu avec la tradition virgilienne, en choisissant dans l'histoire contemporaine le sujet de son poème.

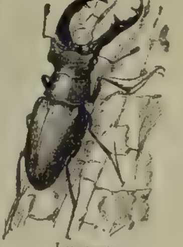

Lucane.

**lucane** n. m. Genre de coléoptères répandus sur l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les lucanes sont parmi les géants des coléoptères ; ils sont caractérisés par des mandibules dentées, qui atteignent chez les mâles des dimensions considérables. Leurs larves vivent dans le tronc des arbres pendant deux ou trois années. Le type est le *lucanus cervus*, vulgairement appelé *cerf-volant.*

**Lucanie** [*nî*], contrée de l'Italie ancienne, au sud de la Campanie. (Hab. *Lucaniens.*) *Bœuf de Lucanie*, nom donné par les Romains aux éléphants de Pyrrhus.

**Lucanien, enne** [*ni-in, è-ne*], originaire ou habitant de Lucanie : *les Lucaniens.* Adjectiv. : *population lucanienne.*

**lucaries** [*rî*] n. f. pl. (du lat. *lucus*, bois sacré). *Antiq. rom.* Fête des bois sacrés, qu'on célébrait le 19 juillet.

**lucarne** n. f. (du lat. *lux, lucis*, lumière). Ouverture pratiquée au toit d'une maison pour éclairer l'espace qui est sous le comble.

— Encycl. *Archit.* Le plus souvent une lucarne, qui a sa face tantôt au niveau du prolongement des murs, tantôt repose sur la charpente des combles, se compose de deux parties triangulaires, *joues* ou *jouées*, s'assemblant dans les chevrons latéraux ou *chevrons de jouées*. La face de la lucarne est souvent surmontée de pièces de bois dites *chapeaux*. Une fenêtre à carreaux ferme la lucarne.

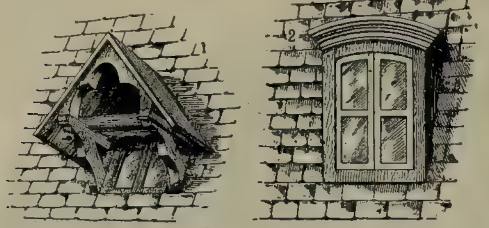

Lucarnes.

**lucarnon** n. m. Petite lucarne, appelée aussi *chattière*, *chien assis*, etc.

**Lucas** [*ka*] **de Leyde** (Lucas Jacobsz), peintre et graveur hollandais, né et m. à Leyde (1494-1533). L'art de la gravure lui doit la pratique du clair-obscur. La couleur de ses tableaux, notamment dans les figures de femmes, est d'une extrême fraicheur.

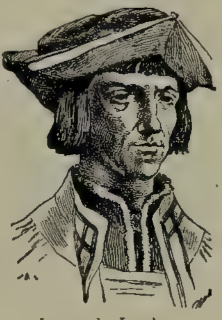
Lucas de Leyde.

**Lucas** (Paul), voyageur et antiquaire français, né à Rouen, m. à Madrid (1664-1737). Il fit en Orient de fructueux voyages.

**Lucas** (Hippolyte), littérateur français, né à Rennes, m. à Paris (1807-1878) ; auteur de poésies intimes, d'adaptations du théâtre espagnol, de livrets d'opéras, et d'une *Histoire philosophique et littéraire du théâtre français*.

**Lucas-Championnière** (Just), chirurgien français, né à Saint-Léonard (Oise), m. à Paris (1843-1913) ; il a beaucoup contribué à l'extension de la méthode antiseptique, dont il fut l'un des premiers promoteurs en France. Membre de l'Académie des sciences (1912).

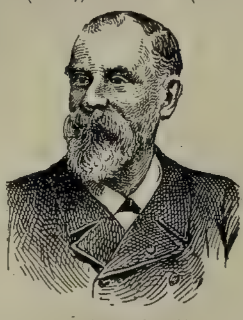
Lucas-Championnière.

**Lucayes** (îles). V. Bahama.

**Luçay-le-Mâle,** comm. de l'Indre, arr. et à 46 kil. de Châteauroux, sur le Modon ; 1.950 h. Ch. de f. Carrières, métallurgie.

**luc-binh** [*binn*], n. m. (m. annamite). Plante aquatique de la famille des pontédériacées, dont le nom scientifique est *eichornia crampes*, et qui fournit des fibres textiles.

**Luce** (sainte). V. Lucie.

**Luce Ier** (saint), pape de 253 à 254, m. martyr. Fête le 4 mars ; — Luce II (*Gérard de Caccionemici*), pape de 1144 à 1145. Il fut tué en essayant de rentrer à main armée dans sa capitale, d'où le sénat romain l'avait chassé ; — Luce III (*Ubald Allucingoli*), pape de 1181 à 1185 ; m. à Vérone. Il jeta les premiers fondements de l'Inquisition.

**Luce** (Siméon), historien français, né à Bretteville (Manche), m. à Paris (1833-1892) ; auteur de : *la Jacquerie*, *Jeanne d'Arc à Domremy*, *Bertrand Du Guesclin*, etc. Il avait les qualités (la couleur, la vie) qui rendent l'histoire attachante.

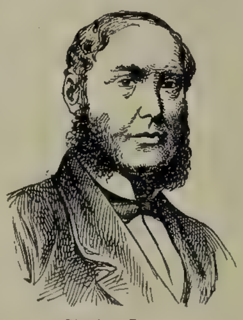
Siméon Luce.

**Luce** (Maximilien), peintre français, né à Paris en 1858. Son impressionnisme vigoureux s'est manifesté dans ses paysages de Paris, de Londres, de Charleroi.

**Luce de Lancival** (Jean-Charles-Julien), poète et auteur dramatique français, né à Saint-Gobain, m. à Paris (1764-1810). Sa meilleure œuvre est sa tragédie d'*Hector*, qui révèle un sens plastique assez personnel.

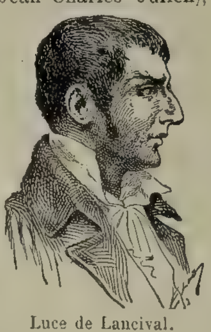
Luce de Lancival.

**Lucenay-lès-Aix,** comm. de la Nièvre, arr. et à 60 kil. de Nevers, sur l'Obon ; 2.520 h. Chaux.

**Lucenay-l'Evêque,** ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 15 kil. d'Autun, sur le Ternain ; 930 h. — Le cant. a 12 comm., et 11.080 h.

**Luc-en-Diois,** ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 17 kil. de Die, sur la Drôme ; 870 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 18 comm., et 3.730 h.

**Lucera** ou **Nocera** (lat. *Luceria*), v. d'Italie (prov. de Foggia), près du Sasola ; 15.000 h. Frédéric II d'Allemagne mourut aux environs (1250).

**Lucéram,** comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 27 kil. de Nice, sur le Paillon ; 1.240 h.

**Lucères,** nom d'une tribu étrusque originaire de *Lucerum*, et établie à Rome sur le mont Cœlius, par Tullus Hostilius. Elle forma une des trois tribus du peuple romain.

**lucernaire** [*sèr-nè-re*] n. m. (du lat. *lucerna*, lampe). *Liturg.* Office du soir, célébré à la lueur des lampes. Dans le rit ambrosien, répons qu'on chante à vêpres ; les vêpres mêmes.

**lucernaire** [*sèr-nè-re*] n. f. Genre de méduses des mers froides, affectant la forme d'une coupe, avec huit appendices.

**Lucerne,** v. de Suisse, ch.-l. du canton de Lucerne, sur la Reuss, à sa sortie du lac des Quatre-Cantons et dans un cirque de montagnes superbes, parmi lesquelles le Pilate et le Righi ; 41.600 h. (*Lucernois*). Cotonnades, papeterie. Beau monument du *Lion de Lucerne* par Thorwaldsen, rappelant le massacre des Suisses au service du roi de France, le 10 août 1792. — Le cant. a 172.900 h.

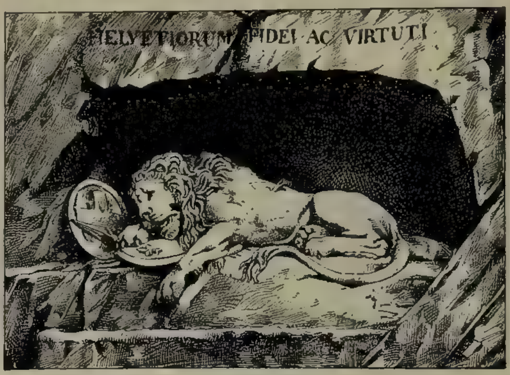

Le Lion de Lucerne.

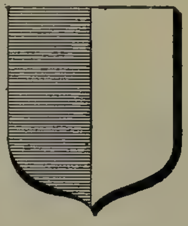
Armes du canton et de la ville de Lucerne.

**Lucerne** (lac de). V. Quatre-Cantons (*lac des*).

**lucet** [*sè*] n. m. Planche mobile, formant l'un des côtes du bassicot des ardoisiers.

**luchage** n. m. Action de lucher.

**Luchaire** [*chè-re*] (Achille), historien français né et m. à Paris (1846-1908), auteur de remarquables travaux sur l'histoire du moyen âge (période des Capétiens directs) ; membre de l'Académie des sciences morales (1895). Ses principaux ouvrages sont : *Histoire des Institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, et *Manuel des institutions françaises*.

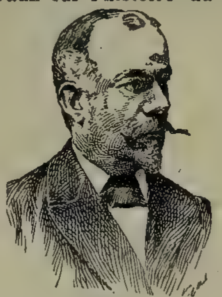
Luchaire.

**luche** n. f. Outil pour lucher.

**Luché-Pringé,** comm. de la Sarthe, arr. et à 14 kil. de La Flèche, sur le Loir ; 2.140 h. Ch. de f. Orl.

**lucher** [*ché*] v. a. Frotter la dentelle avec un outil mousse de verre pour lui donner du lustre.

**Luchon.** *Géogr.* V. Bagnères-de-Luchon.

**Luchon** (vallée de), une des plus belles vallées des Pyrénées, sillonnée par la Pique, affluent de la Garonne ; elle va de la frontière d'Espagne jusqu'à la plaine de Montréjeau.

**Luchy-Bertrix,** forêt de Belgique, dans le Luxembourg belge, sur le plateau ardennais, entre Vierre et Semoy. Combat de rencontre entre Français et Allemands au milieu d'août 1914, lors de l'invasion allemande de l'Ardenne luxembourgeoise (bataille des Ardennes).

**lucide** adj. (lat. *lucidus* ; de *lux*, *lucis*, lumière). Qui voit, comprend ou exprime clairement les choses : *esprit lucide. Intervalle lucide*, moment de raison chez une personne dont l'esprit est dérangé. *Somnambule lucide*, personne hypnotisée à laquelle on attribue une clairvoyance extraordinaire.

**lucidement** [*man*] adv. D'une manière lucide.

**lucidité** n. f. Qualité de ce qui est lucide. Netteté, clarté : *la lucidité de l'esprit, du style*. Etat normal des facultés mentales : *Charles VI avait de rares moments de lucidité*.

**lucidus ordo,** mots lat. signif. : *une claire disposition* (expression d'Horace, *Art poétique*, 41) : *le lucidus ordo est une des qualités essentielles des grands écrivains français*.

**Lucie** [*sî*] ou **Luce** (sainte), vierge et martyre à Syracuse, en 304. Ses reliques sont à Venise, dans l'église qui porte son nom. Fête le 13 décembre. Prov. **A la sainte Luce, les jours croissent du saut d'une puce,** ce proverbe n'est plus vrai depuis la réforme grégorienne, les jours commençant à croître depuis le solstice d'hiver, que la sainte Luce précède de huit jours.

**Lucie de Lammermoor,** opéra sérieux en trois actes, paroles de Salvatore Cammarano, d'après la *Fiancée de Lammermoor*, un des principaux ouvrages de W. Scott (1818), traduction franç. d'Alph. Royer et Gustave Waëz, musiq. de Donizetti (1835) ; œuvre émouvante, empreinte d'un sentiment dramatique superbe. Elle a pour sujet les infortunes de Lucie de Lammermoor, qui, aimant Edgar Ravenswood, mais réduite par les mensonges de son frère Ashton à un mariage qui lui répugne, devient folle la nuit de ses noces, et poignarde son époux. Parmi les airs les plus célèbres citons la cavatine de Lucie : *O fontaine, ô source pure*, le duo de Lucie et d'Edgar, dont l'allegro : *Vers toi toujours s'envolera*, est devenu populaire ; le fameux sextuor : *J'ai pour mon droit mon glaive ;* le larghetto : *Bientôt l'herbe des champs croîtra ;* l'air : *O bel ange dont les ailes.*

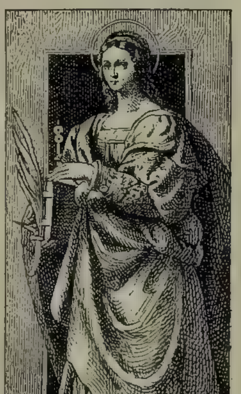
Sainte-Lucie, d'après Luini.

**Lucien,** rhéteur et philosophe grec du IIe siècle, né à Samosate (Syrie), m. probablement en Egypte, auteur des *Dialogues des Morts*, de la *Manière d'écrire l'histoire*, du *Songe*, et de petits traités ou dialogues d'une inspiration très variée, etc. Ses écrits, pleins de scepticisme, brillent par la verve et l'esprit ainsi que par la pureté attique du style.

**Lucien** (saint), évêque de Beauvais au IIIe siècle. Fête le 8 janvier.

**Lucien** [*si-in*], saint, prêtre, né à Samosate vers 235, m. martyr à Antioche en 312. Il avait fait une revision générale de la version des Septante. Fête le 7 janvier.

**Lucien Bonaparte.** V. Bonaparte.

**lucienne** [*si-è-ne*] n. f. Titre donné à la Bible grecque des Septante, revue sur l'hébreu par saint Lucien d'Antioche. Adjectiv. : *version lucienne.*

**Luciennes.** *Géogr.* V. Louveciennes.

**Lucifer** [*fèr*] (du lat. *lux*, *lucis*, lumière, et *ferre*, porter). Chef des anges rebelles. *Fig.* n. m. Personne remuante, insupportable : *cet enfant est un lucifer.*

**Lucifer,** évêque de Cagliari (Sardaigne), fondateur du schisme des *lucifériens* (300-370). Il pensait qu'il ne fallait pas admettre à la pénitence les évêques qui avaient failli dans la persécution des ariens.

**lucifériansime** [*nis-me*] n. m. Doctrine de l'évêque Lucifer.

**luciférien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Qui appartient au lucifériansime. N. m. Partisan de cette doctrine.

**luciférisme** [*ris-me*] n. m. Culte de Lucifer.

**lucifuge** adj. (du lat. *lux*, *lucis*, lumière, et *fugere*, fuir). Qui fuit la lumière : *les carabiques sont presque tous lucifuges.*

**Lucile,** charmant opéra-comique en un acte, paroles de Marmontel, musique de Grétry (1769). On y remarque l'air de Blaise : *Ah ! ma femme, qu'avez-vous fait ?* et un émouvant quator.

**lucilie** [*lî*] n. f. Genre d'insectes diptères, comprenant les espèces appelées vulgairement *mouches dorées de la viande.*

— Encycl. Les lucilies sont des diptères brachycères, remarquables par leurs couleurs métalliques éclatantes. On en connaît de nombreuses espèces, répandues sur le globe. La plus commune en France est la *lucilia cæsar*, vert doré, longue de 1 centimètre, abondante en été. Ses larves vivent dans les charognes ; ce sont les *asticots* des pêcheurs. Cette mouche pond parfois dans les yeux et les narines des hommes endormis, et occasionne l'affection appelée *myasis.*

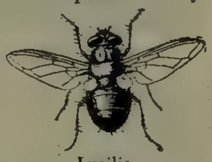
Lucilie.

**Lucilius** [*uss*] (Caïus), poète satirique romain, ami de Scipion l'Africain (149-103 av. J.-C.). On a conservé des fragments de ses satires.

**Lucilius** (*Lettres à*), par Sénèque le Philosophe, formant un ensemble de petits traités de direction morale d'une inspiration stoïcienne qui se rencontre souvent avec les idées chrétiennes.

**Lucille** (Lucilla Annia), impératrice romaine, fille de Marc-Aurèle et de Faustine, femme de Lucius Verus (vers 147-vers 183), puis du sénateur d'Antioche Claudius Pomponius. Elle mena une vie de désordre, conspira contre son frère Commode, devenu empereur, qui la fit exiler à Caprée, et l'y fit tuer.

**lucine** ou **lucina** n. f. Genre de diptères, comprenant des mouches d'Europe, dont certaines sont communes en France. Genre de mollusques lamellibranches, à coquille arrondie, ovale, répandus dans toutes les mers du globe.

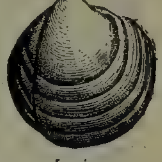
Lucine.

**Lucine,** déesse de la mythologie romaine, confondue à l'origine avec Junon, qui présidait à l'accouchement. Elle était représentée tantôt comme Junon avec la coupe et la lance, tantôt assise avec un enfant emmailloté dans ses bras.

**lucinote** adj. Se dit de certaines plantes équinoxiales, qui s'ouvrent le soir pour se refermer le matin.

**luciole** n. f. (ital. *lucciola*). Genre d'insectes coléoptères, comprenant des lampyres, dont les deux sexes sont ailés et lumineux.

— Encycl. Les lucioles sont nocturnes, et volent par bandes. Leurs mœurs sont celles des lampyres, avec lesquels on les confond parfois. On en connaît une soixantaine d'espèces, des régions chaudes de l'ancien monde.

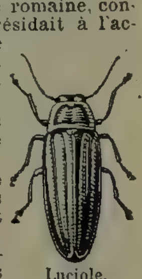
Luciole.

**Lucius de Patras,** écrivain grec du siècle des Antonins, considéré comme l'auteur du conte de *l'Ane d'or.*

**Luckenwalde,** v. de Prusse (présid. de Potsdam), sur la Nuthe ; 23.500 h. Forges, filatures.

**luckite** n. f. Sulfate naturel hydraté de fer et manganèse.

**Luckner** [*nèr*] (Nicolas), maréchal de France, né à Cham (Palatinat), commandant en 1792 de l'armée du Rhin (1722-1794). C'est à lui que Rouget de Lisle dédia son célèbre *Chant du Rhin*, devenu la *Marseillaise*. Mis à la tête de l'armée du Nord, il prit Menin et Courtrai. Devenu plus tard suspect en raison de son inertie, il fut condamné à mort et exécuté à Paris.

**Lucknow, Laknau, Lakno** ou **Luknow,** v. de l'Hindoustan, anc. capit. du royaume d'Oude : 240.000 h. Mousselines, velours, cotonnades. En 1857, la garnison anglaise y résista héroïquement aux cipayes révoltés.

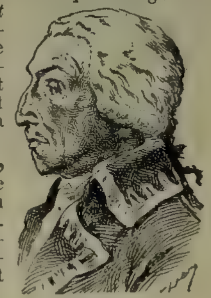
Luckner.

**Luçon,** ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 29 kil. de Fontenay-le-Comte, à l'origine du canal de Luçon ; 6.770 h. (*Luçonnais*). Ch.

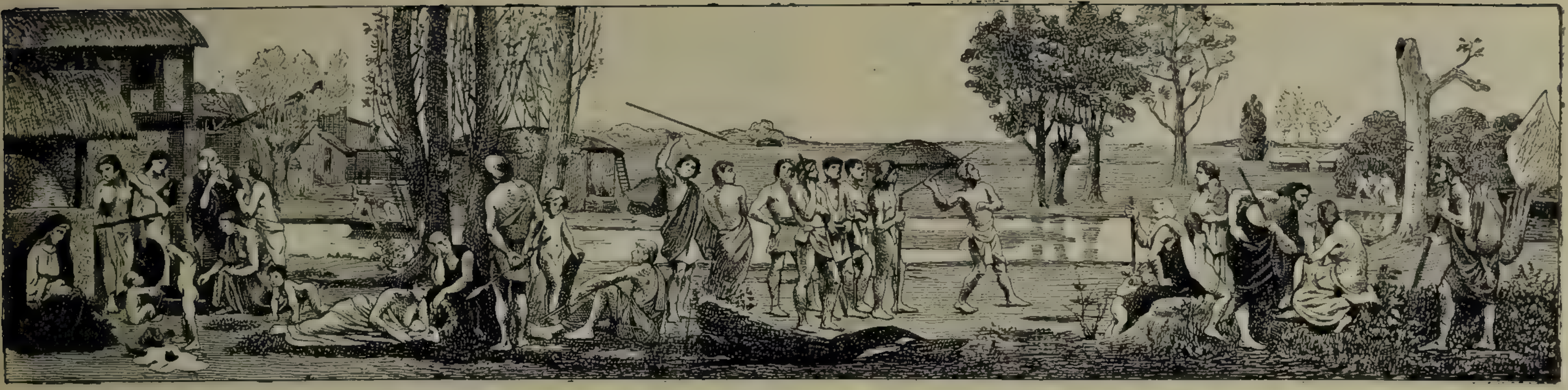

Ludus pro patria, d'après Puvis de Chavannes (musée d'Amiens).

de f. Et. Evêché, dont Richelieu fut titulaire. Chaux, poterie, scieries. — Le cant. a 10 comm., et 18.710 h.

**Luçon** ou **Manille,** la plus grande des îles Philippines, entre le Pacifique et la mer de Chine ; 3.800.000 h. Tabac, abaca, riz, houille. Aux Etats-Unis.

**Luçon** (Louis-Henri-Joseph), cardinal français, né à Maulevrier (Maine-et-Loire) en 1842. Archevêque de Reims, il s'est distingué pendant la Grande Guerre, sous le bombardement ennemi, par son courage et par sa charité.

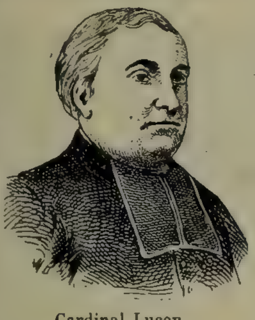

Cardinal Luçon.

**Lucq-de-Béarn,** comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 13 kil. d'Oloron ; 1.880 h. Vins, primeurs.

**Lucques,** v. d'Italie, capit. de l'anc. prov. de ce nom ; 76.000 h. (*Lucquois*). Soieries, meubles scuptés, huile d'olive, olives. Ce fut, au moyen âge, une république longtemps prospère. Palais ducal ; nombreuses églises. — A 27 kil. N. sont les *bains de Lucques*, très fréquentés.

**lucratif, ive** adj. (lat. *lucrativus*). Qui apporte du gain : *emploi lucratif. Dr.* Qualité attachée aux effets d'un acte à titre gratuit : *possession lucrative.*

**lucrativement** [*man*] adv. D'une façon lucrative. (Peu us.)

**lucre** n. m. (lat. *lucrum*). Gain, bénéfice, profit dont on est avide : *l'amour du lucre.*

**Lucrèce,** dame romaine, femme de Tarquin Collatin, qui de désespoir se tua d'un coup de poignard, après avoir été outragée par Sextus, fils de Tarquin le Superbe, événement tragique qui amena l'établissement de la république à Rome (510 av. J.-C). — Le nom de Lucrèce est resté pour caractériser une femme d'une vertu courageuse et d'une fidélité conjugale inébranlable.

**Lucrèce** (*la mort de*), tableau de Girolamo Mazzola, au musée de Naples (V. p. 103) ; d'Andréa del Sarto et du Guide (Madrid) ; du Titien et de Véronèse (Vienne), etc.

**Lucrèce,** tragédie en cinq actes et en vers, de Ponsard, œuvre réellement dramatique, d'une grande simplicité comme conception, mais qui est loin d'être irréprochable comme versification (1843).

**Lucrèce** (Titus Lucretius Carus), poète latin, né à Rome en 95, m. vers 53 av. J.-C., auteur du poème *De la nature des choses.* On croit qu'il fut élève, en Grèce, de Zénon. Il compta parmi ses amis Memmius, Varron et Cicéron. Il se donna la mort vers l'an 53. Il s'est fait l'apôtre du matérialisme d'Epicure, dans un poème d'un souffle puissant, parfois sublime, et d'une grande ampleur de pensée.

**Lucrèce Borgia.** V. BORGIA.

**Lucrin** (LAC), petit lac de la Campanie, voisin du lac Arverne. César puis Auguste y firent creuser un port, près duquel se trouvait une pêcherie d'huîtres renommées ; mais un soulèvement de la mer détruisit les travaux.

**Lucs-sur-Boulogne** (**Les**), comm. de la Vendée, arr. et à 20 kil. de La Roche-sur-Yon ; 2.800 h. Carrières.

**luctueux, euse** [*luk-tu-eû, eu-ze*] adj. (de *luctus*, deuil). Pénible, triste, douloureux. (Vx.) *Respiration luctueuse*, respiration dans laquelle l'expiration est continuée par des gémissements.

**Lucullus** [*luss*] (Lucius Lucinius), général romain, qui dirigea avant Pompée la guerre contre Mithridate, et, à son retour, se rendit célèbre par son luxe, surtout par sa table restée proverbiale. Un jour qu'il était seul à souper et que son intendant ne lui servait pas, comme à l'ordinaire, un repas somptueux, il lui dit orgueilleusement : *Ne savais-tu pas que Lucullus soupait ce soir chez Lucullus ?* Ce fut d'ailleurs un général habile et sévère, un lettré et un artiste du meilleur aloi. C'est à Lucullus qu'est due l'introduction du cerisier en Europe. — Son nom est passé dans la langue pour désigner un fin gourmet, qui aime à traiter avec splendeur : *c'est un Lucullus.*

**lucumon** n. m. Chef héréditaire d'une tribu, dans l'ancienne Etrurie.

**lucumonie** [*nî*] n. f. Dignité de lucumon. Pays placé sous l'administration d'un lucumon.

**Lude** (**Le**), ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 20 kil. de La Flèche, sur le Loir ; 3.640 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 9 comm. et 11.100 h.

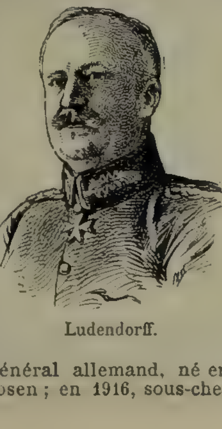

Ludendorff.

**Ludendorff** (Erich), général allemand, né en 1865 dans la province de Posen ; en 1916, sous-chef d'état-major général de l'armée allemande, adjoint en second du feld-maréchal Hindenburg, il dirigea en réalité les opérations dans la dernière partie de la Grande Guerre et ordonna les offensives de 1918, qui se terminèrent par la défaite allemande.

**Luderitz** (François-Adolphe-Edouard), commerçant allemand, né à Brême, m. dans l'Afrique australe (1834-1886) ; fondateur véritable de l'ancienne colonie du Sud-Ouest africain allemand.

**Ludger** (saint), prélat allemand, évêque de Munster (744-809) ; il prêcha l'évangile chez les Frisons et les Saxons. Fête le 26 mars.

**Ludhiana,** v. de l'Empire anglais des Indes (Pendjab, prov. de Jullundur) ; 44.000 h. Ch.-l. d'un district peuplé de 517.000 h.

**ludion** n. m. (du lat. *ludio*, histrion). Appareil de physique, destiné à étudier les différents cas qui peuvent se présenter pour un corps plongé dans l'eau.

— ENCYCL. L'appareil comprend un récipient de verre fermé par une membrane élastique presque remplie d'eau. Dans l'eau flotte une petite sphère creuse, percée d'un trou et lestée par une figurine d'émail. Quand on appuie sur la membrane, l'eau entre dans la sphère en comprimant l'air qui s'y trouve et le ludion descend ; il remonte quand on cesse la pression.

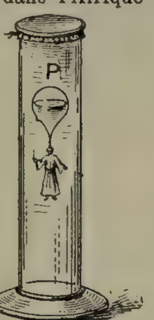

Ludion.

**Ludlow** [*dlô*] (Edmond), républicain anglais, chef des Indépendants, né vers 1617, m. à Vevey (Suisse), où il s'était réfugié, en 1692. Il fut l'un des juges de Charles Ier. Il a laissé des *Mémoires* intéressants.

**Ludmile** (sainte), patronne populaire de la Bohême, femme du duc Borzywoj et grand'mère de Venceslas 1er ; m. en 927. Fête le 16 décembre.

**Ludolf** (Job), orientaliste allemand, né à Erfurt, m. à Francfort-sur-le-Mein (1624-1704). Il s'appliqua particulièrement à l'étude de l'éthiopien.

**Ludon,** comm. de la Gironde, arr. et à 18 kil. de Bordeaux, près de la Garonne ; 1.410 h. Ch. de f. Médoc. Bons vins.

**Ludovic le More** (Louis-Marie SFORZA, dit), duc de Milan, né en 1451, m. à Loches en 1508. Il succéda en 1494 à son neveu Galéas-Marie. Quand Louis XII conquit le Milanais (1500), Ludovic le More fut emmené prisonnier en France.

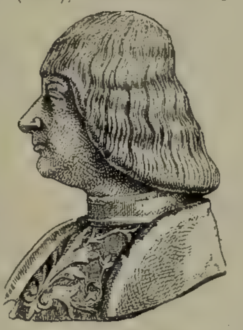

Ludovic le More (Louvre).

**Ludre** (Marie-Isabelle **de**), dite **la Belle de Ludre** (1648-1725). Abandonnée par son mari Charles IV de Lorraine, elle alla à la cour de France et devint dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse, puis de la duchesse d'Orléans. Elle eut de nombreux admirateurs, eut des relations avec Louis XIV, mais ne put supplanter la Montespan ; elle se retira dans un couvent.

**Ludus pro patria**, mots lat. signif. : *Le Jeu pour la patrie.* Peinture décorative de Puvis de Chavannes (escalier d'honneur du musée d'Amiens [1882]). Des jeunes gens s'exercent aux jeux guerriers, en prévision des services que la patrie pourra leur demander, d'où le titre de l'œuvre, dont l'unité harmonieuse est parfaite, si différents que soient les groupes nombreux dont se compose cette page décorative.

**Ludwig** (*angine de*). *Path.* Phlegmon gangréneux du plancher de la bouche et de la région sus-hyoïdienne.

**Ludwigsburg** [pr. all. *loud'-vigs-bourgh*] ou **Louisbourg,** v. du Wurtemberg, sur le Neckar ; 35.000 h. Filatures.

**Ludwigshafen** [*loud'-vigs-ha-fèn*], v. de Bavière, sur le Rhin, en face de Mannheim ; 83.000 h. Métallurgie. Bombardée à plusieurs reprises par les Alliés, pendant la Grande Guerre. Les usines explosèrent en septembre 1921 ; il y eut plus de 3.000 victimes.

**luétine** n. f. (de *lues*, infection, sous-entendu *venerea*, vénérienne [syphilis]). Substance retirée par Noguchi des cultures du spirochète de la syphilis et au moyen de laquelle il a pratiqué une réaction qui démontrerait, dans les formes latentes, l'existence de cette maladie.

**luette** [*lu-è-te*] n. f. (du lat. *uvetta*, dimin. de *uva*, raisin, avec agglutination de l'article *l*). Appendice charnu, mobile et contractile, en forme de grain de raisin, qui pend à l'extrémité du palais, à l'entrée du gosier. V. BOUCHE.

— ENCYCL. La luette joue un rôle précieux dans la déglutition ; dans certaines angines, elle peut être le siège d'un œdème intense, gênant la phonation et la déglutition.

**lueur** n. f. (lat. pop. *lucor ;* de *lucere*, briller). Lumière faible ou éphémère, fugitive : *les premières lueurs de l'aube ; à la lueur des éclairs ; creuser à la lueur des torches. Fig.* Légère apparence : *une lueur de raison.*

**luffa** n. m. (de l'arabe *louff*). V. LOOFAH.

**Lugano,** v. de Suisse (cant. du Tessin), sur le *lac de Lugano* (ou *Ceresio*) ; 13.000 h. Ferronnerie, fabrique de chocolat et pâtes alimentaires, meubles, etc. Séjour de printemps et d'automne très fréquenté. — Le lac de Lugano a 5.540 hectares.

**Lugdunum** [*nom'*], nom latin de *Lyon.*

**luge** n. f. Petit traîneau dont on se sert en Suisse et dont l'usage est devenu, grâce à la mode, un sport d'hiver très en faveur.

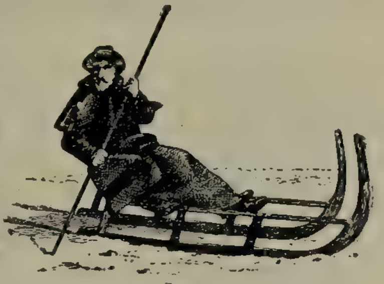

Luge.

**luger** [*jé*] v. n. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il lugea, nous lugeons.*) Se livrer au sport de la luge.

**lugete, ô Veneres Cupidinesque,** vers lat. signif. : *Versez des pleurs, les Vénus et les Amours.* Premier vers du petit poème de Catulle (3) sur la mort du moineau de Lesbie, qu'on rappelle pour déplorer la perte d'un être gracieux et joli.

**lugeur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui se livre au sport de la luge.

**Lugné-Poë** (Aurélien Marie LUGNÉ, dit), auteur français et directeur de théâtre, né à Paris en 1870. Il fonda le théâtre de *l'Œuvre* (1893) pour faire connaître les drames étrangers.

**lugnotte** [*gno-te*] n. f. Nom vulgaire d'une espèce d'ablette, le spirlin, appelé aussi *lurette, louvotte, lignotte.*

**Lugny,** ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 23 kil. de Mâcon, près de la Bourbonne ; 1.070 h. Ch. de f. Vins. — Le cant. a 16 comm., et 9.390 h.

**Lugo,** v. d'Espagne (Galice), non loin du Minho ; 30.000 h. Tannerie, chapellerie ; eaux thermales. — La prov. a 482.000 h.

**Lugo,** v. d'Italie (prov. de Ravenne), près du Senio ; 13.000 h. Vins, eau-de-vie de riz.

**Lugos,** v. de Roumanie, ch.-l. du comitat de Krassó-Söreny, sur le Temes ; 9.800 h. Vignobles. Anc. ch.-l. du comté hongrois de Krassó-Söreny.

**Lugrin,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 14 kil. de Thonon, sur le lac de Genève ; 1.570 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**lugubre** adj. (lat. *lugubris*). Qui exprime ou inspire une sombre tristesse : *mine lugubre ; lugubre nouvelle.* N. m. Ce qui a le caractère de la tristesse : *le lugubre d'une fonction.*

**lugubrement** [*man*] adv. D'une manière lugubre : *le chacal hurle lugubrement dans la nuit.*

**lui** pron. pers. de la 3e pers. du sing., des deux genres. S'emploie, aux deux genres, comme complément indirect d'un verbe, et, au masculin, comme complément direct d'un verbe actif, ou comme complément régi par une préposition, et comme sujet et comme pronom réfléchi de la 3e personne. S'emploie quelquefois pour *le* :

> Tu lui verras subir la mort la plus terrible. (Rac.)

*Lui-même*, la personne ou la chose même. Pour désigner une personne indéterminée, on emploie *soi* et non *lui* : *chacun doit rester chez soi.* En parlant des choses, on emploie le pronom *en* pour *de lui* et le pronom *y* pour *à lui.*

**Luigini** (Alexandre), compositeur et chef d'orchestre français, né à Lyon, m. à Paris (1850-1906) ; auteur d'œuvres gracieuses : ballets, opéras-comiques, opérettes, cantates, etc.

**Luingne,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai) ; 2.260 h. Tissus.

**Luini** (Bernardino), peintre de l'école milanaise, né à Luino entre 1475 et 1480, m. à Milan après 1533, élève de Léonard de Vinci, dont il continue la tradition, en restant personnel et charmant. Il excella surtout dans la fresque (*le Couronnement d'épines*, les fresques de Saronno, la *Passion* de Lugano).

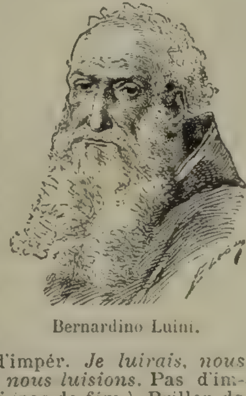

Bernardino Luini.

**luire** v. n. (lat. *lucere.* — *Je luis, nous luisons. Je luisais, nous luisions.* Pas de pass. simple. *Je luirai, nous luirons.* Pas d'impér. *Je luirais, nous luirions. Que je luise, que nous luisions.* Pas d'imparf. du subj. *Luisant, lui* (pas de fém.). Briller de sa lumière propre : *les lampyres luisent dans l'obscurité.* Eclairer : *le soleil luit.* Réfléchir la lumière : *arme qui luit dans l'ombre. Fig.* Se manifester avec éclat : *l'espérance luit après le désespoir. Un nouveau jour va luire*, la chance va changer.

**luisamment** [*za-man*] adv. D'une manière luisante.

**luisance** [*zan-se*] n. f. Qualité de ce qui luit ; éclat : *la luisance des yeux d'un chat.*

**luisant** [*zan*], **e** adj. Qui luit. *Ver luisant*, le lampyre. N. m. Etat, qualité de ce qui luit : *le luisant d'une étoffe. Arg.* Le soleil, le jour. *Pop.* Elégant, prétentieux. N. m. pl. Souliers vernis.

**luisante** [*zan-te*] n. f. Etoile qui brille plus que les autres dans une constellation : *la luisante de la Lyre.*

**luisard** [*zar*] n. m. Fer oligiste micacé.

**luisette** [*zè-te*] n. f. V. LUZETTE.

**luites** n. f. pl. Testicules du sanglier. Syn. de SUITES.

**luiton** n. m. Autre forme de LUTIN.

**Luitpold** (Charles-Joseph-William, prince), régent de Bavière, né à Wurtzbourg, m. à Munich (1821-1912), frère du roi Maximilien II et oncle du roi Louis II, à la déchéance duquel il fut proclamé régent (1886). Il conserva ces fonctions après l'avènement d'Othon I$^{er}$, atteint d'aliénation mentale.

**Luitre,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 10 kil. de Fougères ; 1.640 h. Ch. de f. Et.

**Lukmanier,** col de Suisse, unique passage carrossable entre l'Oberland Grison (Disentis) et le Tessin (Olivone et Biasca).

**Lulea** (le), fleuve de la Suède septentrionale, tributaire du golfe de Botnie ; cours 350 kil.

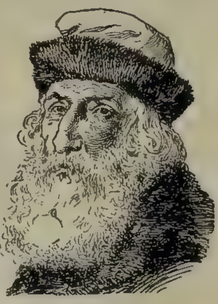
R. Lulle.

**Lulea,** v. et port de la Suède septentr. (gouv. de Norrbotten), sur le golfe de Botnie ; 10.000 hab.

**Lulle** (saint), archevêque de Mayence, en 786 ; il baptisa Witikind, prince des Saxons. Fête le 16 octobre.

**Lulle** (Raymond), théologien mystique et alchimiste espagnol, né à Palma, surnommé *le Docteur illuminé* (1235-1315). Son *Ars magna*, ou *Grand art* est un des livres les plus curieux de la scolastique. L'idée principale est celle d'un mécanisme logique, tenant lieu de jugement et de raisonnement effectif.

**Lulle Bourgas** ou **Bourgas,** v. de la Turquie, en Thrace) sur le Karagatch ; 10.000 h.. Centre commercial. Victoire des Bulgares sur les Turcs pendant la première guerre des Balkans (28 oct.-2 nov. 1912).

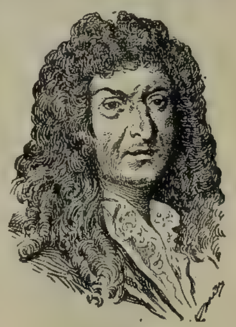
Lulli.

**Lulli** (Jean-Baptiste), musicien du siècle de Louis XIV, né à Florence, m. à Paris (1633-1687). Il vint en France vers l'âge de treize ans, et entra au service de M$^{lle}$ de Montpensier, d'abord dans les cuisines, puis dans la troupe de ses musiciens. Intrigant et rusé, il gagna la faveur de Louis XIV, dont il fut l'un des violons, écrivit la musique des ballets du roi, celle des comédies-ballets de Molière, devint directeur de l'Opéra, auquel il donna un éclat singulier, réglant lui-même la musique, le chant, la danse, les décors et la mise en scène. Citons, parmi ses œuvres : *Psyché*, *Proserpine*, *Armide*, etc. Aujourd'hui encore, certaines pages de ses opéras restent, les unes touchantes et mélancoliques, les autres émouvantes et superbes. — Ses trois fils, LOUIS (né en 1664), JEAN-BAPTISTE (1665-1701) et JEAN-LOUIS (1667-1688) furent aussi compositeurs.

**lullisme** [*lu-lis-me*] n. m. Système de Raimond Lulle.

**lulliste** [*lu-lis-te*] n. Partisan du lullisme.

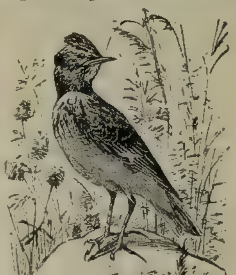
Lulu.

**lulu** n. m. Espèce d'alouette à plumage brunâtre en dessus, qui habite la plus grande partie de l'Europe : *les lulus vivent par petits groupes et se nourrissent de graines et d'insectes.*

**lumachelle** [*chè-le*] n. f. (ital. *lumachella* ; de *lumaca*, limace). Espèce de marbre où se trouvent des débris de coquilles.

**lumbago** [*lon*] n. m. (m. lat.) Douleur de la région lombaire, ordinairement sans rougeur ni gonflement, mais qui s'exaspère par les mouvements d'extension.

— ENCYCL. *Méd.* On désigne sous le nom de *lumbago* : 1° les douleurs des lombes nées des affections abdominales, du rhumatisme et des névralgies des nerfs musculaires et cutanés ; 2° l'affection douloureuse survenant brusquement à la suite d'un effort : C'est le *lumbago vrai*, qui est bénin, force le malade à marcher courbé en avant et dure une dizaine de jours. Le traitement consiste en repos, révulsifs légers, anesthésiques locaux et généraux ; enfin, dans les formes chroniques, en électrothérapie.

— *Art vétér.* Le lumbago est causé par des efforts, une chute ou une glissade sur le train postérieur. Il est caractérisé par la raideur et la difficulté des mouvements. On traite l'affection par l'application sur les reins d'un sac à demi plein de son chaud, et par des frictions à l'essence de térébenthine.

**Lumbres** [*lun-bre*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 12 kil. de Saint-Omer : 1.570 h. Ch. de f. N. Distillerie. — Le cant. a 34 comm., et 17.210 h.

**lumen** n. m. (m. lat. signif. *lumière*). Unité de flux lumineux dans le système M. T. S. [abrév. *lu*].

— ENCYCL. Le lumen est le flux lumineux émanant d'une source uniforme de dimensions infiniment petites et d'intensité égale à une bougie décimale, et rayonné en une seconde, dans l'angle solide qui découpe une aire de 1$^{m^2}$ sur la sphère ayant pour centre la source et pour rayon 1$^{m}$. V. MESURE.

**lumie** [*mi*] n. f. Variété d'oranger, dont le fruit n'est jamais acide.

**lumière** n. f. (lat. *luminaria* ; de *lumen*). Ce qui éclaire les objets et les rend visibles : *la lumière du soleil.* Flambeau, bougie, chandelle, lampe allumée : *apportez de la lumière !* Jour, clarté du soleil. Ouverture par laquelle on mettait le feu à un canon, à un fusil. Ouverture par où le vent entre dans un tuyau d'orgue. Dans les instruments de mathématiques à pinnules, petit trou par lequel on voit l'objet observé. Dans les machines à vapeur, orifice des tiroirs par lesquels s'effectuent l'arrivée et la sortie de la vapeur. Ouverture dans le corps d'une pompe par où s'écoule l'eau dans la manche. Orifice ménagé dans le fût d'un rabot. *Lumière oxhydrique*, v. OXHYDRIQUE. *Blas.* Yeux des animaux figurés d'un autre émail que celui du corps. *Peint.* Effets de la lumière, imités dans un tableau : *l'opposition des ombres et des lumières produit le clair-obscur. Aux lumières*, quand les bougies, flambeaux, etc., sont allumés. *Fig. Commencer à voir la lumière*, naître. *Perdre la lumière*, mourir, ou devenir aveugle. *Mettre en lumière*, publier, signaler, manifester. Se dit de tout ce qui éclaire l'esprit : *la lumière de la foi.* Intelligence, savoir : *siècle de lumières. Par ext.* Homme de grand mérite, d'un savoir éminent : *c'est la lumière de son siècle.* Eclaircissements, publicité : *les fripons redoutent la lumière.* Source de vérité : *Dieu, lumière éternelle.* ALLUS. LITTÉR. :

> C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière,

vers de Voltaire dans son épître à Catherine II (1771). C'est la contre-partie du vieil adage latin : *Ex Oriente lux.* (V. FIAT LUX.) ALLUS. HIST. **De la lumière !** V. MEHR LICHT.

— ENCYCL. *Physiq.* C'est grâce à la lumière, que nous pouvons percevoir les objets. Tous les corps, à une température plus ou moins élevée, peuvent devenir lumineux ; certains, comme le phosphore, les sulfures alcalins, sont, à la température ordinaire, lumineux dans l'obscurité : on les appelle *phosphorescents.* D'autres, comme le pétrole, les solutions de sulfate de quinine, s'illuminent quand on dirige sur eux un faisceau lumineux : on les appelle *fluorescents.*

La théorie de la propagation de la lumière généralement adoptée aujourd'hui est celle de Huyghens, d'après laquelle les molécules des corps lumineux sont animées de mouvements vibratoires très rapides. Ces mouvements se transmettent par des vibrations ondulatoires, se propagent dans tous les sens grâce à un fluide impondérable, l'*éther*, qui serait répandu partout. L'éther serait par rapport aux ondes lumineuses ce que l'air est par rapport aux ondes sonores ; c'est là la *théorie des ondulations*, qui a remplacé la *théorie de l'émission*, dans laquelle on supposait que les corps lumineux émettent dans toutes les directions des particules lumineuses impondérables se mouvant, en ligne droite.

La lumière donne naissance à un grand nombre de phénomènes : réflexion, réfraction, diffusion, etc.

La vitesse avec laquelle se propage la lumière a été déterminée pour la première fois par Rœmer en 1676, à l'aide d'observations astronomiques. Cette mesure fut reprise depuis par des procédés différents ; on a trouvé pour cette vitesse environ 300.000 kilomètres à la seconde. Le temps que met la lumière, en moyenne, à aller du Soleil à la Terre s'appelle *équation de la lumière.* Ce temps est approximativement de 8 m. 18 s. V. OPTIQUE, PHOTOMÉTRIE, ONDULATION, MESURE, POLARISATION, RÉFRACTION, RÉFLEXION.

*Lumière froide.* On nomme ainsi la lumière n'engendrant aucune chaleur. Ainsi, la phosphorescence, la fluorescence de certaines substances, les lampes à vapeur de mercure donnent de la lumière froide.

— *Thérap.* La lumière agit sur tous les êtres vivants ; elle favorise l'éclosion des spores des végétaux, des œufs d'animaux, assainit les habitations, favorise certaines réactions chimiques, détruit les microbes, empêche la naissance des champignons, des moisissures, etc. La thérapeutique l'utilise en faisant promener au soleil certains ralentis de la nutrition. Les radiations colorées agissent sur diverses dermatoses ; c'est ainsi que Finsen a guéri le lupus et que l'on traite les anémiques par des bains de lumière rouge, les neurasthéniques par de la lumière bleue. On a cherché aussi à utiliser les bains de lumière blanche pour faire maigrir, mais les résultats ne sont pas constants.

**Lumière** (*Louis*-Jean), chimiste et industriel français, né à Besançon en 1864, membre de l'Académie des sciences (1919), connu pour ses travaux relatifs à la photographie, sa mise au point du premier cinématographe et son procédé de photographie trichrome. — Son frère *Auguste*-MARIE-LOUIS-NICOLAS, né à Besançon en 1862, a été constamment associé à ses travaux et est lui-même l'auteur de travaux personnels remarquables sur la technique photographique.

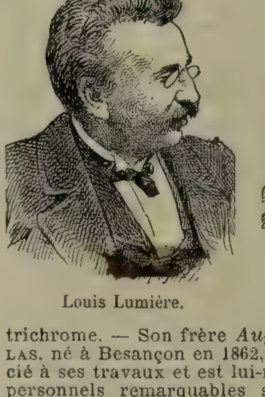
Louis Lumière.

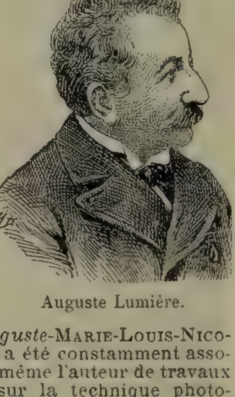
Auguste Lumière.

**lumignon** n. m. Bout de la mèche d'une bougie, d'une chandelle, d'une lampe allumée. Petit bout de chandelle ou de bougie.

**luminade** n. f. (du lat. *lumen, inis*, lumière). *Pêche à la luminade*, pêche aux flambeaux.

**luminaire** [*nè-re*] n. m. (lat. eccl. *luminare*). Ensemble des cierges, torches dont on se sert à l'église pour le service divin ou pour éclairer un édifice, une cérémonie quelconque : *payer des frais élevés de luminaire.* Eclairage en général. *Fig.* Astre, flambeau, lumière.

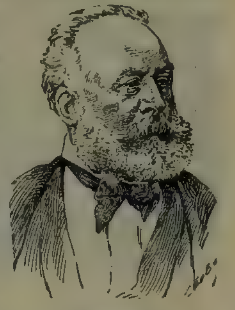
Luminais.

**Luminais** [*nè*] (Evariste-Vital), peintre français, né à Nantes, m. à Paris (1821-1896). Il a traité des sujets bretons ou d'histoire : *Pilleurs de mer*, *les Enervés de Jumièges*, *Brunehaut*, etc. Un dessin juste, un ton vrai, une pâte solide, de l'observation et de l'humour caractérisent ses œuvres.

**luminariste** [*ris-te*] n. m. Peintre qui répand la lumière dans ses tableaux.

**luminescence** [*nès-san-se*] n. f. Action, pouvoir d'émettre des rayons lumineux : *le radium est un corps doué de luminescence. Le platinocyanure de baryum devient luminescent sous l'influence des rayons X, quand il est à l'état solide.*

**luminescent** [*nès-san*], **e** adj. Qui a le pouvoir d'émettre des rayons lumineux.

**lumineusement** [*ze-man*] adv. D'une manière lumineuse ; avec une grande clarté : *exposer lumineusement une affaire.*

**lumineux, euse** [*neu, eu-ze*] adj. (lat. *luminosus*). Qui a, qui jette de la lumière : *corps lumineux. Fig.* Qui saisit promptement la vérité : *esprit lumineux.* Clair, d'une vérité frappante et qui se révèle tout à coup : *idée lumineuse. Fontaine lumineuse*, v. FONTAINE.

**luminier** [*ni-é*] n. m. Celui qui prenait soin du luminaire dans une église.

**luminifère** adj. Qui porte la lumière : *l'éther, qui transmet la lumière par ses ondulations, est luminifère.*

**luminosité** [*zi*] n. f. Qualité de ce qui est lumineux : *la luminosité du ciel italien.*

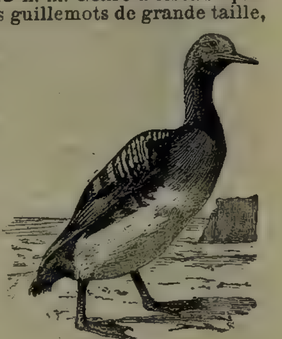
Lumme.

**lumme** ou **lumne** n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, comprenant des guillemots de grande taille, à plumage épais, brun foncé en dessus, blanc en dessous, dont on connaît cinq espèces des régions boréales : *en hiver les lummes descendent parfois jusque dans la Méditerranée.*

**Lummen,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt) ; 3.360 h.

**lump** [*lonp'*] n. m. Nom vulgaire du cycloptère, poisson dit aussi *gros mollet* et *lièvre de mer.*

**lumps** [*lonpss*] n. m. (m. angl.). Sucre de qualité inférieure, mal cristallisé, et en morceaux au lieu d'être en pain.

**luna** n. m. Marbre blanc d'Italie, dit aussi CARRARE.

**Luna** (Alvaro **de**), connétable de Castille, ministre et favori du roi de Castille Jean II, né vers la fin du XIV$^{e}$ siècle, m. en 1453. Il vainquit les Maures à Higuera (1431), combattit la vieille féodalité ; mais, s'étant attiré le ressentiment de Jean II, il fut arrêté à Burgos, enfermé dans une cage, et amené à Valladolid pour y être décapité. Dans le *Romancero espagnol*, un grand nombre de romances, relatives surtout à sa chute et à sa mort, lui sont consacrées.

**Luna** (Pierre **de**). V. BENOÎT XIII.

**Lunain** (le), rivière de France, née dans un étang à 4 kil. au-dessus de Courtoin (Yonne). Elle se jette dans le Loing à Epizy, après 53 kil. de cours.

**lunaire** [*nè-re*] adj. Qui appartient à la lune : *le disque lunaire.* Qui a la forme d'un croissant. *Mois lunaire*, durée d'une révolution de la lune autour de la terre. *Année lunaire*, durée de douze mois lunaires.

**lunaire** [*nè-re*] n. f. Genre de plantes de la famille des crucifères.

— ENCYCL. Les lunaires tirent leur nom de l'aspect de leur fruit, plat et large, d'un brillant argenté et de la forme de croissant que possèdent leurs graines. On en connaît deux espèces, de l'Europe et de l'Asie. On cultive la *lunaire bisannuelle* pour l'ornement des vases de fleurs ; elle est plus connue sous les noms de *satin blanc*, *médaille*, *monnaie du pape.*

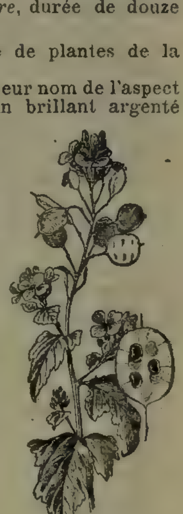
Lunaire.

**lunaison** [*nè-zon*] n. f. Espace de temps compris entre deux nouvelles lunes consécutives : *la lunaison est de 29 jours 12 h. 44 m. 2 s., 8.* Syn. MOIS LUNAIRE. V. LUNE.

**Lunas** [*nass*], ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 12 kil. de Lodève, non loin de l'Orb ; 1.130 h. Ch. de f. M. — Le cant. a 13 comm., et 6.650 h.

**lunatique** adj. et n. (de *lune*). Fantasque, capricieux, dont l'esprit est supposé changer suivant les phases de la lune : *caractère lunatique. Art vétér.* Se dit d'un cheval atteint d'ophtalmie périodique, affection qu'on attribuait autrefois aux influences de la lune.

**Lunay,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 14 kil. de Vendôme ; 1.570 h. (*Lunotiers*). Chaux.

**lunch** [pr. angl. *leun'tch'*] n. m. (m. angl). En Angleterre, repas léger du milieu du jour, entre le petit déjeuner (*breakfast*) et le dîner (*dinner*). Il se compose à l'ordinaire de deux services chauds ou

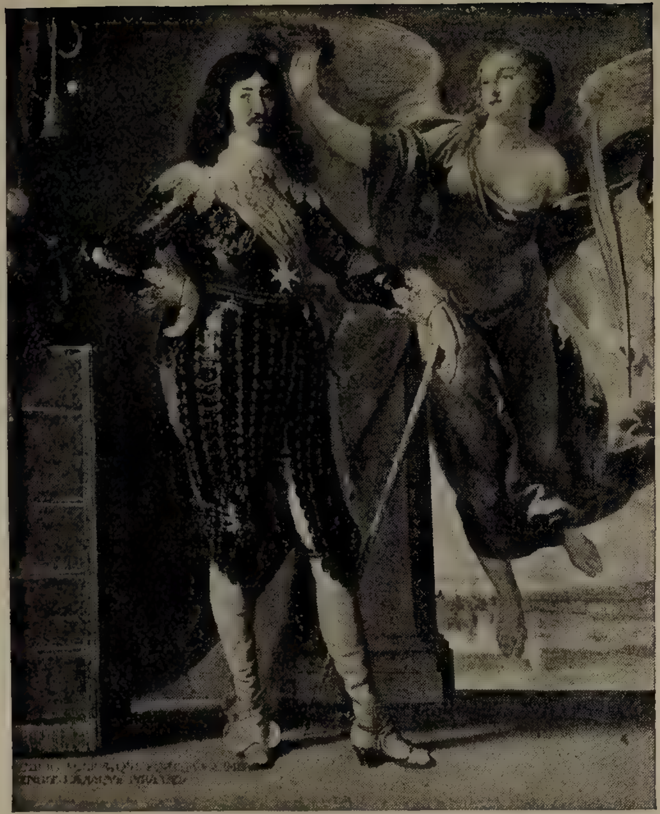

Louis XIII couronné par la Victoire (Ph. de Champaigne), v. p. 94.

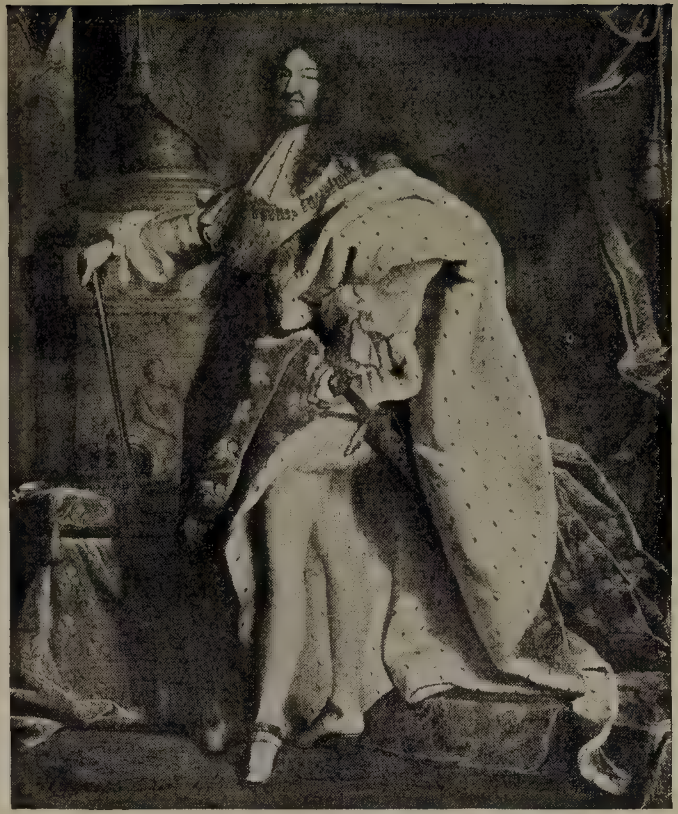

Louis XIV (Hyacinthe Rigaud), v. p. 94.

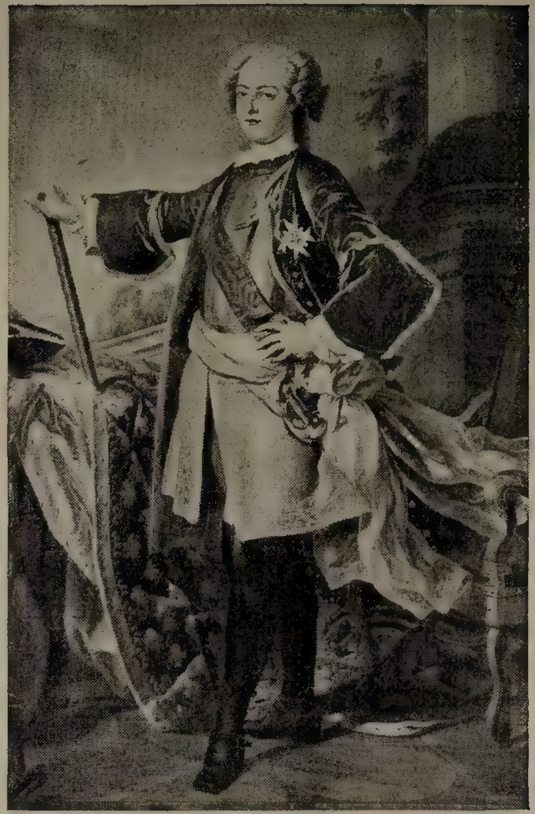

Louis XV (Carle Vanloo), v. p. 95.

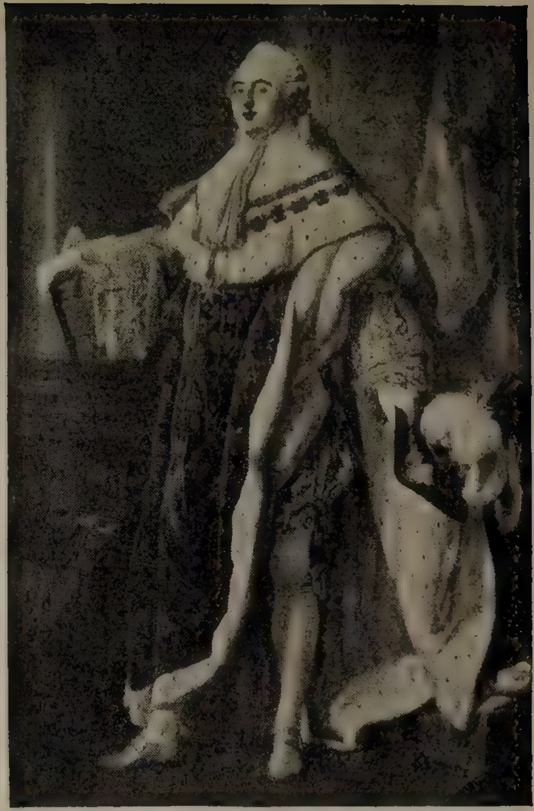

Louis XVI (Callet), v. p. 95.

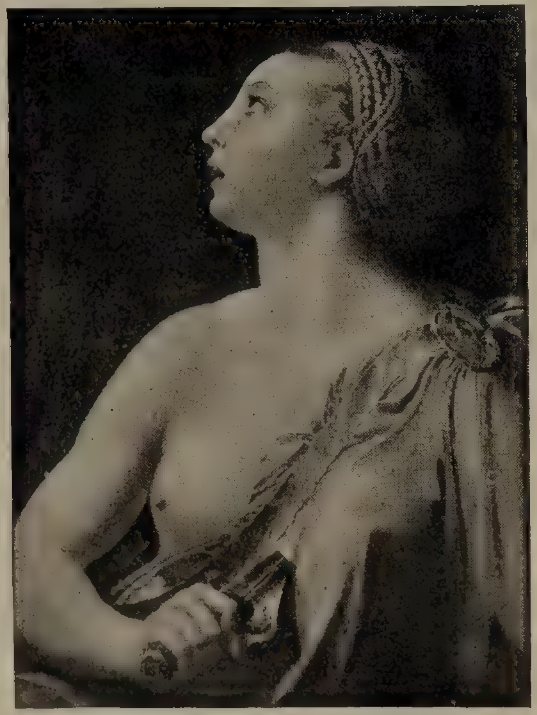

Lucrèce (Girolamo Mazzola), v. p. 101.

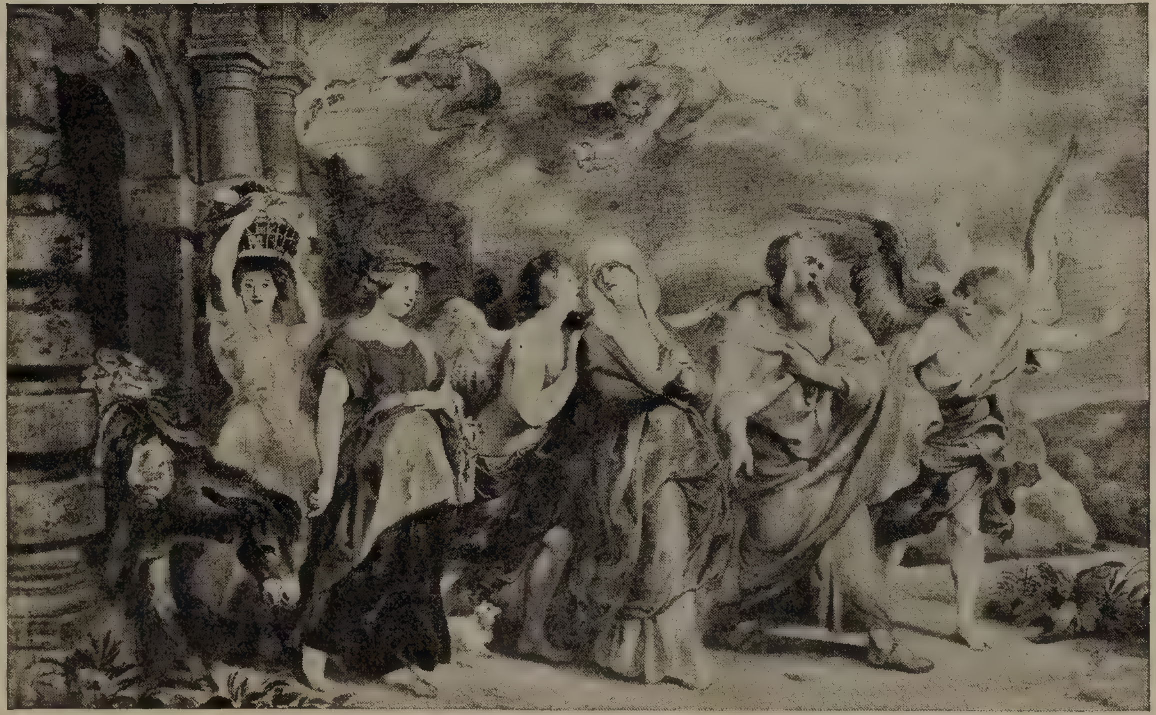

La Fuite de Loth (Rubens), v. p. 88.

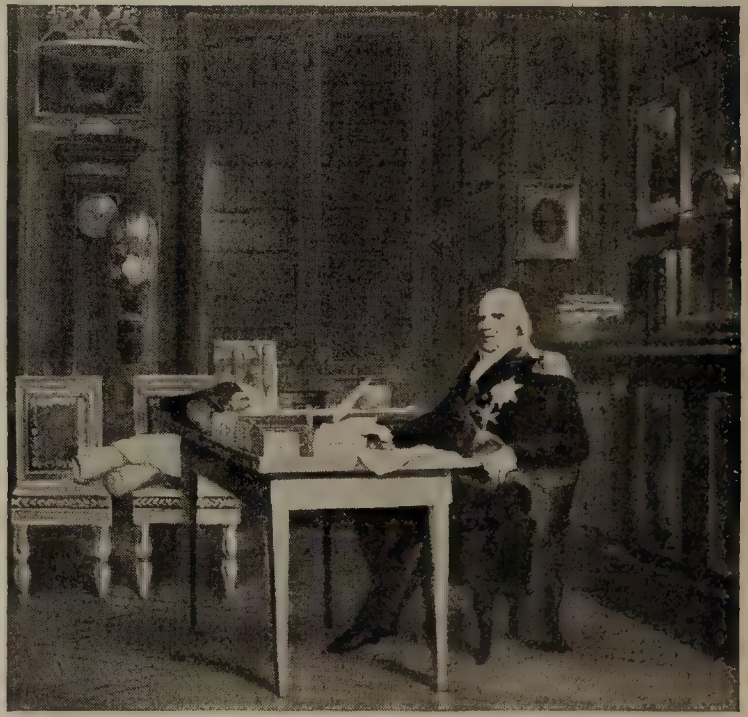

Louis XVIII dans son cabinet (Gérard), v. p. 95.

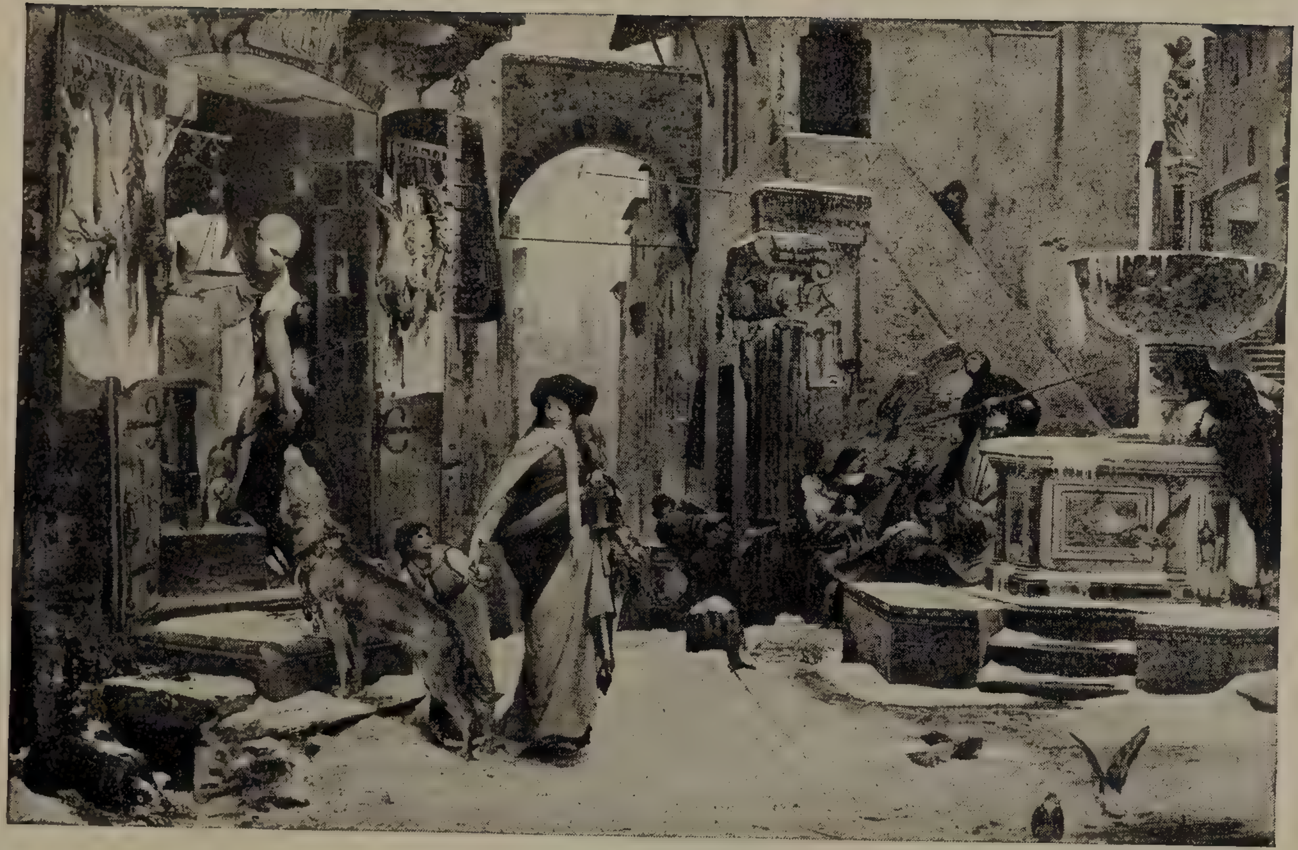

Le Loup d'Agubbio (Luc-Olivier Merson), v. p. 96.

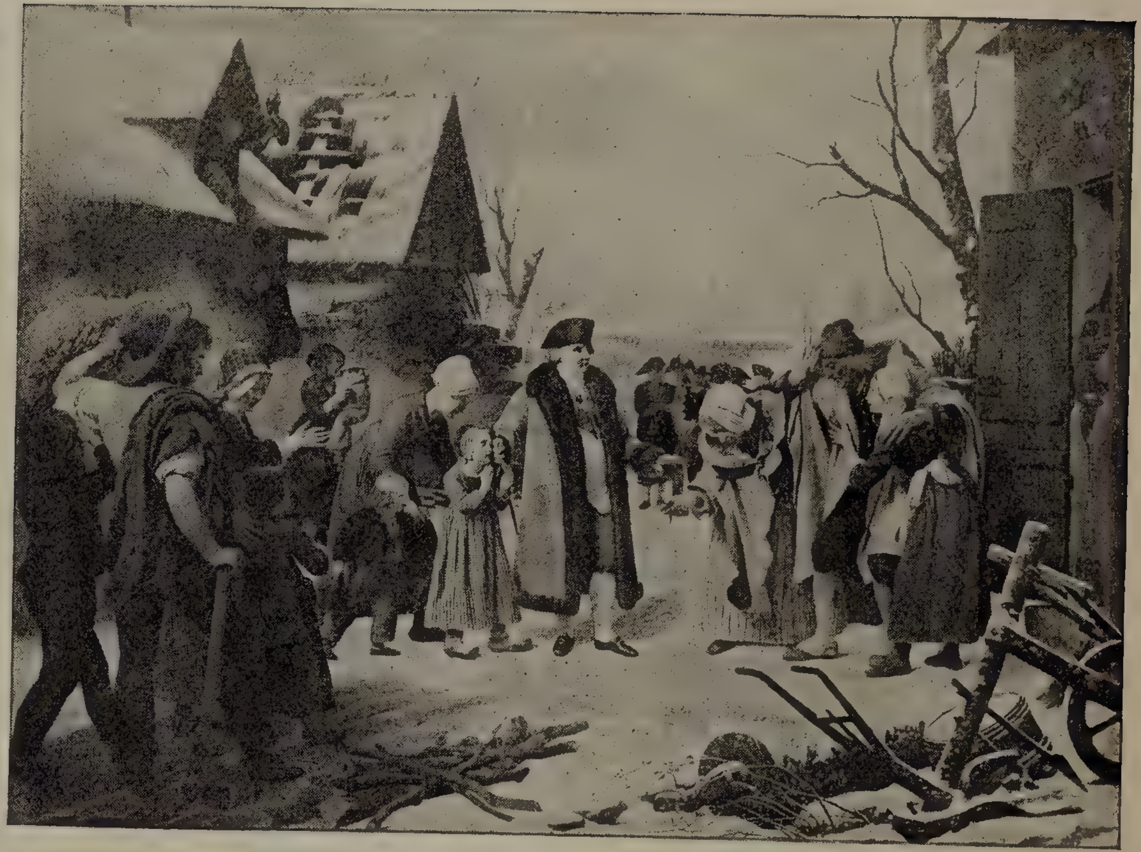

Louis XVI distribuant des aumônes aux pauvres (Hersent), v. p. 95.

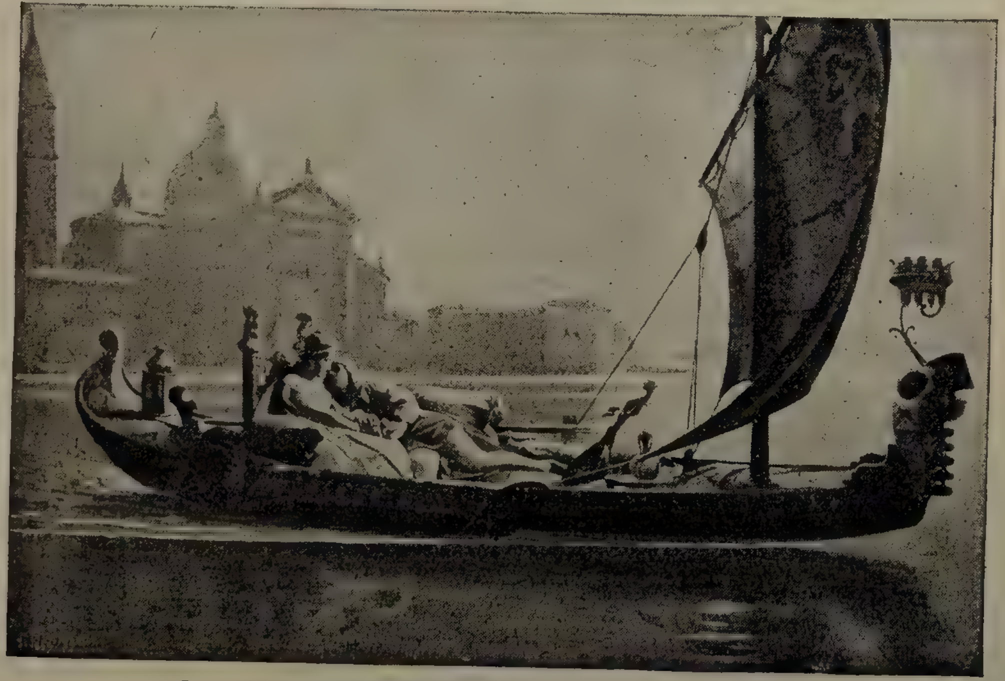

La Lune de miel [Venise au xvi^e s.] (Lecomte de Nouy), v. p. 105.

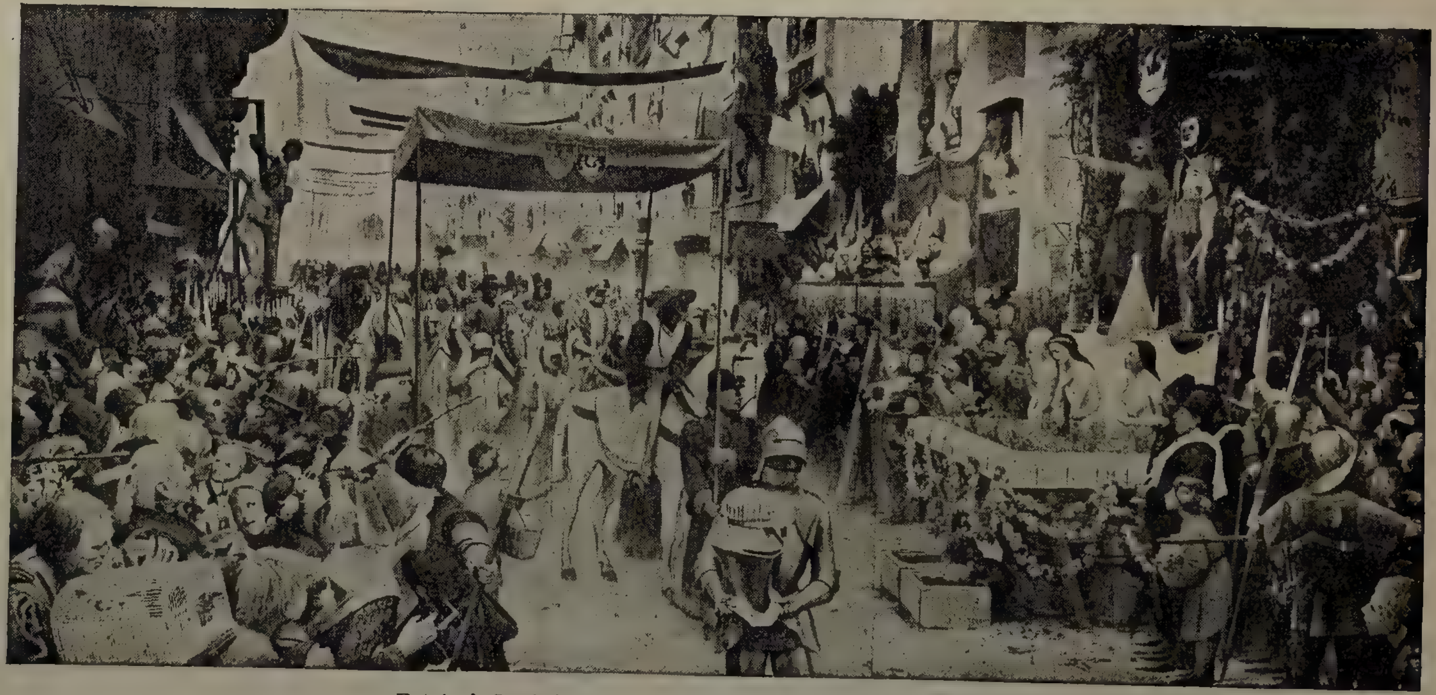

Entrée de Louis XI à Paris, le 30 août 1461 (Tattegrain), v. p. 91.

froids et d'un dessert. (En France, le mot *lunch* se prend souvent dans le sens de « goûter ». Quelquefois, aussi, le lunch remplace un déjeuner ; ainsi à l'issue d'un mariage, on convie les assistants à venir prendre une collation, où l'on sert des mets froids, des friandises, etc., qui se mangent debout.) Syn. LUNCHEON.

**luncher** [*lun-ché*] v. n. Faire un lunch.

**Lund,** v. de la Suède méridionale : 19.000 h. Université célèbre. Belle cathédrale romane du XIIe siècle. Tanneries, raffineries, draps.

**lundi** n. m. (du lat. *luna*, lune, et *dies*, jour). Le jour de la semaine qui suit le dimanche. *Lundi gras*, dernier lundi du carnaval, celui qui précède le commencement du carême. *Lundi saint*, lundi de la semaine sainte. *Pop. Faire le lundi*, ne pas travailler le lundi.

**Lundi** (*causeries du*), par Sainte-Beuve. V. CAUSERIES.

**lundiste** [*dis-te*] n. m. Ecrivain qui fait un article de critique, chaque lundi, dans un journal.

**Lundqvist** (Ernst), littérateur suédois, né à Nykœping en 1851, auteur de comédies, de proverbes, de contes et de romans.

**lune** n. f. (lat. *luna*). Satellite de la terre, autour de laquelle elle tourne. Clarté que la lune envoie à la terre : *se promener au clair de lune.* Lunaison, mois lunaire. Satellite d'une planète quelconque. *Fig.* Disposition d'esprit, caprice, à cause de l'influence que l'on attribuait autrefois à la lune. *Etre dans la lune*, n'avoir pas l'esprit présent à ce qui se dit ou se fait. *Pop.* Visage rond, joufflu. Derrière. Dans les jeux de paume, trou placé au haut de la muraille du côté du toit où l'on sert. *Phases de la lune*, changements d'aspect qui se produisent pour nous dans la partie éclairée de la lune. *Nouvelle lune*, phase de la lune, dans laquelle elle se trouve placée entre le soleil et la terre et nous offre sa face obscure. *Pleine lune*, phase de la lune, dans laquelle la terre se trouve placée entre le soleil et la lune, et où celle-ci nous montre sa face éclairée tout entière. *Lune rousse*, qui commence au mois d'avril, et, le plus souvent, est accompagnée de gelées ou de vents froids et secs. *Fig.* Période de la vie de ménage caractérisée par des querelles. *Lune pascale*, qui sert à la fixation des fêtes religieuses. (C'est la pleine lune du jour de l'équinoxe, ou qui suit ce jour.) *Lune de miel*, premier mois de mariage. *Lune d'eau*, nénufar blanc. *Crachat de la lune*, nom vulgaire du nostoc. *Poisson lune*, V. MÔLE. *Fig. Vouloir prendre la lune avec les dents*, vouloir une chose impossible. *Demander la lune*, demander l'impossible. *Faire voir, montrer la lune en plein midi*, abuser de la crédulité de quelqu'un. *Faire un trou à la lune*, s'en aller furtivement, sans payer ses créanciers. *Vieilles lunes*, temps passé.

— ENCYCL. La lune est un satellite de la terre. Les observations astronomiques permettent d'établir que *la lune décrit autour de la terre une ellipse dont la terre occupe un des foyers, dans un mouvement réglé par la loi des aires*, c'est-à-dire que les aires balayées par le rayon vecteur joignant le centre de la terre au centre de la lune sont proportionnelles aux temps employés à les décrire ; cependant, les écarts ou *inégalités* sont assez considérables. De plus, elle tourne sur elle-même en un temps précisément égal à celui de sa révolution autour de la terre.

La lune a un diamètre apparent dont la valeur moyenne 31′ 8″ est sensiblement égale à celle du soleil.

L'orbite de la lune est incliné sur le plan de l'écliptique d'un angle variant de 5° 0′ 11″ à 5° 17′ 35″ en 173 jours ; la ligne des nœuds (intersection de l'orbite lunaire avec le plan de l'écliptique) a un mouvement rétrograde uniforme et accomplit une révolution en 18 ans 2/3 environ.

La *révolution sidérale* de la lune est le temps compris entre deux conjonctions successives de la lune avec une même étoile ; elle est égale à 27 j. 7 h. 43′ 11″ 5.

La *révolution synodique* est le temps qui s'écoule entre deux phases (v. plus loin) consécutives de même nom. Le soleil, la terre et la lune se retrouvent alors dans les mêmes positions relatives. Elle est égale à 29 j. 12 h. 44′ 2″, 9. On l'appelle encore *lunaison* ou *mois lunaire.*

Il y a *syzygie* lorsque la lune et le soleil sont en conjonction ou en opposition; quand leurs longitudes diffèrent de 90°, le soleil et la lune sont en *quadrature*. Pendant le jour astronomique qui suit une conjonction, on compte 1 pour l'*âge de la lune*, puis 2, 3, etc., les jours suivants ; cet âge peut arriver à 29 ou 30.

La parallaxe horizontale de la lune varie de 53′ 55″ à 61′ 30″. On en déduit que sa distance à la terre varie entre 64 et 56 rayons terrestres. En chiffres ronds, cette distance est de 60 rayons terrestres, environ 384.000 kil. Le rayon de la lune est les 3/11es de celui de la terre et, par suite, son volume le cinquantième environ de celui de la terre.

La lune est visible parce qu'elle nous réfléchit les rayons du soleil, et on conçoit que, suivant la position respective du soleil et de la lune par rapport à nous, celle-ci présente des aspects ou *phases* différents. La figure ci-dessous donne l'explication de ces phases. Nous avons représenté dans chaque position de la lune son cercle d'illumination *II*, qui sépare la partie éclairée de celle qui est dans l'ombre et son cercle du contour apparent *CA*, qui limite l'hémisphère vu de la terre.

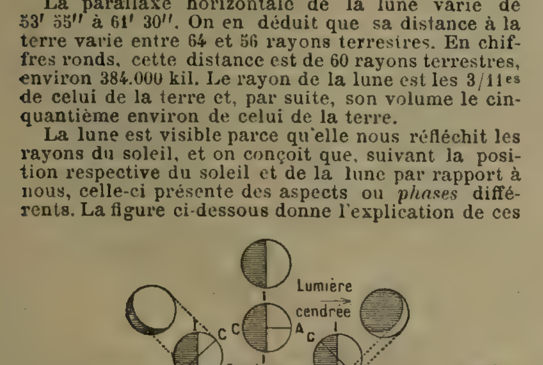

La *nouvelle lune* dure 7 j. 1/2, de la conjonction à la quadrature. La lune passe alors au méridien entre midi et 6 h. du soir. Le *premier quartier* va jusqu'à l'opposition ; il dure 14 j. 1/4 : la lune passe alors au méridien de 6 h. du soir à minuit. C'est ensuite la *pleine lune*, qui va jusqu'à la nouvelle quadrature ; elle dure 7 j. 3/4. La surface visible diminue tous les jours ; la lune passe au méridien de minuit à 6 h. du matin. Enfin, le *dernier quartier* va de la quadrature à la conjonction, et la lune passe au méridien de 6 h. du matin à midi. Aux environs du dernier quartier, la partie de la lune qui théoriquement doit être dans l'ombre peut être aperçue la nuit. Elle possède une légère teinte grise violacée ; c'est la *lumière cendrée.* Cet éclairement est dû à une réflexion diffuse, provenant de la partie de la terre qui se trouve alors éclairée.

Le *cycle lunaire* comprend 19 années juliennes, soit 235 lunaisons + 1 h. 28 m. 38 s. 5. Après un tel cycle, les nouvelles lunes reviennent aux mêmes dates.

Certaines lunaisons ont reçu des noms particuliers. A l'équinoxe d'automne, la lune se lève pendant plusieurs jours presque à la même heure : c'est la *lune de moisson ;* la pleine lune suivante est la *lune du chasseur.* A l'équinoxe de printemps, le retard dans le lever est maximum ; la lune qui, commençant en avril, devient pleine à la fin de ce mois ou plus généralement dans le courant de mai, est la *lune rousse.* (V. plus loin.) La *lune pascale* est la pleine lune du jour de l'équinoxe, ou qui suit ce jour ; elle sert à déterminer l'échéance de la fête de Pâques. V. PÂQUES.

La lune est un corps opaque ; elle n'est visible que parce qu'elle nous réfléchit la lumière. On remarque sur sa surface des taches permanentes, qui proviennent de l'ombre portée par de hautes montagnes. On a pu évaluer la hauteur de certaines d'entre elles en mesurant ces ombres portées ; de hauts pics peuvent atteindre 8.000 mètres, et on distingue à leur sommet des cratères circulaires avec pitons centraux ; ce sont des cirques de dimensions très variables, dont certains peuvent atteindre 250 kilomètres de diamètre. Depuis longtemps, on a dressé des cartes orthographiques de la lune et donné des noms à toutes les singularités qu'on aperçoit sur sa surface.

De plus, ces taches nous apparaissent toujours à la même place par rapport au centre, ce qui prouve que la lune nous présente toujours la même face ; on en peut conclure que la lune tourne sur elle-même pendant le même temps qu'elle met à tourner autour de la terre. En réalité, l'axe de rotation n'étant pas rigoureusement perpendiculaire au plan de l'orbite lunaire, il en résulte que, périodiquement, se trouve découverte ou cachée autour des pôles une région de 6° 30′ : c'est la *libration en latitude.* Il y a également une *libration en longitude*, due à sa translation non constante, qui fait apparaître ou se cacher un fuseau latéral. En somme, le mouvement de la lune, comme on le voit, est assez complexe : sa trajectoire n'est pas fermée : elle passe successivement de part et d'autre de la trajectoire de la terre.

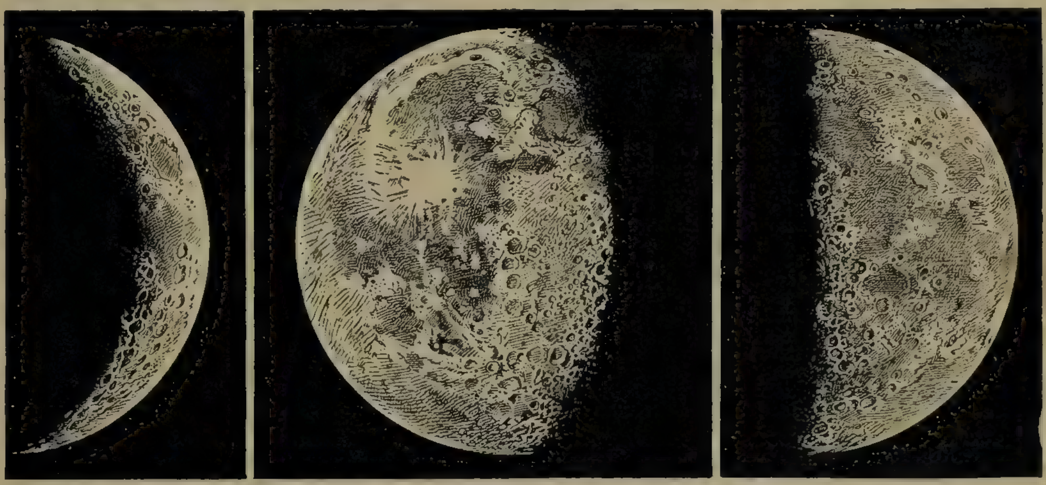

La lune d'après des photographies obtenues à l'Observatoire de Paris.

La lune nous apparaît sans symptôme de vie, sans manifestation mécanique, ni géologique. Elle n'a pas d'atmosphère, car la réfraction des rayons tangents à sa surface et issus d'une étoile n'est pas appréciable. Dans ces conditions, il n'y a pas d'eau à sa surface, qui, comme nous l'avons dit, est très accidentée. Certains pics très élevés peuvent apparaître comme des points brillants isolés au delà du *terminateur*, c'est-à-dire de la ligne de séparation des parties éclairées et obscures du disque lunaire.

— *Hortic. Lune rousse.* Suivant les jardiniers, la lune rousse gèle et roussit les jeunes bourgeons exposés à sa lumière. Cet effet s'explique, sans l'intervention de la lune, par le rapide rayonnement qui refroidit et qui gèle les végétaux sous un ciel serein quand la lune est brillante. Lorsqu'il y a des nuages au ciel et que, par conséquent, la lune est cachée, le rayonnement est beaucoup plus faible et le refroidissement moins considérable. Ainsi, la lune n'est que l'indice et nullement la cause, et la prétendue influence de la lune rousse est aujourd'hui reléguée parmi les préjugés populaires.

**Lune** (MONTS DE LA) ou **djebel el-Kamar** ou **Koumr,** chaîne hypothétique que les géographes, jusqu'au milieu du XIXe siècle, plaçaient dans l'Afrique équatoriale, et où le Nil était censé prendre sa source.

**Lune** (*Au clair de la*), célèbre chanson populaire dont l'origine est inconnue. Les paroles ne sont pas antérieures au XVIIIe siècle. La musique en a été attribuée à Lulli. Les musiciens ont écrit de nombreuses variations sur ce thème si simple et si régulièrement rythmé.

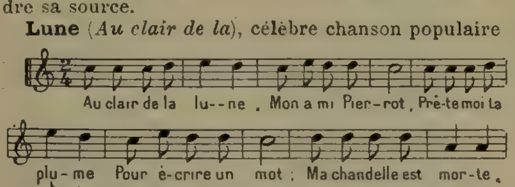
Au clair de la lu--ne , Mon a mi Pier-rot , Prê-te moi la
plu-me Pour é-crire un mot ; Ma chandelle est mor-te ,
Je n'ai plus de feu , Ou-vre-moi la porte Pour l'amour de Dieu.

**Lune de miel** (*la*), tableau par Lecomte de Nouy (V. p. 104.) A Venise, au XVIe siècle, deux jeunes mariés vont en gondole, dont la voile est légèrement gonflée par la brise. Toile fine et gracieuse.

**luné, e** adj. En forme de croissant, échancré en croissant, affecté de lunure : *bois luné. Fam.* Qui est dans une certaine disposition d'humeur. Qui a subi l'influence de la lune (à cause de l'influence déterminante qu'on attribuait autrefois à la lune) : *être bien, mal luné.*

**Luneau de Boisgermain** (Pierre-Joseph-François), littérateur français, né à Issoudun, m. à Paris (1732-1801), adversaire des Encyclopédistes ; auteur d'un *Cours de Langue italienne.*

**Lunebourg** [*bour*], v. forte de Prusse (Hanovre), sur l'Ilmenau ; 27.800 h. Grand commerce de chanvre.

**luneburgite** n. f. Borophosphate naturel de calcium hydraté.

**Lunégiane** (la), pays d'Italie dans les provinces de Parme, Modène et Massa. Détaché de la Toscane en 1847, il fut réuni au duché de Modène. V. princ. PONTREMOLI.

**lunel** [*nèl*] n. m. *Blas.* Nom donné parfois à la réunion de quatre croissants.

**lunel** [*nél*] n. m. Vin muscat, que l'on récolte aux environs de Lunel : *une bouteille de lunel.*

**Lunel,** ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 24 kil. de Montpellier, sur le *canal de Lunel ;* 7.490 h. (*Lunellois*). Ch. de f. P.-L.-M. Vins. — Le cant. a 12 comm., et 15.380 h.

**Lunel-Viel,** comm. de l'Hérault, arr. et à 20 kil. de Montpellier ; 1.210 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins muscats.

**lunement** [*man*] n. m. Fil grossier, que l'on fabrique avec des étoupes blanchies, et dont on fait des mèches.

**Luneray,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 17 kil. de Dieppe ; 1.620 h. Ch. de f. Et. Toiles, rouenneries.

**Lunery,** comm. du Cher, arr. et à 23 kil. de Bourges, sur le Cher ; 1.720 h. Ch. de f. Orl. Métallurgie.

**lunet** [*nè*] n. m. Filet ou truble servant à prendre les crevettes.

**lunetier** [*ti-é*], **ère** n. et adj. Fabricant, marchand de lunettes : *marchand lunetier.*

**lunetière** [*ti-è-re*] n. f. (de *lunette*, par allusion à la forme du fruit.) Nom vulgaire des *biscutelles.*

**lunette** [*nè-te*] n. f. (de *lune*, à cause de la forme). Instrument d'optique, destiné à faire voir les objets d'une manière plus distincte : *la lunette de Galilée. Lunette d'approche* ou *longue-vue*, qui grossit ou qui rapproche les objets éloignés. *Lunette astronomique*, instrument destiné à l'observation des astres. *Lunette méridienne*, lunette astronomique mobile autour d'un axe perpendiculaire à sa direction optique et qui ne peut se déplacer que dans le plan du méridien. (V. ASTRONOMIE.) *Lunette pyrométrique*, pyromètre permettant de déterminer la température d'un four, du soleil, etc., par visée, à distance. Ouverture ronde d'une chaise percée. Trou de la guillotine, par lequel passe la tête du condamné. Os fourchu à l'estomac d'un oiseau. Partie extérieure de la boite d'une montre sur laquelle est fixé le verre. Disque annulaire pour calibrer les projectiles. *Fortif.* Ouvrage composé de deux faces et de deux flancs et ouvert à la gorge. *Archit.* Evidement formé par la rencontre de deux voûtes en berceau dont l'une est plus haute que l'autre. Cavité circulaire percée au centre d'une voûte d'arête pour donner du jeu. Petite fenêtre pratiquée dans un toit. Canal au moyen duquel le feu d'un four de verrier échauffe les petits fourneaux adjacents. Mécanisme destiné à

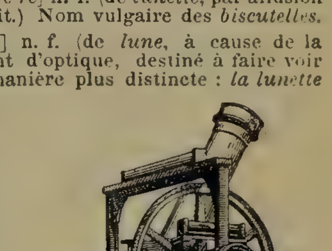

Lunette astronomique.

arrêter la chaîne de l'ancre quand elle file. *Tir.* Petite rondelle percée au centre d'un trou gros comme une tête d'épingle, que l'on place au-dessus de la chambre du fusil. (Cela permet au tireur de mieux viser, le rayon visuel de l'œil passant par le trou de la rondelle, ce qui fait que le guidon se détache mieux sur la cible.) *Lunette d'étambot*, orifice percé dans l'étambot avant, pour le passage de l'arbre de l'hélice. *Fig. Regarder par le gros bout de la lunette*, voir les choses en petit. Pl. Deux verres assemblés dans une même enchâssure : *une paire de lunettes.* Petits ronds de feutre qu'on met, dans les manèges, à côté des yeux d'un cheval ombrageux. *Zool. Serpent à lunettes*, le naja haje ou cobra de l'Inde.

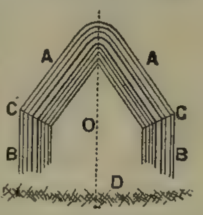

Lunette : O, capitale; A, faces ; B, flancs : C, angles d'épaules ; D, gorge.

— Encycl. On est *myope* ou *presbyte*, suivant que la vision distincte s'opère à une distance moindre ou plus grande que la distance normale. On remédie à ces inconvénients à l'aide de lunettes, qui doivent porter des verres biconcaves dans le premier cas, et biconvexes dans le second. Ceux-ci diminuent la divergence des rayons lumineux et les font converger vers la rétine ; ceux-là, au contraire, diminuent la convergence de ces rayons, et rétablissent ainsi la netteté de la vue. L'invention de ce genre de lunettes a été attribuée à Roger Bacon, mais, d'après un texte ancien, leur usage était connu en Europe dès l'année 1150 et les Chinois se servent de lunettes depuis les temps les plus lointains.

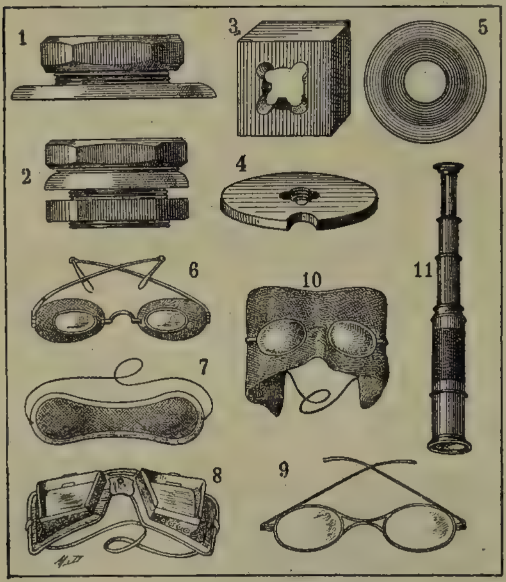

Lunettes : 1. A bride ronde (robinetterie) ; 2. A contre-écrou (robinetterie) ; 3. Carrée, pour tarauder ; 4. Ronde, pour rayons de bicyclette ; 5. A parer (corroierie) ; 6. De mécanicien ; 7. De casseur de pierres ; 8. De forgeron ; 9. Ordinaires ; 10. D'automobiliste ; 11. D'approche.

Les lunettes dites *lorgnette*, *longue-vue*, *télescope*, servent à grossir ou à rapprocher les objets. Le grossissement est obtenu par des combinaisons de lentilles de verre généralement réparties en deux groupes : *oculaire* et *objectif*. Leur invention est due à un lunetier hollandais nommé Metius, ou plutôt à ses enfants, qui placèrent fortuitement, et par un simple jeu, un verre concave en face d'un verre convexe. Cette invention date de 1609. L'année suivante, cette découverte étant parvenue à la conaissance de Galilée, cet homme de génie ne tarda pas à y apporter de grands perfectionnements. La lunette astronomique est due à Kepler. Aujourd'hui, on construit des appareils gigantesques, qui font apparaître les objets deux ou trois mille fois plus grands en les rapprochant.

Les *lunettes à prismes*, *lunettes* ou *jumelles prismatiques*, sont composées d'un objectif convergent et d'un oculaire convergent, entre lesquels sont disposés deux prismes isocèles à double réflexion totale. Sous un petit volume, un tel ensemble permet d'obtenir un grossissement beaucoup plus fort que dans la lunette de Galilée et, tout en restant très lumineux, d'embrasser un champ plus vaste. V. jumelle.

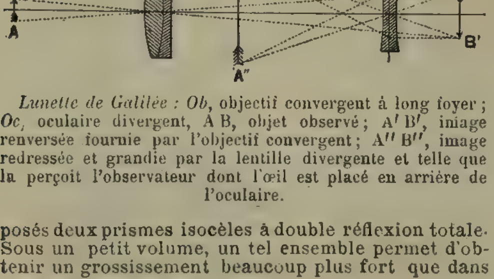

*Lunette de Galilée : Ob*, objectif convergent à long foyer ; *Oc*, oculaire divergent, A B, objet observé ; A′ B′, image renversée fournie par l'objectif convergent ; A′′ B′′, image redressée et grandie par la lentille divergente et telle que la perçoit l'observateur dont l'œil est placé en arrière de l'oculaire.

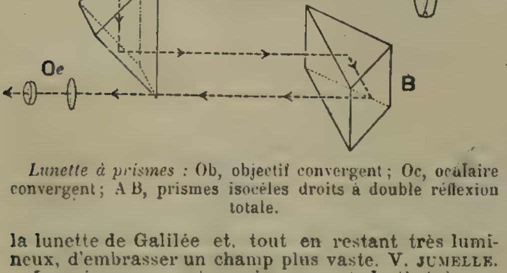

*Lunette à prismes :* Ob, objectif convergent ; Oc, oculaire convergent ; A B, prismes isocèles droits à double réflexion totale.

Le *microscope* est un instrument destiné à amplifier les très petits objets qui échappent à la vue simple, comme les infusoires, appelés pour cela animaux *microscopiques.*

**lunetté** [*nè-té*], **e** adj. Qui porte sur la tête des taches rappelant la forme des lunettes.

**lunetterie** [*nè-te-rî*] n. f. Art ou commerce de lunetier.

**lunettier** [*nè-ti-é*] n. m. V. lunetier.

**Lunéville,** ch.-l. d'arr. (Meurthe-et-Moselle), sur la Meurthe. Ch. de f. E., à 26 kil. de Nancy ; 25.590 h. (*Lunévillois*). Filatures, faïencerie, ganterie. Elégant château restauré au xviiie siècle. Un traité y fut conclu en 1801 entre la France et l'Autriche, traité qui était la confirmation et le complément du traité de Campo-Formio. Il reconnaissait notamment à la France la possession de la Belgique et de la rive gauche du Rhin. Pendant la Grande Guerre, Lunéville a été occupée par les Allemands du 24 août au 11 septembre 1914 ; depuis lors, elle est demeurée française, mais a beaucoup souffert des bombardements aériens. — L'arr. a 9 cant., 164 comm., 99.100 h. ; le cant. Nord a 19 comm. et 15.870 h. ; le cant. Sud a 19 comm. et 26.090 h.

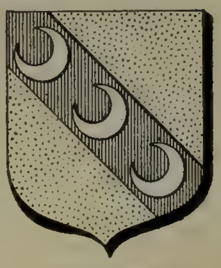

Armes de Lunéville.

**Lunga** (isola) ou **Isola Grossa,** île de l'archipel dalmate (Yougoslavie, district de Zara) ; crête rocheuse, longue de 45 kilom. pour une largeur variant de 3 à 5 kilom. ; 2.000 h., marins ou pêcheurs.

**Lunghi** (Martino), dit *le Vieux*, architecte italien, né à Vigin (Milanais), m. à Rome (1530-1606) ; a construit de beaux monuments, entre autres le palais Borghèse. — Son petit-fils Martino, dit *le Jeune*, m. en 1657, est l'auteur du fameux escalier de marbre de cent quinze marches que l'on voit à Rome, au palais Ruspoli.

**lunicole** n. (du lat. *luna*, lune, et *colere*, habiter). Habitant supposé de la lune.

**lunifère** adj. (du lat. *luna*, lune, et *ferre*, porter). *Hist. nat.* Qui présente une tache en forme de croissant.

**luniforme** adj. Qui a la forme d'un croissant.

**luni-solaire** [*lè-re*] adj. Qui a rapport à la lune et au soleil. *Année luni-solaire*, calculée sur la révolution de la lune, mise d'accord avec l'année solaire.

**lunistice** [*nis-ti-se*] n. m. (du lat. *luna*, lune, et *stare*, s'arrêter). Point où la lune est arrivée à sa plus grande déclinaison boréale et australe.

**lunuite** n. f. Phosphate naturel de cuivre.

**lunulaire** [*lè-re*] adj. En forme de lunule.

**lunule** n. f. (du lat. *lunula*, boucle en croissant). Figure géométrique qui a la forme d'un croissant. Satellite des planètes autres que la terre. Tache blanche à la base de l'ongle, chez l'homme. Boîte placée au centre de l'ostensoir et qui contient l'hostie consacrée.

**lunulé, e** adj. Qui est en forme de lunule. Qui porte une ou plusieurs lunules : *ongle lunulé.*

**lunure** n. f. (de *lune*). Défaut dans le bois, consistant en cercles qui apparaissent sur la tranche.

**lupa** n. f. Genre de crabes, comprenant des formes remarquables par leur carapace large et pointue sur les côtés. (Ils nagent avec leur dernière paire de pattes et sont répandus dans toutes les mers.)

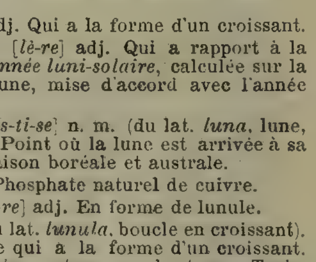

Lupa.

**lupanar** n. m. (m. lat., formé lui-même de *lupa*, fille publique). Maison de prostitution.

**lupanine** n. f. Base fusible à 44°, que l'on trouve dans certains lupins.

**lupéol** n. m. Composé fusible à 213°, qui se trouve dans les graines du lupin jaune.

**Luperca**, divinité italique, la même que Acca Laurentia. Les bergers l'invoquaient contre les loups.

**lupercales** [*pèr-ka-le*] n. f. pl. (lat. *lupercalia;* de *Lupercus*, n. du dieu Pan). Fêtes annuelles célébrées le 15 février à Rome, en l'honneur du dieu Pan, qui avait tué la louve nourrice de Romulus et de Rémus : *les lupercales étaient des fêtes licencieuses et grossières.*

— Encycl. Arrosés du sang d'une chèvre et d'un chien, puis lavés avec du lait, les *luperques*, nus, une peau de bouc sur les épaules, parcouraient la ville en frappant la foule avec des lanières de cuir. Les lupercales durèrent jusqu'à la fin du ve siècle de notre ère.

**Lupercus** [*pèr-kuss*], dieu de l'Italie ancienne (peut être Pan), considéré comme protecteur des troupeaux contre les loups.

**lupère** n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant de petites formes allongées, bleuâtres, qui vivent sur les genêts, les pins, les saules, etc.

**luperque** [*pèr-ke*] n. m. (lat. *lupercus*). Nom des prêtres chargés de célébrer la fête des lupercales.

**Lupersat,** comm. de la Creuse, arr. et à 17 kil. d'Aubusson, près de la Tardes ; 1.530 h.

**lupeux** [*peû*] n. m. (du lat. *lupus*, loup). Etre fantastique, à tête de loup et à voix humaine, qui passait pour attirer les voyageurs dans les fondrières.

**Lupicin** (saint), abbé, né en Franche Comté, m. à Lauconne [Jura] (390-480). Il fonda avec son frère saint Romain, le monastère de Condat, appelé plus tard « de Saint-Claude ». Fête le 21 mars.

**lupin** n. m. (lat. *lupinus*). Genre de légumineuses papilionacées, employées comme fourrage.

— Encycl. Les lupins sont des plantes à racines pivotantes, à feuilles digitées ou entières, à fleurs de couleurs vives et variées, et disposées en épis ou grappes. On cultive surtout le lupin blanc (*lupinus albus*) et le lupin jaune (*lupinus luteus*). Ces plantes s'accommodent des terrains peu fertiles (légers et sablonneux) ; elles peuvent être consommées en vert par les moutons ou converties en foin, que l'on donne aux chevaux et moutons avec d'autres aliments (maïs vert haché, par exemple). L'importance des lupins réside encore dans la facilité qu'ils possèdent de fixer beaucoup d'azote, ce qui les rend précieux comme engrais vert. On les sème au printemps à la volée ou en lignes, à raison de 1 à 2 hectolitres à l hectare.

**lupin, ine** adj. Qui appartient, qui a rapport au lupin.

**Lupin** (*Arsène*), type de gentleman cambrioleur, à l'âme chevaleresque, créé par le romancier Maurice Leblanc. Du roman, Francis de Croisset et Maurice Leblanc ont tiré une pièce en 4 actes, *Arsène Lupin*, qui a obtenu un vif succès (1908).

**lupinastre** [*nas-tre*] n. m. Espèce de trèfle appelé aussi *faux lupin.*

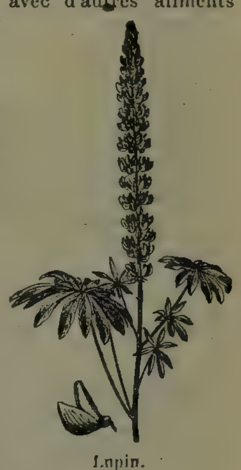

Lupin.

**lupinelle** [*nè-le*] n. f. Nom vulgaire du *trèfle* et du *sainfoin.*

**lupinine** n.f. Base fusible à 67,° que l'on retire du lupin jaune.

**lupinique** adj. Se dit d'un acide qui se trouve dans le lupin jaune.

**lupinose** n. f. Intoxication causée par l'injection d'une trop grande quantité de graines ou de tiges de lupin : *la lupinose est surtout fréquente chez les moutons.*

**Lupkow** (col de), col des Karpathes, faisant communiquer la Galicie avec la partie septentrionale (auj. tchécoslovaque) de la plaine hongroise, entre San et Laboricze, par 584 m. Atteint et dépassé par les Russes en février 1915, lors de leur invasion de la Galicie ; évacué en mai suivant.

**lupoïdes** n. m. pl. (du lat. *lupus*, loup, et du gr. *eidos*, aspect). Subdivision du genre chien, dans laquelle on range tous les individus caractérisés par un museau allongé, des oreilles droites, un pelage fourré, comme les bergers d'Alsace, malinois, etc.

**lupulin** n. m. (du lat. *lupulus*, houblon). Poussière résinoïde, jaunâtre, granulée, aromatique et amère, que l'on trouve entre les écailles des bractées du houblon au moment de la maturité : *le lupulin donne à la bière sa saveur et contribue à sa conservation.*

**lupuline** n. f. Espèce de luzerne appelée communément *minette*. Alcaloïde extrait du lupulin.

**lupus** [*puss*] n. m. (m. lat. signif. *loup*). Affection cutanée, à tendance envahissante et destructive.

— Encycl. Le nom de *lupus* est donné à deux affections relevant de la tuberculose :

1° Le *lupus à tubercules* ou *lupus de Willan*, est une tuberculose cutanée, pouvant aboutir ou non à l'ulcération. Il apparaît surtout sur la face et dans sa forme serpigineuse, sur les membres, qu'il déforme. Sa marche est lente et aboutit parfois à la guérison ; son traitement local consiste en scarifications, cautérisations, traitement de Finsen, rayons X, etc. Le traitement interne sera tonique et reconstituant;

2° Le *lupus érythémateux* ou *lupus de Cazenave*, est caractérisé par la rougeur et la desquamation de la peau et la tendance cicatricielle des téguments. Le traitement de choix est la radiothérapie.

**lur** ou **lour** n. m. (orig. scand.). Longue trompe de bronze des anciens Danois.

**lurchon** n. m. Nom vulgaire d'un champignon comestible (l'*hydne bosselé*), qui présente sous son chapeau des aiguillons gris rosé ou brun clair.

**Lurcy-Lévy,** ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 31 kil. de Moulins, sur l'Anduise ; 2.800 h. Ch. de f. P.-L.-M. Plâtreries, porcelaine. — Le cant. a 9 comm. et 10.460 h.

**Lure** (monts de), chaîne calcaire et jurassique du sud-est de la France, qui prolonge à l'E. le mont Ventoux (Basses-Alpes et Drôme) ; 1.827 m. d'altit.

**Lure,** ch.-l. d'arr. (Haute-Saône), ch. de f. E., à 30 kil. de Vesoul ; 6.850 h. (*Lurons*). Fabriques de tissus de coton, machines pour tissage et filature. — L'arr. a 10 cant., 203 comm., et 121.700 h. : le cant., 28 comm., et 17.900 h.

**lurette** [*rè-te*] n. f. *Fam. Il y a belle lurette*, il y a bien longtemps.

**Lurgan,** ville du Royaume-Uni (Irlande, Ulster, comté d'Armagh), près du Loragh Neagh ; 12.000 h Travail du lin.

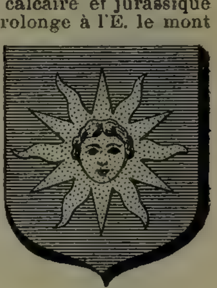

Armes de Lure.

**Luri,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 32 kil. de Bastia, sur le *torrent de Luri ;* 1.600 h. Antimoine. — Le cant. a 5 comm. et 4.480 h.

**luride** adj. (lat. *luridus*). *Méd.* Qui est d'un jaune sale.

**luron, onne** [*o-ne*] n. Personne joyeuse, hardie et sans souci : *un gai luron.*

**luronnerie** [*ro-ne-rî*] n. f. Caractère de luron.

**Lury-sur-Arnon,** ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 25 kil. de Bourges ; 800 h. — Le cant. a 9 comm. et 5.470 h.

**Lusace** [*za-se*], contrée de l'Allemagne centrale, entre l'Elbe et l'Oder, au nord de la Bohême, partagée en 1815 entre la Prusse et le royaume de Saxe.

**Lusace** (monts de la), chaîne de montagnes qui traverse la Saxe et rattache les monts Sudètes à l'Erzgebirge ; point culminant à 956 m.

**Lusanger,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 18 kil. de Châteaubriant, près de la Chère ; 1.690 h. Ch. de f. Et. Fer, ardoise.

**luscinia** [*lus-si*] n. m. *Ornith.* Nom scientifique du *rossignol.*

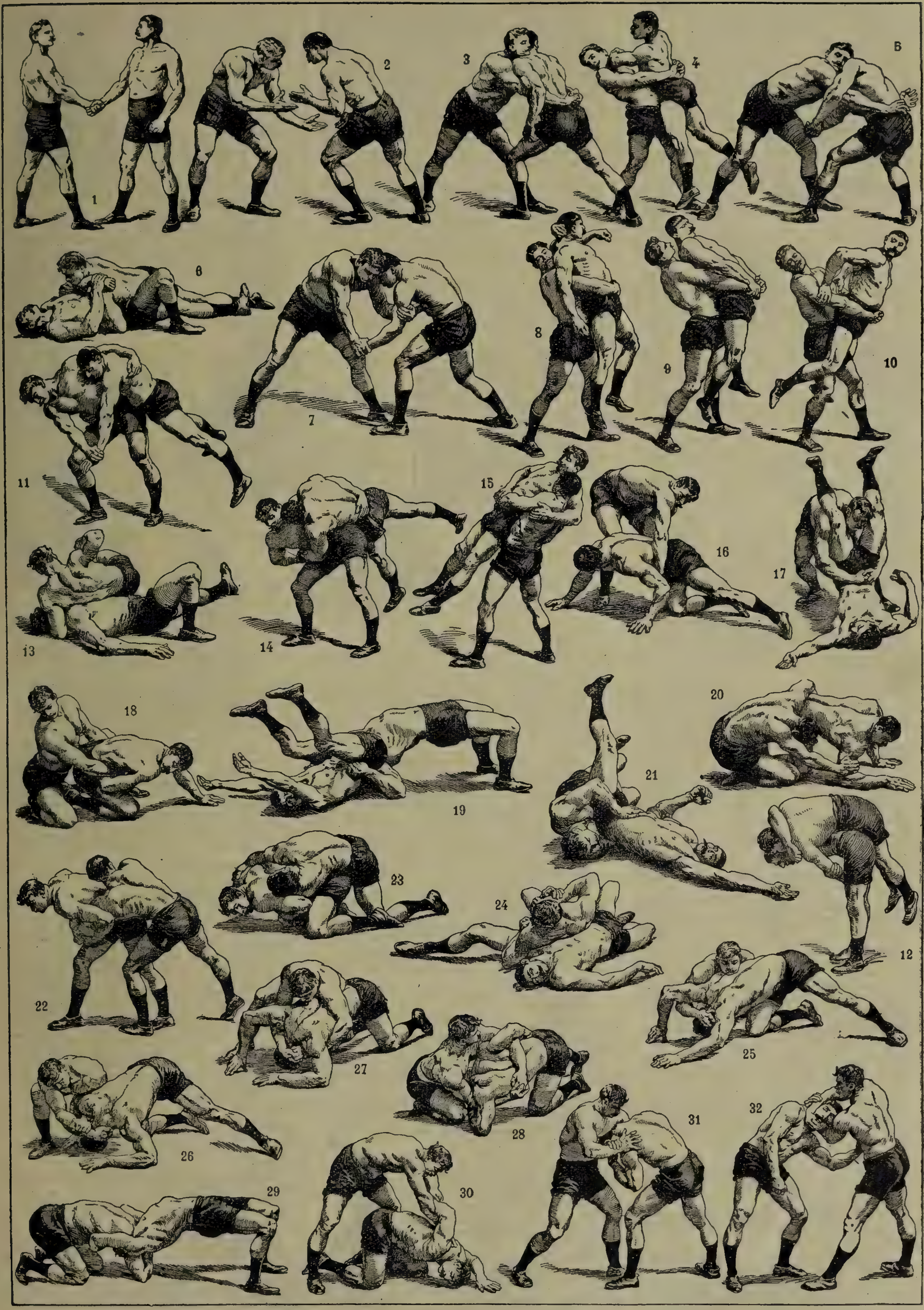

**La Lutte** : 1. Le salut ; 2. Deux positions de garde. — *Ceinture avant :* 3, premier temps ; 4, deuxième temps ; 5, parade ; 6, chute. — *Ceinture arrière :* 7, premier temps ; 8, deuxième temps ; 9 et 10, parades. — *Tour de hanche en tête :* 11, premier temps ; 12, deuxième temps ; 13, chute. — *Tour de hanche en ceinture :* 14, premier temps ; 15, parade par la ceinture arrière. — *Ceinture à rebours :* 16, premier temps ; 17, deuxième temps et chute. — *Ceinture en souplesse :* 18, premier temps ; 19, chute et pont. — *Ceinture de côté :* 20, premier temps ; 21, deuxième temps et chute. — 22. *Bras roulé debout.* — *Bras roulé à terre :* 23, premier temps ; 24, deuxième temps et chute. — 25. *Simple prise de tête à terre.* — 26. *Prise de tête et de bras.* — 27. *Double prise de tête.* — 28. *Double prise d'épaule.* — 29. *Le pont.* — Coups interdits : 30. *Retournement de bras.* — 31. *Collier de force.* — 32. *Cravate.* (V. Jiu-Jitsu.)

**Lushun,** nom officiel donné par les Japonais à Port-Arthur. V. ce mot.

**Lusiades** (*les*), poème épique de Camoëns (1572), en dix chants, qui a pour objet les découvertes des Portugais dans les Indes orientales. Ce poème, dont Vasco de Gama est le héros principal, est une véritable épopée nationale, une magnifique galerie où le poète fait défiler sous les yeux de ses lecteurs tous les exploits, tous les faits célèbres qui appartiennent à l'histoire du Portugal. On y admire surtout le touchant épisode d'Inès de Castro et la magnifique prosopopée du géant des tempêtes, Adamastor. (V. ce mot.)

**Lusignan** [*zi*], ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 24 kil. de Poitiers, près de la Vonne ; 2.180 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 9 comm. et 13.390 h.

**Lusignan,** illustre famille féodale, dont le château (démoli sous Louis XIII) fut fondé en Poitou, suivant la légende, par la fée Mélusine, et qui domina longtemps sur la Marche et l'Angoumois. Une branche de cette famille, celle des Lusignan d'Outre-mer, issue de Hugues VIII, et célèbre par la part qu'elle prit aux croisades, régna pendant plusieurs siècles sur l'île de Chypre (1192-1489). Les principaux personnages de cette dynastie sont : Guy, roi de Jérusalem puis de Chypre, m. en 1194, fils cadet de Hugues VIII, pris par Saladin à la bataille de Tibériade ; — Hugues, m. à Tripoli en 1218, sous le règne duquel fut établie la Commanderie des hospitaliers ; — Henri Ier le Gros (1217-1253), qui suivit saint Louis en Egypte jusqu'à Damiette ; — Henri II (1271-1324), qui perdit le royaume de Jérusalem ; — Pierre Ier (1329-1369), qui le regagna sur les musulmans et fut appelé au trône d'Arménie ; — Pierre II (1354-1382), qui paya tribut aux Génois ; — Janus (1374-1432), qui fut fait prisonnier par le sultan d'Egypte ; — Jacques II (1440-1474), qui épousa la Vénitienne Catherine Cornaro. Devenue veuve, Catherine fut obligée par les Vénitiens d'abdiquer en 1489.

**Lusigny** [*zi*], ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 15 kil. de Troyes, sur la Barse ; 1.110 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 14 comm. et 5.450 h.

**Lusigny,** comm. de l'Allier, arr. et à 13 kil. de Moulins ; 1.710 h.

**lusin** [*zin*] ou **luzin** n. m. *Mar.* Ligne d'amarrage, faite avec deux fils de caret très fins et entrelacés.

**Lusitain, e** [*zi-tin, è-ne*] (en lat. *Lusitani*), peuple établi entre le Tage et le Douro, et qui donna son nom à l'une des trois grandes divisions de l'Espagne ancienne. (La légende fait descendre les Lusitains de *Lusus*, fils de Bacchus.) Adjectiv : *antiquités lusitaines* ou mieux *lusitaniennes.*

**Lusitania** (le), paquebot de la Compagnie Cunard, qui fut torpillé le 7 mai 1915 par un sous-marin allemand à la hauteur de Kinsale (Irlande), comme il revenait d'Amérique. Il coula en vingt minutes ; 1.198 personnes furent noyées ou tuées, dont 124 Américains. Cet attentat contre le droit des gens contribua à décider les Etats-Unis à se joindre à l'Entente.

**Lusitanie** [*zi-ta-nî*] (lat. *Lusitania*), une des trois grandes divisions de l'Espagne romaine, qui comprenait le Portugal actuel, une partie de l'Estrémadure espagnole et du Léon. (Hab. *Lusitains.*)

**Lusitanien, enne** [*zi-ta-ni-in, è-ne*], originaire ou habitant de la Lusitanie : *les Lusitaniens.* Adjectiv. : *population lusitanienne. Géol.* Se dit d'un étage géologique établi pour des terrains en Portugal dont la base correspond à notre oxfordien.

**lusol** [*zol*] n. m. Dénomination commerciale de la benzine impure employée pour l'éclairage.

— Encycl. Les appareils qui utilisent cet hydrocarbure, imaginés par Denayrouse, s'appliquent aussi bien à l'éclairage domestique qu'à l'éclairage public. Ce sont des récipients fermés, munis d'un tube central dans lequel une mèche est enfoncée à frottement dur. Le lusol monte, par capillarité, dans la mèche, jusqu'à une véritable chambre de distillation qui la surmonte. Les vapeurs de benzine sortent par un orifice très étroit en même temps qu'une proportion d'air suffisante. Une disposition particulière permet l'allumage. Le manchon Auer qui surmonte le tout, porté à l'incandescence, donne une flamme éclatante.

**Lussac** [*lu-sak*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 13 kil. de Libourne ; 1.870 h. Bons vins, carrières. — Le cant. a 16 comm. et 9.940 h.

**Lussac-les-Châteaux,** ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 12 kil. de Montmorillon, près de la Vienne ; 1.960 h. Ch. de f. Orl. Carrières, minoteries. — Le cant. a 13 comm. et 12.760 h.

**Lussac-les-Eglises,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 31 kil. de Bellac, au-dessus de l'Asse ; 1.680 h.

**Lussan,** ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 19 kil. d'Uzès, près de l'Aiguillon ; 590 h. Carrières. — Le cant. a 12 comm. et 4.420 h.

**Lussan** (Marguerite **de**), romancière française, née et m. à Paris (1682-1758). Elle cultiva avec succès le roman historique et écrivit les *Annales galantes de la cour de Henri II*, l'*Histoire du règne de Louis XI*, la *Vie du brave Crillon*, etc.

**lussatite** n. f. Variété de silice.

**Lussin,** île italienne de l'Adriatique (Istrie), à l'entrée du golfe de Quarnero ; superf. 74 kilom. carrés ; pop. 12.000 h. Elle s'allonge en deux tronçons, que relie un isthme étroit.

**Lussy** (Mathis), musicographe suisse, né et m. à Stanz (1828-1910) ; auteur d'ouvrages didactiques ou pédagogiques : *Rythme musical, Traité de l'expression musicale*, etc.

**lustrage** [*tra-je*] n. m. Action ou manière de lustrer : *le lustrage des fils, des étoffes.*

**lustral** [*lus-tral*], **e, aux** adj. (lat. *lustralis*). Qui sert à purifier. *Eau lustrale*, eau sacrée des anciens. *Jour lustral*, où un nouveau-né recevait son nom et était purifié dans l'eau lustrale.

— Encycl. L'eau lustrale était contenue dans un vase placé à la porte des temples ; ceux qui entraient s'en lavaient eux-mêmes ou s'en faisaient laver par les prêtres. On l'obtenait en éteignant dans de l'eau commune un tison ardent, tiré du foyer des sacrifices.

**lustratif, ive** [*lus-tra*] adj. Qui sert à lustrer, qui donne le lustre. (Peu us.)

**lustration** [*lus-tra-si-on*] n. f. (lat. *lustratio*). Sacrifices, cérémonies par lesquelles les païens purifiaient une personne, un champ, une ville. Action d'asperger d'eau lustrale un enfant nouveau-né.

**lustre** [*lus-tre*] n. m. (ital. *lustro*). Eclat que jette une surface : *le vernis de Chine a un beau lustre.* Enduit avec lequel les pelletiers et les chapeliers rendent luisants les manchons et les chapeaux. Luminaire en cristal, en bronze, etc., pourvu d'un certain nombre de branches à lumières (gaz, électricité, bougies, etc.) et suspendu au plafond pour éclairer les églises, les théâtres, les salons, etc. *Fig.* Eclat, caractère de ce qui est brillant pour l'esprit :

> Aimez donc la raison ; que toujours vos écrits
> Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix.
>
> Boileau.

Relief, réputation éclatante : *le malheur ajoute un nouveau lustre à la gloire des grands hommes.*

**lustre** [*lus-tre*] n. m. (lat. *lustrum*). Sacrifice expiatoire, qui avait lieu à Rome tous les cinq ans, après le recensement de la population. Le recensement lui-même. Aujourd'hui, espace de cinq ans. (Se dit surtout par plaisanterie.)

**lustrer** [*lus-tré*] v. a. Donner le lustre à une étoffe, à une fourrure, à une peau, etc.

**lustrerie** [*lus-tre-rî*] n. f. Fabrique de lustres.

**lustreur, euse** [*lus-treur, eu-ze*] n. et adj. m. Ouvrier, ouvrière qui lustre les étoffes, le cuir, les glaces, etc.

**lustrier** [*lus-tri-é*] n. m. Fabricant de lustres pour l'éclairage.

**lustrine** [*lus-tri-ne*] n. f. Droguet de soie. Etoffe de coton apprêtée, qui sert surtout de doublure.

**lustroir** [*lus-troir*] n. m. Petite règle pour lustrer les glaces. Outil de vitrier pour nettoyer les verres à vitre. Morceau de feutre mou, pour le lustrage des glaces.

**lustucru** [*lus-tu*] n. m. (peut-être de *l'eusses-tu cru*). Pauvre diable, homme ridicule, niais. *Le père Lustucru*, personnage de fantaisie, qui figure dans les chansons et les pièces de théâtre enfantines.

**Lustucru,** personnage niais du vaudeville, plus simple encore que Jocrisse. C'est lui qui, après une scène que son maître vient de lui faire au sujet d'une maladresse, veut se suicider et s'écrie sérieusement : « Qu'on m'apporte un puits ! »

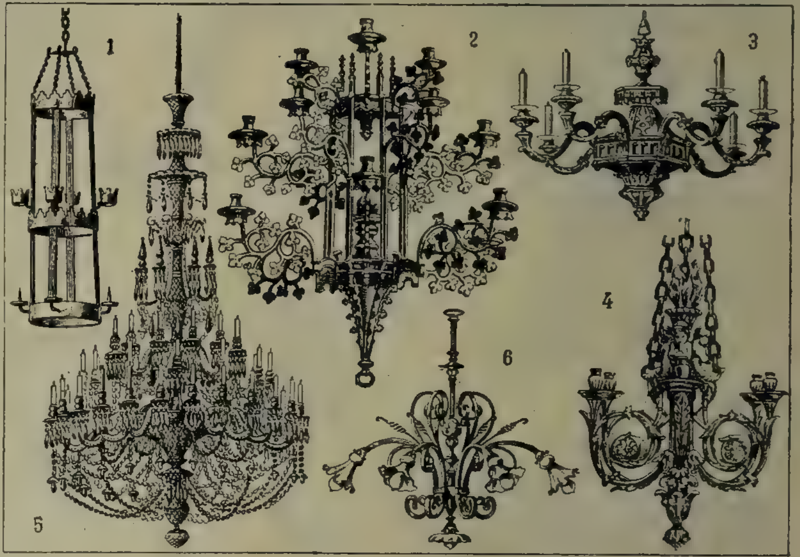

Lustres : 1. En laiton (xe s.); 2. En fer forgé (xve s.); 3. En bois doré (xviie s.); 4. En bronze doré (xviie s.); 5. En cristal (1850); 6. Electrique.

**lut** [*lut'*] n. m. (du lat. *lutum*, boue). Enduit tenace dont on se sert pour boucher hermétiquement les vases, fermer les vaisseaux qu'on met sur le feu, etc.

— Encycl. Les luts dont on se sert dans les laboratoires et l'industrie varient de composition suivant leur utilité : ainsi, contre le feu, on emploie des mélanges à base d'argile ; pour empêcher les fuites, on utilise la paraffine, la cire, la litharge, etc., appliquées par fusion ; pour certains appareils industriels, on emploie le plâtre, le mastic des vitriers, etc. ; pour les joints de chaudière, on se sert d'une pâte composée de limaille de fer, fleur de soufre, chlorhydrate d'ammoniaque et eau.

**lutation** [*si-on*] n. f. Action de luter : *faire la lutation d'un tube.*

**Lutèce** (lat. *Lutetia*, altér. de *Lucotetia*, mot dér. du celte *loukteih*, le lieu des marais), anc. ville de la Gaule, sur une île de la Seine ; correspondant au quartier actuel de Paris situé dans l'île de la Cité ou île Notre-Dame. (Se dit quelquefois pour Paris.)

**Lutécien** ou **Lutétien, enne** [*si-in, è-ne*], habitant ou originaire de Lutèce : *les Lutéciens* ou *Lutétiens.* Adjectiv. : *population lutécienne* ou *lutétienne.*

**lutécite** n. f. Variété de silice.

**lutécium** [*om'*] n. m. (de *Lutèce*). Métal isolé en 1907 par G. Urbain et résultant du dédoublement de l'ytterbium.

**lutéine** ou **hémolutéine** n. f. Matière colorante jaune qu'on rencontre dans un grand nombre de substances naturelles, telles que le jaune d'œuf, le beurre, le sérum du sang, le maïs, la carotte et le pollen de beaucoup de fleurs.

**lutéol** n. m. Composé $C\,1\,o\,H = C^6H^2 = (Az\,C^7H^5)^2$, fusible à 246°, qui sert d'indicateur en alcalimétrie et qui est coloré en jaune par les acides, décoloré par les alcools. Syn. chlorooxydiphène-quinoraline.

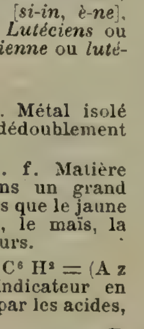
Luth.

**lutéoline** n. f. *Chim.* Nom sous lequel on désigne deux colorants : l'un naturel (extrait de la gaude et du genêt des teinturiers), l'autre artificiel (azoïque dérivé de métaxylidine sulfonée et de diphénylamine).

**luter** [*té*] v. a. (lat. *lutare*). Boucher avec du lut. Entourer de lut : *luter un vase, un tube.*

**luth** [*lut'*] n. m. (peut-être de l'arabe *al ud*, même sens). Ancien instrument de musique à cordes : *le luth est d'origine orientale. Fig.* Inspiration, talent poétique.

— Encycl. Le luth est un instrument à cordes pincées, à long manche et à sillet, dont le corps convexe ne comporte pas d'éclisses. Primitivement monté de huit cordes à boyau par quatre paires, il prit ensuite douze cordes, et, au xviie siècle, il arriva à en posséder jusqu'à vingt. Le luth ne comporte qu'un seul chevillier, à angle droit avec le manche ; dans sa variété du xviie siècle appelée *théorbe*, qui est beaucoup plus grande, le manche porte deux chevilliers, comme l'archiluth de la même époque, souvent confondu avec lui et qui s'en distingue par la brisure et la longueur de son manche. C'est pour le luth que fut écrite la première musique instrumentale.

**luthé, e** adj. En forme de luth : *une mandore luthée.* Transposé ou accompagné sur le luth : *une sarabande luthée.*

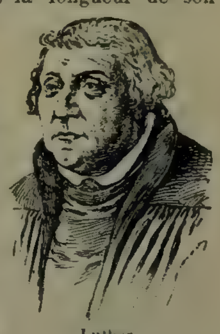
Luther.

**Luther** [*tèr*] (Martin), chef de la réformation religieuse en Allemagne, né et m. à Eisleben (1483-1546). Maître en philosophie de l'université d'Erfurt, puis moine augustin, il fit à Rome, en 1511, un voyage qui ébranla sa confiance dans la papauté, se tourna bientôt vers le mysticisme, et se sépara bruyamment de l'Eglise en protestant d'abord à Wittemberg contre la doctrine et la pratique des indulgences ; puis il nia l'autorité du pape, la hiérarchie, le célibat des prêtres, les vœux monastiques, le culte des saints, le purgatoire et la messe. Excommunié, il brûla la bulle du pape sur la place publique. Cité devant la diète de Worms (1521), il s'y rendit, refusa de se soumettre et fut mis au ban de l'Empire. Mais l'électeur Frédéric de Saxe le sauva en le cachant au château de la Wartbourg, où il fit de la Bible une admirable traduction en allemand vulgaire. Bientôt, avec Mélanchthon, il se mettait à prêcher la réforme en Allemagne, grâce à la protection des princes, prenait parti en 1525 et en 1535 contre les anabaptistes, épousait Catherine de Bore et voyait la ligue de Smalkalde assurer l'avenir de son œuvre. Il passa les dernières années de sa vie à lutter contre les adversaires de sa doctrine et contre ses propres partisans trop exaltés. Mystique et illuminé (il croyait souvent voir le diable et lui jeta un jour son encrier à la tête), il fut, en dehors de son rôle religieux, un des créateurs de la prose allemande.

**luthéraniser** [*zé*] v. n. Suivre la doctrine de Luther.

**luthéranisme** [*nis-me*] n. m. Doctrine de Luther.

— Encycl. Issue de l'enseignement de Martin Luther ordonné en système par Mélanchthon, l'Eglise luthérienne ou *Evangélique* repose principalement sur la Confession d'Augsbourg (1530). Au sein du protestantisme, elle diffère de l'Eglise calviniste ou *Réformée* tant pour le dogme que pour la discipline. Au lieu que les calvinistes rejettent dans l'Eucharistie la présence réelle du Christ, les luthériens, tout en repoussant la transsubstantiation des catholiques, admettent la *consubstantiation*, c'est-à-dire la coexistence du pain et du corps de Jésus-Christ. Dans la liturgie, les luthériens donnent une grande place à la prédication et au chant des hymnes en langue vulgaire. Moins démocratique que le calvinisme, qui attribue la direction de l'Eglise aux ministres, le luthéranisme est administré par des consistoires où l'autorité civile tient lieu d'évêque. La confession luthérienne comporte des nuances nombreuses.

Le luthéranisme, qui compte trente millions d'adhérents, est la religion établie en Allemagne et dans les Etats scandinaves. Il est représenté en France (où le calvinisme l'emporte) par 80.000 fidèles environ.

**lutherie** [*rî*] n. f. Profession, produits, magasin, commerce de luthier.

**luthérien, enne** [*ri-in, è-ne*] n. Sectateur de Luther. Adjectiv. Conforme à la doctrine de Luther : *religion luthérienne.*

**luthier** [*ti-é*] n. m. Celui qui fabrique ou qui vend des instruments de musique à cordes ou des instruments de musique en général.

**Luthier de Crémone** (*le*), comédie en un acte et en vers, de François Coppée (1876). Une chaîne d'or et la main de la belle Giannina sont promises au luthier qui construira le plus beau violon. Le bossu Filippo est vainqueur, mais comme Giannina lui préfère son rival Sandro, le bossu se sacrifie, renonce à ses droits et part avec son violon. Cette comédie est d'une inspiration poétique et gracieuse.

**luthiste** [*tis-te*] n. Artiste qui joue du luth.

**Luti** (Benedetto), peintre italien, né à Florence, m. à Rome (1666-1724) ; auteur de tableaux d'une couleur harmonieuse et brillante ; la *Madeleine, saint Antoine de Padoue, l'Amour et Psyché*, etc.

**lutidine** n. f. Base $C^7H^9Az$, extraite des produits de pyrogénation d'un grand nombre de matières organiques.

**lutin** n. m. (anciennem. *luiton*, anc. fr. *netun*, du lat. *Neptunus*). Esprit follet, démon familier et taquin. *Par anal.* Personne vive, taquine. Enfant espiègle : *cette enfant est un vrai lutin.* Adjectiv. Eveillé, espiègle. Qui dénote ce caractère : *figure lutine.*

**lutiner** [*né*] v. a. Taquiner, tourmenter par des espiègleries : *lutiner une femme.* V. n. Faire le lutin, le petit diable.

**lutinerie** [*ri*] n. f. Action de lutiner. (Peu us.)

**Lutisbourg,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), au confluent de la Thur et du Necker, dans une station pittoresque ; 1.270 h. Agriculture ; broderie à la machine.

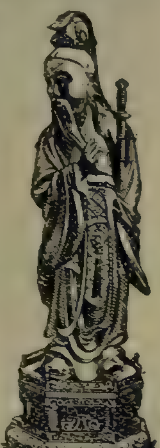

Lu-Tong-Pin.

**Lutke** (Fedor Petrovitch), amiral russe, m. à Pétrograd (1797-1882) ; il fit plusieurs expéditions dans les régions polaires, et fonda la Société de géographie de Pétrograd.

**lutodeira** [*dè-ra*] n. m. Genre de poissons physostomes, famille des clupéidés, dit vulgairement *chanos.* Ils sont caractérisés par leur petite bouche : on en connaît deux espèces de l'océan Indien.)

**Luton,** v. d'Angleterre (comté de Bedford), près de la source de la Lea ; 59.000 h. Fabrication d'automobiles, etc.

**Lu-Tong-Pin** (de son nom LU-YEN), philosophe et alchimiste chinois, né en 755. Possesseur, dit la légende, de la formule de l'élixir de l'immortalité, il ne mourut pas, mais monta au ciel avec son corps matériel, après avoir passé 400 ans à purger la Chine des démons et des fléaux qui la désolaient.

**lutrin** n. m. (anciennem. *lectrin* ; du bas lat. *lectrinum*, de *lectrum*, pupitre). Pupitre élevé dans le chœur d'une église, pour porter les livres sur lesquels on chante l'office : *chanter au lutrin.* Ensemble de ceux qui chantent au lutrin.

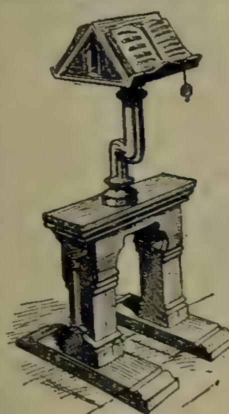

Lutrin.

**Lutrin** (*le*), poème héroï-comique de Boileau en six chants, histoire des démêlés entre le trésorier et le chantre de la Sainte-Chapelle, pour savoir si un lutrin serait placé à un endroit ou à un autre : les deux derniers chants sont un peu inférieurs aux quatre premiers. Le *Lutrin* n'est qu'un jeu d'esprit agréable, plein de verve et de gaieté, et souvent un chef-d'œuvre de versification et de style (1672-1683).

**Lutry,** comm. de Suisse (cant. de Vaud), au bord du Léman ; 2.240 h. Bons vins.

**Lutschine,** rivière de Suisse (cant. de Berne), tributaire du lac de Brienz, formée de deux torrents : la *Lutschine Blanche*, qui descend des glaciers du fond de la vallée de Lauterbrunnen, et la *Lutschine Noire*, sortie des glaciers de Grindelwald ; elles s'unissent à Zweilutschinen.

**lutte** [*lu-te*] n. f. (subst. verb. de *lutter*). Combat, corps à corps et sans armes de deux personnes qui cherchent à se renverser : *la lutte fut très en honneur chez les Grecs. Fig.* Guerre, dispute conflit : *factions qui entrent en lutte.* Effort en sens contraire de deux ou plusieurs forces : *la lutte des éléments. De haute lutte*, par la force, d'autorité : *conquérir de haute lutte une situation. Lutte amoureuse*, ébats, plaisirs de l'amour. *Econ. rur.* Accouplement du bélier et de la brebis. ALLUS. HIST. V. JACOB.

— ENCYCL. La lutte, en tant qu'exercice de gymnastique, était très ancienne chez les Grecs. Les athlètes s'y préparaient par un long entraînement et un régime spécial. Les conditions du combat étaient fixées par des règlements très précis. Les athlètes combattait toujours nus, frottés d'huile et de sable ; les vainqueurs étaient chantés par les poètes et représentés par les sculpteurs. A Rome, la lutte fut beaucoup moins pratiquée et ne figure dans les jeux que par exception.

Dans la lutte pratiquée de nos jours en France, le but est de renverser l'adversaire sur le dos en lui faisant toucher terre des deux épaules en même temps, et en s'abstenant, pour le tomber, de certaines pratiques, non seulement peu artistiques, mais dangereuses (bras retournés, prise de doigts, coups au-dessous de la ceinture, prise de jambes, crocs-en-jambe, passement de pied, collier de force). Cependant ces pratiques, ou la plupart d'entre elles, sont admises dans la lutte à l'américaine *catch as catch can*, c'est-à-dire *attrape comme tu peux*, dans la lutte suisse, etc.

La prise entre lutteurs ne doit avoir lieu qu'au-dessus de la ceinture et à mains plates. Les principaux coups de lutte sont : la ceinture de devant, la ceinture de côté, la ceinture à rebours, le tour de tête, le tour de hanche en tête, le tour de hanche en ceinture, la ceinture de travers, le tour de bras, le bras roulé, le tour d'épaule, la cravate. La plupart de ces coups se font de plusieurs façons, debout et à terre ; tous ont leurs parades. Une façon particulière de parer, d'éviter de tomber sur les deux épaules, consiste à faire ce qu'on appelle le *pont.* En faisant la culbute, on cambre les reins, de façon que le corps ne porte que sur la tête et les talons. La lutte pratiquée ainsi en France est dite *gréco-romaine.*

Le *jiu-jitsu*, qui, du Japon où il fut d'abord réservé à l'ancienne caste guerrière, s'est peu à peu répandu en Europe, est un système particulier de lutte destiné à permettre le triomphe de l'adresse ou de l'agilité sur la force brutale. Le lutteur cherche à atteindre avec plus ou moins de violence son adversaire sur divers points du corps exposés à des commotions dangereuses. Les attaques de ce genre les plus répandues sont : les coups du tranchant de la main à la tête, au cou, à l'avant-bras : les coups de coude à la figure, sur l'estomac, les coups de genou au bas-ventre, certaines pressions douloureuses (notamment sur la carotide), les retournements et torsions des doigts, de l'avant-bras, du poignet, les prises au cou avec les jambes, etc. Dans l'exécution de ces coups, le jiu-jitsu demande surtout de l'agilité, du sang-froid et de la vitesse, plus encore que de la force physique.

**lutter** [*lu-té*] v. n. (lat. *luctari*). Combattre corps à corps pour essayer de se terrasser l'un l'autre : *athlètes qui luttent. Par ext.* Combattre, se disputer la victoire : *Rome eut à lutter contre les invasions des barbares. Fig.* Faire effort pour vaincre un obstacle, atteindre un résultat : *lutter contre la tempête ; lutter contre l'adversité.*

> On lutte quelque temps, puis le courage tombe ;
> Le plus vaillant chancelle et le faible succombe.
>
> PONSARD.

*Econ. rur.* Se dit du bélier qui couvre la brebis.

**Lutterbach,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulhouse ; 3.050 h. Ch. de f.

**lutteur, euse** [*lu-teur, eu-ze*] n. Qui combat à la lutte. Athlète qui fait profession de lutter. *Fig.* Personne qui prend part aux luttes des idées.

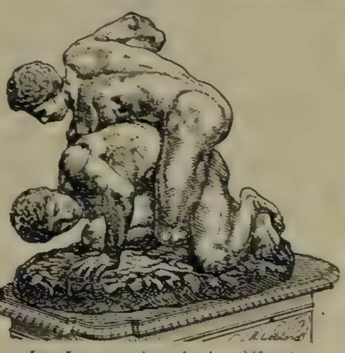

Les Lutteurs (musée des Offices).

**Lutteurs** (*les*), fameux groupe antique, attribué à Céphisodote, statuaire athénien du IVe siècle av. J.-C. : une des merveilles du musée des Offices, à Florence.

**Luttre,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 2.160 h. Clouterie.

**Luttringshausen,** v. d'Allemagne (Prusse, prov. Rhénane) ; 13.500 h. Industrie active.

**Lutzelfluh,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur la rive dr. de l'Emme ; 3.450 h. Fromageries ; élève de bétail.

**Lutzen** [*lut-sèn*], v. de Saxe, sur un affluent de la Saale ; 4.000 h. Sucreries. Ce fut le théâtre de deux mémorables batailles : l'une en 1632, où fut tué dans sa victoire Gustave-Adolphe, vainqueur des impériaux, commandés par Wallenstein et Pappenheim ; l'autre le 28 avril 1813, où Napoléon battit les Russes et les Prussiens sous les ordres de Wintzingerode et de Blücher, et à laquelle assistaient le tsar et le roi de Prusse.

**luvarus** [*russ*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, dit vulgairement *louvareous*, comprenant des poissons de mer de couleur verte et nacrée magnifiques, communs dans les parages de Madère.

**Lux** (Adam), homme politique rhénan, né à Obernbourg, guillotiné à Paris (1766-1793). Il représenta à la Convention les provinces rhénanes et prit parti pour les Girondins.

**lux** n. m. Unité d'éclairement dans le système M. T. S. (abr. lx).

— ENCYCL. Le lux correspond à l'éclairement d'une surface de 1 $m^2$ qui reçoit un flux de 1 lumen uniformément réparti.

**luxation** [*luk-sa-si-on*] n. f. (de *luxer*). Déboîtement, déplacement d'un os de son articulation : *la luxation congénitale de la hanche.*

— ENCYCL. la luxation peut être accidentelle quand elle est due à une violence extérieure ou à une contraction musculaire exagérée ; elle peut être spontanée dans diverses affections chroniques de la jointure ; enfin congénitale, quand elle existe avant la naissance. Les luxations sont surtout fréquentes au membre supérieur et particulièrement à l'épaule. On les reconnaît facilement en comparant l'articulation malade avec celle du côté opposé. La réduction s'opère par l'*extension* et la *contre-extension* pratiquées par des aides, tandis que le chirurgien exécute la *coaptation.* On est souvent obligé de recourir à l'anesthésie générale. Dans les luxations anciennes ou *irréductibles* on pratique la résection.

— *Art vétér.* Les luxations sont graves chez les animaux, car le temps qu'exige le traitement, la dépense pour leur nourriture, les appareils et les soins sont autant de motifs qui font presque toujours renoncer à tenter la guérison. Il faut généralement anesthésier l'animal, puis, après réduction, entourer l'articulation d'un bandage et prescrire un repos absolu. La luxation de la rotule est fréquente chez le cheval et la réduction se fait facilement par un coup de la paume de la main.

**luxe** [*luk-se*] n. m. (lat. *luxus*). Somptuosité excessive dans le vêtement, la table, etc. : *les lois somptuaires ont pour objet de mettre un frein au luxe croissant. Fig.* Profusion, excès : *luxe de végétation.* Richesse d'exécution : *livre imprimé avec luxe. De luxe*, qui correspond à des goûts recherchés et coûteux, et non aux besoins ordinaires de la vie : *marchandises de luxe. Taxe de luxe*, taxe instituée par la loi du 31 décembre 1917 et portant : 1° sur le paiement des marchandises de luxe : 2° sur le logement et la consommation des boissons et des denrées alimentaires dans les établissements de luxe.

**Luxembourg** (GRAND-DUCHÉ DE), petit Etat neutre du nord-ouest de l'Europe ; 260.000 h. Capit. *Luxembourg.* Le Luxembourg comprend deux régions bien distinctes : à l'O., une région de plateaux schisteux et généralement boisés : à l'E., les plaines fertiles du *gutland* (bon pays). Climat variable et froid. Pays essentiellement agricole (céréales, seigle et avoine, pommes de terre, houblon). Mines de fer et usines métallurgiques, fabrication de draps, papeterie. Le grand duché de Luxembourg est gouverné depuis 1815 par la maison de Nassau, branche cadette qui régnait en même temps en Hollande : cette union personnelle cessa en 1890 à la mort de Guillaume III ; et le grand-duché passa dès lors à la branche aînée avec le duc ADOLPHE (m. en 1905), auquel succédèrent son fils GUILLAUME (m. en 1912), la grande-duchesse MARIE, qui abdiqua en 1919 : la grande-duchesse CHARLOTTE (V. CHARLOTTE) — La neutralité du Luxembourg, telle que l'avait garantie le traité de Londres du 4 mai 1867, fut violée par l'Allemagne dès le début de la Grande Guerre. Le 1er août 1914, les troupes du kaiser passèrent à travers le Grand-Duché pour attaquer la France, dont les soldats (disait une proclamation allemande) marchaient sur la ville de Luxembourg. Aucun compte ne fut tenu des protestations du gouvernement grand-ducal, trop faible pour résister. Le Luxembourg fut occupé et durement traité par les Allemands pendant toute la guerre. Evacué après l'armistice du 11 novembre 1918, il fut proclamé indépendant. Ses habitants votèrent alors par un référendum, leur union économique avec la France ; mais celle-ci a transféré ses pouvoirs à la Belgique.

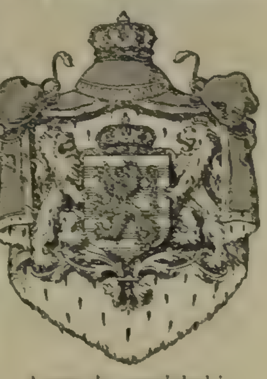

Armes du grand-duché de Luxembourg.

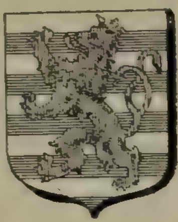

Armes de la province de Luxembourg.

**Luxembourg,** prov. de Belgique ; 235.000 h. Ch.-l. *Arlon.*

**Luxembourg,** ch.-l. du grand-duché de Luxembourg, sur l'Alzette ; 20.000 h. Ancienne ville forte (fortifications reconstruites par Vauban), démantelée en 1867, située dans un site pittoresque. Commerce et industrie assez importants : tanneries, cotonnades, ganteries.

**Luxembourg,** illustre maison qui tire son nom du *château de Luxembourg* (Lorraine), et dont sont issus plusieurs empereurs d'Allemagne, ainsi que de nombreux hommes de guerre. Elle fut fondée au Xe s. par Sigfroi, qui acquit la seigneurie de Luxembourg et prit le titre de comte. Le duché passa finalement à la maison de Bourgogne (1444), puis à l'Autriche (1477) et fit partie des Pays-Bas, dont il suivit la destinée. A la branche des Luxembourg-Ligny appartiennent les comtes de Saint-Pol (V. SAINT-POL) et les Luxembourg-Montmorency.

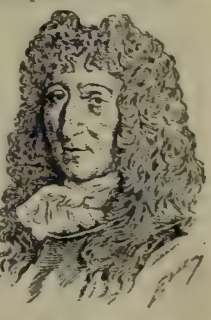

M$^{al}$ de Luxembourg.

**Luxembourg** (François-Henri DE MONTMORENCY-BOUTEVILLE, duc **de**), maréchal de France, né à Paris, m. à Versailles (1628-1695). Il était fils du comte de Bouteville, décapité comme duelliste par ordre de Richelieu. Malingre et bossu, il n'était pas moins aimé pour son esprit étincelant qu'adoré de ses officiers et de ses soldats pour sa franchise et sa familiarité. Malheureusement, il s'attira la haine de Louvois, qui l'impliqua dans l'affaire des poisons ; il subit à la Bastille une détention de quatorze mois. Au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, Louis XIV lui confia le commandement de l'armée de Flandre, à la tête de laquelle il remporta les victoires de Fleurus (1690), de Steinkerque (1692) et de Nerwinde (1693). Les drapeaux nombreux qu'il avait pris, et qui décorèrent la nef de la métropole parisienne, lui valurent le surnom de *Tapissier de Notre-Dame.* Elève de Condé, auprès duquel il avait longtemps servi, il avait sa rapidité d'inspiration et d'exécution.

**Luxembourg** (Madeleine-Angélique DE NEUVILLE-VILLEROY, duchesse **de**), née en 1707, m. en 1787. Veuve en premières noces du marquis de Boufflers, elle épousa en 1750 le maréchal duc de Luxembourg (1702-1764). Redevenue veuve, elle tint à Paris un salon très fréquenté et protégea Jean-Jacques Rousseau, qu'elle accueillit à Montmorency. Son esprit mordant était corrigé par une bonté très sincère.

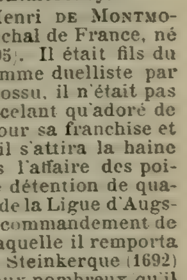

M$^{me}$ de Luxembourg.

**Luxembourg** (*palais du*), palais de Paris, construit de 1615 à 1620 pour Marie de Médicis, sous la direction de J. Debrosse sur l'emplacement de l'ancien hôtel du duc de Piney-Luxembourg. Rubens, Poussin et Philippe de Champaigne furent appelés pour le décorer. Il appartint ensuite à Gaston d'Orléans, à la Grande Mademoiselle, plus tard au comte de Provence. Le jardin et le musée, installés dans l'ancienne orangerie, sont renommés. Le jardin, pourvu d'agréables terrasses, orné de la fontaine de Médicis, de statues, de groupes, est un des plus vastes et des plus beaux jardins de Paris. Quant au musée, ce fut Louis XVIII qui, en 1818, en ordonna la création pour contenir les œuvres des artistes vivants. (Précédemment les galeries du Luxembourg avaient à diverses reprises enfermé des tableaux provenant des collections royales et avait servi d'annexe au Louvre). On y voit surtout des sculptures et des peintures, mais aussi des dessins, des médailles, des émaux et des objets d'art de toutes sortes. Le palais est occupé par le Sénat depuis 1879.

**Luxembourgeois, e** [*luk-san-bour-joi, oi-ze*], habitant du Luxembourg : *les Luxembourgeois.* Adjectiv. : *coutumes luxembourgeoises.*

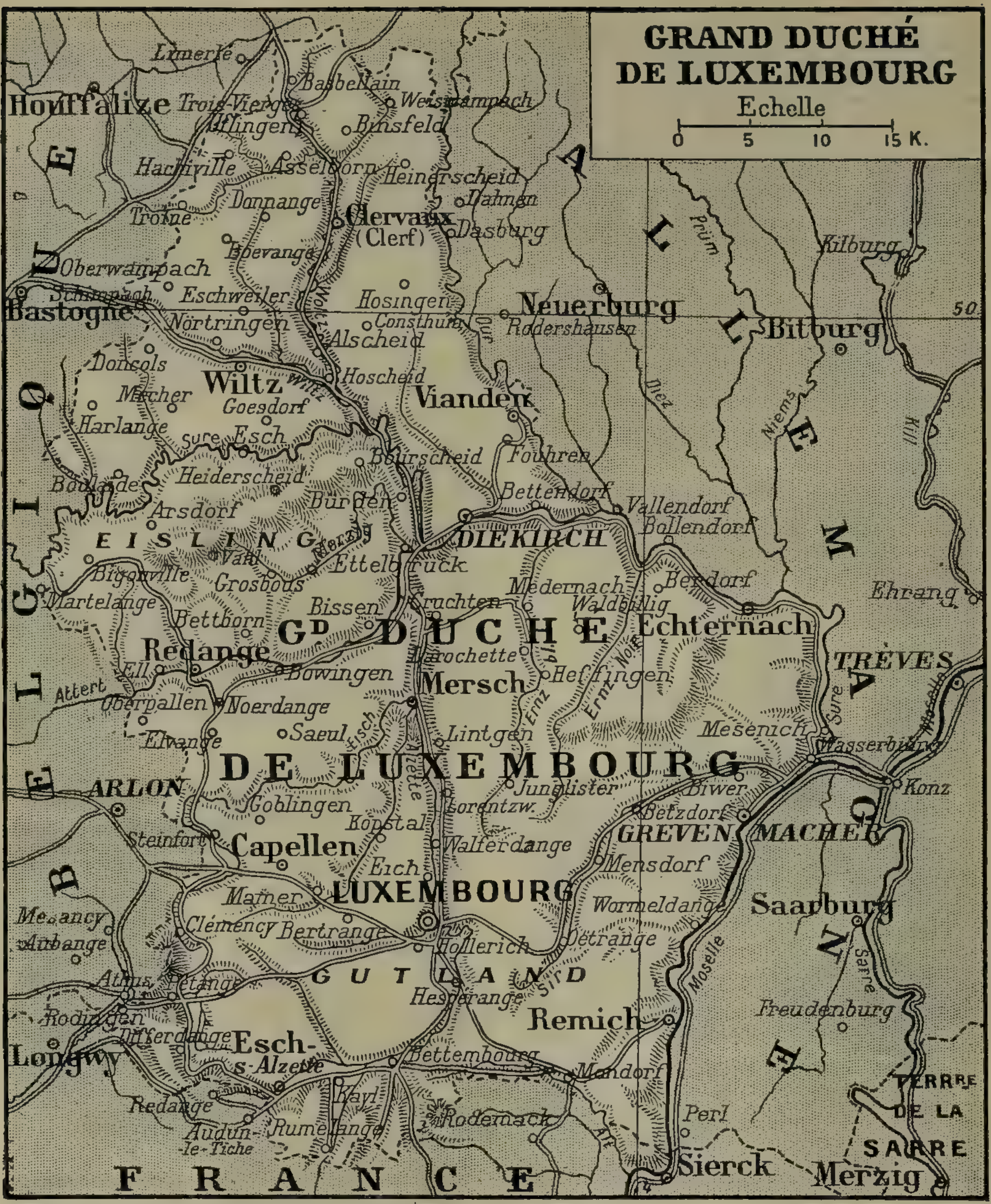
GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Echelle
0 5 10 15 K.
Gd DUCHÉ DE LUXEMBOURG
BELGIQUE
ALLEMAGNE
FRANCE
EISLING
GUTLAND
TERRE DE LA SARRE
Houffalize
Limerlé
Troisvierges
Binsfeld
Weiswampach
Basbellain
Hachiville
Asselborn
Heinerscheid
Trotne
Donnange
Clervaux (Clerf)
Dahnen
Dasburg
Boevange
Oberwampach
Bastogne
Eschweiler
Hosingen
Consthum
Neuerburg
Rodershausen
Prüm
Kilburg
Bitburg
Wortringen
Alscheid
Doncols
Wiltz
Hoscheid
Vianden
Mecher
Goesdorf
Harlange
Sure
Esch
Bourscheid
Fouhren
Heiderscheid
Boulaide
Arsdorf
Burden
Bettendorf
Vallendorf
Bollendorf
Diekirch
Ettelbruck
Vaux
Bigonville
Grosbous
Martelange
Bettborn
Bissen
Medernach
Waldbillig
Berdorf
Echternach
Ehrang
Redange
Ell
Attert
Larochette
Mersch
Heffingen
Bowingen
Oberpallen
Noerdange
Elvange
Saeul
Lintgen
Mesenich
Trèves
Wasserbillig
Arlon
Goblingen
Junglinster
Biwer
Konz
Kopstal
Lorentzweiler
Betzdorf
Grevenmacher
Steinfort
Capellen
Walferdange
Eich
Mensdorf
Mamer
Luxembourg
Saarburg
Messancy
Aubange
Clémency
Bertrange
Wormeldange
Hollerich
Dêtrange
Athus
Alzette
Hesperange
Remich
Rodange
Differdange
Moselle
Sarre
Freudenburg
Longwy
Esch-s-Alzette
Bettembourg
Mondorf
Redange
Kayl
Rodemack
Perl
Audun-le-Tiche
Rumelange
Sierck
Merzig
50

**luxer** [*luk-sé*] v. a. (lat. *luxare*). Déboîter, faire sortir un os de sa place naturelle : *sa chute lui a luxé l'os de la cuisse.* **Se luxer** v. pr. Etre luxé, sortir de sa place naturelle, en parlant d'un os : *l'humérus se luxe plus rarement que le fémur.* Disloquer à soi : *se luxer la rotule.*

**Luxeuil** [*kseu, l* mll.], ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 18 kil. de Lure, sur le Breuchin ; 5.470 h. (*Luxoviens*). Ch. de f. E. Eaux minérales chlorurées sodiques et ferrugineuses magnésiennes. Distilleries, kirsch, fonderie de cuivre. Célèbre monastère, fondé par saint Colomban au VIe siècle. Bel hôtel de ville du XVe siècle. — Le cant. a 24 comm., et 16.170 h.

**Luxey,** comm. des Landes, arr. et à 4 kil. de Mont-de-Marsan, sur une branche de la Leyre ; 1.580 h. Ch. de f. écon. Résine, essence.

**Luxor.** *Géogr.* V. LOUQSOR.

**luxueusement** [*luk-su-eù-se-man*] adv. D'une manière luxueuse : *se loger, vivre luxueusement.*

**luxueux, euse** [*luk-su-eû, eu-se*] adj. Plein de luxe. Qui déploie du luxe : *équipage luxueux.*

**luxuliane** [*luk-su-li*] n. f. Variété de granit porphyrique dans lequel la tourmaline remplace le mica.

**luxure** [*luk-su-re*] n. f. (du lat. *luxuria*, vie molle et sensuelle). Vice de ceux qui se livrent sans retenue aux plaisirs de la chair.

**luxuriance** [*luk-su*] n. f. Etat de ce qui est luxuriant : *la luxuriance du feuillage. Fig.* Abondance, richesse ; extrême facilité à produire : *la luxuriance du style.*

**luxuriant** [*luk-su-ri-an*], **e** adj. Vigoureux, qui pousse avec abondance : *la végétation luxuriante des forêts vierges. Fig.* Abondant, riche, trop orné : *style luxuriant.*

**luxurieusement** [*luk-su, ze-man*] adv. Avec luxure : *vivre luxurieusement.* (Peu us.)

**luxurieux, euse** [*lu-xu-ri-eû, eu-ze*] adj. Adonné à la luxure : *homme luxurieux.* Qui dénote la luxure : *gestes luxurieux.*

**Luycken** ou **Luyken** (Johann VAN), graveur hollandais, né et m. à Amsterdam (1649-1712) ; son talent le fit surnommer *le Callot hollandais.*

**Luynes,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 10 kil. de Tours, non loin de la Loire ; 1.870 h. Château des XVIe et XVIIe siècle.

**Luynes** (D'ALBERT **de**), famille provençale, qui faisait remonter ses origines aux Alberti, de Florence. Elle compte parmi ses membres des hommes de guerre, des prélats, des hommes politiques, etc., entre autres CHARLES, ministre et favori de Louis XIII, né à Pont-Saint-Esprit, m. à Longueville (1578-1621). Adroit, agréable, il sut gagner la confiance de Louis XIII par son habileté à dresser des oiseaux de fauconnerie dont raffolait le roi, qui le fit marquis, duc et connétable de France. Il succéda à Concini, dont il avait inspiré l'assassinat (1617). Il se montra personnellement dévoué au roi, mais sans capacité politique. Il intervint malheureusement en Allemagne au début de la guerre de Trente ans, en négociant le traité d'Ulm, par lequel les luthériens promettaient de ne pas attaquer les catholiques d'Allemagne ; en France, il échoua contre les protestants au siège de Montauban ; il assiégeait Monheur (Lot-et-Garonne), quand il fut pris de la fièvre pourpre, et mourut abandonné de tous. Il avait épousé Marie de Rohan, plus tard duchesse de Chevreuse. — HONORÉ-THÉODORIC-PAUL-JOSEPH, érudit et savant archéologue, né à Paris, m. à Rome (1802-1867). Il fit décorer de belles œuvres son château de Dampierre. On lui doit d'excellentes *Etudes numismatiques.*

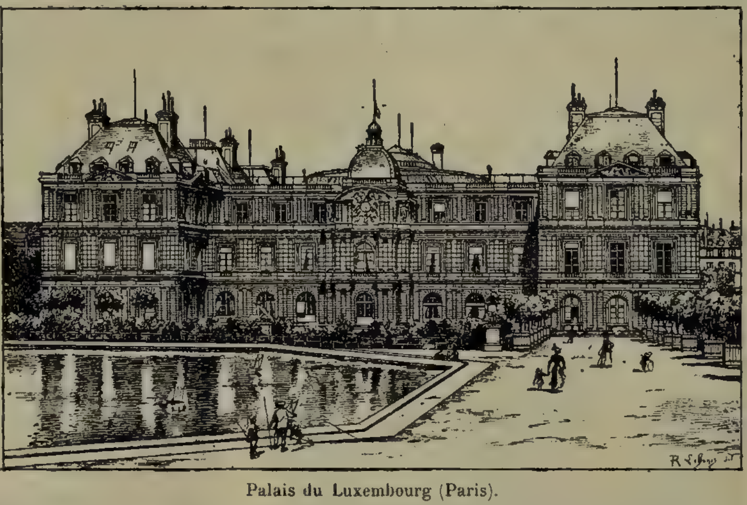

Palais du Luxembourg (Paris).

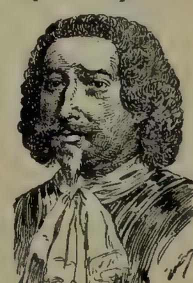
Duc de Luynes.

**Luys** (Jules-Bernard), médecin aliéniste français, né à Paris, m. à Divonne-les-Bains (1828-1895) ; auteur de travaux remarquables sur la physiologie et les maladies du cerveau (*le Cerveau et ses fonctions*, etc.).

**Luz,** ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 17 kil. d'Argelès, au confl. du gave de Pau et du gave de Bastan ; 1.520 h. (*Luziens*). Eaux minérales sulfurées sodiques. Lainages. Eglise des XIIe-XIVe siècles, fortifiée par les templiers, et que possédèrent au XVe siècle les chevaliers de Malte. — Le cant. a 16 comm., et 5.540 h.

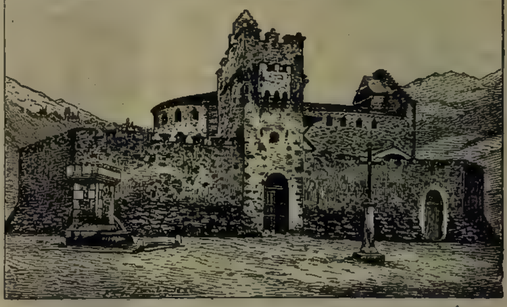
Eglise des Templiers, à Luz.

**Luzan** (Ignacio **de**), écrivain espagnol, né à Saragosse, m. à Madrid (1702-1754) ; auteur d'un *Art poétique ;* partisan de l'influence classique et française.

**Luzarches,** ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 32 kil. de Pontoise, sur l'Izieux ; 1.430 h. (*Luzarchois*). Ch. de f. N. Dentelles. — Le cant. a 22 comm., et 11.460 h.

**Luzarches** (Robert **de**), architecte français, né vers la fin du XIIe siècle, m. à Amiens en 1223. Il fournit les plans de la cathédrale d'Amiens et travailla peut-être à Notre-Dame de Paris.

**Luzech** [*zéch'*], ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 12 kil. de Cahors, près du Lot ; 1.580 h. Ch. de f. Orl. Fer, tabac, vins. — Le cant. a 13 comm., et 8.430 h.

**luzerne** [*zèr-ne*] n. f. (provenç. *luzerno*). Genre de légumineuses papilionacées.

— ENCYCL. Les luzernes sont des plantes fourragères de premier ordre, qui ont été importées de Médie en Grèce par Alexandre le Grand, et qui sont acclimatées aujourd'hui dans toute l'Europe. La luzerne commune (*medicago sativa*) est une plante vigoureuse à racine longuement pivotante, à feuilles trifoliolées, à fleurs petites, violettes, réunies en capitules ; le fruit est une gousse polysperme, plusieurs fois enroulée sur elle-même. On sème la luzerne au printemps, à raison de 20 à 25 kilogrammes par hectare, en terre profonde et peu humide, engraissée et plâtrée à la fin de l'hiver. Le champ donne de trois à six coupes par an, et la luzernière continue à produire de longues années. Consommée en vert par les animaux, la luzerne provoque parfois la météorisation.

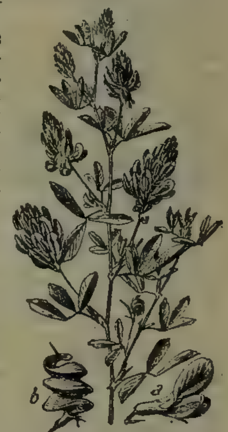

Luzerne : *a*, fleur ; *b*, fruit.

Cette plante peut être attaquée par divers parasites : la cuscute, l'orobranche vivent sur ses tiges : la *rhizoctonia medicaginis* est un champignon qui envahit les racines ; un oïdium (*erysiphe communis*) détermine la maladie appelée *blanc.* On peut éviter en partie ces maladies par une sélection attentive des graines.

Avec la luzerne commune, on cultive parfois la luzerne en faux (*medicago falcata*), dans les terrains pierreux, et la luzerne lupuline ou minette (*medicago lupulina*) en terre sèche et aride.

Empruntant beaucoup d'azote à l'atmosphère, la luzerne peut être cultivée comme engrais vert.

**luzernière** [*zèr*] n. f. Champ de luzerne.

**luzette** ou **luisette** [*zè-te*] n. f. Maladie des vers à soie, qui les rend demi-transparents. (On dit aussi CLAIRETTE, HYDROPISIE.) *Bot.* Nom vulgaire de la vesce sauvage.

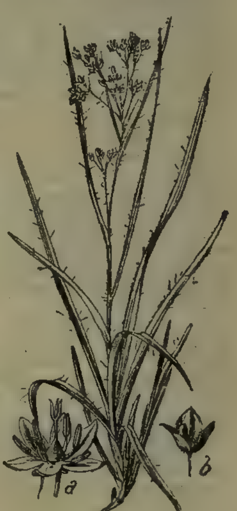

Luzule : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**Luzillat,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 23 kil. de Thiers, sur l'Allier ; 1.450 h.

**Luzillé,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 36 kil. de Tours, sur le Francueil, affl. du Cher ; 1.300 h.

**luzule** n. f. Genre de joncacées des pays tempérés de l'hémisphère nord, qui, jeunes, peuvent être utilisées comme fourrage, et dont les racines traçantes aident à soutenir les terrains en pente.

**Luzy,** ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 37 kil. de Château-Chinon, sur l'Alène ; 3.450 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 12 comm., et 14.030 h.

**Luzzara,** v. d'Italie (Emilie), sur le Pô ; 8.000 h. En 1702, Vendôme y battit les Autrichiens.

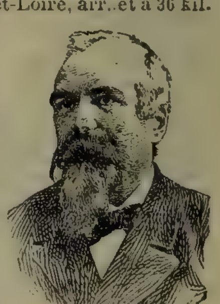
Luzzati.

**Luzzatti** (Luigi), économiste et homme politique italien, né à Venise en 1841, mort à Rome en 1927 ;

ministre du Trésor à plusieurs reprises. Il a été le principal auteur de la convention commerciale signée avec la France en 1898.

**Lvov, Leopol** ou **Lemberg,** ville de Pologne, en Galicie, près du Poltew ; 206.000 h. Nœud de voies ferrées. Filatures, produits chimiques ; raffinerie de pétrole. Capitale de la province. Charles XII s'empara en 1705 de cette ville, qui fut autrichienne de 1772 à 1919. Pendant la Grande Guerre, plusieurs batailles furent livrées entre Russes et Austro Allemands pour la possession de Lvov. Vaincus en août-septembre 1914, les Autrichiens évacuèrent la ville, qui tomba au pouvoir des Russes le 3 septembre. Les Autrichiens y rentrèrent le 22 août 1915, à la suite de la victorieuse offensive de Mackensen.

**Lvov** (*Alexis*-Théodore), général et musicien russe, né à Revel, m. dans le gouv. de Kovno (1799-1870). Il est l'auteur de l'hymne national russe ; il a fait représenter plusieurs opéras : *le Bailli du village, Ondine, la Brodeuse*, etc. ; et a publié un recueil considérable d'antiques chants religieux russes.

**Lvov** (George-Euguenievitch, prince), homme politique russe, né à Alexine (gouv. de Toula) en 1861, un des chefs du parti des Cadets ; premier ministre dans le gouvernement provisoire formé en mars 1917, et dans le cabinet de mai, il démissionna en juillet.

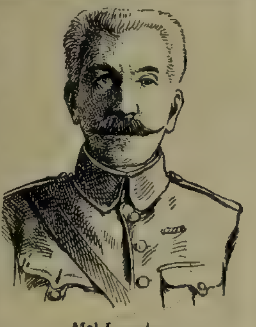
Mal Lyautey.

**Lyall** (sir Alfred Comyns), administrateur et sociologue anglais, né à Coulston en 1835. On lui doit de remarquables *Etudes religieuses et sociales sur l'Asie.*

**Lyautey** (Louis-Hubert-Gonzalve), maréchal de France, né à Nancy en 1854 ; après avoir servi aux colonies et particulièrement à Madagascar, il organisa le protectorat français au Maroc avant et pendant la Grande Guerre. Résident général depuis 1912, il fut ministre de la guerre en 1916 et retourna au Maroc en 1917. Membre de l'Académie française en 1912. Créé maréchal en 1921.

**Lycabette,** montagne d'Attique appartenant à la chaîne du Pentélique, comprise dans l'enceinte d'Athènes (aujourd'hui colline de Saint-Georges).

**lycaconitène** n. f. Alcaloïde que l'on trouve dans les rhizomes et les racines de l'aconit tue-loup.

**lycanthrope** n. m. Homme atteint de lycanthropie. V. LOUP-GAROU.

**lycanthropie** [*pî*] n. f. (du gr. *lukos*, loup, et *anthrôpos*, homme). Folie dans laquelle le malade s'imagine être changé en loup. Prétendue métamorphose en loup-garou.

**lycaon** n. m. Genre de mammifères carnassiers, appelés aussi *cynhyènes* parce qu'ils se rapprochent des hyènes.

— ENCYCL. Le lycaon ou *loup peint* est répandu dans toute l'Afrique occidentale. Il a la taille d'un fort loup ; il est bigarré de noir, de jaune et de blanc ; il vit par troupes de douze à quinze individus, qui chassent de compagnie les grands herbivores, et attaquent les troupeaux de moutons, voire l'homme.

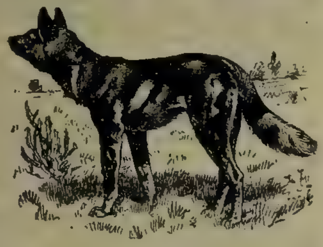
Lycaon.

**Lycaon,** roi d'Arcadie, changé en loup ainsi que ses fils, pour avoir offert à Jupiter, assis à sa table et déguisé en mortel, les membres d'un enfant qu'il avait égorgé. Il fut père de Callisto. (*Myth.*)

**Lycaonie,** ancien pays de l'Asie Mineure, dans la Phrygie ; capit. *Iconium*. Elle devint, au XVe siècle, la Caramanie.

**Lycaonien, enne** [*ni-in, è-ne*], personne née en Lycaonie ou qui habite ce pays : *les Lycaoniens.* Adjectiv. : *mœurs lycaoniennes.*

**lycaste** [*kas-te*] n. f. Genre d'orchidées, originaires de l'Amérique tropicale et cultivées dans des serres chaudes et tempérées pour leurs belles fleurs.

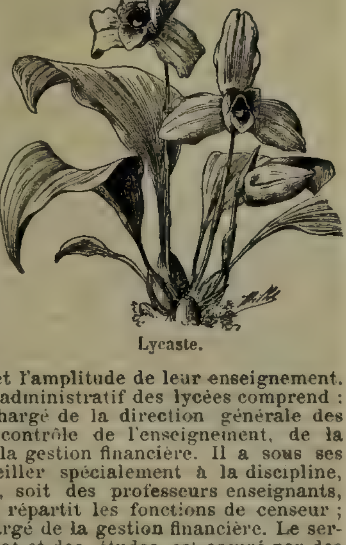
Lycaste.

**lycée** [*sé*] n. m. (de *Lycée*, promenade d'Athènes). Etablissement d'instruction secondaire, dirigé par un proviseur.

— ENCYCL. Les lycées, créés et administrés directement par l'Etat, diffèrent essentiellement des collèges par le caractère de leur administration et l'amplitude de leur enseignement.

Le personnel administratif des lycées comprend : un proviseur, chargé de la direction générale des services et du contrôle de l'enseignement, de la discipline et de la gestion financière. Il a sous ses ordres, pour veiller spécialement à la discipline, soit un censeur, soit des professeurs enseignants, entre lesquels il répartit les fonctions de censeur ; un économe, chargé de la gestion financière. Le service de l'internat et des études est assuré par des maîtres-répétiteurs et, dans les lycées importants, par des surveillants généraux ou divisionnaires.

Le personnel enseignant, nommé par le ministre, comprend, outre un nombre variable de maîtres chargés des branches auxiliaires de l'enseignement (dessin, musique, gymnastique), des professeurs pourvus de l'agrégation, et des chargés de cours, seulement licenciés.

Des budgets spéciaux et des comptes distincts sont établis pour l'externat et l'internat de chaque lycée.

L'enseignement secondaire est coordonné à l'enseignement primaire, de manière à faire suite à un cours d'études primaires, d'une durée normale de quatre années. Il est constitué par un cours d'études d'une durée de sept ans et comprend deux cycles : l'un d'une durée de quatre ans, l'autre d'une durée de trois ans.

*Premier cycle* (de la 6e à la 3e inclusivement). Dans le premier cycle, les élèves ont le choix entre deux sections. Dans l'une sont enseignés, indépendamment des matières communes aux deux sections, le latin, à titre obligatoire, dès la première année (classe du sixième), le grec à titre facultatif, à partir de la troisième année (classe de quatrième). Dans l'autre, qui ne comporte pas l'enseignement du latin et du grec, un plus grand développement est donné à l'enseignement du français, des sciences, du dessin, etc.

A l'issue du premier cycle, un certificat d'études secondaires du premier degré peut être délivré aux élèves, en raison des notes obtenues par eux durant ces quatre années d'études et après délibération des professeurs dont ils ont suivi les cours.

*Second cycle* (de la seconde à la philosophie). Dans le second cycle, quatre groupements de cours principaux sont offerts à l'option des élèves, savoir : 1o le latin avec le grec ; 2o le latin avec une étude plus développée des langues vivantes ; 3o le latin avec une étude plus complète des sciences ; 4o l'étude des langues vivantes unie à celle des sciences, sans cours de latin.

L'organisation des *lycées de jeunes filles*, dirigés par des directrices et dont quelques-uns seulement ont un internat, annexé sur l'initiative des municipalités, est calquée presque entièrement sur celle des lycées de garçons. Les professeurs femmes doivent être pourvues d'une agrégation, les chargées de cours et généralement les maîtresses répétitrices, d'un des certificats d'adptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles. L'enseignement comprend normalement, outre des classes primaires, cinq années d'études, partagées en deux périodes de trois et deux ans. Pendant la deuxième période, un certain nombre de cours (littératures anciennes, latin, géographie économique, mathématiques, physiologie, etc.) sont facultatifs. Le diplôme de fin d'études secondaires couronne l'enseignement des lycées de jeunes filles.

**Lycée** (MONT), montagne de la Grèce ancienne, dans l'Arcadie, sur la frontière de la Messénie, consacrée au dieu Pan. Aujourd'hui *Diaforte.*

**Lycée** (gr. *Lukeion*, bois de loups), nom d'une promenade d'Athènes, sur les bords de l'Ilissus, où Aristote donnait ses leçons. *Par ext.*, nom donné à l'école fondée par Aristote et à la doctrine qu'on y enseignait. (Après la mort du grand philosophe, l'enseignement du Lycée fut assez sensiblement modifié par ses successeurs et aboutit à une sorte de panthéisme matérialiste.)

**Lycée,** établissement libre fondé à Paris en 1787, par Pilastre des Rosiers, pour l'enseignement des lettres et des sciences. Fourcroy, Chaptal, Ginguené, La Harpe y professèrent. Il prit plus tard le nom d'*Athénée.*

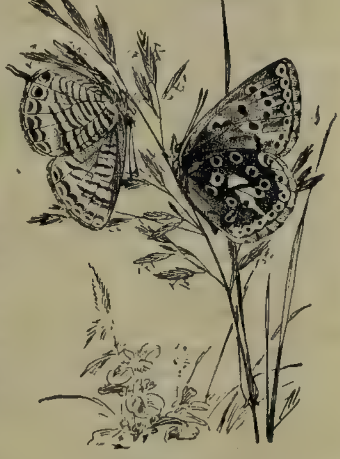
Lycènes.

**Lycée,** ou *Cours de littérature ancienne et moderne*, par La Harpe (1805). C'est le recueil des leçons professées au Lycée. La partie relative à l'antiquité et au moyen âge est médiocre ; mais, avec l'âge classique, la critique de La Harpe devient abondante et judicieuse.

**lycéen, enne** [*sé-in, è-ne*] n. Elève d'un lycée. Adj. Qui appartient, qui a rapport aux lycées, aux élèves des lycées : *concours lycéen.*

**lycène** n. m. Genre de papillons rhopalocères, comprenant de nombreuses espèces, ordinairement bleues. (Les espèces de France les plus connues sont vulgairement appelées *argus.*)

**lycétol** n. m. Composé résultant de la combinaison de l'acide tartrique et de la pipérazine méthylie, que l'on emploie en thérapeutique comme dissolvant de l'acide urique.

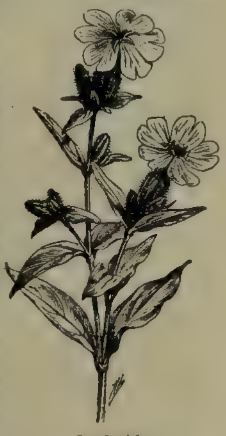
Lychnide.

**lychnide** [*lik-ni-de*] n. f. et **lychnis** [*lik-niss*] n. m. Genre de caryophyllacées, qui poussent dans les blés, et dont les graines sont vénéneuses.

— ENCYCL. Les lychnides sont des herbes vivaces, à fleurs en grappes, dont on connaît quarante espèces des régions tempérées boréales. Le *lychnis dioica* ou *compagnon blanc*, à fleurs blanches, est commun dans les champs. Le *lichnis githago* est la nielle des blés, dont les graines mélangées à celles du blé communiquent à la farine des propriétés vénéneuses.

**ly-cho** [*ko*] n. m. Matière que l'on extrait des algues marines, sur les côtes de Cochinchine et de l'Inde, et dont on fait usage dans l'apprêt des tissus, comme succédané de la gomme adragante.

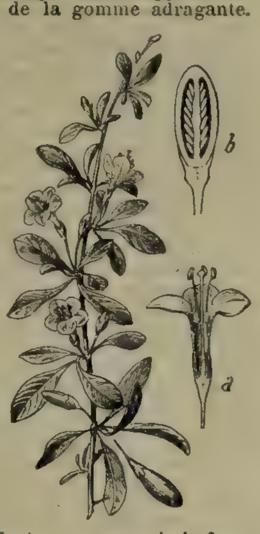

Lyciet : *a*, coupe de la fleur ; *b*, coupe du fruit.

**Lycie** [*si*], anc. région de l'Asie Mineure, entre la Carie et la Pamphylie. Capit. *Xanthe.* Elle fut incorporée par Cyrus à la monarchie perse, puis par Alexandre à l'empire macédonien, et plus tard par Claude à l'empire romain. Elle fait aujourd'hui partie de l'Anatolie. (Hab. *Lyciens.*)

**lyciet** [*si-è*] n. m. Genre de solanées, des régions chaudes, à fleurs de diverses couleurs, et dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins.

**lycine** n. f. Alcaloïde extrait du lyciet de Barbarie.

**lyciscus** [*sis-kuss*] n. m. Sous-genre de loups, comprenant les formes vulgairement appelées *coyotes* et *chacals.*

**Lyck,** v. d'Allemagne (Prusse, prov. de la Prusse-Orientale), sur la Lyck et près du *lac de Lyck* ; 13.400 h. Fabrique de papier, de cuir, minoterie ; commerce de produits agricoles. Occupée par les Russes en 1914, évacuée par eux le 9 septembre ; combat heureux pour les Allemands le 12 du même mois. Lyck, reprise par les Russes le 10 octobre suivant, dut être de nouveau abandonnée en février 1915, à la suite de défaites qui contraignirent les Russes à rentrer dans leur pays.

**lycoctonine** n. f. Alcaloïde de l'aconit tue-loup. Syn. LYCOACONITINE.

**lycodon** n. m. Genre de serpents comprenant plusieurs espèces de grandes couleuvres répandues surtout dans l'Inde et la Malaisie.

**Lycomède,** roi des Dolopes, dans l'île de Scyros, chez qui Thétis cacha son fils Achille, déguisé en femme, afin qu'il n'allât pas prendre part au siège de Troie. Le héros s'éprit de sa fille Déidamia.

**Lycomède,** général arcadien, né à Mantinée, m. en 366 av. J.-C. Il fonda la ville de Mégalopolis pour servir de centre à la ligue Arcadienne, qu'il voulait soustraire au protectorat de Sparte. Il périt massacré par un parti d'Arcadiens émigrés appartenant à la faction lacédémonienne.

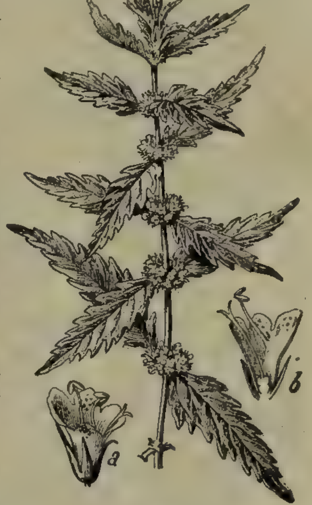

Lycope : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur.

**Lycon,** orateur grec du Ve siècle av. J.-C. Il rédigea l'acte d'accusation contre Socrate. Quand Athènes rendit hommage à la mémoire du grand philosophe, Lycon fut banni avec Anytos, son coaccusateur.

**lycope** n. m. Genre de labiées, dites vulgairement *pieds-de-loup* et *marrubes aquatiques : on emploie le lycope pour la teinture en noir.*

— ENCYCL. Le lycope est une plante vivace, à fleurs blanchâtres, petites et nombreuses, disposées en verticilles, réunies en un épi terminal. Il croît dans les marais, les lieux humides et fleurit au milieu de l'été. Il passe pour vulnéraire, détersif et astringent.

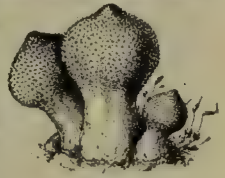
Lycoperdons.

**lycoperdacées** [*pèr-da-sé*] n. f. pl. Famille de champignons basidiomycètes dont le genre lycoperdon est le type. S. une *lycoperdacée.*

**lycoperdon** [*pèr*] n. m. Genre de champignons, dits vulgairement *vesses-de-loup.* (On en connaît trente espèces. Les lycoperdons, quoique peu délicats, sont comestibles quand ils sont jeunes.)

**lycopersicum** [*pèr-si-kom'*] n. m. Nom scientifique du genre tomate.

**Lycophron,** poète grec du IIIe siècle av. J.-C., né à Chalcis, auteur d'un poème tragique, *Alexandra*, renommé pour son obscurité.

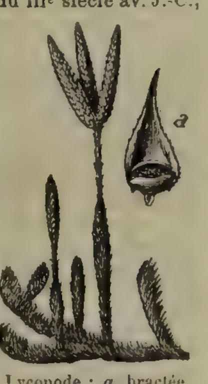

Lycopode : *a*, bractée fructifère.

**lycopode** n. m. Genre de *lycopodiacées*, connues sous les noms vulgaires de *pied-de-loup* et de *mousse terrestre. Poudre de lycopode*, poudre d'un jaune pâle, formée par les spores de la plante, et employée pour enrober les pilules.

— ENCYCL. Les lycopodes ont une tige grêle, couverte de petites feuilles. On en connaît de nombreuses espèces des pays chauds. Le lycopode en massue est commun aux environs de Paris ; ses épis sporifères fournissent la *poudre de lycopode*, employée par les pharmaciens pour enrober les pilules. Cette poudre, très inflammable, est utilisée pour produire des flammes instantanées ou au théâtre pour simuler les éclairs.

**lycopodiacées** [*sé*] n. f. pl. *Bot.* Famille de cryptogames vasculaires dont le *lycopode* est le type. S. une *lycopodiacée.*

**lycopsyde** ou **lycopsis** [*psiss*] n. f. Genre de borraginées, dont l'espèce la plus connue est la *lycopsyde des champs*, qui croît en Europe et montre au printemps ses petites fleurs bleues ou violacées.

**lycorexie** [*rèk-sî*] n. f. (du gr. *lukos*, loup, et *orexis*, désir). Faim de loup ou boulimie. V. BOULIMIE.

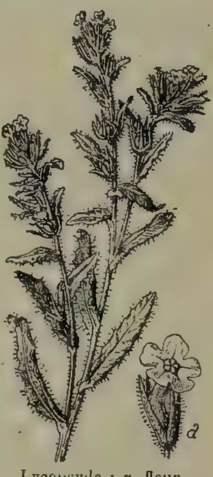

Lycopsyde : *a*, fleur.

**Lycoris** (de son vrai nom CYTHÉRIS), courtisane romaine du Iᵉʳ siècle av. J.-C. D'abord esclave, elle devint la maîtresse du triumvir Antoine, puis du poète Cornélius Gallus, qu'elle quitta pour suivre un soldat. Abandonnée à son tour, elle retourna à Rome mener la vie des plus basses courtisanes. A Gallus inconsolable, Virgile adressa sa dixième églogue, peinture touchante de la passion malheureuse.

**Lycortas,** général achéen, ami et successeur de Philopœmen, dans le commandement de la ligue Achéenne. Il fut le père de l'historien Polybe (IIᵉ s. av. J.-C.).

**Lycos,** roi des Mariandyniens, qui donna l'hospitalité aux Argonautes. — Roi de Thèbes, époux de Dircé, tué par les fils d'Antiope, Amphion et Zethos. — Roi légendaire et éponyme de la Lycie.

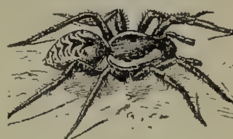
Lycose.

**lycose** [*kô-ze*] n. f. Genre d'araignées coureuses, vulgairement appelées *araignées-loups*, et dont le type est la *tarentule.*

**lycte** n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant des formes de petite taille d'un roux foncé, allongées et plates, dont les larves attaquent les bois non résineux. (On en connaît une vingtaine d'espèces, répandues sur le globe.)

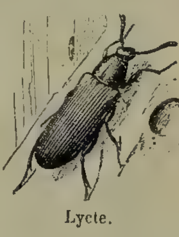
Lycte.

**Lycurgue,** roi légendaire des Edons, en Thrace. Il interdit dans ses Etats le culte de Dionysos, fit arracher les ceps de vigne. Le dieu le rendit aveugle.

**Lycurgue,** personnage considéré par la tradition comme le législateur de Sparte. Il visita divers pays, notamment l'Egypte et l'Inde, et en rapporta des observations qui lui permirent de donner des lois à sa patrie. Le code de lois de Lycurgue consistait en *rhètres* ou sentences, que précisaient une foule de prescriptions transmises par la tradition orale. Les principales lois établissaient le partage des terres de la Laconie en lots égaux et inaliénables, l'établissement du sénat, d'une sévère discipline militaire et sociale, de repas communs, d'une éducation publique, obligatoire, etc. On dit qu'après avoir fait jurer à ses concitoyens de respecter ses institutions jusqu'à son retour, il serait parti pour un long voyage et ne serait jamais revenu. On le fait vivre au IXᵉ siècle av. J.-C. La constitution dite *de Lycurgue* a fait, pendant plusieurs siècles, la grandeur politique et militaire de Sparte.

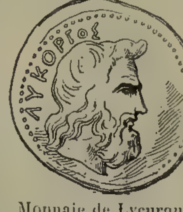
Monnaie de Lycurgue.

**Lycurgue,** orateur athénien (vers 390 — vers 325 av. J.-C.). Il administra avec probité les finances d'Athènes, bâtit un théâtre en pierre, créa de nouveaux bassins au Pirée, et soutint Démosthène dans ses efforts patriotiques contre la Macédoine. Le peuple athénien n'en montra pas moins à l'égard de sa mémoire son ingratitude coutumière. De ses discours, nous n'avons conservé qu'un seul.

**lyda** n. f. Genre d'insectes hymenoptères dont les larves, réunies parfois en nombreuses colonies s'attaquent aux arbres fruitiers.

**lyddite** n. f. (de *Lydd*, v. d'Angleterre). Explosif formé d'acide picrique fondu.

**Lydgate** (John), poète et bénédictin anglais, né à Lydgate, près de Newmarket, vers 1370, m. vers 1451. Il a cultivé tous les genres (*le Livre de Troie, Histoire de Thèbes*, etc.), et écrit plus de 130.000 vers.

**Lydiadès** ou **Lysiadès,** général grec, né à Mégalopolis, m. dans un combat en 226 av. J.-C. Il s'empara du pouvoir dans sa ville natale, puis la fit entrer dans la ligue Achéenne.

**Lydiat** (Thomas), mathématicien anglais, né et m. à Alkerton (1572-1646). Très attaché à la cause de Charles Iᵉʳ, il eut beaucoup à souffrir de la guerre civile, et mourut dans la misère.

**Lydie** [*dî*] ou **Méonie,** ancien pays de l'Asie Mineure, entre la Mysie, la Phrygie, la Carie et la mer Egée ; capit. *Sardes.* La monarchie lydienne, dont Crésus fut le roi le plus célèbre, tomba sous les coups des Perses. (Hab. *Lydiens.*)

**Lydie** [*dî*], courtisane romaine, qui fut aimée d'Horace. Le poète a chanté leurs amours, leurs brouilles, leurs raccommodements dans plusieurs pièces.

**Lydien, enne** [*di-in, è-ne*], originaire ou habitant de la Lydie : *les Lydiens.* Adjectiv. / *Le mode lydien*, une des sept gammes ou un des sept tons de l'ancienne musique grecque. V. GRÈCE.

**lydite** n. f. Variété noire de jaspe, appelée aussi *pierre de touche*, employée en bijouterie pour reconnaître la qualité de l'or. Sy. PHTANITE, QUARTZ LYDIEN.

**Lye,** comm. de l'Indre, arr. et à 47 kil. de Châteauroux ; 1.300 h.

**Lyell** (sir Charles), géologue anglais, né à Kinnordy, m. à Londres (1797-1875). Dans ses *Principes de Géologie*, il a défendu avec le plus grand talent la doctrine des *causes actuelles* et écrit d'intéressantes relations de voyage.

**lyfa** n. f. Ecorce d'arbre avec laquelle on fait des cordes en Arabie.

**lygée** [*jé*] n. f. Genre de graminées, comprenant des plantes vivaces, à fleurs en épis solitaires, qui croissent sur les bords de la Méditerranée, et qu'on emploie en Orient pour la fabrication des sparteries.

**lygée** [*jé*] n. m. Genre d'insectes hémiptères.

— ENCYCL. Les lygées sont des punaises terrestres, plates et allongées, de taille moyenne et de couleurs vives ; elles vivent sur diverses plantes en fleur. On en connaît plus de cent espèces ; le *lygée équestre*, noir, rouge et blanc, est commun en France.

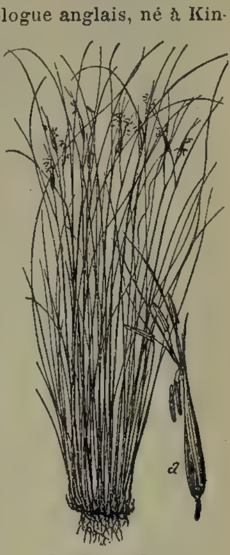

Lygée : *a*, fleur.

**Lygiens,** peuple de la Germanie, établi au commencement de l'ère chrétienne sur les rives supérieures de l'Oder.

**lygus** [*ghuss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant de petites punaises terrestres, jaunâtres et d'un roux varié de blanc et de brun, qui courent avec agilité sur les fleurs. (On en connaît plusieurs espèces françaises.)

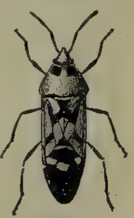
Lygée.

**Lykios** ou **Lycius,** sculpteur grec, né à Eleuthère en Béotie (vers 428 av. J.-C.), fils de Myron. Il collabora à la décoration de l'Acropole par l'exécution de divers groupes en bronze (*les Argonautes*, etc.).

**Lykosura,** v. de Grèce (Arcadie), non loin de l'Alphée ou Rouphia ; 7.000 h. Nombreux débris de l'antique *Lycosure.*

**Lyly** (John), poète dramatique et romancier anglais (1553-1606), auteur d'un roman plein de préciosité, *Euphues*, qui a donné son nom à l'*euphuisme.*

**Lyme-Régis,** ville d'Angleterre (Dorset), sur la Manche, à l'embouchure de la Lyme ; 3.000 h. Port actif qui arme pour la pêche à la morue.

**lyméxylon** [*mé-ksi*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, dont les larves creusent des galeries dans le bois. (On en connaît trois espèces ; le *lymexylon navale* d'Europe a causé beaucoup de dégâts dans les constructions navales.)

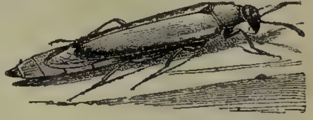
Lyméxylon.

**lymphadénie** [*lin, nî*] n. f. Maladie caractérisée par la prolifération du tissu lymphoïde. Syn. LEUCEMIE, LEUCOCYTHÉMIE.

— ENCYCL. La lymphadénie revêt deux formes : *lymphadénie simple* ou aleucémique, sans augmentation notable du nombre des globules blancs, et *lymphadénie leucémique*, caractérisée par l'augmentation considérable des globules blancs dans le sang.

**lymphadénite** [*lin*] n. f. Inflammation des glandes lymphatiques.

**lymphadénome** [*lin*] n. m. (de *lymphe*, et de *adénome*). Tumeur formée de tissus analogues à celui des ganglions lymphatiques, et qui se développe dans les organes formés de tissus adénoïdes. (Le pronostic en est grave, car la récidive après l'ablation est constante.)

**lymphagogue** adj. et n. m. Se dit d'une substance qui augmente la production de la lymphe.

**lymphangiectasie** [*lin, èk-ta-zî*] n. f. (de *lymphe*, et de *angiectasie*). Dilatation variqueuse des lymphatiques, qui s'observe surtout vers l'âge mûr dans les pays chauds. (L'ablation doit être pratiquée toutes les fois que la disposition anatomique le permet.)

**lymphangiome** [*lin*] n. m. (de *lymphe*, et de *angiome*). Anomalie du système lymphatique, généralement congénitale, consistant en un lacis de vaisseaux lymphatiques constituant une sorte de tumeur.

**lymphangite** [*lin*] n. f. (de *lymphe*, et de *angite*). Inflammation des vaisseaux lymphatiques.

— ENCYCL. La lymphangite résulte d'une inoculation, à la suite d'une plaie, d'un agent irritant, ou provient d'une tumeur suppurée qui sert de porte d'entrée.

On distingue deux variétés de lymphangites : la *lymphangite tronculaire*, inflammation des troncs lymphatiques, et la *lymphangite réticulaire*, inflammation des réticules lymphatiques. Dans les deux cas, la maladie s'annonce par de la fièvre (40°), du frisson, de la céphalée ; les ganglions s'hypertrophient. On sent à la palpation de véritables cordons, empâtés et douloureux à la pression. La lymphangite se décèle aussi fréquemment à la vue par traînées rouges qui partent du point infecté.

Le traitement consiste en nettoyage minutieux des plaies, bains prolongés et biquotidiens du membre malade, et, pour le tronc, de pulvérisations phéniquées.

Si un phlegmon se forme, il faut opérer promptement. On soutiendra les forces du malade.

**lymphatique** [*lin*] adj. Qui a rapport à la lymphe. Qui porte la lymphe : *vaisseaux lymphatiques.* (Substantiv. : *tous les lymphatiques aboutissent au canal thoracique.*) Atteint de lymphatisme : *tempérament lymphatique.* N. Individu ayant ce tempérament.

— ENCYCL. Les vaisseaux lymphatiques sont transparents, valvulaires, et naissent dans le tissu cellulaire par un tissu de capillaires très fins. Leur intérieur est garni de valvules en forme de demi-lune, qui se disposent face à face et empêchent le reflux de la lymphe.

Les lymphatiques s'anastomosent les uns aux autres ; on les distingue en *profonds* et *superficiels*, qui suivent le trajet des veines. Sur les trajets de ces vaisseaux, on rencontre les *ganglions lymphatiques.* Tous les lymphatiques aboutissent, chez les vertébrés supérieurs, au *canal thoracique* et à la *grande veine lymphatique.* Ce canal thoracique, dit aussi *réservoir* ou *citerne de Pecquet*, naît dans l'abdomen au niveau de la deuxième vertèbre lombaire. Tous les organes ont des lymphatiques.

Les maladies sont nombreuses (inflammations ou lésions traumatiques). V. LYMPHANGITE et BUBON.

**lymphatisme** [*lin-fa-tis-me*] n. m. Tempérament caractérisé par la blancheur de la peau, la mollesse des muscles, etc.

**lymphatite** [*lin*] n. f. Inflammation des vaisseaux lymphatiques. (On dit aussi LYMPHANGITE.)

**lymphatocèle** [*lin*] n. f. (de *lymphe*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Epanchement ou accumulation de lymphe formant tumeur.

**lymphe** [*lin-fe*] n. f. (du lat. *lympha*, eau). *Physiol.* Humeur jaunâtre ou incolore, qui circule dans les vaisseaux lymphatiques. *Bot.* Suc aqueux qui circule dans les plantes.

— ENCYCL. La lymphe est incolore ou jaune, parfois opalescente, et contient en suspension des globules blancs. La lymphe provient du plasma sanguin, qui transsude des parois vasculaires ; elle se charge, tout en cheminant dans ses vaisseaux, de leucocytes, dont le nombre augmente surtout après la traversée des ganglions. Pendant la digestion, les lymphatiques intestinaux se remplissent d'une lymphe laiteuse, qui est le *chyle.*

**lymphite** n. f. *Pathol.* Syn. de LYMPHANGITE.

**lymphocyte** [*lin*] n. m. (de *lymphe*, et du gr. *kutos*, cellule). Petit leucocyte à noyau très volumineux, qui prend naissance dans les ganglions lymphatiques, les follicules clos, la rate, etc. (Leur pouvoir est très faible au point de vue de la phagocytose.

**lymphocytémie** [*lin, mî*] n. f. (de *lymphocyte*, et du gr. *haima*, sang). Maladie caractérisée par la prolifération du tissu lymphoïde et l'augmentation considérable des lymphocytes, avec ou sans accroissement du nombre total des globules blancs.

**lymphocytogénèse** [*lin, nè-ze*] n. f. Mode de formation des lymphocytes dans le tissu lymphoïde.

**lymphocytose** [*lin, tô-ze*] n. Présence anormale de lymphocytes dans une humeur de l'organisme, par exemple dans le liquide céphalo-rachidien.

**lymphogène** [*lin*] adj. Qui produit la lymphe. *Série lymphogène*, ensemble des différents types de globules blancs ou leucocytes qui ont pour origine commune le tissu lymphoïde.

**lymphogénèse** [*lin, nè-ze*] n. f. (de *lymphe*, et du gr. *genesis*, production). Elaboration de la lymphe.

— ENCYCL. La lymphe paraît se faire en deux temps : d'abord sous l'influence de l'activité propre des cellules des parois des capillaires sanguins ; en second lieu, sous celle des ganglions lymphatiques.

**lymphoïde** [*lin*] adj. Qui ressemble aux ganglions lymphatiques. Plus rarement, qui ressemble à la lymphe.

**lymphome** n. m. Syn. de lymphadénome.

**lymphorragie** [*lin-fo-ra-jî*] n. f. (de *lymphe*, et du gr. *rhagê*, rupture). Ecoulement de la lymphe après une blessure d'un vaisseau lymphatique et qui, en général, s'arrête de lui-même.

**lymphosarcome** n. m. Tumeur composée de tissu lymphoïde.

**lymphose** [*lin-fô-ze*] n. f. Elaboration, formation de la lymphe.

**lymphotomie** [*lin, mî*] n. f. (de *lymphe*, et du gr. *tomê*, section). Dissection des vaisseaux lymphatiques.

**Lympne,** village du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Kent) ; 500 h. Aérodrome ; importante station pour les relations par avions entre l'Angleterre et le continent européen. Dans une villa de Lympne, qui est située tout près de la station balnéaire de Hythe (sur la Manche), les premiers ministres alliés ont tenu plusieurs conférences en 1920-1921.

**lyncée** [*sé*] n. m. Genre de crustacés, comprenant de petits entomostracés, qui pullulent dans les eaux douces d'Europe. (Ils possèdent cinq paires de pattes, avec lesquelles ils nagent rapidement.)

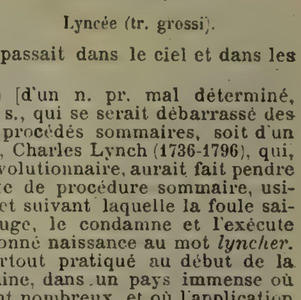
Lyncée (tr. grossi).

**Lyncée** [*sé*], un des Argonautes, renommé pour sa vue perçante, qui lui permettait de voir ce qui se passait dans le ciel et dans les enfers.

**Lynch** (LOI DE) [d'un n. pr. mal déterminé, soit un juge du XVIIᵉ s., qui se serait débarrassé des malfaiteurs par des procédés sommaires, soit d'un fermier de Virginie, Charles Lynch (1736-1796), qui, magistrat du parti révolutionnaire, aurait fait pendre ses adversaires], sorte de procédure sommaire, usitée aux Etats-Unis, et suivant laquelle la foule saisit un criminel, le juge, le condamne et l'exécute séance tenante. (A donné naissance au mot *lyncher.* Le lynchage fut surtout pratiqué au début de la colonisation américaine, dans un pays immense où les aventuriers étaient nombreux, et où l'application des formes de la justice régulière eût été insuffisante à réprimer les abus de force et les délits de toute sorte.)

**lynchage** n. m. Application de la loi de Lynch. Exécution sommaire par une foule.

**Lynchburg,** v. des Etats-Unis d'Amérique (Virginie, comté de Campbell), sur le fleuve James ; 30.000 h. Manufactures de chaussures, de textiles et de tabac.

**lyncher** [*ché*] v. a. Exécuter sommairement d'après la loi de Lynch.

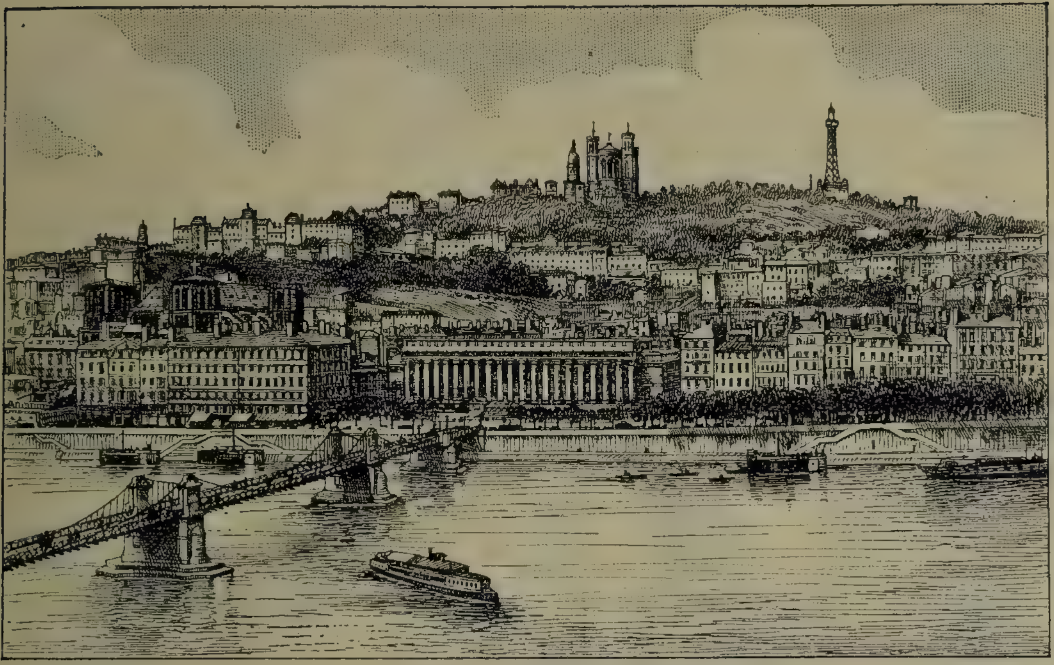

Vue de Lyon. En haut, N.-D. de Fourvière.

**lyncodon** n. m. Genre de mammifères carnassiers, de l'Amérique du Sud. (Le lyncodon ressemble à la belette ; il est d'un brun roux clair, avec la tête blanchâtre.)

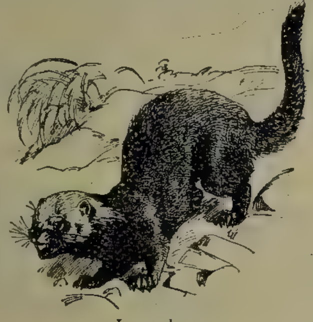

Lyncodon.

**Lyncos,** roi de Scythie, changé en lynx par Déméter pour avoir voulu mettre à mort Triptolème.

**Lyndsay** ou **Lindsay** (sir David), poète écossais, né vers 1490, m. en 1555. Il acquit une grande popularité par ses vers satiriques contre les débordements de la cour et les scandales de Rome.

**Lynn,** v. des Etats-Unis (Massachusetts), sur la baie de Nohant ; 99.000 h. Grand commerce ; port de pêche et de cabotage.

**Lynn** (CANAL DE), long golfe de la côte méridionale de l'Alaska, sur lequel se trouve Skagway, d'où est facilement accessible le district minier du Klondyke (Canada).

**lynx** [*linkss*] n. m. (gr. *lugx*). Genre de mammifères carnassiers félidés, auxquels on attribuait autrefois une vue très perçante : *le lynx d'Europe, très rare en France, se nomme aussi* loup cervier. *Avoir des yeux de lynx*, avoir des yeux vifs et perçants.

— ENCYCL. Les lynx sont de grands et beaux animaux, forts et agiles ; leur fourrure, grise variée de brun et de jaunâtre, est très estimée. Le lynx commun, ou *loup cervier*, maintenant très rare en France, habite les montagnes d'Europe ; les lynx de l'Amérique du Nord et de l'Asie du Nord fournissent les fourrures les plus recherchées. On a attribué anciennement toutes sortes de propriétés merveilleuses au lynx ; sa chair, desséchée, était un remède contre le vertige, etc.

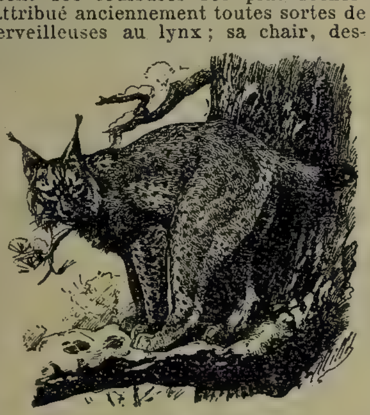

Lynx.

**Lynx** (le), constellation de l'hémishpère boréal, comprenant quarante-six étoiles disposées en lignes sinueuses entre la Grande Ourse et le Cocher. (Ces étoiles sont de petite grandeur et il faut une vue perçante pour les reconnaître ; de là vient le nom de *Lynx*.)

**Lyon,** ch.-l. du dép. du Rhône, au confluent du Rhône et de la Saône ; 570.840 h. (*Lyonnais*). Ch. de f. P.-L.-M. ; à 512 kil. de Paris. Lyon, placé dans une excellente situation géographique, au débouché des principales routes des Alpes, est la troisième ville de France pour la population et l'industrie. Grande fabrication de soieries ; métallurgie machines, produits chimiques, orfèvrerie. Archevêché, cour d'appel, académie, université. Ecole de santé militaire. La ville, centre d'un important camp retranché, forme un gouvernement militaire, partagé entre les 7e et 14e corps d'armée, et c'est le chef-lieu du 14e corps ; édifices (Eglise Saint-Jean, N. D. de Fourvière, Hôtel de Ville), places (place Bellecour), quais et rues très remarquables. Parc de la Tête d'Or. Important musée (peintures, collections lapidaires et épigraphiques). — L'arrond. a 23 cant., 135 comm., 759.700 h. Lyon est divisé en 12 cantons, et, au point de vue administratif local, en 8 arrondissements municipaux.

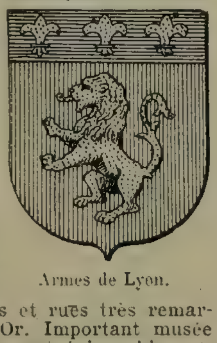

Armes de Lyon.

Lyon est la patrie des empereurs Claude et Caracalla, de Germanicus, Jules Favre, Duphot, Suchet, Jussieu, Ampère, Jacquard, Philibert Delorme, Coysevox, J.-B. Say, Mme Récamier, Flandrin, Audran, Meissonier, etc. Lyon, ancienne métropole des Ségusiaves, fut, dès l'époque romaine, la capitale des Gaules, et, au moyen âge, une ville presque internationale, où séjournèrent parfois les empereurs allemands et où deux importants conciles œcuméniques furent tenus en 1245 et 1274. Les rois de France eurent, depuis 1274, une part de souveraineté sur la ville, qui devint, au XVIe siècle, après l'annexion des domaines du connétable de Bourbon, la capitale du Lyonnais. — En 1793, Lyon se souleva contre la Convention et soutint contre les troupes républicaines un siège de deux mois, après lequel elle porta quelque temps le nom de *Commune affranchie* en vertu d'un décret de l'Assemblée. Une insurrection ouvrière, rapidement réprimée, troubla la ville du 21 novembre au 3 décembre 1831.

**Lyon-Caen** (Charles-Léon), professeur et jurisconsulte français, né à Paris en 1843, membre (1893) puis secrétaire perpétuel (1918) de l'Académie des sciences morales et doyen de la faculté de droit. Il a écrit, avec L. Renault, un magistral *Précis de droit commercial.*

**lyonie** [*nî*] n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricacées.

— ENCYCL. Les lyonies sont très voisines des andromèdes. La *lyonie en arbre*, *arbre à l'oseille* ou *andromède en arbre*, de l'Amérique du Nord, atteint 15 à 20 mètres ; ses feuilles, acides et rafraîchissantes, sont employées en décoction contre les fièvres.

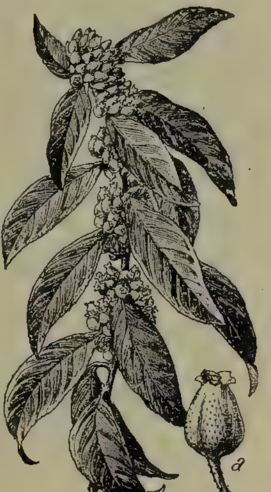

Lyonie : *a*, fleur.

**Lyonnais, e** [*o-né, è-ze*], habitant ou originaire de Lyon : *les Lyonnais*. Adjectiv. : *produits lyonnais*. N. m. Jeu de boules dans lequel on lance la boule directement sur le but, ou en écartant d'autres boules du but à l'aide de celle avec laquelle on joue. N. f. *Cuis.* Nom d'une préparation dont la base consiste en une purée d'oignons ou de nombreux oignons coupés et roussis : *bœuf à la lyonnaise, gras-double à la lyonnaise.*

**Lyonnais** (MONTS DU), chaîne de la France centrale, qui prolonge les Cévennes jusqu'aux monts du Beaujolais. Sommets arrondis de granit. Culmen, 950 mètres.

**Lyonnais** (le), anc. prov. de France, capit. *Lyon*, annexée à la couronne sous Philippe le Bel, en 1312. Le gouvernement comprenait en outre le Forez et le Beaujolais, réunis à la couronne par François Ier, en 1527. Son territoire a formé les dép. de la Loire et du Rhône. (Hab. *Lyonnais.*)

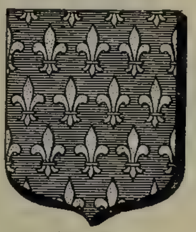

Armes du Lyonnais.

**Lyonnaise** [*o-nè-ze*], nom donné par les Romains à l'une des divisions de la Gaule impériale, entre la Saône et l'Atlantique, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à celle de la Bresle. Elle fut subdivisée en 375 en : Lyonnaise Ire, IIe, IIIe et IVe.

**Lyons** [*laï-eunss*] (lord Edmond), amiral anglais, né à Burton, m. à Arundel Castle (1790-1858). Il commanda la flotte anglaise pendant la guerre de Crimée, et se distingua à l'Alma. — Son fils, Richard BICKERSON PERNELL, né à Lymington, m. à Londres (1817-1887), fut ambassadeur à Paris de 1867 à sa mort. Il essaya d'empêcher la guerre de 1870, et ménagea entre Jules Favre et Bismarck l'entrevue de Ferrières.

**Lyons-la-Forêt** [*li-on, rè*], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 20 kil. des Andelys, aux sources de la Lieure ; 1.040 h. Scieries mécaniques. — Le cant. a 13 comm., et 5.570 h.

**lypémane** ou **lypémaniaque** [*ni-a-ke*] n. et adj. (du gr. *lupê*, tristesse, et *mania*, folie). Atteint de lypémanie.

**lypémanie** [*nî*] n. f. Mélancolie ou délire dépressif : *quand elle passe à l'état chronique, la lypémanie aboutit fréquemment à la démence.*

**Lyra** (Nicolas de), cordelier, exégète et théologien français, né à Lyre, près d'Evreux vers 1270, m. à Paris en 1340. Versé dans l'hébreu, il écrivit de savants commentaires sur l'Ancien Testament.

**lyre** n. f. (lat. *lyra*). Instrument de musique à cordes pincées, en usage chez les anciens : *la lyre est aujourd'hui l'emblème de la musique. Fig.* Génie poétique. Art, action de faire des vers. *Ajouter une corde à sa lyre*, prendre dans ses vers un ton nouveau. *Zool. Oiseau lyre*, le ménure. Espèce de trigle. *Anat.* Face inférieure de la partie postérieure du trigone cérébral. *Fig.* et *fam. Toute la lyre*, série graduée et complète dans un ordre d'idées quelconque : *le jeune X.... est idiot, débauché, ivrogne, voleur, enfin, toute la lyre !*

— ENCYCL. La lyre est, avec la harpe, le plus ancien des instruments à cordes pincées. Connue des Egyptiens, des Assyriens, des Phéniciens et des Hébreux, elle nous est venue par les Grecs, qui en attribuaient l'invention, tantôt à Mercure, tantôt à Apollon, tantôt encore à Linus, Orphée ou Amphion. La lyre se pinçait soit avec les doigts, soit à l'aide d'un plectre. Les cordes étaient de lin ou de boyaux d'animaux, et leur nombre ne dépassait pas trois à l'origine. Ce nombre s'éleva progressivement ; Simonide le porta à huit, Timothée à douze. La lyre fut aussi en usage chez les Romains, et au moyen âge. C'est de la lyre que dérivent, en Occident, tous les instruments à cordes pincées : mandolines, guitares, etc.

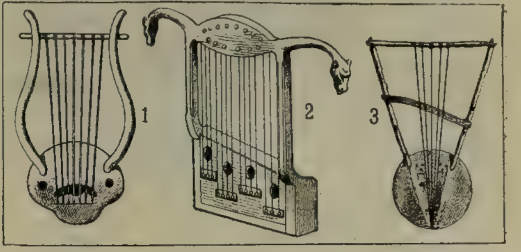

1. Lyre antique ; 2. Lyre moyen âge ; 3. Lyre éthiopienne.

**Lyre** (la), constellation de l'hémisphère boréal, située entre Hercule et le Cygne et composée de vingt étoiles, dont la principale, qui est de première grandeur s'appelle *Vega*. (Quelques anciens auteurs ont donné à cette constellation le nom de *Testudo* [Tortue], pour caractériser la lenteur de son mouvement.)

**lyré, e** adj. Qui a la forme d'une lyre : *feuille lyrée.*

**lyriforme** adj. En forme de lyre.

**lyrique** adj. Qui a rapport à la lyre. *Poésie lyrique*, dans l'antiquité, poésie qui se chantait avec accompagnement de la lyre. Auj., nom générique de l'*ode*, du *dithyrambe*, de l'*hymne*, de la *cantate*, etc. *Fig.* Qui est plein d'enthousiasme, d'inspiration. *Théâtre lyrique*, théâtre où l'on joue des pièces mises en musique. N. m. Le genre lyrique. Poète qui compose des odes, des cantates, etc. : *Pindare est le plus grand des lyriques grecs.*

— ENCYCL. La poésie lyrique se distingue des autres genres poétiques par son caractère éminemment personnel : ce sont toujours les sentiments les plus intimes du poète qu'elle révèle. Dans les genres lyriques, en Grèce, on peut distinguer ceux qui sont exclusivement personnels, comme l'*élégie*, la poésie *ïambique*, l'*ode* lesbienne ou ionienne, et ceux où, comme dans le *lyrisme choral*, la personnalité du poète se fait l'interprète des sentiments d'une foule. Citons, parmi les poètes lyriques grecs : Sappho, Anacréon, Pindare. Chez les Latins, dont le génie n'était pas naturellement poétique, le lyrisme est un genre emprunté. Ils ont surtout réussi dans l'ode légère et dans l'élégie ; Horace essaya aussi, mais sans grand succès, de faire passer dans sa langue le lyrisme choral d'un Pindare. Le génie français fut pendant de longs siècles rebelle au lyrisme. Au XVe siècle, Villon, si personnel dans ses accents de détresse, dans son horreur de la mort, est le premier grand poète lyrique français ; au XVIe siècle, la poésie lyrique est représentée par Clément Marot, Du Bellay et Ronsard. En général, chez Ronsard et les poètes de la Renaissance, l'inspiration est étouffée par l'imitation des anciens et des Italiens. Lyrique par la forme, Malherbe l'est bien peu par le fond. Après lui, la poésie lyrique n'est guère cultivée que par des poètes de second ordre. C'est dans les fables de La Fontaine, dans les cantiques et dans les chœurs de Racine, qu'il faut chercher les plus beaux accents lyriques qu'ait produit le XVIIe siècle. Sèche, abstraite, sans imagination ni passion, la poésie du XVIIIe siècle est souvent à l'antipode du lyrisme : c'est de l'éloquence en vers. Préparé par J.-J. Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre, le lyrisme français atteint au XIXe siècle un magnifique épanouissement, favorisé par le développement de l'individualisme, par l'action des littératures et des métaphysiques septentrionales et par toutes les influences dont l'ensemble a constitué le romantisme (Lamartine, Hugo, Musset). Avec Vigny et Th. Gautier, une sorte de recul du lyrisme se marque, qui s'accentuera dans la poésie parnassienne, objective, érudite et éminemment artiste (Leconte de Lisle, Sully Prudhomme, Fr. Coppée, J.-M. de Hérédia). Avec Verlaine et les symbolistes, la poésie tend à suggérer ce qu'il y a de plus profond dans l'âme.

**Lyrique** (THÉÂTRE), théâtre de Paris, fondé en 1847, sous le nom d'*Opéra national*, et qui prit le titre de *Lyrique* en 1852. D'abord au boulevard du Temple, il fut transporté place du Châtelet en 1862. La troupe de l'Opéra-Comique s'y installa et y resta pendant onze ans, après l'incendie de la salle Favart (1887). En 1889, l'ancien Lyrique devint le théâtre Sarah-Bernhardt.

**Lyrique international** (THÉÂTRE), à Milan, inauguré en 1794. On y joue les opéras italiens et les ouvrages étrangers. C'est une des scènes les plus importantes de l'Italie.

**lyrisme** [*ris-me*] n. m. Langage lyrique, inspiré par des sentiments personnels : *le lyrisme de Jean-Baptiste Rousseau est souvent très froid.* Style très poétique. Enthousiasme, chaleur.

**lyriste** [*ris-te*] n. m. Joueur de lyre.

**lyro-guitare** n. f. Instrument de musique ayant la forme d'une lyre, avec un manche de guitare placé entre les deux montants de la ligne et portant les cordes. Pl. des *lyroguitares.*

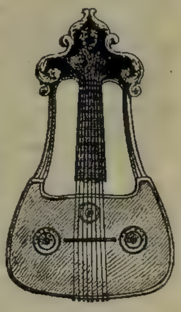
Lyro-guitare.

**lyrure** n. m. Genre de gallinacés.

— Encycl. Les lyrures sont des tétras, caractérisés par leurs ailes assez longues et leur stature assez élancée. L'espèce type est le *lyrure des bouleaux* ou *petit coq de bruyère, coq des bouleaux*, noir métallique. Il vit dans l'Europe centrale et boréale et dans l'Asie occidentale ; c'est un gibier estimé.

**lys** n. m. V. lis.

**Lys dans la vallée** (*le*), roman, de H. de Balzac, parfois d'un style précieux ou ampoulé, parfois d'une grande délicatesse de sentiment, avec des tableaux touchants. La comtesse de Mortsauf, aimée de Félix de Vandenesse, qu'elle aime à son tour, reste fidèle par vertu à un mari égoïste et dément ; mais elle meurt épuisée par un effort surhumain (1835).

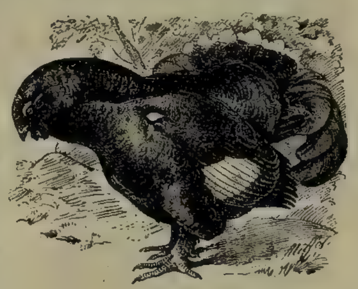
Lyrure.

**Lys rouge** (*le*), roman par An. France (1894). Par jalousie rétrospective, le sculpteur Dechartre rompt avec une maîtresse qui l'aime passionnément. Une peinture un peu amère de l'amour sensuel, avec tout ce qu'il implique d'égoïsme et de cruauté, est masquée sous la grâce des conversations, des portraits et des descriptions qui ont pour cadres Paris et Florence.

**Lys** (la), riv. de France et de Belgique, affl. g. de l'Escaut ; elle forme pendant quelques kilomètres la frontière entre la France et la Belgique, arrose Armentières, Menin, Courtrai et finit près de Gand ; cours 214 k. La Lys a joué un rôle pendant la Grande Guerre. Différents combats eurent lieu sur ses bords durant l'été de 1914, lors de l'invasion de la Belgique par les Allemands. Plus tard, son cours supérieur fut témoin de bien des combats (aux environs d'Armentières) ; plus tard encore, tout à la fin de la lutte, la Lys a donné son nom avec l'Escaut « de dernier des épisodes de la deuxième bataille de Belgique », à celui où les Belges vainqueurs et appuyés par la 6e armée française et par la 2e armée britannique, s'avancèrent dans les plaines de Flandres depuis Courtrai jusqu'à Gand (bataille de la Lys et l'Escaut, 20 oct.-11 nov. 1918).

**Lys** ou **Lis** (**du**), nom que prit la famille de Jeanne d'Arc après son anoblissement par Charles VII en 1429. Les frères de Jeanne s'appelèrent Jean ou Petit-Jean du Lys et Pierre du Lys. Celui-ci combattit à côté de Jeanne à Compiègne et fut fait prisonnier. Charles VII l'aida à payer sa rançon. D'ailleurs, les deux frères ne jouèrent aucun rôle important, si ce n'est dans l'affaire de la fausse Jeanne d'Arc, qu'ils crurent reconnaître pour leur sœur (v. Armoises [Jeanne des]), et dans le procès de réhabilitation (1455-1456).

**Lysandre** [*zan-dre*], général spartiate, qui défit les Athéniens à Ægos-Potamos et établit à Athènes les Trente tyrans ; tué en 395 dans un combat contre les Thébains au moment où, dit-on, il se préparait à abolir le gouvernement démocratique à Sparte. Plutarque a dit de lui qu'il savait coudre la peau du renard sur celle du lion.

**Lysberg** (Charles-Samuel Bovy, dit), pianiste et compositeur suisse, né et m. à Genève (1821-1873) ; auteur de nombreux morceaux de piano, d'une couleur originale.

**Lysias** [*zi-ass*], orateur athénien, adversaire des Trente tyrans. Il exerça longtemps le métier de logographe, auquel il était réduit par sa situation de métèque. Son éloquence, type achevé de l'atticisme, vaut surtout par la clarté et l'élégance (vers 440 — vers 380 av. J.-C.).

**Lysias,** général d'Antiochus Epiphane, roi de Syrie, m. en 162 av. J.-C. Il s'empara du pouvoir à la mort de ce prince (164 av. J.-C.), au nom du jeune Eupator. Mais il fut massacré avec le jeune roi par ses soldats.

**Lysicrate,** Athénien, qui comme chorège, au nom de la tribu Akamantide, fut vainqueur dans un concours de chant aux Dionysiaques de 335-334 av. J.-C. A cette occasion, il fit construire le monument chorégique qui porte son nom et qui existe encore à Athènes.

**lysidine** n. f. Produit de condensation de l'acétate de soude et de l'éthylène-diamine, qui est un excellent dissolvant de l'acide urique.

**lysigène** [*zi*] adj. (du gr. *lusis*, dissolution, et *gennân*, engendrer). *Bot.* Se dit d'un phénomène qui est accompagné d'une dissociation ou d'une dissolution des cellules.

**lysimaque** [*zi-make*] ou **lysimachie** [*zi-ma-kî*] n. f. *Bot.* Genre de primulacées ornementales, répandues dans les régions tempérées.

— Encycl. Les lysimaques sont des herbes à fleurs jaunes, groupées en ombelles et en grappes. On en connaît une soixantaine d'espèces, des régions tempérées et subtropicales de l'hémisphère nord. En France, citons : la *lysimaque vulgaire* ou *grande lysimaque* et la *lysimaque nummulaire* ou *herbe aux écus.*

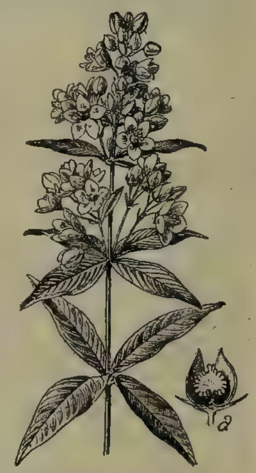

Lysimaque : *a*, coupe du fruit.

**Lysimaque** [*zy-ma-ke*], un des capitaines d'Alexandre, qui devint roi de Thrace, puis de Macédoine ; il fut tué à la bataille de Cyropédion, en 281 av. J.-C.

**lysimètre** [*zi*] n. m. (du lat. *lusis*, dissolution, et *metron*, mesure). Instrument employé pour mesurer la quantité d'eau de pluie qui filtre à travers le sol.

**lysine** [*zi-ne*] n. f. L'un des principaux produits de la décomposition des matières albuminoïdes.

**lysiphlebus** [*flé-buss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des braconidés, et qui sont les ennemis nés du puceron vert des céréales : *les femelles de lysiphlebus perforent le corps des pucerons vivants pour y déposer leurs œufs.*

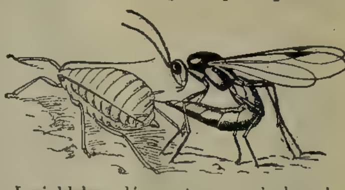
Lysiphlebus déposant ses œufs dans le corps d'un puceron des graminées.

**Lysippe** [*zi-pe*], statuaire grec, émule d'Apelle, auteur de l'*Apoxyomène.* Il inventa un nouveau type ou *canon*, plus svelte, plus léger, plus gracieux. Il fut le seul sculpteur auquel Alexandre permit de reproduire ses traits (ive s. av. J.-C.).

**lysis** [*li-ziss*] n. f. (du gr. *lusis*, solution). *Pathol.* Défervescence lente et progressive, la température mettant plusieurs jours pour revenir à la normale : *la fièvre typhoïde a une défervescence en lysis.*

**Lysis,** philosophe pythagoricien, né à Tarente (ve s. av. J.-C.). On le regarde comme l'auteur des *Vers dorés*, que d'autres attribuent à Philolaos ou à Empédocle.

**Lysistrata,** comédie satirique d'Aristophane en faveur de la paix. L'Athénienne Lysistrata fait jurer aux femmes de l'Attique de se refuser à leurs maris jusqu'à ce que la paix soit conclue avec les Lacédémoniens. La pièce est d'une liberté inouïe, mais pleine de verve et de bouffonnerie (411 av. J.-C.). Ce sujet a été repris, sous le même titre, par M. Donnay (1892).

**Lysistrate,** célèbre sculpteur grec, frère de Lysippe (vers 32 av. J.-C.). Il passe pour avoir le premier moulé en argile les esquisses des statues.

**lysiure** [*zi-u-re*] n. m. Genre de tatous de l'Amérique du Sud, répandus de la Guyane au Pérou.

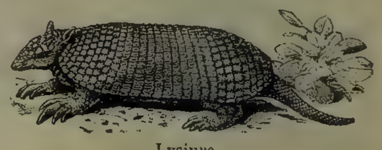
Lysiure.

**Lyskamm** ou **Silberbast,** double sommet du massif du mont Rose, sur la frontière italo-suisse (4.538 m. et 4.478 m.).

**Lys-lès-Lannoy,** comm. du Nord, arr. et à 11 kil. de Lille ; 6.540 h. Ch. de f. N. Tanneries, métallurgie, filatures.

**lysol** [*zol*] n. m. Liquide brun, huileux, obtenu en traitant par un alcali l'huile de goudron de houille et les graisses, et que l'on emploie comme antiseptique.

**Lyss,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur l'Aar ; 2.570 h. Agriculture, horlogerie ; fabrique de draps.

**Lyssa.** *Myth. gr.* Furie, fille de la Nuit, et qui personnifie la rage.

**lysses** n. f. pl. (du gr. *lussa*, rage). Petites lésions sublingnales que certains auteurs ont signalées comme caractéristiques de la rage et qui sont des plus inconstantes.

**lyssophobie** [*li-so-fo-bî*] n. f. (du gr. *lussa*, rage, et *phobos*, crainte). Peur excessive et morbide de la rage.

**Lystra,** v. de Lycaonie (Asie Mineure), anc. *Khatin Seraï*, visitée plusieurs fois par saint Paul.

**lythrariées** [*ri-é*] ou **lythracées** [*sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones, des régions tropicales. S. une *lythrariée* ou *lythracée.*

**lythrum** [*om'*] n. m. Nom scientifique du genre salicaire.

**Lyttelton** (lord George), homme politique et écrivain anglais, né et m. à Hagley (1709-1773).

**Lytton** (Edouard Bulwer, lord), romancier, poète et homme d'Etat anglais, né à Londres, m. à Torquay (1803-1878). Talent vigoureux, un peu âpre, unissant l'observation aiguë à la science de l'enchaînement des faits. Citons de lui : *les Derniers Jours de Pompéi, Rienzi, Ernest Maltravers*, etc. Il fut, en 1859, secrétaire d'Etat pour les colonies.

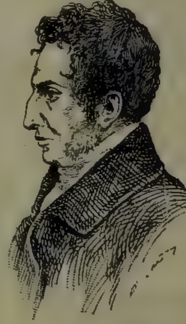
Bulwer-Lytton.

SEPTEMBRE
OCTOBRE

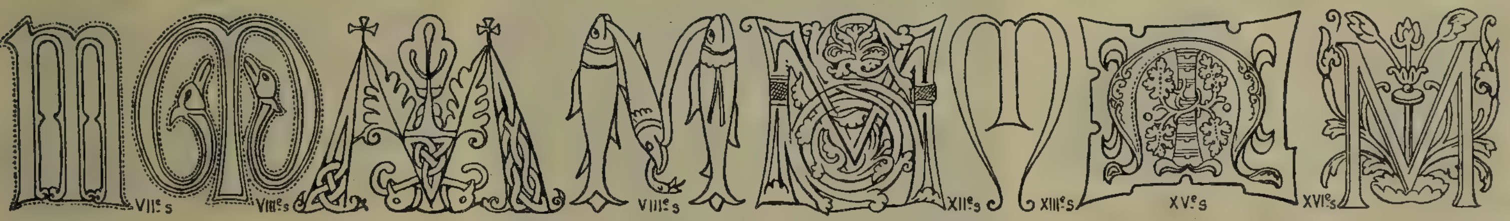

**M** [*èm'* ou *me*] n. m. Treizième lettre de l'alphabet, et dixième des consonnes : *un grand* M ; *un* m *minuscule. Paléogr.* Au point de vue graphique, l'M, en passant de l'égyptien hiératique au phénicien, a pris une forme horizontale et anguleuse analogue au W. Le grec cadméen l'a retourné. Les alphabets étrusques présentent souvent trois angles au lieu de deux. Au moyen âge, il faut noter l'arrondissement des angles dans l'onciale, et dans la cursive la représentation de l'M par trois jambages non liés. Cette lettre subit en outre de nombreuses modifications suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde, de la bâtarde, de la coulée, ou du romain, de l'italique, de la normande, de l'égyptienne. *Numér.* M, chiffre romain, vaut *mille. Abrév.* Comme signe abréviatif, *M.* signifie *Monsieur*, mètre, masculin ; *MM.*, Messieurs ; *M*$^{me}$, Madame ; *M*$^{lle}$, Mademoiselle ; *M*$^{e}$, maître, pour désigner un avocat ou un officier ministériel ; *Mss*, manuscrit ; *S. M.*, Sa Majesté ; *M. R.*, Majesté royale ; *M. I.*, Majesté impériale ; *LL. MM.*, Leurs Majestés ; *M. T. C.*, Majesté très chrétienne (autrefois le roi de France), ou Majesté très catholique (le roi d'Espagne) ; dans le commerce, M/C, *mon compte*, M$^{d}$, M$^{de}$, marchand, marchande M. A. Abréviation de *magister artium*, *master of arts*, titre universitaire anglais. M. P. En Angleterre, membre du Parlement. *Numism.* Sur les anciennes monnaies, *M* désignait l'hôtel des monnaies de Toulouse ; *MM*, celui de Marseille.

ÉCRITURES MODERNES

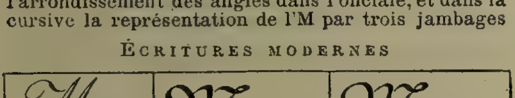
Anglaise — Ronde — Bâtarde

**m,** abréviation chimique de *méta* ; ex. : *m. bisulfite* (*métabisulfite*).

**m,** abréviation de *mètre*. (On écrit *m*$^{2}$ pour *mètre carré*, et *m*$^{3}$ pour *mètre cube*.)

**ma** adj. poss. fém. V. MON.

**Maan,** v. de l'Arabie sept. (royaume de Hedjaz), sur le ch. de f. du Hedjaz. Combats aux environs, pendant la Grande Guerre, entre Turcs et Arabes, en juillet 1917 et en avril 1918. La ville elle-même, défendue par les Turcs, se rendit, dans la seconde moitié de septembre 1918, après le combat de Deraa.

**Maartens** (Jost Marius Willem VAN DER POORTEN SCHWARTZ, dit *Maarten*), romancier anglo-hollandais, né à Amsterdam (1858-1915) ; a décrit les mœurs de la Hollande contemporaine.

**Maas** ou **Maes** (Niklaas), peintre et graveur de genre hollandais, élève de Rembrandt, né à Dordrecht, m. à Amsterdam (1632-1693). Ses tableaux valent par l'ingéniosité de la composition et l'agrément de la touche (*la Fileuse*).

**Maas** (Dirk), peintre hollandais, né et m. à Harlem (1656-1717). Ses tableaux, très estimés, représentent des combats, des chasses et des paysages.

**Mab** (*la reine*), personnage de la féerie anglaise. Shakespeare en a donné, dans *Roméo et Juliette* (I, 4), la plus séduisante peinture. *La Reine Mab* est le titre d'un poème philosophique de Shelley (1810).

**Mabille** (*bal*), bal parisien situé avenue Montaigne et très fréquenté de 1840 à 1875. Chicard, Rigolboche, Céleste Mogador, etc., en furent les célébrités.

**Mabillon** (dom Jean), bénédictin français, né à Saint-Pierremont (Ardennes), m. à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris (1632-1707), l'un des plus célèbres érudits de notre pays. On lui doit notamment les *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît* et un traité intitulé *De re diplomatica*, qui a fondé la diplomatique.

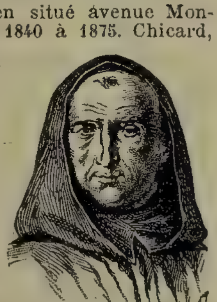
Mabillon.

**Mabinogion** [*les*] (de *mabinogi*, aspirant à la profession de barde), romans de chevalerie en langue galloise, antérieurs au cycle d'Arthur, et divisés en quatre branches (trad. fr. J. Loth, 1889).

**Mably,** comm. de la Loire, arr. et à 6 kil. de Roanne, près de la Loire ; 1.690 h.

**Mably** (l'abbé Gabriel BONNOT **de**), philosophe et historien français, frère de Condillac, né à Grenoble, m. à Paris (1709-1785), auteur du *Droit public de l'Europe* et d'intéressantes *Observations sur l'histoire de France*. Selon lui, les lettres, les sciences et les arts sont des éléments de corruption et de décadence. Le despotisme, l'anarchie et les conquêtes menacent les peuples heureux. Le communisme est le remède à la ruine sociale.

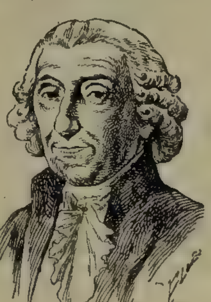
Mably.

**maboul, e** adj. et n. (ar. *mahboul*, illuminé). *Pop.* Toqué, inconscient.

**maboulisme** [*lis-me*] n. m. *Pop.* Etat d'une personne maboule.

**Mabuse** [*bu-ze*] (Jean GOSSAERT, dit **de**), peintre d'histoire hollandais, né à Maubeuge, m. à Anvers (1470-1532). Son style est large et mouvementé, son coloris d'une rare puissance. Citons de lui : *Danaé recevant la pluie d'or*, *Neptune et Amphitrite*, etc.

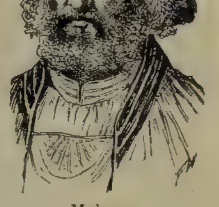
Mabuse.

**mac,** mot celtique qui signifie *fils* et qui précède un grand nombre de noms écossais et irlandais. S'abrège en M' ou M$^{c}$.

**macabre** adj. (pour *Macabré*, n. pr., autre forme de *Macchabé* et peut-être nom d'un peintre qui a le premier représenté une scène de ce genre). Funèbre, qui a trait à des choses funèbres : *plaisanterie macabre*. (Est surtout usité dans cette locution : *danse macabre*, danse des morts.) V. DANSE.

**macach** ou **makach,** mot arabe passé dans le français populaire et qui s'emploie pour exprimer un refus, une négation ironique. (On dit souvent *macach bono*.)

**macadam** [*dam'*] n. m. (du nom de l'ingénieur *Mac-Adam*. En réalité, ce système d'empierrement des routes a été inventé et appliqué en France au XVIIIe siècle par Perronnet et par Trésaguet. Mac-Adam n'a fait que le reprendre). Système de revêtement des chemins, avec de la pierre concassée et du sable que l'on agglomère au moyen de rouleaux compresseurs. Route ainsi empierrée : *rouler sur le macadam*. (On donne le nom de *tarmacadam* au macadam dans lequel on incorpore du goudron [en angl. *tar*].)

**Mac-Adam** (John Loudon), ingénieur écossais, né à Kirkcudbright, m. à Moffat (1756-1836). Il a donné son nom au système d'empierrement des routes dit *macadam*.

**macadamisage** [*za-je*] n. m. ou **macadamisation** [*za-si-on*] n. f. Action de macadamiser.

**macadamiser** [*zé*] v. a. Appliquer à la confection des routes ou des rues le système de Mac-Adam.

**Mac Adoo** (William Gibbs), homme politique américain, né en Georgie en 1863. Secrétaire de la trésorerie du président Wilson, il fut à ce titre chargé des finances des Etats-Unis pendant la Grande Guerre.

**Macaire** [*kè-re*] (saint), surnommé *l'Egyptien* ou *l'Ancien*, solitaire de la Thébaïde (vers 301-392). Fête le 15 janvier.

**Macaire** (saint) *le Jeune*, solitaire égyptien, né à Alexandrie vers 309, m. vers 404. Il composa, en grec, une Règle longtemps célèbre en Orient. Fête le 2 janvier.

**Macaire,** évêque de Novgorod, né vers 1490, m. à Petrograd en 1564, réformateur de la discipline de l'église russe.

**Macaire** (*Robert*), personnage de l'*Auberge des Adrets*, qui doit sa popularité au talent de Frédérick Lemaitre et aux caricatures de Daumier. C'est le type de la perversité, de l'impudence, de la friponnerie audacieuse, le héros fanfaron du vol et de l'assassinat. Il a pour complice *Bertrand*, autre type de rusé scélérat.

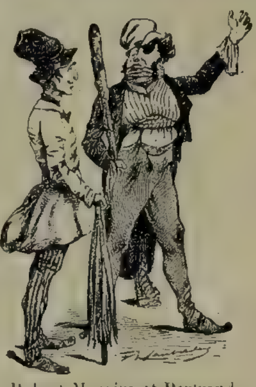
Robert Macaire et Bertrand.

**macao** n. m. Jeu de cartes qui est une variante du vingt-et-un.

**Macao,** colonie portugaise de la Chine (prov. de Kouang-Toung) : 75.000 h. Port très actif sur la baie de Canton. Commerce de thé, d'opium.

**macaque** [*ka-ke*] n. m. (du portug. *macaco*). Genre de singes de l'ancien monde : *les singes de Gibraltar sont des macaques*. Larve de diverses mouches observée en Amérique dans les cavités nasales et pharyngiennes de l'homme. *Fig.* Homme très laid. Adjectiv. : *des gestes macaques*.

— Encycl. Les macaques sont des cercopithèques dont on connaît une vingtaine d'espèces des régions chaudes de l'ancien monde. Parmi les principales, il faut citer : *le magot de Barbarie et de Gibraltar*, le *macaque de Sumatra*, etc. Par leurs formes robustes et leurs membres assez courts, ils forment le passage entre les guenons et les cynocéphales.

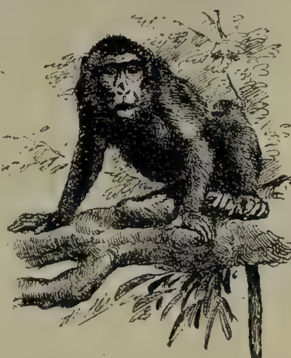
Macaque.

**Mac Ardell** (James), graveur irlandais, né à Dublin, m. à Londres (1729-1765) ; grava de nombreux portraits, d'après les maîtres de la peinture.

**Macarel** (Louis-Antoine), jurisconsulte français, né à Orléans, m. à Paris (1790-1851). Il s'est occupé surtout de travaux de droit administratif.

**macareux** [*reû*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes.

— Encycl. Les macareux sont des pingouins à gros bec court et haut, sillonné en travers. Ils sont de taille moyenne ; on en connaît trois espèces, des régions arctiques. Le *macareux commun* ou *moine*, noir et gris en dessus, blanc en dessous, descend assez bas vers le S.

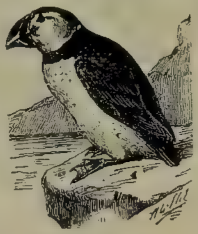
Macareux.

**macaribo** n. m. Nom indigène du renne de l'Amérique du Nord.

**macarisme** [*ris-me*] n. m. (du gr. *makarios*, bienheureux). Hymne de l'Eglise grecque, en l'honneur des saints.

**macaron** n. m. (vénit. *macarone* ; ital. *maccherone*). Pâtisserie croquante, ronde ou ovale, faite de pâte d'amandes, de blanc d'œuf et de sucre. Peigne de forme ovale, avec lequel les femmes relèvent leurs cheveux. Porte-manteau à tête arrondie. *Mar.* Morceau de bois court placé debout de distance en distance pour soutenir les fargues d'une embarcation.

— Encycl. *Art culin.* Après avoir fait torréfier légèrement à une chaleur modérée 250 grammes d'amandes douces, auxquelles on ajoute quelques amandes amères, on les pile au mortier avec du sucre, puis on ajoute deux blancs d'œufs et un zeste de citron râpé ; on remue à la spatule, et l'on dresse la pâte en petits ronds, au moyen des doigts mouillés, sur des feuilles de papier blanc. Cuire ensuite trois quarts d'heure, à feu modéré. On fait aussi des macarons avec des avelines, ou avec des noix fraîches.

**macaroné, e** adj. Se dit d'une pâte façonnée comme celle des macarons.

**macaronée** [*né*] n. f. Pièce de vers, composée en style macaronique.

**macaroni** n. m. (mot vénit.). Pâte de fine farine, moulée en tubes longs, qui est un des mets favoris des Italiens : *macaroni au fromage, au gratin, à l'italienne. Pop.* Italien : *embaucher des macaronis*.

— Encycl. L'Italie s'est acquis une véritable renommée dans la fabrication du macaroni ; Naples principalement livre au commerce des quantités énormes de macaroni, mais les produits français et tunisiens sont également très estimés. (V. pâtes alimentaires.) Le macaroni doit, avant d'entrer dans toute préparation culinaire, être cuit d'abord dans de l'eau salée ou du bouillon. Ramolli par cette cuisson, on le sert comme garniture (porc, mouton, viande braisée, etc.), ou l'on en confectionne des plats spéciaux : *macaroni au gratin* (lits successifs de macaroni et d'un mélange de gruyère et de parmesan râpés, que l'on recouvre de chapelure et de beurre, et que l'on met gratiner au four), *macaroni à l'italienne* (passé au beurre dans une casserole, puis additionné de gruyère et parmesan, d'un peu de sauce tomate, poivre et muscade), etc.

**macaronique** adj. (ital. *macaronico*). Se dit d'une poésie burlesque, où les mots d'une langue quelconque prennent une terminaison latine : *style macaronique*.

— Encycl. Folengo, plus connu sous le nom de Merlin Coccaie, ou Merlin le cuisinier, se fit une grande réputation par son *Opus Merlini Coccaii Macaronicorum* (1520), écrit en vers latins mêlés de patois, d'italien, et de mots latinisés d'une façon facétieuse (*latin de cuisine*), et dont Rabelais s'est inspiré. La satire des mœurs du temps et surtout des mœurs du clergé en forme le fond principal. D'Italie, le genre macaronique passa en France. Rabelais a fait un heureux usage du style macaronique dans le chapitre XIX du Ier livre de *Gargantua*. Molière, dans le *Malade imaginaire*, a écrit aussi en latin macaronique. A. Delapierre a publié un volume de *Macaronea* ou « Mélange de littérature macaronique des différents peuples de l'Europe » (1862).

**macaronisme** [*nis-me*] n. m. Genre macaronique, composition macaronique.

**macaroniste** [*nis-te*] n. m. Poète qui a écrit en vers macaroniques.

**Macartney** (George **de**), diplomate et voyageur anglais, né à Lissanoure (Irlande), m. à Chiswich (1737-1806). Il effectua un utile voyage dans l'intérieur de la Chine.

**Macassar** ou **Mankassar,** v. de l'île Célèbes ; aux Hollandais : 20.000 h. Exportation d'huile de coco. Donne son nom au *détroit de Macassar*, entre Célèbes et Bornéo.

**Macau,** comm. de la Gironde, arr. et à 21 kil. de Bordeaux, près de la Garonne ; 1.910 h. (*Macaulais*). Ch. de f. M. Vins.

**Macaulay** [*kô-lè*] (Thomas Babington, lord), historien et homme politique anglais, né à Rothley Temple, m. à Holly Lodge (1800-1859). Son *Histoire d'Angleterre* (depuis l'avènement de Jacques II jusqu'à la mort de Guillaume III) brille par la clarté et l'ampleur du style autant que par l'élévation des idées. Ses *Essais historiques et biographiques* sont aussi des plus remarquables. Il fut enterré à Westminster.

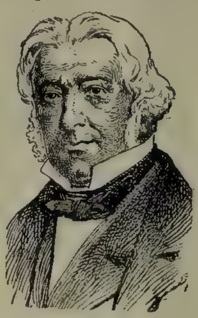
Macaulay.

**Macbeth,** roi d'Ecosse, assassin de Duncan, dont le nom et les forfaits ont été immortalisés par Shakespeare ; il régna de 1040 à 1057. Il tomba lui-même sous les coups de Macduff.

**Macbeth,** drame de Shakespeare, œuvre terrible et étrange (1606). Un jour, Macbeth, traversant avec son ami Banco une lande déserte, rencontre trois vieilles sorcières qui prédisent au premier qu'il sera roi ; au second, que ses descendants seront rois. Tout arriva ainsi qu'elles l'avaient predit : une nuit, poussé par sa femme, Macbeth assassine le roi Duncan, son hôte, endormi. Une fois ce crime commis, Macbeth est hors de lui ; mais l'ambitieuse lady Macbeth, qui a conservé tout son sang-froid, pénètre seule dans la chambre où gît le cadavre de Duncan, prend avec ses doigts du sang de la victime, et en teint le visage et les mains des deux chambellans endormis dans la chambre voisine, pour que les soupçons du crime tombent sur eux. Elle dit à Macbeth tout tremblant : « Voyez mes mains, elles sont de la couleur des vôtres ; mais j'ai honte d'avoir conservé mon cœur si blanc. » Macbeth fait tuer Banco ; mais, troublé par le remords, il croit voir le spectre de sa victime prendre sa place dans un festin. Le remords ne tarde pas à s'éveiller aussi au fond du cœur de lady Macbeth : de là, cette terrible scène du dernier acte du drame de Shakespeare : lady Macbeth, endormie, apparait sur la scène tenant un flambeau. Elle se frotte convulsivement la main : « Va-t'en, maudite tache... va-t'en !... Une, deux heures... Il ne fait plus clair dans l'enfer ! Oh ! qui aurait cru que ce vieillard eût tant de sang !... Quoi ! ces mains ne seront jamais nettes ! Il y a là, toujours là, une odeur de sang que tous les parfums de l'Arabie ne parviendraient pas à désinfecter. Oh ! oh ! oh ! (*Croyant parler à Macbeth.*) Lavez vos mains ; mettez votre robe de nuit ; tâchez de ne pas être si pâle ! » Cette scène est, sans contredit, une des plus dramatiques qui soient au théâtre ; jamais on n'a peint le remords avec une énergie aussi intense. Lady Macbeth se donne la mort. Macbeth, attaqué par Malcolm, fils de Duncan, est vaincu et tué par Macduff.

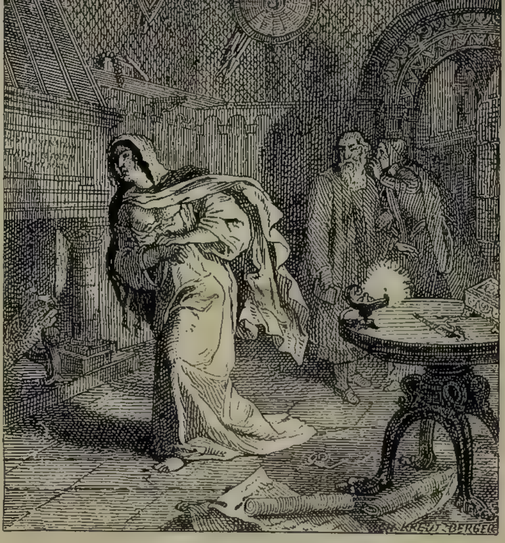
Lady Macbeth (tableau de Kaulbach).

— *Iconogr.* L'œuvre de Shakespeare a inspiré un grand nombre d'artistes. Parmi les meilleures, nous citerons la *Lady Macbeth* d'Eug. Delacroix, et celle de Kaulbach ; le *Banquet de Macbeth*, par Maclisse.

**Mac Burney** (*Point de*), point abdominal (au milieu d'une ligne qui joindrait l'ombilic à l'épine iliaque antéro-supérieure) où la douleur provoquée par la pression est considérée comme dénotant très probablement l'appendicite.

**Mac-Carthy** (Jacques), géographe et traducteur français, né à Cork (Irlande), m. à Paris (1785-1833) ; auteur d'un *Dictionnaire de géographie*.

**Mac-Carthy** (Justin), homme politique et écrivain anglais, né à Cork, m. à Folkestone (1830-1912). Ses romans sont de curieuses études de mœurs, mais il est surtout connu par ses travaux historiques (*Histoire de notre temps*).

**macchabée** ou **machabée** [*ma-ka-bé*] n. m. *Pop.* Cadavre. Spécialem., noyé.

**Macchabée** ou **Machabée** [*ka-bé*] (*Mathathias*), tige des Asmonéens, et chef de la résistance contre Antiochus Epiphane en 165 av. J.-C. ; — Judas, fils du précédent, vainqueur à Emmaüs et à Hébron des généraux d'Antiochus, tombé en 160 av. J.-C. en combattant contre Démétrius Soter. Les Juifs célèbrent encore aujourd'hui en son honneur la *Fête des lumières* ; — Jonathas, son frère, grand prêtre des Juifs, assassiné en 144 av. J.-C. ; — Simon, frère des deux précédents, allié des Romains, assassiné par son gendre, l'an 135 av. J.-C.

**Macchabées** [*ka-bé*] (les), nom de sept frères qui, sous Antiochus Epiphane, subirent le martyre avec leur mère, pour avoir refusé de violer la loi de Moïse en mangeant de la chair de porc. Fête le 1er août.

**Macchabées** (*livre des*), nom de deux livres deutérocanoniques de la Bible, dont le premier contient l'histoire des Juifs, de 174 à 135 av. J.-C., et le second le martyre des sept Macchabées. Deux autres livres, qui portent les noms de *IIIe et IVe Livres des Macchabées*, ont été écartés du canon des livres saints comme apocryphes.

**Macchi** (Mauro), publiciste libéral et homme politique italien, né à Milan, m. à Rome (1818-1880).

**Mac-Clellan** (George Brinton), général américain, né à Philadelphie, m. à Orange (1826-1885). Il se distingua dans les rangs de l'armée fédérale, et gagna la bataille d'Antietam (1862). Il fut, plus tard, candidat malheureux à la présidence, contre Lincoln.

**Macclesfield,** v. d'Angleterre (Chester), sur la rivière Bellen, affl. de la Mersey ; 35.000 h. Cotonnades, soieries, métallurgie.

**Mac-Clintock** (Francis-Léopold), marin anglais, explorateur des régions arctiques, né à Dundalk, m. à Londres (1819-1907). C'est lui qui trouva les premiers vestiges certains du naufrage de Franklin.

**Mac-Clure** (Robert-Jean Le Mesurier), voyageur écossais, né à Wexford, m. à Portsmouth (1807-1873). Il découvrit, de 1850 à 1854, le passage N.-O., entre la baie d'Hudson et la mer de Behring.

**Mac-Culloch** (John), géologue anglais, né à Guernesey, m. à Penzance (1773-1835). Il leva la première carte géologique de l'Ecosse.

**Maccus,** personnage traditionnel des *Atellanes*, type du gourmand, de l'ivrogne et du débauché, que ses mauvaises passions entraînent dans de fâcheuses aventures.

**Macdonald** (Alexandre), maréchal de France, né à Sedan, m. à Courcelles (1765-1840). Après Wagram, où il se couvrit de gloire, il fut nommé *duc de Tarente*. Il négocia avec les Alliés, en 1814, l'abdication de Napoléon : plus tard, il fut pair de France et grand chancelier de la Légion d'honneur.

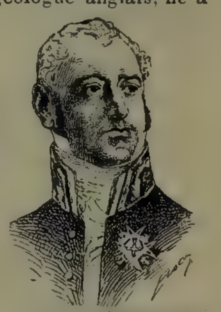
Macdonald.

**Mac Donald** (George), poète et romancier anglais, né à Huntly, m. à Ashtead (Surrey) (1824-1905). Dans *Alec Forbes*, il a mis en scène avec humour les paysans écossais.

**Mac-Dowell** (Patrick), sculpteur anglais, né à Belfast, m. à Londres (1799-1870), auteur de bustes remarquables.

**Macduff,** thane ou baron écossais. Selon la chronique de Holinshed, Macbeth fit tuer sa femme et ses enfants. Macduff se joignit à Malcolm, fils de Duncan, et tua Macbeth en combat singulier.

**Macé** (Jean), littérateur français, né à Paris, m. à Monthiers (Aisne) [1815-1894] ; auteur de l'*Histoire d'une bouchée de pain*, et le principal fondateur de la Ligue de l'enseignement.

**Macedo** (François **de**), écrivain et cordelier portugais, né à Coïmbre, m. à Padoue (1594-1681) ; un des esprits les plus universels de son temps ; auteur d'un nombre prodigieux d'ouvrages en tous genres.

**macédoine** n. f. Mets composé de toutes sortes de légumes. Entremets sucré qui réunit en une gelée des fruits différents. *Fig.* En littérature, ouvrage composé de divers morceaux en prose ou en vers, formant un tout disparate : *une macédoine de citations*.

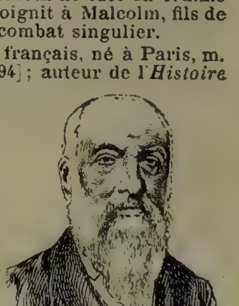
Jean Macé.

— Encycl. *Art culin.* Pour préparer une macédoine de légumes, on confectionne une sauce blanche, que l'on mouille avec du bouillon, et dans laquelle on met un navet, un oignon, deux carottes, puis des flageolets, des petits pois et des haricots verts en égale quantité. On laisse cuire une heure et demie, après avoir assaisonné convenablement, puis on lie la sauce avec un jaune d'œuf délayé dans de la crème.

La macédoine de fruits est obtenue au moyen de gelée de fraises ou de groseilles, que l'on garnit de fraises, framboises et groseilles en été ou de fruits confits en hiver (cerises, mirabelles, quartiers d'abricots, pêches, prunes, etc.). On verse la gelée dans un moule entouré de glace pilée, et l'on dispose les fruits en variant les couleurs et en maintenant chaque lit avec de la gelée. On laisse prendre, et l'on démoule avant de s'en servir.

La *sauce macédoine* se prépare en faisant un roux avec du beurre et de la farine, puis en ajoutant sel, poivre, échalotes, trois cuillerées de vinaigre, carotte coupée en rondelles, cornichons, deux œufs durs, une cuillerée de câpres et des filets d'anchois bien écrasés. On fait chauffer, sans laisser bouillir, et l'on arrose de cette sauce de la volaille ou des viandes réchauffées.

**Macédoine,** contrée de l'Europe ancienne, au N. de la Grèce. Sous Philippe et Alexandre le Grand (v. ces noms), le royaume de Macédoine domina la Grèce, mais il fut réduit en province romaine en 146 av. J.-C. De nos jours, on désigne sous le nom de Macédoine la région comprise entre le Pinde, l'Olympe de Thessalie et le Rhodope. Salonique en est le débouché sur la mer. Le mélange des races chrétiennes, leurs dissensions et leur hostilité contre la Turquie ont entretenu le pays dans un tel état de désordre, que les puissances occidentales ont dû y organiser une gendarmerie internationale. Mais celle ci n'a pas suffi à empêcher les habitants (*Macédoniens*) de lutter les uns contre les autres, ni Grèce, Bulgarie et Serbie de prétendre à la domination exclusive du pays. De là, en 1912-1913, des guerres balkaniques qui ont soustrait la Macédoine à la domination turque, et inégalement partagé le pays entre les trois puissances chrétiennes. Pendant la Grande Guerre, la Macédoine a été un des théâtres d'opérations des armées alliées ; elle est depuis 1918 exclusivement partagée entre la Yougoslavie (pour une partie minime) et la Grèce ; la Bulgarie en est totalement exclue. (Hab. *Macédoniens*.)

**Macédoine pendant la Grande Guerre** (*le front de*). Pendant la Grande Guerre, la Macédoine a été un des pays de la péninsule des Balkans où les armées de l'Entente ont combattu les Allemands et leurs alliés. C'est après l'insuccès des opérations tentées, à l'instigation des Anglais, sur le front de Gallipoli (v. ce mot), que les Alliés, sur l'initiative et l'insistance de la France, transportèrent des troupes en Macédoine. Anglais et Français débarquèrent à Salonique, dont une partie du port avait été laissée aux Serbes par les Grecs en 1913, et tentèrent de là, en remontant la vallée du Vardar, de donner la main aux Serbes (oct.-nov. 1915). Contraints par la débâcle serbe de se replier sur Salonique en novembre-décembre, ils y organisèrent un vaste camp retranché, pour se défendre contre une trahison éventuelle des Grecs (déc. 1915-1916), puis, après la reconstitution de l'armée serbe et son transport de Corfou en Macédoine, ils se déployèrent en avant du camp retranché de Salonique sur les deux rives du Vardar depuis la Strouma et le lac de Doiran jusqu'au lac d'Ostrovo (mai-août 1916). A la manœuvre tentée par les Bulgares aux deux ailes (août 1916), ils répondirent par la manœuvre de Monastir (sept.-nov. 1916), qui fut couronnée de succès, et qui leur permit d'étendre leur front vers l'Albanie, pour se joindre aux Italiens établis sur les côtes de la mer Ionienne (déc. 1916-mars 1917). Alors, le roi Constantin de Grèce ayant abdiqué, et les Alliés étant sûrs de ne pas être attaqués par derrière, commencèrent une série d'opérations, celles-ci d'ensemble, celles-là de détail (offensive de mai 1917 ; opérations de Pogradec, sept.-oct. ; opérations du Skra di Legen, mai 1918), qui se continuèrent jusqu'au moment où, après leurs opérations d'Albanie (mai-juil. 1918) et sur la Strouma (juin-juil.), les Alliés purent rompre le front ennemi par la glorieuse victoire du Dobropolje (15-16 sept.). Ils chassèrent alors leurs adversaires de la Macédoine et des parties méridionales de la Serbie, et imposèrent à la Bulgarie l'armistice du 30 septembre 1918. Français, Anglais, Italiens, Serbes et Grecs ont pris part, du côté des Alliés, aux opérations du front de Macédoine ; les généraux Sarrail, Guillaumat et Franchet d'Esperey ont successivement commandé les troupes françaises sur ce front.

**Macédonien, enne** [*ni-in, è-ne*], originaire ou habitant de la Macédoine : *les Macédoniens.* Adjectiv. : *la phalange macédonienne.*

**macédonien** [*ni-in*] n. m. Membre d'une secte semi-arienne, fondée au IVe siècle par Macedonius, patriarche de Constantinople, et condamnée au premier concile œcuménique de Constantinople en 381.

**Macedonius** [*sé, ni-uss*], patriarche de Constantinople, auteur de l'hérésie des *macédoniens* (fin du IIIe s.-370).

**macédo-roumain** adj. m. Se dit d'un des dialectes du roumain.

**Maceio,** v. des Etats-Unis du Brésil, capitale de l'Etat d'Alagoas, près de l'Atlantique ; 40.000 h. Cotonnades. Commerce du sucre et du rhum.

**macérage** n. m. Blanchiment des toiles de lin et de chanvre par l'eau tiède additionnée de son.

**Macerata,** v. d'Italie, ch.-l. de la *prov. de Macerata;* 24.000 h. Verrerie, poterie. Enceinte du XIIIe siècle. Belles églises. — La prov. a 267.000 h.

**macératé** ou **macéré** n. m. Produit liquide d'une macération.

**macérateur** adj. m. Qui opère la macération. N. m. Récipient où s'opère une macération.

**macération** [*si-on*] n. f. (de *macérer*). Opération qui consiste à laisser un corps dans un liquide à froid pour le débarrasser de celles de ses parties qui sont solubles. Action de soumettre certaines plantes (racines, écorces, feuilles, fleurs) à l'action de graisse ou d'huile chaude, pour extraire le parfum qu'elles renferment. Mortification que l'on s'inflige par esprit de pénitence.

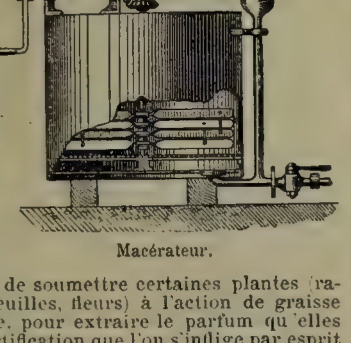

Macérateur.

**macéré** n. m. Syn. de MACÉRATÉ.

**macéré, e** adj. Qui porte les traces de mortifications volontaires : *traits pâles et macérés.*

**macérer** [*ré*] v. a. (lat. *macerare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Faire tremper une substance dans un liquide, comme une plante dans de l'alcool, des fruits dans du vinaigre : *macérer des cornichons dans du vinaigre.* Soumettre à de pieuses macérations : *macérer sa chair.* V. n. Tremper dans un liquide : *faire macérer des racines dans l'alcool.* **Se macérer** v. pr. Soumettre son corps à des austérités, le mortifier pour l'amour de Dieu.

**maceret** [*rè*] n. m. Nom vulgaire de l'airelle.

**Macérien, enne** [*ri-in, è-ne*], originaire ou habitant de Mézières : *les Macériens.* Adjectiv. : *population macérienne.*

**maceron** n. m. Genre d'ombellifères, voisin des ciguës et comprenant des herbes bisannuelles, qui habitent la région méditerranéenne : *le maceron potager* (smyrnium olus atrum) *se rencontre dans les pâturages du midi et de l'ouest de la France.*

**Macette,** type d'entremetteuse, créé par Mathurin Régnier dans sa XIIIe satire.

**macfarlane** n. m. (m. angl.). Manteau sans manches, avec des ouvertures par où passent les bras et une pèlerine retombant jusqu'à la ceinture.

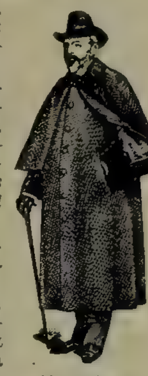

Macfarlane.

**Mac-Farren** (Alexander), musicien anglais, né et m. à Londres (1813-1887). Il a donné des opéras estimés, et un nombre considérable de mélodies.

**machacoire** n. f. Syn. de MACQUE.

**Machado** (Bernardino), homme politique portugais, né à Rio-de-Janeiro en 1851. Premier ministre, il devint président de la république portugaise (1915-1917) et fut ensuite président du conseil en 1921.

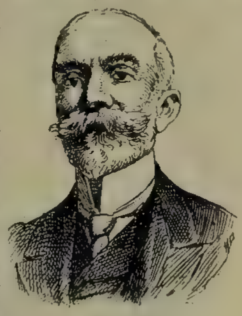

Machado.

**machaon** [*ka-on*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, que l'on nomme vulgairement *grands porte-queue.*

— Encycl. Les machaons sont de beaux papillons à ailes jaunes marbrées de noir et bordées inférieurement de deux bandes bleues, terminées l'une et l'autre près du corps par un ocelle rouge. On les trouve dans toute l'Europe, et ils volent aux premiers soleils du printemps. Leurs chenilles vivent surtout sur le fenouil et la carotte.

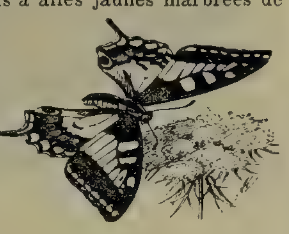

Machaon.

**Machaon** [*ka-on*], fils d'Esculape et frère de Podalire, médecin des Grecs pendant le siège de Troie. Elève du centaure Chiron, il guérit Philoctète de son horrible plaie (*Iliade*).

**Machard** (Jules-Louis), peintre français, portraitiste remarquable, né à Sampans (Jura), m. à Bellevue (1839-1900) ; auteur de *Angélique attachée au rocher.*

**Machault** [*chô*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 17 kil. de Vouziers, près de la source de la Retourne ; 590 h. Ch. de f. départ. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 14 comm., et 3.420 h.

**Machault d'Arnouville** [*chô*] (Jean-Baptiste), né et m. à Paris (1701-1794), ministre d'Etat, surintendant des finances sous Louis XV. Le premier il essaya, en établissant un impôt du *vingtième* sur tous les revenus, nobles ou roturiers, de mettre en vigueur le principe de l'égalité devant l'impôt, mais il fut disgracié pour avoir déplu à Mme de Pompadour.

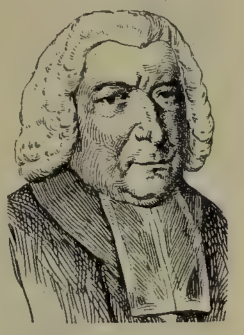

Machault d'Arnouville.

**mâche** n. f. Nom vulgaire d'une espèce de valérianelle.

— Encycl. La mâche, appelée encore *doucette, boursette, salade de blé, salade de chanoine,* etc., est une plante potagère bisannuelle, à feuilles spatuliformes assez épaisses et molles. On cultive la mâche commune (*valerianella olitoria*) dans les jardins, comme salade d'hiver. Il faut faire les semis en août-septembre, pour récolter en octobre-novembre, et d'autres en septembre-octobre, pour la récolte d'hiver. La mâche ne craint pas le froid des hivers ordinaires ; mais on peut, quand la température est aux fortes gelées, recouvrir les planches de mâche de paillassons.

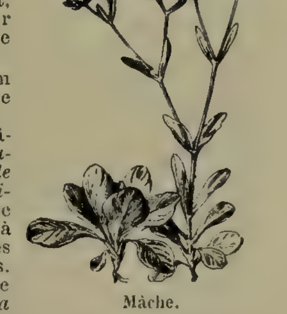

Mâche.

**mâché, e** adj. Qui a été mâché. *Balle mâchée,* balle dont la surface est irrégulière, parce qu'on l'a mordue, ou pour une autre cause, et qui fait des blessures plus dangereuses que celles des autres balles. *Plaie mâchée,* à bords irréguliers. *Fam. Figure de papier mâché,* visage pâle, fatigué.

**mâche-bouchon** ou **mâche-bouchons** n. m. Appareil pour ramollir les bouchons afin d'en faciliter l'introduction dans les bouteilles.

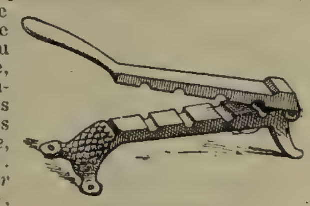

Mâche-bouchon.

**Machecoul** [*koul*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 32 kil. de Nantes, sur le Falleron ; 4.210 h. Ch. de f. Etat. Eaux-de-vie. Massacre de 300 *Bleus* par les Vendéens, en 1793. — Le cant. a 6 comm., et 11.500 h.

**mâchecoulis** n. m. V. MÂCHICOULIS.

**mâchefer** [*fèr*] n. m. Scorie formée du résidu de la houille qu'on brûle dans les foyers. Matière que les plombiers raffineurs retirent de leurs creusets.

— Encycl. Le mâchefer est utilement employé pour garantir les rez-de-chaussée des maisons de l'humidité, car il est très poreux et permet la circulation de l'air et l'évaporation de l'humidité. On s'en sert également dans la confection des mortiers, des bétons, des briques ; il peut être aussi utilisé pour l'empierrement des chaussées, etc.

**mâche-laurier** n. et adj. Nom plaisant donné par Ronsard à Apollon et aux poètes. Pl. des *mâche-laurier.*

**Machelen,** com. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), près de la Lys ; 2.890 h. Dentelles, toiles, distilleries. — Comm. de la prov. de Brabant (arr. de Bruxelles) ; 2.110 h. Moellons, amidon.

**mâchelier** [*li-é*], **ère** adj. (lat. *maxillaris*). Se dit quelquefois des dents molaires. Se dit des muscles qui font mouvoir les mâchoires. N. f. Dent molaire : *une mâchelière.*

**mâchement** [*man*] n. m. Action de mâcher.

**mâcher** [*ché*] v. a. (lat. *masticare*). Broyer avec les dents : *mâcher du pain.* Mordre à diverses reprises un objet qu'on tient dans ses dents : *cheval qui mâche son mors.* Couper sans netteté, en déchirant les fibres : *outil qui mâche le bois. Fig. Mâcher la besogne à quelqu'un,* lui préparer presque entièrement son travail. *Ne pas mâcher une chose,* la dire crûment.

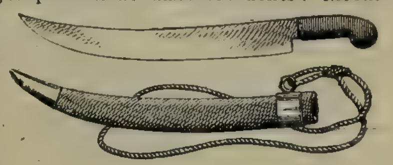

Machette.

**machette** [*chè-te*] n. f. (esp. *machete*). Grand coutelas dont on se sert dans l'Amérique du Sud pour divers usages, notamment pour s'ouvrir des passages dans la brousse et les forêts vierges.

**mâcheur, euse** [*eu-ze*] adj. Qui mâche. (Peu us).

**Machiavel** [*ki-a*] (Nicolas), homme d'Etat et historien florentin, né et m. à Florence (1469-1527) ; auteur des *Décades sur Tite-Live,* des *Histoires florentines* et du *Prince.* Le nom de Machiavel a été longtemps synonyme de ruse, de duplicité, de cruauté froide et calculée. En réalité, historien puissant, plein d'intérêt, Machiavel fut un grand patriote italien, en même temps qu'un grand écrivain. Il souhaitait l'établissement d'un puissant despotisme, pour mettre fin aux tyrannies locales. Florence le chargea de nombreuses missions diplomatiques, notamment en France, auprès de Louis XII, et Léon X lui confia plus tard le soin d'organiser l'armée de la ligue formée contre Charles-Quint.

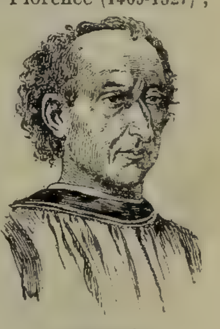

Machiavel.

**machiavélique** [*chi-a*] adj. Qui tient du machiavélisme : *politique machiavélique. Fig.* Astucieux : *plan machiavélique.*

**machiavéliser** [*chi-a-vé-li-zé*] v. n. Se conduire d'une façon machiavélique.

**machiavélisme** [*chi-a-vé-lis-me*] n. m. Système politique, conforme aux principes de Machiavel. *Par ext.* Politique dépourvue de conscience et de bonne foi. *Fig.* Conduite artificieuse et perfide.

**machiavéliste** [*chi-a-vé-lis-te*] n. Qui pratique le machiavélisme. (Peu us.)

**mâchicatoire** n. m. Syn. de MASTICATOIRE.

**machicot** [*ko*] n. m. *Liturg. anc.* Bas officier de chœur. *Par ext.* Mauvais chantre.

**machicotage** n. m. Habitude qu'avaient les chantres, au XVIIIe siècle, d'intercaler dans les intervalles de tierce ou autre une série de notes se suivant diatoniquement.

**machicoter** [*té*] v. n. Pratiquer le machicotage : *chanter comme un machicot.*

**mâchicoulis** ou **mâchecoulis** [*li*] n. m. (orig. inconn.). Au moyen âge, balcon de fortification en maçonnerie, établi au sommet des murailles, et dont le fond présentait des ouvertures par où le défenseur faisait tomber sur l'assaillant toutes sortes de projectiles ou de matières incendiaires. V. CHÂTEAU FORT.

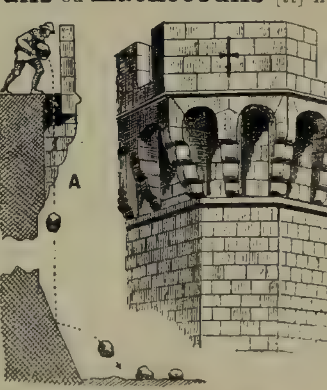

Mâchicoulis : A, coupe.

**mâchiller** [*ll* mll., *é*] v. a. Mâcher lentement, sans effort, sans broyer.

**machin, e** n. (de *machine*). *Pop.* Nom par lequel on désigne une personne, un objet dont le nom ne vient pas immédiatement à l'esprit : *j'ai vu machin ; un machin à nettoyer les bouteilles.*

**machinage** n. m. Façonnage du cordon d'une pièce de monnaie. (On dit aussi CORDONNAGE.)

**machinal, e, aux** adj. Se dit des mouvements naturels et instinctifs où la volonté n'a point de part : *action machinale.*

**machinalement** [*man*] adv. D'une manière machinale : *secouer machinalement la tête.*

**machinateur** n. m. Qui fait quelque machination : *machinateur d'intrigues.*

**machination** [*si-on*] n. f. Intrigues, menées secrètes pour faire réussir quelque complot, quelque mauvais dessein : *déjouer une machination.*

**machine** n. f. (lat. *machina ;* du gr. *mêkhanê*, art, ruse). Appareil combiné pour produire certains effets : *la machine tend de plus en plus à remplacer dans l'industrie le travail manuel.* Ensemble des organes qui constituent le corps de l'homme ou d'un animal : *la machine animale.* Ensemble des moyens qui concourent à un effet d'ensemble : *la machine de l'Etat.* Homme qui obéit à l'impulsion d'autrui : *l'esclave n'est qu'une machine.* Appareil pour mouvoir les décors de théâtre. Moyen extraordinaire employé par les poètes pour produire un dénouement. *Fig.* Machination, intrigue compliquée. *Machine simple*, appareil au moyen duquel l'effet se transmet directement (levier, treuil, plan incliné). *Machine composée*, appareil formé d'organes combinés qui se transmettent la force de proche en proche. *Machine à vapeur*, dans laquelle on utilise la vapeur comme force motrice. V. VAPEUR. *Machine infernale*, appareil combiné pour produire une explosion meurtrière. (V. l'art. suiv.) *Machine de guerre*, engin employé autrefois pour lancer des traits ou autres projectiles contre les hommes, ou dans les sièges. *Machine-outil*, machine dont l'effet final est un outil en mouvement remplaçant la main de l'homme. V. PLANEUSE, RABOTEUSE, PERCEUSE, FOREUSE, POINÇONNEUSE, MORTAISEUSE, LIMEUSE, TOUR, RIVEUSE, etc., à leur ordre alphabétique. Pl. des *machines-outils.*) *Machine motrice*, v. LOCOMOTIVE, VAPEUR. *Machine à air comprimé*, v. COMPRESSEUR, COMPRESSION, LOCOMOTIVE. *Machine à air chaud, machine à gaz, machine à pétrole*, v. MOTEUR. *Machine électro-motrice*, v. ÉLECTROMOTEUR. *Machine à colonne d'eau*, v. POMPE, TROMPE. *Machine hydraulique*, v. ROUE, TURBINE. *Machine d'alimentation*, v. POMPE, INJECTEUR. *Machine élévatoire*, v. MONTE-CHARGE, POMPE. *Machine typographique*, v. IMPRIMERIE, TYPOGRAPHIE. *Machine à tailler les engrenages*, v. ENGRENAGE. *Machine à coudre*, v. COUTURE. *Machine à écrire*, v. DACTYLOGRAPHE, DACTYLOTYPE. *Machine à calculer*, appareil permettant d'effectuer rapidement une quelconque des quatre opérations arithmétiques. *Machine à stéstenographier*, v. STÉNOTYPE. *Machine aspirante*, v. POMPE. *Machine soufflante*, v. SOUFFLERIE, VENTILATEUR, TROMPE. *Machine pneumatique*, v. PNEUMATIQUE. *Machine électrique*, instrument qui sert à produire ou à accumuler de l'électricité. *Machine à vapeur*, v. DÉTENTE, CONDENSATEUR, LOCOMOTIVE, TIROIR, VAPEUR. *Machine à mâter*, appareil servant à mettre en place les mâts des navires. *Machine à jet de sable*, v. SABLE.

— ENCYCL. *Mécan.* Une machine est un ensemble de corps liés les uns aux autres de manière que l'action d'une force s'exerçant sur l'un d'eux puisse se transmettre aux autres, et, finalement, s'opposer à la résistance d'un obstacle à vaincre. Les forces qui tendent à accélérer le mouvement d'une machine sont les *forces motrices ;* celles qui tendent à le ralentir sont les *forces résistantes.* Une machine sert d'intermédiaire pour opposer les forces motrices aux forces résistantes. La disposition d'une machine peut être telle qu'une force motrice très faible l'emporte sur une résistance très considérable ; mais, durant le mouvement uniforme d'une machine, la somme des travaux de forces motrices reste toujours égale à la somme totale des travaux des forces résistantes, en y comprenant ceux des résistances passives dues au frottement qu'on n'avait pas en vue de vaincre, mais dont il est impossible d'éviter l'effet nuisible. Une machine sert donc à transformer du travail, transformation qui est toujours accompagnée d'une certaine perte.

Les machines simples sont : le levier, le treuil, qui porte aussi le nom de tour ou de cabestan, et le plan incliné. Les autres machines, quelle qu'en soit la complication, ne sont jamais que des combinaisons des trois machines simples.

Les machines se composent d'organes pouvant présenter des variétés infinies. Tels sont les poulies, les engrenages, les bielles, les manivelles, les glissières, etc. V. LOCOMOTIVE, MOULIN, etc.

— *Electr. Machines électriques.* Les machines électriques sont destinées soit à transformer un travail mécanique en énergie électrique, soit à transformer une énergie électrique en travail mécanique ; dans le premier cas, les machines sont dites *machines-électromotrices* (ou *électromoteurs*), et dans le second, *moteurs électriques.* Les machines électriques sont donc *réversibles* ; on peut les diviser en deux catégories :

1° Les machines dites *électrostatiques,* dans lesquelles un conducteur de capacité déterminée reçoit successivement une certaine quantité d'électricité, et la porte sur un conducteur de potentiel plus élevé ;

2° Les machines dites *d'induction*, dans lesquelles une force électromotrice est développée le long d'un conducteur mobile dans un *champ magnétique.* Si le champ magnétique est constitué par des aimants, les machines sont dites *magnéto-électriques* (v. MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE) ; si le champ est fourni par des électro-aimants, les machines sont dites *dynamo-électriques.* V. DYNAMO.

*Machines électrostatiques.* La première machine électrostatique date de la seconde moitié du XVIe siècle. Elle consistait en un tube de verre, que l'on frottait avec une étoffe de laine. Cette machine, due à Gilbert, fut perfectionnée par Otto de Guericke (1662), puis par Boze, etc. En 1670, Ramsden (opticien anglais) construisit une machine utilisée encore aujourd'hui dans les laboratoires.

Toute machine électrique à frottement comprend : un corps frotté, un corps frottant et un conducteur isolé. Dans la machine de Ramsden, le corps frotté est un plateau circulaire en verre, traversé par un axe métallique horizontal, et mis en mouvement de rotation, entre deux montants de bois, au moyen d'une manivelle. Le corps frottant est formé de quatre coussins opposés deux à deux, situés dans l'intérieur des montants, deux en haut, deux en bas. Ils sont enduits d'or mussif (bisulfure d'étain), et communiquent avec le sol au moyen d'une chaîne passée dans les montants. Quant au conducteur isolé, il est formé de deux cylindres de laiton, réunis entre eux, soutenus sur des pieds de verre, et dirigés perpendiculairement au plateau. Ils sont terminés par deux Pièces également en laiton, appelées *mâchoires*, garnies de pointes métalliques dirigées perpendiculairement au plateau.

Par le fait du frottement, le plateau de verre se charge d'électricité positive, et les coussins d'électricité négative ; ceux-ci étant en communication avec le sol, ne s'électrisent pas. L'électricité du plateau agit par influence sur les conducteurs cylindriques ; l'électricité négative formée vient s'accumuler sur les dents des mâchoires, d'où elle s'échappe et arrive sur le plateau ; l'électricité positive s'accumule sur les cylindres, aux extrémités les plus éloignées du plateau. L'électricité négative, qui s'échappe par les pointes, neutralise l'électricité positive du plateau ; celui-ci s'électrise de nouveau en passant entre les coussins. Cette machine atteint rapidement sa *limite de charge.*

Parmi les machines qui sont pour ainsi dire classiques, il faut citer encore celles de Nairne (1710) et de Van Marum (1788). Armstrong, en 1710, imagina une machine dite *hydro-électrique*, différant beaucoup en apparence des précédentes. Il existe de nombreuses machines électrostatiques dans lesquelles on utilise pour produire l'électricité des actions d'influence ; telles sont celles de Holtz, de Carré, etc. La plus employée est celle de Wimshurst (1883), que l'on utilise dans la thérapeutique médicale, et pour actionner les tubes de Crookes (rayons X), etc. Ces dernières machines donnent un courant à un très haut potentiel et permettent d'obtenir les deux électricités. Citons, enfin, la plus simple de toutes, l'*électrophore* de Volta.

— *Machine à calculer.* La première fut inventée par Pascal, âgé de dix-neuf ans. On trouve encore quelques exemplaires de cette machine au Conservatoire des arts et métiers. C'est un compteur faisant des additions et des soustractions ; elle fut perfectionnée par Lépine en 1725, et Hillerin de Boistinendeau en 1730. En 1673, Leibniz avait proposé une machine effectuant les quatre opérations. Dans toutes ces machines, d'ailleurs, les frottements étaient trop considérables. C'est le Dr Roth qui, beaucoup plus tard (il mourut en 1886), donna la solution rigoureuse du problème des machines. En 1820, Thomas (de Colmar) contruisit son *arithmomètre*, qui exécutait les quatre opérations.

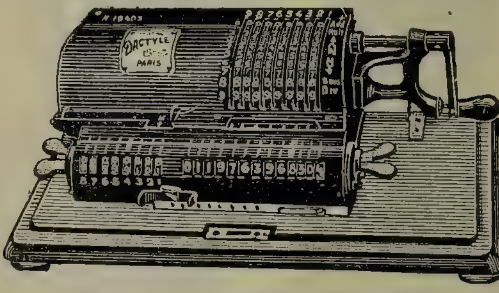

Machine à calculer (Dactyle de Chateau).

Toute machine à calculer comprend quatre organes fondamentaux : le *générateur*, qui correspond à l'inscription des nombres proposés ; le *reproducteur*, qui effectue l'opération ; le *renverseur*, qui permet d'exécuter la soustraction au lieu de l'addition, la division au lieu de la multiplication ; l'*effaceur*, qui joue le rôle de l'éponge sur le tableau.

Parmi les machines plus récentes, citons : la machine de Maurel et Jayet ; le *calculateur universel* de Charles Babbage, qui fut achevé par G. Scheutz de Stockholm ; la machine de Tchabichef, qui a réalisé un grand progrès sur les précédentes ; les *réglettes multiplicatrices* de Genaille et Lucas ; la machine de L. Bollée, du Mans, le calculographe Peerless, la dactyle de Chateau, les appareils Remington, etc.

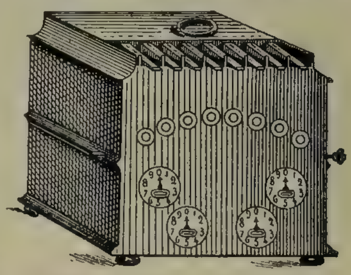

Machine à calculer de Maurel et Jayet.

Ces machines fournissent mécaniquement des résultats d'opérations arithmétiques ; il en existe d'autres, qui permettent de calculer les inconnues de certaines opérations. V. RÈGLE (à calcul).

**Machine infernale.** Le nom de *machine infernale* fut d'abord donné à des engins explosifs de construction diverse : bateaux, voitures, etc., remplis de poudre et de mitraille. De semblables engins furent souvent employés au siège de villes, notamment par les Anglais, qui en 1693 essayèrent d'incendier le port de Saint-Malo, en 1804 celui de Boulogne. Le 24 décembre 1800 eut lieu à Paris, rue Saint-Nicaise, l'explosion d'une machine infernale, faite d'une charrette remplie de poudre et de mitraille, et destinée à tuer le Premier consul ; mais l'explosion n'eut lieu que quelques instants après le passage de Bonaparte. Saint-Réjant, reconnu auteur principal de l'attentat, périt sur l'échafaud ; Cadoudal fut arrêté comme complice, et cent trente personnes soupçonnées, à tort ou à raison, d'avoir trempé dans le complot, furent déportées. Le 28 juillet 1836, au moment où Louis-Philippe et sa suite se rendaient à la Bastille pour célébrer l'anniversaire de la révolution de Juillet, Fieschi fit éclater (boulevard du Temple) sa machine infernale composée de seize canons de fusil. Cette explosion n'atteignit pas le roi, mais elle fit de nombreuses victimes, entre autres le maréchal Mortier. Fieschi et ses complices furent pris et décapités.

**Machine (La)**, comm. de la Nièvre, arr. et à 30 kil. de Nevers, près de la Loire ; 4.390 h. Houille.

**machiner** [*né*] v. a. (lat. *machinari*). Former en secret de mauvais desseins : *machiner une conspiration.* Etablir les machines d'un théâtre : *machiner une féerie.*

**machinerie** [*rî*] n. f. Construction de machines. Ensemble de machines employées à un travail : *la machinerie d'une filature.* Endroit où sont les machines : *descendre à la machinerie d'un navire.*

**machinette** [*nè-te*] n. f. *Fam.* Œuvre, chose de peu d'importance.

**machineur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui fait des machinations. N. m. Ouvrier attaché au service des machines.

**machiniser** [*zé*] v. a. Réduire à l'état de machine ; priver d'intelligence et de volonté. (Peu us.)

**machinisme** [*nis-me*] n. m. Art du machiniste. Combinaison de machines. Emploi des machines : *le machinisme a transformé l'industrie moderne. Fig.* Organisme quelconque, considéré comme fonctionnant automatiquement. Fonctions purement mécaniques. *Philos.* Doctrine qui considère les animaux comme de pures machines : *Descartes a défendu le machinisme.*

**machiniste** [*nis-te*] n. m. Celui qui invente ou conduit des machines. Celui qui, dans un théâtre, dirige sur la scène les changements de décors.

**machinoir** n. m. Outil de bois dont se servent les cordonniers pour blanchir et unir les points de couture.

**machlah** [*kla*] n. m. Grand manteau arabe.

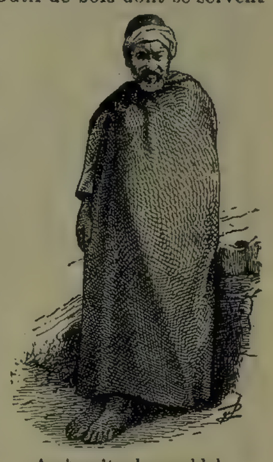

Arabe vêtu du machlah.

**mâchoire** n. f. (de *mâcher*). Chacune des deux parties osseuses de la bouche, dans lesquelles sont implantées les dents : *mâchoire supérieure, inférieure.* (V. MAXILLAIRE, HOMME, DENT.) *Jouer, travailler des mâchoires*, manger. Chacune des deux pièces de fer qui s'éloignent et se rapprochent pour serrer un objet, comme dans les pinces, les tenailles, les étaux, etc. Dans un fusil à pierre, étau qui saisit la pierre à feu. Equerre de fer placée sur le devant du dressoir d'un treillageur. Croissant en bois, par lequel une corne ou le gui s'appuient contre le mât. Partie de la gorge d'une poulie, qui empêche la corde de s'échapper. *Fig.* N. et adj. Homme inepte, sans talent ou sans énergie : *ce n'est qu'une mâchoire ; un peintre un peu mâchoire.* ALLUS. LITTÉR. V. ÂNE.

— ENCYCL. *Anat.* Les mâchoires, chez l'homme, sont au nombre de deux ; la supérieure et l'inférieure. La mâchoire supérieure est immobile ; elle est formée de trois os pairs : les maxillaires supérieurs, les zygomatiques, les palatins, et d'un os impair : le vomer. La mâchoire inférieure, mobile, est formée par un seul os, le maxillaire inférieur, articulé avec l'os temporal.

— *Zool.* La plupart des animaux possèdent des mâchoires. Rarement, il en existe moins de quatre. Tous les vertébrés en ont quatre, réunies symétriquement en deux ensembles, qui sont les maxillaires supérieurs et les maxillaires inférieurs. Elles portent presque toujours des dents. On donne, chez les insectes, le nom de « mâchoires » à la paire d'appendices, munis de palpes, qui se trouvent placés au-dessous des mandibules.

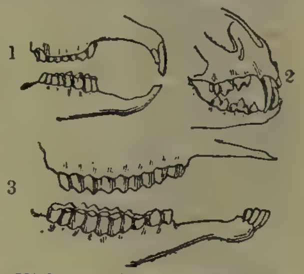

Mâchoires : 1 De rongeur ; 2. De carnassier ; 3. De ruminant.

**machon** n. m. Cépage à fruits blancs cultivé dans le Rhône et l'Isère.

**Machonaland,** pays de l'Afrique australe, au S. du Zambèze, habité par la tribu cafre des *Machonas.* Il fait partie de la Rhodesia. Cap. *Salisbury.*

**mâchonnement** [*cho-ne-man*] n. m. Action de mâchonner, observable dans certaines maladies cérébrales.

**mâchonner** [*cho-né*] v. a. Mâcher difficilement ou avec négligence : *les tortues mâchonnent leurs aliments.* Articuler d'une manière indistincte : *mâchonner des injures. Fig.* et *fam.* Dessiner, graver sans netteté, sans fermeté : *mâchonner une eau-forte.*

**mâchonneur, euse** [*cho-neur, eu-ze*] n. Personne qui mâchonne.

**mâchurat** [*ra*] n. m. Ouvrier, apprenti imprimeur, qui ne sait pas produire une feuille nette.

**mâchure** n. f. Partie de velours où le poil a été écrasé. Partie du drap où le poil a été mal coupé. Ecrasement par contusion : *les mâchures d'une poire, d'une plaie.*

**mâchurer** [*ré*] v. a. (du germ. *mask*, tache). Barbouiller, salir : *mâchurer ses habits de charbon.* Ne pas tirer une feuille d'impression d'une manière nette et distincte. PROV. : **Le chaudron mâchure la poêle**, celui-là dit du mal des autres qui mériterait qu'on en dît de lui.

**mâchurer** [*ré*] v. a. (de *mâcher*). *Tech.* Marquer d'une empreinte en serrant violemment : *pièce que l'étau a mâchurée.*

**mâchuron** n. m. Ouvrier qui a la figure mâchurée, noircie.

**macigno** [*gn* mll.] n. m. Grès argilo-calcarifère d'Italie.

**macilence** [*lan-se*] n. f. (du lat. *macilentus*, maigre). *Méd.* Etat des personnes amaigries artificiellement par les privations, le surmenage, etc.

**Macip** (Joanes Vicente), peintre, surnommé *le Raphaël espagnol*, né à Fuente, m. à Bocairente (1524-1579). Il contribua à introduire en Espagne le style des écoles italiennes ; auteur de tableaux religieux et de portraits.

**macis** [*si*] n. m. (mot lat.). Arille entourant la noix muscade et qu'on emploie comme condiment ou aromate.

**Mack** (Charles), baron DE LEIBERICH, général autrichien, né à Nenslingen, m. à Saint-Pœlten (1752-1828). Il dressa la plupart des plans de campagne des puissances coalisées contre la Révolution française. Cerné dans Ulm par Napoléon Ier, il se rendit avec 28.000 hommes, sans combattre.

**Mackau** [*ma-kô*] (Ange-René-Armand, baron **de**), amiral français, ministre de la marine et pair de France, né et m. à Paris (1788-1855). — Son fils, ANNE-FRÉDÉRIC-ARMAND, né à Paris, m. à Vimoutiers (1832-1918), député de la droite, pratiqua la politique des « ralliés ».

**Mackeesport,** v. des Etats-Unis (Pensylvanie), sur la Monongahela ; 50.000 h. Verrerie, métallurgie.

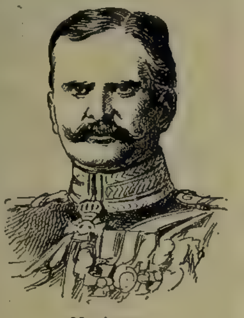
Mackensen.

**Mackensen** (Auguste **von**), feld-maréchal allemand, né en 1849 à Haus Leipnitz (Saxe). Il commanda en chef les troupes austro-germaniques en Galicie (1915), dirigea la campagne de Serbie (1915), envahit la Roumanie (1916), où il commanda jusqu'à l'armistice.

**Mackenzie** [*ma-kin-zî*], fleuve du Canada ; il sort du lac des Esclaves, à l'est des montagnes Rocheuses, et se jette dans la mer Arctique par un immense delta ; plus de 4.000 kil. — De 1895 à 1911, un district de ce nom, appelé ainsi, comme le fleuve, en l'honneur de l'explorateur, a existé dans les anciens territoires de la Compagnie de la baie d'Hudson. Il est englobé aujourd'hui dans les territoires du Nord-Ouest.

**Mackenzie** (sir Alexandre), voyageur écossais, né à Inverness, m. à Mulnair (1755-1820). Il découvrit le fleuve auquel il donna son nom.

**Mackenzie** (Morell), médecin anglais, né à Leytonstone, m. à Londres (1837-1892). Il soigna l'empereur allemand Frédéric III pendant sa dernière maladie.

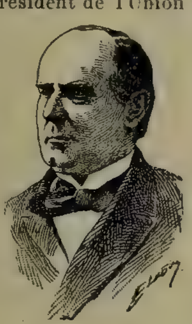
Mac-Kinley.

**Mac Kinley** [*kin'-lè*] (William), homme d'Etat américain, né à Niles (Ohio), président de l'Union en 1897, assassiné à Buffalo, par l'anarchiste Czolgosz (1843-1901). Il fut un des premiers *impérialistes* américains, établit aux Etats-Unis un régime protectionniste, et engagea son pays dans la guerre contre l'Espagne.

**Mac-Kinley** (MONT), le pic le plus élevé de l'Alaska, dans la chaîne des monts Alaska, non pas sur l'océan Pacifique, comme le Saint-Elie, mais à l'intérieur des terres ; 6.237 m.

**mackintosh** n. m. (m. angl. du n. de l'inventeur, le chimiste Charles *Macintosh* [1766-1843]). Manteau imperméable de femme. Toile imperméable. (S'écrit avec un *k*, bien que le nom de l'inventeur s'écrive sans cette lettre.)

**Mackintosh** (sir James), philosophe, historien et homme d'Etat anglais, né à Alldowry (1765-1892). Son *Apologie de la Révolution française* lui fit décerner par l'Assemblée nationale le titre de citoyen français.

**mackintoshite** n. f. Silicate naturel de thorium et d'uranium.

**maclage** n. m. Opération qui consiste à brasser le bain de verre dans le creuset, pour rendre toutes ses parties homogènes.

**Mac Laren** (John WATSON, connu sous le pseudonyme de *Ian*), prédicateur et romancier anglais, né à Manningtree (Essex), m. à Iowa (Etats-Unis) [1850-1907] ; a peint avec finesse les mœurs et le caractère écossais.

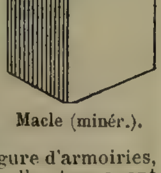
Macle (minér.).

**Mac Laurin** (Colin), mathématicien anglais, né à Kilmoddan, m. à York (1698-1746) ; auteur d'une remarquable *Théorie des fluxions*.

**macle** n. f. (du lat. *macula*, maille). Forme de cristallisation particulière, résultant de la pénétration, suivant des lois fixes, de deux cristaux de même nature. Staurotide ou chiastolite. Filet à larges mailles. (Syn. MACLONNIÈRE.) Barre de fer avec laquelle on remue le verre en fusion. *Blas.* Figure d'armoiries, en forme de losange percé au milieu d'un trou ayant aussi la forme d'un losange. (V. la planche BLASON.)

**maclo** n. f. *Bot.* V. MACRE.

**maclé, e** adj. Qui porte des macles : *cristal maclé*.

**Mac Leod** (John), voyageur anglais, né à Bunhill (1782-1820). Il explora la Corée et les îles Lieou-Kieou.

**Mac Leod** (Fiona). V. SHARP.

**macler** [*klé*] v. a. Opérer le maclage. **Se macler** v. pr. Se cristalliser en croix, se disposer en macle, en parlant des cristaux.

**maclóyine** n. f. Alcaloïde contenu dans l'opium. Syn. PROTOPINE.

**Mac Lise** (Daniel), peintre anglais, né à Cork, m. à Londres (1806-1870). Il a peint des portraits, des tableaux d'histoire, des scènes de Shakespeare.

**maclonnière** [*klo-ni*] n. f. Filet de pêche à trois nappes.

**maclou** n. m. Nom vulgaire de quelques aconits.

**Maclou** ou **Malo** (saint), né dans le pays de Galles, m. à Saintes vers 565, évêque de l'ancienne ville d'Aleth, au voisinage de laquelle on construisit plus tard Saint-Malo. Fête le 16 novembre.

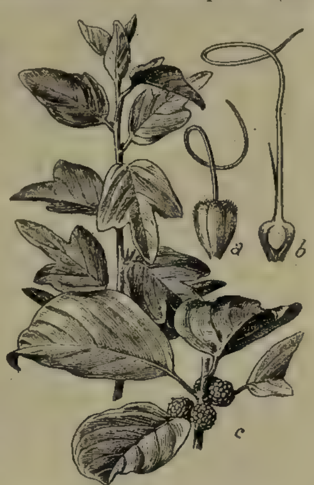

Maclure : *a*, fleur grossie ; *b*, pistil (coupe) ; *c*, rameau à fruits.

**maclure** n. f. Genre d'urticacées, tribu des morées. Matière tinctoriale tirée de cette plante. (En ce sens on dit aussi MACLURENE.)

— ENCYCL. La principale espèce de ce genre est l'*oranger des Osages*, arbre laiteux de l'Arkansas, souvent épineux, et dont les feuilles fournissent une matière colorante jaune. Son bois, jaune et élastique, est employé pour fabriquer des arcs.

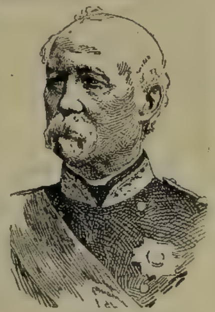
Mac-Mahon.

**Mac-Mahon** (Edme-Patrice-Maurice), comte **de**), duc de Magenta, maréchal de France, né à Sully, m. à La Forest (1808-1893). Brave et loyal soldat, il se signala pendant les guerres de Crimée, où il enleva Malakof, et d'Italie, où il eut un rôle décisif à la journée de Magenta ; mais il fut écrasé par le nombre à Reichshoffen, en 1870, et blessé à Sedan. Il commanda, en 1871, l'armée qui combattit la Commune de Paris. Il fut le second président de la République française, de 1873 à 1879, remplaçant Thiers. Mais l'œuvre conservatrice qu'il avait entreprise échoua, et, après le coup d'Etat avorté du Seize-Mai, le maréchal dut se soumettre à la volonté de la majorité républicaine de la Chambre, puis se démettre.

**Mac-Mahon** (FORT), poste du Sahara algérien, entre El-Goléa et les oasis du Gourara.

**Mac Monnies** (Frederick William), sculpteur américain, né à Brooklyn en 1863 ; ses statues sont mouvementées et hardies.

**Mac-Nab** (Maurice), chansonnier français, né à Vierzon, m. à Paris (1856-1880) ; auteur de : *l'Expulsion des Princes*, *le Bal de l'Hôtel de Ville*, *le Pendu*, etc.

**mâcon** n. m. Vin rouge, récolté dans les environs de Mâcon : *une bouteille de mâcon*.

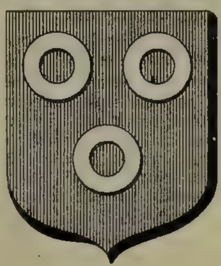
Armes de Mâcon.

**Mâcon,** anc. capit. du *Mâconnais*, ch.-l. du dép. de Saône-et-Loire, sur la Saône, ch. de f. P.-L.-M., à 441 kil. de Paris ; 19.780 h. (*Mâconnais*). Bons vins. Distilleries, constructions mécaniques. Patrie de Lamartine. — L'arr. a 9 cant., 130 comm., 100.600 h. ; le cant. Nord a 16 comm., et 16.600 h. ; le cant. Sud 11 comm., et 17.450 h.

**Macon,** v. des Etats unis d'Amérique (Georgie), ch.-l. du comté de Bibb, sur l'Ocmulgee ; 53.000 h. Manufactures de coton ; commerce de fruits.

**maçon** n. m. (lat. pop. *macio*). Ouvrier qui fait tous les genres de constructions en pierres, briques, moellons, etc. *Maître maçon*, entrepreneur de maçonnerie. *Aide-maçon*, homme de peine chargé de mettre les matériaux sous la main du maçon. *Par dénigr.* Mauvais ouvrier dans un genre quelconque. (Se dit quelquefois pour FRANC-MAÇON.)

**maçon, onne** [*o-ne*] adj. Se dit des animaux qui se construisent une habitation avec de la terre ou une autre matière plastique : *abeille maçonne*. N. f. *Pop.* Araignée.

**Maçon** (*le*), opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe et de Germain Delavigne, musique d'Auber (1825). Livret fantastique : un maçon, enlevé par des inconnus, est chargé de murer la porte d'une grotte où un Turc jaloux a enfermé sa maîtresse et l'amant de celle-ci ; mais, mis au courant des faits, il délivre les deux infortunés. Partition aimable et spirituelle qui contient la jolie chanson devenue populaire : *Du courage à l'ouvrage, les amis sont toujours-là*.

**maçonnage** [*so-na-je*] n. m. Ouvrage, travail de maçon : *maçonnage solide ; frais de maçonnage*.

**mâconnaise** [*ko-nè-ze*] adj. et n. f. Se dit de la futaille employée dans le Mâconnais et le Beaujolais (contenance 215 lit.), et de la bouteille de 0 lit. 80.

**maçonner** [*so-né*] v. a. Construire ou réparer en maçonnerie : *maçonner un mur*. Revêtir d'une maçonnerie : *maçonner les parois d'une citerne*. Boucher au moyen d'une maçonnerie : *maçonner une porte*.

**maçonnerie** [*so-ne-rî*] n. f. Ouvrage du maçon : *la maçonnerie d'une maison*. (Se dit pour FRANC-MAÇONNERIE.)

**maçonnique** [*so-ni-ke*] adj. Qui appartient à la franc-maçonnerie : *loge maçonnique*.

**macouba** n. m. Tabac estimé de Macouba (Martinique), qui sent la rose et la violette.

**Macpherson** [*fèr-son*] (James), littérateur écossais, né à Ruthven, m. à Belleville House (1738-1796), connu surtout par l'audacieuse mais habile supercherie littéraire dont il se rendit coupable en publiant les poèmes, chants incultes et sauvages, qu'il attribuait à Ossian, et qu'il composa lui-même, probablement d'après d'anciens chants.

**macquage** [*ma-ka-je*] n. m. Action de macquer le lin ou le chanvre, en les passant entre les mâchoires de la macque.

**Macquarie** [*ka-rî*], golfe de la côte occidentale de Tasmanie.

**Macquarie,** rivière d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), tributaire du Darling ; cours 1.200 kil.

**Macquart** [*ma-kar*] (Pierre-Joseph), entomologiste français, né à Hazebrouck (1778-1855) ; auteur de beaux travaux sur les diptères.

**macque** ou **maque** [*ma-ke*] n. f. Outil à branches cannelées, servant à broyer le chanvre, le lin. (Syn. MACHACOIRE.) Sorte de presse, qui a des mâchoires entre lesquelles on comprime les loupes de fer au sortir du four.

**macquer** [*ma-ké*] v. a. Briser avec la macque : *macquer le chanvre, le lin*.

**Macquer** [*ma-kèr*] (Pierre-Joseph), chimiste français, né et m. à Paris (1718-1784). Il reconnut la vraie nature de l'arsenic, la composition du lait, etc.

**macquerie** [*ma-ke-rî*] n. f. Veine de matière étrangère, qui coupe une ardoisière du S. au N.

**macquevin** [*ma-ke-vin*] n. m. Sorte de liqueur, composée de vin cuit et d'eau-de-vie.

**macramé** n. m. (m. d'orig. arabe). Nom donné à certains ouvrages de dame, que l'on obtient au moyen de ficelle tressée et nouée. V. PASSEMENTERIE.

**macranthe** adj. (préf. *macro*, et gr. *anthos*, fleur). Qui a de grandes fleurs. N. m. Genre de légumineuses, comprenant des plantes volubiles de l'Inde et de l'Indochine, dont on mange les cosses fraîches, comme en Europe les haricots.

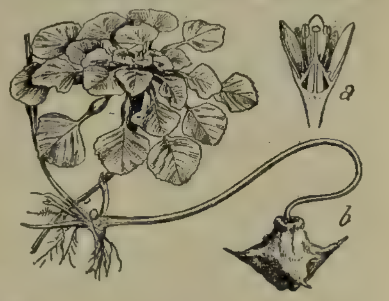

Macre : *a*, coupe de la fleur ; *b*, tige avec son fruit.

**macre** n. f. *Bot.* Genre d'haloragées de l'Europe moyenne, de l'Asie et de l'Afrique tropicales.

— ENCYCL. Les macres sont des plantes aquatiques ; la plus connue est la macre nageante (*trapa natans*) des étangs, dont les feuilles supérieures sont groupées en rosettes, et les inférieures réduites à l'état de filaments. Le fruit de cette variété, appelé *châtaigne d'eau*, *cornue*, *cornuelle*, *truffe d'eau*, *noix d'eau*, etc., est comestible ; il est entouré d'une coque épaisse, pourvue de quatre cornes épineuses. On le consomme cru, ou cuit à l'eau.

**Macready** (William Charles), tragédien anglais, né à Londres, m. à Chellenham (1793-1873).

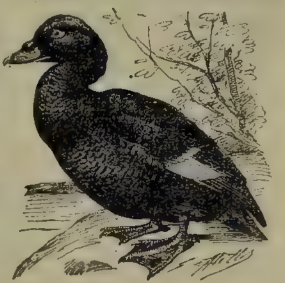
Macreuse.

**macreuse** [*kreu-ze*] n. f. (m. dialectal). Genre de canards voyageurs des régions boréales, qui émigrent en hiver dans les pays tempérés. *Bouch.* Viande maigre qui se trouve sur l'os à moelle, de l'épaule. *Avoir du sang de macreuse*, être d'un tempérament très froid.

— ENCYCL. *Ornith.* Les macreuses (*œdemia*) sont des anatidés de taille moyenne, à bec large, à queue courte, à plumage plus ou moins foncé. Toutes les espèces habitent l'hémisphère boréal, et émigrent en automne vers les régions chaudes, pour remonter en avril jusqu'au Groenland.

Leur chair est comestible, mais souvent huileuse et rance. La superstition populaire a longtemps considéré ces oiseaux comme merveilleux, assurant par exemple qu'ils étaient produits sans œufs ; mais la science a fait justice de ces légendes.

**Macrien** ou **Macrin,** empereur romain, un des Trente tyrans. Vaincu en Illyrie par Domitien, lieutenant d'Aureolus, il se tua en 261.

**Macrin,** empereur romain, né à Césarée (Numidie) ; il régna de 217 à 218. Il essaya de rétablir la discipline dans l'armée, mais se déconsidéra en traitant avec les Parthes, et en menant à Antioche une vie efféminée. Une légion d'Emèse ayant proclamé Héliogabale empereur, il fut vaincu près d'Antioche, et mourut assassiné par ses soldats.

**Macrine** (sainte), sœur de saint Grégoire de Nysse, qui a écrit sa vie, et de saint Basile ; m. en 379. Fête le 19 juillet.

**macro** ou **macr,** préfixe qui signifie *long* ou *grand*, et qui vient du gr. *makros* (grand).

**macrobe, macrobien, enne** [*bi-in, è-ne*] ou **macrobite** adj. (du préf. *macro*, et du gr. *bios*, vie). Qui vit longtemps.

**Macrobe,** philosophe, homme politique, écrivain du Ve siècle, auteur des *Saturnales*. Il nous a transmis le *Songe de Scipion*, de Cicéron.

**macrobie** [*bî*] n. f. (du préf. *macro*, et du gr. *bios*, vie). Durée exceptionnellement longue de la vie.

**macrobiotique** n. f. (du préf. *macro*, et du gr. *bios*, vie). Art de prolonger la vie en observant certaines règles d'hygiène.

**macrobiotus** [*tuss*] n. m. Genre d'arachnides, comprenant de minuscules animaux ovales, allongés, transparents, qui vivent dans les lieux humides et obscurs d'Europe.

**macrocarpe** adj. (du préf. *macro*, et du gr. *karpos*, fruit). Qui a de grands fruits.

**macrocéphale** adj. (du préf. *macro*, et du gr. *kephalê*, tête). Qui a une grosse tête.

**macrocéphalie** [*lî*] n. f. (de *macrocéphale*). Développement excessif de la tête.

**macrocère** adj. (du préf. *macro*, et du gr. *keras*, corne). Qui a de grandes cornes ou de grandes antennes. N. m. Genre d'insectes diptères, comprenant des tipules à longues antennes, et dont une espèce se trouve en France.

**macrocheilie** [*kè-lî*] n. f. (du préf. *macro*, et du gr. *kheilos*, lèvre). Hypertrophie des lèvres.

**macrochéire** [*ké-i-re*] n. m. (du préf. *macro*, et du gr. *kheir*, main). Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant des crabes vulgairement appelés *araignées de mer*, et dont les pattes, surtout les antérieures, sont très développées.

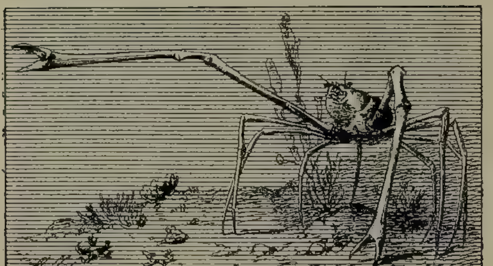

Macrochéire (34e de grandeur naturelle).

**macrochire** [*ki-re*] adj. (du préf. *macro*, et du gr. *kheir*, main). Qui a de longues mains.

**macrochirie** [*ki-rî*] n. f. (de *macrochire*). Développement excessif des mains.

**macrocnème** n. m. Genre de rubiacées cinchonées.

— Encycl. Les macrocnèmes sont des arbres et des arbrisseaux, à fleurs blanches ou roses, dont on connaît une douzaine d'espèces de l'Amérique tropicale. Les écorces des macrocnèmes possèdent des propriétés analogues, mais inférieures, à celles des quinquinas ; le *macrocnème tinctorial* fournit une matière colorante rouge.

**macrocosme** [*kos-me*] n. m. (du préf. *macro*, et du gr. *kosmos*, monde). Univers, par opposition à l'homme considéré comme un monde en raccourci, ou *microcosme*.

**macrodactyle** adj. (du préf. *macro*, et du gr. *daktulos*, doigt). Qui a de longs doigts, de longs appendices en forme de doigts.

**macrodactylie** [*lî*] n. f. Développement exagéré des doigts.

**macrodiptérix** [*riks*] n. m. Genre d'oiseaux du groupe et de la taille des engoulevents, qu'on trouve en Afrique et à Madagascar.

**macroglosse** [*glo-se*] adj. (du préf. *macro*, et du gr. *glôssa*, langue). Qui a une langue très longue. N. m. Genre d'insectes lépidoptères.

— Encycl. On connaît une soixantaine d'espèces de macroglosses, répandues sur tout le globe. Ce sont de petits sphinx à longue trompe, dont l'espèce la plus connue en France est le *macroglosse du caille-lait*, sphinx-moineau, gris, avec les ailes inférieures roussâtres.

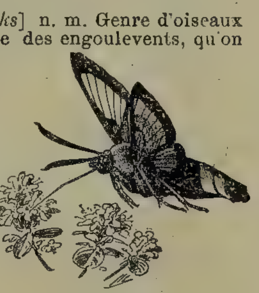

Macroglosse.

**macroglossie** [*glo-sî*] n. f. (de *macroglosse*). Développement exagéré de la langue.

**macrographie** n. f. V. métallographie.

**macromélie** [*lî*] n. f. Développement tératologique exagéré d'un ou plusieurs membres.

**macromètre** n. m. (du préf. *macro*, et du gr. *metron*, mesure). *Mar.* Instrument qui sert à mesurer la distance d'un bâtiment à un autre.

**macromicromètre** n. m. (des préf. *macro* et *micro*, et du gr. *metron*, mesure). Micromètre employé en astronomie, pour mesurer les détails des photographies célestes.

**Macron,** favori de Tibère. Il présida au supplice de Séjan, et obtint en récompense la charge de préfet du prétoire, où il se rendit odieux. Il fit étouffer Tibère mourant, pour complaire à Caligula. Celui-ci, pourtant, en 38, lui donna l'ordre de se suicider.

**macrophage** n. m. (du préf. *macro*, et du gr. *phagein*, manger). Phagocyte de grandes dimensions, généralement fixe et plurinucléaire.

**macropharynx** [*rinkss*] n. m. Genre de poissons malacoptérygiens du groupe des téléostéens, dont le corps, effilé, est pourvu d'une tête renflée, fendue largement : *le macropharynx a été pêché par 3.500 mètres de profondeur.* (V. la planche océan.)

**macrophylle** [*fi-le*] adj. (du préf. *macro*, et du gr. *phullon*, feuille). Qui a de grandes feuilles.

**macropode** adj. et n. (du préf. *macro*, et du gr. *pous*, *podos*, pied). Qui a de longs pieds, de longues nageoires, ou, en botanique, de longs pédoncules.

**macropode** n. m. Genre de poissons propres aux eaux douces de l'Indochine, qu'on élève facilement dans les aquariums.

— Encycl. Le *macropode doré*, acclimaté en France, est souvent appelé *poisson de paradis*. Au moment de la ponte, il se construit une sorte de dôme formé de bulles d'air accolées par du mucus ; sous ce dôme flottant, il transporte ses œufs, et les surveille jusqu'à l'éclosion. Le macropode ne dépasse pas 10 centimètres ; il est mordoré ou verdâtre, tigré de jaune rougeâtre.

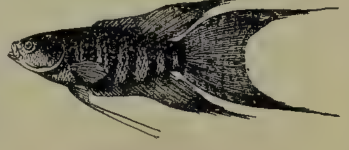

Macropode.

**macropodidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux, comprenant les kangourous. S. un *macropodidé*.

**macropodie** [*dî*] n. f. Développement exagéré du pied.

**macrorhine** n. m. Genre de phoques, dont on connaît deux espèces des régions antarctiques du Pacifique. (Le *macrorrhinus leoninus* peut atteindre 9 mètres de long.)

**macrorrhize** [*kro-ri-ze*] adj. (du préf. *macro*, et du gr. *rhiza*, racine). *Bot.* Qui a de grandes racines.

**macroscélide** [*kro-sé*] n. m. Genre de mammifères insectivores, comprenant de petites bêtes vives, à jambes postérieures longues et organisées pour le saut, à long nez, dont on connaît une douzaines d'espèces, qui vivent dans les régions arides de l'Afrique.

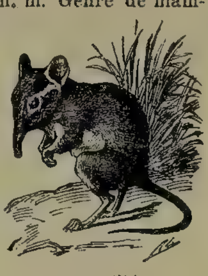

Macroscélide.

**macroscien, enne** [*kro-si-in, è ne*] adj. (du préf. *macro*, grand, et du gr. *skia*, ombre). *Géogr.* Se dit des peuples qui, étant très éloignés de l'équateur, reçoivent très obliquement les rayons du soleil et ont par conséquent de longues ombres.

**macroscopique** [*kros-ko*] adj. (du préf. *macro*, et du gr. *skopein*, examiner). Qui se voit à l'œil nu.

**macroséisme** n. m. (du préf. *macro*, grand, et du gr. *séismos*, tremblement de terre). Tremblement de terre sensible à l'homme, par opposition à *microséisme*, qui désigne de petites vibrations.

**macrosporange** [*kros-po*] n. m. Sporange qui produit des macrospores.

**macrospore** [*kros-po-re*] n. f. (du préf. *macro*, et du gr. *spora*, semence). *Bot.* Gamète très grosse, femelle de certaines algues.

**macrostiche** [*kros-ti-che*] adj. (du préf. *macro*, et du gr. *stikhos*, ligne). *Diplom.* Ecrit en longues lignes.

**macrostomias** [*kros-to-mi-ass*] n. m. Genre de poissons malacoptérygiens, du groupe des téléostéens et de la famille des stomiidés, propres aux grandes profondeurs abyssales. (La mâchoire inférieure des macrostomias est pourvue d'un très long barbillon, et le corps est orné de points phosphorescents. V. la planche Océan.)

**macrostomie** [*kros, mî*] n. f. Difformité tératologique consistant dans l'exagération uni ou bilatérale de la fente buccale.

**macrothérium** [*ri-om'*] n. m. Genre de mammifères fossiles, dans le tertiaire d'Europe.

**macroule** n. f. Nom vulgaire de la foulque noire, oiseau d'eau appelé aussi *morelle*.

**macroure** adj. (du préf. *macro*, et du gr. *oura*, queue). Qui a une longue queue : *décapode macroure*. N. m. pl. Groupe de crustacés à abdomen très développé, comme chez les homards, par opposition aux brachyures (crabes), chez lesquels l'abdomen est court. S. un *macroure*.

**macroure** ou **macrurus** [*russ*] n. m. Genre de poissons anacanthines : *le macroure est d'un gris violacé et ne dépasse guère trente centimètres.*

— Encycl. Les macroures sont allongés et vont en s'effilant jusqu'au bout de la queue. On en connaît plusieurs espèces des mers chaudes, dont deux méditerranéennes ; la plus connue est le *macroure* ou *lépidolèpre commun*, vulgairement connu sous le nom de *grenadier*. V. la planche Océan.

**Macta** (la), embouchure commune du Sig et de l'Habra, rivières jumelles (Algérie), qui vont se confondre dans les marais entre Arzeu et Mostaganem.

**macte animo !** mots lat. signif. *Courage ! ferme !* Ils figurent dans le vers de Stace : *Macte animo, generose puer, sic itur ad astra* (Courage, enfant, c'est ainsi qu'on s'élève jusqu'au ciel), vers que Stace a d'ailleurs imité, avec une légère modification, d'un vers de Virgile (*Enéide*, IX, 641).

**mactre** n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des animaux marins, pour la plupart comestibles, dont on connaît cent cinquante espèces réparties sur le globe. (La *mactra stultorum* est très commune en France.)

**maculage** n. m. ou **maculation** [*si-on*] n. f. Action de maculer.

**maculature** n. f. (de *maculer*). Feuille d'impression tachée, brouillée, mal imprimée. Feuille de papier qu'on interpose entre les bonnes feuilles de tirage, dans l'impression typographique (syn. décharge), ou entre le cuivre et le lange dans l'impression en taille-douce. Papier grossier, destiné à servir d'enveloppe aux papiers d'impression.

**macule** n. f. (lat. *macula*). Tache, souillure. Tache d'un noir intense sur le soleil. S'emploie également comme synonyme de *maculature* (ou *décharge*). *Méd.* Tache rouge de la peau, sans saillie appréciable et que la pression du doigt fait momentanément disparaître.

**maculer** [*lé*] v. a. (de *maculare*). Tacher : *maculer une feuille blanche.* Barbouiller de noir, en parlant des estampes et des feuilles imprimées. V. n. Se tacher : *ce papier macule.*

**maculeux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Qui se présente sous forme de taches : *éruption maculeuse.*

**maculiforme** adj. (du lat. *macula*, tache, et de *forme*). Qui a la forme d'une tache.

**macusson** [*ku-son*] n. m. Nom vulgaire de la *gesse tubéreuse.*

**Madagascar,** grande île de la mer des Indes, séparée de la côte d'Afrique par le canal de Mozambique ; 592.000 kil. car. ; 3.105.000 h. (*Malgaches* ou *Madécasses*) ; capit. *Tananarive ;* v. pr. *Tamatave*, *Diego-Suarez.* Madagascar se termine au N. par le cap d'Ambre, au S. par le cap Sainte-Marie. Régions marécageuses et peu saines, sur la côte sud ; plateaux plus sains et hautes vallées fertiles dans l'Imérina ou *Emyrne*, au centre du massif montagneux qui couvre la partie orientale de l'île et s'élève, au maximum, à 2.680 mètres. Le Mangora, le Betsiboka, le Mangoka, etc., sont les principaux cours d'eau. Les tribus malgaches les plus connues sont les *Sakalaves*, indigènes, et les *Hovas*, d'origine malaise, qui ont très anciennement occupé l'Imérina, et bientôt dominé l'île. La France, en relations avec Madagascar depuis le xviie siècle, fit une démonstration navale en 1885 contre le gouvernement malgache, qui, soutenu par les Anglais, s'écartait de parti pris des revendications françaises. Un traité fut alors signé, mais son inobservation motiva, en 1895, une expédition dirigée par le général Duchêne, qui aboutit à la prise de Tananarive. Au régime du protectorat fut substitué, en 1896, le régime de l'annexion, et l'île est devenue une colonie dont la prospérité s'accroît chaque jour. Madagascar produit du riz, du coton, du caoutchouc, des bois d'ébénisterie, de la canne à sucre. L'élevage est pratiqué sur les hauts plateaux. Administrativement, les Comores sont rattachées à Madagascar. Comme les indigènes des autres colonies françaises, les Malgaches ont pris part à la Grande Guerre de 1914-1918.

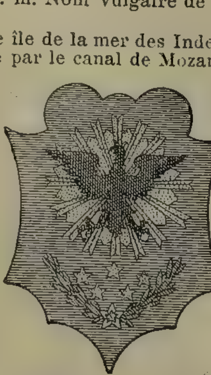

Anciennes armes royales de Madagascar.

**Madagascar** (*médailles de*). La première de ces médailles fut instituée en France en 1886. Analogue à celle du Tonkin, elle porte au revers le mot *Madagascar* et les dates 1883-1886. Le ruban est divisé en raies horizontales, alternativement bleues et vertes. — La seconde médaille de Madagascar a été instituée après l'expédition de 1895 (loi du 15 janv. 1896). La médaille elle-même est due au sculpteur Roty. Quant au ruban, c'est celui de l'ancienne médaille, auquel on ajoute une agrafe portant le millésime de 1895 dans un bouquet de chêne et de laurier.

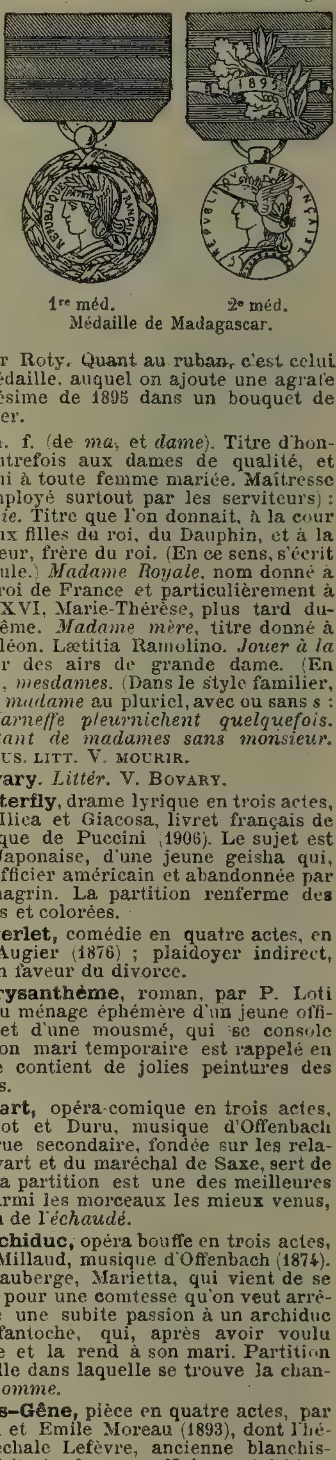

1re méd. 2e méd.
Médaille de Madagascar.

**madame** n. f. (de *ma*, et *dame*). Titre d'honneur accordé autrefois aux dames de qualité, et donné aujourd'hui à toute femme mariée. Maîtresse de la maison (employé surtout par les serviteurs) : *Madame est servie.* Titre que l'on donnait, à la cour des Bourbons, aux filles du roi, du Dauphin, et à la femme de Monsieur, frère du roi. (En ce sens, s'écrit avec une majuscule.) *Madame Royale*, nom donné à la fille aînée du roi de France et particulièrement à la fille de Louis XVI, Marie-Thérèse, plus tard duchesse d'Angoulême. *Madame mère*, titre donné à la mère de Napoléon, Lætitia Ramolino. *Jouer à la madame*, affecter des airs de grande dame. (En abrégé, *Mme*.) Pl., *mesdames*. (Dans le style familier, on emploie aussi *madame* au pluriel, avec ou sans *s* : *les madame Marneffe pleurnichent quelquefois.* [Balz.] *Il y a tant de madames sans monsieur.* [F. Soulié.].) Allus. litt. V. mourir.

**Madame Bovary.** *Littér.* V. Bovary.

**Madame Butterfly**, drame lyrique en trois actes, livret italien de Ilica et Giacosa, livret français de P. Perrier, musique de Puccini (1906). Le sujet est l'histoire d'une Japonaise, d'une jeune geisha qui, épousée par un officier américain et abandonnée par lui, meurt de chagrin. La partition renferme des pages expressives et colorées.

**Madame Caverlet,** comédie en quatre actes, en prose, d'Emile Augier (1876) ; plaidoyer indirect, mais poignant, en faveur du divorce.

**Madame Chrysanthème**, roman, par P. Loti (1887) ; histoire du ménage éphémère d'un jeune officier de marine et d'une mousmé, qui se console fort vite quand son mari temporaire est rappelé en Europe. L'œuvre contient de jolies peintures des mœurs japonaises.

**Madame Favart,** opéra-comique en trois actes, paroles de Chivot et Duru, musique d'Offenbach (1878). Une intrigue secondaire, fondée sur les relations de Mme Favart et du maréchal de Saxe, sert de fond au livret. La partition est une des meilleures de l'auteur et, parmi les morceaux les mieux venus, citons la chanson de l'*échaudé.*

**Madame l'Archiduc,** opéra bouffe en trois actes, paroles d'Albert Millaud, musique d'Offenbach (1874). Une servante d'auberge, Marietta, qui vient de se marier, est prise pour une comtesse qu'on veut arrêter. Elle inspire une subite passion à un archiduc extravagant et fantoche, qui, après avoir voulu l'épouser, la dote et la rend à son mari. Partition alerte et spirituelle dans laquelle se trouve la chanson du *P'tit bonhomme.*

**Madame Sans-Gêne,** pièce en quatre actes, par Victorien Sardou et Emile Moreau (1893), dont l'héroïne est la maréchale Lefèvre, ancienne blanchisseuse. Celle-ci fait évader un officier autrichien, Neipperg, surpris par l'empereur à la porte des appartements de Marie-Louise, et qui, sur un faux soupçon, va être fusillé. L'œuvre est spirituelle, habilement charpentée, quoique faite surtout d'épisodes. Brillante reconstitution de la cour impériale, égayée par les boutades de la maréchale, dite *Mme Sans-Gêne.*

**Madame Thérèse** ou *les Volontaires de 92*, roman par Erckmann-Chatrian (1863), dont l'action se déroule dans un village des Vosges envahi par les armées révolutionnaires. C'est une peinture dramatique et puissante des horreurs de la guerre.

**Madame** (île), îlot fortifié de France, à l'embouchure de la Charente.

**madapolam** [*lam'*] n. m. (du n. d'une ville de l'Hindoustan). Espèce de calicot fort et lourd.

**Madapolam** [*lam'*], village de l'empire des Indes (présid. de Madras) ; centre jadis important pour le tissage du coton.

**madarosis** [*ziss*] n. f. (du gr. *madaros*, glabre). *Méd.* Chute des cils, après une blépharite.

**Maddalena** (la), île de l'archipel Buccinari, dans les Bouches de Bonifacio (Sardaigne) ; 1.900 h. Position stratégique de premier ordre, bien fortifiée.

**Maddaloni,** v. d'Italie (prov. de Caserte) ; 20.000 h. Vins.

**Madec** (René), aventurier français, né à Quimper (1738-1784). Il réalisa une immense fortune au service de différents princes indiens, notamment du Grand Mogol, et il défendit Pondichéry contre les Anglais.

# MADAGASCAR

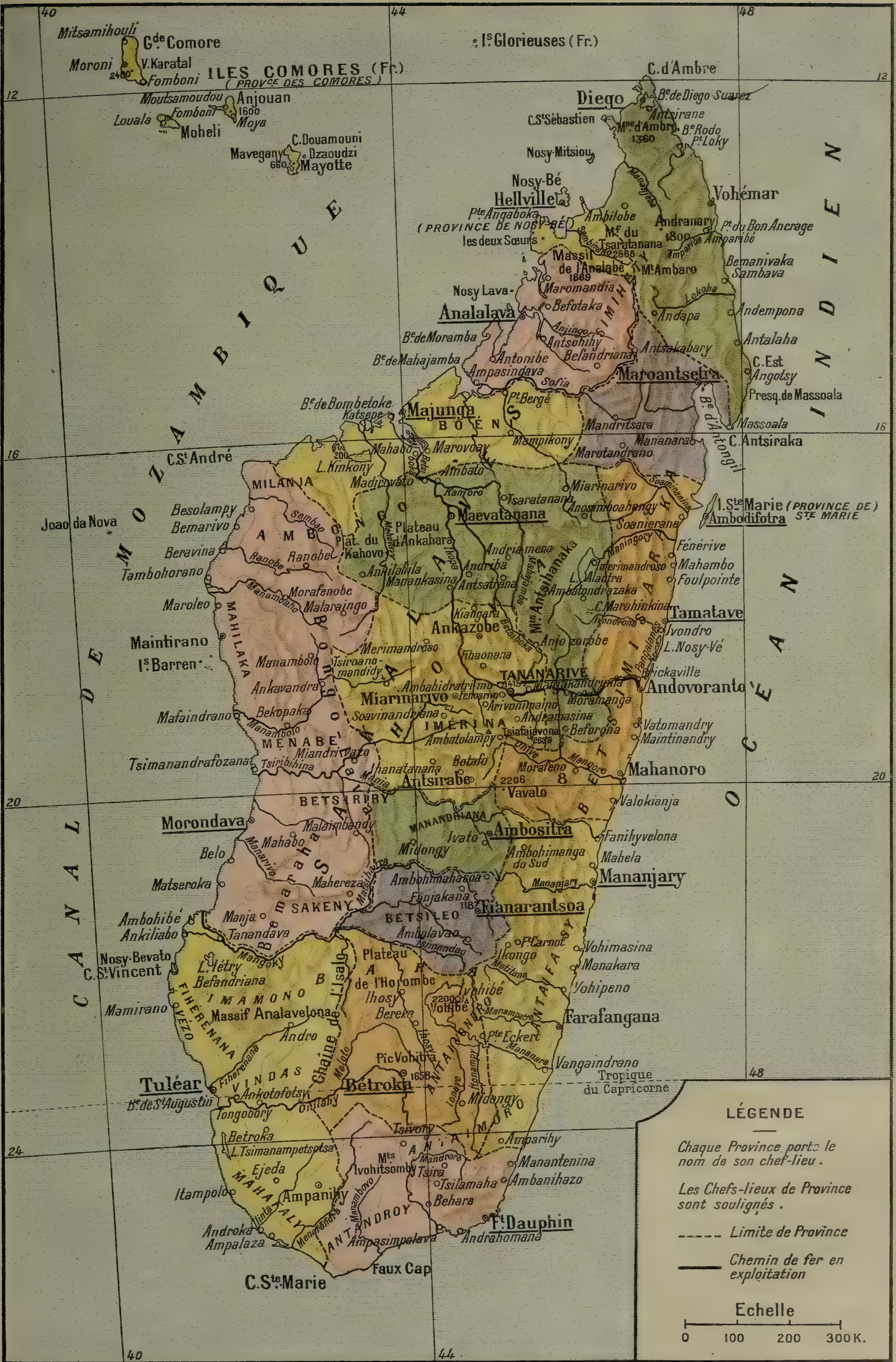
40
44
48
12
16
20
24
Mitsamihouli
Gde Comore
Moroni
V.Karatal
2400
Fomboni
ILES COMORES (Fr.)
(PROVce DES COMORES)
Moutsamoudou
Anjouan
Fomboni
1600
Moya
Louala
Moheli
C.Douamouni
Mavegany
Dzaoudzi
660
Mayotte
Is Glorieuses (Fr.)
C.d'Ambre
Diego
Be de Diego-Suarez
Antsirane
Mpe d'Ambre
1360
Be Rodo
Pt Loky
C.St Sébastien
Nosy-Mitsiou
Nosy-Bé
Hellville
Pte Angaboka
(PROVINCE DE NOSY-BÉ)
les deux Sœurs
Vohémar
Ambilobe
Mt du Tsaratanana
2886
Andranary
1800
Pt du Bon Ancrage
Ampanibé
Massif de l'Analabé
1669
Mt Ambaro
Bemanivaka
Sambava
Nosy Lava
Maromandia
Befotaka
Lokoho
Andapa
Andempona
Analalava
Be de Moramba
Anjingo
Antsohihy
Befandriana
Antsakabary
Antalaha
Be de Mahajamba
Antonibe
Ampasindava
Sofia
Maroantsetra
C.Est
Angotsy
Presq. de Massoala
Massoala
Be d'Antongil
Be de Bombetoke
Katsepe
Majunga
BOÉNI
Pt Bergé
Mandritsara
Mampikony
Mananara
C.Antsiraka
Marotandrano
C.St André
L.Kinkony
Mahabo
Betsiboka
Marovoay
Ambato
Madirovalo
Kamoro
Miarinarivo
MILANJA
Tsaratanana
Anosimboahangy
Soanierana
I. Ste Marie (PROVINCE DE STE MARIE)
Ambodifotra
Besolampy
Bemarivo
Joao da Nova
AMBONGO
Sambao
Plateau d'Ankahara
Plat. du Kahovo
Maevatanana
Andriamena
Fénérive
Beravina
Ranobe
Tambohorano
Anjilahila
Manankasina
Andriba
Antsatrana
Maningory
Imerimandroso
L.Alaotra
Mahambo
Foulpointe
Ambatondrazaka
Mts Antsihanaka
Morafenobe
Malaraingo
Manambaho
Maroleo
MAHILAKA
Kiangara
Ankazobe
C.Marohinkina
Tamatave
Ivondro
L.Nosy-Vé
Maintirano
Is Barren
Merimandroso
Fihaonana
Anjozorobe
Manambolo
Tsiroanomandidy
Brickaville
Ankavandra
Ambahidratrimo
TANANARIVE
Manjakandriana
Andovoranto
Miarinarivo
Fenoarivo
Arivonimamo
Moramanga
Mafaindrano
Bekopaka
Soavinandriana
IMERINA
Andramasina
Beforona
Vatomandry
Maintinandry
MENABE
Ambatolampy
Tsiafajavona
2639
Onive
Mangoro
Tsimanandrafozana
Tsiribihina
Miandrivazo
Betafo
Mania
Ihanatanana
Antsirabe
2206
Morafeno
Mahanoro
BETSIRIRY
Vavalo
Valokianja
Morondava
Malaimbandy
MANANDRIANA
Ambositra
Mahabo
Fanihyvelona
Belo
Ivato
Ambohimanga du Sud
Mahela
Midongy
Mananjary
Matseroka
Ambohimahasoa
Mahereza
Fanjakana
SAKENY
Fianarantsoa
Ambohibé
Manja
BETSILEO
Ankiliabo
Tanandava
Ambalavao
Ft Carnot
Vohimasina
Nosy-Bevato
C.St Vincent
Mangoky
L.Ifétry
Plateau de l'Horombe
Ikongo
Manakara
Befandriana
IMAMONO
Ihosy
Ivohibé
Vohipeno
Mamirano
FIHERENANA
VEZO
Massif Analavelona
Bereke
2200
Farafangana
Andro
Chaîne de l'Isalo
Pte Eckert
Pic Vohitra
Vangaindrano
Tuléar
Be de St Augustin
VINDAS
Ankotofotsy
Onilahy
Betroka
1658
Tropique du Capricorne
Tongobory
Midongy
Betroka
Tsivory
Amparihy
L.Tsimanampetsotsa
Mts Ivohitsombe
Mandrare
Tsira
Manantenina
Ejeda
Ambanihazo
Itampolo
MAHAFALY
Ampanihy
Tsilamaha
Behara
Menarandra
Linta
ANTANDROY
Ft Dauphin
Androka
Ampalaza
Ampasimpolaka
Andrahomana
Faux Cap
C.Ste Marie
CANAL DE MOZAMBIQUE
OCÉAN INDIEN
LÉGENDE
Chaque Province porte le nom de son chef-lieu.
Les Chefs-lieux de Province sont soulignés.
Limite de Province
Chemin de fer en exploitation
Echelle
0
100
200
300 K.

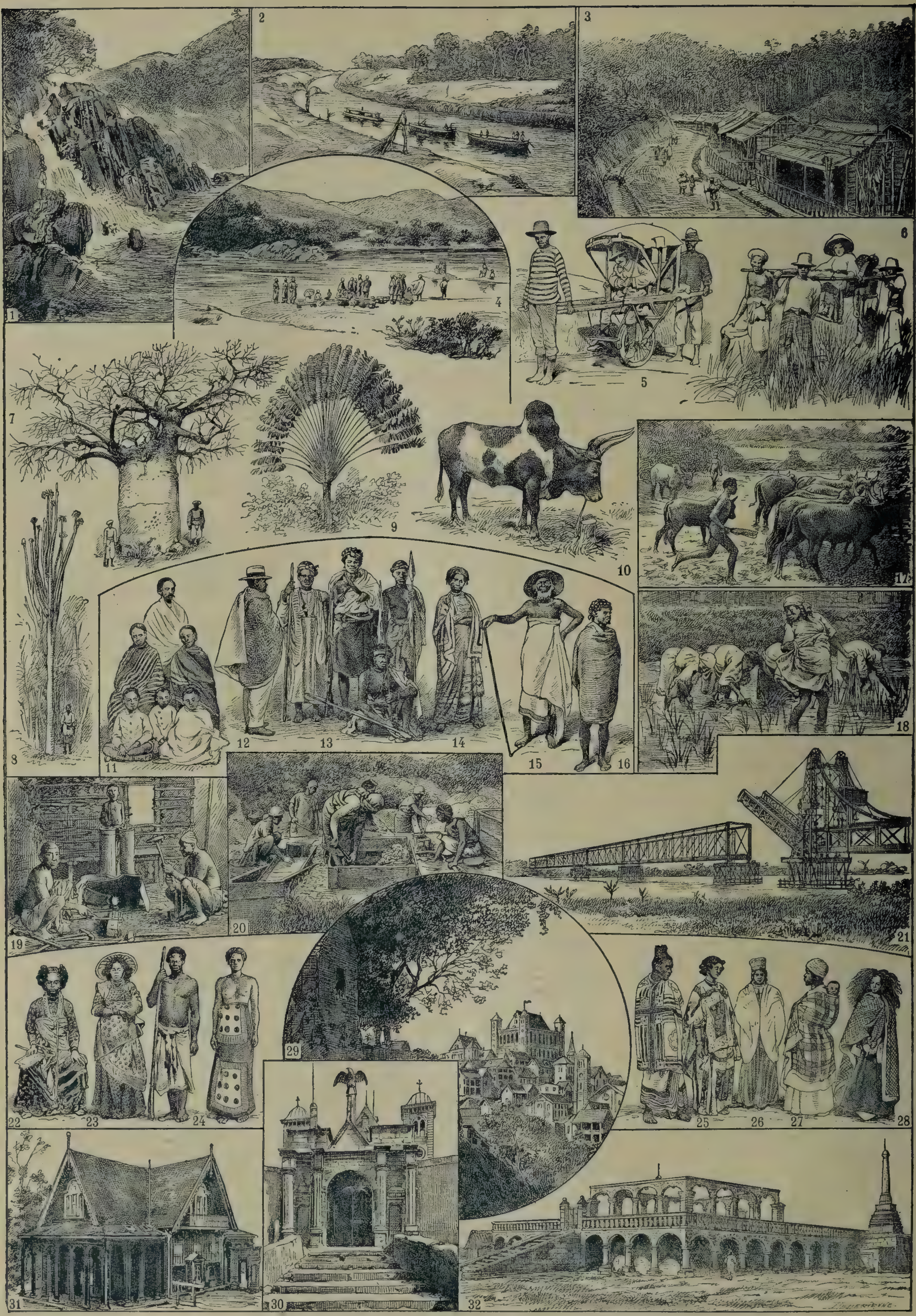

Madagascar. — 1. Chute de Facaciana; 2. Canal des Pangalanes; 3. Village sur la route de Tananarive; 4. Halte sur la Nosi-Volo; 5. Pousse-pousse monoroue; 6. Filanzane; 7. Baobab; 8. Alluandia; 9. Ravenala; 10. Bœuf à bosse; 11. Famille hova; 12. Malgache; 13. Guerriers sakalaves et antankars; 14. Jeune fille sakalave; 15. Mahafaly; 16. Sihanaka; 17. Piétinement d'une rizière par des animaux avant les semailles; 18. Repiquage du riz; 19. Forgerons malgaches; 20. Lavage du minerai de graphite; 21. Pont avec travée levante sur la lagune Nosi-Bé; 22. Princesse antakara; 23. Jeune fille de Sainte-Marie; 24. Indigènes betsimisaraka; 25. Sakalaves de Nosi-Bé; 26. Femme antaimoro; 27. Jeune femme antanosy; 28. Femme en deuil mananjary; 29. Palais de la reine, à Tananarive; 30. Porte du palais de la reine; 31. Habitation d'un riche indigène; 32. Tombeau du 1er ministre, à Tananarive.

**Madécasse** [*ka-se*], originaire ou habitant de Madagascar : *les Madécasses.* Adjectiv. : *la population madécasse.*

**madéfaction** [*fak-si-on*] n. f. Action d'humecter une substance, un emplâtre.

**madéfier** [*fi-é*] v. a. (lat. *madefacere ;* de *madidus*, humide, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Humecter : *madéfier un emplâtre trop sec.*

**made in Germany** [*méd'-inn'-djeur-ma-né*], expression anglaise signifiant « Fait en Allemagne », et appliquée aux contrefaçons faites en Allemagne de produits étrangers : *du champagne made in Germany.*

**Madeira** (la), grande rivière de l'Amérique méridionale, qui, née dans la cordillère Orientale, se jette dans l Amazone (riv. dr.) ; cours 1.450 kil.

**madeleine** [*lè-ne*] n. f. Nom donné à diverses variétés de fruits (pêche, prune, pomme, poire, etc.) qui mûrissent en été, à l'époque de la Sainte-Madeleine. Nom de différents cépages précoces. Gâteau fait de sucre, beurre, farine, etc., dont les villes de Reims, Epernay, Commerçy, etc., ont la spécialité. — Encycl. *Pâtiss.* On mélange 125 gr. de farine, 125 gr. de beurre fondu, deux œufs entiers et deux jaunes ; 250 gr. de sucre et le zeste râpé d'un citron. On manipule bien la pâte, puis on la verse dans des moules beurrés ; on fait cuire à feu modéré, dessus et dessous.

**Madeleine** ou **Magdeleine** (sainte **Marie-**) pécheresse convertie par J.-C. Elle habitait la ville de Magdala, d'où son nom. Elle se jeta un jour aux pieds de Jésus, les arrosa de larmes, et, après y avoir versé un parfum de prix, les essuya avec ses cheveux. L'Eglise catholique l'identifie avec Marie de Béthanie, sœur de Marthe et de Lazare. Une tradition veut qu'elle ait fini sa vie en Provence, dans une grotte d'Aix, qu'on a depuis appelée la Sainte-Baume. Patronne des tonneliers, des cardeurs. Fête le 22 juillet. — En littérature, on appelle quelquefois de ce nom les femmes qui renoncent à leurs égarements et font pénitence.

**Madeleine repentante** (*la*), tableau du Corrège, musée de Dresde ; — tableau du Guerchin, musée de Naples ; — tableau du Titien, musée de Naples (V. p. 189) ; — de Le Brun, de Nattier, au Louvre (V. p. 189) ; — du Guide, au Louvre ; — du même, au musée de Madrid, au musée de Vienne, à la National Gallery, etc.

**Madeleine dans le désert** (*la*), tableau de C. Lorrain, musée de Madrid.

**Madeleine lavant les pieds du Christ** (*la*), chef-d'œuvre de Paul Véronèse, musée de Turin.

**Madeleine** (*église de la*), une des principales et des plus riches de Paris ; construite de 1764 à 1842, elle est l'œuvre successive des architectes Contant d'Ivry, Guillaume Couture et Vignon. Elle affecte la forme d'un temple grec d'ordre corinthien. L'intérieur et l'extérieur ont été ornés par Marochetti, Zingler, Lemaire, Rude, Pradier et Foyatier.

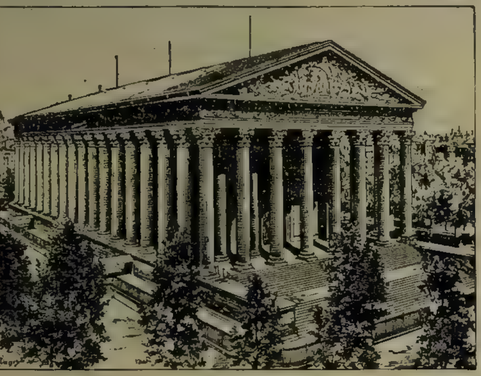
Église de la Madeleine.

**Madeleine** (monts de la), chaîne de montagnes de la France centrale, granitique et boisée, entre les départements de l'Allier et de la Loire (1.165 m.).

**Madeleine** (la), grotte préhistorique de la Dordogne, comm. de Tursac, au-dessus de la Vézère, où ont été trouvés les vestiges de l'âge du renne ou *époque magdalénienne.*

**Madeleine** (**La**), comm. du Nord, arr. de Lille, sur la basse Deule ; 13.520 h. Ch. de f. N. Industrie active, forges, filatures.

**Madeleine de France** ou **de Viane,** quatrième fille de Charles VII, femme du prince Viane, fils de Gaston IV de Foix et de Léonor de Navarre, régente de Navarre, née à Tours, m. à Pampelune (1443-1495). Elle maria sa fille, Catherine, à Jean d'Albret.

**Madeleine de Pazzi** (sainte), carmélite, née et m. à Florence (1566-1607). Fête le 25 mai.

**Madelin** (Louis), historien français, né à Neufchâteau en 1871, auteur de la *Rome de Napoléon, la Révolution.* Membre de l'Académie française (1927).

**Madelon** (*la*), chanson de Louis Bousquet et Camille Robert, chantée pour la première fois en mai 1914, et qui, lancée à Fontenay-sous-Bois par le 12$^{e}$ d'artillerie, devint la chanson favorite des soldats français pendant la Grande Guerre.

**madelonnette** [*lo-nè-te*] n. f. Nom donné primitivement aux femmes de mauvaise vie retirées ou enfermées dans un couvent consacré à sainte Madeleine. Religieuse d'un ordre qui recueillait les filles repenties. (A Paris, la maison des Madelonnettes était, en 1789, située près du Temple. Elle fut transformée en prison sous la Terreur, et démolie en 1866.)

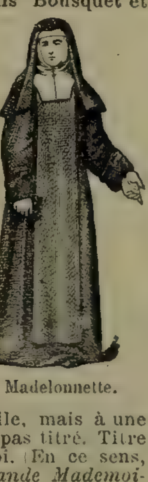
Madelonnette.

**mademoiselle** [*zè-le*] n. f. (de *ma*, et *demoiselle*). Titre qui se donne aux personnes du sexe féminin non mariées. Nom autrefois donné non seulement à une fille, mais à une femme mariée dont le mari n'était pas titré. Titre de la fille aînée du frère aîné du roi. (En ce sens, s'écrit avec une majuscule.) *La grande Mademoiselle*, la duchesse de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. (En abrégé, *M*$^{\text{lle}}$). Pl., *mesdemoiselles.*

**Mademoiselle de Besle-Isle**, comédie d'Alex. Dumas père (1839). V. Belle-Isle.

**Mademoiselle de La Seiglière,** roman de Jules Sandeau, œuvre émouvante et romanesque, épisode du retour des émigrés en 1815 (1848). Le marquis de La Seiglière, au retour de l'émigration, est rentré en possession de ses biens, légalement acquis pendant la Révolution par son ancien fermier Stamply. Le fils de Stamply, l'officier Bernard, échappé au désastre de la retraite de Russie, entend conserver son héritage. Cependant, il s'éprend d'Hélène de La Seiglière, fille du marquis. Ne pouvant l'épouser, il se fait tuer par un cheval fougueux, et Hélène entre au couvent. — L'auteur en a tiré une comédie en cinq actes, dont le succès est resté très vif (1851). Le dénouement y est plus heureux que dans le roman. Bernard épouse Hélène.

**madère** n. m. Vin récolté dans l'île de Madère : *une sauce au madère.*

— Encycl. On fabrique à Madère différentes sortes de vins : malvoisie, muscat, madère sec, etc., et l'on cultive à cet effet des cépages importés de Chypre ou de Crète vers le xv$^{e}$ siècle. La malvoisie est obtenue de raisins choisis, et donne un vin très délicat ; le muscat, fourni par le cépage moscatel, est surtout consommé sur place ; quant au madère sec, vert et âpre quand il est jeune, il devient en vieillissant parfumé et spiritueux. L'entrepôt des madères est Funchal, la capitale de l'île.

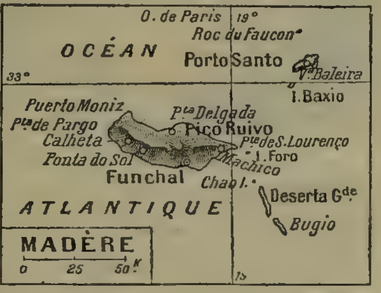

**Madère,** île de l'océan Atlantique, au Portugal ; 170.000 h. (*Madériens* ou *Madérois*). Capit. *Funchal.* Vins renommés. Climat très doux et très sain. Sanatorium pour les phtisiques.

**madériser** [*zé*] v. a. Donner à un vin le goût, la couleur du madère.

**Maderno** (Carlo), architecte italien, né à Bissone, m. à Rome (1556-1629). Il s'est montré un des plus grands architectes italiens dans l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre, à Rome. Il construisit aussi les palais Aldobrandini, Strozzi, Rusticacci, etc.

**Madero** (Francisco), homme politique mexicain, né dans l'Etat de Mexico, assassiné à Mexico (1873-1913), adversaire du général Diaz, et président de la République de 1911 à 1913.

**madia** ou **madie** [*di*] n. f. Genre de plantes de la famille des composées, dont une espèce (*madia sativa*) est cultivée en France pour ses graines, qui fournissent à la savonnerie une huile siccative.

— Encycl. La madia est cultivée sur une faible surface, car cette plante dégage une odeur très forte qui rebute les bestiaux ; et, d'autre part, ses graines murissent irrégulièrement. On la conseille cependant comme engrais vert.

Le tourteau de madia, résidu de l'huilerie, ne peut être utilisé que comme engrais.

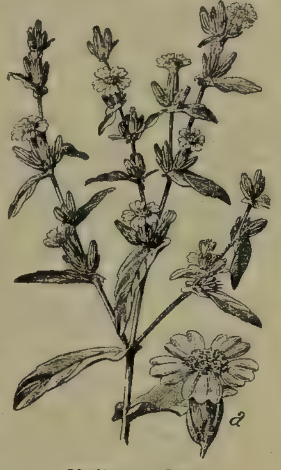

Madia : *a*, fleur.

**Madian,** pays de l'Arabie occidentale, sur le littoral de la mer Rouge ; environ 30.000 h. (*Madianites*), relevant administrativement de l'Egypte ; v. pr. *El-Ouedj.*

**Madianites,** anc. peuple d'Arabie, sur la côte nord-ouest (pays de *Madian*). Ils furent longtemps en lutte avec les Hébreux, et Gédéon leur infligea dans la plaine de Jezréel une terrible défaite.

**Madier de Montjau** (Joseph-Paulin), magistrat et homme politique français, né à Bourg-Saint-Andéol, m. à Saint-Gervais (1785-1865). Il fut un des membres les plus actifs de l'opposition libérale, de 1841 à 1848. — Son fils Noël-François Alfred, né à Nîmes, m. à Chatou (1814-1892), fut député à la Législative en 1850, blessé sur les barricades au 2-Décembre, et proscrit en 1851 ; sous la troisième République, il fut longtemps questeur de la Chambre des députés.

**Madison** (James), homme d'Etat américain, né à Port-Royal (Virginie), m. à Montpellier (Virginie) [1751-1836]. Un des créateurs du parti républicain. Il était président de l'Union lors de la guerre de 1812 entre les Etats-Unis et l'Angleterre.

**Madison,** v. des Etats-Unis, cap. du Wisconsin, et du comté de Dane ; 38.000 h. Université. Manufacture de chaussures ; commerce de produits agricoles et de tabac.

**Madiswil,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 2.100 h. Agriculture, fromageries.

**madone** n. f. (ital. *madonna ;* de *ma donna*, madame). Statue, peinture représentant la sainte Vierge.

— *Icon.* Parmi les tableaux représentant les Madones célèbres, citons : la *Madone de saint Sixte* de Raphaël, qui est au musée de Dresde (v. p. 189) ; la *Madone de saint François*, du Corrège, également à Dresde (v. p. 189) ; les *Madones* d'Andrea del Sarto, du Titien, de Dagnan-Bouveret, qui valut à l'auteur la médaille d'honneur du Salon (1889), etc.

**Madone de l'Arc,** un des lieux de pèlerinage les plus célèbres de l'Italie, à peu de distance de Naples. Les gens du peuple s'y rendent en foule aux fêtes de la Pentecôte, pour demander la protection de la Vierge sur leurs récoltes. Le peintre Léopold Robert a peint le *Retour du pèlerinage à la Madone de l'Arc* (1827) ; charmante composition, au musée du Louvre (V. p. 189).

**madoqua** [*ka*] n. m. Genre d'antilopes à pelage clair, répandu de la côte des Somalis aux plateaux de l'Abyssinie.

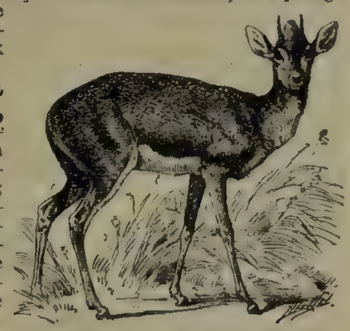
Madoqua.

**Madoura** ou **Madura,** v. de l'Inde anglaise (ch.-l. d'un district de la présid. de Madras) ; 134.000 h. Admirable palais, chef-d'œuvre de l'architecture civile de l'Inde méridionale, élevé vers 1650.

**Madoura** ou **Madura,** île de Malaisie, dans les Indes néerlandaises, au N.-E. de Java, dont la sépare le *détroit de Madoura ;* 1.600.000 h. Cap. *Pemakassan.* Canne à sucre.

**Madoura** ou **Madura** (pied de), maladie des contrées chaudes (Algérie, Egypte, Indes, Amérique), due à un parasite végétal, et qui produit une hypertrophie considérable du pied, dont les tissus s'infiltrent de tumeurs noueuses.

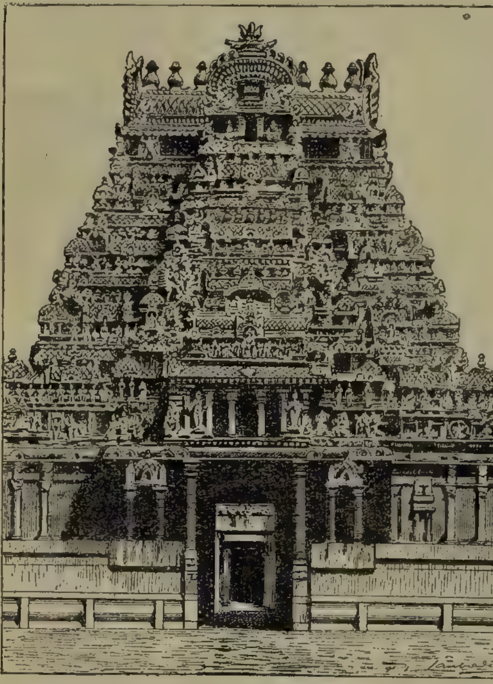
Palais de Madoura.

**madrague** [*dra-ghe*] n. f. (orig. ar.). Grande enceinte de filets et de pieux plantés en mer, préparée particulièrement pour la pêche du thon.

**madragueur** [*gheur*] n. m. Pêcheur à la madrague. Fermier d'une madrague.

**madras** [*drass*] n. m. Etoffe légère dont la chaîne est de soie et la trame de coton, et qui d'abord se fabriquait à Madras. Coiffure formée d'un foulard en étoffe de ce genre.

**Madras** [*drass*], v. de l'empire des Indes, ch.-l. de la présidence de ce nom, au sud de la péninsule : 519.000 h. Siège de l'administration et d'une cour suprême ; évêché anglican ; filatures. — La présidence a 42.300.000 h.

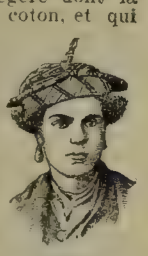
Madras.

**Madrazo** (Federico **de**), peintre espagnol, né à Rome, m. à Madrid (1815-1894), peintre d'histoire et de portraits. — Son fils, Raymundo, né à Rome, m. à Versailles (1841-1920), peintre de genre et de portraits (*Sortie d'un bal costumé, la Toilette*).

**madre** n. m. (h. all. *masar*). Bois veiné, jadis employé en ébénisterie.

**Madre** (sierra), nom donné aux chaînes de montagnes par lesquelles le plateau du Mexique s'abat brusquement sur le Pacifique.

**Madre de Dios,** rivière de l'Amérique du Sud, en Pérou et en Bolivie, affluent principal du Rio Béni. Elle donne son nom à un départ. du Pérou, Cap. *Maldonado.*

**madré, e** adj. (de *madre*). Veiné, tacheté : *bois madré. Fig.* Rusé, matois : *un paysan madré.* Substantiv. en ce sens : *c'est une madrée.*

**madrenague** [*na-ghe*] n. f. Toile dont la chaîne est en coton et la trame en fil de palmier.

**madréporaires** [*rè-re*] n. m. pl. *Zool.* Sous-ordre d'anthozoaires zoanthaires, qui forment des colonies de nature calcaire et sont répandus surtout sous les tropiques. S. un *madréporaire.*

**madrépore** n. m. (ital. *madrepora*). Colonie de polypes madréporaires.

— Encycl. On donne vulgairement le nom de *madrépores* aux colonies aplaties telles que les fongies, tandis que, scientifiquement, on entend plus particulièrement sous ce nom les madréporaires perforés. Dans son acception la plus étroite, le mot *madrépore* désigne un genre (*madrepora*) répandu aussi bien dans les mers froides que dans les mers chaudes.

**madréporique** ou **madréporien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Qui appartient aux madrépores. Composé de madrépores : *rocher madréporique.*

**Madretsch,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur un bras de la Suze ; 3.730 h. Horlogerie. C'est un faubourg de Bienne.

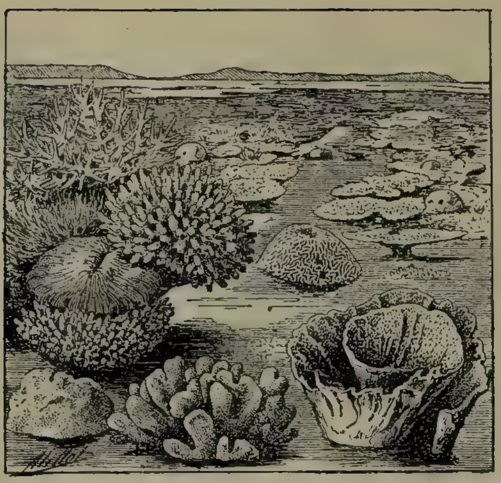

Madrépores.

**Madrid,** capit. de l'Espagne, sur le Mançanarez à 1.400 kil. de Paris ; 650.000 h. (*Madrilènes*). Résidence du roi et du gouvernement des Cortès. Parmi les monuments de Madrid, il faut citer le Palais-Royal, le palais du Congrès, l'église San-Francisco devenue le Panthéon national. Citons aussi le parc établi sur les anciens jardins de Buen-Retiro, la place Puerta del Sol et le Musée de peinture, renfermant une riche collection de maîtres de toutes les écoles. Climat inégal et rude. « L'air y est si subtil, dit un proverbe espagnol, qu'il tue un homme et n'éteint pas une lumière ». — La prov. de Madrid a 960.000 h.

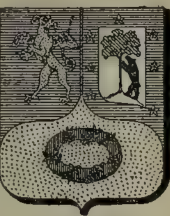

Armes de Madrid.

**Madrid** (*traité de*), signé le 14 janvier 1526, entre François Ier prisonnier après la défaite de Pavie, et Charles-Quint. Le roi de France obtenait sa liberté en cédant la Bourgogne, en réintégrant dans ses biens le connétable de Bourbon, en renonçant à l'Italie, etc. Rentré en France, il s'empressa de désavouer le traité comme entaché de violence, et fut soutenu par les états généraux réunis à Cognac.

**madrier** [*dri-é*] n. m. (lat. *materia*). Planche de chêne, de sapin, etc., fort épaisse. Longue table de chêne, sur laquelle les plombiers posent le moule à tuyaux, ou coulent les planches de plomb.

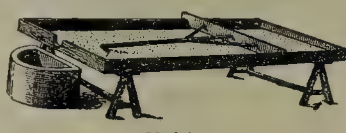

Madrier.

**madrigal** n. m. (ital. *madrigale*). Pensée fine, tendre et galante, renfermée dans un petit nombre de vers : *Voiture a composé des madrigaux pleins d'esprit.* En voici un, de Voltaire :

> Pompadour, ton crayon divin
> Devait dessiner ton visage :
> Jamais une plus belle main
> N'aurait fait un plus bel ouvrage.

*Par ext.* Paroles d'une galanterie recherchée. *Mus.* Au xvie siècle, chant d'un caractère artistique, à trois parties ou plus, en style fugué, en canon ou en imitation, accompagné ou non, à sujet profane généralement érotique.

**madrigalesque** [*gha-lès-ke*] adj. Qui a rapport au madrigal littéraire ou musical.

**madrigalet** [*gha-lè*] n. m. Petit et surtout mauvais madrigal.

**madrigalier** [*gha-li-é*] n. m. Auteur de madrigaux : *de la Sablière était surnommé le plus grand madrigalier de France.*

**madrigalique** adj. Qui appartient au madrigal.

**madrigaliser** [*zé*] v. a. Mettre en madrigal. Débiter des madrigaux, des galanteries : *madrigaliser les femmes.*

**madrigaliste** [*gha-lis-te*] n. m. Faiseur de madrigaux.

**Madrilène,** originaire ou habitant de Madrid : *les Madrilènes.* Adjectiv. : *population madrilène.*

**Madrolle** (Antoine), publiciste français, né à Chanceaux, m. à Paris (1791-1861) ; un des défenseurs du parti ultra-royaliste et ultramontain.

**madrure** n. f. (de *madré*). Tache sur la peau, sur les plumes d'un animal, sur le bois.

**Madvig** (Jean-Nicolas), philologue danois, né à Swaneke (Bernholm), m. à Copenhague (1804-1886) ; auteur de célèbres *Grammaires* grecque et latine, d'une édition de Tite-Live, etc.

**Mæhrisch-Neustadt,** v. de la Tchécoslovaquie (Moravie), sur l'Oskawa ; 16.000 h. Sucrerie, soieries.

**Maël** (Pierre), pseudonyme collectif de Charles Causse, né à Lorient, m. à Paris (1862-1905), et de Charles Vincent, né à Nudjuffghur (Indes), m. à Paris (1851-1920), auteurs de romans sur la vie maritime : *Pilleurs d'épaves*, *Mer bleue*, etc.

**Mælar** (lac), lac de la Suède centrale, long de 105 kil. sur 40 à 50 de large, et contenant de nombreuses îles.

**Maël-Carhaix** [*rèkss*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 44 kil. de Guingamp ; 2.630 h. Ch. de f. Bestiaux. — Le cant. a 8 comm., et 11.120 h.

**Maël-Pestivien,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 26 kil. de Guingamp ; 1.690 h. Dolmen.

**Maelström.** *Géogr.* V. Malstrom.

**Maelzel** [pr. all. *mèl-tsèl*] (Léonardi), mécanicien allemand, né à Ratisbonne, m. à Vienne (1783-1855), constructeur de nombreux automates. On lui a attribué l'invention du *métronome*, que construisit en réalité son frère Johann Nepomuk, né à Ratisbonne, m. en Amérique (1772-1838).

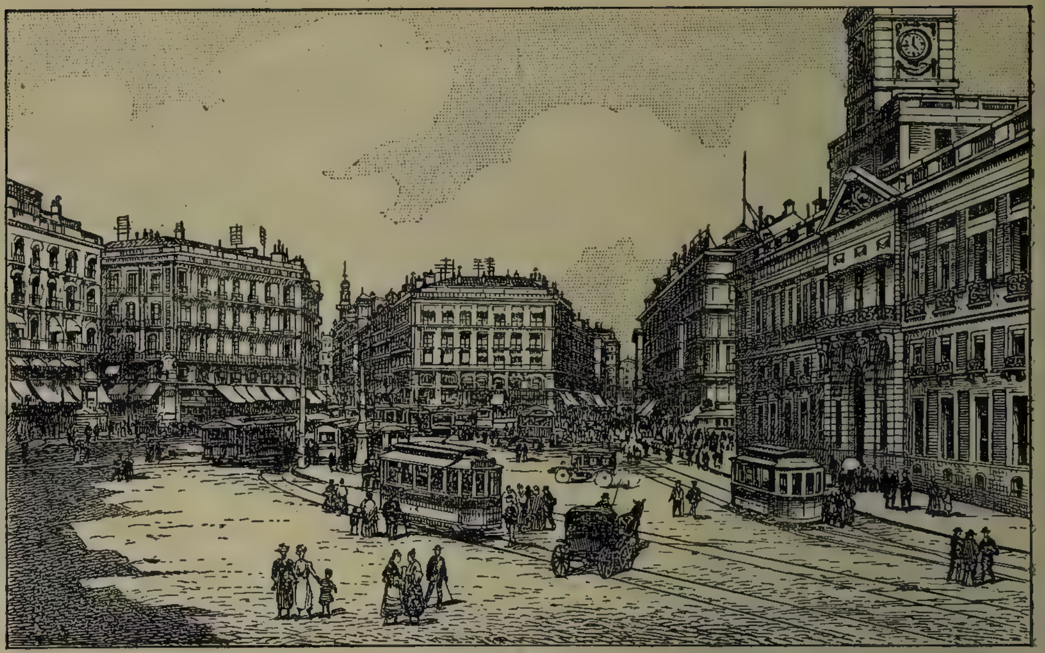

Madrid : Puerta del Sol.

**Mænnedorf,** comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur la r. dr. du lac de Zurich ; 2.900 h. Arboriculture, viticulture ; fabrique d'orgues, la plus importante de la Suisse.

**Maercke-Kerkhem,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 1.550 h.

**Mærjelen** (lac de), lac morainique formé à 2.367 mèt. d'altitude par le glacier d'Aletsch (Suisse). Il a 1 kilom. 6 de long.

**maërl** n. m. Nom par lequel on désigne, sur les côtes de Bretagne, le sable du littoral quand il est chargé de débris calcaires de nullipores, qui le rendent favorable à l'amendement des terres.

**Maerlant** (Jacob Van), poète hollandais du xiiie siècle, né et m. à Damme, surnommé « le père de la poésie néerlandaise ».

**Maes** (Niklaus). V. Maas.

**Maeseyck,** v. de Belgique (Limbourg), ch.-l. d'arr., sur la Meuse ; 4.560 h. Dentelles, toiles, bougies, teintureries. Patrie des frères Van Eyck.

**Maesteg,** v. du Royaume-Uni (pays de Galles, comté de Glamorgan), sur le Llyfnu ; 25.000 h.

**maestoso** [*ès-to-zo*] adv. (en ital. *majestueux*). *Musiq.* Mot italien indiquant un mouvement lent, noble et majestueux.

**maestria** [*ès-tri-a*] n. f. (m. ital. ; de *maestro*). *Bx-arts.* Grandeur et fierté d'exécution : *portrait exécuté avec une réelle maestria.*

**Maëstricht** (pr. holl. *mâs-triht* [*h* asp.]) capit. de la prov. de Limbourg (Hollande), sur la Meuse ; 50.000 h. (*Maëstrichtois*). Filatures, métallurgie. Immenses carrières et souterrains. Elle soutint six sièges ; elle fut prise par Louis XIV en 1673.

**maestro** [*ma-ès-tro*] n. m. (mot ital.). Nom que l'on donne à tout célèbre compositeur de musique, et qui veut dire *maître.* Pl. des *maestros.*

**Mæter,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 2.950 h.

**Maeterlinck** [*mè-tèr-link'*] (Maurice), littérateur et auteur dramatique belge, né à Gand en 1862, auteur de *Pelléas et Mélisande*, *Aglavaine et Sélysette*, *Monna Vanna*, *l'Oiseau bleu*, *le Trésor des humbles*, etc. Maeterlinck excelle à exprimer ce qu'il y a d'obscur, de vague, d'effrayant dans la vie inconsciente de l'âme.

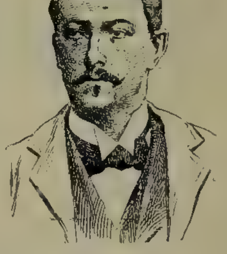

Maeterlinck.

**Mafeking,** v. de l'Afrique australe (Bechouanaland britannique) ; 2.300 h. Assiégée vainement par les Boers en 1899-1900.

**Maffei** (François-Scipion, marquis **de**), célèbre auteur tragique et écrivain italien, né et m. à Vérone (1675-1735) ; auteur d'une *Mérope*, que Voltaire ne dédaigna pas d'imiter. Il écrivit également une *Histoire de Vérone*, dont le succès fut très grand.

**Maffia** (*la*), association de malfaiteurs et d'escrocs qui existe en Sicile, et qui s'est répandue un peu par toute l'Italie. Elle est analogue à la *Camorra* napolitaine.

**Maffle,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath), sur la Dendre ; 1.670 h.

**mafflu** [*ma-flu*], **e** ou **mafflé** [*ma-flé*], **e** adj. et n. *Fam.* Qui a les joues pleines, rebondies ; joufflu.

**Magadosco,** v. de l'Afrique orientale, capit. de la Somalie italienne, port sur la mer des Indes ; 10.000 h.

**Magalas,** comm. de l'Hérault, arr. et à 16 kil. de Béziers ; 1.870 h. Ch. de f. M. Distillerie, poterie.

**Magalhaens** (Gonçalves **de**), poète et homme politique brésilien, né et m. à Rio de Janeiro (1811-1882). Ses poésies l'ont placé à la tête de l'école nationale poétique du Brésil.

**Magalhaens,** navigateur. V. Magellan.

**magasin** [*zin*] n. m. (ital. *magazzino ;* de l'ar. *makhâzin*, dépôt de marchandises). Lieu préparé pour recevoir des marchandises, des provisions : *magasin de blé.* Boutique : *magasin d'épicerie. Par ext.* Lieu où l'on serre les choses en grande quantité. Grande manne qu'on attachait autrefois derrière une diligence pour serrer les bagages des voyageurs. Navire de charge qui portait des provisions de diverse nature, à la suite d'une escale. *Faire magasin*, se dit d'un cheval qui laisse les matières alimentaires s'accumuler dans ses joues. Partie d'une arme à répétition, contenant l'approvisionnement de cartouches qu'elle peut enfermer. (V. fusil.)

— Encycl. *Magasins généraux.* Les magasins généraux reçoivent les marchandises que les négociants et industriels veulent y déposer. Ils ont pour but de faciliter les ventes et les prêts sur gage.

Toute personne, toute société peut ouvrir un magasin général ; mais l'autorisation du préfet et le versement d'un cautionnement sont exigés.

Celui qui fait un dépôt dans un magasin général reçoit deux titres : l'un sous le nom de *récépissé*, l'autre sous le nom de *bulletin de gage* ou *warrant.* Le premier est destiné à transférer la propriété de la marchandise ; l'autre doit servir à placer la marchandise, à titre de gage, entre les mains du prêteur. Ces deux titres sont transmissibles par voie d'endossement. Le magasin général détient la marchandise soit pour le compte du propriétaire, porteur du récépissé, soit pour le compte du créancier, porteur du warrant.

**Magasin pittoresque,** recueil de vulgarisation, périodique et illustré, fondé en 1833 par Ed. Charton.

**magasinage** [*zi*] n. m. Action de mettre en magasin. Séjour d'une marchandise en magasin. Droits que l'on paye pour laisser en magasin : *payer un magasinage élevé.*

**magasinier** [*zi-ni-é*] n. m. Qui garde un magasin.

**magatama** n. m. Ornement japonais en pierre polie, affectant la forme d'une griffe d'ours ou de tigre ou bien d'un haricot, percé d'un trou de suspension. Les Japonais des temps préhistoriques s'en faisaient des colliers.

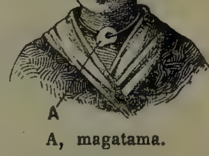

A, magatama.

**magazine** n. m. (m. angl.). Ouvrage périodique, revue généralement illustrée, qui traite des sujets les plus divers.

**Magdala,** v. de l'ancienne Palestine, dans la tribu de Manassé. Auj. *El Medjdel.*

**Magdala,** forteresse d'Abyssinie, au-dessus du Bechilo, prise par les Anglais sur le négus Théodoros (1868). Elle commande la route directe entre le pays galla et le Choa.

**Magdaléna** (le), fleuve de l'Amérique du Sud (Colombie) ; il naît dans la Cordillère, passe à Honda et à Barranquilla, et se jette dans la mer des Antilles ; cours 1.700 kil.

**Magdalena,** dép. de la Colombie, peuplé de 150.000 h. Ch.-l. *Santa Marta.*

**Magdalena** (baie de la), magnifique baie du Mexique, sur l'océan Pacifique, en basse Californie.

**magdalénien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte aux cavernes préhistoriques de la Madeleine, à Tursac (Dordogne) : *l'homme magdalénien.* N. m. : *l'époque magdalénienne.*

— Encycl. La phase magdalénienne, qui se place à une époque avancée de la période paléolithique, correspond à l'âge du renne. L'industrie se caractérise par des outils de pierre taillée, associés à des instruments d'os et d'ivoire, et des bois de renne sculptés.

**magdaléon** n. m. (du gr. *magdalia*, pâte pétrie). Emplâtre, composition pharmaceutique de forme cylindrique. (Vx.)

**Magdebourg,** place forte de la Prusse, sur l'Elbe, ch.-l. de la prov. de Saxe : 280.000 h. Industrie très active. Grand port fluvial. Cathédrale (xiie-xiiie s.).

**Magdhaba,** localité de la péninsule du Sinaï, qui servit de base aux Turcs pendant la Grande Guerre pour leurs attaques contre le canal de Suez et l'Egypte. Défaite des Turcs par les Anzacs, le 23 décembre 1916.

**mage** n. m. (lat. *magus*). Membre de la caste sacerdotale, chez les Mèdes et les Perses. Chez les Grecs et les Romains, astrologue, magicien. *Hist. relig. Les trois Mages* ou *les rois mages* (Gaspar, Melchior et Balthazar), personnages dont la tradition a fait des rois, et qui, d'après l'Evangile, vinrent, guidés par une étoile, adorer Jésus à Bethléem. *Iconogr.* V. adoration.

— Encycl. Le mot *mage* provient, à travers le latin et le grec, du nom *magoush*, lui-même chaldéen d'origine, et qui s'appliquait à une des castes du peuple mède, celle qui était apte à exercer les cérémonies du culte. Les mages menaient une vie austère et dure et s'habillaient avec simplicité. Les vertus qu'ils possédaient ou qu'on leur prêtait leur avaient valu une autorité sans limites sur l'esprit du peuple et des nobles : le roi lui-même se vantait d'être leur élève et les consultait, et leur influence fut prépondérante sous les Sassanides. Le monde classique connut peu les mages et ne leur accorda le plus souvent qu'une estime médiocre. La plupart des historiens grecs et romains assurent qu'ils cachaient les mœurs les plus dissolues sous leur masque d'austérité, parce qu'ils ont vu dans la coutume des mariages incestueux, pratique religieuse, un simple raffinement de débauche. Sans fondement lorsqu'il s'agit des mages des classes élevées, les accusations portées contre la caste sont plus justifiées pour les mages des catégories inférieures, qui parcouraient les villes du monde romain en se livrant à toutes les pratiques de la basse sorcellerie. Le nom de « mage » devint alors le synonyme de *devin* et de *sorcier*.

**Mages** (*Adoration des*). Ce sujet a été fréquemment retracé par les artistes. Citons les tableaux de : Luini (V. t. I, p. 17) ; Botticelli, à la Galerie des Offices, à Florence (v. p. 190) ; Rubens, Andrea del Sarto, Fra Angelico, D. Ghirlandajo, Filippo Lippi, Mantegna, etc.

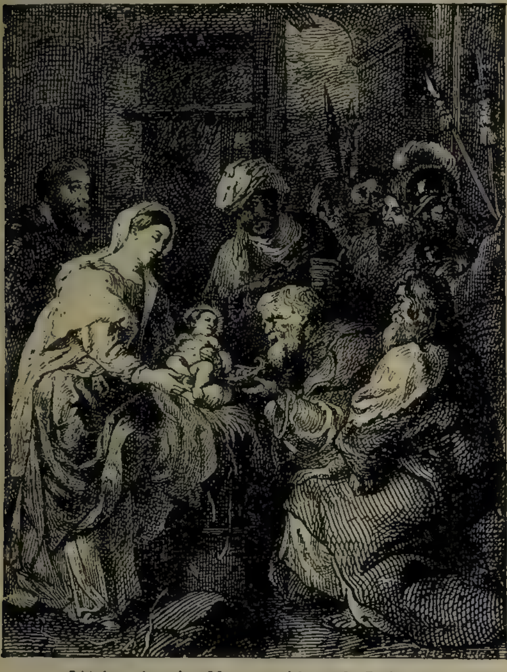

L'Adoration des Mages, tableau de Rubens.

**Mage** (*le*), opéra en cinq actes et six tableaux, paroles de J. Richepin, musique de Massenet. C'est un épisode de la guerre entre les Touraniens et les Iraniens dans la Bactriane (1891). La partition offre des pages intéressantes, mais l'œuvre, dans son ensemble, manque de caractère.

**mage** ou **maje** adj. m. (provenc. *maje ;* du lat. *major*, plus grand). *Dr. anc. Juge mage*, lieutenant du sénéchal, dans certaines provinces.

**mage** n. f. Parquet en bois, à rebords, sur lequel on dépose les pommes à cidre, après les avoir écrasées.

**Mage** (Abdon-Eugène), marin et voyageur français, né à Paris (1837-1869). Il reconnut une partie du Sénégal et du Soudan oriental. Il périt dans un naufrage aux Roches-Noires, près d'Ouessant, avec la corvette qu'il commandait.

**Mageddo,** v. de la Syrie ancienne, au bord du ruisseau de Kina, point stratégique important au temps des premières luttes de l'Egypte et de l'Asie.

**Magellan** ou **Magalhaens** (Fernand **de**), navigateur portugais, né à Porto, m. à Zébu (1470-1521). Il découvrit en 1520 le détroit auquel on a donné son nom, et exécuta le premier voyage autour du monde, mais fut tué aux Philippines.

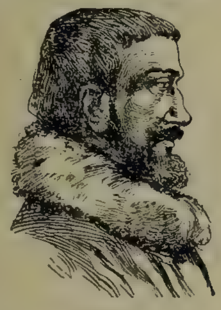

Magellan.

**Magellan** (DÉTROIT DE), bras de mer entre la Terre de Feu et le groupe de terres qui terminent l'Amérique du Sud, et auxquelles on donne le nom d'*archipel Magellan*.

**Magellan,** territoire du Chili méridional, peuplé de 23.000 h.

**magellanique** [*jèl-la-ni-ke*] adj. Voisin du détroit de Magellan : *terres magellaniques*.

**Magen** (Hippolyte), littérateur français, né à Agen, m. à Paris (1816-1886). Proscrit au Deux-Décembre, il écrivit plus tard une *Histoire du second Empire*, passionnée mais intéressante.

**Magendie** [*jin-dî*] (François), physiologiste français, né à Bordeaux, m. à Sannois (1783-1855) ; auteur de travaux remarquables sur le système nerveux. Membre de l'Académie des sciences (1821).

**magenta** [*jin*] n. m. Couleur qui est une sorte de cramoisi foncé.

**Magenta** [*jin*], v. d'Italie (prov. de Milan), sur le Naviglio Grande ; 6.400 h. Célèbre par la victoire des Français sur les Autrichiens, le 4 juin 1859. Le général Espinasse fut tué dans la bataille, et Mac-Mahon fut créé duc de Magenta et maréchal de France.

**Magenta** (*Bataille de*), tableau d'Yvon, à Versailles ; vaste et belle composition d'une réalité saisissante représentant le village de Magenta enlevé par les troupes françaises ; à gauche, le général Espinasse est tombé mortellement blessé (1863). V. p. 190.

**Magersfontein,** localité de l'Union sud-africaine (Griqualand West), sur les bords de la Modder. Victoire des Boers sur les Anglais désireux de faire lever le siège de Kimberley (11 déc. 1899).

**Magescq,** comm. des Landes, arr. et à 20 kil. de Dax ; 1.710 h. Ch. de f. Forêts de pins, résines.

**Maghreb** ou **Moghreb** (c.-à-d. le *Couchant*), nom que les Arabes donnent à la région septentrionale de l'Afrique : Maroc, Algérie, etc. (Hab. *Mograbins*.)

**maghzen** [*ghzèn'*] ou **makhzen** n. m. (m. ar., pl. *maghazni*, littér. *écuries*). Cavaliers de certaines tribus algériennes, qui, moyennant divers privilèges, devaient aux deys un service militaire spécial, et qui se mirent au service de la France. Au Maroc, le gouvernement marocain, l'entourage du sultan.

**magicien, enne** [*si-in, è-ne*] n. Qui fait profession de magie : *Simon le magicien*. *Fig.* Personne ou objet personnifié qui produit des choses étonnantes et inattendues : *un pinceau habile est un grand magicien*.

**magie** [*jî*] n. f. (gr. *mageia ;* de *magos*, mage). Art prétendu de produire, au moyen de pratiques bizarres, des effets contraires aux lois naturelles : *la magie fut très en honneur dans l'antique Egypte*. *Magie noire*, qui avait pour objet l'évocation des démons. *Magie blanche*, art de produire certains effets merveilleux en apparence, dus en réalité à des causes naturelles. *Fig.* Effet étonnant, puissance de séduction : *la magie du style*.

— ENCYCL. Les mages, prêtres de la religion de Zoroastre, cultivaient surtout l'astronomie, l'astrologie et d'autres sciences occultes, ce qui leur a fait attribuer une puissance surnaturelle, dont le souvenir se conserve encore dans notre mot *magie*. Cet art prétendu, auquel on attribue des effets extraordinaires et merveilleux, comme de soumettre à sa volonté les puissances supérieures, de les évoquer et de produire, par leur assistance, des apparitions, des charmes, des enchantements, des guérisons subites, etc, fut introduit de bonne heure en Grèce. Mais, fruit spontané de la superstition et de la fourberie, on le trouve à tous les âges et chez tous les peuples ignorants.

Au moyen âge, on brûlait vif tout individu qu'on soupçonnait entaché de magie ; aujourd'hui, la magie, la sorcellerie ont à peu près complètement disparu devant les progrès de la civilisation.

Les magiciens modernes ont presque toujours recours à l'escamotage, au ventriloquisme, aux parties peu connues des sciences (optique, acoustique, hydrostatique, chimie météorologique), aux secrets des dompteurs, aux stupéfiants, à la suggestion. La magie, diabolique au moyen âge, à la Renaissance et jusqu'au XIXe siècle, se pare aujourd'hui d'un caractère scientifique. En Orient, elle était universellement répandue, et ce ne fut au début qu'une forme de la religion. Chez les Egyptiens, l'inventeur de la magie avait été Thot neuf fois grand, l'Hermès Trismégiste des Grecs, et ses écrits contenaient tous les secrets nécessaires pour commander à l'univers. Les papyrus nous ont rendu quantité de grimoires mystérieux destinés à chasser les démons, à guérir les maladies, etc. La magie, en Chaldée et en Assyrie, est aussi ancienne qu'en Egypte. Une grande partie des tablettes provenant de la bibliothèque d'Assurbanipal, à Ninive, et qui sont conservées actuellement au Musée britannique, appartient à des traités de magie appliquée à divers usages, à la médecine surtout. La magie chaldéenne, ainsi d'ailleurs que la magie égyptienne, jouit sous l'empire romain d'une grande faveur.

**Magini** (Giovanni Paolo), luthier italien, né à Brescia, qui, de 1590 à 1640, construisit des violons d'une sonorité à la fois puissante et voilée.

**magique** adj. Qui tient de la magie : *pouvoir magique*. *Fig.* Merveilleux, surprenant : *le pinceau magique de Rubens*. *Carré magique*, carré géométrique divisé en compartiments égaux dans lesquels sont inscrits des nombres tels que, additionnés en colonnes verticales, horizontales ou diagonales, on obtienne toujours la même somme.

| | | |
|---|---|---|
| 2 | 9 | 4 |
| 7 | 5 | 3 |
| 6 | 1 | 8 |

Carré magique.

**magiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière magique, merveilleuse. (Peu us.)

**magisme** [*jis-me*] n. m. Doctrine de la magie ; exercice du pouvoir des mages.

**magiste** [*jis-te*] n. Personne qui s'adonne à la pratique du magisme.

**magister** [*jis-tèr*] n. m. (m. lat. signif. *maître*). Maître d'école de village. *Fam.* Pédant insupportable. Pl. des *magisters*.

**magister dixit,** mots lat. signif. : *Le maître l'a dit*. Paroles sacramentelles, par lesquelles les scolastiques du moyen âge prétendaient citer comme un argument sans réplique l'opinion du maître (Aristote), à l'instar des disciples de Pythagore. Aujourd'hui, ces mots se disent, par extension, de tout chef d'une école, d'une doctrine, d'un parti. (On dit aussi *ipse dixit* [en grec : *autos ephè*].)

**magistère** [*jis-tè-re*] n. m. (du lat. *magisterium*, maîtrise). Dignité du grand maître de l'ordre de Malte. Enseignement, science doctorale. *Chim.* Composition à laquelle on attribuait autrefois des propriétés merveilleuses.

**magistral** [*jis-tral*], **e, aux** adj. Pédant. Qui tient du maître : *ton magistral*. Souverain, décisif : *une magistrale correction*. *Médicament magistral*, médicament qui, au lieu d'exister tout préparé dans les pharmacies comme les médicaments *officinaux*, ne se confectionne qu'au moment du besoin, et selon la formule donnée par le Codex ou le médecin (*magister*).

**magistral** n. m. Mélange de sulfate de fer et de cuivre employé avec le mercure comme agent d'amalgation des minerais d'argent en Amérique.

**magistrale** [*jis-tra-le*] n. f. *Fortif.* Crête extérieure d'un mur d'escarpe.

**magistralement** [*jis-tra-le-man*] adv. D'une manière magistrale : *parler magistralement*.

**magistrat** [*jis-tra*] n. m. (lat. *magistratus ;* de *magister*, maître). Fonctionnaire à qui est délégué l'exercice du pouvoir judiciaire. Fonctionnaire civil de l'ordre administratif (président de la République, maire, etc.) : *les consuls étaient les premiers magistrats de Rome*.

**magistrature** [*jis-tra*] n. f. Fonction, charge du magistrat : *exercer la magistrature*. Temps pendant lequel un magistrat exerce ses fonctions : *se marier pendant sa magistrature*. Corps des magistrats : *l'inamovibilité de la magistrature*. *Magistrature assise*, ceux des magistrats qui siègent comme juges. *Magistrature debout*, les membres du parquet, le ministère public. *Fig.* Influence, haute autorité morale : *les grands penseurs, les grands poètes exercent sur leurs contemporains une bienfaisante magistrature*.

— ENCYCL. V. JUSTICE.

**Magland,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 20 kil. de Bonneville, sur l'Arve ; 1.650 h. Ch. de f. P.-L.-M. Anthracite.

**Magliabecchi** (Antoine), bibliographe et érudit italien, né et m. à Florence (1633-1714). On l'a surnommé *le Varron toscan*. Il fonda la célèbre bibliothèque la *Magliabecchiana*.

**Magliana** (la), anc. résidence des papes, dans la vallée du Tibre, sur la route de Fiuniccino. Jules II et Léon X l'avaient fait décorer de belles fresques, surtout par Raphaël.

**Magliani** (Agostino), homme politique et financier italien, né à Lanzino, près de Naples, m. à Rome (1824-1891).

**Magloire** (saint), évêque de Dol, né dans le pays de Galles, m. à Jersey (vers 525-vers 605). Fête le 24 octobre.

**magma** n. m. (m. gr. signif. *pâte*). *Chim.* Mélange formant une masse pâteuse, épaisse, visqueuse.

**Magnac-Laval,** ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 16 kil. de Bellac, sur la Brâme ; 3.960 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 6 comm., et 10.080 h.

**Magnac-sur-Touvre,** comm. de la Charente, arr. et à 7 kil. d'Angoulême, sur la Touvre ; 1.820 h. Ch. de f. Orl. Papeteries, ciment.

**magnæ spes altera Romæ,** mots lat. signif : *Second espoir de la grande Rome*. Expression de Virgile, appliquée aux fils d'Enée, Ascagne (*Enéide*, XII, 167). Elle peut servir à désigner le second personnage d'un Etat.

**magnalium** [*magh-na-li-om'*] n. m. Alliage très léger de magnésium et d'aluminium.

**magnan** n. m. Nom du ver à soie, dans les contrées méridionales de la France.

**Magnan** (Bernard-Pierre), maréchal de France, né et m. à Paris (1791-1865). Il prit la part la plus active au coup d'Etat du 2 décembre 1851.

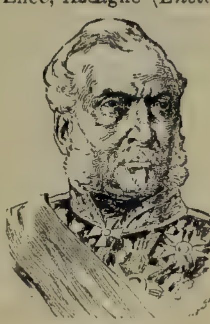

Maréchal Magnan.

**Magnan** (Valentin), médecin aliéniste français, né à Perpignan, m. à Paris (1835-1916). L'enseignement clinique qu'il donna à l'asile Sainte-Anne, à Paris, eût un succès considérable auprès des médecins français et étrangers.

**magnanage** n. m. Suite d'opérations que comprend l'élève des vers à soie.

**magnanarelle** [*rè-le*] n. f. (prov. *magnanarello*). Nom donné, en Provence, aux femmes qui s'occupent de l'élevage des vers à soie.

**magnanerie** [*rî*] n. f. (du prov. *magnan*, ver à soie). Art d'élever les vers à soie. Bâtiment où se pratique l'élevage de ces vers. V. VER A SOIE. (On dit aussi MAGNAUDERIE et MAGNANIÈRE.)

**magnanier** [*ni-é*], **ère** n. Celui, celle qui dirige une magnanerie.

**magnanime** adj. (lat. *magnanimus ;* de *magnus*, grand, et *animus*, esprit). Qui a l'âme grande, élevée : *Alexandre fut le vainqueur magnanime de Porus*. Noble, élevé, généreux en parlant de l'âme, des sentiments ou des actes : *un cœur magnanime ; une pensée magnanime*. Substantiv. : *l'auréole des magnanimes*.

**magnanimement** [*man*] adv. Avec magnanimité : *traiter magnanimement un vaincu*.

**magnanimité** n. f. (de *magnanime*). Grandeur d'âme, générosité, noblesse des sentiments : *la magnanimité sied aux grands*.

**Magnard** (Francis), journaliste français, né à Bruxelles, m. à Paris (1837-1894), directeur du *Figaro*. — Son fils ALBÉRIC, compositeur français, né à Paris, tué par les Allemands à Baron (Oise) (1865-1914), musicien d'un modernisme délicat ; auteur de *Bérénice*, etc.

**magnat** [*magh-na*] n. m. (du lat. *magnus*, grand). Grand de l'Etat, en Pologne et en Hongrie : *les magnats formaient en Hongrie la Chambre haute* (Chambre des magnats). Nom donné aux Etats-Unis aux princes du capitalisme et de l'industrie (angl. *magnate*).

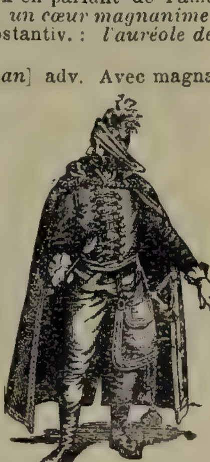

Magnat.

**magnatisme** [*magh-na-tis-me*] n. m. Qualité de magnat.

**Magnat-l'Etrange,** comm. de la Creuse, arr. et à 28 kil. d'Aubusson, près de la Roseille ; 1.510 h. Guipures.

**Magne** (Pierre), homme politique français, né à Périgueux, m. au château de Montaigne (1806-1879), plusieurs fois ministre des travaux publics et ministre des finances sous le second Empire.

**Magne** (*tour*), tour romaine, qui s'élève sur le mont Cavalier, au N.-E. de Nimes. (De forme octogonale, elle a 28 mètres de hauteur ; c'était vraisemblablement un mausolée.)

**Magne** (Emile), littérateur français, né à Dax en 1877 ; auteur d'études pittoresques sur Voiture, Scarron, Boisrobert, Tallemant des Réaux, etc.

**magnéferrite** n. f. Oxyde naturel de fer et de magnésium, $MgFe^2O^4$. Syn. MAGNÉSIOFERRITE.

**magnélite** n. f. Variété de jade.

**Magnence** [*magh-nan-se*], chef franc, proclamé empereur romain à Autun en 350 ; né en Germanie vers 303, m. en 353. Après avoir fait assassiner l'empereur Constant, son bienfaiteur, il exerça dans Rome de grandes cruautés. L'empereur d'Orient, Constance II, marcha contre lui et le vainquit à Mursa en Illyrie. Magnence, abandonné par ses soldats, se tua après avoir égorgé sa mère, son frère et d'autres parents. Sa veuve, Justine, épousa l'empereur Valentinien.

**magner (se)** v. pr. *Pop.* Se dépêcher.

**magnéside** [*zi-de*] adj. Qui ressemble à la magnésie. Qui comprend la magnésie ou l'une de ses combinaisons.

**magnésie** [*zî*] n. f. (du gr. *magnès*, aimant). *Chim.* Oxyde de magnésium.

— ENCYCL. La magnésie existe à l'état naturel (*périclase*) et se forme dans la combustion du métal ; on l'obtient surtout dans le traitement de la *dolomie* (carbonate double de chaux et de magnésie). — Cet oxyde, n'étant fusible qu'à la température de l'arc électrique, convient parfaitement pour préparer des revêtements intérieurs de fours, des soles réfractaires. En mélange avec 15 p. 100 d'amiante, on l'utilise comme isolant thermique pour protéger les conduites de vapeur. En thérapeutique, on l'administre à l'état anhydre (*magnésie calcinée*) ou à l'état d'hydrate. Calcinée, elle se présente sous forme d'une poudre blanche, insoluble, insipide, peu soluble dans l'eau. On l'emploie comme anti-acide (0,5 à 1 gr.), laxatif (1 à 3 gr.) ou purgatif (10 gr.).

**Magnésie-du-Hermos** [*zî*], v. de Lydie, non loin de l'*Hermos*, où Antiochus III fut battu par Scipion l'Asiatique (190 av. J.-C.). Auj. *Manissa.*

**Magnésie-du-Méandre**, v. de Lydie, colonie thessalienne, près du *Méandre*. Thémistocle y mourut exilé.

**magnésié** [*zi-é*], **e** adj. Qui contient de la magnésie à l'état de combinaison.

**magnésien, enne** [*zi-in, è-ne*] ou **magnésifère** [*zi*] adj. Qui contient de la magnésie : *roche magnésienne.*

**magnésioferrite** n. f. V. MAGNÉFERRITE.

**magnésique** [*zi-ke*] adj. Se dit d'un phénomène dérivant d'une propriété de la magnésie ou du magnésium : *éclair magnésique.*

**magnésite** [*zi-te*] n. f. Silicate naturel de magnésium plus connu sous le nom d'*écume de mer* : *la magnésite calcinée sert à préparer des briques réfractaires.*

**magnésium** [*zi-om'*] n. m. Métal solide, d'un blanc d'argent, très léger, brûlant à l'air avec une flamme éblouissante.

— ENCYCL. Le magnésium a pour symbole chimique Mg. Il n'existe pas dans la nature à l'état natif, mais on le trouve dans plusieurs combinaisons : la *périclase* ou magnésie, qui est un oxyde de magnésium, MgO ; la *magnésite* ou *écume de mer*, qui est un silicate de magnésium, 2 MgO, 3 $SiO^2$ ; la *dolomite* ou *dolomie*, carbonate double de magnésium et de calcium, $MgCO^3 + CaCO^3$ ; la *carnallite*, chlorure double de magnésium et de potassium, $MgCl^2$, $K\,Cl + 6H^2O$, etc. Il entre dans la composition d'un grand nombre de silicates, tels que le talc, l'amiante, etc. D'après les évaluations de F. W. Clarke, la croûte terrestre renfermerait de 2 à 3 p. 100 de magnésium. On extrait le magnésium de la carnallite par voie ignée électrochimique. C'est un métal blanc d'argent, ductile et malléable, d'une densité de 1,7, d'un poids atomique de 24,32, fusible à 651° et qui bout vers 1.120°. Inaltérable à l'air sec, le magnésium décompose à peine l'eau pure à la température ordinaire, mais vivement à 100°, en donnant de l'hydrogène et l'oxyde MgO insoluble. Chauffé à l'air ou dans l'oxygène, la magnésium brûle avec une flamme blanche éblouissante, en donnant de la *magnésie.*

Parmi les composés du magnésium, outre la magnésie, citons encore le *sulfate de magnésium*, $MgSO^4, 7H^2O$, appelé encore *sel anglais*, *sel de Sedlitz*, *sel d'Epsom*, que l'on prépare en traitant la dolomite par l'acide sulfurique. C'est un corps blanc, très soluble dans l'eau, qui existe dans l'eau de mer et dans un grand nombre d'eaux minérales. On l'emploie en teinturerie comme mordant, et en médecine comme purgatif.

*Usages.* Le magnésium, bien qu'oxydable, peut s'employer dans la construction mécanique, parce l'oxydation reste superficielle, et forme une sorte de vernis protecteur du métal. Il convient pour préparer des conducteurs électriques, mais surtout des pièces légères pour l'aviation. (Un carter qui pèse 100 k. en aluminium ne pèsera que 62 k. s'il est fait de magnésium.) Ce métal donne en combinaison avec d'autres métaux des alliages intéressants, où il joue le rôle de durcissant. On connaît notamment les *magnaliums* (alliages de magnésium et d'aluminium, dans la proportion de 10 à 25 pour 100 de magnésium), l'*électron* ou *métal extra-léger* (zinc-aluminium-magnésium) ; ajouté en petites quantités aux fontes de cuivre, il les améliore en les désoxydant. Les propriétés chimiques du magnésium le font employer comme réducteur pour obtenir certains corps en partant de leurs oxydes (*bore*, *silicium*). La facile combinaison avec l'azote a permis de fixer ce gaz et d'isoler l'argon. Enfin, sa vive lumière photogénique permet de prendre des photographies dans des endroits obscurs.

**magnétique** adj. (lat. *magneticus*, du gr. *magnès*, aimant). Qui appartient à l'aimant ou possède ses propriétés : *fer magnétique ; pierre magnétique. Barreaux magnétiques*, réunion de barres d'acier trempé dont on fait des aimants artificiels. *Champ magnétique, moment magnétique*, V. MAGNÉTISME. *Méridien magnétique*, V. MÉRIDIEN. Qui appartient au magnétisme animal : *somnambulisme magnétique. Fig.* Qui a une influence puissante et mystérieuse : *regard magnétique.*

**magnétiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière magnétique.

**magnétisable** [*za-ble*] adj. Qui peut être magnétisé : *un sujet magnétisable.*

**magnétisant** [*zan*], **ante** adj. Qui magnétise : *vertu, puissance magnétisante.*

**magnétisation** [*za-si-on*] n. f. Action, manière de magnétiser. Etat d'une personne magnétisée.

**magnétiser** [*zé*] v. a. (du gr. *magnès*, aimant). Communiquer les propriétés de l'aimant : *magnétiser une barre de fer.* Communiquer, au moyen de passes, le magnétisme animal : *magnétiser un malade.* Hypnotiser.

**magnétiseur** [*zeur*] n. m. Qui magnétise, qui hypnotise.

**magnétisme** [*tis-me*] n. m. (du gr. *magnès*, aimant). Tout ce qui regarde les propriétés de l'aimant. Partie de la physique, dans laquelle on étudie les propriétés des aimants. *Magnétisme terrestre*, cause supposée des phénomènes qu'on observe dans l'aiguille aimantée. *Magnétisme animal*, influence, vraie ou supposée, qu'un homme peut exercer sur un autre homme, au moyen de mouvements appelés *passes.*

— ENCYCL. *Magnétisme animal.* Cette appellation était jadis réservée à une croyance en vertu de laquelle les corps subissaient l'influence d'un fluide magnétique. Aujourd'hui, ce nom désigne l'ensemble des faits et des théories de l'hypnose et de la suggestion. Si l'on en croit les apôtres du magnétisme, un sujet magnétisé tombe dans une sorte de somnambulisme lucide. Alors il lit dans la pensée, voit, entend à travers les espaces et peut, sans avoir étudié la médecine, révéler le siège d'une maladie et indiquer les remèdes propres à la guérir, etc. C'est Mesmer, médecin allemand, qui proclama le premier, au XVIIIe siècle, l'existence du magnétisme animal. La doctrine du magnétisme n'a pas encore pu prendre sa place dans la science, bien que tout ne fût pas imaginaire dans la découverte de Mesmer. Mais, comme les phénomènes magnétiques se prêtent facilement au merveilleux, ils ont été souvent défigurés par la superstition, ou exploités par le charlatanisme.

L'idée du magnétisme animal paraît remonter à Paracelse. A sa suite, Burgraeve, Van Helmont, le P. Kircher et surtout Mesmer (1779) s'en occupèrent. L'ère rationnelle du magnétisme parut s'ouvrir en 1820 avec du Potet, Georget, Rostan, Foissac, Husson, Dubois (d'Amiens), etc. Enfin, plus récemment, en Angleterre, J. Braid (1841), aux Etats-Unis, Grimes (1848) en furent les nouveaux apôtres. Mais c'est Charcot, en 1860, qui créa la science de l'hypnose. (V. ce mot.)

— *Phys.* L'espace situé au voisinage d'un aimant et sous l'influence de cet aimant se nomme *champ magnétique.* Cet espace est théoriquement infini ; pratiquement, il est limité là où cessent d'être appréciables les effets magnétiques. Dans un barreau aimanté (v. aimant), les pôles de même nom se repoussent, et ceux de noms contraires s'attirent avec une force qui est donnée par la loi de Coulomb. (V. MASSE *magnétique.*)

On appelle *moment magnétique* d'un barreau le produit de l'intensité de pôle *m* par la distance *l* des pôles, et *intensité d'aimantation* le rapport de ce moment magnétique au volume du barreau.

Tous les corps placés dans un champ magnétique prennent une aimantation propre, dont la grandeur et le sens dépendent de leur nature ; on les divise en deux classes : les corps *paramagnétiques*, qui sont attirés par les aimants, et les corps *diamagnétiques*, qui sont, au contraire, repoussés. Parmi les corps paramagnétiques, il faut mentionner spécialement les corps *ferromagnétiques*, tels que le fer, le nickel, le cobalt et leurs composés, qui sont considérablement plus magnétiques que tous les autres.

Lorsqu'on place un corps dans un champ magnétique, il prend donc une aimantation *induite*, qui cesse généralement lorsque le corps est enlevé du champ magnétique inducteur. Certains corps, et en particulier certains aciers, gardent, après que l'action magnétique a cessé, une partie plus ou moins grande de ce magnétisme, que l'on appelle alors *magnétisme rémanent*. Le rapport de l'induction magnétique que prend un corps placé dans un champ, à la valeur de l'intensité magnétique en ce point, se nomme la *perméabilité*. Le fer doux a une grande perméabilité. La Terre se comporte comme un aimant, et agit sur l'aiguille aimantée. On étudie cette action en mesurant la *déclinaison* et l'*inclinaison* de l'aiguille. L'intensité du champ terrestre évaluée à l'aide de ses deux composantes horizontale et verticale se fait à l'aide d'un instrument appelé *magnétomètre* ; à Paris, elle est d'environ 0,4616 gauss.

**magnétite** n. f. Oxyde naturel de fer magnétique $Fe^3O^4$. Syn. FER OXYDULÉ.

**magnéto** n. f. Nom donné, par abréviation, à la machine magnéto-électrique destinée à l'allumage des moteurs à explosion.

**magnéto-électrique** adj. Qui tient à la fois des phénomènes magnétiques et électriques : *machines magnéto-électriques.*

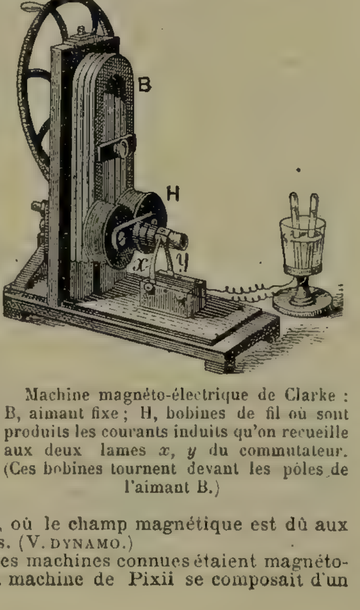

Machine magnéto-électrique de Clarke : B, aimant fixe ; H, bobines de fil où sont produits les courants induits qu'on recueille aux deux lames *x*, *y* du commutateur. (Ces bobines tournent devant les pôles de l'aimant B.)

— ENCYCL. *Machines magnéto-électriques.* Les machines génératrices de courant électrique, fondées sur l'induction des courants par les champs magnétiques, sont de deux sortes :

1° Les machines magnéto-électriques dans lesquelles le champ magnétique est produit par des aimants ;

2° Les machines dynamo-électriques, où le champ magnétique est dû aux électro-aimants. (V. DYNAMO.)

Les premières machines connues étaient magnéto-électriques. La machine de Pixii se composait d'un aimant en fer à cheval, qu'on faisait tourner devant les branches d'un électro-aimant. Les variations magnétiques qui se produisaient dans l'électro-aimant induisaient alors des courants dans ses bobines. Dans la machine de *Clarke*, au contraire, l'aimant est fixe, et devant ses pôles tournent des bobines de fil où sont produits les courants induits qu'on recueille aux deux lames d'un commutateur. On a construit des machines magnéto-électriques de grande puissance ; les plus répandues furent celle de l'*Alliance* et la machine de *Méritens*, formée d'une série d'aimants en V, placés à égale distance sur une circonférence à l'intérieur de laquelle tourne l'induit. Mais actuellement les magnétos sont de petites dimensions, et leur emploi est courant pour la mise en marche des moteurs à explosion (automobilisme, aviation, etc.).

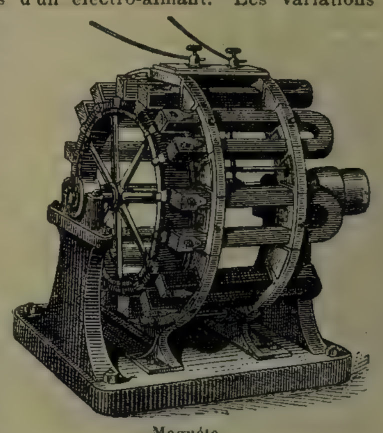

Magnéto.

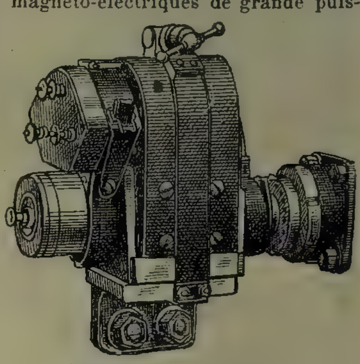

Magnéto pour automobile.

**magnétogène** adj. (du gr. *magnès*, aimant, et *gennân*, engendrer). Qui produit les effets du magnétisme.

**magnétogénie** n. f. Production des effets magnétiques.

**magnétoïde** adj. (du gr. *magnès*, aimant, et *eidos*, aspect). Se dit d'un phénomène qui ressemble à un effet magnétique.

**magnétologie** [*ji*] n. f. (du gr. *magnês*, aimant, et *logos*, traité). Science des aimants. Science du magnétisme animal.

**magnétologique** adj. Relatif à la magnétologie.

**magnétomètre** n. m. (du gr. *magnês*, aimant, et *metron*, mesure). Instrument employé dans les observations magnétiques. (On dit aussi MAGNÉTIMÈTRE.)

— ENCYCL. *Physiq.* Les magnétomètres sont destinés les uns à la mesure absolue de la déclinaison, de l'inclinaison ou de l'intensité du champ magnétique terrestre, les autres à l'étude des variations de ces quantités. Le premier en date de ces instruments est celui de Gauss.

Pour la mesure absolue de la déclinaison, de l'inclinaison et de l'intensité, l'observatoire de Montsouris, à Paris, se sert du théodolite-boussole de Brünner. L'inclinaison se mesure dans les observatoires anglais au moyen du cercle de Barrow, qui est aussi une sorte de théodolite extrêmement délicat, où l'on a éloigné l'aiguille de l'axe pour éviter une influence perturbatrice. Les composantes de l'intensité se mesurent également à l'aide de magnétomètres, dont l'un des plus remarquables est le magnétomètre unifilaire de l'observatoire de Kiev (Russie).

La boussole des variations en déclinaison, employée à l'observatoire de Montsouris, consiste essentiellement en un barreau aimanté, suspendu par un fil sans torsion et portant un miroir dans lequel on vise avec une lunette l'image d'une règle divisée. Les variations de l'inclinaison en intensité sont souvent observées à l'aide du magnétomètre-balance, barreau aimanté que l'on ramène à la position horizontale en déplaçant un contrepoids. On emploie aussi le magnétomètre bifilaire et le cercle de Barrow. Le variomètre de Kohlrauch est une modification du magnétomètre unifilaire.

Mascart a installé au Collège de France et à Saint-Maur des appareils enregistrant photographiquement sur une même feuille les variations des trois éléments qui définissent le magnétisme terrestre en un point du globe.

**magnétoparleur** n. m. Appareil servant à transmettre des bruits dont les combinaisons sont susceptibles de former un alphabet morse.

**magnétopyrite** n. f. Sulfure naturel de fer. Syn. PYRITE MAGNÉTIQUE, PYRRATINE.

**magnétostibiane** n. f. Antimoniate naturel de fer et de manganèse.

**magnétotechnie** [*tèk-nî*] n. f. Art de magnétiser.

**magnétotechnique** [*tèk-ni-ke*] adj. Relatif à la magnétotechnie.

**magnétothérapie** [*pî*] n. f. Traitement de certaines maladies, en particulier des névroses et de l'hystérie, par les aimants.

**magnien** [*gni-in*], **magnin** ou **magnier** [*gni-é*] n. m. Ouvrier ambulant qui fait des ouvrages en fer-blanc, en étain, raccommode la faïence, etc. (Se dit principalement dans l'Auvergne, le Dauphiné, la Bourgogne.)

**Magnier** (Marie), actrice française, au jeu naturel et fin, née à Boulogne-sur-Mer, m. à Arcachon (1878-1913).

**magnificat** [*magh, kat'*] n. m. (en lat. *il magnifie*). Cantique de la Vierge Marie chez Elisabeth, qu'on chante à vêpres et au salut. *Fig. Arriver à magnificat*, arriver trop tard. Pl. des *magnificat.*

**magnificence** [*san-se*] n. f. Qualité de ce qui est magnifique ; faste, luxe : *la magnificence de la cour de Louis XIV*. Générosité, somptuosité : *sa magnificence l'a ruiné*. Pl. Objet somptueux : *les magnificences d'un grand seigneur*.

**magnifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Glorifier, exalter : *la Vierge magnifia le Seigneur*.

**magnifique** adj. (lat. *magnificus* ; de *magnus*, grand, et *facere*, faire). Qui a de l'éclat, de la beauté, superbe, éclatant : *temple, palais magnifique*. Très beau en son genre : *temps magnifique*. *Fig.* Glorieux : *titre magnifique*. Pompeux : *discours, orateur magnifique*. Qui a rapport à de grandes choses : *promesses magnifiques*. Généreux, qui aime le luxe : *prince magnifique*.

**magnifiquement** [*ke-man*] adv. Avec magnificence : *traiter magnifiquement un hôte de marque*.

**Magnin** (Charles), littérateur français, né et m. à Paris (1793-1862), critique dramatique du *Globe* et du *National*.

**Magnin** (Joseph), homme politique français, né à Dijon, m. à Paris (1824-1910), ancien gouverneur de la Banque de France et ancien ministre des finances.

**magni nominis umbra,** mots lat. signif. : *L'ombre d'un grand nom*. Célèbre hémistiche de Lucain (*Pharsale*, I, 135). Le poète fait allusion à Pompée, qui a perdu sous la toge ses vertus guerrières. La même expression se rencontre dans Sénèque le Tragique (*Octavie*, 71). Elle se rappelle à propos des hommes ou des choses qui ont eu leur heure de gloire, et dont il ne reste plus qu'un souvenir.

**magnoferrite** [*magh-no*] n. f. Spinelle ferrico-magnésienne.

**magnitude** n. f. (lat. *magnitudo*). Grandeur apparente d'un astre.

**magnofranklinite** [*magh-no*] n. f. Oxyde naturel de fer, zinc et manganèse.

**Magnol** (Pierre), médecin et botaniste français, né et m. à Montpellier (1638-1715). Il conçut l'idée féconde du classement des plantes par famille. Linné a donné son nom (*magnolia*) à une plante originaire d'Amérique.

**magnolia** ou **magnolier** [*li-é*] n. m. Genre de magnoliacées, originaires d'Asie et d'Amérique.

— Encycl. L'espèce type est le *magnolia grandiflora*, des forêts américaines, qui peut atteindre trente mètres de hauteur. On le cultive dans le midi de la France.

Les magnolias sont d'admirables végétaux ; leur port, généralement élégant, leurs feuilles alternes, luisantes, fermes et aromatiques, leurs opulentes fleurs de couleur éclatante, à l'odeur suave font rechercher ces grands arbustes pour l'ornement des parcs et des jardins.

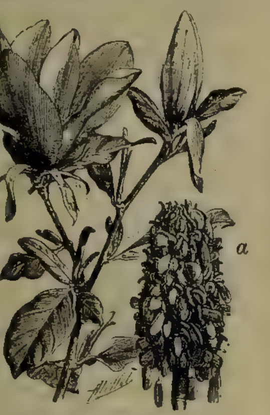

Magnolia : *a*, fruit.

**magnolia** n. m. Alliage de 0,78 de plomb et 0,36 d'antimoine, utilisé comme métal antifriction.

**magnoliacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales superovariées, ayant pour type le *magnolia*. S. une *magnoliacée*.

**magnolite** [*magh-no*] n. f. Tellurate naturel de mercure.

**magnum** [*magh'-nom'*] n. m. Grosse bouteille de champagne, contenant environ deux litres.

**Magnus** [*magh-nuss*], nom de plusieurs rois de Suède, de Danemark et de Norvège, du XIe au XIIIe siècle. Le plus connu, Magnus VI, perdit son trône, et fut tué en 1184 au combat de Fimreite.

**Magny** (Olivier **de**), poète français, né à Cahors vers 1530, m. en 1561, auteur des *Amours*, des *Gayetez*, des *Soupirs*, des *Odes*, œuvres d'un lyrisme élégant et gracieux.

**Magny-Cours,** comm. de la Nièvre, arr. et à 12 kil. de Nevers ; 1.410 h.

**Magny-en-Vexin,** ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 22 kil. de Mantes, sur l'Aubette ; 1.900 h. Ch. de f. Et. Sucrerie. Fabrique de chaises. — Le cant. a 28 comm., et 10.330 h.

**Magny-le-Désert,** comm. de l'Orne, arr. et à 35 kil. de Domfront ; 1.700 h. Blanchisseries.

**Magog,** terme employé dans la Bible pour désigner au propre, les nations situées au N.-E. de l'Asie Mineure et, au figuré, les ennemis du peuple de Dieu. Dans les légendes et dans les représentations sculpturales du moyen âge, Magog, associé à Gog, personnifiait les impies opposés aux justes.

**Magon,** nom de plusieurs généraux carthaginois, dont le plus célèbre, frère d'Annibal, m. en 203, tint longtemps tête à Scipion en Espagne. Il s'empara de Gênes en 203 ; quoique blessé, il s'embarqua pour secourir Carthage menacée par Scipion, et mourut en mer.

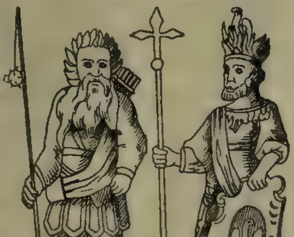
Magog et Gog.

**Magon de Clos-Dore** (Charles-René), contre-amiral français, né à Paris, tué au combat naval de Trafalgar (1763-1805).

**magophonie** [*gho-fo-nî*] n. f. (du gr. *magos*, mage, et *phonos*, meurtre). Grande fête instituée par les Perses en l'an 522 av. J.-C., pour rappeler le massacre général des mages qui eut lieu à Persépolis, quand Darius et les six conjurés eurent dévoilé l'imposture du faux Smerdis.

**magosphère** [*ghos-fè-re*] n. f. Genre de protozoaires, dont le type est la *magosphère planule*. des côtes de la Norvège, constituée par la réunion d'un grand nombre de petits êtres piriformes, dont l'ensemble forme une sphère ciliée.

**magot** [*gho*] n. m. (de *Magog*, n. pr. biblique). Espèce de singe sans queue, du genre macaque, qui vit par troupes en Barbarie et à Gibraltar. (Ce singe robuste s'apprivoise facilement.) Figure grotesque de porcelaine : *magot de la Chine*. *Fig.* Homme laid.

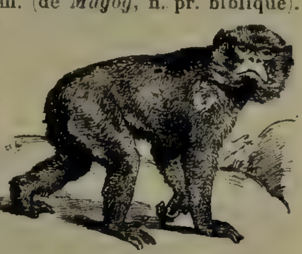
Magot.

**magot** [*gho*] n. m. (anc. fr. *mugot*). *Fam.* Argent caché, mis en réserve : *découvrir le magot*.

**Magre** (Maurice), poète français, né à Toulouse en 1877. Il a publié des recueils lyriques et des drames en vers : *le Tocsin*, *la Mort enchaînée*.

**Maguelonne,** hameau de la comm. de Villeneuve-lès-*Maguelonne* (Hérault), anc. ville gallo-romaine, que Charles-Martel détruisit pour en chasser les Sarrasins, en 737. Ce fut un évêché jusqu'en 1536.

**Maguelonne** (*la Belle*), héroïne d'un roman du XVe siècle : *Pierre de Provence et la Belle Maguelonne*. Le roman du fils du comte de Provence et de la fille du roi de Naples est plein de grâce.

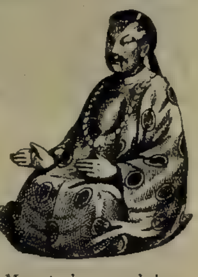
Magot de porcelaine.

**maguey** [*ghè*] n. m. Espèce d'agave de Cuba. Boisson fermentée, fabriquée avec le suc de cette plante.

**Magyar, e,** peuple ouralo-altaïque qui forme la race dominante en Hongrie, où il s'établit au IXe siècle : *les Magyars, un Magyar*. Adj. : *femme magyare*. V. Hongrois.

**magyarisation** [*za-si-on*] n. f. Action de magyariser.

**magyariser** [*zé*] v. a. Faire adopter les mœurs et la langue des Magyars.

**Mahabharata,** épopée sanscrite de Vyasa, contenant plus de 200.000 vers. Ce long poème retrace les guerres des Kourous ou Koravas et des Pandous ou Pandavas, ainsi que les exploits de Krichna et d'Ardjouna (XVe ou XVIe s. av. J.-C.). C'est le point de départ de la plupart des légendes de l'Inde.

**mahaleb** [*lèb*] n. m. Espèce de cerisier sauvage des régions montagneuses de l'Europe, utilisé comme porte-greffe pour le cerisier : *le fruit du mahaleb est noir, acerbe, et de la grosseur d'un pois*.

**Mahalon,** comm. du Finistère, arr. et à 25 kil. de Quimper ; 1.470 h.

**Mahan** (Alfred Thayer), contre-amiral et écrivain américain, né à West-Point, m. à Washington (1840-1914). Il a écrit sur la marine des ouvrages réputés (*la Maîtrise de la mer*).

**maharajah** [*ja*] ou **maharadjah** n. m. Titre sanscrit signifiant *grand roi*, et que l'on applique à tous les princes de l'Inde.

**maharani** n. f. Femme d'un maharajah.

**Maharbal** ou **Maherbal,** lieutenant d'Annibal ; il combattit à Trasimène et à Cannes. C'est lui qui conseilla à son chef, après Cannes, de marcher sur Rome, et, sur le refus d'Annibal, il prononça les célèbres paroles : « Tu sais vaincre, Annibal, mais tu ne sais pas profiter de la victoire. »

**Mahaut.** V. Mathilde.

**mahdi** n. m. Nom donné par plusieurs sectes musulmanes à l'envoyé attendu d'Allah, qui doit compléter l'œuvre de Mahomet : *de nombreux mahdis ont déjà soulevé le monde musulman*. Chef d'un grand nombre de tribus arabes.

**madhisme** [*ma-dis-me*] n. m. Le parti du mahdi.

**madhiste** [*ma-dis-te*] adj. Qui se rapporte au mahdi. N. Partisan du mahdi.

— Encycl. A la fin du XIXe siècle, la domination égyptienne au Soudan fut mise en échec par le mahdi Mohammed Ahmed et ses partisans, qui s'emparèrent de Karthoum sur Gordon-pacha et fondèrent un empire éphémère, que les armes anglaises ruinèrent au prix de sérieux combats.

**Mahé,** v. française de l'Hindoustan, sur la côte de Malabar ; 11.200 h. Cocotiers, vanille.

**Mahengé,** localité du territoire du Tanganyika (anc. Afrique-Orientale allemande), en avant de laquelle, sur le plateau homonyme, Anglais et Belges battirent les Allemands au début d'octobre 1917.

**maheutre** n. m. (de *mahute*). Espèce de manche qui couvrait le bras, depuis l'épaule jusqu'au coude, du temps de Louis XI. *Par ext.* Soldat, gendarme, dont le vêtement comportait des manches de ce genre. *Par analog.* Bandit, assassin, à cause des excès commis par les maheutres.

**Mahler** (Gustave), chef d'orchestre et compositeur autrichien, né à Kalischt (Bohême), m. à Vienne (1860-1911), auteur de symphonies avec chant, de *lieder*.

**mahmel** [*ma*] n. m. Pavillon qui couvre le tombeau de Mahomet. Litière richement décorée, portée par un chameau comme emblème de la royauté dans les pèlerinages syriens et égyptiens à La Mecque.

**Mahmoud le Ghaznévide,** sultan de Perse et premier empereur musulman de l'Inde, né à Ghazna (967-1030). Il conquit le Turkestan et protégea les savants et les lettrés.

**Mahmoud Ier,** sultan des Turcs Ottomans de 1730 à 1754. Il signa avec la Russie le traité de Belgrade (1739). — Mahmoud-khan II, sultan des Turcs de 1809 à 1839. Il gouverna énergiquement, soumit les Serbes, les Grecs, lutta contre le pacha de Janina Ali de Tébelen, et réussit à se débarrasser des janissaires, en les massacrant (1826) ; mais sa flotte fut détruite à Navarin, et il vit l'Egypte se soulever avec Ibrahim pacha. Son fils Abd-ul-Medjid lui succéda.

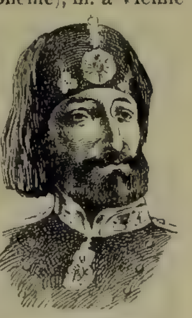
Mahmoud-khan II.

**Mahom** (transcript. de *Mahomet*), nom que les chansons de geste donnent à une idole qui aurait été adorée par les musulmans.

**mahomerie** [*rî*] n. f. Religion mahométane. Ensemble des nations mahométanes. Mosquée.

**Mahomet** [*mè*] (en arabe *Mohammed*), fondateur de l'islamisme, né à La Mecque vers 571, m. à Médine en 632. Elevé par son grand-père Abd-el-Mottaleb, puis par son oncle Abou-Taleb, il fit, avec ce dernier, le commerce par caravanes. Il devint riche par son mariage avec la veuve Kadidja. Vers 40 ans, selon la tradition, l'ange Gabriel lui apparut et lui annonça sa mission. Après avoir médité pendant quinze ans une réforme religieuse et sociale de la nation arabe, il convertit sa famille, puis gagna de nombreux disciples ; mais se fit aussi de nombreux adversaires, et il dut prendre la fuite (*hégire*) en 622, date qui marque le commencement de l'ère musulmane. Il se retira à Médine, ville acquise à sa doctrine. La guerre éclata ; Mahomet, vainqueur, fit en 629 un pèlerinage solennel à La Mecque, dont il s'empara en 630. Il mourut au retour d'un pèlerinage à cette ville sainte. Peu à peu, les tribus récalcitrantes se soumirent, l'islamisme fut fondé, et l'expansion musulmane menaça le monde chrétien. Charles-Martel arrêta ses progrès à Poitiers. V. Coran et islamisme.

**Mahomet** ou *le Fanatisme*, tragédie de Voltaire (1741). L'auteur, fort habilement, dédia sa pièce au pape Benoît XIV, qui l'agréa et envoya sa bénédiction apostolique à Voltaire. *Mahomet* est en réalité une vive attaque contre les superstitions de tout genre. Plusieurs vers ont passé en proverbe :

Les mortels sont égaux ; ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

...Le droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins
A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.

**Mahomet Ier,** sultan ottoman de 1413 à 1421 ; protégea les arts et les sciences. — Mahomet II, sultan ottoman de 1451 à 1481. Il s'empara de Constantinople (1453), dont il fit sa capitale. Il fut battu devant Belgrade par Jean Hunyade, mais ce revers fut compensé par la conquête de la Grèce et de la Serbie. Il échoua en 1480 devant Rhodes. — Mahomet III, sultan ottoman de 1595 à 1603. Il s'assura le pouvoir en faisant massacrer ses dix-neuf frères. Il protégea les lettres, les sciences, mais son règne fut troublé par des révoltes qui détachèrent de son empire la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie. — Mahomet IV, sultan ottoman en 1648. Il perdit la Morée et la Dalmatie, et fut dépossédé, en 1687, par une révolte des janissaires, et remplacé par son frère Soliman III ; il mourut en prison en 1691. — Mahomet V (Mehmed Rechad effendi), sultan de Turquie, né à Constantinople en 1844, succéda, par la volonté du parti jeune-turc, à son frère Abd-ul-Hamid en 1909 ; m. à Constantinople en 1918. — Mahomet VI (Mehmed Vahid Eddine), sultan de Turquie, né à Constantinople en 1861, m. à San Remo en 1926 ; succéda en 1918 à Mohamet V son frère ; déposé en 1922.

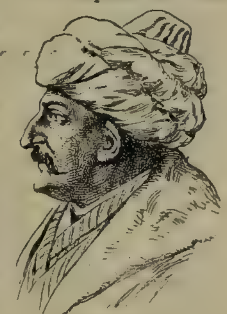
Mahomet II.

**mahométan, e** adj. et n. Qui professe la religion de Mahomet : *les peuples mahométans*. Relatif au mahométisme : *les doctrines mahométanes*.

**mahométiser** [*zé*] v. n. Prêcher le mahométisme.

**mahométisme** [*tis-me*] ou **mahométanisme** n. m. Religion de Mahomet. V. islamisme.

**Mahon** ou **Port-Mahon,** v. forte, capit. de l'île Minorque ; 16.000 h. (*Mahonais*). Patrie d'Orfila. Le duc de Richelieu s'empara de la ville en 1756.

**mahone** n. f. (ar. *mà oûnah*, société commerciale). Association de capitalistes, qu'on trouve dans plusieurs Etats italiens, au moyen âge, et qui était formée en vue de prêter au gouvernement l'argent nécessaire pour quelques entreprises.

**mahonie** [*nî*] n. f. Genre d'arbrisseaux ressemblant au houx.

— Encycl. Les mahonies (*mahonia*) sont très voisines des berbéris, et originaires d'Amérique et d'Asie. Ce sont des arbrisseaux dont les fleurs, jaunes, odorantes et disposées en grappes, donnent naissance à des baies d'un noir bleu. On cultive fréquemment les mahonies dans les jardins d'Europe, pour la beauté de leur feuillage.

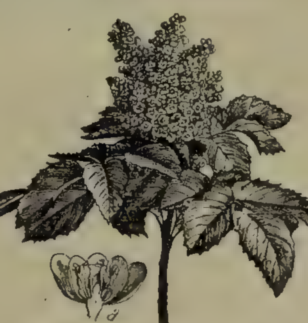

Mahonie : *a*, coupe de la fleur.

**mahonille** [*ll* mll., *e*] n. f. Julienne ou giroflée de Mahon.

**Mahonnais, e** [*o-nè, è-ze*], habitant ou originaire de Mahon. Adj. : *pêcheur mahonnais*.

**mahonne** [*ma-o-ne*] n. f. (arabe *ma'on*). Autref., galéasse des mers du Levant. Auj., petit bâtiment de charge ou de cabotage, en Espagne et sur les côtes d'Afrique.

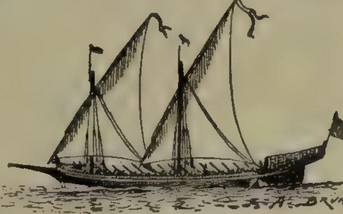
Mahonne.

**mahot** [*ma-o*] n. m. Genre de malvacées, comprenant des arbres des Antilles, à fleurs jaunes, dont le bois, gris et spongieux, peut servir à remplacer le liège.

**mahou** ou **mahout** [*ma-ou*] n. m. Drap que l'on fabriquait autrefois en Provence et dans le Languedoc.

**mahout** [*ma-ou*] n. m. Cornac ou conducteur d'éléphants.

**Mahrah,** sultanat de l'Asie méridionale, à l'E. de l'Hadramaout, sur l'océan Indien ; 40.000 h. Pays sablonneux et pauvre.

**mahratte** [*ma-ra-te*] ou **mahrâthî** n. m. Langue dérivée du sanscrit, qui est parlée dans le sud de l'Inde par 16 millions d'habitants.

**Mahrattes,** peuples guerriers de l'Hindoustan (Deccan). Leurs derniers chefs indépendants furent réduits par lord Wellington (1803).

**Mahsoud** ou **Mahçoud,** grande subdivision de la tribu afghane des Waziri, vivant dans les monts Souleiman, à la frontière nord-ouest de l'Inde. Ces Afghans, plus sauvages et plus pillards que les autres Waziri, compteraient 10.500 guerriers. Ils ont eu plusieurs fois maille à partir avec les Anglais (en 1873-1874, en 1894) et sont depuis 1917 en un état de rébellion constante, que plusieurs expéditions de châtiment n'ont pas pu faire encore disparaître.

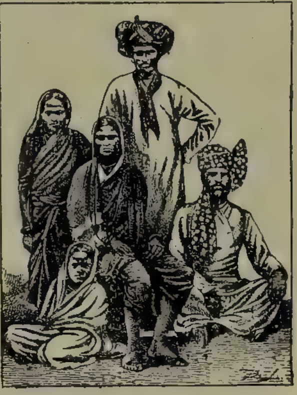
Mahrattes.

**mahutte** n. m. et f. (anc. franç. *mahustre*). Partie de l'aile du faucon, qui adhère au corps.

**Mahy** (François-Césaire **de**), homme politique français, né à Saint-Pierre (île de la Réunion), m. à Paris (1830-1906) ; ministre de la marine et des colonies en 1883 et en 1888.

**mai** [*mè*] n. m. (lat. *maius*). Cinquième mois de l'année. Arbre vert et enrubanné, que l'on plantait le premier jour de ce mois devant la porte de quelqu'un pour lui faire honneur : *planter le mai. Champ de mai*, v. CHAMP. *Rose de mai*, rose pompon. *Mi-mai*, époque où la tête du cerf est à moitié faite. PROV. : **Mai froid n'enrichit,** les froids du mois de mai sont funestes aux récoltes. **Mai pluvieux marie le laboureur et sa fille,** les pluies du mois de mai enrichissent les cultivateurs. **En avril, n'ôte pas un fil ; en mai, fais ce qui te plaît,** on ne doit pas prendre de vêtements légers au mois d'avril, mais on le peut au mois de mai.

— ENCYCL. *Agric.* Dans la grande culture, on laboure les jachères et les terres destinées aux sarrasin, maïs, chanvre, chou, betterave, rutabaga, etc. On commence ou continue les semis de lin, chanvre, maïs, sorgho, millet, sarrasin, betterave, haricot, vesce, etc. Transplanter les plants de betterave, tabac, chou, rutabaga. Biner les betteraves, carottes semées en mars. On herse les pommes de terre, topinambours, blés, avoines, orges de printemps. On arrose les prairies et, dans le Midi, on commence à faucher les luzernes. On laboure et bine la vigne ; on effectue des traitements contre les maladies cryptogamiques (oïdium, mildiou, blackrot, etc.). Dans les jardins, on repique les plants et l'on sème toutes les plantes potagères. Faire de fréquents arrosages, binages et sarclages. Redouter les gelées printanières et placer, le soir, sur les plantes des paillassons qui les en préservent. Pour les fleurs, on peut semer en pleine terre toutes les espèces annuelles qui n'ont pas besoin d'être repiquées. On peut, à cette époque, préparer les corbeilles et plates-bandes.

— *Polit.* Depuis l'année 1888, la classe ouvrière chôme le 1er mai, pour affirmer ses revendications.

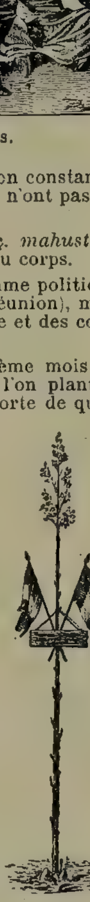
Mai.

**Mai 1793** (*journée du 31*), émeute qui mit fin à la domination des girondins sur la Convention. Les sections parisiennes, sous le commandement de Henriot et sous la direction de Marat, obtinrent l'arrestation des plus en vue des députés de la Gironde.

**Mai 1873** (*journée du 24*), révolution parlementaire qui marqua la fin du pouvoir de Thiers, remplacé par le maréchal de Mac-Mahon. Le lendemain, le maréchal inaugura le *gouvernement de combat* dit *de l'ordre moral*, en destituant les fonctionnaires suspects de républicanisme. V. ORDRE MORAL.

**Mai 1877** (le *Seize-*), essai de coup d'Etat parlementaire, tenté par le maréchal de Mac-Mahon, qui congédia brusquement le ministère républicain de Jules Simon, prorogea le Parlement, puis obtint du Sénat la dissolution de la Chambre. Malgré une énergique pression officielle, le ministère de Broglie ne put empêcher le pays d'envoyer une majorité républicaine à la Chambre. Le maréchal, après avoir un moment essayé de résister en constituant le ministère extraparlementaire de Rochebouët, ne tarda pas « à se soumettre, puis à se démettre ». Dufaure fut appelé au pouvoir, et forma un cabinet gauche modéré.

**Mai** (*Lois de*). V. KULTURKAMPF.

**Maï** (Angelo), jésuite, cardinal et savant italien, né à Schilpario, m. à Castel-Gandolfo (1782-1854). Il mit au jour, en 1822, des fragments importants de la *République* de Cicéron.

Mai (mois de Flore), composition d'Eugène Grasset.

**Maïa,** fille d'Atlas, mère de Mercure, l'aînée des sept Pléiades. (*Myth.*) — Chez les Romains, la Maïa grecque se confondit avec une divinité indigène homonyme, déesse de la croissance. — Dans la mythologie hindoue, Maïa est la personnification féminine du principe créateur.

**maïa** n. m. *Zool.* V. MAJA.

**maïadan** ou **maïdan** [*ma-i*] n. m. Place du marché, en Orient.

**maïalisme** [*lis-me*] n. m. Refroidissement de la température, qui survient surtout au mois de mai.

**maïanthème** [*ma-i-an*] n. m. Genre de smilacées, souvent confondues avec les muguets, et caractérisées par leurs fleurs blanches et leurs fruits en baies rouges.

**Maîche,** ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 40 kil. de Montbéliard ; perte du *torrent de Maîche ;* 2.930 h. (*Maîchois*). Ch. de f. de Franche-Comté. Bestiaux, horlogerie. — Le cant. a 31 comm., et 12.010 h.

**Maiche** (Louis-Eugène), électricien et inventeur français, né au Mans en 1843 ; connu pour son système d'extraction de l'amidon de riz, et ses travaux sur l'électricité.

**maid** [*méd'*] n. f. Mot anglais signifiant : servante, femme de chambre.

**maiden** [*mè-dèn*] adj. (m. angl. signif. *de jeune fille, virginal*). *Turf.* Se dit des chevaux, des jockeys qui n'ont encore jamais gagné. *Polit. Maiden speech* (proprement : *discours de jeune fille*), discours de début d'un homme politique.

**Maidenhead,** ville du Royaume-Uni, en Grande Bretagne, comté anglais de Berks, sur la Tamise ; 15.000 hab.

**Maidstone,** v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de Kent, au confl. du Medway et du Lea ; 35.500 h. Port de rivière animé. Corderies.

**maie** [*mè*] n. f. (lat. *magis, idis*). Pétrin, huche pour serrer le pain. Table du pressoir. Auge où l'on sale les harengs. (On écrit aussi MAI, MAIT, MÉE.)

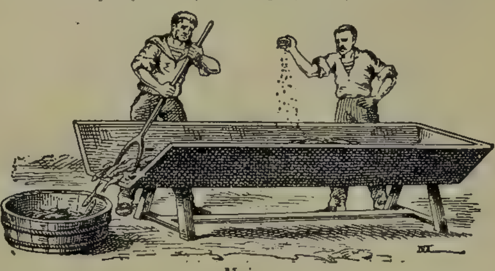
Maie.

**Maienfeld** (en romanche **Maiavilla**), comm. de Suisse (Grisons), sur le Rhin ; 1.240 h.

**Maïeul, Mayeul** ou **Mayol** (saint), quatrième abbé de Cluny, né vers 906, m. à Souvigny (Allier) en 994. Fête le 11 mai.

**maïeur** [*ma-i-eur*] n. m. (lat. *major*). Au moyen âge, maire. En Belgique, premier magistrat d'une commune rurale, appelé *bourgmestre* dans les villes.

**maïeutique** n. f. (du gr. *maieutikê*, art des accouchements). Dans la philosophie socratique, art d'accoucher les esprits, c'est-à-dire de faire découvrir à l'interlocuteur, par une série de questions (*ironie socratique*) les vérités qu'il porte en lui.

**Maignan** (Pierre-René-*Albert*), peintre français, né à Beaumont (Sarthe), m. à Saint-Prix (Seine-et-Oise) [1844-1908]. Il a abordé avec succès la peinture historique et décorative. Citons de lui : *les Voix du tocsin, Guillaume le Conquérant, la Mort de Carpeaux*, etc.

**Maignelais** [*mè-gne-lè*] (Antoinette **de**), favorite de Charles VII, cousine d'Agnès Sorel (1420-1474). Elle contribua à la chute de Jacques Cœur, et, après la mort de Charles VII, elle se retira chez le duc de Bretagne, François II, qui était son amant depuis 1459, et dont elle eut cinq enfants.

**Maignelay** [*mè-gne-lè*], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 24 kil. de Clermont ; 700 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 21 comm., et 7.380 h.

**maigrage** [*mè*] n. m. Prairie naturelle où sont mis les bœufs pour leur engraissement.

**maigre** [*mè-gre*] adj. (lat. *macer*). Qui est mal en chair, qui est plus ou moins décharné, en parlant des animaux : *cheval, poulet maigre.* Qui contient peu de graisse, en parlant des chairs : *cotelette maigre.* Qui n'est ni viande, ni apprêté avec du jus de viande : *soupe maigre. Jours maigres*, pendant lesquels l'Eglise interdit l'usage de la viande. *Maigre chère*, mauvaise chère. *Repas maigre*, où l'on ne sert point de viande. *Maigre repas*, chétif. Peu fertile : *terre maigre.* Peu abondant : *un maigre filet d'eau.* Pauvre en profits, en agréments, en importance : *maigres revenus, maigres distractions.* Sec, dur, étriqué : *des moulures maigres. Chaux maigre*, chaux inférieure, qui ne foisonne pas. *Faire maigre chère, maigre visage à quelqu'un*, lui faire un piètre accueil. N. m. Chair sans graisse : *un morceau de maigre.* Aliments maigres : *le maigre n'exclut pas le gibier d'eau.* PROV. : **A chevaux maigres vont les mouches,** ce sont les petits qui supportent les charges, qui souffrent de tout. **Les bons coqs sont toujours maigres,** les hommes maigres sont d'ardents amoureux ; ou encore : les plaisirs de l'amour amaigrissent. ANT. **Gras.**

**maigre** [*mè-gre*] n. m. Nom vulgaire de certains poissons du genre sciène.

**maigrelet, ette** [*mè-gre-lè, è-te*] adj. Un peu maigre et fluet : *enfant maigrelet.* (On dit aussi MAIGRET, ETTE.)

**maigrement** [*mè-gre-man*] adv. Chétivement : *dîner maigrement.* ANT. **Grassement.**

**maigret, ette** adj. Syn. de MAIGRELET.

**maigreur** [*mè-greur*] n. f. (de *maigre*). Etat d'un corps maigre : *la maigreur n'exclut pas la santé. Fig.* Manque d'abondance, de ressources, d'ampleur, etc. : *la maigreur d'un sujet, d'un style.*

— ENCYCL. *Hyg.* La maigreur, qui consiste simplement dans le peu d'épaisseur de la couche adipeuse sous-cutanée, est compatible avec une santé parfaite. La maigreur excessive est due à une maladie (cancer, tuberculose, gastrite, etc.), ou à une insuffisance d'alimentation. Pour combattre la maigreur, on utilise les corps gras, le jaune d'œuf, les arsenicaux, les boissons abondantes.

**maigrichon, onne** [*mè, o-ne*] *ou* **maigriot** [*mè-gri-o*], **e** adj. et n. *Pop.* Un peu trop maigre : *une fillette maigrichonne.*

**maigrir** [*mè-grir*] v. n. Devenir maigre : *maigrir à la suite d'une longue maladie.* V. a. Faire devenir maigre ; faire paraître maigre : *les longs cheveux maigrissent les joues.* ANT. **Engraisser.**

**Maïkop,** v. de la Russie méridionale (prov. du Kouban), sur la Bielaïa ; 35.000 h. Grand marché agricole.

**Maïkov** (Appollon Nicolaievitch), poète russe, né à Moscou, m. à Saint-Pétersbourg (1821-1898), auteur de : *les Trois Morts, Marina*, etc.

**mail** [*ma, l* mll.] n. m. (du lat. *malleus*, marteau). Marteau de forge. Lourd marteau de carrier. Petit maillet en bois, de forme cylindrique, cerclé d'un anneau de fer à chaque extrémité et emmanché d'un morceau de bois flexible, dont on se servait pour pousser une boule de bois. Jeu qui consiste à pousser une boule avec le mail. Allée préparée pour jouer à ce jeu. Promenade publique, dans certaines villes. Abréviat. de MAIL-COACH.

— ENCYCL. *Jeu.* Le jeu du mail consiste, pour chaque joueur, à pousser sa boule dans une direction déterminée, en la frappant avec son *mail.* Il y a quatre sortes de jeu de mail : 1° *Jouer au rouet.* Chacun joue pour soi ; 2° *Jouer en partie*, plusieurs contre plusieurs. Chaque joueur doit essayer de dépasser la boule de l'adversaire, sinon il prend une *marque ;* l'adversaire, dépassé, prend aussi une marque. Le but visé et manqué, ainsi que la boule *noyée*, c'est-à-dire envoyée hors des limites du jeu, vaut au joueur maladroit trois marques. Il y a plusieurs buts successifs. Le gagnant est celui qui a le moins de marques ; 3° *Jouer aux grands coups.* On joue à qui poussera sa boule le plus loin ; 4° la *chicane* : il faut atteindre un but donné, après certains détours convenus.

**mail-coach** [*mèl-kôtch*] n. m. (angl. *mail*, malle, et *coach*, voiture). Berline à quatre chevaux, avec plusieurs rangs de banquettes sur le dessus de la voiture. Pl. des *mail-coaches.*

**Mailhe** [*mè, lh* mll., *e*] (Jean-Baptiste), conventionnel français, né à Toulouse, m. à Paris (1754-1834). Proscrit au 18-Fructidor, amnistié par le 18-Brumaire, il fut banni en 1816, et ne rentra en France qu'en 1830.

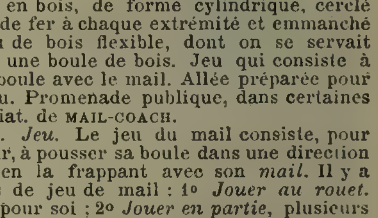
Mail-coach.

**maillade** [*ll* mll.] n. f. Tramail, sur la Méditerranée.

**maillage** [*ma, ll* mll.] n. m. Action de briser la chènevotte avec un maillet. Galerie de retour d'air dans les mines.

**Maillanne,** comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 25 kil. d'Arles, sur la Loube ; 1.370 h. Nitrate de chaux. Patrie de Fr. Mistral.

**Maillard** [*ma, ll* mll., *ar*] (Jean), bourgeois de Paris, un des chefs du parti royaliste pendant la captivité du roi Jean le Bon. Ce fut lui qui tua le prévôt Etienne Marcel au moment où il allait ouvrir à Charles le Mauvais les portes de la capitale (1358).

**Maillard** (Olivier), prédicateur du temps de Louis XI, né vers 1430, m. à Toulouse en 1502 ou 1509. Il a laissé des sermons parfois éloquents, mais où l'on rencontre trop de passages burlesques et d'un genre trivial.

**Maillard** (Stanislas-Marie), révolutionnaire français, né à Gournay, m. à Paris (1763-1794). On retrouve son nom dans les plus sanglants épisodes de la Révolution, notamment la prise de la Bastille et les massacres de Septembre. C'est lui qui, dans ce dernier épisode, fit organiser un simulacre de tribunal et sauva ainsi quelques prisonniers.

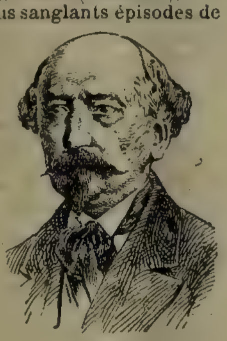
Maillart.

**Maillart** [*ma, ll* mll., *ar*] (Louis, dit *Aimé*), compositeur français, né à Montpellier, m. à Moulins (1817-1871) ; auteur des opéras-comiques : *Gastibelza*, *les Dragons de Villars*, *Lara*, etc. C'était un musicien au talent vigoureux et original.

**maille** [*ma, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *macula*). Chaque nœud que forme le fil, la soie, la laine, etc., dans le tissus tricotés, dans les filets : *le fretin passe à travers les larges mailles des filets.* Ouverture que ces nœuds laissent entre eux. Chacune des petites boucles formées par des fils de métal croisés en un même point pour former un tissu, dont on faisait les armures au moyen âge : *cotte de mailles.* Chaînon d'un câble chaîne. Chacune des ouvertures d'un grillage en fer. Sorte de taie ronde qui se forme sur la prunelle des yeux. Dans les melons, les concombres, etc., tache qui marque la place d'où sort le fruit. Tache qui apparait sur le plumage des jeunes perdreaux et des jeunes faucons.

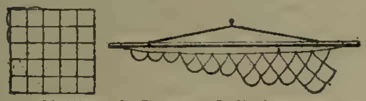
Mailles : 1. Carrées ; 2. En losange.

**maille** [*ma, ll* mll., *e*] n. f. (de *mail*). Sorte de maillet en bois, emmanché d'un long manche.

**maille** [*ma, ll* mll. *e*] n. f. (lat. pop. *metallia ;* de *metallum*, métal). Ancienne monnaie de très petite valeur : *les mailles furent frappées de 1308 à 1411. N'avoir ni sou ni maille, ni denier ni maille*, n'avoir pas d'argent. *Avoir maille à partir* (c'est-à-dire *à partager*), se disputer pour peu de chose, pour une maille ; avoir un démêlé quelconque.

**maillé** [*ma, ll* mll., *é*], **e** adj. Couvert d'une armure de mailles. Pris dans un filet : *oiseau, poisson maillé.* Dont les plumes sont marquées de mailles, en parlant du perdreau ou du faucon. *Par ext.* Adulte.

**Maillé,** comm. de Vendée, arr. et à 16 kil. de Fontenay-le-Comte, sur la Sèvre Niortaise ; 1.240 h. Source ferrugineuse.

**mailleau** [*ma, ll* mll., *ô*] n. m. Petit maillet de tondeur de drap.

**Maillebois** [*ma, ll* mll.] (François DES MARETS, marquis **de**), maréchal de France, capitaine distingué, né à Paris (1682-1762). Il se signala pendant la guerre de succession de Pologne (victoire de Guastalla) et pendant la guerre de succession d'Autriche.

**Maillebois** (Nicolas DES MARETS, marquis **de**), neveu du grand Colbert, contrôleur général des finances de 1708 à 1715. Il inventa l'impôt du dixième, pour éviter la banqueroute (1650-1721).

**Maillé-Brézé** [*ma, ll* mll., *é*] (Urbain DE), maréchal de France ; il se distingua dans les Pays-Bas, et remporta sur les Espagnols la victoire d'Avein (1597-1650). Beau-frère du cardinal de Richelieu, et beau-père du grand Condé. — Son fils, JEAN-ARMAND, capitaine français (1619-1646), amiral de France, battit les Espagnols près de Carthagène et fut tué au siège d'Orbitello.

**maillechort** [*ma, ll* mll., *e-chor*] n. m. (de *Maillot* et *Chorier*, n. des inventeurs). Alliage de zinc, cuivre et nickel, qui imite l'argent. (On écrit aussi, mais à tort, MELCHIOR [*kior*].)

— ENCYCL. Le maillechort a les mêmes qualités de blancheur, de malléabilité et de sonorité que l'argent ; il se travaille facilement. Voici sa composition moyenne : nickel 0,20, zinc 0,22, cuivre 0,58. Certains maillechorts renferment de l'étain et du manganèse. Les divers maillechorts du commerce sont connus sous les noms d'*alfénide*, d'*argentan*, d'*électruon*, etc.

**mailler** [*ma, ll* mll., *é*] v. a. (de *maille*). Faire avec des mailles : *mailler un filet. Mailler la chaîne*, en terme de marine, la fixer sur une autre ou sur une bande au moyen d'une maille. *Mailler une voile*, la lacer sur une autre. *Mailler des chiens*, leur mettre un collier de mailles. V. n. Pousser des mailles ou bourgeons : *le raisin commence à mailler.* Commencer à avoir des mailles ou mouchetures, en parlant des perdreaux.

**mailler** [*ma, ll* mll., *é*] v. a. Battre avec un maillet : *mailler du cuir.*

**maillet** [*ma, ll* mll., *è*] n. m. (rad. *mail*). Marteau de bois à deux têtes : *maillet de tonnelier. Blas.* Meuble de l'écu, qui représente l'outil de charpentier, de tonnelier, etc. Nom vulgaire du requin marteau. *Maillet d'armes*, masse cylindrique de plomb emmanchée à une hampe assez longue, portée par les gens de pied, du XIIIe au XVe siècle.

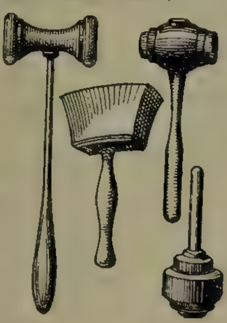
Maillets

**mailletage** [*ma, ll* mll.] n. m. Action de garnir de clous à large tête toute la partie immergée d'un navire.

**mailleter** [*ma, ll* mll., *e-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je mailletterai.*) *Techn.* Opérer le mailletage : *mailleter une carène.*

**mailleton** [*ma, ll* mll.] n. m. Bouture ou bourgeon de l'année. Lien avec lequel on attache la vigne.

**mailleur, euse** [*ma, ll* mll., *eu-ze*] n. Personne qui travaille à faire des filets. (On dit aussi LACEUR, EUSE.)

**Maillezais** [*ma, ll* mll., *e-zè*], ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 13 kil. de Fontenay-le-Comte ; 1.280 h. Minoteries, tanneries. Jadis siège d'une abbaye (Xe s.), puis d'un évêché (XIVe s.) transféré en 1648 à La Rochelle. — Le cant. a 12 comm., et 14.480 h.

**maillier** [*ma, ll* mll., *é*] n. m. Ouvrier qui faisait des cottes et autres ouvrages de mailles. Ouvrier chaînetier.

**maillochage** n. m. Syn. de MAILLAGE.

**mailloche** [*ma, ll* mll.] n. f. (de *mail*). Gros maillet de bois. Marteau de maréchal-ferrant. Baguette terminée par une boule garnie de peau, et servant à battre la grosse caisse.

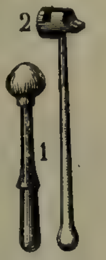

Mailloches : 1. Pour grosse caisse ; 2. De maréchal.

**maillocheuse** [*ma, ll* mll., *eu-ze*] n. f. Sorte de maillet employé dans l'opération du maillage.

**mailloir** [*ma, ll* mll.] n. m. Pierre dure sur laquelle on maille les toiles et batistes.

**maillolet** [*ma, ll* mll., *o-lè*] n. m. Gaine en peau souple, dans laquelle le fauconnier enfermait l'oiseau.

**maillon** [*ma, ll* mll., *on*] n. m. Petite maille. Anneau d'une chaîne. Chaîne flexible d'un tissu de gaze.

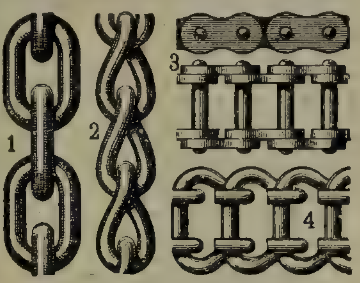

Maillons : 1. De chaîne lâche ; 2. De chaîne torse ; 3. De chaîne Galle ; 4. De chaîne de Vaucanson.

**maillonner** [*ma, ll* mll., *o-né*] v. a. *Mar.* Réunir entre eux deux bouts de chaîne, ou un bout de chaîne à un autre objet. On dit aussi MAILLER ou MANILLER.

**maillot** [*ma, ll* mll., *o*] n. m. (de *maille*). Vêtement pour jeunes enfants, enserrant le corps et les jambes, de manière à les rendre presque immobiles. Lange dont on emmaillote un enfant : *le maillot doit laisser le plus de liberté possible aux mouvements. Fig.* Première enfance : *sortir du maillot.* Mollusque du genre *pupa.*

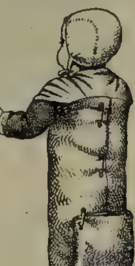
Maillot.

—ENCYCL. L'ancien maillot, composé de bandelettes qui comprimaient la poitrine et les membres et entravaient la respiration et la digestion, est tout à fait condamné. Le *maillot français* se compose : d'une chemise courte, à manches, ouverte et largement croisée derrière, sans attache, d'une ou deux brassières d'étoffe plus épaisse, de même coupe que la chemise, à laquelle elles se superposent, d'une sorte d'étui modérément serré autour du corps, sous le bras, de manière à maintenir la chemise et les brassières en laissant les bras tout à fait libres et les jambes à l'aise. Cet étui est formé d'une serviette de linge dite *couche*, dans les plis de laquelle on enveloppe séparément les jambes et, par-dessus, d'un ou deux langes d'étoffe épaisse de coton ou de laine. Le tout, enroulé autour du corps et replié par le bas, est fixé avec des épingles dites « de nourrice » ou « de sûreté ».

Le *maillot anglais* consiste en une chemise de flanelle, une robe ouverte devant et sans manches, deux couches triangulaires, l'une de toile et l'autre de laine formant culotte, deux chaussons de laine.

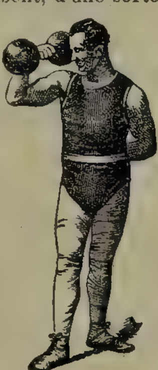
Maillot d'acrobate.

**maillot** [*ma, ll* mll., *o*] n. m. (de *maille*). Vêtement de tricot s'appliquant exactement sur la peau, employé par les danseuses, les acrobates, etc. : *maillot de sport.*

**Maillot** (Théodore-Pierre-Nicolas), peintre français, né et m. à Paris (1829-1888) ; auteur de la *Procession de la châsse de sainte Geneviève*, vaste décoration peinte à la cire, au Panthéon.

**mailloter** [*ma, ll* mll., *o-té*] v. a. Tuer un criminel à coups de maillet.

**mailloteur** [*ma, ll* mll.] n. m. Personne qui fait des maillots.

**maillotin** [*ma, ll* mll.] n. m. Pressoir à olives. Arme en forme de maillet.

**Maillotins** [*ma, ll* mll.], nom donné aux Parisiens insurgés contre l'oppression fiscale du gouvernement des oncles de Charles VI, et ainsi appelés parce qu'ils étaient armés de maillets d'armes pris à l'Arsenal (1380). La répression de la révolte des Maillotins fut sanglante : trois cents bourgeois furent mis à mort, et la Ville de Paris condamnée à payer à la royauté victorieuse une amende de 20 millions de francs.

**maillure** [*ma, ll* mll.] n. f. Tache dans le bois. *Chass.* et *fauconn.* Syn. de MAILLE.

**Mailly** [*ma, ll* mll., *i*] (Louise-Julie DE NESLE, comtesse **de**), maîtresse de Louis XV, m. à Paris (1710-1751). Elle était l'aînée de trois sœurs (la comtesse de Vintimille, la marquise de Lauraguais et la duchesse de Châteauroux), qui lui succédèrent comme favorites du roi. Sa faveur dura huit ans ; elle n'en abusa pas pour s'enrichir ou pour se mêler à la politique.

**Mailly-Champagne,** comm. de la Marne, arr. et à 14 kil. de Reims, au pied de la Montagne de Reims ; 1.000 h. Bon vignoble. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Mailly-le-Camp,** comm. de l'Aube, arr. et à 16 kil. d'Arcis sur-Aube ; 950 h. Ch. de f. Est. Vaste camp admirablement préparé pour les manœuvres militaires et les tirs à longue portée (ouvert en 1902).

**Maïmatchin,** localité de la Mongolie du Nord, à la frontière, en face du poste russe de Kiakhta. Poste exclusivement commercial, dont le nom signifie « marché des ventes et des achats ».

**Maimbourg** [*min-bour*] (le P. Louis), jésuite et historien ecclésiastique, né à Nancy, m. à Paris (1610-1686). Son meilleur ouvrage est une *Histoire des croisades.*

**maimon** [*mè*] n. m. Nom d'un grand singe africain, vulgairement appelé *mandrill.*

**Maimonide** (Mosès), médecin, théologien et philosophe juif, né à Cordoue, m. à Fostât (1135-1204), que les juifs regardent comme leur *Platon.* Il cherche une conciliation de la foi et de la raison, professe le libre arbitre et ramène souvent la religion à une sorte d'intellectualisme spéculatif.

**maimonidien, enne** [*mè, di-in, è-ne*] adj Qui appartient à Maimonide ou à sa doctrine.

**main** [*min*] n. f. (lat. *manus*). Partie du corps humain qui s'étend depuis le poignet jusqu'à l'extrémité des doigts : *la main droite, la main gauche. Fig.* Partie active, force, travail : *œuvre produite par la main de l'homme.* Puissance, autorité, direction : *peuples divers rangés sous la même main. Lever la main*, affirmer en justice. *Lever la main sur quelqu'un*, se préparer à le frapper. *Battre des mains*, applaudir. *Forcer la main*, contraindre. *Tenir la main*, veiller. *En venir aux mains*, engager le combat. *Faire main basse*, tuer, piller, voler. *Ne pas y aller de main morte*, frapper rudement. *Avoir la haute main sur*, commander. *Avoir sous la main*, à sa portée. *Avoir une belle main*, une belle écriture. *Avoir la main*, jouer le premier (aux cartes). *Avoir de la main*, avoir de l'adresse, de l'habileté, de la chance. *Tendre la main*, demander l'aumône ; faire une offre de réconciliation, d'appui, etc. *Mettre la main à l'œuvre*, commencer une chose. *Mettre la dernière main*, terminer. *Tenir de première main*, de la source même. *Avoir la main heureuse*, réussir souvent. *Mettre la main à la pâte*, travailler soi-même. *Avoir les mains liées*, ne pouvoir agir. *Prêter la main à*, aider, favoriser. *Se laver les mains d'une chose*, déclarer qu'on n'y a pas participé. (V. PILATE.) *Etre en bonnes mains*, être confié à une personne capable. *Agir sous main*, secrètement. *Donner à pleines mains*, libéralement. *Se donner la main*, ne pas valoir mieux l'un que l'autre. *Avoir le cœur sur la main*, être franc. *A la main*, en tenant avec la main ; à l'aide de la main. *En main*, dans la main. *A main droite, à main gauche*, du côté droit, du côté gauche. *De main en main*, d'une personne à l'autre. *De la main à la main*, sans passer par un intermédiaire : *argent donné de la main à la main. A main armée*, les armes à la main. *Coup de main*, entreprise hardie. (V. aussi COUP.) *Chose faite de main de maître*, avec habileté. *En un tour de main* (p. *tournemain*), en un instant. *De longue main*, depuis longtemps. *Faire une main* (au jeu), faire une levée. *Main chaude*, jeu dans lequel un des joueurs, la tête sur les genoux d'un autre et la main ouverte sur le dos, reçoit des coups sur cette main jusqu'à ce qu'il ait deviné qui l'a frappé. *Main de papier*, cahier de 25 feuilles de papier. *Demander, obtenir la main d'une jeune fille*, la demander, l'obtenir en mariage. *Techn.* Outil coudé en crochet pour soulever les fardeaux. Anneau de fer auquel est attachée la soupente d'une voiture. *Main courante*, registre appelé également *brouillard. Main courante* ou *coulante*, partie d'une rampe d'escalier sur laquelle s'appuie la main. (V. la planche MAISON.) *Main de justice*, main d'ivoire aux doigts levés, placée à l'extrémité du bâton royal, symbole de la justice royale. *Main de puits*, anneau à ressort, dans lequel on passe l'anse d'un seau à puits. *Petite main*, ouvrière qui a fini son apprentissage, mais qui n'a pas encore l'habileté suffisante pour exécuter tous les travaux de son métier. *Main votive*, main de bronze ou de marbre que, dans l'antiquité gréco-romaine, on offrait à un dieu pour obtenir quelque grâce, ou le remercier de quelque faveur. PROV. et LOC. PROV. : **Il faut regarder à ses mains plutôt qu'à ses pieds,** méfiez-vous : c'est un voleur. **Que la main gauche ignore ce que fait la main droite,** gardez le silence sur vos bonnes actions. **Il vaut mieux tendre la main que le cou,** mieux vaut mendier que s'exposer à être pendu, etc. **Tous les doigts de la main ne se ressemblent pas,** les personnes les plus liées ont souvent de grandes différences de caractère. **Les mains noires font manger le pain blanc,** le travail procure l'aisance. **De main en main, jusqu'au plus vilain,** se dit par plaisanterie, quand, dans une réunion, on doit faire passer un objet par beaucoup de mains jusqu'à son destinataire. V. FROID et JEU.

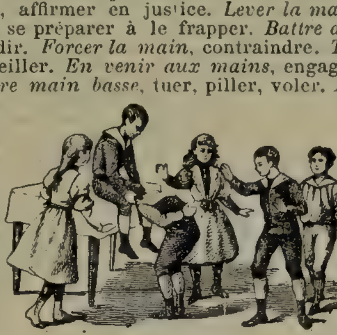
Main chaude.

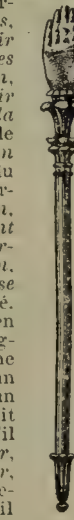
Main de justice.

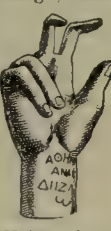
Main votive.

— ENCYCL. La main est formée, au point de vue osseux, par le *carpe* ou *poignet*, composé de huit petits os, puis par une sorte de grille (*métacarpe*), formée de cinq tiges, qui répondent à la paume. A chacune des cinq tiges s'ajoute le squelette des doigts, constitué par trois phalanges. Le pouce, seul, ne présente que deux phalanges. Sur le squelette s'appliquent les tendons extenseurs des doigts, les tendons des longs fléchisseurs, puis de petits muscles, les lombricaux et les interosseux.

La face postérieure de la main est couverte d'une peau fine revêtue d'un léger duvet ; la face antérieure, concave et glabre, constitue la paume, limitée par deux masses charnues saillantes : l'éminence *thénar* en dehors, et l'éminence *hypothénar* en dedans. La peau de la paume présente des plis et des saillies de dispositions variables. V. CHIROMANCIE.

— *Pathol.* La main est le siège de divers traumatismes : plaies, pénétration d'échardes, écrasement, broiement, etc. Les plaies donnent souvent lieu à des hémorragies graves ; les inflammations des doigts ont reçu le nom de *panaris*. On observe encore la tuberculose (*spina ventosa*), le phlegmon des gaines synoviales des kystes des tendons, des crampes, des malformations congénitales (*polydactylie*, *syndactylie*), etc.

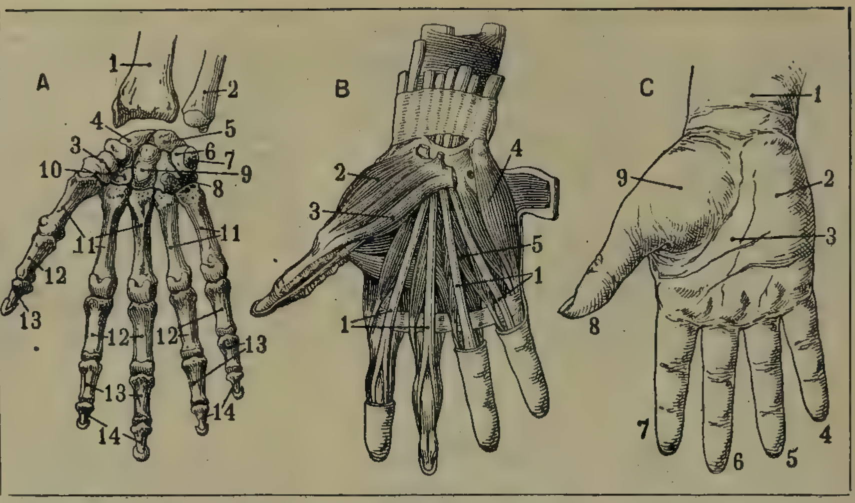
A
B
C
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14

MAIN : A. (1. Cubitus ; 2. Radius ; 3. Trapèze ; 4. Scaphoïde ; 5. Semi-lunaire ; 6. Pyramidal ; 7. Pisiforme ; 8. Os crochu ; 9. Grand os ; 10. Trapézoïde ; 11. Métacarpien ; 12. Phalanges ; 13. Phalangènes ; 14. Phalangettes). — B. (1. Fléchisseur superficiel des doigts ; 2. Court abducteur du pouce ; 3. Court fléchisseur ; 4. Adducteur du petit doigt ; 5. Lombricaux). — C. (1. Poignet ; 2. Eminence hypothénar ; 3. Paume ; 4. Auriculaire ; 5. Annulaire ; 6. Médius ; 7. Index ; 8. Pouce ; 9. Eminence thénar.

**Main chaude** (*La*), tableau de Roybet (1894) ; scène réaliste, amusante et gaie, peinte d'une touche grasse et riche de tons. (V. p. 189).

**Main noire**, nom de plusieurs sociétés secrètes à tendances anarchistes, ayant leur siège en Espagne et en Italie et étendant leurs ramifications jusqu'aux Etats-Unis. La *main noire* espagnole, dont le siège était à Cadix, fut découverte et dissoute en 1883.

**Maïna,** région de la Laconie (Péloponèse), dans la presqu'île de Ténare, sur les deux versants du Taygète. (Hab. *Maïnotes*, qui prétendent descendre des Spartiates.)

**main-arrière** n. f. *Autom.* Chacun des becs postérieurs d'un châssis d'automobile, supportant les ressorts arrière.

**mainate** [*mè*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux d'Asie et de Malaisie, voisins de nos étourneaux : *les mainates s'apprivoisent facilement, et apprennent à parler.*

**main-avant** n. f. Chacun des becs antérieurs d'un châssis d'automobile, supportant les ressorts avant.

**mainbour** [*min*] ou **mainbourg** [*min-bour*] n. m. (anc. h. allem. *muntboro*). Celui qui exerce le droit de mainbournie.

**mainbournie** [*min-bour-nî*] n. f. (de *mainbour*). Droit de tutelle exercé pendant la période franque par le père ou le mari sur l'enfant ou la femme. Protection, patronage d'une église ou d'un personnage sur les particuliers.

Hippolyte Maindron.

**mainbournir** [*min*] v. a. Exercer le droit de mainbournie.

**main-brune** adj. Se dit d'un papier gris, de qualité très commune, employé pour la fabrication des cartes à jouer.

**main-d'œuvre** [*deu-vre*] n. f. Travail de l'ouvrier dans la confection d'un ouvrage. Prix payé pour le travail d'un ouvrage quelconque : *payer une main-d'œuvre élevée*. Pl. des *mains-d'œuvre*.

**Maindron** (Hippolyte), sculpteur français, né à Champtoceaux (Maine-et-Loire), m. à Paris (1801-1884), artiste personnel, plein de vigueur et de mouvement. Sa meilleure œuvre est une *Velléda*, au jardin du Luxembourg. — Son fils *Maurice*-GEORGES-RENÉ, littérateur français, né et m. à Paris (1857-1911), a composé, outre ses travaux de zoologie et d'archéologie, des romans : *le Tournoi de Vauplassans*, *Saint-Cendre*, etc., qui sont de vivantes et souvent sanglantes évocations des mœurs françaises au temps des guerres de religion.

**maine** [*mè-ne*] n. f. (du lat. *manus*, main). Poignée ; plein la main. En Normandie, mesure de huit (ou de six) boisseaux, pour le commerce des pommes. Loc. prov. : *En avoir pour sa maine de fèves*, en avoir pour son compte, être perdu. (Vx.)

**Maine** [*mè-ne*] (la), riv. de France, affl. dr. de la Loire, formée par la Sarthe grossie du Loir et de la Mayenne ; elle arrose Angers ; 8 kil.

**Maine** (le), anc. prov. de France, longtemps le domaine des Plantagenets, réunie à la couronne sous Louis XI, en 1481 ; ch.-l. *Le Mans ;* a formé les dép. de la Sarthe et de la Mayenne. (Hab. *Manceaux*.)

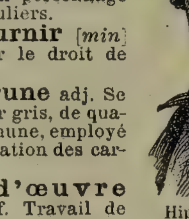

Armes du Maine.

**Maine,** un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 715.000 h. Ch.-l. *Augusta*. Bois, carrières, plomb, fer.

**Maine** (Louis-Auguste DE BOURBON, duc du), fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, né à Saint-Germain, m. à Sceaux (1670-1736). Il était né pied bot. Il fut général des galères et grand maître de l'artillerie. Il vécut ses dernières années adonné aux belles-lettres et à la dévotion. — Sa femme, Anne-Louise DE BOURBON-CONDÉ, née et m. à Paris (1676-1753), petit-fille du grand Condé, presque naine, vive, pétillante et étourdie, tint dans son château de Sceaux un salon politique, et entraina le duc dans la conspiration de Cellamare, ce qui lui valut d'être pendant quelques mois internée à Doullens avec son mari.

Duc du Maine.

Duchesse du Maine.

**Maine** (sir Henry-James Sumner), jurisconsulte anglais, né à Londres, m. à Cannes (1822-1888), auteur de travaux sur les origines du droit anglais.

**Maine de Biran** (Marie-François-Pierre GONTHIER DE BIRAN, dit), métaphysicien français de l'école spiritualiste, né à Bergerac, m. à Paris (1766-1824). On lui doit de remarquables travaux sur l'*Habitude*, sur l'*Influence du physique sur le moral*, etc. Sa psychologie est fondée sur le sentiment du *moi* perçu dans l'effort volontaire.

**Maine-et-Loire** (DÉPART. DE), départ. formé par l'Anjou presque tout entier ; préf. *Angers ;* s.-pr. *Baugé*, *Cholet*, *Saumur*, *Segré ;* 5 arr., 34 cant., 381 comm. ; 477.700 h. 9e région militaire ; cour d'appel et évêché à Angers. Ce départ. doit son nom à la rivière et au fleuve qui l'arrosent. Il tire ses principales ressources de l'élevage, de l'agriculture (bons vins) et des carrières d'ardoise.

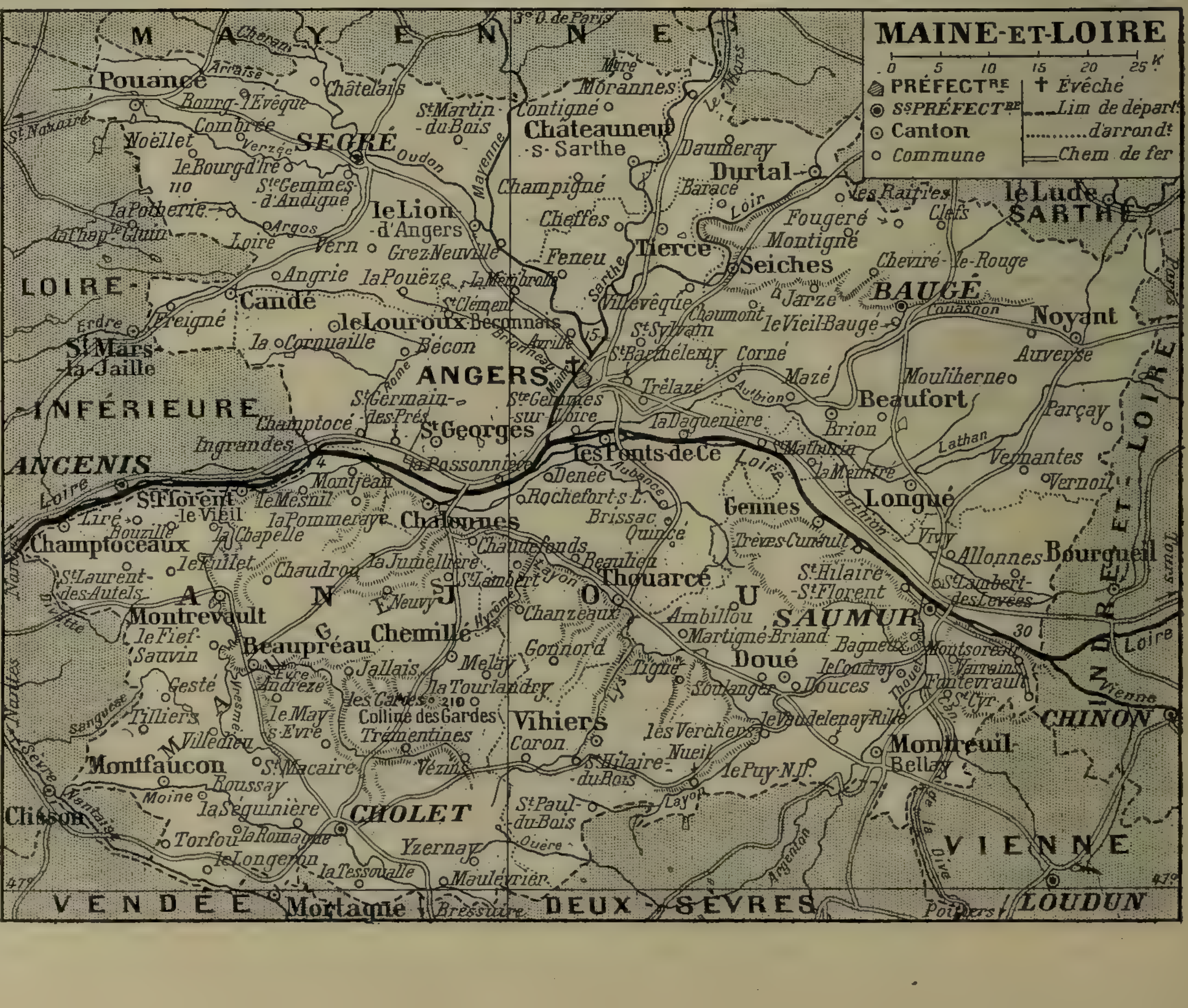
MAINE-ET-LOIRE
0 5 10 15 20 25 K
PRÉFECTRE
SSPRÉFECTRE
Canton
Commune
Évêché
Lim de départ
d'arrondt
Chem de fer
MAYENNE
SARTHE
LOIRE-INFÉRIEURE
VENDÉE
DEUX-SÈVRES
VIENNE
INDRE-ET-LOIRE
3° O. de Paris
Pouancé
Bourg-l'Évêque
Combrée
Châtelais
St Martin-du-Bois
Noëllet
SEGRÉ
le Bourg-d'Iré
St Gemmes-d'Andigné
la Pouëze
le Lion-d'Angers
Grez-Neuville
Contigné
Morannes
Miré
Châteauneuf-s-Sarthe
Daumeray
Durtal
Champigné
Cheffes
Feneu
Tiercé
Seiches
Baracé
les Rairies
le Lude
Fougeré
Montigné
Chevíré-le-Rouge
BAUGÉ
Jarzé
le Vieil-Baugé
Noyant
Auverse
Candé
Angrie
Freigné
St Mars-la-Jaille
la Cornuaille
le Louroux-Béconnais
Bécon
St Clément
ANGERS
St Barthélemy
Trélazé
Corné
Mazé
Beaufort
Mouliherne
Parçay
Brion
St Germain-des-Prés
Champtocé
Ingrandes
St Georges
St Gemmes-sur-Loire
les Ponts-de-Cé
la Daguenière
la Ménitré
Vernantes
Vernoil
ANCENIS
St Florent-le-Vieil
le Mesnil
Montjean
la Pommeraye
Chalonnes
Denée
Rochefort-s-L.
Brissac
Quincé
Gennes
Longué
Liré
Bouzillé
la Chapelle
Champtoceaux
le Fuilet
Chaudron
la Jumellière
Chaudefonds
Beaulieu
Thouarcé
Trèves-Cunault
St Hilaire-St Florent
Allonnes
Bourgueil
St Lambert-des-Levées
St Laurent-des-Autels
Montrevault
le Fief-Sauvin
Neuvy
Chemillé
St Lambert
Chanzeaux
Ambillou
Martigné-Briand
SAUMUR
Beaupréau
Andrezé
Jallais
la Tourlandry
Melay
Gonnord
Doué
Bagneux
Montsoreau
Fontevrault
St Cyr
CHINON
Gesté
Tilliers
Villedieu
le May-s-Èvre
Colline des Gardes
Trémentines
Vihiers
Coron
Tigné
les Verchers
le Puy-N.D.
Nueil
St Hilaire-du-Bois
Montreuil-Bellay
Montfaucon
Roussay
St Macaire
Vezins
la Séguinière
CHOLET
Torfou
la Romagne
le Longeron
la Tessoualle
Yzernay
St Paul-du-Bois
Maulévrier
Clisson
Mortagne
Bressuire
Loudun
Thouars
Loire
Layon
Èvre
Moine
Sèvre Nantaise
Oudon
Mayenne
Sarthe
Loir
Authion
Lathan
Dive
Argenton
Thouet
Erdre
Argos
Verzée
Chéran
Arraise
Ouère
210
110
30
47

**maineté** [*mè*] n. f. (de *manoir*). *Féod.* Droit qui appartenait au plus jeune des enfants dans la succession du père ou de la mère.

**mainfaict** [*min-fè*] n. m. Retrait lignager ou féodal.

**main-forte** n. f. Assistance donnée à quelqu'un, et surtout à l'autorité : *prêter main-forte.*

**Mainfroi.** V. MANFRED.

**Maing** [*min*], comm. du Nord, arr. et à 7 kil. de Valenciennes ; 2.880 h. Ch. de f. Nr. Sucrerie.

**Mainland** [*mèn-lan'd*], île d'Ecosse, la plus grande des Shetland ; 20.000 h. Ch.-l. *Lerwick*. Elevage.

**mainlevée** [*min-le-vé*] n. f. (de *main*, et de *lever*). Acte qui fait cesser les effets d'une saisie, d'une opposition : *donner mainlevée de...*

— ENCYCL. *Dr.* Dans le cas de radiation volontaire des hypothèques, comme il s'agit de l'abandon formel d'un droit acquis, la mainlevée ne peut être consentie que par une partie capable d'aliéner ses droits.

En matière de saisie-arrêt, la mainlevée intervient par arrangement entre le créancier et le débiteur.

La *mainvelée volontaire* est consentie par l'auteur de l'empêchement ; la *mainlevée judiciaire*, par décision d'un tribunal ; la *mainlevée administrative* par l'autorité administrative.

**mainmettre** [*min-mè-tre*] v. a. Affranchir un homme de condition servile.

**mainmise** [*min-mi-ze*] n. f. *Féod.* Affranchissement : *la mainmise d'un serf.* Saisie : *la mainmise de l'Etat sur les chemins de fer a été proposée.*

**mainmortable** [*min*] adj. Qui peut tomber en mainmorte : *certains serfs étaient mainmortables.* Dont les biens sont inaliénables et, partant, soustraits aux droits de mutation : *communauté mainmortable.*

**mainmorte** [*min*] n. f. (de *main*, et *morte*). Etat des serfs qui étaient attachés à la glèbe et privés de la faculté de disposer de leurs biens. Etat des biens inaliénables, comme les biens des communautés religieuses, des hôpitaux, etc., et qui sont soumis à une taxe spéciale dite *de mainmorte*, destinée à tenir lieu de droits de mutation.

— ENCYCL. *Taxe des biens de mainmorte.* Une taxe annuelle, représentative des droits de transmission entre vifs et par décès, est établie sur les biens immeubles passibles de la contribution foncière, appartenant aux départements, communes, hospices, bureaux de bienfaisance, sociétés anonymes et tous établissements publics légalement autorisés. Elle est due par toutes les collectivités qui ont une existence propre et subsistent indépendamment des mutations qui peuvent se produire dans leur personnel, à l'exception des sociétés en nom collectif et des sociétés en commandite simple.

Les sociétés anonymes qui font le commerce des immeubles et les sociétés de construction et vente des habitations à bon marché sont exemptes de cette taxe.

**mainmuable** [*min*] n. m. (de *main*, et *muable*). Serf qui pouvait changer de seigneur.

**Maïnote** [*ma-i*], habitant du Maïna ou Magne (dans le Péloponèse méridional). Les Maïnotes sont demeurés de tout temps, dans leur presqu'île du Maïna ou Magne, au sud du Taygète, les moins civilisés et les plus insoumis des Grecs. Ils ont, en 1821, commencé la lutte contre les Turcs et donné le signal de l'indépendance. Adj. : *population maïnote.*

**main-poseur** n. f. Organe qui, dans une presse monétaire, amène les flans à la place où ils doivent être frappés.

**Mainsat,** comm. de la Creuse, arr. et à 25 kil.

d'Aubusson, sur la Pradelle ; 1.340 h. Huilerie, sucrerie.

**maint** [*min*], **e** adj. (de l'anc. h. allem. *manac*, influencé par le lat. *multus*). Plusieurs, un grand nombre de : *maintes fois ; à maintes reprises*. Plus d'un (s'emploie au sing. dans ce sens) : *enjambant maint ruisseau, traversant mainte ruelle. Maint et maint, maints et maints*, un très grand nombre de.

**maintenance** [*min*] n. f. Action de maintenir, de confirmer dans une possession. (Vx.)

**maintenant** [*min-te-nan*] adv. (de *main*, et *tenant*). A présent, actuellement, présentement. *Maintenant que* loc. conj., en ce moment où.

**mainteneur** [*min*] n. m. Celui qui maintient. (Peu us.) Dignitaires des Jeux floraux de Toulouse. (Les mainteneurs, au nombre de quarante, jugent les pièces envoyées aux différents concours.)

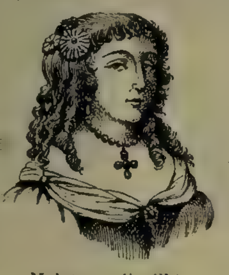
Maintenon (joaill.).

**maintenir** [*min*] v. a. (de *main*, et *tenir*. — Se conj. comme *tenir*.) Tenir fixe, en état de stabilité : *cette barre de fer maintient la charpente. Fig.* Conserver dans le même état : *maintenir les lois ; maintenir quelqu'un en place*. Affirmer : *je maintiens que... Je maintiendrai*, devise de la maison de Nassau. **Se maintenir** v. pr. Rester dans le même état, la même position, les mêmes dispositions d'esprit : *se maintenir en bonne santé*. Absol. : *malade qui se maintient*.

**maintenon** [*min*] n. f. (de Mme de *Maintenon*). Petite croix que les femmes portent à leur cou.

**Maintenon** [*min*] ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 19 kil. de Chartres, sur l'Eure ; 2.010 h. Ch. de f. Et. Plâtre. Château construit au XVIe siècle par Jean Cottereau, et acheté en 1674 par Louis XIV pour Françoise d'Aubigné. Dans le parc, dessiné par Le Nôtre, vestige d'un magnifique aqueduc, resté inachevé, qui devait amener l'eau de l'Eure à Versailles. — Le cant. a 21 comm., et 13.330 h.

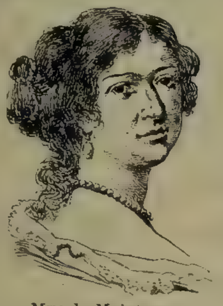
Mme de Maintenon.

**Maintenon** [*min*] (Françoise D'AUBIGNÉ, marquise **de**), petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, née à Niort, m. à Saint-Cyr (1635-1719). Baptisée catholique mais élevée dans la religion calviniste, elle fut convertie au catholicisme, accepta par nécessité la main du poète Scarron, paralytique (1652), devint veuve en 1660, fut chargée secrètement de l'éducation des enfants de Louis XIV et de Mme de Montespan. Elle plut au roi, et, après la mort de Marie-Thérèse, épousa Louis XIV par un mariage secret (1684). Fort intelligente, d'esprit solide, d'une dévotion méticuleuse, elle encouragea le monarque dans sa politique contre les protestants, et elle imprima à la vie de cour une austérité inattendue. A la mort du roi (1715), elle se retira à Saint-Cyr, dans la maison qu'elle avait fondée pour l'éducation des jeunes filles nobles et pauvres. Le régent lui assura une pension de 48.000 livres. Ses *Lettres* sur l'éducation témoignent d'une rare finesse psychologique, et sont d'un style simple et ferme.

**Maintenon et sa Nièce** (**Mme de**), tableau de Elle (*Ferdinand*), musée de Versailles. La marquise est assise et à genoux devant elle est sa nièce Françoise-Charlotte-Amable d'Aubigné, mariée en 1690 au duc de Noailles, maréchal de France (v. p. 190). — Citons aussi, du même musée, le portrait de la marquise peint par Mignard.

**maintenue** [*min-te-nû*] n. f. *Dr.* Confirmation, par jugement, dans la possession d'un bien ou d'un droit litigieux. (Peu us.)

**maintien** [*min-ti-in*] n. m. Conservation, action de faire durer : *le maintien des lois*. Contenance, attitude : *maintien modeste. Perdre son maintien*, être déconcerté.

**main-tierce** n. f. *Mar.* V. GAROCHOIR.

**Mainvault,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath), près de la Dendre ; 1.880 h.

**Mainvilliers,** comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 3 kil. de Chartres, sur l'Eure ; 1.560 h. Scierie.

**maïolique** n. f. V. MAJOLIQUE.

**Mairan** [*mè*] (Jean-Jacques **de**), physicien et géomètre français, né à Béziers, m. à Paris (1678-1771). Membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, il possédait à fond la théorie de la musique et était habile connaisseur en beaux-arts.

**mairat** [*mè-ra*] n. m. Charge de maire du palais. Dignité, fonction de maire. (Peu us.)

**maire** [*mè-re*] n. m. (du lat. *major*, plus grand). Premier officier municipal d'une commune, et, à Paris, d'un arrondissement : *les maires des communes sont élus par le conseil municipal. Hist. Maire du palais*, le plus haut fonctionnaire du royaume, sous les Mérovingiens.

— ENCYCL. *Admin.* Les fonctions de maire sont gratuites. Le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret. Le maire est nommé pour la même durée que le conseil municipal, sauf le cas de révocation, suspension, etc. Dans ces deux derniers cas, il est remplacé par un adjoint, ou, à défaut, par un conseiller municipal. Il est suspendu par arrêté préfectoral pour un temps n'excédant pas un mois, et qui peut être porté à trois par le ministre de l'intérieur. Il ne peut être alors révoqué que par décret ; la révocation entraîne l'inéligibilité aux fonctions de maire pendant un an.

Comme *officier de l'état civil*, le maire est chargé de la tenue des registres où sont consignées les déclarations de naissance, mariage, décès, etc.

Comme *officier de police judiciaire*, il est chargé, sous la surveillance des procureurs près les tribunaux, de la recherche des crimes, délits, contraventions.

Comme *agent du pouvoir central*, il est chargé de la publication des lois et règlements et de leur exécution ; il fait dresser chaque année le tableau de recensement de sa commune. Il reçoit les actes d'engagement, mais dans les chefs-lieux de canton seulement. Il assure l'exécution de diverses mesures de sûreté générale.

Comme *représentant de l'administration communale*, il nomme, suspend, révoque les employés de la commune ; il prend des *arrêtés* à l'effet d'ordonner les mesures locales sur les objets confiés à sa vigilance et à son autorité ; il assure la police municipale et rurale ; il administre les propriétés de la commune, gère les revenus, surveille les établissements communaux et la comptabilité communale, prépare et propose le budget, ordonnance les dépenses, dirige les travaux communaux, pourvoit aux mesures relatives à la voirie municipale, souscrit les marchés, passe les actes de vente, représente la commune en justice, soit en demandant, soit en défendant.

La Ville de Paris n'a pas de mairie centrale, et ne possède que des maires d'arrondissement, choisis par le chef du pouvoir exécutif. Il y a incompatibilité entre leurs fonctions et celles de conseiller municipal.

— *Hist.* Les maires du palais, chargés d'abord de l'administration de la demeure royale, concentrèrent peu à peu dans leurs mains tous les pouvoirs. A partir de Pépin d'Héristal, ils furent plus puissants que les rois eux-mêmes. Ebroïn, Warnachaire, Radon, Gundoland, Pépin d'Héristal, Charles-Martel et Pépin le Bref, qui devint roi, sont les plus connus des maires du palais.

**mairesse** [*mè-rè-se*] n. f. Femme d'un maire.

**Mairet** [*mè-rè*] (Jean), poète tragique français, né et m. à Besançon (1604-1686) ; auteur de la tragédie *Sophonisbe*. Le premier, il appliqua la règle des *trois unités* et ouvrit la voie à Corneille.

**mairie** [*mè-rî*] n. f. Charge, office, dignité de maire, exercice des fonctions de maire. Administration municipale. Maison où sont les bureaux du maire : *les mariages civils se célèbrent à la mairie*.

**mais** [*mè*] conj. (du lat. *magis*, plus). Sert à marquer l'opposition ou la différence entre deux idées, la restriction, une objection, la surprise, une simple transition, etc. Adv. Plus : *il y en a pour mais de cent francs*. (Vx.) *N'en pouvoir mais*, ne pouvoir faire davantage, n'y pouvoir rien. N. m. Restriction, correction : *à toute perfection il y a un si ou un mais*.

**maïs** [*ma-iss*] n. m. (esp. *maiz*). Genre de graminées, appelées aussi *blé de Turquie, turquet*, etc., et dont les grains sont comestibles : *le maïs se sème en avril*.

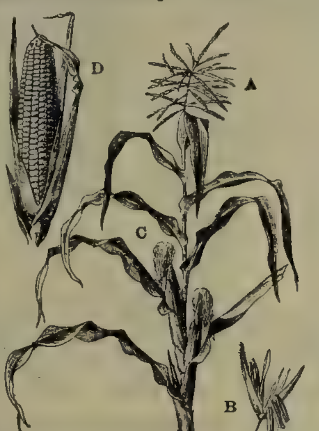

Maïs : A, panicule des fleurs mâles ; B, fleur mâle ; C, Epi femelle ; D, Epi mûr.

— ENCYCL. Originaire de l'Amérique du Sud, en dépit de ses surnoms *blé d'Espagne, blé de Turquie, blé de l'Inde*, le maïs (*zea mays*) est une plante annuelle, à tiges hautes et droites, à feuilles larges et lancéolées. Il possède deux sortes de fleurs : des fleurs mâles groupées en panicules terminaux, et des fleurs femelles en épis, placées à l'aisselle des feuilles. Les fruits sont groupés en épis très serrés.

Le maïs est cultivé soit pour la farine que donnent ses grains, soit comme plante fourragère, mais l'industrie l'utilise également pour en tirer de l'amidon, du glucose, de l'alcool. Il en existe d'ailleurs de nombreuses variétés, qui, en général, aiment les terres légères et profondes, supportent bien la chaleur, mais craignent les gelées.

La farine de maïs sert à faire des gâteaux, des pâtes et des bouillies ; en certaines régions, elle joue un rôle important dans l'alimentation de l'homme (*millasse* du Midi, *polenta* d'Italie, *gaudes* de la Bresse et de la Franche-Comté, etc.). Le maïs fourrager est cultivé sur une aire vaste ; on le coupe au moment où apparaissent les épis mâles, et on le donne haché aux bestiaux (bœufs et moutons), qui s'en accommodent très bien. — Les styles du maïs (stigmates de maïs) sont employés en médecine comme diurétiques, sous forne d'infusions à 20 p. 100 ou d'extrait aqueux (50 centigrammes à 2 grammes).

**maishui** [*mè-zu-i*] adv. (de *mais*, et *hui*). Aujourd'hui. (Vx.)

**Maisières,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 1.523 h.

**maïsine** n. f. Drêche du maïs traité par la distillerie, et qui peut être donnée comme aliment aux bestiaux.

**maison** [*mè-zon*] n. f. (lat. *mansio ;* de *manere*, rester). Edifice, logement où l'on habite : *rentrer dans sa maison*. Meubles, ménage : *une maison bien tenue*. Ensemble des affaires domestiques : *bien gouverner sa maison*. Personnes qui vivent ensemble. Personnel attaché au service d'une famille, d'un prince, d'un souverain : *une nombreuse maison ; maison du roi*. Descendance, race : *maison souveraine. Maison de Dieu, du Seigneur*, église, temple. *Maison religieuse*, couvent. *Maison de ville, maison commune*, mairie. *Maison d'arrêt, de force, de détention*, prison. *Maison de santé*, établissement privé où l'on traite les maladies moyennant rétribution. *Maison de retraite*, maison où l'on reçoit jusqu'à la fin de leurs jours des vieillards ou des infirmes. *Maison de campagne*, maison qu'on habite l'été. *Maison garnie* ou *meublée*, maison où l'on loue des appartements, des chambres meublées. *Maison mortuaire*, maison où quelqu'un est mort et d'où part l'enterrement. *Maison militaire*, officiers attachés à la personne d'un chef d'Etat : *la maison militaire du président de la République. Avoir un état de maison*, avoir une maison montée. *Gens de maison*, personnes attachées à un service domestique. *A la maison*, chez soi. *Garder la maison*, ne pas sortir. *Faire maison nette*, renvoyer tous ses domestiques, ses employés. *Faire maison neuve*, remplacer tous ses domestiques, ses employés. *Petites-Maisons*, v. à son ordre alph. *Astrol. Maison solaire* ou *Maison du ciel*, chacune des douze divisions du ciel, déterminée par l'intersection de six méridiens avec l'horizon, et que les astrologues observaient pour établir leur thème de nativité. PROV. : **Grandes maisons se font par petite cuisine,** c'est par l'économie que l'on devient riche. **Fumée, pluie et femme sans raison chassent l'homme de la maison,** si l'intérieur est inconfortable ou la femme déraisonnable, l'homme déserte son foyer. **Maison faite et femme à faire,** il faut acheter une maison toute construite, mais au contraire prendre une femme jeune et que l'on pourra former à son gré. V. CHARBONNIERS. ALLUS. HIST. : **La maison de Socrate.** Socrate faisait bâtir une maison. Ses amis lui objectèrent qu'elle serait bien petite. « Plût aux dieux, répondit-il, qu'elle fût pleine de vrais amis ! » Cette anecdote a inspiré Phèdre (III, 8) et La Fontaine (IV, 17). ALLUS. LITT.

La maison m'appartient, je le ferai connaître,

vers célèbre du *Tartufe* (IV, 8). **Plaider pour sa maison,** V. PRO DOMO SUA.

— ENCYCL. Les maisons grecques ont changé de physionomie suivant les temps. A l'époque héroïque les gens logeaient dans de simples cabanes, mais les chefs possédaient des palais. A l'époque classique, la plupart des logis étaient encore d'une simplicité rudimentaire. Le goût de luxe du IVe siècle amena bien des changements : maisons à plusieurs étages, à double cour. On peut se faire une idée de ces palais, d'après les maisons retrouvées à Délos, et le palais de Palatitza (Macédoine).

La maison romaine primitive consistait dans l'atrium, grande salle carrée, éclairée par une ouverture au plafond, et qui renfermait les images des dieux lares et le lit conjugal. Lorsque la maison s'agrandit, l'atrium fut précédé d'un vestibule, et suivi d'une cour dite « péristyle » ; au delà étaient l'*œcus*, sorte de salon, puis un jardin. Des maisons à plusieurs étages s'élevèrent à l'époque impériale ; on dut même en réglementer la hauteur (21 mètres sous Auguste).

Malgré la domination romaine, les populations des Gaules conservèrent leurs anciennes habitations de bois. Au XIIe siècle, dans les villes où domine l'influence des abbayes, les maisons sont construites en maçonnerie ; mais, dès l'époque mérovingienne, et jusqu'au XIIIe siècle, les maisons des villes avaient le premier étage construit en maçonnerie, et les étages supérieurs en charpente. De la seconde moitié du XIIIe siècle à la fin du XVIe, la maison ordinaire, dans l'ossature de laquelle domine le bois, est portée en encorbellement sur des potences ornées et sculptées, et cette disposition permet d'avoir un étage supérieur sensiblement plus large que le rez-de-chaussée. A partir du règne de Louis XIV, les maisons perdent leur caractère extérieur. Ce ne sont plus que des murs unis ou des pans de bois hourdés et crépis, percées de fenêtres carrées.

De nos jours, les maisons sont des combinaisons plus ou moins ingénieuses de pierres et de fer, de ciment ou béton armé. Leur style est très complexe. La construction des maisons des champs a peu varié : pierres amoncelées, bois à peine équarris, sol en terre battue, tels en sont les éléments. Ce type de maison tend cependant à disparaître de plus en plus.

— *Hist. Maison du roi*, etc. Déjà, à l'époque mérovingienne, beaucoup de leudes vivaient près du roi, et étaient désignés sous le nom de *ministeriales domini regis*. Les deux principaux étaient le *maire du palais* et le *comte du palais*. Au fur et à mesure que grandit l'autorité royale, la maison du roi se développe, les charges y sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus recherchées. Toutefois, ce fut seulement au XVIIe siècle, que la maison du roi fut constituée. Elle se divisa en maison civile et en maison militaire, et garda son organisation jusqu'à la Révolution française. La maison civile (clergé, officiers de la bouche, bâtiments, vénerie, etc.) comptait, en 1789, 4.000 personnes. La maison du roi, supprimée de 1789 à 1815, fut reconstituée à cette époque, et disparut définitivement en 1830. La reine, les princes et princesses de la maison royale avaient aussi leur maison. Napoléon reconstitua la maison civile du roi, sous le nom de maison impériale. Napoléon III rétablit la maison civile ; il eut, en outre, une maison militaire. On donne le nom de « maison militaire » à l'ensemble des officiers attachés à la personne du président de la République. Elle a pour chef un officier général.

— *Dr. Maison de correction.* On nomme ainsi le lieu de détention où l'on enferme, par autorité publique, les personnes dont la conduite est déréglée, et, plus particulièrement, les enfants convaincus d'un crime ou d'un délit, mais acquittés comme ayant agi sans discernement.

La maison de correction tient le milieu entre les maisons d'arrêt, spéciales aux prévenus de délits, les maisons de justice, réservées aux accusés de crimes, et les maisons de détention ou de force, dites aussi « maisons centrales », qui reçoivent les condamnés aux peines afflictives et infamantes prononcées par les cours d'assises.

Les maisons de correction servent de lieu de détention pour les mineurs des deux sexes que leurs pères et mères font enfermer d'après les dispositions sur la puissance paternelle, et pour les mineurs détenus judiciairement ou condamnés. Elles sont affectées par le Code pénal à l'emprisonnement de police correctionnelle ; mais, en pratique, les condamnations correctionnelles à plus d'une année se subissent dans les maisons centrales, qui sont ainsi à la fois *maisons de force* pour les condamnés aux peines afflictives et infamantes, et *maisons de correction* pour les condamnés à l'emprisonnement. Quand l'emprisonnement ne dépasse pas une année, il se subit, d'ordinaire, dans les maisons de détention préventive, c'est-à-dire dans les maisons *d'arrêt* ou *de justice*, qui comportent dans ce but un quartier spécial.

*Hauteur des bâtiments.* La hauteur des bâtiments, y compris les entablements, ne peut dépasser les maxima ci-après : rues de moins de 7 m. 80 de largeur, 12 mètres ; rues de 7 m. 80 à 9 m. 74 de largeur, 15 mètres ; rues de 9 m. 74 à 20 mètres de largeur et au-dessus, 20 mètres ; rues en pente : si la longueur du bâtiment dépasse 30 mètres, il est tenu compte de la déclivité du sol ; rues de niveau

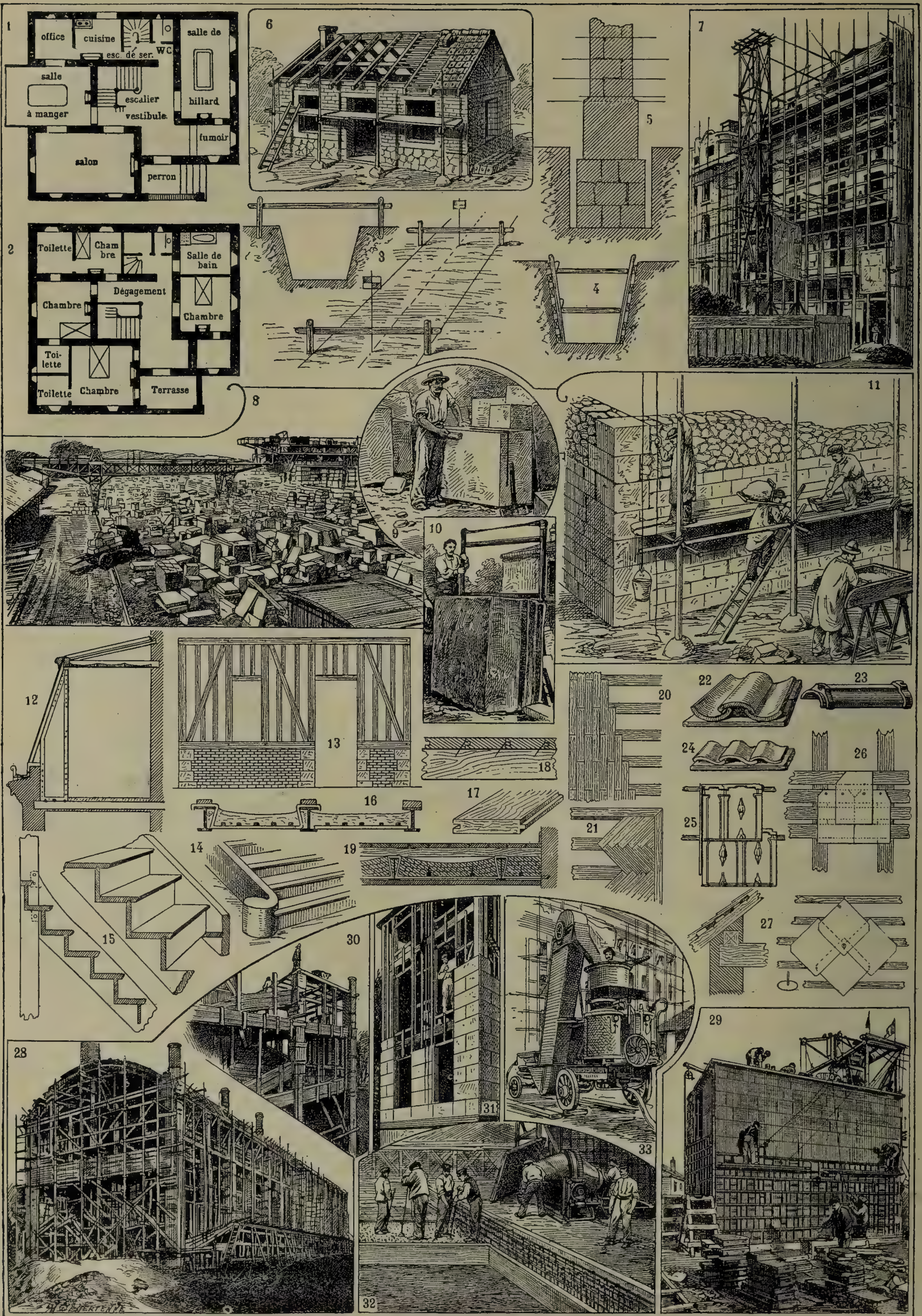
1
office
cuisine
esc. de ser.
WC
salle de billard
salle à manger
escalier
vestibule
fumoir
salon
perron
2
Toilette
Chambre
Salle de bain
Dégagement
Chambre
Chambre
Toilette
Toilette
Chambre
Terrasse
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33

MAISON (*construction moderne*). Plan d'une maison particulière : 1. Rez-de-chaussée ; 2. 1er étage ; 3. Tracé et fouille de fondations ; 4. Etrésillonnage d'une fouille ; 5. Mur de fondations ; 6. Petite maison rurale en construction ; 7. Grand immeuble urbain (ravalement) ; 8. Chantier moderne de pierres de taille ; 9. Tailleur de pierre tendre ; 10. Sciage de pierre dure ; 11. Montage d'un mur d'angle en pierres de taille et meulière ; 12. Combles d'une maison urbaine (demi-ferme à la Mansard) ; 13. Ossature d'un mur en pierre, brique et pans de bois ; 14. Escalier en pierre ; 15. Escalier en bois (coupe et perspective) ; 16. Plancher en fer ; 17. Lame de parquet ; 18. Assemblage des lames ; 19. Parquet sur lambourdes et plancher en fer ; 20. Parquet droit ; 21. A bâtons rompus. — *Couverture* : 22. Tuiles à canal ; 23. Tuile faîtière ; 24. Tuiles flamandes ; 25. Tuiles mécaniques ; 26. Ardoises ; 27. Fibro-ciment. — *Ciment armé* : 28. Coffrage en bois d'une maison ; 29. Démoulage d'une maison en ciment ; 30. Coffrage en bois d'un escalier ; 31. Maison en pans de bois et dalles de ciment ; 32. Chantier de béton ; 33. Machine à injecter le ciment sous pression.

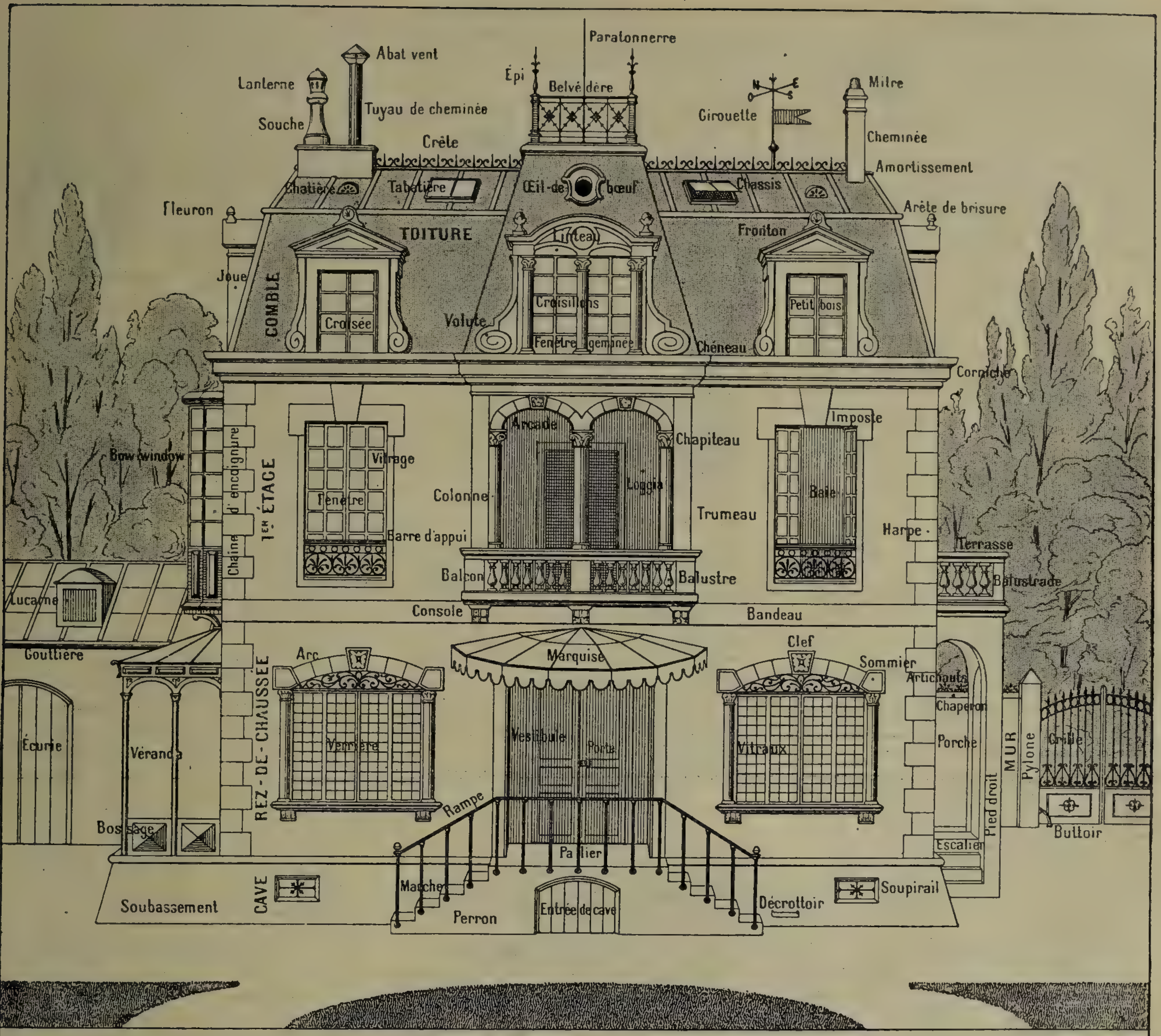
Paratonnerre
Abat vent
Épi
Belvédère
Lanterne
Tuyau de cheminée
Souche
Girouette
Mitre
Cheminée
Crête
Amortissement
Chatière
Tabatière
Œil-de-bœuf
Châssis
Arête de brisure
Fleuron
TOITURE
Linteau
Fronton
Joue
COMBLE
Croisée
Croisillons
Volute
Fenêtre géminée
Chéneau
Petit bois
Corniche
Imposte
Arcade
Chapiteau
Bow window
Chaîne d'encoignure
1er ÉTAGE
Vitrage
Fenêtre
Colonne
Loggia
Trumeau
Baie
Harpe
Terrasse
Barre d'appui
Balcon
Balustre
Balustrade
Lucarne
Console
Bandeau
Gouttière
Arc
Marquise
Clef
Sommier
Artichauts
Chaperon
Écurie
Véranda
REZ-DE-CHAUSSÉE
Verrière
Vestibule
Porte
Vitraux
Porche
MUR
Pylone
Grille
Pied droit
Rampe
Bossage
Palier
Escalier
Buttoir
Soupirail
CAVE
Marche
Soubassement
Perron
Entrée de cave
Décrottoir

MAISON MODERNE (Détail de l'architecture intérieure et extérieure.)

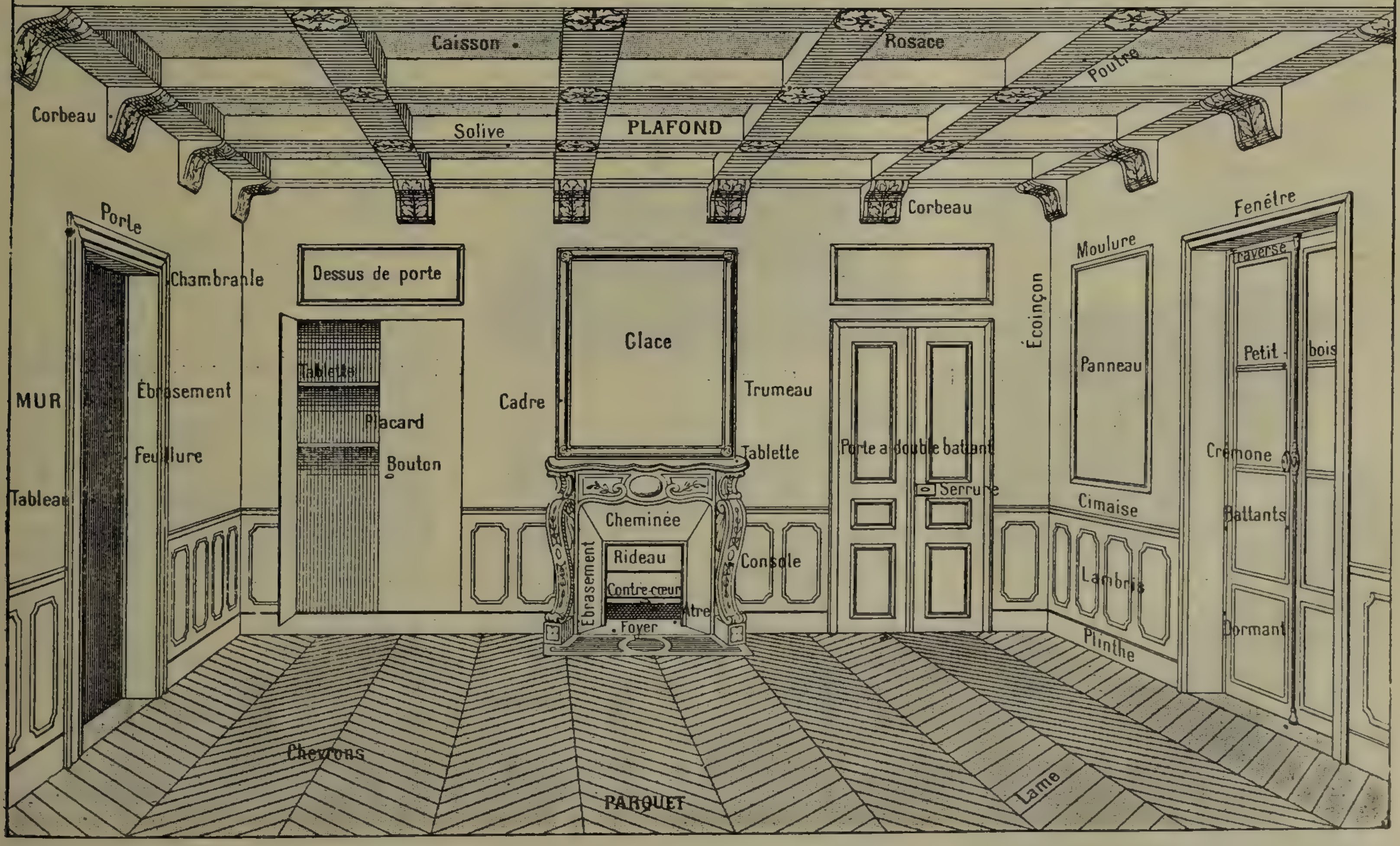
Caisson
Rosace
Poutre
Corbeau
Solive
PLAFOND
Corbeau
Porte
Fenêtre
Moulure
Traverse
Chambranle
Dessus de porte
Glace
Écoinçon
MUR
Ébrasement
Tablette
Placard
Cadre
Trumeau
Panneau
Petit bois
Bouton
Feuillure
Tablette
Porte à double battant
Crémone
Tableau
Serrure
Cimaise
Battants
Cheminée
Rideau
Console
Ébrasement
Contre-cœur
Âtre
Foyer
Lambris
Dormant
Plinthe
Chevrons
PARQUET
Lame

Voir HABITATION, CHÂTEAU, ARCHITECTURE, GOTHIQUE, MOBILIER, RENAISSANCE, ROMAN, etc.

différent communiquant entre elles : il est pris une moyenne, qui ne peut excéder de plus de deux mètres la hauteur légale.

Lorsque des bâtiments sont en retrait, c'est-à-dire ne bordent pas la voie publique, la hauteur est de 15, 18 ou 20 mètres, selon que la largeur du retrait et de la rue réunis est de 7 m. 80, 9 m. 74 et 20 mètres.

Le profil des combles sur les façades et sur les ailes ne doit pas, en principe, excéder un arc de cercle d'un rayon qui n'est en aucun cas supérieur à 8 m. 50.

Dans les villes où le décret du 26 mars 1852 sur les rues de Paris n'est pas applicable, l'autorité municipale ne peut ordonner le badigeonnage périodique ni imposer un plan de construction pour les façades.

— *Astrol.* Le principe de l'astrologie judiciaire était le suivant : à l'heure où l'enfant naît, les astres exercent sur lui une influence mystérieuse et fixent son caractère et son avenir : le tout résultera de la nature des astres présents au ciel, et de leur position respective. Pour savoir le passé et l'avenir d'un homme, il faut d'abord établir le thème de sa nativité, c'est-à-dire reconstituer l'état du ciel à l'heure de sa naissance ; il ne reste plus qu'à lire ce tableau et à en déduire, selon certaines règles, des renseignements pratiques. Il va sans dire qu'en pareille opération le caprice et l'imagination jouent un grand rôle.

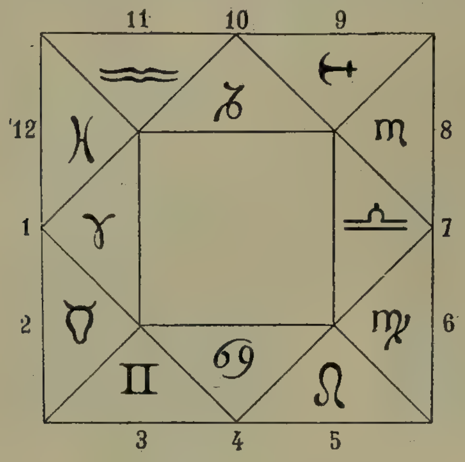

Les douze maisons du ciel.

Les astrologues divisent la voûte céleste en douze compartiments, à l'aide de six grands cercles équidistants et fixes : l'un d'eux correspond à l'horizon, un autre au méridien, et les quatre derniers occupent des positions intermédiaires. Ce sont là les *cercles de position*, et le soleil, en vingt-quatre heures, traverse successivement les douze fuseaux que l'on appelle les douze *maisons du ciel*, que, pour plus de commodité, on représente par autant de triangles placés à la bordure d'un carré et numérotés dans le sens inverse de celui du cadran d'une montre ; dans chaque case est écrit le nom ou le symbole des astres qui se trouvent dans la maison correspondante. Parmi les astres, certains ont une heureuse influence, comme Jupiter, Vénus ou la Lune ; d'autres sont fort dangereux, comme Saturne et Mars ; enfin, Mercure et le Soleil sont favorables ou non, suivant les circonstances. Pareillement, les douze maisons ont des attributs particuliers : la première est celle de la *vie ;* la seconde, celle des *richesses ;* puis viennent successivement celle des *frères*, des *parents*, des *enfants*, de la *santé*, du *mariage*, de la *mort*, de la *religion*, des *dignités*, des *amis*, des *ennemis*, soumises à l'influence des astres qui s'y trouvaient au moment de la naissance.

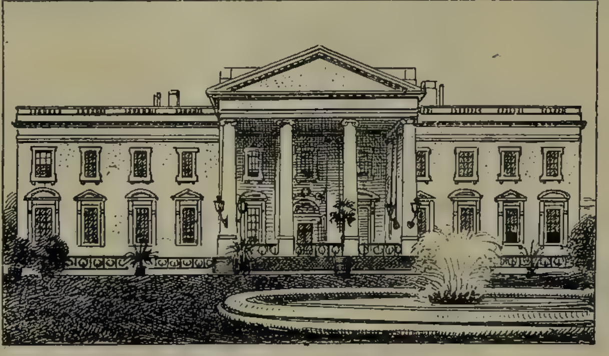

La Maison blanche, à Washington.

**Maison Blanche** (la), demeure des chefs du pouvoir exécutif des Etats-Unis, à Washington, et dont le nom officiel est *Executive Mansion.* — Le premier président qui l'occupa fut Adams, en 1800.

**Maison Carrée** (la), édifice construit à Nîmes par les Romains. Il a la forme d'un rectangle de 25$^{m}$,66 sur 12$^{m}$,45. Ce monument, ornée de colonnes, est d'une architecture des plus élégantes. Ce fut probablement à l'origine un temple dédié aux petit-fils d'Auguste. Il a successivement servi d'église, de maison consulaire, de magasin, de musée lapidaire.

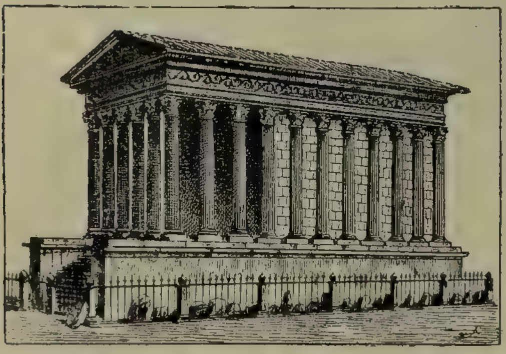

La Maison Carrée.

**Maison de poupée,** drame en trois actes, en prose, d'Ibsen. L'auteur y revendique les droits de l'individu contre les lois écrites. Nora Helmer s'est procurée une grosse somme par un faux. Son mari Helmer veut d'abord la chasser, puis lui pardonne quand il voit qu'il n'y a aucun scandale à craindre. Mais Nora, voyant qu'elle n'a jamais été pour son mari qu'une poupée, quitte la maison conjugale, et part avec l'idée de refaire sa conscience. C'est une des plus émouvantes pièces de l'auteur (1880).

**Maison des morts** (*la*), roman, par Dostoïevski (1863), ou plutôt série de tableaux où l'auteur peint avec une effrayante vérité la vie des déportés en Sibérie, que son œuvre contribua d'ailleurs à améliorer.

**Maison d'or** (la) de Néron, immense palais que Néron fit construire à Rome après l'incendie de 64, et qui, demeuré inachevé, fut dépecé par ses successeurs. Le Colisée occupe une partie de son emplacement.

**Maison** [*mè-zon*] (Nicolas-Joseph), maréchal de France et homme politique, né à Epinay-sur-Seine (Seine), m. à Paris (1771-1840). Fils d'un cultivateur, il s'engagea en 1792, se distingua durant toutes les guerres de l'Empire, commanda l'armée du Nord en 1814, et adhéra au gouvernement de Louis XVIII, qui le fit marquis, pair et maréchal. Il commanda en 1828 l'expédition française en Morée, et devint ministre de la guerre en 1835.

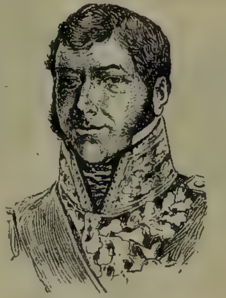

Maréchal Maison.

**Maison-Carrée,** comm. d'Algérie, départ. et à 12 kil. d'Alger ; 7.280 h. Ecole nationale d'agriculture coloniale. Minoteries vignobles.

**maisonnage** [*zo-na-je*] n. m. Bois de haute futaie, abattu pour être employé à des constructions.

**Maisonnais,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 29 kil. de Rochechouart ; 1.570 h.

**maisonnée** [*mè-zo-né*] n. f. *Pop.* Ensemble des gens d'une famille vivant dans la même maison.

**maisonnette** [*mè-zo-nè-te*] n. f. Petite maison.

**Maisonneuve,** v. du Dominion du Canada (prov. de Québec), dans l'île de Montréal, entourée par le Saint-Laurent ; 36.000 h. Centre manufacturier. C'est à proprement parler un faubourg de Montréal, qui doit son nom à Paul de Chomedey de Maisonneuve, le fondateur de Montréal.

**Maisonneuve** (Jules-Germain-François), chirurgien français, né à Nantes, m. à Misillac (Loire-Inférieure) [1809-1894]. Opérateur brillant et audacieux, il fit faire de grands progrès à la chirurgie osseuse.

**Maisons-Alfort** [*mè-zon-al-for*], comm. de la Seine, arr. et à 13 kil. de Sceaux ; 13.400 h. Ch. de f. P.-L.-M. Ecole vétérinaire. V. ÉCOLE.

**Maisons-Laffitte,** comm. de l'arr. et à 22 kil. de Versailles (Seine-et-Oise), sur la Seine ; 8.150 h. Ch. de f. Et. Château bâti par F. Mansart, de 1642 à 1650, pour le président René de Longueil ; il appartint au comte d'Artois, au maréchal Lannes, au banquier Jacques Laffitte, et a été acquis en 1905 par l'Etat, qui y a établi un musée.

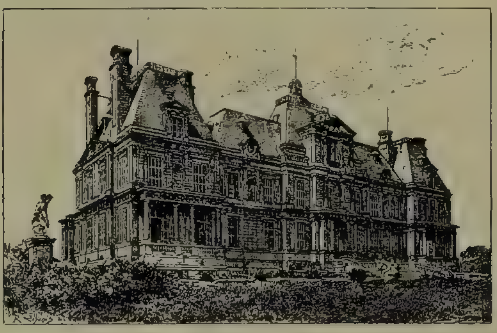

Château de Maisons-Laffitte.

**maistrance** [*mès-tran-se*] n. f. (de *maistre*, anc. forme de *maître*). Ensemble des sous-officiers de la flotte, contremaîtres et maîtres des arsenaux : *école de maistrance.*

— ENCYCL. *Mar.* La maistrance est la clef de voûte de la marine. C'est elle qui fait accomplir les règlements, et entretient la discipline sur les navires. Suivant le grade, les conseils d'avancement tenus tous les six mois à bord peuvent directement donner des avancements ou soumettre les propositions au ministre. Dans les ports, la maistrance, composée d'employés civils, est formée par des jeunes gens passant par une des trois *écoles de maistrance* de Brest, Rochefort, Toulon.

La spécialité des mécaniciens comporte tous les grades sans exception. Dans chaque spécialité, le maître le plus gradé est chargé du matériel et en dirige le service, sous le nom de *maître chargé.*

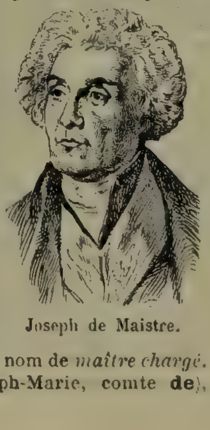

Joseph de Maistre.

**Maistre** [*mès-tre*] (Joseph-Marie, comte **de**), philosophe religieux et ultramontain, né à Chambéry, m. à Turin (1753-1821). Il passa quatorze ans en Russie en qualité de représentant de la maison de Savoie. Auteur de nombreux ouvrages, dont les plus connus sont : *Du pape, les Soirées de Saint-Pétersbourg*, et *les Considérations sur la France.* Il y défend avec grand éclat, contre la Révolution française, les principes d'autorité, en matière politique et religieuse. Sa langue est ferme et savoureuse.

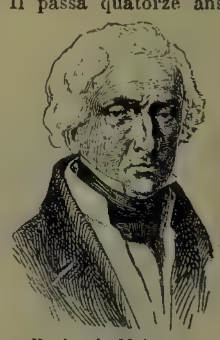

Xavier de Maistre.

**Maistre** (Xavier, comte **de**), frère du précédent, né à Chambéry, m. à Pétrograd (1763-1852), écrivain ingénieux et spirituel ; auteur du *Voyage autour de ma chambre*, du *Lépreux de la cité d'Aoste*, de la *Jeune Sibérienne*, petits chefs-d'œuvre de simplicité et de naturel.

**Maistre** (Paul-André-Marie), général français, né à Joinville (Haute-Marne), m. à Paris (1858-1922) ; commanda pendant la Grande Guerre le 21$^{e}$ corps d'armée (1914), la 6$^{e}$ puis la 10$^{e}$ armée (1917), enfin le groupe des armées du Nord (1918).

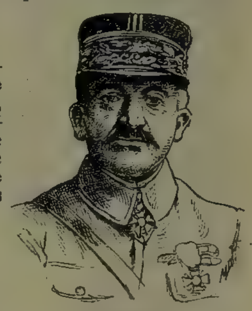

G$^{al}$ Maistre.

**mait** n. m. V. MAIE.

**Maît,** nom d'une déesse égyptienne, qui représente la Vérité et la Justice. Elle était double, comme tout ce qui touchait à la royauté, et elle était représentée en deux personnes : l'une pour le Nord, l'autre pour le Sud.

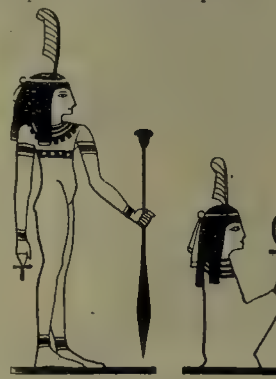

Mait debout et Mait assise.

**maître** [*mè-tre*] n. m. (lat. *magister*). Celui qui commande, gouverne. Celui qui a des serviteurs, des ouvriers, des esclaves : *travailler sous l'œil du maître.* Propriétaire ; chef de famille : *le maître de la maison.* Celui qui enseigne : *suivre les leçons d'un savant maître.* Personne d'un savoir, d'un art supérieur : *s'inspirer des maîtres.* Titre donné aux gens de robe, aux officiers ministériels, etc. (avocats, avoués, notaires) : *maître un tel ; par-devant maître...* ; aux personnes revêtues de certaines charges : *maître des requêtes.* Titre que prenait autrefois un ouvrier reçu dans un corps de métier. *Fam.* Titre que l'on donne à des personnes qui ont une certaine bonhomie et un certain âge, surtout à la campagne : *maître François.* Auj., artisan qui emploie des ouvriers, qui fait des entreprises. *Passer maître*, obtenir le titre de maître, et, au *fig.*, être très habile dans une chose. Personne qui use à son gré de ses facultés, de ses organes : *maître de sa voix.* Qui a de l'empire sur son âme : *maître de ses passions.* Qui a la faculté de faire quelque chose : *maître de choisir sa carrière. Fig.* Objet qui régit, gouverne : *l'or est le maître du monde. En maître*, avec une autorité de maître. *Etre son maître*, ne dépendre de personne. *Mar.* Sous-officier faisant partie de la maistrance. *Maître de chapelle*, artiste chargé de diriger le chant dans une chapelle vocale, une église. *Maître de ballet*, artiste qui, dans un théâtre, a la responsabilité de tout ce qui a rapport à la danse. *Maître d'armes*, celui qui enseigne l'escrime. *Maître d'hôtel*, officier ou domestique en chef d'une grande maison, qui préside au service de la table. *Maître d'école*, instituteur primaire. *Maître d'études*, celui qui est chargé de surveiller les élèves. *Grand maître de l'Université*, ministre de l'instruction publique, en France. *Maître ès arts*, dans l'ancienne Université, celui qui avait reçu les titres universitaires qui lui permettaient d'enseigner les arts libéraux. *Grand maître de France*, chef de la maison du roi. *Petit-maître*, v. à son ordre alph. Adjectiv. Habile, énergique, puissant : *un maître homme.* Premier : *le maître clerc.* Principal : *le maître-autel.* (V. MAÎTRE-AUTEL.) *Maître à danser*, compas d'épaisseur à branches croisées, dont les extrémités figurent grossièrement des pieds tournés en dehors. (Il est employé dans l'horlogerie et dans quelques autres industries.) V. COMPAS. *Sauce maître d'hôtel* ou subst. n. f. *maître d'hôtel*, sauce faite de beurre manié avec persil, sel, poivre et jus de citron. PROV. : **Les bons maîtres font les bons valets,** pour être bien servi, nous devons bien traiter les personnes qui nous servent. **Tel maître, tel valet,** les valets se modèlent sur leurs maîtres. **Le temps est un grand maître,** les années donnent de l'expérience ; le temps règle les choses avec sagesse et habileté. **On ne peut servir deux maîtres** (maxime évangélique), on ne peut faire le bien et le mal à la fois. V. COMPAGNON. ALLUS. HIST. V. MAGISTER DIXIT. ALL. LITT. V. ŒIL.

**Maîtres chanteurs.** *Litt. allem.* Au lyrisme savant cultivé au XII$^{e}$ et au XIII$^{e}$ siècles par les chevaliers (*minnesinger* ou chantres d'amour) succéda un lyrisme de bourgeois et d'artisans : celui des maîtres chanteurs (*meistersinger*), organisés en corporations et soumis à une discipline minutieuse, qui brillèrent du XV$^{e}$ au XVII$^{e}$ siècle. Le plus célèbre fut le cordonnier Hans Sachs.

**Maître Jacques,** personnage de l'*Avare*, de Molière, qui est tout à la fois le cocher et le cuisinier d'Harpagon. Son nom est passé dans la langue pour désigner un factotum.

**Maître de Moulins** (le), nom donné à l'artiste inconnu qui a peint le triptyque de la cathédrale de Moulins : *la Vierge et l'enfant Jésus adorés par les* *donateurs Pierre de Bourbon, Anne et Suzanne de Beaujeu* (1498).

**Maître de chapelle** (*le*), opéra-comique en deux actes, paroles de Sophie Gay, musique de Paër (1821). Pièce amusante et gaie, musique charmante, d'une mélodie pleine de grâce, de laquelle nous citerons l'air du maître de chapelle à son clavecin et le duo qu'il chante avec sa cusinière en lui donnant sa leçon.

**Maître de forges** (*le*), roman de mœurs de George Ohnet (1882), intéressant et fort habilement construit, d'où l'auteur a tiré un drame en cinq actes (1883). Une jeune fille hautaine, Claire de Beaulieu, a épousé par dépit un maître de forges, Philippe Derblay. Elle témoigne pour son mari une répugnance blessante, dont celui-ci finit néanmoins par triompher à force de délicatesse.

**Maître Guérin**, comédie en cinq actes, en prose, par Emile Augier (1864), qui a pour sujet les machinations d'un notaire en vue de ruiner un savant maniaque. C'est le propre fils du notaire, officier énergique et droit, qui se met en travers des manœuvres suspectes de Me Guérin.

**Maîtres chanteurs de Nuremberg** (*les*), comédie musicale en trois actes par Richard Wagner (1868), dont le héros est le cordonnier-poète Hans Sachs. C'est le récit d'un tournoi entre poètes, dont le prix est la main de la séduisante Eva, fille de l'orfèvre Pogner. Hans Sachs aide un jeune gentilhomme, Walther de Stolzing, à gagner le prix contre le greffier Beckmesser. Parmi les plus beaux morceaux, citons au 1er acte les deux airs de Walther : *Au coin du feu, dans l'âtre clair* et *Voilà ce qu'avril dit aux bois* ; au 2e acte, la sérénade comique de Beckmesser ; au 3e acte, la cantilène de Walther : *l'Aube pleurait ses perles dans les roses.*

**Maîtres d'autrefois** (*les*), par le peintre Eugène Fromentin (1876), un des chefs-d'œuvre de la critique d'art, consacré aux peintres flamands et hollandais.

**Maîtres sonneurs** (*les*), roman par George Sand (1853), idylle berrichonne, écrite dans une langue un peu conventionnelle mais savoureuse, pleine d'une poésie fraîche et tranquille. Les maîtres sonneurs sont des joueurs de cornemuse qui se disputent la main de Brûlette, fine et coquette paysanne de Nohant.

**Maître d'école** (*le*), tableau d'Adrien Van Ostade (1662), musée du Louvre ; modèle achevé de petite scène familière, malgré sa teinte générale un peu verdâtre et violacée. (V. p. 190.)

**maître-autel** ou **maître autel** [*mè-tro-tèl*] n. m. V. AUTEL. Pl. des *maîtres-autels* ou *maîtres autels* [*mè-tro*].

**maîtresse** [*mè-trè-se*] n. f. A presque toutes les acceptions de *maître*. Femme que l'on aime. Femme qui accorde ses faveurs à un homme qui n'est pas son mari. *Petite maîtresse*, v. à son ordre alph. Adjectiv. *Maîtresse femme*, qui a de la tête, de l'intelligence.

**maîtrisable** [*mè-tri-za-ble*] adj. Que l'on peut maîtriser : *colère difficilement maîtrisable.*

**maîtrise** [*mè-tri-ze*] n. f. Autorité de maître. (Vx.). Possession : *il faut toujours garder la parfaite maîtrise de soi-même.* Autrefois, qualité de maître dans certains métiers. Ensemble des maîtres et gardes qui gouvernaient le corps de métier. Fonction de maître qui enseigne : *maîtrise de conférences.* Ecole instituée auprès des cathédrales et de certaines églises pour l'enseignement de la musique. *Par ext.* L'ensemble des enfants de cette école. Direction des enfants de chœur d'une église.

**maîtriser** [*mè-tri-zé*] v. a. Gouverner en maître ; faire obéir : *maîtriser un cheval emporté. Fig. Maîtriser ses passions.* **Se maîtriser** v. pr. Dompter ses sentiments, ses passions.

**maïze** n. m. Sorte d'hydromel, qui contient beaucoup d'opium : *le maïze est la boisson des Ethiopiens.*

**Maizeroy** (baron René-Jean TOUSSAINT, dit *René*), littérateur français, né à Metz, m. à Paris (1856-1918), auteur de nouvelles et de romans, peintures élégantes et scabreuses de la vie parisienne (*les Amours défendues, les Parisiennes*, etc.).

**Maizières** (Philippe **de**), conseiller de Charles V, né au château de Maizières, en Santerre, m. à Paris (1312-1405). On lui a quelquefois attribué la paternité du *Songe du Vergier.*

**Maizières-la-Grande-Paroisse,** comm. de l'Aube, arr. et à 23 kil. de Nogent-sur-Seine ; 1.220 h. Ch. de f. E. Bonneterie.

**Maizières-lèz-Metz,** comm. de la Moselle, arr. de Metz ; 3.418 h. Ch. de f.

**maja** ou **maïa** n. m. Genre de crustacés comprenant les formes dites vulgairement *araignées de mer.*

— Encycl. Les majas sont ovales, couverts d'épines ; ils vivent parmi les algues marines, qui poussent parfois sur leur carapace. Dans l'antiquité on faisait d'eux l'emblème de la sagesse. Il en existe quelques espèces, répandues surtout dans les mers chaudes. Une espèce comestible (*maja squinada*) habite les côtes de France.

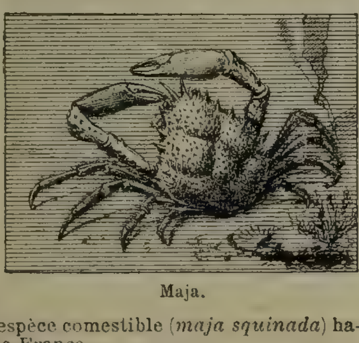

Maja.

**Majano** ou **Maiano** (Giuliano **da**), architecte italien, né à Majano vers 1432, m. à Naples vers 1490. — Son frère BENEDETTO, né à Majano (1442-1497), a exécuté des sculptures ornementales et des bustes d'un grand mérite (*Philippe Strozzi*). Architecte, il a construit le palais Strozzi, à Florence.

**majesté** [*jès-té*] n. f. (lat. *majestas*). Grandeur suprême : *la majesté divine.* Air de grandeur propre à inspirer le respect : *Louis XIV avait des allures pleines de majesté.* Titre particulier (avec une majuscule) des empereurs et des rois (en abrégé S. M.). *Sa Majesté Très Chrétienne*, le roi de France. *Sa Majesté Catholique*, le roi d'Espagne.

**majestueusement** [*jès-tu-eu-ze-man*] adv. Avec majesté : *cortège qui s'avance majestueusement.*

**majestueux, euse** [*jès-tu-eû, eu-ze*] adj. Qui a de la majesté : *démarche majestueuse.* Dont la tenue, les actions sont pleines d'une gravité imposante : *un roi majestueux.*

**majeur, e** adj. (du lat. *major*, plus grand). Plus grand, plus considérable, en plus grand nombre : *la majeure partie.* Qui a l'âge de majorité : *fille majeure.* (V. MAJORITÉ.) Important : *affaire majeure.* Irrésistible : *force majeure. Mus. Gamme majeure. Intervalle majeur, mode majeur, ton majeur*, v. GAMME, INTERVALLE, MODE, TON. Au piquet, se dit d'un jeu composé d'une suite de plusieurs des premières cartes: *tierce, quinte majeure. Ordres majeurs*, le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise. *Arts majeurs*, v. MINEUR. N. m. Doigt du milieu ou médius. N. f. *Logiq.* Celle des prémisses d'un syllogisme qui contient le grand terme ou attribut de la conclusion.

**Majeur** (LAC), lac du nord-est de l'Italie, entre l'Italie et la Suisse, formé par le Tessin ; il renferme les îles Borromées. Ses bords, dominés par les grandes Alpes, forment de magnifiques paysages.

**majo** [*ma-hro*] n. m. **maja** [*ma-hra*] n. f. (m. esp.) Elégant et élégante andalous d'une certaine classe restée fidèle au costume national.

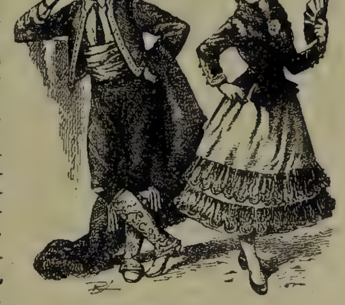

Majo et maja.

**majolique** ou **maïolique** n. f. (ital. *majolica*, de l'île de Majorque). Faïence commune italienne, et plus particulièrement celle du temps de la Renaissance. (Elle fut ainsi appelée parce que, d'après la tradition, l'art de fabriquer cette poterie aurait été introduit en Italie par des ouvriers arabes ou espagnols des îles Baléares.)

— Encycl. Les majoliques peuvent être classées en plusieurs catégories, d'après les époques où elles ont été produites : ce sont d'abord de grands plats émaillés seulement d'un côté et peints de couleurs variées (1450-1520). De 1520 à 1530 la dimension des pièces se restreint, et le dessin se précise. La période qui va de 1530 à 1560 est la plus brillante de la majolique. La fin du XVIe siècle marque déjà pour cette branche d'art une notable décadence.

Les majoliques, quelle qu'en soit d'ailleurs la valeur, présentent toutes les défauts suivants : monotonie des formes, uniformité des coloris, lourdeur de la pâte. Tout cela en rend l'imitation très facile, et les trois quarts des majoliques vendues journellement en Italie, en France et en Angleterre sont de fabrication contemporaine. On désigne sous le nom de demi-majolique les pièces dont la blancheur ne serait pas due à l'oxyde d'étain, mais à une couche légère ou engobe d'argile blanche étendue sur la pâte pour dissimuler sa couleur.

**major** n. m. (m. lat. signif. *plus grand*). Officier supérieur chargé des détails du service et de l'administration du régiment. *Major général*, officier général chargé des mêmes fonctions pour toute une armée, et, dans la marine, officier chargé de la direction de l'arsenal et de l'entretien de la flotte armée. Appellation donnée aux médecins militaires. *Canot major*, embarcation du bord affectée au service de l'état-major.

— Encycl. Le major d'un régiment est chargé de la direction, de l'administration et de la comptabilité du corps. Il est du grade de chef de bataillon ou d'escadron, et doit, en principe, conserver au moins deux ans ses fonctions. Le major représente le conseil d'administration du corps dont il est le rapporteur. Il conserve d'ailleurs, au point de vue du commandement, les prérogatives que lui confère son rang d'ancienneté.

**majoral, als** n. m. Conducteur en chef d'une diligence espagnole.

**majoral, aux** n. m. En Provence, berger en chef d'un grand troupeau. Chacun des cinquante membres du consistoire du félibrige.

**majoralat** [*la*] n. m. Dignité de majoral, dans le félibrige.

**majorat** [*ra*] n. m. (du lat. *major*, plus grand). Immeuble inaliénable, attaché à la possession d'un titre de noblesse, et qui était transmis avec le titre au fils aîné (lat. *natu major*) d'une famille : *Napoléon créa de nombreux majorats.*

— Encycl. La loi du 14 novembre 1792, puis le Code civil de 1804, prohibèrent l'usage des majorats et des substitutions. Mais Napoléon Ier, en créant une nouvelle noblesse, rétablit les majorats (sénatus-consulte du 14 août 1806). Les biens qui les composaient étaient inaliénables, insaisissables et imprescriptibles.

Le second Empire institua quelques majorats, à titre de récompense nationale, sous le nom de dotation, comme celle donnée au maréchal Pélissier.

On distinguait les *majorats sur demande*, c'est-à-dire ceux qui étaient constitués, avec l'autorisation du chef de l'Etat, par des particuliers à l'aide de biens détachés de leur patrimoine, et les *majorats de propre mouvement*, émanant de l'initiative du souverain et se composant de biens empruntés au domaine extraordinaire. Par suite de l'application de diverses lois restrictives, on ne comptait plus en 1905 que trois majorats sur demande, pour une somme de 10.376 francs de rente 3 pour 100.

Les majorats de propre mouvement se composaient de biens dont le retour au profit de l'Etat était de droit en cas d'extinction de la ligne mâle dans les familles dotées. Il y en avait, en 1905, trente-neuf, formés par des rentes 3 pour 100, des immeubles, des actions de la Banque de France, des biens non réversibles au domaine de l'Etat (actions des canaux d'Orléans et du Loing et du canal du Midi), etc. Le ministre des finances fut autorisé, en 1905, à racheter d'office les majorats réversibles au domaine de l'Etat, moyennant l'attribution à chaque majorataire d'une indemnité en principe insaisissable.

**majorataire** [*tè-re*] adj. Qui possède un majorat : *pair majorataire.*

**majoraté, e** adj. Constitué en majorat.

**majoration** [*si-on*] n. f. Evaluation d'une chose à un prix au-dessus de sa valeur.

**majordomat** [*ma*] n. m. Dignité, fonction de majordome.

**majordome** n. m. (du lat. *major*, plus grand, et *domus*, maison). Chef des domestiques d'un souverain. Maître d'hôtel de grande maison.

**major e longinquo reverentia,** mots lat. signif. : *l'éloignement augmente le prestige.* Mot célèbre de Tacite (*Annales*, I, 47), souvent cité pour signifier que nous sommes portés à admirer de confiance ce qui est éloigné de nous dans le temps ou dans l'espace.

**majorer** [*ré*] v. a. (du lat. *major*, plus grand). Evaluer une chose au-dessus de sa valeur véritable : *majorer une facture.* Augmenter, en prévision d'une réduction, le chiffre pour lequel on souscrit à un emprunt, à une émission.

**majores pennas nido,** mots lat. signif. : *des ailes plus grandes que le nid.* Spirituelle expression d'Horace (*Epîtres*, I, 20-21), à propos de sa propre vie. Elle s'applique à ceux qui, dans une condition médiocre, aspirent à de hautes destinées.

**Majoresco** (Tito), homme politique et littérateur roumain, né à Craïova (1840-1917), fondateur de l'association littéraire *la Junimea*, président du conseil de 1912 à 1914. Germanophile, il combattit l'entrée de la Roumanie dans la Grande Guerre aux côtés des Alliés.

**Majorien** [*ri-in*], empereur d'Occident de 457 à 461; il battit les Wisigoths et les Vandales ; tué par ordre de Ricimer, qui l'avait élevé au pouvoir.

**majorin** n. m. Magistrat espagnol dont les fonctions sont analogues à celles des maires français.

**majoritaire** adj. Se dit d'un système de votation dans lequel la majorité absolue l'emporte, sans qu'il soit tenu compte des suffrages exprimés par les minorités. Adj. et n. Se dit des partisans de ce système de votation ou de ce qui a rapport à ce système : *les majoritaires, motion majoritaire.*

**majoritard** [*tar*] n. m. *Fam.* Député qui vote toujours avec la majorité.

**majorité** n. f. Age où l'on jouit pleinement de ses droits personnels : *l'âge de la majorité, en France, est, en principe, de vingt et un ans.* Le plus grand nombre : *la majorité des hommes pensent ainsi.* Parti qui l'emporte par le nombre dans une assemblée délibérante : *ministre soutenu par la majorité. Majorité absolue*, nombre de voix au moins égal à la moitié plus un. *Majorité relative*, nombre de voix supérieur à celui des suffrages obtenus par chacun des autres concurrents. *Mar.* Pièces réservées à l'état-major sur un navire. Ensemble de l'état-major. Dans les ports de guerre, ensemble des bureaux et du personnel dépendant du major général ou d'un amiral pourvu d'un état-major.

— Encycl. *Dr.* La majorité est fixée pour les deux sexes à vingt et un ans accomplis ; à cet âge, on est capable de tous les actes de la vie civile.

Néanmoins, pour certains actes, tels que le mariage ou l'adoption, et pour la responsabilité pénale, la loi a fixé une majorité spéciale. V. ADOPTION, MARIAGE, MINEUR, etc.

Le majeur de vingt et un ans, étant en général capable de tous les actes de la vie civile, est lié par les engagements qu'il a contractés, sauf les cas d'erreur, de violence ou de vol. Quant à la lésion, elle n'est point, d'ordinaire, une cause de rescision. V. LÉSION.

La majorité politique est fixée à vingt et un ans. Toutefois, des conditions d'âge spéciales peuvent être exigées pour certaines fonctions : ainsi, le citoyen, électeur à vingt et un ans, n'est éligible comme député qu'à vingt-cinq.

**Majorque** ou **Maiorque,** la plus grande des Baléares ; 250.000 h. (*Majorquins* ou *Maiorquins*). Capit. *Palma*, Vins, oranges. Climat très doux : agréable station d'hiver.

**majorquin** ou **maiorquin** [*kin*], **e** adj. et n. De Majorque.

**Majouba** ou **Majuba Hill,** colline du Natal (Afrique du Sud), à l'extrémité nord-est des Drakensberg ; 1.950 m. d'altitude, où les Boers, commandés par le général Joubert, défirent les Anglais, conduits par le général Colley, qui fut tué le 28 février 1881.

**Majunga,** v. et port du nord-ouest de Madagascar, à l'embouchure du Betsiboka : 8.000 h. Ce fut, en 1895, le point de départ de l'expédition française du général Duchesne pour la conquête de Madagascar.

**majuscule** [*jus-ku-le*] adj. et n. f. (du lat. *majusculus*, un peu plus grand). Se dit des lettres plus grandes que les autres et de forme différente : *lettre majuscule.*

— Encycl. La majuscule est obligatoire : 1o au commencement d'une phrase ; 2o au commencement de chaque vers ; 3o au commencement de chaque nom propre (ou quand on personnifie des êtres normaux ou abstrait); 4o après deux-points, quand on rapporte les paroles de quelqu'un.

Dans les ouvrages d'histoire naturelle, il est d'usage courant aujourd'hui d'écrire les noms de genre (d'animaux ou de plantes) avec la majuscule.

**makaire** [*kè-re*] n. m. Sous-genre d'espadons, comprenant de grandes espèces, vulgairement appelées *voiliers*, qui apparaissent quelquefois sur les côtes de France.

**Makart** [*kar*] (Hans), peintre autrichien, né à Salzbourg, m. à Vienne (1840-1884). Il fut surtout un très habile décorateur. Son tableau le plus connu est l'*Entrée de Charles-Quint à Anvers.*

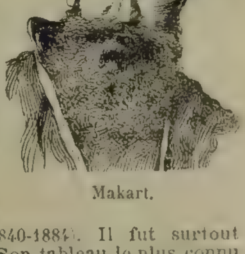

Makart.

**makas** [*ka*] n. m. Sorte de marteau basculant autour d'un axe horizontal, et qui sert à l'étirage des petits fers. Syn. de MARTINET.

**makhzen** n. m. V. MAGHZEN.

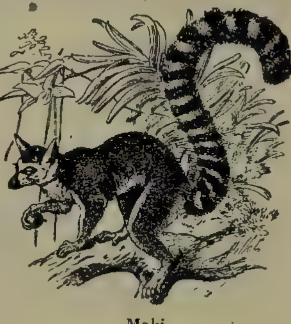

Maki.

**maki** n. m. Genre de mammifères lémuriens.

— ENCYCL. Les makis (*lemur*) sont des animaux de la taille d'un chat, à queue cylindrique, longue et fournie. Nocturnes, frugivores et insectivores, ils vivent sur les grands arbres des forêts de Madagascar. Ils s'apprivoisent facilement ; on les chasse pour leur chair et leur fourrure.

**makila** ou **maquila** [*ki*] n. m. Canne basque terminée en massue ferrée, et dissimulant sous son manche un stylet : *le makila est une arme prohibée en France.*

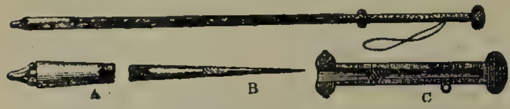

Makila basque : A, extrémité inférieure ; B, stylet d'acier qui se dissimule dans la poignée ; C, coupe de la poignée.

**makimono** n. m. Au Japon, rouleau plus petit et plus long que le kakémono, et qui se déroule à la main dans le sens de la largeur.

**makis** [*ki*] n. m. V. MAQUIS.

**Mako,** v. de la Hongrie, sur le Maros ; 34.000 h. Vins.

**Makololos,** peuple cafre appartenant à la famille des Bassoutos et en formant le groupe le plus septentrional. Parti des bords du Vaal vers 1823, il arriva une douzaine d'années plus tard sur les rives du haut Zambèze et s'y établit. Il n'existe plus aujourd'hui, mais sa langue est toujours parlée dans le pays.

**Makouas** ou **Maquois,** tribu négroïde de l'Afrique orientale, de race et de langage bantous, habitant sur les côtes du Mozambique portugais. Les Maquois sont divisés en nombreuses tribus parlant une même langue.

**Makovski** (Constantin), peintre russe, né à Moscou, m. à Petrograd (1839-1915) ; il emprunta ses sujets à l'histoire et à la vie russes (*l'Epreuve, la Toilette de la Mariée*).

**Makrisi** (Taki ed Din Ahmed **el**), érudit arabe, né et m. au Caire (1360-1442). On lui doit une *Histoire des Ayyoubites* et des *Mamelouks.*

**mal** n. m. (lat. *malum*). Ce qui est contraire au bien, à l'ordre : *mal physique, mal moral.* Affliction, chagrin : *compatir aux maux d'autrui.* Douleur physique : *mal de dents.* Dommage matériel, perte, calamité : *les maux de la guerre.* Ce qui est contraire au devoir, à la vertu : *la conscience discerne le bien du mal.* Inconvénient : *le mal est qu'il s'absente souvent.* Peine, travail : *on a trop de mal ici.* Opinion défavorable, médisance ou calomnie : *dire du mal de quelqu'un. Tourner une chose en mal,* lui donner un mauvais sens. *La prendre en mal,* s'en offenser. *Mettre à mal,* faire tomber dans l'infortune, séduire. *Mal de cœur,* nausées. *Haut mal,* épilepsie. *Mal de mer,* malaise et nausées provoqués chez certaines personnes par les mouvements d'un navire. *Mal des montagnes,* malaise qu'on éprouve parfois au cours des ascensions en montagne. *Mal d'enfant,* les douleurs de l'enfantement. *Mal du pays,* nostalgie. *Haut mal* ou *mal caduc* ou *comitial,* l'épilepsie essentielle. *Mal de crapaud,* nom donné par les Italiens à l'actinomycose. *Mal des dattes,* nom donné parfois au bouton d'Orient. *Mal blanc,* nom vulgaire du panaris superficiel. *Mal perforant,* ulcération à tendance progressive en profondeur, apparaissant surtout au pied et compliquant le plus souvent le tabes, parfois le diabète. *Mal de Bright,* néphrite intestinale chronique. PROV. : **Aux grands maux les grands remèdes,** il faut agir fortement et courageusement contre les inconvénients graves et dangereux. **Chacun sent son mal,** celui qui souffre d'un mal en est le meilleur juge. **De deux maux, il faut choisir le moindre** (se passe d'explication). **Le mal vient à cheval et s'en retourne à pied,** les maux fondent sur nous rapidement, leur guérison est lente. ALLUS. HIST. V. PÆTE, NON DOLET. ANT. **Bien.**

**mal, e** adj. (lat. *malus*). Mauvais, funeste : *la male fortune, male mort.* (Vieux, sauf dans quelques emplois.) *Bon an, mal an,* V. AN. *Bon gré, mal gré,* V. GRÉ.

**mal** adv. (lat. *male*). Autrement qu'il ne convient : *écrire mal. Se trouver mal,* tomber en défaillance. *Tant bien que mal,* moitié bien, moitié mal. *Prendre mal,* trouver mauvais. *Mal lui en prend,* il lui en arrive malheur. *Etre mal avec quelqu'un,* être brouillé avec lui. *Etre bien mal, au plus mal,* en danger de mort. *Mal à propos,* à contretemps. PROV. : **Mal vit qui ne s'amende,** c'est être coupable que de ne point se corriger. ANT. **Bien.**

**Malabar** (CÔTE DE), partie de la côte sud-occidentale de la péninsule du Deccan (Hindoustan), longue de plus de 500 kilomètres et baignée par le golfe ou mer d'Oman. Le cap Comorin en marque l'extrémité méridionale. — Le *Malabar* donne son nom à une division administrative de la province de Madras, peuplée de plus de trois millions d'habitants.

**malabare** adj. et n. De Malabar : *la côte malabare est malsaine.*

**malabre** adj. Se dit de certains chrétiens de la côte de Malabar, qui ont retenu quelques rits païens, et de ces rits eux-mêmes.

**malacanthe** n. m. Genre de poissons acanthoptères de taille médiocre, comprenant trois espèces des mers chaudes.

**Malacca** (PRESQU'ÎLE DE), ou **presqu'île Malaise,** presqu'île de l'Indochine, située au S. du continent asiatique, entre la mer de Chine et la mer des Indes, unie au continent par l'isthme de Kra. C'est la *Chersonèse d'or* des anciens. Elle produit le riz, la canne à sucre, le tabac, le poivre, le café, etc. La plus grande partie des Etats qui la composent est protégée par l'Angleterre.

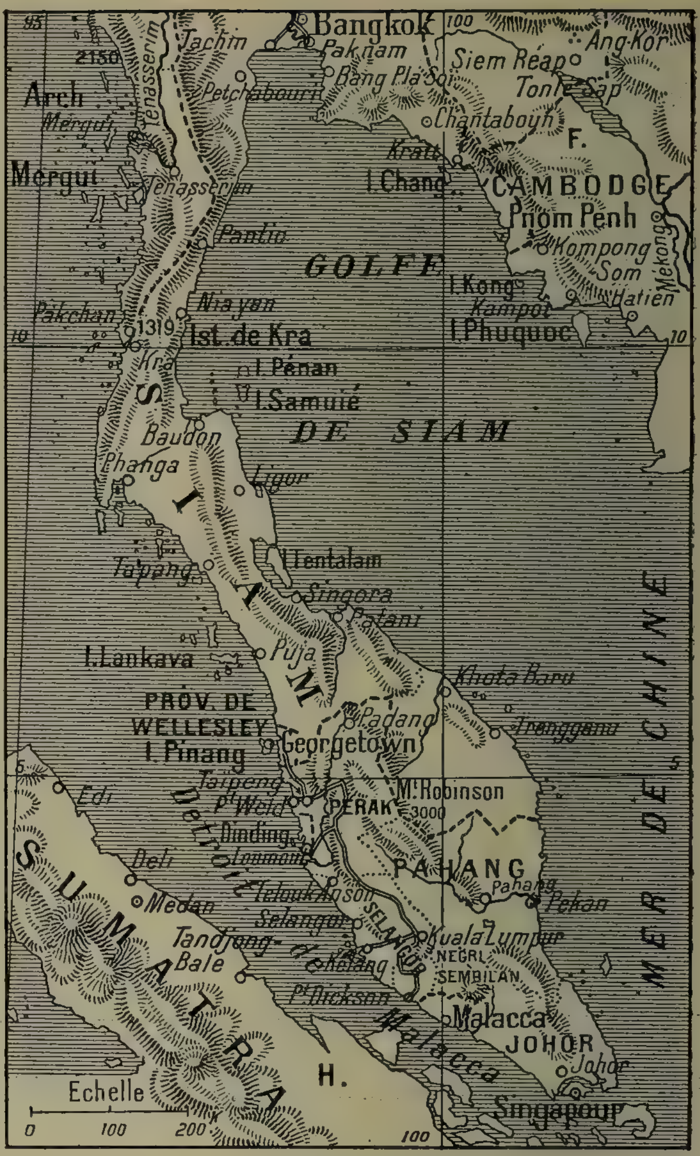

Presqu'île de Malacca.

**Malacca,** colonie anglaise de la presqu'île malaise, sur le *détroit de Malacca,* faisant partie des Etablissements du détroit ; aux Anglais depuis 1824 ; 150.000 h. Le chef-lieu, *Malacca,* a 20.000 h.

**Malacca** (DÉTROIT DE), entre la presqu'île de Malacca et l'île de Sumatra. Il relie le golfe du Pégou (océan Indien) à la mer de Chine ; 55 kil. de largeur minimum.

**malachie** [*chî*] n. f. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, comprenant plus de cent espèces répandues sur l'hémisphère boréal, et dont quelques-unes sont communes en France.

**Malachie** [*kî*], un des douze petits prophètes. Son livre est une sorte d'entretien entre les prêtres juifs et Jéhovah.

**Malachie** (saint), prélat irlandais, né à Armagh, m. à Clairvaux (1094-1148). Evêque d'Armagh. Il fut l'ami de saint Bernard. La *Prophétie sur l'histoire des papes,* qui lui est attribuée, est apocryphe. Fête le 3 novembre.

**malachite** [*ki-te*] n. f. (gr. *malakhitês*). Carbonate hydraté naturel de cuivre.

— ENCYCL. La malachite, $H^2Cu^2CO^5$, se trouve en masses ou en petits cristaux d'une belle couleur verte, variée de teintes diverses ; les plus belles viennent de Sibérie. La malachite, que l'on peut tailler et polir, est employée pour faire des objets d'art.

**malacie** [*si*] n. f. (du lat. *malacia ;* gr. *malakia,* faiblesse de l'estomac). Appétit dépravé. Syn. de PICA.

**malacine** n. f. Combinaison d'aldéhyde salicylique et de phénitidine employée, en thérapeutique comme anti-rhumatismal.

**malacobdelle** [*kob-dè-le*] n. f. Genre de vers némertiens, comprenant des formes parasites dans divers mollusques lamellibranches.

**malacoderme** [*dèr-me*] adj. (du gr. *malakos,* mou, et *derma,* peau). *Zool.* Qui a les téguments mous. N. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères comprenant ceux qui possèdent ce caractère. S. un *malacoderme.*

**malacolite** n. f. Silicate naturel de calcium avec fer et manganèse : *la malacolite présente la même formule chimique que le diopside.*

**malacologie** [*jî*] n. f. (du gr. *malakos,* mou, et *logos,* traité). *Hist. nat.* Partie de la zoologie, qui traite des mollusques.

**malacologiste** [*jis-te*] n. m. Savant qui s'occupe de malacologie.

**malacon** n. m. Zircon hydraté.

**malacoptérygien, enne** [*ji-in, è-ne*] adj. (du gr. *malakos,* mou, et *pterux, ugos,* nageoire). Se dit des poissons à nageoires molles. N. m. pl. Ordre de poissons comprenant ceux qui possèdent ce caractère. (On dit plus couramment aujourd'hui PHYSOSTOMES pour désigner ce groupe.) S. un *malacoptérygien.*

**malacostéose** [*kos-té-ô-ze*] n. f. (du gr. *malakos,* mou, et *osteon,* os). *Pathol.* Syn. de OSTÉOMALACIE.

**malacosteus** [*kos-té-uss*] n. m. Genre de poissons physostomes de la famille des stomiidés, comprenant de curieux poissons des abysses, dont la bouche est largement fendue, et qui possèdent sous chaque œil un appareil phosphorescent. (V. la fig. ABYSSE.)

**malacostracés** [*kos-tra-sé*] n. m. pl. Division des crustacés, comprenant ceux dont la tête est soudée au thorax et l'abdomen distinct. S. un *malacostracé.*

**malacozoaire** [*è-re*] n. m. Ancien nom des animaux à corps mou, comme les mollusques.

**malactique** [*lak-ti-ke*] adj. Emollient. (Peu us.)

**malade** n. et adj. (du lat. *male habitus,* en mauvais état). Qui éprouve quelque altération dans sa santé : *femme malade.* (S'emploie aussi en parlant des plantes.) *Par ext.* Altéré, gâté : *du vin malade.* Qui est en fâcheux état : *industrie malade. Milit.* Batterie de tambour, sonnerie de clairon ou de trompettes pour appeler les malades à la visite du major. *Fig.* Altéré dans ses fonctions : *imagination malade. Tomber malade,* devenir malade. ALLUS. HIST. V. HOMME. Loc. prov. *Il n'en mourra que les plus malades,* se dit pour nier ou pour narguer un danger. (On dit aussi : BIEN MALADE QUI EN MEURT.)

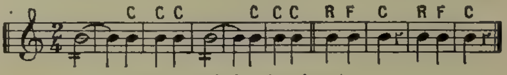

Aux malades (tambour).

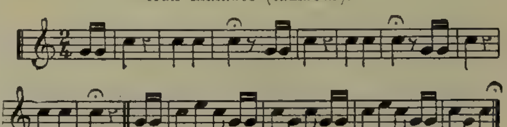

Aux malades (clairon).

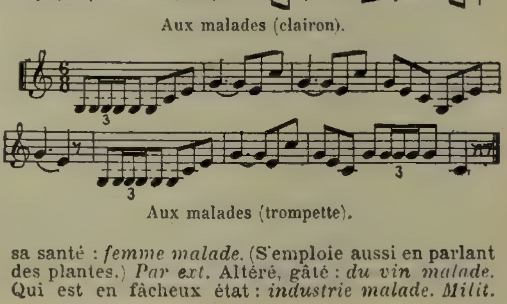

Aux malades (trompette).

**Malade imaginaire** (*le*), comédie en trois actes et en prose, le dernier ouvrage de Molière, qui mourut, peut-on dire, en la jouant ; représentée en 1673. La pièce met sous nos yeux la manie d'Argan, qui veut être malade en dépit de la nature, et devient ainsi la proie des médecins, des apothicaires et de sa seconde femme Béline, hypocrite et cupide. Il veut marier sa fille Angélique, malgré elle, au jeune médecin Thomas Diafoirus. Mais, grâce à l'aide de la servante Toinette, Béline est démasquée et Angélique peut épouser Cléante, qu'elle aime. C'est dans cette pièce, qui, sous l'aspect d'une simple farce, par endroits, est un des chefs-d'œuvre où Molière a développé sa philosophie de la nature, que se trouvent les personnages si comiques de *Purgon, Fleurant, Diafoirus* père et fils, ainsi que cette gradation si comique, où le docteur Purgon menace de faire tomber son malade de la bradypepsie dans la dyspepsie, de la dyspepsie dans l'apepsie, de l'apepsie dans la lienterie, de la lienterie dans la dysenterie, de la dysenterie dans l'hydropisie, et de l'hydropisie dans la privation de la vie, « où vous aura conduit votre folie ». — C'est encore dans cette comédie que figure le fameux *Dignus est intrare* que le chœur des médecins entame lorsque, dans la cérémonie burlesque, Argan reçoit le titre de docteur.

**Maladetta** ou **Maladeta** (MASSIF DE LA), massif montagneux des Pyrénées, en Espagne (prov. de Huesca), fait de granits et de porphyre, et qui contient le pic le plus élevé de la chaîne : le pic *d'Aneto* ou *Nethou* (3.404 m.) ; ses deux autres sommets sont le pic *du Milieu* (3.354 m.) et le pic *de la Maladetta* (3.312 m.). Beaux glaciers. On donne quelquefois au massif de la Maladetta le nom de monts *Maudits* (*montes Malditos*). C'est dans ce massif que la Garonne prend sa source.

**maladie** [*dî*] n. f. (de *malade*). Altération dans la santé : *maladie endémique, épidémique.* Absolum. Maladie régnante, épidémie : *prendre la maladie.* S'emploie aussi en parlant des plantes : *le phylloxéra est la plus redoutable des maladies de la vigne.* Etat de ce qui est gâté : *maladie du vin. Fig.* Trouble, vice : *les passions sont les maladies de l'âme.* Passion, manie : *avoir la maladie des objets d'art. Faire une maladie,* la subir. *Fig.* et *fam.* Etre très contrarié. *Pop. Maladie du pouce,* paresse, avarice. *Maladie de neuf mois,* grossesse. *Bot. Maladie des plantes,* altérations des tissus et modifications anormales des organes chez les végétaux. Troubles physiologiques, qui sont la contre-partie de ces altérations ou modifications. *Hyg. Maladie contagieuse,* maladie qui est susceptible de se transmettre : *la tuberculose, la scarlatine sont des maladies contagieuses. Maladie endémique, épidémique,* V. ENDÉMIE, ÉPIDÉMIE. *Pathol. Maladie d'Addison,* maladie bronzée. (V. ADDISON.) *Maladie de Duchenne-Aran,* atrophie musculaire progressive. (V. ATROPHIE.) *Maladie de Banti,* splénomégalie avec anémie. *Maladie de Barlow,* scorbut infantile. *Maladie de Beard,* neurasthénie. *Maladie de Basedow* ou *maladie de*

*Graves*, goitre exophtalmique. (V. GOITRE.) *Maladie de Bazin*, psoriasis buccal. *Maladie de Bergeron*, chorée rythmique localisée. *Maladie bleue*, cyanose. *Maladie de Bright*, V. NÉPHRITE. *Maladie de Carrion*, V. VERRUGA. *Maladie de Chabert*, charbon symptomatique. *Maladie de Chagas*, thyroïdite d'origine parasitaire. *Maladie de Charcot*, sclérose latérale amyotrophique. *Maladie de Corrigan*, insuffisance aortique. *Maladie de Corvisart*, hypertrophie cardiaque idiopathique. *Maladie de Cruveilhier*, ulcère simple de l'estomac. *Maladie de Darier*, psorospermose végétante folliculaire. *Maladie de Dercum*, adipose douloureuse. *Maladie de Duchenne de Boulogne*, V. TABES. *Maladie de Duhring*, dermatite herpétiforme. *Maladie de Dupuytren*, rétraction de l'aponévrose palmaire. *Maladie de Durosiez*, rétrécissement mitral. *Maladie d'Erb*, paralysie radiculaire du plexus brachial. *Maladie d'Erb-Charcot* ou *maladie de Little*, tabes dorsal spasmodique. *Maladie de femme*, nom vulgaire et générique de toutes les affections des organes génitaux de la femme. *Maladie de Friedreich*, ataxie locomotrice héréditaire. *Maladie de Gensoul*, V. LUDWIG (*angine de*). *Maladie de Grancher*, splénopneumonie. *Maladie de Hanot*, cirrhose hypertrophique avec ictère. *Maladie de Heberden*, rhumatisme des petites jointures, avec déformations noueuses. *Maladie de Heine-Medin*, poliomyélite aiguë de l'enfance. *Maladie de Hirschsprung*, dilatation congénitale du gros intestin. *Maladie de Landry*, paralysie ascendante aiguë. *Maladie de Lasègue*, délire de la persécution. *Maladie* ou *vertige de Ménière*, vertige labyrinthique. V. VERTIGE.) *Maladie des mineurs*, anémie spéciale aux mineurs. (V. MINEUR.) *Maladie de Morvan*, parésie analgésique des extrémités. *Maladie noire*, hypocondrie. *Maladie de Paget*, infiltration maligne du mamelon. *Maladie osseuse de Paget*, ostéite hypertrophique déformante. *Maladie de Parkinson*, paralysie agitante. *Maladie de Pavy*, albuminurie intermittente. *Maladie* ou *mal de Pott*, ostéite tuberculeuse vertébrale. (V. POTT.) *Maladie de Quincke*, œdème circonscrit héréditaire chronique. *Maladie de Raynaud*, gangrène symétrique des extrémités. *Maladie secrète*, maladie vénérienne. *Maladie de Thomsen*, myotonie congénitale, trouble de la contraction musculaire. *Maladie de Werloff*, V. PURPURA. *Maladie vésiculeuse*, pemphigus. *Maladies expérimentales*, maladies provoquées artificiellement chez les animaux.

— ENCYCL. *Méd.* Dire que la maladie est un trouble de la santé n'est point donner une définition scientifique de la maladie, et aucune définition tout à fait satisfaisante n'a pu encore être donnée. Littré dit : « La maladie est une réaction de la vie, soit locale, soit générale, soit immédiate, soit médiate, contre un obstacle, un trouble, une lésion. » Mais la vie elle-même doit être définie. Cette définition a pourtant l'avantage de distinguer la maladie de la *lésion*, qui est l'altération d'un élément anatomique, et de l'*affection*, qui est l'altération d'un organe. Par exemple, dans la diphtérie, qui est une maladie générale, il y a *affection* de la gorge et du larynx, avec *lésion* de la muqueuse, qui se couvre de fausses membranes. Une maladie comporte toujours une ou plusieurs lésions, un ou plusieurs troubles (douleur, fièvre, délire, anesthésie, paralysie, etc.), une ou plusieurs affections qui en sont les symptômes.

La science des maladies est la pathologie ; celle de leurs causes : l'étiologie ; l'examen des maladies est la clinique.

L'art de reconnaître l'espèce d'une maladie est le diagnostic ; il se fait au moyen de signes sensibles, dont l'étude s'appelle *séméiologie* ou *sémiologie*. Ce n'est qu'après un bon diagnostic que le médecin peut présumer l'évolution ultérieure de la maladie (pronostic) et instituer le traitement ou la cure pour obtenir la guérison (thérapeutique). C'est par l'étiologie qu'il faut essayer de la prévenir (prophylaxie).

Relativement à leur durée, on distingue les maladies en *maladies aiguës*, qui parcourent leurs périodes avec régularité et en peu de temps, et *maladies chroniques*, dont les progrès vers un terme soit heureux soit fatal se font insensiblement. Les maladies sont *locales* ou *générales*, selon que le siège des lésions et des troubles est confiné dans une partie de l'organisme, ou s'étend à l'organisme tout entier.

On classe généralement les maladies en plusieurs groupes, d'ailleurs mal tranchés, d'après la nature des causes : 1° les maladies par causes mécaniques et physiques, qui constituent la plus grande partie du domaine de la pathologie externe (blessures, insolations, brûlures, mal de mer, mal de montagne) ; 2° les maladies par causes chimiques, dites intoxications ou empoisonnements (alcoolisme, phosphorisme, saturnisme, arsénicisme, etc.) ; 3° les maladies par agents vivants ou maladies parasitaires : maladies à parasites relativement gros (helminthiase, gale, impaludisme, filariose, etc.) et maladies à parasites microbiens (tuberculose, fièvre typhoïde, choléra, peste, fièvre puerpérale, pneumonie, diphtérie, chancre mou, etc.). Enfin, on range sous le titre de maladies dyscrasiques des états qui semblent dus à des troubles de nutrition encore mal expliqués (rachitisme, diabète, goutte, herpétisme), et l'on fait une catégorie à part, sous le nom de névroses, des maladies sans lésions apparentes du système nerveux (épilepsie, hystérie, manie, etc.).

L'évolution de la maladie dépend d'abord de la cause, puis de la constitution du sujet, qui s'appelle le terrain.

Il y a des maladies ou du moins des prédispositions à certaines maladies qui se transmettent d'une génération à la suivante. V. HÉRÉDITÉ.

Les *maladies expérimentales* sont un puissant auxiliaire pour les pathologistes et microbiologistes. Elles ont permis, en reproduisant chez l'animal par des inoculations microbiennes les lésions de diverses maladies humaines, de déterminer l'agent spécifique de ces maladies, en même temps qu'étudier de plus près les réactions de l'organisme, la phagocytose, la vaccination, les sérums antitoxiques, et doter la thérapeutique de moyens d'action nouveaux.

— *Dr. Maladies contagieuses.* Le médecin doit déclarer au maire de sa commune les diverses maladies contagieuses tombées sous son observation.

Les maladies soumises à la déclaration obligatoire sont : la fièvre typhoïde, le typhus exanthématique, la variole, la varioloïde, la scarlatine, la diphtérie, la rougeole, la suette miliaire, le choléra et les maladies cholériformes, la peste, la fièvre jaune, la dysenterie, les infections puerpérales, l'ophtalmie des nouveau-nés et la méningite cérébrospinale. La déclaration est facultative pour : la tuberculose pulmonaire, la coqueluche, la grippe, la pneumonie et la broncho-pneumonie, l'érysipèle, les oreillons, la lèpre, les teignes, la conjonctivite purulente et l'ophtalmie granuleuse.

Les propriétaires et détenteurs d'animaux atteints d'une maladie contagieuse doivent en faire la déclaration à l'autorité.

— *Art vétér. Maladie de Sologne.* C'est une espèce d'urémie grave, particulière aux moutons. Elle s'observe surtout en Sologne, où elle est due à la misère, aux bergeries insalubres, et elle est caractérisée par la décoloration des muqueuses et des stries sanguines dans des écoulements oculaires et nasaux et dans les déjections, toujours liquides. Elle disparait avec les mauvaises conditions hygiéniques, et est maintenant très rare.

— *Agric.* Les maladies des plantes résultent ou bien de causes purement physiques, ou bien de l'action nuisible d'insectes ou de parasites végétaux.

Les maladies provenant des causes physiques sont la conséquence tantôt de contusions, froissements ou blessures accidentelles, tantôt (comme la chlorose, la verse, la coulure), de la non-adaptation de la plante aux milieux terrestre ou aérien, tantôt de la modification brusque de ces milieux par l'effet des gels et dégels, ou de pluies violentes ou d'autres météores. Quelquefois, encore, les plantes deviennent malades en raison de certaines opérations culturales (comme la taille ou l'élagage par exemple, qui peuvent déterminer la gomme ou gommose), ou de certaines pratiques provoquant forcément le dépérissement du végétal (par exemple, le gemmage, l'étiolement méthodique ou blanchiment de certains légumes), etc.

Les maladies parasitaires, beaucoup plus diverses, sont aussi beaucoup plus dangereuses, parce qu'elles tendent à gagner de proche en proche. Les unes sont déterminées par de nombreux insectes (phylloxéra de la vigne) ou acariens (*phytoptus vitis* produisant l'érinose), et les autres parasites végétaux, que ce soient des plantes à organisation supérieure (rhinantes, pédiculaires, euphraises, mélampyre des prés, orobanches, gui et cuscutes) ou des organismes microscopiques, tels que : bacilles et bactéries (gangrène et gale des tubercules de la pomme de terre, nielle du tabac, etc.) et champignons (mildew de la vigne et de la betterave, rouilles, ergot de seigle, charbon, anthracnose, chancres des arbres fruitiers, pourridié, etc.).

Il existe en France un service des épiphyties et des stations de pathologie végétale, qui ont pour but d'étudier, de prévenir et de traiter les maladies des plantes.

Par analogie avec les maladies animales et végétales, on appelle aussi maladies les altérations que peuvent subir certains liquides, vin, cidre, bière, etc. sous l'influence de microbes ou de ferments.

**maladif, ive** adj. Sujet à être malade : *enfant maladif ; tempérament maladif.* Qui décèle une maladie : *air maladif.* Ant. **Robuste.**

**maladivement** [*man*] adv. D'une manière maladive. (Peu us.)

**maladrerie** [*rî*] n. f. (de *malade*, sous l'influence de *ladrerie*). Hôpital de lépreux, au moyen âge ; léproserie, ladrerie.

**maladresse** [*drè-se*] n. f. Défaut d'adresse à certains ouvrages, à certains exercices. *Fig.* Défaut d'habileté dans la conduite, les actions. Ant. **Adresse.**

**maladroit** [*droi*], **e** adj. et n. (de *mal*, et *adroit*). Qui manque d'adresse, d'habileté, de ruse : *ouvrier maladroit. Fig.* : *démarche maladroite.* Ant. **Adroit.**

**maladroitement** [*man*] adv. D'une manière maladroite : *intriguer maladroitement ; s'y prendre maladroitement.* Ant. **Adroitement.**

**malaga** n. m. Vin de liqueur, raisin muscat à gros grains récolté aux environs de Malaga (Espagne) : *boire un verre de malaga.*

**Malaga,** v. maritime de l'Espagne, ch.-l. de la prov. de Malaga (Andalousie) ; 141.000 h. Port sur la Méditerranée. Cotonnades, sucrerie, métallurgie. — La prov. a 528.000 h. Vins estimés.

**malagme** n. m. (gr. *malagma*). *Méd.* Cataplasme, topique mou quelconque. (Vx.)

**malaguette** ou **maniguette** [*ghè-te*] n. f. Espèce de poivre dit aussi *poivre de Guinée.*

**malaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *mala*, joue). Qui a rapport à la joue : *l'os malaire détermine le relief de la joue.*

**Malais, e** [*lè, è-ze*], habitant ou originaire de la péninsule de Malacca ou des îles de la Malaisie : *les Malais.* Adject. : *la race malaise. Race malaise*, race de gallinacés très anciennement connue dans les Indes. (Les coqs malais, d'un caractère très belliqueux, sont élevés pour le combat.) N. m. La langue malaise : *parler le malais.* (On dit quelquef. MALAI, AIE OU AYE.)

— Encycl. *Ethnol.* Groupe ethnique de la race jaune, à la peau brunâtre, à la tête arrondie, d'une taille moyenne de 1m,61, les Malais peuplent surtout, dans l'archipel asiatique, les îles dites *malaises* : Java (Javanais et Soudanais), Bali (Balinais), et le sud-ouest de Célèbes (Boughis). Ils sont mêlés aux Indonésiens, leurs précurseurs dans l'archipel asiatique ; ils ont essaimé jadis, au XIIIe siècle (vers 1200 environ), jusqu'au centre de Madagascar, où les Hovas du plateau de l'Imerina sont des Malais plus ou moins métissés.

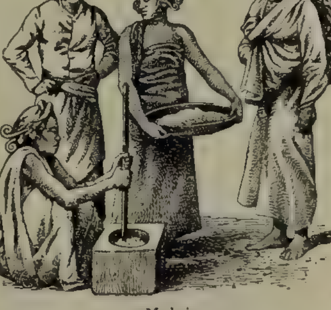

Malais.

— *Linguist.* Le malais appartient à la famille maléo-polynésienne : il est parlé au centre de Sumatra, sur la côte de Bornéo, au sud de la presqu'île de Malacca, etc., par 4 millions d'individus. Il se sert de l'alphabet arabe comme représentation graphique.

**malaisance** [*lè-zan-se*] n. f. Défaut d'aisance, gêne, privation. (Vx.)

**malaise** [*lè-ze*] n. m. (de *mal* adj. et *aise*). Sensation d'un trouble physiologique : *éprouver un malaise général.* Gêne dans la situation de fortune. *Fig.* Inquiétude, tourment d'esprit.

**malaisé, e** [*lè-zé*] adj. Difficile, pénible : *tâche malaisée ; route malaisée.* Peu fortuné (vx. en ce sens). Ant. **Aisé.**

**malaisément** [*lè-zé-man*] adv. Avec difficulté : *conduire malaisément une entreprise.* Ant. **Aisément.**

**Malaisie, archipel Malais, archipel Indien** ou **Insulinde,** l'une des trois grandes divisions de l'Océanie, comprenant les îles de la Sonde, Soumbava, Timor, les Moluques, Célèbes, Bornéo, les îles Philippines ; 60.000.000 h. (*Malais*).

**Malakof** (*tour*), formidable construction, aménagée définitivement par Todleben, qui défendait Sébastopol, et qui fut emportée d'assaut par les Français, sous les ordres de La Motterouge et de Mac-Mahon, le 8 septembre 1855. Le général Pélissier, qui commandait le corps de siège, reçut le bâton de maréchal et le titre de duc de Malakof.

**Malakof** (*la Courtine de*), **la Gorge de Malakof** et **la Prise de Malakof,** sujets de trois beaux tableaux d'Yvon, à Versailles (1859), vastes compositions très mouvementées et peintes avec fermeté. C'est, par la précision des portraits, un document historique de premier ordre. (v. p. 207).

**Malakoff,** comm. de la Seine, arr. et à 3 kil. de Sceaux ; 22.080 h. Ch. de f. Et. Industries nombreuses, pépinières, distilleries, fonderies de suif.

**Malalas** (Jean), chroniqueur syrien du VIe siècle, dont le nom signifie *Orateur.* Originaire d'Antioche, il est l'auteur d'une chronique en dix-huit livres, qui va des premiers temps de l'histoire d'Egypte jusqu'aux dernières années du règne de Justinien (563).

**malambo** [*lan*] n. m. Ecorce d'une espèce de croton du Venezuela, employée parfois comme tonique et fébrifuge.

**Malancourt,** comm. du dép. de la Meuse, arr. et à 21 kil. de Verdun-sur-Meuse, sur le plateau improprement appelé *d'Argonne*, à l'O. de la Meuse, et à la source du ruisseau de Forges ; 723 hab. (en 1914). Occupé pendant quelques jours par l'armée du kronprinz en septembre 1914, Malancourt fut un des points où, après la première bataille de la Marne, le kronprinz impérial établit ses positions de résistance. Ce village, réoccupé par les Français le 13 octobre suivant, attaqué sans succès par les Allemands par deux fois quelques jours plus tard, fit ensuite partie de la ligne française jusqu'en mars 1916. Il fut pris alors par les soldats du kronprinz, du 29 au 30, pendant l'attaque générale menée contre Verdun sur les deux rives de la Meuse. Les Américains du général Pershing l'enlevèrent le 26 septembre 1918, tandis que les Français du général Gouraud menaient l'attaque plus à l'O. en Champagne. Malancourt est complètement détruit. — Au S.-O. du village, le *bois de Malancourt* a été enlevé par les Bavarois le 20 mars 1916. Fortement organisé, garni de fils de fer barbelés et de blockhaus, il fut conquis par les Américains peu d'heures après le village même, le 26 septembre 1918.

**malandre** n. f. (lat. *malandria*). Mal qui vient au pli du jarret des chevaux. Partie pourrie, dans le bois de construction : *bois qui a des malandres.*

— Encycl. *Art vétér.* La malandre, maladie très tenace, est caractérisée par la production de nombreuses petites crevasses au pli du genou et le hérissement du poil de cette région. On la traite par une médication interne à base d'arsenic, et des onctions locales de glycérine iodée.

**malandreux, euse** [*dreû, eu-ze*] adj. Qui a des malandres : *bois malandreux.*

**malandrie** [*drî*] n. f. Espèce d'éléphantiasis.

**malandrin** n. m. (ital. *malandrino*). Nom donné, au XIVe siècle, à des bandits qui ravagèrent la France. *Par ext.* Vagabond, voleur, brigand.

**malandrinage** n. m. Genre de vie des malandrins ; état de malandrin.

**Malansac,** comm. du Morbihan, arr. et à 38 kil. de Vannes ; 2.360 h. Ch. de f. Orl. Ardoisières.

**malappris, e** [*la-pri, i-ze*] adj. et n. Grossier, malhonnête, sans usage. Ant. **Poli, courtois.**

**malaptérure** n. m. Genre de poissons dits aussi *silures électriques*, qui habitent l'Afrique.

**Malar.** *Géogr.* V. MAELAR.

**malard** ou **malart** [*lar*] n. m. Mâle des canards sauvages ou domestiques.

**malaria** ou **mal'aria** n. f. (de l'ital. *malo*, mauvais, et *aria*, air). Nom italien de la fièvre paludéenne : *la malaria est le fléau de la Campagne romaine.*

**Malaria** (*la*), tableau d'Hébert (1850). Une famille de paysans italiens fuit, dans une barque, l'air empesté des Maremmes ; poésie d'une tristesse pénétrante ; dessin élégant ; couleur harmonieuse. (V. p. 190.)

**malarmat** [*ma*] n. m. *Ichtyol.* V. PERISTEDION.

**malart** n. m. V. MALARD.

**Malartic** (Hippolyte DE MAURÈS, comte **de**), général français, né à Montauban, m. à l'île de France, qu'il défendit énergiquement contre les Anglais (1730-1800).

**Malaspina** (Ricordano), le plus ancien chroniqueur florentin, né vers 1200, m. en 1281.

**Malassez** (*Louis*-Charles), physiologiste français, né à Nevers, m. à Paris (1842-1909). On lui doit des recherches sur les globules sanguins, sur l'histologie, etc.

**malate** n. m. Sel de l'acide malique.

**Malatesta** (*Mauvaise tête*), famille guelfe d'Italie, originaire de Rimini, ainsi appelée du surnom de son chef, seigneur de Verucchio. — GIOVANNI, fils du précédent, fut le meurtrier de sa femme, FRANCESCA DA RIMINI, et de son frère PAOLO **Malatesta** *le Beau*, qui s'était fait aimer d'elle. — Un de ses membres les plus illustres, PANDOLFO III **Malatesta** (1377-1427), gouverna Brescia et Bergame et protégea les lettrés et les artistes. — SIGISMONDO PANDOLFO **Malatesta** (1417-1468), général habile, commanda les troupes de l'Eglise, entra au service de Venise, et fut seigneur de Rimini. — Son fils Roberto, dit *le Magnifique* (1468-1482) sauva Rome du pillage par sa victoire contre le duc de Calabre.

**Malatia** ou **Yéni-Malatia,** v. de la Turquie d'Asie (Kourdistan), non loin de l'Euphrate ; 30.000 h. Vignobles. C'est l'antique *Mélitène.*

**Malaucène,** ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 34 kil. d'Orange, au pied du mont Ventoux ; 2.100 h. Ch. de f. Huileries, filatures. — Le cant. a 7 comm., et 4.470 h.

**Malaunay,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 7 kil. de Rouen ; 2.950 h. Ch. de f. Et. Filatures, lainages, soieries.

**malaventure** [*van*] n. f. Forme ancienne du mot *mésaventure.*

**malavisé** [*zé*], **e** adj. Imprudent, indiscret : *un bavard malavisé.*

**malaxage** [*lak-sa-je*] n. m. ou **malaxation** [*lak-sa-si-on*] n. f. Action de malaxer.

**malaxer** [*lak-sé*] v. a. (lat. *malaxare*). Pétrir des drogues pour les ramollir : *malaxer la pâte des pilules.* Masser, frapper du plat de la main : *malaxer la chair.*

**malaxeur** [*lak-seur*] n. et adj. m. Se dit d'un appareil servant à malaxer certaines matières (les mortiers, les bétons, l'argile, le beurre, etc.) : *cylindre malaxeur.*

— Encycl. Les malaxeurs ont généralement la forme d'un cylindre, dans l'axe duquel tourne un arbre mis en mouvement par un manège ou un moteur, et muni de palettes d'acier, disposées en hélice, qui triturent et mélangent les matériaux que l'on soumet à leur action. Les malaxeurs à béton sont appelés *bétonnières.*

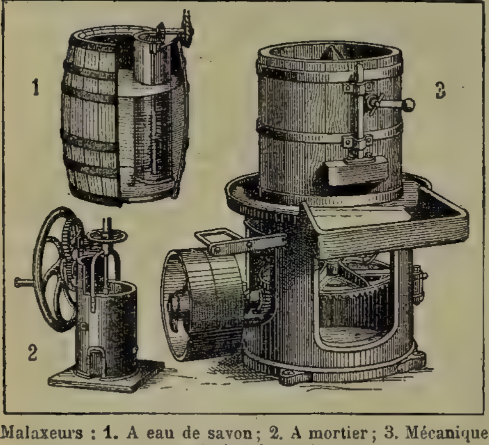

Malaxeurs : 1. A eau de savon ; 2. A mortier ; 3. Mécanique vertical (à beurre).

Les malaxeurs de laiterie, employés pour pétrir le beurre, sont constitués par une table horizontale sur laquelle on dispose le beurre, et par un rouleau cylindro-conique cannelé ; tantôt c'est la table qui est fixe et le rouleau mobile, tantôt la table seule qui se déplace, tandis que le rouleau tourne au même endroit ; on fait aussi des malaxeurs verticaux. Quelle que soit leur forme, les malaxeurs effectuent le délaitage du beurre, et par là lui assurent une plus longue conservation.

**malayo-polynésien, enne** ou **maléo-polynésien, enne** adj. V. MALÉO-POLYNÉSIEN.

**malbâti, e** adj. et n. Mal fait, mal tourné.

**malbec** ou **malbeck** n. m. *Vitic.* Syn. de CÔT.

**malberg** [*bèrgh*] n. f. *Hist.* Assemblée des Francs, tenue sur un lieu élevé, dans laquelle était rendue la justice.

**malbergique** [*bèr-ji-ke*] adj. *Hist. Gloses malbergiques*, annotations en dialecte franc, accompagnant certains manuscrits de la loi salique.

**Malbrough** ou **Malbrouk.** *Biogr.* V. Marlborough.

**malchance** ou **malechance** n. f. (de *mal*, adj., et de *chance*). Mauvaise chance : *être poursuivi par la malchance.*

**malchanceux** ou **malechanceux, euse** [*seû, eu-ze*] adj. Qui est en butte à la malchance : *joueur malchanceux.*

**malchus** [*kuss*] n. m. (de *Malchus*, serviteur de Caïphe). Demi-confessionnal, qui n'a qu'une oreille. Cimeterre en usage du XIIIe au XVe siècle.

**Malchus,** serviteur de Caïphe, qui, au moment d'arrêter Jésus dans le Jardin des Oliviers (s. Jean, XVIII, 10), eut l'oreille droite coupée par saint Pierre.

**Malcolm Ier,** roi d'Ecosse de 942 à 954 ; — Malcolm II, roi d'Ecosse de 1005 à 1034 ; se signala par ses victoires sur les Danois ; — Malcolm III, roi d'Ecosse, m. en 1093. Il combattit avec acharnement les Normands, et périt sur le champ de bataille d'Aluwick ; — Malcolm IV, roi d'Ecosse de 1153 à 1165. Il se vit enlever le Northumberland par Henri II d'Angleterre.

**Malcolm** (John), général, diplomate et historien anglais, né à Burnfoot, m. à Londres (1769-1833). Il se signala pendant la guerre contre les Mahrattes de l'Inde.

**malcomplaisant** [*kon-plè-zan*], **e** adj. Qui n'est pas complaisant. (Peu us.)

**malcontent** [*tan*], **e** adj. et n. Mécontent. (Vx.) *Coiffure à la malcontent*, cheveux presque ras, comme les portaient les membres de la faction des Malcontents. (V. art. suiv.)

**Malcontents** (les), parti qui se forma en France pendant la quatrième guerre de religion, autour du duc d'Alençon, frère de Charles IX, et où étaient entrés Henri de Navarre, les maréchaux Montmorency et de Cossé. Le duc d'Alençon visait à succéder à Charles IX, au détriment du duc d'Anjou. Ces projets furent connus de la cour et les principaux chefs arrêtés. Des comparses comme La Môle et l'italien Coconasso furent exécutés.

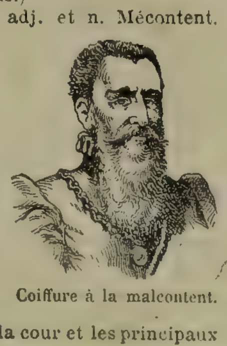

Coiffure à la malcontent.

**malcontentement** [*tan-te-man*] n. m. Disposition d'esprit d'une personne malcontente.

**Maldeghem,** v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Eecloo), sur la Liève ; 10.580 h. Distilleries, dentelles, bonneteries.

**Malden,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Surrey) ; 12.000 h.

**Malden,** v. des Etats-Unis (Massachusetts) ; 49.000 h. Papeteries, briqueteries.

**maldenté, e** [*dan*] adj. Se dit d'un cheval dont les dents ont une usure irrégulière, ce qui empêche de connaître exactement son âge.

**Malderen,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 2.250 h.

**maldisant** [*zan*], **e** adj. Syn. de MÉDISANT.

**Maldives,** archipel de l'océan Indien, au S.-O. de Ceylan ; 70.000 h. Aux Anglais.

**Maldonado,** département maritime de la république de l'Uruguay. Capit. *Maldonado.*

**Maldonat** ou **Maldonado** (Jean), théologien et jésuite espagnol, né à Casas de la Reina (Andalousie), m. à Rome (1534-1583) ; célèbre par sa science scripturaire.

**maldonite** n. f. Or bismuthifère.

**maldonne** [*do-ne*] n. f. *Jeu.* Action de mal distribuer les cartes : *il y a maldonne.* (On dit quelquefois MÉDONNE.)

**maldonner** [*do-né*] v. n. *Fam.* Commettre une maldonne : *qui maldonne perd donne* ou *sa donne.*

**mâle** adj. (lat. *masculus*). Qui est du sexe auquel appartient, dans la génération, le pouvoir fécondant : *l'oie mâle se nomme jars.* Qui sert à la fécondation : *les organes mâles. Fig.* Qui annonce de la force : *visage mâle.* Energique : *style mâle. Fleur mâle*, fleur qui ne porte que des étamines. *Techn.* Partie d'un instrument, d'un organe qui entre dans un autre. N. m. Individu du sexe mâle : *le mâle et sa femelle.* L'homme, par opposition aux individus de sexe féminin : *couronne héréditaire de mâle en mâle. Fam. Un beau mâle*, un bel homme. Prov. : **Mariage d'épervier, la femelle vaut mieux que le mâle,** se dit d'un ménage où la femme est plus forte que l'homme.

**Mâle** (Emile), historien d'art français, né à Commentry en 1862, auteur de travaux pénétrants sur l'iconographie chrétienne : *l'Art religieux du XIIIe siècle en France, l'Art religieux de la fin du moyen âge en France.* Membre de l'Académie des inscriptions en 1918.

**malebête** n. f. (de *male*, fém. de *mal* adj., et de *bête*). Personne méchante et dangereuse. (Peu us.) N. f. Hache à marteau, dont le calfat se sert pour pousser l'étoupe dans les grandes coutures.

**malebouche** n. f. Médisance. Personne médisante. Personnification allégorique de la calomnie, qui figurait dans les poèmes didactiques ou dramatiques du moyen âge.

**Malebranche** (Nicolas **de**), métaphysicien français, né et m. à Paris (1638-1725). Il fut prêtre de l'Oratoire. Il eut avec Bossuet et Arnauld une longue querelle sur la question de la grâce. En philosophie, il fut un cartésien très libre. Rejetant les idées innées, il voit tout en Dieu, explique l'existence des corps par la révélation, et les actions qui se font dans l'univers par la théorie des causes occasionnelles, professe l'optimisme, et fonde la morale sur l'idée d'ordre ; son principal ouvrage est la *Recherche de la vérité.* Citons encore son *Traité de la nature et de la grâce*, ses *Méditations chrétiennes et métaphysiques*, ses *Entretiens sur la métaphysique et la religion.*

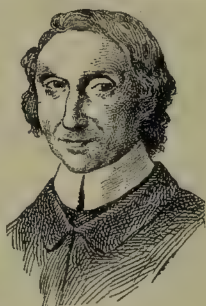

Malebranche.

**malédiction** [*dik-si-on*] n. f. (lat. *maledictio*). Action de maudire. Paroles par lesquelles on maudit : *lancer des malédictions. Fig.* Malheur, fatalité, chance contraire : *la malédiction est sur moi.* Interjectiv. Exclamation qui indique un violent dépit. Ant. **Bénédiction.**

**Malédiction paternelle** (*la*), tableau de Greuze, au Louvre ; composition dramatique, dont le coloris est malheureusement un peu froid et lourd (1765). Le tableau a pour pendant *le Fils puni.* (V. p. 207).

**Malée** (CAP), cap du Péloponèse, terminant la Laconie au S.-E. (On l'appelle aujourd'hui *cap* Malia ou Saint-Ange.)

**malefaim** [*fin*] n. f. Très grande faim. (Vx.)

**maléfice** n. m. (lat. *maleficium*). Sortilège au moyen duquel on prétend nuire aux hommes, aux animaux ou aux récoltes : *les sorciers étaient accusés de jeter des maléfices sur les récoltes.*

**maléficié, e** adj. Atteint par les effets d'un maléfice : *troupeau maléficié. Fig.* Disgracié. (Peu us.)

**maléfique** adj. (lat. *maleficus*). Qui a une influence surnaturelle et maligne : *astre maléfique.*

**malefortune** n. f. Mauvaise fortune, accident malheureux. (Vx.)

**Malek ibn Anès,** né et m. à Médine (713-795), l'auteur des *el Mouvatta*, le plus important recueil des traditions musulmanes, et fondateur de la secte des *malékites*, prépondérante en Algérie et au Maroc.

**malement** [*man*] adv. D'une manière mauvaise. (Vx.)

**mâlement** [*man*] adv. D'une manière mâle.

**malemort** [*mor*] n. f. (de *male*, fém. de *mal* adj., et de *mort*). Mort tragique, cruelle : *mourir de malemort. Par extens.* Lèpre, maladie mortelle. (Vx.)

**malenchère** [*lan*] n. f. Mauvaise chance. (Vx.)

**malencombre** [*lan-kon-bre*] n. m. Embarras fâcheux.

**malencontre** [*lan*] n. f. (de *mal* adj., et de *encontre*). *Fam.* Mauvaise rencontre ; mésaventure, fâcheux accident.

**malencontreusement** [*lan, ze-man*] adv. Par malencontre, d'une façon malencontreuse.

**malencontreux, euse** [*lan-kon-treu, eu-ze*] adj. Qui vient à la traverse : *accident malencontreux.* Malheureux, caractérisé par de fâcheux accidents : *un jour bien malencontreux.* Sujet à éprouver des choses fâcheuses : *homme malencontreux.*

**malendurant** [*lan-du-ran*], **e** adj. Qui endure mal. Qui n'est pas patient.

**mal-en-point** [*lan-poin*] loc. adv. En mauvais état de santé, de fortune. Dans une mauvaise situation : *voici un blessé bien mal-en-point.* (On écrit aussi MAL EN POINT.)

**malentendu** [*lan-tan*] n. m. Parole, action, ordre mal interprété ou mal compris : *faire cesser un malentendu.*

**malentente** [*lan-tan-te*] n. f. Désunion, mauvaise intelligence. (Peu us.)

**maléo-polynésien, enne** adj. et n. Membre d'un groupe ethnographique tenant à la fois du malais et du polynésien.

— Encycl. *Ethn.* Populations de race jaune, à la peau brunâtre, disséminées sur une partie très considérable du globe terrestre, depuis Madagascar à l'O. jusqu'aux multiples petits archipels de la Polynésie à l'E. Ce sont des populations intelligentes et belles, à la tête arrondie, mais à la taille plus ou moins grande.

— *Linguist.* Les langues maléo-polynésiennes se divisent en : 1° *malais*, comprenant divers dialectes : le *tagala* (Luçon, Philippines du Nord), le *malgache* (Madagascar), le *malais* proprement dit, l'*atchinois* (nord de Sumatra), le *battak* (sud de Sumatra), le *javanais*, le *sondéen*, le *makassar*, etc. ; 2° *mélanésien* ; 3° *polynésien.* Leur structure est celle des langues agglutinantes. Elles usent d'alphabets d'origine hindoue, sauf le malais proprement dit, qui emploie l'écriture arabe.

**male parta male dilabuntur,** mots lat. signif. : *Les biens mal acquis se dissipent de même.* Vers de Nævius, exprimant que ce qu'on acquiert par des moyens déshonnêtes se trouve dissipé, sans honneur et souvent sans profit.

**malepeste** [*pès-te*] interj. fam. (de *male*, fém. de *mal* adj., et de *peste*). Marque de dépit, d'étonnement. Substantiv. : *la malepeste soit du sot !*

**malepeur** n. f. Peur extrême : *mourir de malepeur.* (Vx.)

**Malesherbes,** ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 19 kil. de Pithiviers, sur l'Essonne ; 2.320 h. Chaux, distilleries. Ch. de f. P.-L.-M. et Orl. — Le cant. a 18 comm., et 8.270 h.

**Malesherbes** [*zèr-be*] (Chrétien-Guillaume de Lamoignon **de**), magistrat intègre et équitable, né et m. à Paris (1721-1794). Il fut directeur de la librairie, puis ministre de la maison du roi sous Louis XVI (1770). Il s'éleva contre les prodigalités des courtisans et favorisa les écrivains et les encyclopédistes ; mais il dut se retirer devant l'opposition des privilégiés. Il défendit le roi devant la Convention, dans un admirable *Mémoire*, et mourut avec sérénité sur l'échafaud révolutionnaire.

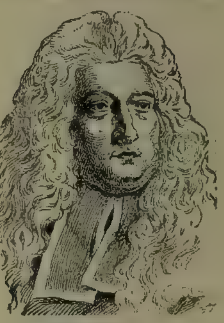

Malesherbes.

**malestan** [*lès-tan*] n. m. Tonneau défoncé d'un bout, et dans lequel on met la sardine destinée à être saumurée. Sardine saumurée.

**Malestroit** [*lè-troi*], ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 18 kil. de Ploërmel, sur l'Oust ; 1.720 h. Ch. de f. Et. Trêve entre Edouard III d'Angleterre et Philippe VI de Valois (1343). — Le cant. a 14 comm., et 15.330 h.

**malesuada fames,** mots lat. signif. : *la faim mauvaise conseillère.* Virgile (*Enéide*, VI, 276), énumérant les monstres qui gardent l'entrée des Enfers, caractérise ainsi la faim.

**Malet** [*lè*] (Claude-François **de**), général français, né à Dôle, m. à Paris (1754-1812). Général de brigade en 1799, il fut mis à la retraite en 1808. Dès 1807, il conspira contre l'Empereur. Le 23 octobre 1812 il organisa une tentative de soulèvement de la garnison de Paris contre l'Empereur (alors en Russie et dont Malet annonça faussement la mort). A la suite de cette conspiration, qui faillit réussir, Malet fut fusillé à Paris. Au président du tribunal qui lui demandait s'il avait des complices, Malet aurait répondu : « Mes complices ? la France entière, et vous-même, si j'avais réussi ! » Mais cette réponse a été inventée après l'exécution de Malet.

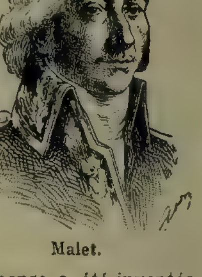

Malet.

**mal-être** n. m. Malaise. Etat peu fortuné. (Peu us.) Ant. **Bien-être.**

**Maleville,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 11 kil. de Villefranche, près de l'Alzou ; 1.760 h. Cuivre, zinc, argent.

**Maleville** (Jacques, marquis **de**), homme politique français, né et m. à Domme, un des rédacteurs du Code civil (1741-1824).

**malévole** adj. (lat. *malevolus*). Malveillant. (L'Acad. donne ce mot sans accent.) Ant. **Bénévole.**

**malfaçon** n. f. Ce qu'il y a de mal fait dans un ouvrage : *construction gâtée par les malfaçons.* Profit illicite sur des travaux exécutés.

**malfaire** [*fè-re*] v. n. (N'est usité qu'au prés. de l'inf.) Faire de méchantes actions.

**malfaisance** [*fe-zan-se*] n. f. Disposition à faire du mal. (Peu us.) Ant. **Bienfaisance.**

**malfaisant** [*fe-zan*], **e** adj. Qui se plaît à nuire : *esprit malfaisant.* Nuisible : *animaux malfaisants.* Nuisible à la santé : *boisson malfaisante.* Ant. **Bienfaisant.**

**malfaiteur, trice** [*fè*] n. Qui commet des crimes, des actions coupables : *jardin saccagé par les malfaiteurs.*

**malfamé, e** adj. Qui a une mauvaise réputation : *maison, rue malfamée.* (On écrit aussi MAL FAMÉ.)

**malfend** [*fan*] adj. et n. m. Qui se fend mal : *bois malfend ; acheter du malfend.*

**malfil** n. m. Syn. de MORFIL.

**Malfilâtre** (Jacques-Charles-Louis DE CLINCHAMP **de**), poète français, né à Caen, m. à Paris (1732-1767), non de misère comme on l'a dit, mais des suites d'une chute ; auteur de *Narcisse dans l'île de Vénus*, composition mythologique d'un sentiment original et délicat.

**malformation** [*si-on*] n. f. (de *male*, fém. de *mal* adj. et de *formation*). Vice de conformation congénitale et remédiable.

**Malgaches** ou **Madécasses,** nom donné aux habitants de l'île de Madagascar pris dans leur ensemble : *les Malgaches.* N. m. Langue malayo-polynésienne parlée à Madagascar. Adjectiv. : *coutume malgache.* V. MADAGASCAR.

— ENCYCL. *Linguist.* Le malgache se divise en deux principaux dialectes : le *hova* et le *sakalave.* On l'écrit avec des caractères latins.

— *Litt.* Il n'existe pas à proprement parler de littérature malgache. On prétend bien qu'il existerait des Annales du royaume sakalave en caractères arabes et en langue malgache, mais on ne les a pas encore trouvées. C'est seulement chez les Antaimoro, c'est-à-dire sur la côte sud-est, dans le pays arrosé par la basse Matitana que l'on a recueilli quelques manuscrits malgaches en caractères arabes. La plupart d'entre eux ne sont que des formulaires de sorcellerie et des listes généalogiques. Un seul d'entre eux contient de véritables récits historiques ; au milieu de listes de noms propres, il raconte l'histoire du pays et de ses souverains. C'est un document tout à fait exceptionnel, dont la partie relative à l'histoire des Français à Madagascar au XVII$^{e}$ siècle et des campagnes de La Case dans l'Imoro a été publiée en 1907 dans les *Notices et extraits des Manuscrits.* Seuls, au total, les étrangers que sont les Hovas ont quelque chose qui ressemble à une littérature.

**Malgaigne** (Joseph-François), chirurgien franç., né à Charmes-sur-Moselle, m. à Paris (1806-1865). Il a perfectionné l'outillage de la chirurgie. On lui doit une bonne édition critique des œuvres d'Ambroise Paré.

**malgracieusement** [*ze-man*] adv. De mauvaise grâce. ANT. **Gracieusement.**

**malgracieux, euse** [*si-eû, eu-ze*] adj. Rude, incivil : *employé assez malgracieux.* ANT. **Gracieux.**

**malgré** prép. (de *mal* adj. et de *gré*). Contre le gré de : *sauver quelqu'un malgré lui.* Nonobstant une chose : *malgré la pluie. Bon gré, malgré* loc. adv. V. GRÉ. — On ne dit plus *malgré que* dans le sens de *quoique*, sauf dans les locutions : *malgré que j'en aie, qu'on en ait, qu'il en eût*, etc., malgré moi, etc.

**Malguénac,** comm. du Morbihan, arr. et à 7 kil. de Pontivy, sur le Blavet ; 1.750 h. Ch. de f.

**malhabile** [*ma-la*] adj. Qui manque d'habileté, d'intelligence : *ouvrier malhabile. Malhabile à*, impropre, inapte à. ANT. **Habile.**

**malhabilement** [*ma-la, man*] adv. D'une manière malhabile. (Peu us.) ANT. **Habilement.**

**malhabileté** [*ma-la*] n. f. Manque d'habileté, de capacité. (Peu us.) ANT. **Habileté.**

**malherbe** [*lèr-be*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire de la *dentelaire* et du *garou.*

**Malherbe** (François **de**), poète lyrique français, né à Caen, m. à Paris (1555-1628). Protégé du cardinal Du Perron et du duc de Bellegarde, il fut bien en cour sous Henri IV et Louis XIII. Malgré son humeur satirique et ses boutades, son autorité fut immense ; il fut le « régent du Parnasse ». Poète, il a tendu vers une forme d'art vigoureuse, harmonieuse, correcte, mais un peu froide. Réformateur, il a exercé une influence considérable. Il a renié l'œuvre de Ronsard et de la Pléiade, et enfermé le lyrisme dans des bornes trop étroites mais, en rendant l'œuvre d'art plus simple, plus raisonnable, plus difficile, il a été le maître de nos grands écrivains classiques. Dans l'*Art poétique* (chant I$^{er}$), Boileau dit :

Enfin Malherbe vint, et le premier en France
Fit sentir dans les vers une juste cadence.

Le premier hémistiche : *Enfin Malherbe vint* a passé dans la langue pour exprimer la satisfaction produite par l'avènement d'un progrès, d'une réforme.

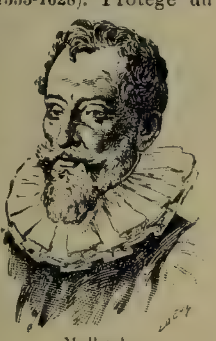

Malherbe.

**Malherbe** (*Charles*-Théodore), compositeur et musicographe français, né à Paris en 1863, archiviste de l'Opéra ; auteur d'ouvrages importants sur certaines œuvres de grands maîtres.

**malheur** [*ma-leur*] n. m. (de *mal*, et adj. *heur*). Mauvaise fortune : *tomber dans le malheur.* Accident fâcheux : *la mort de Turenne fut un grand malheur pour la France. Malheur à* ou *sur !* Puisse-t-il arriver malheur à ! *Porter malheur*, causer du malheur, par une sorte d'influence fatale. *Jouer de malheur*, avoir une mauvaise chance persévérante. *Fam. Faire un malheur*, se livrer à quelque violence fâcheuse. Iron. : *le beau malheur*, il n'y a pas grand mal. *Par malheur* loc. adv., par une fâcheuse occurrence. *De malheur* loc. prép., funeste, qui annonce un malheur : *prophète de malheur.* PROV. : **A quelque chose malheur est bon**, les événements fâcheux peuvent procurer quelque avantage, ne fût-ce qu'en instruisant, en donnant de l'expérience. **Un malheur ne vient jamais seul,** un malheur est toujours suivi d'autres malheurs. **Le malheur n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme,** on peut être malheureux sans être pauvre. (V. HEUR.) ALLUS. HIST. V. VÆ VICTIS. ANT. **Bonheur.**

**malheure** (**à la**) loc. adv. Par malheur. (Vx.)

**malheureusement** [*leu-reu-ze-man*] adv. D'une manière malheureuse. Par un cas malheureux. ANT. **Heureusement.**

**malheureux, euse** [*leu-reu, eu-ze*] adj. Qui n'est pas heureux : *un homme malheureux.* Où l'on est dans le malheur : *situation malheureuse.* Qui annonce le malheur : *un air malheureux.* Qui porte malheur ; qui cause du malheur : *jour malheureux.* Mal imaginé, mal fait : *une idée malheureuse.* Qui inspire de l'aversion ; qui prévient défavorablement : *physionomie malheureuse.* Sans valeur, sans importance : *un malheureux coin de terre. Avoir la main malheureuse*, ne pas gagner au jeu ; casser tout ce qu'on touche. *Malheureux comme les pierres*, extrêmement malheureux. N. m. Personne qui n'est pas heureuse : *plaindre les malheureux.* Personne dans l'indigence : *soulagez les malheureux.* Homme méchant, vil, méprisable : *c'est un malheureux.* PROV. : **Les malheureux n'ont point de parents,** personne ne recherche les gens sans fortune. ALLUS. HIST. **Malheureux roi ! malheureuse France !** exclamation du journaliste Etienne Becquet (*Journal des Débats*) à la veille de la révolution de 1830. V. VICTIS HONOS. ANT. **Heureux, Riche.**

**malhonnête** [*ma-lo-nè-te*] adj. et n. Qui manque de probité : *un malhonnête homme.* Contraire à la probité : *engager un procès malhonnête. Par ext.* Incivil, impoli : *une réponse malhonnête.* ANT. **Honnête.**

**malhonnêtement** [*ma-lo-nè-te-man*] adv. D'une manière malhonnête : *se conduire malhonnêtement.* ANT. **Honnêtement.**

**malhonnêteté** [*ma-lo-nè*] n. f. Manque de probité. *Par ext.* Incivilité, impolitesse. Action ou parole incivile : *faire cent malhonnêtetés.* ANT. **Honnêteté.**

**Malia** (CAP) ou **Saint-Ange.** V. MALÉE (*cap*).

**Maliaque** (GOLFE), golfe de la mer Egée, près des Thermopyles, en face de l'île Eubée ; aujourd. le *golfe de Zeitoun.* Sur ses rives s'élevait la ville thessalienne de *Malia.*

**Malibran** (Maria-Félicia GARCIA, dame), cantatrice d'origine espagnole, née à Paris, m. à Manchester (1808-1836), fille du célèbre chanteur Manuel Garcia. Elle était douée d'une voix admirable, qui réunissait à la fois les deux registres du contralto et du soprano. Sa mort prématurée a inspiré à Musset ses émouvantes *Stances à la Malibran.*

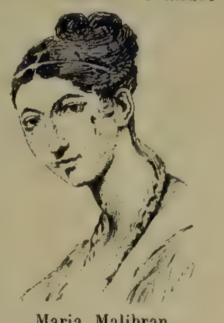

Maria Malibran.

**malice** n. f. (lat. *malitia;* de *malus*, méchant). Penchant à nuire, à mal faire : *une malice noire.* Penchant à dire ou à faire de petites méchancetés piquantes : *la malice est un défaut commun à beaucoup d'enfants.* Tour plaisant et malin : *faire des malices à quelqu'un.* Parole piquante ou sérieuse : *dire des malices à quelqu'un. Entendre malice à quelque chose*, y voir un côté secret et malin. *N'y pas entendre malice*, faire quelque chose innocemment. *Innocent fourré de malice*, malin qui se donne des air de bonhomie naïve.

**malicet** [*sè*] n. m (du n. d'un meunier). Farine de très belle qualité. (Vx.)

**malicieusement** [*ze-man*] adv. Avec malice : *sourire malicieusement.*

**malicieux, euse** [*si-eû, eu-ze*] adj. et n. Qui a de la malice : *enfant malicieux.*

**Malicorne,** ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 16 kil. de La Flèche, sur la Sarthe ; 1.620 h. Ch. de f. Orl. Faïences. — Le cant. a 11 comm., et 10.500 h.

**maliforme** adj. (du lat. *malum*, pomme, et de *forme*). *Bot.* Qui a la forme d'une pomme : *fruit maliforme.*

**malignement** [*gne-man*] adv. Avec malignité.

**malignité** n. f. (lat. *malignitas*). Caractère de ce qui est mauvais : *la malignité du péché.* Méchanceté secrète et mesquine : *la malignité publique.* Action ou parole pleine de malice : *les malignités d'un médisant. Par ext.* Qualité de ce qui est nuisible : *malignité d'un poison.* Caractère d'un mal pernicieux : *la malignité des fièvres.*

**malin, igne** adj. (lat. *malignus ;* de *malus*, méchant). Qui prend plaisir à faire, à dire du mal : *engeance maligne.* Pernicieux : *une maligne étoile.* Malicieux, satirique : *un esprit malin ; un tour malin. Méd.* De mauvaise nature : *tumeur maligne. Pop.* Difficile : *ce n'est pas malin.* Qui a un caractère pernicieux : *fièvre maligne. Esprit malin* ou *malin esprit*, le démon. N. m. Personne rusée, astucieuse : *c'est un malin. Faire le malin*, se donner des airs d'homme entendu, fanfaronner. *Le malin*, le démon. ALLUS. LITT. : **Le Français, né malin,** hémistiche d'un vers de Boileau (*Art poétique, II*) ;

Le Français, né malin, forma le vaudeville.

On le cite pour caractériser la malice spirituelle du Français.

**Malincourt,** comm. du dép. du Nord, arr. et à 18 kil. de Cambrai ; 941 h. (en 1914). Ch. de f. de Saint-Quentin à Caudry. Enlevée aux Allemands par les Britanniques le 8 octobre 1918, au début de la « deuxième bataille du Cateau » des Anglais, c'est-à-dire au cours de la bataille française de l'Oise, de la Serre et de l'Aisne (29 sept.-30 oct.). Le village a très peu souffert.

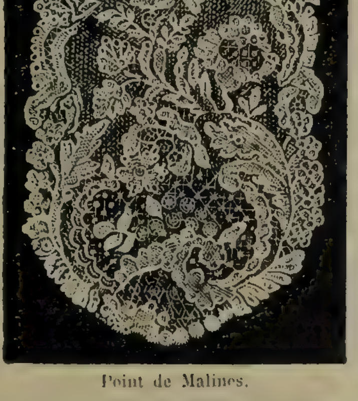

Point de Malines.

**maline** n. f. (lat. *malina*). Grande marée de nouvelle et de pleine lune.

**malines** [*li-ne*] n. f. Dentelle de prix, fabriquée principalement à Malines.

— ENCYCL. La malines qui n'a d'accent que sur le trait du dessin, parce que ce trait est accentué par un cordonnet gros et plat, est la plus souple des dentelles belges. Les plats sont plus vaporeux que ceux de la valenciennes. Anciennement, on employait le fond de neige (pour la malines comme pour la valenciennes) ; de nos jours, le fond de la malines est une mince treille ronde très légère et très fine. V. DENTELLE.

**Malines,** v. de Belgique (prov. d'Anvers), ch.-l. d'arr., sur la Dyle et le canal de Louvain à l'Escaut ; 58.900 h. Archevêché métropolitain de la Belgique. Eglises de Saint-Rombaut (cathédrale) [XIII$^{e}$-XV$^{e}$ s.], de Saint-Jean, Notre-Dame, au-delà de la Dyle. Le 24 août 1914, les Allemands pénétrèrent dans Malines, en furent repoussés par l'armée belge, mais bombardèrent systématiquement la ville le 27, endommageant les monuments, et détruisant la *Pêche miraculeuse* de Rubens à Notre-Dame. Dentelles renommées.

**Malines** (*ligue de*), conclue contre la France en 1513 entre le pape, Maximilien I$^{er}$, Ferdinand le Catholique et l'Angleterre. Cette ligue, d'abord funeste à la France, se désagrégea par la réconciliation de Louis XII avec la papauté. La France et l'Espagne conclurent une trêve provisoire, et Henri VIII d'Angleterre fit la paix par le traité de Londres (1514).

**Malines** (*race de*), race de gallinacés très appréciée en Belgique comme volaille d'engraissement. (En raison de la couleur de son plumage, on l'appelle souvent *coucou de Malines.*)

**malingre** adj. Qui est d'une complexion faible : maigre, chétif : *l'exercice est à conseiller aux enfants malingres.* ANT. **Robuste.**

**malingrerie** [*ri*] n. f. de *malingre*). Etat maladif. (Peu us.)

**malingreux, euse** [*greû, eu-ze*] adj. et n. Malingre, maigre, chétif. (Vx.)

**Malinkés,** groupe ethnique du Soudan français, répandu depuis la Sénégambie jusqu'à Sierra-Leone et aux rives du Niger.

**malinois, e** adj. De Malines. Substantiv. Chien de berger belge, de robe grise ou fauve marquée de noir, et qui ressemble au berger d'Alsace.

**Malinov** (Alexandre), homme politique bulgare, né à Pandaklii (Bessarabie) en 1867, du parti démocrate. Président du conseil de 1908 à 1911 et de 1918 à 1919.

**malintentionné** [*tan-si-o-né*], **e** adj. et n. Qui a de mauvaises intentions : *éloigner un visiteur malintentionné.* ANT. **Bien intentionné.**

**Malissores,** confédération de tribus de l'Albanie du Nord, habitant à l'E. de Scutari, les montagnes situées sur les deux rives du Drin (la *Malaisia* ou *Malissia*). On a beaucoup parlé des Malissores en 1911. Ils se sont alors révoltés contre les Turcs qui ont entrepris de les soumettre, mais qui n'ont pas pu y réussir. Ce sont des catholiques épris avant tout d'indépendance.

**malique** adj. m. (du lat. *malum*, pomme). Se dit d'un acide $C^4H^6O^5$, très répandu dans le règne végétal et que l'on rencontre dans les pommes et autres fruits ou plantes (sorbier, sureau, etc.).

**malitorne** adj. et n. (altér. de *maritorne*). Mal tourné, grossier : *c'est un vrai malitorne.*

**mal-jugé** n. m. Jugement défectueux d'un tribunal : *il y a eu mal-jugé.* ANT. **Bien-jugé.**

**Malknecht** ou **Molknecht** (Dominique MOLKNE, dit), sculpteur français, d'origine tyrolienne, né à Greden (Tyrol), m. à Paris (1793-1876).

**malla** n. m. Dans l'Inde, charmeur de serpents.

**mallamoc** ou **mallamok** n. m. Nom vulgaire de certains goélands des mers froides.

**mallard** [*ma-lar*] n. m. Petite meule de rémouleur.

**Mallard** (François-Ernest), savant français, ingénieur des mines, né à Châteauneuf (Cher), m. à Paris (1833-1894). Membre de l'Académie des sciences en 1890.

**mallardite** n. f. Silicate hydraté naturel de manganèse.

**Mallarmé** (Stéphane), poète français, né à Paris, m. à Vulaines-sur-Seine (1842-1898). Il fut un des initiateurs du symbolisme, et a exercé une grande influence sur le mouvement poétique contemporain. Ses vers (*l'Après-midi d'un faune*, etc.) sont d'une extrême obscurité.

**malle** [*ma-le*] n. f. (anc. h. allem. *malaha*). Coffre en cuir, en bois, etc., où l'on enferme les objets qu'on emporte en voyage. Balle ou panier dans lequel le mercier ambulant serre ses marchandises pour les porter sur le dos. *Faire sa malle, ses malles*, se préparer à partir. *La malle*, la malle-poste. *Malle des Indes*, service par chemin de fer, bateau à vapeur, etc., pour le transport des lettres destinées aux Indes. *Fig.* et *fam. Trousser quelque chose en malle*, l'enlever, le faire disparaître lestement pour s'en emparer.

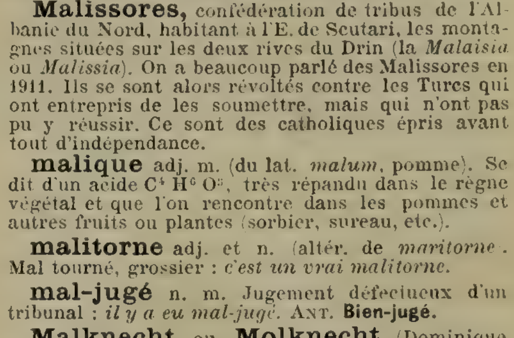

Malles : 1. D'osier ; 2. Plate, dite malle-poste ; 3. Chapelière ; 4. Longue, ancienne.

**malléabiliser** [*mal-lé, zé*] v. a. Rendre malléable. (Peu us.)

**malléabilité** [*mal-lé*] n. f. Qualité de ce qui est malléable : *la malléabilité du fer doux est très grande ; la malléabilité est une propriété des métaux.*

— Encycl. L'or est le plus malléable de tous les métaux. On peut le réduire en feuilles ayant 1/10.000e de millimètre d'épaisseur. Certains métaux comme le zinc, peu malléables à froid, se laissent laminer facilement et étirer en fils, vers la température de 100° C. Voici quelques métaux rangés dans l'ordre de leur plus grande facilité de passage au laminoir : or, argent, cuivre, étain, platine, plomb, zinc, fer, nickel. L'ordre n'est pas le même pour le passage à la filière ; on a alors : or, argent, platine, fer, nickel, cuivre, zinc, étain, plomb.

**malléable** [*mal-lé-a-ble*] adj. (du lat. *malleus*, marteau). Susceptible d'être façonné en lames plus ou moins minces, par le martelage ou le passage au laminoir. *Fig.* Souple, que l'on peut plier à ses volontés : *caractère très malléable.*

**malléal, e, aux** ou **malléaire** [*mal-lé-è-re*] adj. (lat. *malleus*, marteau). *Anat.* Qui a rapport au marteau de l'oreille.

**malléamothe** n. m. *Bot.* Nom vulgaire de la *pavette indienne.*

**malléer** [*mal-lé-é*] v. a. (du lat. *malleus*, marteau). Etendre un métal par battage au marteau.

**malléination** [*si-on*] n. f. Action d'injecter de la malléine aux chevaux que l'on veut éprouver pour le diagnostic de la morve : *la malléination se pratique par injections hypodermiques.* (On dit aussi MALLÉINISATION.)

**malléine** n. f. Extrait des cultures du bacille de la morve.

**malléiner** [*mal-lé-i-né*] v. a. Injecter de la malléine à un cheval. (On dit aussi MALLÉINISER.)

**mallemolle** n. f. Espèce de mousseline claire et fine des Indes orientales. Fichu de mousseline bordé d'un filet d'or, que les femmes ont porté autrefois.

**Mallemort,** comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 55 kil. d'Arles, au-dessus de la Durance ; 2.200 h. Ch. de f. des Bouches-du-Rhône. Conserves alimentaires.

**malléolaire** [*mal-lé-o-lè-re*] adj. *Anat.* Qui appartient aux malléoles.

**malléole** [*mal-lé*] n. f. (du lat. *malleolus*, petit marteau). Cheville du pied. *Anat.* Chacune des deux saillies osseuses situées l'une en dedans, l'autre en dehors de l'extrémité inférieure de la jambe.

— Encycl. Les malléoles, vulgairement *chevilles du pied*, sont la *malléole interne*, éminence du tibia, et la *malléole externe*, formée par le péroné. Elles constituent une sorte de mortaise, qui encastre l'astragale pour former l'articulation du *cou-de-pied.*

**malle-poste** [*ma-le-pos-te*] n. f. Voiture qui fait le service des dépêches, et qui prend quelques voyageurs. Pl. des *malles-poste.*

**Malleray,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.220 h. Horlogerie, commerce de bois.

**Mallet du Pan** (Jacques), publiciste français, d'origine suisse, agent secret de la cour et de l'émigration, né à Celigny, m. à Richmond (1749-1800). On a publié ses *Mémoires*, d'un grand intérêt.

**malleterie** n. f. Industrie du malletier.

**malletier** [*ma-le-ti-é*] n. et adj. m. Ouvrier qui fait des malles.

**mallette** [*ma-lè-te*] n. f. Petite malle. *Bot.* Nom vulgaire de la bourse-à-pasteur.

**Malleville** (Claude **de**), poète français, né et m. à Paris (1597-1647), écrivain élégant et précieux, auteur du beau sonnet *la Belle Matineuse.* Il collabora à la *Guirlande de Julie.*

**mallier** [*ma-li-é*] n. et adj. m. Cheval de postillon, qui porte la malle aux dépêches. Cheval attelé dans le brancard d'une chaise de poste.

**mallus** [*mal-lus*] n. m. *Hist.* Chez les Francs, l'assemblée des hommes libres, qu'on appelait aussi *champ de mars* ou *champ de mai.* (On a désigné encore ces assemblées sous le nom de *placita.*)

— Encycl. Les Francs se rendaient au mallus en armes. Ils y siégeaient comme juges et comme arbitres des affaires publiques. La sentence était, sous l'empire de la loi salique, prononcée par les *rachimbourgs*, et le comte était chargé de la faire exécuter. Plus tard, sous la monarchie franque, ce fut le comte qui présida le *mallus.*

**Malmaison** (la), domaine situé dans la commune de Rueil (Seine-et-Oise), à 13 kil. de Paris. Ch. de f. sur route, de Paris à Saint-Germain. Ce fut le séjour de l'impératrice Joséphine, qui l'acheta en 1798 et s'y retira après son divorce. Il a été donné par le philanthrope Osiris à l'Etat, pour en faire un musée de souvenirs napoléoniens.

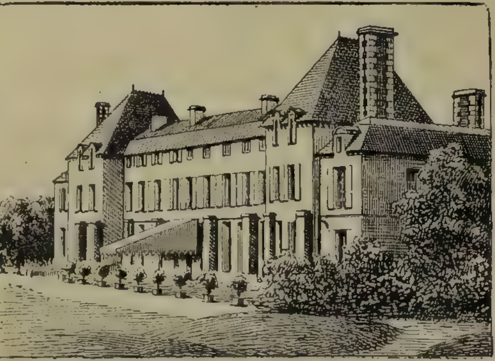
Château de la Malmaison.

**Malmaison** (*fort de la*), fort déclassé du dép. de l'Aisne, construit sur le plateau du Chemin des Dames, à mi-distance de la ferme de la Malmaison et de celle des Bovettes. Maître du Chemin des Dames depuis septembre 1914, l'Allemand, au cours de la guerre de positions, organisa solidement ce fort en ruines, et en fit une position qu'il tenait pour inexpugnable. Les Français, arrivés le 16 avril 1917 des rives de l'Aisne jusqu'au rebord sud du plateau, en partirent le 23 octobre suivant à l'attaque du fort, dont s'emparèrent les zouaves du commandant Giraud (4e zouaves).

**Malmaison** (*ferme de la*), ferme du dép. de l'Aisne, située sur les hauteurs entre Aisne et Ailette, un peu au N. du point où le Chemin des Dames se sépare de la route nationale n° 2 menant de Paris à Maubeuge par Soissons et Laon. Ce fut un des points d'appui de la première position ennemie, pendant la première occupation du Chemin des Dames. Complètement détruite.

**Malmaison** (*bataille de la*), victoire des Français de l'armée Maistre, remportée sur les Allemands le 23 octobre 1917. Entamée pour enlever toute la série des observatoires ennemis sur la vallée de l'Ailette, cette bataille obtint un plein succès, malgré les pronostics contraires des Allemands, et mit les Français en possession de la première position ennemie sur le Chemin des Dames, depuis les abords de Laffaux jusqu'à l'épine de Chevregny. Complétée le 25 octobre par la prise de Pinon, Chavignon et Pargny-Filain, cette bataille obligea l'Allemand à abandonner le Chemin des Dames et à se retirer derrière l'Ailette. Elle doit son nom à la ferme et au fort de la Malmaison, conquis dès le 23 octobre par les soldats du général de Maud'huy (XIe corps).

**Malmédy,** v. de Belgique, sur la Warche, affluent de l'Amblève ; 4.700 h. Cette ville et son cercle, détachés de la Belgique en 1814 pour devenir parties de la Prusse rhénane, ont été rendus à la Belgique par le traité de Versailles de juin 1919, et y ont été réunis en 1920, ainsi que le territoire d'Eupen, à la suite d'un plébiscite favorable des habitants (37.000 pour l'ancien cercle allemand de Malmédy).

**malmener** [*né*] v. a. (Se conj. comme *amener.*) Mener, traiter brutalement, en actions et en paroles : *cet avocat a fort malmené son adversaire.* Faire essuyer quelque échec : *malmener l'ennemi.*

**Malmesbury** (James Harris, comte **de**), diplomate anglais, né à Close, m. à Londres (1746-1820). Il réussit à conclure, en 1788, une alliance entre l'Angleterre, la Hollande et la Prusse.

**Malmœ,** v. et port de la Suède méridionale, sur le Sund ; 112.000 h. Constructions navales.

**malodorant** [*ran*], **e** adj. Qui a une mauvaise odeur.

**Malo-Iaroslavetz,** v. de la plaine russe, (république des soviets, gouv. de Kalouga), sur la Lonja, s.-affl. de l'Oka par la Protva ; 2.500 h. Victoire du prince Eugène sur Koutouzov, le 24 octobre 1812.

**Maloja, Malœja** ou **Maloggia,** col des Alpes centrales, faisant communiquer l'Engadine avec la vallée de la Maira ; 1.817 m. d'alt. Route carrossable.

**Malo-les-Bains,** comm. du Nord, arr. et à 2 kil. de Dunkerque, sur la mer du Nord ; 5.760 h. Bains de mer ; plage fréquentée (sable fin).

**malon** n. m. *Techn.* Brique employée pour maçonner les chaudières à savon, ou servant au carrelage des appartements, dans le midi de la France.

**Malon** (Benoît), socialiste français, né à Prétieux (Loire), m. à Asnières (1841-1893) ; auteur du *Socialisme intégral.*

**Malonne,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur la Sambre ; 3.220 h. Mines, carrières.

**Malory** (sir Thomas), écrivain anglais du milieu du xve siècle. Sa *Morte d'Arthur* est une compilation des romans français du cycle d'Arthur.

**malot** [*lo*] n. m. Nom vulgaire du taon.

Hector Malot.

**Malot** [*lo*] (Hector), littérateur et romancier français, né à La Bouille (Seine-Inférieure), m. à Fontenay-sous-Bois (1830-1907). Citons parmi ses œuvres, intéressantes et honnêtes : *Sans famille*, *Pompon*, *Romain Kalbris*, etc.

**malotru, e** n. (anciennement *malostru*, pour *malastru*, qui a un mauvais astre). Mal fait, mal tourné. Grossier, mal élevé. Ant. **Poli, convenable.**

**Malou** (Jules), homme politique belge, né à Ypres, m. à Saint-Lambert (1810-1886). Il fut un des chefs du parti conservateur.

Malpighi.

**Malouet** [*lou-è*] (Pierre-Victor, baron), homme politique français, né à Riom, m. à Paris (1740-1814). Il siégea à la Constituante comme monarchiste constitutionnel. Il devint, sous la Restauration, ministre de la marine. Il a laissé des *Mémoires* très intéressants.

**Malouin, e,** habitant ou originaire de Saint-Malo. Adjectiv. : *les corsaires malouins firent grand tort au commerce anglais.*

**Malouines.** *Géogr.* V. Falkland.

**malpeigné** [*pè-gné*], **e** n. *Pop.* Malpropre. Dont les cheveux sont en désordre.

**Malpighi** [*ghi*] (Marcello), savant médecin et anatomiste italien, né à Crevalcuore, m. à Rome (1628-1694). Il découvrit dans le rein les glomérules qui portent son nom, et défendit la doctrine de l'*emboîtement des germes.*

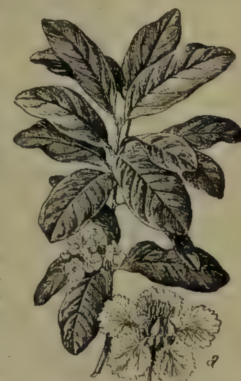

Malpighie : *a*, fleur.

**malpighiacées** [*ghia-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dont la malpighie est le type. S. une *malpighiacée.*

**malpighie** [*ghî*] n. f. Genre de *malpighiacées* de l'Amérique du Sud, à feuilles épineuses, dont on connaît une cinquantaine d'espèces.

**malpighien, enne** [*ghi-in, è-ne*] adj. Qui ressemble aux poils dont les feuilles de la malpighie sont couvertes.

**malplaisant** [*plè-zan*], **e** adj. et n. Désagréable, fâcheux. Ant. **Agréable, plaisant.**

**malplaquet** [*kè*] n. m. Variété de marbre d'un rouge pâle vineux, veiné de gris.

**Malplaquet** [*kè*], hameau de la comm. de Taisnières-sur-Hon (Nord, arr. d'Avesnes), célèbre par la victoire, très chèrement achetée, que Marlborough et le prince Eugène y remportèrent sur le maréchal de Villars et Boufflers (11 sept. 1709).

**malpropre** adj. et n. Qui manque de propreté ; contraire à la propreté. *Fig.* Indécent, immoral : *livres malpropres.* Malhonnête, contraire au devoir : *conduite malpropre.* Ant. **Propre.**

**malproprement** [*man*] adv. Avec malpropreté : *se tenir, se conduire malproprement.* Ant. **Proprement.**

**malpropreté** n. f. Défaut de propreté. Indécence, malhonnêteté. Ant. **Propreté.**

**malsage** adj. Peu sage. (Vx.)

**malsain, e** [*sin, è-ne*] adj. Qui n'est pas sain : *personne malsaine.* Nuisible à la santé : *le voisinage des marécages est malsain. Mar.* Dangereux, semé d'écueils : *côte malsaine. Fig.* Funeste à la morale : *doctrines malsaines.* Ant. **Sain.**

**malséance** n. f. Caractère de ce qui est malséant. Ant. **Bienséance.**

**malséant** [*sé-an*], **e** adj. Contraire à la bienséance : *tenue malséante ; propos malséants.* Ant. **Bienséant.**

**mal-semé, e** adj. Qui est en nombre inégal des deux côtés du bois, en parlant des andouillers d'un cerf, d'un daim ou d'un chevreuil.

**malsentant** [*san-tan*], **e** adj. Qui a des opinions mauvaises, particulièrement en religion.

**malsonnance** [*so-nan-se*] n. f. Caractère de ce qui est malsonnant.

**malsonnant** [*so-nan*], **e** adj. Qui sonne mal aux oreilles : *paroles malsonnantes.* Contraire à la morale, à la bienséance : *expressions malsonnantes.*

**Malstatt-Burbach,** v. d'Allemagne (Prusse), sur la Sarre ; 38.000 h. Houille.

**Malstrom** ou **Malström** (**le**), courant de mer entre les îles Verö et Moskenoes des Lofoden méridionales (Norvège), longtemps célèbre comme le plus dangereux du monde. Il n'est redoutable qu'avec les vents du N.-O ; profondeur 60 mètres.

**malt** [*malt'*] n. m. (m. angl.). Nom sous lequel on désigne les céréales (orge, avoine, blé, maïs, seigle, mais plus particulièrement l'orge) germées artificiellement pour préparer des moûts de brasserie ou de distillerie : *la poudre de malt est un antiscorbutique. Malt vert*, orge simplement germée. *Malt touraillé*, orge séchée et torrifiée. *Malt marchand*, malt touraillé débarrassé de ses radicelles.

**maltage** n. m. Opération qui a pour but de convertir l'orge (ou d'autres céréales) en malt.

— Encycl. Le maltage, qui a pour but de développer dans la céréale traitée un ferment soluble ayant la propriété de transformer, sous certaines conditions, l'amidon du grain en sucre (dextrine, maltose), donne lieu aux opérations suivantes : nettoyage et triage des grains, trempage ou mouillage, étalage des grains mouillés au germoir, touraillage et séchage des grains, dégermage. V. BIÈRE.

Les résidus du maltage sont donnés comme aliments au bétail.

**Maltais, e** [*tè, è-ze*], habitant ou originaire de Malte : *les Maltais.* Adjectiv. : *histoire maltaise.*

— Encycl. Les Maltais, dont le nombre augmente rapidement, ne peuvent pas vivre tous sur le sol des îles où ils naissent (Malte, Gozzo, etc.) ; ils émigrent donc sur tous les rivages de la Méditerranée, et en particulier dans les terres maghrébines les plus proches (Tunisie, Algérie), où ils constituent un élément important de la population d'origine européenne.

**maltalent** [*lan*] n. m. Mauvaise volonté. Rage, dépit, colère. (Vx.)

**maltase** [*ta-ze*] n. f. Diastase ou ferment soluble qui dédouble le maltose en deux molécules de glucose, et qui se rencontre dans les céréales, les levures, les champignons, le sang des mammifères.

**Malte,** île de la Méditerranée, entre la Sicile et l'Afrique, appartenant aux Anglais ; 220.000 h. (*Maltais*). Ch.-l. *La Valette.* Climat très doux ; primeurs. C'est une position stratégique de première importance dans la Méditerranée. Charles-Quint la céda en 1530 aux chevaliers de Rhodes, qui y soutinrent un siège célèbre contre les Turcs en 1565, et à qui Bonaparte l'enleva en 1798. Les Anglais l'occupèrent en 1800, et en obtinrent la possession définitive en 1814 (traité de Paris). Pendant la Grande Guerre, Malte a été une base navale pour les Anglais et leurs alliés. Cette île a été dotée d'une constitution en avril 1921.

**Malte** (*ordre de*), fondé en 1099, le plus célèbre et le plus ancien des ordres religieux et militaire nés des croisades. Ses membres portèrent d'abord le nom d'*hospitaliers de Saint-Jean*, conquirent Chypre et Rhodes, prirent depuis 1310 le titre de *chevaliers de Rhodes*, et enfin celui de *chevaliers de Malte* en 1530. L'ordre de Malte était régi par un grand maître, et divisé en *langues* ou *nations* au nombre de huit. Chaque langue obéissait à un chef, et comprenait de nombreuses commanderies, prieurés et bailliages. Les membres de l'ordre étaient divisés en trois classes : nobles ou chevaliers, qui portaient les armes, prêtres ou chapelains, chargés du service religieux, et frères ser-

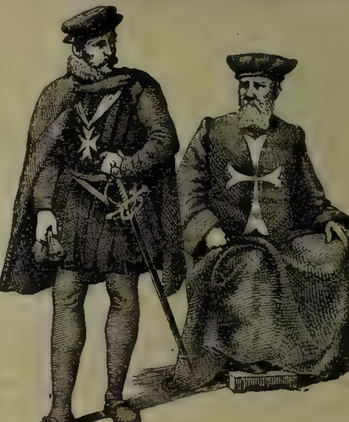
Chevaliers de Malte (fin du xvie. s.).

vants qui assistaient les membres de l'une ou de l'autre des deux premières classes. Les chevaliers portaient sur la poitrine une croix de toile blanche à quatre branches égales ou une croix émaillée de blanc, suspendue en sautoir. En 1798, Bonaparte s'empara de Malte, que le grand maître Hompesch lui livra sans combat. Le pape Pie VII modifia les statuts de l'ordre, et Pie IX confirma ces modifications. Léon XIII, en 1880, concéda à l'ordre l'église de Saint-Basile à Rome, avec la prieuré du mont Aventin. L'ordre subsiste encore comme distinction honorifique, et comprend des chevaliers de justice et de dévotion, des chevaliers de grâce magistrale et des confrères ou donats ; la décoration est une croix émaillée blanche, suspendue à un ruban noir.

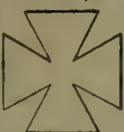
Croix de Malte.

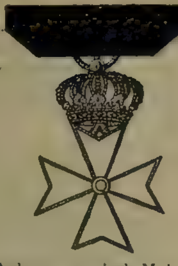
Ordre souverain de Malte ou de Saint-Jean de Jérusalem.

**Malte** (*Histoire de l'ordre de*), ouvrage intéressant, mais un peu romanesque, par Vertot (1726). C'est à cette œuvre que se rapporte le mot si connu : *Mon siège est fait.* L'abbé avait déjà commencé son histoire, lorsqu'il écrivit à un chevalier pour obtenir des renseignements précis sur le fameux siège de Rhodes. Mais, lorsque les notes arrivèrent, son travail était fini. La conscience de l'écrivain ne se trouva nullement gênée par les divergences qui pouvaient exister entre son récit et la vérité, et il répondit à son correspondant : « J'en suis bien fâché, mais *mon siège est fait.* » — Ce mot est rappelé pour faire entendre qu'on persiste dans une idée, dans une résolution, malgré des renseignements tardifs, dont on ne peut plus ou dont on ne veut plus profiter.

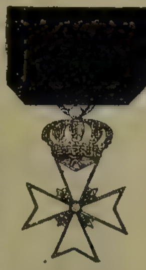
Ordre militaire de Malte ou de Saint-Jean-Baptiste.

**Malte** (*ordre militaire de*) ou **de Saint-Jean-Baptiste,** ordre espagnol placé sous la grande maîtrise des rois d'Espagne en 1802. Ruban noir.

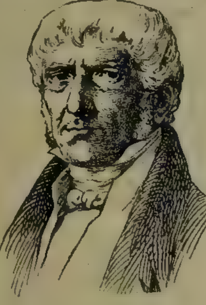
Malte-Brun.

**Malte** (FIÈVRE DE), maladie infectieuse, transmise par le lait de chèvre à l'homme et existant sur tout le littoral méditerranéen. Elle est caractérisée par une série d'accès fébriles, des sueurs, l'atteinte du foie et de la rate. Le germe qui la cause est le *micrococcus melitensis.* Syn. FIÈVRE MÉDITERRANÉENNE, MÉLITOCOCCIE, FIÈVRE ONDULANTE.

**Malte-Brun** (Malte-Conrad BRUN, dit), géographe français, né à Thister (Danemark), m. à Paris (1775-1826) ; auteur d'une belle *Géographie universelle.* Il fut le fondateur et le premier secrétaire de la Société de géographie.

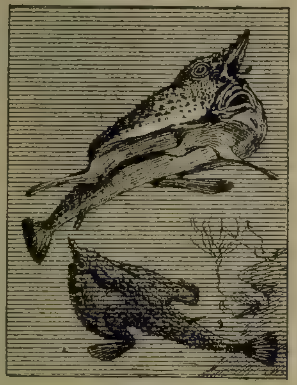
Malthe.

**malter** [*té*] v. a. Convertir des céréales (et notamment l'orge) en malt. V. BIÈRE.

**malterie** [*rî*] n. f. Usine où l'on prépare le malt. V. BIÈRE.

**Malters,** comm. de Suisse (cant. de Lucerne) ; 3.100 h. Industrie laitière.

**malteur** n. et adj. m. Ouvrier brasseur.

**malthacite** n. f. *Techn.* Variété de smectite.

**malthe** n. f. (lat. *maltha*). Autref., ciment fait de chaux et de graisse. Cire liquide. Aujourd., bitume glutineux, voisin du pétrole.

**malthe** n. f. Genre de poissons acanthoptères, comprenant des formes bizarres, rugueuses, à grosse tête terminée par une corne, et dont on connait deux espèces de l'Amérique du Sud.

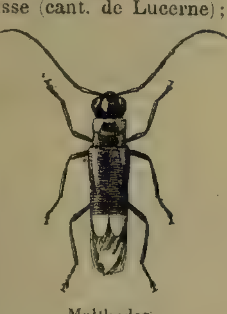
Malthodes.

**malthinus** [*nuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères de l'hémisphère boréal, dont plusieurs espèces sont communes en France.

**malthodes** [*dèss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal : *le malthodes lunifer habite la France.*

**Malthus** [*tuss*] (Thomas-Robert), économiste anglais, né à Rookery, m. à Bath (1766-1834) ; auteur de l'*Essai sur le principe de la population*, dont les doctrines furent attaquées comme immorales et attentoires aux droits des classes pauvres. Les partisans de son école s'appellent *malthusiens.*

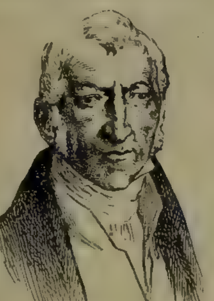
Malthus.

**malthusianisme** [*zi-a-nis-me*] n. m. Système économique de Malthus. *Par ext.* Toute sorte de restriction volontaire dans la production.

— ENCYCL. La population tend à s'accroître suivant les termes d'une progression géométrique (1, 2, 4, 8, 16), mais les subsistances ne peuvent s'accroître que suivant les termes d'une progression arithmétique (1, 2, 3, 4, 5) : tel est le principe sur lequel est basée la loi fondamentale du malthusianisme. Outre les obstacles que les maladies, la misère, la mort apportent naturellement à l'accroissement de la population, Malthus préconise, comme obstacle artificiel à cet accroissement préjudiciable à l'humanité, le *moral restraint*, c'est-à-dire l'abstention du mariage pour ceux qui ne pourraient procréer sainement et assurer à leurs enfants une aisance relative. — Malthus n'a jamais parlé de l'imperfection de l'acte conjugal, qui est le dogme fondamental du « *néomalthusianisme* ».

**malthusien, enne** [*zi-in, è-ne*] adj. Qui a trait aux doctrines de Malthus. N. m. Partisan de ces doctrines.

**maltine** n. f. Principe chimique actif du malt. Drêches séchées du maïs.

**maltodextrine** n. f. Composé intermédiaire entre le maltose et la dextrine.

**maltose** [*tô-ze*] n. m. Sucre que l'on obtient par la saccharification de l'amidon au moyen du malt ; *le maltose joue un rôle prépondérant dans la fabrication de la bière et de l'alcool.*

**maltôte** n. f. (anc. fr. *male tolte*, mauvais impôt ; du lat. *male*, mal, et *tollere*, enlever). Subside extraordinaire, levé en France en 1292 et dans les années suivantes, pour subvenir aux frais de la guerre de Flandre. Impôt perçu illégalement. *Par ext.* Perception de l'impôt. Corps des maltôtiers. Bureau des collecteurs d'impôt.

**maltôtier** [*ti-é*] n. m. Celui qui exerce la maltôte. *Par dénigr.* Employé du fisc.

**maltôtière** n. f. Femme d'un maltôtier.

**maltraitement** [*trè-te-man*] n. m. Action de maltraiter. Mauvais traitement. (Peu us.)

**maltraiter** [*trè-té*] v. a. Traiter durement, avec violence : *il ne faut jamais maltraiter les enfants.* Causer un dommage à : *père qui maltraite un fils dans un testament.*

**malure** ou **malurus** [*russ*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux, comprenant de jolies formes propres à l'Australie.

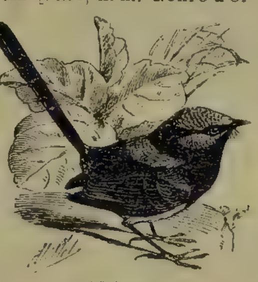
Malure.

**Malus** [*luss*] (Etienne-Louis), physicien fr., né et m. à Paris (1775-1812). On lui doit de beaux travaux sur la polarisation de la lumière. Membre de l'Académie des sciences (1810).

**Malva,** grande région de l'Inde anglaise, autour de Goualior et d'Indore. Près de 5 millions d'h., partagés en un certain nombre de principautés tributaires. Le nom de Malva s'applique aussi à un groupe beaucoup plus restreint d'États indigènes de l'Inde centrale, peuplé d'environ 390.000 hab.

**malvacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales supérovariées, ayant pour type le genre *mauve* (*malva*). S. une *malvacée.*

— ENCYCL. Les malvacées sont des herbes, des arbustes ou des arbres, à fleurs solitaires ou réunies en capitules, caractérisées par cinq sépales, cinq pétales et cinq ou un multiple de cinq étamines, etc. On en connait plus de quinze cents espèces, réparties en cinquante genres ; les malvacées sont surtout abondantes dans les pays chauds ; les genres principaux sont : tilleul, théobrome, cacao, corrète, éléocarpe, mauve, guimauve, etc.

**Malvasia** ou **Malvoisie,** v. de la Grèce, sur la côte orientale de la Laconie. Vins renommés, en particulier la (ou le) malvoisie.

**malvé, e** adj. *Bot.* Qui ressemble à une mauve.

**malveillamment** [*vè, ll* mll., *a-man*] adv. Avec malveillance. ANT. **Bienveillamment.**

**malveillance** [*vè, ll* mll.] n. f. Disposition haineuse ; mauvaise volonté. ANT. **Bienveillance.**

**malveillant** [*vè, ll* mll., *an*], **e** adj. (pour *malveuillant*, qui veut du mal). Porté à vouloir, à désirer du mal aux autres : *personne malveillante.* Inspiré par la malveillance : *parole malveillante.* N. m. Personne malveillante : *les malveillants sont nombreux.* ANT. **Bienveillant.**

**malveisine** [*vè-zi-ne*] ou **malvesine** [*zi-ne*] n. f. *Archéol.* Machine de guerre fort puissante dont on se servait pour lancer des pierres.

**malvenant** [*nan*], **e** adj. Qui vient mal, qui pousse mal : *bois malvenants.*

**malvenu, e** adj. Qui manque de droit pour intervenir, pour faire quelque chose : *héritier malvenu à se plaindre.* (On écrit aussi MAL VENU.) ANT. **Bienvenu.**

**Malvern** ou **Great Malvern,** ville du Royaume-Uni, en Grande-Bretagne, comté anglais de Worcester, dans les collines de Malvern ; 16.500 h. Station estivale.

**Malvern,** faubourg suburbain de Melbourne, capitale du Victoria (Australie) ; 16.000 h.

**malversation** [*vèr-sa-si-on*] n. f. Détournement de deniers dans l'exercice d'une charge : *Semblençay fut accusé de malversation.*

**malverser** [*vèr-sé*] v. n. (du lat. *male*, mal, et *versari*, être tourné). Commettre des malversations : *fonctionnaire qui a malversé.* (Peu us.)

**Malville,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 31 kil. de Saint-Nazaire ; 1.560 h.

**malvoisie** [*zî*] n. f. (de *Malvasia*, ville de Grèce). [L'Acad. fait ce mot du fém., mais certains auteurs l'emploient au masc.] *Antiq.* Vin grec célèbre, doux et liquoreux. Auj., nom donné à différents cépages, blancs ou rouges, et aux vins qu'on en extrait.

— ENCYCL. La malvoisie était beaucoup plus recherchée autrefois qu'aujourd'hui, et coûtait fort cher. Ce vin était considéré à l'égal des plus grands crus, et l'on se souvient de cette légende du duc de Clarence, qui, condamné à mort par son frère Edouard IV et libre de choisir le genre de mort qui lui conviendrait, demanda à être plongé dans un tonneau de malvoisie.

Aujourd'hui, le cépage malvoisie est cultivé en Grèce, à Samos, à Chypre, en Espagne (Catalogne, Andalousie, île Madère), en Italie, en France (Pyrénées-Orientales), et fournit des vins liquoreux plus connus sous le nom de *muscats* que sous celui de malvoisies.

**malvoulu, e** ou **mal voulu, e** adj. Mal vu, peu estimé : *être malvoulu de tous.* (Peu us.)

**Malvy** (Louis-*Jean*), homme politique français, né à Figeac en 1875. Ministre de l'intérieur de mars 1914 à août 1917, il fut, à la suite des menées défaitistes, condamné en 1918, pour forfaiture, par la Haute cour.

**Malzéville,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 1 kil. de Nancy, sur la Meurthe ; 3.430 h. Fers. Produits chimiques, broderies, mousselines.

**Malzieu-Ville** (**Le**), ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 44 kil. de Marvejols, sur la Truyère ; 1.100 h. Serges, lainages. — Le cant. a 9 comm., et 5.150 h.

**mamamouchi** n. m. (en arabe, *propre à rien*). Nom donné par Molière, dans le *Bourgeois gentilhomme*, à une prétendue dignité turque de son invention. *Par ext.*, fonctionnaire quelconque.

**maman** n. f. (onomat.) Mère, dans le langage des enfants. *Grand'maman, bonne-maman, belle-maman.* V. à leur ordre alph.

**Maman Colibri,** pièce en quatre actes, de Henry Bataille (1904), où l'auteur a peint avec hardiesse la passion chez une femme mûre.

**Mambajao,** ville de l'archipel américain des Philippines (île de Lamiguin) ; 18.000 h.

**Mambré,** nom d'une vallée de la Palestine ancienne, entre Hébron et Jérusalem, où Abraham résida longtemps.

**Mambrin** [*man*], roi maure, célèbre dans les romans de chevalerie. Son armet ou casque enchanté le rendait invulnérable. Ce talisman, qui était l'objet de la convoitise de tous les paladins de la chrétienté, fut enlevé par le fameux Renaud, qui tua Mambrin. Mais l'armet de Mambrin doit surtout sa célébrité aux mentions piquantes qu'en a faites l'auteur de *Don Quichotte.* Le chevalier de la Manche porte constamment sur sa tête un plat à barbe, qu'il a conquis sur une grande route, et qu'il croit être l'armet enchanté de Mambrin.

**mambrine** [*man*] n. f. Variété de la chèvre domestique, ainsi appelée de la vallée de Mambré, répandue dans l'Afrique du Nord. (On l'appelle aussi CHÈVRE DE NUBIE.)

**Mambusao,** ville de l'archipel américain des Philippines (île de Panay) ; 11.000 h.

**mame** n. f. Abréviation populaire du mot *madame.*

**Mame** (Alfred), imprimeur et éditeur français, né et m. à Tours (1811-1893).

**mamelé, e** adj. Qui a des mamelles : *les animaux mamelés.*

**mamelette** [*lè-te*] n. f. Petite mamelle. (Vx.)

**Mameli** (*hymne de*), chant patriotique italien, paroles du poète garibaldien Goffredo Mameli (1827-1849), musique de Michele Novaro (1822-1885).

**mamellaire** [*mèl-lè-re*] adj. Qui a rapport aux mamelles : *tissu mamellaire.*

**mamelle** [*mè-le*] n. f. (lat. *mamilla*). Organe glanduleux, propre à la sécrétion du lait, et qui forme le caractère distinctif des animaux appelés *mammifères.* Partie semblable mais sans sécrétion chez l'homme. *Enfant à la mamelle*, enfant qui n'a pas dépassé l'âge de l'allaitement. *Fig.* Ce qui fournit les aliments, la richesse : *le labourage et le pâturage sont les deux mamelles de la France. Manèg.* Partie latérale de la corne, dans le pied d'un cheval. *Techn.* Chez les selliers, chacun des deux endroits où finit le garrot dont est composé l'arçon du devant de la selle.

— ENCYCL. *Zool.* Les mamelles chez les animaux ont une importance telle, qu'on en a fait le caractère distinctif d'une classe entière des vertébrés : les *mammifères.* Le nombre et la forme des mamelles présentent d'ailleurs une grande variété. Elles sont par paire, dont le nombre varie avec l'espèce : chez la jument, l'ânesse, la chèvre et la brebis, il n'y a qu'une paire de mamelles, inguinales ; chez la vache, deux paires, inguinales ; chez la chienne et la chatte, quatre ou cinq paires, ventrales ; chez la truie, six paires, ventrales et pectorales.

Les maladies des mamelles, chez les animaux, sont assez nombreuses (engorgements, mammites, abcès, tumeurs, inflammations spécifiques).

— *Anat.* Dans l'espèce humaine, il y a deux mamelles, pectorales, atrophiées chez l'homme, et qui se développent chez la femme à l'âge de la puberté. Les mamelles représentent une demi-sphère surmontée par une grosse papille, le *mamelon*, entourée par un cercle coloré, l'*aréole.*

Les mamelles se composent d'une glande en grappe, dont les lobes déversent leur sécrétion dans des conduits excréteurs ou vaisseaux galactophores qui s'ouvrent au mamelon.

— *Pathol.* Les maladies des mamelles (*mammites*), sont les inflammations et les tumeurs.

Les inflammations comprennent des abcès, des crevasses, des lymphangites, etc.

Le traitement consiste en compresses humides, et lorsque l'abcès est formé, en ponction, ouverte et drainage. Les tumeurs sont bénignes ou malignes. Les tumeurs bénignes sont les fibromes, les tuberculoses, etc.

Les tumeurs malignes sont les cancers.

**mamelliforme** [*mèl-li*] adj. Qui a la forme d'une mamelle.

**mamelon** n. m. Bout de la mamelle. *Par ext.* Toute éminence arrondie. Sommet de forme arrondie. *Bot.* Excroissance tuberculeuse à la surface de quelque partie d'un végétal. Agaric dont le chapeau a une forme arrondie. Concrétion minérale dont la surface porte des tubercules en forme de mamelons.

**Mamelon-Vert** (le), un des ouvrages avancés de Malakof (Crimée), dont la prise par les Français dirigés par le général Bosquet (7 juin 1855) mena les alliés au pied de Malakof et du Grand-Redan.

**mamelonné** [*lo-né*], **e** adj. Qui offre des proéminences de la forme d'un mamelon : *des plaines mamelonnées de collines.*

**mamelonner** [*lo-né*] v. a. Couvrir, accidenter au moyen d'éminences en forme de mamelons : *coupoles qui mamelonnent un toit.*

**mamelu, e** adj. *Pop.* Qui a de grosses mamelles.

**mameluk** ou **mamelouk** [*louk* pour les deux orthogr.] n. m. (de l'ar. *mamlouk*, part. passif de *melaka*, esclave). Soldat d'une milice turco-égyptienne, originairement formée d'esclaves, qui devint maitresse de l'Egypte, et d'où sont sortis plusieurs beys. Soldat d'un escadron créé par Napoléon I^er^, escadron dont beaucoup de membres furent massacrés pendant la *Terreur blanche*. Adjectiv. : *dynastie mameluke.*

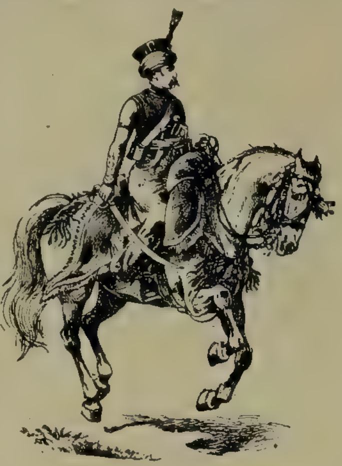

Mameluck.

— Encycl. Le sultan ayoubite Melik-Saleh acheta, en Géorgie et dans le Turkestan, des esclaves qu'il cantonna dans une forteresse de l'île de Raudha, en face du Caire. Cette milice devint bientôt d'une insolence extrême, et, en 1250, Melik-Moezz-Aïbek déposséda le dernier sultan ayoubite, pour se proclamer à sa place. En 1381, la dynastie qu'il fonda fut remplacée par une autre dynastie de mameluks Tcherkesses. En 1517, le sultan ottoman Selim s'empara de l'Egypte et de la Syrie, qui avaient formé l'empire des mameluks; mais la milice continua de former une sorte de féodalité militaire. L'invasion de l'Egypte par Bonaparte faillit amener la restauration d'une troisième dynastie mameluke. En 1811, le vice-roi Mehemet-Ali fit fusiller tous les mameluks.

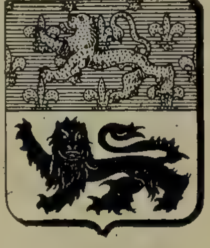

Armes de Mamers.

**Mamers** [*mèr*], ch.-l. d'arr. (Sarthe), sur la Dives, affl. de l'Orne ; 5.920 h. (*Mamertins*). Ch. de f. Et. ; à 41 kil. du Mans. Chaux, imprimerie, chaussures, lingerie. — L'arr. a 10 cant., 141 comm., 95.400 h. ; le cant. a 21 comm., et 13.670 h.

**Mamert** [*mèr*] (saint), archevêque de Vienne (Gaule), m. vers 474. Fête le 11 mai. — Son frère Claudien, en lat. *Mamertus Claudianus Edicius*, poète chrétien du v^e^ siècle, est l'auteur de poèmes latins distingués et du *Pange lingua*.

**mamertin, e** adj. et n. Originaire de Mamertium. *Prison mamertine*, v. Tullianum.

**Mamertins** [*mèr-tin*], aventuriers de l'Italie méridionale établis en Sicile, où ils appelèrent les Romains contre Hiéron et les Carthaginois, à l'époque de la première guerre punique.

**Mamertium** ou **Mamertum,** v. de l'Italie ancienne (Brutium), en face de Messine ; auj. *Oppido.*

**mamestre** [*mès-tre*] n. f. Genre de noctuelles, comprenant des papillons de l'hémisphère boréal, épais, velus, dont les chenilles vivent sur les plantes potagères, et commettent parfois des dégâts importants dans les plantations de choux.

**Mametz,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 15 kil. de Saint-Omer, sur la Lys ; 1.220 h. Ch. de f.

**Mametz,** comm. de la Somme, arr. et à 19 kil. de Péronne, sur le plateau de Picardie ; 230 hab. (en 1914). Ch. de f. d'Albert à Ham. Mametz a été enlevé par les Anglais le 1^er^ juillet 1916, au début de la bataille de la Somme, malgré une résistance acharnée des Allemands, qui l'occupaient depuis le 1^er^ juillet 1914. Complètement détruit.

Au N. du village, entre Contalmaison, Bazentin-le-Grand et Montauban, se trouve le *bois de Mametz*. Atteint le 5 juillet 1916 par les Britanniques, il ne fut conquis que le 11, pendant l'essai de rupture qui marqua le début de la longue bataille de la Somme de 1916.

**Mamiani Della Rovere** (Terenzio, comte), poète, philosophe et homme politique italien, né à Pesaro, m. à Rome (1799-1885). Son meilleur ouvrage est la *Religion de l'avenir.*

Mamillaire.

**m'amie** [*mî*] n. f. Abréviation familière de *ma amie*, qu'on écrit également *mamie.*

**mamillaire** [*mil-lè-re*] adj. (lat. *mamillaris*, de *mamilla*, mamelle). Qui a la forme d'un mamelon : *éminence mamillaire.*

**mamillaire** [*mil-lè-re*] n. f. Genre de cactées, comprenant des plantes grasses voisines des cactus, et qui sont originaires des régions chaudes de l'Amérique.

**mamillé** [*mil-lé*] adj. Qui porte des petits tubercules arrondis.

**Mamirolle,** comm. du Doubs, arr. et à 12 kil. de Besançon ; 500 h. Ecole nationale de laiterie et fromagerie.

**mammaire** [*mam'-mè-re*] adj. (du lat. *mamma*, mamelle). Qui a rapport aux mamelles : *glandes mammaires.*

**mammalogie** [*mam'-ma-lo-jî*] ou **mammologie** [*mam'-mo-lo-jî*] n. f. Partie de la zoologie, qui traite des mammifères.

**mammalogique** [*mam'-ma*] ou **mammologique** [*mam'-mo*] adj. Qui se rapporte à la mammologie.

**mammalogiste** [*mam'-ma-lo-jis-te*] n. m. Savant qui étudie les mammifères.

**mammée** [*mam'-mé*] n. f. Genre de clusiacées.

— Encycl. Les mammées sont des arbres dont on connait cinq espèces, des pays tropicaux. La *mammée d'Amérique* ou *abricotier de Saint-Domingue* atteint 20 mètres de hauteur. Ses fruits, qui ont parfois 20 centimètres de diamètre, sont comestibles.

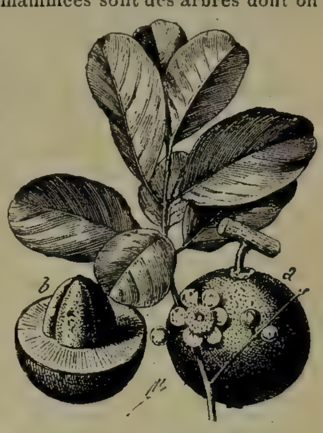

Mammée : *a*, fruit ; *b*, fruit coupé.

**mammelière** [*mam'-me*] n. f. *Archéol.* Plastron d'armes, forgé d'une seule pièce.

**mammifère** [*mam'-mi*] adj. (lat. *mamma*, mamelle, et *ferre*, porter). Qui a des mamelles. N. m. pl. Une des cinq classes des animaux vertébrés, caractérisée par la présence de *mamelles*. S. un *mammifère.*

— Encycl. Les mammifères mettent au monde leurs petits vivants, et les nourrissent avec le lait produit par les femelles, qui portent des mamelles. Leur peau est généralement couverte de poils, leurs mâchoires munies de dents. Ils ont le sang chaud ; leur appareil respiratoire comporte toujours des poumons, même chez les types franchement aquatiques, tels que les cétacés, etc. Ce sont les plus complets des êtres, les premiers dans l'échelle animale. D'autre part, ce sont, de tous les animaux, ceux qui se défendent le moins bien, physiologiquement, contre la mort. La concentration de toutes leurs activités vitales rend leur existence plus précaire. Une lésion, peu importante pour un invertébré ou un vertébré inférieur, est chez eux suffisante pour amener plus ou moins rapidement l'arrêt complet de la vie. Ce qui distingue l'homme du reste des mammifères, c'est l'aptitude au perfectionnement. Scientifiquement parlant, il n'existe point d'autre caractère distinctif, car les mammifères possèdent presque tous un langage plus ou moins compliqué, dont ils savent user pour communiquer entre eux.

Le genre de vie des mammifères est extrêmement varié. Les uns, comme les baleines, sont essentiellement marins ; les chauves-souris volent aussi facilement dans l'air que les oiseaux ; les kangourous font des bonds prodigieux ; les tatous peuvent se rouler en une boule parfaite, et dévaler ainsi sur les penchants abrupts ; les singes semblent voltiger entre les arbres au moyen de leurs bras longs et de leur grande queue préhensile, etc. Les formes nocturnes sont aussi nombreuses que les formes diurnes : les premières ont les yeux organisés pour la vue de nuit, soit que leur pupille s'ouvre démesurément, comme les chats et les makis ; soit que les yeux, énormes, occupent presque toute la face, comme chez les loris et les tarsiers. Les membres, au nombre de quatre, peuvent cependant se réduire à deux nageoires pectorales, comme chez les cétacés : alors, le corps possède une véritable nageoire caudale horizontale, et même une dorsale. Chez les chauves-souris, la membrane des flancs unit entre eux les doigts démesurément allongés, ou bien s'étend entre les membres, dont elle laisse les extrémités libres, comme chez les écureuils et phalangers volants. Au régime nutritif correspondent des particularités non moins variées elles-mêmes (conformation de la langue, des dents et du tube digestif tout entier). Le passage entre les mammifères et les oiseaux est fait par le curieux ornithorynque au crâne sans sutures apparentes, au bec de canard, et dont la femelle produit une sorte d'œuf.

La distribution géographique des mammifères ne se laisse pas réduire à des formules nettes. On dirait que, dans l'ancien et le nouveau monde, des représentants des mêmes groupes forment des séries parallèles : marsupiaux, grands chats, tapirs, singes. La faune tropicale de l'ancien monde se caractérise par les rhinocéros et les éléphants, manquant en Amérique tout comme les singes anthropoïdes. Mais, parmi les herbivores, les formes les plus remarquables appartiennent souvent à l'hémisphère boréal : grands cerfs, élans, bisons.

Quand on étudie la série paléontologique, on voit par contre que, suivant les époques, tous les types ont été représentés dans les diverses régions du globe.

Les mammifères sont pour l'homme d'une utilité de premier ordre. Il a domestiqué les herbivores qui pouvaient lui fournir le lait, la laine, la viande et un travail régulier, puis les carnassiers intelligents, chien et chat. Il emploie les peaux, les cornes, les poils, les os, etc.

La classification des mammifères est la suivante, deux sous-classes : les *aplacentaires* et les *placentaires*. Les premiers comprennent deux ordres : les *marsupiaux* et les *monotrèmes ;* les seconds, douze ordres : *édentés, cétacés, périssodactyles, artiodactyles, proboscidiens, rongeurs, insectivores, pinnipèdes, carnassiers, chiroptères, prosimiens, primates.*

**mammiforme** [*mam'-mi*] adj. En forme de mamelle.

**mammite** [*mam'-mi-te*] n. f. Inflammation de la mamelle : *la mammite tuberculeuse est fréquente chez la vache.*

— Encycl. Assez fréquente chez les tout jeunes enfants, elle est surtout importante chez les nouvelles accouchées. Le défaut de propreté, l'exposition, à l'air, du sein mouillé, en sont les causes ordinaires. Elle débute par des fissures, des crevasses, par où pénètrent les microbes de la suppuration. Alors surviennent de la fièvre, un gonflement dur et douloureux, et parfois des abcès. Le traitement consiste en une compression bien faite, des pansements humides, et, si l'abcès se forme, en une ponction ou une ouverture large, suivies de drainage.

— *Art vétér.* La mammite s'observe aussi chez les animaux. On la traite par la diète, des boissons alcalines, et la traite souvent répétée.

*Mammite contagieuse des vaches laitières*. Elle est due à la présence du streptocoque, et est éminemment contagieuse. La sécrétion lactée étant perdue dans ce cas, il vaut mieux engraisser les vaches pour la boucherie.

*Mammite gangréneuse des brebis*. Appelée aussi *araignée* ou *mal d'araignée*, elle est due à un microcoque, qui entraîne plus ou moins rapidement la gangrène de la mamelle. Il faut pratiquer l'ablation du trayon attaqué, et parfois d'un quartier entier de la mamelle; prendre les soins hygiéniques les plus scrupuleux pour éviter la dispersion de la maladie, qui est très contagieuse.

**Mammon,** dieu des richesses, chez les Syriens. Nom que les Evangiles donnent au démon des richesses et au démon, en général.

**mammouth** [*mam'-mout*] n. m. (ostiaque *mamout*). Eléphant fossile, qui a vécu en Europe et en Asie à l'époque quaternaire : *le mammouth était couvert de longs poils.*

— Encycl. Le mammouth, caractérisé par sa taille, le développement extraordinaire de ses défenses, était couvert d'une fourrure épaisse. Il disparut sans doute devant les chasseurs. Ses ossements abondent en France, particulièrement dans les cavernes de la Madeleine (Dordogne). On en a trouvé des individus tout entiers dans les toundras asiatiques.

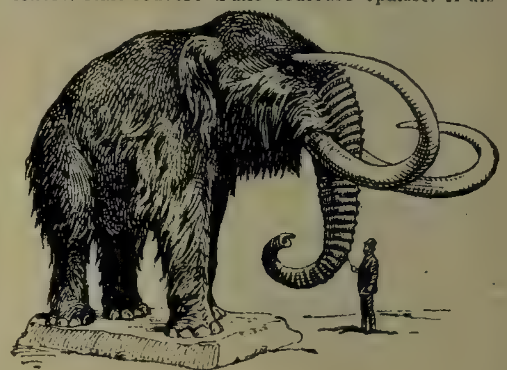

Mammouth.

**Mammouth** (grotte du), célèbre caverne des Etats-Unis, dans le Kentucky, le plus grand dédale de grottes qui soit au monde. On y a relevé des centaines d'allées, et des centaines de kilomètres de couloirs.

**Mamoré,** rivière bolivienne et brésilienne de l'Amérique, une des têtes du rio Madeira, grand affluent de droite du fleuve des Amazones ; 1.800 kil. depuis ses sources dans les Andes de Cochabamba.

**m'amour** ou **mamour** n. f. (de *ma*, et *amour*). Forme ancienne des mots *mon amour*, restée dans le langage familier, et que l'on adresse à une femme ou à un jeune enfant. Flatterie, caresse : *faire des m'amours à quelqu'un.*

**mam'selle** ou **mam'zelle** [*mam'-zè-le*] n. f. Abréviation populaire du mot *mademoiselle.*

**Mam'zelle Nitouche,** comédie-vaudeville en trois actes et quatre tableaux, de H. Meilhac et A. Millaud, musique d'Hervé (1833) ; œuvre fantaisiste, amusante, doublée d'une charmante partition.

**man** n. m. Nom vulgaire de la larve du hanneton, dite aussi *ver blanc.*

**Man** (île de), île anglaise de la mer d'Irlande ; 52.000 h. Ch.-l. *Castletown ;* v. pr. *Douglas*. Cuivre, zinc, plomb argentifère. Climat très doux.

**Mana,** v. de la Guyane française, ch.-l. de quartier, sur la rivière homonyme ; 1.000 h.

**Manaar** (golfe de), golfe de la mer des Indes, situé à l'E. de l'extrémité méridionale du Deccan, entre celle-ci et l'île de Ceylan, séparé du détroit de Palk par le Pont de Rama et l'*île de Manaar*. Celle-ci est séparée de Ceylan par la *passe de Manaar*. Une ville homonyme se trouve sur la côte occident. de Ceylan.

**Manabi,** province maritime de la république de l'Equateur, baignée par l'océan Pacifique. Capit. Manabi (10.000 h.).

**manable** adj. (du lat. *manere*, demeurer). *Maison manable*, en Normandie, maison d'habitation, par opposition au bâtiment destiné à recevoir les grains, les bestiaux, etc.

**Manacor,** v. du royaume d'Espagne (archipel des Baléares, île de Majorque) ; 13.000 h. Station de plaisance.

**manade** n. f. (esp. *manada*, troupeau). Nom donné, dans les anciens royaumes chrétiens d'Espagne, à une compagnie de gens d'armes conduite par le roi ou par un *rico hombre*. *Dialect.* Dans le midi de la France (Provence), troupeau de bœufs, de chevaux sous la conduite d'un gardien (*gardian*).

**Manage,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 4.450 h.

**manager** [*né-djeur*] n. m. (m. angl.). Celui qui a la direction, le contrôle d'un établissement, d'une entreprise, d'une exploitation.

**Managua** (lac), lac de la république de Nicaragua ; 1.000 kilom. carr.

**Managua,** cap. de la république de Nicaragua, près du lac homonyme ; 40.000 h.

**Manahem,** roi d'Israël, m. en 761 av. J.-C.

**manakin** n. m. Genre d'oiseaux passereaux, comprenant des petits cotingas ornés de brillantes couleurs, qui vivent dans l'Amérique tropicale et ont les mœurs des mésanges.

**Manancourt,** comm. de la Somme, arr. et à 12 kil. de Péronne ; 1.200 h. Raperie de betteraves. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**manant** [*nan*] n. m. (de l'anc. v. *manoir*, demeurer). Autref., vilain, roturier : *les manants furent d'abord taillables et corvéables à merci.* Habitant d'un bourg ou d'un village. Auj., en mauvaise part, paysan. Homme grossier, mal élevé.

**Manaoag,** v. de l'archipel américain des Philippines (île de Luçon) ; 17.500 h.

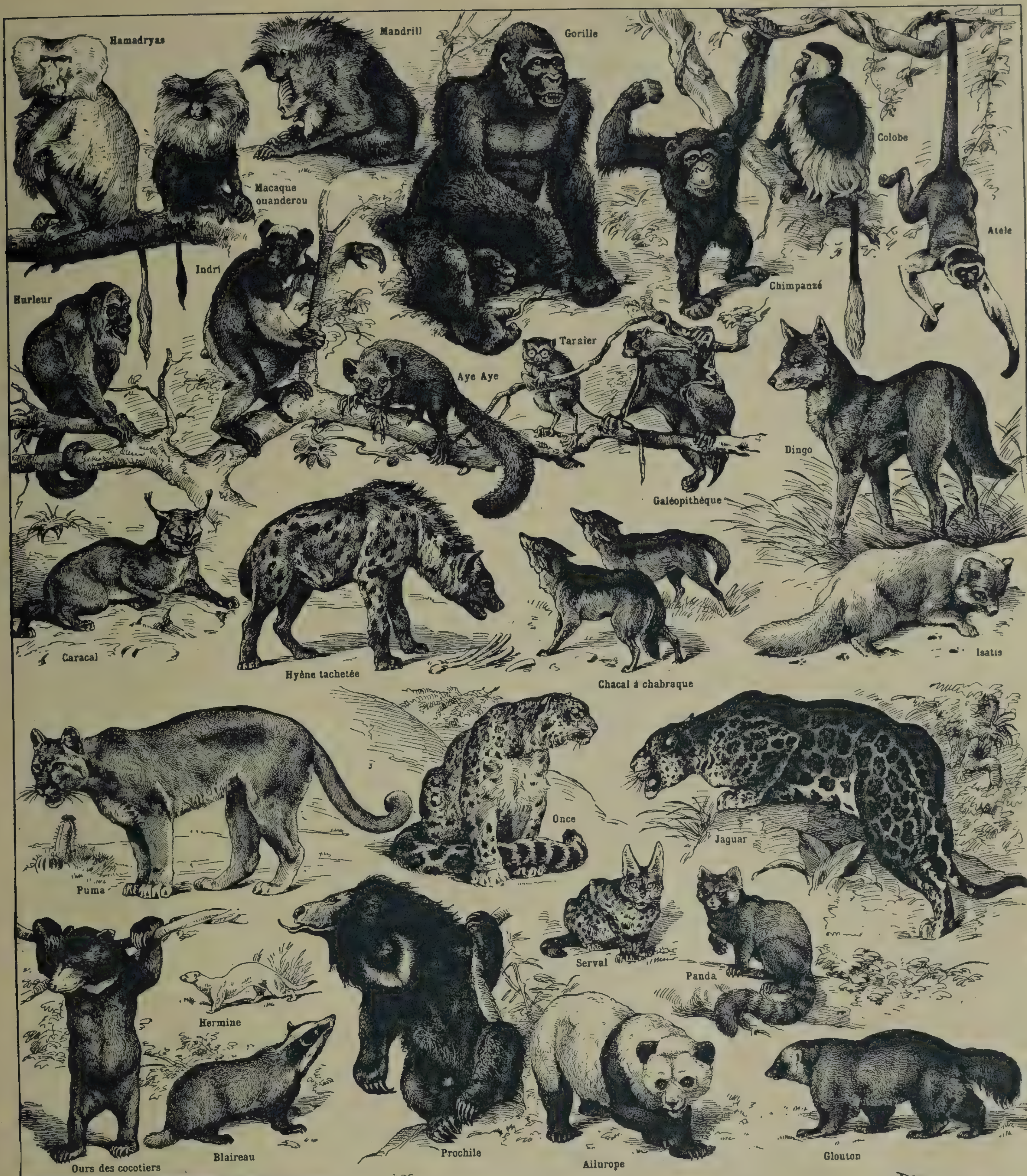
Hamadryas
Mandrill
Gorille
Macaque ouanderou
Colobe
Atèle
Indri
Hurleur
Chimpanzé
Tarsier
Aye Aye
Dingo
Galéopithèque
Caracal
Hyène tachetée
Chacal à chabraque
Isatis
Once
Jaguar
Puma
Serval
Panda
Hermine
Ours des cocotiers
Blaireau
Prochile
Ailurope
Glouton
Cachalot
Loutre marine
Otarie
Narval
Eléphants marins
A. Millot

V. BŒUF, CHEVAL, CHIEN, DOMESTIQUES (*animaux*), ETC.

# MAMMIFÈRES

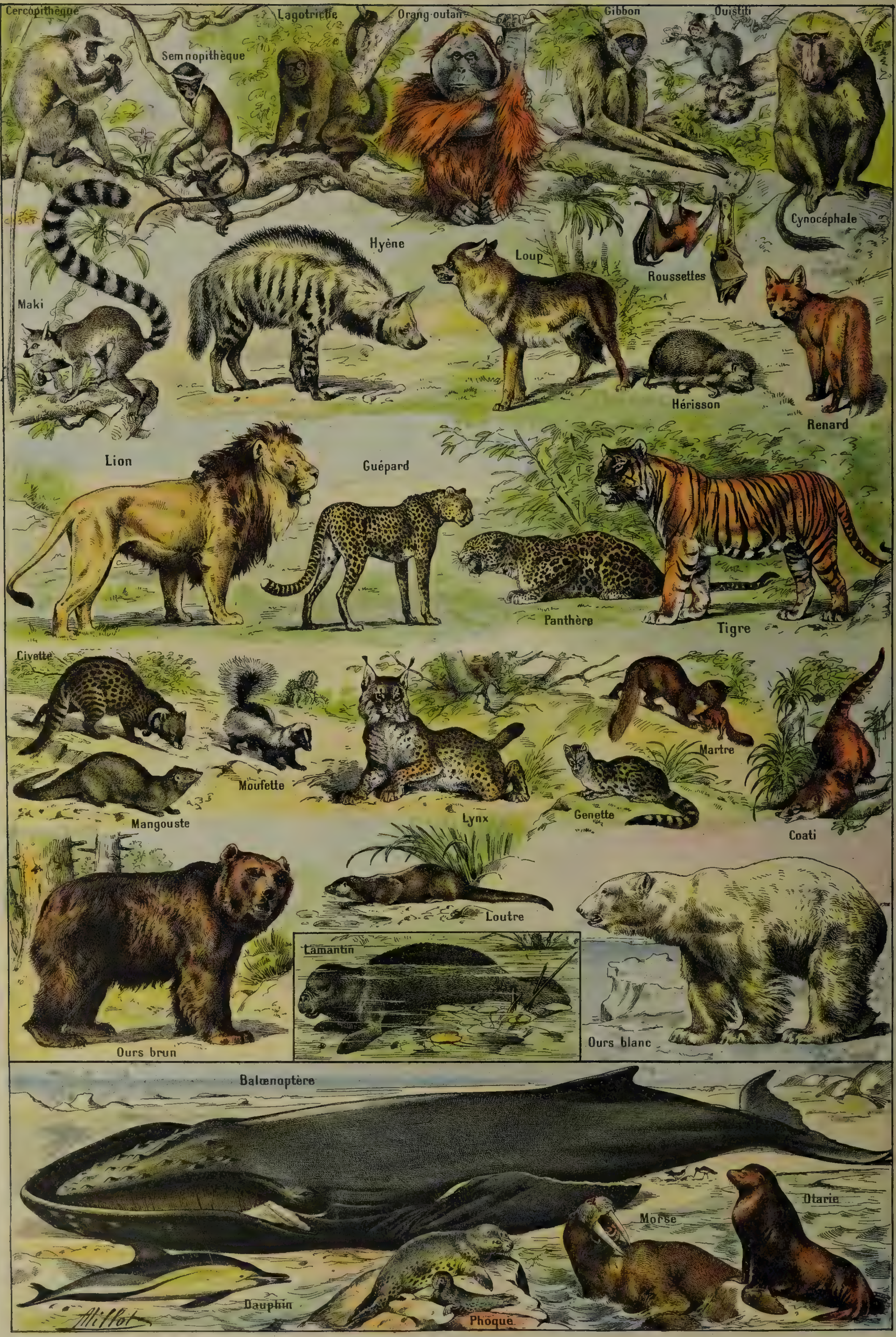
Cercopithèque
Semnopithèque
Lagotriche
Orang-outan
Gibbon
Ouistiti
Cynocéphale
Maki
Hyène
Loup
Roussettes
Hérisson
Renard
Lion
Guépard
Panthère
Tigre
Civette
Moufette
Lynx
Martre
Genette
Coati
Mangouste
Loutre
Ours brun
Lamantin
Ours blanc
Balænoptère
Otarie
Morse
Dauphin
Phoque

Voir BŒUF, CHAT, CHEVAL, CHIEN, DOMESTIQUES (ANIMAUX), etc.

# MAMMIFÈRES

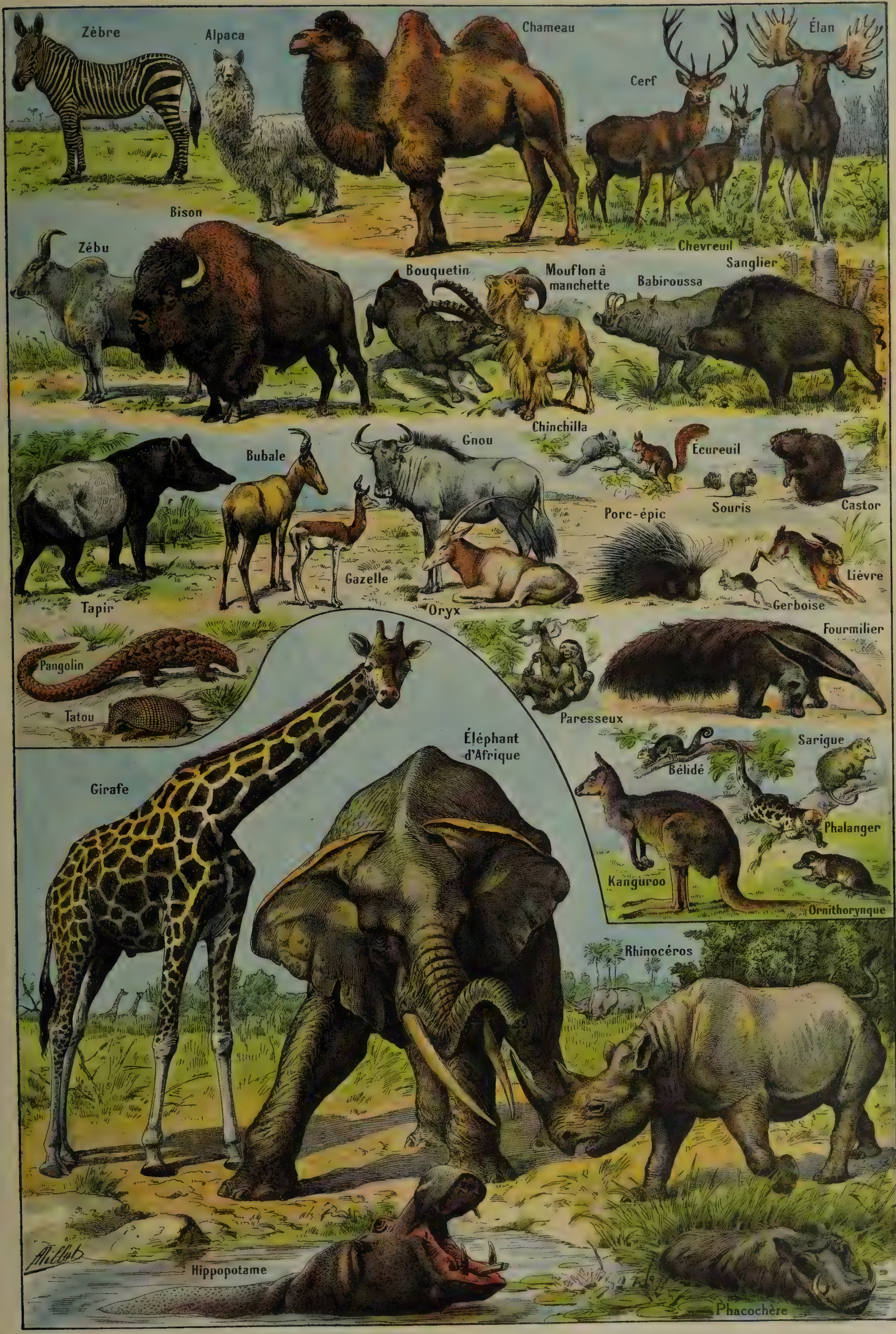
Zèbre
Alpaca
Chameau
Cerf
Élan
Bison
Zébu
Chevreuil
Sanglier
Bouquetin
Mouflon à manchette
Babiroussa
Chinchilla
Bubale
Gnou
Écureuil
Castor
Souris
Porc-épic
Lièvre
Gazelle
Tapir
Oryx
Gerboise
Fourmilier
Pangolin
Tatou
Paresseux
Éléphant d'Afrique
Sarigue
Bélidé
Girafe
Phalanger
Kanguroo
Ornithorynque
Rhinocéros
Hippopotame
Phacochère

Voir BŒUF, CHAT, CHEVAL, CHIEN, DOMESTIQUES (ANIMAUX), etc.

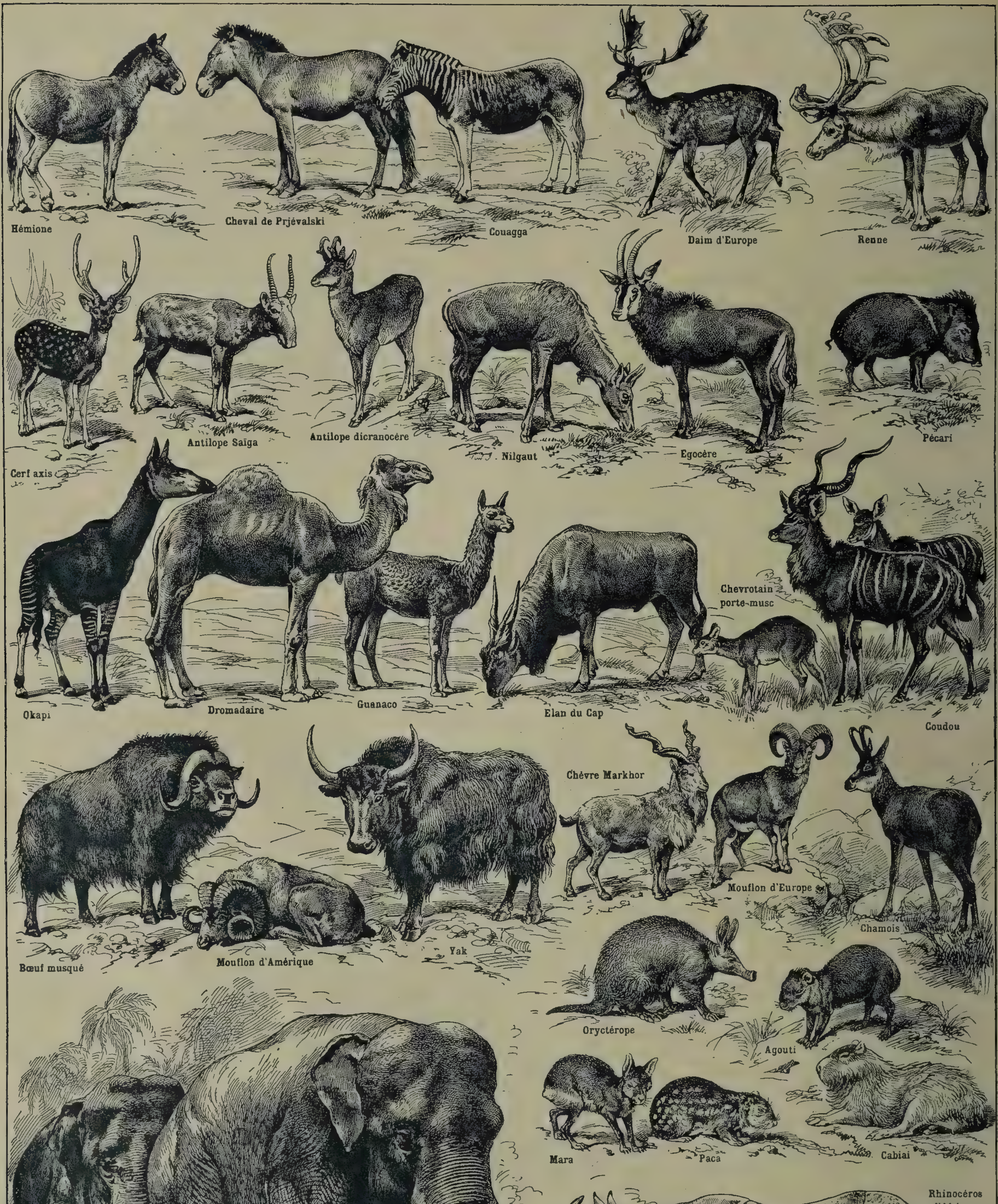
Hémione
Cheval de Prjévalski
Couagga
Daim d'Europe
Renne
Cerf axis
Antilope Saïga
Antilope dicranocère
Nilgaut
Egocère
Pécari
Okapi
Dromadaire
Guanaco
Elan du Cap
Chevrotain porte-musc
Coudou
Bœuf musqué
Mouflon d'Amérique
Yak
Chèvre Markhor
Mouflon d'Europe
Chamois
Oryctérope
Agouti
Mara
Paca
Cabiai
Rhinocéros d'Afrique
Eléphants d'Asie
Gayal
Buffle arni

V. BŒUF, CHEVAL, CHIEN, DOMESTIQUES (*animaux*) ETC.

**Manaos,** v. du Brésil, capitale de la province d'Amazonas, sur le rio Negro ; 60.000 h. Important commerce.

**Manassé,** patriarche juif, fils aîné de Joseph. Il donna son nom à l'une des douze tribus, établie autour d'Astaroth et d'Adra.

**Manassès** [*sèss*], fils d'Ézéchias, né en 706, roi de Juda de 694 à 639 av. J.-C. Il fit supplicier le prophète Isaïe. Emmené captif à Babylone, il fut restauré sur son trône, et rétablit le culte de Jéhovah.

**Mançanarez** ou **Manzanarès** (le), riv. torrentueuse d'Espagne, qui arrose Madrid et se jette dans le Jarame, affl. du Tage ; 85 kil.

**Manceau, elle** [*sô, sè-le*], originaire ou habitant du Mans ou du Maine : *les Manceaux.* Adject. : *population mancelle.* Prov. : **Un Manceau vaut un Normand et demi,** en chicane, les Manceaux sont encore plus terribles que les Normands.

— Encycl. *Race bovine mancelle.* Autrefois, et jusque dans la première moitié du XIX^e^ siècle, on appelait de ce nom la population bovine de l'Anjou et du Maine, qui avait déjà de remarquables aptitudes à l'engraissement. Aujourd'hui, il désigne une catégorie d'animaux de boucherie fort estimés, provenant de croisements avec des taureaux de race durham. La *race porcine mancelle* est une variété de la race craonnaise, et l'une des plus estimées.

**mancelle** [*sè-le*] n. f. Courroie ou chaîne qui joint les attelles du collier d'un cheval avec chacun des limons de la voiture.

**mancenille** [*ll* mll., *e*] n. f. Fruit du mancenillier, qui ressemble à une petite pomme d'api.

**mancenillier** [*ni-li-é*] n. m. (de l'espagn. *manzanilla*, petite pomme). Espèce d'euphorbiacées, des Antilles et de l'Amérique équatoriale.

— Encycl. Le mancenillier, dit *arbre de poison, arbre de mort*, atteint de 5 à 7 mètres de haut ; son fruit, du volume d'une pomme d'api, a une saveur agréable. L'arbre sécrète un suc laiteux, âcre, caustique et très vénéneux. C'est à tort qu'on a dit que la mort frappe ceux qui s'endorment à son ombre.

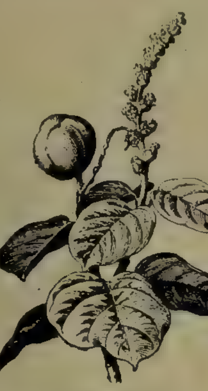
Mancenillier.

**manche** n. m. (lat. pop. *manicum*). Partie par laquelle on tient un instrument : *manche de couteau.* Pièces de bois ou de fer, servant à diriger la charrue. (Syn. MANCHERON.) Os apparent des côtelettes et des gigots par lequel on les saisit. *Manche à gigot*, pince servant à maintenir solidement un gigot pendant qu'on le découpe. *Manche à côtelette*, pince analogue, mais plus petite, qu'on fixe à l'os des côtelettes pour les servir à table. *Fig. Branler au manche* ou *dans le manche*, être menacé dans sa position, ses intérêts. *Jeter le manche après la cognée*, v. COGNÉE. *Se mettre du côté du manche*, se mettre du côté du plus fort. *Manche de couteau*, solen, sorte de coquillage. *Aviat. Manche à balai*, levier placé devant le pilote et qui lui permet de manœuvrer le gouvernail de profondeur ou d'agir sur le gauchissement des ailes.

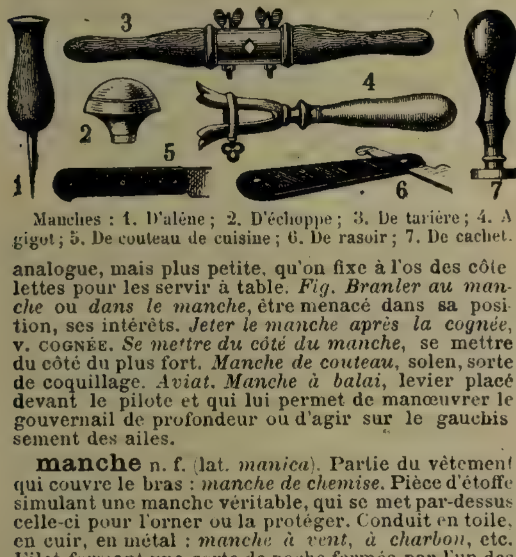

Manches : 1. D'alène ; 2. D'échoppe ; 3. De tarière ; 4. A gigot ; 5. De couteau de cuisine ; 6. De rasoir ; 7. De cachet.

**manche** n. f. (lat. *manica*). Partie du vêtement qui couvre le bras : *manche de chemise.* Pièce d'étoffe simulant une manche véritable, qui se met par-dessus celle-ci pour l'orner ou la protéger. Conduit en toile, en cuir, en métal : *manche à vent, à charbon*, etc. Filet formant une sorte de poche fermée par l'un des bouts. *Aérost.* Syn. de APPENDICE. Au jeu, une des parties liées que l'on est convenu de jouer. Bras de mer resserré entre deux terres. *Archéol. Manche honorable*, pièce d'étoffe qui était souvent une manche détachée d'un costume féminin et que les chevaliers portaient dans les joutes et les tournois, en l'honneur de la dame qu'ils servaient et dont ils l'avaient reçue. *En manches de chemise*, sans le vêtement qui couvre les manches de la chemise. *Bonne manche, manche*, étrennes, pourboire, en Italie. *Jambes en manches de veste*, jambes grêles et arquées. *Avoir quelqu'un dans sa manche*, pouvoir disposer de lui, l'avoir pour protecteur. *Avoir la manche large*, être très indulgent dans les questions de morale, de conscience. *Se moucher sur la manche*, être très novice. *Tirer la manche à quelqu'un*, le solliciter. *Fam. C'est une autre paire de manches*, c'est quelque chose de tout différent. *Pop. Faire la manche*, mendier.

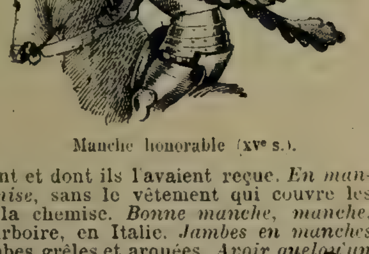
Manche honorable (XV^e^ s.).

**Manche** (la), large bras de mer formé par l'Atlantique entre la France et l'Angleterre. Peu profonde (50 à 100 m.), la Manche est traversée par de forts courants qui rendent dangereuses les côtes de Bretagne. La circulation maritime y est prodigieusement active.

**Manche** (DÉP. DE LA), dép. formé d'une partie de la Normandie (Cotentin et Avranchin) ; préf. *Saint-Lô ;* s.-préf. *Avranches, Cherbourg, Coutances, Mortain, Valognes ;* 6 arr., 48 cant., 647 comm. ; 431.300 h. 10^e^ région militaire ; cour d'appel à Caen ; évêché à Coutances. Ce dép. doit son nom à la mer qui le baigne. L'élevage, les cultures maraîchères, la pêche sont ses ressources principales.

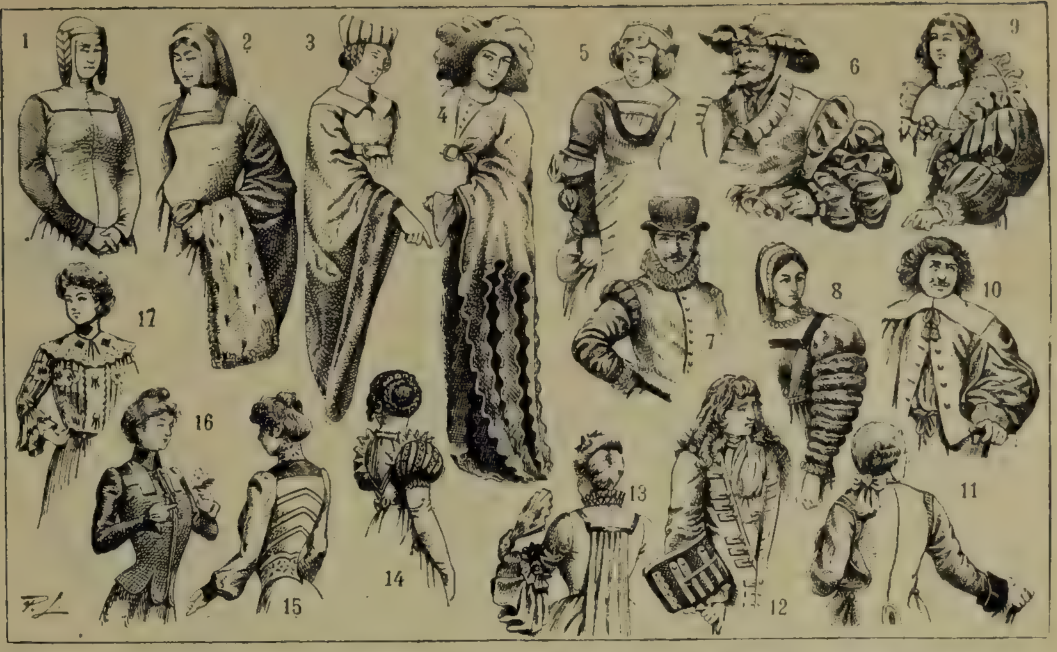

Manches : 1. Ajustée (XIV^e^ s.) ; 2. Manches ducales (du XIV^e^ au XVI^e^ s.) ; 3. Même type (XIII^e^ s.) ; 4. En barbes d'écrevisse (XIV^e^ et XV^e^ s.) ; 5. A mancheron (XV^e^ s.) ; 6. A taillades (XVI^e^ s.) ; 7. Manche épaulée dite *à maheutres* (fin du XVI^e^ s.) ; 8. A bourrelets (XVI^e^ s.) ; 9. Italienne (1630) ; 10. Fendue (XVII^e^ s.) ; 11. A parement (XVIII^e^ s.) ; 12. A botte (XVIII^e^ s.) ; 13. A sabot (XVIII^e^ s.) ; 14. A ballon (Empire) ; 15, 16, 17. Modernes (1902). [V. les planches en couleur du mot COSTUME.]

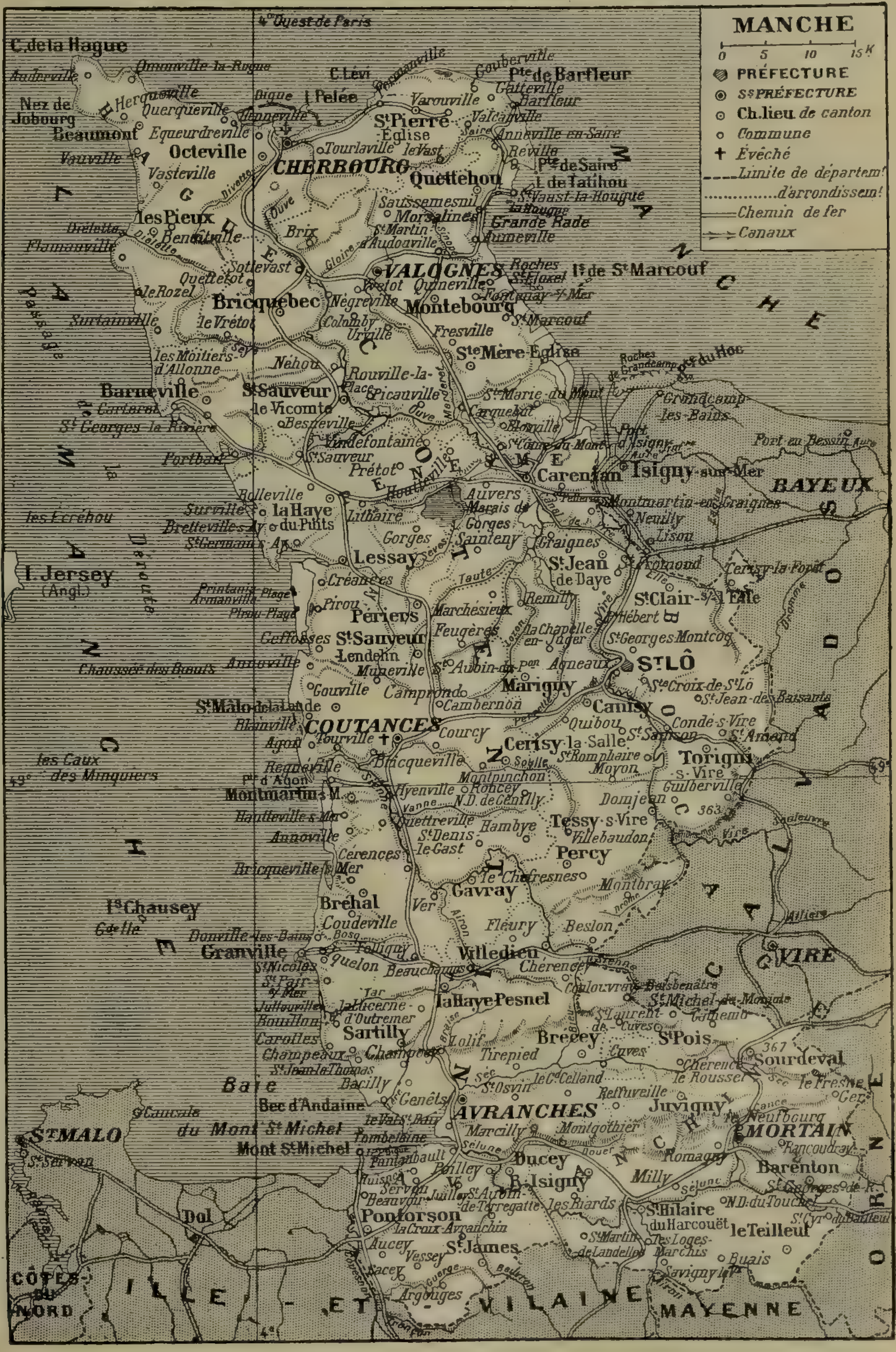

**Manche,** ancienne prov. d'Espagne, comprise plus tard dans la Nouvelle-Castille, et dont la prov. de Ciudad-Real occupe actuellement la majeure partie. Terres pauvres, sous un climat rude et sec.

**Manche** (*le Chevalier de la*), surnom de Don Quichotte, né dans cette partie de l'Espagne.

**manchereau** [*rô*] n. m. *Tech.* Chacune des deux poignées fixées à chaque bout de la boite de la lice et avec lesquelles on fait mouvoir la perche.

**mancheron** n. m. Manchette. Garniture vers le haut d'une manche de femme.

**mancheron** n. m. Chacune des pièces de bois ou de fer placées à l'arrière de la charrue, et servant à la diriger. V. CHARRUE.

**Manchester** [*chès-tèr*], v. d'Angleterre (Lancastre) ; 748.000 h. ; nombreuses écoles ; manufactures ; industrie cotonnière remarquablement développée. Soieries, machines. Cathédrale (xv$^{e}$ s.). Beaux monuments modernes. Manchester est le centre d'autres villes industrielles très peuplées, dont la principale est *Salford.* — On a désigné sous le nom d'*école de Manchester* le groupe d'économistes qui défend le libre-échange et le fit adopter par l'Angleterre.

**Manchester** (CANAL DE), canal qui unit Manchester à la Mersey et à Liverpool. Long de 57.119 mètres. Ouvert à la navigation en 1894.

**Manchester,** v. des Etats-Unis (New-Hampshire), sur le Merrimac ; 78.000 h. Cotonnades, mousselines, machines.

**manchette** [*chè-te*] n. f. (de *manche*). Bande de dentelle, de mousseline, qui s'attache au poignet d'une chemise : *la manchette détachable remplace souvent la manchette fixée à la chemise.* Cercle rouge qu'on fait autour du poignet de quelqu'un en le serrant fortement. *Par iron.* Menottes. Pain en forme de couronne. Accotoir rembourré d'un canapé, d'un fauteuil. Note ou addition marginale. Dans les journaux, titre, généralement sensationnel, qui s'imprime en gros caractères en tête de la première page, sous le titre de la feuille. *Escr. Coup de manchette*, coup de taille au poignet de la main qui tient le sabre. *Hist. nat. Manchette de la Vierge*, liseron des haies. *Manchette grise*, sorte d'agaric à chapeau plissé. *Manchette de Neptune*, nom vulgaire de divers bryozoaires des mers d'Europe. ALLUS. HIST. : **Manchettes de Buffon,** légende d'après laquelle Buffon ne travaillait qu'en manchettes de dentelle, ce qui, pour ses contemporains, n'était qu'une image pour caractériser son style pompeux.

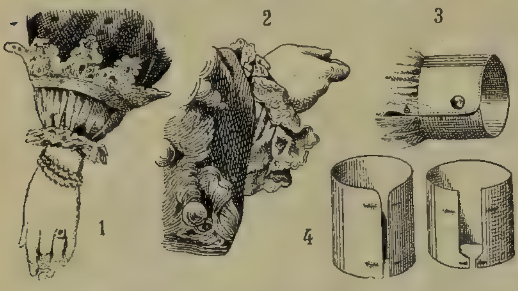

Manchettes : 1. Du xvi$^{e}$ siècle ; 2. Du xviii$^{e}$ siècle ; 3. Moderne ; 4. Fausse manchette (moderne).

**manchière** n. f. Couturière qui a la spécialité des manches.

**manchon** n. m. (de *manche*). Fourrure dans laquelle on met les mains pour les garantir du froid. *Chien de manchon*, chien de très petite taille, que les dames portaient dans leur manchon au temps de Louis XV. *Milit.* Enveloppe de toile dont on couvre les coiffures en certaines circonstances. *Techn.* Cylindre servant à réunir l'extrémité de deux tuyaux. Gaine cylindrique de verre, de glaise, de terre cuite, etc., servant à diverses manipulations de physique ou de chimie. Gaine en gaze imprégnée de sels métalliques, qu'on place sur une flamme pour en augmenter l'éclat. (V. INCANDESCENCE.) Pièce d'accouplement des arbres de transmission. Feutre en rouleau, sur lequel se fait le papier sans fin.

— ENCYCL. *Mode.* Le manchon s'est montré en France pour la première fois sous Henri III. Il fit d'abord partie du costume des deux sexes. Il se portait suspendu à un cordon, qu'on appelait au xvii$^{e}$ siècle *passe-caille.* On y cachait à cette époque de tout petits chiens. Depuis la Révolution, le manchon n'est plus utilisé que par les dames, et il change de volume selon les exigences de la mode. Il est recouvert en martre, zibeline, renard bleu, petit gris, vison, astrakan, etc.

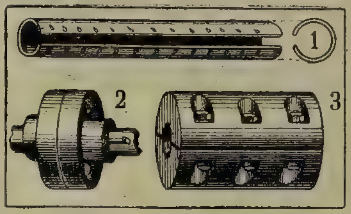

Manchons : 1. Pour tuyaux à incendie ; 2. A plateau ; 3. En deux pièces.

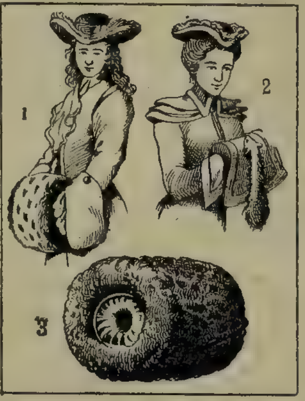

Manchons : 1. De fourrure, pour homme (xviii$^{e}$ s.) ; 2. De fantaisie, pour dame (moderne) ; 3. D'astrakan (moderne).

**manchonnier** n. m. Ouvrier qui fait les manchons de verre.

**manchot** [*cho*], **e** adj. et n. (lat. *mancus*). Estropié ou privé d'une main ou d'un bras. *Fig. N'être pas manchot*, être fin, adroit, prompt, fort, etc.

**manchot** [*cho*] n. m. Genre de palmipèdes, propres aux régions antarctiques, et qui n'ont que des moignons d'ailes.

— ENCYCL. Les manchots sont ainsi nommés à cause de la brièveté de leurs ailes, qu'ils utilisent à la façon de rames ; ils ont un bec long et crochu, le cou assez court. On en connait deux espèces. Le *grand manchot* mesure près de 1 mètre de hauteur.

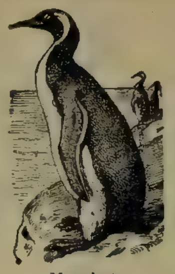

Manchot.

**manchy** n. m. Lit à porteurs, employé à Madagascar et à la Réunion.

**Manciet,** comm. du Gers, arr. et à 37 kil. de Condom, au-dessus de la Douze ; 1.480 h. (*Mancietois*). Ch. de f. M. Eaux-de-vie.

**Mancieulles,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey ; 1.280 h.

**Mancini** (Laure), duchesse de Mercœur, nièce de Mazarin, née à Rome, m. à Paris (1636-1657). Elle épousa le duc de Mercœur, fils de César de Vendôme, bâtard de Henri IV, et fut la mère du célèbre général duc de Vendôme. — OLYMPE, sa sœur, comtesse de Soissons, née à Rome, m. à Bruxelles (1639-1708). Belle et galante, elle posséda les bonnes grâces de Louis XIV ; conspira contre La Vallière, fut exilée, puis, en 1680, elle fut impliquée, sans raison, par la Voisin, dans l'affaire des poisons. Elle fut la mère du prince Eugène. — MARIE, sa sœur, princesse Colonna, née à Rome, m. à Madrid (1640-1715). Elle inspira à Louis XIV une véritable passion, et Mazarin dut faire intervenir la raison d'Etat pour empêcher le mariage du roi avec Marie. Celle-ci, mariée au prince Colonna, mena une existence romanesque et malheureuse, et mourut probablement au couvent, où à cause de ses intrigues galantes, l'avait fait enfermer son mari. — HORTENSE, sa sœur, duchesse de Mazarin, née à Rome, m. à Chelsea (1646-1699). Elle épousa le duc de La Meilleraye, qui hérita la fortune du cardinal, à la condition qu'il prendrait le nom et les armes de Mazarin. Elle vécut longtemps à la cour de Charles II, qui fut très épris d'elle. — MARIE-ANNE, sa sœur, duchesse de Bouillon, née à Rome, m. à Paris (1646-1714). Comme ses sœurs, elle eut des intrigues galantes qui obligèrent son mari à l'enfermer pendant quelques mois dans un couvent. Elle protégea les littérateurs, surtout La Fontaine, mais eut le tort d'inspirer contre Racine la cabale de *Phèdre.* Elle fut exilée, ayant été, comme sa sœur Olympe, mêlée à l'affaire des poisons.

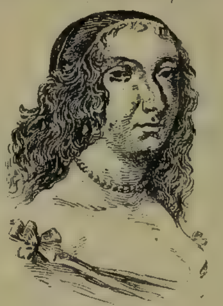

Laure Mancini.

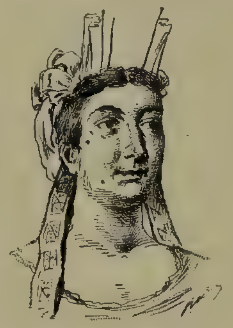

Olympe Mancini.

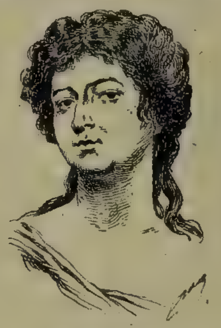

Marie Mancini.

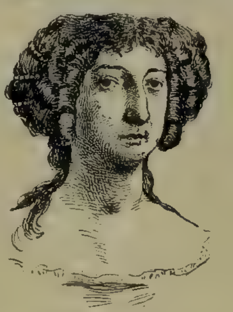

Hortense Mancini.

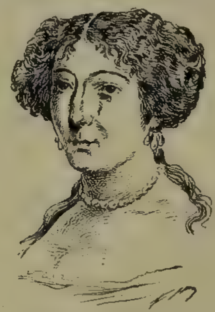

Marie-Anne Mancini.

**Mancini** (Pascal-Stanislas), homme politique italien, né à Castel Baronia, m. à Capodimonte (1817-1888). On lui doit *la Vie des peuples dans l'humanité.* Il fut un des chefs du parti libéral italien.

**mancipation** [*si-on*] n. f. (lat. *mancipatio*). A Rome, transmission volontaire d'un droit ou d'une propriété, en présence de témoins.

**Manco-Capac** [*pak*], fondateur de l'empire du Pérou et le premier des Incas (x$^{e}$ s. apr. J.-C.). — MANCO-CAPAC II, dernier des Incas, m. assassiné par un Espagnol vers 1540.

**mancomunidad** n. f. (m. esp. signif. *union*). Type d'association de communes (ou de provinces) réclamé par les partisans de l'autonomie catalaniste, en Espagne.

**mancône** n. m. Genre de légumineuses césalpiniées.

— ENCYCL. Le mancône (*erythrophlæum Guineense*), qui croît sur les côtes d'Afrique et qu'on appelle aussi *tali*, possède une écorce dont les indigènes tirent un poison pour leurs flèches.

**mancopalénique** adj. Se dit d'un acide qui se trouve dans la résine de dammara oriental.

**Mandalay** [*lè*], ch.-l. de la haute Birmanie, sur l'Iraouaddy ; 138.000 h. Soie, orfèvrerie, ivoire.

**Mandane,** fille unique d'Astyage, roi de Médie, et mère de Cyrus.

**mandant** [*dan*] n. m. Celui qui, par un mandat, donne à un autre pouvoir d'agir en son nom : *député qui rend compte de ses actes à ses mandants.*

**Mandar** (Théophile-Michel-Philippe, dit), publiciste français, né à Marines (Seine-et-Oise), m. à Paris (1759-1823). Il prit une part active aux premières journées de la Révolution, et protesta contre les massacres de Septembre.

**mandarin** n. m. (sanscr. *mandalin*). Titre donné par les Européens aux fonctionnaires publics en Chine et en Corée. *Par anal.* Lettré influent. Adjectiv. Qui est propre aux mandarins : *langue mandarine. Canard mandarin*, genre d'oiseau de la famille des anatidés, dont le nom scientifique est *aix galericulata*, et qui est répandu dans la Chine septentrionale et le Japon. (On l'appelle aussi *sarcelle* ou *canard de Chine*). — ALLUS. LITTÉR. **Le bouton du mandarin** ou **tuer le mandarin.** S'il suffisait, pour hériter instantanément d'un homme très riche qu'on n'aurait jamais vu, dont on n'aurait jamais entendu parler (d'un mandarin, par exemple, du fin fond de la Chine), de pousser un bouton qui le tuerait, qui hésiterait à pousser ce bouton ? — Tel est le paradoxe du mandarin. On l'a attribué : 1° à J.-J. Rousseau ; mais personne n'a jamais pu montrer rien de pareil dans ses ouvrages ; 2° à Chateaubriand ; mais le passage visé du *Génie du Christianisme* (1$^{re}$ partie, liv. VI, chap. II) expose justement la doctrine morale opposée.

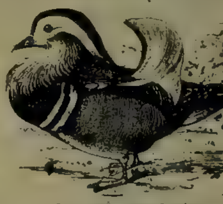

Canard mandarin.

— ENCYCL. On distingue deux grandes catégories de mandarins : les mandarins civils et les mandarins militaires. Chacune de ces deux catégories comprend neuf rangs ou degrés et chaque rang est lui-même subdivisé en deux classes : les grands mandarins et les mandarins ordinaires. On entre dans le mandarinat par voie de concours ; cependant, il existe aussi un mandarinat honoraire, acheté par les riches illettrés. Tout mandarin porte une boucle de ceinturon et une broderie de tunique, qui varient suivant le rang qu'il occupe. Mais le signe le plus caractéristique consiste dans un gros bouton sphérique, placé au sommet du chapeau officiel. Il est, suivant la classe, de rubis, de corail, de saphir, de lapis-lazuli, de cristal, de nacre, d'or uni, d'or ciselé, d'argent ciselé.

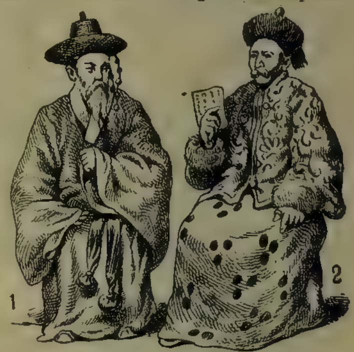

Mandarins : 1. Coréen ; 2. Chinois.

**mandarinal, e, aux** adj. Propre aux mandarins.

**mandarinat** [*na*] n. m. Dignité de mandarin : *le mandarinat s'acquiert en général au concours. Par ext.* Tout corps dont les membres se recrutent par examens. En mauv. part, pouvoir arbitraire : *député qui aspire au mandarinat politique.*

**mandarine** n. f. Petite orange, plus douce, plus parfumée que l'orange commune. *Fil.* Etoffe dont la chaîne est en coton et la trame en soie.

**mandarinesque** [*nès-ke*] adj. Qui se rapporte aux mandarins ou au mandarinat.

**mandarinier** [*ni-é*] n. m. Variété d'oranger qui produit la mandarine.

**mandarinisme** [*nis-me*] n. m. Système d'épreuves auquel sont soumis, en Chine, ceux qui aspirent aux charges du mandarinat. *Par ext.*, système qui classe les citoyens, les fonctionnaires, d'après les diplômes qu'ils possèdent.

**mandat** [*da*] n. m. (du lat. *mandatum*, ordre). Acte par lequel une personne donne à une autre droit d'agir en son nom : *s'acquitter fidèlement d'un mandat.* Ordre de payer, adressé par un propriétaire de fonds à celui qui en est dépositaire. *Comm.* Effet négociable, par lequel une personne est invitée à payer à une autre personne, ou à son ordre, une certaine somme à une époque déterminée. Fonctions, obligations déléguées par le peuple ou par une classe de citoyens : *le mandat de député. Poste* et *Télégr.* V. MANDAT-CARTE, MANDAT-LETTRE, MANDAT-POSTE, MANDAT-TÉLÉGRAPHIQUE, POSTE. *Mandats territoriaux*, nom donné au papier-monnaie qui fut émis en 1796 pour rembourser les assignats. *Mandat d'amener*, ordre de faire comparaître devant un juge. *Mandat d'arrêt*, ordre de conduire quelqu'un en prison. *Mandat international*, décision de la Société des Nations confiant à une puissance, pour un temps plus ou moins long, l'administration d'un territoire.

— ENCYCL. *Dr. civ.* Le mandat suppose le consentement au moins tacite du mandataire ; ce consentement peut, en principe, être donné verbalement ou par écrit (acte authentique ou sous-seing privé, lettre missive), mais exceptionnellement la loi prescrit la production d'une procuration notariée, par exemple lorsqu'on donne à quelqu'un pouvoir de vous représenter dans les actes de l'état civil, d'accepter une donation, de former opposition à un mariage.

Le mandat peut résulter d'un contrat ou de la loi ou d'un jugement qui chargent une personne d'en représenter une autre : le père tuteur de ses enfants est *mandataire légal.* Le mandat, en principe gratuit, peut être salarié.

L'acte par lequel on constitue un mandataire s'appelle *procuration* ou *pouvoir.* Il y a deux sortes de procurations : la *procuration spéciale* et la *procuration générale.* La première donne pouvoir pour une ou plusieurs affaires spécifiées, tandis que la procuration générale embrasse tous les actes d'administration, mais seulement ces actes, sauf clause contraire. S'il s'agit d'aliéner ou d'hypothéquer ou de quelque acte touchant à la propriété, le mandat doit être exprès ; le mandataire ne peut rien faire au delà de ce qui est spécifié dans son mandat ; le pouvoir de transiger n'emporte pas celui de compromettre.

Les fondés de pouvoir, les commissionnaires sont en réalité des mandataires.

Le mandataire répond des dommages-intérêts qui résulteraient de l'inexécution du mandat. Il répond de celui qu'il s'est substitué ; le mandant peut agir directement contre la personne que le mandataire a mise à sa place de son chef.

Le mandant est tenu de rembourser sans réduction au mandataire les avances et frais faits pour l'exécution du mandat. Les avances portent intérêt du jour où elles sont constatées.

— *Dr. comm.* En droit commercial, le mandat est un effet par lequel le souscripteur charge une personne de faire un payement à un tiers. Il ressemble à la lettre de change ; mais il en diffère en ce que le souscripteur du mandat ne le rédige pas avec toutes les formes et conditions exigées pour la validité de la lettre de change. Il sert surtout pour les recouvrements sur la même place. La loi ne le reconnaît pas, et il a le caractère d'une simple invitation à payer. Il porte généralement, à la différence de la traite, la mention *non-acceptable*, et la clause *retour sans frais*. Son emploi a l'avantage d'éviter les frais de protêt. Voici un modèle de mandat :

Paris, le 1er mars 1921. B. P. F. 520,85

Au premier octobre prochain, il vous plaira payer contre le présent mandat non-acceptable, à l'ordre de la Librairie Larousse, 17, rue Montparnasse, Paris, la somme de cinq cent vingt francs quatre-vingt-cinq centimes.

Valeur en marchandises.

A Monsieur X... (Signé) Y...
21, rue du Bac, Paris. Retour sans frais.

— *Dr.* Les actes par lesquels les ministres disposent des crédits qui leur sont ouverts s'appellent *ordonnances ministérielles* et se divisent en ordonnances *de payement* et en ordonnances *de délégation*. Les premières sont celles que le ministre délivre directement au nom des créanciers de l'Etat. Par les secondes, il autorise les ordonnateurs secondaires à disposer des crédits au moyen de mandats de payement.

En matière de comptabilité départementale, communale, etc., le préfet, le maire, etc., disposent toujours directement des crédits : les actes de disposition sont dits *mandats*, et jamais *ordonnances*.

— *Dr. pén. Mandat de justice.* Il y a quatre sortes de mandats : le mandat de comparution, le mandat d'amener, le mandat de dépôt et le mandat d'arrêt.

Le *mandat de comparution* est une citation à comparaître librement, au jour indiqué, devant le juge mandant.

Le *mandat d'amener* est l'ordonnance par laquelle il est enjoint aux agents de la force publique d'amener un inculpé, même par contrainte, devant le magistrat mandant qui doit l'interroger.

Le *mandat de dépôt*, qui intervient après la comparution de l'inculpé et son interrogatoire, est l'ordonnance par laquelle le procureur de la République en cas de flagrant délit, le juge d'instruction en tout autre cas, prescrivent le dépôt, à la maison d'arrêt, d'un prévenu déjà sous la main de la justice.

Le *mandat d'arrêt* est l'ordonnance délivrée par le juge d'instruction, sur les conclusions conformes du procureur de la République, par laquelle il est enjoint aux agents de la force publique d'arrêter et d'écrouer préventivement et définitivement l'individu accusé d'un crime ou prévenu d'un délit comportant emprisonnement. Pour que ce mandat puisse être délivré, il faut que le fait incriminé soit puni d'une peine d'emprisonnement.

**Mandat** [*da*] (Jean-Antoine GAILLIOT, marquis **de**), commandant de la garde nationale de Paris en 1792, tué le 10 août à l'Hôtel de Ville (1731-1792).

**mandataire** [*tè-re*] n. (lat. *mandatarius*). Qui a mandat ou procuration pour agir au nom d'un autre : *le, la mandataire d'un négociant.* Délégué : *les députés sont les mandataires du peuple. Mandataire aux Halles*, nom donné à une catégorie spéciale de commissionnaires qui, aux halles centrales de Paris, reçoivent des producteurs et expéditeurs de denrées mandat de procéder à la vente de ces dernières.

**mandat-carte** n. m. Mandat de poste transmis dans la forme d'une carte postale. Pl. des *mandats-cartes*.

**mandatement** [*te-man*] n. m. Action de mandater : *le mandatement d'une somme.*

**mandater** [*té*] v. a. Libeller un mandat pour le payement d'une somme : *mandater des frais de voyage.*

**mandatif, ive** adj. Qui appartient au mandat : *forme mandative.*

**mandat-lettre** n. m. Mandat de poste envoyé sous forme de lettre. Pl. des *mandats-lettres*.

**mandat-poste** n. m. Pièce délivrée par un bureau de poste pour faire remettre une somme à quelqu'un par tout autre bureau de poste. Pl. des *mandats-poste*.

**mandat-télégraphique** n. m. Mandat envoyé par télégramme. Pl. des *mandats-télégraphiques*.

**mandatum** [*tom'*] n. m. (m. lat. signif. *chose ordonnée*, par où commence l'antienne du jeudi saint). *Liturg.* Cérémonie du lavement de pieds, qui a lieu le jeudi saint.

**Mandave** [*da-ve*], bourg de l'archipel des Philippines (île de Cébu) ; 16.500 h. Riz, maïs et sucre, cultivés aux environs.

**Mandayas,** peuplade indonésienne très ancienne et très batailleuse de l'île de Mindanao. Sing. : *un Mandaya.*

**Mandchou, e,** habitant ou originaire de la Mandchourie : *les Mandchous.* Adj. : *les derniers souverains de la Chine appartenaient à une dynastie mandchoue.* N. m. La langue mandchoue.

— ENCYCL. *Hist.* Après avoir soumis une première fois la Chine en 1279, les Mandchous en furent chassés en 1363, mais ils s'en emparèrent de nouveau en 1644, et l'ont gouvernée jusqu'à nos jours. Grands, vigoureux, ils ont la tête saillante, les pommettes globuleuses, la barbe rare. Ils pratiquent le bouddhisme, et de nomades sont devenus agriculteurs sédentaires.

— *Linguist.* Le mandchou appartient au groupe tongouse des langues ouralo-altaïques ; c'est le seul idiome de ce groupe qui possède une littérature. Sa grammaire est simple et régulière. L'écriture dérive de celle du mongol, elle-même dérivée de l'alphabet syriaque. Les œuvres les plus importantes de la littérature chinoise ont été traduites en mandchou-langue relativement claire et facile.

**Mandchourie,** vaste pays montagneux, au climat inégal et froid, de l'Asie orientale, qui dépend de république chinoise ; 5.530.000 h. (*Mandchous*). *Moukden* en est la ville principale. Occupée par les Russes à partir de 1895, la Mandchourie a été nominalement rendue à la Chine par le traité de Portsmouth (1905) ; mais l'influence japonaise y est prépondérante.

**mande** n. f. (de *manne*). Panier d'osier garni de toile, servant à transporter la terre à pipe.

**mandé** n. m. *Liturg.* Syn. de MANDATUM.

**mandé** n. et adj. m. Se dit d'un groupe important de langues nègres (comprenant le *mandingue*, le *bambara*, etc.)

**mandé, e** adj. Appelé. Substantiv. : *des mandés qui refusent de venir.*

**mandement** [*de-man*] n. m. Ordre écrit, adressé par un supérieur à ses subordonnés. (Vx en ce sens.) Ecrit adressé par un évêque à ses diocésains, et par lequel il leur donne ses instructions : *mandement de carême.*

**mander** [*dé*] v. a. (du lat. *mandare*, ordonner). Faire savoir par lettre : *mander une nouvelle.* (Vx.) Donner ordre de venir : *mander quelqu'un.* Ordonner : *mandons et ordonnons.*

**Mander** (Karel **Van**), peintre et critique d'art flamand, né à Meulebeke, m. à Amsterdam (1548-1606). On lui doit un précieux recueil de *Vies* de peintres illustres.

**Mandésar,** v. de l'Inde centrale (Malva, Etat de Scindia) ; 16.000 h. Ch.-l. d'un petit Etat indigène.

**Mandeure,** comm. du Doubs, arr. et à 12 kil. de Montbéliard, sur le Doubs : 5.120 h. Constructions mécaniques, papeterie, horlogerie.

**Mandeville** (Jean DE BOURGOGNE, dit *sir John*), voyageur belge, né et m. (1372) à Liége. Il voyagea pendant trente-trois ans en Palestine, en Egypte, en Chine, et laissa une *Relation* pleine de récits extraordinaires, qui jouit au moyen âge d'une grande popularité.

**Mandeville** (Bernard **de**), écrivain anglais, né à Dordrecht vers 1670, m. à Londres en 1733 ; auteur d'ouvrages ironiques et satiriques : *la Vierge démasquée, la Fable des abeilles.*

**mandibulaire** [*lè-re*] adj. Qui concerne les mandibules.

**mandibule** n. f. (lat. *mandibula ;* de *mandere*, manger). Mâchoire inférieure. Chacune des deux parties du bec des oiseaux : *mandibule supérieure, inférieure.* Parties saillantes de la bouche des insectes.

— ENCYCL. *Ornith.* On distingue la mandibule supérieure et la mandibule inférieure, chacune composée de deux maxillaires, comme les mâchoires des autres vertébrés. La mandibule supérieure possède en dessous une crête appelée *culmen*, et une région recouverte par la *cire* et nommée *lorum*. La mandibule inférieure présente une pointe dite *dille* ou *myxa*, et son bord inférieur est le *gonys*. Les deux mandibules sont recouvertes de corne.

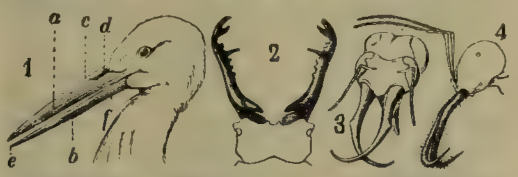

Mandibules : 1. D'oiseau (*a*, mandibule supérieure ; *b*, mandibule inférieure ; *c*, culmen ; *d*, lorum ; *e*, dille ; *f*, gonys). 2, 3, 4. D'insectes.

**mandibulé, e** adj. Qui a des mandibules.

**mandibuliforme** adj. En forme de mandibule.

**mandil** n. m. Ancienne forme de MANDILLE.

**mandille** [*ll* mll., *e*] n. f. (espagn. *mandil*). Manteau court à trois pièces, que portaient les laquais, les huissiers, les personnes de basse condition.

**Mandingues,** race noire de la région du Soudan français, jadis maîtresse de l'empire de Tombouctou, répandue dans le Mossi et le Mampoursi. Les Mandingues forment, avec les *Bambaras*, les *Soninkès* et les *Soussayes*, le groupe des *Malinkès*. Parmi eux se recrutent surtout les *djoulas* ou colporteurs.

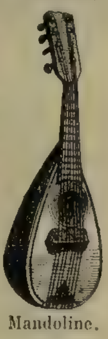

Mandoline.

**mandoline** n. f. (ital. *mandolino*). Petit instrument de musique à cordes, de la famille du luth : *l'étendue de la mandoline est de trois octaves environ.*

— ENCYCL. La caisse de la mandoline est très bombée en forme de poire, le manche assez court et portant des divisions en métal, dont les intervalles correspondent chacun à un demi-ton. On joue de la mandoline en grattant les cordes avec une lame de corne, d'écaille, d'ivoire, etc., appelée *mediator*. La mandoline a pris naissance en Italie, d'où elle passa en Espagne et en France. Peu en usage à la fin du XVIIIe siècle, elle a retrouvé, vers la fin du XIXe siècle, un regain de popularité. L'ancienne mandoline milanaise était montée de dix cordes accouplées ; la mandoline napolitaine, en usage aujourd'hui, n'a que quatre cordes accouplées et accordées comme celles du violon : *sol, ré, la, mi*. La musique pour mandoline s'écrit sur la clef de sol.

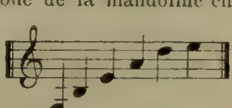

Accord de la mandoline milanaise.

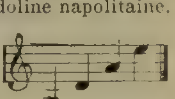

Accord de la mandoline napolitaine.

**mandore** n. f. (altér. de *pandore*). Instrument de musique à cordes pincées, à peu près semblable à la mandoline, dans des proportions un peu plus grandes. (La mandore disparut pendant la première partie du XVIIIe s.)

**mandragore** n. f. (lat. *mandragora*). Genre de solanées, à grandes et larges feuilles, d'une saveur et d'une odeur désagréables.

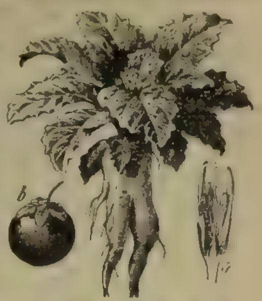

Mandragore : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

— ENCYCL. Les mandragores sont des herbes à grosse racine charnue, généralement bifurquée, et rappelant un corps humain muni de ses deux jambes. Les fleurs, bleues, blanches, rouges ou violacées, sont très nombreuses. On en connaît quatre espèces méditerranéennes.

La *mandragore officinale*, commune en Sicile, est surtout cultivée pour ses propriétés narcotiques. On attribuait jadis à la mandragore toutes sortes de propriétés merveilleuses, et on l'employait à divers usages de sorcellerie.

**Mandragore** (*la*), comédie de Machiavel (1518), une des premières en date du théâtre moderne, d'un comique assez libre, imitée par La Fontaine dans un de ses *Contes.*

**mandre** n. f. Dans l'Eglise d'Orient, monastère, cellule.

**mandrerie** [*rî*] n. f. (de *mande*). Ouvrage de vannerie plein en osier, sans lattes ni cerceaux.

**mandrier** [*dri-é*] n. m. Vannier.

**mandrill** [*dril'*] n. m. Singe du groupe des cynocéphales, qui habite l'Afrique occidentale.

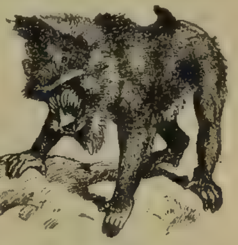

Mandrill.

— ENCYCL. Le mandrill (*mormon Maimon*) est un grand et gros singe, à face nue et peinte de couleurs vives, où le rouge et le bleu dominent. Le pelage est brun olivâtre. Le mandrill est très dangereux : il attaque souvent les femmes isolées.

**mandrin** n. m. Pièce sur laquelle le tourneur assujettit son ouvrage. Poinçon qui sert à percer le fer à chaud. Outil pour agrandir et égaliser les trous. Poteau cylindrique de bois, placé à l'intérieur d'une colonne creuse, et servant à maintenir toutes les pièces de cette colonne. Cylindre de bois ou de fer, en usage dans plusieurs industries. *Chir.* Pièce rigide placée dans une sonde pour en faciliter l'introduction.

**Mandrin** (Louis), fameux bandit, né à Saint-Etienne-Saint-Geoirs (Isère) en 1724, roué vif à Valence en 1755. Il se fit contrebandier et organisa en 1750 une bande armée d'une cinquantaine d'hommes, avec laquelle il commença une véritable guerre contre les employés de la ferme générale. Une légende s'est formée autour de son nom ; on lui attribua les actes les plus invraisemblables. On finit par envoyer une armée contre lui, à laquelle il échappa pendant près d'un an ; il fut pris en 1755.

**mandriner** [*né*] v. a. Fixer sur ou dans un mandrin une pièce que l'on veut travailler. Batre sur un mandrin une pièce creuse. Percer une pièce de fer à l'aide d'un mandrin. Egaliser, en l'agrandissant, un trou percé dans une pièce métallique.

**mandrite** n. m. Religieux qui habite une mandre.

**Mandubiens** [*bi-in*], peuple de la Gaule au moment de sa conquête par Jules César. Leur ville principale était *Alesia*.

**manducabilité** n. f. Caractère de ce qui peut se manger. (Peu us.)

**manducable** adj. (du lat. *manducare*, manger). Que l'on peut manger.

**manducateur, trice** adj. Qui sert à la manducation : *appendices manducateurs.*

**manducation** [*si-on*] n. f. (du lat. *manducare*, manger). Action de manger. Communion eucharistique.

**Manducus,** personnage des atellanes, sorte de croquemitaine ridicule et vorace.

**Manduria,** v. d'Italie (prov. de Lecce) ; 13.000 h. Ruines de l'antique cité homonyme.

**Mandvi,** port de l'empire anglais des Indes, sur le golfe de Kutch (côte occident. de l'Hindoustan) : 24.000 h.

**manéage** n. m. (de *maneier*, anc. forme de *manier*). Travail gratuit des matelots marchands.

**manécanterie** [*rî*] n. f. (du lat. *mane*, dès le matin, et *cantare*, chanter). Ecole de chant attachée à une paroisse pour y former des enfants de chœur.

**manée** [*né*] n. f. Ce qui tient dans la main : poignée. (Vx.)

**manège** n. m. (ital. *maneggio ;* de *maneggiare*, manier). Exercice que l'on fait faire à un cheval pour le dompter, l'instruire. Lieu où se font ces exercices : *manège couvert.* Appareil formé d'un barre vertical, et portant une perche horizontale à laquelle on attelle un animal pour faire mouvoir une machine.

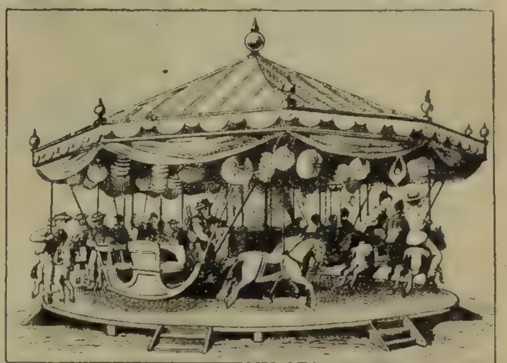

Manège de chevaux de bois.

Installation du même genre, dont le dispositif est variable, mais qui a pour but de communiquer le mouvement à des animaux simulés : *un manège de chevaux de bois, etc., un manège à vapeur. Fig.* Conduite adroite, artificieuse : *le manège d'une coquette.*

— Encycl. *Techn.* Les manèges utilisés en agriculture présentent une très grande variété dans leurs dispositions. Ils sont le plus souvent actionnés par des animaux et mettent en mouvement à leur tour des batteuses, hache-paille, coupe-racines, pompes, norias, etc. On distingue les manèges à piste circulaire et les manèges à plan incliné. Dans les premiers, l'arbre auquel est attelée la bête de somme est fixé aux engrenages et transmissions sur le sol même (*manège à terre*) ou à une certaine hauteur (*manège en l'air*) : les manèges à plan incliné, dits ausi *trépigneuses*, sont formés d'un plan incliné qui glisse et se déplace sous les pieds du cheval placé dans l'appareil ; des chaines de Galle transmettent à des volants de multiplication et de transmission le travail utile. Ce genre de manège, moins encombrant que les manèges à piste circulaire, est cependant plus coûteux et offre en outre l'inconvénient de fatiguer beaucoup la bête qui le fait fonctionner.

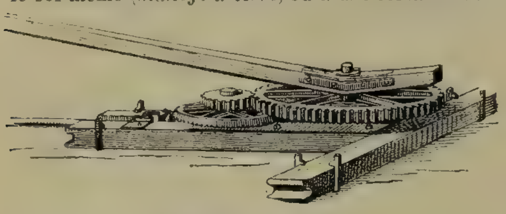
Manège des maraîchers.

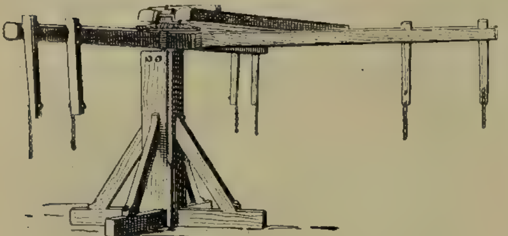
Manège en l'air.

**Manège** (*le*), tableau de Wouwerman (Louvre); un écuyer exerce un cheval en plein air. L'artiste a souvent représenté des *Manèges ;* il y en a de fort beaux dans les musées d'Amsterdam, de La Haye, du Belvédère.

**Manège** (SALLE DU) local situé à Paris, et dont l'emplacement se trouve à l'angle oriental de la rue de Rivoli et de la rue de Castiglione. Il fut successivement occupé par la Constituante, la Législative, la Convention et le Conseil des Cinq Cents. — Il servit ensuite de lieu de réunion au *Club* (ou *Société*) *du Manège*, formé des débris du Club des Jacobins (1799), dispersé par le Directoire, et proscrit par le Premier consul. La salle fut démolie en 1810.

**manéger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il manégea, nous manégeons.*) Dresser aux exercices de manège : *manéger un cheval.*

**manelle** [*nè-le*] n. f. Main de fer d'une bridole.

**man-engine** [*man'-èn'-djin'*] n. m. (de l'angl. *man*, homme, et *engine*, machine). Echelle mobile. Syn. de FAHRKUNST.

**mânes** n. m. pl. (lat. *manes*). Chez les Romains, âmes des morts, considérées comme divinités.

— Encycl. Au sens propre du mot, les mânes sont des divinités particulières aux Romains et aux Etrusques. A Rome, on désignait sous le nom de *mânes* les esprits, les âmes des morts et, plus spécialement, les esprits bienveillants et favorables. Primitivement, on immolait aux mânes des victimes humaines; les sacrifices humains furent remplacés ensuite par des libations et des offrandes. Les tombeaux étaient placés sous la protection des mânes ; d'où la formule *Dis manibus*, qu'on lit en tête de presque toutes les épitaphes.

**Manès** [*néss*] ou **Manichée,** fondateur de la secte des *manichéens*, né en Perse, m. vers 274. Manès, pour expliquer le mélange du bien et du mal, attribuait, comme Zoroastre, la création à deux principes, l'un essentiellement bon, qui est Dieu, l'esprit ou la lumière ; l'autre essentiellement mauvais, qui est le Diable, la matière ou les ténèbres. On a, par suite, étendu le nom de *manichéisme* à toute doctrine fondée sur les deux principes opposés du bien et du mal. V. MANICHÉISME.

**manet** [*nè*] n. m. Filet de pêche formé d'une seule nappe simple, dans lequel le poisson se prend par les ouïes. (On dit aussi ARAIGNÉE.)

**Manet** [*nè*] (Edouard), peintre français, né et m. à Paris (1832-1883). Ses tableaux sont exécutés dans une gamme de tons très sobres, avec certains partis pris de réalisme d'une part et d'autre part d'opposition de couleurs franches, qui font de lui un des maîtres de l'impressionnisme. Citons : *Olympia, les Baigneuses, le Bon Bock.*

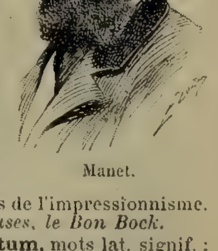
Manet.

**manet alta mente repostum,** mots lat. signif. : *Le souvenir reste profondément gravé dans le cœur.* Virgile (*En.* I, 26) s'exprime ainsi à propos de Junon, qui garde profondément gravé dans son cœur le souvenir du jugement de Pâris.

**mane, thecel, pharès,** mots signif. : *Pesé, compté, divisé.* Menace prophétique qu'une main invisible écrivit sur les murs de la salle dans laquelle Balthazar se livrait à sa dernière orgie, au moment où Cyrus pénétrait dans Babylone. V. BALTHAZAR.

**Manéthon,** prêtre et historien égyptien du IIIe siècle av. J.-C. Son *Histoire d'Egypte*, aujourd'hui perdue, a été utilisée par Josèphe.

**maneton** n. m. (de *main*). Partie d'une manivelle qu'on fait tourner avec la main.

**manette** [*nè-te*] n. f. (de *main*). Levier, clef ou poignée que l'on manœuvre à la main, et qui sert à mouvoir une vis de pression, un robinet, un compteur, etc. Cylindre creux, muni d'un manche, avec lequel on enlève des plants avec la motte de terre qui entoure les racines.

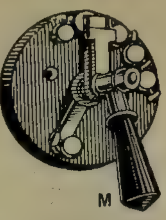

M, manette.

**manettie** [*nè tî*] n. f. Genre de rubiacées cinchonées, comprenant des arbrisseaux volubiles, à fleurs terminales longuement pédonculées et pourpres ou bicolores.

**manezingue** n. m. *Arg.* Cabaretier, marchand de vin détaillant.

**Manfaloût,** v. d'Egypte (Haute-Egypte), sur le Nil, en aval de Siout ; 14.000 h.

**Manfred** ou **Mainfroi,** fils légitime de l'empereur Frédéric II (1232-1266), prince de Tarente, puis roi de Naples et de Sicile. Il disputa la Sicile à Charles d'Anjou, et périt à la bataille de Bénévent.

**Manfred,** poème dramatique de Byron, que l'on peut rapprocher du *Faust* de Gœthe, et dans lequel le poète exalte un sombre et orgueilleux désespoir (1817). On en a tiré un drame, pour lequel Schumann a écrit une partition colorée.

**Manfredi,** maison gibeline de Faënza, qui eut une grande autorité au XIIIe, au XIVe et au XVe siècle. Le principal de ses membres, ASTORRE, gouverna Faënza en 1377.

**Manfredi** (Bartolommeo), peintre italien de l'école lombarde, né à Ustiano, près de Mantoue, m. à Rome (1580-1617) ; élève et imitateur du Caravage. Son coloris est vigoureux (*la Diseuse de bonne aventure*).

**Manfredi** (Eustachio), astronome italien, fondateur de l'Institut de Bologne, né et m. dans cette ville (1674-1734).

**Manfredonia,** v. d'Italie (prov. de Foggia), près du *golfe de Manfredonia ;* 14.000 h. Port de pêche et de cabotage.

**Mangaldan,** v. des Philippines (île de Luçon, prov. de Pangasinan) ; 16.000 h.

**Mangalore,** v. de l'empire anglais des Indes (Hindoustan, prov. de Madras), sur la côte de Malabar ; 49.000 h.

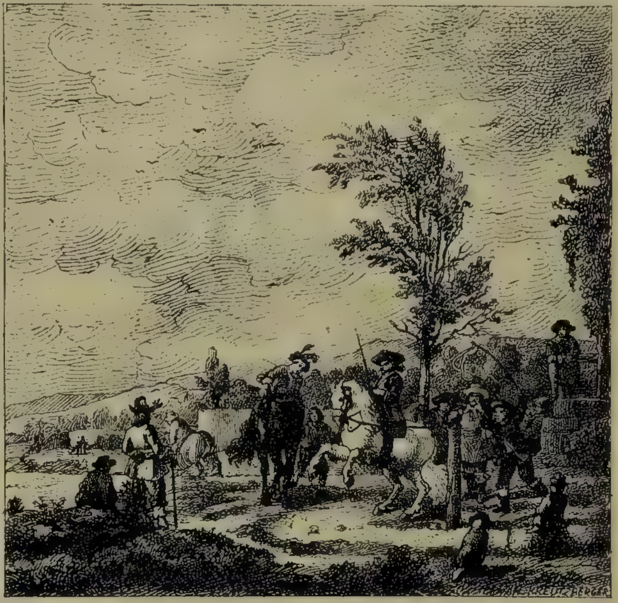
Le Manège, tableau de Wouwerman.

**manganagraphite** n. m. *Minér.* Silicate naturel hydraté de manganèse.

**manganamphibole** n. f. *Minér.* Syn. de RHODONITE.

**manganapite** n. f. *Minér.* Phosphate naturel de chaux manganésifère.

**manganate** n. m. *Chim.* Sel de l'acide manganique, acide qui n'a pu être isolé.

**manganèse** [*nè-ze*] n. m. (ital. *manganese*, du lat. *magnesia*). Métal grisâtre, très dur et très cassant, qui existe dans la nature à l'état d'oxyde.

— Encycl. Le manganèse, de symbole Mn, est un métal gris blanc, brillant, moins fusible que le fer ; sa densité est 7,39 à 22°, son poids atomique 54,93 ; il fond à 1.212° et bout à 1.900°. Il existe dans le sol à l'état d'oxydes : *braunite* ($Mn^2O^3$), *acerdèse* ($Mn^2O^3,H^2O$), *haussmanite* ($Mn^3O^4$), *pyrolusite* ($MnO^2$), *polianite* ($MnO^2$), *manganite* ($MnO^2H$), *manganspath* ($MnCO^3$), etc. On le prépare en traitant l'un de ses oxydes, soit par le charbon, au four électrique, soit par l'aluminium en poudre, etc. ; la première de ces préparations a l'inconvénient de fournir un manganèse contenant toujours du charbon. Il se combine avec la plupart des métalloïdes. C'est pour cette raison qu'on l'emploie dans la métallurgie du fer pour enlever les impuretés ; on le prend à l'état de *ferromanganèse*, que l'on obtient en réduisant par le charbon des minerais de fer additionnés d'oxyde de manganèse. Les aciers au manganèse sont très durs ; ils servent pour les rails. On allie ces ferromanganèses au cuivre, pour fabriquer des bronzes. Les alliages cuivre-fer-manganèse servent à fabriquer des hélices de navire.

Parmi ses composés, citons :

Le *bioxyde* $MnO^2$ (*pyrolusite*), qui est employé dans la fabrication des fers et aciers au manganèse ; dans les verreries, sous le nom de *savon des verriers ;* il sert à blanchir le verre noirci par des matières charbonneuses ; dans les laboratoires et l'industrie, il sert à préparer l'oxygène, le chlore, et, par suite, les chlorures décolorants (eau de Javel, eau de Labarraque, chlorure de calcium) ; on l'utilise aussi comme dépolarisant dans la pile Leclanché, etc.

Les *manganates alcalins*, que l'on obtient en calcinant à l'air, dans une capsule d'argent, le bioxyde de manganèse et l'alcali caustique. Le *manganate de sodium*, qui abandonne une partie de son oxygène à 500° en donnant du bioxyde et de la soude, alors que ce mélange à 350°, à l'air, se transforme en manganate de sodium, a fourni à Tessié du Motay et Maréchal la base de leur préparation industrielle de l'oxygène ;

Les *permanganates*, qui peuvent se préparer comme les manganates en partant de l'oxyde $Mn^2O^7$ (*anhydrydre permanganique*) et d'un alcali, en ayant soin toutefois d'ajouter un oxydant, azotate ou chlorate. Le permanganate de potassium en particulier est un oxydant énergique, employé souvent dans les laboratoires en analyse volumétrique, dans l'analyse des eaux par exemple. C'est un désinfectant énergique, employé en médecine pour le lavage des mains et des plaies ; il paraît être un spécifique pour la blennorragie ; dans l'industrie, il sert à décolorer les matières organiques (éponges, pâtes à papier, etc.).

Le *chlorure manganeux*, $MnCl^2$, que l'on utilise en teinture pour obtenir les bistres de manganèse.

Sous forme d'oxyde, de chlorure, de carbonate et surtout de sulfate, le manganèse joue dans le sol un rôle très important, qu'ont mis en lumière les travaux de Gabriel Bertrand. Le manganèse agit comme engrais catalytique, c'est-à-dire non point comme aliment direct des plantes, mais en favorisant l'assimilation des engrais proprement dits.

**manganésé** [*zé*], **e** adj. *Minér.* Qui est mêlé de manganèse.

**manganésien, enne** [*zi-in, è-ne*] adj. *Chim.* Qui contient du manganèse.

**manganésifère** [*zi*] adj. *Minér.* Qui contient accidentellement du manganèse.

**manganeux** [*neû*] adj. m. *Chim.* Se dit de l'oxyde qui contient la moindre proportion de manganèse, et des sels analogues : *oxyde manganeux, chlorure manganeux.*

**manganine** n. f. Alliage comprenant en moyenne 0,15 de manganèse, 0,03 de nickel et 0,82 de cuivre.

**manganique** adj. Se dit d'un oxyde et de sels dans lesquels la proportion de manganèse est plus grande que celle qui entre dans les sels manganeux : *dans le sulfate manganeux* $SO^4Mn$, *le manganèse est bivalent, dans le sulfate manganique* $(SO^4)^3Mn$ *il est hexavalent.*

**manganite** n. f. Oxyde naturel hydraté de manganèse $MnO^2H$. *Techn.* Alliage de 82 p. 100 de cuivre, 15 de manganèse et 3 de nickel, employé comme résistance électrique.

**mangano** ou **manganoso,** mots employés en opposition avec d'autres pour désigner des mélanges où entre le manganèse. Ex. : *manganocalcite* (carbonate de manganèse), *manganoso-ammonique* (qualificatif d'un sel composé d'oxyde manganeux et d'ammoniaque), etc.

**manganolite** n. f. Silicate naturel de manganèse.

**manganopectolite** n. f. Pectolite dans laquelle une partie du calcium est remplacée par du manganèse.

**manganosite** n. f. Oxyde manganeux naturel.

**manganostibite** n. f. Antimoniate naturel de manganèse et de fer.

**manganowolframite** n. f. Tungstate naturel de manganèse.

**manganspath** n. m. Syn. DIALOGITE.

**mangeable** [*ja-ble*] adj. Qu'on peut manger : *l'homme mange tout ce qui est mangeable.* Ant. **Immangeable**.

**mangeaille** [*ja, ll* mll., *e*] n. f. Nourriture de certains animaux domestiques : *donner la mangeaille aux poulets. Fam.* Ce que mangent les hommes.

**mangeant** [*jan*], **e** adj. Qui mange. (N'est usité que dans : *être bien buvant, bien mangeant.*)

**mangelin** [*je*] n. m. Petit poids de 0gr,372, usité dans l'Inde pour peser les pierres précieuses.

**mangeoire** [*joi-re*] n. f. Auge où mangent les bêtes de somme et les animaux de basse-cour. Petite auge des oiseaux en cage.

**mangeoter** ou **mangeotter** [*jo-té*] v. a. Manger sans appétit, avec nonchalance. Manger souvent et peu.

**manger** [*jé*] v. a. (lat. *manducare.* — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il mangea, nous mangeons.*) Mâcher et avaler : *manger du pain, des fruits.* Entamer, ronger : *la rouille mange le fer.* Consumer, absorber : *poêle qui mange beaucoup de charbon.* Dissiper : *manger son bien.* Piller, exploiter : *la coquette mange un homme d'affaires. Fig. Manger des yeux*, regarder avidement. *Manger ses mots*, les mal prononcer. *Manger de la vache enragée*, subir de rudes privations. *Manger quelqu'un*, s'emporter contre lui. *Il ne vous mangera pas*, vous n'avez pas tant à craindre. *Pop.* Subir : *manger de la prison. Fam. Manger la consigne*, l'oublier,

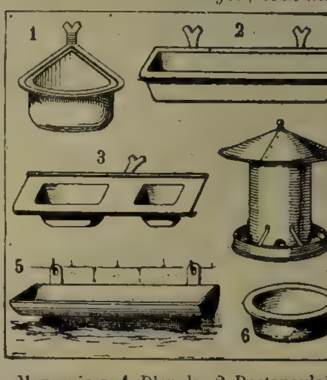

Mangeoires : 1. D'angle ; 2. Rectangulaire; 3. Avec barbotoire (chevaux) ; 4. A volailles ; 5. A lapins ; 6. Pour chiens.

la transgresser. *Donner à manger*, fournir des repas pour de l'argent. *Il y a à boire et à manger*, se dit d'un liquide trop épais, ou, au *fig.*, d'une affaire où il y a des inconvénients et des avantages. *Manger dans la main de quelqu'un*, être très familier avec lui. *Arg. Manger le morceau*, faire des aveux, dénoncer ses complices. V. BLÉ, GRENOUILLE, LAINE, etc. *Absolum.* Prendre ses repas : *manger au restaurant.* PROV. : **La lune mange les nuages,** quand la lune se lève, les nuages se dissipent. V. APPÉTIT et ÉCU. N. m. Ce qu'on mange : *le boire et le manger. Fig. Perdre le boire et le manger*, se laisser accabler par quelque passion violente, par quelque grand chagrin. PROV. : **A petit manger bien boire,** il faut compenser par la boisson l'insuffisance de nourriture.

**mangerie** [*ri*] n. f. *Fam.* Action de manger beaucoup. Long repas. Frais de chicane. Exaction.

**mange-tout** n. invar. Personne qui dissipe son bien.

**mange-tout** n. et adj. m. invar. Haricot ou pois dont la cosse se mange aussi bien que la graine. Pl. des *mange-tout.*

**mangeur, euse** [*eu-ze*] n. Qui mange : *servir les mangeurs.* Qui mange beaucoup : *les gros mangeurs ne se portent pas toujours bien. Fig.* Dissipateur. Personne qui exploite les autres. *Mangeurs de grenouilles*, les Français (pour les Anglais). *Mangeurs de rosbif*, les Anglais (pour les Français). *Mangeurs de choucroute*, les Allemands. *Mangeur de gens, d'enfants*, fanfaron brutal. *Mangeur de crucifix*, etc., faux dévot ou dévot exagéré. *Mangeur de curés*, etc., anticlérical fougueux. V. BLANC.

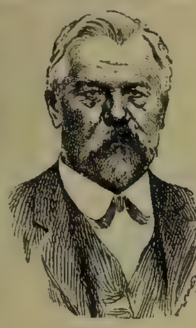
L.-A. Mangin.

**mangeure** [*ju-re*] n. f. Endroit mangé, d'un pain, d'une étoffe, etc. : *mouchoir criblé de mangeures.*

**Mangin** (Louis-Alexandre), botaniste français, né à Paris en 1852 ; membre de l'Académie des sciences en 1909 ; directeur du Muséum, connu pour ses études des cryptogames.

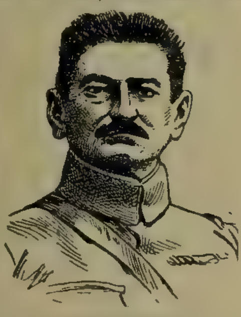
Général Mangin.

**Mangin** (Charles-Marie-Emmanuel), général français, né à Sarrebourg, m. à Paris (1866-1925). Dans les opérations autour de Verdun, il reprit les forts de Douaumont et de Vaux. Commandant la 6e armée (déc. 1916), il dirigea l'offensive d'avril 1917. Mis à la tête de la 9e, puis de la 10e armée, il mena brillamment la contre-attaque à Compiègne en juin 1918, et eut une part prépondérante dans la contre-offensive qui repoussa les Allemands au delà de la Marne en juillet, puis, en août, au delà de l'Oise et de l'Ailette.

**manglabites** n. m. pl. Soldats de la garde impériale, à Byzance. S. un *manglabite.*

**Manglard** [*glar*] (Adrien), peintre et graveur français, né à Lyon, m. à Rome (1695-1760).

**mangle** n. f. (malais *mangghi-mangghi*). Fruit du manglier. (Se dit quelquefois pour MANGLIER.) *Techn.* Sorte de lisseuse ou calandre horizontale à deux ou plusieurs cylindres.

**manglier** n. m. *Bot.* V. RHIZOPHORA.

**manglietie** [*sî*] n. f. Genre de magnoliacées, comprenant des arbres du Népal et de Java, dont le bois dur, presque indestructible, est propre aux usages économiques.

**Mangon** (Hervé), agronome et homme politique français, ministre de l'agriculture en 1885 ; né et m. à Paris (1821-1888). Membre de l'Académie des sciences (1872).

**mangonneau** [*gho-nô*] n. m. (b. lat. *manganum* ; gr. *magganon*). Machine de guerre du moyen âge, du genre des catapultes, qui lançait des traits et des pierres.

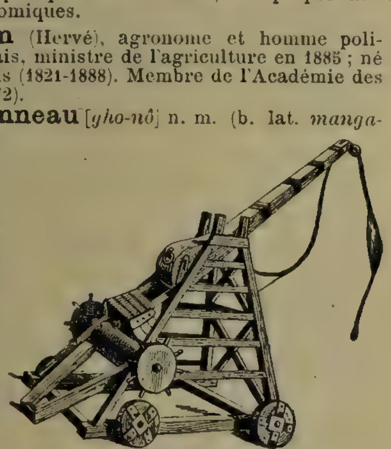
Mangonneau.

**mangora** n. f. Genre d'araignées lisses, de couleur claire, répandues dans toute l'Europe, et très abondantes dans les régions chaudes.

**mangostan** [*ghos*] ou **mangoustan** [*ghoustan*] n. m. Nom d'une espèce de garcinie des pays chauds, dont le fruit, volumineux et rouge (*mangouste*) est comestible : *les graines du mangostan fournissent l'huile concrète de mangostan ou beurre de kokum.*

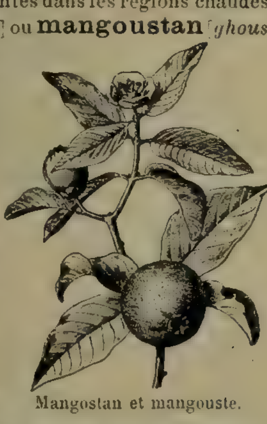
Mangostan et mangouste.

**mangostine** n. f. Composé $C^{20}H^{22}O^5$, fusible à 173°, que l'on extrait du fruit du mangostan.

**mangouste** [*ghous-te*] n. f. Fruit du mangostan.

**mangouste** [*ghous-te*] n. f. Genre de mammifères carnassiers. — ENCYCL. Les mangoustes, dont le nom scientifique est *herpestes*, sont très basses sur pattes, allongées ; elles sortent de leur trou généralement au crépuscule et par couples, accompagnées souvent de leurs petits, qui suivent en file leurs parents. Carnassières, vives et intelligentes, elles dévorent les petits animaux, et surtout des reptiles. Elles s'apprivoisent facilement. On en connaît une vingtaine d'espèces des régions chaudes, dont une seule habite l'Europe : l'ichneumon.

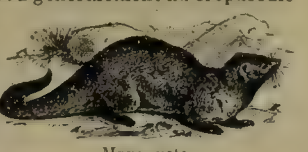
Mangouste.

**mangrone** n. f. Forêt inextricable, formée par les tiges enchevêtrées des mangliers.

**mangue** [*man-ghe*] n. f. (mal. *mangga*). Fruit comestible du manguier.

**mangue** [*man-ghe*] n. f. Nom vulgaire d'un genre de mammifères carnassiers dont le nom scientifique est *crossarchus.* (Les mangues sont des animaux voisins des mangoustes, et qui habitent l'Afrique équatoriale. On en connaît cinq ou six espèces.)

**manguier** [*ghi-é*] n. m. Genre d'anacardiacées, dont le type est le *manguier de l'Inde* ou *mango.* — ENCYCL. Les manguiers sont des arbres de l'Asie tropicale, dont l'espèce indienne, vulgairement appelée *mango*, fournit des fruits (*mangos, mangues*) à pulpe comestible.

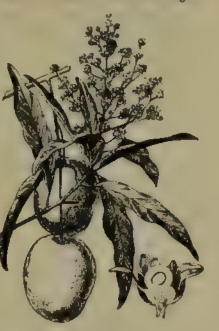
Manguier.

**mangy** n. m. Maladie spéciale à l'île de Madagascar, et caractérisée par une hypertrophie des glandes parotides.

**Manhattan,** île des Etats-Unis, formée sur la côte de l'océan Atlantique par le fleuve Hudson, le Spuyten Duyvil Creek, et l'East River et constituant la cité de la ville de New York.

**mania** n. f. Genre de noctuelles de grande taille, qui se trouvent en été près des eaux, dans les lieux obscurs. La chenille noirâtre, vit sur les saules et les cynoglosses.

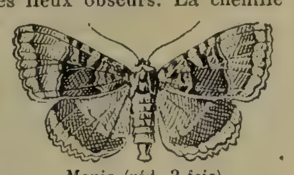
Mania (réd. 3 fois).

**maniabilité** n. f. Qualité de ce qui est maniable.

**maniable** adj. Aisé à manier : *instrument maniable.* Qui se prête à la main-d'œuvre : *du drap maniable. Fig.* Traitable, d'un commerce facile : *caractère maniable. Temps, vent maniable*, permettant aux vaisseaux une manœuvre facile.

**maniacal, e, aux** adj. Propre aux maniaques : *délire maniacal.*

**maniage** n. m. Action de manier : *le maniage de l'argent.* (Peu us.)

**maniant** [*ni-an*] adj. m. Se dit d'un drap souple, mollet au toucher : *drap maniant.*

**maniaque** adj. et n. Qui a rapport à la manie : *délire maniaque.* Possédé d'une manie : *quel maniaque !* Par ext. Personne fantasque, qui a des manies.

**manibus date lilia plenis,** mots lat. signif. : *Donnez des lis à pleines mains.* Paroles d'Anchise (Virgile, *Enéide*, VI, 883), à propos de Marcellus (v. TU MARCELLUS ERIS). Il réclame des fleurs pour en couvrir le tombeau de l'infortuné jeune homme.

**Manica,** district minier de l'Afrique australe, partagé entre la Rhodésia britannique et l'Afrique orientale portugaise. Terrains aurifères.

**manicaux** [*kô*] n. m. pl. (du lat. *manica*, manche). Appendices en forme de crochets ou de mains, qui fixent une lame de scie de long aux manches.

**manichéen, enne** [*ché-in, è-ne*] adj. et n. Qui appartient, qui adhère au manichéisme : *les hérésies manichéennes.*

**manichéisme** [*ché-is-me*] n. m. Hérésie de Manès, née au IIIe siècle. V. MANÈS.

— ENCYCL. Manès, à l'imitation des premiers gnostiques, tenta d'unir, dans une vaste synthèse, le christianisme et le paganisme oriental. Il emprunta à la Bible la forme de sa doctrine, et en puisa le fond partie dans le parsisme, partie dans le bouddhisme. Il admet la coexistence éternelle des deux principes divins, le *Prince de la Lumière*, et le *Prince du Monde*, appelé aussi *Satan* ou *Matière.* L'humanité, créée par le dieu mauvais, ne peut être affranchie que par la connaissance de la vraie science, apportée par le *Paraclet*, qui est Manès lui-même. Les manichéens, divisés en deux classes, les *auditeurs* ou néophytes et les *parfaits*, étaient régis par douze apôtres assistés de soixante-douze évêques. Le manichéisme, qui parut écrasé au IXe siècle, renaquit dans les sectes des *cathares* ou *albigeois.*

**manichordion** [*kor*] n. m. (pour *monochordon*). Ancien instrument de musique, à cordes frappées, du genre de la cithare à clavier. (Le manichordion était en usage dès avant le XVIe siècle ; ses cordes, recouvertes de légères bandes de drap, avaient un son sourd et très doux ; c'est ce qui fit donner à l'instrument le nom d' « épinette sourde ».)

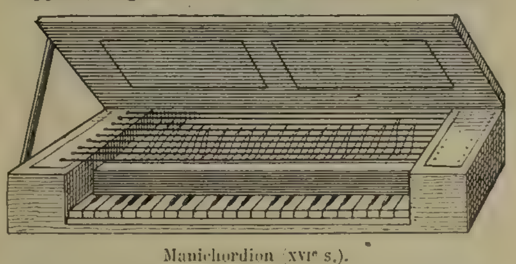
Manichordion (XVIe s.).

**manicle** n. f. V. MANIQUE.

**manicome** n. m. (du gr. *mania*, folie, et *komein*, soigner). Hôpital où l'on soigne les aliénés.

**manicure** n. V. MANUCURE.

**manie** [*nî*] n. f. (lat. et gr. *mania*). Folie partielle, dans laquelle l'imagination est frappée d'une idée fixe. *Fig.* Habitude bizarre, ridicule ; fantaisie, goût porté à l'extrême : *avoir la manie des citations.*

— ENCYCL. *Pathol.* La manie est un syndrome du délire vésanique ; elle présente deux formes : la forme dépressive (V. MÉLANCOLIE) et la forme expressive ou délire maniaque, caractérisée par la tendance aux impulsions et aux mouvements violents.

La manie simple apparaît progressivement et par accès. Si les accès sont espacés, la maladie tend vers la guérison ; dans le cas contraire, la démence est la règle.

Le traitement de la manie est le même que celui de la folie.

**maniement** ou **manîment** [*man*] n. m. Action de manier. *Fig.* Gestion matérielle ou virtuelle : *maniement des deniers publics.* Protubérance graisseuse qui existe sur différents points du corps d'un animal de boucherie, et que l'on tâte à la main pour s'assurer de l'état d'engraissement des animaux. Bruit produit par la soie qu'on froisse.

— ENCYCL. *Econ. rur.* Les maniements, chez le bœuf, sont les suivants : 1, le *bord* ou *abords, cimier* ou *conard*, à la pointe de la fesse et à la base de la queue ; 2, le *cordon* ou *entre-fesse* ou *braie ;* 3, la *hampe, lampe, grasset*, à la partie inférieure de l'abdomen ; 4, le *travers, aloyau* ou *pavé de graisse*, sur les reins, vers les vertèbres lombaires ; 5, la *côte* ; 6, le *flanc* ; 7, le *cœur* ; 8, le *paleron*, à la partie supérieure et postérieure de l'épaule ; 9, le *contre-cœur*, au-dessous et en arrière du paleron ; 10, la *veine* ou *avant-cœur*, un peu en avant de la pointe de l'épaule ; 11, la *poitrine*, à la partie antérieure du sternum ; 12, le *collier*, à la partie antérieure de l'épaule ; 13, l'*avant-lait* (vache) ; 14, le *cou*, en avant du collier ; 15, l'*oreillette* ou *oreillons ;* 16, le *dessous de langue* ou *sous-machelière*, entre les branches du maxillaire inférieur ; 17, la *hanche* ou *maille.* (V. la planche BOUCHERIE.)

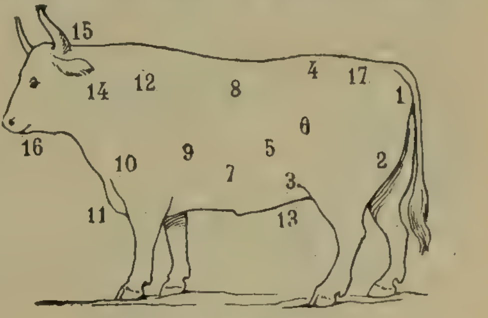

Maniements chez le bœuf.

**manier** [*ni-é*] v. a. (de l'anc. adj. *manier, ère*, qui est à portée de la main ; du lat. *manus*, main. — Se conj. comme *prier.*) Tâter, toucher avec la main : *manier une étoffe.* Mettre en œuvre : *manier le fer.* Donner et recevoir, en parlant de l'argent ou des valeurs : *manier des fonds.* Gérer, conduire : *manier des affaires.* Se servir de : *bien manier l'épée, la parole, la plume. Manèg. Manier un cheval*, lui faire exécuter divers mouvements. V. BEURRE. N. m. Effet produit par un objet que l'on manie : *étoffe qui a le manier très doux. Au manier*, en maniant : *reconnaître une étoffe au manier.*

**manière** n. f. (de *main*). Façon, méthode particulière d'être ou de faire une chose : *manière de voir.* Façon d'agir habituelle : *chacun a sa manière.* Sorte, apparence : *une manière de bel esprit. Littér.* et *bx-arts.* Façon de composer, de peindre, etc. : *le pastiche s'attaque surtout à la manière.* Affectation, recherche dans le style : *on a reproché à Marivaux la manière. Manière d'être*, état particulier. *Manière de voir*, avis, jugement, opinion. *Manière de parler*, locution, tournure de phrase. *C'est une manière de parler*, il ne faut pas prendre cela au pied de la lettre. *En quelque manière*, en un certain sens. *Grav. Manière noire*, procédé dans lequel, la planche étant d'abord pointillée uniformément, l'artiste enlève les parties qui doivent venir en blanc dans les épreuves. Pl. Façons habituelles de parler et d'agir : *avoir des manières rudes.* Tenue du corps, gestes : *avoir des manières distinguées.* Aisance et politesse dans la tenue : *acquérir des manières. Fam.* Compliments, cérémonies un peu affectées : *faire des manières. De manière que* loc. conj., de sorte que. *De manière à* loc. prép., au point de, de façon à.

**maniéré, e** adj. Affecté dans ses manières : *femme maniérée. Fig.* Recherché : *style maniéré.* N. m. Affectation, genre maniéré : *tomber dans le maniéré.*

**maniérer** [*ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Donner un caractère d'affection, de recherche : *maniérer son style.*

**maniérisme** [*ris-me*] n. m. Défaut de celui qui s'abandonne au genre maniéré.

**maniériste** [*ris-te*] adj. et n. Qui est maniéré : *cet artiste est maniériste, est un maniériste.* (Peu us.)

**maniette** [*ni-è-te*] n. f. Morceau de feutre monté au bout d'un manche de bois, avec lequel l'imprimeur en taille-douce frotte les bords d'une planche gravée.

**manieur** n. m. Qui manie. Ne se dit en général que par dénigrement d'un *manieur d'argent* (financier, banquier).

**manifestant** [*fès-tan*], **e** n. Personne qui prend part à une manifestation : *arrêter des manifestants.*

**manifestateur, trice** [*fès-ta*] adj. Qui manifeste : *signe manifestateur.* (Peu us.)

**manifestatif, ive** adj. *Scolast.* Qui a la vertu de manifester.

**manifestation** [*fès-ta-si-on*] n. f. Action de manifester : *manifestation de la pensée.* Expression publique d'un sentiment, d'une opinion politique : *manifestation pacifique ; faire une manifestation.*

**manifeste** [*fès-te*] adj. (lat. *manifestus*). Evident, notoire : *erreur manifeste.* Dont le caractère est notoire : *voleur manifeste.*

**manifeste** [*fès-te*] n. m. Ecrit public par lequel un souverain, un chef de parti, rend compte de sa conduite dans le passé et du but qu'il se propose pour l'avenir : *le manifeste du duc de Brunswick souleva l'indignation de la France. Mar.* Déclaration des marchandises qu'on a à son bord.

— Encycl. *Dr. admin.* Tout navire venant de France ou de l'étranger doit, à son entrée dans un port français, avoir son manifeste. Sont dispensées de cette obligation : 1° les embarcations françaises employées à la pêche sur les côtes de France ; 2° les petites barques transportant, entre les lieux les plus rapprochés de la côte, des denrées de consommation.

**manifestement** [*fès-te-man*] adv. Evidemment : *compte manifestement majoré.*

**manifester** [*fès-té*] v. a. Faire connaître, exposer, témoigner : *manifester sa joie, sa volonté.* **Se manifester** v. pr. Se faire connaître, se montrer, se produire : *Dieu se manifeste par ses œuvres.*

**manigance** [*ghan-se*] n. f. *Fam.* Petite manœuvre secrète, mystérieuse : *redouter des manigances.*

**manigancer** [*ghan-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il manigança, nous manigançons.*) *Fam.* Ourdir, tramer, combiner secrètement : *manigancer une trahison.*

**manigaux** [*ghô*] n. m. pl. Bascule d'un soufflet de forge.

**Maniglier** (Henri-Charles), sculpteur français, né et m. à Paris (1826-1901) ; auteur de *la Cène* (bas-relief), *Armurier du XVe siècle*, *Pénélope*, etc.

**Manigod,** comm. de Haute-Savoie, arr. et à 19 kil. d'Annecy, sur un affluent du Fier ; 1.260 h. Fromagerie.

**manigraphie** [*fî*] n. f. (du gr. *mania*, manie, et *graphein*, écrire). Science ou traité de la manie. de l'aliénation mentale. (Peu us.)

**maniguette** n. f. V. malaguette.

**maniguière** [*ghi-è-re*] n. f. Ensemble de filets en nappes maintenus par des pieux et aboutissant à une nasse dans laquelle viennent les anguilles prises.

**Manilius** (Caius), tribun du peuple à Rome en 68 av. J.-C., auteur de la proposition qui conférait de pleins pouvoirs à Pompée dans la guerre contre Mithridate. Cicéron soutint cette loi dans son premier discours politique : *Pro lege Manilia.*

**Manilius,** poète latin, contemporain d'Auguste, auteur du poème des *Astronomiques.*

**manillage** [*ni*, *ll* mll., *a-je*] n. m. Action de maniller.

**manille** [*ll* mll., *e*] n. f. (espagn. *malilla*). A l'hombre, nom de la dernière carte dans chaque couleur. Jeu de cartes qui se joue généralement à quatre, deux contre deux : *manille parlée, manille muette, manille aux enchères*, etc. Le dix de chaque couleur, au jeu de la manille.

— Encycl. La manille se joue à quatre, deux contre deux, avec un jeu de 32 cartes : la *manille* ou dix de chaque couleur, est la carte la plus forte, et vaut 5 points. Viennent ensuite l'as ou *manillon* (4 points), le roi (3), la dame (2), le valet (1), le neuf, huit et sept. La règle du jeu est très simple. Chaque joueur reçoit huit cartes ; la trente-deuxième appartenant à celui qui donne, marque l'atout. On doit fournir la couleur abattue, en surmontant le point servi, ou en coupant si on n'a pas de la couleur. On ne peut jouer en dessous du point servi que lorsque le partenaire est déjà maître. Le coup terminé, on additionne la valeur des cartes qui composent les levées de chaque camp. Chaque levée elle-même vaut un point : il y a donc, au total, 68 points à compter. Le camp qui a fait plus de 34 points marque l'excédent à son profit. La partie se joue en 34, 44 ou 50 points.

Dans la *manille parlée*, les partenaires ont le droit de se donner des indications. Ils doivent s'en abstenir dans la *manille muette.*

La *manille à trois* se joue avec trente cartes : dix pour chaque joueur (on retire généralement le sept et le huit de pique). Il y a alors 70 points au lieu de 68, puisqu'il y a 10 levées, et chaque joueur joue pour son compte.

La *manille aux enchères* est celle dans laquelle chaque joueur, après avoir vu son jeu, annonce le point qu'il se croit capable de faire. S'il atteint le point qu'il a demandé, ses adversaires marquent autant de jetons qu'il y a de dizaines dans le point annoncé ; dans le cas contraire, c'est lui qui les marque. Le premier qui a pris dix ou douze jetons a perdu. Cette manille peut être jouée à trois, quatre joueurs ; le demandeur a tous les autres contre lui.

**manille** [*ll* mll., *e*] n. m. (de *Manille*). Gros cigare tronconique très estimé, qui provient de Manille. Chapeau d'une paille particulière, fabriqué à Manille (Philippines).

**manille** [*ll* mll., *e*] n. f. (autre forme de *manicle*). Anneau auquel s'attachait la chaîne d'un forçat. Sorte d'anneau ouvert à l'une de ses extrémités et employé pour réunir deux bouts de la chaîne entre eux. Anneau porté comme ornement au poignet ou à la cheville par certaines peuplades sauvages.

**Manille** [*ll* mll., *e*], v. de l'archipel des Philippines, ch.-l. de l'île Luçon et des Philippines, sur la *baie de Manille ;* 245.000 h. Fabrique de cigares et de chapeaux. Grand commerce de café, sucre, tabac, coton. Défaite de la flotte espagnole par la flotte américaine du commodore Dewey (1er mai 1898).

**maniller** [*ll* mll., *é*] v. a. Assembler les manilles de. *Fam.* Jouer à la manille.

**manillon** [*ll* mll.] n. m. L'as de chaque couleur, au jeu de la manille.

**manîment** [*man*] n. m. V. maniement.

**Manin** (Lodovico), dernier doge de Venise, m. à Macera (1726-1803). Il dut abdiquer en 1797, au lendemain de la campagne de Bonaparte en Italie, et le livre de la noblesse fut brûlé en place publique par un conseil populaire provisoire.

**Manin** (Daniel), patriote italien, né à Venise, m. à Paris (1804-1857), président de la république de Venise en 1848, l'un des adversaires les plus énergiques de la domination autrichienne.

**manioc** [*ok*] n. m. (m. d'orig. améric.). Genre d'euphorbiacées, comprenant de grandes herbes d'Amérique, dont la racine fournit une fécule nourrissante appelée *cassave*, et dont on fait le *tapioca.*

— Encycl. Les maniocs (*manihot*) sont des herbes élevées ou des arbustes, dont il existe de nombreuses espèces au Brésil. Le manioc amer (*manihot utilissima*) est un arbre de trois à quatre mètres de hauteur, possédant des tubercules fusiformes, dont la longueur peut dépasser un mètre, et qui contiennent de la fécule, un suc laiteux et une substance amère et vénéneuse. C'est cependant de ces tubercules que l'on extrait le *tapioca ;* la cuisson les débarrasse de leur poison ; cette espèce fait l'objet d'une importante culture au Brésil, en Guyane, aux Antilles, à la Réunion, à la Nouvelle-Calédonie et en Afrique occidentale. Le manioc doux diffère de la précédente espèce par l'absence de produit toxique : on consomme ses tubercules à la façon du céleri-rave. Une troisième espèce, très importante aussi, et dont l'aire de culture augmente chaque jour, est le manioc Glaziou (*manihot Glaziovii*), qui fournit du caoutchouc (caoutchouc de Céara).

Manioc : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle ; *c*, racine.

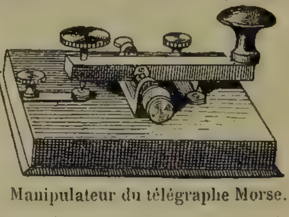
Manipulateur du télégraphe Morse.

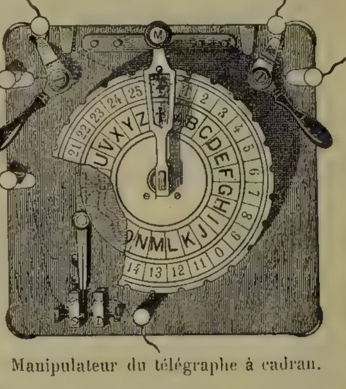

Manipulateur du télégraphe à cadran.

**maniotte** n. f. Petit filet monté sur un cerceau et servant à la pêche des éperlans.

**Manipour** ou **Kothay,** Etat de l'Indochine du Nord-Ouest, qui dépend de l'Inde anglaise ; 346.000 h. Capit. *Manipour ;* 50.000 h.

**manipulaire** [*lè-re*] adj. Qui appartient au manipule, le concerne. N. m. Chef d'un manipule.

**manipulateur, trice** n. Celui, celle qui manipule : *un manipulateur de produits chimiques* N. m. Appareil employé dans la télégraphie électrique pour transmettre les dépêches par l'établissement ou la rupture du courant.

**manipulation** [*si-on*] n. f. Action d'exécuter des opérations manuelles en chimie, en pharmacie, etc. : *la manipulation de la dynamite est dangereuse. Fig.* Tripotage : *manipulation électorale.*

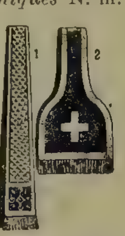

Manipules liturgiques ; 1. Ancien ; 2. Moderne.

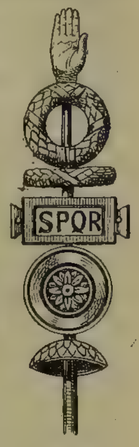

Manipule.

**manipule** n. m. (du lat. *manipulus*, poignée). Enseigne primitive des armées romaines. Division de l'armée romaine sous la république. Bande d'étoffe que le prêtre porte au bras gauche, en célébrant la messe. Syn. fanon en ce dernier sens.

**manipuler** [*lé*] v. a. (de *manipule*). Arranger, mêler, pétrir, etc., avec la main : *manipuler avec précaution des colis fragiles. Fig. :* Tripoter : *manipuler les affaires de l'Etat.*

**manipuleur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui manipule.

**manique** n. f. (lat. *manica*). *Antiq.* Large manche tombant jusqu'au poignet. Gant servant à protéger les mains, surtout à la chasse et pour labourer. Sorte de brassard de cuivre ou en bandes métalliques, qui protégeait le bras gauche des archers et le bras droit de certains gladiateurs. Sorte de gant de cuir, que les cordonniers, bourreliers, etc., se mettent autour de la main quand ils emploient du fil poissé.

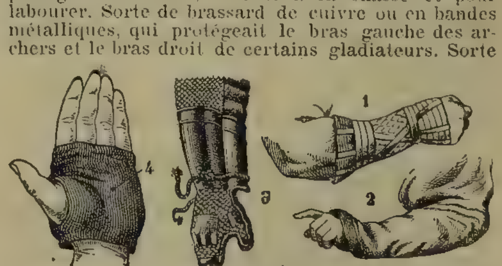

Maniques : 1. De gladiateur ; 2. Du XVIe siècle ; 3. Japonaise ; 4. De cordonnier.

**Manissa,** v. de la Turquie d'Asie, sur la Ghédiz-Tchaï ; 40.000 h. C'est l'ancienne *Magnésie.*

**Manitoba,** prov. du Canada ; 613.000 h. Capit. *Winnipeg.* Grande production de céréales. Elle renferme le lac du même nom (5.000 kil. car.), qui se déverse dans le lac Winnipeg.

**Manitou,** le Grand-Esprit, chez les Indiens de l'Amérique du Nord. N. m. *Par ext.* Nom donné à toute sorte de fétiches, et qui est passé dans la langue populaire pour désigner un personnage puissant.

**Manitou,** riv. du Canada (prov. de Québec), émissaire de lacs nombreux. Elle se jette dans le golfe du Saint-Laurent ; cours 300 kil.

**Manitou,** lac du Canada (territoire de Saskatchewan) ; 32 kil. sur 4 à 10 kil.

**Manitoulin,** archipel du nord du lac Husson (Canada, prov. d'Ontario) ; 3.065 kil. carr. ; peu peuplé.

**Manitowoc,** v. des Etats-Unis (Wisconsin), à l'entrée de la rivière homonyme dans le lac Michigan ; 17.600 h. Ch.-l. du comté homonyme.

**maniveau** [*vô*] n. m. Petit panier plat d'osier, sur lequel on range, pour les vendre, certains comestibles.

**manivelle** [*vè-le*] n. f. (de *main*). Pièce de fer ou de bois, composée de deux branches à angle droit, pour tourner une roue, l'axe d'une machine, etc.

— Encycl. Les manivelles sont des organes de machine qui servent généralement à transformer un mouvement rectiligne alternatif en un mouvement circulaire continu. Une manivelle simple est celle à qui la force totale est appliquée (une seule tige) ; elle est double lorsqu'elle est commandée par deux tiges, etc. On les divise aussi en *manivelle à simple effet* (la force n'agit que pendant un demi-tour), et en *manivelle à double effet* (la force agit pendant un tour entier).

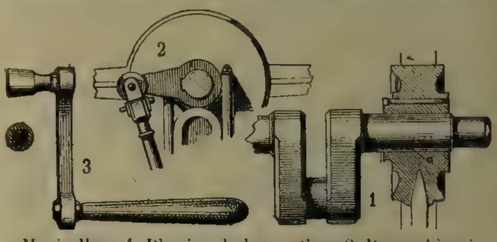

Manivelles : 1. D'essieu de locomotive ; 2. De machine à vapeur ; 3. Ordinaire.

**Manizales,** v. de la Colombie, capitale du département de Caldas ; 34.700 hab.

**manjak** n. m. Carbure solide analogue à l'asphalte.

**Mankato,** v. des Etats-Unis (Minnesota) ; 12.500 h. Ch.-l. de comté.

**Manlius Capitolinus** [*nuss*], consul romain qui sauva le Capitole assiégé par les Gaulois (390 av. J.-C.) ; mais, quelques années plus tard (382), il fut précipité du haut de la roche Tarpéienne, pour avoir trop ardemment soutenu les revendications des plébéiens. Cette aventure a fourni le sujet d'une tragédie française de Lafosse (1698).

**Manlius Imperiosus** (Titus), dictateur romain en 362 av. J.-C. ; il combattit avec succès les Herniques. — Son fils Titus **Manlius Torquatus** tua en combat singulier un Gaulois gigantesque, auquel il enleva son collier d'or (*torques*). Consul en 340, il fit périr son propre fils, qui avait combattu sans son ordre. — Titus **Manlius Capitolinus,** conquérant de la Sardaigne, consul en 285 et en 224 av. J.-C.

**mannane** n. f. Matière mucilagineuse contenue dans divers tubercules et qui, par hydrolyse, donne le mannose.

**Mannargudi,** v. de l'empire anglais des Indes (Hindoustan, présidence de Madras) ; 21.500 hab.

**manne** [*ma-ne*] n. f. (hébr. *man*). Nourriture miraculeuse, que Dieu, dit l'*Exode* (XVI), envoya du ciel aux Israélites dans le désert. *Par ext.* Aliment abondant et peu cher : *la pomme de terre est la manne des pauvres.* Matière concrète et sucrée, qui exsude de plusieurs espèces de frênes (*fraxinus ornus, fraxinus rotundifolia*). *Fig. Manne cachée. céleste*, nourriture céleste de l'âme. *Manne des poissons*, papillon dit aussi *mouche de mai* (éphémère) que l'on emploie comme appât.

— Encycl. La manne, mélange de dextrine, mannite et sucre, exsude par les piqûres que certains insectes (notamment les cigales) font aux arbres, ou par des incisions qu'on y pratique. On distingue la *manne en larmes* (morceaux poreux et cristallins de la grosseur du doigt), la *manne en sorte* (petits fragments réunis dans une gangue molle), enfin, la manne grasse (masse molle et gluante). La manne provient en majeure partie de la Sicile ; mais il en existe d'autres variétés : *manne d'Australie*, fournie par des eucalyptus ; *manne de Briançon*, produite par des mélèzes ; *manne du Sinaï*, produite par un tamarinier ; *manne du Kourdistan*, etc., dont la composition est différente de la manne de Sicile.

On utilise la manne en larmes comme purgatif doux.

**Manne** (*la*), tableau de Poussin, au Louvre ; scène admirable par la majesté de l'ensemble, par l'intérêt et la perfection des épisodes (V. p. 207).

**manne** [*ma-ne*] n. f. (mot allem.). Banne, grand panier rectangulaire ou cylindrique dans lequel on transporte des marchandises, des fruits, de la vaisselle, du poisson, des œufs, du gravier, etc.

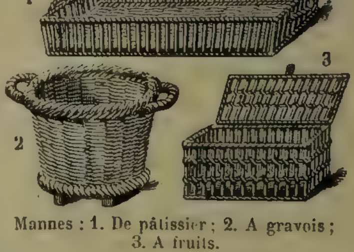

Mannes : 1. De pâtissier ; 2. A gravois ; 3. A fruits.

**mannée** [*ma-né*] n. f. Ce que peut contenir une manne ou corbeille.

**Manneken-pis** [*kèn'-piss*], célèbre fontaine de Bruxelles, qui tire son nom d'une petite statuette de bronze, œuvre de Duquesnoy (1619), représentant un enfant nu lâchant un filet d'eau. On le revêt, les jours de fête, du costume de la garde civique. (V. la planche Belgique.)

**mannequin** [*ma-ne-kin*] n. m. (de *manne*). Panier long, étroit et à claire-voie. Espèce de hotte de chiffonnier. Ornement architectural figurant un panier de fruits et de fleurs.

**mannequin** [*ma-ne-kin*] n. m. (du flam. *manekin*, petit homme). Figure de bois à membres articulés, à l'usage des peintres, des sculpteurs, etc. *Fig.* Homme sans caractère, que l'on fait mouvoir comme on veut. Forme humaine en bois ou en cartonnage, sur laquelle les tailleurs, les couturières étalent ou essayent les vêtements. Jeune fille, jeune femme employée par les couturiers et couturières pour mettre en valeur les nouveaux modèles de robes, de costumes, qu'elle endosse momentanément. Epouvantail à forme humaine, pour les oiseaux.

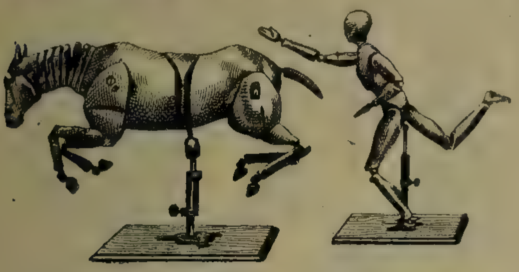
Mannequins d'artiste.

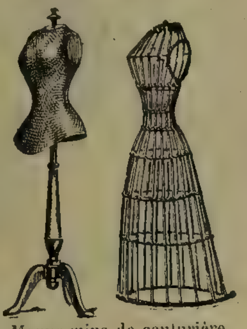
Mannequins de couturière.

**Mannequin d'osier** (*le*), roman par A. France, le second de la série intitulée *Histoire contemporaine*. Les déboires conjugaux de M. Bergeret en constituent le sujet central.

**mannequinage** [*ma-ne-ki-na-je*] n. m. Genre de sculpture employé dans la décoration des édifices.

**mannequiné** [*ma-ne-ki-né*], **e** adj. Qui sent le mannequin, qui est disposé avec affectation et raideur.

**mannequiner** [*ma-ne-ki-né*] v. a. *Bx-arts.* Disposer d'une manière raide et peu naturelle : *mannequiner ses personnages.*

**Mannerheim** (Gustavus Charles, baron), officier et homme politique finlandais, né à Hilnes (comté d'Abô) en 1869. Aide de camp du tsar Nicolas II, il regagna la Finlande à la Révolution, recruta la garde blanche pour lutter contre l'armée rouge des bolchevistes alliés aux Allemands. En 1918, il fut nommé régent par les Finlandais.

**mannette** [*ma-nè-te*] n. f. Petite manne.

**Mannheim** [*man'-ha-im'*], v. du grand-duché de Bade ; 194.000 h. Métallurgie, produits chimiques. Détruite par les Français en 1689.

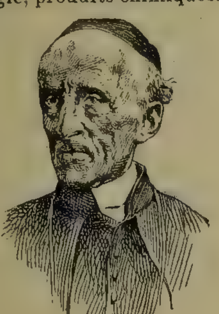
Mgr Manning.

**mannide** n. f. Anhydride $C^6H^{10}O^4$, obtenue soit en chauffant la mannite à 200°, soit en faisant agir l'acide butyrique sur la mannite.

**mannifère** [*man'-ni*] adj. Qui fournit de la manne : *tamarinier mannifère.*

**Manning** (Henri Edward), prélat anglais, né à Totteridge, m. à Londres (1808-1892). Après avoir renoncé à l'anglicanisme (1851) et embrassé le catholicisme, il fut nommé par Pie IX, en 1865, archevêque de Westminster. On lui doit, entre autres ouvrages : *l'Eglise et la Société moderne*, mais il fut surtout un homme d'action et d'œuvres. En 1889, son ascendant lui permit de mettre fin à la grève des dockers de Londres.

**mannitane** n. f. Anhydride $C^6H^{12}O^5$, obtenue soit en chauffant la mannite à 200°, soit en décomposant les éthers mannitiques par l'eau, l'alcool ou les alcalis.

**mannite** [*man'-ni-te*] n. f. *Chim.* Sucre ayant pour formule chimique $C^6H^{14}O^6$, qui constitue la plus grande partie de la manne et que l'on trouve encore dans certains champignons, dans le céleri, les olives, le cidre, etc. Syn. FRAXINE, SUCRE DE CHAMPIGNON, GRENADINE.

— ENCYCL. La mannite s'extrait de la manne en épuisant celle-ci par l'eau, ou mieux par l'alcool ; elle fond à 166°. A 200° elle se déshydrate en donnant deux anhydrides : la mannitane et la mannide.

La mannite fermente par l'action de divers ferments en donnant certains alcools et acides. Elle ne constitue pas le principe purgatif de la manne, et n'est pas employée en pharmacie ; seul, son éther nitrique la nitromannide a reçu quelques applications : c'est un explosif très violent, susceptible de remplacer le fulminate de mercure.

**mannité** [*man'-ni*] **e** adj. Se dit des boissons et en particulier des vins qui ont subi une altération qui leur donne une saveur aigre-douce. (Cette altération est due à un ferment qui transforme leur sucre en mannite, acide lactique et acide acétique.)

**mannitine** n. f. Dérivé azoté de la mannite, obtenu en distillant ce produit avec du sel ammoniac ; c'est un liquide huileux toxique.

**mannitique** adj. Se dit d'un acide, produit d'oxydation de la mannite.

**mannitose** n. f. Syn. de MANNOSE.

**mannlicher** n. m. Fusil à répétition, dont il existe divers types. (Ainsi nommé de son inventeur, l'Autrichien *Mannlicher*, né à Mayence, m. à Vienne [1848-1904], dont le premier fusil fut adopté par l'Autriche en 1886.)

**mannoheptite** n. f. Syn. PERSÉITE.

**mannois** [*ma-noi*] n. et adj. m. Idiome celtique parlé dans l'île de Man. Syn. MANX et MANXOIS.

**mannose** [*man'-nó-ze*] n. m. Sucre glucosique de formule chimique $CH^2(OH).(CH.OH)^4.CHO$ dérivant de la mannite et dont l'une des variétés s'obtient en traitant le corozo ou ivoire végétal par l'acide sulfurique. Syn. de MANNITOSE.

**Mannozi** (Giovanni) peintre italien, né à San Giovanni (1590-1636). Il a excellé dans la fresque et dans la peinture religieuse (palais *Pitti* et *Mozzi*).

**manocage** n. m. Action de mettre le tabac en manoques.

**Manoel Ier,** roi de Portugal. V. EMMANUEL *le Fortuné.*

**Manoel II,** roi de Portugal, né à Lisbonne en 1889, second fils de Carlos Ier et d'Amélie de Bourbon. Il a succédé à son père, assassiné en même temps que son frère le prince héritier Philippe, en 1908 ; détrôné en 1910.

**manœuvrable** adj. Qu'on peut manœuvrer : *une goélette bien manœuvrable.*

**manœuvrant** [*vran*], **e** adj. Se dit d'un navire, pour exprimer la manière dont il obéit à la manœuvre.

**manœuvre** n. f. (du lat. *manus*, main, et de *opera*, œuvre). Action, manière de régler le jeu d'un appareil : *manœuvre d'une pompe.* Exercice que l'on fait faire aux soldats pour leur apprendre le maniement des armes et les diverses évolutions : *aller à la manœuvre. Grandes manœuvres*, celles qui s'exécutent en plein champ, en terrains variés, et durant plusieurs semaines. Art de gouverner un vaisseau. Cordage du bord : *manœuvre courante, dormante. Fausse manœuvre*, manœuvre faite mal à propos ; au *fig.* Action maladroite, qui va à l'encontre du résultat désiré. *Fig.* Brigue, intrigue : *manœuvres de Bourse, manœuvres électorales. Manœuvres frauduleuses*, moyens employés pour surprendre la confiance d'un tiers. N. m. Aide-maçon. Ouvrier qui ne fait que de gros ouvrages. *Fig.* Mauvais artiste.

— ENCYCL. *Dr.* En droit pénal, le mot *manœuvre* est employé en matière d'obtention frauduleuse de souscription, de provocation frauduleuse de hausse ou de baisse, d'attentats contre la sûreté de l'Etat, de détournement frauduleux de suffrages, et surtout d'escroquerie. Des allégations mensongères ne constituent pas à elles seules des manœuvres : il faut que ces allégations aient été accompagnées d'un acte extérieur destiné à faire croire à leur sincérité. V. ESCROQUERIE.

— *Milit. Grandes manœuvres. Dommages aux propriétés privées.* En cas de dommages causés aux propriétés privées par les manœuvres des corps d'armée, une commission fixe le chiffre des indemnités à allouer aux intéressés, et en dresse l'état. Si les intéressés acceptent cette fixation, ils reçoivent immédiatement le montant de l'indemnité, sur leur émargement. Sinon, un extrait du procès-verbal est remis au juge de paix ou au tribunal chargé de statuer sur les réclamations, et le payement de l'allocation est mandaté ultérieurement par les soins de l'intendance militaire. V. RÉQUISITION.

**manœuvrée** [*vré*] n. f. Travail manuel ou corvée à bras, qu'un vassal devait à son seigneur.

**manœuvrer** [*vré*] v. a. Faire exécuter des mouvements à : *manœuvrer un vaisseau. Fig.* Manier, diriger : *manœuvrer habilement les fonds secrets.* V. n. Exécuter des mouvements : *la troupe a bien manœuvré.* Commander des mouvements : *général qui sait bien manœuvrer. Fig.* Prendre des mesures pour réussir : *manœuvrer sourdement.*

**manœuvrerie** [*rî*] n. f. Habitation d'un manœuvre.

**manœuvrier** [*vri-é*] n. m. Celui qui entend bien la manœuvre des troupes, des vaisseaux. *Fig.* Polémiste habile : *ce journaliste est un excellent manœuvrier.* Adjectiv. : *un général manœuvrier.*

**manographe** n. m. (du gr. *manos*, peu dense, et *graphein*, écrire). *Physiq.* Syn. de MANOMÈTRE À EXPLOSION. Se dit quelquefois pour manomètre, mais désigne plus spécialement l'indicateur optique établi pour obtenir le diagramme des moteurs à explosion.

**manoir** n. m. (du lat. *manere*, rester). Autref., Habitation d'un propriétaire de fief qui n'avait pas le droit de construire un château avec donjon. Auj., Toute habitation de quelque importance, entourée de terres. *Par plaisant.* Habitation quelconque.

— ENCYCL. Les anciens manoirs, quoique non fortifiés, pouvaient être cependant entourés de murs et de fossés. Parfois, le manoir est un ensemble de bâtiments destinés à l'exploitation agricole ; quelquefois même, il n'est qu'une maison de plaisance (Blois, Fontainebleau, sous les Valois). Louis XI interdit aux chevaliers et aux écuyers de transformer leurs manoirs en châteaux forts. Pendant la guerre de Cent ans, les manoirs fortifiés étaient devenus des postes solides de défense, mais aussi, parfois, de véritables repaires de brigands. Les manoirs se sont conservés surtout en grand nombre dans les pays anglo-normands (*manor-house*). La construction des manoirs prend, à partir du XVIe siècle, l'aspect d'une simple habitation des champs, et vise à l'élégance. Au XVIIe siècle, le château symétrique du règne de Louis XIV remplace le manoir.

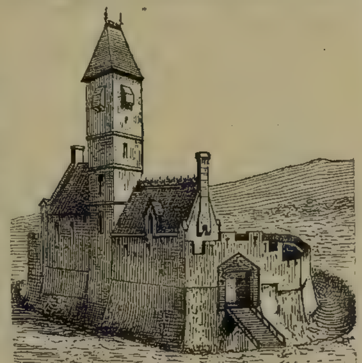
Manoir.

**manola** n. f. (m. espagn.). Grisette de Madrid : *la manola a disparu en Espagne, comme la grisette en France.* Pl. des *manolas.*

**manolo** n. m. (m. espagn.). Amant d'une manola. Pl. des *manolos.*

**Manom** ou **Manon,** comm. de la Moselle, arr. de Thionville ; 1.400 h. Ch. de f.

**manomètre** n. m. (du gr. *manos*, rare, et *metron*, mesure). Appareil destiné à indiquer la tension de la vapeur et des gaz : *manomètre à air libre ; manomètre métallique.*

— ENCYCL. La différence qui existe entre le *baromètre* et le *manomètre* est que le premier mesure la pression de l'atmosphère libre, tandis que le second sert à apprécier la force élastique d'un fluide contenu dans un espace fermé. Otto de Guericke avait imaginé, vers le milieu du XVIIe siècle, un instrument appelé *manoscope*, ayant pour objet d'indiquer les variations de densité de l'air ; Varignon créa le manomètre (1705).

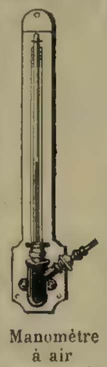
Manomètre à air comprimé.

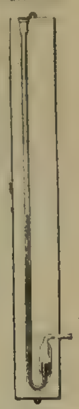
Manomètre à air libre sans cuvette et à deux branches.

*Manomètre à air libre.* C'est le meilleur de tous les manomètres ; il est généralement employé pour faire connaître la tension de la vapeur dans les machines fixes. Il se compose d'un tube de verre ouvert à ses extrémités, et plongeant dans un réservoir de mercure placé dans une cuvette fermée. La vapeur arrive dans la cuvette et fait monter plus ou moins le mercure dans le tube. Il est facile de graduer l'appareil. Il présente l'inconvénient de nécessiter une colonne de verre d'autant plus haute que la pression à laquelle la chaudière peut fonctionner est plus élevée. Pour les chaudières à basse pression, on préfère les manomètres sans cuvette et à deux branches, parce que la pression étant indiquée par la différence des niveaux du mercure, chaque atmosphère de pression est représentée, dans la branche ouverte, par une hauteur de $\frac{0^m,76}{2}$.

Parmi les manomètres à air libre, citons encore celui de Richard, et le *manomètre différentiel* de Galy-Cazalat.

*Manomètre à air comprimé.* Le fonctionnement de ce manomètre repose sur la loi de Mariotte. Il comprend un tube de verre vertical, fermé à sa partie supérieure, et plongeant inférieurement dans une cuvette fermée, à demi remplie de mercure, et dont la chambre communique avec la chaudière à vapeur. Quand la pression de la vapeur se manifeste dans la cuvette, le mercure comprime l'air dans le tube, et y monte d'autant plus que la pression de la vapeur est plus forte. La graduation de cet instrument se fait par comparaison avec un manomètre à air libre. Les manomètres à air comprimé sont de volume restreint ; aussi furent-ils employés de préférence depuis l'origine des machines à vapeur. Malgré ces avantages, ils présentent des chances de dérangement, qui les ont fait à peu près abandonner pour les manomètres métalliques.

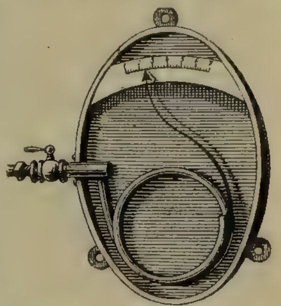
Manomètre de Bourdon.

*Manomètres métalliques.* E. Bourdon en France et E. Rahskopff en Allemagne ont, les premiers, exécuté des manomètres sans mercure. Le manomètre à spirale creuse de E. Bourdon est basé sur la tendance à se redresser qu'a un tube cintré, lorsqu'il est soumis intérieurement à la pression d'un fluide.

*Manomètres enregistreurs.* Ces manomètres enregistrent la pression d'une façon continue ; ils donnent des renseignements précis sur la façon dont un chauffeur a su conduire les foyers.

**manométrie** [*trî*] n. f. Art de mesurer les tensions des vapeurs et des gaz.

**manométrique** adj. Qui concerne le manomètre : *procédés manométriques.*

**Manon,** opéra-comique en cinq actes et six tableaux, paroles de H. Meilhac et Ph. Gille d'après le roman de *Manon Lescaut*, musique de Massenet (1884). De cette partition tendre et passionnée nous citerons, au premier acte, l'air de Manon : *Je suis encore tout étourdie*, le trio des grisettes, les couplets de Lescaut : *Ne bronchez pas : soyez gentille*, la cantilène : *Voyons Manon, plus de chimères ;* au deuxième, la romance de Manon : *Adieu notre petite table ;* au troisième, le tableau du Cours-la-Reine et la scène de Saint-Sulpice, etc.

**Manon Lescaut** [*lès-ko*], célèbre roman de l'abbé Prévost, son chef-d'œuvre. Le chevalier Des Grieux, en quittant Amiens, a rencontré Manon dans une hôtellerie. Ils s'aiment à première vue, et fuient vers Paris, où de lamentables aventures les attendent. Manon devient la maîtresse d'un riche gentilhomme. Des Grieux est enlevé par ordre de son père, puis entre un moment au séminaire de Saint-Sulpice, d'où l'arrachent les supplications de Manon repentante. Plus tard, entraîné par le frère de Manon, il triche au jeu et se fait un moment arrêter avec elle. Ils s'évadent ; mais une nouvelle folie de Manon la fait déporter en Amérique avec un convoi de filles de mauvaise vie. Des Grieux l'y accompagne, et Manon mourra finalement de fatigue, au désert, en fuyant la rancune du gouverneur de la Nouvelle-Orléans. Le récit est plein de vérité et de vie. L'auteur y peint la passion d'un trait ineffaçable, atteignant, selon l'expression de Sainte-Beuve, la profondeur la plus inouïe de la passion, par le simple naturel du récit (1731).

**Manonviller,** fort isolé, à 14 kilom. E. de Lunéville, le plus rapproché de l'ancienne frontière. Il commandait la ligne de Strasbourg et la vallée de la Vezouse. Bombardé le 26 août 1914, par les Allemands, il dut se rendre le lendemain.

**manoque** n. f. Pelote de filin, bitord, merlin, lusin, de 30 à 60 brasses. Petite botte de feuilles de tabac séchées.

**manoquer** [*ké*] v. a. Mettre le tabac en manoques.

**manoscope** n. m. V. MANOMÈTRE.

**Manosque,** ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 23 kil. de Forcalquier, sur un affl. de la Durance ; 5.020 h. (*Manoscains*). Remparts du XIVe siècle.

Ch. de f. P.-L.-M. Gisements houillers, mégisserie, chapellerie. — Le cant. a 6 comm., et 7.780 h.

**Manou** (*Livre de la loi de*) ou **Mânava-dharma-Çâstra,** un des livres sacrés de l'Inde, où est exposée la doctrine du brahmanisme, et où l'on trouve de précieuses indications sur la civilisation des Aryas depuis leur établissement dans la vallée du Gange. Le mot *manou* (penseur) se rencontre soit comme une épithète d'Agni ou de Soma, soit comme le nom d'un des chantres du *Rig-Véda*, soit comme le nom de quatorze demi-dieux qui successivement gouvernent le monde.

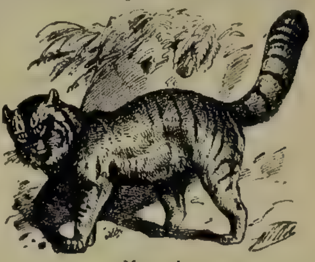
Manoul.

**manouf** n. m. Sorte de lin qui vient du Levant.

**manoul** ou **manul** n. m. Espèce de chat sauvage de l'Asie centrale.

— Encycl. Le manoul, chat de Tartarie ou du Tibet, est de la taille d'un angora. Sa fourrure épaisse et soyeuse est d'un beau gris ardoisé finement tigré de noir.

**manouvrier** [*vri-é*], **ère** n. (de *manœuvre*). Ouvrier, ouvrière qui travaille à la journée.

**manquant** [*kan*], **e** n. et adj. Qui manque, qui est en moins : *remplacer la somme manquante ; noter les élèves manquants ; punir les manquants.*

**manque** n. m. (subst. verb. de *manquer*). Défaut, absence : *manque d'argent.* Ce qui manque pour compléter une chose. *Être de manque*, être absent là où l'on devrait se trouver. Maille ou point qu'a omis l'ouvrier en maillant un filet, en exécutant une tapisserie, une dentelle. Faux pas qui peut faire tomber le cheval. *Manque à gagner*, profit qu'on eût pu faire et qu'on n'a pas fait. *Manque de touche* ou *à toucher*, maladresse du joueur qui, au billard, ne touche pas la bille sur laquelle il joue. N. f. *Milit.* Action de manquer à l'appel. *Jeu.* A la roulette, une des six chances simples comprenant tous les numéros de 1 à 18 (opposé de *passe*, qui va de 19 à 36). *Pop. A la manque*, laid, mauvais, défectueux : *artiste à la manque ; affaire à la manque.* **Manque de** loc. prép., faute de : *s'il n'avait pas réussi, ce n'était pas manque de bonne volonté.*

**manqué** [*ké*], **e** adj. Défectueux : *ouvrage manqué.* Qui n'est pas devenu ce qu'il devait ou prétendait être : *avocat manqué.*

**manquement** [*ke-man*] n. m. Défaut, manque : *manquement de respect.* Infraction : *réprimer les manquements à la discipline.*

**manquer** [*ké*] v. n. (lat. *mancare ;* du lat. *mancus*, manchot). Faillir, tomber en faute : *tous les hommes sont sujets à manquer.* Rater, en parlant d'une arme à feu : *fusil qui manque.* Faire défaut, être en moins : *ouvrage dont le dernier volume manque.* Disparaître en mourant : *père de famille qui vient à manquer.* Ne pas réussir : *expérience qui a manqué.* Défaillir : *le cœur lui manque.* Glisser : *le pied lui a manqué.* Se dérober, s'écrouler : *maison qui menace de manquer par les fondements. Manquer de*, être dépourvu de, ne pas avoir : *manquer d'argent. Ne pas manquer de*, ne pas omettre, être sûr de. *Manquer à*, faire défaut à, se soustraire à, ne pas venir en aide à, se conduire impoliment avec : *manquer à sa parole ; manquer à un vieillard. Sans manquer*, sans faute. *Il a manqué de se noyer*, il a échappé au danger de se noyer. *Impers.* Être de moins : *il manque un élève. Il s'en manque*, il s'en faut. V. a. Ne pas réussir : *manquer une affaire.* Laisser échapper : *manquer une occasion.* Ne pas atteindre : *manquer un lièvre.* Ne pas se trouver à : *manquer un rendez-vous.* Mal exécuter : *manquer un travail. Fam. La manquer belle*, échouer malgré une occasion très favorable (expression empruntée au jeu de paume) ; échapper de très peu à un danger pressant : *la balle du fusil lui enleva son chapeau : il l'a manqué belle.*

**Manresa,** v. d'Espagne (prov. de Barcelone), non loin du Llobrégat ; 24.000 h. Pittoresquement située sur une colline que domine la cathédrale. Place forte. Draps, étoffes, eaux-de-vie.

**manrèse** [*rè-ze*] n. m. Retraite spirituelle (par allusion à la retraite qu'Ignace de Loyola fit dans la ville de *Manresa*). Recueil de méditations et d'exercices spirituels.

**Manrique** (Gomez), poète et homme politique espagnol (1412-1490) ; auteur de pièces lyriques et de poèmes allégoriques.

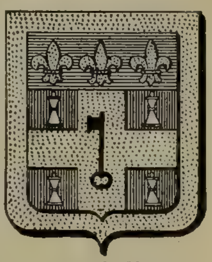
Armes du Mans.

**Mans** [*man*] **(Le),** ch.-l. du département de la Sarthe, sur la Sarthe ; ch. de f. Et. ; à 211 kil. de Paris ; 69.360 h. (*Manceaux* ou *Mansois*). Volailles, fabrication de chocolat, toiles, chaussures. Belle cathédrale Saint-Julien, du début du moyen âge ; églises Notre-Dame-de-la-Couture, Notre-Dame-du-Pré. Patrie de Henri II d'Angleterre, Jean le Bon, La Croix du Maine. En 1871, l'armée du général Chanzy y fut défaite par le prince Frédéric-Charles. — L'arr. a 10 cant., 114 comm., 93.500 h. ; le 1er cant. a 4 comm., et 35.020 h. ; le 2e cant., 13 comm., et 31.980 h. ; le 3e cant., 9 comm., et 26.030 h.

**Mans** (*race du*), race de gallinacés originaire des environs de la ville du Mans. Assez semblables aux volailles de La Flèche, les volailles du Mans sont très rustiques ; elles s'acclimatent avec facilité, sont d'un développement rapide, et possèdent une chair délicate ; les poulardes et chapons du Mans sont partout renommés.

**Mâns,** nom donné par les Chinois aux tribus de race étrangère du sud de leur empire, qu'ils n'ont jamais pu soumettre, et qui sont pour eux les Barbares méridionaux.

**Mansais, e** [*sè, è-ze*] ou **Mansois, e** [*soi, oi-ze*] adj. et n. Formes anciennes de MANCEAU, ELLE.

**mansard** ou **mansart** [*sar*] n. m. Nom vulgaire du pigeon ramier.

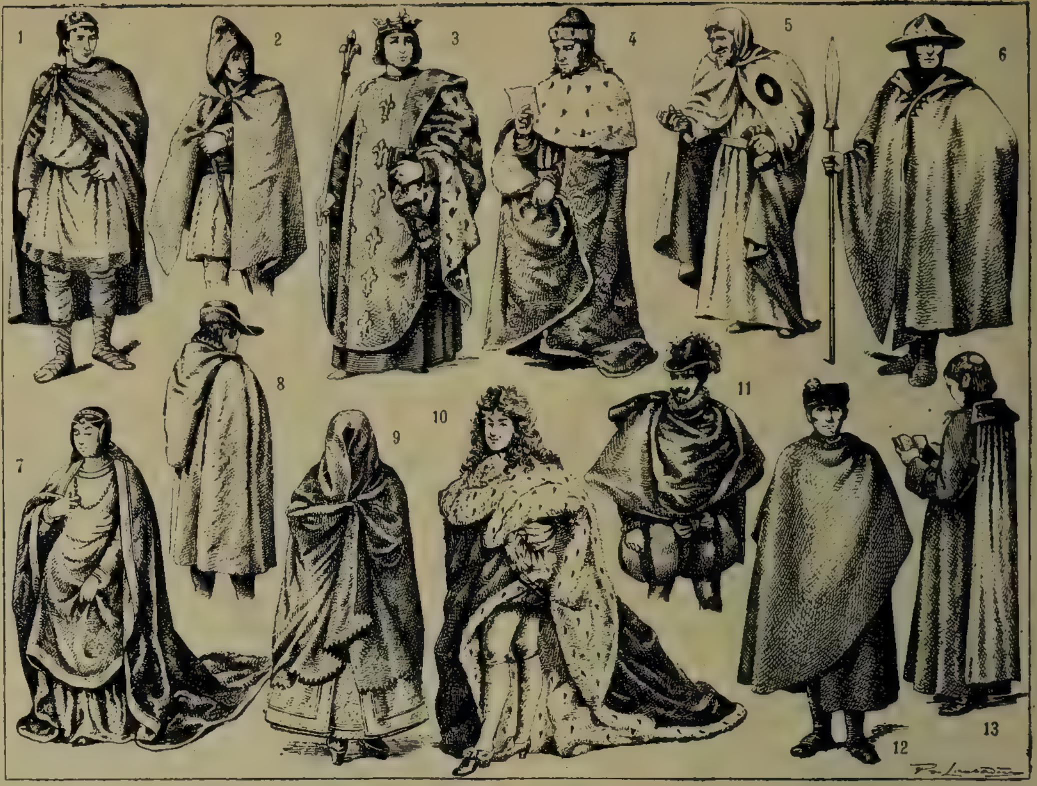

Manteaux : 1. Franc ; 2. De paysan (xe s.) ; 3. Royal (xiiie s.) ; 4. De doge (xive s.) ; 5. De juif (xve s.) ; 6. D'homme de pied (xve s.) ; 7. De cour (xve s.) ; 8, 9. Espagnols (xvie s.) ; 10. Royal (xviie s.) ; 11. Petit manteau (xvie s.) ; 12. A l'espagnole (moderne) ; 13. Ecclésiastique.

**Mansard** ou **Mansart** (François), architecte français, né et m. à Paris (1598-1666). Il a construit l'hôtel de La Vrillière (Banque de France), la façade de l'hôtel Carnavalet, une partie du Val-de-Grâce, le château de Maisons, etc. On lui attribue l'invention des mansardes, dont il se borna en réalité à généraliser l'usage. — Son petit-neveu par alliance, Jules **Hardouin-Mansard,** né à Paris, m. à Marly (1646-1708), premier architecte de Louis XIV, construisit le dôme des Invalides, le palais (façade sur les jardins) et la chapelle de Versailles, le Grand Trianon, les places Vendôme et des Victoires, etc.

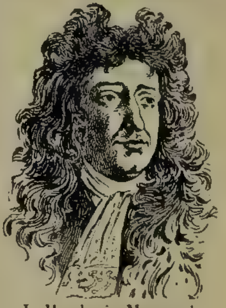
J. Hardouin-Mansard.

**mansarde** n. f. (de *Mansard*, architecte français). Fenêtre pratiquée dans la partie antérieure d'un comble brisé. Chambre située sous un comble brisé : *habiter une humble mansarde.* Comble, toit brisé. Partie supérieure de la tente d'un officier, dite *marquise.*

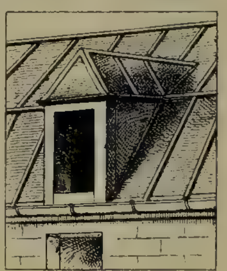
Mansarde.

— Encycl. Le système des combles en mansarde a l'avantage de permettre l'utilisation des greniers. Les toits en mansarde se composent d'une partie triangulaire, qui surmonte un système trapézoïdal : la première partie est établie comme les fermes ordinaires surbaissées, avec un entrait qui devient la base supérieure du trapèze ; ce dernier est formé, en outre, par des entraits formant les poutres principales du plancher inférieur, et par des montants inclinés très faiblement par rapport à la verticale.

**mansardé, e** adj. Disposé en mansarde : *chambre mansardée.* Garni, formé de mansardes : *étage mansardé.*

**Mansarovar** (lac), lac du Tibet occidental, situé dans une haute vallée de l'Himalaya, par 5.600 m. d'altitude. C'est un lac sacré pour les Indiens et un lieu de pèlerinage, un des quatre lacs formés, d'après la mythologie hindoue, au pied du mont Mérou (Kaïlas).

**manse** n. m. (bas lat. *mansus*). Au moyen âge, habitation rurale à laquelle se rattachait une certaine étendue de terre : *manse seigneurial.*

— Encycl. Il y avait deux classes principales de manses : 1° le *manse domanial*, qu'administrait le propriétaire, et où s'élevait le manoir seigneurial ; 2° les *manses tributaires*, donnés à des fermiers ou tenanciers moyennant des redevances fixes et des services réguliers. Il y avait trois sortes de manses tributaires : les *manses ingénuiles*, les *manses lidiles*, les *manses serviles ;* on les distinguait par les charges plus ou moins fortes dont ils étaient frappés. Certains manses prenaient même un nom particulier, d'après la nature des redevances : *mansi manoperarii* (main-d'œuvre), *carroperarii* (charrois), *paraveredarii* (chevaux pour le transport des bagages).

**Mansel** (Henri Longueville), philosophe anglais, né et m. à Cosgrove (1820-1871), disciple de Kant et de Hamilton.

**manselle** [*sè-le*] n. f. Chacun des deux bras d'une hie ou demoiselle.

**Mansfeld** (Pierre-Ernest **de**), m. à Luxembourg (1517-1604), général allemand sous Charles-Quint ; il fut à plusieurs reprises gouverneur des Pays-Bas. — Son fils naturel, Ernest, né à Luxembourg, m. à Rakovitza (1580-1626), général allemand, soutint l'Electeur palatin, et fit une guerre acharnée à l'empereur au début de la guerre de Trente ans, et fut battu à Dessau par Wallenstein.

**Mansfield,** v. d'Angleterre (Nottingham) ; 45.000 h. Dentelles, soieries, cotonnades.

**Mansfield,** v. des Etats unis d'Amérique (Ohio) ; 27.800 h. Ch.-l. de comté. Commerce de moutons, de porcs et de chevaux.

**mansion** n. f. (lat. *mansio*). *Antiq. rom.* Station, relais sur une grande route. *Archéol.* Dans le théâtre du moyen âge, lieu où se passe une scène.

**Mansion House** [pr. angl. *man-cheun'-haouz'*], résidence du lord maire à Londres, située dans la Cité, en face de la Banque d'Angleterre. Construite de 1739 à 1753, par George Dance.

**mansionnaire** [*o-nè-re*] n. m. *Antiq. rom.* Intendant dirigeant une mansion. *Hist. eccl.* Nom donné aux clercs qui résidaient auprès des églises, avec la charge de les garder.

**Mansle** [*man-le*], ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 17 kil. de Ruffec, sur la Charente ; 1.610 h. Ch. de f. Carrières. — Le cant. a 25 comm., et 11.660 h.

**Mansour,** souverain de la Perse méridionale, de la dynastie mozafféride (1345-1393). Il périt en luttant contre Tamerlan, dont il voulait secouer le joug.

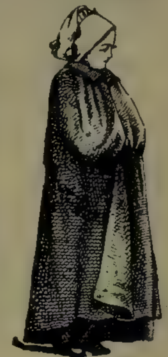
Mante.

**Mansourah,** v. de la basse Egypte, ch.-l. de la prov. de son nom ; 50.000 h. (*Mzitis*). Louis IX y fut vaincu et fait prisonnier par les mameluks (1250). Il dut payer une forte rançon, et rendre Damiette.

**man spricht deutsch,** mots allem. signif. : *On parle allemand.* Phrase que l'on inscrit sur la devanture d'une boutique, etc., pour indiquer qu'on peut y trouver une personne parlant allemand.

**mansuétude** n. f. (lat. *mansuetudo*). Bénignité, douceur d'âme, bonté, indulgence.

**mante** n. f. (provenç. *manta*). Vêtement de femme, ample et sans manches. Autref., Grand voile noir de deuil.

**mante** n. f. (gr. *mantis*, devineresse). Genre d'insectes orthoptères des régions tempérées.

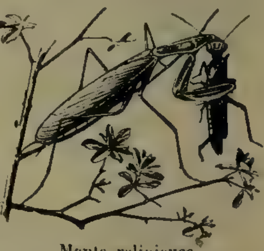
Mante religieuse.

— Encycl. Les mantes, appelées communément *religieuses, prie-Dieu,* à cause de l'attitude de leurs pattes antérieures repliées l'une contre l'autre, et de leur corselet redressé, sont des insectes allongés, verts ou jaunâtres, qui souvent se confondent avec le feuillage dans lequel ils s'abritent. Très carnassières, les mantes guettent les mouches et autres insectes, dont elles font leur proie. On les rencontre dans le midi de la France.

**manteau** [*tô*] n. m. (lat. pop. *mantellum*). Vêtement ample et sans manches, qui se porte pardessus l'habit. *Milit.* Vêtement très ample, à manches, affecté comme pardessus aux hommes des troupes à cheval. *Fig.* Chose qui couvre : *mur couvert d'un manteau de lierre.* Garantie, abri, semblant, prétexte : *vice qui se cache sous le manteau de la vertu. Sous le manteau*, clandestinement : *libelles qui circulent sous le manteau.* Partie de la cheminée en saillie au-dessus de l'âtre. V. CHEMINÉE. *Manteau d'arlequin*, encadrement intérieur de la scène, formé de deux châssis latéraux, sur lesquels repose un châssis horizontal, dont l'ensemble simule une draperie, généralement rouge. Membrane charnue, qui revêt les parties intérieures d'un mollusque bivalve, et qui sécrète la coquille calcaire. Enveloppe extérieure d'un moule. Bout d'une pièce d'étoffe de laine, qui lui sert d'enveloppe. Partie extérieure d'un pain de savon. *Rôles à manteau*, rôles de personnages âgés.

Loc. prov. : *Il ne s'est pas fait déchirer son manteau*, il a cédé sans peine. (Allus. à Joseph et à la femme de Putiphar.) Allus. hist. : **Le manteau d'Elie.** Le prophète, en montant au ciel, laissa son manteau à son disciple Elisée. (Se rappelle pour indiquer que quelqu'un a hérité les goûts, l'esprit, etc., de son maître.) **Le manteau de Joseph,** v. Joseph. **Porter la paix ou la guerre dans les plis de son manteau,** allusion aux paroles du Romain Fabius lorsqu'il alla à Carthage demander réparation de l'offense qu'avait faite Annibal en s'emparant de la ville de Sagonte, alliée des Romains. V. Antisthène et Sem.

— Encycl. *Cost.* Le manteau a été en usage dès une haute antiquité, chez tous les peuples civilisés. Chez les Grecs, les manteaux les plus usités étaient l'*himation*, fait de laine non teinte et qui drapait entièrement le corps, et la *chlamyde*, manteau court. A Rome, le *pallium*, imité du manteau grec, tendit à remplacer la toge après la conquête de la Grèce, mais la toge demeura toujours le vêtement national et officiel. Les Barbares, les Francs, portaient, entre autres manteaux, le *sagum* ou *saie*, souvent de diverses couleurs. Au moyen âge, le manteau devient une partie de l'habit de cour. On voit les chevaliers vêtus d'un manteau écarlate, long et ample, pardessus l'armure. Le manteau devint un signe d'honneur et d'investiture. Le manteau ducal était semé de fleurs de lis et d'armoiries. Les avocats portaient le manteau en signe d'honneur. Les abbés, au XVIIIe siècle, portaient un petit manteau qui ne dépassait pas les genoux. En 1650, le manteau de cavalerie devint un effet d'uniforme. L'infanterie d'Afrique a un petit manteau à capuchon.

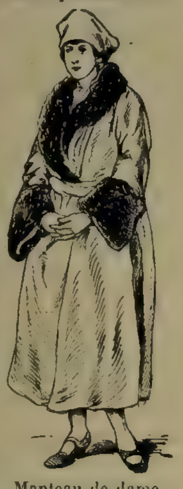
Manteau de dame.

**Mantegazza** (Paul), médecin et anthropologiste italien, né à Monza, m. à La Spezzia (1831-1910). Il a fondé le premier laboratoire de pathologie générale qui ait existé en Europe. Auteur de la *Physiologie du plaisir, de la douleur, de la haine*, etc.

Mantegna.

**Mantegna** (Andrea), peintre et graveur italien, né à Padoue, m. à Mantoue (1431-1506) ; un des initiateurs de la Renaissance italienne ; artiste puissant, d'un réalisme expressif. Citons de lui : *le Christ mort, la Madone de la victoire, le Triomphe de Jules César*, etc. Son œuvre capitale est la décoration de l'église des Eremitani, à Padoue : *Histoire de saint Jacques et de saint Christophe.*

**mantègne** n. f. V. mantèque.

**manteion** [*tè-i-on*] n. m. (m. gr. ; de *manteia*, divination). *Antiq. rom.* Lieu où l'on rendait des oracles, où les sibylles prédisaient l'avenir.

**mantel** [*tèl*] n. m. (anc. f. de *manteau*). *Blas.* Pièce honorable, qui est une modification de la chape. (V. la planche blason.)

**mantelé, e** adj. *Zool.* Se dit des animaux qui ont la région dorsale d'une couleur différente de celle du corps : *corneille mantelée*. *Blas.* Ouvert en mantel.

**mantelet** [*lè*] n. m. Manteau court, que portent les femmes. Grande pièce de cuir, qui se rabat sur le devant et les côtés d'une calèche. Abri léger pour la défense ou l'attaque des places fortes. Volet fermant un sabord, un hublot. *Blas.* Courtines du pavillon des armoiries, quand elles ne sont pas couvertes du chapeau.

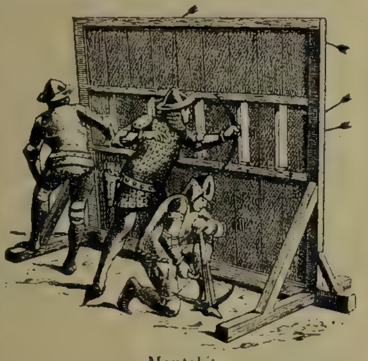
Mantelet.

**manteline** n. f. Petit manteau que portaient autrefois les femmes de la campagne.

**mantellate** [*tèl-la-te*] n. f. Nom donné aux religieuses de l'ordre des servites, fondé en 1286 par saint Philippe Beniti, par allusion au court mantelet dont elles se couvraient les épaules.

**mantelure** n. f. Poil du dos d'un chien, lorsqu'il n'est pas de la même couleur que le reste du corps.

**mantèque** [*tè-ke*] ou **mantègne** n. f. Graisse de certains animaux, dont les Arabes se servent en guise de beurre.

**Mantes-la-Ville,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 2 kil. de Mantes-sur-Seine, sur la Vaucouleurs ; 2.090 h. (*Mantais*). Plâtre, passementerie.

**Mantes-sur-Seine** ou **Mantes-la-Jolie,** ch.-l. d'arr. (Seine-et-Oise), sur la Seine ; ch. de f. Et. ; à 36 kil. de Versailles ; 8.330 h. (*Mantais*). Collégiale Notre-Dame, de style gothique primitif. La ville fut pillée en 1087 par Guillaume le Conquérant, qui s'y blessa mortellement. — L'arr. a 5 cant., 125 comm., et 59.000 h. ; le cant. a 23 comm., et 20.590 h.

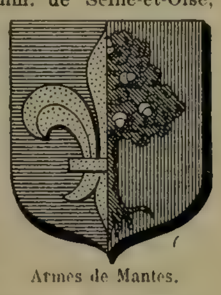
Armes de Mantes.

**Mantes** (*race de*), race de gallinacés, renfermant de jolis oiseaux provenant d'un croisement entre houdan et brahma, et très appréciés dans les fermes à cause des qualités de la poule, qui est une pondeuse remarquable. (La chair des volailles de Mantes est excellente.)

**Manteuffel** (baron Edwin de), feld-maréchal prussien, né à Dresde, m. à Carlstad (1809-1885). Il prit une part active aux guerres contre le Danemark, l'Autriche et la France, contraignit en 1871 l'armée française de l'Est à passer en Suisse et fut nommé en 1880 statthalter d'Alsace-Lorraine.

Manteuffel.

**Manthelan,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 16 kil. de Loches, à la source de l'Echandon ; 1.300 h. Ch. de f. Faluns.

**mantidés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères des régions chaudes du globe, dont le type est la *mante religieuse*. S. un *mantidé*.

**mantille** [*ll* mll., *è*] n. f. (espagn. *mantilla*). Longue écharpe de soie ou de dentelle, que portent sur la tête les femmes espagnoles et qui se croise sous le menton.

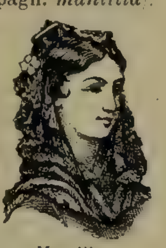
Mantille.

**Mantilly,** comm. de l'Orne, arr. et à 16 kil. de Domfront ; 1.700 h.

**Mantinée** [*né*], anc. v. d'Arcadie, célèbre par la victoire remportée sur les Spartiates que commandait Agésilas, par les Thébains, sous les ordres d'Epaminondas, qui y trouva la mort (362 av. J.-C.).

**mantispe** [*tis-pe*] n. f. Genre d'insectes névroptères.

— Encycl. Les mantispes sont des insectes élégants, ressemblant à de petites mantes. Les femelles pondent leurs œufs à proximité des coques de diverses araignées ; les larves, une fois écloses, pénètrent dans ces coques et sucent les œufs des araignées. On en connaît plus de cinquante espèces, des régions chaudes du globe.

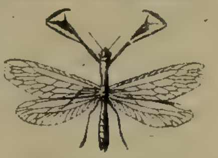
Mantispe.

**mantisse** [*ti-se*] n. f. Partie décimale d'un logarithme.

**Mantoue** [*toû*], v. d'Italie, ch.-l. de la prov. de ce nom ; 34.600 h. (*Mantouans*). Place de guerre très forte, protégée par les lagunes du Mincio. Cathédrale. Palais ducal, palais du Té, construits par Jules Romain. Evêché. Riche musée de sculptures et d'antiques. Lainages, soieries. Virgile naquit à Andes, près de Mantoue. Bonaparte prit Mantoue, défendue par Wurmser, en 1797. — La prov. a 308.000 h.

**manture** n. f. Genre d'altises, dont on connaît une dizaine d'espèces des régions tempérées de l'ancien monde : *la manture rustique, assez commune en France, vit sur les ruines.*

**Mantz** (Paul), critique d'art et administrateur, né à Bordeaux, m. à Paris (1821-1895), auteur de : *Hans Holbein, François Boucher, Lemoine et Natoire*, etc.

**manubaliste** [*lis-te*] n. f. (du lat. *manus*, main, et du gr. *ballein*, lancer). *Antiq. rom.* Sorte d'arbalète.

**manubrium** [*bri-om'*] n. m. (mot lat. signif. *manche*). Chacune des huit cellules composant l'anthéridie des algues characées, à cause de leur forme allongée.

**Manuce** (*Alde*, abrév. de *Théobalde*), dit **l'Ancien,** né à Bassiano, m. à Venise (1449-1515), chef de cette illustre famille d'imprimeurs vénitiens que l'on désigne aussi sous le nom d'*Aldes*. Il fonda à Venise, en 1490, une imprimerie que rendirent célèbre ses éditions *princeps* des chefs-d'œuvre grecs et latins. — Son troisième fils, Paul, imprimeur et érudit, latiniste et cicéronien, né à Venise, m. à Rome (1511-1574). — **Alde le Jeune,** fils du précédent, imprimeur et écrivain, né à Venise, m. à Rome (1547-1597), fut mis à la tête de l'imprimerie du Vatican.

**manucode** n. m. Nom vulgaire d'un paradisier qui habite la Papouasie.

**manucure** ou **manicure** n. (du lat. *manus*, main, et *cura*, soin). Spécialiste qui soigne les mains.

**manuducteur** n. m. (du lat. *manus*, main, et *ductor*, conducteur). Officier qui, jadis, conduisait le chant dans une église.

**manuduction** [*duk-si-on*] n. f. (de *manuducteur*). Direction du chant dans une église. (Vx.)

**manuel, elle** [*nu-èl, è-le*] adj. (lat. *manualis* ; de *manus*, main). Qui se fait avec la main : *travail manuel*. Qui a rapport au travail de la main : *une grande habileté manuelle*. N. m. Livre qui présente, sous un petit format, les notions essentielles d'un art, d'une science : *manuel de philologie*. N. f. Outil dont se sert le cordier pour tordre les cordes.

**Manuel d'Epictète** ou *Abrégé des doctrines de ce philosophe moraliste*, par Arrien ; chef-d'œuvre pour la noblesse des pensées et la beauté du style (IIe s.).

**Manuel Ier, Comnène,** empereur grec de 1143 à 1180, fils et successeur de Jean Comnène. Il lutta avec succès contre les Turcs et les Serbes, mais dut acheter fort cher l'alliance de Venise. Ses colossales entreprises ruinèrent l'Etat, et sa sympathie pour l'Occident ne fit qu'exciter la haine entre Latins et Grecs. — Manuel II, *Paléologue*, empereur grec de 1391 à 1425. Il dut se reconnaître tributaire des Turcs et se retira dans un cloître, où il mourut. On lui doit des ouvrages de théologie et de morale, des discours, des lettres pleines d'éloquence et de finesse.

**Manuel** (l'infant don Juan), prince et écrivain espagnol (1282-1348), auteur de traités moraux et du *Comte Lucanor* ou *Livre des exemples*, inspiré des contes orientaux.

**Manuel** (Pierre-Louis), procureur général de la Commune de Paris et conventionnel, né à Montargis, décapité à Paris (1751-1793).

**Manuel** (Jacques-Antoine), homme politique français, orateur éloquent, né à Barcelonnette, m. à Maisons-Laffitte (1775-1827), député sous la Restauration. Il fut expulsé de la Chambre pour avoir fait opposition à la guerre d'Espagne en 1823, en prévoyant pour Ferdinand VII le sort de Louis XVI.

J.-A. Manuel.

**Manuel** (Eugène), littérateur français, né et m. à Paris (1823-1901). Il a cultivé avec succès la poésie familière intime et populaire : *Pages intimes, Poèmes populaires, Pendant la guerre*. Il a écrit aussi un drame : *les Ouvriers*.

**Manuel** de Portugal. V. Manoel.

**manuellement** [*è-le-man*] adv. Avec la main.

**manufacturable** [*fak-tu*] adj. Qui peut être manufacturé : *matériaux manufacturables*.

**manufacture** [*fak-tu-re*] n. f. (du lat. *manus*, main, et de *facture*). Vaste établissement industriel : *fonder une manufacture*. Ouvriers d'un établissement de ce genre : *licencier une manufacture*.

— Encycl. C'est sous le règne de Louis XIV que s'élevèrent en France les premières manufactures ; mais ce n'est qu'à partir de la Révolution que l'industrie manufacturière a joui du régime de liberté indispensable à son extension. Cette extension est devenue prodigieuse, sous l'influence du développement des besoins, des progrès de la concurrence, de l'emploi des machines et de la division du travail. Le travail a été l'objet de réglementations, ayant pour but de le contenir dans des limites conformes aux lois de la nature et de l'humanité. Diverses institutions ont été établies dans le but de veiller aux intérêts de l'industrie manufacturière : chambres de commerce, chambres consultatives des arts et manufactures, comité consultatif des arts et manufactures. (V. arts et manufactures, travail, établissements dangereux, appareils à vapeur, etc.)

**manufacturer** [*fak-tu-ré*] v. a. Fabriquer dans une manufacture : *manufacturer du tabac.*

**manufacturier** [*fak-tu-ri-é*], **ère** n. Propriétaire d'une manufacture. Adjectiv. Qui se livre ou se rapporte à la fabrication : *les Anglais sont un peuple manufacturier.*

**manufacturièrement** [*fak-tu, man*] adv. Comme on fait dans les manufactures.

**manulée** [*lé*] n. f. Genre de scrofulariacées de l'Amérique du Sud.

**manuluve** ou **maniluve** n. m. (du lat. *manus*, main, et *luere*, laver). Bain de mains.

**manu militari,** mots lat. signif. : *Par la main militaire*. Locution usitée surtout dans le langage juridique et qui équivaut à : par l'emploi de la force armée, de la gendarmerie : *expulser quelqu'un manu militari.*

**manumis, e** [*mi, i-ze*] adj. (lat. *manumissus*). *Féod.* Mis en liberté, affranchi.

**manumission** [*mi-si-on*] n. f. (lat. *manumissio*). A Rome et au moyen âge, action d'affranchir un esclave, un serf, avec certaines formalités légales.

**manus** [*nuss*] n. f. (mot lat. signif. *main*). *Dr. rom.* Droit de puissance analogue à celui de la puissance paternelle, qui appartenait au mari sur sa femme.

**manuscription** [*nu-skrip-si-on*] n. f. (de *manuscrit*). Action d'écrire à la main.

**manuscrit** [*nu-skri*], **e** adj. (du lat. *manus*, main, et *scriptus*, écrit). Qui est écrit à la main : *une page manuscrite*. N. m. Ouvrage écrit de cette façon : *la Bibliothèque nationale contient des manuscrits d'un prix inestimable.*

— Encycl. La forme que le manuscrit garda pendant toute l'antiquité classique est celle du rouleau ou *volumen*, et, jusque vers le IIe siècle de l'ère chrétienne, l'unique matière employée fut le papyrus. Le rouleau, dont la longueur était variable et allait quelquefois jusqu'à une douzaine de mètres, était généralement divisé, dans le sens de la longueur, en colonnes ou en pages ; les lignes étaient donc dans le sens de la longueur. Pour mettre le rouleau à l'abri de la poussière, on le glissait dans un étui. Le papyrus perdit peu à peu de sa faveur ; on lui préféra le parchemin. La forme de rouleau fut elle-même abandonnée. Le manuscrit fut dès lors composé de cahiers appelés quaternions et formés originairement par la réunion de quatre feuillets. Ces manuscrits étaient d'un format presque carré. Les plus anciens spécimens qu'on en ait conservés ne paraissent pas remonter au delà du IIIe ou du IVe siècle.

**manus habent et non palpabunt.** V. oculos.

**manustupration** [*stu-pra-si-on*] n. f. (du lat. *manus*, main, et *stuprare*, souiller). Onanisme, masturbation.

**manutention** [*tan-si-on*] n. f. (du lat. *manus*, main, et *tenere*, tenir). Administration, gestion : *manutention des deniers publics*. Manipulation de certaines marchandises. Endroit où se fait cette manipulation. Service des subsistances des armées de terre et de mer. Etablissement où se fabrique le pain pour la troupe.

**manutentionnaire** [*tan-si-o-nè-re*] n. m. Chef d'une manutention. Employé d'une manutention.

**manutentionnel, elle** [*tan-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui concerne la manutention.

**manutentionner** [*tan-si-o-né*] v. a. Confectionner, manier, en parlant des marchandises et, spécialement, du pain des troupes, du tabac, etc.

**manuterge** [*tèr-je*] n. m. (du lat. *manus*, main, et *tergere*, essuyer). Petit linge avec lequel le prêtre s'essuie les doigts au moment du *Lavabo* de la messe.

**manx** ou **manxois** n. m. *Linguist.* V. mannois.

**Manyéma,** pays de l'Afrique équatoriale, sur le Congo supérieur.

**manzanilla** [*ll* mll.] n. m. Variété du vin de Jérès, aromatique et légèrement amère.

**Manzanillo de Cuba,** v. de l'île de Cuba (prov. de Santiago de Cuba), sur la baie de Buena Esperanza (mer des Antilles) ; 6.000 h.

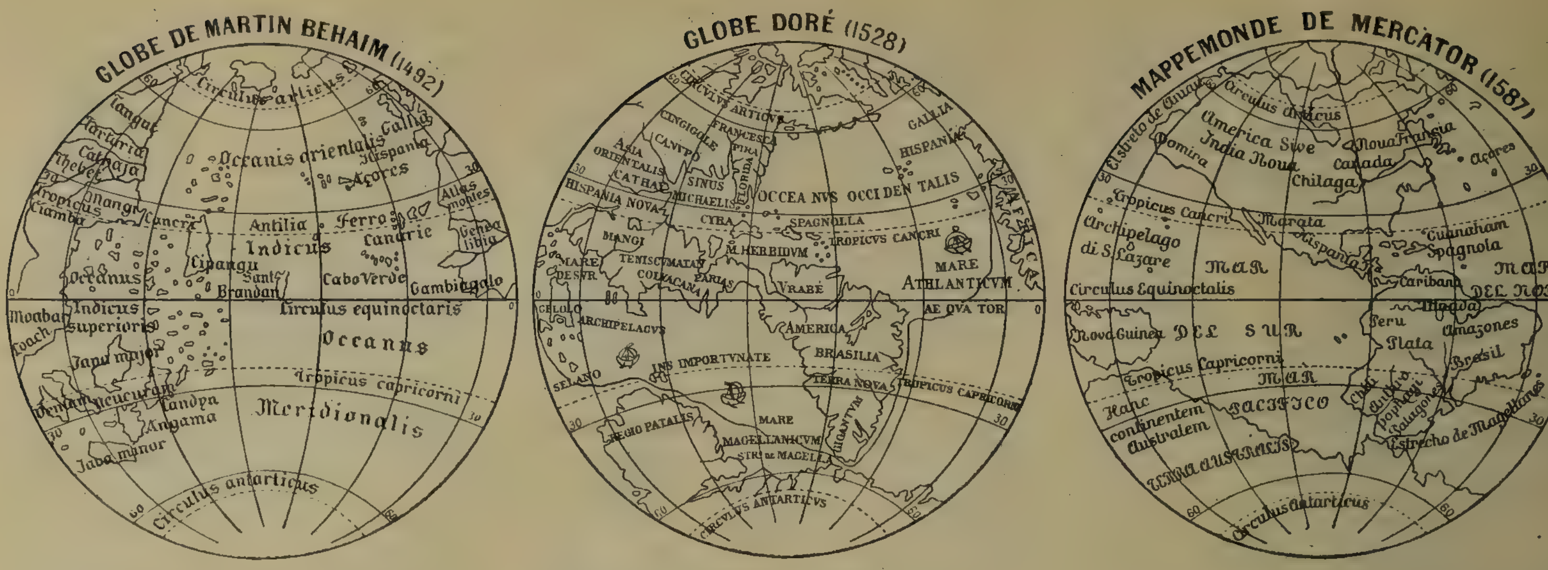

MAPPEMONDES.

**Manzat** [*za*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 21 kil. de Riom, près de la Morge ; 1.940 h. Ch. de f. Orl. Gypse, houille. — Le cant. a 10 comm., et 12.200 h.

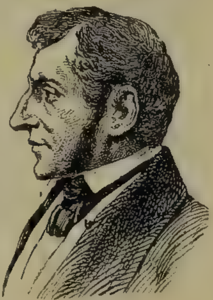
Manzoni.

**Manzoni** (Alexandre), poète et romancier italien, né et m. à Milan (1785-1873) ; auteur du roman historique *les Fiancés*, et d'hymnes d'un lyrisme élevé. Ecrivain romantique et catholique, Manzoni a contribué à rajeunir la langue italienne en reprenant à leur source les divers dialectes italiens.

**Maoris** [*rî*], sauvages de la Nouvelle-Zélande, de race polynésienne. Ils sont de grande taille, ont la peau légèrement cuivrée, les yeux largement ouverts. Ils se couvrent la peau du visage de cicatrices disposées avec art, et qui constituent le *moko*.
Les Maoris sont, d'après leurs traditions, venus de l'île de Rarotonga vers le milieu du XIVe siècle. Ils ont soutenu, au milieu du XIXe siècle, deux guerres contre les Anglais qui venaient de s'établir en Nouvelle-Zélande (de 1843 à 1847 et en 1860-1871). Réduit aux environs de 60.000 âmes, leur nombre ne cesse de diminuer.

**maous** ou **mahous** [*ouss*] adj. *Arg. milit.* Grand, énorme, étonnant dans son genre.

**Map** (Gautier), écrivain anglais, né dans le comté de Hereford vers 1135, m. vers 1210, auteur d'un ouvrage latin sur la *Vanité des courtisans*.

**mappe** [*ma-pe*] n. f. (lat. *mappa*, nappe). Petite nappe, serviette. (Vx.) Carte géographique ; plan cadastral.

**mappemonde** [*ma-pe*] n. f. (du lat. *mappa*, nappe, et de *monde*). Carte qui représente le globe terrestre divisé en deux hémisphères. V. TERRE. *Mappemonde céleste*, carte plane de la voûte céleste, sur laquelle sont marquées les constellations. V. CIEL.
— ENCYCL. Le problème de la mappemonde consiste à figurer sur une surface plane les singularités de la surface terrestre, qui est sphérique. De là l'imperfection des premières mappemondes, et les déformations de leurs tracés. Les plus connues sont la mappemonde du commentaire de l'Apocalypse (Xe s.), la mappemonde de Hereford (Xe s.), celle de Fra Mauro (XIVe s.), etc. A partir du XVIe siècle, on a eu recours à des *projections* mathématiquement construites, et dont le mode d'établissement et les avantages sont variables : *projection de Mercator, projection stéréographique*. V. PROJECTION.

**Maquenne** (Léon-Gervais-Marie), chimiste français, né et m. à Paris (1858-1925). Membre de l'Académie des sciences (1904). On lui doit d'importants travaux sur la physiologie des plantes et l'extraction des produits élaborés (sucre, amidon, etc.).

**maqueraison** [*ke-rè-zon*] n. f. Saison de la pêche au maquereau.

**maquereau** [*ke-rô*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, des mers d'Europe : *le maquereau accomplit dans la Méditerranée et dans la Manche des migrations régulières.*
— ENCYCL. Les maquereaux (*scomber*) sont des poissons allongés, fusiformes, revêtus de couleurs très brillantes (ventre nacré; dos vert et bleu, marqué de taches sombres) ; ils dépassent rarement un demi-mètre de long. Le genre comprend de nombreuses espèces, dont une est commune sur les côtes françaises (particulièrement de la Manche et de l'Océan). La chair du maquereau, bien qu'un peu lourde et huileuse, est cependant très estimée.

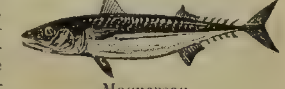
Maquereau.

On pêche le maquereau soit à l'aide de grands filets (*manets*), que l'on traîne en mer par les nuits obscures, soit au moyen de longues lignes, munies de nombreux hameçons amorcés simplement avec un morceau de la peau du premier maquereau pris. On traîne derrière un bateau plusieurs de ces lignes, et, lorsque les pêcheurs tombent sur un banc, ils ont assez de besogne à faire pour décrocher les poissons capturés et réamorcer leurs lignes.
Le maquereau est un poisson migrateur ; il passe l'hiver dans le Nord, et descend en bandes nombreuses au printemps jusqu'à la hauteur du détroit de Gibraltar.
— *Art culin.* Les petits maquereaux sont conservés à l'huile comme les sardines ; les autres sont consommés frais, grillés dans une feuille de papier huilé, ou à la poêle, et assaisonnés de citron ou d'une sauce maître-d'hôtel, etc. C'est surtout en avril et mai que la chair du maquereau est bonne.

**maquereau, elle** [*ke-rô, è-le*] n. (peut-être d'un rad. germ. : cf. allem. *makler*, courtier ; flam. *makcrot*, entremetteur, etc.). *Pop.* Personne qui fait métier de prostituer les femmes, et vit de l'argent qu'elles reçoivent.

**maquereaulière** [*ke-rô*) n. f. Petite câblière à pêcher le maquereau.

**maquerellage** [*ke-rè-la-je*] n. m. ou **maquerellerie** [*ke-rè-le-rî*) n. f. *Pop.* Métier, conduite de maquereau.

**maquereller** [*ke-rè-lé*] v. n. *Pop.* Faire le maquereau.

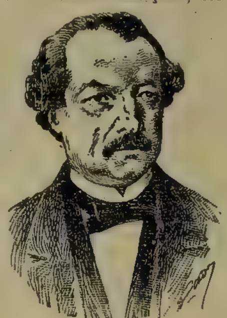
Auguste Maquet.

**Maquet** [*kè*] (Auguste), romancier français, né à Paris, m. à Saint-Mesme (1813-1888). Il collabora à la plupart des romans historiques d'Alexandre Dumas père. Il a écrit seul, entre autres ouvrages : *la Belle Gabrielle*, *la Maison du baigneur*.

**maquette** [*kè-te*] n. f. (ital. *macchietta*). Première ébauche en petit d'un ouvrage de sculpture. Esquisse d'une peinture décorative. Petites figures qui servent aux peintres pour étudier les attitudes. Modèle en petit d'une décoration de théâtre.

**maquignon, onne** [*ki*] n. Marchand, marchande de chevaux. *Fig.* Adroit entremetteur d'affaires diverses.
— ENCYCL. En général, le terme de maquignon est employé dans un sens péjoratif, en raison de la multiplicité des fraudes commerciales ou des manœuvres qu'emploient certains trafiquants sans scrupules (dissimulation des tares, toilette savante de présentation de la bête, dopping, truquage des dents, etc.), à la faveur desquelles ils essayent de faire passer un vieux cheval pour un poulain, une rossinante pour un cheval de sang.

**maquignonnage** [*ki-gno-na-je*] n. m. Métier de maquignon. Manœuvres d'entremetteur d'affaires. (S'emploie en mauv. part.)

**maquignonner** [*ki-gno-né*] v. a. User d'artifice pour cacher les défauts d'un cheval. Chercher à faire réussir une affaire par des moyens plus ou moins délicats.

**maquila** [*ki*] n. m. V. MAKILA.

**maquillage** [*ki, ll* mll. *a-je*] n. m. Action de maquiller, de se maquiller. Résultat de cette action.

**maquille** [*ki, ll* mll., *e*] n. f. Tricherie qui consiste à marquer des cartes soit avant, soit pendant la partie.

**maquiller** [*ki, ll* mll., *é*] v. a. Farder, peindre le visage. *Fig.* Altérer : *maquiller la vérité.* **Se maquiller** v. pr. Se farder.

**maquilleur** [*ki, ll* mll., *eur*] n. m. Bateau employé à la pêche du maquereau.

**maquilleur, euse** [*ki, ll* mll., *eu-ze*] n. Personne qui opère le maquillage.

**maquis** ou **makis** [*ki*] n. m. (du corse *macchia*). En Corse, terrain couvert de broussailles et d'arbrisseaux : *le maquis nourrit le bétail, abrite le gibier et, parfois, les bandits. Prendre le maquis*, s'y réfugier après avoir commis un crime. *Fig.* Complication inextricable : *le maquis de la procédure.*

**Mar** (SERRA DO), chaîne montagneuse des Etats unis du Brésil, longue de plus de 3.000 kil. et bordant la côte de l'océan Atlantique. Elle se subdivise en une série de chaînes aux noms différents, dont deux gardent le nom de *Serra do Mar*, l'une dans la prov. de São Paulo, et l'autre dans celles de Parana et de Santa Catharina.

**mara** n. m. Genre de mammifères rongeurs comprenant une seule espèce (appelée encore *lièvre des pampas*) habitant les régions désertiques de l'Amérique du Sud.

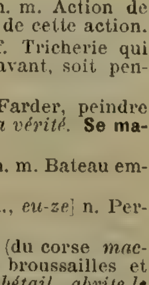
Marabout.

**marabout** [*bou*] n. m. (de l'ar. *marabath*, dévot). Musulman pieux, sanctifié par une vie ascétique et contemplative. Petite mosquée desservie par un de ces personnages. Cafetière de fer-blanc ou de cuivre, à ventre très large. *Ornith.* Genre d'oiseaux échassiers, voisins des cigognes, qui habitent l'Afrique et l'Inde. Plume de cet oiseau : *chapeau orné de marabout.* Ruban de gaze fine. *Mar.* Voile de beau temps, plus grande que la voile de mestre et s'enverguant sur son antenne. Syn. MARABOUTIN.
— ENCYCL. En Algérie et au Maroc, le marabout est un homme qui lutte contre les passions de la chair, pour arriver à l'union avec Allah. C'est un mystique : il a des extases qui lui dévoilent les secrets du monde intangible, et il commande aux forces de la nature. La désobéissance à ses ordres est un crime inexpiable, qui entraîne les châtiments infernaux ; aussi, l'influence des marabouts est-elle immense parmi les Arabes et les Berbers. Il n'y a pour ainsi dire pas de marabouts indépendants ; tous sont plus ou moins de grands dignitaires des confréries, et les marabouts supérieurs en sont les chefs.

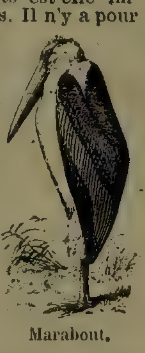
Marabout.

— *Ornith.* Les marabouts (*leptoptilus*), appelés aussi *cigognes à sac* ou *philosophes*, sont de curieux oiseaux au port ridiculement majestueux, qui leur a fait donner leur nom. Ils sont grands et robustes, hauts sur pattes ; leur cou et leur tête sont complètement dénudés ; leur croupion est garni de plumes duveteuses assez longues, très recherchées pour la parure. Leur plumage est d'un gris bleu passant au vert bronzé en dessus et blanc sur la face inférieure du corps. Ce sont des oiseaux de marais, mais ils s'avancent souvent près des maisons pour fouiller les immondices.

**maraboutage** n. m. Apprêt qu'on fait subir aux soies destinées aux crêpes.

**maraboutin** n. m. *Mar.* V. MARABOUT.

**maraboutique** adj. Qui a rapport aux marabouts.

**Maracaïbo,** v. du Venezuela, sur la lagune homonyme : 34.700 h. Commerce de cafés. — La *lagune de Maracaïbo* est un grand golfe de la mer des Antilles, entaillant profondément la côte nord-ouest du Venezuela.

**maracas** [*kass*] n. m. Baume du Pérou ; vase où on le recueille.

**Marach** ou **Marache,** v. de l'Asie antérieure, au pied des plateaux du Kourdistan, dans les montagnes, non loin du confluent de l'Aksou et du Djihoun ; 50.000 hab., dont 20.000 Arméniens. Ch.-l. de sandjak. A la suite de l'insurrection du 21 janvier 1920 et des événements consécutifs, Marach, qu'occupaient les Français, fut évacuée par eux le 7 février, et une désastreuse retraite ramena, avec nos troupes, une partie des Arméniens de la ville en pays plus sûr. Marach est aujourd'hui ruinée.

**Marachesti,** localité de Roumanie (Moldavie), sur le bas Sereth. Victoire des Roumains soutenus par les Russes, sur les Austro-Allemands de Mackensen, entre Marachesti et Panciu (29 août 1914) ; à la suite de cette défaite, les Austro-Allemands renoncèrent à conquérir la Moldavie.

**marager** [*jé*] n. m. Maraîcher. (Vx.)

**maraîchage** n. m. Terme employé parfois (par assimilation avec *jardinage*) comme synonyme de *culture maraîchère*.

**maraîcher** [*rè-ché*], **ère** adj. Relatif à la culture en grand des terrains dits *marais*, qui produisent des légumes : *la culture maraîchère est très développée aux environs de Paris.* N. Personne qui se livre à la culture maraîchère.
— ENCYCL. *Jardin.* La culture maraîchère se pratique surtout aux environs des grandes villes, débouchés faciles pour les produits, et où le jardinier peut avoir, conditions essentielles, l'eau en abondance et le fumier à bon compte. C'est une culture intensive, qui nécessite des arrosages répétés, des fumures copieuses, et qui fait usage d'un matériel important de cloches, couches et châssis, ne devenant lucrative qu'à la condition d'être bien conduite, avec le souci constant de faire produire à la terre les rendements les plus élevés, à des époques où les produits récoltés (légumes de toutes sortes, fleurs, certains fruits comme la fraise, etc.) peuvent atteindre les plus hauts prix, en arrivant sur le marché avant ou après les produits de la saison normale.

**maraîchin, e** [*rè*] adj. Qui concerne le marais poitevin. N. Habitant de ces contrées.

**maraîchinage** [*rè, na-je*] n. m. Au pays de Mont et dans le bas Poitou, habitude qu'ont les garçons et les filles à marier de se donner des baisers avec pénétration buccale de la langue.

**maraignon** [*rè-gnon*] n. m. Nom vulgaire de la jeune anguille.

**marais** [*rè*] n. m. (orig. germ.). Terrain abreuvé par des eaux qui n'ont pas d'écoulement : *les marais sont nombreux en Sologne.* Terrain où l'on cultive des légumes et des primeurs. *Marais salants*, terrains où l'on fait venir l'eau de la mer, pour recueillir par évaporation le sel qu'elle contient.

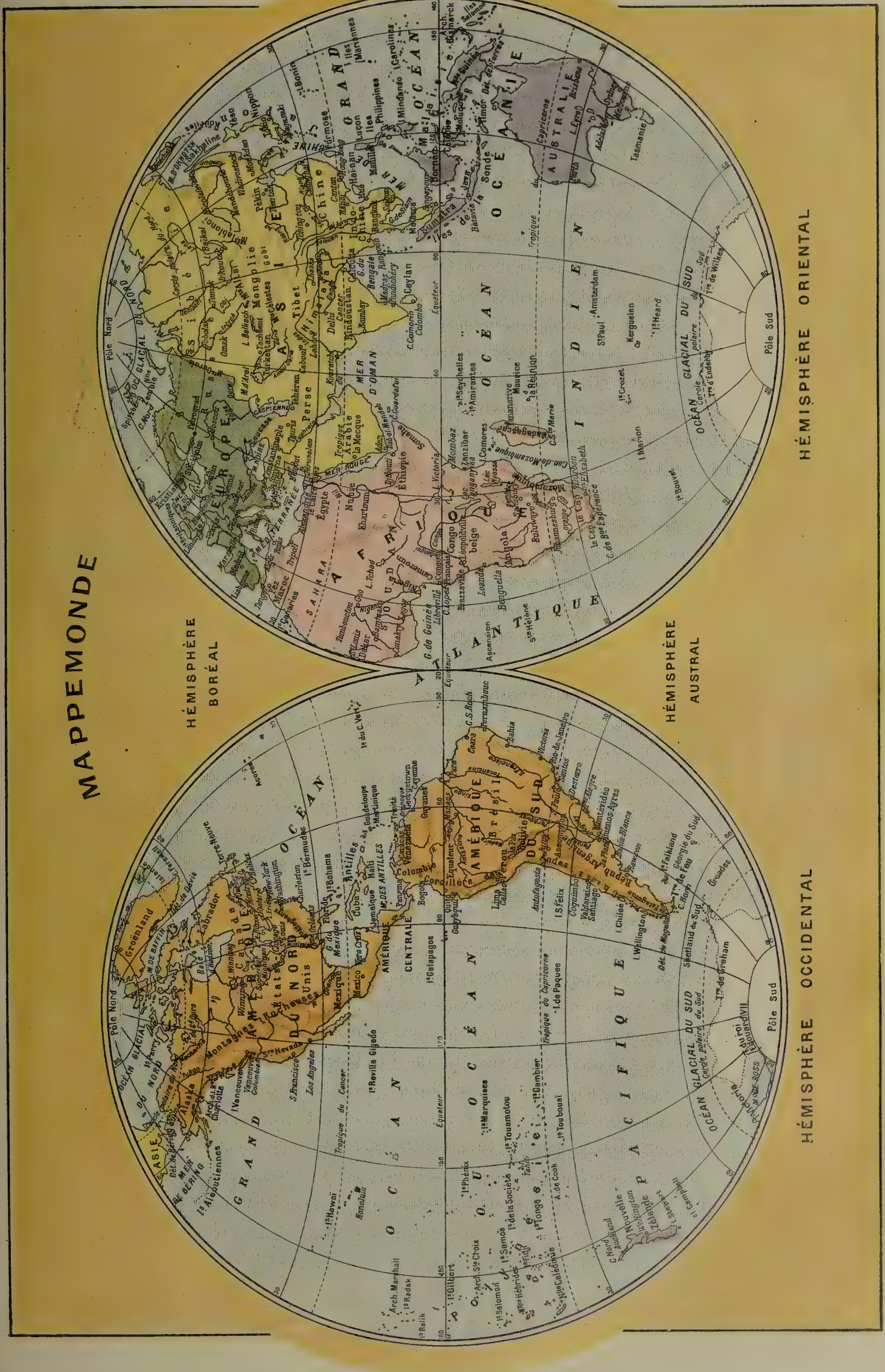
MAPPEMONDE
HÉMISPHÈRE OCCIDENTAL
HÉMISPHÈRE ORIENTAL
HÉMISPHÈRE BORÉAL
HÉMISPHÈRE AUSTRAL
EUROPE
ASIE
AFRIQUE
OCÉANIE
AUSTRALIE
AMÉRIQUE DU NORD
AMÉRIQUE DU SUD
AMÉRIQUE CENTRALE
GRAND OCÉAN
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN INDIEN
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN GLACIAL DU NORD
OCÉAN GLACIAL DU SUD
Pôle Nord
Pôle Sud
Équateur
Tropique du Cancer
Tropique du Capricorne
Cercle polaire du Sud

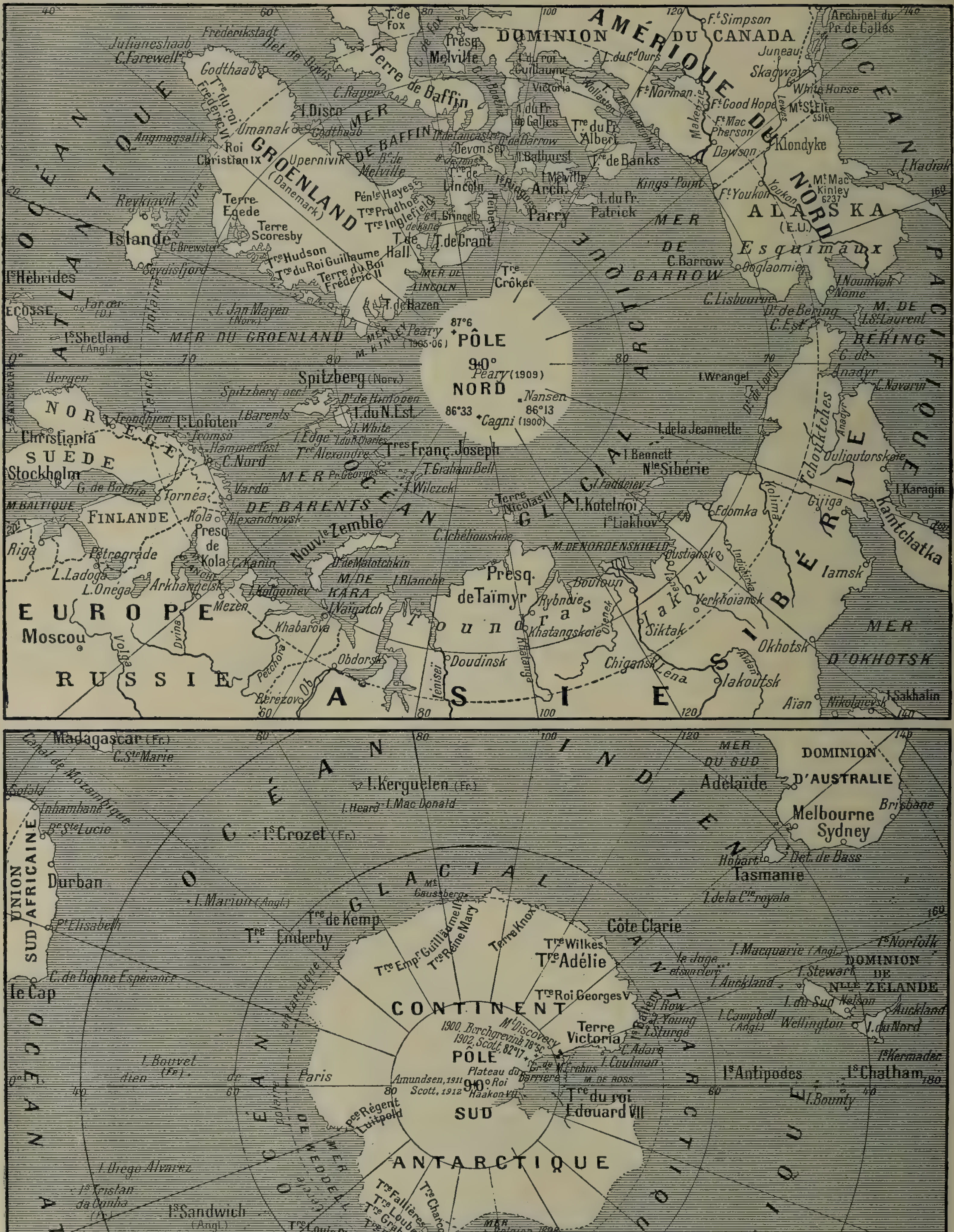
PÔLE
90°
NORD
87°6
Peary (1905-06)
Peary (1909)
Nansen 86°13
Cagni (1900)
86°33
OCÉAN GLACIAL ARCTIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
AMÉRIQUE DU NORD
DOMINION DU CANADA
ALASKA (E.U.)
GROENLAND (Danemark)
MER DE BAFFIN
Terre de Baffin
MER DU GROENLAND
MER DE BARENTS
MER DE BARROW
MER DE BÉRING
MER D'OKHOTSK
M. DE KARA
M. DE NORDENSKIOELD
MER DE LINCOLN
EUROPE
RUSSIE
ASIE
SIBÉRIE
Islande
Reykiavik
I.s Shetland (Angl.)
I.s Hébrides
ÉCOSSE
NORVÈGE
SUÈDE
FINLANDE
Christiania
Stockholm
Pétrograde
Moscou
Arkhangelsk
Spitzberg (Norv.)
T.res Franç. Joseph
Nouv.le Zemble
Presq. de Taïmyr
N.le Sibérie
I. Kotelnoï
I. Wrangel
I. de la Jeannette
Kamtchatka
Klondyke
M.t Mac Kinley 6237
M.t S.t Élie 5514
Terre de Feu
Iakoutsk
Okhotsk
Verkhoïansk
I. Jan Mayen (Norv.)
Godthaab
Upernivik
C. Farewell
Terre Grant
T.re de Hazen
Arch. Parry
I. Melville
Presq. Melville
PÔLE
90°
SUD
Amundsen, 1911
Scott, 1912
1900, Borchgrevink 78°50'
1902, Scott, 82°17'
Plateau du Roi Haakon VII
CONTINENT ANTARCTIQUE
OCÉAN GLACIAL ANTARCTIQUE
OCÉAN INDIEN
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
MER DE WEDDELL
MER DE ROSS
MER BELLINGSHAUSEN
Belgica 1898
T.re de Kemp
T.re Enderby
T.re Emp.r Guillaume II
T.re Reine Mary
Terre Knox
T.re Wilkes
T.re Adélie
Côte Clarie
T.re Roi George V
Terre Victoria
Gr.de Barrière
M.t Erebus
T.re du roi Édouard VII
P.ce Régent Luitpold
T.re Louis Philippe
T.re Charcot
T.res Fallières
T.re Loubet
T.re Graham
I.s Shetland méridion.les (Angl.)
I.s Orcades
Géorgie mérid.le (Angl.)
I.s Sandwich (Angl.)
I.s Falkland (Angl.)
C. Horn
Dét. de Magellan
AMÉRIQUE DU SUD
UNION SUD AFRICAINE
Le Cap
Durban
Madagascar (Fr.)
Canal de Mozambique
I. Kerguelen (Fr.)
I.s Crozet (Fr.)
I. Bouvet (Fr.)
DOMINION D'AUSTRALIE
Adélaïde
Melbourne
Sydney
Brisbane
Tasmanie
Hobart
DOMINION DE N.LLE ZÉLANDE
I. du Nord
I. du Sud
Wellington
Auckland
I. Macquarie (Angl.)
I. Auckland
I. Campbell (Angl.)
I.s Antipodes
I.s Chatham
I.s Toubouaï (Fr.)
I.s Touamotou (Fr.)
I.s Gambier (Fr.)
Tropique du Capricorne

Voir l'article PÔLE.

— Encycl. *Agric.* Les terrains marécageux ne sont pas absolument perdus pour la culture car on peut y multiplier les graminées palustres (roseaux, molinie, alpiste, glycéries) ou les cypéracées (linaigrette, laiches, scirpes) qu'on exploite comme fourrages, litières, engrais, ou pour l'industrie du paillage des chaises, de la fabrication des nattes ; ou même (et au moins sur les rives) y planter des arbres (peuplier, aune, bouleau, etc.). Mais il se développe la plupart du temps dans les eaux palustres des germes qui engendrent des fièvres (fièvre des marais, paludéenne ou malaria) ; aussi, chaque fois que la chose peut être tentée avec quelque succès, doit-on s'efforcer de les dessécher par un système de canaux et de fossés. Quand la surface marécageuse est vaste, on la circonscrit par un canal de ceinture destiné à recueillir les eaux affluentes ; puis, suivant le thalweg principal, on creuse un autre canal, qui servira d'émissaire aux fossés dont on coupe toute l'étendue. Une fois assaini, le marais peut être livré à la culture ; on le transforme en prairie, terres arables ou potagères, ou bien on y fait des plantations arbustives à croissance rapide (eucalyptus, vigne ou mûrier, dans le Midi ; saule, peuplier, osier, dans les régions septentrionales). Quand le sol chargé de détritus organiques présente une réaction acide, on l'amende par des apports de phosphates, de calcaires, etc.

— *Marais salants.* Les marais salants ou *salines* sont des bassins creusés au bord de la mer, à même la terre du rivage, entourés de digues, partagés en compartiments limités par des levées de terre, et dans lesquels on laisse circuler l'eau de mer suivant un parcours déterminé, pour lui faire abandonner le sel qu'elle contient. L'eau de mer arrive d'abord dans un grand bassin (*vasière*), où elle dépose les matières terreuses qu'elle tient en suspension, puis, par une vanne, elle est admise dans d'autres compartiments moins vastes (*cobiers*). Là, elle commence à s'évaporer ; c'est alors que, par des vannes et des rigoles, on la conduit dans des bassins plus petits (*couches, fares, morts*), à fond d'argile battue, où sa concentration se poursuit, et où elle abandonne successivement du carbonate de calcium, puis du sulfate de calcium, pour arriver enfin dans les derniers compartiments (*œillets* ou *cristallisoirs*) au degré de concentration voulu ; là, elle laisse déposer le chlorure de sodium, que l'on ramasse au râteau, et que l'on dispose en tas (*mulons*) sur les levées ; un séjour à l'air humide le débarrasse de certains produits (*chlorure* et *sulfate de magnésium*), mais il est encore impur : c'est le sel de cuisine ou sel gris. Pour avoir le sel blanc, il faut le redissoudre dans l'eau ordinaire, et faire cristalliser par évaporation à chaud.

Les eaux débarrassées de la plus grande partie de leur sel marin sont appelées *eaux-mères ;* on les traite pour en extraire du brome, des sels de magnésium et de potassium.

— *Dr. admin.* La loi autorise le gouvernement à ordonner les desséchements qu'il juge utiles ou nécessaires. Les desséchements sont exécutés par l'Etat, ou par des concessionnaires.

Lorsqu'un marais appartient à un seul propriétaire, ou lorsque tous les propriétaires sont associés, la concession du desséchement leur est toujours accordée, s'ils s'engagent à l'exécuter dans les délais fixés conformément aux plans adoptés par le gouvernement. A défaut, la concession du desséchement est accordée, par décret en conseil d'Etat, aux communes concessionnaires dont la soumission est jugée la plus avantageuse pour le gouvernement.

Le montant de la plus-value obtenue par le desséchement est divisé entre le propriétaire et le concessionnaire, dans les proportions fixées par l'acte de concession. Lorsqu'un desséchement est fait par l'Etat, la portion de celui-ci dans la plus-value est fixée de manière à le rembourser de toutes ses dépenses.

Les propriétaires ont la faculté de se libérer de l'indemnité par eux due, soit en délaissant une portion relative de fonds, soit en constituant une rente foncière remboursable par annuités.

**Marais,** nom donné à plusieurs vastes prairies d'alluvion s'étendant sur le littoral océanique français, au sud de l'embouchure de la Loire. On distingue :

1° Le *Marais breton*, conquis sur la baie de Bourgneuf par les alluvions de la Loire et les atterrissements de la mer ;

2° Le *Marais poitevin*, qui se déploie en éventail autour de l'anse de l'Aiguillon.

Depuis les travaux de desséchement, le sol des Marais poitevin et breton est d'une remarquable fertilité.

**Marais** [*rè*] (LE) n. m. Parti siégeant au centre de l'Assemblée législative et de la Convention, appelé plus communément *la Plaine.*

**Marais** (le), quartier de Paris, aujourd'hui occupé par une partie du III<sup>e</sup> et du IV<sup>e</sup> arrondissement (place des Vosges), et qui renferme encore beaucoup d'anciens hôtels, surtout du XVII<sup>e</sup> siècle.

**Marais** (*théâtre du*), ancien théâtre fondé vers 1600. Il s'installa en 1635 dans la rue Vieille-du-Temple, et l'année suivante représenta le *Cid.* En 1673, il fut réuni à la troupe du roi, à l'hôtel Guénégaud.

**Marais** (Mathieu), jurisconsulte et littérateur français, né et m. à Paris (1665-1737), auteur d'une *Histoire de La Fontaine* et d'intéressants *Mémoires.*

**Marais** (Léon-Hyacinthe), acteur français, né à Marseille, m. à Paris (1853-1891). Il dut son succès à sa fougue, à la chaleur de son jeu. Il mourut fou.

**Marajo,** grande île du Brésil, située à l'embouchure de l'Amazone. Rizières.

**Maramaros-Szîget,** v. de Roumanie, sur la haute Tisza, à la frontière de la Tchécoslovaquie ; 18.000 h. C'est la capitale de la Transylvanie du Nord. Commerce du sel.

**marander** [*dé*] v. a. Se dit, dans certaines régions, pour Raccommoder : *marander des filets de pêche.*

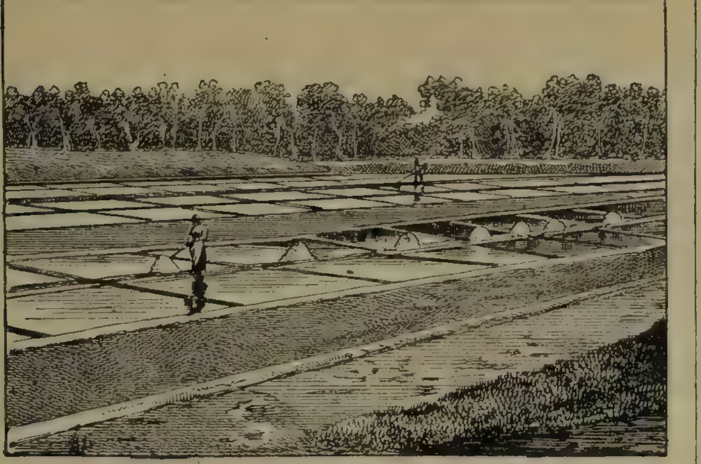

Marais salants.

**Marange-Silvange,** comm. de la Moselle, arr. de Metz ; 1.450 h.

**Maranhão** ou **São Luiz de Maranhão,** v. forte du Brésil septentrional, ch.-l. de la prov. et de l'île de ce nom ; 29.500 h. — La prov. a 560.000 h.

**Marañon** (le), grande rivière du Pérou, une des deux branches mères de l'Amazone ; 800 kilom. V. AMAZONE.

**Marans** [*ran*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 20 kil. de La Rochelle, sur la Sèvre Niortaise ; 4.460 h. (*Marandais.*) Ch. de f. Et. Chaux, vinaigrerie ; petit port. — Le cant. a 6 comm., et 8.060 h.

**marante** n. f. Genre de cannacées des régions tropicales de l'Amérique.

— Encycl. Les marantes sont des plantes annuelles à rhizomes vivaces et féculifères. On en connaît une douzaine d'espèces. Le *maranta arundinacea* fournit le véritable arrow-root, provenant de la fécule accumulée dans une portion tuberculeuse de son rhizome. On emploie ce rhizome pour combattre l'empoisonnement par les fruits du mancenillier.

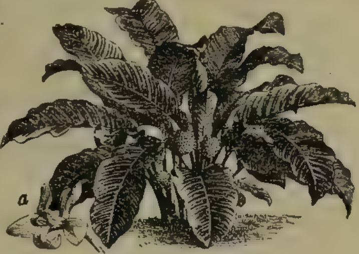

Marante : *a*, fleur.

**marasme** [*ras-me*] n. m. (gr. *marasmos ;* de *marainein*, dessécher). Maigreur extrême. Perte des forces morales ; apathie profonde. *Fig.* Affaissement : *le commerce est dans le marasme.*

— Encycl. Le marasme est le degré le plus avancé de la *cachexie*. Il est généralement consécutif aux maladies longues et graves. Le traitement est ordinairement impuissant, et il n'y a guère à employer que les modificateurs les plus actifs de la nutrition. Le *marasme sénile* est un processus régulier d'atrophie, qui frappe la plupart des tissus dans la vieillesse.

**marasme** n. m. Genre de champignons comestibles de la famille des agaricinées, appelés encore *faux mousserons, mousserons d'automne, marasmes d'Oréade*, etc., et qui croissent dans les prés herbeux et les endroits découverts, en rond (*ronds de sorcières*) : *la chair des marasmes, blanchâtre et d'odeur agréable, est excellente.*

**marasque** [*ras-ke*] n. f. (ital. *marasca*). Variété de cerise acide avec laquelle on fabrique le *marasquin*, et que l'on trouve en Grèce, en Italie et sur quelques points de la Provence.

**marasquin** [*ras-kin*] n. m. (ital. *maraschino*). Liqueur faite avec la cerise nommée *marasque.*

— Encycl. On prépare le marasquin en écrasant avec leurs noyaux des marasques dépourvues de leurs queues. On les met à fermenter dans des tonneaux, en ajoutant du miel blanc (1 kilogr. pour 100 kilogr. de fruits). On distille ensuite, et un an après la distillation on rectifie au bain-marie. On ajoute un sirop, et on laisse vieillir au moins trois ans. Cette liqueur possède un goût très fin ; le marasquin le plus estimé est celui de Zara.

**Marat,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 16 kil. d'Ambert, près de la Dore ; 2.080 h. Toiles.

**Marat** [*ra*] (Jean-Paul), fameux démagogue, né à Boudry (Suisse), m. à Paris (1743-1793). Il fut d'abord médecin, puis se lança dans le mouvement révolutionnaire, rédigea l'*Ami du peuple*, et fut l'instigateur des massacres de Septembre et des mesures les plus sanguinaires. Il fut deux fois mis en accusation par les girondins, dont il prépara la défaite au 31 mai. Il fut assassiné dans sa baignoire, par Charlotte Corday.

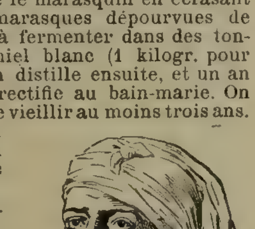

Marat.

**Marat** (*Mort de*), tableau de L. David, au musée de Bruxelles (1793) ; toile d'un puissant effet (V. p. 207).

**Marathon,** village de l'Attique, auj. dans la province d'Attique-et-Béotie, célèbre par la victoire de Miltiade sur les Perses en 490 av. J.-C. ; 2.465 h.

**Marathon** (*le Soldat de*) *annonçant la victoire*, belle statue de Cortot, d'un mouvement enfiévré, au jardin des Tuileries (1834), et inspirée par l'anecdote célèbre du soldat athénien qui, aussitôt la victoire décidée, courut d'une seule traite jusqu'à Athènes pour en porter la nouvelle, et qui expira de fatigue en y arrivant.

**marathon** n. m. (de *Marathon* n. pr.). Epreuve de course à pied qui se dispute sur une distance de 42 kilom. 750 m., en mémoire de la célèbre course qu'avait fournie le soldat athénien, de Marathon à Athènes.

**marâtre** n. f. (bas lat. *matrastra*, du lat. *mater* mère). Femme du père, par rapport aux enfants qui ne sont pas nés d'elle. *Par ext.* Mère dénaturée. *Fig.* Rigoureuse, dure, impitoyable : *la nature a été pour lui une marâtre.*

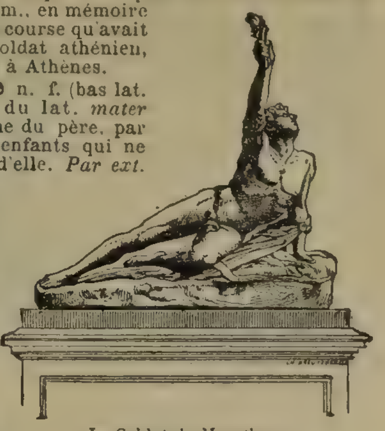

Le Soldat de Marathon.

**Maratti** ou **Maratta** (Carlo), peintre et graveur italien, né à Camerano, m. à Rome (1625-1713). Il a représenté surtout des madones. Son adresse et sa douceur ont fait illusion sur son talent, qui trahit l'absence d'un véritable tempérament. Citons de lui : *Jésus endormi, Sainte Catherine, la Résurrection de Lazare*, etc.

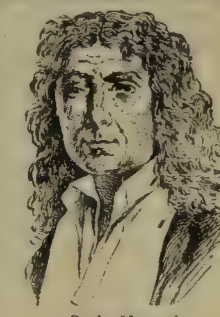

Carlo Maratti.

**maraud** [*rô*], **e** n. Drôle, drôlesse ; coquin, coquine ; personne qui ne mérite aucune considération.

**maraudage** [*rô*] n. m. Action de marauder : *le maraudage est un véritable vol.* (On dit aussi MARAUDERIE, MARAUDE.)

— Encycl. Sous la dénomination de *maraudage*, la législation moderne a classé : 1° des infractions civiles ; 2° une infraction militaire.

Le vol de fruits, récoltes, légumes, etc., qui, avant d'être soustraits, n'étaient pas encore détachés des arbres ou du sol, est un délit civil lorsqu'il a été commis « soit avec des paniers ou des sacs ou autres objets équivalents, soit la nuit, soit à l'aide de voitures, ou d'animaux de charge, soit par plusieurs personnes » ; ou bien une simple contravention (enlèvement hors du lieu et soustraction par une seule personne, de jour et sans emploi de paniers, sacs, des récoltes ou autres produits utiles de la terre ; fait de cueillir ou manger, sur le lieu même, des fruits appartenant à autrui).

Le maraudage militaire ou *maraude* consiste dans le vol de denrées commis par les gens de guerre dans les environs du camp, ou en s'écartant de l'armée. Il est puni avec plus ou moins de sévérité, suivant la qualité du militaire qui s'en rend coupable, et suivant les circonstances.

**maraudaille** [*rô-da, ll* mll., *e*] n. f. Troupe de marauds, de gueux ; la canaille.

**maraude** [*rô-de*] n. f. (de *maraud*). Vol de denrées commis par des gens de guerre. Vol de récoltes, fruits légumes, non encore détachés du sol ou des arbres. V. MARAUDAGE.

**marauder** [*rô-dé*] v. n. Aller à la maraude.

**marauderie** n. f. Syn. de MARAUDAGE, MARAUDE. (Vx.)

**maraudeur, euse** [*rô, eu-ze*] n. Celui, celle qui se livre à la maraude.

**Maraussan,** comm. de l'Hérault, arr. et à 6 kil. de Béziers, près de l'Orb ; 1.920 h. Vins muscats.

**maravédis** [*diss*] n. m. (arab. *marabetin*). Petite monnaie espagnole valant un centime et demi. *N'avoir pas un maravédis*, être fort pauvre.

**marayon** [*ra-ion*] ou **maragon** [*ghon*] n. m. Colon partiaire exploitant un marais salant.

**Marbach** (ABBAYE DE), célèbre abbaye de l'Alsace, l'une des plus importantes de l'Occident. Fondée en 1094, par Burkhard de Gueberschwihr, près d'Eguisheim (Haut-Rhin), elle fut dévastée au XVI<sup>e</sup> siècle et pillée en 1632 par les Suédois. Ruines remarquables.

**Marbach,** v. d'Allemagne (Wurtemberg), près du Neckar ; 3.000 h. Patrie de Schiller. — En 1405, la *Ligue de Marbach* réunit dix-sept villes souabes.

**Marbache,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 14 kil. de Nancy, sur la Moselle ; 1.100 h. Ch. de f. E. Mines de fer.

**Marbais,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 2. 380 h. Carrières, verrerie.

**Marbeau** (Emmanuel), évêque de Meaux, né à Paris, m. à Meaux (1844-1921) ; se distingua, pendant la Grande Guerre, par son courage et son dévouement.

**Marbella,** v. d'Espagne (prov. de Malaga), port sur la Méditerranée ; 4.500 h. Métallurgie du fer.

**Marbeuf** (Louis-Charles-René, comte **de**), général français, né à Rennes, m. à Bastia (1712-1786), gouverneur de la Corse, où il fit aimer la domination française. Il protégea la famille de Bonaparte et fit obtenir à ce dernier une bourse à l'école de Brienne.

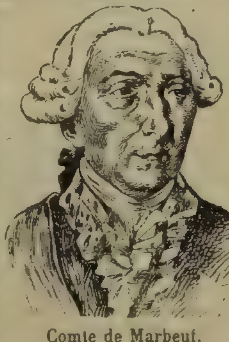

Comte de Marbeuf.

**Marbode,** évêque de Rennes, né et m. à Angers (1035-1123), auteur de *Vies de Saints*, de *Lettres curieuses*, et d'un célèbre *Lapidaire.*

**Marboré** (MASSIF DU), massif calcaire des Pyrénées centrales, qui dessine autour du cirque de Gavarnie un grandiose amphithéâtre de sommets : le *casque du Marboré* (3.006 m.), les *tours du Marboré* (3.018 m.), et le *pic du Marboré* (3.253 m.). Il est coupé par la célèbre *brèche de Roland.*

**Marbot** [*bo*] (Antoine, baron **de**), général français, né à La Rivière (Corrèze), m. à Paris (1782-1854) ; pair de France sous la monarchie de Juillet, auteur de *Mémoires* militaires fort attrayants par la verve et la bonne humeur.

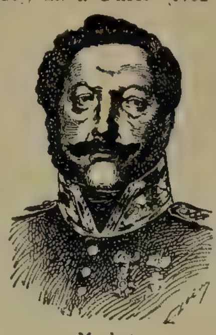
Marbot.

**Marbourg** ou **Marburg,** v. d'Allemagne (Prusse), en Hesse-Nassau, sur la Lahn ; 23.000 h. Tanneries, poterie. Beau château des margraves de Hesse. Eglise gothique dédiée à sainte Elisabeth, dont elle contient le tombeau.

**Marbourg** [*bour*], v. de Yougoslavie (Styrie), sur la Drave ; 28.000 h. Vins. Tanneries, distilleries.

**Marboz,** comm. de l'Ain, arr. et à 15 kil. de Bourg, près du Sevron ; 2 560 h. Volailles.

**marbre** n. m. (lat. *marmor*). Pierre calcaire très dure, susceptible de recevoir un beau poli et d'être employée comme ornement dans les arts : *il y a dans les Pyrénées et en Italie de nombreuses et riches carrières de marbre.* Objet de marbre : *le marbre d'une cheminée.* Monument, statue en marbre : *les marbres de nos jardins. Marbre artificiel,* stuc mélangé de couleurs, qui imite le marbre. *Fig. De marbre, froid comme le marbre,* impassible, insensible. *Typogr.* Table de fonte (autrefois de pierre) sur laquelle on place les pages pour les imposer, les formes pour les corriger. Table de la presse, en fer ou fonte, sur laquelle on place la forme dont on doit tirer épreuve. Pierre sur laquelle on broie des couleurs ou des drogues. *Rel.* Teintes ondulées qui, sur le tranchant des livres, imitent les veines du marbre. *Mar.* Cylindre du treuil, sur lequel s'enroule la drosse qui sert à manœuvrer le gouvernail.

— Encycl. Le marbre est du carbonate de chaux, qui constitue parfois de puissantes assises dans le terrain dévonien. Le plus pur est le marbre blanc dit statuaire, que l'on tirait autrefois de Paros, et qui est fourni aujourd'hui par les immenses carrières de Carrare, en Italie. On débite le marbre par le moyen d'une corde d'acier et en utilisant le système expéditif de l'ingénieur belge Paulin Gay. Ce système, dit *du fil hélicoïdal,* permet de découper dans la carrière des blocs de toutes dimensions sans avoir à user des procédés employés pour la pierre ordinaire.

Les marbres veinés sont très nombreux et portent différents noms : *griottes, campans, rouge, vert et jaune antiques, bleu fleuri, brocatelle, Napoléon, sarrancolin, brèche, etc.* Il en existe des gisements importants en France, notamment dans les Pyrénées, le Nord, le Pas-de-Calais, les Ardennes, la Sarthe, la Mayenne, la Côte-d'Or, la Nièvre, l'Allier, le Jura, les Vosges, les Alpes ; l'Algérie et la Corse en fournissent également.

Les blocs de marbre sont équarris (dressage), doucis et souvent polis sur les lieux mêmes d'extraction avant d'être livrés aux sculpteurs, aux entrepreneurs de bâtiments, marbriers, etc.

**marbré, e** adj. Qui a l'apparence du marbre, qui est veiné comme du marbre : *figure marbrée par le froid ; livre dont les tranches sont marbrées.* N. f. Nom vulgaire de la lamproie.

**marbrer** [*bré*] v. a. Imiter par la peinture les veines du marbre. Imprimer sur le corps des marques semblables aux veines du marbre : *les coups lui avaient marbré le dos.*

**marbrerie** [*rî*] n. f. Etat du marbrier. Art, atelier du marbrier. Emploi du marbre dans les constructions.

**marbreur, euse** [*eu-ze*] n. Celui ou celle dont le métier est de marbrer du papier, des tranches de livres.

**marbrier** [*bri-é*], **ère** adj. Qui a rapport au marbre, à l'industrie du marbre. N. m. Ouvrier qui travaille le marbre, en particulier celui qui fabrique des monuments funéraires (en marbre, ou non). Peintre en bâtiment, qui imite les marbres.

**marbrière** n. f. Carrière de marbre : *les marbrières de Carrare.*

**marbrure** n. f. Imitation du marbre : *les marbrures d'un livre.*

**marc** [*mar*] n. m. (germ. *mark*). Ancien poids de huit onces. Ancienne monnaie d'or ou d'argent, usitée en différents pays avec des valeurs différentes. *Au marc le franc,* se dit d'un partage fait entre des intéressés au prorata de leurs créances ou de leurs intérêts dans une affaire. V. MARK.

**marc** [*mar*] n. m. (de *marcher,* dans le sens de *fouler*). Résidu des fruits que l'on a pressés pour en extraire le jus : *marc de raisin.* Résidu de certaines substances que l'on fait infuser, bouillir, etc., pour en obtenir le suc : *marc de café. Eau-de-vie de marc,* eau-de-vie obtenue en distillant du marc de raisin. *Marc de cuve,* grillage que l'on place devant l'orifice du robinet et dans les cuves de fermentation et qui est destiné à retenir les rafles et pellicules au moment du décuvage.

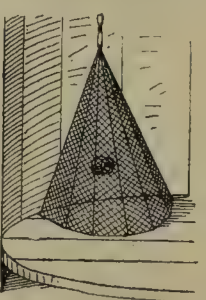
Marc de cuve.

— Encycl. *Econ. rur.* C'est plus spécialement le résidu de la fabrication du vin, du cidre et du poiré qu'on appelle marc. Le marc de raisin, composé de la rafle, des pellicules et des pépins du fruit, est souvent distillé pour fournir une eau-de-vie (*eau-de-vie de marc* ou *marc*), mais on en fabrique également des piquettes en l'arrosant d'eau pure. Il peut servir aussi à la préparation du verdet (acétate neutre de cuivre), et l'on en tire des sels de potasse. Comme les marcs de pomme et de poire, le marc de raisin est employé parfois dans l'alimentation des bestiaux : on conserve les marcs en silos et, pour les faire consommer par les animaux, on les mélange avec les rations de paille, son, avoine, etc. On peut aussi les soumettre à la dessiccation, ce qui leur assure une meilleure conservation, et, pour les faire consommer par les bestiaux, on les mélange avantageusement de sucre roux ou de mélasse. Les marcs constituent également de bons engrais ; on les enfouit seuls ou mélangés avec du fumier, des composts, etc.

**Marc** (saint), le second des quatre évangélistes et le fondateur de l'Eglise d'Alexandrie, né probablement à Jérusalem, m. martyr en Egypte vers 67. Les Vénitiens le choisirent pour patron. Ses récits, dans l'Evangile qui porte son nom, sont vifs et colorés, quoique concis. Il a pour emblème un lion ailé. — Fête le 25 avril.

**Marc** (*église* **Saint-**), cathédrale byzantine de Venise, sur la place du même nom, d'une admirable richesse d'ornementations, commencée en 830, transformée au IXe et au XVe siècle. Elle forme une croix grecque, constituée par quatre coupoles byzantines entourant une coupole centrale plus grande. Au-dessus du portail, se trouvent quatre chevaux de bronze doré, qui décoraient primitivement l'arc de Trajan à Rome.

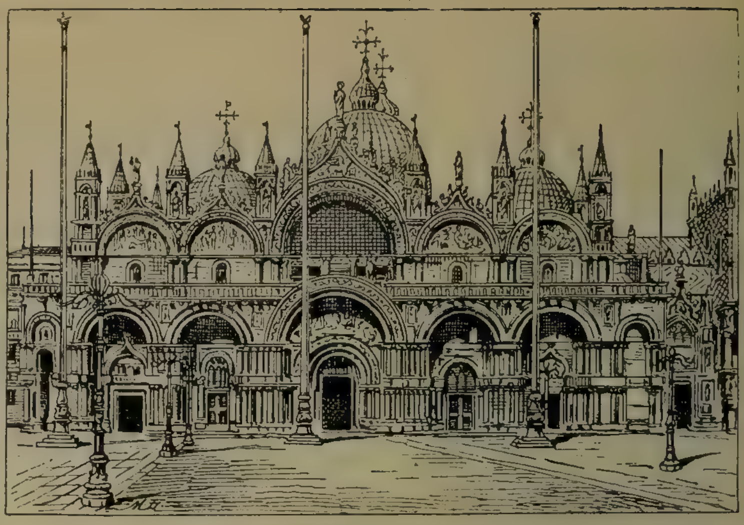
Eglise Saint-Marc.

**Marc,** gnostique du IIe siècle, qui admettait en Dieu non pas une trinité, mais une *quaternité.*

**Marc** (saint), pape en 336. Fête le 7 octobre.

**Marca** (Pierre **de**), savant écrivain et prélat français, archevêque de Toulouse, né à Pau, m. à Paris (1595-1662).

**Marcabrun,** poète gascon de la fin du XIIe siècle, l'un des plus anciens troubadours connus.

**Marcailhou d'Ayméric** (*Gatien* - Pierre - Joseph-Ferdinand), pianiste et compositeur français, né à Ax-les-Thermes, m. à Paris (1807-1855), qui obtint un grand succès par ses valses (*Indiana, le Torrent, l'Etoile du Nord, le Papillon bleu*).

**marcaire** [*kè-re*] n. m. Dans l'est de la France, nom donné aux éleveurs ou vachers s'occupant des soins du bétail et de la fabrication du fromage dans une marcairie.

**marcairie** [*kè-rî*], **marcairerie** ou **marquairerie** [*kè-re-rî*] n. f. Vacherie ; ensemble des troupeaux qui la peuplent.

**marcasite** [*ka-si-te*] ou **marcassite** [*ka-si-te*] n. f. (ar. *marqachitha*). Bisulfite naturel de fer FeS$^2$, qui se présente le plus souvent en tubercules à structure radiée, dans la craie de Champagne, de Dieppe, dans l'argile plastique des environs de Paris, etc. : *la marcasite est employée en bijouterie.* (On l'appelle aussi PYRITE BLANCHE.)

**marcassin** [*ka-sin*] n. m. Petit sanglier au-dessous d'un an : *la chair du marcassin est délicate.*

**Marcassus** (Pierre **de**), littérateur français, né à Gimont, m. à Paris (1584-1664) ; auteur de *Lettres morales* et de romans historiques.

**marcation** n. f. Syn. de DÉMARCATION. (Vx.)

**Marc-Aurèle** (Marcus Aurelius Antoninus), empereur romain, né à Rome en 121 apr. J.-C., m. à Sirmium ou à Vienne en Autriche, l'an 181. Associé par Antonin à l'empire, il régna de 161 à 180, avec son frère adoptif Lucius Verus, rétablit la discipline, adoucit la condition des esclaves, contribua aux progrès du droit civil, et soutint avec succès de longues guerres contre les barbares qui menaçaient l'empire au N. et à l'E. Par ailleurs, sous la pression de la populace, il fit rigoureusement appliquer contre les chrétiens les lois existantes. Il se rendit célèbre par sa sagesse toute stoïcienne, sa modération et son goût passionné pour la philosophie et les lettres. Il écrivit en grec des *Pensées.* V. PENSÉES.

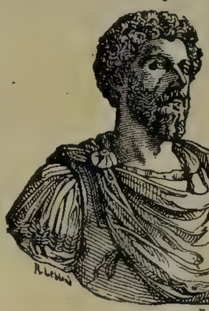
Marc-Aurèle.

**Marc-Aurèle** (*statue équestre de*), bronze doré antique, sur la place du Capitole, à Rome.

**marceau** n. m. *Bot.* V. MARSAULT.

**Marceau** [*sô*] (François-Séverin MARCEAU-DESGRAVIERS, dit), général français, né à Chartres, m. à Altenkirchen (1769-1796). Se distingua par ses talents militaires et son humanité, en Vendée et à Fleurus ; il commandait l'armée de Sambre-et-Meuse, lorsqu'il fut tué dans une reconnaissance, à Altenkirchen : il reçut dans le côté droit une balle que lui tira un chasseur tyrolien embusqué derrière un arbre. Les Autrichiens se joignirent aux Français pour lui rendre les derniers devoirs. Enseveli à Coblence, il fut incinéré l'année suivante, et ses cendres recueillies dans un vase d'airain portant cette belle inscription : *Hic cineres, ubique nomen* (Les cendres sont ici, le nom est partout) ; ramenées en France en 1889, elles ont été déposées au Panthéon, à Paris.

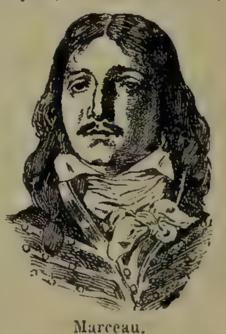
Marceau.

**Marceau** (*l'Etat-major autrichien devant le corps de*), beau tableau de Jean-Paul Laurens, où est retracée d'une façon très dramatique l'émotion des officiers autrichiens devant le corps du jeune héros qu'ils avaient appris à aimer en le combattant (1877). V. p. 208.

**Marcel,** évêque d'Ancyre, né vers 300, m. en 374. Il fut l'adversaire des ariens. Il donna pourtant une formule incorrecte du dogme de la Trinité.

**Marcel Ier** (saint), pape de 308 ou 309 à 310. Il fut accablé de mauvais traitements par le tyran Maxence. Fête le 16 janvier. — MARCEL II (*Servini*), pape en 1555 pendant vingt et un jours.

**Marcel** ou **Marceau** (saint), évêque de Paris, né à Paris (350-405). Une légende le représente sortant de la ville pour aller combattre un dragon prodigieux, qu'il mit à mort en le touchant de sa crosse. Fête le 3 novembre.

**Marcel** (Etienne), prévôt des marchands de Paris. Il joua un rôle considérable aux états généraux de 1355 et 1358, fit une opposition très vive au dauphin Charles (Charles V), fut pendant quelques mois le maître de Paris, qu'il fortifia et organisa militairement, et inspira la grande ordonnance de 1357, qui établissait les bases d'un gouvernement parlementaire. En février 1358, il fit massacrer, devant le dauphin, les maréchaux de Champagne et de Normandie, mais il le protégea lui-même en le couvrant de son chaperon. Abandonné par une partie des Etats, il projeta en faveur du roi de Navarre un changement de dynastie, et s'allia aux jacques. Il fut tué en 1358 par Jean Maillard, au moment où il allait livrer Paris à Charles le Mauvais.

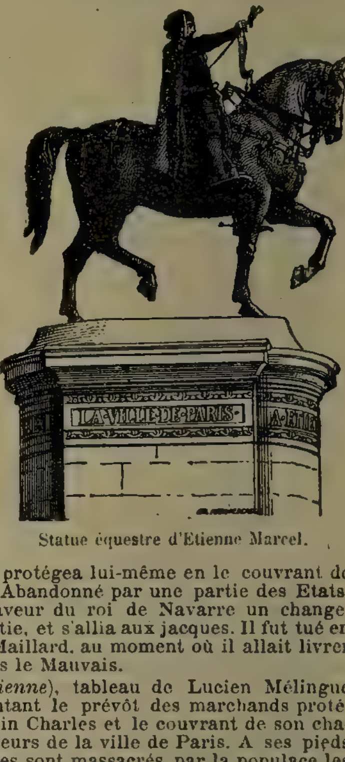

Statue équestre d'Etienne Marcel.

**Marcel** (*Etienne*), tableau de Lucien Mélingue (1879), représentant le prévôt des marchands protégeant le dauphin Charles et le couvrant de son chaperon aux couleurs de la ville de Paris. A ses pieds et par ses ordres sont massacrés par la populace les maréchaux de Champagne et de Normandie. V. p. 208. — Statue équestre en bronze, par Idrac, terminée par Marqueste, sur la terrasse de l'hôtel de ville de Paris (1888).

**Marcel** (*Henry*-Camille), critique d'art français, né à Paris en 1854, administrateur général de la Bibliothèque nationale.

**Marcelcave,** comm. de la Somme, arr. et à 22 kil. d'Amiens ; 1.570 h. Ch. de f. N. Sucrerie. Partiellement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Marcelin** (Emile PLANAT, dit), dessinateur et littérateur français, né et m. à Paris (1830-1887). Fondateur en 1862 de la *Vie Parisienne.*

**marceline** n. f. Etoffe de soie douce et moelleuse. Oxyde naturel de manganèse. Syn. HÉTÉROCLINE.

**Marcelle** ou **Marcella** (sainte), née vers 350, m. à Rome vers 410.

**marcellianisme** [*sè-li-a-nis-me*] n. m. Doctrine de Marcel d'Ancyre, qui exagérait la consubstantialité du Père et du Fils, au point de paraître les identifier complètement.

**marcellien** [*sè-li-in*] n. m. Partisan des doctrines de Marcel d'Ancyre.

**Marcellin** (saint), pape de 295 à 304, martyrisé sous Dioclétien. — Fête le 26 avril.

**Marcellin,** général qui, après l'assassinat du patrice Aétius, se rendit indépendant en Illyrie et en Dalmatie, et fut assassiné par les Romains en 468.

**Marcelline** (sainte), vierge chrétienne, sœur de saint Ambroise, née en Gaule, m. vers 400. — Fête le 17 juillet.

**Marcello** (Benedetto), poète, écrivain et compositeur italien, né à Venise, m. à Brescia (1686-1739) ; auteur de psaumes célèbres.

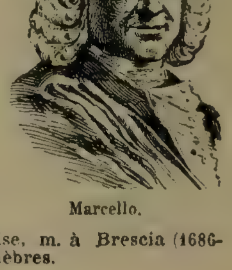
Marcello.

# MARBRE

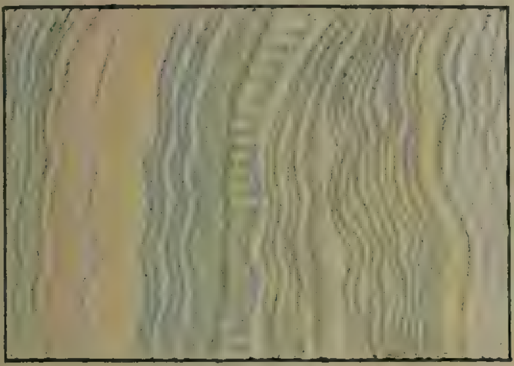

Onyx d'Algérie.

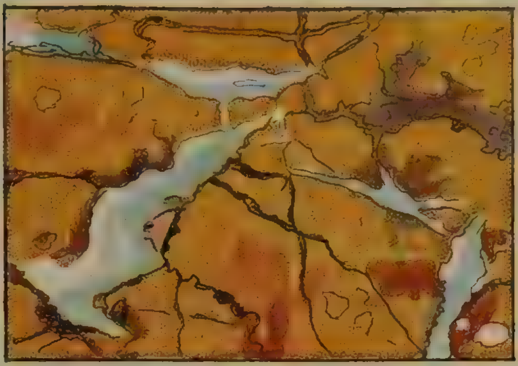

Jaune de Provence.

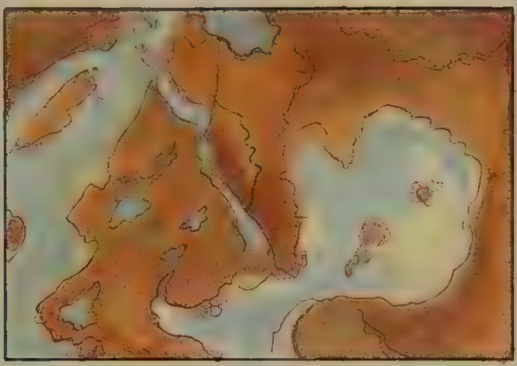

Languedoc ou Cervelas.

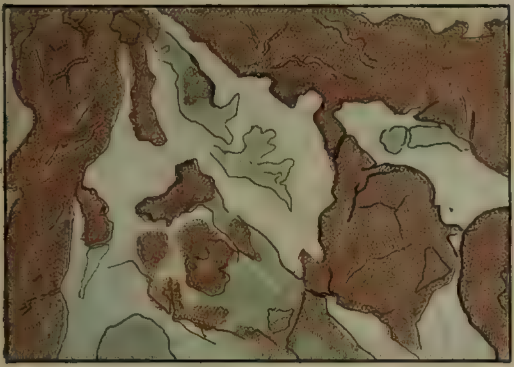

Sainte Anne belge.

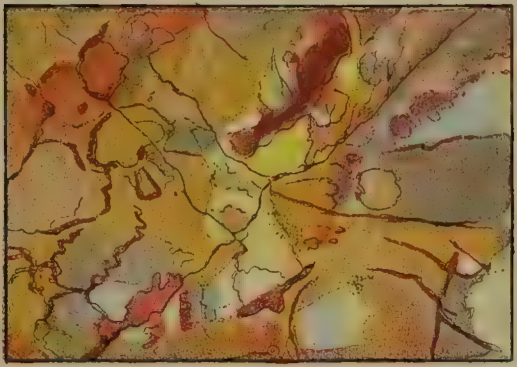

Sarrancolin des Pyrénées.

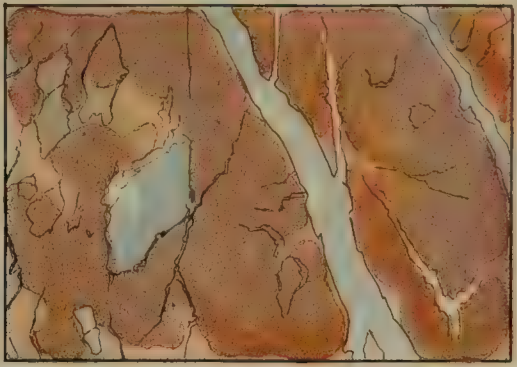

Rouge antique.

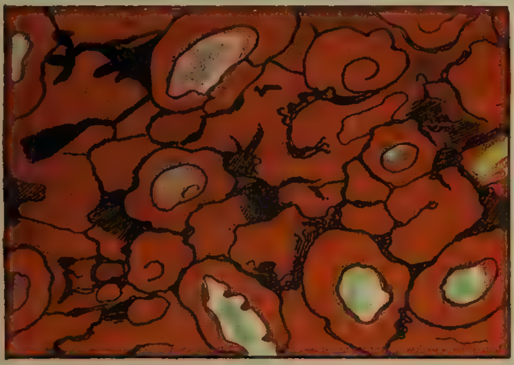

Griotte (Œil-de-perdrix).

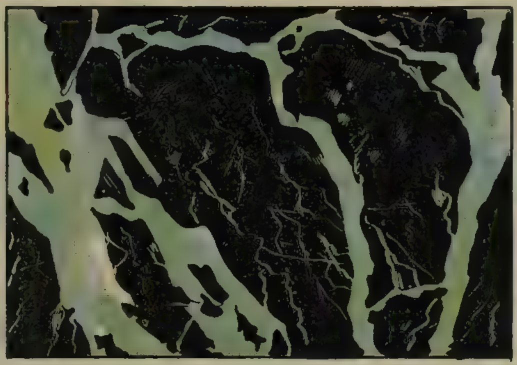

Vert antique.

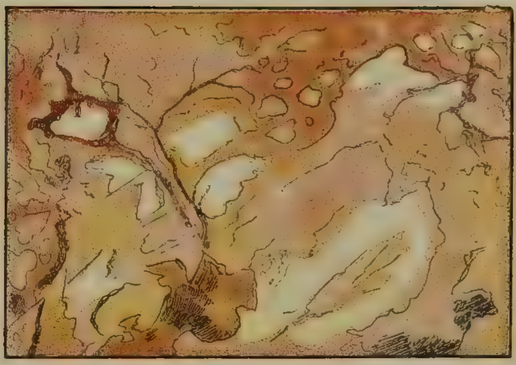

Napoléon.

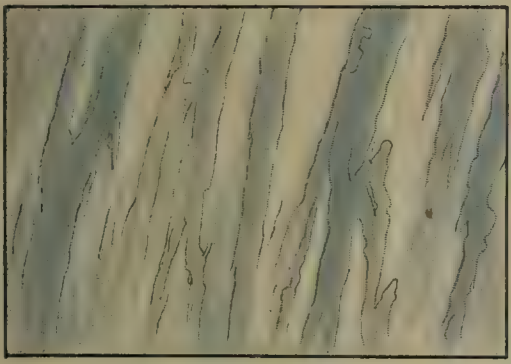

Bleu de Carrare.

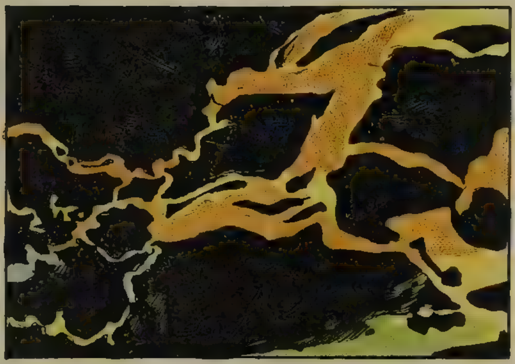

Portor.

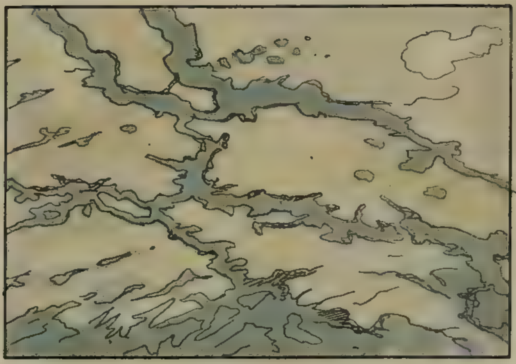

Bleu fleuri.

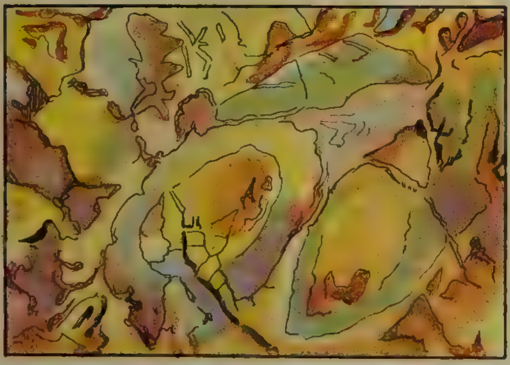

Brocatelle d'Espagne.

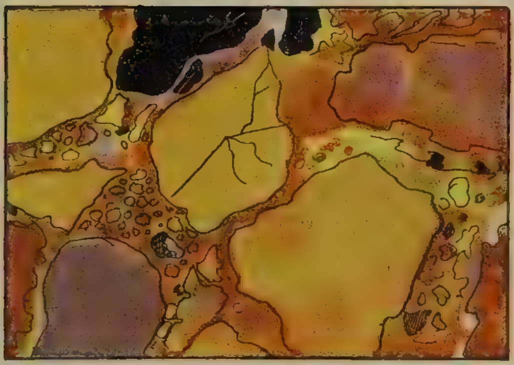

Brèche saint Antonin.

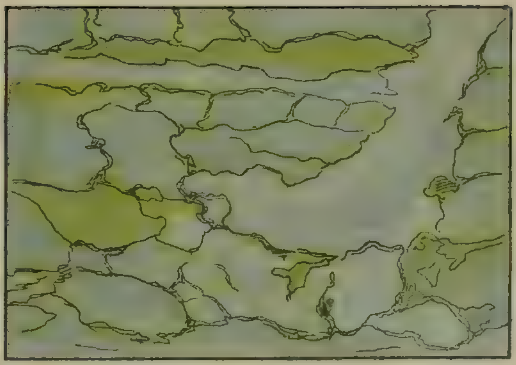

Campan vert.

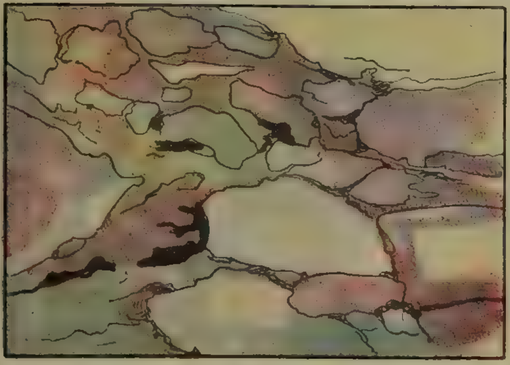

Brèche violette

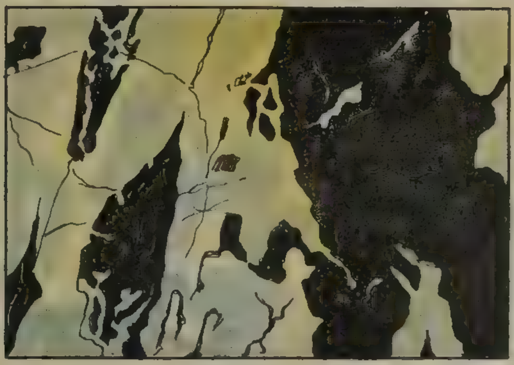

Grand antique des Pyrénées (demi-deuil).

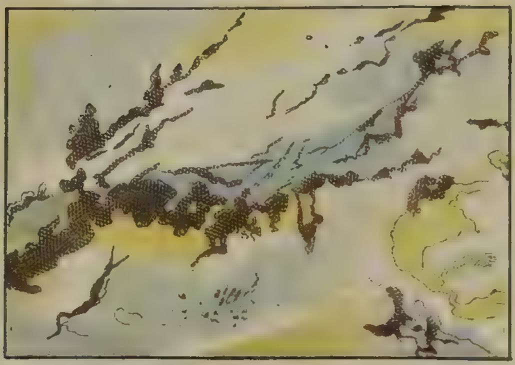

Ponazetto ou Brèche blanche.

Voir ROCHE.

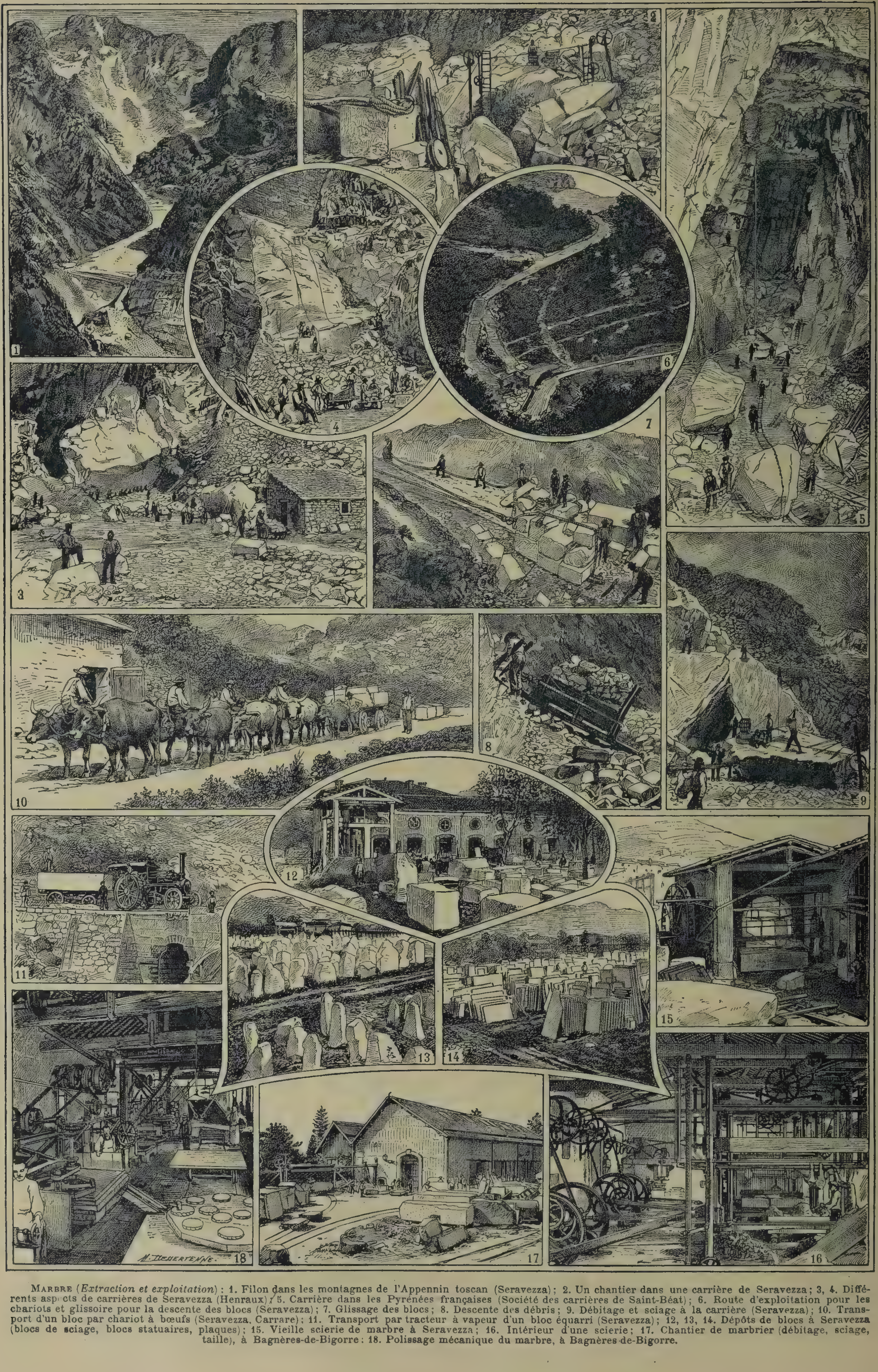

Marbre (*Extraction et exploitation*) : 1. Filon dans les montagnes de l'Appennin toscan (Seravezza) ; 2. Un chantier dans une carrière de Seravezza ; 3, 4. Différents aspects de carrières de Seravezza (Henraux) ; 5. Carrière dans les Pyrénées françaises (Société des carrières de Saint-Béat) ; 6. Route d'exploitation pour les chariots et glissoire pour la descente des blocs (Seravezza) ; 7. Glissage des blocs ; 8. Descente des débris ; 9. Débitage et sciage à la carrière (Seravezza) ; 10. Transport d'un bloc par chariot à bœufs (Seravezza, Carrare) ; 11. Transport par tracteur à vapeur d'un bloc équarri (Seravezza) ; 12, 13, 14. Dépôts de blocs à Seravezza (blocs de sciage, blocs statuaires, plaques) ; 15. Vieille scierie de marbre à Seravezza ; 16. Intérieur d'une scierie ; 17. Chantier de marbrier (débitage, sciage, taille), à Bagnères-de-Bigorre ; 18. Polissage mécanique du marbre, à Bagnères-de-Bigorre.

**Marcellus** [*luss*] (M. Claudius), **général** romain, cinq fois consul. Il soumit la Gaule cisalpine en 222 av. J.-C. Pendant la seconde guerre punique, il prit Syracuse (212 av. J.-C.), et Archimède fut massacré par ses soldats. Il mourut dans une embuscade, en 208 av. J.-C., en combattant contre Annibal, qui lui fit rendre les derniers honneurs.

**Marcellus** (M.-Claudius), consul et orateur romain, m. en 46 av. J.-C. Pompéien, il fut rappelé d'exil par César sur la demande de Cicéron qui, à cette occasion, prononça un magnifique éloge de la clémence de César, dans son *Pro Marcello*.

**Marcellus,** fils d'Octavie, sœur d'Auguste, à qui il devait succéder et qui l'avait adopté ; m. à dix-huit ans, en 23 av. J.-C. Cette fin prématurée a inspiré à Virgile (*Enéide*, liv. VI) des vers touchants. V. TU MARCELLUS ERIS.

**Marcellus** (Charles DEMARTIN DU TYRAC, comte **de**), diplomate et archéologue français, né près de Marmande, m. à Paris (1795-1865). Il rapporta du Levant la fameuse statue de la *Vénus de Milo*. Auteur de : *Souvenirs de l'Orient*, *Chants populaires de la Grèce*, etc.

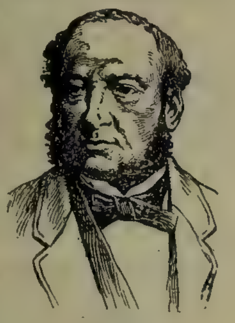
De Marcère.

**Marcenat** [*na*], comm. du Cantal, arr. et à 38 kil. de Murat, sur les pentes du Cézallier ; 2.750 h. Dentelles. Marcenat était, jusqu'en 1906, chef-lieu de canton, mais depuis ce moment le chef-lieu du canton est *Condat*.

**Marcère** (Emile-Louis-Gustave DES HAYES **de**), magistrat et homme politique français, né à Domfront, m. à Messei (Orne) [1828-1918] ; ministre de l'intérieur en 1877, et sénateur inamovible en 1884.

**marcescence** [*sès-san-se*] n. f. (de *marcescent*). Etat d'une fleur, d'une plante qui dépérit.

**marcescent** [*sès-san*], **e** adj. (du lat. *marcescere*, flétrir). Se dit d'un organe qui se flétrit sur la plante sans s'en détacher : *fleurs marcescentes*.

**marcescible** [*sès-si-ble*] adj. (lat. *marcescibilis*). Qui peut se flétrir. ANT. **Immarcescible.**

**marcgravie** [*vî*] n. f. Genre d'arbustes sarmenteux et grimpants de l'Amérique tropicale.

**March** (Ausias ou Augustin), poète catalan, né à Valence, m. en 1460 ; se fit connaître par des poésies amoureuses dans le goût de Pétrarque.

**March** (Peyton Conway), général américain, né à Easton (Pensylvanie) en 1864, chef d'état-major de l'armée américaine en 1918.

**March,** affluent gauche du Danube. V. MORAVA.

**marchage** n. m. Action de piétiner en marchant. Action de préparer, en la piétinant, la terre à poterie et l'argile à brique.

**Marchais,** comm. de l'Aisne, arr. et à 15 kil. de Laon, sur la Buze ; 500 h. Beau château de la Renaissance, au prince de Monaco. Partiellement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Marchal** (Paul), zoologiste français, né à Paris (1862). Membre de l'Académie des sciences (1912). On lui doit de nombreux travaux sur les insectes, et notamment sur les parasites de l'agriculture, contre lesquels il a contribué à organiser une lutte très efficace, en mettant à profit l'antagonisme de certaines espèces.

**marchand** [*chan*], **e** n. (bas lat. *mercatans ;* de *mercari*, faire du commerce). Qui fait profession d'acheter des marchandises pour les revendre avec un bénéfice : *des marchands phocéens fondèrent Marseille. Trouver marchand*, trouver acquéreur. *Marchand forain*, celui qui parcourt les foires, marchés, etc. *Etre le mauvais marchand d'une chose*, n'en tirer que des ennuis. *Pop.* et *fam. Marchand de lacets*, gendarme, agent de police. *Marchand de cerises*, individu qui conduit sans élégance un cheval, une voiture. *Pop. Marchand de soupe*, restaurateur ; principal de collège, chef d'institution. *Marchand*, *marchande de chair humaine*, qui vend des esclaves ; proxénète. *Marchande de sourires*, professionnelle de l'amour. Adjectiv. Qui a rapport au commerce : *la valeur marchande d'un objet. Navire, vaisseau marchand*, qui ne transporte que des marchandises. *Marine marchande*, ensemble des marins et des bâtiments qui font des transports commerciaux. *Ville marchande*, où il y a un grand mouvement commercial. *Denrée marchande*, qui est à vendre, ou qui se vend facilement. *Place marchande*, place favorable pour vendre. *Prix marchand*, prix auquel les marchands vendent entre eux. PROV. : **De marchand à marchand il n'y a que la main,** entre marchands il n'est pas besoin d'écrits. **N'est pas marchand qui toujours gagne,** en toute chose il y a des mécomptes, des contrariétés. ALLUS. HIST. : **Marchande d'herbes d'Athènes,** femme du peuple athénien, qui reconnut, à l'accent de Théophraste, qu'il était étranger. Cette finesse d'observation chez une femme illettrée est devenue la source de fréquentes allusions.

**Marchand** (*le*), comédie de Plaute, imitée du poète grec Philémon ; pièce particulièrement bien conduite et dramatique, caractères d'une grande vérité.

**Marchand de Venise** (*le*), comédie célèbre de Shakespeare (1596), pièce où la cupidité et l'âpreté d'une âme ulcérée par les affronts, personnifiées dans le personnage du juif Shylock, sont exprimées avec une incomparable énergie. — Un marchand de Venise, Antonio, pour aider son ami Bassanio à obtenir la main de la belle Portia, souscrit au juif Shylock une obligation de trois mille ducats, avec cette clause étrange que si, au jour de l'échéance, il ne peut rembourser cette somme, Shylock aura le droit de couper une livre de chair sur telle partie de son corps qu'il lui plaira de choisir. Or, le débiteur a vivement offensé son créancier, qui, le jour venu, la dette n'étant point payée, exige avec une impitoyable rigueur l'exécution de la clause terrible, laquelle n'est éludée que par un expédient de Portia qui, déguisée en avocat, dit au juif : « Coupe juste une livre de chair ; si tu coupes plus ou moins d'une livre, quand ce ne serait que la vingtième partie d'un misérable grain, si la balance penche de la valeur d'un cheveu, tu es mort... »

**Marchand,** apothicaire, né à Louviers (1550-1605). Il devint bouffon de Henri IV sous le nom de *Maître Guillaume*.

**Marchand** (Etienne), navigateur français, né à la Grenade, m. à l'île de France (1755-1793). Au cours d'un voyage entrepris à travers l'océan Pacifique dans un but commercial, il découvrit Nouka-Hiva et une partie des îles Marquises.

**Marchand** (Jean-Gabriel, comte), général français, né à L'Albenc (Isère), m. à Saint-Ismier (1765-1851) ; pair de France sous la monarchie de Juillet.

**Marchand** (Louis-Joseph-Narcisse, comte), premier valet de chambre de Napoléon Ier, né à Paris, m. à Trouville (1791-1876). Il suivit l'Empereur à l'île d'Elbe et à Sainte-Hélène. Avant de mourir Napoléon le créa comte, et lui confia son testament.

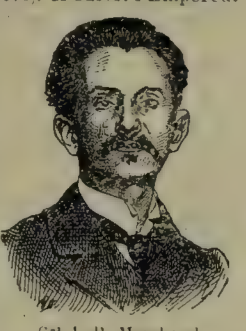
Gal J.-B. Marchand.

**Marchand** (Jean-Baptiste), officier et explorateur français, né à Thoissey (Ain) en 1863. Il a traversé l'Afrique en largeur, du Soudan à l'Ethiopie, et atteint par le sud, à travers le Bahr-el-Ghazal, le confluent du Nil Bleu. Arrivé à Fachoda, il rencontra Kitchener, et, sur les représentations du gouvernement anglais, reçut de France l'ordre de revenir en arrière. Général pendant la Grande Guerre ; se distingua aux batailles de Champagne et de la Somme.

**marchandage** n. m. Action de marchander. Forme du contrat de travail, qui consiste dans la convention, passée entre un sous-entrepreneur dit « marchandeur » ou « tâcheron », et les ouvriers qu'il emploie, à l'heure ou à la journée, pour l'exécution des travaux qu'il a sous-entrepris : *le marchandage a pour conséquence l'abaissement des salaires de l'ouvrier*.

— ENCYCL. Le marchandage est libre ou licite lorsqu'il intervient dans des conditions d'équité et procure à l'ouvrier un gain suffisant ; il devient au contraire délictueux lorsqu'il donne lieu à une exploitation dolosive des travailleurs, par l'abaissement abusif du taux des salaires. Toute exploitation de l'ouvrier par voie de marchandage est punie de peines correctionnelles.

**marchandailler** [*da, ll* mll., *é*] v. a. et n. Marchander longtemps et pour peu de chose.

**marchandailleur, euse** [*da, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. Personne qui marchandaille.

**Marchande d'Amours** (*la*), célèbre peinture antique (musée de Naples). La jolie marchande s'est introduite avec sa marchandise chez deux sœurs qui paraissent toutes disposées à accueillir les gentils petits Amours qu'elle leur offre. Cette charmante peinture fut découverte à Gragnana, en 1759.

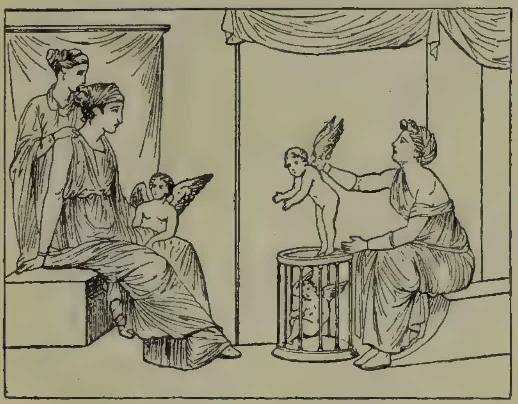
La Marchande d'Amours.

**Marchande de beignets** (*la*), tableau de Gérard Dov, un de ses chefs-d'œuvre (musée de Florence).

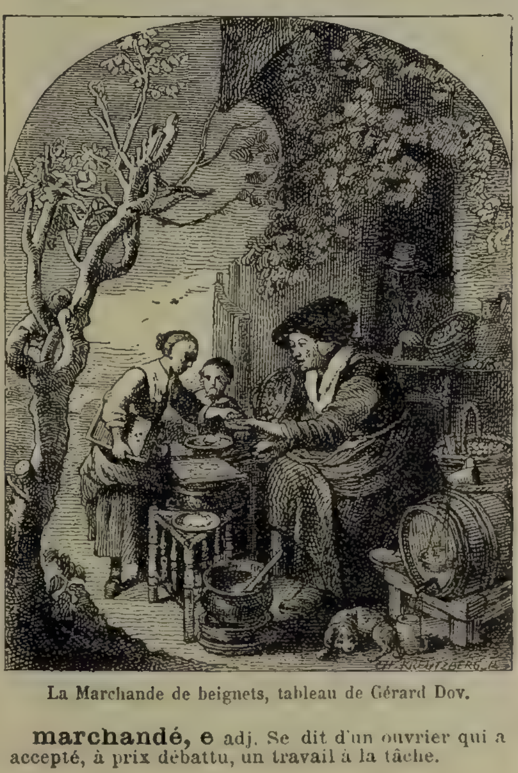

La Marchande de beignets, tableau de Gérard Dov.

**marchandé, e** adj. Se dit d'un ouvrier qui a accepté, à prix débattu, un travail à la tâche.

**marchander** [*dé*] v. a. (de *marchand*). Tâcher d'obtenir à meilleur marché : *marchander du drap*. Entreprendre à forfait, de seconde main, une partie d'un travail. *Fig.* Essayer de gagner à prix d'argent : *marchander les consciences*. Accorder à regret, avec parcimonie : *marchander les éloges. Marchander quelqu'un*, faire des difficultés pour le traiter comme il le mérite. *Ne pas marchander quelqu'un*, ne pas l'épargner. V. n. Hésiter : *marchander à agir. Il n'y a pas à marchander*, il faut se décider.

**marchandeur, euse** [*eu-ze*] n. Celui, celle qui marchande beaucoup en faisant un achat. Personne qui prend un travail à forfait et de seconde main.

**marchandise** [*di-ze*] n. f. Tout ce qui se vend et s'achète : *avoir ses magasins remplis de marchandises. Le pavillon couvre la marchandise*, clause du traité de Paris (1856), aux termes de laquelle un bâtiment portant un pavillon neutre ne peut être visité, même si on le soupçonne de transporter de la contrebande de guerre ; *fig.* et *fam.*, le nom du mari couvre les fautes de la femme. *Fig. Vanter, faire valoir sa marchandise*, présenter les choses sous un jour favorable. *Faire métier et marchandise d'une chose*, en avoir l'habitude, ou s'en servir habituellement.

**Marchangy** (Louis-Antoine-François **de**), écrivain et magistrat, né à Clamecy, m. à Paris (1782-1826). Il se signala surtout par son âpreté et son zèle royaliste ; auteur de la *Gaule poétique*.

**marchant** [*chan*], **e** adj. Qui marche : *l'aile marchante d'une armée*.

**marchantiacées** [*ti-a-sé*] n. f. pl. Famille d'hépatiques, ayant pour type la *marchantie*. S. une *marchantiacée*.

**marchantie** [*tî*] n. f. Genre d'hépatiques, très communes dans les lieux humides et ombragés.

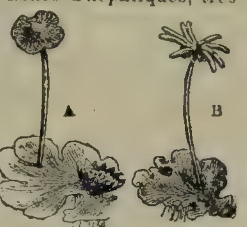

Marchantie : A, pied mâle ; B, pied femelle.

**Marchaux** [*chô*], ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 16 kil. de Besançon, entre le Doubs et l'Ognon ; 260 h. Fer. — Le cant. a 37 comm., et 7.730 h.

**marche** n. f. (subst. verb. de *marcher*). Action de celui qui marche : *faire une heure de marche*. Allure d'une personne qui marche : *marche gracieuse. Ouvrir, fermer la marche*, être le premier, le dernier de ceux qui défilent. Distance d'un lieu à un autre, évaluée par le temps que met un homme à la parcourir en marchant avec une vitesse ordinaire : *faire une longue marche*. Mouvement qu'exécutent des troupes pour se porter d'un lieu dans un autre : *les marches savantes de Turenne*. Degré de vitesse : *navire qui a une bonne marche. Marche forcée*, celle que l'on prolonge au delà de la durée normale d'une étape. Mouvement des corps célestes, fonctionnement d'une machine, etc. : *la marche d'un vaisseau, des astres*. Progrès, évolution : *marche d'une maladie*. Cortège, défilé : *marche triomphale*. Toute pièce de musique destinée à régler le pas : *jouer une marche. Marche d'harmonie*. V. part. encycl. *Mus. Fig.* Cours, progrès, développement : *la marche de la science, d'un poème, d'une affaire. Marche à suivre*, façon de procéder. *Véner.* Empreinte du pied du cerf.

— ENCYCL. *Physiol.* La marche est la forme la plus ordinaire de la locomotion humaine ; elle est composée de mouvements successifs et égaux, appelés *pas*. Les expériences de Carlet et de Marey ont, par l'emploi de la chronophotographie, montré que la jambe active se redresse de façon à devenir droite, tandis que l'autre, touchant le sol en arrière par la pointe du pied, pousse le corps en avant, puis se détache, oscille en se fléchissant, et touche enfin terre par le talon. Dans la marche *en montant*, les contractions musculaires sont destinées à vaincre l'action de la pesanteur ; dans la marche *en descendant*, elles servent à limiter et à régler cette action. La vitesse moyenne est de 3.600 à 5.000 mètres à l'heure ; on arrive facilement à faire 6.000 mètres ; enfin le maximum serait de 9 kilomètres.

La marche est un excellent exercice, qui fortifie les membres inférieurs, le bassin et l'abdomen. On l'utilise pour activer les échanges respiratoires, pour combattre la constipation, l'arthritisme, l'obésité, etc.

Les troubles de la marche proviennent soit des lésions de la moelle (ataxie locomotrice, paralysie spinale), soit de myopathies, soit de malformations ou de maladies du squelette des membres inférieurs.

— *Mus.* Les marches sont ordinairement écrites dans un mouvement large, sans lenteur (*allegro maëstoso*), à quatre temps, les temps forts étant vigoureusement appuyés, de façon à bien soutenir l'allure de la troupe qui défile. Le caractère des marches est d'ailleurs assez variable, selon leur destination : marches militaires (v. PAS REDOUBLÉ), marches religieuses, marches funèbres, etc.

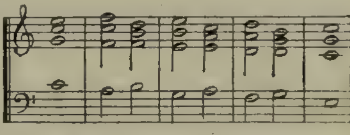
Exemple de marche d'harmonie.

La *marche d'harmonie* ou *marche harmonique* est une suite uniforme d'accords établie sur basse montant ou descendant symétriquement ou progressivement. Elle consiste en reproductions successives, appelées *progressions*, d'un groupe d'accords donné comme *modèle*. Ces progressions doivent être reproduites à intervalles égaux, dans une symétrie absolue.

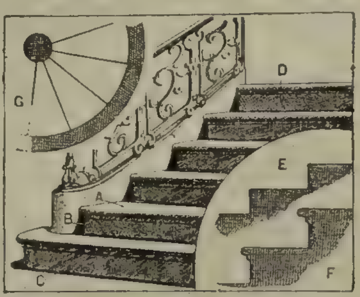

Marche : A, semelle ; B, contre-marche ; C, marche de départ ; D, marche-palier ; E, marches carrées (coupe) ; F, marches astragalées (coupe) ; G, marches gironées (plan).

**marche** n. f. (de *marcher*). Degré qui sert à monter et à descendre : *marche d'escalier*. Pièce de bois sur laquelle les tourneurs et les tisserands posent le pied pour faire mouvoir le métier. Touche des pédales d'un orgue. Touche d'une vielle. Terre qu'on pétrit avec les pieds pour fabriquer les poteries. *Fig. Etre né sur les marches du trône*, être appelé par sa naissance à succéder à celui qui règne.

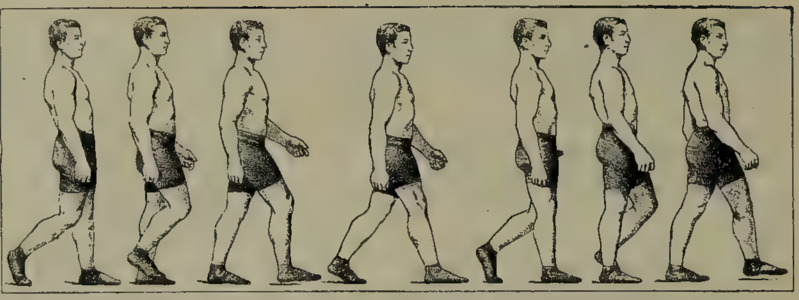
La Marche de l'homme, d'après une épreuve chronophotographique.

**marche** n. f. (du germ. *marka*, frontière). *Autref.* Frontière militaire d'un Etat. *Spécialem.* District ou province militaire sur une frontière (avec une majuscule lorsque le nom est resté à la province) : *la Marche de Brandebourg.*

— Encycl. *Hist.* L'institution des marches ou districts militaires destinés à protéger les provinces frontières est bien antérieure à Charlemagne, à qui on l'attribue généralement. Le système fut pratiqué par les Romains dès le IIe siècle de l'ère chrétienne, sur les bords du Danube. Sous Charlemagne, les *marches* furent généralisées et établies presque sans interruption le long des zones tributaires : elles étaient occupées par des sortes de garnisons vivant dans de véritables camps retranchés, et dont la mission était de surveiller les peuples vassaux ou étrangers et surtout de repousser les invasions. A la tête de ces districts étaient les comtes ou préfets de la frontière, que l'on appela plus tard *margraves* ou *marquis*. Les marches constituées à l'époque de Charlemagne étaient : la *Marche saxonne* ou *danoise*, la *Marche sorbe* ou *sorabe*, vers l'Elbe ; la *Marche avare* ou *pannonienne*, sur le Danube ; la *Marche frioulienne*, en Italie ; la *Marche de Bretagne* ; etc.

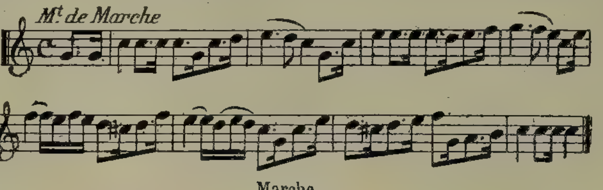

Marche.

**Marche nuptiale** (*la*), pièce en quatre actes, de Henry Bataille (1905). Grâce de Plessans, jeune fille mystique et passionnée pour la musique, s'est éprise de son professeur de piano et est partie avec lui. Elle reconnaît plus tard qu'elle s'est trompée sur ses vrais sentiments ; mais, considérant le don de soi comme irrévocable, elle se tue. Emouvante et dramatique étude de psychologie.

**Marche,** anc. prov. de France, ch.-l. *Guéret* ; réunie à la couronne en 1531. Elle a formé le dép. de la Creuse et une partie de la Haute-Vienne, de l'Indre, de la Vienne et de la Charente. (Hab. *Marchois.*) Hauts plateaux granitiques, sous un climat rigoureux. Elevage (bœufs et moutons).

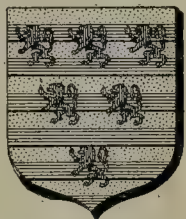
Armes de la Marche.

**Marche,** comm. de Belgique (Luxembourg), ch.-l. d'arr. ; 3.540 h. Carrières ; métallurgie.

**marché** n. m. (lat. *mercatus*). Lieu public où l'on vend certaines marchandises : *marché couvert.* Réunion de marchands assemblés au même lieu pour vendre. Ville où se fait le principal commerce de certains objets : *Leipzig est un grand marché pour les fourrures.* Objets qu'on achète, en particulier objets d'alimentation : *faire son marché.* Convention d'achat et de vente : *faire un marché avantageux.* Convention en général : *rompre un marché.* En terme de Bourse, état de l'offre et de la demande : *le marché a baissé, haussé. Marché au comptant*, marché au taux du jour. *Marché à terme*, celui qui se règle sur le taux qu'atteindront les valeurs à une époque déterminée. *Fig. Bon marché*, prix peu élevé. *A bon marché* ou *bon marché*, à un prix peu élevé ; à peu de frais ; sans grands inconvénients. *Etre quitte à bon marché*, avec moins de dommage qu'on ne le craignait. *Avoir bon marché de quelqu'un*, en venir facilement à bout. *Mettre le marché à la main* ou *en main*, donner le choix de maintenir ou de rompre un engagement. *Par-dessus le marché*, en outre de ce qui a été convenu, stipulé. *Faire bon marché d'une chose, de sa vie*, la prodiguer, ne pas l'épargner.

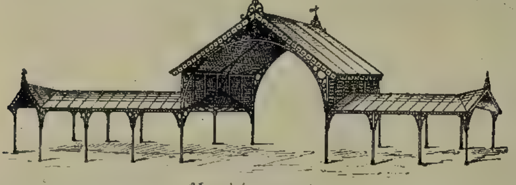
Marché couvert.

— Encycl. *Admin.* Les marchés ne sont assujettis à aucune forme particulière ; il n'est pas même nécessaire qu'ils soient constatés par écrit, sauf la difficulté d'en prouver l'existence et les conditions, en cas de contestation, afin que l'exécution puisse en être poursuivie en justice et ordonnée.

Les marchés de fournitures ou de travaux pour l'Etat, les départements, les communes, etc., doivent être, en principe, l'objet d'adjudications publiques.

— *Bours. Marché à terme.* L'exception de jeu ne peut pas être invoquée en matière d'opérations de Bourse. Tous les marchés à terme sur effets publics et autres, tous les marchés à livrer sur denrées et marchandises sont reconnus légaux, lors même que, dans l'intention des parties contractantes, les opérations devraient se résoudre par le payement d'une simple différence. Chaque agent de change est responsable de la livraison et du payement de ce qu'il a vendu et acheté ; son cautionnement est affecté à cette garantie. L'organisation des compagnies d'agents de change et des conditions de négociation des effets publics ou commerçables et des valeurs métalliques est réglée par décret.

**Marché aux chevaux** (*le*), tableau de Rosa Bonheur (1853), l'un de ses plus grands succès. (V. p. 208.)

**marché, e** adj. *Blas.* Se dit du pied d'un animal, dont la corne est d'un émail particulier : *bœuf d'azur marché de sable.*

**Marche-lez-Ecaussines,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 2.410 h. Sucrerie.

**Marchena,** v. d'Espagne (prov. de Séville), près du Corbones ; 13.000 h. Lainages, toiles.

**Marchena** (José), publiciste et révolutionnaire français, né à Utrera (Andalousie), m. à Madrid (1768-1821). Il servit les idées girondines, fut le secrétaire du général Moreau, s'attacha ensuite à Murat et à Joseph Bonaparte.

**Marchenoir,** ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 28 kil. de Blois ; 630 h. Grande forêt. — Le cant. a 18 comm., et 9.100 h.

**marche-palier** n. f. Marche qui forme le bord d'un palier d'escalier. Pl. des *marches-paliers.* (On dit aussi MARCHE PALIÈRE.) V. MARCHE.

**marchepied** [*pi-é*] n. m. Degrés qui conduisent à une estrade : *le marchepied de l'autel.* Escabeau dont on se sert pour atteindre quelque chose. *Marchepied d'une voiture*, espèce de degré en fer qui sert à monter dans une voiture. *Fig.* Moyen de parvenir à un poste supérieur : *les naïfs sont le marchepied des intrigants.* Chemin qui longe un cours d'eau du côté opposé au chemin de halage. *Mar.* Cordage fixé à quelque distance d'une vergue, au moyen d'étriers, et sur lequel se tiennent les marins pour faire la manœuvre des vergues.

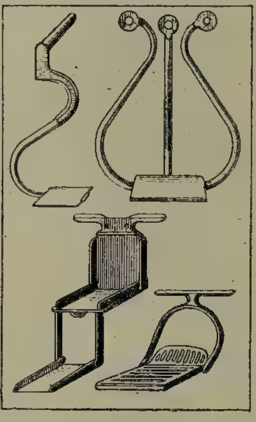
Marchepieds.

**marcher** [*ché*] v. n. (du lat. *marcus*, marteau). Changer de place en déplaçant les pieds l'un après l'autre ; avancer : *marcher rapidement.* Se mouvoir, changer de place : *marcher sur les mains.* Aller, se rendre : *marcher à la mort d'un pas ferme.* Fonctionner : *montre qui ne marche pas.* S'écouler, en parlant du temps : *les siècles marchent.* Faire du progrès, prospérer : *affaire qui marche bien ; la science marche sans cesse.* Tendre progressivement : *marcher à sa ruine. Fig. Marcher droit*, avoir une conduite irréprochable. *Marcher sous quelqu'un*, être sous son commandement. *Marcher avec quelqu'un*, être d'accord avec lui. *Marcher sur le pied à quelqu'un*, le traiter sans égards. *Marcher sur les gens*, affecter de ne pas les voir, par mépris ou par fierté. *Pop.* et *fam.* Croire bénévolement, consentir, approuver : *les charlatans, les meneurs, les femmes, etc., nous font marcher.* V. a. Pétrir avec les pieds, fouler : *marcher l'argile à potier.* Enfoncer avec le pied les pédales du métier à tisser. N. m. Action de marcher : *le marcher est hygiénique.* Manière de marcher : *un marcher gracieux.* Sol sur lequel on marche : *un marcher rocailleux.*

**Marches** (les), division administrative de l'Italie centrale, comprenant les provinces de Pesaro-et-Urbino. Ancône, Macerata et Ascoli ; 1.100.000 h.

**marchette** [*chè-te*] n. f. Petit bâton qui soutient le dessus d'un trébuchet. Chacune des petites marches qui font baisser les lices d'un métier. Petit tapis sur lequel on pose les pieds.

**Marchetti** (Ludovic), peintre et dessinateur français, né à Rome, m. à Mériel (1853-1909) ; il collabora au *Figaro illustré* et à l'*Illustration.*

**marcheur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Qui marche ; qui marche sans se fatiguer : *un bon marcheur.* Ouvrier briquetier qui corroie la terre en la piétinant. (On dit aussi *marcheux.*) *Arg. Vieux marcheur*, homme d'un certain âge, que les femmes « font marcher ». Adjectiv. Qui marche : *oiseau marcheur.* N. f. Figurante de l'Opéra, qui ne prend pas part aux danses. *Pop.* Fille publique.

**Marchfeld,** vaste plaine située au N. et à l'E. de Vienne, sur la rive gauche du Danube. De nombreuses batailles s'y sont livrées, notamment celle de Wagram.

**Mar-Chica.** *Géogr.* Petite mer intérieure de la côte du Maroc espagnol, près de Melilla.

**Marchienne-au-Pont,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi), près de la Sambre ; 22.000 h. Houille ; verreries, métallurgie.

**Marchiennes,** ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 20 kil. de Douai, sur la Scarpe : 3.580 h. (*Marchiennois*). Ch. de f. N. Houille, métallurgie, sucrerie, tissus. — Le cant. a 15 comm., et 25.460 h.

**Marchin,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy) ; 5.850 h. Carrières.

**Marchin** ou **Marsin** (Ferdinand, comte de), maréchal de France, né à Liége, tué à la bataille de Turin (1656-1706).

**marchoir** ou **marcheux** n. m. Atelier, fosse où se préparent les terres à pots ou à brique.

**marchois, e** adj. De l'ancienne Marche.

**marchure** n. f. Action d'abaisser ou d'élever les fils de la chaîne pendant le tissage. Ouverture qu'ils forment par ce mouvement.

**Marciac** [*ak*], ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 22 kil. de Mirande, sur le Bouès ; 1.450 h. — Le cant. a 19 comm., et 5.900 h.

**Marcien** [*si-in*] (Marcianus Flavus), empereur d'Orient, né en Thrace, époux de Pulchérie ; il régna avec sagesse de 450 à 457.

**Marcigny,** ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 28 kil. de Charolles, au-dessus de la Loire : 2.530 h. Ch. de f. P.-L.-M. Fer ; tanneries. — Le cant. a 12 comm., et 10.800 h.

**Marcillac** [*ll* mll., *ak*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 20 kil. de Rodez, sur le Créneau ; 1.550 h. Ch. de f. Orl. Houille, fer. — Le cant. a 9 comm., et 10.310 h.

**Marcillac,** comm. de la Gironde, arr. et à 20 kil. de Blaye ; 1.710 h. Vignobles.

**Marcillac-la-Croizille,** comm. de la Corrèze, arr. et à 20 kil., de Tulle, au-dessus d'un affluent du Drouste ; 1.511 h. Filature.

**Marcillat** [*ll* mll., *a*], ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 22 kil. de Montluçon, près du Bouron ; 2.050 h. Plomb, houille ; filature. — Le cant. a 13 comm., et 11.810 h.

**Marcillé-Robert,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 26 kil. de Vitré ; 1.330 h. Toiles.

**Marcilly-en-Villette,** comm. du Loiret, arr. et à 17 kil. d'Orléans, en Sologne ; 1.460 h.

**Marcilly-le-Hayer** [*ha-ié*], ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 22 kil. de Nogent-sur-Seine ; 580 h. Mégalithes. — Le cant. a 22 comm., et 7.060 h.

**Marcinelle,** v. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 16.610 h. Houille, usines métallurgiques.

**Marcion,** philosophe gnostique, né à Sinope au commencement du IIe siècle apr. J.-C. V. MARCIONITE.

**marcionisme** [*nis-me*] n. m. Doctrine de Marcion.

**marcionite** n. m. Disciple de Marcion. (On dit aussi MARCIONISTE.)

— Encycl. Les marcionites admettaient trois principes : le *Dieu* bon, le *démiurge*, et la *matière*, essentiellement soumise au démon. L'univers et l'homme présentent un mélange de bien et de mal, résultant de la lutte du démiurge et de la matière. La rédemption provient du Dieu bon, qui fait paraître l'image de la sainteté dans la vie et la passion apparente de Jésus-Christ, qui, selon les marcionites, n'eut rien de réel.

**Marck,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 40 kil. de Boulogne, près de la mer ; 2.290 h. Ch. de f. N. Brasserie.

**Marcke,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), sur la Lys ; 2.950 h.

**Marckolsheim** [*kolz-ha-im'*], ch.-l. de c. du Bas-Rhin, arr. et à 12 kil. de Sélestat, sur l'Ichert, affl. du Rhin ; 2.115 h. Ch. de f. ; à 547 kil. de Paris.

**Marcoing** [*koin*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 8 kil. de Cambrai, sur l'Escaut ; 1.930 h. Ch. de f. N. Complètement détruit au cours de la Grande Guerre.

**Marcolès,** comm. du Cantal, arr. et à 17 kil. d'Aurillac ; 1.220 h.

**marcolières** n. f. pl. Filets verticaux à larges mailles en forme de losange, qu'on dresse la nuit pour prendre les oiseaux marins.

**Marcols-les-Eaux,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 42 kil. de Privas ; 1.920 h. Moulinage de la soie. Sources minérales bicarbonatées sodiques, légèrement ferrugineuses.

**Marcomans** [*man*], ancien peuple germain, qui se trouvait, au moment de la conquête des Gaules par César, sous le commandement d'Arioviste. Venus en Bohême, ils envahirent l'Italie, d'où Marc-Aurèle eut beaucoup de peine à les chasser. Aurélien réussit à les repousser au delà des Alpes.

**Marçon,** comm. de la Sarthe, arr. et à 36 kil. de Saint-Calais, près du Loir ; 1.720 h. Ch. de f. Et.

**Marconi** (Guglielmo), électricien italien, né près de Bologne en 1875, connu pour le développement qu'il a donné à la télégraphie sans fil. Prix Nobel en 1909.

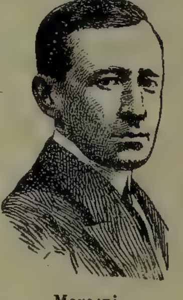
Marconi.

**marconigramme** [*gra-me*] n. m. (de *Marconi* n. pr., et du gr. *gramma*, lettre ; mot formé par analogie avec *télégramme*). Dépêche transmise par la télégraphie sans fil. Syn. RADIOTÉLÉGRAMME.

**Marco Polo.** V. Polo.

**marcosien** [*zi-in*] n. m. Membre de la secte fondée au IIe siècle par l'hérétique Marc.

**marcottage** [*ko-ta-je*] n. m. Action ou manière de marcotter.

— Encycl. Le marcottage est un mode de multiplication des végétaux, qui consiste à coucher en terre un rameau vigoureux, et à en relever l'extrémité libre contre un tuteur, tandis que l'autre reste adhérente à la souche mère.

La séparation de la marcotte d'avec la souche (sevrage) n'est opérée que lorsque la partie enterrée du rameau a pris racine.

C'est là le mode le plus ordinaire du marcottage, mais il existe des procédés plus compliqués : *marcottage en arceaux* (dans lequel le rameau est recourbé et enterré plusieurs fois, pour donner d'un coup plusieurs marcottes) ; *marcottage avec branche ramifiée* (qui consiste à enterrer une branche avec tous ses rameaux, lesquels fournissent autant de marcottes) ; *marcottage en cépée* (consistant à recéper la souche au ras du sol, à laisser former des rejets, puis à les butter) ; *marcottage par drageons, par racines ; marcottage en l'air* ; etc.

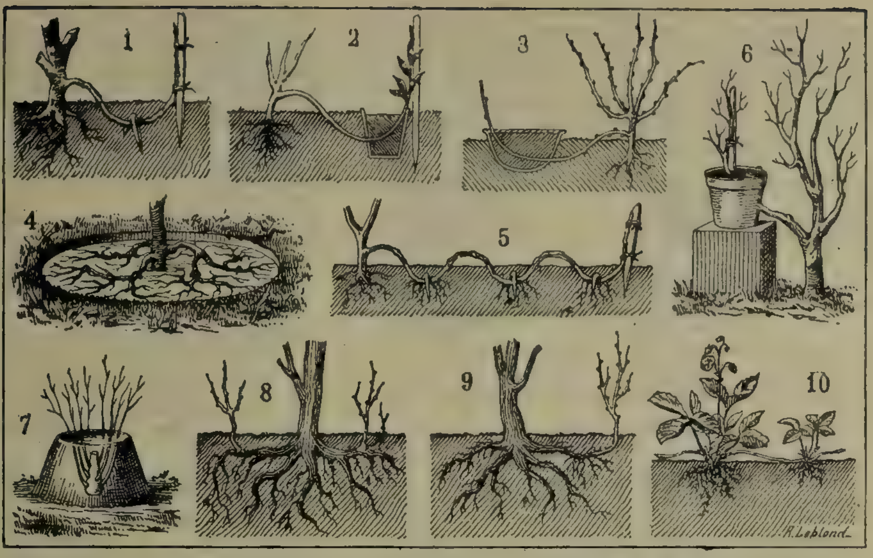

Marcottage : 1. Simple ou en archet ; 2. En pot ; 3. En panier ; 4. Chinois ; 5. En arceaux ; 6. En l'air ; 7. En cépée ; 8. Par racines ; 9. Par drageons ; 10. Naturel (de fraisier).

Plus simple à effectuer, et d'une réussite plus certaine que le bouturage, le marcottage a cependant l'inconvénient de n'être pas expéditif ; on l'emploie pour la multiplication de la vigne, des rosiers, etc. Le fraisier se marcotte naturellement.

**marcotte** [*ko-te*] n. f. (dérivé indirectement du lat. *mergus*). Branche tenant encore à la plante mère, que l'on couche en terre pour qu'elle y prenne racine.

**marcotter** [*ko-té*] v. a. (de *marcotte*). Coucher des branches ou rejetons en terre, pour leur faire prendre racine : *on marcotte la vigne, le fraisier, le rosier*, etc.

**Marcoussis,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 34 kil. de Rambouillet ; 1.930 h. Ch. de f. Paris à Arpajon. Cultures maraîchères.

**Marcq,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies), sur la *Marcq* ; 1.700 h. Chicorée ; instruments aratoires.

**Marcq-en-Barœul,** comm. du Nord, arr. et à 4 kil. de Lille, sur la *Marcq* ; 11.520 h. Huileries, distilleries, filatures, fonderie de fer.

**Marculfe,** moine franc du VIIe siècle, auteur de *Formules de droit* utiles à consulter pour l'étude des temps mérovingiens.

**Marcus Sextus** (*le Retour de*), tableau de Guérin, son œuvre capitale (1799, Louvre). Marcus Sextus (personnage imaginaire), échappé aux proscriptions de Sylla, trouve à son retour sa fille en pleurs auprès de sa femme morte ; style pur et châtié. Ce tableau, où l'on vit une allusion au retour des émigrés, eut un immense succès. Mme de Staël lui consacra une page célèbre dans son roman de *Delphine* (v. p. 208).

**marcylite** n. f. Oxysulfure naturel de cuivre.

**mardaïtes** n. m. pl. Ancien nom des maronites.

**mardelle** [*dè-le*] n. f. Syn. de MARGELLE. Nom donné dans le Berry aux effondrements tronconiques produits par le passage des eaux souterraines à travers l'argile à silex.

**Mar del Plata,** v. de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres), au N. du cap Corrientes ; 25.000 h. Port sur l'Atlantique.

**mardi** n. m. (du lat. *Mars, Martis*, Mars, et *dies*, jour). Troisième jour de la semaine. *Mardi gras*, veille du mercredi des Cendres et dernier jour du carnaval.

**mardi** (PAR LA) interj. Sorte de juron, probablement pour : *Par la mère de Dieu !*

**Mardochée,** Juif qui fut emmené captif à Babylone, oncle d'Esther (*Bible*). Comme il avait refusé de courber le front devant Aman, favori d'Assuérus, celui-ci voulait le faire mourir, ainsi que tous les Juifs ; mais la protection d'Esther le sauva, et Aman fut puni de mort. On lui a quelquefois attribué le *Livre d'Esther*.

**Mardonius** [*uss*], général des Perses, tué à la bataille de Platées, qu'il perdit contre Pausanias (479 av. J.-C.),

**Mardouk** ou, d'après les écrivains hébreux, **Mérodach,** nom du dieu adoré à Babylone comme le dieu suprême ; de là, son surnom de *Bel*. Divinité solaire, il triomphe des divinités du chaos, et organise le ciel et la terre.

**Mardrus** (J.-C.), médecin et orientaliste, né au Caire en 1868. Traducteur coloré et original des *Mille et une Nuits*. — Sa femme, LUCIE **Delarue-Mardrus,** née à Honfleur (1881), est un écrivain et un poète d'une inspiration très personnelle.

**Mardyck** ou **Mardick,** comm. du Nord, arr. et à 10 kil. de Dunkerque, près de la mer du Nord, au milieu des Dunes ; 1879 h. en 1914. Ancien port de mer, détruit après le traité d'Utrecht de 1713. Nom officiel de la commune : FORT MARDYCK.

**mare** n. f. (bas lat. *mara*). Petit amas d'eau dormante : *l'eau des mares est en général malsaine. Fig. Mare de sang*, grande quantité de sang répandue sur le sol.

— ENCYCL. *Dr. adm.* Le maire a la surveillance, au point de vue de la salubrité, des ruisseaux, rivières, mares, amas d'eau.

Il doit ordonner les mesures nécessaires pour assurer l'assainissement et, s'il y lieu, après avis du conseil municipal, la suppression des mares communales placées dans l'intérieur des villages ou dans le voisinage des habitations, toutes les fois que ces mares compromettent la salubrité publique. A défaut du maire, le préfet peut, sur l'avis du conseil d'hygiène et après enquête *de commodo et incommodo*, décider la suppression immédiate de ces mares, ou prescrire, aux frais de la commune, les travaux reconnus utiles. La dépense est obligatoire.

**Mare au diable** (*la*), roman de George Sand, œuvre rustique d'une touchante simplicité (1846). Un jeune laboureur veuf, Germain, songe à se remarier. Il préfère Marie, jeune fille douce, intelligente, bonne ménagère, mais pauvre, à une veuve riche, vaniteuse et coquette.

**maréage** n. m. (de l'anc. v. *maréier*, aller sur mer). Convention par laquelle des matelots s'engagent à prix convenu pour un voyage, sans qu'on augmente leur salaire si le voyage se prolonge.

**Mareb,** v. d'Arabie (Yémen), anc. capit. du royaume himyarite de Saba.

**maréca** n. m. Genre de canards que l'on nomme vulgairement *canards siffleurs*.

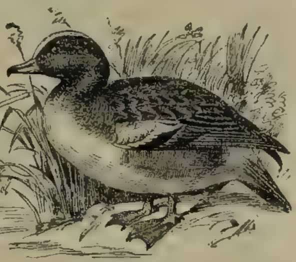
Maréca.

— ENCYCL. Les marécas comptent trois espèces : une européenne, les deux autres américaines.

Le *mareca Penelope*, répandu dans l'hémisphère boréal, hiverne dans le Midi jusque dans l'Afrique septentrionale. Le *mareca Americana* apparait parfois en Sibérie ; il hiverne jusqu'aux Antilles.

**marécage** n. m. (de *maresc*, anc. forme de *marais*). Terrain humide et bourbeux : *les abords des marécages sont le plus souvent fiévreux.*

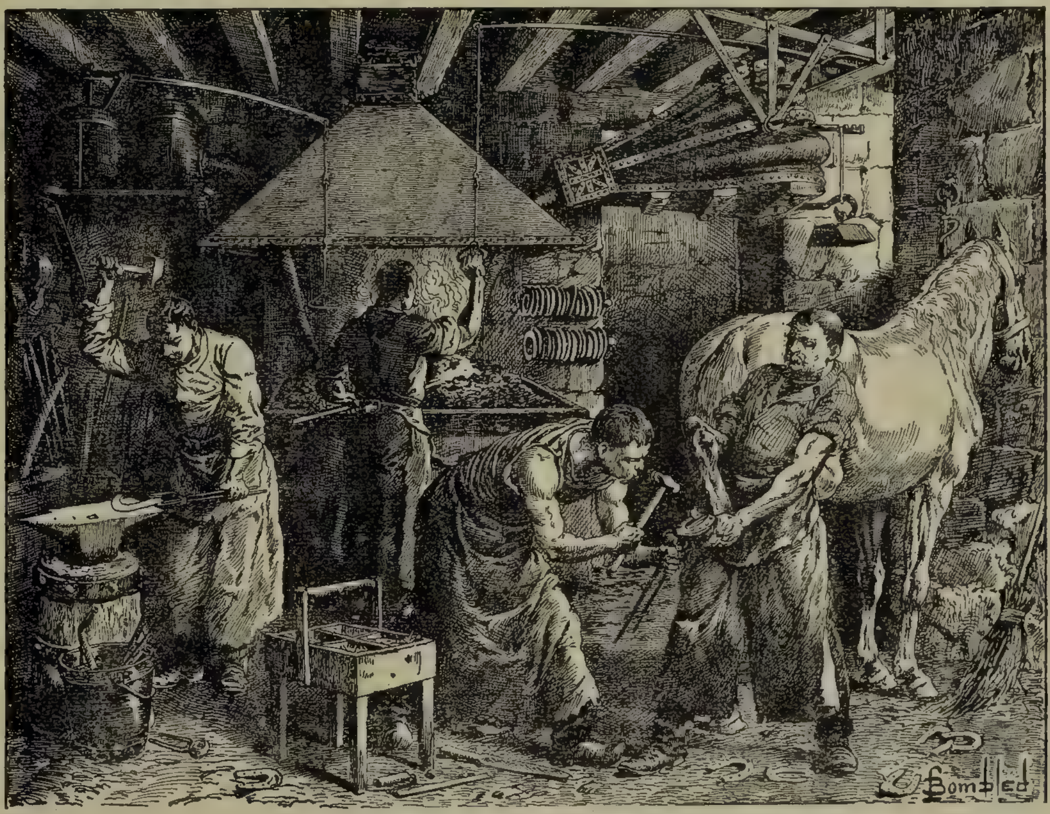

Maréchal ferrant et Forgeron.

**marécageux, euse** [*jeû, eu-ze*] adj. Plein de marécages : *la région des Landes est marécageuse.* Qui vit dans les marécages : *plantes marécageuses.*

**marécanite** n. f. Variété d'obsidienne.

**maréchal** n. m. (germ. *marahscalc*, domestique du cheval). Artisan dont le métier est de ferrer les chevaux. (On dit auj., dans le même sens, MARÉCHAL FERRANT.) *Maréchal de France*, officier général, placé au-dessus des généraux : *un bâton spécial de commandement est l'insigne des maréchaux.*

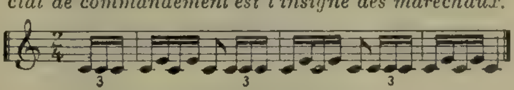
Aux maréchaux des logis chefs.

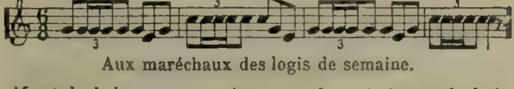
Aux maréchaux des logis de semaine.

*Maréchal de camp*, ancien nom des généraux de brigade. *Maréchal des logis*, sous-officier de cavalerie, d'artillerie, dont le grade correspond à celui de sergent dans l'infanterie. *Maréchal des logis chef*, sous-officier de cavalerie, d'artillerie, chargé d'une partie de la comptabilité dans un escadron, et dont le grade correspond à celui de sergent-major, dans l'infanterie. *Aux maréchaux des logis !* Sonnerie de trompette pour appeler les maréchaux des logis. *Maréchal de la noblesse*, président du corps de la noblesse en Russie, sous le régime tsariste, élu pour trois ans par gouvernement et par district.

— ENCYCL. *Milit.* La *dignité* de maréchal parait avoir la même origine que celle de connétable. Celui-ci, comme chef des écuries royales, avait primitivement sous ses ordres des maréchaux, dont la situation s'éleva en même temps que la sienne, et dont les attributions furent peu à peu précisées. Il n'y eut d'abord qu'un maréchal : de saint Louis à François Ier, il y en eut deux. François Ier en ajouta un troisième, et c'est à partir de son règne que le « bâton de maréchal » devint l'insigne essentiel de cette dignité.

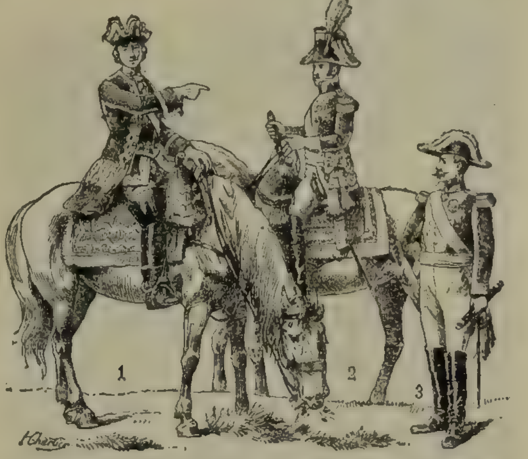

Maréchaux de France : 1. Louis XV ; 2. Premier Empire ; 3. Second Empire.

Henri II créa un quatrième maréchal. Henri IV en accrut le nombre. On en comptait seize en 1651.

Ceux-ci devinrent les premiers dignitaires de l'armée après la suppression de la connétablie. Supprimés en 1793, ils furent rétablis par Napoléon Ier. En 1804 eut lieu une première promotion de dix-huit *maréchaux d'Empire* ; leur nombre fut fixé par la loi de 1839 à six en temps de paix, et douze en temps de guerre. La loi des cadres de 1875 a conservé dans la hiérarchie le titre de maréchal de France, mais cette dignité ne fut plus conférée jusqu'en 1916, date à laquelle elle fut rétablie en faveur du général Joffre. Elle fut ensuite attribuée au général Foch (1918), puis au général Pétain (1918) et aux généraux Fayolle, Franchet d'Esperey, Lyautey et, à titre posthume, au général Gallieni (1921).

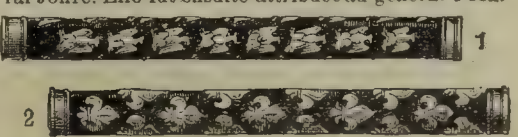

Bâton de maréchal : 1. Sous le Ier Empire ; 2. Sous la Restauration ; 3. Sous Louis-Philippe et la seconde République ; 4. Sous le second Empire ; 5. Sous la troisième République.

Comme signes distinctifs, le maréchal de France porte le bâton, sept étoiles sur chaque manche (v. GÉNÉRAL), et une triple rangée de feuilles de chêne d'or au képi (rouge).

Le bâton de maréchal mesure 50 centimètres : il est recouvert de velours bleu de roi, orné de fleurs de lis, d'aigles ou d'étoiles (toujours en or), suivant les époques. Chaque extrémité est terminée par un cercle d'or, dont l'un porte le nom du maréchal et l'autre ces mots : *Terror belli*, *Decus pacis* (Terreur de la guerre, Honneur de la paix).

**Maréchal ferrant** (*le*), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant et Anseaume, musique de Philidor (1761) ; pièce amusante, partition écrite avec une science parfaite.

**Maréchal ferrant** (*le*), tableau de Le Nain

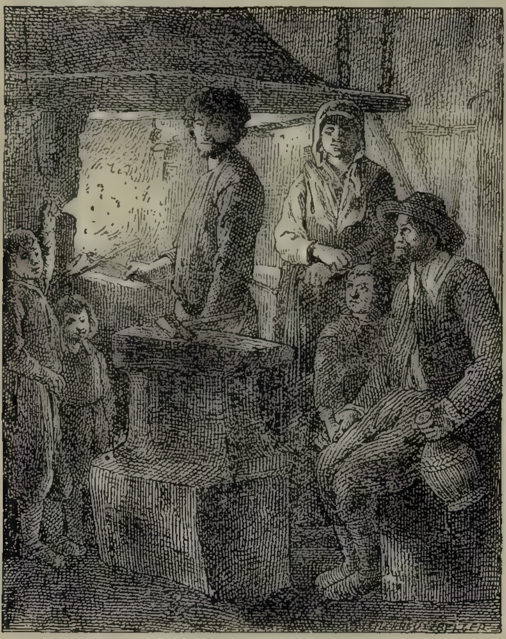
Le Maréchal ferrant, tableau de Le Nain.

(Louvre) ; — de Wouwerman (Dresde) ; — de Van de Velde (Rotterdam) ; — de Van Bloemen (Toulouse) ; etc.

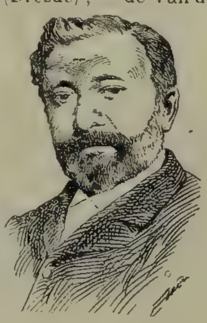
Henri Maréchal.

**Maréchal** (*Pierre-Sylvain*), littérateur français, né à Paris, m. à Montrouge (1750-1803), d'une étonnante activité littéraire, auteur du *Dictionnaire des athées*.

**Maréchal** (*Charles-Laurent*), peintre français, de genre et de portrait, né à Metz, m. à Bar-le-Duc (1801-1887). Il s'est distingué dans la peinture sur verre.

**Maréchal** (*Charles-Henri*), compositeur français, né à Paris en 1842. Musicien instruit et délicat, auteur des opéras-comiques : *les Amoureux de Catherine*, *Déidamie*, etc., de la musique de *l'Ami Fritz*, des *Rantzau*, etc.

**maréchalat** [*la*] n. m. Dignité de maréchal : *le maréchalat a été rétabli en France pendant la Grande Guerre.*

**maréchale** n. f. Femme d'un maréchal : *la maréchale Lefebvre se rendit célèbre par le sans-gêne de ses manières.* Sorte de houille, très employée par les forgerons et les maréchaux.

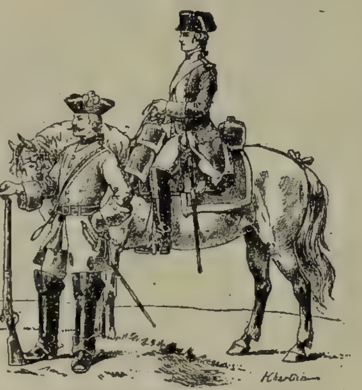
Maréchaussée sous Louis XV.

**maréchalerie** [*rî*] n. f. Art du maréchal ferrant. Atelier du maréchal ferrant.

**maréchaussée** [*chô-sé*] n. f. (de *maréchal*). Ancienne juridiction des maréchaux de France. Corps de cavaliers chargé jadis de veiller à la sûreté publique : *la maréchaussée a été remplacée par la gendarmerie.*

**marée** n. f. (du lat. *mare*, mer). Mouvement alternatif et journalier des eaux de la mer, qui couvrent et abandonnent successivement le rivage : *la marée monte, descend.* Toute espèce de poisson de mer frais. *Odeur de marée*, odeur du poisson de mer frais. *Train de marée*, train express qui apporte du poisson frais d'un port de pêche dans une grande ville de l'intérieur. *Grande marée* ou *marée de syzygie* ou *de vive eau*, forte marée à l'époque des syzygies. *Marée de quartier* ou de *morte-eau*, faible marée à l'époque des quadratures. *Fig. Arriver comme marée en carême*, fort à propos. *Contre vent et marée*, en dépit de tous les obstacles.

— Encycl. Les marées sont produites par les attractions lunaires et solaires, combinées avec la rotation de la terre. Quand la lune est au-dessus des eaux de la mer, elle les oblige, par attraction, à s'élever jusqu'à une certaine hauteur : c'est ce qui produit le *flux* ou *marée montante*. Après ce passage de la lune, les eaux retombent et forment ce qu'on appelle le *reflux* ou *marée descendante*. Les eaux de la mer oscillent donc autour d'une position moyenne sensiblement fixe, que l'on appelle le *niveau moyen*. Lorsque les eaux ont atteint leur plus grande élévation, elles restent stationnaires pendant quelque temps : c'est le moment de la *haute mer* ; parvenues à leur plus basse dépression, elles demeurent quelques moments en repos : c'est celui de la *basse mer*.

Les effets les plus considérables sont ceux produits par la lune, par suite de son rapprochement de la terre ; mais son effort est irrégulier et varie chaque jour, tant par son changement de position par rapport à la terre que par ses déplacements relatifs par rapport au soleil, dont elle augmente ou réduit l'effort, suivant qu'elle se trouve du même côté ou du côté opposé. A la nouvelle lune et à la pleine lune, le soleil et la lune étant du même côté, les efforts s'ajoutent, et la marée est la somme des deux marées partielles ; mais, aux quadratures, c'est-à-dire quand la lune est aux quartiers, l'effet du soleil contre-balance celui de la lune : la marée est donc, dans ce cas, produite par la différence des deux efforts. La configuration des côtes et l'étendue des mers exercent une grande influence sur l'importance et la régularité des marées. La Méditerranée, divisée en plusieurs bassins, n'a de marée que dans le golfe de la Grande Syrte jusqu'aux côtes de la Tunisie. Dans certaines mers, celle de Chine, par exemple, on constate deux marées en Cochinchine, une seule au Tonkin, et deux sur les côtés de Chine. En France, entre Saint-Malo et Cherbourg, la force de la marée a des variations surprenantes. Dans le premier port, la marée totale atteint 12 mètres ; à Cherbourg, elle ne dépasse pas 5m,60.

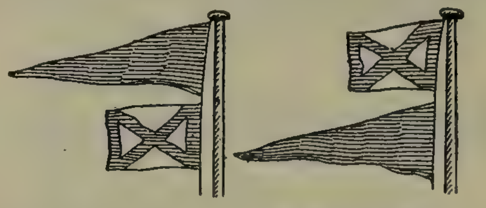
Flamme et pavillon indiquant la marée montante. Flamme et pavillon indiquant la marée descendante.

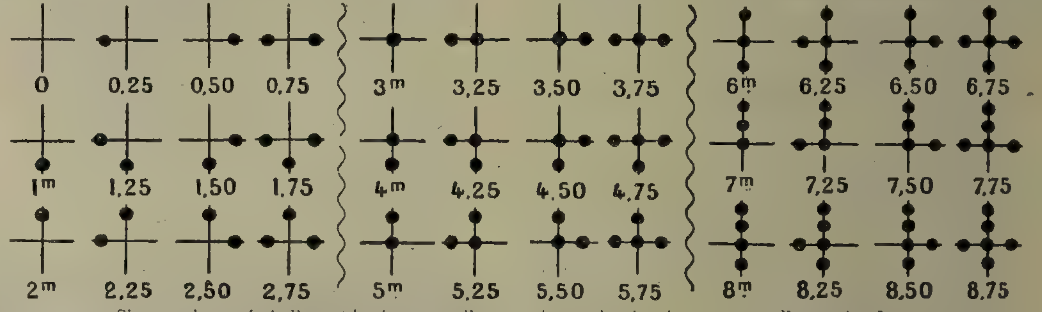

Signaux de marée indiquant les hauteurs d'eau au-dessus du zéro des cartes ou d'un repère fixe.

Les marées les plus fortes ayant lieu aux équinoxes, il en résulte que, inversement, les plus faibles ont lieu aux quadratures, et le retard du passage de la lune au méridien étant de 50 minutes 30 secondes par jour, les marées subissent également ce retard. La pleine mer arrive avec l'onde de marée, de sorte qu'elle se produit dans chaque port à des heures différentes. L'Annuaire des marées donne, avec les « établissements » des ports importants, le moyen de calculer très aisément tous les éléments intéressant les marées. Dans les ports de commerce, la hauteur de la marée est signalée au moyen de ballons.

Parmi les marées les plus hautes, on peut citer, en France, celle de Granville, dont l'amplitude moyenne est 11m,50, et l'amplitude maximum 14m,70 ; et au Canada celle de la baie de Fundy, où l'amplitude moyenne est 15m,40, et l'amplitude maximum 19m,60. L'utilisation des marées (houille bleue) est un problème posé depuis longtemps et qu'on a résolu en partie. V. HOUILLE.

On hisse aussi un pavillon au flot, aussitôt que le chenal a 2 mètres d'eau ; on l'amène au jusant, aussitôt que le niveau est inférieur à 2 mètres. Une flamme supérieure au pavillon indique le flot ; une flamme inférieure au pavillon indique le jusant. Le pavillon rouge en tête de mât annonce que le port est condamné. La nuit, des feux remplacent les pavillons, et l'on signale que l'entrée du port est interdite, au moyen de deux feux rouges superposés.

Le mouvement oscillatoire de la mer est étudié dans les ports à l'aide du *marégraphe* ou du *médimarégraphe*. Ce mouvement oscillatoire constitue une immense source naturelle d'énergie. V. HOUILLE VERTE.

**Marées** (Hans de), peintre allemand, né à Elberfeld, m. à Rome (1837-1887). Ses tableaux, inspirés par un symbolisme mythique, sont dessinés avec un parti pris d'idéalisation, et peints dans des tonalités éteintes (*les Hespérides*).

**marégramme** n. m. Tracé automatique obtenu dans les ports au moyen du marégraphe et donnant à chaque instant la hauteur de l'eau.

**marégraphe** ou **maréographe, marémètre** ou **maréomètre** n. m. (de *marée*, et du gr. *graphein*, écrire, ou *metron*, mesure). Instrument appelé aussi *puits de marée*, enregistrant automatiquement les mouvements de flux et de reflux de la mer. (On dit aussi MÉDIMARÉGRAPHE et MÉDIMARÉMÈTRE.)

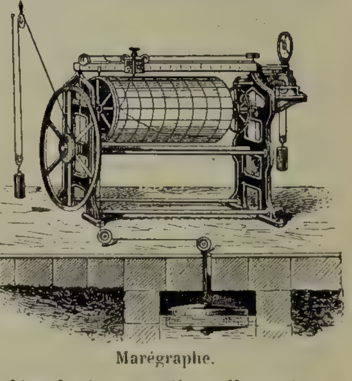
Marégraphe.

— Encycl. Les lectures à l'échelle étant rendues très difficiles par les mouvements incessants de la mer, on a remplacé l'échelle par un puits communiquant avec la mer. Un flotteur placé dans ce puits transmet son mouvement à un stylet, qui trace une courbe sur une feuille se déroulant proportionnellement aux temps. Les courbes obtenues permettent de déterminer les éléments des marées et de faire les calculs pour les tables.

**marègue** [*rè-ghe*] n. f. Gros tissu de laine, dont on fait les limousines pour les charretiers.

**marékanite** n. f. *Minér.* Variété de prétrosilex.

**marelle** [*rè-le*] n. f. (anciennem. *mérelle*, de *méreau*). Jeu qui consiste à faire mouvoir trois pions sur un carré où sont tracées des médianes et des diagonales. Jeu d'enfants, qui poussent à cloche-pied un palet dans les cases d'une figure tracée sur le sol.

— Encycl. *Marelle à cloche-pied.* La figure tracée sur le sol comprend autant de cases que l'on veut, avec une case nommée *paradis*, où l'on peut poser les deux pieds, et une case nommée *enfer*, que ni le palet ni le joueur ne doivent toucher sous peine de recommencer le jeu. Le jeu consiste à jeter le palet dans chacune des cases et à le faire sortir de chacune d'elles à cloche-pied, en le chassant du pied qui repose à terre. Ce jeu a une infinité de variantes.

*Marelle assise.* On trace un carré coupé par deux diagonales et deux médianes, qui se coupent au milieu du carré. Chaque joueur a trois jetons. Le but du jeu consiste à mettre ces trois jetons en ligne droite, aux points d'intersection. On avance un seul jeton à chaque coup, d'un point à un autre.

**marémètre** ou **maréomètre** n. m. Syn. de MARÉGRAPHE.

**maremmatique** [*rè-ma*] adj. Qui est propre aux maremmes : *fièvres maremmatiques.*

**maremme** [*rè-me*] n. f. (ital. *maremma*). Nom donné en Italie à des terrains marécageux et insalubres, situés sur le bord de la mer.

**Maremme,** région marécageuse et insalubre de l'Italie (Toscane), le long de la mer Tyrrhénienne. Elle s'étend sur 140 kilomètres de long et 10 à 30 kilomètres de large.

**marémoteur, trice** adj. Qui concerne la force motrice des marées : *énergie marémotrice.*

**Marenco** (Carlo), poète dramatique italien, né à Cassolo (1800-1846). Auteur du beau drame de *Buondelmonte*, de *Pia de' Tolomei*, etc.

**marène** n. f. Nom spécifique d'un poisson du genre corégone, très voisin du lavaret. (La marène [*coregonus maræna*] est commune dans les lacs du nord de l'Europe.)

Marène.

**marengo** [*rin-gho*] n. m. Drap-cuir, en laine, à fond noir que parsèment de petits effets en blanc. Adjectiv. : *drap marengo.*

**Marengo** [*rin*], village d'Italie (Piémont), célèbre par la victoire des Français commandés par Bonaparte, sur les Autrichiens, bataille dans laquelle périt Desaix (14 juin 1800) : 2.450 h. *Art culin. A la Marengo*, loc. adv. Manière d'accommoder un poulet en le dépeçant, le faisant saisir par un feu ardent, et en achevant de le cuire dans l'huile avec champignons et truffes. (Cette préparation aurait été inventée par le cuisinier de Bonaparte le soir de la bataille de Marengo. On prépare aussi le veau de cette manière.)

**Marengo** (*Bataille de*), tableau de Langlois, au musée de Versailles ; l'artiste a représenté l'épisode

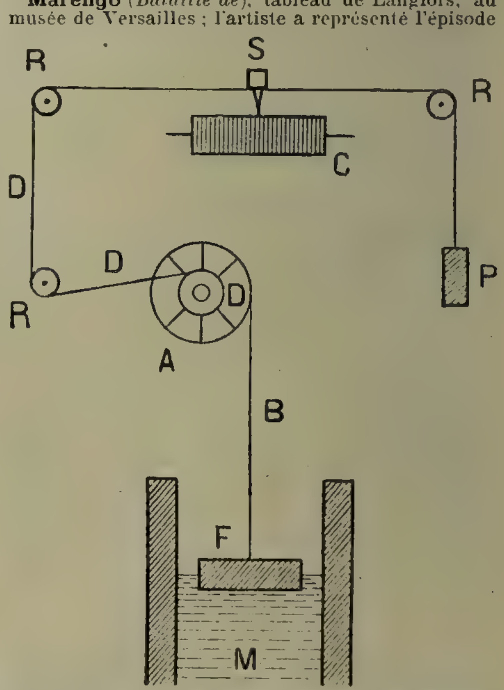

Marégraphe ou maréographe, marémètre, maréomètre, ou médimarémètre ou médimarégraphe : M, puits communiquant avec la mer de façon que l'eau y reste calme ; F, flotteur dont le mouvement vertical se transmet à l'aide du fil B, enroulé sur la poulie fixe A ; D, roue clavetée sur la poulie et autour de laquelle s'enroule, en sens contraire de B sur A, le fil D passant sur des poulies de renvoi R, R, R et à l'extrémité duquel est attaché un contrepoids P ; S, style muni d'une plume, qui s'appuie sur la surface du cylindre enregistreur C.

de la mort de Desaix (V. p. 285) ; — le même sujet a été traité par Le Jeune, C. Godefroy, J.-B. Pajou ; etc.

**marennes** [*rè-ne*] n. f. Huître venant de Marennes : *marennes vertes, blanches.*

**Marennes** [*rè-ne*], ch.-l. d'arr. (Charente-Inférieure), sur un chenal près de la Seudre ; 4.520 h. (*Marennais*). Ch. de f. Et. ; à 31 kil. de La Rochelle. Petit port. Vastes parcs ostréicoles à La Tremblade ; salines, produits chimiques. — L'arr. a 6 cant., 36 comm., et 59.200 h. ; le cant., 7 comm., et 11.710 h.

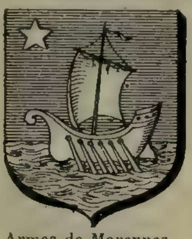
Armes de Marennes.

**marennine** n. f. Matière colorante bleue élaborée par une algue marine (*navicule*), et qui vire au vert en milieu alcalin : *c'est la marennine qui donne leur couleur verte aux huîtres élevées dans les parcs de Marennes.* V. NAVICULE.

**maréographe** n. m. et **maréomètre** n. m. V. MARÉGRAPHE.

**maréosiphon** n. m. Appareil automatique de préservation contre les inondations possibles dues à la marée.

**Maréotis** [*tiss*] (LAC) ou **lac de Mariout,** lagune de la basse Egypte, séparée de la mer par une langue de terre sur laquelle s'élève Alexandrie.

**Marès** (Henri-Pierre-Louis), chimiste français, né à Chalon-sur-Saône, m. à Montpellier (1820-1901). Spécialisé dans la chimie agricole, c'est à lui qu'on doit la méthode de soufrage des vignes contre l'oïdium.

**Mareschal** (Georges), chirurgien de Louis XIV, né à Calais, m. à Paris (1685-1736). Anobli, il acheta la terre de Bièvre. Il fonda, avec Lapeyronie, l'Académie royale de chirurgie.

**Marescot** [*rès-ko*] (Armand-Samuel, marquis **de**), général français, né à Tours, m. à Saint-Quentin (Loir-et-Cher) [1758-1832]. Il fut emprisonné en 1808, pour avoir pris part à la capitulation de Baylen, et devint pair de France sous la Restauration.

**Maret** [*rè*] (Hugues-Bernard), duc DE BASSANO, homme d'Etat français, né à Dijon, m. à Paris (1763-1839). Il se signala par son dévouement à Napoléon Ier. Ministre des affaires étrangères en 1811. Il fut pair de France sous Louis-Philippe.

**Maret** (Henry), publiciste et homme politique français, du parti radical, né à Sancerre, m. à Paris (1838-1917), brillant journaliste d'esprit classique. Le *Carnet d'un sauvage* contient quelques-uns de ses meilleurs articles.

**Marets** (Nicolas DES), contrôleur des finances. V. MAILLEBOIS.

**Maretz,** comm. du Nord, arr. et à 24 kil. de Cambrai ; 5.910 h. Tissus, soieries.

**Mareuil,** ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 21 kil. de Nontron, non loin de la Belle ; 1.400 h. Truffes ; tréfilerie. — Le cant. a 14 comm., et 7.120 h.

**Mareuil,** ch.-l. de c. (Vendée), arr. de La Roche sur-Yon, sur le Lay ; 1.840 h. Minoteries, chaux. — Le cant. a 13 comm., et 9.220 h.

**Mareuil** (Arnaut DE), poète provençal de la fin du XIIe siècle, originaire de Mareuil (Dordogne), auteur de chansons, etc.

**Mareuil-sur-Arnon,** comm. du Cher, arr. et à 32 kil. de Bourges ; 1.360 h. Carrières ; huileries.

**Mareuil-sur-Ay,** comm. de la Marne, arr. et à 32 kil. de Reims ; 1.200 h. Ch. de f. Craies ; excellents vins de Champagne.

**Marey** [*rè*] (Etienne-Jules), physiologiste français, né à Beaune, m. à Paris (1830-1903). Membre de l'Académie des sciences (1878). Il a généralisé l'emploi des appareils graphiques dans l'étude des phénomènes physiologiques, et contribué grandement au développement de la chronophotographie.

**mareyage** [*rè-ia-je*] n. m. Travail, commerce de mareyeur.

**mareyeur, euse** [*rè-ieur, eu-ze*] n. Qui vend de la marée, ou la débarque des bateaux de pêche.

**Marfan** (Antonin), médecin français, né à Castelnaudary en 1858, connu par ses travaux sur les maladies de enfants.

**Marfaux,** comm. de la Marne, arr., et à 20 kil. de Reims, sur l'Ardre ; 166 hab. (en 1914). A Marfaux est venue se briser, le 16 juillet 1916, l'offensive allemande menée contre la Montagne de Reims au cours de la quatrième bataille de Champagne. Le village a été repris dès le 20 par la 5e armée française, au cours de la deuxième bataille de la Marne (18 juill.-6 août). Complètement détruite.

**Marfée** (BOIS DE LA), sur la rive gauche de la Meuse. Le 6 juillet 1641, le comte de Soissons, révolté contre Richelieu, y défit les troupes envoyées contre lui par le cardinal, et qui étaient commandées par le maréchal de Châtillon. Le vainqueur fut tué d'un coup de pistolet, en poursuivant les fuyards.

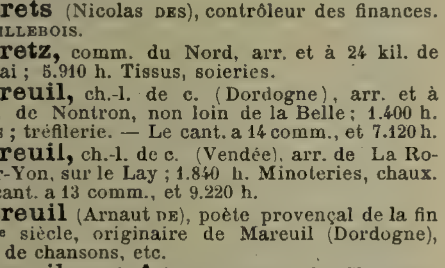
Marforio.

**marfil** n. m. Syn. de MORFIL.

**Marforio,** nom vulgaire d'une statue antique qui, sur la place Pasquino de Rome, faisait vis-à-vis à la statue mutilée nommée *Pasquin*, et qui, dans le dialogue satirique que les Romains frondeurs faisaient tenir par affiches aux deux statues, donnait la réplique aux questions de Pasquin. (V. PASQUIN.) Elle devait son nom à ce qu'elle était placée à l'entrée de l'ancien forum de Mars (*Martis forum*).

**margajat** [*gha-ja*] n. m. Ancien nom de certains naturels du Brésil. Leur langage. *Fig.* Personne d'aspect grotesque. Pauvre hère. Langage incompréhensible. (Vx.)

**Margam,** v. du Royaume-Uni (pays de Galles, comté de Clamorgan), sur la baie de Swansea, à l'entrée du canal de Bristol ; 15.000 h. Centre minier (fer, houille). *Abbaye de Margam*, aux environs.

**margarate** n. m. Sel dérivant de l'acide margarique.

**margarimètre** n. m. Instrument servant à déterminer la proportion du corps gras étranger mélangé au beurre.

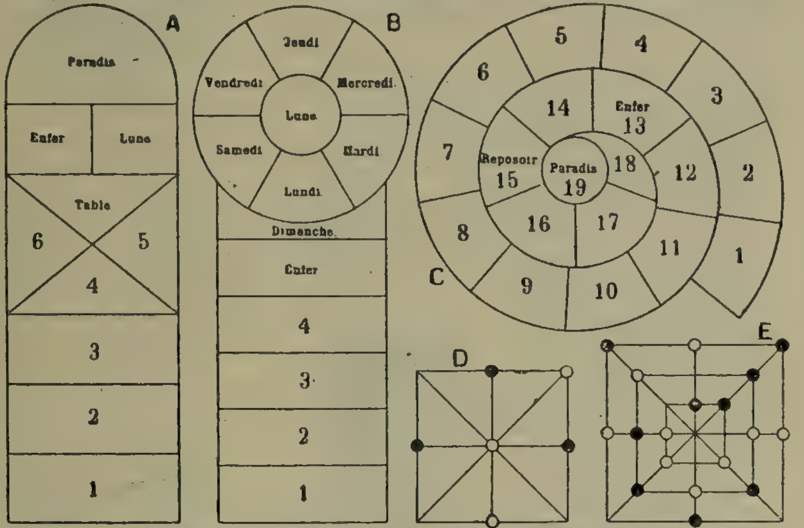

MARELLES : A, ordinaire ; B, des jours ; C, ronde ; D, assise (simple) ; E, assise (triple).

**margarine** n. f. (du gr. *margaron*, blanc de perle). Combinaison d'acide margarique et de glycérine, qui forme en grande partie la portion concrète des huiles grasses : *les propriétés de la margarine se rapprochent de celles du beurre.*

— ENCYCL. *Chim.* La margarine ou margarate de glycérine, mélangée à l'oléine et le plus souvent à la stéarine, se rencontre dans la plupart des matières grasses : l'axonge, le beurre, l'huile d'olive, etc. Elle fond à 47° ; on l'extrait le plus souvent des suifs d'abattoirs : suifs de veau, de mouton, de bœuf. Ces suifs sont fondus au-dessous de 80°, et la matière grasse est soumise à la pression de puissantes presses pour retirer l'excès de stéarine ; la partie fluide, *oléo-margarine* ou *oléo*, est la matière première la plus usuelle des margarines alimentaires ; elle cristallise généralement dans l'alcool, sous forme d'aiguilles incolores. Privée de stéarine par fusion, barattée avec du lait aigre, la margarine constitue un produit alimentaire aussi sain que les autres graisses ; mais le législateur a dû en réglementer la fabrication et la vente, car elle est souvent employée comme succédané du beurre, et sert également à le falsifier.

— *Dr.* Il est interdit de désigner, d'exposer, de mettre en vente ou de vendre, d'importer ou d'exporter, sous le nom de *beurre*, avec ou sans qualificatif, tout produit qui n'est pas exclusivement fait avec du lait ou de la crème provenant du lait, ou avec l'un et l'autre, avec ou sans sel, avec ou sans colorant.

Toutes les substances alimentaires autres que le beurre, quelles que soient leur origine, leur provenance et leur composition, qui présentent l'aspect du beurre et sont préparées pour le même usage que ce dernier produit, ne peuvent être désignées que sous le nom de *margarine.*

La margarine et l'oléo-margarine ne peuvent être introduites sur les marchés qu'aux endroits spécialement désignés à cet effet par l'autorité municipale.

Toute personne qui veut se livrer à la fabrication de la margarine ou de l'oléo-margarine est tenue d'en faire la déclaration : à Paris, à la préfecture de police, et dans les départements au maire de la commune où elle veut établir sa fabrique.

Les fabriques de margarine et d'oléo-margarine sont soumises à la surveillance d'inspecteurs nommés par le gouvernement.

*Présence de la margarine dans le beurre.* Prendre gros comme une noisette du beurre à essayer, et l'introduire dans un petit tube en verre. Verser sur le beurre un volume égal d'ammoniaque. Faire bouillir quelques minutes. Ajouter un peu plus d'alcali volatil que la première fois, et agiter le tube en le fermant avec le pouce. S'il y a production de mousse, le beurre est margariné.

**margarinotus** [*tuss*] n. m. Genre de coléoptères clavicornes, comprenant des escarbots de taille moyenne, couverts de saillies verruqueuses, et que l'on rencontre en Espagne et en Algérie.

**margarique** adj. (rad. *margarine*). Se dit d'un acide qu'on obtient par synthèse.

**Margarita,** île de la mer des Antilles, sur la côte du Venezuela, dont elle est une possession ; 50.000 h. Ch.-l. *Asuncion.*

**margaritas ante porcos,** mots lat. signif. : [*ne jetez pas*] *des perles devant les pourceaux*, paroles de l'Evangile (saint Matthieu, VII, 6), qui dans l'application signifient qu'il ne faut pas parler devant un ignorant de choses qu'il ne comprend pas.

**margarite** n. f. Silicate naturel de calcium et d'aluminium.

**margaritifère** adj. Se dit des mollusques qui produisent des perles : *mulette margaritifère.*

**margaritique** adj. *Chim.* Syn. de RICINOSTÉARIQUE.

**margaroïde** adj. Qui ressemble à la margarine.

**Margate,** v. d'Angleterre (Kent), dans l'île de Thanet ; 18.500 h. Station balnéaire ; port de cabotage.

**Margaux,** comm. de la Gironde, arr. et à 28 kil. de Bordeaux, près de la Gironde, dans le Médoc ; 1.770 h. Vins universellement renommés (*château-margaux*).

**margay** [*ghè*] n. m. Sorte de chat sauvage de l'Amérique centrale et méridionale.

— ENCYCL. Le vrai margay est le chat tigré, petite espèce fauve tachetée de brun ; il habite l'Amérique centrale et méridionale. Ce joli chat est un de ceux qui s'apprivoisent le plus facilement.

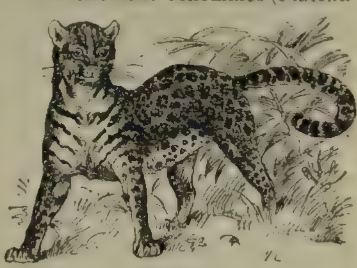
Margay.

**marge** n. f. (du lat. *margo*, rebord). Bord, bordure : *la marge d'un fossé.* Blanc autour d'une page imprimée ou écrite : *écrire des notes dans les marges d'un livre.* Espace blanc, à gauche d'une page écrite. Feuille du papier de l'ouvrage à imprimer, mise à demeure sur le tympan de la presse, et servant au repérage. *Zool.* Bordure latérale d'une pièce ou d'un organe. *Fig.* Latitude, facilité : *laisser de la marge à un fondé de pouvoirs. Avoir de la marge*, du temps de reste, pour faire une chose. *En marge de*, en dehors : *vivre en marge de la société.*

**margeage** [*ja-je*] n. m. Action de marger.

**margelle** [*jè-le*] n. f. Couronne de pierre qui forme le rebord d'un puits.

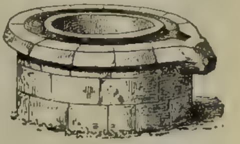
A, Margelle.

**margeoir** [*joir*] n. m. Plaque de fonte qui sert à boucher les ouvreaux, dans un four de verrier. Couteau en os ou en bois, pour étaler le papier sur la table à marger.

**marger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il margea, nous margeons.*) Placer la feuille à tirer sur la marge du tympan, ou dans les pinces de la machine.

**Margeride** (MONTS DE LA), chaine de montagnes granitiques, dans les départements de la Lozère, de la Haute-Loire et du Cantal. Point culminant le Randon (1.554 m.) et le Truc de Fortunio (1543 m.). Forêts et pâturages.

**margeur, euse** [*eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui présente les feuilles à imprimer sur la presse mécanique. Ouvrier verrier, qui ferme les ouvreaux d'un four à glace. N. m. Appareil automatique remplissant le même office.

**Marggraf** (André), chimiste, né et m. à Berlin (1709-1782). Il a le premier retiré le sucre de la betterave, et découvert l'acide phosphorique, la magnésie, le manganèse.

**Marghilan,** v. de la Russie d'Asie (Turkestan), ch.-l. de la prov. de Ferghana, sur le Cha-i-Mardan ; 40.000 h. Lainages, soieries.

**Marghiloman** (Alexandre), homme politique roumain (1854-1925), germanophile ; président du conseil, de mars à novembre 1918.

**Margiane,** prov. de l'empire perse puis de l'empire parthe, qui s'étendait au S.-O. de la Bactriane.

**marginaire** [*ji-nè-re*] adj. (du lat. *margo, inis*, rebord). Se dit d'une cloison d'un fruit, produite par le bord rentrant des valves.

**marginal, e, aux** adj. (du lat. *margo, inis*, rebord). Mis en marge : *notes marginales.* Qui est sur les bords : *récifs marginaux.*

**marginature** n. f. Ensemble des bords d'une partie quelconque d'un végétal.

**marginé, e** adj. Pourvu d'une marge, d'un bord : *élytre marginé.*

**marginelle** [*ji-nè-le*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes.

— ENCYCL. Les marginelles se plaisent sur les plages rocheuses ou sablonneuses : l'animal, très grand, à pied large, replié en avant, peut rentrer complètement dans sa coquille ovoïde ou conique ovale.

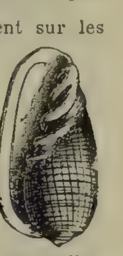
Marginelle.

**marginer** [*ji-né*] v. a. Ecrire sur la marge d'un manuscrit, d'un livre imprimé.

**Margny-lès-Compiègne,** comm. de l'Oise, arr. et à 1 kil. de Compiègne, sur l'Oise ; 2.550 h. Carrières ; constructions mécaniques. Partiellement détruite au cours de la Grande Guerre.

**margosa** [*gho-za*] n. m. Bois à veine rouge, qui ressemble au bois d'acajou, auquel on le substitue quelquefois.

**margot** [*gho*] n. f. (dimin. fam. de *Marguerite*). Nom que l'on donne quelquefois à la pie commune. *Fam.* Poupée. Femme bavarde. *Pop.* Femme de mœurs relâchées.

**margota** ou **margotas** [*tass*] n. m. Bateau plat, non ponté, servant à l'entretien des fleuves et canaux.

**margoter** ou **margotter** [*gho-té*] v. n. Crier, en parlant de la caille. (On dit aussi MARGAUDER.)

**margotin** n. m. (de *margot*, poupée). Petit fagot de brindilles pour allumer le feu. Assemblage de plusieurs crins tordus, dont on fait des lignes pour la pêche.

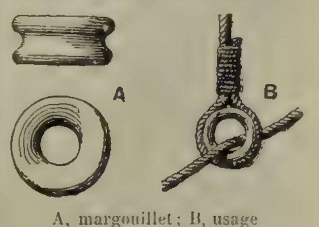

A, margouillet ; B, usage du margouillet.

**margoton** n. f. (dimin. de *margot*). *Pop.* Syn. de CATIN.

**margouillat** [*ghou, ll* mll., *a*] n. m. Lézard gris. *Arg. milit.* Spahi.

**margouiller** [*ll* mll., *é*] v. a. Salir. (Vx.)

**margouillet** [*ll* mll., *è*] n. m. Anneau en bois estropé, muni d'une queue et servant de conduite à des cordages.

**margouillis** [*ghou, ll* mll., *î*] n. m. Gâchis, boue, ordures. *Fig.* et *fam.* Position embarrassante : *laisser quelqu'un dans le margouillis.* (Peu us.)

**margoulette** [*ghou-lè-te*] n. f. *Pop.* Mâchoire, bouche : *casser la margoulette à quelqu'un.*

**margoulin** n. m. *Pop.* Marchand de mauvaise foi. Petit détaillant. Acheteur qui cause de l'embarras. Ouvrier qui fait du gâchis.

**margousier** [*ghou-zi-é*] n. m. Nom vulgaire du faux sycomore.

**margrave** n. m. (de l'all. *markgraf*, comte de la frontière). Titre donné, dans l'ancienne Allemagne, aux chefs des provinces frontières ou *marches* : *le margrave de Brandebourg* (en français *marquis*). N. f. Femme d'un margrave. (On dit aussi MARGRAVINE.)

**margravial, e, aux** adj. Qui appartient à un margrave.

**margraviat** [*vi-a*] n. m. Etat, dignité de margrave. Juridiction, domaine d'un margrave.

**margriette** [*gri-è-te*] ou **margrillette** [*ll* mll., *è-te*] n. f. Grosse verroterie que les Européens vendent sur les côtes d'Afrique.

**margritin** n. m. Rocaille très fine, employée pour l'ornementation des jardins.

**marguerite** [*ghe*] n. f. (du lat. *margarita*, perle). *Bot.* Nom vulgaire de divers genres de la famille des composées, notamment de la *pâquerette des prés* ou *petite marguerite*, de la *grande marguerite des prés* ou *leucanthème*, et de diverses variétés de chrysanthèmes. (V. REINE-MARGUERITE.) A signifié *perle, pierre précieuse. Jeter des marguerites* (ou *des perles*) *aux pourceaux*, profaner les choses saintes, ou belles, en les prodiguant à des indignes. V. MARGARITAS, etc. *Mar.* Cordage fixé à un autre sur lequel on veut faire effort. Bloc rectangulaire en bois, dont une face est bombée et couverte de sillons, et qui sert aux corroyeurs à crépir le cuir.

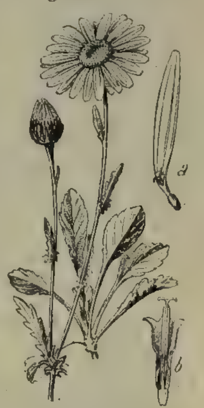

Marguerite des prés : *a*, fleur stérile ; *b*, coupe d'un fleuron central.

**Marguerite** (sainte), vierge et martyre, m. à Antioche vers 275. Jetée en prison, elle vit le démon, disent les biographes, sous la forme d'un dragon, s'approcher d'elle pour la dévorer ; elle le mit en fuite en faisant le signe de la croix. Fête le 20 juillet.

**Marguerite** (*Sainte*), tableau que Raphaël peignit pour François Ier, et qui est aujourd'hui au Louvre (v. p. 207) ; — Autres tableaux, par du Fresnoy (Louvre), Cranach (Dresde), Titien (Madrid), etc., représentant le même sujet.

**Marguerite de Provence,** reine de France, fille du comte de Provence Raimond-Béranger, née vers 1221, mariée en 1234 à Louis IX qu'elle suivit en Egypte (1221-1295). Habile et énergique, elle conjura, pendant la captivité du roi, la panique des Croisés. Elle rétablit la paix entre Louis IX et Henri III d'Angleterre, mari d'une de ses sœurs, Eléonore de Provence.

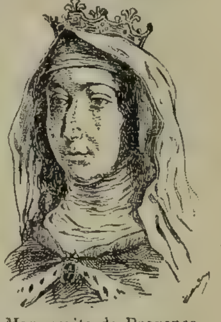
Marguerite de Provence.

**Marguerite de Bourgogne,** née vers 1290, épouse de Louis le Hutin. Accusée d'adultère, en même temps que ses belles-sœurs, Blanche de la Marche et Jeanne de Poitiers, elle fut emprisonnée au Château-Gaillard, et étouffée entre deux matelas dans sa prison (1315). La légende de la tour de Nesle a rendu son nom fameux.

**Marguerite d'Ecosse,** fille de Jacques Ier, roi d'Ecosse (1424-1444), dauphine de France, première femme de Louis XI. Aimable, lettrée, elle goûtait la société des savants. Rencontrant un jour le poète Alain Chartier endormi, elle lui donna un baiser malgré sa laideur. « Je n'ai pas baisé l'homme, dit-elle, mais la précieuse bouche d'où sont sortis tant de bons mots et de vertueuses paroles. » Délaissée par son mari, elle eut une existence très malheureuse, et on lui prête, en mourant, le mot connu : « Fi de la vie ! qu'on ne m'en parle plus. »

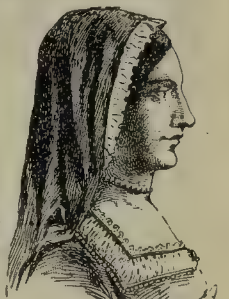
Marguerite de Bourgogne.

**Marguerite d'Ecosse** (sainte), née en Hongrie, m. à Edimbourg (1040-1093), fille d'Edouard d'Outremer, et femme du roi d'Ecosse Malcolm III. Fête le 10 juin.

**Marguerite d'Anjou,** née à Pont-à-Mousson, m. au château de Dampierre, près de Saumur (1429-1482), fille du bon roi René, épouse de Henri VI, roi d'Angleterre, célèbre par le courage qu'elle déploya pendant la guerre des Deux-Roses, pour lutter contre Richard d'York. Elle fut emprisonnée après la défaite de Tewkesbury (1471), et remise en liberté seulement après le traité de Picquigny, en 1475. Elle mourut dans l'isolement, et presque dans la pauvreté.

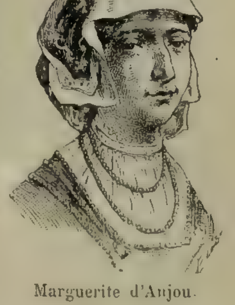
Marguerite d'Anjou.

**Marguerite d'Anjou**, opéra en trois actes, de Meyerbeer ; partition soigneusement écrite, et d'un réel sentiment dramatique (1820), de laquelle nous citerons l'air : *La fortune l'abandonne*, la cavatine : *Je brise la chaîne cruelle*, et l'air : *Déjà l'ombre s'évanouit*, etc.

**Marguerite de Valois** ou **d'Angoulême,** duchesse d'Alençon puis reine de Navarre, sœur de François Ier, née à Angoulême, m. à Odos, en Bigorre (1492-1549). Veuve de Charles, duc d'Alençon, elle épousa en 1527 Henri d'Albret, roi de Navarre. Pendant la captivité de François Ier à Madrid, elle fit un voyage en Espagne pour obtenir de Charles-Quint des conditions de paix moins rigoureuses. Elle protégea les réformés, et se distingua par son goût passionné pour les lettres et les arts. Sous le nom d'*Heptaméron* elle a laissé un recueil de nouvelles, et on lui doit aussi des poésies intéressantes, un peu mélancoliques, dont les plus connues sont : *les Marguerites de la marguerite des princesses.* Marot a dit d'elle : « Corps féminin, cœur d'homme, et tête d'ange. »

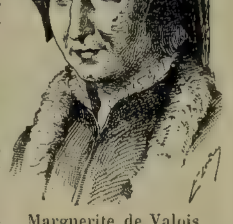
Marguerite de Valois.

**Marguerite de France,** reine d'Angleterre, fille de Philippe III le Hardi, et femme du roi Edouard Ier (1282-1318).

**Marguerite de France,** fille de François Ier et de Claude de France, femme de Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, née à Saint-Germain-en-Laye, m. à Turin (1524-1574). Elle fut sous Henri II le centre de la vie de la cour.

**Marguerite de France** ou **de Valois,** fille de Henri II et de Catherine de Médicis, née à Saint-Germain-en-Laye, m. à Paris (1552-1615). Instruite, spirituelle, mais légère, elle épousa en 1572 Henri de Navarre (Henri IV), moins d'une semaine avant la Saint-Barthélemy qui fut l'épilogue de ses noces. La *reine Margot*, comme l'appelait Charles IX, eut de nombreux favoris. Henri IV la répudia en 1599, en raison des légèretés de sa conduite. Elle fut même un moment enfermée au château d'Usson, dont elle séduisit le vieux gouverneur. Elle reparut pourtant à la cour en 1605. Elle a laissé des *Mémoires* et des *Poésies.*

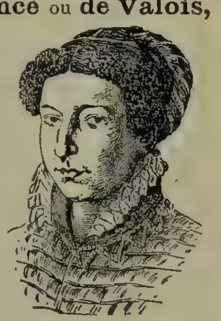
Marguerite de France ou de Valois.

**Marguerite d'Autriche,** fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne, née à Bruxelles, m. à Malines (1480-1530). Veuve du duc Philibert de Savoie, elle fut nommée par son père gouvernante des Pays-Bas. Elle négocia la ligue de Cambrai (1508), et, avec Louise de Savoie, le traité de Cambrai ou *paix des Dames* (1529). Elle fut une protectrice éclairée des lettres et des arts.

**Marguerite d'Autriche** ou **de Parme,** duchesse de Parme, fille naturelle de l'empereur Charles-Quint, femme d'Alexandre de Médicis puis d'Octave Farnèse, mère d'Alexandre Farnèse, née à Audenarde, m. à Ortona (1522-1586), fut gouvernante des Pays-Bas de 1559 à 1567.

**Marguerite de Cortone** (sainte), pénitente, née à Alviano, m. à Cortone (1249-1297). Fête le 22 février.

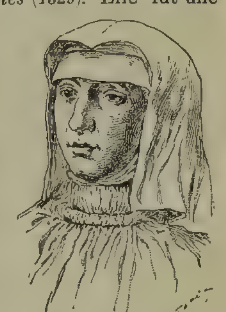
Marguerite d'Autriche.

**Marguerite de Constantinople,** comtesse de Flandre et de Hainaut (1201-1280), seconde fille de l'empereur Baudouin, et femme du comte Guillaume de Dampierre. Elle soutint de longues luttes contre Jean d'Avesnes.

**Marguerite de Valdemar,** surnommée *la Sémiramis du Nord*, née à Copenhague (1353-1412). Fille du roi de Danemark Valdemar Atterdag, elle épousa le roi de Suède et de Norvège Haakon. Par l'union de Calmar, elle réunit sous son sceptre les trois couronnes de Norvège, de Suède et de Danemark.

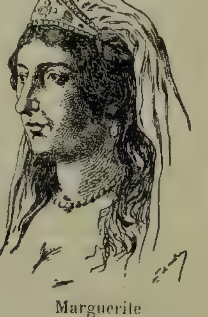
Marguerite de Constantinople.

**Marguerite de Savoie,** reine d'Italie, fille du duc de Gênes, née en 1851. Elle épousa en 1868 son cousin le prince héritier Humbert, qui régna de 1878 à 1900 sous le nom de Humbert Ier. Son fils Victor-Emmanuel III est monté sur le trône en 1900, après l'assassinat de Humbert Ier.

**Marguerite-Marie** (sainte). V. ALACOQUE.

**Marguerite**, personnage de *Faust*, de Gœthe. Lorsque Faust s'en va de par le monde à la recherche des plaisirs, en compagnie du diable, à qui il a vendu son âme, Marguerite lui apparaît. C'est la jeune fille simple et innocente, victime d'une horrible fatalité. Elle est séduite, entraînée malgré elle au crime. Devenue mère, elle noie son enfant. Elle est condamnée à mort, mais le poète nous fait pressentir que son innocence morale lui a valu le pardon de Dieu.

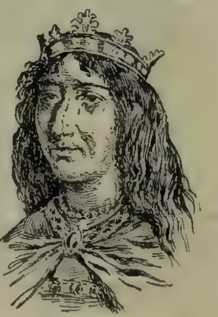
Marguerite de Valdemar.

**Marguerite sortant de l'église,** tableau d'Ary Scheffer, ravissante peinture qui commence la série des tableaux qu'Ary Scheffer a consacrés à l'illustration de *Faust* : *Marguerite aux bijoux, Marguerite au rouet* (v. p. 208), *Marguerite à l'église, Marguerite à la fontaine, Marguerite au sabbat.*

**Margueritte** (Jean-Auguste), général français, né à Manheulles (Meuse), blessé mortellement à Sedan, en opérant une reconnaissance devant sa division de cavalerie prête à charger (1823-1870). — Ses fils, PAUL, né à Laghouat, m. à Hosségor (Landes) [1860-1918], et VICTOR, né à Blidah en 1867, ont écrit et publié ensemble de nombreux ouvrages, où l'on trouve de chauds plaidoyers en faveur de l'action, du devoir, des vertus robustes, du patriotisme. Citons : *Poum*, *Femmes nouvelles*, *le Désastre*, *les Tronçons du glaive*, *les Braves gens*, *la Commune.* A partir de 1908, les deux frères ont cessé leur collaboration.

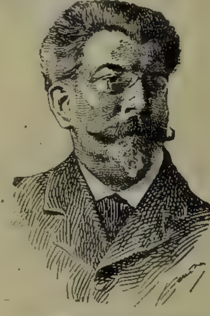
Paul Margueritte.

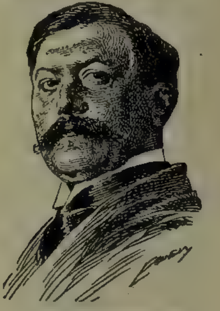
Victor Margueritte.

**Marguerittes,** ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 6 kil. de Nîmes, sur le Vistre ; 1.580 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 8 comm., et 6.440 h.

**marguillage** [*ghi, ll* mll., *a-je*] n. m. Corps des marguilliers.

**marguillerie** [*ghi, ll* mll., *e-rî*] n. f. Charge de marguillier. Archives d'une église.

**marguillier** [*ghi, ll* mll., *ié*] n. m. (lat. *matricularius*). Membre d'un conseil de fabrique, chargé d'administrer les biens d'une paroisse, sous le régime du Concordat.

**mari** n. m. (lat. *maritus*). Celui qui est uni à une femme par le lien conjugal : *le mari doit protection à sa femme.*

**Maria-Pia,** reine de Portugal, née à Turin, m. au château de Stupinigi (Piémont) [1847-1911], fille du roi d'Italie Victor-Emmanuel II, femme du roi Louis de Portugal.

**mariable** adj. En âge et en condition d'être marié.

**mariage** n. m. (de *marier*). Union légale de l'homme et de la femme. *Mariage d'inclination*, déterminé par l'amour réciproque des conjoints, par opposition au *mariage de convenance, de raison, d'argent*, déterminé surtout par des considérations de naissance, de situation, de fortune, etc. Célébration des noces : *assister à un mariage.* Un des sept sacrements. *Faire un mariage*, en présider la cérémonie ; le contracter ; amener les époux à le contracter. *Promettre mariage*, promettre à une femme qu'on l'épousera. *Fig.* Réunion, association : *mariage de l'esprit et de la beauté.* Sorte de jeu de cartes où l'un des principaux avantages est de réunir dans sa main un roi et une dame de même couleur. Réunion de deux cordages. Défaut résultant de la rupture d'une mèche qui est filée avec la mèche voisine, ce qui donne un fil d'une grosseur double. Réunion de plusieurs bandes de marbre qu'on scelle bout à bout pour les diviser d'un seul trait de scie. PROV. : **Au mariage et à la mort, le diable fait son effort,** la médisance, la calomnie s'exercent surtout sur les personnes qui se marient, ou qui meurent. **Autant de mariages, autant de ménages,** les personnes qui se marient doivent fonder un foyer séparé, et non pas vivre chez les parents de l'une d'elles.

— ENCYCL. *Formalités.* Pour pouvoir contracter mariage, les conditions ci-après doivent être réunies, savoir :

1° *Age compétent.* Dix-huit ans révolus pour l'homme, quinze ans révolus pour la femme, sauf dispense du président de la République accordée sur demande transmise au chef de l'Etat par le procureur de la République ;

2° *Consentement des époux*, librement donné ;

3° *Consentement des ascendants sous la dépendance desquels sont placés les futurs époux.* Le fils et la fille qui n'ont pas atteint l'âge de vingt et un ans accomplis ne peuvent se marier sans le consentement de leurs père et mère, ou du survivant des père et mère. Lorsque l'un des d'eux est dans l'impossibilité de manifester sa volonté, le consentement de l'autre suffit, et en cas de dissentiment entre le père et la mère le consentement du père suffit. Le père et la mère étant morts ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté, les aïeuls et aïeules les remplacent ; s'il y a dissentiment entre l'aïeul et l'aïeule de la même ligne, il suffit du consentement de l'aïeul ; s'il y a dissentiment entre les deux lignes, ce partage emporte consentement.

De vingt et un ans révolus jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans révolus, le consentement des ascendants cesse d'être légalement nécessaire pour le mariage ; mais leur conseil doit toujours être requis, et, dans le cas où ils refusent de donner spontanément leur acquiescement à l'union projetée, celle-ci doit leur être *notifiée.*

L'intéressé fait notifier l'union projetée à ses père et mère ou à celui des deux dont le consentement n'est pas obtenu. Trente jours francs écoulés après justification de cette notification, il peut être passé outre à la célébration du mariage.

S'il y a dissentiment entre des parents divorcés ou séparés de corps, le consentement de celui des deux époux au profit duquel le divorce ou la séparation aura été prononcé et qui a la garde de l'enfant suffit.

La notification est faite par un notaire instrumentant sans le concours d'un deuxième notaire ni de témoins.

Le consentement des ascendants au mariage peut être donné soit par un acte notarié remis à l'officier de l'état civil, soit verbalement à cet officier au moment de la célébration.

Les officiers en activité ne peuvent se marier qu'après en avoir obtenu la permission par écrit ; les gouverneurs militaires et les commandants de corps d'armée accordent les autorisations de mariage aux officiers et assimilés sous leurs ordres jusqu'au grade de colonel inclusivement ; le ministre de la guerre statue directement sur les demandes des officiers généraux et assimilés. La permission n'est plus subordonnée à un apport dotal de 1.200 francs en revenu non viager ;

4° *Parenté et alliance.* La loi prohibe le mariage : en ligne directe indéfiniment entre ascendants et descendants légitimes ou naturels à tous les degrés, et entre alliés aussi à tous les degrés de la même ligne. En ligne collatérale, le mariage est prohibé entre le frère et la sœur, légitimes ou naturels, et entre alliés aux mêmes degrés ; mais des dispenses peuvent être accordées pour les unions entre beaux-frères et belles-sœurs, oncles et nièces, tantes et neveux. Les demandes de dispense sont adressées au ministre de la justice ;

5° *Inexistence d'un mariage antérieur.* On ne peut contracter un second mariage avant la dissolution du premier, par la mort ou par le divorce ; l'infraction constitue le crime de bigamie.

*Célébration du mariage.* Avant la célébration du mariage, l'officier de l'état civil fait une publication par voie d'affiche apposée à la porte de la mairie de la commune où chacune des parties contractantes a son domicile ou sa résidence.

Un extrait de l'acte de publication reste affiché à a porte de la mairie pendant dix jours, lesquels comportent deux dimanches. Le mariage ne peut être célébré avant le dixième jour, depuis et non compris celui de la seconde publication. (Code civ., art. 64.)

*Remise des pièces à l'officier de l'état civil.* Les pièces qui doivent être remises à l'officier de l'état civil sont :

1° L'acte de naissance de chacun des futurs époux, afin de constater son âge et sa filiation ;

2° L'acte de consentement des ascendants lorsqu'ils n'assistent pas en personne à la célébration, ou le procès-verbal de notification ;

3° Une expédition authentique des dispenses d'âge, de parenté ou d'alliance qui auraient été accordées ;

4° Si les futurs époux, ou l'un d'eux, ont déjà été mariés, l'acte (acte de décès ou jugement de divorce) constatant la dissolution du précédent mariage ;

5° S'il s'agit d'un militaire en activité de service, d'un agent diplomatique et consulaire, les certificats des autorisations qu'ils sont tenus d'obtenir ;

6° Les certificats de publication ;

7° La mainlevée des oppositions, s'il en a été fait. Un certificat du notaire, délivré sur papier libre et sans frais, constatant les conventions matrimoniales qui ont été faites avant le mariage.

Le mariage est célébré publiquement, en présence de quatre témoins, devant l'officier de l'état civil de la commune où l'un des époux a son domicile réel ou d'habitation continue depuis un mois à la date de la publication ou, en cas de dispense de publication, à la date de la dispense.

Le mariage civil doit toujours précéder le mariage religieux.

*Oppositions au mariage.* Le droit de former opposition (par exploit d'huissier) appartient à la personne déjà engagée par un précédent mariage à l'une des deux parties qui sont au moment de s'unir au mépris de la première union encore subsistante, aux ascendants, et, à défaut, à certains collatéraux (frère, sœur, oncle, tante, cousin ou cousine germains).

L'inobservation des formalités prescrites pour la célébration du mariage et l'absence des qualités et conditions requises pour contracter une union matrimoniale peut avoir pour conséquence la nullité de cette union. On distingue les mariages *nuls* ou non existants et les mariages *annulables* par suite de l'existence de causes *relatives* ou *absolues* de nullité.

Les *nullités absolues* qui intéressent l'ordre public peuvent être invoquées par tout intéressé, et par le procureur de la République.

Les *nullités relatives* ne peuvent être invoquées que par la partie qui a souffert personnellement de la transgression de la loi (telle est la nullité résultant de ce que le consentement de l'un des époux n'a pas été entièrement libre). Elles sont susceptibles de se couvrir par la renonciation des personnes dans l'intérêt desquelles la loi les a établies.

*Mariage putatif.* Un mariage peut être nul, mais chacun des époux (ou l'un d'eux) a pu le contracter de bonne foi, c'est-à-dire dans l'ignorance des causes qui empêchaient l'existence ou la validité du mariage : c'est le mariage *putatif*, qui produit tous ses effets civils tant qu'il n'a pas été déclaré nul.

*Effets du mariage.* Les époux contractent ensemble, par le seul fait du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants.

Ils sont tenus de l'obligation alimentaire. Ils se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance.

Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari. La femme est obligée d'habiter avec le mari, et de le suivre partout où il juge à propos de résider ; le mari est obligé de la recevoir et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état.

Les futurs époux, même le mineur dûment assisté, peuvent, par leur contrat de mariage, faire l'un au profit de l'autre, ou se faire réciproquement l'un à l'autre, toutes les donations qu'un tiers est autorisé à faire en leur faveur par ce même contrat. Ils ont donc la faculté de se donner soit leurs biens présents, soit leurs biens à venir, soit cumulativement leurs biens présents et à venir.

Ils peuvent aussi, pendant le mariage, disposer au profit l'un de l'autre, soit par acte de dernière volonté, soit par acte entre vifs. Ces donations sont toujours révocables, sauf pour cause de survenance d'enfants.

Le montant du *disponible entre époux* est d'un quart en propriété et d'un quart en usufruit, ou de moitié en usufruit seulement, dans le cas où l'époux donateur laisse des enfants ou descendants issus de son mariage avec le conjoint gratifié. S'il existe des enfants nés d'un précédent mariage, le disposant ne peut donner à son nouvel époux qu'une part d'enfant légitime le moins prenant, et sans que, dans aucun cas, la donation puisse excéder le quart des biens.

Le disposant décédé sans postérité peut valablement disposer, en faveur de l'autre époux, de la pleine propriété de ce dont il pourrait disposer en faveur d'un étranger.

*Dissolution du mariage. Séparation de corps.* Le mariage se dissout :

1° Par la mort de l'un des époux ;

2° Par le divorce légalement prononcé. V. DIVORCE.

L'obligation de vivre en commun imposée aux époux cesse par suite d'un jugement de séparation de corps. V. SÉPARATION.

*Seconds mariages.* La femme ne peut contracter un nouveau mariage qu'après dix mois révolus depuis la dissolution du mariage précédent par la mort ou le divorce. Aucun délai n'est imposé au mari.

*Contrats de mariage.* Le contrat le plus important au point de vue social est le *contrat de mariage*, que font les futurs époux en vue de régler leur association quant aux biens. Les régimes matrimoniaux que le Code civil organise sont : 1° le régime de communauté ; 2° le régime d'exclusion de communauté ; 3° le régime de séparation de biens ; 4° le régime dotal.

Le *régime de communauté* est caractérisé par la juxtaposition de trois masses de biens : biens *communs*, biens *propres au mari ;* biens *propres à la femme.*

L'*actif commun* comprend : 1° tous les meubles appartenant aux époux lors du mariage, ou qui leur adviennent pendant le mariage à titre onéreux ou gratuit ; 2° les immeubles acquis pendant le mariage à titre onéreux. Le mari, chef de la communauté, en administre seul les biens. — On appelle communauté *réduite aux acquêts* un régime de communauté conventionnelle qui restreint l'actif et le passif de la communauté légale.

Dans le régime d'exclusion de communauté, il n'existe pas de masse *commune ;* chaque époux conserve la propriété de ses biens, et supporte ses dettes. Le mari est administrateur, et perçoit tous les revenus.

Dans le *régime dotal*, le patrimoine de la femme est entouré de garanties qui en assurent la conservation et la restitution. C'est ainsi que les immeubles dotaux ne peuvent être aliénés ou hypothéqués pendant le mariage, ni par le mari, ni par la femme, ni par les deux conjointement. V. SÉPARATION DE BIENS.

**Mariage forcé** (*le*), comédie-ballet de Molière, en un acte et en prose. Sganarelle hésite à épouser la coquette Dorimène ; mais le frère de celle-ci, Alcidas, l'y oblige en lui proposant doucement, s'il n'y consent pas, de se couper la gorge avec lui. C'est dans cette pièce que l'on trouve les deux philosophes ridicules *Pancrace*, l'aristotélicien, et *Marphorius*, le pyrrhonien (1664).

**Mariage de Figaro** (*le*) ou *la Folle Journée*, comédie en cinq actes et en prose, de Beaumarchais, faisant suite au *Barbier de Séville*, chef-d'œuvre d'intrigue, de verve et d'esprit. Le sujet en est dans les ruses que doit employer l'inventif barbier pour déjouer les projets de son maître, le comte Almaviva, sur sa fiancée Suzanne. C'est dans cette pièce qu'apparaissent Chérubin, le petit page amoureux de la belle comtesse Almaviva, et Brid'oison, le juge formaliste, qui chante un couplet final terminé par ce vers :

> Tout finit par des chansons,

lequel est passé en proverbe (1784). V. NOCES DE FIGARO.

**Mariage sous Louis XV** (*un*), comédie en quatre actes et en prose, d'Alex. Dumas père (1841). Deux jeunes gens, mariés pour des convenances de famille et résolus à vivre chacun de son côté, finissent par tomber dans les bras l'un de l'autre. Cette pièce, une des meilleures de l'auteur, vaut surtout par le charme élégant des manières et du dialogue.

**Mariage d'Olympe** (*le*), comédie-vaudeville en trois actes, en prose, d'Emile Augier (1855). C'est une réponse à la *Dame aux camélias* et à toutes les pièces qui avaient tenté la réhabilitation de la courtisane : mais le parti pris de rendre Olympe odieuse produit une pénible impression, malgré l'éclat du style et la verve spirituelle du dialogue.

**Mariage aux lanternes** (*le*), opérette en un acte, paroles de Michel Carré et Léon Battu, musique d'Offenbach ; œuvre fine et charmante, où l'on remarque le joli quatuor de l'angélus (1857).

**Mariage de Loti** (*le*), roman de Pierre Loti (1880), où sont racontées les amours de l'officier de marine Loti avec Rarahu, gentille sauvagesse de Tahiti, qu'il abandonne et qui en meurt. Récit voluptueux et triste, d'un charme exotique.

**Mariage de la Vierge** (*le*), tableau de Raphaël, une de ses œuvres de jeunesse ; musée de Milan. (V. p. 208.)

**Mariage à la mode,** suite de six tableaux dHogarth, à la National Gallery (Londres), où le peintre moraliste a représenté d'une façon saisissante les conséquences funestes d'une union que l'intérêt d'un côté et la vanité de l'autre ont décidés : la débauche, la ruine et la mort. (V. p. 208.)

**Mariage de Marie de Médicis,** un des vingt et un tableaux que Rubens a consacrés à la vie de Marie de Médicis. (V. p. 285.) Le grand-duc Ferdinand de Médicis épouse par procuration la princesse Marie, sa nièce, au nom de Henri IV.

**Mariakerke,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 2.550 h.

**marial, ale** adj. Relatif à la Vierge Marie : *congrès marial.*

**mariale** n. m. *Liturg. gr.* Livre contenant l'office de la Vierge Marie.

**marialite** n. f. Silicate naturel chloruré d'aluminium et sodium.

**Mariamne,** femme d'Hérode le Grand, qui, circonvenu par Salomé, la fit mourir, sur de faux soupçons, en 28 av. J.-C. Ce sujet tragique a été mis sur la scène française par Alexandre Hardy (1610), Tristan l'Hermite (1637), Voltaire (1724), et sur la scène espagnole par Calderon.

**Mariana** (Jean **de**), jésuite et théologien espagnol, né à Talavera, m. à Tolède (1537-1624) ; auteur d'une intéressante *Histoire d'Espagne* et du traité *De rege et regis institutione*, dans lequel il affirmait qu'un tyran révolté contre l'Eglise peut être mis à mort par ses sujets.

**Mariani** (Angelo), compositeur et chef d'orchestre italien, né à Ravenne, m. à Gênes (1822-1874) : on lui doit une dizaine de recueils de jolies mélodies vocales.

**marianisme** [*nis-me*] n. m. Tendance à exalter le culte de la Vierge Marie d'une manière qui dépasse l'enseignement de l'Eglise.

**marianite** n. m. Membre d'une *Société de Marie* fondée à Bordeaux, en 1818, par l'abbé Chaminade, et destinée à l'enseignement. (On dit quelquefois MARISTE, bien que ce nom soit réservé plus spécialement aux membres de la congrégation des *Prêtres de la Société de Marie.*)

**Marianne,** nom par lequel les réactionnaires français désignèrent la République (en souvenir d'une société secrète républicaine, « la Marianne », fondée dans le but de renverser le second Empire).

**Marianne** ou *les Aventures de la Comtesse de****, roman, inachevé, de Marivaux (1731-1741), auquel M$^{me}$ Riccoboni a ajouté une douzième partie (1755). Chef-d'œuvre d'analyse psychologique ; fine et minutieuse peinture des mœurs bourgeoises et populaires (1741).

**Mariannes** (ÎLES) ou **îles des Larrons,** archipel du Pacifique, à l'E. des Philippines ; 3.000 h. (*Mariannais*). Canne à sucre, riz, maïs. V. pr. *Agana*. Cédées par l'Espagne à l'Allemagne en 1889, conquises par les Japonais en 1914, et placées en 1919 sous le mandat du Japon.

**Marianske-Lazne.** V. MARIENBAD.

**mariavite** n. m. Membre d'une secte chrétienne qui s'est formée en Pologne en 1905.

**Mariazell,** bourg d'Autriche (Styrie), sur la Salza ; 1.500 h. Sources minérales. Lieu de pèlerinage.

**Maricourt,** comm. de la Somme, arr. et à 14 kil. de Péronne, près de la Somme ; 391 h. (en 1914). Enlevée au début de la bataille de la Somme (juill.-nov. 1916) par les troupes britanniques du général Rawlinson, le 1$^{er}$ juillet, en même temps que Curlu. Complètement détruite.

**Marie** (sainte) ou la **sainte Vierge,** fille de Joachim et d'Anne de Nazareth, femme du charpentier Joseph. Elle reçut la visite de l'ange Gabriel qui lui annonça qu'elle concevrait le Sauveur du monde, lequel n'aurait d'autre père que Dieu. Elle mit le Christ au monde à Bethléem. Durant la vie de Jésus, elle paraît quatre fois dans les Evangiles. Suivant d'antiques traditions, après la mort de celui-ci, elle suivit à Ephèse l'apôtre saint Jean et y mourut à un âge avancé. — Il est de foi, dans l'Eglise catholique, que Marie a été, dès le premier instant de sa conception, préservée, miraculeusement et en vue des mérites de Jésus-Christ, du péché originel (dogme de l'Immaculée Conception). V. VIERGE (*sainte*). Fête le 15 août.

**Marie-des-Fleurs** (*Sainte-*) ou mieux **de-la-Fleur** (*S. Maria del Fiore*), ou **le Dôme,** cathédrale de Florence, commencée en 1294 par Arnolfo di Cambio, continuée de 1334 à 1336 par Giotto. Le dôme fut construit de 1420 à 1434 par Brunelleschi ; le campanile est l'œuvre de Giotto, d'A. Pisano et de F. Talenti. Sculptures de Donatello, Lucca della Robbia, Ghiberti. *Pietà*, de Michel-Ange.

**Marie Majeure** (*Sainte-*), la plus grande et la plus vieille des églises de Rome, commencée en 432.

**Marie de Cléophas** (sainte), femme juive, donnée par l'Evangile de saint Jean comme sœur de la Vierge. Fête le 9 avril.

**Marie l'Egyptienne** (sainte), pénitente née en Egypte, m. en Palestine (345-421). Après avoir mené une vie de désordre à Alexandrie, elle se retira dans le désert, où elle fit pénitence pendant quarante-sept ans. Fête le 2 avril.

**Maries** (*les Trois*). V. SAINTES MARIES (les).

**Marie-Thérèse d'Autriche,** impératrice d'Allemagne, reine de Hongrie et de Bohême, fille de l'empereur Charles VI, née et m. à Vienne (1717-1780). Elle épousa François *de Lorraine*, et fut mère de Joseph II et de Marie-Antoinette. Energique et courageuse, elle fit appel, dans la lutte contre le roi de Prusse et la coalition qui lui disputait l'empire, au dévouement des magnats hongrois. Ceux-ci, tirant leur sabre du fourreau, s'écrièrent : *Mourons pour notre roi Marie-Thérèse !* Sous l'influence de Kaunitz, elle s'allia contre la Prusse avec la France et la Russie. Plus tard, elle essaya inutilement, par la guerre de Sept ans, de détruire la puissance de la Prusse. Elle prit part au premier partage de la Pologne, mais en 1779 ne put annexer la Bavière. A l'intérieur, elle gouverna avec intelligence et habileté.

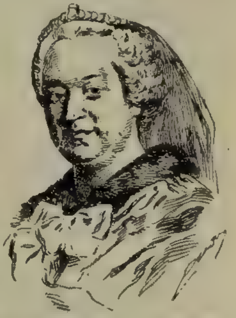

Marie-Thérèse d'Autriche.

**Marie-Thérèse** (*ordre militaire de*), ordre autrichien fondé en 1758 par Marie-Thérèse, impératrice d'Allemagne. Il comporte trois classes ; le ruban est blanc bordé de rouge.

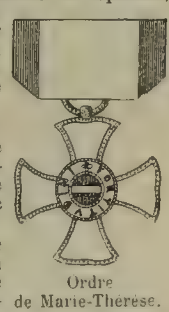

Ordre de Marie-Thérèse.

**Marie I$^{re}$ Tudor,** reine d'Angleterre, née à Greenwich en 1516, fille de Henri VIII, catholique et adversaire acharnée de la Réforme ; elle régna de 1553 à 1558 ; m. à Londres en 1558. Les protestants, qu'elle persécuta, la surnommèrent *Marie la Sanglante.* Energique et sans scrupules, elle envoya à l'échafaud Jane Grey, Wyatt, Suffolk, etc., et, très étroitement alliée à l'Autriche et à l'Espagne dont elle avait épousé le roi Philippe II, elle engagea contre la France une guerre qui lui fit perdre Guines et Calais. « Si l'on ouvrait mon cœur, dit-elle en mourant, on y trouverait écrit le nom de *Calais !* » Ses dernières années avaient été lugubres, et sa mort seule empêcha une révolte générale.

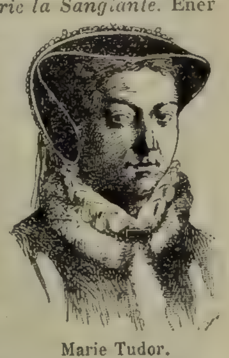

Marie Tudor.

**Marie Tudor,** drame historique en trois journées et en prose, de Victor Hugo, œuvre un peu invraisemblable, mais émouvante et rapidement conduite. Elle contient la jolie sérénade : *Quand tu chantes bercée*, mise en musique par Gounod (1833).

**Marie II Stuart** [*stu-ar*], reine d'Angleterre, fille de Jacques II et de sa première femme Anne Hyde, née et m. à Londres (1662-1695) ; mariée à Guillaume III d'Orange.

**Marie de Lorraine,** reine d'Ecosse, m. à Edimbourg (1515-1560), femme de Jacques V et mère de Marie Stuart. Elle était fille de Claude de Lorraine, duc de Guise.

**Marie Stuart,** fille de Jacques V, roi d'Ecosse, reine d'Ecosse, puis reine de France par son mariage (1558) avec François II, née à Linlithgow. m. décapitée à Fotheringay (1542-1587). Elle fit à la cour de France une impression extraordinaire, par son esprit et sa beauté. Veuve en 1560, elle revint en Ecosse, où elle eut à lutter contre la Réforme et les agissements secrets de la reine d'Angleterre Elisabeth. Son mariage avec Bothwell, assassin de son second mari Darnley, provoqua une insurrection de la noblesse écossaise, et la reine dut abdiquer. Elle s'enfuit en Angleterre, mais, au lieu de l'asile qu'elle y espérait, elle trouva la plus dure des captivités ; entre elle et la reine Elisabeth, il y avait dès longtemps rivalité d'élégance et compétition de droits. Elisabeth la fit emprisonner, traîner de château en château et, sur un soupçon de complicité dans un attentat préparé contre elle, exécuter, après dix-huit ans de captivité. Son fils Jacques, âgé de vingt et un ans, et en pleine possession de l'autorité, ne tenta rien pour la sauver.

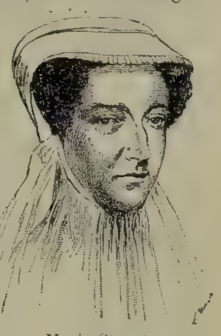
Marie Stuart.

**Marie Stuart,** tragédie d'Alfieri, et l'une de ses meilleures productions (XVIIIe s.) ; — tragédie historique de Schiller (1800), plusieurs fois imitée par d'autres poètes, notamment par P. Lebrun (1820). — Le poète français Montchrétien fit de Marie Stuart l'héroïne de sa tragédie *l'Ecossaise* (1605).

**Marie de Modène,** reine d'Angleterre, seconde femme de Jacques II, née à Modène, m. à Saint-Germain (1658-1718).

**Marie-Anne d'Autriche,** reine d'Espagne, fille de Ferdinand III et femme de Philippe IV (1634-1696). Veuve en 1665, elle gouverna avec le concours du jésuite Nithard.

**Marie-Louise d'Orléans,** reine d'Espagne, née à Paris, m. à l'Escurial (1662-1689). Elle était la fille de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, et elle épousa en 1679 Charles II d'Espagne. On a prétendu qu'elle était morte empoisonnée.

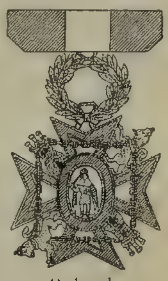
Ordre de Marie-Louise.

**Marie-Anne de Bavière-Neubourg,** reine d'Espagne, m. à Bayonne (1667-1740), fille de l'électeur palatin, seconde femme de Charles II, dont elle chercha à assurer l'héritage à l'Autriche. — Victor Hugo a fait d'elle, sans aucune vraisemblance historique, l'héroïne de *Ruy Blas*.

**Marie-Louise-Thérèse de Parme,** reine d'Espagne, fille de Philippe de Parme, m. à Rome (1751-1819). Elle épousa Charles IV d'Espagne. Elle dilapida les finances, et livra le pouvoir à son favori Godoï.

**Marie-Louise** (*ordre de*). ordre espagnol, institué en 1792 par la reine d'Espagne Marie-Louise, pour récompenser les dames nobles de leur dévouement à l'Etat et de leur attachement à la famille royale. Une seule classe, réservée aux dames. Le ruban est divisé en trois bandes verticales : celle du milieu blanche, les deux extrêmes violettes.

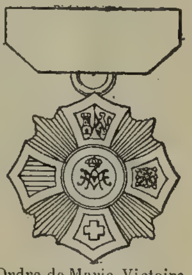
Ordre de Marie-Victoire d'Espagne.

**Marie-Victoire** (*ordre de*), ordre espagnol fondé en 1871, et conféré par le ministre de l'instruction et des travaux publics d'Espagne. Trois classes ; le ruban varie avec chaque classe ; jaune or pour la médecine, blanc pour la théologie, rouge pour la jurisprudence, violet pour la pharmacie, bleu céleste pour les lettres et la philosophie, bleu turquoise pour les sciences exactes.

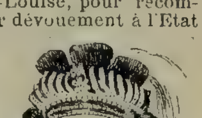
Marie-Christine de Bourbon.

**Marie-Christine de Bourbon,** reine d'Espagne, femme de Ferdinand VII, née à Naples, m. à Sainte-Adresse (1806-1878). Elle exerça la régence de 1833 à 1843 et provoqua par ses mesures de réaction l'insurrection de 1854, qui la força à s'exiler.

**Marie-Christine,** seconde femme d'Alphonse XII, fille de l'archiduc d'Autriche Ferdinand-Charles, née à Gross-Seelowitz en 1858, régente d'Espagne en 1885 à la mort de son mari. Elle a exercé le pouvoir jusqu'à la majorité d'Alphonse XIII, avec une dignité et une habileté qui lui gagnèrent tous les cœurs.

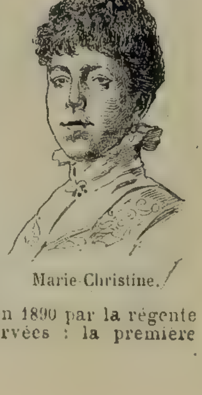
Marie-Christine.

**Marie-Christine** (*ordre militaire et naval de*), institué en 1890 par la régente d'Espagne ; trois classes, réservées : la première aux officiers subalternes, la seconde aux officiers supérieurs, la troisième aux officiers généraux. Les généraux portent leur plaque attachée à un ruban à trois raies égales : rouge, jaune, rouge, avec liséré blanc chargé d'un filet carmin.

**Marie de Brabant,** femme de Philippe III le Hardi, m. à Murel, près de Nantes, en 1321. Belle et instruite, elle protégea les trouvères. Ancelot lui a consacré un poème en six chants.

**Marie de Luxembourg,** reine de France, m. à Issoudun (1305-1324). Fille aînée de l'empereur Henri VII, spirituelle et instruite, elle épousa, en 1321, Charles le Bel. Elle mourut d'une fausse couche.

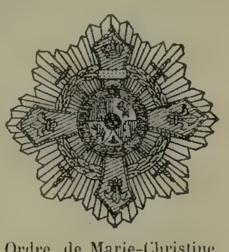
Ordre de Marie-Christine.

**Marie d'Anjou,** reine de France, fille de Louis II, duc d'Anjou (1404-1463). Elle épousa en 1413 le dauphin Charles, plus tard Charles VII.

**Marie d'Angleterre,** reine de France, femme de Louis XII, en 1514, après le décès d'Anne de Bretagne (1497-1534). Après la mort de son mari, elle épousa son amant, le duc de Suffolk. Une des filles issues de ce mariage fut la mère de Jane Grey.

**Marie de Médicis,** reine de France, femme de Henri IV, née à Florence, m. à Cologne (1573-1642). A la mort de son mari, elle fut déclarée régente, grâce à l'influence du duc d'Epernon. Peu intelligente, elle renvoya Sully pour donner le pouvoir à Concini, époux de sa confidente Leonora Galigaï, fit épouser à son fils l'infante Anne d'Autriche, et resta toute-puissante jusqu'à l'assassinat de Concini, bien qu'elle ait dû calmer, à prix d'argent, par les traités de Loudun et de Sainte-Menehould, deux révoltes de la noblesse (1617). En guerre avec son fils de 1617 à 1620, elle revint à la cour à la mort du duc de Luynes. Cette fois, son influence contribua à assurer l'avènement aux affaires du cardinal de Richelieu, qu'elle essaya vainement ensuite de renverser, en voyant l'ascendant qu'il prenait sur Louis XIII. Arrêtée après la journée des Dupes, elle réussit à gagner les Pays-Bas, et mourut à Cologne. On l'a accusée, mais sans preuves, d'avoir pris part au complot contre la vie de son mari.

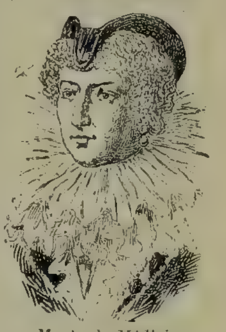
Marie de Médicis

**Marie de Médicis** (*Vie de*), suite de vingt et un tableaux de Rubens, au Louvre. Ces peintures, où l'allégorie se mêle à l'histoire, ont été exécutées par le célèbre artiste et par ses élèves de 1621 à 1625. V. *Mariage de Marie de Médicis*.

**Marie-Thérèse,** reine de France, née à Madrid, m. à Versailles (1638-1685). Fille de Philippe IV, roi d'Espagne, elle épousa Louis XIV en 1660, en vertu du traité des Pyrénées. Très bonne et douce, elle souffrit de l'inconstance de son mari, et vécut dans l'isolement et la piété. « Sa mort, dit le roi, est le premier chagrin qu'elle m'ait causé. »

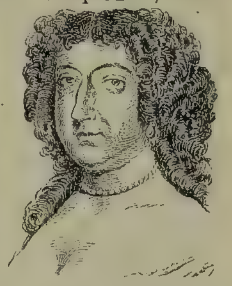
Marie-Thérèse.

**Marie Leczinska,** reine de France, femme de Louis XV, fille de Stanislas Leczinski, née à Breslau, m. à Versailles (1703-1768). Peu jolie, mais douce, intelligente et spirituelle, elle mena une vie retirée ; abandonnée par son mari, délaissée par les courtisans, elle vécut dans la pratique de la charité, au milieu d'une petite cour d'esprits cultivés.

— *Iconogr.* Parmi les œuvres qui représentent Marie Leczinska, citons : la statue en pied par Coustou ; un pastel de La Tour (Louvre) ; les portraits de Tocqué et de Vanloo (au Louvre ; v. p. 285), Belle, Nattier, etc.

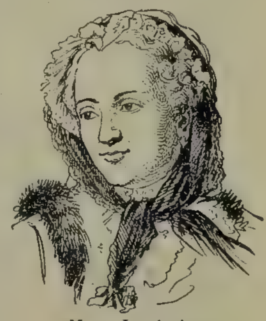
Marie Leczinska.

**Marie-Antoinette,** reine de France, fille de l'empereur d'Autriche François Ier et de Marie-Thérèse, née à Vienne, décapitée à Paris (1755-1793). Elle épousa en 1770 le dauphin, depuis roi Louis XVI. Sa grâce et sa beauté lui valurent d'abord de nombreux suffrages ; mais, imprudente, prodigue et ennemie des réformes, elle se rendit promptement impopulaire, donna prise à la malveillance et à la cour même suscita contre elle de terribles haines, qui se donnèrent carrière dans l'Affaire du collier. Auprès de Louis XVI elle exerça une influence politique souvent regrettable, obéissant de loin aux suggestions de sa mère Marie-Thérèse. Elle fut la cause du renvoi de Turgot. Plus tard, elle poussa Louis XVI à résister à la Révolution, entretint des rapports avec l'étranger et, après le 10-Août, fut enfermée au Temple. Pendant sa captivité et devant le tribunal révolutionnaire, elle eut une attitude pleine de fière dignité. Elle expia sur l'échafaud sa légèreté et ses faiblesses.

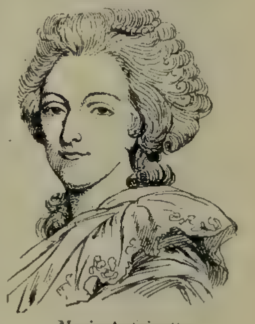
Marie-Antoinette.

— *Iconogr.* On possède quelques portraits de Marie-Antoinette ; le meilleur est celui de Mme Vigée Lebrun, la représentant assise. De ce portrait, nous ne donnons que le buste (p. 285) ; — *Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire*, tableau de Bouillon, composition dramatique, que la gravure a rendu populaire. (V. p. 285.)

**Marie-Louise,** archiduchesse d'Autriche, impératrice des Français, fille de François II, empereur d'Autriche, née à Vienne, m. à Parme (1791-1847). Elle épousa, en 1810, Napoléon Ier, qui avait divorcé d'avec Joséphine et, après la bataille de Wagram et la prise de Vienne, avait exigé la main de l'archiduchesse pour allier sa dynastie nouvelle aux vieilles maisons princières de l'Europe. C'était une Allemande aux yeux bleus et aux cheveux blonds, extrêmement bonne, mais de caractère irréfléchi et léger, d'esprit et de sens politique nuls. Elle n'eut aucune influence sur son mari, après la mort duquel elle devint la femme du comte de Neipperg, dont elle eut trois enfants, puis du comte de Bombelles, émigré français, maître des cérémonies à la cour d'Autriche, qu'elle épousa secrètement. Elle avait reçu en 1816 la souveraineté de Parme et de Plaisance.

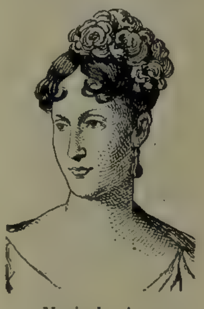
Marie-Louise.

— *Iconogr.* Le portrait de Marie-Louise a été peint par Gérard et se trouve au musée de Versailles. (V. p. 285.)

**Marie-Louise** (*les*), nom donné aux conscrits de 1814, convoqués sous la signature de l'impératrice Marie-Louise, régente. Nom donné, par analogie, pendant la Grande Guerre, aux conscrits des jeunes classes.

**Marie-Amélie,** reine de France, femme de Louis-Philippe, fille de Ferdinand IV des Deux-Siciles et de Marie-Caroline ; née à Caserte, m. à Claremont (1782-1866). Elle apporta sur le trône les vertus d'une femme aimante, d'une mère dévouée et d'une active bienfaitrice.

**Marie-Adélaïde,** duchesse de Bourgogne et dauphine de France, née à Turin, m. à Versailles (1685-1712), fille de Victor-Amédée II, duc de Savoie, et d'Anne-Marie d'Orléans, nièce de Louis XIV. Elle avait inspiré à Louis XIV une vive affection, et la vie de la cour tourna tout entière autour d'elle. Mère de Louis XV.

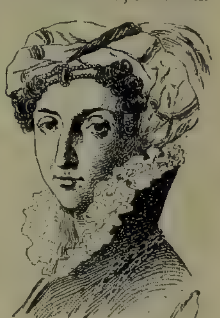
Marie-Amélie.

**Marie-Josèphe de Saxe,** dauphine de France, mère de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X, née à Dresde, m. à Versailles (1731-1767). Elle était fille d'Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, et fut mariée en 1747 au dauphin fils de Louis XV.

**Marie-Thérèse de France.** V. ANGOULÊME (*duchesse d'*).

**Marie-Caroline,** reine de Naples et de Sicile, fille de l'empereur François Ier et de Marie-Thérèse, sœur de Marie-Antoinette, femme de Ferdinand IV, née et m. à Vienne (1752-1814). Elle exerça le pouvoir sous le nom de son faible mari, et fit la guerre à la France. Elle fut détrônée par les Français en 1805.

**Marie de Bourgogne,** fille unique de Charles le Téméraire, épouse de Maximilien d'Autriche, née à Bruxelles, m. à Bruges (1457-1482). Louis XI essaya inutilement de la marier avec son fils. Elle porta dans la maison d'Autriche une partie des domaines du Téméraire. Elle mourut des suites d'une chute de cheval.

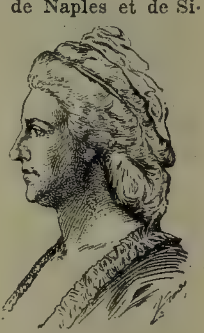
Marie-Caroline.

**Marie Ire,** née à Lisbonne, m. à Rio de Janeiro (1734-1816), fille de Joseph Ier, reine de Portugal en 1777. Devenue folle en 1791, elle fut conduite en 1807 au Brésil, où elle mourut en 1816.

**Marie II** ou **Maria da Gloria,** fille de dom Pedro Ier, née à Rio de Janeiro, m. à Lisbonne (1819-1853), reine de Portugal en 1828. Elle mourut en couches.

**Marie-Amélie,** reine de Portugal, née à Twickenham en 1871, fille du comte de Paris Louis-Philippe-Albert, et femme de Carlos Ier, roi de Portugal.

**Marie-Henriette,** reine des Belges, née à Budapest, m. à Spa (1836-1902), fille de l'archiduc Joseph et femme de Léopold II, roi des Belges.

**Marie,** reine d'Angleterre, née à Londres en 1867, fille du duc de Teck, femme de George V.

**Marie,** reine de Roumanie, née à Eastwell Park en 1875, fille du duc d'Edimbourg, femme (1893) du roi Ferdinand ; correspondant de l'Institut de France. (Bx-arts.)

**Marie de France,** femme poète du XIIIe siècle, auteur de *Fables* et de quinze *Lais* d'un grand mérite, récits librement imités de contes celtiques.

**Marie-Anna** (*ordre de*), ordre de chevalerie saxon, fondé en 1906 par le roi Frédéric-Auguste III en mémoire de sa mère Marie-Anna de Portugal. Réservé aux dames. Ruban bleu ciel, liséré de blanc.

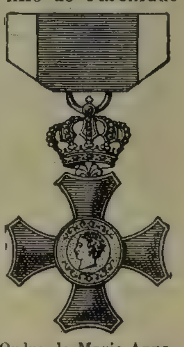
Ordre de Marie-Anna.

**Marie,** poème de Brizeux, gracieuse et touchante évocation des mœurs bretonnes (1832).

**Marie** (Pierre-Thomas **Marie de Saint-Georges,** dit), homme politique français, né à Auxerre, m. à Paris (1795-1870). Membre du gouvernement provisoire en 1848, il organisa les ateliers nationaux.

**Marie** (Charles-François-Maximilien), géomètre français, né et m. à Paris (1819-1891).

**Marie** (Pierre), médecin français, né à Paris en 1853, connu pour ses travaux sur les maladies de la moelle, l'acromégalie, etc.

**marié, e** adj. et n. Personne qui vient d'être mariée : *la mariée. Rimes mariées*, rimes qui se suivent deux à deux (deux masculines, deux féminines). *Se plaindre que la mariée est trop belle*, se plaindre d'une chose dont on devrait se féliciter. *Mener quelqu'un comme une mariée*, le mener avec pompe et cérémonie. *Toucher à une chose comme à une mariée*, avec de grandes précautions.

**Marie-couche-toi-la** n. f. invar. Femme de mauvaise vie, prostituée.

**Marié-Davy** (Edme-Hippolyte), physicien français, né à Clamecy, m. à Dornecy (1820-1893). Il a laissé des recherches de tout premier ordre sur le magnétisme terrestre.

**Marie-Galante,** une des petites Antilles françaises, près de la Guadeloupe ; 18.000 h. Ch.-l. *Grand-Bourg*. Canne à sucre, coton, manioc.

**Marie-graillon** n. f. invar. Laveuse de vaisselle, femme malpropre.

**Mariekerke,** comm. de Belgique (Anvers, prov. de Malines), sur l'Escaut ; 1.570 h.

**Marienbad** [*ri-èn-bad'*] (**Marianske Lazne**), v. de la Tchécoslovaquie (Bohême), sur un affluent de l'Amsel ; 13.000 h. Station thermale très fréquentée.

**Marienburg,** v. de Prusse (prov. de Prusse-Occidentale), sur la Nogat ; 14.000 h. Machines, poteries. Vaste château fort, longtemps résidence des grands maîtres de l'ordre Teutonique.

**Marienwerder,** v. de Prusse (Prusse-Occidentale), entre la Liebe et la Vistule ; 13.000 h. Métallurgie, machines, filatures.

**marier** [*ri-é*] v. a. (lat. *maritare*. — Se conj. comme *prier*.) Unir par le lien conjugal : *jeunes gens que l'adjoint a mariés*. Donner un époux ou une épouse à : *marier sa fille*. *Fig*. Joindre : *marier la vigne à l'ormeau*. Allier : *marier sa voix au son d'un instrument*. Assortir : *marier les couleurs*. *Mar. Marier des cordages*, les unir par un amarrage. **Se marier** v. pr. S'unir par le mariage.

**marière** n. f. Terrain riche en phosphate provenant d'anciens ossements.

**marie-salope** [*ri*] n. f. Chaland destiné à recevoir les vases extraites par la drague. *Par ext*. Drague à vapeur. Pl. des *maries-salopes*.

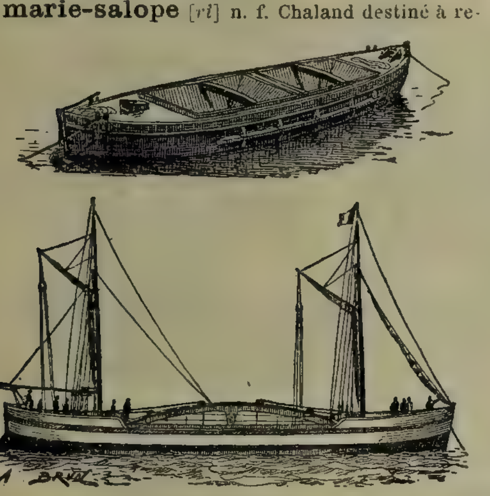

Maries salopes.

**Mariéton** (Paul), littérateur français, né à Lyon, m. à Nice (1862-1911), un des promoteurs du mouvement felibréen, auteur de : *la Terre provençale ; une Histoire d'amour : G. Sand et A. de Musset.*

**Marietta,** v. des Etats unis d'Amérique (Ohio), ch.-l. du comté de Washington, au confl. de l'Ohio et du Muskingum ; 15.000 h.

**mariette** [*è-te*] n. f. Nom vulgaire d'une campanule (*campanula medium*).

**Mariette** (Jean), graveur et éditeur d'estampes, né et m. à Paris (1654-1742). On lui doit 860 pièces. — Son fils, Jean-Pierre, né et m. à Paris (1694-1774), graveur, forma un admirable cabinet. Ses manuscrits, précieuse mine de renseignements sur l'histoire de la gravure, ont été publiés, sous le titre d'*Abécédaire de P.-J. Mariette*, par Chennevières et Montaiglon.

**Mariette** (Auguste-Edouard) ou **Mariette-bey,** égyptologue français, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Boulaq (1821-1881), créateur du musée de Boulaq. Il découvrit le fameux *Sérapéum* et mit au jour le tombeau des Apis.

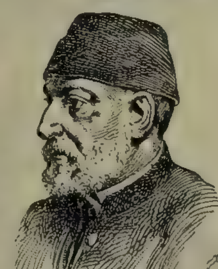

Mariette bey.

**marieur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Personne qui aime à faire, qui négocie des mariages. N. m. Celui qui doit se marier : *marieur qui se dédit*. Prov. : **Il n'est tel que d'avoir sa fille pourvue, pour trouver des marieurs,** lorsqu'on n'a plus besoin de personne, tout le monde s'offre.

**marignan** n. m. Nom vulgaire de l'aubergine.

**Marignan,** en ital. **Melegnano,** v. d'Italie, au S.-E. de Milan ; 6.200 h. Les 13 et 14 septembre 1515, victoire de François Ier sur les Suisses. Le roi, qui avait montré une grande bravoure, fut armé chevalier par Bayard après la bataille. Le 8 juin 1859, combat où les Français, commandés par le maréchal Baraguey-d'Hilliers, battirent les Autrichiens.

**Marignane,** comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 25 kil. d'Aix, près de l'étang de Bolmon ; 1.960 h. Ch. de f. dép. Produits chimiques.

**Marigné,** comm. de la Sarthe, arr. et à 24 kil. du Mans, près de l'Aune ; 1.930 h.

**Marignier,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 8 kil. de Bonneville, sur le Giffre ; 1.770 h. Ch. de f. P.-L.-M. Gypse, tréfilerie.

**Marigny,** ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 10 kil. de Saint-Lô ; 1.220 h. — Le cant. a 9 comm., et 6.450 h.

**Marigny** (Enguerrand **de**), surintendant des finances sous Philippe le Bel, né à Lyons-la-Forêt en 1260, pendu au gibet de Montfaucon en 1315 après un procès inique, à la suite de la réaction féodale qui marqua le règne de Louis X.

**Marigny** (Abel-François Poisson, marquis **de**), directeur général des bâtiments du roi (1721-1781). Il se montra tout à fait digne de la situation qu'il devait à la faveur, et les artistes n'eurent qu'à se louer de sa protection éclairée. Il était le frère de la marquise de Pompadour.

**Marigny-l'Eglise,** comm. de la Nièvre, arr. et à 43 kil. de Clamecy, entre la Cure et le Chalaux ; 1.300 h. Distilleries.

**marigot** [*gho*] n. m. Dans les pays tropicaux d'Afrique ou d'Amérique, bras de fleuve qui se perd dans les terres, ou lieu bas, sujet à être inondé.

**Mariinsk,** v. de Sibérie (gouv. de Tomsk), sur la Kifa ; 9.000 h. Ch. de f. transsibérien.

**Marilhat** (Prosper), paysagiste français, né et m. à Vertaizon (Puy-de-Dôme) [1811-1847]. Il a surtout représenté des scènes orientales.

**Marillac** [*ll* mll., *ak*] (Michel **de**), homme d'Etat français, né à Paris, m. à Châteaudun (1563-1632). Garde des sceaux en 1626, il rédigea l'excellent *Code Michau*, que le parlement ne voulut pas enregistrer. Il conspira contre Richelieu (complot de la Journée des Dupes), et mourut en prison. — Louis, frère du précédent, maréchal de France, m. à Paris (1573-1632) : il entra également dans le complot de la Journée des Dupes contre Richelieu, qui le fit condamner pour malversation et décapiter.

**Marillac** (la bienheureuse Louise **de**). V. Legras.

**Marillier** (Clément-Pierre), charmant dessinateur et illustrateur français, né à Dijon, m. près de Melun (1740-1808).

**marin, e** adj. (lat. *marinus ;* de *mare*, mer). Qui appartient à la mer : *monstre marin ; plante marine*. Qui sert à la navigation sur mer : *montre marine*. Qui aime la mer, qui n'appréhende pas les dangers de la mer : *les Bretons sont marins dans l'âme. Avoir le pied marin*, savoir marcher sur le bateau malgré le roulis, le tangage, etc. *Fig*. Conserver son sang-froid dans un cas difficile. *Cure marine*, traitement de certaines affections par les bains de mer, le climat maritime, etc. N. m. Homme employé au service des navires : *les marins sont soumis à l'inscription maritime. Fig. Marin d'eau douce*, navigateur médiocre.

**Marin** (saint), anachorète, né en Dalmatie, m. près de Rimini (vers 310-395). Fête le 4 septembre.

**Marin de Tyr,** géographe romain de la fin du Ier siècle, un des créateurs de la géographie mathématique.

**marinade** n. f. (rad. *mariner*). Saumure pour la conservation des viandes, poissons, etc. Sauce composée de vinaigre, de sel, d'huile, etc., qui sert à préparer certains mets. Viande marinée : *une marinade de chevreuil.*

**marinage** n. m. (rad. *mariner*). Préparation que l'on fait subir à certaines viandes destinées à être conservées.

**Marinduque,** île de l'archipel américain des Philippines, au S. de Luçon, dont la sépare le détroit de San Bernardino ; 53.000 h. Ch.-l. *Boac*.

**marine** n. f. (de *marin*). Art de la navigation sur mer. Service des marins : *entrer dans la marine de l'Etat*. Administration maritime : *bureaux de la marine*. Forces navales d'un Etat : *marine puissante*. Tableau qui représente une vue, une scène maritime : *J. Vernet fut un excellent peintre de marines. Marine militaire*, ensemble des navires qui appartiennent à l'Etat et qui sont destinés à la guerre navale. *Marine marchande*, ensemble des bâtiments et équipages employés pour le commerce. *Infanterie de marine*, corps d'infanterie qui sert surtout aux colonies et dans les ports. (On dit auj. INFANTERIE COLONIALE.)

— Encycl. La navigation maritime est à peu près aussi ancienne que la civilisation. Les embarcations des premiers hommes ressemblaient assez à celles des sauvages d'aujourd'hui, grossières pirogues creusées dans des troncs d'arbres. Mais, dès la période historique, tous les peuples anciens des bords de la Méditerranée eurent, à un moment ou à un autre, leur marine. Les navires égyptiens à fond plat étaient bien taillés et chevillés, pourvus de voiles, et capables de tenir la mer ; le type en fut imité par les Phéniciens et les Carthaginois. Les Grecs, au VIIIe siècle avant J.-C., inventèrent le navire de combat, ou trière, qui semble avoir eu trois rangs de rames superposées. Athènes fut une grande puissance navale, ayant des ports, des arsenaux bien outillés, et une savante organisation. Depuis le IVe siècle, on compta d'autres marines : celle de Syracuse, de Rhodes, des Ptolémées d'Egypte. Quant aux Romains, ils eurent aussi une flotte de guerre à partir de 338 av. J.-C. ; mais ils empruntèrent tout aux Grecs et aux Carthaginois, sauf le *corbeau*, griffe de fer qui s'abattait sur le pont ennemi, et qui immobilisait le navire adverse. Sous l'Empire, il exista jusqu'à trente-deux stations navales.

Les Gaulois, eux aussi, naviguaient sur mer aussi bien que sur les fleuves. Leurs navires avaient la carène plus plate que les vaisseaux romains, mais la proue et la poupe plus relevées. Ils possédaient des ancres, et des voiles faites de peaux cousues. Plus tard, les marins scandinaves firent connaître sur nos côtes leurs *drakkars* à voile et à rame, dont les marins bretons tirèrent probablement le type des nefs, gros navires ronds, pontés, qui servirent aux croisades. Vinrent ensuite les *caraques* vénitiennes, vaisseaux de combat du XVe siècle, qui pouvaient porter jusqu'à 200 canons, les caravelles espagnoles et portugaises et les galions, vaisseaux ronds à avant très renflé, destinés surtout au service des transports. Quant à la navigation à la rame, elle fut brillamment représentée par les galères, d'où dérivent les types des galiotes, des galéasses (galère de charge), du brigantin, etc. L'invention de la boussole avait depuis longtemps généralisé et facilité la navigation océanique.

Dans les temps modernes, les dimensions des navires augmentent peu à peu. Sous Louis XIII et surtout sous Louis XIV, les caraques sont remplacées par des *vaisseaux* à deux ou trois ponts ou batteries, par les frégates à marche plus rapide, etc. Enfin, au XIXe siècle deux découvertes ont amené une révolution profonde dans l'architecture navale : celle de la propulsion à vapeur (roues à aubes, puis hélices) et celle du cuirassement. Dès 1842, la propulsion à vapeur était appliquée aux frégates de la marine française. En 1857 était lancé le premier navire cuirassé, *Gloire*. Depuis lors, la construction des navires s'est perfectionnée, et les différents types de bâtiments se sont créés, depuis les petits torpilleurs à grande vitesse et sans protection jusqu'aux lourds cuirassés de plus de 18.000 tonneaux, en passant par les catégories intermédiaires des contre-torpilleurs, des avisos, des croiseurs protégés, des croiseurs-cuirassés, etc.

La marine de commerce a suivi un développement parallèle à celui de la marine de guerre, et elle a profité de la découverte de la propulsion à vapeur pour réaliser, avec les *paquebots*, des navires de grand tonnage, de marche très rapide et de parfait confort. Des types divers ont été créés pour la navigation en rivière, pour le transport des trains de chemins de fer (*ferry-boats*), pour les bâtiments de plaisance, etc. On notera que la navigation à voile n'a pas complètement disparu, même pour les longs trajets : bien au contraire, il a été établi, pour le transport des marchandises lourdes et encombrantes, des navires à quatre, cinq mâts et même plus, qui répondent parfaitement aux exigences de certains trafics.

— *Marine militaire*. La marine a pour mission de défendre les côtes de la métropole et des colonies, et de protéger sur mer notre commerce national. Il peut arriver qu'elle prenne part, avec l'armée de terre, aux guerres continentales.

Le ministre de la marine, chef de la flotte, est chargé de la défense de nos côtes, et de l'enseignement dans les écoles spéciales maritimes. Il est secondé par le *corps du contrôle de l'administration de la marine*, qui surveille tous les services dans les ports et établissements.

Le littoral est divisé en cinq arrondissements : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. Un sixième est à Bizerte (Tunisie). Chacune de ces circonscriptions, administrée par un vice-amiral qui prend le titre de préfet maritime, est partagée en sous-arrondissements et en quartiers d'inscription maritime.

Les arsenaux sont des établissements où l'on arme, construit, répare et ravitaille la flotte de guerre en vivres, munitions, charbon et personnel. Ils se trouvent au chef-lieu de l'arrondissement maritime.

L'armée de mer se recrute : 1° par la conscription et les engagements volontaires ; 2° par l'inscription maritime. V. SERVICE MILITAIRE, INSCRIPTION MARITIME.

L'ensemble du personnel d'officiers comprend plusieurs catégories : officiers de marine, officiers mécaniciens, ingénieurs du génie maritime, ingénieurs hydrographes, contrôleurs de l'administration de la marine, officiers du commissariat, administrateurs de l'inscription maritime, du corps de santé.

(Pour l'assimilation des grades de la marine par rapport à ceux de l'armée, v. GRADE).

Les officiers de marine proviennent de quatre sources :

1° L'*Ecole navale*, établie à Brest ; 2° l'*Ecole polytechnique*, qui fournit, par an, quatre places d'aspirants de 1re classe ; 3° les sous-officiers, nommés enseignes de vaisseau après examen (une école préparatoire établie à Brest admet les candidats sur propositions de leurs chefs) ; 4° les capitaines au long cours, admis comme enseignes auxiliaires, peuvent devenir enseignes entretenus.

La hiérarchie des *équipages de la flotte et troupes de la marine* comprend : des adjudants principaux et pilotes-majors, des chefs de musique, des officiers mariniers (premiers maîtres, maîtres, seconds maîtres), des quartiers-maitres, des matelots. Les effectifs se répartissent en spécialités : gabiers, canonniers, fusiliers, armuriers, timoniers, torpilleurs, mousqueterie, mécaniciens et chauffeurs, pilotes, patrons pilotes, fourriers, charpentage, voilerie, service des vivres, infirmiers, tambours, clairons, musiciens, tailleurs d'habits, maîtres d'hôtel, cuisiniers. On donne le nom de *maistrance* à l'ensemble des sous-officiers de la flotte.

Les troupes de la marine, depuis que l'armée coloniale n'en fait plus partie, ne comprennent plus que la gendarmerie et l'artillerie de marine.

Le *personnel technique* comprend : 1° le corps du *génie maritime*, des *ingénieurs des ponts et chaussées*, des *ingénieurs hydrographes ;* 2° le personnel des agents techniques des directions des travaux hydrauliques, défenses sous-marines, subsistances, hôpitaux, flotte ; 3° les dessinateurs de la marine.

Les bâtiments sont divisés en groupes ayant chacun un objectif déterminé : l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant, qui a son centre de stationnement à Toulon ; l'escadre du Nord, qui stationne habituellement à Cherbourg ou à Brest ; la division des garde-côtes, avec centre à Cherbourg. D'autres groupes stationnent dans les parages lointains : divisions navales de l'Atlantique, du Pacifique oriental, de l'extrême Orient et du Pacifique occidental, de l'océan Indien, de Cochinchine, de Terre-Neuve et d'Islande. Il existe enfin dans les colonies des stations locales, composées de navires moins puissants.

— *Marine marchande*. Les navires sont français ou étrangers : ils sont *français* lorsqu'ils appartiennent pour moitié au moins à des Français, et que le capitaine, les officiers et les trois quarts au moins de l'équipage sont de nationalité française. Le propriétaire d'un navire commence par lui donner un *nom*, et par déterminer sa capacité en tonneaux (2 mc, 83), au moyen du *jaugeage*, puis il lui désigne un *port d'attache* ou *d'immatricule* en le faisant inscrire dans un « quartier » d'inscription maritime et à la recette principale des douanes de ce port.

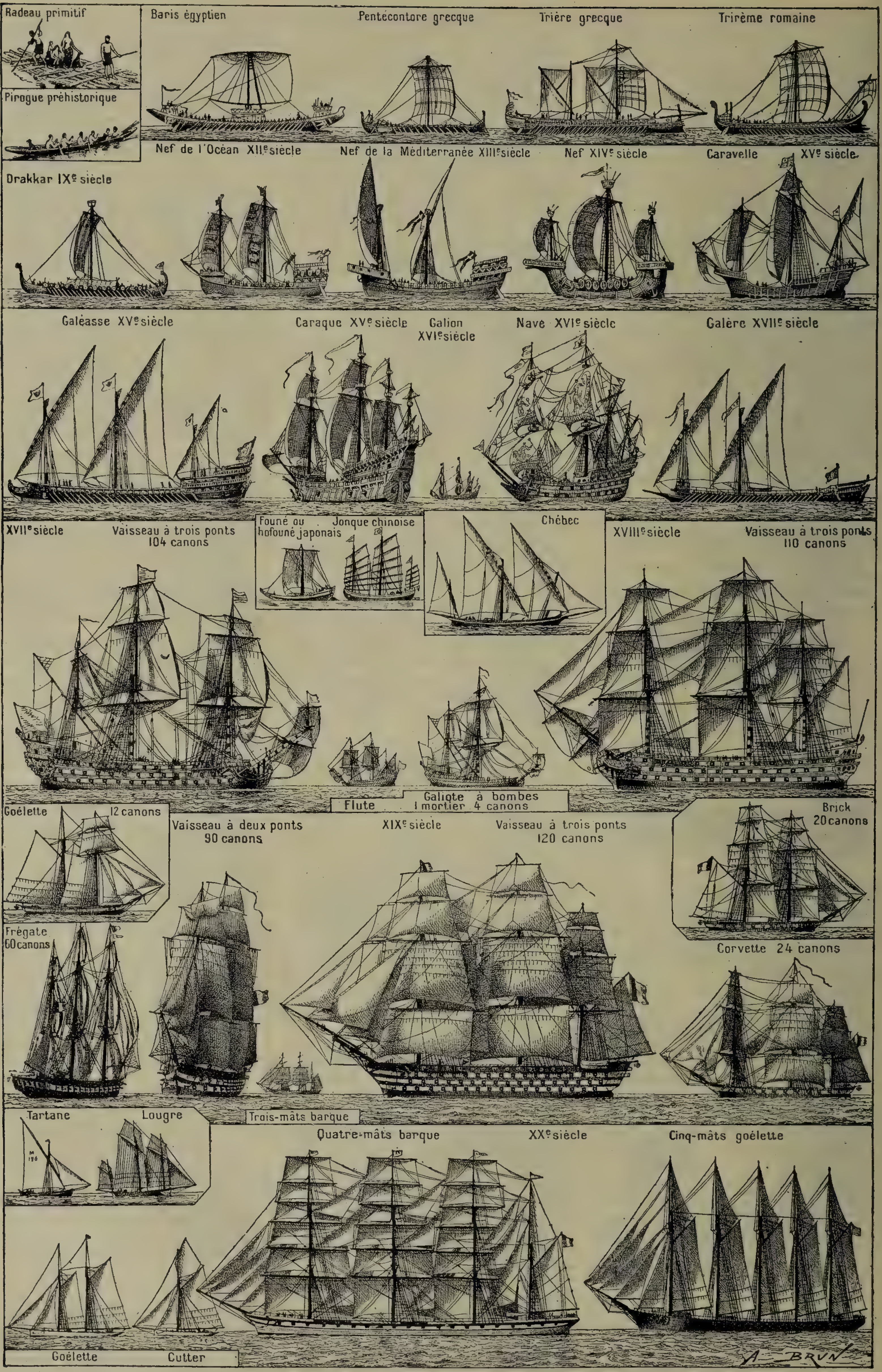
Radeau primitif
Pirogue préhistorique
Baris égyptien
Pentécontore grecque
Trière grecque
Trirème romaine
Drakkar IXe siècle
Nef de l'Océan XIIe siècle
Nef de la Méditerranée XIIIe siècle
Nef XIVe siècle
Caravelle XVe siècle
Galéasse XVe siècle
Caraque XVe siècle
Galion XVIe siècle
Nave XVIe siècle
Galère XVIIe siècle
XVIIe siècle
Vaisseau à trois ponts 104 canons
Founé ou hofouné japonais
Jonque chinoise
Chébec
XVIIIe siècle
Vaisseau à trois ponts 110 canons
Flute
Galiote à bombes 1 mortier 4 canons
Goélette 12 canons
Vaisseau à deux ponts 90 canons
XIXe siècle
Vaisseau à trois ponts 120 canons
Brick 20 canons
Frégate 60 canons
Corvette 24 canons
Trois-mâts barque
Tartane
Lougre
Quatre-mâts barque
XXe siècle
Cinq-mâts goélette
Goélette
Cutter
A. BRUN

Voir CUIRASSÉ, FLOTTILLE, NAVIRE, SOUS-MARIN, etc.

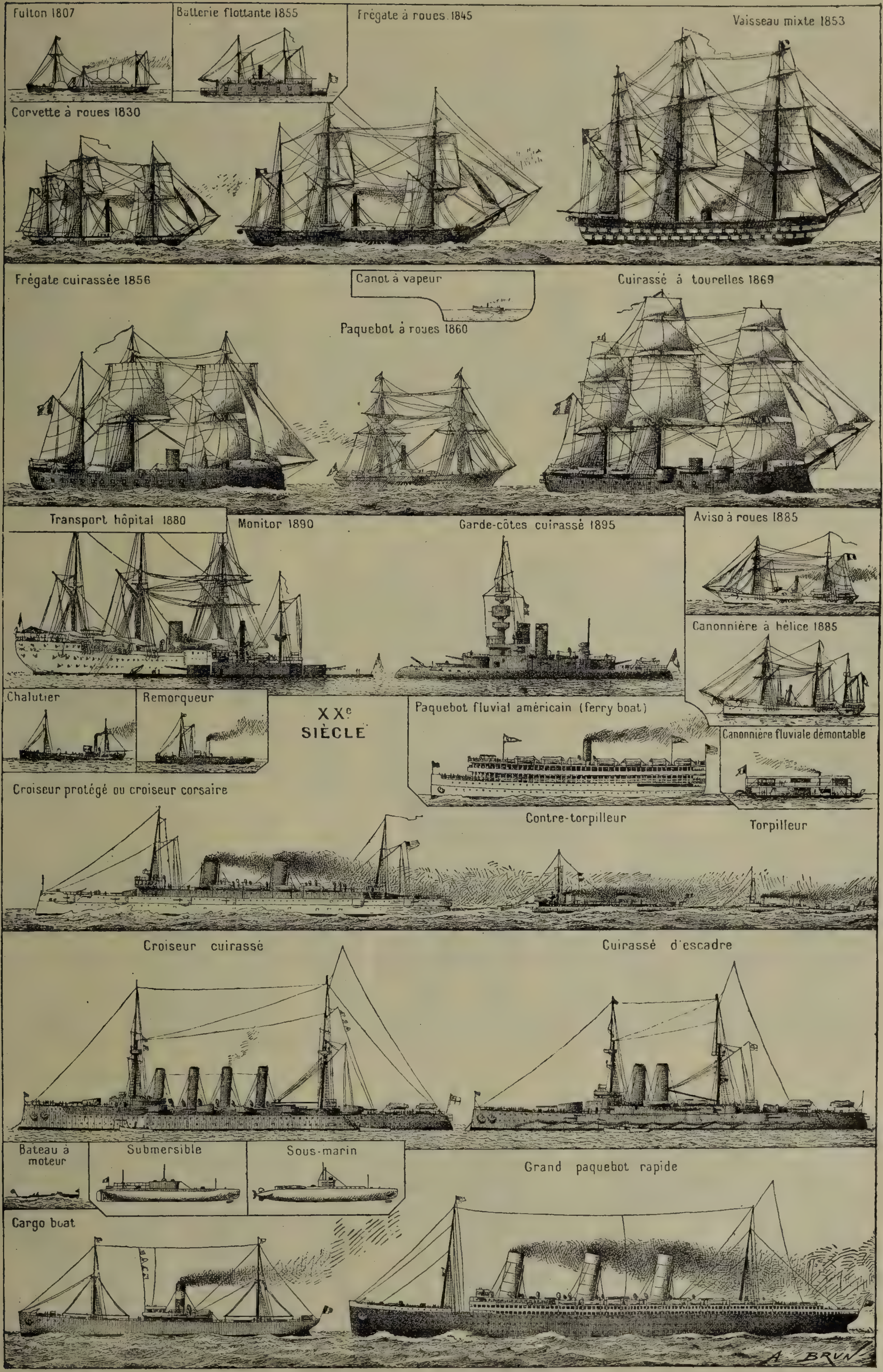
Fulton 1807
Batterie flottante 1855
Frégate à roues 1845
Vaisseau mixte 1853
Corvette à roues 1830
Frégate cuirassée 1856
Canot à vapeur
Paquebot à roues 1860
Cuirassé à tourelles 1869
Transport hôpital 1880
Monitor 1890
Garde-côtes cuirassé 1895
Aviso à roues 1885
Canonnière à hélice 1885
Chalutier
Remorqueur
XX^e SIÈCLE
Paquebot fluvial américain (ferry boat)
Canonnière fluviale démontable
Croiseur protégé ou croiseur corsaire
Contre-torpilleur
Torpilleur
Croiseur cuirassé
Cuirassé d'escadre
Bateau à moteur
Submersible
Sous-marin
Grand paquebot rapide
Cargo boat
A. BRUN

Voir CUIRASSÉ, FLOTTILLE, NAVIRE, SOUS-MARIN, etc.

Toutes les modifications survenues dans cette sorte d'état civil du navire sont constatées par diverses formalités.

En France, le droit, pour un navire, de porter le pavillon français est constaté par un document spécial appelé *acte de francisation*. Les navires étrangers sont admis, sous certaines conditions, à la francisation.

Le commerce maritime est soumis aux dispositions du livre II du Code de commerce, complété par les lois sur l'hypothèque maritime, sur la marine marchande, etc.

Les navires sont, au point de vue légal, considérés comme *meubles* (Code comm., art. 190) ; mais ce sont des meubles d'une nature particulière, dont la saisie et la vente sont soumises à des règles spéciales, qui sont susceptibles d'hypothèque, sur lesquels tous les créanciers (hypothécaires et autres) ont un droit de suite tant que le navire n'a pas fait un voyage au nom de l'acheteur.

C'est pour permettre aux propriétaires de navires d'avoir plus facilement recours au crédit, que la loi du 10 juillet 1885 a déclaré les navires de 20 tonneaux et au-dessus susceptibles d'hypothèque conventionnelle constituée par un acte écrit, qui peut être sous seing privé.

A titre de compensation des charges qui lui sont imposées, la marine marchande reçoit des primes qualifiées, selon les cas, de *compensation d'armement* ou de *prime à la construction*.

— *Thérap. Cure marine*. La cure marine est le séjour prolongé au bord de la mer. Elle exige une intégrité absolue des voies respiratoires ; elle donne de bons résultats dans toutes les tuberculoses osseuses et certains états anémiques sans lésions organiques. Elle réussit surtout chez les jeunes enfants à partir de trois à quatre ans. Chez l'adulte, l'état nerveux contre-indique parfois la cure marine.

**Marine** (*ministère de la*), installé à Paris, rue Royale et place de la Concorde. Il comprend l'état-major général de la marine de guerre, le service de la flotte armée et de la flotte en construction, le service hydrographique, etc. L'établissement des Invalides de la marine est rattaché au ministère, où il constitue une administration spéciale.

**Marine** (*académie de*). D'abord institution privée, qui réunissait chez l'officier de marine Bigot de Morogues, à Brest, de savants marins, navigateurs, géographes, astronomes, etc., préoccupés du développement de notre marine, cette académie fut reconnue officiellement en 1752. Tandis que les autres académies supprimées avec elle en 1793, retrouvaient leur activité deux ans plus tard (fondation de l'Institut de France), l'Académie de marine ne devait être rétablie qu'en 1921, sous les auspices de la Ligue maritime et coloniale. Elle comprend six sections (section historique, section législative et administrative, section du matériel naval, section de navigation, section militaire et section économique) ; ses membres sont au nombre de cinquante.

**Marine** (*musée de la*), créé en 1827 et installé au Louvre. Il renferme des modèles de navires, véritables merveilles d'exécution ; des canons, torpilles, des modèles de phares, des machines de toute sorte en usage dans les ports et les arsenaux, des instruments astronomiques, des collections ethnographiques, des tableaux de marine, etc.

**Marine** (sainte), pénitente du VIIIe siècle, honorée à Venise. Vêtue d'un costume masculin, elle vécut quinze ans dans un couvent de moines. — Fête le 17 juillet.

**mariné, e** adj. Se dit des marchandises altérées, gâtées par l'eau ou par l'air de la mer : *café mariné*. Qui a trempé dans la saumure, dans la marinade : *thon, chevreuil mariné*. *Blas*. Se dit de tout animal dont le corps est terminé par une queue de poisson.

**Marineo** (Luca), humaniste italien, né à Bidino (vers 1460-1535). Il provoqua la renaissance des lettres en Espagne.

**mariner** [*né*] v. a. Laisser tremper de la viande dans une marinade, pour l'attendrir, la parfumer : *mariner du sanglier*. Intransitiv. : *viande en train de mariner*. *Arg*. Attendre : *faire mariner quelqu'un*.

**Marines,** ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 14 kil. de Pontoise ; 1.630 h. Ch. de f. Et. Plâtre. — Le cant. a 37 comm., et 12.490 h.

**marinesque** [*nès-ke*] adj. Qui est à la manière du poète italien Marini.

**marinette** [*nè-te*] n. f. Ancien nom de la boussole.

**Marinette,** type de soubrette, dans la comédie italienne. Molière a éternisé ce nom en le donnant à la soubrette du *Dépit amoureux*.

**Marinette,** v. des Etats unis d'Amérique (Wisconsin), à l'entrée de la Menominee dans la baie Verte (Michigan) ; 13.600 h.

**Marinetti** (Filippo Tommaso), littérateur et poète italien, né à Alexandrie en 1878, initiateur du mouvement futuriste : auteur du *Roi Bombance*, etc.

**maringotte** [*gho-te*] ou **maringote** n. f. Petite voiture garnie de barreaux sur les côtés et de bancs mobiles.

**maringouin** n. m. Nom vulgaire, dans l'Amérique tropicale, des cousins et diptères voisins.

**Maringues,** ch.-l. de c. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, sur la Morge, affl. de l'Allier ; 2.710 h. Ch. de f. Graines, chamoiserie, chapellerie. — Le cant. a 4 comm., et 6.080 h.

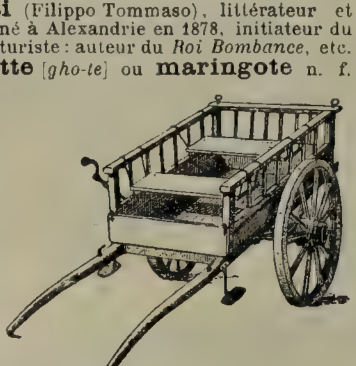

Maringotte.

**Marini** ou **Marino** (Jean-Baptiste), poète italien, né et m. à Naples (1569-1625), connu en France sous le nom de *Cavalier Marin*, auteur de l'*Adone* (*Adonis*). Il fut appelé en France par Marie de Médicis. Son style précieux et contourné (*marinisme*) eut la plus fâcheuse influence sur le développement du goût français.

**marinier** [*ni-é*], **ère** adj. Qui appartient à la marine. *Officier marinier*, sous-officier d'un bâtiment, du cadre de la maistrance. N. m. Dont la profession est de conduire des bateaux sur les fleuves et les rivières. N. f. Même sens que le précédent. Manière de nager couché sur le côté. Sauce claire à l'oignon : *moules à la marinière*. Sorte de blouse de femme, ornée d'un grand col et se passant par la tête.

**marinisme** [*nis-me*] n. m. Afféterie du style, semblable à celle que l'on reproche à l'écrivain italien *Marini*. V. ce nom.

**mariniste** [*nis-te*] n. Partisan du marinisme.

**Marinoni** (Hippolyte), constructeur mécanicien français, né et m. à Paris (1823-1904) ; inventeur des presses d'imprimerie rotatives.

**Mario,** type d'amoureux de la comédie italienne. Surnom de l'acteur Joseph Baletti, qui créa ce rôle en France en 1718.

**Mario** (Giuseppe), comte de Candia, dit), célèbre ténor italien, né à Cagliari, m. à Rome (1810-1883). Il avait épousé Giulia Grisi.

**mariol, e** n. et adj. (de *Mariole*, nom d'une soubrette effrontée, dans une pièce intitulée *le Coin de rue*, ou de l'ital. *mariola*, roublard, trompeur). Malin, rusé : *faire le mariol*.

Mario.

**mariolâtre** n. et adj. (de *Marie*, et du gr. *latreuein*, adorer). Qui a voué un culte idolâtrique à la Vierge Marie.

**mariolâtrie** [*trî*] n. f. Culte exagéré, idolâtrique de la Vierge Marie.

**mariole** ou **mariolle** n. f. (de *Marie*). *Archéol*. Petite image de la Vierge, en bois ou en métal. *Par ext*. Petite figure de saint.

**marion** n. f. Nom vulgaire de la gesse tubéreuse.

**Marion** (François-Henri), philosophe français, né à Saint-Parize-en-Viry, m. à Paris (1846-1896). Pédagogue distingué, il prit une part active à la réforme libérale de l'enseignement secondaire ; auteur du livre *De la solidarité morale*, etc.

**Marion,** v. des Etats unis d'Amérique (Indiana), sur le Mississinewa, affluent du Wabash ; 24.000 h. Verreries. Ch.-l. du comté de Grant. — Ville de l'Ohio, ch.-l. du *comté de Marion* ; 28.000 h.

**Marion Delorme.** V. Delorme.

**Marion Delorme,** drame en cinq actes et en vers, de Victor Hugo (1831). Didier aime la courtisane Marion Delorme, qu'il croit pure autant que belle. Il se bat en duel pour elle, et est condamné à mort ; instruit sur le passé de sa maîtresse, il lui pardonne avant de mourir, parce qu'elle l'a sincèrement aimé. L'auteur s'est efforcé de démontrer, non sans éloquence, que la femme tombée peut être réhabilitée par une pure tendresse.

**marionnette** [*o-nè-te*] n. f. (de *Marion*, dimin. de *Marie*). Petite figure de bois ou de carton, qu'une personne cachée fait mouvoir avec la main ou à l'aide de ficelles ou de ressorts, sur un petit théâtre : *faire jouer les marionnettes*. Théâtre où l'on voit ces figures : *aller aux marionnettes*. *Fig*. Personne frivole, sans caractère, que l'on fait manœuvrer à sa guise : *les marionnettes politiques*. Poulie verticale tournante. Bobine mobile sur le bord de l'établi du cardeur. Pièce mobile en bois, que supportent les tiges des rouets d'un ourdissoir.

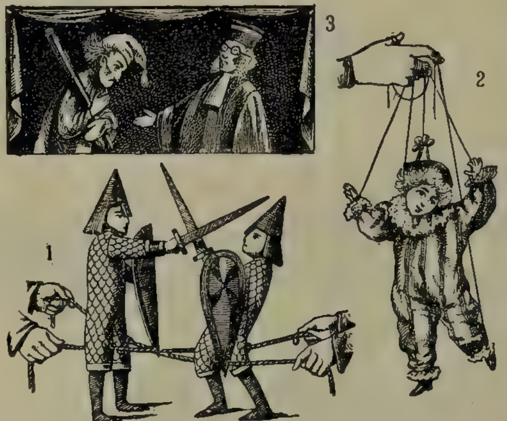

Marionnettes : 1. Fantoches du XVe siècle ; 2. Fantoche moderne ; 3. Pupazzi.

**Marioton** (Claudius), sculpteur français, né à Paris en 1844. Il s'est fait connaître par des œuvres où il a su allier l'or, l'argent et les pierres précieuses.

**Mariotte** (Edme), physicien français, né à Dijon, m. à Paris (1620-1684). Il compléta la théorie de Galilée sur le mouvement des corps, et découvrit la loi qui porte son nom. (V. gaz.) Il fut un des premiers membres de l'Académie des sciences.

**Mariotte** (*flacon* ou *vase de*), appareil servant à mettre en évidence plusieurs effets remarquables de pression atmosphérique. (C'est un flacon d'une contenance de un à deux litres, percé latéralement de trois ouvertures *a, b, c*, que l'on peut ouvrir ou fermer à volonté à l'aide de petits tampons de bois.)

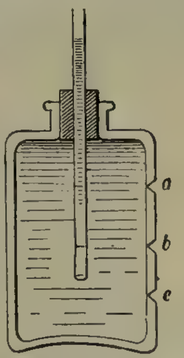

Flacon de Mariotte.

**Marioupol,** v. de la Russie méridionale (Ukraine, gouv. d'Iékaterinoslav), à l'embouchure du Kalmious dans la mer d'Azov ; 45.000 h. Commerce actif.

**Mariout** (lac), lagune d'Egypte (Basse-Egypte), à l'extrémité occidentale du delta du Nil, séparée d'Alexandrie par une simple langue de terre. — Une ville homonyme est située à l'extrémité sud-ouest de ce lac, qui est le *Maréotis* des anciens.

**mariposite** n. f. Silicate naturel de magnésium, calcium, potassium, chrome et aluminium.

**Maris,** nom de trois peintres hollandais : Jacob, né à La Haye, m. à Carlsbad (1837-1899), paysagiste coloriste des moulins et des canaux. — Son frère Matthys, né à La Haye, m. à Londres (1839-1917), portraitiste séduisant. — Le troisième, Willem, né et m. à La Haye (1844-1910), peintre des prairies matinales et ensoleillées.

**marisque** [*ris-ke*] n. f. (du lat. *marisca*, même sens). Grosse variété de figue. *Pathol*. Petite masse formée par des hémorroïdes flétries et sclérosées.

**Marissel,** comm. de l'Oise, arr. et à 1 kil. de Beauvais ; 1.760 h. Bois ; noir animal. Eglise à clocher roman, avec chœur ogival.

**mariste** [*ris-te*] ou **prêtre de la Société de Marie** n. m. Membre d'une congrégation religieuse enseignante, fondée à Bordeaux en 1816 et vouée au service des missions et à l'enseignement. (On dit aussi *mariste* pour marianite. V. ce mot.)

**maritagium** [*ji-om'*] n. m. (du lat. *maritare*, marier). *Féod*. Redevance qu'exigeait le seigneur, pour permettre à un serf de se marier à son gré.

**marital, e, aux** adj. (lat. *maritalis*). Qui appartient au mari : *pouvoir marital*.

**maritalement** [*man*] adv. (de *marital*). Comme époux : *vivre maritalement*.

**maritime** adj. (lat. *maritimus*). Qui est près de la mer : *Marseille est une ville maritime ; un pin maritime*. Qui a rapport à la mer ou à la navigation sur mer : *expédition maritime*. *Code maritime*, code particulier aux affaires de mer, à la discipline des marins de commerce, etc.

**maritorne** n. f. (nom d'une servante d'auberge dans le *Don Quichotte* de Cervantes). *Fam*. Femme laide, malpropre.

**Maritza** (la), fleuve de la péninsule des Balkans, né dans le massif du Rhodope, tributaire de la mer Egée ; 437 kil. C'est l'*Hèbre* des anciens.

**Marius** [*uss*] (Caius), général romain, né près d'Arpinum, m. à Rome (156-86 av. J.-C.). Consul, oncle par alliance de Jules César et chef du parti populaire, il entra en rivalité avec Sylla à l'occasion de la guerre de Jugurtha. Vainqueur des Teutons à Aix (102 av. J.-C.) et des Cimbres à Verceil (101), il fit à Rome une entrée triomphale. Le peuple ayant enlevé à Sylla le commandement de la guerre contre Mithridate, pour le donner à Marius, Sylla marcha sur Rome et en chassa son rival (88). Celui-ci se réfugia à Minturnes ; c'est alors que commença pour lui cette série d'infortunes restées si fameuses dans l'histoire. Découvert au milieu des marais de Minturnes et conduit dans cette ville comme un criminel, il fut condamné à mort et jeté au fond d'un cachot obscur, où un esclave cimbre se présenta, l'épée à la main, pour exécuter la sentence. *Oserais-tu bien tuer Caius Marius ?* lui dit fièrement l'illustre prisonnier. A ces mots, l'esclave, épouvanté, jeta son épée et prit la fuite. Bientôt, la pitié des habitants fournit à celui que Sylla poursuivait de sa haine les moyens de gagner l'Afrique. Il débarqua aux lieux mêmes où s'élevait jadis la puissante Carthage ; mais, à peine y était-il descendu que Sextilius, préteur de Libye, lui fit signifier l'ordre de quitter cette province. « Dis au préteur, répondit le proscrit au messager, *que tu as vu Marius fugitif assis sur les ruines de Carthage* ». On fait allusion à ces circonstances pour exprimer le tragique d'une grande prospérité suivie d'une grande infortune, ainsi que le respect et même l'épouvante qu'inspire encore une grande puissance déchue. Revenu en Italie en 87 et rentré à Rome avec Cinna, Marius fit couler dans les rues le sang des partisans de Sylla, mais il mourut bientôt subitement, laissant le souvenir d'un excellent général, mais d'un homme politique borné et violent.

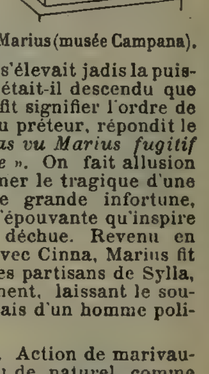

Marius (musée Campana).

**marivaudage** [*vô*] n. m. Action de marivauder. Langage affecté, dépourvu de naturel, comme l'est parfois celui de Marivaux. Afféterie en général,

**marivauder** [*vô-dé*] v. n. Imiter le style, l'afféterie de Marivaux. Faire des galanteries raffinées.

**Marivaux** [*vô*] (Pierre Carlet de Chamblain **de**), littérateur français, né et m. à Paris (1688-1763). Il a composé une trentaine de pièces fondées pour la plupart sur l'analyse fine et déliée de l'amour, et dans lesquelles il mêle avec un art exquis l'émotion et la raillerie. Parmi ces pièces, nous citerons : *le Legs, le Jeu de l'amour et du hasard, les Fausses Confidences, l'Epreuve, la Surprise de l'amour*, etc. ; des romans : *Marianne* et *le Paysan parvenu*, d'une rare vérité d'analyse, et des journaux : *le Spectateur français, l'Indigent philosophe, le Cabinet du philosophe*. Son style est élégant, facile, parfois un peu recherché, de même que les sentiments ; de ce raffinement de pensée et d'expression vient le mot *marivaudage*.

Marivaux.

**marjolaine** [*lè-ne*] n. f. (bas lat. *majorana*). *Bot*. Nom vulgaire d'une labiée aromatique, l'*origanum majorana*. (La poudre de marjolaine est employée en médecine comme sternutatoire.)

**marjolet** [*lè*] n. m. Freluquet, petit maître. (Vx.)

# MARINE

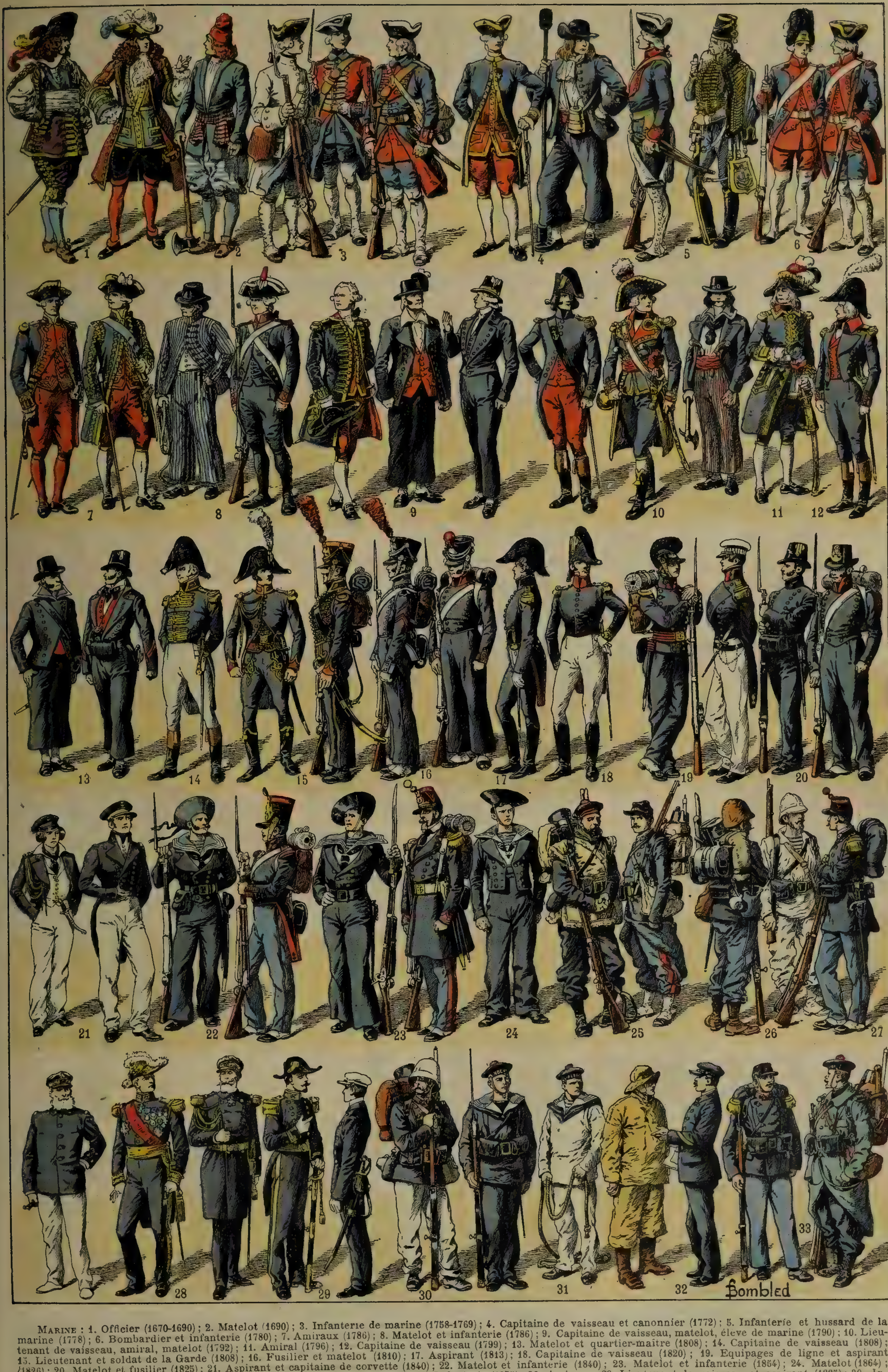

MARINE : 1. Officier (1670-1690) ; 2. Matelot (1690) ; 3. Infanterie de marine (1758-1769) ; 4. Capitaine de vaisseau et canonnier (1772) ; 5. Infanterie et hussard de la marine (1778) ; 6. Bombardier et infanterie (1780) ; 7. Amiraux (1786) ; 8. Matelot et infanterie (1786) ; 9. Capitaine de vaisseau, matelot, éleve de marine (1790) ; 10. Lieutenant de vaisseau, amiral, matelot (1792) ; 11. Amiral (1796) ; 12. Capitaine de vaisseau (1799) ; 13. Matelot et quartier-maître (1808) ; 14. Capitaine de vaisseau (1808) ; 15. Lieutenant et soldat de la Garde (1808) ; 16. Fusilier et matelot (1810) ; 17. Aspirant (1813) ; 18. Capitaine de vaisseau (1820) ; 19. Equipages de ligne et aspirant (1826) ; 20. Matelot et fusilier (1825) ; 21. Aspirant et capitaine de corvette (1840) ; 22. Matelot et infanterie (1840) ; 23. Matelot et infanterie (1854) ; 24. Matelot (1864) ; 25. Marin et infanterie (1870) ; 26. Infanterie et matelot aux colonies (1885) ; 27. Infanterie (1875) ; 28. Amiraux ; 29. Lieutenant de vaisseau et aspirant (1885) ; 30. Infanterie aux colonies (1895) ; 31. Matelots (1890) ; 32. Maître (1890) ; 33. Infanterie coloniale (1900) et fusilier marin (1914).

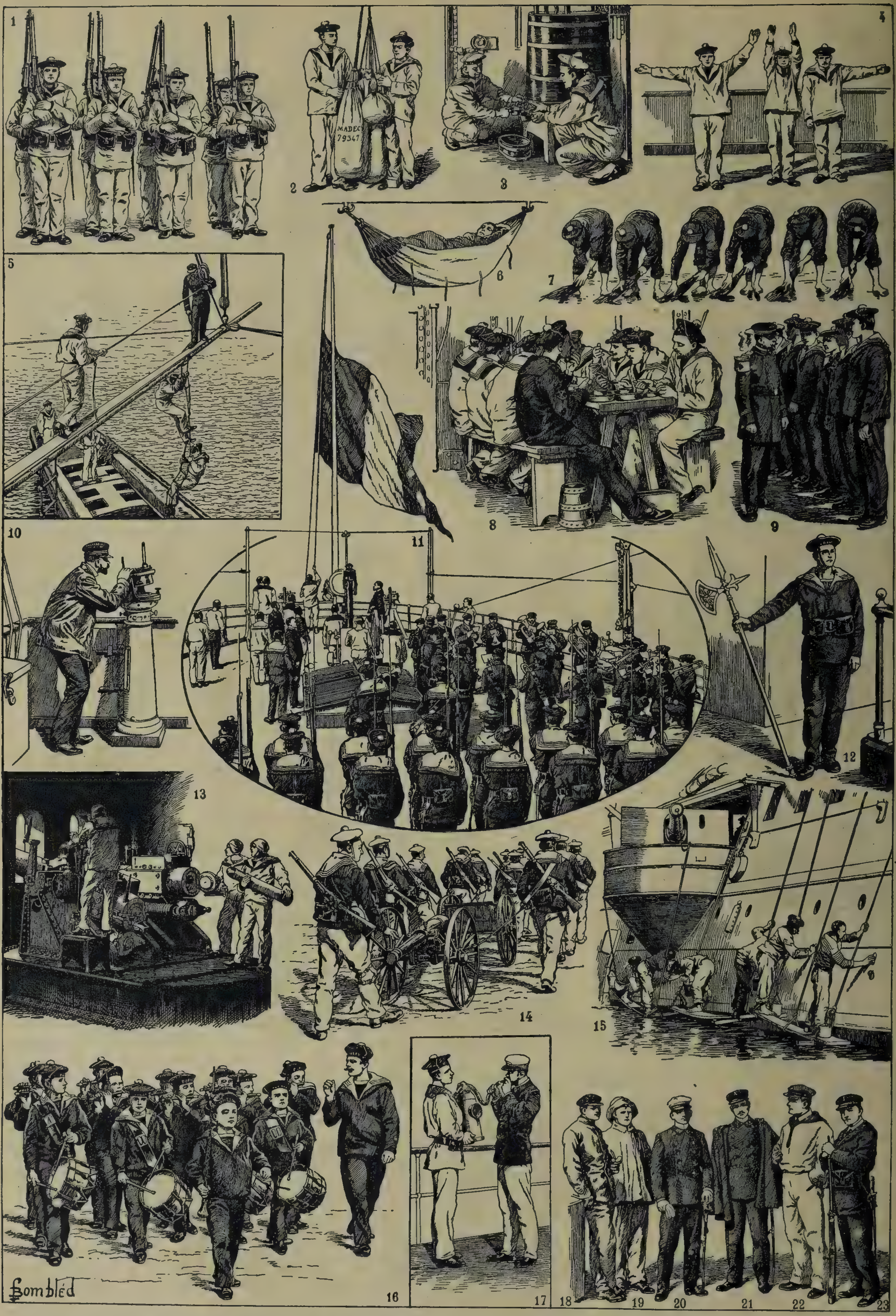

MARINE : 1. Exercice du fusil ; 2. Le sac à vêtements ; 3. La tonne d'eau potable ; 4. Exercice des signaux ; 5. Exercice de descente par le tangon ; 6. Un hamac ; 7. Lavage du pont ; 8. Le repas à bord (plat de 8 hommes) ; 9. Inspection des permissionnaires ; 10. Officier de quart faisant le repérage de la route en mer ; 11. Salut aux couleurs ; 12. Le factionnaire du commandant ; 13. Exercice de tir des canons d'une tourelle double ; 14. Exercice de débarquement, pièce de 0,65 m/m ; 15. Nettoyage extérieur d'un navire ; 16. Tambours et fifres des pupilles de la marine ; 17. La « mèche » ; 18. Elèves de l'Ecole navale : tenue pour la machine ; 19. Tenue pour le gros temps ; 20. Tenue pour la sortie l'été ; 21. Tenue pour la sortie l'hiver ; 22. Tenue ordinaire à bord ; 23. Tenue pour l'exercice du fusil.

V. CUIRASSÉ, FLOTTILLE, NAVIRE, TORPILLEUR, SOUS-MARIN, etc.

**Marjolin** (Jean-Nicolas), chirurgien français, né à Ray-sur-Saône, m. à Paris (1780-1850).

**mark** [*mark*] n. m. Monnaie allemande valant au pair 1 fr. 235 de monnaie française.

**Marken,** ile du Zuyderzée ; 1.500 h. Pêcheurs. Costumes originaux.

**Markham** (Clément-Robert), géographe et voyageur anglais, né à Stillingfleet, m. à Londres (1830-1916). On lui doit de nombreux récits d'exploration.

**marksman** [*man'*] n. m. (m. angl.). *Sport.* Habile tireur.

**Mark Twain.** *Biogr.* V. TWAIN (*Mark*).

**marlborough** [*mal-brough*] n. m. Nom d'une étoffe à petits dessins.

**Marlborough,** v. des Etats unis d'Amérique (Massachusetts) ; 15.000 h. Manufactures.

**Marlborough** (John CHURCHILL, duc **de**), général anglais, né à Ashe, m. à Windsor (1650-1722). Il servit d'abord Jacques II, qu'il abandonna en 1688 pour passer au parti de Guillaume d'Orange. En 1701, grâce à la faveur de sa femme, il devint le chef de l'armée des Pays-Bas. Il remporta les victoires d'Hochstædt, Ramillies et Malplaquet. C'était un général habile, mais un caractère méprisable. Sa femme s'étant brouillée avec la reine Anne, il tomba en disgrâce (1712). Son nom est devenu légendaire grâce à la chanson burlesque dont il est le héros, sous le nom dénaturé de *Malbrough*.

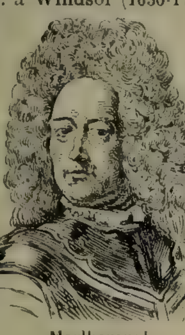
Marlborough.

**Marlborough** (Sarah JENNINGS, duchesse **de**), femme du précédent, née à Sandbridge (1660-1744). Elle fut la dame d'honneur et la favorite de la reine Anne ; mais ses insolences hâtèrent sa disgrâce (1710).

**Marle,** ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 25 kil. de Laon, sur la Serre ; 2.580 h. (*Marlois*). Ch. de f. N. Sucrerie. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 23 comm., et 11.930 h.

**Marlenheim** [*ha-im*], comm. du Bas-Rhin, arr. et à 10 kil. de Molsheim, cant. de Wasselonne ; 1.480 h. Ch. de f.

**marler** [*lé*] v. a. *Agric.* Syn. de MARNER.

**Marles-les-Mines,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 12 kil. de Béthune, sur la Clarence ; 2.820 h. Ch. de f. Houille.

**Marlhes,** comm. de la Loire, arr. et à 16 kil. de Saint-Etienne ; 1.940 h. Scieries, rubanneries.

**marli** ou **marly** n. m. Sorte de gaze, qu'on employait à des ouvrages de mode. Filet qui borde en dedans la moulure d'une assiette, d'un plat. *Filets au marli*, lignes d'or ou de couleur que le peintre trace quelquefois sur la limite de l'extrémité inférieure du marli.

**Marlioz,** village de la Savoie, à 1 h. 1/2 d'Aix-les-Bains, dont c'est une dépendance ; 620 h. Eaux minérales sulfureuses.

**Marlitt** (E.). V. JOHN (Eugénie).

**marlotte** n. f. Casaque de femme, qui se portait en France au commencement du XVIe siècle.

**Marlotte,** hameau de la comm. de Bourron, arr. de Fontainebleau (Seine-et-Marne) ; 500 h. Séjour apprécié des artistes, à cause de la proximité des sites pittoresques de la forêt de Fontainebleau.

**marlou** n. m. *Pop.* Souteneur de filles.

**Marlowe** [*lô*] (Christopher), poète dramatique anglais, né à Cantorbéry, m. à Deptford (1563-1593) ; auteur de *la Vie et la mort du Dr Faust.* Il est considéré comme le fondateur du drame national en Angleterre.

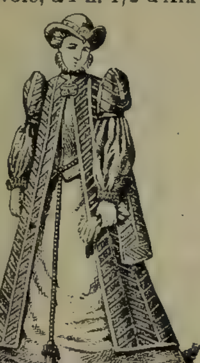
Marlotte (XVIe s.).

**Marly,** comm. du Nord, arr. et à 2 kil. de Valenciennes, sur la Rhônelle ; 3.140 h. Ch. de f. N. Houilles, machines, etc.

**Marly,** comm. de la Moselle, arr. de Metz-campagne, et à 7 kil., cant. de Verny ; 705 h. Ch. de f.

**Marly-la-Machine,** hameau de la comm. de Bougival (Seine-et-Oise), à 8 kil. de Versailles sur la Seine, célèbre par la machine hydraulique construite sous Louis XIV pour alimenter les eaux de Versailles. Reconstruite sous Napoléon III, cette machine fournit l'eau à Versailles, à Saint-Cloud, à Saint-Germain-en-Laye.

**Marly-le-Roi,** ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 10 kil. de Versailles, près de la Seine ; 1.660 h. Ch. de f. Et. Chaux ; carrières. Louis XIV y avait fait construire par Mansard un château, flanqué de douze pavillons, détruit pendant la Révolution. Les chevaux de Coustou, actuellement aux Champs-Elysées, ornaient jadis le château de Marly. — Le cant. a 14 comm., et 24.220 h.

**Marmagne,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 17 kil. d'Autun, sur le Mesvrin ; 1.640 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**marmaille** [*ma, ll* mll., *e*] n. f. (de *marmot*). *Fam.* Bande, troupe de petits enfants.

**Marmande,** ch.-l. d'arr. (Lot-et-Garonne), sur la Garonne ; ch. de f. M. ; à 50 kil. d'Agen ; 9.830 h. (*Marmandais*). Belle église (XIIIe-XVe s.) Commerce de prunes ; distilleries ; scieries mécaniques. Vins. — L'arr. a 9 cant., 102 comm., 76.400 h. ; le cant. a 14 comm., et 17.930 h.

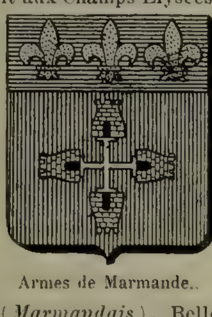
Armes de Marmande.

**Marmanhac,** comm. du Cantal, arr. et à 8 kil. d'Aurillac, sur l'Authre ; 1.320 h.

**Marmara** (MER DE), mer intérieure du bassin de la Méditerranée, entre la péninsule européenne des Balkans et l'Anatolie ou Asie Mineure. Navigation provinciale très active. C'est l'ancienne *Propontide.*

**marmatite** n. f. Blende ferreuse.

**marmelade** n. f. (de l'espagn. *mermelada*, cotignac). Confiture de fruits cuits avec du sucre, de manière à être presque réduits en bouillie : *marmelade de pommes. Viande en marmelade*, trop cuite et presque émiettée. *Fig.* Ce qui est meurtri, fracassé : *avoir la figure en marmelade.*

**marmenteau** [*man-tô*] n. et adj. m. (de l'anc. fr. *mairement*, merrain). Bois de haute futaie, servant à la décoration d'un domaine, et que les usufruitiers n'ont pas le droit de couper.

**Marmier** [*mi-é*] (Xavier), littérateur français, né à Pontarlier, m. à Paris (1809-1892) ; membre de l'Académie française ; auteur de curieux souvenirs de voyages (*Lettres sur le Nord ; Poésies d'un voyageur*) et d'un charmant roman : *les Fiancés du Spitzberg.* Il contribua à faire connaître en France les littératures septentrionales.

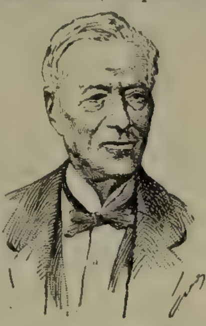
X. Marmier.

**marmitage** n. m. *Arg. milit.* Action de marmiter. Syn. de BOMBARDEMENT.

**marmite** n. f. (orig. inconnue). Vase de terre ou de métal dans lequel on fait bouillir de l'eau, cuire les aliments. Contenu de la marmite. *Fig. Ecumeur de marmites*, pique-assiette. *Faire bouillir, faire aller la marmite*, contribuer à faire subsister un ménage. *Nez en pied de marmite*, nez large en bas et retroussé. Vase de fonte dans lequel les plombiers fondent leur plomb. Vase dans lequel les imprimeurs en taille-douce brûlent l'huile à faire le noir. *Arg. milit.* Obus de gros calibre. *Marmite chauffe-linge*, récipient en fer battu à double-fond employé pour chauffer le linge. *Marmite norvégienne*, marmite qu'on transporte toute bouillante dans une boîte dont les parois ainsi que le couvercle sont matelassés, ce qui conserve la chaleur pendant fort longtemps, et permet d'achever sans feu la cuisson des aliments. *Arg.* Fille qui entretient un souteneur. *Marmite de campement*, marmite en métal pour quatre ou huit hommes, qui fait partie de l'équipement du soldat en campagne. *Phys. Marmite de Papin*, vase clos muni d'une soupape de sûreté, et dans lequel on peut chauffer de l'eau jusqu'à donner à la vapeur une force élastique supérieure à la pression atmosphérique. *Géol. Marmite de géants*, grands creux arrondis, à parois polies, qui se sont formés dans les roches dures, sous l'influence du tourbillonnement des eaux.

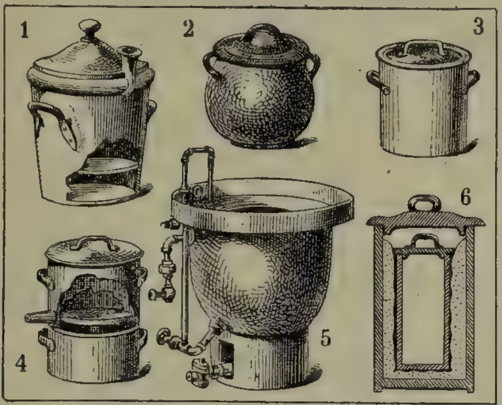

Marmites : 1. Chauffe-linge ; 2. Ronde en fonte ; 3. Cylindrique, en cuivre ; 4. A fondre la cire ; 5. A dégraisser ; 6. Norvégienne (coupe).

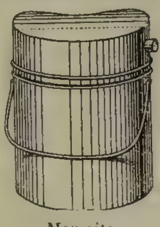
Marmite de campagne.

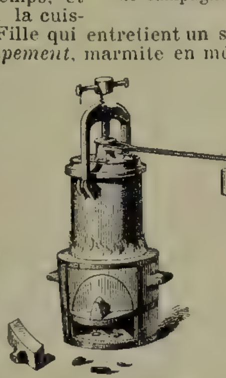
Marmite de Papin.

**marmitée** n. f. Contenu d'une marmite. *Arg. milit.* Contenu d'un obus ; éclats d'obus.

**marmiter** v. a. *Arg. milit.* Cribler d'obus, bombarder.

**marmiteux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. et n. Pauvre, misérable, piteux.

**marmiton** n. m. (de *marmite*). Celui qui, dans une cuisine, est chargé du plus bas emploi.

**marmitonnage** [*to-na-je*] n. m. *Fam.* Office de marmiton.

**marmitonner** [*to-né*] v. n. *Pop.* Faire le marmiton.

**marmitonnerie** [*to-ne-ri*] n. f. Etat de marmiton. Bande de marmitons.

**Marmolata** ou **Marmolada,** principal sommet des Alpes Dolomitiques (3.360 m.)

**marmolite** n. f. Silicate naturel de magnésium.

**marmonner** [*mo-né*] v. a. *Pop.* Murmurer entre ses dents : *marmonner des injures.*

**Marmont** [*mon*] (Auguste-Frédéric-Louis VIESSE **de**), duc DE RAGUSE, maréchal de France, né à Châtillon-sur-Seine, m. à Venise (1774-1852). Il se distingua pendant les guerres de l'Empire, et fut comblé d'honneurs par Napoléon ; mais en 1814, chargé de couvrir Fontainebleau, où l'Empereur s'était réfugié, il se retira avec son corps d'armée à Essonnes, près de Corbeil, après la prise de Paris par les Alliés. Il traita secrètement avec eux, ce qui rendit inévitable l'abdication de Napoléon. Sa défection fut sévèrement jugée. Nommé pair de France par Louis XVIII, il mit le comble à son impopularité en commandant l'armée royale pendant les journées de Juillet 1830. Il rentra alors dans la vie privée. Il a laissé des *Mémoires.*

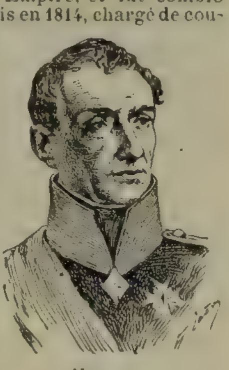
Marmont.

**Marmontel** (Jean-François), littérateur français, né à Bort, près de Gaillon (1723-1799), auteur des *Incas*, de *Bélisaire*, des *Contes moraux*, de *Mémoires* variés et intéressants. Sans être supérieur dans aucun genre, il les a tous abordés avec succès. Il représente les qualités et les défauts les plus répandus du XVIIIe siècle.

**Marmontel** (Antoine-François), compositeur et musicographe français, né à Clermont-Ferrand, m. à Paris (1816-1898). Il a laissé des œuvres nombreuses et variées. — Son fils, EMILE-*Antonin*-LOUIS, né et m. à Paris (1850-1907), devint professeur de solfège au Conservatoire.

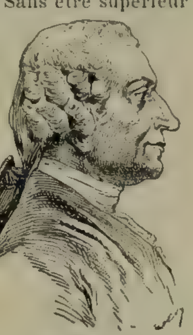
Marmontel.

**marmoréen, enne** [*ré-in, è-ne*] adj. (du lat. *marmoreus*, même sens). Qui tient du marbre, qui a l'apparence du marbre : *roche marmoréenne. Fig.* Froid, glacial : *cœur marmoréen.*

**marmoriforme** adj. (du lat. *marmor, oris*, marbre, et de *forme*). Qui a l'apparence du marbre.

**marmorin, e** adj. (du lat. *marmor, oris*, marbre). Qui a l'apparence du marbre : *figure marmorine.*

**marmorisation** [*za-si-on*] n. f. Transformation d'une pierre en marbre.

**marmoriser** [*zé*] v. a. Transformer en marbre.

**marmot** [*mô*] n. m. (de *marmotte*). Petit garçon. Autref., Singe. Petite figure grotesque. *Fig. Croquer le marmot*, attendre longtemps et impatiemment. (Peut-être par allusion à l'usage féodal d'après lequel le vassal venant rendre hommage à son suzerain devait, en l'absence de celui-ci, réciter à la porte les formules de l'hommage, et baiser le heurtoir (*marmot*), qu'il avait ainsi l'air de croquer ; cf. l'expression analogue italienne : *mangiare i catucacci*, manger les verrous.)

**marmottage** [*mo-ta-je*] n. m. Action de marmotter.

**marmotte** [*mo-te*] n. f. Mammifère rongeur des Alpes, qui reste endormi pendant l'hiver : *la marmotte s'apprivoise facilement, et sa chair est assez bonne à manger. Fig. Dormir comme une marmotte*, dormir profondément. Coiffure consistant en un fichu qui enveloppe la tête, et dont les pointes sont nouées au-dessus du front : *porter une marmotte ; être coiffée d'une marmotte.* Fruit du marmottier. Malle formée de deux caisses emboîtées l'une dans l'autre. Boîte à échantillons de commis voyageurs. *Mar.* Petit baril dans lequel on conserve une mèche allumée, pour avoir toujours du feu.

— ENCYCL. Les marmottes sont des animaux lourds, à tête aplatie, oreilles courtes, pourvus d'une queue touffue. On en connaît une quinzaine d'espèces, dont la plus répandue est la marmotte commune ou des Alpes (*arctomys marmotta*).

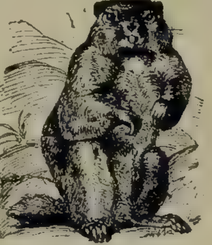
Marmotte des Alpes.

**marmottement** [*mo-te-man*] n. m. Mouvement des lèvres d'une personne qui semble parler à voix basse.

**marmotter** [*mo-té*] v. a. Parler confusément et entre les dents : *marmotter des prières.*

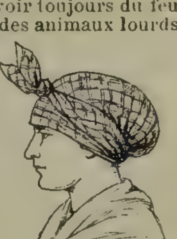
Coiffure en marmotte.

**marmotterie** [*mo-te-rî*] n. f. *Fam.* Sommeil long et profond comme celui de la marmotte.

**marmotteur, euse** [*mo-teur, eu-ze*] n. Personne qui a l'habitude de marmotter.

**marmottier** [*mo-ti-é*] n. m. Nom vulgaire du *prunier de Briançon.*

**marmouset** [*zè*] n. m. Petite figure grotesque. *Fig.* Petit garçon. Homme de petite taille. Chenet de fonte, dont une extrémité est ornée d'une figure.

**Marmousets** ou **Hommes de peu,** nom sous lequel on désigna les conseillers de Charles V demeurés en fonctions sous Charles VI. Les principaux étaient Olivier de Clisson, Bureau de la Rivière, Le Mercier, Arnaud de Cortic. Ils s'appliquèrent à réformer la justice, et rétablirent la prévôté de Paris. Le duc de Bourgogne les exila ou les fit mettre à la Bastille, après la démence du roi, malgré la sagesse de leur administration (1392).

**marmousette** [*zè-te*] n. f. *Fam.* Petite fille. Femme de petite taille.

**Marmoutier** [*ti-é*], ch.-l. de c. du Bas-Rhin, arr. et à 6 kil. de Saverne, près des Vosges ; 1.780 h. Ch. de f. ; à 466 kil. de Paris. Carrières. — Le cant. a 25 comm., et 10.106 h.

**Marmoutier** (en lat. *Majus monasterium*), abbaye de France, sur le territoire de la commune de Sainte-Radegonde (Indre-et-Loire), à 3 kil. de Tours. Elle fut fondée en 372 par saint Martin et supprimée en 1791. Il en subsiste d'intéressants vestiges.

**marmouton** n. m. Nom vulgaire du bélier. Techn. Bélier pour enfoncer les pieux.

**marnage** [*je*] n. m. Action d'incorporer de la marne à une terre arable.

— Encycl. Le marnage facilite la nitrification, c'est-à-dire l'assimilation de l'azote organique et, à la faveur de certaines réactions, l'assimilation de quelques principes minéraux. Il provoque la destruction de l'humus et, par là, épuise nécessairement la terre. Le marnage suppose donc comme contre-partie nécessaire l'emploi de fumier de ferme ou d'autres engrais organiques.

On pratique le marnage aussitôt après les semailles d'automne. On dispose la marne en petits tas (marnons), puis on la mélange au sol par labour et hersage ; il faut l'enfouir très peu profondément. Les indices qu'une terre a besoin d'être marnée sont la décroissance des récoltes, malgré d'abondantes et régulières fumures, et la réapparition des plantes calcifuges.

**marnage** [*je*] n. m. (de *marner*). Elévation de la mer au-dessus de son niveau normal, par suite de la marée.

**marnais** [*nè*] n. m. Grand bateau peu profond servant surtout à transporter le charbon de bois sur la Marne.

**Marnay** [*nè*], ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. de Gray, sur l'Ognon ; 830 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 19 comm., et 5.000 h.

**Marnaz,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 8 kil. de Bonneville, près de l'Arve ; 1.400 h. Horlogerie.

**marne** n. f. (lat. *marga*). Terre calcaire mêlée d'argile, dont on se sert pour amender le sol.

— Encycl. *Agric.* L'agriculture fait usage des marnes argileuses et des marnes calcaires. La marne est tantôt engrais et tantôt amendement : engrais, puisqu'elle renferme des éléments utiles (chaux par exemple et potasse) ; amendement, en ce sens que les marnes calcaires diminuent la compacité des terres argileuses, tandis que les marnes argileuses donnent du corps aux terres légères. De plus, elle exalte les propriétés fertilisantes de la terre. V. marnage.

— *Géol.* La cassure de la marne est terne, le plus souvent conchoïdale, et sa texture généralement grumeleuse. Sèche, elle happe à la langue, est onctueuse au toucher, et se délite à l'air. Elle présente, du noir au blanc, toutes les teintes.

On distingue les marnes calcaires, qui contiennent au moins 50 p. 100 de calcaire : les marnes argileuses (60 à 75 p. 100 d'argile), siliceuses, magnésiennes, etc. Les deux premières sortes sont utilisées pour les amendements.

**Marne** (la), rivière de France, qui prend sa source dans la Haute-Marne, au plateau de Langres, arrose Chaumont, Vitry, Châlons, Epernay, où elle devient navigable, Château-Thierry, Meaux, et se jette dans la Seine (riv. dr.) à Charenton ; 525 kil.

**Marne** (dép. de la), départ. formé d'une partie de la Champagne ; préf. *Châlons ;* sous-préf. *Epernay*, *Reims*, *Sainte-Menehould*, *Vitry-le-François ;* 5 arr., 33 cant., 662 comm., et 397.700 h. 6e région militaire ; cour d'appel de Paris ; évêché à Châlons, archevêché à Reims. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose. Il tire ses principales ressources de ses vignobles qui fournissent les fameux *vins de Champagne*, de ses carrières, des filatures, et de l'industrie métallurgique.

**Marne** (dép. de la **Haute-**), départ. formé d'une partie de la Champagne, de la Bourgogne et de la Franche-Comté; préf. *Chaumont;* sous-préf. *Langres*, *Wassy ;* 3 arr., 28 cant., 550 comm., et 195.300 h. Ce département doit son nom à sa position dans le *bassin de la Marne*. L'agriculture, les vignobles, l'exploitation des forêts, des carrières, la métallurgie sont ses principales ressources.

**Marne** (*batailles de la*). Par deux fois, au cours de la Grande Guerre, les bords de la Marne ont été le théâtre de batailles considérables, où s'est joué le sort de la France et même (il n'est pas exagéré de le dire) le sort de l'humanité.

La première bataille de la Marne a été livrée du 6 au 13 septembre 1914, par les troupes françaises que dirigeait le général Joffre, aux armées allemandes d'invasion commandées par le général de Moltke. Elle s'étendit à l'est de Paris, de Meaux à Bar-le-Duc, et se termina par la défaite et le recul des armées allemandes. La bataille d'ensemble des deux Morin, les batailles de Revigny, de Vitry, des marais de Saint-Gond et de l'Ourcq sont les principaux épisodes de cette mémorable opération d'ensemble.

L'Allemand, écarté des rives de la Marne pendant toute la durée de la guerre « des tranchées » et de positions, revint dans la vallée de cette rivière au printemps de 1918, après la rupture du front français au Chemin des Dames et la nouvelle avance de ses soldats dans la direction de Paris. La deuxième bataille de la Marne eut lieu alors, durant l'été de 1918. Elle a succédé immédiatement à cette quatrième bataille de Champagne qui rendit aux armées françaises l'initiative des opérations, et elle a duré du 18 juillet au 6 août. Au cours de cette bataille d'ensemble, à laquelle se rattachent les batailles du Soissonnais et de l'Ourcq (18-28 juill.), et la bataille du Tardenois (29 juill.-6 août), le général Foch a fait reculer les armées allemandes depuis le sud de la Marne jusqu'à l'Aisne, et a vidé la « poche » creusée par elles entre la forêt de Villers-Cotterêts et Reims. Les armées françaises, anglaises, américaine et italienne ont vaillamment contribué à ce brillant ré-

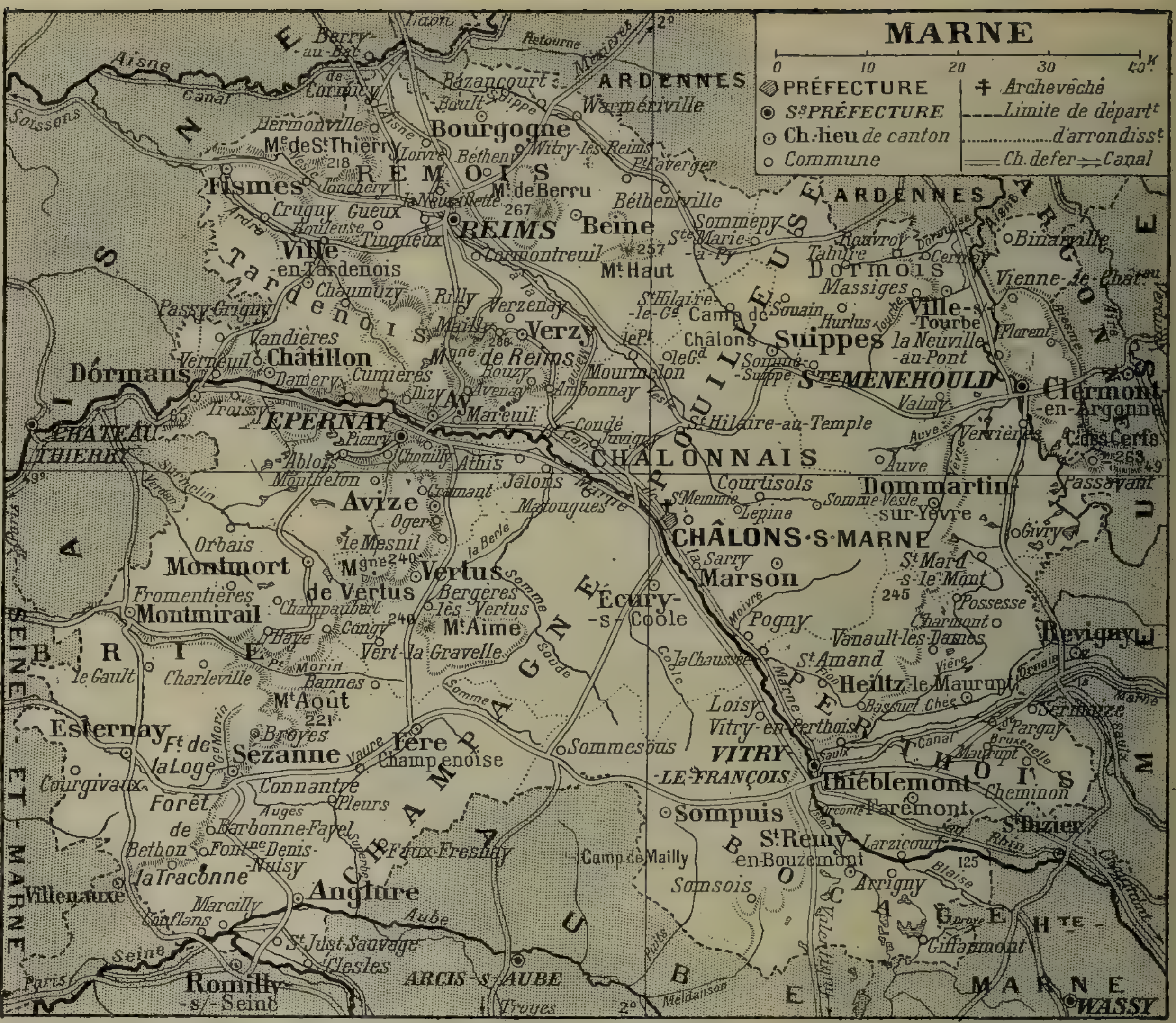

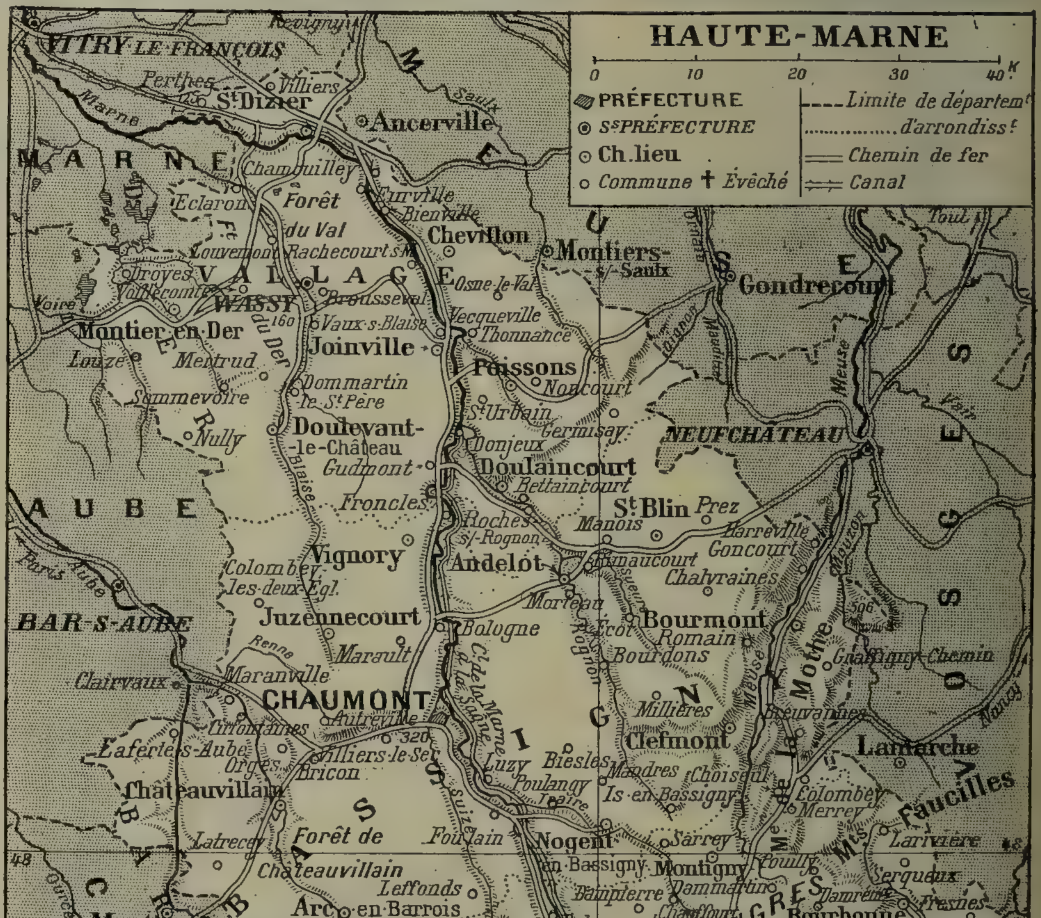

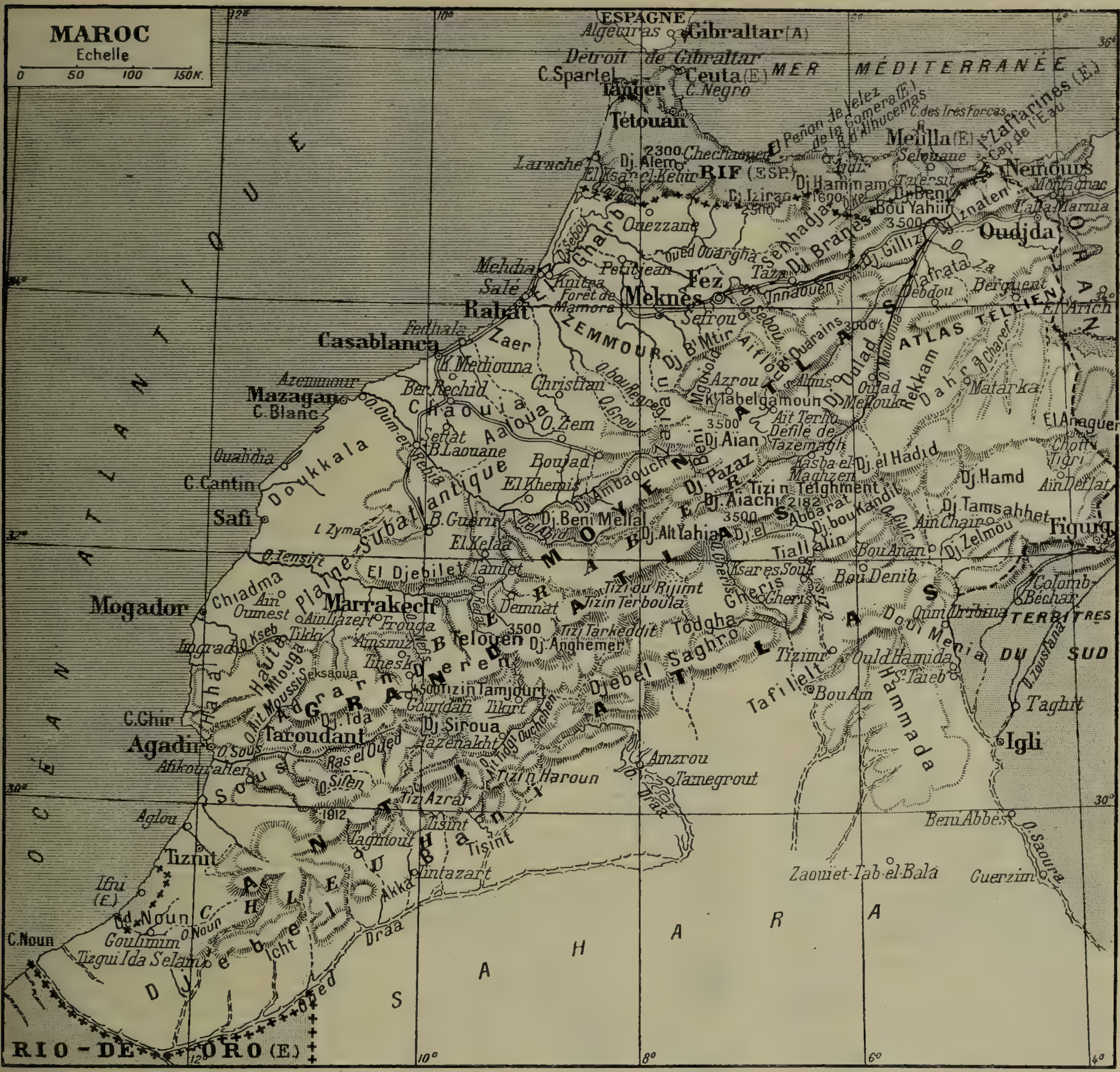
MAROC
Echelle
0 50 100 150K.
ESPAGNE
Algeciras
Gibraltar (A)
Détroit de Gibraltar
C. Spartel
Ceuta (E)
Tanger
C. Negro
MER MÉDITERRANÉE
Tétouan
Larache
El Ksar el Kebir
RIF (ESP.)
Chechaouen
Melilla (E)
C. des Trois Forcas
Nemours
Oudjda
Lalla Marnia
Ouezzane
Mehdia
Salé
Rabat
Meknès
Fez
Taza
Casablanca
Fedhala
Zaer
Zemmour
Azemmour
Mazagan
C. Blanc
Chaouia
Doukkala
Oualidia
C. Cantin
Safi
Tadla
Dj. Beni Mellal
Atlas Tellien
Moyen Atlas
Dj. Aiachi
Figuig
Colomb-Béchar
TERRITOIRES DU SUD
O. Tensift
Mogador
Marrakech
Grand Atlas
Tafilelt
Hammada
Igli
Taghit
Beni Abbès
C. Ghir
Agadir
Taroudant
Sous
Anti Atlas
Tiznit
Ifni (E)
C. Noun
Goulimim
Djebel Bani
Draa
Akka
Zaouïet-Tab-el-Balá
Guerzim
SAHARA
RIO-DE-ORO (E)
OCÉAN ATLANTIQUE
36°
34°
32°
30°
12°
10°
8°
6°
4°

sultat, qui a valu au général Foch, dès le 6 août, le bâton de maréchal de France.

**marner** [*né*] v. a. Incorporer la marne au sol arable : *on marne les terres trop sableuses.*

**marner** [*né*] v. n. *Mar.* Monter au-dessus du niveau ordinaire, en parlant de la marée : *la Méditerranée marne peu. Argot.* Travailler durement.

**marneron** n. m. Ouvrier employé dans une marnière.

**Marnes-la-Coquette,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 6 kil. de Versailles, à la lisière du parc de Saint-Cloud ; 400 h. Hippodrome de la Marche. Château de Villeneuve-l'Etang, ancienne propriété de Napoléon III.

**marneur** n. et adj. m. Ouvrier qui marne les terres, ou qui travaille dans une marnière.

**marneux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. De la nature de la marne : *sol marneux.*

**Marni** (Jeanne Manoel DE GRANDFORT, dite *Jeanne*), romancière française et auteur dramatique, née à Toulouse, m. à Cannes (1854-1910), auteur des *Dialogues de courtisanes*, *Manoune*, etc.

**marnière** n. f. Carrière d'où l'on tire la marne : *on exploite les marnières à ciel ouvert ou par galeries souterraines.*

**Marnière** (*la Grande*), roman par G. Ohnet (1885). Tandis que le riche Carvajan poursuit de sa haine le marquis de Clairefont, son fils Pascal s'éprend d'Antoinette la fille du marquis, et après avoir sauvé les Clairefont du déshonneur obtient la main de la jeune fille. De ce roman intéressant et habilement construit l'auteur a tiré une comédie en cinq actes, dont le succès fut très vif (1888).

**Marnix** (Philippe de), baron DE SAINTE-ALDEGONDE, littérateur et diplomate, né à Bruxelles, m. à Leyde (1538-1598). Il seconda Guillaume d'Orange dans la lutte contre les Espagnols. Il composa le chant national *Wilhelmuslied.*

**marnon** n. m. Tas de marne, qu'on dispose à la surface d'un champ pour les incorporer au sol.

**maroc** [*rok*] n. m. Ancienne étoffe de laine.

**Maroc** [*rok*]. Etat de l'Afrique septentrionale, sous le protectorat de la France depuis 1912, borné au N. par la Méditerranée et le détroit de Gibraltar, à l'O. par l'océan Atlantique, au S. et au S.-E. par le désert du Sahara, au N.-E. par l'Algérie ; 800.000 kil. carr. ; environ 8 millions d'h. (*Marocains*). Sol montagneux, traversé par les chaînes du Rif, du moyen Atlas et de l'Anti-Atlas, entre lesquels s'étendent des plaines agricoles. La population, composée de tribus sédentaires ou nomades, assez imparfaitement soumises au pouvoir central, se compose de Juifs, Nègres, Maures, Berbères et Arabes. Capit. *Fez* et *Meknès* ou *Méquinez.* V. pr. *Casablanca, Rabat, Marrakech, Salé, Mogador*, etc.

Le Maroc, qui était naguère un État indépendant, est aujourd'hui partagé en deux zones d'influence, dont l'une, la septentrionale, s'étend au long de la Méditerranée sur les montagnes rifaines, et atteint Larache sur l'Atlantique. C'est la *zone espagnole*, à laquelle fait suite, au sud, la *zone française*, la plus considérable, avec Fez, Marrakech et la plupart des grandes villes. — *Tanger* jouit d'un régime particulier.

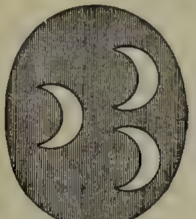
Armes du Maroc.

C'est l'état d'anarchie qui régnait au Maroc qui détermina en 1904 l'intervention de la France et de l'Espagne ; mais l'Allemagne, au nom du principe de l'indépendance marocaine, provoqua la conférence d'Algésiras (1906), dont l'Acte final, tout en garantissant l'intégrité du Maroc et l'indépendance du sultan du pays, chargea du maintien de l'ordre les deux puissances qui avaient dans la contrée les intérêts les plus spéciaux : la France et l'Espagne (7 avril 1906). Mais les deux Etats, au lieu d'agir de concert, se trouvèrent amenés par les circonstances à agir isolément, et la France, en présence de l'anarchie toujours grandissante, intervint bientôt pour rétablir l'ordre sur la côte de l'Atlantique (dans la Chaouia) et sur la frontière oranaise (Oudjda) ; un peu plus tard, elle envoya des troupes à Fez, tandis que l'Espagne en débarquait à Larache (1911). En dépit de l'arrivée de la *Panther* à Agadir, les Français demeurèrent au Maroc, et, lorsqu'ils eurent acheté, par des sacrifices territoriaux consentis à l'Allemagne au Congo (4 nov. 1911), le maintien de la situation, ils travaillèrent à étendre leur autorité sur les parties du pays que leur avait attribuées l'accord de 1904 avec l'Espagne. Ils le faisaient avec difficulté (massacres de Fez, avril 1912), mais avec succès, lorsque éclata la Grande Guerre.

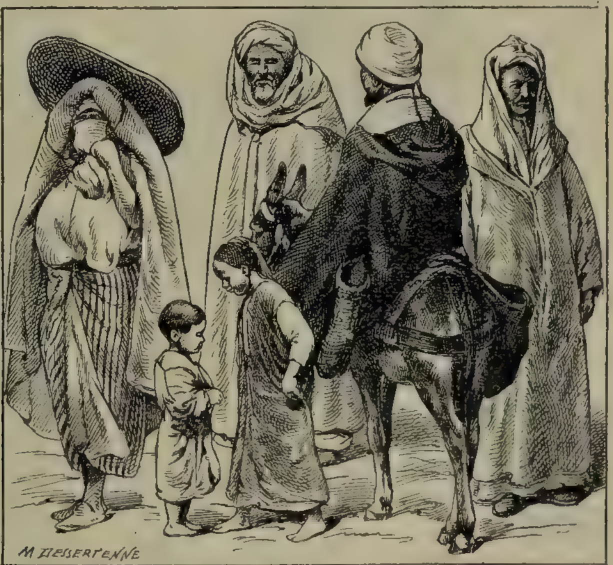
M. ZIEBERTENNE
Marocains.

Celle-ci imposa la nécessité de rappeler du Maroc presque toutes les troupes d'active. Le général Lyautey se refusa cependant à abandonner le territoire déjà occupé, en dépit de l'agitation des tribus insoumises travaillées par des émissaires germaniques ; et il mena dans l'« Occident lointain » la guerre contre l'Allemand qui voulait « couper au Maroc les jarrets à la France ». Grâce à son habile politique, plusieurs des grands caïds de l'Atlas s'allièrent à nous, aidèrent nos soldats à maintenir l'ordre dans les pays soumis (1914-1915), puis à entreprendre de nouvelles opérations de police, et à étendre la « paix française » dans des régions jusqu'alors insoumises. Ce fut la « bataille du Maroc », une bataille victorieuse. Aussi, loin de nuire à l'influence de notre patrie dans le Maghreb el-Aksa, la guerre a permis de l'étendre et de la consolider.

C'est surtout l'Espagne, qui en a pâti. Les Allemands partaient, en effet, pendant la Grande Guerre, des territoires insoumis et fanatiques du Rif, pour fomenter des troubles en pays d'influence française ; ils y avaient accumulé des armes et des munitions, et surexcité les esprits contre les chrétiens. Les Espagnols ont donc vu les Rifains se soulever contre eux, leur infliger de cruels échecs militaires, et les menacer jusque dans leur *presidio* de Melilla. Il y a là une œuvre de pacification à reprendre complètement, tandis que la France mène parallèlement son programme jusqu'à son entière exécution. Dans la zone d'influence française, le sultan du Maroc gouverne par l'intermédiaire et sous le contrôle du résident général français. — Une partie du nord du Maroc (v. princ. *Ceuta*, *Melilla*, *Larache*), est sous le protectorat espagnol.

**Maroc** (*médaille du*), instituée en 1909 pour commémorer les opérations militaires françaises au Maroc. Elle est en argent, suspendue par un ruban vert clair avec large raie blanche au centre, avec agrafes Casablanca, Oudjda, Haut-Guir (V. DÉCORATIONS).

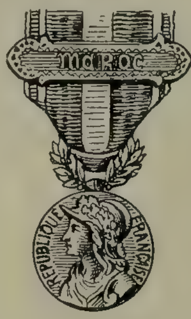

Médaille du Maroc.

**Maroc** ou **Marrakech.** *Géogr.* V. MARRAKECH.

**Marocain, e** [*kin*, *è-ne*], habitant ou originaire du Maroc ou de Maroc (ou Marrakech) : *les Marocains.* Adjectiv. : *les tribus marocaines sont très turbulentes.*

**Marochetti** (Charles, baron), sculpteur italien, né à Turin, m. à Londres (1805-1867) ; on lui doit des œuvres remarquables : la statue équestre d'*Emmanuel Philibert* à Turin, *Sainte-Madeleine* (église de la Madeleine, à Paris), la statue de *La Tour d'Auvergne*, à Carhaix ; les statues colossales de *Richard Cœur de Lion* et de *Washington*, etc.

**Marœuil,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 7 kil. d'Arras ; 1.450 h. Ch. de f. N. Sucrerie, tissages. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Maroilles,** comm. du Nord, arr. et à 13 kil. d'Avesnes, sur l'Helpe Mineure ; 2.030 h. Ch. de f. N. Fromages dits de *marolles*. Tanneries.

**marolles** [*ro-le*] n. m. Fromage estimé, de pâte grasse, d'une odeur et d'un goût forts, fabriqué à *Maroilles* (Nord).

**Marolles** (l'abbé Michel **de**), écrivain français, né à Marolles, près de Genillé (Indre-et-Loire), m. à Paris (1600-1681). Ses *Mémoires* sont le plus intéressant de ses ouvrages.

**Marolles-les-Braults,** ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 34 kil. de Mamers, au-dessus du ruisseau de Malherbe ; 2.010 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 18 comm., et 9.750 h.

**Maromme,** ch.-l. de cant. (Seine-Inférieure), arr. et à 6 kil. de Rouen, sur le ruisseau du Cailly ; 4.000 h. (*Marommais*). Ch. de f. Et. Patrie du maréchal Pélissier. — Le cant. a 13 comm., et 30.800 h.

**maronage** n. m. Droit de couper des bois pour la construction des vaisseaux.

**maroner** [*né*] ou **maronier** [*ni-é*], m. m. *Mar. anc.* Marin, homme de mer.

**Maroni** (le), fleuve de la Guyane, séparant la Guyane française de la Guyane hollandaise ; 680 kil. Il se jette dans l'Atlantique, près de la colonie pénitentiaire de *Saint-Laurent-du-Maroni*.

**maronier** [*ni-é*] n. m. Au monastère du Mont-Saint-Bernard, frère lai qui sert de guide.

**maronite** n. et adj. (du n. du patriarche *Maroun* ou *Maron*). Catholique du Liban : *les maronites parlent arabe.*

— Encycl. Les maronites eurent pour fondateur, au VIIe siècle, Jean Maroun ou Maron, qui leur laissa son nom. Ce sont des catholiques du rit syrien, qui vivent en Syrie sur le versant O. du Liban, et dont plusieurs rameaux s'étendent à Damas, à Beyrouth, et jusqu'à Alep. Ils ont été longtemps en état de rivalité sanglante avec leurs voisins les Druses. Leurs mœurs ont gardé un caractère patriarcal. Ils ont été, comme tous les Libanais, très persécutés par les Turcs pendant la Grande Guerre.

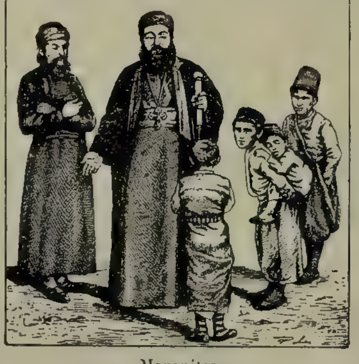
Maronites.

**maronnant** [*ro-nan*], **e** adj. *Pop.* Qui fait maronner : *une pluie maronnante.*

**maronner** [*ro-né*] v. n. *Fam.* Murmurer, gronder sourdement ; rager. V. a. Dire en grondant : *maronner des injures.*

**maroquin** [*kin*] n. m. (de *Maroc*). Cuir de bouc ou de chèvre tanné et mis en couleur du côté de la fleur avec de la noix de galle ou du sumac. *Papier maroquin*, papier de couleur qui imite le maroquin. *Mar.* Gui servant à plusieurs palans de charge.

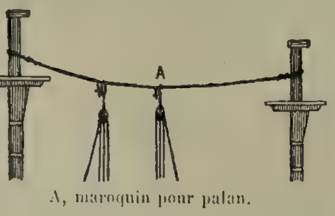

A, maroquin pour palan.

**maroquinage** [*ki*] n. m. Action de maroquiner. Son résultat.

**maroquiner** [*ki-né*] v. a. Apprêter à la manière du vrai maroquin : *maroquiner du veau.*

**maroquinerie** [*ki-ne-ri*] n. f. Art de faire le maroquin. Lieu où il se prépare. Commerce du maroquin. Objet en maroquin.

**maroquinier** [*ki-ni-é*] n. et adj. m. Ouvrier qui façonne des peaux en maroquin.

**Maros,** grande rivière de Roumanie (Transylvanie), descendue des Karpathes. Elle baigne Arad, Maka, et se jette dans la Theiss, près de Szegedin ; cours 629 kil. Au nord du cours supérieur de cette rivière, Russes et Roumains ont opéré leur jonction, au prix de violents combats, dans la seconde quinzaine de septembre 1916, pendant l'offensive de Broussilof. Tôt après, les Roumains y ont arrêté les Allemands de Falkenhayn (oct.), et les ont contraints de chercher vers le sud à forcer les passages des Karpathes.

**Maros-Vasarhély** ou **Osorrei,** v. de Roumanie (Transylvanie), ch.-l. de comitat, sur le Maros ; 9.500 h. Tabacs, vins.

**Marot** [*ro*] (Jean), poète français, né à Caen (vers 1450-1524), écrivain recherché mais intéressant, auteur du *Voyage de Gènes*, et du *Voyage de Venise* où il raconte les deux expéditions de Louis XII en Italie.

**Marot** [*ro*] (Clément), poète français, fils du précédent, né à Cahors, m. à Turin (1495-1544). Il fut valet de chambre chez Marguerite d'Alençon, sœur de François Ier, puis chez le roi. Suspect de protestantisme, il dut s'exiler, vers 1540, en Suisse, puis en Italie, à Ferrare, auprès de Renée de France. Citons, parmi ses œuvres : *le Temple de Cupido*, *le Dialogue de deux amoureux*, des *Epigrammes*, *Ballades*, *Etrennes*, une traduction des *Psaumes*, etc. Faible dans l'élégie, il excelle dans l'épigramme, et il atteint souvent la perfection dans l'épître familière, le rondeau, le madrigal et la ballade. Au fond, les poésies de Marot ne sont autre chose qu'une causerie facile en vers de dix syllabes, semée de mots vifs, et d'éclairs de sensibilité, la causerie d'un poète gaulois, survivant des derniers trouvères. Elles manquent de force, et la pensée n'en soutient pas la verve mordante.

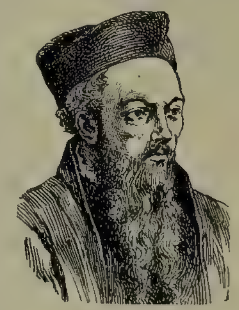
Clément Marot.

**marotique** adj. Qui imite le langage archaïque de Clément Marot, surtout par l'emploi de certains mots vieillis, tombés en désuétude : *le style marotique.*

**marotiser** [*zé*] v. n. *Fam.* Ecrire en style marotique.

**marotisme** [*tis-me*] n. m. Imitation du style de Marot.

**marotiste** [*tis-te*] adj. et n. Personne qui imite le style marotique.

**marotte** [*ro-te*] n. f. (forme diminutive de *Marie*). Espèce de sceptre, surmonté d'une tête grotesque garnie de grelots, attribut de la Folie. Tête de femme, en bois ou en carton, dont se servent les modistes, les coiffeurs. Chevalet de tonnelier (Syn. SELLE ou CHAISE À TAILLER). *Fig.* et *fam.* Objet d'une affection ridicule et exagérée ; monomanie : *chacun a sa marotte.*

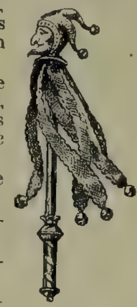
Marotte.

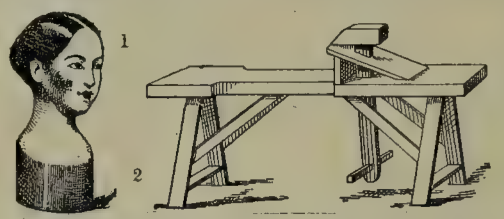

Marotte : 1. De modiste ; 2. De tonnelier.

**marouchin** n. m. Pastel de mauvaise qualité, que l'on fabrique en employant les feuilles tardives de la guède.

**Maroué,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 18 kil. de Saint-Brieuc ; 1.980 h. Source ferrugineuse.

**marouette** [*rou-è-te*] n. f. Oiseau de passage du genre *porzana*, voisin du râle.

**Mârouf, savetier du Caire,** comédie lyrique, en cinq actes, poème de Lucien Népoty, musique de Henri Rabaud (1914). Le livret est emprunté à un conte très ironique des *Mille et une Nuits*. La musique est pleine de pittoresque et d'humour.

**marouflage** n. m. Action de maroufler.

**maroufle** n. m. (rad. *maraud*). Fripon, coquin ; rustre, grossier.

**maroufle** n. f. Colle très tenacé, dont on se sert pour maroufler.

**maroufler** [*flé*] v. a. Coller la toile d'un tableau sur une autre toile ou sur un panneau.

**maroute** ou **marouette** [*rou-è-te*] n. f. Nom vulgaire de la *camomille puante*.

**marouts** [*rou*] n. m. pl. Dieux de l'Inde ancienne, auxiliaires d'Indra dans la lutte contre les démons.

**Marozia,** princesse toscane, qui vivait à Rome au Xe siècle. Fille de l'intrigante Théodora, elle tint comme elle le saint-siège sous sa domination. Elle épousa successivement : Albéric, marquis de Spolète ; Gui, marquis de Toscane, et Hugues, roi de Provence.

**Marpent,** comm. du Nord, arr. et à 26 kil. d'Avesnes, sur la Sambre ; 1.990 h. Ch. de f. N. Forges. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Marphise,** une des belles guerrières du *Roland furieux* de l'Arioste.

**marpissa** [*pi-sa*] n. f. Genre d'arachnides aranéides, comprenant de petites araignées sauteuses, à pattes courtes, dont l'espèce type est commune en France.

**marpissés** [*pi-sé*] n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, comprenant toutes les saltiques, représentées sur le globe par plusieurs centaines d'espèces. S. un *marpissé*.

**marprime** n. f. Poinçon d'ouvrier voilier.

**marquage** [*ka-je*] n. m. Action de marquer les pièces d'étoffe, les animaux d'un troupeau, etc.

**marquant** [*kan*], **e** adj. Qui se fait remarquer : *personne, couleur marquante. Cartes marquantes*, cartes qui valent des points à celui qui les a dans son jeu.

**Marquardt** (Joachim), historien allemand, né à Dantzig, m. à Gotha (1812-1882), auteur, avec Mommsen, du *Manuel des antiquités romaines*.

**marque** [*mar-ke*] n. f. (subst. verb. de *marquer*). Empreinte signe sur un objet, qui le fait reconnaître : *la marque du linge ; une marque de fabrique.* Instrument avec lequel on fait ce signe : *acheter une marque pour marquer le bétail.* Action de marquer. Signe servant de signature à une personne qui ne sait pas écrire. Trace que laisse sur le corps une lésion quelconque : *porter les marques de la petite vérole*, etc. Empreinte qu'un corps laisse sur un autre : *marques de pas dans la neige.* Attribut distinctif : *la marque d'une charge.* Distinction : *personnage de marque.* De première qualité : *liqueurs de marque.* Empreinte ineffaçable, que le bourreau appliquait à l'aide d'un fer chaud sur l'épaule d'un condamné. Jeton ou instrument pourvu de fiches mobiles, dont on se sert pour marquer au jeu. Chiffre ou signe spécial à un commerçant ou fabricant, et que les autres ne peuvent imiter. Morceau de bois sur lequel les boulangers font une coche, une taille, chaque fois qu'ils fournissent un pain à crédit à un client. (On dit aussi TAILLE.) Signes tracés sur les bois de charpente ou les pierres de taille, et indiquant la manière dont les uns et les autres doivent être posés ou taillés. *Fig.* Signe, indice : *marque de bonheur.* Témoignage : *marque de tendresse. Blas. Marque d'honneur*, ornement extérieur de l'écu, indiquant les charges et dignités du propriétaire. *Arg. Vol à la marque*, vol dans les voitures de blanchisseur. ALLUS. HIST. V. FRONT.

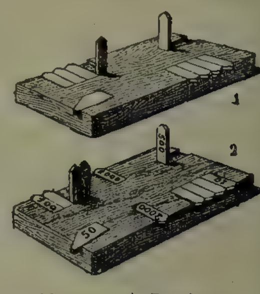

Marques : 1. De piquet ; 2. De bésigue.

— Encycl. *Econ. rur.* Les marques sont des signes que l'on appose sur une région du corps d'un animal, comme signe de propriété ou comme indication sanitaire. On marque au fer rouge les chevaux et les bœufs (au sabot ou à la corne) ; pratiquée sur la peau, cette marque peut avoir des suites graves (plaies, suppurations, etc.). On marque cependant les bœufs de cette manière, et l'apposition de la marque est, en Provence (où on l'appelle *ferrade*), l'occasion de réjouissances. On marque les moutons soit à la couleur sur la laine, soit à l'emporte-pièce en trouant les conques auriculaires. On utilise aussi pour les moutons et les bœufs un bouton métallique, qui est fixé à l'emporte-pièce sur la conque auriculaire. On marque parfois chevaux, bœufs ou moutons en découpant une petite région de poil ou de laine suivant un dessin déterminé ; si les traces de l'opération sont moins durables que la brûlure, au moins n'ont-elles pas l'inconvénient de faire souffrir les animaux.

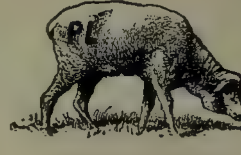

Mouton avec marque.

— Comm. *Marque de fabrique.* V. PROPRIÉTÉ.

**marque** [*mar-ke*] n. f. Représailles. *Lettres de marque.* V. LETTRE.

**marqué** [*mar-ké*], **e** adj. Accentué, nettement indiqué : *avoir les traits marqués.* Fixé, assigné : *moment marqué. Fam. Etre marqué*, avoir le visage fatigué, ridé. *Papier marqué*, papier timbré. *Théât. Rôles marqués*, ceux qui ne sont plus de la première jeunesse.

**marque-mal** n. *Pop.* Personne mal habillée, de mauvaise mine.

**Marquenterre** [*kan-tè-re*], pays de la Somme et du Pas-de-Calais, lisière d'alluvions défendue de la mer du Nord par les dunes ; 20.000 hectares environ. Prairies, tourbières, cultures.

**marquer** [*ké*] v. a. (autref. *mercher*, d'orig. germ.). Mettre une marque à : *marquer du linge.* Indiquer : *montre qui marque les secondes.* Laisser des traces sur : *visage que la variole a marqué.* Imprimer un signe flétrissant sur l'épaule d'un condamné : *jadis les galériens étaient marqués au fer rouge.* Indiquer : *corsage qui marque bien la taille. Fig.* : *voilà qui marque de la méchanceté.* Fixer, assigner : *marquer un jour pour..* Signaler : *de grands malheurs ont marqué la fin du règne de Louis XIV.* Témoigner : *marquer son affection, son estime.* Mander, déclarer : *marquer à quelqu'un la conduite qu'il doit tenir. Marquer le pas*, conserver la cadence du pas sans avancer. V. n. Se distinguer : *les hommes qui ont marqué depuis vingt ans.* Avoir le creux des canines encore visible, en parlant d'un cheval, ce qui indique qu'il n'a pas plus de huit ans. Se dit du début des menstrues. Se dit d'une femme enceinte chez laquelle des mucosités sanguinolentes indiquent une délivrance prochaine. *Pop. Marquer mal*, être mal mis, de mauvaise mine. ANT. **Démarquer.** ALLUS. LITTÉR. : V. ALBO LAPILLO et NIGRO NOTANDA LAPILLO.

**Marqueste** [*kès-te*] (Laurent-Honoré), sculpteur français, né à Toulouse, m. à Paris (1850-1920). Membre de l'Académie des beaux-arts en 1894. Parmi ses principales œuvres, il faut citer : *Diane surprise*, *la Douleur d'Orphée*, *Cupidon*, *Persée et la Gorgone*, œuvres fraiches et inspirées de l'idéal antique.

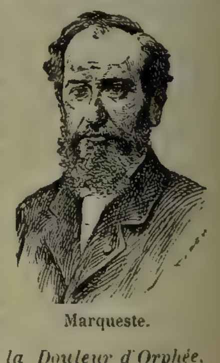
Marqueste.

**Marquet de Vasselot** (Anatole, comte), statuaire français, né et m. à Paris (1840-1904) : auteur des statuts de *Schœlcher*, *Scribe*, *Lamartine*.

**marqueter** [*té*] v. a. (de *marquer*. Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il marquettera*.) Marquer de taches.

**marqueterie** [*ke-te-rî*] n. f. (de *marqueter*). Placage fait de pièces de rapport de diverses couleurs, en bois, en marbre, etc. *Fig*. Ouvrage d'esprit composé de morceaux qui n'ont pas entre eux de véritable liaison.

— Encycl. L'art de la marqueterie n'était pas inconnu des anciens. Il a été introduit en France au commencement du xvi^e^ siècle par le peintre Jean de Verne. On distingue deux sortes de marqueterie, suivant qu'elle est *ombrée* ou *en mosaïque*. La première est formée de découpures en bois, en ivoire, en cuivre, en argent, etc., que l'on passe dans un bain de sable chauffé, pour donner aux diverses matières employées des colorations différentes qui permettent d'obtenir des ombres. La marqueterie en mosaïque est constituée par une infinité de petits parallélépipèdes, en bois, or, ivoire, etc., que l'on assemble en les combinant.

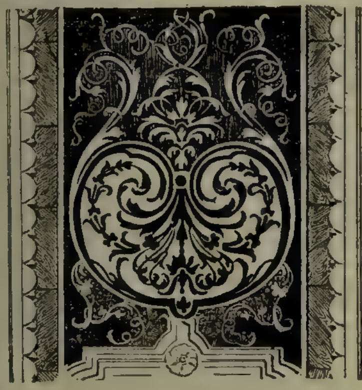
Marqueterie.

**marqueteur** [*ke*] adj. et n. m. Ouvrier qui fait des ouvrages de marqueterie : *ouvrier marqueteur*.

**marquette** [*kè-te*] n. f. Pain de cire vierge.

**marquette** [*kè-te*] n. f. *Dr. féod. Droit de marquette* ou *droit du seigneur*, droit qu'avaient, dit-on, certains seigneurs, de partager la couche de leurs vassales la première nuit des noces de celles-ci. Redevance en argent payée par les vassaux pour s'affranchir de cette servitude.

**Marquette,** comm. du Nord, arr. et à 4 kil. de Lille, au confluent de la Marcq et de la Deule ; 5.480 h. Ch. de f. N. Brasserie, sucrerie, tissages.

**Marquette,** comm. du Nord, arr. et à 22 kil. de Valenciennes ; 2.360 h. Sucrerie.

**Marquette,** v. des Etats unis d'Amérique (Michigan), sur le lac Supérieur ; 13.000 h. Ch.-l. du *comté de Marquette*.

**Marquette** (Jacques), missionnaire jésuite, né à Laon, m. sur les bords du lac Michigan (1637-1675) ; un des premiers explorateurs de la région des grands lacs américains.

**marqueur, euse** [*keur, eu-ze*] n. Personne qui met une marque : *une marqueuse de draps*. Personne qui marque des points : *le marqueur d'un tir*. N. f. Machine qui, dans les chocolateries, savonneries, stéarineries, etc., imprime la marque sur les produits. Adjectiv. Se dit d'un rouleau agricole à disque mobile et couronnes saillantes, qu'on utilise pour marquer l'emplacement des terres de plantation.

**Marquez** (Esteban), peintre espagnol, né en Estrémadure, m. à Séville (1650-1720) ; bon coloriste dans la manière de Murillo.

**Marquillies,** comm. du Nord, arr. et à 16 kil. de Lille ; 1.260 h. Ch. de f. N. Sucrerie, toiles. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**marquinier** [*ki-ni-é*] n. m. Tisserand qui fait de la batiste.

**Marquion** [*ki-on*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 25 kil. d'Arras, sur l'Agache ; 770 h. Ch. de f. N. Brasserie, distillerie, sucrerie. — Le cant. a 17 comm., et 15.550 h. Partiellement détruit au cours de la Grande Guerre.

**marquis** [*ki*] n. m. (du bas lat. *marcha*, marche). Seigneur préposé à la garde d'une marche. Possesseur d'un marquisat. Titre de noblesse placé entre ceux de duc et de comte. *Fig*. Homme qui prend des façons de grand seigneur. Allus. litt. : **Allons, saute, marquis!** Dans le *Joueur*, de Regnard, (IV, 10), exclamation ridicule que se répète un faux marquis, et par laquelle il applaudit aux qualités imaginaires de sa sotte personne.

— Encycl. Les marquis étaient, à l'origine, des chefs militaires, préposés à la garde d'une *marche* frontière ; le nom s'appliqua, dans la suite, à un titre nobiliaire qui, dans la hiérarchie des titres, vient après celui de duc et avant celui de comte. L'insigne distinctif du marquis est la couronne d'or ouverte, formée d'un cercle enrichi de pierreries et surmonté de huits fleurons : quatre de feuilles d'ache, et quatre autres de perles assemblées en trèfle. Dans la représentation de cette couronne on voit un fleuron d'ache de face, deux demis aux extrémités, et deux fleurons de perles. L'écu des marquis était aussi timbré d'un heaume taré de front à sept grilles, ou d'un heaume taré de profil à neuf grilles. Cette dignité ne figura pas dans la noblesse du premier Empire. Louis XVIII la rétablit.

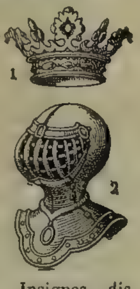

Insignes distinctifs des marquis : 1. Couronne; 2. Heaume.

**Marquis de Villemer** (*le*), roman de George Sand (1864), œuvre émouvante et pathétique, avec de jolies descriptions de la nature. Caroline de Saint-Geneix est dame de compagnie chez la marquise de Villemer, qui a deux fils. L'aîné, le duc d'Aléria, après avoir courtisé vainement Caroline, épouse une riche héritière. Le second, le marquis de Villemer, aime sincèrement la jeune fille, et finit par l'épouser après avoir triomphé de l'opposition mal justifiée de sa mère. L'auteur en a tiré une comédie, en quatre actes et en prose, qui a obtenu un grand succès (1864).

**Marquis de Priola** (*le*), pièce en trois actes, et en prose, de Henri Lavedan (1902), vigoureuse et brillante, nouvelle étude du caractère de Don Juan personnifié par le marquis de Priola, séducteur cynique, que l'on voit tour à tour se jouer d'une coquette, essayer de reprendre sa femme, dont il est séparé, et jeter le trouble dans l'âme d'une protestante rigide. Le châtiment le frappe, sous la forme d'une attaque de paralysie.

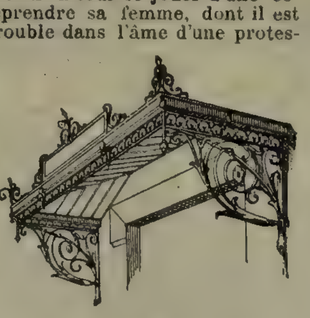
Marquise (auvent vitré).

**marquisat** [*ki-za*] n. m. A l'origine, marche, fief sis sur les frontières de l'empire. Terre, titre de marquis : *ériger un domaine en marquisat*.

**marquise** [*ki-ze*] n. f. Femme d'un marquis. *Iron*. Femme qui prend des airs d'importance. Toile dressée au-dessus de l'entrée d'une tente. Grande tente divisée en cabinets, à l'usage des baigneurs. Vitrage au-dessus d'un quai d'embarquement, dans les chemins de fer. Espèce d'auvent, le plus souvent vitré, placé au-dessus et en avant d'une porte d'entrée, d'un perron, etc., pour garantir de la pluie, Sorte d'ombrelle à manche articulé, qu'on peut ployer en tous sens. Variété de poire fondante, un peu plus grosse que la duchesse. Bague à chaton allongé. Sorte de fauteuil à bois apparent, à dossier bas, large et profond. Champagne frappé (ou vin blanc) avec addition d'eau de Seltz et de jus de citron. *Pop*. Femme galante.

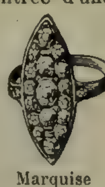
Marquise (bague).

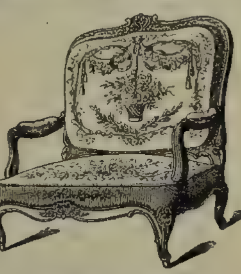
Marquise (fauteuil).

**Marquise** [*ki-ze*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 13 kil. de Boulogne, sur le Slack ; 3.560 h. Ch. de f. N. Marbre, chaux, métallurgie. — Le cant. a 21 comm., et 14.460 h.

**marquiser** [*ki-zé*] v. a. *Fam*. Qualifier de marquis : *marquiser un roturier*.

**Marquises** [*ki-ze*] (îles), archipel français de la partie E. de la Polynésie, appelé aussi *Mendana* ou *Nouka-Hiva* ; 3.500 h. (*Marquisiens*). Cet archipel, qui appartient à la France depuis 1842, est composé d'une douzaine d'îles, et s'étend sur une longueur de 360 kil. Bois précieux.

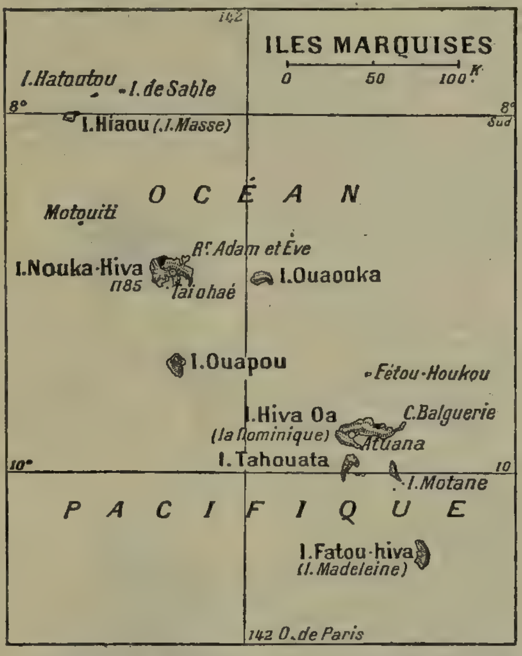

**marquisotte** [*ki-zo-te*] n. f. Petite marquise. (Vx.)

**marquoir** [*koir*] n. m. Instrument dont les tailleurs et les couturières se servent pour marquer. Modèle de lettre à marquer le linge, exécuté sur un carré de canevas.

**marraine** [*ma-rè-ne*] n. f. (du lat. pop. *matrana;* de *mater*, mère). Femme qui tient un enfant sur les fonts du baptême, ou qui donne un nom à quelque chose : *la marraine d'une cloche, d'un navire. Par ext.* Dame qui en présente une autre dans une société. *Marraine de guerre*, dame ou jeune fille qui, pendant la Grande Guerre, adoptait un soldat pauvre ou sans famille, et s'intéressait à lui.

**Marrakech** ou **Merrakech,** v. de la partie du Maroc placée sous le protectorat français, une des capitales du pays, dans une plaine arrosée par l'oued Tensift ; 100.000 h. environ. Le minaret dit *la Koutoubia* en est le plus remarquable monument.

**marran** [*ma-ran*] n. m. Nom donné aux membres d'une sorte de caste méprisée qui existait au xvii^e^ siècle en Espagne, en Italie et en France.

**marrant, ante** adj. *Arg*. Drôle, amusant.

**Marrast** [*ma-rast'*] (Armand), publiciste français, né à Saint-Gaudens, m. à Paris (1801-1852). Il fut successivement membre du gouvernement provisoire de 1848, maire de Paris, et président de l'Assemblée nationale. Il déploya une grande rigueur contre les insurgés de Juin 1848

**marre** n. f. Sorte de houe.

**marre** (en avoir). *Arg. milit*. [En avoir] assez.

**marreneur** [*ma-re*] n. m. Ouvrier qui laboure avec la marre.

**marrer** [*ma-ré*] v. a. Labourer avec une marre.

**marrer (se)** v. pr. *Arg*. Se tordre de rire.

**marri** [*ma-ri*], **e** adj. (germ. *marrian*). Fâché, attristé, repentant : *Perrette était fort marrie*. (Vx.)

**Marrikville,** v. d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud) ; 20.000 h. C'est un faubourg de *Sydney*.

**marron** [*ma-ron*] n. m. (mot d'orig. lyonnaise). Grosse châtaigne : *oie farcie aux marrons. Marrons glacés*, châtaignes confites dans le sirop de sucre. *Fig. Tirer les marrons du feu*, courir des risques dont un autre profite (locution tirée de la fable de La Fontaine : *Bertrand et Raton*). *Marron d'Inde*, fruit, non comestible, du marronnier d'Inde. Sorte de pétard. Jeton que les personnes tenues de faire une ronde (militaires, pompiers de service, gardiens, etc.) déposent dans une boîte à chacun de leurs passages. Plaque de métal portant un numéro et que les ouvriers d'une mine accrochent à un clou d'une boîte spéciale dite marronnier quand ils entrent au travail. V. marronnier. Boucle de cheveux nouée par un ruban. *Pop*. Visage. *Marron sculpté*, visage grotesque. Coup : *recevoir un marron*. Couleur de l'enveloppe de la grosse châtaigne : *un marron clair*. Adjectiv. et invar. : *des robes marron*. Pl. Grumeaux dans la pâte de farine mal pétrie. Noyau qui n'a pas subi l'action du feu, dans une pierre à chaux.

— Encycl. *Art culin*. Les marrons se mangent bouillis ou rôtis, et on les sert avec certaines viandes sous forme de purée (porc, chevreuil, etc.). On en peut farcir les volailles grasses (oies, dindons, canards) ; enfin, ils servent à confectionner des entremets, des gâteaux ; en confiserie, on prépare des marrons glacés par enrobage de sucre cuit.

**marron, onne** [*ma-ron, o-ne*] adj. et n. (espagn. *cimarron*). Se dit, dans les colonies, des animaux domestiques échappés des habitations et redevenus sauvages : *cheval marron*. Se disait aussi d'un esclave enfui dans les bois pour y vivre en liberté : *négresse marronne. Fig*. Se dit d'un individu qui exerce sans titre, sans commission : *courtier marron*. N. m. Ouvrage imprimé clandestinement. Caractère découpé dans des plaques de cuivre, et dont on se sert pour tracer des lettres sur des caisses, des ballots.

**marronnage** [*ma-ro-na-je*] n. m. Etat d'un esclave marron. Etat d'un courtier, d'un agent d'affaires marron.

**marronner** [*ma-ro-né*] v. a. Friser les cheveux en marrons, en grosses boucles rondes. (Vx.)

**marronner** [*ma-ro-né*] v. n. Etre esclave marron, vivre en esclave marron : *marronner dans le bois. Fig*. Exercer une profession sans titre, sans qualité.

**marronnier** [*ma-ro-ni-é*] n. m. Variété de châtaignier qui produit la grosse châtaigne appelée *marron*. *Marronnier d'Inde*, grand arbre ornemental, du genre des sapindacées, qui a été importé des Indes. Cadre comprenant un certain nombre de numéros à chacun desquels correspond un jeton (ou *marron*) et destiné à contrôler la présence des employés ou des ouvriers.

— Encycl. Les marronniers (*æsculus*) sont des arbres de grande taille, dont on connaît une quinzaine d'espèces. L'une des plus communes aujourd'hui est le marronnier d'Inde (*æsculus hippocastanum*), très employé comme arbre d'alignement dans les jardins publics, les promenades. Si les fruits de cette variété (marrons d'Inde) possèdent à l'état frais une amertume prononcée, ils deviennent doux après dessiccation, et l'on peut alors les faire consommer par le gros bétail, soit seuls, soit mélangés à d'autres aliments. Toutefois, ils se montrent toxiques vis-à-vis des oiseaux de basse-cour, surtout des canards. Les marrons sont riches en amidon, et sont utilisés industriellement pour produire de l'amidon et de l'alcool ; l'écorce du fruit produit l'*esculine*.

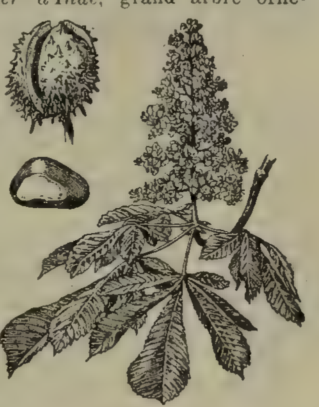
Marronnier.

L'alcoolature de marrons d'Inde est employée, en médecine, contre les hémorroïdes.

**marronnier** [*ma-ro-ni-é*] ou **marronniste** [*ma-ro-nis-te*] n. m. *Pop*. Marchand de marrons rôtis.

**marrube** [*ma-ru-be*] n. m. Genre de labiées à odeur musquée, utilisées comme dépuratives.

— Encycl. Les marrubes (*marrubium*) sont des herbes vivaces, ordinairement cotonneuses, à fleurs réunies en bouquets axillaires. On en connaît un assez grand nombre d'espèces, des régions tempérées d'Europe et d'Asie. Le *marrube blanc* ou *commun* croît dans les lieux incultes ; on l'utilise comme dépuratif.

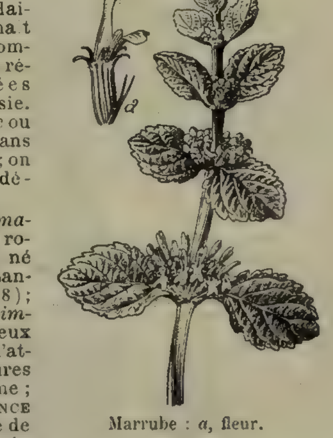

Marrube : *a*, fleur.

**Marryat** [*ma-ri-a*] (Frédéric), romancier anglais, né à Londres, m. à Langham (1792-1848) ; auteur de *Peter Simple*, et de nombreux romans qui sont d'attachantes peintures de la vie maritime ; — Sa fille, Florence **Marryat,** femme de lettres et actrice, née à Brighton en 1837, a écrit plus de 80 romans, inspirés par des croyances spirites.

**mars** [*marss*] n. m. (lat. *martius;* de *Mars*, n. myth.). Troisième mois de l'année : *mars a 31 jours. Bière de mars*, bière très estimée, qu'on fabrique en mars. Pl. Grains qu'on sème en mars. *Le métier de Mars*, la profession des armes. N. m. *Chim. anc*. Nom du fer.

— Encycl. *Agric*. En ce mois, on achève la taille des arbres fruitiers, et il faut se hâter de procéder à l'échenillage, si cette opération n'a pu être faite en février. Aux champs, on épand les fumiers, en-

Mars (mois de mars), composition d'Eugène Grasset.

grais et amendements de toute sorte ; c'est le moment où il faut procéder aux semailles de printemps (fèves, féveroles, œillette, lin tardif, céréales de printemps, carottes, panais, vesces, pois, lentilles, chicorée, gaude, pastel, garance et plantes fourragères, trèfle, sainfoin, lupuline, etc.). Vers la fin du mois, on plante pommes de terre et topinambours, et l'on sème en pépinière, pour les repiquer en mai, les choux et le tabac. On bine le colza et la navette, on herse et roule les blés, etc. Aux vignes, on fait les premiers labours de déchaussement, on termine la taille, et l'on met en place les échalas. Dans les jardins potagers, on peut commencer à semer en pleine terre la plupart des légumes. Les variations de température sont brusques en cette saison, et il faut abriter les plantes à l'aide de paillassons chaque fois que l'on prévoit une vague de froid.

**mars 1848** (*Journées des 16 et 17*). Elles marquent dans la révolution de 1848 le moment où la division s'accentue entre la bourgeoisie conservatrice et les ouvriers, alliés de la veille, et représentés dans le gouvernement provisoire. La garde nationale étant devenue une institution démocratique, après la suppression des compagnies d'élite, les réactionnaires firent, le 16, une manifestation, dite *des bonnets à poil*, dans les quartiers riches de Paris. Le lendemain 17 eut lieu une contre-manifestation ouvrière. Le mouvement recommença le 16 avril : les démocrates ardents, accusant le gouvernement provisoire d'indécision et de mollesse, provoquèrent une manifestation populaire, mais cette manifestation fut noyée dans un grand mouvement de la garde nationale, et réduite à une centaine d'ouvriers bientôt dispersés. Ce fut une véritable *journée des dupes*.

**mars** [*marss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, renfermant des papillons bruns tachetés de blanc, avec reflets bleus ou violets changeants, et qui habitent les forêts. (Ils vivent sur les trembles, les saules, les peupliers. Le nom scientifique des mars est *apatura*.)

**Mars,** comm. de la Loire, arr. et à 26 kil. de Roanne, au-dessus du Chaudonnet ; 1.320 h.

**Mars** [*marss*], fils de Jupiter et de Junon, dieu de la guerre. (*Myth.*) : une des plus anciennes divinités de Rome ; les Romains le considéraient comme le père de Romulus. Ses prêtres portaient le nom de *saliens*. Il fut identifié avec l'*Arès* des Grecs, et leurs légendes se confondirent ; une des plus fameuses était celle des amours de Mars et de Vénus, qui, surpris par Vulcain, furent enfermés dans un filet, et exposés à la risée des immortels. *Champ de Mars*, lieu consacré aux exercices militaires. *Travaux, jeux de Mars*, la guerre, les combats. *Le métier de Mars*, la profession des armes. *Les champs, les plaines de Mars*, les champs de bataille.

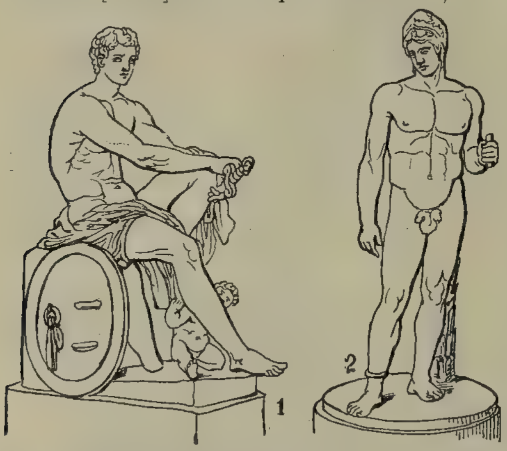

Mars : 1. Mars et l'Amour (Louvre) ; 2. Mars Borghèse (Louvre).

— *Iconogr.* Mars est représenté en héros guerrier. On l'associait souvent à Vénus, comme dans le groupe qui figure au musée du Capitole, à Rome. Citons encore le groupe de *Mars et Vénus* de Giordano (Louvre), de Desjardins (Versailles), et parmi les tableaux : *Mars offrant des armes à Louis XIII*, de Rubens ; *Mars, Vénus et Cupidon*, de Rubens, etc.

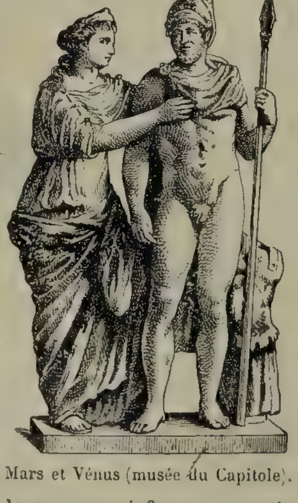

Mars et Vénus (musée du Capitole).

**Mars** (*Ecole de*), école militaire fondée le 13 prairial an II, dissoute dès le 4 brumaire an III.

**Mars,** une des planètes principales, reconnaissable à sa couleur rougeâtre.

— Encycl. *Astron.* Mars est la première des planètes *supérieures*, c'est-à-dire dont les distances au Soleil sont supérieures à celle qui sépare la Terre de cet astre. Sa distance moyenne au Soleil est de 227 millions de kilom., sa distance moyenne à la Terre est de 79 millions de kilom. ; son volume est à peu près le septième de celui de la Terre ; il décrit sa révolution autour du Soleil en 1 an 321 jours et 7 heures, et la durée de sa rotation sur lui-même est de 24 h. 37′23″. V. PLANÈTE.

La rotation de Mars s'effectue dans le sens direct, de façon que son équateur est incliné de 25° environ sur son orbite. Les saisons et les climats y sont donc de même nature que pour la Terre où cette inclinaison est 23°27′. Mais la chaleur solaire y est deux fois moins intense. On observe à chaque pôle des taches blanches très brillantes, qui augmentent ou diminuent suivant que s'approche l'hiver ou l'été de la région correspondante. Il paraît fort probable qu'il s'agit là de masses de neige ou de glace, d'autant que Mars est enveloppé d'une atmosphère, où la présence de vapeur d'eau est révélée par le spectroscope. Les dessins des divers observateurs concordent assez bien en ce qui concerne les accidents de la surface ; on peut ainsi présumer l'existence de mers et de continents analogues aux nôtres. Des lignes semblables à des *canaux*, allant d'une mer à une autre, furent reconnues en 1877 par Schiaparelli ; en 1881, ils paraissaient dédoublés, et ce phénomène de la *gémination des canaux* est encore insuffisamment expliqué.

Hall découvrit, en 1877, que Mars avait deux satellites très petits, dont les orbites, presque circulaires, sont sensiblement dans le plan de l'équateur. Il les appela *Phobos* et *Deimos*.

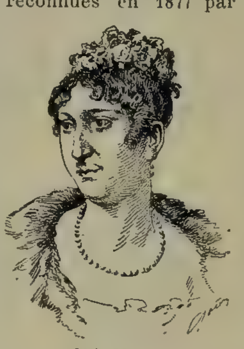

Mlle Mars.

**Mars** [*marss*] (Anne-Françoise-Hippolyte Boutet, dite **Mlle**), comédienne française, née et m. à Paris (1779-1847). Elle fit valoir, avec une rare intelligence, au Théâtre-Français, dont elle fut une des gloires, le génie de Molière et l'esprit de Marivaux. Elle fut une *Célimène* inimitable.

**Mars** (Antony), auteur dramatique français, né à Vence, m. à Paris (1862-1915), auteur de vaudevilles pleins de verve et de bonne humeur (*les Surprises du divorce*, avec Bisson ; *les Vingt-huit jours de Clairette, la Demoiselle du téléphone, le Billet de logement*) etc.

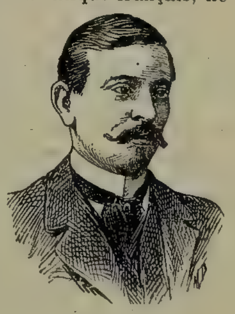

Antony Mars.

**Mars** (Maurice Bonvoisin, dit), dessinateur et aquarelliste, né à Verviers (Belgique), m. à Nice (1849-1912) ; a reproduit avec une grande finesse la vie élégante, le monde des plages, des courses, des expositions.

**Marsac,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 9 kil. d'Ambert, sur la Dore ; 2.850 h. Ch. de f. P.-L.-M. Scierie, papeterie.

**Marsac,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 58 kil. de Saint-Nazaire, près du Don ; 1.770 h.

**marsage** n. m. Nom dialectal des semailles de mars. (On dit aussi *mars*, *marsais*, *marsaille*, *marseiche*.)

**Marsaille (La),** village d'Italie (Piémont), sur la Lusina ; 1.000 h. Catinat y vainquit le duc de Savoie, le 4 octobre 1693.

**Marsaille** (*Bataille de La*), tableau d'Eugène Deveria, au musée de Versailles. A cheval, le maréchal de Catinat donne des ordres pour la bataille qui se déroule dans le fond. (V. p. 286.)

**Marsal,** comm. de la Moselle, arr. de Château-Salins, sur la Seille ; 585 h. Salines. Ancienne place forte.

**marsala** n. m. Vin blanc sec des environs de Marsala, qui a beaucoup de rapport avec le xérès et le madère.

**Marsala,** v. et port de Sicile : 60.000 h. Vins renommés. Blé, citrons ; produits chimiques. C'est l'antique *Lilybée*. Garibaldi, à la tête des *Mille*, y battit les Napolitains en 1860.

**marsanne** [*sa-ne*] n. m. Cépage blanc, cultivé dans la Drôme, l'Isère, l'Ardèche.

**Marsanne** [*sa-ne*], ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 15 kil. de Montélimar ; 1.000 h. Vins. Patrie du président Loubet. — Le cant. a 14 comm., et 7.720 h.

**marsaux, marsault, marseau** ou **marceau** [*sô*] n. m. (du lat. *mas salix*, saule mâle). Nom vulgaire d'une espèce de saule qui se rencontre fréquemment dans les marais de France et dont les fleurs se montrent avant les feuilles. (L'écorce a été employée comme succédané de la quinine.)

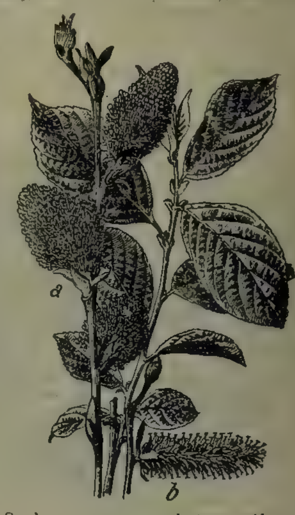

Saule marsaux : *a*, chatons mâles ; *b*, chatons femelles.

**Marschner** (Henri-Auguste), compositeur allemand, né à Zittau, m. à Hanovre (1795-1865), auteur des opéras *le Vampire*, *Hans Heiling*.

**Marseillais, e** [*sè*, *ll* mll., *è*, *è-ze*], originaire ou habitant de Marseille : *les Marseillais*. Adjectiv. : *le commerce marseillais est très actif*.

**Marseillaise** (*la*), chant patriotique devenu le chant national de la France. Composé en 1792 pour l'armée du Rhin, cet hymne, dû, paroles et musique, à un officier du génie, Rouget de l'Isle, en garnison à Strasbourg, fut chanté pour la première fois à un banquet chez le maire, de Dietrich, et reçut le titre de *Chant de guerre de l'armée du Rhin* ; mais des voyageurs de commerce l'ayant fait connaître à Marseille, le bataillon du 10-Août ou *des Marseillais* l'adopta, et le chanta lorsqu'il vint à Paris, et l'hymne de Rouget de l'Isle prit le nom de *Marseillaise*, qui lui est resté.

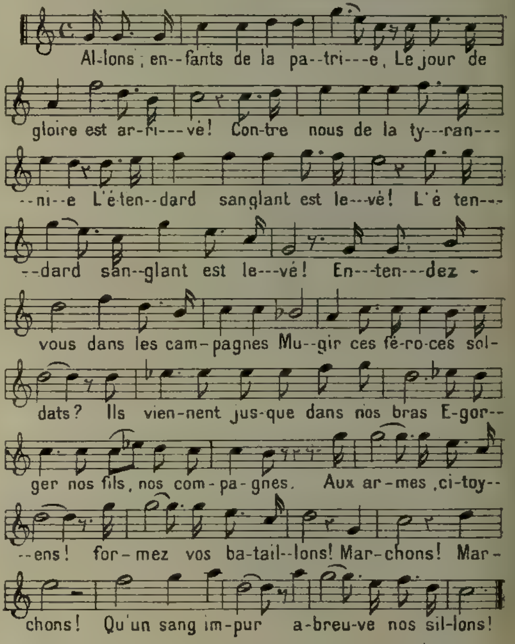
Al-lons ; en--fants de la pa--tri---e, Le jour de
gloire est ar-ri---vé! Con-tre nous de la ty---ran---
--ni--e L'é-ten--dard sanglant est le---vé! L'é ten---
--dard san--glant est le---vé! En---ten---dez -
vous dans les cam-pagnes Mu--gir ces fé-ro-ces sol-
dats? Ils vien-nent jus-que dans nos bras E-gor--
ger nos fils, nos com-pa-gnes. Aux ar-mes ,ci-toy--
--ens! for-mez vos ba-tail--lons! Mar-chons! Mar-
chons! Qu'un sang im-pur a-breu-ve nos sil-lons!

La Marseillaise.

La dernière strophe, qui n'est pas de Rouget de l'Isle :

> Nous entrerons dans la carrière
> Quand nos aînés n'y seront plus.
> Nous y trouverons leur poussière
> Et la trace de leurs vertus
> Bien moins jaloux de leur survivre
> Que de partager leur cercueil,
> Nous aurons le sublime orgueil
> De les venger ou de les suivre,

est attribuée par erreur à M.-J. Chénier. Le journaliste Louis Du Bois et l'abbé Antoine Pessonneaux en ont revendiqué la paternité.

**Marseillan,** comm. du dép. de l'Hérault, arr. et à 29 kil. de Béziers ; port sur l'étang de Thau ; 4.730 h. Ch. de f. de l'Hérault. Vins, eaux-de-vie.

**Marseille,** ch.-l. du départ. des Bouches-du-Rhône, à 863 kil. de Paris, sur un golfe de la Méditerranée déterminé par le cap Couronne et le cap Croisette ; 652.196 h. (*Marseillais*). Ch. de f. P.-L.-M. Grand port de commerce, pittoresque et animé, comprenant le *Vieux-Port* et le port de la Joliette. Son trafic, qui a pris depuis l'ouverture du canal de Suez un essor nouveau, est surtout actif avec l'Orient et l'extrême Orient (soies, graines oléagineuses, cafés, sucres bruts, denrées coloniales.) Industrie active : huileries, savonneries, fabrication d'engrais, raffineries, verreries, métallurgie, constructions navales.

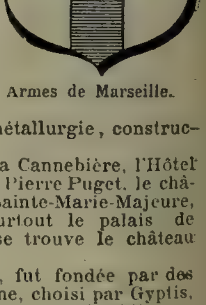

Armes de Marseille.

Belles rues et monuments : la Cannebière, l'Hôtel de Ville, orné de sculptures de Pierre Puget, le château du Pharo, la cathédrale Sainte-Marie-Majeure, Notre-Dame-de-la-Garde, et surtout le palais de Longchamp, au centre duquel se trouve le château d'eau.

Marseille, suivant la légende, fut fondée par des Phocéens, dont le chef, Euxène, choisi par Gyptis, fille de Nann, roi des Légobriges, put s'établir sur le rivage qui lui fut donné. Rivale de Tyr et de

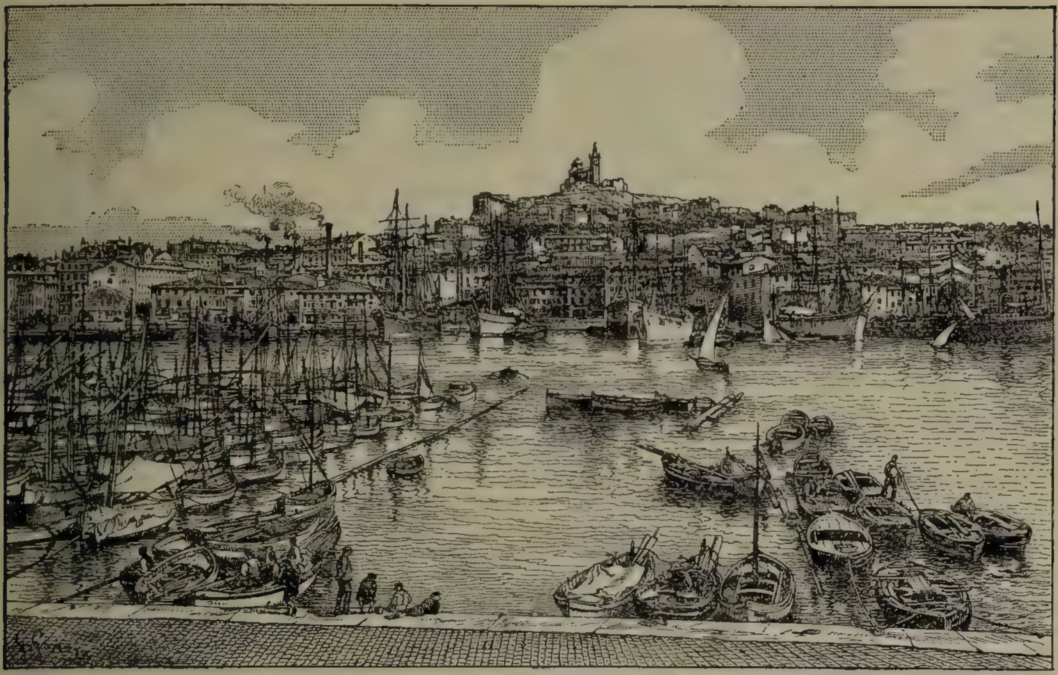

MARSEILLE. Entrée du vieux port ; en haut, Notre-Dame-de-la-Garde.

Carthage, elle fonda à son tour des colonies sur le littoral de la Méditerranée. Longtemps alliée de Rome, elle fut réunie à l'empire au temps de César, et suivit plus tard la destinée de la Provence, tout en conservant de solides institutions locales. Au XVIIe siècle, Colbert restaura son commerce en décadence. Une terrible peste la ravagea en 1720.

Marseille est la patrie du navigateur Pythéas, de Pétrone, Mascaron, Puget, d'Urfé, Barthélemy, Méry, Barbaroux, Garnier-Pagès, A. Thiers, Bazin, Audran, etc. — L'arr. a 15 cant., 19 comm., et 593.400 h. Marseille est ch.-l. de 12 cantons.

**Marseille, porte de l'Orient** et **Massilia, colonie grecque,** deux belles compositions exécutées par Puvis de Chavannes pour le palais de Longchamp, à Marseille (1869). La première représente la naissance de Marseille dans un site doré par le soleil ; la seconde, la cité grandie et prospère où tous les peuples, tous les costumes sont représentés [v. p. 286].

**Marseille au Rhône** (CANAL DE), canal mettant en communication le port de Marseille avec le bas Rhône en aval de la tête du delta ; 82 kil. de longueur depuis le bassin marseillais de la Madrague jusqu'au « Bras-Mort » d'Arles sous la chaîne de l'Estaque, au long de l'étang de Berre et à travers la Crau.

**Marseille-en-Beauvaisis,** ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 18 kil. de Beauvais, sur le Thérinet ; 720 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 19 comm., et 6.100 h.

**marselle** [*sè-le*] n. f. Nom vulgaire de la viorne.

**Marses,** peuple de l'ancien Samnium. C'est également le nom d'une peuplade germanique de la région du haut Ems.

**marsette** [*sè-te*] n. f. Nom de la phléole des prés.

**Marsh** [*march'*] (James), chimiste anglais, né à Londres, m. à Woolwich (1789-1846), inventeur d'un appareil célèbre (*appareil de Marsh*) destiné à révéler, dans les substances organiques, les quantités les plus minimes d'arsenic.

**Marshall,** v. des Etats unis d'Amérique (Texas) ; 14.300 h. Ch.-l. du comté de Harrison.

**Marshall** [*chal*], archipel de la Micronésie (Océanie) ; 12.000 h. Cocotiers. Possession allemande de 1906 à 1914, les îles ont été placées en 1919 sous le mandat du Japon, qui les avait conquises en 1914.

**Marshall** (sir William Raine), général anglais né en 1865. Commanda en chef l'armée anglaise de Mésopotamie, de novembre 1917 à la fin de la campagne.

**Marshall de Bieberstein** (Adolphe Hermann, baron), diplomate allemand, né à Carlsruhe, m. à Badenweiler (1842-1912). Ministre des affaires étrangères, ambassadeur à Constantinople (1897-1912), il contribua à assurer à l'Allemagne une influence considérable en Turquie, et à obtenir la concession du chemin de fer de Bagdad.

**Marshalltown,** v. des Etats unis d'Amérique (Iowa), sur l'Iowa ; 15.700 h. Ch.-l. du *comté de Marshall*.

**marshite** n. f. Iodure naturel de cuivre.

**Marsigli** (Louis-Ferdinand **de**), géographe, naturaliste, et général italien, né et m. à Bologne (1658-1730).

**marsiléacées** ou **marsiliacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes rhizocarpées. S. une *marsiléacée* ou *marsiliacée*.

**marsilée** n. f. Genre de *marsiléacées*, comprenant des plantes des régions chaudes et tempérées, vivant dans les eaux peu profondes.

**Marsillargues,** comm. de l'Hérault, arr. et à 25 kil. de Montpellier, sur le Vidourle ; 3.420 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins.

**Marsin.** *Biogr.* V. MARCHIN.

**marsique** adj. Qui a rapport aux Marses.

**Mars-la-Tour,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 20 kil. de Briey; 630 h. Ch. de f. E. Bataille du 16 août 1870. V. GRAVELOTTE. Partiellement détruite au cours de la Grande Guerre.

**marsoleau** [*lô*] n. m. Un des noms vulgaires de la *linotte*.

**Marsollier** [*li-é*] **des Vivetières** (Benoît-Joseph), auteur dramatique français, né à Paris, m. à Versailles (1750-1817) ; auteur d'intéressants livrets : *Nina* ou *la Folle par amour*, *Camille* ou *le Souterrain*, etc.

**Marson,** ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 13 kil. de Châlons-sur-Marne, près de la Moivre ; 280 h. — Le cant. a 18 comm., et 5.680 h.

**marsouin** n. m. (de l'allem. *meerschwein*, pourceau de mer). Genre de mammifères cétacés, des mers froides et tempérées. (On dit aussi COCHON DE MER.) *Fam.* Soldat de l'infanterie de marine. *Fig.* Homme laid, malpropre. *Mar.* Tente du gaillard d'avant. Forte pièce de construction, courbe de l'avant et de l'arrière.

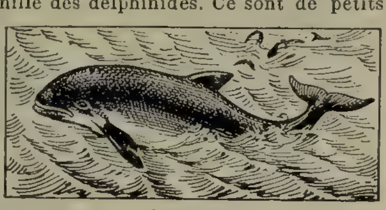

Marsouin.

— ENCYCL. Les marsouins (*phocæna*) appartiennent à la famille des delphinidés. Ce sont de petits dauphins à tête arrondie, à museau court, à nageoire dorsale triangulaire et courte. Une espèce, commune dans toutes les mers d'Europe, excepté dans la Méditerranée, remonte souvent les fleuves. Vorace, agile, cette espèce vit de poissons, et cause parfois d'importants dégâts dans les filets des pêcheurs de sardines. On désigne aussi communément sous le nom de *marsouins* de jeunes dauphins qui suivent en bande les navires.

**Marston** (John), poète dramatique anglais, né vers 1575, m. à Londres en 1634. Dans ses pièces (*le Malcontent*, etc.), écrites dans une langue cynique et violente, on trouve de véritables beautés.

**Marston-Moor,** localité d'Angleterre (comté d'York), dans le West-Riding. Victoire de Cromwell sur les troupes royales (2 juill. 1644).

**marsupial, e, aux** adj. (du lat. *marsupium*, bourse). Qui a la forme d'une bourse. Qui a une bourse. N. m. pl. Genre de mammifères caractérisés par leur poche ventrale soutenue par deux os, et qui est destinée à recevoir leurs petits après la naissance. S. un *marsupial*.

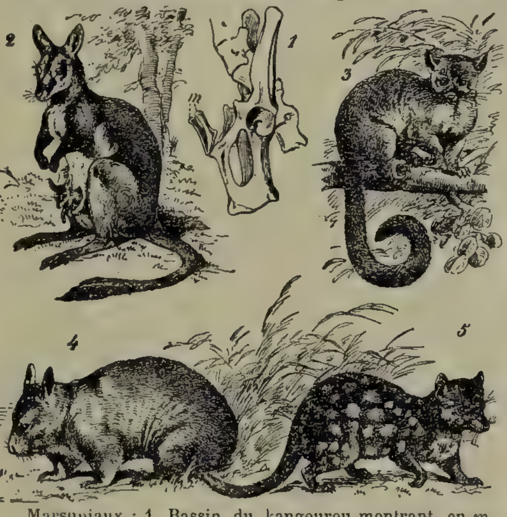

Marsupiaux : 1. Bassin du kangourou montrant, en *m*, les os marsupiaux ; 2. Kangourou et son petit ; 3. Phalanger ; 4. Phascolome ; 5. Dasyure.

— ENCYCL. Les marsupiaux, appelés aussi *didelphiens*, parce que les femelles possèdent deux matrices, sont les mammifères les plus anciens, car leurs débris apparaissent dans le trias. Aujourd'hui, ils sont confinés dans l'Australie et l'Amérique, et aussi en Nouvelle-Guinée et dans les Moluques. Les marsupiaux les plus connus sont : les kangourous, les sarigues, les phascolomes, les phalangers, les dasyures, etc.

**marsupialisation** [*za-si-on*] n. f. Opération qui consiste à suturer à la peau de l'abdomen les parois d'un kyste ou des membranes fœtales pour éviter les hémorragies de l'ablation complète. (Cette poche n'est que temporaire, et s'élimine peu à peu.)

**Marsy** (Gaspard), sculpteur français, né à Cambrai, m. à Paris (1624-1681) ; auteur de beaux travaux au château de Versailles, exécutés en collaboration avec son frère BALTHAZAR, né à Cambrai, m. à Paris (1628-1674).

**Marsyas** [*ass*], jeune Phrygien, satyre ou silène, habile à jouer de la flûte, qu'il avait inventée, ou qui avait ramassé et adopté la flûte jetée par Minerve, représentait la musique phrygienne, celle des instruments à vent, par opposition à la musique grecque, qui préférait les instruments à cordes. Marsyas défia, à un concours musical, Apollon et sa lyre ; le vaincu devait être à la merci du vainqueur. Les Muses ayant déclaré Apollon vainqueur, le dieu attacha Marsyas à un arbre, et l'écorcha vif pour le punir de sa témérité. (*Myth.*)

— *Iconogr.* Il existe de nombreux tableaux et sculptures représentant la lutte musicale ou le supplice de Marsyas. Citons la statue antique qui est au Louvre, le groupe de Myron (Rome) ; le tableau de Ribera, à Bruxelles (v. p. 311), représentant *Apollon écorchant Marsyas*, etc.

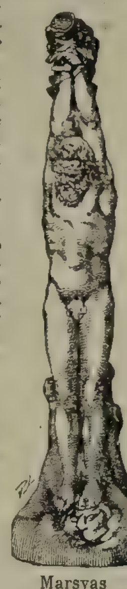

Marsyas (statue antique).

**Martaban** ou **Mout-Tama,** v. de la Birmanie anglaise ; 2.000 h. Port à l'embouchure du Salouen dans le *golfe de Martaban*, formé par la mer des Indes (golfe du Bengale) sur la côte occidentale de l'Indochine, entre les rivages du Pégou et la côte de Tenasserim.

**martagon** n. m. (mot ital.). Espèce du genre lis, dont les pétales sont renversés et recourbés, et qui croît dans les régions montagneuses.

**Martainville** [*tin*] (Alphonse-Louis-Dieudonné), journaliste et auteur dramatique français, né à Cadix, m. à Sablonville (1776-1830). On lui doit une utile *Histoire du Théâtre-Français*. Royaliste ardent, il fonda, en 1818, le *Drapeau blanc*.

**marte** ou **martre** n. f. (mot d'orig. german.). Genre de mammifères carnassiers, type de la famille des mustelidés. Fourrures de ces animaux : *col de marte*. *Prendre marte pour renard*, se méprendre, être trompé par une ressemblance.

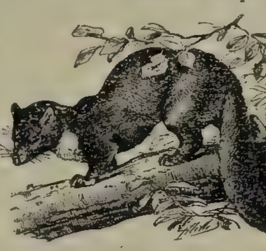

Marte.

— ENCYCL. Les martes (*mustela*) sont des petits animaux au corps allongé et au museau pointu, qui vivent dans les forêts et se nourrissent de petits rongeurs, notamment d'écureuils et autres bêtes de petite taille. On en connaît trois espèces : la *marte de France*, répandue dans toute l'Europe boréale et, en Asie, du Caucase à l'Himalaya ; elle a le pelage brun, marqué d'une tache orangée à la gorge, et mesure environ 60 centimètres, y compris la queue ; la *marte du Japon*, très voisine de la première ; enfin, la *marte zibeline*, qui habite les régions boréales. Les martes sont chassées pour leur fourrure, très estimée, surtout celle de la zibeline.

**marteau** [*tô*] n. m. (lat. *martulus*). Outil de fer à manche de bois, propre à cogner, à forger. Un des quatre osselets de l'oreille. Tringle de bois qu'on fait mouvoir en touchant le clavier d'un piano et dont l'extrémité supérieure frappe les cordes. Nom vulgaire du narcisse. Genre de requin à tête très élargie latéralement : *le marteau est un requin des mers chaudes*. Sorte de clef pour tendre les cordes d'un piano. *Marteau d'une porte*, heurtoir fixé à l'extérieur d'une porte. *Fam. Graisser le marteau*, donner de l'argent au portier d'une maison, pour s'en faciliter l'entrée. *Marteau d'armes*, arme formée d'un marteau d'acier à bec pointu. *Marteau d'eau*, instrument de physique, servant à démontrer l'influence perturbatrice que l'air exerce sur la chute des liquides. *Perruque à trois marteaux*, perruque qui avait une longue boucle entre deux nœuds. Loc. div. : *Avoir un*

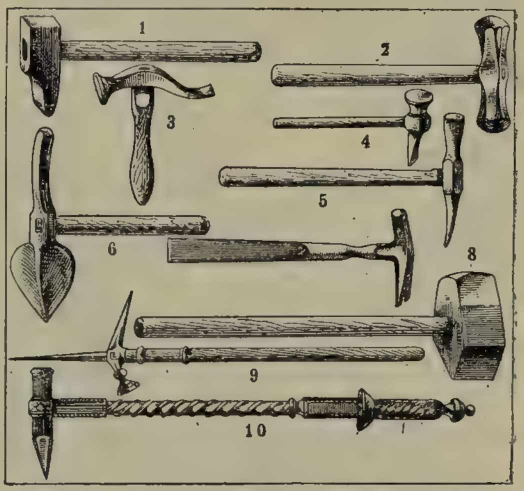

Marteaux : 1. A main ; 2. A dresser ; 3. De cordonnier ; 4. De ciseleur ; 5. A enfoncer les pointes ; 6. De paveur ; 7. De vitrier ; 8. A frapper devant ; 9, 10. D'armes, de cavalier (XVIIe s.).

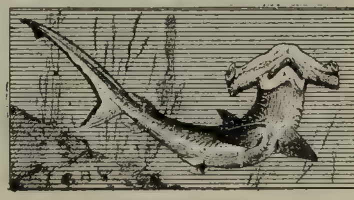

Marteau (requin).

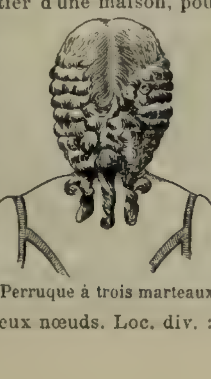

Perruque à trois marteaux.

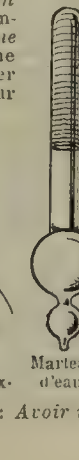

Marteau d'eau.

*coup de marteau*, être un peu maniaque, un peu fou. *Arg. pop. Etre marteau*, être fou. *Etre entre l'enclume et le marteau*, se trouver en butte aux coups de deux partis qui ont des intérêts opposés. Prov. : **Il faut être enclume ou marteau,** il faut souffrir ou faire souffrir, être exploiteur ou exploité, etc.

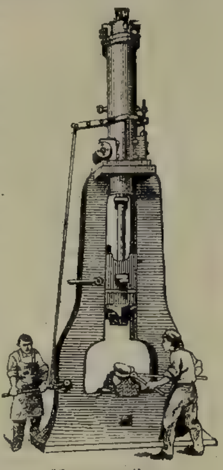
Marteau-pilon.

**marteau-pilon** n. m. Gros marteau de forge, qui fonctionne par l'intermédiaire d'un mécanisme à la vapeur, à l'air comprimé, à la force hydraulique, etc. : *les marteaux-pilons sont assez bien réglés pour pouvoir casser une noix sans en écraser l'amande.*

**martegau** [*ghô*] n. m. Jumelle de brasseyage.

**martel** [*tèl*] n. m. Marteau. (Vx.) *Fig. Avoir martel en tête*, avoir du souci, de l'inquiétude.

**Martel,** ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 38 kil. de Gourdon, près de la Dordogne ; 2.000 h. (*Martelais*). Ch. de f. Orl. Truffes, vins. — Le cant. a 10 comm., et 8.940 h.

**Martel** (Edouard-Alfred), spéléologue français, né à Pontoise en 1859, un des fondateurs de la science des grottes et cavernes ; il a exploré un grand nombre de gouffres ou puits : Dargilan, Bramabiau, Padirac, etc.

**martelage** n. m. Action de frapper au marteau : *le martelage des métaux.* Marque que les agents des eaux et forêts font aux arbres avec le marteau, pour indiquer qu'ils doivent être conservés ou coupés. Castration des taureaux par écrasement des cordons testiculaires.

— Encycl. *Eaux et for.* Le martelage consiste à détacher du tronc de l'arbre une portion d'écorce, puis à marquer d'une empreinte la surface ainsi mise à nu, dénommée *miroir* ou *blanchis*. Quand les arbres sont destinés à être conservés, le martelage est pratiqué bas (les arbres sont dits *marqués en réserve*) ; s'il est fait au contraire sur des arbres à abattre, la marque est apposée sur la racine et sur le tronc à hauteur d'homme (*arbres marqués en délivrance*). La contrefaçon des marques employées par les fonctionnaires de l'Etat pour le martelage des arbres est punie sévèrement.

**Martelange,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. d'Arlon), sur la Sure ; 1.950 h. Ardoises.

**martelé, e** adj. *Véner. Fumées martelées*, fumées qui n'ont pas d'aiguillon au bout.

**marteler** [*lé*] v. a. (rad. *martel*. — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *je martèle.*) Battre à coups de marteau : *marteler du fer.* Détacher les notes, les syllabes, etc. : *marteler sa diction. Fig.* Faire avec effort un travail d'esprit : *marteler des vers.* Donner de l'inquiétude.

**martelet** [*lè*] n. m. Petit marteau. Marteau de couvreur de tuiles. Cépage noir de l'Isère.

**marteleur** n. et adj. m. Ouvrier qui dirige le marteau d'une forge. Ouvrier qui travaille au marteau.

**marteleuse** n. f. Machine destinée à donner à un métal la cohésion nécessaire à son passage en filière : *une marteleuse est nécessaire pour étirer le tungstène.*

**marteline** n. f. Marteau au fer pointu d'un côté, diamanté de l'autre, pour égrener la pierre.

**martellerie** [*tè-le-rî*] n. f. Atelier pour le travail des métaux au marteau.

**Martelli** (Pierre-Jacques), poète et auteur dramatique italien, né et m. à Bologne (1665-1727). Il essaya vainement de mettre à la mode les vers de douze pieds, rimant deux à deux, et appelés de son nom *martelliens.*

**martellière** n. f. Travaux de maçonnerie qui reçoivent les vannes dans les canaux d'irrigation.

**martello** n. m. Nom donné, d'après celui d'un ingénieur corse qui les imagina, à des tours qu'on voit sur les côtes de Corse, et qui servaient tout à la fois d'observatoires pour surveiller les pirates et de lieux de refuge à la population : *un martello ; une tour à la Martello.*

**Martène** (Edmond, dom), érudit et bénédictin français, né à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), m. à Paris (1654-1739), collaborateur de la *Gallia Christiana nova.*

**Martens** [*tinss*] (Thierry, en flam. Dierck), un des premiers imprimeurs des Pays-Bas, né et m. à Alost (vers 1450-1534).

**Martens** (Georges-Frédéric **de**), diplomate et publiciste allemand, né à Hambourg, m. à Francfort (1756-1821) ; auteur de nombreux et importants traités de droit international.

**Martens** (Frédéric **de**), jurisconsulte livonien, né à Pernau, m. à Valka (1842-1909), auteur de travaux d'histoire diplomatique et de droit international, l'un des délégués au tribunal arbitral de La Haye.

**Martensen** (Hans Lassen), théologien danois, né à Flensborg, m. à Copenhague (1808-1884). Membre de l'Académie des sciences de Danemark, prédicateur de la cour, évêque de Seeland, il a écrit plusieurs ouvrages, entre autres *Dogmatique chrétienne*, œuvre capitale de théologie systématique qui fut le signal d'une longue polémique.

**martensite** [*tin*] n. f. Solution solide de carbone dans le fer, qui est le produit normal de la trempe de tous les aciers à partir de 800° et au-dessus. Syn. métaral.

**Martha** (Benjamin-Constant), professeur et écrivain français, né à Strasbourg, m. à Paris (1820-1895) ; auteur d'excellentes études sur *les Moralistes sous l'Empire romain, le Poème de Lucrèce*, etc. Membre de l'Académie des sciences morales (1872). — On doit à son fils Jules, né à Strasbourg en 1853, des études d'archéologie : *l'Art étrusque*, etc.

**Martha** ou *le Marché de Richmond*, opéra en quatre actes, paroles de Friederick, musique de Flotow (1847) ; traduction française de Saint-Georges (1865) ; œuvre poétique et sentimentale, élégamment écrite. L'action se passe en Angleterre. C'est l'histoire de deux jeunes filles, Martha et Nancy, de noble naissance, qui se déguisent en servantes, gagnent le cœur de leurs maîtres, Lyonel et Plumkett, et reconnues, réparent leurs torts par un double mariage. Parmi les principaux morceaux, nous citerons l'ouverture ; au premier acte, le chant des servantes et le chœur ; au deuxième, le quatuor du rouet et la mélodie irlandaise ; au troisième, la chanson du *Porter ;* le chœur des chasseresses, l'air de Lyonel : *Lorsqu'à mes yeux ;* le chœur magnifique du troisième acte, etc.

**Marthe** (sainte), sœur de Marie et de Lazare. Saint Luc raconte qu'elle donna l'hospitalité à Jésus, et qu'elle fut doucement blâmée par lui de son empressement exagéré à s'occuper des soins matériels. Une antique tradition veut qu'elle soit venue mourir en Provence à Tarascon, et qu'elle y ait dompté la *Tarasque*. Fête le 29 juillet.

**Marthe** (Anne Biget, dite sœur), religieuse française célèbre par sa charité, née à Thoraise, près de Besançon (1748-1824). Elle se signala par sa bienfaisance pendant les guerres du premier Empire.

**martial, e, aux** [*si-al, ô*] adj. (lat. *martialis ;* de *Mars*, n. mythol.). Belliqueux : *air martial. Cour martiale*, tribunal militaire. *Loi martiale*, qui autorise l'application de la force armée dans certains cas. Se disait des médicaments où il entrait du fer.

**Martial** [*si-al*] (Marcus Valerius Martialis), poète latin, né à Bilbilis, en Espagne (43-104). Il fut le flatteur éhonté de Domitien et l'ami de Pline. Son recueil d'*Epigrammes* est utile pour la connaissance des mœurs de Rome : le style en est spirituel, élégant, mais le fond souvent licencieux.

**Martial** (saint), apôtre et premier évêque de Limoges (IIIe s.). Il prêcha la foi en Aquitaine. Sur son tombeau fut édifiée la célèbre *abbaye de Saint-Martial*, à Limoges. Fête le 30 juin.

**Martial d'Auvergne** ou **de Paris,** poète français, né et m. à Paris (1430-1508) ; auteur de *Vigilles*, histoire, en vers, de Charles VIII, des *Arrêts d'amour*, etc.

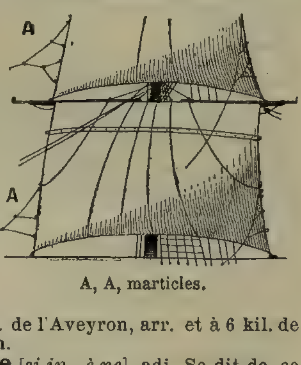

A, A, marticles.

**martialement** [*si-a-le-man*] adv. D'une façon martiale : *troupe qui défile martialement.*

**marticles** n. f. pl. Petites cordes qui aboutissent aux poulies d'un navire, nommées *araignées*.

**Martiel,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 6 kil. de Villefranche ; 1.820 h.

**martien, enne** [*si-in, è-ne*] adj. Se dit de ce qui est sous l'influence de la planète Mars. *Subst.* Habitant présumé de la planète Mars.

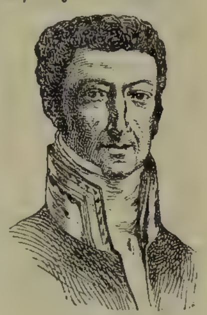
Martignac.

**Martignac** [*gnak*] Jean-Baptiste-Sylvère Gay, vicomte **de**), homme d'Etat français, né à Bordeaux, m. à Paris (1778-1832), ministre libéral sous Charles X, à la chute de Villèle. Orateur élégant, politique bien intentionné, il ne réussit pourtant pas à réconcilier la monarchie de Charles X et la nation, malgré quelques réforme notamment le rétablissement de la liberté de la presse, et les ordonnances du 16 juin 1828 sur les jésuites et les petits séminaires. Sa politique déplut à Charles X, qui le remplaça par Polignac.

**Martigné,** comm. de la Mayenne, arr. et à 13 kil. de Mayenne, non loin de la Mayenne ; 1.480 h. Ch. de f. Et.

**Martigné-Briand,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 30 kil. de Saumur, près du Layon ; 1.670 h. Ch. de f. Et. Etablissement thermal. Vins blancs.

**Martigné-Ferchaud,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 36 kil. de Vitré ; 3.680 h. Ch. de f. Et. Toiles, clouterie.

**Martigny** (abbé Joseph-Alexandre **de**), archéologue français, né et m. à Sauverny (Ain) [1808-1881] ; auteur du *Dictionnaire des antiquités chrétiennes.*

**Martigny** ou **Martigny-Ville,** comm. de Suisse (Valais), au confluent du Rhône et de la Dranse Valaisane ; 1.830 h. Coude du Rhône. Bains. Foires importantes. Commerce de céréales, fruits, vins. Les deux petites communes de **Martigny-Bourg** (1.300 h.) et **Martigny-Combe** (1.180 h.) forment une seule paroisse avec Martigny-Ville.

**Martigny-le-Comte,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 13 kil. de Charolles ; 1.280 h. Fer.

**Martigny-les-Bains,** comm. des Vosges, arr. et à 38 kil. de Neufchâteau ; 1.050 h. Ch. de f. E. Eaux minérales sulfatées calciques.

**Martigues** [*ti-ghe*], ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 44 kil. d'Aix ; 8.870 h. (*Martigais* ou *Martégallois* ou *Martégaux*). Port sur l'étang de Berre, surnommé *la Venise de Provence ;* ch. de f. P.-L.-M. Canal de Marseille au Rhône. Fabrication de boutargue (sorte de caviar) ; construction de bateaux. Lignite. — Le cant. a 8 comm., et 14.300 h.

**martin** n. m. *Par plaisant.*, homme armé d'un bâton. (On dit plus souvent martin-bâton.) Ane. Ours. Prov. : **Il y a à la foire plus d'un âne qui s'appelle Martin,** se dit à celui qui ne désigne une personne que par un nom applicable à beaucoup d'autres. **Pour un point** (ou **faute d'un point**) **Martin perdit son âne,** une circonstance insignifiante peut faire échouer une affaire importante. (Un abbé ayant omis un point dans l'inscription placée au fronton de son abbaye d'*Asello* [*asellus*, en latin, signifie petit âne], aurait été privé de son bénéfice par une décision du pape.)

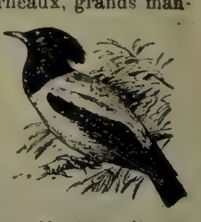
Martin roselin.

**martin** n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant des étourneaux, grands mangeurs d'insectes, surtout de criquets. (Le *martin rose* ou *roselin* est répandu dans l'Europe orientale et méridionale. Il est rosâtre, avec la tête, le dos, la queue et une partie de l'aile d'un bleu noirâtre.)

**martin** n. m. Pierre plate munie d'une poignée de fonte et employée pour promener le sable sur le marbre qu'on veut polir.

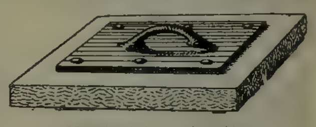
Martin (pierre à polir).

**Martin** (saint), évêque de Tours, né en Hongrie, disciple de saint Hilaire, m. à Candes (Touraine) entre 396 et 400. D'abord soldat, il se rendit célèbre par son inépuisable charité, partageant, dit la légende, pendant un hiver rigoureux, son manteau avec un pauvre insuffisamment vêtu. Il exerça sur l'Eglise des Gaules une influence considérable. Son tombeau devint un but de pèlerinage ; la basilique qui le surmonta fut le lieu d'asile le plus vénéré de toute la Gaule. Le roi de France était abbé de Saint-Martin. Sa vie a été écrite par Sulpice Sévère et par Grégoire de Tours. Patron des meuniers. Fête le 11 novembre. — *Faire la Saint-Martin*, faire bonne chère. *Eté de la Saint-Martin*, derniers beaux jours qui se montrent parfois dans l'arrière-saison, vers le 11 novembre, jour de la Saint-Martin. *Fig.* Retour de jeunesse, qui se produit parfois chez les vieillards.

**Martin Ier** (saint), né à Todi, pape de 649 à 655. Il fit condamner l'hérésie des monothélites. L'empereur Constant II, protecteur du monothélisme, le fit arrêter et l'exila dans la Chersonèse, où il mourut accablé de mauvais traitements. Fête le 12 novembre : — Martin II, pape de 882 à 884, pontife éclairé et pieux ; — Martin III, né à Rome, pape de 943 à 946 ; — Martin IV (*Simon de Brion*), né en France, pape de 1281 à 1285 ; seconda la politique de Charles d'Anjou en Italie ; — Martin V (*Colonna*), né dans la Romagne, pape de 1417 à 1431 ; son élection mit fin au grand schisme ; il condamna Jean Hus, encouragea les arts, mais pratiqua sans mesure le népotisme.

**Martin** (François), colonisateur et administrateur français, né à Paris, m. à Pondichéry (1640-1706). Il fut le véritable fondateur de la puissance française dans l'Inde.

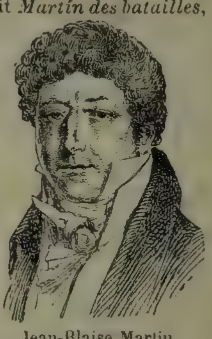
Jean-Blaise Martin.

**Martin** (Jean-Baptiste), dit *Martin des batailles*, peintre français, né et m. à Paris (1657-1735). Il a peint pour Versailles des tableaux représentant les victoires de Louis XIV. On voit de lui, au Louvre, *le Siège de Fribourg en 1677.*

**Martin,** famille d'ébénistes du XVIIIe siècle, connus pour l'invention de laques et vernis imitant ceux de la Chine et du Japon.

**Martin** (Jean-Blaise), chanteur français, né à Paris, m. à Ronzières (1768-1837). Baryton d'un genre exceptionnel, il joignait aux notes graves de la basse les notes élevées du ténor. Son nom est resté pour désigner les rôles qu'il chantait : *un baryton Martin.*

**Martin** (Louis-*Aimé*), littérateur français distingué, né à Lyon, m. à Paris (1786-1847). Auteur des *Lettres à Sophie sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle.* Il fut le disciple dévoué de Bernardin de Saint-Pierre, dont il épousa la veuve, et édita les œuvres.

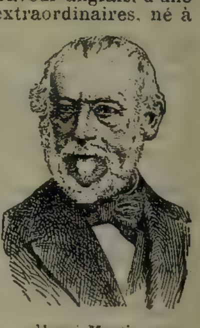
Henri Martin.

**Martin** (John), peintre et graveur anglais, d'une fougue et d'une imagination extraordinaires, né à Haydon-Bridge, m. à Douglas (1789-1854) ; auteur de : *la Chute de Babylone, le Festin de Balthazar.*

**Martin** [**du Nord**] (Nicolas), homme politique français, né à Douai, m. à Lormois (1790-1847). Il fut ministre des travaux publics et de la justice, sous la monarchie de Juillet.

**Martin** (Henri), historien français, né à Saint-Quentin, m. à Paris (1810-1883). La préoccupation de toute sa vie fut son *Histoire de France*, ouvrage qui, tant qu'il ne fut pas dépassé par les découvertes de l'érudition, constitua la plus fidèle narration de notre vie nationale.

**Martin de Moussy** (Jean-Antoine-Victor), médecin et voyageur français, né à Moussy-le-Vieux (Seine-et-Marne), m. à Paris (1810-1869). Il explora surtout les vallées de l'Uruguay et du Parana.

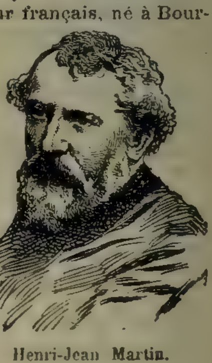
Henri-Jean Martin.

**Martin** (Pierre), ingénieur français, né à Bourges, m. à Fourchambault (Nièvre) [1824-1915]. Il est l'inventeur du procédé de carburation de la fonte qui porte son nom, et grâce auquel la métallurgie de l'acier s'est considérablement développée.

**Martin** (*Henri*-Jean-Guillaume), peintre français, né à Toulouse en 1860. Membre de l'Académie des Beaux-Arts en 1917. Un des chefs de l'école impressionniste. Citons de lui : *Vers l'abîme, Sérénité ; le Crépuscule*, les décorations du Capitole de Toulouse, etc. Ses toiles sont remarquables et lumineuses, et traitées selon la formule divisionniste.

**martinaire** [nè-re] n. m. Gros marteau de coutelier, pour étirer le métal.

**martin-bâton** n. m. Homme armé d'un bâton. V. MARTIN. *Par ext.* Baguette qui sert à battre les animaux récalcitrants.

**martin-chasseur** n. m. Nom vulgaire des *dacelo.* Pl. des *martins-chasseurs.*

— ENCYCL. Les martins-chasseurs sont des alcédinidés qui ont des mœurs plutôt terrestres ; ils vivent surtout d'insectes et de reptiles.

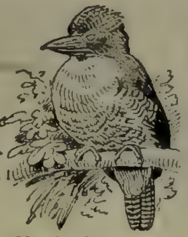
Martin-chasseur.

**Martine,** impératrice d'Orient, nièce et femme d'Héraclius, née vers 590, m. vers 652. Ambitieuse et énergique, elle fut associée au gouvernement, fit, dit-on, empoisonner son mari, et régna avec son fils Héraclius ; elle fut déposée, et condamnée à avoir la langue coupée ; elle mourut en exil.

**Martine,** personnage des *Femmes savantes*, de Molière. Type de servante simple, balourde, ignorante, estropiant la langue de cent manières, ce qui ne l'empêche nullement d'avoir son franc-parler dans la maison. Quand Philaminte, sa maîtresse, lui demande si elle veut toute sa vie offenser la grammaire, Martine répond :

Qui parle d'offenser grand'mère ni grand-père ?

**Martineau** [nô] (miss Harriet), née à Norwich, m. à Ambleside (1802-1876), écrivain anglais, auteur d'un excellent résumé de la philosophie d'Aug. Comte, de romans sociaux, de contes. — Son frère JAMES, né à Norwich, m. à Londres (1805-1900), écrivain protestant libéral.

**martinelle** [nè-le] n. f. Autref. Cloche qu'on transportait sur un chariot traîné par des bœufs, pour rassembler le peuple en certaines occasions.

**martiner** [né] v. a. Battre au marteau appelé « martinet » : *martiner du cuivre.*

**martinet** [nè] n. m. (de *Martin* n. pr.). Genre de passereaux fissirostres, remarquables par leurs ailes longues, étroites et leur vol très rapide.

— ENCYCL. Les martinets (*cypselus*) se rapprochent des hirondelles par leur conformation générale et leurs mœurs. Ils vivent sur les rochers élevés, les hautes constructions (clochers, tours), et, surtout au crépuscule, pourchassent en criant les insectes dont ils font leur nourriture. On en connaît une vingtaine d'espèces, répandues sur tout l'ancien monde, et qui hivernent en Afrique et dans l'Inde.

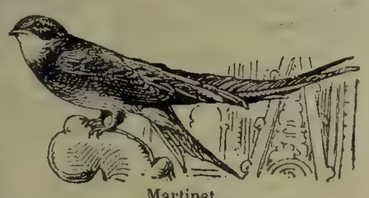
Martinet.

**martinet** [nè] n. m. (de *marteau*). Sorte de, fouet formé de plusieurs brins de corde ou de cuir, pour battre les habits, les meubles, ou corriger les enfants. Gros marteau d'usine, mis en mouvement par la vapeur ou par un courant d'eau. Usine où l'on emploie ce marteau. Forte molette de grès servant à égriser les carreaux de marbre. Petit chandelier plat, à manche. Batissoir des tonneliers. *Mar.* Balancine de corne.

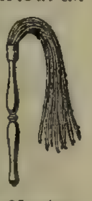
Martinet.

**Martinet** (Achille-Louis), graveur français, né et m. à Paris (1806-1877) ; a gravé d'après Rembrandt, Raphaël.

**martineur** n. et adj. m. Syn. de MARTELEUR.

**Martinez** [nèz] (Sébastien), peintre espagnol, né à Jaen, m. à Madrid (1602-1667), auteur du *Martyre de saint Sébastien.*

**Martinez Pasqualis,** juif portugais, chef d'une secte d'illuminés, né vers 1715, m. à Port-au-Prince en 1779. Son principal disciple fut Saint-Martin.

Martinez de La Rosa.

**Martinez de La Rosa** (Francisco), homme d'Etat et poète dramatique espagnol, né à Grenade, m. à Madrid (1789-1862). Président du conseil en 1822, il chercha à concilier l'absolutisme et la liberté. Il a composé des romans historiques, des drames dont le plus célèbre est *la Conjuration de Venise.*

**Martinez de La Vega** (Joaquin), peintre espagnol, né à Almeira, m. à Malaga (1846-1905), l'un des plus grands peintres de son pays au XIXe siècle (*le Christ, le Borracho*).

**Martinez Campos** (Arsenio), maréchal et homme d'Etat espagnol, né à Ségovie, m. à Zarauz (1831-1900). Il combattit les carlistes, et seconda l'avènement d'Alphonse XII. Président du conseil en 1879.

Martinez Campos.

**martingale** n. f. (provenç. *martegalo*; de *Martigues*, n. géogr.). Courroie qui empêche le cheval de donner de la tête. (V. HARNAIS.) Languette de cuir ou d'étoffe pour maintenir ou serrer : *martingale de giberne, de capote. Mar.* Cordage servant de sous-barbe aux bouts-dehors du foc. *Jeu.* Manière de ponter, tendant à ramener au joueur, en un ou plusieurs coups et par une augmentation progressive de la mise, ce qu'il a déjà perdu, plus un certain bénéfice.

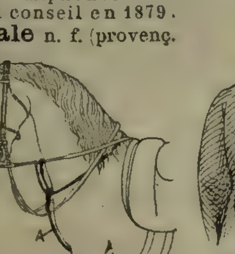
A, martingale.

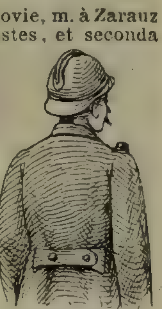
Martingale de capote.

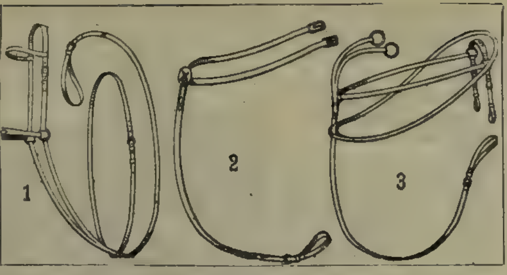

Martingales : 1. A têtière ; 2. Pour l'artillerie ; 3. De chasse (double).

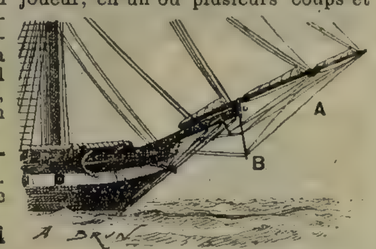

A, martingale ; B, arc-boutant de martingale.

**martingaler** [lé] v. n. Jouer une martingale.

**Martini** (le P. Giambattista), compositeur et musicographe italien, né et m. à Bologne (1706-1784). Son *Histoire de la Musique* est précieuse.

**Martini** (Jean-Paul-Egide SCHWARZENDORF, dit), compositeur, né à Freistadt, m. à Paris (1741-1816) ; auteur d'opéras-comiques : *Annette et Lubin, le Droit du seigneur*, etc., et de romances dont l'une, *Plaisir d'amour*, est devenue populaire.

Martini.

**Martini** (Simone), peintre italien. V. MEMMI.

**Martinien,** empereur romain associé à l'empire par Licinius. Tous deux furent vaincus par Constantin à Chalcédoine, et mis à mort en 323.

**martinique** n. m. Café ou rhum de la Martinique : *boire du bon martinique.*

**Martinique** (la), l'une des petites Antilles françaises ; 182.000 h., noirs et surtout créoles (*Martiniquais*). V. pr. *Fort-de-France.* Une éruption volcanique de la Montagne Pelée a désolé tout le nord de l'île, et détruit complètement la ville de *Saint-Pierre*, en 1902. Le sol, montagneux et volcanique, est généralement fertile. Il produit la canne à sucre, le café, le coton, le cacao, le tabac, les arbres à épices, des fruits délicieux. On y fabrique du rhum. Ses vallées offrent des sites enchanteurs, d'où le venimeux trigonocéphale a complètement disparu. La Martinique, découverte par les Espagnols dès 1493, a commencé d'être colonisée par les Français en 1635.

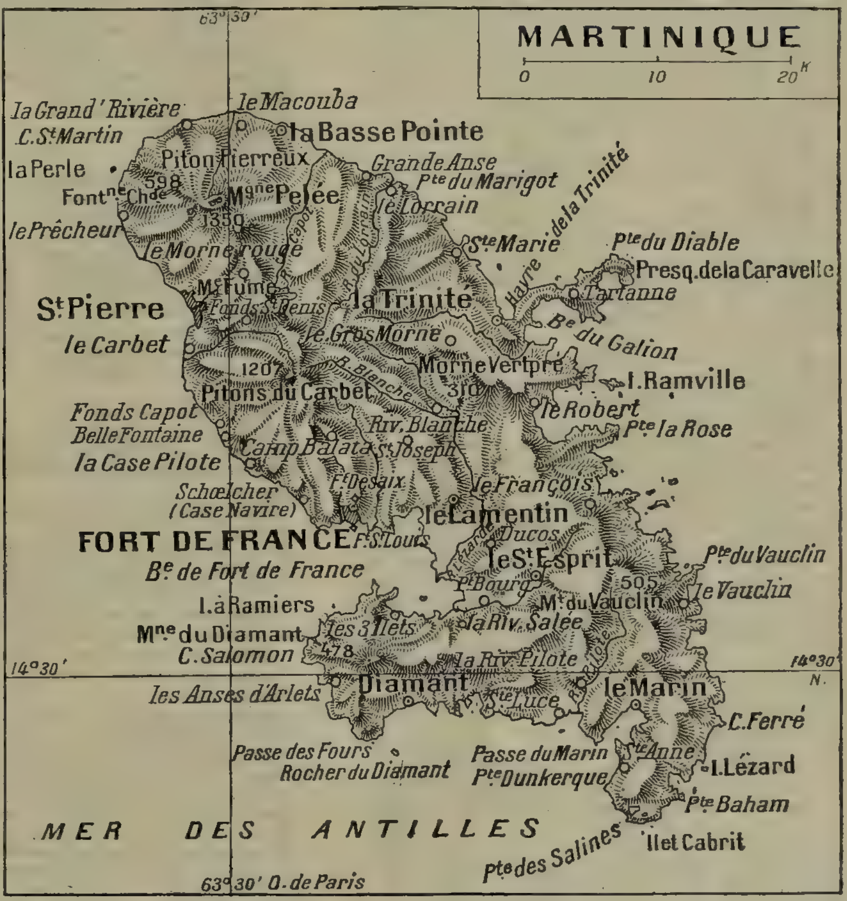

**martinisme** [nis-me] n. m. Système mystico-philosophique du juif Martinez Pasqualis. Système du philosophe Saint-Martin.

**martiniste** [nis-te] n. m. Sectateur du martinisme.

**martinite** n. f. Phosphate naturel hydraté de calcium.

**Martinovicz** (Ignace), chef des jacobins hongrois, né à Pest, décapité à Bude (1755-1795).

**martin-pêcheur** n. m. Nom sous lequel on désigne les passereaux appartenant à la famille des halcyonidés. Pl. des *martins-pêcheurs.*

— ENCYCL. Les martins-pêcheurs sont de jolis oiseaux à livrée brillante, bleue en dessus, rousse ou blanche en dessous ; courts et trapus, ils ont un bec long et pointu. Ils se tiennent au bord des eaux, et plongent à la poursuite des poissons. Ce sont des oiseaux nuisibles, car ils détruisent de nombreux alevins. On en connaît une trentaine d'espèces, des régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.

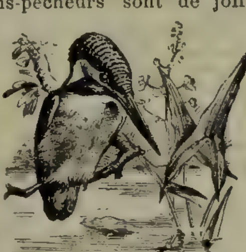
Martin-pêcheur.

**Martinpuich,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 27 kil. d'Arras, entre Ancre et Tortille ; 518 h. (en 1914). Cette localité fut enlevée aux Allemands par les Britanniques le 15 septembre 1916 pendant la bataille de la Somme, reconquise par les Allemands à la fin de mars 1918, au cours de la deuxième bataille de Picardie, et recouvrée par les Anglais le 26 août 1918, durant la troisième bataille de Picardie. Complètement détruite.

**Martins** (Charles), botaniste et géographe français distingué, né et m. à Paris (1805-1889). On lui doit un intéressant ouvrage de géographie botanique : *Du Spitzberg au Sahara*, etc.

**Martinsburg,** v. des Etats unis d'Amérique (Virginie-Occidentale), dans la vallée de la basse Shenandoah ; 12.500 h. Ch.-l. du comté de Berkeley.

**martin-sec** [sèk] n. m. Poire d'automne, qui devient très sucrée quand elle est cuite, et que l'on emploie dans la fabrication des confitures. Pl. des *martins-secs.*

**martin-sire** n. m. Variété de poire d'hiver, à pulpe toujours ferme mais très sucrée. Pl. des *martins-sires.*

**martinsite** n. f. Mélange de sel gemme et de kieserite.

**Martinuzzi** (Georges), cardinal et homme d'Etat, né en Croatie, assassiné à Alvincz sur l'ordre de Ferdinand d'Autriche, pour avoir négocié avec les Turcs (1482-1551).

**Martinvast,** comm. de la Manche, arr. de Cherbourg ; 761 h. ; ch. de f. Et. Beaux restes d'un château du moyen âge. Ferme-école.

**martite** n. f. Sesquioxyde naturel de fer $Fe^2O^3$.

**Martizay,** comm. de l'Indre, arr. et à 21 kil. du Blanc, sur la Claize : 1.630 h.

**martoire** n. m. Marteau à deux pannes, à l'usage des serruriers.

**Martos,** v. d'Espagne (prov. de Jaen) ; 17.000 h. Vins.

**martourite** n. f. Sulfure naturel de fer et d'antimoine.

**martre** n. f. *Zool.* V. MARTE.

**Martres** ou **Martres-Tolosanes,** comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 40 kil. de Muret ; 1.560 h. Ch. de f. M. Faïences. Grottes préhistoriques ; ruines gallo-romaines.

**Martres-de-Veyre,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 15 kil. de Clermont ; 1.530 h. Ch. de f. P.-L.-M. Sources minérales. Carderie de laine ; scierie.

**martroi, martroy** ou **martray** (lat. *martyrium*) n. m. Martyre, tourment. Lieu où l'on exécutait les criminels : *place du Martroi*, à Orléans, à Rouen, à Pontoise.

**Marty** (Georges), musicien français, né et m. à Paris (1860-1908) ; auteur de *Daria*, drame lyrique.

**Marty-Laveaux** [vô] (Charles), archiviste et lettré français, né et m. à Paris (1823-1899). Auteur d'excellentes éditions de la Pléiade, de Rabelais et de Corneille.

**martynie** [ni] n. f. Genre de gesnéracées, comprenant des herbes de l'Amérique tropicale, dont la racine est comestible. (Le fruit est une capsule ligneuse, terminée par une double corne, d'où les noms vulgaires *cornaret* ou *cornard.*)

**martyr, e** n. (du gr. *martur*, témoin). Qui a souffert la mort pour soutenir la vérité de sa religion : *saint Pothin et sainte Blandine furent les plus illustres martyrs des Gaules. Ere des martyrs*, celle qui commence à l'avènement de Dioclétien. *Par ext.* Qui a souffert la mort ou des tourments pour ses opinions : *Galilée fut un martyr de la science.* Personne qui souffre beaucoup : *les goutteux sont des martyrs. Commun des martyrs*, office qu'on récite pour tous les martyrs qui n'ont pas un office propre et, au *fig.*, le commun des hommes. Adjectiv. : *enfant martyr.*

**Martyrs** (*les*), ou *le Triomphe de la religion chrétienne*, épopée en prose par Chateaubriand (1809). L'action se passe à la fin du IIIe siècle, au temps des persécutions de Dioclétien. Cymodocée, fille de Démodocus, aime le chrétien Eudore, et pour l'épouser se prépare à embrasser le christianisme. Elle est en butte aux poursuites d'Hiéroclès, proconsul d'Achaïe. A la fin, les deux époux, condamnés à être dévorés par les bêtes, se retrouvent dans le cirque, et reçoivent ensemble la palme du martyre. L'œuvre est, par l'emploi du merveilleux et du style poétique, quelque peu artificielle, mais par la saisissante évocation du monde antique (particulièrement dans le récit célèbre où Eudore raconte sa jeunesse), par la magnificence de l'imagination, les *Martyrs* demeurent un des chefs-d'œuvre de la littérature française.

**Martyrs** (*les*) ou *la Dernière prière*, tableau de Gérome. Les martyrs agenouillés prient, au moment où les fauves sont lâchés dans l'arène ; — *Les Martyrs aux Catacombes*, tableau de J.-E. Lenepveu, au musée du Luxembourg. Un groupe de femmes entourent le cadavre d'un vieillard, et pleurent, pendant que les fidèles viennent apporter au défunt la palme du martyre ; — *Une jeune Martyre*, tableau de P. Delaroche. C'est à Rome, au temps de Dioclétien : une jeune fille a été jetée, ligotée, dans le Tibre ; le corps flotte doucement, éclairé de son auréole.

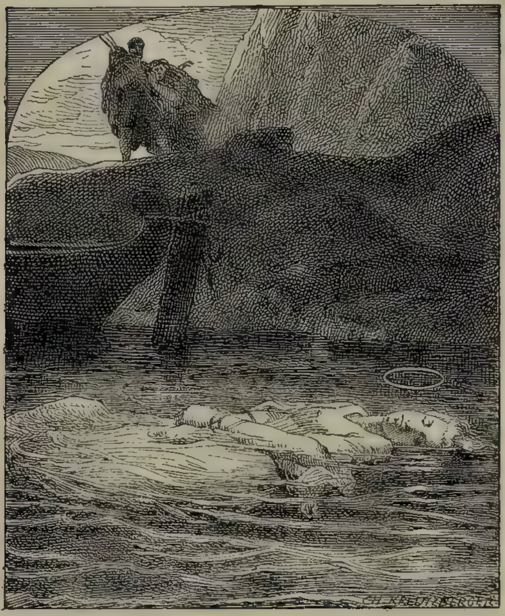

Jeune Martyre au temps de Dioclétien, tableau de Paul Delaroche.

**Martyrs** (*les*), opéra en quatre actes, poème de Scribe, inspiré du *Polyeucte* de Corneille, musique de Donizetti (1840). La partition, inégale, renferme des pages d'une grandeur émouvante.

**Martyrs** (*Ere des*). V. DIOCLÉTIEN (*ere de*).

**Martyr** (Pierre VERMIGLI, dit *Pierre*), théologien protestant italien, né à Florence, m. à Zurich (1500-1562).

**martyraire** [*rè-re*] n. m. Officier préposé à la garde des châsses des martyrs dans les églises.

**martyre** n. m. (lat. *martyrium*). Tourments, mort, endurés pour la foi : *saint Etienne souffrit le martyre. Fig.* Grande douleur de corps ou d'esprit : *l'amour est parfois un martyre.*

**martyriser** [*zé*] v. a. Faire souffrir le martyre : *Néron martyrisa beaucoup de chrétiens. Fig.* Faire souffrir beaucoup : *martyriser une bête ; goutte qui martyrise un vieillard.*

**martyrium** [*ri-om'*] n. m. (m. lat.). Eglise placée sous l'invocation d'un ou de plusieurs martyrs. Chapelle qui renferme le tombeau d'un martyr.

**martyrologe** n. m. (du gr. *martur*, *uros*, témoin, et *logos*, discours). Liste ou catalogue des martyrs ou des saints : *le martyrologe romain. Par ext.* Catalogue de victimes : *le martyrologe de la science.*
— ENCYCL. Dès le IIIe siècle, chaque Eglise avait un catalogue officiel des martyrs qu'elle honorait. La plupart des martyrologes des Eglises d'Occident ont été perdus, ou plutôt fondus avec celui de l'Eglise romaine. Le plus ancien martyrologe de cette Eglise — le *Petit martyrologe romain* — a été rédigé, dit-on, par saint Jérôme. Le *Grand martyrologe romain*, composé par Baronius, a été publié sous Sixte-Quint, en 1586. Les autres martyrologes sont des œuvres particulières, de valeur variable. Dans l'Eglise grecque, le martyrologe porte le nom de *Ménées* ou *Ménélogies* (listes par mois), parce qu'il est divisé en douze livres, dont chacun correspond à un des mois de l'année.

**martyrologique** adj. Qui a rapport au martyrologe.

**martyrologiste** [*jis-te*] n. m. Auteur d'un martyrologe.

**Marulle** (Michel-Tarchaniote), poète latin d'origine grecque, fixé à Florence, né à Constantinople vers 1440, m. vers 1500. Auteur des *Epigrammata* et des *Hymni*.

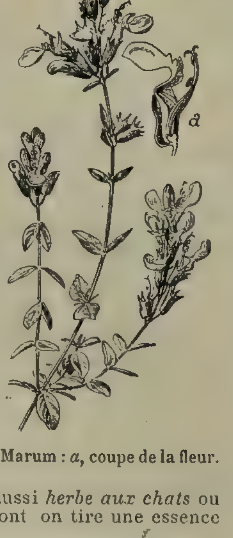

Marum : *a*, coupe de la fleur.

**marum** [*rom'*] n. m. Espèce de germandrée, plante aromatique appelée aussi *herbe aux chats* ou *germandrée maritime*, et dont on tire une essence dite *camphre de marum.*

**marute** n. f. *Bot.* Syn. de ANTHEMIS.

**Marval,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 28 kil. de Rochechouart ; 1.800 h.

**marvau** [*vô*] n. m. Corbeille à égoutter le sel, dans les salines.

**Marvejols** [*jol*], ch.-l. d'arr. (Lozère), sur la Colane, affl. du Lot ; ch. de f. M. ; à 17 kil. de Mende ; 3.910 h. Serges. — L'arrond. a 10 cant., 79 comm., et 46.400 h. — Le cant. a 11 comm., et 7.660 h.

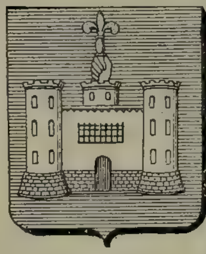
Armes de Marvejols.

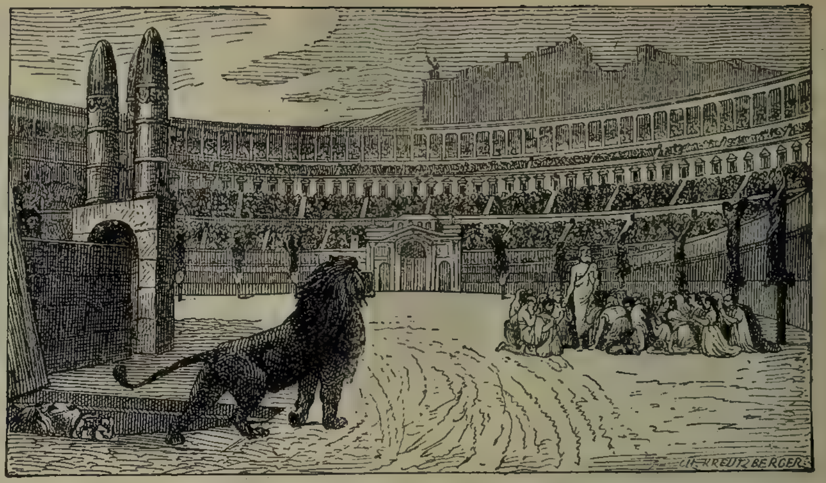

Les Martyrs, ou la Dernière prière, tableau de Gérome.

**Marvell** (Andrew), littérateur anglais, né à Winestead, m. à Londres (1624-1678), ami de Milton, auteur d'exquises poésies amoureuses et de pamphlets vigoureux et incisifs.

**Marwitz** (Georges **von der**), général allemand, né à Stolp en 1856 ; commandant de la 2e armée dans le secteur de Cambrai (nov. 1917) et de la 5e armée dans le secteur de Verdun (sept.-oct. 1918).

**Marx** (Karl), socialiste allemand, né à Trèves, m. à Londres (1818-1883) ; auteur d'un ouvrage remarquable sur le *Capital*, et fondateur de l'*Internationale*. Le *marxisme*, prétendant s'appuyer sur la science seule, donne de l'histoire une explication purement matérialiste, et, avec la lutte des classes comme moyen, propose l'établissement du collectivisme comme terme fatal et nécessaire de l'évolution des sociétés.

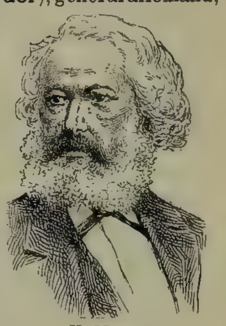
K. Marx.

**marxisme** [*mark-sis-me*] n. m. Ensemble des doctrines socialistes de K. Marx.

**marxiste** [*mark-sis-te*] adj. Qui a trait au marxisme. N. Partisan de ce système : *les bolcheviks ont voulu appliquer le marxisme.*

**Mary** (Jules), romancier et auteur dramatique français, né à Launois (Ardennes), m. à Paris (1851-1922) ; auteur de romans et de drames populaires : *le Régiment*, *Roger la Honte*, *la Pocharde*, etc.

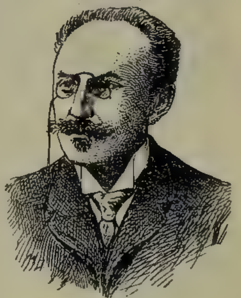
Jules Mary.

**Mary-Lafon** (Jean-Bernard), littérateur français, né à Lafrançaise, m. au Ramier (1812-1884), auteur de romans et d'une utile *Histoire politique, religieuse et littéraire du midi de la France.*

**maryland** [*lan*] n. m. Tabac estimé, qui vient du Maryland : *fumer du Maryland.*

**Maryland,** un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 1.295.000 h. Capit. *Annapolis*. Mais la ville métropole est *Baltimore*. Tabac, fer, houille, cuivre.

**Maryport,** v. d'Angleterre (comté de Cumberland), à l'embouchure de l'Ellen dans le golfe (*firth*) de Solway (mer d'Irlande) ; 11.400 h. Port où aborda Marie Stuart en 1568, et nommé *Maryport* en 1750 en souvenir de ce fait historique.

**Marzan,** comm. du Morbihan, arr. et à 36 kil. de Vannes ; 1.820 h. Ch. de f.

**Marzy,** comm. de la Nièvre, arr. et à 6 kil. de Nevers, près du confluent de la Loire et de l'Allier ; 1.200 h. Kaolin.

**mas** [*mass*] n. m. Maison de campagne, ferme, dans le midi de la France.

**Masaccio** [pr, it. *tchio*] (*Tomaso* GUIDI ; d'où *Maso*, puis), peintre italien, né à Castello di Val d'Arno, m. à Rome (1401-1428). Ses œuvres sont remarquables par le coloris, les raccourcis et la perspective ; les principales d'entre elles se trouvent à l'église des Carmes de Florence.

**masage** n. m. Réunion de mas. (Vx.)

**Masamdo** ou **Masamdho,** v. de Corée, sur le détroit de Broughton ; 25.000 h. Port actif.

**Masaniello** (Tomaso ANIELLO, dit, par contraction), pêcheur, né à Amalfi en 1623, m. à Naples en 1647. Il se mit à la tête des Napolitains révoltés contre la dureté et la rapacité de la domination espagnole, et obligea les oppresseurs à accepter ses conditions. Mais, soit par suite d'épuisement, soit qu'il eût été empoisonné par un breuvage, il parut tout d'un coup en proie à la folie. On en profita pour le faire tuer, à coups d'arquebuse, dans le cloître du Carmel. Son souvenir est resté populaire à Naples.

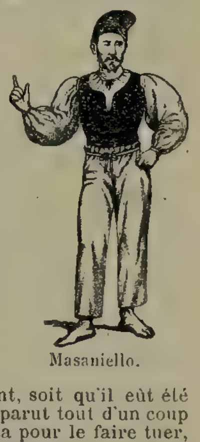
Masaniello.

**Masaniello** ou *le Pêcheur napolitain*, opéra en quatre actes, paroles de Moreau et Lafortelle, musique de Carafa (1827). V. MUETTE DE PORTICI (*la*).

**Masaryk** (Thomas Garrique), philosophe et homme d'Etat tchécoslovaque, né à Hodonin (Moravie) en 1850, professeur à l'université de Prague, premier président de la république Tchécoslovaque (1920).

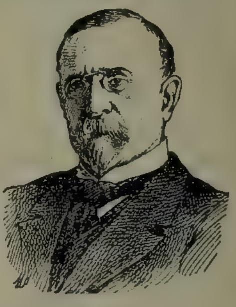
Masaryk.

**Masaya,** v. du Nicaragua, près du *lac de Masaya* ; 20.000 h. Ch.-l. du *dép. de Masaya.*

**Masbate,** île de l'archipel américain des Philippines, entre Samer et Luçon, formant avec les îles adjacentes la *province de Masbate*, dont la ville homonyme est le chef-lieu.

**Mas-Cabardès** [*mass, dèss*], ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 18 kil. de Carcassonne, sur l'Orbiel ; 550 h. — Le cant. a 16 comm., et 4.790 h.

**Mascagni** (Pietro), compositeur italien, né à Livourne en 1863, auteur de *Cavalleria rusticana*, de l'*Amico Fritz*, *les Rantzau*, etc. ; compositeur habile, et doué du sens de la scène.

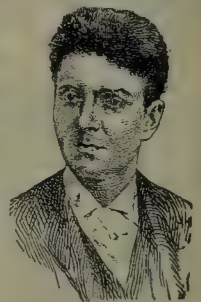
Mascagni.

**mascagnine** n. f. Sulfate naturel d'ammoniaque.

**Mascara,** v. d'Algérie (Oran), ch.-l. d'arr. et de subdivision militaire ; 23.430 h. (*Mascaréens*). Ch. de f. Vins blancs. Les Français s'en emparèrent en 1841. — L'arr. a 200.500 h.

**mascarade** [*mas-ka*] n. f. (ital. *mascherata*). Déguisement avec des masques : *les mascarades sont encore admises en carnaval.* Troupe de gens masqués. *Fig.* Déguisement, hypocrisie. Chanson composée pour les comédies-ballets : *Ronsard écrivit plusieurs mascarades.*

**Mascareignes** [*rè-gne*] (ÎLES), groupe d'îles de l'océan Indien, composé des trois îles de la *Réunion* ou *île Bourbon* (à la France), *Maurice* ou *île de France* et *Rodrigues* (à l'Angleterre). Canne à sucre. Ces îles portent leur nom de leur découvreur, Pedro de Mascarenhas, qui les trouva en 1545.

**mascaret** [*mas-ka-rè*] n. m. (orig. gasc.). Phénomène qui se produit à l'embouchure de certains fleuves, par la résistance qu'ils présentent à l'arrivée du flot : *le mascaret est très violent à Caudebec sur la Seine.*
— ENCYCL. Le mascaret, appelé aussi *barre de flot*, *barre d'eau* ou *raz de marée*, se manifeste dans un nombre considérable de fleuves (Amazone, Gange, etc.). En France, il est surtout remarquable en Seine. Il est dû à ce fait, que le courant des fleuves, assez fort pour lutter contre les marées ordinaires, ne l'est plus pour se maintenir en face du flot des grandes marées. A ce moment se produit une haute vague, qui, sous la poussée du large, remonte vers l'intérieur avec d'autant plus de force, que le lit du fleuve est plus étroit. Le mascaret de la Seine s'annonce à Quillebœuf par un puissant mugissement.

**mascarille** [*mas-ka-ri, ll* mll., *e*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de champignon de la famille des agarics, assez commun et comestible.

**Mascarille,** un des types du valet joyeux compagnon, fripon, intrigant et impudent, dans la comédie du XVIIe et du XVIIIe siècle.

**mascarin** [*mas-ka*] n. m. Espèce de perroquet aujourd'hui disparue, qui vivait il y a encore un siècle à la Réunion : *le mascarin était d'un brun-gris rosé ; il avait la tête bleue marquée de noir, et le bec rouge.*

**mascaron** [*mas-ka*] n. m. (de l'ital. *mascherone*, grand masque). Figure grotesque qu'on met à la clef des arcades, aux fontaines, etc. : *les mascarons du Pont-Neuf, à Paris.*

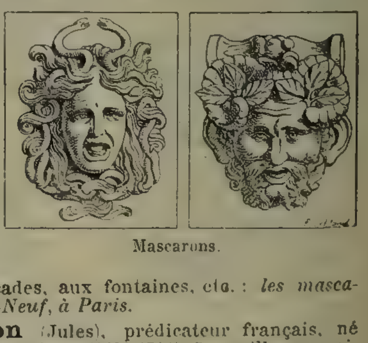
Mascarons.

**Mascaron** (Jules), prédicateur français, né à Marseille, m. à Agen (1634-1703). Sa meilleure oraison funèbre est celle de Turenne. Le style de Mascaron accuse parfois du mauvais goût, de l'emphase, mais il a de la force, de la noblesse et une certaine magnificence.

**Mascart** [*mas-kar*] (Eleuthère-Elie-Nicolas), physicien et météorologiste français, né à Quarouble (Nord), m. à Poissy (1837-1908) ; membre de l'Académie des sciences (1884) ; connu pour ses travaux sur l'électricité.

Mascart.

**Mascate,** v. d'Arabie, port sur la côte sud du golfe d'Oman, ch.-l. d'un *imanat* indépendant ; 40.000 h. Commerce de soieries, ivoire, cuirs.

**mascotte** [*mas-ko-te*] n. f. (du provenç. *masco*, sorcière). *Fam.* Fétiche, porte-chance.

**Mascotte** (*la*), opérette en trois actes, paroles de Chivot et Duru, musique d'Audran (1880) ; partition avenante et aimable, et dont les principaux personnages, le grotesque souverain de Piombino, Laurent XVII, et la gracieuse mascotte Bettina sont devenus populaires. Parmi les airs les plus fameux citons la valse : *Les envoyés du paradis*, le duo de Bettina et de Pippo : *Je sens, lorsque je t'aperçois*, les couplets du *Secret de polichinelle*, etc.

**masculiflore** [*mas-ku*] adj. *Bot.* Se dit du capitule et du disque, quand ils sont composés de fleurs mâles.

**masculin, e** [*mas-ku*] adj. (du lat. *masculus*, mâle). Qui appartient au mâle : *sexe masculin. Gramm. Nom du genre masculin*, nom qui désigne un être masculin ou tout objet regardé comme tel. *Rime, terminaison masculine*, rime ou terminaison de mot qui ne finit pas par un *e* muet ou une syllabe muette. *Vers masculins*, ceux dont les rimes sont masculines. N. m. Le genre masculin : *le masculin l'emporte sur le féminin.* Ant. **Féminin.**

**masculinement** [*mas-ku, man*] adv. Par les mâles : *branche masculinement issue de...*

**masculiniser** [*mas-ku, zé*] v. a. Donner des manières mâles, masculines à : *les mœurs d'aujourd'hui tendent à masculiniser la femme.* Faire du genre masculin : *masculiniser un mot.* Ant. **Féminiser.**

**masculinité** [*mas-ku*] n. f. Etat, qualité de mâle ou de masculin : *la loi salique est une loi de masculinité.* Ant. **Féminité.**

**masculisme** [*mas-ku-lis-me*] n. m. Ensemble du sexe masculin, de ses conditions d'être, naturelles et sociales. (Rare.) *Méd.* Ensemble des anomalies qui confèrent à la femme l'aspect de l'homme (croissance de la barbe, voix grave, etc.). Ces anomalies semblent être sous la dépendance de troubles des glandes à sécrétion interne, et apparaissent le plus souvent après la ménopause. Ant. **Féminisme.**

**Mas-d'Agenais** [*mass*] **(Le),** ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 14 kil. de Marmande, sur la Garonne et le canal latéral ; 1.690 h. — Le cant. a 9 comm., et 7.100 h.

**Mas-d'Azil** [*mass*] **(Le),** ch.-l. de c. (Ariège), arr. et à 22 kil. de Pamiers, sur l'Arize ; 2.110 h. Ch. de f. du S.-O. Nombreux restes préhistoriques. — Filatures de laine ; lignite. — Le cant. a 14 comm., et 7.710 h.

**masdévallie** [*mas-dé-va-lî*] n. f. Genre d'orchidées épidendrées, comprenant des plantes épiphytes dont les fleurs, de formes bizarres, sont très recherchées. (On en connaît 80 espèces américaines.)

**Mas-Grenier,** comm. de Tarn-et-Garonne, arr. et à 23 kil. de Castelsarrazin, au-dessus de la Garonne ; 1.220 h.

**mash** [*mach'*] n. m. (m. angl. ; scand. *mask*). Provende pour les étalons, les poulinières et les poulains, faite d'un mélange de grains et de son. Pl. des *mashes*.

— Encycl. En principe, le mash se compose d'un tiers, en volume, de son de froment et de deux tiers d'avoine, auxquels on ajoute 6 à 8 centilitres de graine de lin. On place l'avoine et les graines de lin dans un récipient, et l'on verse dessus de l'eau bouillante, puis on ajoute le son, et on laisse reposer. Cette provende est donnée par rations journalières, comme reconstituant.

**Masham** (Abigail Hill, lady), favorite de la reine Anne, m. à Londres en 1734. Elle supplanta sa cousine la duchesse de Marlborough.

**Masinissa,** roi de Numidie, allié des Romains, contre les Carthaginois aidés de son rival Syphax. Il épousa Sophonisbe (v. Sophonisbe) [238-148 av. J.-C.). Il ouvrit le premier les voies, en Afrique, à la civilisation romaine.

**Maskégons** (*Hommes des marais*), peuplade indienne du Manitoba et du territoire du Nord-Ouest (Dominion).

**Mas-Latrie** (Louis **de**), historien et archéologue français, né à Castelnaudary, m. à Paris (1815-1897), auteur d'intéressantes études sur l'histoire de l'Orient latin.

**Masnau (Le),** comm. du Tarn, arr. et à 42 kil. de Castres, près du Gijon ; 1.220 h. Laines.

**Masnières,** comm. du Nord, arr. et à 7 kil. de Cambrai, sur l'Escaut ; 2.740 h. Ch. de f. N. Sucrerie, tissus. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Masnuy-Saint-Jean,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 1.540 h.

**masochisme** [*chis-me*] n. m. (de *Sacher-Masoch*, qui a représenté dans ses romans des individus atteints de cette manie). Perversion du sens génital, qui s'accompagne de sévices et de violences exercés sur l'anormal lui-même, et désirés par lui.

**Masolino da Panicale** (Tommaso Fini, dit), peintre florentin, né à Panicale di Valdesa, en 1383, m. vers 1440. Il a peint des fresques remarquables à Florence.

**Mason** (William), poète didactique anglais, né à Saint Trinity Hall, m. à Londres (1725-1797). Son meilleur ouvrage est un poème descriptif : *le Jardin anglais.*

**Mason City,** v. des Etats unis d'Amérique (Iowa) ; 20.000 h. Ch.-l. du comté de Cerro Gordo. Université.

**Masoudi** (Hasan Ali *el*), polygraphe musulman, m. au Caire en 856. Auteur des *Prairies d'or.*

**Masovie** ou **Mazovie,** position historique de l'Europe orientale, aux confins de l'Europe centrale, dont l'histoire est étroitement liée à celle de la Pologne. Sa capitale était Varsovie. D'abord duché dont les chefs, les Piasts, opérèrent l'unification de la Pologne au XII$^{e}$ siècle, la Masovie constitua dans les temps modernes un des douze palatinats de la Grande Pologne ; elle fut lors de la disparition de la *Recspopolica*, unie d'abord à la Prusse (1793 et 1794), puis au grand-duché napoléonien de Varsovie (1807), enfin, en 1815, à l'empire russe. Actuellement, elle fait partie de la république de la Pologne, et ses habitants comptent parmi les Polonais les plus nationalistes, les plus attachés à la foi catholique et à leur langue. Ce sont les *Masoviens*, dont se distinguent d'autres Masoviens aujourd'hui germanisés, les *Masures* ou *Masoures* (v. *Masurie*).

**Maspéro** (Gaston), égyptologue français, né et m. à Paris (1846-1916), professeur au Collège de France, membre de l'Académie des inscriptions (1883). Il a dirigé le musée de Boulaq, et effectué en Egypte de fructueuses fouilles, notamment à Memphis et à Karnak. Auteur d'une savante *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique.*

Maspéro.

**masque** [*mas-ke*] n. m. (ital. *maschera*). Faux visage dont on se couvre la figure pour se déguiser : *masque de carton.* Personne ainsi déguisée : *les masques du carnaval.* Morceau de velours, de catin, etc., dont les femmes se couvraient le visage : *les masques furent en usage du* XIV$^{e}$ *au* XVII$^{e}$ *siècle.* (Syn. loup.) Casque de toile métallique dont on se couvre le visage pour faire de l'escrime, de la boxe, de la canne, etc. Casque en fil de fer ou en gaze, dont se servent les apiculteurs. Appareil en cuir dont on recouvre la tête et les yeux d'un animal qu'on veut abattre. Terre préparée et appliquée sur le visage, pour obtenir une image parfaitement ressemblante. Visage sculpté employé comme ornement. (Syn. de mascaron.) *Masque contre les gaz.* V. gaz. *Pathol.* Aspect particulier du visage, dans certaines maladies. (Le *masque de la grossesse* ou *masque des femmes enceintes* consiste dans une pigmentation passagère de la peau du visage, appelée aussi *chloasma.*) *Fig.* Physionomie, figure, expression : *avoir le masque noble.* Apparence trompeuse : *prendre le masque de la vertu. Lever le masque*, se montrer tel que l'on est. *Arracher le masque à quelqu'un*, dévoiler sa fausseté. Abri destiné à couvrir un ouvrage de fortification. Voile qui protège une partie d'un navire contre la fumée, la poussière de charbon, etc. Radeau vertical placé à l'arrière d'un navire qu'on lance pour en diminuer la vitesse. Outil de ciseleur pour former des figures sur les métaux. Divertissement dramatique et musical, à sujet allégorique ou mythologique, qui fut, en Angleterre, comme le ballet en France, le précurseur de l'opéra : *Ben Jonson Melton, Milton ont composé des masques.* N. f. *Fig.* Femme, fille rusée, effrontée : *Ah ! petite masque !* Allus. litt. :

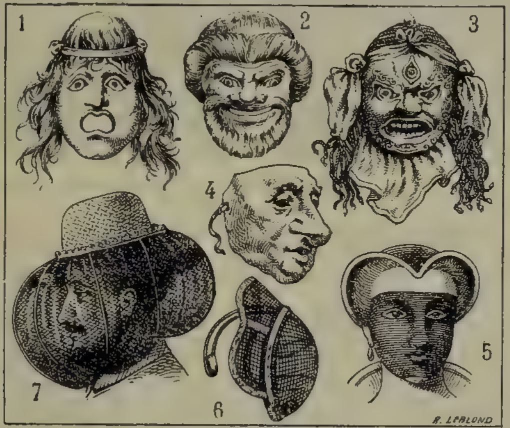

Masques : 1. Tragique ; 2. Comique ; 3. D'acteur hindou ; 4. De carnaval ; 5. De femme (XVI$^{e}$ s.) ; 6. D'escrime ; 7. D'apiculteur.

> Le masque tombe, l'homme reste.
> Et le héros s'évanouit...

Vers de J.-B. Rousseau (II, 6) dans son *Ode à la Fortune.* Ils caractérisent l'homme dont une circonstance subite met à nu les sentiments secrets.

— Encycl. *Théâtre.* Le masque était, dans l'antiquité, la partie essentielle du costume des acteurs. On confectionna d'abord les masques avec des feuilles et de l'écorce, plus tard avec des toiles peintes et du bois. On distinguait environ vingt-cinq espèces de masques tragiques et plus de quarante espèces de masques comiques. A Rome, les masques comiques et tragiques furent aussi d'un usage constant depuis le II$^{e}$ siècle avant notre ère. La plupart reproduisaient les types grecs. Cependant, quelques-uns avaient un aspect original (Maccus, Pappus, Bucco, types des *Atellanes*).

**Masque de fer** (*l'Homme au*), personnage mystérieux qui fut amené dans la forteresse de Pignerol en 1679, puis à l'île Sainte-Marguerite, enfin à la Bastille, où il mourut en 1703, et que l'on contraignit jusqu'à la fin de ses jours à porter un masque de velours noir (et non pas de fer). On a prétendu que c'était le surintendant Foucquet, ou un frère jumeau de Louis XIV ; mais il est démontré que c'était un certain Mattioli, secrétaire d'Etat de Charles IV de Gonzague, duc de Mantoue, arrêté pour trahison, en territoire vénitien, par ordre de Louis XIV.

**Masques** (*les Deux*), par Paul de Saint-Victor (1880-1883), en 3 vol., ouvrage inachevé : essai coloré et retentissant de critique dramatique. Le premier volume, consacré à Eschyle, est le seul qu'il ait achevé.

**masqué, e** [*mas-ké*] adj. Caché à la vue : *visage masqué.* Se dit des mammifères et des oiseaux dont la face est d'une autre couleur que le reste du corps. *Bal masqué*, où l'on va sous un déguisement.

**masquer** [*mas-ké*] v. a. Mettre un masque à quelqu'un : *masquer des enfants. Fig.* Cacher sous de fausses apparences : *masquer ses projets.* Dérober à la vue : *masquer une fenêtre.* Verser une sauce froide et épaisse sur un mets, de façon à l'en recouvrir. *Masquer une odeur*, la dissimuler en en répandant une autre. *Mar. Masquer une voile*, la brasser de telle façon, que le vent prenne à contre. *Absolum.* Avoir ses voiles prises à contre, par suite d'une saute de vent.

**masrium** [*om'*] n. m. Nouvel élément qui aurait été rencontré dans la *masrite*, sulfate naturel très complexe trouvé en Haute-Egypte.

**massa** n. m. (déformation de *monsieur*, ou de l'angl. *master*). Monsieur, maître, dans le langage de certains nègres.

**Massa,** v. d'Italie (Toscane), ch.-l. de la prov. de Massa-e-Carrara, sur le Prigido ; 11.000 h. Vieux château fortifié. Carrières de marbre.

**Massa-e-Carrara,** prov. du royaume d'Italie (Toscane), au long du golfe de Gênes. Ancien Etat souverain ; capitales : *Massa* et *Carrara.*

**Massachusetts** [*zètss*], un des Etats unis de l'Amérique du Nord : 3.833.000 h. Ch.-l. *Boston.* Pays de grande industrie : filatures, machines, etc.

**massacrant** [*ma-sa-kran*], **e** adj. Maussade, insupportable : *humeur massacrante.*

**massacre** [*ma-sa-kre*] (anc. fr. *macecre* ou *macecle*). n. m. Carnage de personnes sans défense : *le massacre de la Saint-Barthélemy.* Grande tuerie de bêtes, destruction d'objets nombreux : *un massacre de lapins, de vaisselle. Fig.* Action de tailler, d'exécuter maladroitement : *le massacre d'une volaille, d'une robe.* Mauvais ouvrier : *gardez-vous d'employer un massacre. Blas.* Ramure d'un cerf mort avec une partie du crâne. *Jeu de massacre*, jeu forain qui consiste à renverser à coups de balles des poupées à bascule ; baraque et matériel servant à ce jeu.

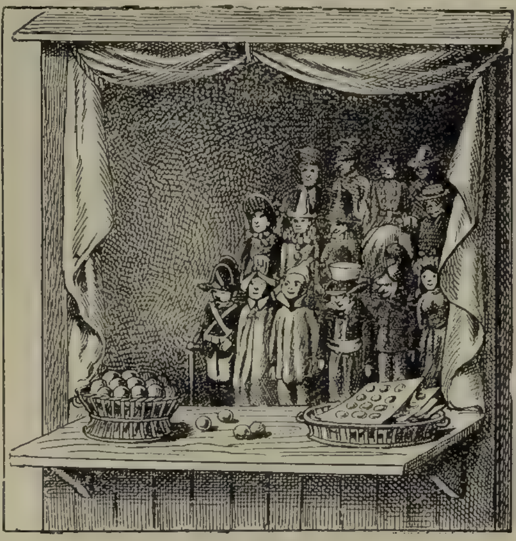

Jeu de massacre.

**massacrer** [*ma-sa-kré*] v. a. Tuer en masse des gens qui ne se défendent point : *Théodose fit massacrer les révoltés de Thessalonique. Fig.* Gâter un objet en le travaillant ou en le transportant : *massacrer des meubles.* Exécuter maladroitement : *massacrer un opéra.*

**massacreur** [*ma-sa*] n. m. Qui massacre, qui aime à massacrer : *Tamerlan fut un grand massacreur. Fig.* Qui fait mal une chose : *un massacreur d'habits.*

**massage** [*ma-sa-je*] n. m. (de *masser*). Procédé thérapeutique et hygiénique, qui consiste à pratiquer sur le corps des frictions, des pressions à l'aide de la main ou d'appareils spéciaux : *le massage active la circulation du sang. Pop.* Travail.

— Encycl. Le massage fut connu dès la plus haute antiquité : dans l'Inde, en Chine, on le pratiquait il y a près de quatre mille ans.

Chez les Egyptiens, les Grecs et les Romains, il était fort en honneur. Remis en usage par Ambroise Paré, il fut longtemps l'apanage des seuls empiriques, jusqu'à Martin (de Lyon).

Le massage doit être pratiqué avec les mains ou des instruments propres et aseptiques (massage vibratoire) ; les séances, dans les cas thérapeutiques, doivent être journalières et durer de 10 à 15 minutes.

Le massage effectué par la main comprend : *l'effleurage*, la *friction*, le *pincement*, la *hachure*, le *pétrissage*, le *tapotement* ou *claquement*, les *mouvements actifs* et *passifs*, le *battage des muscles*, etc.

Le massage active la circulation ; il vide les vaisseaux, et permet à un sang nouveau de les remplir ; en outre, il agit sur les vaso dilatateurs et augmente les battements cardiaques. Il doit toujours être exécuté dans la direction du cœur.

On emploie le massage au début des inflammations, dans les névralgies, les paralysies, les entorses, les luxations, les fractures, les raideurs articulaires ; il est utile pour remédier à la constipation ; il donne de bons résultats en gynécologie, à la condition de suivre les indications du Suédois Thure Bandt. Le massage est contre-indiqué dans les suppurations.

**Massagètes,** peuple scythe qui habitait à l'E. de la mer Caspienne (auj. Turkestan russe). Ce fut dans une expédition dirigée contre leur reine Thomyris, que Cyrus fut défait et tué.

**Massaï,** peuple d'Afrique entre la côte de Zanzibar et le Victoria-Nyanza.

**massaliote** [*ma-sa*] adj. (de *Massalia*, anc. n. de *Marseille*). Qui a rapport à Marseille, colonie grecque : *le commerce massaliote s'étendait sur toute la Méditerranée.*

**Massaouah** ou **Massouah,** v. d'Afrique, port dans une petite île de la mer Rouge ; à l'Italie depuis 1885 ; 16.000 h. C'est le débouché vers la mer

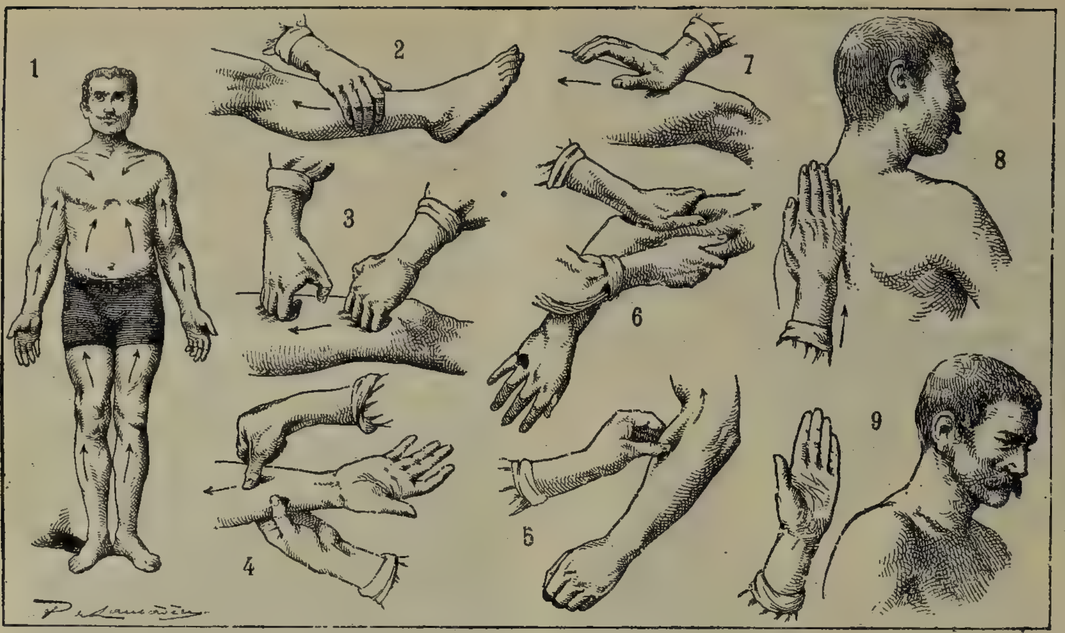

MASSAGE : 1. Direction des massages ; 2. Effleurage ; 3. Pression avec les poings ; 4. Pression avec les pouces ; 5. Pincement ; 6. Pétrissage ; 7. Friction ; 8. Hachure ; 9. Claquement.

Rouge, du commerce de l'Abyssinie, du Kordofan et du Darfour. Tête d'un chemin de fer vers Asmara.

**Massard,** famille de graveurs français : JEAN, né à Bellême, m. à Paris (1740-1822) ; — JEAN-BAPTISTE, son fils, né à Paris (1775-1849) ; — JEAN-MARIE, fils du précédent, né à Crouy-sur-Ourcq, m. à Paris (1812-1889).

**Massat** [*ma-sa*], ch.-l. de c. (Ariège), arr. et à 27 kil. de Saint-Girons, sur l'Arac ; 2.500 h. Laines. Plomb argentifère. — Le cant. a 6 comm., et 12.320 h.

**Massay,** comm. du Cher, arr. et à 38 kil. de Bourges, sur l'Herbon ; 2.130 h.

**masse** [*ma-se*] n. f. (lat. *massa*). Amas de parties qui font corps ensemble : *masse de pierres*. Qui font un seul corps compact : *masse de plomb*. Corps informe : *monstre qui n'est qu'une masse*. Totalité d'une chose dont les parties sont de même nature : *la masse du sang*. Certaine quantité, déterminée par l'usage, d'une marchandise : *une masse de plumes*. Fonds d'argent, d'une succession, d'une société : *masse sociale*. Caisse spéciale d'un corps, à laquelle contribuent tous les soldats : *mettre à la masse*. Cotisation quelconque. (V. MASSIER.) Ensemble d'un ouvrage d'architecte : *masse imposante*. *Fam.* Grand nombre : *une masse de visiteurs*. *Jeu.* Enjeu ; somme résultant, après plusieurs coups de gain, de l'enjeu primitif doublé, quadruplé, etc. *Mécan.* Rapport d'une force à l'accélération du mouvement qu'elle produit, quand on l'applique au corps considéré. *Milit.* Formation dont le caractère est de grouper étroitement les troupes. Lits de pierre d'une carrière. Le commun des hommes, le peuple en général : *agir sur la masse, les masses*. *En masse* loc. adv., tous ensemble : *se lever en masse*.

— ENCYCL. *Mécan.* On démontre en mécanique rationnelle que *deux forces constantes F et F′ agissant séparément sur un même point matériel lui communiquent des mouvements uniformément variés dont les accélérations γ et γ′ sont dans le même rapport que les deux forces.* Ainsi :

$$\frac{F}{F'} = \frac{\gamma}{\gamma'}, \text{ ou encore } \frac{F}{\gamma} = \frac{F'}{\gamma'}.$$

*Le rapport constant qui existe entre la force qui agit sur un point matériel et l'accélération du mouvement qu'elle lui communique s'appelle la masse du point matériel.*

Entre la force constante F qui agit, la masse $m$ du point et l'accélération $\gamma$ du mouvement communiqué, on a donc la relation :

$$\frac{F}{\gamma} = m \text{ ou } F = m\gamma.$$

En particulier, si P est le poids d'un corps, $m$ sa masse et $g$ l'accélération de la pesanteur, on a :

$$P = mg.$$

Les masses des corps, dans un même lieu, sont donc proportionnelles à leurs poids. Dans le langage courant, le terme « poids » est employé dans le sens de masse ; cependant, il y a lieu de remarquer que la masse correspond à la quantité de matière, alors que le poids est l'action de la pesanteur.

La relation $P = mg$ permettra de calculer la masse d'un corps, lorsqu'on connaîtra son poids.

Primitivement, on a choisi comme unité de masse la masse du décimètre cube d'eau prise à 4° centigrades ; aujourd'hui, l'unité de masse (kilogramme-masse) est la masse du prototype international (V. MESURE), qui excède d'environ 27 milligrammes la première unité.

— *Electr. Masse magnétique.* Deux masses magnétiques $m$ et $m'$ égales, séparées par une distance $\rho$, exercent l'une sur l'autre une force $f$ telle que l'on ait :

$$f = \frac{m\,m'}{\rho^2}.$$

Cette relation conduit à prendre comme *unité de masse magnétique* la masse qui exerce sur une masse égale, à la distance de 1 centimètre, une force égale à 1 dyne.

Toute masse magnétique $m$ engendre autour d'elle un champ magnétique, et la valeur $h$ du champ en un point situé à $\rho$ centimètres est donnée par la formule :

$$h = \frac{m}{\rho^2}.$$

L'*unité C. G. S. du champ magnétique* est le champ qui existe à 1 centimètre de l'unité de masse magnétique ; on lui a donné le nom de *gauss* (V. MESURE).

*Masse électrique.* Les masses électriques sont soumises aux mêmes lois que les masses magnétiques, et l'on prend pour *unité C. G. S. de masse électrique* la masse qui exerce sur une masse égale, à la distance de 1 centimètre, une force égale à 1 dyne.

— *Milit.* Les masses sont administrées par les conseils d'administration, qui en disposent librement en se conformant aux règlements. On distingue la masse *d'habillement et d'entretien*, la masse de *harnachement*, la masse *de chauffage et d'éclairage*, la masse *de casernement*, etc. La portion non dépensée des fonds de masse ne fait pas retour au Trésor en fin d'exercice ; les économies réalisées par le corps restent à sa disposition.

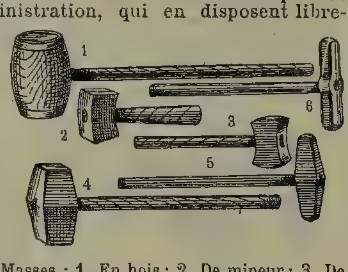

Masses : 1. En bois ; 2. De mineur ; 3. De charron ; 4, 5, 6. De carrier.

**masse** [*ma-se*] n. f. (lat. pop. *matea*). Gros marteau de carrier. Gros maillet cerclé de fer. Bâton à tête d'or ou d'argent, qu'on portait autrefois dans certaines cérémonies. Espèce de massue. Gros bout d'une queue de billard. Traverse qui forme la partie inférieure du battant dans un métier à tisser. *Masse à pic*, instrument avec lequel l'oiseleur enfonce en terre les piquets pour maintenir ses filets. *Masse d'armes*, arme formée d'un manche assez court, que surmonte une tête de métal, souvent garnie de pointes, ou évidée en ailerons. Elle se portait suspendue à l'arçon de la selle, du côté droit.

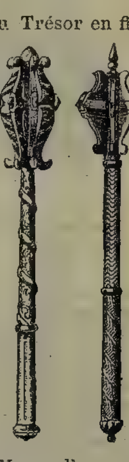

Masses d'armes.

**massé** [*ma-sé*] n. m. Au billard, action de masser.

**Massé** (Félix-Marie, dit *Victor*), compositeur français, né à Lorient, m. à Paris (1822-1884), auteur des *Noces de Jeannette*, de *Galatée*, de *Paul et Virginie*, *la Reine Topaze*, *une Nuit de Cléopâtre*, etc. C'est un musicien aimable, distingué et très soigné.

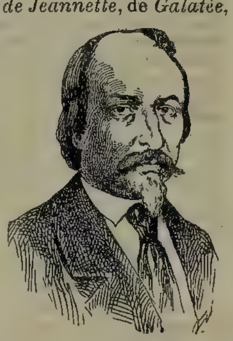

V. Massé.

**masseau** [*ma-sô*] n. m. Lopin cinglé. Masse de fonte brute convertie en fer dans un seul foyer.

**Massegros (Le),** ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 57 kil. de Florac ; 320 h. — Le cant. a 5 comm., et 1.700 h.

**masselet** [*ma-se-lè*] n. m. Petite loupe de métal que l'on vient de cingler au martinet.

**masselotte** [*ma-se-lo-te*] n. f. Métal superflu qui reste attaché à une pièce fondue. Masse de métal qu'on coule à l'extrémité des pièces moulées, pour empêcher les soufflures dans le métal en fusion pour les projectiles d'artillerie. Pièce de métal ayant pour but d'écraser l'amorce fulminante, et de provoquer ainsi l'explosion. V. FUSÉE.

**Massemen,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde) ; 1.740 h. Distilleries, huileries.

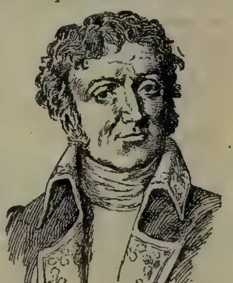

Masséna.

**Masséna** (André), duc de Rivoli, prince d'Essling, maréchal de France, né à Nice, m. à Paris (1753-1817). Fils d'un vigneron et orphelin de bonne heure, il s'enrôla. Il s'illustra à Rivoli (1796), à Zurich (1799), au siège de Gênes (1800), à Essling (1809) et à Wagram (1809). Il fut moins heureux en Espagne. Il avait été surnommé *l'Enfant chéri de la Victoire*. Il fut, avec Lannes, le plus remarquable lieutenant de Napoléon, mais son caractère ne fut pas à la hauteur de son talent. Si tous ses contemporains louent sa grande valeur militaire, ils blâment sa cupidité et son avarice. Il mourut d'une maladie de poitrine.

**Massenet** [*nè*] (Jules), compositeur français, né à Montaud (Saint-Etienne), m. à Paris (1842-1912). Musicien souple, d'un charme enveloppant et caressant, chantre de la passion amoureuse. Il a écrit entre autres œuvres : le drame sacré *Marie-Magdeleine* ; les opéras ou opéras-comiques : *le Roi de Lahore*, *Hérodiade*, *Manon*, *le Cid*, *Esclarmonde*, *le Mage*, *Werther*, *Thaïs*, *Sapho*, *le Jongleur de Notre-Dame*, *Ariane*, etc., et de nombreuses mélodies. Membre de l'Académie des beaux-arts (1878).

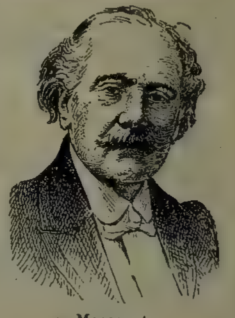

Massenet.

**massepain** [*ma-se-pin*] n. m. (ital. *marzapane*). Pâtisserie faite d'amandes pilées avec du sucre et des blancs d'œufs.

**masser** [*ma-sé*] v. a. (de *masse*, amas). Disposer par masses. **Se masser** v. pr. Se réunir par masses.

**masser** [*ma-sé*] v. a. (de *masse*, marteau). Au billard, frapper une bille avec la queue presque perpendiculairement de haut en bas.

**masser** [*ma-sé*] v. a. (de l'ar. *mass*, manier, toucher). Presser, pétrir avec les mains toutes les différentes parties du corps, pour donner de la souplesse aux membres. V. n. *Pop.* Travailler.

**Masseret** [*ma-se-rè*], comm. de la Corrèze, arr. et à 45 kil. de Tulle ; 1.270 h. Ch. de f. Orl.

**masséter** [*ma-sé-tèr*] n. et adj. m. Muscle de la joue, qui sert au jeu de la mâchoire inférieure.

**massétérin, e** [*ma-sé*] adj. Qui appartient, qui a rapport au masséter.

**massette** [*ma-sè-te*] n. f. Plante aquatique du genre *typha*.

**massette** [*ma-sè-te*] n. f. (de *masse*). Gros marteau de tailleur de pierre, de cantonnier. Masse de bois dont on usait dans les tournois. Sorte de couteau à lame mousse, à l'usage des maroquiniers.

**Masseube,** ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 20 kil. de Mirande, sur le Gers ; 1.460 h. (*Massylvains*). Commerce de mulets. — Le cant. a 23 comm., et 7.540 h.

**masseur, euse** [*ma-seur, eu-ze*] n. Personne qui pratique le massage : *un habile masseur*. *Pop.* Ouvrier laborieux.

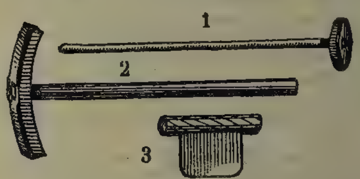

Massette : 1. A casser les pierres ; 2. Cintrée ; 3. De maroquinier.

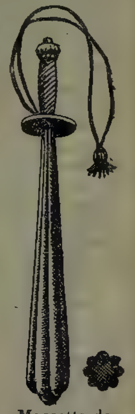

Massette de tournoi (XVe s.).

**Massevaux** [*vô*], ch.-l. de cant. du Haut-Rhin, arr. de Thann, sur la Doller ; 3.890 h. Ch. de f. — Le canton a 15 comm., et 11.930 h.

**Massiac** [*ak*], ch.-l. de c. (Cantal), arr. et à 31 kil. de Saint-Flour, sur l'Alagnon ; 1.700 h. Ch. de f. Orl. Antimoine. — Le cant. a 12 comm., et 8.720 h.

**massicot** [*ma-si-ko*] n. m. (de *Massiquot*, nom de l'inventeur). Machine à rogner le papier.

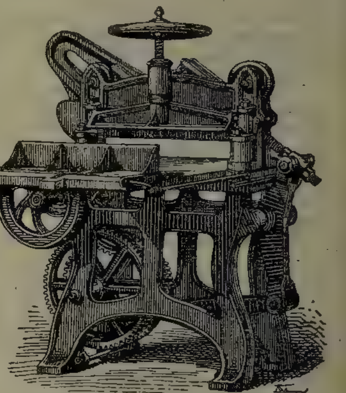

Massicot.

**massicot** [*ma-si-ko*] n. m. Protoxyde naturel de plomb $PbO$, de couleur jaune.

**massicoter** [*ma-si-ko-té*] v. a. Rogner au moyen du massicot.

**massier** [*ma-si-é*] n. m. Huissier qui porte une masse, dans certaines cérémonies.

**massier** [*ma-si-é*], **ère** n. Dans un atelier de sculpture ou de peinture, élève chargé de recueillir les cotisations mensuelles (*masse*), et de pourvoir aux dépenses communes de l'atelier.

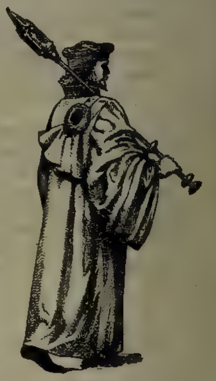

Massier.

**Massier** (Clément), céramiste français, né à Vallauris en 1844, créateur de belles pièces de faïence à reflets métalliques.

**Massière** (*la*), comédie de Jules Lemaître (1905). Un peintre qui approche de la soixantaine est épris d'une jeune fille de vingt-deux ans, la massière de son atelier. Mais il se sacrifie et s'efface devant son fils Jacques qui aime la massière et est aimé d'elle. Le caractère du peintre est tracé avec émotion.

**massif** [*ma-sif*], **ive** adj. (rad. *masse*). Qui est ou qui paraît épais, pesant : *corps massif*. Non plaqué et non creux : *or massif*. *Dose massive*, dose

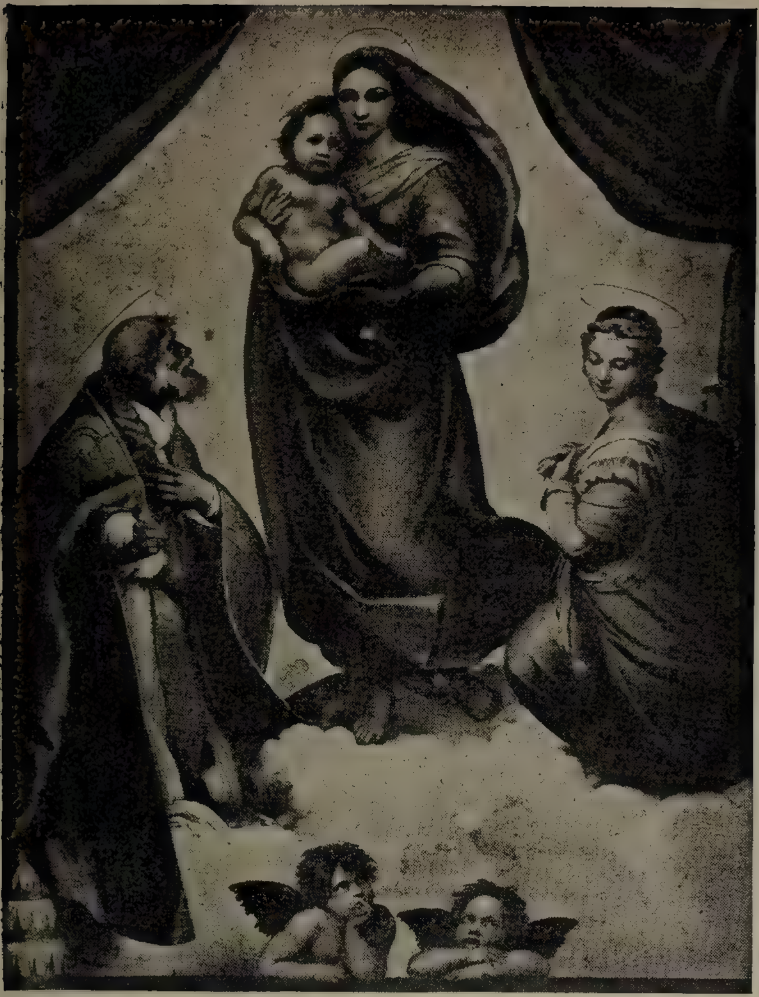

La Madone de saint Sixte (Raphaël), v. p. 123.

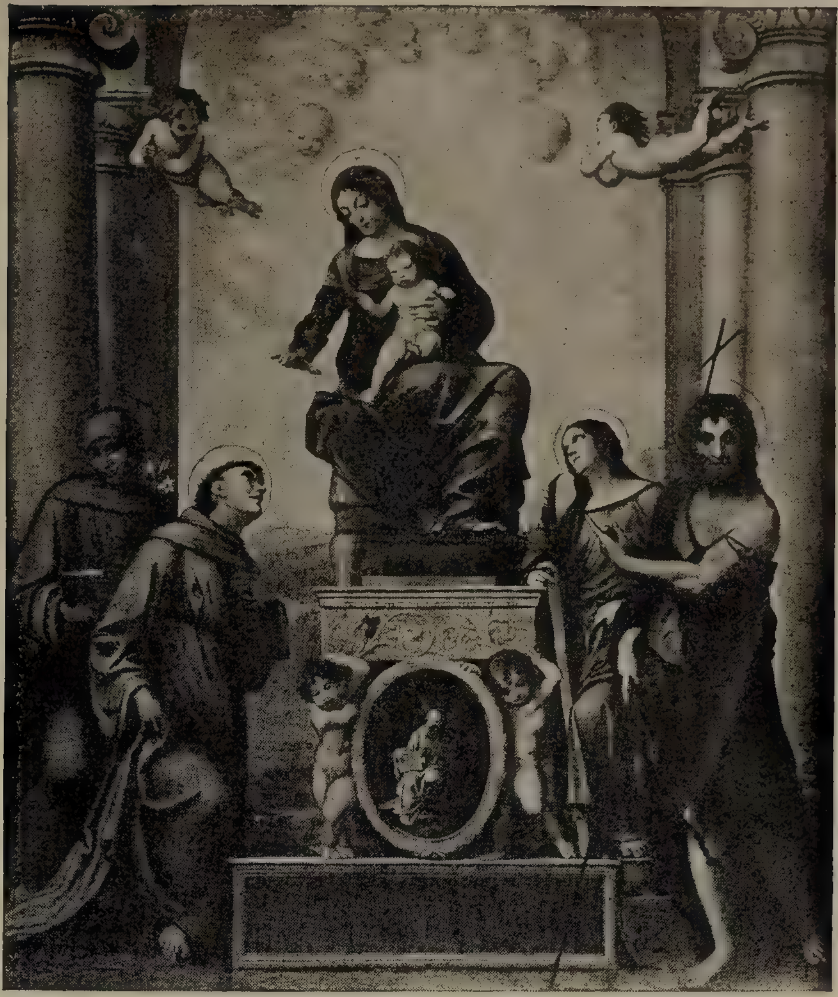

La Madone de saint François (le Corrège), v. p. 123.

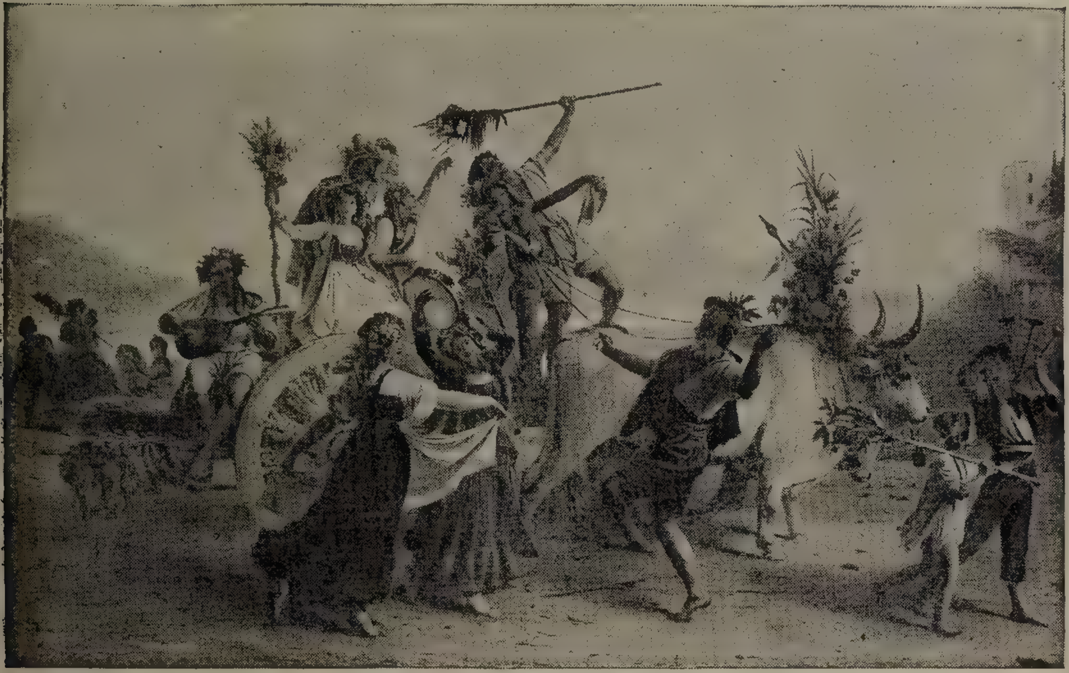

Le Retour du pèlerinage à la Madone de l'Arc (Léopold Robert), v. p. 123.

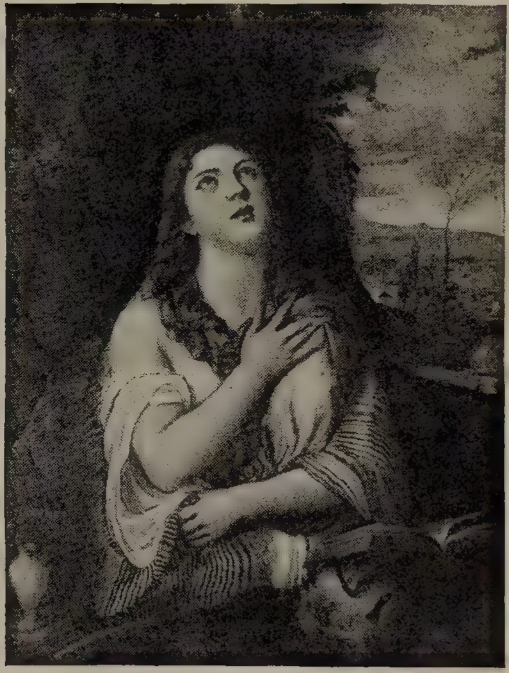

La Madeleine (le Titien) v. p. 123.

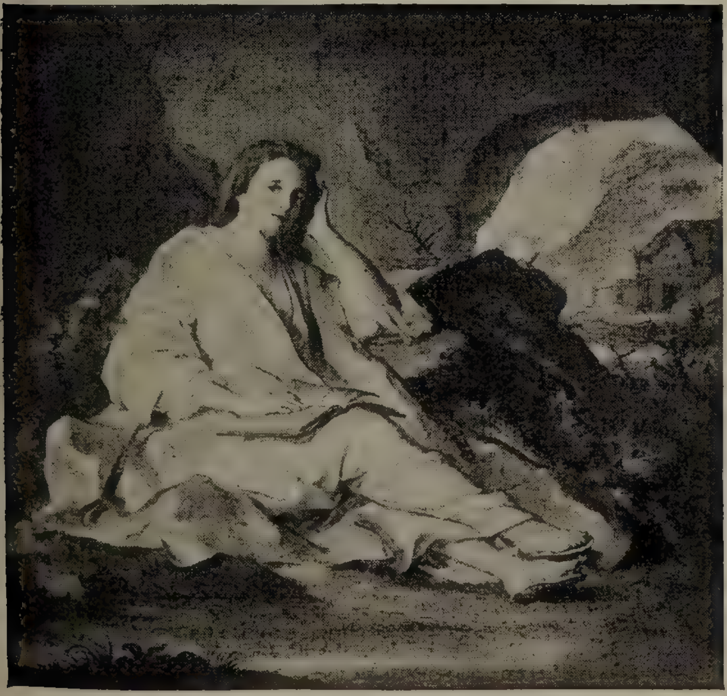

La Madeleine (Nattier), v. p. 123.

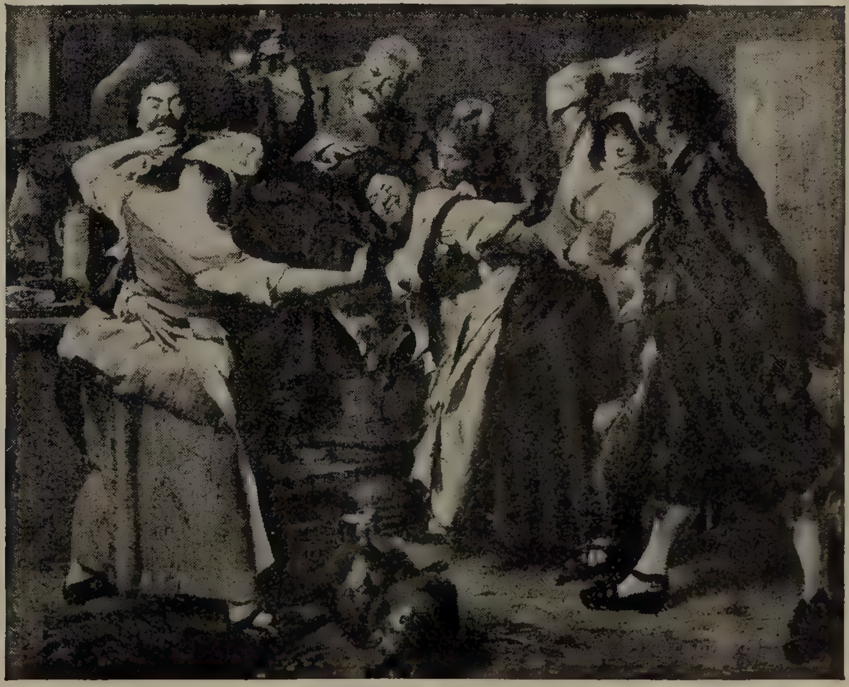

La Main chaude (Roybet), v. p. 130.

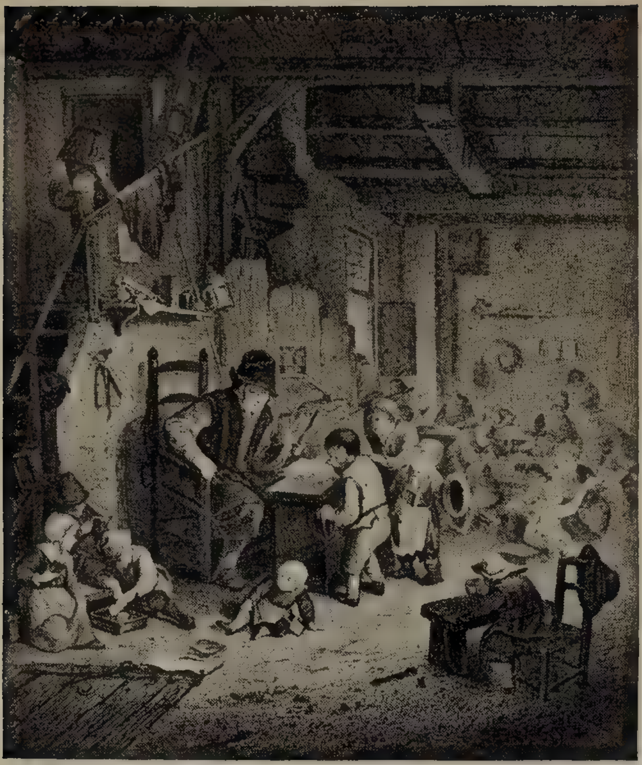

Le Maître d'école (Van Ostade), v. p. 135.

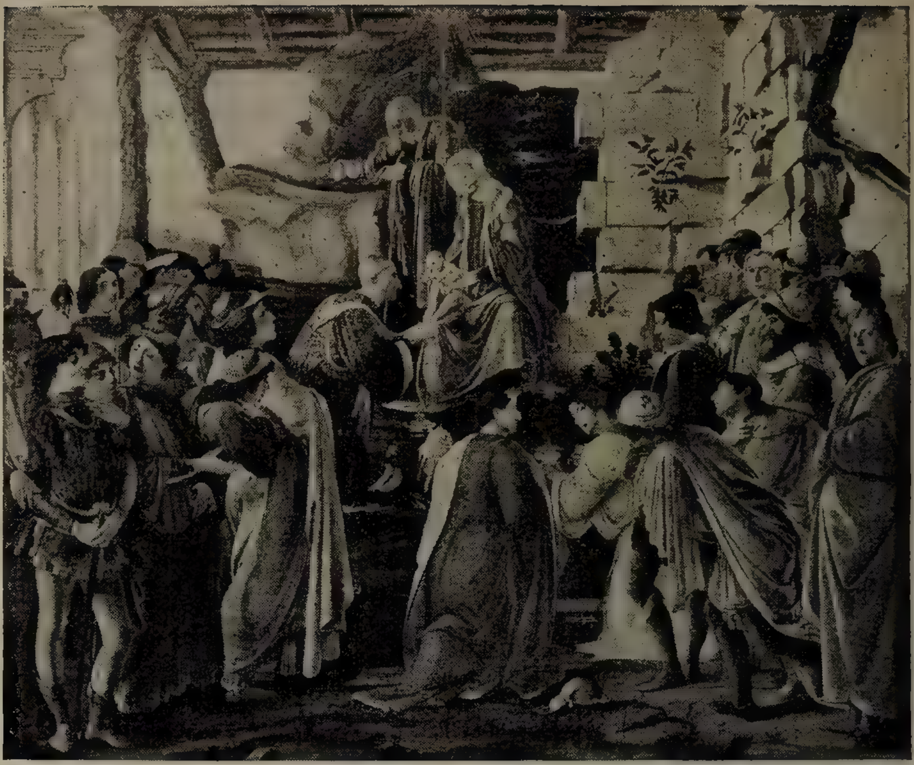

L'Adoration des Mages (Botticelli), v. p. 125.

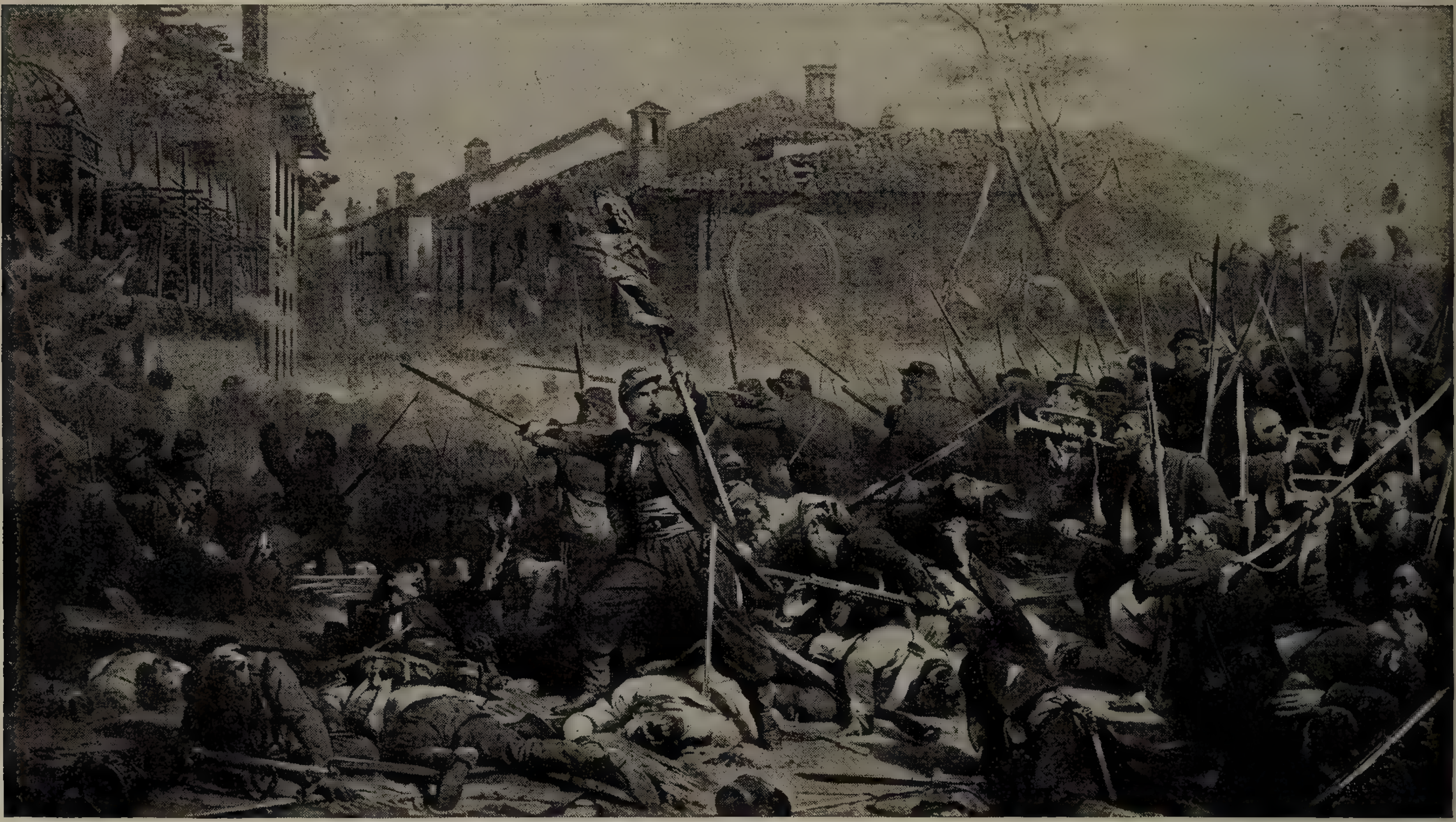

Bataille de Magenta (Adolphe Yvon), v. p. 125.

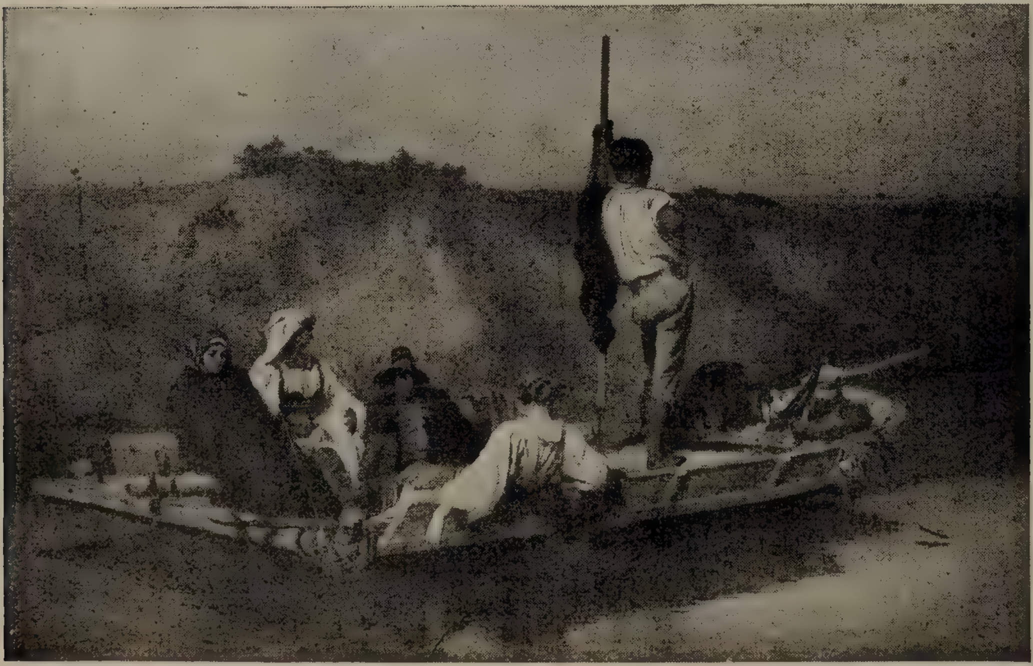

La Malaria (Hébert), v. p. 137.

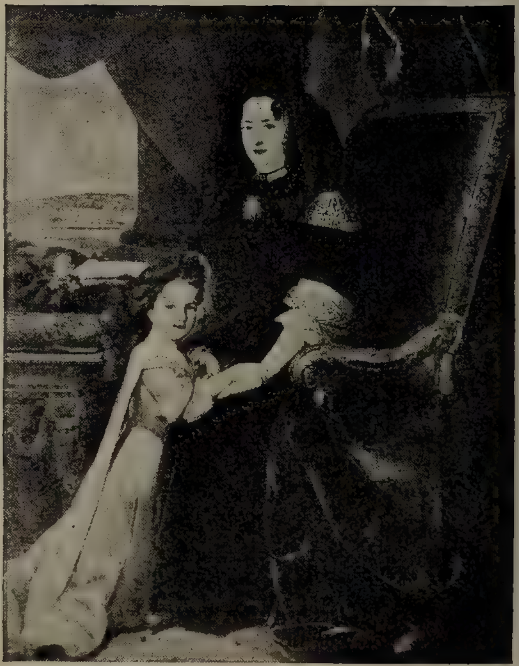

Mme de Maintenon et sa nièce (Elle), v. p. 131.

très voisine de la limite de tolérance, en parlant d'un médicament. *Fig.* Grossier, lourd : *esprit massif, construction massive.* N. m. Construction pleine et solide : *un massif de maçonnerie. Sylvic.* Ensemble d'essences forestières d'âge et de taille différents, qui forment bois plein et ne laisse aucun passage à la vue. *Jard.* Plantation méthodique d'arbustes, arbrisseaux envisagés surtout au point de vue décoratif. Bosquet qui ne laisse pas de passage à la vue : *massif d'arbres.* Ensemble de hauteurs qui se groupent autour d'un point culminant : *le massif du Mont Blanc fait partie des Alpes. Mar.* Assemblage de coins de bois servant d'emplanture aux mâts. ANT. **Svelte, léger.**

— ENCYCL. *Jard.* Les massifs des jardins à la française remplacent l'intervalle des allées, excepté au parterre ; on les dispose en figures géométriques et ils sont composés d'arbres et d'arbrisseaux dont la hauteur n'atteint pas celle des arbres plantés dans les allées ou des charmilles. Dans les jardins paysagers anglais, on laisse à la végétation sa forme naturelle, en groupant seulement les sujets par rang de taille, les plus grands au dernier plan, et en cherchant à obtenir des contrastes de formes et de couleurs.

**Massif central.** Le Massif central est constitué, au point de vue géologique, par un îlot triangulaire de terrains primitifs et primaires, dont la Montagne-Noire, le Morvan et le bas Limousin marquent les sommets. C'est un plateau peu mouvementé à l'ouest (monts du Limousin, plateaux de Gentioux et de Millevaches), mais fortement relevé au-dessus du Rhône avec la succession des chaînes des Cévennes : les monts de la Margeride, du Lyonnais, du Beaujolais, du Charollais, etc. La Loire et l'Allier y dessinent par leurs vallées deux dépressions très accusées (Forez et Limagne), séparées par les monts du Livradois, du Forez et de la Madeleine. A l'époque tertiaire, de nouvelles fractures se sont ouvertes aux abords des dépressions, livrant passage à des éruptions volcaniques, dont les laves et débris ont édifié les plus hauts reliefs actuels du massif : les monts du Velay, du Vivarais (Meygal, Mezenc, Gerbier de Jones), l'Aubrac, le Cantal, le mont Dore et la chaîne des puys (Puy-de-Dôme). Le système atteint 1.886 mètres au puy de Sancy. Boisé, humide du fait de l'imperméabilité du sol, très arrosé par les pluies, il donne naissance à la Loire et à la majeure partie de ses affluents, à la Dordogne et aux plus notables tributaires de la Garonne, à un grand nombre de torrents qui descendent vers le Rhône. Sauf dans les vallées, où domine parfois la culture des céréales (Limagne), l'élevage est la ressource principale du Massif central. Les sources minérales sont nombreuses (Vichy, Mont-Dore, la Bourboule, Vals, Royat, Châtelguyon, etc.), et la houille y est exploitée dans l'important bassin de Saint-Etienne.

**Massiges,** comm. de la Marne, arr. et à 18 kil. de Sainte-Menehould, en Champagne Pouilleuse ; 153 h. (en 1914). Prise aux Allemands par les Français au début de la deuxième offensive de 1915, pendant la deuxième bataille de Champagne, qui dura du 25 septembre au 16 novembre. Depuis lors, le village de Massiges est toujours demeuré aux Français ; mais il a été sur la ligne de feu : il est complètement détruit.

Massiges a donné son nom à cette *bataille de Prosnes-Massiges* qui fut, avec la bataille de la Montagne de Reims, un des épisodes de la quatrième bataille de Champagne (15-18 juill.) à la fin de la campagne défensive de 1918. Ce fut en effet un des points extrêmes de l'offensive allemande déclenchée les 15-16 juillet par le *Friedensturm* contre la 4e armée française, celle de Gouraud. Engagée pour donner aux Allemands la possession du camp et de la ville de Châlons, cette bataille entre Reims et l'Argonne fut, dès le 16 juillet, un échec total et absolu pour les envahisseurs.

— La *Main de Massiges* est un plateau situé au nord du village de Massiges, et devant son nom à la forme de main aux doigts écartés affectée par lui. Son altitude est de 191 mètres. Les Français ont pu en chasser Allemands les 25 et 26 septembre 1915, mais ils ont été arrêtés plus au nord-ouest, devant Maisons-de-Champagne. Ils ont néanmoins gardé la Main de Massiges jusqu'en 1918. Alors, le 15 juillet, ils l'ont, conformément à leur plan, abandonnée durant la bataille de Prosnes-Massiges après que le 8e corps y eut énergiquement résisté aux assaillants ; ils l'ont reprise tôt après (25 juill.), pendant la deuxième bataille de la Marne. (V. *carte* CHAMPAGNE.)

**Massignac,** comm. de la Charente, arr. et à 27 kil. de Confolens, sur la Maulde ; 1.380 h.

**Massilia,** nom latin de Marseille. (V. MARSEILLE.)

**Massilien, enne** [*ma-si-li-in, è-ne*], habitant ou originaire de Marseille : *les Massiliens.* (Vx.) Adjectiv. : *colonie massilienne.*

**Massillon** (Jean-Baptiste), prédicateur français, né à Hyères, m. à Clermont (1663-1742) ; auteur de sermons très estimés, dont les plus remarquables se trouvent dans le recueil du *Petit Carême.* Citons encore les sermons *sur le Petit nombre des élus, sur l'Impénitence finale,* etc. Son éloquence douce et pénétrante, parfois profondément pathétique, et la perfection de son style ont fait de lui un de nos grands orateurs sacrés.

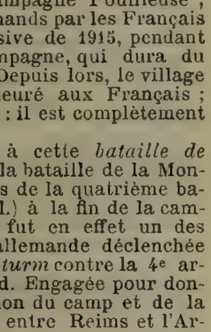
Massillon.

**Massillon,** v. des Etats unis d'Amérique (Ohio), sur le Tuscarawas ; 17.500 h.

**Massinger** (Philip), poète dramatique anglais, né à Salisbury, m. à Londres (1583-1639), le dernier grand dramaturge de l'époque d'Elisabeth ; auteur de : *l'Acteur romain, la Madame de la Cité,* etc.

**massique** [*ma-si-ke*] n. m. Vin renommé qu'on récoltait au mont Massique, en Campanie.

**massique** adj. *Techn.* Qui se rapporte à la masse : *résistance* MASSIQUE.

**massivement** [*ma-si-ve-man*] adv. D'une manière massive.

**massiveté** [*ma-si*] n. f. Etat de ce qui est massif : *la massiveté d'une construction.*

**massola** [*ma-so*] n. f. Supplice italien, qui consistait à assommer le patient avec une massue.

**Masson** (Antoine), graveur français, né à Loury, m. à Paris (1636-1700) ; a gravé les *Pèlerins d'Emmaüs* d'après Titien (*la Pièce à la nappe*).

**Masson** (Auguste-Michel-Benoît GAUDICHOT-MASSON, dit), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1800-1883). Auteur de : *Frétillon, le Mari de la favorite, les Orphelins du pont Notre-Dame,* et de quelques romans.

**Masson** (Antoine-Philibert), physicien français, né à Auxonne, m. à Paris (1806-1858). Il s'est occupé des phénomènes électro-dynamiques.

**Masson** (Bénédict), peintre français, né à Dijon, m. à Paris (1817-1893). Œuvres principales : *Persée délivrant Andromède, Jésus au jardin des Oliviers,* et décorations de la cour d'honneur des Invalides.

**Masson** (Frédéric), historien français, né et m. à Paris (1847-1923) ; membre de l'Académie française en 1903, secrétaire perpétuel en 1919. On lui doit un grand nombre d'ouvrages sur Napoléon, très curieux par l'abondance des détails intimes et par l'exactitude de la documentation.

Fréd. Masson.

**massoque** [*ma-so-ke*] n. f. Lopin de métal obtenu en coupant en deux le masseau.

**massoquette** [*ma-so-kè-te*] n. f. Lopin obtenu en coupant en deux une massoque.

**massore** [*ma-so-re*] ou **massorah** [*ma-so-ra*] n. f. (m. hébr.). Examen critique du texte de la Bible, fait par des docteurs juifs, qui en ont fixé les différentes leçons et la distribution.

**massorète** [*ma-so*] n. m. Nom donné aux docteurs juifs qui ont travaillé à la massore : *c'est aux massorètes qu'est due l'invention des points-voyelles.*

**massorétique** [*ma-so*] adj. Qui se rapporte à la massore : *critique massorétique.*

**massothérapie** n. f. (de *massage,* et du gr. *therapeia,* traitement). Thérapeutique par le massage.

**massou** [*ma-sou*] n. m. Dans les salines, table de madriers, servant à former le pain de sel.

**massue** [*ma-su*] n. f. (de *masse*). Bâton noueux, beaucoup plus gros par un bout que par l'autre : *la massue d'Hercule.* Arme contondante, dont on se servit pendant toute l'antiquité et au moyen âge. Partie supérieure du corps de certains champignons. *Hist. nat.* Renflement terminal de certains organes. *Fig.* et *fam. Coup de massue,* événement fâcheux et imprévu qui accable.

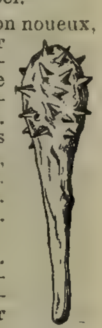
Massue.

**Massy,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 25 kil. de Corbeil ; 1.460 h. Ch. de f. Orl. et Grande-Ceinture. Céramique.

**mastaba** [*mas-ta*] n. m. (m. ar.). Tombeau égyptien, de forme quadrangulaire et pyramidale, en pierre ou en brique, et spécial aux sépultures du premier empire.

**master** [*mas-teur*] n. m. Mot anglais qui signifie *maître.* S'emploie, suivi d'un nom propre, pour désigner un jeune garçon.

**mastic** [*mas-tik*] n. m. (gr. *mastikhê*). Résine jaunâtre, qui découle du lentisque. Composition pâteuse, employée pour boucher les trous. *Méd.* Pâte crayeuse qui entre dans la composition de plusieurs ciments servant à obturer les dents. Sorte de ciment utilisé pour coller ou assembler certains objets, recouvrir une cassure, etc. Couleur beige clair : *un paletot mastic. Pop.* Soupe, sauce épaisse. *S'endormir sur le mastic,* faire une chose avec nonchalance. *Arg.* Affaire embrouillée. *Techn.* Erreur typographique qui consiste à mettre ailleurs qu'à sa place un paquet de composition.

— ENCYCL. *Mastic de vitrier.* Mélanger du blanc d'Espagne et de l'huile de lin jusqu'à obtention d'une pâte molle.

*Mastic à la chaux.* Délayer trois blancs d'œufs dans 100 grammes d'eau. Malaxer vivement avec le liquide 300 grammes de chaux vive en poudre, de façon à obtenir une pâte molle. Se servir de ce mastic à l'instant même de sa préparation, car il durcit très vite. Ce mastic s'emploie pour raccommoder les vases de verre, de faïence ou de porcelaine, et aussi les fragments de marbre.

Un excellent mastic pour assembler des fragments de porcelaine, marbre, plâtre, etc., est obtenu en mélangeant vigoureusement un mélange de 54 parties de chaux éteinte pulvérisée, 6 parties d'alun pulvérisé, 40 parties de sang frais bien battu. Il a une couleur brune, une consistance crémeuse.

*Mastic à greffer.* Fondre à feu doux 150 grammes de poix noire, 150 grammes de poix blanche, 100 grammes de résine, 50 grammes de cire jaune, 25 grammes de suif et 25 grammes d'ocre rouge. Ce mastic s'étend tiède.

**masticage** [*mas-ti*] n. m. Action de joindre ou de remplir avec du mastic : *le masticage des vitres.*

**masticateur** [*mas-ti*] adj. m. Qui sert à la mastication : *l'appareil masticateur du lion est d'une puissance exceptionnelle.* N. m. Ustensile servant à broyer les aliments. Machine pour effectuer la mastication du caoutchouc.

**mastication** [*mas-ti-ka-si-on*] n. f. (du lat. *masticare,* mâcher). Action de broyer, de mâcher les aliments solides. Opération d'élaboration du caoutchouc, qui permet d'agglomérer les molécules rompues durant le déchiquetage.

— ENCYCL. Les parties qui prennent part à la mastication sont les lèvres, les mâchoires, les joues, la langue et le voile du palais. Chez l'enfant qui n'a pas de dents, la mastication est nulle ; chez le vieillard, quand toutes les dents sont tombées, l'aliment peut encore être broyé au moyen du tissu gingival, devenu très consistant.

**masticatoire** [*mas-ti*] n. m. Médicament qu'on mâche pour exciter l'excrétion de la salive : *le bétel est un masticatoire.* Adjectiv. : *substance masticatoire.*

**masticine** [*mas-ti*] n. f. Résine neutre, insoluble dans l'alcool faible, extraite de la résine qui découle du lentisque.

**mastiff** n. m. (m. angl. ; de l'anc. fr. *mestif,* métis). Race de chiens anglais de grande taille, trapus, voisins des dogues, et qu'on emploie comme chiens de garde.

**mastigadour** [*mas-ti*] n. m. (mot esp.). *Art vétér.* Masticatoire destiné aux chevaux.

— ENCYCL. Les mastigadours sont des mélanges de diverses substances, que l'on donne aux chevaux pour exciter leur appétit, ou les guérir de quelque affection. Le mélange est enfermé dans un sachet de toile, que l'on fixe au mors du bridon. En mâchonnant le mors, le cheval humecte la toile du sachet, et les substances que contient celui-ci se dissolvent doucement. On laisse les mastigadours en place deux ou trois heures par jour pendant trois ou quatre jours.

**mastigopus** [*mas-ti-gho-puss*] n. m. Forme larvaire des crustacés du genre sergeste.

**mastiquer** [*mas-ti-ké*] v. a. Coller avec du mastic : *mastiquer des carreaux ; mastiquer une ouverture.*

**mastiquer** [*mas-ti-ké*] v. a. (lat. *masticare*). Mâcher : *mastiquer lentement chaque bouchée.*

**mastiqueur** [*mas-ti-keur*] n. m. Celui qui mastique : *un mastiqueur de carreaux.*

**mastite** [*mas-ti-te*] n. f. (du gr. *mastos,* mamelle). *Pathol.* Inflammation des mamelles. Syn. de MAMMITE.

**mastoc** [*mas-tok*] n. m. (de l'all. *mastochs,* bœuf à l'engrais). *Fam.* Homme lourd, grossier, épais. Adjectiv. : *une taille mastoc.*

**mastodonte** [*mas-to*] n. m. (du gr. *mastos,* mamelon, et *odous, ontos,* dent). Genre de grands mammifères fossiles, des époques tertiaire et quaternaire, voisin de l'éléphant : *les mastodontes ont habité presque toutes les régions du globe. Fig.* et *fam.* Personne d'une énorme corpulence.

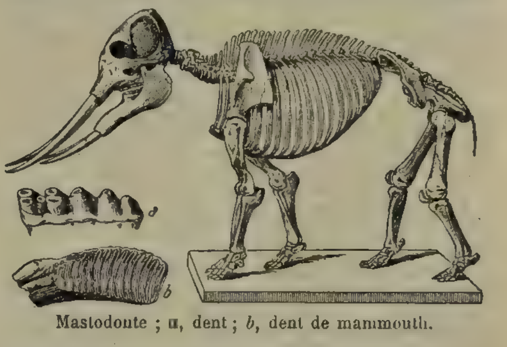

Mastodonte ; a, dent ; b, dent de mammouth.

**mastodynie** [*mas-to-di-nî*] n. f. (du gr. *mastos,* mamelle, et *odunê,* douleur). Douleur des mamelles.

**mastoïde** [*mas-to-i-de*] adj. (du gr. *mastos,* mamelon, et *eidos,* forme). Se dit de l'éminence en forme de mamelon placée à la partie inférieure et postérieure de l'os temporal : *apophyse mastoïde.*

— ENCYCL. L'apophyse mastoïde, qui augmente de volume avec l'âge, reçoit les insertions de plusieurs muscles ; elle est creusée de cavités ou *cellules mastoïdiennes* communiquant entre elles, et, vers l'âge de la puberté, avec la caisse du tympan.

**mastoïdien, enne** [*mas-to-i-di-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à l'apophyse mastoïde. *Cellules mastoïdiennes,* cavités de l'apophyse mastoïde.

**mastoïdite** [*mas-to-i*] n. f. Inflammation douloureuse des cellules mastoïdiennes.

**mastoïdo-huméral, e, aux** [*mas-to-i*] adj. Se dit d'un muscle du cou du cheval, qui se rattache à l'épaule.

**mastoptose** n. f. (du gr. *mastos,* mamelle, et *ptôsis,* chute). Abaissement des glandes mammaires.

**mastoquin** [*mas-to-kin*] n. m. Jambette de jaumière.

**mastozoaire** adj. et n. Syn. de MAMMIFÈRE.

**mastroquet** [*mas-tro-kè*] n. m. *Pop.* Marchand de vin au détail. (On dit par abréviation TROQUET.)

**masturbateur** [*mas-tur*] n. m. Celui qui pratique la masturbation.

**masturbation** [*mas-tur-ba-si-on*] n. f. Action de masturber.

**masturber** [*mas-tur-bé*] v. a. (lat. *manus,* main, et *stuprare,* souiller). Procurer avec la main, avec un objet quelconque, des jouissances vénériennes.

**m'as-tu-vu** n. m. (de la formule qu'emploient les acteurs en se rappelant entre eux leurs succès : *m'as-tu vu dans tel rôle ?*) *Fam.* Sobriquet donné aux acteurs, et spécialement aux acteurs médiocres. (S'écrit aussi MATUVU.) Pl. *Des m'as-tu-vu* ou *matuvus.*

**Masuccio** (Tommaso GUARDATO, dit), conteur italien, né à Salerne vers 1420, m. vers 1484, auteur de *Il Novellino,* recueil de cinquante nouvelles satiriques.

**masulipatam** [*tam'*] ou **mazulipatan** [*zu*] n. m. (n. de ville). Sorte de toile de coton des Indes.

**Masulipatam, Masoulipatam** [*tam'*] ou **Kistna,** v. de l'Hindoustan (prov. de Madras) ; 36.500 h. Port sur le golfe du Bengale.

**masure** [*zu-re*] n. f. (du bas lat. *mansura,* demeure). Maison misérable ou délabrée : *habiter une masure.*

**Masurie** ou **Mazurie** (*pays des Masures,* ou *Masovie prussienne*), région d'Allemagne, faisant partie des croupes lacustres courant au S. de la mer Baltique et constituant l'arrière-pays méridional de la Prusse-Orientale. Ses habitants sont pour partie des Masoviens, c'est-à-dire des Slaves protestants depuis le XVIe siècle et germanisés de langue et de cœur, et pour partie des Prussiens. Aussi ont-ils en 1920 (lors du plébiscite institué chez eux en vertu du traité de Versailles du 28 juin 1919) voté pour leur réunion à l'Allemagne et non pas à la Pologne. Le « plateau des lacs masures » a été le théâtre de luttes sanglantes ; il a vu les batailles de Tannenberg en 1410, de Mohrungen et d'Osterode au début de 1807, et, en 1914, de Tannenberg encore, enfin (en février 1915) la longue bataille d'hiver des lacs de Masurie.

**mat** [*mat'*] n. m. (mot pers. signif. *mort*). Au jeu d'échecs, échec au roi, dont il est impossible de se défendre et qui termine la partie : *combiner un beau mat.* Adjectiv. : *être mat. Fig. Faire quelqu'un échec et mat*, remporter sur lui un avantage décisif.

**mat** [*mat'*], **e** adj. (peut-être dérivé du précédent). Qui n'a point d'éclat, de poli : *or mat.* Trop compact : *pain mat.* Qui résonne peu, qui est sourd : *son mat. Mer mate*, grosse mer dont les lames se meuvent lentement. N. m. Partie non polie d'un métal : *le mat et le bruni.* ANT. **Brillant, éclatant.**

**mât** [*mâ*] n. m. (allem. *mast*). Longue pièce de bois qui sert à supporter la voilure d'un navire. *Mât militaire*, sur les navires de guerre à vapeur, mât en fer, creux, garni de signaux, d'armes, etc. Longue pièce de bois, au sommet de laquelle on hisse un drapeau, et servant à orner une place. Pièce de bois dressée dans un gymnase pour s'exercer à grimper. Support des signaux et des disques de chemins de fer. *Mâts du Nord*, pins, sapins de Russie, de Norvège, servant à faire des mâts. *Mât pilote*, mât dressé au bord de la mer pour indiquer la route. *Mât de cocagne*, V. COCAGNE.

— ENCYCL. *Mar.* Les navires à voile ont de un à six mâts verticaux et un incliné, le beaupré. La mâture la plus régulièrement adoptée, dite *mâture type*, comprend trois mâts verticaux : *grand mât, mât de misaine* et *mât d'artimon.* Les trois mâts verticaux en forme de tronc de cône très allongé, reposent sur la quille même. Les navires principaux à un mât sont : les cotres, les tartanes, etc. ; à deux mâts : le brick, la goélette et leurs dérivés. (V. NAVIRE.) Les bas-mâts sont mis en place au moyen de grues très puissantes, dites *machines à mâter.* V. MARINE, NAVIRE.)

L'emploi de la propulsion à vapeur a naturellement réduit, sur les navires de commerce, l'emploi des mâts ; dans la marine de guerre, on a créé des mâts militaires, dont les hunes sont de véritables *blockhaus* pourvus de canons à tir rapide.

**Mât de cocagne** (*le*), tableau de Goya.

**Matabéléland,** pays peuplé par les Matabélés et faisant partie de la Rhodesia (Union Sud-africaine). V. princ. *Buluwayo.*

**Matabélés** ou **Matébélés,** peuple cafre-zoulou de la famille bantou, qui, sous la conduite de Mosilikatsé, est venu s'établir en 1834 depuis de lointains pays du Sud (des Drakensberg) jusque dans la contrée entre Limpopo et Zambèze et y a fondé un grand empire. Ce peuple belliqueux a fait, à la fin du XIXe siècle, alliance avec les Anglais, et a finalement été englobé dans la Rhodésie en 1896, après des résistances qui commencèrent en 1893.

**matacher** [*ché*] ou **matachier** [*chi-é*] v. a. Tatouer, teindre la peau de différentes couleurs.

**Matadi,** v. du Congo belge, sur l'estuaire maritime du fleuve Congo. Uni à Léopoldville par un chemin de fer.

**matador** n. m. (m. espagn. ; de *matar*, tuer). Celui qui, dans les combats de taureaux, est chargé de tuer l'animal. (Syn. ESPADA.) *Fam.* Homme considérable dans son état ou sa position : *les matadors de la finance, de l'administration.* Nom des cartes supérieures, des trois premiers triomphes, au jeu de l'hombre. Variété du jeu de dominos. (Au lieu de poser un point semblable à l'un des deux qui terminent la suite des dés, il faut en poser un qui fasse, avec l'un des deux derniers dés, le total de 7 : sur 6 on pose 1, etc.). Variété du jeu de jacquet. (On amène un matador quand la somme des deux dés atteint 7).

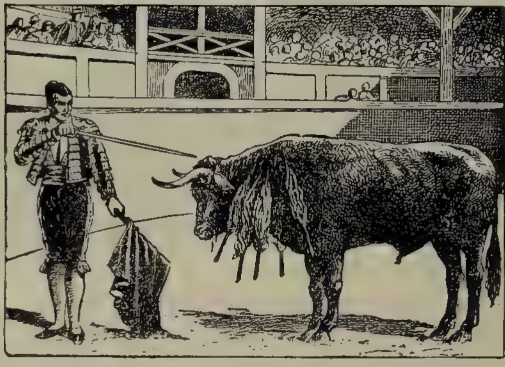

Matador.

**Matagalpa,** départem. du Nicaragua central. Ch.-l. *Matagalpa.*

**matage** n. m. Action de matir, de travailler avec le matoir : *le matage des chaudières de tôle.* Action de passer sur la dorure, pour la protéger, une couche chaude de colle de parchemin.

**mâtage** ou **mâtement** [*man*] n. m. Action de mettre en place les bas-mâts d'un navire. (Pour les mâts hauts, on dit *guindage.*)

**matagot** [*gho*] n. m. *Mar.* Jumelle de brasseyage. (On dit aussi MATÉGAU.) *Fam.* Original, excentrique.

**matagraboliser** [*li-zé*] v. a. Travailler avec peine et inutilement : *matagraboliser une harangue.* (Mot burlesque créé par Rabelais.)

**matamata** n. f. Espèce de tortue de l'Amérique du Sud, à carapace bossuée : *la matamata, dite scientifiquement* CHÉLYDE, *atteint deux mètres de long.*

**matamore** n. m. (de l'espagn. *matamoros*, tueur de Maures). Personnage de la comédie espagnole, qui se vantait à tout propos de ses exploits contre les Maures : *prendre des allures de matamore.* Faux brave. *Agric.* Vaste silo, dans les régions circa-méditerranéennes.

— ENCYCL. Le type du matamore, comme celui du « capitan », dérive du soldat fanfaron (*miles gloriosus*) de la comédie latine et grecque. C'est un bravache toujours prêt à esquiver le péril. Le matamore fut introduit en France par l'*Illusion comique*, de Corneille.

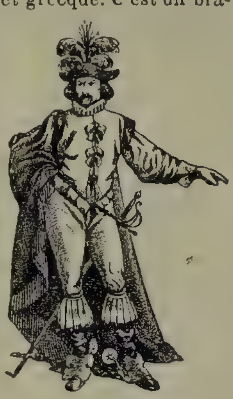

Matamore.

**Matamoros** ou **El Refugio,** v. des Etats unis du Mexique (Etat de Tamaulipas), sur le Rio Grande ; 10.000 h. Port.

**Matanzas,** prov. de l'île de Cuba, au long du détroit de Floride. Ch.-l. *Matanzas*, sur la baie homonyme ; 56.000 h. C'est le second port de l'île de Cuba.

**Matapan** (CAP), au sud du Péloponèse (Grèce), l'ancien *Ténare.*

**Matarieh** [*ri-è*], localité d'Egypte (Basse-Egypte) ; 15.000 h. C'est un faubourg du Caire ; au voisinage du Caire sont les ruines d'Héliopolis.

**Mataro,** v. d'Espagne (prov. de Barcelone) ; port sur la Méditerranée ; 20.000 h. Toiles, soieries, vins.

**matasiette** [*zi-è-te*] ou **mataziette** n. f. Mélange qui contient une assez forte proportion de nitro-glycérine.

**matasse** [*ta-se*] (ital. *matassa*). Soie grège d'Espagne, dont on faisait les lacets, les fils à coudre.

**matassin** [*ta-sin*] n. m. (espagn. *matachin*, d'orig. arabe). Autrefois, danseur, bouffon qui portait des corselets, des morions dorés, des sonnettes, une épée et un bouclier.

**matassinade** [*ta-si*] n. f. Bouffonnerie, jeu des matassins.

**matassiner** [*ta-si-né*] v. n. Faire le matassin.

**Matathias** [*ass*], père des Macchabées. (*Bible.*)

**match** [*match'*] n. m. (m. angl.). Lutte entre deux chevaux, deux concurrents, deux équipes ou deux sociétés concurrentes : *gagner un match de course, d'échecs*, etc. Pl. des *matches.*

**matcher** [*mat'-ché*] v. a. Engager dans un match : *matcher un « poids léger » contre un « poids lourd ».*

**matcheur** n. m. Personne qui prend part à un match.

**matchitche** ou **machiche** n. f. *Chorégr.* V. MAXIXE.

**mate** n. f. Endroit de Paris où s'assemblaient les filous ; filouterie. (Vx.)

**maté** n. m. Espèce de houx de l'Amérique du Sud.

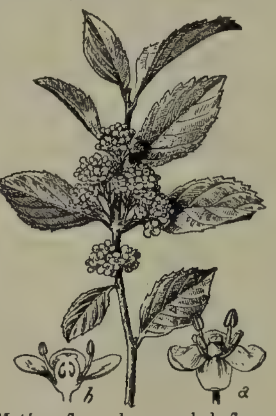

Maté : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur.

— ENCYCL. Le maté (*ilex mate*), *thé des jésuites, thé du Paraguay*, est un arbre à feuilles persistantes dentées en scie, coriaces et luisantes. Ces feuilles, torréfiées et pulvérisées, fournissent une poudre avec laquelle on prépare des infusions, qui, comme celles de thé et de café, renferment de la caféine, et constituent un aliment antidéperditeur. La boisson ainsi préparée est consommée couramment dans toute l'Amérique du Sud. Ce sont les jésuites qui, les premiers, ont pratiqué la culture du maté, au Paraguay, et en ont indiqué l'usage aux nationaux.

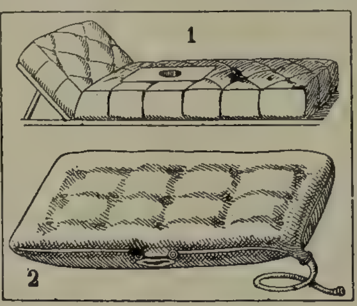

Matelas de malade : 1. Percé ; 2. Capitonné (gonflé d'air ou d'eau tiède).

**mateau** ou **matteau** [*ma-tô*] n. m. Paquet d'écheveaux de soie grège.

**matefaim** n. m. (de *mater*, et de *faim*). Préparation culinaire analogue aux crêpes.

**Matejko** (Jean), peintre polonais, né et m. à Cracovie (1838-1893). Il a surtout traité des sujets nationaux, avec fougue et éclat.

**matelas** [*la*] n. m. (ital. *materasso*, dérivé de l'arabe *matrah*, lit). Grand coussin piqué, rempli de laine, de bourre ou de crin, et qui sert à garnir un lit. Coussin ouaté, placé de chaque côté de l'intérieur d'un carrosse. *Par ext.* Lit, couche : *fricandeau sur un matelas d'épinards. Arg.* Portefeuille bourré de billets de banque.

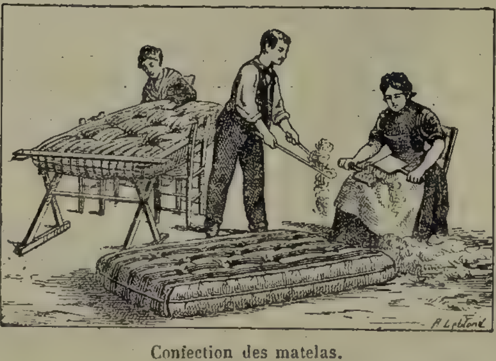

Confection des matelas.

**matelassé** [*la-sé*] n. m. Etoffe matelassée.

**matelassé** [*la-sé*], **e** adj. *Comm.* Se dit d'une étoffe double, très épaisse, ouatée par effet de trame.

**matelasser** [*la-sé*] v. a. Garnir en façon de matelas, rembourrer : *matelasser des sièges.* Couvrir d'un matelas : *matelasser une fenêtre contre les balles.* **Se matelasser** v. pr. *Fam.* Se couvrir de nombreux vêtements épais.

**matelassier** [*la-si-é*], **ère** n. Qui fait, répare, carde les matelas.

**matelassure** [*la-su-re*] n. f. Ce qui sert à rembourrer : *la laine est la meilleure matelassure.* Doublure servant à renforcer : *cuirasse de navire garnie d'une matelassure en bois.*

**Matelles (Les),** ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 16 kil. de Montpellier, sur le Liron ; 440 h. Colonie agricole de filles. Houille. — Le cant. a 14 comm., et 3.750 h.

**matelot** [*lo*] n. m. (du holl. *mattegenoot*, compagnon de couche). Homme servant à la manœuvre d'un vaisseau : *embaucher des matelots.* Marin qui reçoit la solde réglementaire. A bord, domestique d'un officier. Terme de camaraderie entre deux hommes de bord. Chacun des vaisseaux d'une ligne, considéré par rapport à celui qu'il précède ou qu'il suit : *matelot d'avant, d'arrière.* Déguisement ou vêtement d'enfant, imitant l'uniforme des marins : *un matelot de flanelle.*

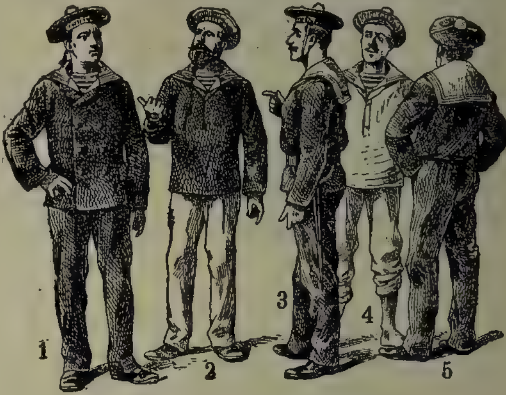

Matelots français : 1. Tenue d'hiver ; 2. Tenue d'été ; 3. Tenue d'exercice ; 4 et 5. Tenue de bord.

— ENCYCL. Le matelot est le simple soldat de l'armée de mer ; mais un homme n'obtient ce titre qu'après avoir satisfait à certaines conditions de navigation, et d'âge : dix-huit ans révolus. Les matelots se divisent en trois classes, et avancent de classe à l'ancienneté. Les matelots qui ont passé par une école possèdent un brevet, et ajoutent à leur titre de matelot le nom de leur spécialité. Ils portent un galon de laine rouge sur leurs manches, et ont une solde supérieure. Les matelots brevetés de manœuvre sont dits simplement *gabiers.*

**matelotage** n. m. Ensemble des travaux ayant rapport au service du gabier : *école de matelotage.* Solde des matelots : *toucher son matelotage.* Amitié entre deux marins camarades.

**matelote** n. f. Femme d'un matelot. Mets composé de poisson accommodé au vin et aux oignons : *matelote d'anguille, de carpe.* Sorte de danse au rythme bref et décidé, pratiquée surtout par les matelots. *A la matelote* loc. adv., à la manière des matelots : *chapeau à la matelote.*

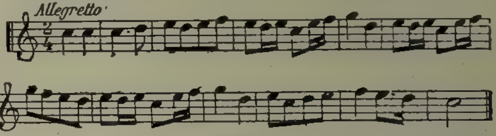

Matelote.

**matelotesque** [*tès-ke*] adj. *Fam.* Propre au matelot : *des façons matelotesques.*

**mâtement** [*man*] n. m. Syn. peu usité de MÂTAGE.

**mater** [*té*] v. a. Faire mat aux échecs. *Fig. Mater quelqu'un*, le dompter, l'humilier. Dresser (un oiseau de proie).

**mater** [*té*] v. a. Rendre mat : *mater de l'or.* Rendre compact : *mater la pâte. Mater une soudure*, la battre avec le matoir. (Syn. de MATIR.)

**mâter** [*té*] v. a. Garnir un navire de mâts.

**Matera,** v. d'Italie (Italie péninsulaire, prov. de Potenza) ; 17.000 h.

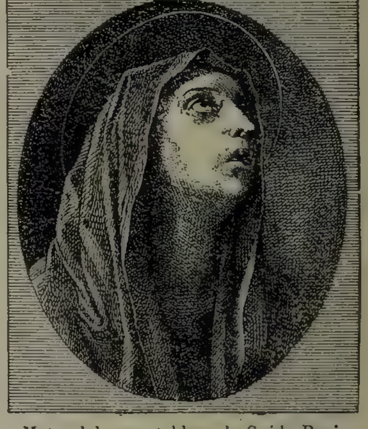

Mater dolorosa, tableau de Guido Reni.

**Mater dolorosa,** mots lat. signif. : *La mère de douleur*, et qui sont tirés du *Stabat mater.* Ils désignent la mère de Jésus au pied de la croix, particulièrement quand elle est représentée dans une œuvre d'art.

**Mater dolorosa,** titre donné à des figures isolées de la Vierge éplorée, telles que celles du Guide, de Ribéra, de Cranach, de Carlo Dolci, du Titien, de Ch. Le Brun, de Prud'hon, de Flandrin, etc.

**Mater afflictorum** ou **la Vierge consolatrice,** tableau de Bouguereau, au musée du Luxembourg (1877) ; remarquable par la pureté du dessin et l'harmonie de la composition. (V. p. 286).

**mâtereau** [*rô*] n. m. Mât de petites dimensions.

**matérialisation** [*za-si-on*] n. *f.* Action de matérialiser. Résultat de cette action. *Spirit.* Phénomène qui consiste à conférer aux esprits évoqués la visibilité et même la tangibilité.

**matérialiser** [*li-zé*] v. a. Rendre matériel : *le peintre matérialise ses rêves.* Considérer comme matériel : *certains philosophes matérialisent l'âme.*

**matérialisme** [*lis-me*] n. m. Système de ceux qui réduisent tout ce qui existe, y compris l'âme humaine, à l'unité de la matière : *le matérialisme a été défendu par Büchner.* Ant. **Spiritualisme.** Recherche des choses matérielles, physiques, grossières : *le matérialisme de Chrysale est plein de bon sens.*

— Encycl. Tandis que, dans la doctrine spiritualiste, l'homme est double et possède une âme et un corps, distincts par leur essence, leurs fonctions et leur destinée, le matérialisme n'admet chez l'homme que la réalité physique : le cerveau, selon lui, est le producteur de la pensée, comme le foie sécrète la bile, et l'estomac le suc gastrique. Matérialisme et spiritualisme sont donc des doctrines philosophiques qui n'envisagent que la nature de l'homme. Mais si l'on a en vue une explication métaphysique ou synthétique de l'univers, on fait plus souvent usage des termes de dualisme et de monisme. Le dualisme admet dans l'univers deux principes : l'un spirituel, l'autre matériel. Le monisme n'admet qu'un seul principe ; si ce principe est Dieu, c'est le panthéisme ; si ce principe, bien que spirituel, n'a pas les qualités attribuées à la divinité, c'est le monisme spiritualiste (philosophies du « devenir », de l'inconscient, etc.) ; si, enfin, la doctrine monistique rejette la notion métaphysique de l'absolu, ou tout au moins la laisse en dehors de la discussion philosophique, c'est le monisme phénoménal, auquel conviendrait assez le nom de matérialisme scientifique, si ce terme de matérialisme n'évoquait des prétentions métaphysiques que la science n'a jamais admises.

**matérialiste** [*lis-te*] adj. Qui appartient au matérialisme : *la philosophie matérialiste.* Adj. et n. Partisan de cette philosophie. Personne dont les sentiments, les instincts ne tendent qu'à des choses matérielles, grossières.

— Encycl. Les matérialistes n'admettent dans l'univers que la matière, niant ainsi l'existence des esprits, c'est-à-dire de l'âme et de la Divinité, qu'ils réduisent en un certain nombre d'éléments matériels. Dans l'antiquité, Démocrite et Epicure, expliquant l'origine des choses par le mouvement des atomes, étaient matérialistes. Au XVIIIe siècle, Hobbes, d'Holbach, La Mettrie, Diderot ; au XIXe, C. Vogt, Moleschott, Büchner ont professé le matérialisme. Ant. **Spiritualiste.**

**matérialité** n. f. Qualité de ce qui est matière ou matériel : *la matérialité du corps.* Circonstance matérielle qui constitue un acte, en dehors des motifs : *nier la matérialité d'un fait.*

**materiam superabat opus,** mots lat. signif. : *Le travail surpassait la matière.* Expression d'Ovide (*Métamorphoses*, II, 5) décrivant le temple du Soleil. On peut dire cela de tous les objets d'art dignes de ce nom, d'un livre dont la forme l'emporte sur le sujet traité, etc.

**matériau** n. m. Mot employé par les techniciens (ingénieurs, architectes, entrepreneurs, etc.) comme singulier de *matériaux* seul usité dans la langue littéraire : *la pierre de taille est un bon matériau.*

**matériaux** [*ri-ô*] n. m. pl. (du lat. *materia*, matière). Matières qui entrent dans la construction d'un bâtiment, comme la pierre, le bois, la tuile, etc. *Fig.* Tout ce qu'on rassemble de faits, d'idées, pour la composition d'un ouvrage d'esprit. *Résistance des matériaux*, v. RÉSISTANCE.

**matériel, elle** [*ri-èl, è-le*] adj. (lat. *materialis*). Formé de matière : *substance matérielle.* Qui a rapport à la matière : *la force matérielle. Fig.* Lourd, pesant : *sculpture trop matérielle.* Qui concerne uniquement le corps : *les jouissances matérielles.* Trop attaché aux choses physiques, grossières : *esprit matériel.* N. m. Ce qui est matériel : *distinguer le matériel du formel.* Tout ce qui sert à une exploitation, à un établissement : *le matériel d'une ferme ;* à un service public : *matériel de l'armée.* N. f. *Fam.* Ce qui est nécessaire à la vie : *gagner sa matérielle. Phys.* et *mécan. Point matériel*, v. POINT.

**matériellement** [*ri-è-le-man*] adv. Par rapport à la matière : *un corps mortel matériellement.* Positivement, strictement : *chose matériellement impossible.* D'une façon matérielle, sensuelle : *aimer matériellement.*

**Materna** (Amalia), cantatrice autrichienne, née à Saint-Georges (Styrie), m. à Vienne (1847-1918) ; interprète de Wagner.

**maternel, elle** [*tèr-nèl, èle*] adj. (lat. *maternus ;* de *mater*, mère). Qui est propre, naturel à une mère : *tendresse maternelle.* Du côté de la mère : *biens maternels ; ligne maternelle. Langue maternelle*, du pays où l'on est né. *Ecole maternelle*, v. ÉCOLE. N. f. Ecole maternelle : *conduire ses enfants à la maternelle.*

**maternellement** [*tèr-nè-le-man*] adv. D'une façon maternelle : *traiter maternellement un enfant.*

**materniser** [*tèr-ni-zé*] v. a. *Materniser du lait*, lui donner la composition, les qualités du lait de la femme. V. LAIT.

**maternité** [*tèr*] n. f. (lat. *maternitas ;* de *mater*, mère). Qualité de mère : *les inquiétudes de la maternité.* Maison hospitalière pour les femmes en couche. Ecole de sages-femmes.

**Maternité,** tableau d'Eugène Carrière, au musée du Luxembourg (1893), où les formes se dégagent sur un fond d'ombre fuligineuse, suivant la manière de faire de l'artiste.

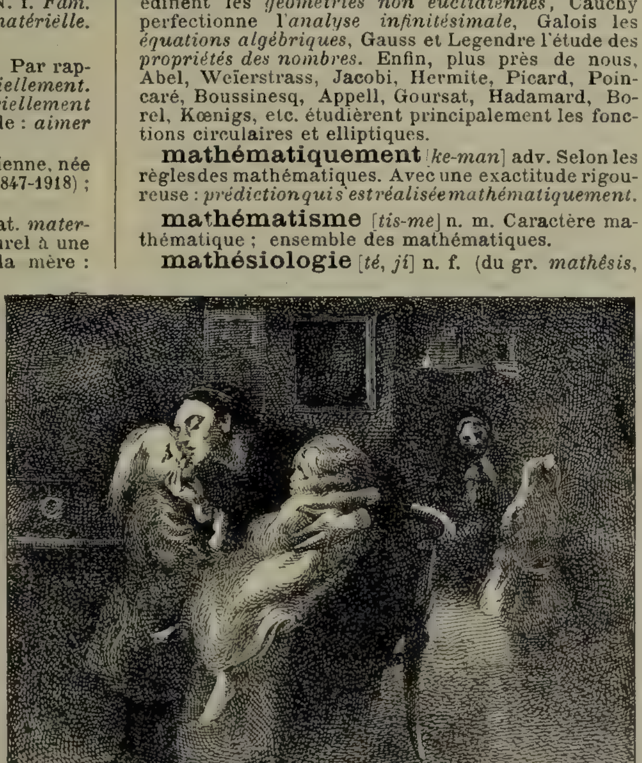
Maternité, tableau de Carrière.

**Maternité** (*Hospice de la*). La maison de la Maternité, fondée en 1794 par un décret de la Convention, fut établie d'abord au couvent du Val-de-Grâce, puis à l'abbaye de Port-Royal. Aujourd'hui l'hospice de la Maternité, dit « Maison d'accouchement », reçoit une centaine d'élèves internes, qui y passent deux ans On y reçoit, à toutes heures du jour et de la nuit, les femmes sur le point d'accoucher.

Il existe des services d'accouchement dit *maternité* dans presque tous les hôpitaux de Paris et de la province. A Paris, il y a en outre deux hospices spéciaux : Baudelocque et la clinique Tarnier.

**matétanique** adj. Se dit d'un acide que l'on retire des feuilles sèches du maté, et qui n'est autre que l'acide cafétanique.

**mateur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Ouvrier, ouvrière qui matit le métal.

**mâteur** n. m. *Mar.* Maitre vétéran, chargé des manœuvres de mâtage.

**Mateur,** v. de Tunisie, entre Tunis et Bizerte, près de l'oued Djoumin ; environ 4.000 h.

**math** n. f. pl. *Arg. des éc.* Mathématiques : *être « calé » en math.*

**Matha,** ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 18 kil. de Saint-Jean-d'Angély, sur l'Antenne ; 2.020 h. (*Mathaliens*). Ch. de f. dép. Distilleries. — Le cant. a 25 comm., et 13.600 h.

**Mathan,** prêtre de Baal et conseiller d'Athalie. Il joue un rôle important dans l'*Athalie* de Racine.

**mathématicien, enne** [*si-in, è-ne*] n. Qui sait, qui professe les mathématiques : *Pascal fut un mathématicien d'un génie précoce.*

**Mathématicien** (*le*), tableau de Bol, au Louvre. un des chef d'œuvre de l'école flamande ; l'austérité de cette physionomie a quelque chose de tout à fait caractéristique.

**mathématique** adj. (du gr. *mathematikos*). Qui a rapport aux mathématiques : *sciences mathématiques. Fig.* Précis, rigoureux : *précision mathématique.* N. f. Science qui a pour objet les propriétés de la grandeur, en tant qu'elle est calculable ou mesurable (auj., s'emploie presque toujours au pluriel) : *étudier les mathématiques. Mathématiques pures*, celles qui étudient les propriétés de la grandeur d'une manière abstraite : *l'algèbre, la géométrie appartiennent aux mathématiques pures. Mathématiques mixtes* ou *appliquées*, celles qui considèrent les propriétés de la grandeur dans certains corps ou sujets : *l'astronomie, la mécanique font partie des mathématiques mixtes. Mathématiques élémentaires*, partie des mathématiques, qui comprend les premières notions de cette science. *Mathématiques spéciales*, partie des mathématiques, qui comprend la haute algèbre et son application à la géométrie.

— Encycl. L'origine des mathématiques remonte aux temps les plus reculés : trois mille ans avant notre ère, les Egyptiens possédaient déjà des notions d'arithmétique et d'arpentage. Ce fut d'ailleurs en Egypte que les premiers philosophes grecs : Thalès, Pythagore, Platon, allèrent étudier la géométrie, avant de fonder leurs remarquables écoles. Euclide. Archimède, Apollonius, Eratosthène, etc., qui vinrent ensuite, parvinrent à constituer ce que nous dénommons aujourd'hui les *mathématiques élémentaires.* Plus tard, nous trouvons le géomètre Pappus, les astronomes Hipparque et Ptolémée, qui firent usage, pour la première fois, de la trigonométrie ; Diophante. que l'on considère comme l'inventeur de l'algèbre. Les Romains n'accrurent en rien l'œuvre mathématique déjà considérable édifiée par les Grecs, et l'Occident se désintéressa de plus en plus des mathématiques ; ce n'est qu'après la prise de Constantinople par les Turcs, que nous trouvons une véritable renaissance ; il faut dire que, dans l'intervalle, les Arabes, qui avaient poursuivi les études des Grecs, étaient parvenu à accroître puissamment les connaissances de ces derniers. Cependant, il nous faut arriver jusqu'au XVIIe siècle pour rencontrer des progrès considérables : Neper invente les *logarithmes*; Descartes, la *géométrie analytique*; Fermat, Pascal, Képler apportent à l'édifice de précieuses découvertes; Leibnitz et Newton créent la *géométrie infinitésimale.* Au XVIIIe siècle, avec Taylor, Maclaurin, Euler, les Bernoulli, d'Alembert, Lagrange, etc., les mathématiques se développent de plus en plus ; plus tard, Monge invente la *géométrie descriptive*, Carnot la *géométrie de position*, Laplace perfectionne le *calcul des probabilités* et la *mécanique céleste*, Chasles indique les principes d'*homographie* et de *dualité*, Hamilton invente les *quaternions*, etc. ; Lobatschevsky, Riemann, Beltrami, etc. édifient les *géométries non euclidiennes*, Cauchy perfectionne l'*analyse infinitésimale*, Galois les *équations algébriques*, Gauss et Legendre l'étude des *propriétés des nombres.* Enfin, plus près de nous, Abel, Weïerstrass, Jacobi, Hermite, Picard, Poincaré, Boussinesq, Appell, Goursat, Hadamard, Borel, Kœnigs, etc. étudièrent principalement les fonctions circulaires et elliptiques.

**mathématiquement** [*ke-man*] adv. Selon les règles des mathématiques. Avec une exactitude rigoureuse : *prédiction qui s'est réalisée mathématiquement.*

**mathématisme** [*tis-me*] n. m. Caractère mathématique ; ensemble des mathématiques.

**mathésiologie** [*té, ji*] n. f. (du gr. *mathêsis*, science, et *logos*, discours). Science de l'enseignement en général,

**Mathias** ou **Matthias** (saint), disciple de J.-C. ; admis au nombre des 12 apôtres à la place de Judas. Il fut mis à mort par les Juifs. Fête le 24 février.

**Mathias,** fils de Maximilien II et de Marie d'Espagne, né en 1557, roi de Hongrie et de Bohême, empereur d'Allemagne de 1612 à 1619. Il essaya en vain, par ses concessions, et ses tentatives pour réconcilier protestants et catholiques, de prévenir la guerre de Trente ans.

**Mathias Corvin.** V. Corvin.

**Mathieu Pâris,** chroniqueur du XIIIe siècle, m. en 1259, moine de Saint-Alban, familier de Henri III d'Angleterre, auteur d'une *Historia major.*

**Mathieu de Vendôme,** abbé de Saint-Denis ; il fut régent de France et ministre de Philippe III ; m. en 1286.

**Mathieu** (Claude-Louis), astronome et homme politique français, né à Mâcon, m. à Paris (1783-1875). Membre de l'Académie des sciences (1817).

**Mathieu de Dombasle.** V. Dombasle.

**Mathieu de la Drôme** homme politique et météorologiste français, né à Saint-Christophe (Drôme), m. à Romans (1808-1865) ; auteur d'un almanach météorologique célèbre.

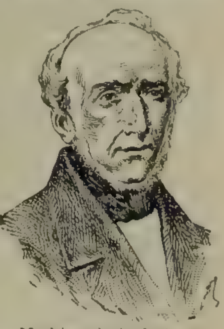
Mathieu de la Drôme.

**Mathieu** (François-Désiré), prélat et historien français, cardinal de curie, né à Einville (Meurthe-et-Moselle), m. à Londres (1839-1908). Membre de l'Académie française en 1906.

**Mathieu-Meusnier** (Roland-Mathieu Meunier, dit), sculpteur français, né et m. à Paris (1824-1896). On lui doit la *Mort de Laïs*, des bustes remarquables.

**Mathilde** ou **Mahaut** (sainte), femme du roi de Germanie Henri Ier, *l'Oiseleur* ; née en Westphalie vers 890, m. à Quedlimbourg en 968. Fête le 14 mars.

**Mathilde,** duchesse de Normandie et reine d'Angleterre, m. en 1083, fille de Baudouin V, comte de Flandre, et femme de Guillaume le Conquérant. C'est à elle qu'on a faussement attribué l'exécution de la Tapisserie de Bayeux.

**Mathilde,** comtesse de Toscane, surnommée *la Grande Comtesse*, célèbre par l'aide qu'elle donna à la papauté, et par la donation qu'elle fit d'une partie de ses Etats à Grégoire VII, m. à Bendano (1046-1115). Son héritage donna lieu à une longue lutte entre les empereurs et les papes.

**Mathilde** ou **Maud,** reine d'Angleterre, née en Ecosse, m. à Westminster (1080-1118). Fille de sainte Marguerite, elle fut d'abord religieuse, puis, autorisée par un concile, elle épousa Henri Ier en 1100. On lui donne aussi le nom de *Edith.*

**Mathilde** ou **Mahaut,** impératrice d'Allemagne, puis reine d'Angleterre, née en 1101, m. à Rouen en 1167, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre. Elle fut mariée à l'empereur d'Allemagne Henri V ; mais, devenue veuve, elle retourna en Angleterre, épousa Geoffroy d'Anjou, dit Plantagenet, et fut reine d'Angleterre à la mort de son père.

**Mathilde** ou **Mahaut,** comtesse d'Artois, femme de Robert, frère de saint Louis ; m. en 1288.

**Mathilde** (PRINCESSE). V. Bonaparte.

**Mathos,** l'un des chefs des mercenaires révoltés contre Carthage. Vaincu par Hamilcar, il fut mis à mort à Carthage, au milieu des plus cruelles tortures, en 238 av. J.-C.

**Mathoura** ou **Mattra,** v. et port de l'île de Ceylan ; 60.000 h. Pierres précieuses.

**mathurin** n. m. *Arg. mar.* Matelot. Argot des matelots. Adjectiv. : *le parler mathurin.*

**mathurin** n. m. Religieux de l'ordre des trinitaires, employés au rachat des chrétiens captifs dans les Etats barbaresques. L'ordre des *trinitaires* (appelés en France *mathurins*), fut fondé en 1198 par saint Jean de Matha et saint Félix de Valois : il s'établit à Paris en 1212, près d'une chapelle dédiée à saint Mathurin. Ses membres portaient une soutane de serge blanche ornée d'une croix bleu et rouge. Le peuple les surnommait *frères aux ânes*, à cause de leurs montures.

**Mathurin** (saint), prêtre du IIIe siècle, né dans le Sénonais, m. à Rome. Fort populaire en France au moyen âge. il était invoqué spécialement pour la guérison des fous. Fête le 1er novembre.

**Mathusalem** [*lèm'*], patriarche juif, de la race de Seth, grand-père de Noé ; il vécut, raconte la Bible, 969 ans. Son nom sert souvent à désigner un homme remarquable par sa longévité.

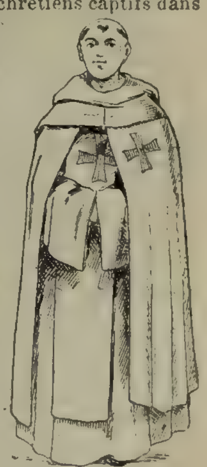
Mathurin.

**matice** ou **matica** n. f. Nom donné, chez certains peuples slaves, à des sociétés qui ont pour objet de publier des livres scientifiques ou de pure vulgarisation.

**maticine** n. f. Principe amer des feuilles de matico.

**matico** n. m. Nom vulgaire de diverses pipéracées, dont les feuilles sont astringentes.

**matière** n. f. (lat. *materia*). Substance étendue, divisible, impénétrable, qui tombe sous les sens : *la matière est la cause permanente de toutes nos sensations.* Ce dont une chose est faite : *la matière d'une statue.* Choses physiques, corporelles : *s'attacher à la matière.* Déjection du corps : *matière fécale. Matière première*, avant qu'elle soit mise en œuvre. *Matières d'or et d'argent*, espèces fondues, lingots. barres, employés pour la fabrication des monnaies,

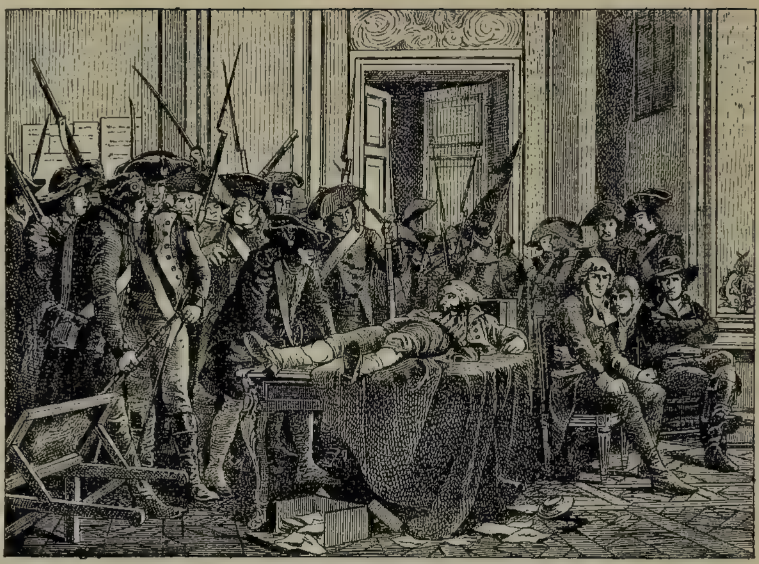

Le Matin du Dix-Thermidor, tableau de Lucien Mélingue.

*Matières plastiques*, matières susceptibles d'être moulées, étendues ou filées. *Fig.* Sujet d'un écrit, d'un discours : *approfondir une matière. Entrer en matière*, aborder son sujet. Cause, prétexte : *il y a là matière à procès. Compt. Comptabilité en matières*, partie de la comptabilité qui comprend les matières de consommation et de transformation, ainsi que les valeurs mobilières permanentes de toute espèce. *Matière imposable*, ensemble des objets sur lesquels on établit des impôts. *Dr. Matière sommaire*, affaire civile qui doit être jugée rapidement et à peu de frais. *Théol. Matière d'un sacrement*, signe sensible qui constitue, avec la forme, la partie essentielle du sacrement : *le pain et le vin sont la matière du sacrement de l'eucharistie. Méd. Matière médicale*, ensemble des corps bruts ou organisés qui fournissent les médicaments. *En matière de* loc. prép., quand il s'agit de : *en matière civile, la présence des parties n'est pas obligatoire.*

— Encycl. *Philos.* Chez les anciens, le terme de matière (*hulê*) désigne la substance qui constitue toute chose en général, et ne s'oppose pas forcément au mot *esprit*. Les anciens se demandaient quelle est la substance universelle, celle qui est au fond de toutes les choses. Les modernes, depuis Descartes, se demandent quelle est l'essence de ce qui cause nos sensations, c'est-à-dire de tout ce qui ne nous apparait pas comme esprit. Descartes ramène la matière à l'étendue, et pour lui les corps ne sont que les divisions géométriques de l'espace ; Leibniz résout la matière en forces actives, simples, inétendues : les monades. Les modernes ont repris, en les modifiant et en les complétant, les théories de Descartes et de Leibniz. Büchner, par sa théorie de l'union constante de la matière et de la force, revient plutôt aux conceptions hylozoïstes des anciens.

— *Proc. civ. Matière sommaire.* Les affaires du ressort des tribunaux d'arrondissement se divisent, selon la procédure qui leur est applicable, en matières *ordinaires* et en matières *sommaires*. Les premières sont les plus nombreuses ; les secondes sont celles qui, à raison de leur simplicité ou de la modicité du litige, ou enfin de la célérité qu'exige leur solution, sont soumises à une procédure plus rapide et moins coûteuse. Tels sont les appels des juges de paix, et les demandes en payement de loyers et fermages et arrérages de rentes.

La procédure comprend seulement un ajournement de la part du demandeur, sans qu'il y ait eu tentative de conciliation et, dans les huit jours, une constitution d'avoué par le défendeur ; il n'y a pas d'écritures, c'est-à-dire ni *défenses* de la part du défenseur, ni *réponses* de la part du demandeur, ni *avenir.*

**Matifou** (cap), cap de l'Algérie, au N.-E. de la baie d'Alger.

**Matignon,** ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 28 kil. de Dinan ; 1.550 h. (*Matignonnais*). Ch. de f. Toiles. — Le cant. a 12 comm., et 14.510 h.

**Matignon** (Charles-Auguste de Goyon, comte de Gacé, puis **de**), maréchal de France, né à Lonrai (Orne), m. à Paris (1647-1739). Il se distingua pendant la guerre de Hollande.

**matildite** n. f. Sulfure naturel de bismuth et d'argent.

**matin** n. m. (lat. *matutinum*). Le temps compris entre minuit et midi, et, ordinairem., la partie du jour comprise entre le lever du soleil et midi. *Un beau matin, un de ces matins*, un temps prochain, mais indéterminé. *Fig. et poét. Le matin de la vie*, la jeunesse. *Les portes du matin*, aurore ou levant. *Etoile du matin*, la planète Vénus ; la Vierge Marie. Adv. De bonne heure : *se lever matin.* Prov. : **Ce n'est pas le tout de se lever matin, il faut arriver à l'heure,** il ne suffit pas de mettre de l'empressement dans une affaire, il faut réussir. **Vous ne vous êtes pas levé assez matin pour cela,** se dit familièrement pour faire entendre à quelqu'un qu'il ne réussira pas dans une affaire, faute d'avoir pris assez de soins, assez de précautions. **Il faudrait se lever matin pour le surprendre,** il est fin et précautionné. **Rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin,** le ciel, rouge le soir et blanc le matin, présage un beau temps, favorable pour voyager. **Tel rit le matin qui le soir pleurera,** nul ne peut répondre le matin de ce qui arrivera le soir. Ant. **Soir.**

**Matin** (*le*), tableau, v. Matinée.

**Matin** (*le*), feuille politique quotidienne fondée à Paris, en 1884, par Alfred Edwards, qui lui donna le type des journaux anglais à informations rapides.

**Matin du Dix-Thermidor** (*le*), par Lucien Mélingue (1877). La scène représente la salle de l'Hôtel de Ville où Robespierre, Saint-Just, et leurs amis, vaincus et prisonniers, sont gardés par les soldats de la Convention. Robespierre agonise, étendu sur une table. Toile remarquable par son exactitude documentaire.

**Matins à Florence** (*les*), par Ruskin (1875-1877). Etudes d'art chrétien ; belles pages consacrées à l'œuvre de Giotto.

**mâtin** n. m. (lat. pop. *mansuetinus*, apprivoisé). Gros chien de garde : *un fort mâtin.* Interj. Sorte d'exclamation familière : *mâtin ! quel beau soldat !* Loc. prov. *Voilà un beau mâtin, s'il voulait mordre*, se dit de quelqu'un qui réussirait s'il travaillait, etc. *Pop.* Personne grossière ou désagréable : *un vilain mâtin.* Luron, luronne : *une petite mâtine.*

— Encycl. On désigne communément sous ce nom tout chien de garde fort et trapu, sans distinction de race ; mais le mâtin était autrefois un type bien défini : c'était le chien de force, qu'on employait à la chasse du sanglier, à la garde des troupeaux et des habitations : les sélections opérées en Belgique sur les chiens de trait en font revivre le type.

**matinage** n. m. Courbure déterminée donnée aux petits bois qui constituent les ornements d'un treillage.

**matinal, e, aux** ou **als** adj. Propre au matin : *brise, rosée matinale.* Qui s'est levé matin. *Fleurs matinales*, fleurs qui s'ouvrent le matin. *Etoile matinale*, la planète Vénus.

**matinalement** [*man*] adv. Dès le matin, à une heure matinale. (Peu us.)

**mâtiné, e** adj. Qui n'est pas de race pure ; croisé : *épagneul mâtiné de dogue.*

**mâtiné** n. m. Tabac pressé et broyé. (Vx.)

**mâtineau** [*nô*] n. m. Petit mâtin.

**matinée** [*né*] n. f. Temps qui s'écoule depuis le point du jour jusqu'à midi : *une belle matinée de printemps. Dormir, faire la grasse matinée*, dormir tard. Fête, réunion, spectacle qui a lieu d'ordinaire dans l'après-midi. Vêtement d'intérieur, que les femmes portent le matin. Ant. **Soirée.**

**Matinée** (*Une*) ou **Le Matin,** tableau de Corot (1851), au musée du Louvre. Nymphes et satires dansent dans une clairière. Au fond, la campagne apparait à travers les arbres ; peinture d'une jolie couleur grise.

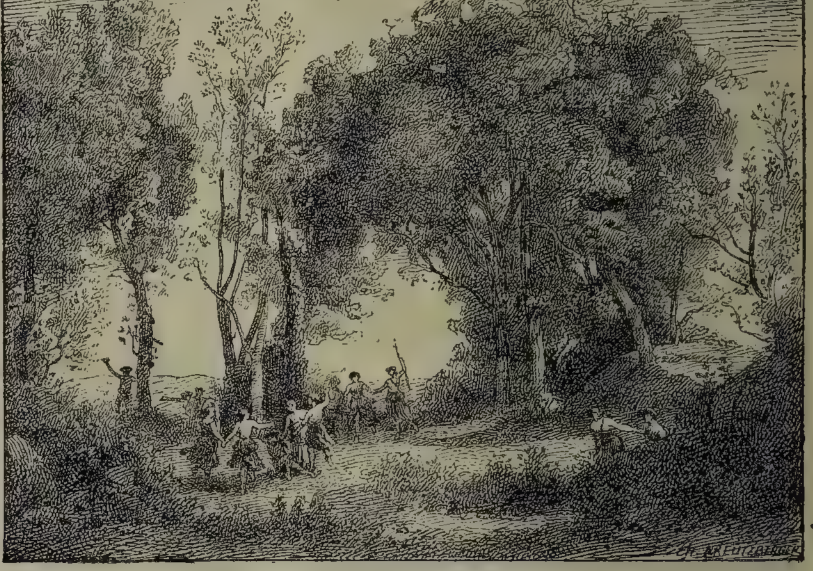

Une Matinée ou le Matin, tableau de Corot.

**mâtiner** [*né*] v. a. Couvrir, en parlant d'une chienne, quand la race du chien est différente : *levrette qu'un roquet a mâtinée. Fam.* Gourmander, maltraiter en paroles : *se laisser mâtiner par un bourru.*

**matines** [*ti-ne*] n. f. pl. (de *matin*). Première partie de l'office divin, destinée à être dite, en principe, à la première heure du jour après minuit, et qu'en fait on chante aujourd'hui le matin ou la veille au soir, sauf dans certains ordres religieux : *chanter matines.* Prov. et loc. prov. : **Etourdi comme le premier coup de matines,** très étourdi. (Quand sonne le premier coup de matines, les religieux endormis sont comme étourdis.) **Matines bien sonnées sont à demi dites,** les choses bien préparées se terminent aisément. **Le retour est pire que les matines,** la suite d'une mauvaise affaire est pire que le commencement. *Retour de matines*, mauvaise affaire.

— Encycl. On nomme matines la première et la plus importante des heures canoniales. Avec une sorte d'introduction : l'invitatoire, et une hymne, cette heure comprend trois parties appelées *nocturnes*, qui renferment chacune des psaumes suivis de lectures ou leçons, et dont la dernière se termine en général par le *Te Deum.* Plusieurs ordres religieux ont conservé la coutume de chanter, au chœur, les matines pendant la nuit. Les chapitres des cathédrales les disent, par anticipation, à l'approche de la nuit, la veille du jour où tombe l'office.

**Matineuse** (*la Belle*). Titre de deux sonnets célèbres du xvii<sup>e</sup> siècle, l'un de Claude Malleville, l'autre de Voiture.

**matineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. Qui a l'habitude de se lever matin : *ouvrière matineuse.*

**matinier** [*ni-é*], **ère** adj. Qui appartient au matin. (N'est usité que dans : *étoile matinière*, la planète Vénus.)

**matir** v. a. (de *mat*). Faire disparaître la ligne de jonction de deux pièces de métal soudées. Rendre mats des motifs brunis, pour faire ressortir les fonds brillants, ou inversement. Syn. mater.

**matisie** [*zî*] n. f. Genre de malvacées comprenant des arbres de l'Amérique tropicale. (Le fruit est un drupe ovoïde, dont la saveur rappelle celle de l'abricot.)

**matité** n. f. Etat de ce qui est mat : *la matité d'un son.*

**matlockite** n. f. Oxychlorure naturel de plomb.

**Mato-Grosso,** Etat de la région occidentale du Brésil ; ch.-l. *Cuyaba ;* 190.000 h. Vastes forêts. Grandes richesses minérales. *Corumba* en est le principal centre commercial.

**matoir** n. m. Outil à face grenue, pour matir l'or et l'argent : *un matoir bien trempé.* Ciseau non tranchant, pour matir les soudures. Marteau pour river à chaud.

**matois, e** [*toi, oi-ze*] adj. et n. (de l'arg. *mate*, qui désignait le lieu de rendez-vous des filous de Paris). Rusé, fin : *paysan matois.*

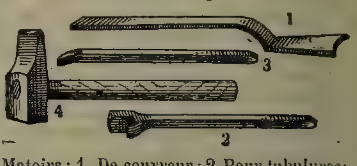

Matoirs : 1. De couvreur ; 2. Pour tubulures ; 3. Pour têtes de rivets ; 4. Marteau-matoir.

**matoisement** [*ze-man*] adv. D'une manière matoise. (Peu us.)

**matoiserie** [*ze-rî*] n. f. Habileté des matois. Tromperie, fourberie.

**maton** n. m. (orig. germ.). Lait caillé (*dialect.*). Grumeau : *sauce en matons.* Tourteau de graines oléagineuses. Peloton de laine qui se forme lorsque la carde ne touche pas également. Nœud, bourre qui se forme dans un cordage. Agglomération de pâte à papier qui se fait lors du broyage des chiffons. Grosse brique plate employée pour le dallage.

**matonner** [*to-né*] v. a. Faire prendre en matons.

**matou** n. m. Chat mâle. *Fig.* et *fam.* Homme désagréable : *un vilain matou.*

**Matour,** ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 22 kil. de Mâcon, sur un affluent de la Grosne ; 1.640 h. Huileries, vins. — Le cant. a 9 comm., et 7.240 h.

**mât-pilote** n. m. V. mât.

**matraque** [*tra-ke*] n. f. (ar. *mitraqah*). Chez les Arabes d'Algérie, bâton noueux en forme de massue.

**matras** [*tra*] n. m. Carreau d'arbalète, dont la tête est un solide cylindrique ou quadrangulaire.

**matras** [*tra*] n. m. Vase de verre à long col, employé en chimie, en pharmacie, etc.

**matriarcal, e, aux** adj. Qui a rapport au matriarcat : *coutume matriarcale.*

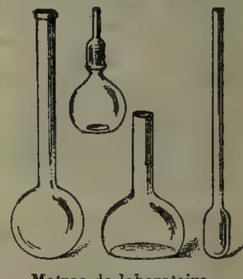

Matras de laboratoire.

**matriarcat** [*ka*] n. m. (lat. *mater*, mère, et gr. *arkhê*, commandement). Coutume en vertu de laquelle, chez certaines peuplades, les femmes donnent leur nom aux enfants, et exercent une autorité prépondérante dans la famille : *le matriarcat existe dans beaucoup de tribus nègres de l'Afrique du Sud.*

**matriçage** n. m. Action de donner à une pièce métallique sa forme définitive, en l'appliquant contre la matrice.

**matricaire** [*kè-re*] n. f. Genre de composées radiées à odeur balsamique.

— Encycl. Les matricaires sont des herbes annuelles ou vivaces, connues surtout sous le nom de *camomilles.* La *matricaire officinale* ou *petite camomille* croît en abondance dans les lieux secs ou incultes de l'Europe ; on en emploie en médecine les fleurs séchées puis infusées, pour préparer des boissons toniques et digestives.

**matrice** n. f. (lat. *matrix*). Viscère où a lieu la conception. (Syn. utérus.) *Techn.* Moule, soit en creux, soit en relief, qui, après avoir reçu l'empreinte d'un poinçon, doit la reproduire sur les objets soumis à son action. *Matrice du rôle des contributions*, registre original d'après lequel sont établis les rôles des contributions directes. Etalon d'un poids ou d'une mesure servant à en étalonner d'autres. Lieu où se forment certains minéraux. *Matrice de girofle*, fruit du giroflier arrivé à sa maturité. *Matrice du poil*, follicule où se forme le poil. *Eglise matrice*, celle qui est comme la mère des autres Eglises d'un pays. *Couleurs matrices*, couleurs simples, qui servent à former les autres.

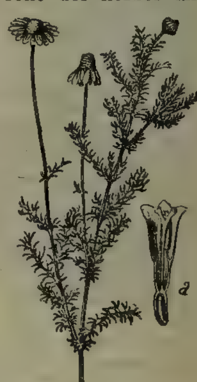

Matricaire camomille : *a*, coupe de la fleur.

**matricide** n. m. (du lat. *mater, tris*, mère, et *cædere*, tuer). Crime de celui, de celle qui a tué sa mère. N. Personne qui a tué sa mère. (Peu us. — On dit mieux PARRICIDE.)

**matriciel, elle** [*si-èl, è-le*] adj. Qui a rapport aux matrices administratives : *les données matricielles de l'impôt.*

**matricite** n. f. Silicate naturel hydraté de magnésium.

**matriculaire** [*lè-re*] adj. Qui est porté sur la matricule : *note matriculaire.*

**matricule** n. f. (lat. *matricula*). Registre où sont successivement inscrits tous les individus qui entrent dans un hôpital, dans une prison, un régiment, etc. *Par ext.* Inscription sur ce registre. Extrait de cette inscription, délivré à la personne inscrite. Adjectiv. : *registre matricule ; numéro matricule.* N. m. Numéro d'inscription sur ce registre : *chaque soldat a son matricule.*

**matriculer** [*lé*] v. a. Inscrire une personne sur une matricule. Marquer un objet d'un numéro matricule : *matriculer des effets militaires.*

**matriculier** [*li-é*], **ère** n. Nom donné aux pauvres attachés à une paroisse, et que l'on inscrivait sur une matricule.

**matrimonial, e, aux** adj. (du lat. *matrimonium*, mariage). Qui a rapport au mariage : *régime matrimonial.*

**matrimonialement** [*man*] adv. Au point de vue mariage.

**matrimonialité** n. f. Etat de mariage.

**matrimoniomanie** [*nî*] n. f. (lat. *matrimonium*, mariage, et gr. *mania*, manie). Manie de se marier ou de marier les autres.

**Matrimonio segreto** (*Il*), opéra en deux actes, livret de Bertati (d'après le *Mariage secret*, comédie française de Desfaucherets), musique de Cimarosa (1792), un des chefs-d'œuvre du genre bouffe.

**matrimonium** [*ni-om'*] n. m. Mot latin signifiant *mariage*, et qui, en français, s'emploie avec une intention familière et plaisante.

**matrissage** [*tri-sa-je*] n. m. Action de rendre de l'humidité au papier qui a séché trop rapidement.

**matrologue** [*lo-ghe*] n. m. (du lat. *mater*, mère, et du gr. *logos*, discours). Registre sur lequel on inscrivait les recettes, les dépenses, etc., d'une ville ou d'une communauté.

**matronal, e, aux** adj. Qui est propre aux matrones, aux dames : *caractère matronal et digne.*

**matronales** n. f. pl. Fête célébrée le 1er mars par les matrones romaines, en l'honneur de Junon Lucine, pour perpétuer le souvenir du combat entre les Romains et les Sabins, interrompu par les femmes récemment enlevées.

**matrone** n. f. (lat. *matrona ;* de *mater*, mère). Chez les Romains, femme mariée. Femme d'un certain âge et respectable. Sage-femme. *Par plaisant.* Tenancière de mauvais lieu.

**Matrone d'Ephèse** (*la*), épisode du *Satyricon* de Pétrone, que La Fontaine a popularisé par un de ses contes ; plaisante histoire d'une veuve vite consolée.

**matrulle** n. f. (bas gr. *matrullê*). Entremetteuse, proxénète, prostituée.

**matsouri** n. f. Fêtes religieuses populaires au Japon : *chaque ville, chaque village a sa matsouri en l'honneur du dieu son patron.*

**Matsoumoto,** v. du Japon (île de Hondo) ; 35.000 h. Centre de tourisme dans les alpes septentrionales du Japon.

**Matsoushima,** baie du Japon, sur la côte orientale de Nippon. Célèbre par son archipel de 800 petites îles ou îlots couverts d'arbustes, qui est une des « trois merveilles » naturelles du Japon.

**Matsouyama,** v. du Japon (île de Sikok) ; 44.000 h. *Mitsou* en est le port, sur la mer Intérieure.

**Matsouyé,** v. du Japon (île de Hondo), sur le *lac Matsouyé ;* 36.000 h.

**mattabas** [*ba*] n. m. Espèce de drap d'or.

**matte** [*ma-te*] n. f. *Métal.* Sulfure complexe qui se sépare dans la fusion des matières métalliques sulfureuses.

**matteau** n. m. *Techn.* V. MATEAU.

**Matter** (Jacques), historien et philosophe français, né à Alt-Eckendorf, m. à Strasbourg (1791-1874). On lui doit une *Histoire des doctrines morales et politiques des trois derniers siècles.*

**Matterhorn,** nom allem. du mont *Cervin.*

**Matteucci** (Charles), physicien et homme politique italien, né à Forli, m. à Ardenza (1811-1868). On lui doit d'importantes *Lettres sur l'instruction publique.*

**Matthieu** (saint), apôtre et évangéliste, né en Galilée, m. martyrisé en Ethiopie. Son évangile contient le *Sermon sur la montagne*, admirable résumé de la morale chrétienne ; l'adoration des mages, le récit des miracles, de la mort et de la résurrection de Jésus. Les artistes ont donné un homme (un ange) pour emblème à saint Matthieu, peut-être parce qu'il commence ses récits par la généalogie humaine de Jésus. Fête le 21 septembre. (Quelques-uns écrivent *Mathieu* avec un seul *t* ; mais, en général, on en met deux, conformément aux formes grecque *Matthaios* et latine *Matthæus.*)

**Matthieu** (Pierre), historien et poète, né à Pesme (Haute-Saône), m. à Toulouse (1563-1621) ; auteur des célèbres *Tablettes de la vie et de la mort* ou *Quatrains sur la vanité du monde.*

**matthiole** [*ma-ti*] n. f. Genre de crucifères, vulgairement appelées *giroflées des jardins* ou *violiers*, que l'on cultive pour leurs fleurs odorantes.

Matthiole ; *a*, fruit.

**Matthiole** (Pierre-André), médecin italien, né à Sienne, m. à Trente (1500-1577). On lui doit des ouvrages de matière médicale, et surtout de célèbres commentaires sur les livres de Dioscoride.

**Matthisson** (Frédéric **de**), poète allemand, né à Hohendodeleben, m. à Woerlitz (1761-1831). Ses œuvres respirent une mélancolie douce et sentimentale.

**Mattioli** (le comte Hercule-Antoine), diplomate italien, né à Bologne, m. à la Bastille (1640-1703). Il fut le mystérieux prisonnier connu sous le nom de *Masque de fer.* (V. ce mot.)

**Matto Grosso.** *Géogr.* V. MATO GROSSO.

**Mattoon,** v. des Etats unis d'Amérique (Illinois, comté de Cobs) ; 13.000 h.

**mattoïde** n. et adj. (de l'ital. *matto*, fou, et du gr. *eidos*, aspect). Qui a quelque chose de fou.

**mattoir** n. m. *Techn.* V. MATOIR.

**mattolin** n. m. *Vernis mattolin*, vernis pour retouches photographiques (5 gr. de gomme Dammar dissous dans 100 cm³ d'essence de térébenthine).

**matton** n. m. V. MATON.

**maturateur** n. m. Sorte de récipient employé par les apiculteurs quand ils désoperculent les rayons.

**maturatif, ive** adj. (du lat. *maturare*, faire mûrir). Qui hâte la formation du pus dans les tumeurs : *onguent maturatif.* N. m. : *un maturatif.*

**maturation** [*si-on*] n. f. (de *maturatif*). Progrès successif vers la maturité : *la chaleur solaire hâte la maturation des fruits.* Transformation que subit un produit pour arriver à l'état où il peut être travaillé : *la maturation de la crème avant le barattage se fait dans un local frais. Méd.* Formation du pus dans un phlegmon.

— ENCYCL. *Bot.* Au point de vue botanique, on dit qu'un fruit est mûr quand il a atteint tout son développement, et qu'il se détache naturellement du végétal qui l'a produit ; au point de vue alimentaire, on regarde comme mûr le fruit qui a acquis toutes les qualités pour être mangé.

Pour certains fruits (figues, cerises, et en général, fruits à noyau) la maturation tout entière se fait sur l'arbre qui les porte ; beaucoup de fruits à pépins doivent, au contraire, être cueillis avant leur complète maturité, et la maturation s'achève au fruitier.

**mâture** n. f. (de *mât*). Ensemble des mâts d'un vaisseau. Arbres propres à faire des mâts. Art de mâter les vaisseaux. Appareil servant à mâter les vaisseaux. V. NAVIRE.

**maturément** [*man*] adv. Après mûre réflexion.

**mâturer** [*ré*] v. a. (lat. *maturare*, faire mûrir). Epurer un métal par des procédés métallurgiques. Action d'amener les feuilles de tabac au degré voulu de dessèchement.

**maturité** n. f. (lat. *maturitas ;* de *maturus*, mûr). Etat, qualité de ce qui est mûr : *sous les climats trop froids, le raisin ne peut pas venir à maturité. Fig.* Etat des choses parvenues à leur complet développement : *la maturité de l'esprit.* Circonspection que donne l'âge : *agir avec maturité.* Etat du bois bon à couper. *Pathol.* Etat d'un phlegmon dans lequel le pus est accumulé. *Avec maturité* loc. adv., avec circonspection et jugement : *agir, parler avec maturité.*

**matutinaire** [*nè-re*] n. m. Livre qui contient l'office des matines.

**matutinal, e, aux** adj. (lat. *matutinus*, du matin). Qui se rapporte au matin. Qui se rapporte à l'office des matines.

**Matz** (le), petite rivière de la France septentrionale, affluent droit de l'Oise, née au nord-ouest de Lassigny et confluant dans l'Oise en face de Montmacq et de la forêt de Laigue, après un cours de 25 kil. A plusieurs reprises, durant la Grande Guerre, le Matz a retenu l'attention. En 1914, les abords de sa source et de celle de la Divette, qui arrose Lassigny, ont vu de sanglants combats. Plus durs encore furent ceux qui s'y livrèrent en 1918. Alors, au cours de la campagne défensive des armées alliées (21 mars-15 juillet), s'est livrée la bataille du Matz (du 9 au 13 juin), qui s'est terminée à Ressons-sur-Matz par l'arrêt de l'invasion allemande. Deux mois plus tard, pendant la troisième bataille de Picardie, la 3e armée française (général Humbert) a dégagé complètement, du 10 au 20 août, la vallée du Matz et le plateau de Thiescourt, avant de gagner les bords de la Divette et les rives de l'Oise devant Noyon.

**Maubant** (Henri-Polydore), acteur français, né à Chantilly (Oise), m. à Courbevoie (1821-1902). Il tint avec beaucoup de talent, à la Comédie-Française, l'emploi des pères nobles.

**maubèche** [*mô*] n. f. Nom vulgaire des petits bécasseaux du nord de l'Europe.

**Maubel** (Henry), littérateur belge, né et m. à Bruxelles (1862-1917), auteur de drames et de romans d'un symbolisme subtil (*Quelqu'un d'aujourd'hui*, etc.).

**Maubeuge** [*mô*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 18 kil. d'Avesnes, sur la Sambre ; 21.250 h. (*Maubeugeois*). Ch. de f. N. Forge, hauts fourneaux. — Le cant. a 28 comm., et 67.200 h. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

Maubeuge, nœud de chemins de fer où se rejoignent cinq lignes mettant en relations les mines de charbon de la France et de la Belgique, présente une grande importance stratégique ; cette ville était donc le centre d'un camp retranché qu'entourait un cercle de forts détachés. Investie en partie dès le 25 août 1914, bombardée du 29 de ce mois au 2 septembre par les Allemands, elle a capitulé le 6, et sa reddition a eu de graves conséquences, car elle a permis à l'ennemi de dissimuler sa défaite de la Marne derrière ce succès exagéré à plaisir, et d'utiliser le 7e corps et d'autres troupes pour renforcer les armées vaincues sur la Marne. Maubeuge est demeurée au pouvoir des Allemands jusqu'à la fin de la Grande Guerre ; menacée dès le 25 octobre 1918, au cours de la campagne offensive des Alliés, par les Britanniques parvenus sur la Rhonelle avant de remporter leur victoire de la Sambre, elle a été reprise le 9 novembre par la 3e armée britannique.

**maubouge** [*bou-je*] n. m. *Dr. cout.* Impôt sur les boissons qui entraient ou que l'on brassait dans les lieux où il y avait foire et marché.

**Maubourguet** [*ghè*], ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 26 kil. de Tarbes, sur l'Adour ; 2.220 h. Ch. de f. M. Vins, chevaux. — Le cant. a 11 comm., et 6.560 h.

**Maubray,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai) ; 1.520 h.

**Maubuisson,** ancienne abbaye cistercienne de femmes, fondée par Blanche de Castille, à 3 kil. de Pontoise.

**Mauclair** (Camille FAUST, dit), littérateur français, né à Paris en 1872, auteur de poèmes, de romans et d'études d'art estimées. Il a fondé avec Lugné-Poë le théâtre de l'*Œuvre.*

**Mauclerc** [*klèr*] (Pierre) ou **Pierre de Dreux,** duc de Bretagne, m. en 1250. Il fut un des chefs des ligues féodales dirigées contre Blanche de Castille, mais se soumit à Louis IX après de longs démêlés avec le clergé, ce qui lui valut le surnom de *Mauclerc.*

**Maucroix** [*kroi*] (François **de**), poète français, né à Noyon, m. à Reims (1619-1708), condisciple et ami dévoué de La Fontaine. Il fut longtemps chanoine à Reims.

**Maud,** reine de Norvège, née à Marlborough-house en 1869. Fille du roi d'Angleterre Edouard VII, elle épousa en 1896 Charles, prince de Danemark, qui devint roi de Norvège en 1905, sous le nom de Haakon VII.

**Maude** (sir Frederick Stanley), général anglais, né en 1864, m. à Bagdad en 1917. Commandant en chef les troupes britanniques en Mésopotamie depuis août 1916, il reprit Kut-el-Amara et prit Bagdad.

**Maud'huy** (Louis-Ernest **de**), général français né à Metz, m. à Paris (1857-1921). Pendant la Grande Guerre, il commanda la 10e armée, entre Arras et Lens, puis dans les Vosges, ensuite les 15e et 11e corps d'armée. Il fut nommé gouverneur de Metz.

**maudire** [*mô*] v. a. (du lat. *male*, mal, et *dicere*, dire. — Se conj. comme *dire*, excepté au plur. de l'ind. prés. et de l'impér. : *nous maudissons, vous maudissez, ils maudissent. Maudissons, maudissez.*) Prononcer une malédiction contre quelqu'un : *Noé maudit son fils Cham.* Détester, s'emporter contre : *maudire le sort.* En parlant de Dieu, condamner, réprouver : *Dieu maudit Caïn et sa descendance.* PROV. : **On a vingt-quatre heures pour maudire ses juges**, la mauvaise humeur d'une personne qui vient de perdre un procès excuse ce qu'elle peut dire dans le premier moment contre ses juges. ANT. **Bénir.**

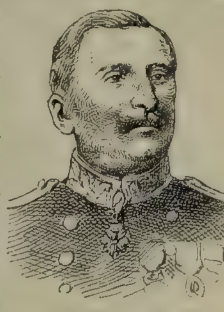

Gal de Maud'huy.

**maudissable** [*mô-di-sa-ble*] adj. Que l'on peut maudire. Digne d'être maudit.

**maudisson** [*mô-di-son*] n. f. Malédiction. (Vx.)

**maudit** [*mô-di*], **e** adj. Très désagréable, très mauvais : *temps maudit ; maudit métier.* N. Personne maudite, réprouvée : *allez, maudits, au feu éternel. Le maudit*, le démon.

**Maudits** (MONTS). V. MALADETTA.

**Maudsley** (Henry), médecin aliéniste anglais, né à Giggleswick en 1835, auteur de : *le Crime et la folie ; la Folie dans ses rapports avec la responsabilité criminelle.*

**Maufra** (*Maxime*-Emile-Louis), peintre français, né à Nantes, m. à Poncé (Sarthe) (1861-1918) ; a peint des vues de Bretagne, des scènes de pêche, où il alliait le souci de la composition à un impressionnisme un peu lourd (*Bateaux de pêche, le Quai de Pont-Aven*, etc.).

**mauge** [*mô-je*] ou **maugère** [*mô*] n. f. Garniture en cuivre d'une vergue, d'un dalot.

**Maugrabin.** V. MOGRABIN.

**Maugras** (Gaston), littérateur français, né à Soissons (1851-1927), auteur, avec Lucien Percy, d'intéressantes études sur le XVIIIe siècle.

**maugré** [*mô*] prép. Forme ancienne de *malgré.*

**maugrebleu** [*mô*] ou **maugrébleu** interj. (pour *malgré Dieu*). Sorte de juron.

**maugréer** [*mô-gré-é*] v. n. (de *mal*. et *gré*). Pester, s'emporter : *maugréer contre un fâcheux.*

**maugréeux, euse** [*mô-gré-eû, eu-ze*]. n. Personne qui maugrée.

**Mauguin** [*mô-ghin*] (François), avocat et orateur parlementaire, né à Dijon, m. à Saumur (1785-1854). Il fut un des membres les plus actifs de l'opposition parlementaire, sous la monarchie de Juillet.

**Mauguio** [*ghi-o*], ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 11 kil. de Montpellier ; 2.830 h. (*Malguoriens*). Près de l'*étang de Mauguio*, sur le littoral de la Méditerranée. Distilleries. — Le cant. a 5 comm., et 6.100 h.

**Maui,** île de l'archipel des Hawaï ou Sandwich (Polynésie), peuplée de 26.000 h. Ch.-l. *Lahaina.*

**Maule,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 24 kil. de Versailles, sur la Maudre ; 1.470 h. Ch. de f. Et. Tanneries, papeteries.

**Mauléon** ou **Mauléon-Licharre,** ch.-l. d'arr. (Basses-Pyrénées), à 61 kil. de Pau ; 4.830 h. (*Mauléonais*). Ch. de f. M. Laines. — L'arr. a 6 cant., 107 comm. 60.500 h. ; le cant. a 19 comm. et 14.100 h.

**Mauléon-Barousse,** ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 53 kil. de Bagnères-de-Bigorre ; 500 h. (*Mauléonais*). Source ferrugineuse. — Le cant. a 25 comm., et 6.000 h.

**Maulévrier,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 12 kil. de Cholet, aux sources de la Maine ; 1.640 h. Ch. de f. Et.

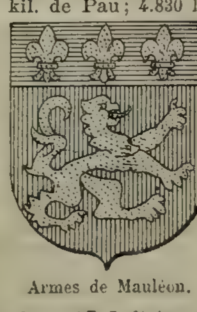

Armes de Mauléon.

**Maumusson,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 16 kil. d'Ancenis, sur la Grée ; 1.210 h.

**Maumusson** (PERTUIS DE), passage entre l'île d'Oléron et la côte, très dangereux par les mauvais temps.

**Mauna-Kea,** volcan éteint de l'île Hawaï (archipel des Sandwich, Polynésie) ; 4.258 m. d'alt.

**Mauna-Loa,** volcan actif de l'île Hawaï (archipel des Sandwich, Polynésie) ; 4.194 m. d'alt. C'est le plus grand volcan du monde. Sur ses parties sud-orientales se trouve l'immense *cratère du Kilanéa.*

**Maunoury** (Michel-Joseph), général français, né à Maintenon, m. aux Aubrais (1847-1923). Mis à la tête de la 6e armée, il gagna la bataille de l'Ourcq par une vive attaque sur le flanc gauche de von Kluck, et coopéra ainsi à la victoire de la Marne (sept. 1914). Atteint, dans les tranchées de l'Aisne, d'une blessure qui devait lui faire perdre la vue, il fut, en 1915, nommé gouverneur militaire de Paris. Fait maréchal de France à titre posthume.

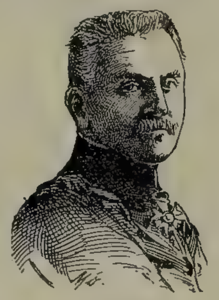
Gal Maunoury.

**Maupas** [*mô-pa*] (Charlemagne-Emile **de**), homme politique français, ministre de la police générale en 1852, né à Bar-sur-Aube, m. à Paris (1818-1888). Il joua un rôle des plus actifs au Deux-Décembre.

**Maupassant** [*mô-pasan*] (Guy **de**), romancier français, né au château de Miromesnil (Tourville-sur-Arques), m. à Paris (1850-1893). Ecrivain sobre, robuste, précis, châtié, vraiment réaliste, il a écrit, entre autres œuvres : *Bel-Ami*, *Fort comme la mort*, *Notre cœur*, *Une vie*, *Pierre et Jean*, etc., et de remarquables nouvelles : *Boule-de-Suif*, *Mademoiselle Fifi*, *la Maison Tellier*, etc. La paralysie générale interrompit en pleine activité sa carrière littéraire.

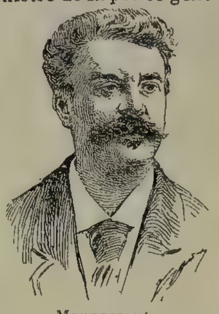
Maupassant.

**Maupeou** [*mô-pou*] (René-Nicolas **de**), chancelier de France, né à Paris, m. au Thuit (1714-1792). C'était un intrigant avide et sans scrupules. Son ministère fut signalé par l'exil du Parlement et l'institution de conseils du roi (1771). Le *parlement Maupeou* tomba sous le ridicule, et Louis XVI rappela les anciens parlements.

**Maupertuis** [*mô-pèr-tu-i*] (Pierre-Louis Moreau **de**), géomètre et naturaliste français, né à Saint-Malo, m. à Bâle (1698-1759). Il séjourna longtemps à la cour de Frédéric, où il eut une querelle célèbre avec Voltaire. On lui doit une des premières mesures exactes d'un arc de méridien vers le pôle nord.

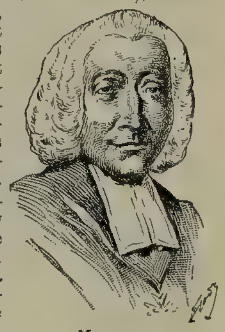
Maupeou.

**Maupin** (*Mademoiselle de*), roman de Th. Gautier qui y donne libre cours à son imagination et à sa verve, dans un style merveilleusement nuancé et délicat. La préface même, où l'auteur flagelle l'hypocrisie, eut un grand retentissement. L'héroïne de ce livre souvent licencieux, qui s'habille en cavalier et court ainsi les grands chemins, est une cantatrice du xviiie siècle. Mlle d'Aubigny, dame Maupin (1673-1707), célèbre par son habileté à l'escrime et ses aventures romanesques.

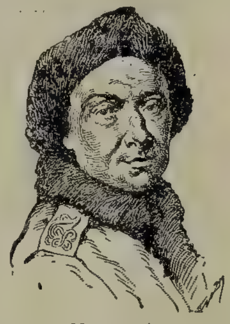
Maupertuis.

**maupiteux, euse** [*mô-pi-teû, eu-ze*] adj. et n. (de *mal*, et *piteux*). Cruel Qui ne mérite pas la pitié. (Peu us.) *Faire le maupiteux*, affecter la misère, se plaindre sans sujet.

**Mauprat,** roman par George Sand (1836). Bernard de Mauprat, sorte de bandit féodal, qui a toute la brutalité d'un sauvage, est dompté et adouci par l'amour que lui inspire sa cousine Edmée. On remarque dans ce roman le philosophe rustique Patience, disciple de Jean-Jacques.

**Mauprevoir,** comm. de la Vienne, arr. et à 21 kil. de Civray ; 1.390 h. Ch. de f. Orl.

**Maur,** comm. de Suisse (cant. de Zurich), au bord du lac de Greifensee ; 1.510 h. Palafittes.

**Maur** [*môr*] (saint), disciple de saint Benoît (ve s.). La congrégation de Saint-Maur, fondée en 1618, et qui avait pour chef-lieu l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, fut une véritable pépinière d'érudits. Fête le 15 janvier.

**Maurage,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 2.510 h.

**Mauran** ou **Maurand,** un des chefs de la secte des cathares ou albigeois, m. en 1199. Il se rétracta, accomplit un pèlerinage à Jérusalem, et obtint la restitution d'une partie de ses biens.

**maurandie** [*mô-ran-dî*] n. f. Plante herbacée, parfois grimpante, dont les fleurs à grande corolle sont recherchées pour orner les tonnelles.

**Maura y Montaner** (Antonio), homme politique espagnol, né à Palma en 1853, chef des conservateurs, président du conseil en 1903, 1907-1909, 1918, 1919.

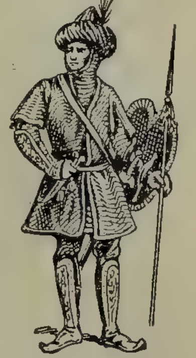
Guerrier maure (xve s.).

**Maure** [*mô*] ou **More** n. m. Habitant ou originaire de l'ancienne Mauritanie, contrée de l'Afrique du Nord : *les Maures.* Adjectiv. : *guerrier maure.* Au fém. Mauresque : *une Mauresque ; une femme mauresque.*) N. m. La langue des Maures. *Blas. Tête de Maure*, figure héraldique représentant une tête de nègre. V. Turc.

— Encycl. Lorsque les Carthaginois s'établirent dans l'Afrique septentrionale, ils donnèrent aux Berbères indigènes le nom de *Maures*, qui fut étendu, au moyen âge, aux conquérants arabes du Maghreb et de l'Espagne. La même désignation est appliquée à des tribus échelonnées sur la rive droite du Sénégal : *Trarzas*, *Braknas*, *Douaïch*, etc.

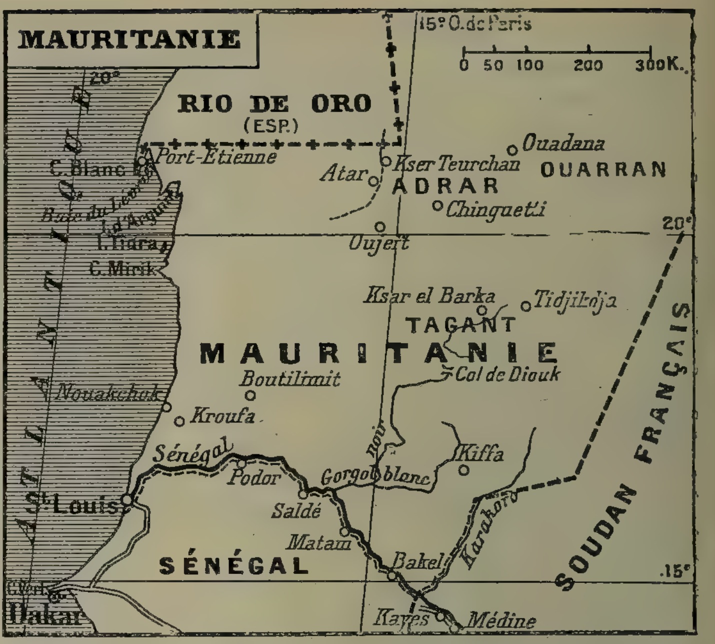

**Maure,** ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 30 kil. de Redon : 3.830 h. Ch. de f. Et. Quincaillerie. — Le cant. a 9 comm., et 10.020 h.

**Maureilhan-et-Ramejan,** comm. de l'Hérault, arr. et à 10 kil. de Béziers, sur le Liroy ; 1.260 h. Vignobles.

**Maureillan** (Casimir Poitevin **de**), général français, né à Montpellier, m. à Metz (1772-1829). Il défendit brillamment Thorn contre les Alliés, en 1813.

**Maureillas,** comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 6 kil. de Céret, au versant nord des Albères ; 1.310 h. Huileries, bouchons.

**Maurel** (Victor), chanteur français, né à Marseille, m. à New-York (1848-1923). Il fit applaudir sa belle voix de baryton sur les principales scènes d'Europe, surtout à Paris et en Italie, dans *Hamlet*, *Otello*, *Falstaff*, etc.

**Maurel** (André), littérateur français, né à Paris en 1863 ; auteur d'intéressantes études sur l'Italie : *Petites villes d'Italie*, *Un mois à Rome*, etc.

**maurelle** [*mô-rè-le*] n. f. Nom vulgaire du *tournesol des teinturiers.*

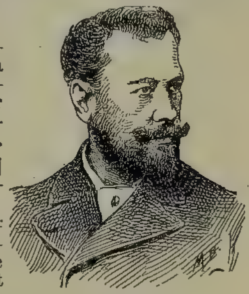
Victor Maurel.

**Maurepas** [*mô-re-pa*] (Jean-Frédéric Phélipeaux, comte **de**), ministre sous Louis XV et Louis XVI, né et m. à Versailles (1701-1781). Esprit léger et frivole, mais intelligence fine et déliée, il rendit de sérieux services à la marine, et sut deviner les aptitudes de Turgot.

**Maurepas,** comm. de la Somme, arr. et à 18 kil. de Péronne ; 409 h. (en 1914). Ch. de f. d'Albert à Péronne. Maîtres de Maurepas dès août 1914, les Allemands s'y fortifièrent de façon complète. Ils en ont été chassés pendant la bataille de la Somme de juillet-novembre 1916. Attaqués pour la première fois le 12 août, ils cédèrent alors aux Français de l'armée Fayolle les parties sud et ouest du village ; peu après, la partie nord, et enfin le reste le 24 août. Maurepas est complètement détruit.

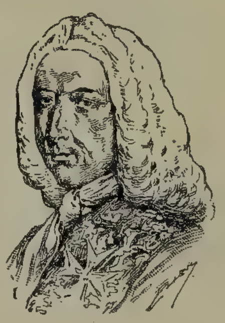
Maurepas.

**Maurer** [*rèr*] (Georges-Louis, chevalier **de**), jurisconsulte et homme d'Etat allemand, né à Erpolzheim (Palatinat), m. à Munich (1790-1872).

**Maures** (montagnes des), petite chaîne de montagnes, granitiques et schisteuses, située dans le dép. du Var. Culmen : 779 m.

**mauresque** [*nô*] ou **moresque** [*mo-rès-ke*] adj. Qui appartient aux Maures : *style mauresque.* N. f. Pantalon très large, en étoffe légère, que l'on porte sous les tropiques. Danse à la manière des Maures. Dessins de feuillages de fantaisie, employés particulièrement dans la damasquinerie.

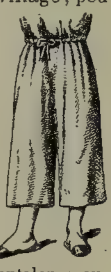
Pantalon mauresque.

**mauret** [*mô-rè*] n. m. ou **maurette** [*mo-rète*] n. f. Nom donné au fruit de l'airelle.

**Maurétanie.** V. Mauritanie.

**Maurevel,** assassin aux gages du duc de Guise et qui tira le premier coup d'arbalète sur Coligny.

**Maurey** (Max), auteur dramatique français, né à Paris en 1868 ; a écrit de courtes comédies très plaisantes (*Asile de nuit*, etc.) ; directeur des théâtres du Grand-Guignol et des Variétés.

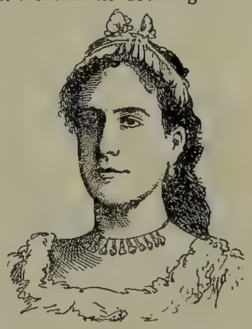
Rosita Mauri.

**Mauri** (Rosita Isabel Lunada), danseuse espagnole, née à Reuss, m. à Paris (1856-1923), fit, à l'Opéra de Paris, de nombreuses créations chorégraphiques.

**Mauriac** [*ak*], ch.-l. d'arr. (Cantal), à 52 kil. N. d'Aurillac, non loin de la Dordogne ; 3.500 h. (*Mauriacois*). Ch. de f. Orl. Patrie de Chappe d'Auteroche. Eglise romane de Notre-Dame-des-Miracles. Houille, plomb argentifère, antimoine. — L'arr. a 6 cant., 61 comm., 56.100 h. ; le cant. a 11 comm. et 11.560 h.

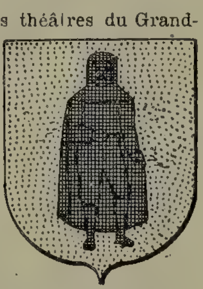
Armes de Mauriac.

**Maurice** (île) ou **île de France,** île anglaise de l'océan Indien, appartenant au groupe des Mascareignes ; à 880 kil. à l'E. de Madagascar : 385.000 h. (*Mauriciens*). Ch.-l. *Port-Louis.* Canne à sucre, maïs, blé, riz. Découverte par les Portugais en 1505.

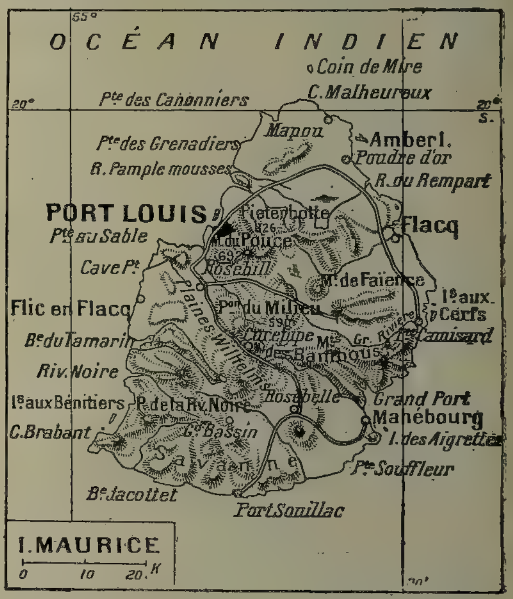

**Maurice** (saint), chef de la légion Thébaine, m. martyr à Agaune, auj. Saint-Maurice (Valais) entre 275 et 302. Patron des teinturiers, des fripiers. Fête le 22 septembre.

**Maurice** (Flavius Mauricius Tiberius), empereur byzantin, né à Arabissus vers 539, m. en 602. Tibère Constantin, en mourant, le choisit pour son gendre et son successeur. Actif, énergique et bon général, il lutta avec succès contre les Barbares. Il fut assassiné avec tous les siens, sur l'ordre de Phocas.

**Maurice de Nassau.** V. Nassau.

**Maurice de Saxe,** duc puis électeur de Saxe, né à Freiberg (1521-1553). Il s'allia à Charles-Quint pour écraser les protestants à la bataille de Muhlberg, puis se retourna contre l'empereur, qu'il contraignit à accorder aux protestants la liberté religieuse, par le traité de Passau. Il mourut des blessures reçues dans la bataille de Sievershausen contre le margrave de Brandebourg.

**Maurice** (le baron Jean-Frédéric-Théodore), mathématicien et administrateur français, né et m. à Genève (1775-1851). On a de lui des *Notes* et des *Mémoires.*

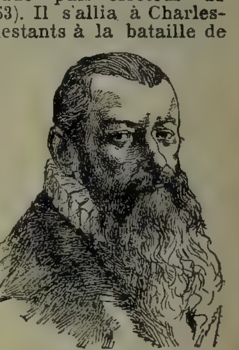
Maurice de Saxe.

**Maurice** (Jean-Charles-François Maurice-Descombes, dit *Charles*), littérateur français, né et m. à Paris (1782-1869), auteur d'ouvrages sur les théâtres, et de quelques pièces en vers faciles : *Mascarille*, *les Fausses apparences*, etc.

**Maurice-et-Lazare** (*ordre des* **Saints-**), ordre de chevalerie italien, constitué en 1572 par la fusion des deux ordres de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, fondés par Amédée VIII de Savoie. Réglementé par une ordonnance de 1814 complétée en 1831, il comprend cinq classes. Le ruban est vert moiré.

**Mauriceau** (François), médecin français, né à Paris (1637-1709). Ses principaux ouvrages sont le *Traité des maladies des femmes grosses et de celles qui sont accouchées*, et les *Observations sur la grossesse et l'accouchement.*

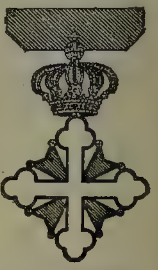
Ordre des Saints-Maurice-et-Lazare.

**Maurienne** [*mô-ri-è-ne*], pays de la Savoie, constitué par la vallée de l'Arc. Houille, gisements métallifères. (Hab. *Mauriennais.*)

**Mauritanie** ou **Maurétanie,** nom donné successivement à deux parties différentes du continent africain. C'est d'abord à l'ensemble des pays de l'Atlas (Maroc, Algérie et Tunisie) habités par des Maures, que ce nom fut attribué dès l'antiquité. Ce fut après les guerres contre Jugurtha, que les Romains connurent la Mauritanie. Claude la partagea en deux provinces, la Mauritanie Tingitane et la Mauritanie Césarienne, celle-ci subdivisée plus tard en provinces de la Mauritanie Césarienne et Mauritanie Sétifienne. De nos jours, les pays de l'Atlas ont reçu le nom arabe de *Maghreb* (v. ce mot), et le nom de Mauritanie est réservé aux pays sahariens habités par des Maures plus ou moins nomades, qui s'étendent au nord du fleuve Sénégal et sont placés sous la domination de la France. Cette Mauritanie, qui a pour capitale *Tidjikdja* ou *Fort-Coppolani*, et pour port *Port-Etienne*, est une des parties du gouvernement général de l'Afrique Occidentale française.

**mauritie** [*mô-ri-sî*] n. f. ou **mauritier** [*si-é*] n. m. Genre de palmiers dont on connait huit espèces de l'Amérique tropicale, qui atteignent parfois 8 mètres de hauteur. (On extrait de la moelle du *mauritier flexueux* une fécule alimentaire, désignée dans le commerce sous le nom de *sagou de l'Amérique du Sud ;* la sève du *mauritier vinifère* sert à faire du vin et de l'alcool.)

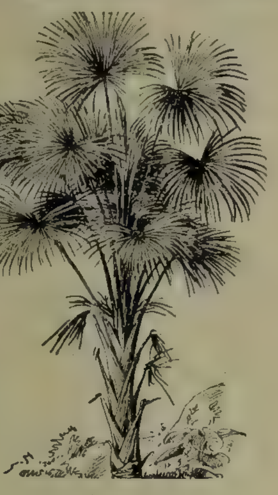
Mauritie.

**Maurolico** (Francesco), géomètre italien, d'origine grecque, désigné souvent en France sous le nom de **Marulle,** né et m. à Messine (1494-1575). Il a laissé une *Cosmographie*, un *Traité des coniques*, etc.

**Mauron,** ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 21 kil. de Ploërmel ; 4.280 h. (*Mauronnais*). Ch. de f. Et. Ardoisières. — Le cant. a 7 comm., et 8.840 h.

**Maurras** (Charles), littérateur français, né à Martigues en 1868. Partisan de la culture gréco-latine et française, de la décentralisation et de la monarchie héréditaire, il a défendu ses idées avec une rare vigueur de logique et de style, dans ses articles de l'*Action française* et dans ses livres : *Trois idées politiques*, *l'Enquête sur la Monarchie*, *Anthinéa*, *les Amants de Venise*, *l'Avenir de l'intelligence*, *Kiel et Tanger*, etc.

**Maurs** [*môr*], ch.-l. de c. (Cantal), arr. d'Aurillac ; 2.770 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 14 comm., et 10.950 h.

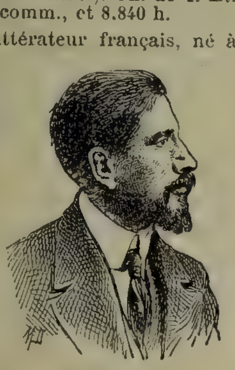
Charles Maurras.

**Maury,** comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 33 kil. de Perpignan ; 1.720 h. Ch. de f. M. Bons vins, miel.

**Maury** (Jean-Siffrein), cardinal et orateur français, né à Valréas (Vaucluse), m. à Montefiascone (1756-1817) ; membre de l'Académie française en 1785 ; député à la Constituante, où il fut un des principaux orateurs de la droite ; archevêque de Paris de 1810 à 1815 ; auteur d'un *Essai sur l'Eloquence de la chaire.*

**Maury** (Matthieu-Fontaine), hydrographe américain, né dans le comté de Spottsylvania, m. à Lexington (1806-1873). Il est le véritable créateur de la météorologie chronique.

**Maury** (Alfred), érudit français, né à Meaux, m. à Paris (1817-1892) ; auteur de nombreuses et excellentes études sur l'histoire du folklore : *Croyances et Légendes du moyen âge ; les Forêts de la Gaule et de l'ancienne France ; la Terre et l'Homme*, etc.

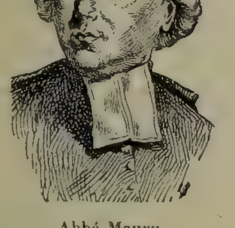
Abbé Maury.

**Maus** (Octave), écrivain d'art belge, né à Bruxelles (1856-1919). Dans la revue *l'Art moderne*, et par le Salon de la Libre esthétique, il contribua à faire connaître les peintres, sculpteurs et artistes de la jeune école.

**Mauser,** modèle de fusil créé par l'armurier Guillaume Mauser (1834-1882), et adopté par l'infanterie allemande en 1871.

**Mausole,** roi de Carie de 377 à 353 av. J.-C. V. ARTÉMISE II.

**mausolée** [*mô-zo-lé*] n. m. Monument funéraire somptueux : *le cimetière parisien du Père-Lachaise contient d'admirables mausolées ; le mausolée d'Adrien, à Rome, est devenu le château Saint-Ange.*

**Mausolée** (de *Mausole* n. pr.), monument funéraire érigé à Halicarnasse, par Artémise II à son mari Mausole (352 av. J.-C.).

Le Mausolée, une des Sept merveilles du monde, s'élevait sur un haut soubassement entouré de 36 colonnes ioniques et surmonté d'une pyramide de 24 degrés avec la statue de Mausole. Hauteur totale : 42 mètres. (Les sculptures du Mausolée sont aujourd'hui à Londres, au British Museum.)

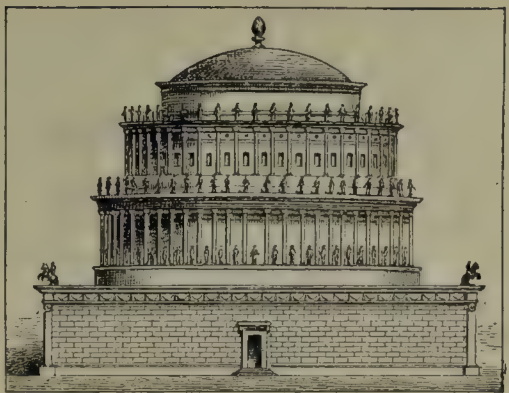
Mausolée d'Adrien (restitution).

**maussade** [*mô-sa-de*] adj. (du lat. *male*, mal, et *sapidus*, qui a de la saveur). D'humeur chagrine, hargneux : *homme, caractère maussade. Par ext.* Désagréable, ennuyeux : *temps maussade.* ANT. **Gai, jovial.**

**maussadement** [*mô-sa-de-man*] adv. D'une manière maussade. (Peu us.)

**maussaderie** [*mô-sa-de-rî*] n. f. Mauvaise grâce ; manières désagréables, déplaisantes : *la maussaderie et la bouderie mènent à l'entêtement.*

**Maussane,** comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 18 kil. d'Arles, au pied des Alpines ; 1.310 h. Ch. de f. dép. Bauxite.

**Mauvais** (Félix-Victor), astronome français, né à Maiche (Doubs), m. à Paris (1809-1854). Membre de l'Académie des sciences (1843). On lui doit un grand nombre d'observations astronomiques, et la découverte de plusieurs comètes périodiques.

**mauvais, e** [*mô-vè, è ze*] adj. Qui n'est pas bon : *mauvais pain.* Méchant, enclin à mal faire : *mauvaise femme.* Mal exécuté : *une mauvaise peinture.* Sans talent : *mauvais poète.* Funeste, sinistre : *mauvais présage.* Dangereux, nuisible : *mauvais livre.* Malicieux, mordant : *les femmes sont mauvaises pour les femmes. Mauvais temps*, temps désagréable ou nuisible. *Mauvais bruits*, propos défavorables : *faire courir de mauvais bruits sur quelqu'un. Mauvaise tête*, personne sujette à des coups de tête, à des incartades. *Mauvais sujet*, homme d'une mauvaise conduite. *Les mauvais anges*, les démons. *Avoir mauvaise mine*, le visage défait, malade. *Faire mauvais visage à quelqu'un*, le traiter froidement. *Mauvais œil*, faculté attribuée à certains individus de porter malheur à ceux qu'ils regardent. *Trouver mauvais*, désapprouver, mal interpréter. *Prendre en mauvaise part*, prendre dans un sens fâcheux ou désagréable. *Mer mauvaise*, mer très agitée. *Mauvais riche*, personnage d'une parabole évangélique (Luc, XVI, 19-31), qui refuse de secourir la misère du pauvre Lazare, et qui, après sa mort, est envoyé par Dieu en enfer, tandis que Lazare est appelé au bonheur du ciel. N. m. Ce qui n'est pas bon : *discerner le bon du mauvais.* Méchant : *la misère rend criminels les mauvais. Absol. Le mauvais*, le diable. Adv. *Faire mauvais*, faire mauvais temps. Etre désagréable, nuisible : *il fait mauvais être pauvre. Sentir mauvais*, exhaler une mauvaise odeur. ANT. **Bon, favorable, habile.** PROV. : **Mauvais chien ne trouve où mordre,** l'occasion manque toujours au maladroit. **Il faut avoir mauvaise bête par douceur,** c'est par les bons procédés que l'on gagne les personnes portées à mal faire.

**Mauvais bergers** (*les*), pièce en cinq actes, d'O. Mirbeau (1897), drame social violent, empreint de mysticisme libertaire, qui a pour sujet un conflit d'ouvriers et de patrons.

**mauvaisement** [*mô-vè-ze-man*] adv. Méchamment. (Peu us.)

**mauvaiseté** [*mô-vè-ze-té*] n. f. Méchanceté. (Peu us.)

**mauve** [*mô-ve*] n. f. (lat. *malva*). Genre de malvacées, comprenant des herbes des pays tempérés, émollientes et adoucissantes : *la tisane de mauve est employée contre le rhume.* N. m. La couleur mauve. Adjectiv. : *robe mauve.*

— ENCYCL. Les mauves (*malva*) sont des herbes à feuilles alternes, pétiolées, à fleurs blanches, rose violacé ou rouges. On en connaît une vingtaine d'espèces, répandues sur presque toute la terre. La *mauve à feuilles rondes* ou *petite mauve* croît dans les lieux incultes ; la *mauve sauvage* ou *grande mauve* s'emploie, comme la précédente, pour faire des cataplasmes. Les fleurs font partie des *fleurs pectorales.*

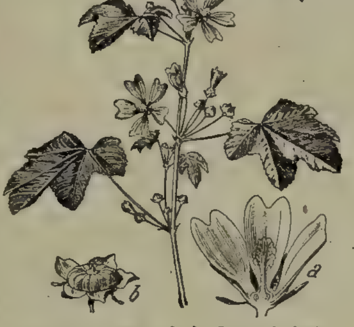

Mauve : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

**mauve** [*mô-ve*] n. f. Nom vulgaire de la mouette.

**Mauve** (Anton), peintre hollandais, né à Zaandam, m. à Arnhem (1838-1888), a peint les dunes, les taillis de son pays, avec les animaux qui les peuplent (*Vaches couchées, Moutons dans la dune*, etc.).

**mauvéine** [*mô*] n. f. *Chim.* Groupe de colorants violets produits par oxydation de l'aniline, et constitués par des dérivés phénylés de la safranine : *les mauvéines, qui furent les premiers colorants chimiques en usage, n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt historique.*

**Mauves,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 15 kil. de Nantes, près de la Loire ; 1.320 h. Ch. de f. Orl.

**mauvette** [*mô-vè-te*] n. f. Nom vulgaire de l'orchis brûlé et du géranium à tête ronde.

**Mauvezin,** ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 36 kil. de Lectoure, entre l'Arrats et la Gimone ; 2.210 h. — Le cant. a 16 comm., et 6.870 h.

**mauviette** [*mô-vi-è-te*] n. f. (de *mauvis*). Nom vulgaire de l'alouette devenue grasse. *Fig.* et *fam.* Personne de complexion délicate. *Manger comme une mauviette*, manger fort peu.

**mauvis** [*mô-vi*] n. m. Espèce de petite grive.

**mauzac** [*mô-zak*] n. m. Cépage cultivé dans les départements du Gers, de Tarn-et-Garonne, etc.

**Mauzaisse** (Jean-Baptiste), peintre français, né à Corbeil, m. à Paris (1784-1844) ; auteur de : *la Mort de Clorinde, l'Arioste et les Brigands*, etc.

**Mauzé** ou **Mauzé-sur-le-Mignon,** ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 20 kil. de Niort ; 1.540 h. Ch. de f. Orl. Patrie de René Caillié. — Le cant. a 9 comm., et 7.020 h.

**mauzéléite** n. f. Titano-antimoniate de plomb, sodium et calcium, avec fluor.

**Mauzé-Thouarsais,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 37 kil. de Bressuire ; 1.450 h.

**Mavrocordato** ou **Maurocordato** (Alexandre), homme d'Etat grec, né à Constantinople, m. à Egine (1791-1865), un des chefs de l'insurrection de 1821, et promoteur de la constitution de 1822.

**Mavromichalis** (Pierre), homme politique grec, m. en 1848, un des champions de la liberté hellénique, rival de Capo d'Istria.

**Max** (Gabriel **de**), peintre tchèque, né à Prague, m. à Munich (1840-1915) ; talent singulier et tourmenté (*le Martyre de sainte Ludmille, la Face du Christ*, etc.).

**Max** (Adolphe), journaliste et homme politique belge, né en 1869 ; bourgmestre de Bruxelles en 1914, il résista avec énergie aux exigences des Allemands, et fut emmené par eux prisonnier en Allemagne.

**Max** (Edouard-Alexandre MAX, dit **de**), tragédien français, né à Jassy (Roumanie), m. à Paris (1869-1924) ; acteur au jeu nerveux, étudié, à la diction précise.

**Max** (ou Maximilien) **de Bade,** prince allemand, né à Bade en 1867 ; président de la Chambre haute badoise (1907-1918) ; chancelier de l'Empire le 3 octobre 1918, après Hertling. Il négocia l'armistice et l'abdication de Guillaume II.

**Maxence** [*mak-san-se*], empereur romain de 306 à 312, fils de Maximien Hercule. Vaincu par Constantin au pont Milvius, il se noya dans le Tibre.

**Maxence** (Edgard), peintre français, né à Nantes en 1871, qui peint d'une touche précieuse des têtes de jeunes femmes d'un type florentin modernisé.

**Maxent,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 20 kil. de Montfort ; 2.410 h.

**Maxéville,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 3 kil. de Nancy, sur le canal de la Marne au Rhin ; 2.720 h. Brasseries ; métallurgie.

**maxillaire** [*mak-sil-lè-re*] adj. (du lat. *maxilla*, mâchoire). Qui a rapport aux mâchoires : *os maxillaire. Artère maxillaire interne*, l'une des branches terminales de la carotide externe. *Glande maxillaire*, l'une des trois glandes salivaires que l'homme et la plupart des mammifères possèdent de chaque côté de la tête. Substantiv. Os maxillaire : *le maxillaire supérieur.*

— ENCYCL. *Anat. Os maxillaires.* La mâchoire supérieure est formée de deux os symétriques, les maxillaires supérieurs ; la mâchoire inférieure, par un seul os, le maxillaire inférieur, rappelant la forme d'un fer à cheval, et dont les extrémités sont relevées à angle droit et terminées par deux apophyses (*apophyse coronoïde* et *condyle*) séparées par l'échancrure sigmoïde.

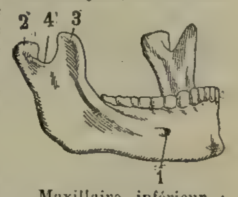

Maxillaire inférieur : 1. Trou mentonnier ; 2. Condyle ; 3. Apophyse coronoïde ; 4. Echancrure sigmoïde.

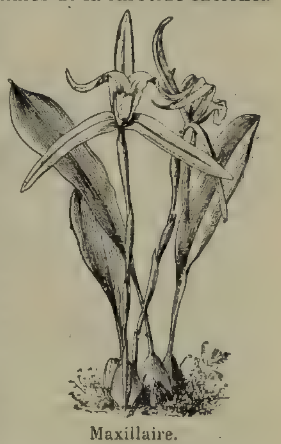
Maxillaire.

**maxillaire** [*mak-sil-lè-re*] n. f. Genre d'orchidées pseudo-bulbaires, dont on connait une centaine d'espèces, presque toutes cultivées en serre.

**maxillipède** [*mak-si-li*] n. m. Patte-mâchoire des arachnides et de certains crustacés.

**maxillite** [*mak-si-li-te*] n. f. *Pathol.* et *art vétér.* Inflammation de la glande maxillaire.

**Maxim** (Hiram Stevens), ingénieur américain, né à Sangersville, m. à Londres (1840-1916), inventeur de la mitrailleuse à chargement automatique.

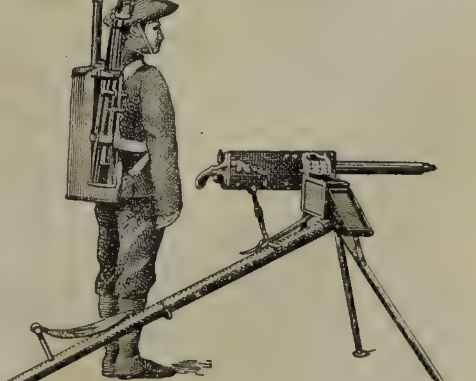
Fusil-mitrailleuse Maxim.

(v. MITRAILLEUSE) et du *fusil automatique* qui portent son nom. (Le fusil mitrailleur Maxim est démontable et transportable à dos d'homme ; son calibre est de 7mm,7, et son poids de 25 kilogrammes, y compris les accessoires et les munitions. On le place sur un trépied portant un siège pour le tireur. Sa portée est d'environ 3 kilom., et l'on peut tirer 600 balles par minute.)

**maxima** [*mak-si*] pl. lat. de MAXIMUM. *Thermomètre à maxima*, celui qui indique la température la plus élevée, marquée dans un temps donné. ANT. **Minima.**

**maxima debetur puero reverentia,** mots lat. signif. : *Le plus grand respect est dû à l'enfant.* Vers célèbre de Juvénal (*Satires*, XIV, 47). Il indique de quelle prudence attentive il faut user pour que rien ne vienne souiller l'innocence des enfants.

**maximal, e, aux** adj. (du lat. *maximus*, le plus grand). Mot employé en Suisse française au lieu de *maximum* (invar.) : *puissance maximale ; effets maximaux.*

**maximalistes** n. m. pl. Nom donné à ceux qui réclament le maximum des revendications du parti communiste russe. Syn. BOLCHEVISTE. ANT. **Minimaliste** ou **menchevik.**

**maximation** [*mak-si-ma-si-on*] n. f. Action d'ériger en maxime, de manière à la justifier moralement, sa conduite privée.

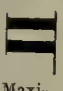
Maxime.

**maxime** [*mak-si-me*] n. f. (lat. *maxima*). Proposition générale énoncée sous la forme d'un précepte : *les maximes de La Rochefoucauld sont le code de l'égoïsme. Mus.* Ancienne note, en forme de rectangle avec une queue à droite, valant huit rondes dans les mesures binaires, et douze rondes dans les mesures ternaires.

**Maximes des saints,** livre fameux de Fénelon, écrit pour la défense du quiétisme (1697). Il fut condamné par Innocent XII.

**Maximes** de La Rochefoucauld (1665) ; œuvre d'un esprit pénétrant, mais qui rapporte toutes les actions et tous les sentiments à l'égoïsme, à l'amour-propre, et à l'intérêt personnel. Le style est ferme, concis, plein de relief.

**Maximes** de Vauvenargues (1746), formant la seconde partie de l'*Introduction à la connaissance de l'esprit humain.* L'auteur y expose une philosophie généreuse, fière et tendre.

**Maxime d'Ephèse,** philosophe et thaumaturge grec, m. en 371 après J.-C. Julien l'Apostat le nomma grand pontife de Lydie. Il fut mis à mort sur l'ordre de Valens.

**Maxime de Lérins** (saint), abbé de Lérins, puis évêque de Riez, né et m. dans cette ville (vers 380-458). Fête le 27 novembre.

**Maxime** (Magnus Clemens Maximus), empereur romain, né en Espagne, m. en 388 ; proclamé en 381 en Grande-Bretagne, reconnu par Théodose comme empereur pour la Gaule et l'Espagne, puis battu et mis à mort par lui pour avoir voulu arracher l'Italie à Valentinien. Il était chrétien.

**Maxime Pétrone** (Petronius Anicius Maximus), empereur d'Occident en 455, tué par ses soldats la même année.

**Maxime Pupien** [*pi-in*] (Marcus Claudius Pupienus), empereur romain en 238 avec Balbin, égorgé avec lui par les prétoriens.

**Maxime de Tyr,** philosophe platonicien du IIe siècle de notre ère, dont il reste quarante et une dissertations.

**maximer** [*mak-si-mé*] v. a. (de *maximum*). Fixer le prix maximum de : *maximer des marchandises.* (Peu us.)

**maximer** [*mak-si-mé*] v. a. (de *maxime*). Ériger en maxime : *maximer ses pratiques.*

**Maximien Hercule** [*mak-si-mi-in*], empereur romain de 286 à 305, né en Panonie, m. en 310. Soldat de fortune, il avait été associé à l'empire par Dioclétien, et abdiqua avec lui en 305 ; il tenta vainement de reprendre le pouvoir.

**Maximien,** poète latin du Ve et du VIe siècle de notre ère, né en Etrurie, auteur d'élégies amoureuses qu'on tenta d'attribuer à Gallus.

**Maximilien Ier** [*mak-si-mi-li-in*], empereur d'Allemagne, né à Wiener-Neustadt, m. à Wels (1459-1519). Il épousa, en 1477, Marie de Bourgogne, fille et héritière de Charles le Téméraire, et défendit l'héritage contre Louis XI, à qui il livra la bataille de Guinegatte (1479). Mais, entravé par des insurrections dans les Pays-Bas, il signa avec Louis XI le traité d'Arras (1482). Il pratiqua une habile politique de mariages, et fit épouser à son fils Philippe Jeanne la Folle, héritière de l'Aragon et de la Castille, fit d'énergiques efforts pour établir l'autorité impériale en Allemagne, et lutta en Italie contre Charles VIII, Louis XII et François Ier. A sa mort, son petit-fils Charles-Quint lui succéda. — MAXIMILIEN II, empereur d'Allemagne, né à Vienne, m. à Ratisbonne (1527-1576). Il régna depuis 1564, et montra une grande tolérance à l'égard des protestants.

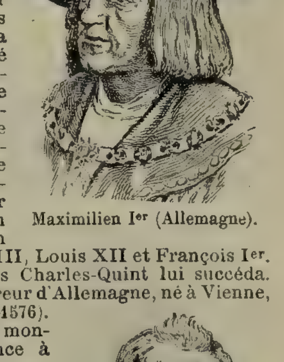
Maximilien Ier (Allemagne).

**Maximilien Ier,** né à Munich en 1573, m. à Ingolstadt en 1651, duc puis électeur de Bavière de 1597 à 1651, chef des catholiques allemands et principal soutien de Ferdinand II d'Autriche dans la guerre de Trente ans.

**Maximilien II,** électeur de Bavière, né à Munich (1662-1726). Il fut l'allié de la France pendant la guerre de succession d'Espagne.

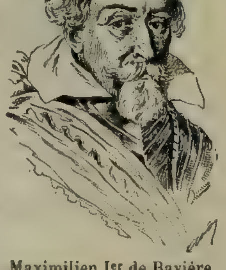
Maximilien Ier de Bavière.

**Maximilien Ier** (Joseph), électeur (1799), puis roi de Bavière (1805), fils du général français Frédéric de Deux-Ponts, né à Schwetzingen, m. à Nymphenbourg (1756-1825). En 1813, après la bataille de Leipzig, il abandonna la France, et pactisa avec les Alliés.

**Maximilien-Joseph** (*ordre militaire de*), institué en 1806 par Maximilien Ier Joseph, roi de Bavière. Il comprend trois classes. Le ruban est noir, bordé d'un double liséré blanc et bleu.

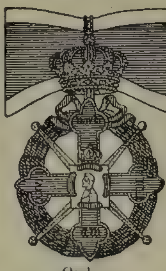
Ordre de Maximilien.

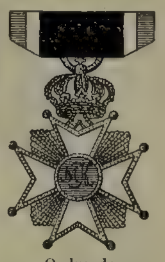
Ordre de Maximilien-Joseph.

**Maximilien II,** roi de Bavière, fils de Louis Ier, né et m. à Munich (1811-1864). Il monta sur le trône en 1848. Il protégea les lettres et les arts. Il eut pour fils Louis II et Othon.

**Maximilien** (*ordre de*), fondé en 1853 par Maximilien II, roi de Bavière. Il ne comprend qu'une seule classe de membres (chevaliers), mais divisée en deux sections : sciences et arts. La décoration se porte en sautoir, suspendue à un ruban bleu foncé, liséré de blanc.

**Maximilien** (Ferdinand-Joseph), archiduc d'Autriche, né à Schœnbrunn (1832-1867). Devenu empereur du Mexique en 1864, il tenta vainement de se maintenir par des réformes. Abandonné par Napoléon III en 1867, il fut pris à Querataro et fusillé. On a publié de lui des *Souvenirs de voyage*. Il avait épousé en 1857 la princesse Charlotte, fille de Léopold Ier de Belgique.

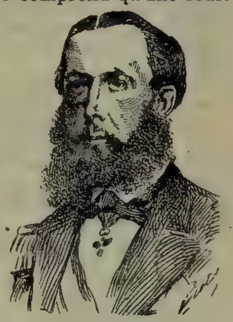
Maximilien (Mexique).

**Maximilien** (*Derniers moments de*), tableau de J.-P. Laurens (1882) ; belle toile, où l'artiste est arrivé aux plus grands effets par la profondeur de l'émotion. (V. p. 311.)

**Maximin** (saint), évêque de Trèves, né à Poitiers vers 285, m. dans cette même ville vers 349. — Fête le 29 mai.

**Maximin,** empereur romain, né en Thrace en 173 ; régna de 235 à 238. C'était un géant, d'une force prodigieuse, mais brutal et cruel. Il fut assassiné par ses soldats.

**Maximin-Daia,** empereur romain, neveu de Galerius, qui le fit César en 305, Auguste en 307. Vaincu par Constantin, il se donna la mort. Il aimait le vin et la débauche, et avait formellement recommandé que l'on n'exécutât que le lendemain les ordres qu'il donnait quand il était ivre.

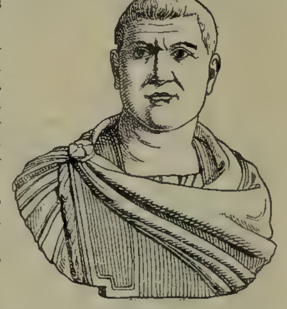
Maximin.

**maximis (de),** loc. lat. Qui a rapport à la détermination des maxima : *méthode de maximis et minimis.*

**maximiser** v. a. *Théol.* Donner à un fait ou à une idée sa plus haute valeur.

**maximum** [*mak-si-mom'*] n. m. (m. lat. signif. *le plus grand*). L'état le plus grand où une quantité variable puisse parvenir : *théâtre qui fait le maximum de recettes. Dr.* Limite de l'application d'une peine. *Econ. polit.* Prix au-dessus duquel, aux époques de famine ou de crise, les lois interdisent de vendre certaines denrées. *Au maximum* loc. adv. Au plus haut degré. (Pl. des *maxima* ou *maximums.*) Adjectiv. : *force maximum, valeur maximum ; altitudes, effets maxima* ou *maximums.* (*Rem.* Par habitude de la déclinaison latine, la plupart des auteurs écrivent : *valeur maxima, force maxima.* C'est une faute. Ce superlatif n'existe, en effet, dans notre langue, que comme substantif masculin, forme qu'il faut lui conserver, même lorsqu'on l'emploie adjectivement.) ANT. **Minimum.**

**maxite** n. f. Sulfocarbonate hydraté naturel de plomb.

**maxixe** n. f. (m. portug.). Danse originaire du Brésil, qui, introduite à Paris vers 1904 sous le nom de *matchiche*, y reparut en 1913 sous une forme différente voisine du tango.

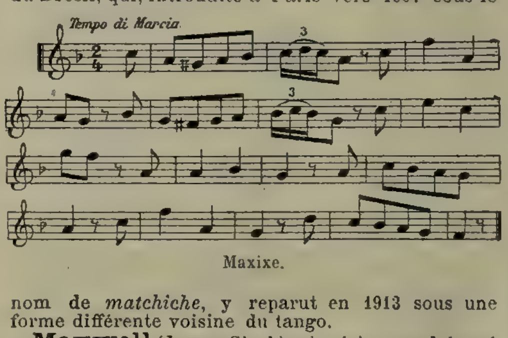

Maxixe.

**Maxwell** (James Clark), physicien anglais, né à Edimbourg, m. à Cambridge (1831-1879) ; auteur de travaux de premier ordre sur l'électricité.

**Maxwell** (Sir John Grenfell), général anglais, né en 1859, commanda les forces anglaises en Egypte en 1914-1915, puis en avril 1916 les troupes envoyées pour combattre la révolte d'Irlande.

**May** (Phil), dessinateur anglais, né près de Leeds, m. à Londres (1864-1903). Il a donné au « Pick me up », au « Punch » des dessins humoristiques très habiles.

**maya** [*ma-ia*] n. f. Boisson bulgare préparée avec du lait caillé.

**maya** [*ma-ia*] n. m. Langue des Mayas. Adjectiv. Qui se rapporte aux Mayas : *race maya ; écriture maya.* — ENCYCL. *Ling.* La langue maya, qui se divise en cinq dialectes, est encore aujourd'hui très répandue. Elle présente la structure générale des langues américaines. Elle est conservée dans des hiéroglyphes (manuscrits et inscriptions) que les abréviations et les nombreux éléments figuratifs qui y entrent rendent d'une lecture difficile.

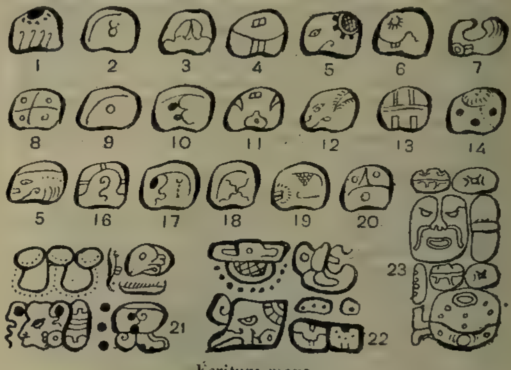

Écriture maya.

**maya** [*ma-ia*] n. f. Dans la terminologie hindoue, la matière primordiale, ou plus tard l'illusion trompeuse, ou l'énergie créatrice des dieux. — ENCYCL. Le mot *maya* est un des plus énigmatiques de la théologie des Védas. Dans le Rig-Véda, c'est la matière primordiale avec laquelle les dieux édifient l'univers. A l'époque brahmanique, le sens qui prévaut est celui d'apparence, d'illusion trompeuse que les êtres prennent pour la réalité. Dans la philosophie vedanta et dans la littérature pourânique, la maya conserve le même sens, mais prend aussi celui d'énergie créatrice des dieux. Schopenhauer a emprunté à l'Inde la doctrine de la « maya ». L'illusion du bonheur, causée par le vouloir-vivre, n'est autre que la « maya ». C'est elle qui permet aux êtres de vivre bien que la vie, suivant Schopenhauer, ne soit que lutte et souffrance.

**Mayaguez,** v. de l'île américaine de Porto-Rico, ch.-l. du *dép. de Mayaguez*, sur le fleuve homonyme ; 16.000 h. Port.

**Mayas** [*ass*], Indiens de l'Amérique centrale, qu'on rencontre dans les Etats mexicains de Chiapas et de Tabasca, dans le Yucatan et dans la plus grande partie du Salvador et du Honduras. (Les ruines de Palenque, d'Ococingo, etc., montrent que leur architecture était supérieure à celle des Mexicains.)

**Mayaveram,** v. de l'Empire des Indes (présidence de Madras, district de Tandjore) ; 37.000 h.

**maye** [*mè-i*] n. f. (autre forme de *maie*). Auge de pierre pour recevoir l'huile d'olive au sortir du pressoir. Caisse où l'on reçoit la poudre.

**Mayen,** v. d'Allemagne (Prusse Rhénane), au débouché de la vallée de la Nette, affluent gauche du Rhin ; 14.000 h.

**Mayence** [*ma-ian-se*] (allem. **Mainz**), v. du grand-duché de Hesse-Darmstadt, sur la rive gauche du Rhin ; 91.000 h. (*Mayençais*). Magnifique cathédrale, de style byzantin (XIVe s.) ; industrie active ; métallurgie, filatures, tanneries, produits chimiques. Patrie de Gutenberg, Bopp. Les Français, sous les ordres de Kléber et d'Aubert-Dubayet, y soutinrent en 1793 un siège célèbre, et obtinrent de sortir de la place avec armes et bagages.

En vertu du traité de Versailles du 28 juin 1919, la tête de pont de Mayence est occupée par les forces alliées — dans l'espèce par les troupes françaises — pendant quinze ans à dater de la signature du traité de paix, exactement comme la tête de pont de Kehl, prolongement de Strasbourg. C'est la durée maximum d'occupation militaire, puisque, si l'Allemagne exécute ses engagements, les autres têtes de pont occupées par les Alliés doivent être évacuées plus tôt : celle de Cologne au bout de cinq ans, et celle de Coblence au bout de dix ans. Après l'évacuation de ces différentes villes par les troupes alliées, elles doivent être, Mayence comme Cologne et Coblence, vidées de troupes allemandes, et démantelées, aux termes de l'article 42 du traité de Versailles.

**Mayenne** [*ma-iè-ne*] (la), riv. de France, qui a sa source dans le dép. de l'Orne, arrose Mayenne, Laval, Château-Gontier, et se joint à la Sarthe pour former la Maine ; 195 kil. La Mayenne est navigable depuis Brive.

**Mayenne** (DÉP. DE LA), dép. formé d'une partie du Maine et de l'Anjou ; préf. *Laval* ; s.-préf. *Château-Gontier, Mayenne* ; 3 arr., 27 cant., 276 comm. ; 259.900 h. (*Mayennais*) ; 4e région militaire ; cour d'appel d'Angers ; évêché à Laval. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose. Ses principales ressources sont : l'agriculture, l'élevage, l'exploitation de l'ardoise et du marbre, la fabrication d'excellentes toiles, etc.

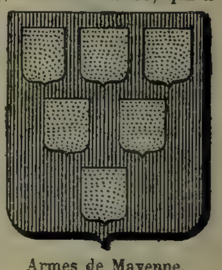
Armes de Mayenne.

**Mayenne,** ch.-l. d'arr. (Mayenne), sur la Mayenne ; ch. de f. Et. ; à 29 kil. de Laval ; 9.960 h. (*Mayennais*). Toiles, filatures de coton. — L'arr. a 12 cant., 112 comm., et 122.600 h. Le cant. Est a 12 comm., et 13.020 h. ; le cant. Ouest, 10 comm., et 13.650 h.

**Mayenne** (Charles DE LORRAINE, duc **de**), frère de Henri de Guise, né et m. à Soissons (1554-1611) ; chef de la Ligue à la mort du Balafré. Quoique brave soldat, général avisé, il fut vaincu à Arques et à Ivry par Henri IV. Il fit sa soumission en 1595, et se montra dès lors loyal sujet du roi.

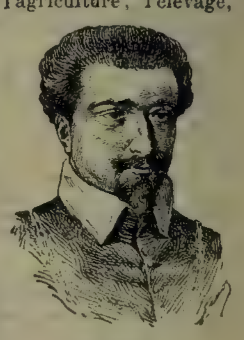
Mayenne.

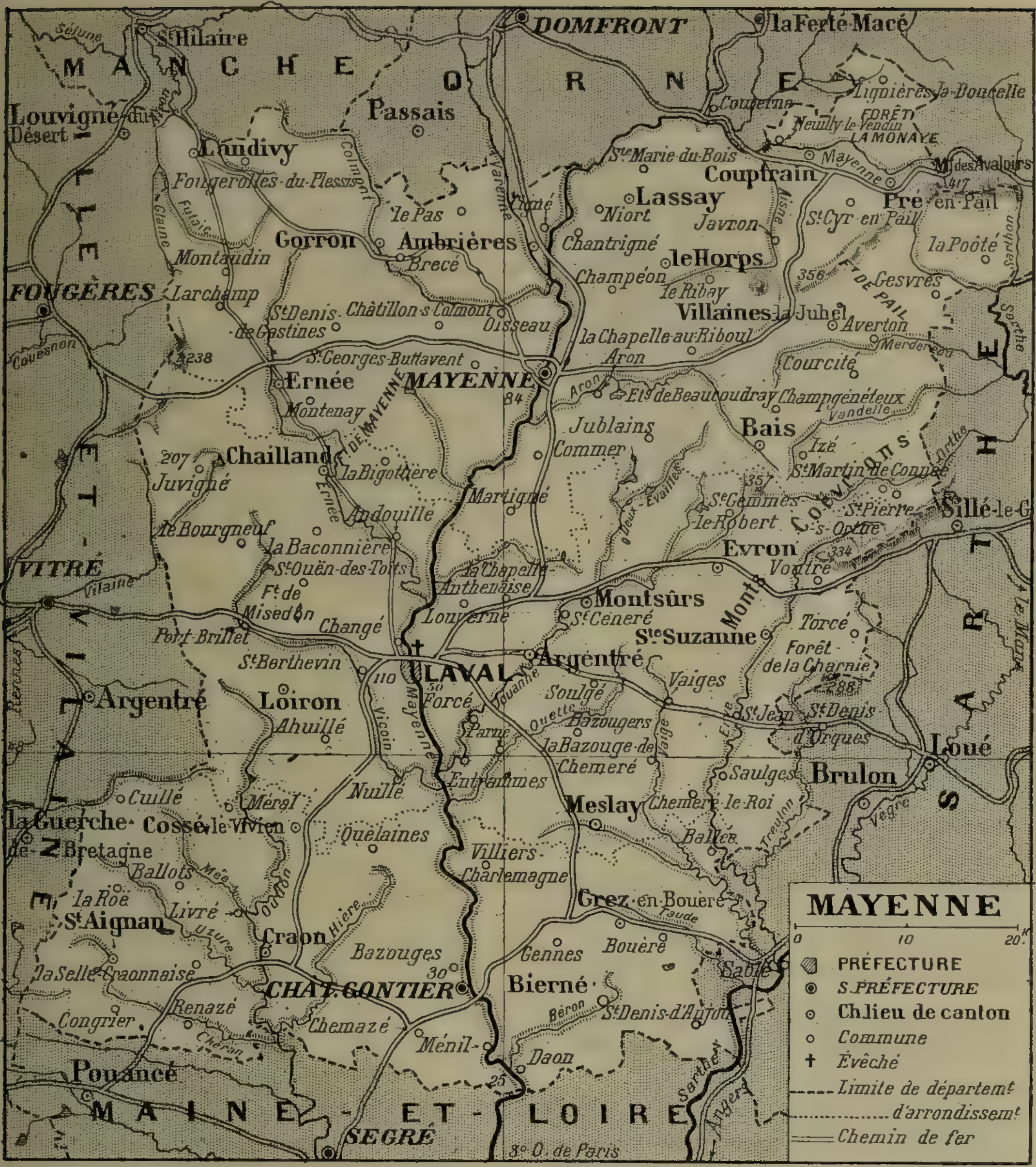
MAYENNE
0 10 20
PRÉFECTURE
S.PRÉFECTURE
Ch.lieu de canton
Commune
Évêché
Limite de départemt
d'arrondissemt
Chemin de fer
M A N C H E
O R N E
S A R T H E
M A I N E - E T - L O I R E
DOMFRONT
la Ferté Macé
St Hilaire
Sélune
Louvigné du Désert
Passais
Landivy
Fougerolles-du-Plessis
Couterne
Lignières la Doucelle
Forêt de la Monaye
Neuilly le Vendin
Ste Marie du Bois
Couptrain
Mt des Avaloirs
Lassay
Niort
Javron
Pré en Pail
St Cyr en Pail
le Pas
Gorron
Ambrières
Brecé
Montaudin
Chantrigné
le Horps
la Poôté
FOUGÈRES
Larchamp
Champéon
le Ribay
Villaines
Juhel
Gesvres
St Denis de Gastines
Châtillon s Colmont
Oisseau
la Chapelle au Riboul
Averton
Couesnon
St Georges Buttavent
Aron
Courcité
Ernée
MAYENNE
Ets de Beaucoudray
Champgénéteux
Vandelle
Montenay
Jublains
Bais
Chailland
Commer
Izé
Juvigné
la Bigottière
Martigné
St Martin de Connée
Andouillé
St Gemmes
St Pierre s-Orthe
Sillé-le-G
le Bourgneuf
la Baconnière
le Robert
Evron
St Ouën-des-Toits
la Chapelle Anthenaise
Voutré
Vilaine
VITRÉ
Ft de Misedon
Changé
Louverné
Montsûrs
St Céneré
Ste Suzanne
Torcé
Port Brillet
St Berthevin
LAVAL
Argentré
Forêt de la Charnie
Vaiges
Loiron
Ahuillé
Forcé
Soulgé
Bazougers
St Jean
St Denis d'Orques
la Bazouge de Chemeré
Loué
Parné
Entrammes
Saulges
Brulon
Cuillé
Nuillé
Méral
Meslay
Chemeré le Roi
la Guerche de Bretagne
Cossé le Vivien
Quelaines
Ballée
Villiers Charlemagne
Ballots
la Roë
Livré
St Aignan
Craon
Grez en Bouère
Bazouges
Gennes
Bouère
la Selle Craonnaise
CHATEAU-GONTIER
Bierné
Sablé
Renazé
Chemazé
St Denis d'Anjou
Congrier
Ménil
Daon
Pouancé
SEGRÉ
Sarthe
Angers
3° O. de Paris
238
207
84
110
357
356
334
288
417
30°
25

**Mayer** [*ma-ièr*] (Johann Tobias), astronome allemand, né à Marbach, m. à Gœttingue (1723-1762), célèbre par ses calculs sur les mouvements de la lune.

**Mayer** (Marie-Françoise-Constance LA MARTINIÈRE), peintre français, née et m. à Paris (1775-1821), élève de Prud'hon ; talent distingué et délicat. Citons d'elle : *la Mère heureuse, la Mère abandonnée*, etc.

**Mayet** [*ma iè*], ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 33 kil. de La Flèche, sur le Gandelain ; 3.360 h. Ch. de f. Orl. Volailles, soieries. — Le cant. a 7 comm., et 9.730 h.

**Mayet-de-Montagne (Le)**, ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 23 kil. de Lapalisse, au-dessus de la Bèbre ; 2.180 h. Ch. de f. Econ. Tissus de laine. Kaolin. — Le cant. a 11 comm. et 13.440 h.

**Mayeux,** type créé après la révolution de 1830. Mayeux, garde national, quoique ultra-bossu, est la personnification en caricature de la bourgeoisie de cette époque, qui a sans cesse à la bouche les mots de charte, de citoyen, etc.

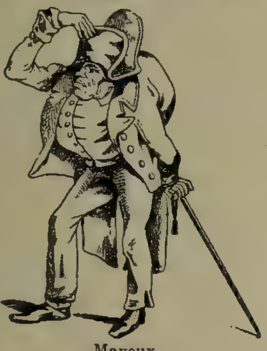

Mayeux.

**Mayflower** (la *Fleur-de-Mai* ou l'*Aubépine*), nom du vaisseau qui, parti de Plymouth le 6 sepembre 1620, conduisit en Amérique les colons ou « pèlerins » (*the pilgrim fathers*) qui fondèrent la première ville de la Nouvelle-Angleterre, New-Plymouth (21 décembre 1620), et rédigèrent, avant même de débarquer, le *Covenant*, la première Constitution américaine.

**Maynard** [*mè-nar*] (François), poète français, né à Toulouse, m. à Aurillac (1582-1646) ; talent élégant et facile. C'est un bon élève de Malherbe. Ses *Lettres* présentent un réel intérêt ; son ode *la Belle Vieille* est d'un lyrisme très remarquable, presque moderne.

**Maynooth,** v. d'Irlande (comté de Kildare), au N.-O. de Dublin, célèbre par son collège royal catholique, fondé en 1795.

**Maynz** (Charles), juriste belge, né à Essen (Prusse), m. à Liège (1812-1882), auteur de travaux sur le droit romain.

**Mayo,** comté d'Irlande (prov. de Connaught) ; 192.000 h. Ch.-l. *Castlebar.*

**mayonnaise** [*ma-i-o-nè-ze*] n. f. Sauce froide, qui est de l'huile émulsionnée avec un jaune d'œuf : *la mayonnaise se sert avec les viandes froides, la langouste.* Adjectiv. : *sauce mayonnaise.*

— ENCYCL. On place dans un récipient un jaune d'œuf, sel, poivre, moutarde, et l'on verse l'huile peu à peu, en tournant constamment le mélange ; quand on en a obtenu la quantité désirée, on ajoute le vinaigre, en deux ou trois fois, par demi-cuillerée.

**mayorquin** n. m. Cépage blanc cultivé dans le midi de la France pour la préparation des raisins secs. (On l'appelle aussi *plant de Marseille* et *damas blanc.*)

**Mayotte** [*ma-io-te*], île française de l'océan Indien ; une des Comores ; 11.000 h. (*Mayottais* ou *Mahoriens*). Ch.-l. *Dzaoudzi.* Canne à sucre, vanille, café, coton.

**Mayres,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 35 kil. de Largentière, sur l'Ardèche ; 1.460 h. Eaux minérales.

**maysine** n. f. Globuline extraite des graines de maïs.

**May-sur-Evre (Le),** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 10 kil. de Cholet ; 2.070 h. Toiles.

**Mazade** (Charles **de**), littérateur et publiciste français, né à Castelsarrazin, m. à Paris (1821-1893). Membre de l'Académie française ; auteur de nombreuses études d'histoire politique, et de littérature étrangère.

**Mazagan,** v. maritime du Maroc, sur la côte occidentale, près de l'embouchure de l'Oum-el-Rebia ; 23.000 h. Lainages, cotonnades, sucre. Commerce important d'œufs.

**mazagran** n. m. Café froid servi dans un verre, et auquel on ajoute de l'eau.

**Mazagran,** village d'Algérie (Oran), fameux par le siège que soutinrent, victorieusement, en 1840, 123 Français commandés par le capitaine Lelièvre, contre 12.000 Arabes ; 1.700 h.

**Mazamet** [*mè*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 19 kil. de Castres, sur l'Arnette, s.-affl. de l'Agout ; 14.390 h. (*Mazamétois*) ; ch. de f. M. Manufactures de drap, flanelles, cuir, laines, etc. — Le cant. a 10 comm., et 23.150 h.

**Mazan,** comm. de Vaucluse, arr. et à 7 kil. de Carpentras, sur l'Auzon ; 2.060 h. Safran, vins.

**Mazaniello.** *Biogr.* V. MASANIELLO.

**mazapilite** n. f. Arséniate naturel de fer et de calcium.

**Mazarin** (Jules), cardinal et homme d'Etat français, d'origine italienne, né à Piscina (Abruzzes), m. à Paris (1602-1661). Richelieu, en mourant, le recommanda à Louis XIII qui le prit comme premier ministre, et Mazarin, naturalisé Français depuis 1639, conserva ses hautes fonctions sous Louis XIV, grâce à l'affection d'Anne d'Autriche, à qui l'on a prétendu qu'il s'était uni par un mariage secret. Il termina glorieusement la guerre de Trente ans par la paix de Westphalie (1648), triompha non sans peine de la Fronde, fut obligé de s'exiler deux fois, et imposa à l'Espagne le traité des Pyrénées, par lequel il essayait de ménager à Louis XIV l'éventualité de la succession espagnole, en le mariant à l'infante Marie-Thérèse (1659). L'année précédente, il avait organisé la Ligue du Rhin. Mazarin fut un très habile diplomate, mais son avarice, l'augmentation des impôts, ses dilapidations et sa mauvaise foi le rendirent impopulaire. On a pu aussi lui reprocher les faveurs qu'il accorda sans discernement à toute sa famille. A chaque nouvel impôt, les satires pleuvaient sur le ministre (V. MAZARINADE), mais l'astucieux Italien, insensible à une opposition qui ne s'exhalait qu'en couplets satiriques, répondait avec insouciance : « *S'ils cantent la canzonnetta, il pagaront.* » Ces mots, qui montrent, sous une forme spirituelle et piquante, une connaissance profonde de notre caractère moqueur, volage et léger, sont surtout applicables en France où, comme le dit Beaumarchais : *tout finit par des chansons.* Ce sont là les petits côtés d'un grand caractère. Ils ne peuvent faire oublier la grande valeur politique de l'homme d'Etat qui a étendu la France jusqu'au Rhin et aux Pyrénées, et qui l'a tirée d'une crise intérieure décisive.

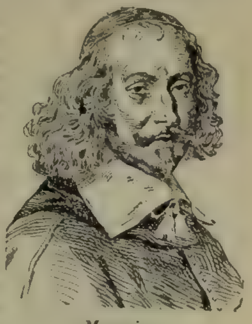

Mazarin.

Mazarin légua à la Bibliothèque royale la magnifique collection de livres qu'il avait amassée et fonda le collège des Quatre-Nations.

— *Iconogr.* Paul Delaroche a peint un *Mazarin mourant* : au milieu de brillants seigneurs et de dames de la cour, le cardinal se fait montrer les cartes par une de ses nièces qui les tient pour lui à une table de jeu placée près de son lit. — Ravel a exposé, en 1859, *Mazarin cherchant à attirer la duchesse de Chevreuse dans son parti.* — Vetter, en 1872, a donné un *Mazarin mourant* (Luxembourg) : le cardinal s'est fait porter au milieu de ses travaux artistiques, pour leur dire un dernier adieu. (V. p. 311.)

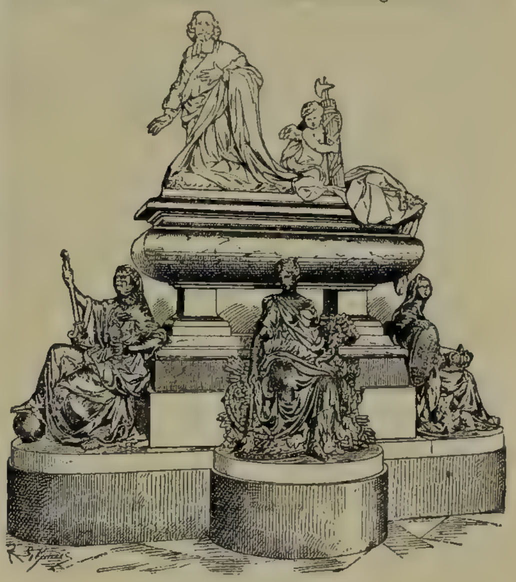

Tombeau de Mazarin (Louvre).

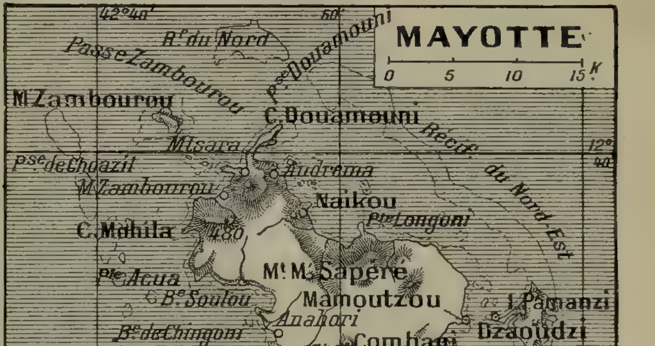
MAYOTTE
0 5 10 15 K
42°40'
50'
43°
13°
12°40'
Rf du Nord
Passe Zambourou
Pte Douamouni
M Zambourou
C. Douamouni
Récif du Nord Est
Misara
Pse de Choazil
M Zambourou
Naikou
Pte Longoni
C. Mahila
480
Pte Acua
Mt M. Sapere
Bé Soulou
Mamoutzou
I. Pamanzi
Dzaoudzi
Anahari
Bé de Chingoni
Combani
540
446
Gde Pse de l'Ouest
Bé Joungoni
I. Bouzi
Mavegani
I. Ajangua
Pse du Morne rouge
Bé de Boéni
660
Pte Amoro
Bakarikousi
Pte Boéni
I. Bandeli
Pointe Bambo
Pse Boéni
Ouchongui
Pte Capi
642
Moussamoudou
Pte Saziley
Pte Dapani
Ilot Bouni
Grand Récif du Sud

**Mazarin** (*le Tombeau de*), mausolée orné de figurines allégoriques, par Ant. Coysevox ; d'abord dans la chapelle du Collège des Quatre-Nations, aujourd'hui au Louvre.

**Mazarin** (*palais*), nom donné quelquefois au palais actuel de l'Institut, que fit construire le cardinal pour y établir le Collège des Quatre-Nations.

**Mazarin** (Armand-Charles DE LA PORTE, marquis DE LA MEILLERAYE, puis duc **de**) [1632-1713], fils du maréchal de La Meilleraye, héritier du cardinal de Mazarin dont il avait épousé la nièce, Hortense Mancini (1661). Il était célèbre par sa dévotion outrée, et ses extravagances.

**mazarinade** n. f. Nom donné aux chansons et pamphlets publiés contre Mazarin pendant la Fronde. Le nombre en est prodigieux, et sans compter les caricatures. Le plus fameux de ces libelles est la *Maza-*

*rinade* de Scarron. Beaucoup d'ailleurs sont spirituels. Patru, Gui Patin, le cardinal de Retz en écrivirent. On a aussi retenu ces quatre vers :

Un vent de Fronde
A soufflé ce matin :
Je crois qu'il gronde
Contre le Mazarin.

**Mazarine** (*bibliothèque*), bibliothèque publique de Paris, dans l'aile gauche du palais de l'Institut, sur l'emplacement de la Tour de Nesle, et dont le premier fonds fut formé par Gabriel Naudé, sur l'ordre du cardinal Mazarin.

**mazarinesque** [*nès-ke*] adj. Qui appartient à Mazarin.

**mazarinisme** [*nis-me*] n. m. Politique de Mazarin.

**mazariniste** [*nis-te*] n. m. Partisan de Mazarin.

**Mazar-i-Shérif,** v. de l'Afghanistan, au N. de l'Indou-Kuch ; 25.000 h. C'est le chef-lieu du Turkestan afghan.

**Mazarron,** v. d'Espagne (prov. de Murcie), près de la Méditerranée ; 23.000 hab.

**mazaro** n. m. (de *Mazas*, nom de l'anc., maison cellulaire). *Arg. milit.* Prison.

**Mazattan,** port du Mexique (Etat de Sinaloa), sur l'océan Pacifique, à l'entrée du golfe de Californie ; 21.000 h.

**Mazas** (*prison de*), prison cellulaire construite à Paris de 1845 à 1850, sur le boulevard Mazas, auj. boulevard Diderot. Elle fut démolie en 1900, et ses services ont été transférés à Fresnes (Seine).

**Mazas** (Jacques-Féréol), violoniste et compositeur français, né à Béziers (1782-1849). Sa méthode et ses études de violon sont classiques.

**mazdéen, enne** [*dé-in, è-ne*] adj. Qui appartient au mazdéisme.

**mazdéisme** [*is-me*] n. m. Religion dualiste des anciens Iraniens.

— ENCYCL. On admet généralement que le mazdéisme a pris naissance chez les Mèdes, et qu'il se répandit avec eux en Perse. De nos jours, le mazdéisme est encore, en Perse, la religion des guèbres, et, dans l'Inde, celle des Parsis (Bombay, Surate). Le mazdéisme est la religion dualiste par excellence ; deux principes se combattent continuellement : celui de la vie et du bonheur, et celui du malheur et de l'infortune. Le premier est personnifié en *Ahura-Mazdâ* (Ormazd), le second en *Angro Mainyous* (Ahriman). Ormazd est aidé dans sa mission bienfaisante par les *Amschaspands*, les saints immortels, les *Yzeds* et une foule de divinités. La morale du mazdéisme recommande le travail, le respect de la femme et de l'enfant, et tout son enseignement peut se résumer dans cette formule: « Bonnes pensées, bonnes paroles, bonnes actions ». Le culte consiste à vénérer Ormazd par le souci de la perfection morale, à lui offrir des pains, de la viande, à laquelle ont été substitués plus tard le lait et le beurre. Malheureusement, ce culte est entaché de pratiques superstitieuses. D'après ses sectateurs, le mazdéisme a été révélé par Ormazd lui-même au grand prophète Zoroastre, et la *loi d'Ormazd* a été consignée dans le livre sacré des mazdéens : le *Zend-Avesta*.

**Mazé,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 19 kil. de Baugé, près du Chéry ; 3.020 h. Ch. de f. Orl.

**mazéage** n. m. Premier affinage donné à la fonte. Syn. de FINAGE.

**mazeau** [*zô*] n. m. Plaque soumise au mazéage.

**Mazel** (Olivier-Charles-Armand-Adrian), général français, né à Rennes en 1858. Commandant de la 8e division de cavalerie au début de la guerre. Mis à la tête de la 1re armée (mai 1916), puis de la 5e armée.

**Mazeline** (Pierre), sculpteur français, né à Rouen (1633-1708). Il fut membre de l'Académie de peinture (*Monuments du chancelier Le Tellier, du duc de Créqui*).

**mazelle** [*zè-le*] n. f. Fonte projetée sur les laitiers dans le mazéage.

**Mazendéran** ou **Mazandéran,** prov. de la Perse septentrionale, entre la Caspienne et l'Elbourz ; environ 200.000 h. (*Mazandéranis*). Ch.-l. *Amol* ; v. pr. *Sari-Barfrouch*. Fer, naphte.

**Mazeppa** (Ivan Stepanovich), hetman des Cosaques, né à Mazepintszi, m. à Bender (1644-1709). Une aventure malheureuse, qui aurait dû lui être fatale, fut au contraire la cause de son élévation. Page du roi de Pologne Jean-Casimir V, il mena à la cour une vie des plus dissolues. Surpris en flagrant délit d'adultère par un noble polonais, il fut attaché nu et enduit de goudron sur un cheval sauvage, et abandonné à la course furieuse de cet animal. Le cheval, né dans les déserts de l'Ukraine, y transporta Mazeppa, qui fut recueilli, exténué de fatigue et de faim, par quelques paysans. La reconnaissance le fixa parmi ses libérateurs, dont il partagea la vie inquiète et belliqueuse. Plus tard, il devint hetman, c'est-à-dire chef des Cosaques de l'Ukraine. Allié de Charles XII contre Pierre le Grand, il s'empoisonna après la bataille de Pultava (1709).

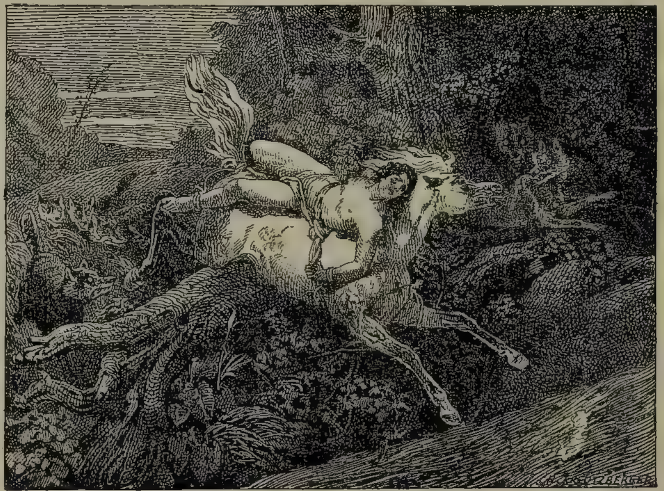
Mazeppa, tableau d'Horace Vernet.

**Mazeppa,** poème ou conte de Byron, un des chefs-d'œuvre du romantisme, qui est comme le symbole et l'histoire même du génie (1819). V. Hugo a également consacré à Mazeppa une de ses plus belles *Orientales*.

**Mazeppa,** célèbre tableau d'Horace Vernet (1826), musée d'Avignon : le fameux hetman est attaché sur un cheval qui, dans une course folle, fuit les loups qui le poursuivent ; — de Boulanger (1827), musée de Rouen : toile pleine de mouvement et de relief.

**mazer** [*zé*] v. a. Faire subir à la fonte l'opération du mazéage ou finage.

**mazerie** [*rî*] n. f. Lieu où l'on maze la fonte.

**Mazet-Saint-Voy,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 16 kil. d'Yssingeau ; 2.850 h.

**mazet** [*zè*] n. m. (de *mas*). Dans le Midi, petite ferme, petite maison de campagne.

**mazette** [*zè-te*] n. f. Mauvais petit cheval. *Fig.* Personne sans capacité : *jouer comme une mazette.* Interj. Exclamation d'étonnement.

**Mazières-en-Gâtine,** ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 15 kil. de Parthenay ; 1.160 h. Ch. de f. Et. Ferme-école au Petit-Chêne. Chaux. — Le cant. a 12 comm., et 11.240 h.

**Mazingarbe,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 10 kil. de Béthune ; 5.820 h. Ch. de f. N. Houille. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Mazois** [*zoi*] (François), architecte et archéologue français, né à Lorient ; m. à Paris (1783-1826).

**mazout** [*zou*] n. m. (m. russe). Nom donné aux résidus de la distillation du pétrole, qu'on emploie comme combustible.

— ENCYCL. Le mazout est un mélange de carbures solides (*paraffines*) en solution dans des carbures liquides moins riches en carbone. Il se présente sous forme d'un liquide épais, visqueux, de couleur brune. Ce résidu, qui représente environ 20 p. 100 du pétrole brut, a d'abord été utilisé sur place dans les pays d'extraction (et notamment dans la presqu'île d'Apchéron), pour le chauffage des appareils de distillation du pétrole brut. Distillé dans un courant de vapeur d'eau, il fournit de la paraffine, de la vaseline, etc. Il a pris comme combustible, en raison de son pouvoir calorifique élevé, une importance de plus en plus grande pour le chauffage des chaudières de navires et de locomotives.

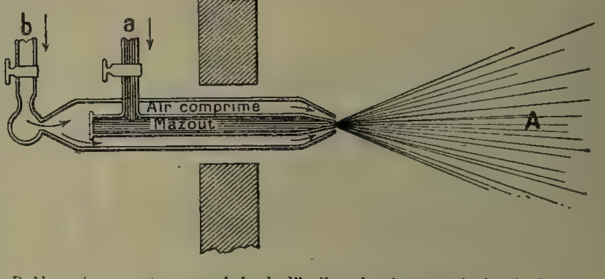

Brûleur à mazout : *a*, arrivée de l'huile ; *b*, air comprimé ; A, foyer.

**Mazovie.** *Géogr.* V. MASOVIE.

**Mazurie.** *Géogr.* V. MASURIE.

**mazurka** n. f. Danse à trois temps, d'origine polonaise, qui tient de la valse et de la polka. Air sur lequel elle s'exécute. (On a dit d'abord *mazourka*, puis *mazurke*.)

— ENCYCL. La mazurka est une des danses de la Pologne. C'est une sorte de cotillon composé d'un grand nombre de figures, et dont les pas sont variés. La musique en est à trois-quatre ou à trois-huit. Il ne faut pas confondre la mazurka avec la polka-mazurka. Celle-ci, appelée communément *mazurka*, est une sorte de polka exécutée presque deux fois en répétant le pas de cette danse. Le pas s'exécute sur une mesure à trois-quatre, deux mesures à trois temps.

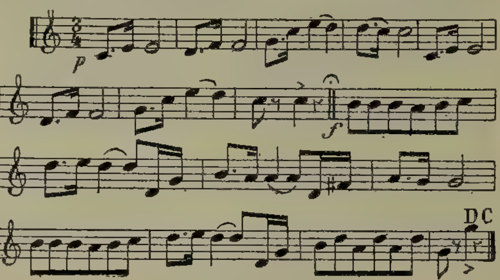

Polka-mazurka.

**mazurker** [*ké*] v. n. Danser la mazurka.

**mazurkeur, euse** [*eu-ze*] n. Danseur, danseuse de mazurka.

**Mazzara del Vallo,** v. de Sicile (prov. de Trapani), à l'embouchure de la *Mazzara* ; 18.000 h. Cathédrale célèbre, enceinte du XIe siècle. Commerce de vins, soude, huile.

**Mazzarino,** v. d'Italie (île de Sicile, prov. de Caltanisetta) ; 15.000 h.

**Mazzini** (Giuseppe), patriote italien, né à Gênes, m. à Pise (1805-1872). Fondateur d'une société secrète (*la Jeune-Italie*), il ne cessa de conspirer, soit en Italie, soit en Suisse, soit en Angleterre, et contribua à la préparation de l'unité italienne. Il était très hostile à la France. En 1848, il fit partie du triumvirat romain.

**Mazzola** ou **Mazzuoli** (Francesco), peintre. V. PARMESAN.

**Mazzoni** (Guido), poète et critique italien, né à Florence en 1859. Dans ses *Voix de la Vie*, il a surtout chanté les grands souvenirs patriotiques de l'Italie, ou les émotions de la vie de famille.

**Mazzuchelli** (Jean-Marie de), biographe et numismate italien, né et m. à Brescia (1707-1765) ; auteur des *Ecrivains de l'Italie.*

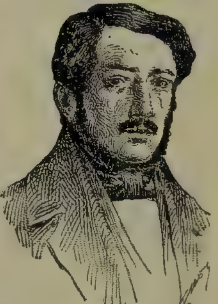
Mazzini.

**M'Bomou,** rivière de l'Afrique centrale, affluent droit de l'Oubanghi, née dans le pays des Niam-Niams. C'est la frontière méridionale du Congo français.

**m'bret** n. m. Mot albanais signif. *prince.*

**M. D.,** abréviation de *métaux divers*, qui doit être marquée lisiblement sur les bijoux de petites dimensions qui ne sont ni en or, ni en argent, ni en platine.

**mdoll** n. m. Chapeau haut et à larges bords, des Arabes d'Algérie.

**me** pr. pers. de la 1re pers. du sing. Moi, à moi-

**me** ou **mes** (du lat. *minus*, moins), préfixe privatif et péjoratif.

**mea-culpa** n. m. Mots latins tirés du *Confiteor* et qui signifient *par ma faute. Faire son mea-culpa*, se repentir de sa faute, l'avouer. (L'Acad. écrit : MEÂ-CULPÂ.) *Mea maxima culpa*, par ma très grande faute.

**Méandre** ou **Mendereh** (le), fleuve de l'Anatolie (Turquie d'Asie), qui se jette dans l'Archipel ; cours 280 kil. Son cours sinueux a fait nommer *méandres* tous les contours des cours d'eau.

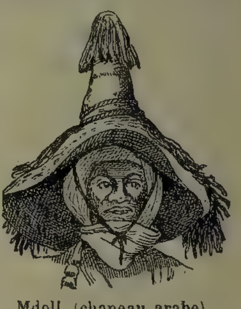
Mdoll (chapeau arabe).

**méandre** n. m. (du nom d'une rivière de l'Asie Mineure, au cours sinueux). Sinuosité d'un fleuve : *la Seine décrit de nombreux méandres entre Paris et Rouen. Fig.* Détour, ruse. Dessin d'ornementation, formé de lignes ou de baguettes diversement entre-croisées. (On dit mieux FRETTE OU GRECQUE.)

**méandrine** n. f. Genre de madrépores, comprenant des polypiers vermiculés, qui habitent les mers chaudes.

— ENCYCL. Les méandrines se fixent par une large base au fond de la mer ; les calices sont disposés en rangées sinueuses, d'où le nom de *cerveau de Neptune* qu'on leur donnait autrefois.

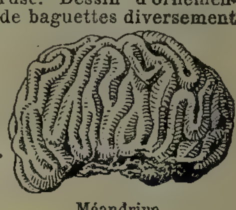
Méandrine.

**méandrique** adj. Plein de sinuosités.

**meat** [*mé-a*] n. m. (lat. *meatus*). Conduit ou orifice d'un conduit : *méat auditif.* Interstices entre plusieurs cellules végétales.

**Meath,** comté d'Irlande (prov. de Leinster), 90.000 h. Ch.-l. *Navan* ; 2.400 h.

**méatotomie** n. f. (du lat. *meatus*, ouverture, et du gr. *tomê*, section). Opération par laquelle on agrandit un méat urinaire trop étroit.

**méau** [*ô*] n. m. Petite solive formant le grillage d'un pressoir.

**Méaulle** (Fortuné-Louis), graveur sur bois et illustrateur français, né à Angers en 1840.

**Meaux** [*mô*], ch.-l. d'arr. (Seine-et-Marne), sur la Marne ; ch. de f. E. ; à 50 kil. de Melun ; 13.600 h. (*Meldiens* ou *Meldois*). Belle cathédrale composite (XIIe-XIVe s.). Evêché dont Bossuet (*l'aigle de Meaux*) fut titulaire. Carrières, minoteries, fromages. — L'arrond. a 7 cant., 155 comm., 104.000 h. Le cant. a 15 comm., et 21.740 h. Partiellement détruit pendant la Grande Guerre. — Meaux, que les Anglais ont assiégé en 1520, a été la ville la plus proche de Paris (45 kil.), dont les Allemands se soient emparés dans leur marche sur la capitale de la France, en septembre 1914. Grâce à la victoire française de la Marne, ils n'y sont demeurés que quelques heures, les 6 et 7 septembre 1914.

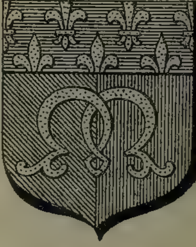
Armes de Meaux.

**Meaux** (Camille, vicomte de), homme politique et écrivain français, né à Montbrison (1830-1907), ministre dans le cabinet de Broglie-Fourtou, après le 16 mai 1877. Il a écrit des *Mémoires* intéressants.

**mec** n. m. *Arg.* Souteneur. *Par ext.* Un individu quelconque.

**mécan.** Abréviation qui doit être apposée à côté du poinçon de maître ou de garantie, sur les ouvrages en or, en platine ou en argent, munis de mécanisme ou ressorts de tous métaux ou alliages nécessaires à leur fonctionnement.

**mécanicien, enne** [*si-in, è-ne*] n. Personne qui, possédant la science de la mécanique, invente ou construit des machines. N. m. Celui qui dirige une machine, et spécialement une locomotive. N. f. Ouvrière qui travaille à la machine à coudre. *Ingénieur-mécanicien*, celui qui donne des plans de machines à construire. (Pl. des *ingénieurs-mécaniciens.*) Adjectiv. : *ouvrier mécanicien.*

— ENCYCL. *Ch. de f.* L'ordonnance de 1846 dit que le mécanicien doit porter constamment son attention sur l'état de la voie, arrêter ou ralentir la marche en cas d'obstacle, se conformer passivement aux signaux, et signaler au premier arrêt les anomalies remarquées. Il est assisté d'un chauffeur capable au besoin d'arrêter la machine. Pendant la marche du train, le mécanicien et le chauffeur doivent être tous deux debout, le mécanicien ayant toujours à portée de la main la manette du régulateur et le robinet des freins continus.

Les mécaniciens sont obligés d'avoir été ajusteurs et chauffeurs ; ils passent des examens portant sur leurs aptitudes physiques (excellence de l'ouïe, et de la vue avec absence de daltonisme), les signaux, le montage et le démontage de la locomotive. Comme épreuve pratique, ils doivent avoir conduits plusieurs trains.

— *Mar. Ecole des mécaniciens.* V. ÉCOLE.

**mécanicisme** n. m. Syn. de IATROMÉCANISME.

**mécanicité** n. f. Etat, nature de ce qui est purement mécanique.

**mécanique** adj. (du gr. *mêkhanê*, machine). Qui a rapport aux lois du mouvement et de l'équilibre : *lois mécaniques.* Qui exige le travail des mains ou des machines : *les arts mécaniques.* Machinal : *la digestion est une opération mécanique.* Qui n'agit pas chimiquement, mais suivant les lois du mouvement : *l'action mécanique d'un agent.* N. f. Branche importante des mathématiques, qui traite du mouvement et de l'équilibre des forces motrices et des machines : *d'Alembert est un des fondateurs de la mécanique.* Ouvrage traitant de la mécanique : *la* Mécanique *de Laplace. Mécanique céleste*, qui étudie la théorie des mouvements des astres. Combinaison d'organes propres à produire ou à transmettre des mouvements : *la mécanique d'une montre.* Machine : *étoffe fabriquée à la mécanique. Mécanique Jacquard*, v. JACQUARD. *Fig.* Combinaison de moyens ; intrigue : *la mécanique politique. Pop.* Chose quelconque.

— ENCYCL. La mécanique est la science des forces et du mouvement ; elle se distingue de la géométrie proprement dite, par l'introduction d'une nouvelle notion : le temps. On distingue la *mécanique rationnelle* et la *mécanique appliquée.* Dans la mécanique rationnelle, les théories ne s'appliquent qu'à des êtres fictifs, n'existant pas dans la nature ; c'est d'ailleurs grâce à ces fictions, que l'on parvient à introduire dans l'étude de ces questions des considérations mathématiques rigoureuses ; la constitution moléculaire des corps matériels offre, en effet, au mathématicien, des difficultés qui, pour le moment, sont insurmontables. La mécanique rationnelle fournit une première solution approximative des problèmes relatifs aux corps matériels ; l'introduction de certains coefficients dans les formules trouvées permet d'obtenir des résultats suffisants pour les besoins pratiques de l'industrie. On constitue ainsi les formules de la mécanique appliquée ou industrielle. La mécanique rationnelle est partagée en trois parties : la *cinématique*, qui étudie les mouvements en eux-mêmes, indépendamment des forces qui les produisent ; la *dynamique*, qui étudie les forces ; la *statique*, qui étudie les conditions d'équilibre des corps. *Unités mécaniques légales*, v. MESURE.

**Mécanique céleste,** grand et immortel ouvrage sur la figure et les mouvements des astres, par Laplace (1799-1825).

**mécaniquement** [*ke-man*] adv. D'une manière mécanique : *travail exécuté mécaniquement.* Sans l'intervention de la volonté, de la réflexion.

**mécanisation** [*za-si-on*] n. f. Transformation en machine.

**mécaniser** [*zé*] v. a. Rendre semblable à une machine. *Pop.* Taquiner : *as-tu fini de me mécaniser?*

**mécaniseur** [*zeur*] n. m. *Pop.* Taquin.

**mécanisme** [*nis-me*] n. m. Combinaison d'organes ou parties disposés pour la production d'un fonctionnement d'ensemble : *démonter le mécanisme d'une montre.* Maniement d'un instrument : *le mécanisme du piano. Philos.* Système qui explique tous les phénomènes par des actions mécaniques. *Fig. Mécanisme du langage*, arrangement des mots. *Mécanisme des vers*, rythme poétique.

— ENCYCL. *Phil.* Le mécanisme est le système qui explique tous les phénomènes par des actions mécaniques. Au mécanisme s'oppose, dans l'histoire de la philosophie, le *dynamisme.* La conception mécaniste du monde fait son apparition avec Démocrite. Epicure reprend, en les développant, les doctrines de Démocrite. Pour Démocrite et Epicure, les éléments premiers des choses, les atomes, n'ont en eux-mêmes aucune qualité intrinsèque ; c'est leur combinaison qui a produit tous les êtres, et cette combinaison a lieu sous l'action extérieure du mouvement. Selon Descartes, l'essence de la matière est l'étendue, et partout où il y a étendue il y a matière. Les corps ne sont que les divisions de l'espace. Déduisant ensuite les lois du mouvement, Descartes prétend, avec l'étendue et le mouvement seuls, expliquer comment tous les êtres de l'univers se sont formés. Le mécanisme de Descartes se retrouve dans certaines théories de savants contemporains, d'après lesquels la matière solide et résistante est engendrée par le mouvement.

— *Mécan.* On distingue, dans toute machine, trois organes principaux : 1° le récepteur, qui se charge de l'action du moteur ; 2° l'outil ou opérateur destiné à manœuvrer ou travailler directement les objets en vue desquels la machine fonctionne ; 3° les *mécanismes*, qui mettent en rapport le récepteur et l'opérateur. Voici la classification des mécanismes, par Haton de la Goupillière : I. Contact immédiat : *a*, roulement simple, galets ; *b*, glissement simple, glissière ; *c*, mouvement mixte ; A, excentriques ; B, engrenage. II. Intermédiaire : *a*, solide : bielles ; *b*, flexible, cordes.

**mécaniste** [*nis-te*] n.m. Partisan du mécanisme.

**mécanistique** adj. *Philos.* Qui a rapport à la doctrine philosophique appelée *mécanisme.*

**mécano** n. m. *Pop.* Mécanicien d'automobile, d'aviation, etc.

**mécanographe** n. Employé de bureau qui tire les circulaires ou les copies d'un original à l'aide d'un duplicateur ou d'une machine à composer. Se dit aussi pour fabricant de machines à écrire, duplicateurs, etc.

**mécanographie** n. f. Industrie comprenant la fabrication des machines à écrire, à sténographier, duplicateurs, etc.

**mécanomorphose** [*fo-ze*] n. f. Ensemble des influences que les actions mécaniques peuvent exercer sur le développement de l'embryon et la structure de certains organes.

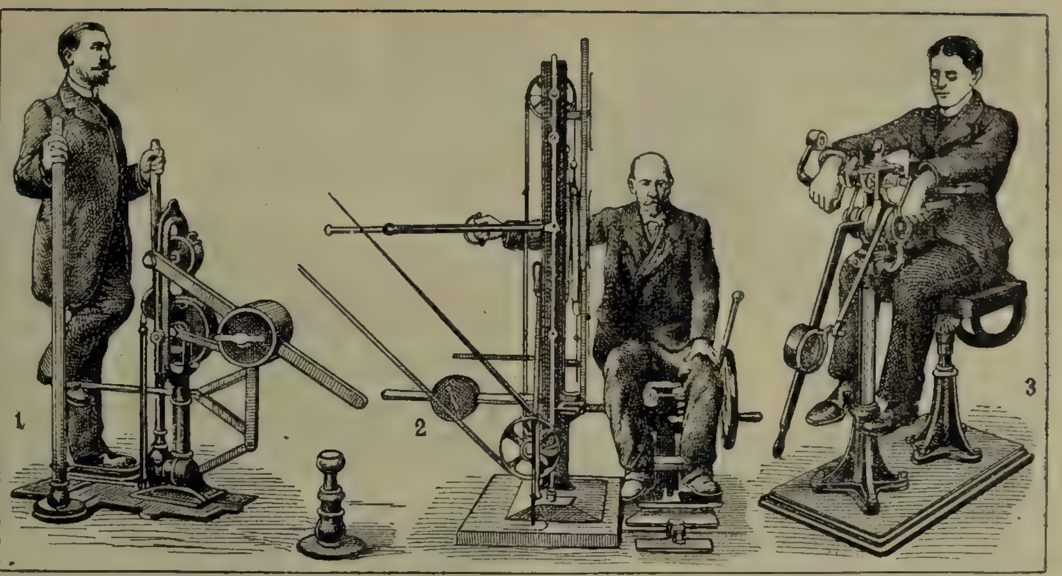

MÉCANOTHÉRAPIE : 1. Flexion et extension du genou et de la hanche ; 2. Mobilisation de l'articulation de l'épaule, 3. Flexion et extension des poignets.

**mécanothérapie** [*pi*] n. f. (de *mécanique* et du gr. *therapeia*, traitement). Traitement des maladies par des appareils mécaniques.

— ENCYCL. La mécanothérapie s'occupe surtout du traitement des maladies articulaires et musculaires. Elle utilise des appareils mécaniques reproduisant les mouvements des diverses articulations du corps humain ; ces appareils, très perfectionnés, étendent progressivement les mouvements, si bien que, dans des pseudo-ankyloses, ils rompent peu à peu sans douleurs les adhérences articulaires. La mécanothérapie a surtout pris de l'extension, en France, depuis la loi sur les accidents du travail. Les compagnies d'assurances ont, en effet, avantage à obtenir une guérison complète pour l'ouvrier, ce qui supprime l'indemnité d'incapacité permanente. La mécanothérapie a rendu de très grands services pour le traitement des séquelles de blessures, pendant la Grande Guerre.

**mécénat** [*na*] n. Qualité de mécène.

**Mécène** (Caius), chevalier romain, né à Aretium (auj. Arezzo), m. en l'an 8 de J.-C. Mécène fut, pour le compte d'Octave, un des négociateurs de la paix de Brindes et du traité de Tarente ; prépara son mariage avec Scribonia. Il se servit de son crédit auprès d'Auguste pour encourager les lettres et les arts. Virgile, Horace, Properce furent comblés de ses bienfaits. — Son nom s'emploie par antonomase pour désigner un protecteur éclairé des lettres et des arts : *les Mécènes sont rares.*

**mécénien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui convient à un mécène.

**méchage** n. m. Action de mécher un tonneau.

— ENCYCL. Le méchage des fûts a pour but d'en faire disparaître l'oxygène et de le remplacer par du gaz sulfureux toxique pour les ferments de moisissures. On descend dans le tonneau, allumée et suspendue au crochet d'une bonde à soufrer, une mèche de chanvre enduite de soufre ($0^m,02$ par hectolitre de contenance) ; le soufre brûle, s'empare de l'oxygène et donne des vapeurs d'anhydride sulfureux. Avant d'emplir le fût, il faut le rincer à plusieurs eaux.

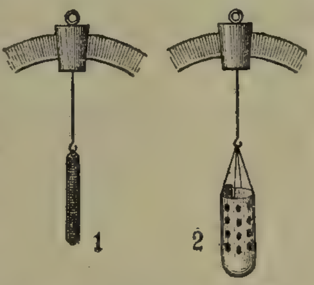

Deux dispositifs pour le méchage des fûts : 1. Mèche sur toile métallique ; 2. Brûle-mèche à godet.

**Méchain** [*chin*] (Pierre-François-André), astronome français, né à Laon, m. à Castellon de la Plana (Espagne) [1744-1804]. Il découvrit plusieurs comètes, détermina avec Cassini et Legendre, sur l'ordre de l'Assemblée constituante, la différence des longitudes de Paris et de Greenwich, et mesura avec Delambre l'arc du méridien de Dunkerque à Barcelone. Membre de l'Académie des sciences (1795).

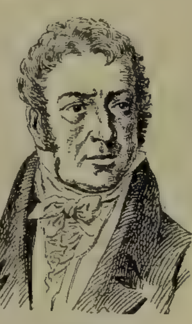

Méchain.

**méchamment** [*cha-man*] adv. Avec méchanceté : *se conduire méchamment.* ANT. **Excellemment.**

**méchanceté** n. f. Penchant à faire du mal : *méchanceté de caractère.* Action, parole méchante : *faire, dire des méchancetés.* ANT. **Bonté.**

**méchant** [*chan*], **e** adj. (de l'anc. fr. *méchoir*). Porté au mal : *homme méchant.* Turbulent : *enfant méchant.* Exprimant la méchanceté ou inspiré par elle : *regard méchant.* Mordant : *une épigramme méchante.* Qui ne vaut rien dans son genre : *méchante viande; méchant poète.* Désagréable, dangereux : *s'attirer une méchante affaire.* Maussade : *de méchante humeur.* N. m. : *fuyez les méchants. Faire le méchant*, s'emporter. ANT. **Bon, bienveillant, excellent.** PROV. : **Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome,** on ne se corrige pas de ses vices en voyageant. **Il ne sera pas si méchant qu'il l'a promis à son capitaine,** il ne fera pas tout le mal qu'il a menacé de faire. ALLUS. LITTÉR. V. ANIMAL.

**Méchant** (*le*), comédie en cinq actes et en vers, de Gresset. Cléon, le Méchant, s'est introduit dans la famille de Géronte, dont il tâche de brouiller tous les membres en les calomniant les uns auprès des autres ; mais il est démasqué, et échoue dans son projet de mettre la main, par un mariage, sur les biens du bonhomme. Cette pièce renferme des portraits achevés, et des vers excellents (1745). Plusieurs de ces vers sont fréquemment cités :

> L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.
> L'aigle d'une maison n'est qu'un sot dans une autre.
> Les sots sont ici-bas pour nos menus plaisirs.
> Elle a d'assez beaux yeux pour des yeux de province.

**mèche** n. f. Coton que l'on met dans une lampe, au centre d'une chandelle, d'une bougie, dans un briquet à essence, pour brûler. Toile de chanvre imprégnée de soufre, pour mécher les tonneaux. Corde préparée pour mettre le feu au canon, à une mine. Bout de ficelle qu'on attache au fouet. Bouquet de cheveux. Partie qui sert à percer, dans la vrille, le vilebrequin, le tire-bouchon, etc. Axe d'un gouvernail, d'un cabestan, etc. : *mèche de gouvernail, de cabestan*, etc. *Fig* et *pop. Eventer la mèche*, découvrir un complot. *Vendre la mèche*, livrer un secret. *Etre de mèche avec quelqu'un*, être d'accord avec lui pour une tromperie, etc. *Chir.* Petite bande de toile ou de coton, ou petit faisceau de charpie, employé surtout autrefois pour drainer les foyers purulents et les fistules. *Arg. Et mèche*, et davantage, un peu plus : *il est midi et mèche.*

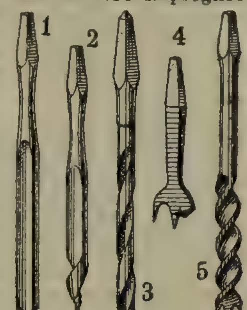

Mèches : 1. A cuiller ; 2. Styrienne ; 3. Américaine ; 4. A trois pointes ; 5. Torse.

**mèche** n. m. (de l'ital. *mezzo*, moyen). *Pop. Il n'y a pas mèche*, il n'y a pas moyen.

**Meched** ou **Mechehed,** v. de Perse, capit. du Khoraçan, non loin du Kachaf-Roud ; 60.000 h. Lieu de pèlerinage. Fourrures ; métaux travaillés. Fut sous Nadirshah la capitale de la Perse. Occupée par les Anglais de 1918 à 1920.

**mechef** [*chèf*] n. m. (du préf. péjor. *mes*, et, de *chef*). Accident fâcheux. (Vx.)

**Mechelen,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres) ; 1.660 h. Poteries, tisseranderies.

**mécher** [*ché*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Assainir par la combustion d'une mèche soufrée : *mécher un tonneau.*

**Mecheria,** bourg d'Algérie, dép. et à 240 kil. d'Oran, sur le chemin de fer d'Oran à Béchar. Ch.-l. d'une commune mixte de 20.000 h. Poste français.

**mécheux, euse** [*cheû, eu-ze*] adj. Qui forme mèche, en parlant des laines brutes.

**méchine** n. f. (allem. *mædchen*). Servante. Jeune fille. (Vx.) Support en forme de cercle, suspendu à une crémaillère, pour supporter une poêle.

**méchoacan** n. m. Nom vulgaire d'une asclépiade, appelée aussi *rhubarbe blanche* et *bryone d'Amérique*, et qui a joui autrefois d'une grande réputation en médecine, comme purgatif doux.

**méchoir** n. m. Broche mécanique propre à filer le lin.

**méchoir** v. n. (du préf. péjor. *mes*, et de *choir*). Arriver malheur. (Vx.)

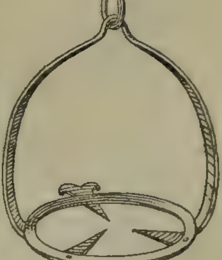

Méchine.

**mechouar** n. m. Au Maroc, lieu de réunion du conseil des ministres.

**méchoui** n. m. Chez les Arabes, mouton entier rôti que l'on sert dans une diffa.

**mecinus** [*mé-si-nuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, comprenant de petits charançons qui vivent sur les plantins, les scrofulariacées, et dont on connaît de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal.

**méciter** [*té*] v. a. (du préf. péjor, *mes*, et de *citer*). Citer mal. (Peu us.)

**Meckel** (Jean-Frédéric), anatomiste allemand, né à Wetzlar, m. à Berlin (1724-1774). — Son petit-fils, JEAN-FRÉDÉRIC, né et m. à Halle (1781-1833), professa l'anatomie et la chirurgie, et fut un des créateurs de la tératologie.

**Mecklembourg** [*mè-klin-bour*], région et division politique de l'Allemagne du Nord, limitée par la mer Baltique, le Hanovre, le territoire de Lubeck, le Brandebourg, la Poméranie. Au point de vue politique, divisé en deux duchés (v. art. suiv.) ayant en commun une cour de justice, une assemblée d'Etats, mais distincts administrativement.

**Mecklembourg-Schwerin** [*chvé-rin'*], république de l'Allemagne du Nord ; 640.000 h. (*Mecklembourgeois*). Capit. *Schwerin*. Basses plaines souvent marécageuses. Grandes forêts, prairies d'élevage. Chevaux renommés. Le Mecklembourg-Schwerin a été jusqu'en 1918 un grand-duché allemand.

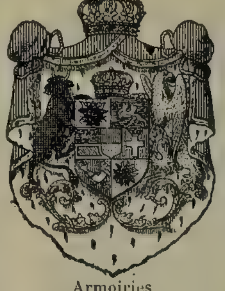

Armoiries du Mecklembourg.

**Mecklembourg-Strelitz** [*stré-lits'*], république de l'Allemagne du Nord ; 106.000 h. Capit. *Neu-Strelitz*. Elevage ; tourbières. Avant la fin de 1918, le Mecklembourg-Strelitz constituait un grand-duché allemand.

**Mecklembourg** (**Nouveau-**). V. Nouveau-Mecklembourg.

**Mecklembourgeois, e** [*mé-klin-bour-joi, oi-ze*], habitant ou originaire du Mecklembourg : *les Mecklembourgeois*. Adjectiv. : *les chevaux mecklembourgeois sont renommés.*

**mécompte** [*kon-te*] n. m. Erreur dans un compte. *Fig.* : Espérance trompée. Décepion : *vous aurez un grave mécompte.*

**mécompter** [*kon-té*] v. n. (du préf. péjor. *mes*, et de *compter*). Sonner une autre heure que celle qui est indiquée sur le cadran : *pendule qui mécompte.* **Se mécompter** v. pr. Se tromper dans un compte. Eprouver du mécompte. (Peu us).

**méconate** n. m. Sel de l'acide méconique.

**méconduire** v. a. (préf. péjor. *mes*, et de *conduire*). Mal conduire, égarer. (Vx.) **Se méconduire** v. pr. Se mal conduire. (Vx.)

**méconine** ou **mécone** n. f. Substance neutre contenue dans l'opium à l'état de traces, et que l'on prépare par oxydation de la narcotine.

**méconinique** adj. Se dit d'un acide dont l'anhydride est la méconine.

**méconique** adj. Se dit d'un acide qui se trouve en combinaison avec la morphine dans l'opium.

**méconium** [*ni-om'*] n. m. (gr. *mêkônion ;* de *mêkon*, pavot). Matière brun verdâtre, qui constitue les premières garde-robes de l'enfant. (L'enfant met quatre à cinq jours à l'expulser complètement ; quand le méconium apparaît pendant l'accouchement, il indique que l'enfant souffre.)

**méconnaissable** [*ko-nè-sa-ble*] adj. Qu'on ne peut reconnaître qu'avec peine : *cadavre méconnaissable.* Ant. **Reconnaissable.**

**méconnaissance** [*ko-nè-san-se*] n. f. Action de méconnaître. Ingratitude. (Peu us.) Ant. **Reconnaissance.**

**méconnaissant** [*ko-nè-san*], **e** adj. Qui méconnaît. Ingrat. (Peu us.) Ant. **Reconnaissant.**

**méconnaître** [*ko-nè-tre*] v. a. (du préf. péjor. *mes*, et de *connaître*. — Se conj. comme *connaître.*) Ne pas reconnaître : *méconnaître un service rendu.* Désavouer ; affecter, par orgueil, de ne pas reconnaître : *méconnaître un ami pauvre.* Se méprendre sur : *méconnaître ses vrais intérêts.* Ne pas apprécier le mérite : *Milton a été méconnu de ses contemporains.* **Se méconnaître** v. pr. Oublier ce qu'on a été, ce qu'on est, ce qu'on doit aux autres : *les parvenus se méconnaissent.* Ant. **Reconnaître.**

**méconnu** [*ko-nu*], **e** adj. Non apprécié à son mérite. Substantiv. : *les méconnus.*

**méconseiller** [*ll* mll., *é*] v. a. (préf. péjor. *mes*). Mal conseiller. (Vx.)

**mécontent** [*tan*], **e** adj. (du préf. péjor. *mes*, et de *content*). Qui n'est pas content. N. m. Personne mécontente. Celui qui n'est pas satisfait du gouvernement : *le parti des mécontents.* Ant. **Content, satisfait.**

**mécontentement** [*tan-te-man*] n. m. Manque de satisfaction : *marquer son mécontentement.* Ant. **Contentement, satisfaction.**

**mécontenter** [*tan-té*] v. a. Rendre mécontent : *le Directoire mécontenta tous les partis en France.* Ant. **Contenter, satisfaire.**

**Mecque** ou **Mekke** (**La**), v. la plus célèbre et la plus importante de l'Arabie, dans le Hedjaz ; 50.000 à 60.000 hab., sans compter les pèlerins, dont le nombre peut atteindre 100.000 par an. Patrie de Mahomet. Mosquée fameuse de la Kaaba. Fabrication d'orfèvrerie. C'est la capitale du monde religieux musulman, et chaque fidèle est tenu, s'il en a les moyens, d'y aller en pèlerinage au moins une fois en sa vie.— Depuis 1916, La Mecque est la capitale du royaume arabe du Hedjaz, dont Hussein, le grand chérif de la même ville de La Mecque, est le souverain.

**mécréance** n. f. (préf. péjor. *mes*). Refus de croire, d'ajouter foi. Incrédulité, défiance. Ant. **Croyance.**

**mécréant** [*kré-an*], **e** adj. (du préf. *mes*, et de *créant* anc. forme de *croyant*). Qui n'a pas la vraie foi. Infidèle, impie. N. : *une mécréante.* Ant. **Croyant.**

**mécroire** v. a. et n. (préf. péjor. *mes.* — Se conj. comme *croire.*) Refuser de croire. (Peu us.) Ant. **Croire.**

**médaille** [*da, ll* mll., *e*] n. f. (ital. *medaglia*). Ancienne monnaie des Grecs et des Romains. Pièce de métal frappée en mémoire d'une action mémorable, ou en l'honneur d'un personnage illustre. Pièce de métal donnée en prix dans certains concours. Récompense donnée au mérite, au courage. Pièce d'or, d'argent ou de cuivre, représentant un sujet de dévotion. Plaque de métal dont le port est exigé dans certaines professions : *médaille de commissionnaire.* Bas-relief de forme ronde. *Le revers de la médaille*, le côté où il n'y a pas d'effigie. *Fig.* Le mauvais côté d'une chose. *Toute médaille a son revers*, chaque chose a son bon comme son mauvais côté.

— Encycl. Les Grecs et les Romains n'ont pas, en général, distingué la médaille de la monnaie. C'est pourquoi, lorsqu'il s'agit de l'antiquité, il est indifférent d'employer les mots *médaille* et *monnaie*. Pourtant, il existe pour l'antiquité, bien qu'en petit nombre, des médailles qui ne sont pas des monnaies. Ce sont : 1° les médailles talismaniques et chrétiennes ; 2° les médaillons contorniates. Ce nom tout moderne leur vient du sillon creux qui entoure leurs types, au droit et au revers. — Pour les temps modernes où, contrairement à l'antiquité, les monnaies n'ont pas, en général, le caractère commémoratif, les médailles forment une catégorie de pièces monétiformes absolument distinctes du numéraire.

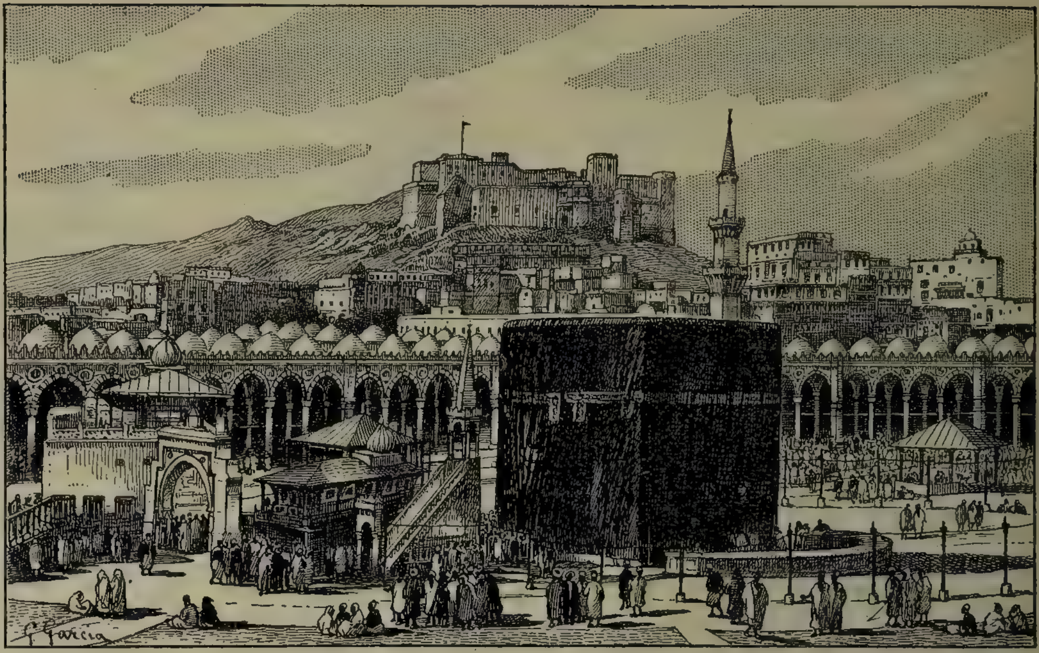

La Mecque. Intérieur de la Grande Mosquée; au centre la Kaaba.

Les plus anciennes médailles dites artistiques remontent à la fin du XIVe siècle. Ce sont de grandes pièces formées de deux plaques au repoussé, soudées ensemble. Des écoles se formèrent d'abord en Italie, et surtout en Toscane ; de là, l'art de la médaille artistique se répandit en Allemagne, et en France, où il fut illustré par Guillaume Dupré, les Warin Mauger (XVIIe s.), Duvivier (XVIIIe s.), Andrieu, Augustin Dupré, Gatteaux, David d'Angers, Pradier, Carpeaux (XIXe s.).

De nos jours, les médailles ne sont plus coulées dans des moules, ou frappées d'après des coins gravés au burin. Les artistes se contentent de modeler des bas-reliefs de grande dimension, que des artisans réduisent ensuite, au moyen de procédés mécaniques, aux dimensions à donner à la médaille. La gravure sur médailles tend à disparaître, pour être remplacée par la sculpture sur médailles. Parmi les médailleurs de l'époque contemporaine, citons Chapu, Ponscarme, Chaplain, Roty, Vernon, D. Dupuis, Patey, etc.

**Médailles.** Nombre de décorations civiles et militaires sont officiellement désignées sous cette appellation. En France, les médailles sont commémoratives des campagnes (v. Baltique, Chine, Coloniale, Crimée, Dahomey, Italie, Madagascar, Maroc, Mexique, Sainte-Hélène, Tonkin, etc.), ou constituent des récompenses accordées aux personnes qui se sont distinguées par leurs services ou leur dévouement (v. CONTRIBUTIONS INDIRECTES, ÉPIDÉMIES, HYGIÈNE, INSTITUTEURS, MUTUALITÉ, OCTROIS, PÉNITENTIAIRE, POLICE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES, PRÉPOSÉS DOUANIERS, PRÉPOSÉS FORESTIERS, RECONNAISSANCE FRANÇAISE, SAPEURS-POMPIERS, TRAVAIL, TRAVAUX PUBLICS.) La *Médaille d'honneur* ou de *sauvetage*, instituée en 1815 et modifiée successivement en 1831, 1833, etc., et enfin en 1901, est dénommée officiellement *Médaille pour les actes de dévouement.* Elle comprend quatre classes : *médaille d'or* (suspendue à un ruban tricolore, à trois bandes verticales, orné d'une rosette) ; *médaille de vermeil* (suspendue au même ruban orné d'une palme en or, sans rosette) ; *médaille d'argent* (1re classe, médaille suspendue à un ruban orné d'une palme d'argent ; 2e classe, ruban sans palme ni rosette). La *Médaille militaire*, instituée par décret du 22 janvier 1852, est accordée aux soldats et sous-officiers des armées de terre et de mer en activité, et aux officiers généraux qui ont obtenu la grand'croix de la Légion d'honneur, ou qui ont exercé un commandement en chef, ou rempli les fonctions de ministre. Cette médaille, en argent, est suspendue à un ruban jaune liséré de vert. Une rente viagère de 100 fr. est allouée à tous les titulaires qui n'ont pas été médaillés au titre de la réserve ou de la territoriale.

Une *Médaille militaire* spéciale au royaume d'Annam est conférée par le gouverneur général de l'Indochine française aux troupes indigènes de l'Annam et du Tonkin. Ruban jaune chargé d'une inscription en annamite et liséré de bleu.

La *Médaille commémorative de la guerre franco-allemande*, dite *Médaille de 1870-1871*, instituée par la loi du 9 novembre 1911, est accordée aux anciens combattants de tous grades qui ont pris part à cette campagne. La médaille est en bronze, suspendue à un ruban rayé vert et noir, et comporte une agrafe en argent pour les engagés volontaires.

La *Médaille commémorative de la Grande Guerre* a été instituée par décret du 23 juin 1920. Elle est accordée à tout militaire ou marin présent sous les drapeaux entre le 2 août 1914 et le 11 novembre 1918. Ruban coupé de 11 raies alternativement blanches et rouges. V. *pl. en couleurs* DÉCORATIONS.

La *Médaille de la Victoire*, instituée par décret du 29 octobre 1919, est commémorative également de la Grande Guerre. Elle est donnée à tous les soldats des puissances alliées qui ont combattu sur les divers champs de bataille. Ruban arc-en-ciel. V. *pl. en coul.* DÉCORATIONS.

La *Médaille des Victimes de l'invasion*, créée par décret du 30 juin 1921, et destinée à récompenser et à distinguer les otages de la Grande Guerre, les personnes déportées hors de France, emprisonnées par l'ennemi ou condamnées à un travail forcé. Cette médaille comprend trois classes : bronze, argent, vermeil. Ruban bleu à bordure rouge, et filet médian noir.

La *Médaille de la Fidélité française*, créée en 1922, est réservée aux Alsaciens-Lorrains qui ont souffert des persécutions allemandes en raison de leur attachement à la France. Ruban tricolore.

A l'étranger, nous citerons ;

Autriche. *Médaille de guerre*, instituée par François-Joseph Ier en 1873 ; ruban noir et jaune, avec double bordure des mêmes couleurs.

Belgique. *Médaille militaire*, créée par un arrêté royal du 15 sept 1902 ; comprend deux classes. Ruban rouge bordé d'un liséré aux couleurs nationales, noir, jaune et rouge. *Médaille de la reine Elisabeth*, instituée le 9 septembre 1916, pour récompenser les dames qui se sont dévouées aux œuvres de charité et d'humanité pendant la guerre. Ruban gris bleu, bordure amarante. *Médaille du roi Albert*, instituée dans la même intention (7 avril 1919), et réservée aux hommes. Ruban amarante avec un filet médian aux couleurs nationales. *Médaille de l'Yser.* V. Yser.

Danemark. *Médaille pour le dévouement*, créée en 1865 par Christian IX, et réservée aux dames ; ruban rouge bordé de blanc, croix blanche brochant sur le tout.

Etats-Unis. *Médaille du service distingué*, v. service. *Médaille d'honneur du Congrès* (Congressionnal medal of honour), la plus haute distinction américaine. Ruban bleu pâle, chargé de 13 étoiles blanches.

Grande-Bretagne. *Médaille militaire* (Military medal), instituée en avril 1916 et réservée aux sous-officiers et soldats qui ont accompli des actions d'éclat sur le champ de bataille. Ruban blanc et bleu : le blanc est chargé de deux raies rouges, et occupe le milieu du ruban, le bleu est extérieur en deux larges bordures. Pour les officiers, la décoration (*Croix militaire*, Military cross) est suspendue à un ruban blanc à raie médiane violette. *Médaille de la conduite distinguée* (Distinguished conduct medal), créée par la reine Victoria lors de la guerre de Crimée pour récompenser les services distingués et les actes de courage accomplis sur le champ de bataille. Ruban rouge à raie médiane bleue. Ces deux médailles ne sont données qu'aux combattants. *Médaille du service méritoire* (Meritorious service medal), créée par la reine Victoria, en 1845, pour récompenser les services rendus en dehors des champs de bataille par les soldats et les marins. Ruban rouge amarante bordé de blanc, avec raie blanche au milieu. *Médaille de la bravoure* (Conspicuous gallantry medal), créée par la reine Victoria en 1845 ; ruban bleu avec raie médiane blanche. *Médaille du service distingué* (Distinguished service medal), instituée par le roi George en 1914 pour les marins du grade inférieur à aspirant. Même ruban que la médaille de la bravoure, mais la raie blanche partagée en deux par un filet bleu. Pour les officiers, la décoration est différente, ainsi que le ruban (v. service). En outre, deux médailles pour les aviateurs (*Distinguished flying medal* et *Air force medal*) ont été créées (1918) pour récompenser les services de cette arme. A ces médailles pour les sous-officiers et les hommes correspondent des croix de même nom (*Distinguished flying cross* et *Air force cross*) pour les officiers. Rubans rayés diagonalement violet et blanc (*Distinguished flying*), et rouge et blanc (*Air force*).

Grèce. *Médaille des philhellènes*, instituée en 1834 par Othon Ier en faveur des Grecs et des étrangers qui contribuèrent à l'indépendance ; deux classes (argent et bronze) ; ruban bleu azur.

Italie. *Médailles de la valeur militaire et de la valeur maritime* (v. valeur). *Médaille du mérite civil* (v. mérite). *Médaille de la santé publique*, instituée en 1867 ; trois classes ; ruban bleu ciel liséré de bleu foncé. *Médaille des Mille de Marsala*, fondée par Garibaldi en 1850, et sanctionnée par décret royal en 1865 ; ruban rouge liséré de jaune. *Médaille de l'indépendance*, instituée en 1865 par Victor-Emmanuel II ; ruban à dix-neuf raies verticales alternées rouge blanc vert. *Médaille de l'unité italienne*, fondée en 1883, par Humbert Ier ; ruban à six bandes verticales, d'égale largeur, alternativement rouge, blanc, vert, et vert, blanc, rouge. *Médaille d'Afrique*, instituée en 1895 ; ruban rouge liséré de bleu.

Japon. *Médaille militaire*, fondée en 1895 pour récompenser les militaires et marins ayant pris part aux expéditions guerrières ; le ruban est partagé en trois bandes verticales, celle du milieu blanche, les deux autres vertes. *Médaille pour le mérite militaire*, v. mérite.

Monaco (principauté de). *Médaille d'honneur*, instituée par Albert Ier en 1894 ; trois classes ; le ruban est fuselé rouge et blanc pour les deux premières ; mi-parti rouge et blanc pour la troisième.

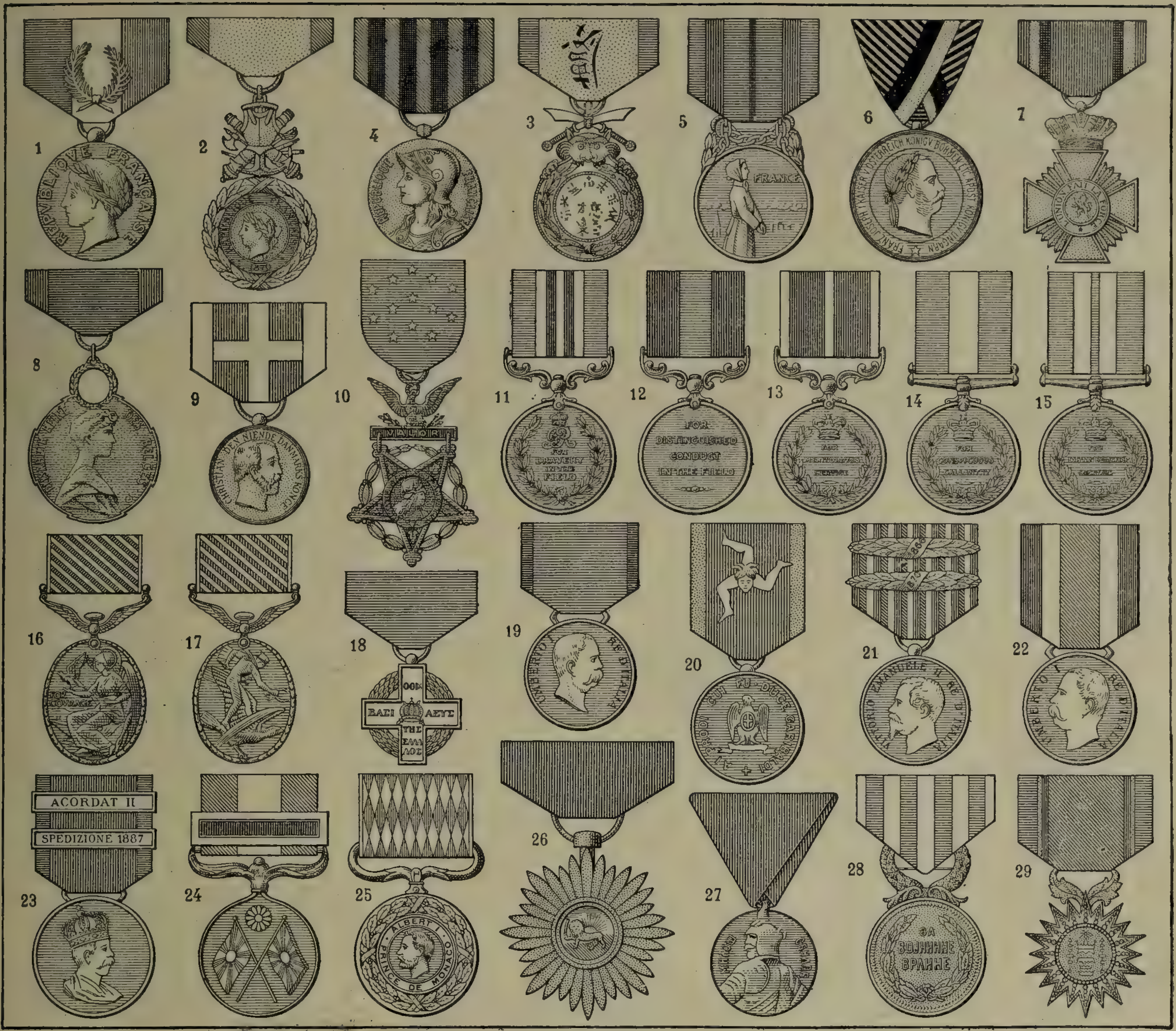

Médailles : 1. Pour les actes de dévouement (France); 2. Militaire (France); 3. Militaire pour l'Annam et le Tonkin (France); 4. De 1870-1871; 5. Des victimes de l'invasion de la Grande Guerre (France); 6. De guerre (Autriche); 7. Militaire (Belgique); 8. De la reine Elisabeth (Belgique); 9. Pour le dévouement (Danemark); 10. D'honneur du Congrès (États-Unis); 11. Militaire (Grande-Bretagne); 12. De la conduite distinguée (Grande-Bretagne); 13. Du service méritoire (Grande-Bretagne); 14. De la bravoure navale (Grande-Bretagne); 15. Du service distingué (Grande-Bretagne); 16. Des aviateurs (distinguished flying medal; Grande-Bretagne); 17. Des aviateurs (air force medal; Grande-Bretagne); 18. Des Philhellènes (Grèce); 19. De la santé publique (Italie); 20. Des Mille (Italie); 21. De l'indépendance (Italie); 22. De l'unité (Italie); 23. D'Afrique (Italie); 24. Militaire (Japon); 25. D'honneur (Monaco); 26. Pour les arts et les sciences (Perse); 27. De la bravoure (Serbie); 28. Pour les vertus militaires (Serbie); 29. Pour les sciences et les arts (Siam). V. Décorations.

Perse. *Médaille pour les arts et les sciences*, fondée en 1876 par Nasr-ed-Din ; une seule classe ; ruban rouge pour les professeurs, vert pour les élèves.

Saint-Marin (république de). *Médaille du mérite*, v. mérite.

Serbie. *Médaille pour la bravoure*, créée en 1885, modifiée en 1902 ; deux classes, médaille en or ou en argent. Ruban rouge. *Médaille pour les vertus militaires*, créée en 1883 ; deux classes, médaille or ou argent. Ruban blanc à quatre raies bleues.

Siam (royaume de). *Médaille pour les sciences et les arts*, fondée en 1873 ; deux classes ; la première pour les écrivains (ruban vert à bordure bleue et à double filet rouge et bleu) ; la seconde pour les artistes (ruban rouge bordé de vert, avec double filet jaune et bleu) ; le bijou diffère aussi pour les deux classes.

**médaillé** [*da*, *ll* mll., *é*], **e** adj. et n. Qui a reçu, qui porte une médaille : *soldat médaillé; un médaillé de Sainte-Hélène.*

**médailler** [*da*, *ll* mll., *é*] v. a. Honorer, décorer d'une médaille : *médailler un soldat courageux.* Autoriser une profession dont une médaille est le signe distinctif : *médailler un commissionnaire.*

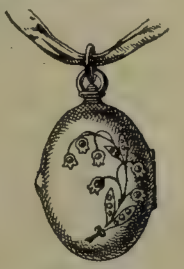

Médaillon.

**médailleur** [*da*, *ll* mll.] n. m. Celui qui grave les coins de médailles.

**médaillier** [*da*, *ll* mll., *ié*] n. m. Collection de médailles. Meuble à tiroirs, qui les renferme.

**médailliste** [*da*, *ll* mll., *iste*] n. et adj. Amateur de médailles. Qui fabrique, qui grave des médailles : *graveur médailliste.*

**médaillon** [*da*, *ll* mll., *on*] n. m. (ital. *medaglione*). Médaille qui surpasse en poids et en volume les médailles ordinaires. Bijou de forme circulaire ovale, dans lequel on place un portrait, des cheveux, etc. Bas-relief représentant une tête ou un sujet.

**médaillonniste** [*da*, *ll* mll., *o-nis te*] n. m. Artiste qui fait des médaillons.

**Médan** (*les Soirées de*), recueil de six nouvelles, dues à Emile Zola (*l'Attaque du moulin*), Guy de Maupassant (*Boule de suif*), Huysmans, Hennique, Céard, Paul Alexis. Elles furent comme le manifeste de l'école naturaliste (1880).

**Médard** [*dar*] (saint), évêque de Noyon, né à Salency (Oise) en 456 ou 480, m. vers 557. Fête le 8 juin. — On attribuait jadis à saint Médard une influence irrésistible sur le beau et le mauvais temps. On dit encore :

Quand il pleut à la Saint-Médard,
Il pleut quarante jours plus tard.

C'est-à-dire pendant quarante jours consécutifs. On ajoute :

A moins que saint Barnabé
Ne vienne lui couper le nez

C'est-à-dire à moins qu'il ne fasse beau le 11 juin, jour de la fête de saint Barnabé.

**mède** adj. Qui appartient aux Mèdes ou à la Médie. (V. ces mots). N. m. Une des quatres langues principales de l'ancien empire des Perses.

**Médéa** ou **Médéah**, v. d'Algérie (Alger), ch.-l. d'arr. et de subdivision militaire, à 70 kil. d'Alger ; 15.190 h. (*Médéens*). Vins, asperges, oliviers. — L'arr. a 149.000 h.

**Medeba** ou **Madeba**, localité de Palestine orientale, autrefois riche cité du pays de Moab. On y a retrouvé en 1896 une mosaïque qui représente une carte de l'Asie Mineure, de la Syrie, de la Palestine et de l'Egypte.

**médecin** n. m. (de *médecine*). Celui qui exerce la médecine : *tout médecin doit être pourvu du grade de docteur. Médecin ordinaire*, celui qu'une famille consulte ordinairement. *Médecin traitant*, celui qui a donné, qui donne ses soins au cours d'une maladie déterminée. *Médecin consultant*, qui est appelé en consultation et qui ne donne pas ordinairement ses soins à la personne malade. *Médecin légal*, médecin spécialisé dans la médecine légale. *Médecin auxiliaire, médecin aide-major, médecin major, médecin principal, médecin inspecteur* ou *inspecteur général*, grades des médecins dans l'armée. *Médecin des morts*, à Paris, médecin de l'état civil, qui constate les décès. *Médecin de papier*, sur les navires de commerce, qui n'ont pas de médecin, manuel de médecine dont le capitaine applique les prescriptions aux malades. *Médecin des âmes*, prêtre, confesseur. *Fig.* Objet propre à rendre où à conserver la santé : *la tempérance et le travail sont d'excellents médecins. Arg.* Avocat. Adjectiv. *Femme médecin*, femme qui excerce la médecine. Prov. **Médecin, guéris-toi toi-même** (prov. rom., que l'on cite quelquefois sous sa forme latine : *Medice, cura te ipsum*), avant de régenter les autres, il faut veiller à sa propre conduite. **Après la mort, le médecin,** le secours vient trop tard. **Les médecins font les cimetières bossus,** les médecins tuent beaucoup de monde. **Il faut mieux aller au boulanger qu'au médecin,** les dépenses de table sont toujours inférieures aux frais d'une maladie. **La robe ne fait pas le médecin**, le titre ne prouve pas la science.

— Encycl. *Dr. Exercice de la profession médicale.* La profession de médecin n'était pas soumise, dans l'antiquité, à une garantie de capacité et d'études antérieures. Ce fut à la fin du moyen âge qu'apparurent les lettres de maîtrise délivrées par les « maistres » ès sciences physiques et médicales. Au XIIe siècle, les statuts de l'Ecole de Paris exigeaient déjà le doctorat, ou au moins la licence, pour la pratique de la médecine, à Paris.

Le décret du 18 août 1792 abolit tous les diplômes, et le doctorat en médecine. La loi du 19 ventôse an XI institua les médecins et les officiers de santé ; mais c'est la loi du 30 novembre 1892 qui en France régit actuellement l'exercice de la médecine. Pour exercer la médecine, il faut être pourvu du diplôme de doctorat d'Etat d'une faculté de médecine française.

L'exercice illégal de la médecine est puni au minimum de 100 francs d'amende ; le maximum de la peine, en cas de récidive, est de 3.000 francs et un an de prison.

Quand un médecin veut exercer sa profession, il doit, après avoir fixé son domicile, présenter son diplôme au greffe du tribunal de première instance et à la préfecture ou sous-préfecture à laquelle ressortit ce domicile. Les médecins sont assujettis, de plus, à un droit de patente.

Les femmes peuvent exercer la médecine.

Les professions de médecin dentiste et de sage-femme ne peuvent être exercées qu'après l'obtention d'un diplôme spécial, à défaut du doctorat en médecine.

Le Code civil attribue aux honoraires des médecins un privilège sur la généralité des meubles, et fixe à deux ans le délai de prescription, courant de chaque visite faite.

Le médecin qui a assisté à l'accouchement doit, à défaut du père, déclarer à l'état civil la naissance de l'enfant.

Le Code pénal interdit aux médecins, sous peine d'un emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de 100 francs à 500 francs, la révélation des secrets qui leur ont été confiés dans l'exercice de leur profession, même quand ils sont appelés en témoignage devant les tribunaux.

Les certificats de complaisance délivrés par les médecins, en vue de dispenser quelqu'un d'un service public, exposent leur auteur à un emprisonnement d'un an au moins, de trois ans au plus, et, s'il y a eu « don ou promesses », de quatre ans au plus. La peine de l'interdiction de séjour peut en outre être prononcée.

Si de la maladresse ou de l'imprudence d'un médecin résulte la mort ou l'infirmité du malade, il peut y avoir lieu, suivant les cas, à une action civile ou à une action pénale, ou même aux deux à la fois. Les dispositions des articles du Code pénal sur l'homicide par imprudence ou les blessures involontaires peuvent recevoir leur application.

Les médecins ou pharmaciens qui ont traité une personne pendant la maladie dont elle meurt ne peuvent profiter des dispositions entre vifs ou testamentaires qu'elle aurait faite en leur faveur pendant le cours de cette maladie. Sont exceptées : 1° les dispositions rémunératoires faites à titre particulier, eu égard aux facultés du disposant et aux services rendus ; 2° les dispositions universelles, dans le cas de parenté, jusqu'au 4e degré inclusivement, pourvu toutefois que le décédé n'ait pas d'héritiers en ligne directe ; à moins que celui au profit de qui la disposition a été faite ne soit lui-même du nombre de ces héritiers.

**médecins militaires.** V. SANTÉ (*service de*).

**Médecin de campagne** (*le*), un des principaux romans de H. de Balzac. Retiré dans un village du Dauphiné, le Dr Benassis rachète ses erreurs passées en devenant le bienfaiteur de la contrée. Balzac a exposé dans ce roman ses idées politiques. C'est là que se trouve l'étonnante biographie de l'Empereur, déjà légendaire, que le troupier Goguelat raconte à la veillée (1833).

**Médecin de son honneur** (*le*), drame de Calderon, un de ses chefs-d'œuvre. La jalousie, le vif sentiment de l'honneur conjugal, la cruauté dans la vengeance y sont peints avec une énergie et une violence saisissantes.

**Médecin malgré lui** (*le*), comédie en trois actes et en prose, par Molière (1666). Le sujet en est tiré d'un tableau du moyen âge, *le Vilain mire*. C'est l'aventure de Sganarelle, contraint par sa femme à jouer le rôle de médecin et qui finit par tirer de l'aventure honneur et profit, après avoir guéri facilement Lucinde, fille de Géronte, laquelle n'a d'autre mal que le désir d'épouser Léandre. Plusieurs situations de cette farce ont donné naissance à des mots dont la langue s'est emparée :

1° *Voilà justement ce qui fait que votre fille est muette*. Sganarelle vient d'être appelé en qualité de médecin auprès de Géronte, dont la fille feint d'être muette. Sganarelle, qui voit l'ignorance de Géronte, se livre, avec un sérieux des plus comiques, aux raisonnements les plus bouffons : « Or, ces vapeurs dont je vous parle venant à passer du côté gauche, où est le foie, au côté droit, où est le cœur, il se trouve que le poumon, que nous appelons en latin *armyan*, ayant communication avec le cerveau, que nous nommons en grec *nasmus*, par le moyen de la veine cave, que nous appelons en hébreu *cubile*, rencontre en son chemin lesdites vapeurs qui remplissent les ventricules de l'omoplate ; et parce que lesdites vapeurs... comprenez bien ce raisonnement, je vous prie..., et parce que lesdites vapeurs ont certaine malignité..., écoutez bien ceci, je vous conjure..., ont une certaine malignité qui est causée..., soyez attentif, s'il vous plaît..., qui est causée par l'âcreté des humeurs engendrées dans la concavité du diaphragme, il arrive que ces vapeurs... *Ossabundus*, *nequeis*, *potarinum*, *quipsa milus* : Voilà justement ce qui fait que votre fille est muette. » — Dans l'application, ces derniers mots servent à caractériser ces explications prétentieuses, qui cachent l'ignorance et qui n'expliquent rien.

2° *Nous avons changé tout cela*, mots tirés de la même scène. Le bonhomme Géronte est ébloui de la magnifique tirade qu'il vient d'entendre, et il ne lui reste qu'un petit scrupule, qu'il soumet timidement à Sganarelle : « On ne peut pas mieux raisonner, sans doute. Il n'y a qu'une seule chose qui m'a choqué : c'est l'endroit du foie et du cœur. Il me semble que vous les placez autrement qu'ils ne sont : que le cœur est du côté gauche, et le foie du côté droit. — Oui, répond Sganarelle, cela était autrefois ainsi ; mais *nous avons changé tout cela*. » — Dans l'application, ces mots : *Nous avons changé tout cela*, se disent ironiquement d'une réforme opérée contrairement au bon sens ou à la morale.

**médecine** n. f. (lat. *medicina*). Science qui a pour but la conservation et le rétablissement de la santé : *étudiant, docteur en médecine*. Profession de médecin : *l'exercice illégal de la médecine est sévèrement prohibé*. Système médical : *la médecine homéopathique*. *Médecine légale*, celle qui, pour éclairer la justice, procède à certaines constatations (examen des plaies, etc.), différentes questions de droit, dans le but de les élucider. Remède en général et, plus souvent, remède purgatif : *prendre une médecine*. *Fig.* Chose rebutante. *Médecine de cheval*, remède violent. *Avaler la médecine*, prendre son parti. PROV. : **Il ne faut pas prendre la médecine en plusieurs verres,** il faut faire sur-le-champ et d'un seul coup les choses désagréables dont on ne peut se dispenser.

— ENCYCL. L'origine de la médecine remonte aux temps préhistoriques, alors que l'homme pratiquait déjà sur le vivant, et dans un but thérapeutique, des trépanations craniennes. La médecine s'occupa tout d'abord de l'art de guérir, sans se préoccuper du diagnostic ; elle était alors l'apanage des chefs, des rois, des poètes et surtout des prêtres.

Le premier traité de thérapeutique fut publié en 2700 avant notre ère, sous les auspices de Chin-Nong, empereur de Chine. En Grèce, Esculape ou Asclépias devint le dieu de la médecine, et les ministres de son culte, les *Asclépiades*, furent des prêtres médecins.

Bientôt naquirent deux écoles rivales : celle de Cnide et celle de Cos, où professa Hippocrate : mais la période scientifique ne commença qu'avec l'école d'Alexandrie, d'où naquirent un grand nombre de sectes : dogmatique, empirique, éclectique, méthodique. C'est à cette époque que furent faites les premières dissections humaines.

Cette période s'étendit jusqu'à Galien, dont l'imagination ardente, l'esprit profond et subtil firent de lui le fondateur d'une doctrine médicale destinée à régner longtemps. Pendant le moyen âge, le christianisme empêcha tout progrès en interdisant la dissection comme une profanation.

Au moment de la Renaissance, on revint aux textes anciens, puis une réaction se produisit avec Paracelse. Après lui, l'anatomie prit un essor considérable avec Vésale, Ambroise Paré, Eustache, Fallope, Varole, etc. On décrivit la suette, le typhus, la coqueluche, la syphilis.

Au XVIIe siècle, les progrès continuèrent, grâce à l'influence des idées philosophiques. C'est alors que prennent naissance les trois systèmes médicaux : la chimiatrie de Sylvius, l'iatromécanisme de Borelli et l'animisme de Stahl. Peu de temps après, se produisit l'immortelle découverte de la circulation du sang, par Harvey, et Leuwenhoeck inventa le microscope.

A la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle, Pinel, Bichat, Broussais contribuèrent puissamment à éliminer de la médecine la métaphysique et les systèmes. Laënnec découvrit l'auscultation, et, en même temps, Bouillaud, Rostan, Rayer, Andral, Beau, Trousseau, Ricord transformaient la médecine en science positive.

La découverte de la bactériologie par Pasteur ouvrit une voie inconnue, et les progrès de la médecine et de la chirurgie y furent immenses. En même temps, la chimie, la physique contribuent puissamment à la précision du diagnostic, et l'hypodermie rend plus facile l'administration des médicaments.

Enfin, vers 1920, on voit la naissance de la sérothérapie et de l'opothérapie.

*Enseignement de la médecine*. Il y a neuf facultés de médecine, où se donne l'enseignement médical : Paris, Montpellier, Nancy, Lyon, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Toulouse et Alger ; en outre, diverses villes possèdent des écoles qui ne peuvent délivrer le doctorat.

Il faut, pour prendre des inscriptions, être bachelier de l'enseignement secondaire et avoir le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles : le P. C. N. ; cependant, quatre certificats des facultés de sciences peuvent en tenir lieu.

La durée des études est théoriquement de quatre années. La thèse de doctorat se passe après tous les examens.

**Médecine** (*Faculté de*) de Paris, vastes bâtiments construits entre le boulevard Saint-Germain, les rues Hautefeuille, de l'Ecole-de-Médecine, Racine, Monsieur-le-Prince et Antoine-Dubois, et qui ont remplacé ou englobé les bâtiments de l'ancienne Académie royale de chirurgie, bâtie elle-même sur le terrain occupé précédemment par le collège de Bourgogne. La partie ancienne, sur la rue de l'Ecole-de-Médecine est l'œuvre de Gondouin (1769). La façade moderne, sur le boulevard Saint-Germain, est due à Ginain. Vastes amphithéâtres, laboratoires, bibliothèques. De l'autre côté de la rue de l'Ecole-de-Médecine s'étendent l'école pratique, et le musée Dupuytren dans l'ancien réfectoire des Cordeliers.

**Médecine coloniale** (*Institut de*), fondé à Paris en 1900. Il a pour but de perfectionner l'instruction médicale des étudiants ou docteurs qui se proposent d'exercer leur art aux colonies, où manquent les centres d'enseignement, mais où se rencontrent des maladies endémiques qu'il n'est guère possible d'étudier en France. Un laboratoire s'y livre à des recherches sur les maladies exotiques. Il a son siège à l'hôpital installé à Auteuil (rue Michel-Ange) par les Dames françaises.

**Médecine expérimentale** (*Introduction à l'étude de la*), par Claude Bernard (1865), remarquable traité de la recherche expérimentale fondée sur l'observation et l'expérience, où l'auteur tient compte de la spécificité des phénomènes de la vie. On y trouve exposés les grands principes de la méthode expérimentale.

**médeciner** [*né*] v. a. *Fam.* Médicamenter, droguer. **Se médeciner** v. pr. Se droguer.

**médée** [*dé*] n. f. Nom donné par les tisseurs à l'espace compris entre la partie tissée et le corps ou le remisse.

**Médée,** magicienne légendaire du cycle des Argonautes, fille d'Æétès, roi de la Colchide. Elle était sœur de Circé, la magicienne. Elle s'enfuit avec Jason, chef des Argonautes, lorsque, grâce à ses artifices, il se fut rendu maître de la Toison d'or. Elle rajeunit par son art Eson, père de son époux ; mais, ce dernier l'ayant abandonnée, elle se vengea en égorgeant elle-même ses enfants, et disparut sur un char attelé de dragons ailés. Elle se réfugia en Attique, où elle épousa le vieux roi Egée. (*Myth.*)

— *Iconogr.* Les aventures de Médée ont souvent tenté les artistes. Eugène Delacroix a composé une admirable *Médée furieuse* sur le point de tuer les deux enfants Mermeros et Phérès, qu'elle avait eus de Jason (musée de Lille, v. p. 312) ; — Pradier est l'auteur d'une statue de *Médée*, d'un aspect saisissant ; — Crank a peint une *Médée rendant la jeunesse à Eson, son beau-père* ; — citons encore *Médée et Jason*, de Gustave Moreau.

**Médée,** une des principales tragédies d'Euripide. Elle a pour objet la vengeance de Médée, qui envoie à Créuse une robe empoisonnée, tue ses enfants et s'enfuit à Athènes. Ce sujet mythologique a été traité par d'autres poètes (431 av. J.-C.) ; — une des meilleures tragédies de Sénèque, encombrée cependant de déclamation et de tirades (Ier s. ap. J.-C.) ; — tragédie de P. Corneille, l'essai de son génie naissant (1635) ; c'est dans cette pièce que se trouve le fameux hémistiche :

Moi, dis-je, et c'est assez,

réponse faite par Médée à Nérine, sa confidente, qui, dans la situation désespérée où elle la voit, lui demande quelles ressources lui restent contre tant d'ennemis. Le *moi* de Médée est resté proverbial pour exprimer la confiance que l'on conserve dans ses propres forces, au milieu d'un danger ; — tragédie en vers, de Catulle Mendès (1898).

**Medellin,** v. de la Colombie, capitale du départ. d'Antioquia, près d'un affluent du Cauca ; 71.000 h.

**medersa** [*dèr*] n. f. Etablissement musulman d'enseignement supérieur, composé le plus souvent d'une petite mosquée, avec une cour entourée de chambres, une fontaine pour les ablutions, et quelquefois un minaret.

**Mèdes,** habitants de la Médie. V. MÉDIE et MÉDIQUES (*guerres*).

— ENCYCL. Les Mèdes, qui se donnaient à eux-mêmes le nom générique d'*Ariens*, sont venus à une époque imprécise depuis les bords de l'Oxus (Amou-daria) et de l'Iaxarte (Syr-daria) jusque sur le plateau de l'Iran, dont ils ont conquis pied à pied la partie occidentale. Ils y ont d'abord formé de petites principautés indépendantes les unes des autres, ce qui permit aux rois assyriens du VIIIe siècle avant notre ère de les soumettre assez facilement, du moins en partie. La situation était encore la même au milieu du VIIe siècle, au temps du légendaire Dejocès d'Hérodote. C'est seulement à la fin de ce même siècle que Cyaxare fonda un grand empire mède, asseyant sa domination sur les Perses, vainquant Ninive avec l'aide de Babylone, étendant son autorité vers l'Ouest jusqu'aux frontières de la Lydie en Asie Mineure. Mais cet empire ne dura pas longtemps. Sous le pacifique Astyage, successeur de Cyaxare, les Mèdes, corrompus par les Babyloniens, perdirent leur énergie et leur force militaire. Aussi, dès le milieu du VIe siècle, Cyrus détruisit-il l'empire mède, prit Ecbatane sa capitale, et fit passer entre les mains des Perses l'hégémonie de l'Asie antérieure presque tout entière.

**médétère** n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant des mouches allongées, d'un vert cuivreux, dont une espèce est commune en France.

**Medford,** v. des Etats unis d'Amérique (Massachusetts, comté de Middlesex), sur la rivière Mystic ; 39.000 h.

**médiaire** [*di-è-re*] adj. (du lat. *medius*, milieu). Se dit de l'embryon, quand il est large et placé au milieu du périsperme ; des cloisons et du trophosperme, quand ils se trouvent au milieu des valves des fruits ; des nervures, quand elles occupent la partie médiane de la feuille.

**médial, e, aux** adj. et n. (lat. *medialis* ; de *medius*, qui est au milieu). Se dit surtout d'une lettre qui occupe le milieu d'un mot : *lettre médiale*, et substantiv. : *une médiale*.

**médialement** [*man*] adv. D'une façon médiale ; au milieu : *lettre placée médialement*.

**médian, e** adj. (lat. *medianus*). Placé au milieu : *lignes médianes*. (Substantiv. : *une médiane*.) *Nerf médian*, nerf issu du plexus brachial, dont il est la branche la plus importante, et qui se distribue aux muscles de la région antérieure de l'avant-bras. (Il innerve tous les muscles de la région antérieure, sauf le cubital antérieur.) *Veines médianes*, veines qui sont à la superficie de l'avant-bras, au nombre de trois.

— ENCYCL. *Géom. Médiane* ou *ligne médiane*. On nomme *médiane* d'une figure plane une droite qui divise en deux parties égales toutes les cordes parallèles à une direction déterminée ; une médiane est un diamètre rectiligne. En particulier, une médiane d'un triangle est la droite qui joint l'un des sommets au milieu du côté opposé. Les trois médianes d'un triangle passent par un même point situé au tiers de l'une d'elles à partir de la base ; ce point est le centre de gravité du triangle.

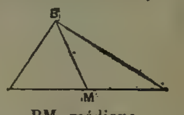

BM, médiane.

*Plan médian*. C'est un plan diamétral d'une figure. Un plan médian d'un tétraèdre est un plan déterminé par l'une des arêtes et le milieu de l'arête opposée. Les six plans médians d'un tétraèdre passent par un même point, qui est situé au quart, à partir de la base de la droite qui joint un des sommets au centre de gravité de la face opposée ; ce point est le centre de gravité du tétraèdre.

**médianimique** adj. Qui est propre aux médiums : *état, faculté médianimique*.

**médianique** adj. Qui appartient aux médiums.

**médianito** n. m. Cigare d'un petit module.

**médianoche** n. m. (mot espagn. ; de *media*, qui est au milieu, et *noche*, nuit). Repas en gras qui se fait après minuit sonné, à la suite d'un jour maigre : *le réveillon de Noël est un médianoche*.

**médiante** n. f. (lat. *medians, antis*). *Musiq.* Troisième degré de la gamme (majeure ou mineure), celui qui forme la tierce au-dessus de la note tonique ou principale. Dans le plain-chant, note sur laquelle se forme le repos que l'on place au milieu de chaque verset en psalmodiant les psaumes et les cantiques.

— ENCYCL. Quand la gamme est majeure, la médiante forme tierce majeure avec la tonique, et cette tierce est mineure quand la gamme est mineure. C'est donc la nature de la médiante qui détermine le mode. V. MODE.

**médiastin** [*as-tin*] n. m. (lat. *mediastinus*). *Anat.* Région qui sépare, dans la poitrine, la face interne des deux poumons. *Bot.* Cloison transversale fort mince, qui sépare, dans les crucifères, le fruit en deux parties.

— ENCYCL. *Anat.* Cette région est partagée en deux parties : médiastin antérieur et médiastin postérieur, par l'adossement des deux plèvres. Le médiastin antérieur contient le cœur et les gros troncs vasculaires qui partent de sa base ; le médiastin postérieur contient l'aorte, l'œsophage, le canal thoracique, etc.

**médiastin** [*as-tin*], **e** adj. Qui appartient au médiastin : *nerfs médiastins*.

**médiastinite** [*as-ti*] n. f. Inflammation du tissu cellulaire du médiastin.

**médiat** [*di-a*], **e** adj. (lat. *mediatus* ; de *mediare*, s'interposer). Qui n'a rapport, qui ne touche à une chose que par une autre qui est intermédiaire : *cause médiate*. Se dit des princes qui, dans l'ancien empire germanique, ne tenaient pas leurs fiefs directement de l'empereur ; se dit aussi de leurs Etats. *Méd. Traité de l'auscultation médiate*, célèbre ouvrage qui est l'œuvre principale de Laënnec. ANT. **Immédiat.**

**médiatement** [*man*] adv. D'une manière médiate. (Peu us.)

**médiateur, trice** n. (lat. *mediator, trix*). Qui s'entremet pour amener un accord, un accommodement entre deux ou plusieurs personnes : *médiateur de la paix. Géom. Médiatrice d'un triangle*, nom donné par certains auteurs à la perpendiculaire élevée au milieu d'un côté : *les trois médiatrices d'un triangle passent par un même point, qui est le centre du cercle circonscrit au triangle. Absol. Le Médiateur*, Jésus-Christ. Adjectiv. : *puissance médiatrice.*

**médiation** [*si-on*] n. f. Entremise destinée à produire un accord : *proposer sa médiation. Astrol.* Heure du midi, milieu du jour. Moment de la culmination d'un astre. Dans le plain-chant, espèce de repos que la voix fait au milieu de chaque verset.

**médiatisation** [*za-si-on*] n. f. Action de médiatiser.

**médiatiser** [*zé*] v. a. Faire qu'un prince, un pays allemand, ne relève plus immédiatement de l'empire : *médiatiser un petit seigneur.*

**médiator** n. m. Petite lame de corne, d'écaille, d'ivoire, etc., à l'aide de laquelle on joue de certains instruments à cordes, entre autres de la mandoline.

**médicago** n. m. Nom scientifique de la luzerne.

**médical, e, aux** adj. Qui concerne la médecine : *ouvrage médical. Matière médicale*, v. MATIÈRE.

**médicalement** [*man*] adv. Au point de vue médical.

**médicament** [*man*] n. m. (lat. *medicamentum*). Remède pour guérir un malade : *administrer un médicament.*

— ENCYCL. Outre la distinction en médicaments *internes* et médicaments *externes*, médicaments *officinaux* (dont la formule est inscrite au Codex) et médicaments *magistraux* (composés sur ordonnance de médecin), on distingue ordinairement aujourd'hui les médicaments, suivant l'action qu'ils exercent, en : *médicaments d'action générale*, comprenant les modificateurs du système nerveux (hypnotiques, antispasmodiques, anesthésiques, excitants ou stimulants), modificateurs des sécrétions (hypersécrétoires, hyposécrétoires), modificateurs de la nutrition (toniques, altérants), modificateurs du cœur et des vaisseaux (cardiaques et vaso-constricteurs, vaso-dilatateurs), modificateurs de l'appareil génital (emménagogues), modificateurs de la température (antithermiques, hyperthermiques) ; *topiques*, comprenant les émollients astringents, caustiques, irritants (de la peau : rubéfiants, vésicants ; du tube digestif : vomitifs, purgatifs) ; *parasiticides*, comprenant les désinfectants et les antiseptiques.

La thérapeutique ancienne se servait, pour désigner les médicaments, de termes aujourd'hui inusités ou à peu près : c'est ainsi qu'elle parlait de médicaments diurétiques, diaphorétiques, errhins, sialagogues, fluidifiants, etc.

**médicamentaire** [*man-tè-re*] adj. Qui traite des médicaments : *méthode médicamentaire.*

**médicamentation** [*man-ta-si-on*] n. f. Syn. de MÉDICATION.

**médicamenter** [*man-té*] v. a. Donner des médicaments à un malade (en mauv. part). **Se médicamenter** v. pr. S'administrer des médicaments.

**médicamenteux, euse** [*man-teû, eú-ze*] adj. Qui a la vertu d'un médicament : *les plantes fournissent de nombreuses substances médicamenteuses.*

**médicastre** [*kas-tre*] n. m. (ital. *medicastro*). Mauvais médecin, charlatan sans instruction.

**médicateur, trice** adj. Qui a rapport à la guérison, à la réparation des désordres de l'économie.

**médication** [*si-on*] n. f. (lat. *medicatio*). Emploi d'agents thérapeutiques pour répondre à une indication déterminée : *la médication de la lèpre est encore incertaine.*

**medice, cura te ipsum,** mots lat. signif. : *Médecin, guéris-toi toi-même.* V. MÉDECIN.

**médicée** adj. f. *Herbe médicée,* nom donné primitivement au tabac, parce que la reine Catherine de Médicis l'avait mis en vogue. (On disait aussi HERBE À LA REINE.)

**médicéen, enne** [*sé-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux Médicis : *la période médicéenne est la plus brillante de l'histoire de Florence.*

**Medicina,** comm. d'Italie (prov. de Bologne) ; 13.000 h. Sources minérales.

**médicinal, e, aux** adj. Qui sert de remède : *le ricin est une plante médicinale.* Qui a rapport à la médecine : *moyens médicinaux.*

**médicinalement** [*man*] adv. D'une façon médicinale.

**médicinier** [*ni-é*] n. m. Genre d'euphorbiacées, dont l'espèce la plus connue est le *jatropha*, dit encore *gros pignon d'Inde, ricin d'Amérique.* (Ses graines, purgatives à petites doses, sont vénéneuses en grande quantité.)

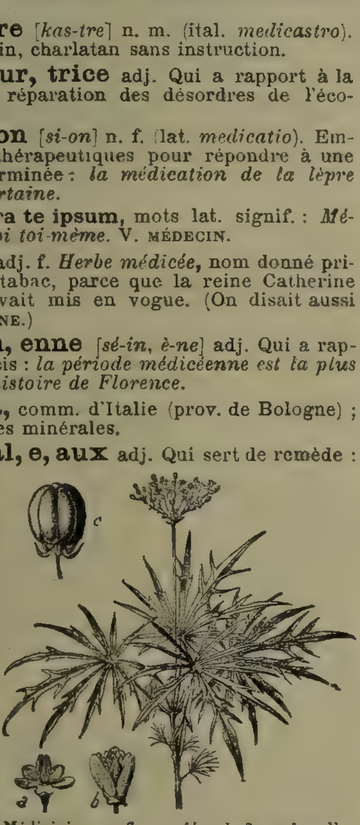

Médicinier : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle ; *c*, fruit.

**Médicis** [*siss*], illustre famille guelfe, qui régna sur Florence, et dont les membres les plus célèbres furent : COSME (1389-1464) dit *l'Ancien.* Protecteur des savants et des artistes, il sut, par des alliances avec Milan, Venise et Rome, faire respecter l'intégrité du territoire florentin, et évita toujours avec soin ce qui pouvait lui donner les apparences d'un tyran ; — LAURENT I^er^, dit *le Magnifique*, m. à Careggi (1448-1492) ; protecteur des arts et des lettres. Il réprima la conspiration des Pazzi, au cours de laquelle son frère Julien fut tué, et s'allia à Venise et à Ferrare. Marsile Ficin, Pic de La Mirandole, Politien furent encouragés par lui. Il composa lui-même des poésies de mérite. Il fut le père de Léon X. — LAURENT II, père de Catherine de Médicis, m. en 1519. Il acquit le duché d'Urbino ; mais son orgueil excessif le fit détester : — Son fils naturel, ALEXANDRE, premier duc de Florence, assassiné par Lorenzino de Médicis, après avoir mené une vie criminelle et dissolue (1510-1537) ; — COSME, premier grand-duc de Toscane (1519-1574). Il agrandit considérablement son domaine et fit exécuter d'importants travaux de voirie et de fortification ; — FRANÇOIS-MARIE, son fils (1541-1587), qui lui succéda, fut le père de Marie de Médicis, reine de France. Son amour pour Bianca Capello, qu'il finit par épouser, est célèbre. — Le dernier grand-duc de Toscane de la maison de Médicis fut JEAN-GASTON (1671-1737).

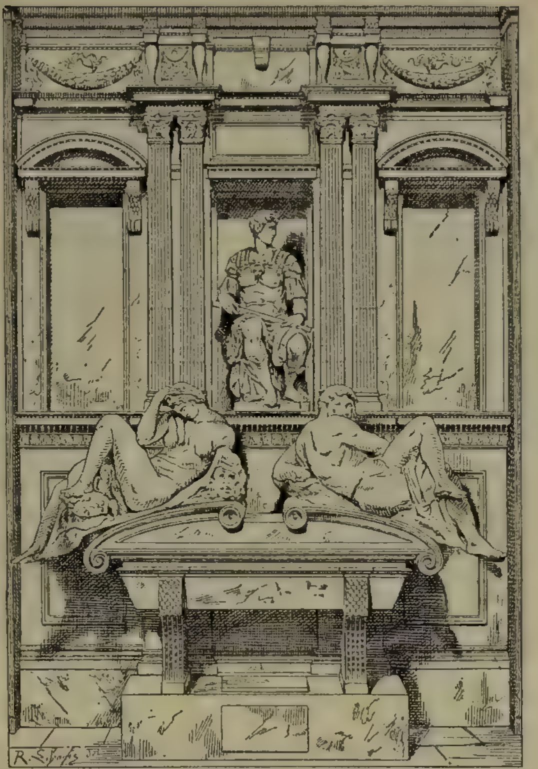
Tombeau de Julien de Médicis.

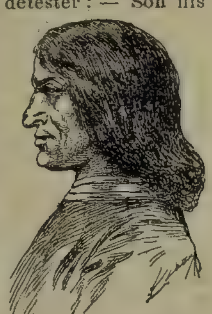
Laurent de Médicis.

**Médicis** (*villa*), palais et jardin de Rome, occupé depuis 1803 par l'Académie de France à Rome. (V. ÉCOLE.) Bâti sur le mont Pincio en 1540, sur les plans d'Annibale Lippi, pour le cardinal Ricci de Montepulciano, le palais fut acquis par Alexandre de Médicis, qui devint pape sous le nom de Léon XI, et appartint ensuite aux ducs de Toscane.

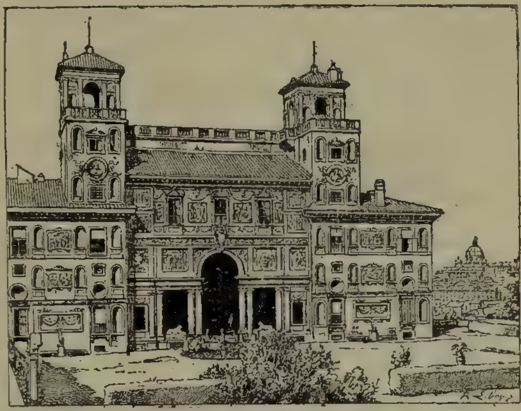
Villa Médicis.

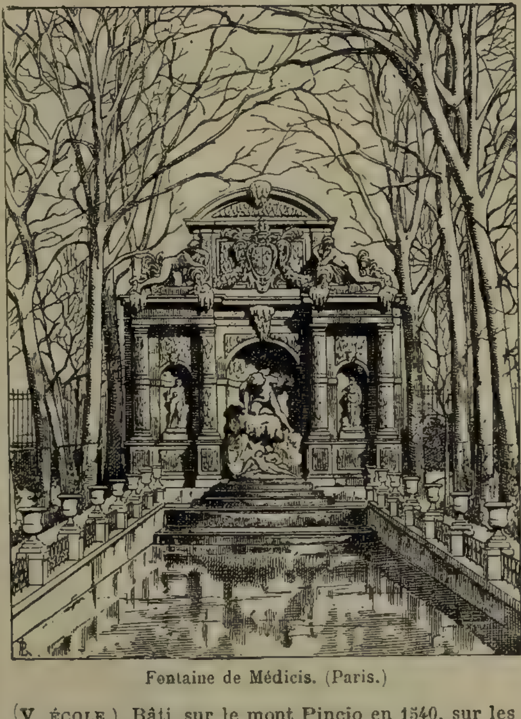
Fontaine de Médicis. (Paris.)

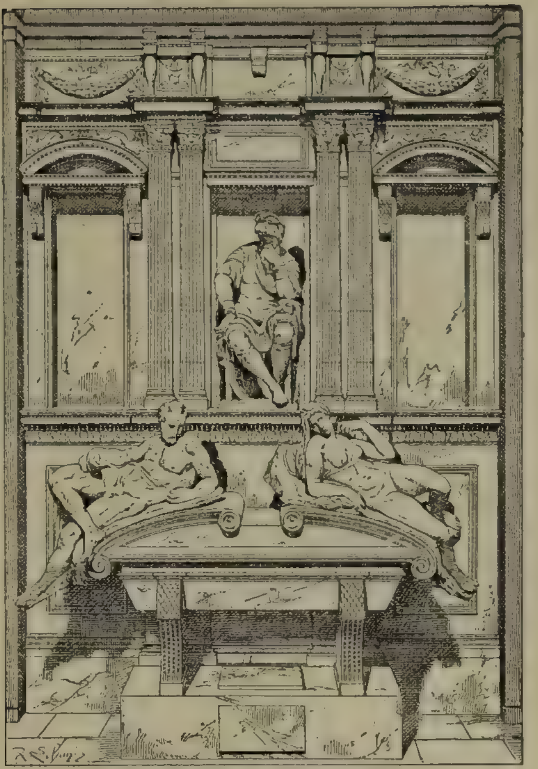
Tombeau de Laurent de Médicis.

**Médicis** (*tombeaux de Julien* et *de Laurent de*), célèbres mausolées ornés de figures allégoriques par Michel-Ange. Ils se trouvent dans la nouvelle sacristie de San Lorenzo, à Florence. Les deux statues assises, de Julien et de Laurent (cette dernière surnommée *le Penseur*) ; les quatre statues allégoriques, *l'Aurore, le Crépuscule, le Jour et la Nuit*, résument Michel-Ange comme sculpteur.

**Médicis** (*col*), col de lingerie, empesé, de forme haute et évasée, porté par les femmes (XVI^e^ et XVII^e^ s.).

**Médicis** (*fontaine de*), fontaine du jardin du Luxembourg, à Paris, construite, sur l'ordre de Marie de Médicis, par J. Debrosse. Les niches sont ornées de sculptures d'Ottin; le motif central représente le géant Polyphème surprenant Acis et Galatée. V. ACIS et GALATÉE.

**Médicis** (*vase* ou *forme*). Nom donné à certains vases dont la forme rappelle un vase antique conservé à Florence et auquel on donna le nom de la célèbre famille à laquelle il appartint tout d'abord : *un vase Médicis; un vase de forme Médicis.*

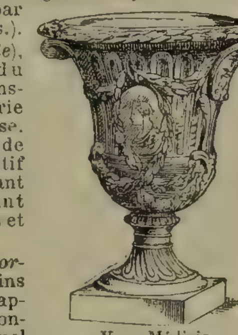
Vase Médicis.

**Médicis.** V. LÉON X, CLÉMENT VII, CATHERINE, MARIE.

**médico-légal, e, aux** adj. Qui se rapporte à la médecine légale : *expertise médico-légale.*

**médico-légalement** adv. Au point de vue médico-légal.

**médicomane** n. Atteint de médicomanie.

**médicomanie** n. f. (du lat. *medicus*, médecin, et de *manie*) Manie de faire de la médecine.

**médico-vétérinaire** adj. Qui appartient à la médecine vétérinaire.

**Médie** [*dî*], anc. contrée d'Asie, occupée entre le X^e^ et le VII^e^ s. av. J.-C. par des tribus iraniennes ; capit. *Ecbatane.* D'abord divisée en un certain nombre de petites principautés, la Médie devint, sous Cyaxare, au VII^e^ siècle av. J.-C., un puissant empire, qui fut renversé par Cyrus vers 556 ; elle fut réunie par ce prince au royaume de Perse. Sous les Séleucides, elle se divisa en Médie Atropatène et en Grande-Médie. La conquête arabe remplaça le nom de Médie par celui de Aderbaidjan, de Kourdistan, etc. (Hab. *Mèdes.*)

**médiéval, e, aux** adj. (du lat. *medius*, moyen, et *ævum*, âge). Qui se rapporte au moyen âge : *l'archéologie médiévale.*

**médiévisme** [*vis-me*] n. m. Amour du moyen âge : *les romantiques professèrent le médiévisme.* Partie de l'érudition, qui s'occupe du moyen âge.

**médiéviste** [*vis-te*] n. Erudit qui s'occupe de l'histoire, de la littérature, etc., du moyen âge : *Paulin Paris fut un remarquable médiéviste.*

**médifixe** adj. (du lat. *medius*, milieu, et de *fixe*). *Bot.* Se dit d'une partie qui est fixée à une autre par son milieu : *l'anthère du lis est médifixe.*

**médimarémètre** n. m. (du lat. *medius*, milieu, et de *marémètre*). Instrument destiné à enregistrer automatiquement le niveau moyen de la mer. V. MARÉMÈTRE.

**médimne** [*dim'-ne*] n. m. (gr. *medimnos*). Unité des mesures de capacité chez les Athéniens, qui valait environ 52 lit. 82.

**Medina del Campo,** v. d'Espagne (prov. de Valladolid), sur la Zapardiel; 5.400 h. Tissus, chapeaux.

**Medina-Sidonia,** v. d'Espagne (prov. de Cadix) ; 13.000 h. Draps, poterie.

**Médine,** v. d'Arabie (Hedjaz) ; 30.000 h. Ville sainte pour les musulmans. Dans une belle et riche mosquée, tombeau de Mahomet, m. à Médine en 632. Commerce de dattes, tapis. Pendant la Grande Guerre, Médine a été attaquée par les Arabes du bey Hussein ; mais, défendue par les Germano-Turcs, elle a victorieusement résisté. Elle s'est rendue bien après la signature de l'armistice de Moudros, en janvier 1919 seulement.

**Médine,** ville et poste de l'Afrique-Occidentale française (Sénégal), sur le haut Sénégal ; 8.000 h. En 1857, Faidherbe obligea le prophète musulman

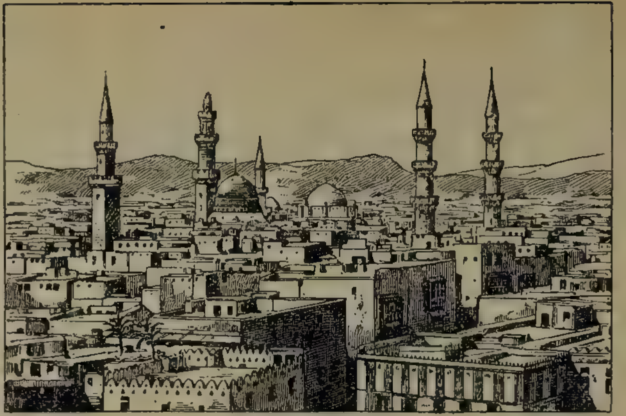

Mosquée de Médine.

El Hadj Omar à lever le siège de Médine, qui avait été défendue courageusement par une poignée d'hommes sous la direction de Paul Holl.

**Médinet-Abou,** village de la Haute-Egypte, sur le Nil, près de Louqsor et sur le site de l'antique Thèbes, dont il subsiste de magnifiques ruines, notamment un temple, presque intact, de Thoutmosis III.

**Médinet-el-Fayoum** (l'antique *Crocodilopolis* ou *Arsinoé*), v. de la Moyenne-Egypte, sur le Bahr-Youssouf, dérivation du Nil ; 40.000 h.

**médio-carpien, enne** adj. Qui appartient à l'articulation des os de la première rangée du carpe.

**médiocratie** [*si*] n. f. (du lat. *medius*, qui est au milieu, et du gr. *kratos*, force). Gouvernement exercé par la classe moyenne.

**médiocre** adj. (lat. *mediocris* ; de *medius*, qui est au milieu). Qui est entre le grand et le petit, le bon et le mauvais : *ouvrage médiocre. Homme médiocre*, de peu de capacité. N. m. Celui, ce qui est médiocre : *le médiocre plaît aux médiocres.*

**médiocrement** [*man*] adv. D'une façon médiocre : *travail médiocrement réussi.*

**médiocriser** [*zé*] v. a. Rendre médiocre.

**médiocrité** n. f. (du lat. *mediocritas*). Etat, qualité de ce qui est médiocre : *en littérature, la médiocrité est insupportable.* Fortune petite mais suffisante : *vivre dans la médiocrité.* Insuffisance d'esprit, d'excellence, de mérite : *homme d'une grande médiocrité.* Personne médiocre, ensemble des personnes médiocres : *la médiocrité gouverne le monde.* Production médiocre : *l'amas des médiocrités grossit chaque jour.* ALLUS. LITT. V. AUREA MEDIOCRITAS.

**médio-dorsal, e, aux** adj. Qui est situé dans le milieu du dos.

**médioligne** adj. *Zool.* Se dit de bestiaux (chevaux, bœufs, moutons) qui représentent le type idéal quant aux proportions corporelles.

**Médiomatrices,** peuple de la Gaule ancienne (Belgique Ire), sur les deux rives de la Moselle Ch.-l. *Divodurum* ou *Mediomatrices* (Metz). Un, une *Médiomatrice.*

**médionner** [*o-né*] v. a. (du lat. *medius*, milieu). Prendre le milieu ou un terme moyen.

**médio-passif** n. m. et adj. *Gram.* Nom donné par les grammairiens à l'ensemble des formes communes à la voix moyenne et à la voix passive.

**médio-tarsien, enne** adj. Qui passe par le milieu du tarse.

**medio tutissimus ibis.** V. INTER UTRUMQUE TENE.

**médique** adj. Qui concerne les Mèdes : *les guerres médiques.*

**Médiques** (*guerres*), guerres qui eurent lieu au ve siècle avant notre ère. Lorsque Darius eut conquis l'Asie occidentale et l'Egypte, il résolut de poursuivre ses succès en attaquant les prospères colonies grecques de l'Asie Mineure (Colophon, Milet, Ephèse, Phocée, etc.), puis la Grèce elle-même ; mais ses efforts ne purent triompher d'un peuple qui défendait l'intelligence et la liberté contre le despotisme et la force brutale. La première guerre eut lieu en 490 ; elle fut marquée par la défaite des Asiastiques à Marathon. C'est à Athènes, qui, au même moment, essayait de développer son commerce et sa marine dans la mer Egée, que la Grèce fut redevable de son salut. La seconde, entreprise par Xerxès pour venger cet affront, fut signalée par le dévouement des Spartiates aux Thermopyles, les combats maritimes de l'Artémision, l'incendie d'Athènes, les victoires de Salamine (480), de Platées et de Mycale (479). Cette fois encore, Athènes porta l'effort principal de la guerre ; c'est Thémistocle, qui réalisa l'union des Grecs contre l'envahisseur. La troisième éclata en 450. Dès l'année suivante, une double victoire remportée par les Grecs sur terre et sur mer, sur les bords de l'Eurymédon, obligea les Perses à accepter un traité (paix de Cimon), qui interdit à leurs armées l'approche des côtes d'Asie Mineure, et à leurs flottes les mers de Grèce. La paix de Cimon était surtout le triomphe d'Athènes, qui trouvait dans la *Confédération de Délos*, fondée à son profit en 477, la juste récompense de son initiative, et la base de sa puissance maritime.

**médire** v. n. (du préf. *mé*, et de *dire*. — Se conj. comme *dire*, sauf à la 2e pers. pl. du prés. de l'ind. et de l'impér., où l'on dit : *vous médisez ; médisez.*) Dire de quelqu'un, avec une intention mauvaise, un mal qui est vrai : *on ne doit jamais médire ; médire de quelqu'un.*

**médisance** [*zan-se*] n. f. Propos désavantageux, mais exact, tenu avec l'intention de nuire. Personnes qui médisent : *faire taire la médisance.*

**médisant** [*zan*], **e** n. et adj. Qui médit : *les médisants sont insupportables.*

**méditatif, ive** adj. Porté à la méditation ; penseur, rêveur. Livré à la méditation : *esprit méditatif.* Qui annonce la méditation : *un air méditatif.*

**méditation** [*si-on*] n. f. (lat. *meditatio*). Action de méditer ; réflexion, contention. Application de l'esprit à un objet : *être plongé dans la méditation.* Opuscule sur un sujet philosophique ou religieux. (En ce sens, prend une majuscule.) Oraison mentale, application de l'esprit à des idées religieuses.

**Méditations sur l'Evangile,** ouvrage de Bossuet, écrit pour les religieuses de Sainte-Marie de Meaux, où l'auteur expose les vérités enseignées par Jésus-Christ. Le style en est simple, vigoureux et empreint souvent d'une onction pénétrante (1695).

**Méditations touchant la première philosophie,** ouvrage de Descartes, publié d'abord en latin, comprenant six *Méditations*, où il reprend et développe les principaux points de doctrine du *Discours de la méthode* (1641).

**Méditations poétiques** (1820) et **Nouvelles méditations poétiques** (1823), élégies et chants lyriques, d'un caractère rêveur, religieux et sentimental, qui commencèrent la gloire de Lamartine. Certaines pièces des *Méditations* (*l'Isolement, le Soir, le Vallon, le Lac, l'Automne*, etc.) et des *Nouvelles Méditations* (*Ischia, les Préludes, le Crucifix*) sont devenues populaires. La forme, parfois un peu molle, atteint, quand elle est soutenue par un sentiment profond, la plus forte et la plus suave harmonie.

**méditer** [*té*] v. a. (lat. *meditari*). Soumettre à des réflexions, à un examen intérieur : *méditer une vérité.* Projeter, combiner : *méditer une évasion.* Absol. : *méditer de partir en voyage.* V. n. Se livrer à la réflexion : *méditer sur le passé.* Faire une méditation pieuse.

**méditerrané, e** [*té-ra*] adj. (du lat. *medius*, qui est au milieu, et *terra*, terre). Situé au milieu des terres. N. f. Mer intérieure : *la mer Caspienne est une méditerranée.*

**Méditerranée** [*té-ra-né*], mer située entre l'Europe au N., l'Asie à l'E. et l'Afrique au S. Elle communique avec l'Océan par le détroit de Gibraltar (peu profond et qui ne permet guère le mélange des eaux) et avec la mer Rouge par le canal de Suez. Elle est divisée en deux bassins par le seuil sous-marin qui relie la Tunisie à la Sicile. A l'O. s'étend la Méditerranée occidentale ou latine ; à l'E. la Méditerranée orientale, plus vaste en étendue. La Méditerranée forme de nombreux golfes appelés mers : Tyrrhénienne, Adriatique, Ionienne, Archipel, de Marmara, Noire, d'Azov. Elle contient des îles nombreuses (Sardaigne, Corse, Sicile, Malte, Archipel grec, etc.). Sa superficie est d'environ 3 millions de kil. carr., et sa plus grande profondeur atteint 3.960 mètres. Les marées y sont insignifiantes. Les abords de la Méditerranée sont placés sous un climat spécial, caractérisé par sa douceur et la longue durée des saisons sèches.

**méditerranéen, enne** [*té-ra-né-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à la Méditerranée : *le climat méditerranéen est chaud et sec.*

**médium** [*di-om'*] n. m. (du lat. *medius*, qui est au milieu). Moyen terme, intermédiaire : *proposer, accepter un médium.* Personne pouvant servir d'intermédiaire entre les hommes et les esprits, selon les spirites. *Musiq.* Etendue de la voix, registre des sons, entre le grave et l'aigu. Pl. des *médiums.*

**médiumnité** [*om'-ni*] n. f. Faculté que posséderaient certaines personnes, appelées *médiums*, de servir d'interprètes aux esprits. V. SPIRITISME.

**médius** [*di-uss*] n. m. (du lat. *medius*, signif. *qui est au milieu*). Le doigt du milieu. V. MAIN.

**médiuscule** [*us-ku-le*] adj. et n. f. *Typogr.* Lettre intermédiaire entre la majuscule et la minuscule : *les médiuscules servent surtout dans les titres.* (Inus.)

**medjba** n. f. (m. arabe). En Tunisie, impôt personnel ou de capitation, qui frappe tous les sujets tunisiens mâles et tous les musulmans établis dans la régence.

**Medjerda,** fl. de l'Afrique septentrionale, né non loin de Soukh-Aras ; il traverse la Tunisie, reçoit l'oued Mellègue, et se jette dans la Méditerranée non loin de l'ancien port d'Utique ; 420 kil.

**Medjidié** (*ordre impérial du*), établi en Turquie par Abdul Medjid (1852). Ruban rouge, liséré vert.

**medjidite** n. f. Sulfate naturel hydraté de calcium et uranium.

**Medjliss** n. m. Le parlement en Perse.

**médoc** [*dok*] n. m. Vin récolté dans le Médoc : *une bouteille de médoc.* Caillou brillant, que l'on trouve dans le Médoc, et avec lequel on fait quelques bijoux.

**Médoc** [*dok*], pays du midi de la France, enclavé aujourd'hui dans la Gironde. C'est la région qui borde la Gironde (riv. g.) de Blanquefort à Soulac (80 kil. de long sur 10 de largeur moyenne). Sol, d'ailleurs, très favorable à la culture de la vigne. Le Médoc se divise en *Haut-Médoc* (de Blanquefort à Saint-Seurin-de-Cadourne) et *Bas-Médoc* (de Saint-Seurin à Soulac). Les communes suivantes produisent les vins rouges les plus renommés : Margaux, Pauillac, Saint-Julien, Saint-Estèphe, puis Labarde, Ludon, etc.

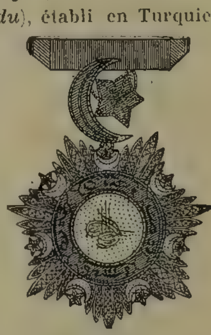

Ordre du Medjidié.

**Médor,** époux d'Angélique, dans le *Roland furieux* de l'Arioste. V. ANGÉLIQUE.

**médonne** [*do-ne*] n. f. Action de médonner.

**médonner** [*do-né*] v. n. (du préf. *mé*, et de *donner*). Mal donner, mal distribuer les cartes.

**Médoquin, e** [*kin, i-ne*] ou **Médocain, e** [*kin, è-ne*] n. Originaire ou habitant du Médoc : *les Médoquins.* Adjectiv. : *productions médoquines.*

**Medrassen** ou **Madracen,** monument en pierre, appelé improprement le *tombeau de Syphax*, dans la province de Constantine

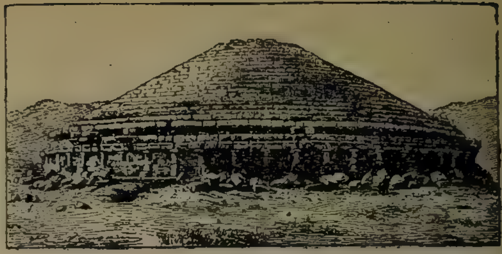

Medrassen.

**Médréac,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 10 kil. de Montfort ; 2.530 h. Ch. de f. Et.

**médullaire** [*dul-lè-re*] adj. (du lat. *medulla*, moelle). Qui appartient à la moelle, ou qui en a la nature : *substance médullaire. Os médullaire*, os qui contient de la moelle. *Canal médullaire*, canal qui contient de la moelle épinière. N. f. Artère médullaire.

**médulle** n. f. (lat. *medulla*). Moelle des végétaux ligneux. Couche centrale des lichens.

**médulleux, euse** [*dul-leû, eu-ze*] adj. Se dit des organes qui renferment une sorte de moelle : *la tige du sureau est médulleuse.*

**médulline** n. f. Substance extraite de la moelle des végétaux, et en particulier de la moelle du sureau.

**médullique** adj. Se dit d'un acide gras qui, avec les acides palmitique et oléique, se trouve dans la moelle du bœuf.

**médullisation** [*za-si-on*] n. f. Envahissement du tissu compact des os par les éléments de la moelle.

**médullite** n. f. Inflammation de la moelle osseuse, presque toujours d'origine tuberculeuse.

**médullocèle** n. f. Elément anatomique de la moelle des os, consistant en une cellule sphérique possédant un noyau souvent entouré de granulations.

**méduse** [*du-ze*] n. f. (de *Méduse*, n. myth.). Terme général par lequel on désigne les cœlentérés de la classe des hydroméduses, des genres *acalèphes, cténophores*, etc. : *le corps des méduses est gélatineux.*

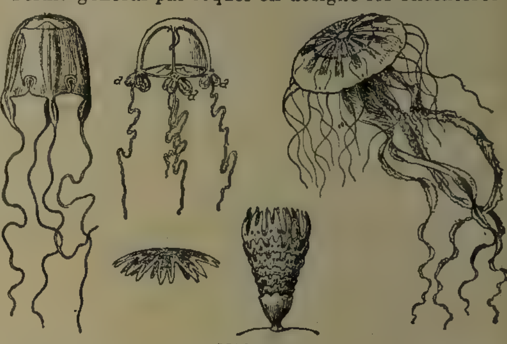

Méduses.

— ENCYCL. Les méduses sont des organismes marins gélatineux, bombés, transparents, ressemblant à une cloche ou à une ombrelle. Leur contact avec la peau produit ordinairement une sorte de brûlure, due à des filaments urticants. Les méduses donnent naissance à des larves, qui se fixent en se transformant en polypes. Ceux-ci, par bourgeonnement, reproduisent l'organisme primitif, ou deviennent des méduses libres.

**Méduse,** une des trois Gorgones. Elle était d'abord d'une rare beauté, et avait une chevelure magnifique ; mais, ayant offensé Minerve, la déesse irritée changea ses cheveux en affreux serpents, et donna à ses yeux le pouvoir de transformer en pierre tous ceux qu'elle regardait. Persée lui coupa la tête, qu'il porta dans toutes ses expéditions, s'en servant pour pétrifier ses ennemis. C'est dans ce sens qu'on fait allusion en littérature à la *tête de Méduse.* (Se dit de toute personne, de tout objet qui stupéfie par sa laideur, etc.)

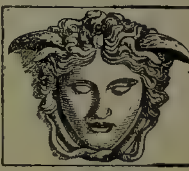

Tête de Méduse.

**Méduse** (NAUFRAGE DE LA), naufrage tristement célèbre du navire français *Méduse*, envoyé par le gouvernement de la Restauration pour reprendre possession de la colonie du Sénégal, que les traités de 1815 venaient de rendre à la France. Par suite de l'incapacité du capitaine improvisé, un ancien émigré, Duroy de Chaumareyx, la *Méduse* s'échoua sur le banc d'Arguin (2 juill. 1816), à 40 lieues de la côte occidentale d'Afrique. Quand tout espoir de sauver le vaisseau fut perdu, 149 malheureux se réfugièrent sur un radeau construit en hâte et qui se trouva bientôt seul au milieu de l'immensité des mers. Après douze jours d'agonie, le radeau fut enfin aperçu par le brick *Argus*, qui recueillit quinze mourants ; les autres étaient au fond de la mer, ou avaient été dévorés par les survivants. Chaumareyx, à son retour en France, fut condamné à trois ans de prison.

**Méduse** (*le Radeau de la*), chef-d'œuvre de Géricault (1819), au Louvre ; d'une composition savante, d'une expression réaliste, et d'un coloris éclatant, mais aujourd'hui obscurci. (V. p. 312.)

**méduséen, enne** [*zé-in, è-ne*] adj. *Fam.* Pétrifiant, stupéfiant.

**méduser** [*zé*] v. a. *Fam.* Immobiliser par la stupeur (en souvenir de la tête de *Méduse*) : *apparition qui méduse un voleur.*

**Medway,** fl. de l'île de la Grande-Bretagne (Angleterre), qui arrose le comté de Kent et se jette dans la mer du Nord (estuaire de la Tamise), après avoir arrosé Rochester, Chatham et Strood ; 110 kil. de long.

**mée** n. f. Syn. de MAIE.

**Meer,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout) ; 1.730 h.

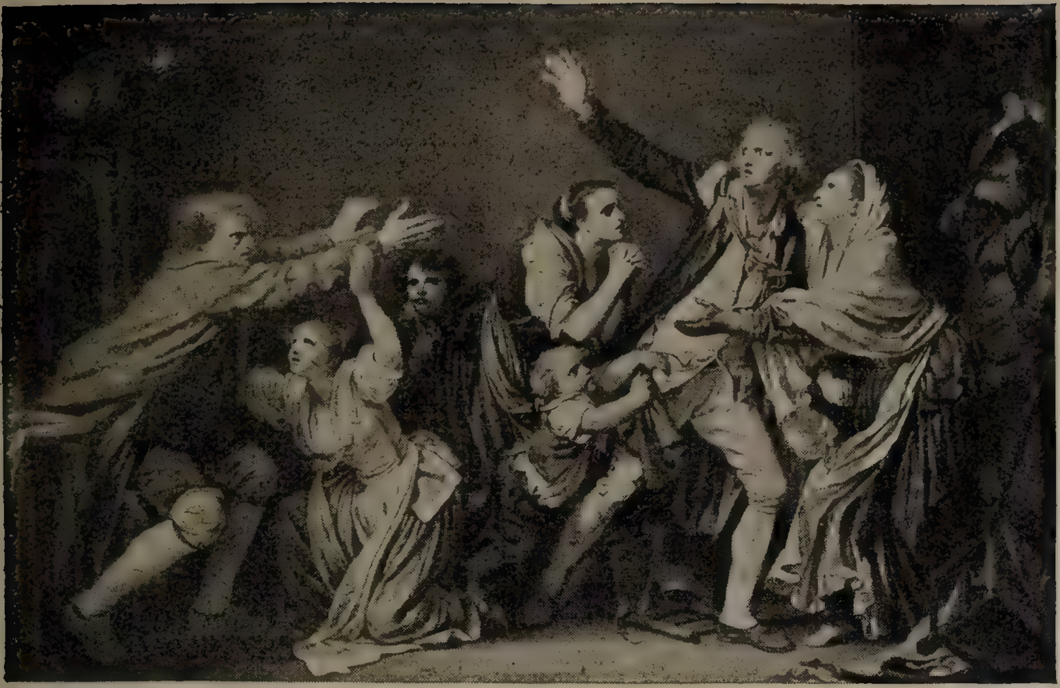

La Malédiction paternelle (Greuze), v. p. 138.

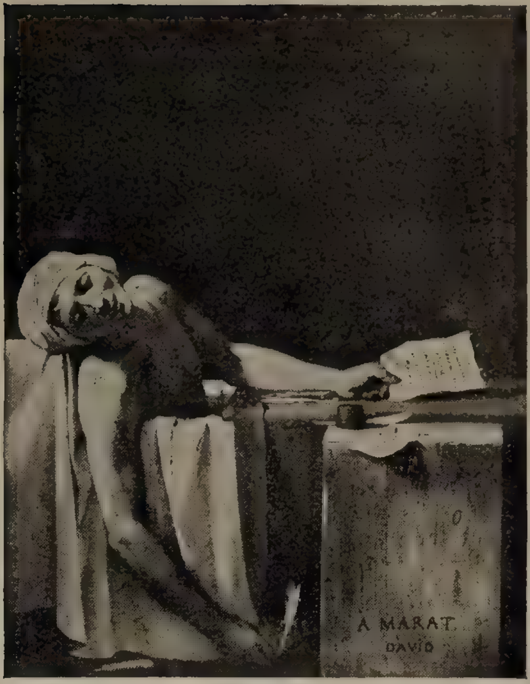

Mort de Marat (David), v. p. 159.

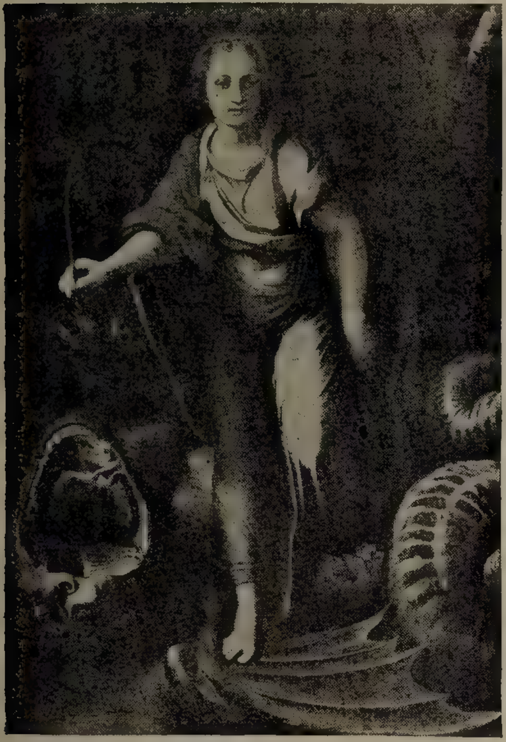

Sainte Marguerite (Raphaël), v. p. 168.

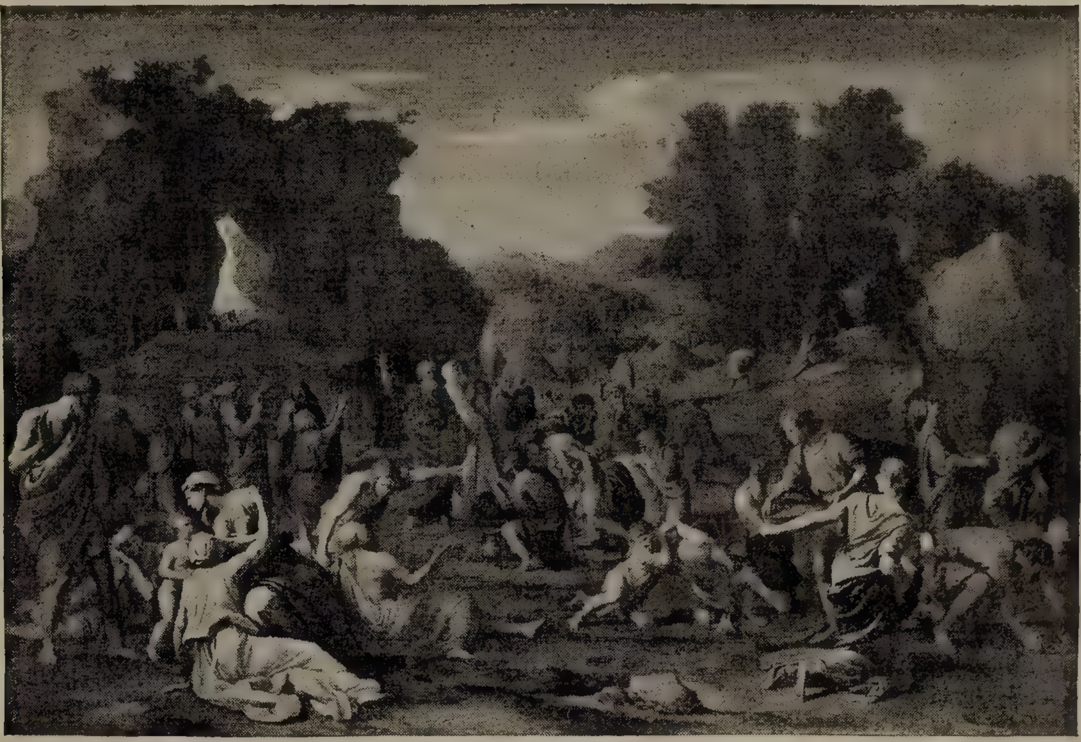

La Manne dans le désert (Nicolas Poussin), v. p. 152.

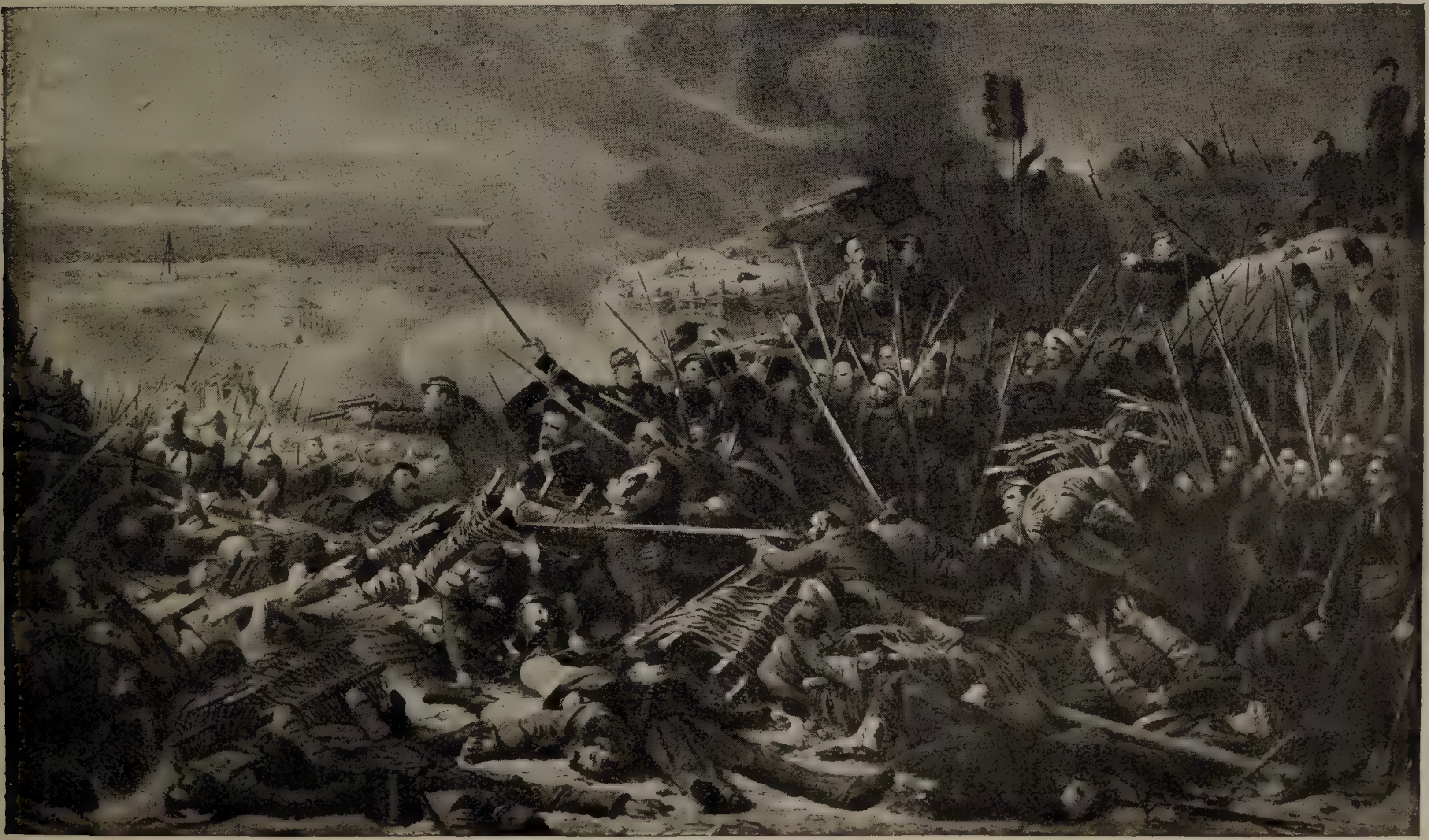

La Gorge de Malakof (Adolphe Yvon), v. p. 137.

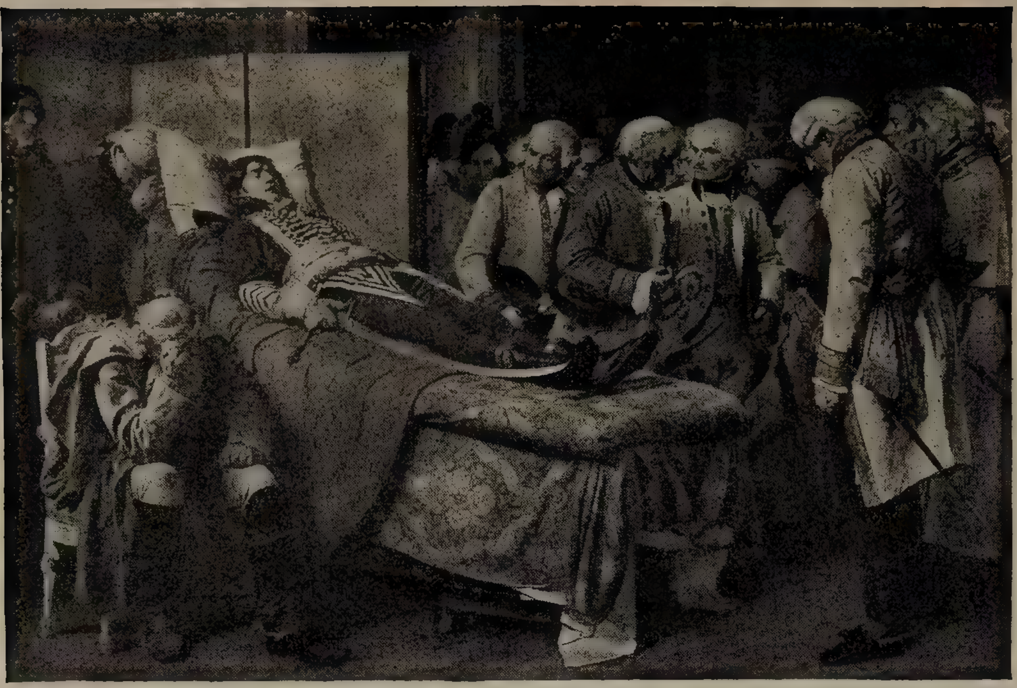

L'Etat-major autrichien devant le corps de Marceau (J.-P. Laurens), v. p. 160.

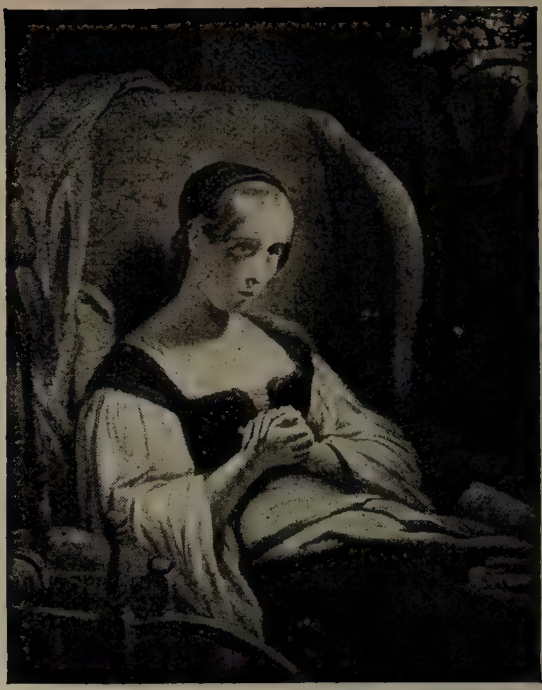

Marguerite au rouet (A. Scheffer), v. p. 168.

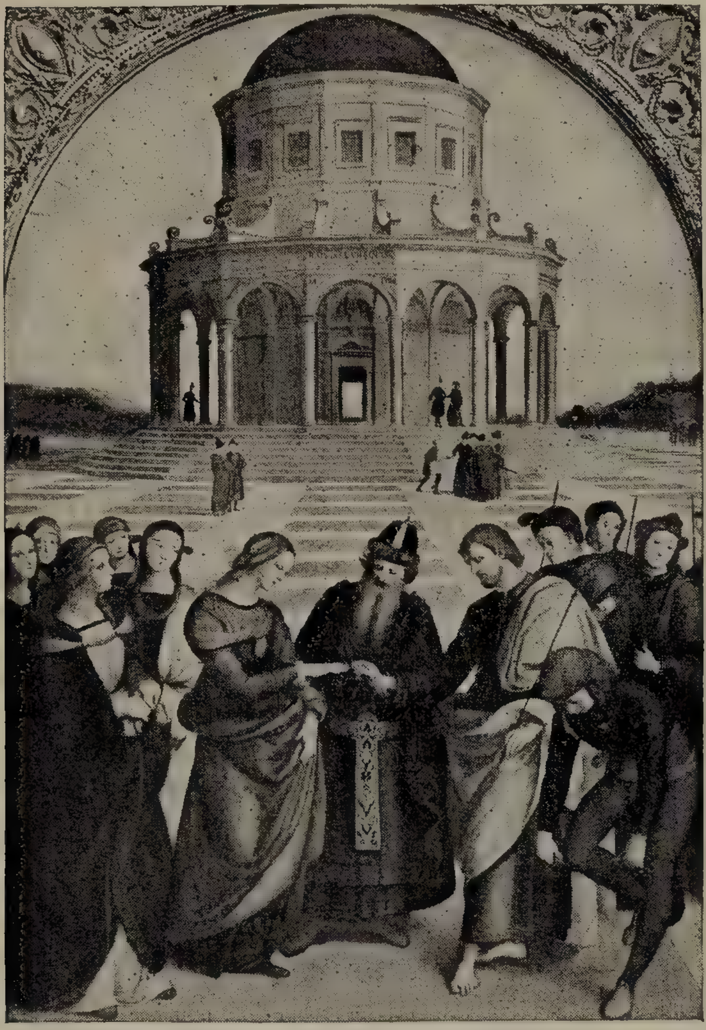

Le Mariage de la Vierge (Raphaël), v. p. 169.

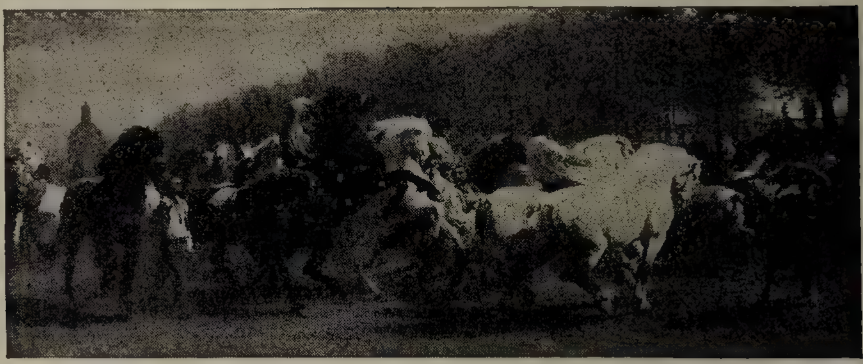

Le Marché aux chevaux (Rosa Bonheur), v. p 164

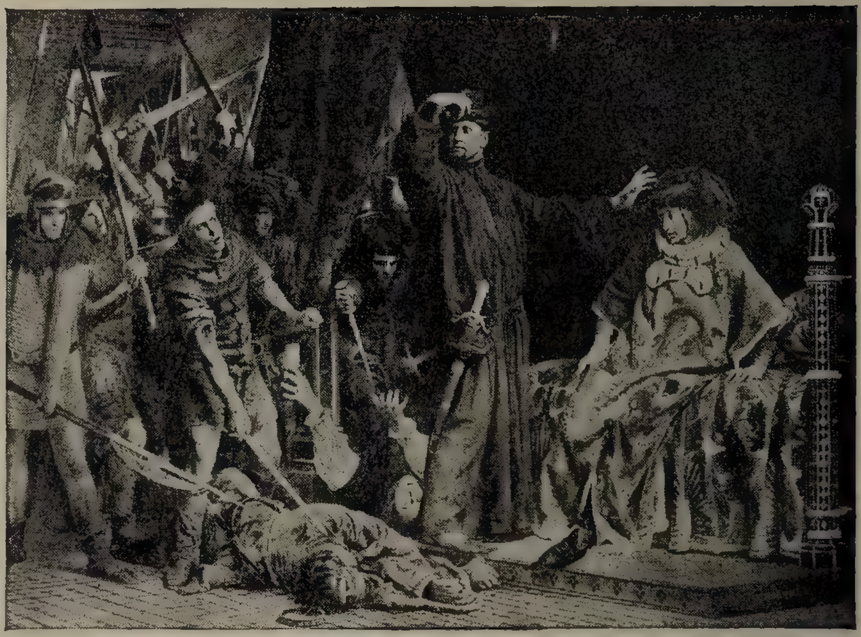

Etienne Marcel (Lucien Mélingue), v. p. 160.

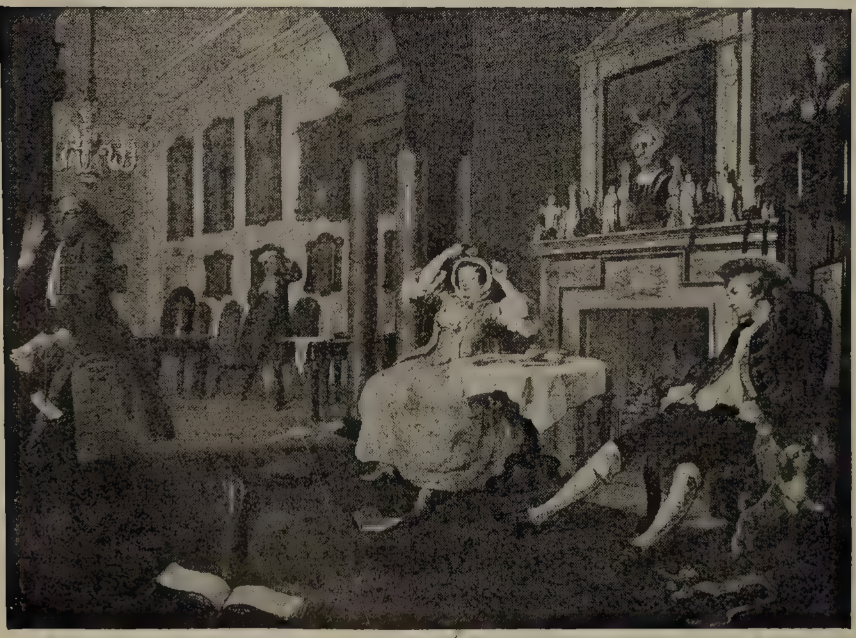

Le Mariage à la mode (Hogarth), v. p. 169.

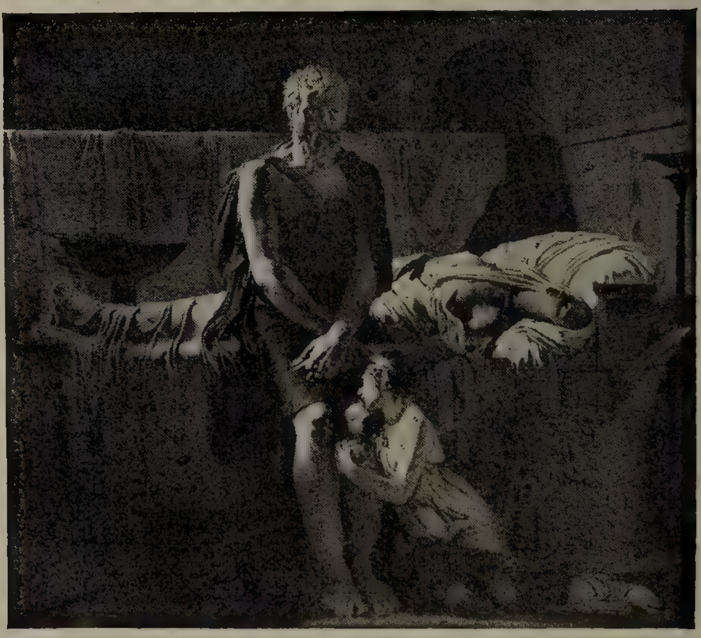

Le Retour de Marcus Sextus (Guérin), v. p. 165.

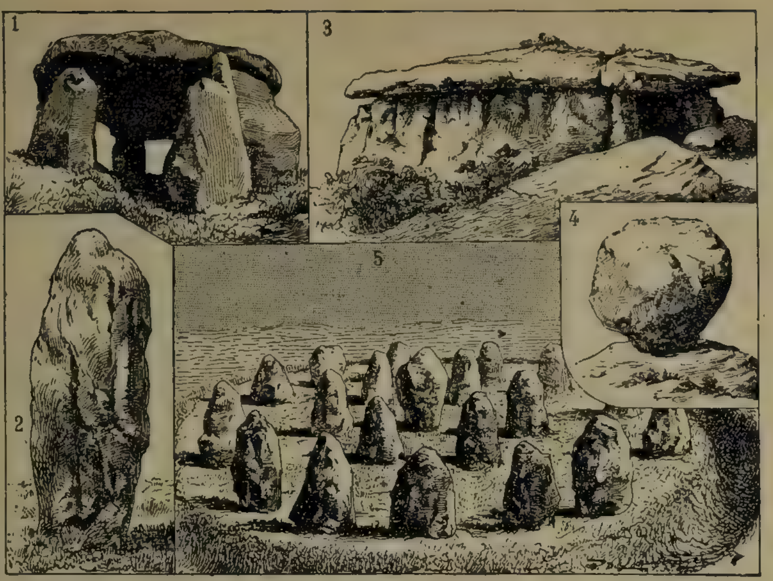

Mégalithes : 1. Dolmen de Kervagat ; 2. Menhir de Penmarch ; 3. Allée couverte de Saumur ; 4. Pierre tournante d'Uchon ; 5. Cromlech d'Abury (restauré).

**Meer** (Van der). V. Vermeer.

**Meerane,** v. de Saxe, sur un affl. de la Pleisse ; 26.000 h. Lainages.

**Meerbeke,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 3.650 h. Dentelles, distillerie.

**Meerdonck,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas) ; 2.430 h. Dentelles.

**Meerendré,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), sur le canal de Gand à Bruges ; 2.180 h. Distilleries.

**Meerhout,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout), sur la Grande Nèthe ; 5.000 h. Tanneries.

**Meerle,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout), près de la Marcq ; 1.640 h.

**Meerut,** v. de l'empire anglais des Indes, dans les Provinces-Unies, entre Gange et Jumna ; 76.000 h. Ch.-l. de district. La révolte des cipayes est partie de là, en 1857.

**Mées (Les),** ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 22 kil. de Digne, sur la Durance ; 1.750 h. Vignobles, magnaneries. — Le cant. a 8 comm., et 5.700 h.

**meeting** [*mî-tin'gh'*] n. m. (m. angl. ; de *to meet*, se rencontrer). Réunion où l'on délibère sur une élection, un sujet politique ou social, etc. ; *tenir un meeting en plein air. Sport.* Epreuve sportive publique : *un meeting d'aviation.*

— Encycl. Les Anglais possèdent le droit de réunion avec la plus entière liberté. Sous la législation actuelle de l'Angleterre, les meetings dont le caractère est inoffensif sont, en fait, à l'abri de toute entrave ; quant aux meetings séditieux, l'autorité reste armée à leur égard de pouvoirs suffisants. Du reste, la longue pratique des meetings par les Anglais en a rendu l'exercice à peu près inoffensif, et l'on a vu se tenir réunion de plusieurs centaines de mille hommes sans dommages pour la tranquillité publique.

**méfaire** [*fè-re*] v. n. (du préf. *mé*, et de *faire*. — Se conj. comme *faire*.) Faire une mauvaise action : *il ne faut ni méfaire ni médire.*

**méfait** [*fè*] n. m. (subst. particip. de *méfaire*). Mauvaise action ; dégâts : *les méfaits du renard.*

**méfentes** [*fan-te*] n. f. pl. (du préf. *mé*, et de *fente*). Bois qu'on ôte des lattes quand on les taille, et qui est destiné au chauffage.

**méfiable** adj. Dont il faut se méfier.

**méfiance** n. f. (de *méfier*). Disposition à soupçonner le mal dans les autres : *la méfiance, dit le poète, est la mère de la sûreté.* Ant. **Confiance.**

**méfiant** [*fi-an*], **e** adj. et n. Qui se méfie. Ant. **Confiant.**

**méfier** [*fi-é*] **(se)** v. pr. (préf. *mé*, et *fier* — Se conj. comme *prier.*) Ne pas se fier : *se méfier des intentions de quelqu'un.* Ant. **Se fier, se confier.**

**Mefistofele,** opéra italien, poème et musique de H. Boïto (1868), remanié en 1875. Le sujet est l'histoire de Faust, y compris des épisodes empruntés au second *Faust* de Gœthe. Musique originale, avec des effets hardis de sonorité.

**meg** ou **mega** (du gr. *megas*, grand). Préfixe qui signifie *grand* ; en métrologie, il indique la multiplication d'une grandeur par 1.000.000. (Abrév. M) : *még*amètre. *még*adyne.

**mégabasite** n. f. Variété de hubnérite avec fer.

**mégabromite** n. f. Chlorobromure naturel d'argent.

**Mégabyze,** général de Darius Ier, un des sept conjurés qui renversèrent le faux Smerdis ; père de Zopyre. — Son petit-fils, Mégabyze, général d'Artaxerxès et satrape de Babylone, fut vaincu par Cimon en 450.

**mégaceros** [*sé-ross*] n. m. Genre de mammifères ruminants, comprenant des cervidés fossiles, remarquables surtout par l'extraordinaire développement de leurs bois et qui se rencontrent dans les formations pleistocènes (quaternaire).

**mégachile** [*ki-le*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon comprenant des abeilles solitaires, célèbres par l'adresse avec laquelle elles découpent les feuilles pour en tapisser leur leur nid. (On en connait près de deux cents espèces du globe.)

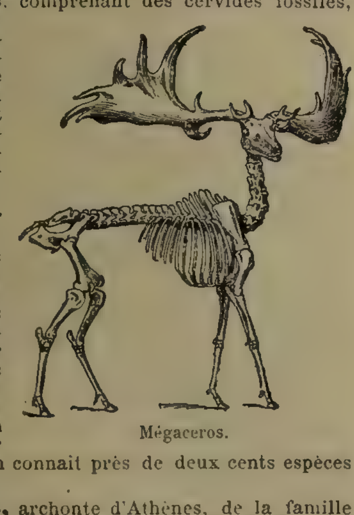

Mégaceros.

**Mégaclès,** archonte d'Athènes, de la famille des Alcméonides. Il fit échouer la conspiration de Cylon et massacrer ses complices.

**mégacolon** n. m. (du gr. *megas*, grand, et de *colon*). Dilatation du colon avec épaississement de ses parois.

**mégaderme** [*dèr-me*] n. m. Genre de chauves-souris.

— Encycl. Les mégadermes sont assez grands, avec les oreilles très larges et hautes. Ils habitent l'Indochine, la Malaisie et l'Australie ; ils se rencontrent aussi dans l'Afrique orientale ou tropicale.

**mégadyne** n. f. (du gr, *megas*, grand, et de *dyne*). Un million de dynes. Syn. CENTISTHÈNE. V. MESURE.

**mégagraphe** n. m. (du gr. *megas*, grand, et *graphein*, écrire, dessiner). Planche à dessiner, permettant de faire de très grands dessins.

— Encycl. Le mégagraphe, inventé par Gemy, est un grand panneau articulé par le haut et qui peut prendre toutes les inclinaisons. Les bords en sont pourvus de règles graduées. Les dessinateurs s'en servent pour reproduire leurs dessins à très grande échelle.

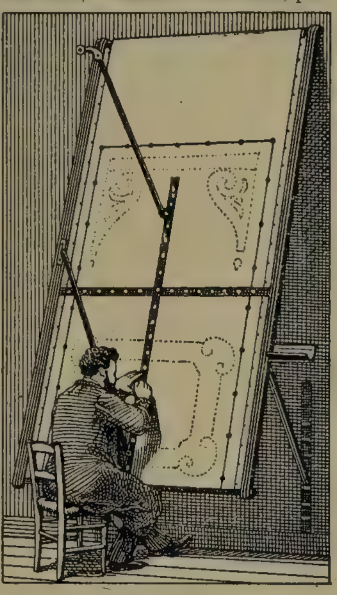

Mégagraphe.

**mégajoule** n. m. Un million de joules ou mille kilojoules (Abrév. M J.) : *un kilowatt-heure correspond à 3,6 mégajoules.*

**mégalésien, enne** [*zi-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux mégalésies : *jeux mégalésiens.*

**mégalésies** [*zî*] n. f. pl. (du gr. *megalê*, grande, surnom de *Cybèle*). *Antiq.* Fêtes en l'honneur de Cybèle, qui se célébraient particulièrement à Rome du 4 au 10 avril. (Elles s'accompagnaient de représentations dramatiques.)

**mégalhépatie** [*tî*] n. f. (du gr. *megas, alou*, grand, et *hépar*, foie). Augmentation du volume du foie, dont l'origine peut être diverse.

**mégalithe** n. m. (du gr. *megas*, grand, et *lithos*, pierre). Pierre monumentale des temps préhistoriques : *les mégalithes sont nombreux en Bretagne.*

— Encycl. C'est à dessein que le terme de *mégalithe* a été établi vague et imprécis, parce qu'on ignore l'origine et les bâtisseurs de ces monuments. Au début, on avait cru pouvoir les attribuer aux Celtes, puis plus particulièrement aux druides. Mais, comme des monuments du même genre ont été rencontrés en Crimée, dans l'Inde, l'Afrique du Nord, jusqu'au Japon et au Pérou, on a été forcé d'abandonner cette hypothèse. En France, c'est surtout dans les départements des Côtes-du-Nord, du Morbihan, du Finistère, que se rencontrent les mégalithes les plus importants et les mieux conservés. Le plus simple des mégalithes est le *menhir*, *peulven* ou *pierre levée*, bloc gigantesque de pierre plantée en terre. Assez souvent, un menhir signale la présence d'un dolmen (v. ce mot), et aux dolmens se rattachent les *allées couvertes*, qui sont en forme de couloir et érigées au-dessus du sol.

**mégalithique** adj. Se dit des constructions préhistoriques élevées au moyen de gros blocs de pierre, comme les *menhirs*, etc. : *les monuments mégalithiques abondent en Bretagne.*

**mégalocéphale** adj. et n. (du gr. *megas, alou*, grand, et *kephalê*, tête). Dont la tête est très grande.

**mégalogone** adj. (du gr. *megas, alou*, grand, et *gônia*, angle). *Minér.* Qui a des angles très obtus : *cristaux mégalogones.*

**mégalographie** [*fî*] n. f. (du gr. *megas, alou*, grand, et *graphein*, écrire). Art de peindre, de dessiner en grand. Art de peindre des sujets élevés, des sujets de grand style.

**mégalomane** n. et adj. Affecté de mégalomanie.

**mégalomanie** [*nî*] n. f. (du gr. *megas, alou*, grand, et *mania*, manie). Délire des grandeurs.

**mégalonyx** [*niks*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux de l'Amérique du Sud. à livrée harmonieusement nuancée.

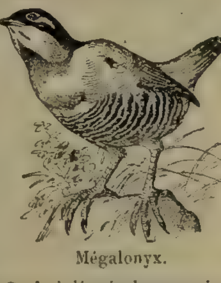

Mégalonyx.

**mégalope** n. m. *Crust.* Forme larvaire des crabes. *Ichtyol.* Genre de poissons physostomes, appartenant à la famille des clupéidés et dont le plus grand représentant est le *tarpon*, des côtes de l'Amérique septentrionale.

**Mégalopolis** [*liss*], anc. v. d'Arcadie (Péloponèse), construite en 370 av. J.-C. par les Arcadiens sous la direction d'Epaminondas et quelque temps rivale de Lacédémone. Patrie de Philopœmen et de Polybe. Cléomène, roi de Sparte, la fit raser. (Hab. *Mégalopolitains.*) Auj. *Sinano.*

**mégalosaure** [*sô-re*] n. m. Genre de reptiles dinosauriens, de taille énorme, fossiles dans les formations jurassiques et crétacées.

**mégalosome** n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant des scarabées géants, dont on connaît une dizaine d'espèces d'Amérique.

**mégalosplénie** [*splé-nî*] n. f. *Pathol.* Tuméfaction de la rate.

**mégalure** n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant des fauvettes à longue queue, dont on connaît une quinzaine d'espèces des régions chaudes de l'ancien monde.

**mégamètre** n. m. (du gr. *megas*, grand, et *metron*, mesure). Instrument pour déterminer les longitudes en mer. *Métrol.* Un million de mètres ou mille kilomètres (Abrév. M*m*.).

**mégaphone** n. m. (du gr. *megas*, grand, et *phônê*, voix). Appareil qui a pour objet d'amplifier les sons enregistrés sur les phonogrammes plats ou disques des phonographes.

**mégapode** n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, comprenant une vingtaine d'espèces de Malaisie et d'Australie. (Les mégapodes sont de gros oiseaux, qui enfouissent leurs œufs sous un tumulus de terre souvent très haut.)

**mégapodidés** [*dé*] n. m. pl. Genre d'oiseaux gallinacés, dont le genre *mégapode* est le type. S. un *mégapodidé.*

**mégaptère** n. f. Genre de cétacés voisins des baleines, que l'on rencontre dans presque toutes les mers. (V. la planche MAMMIFÈRES.)

**Mégard** (Andrée). V. Gémier.

**mégarde** n. f. (préf. *mé*, et *garde*). Faute d'attention. *Par mégarde* loc. adv. Par inadvertance : *marcher par mégarde sur le pied du voisin.*

**Mégare,** v. de l'anc. Grèce, cap. de la *Mégaride*, sur l'isthme de Corinthe. Longtemps rivale de Corinthe et d'Athènes, fondatrice d'importantes colonies (Sélinonte, Cyzique, Chalcédoine et Byzance), elle fut prospère encore à l'époque romaine, et Hadrien l'embellit. (Hab. *Mégariens* ou *Mégaréens.*)

**Mégare** (*école de*) ou **École Eristique,** école de dialecticiens subtils, fondée à Mégare vers 400 av. J.-C., par Euclide. Leur doctrine était un mélange des idées de Socrate et de Parménide.

**Mégare,** fille de Créon, roi de Thèbes, et femme d'Hercule, qui la tua, ainsi que ses enfants, dans un accès de folie furieuse. C'est le sujet d'*Héraklès furieux* d'Euripide.

**Mégaride,** petite contrée de l'anc. Grèce, autour de Mégare.

**mégarique** adj. Qui appartient à l'école de philosophie fondée à Mégare par Euclide.

**mégascope** [*ghas-ko-pe*] n. m. (du gr. *megas*, grand, et *skopein*, regarder). Instrument destiné à projeter sur un écran l'image amplifiée d'un objet. (Vx.)

**Mégasthènes,** historien et géographe grec. Chargé, sous le règne de Seleucus Nicanor, de plusieurs missions auprès du roi indien Sandrocottos, il avait consigné ses observations dans un ouvrage sur l'Inde, aujourd'hui perdu, mais où ont puisé les historiens anciens.

**mégathérium** [*om'*] n. m. Genre de mammifères édentés, qui dépassaient 5 mètres de long et 2 mètres de haut. (Fossiles dans les terrains tertiaires et quaternaires de l'Amérique.)

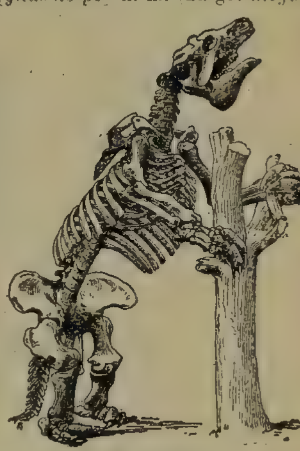

Mégathérium.

**mège** ou **meige** n. m. Médecin. (Vx.) Empirique qui exerce sans diplôme.

**méger** [*jé*] n. m. Fermier qui partage avec son propriétaire les fruits de la terre.

**Mégère,** une des trois Furies, personnification de l'envie et de la haine. (*Myth.*)

**mégère** n. f. (de *Mégère*, n. myth.). Femme emportée et très méchante : *une insupportable mégère.*

**Mégère apprivoisée** (*la*), comédie de Shakespeare, où le jeune Petruccio, par une feinte brutalité, met à la raison la violente Catherine. Elle est précédée d'un prologue où le chaudronnier Sly, transporté chez un lord pendant le sommeil de l'ivresse, finit par croire qu'il est un grand seigneur. C'est devant lui que se joue la pièce.

**mégerg** [*ghèrg'*] n. m. Unité secondaire C. S. G. de travail, valant un million d'ergs.

**Mégève,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 40 kil. de Bonneville, sur l'Arly ; 1.800 h. Miel, lainages.

**mégie** [*ji*] n. f. Action de mégir. Art du mégissier.

**mégir** ou **mégisser** [*ji-sé*] v. a. (de *mégis*). Préparer en blanc, en parlant des peaux de mouton et autres peaux délicates : *une peau mégie.*

**mégis** [*ji*] n. m. (orig. germ.). Bain de cendre et d'alun employé pour mégir les peaux. Adjectiv. : *veau, moutons mégis*, peau de veau ou de mouton qui a séjourné dans le *mégis*, préparée en blanc.

**mégisserie** [*ji-se-ri*] n. f. Travail et commerce de mégissier.

— Encycl. La mégisserie consiste à préparer les peaux blanches, toutes celles qui servent à faire des gants, ainsi que celles qui doivent conserver leurs poils.

Les peaux sont successivement mises à la chaux, trempées dans l'eau, travaillées du côté de la fleur, rincées dans l'eau, *mises en confit* dans un bain d'eau et de son, *passées au blanc* (quelques minutes dans une dissolution chaude d'alun et de sel marin, puis bain pâteux de farine et de jaunes d'œufs), séchées sur des perches. Les peaux, blanchies, sont passées au palisson. Lorsque les peaux sont de très bonne qualité, on fait précéder le passage au palisson d'une façon qui a pour effet d'enlever le premier et le second épiderme. Les peaux sont alors polies du côté de la fleur au moyen d'une pierre ponce et de sable très fin. Si l'on veut donner à la peau la couleur jaune tendre, très recherchée, on mêle au sable un peu de blanc de Meudon et d'ocre jaune. Les peaux sont alors étirées, lissées au fer à repasser, et livrées au gantier.

**mégissier** [*ji-si-é*] n. m. Artisan dont le métier est de mégir les peaux.

**Mégnin** (Jean-*Pierre*), vétérinaire français, né à Hérimoncourt (Doubs), m. à Vincennes (1828-1905.) On lui doit, outre des ouvrages de zoologie (*le Chien, le Cheval*, etc.), des ouvrages sur les parasites et les maladies parasitaires des animaux.

**mégohm** [*mégh'-om'*] n. m. Un million d'ohms. (Abrév. Mo.) V. MESURE.

**mégot** [*gho*] n. m. *Pop.* Bout de cigare ou de cigarette.

**mégotier** [*ti-é*] n. m. *Pop.* Ramasseur, vendeur de mégots.

**Mégrit,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 19 kil. de Dinant; 1.330 h.

**méhalla** n. f. Mot arabe, qui veut dire l'endroit où l'on établit le campement. *Parext.* Ensemble d'une colonne en expédition, d'une armée en campagne.

**méhari** n. m. Variété de dromadaire domestique d'Afrique, dressé pour les courses rapides : *le méhari peut faire une centaine de kilomètres par jour.* Pl. des *méhara.*

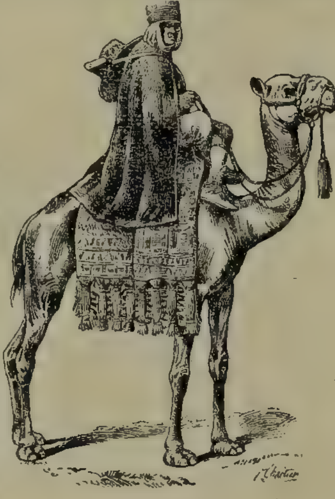
Méhariste.

**méhariste** n. et adj. m. Se dit des hommes montés sur des méhara : *il existe au Sahara des compagnies de méharistes.*

**Méhédia** ou **Mehdia,** v. de Tunisie, ch.-l. d'un caïdat ; 6.000 h. Huiles. Ce fut la capitale de l'empire des Fatimites.

**Méhémet, Mehmed.** *Biogr.* V. Mahomet.

**Méhémet Ali,** vice-roi d'Egypte, né à Kavala, m. au Caire (1769-1849). Souverain actif et intelligent, il fortifia son pouvoir dès 1811 en massacrant les mameluks au Caire, puis assura la tranquillité de l'Egypte et se constitua une solide puissance militaire, tout en réformant l'agriculture et l'industrie. Il aida la Turquie dans sa tentative pour réprimer l'insurrection grecque ; puis il se souleva contre le sultan, avec l'aide de son fils Ibrahim, qui remporta en 1839 la victoire de Nézib. Le sultan le reconnut, en 1841, comme pacha héréditaire.

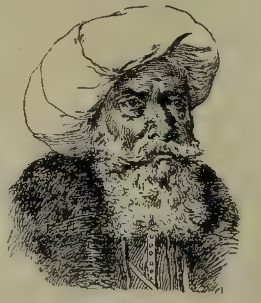
Méhémet Ali.

**mehr licht,** mots allem. signif. : *Plus de lumière.* Dernières paroles de Gœthe demandant qu'on ouvrît une fenêtre pour donner plus de lumière, et qu'on cite dans un sens tout différent pour dire : « Plus de clarté intellectuelle, plus de savoir, de vérité ! »

**Méhul** (*Etienne*-Nicolas), compositeur français, né à Givet, m. à Paris (1763-1817) ; auteur de l'opéra de *Joseph*, de la musique du *Chant du départ* et de nombreux opéras ou opéras-comiques : *Stratonice, Mélidore et Phrosine, Adrien, l'Irato, Valentine de Milan*, etc. Son style est élevé, vigoureux et sobre. Méhul fut un des premiers professeurs du Conservatoire.

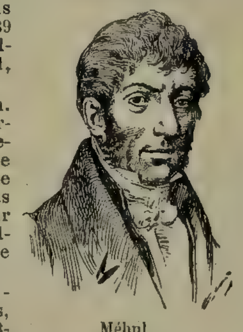
Méhul.

**Mehun-sur-Yèvre,** ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 15 kil. de Bourges ; 5.300 h. Ch. de f. Orl. Porcelaine. — Le cant. a 9 comm., et 13.550 h.

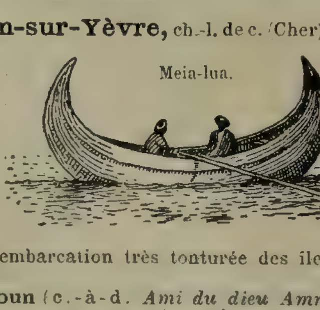
Meia-lua.

**meia-lua** n. m. Ancienne embarcation très tonturée des îles de la Sonde.

**Méiamoun** (c.-à-d. *Ami du dieu Ammon* ou *Amoun*), surnom que portèrent beaucoup de rois d'Egypte, dont le plus célèbre est Ramsès II.

**Meibom** ou, en lat. **Meibomius** (Henri), médecin allemand, né à Lubeck, m. à Helmstædt (1638-1700). Il est connu par sa découverte des glandes palpébrales.

**meidji** n. m. Au Japon, l'« ère du gouvernement éclairé », celle qui commence à la révolution de 1868.

**Meiderich,** v. d'Allemagne (Prusse, prov. du Rhin, présid. de Düsseldorf), sur l'Emscher ; 39.000 h. Forges et aciéries.

**Meienberg,** comm. de Suisse (cant. d'Argovie) ; 1.480 h. Industrie laitière ; agriculture et élève de bétail.

**meigle, mègle** ou **meille** [*mè, ll* mll., *e*] n. f. Pioche à fer recourbé, avec laquelle on donne à la vigne le premier labour.

**Meignan** (Guillaume-René), archevêque de Tours et cardinal français, né à Denazé (Mayenne), m. à Tours (1817-1896) ; auteur d'ouvrages remarquables d'exégèse biblique.

**Meije** [*mè-je*] (la), montagne des Alpes françaises, un des contreforts septentrionaux du Pelvoux (Dauphiné, Isère et Hautes-Alpes) ; 3.989 m. Glaciers.

**Mei-Kong.** *Géogr.* V. Mékong.

**Meilars,** comm. du Finistère, arr. et à 32 kilom. de Quimper ; 1.700 h. Dolmens.

**Meilen,** v. de Suisse (cant. de Zurich), sur la rive droite du lac de Zurich ; 3.210 h.

**Meilhac** [*mé, ll* mll., *ak*] (Henry), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1831-1897). Il a laissé un grand nombre de comédies et d'opérettes, qu'il a écrites seul ou en collaboration avec Ludovic Halévy : *la Belle Hélène, la Périchole, les Brigands, le Petit Duc, Froufrou, Tricoche et Cacolet*, etc. Meilhac possédait un esprit léger, capiteux, ayant dans la bouffonnerie même quelque chose de distingué. Membre de l'Académie française en 1888.

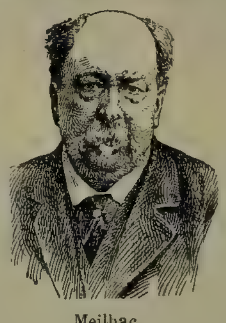
Meilhac.

**Meilhan** [*mè, ll* mll., *an*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 13 kil. de Marmande, sur la Garonne et le canal latéral ; 1.810 h. Tabac, bestiaux. — Le cant. a 8 comm., et 6.670 h.

**Meilhards,** comm. de la Corrèze, arr. et à 33 kil. de Tulle ; 1.820 h.

**Meillac,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 37 kil. de Saint-Malo ; 2.290 h.

**Meillant,** comm. du Cher, arr. et à 9 kil. de Saint-Amand-Montrond ; 1.260 h. Château Renaissance, construit de 1500 à 1510 par l'amiral Charles d'Amboise.

**Meilleraie.** V. La Meilleraie.

**Meilleraye-de-Bretagne (La),** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 19 kil. de Châteaubriant ; 1.660 h. Dans le voisinage, près de l'étang de Vioreau, se trouve l'*abbaye cistercienne de La Meilleraye*, fondée en 1145.

**Meillet** (Antoine), linguiste français, né à Moulins en 1866, professeur au Collège de France. Ses travaux se font remarquer par l'étendue des connaissances et par la sûreté de la méthode (*Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, etc.).

**meilleur** [*me, ll* mll., *eur*], **e** adj. (lat. *melior*). Qui a un plus haut degré de bonté [sert de comparatif à *bon*] : *ma santé est meilleure qu'elle n'était ; son caractère n'est pas meilleur qu'il était* ou *qu'il l'était* (sans *ne*) ; *de meilleure heure*, plus tôt. *Le meilleur, la meilleure*, exprime la supériorité, l'excellence sur tous [sert de superlatif à *bon*]. *La meilleure part*, la principale partie. N. m. *Le meilleur*, ce qui est préférable à tout. *Boire du meilleur*, boire du meilleur vin qu'on a. Adverb. *Il fait meilleur* : 1° On est mieux : *suivant la température, il fait meilleur dedans* ou *dehors ;* 2° il vaut mieux : *il fait meilleur espérer que se souvenir ;* 3° le temps est plus beau : *en été, il fait meilleur qu'en hiver. Mar. Meilleur !* avec plus de force. Allus. litt. V. monde et passer. Ant. **Pire.**

**Mein** [*min*] ou **Main** (le), riv. d'Allemagne, qui se jette dans le Rhin, près de Mayence (r. dr.). Le Mein naît au Fichtelgebirge, arrose Bayreuth, Wurtzbourg, Hanau, Francfort, et reçoit la Regnitz. Cours 495 kil.

**Mei-Nam.** *Géogr.* V. Ménam.

**Meiningen** [*ma-i-nin'-ghèn'*], v. d'Allemagne, capit. de l'ancien *duché de Saxe-Meiningen*, actuellement compris dans la république de Thuringe, sur la Werra ; 17.000 h. Beaux édifices.

**méionite** n. f. Silicate naturel d'aluminium et calcium.

**méiopragie** [*jî*] n. f. (du gr. *meiôn*, moindre, et *prassein*, exécuter). Amoindrissement fonctionnel d'un organe, en raison d'une lésion antérieure. (On dit aussi miopragie.)

**Meire,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale) ; 3.500 h. Dentelles.

**Meirelbeke,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), près de l'Escaut ; 6.110 h. Poteries, tanneries.

**Meiringen,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur l'Aar ; 3.100 h. Tête de ligne du Brunig. Centre d'excursions. Dans le voisinage, gorges de l'Aar et cascade de Reichenbach.

**Meisenthal,** comm. de la Moselle, arr. et à 35 kil. de Sarreguemines ; 1.000 h. Ch. de f. Verreries.

**Meissas** [*mé-sass*] (Achille **de**), géographe français, né à Gap, m. à Paris (1790-1874) ; auteur, en collaboration avec Michelot, d'ouvrages élémentaires et d'un *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne.*

**Meissen** [*ma-i-sèn'*], v. de Saxe, sur l'Elbe ; 34.000 h. Patrie d'Hahnemann. Porcelaine, métallurgie, tissages. Belle cathédrale gothique. Château d'Albrechtsburg.

**Meissner** (Alfred), poète allemand, né à Teplitz, m. à Bregenz (1822-1885) ; auteur de poésies lyriques, d'œuvres dramatiques, de romans.

**Meissner** (corpuscules de), corpuscules du tact, logés dans le derme de la main et du pied.

**Meissonier** (Just Aurèle), artiste, né à Turin, m. à Paris (1695-1750). Il fut à la fois peintre, sculpteur, architecte, décorateur et surtout orfèvre. Il fut, avec Oppenard et Germain, un des maîtres de l'*art rocaille.*

**Meissonier** [*mé-so-ni-é*] (Ernest), peintre français, né à Lyon, m. à Paris (1815-1891). Ses œuvres : *l'Amateur d'estampes, l'Attente, les Joueurs de boule, la Rixe, Iéna, 1807, 1815, Napoléon à Solferino*, etc., valent par l'harmonie de l'ordonnance, la justesse de la composition, l'exactitude minutieuse de la facture et le charme de la couleur.

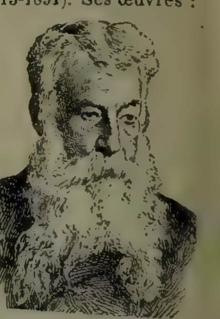
Meissonier.

**meistersinger** m. allem. signifi. *maître chanteur.* V. maître.

**Meistratzheim,** comm. du Bas-Rhin, arr. d'Erstein ; 1.239 h. Ch. de f.

**meistre** ou **mestre** [*mès-tre*] n. m. (autre forme de *maître*). *Mât, arbre de mestre*, grand mât des bâtiments à voiles latines.

**Meiszagola,** village au N.-O. de Vilna, qui fut le théâtre de durs combats entre Russes et Allemands en août-septembre 1915, au cours de la retraite russe consécutive à la conquête de la Pologne par Hindenburg et avant la chute de Vilna (20 sept. 1915).

**méjuger** [*jé*] v. a. (du préf. *mé*, et de *juger*). Se tromper dans un jugement, dans une opinion. **Se méjuger** v. pr. Se mal juger soi-même. *Véner.* Se dit de l'animal qui ne porte pas le pied de derrière dans celui de devant et ne tire pas ses voies droites.

**Mékhitar** (Pierre Manouk, dit), savant arménien, né à Sébaste, m. à San Lazzaro (1676-1749), fondateur de l'ordre savant des *mékhitaristes*, qui a contribué à la publication des œuvres des principaux écrivains de l'Arménie.

**mékhitariste** [*ki-ta-ris-te*] n. m. (de *Mékhitar* n. pr.). Membre d'une congrégation fondée par le moine arménien Mékhitar (xviiie s.) et qui s'occupe surtout de travaux d'érudition et de propagande religieuse en Orient. (Les mékhitaristes ont à Venise une importante librairie arménienne.)

**Meknès.** *Géogr.* V. Méquinez.

**Méklong,** port du Siam, à l'embouchure du fleuve homonyme dans le golfe de Siam ; 10.000 h.

**Mékong, Mé-Kong, Meï-Kong** [*kong'*] ou **Cambodge** (le), grand fleuve de l'Indochine. Il sort du Tibet, traverse le Laos, passe à Pnôm-Penh, Kemmarat, Savannaket, et se jette dans la mer de Chine par un delta aux branches multiples ; 4.500 kil. environ.

**Mékran,** pays du Béloutchistan, situé sur les rivages de la mer d'Oman et présentant un aspect aride et désolé.

**mektoub** n. m. Mot arabe qui exprime le fatalisme musulman. (Il signifie proprem. *lettre, écrit*, et peut se traduire par : *c'était écrit.*)

**Méla** (Pomponius), géographe latin du ier siècle. Sa *Chorographie* est un précieux document géographique.

**mélaconise** n. f. Oxyde naturel de cuivre CuO.

**melæna** [*mé-lé*] n. m. (du gr. *melaina*, fém. de *melas*, noir). Flux intestinal noirâtre, s'échappant par l'anus. (On écrit aussi mélèna.)

— Encycl. Le melæna apparaît chaque fois qu'une hémorragie importante se produit dans le tube digestif. Lorsque l'écoulement sanguin est abondant, on observe des coliques, de la tension abdominale, pâleur de la face, affaiblissement et rapidité du pouls, tendance aux syncopes, etc. Plus tard, les fèces deviennent rouges ou noirâtres (*couleur de suie*). Le traitement consiste en un repos absolu, puis on utilisera l'ergotine, la caféine, et on instituera une diète rigoureuse.

**mêlage** n. m. Mise en tas de toutes sortes de papier, que le cartier doit coller ensemble.

**mélagre** n. f. (du gr. *melos*, membre, et *agra*, prise). Douleur des membres en général.

**mélaleuque** [*leu-ke*] n. m. Genre de myrtacées.

— Encycl. Les mélaleuques sont des arbres ou des arbrisseaux à fleurs blanches, jaunâtres ou purpurines, groupées en épis. On en connaît une centaine d'espèces océaniennes, dont plusieurs cultivées dans les serres. L'essence des mélaleuques (huile de Cajeput) est employée en médecine comme stimulant diffusible et antiseptique pulmonaire. Le génèol provient d'un mélaleuque.

**mélam** [*lam'*] n. m. Composé azoté $C^6H^9Az^{11}$, qu'on obtient en chauffant le sulfocyanate d'ammonium.

**mélamine** n. f. Composé obtenu par chauffage à 150° du mélam avec l'ammoniaque à 30 p. 100.

**mélamphaès** [*lan-fa-èss*] n. m. Genre de poissons téléostéens, renfermant des formes des abysses.

**mélampyre** [*lan*] n. m. Genre de plantes herbacées, qui croissent dans les champs.

— Encycl. Les mélampyres (*melampyrum*) sont des herbes annuelles à fleurs jaunes, violettes ou panachées, et qui vivent en parasites sur les plantes, qu'ils épuisent par leurs racines. On en connaît six espèces, dont la plupart habitent la France. Le *melampyrum arvense*, vulgairement appelé *rougeole* ou *queue-de-renard*, a des bractées rougeâtres ; il est parasite des graminées. Ses graines, souvent mélangées à celles du blé, donnent au pain une teinte rosée.

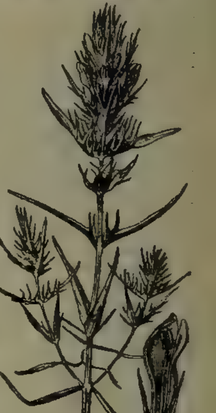

Mélampyre : *a*, coupe de la fleur.

**mélampyrisme** [*lan-pi-ris-me*] n. m. Ensemble des troubles gastro-intestinaux provoqués par l'ingestion de farine provenant de grains de blé mélangés de grains de mélampyre.

**mélanagogue** [*go-ghe*] adj. (du gr. *melas, anos*, noir, et *agôgos*, qui entraine). Qui fait évacuer l'humeur noire. (Vx.)

**Mélanchthon** [*lank-ton*] (Philippe SCHWARZERD, dit), savant théologien allemand, né à Bretten, m. à Wittenberg (1497-1560). Ami de Luther et dévoué à la Réforme, il rédigea avec Camerarius la *Confession d'Augsbourg*. De tempérament conciliant, il poursuivit jusqu'à sa mort l'établissement d'un accord entre toutes les parties de la Réforme et même entre la Réforme et le catholicisme.

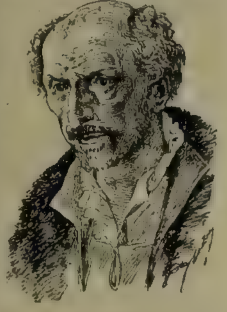
Mélanchthon.

**mélanchyme** [*chi-me*] n. f. Résine fossile.

**mélancolie** [*lî*] n. f. (lat. *melancholia* ; du gr. *melas, anos*, noir, et *kholê*, bile). Etat morbide de tristesse et de dépression. Sombre tristesse. Tristesse vague : *douce mélancolie. Fam. Ne pas engendrer la mélancolie*, être très gai. PROV. : **La mélancolie ne paye point de dettes,** la tristesse n'avance en rien les affaires. ANT. **Gaieté.**

— ENCYCL. *Méd.* La mélancolie est une des formes du délire vésanique général, l'autre forme étant le délire maniaque. Les causes sont celles de la folie ; elle est accompagnée d'hallucinations, d'idées de suicide ; les malades, abattus, refusent de manger, de bouger, ou se portent parfois des coups mortels. On ordonne les distractions, la suggestion, l'isolement, et les toniques nerveux. La mélancolie aboutit souvent à la démence.

**Mélancolie** (*la*), estampe dans laquelle Albert Dürer a représenté, sous la figure d'une femme ailée et robuste, affaissée sur elle-même et abîmée dans la tristesse, l'impuissance de la science humaine.

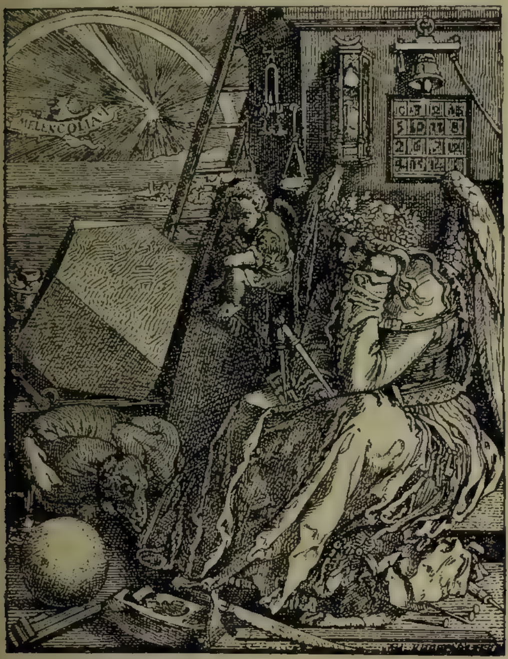
La Mélancolie (estampe d'Albert Dürer).

**mélancolique** adj. En qui domine habituellement la mélancolie : *caractère mélancolique.* Momentanément triste : *être tout mélancolique.* Qui inspire la mélancolie : *chant mélancolique.* Substantiv. Personne qui se livre à la mélancolie : *les rêveries d'un mélancolique.* ANT. **Gai.**

**mélancoliquement** [*ke- man*] adv. D'une manière mélancolique. ANT. **Gaiement.**

**mélancoliser** [*zé*] v. a. Rendre mélancolique : *le soir nous mélancolise.*

**mélanellite** [*nèl-li-te*] n. f. Résine fossile.

**mélanémie** [*mî*] n. f. (du gr. *melas, anos*, noir, et *haima*, sang). Changement de couleur du sang, qui devient plus foncé, par suite de la présence de pigment (paludisme).

**mélanémique** adj. et n. Qui concerne la mélanémie.

**Mélanésie** [*zî*] (c.-à-d. *îles des Noirs*), l'une des trois grandes divisions de l'Océanie, comprenant l'Australie, la Tasmanie, la Nouvelle-Guinée, l'archipel de Bismarck, les îles Salomon, les Nouvelles-Hébrides, la Nouvelle-Calédonie, l'archipel de La Pérouse, les îles Fidji, l'archipel de la Louisiade. (Hab. *Mélanésiens.*) Elle doit son nom à ses habitants, dont la coloration noire est très caractérisée.

**Mélanésien, enne** [*zi-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Mélanésie : *les Mélanésiens.* Adjectiv. : *coutumes mélanésiennes.*

— ENCYCL. Les Mélanésiens sont des populations de race nègre, faisant partie du groupe oriental des races nègres. Les Mélanésiens, toutefois, constituent une race bien caractérisée, dans laquelle il convient de distinguer les Papous et les Mélanésiens proprement dits. Ces derniers habitent surtout les archipels de grandes terres qui entourent au nord et à l'est le petit continent australien : Salomon, Nouvelles-Hébrides, Nouvelle-Calédonie. Ce sont des noirs de grande taille, à la peau de couleur peu foncée, au crâne étroit, à la face large, au nez droit et large, aux pommettes saillantes et au prognathisme assez fréquent, enfin aux cheveux tantôt crépus et tantôt longs et frisés. Leurs dialectes sont agglutinants, leur religion animiste et leur civilisation primitive.

**mélange** n. m. (de *mêler*). Action de mêler : *opérer un mélange.* Résultat de plusieurs choses mêlées ensemble : *mélange de liqueurs.* Réunion confuse de personnes. Réunion intime de choses diverses : *mélange d'événements heureux et malheureux.* Croisement de races : *mélange des blancs et des noirs. Bonheur sans mélange*, sans cause d'inquiétude. *Chim.* Association de plusieurs corps qui deviennent indistincts, mais sans former une combinaison : *l'air est un mélange.* Pl. Recueil composé de morceaux sur différents sujets : *mélanges littéraires.* ANT. **Triage.**

**mélangeoir** [*joir*] n. m. Récipient mobile pour triturer et mêler certaines substances.

**mélanger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet devant *a* et *o* : *il mélangea, nous mélangeons.*) Faire un mélange de plusieurs choses : *mélanger des vins, des couleurs.* Réunir des personnes diverses : *mélanger les bons et les méchants.* ANT. **Trier, séparer.**

**mélangerie** [*rî*] n. f. Local où l'on effectue le mélange de divers produits.

**mélangeur, euse** [*eu-ze*] n. Appareil servant à mélanger diverses substances : *mélangeur* (ou *mélangeuse*) *à chocolat, à couleurs.* Appareil permettant de mélanger par quantités déterminées l'eau froide et l'eau chaude pour les douches. ANT. **Trieur.**

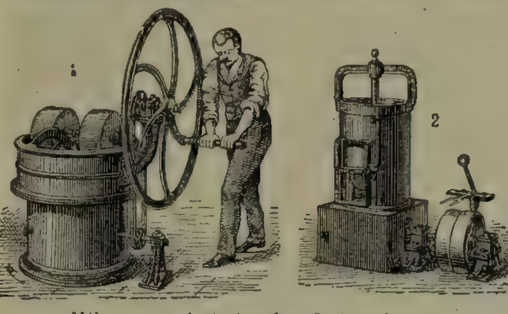

Mélangeurs : 1. A chocolat ; 2. A couleurs

**mélanidrose** [*drô-ze*] n. f. (du gr. *melas, anos*, noir, et *hidrôs*, sueur). Sueur noirâtre, qui paraît provenir d'une hyperémie des glandes sudorales.

**mélanie** [*nî*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant de nombreuses espèces de toutes les mers du globe : *les mélanies ont leur coquille noire, allongée et pointue.*

**Mélanie** (sainte), Romaine d'une naissance illustre, qui embrassa la vie monastique et mourut à Jérusalem en 444. Fête le 31 décembre.

**mélanine** n. f. Substance noire, qui donne leur coloration aux cellules pigmentaires. (Elle se rencontre dans la couche de Malpighi, la peau des nègres, les tumeurs mélaniques, la moelle des cheveux, etc.)

**mélanippe** [*ni-pe*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant des phalènes dont on connaît de nombreuses espèces et dont une espèce habite la France : *les mélanippes ont les ailes blanches, avec lignes et bandes grises ou brunes.*

**mélanique** adj. *Pathol.* Qui appartient à la mélanose. *Cancer mélanique*, variété de cancer (ordinairement sarcome), caractérisé par l'abondance de pigment dans les cellules.

**mélanisme** [*nis-me*] n. m. (du gr. *melas, anos*, noir). Etat de la peau qui présente une pigmentation noirâtre diffuse, d'intensité variable.

**mélanite** n. f. *Minér.* Espèce minérale, appartenant au genre grenat.

**melanitis** [*tiss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhophalocères, renfermant des papillons de couleur rousse et ressemblant à des feuilles mortes.

**mélanocérite** n. f. Minerai complexe, renfermant cérium, yttrium, calcium, lanthane, didyme, etc.

**melanocetus** [*mé, sé-tuss*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, à corps court, à tête énorme, à bouche très élargie, et qui comprend deux espèces des abysses de l'océan : *comme les baudroies, les melanocetus ont un filament pêcheur.* (V. ABYSSE.)

**mélanochroïte** [*kro*] n. f. Chromate naturel de plomb.

**mélanochromoscope** [*kro-mos-ko-pe*] n. m. (du gr. *melas, anos*, noir, *khroma*, couleur, et *skopein*, examiner). Sorte d'appareil photographique inventé par Ducos du Hauron et au moyen duquel on reconstituait la couleur des objets par réflexion des rayons lumineux sur des miroirs et à travers des objectifs et des écrans colorés.

**mélanodermie** [*dèr-mî*] n. f. (du gr. *melas, anos*, noir, et *derma*, peau). Accumulation anormale de pigment dans la peau.

— ENCYCL. La mélanodermie est une variété de mélanose congénitale ou accidentelle. Congénitale, elle est localisée et aboutit à la formation de nævus, d'éphélides. Accidentelle, elle est généralisée et dépend d'affections graves (tuberculose, maladie d'Addison, diabète bronzé).

**mélanolite** n. f. Silicate naturel hydraté de fer et d'aluminium.

**mélanosarcome** n. m. Tumeur ressemblant au sarcome et présentant une coloration intense.

**mélanose** [*nô-ze*] n. f. (du gr. *melas, anos*, noir, et *nosos*, maladie). *Pathol.* Accumulation anormale de pigment dans les différents tissus de l'économie domestique. *Pathol. végét.* Nom de diverses maladies cryptogamiques, qui attaquent la vigne et les graminées.

— ENCYCL. *Pathol.* Le nom de *mélanose* est étendu à tous les troubles dans lesquels il y a accumulation de matière ou de pigments noirs, que ces matières viennent de l'extérieur, comme l'anthracnose, ou qu'elles se forment dans l'économie. La mélanose peut être hématique, biliaire, toxique, etc. Aucune médication n'agit sur elle.

— *Art vétér.* La mélanose se rencontre principalement dans l'espèce chevaline et atteint plus particulièrement les chevaux blancs. Elle peut, comme dans l'espèce humaine, affecter un tissu quelconque ; mais, en général, elle se présente sous la forme de tumeurs noires qui se développent dans les régions où la peau est fine, notamment au pourtour de l'anus (d'où le nom d'hémorroïdes donné à ces tumeurs). Le développement en est lent, mais continu, et il arrive un moment où ces tumeurs gênent considérablement la défécation. C'est une maladie incurable.

— *Pathol. végét.* La mélanose attaque la vigne et, de préférence les vignes américaines. Elle est due à un microscopique champignon (*septoria ampelina*), qui envahit les deux faces du parenchyme des feuilles et s'y développe en taches plus ou moins serrées, d'un aspect brunâtre, mais qui ne semblent pas porter à la végétation un préjudice bien considérable. La *mélanose des graminées* (blé, houlque, vulpin) est due au champignon *dilophia graminis*, dont les fructifications déforment et atrophient les épis en leur donnant un aspect noirâtre.

**mélanostibiane** n. f. Antimoniate naturel de fer et manganèse.

**mélanostomias** [*nos-to-mi-ass*] n. m. Genre de poissons téléostéens, de la famille des stomiidés, comprenant des poissons des abysses, à gueule largement fendue et armée de dents pointues : *une espèce de mélanostomias porte tout le long du corps des organes phosphorescents.*

**mélanotékite** n. f. Silicate naturel de fer et plomb.

**mélanotrique** ou **mélanotriche** adj. (du gr. *melas, anos*, noir, et *thrix, trikhos*, cheveu). Qui a les cheveux noirs.

**mélantérite** ou **mélantérie** n. f. Sulfate naturel ferreux $SO^4Fe + 7H^2O$. Syn. FER SULFATÉ, VITRIOL VERT.

**mélanurèse** [*rè-ze*] ou **mélanurie** [*rî*] n. f. (du gr. *melas, anos*, noir, et *ouron*, urine). Emission d'urine colorée en noir par la présence d'une notable quantité de pigment.

**mélanurique** adj. m. *Acide mélanurique.* Syn. de AMMÉLIDE.

**Mélas** [*lass*] (Michel, baron **de**), général autrichien, né à Radeln, m. à Elbeteinitz, battu par Bonaparte à Marengo (1729-1806).

**mélasis** [*ziss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, bruns ou noirs, comprenant trois espèces. (Le *melasis buprestoïde* est commun en France.)

**mélasme** [*las-me*] n. m. Genre de scrofulariacées, à fleurs jaunes, de l'Afrique et du Brésil.

**mélasomes** n. m. pl. Ancien nom du groupe de coléoptères appelés aujourd'hui *ténébrionidés.* S. un *mélasome.*

**mélasse** [*la-se*] n. f. (de l'espagn. *melaza*, dérivé de *miel*). Matière sirupeuse, fournie par le résidu de la fabrication du sucre. *Pop.* Infortune, misère : *tomber dans la mélasse.*

— ENCYCL. La mélasse est un sirop dense, visqueux, incristallisable, qui marque 41° à 44° à l'aréomètre Baumé. Elle est de couleur brune ou jaune foncé, suivant sa provenance. On distingue la mélasse de canne et la mélasse de betterave. L'une et l'autre contiennent encore une forte proportion de sucre cristallisable. On les utilise de diverses manières, soit que, par une seconde et parfois une troisième cuisson, on en retire encore du sucre, soit qu'on les distille après fermentation pour en obtenir des eaux-de-vie (rhum, tafia), soit encore qu'on s'en serve dans certaines préparations et confiseries comme de sucre ; soit, enfin, qu'on en extraye des sels de potasse, qu'on les emploie comme engrais ou que, mélangées à de la paille, à des bales, à de la tourbe, etc., on les fasse servir à la nourriture des bestiaux.

**mélassé** [*la-sé*], **e** adj. Qui contient de la mélasse : *eau mélassée.*

**mélassique** [*la-si-ke*] adj. Relatif à la mélasse : *tourteau mélassique.*

**mélastomacées** [*las-to-ma-sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales inférovariées dont le mélastome est le type. S. une *mélastomacée.*

**mélastome** [*las-to-me*] n. m. (du gr. *melas, anos*, noir, et *stoma*, bouche). Genre de *mélastomacées* de l'Asie tropicale, dont plusieurs espèces sont astringentes. (Le fruit du mélastome est une baie dont la chair possède une saveur agréable, mais qui tache les lèvres en noir, d'où le nom de la plante.)

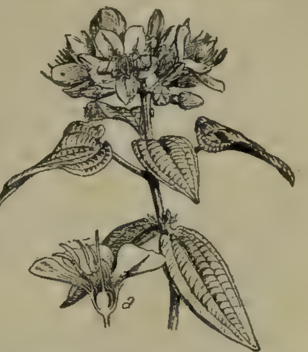

Mélastome : *a*, coupe de la fleur.

**Melay,** comm. de la Haute-Marne, arr. et à 50 kil. de Langres ; 1.250 h.

**Melba** (Hélène PORTER, dame ARMSTRONG, dite **Nelly**), cantatrice australienne, née à Melbourne en 1859. Elle s'est fait applaudir à Paris, Bruxelles, Londres, New-York, etc.

**Melbourne,** v. et port d'Australie, sur le Yarra-Yarra, près de la baie de Port-Philip, capitale de l'Etat de Victoria ; 743.000 h. Monuments somptueux. Centre intellectuel. Université. Important commerce maritime (laines, peaux, suif, viandes congelées, etc.).

**Melbourne** (William LAMB, vicomte), homme d'Etat anglais du parti libéral, né à Londres, m. à Melbourne-House (1779-1848). Il fut premier ministre au début du règne de la jeune reine Victoria.

**melchior** n. m. Transcription fautive de MAILLECHORT.

**Melchisédech** [*ki-sé-dèk*], roi de Salem, prêtre du Très-Haut et contemporain d'Abraham. Il est plusieurs fois cité dans l'Ecriture comme le type et la figure du Messie. (*Bible.*)

**melchisédécien** [*mèl-ki-sé-dé-si-in*] n. m. Se dit d'hérétiques ou de théologiens qui voyaient en Melchisédech : les premiers, le vrai médiateur ; les seconds, un ange.

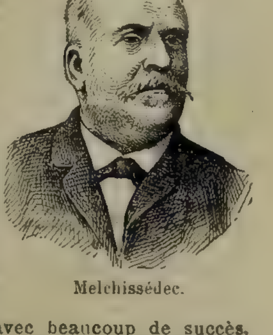
Melchissédec.

**Melchissédec** (Pierre-*Léon*), chanteur français, né à Clermont-Ferrand, m. à Neuilly-sur-Seine (1843-1925). Doué d'une belle voix de basse, il a chanté longtemps, avec beaucoup de succès, à l'Opéra-Comique et à l'Opéra, où il fit d'importantes créations. Professeur au Conservatoire (1894).

**melchite** [*mèl-chi-te*] n. f. (du syriaque *meleeh*, roi). Nom donné par les eutychiens aux catholiques, et demeuré depuis aux grecs orthodoxes.

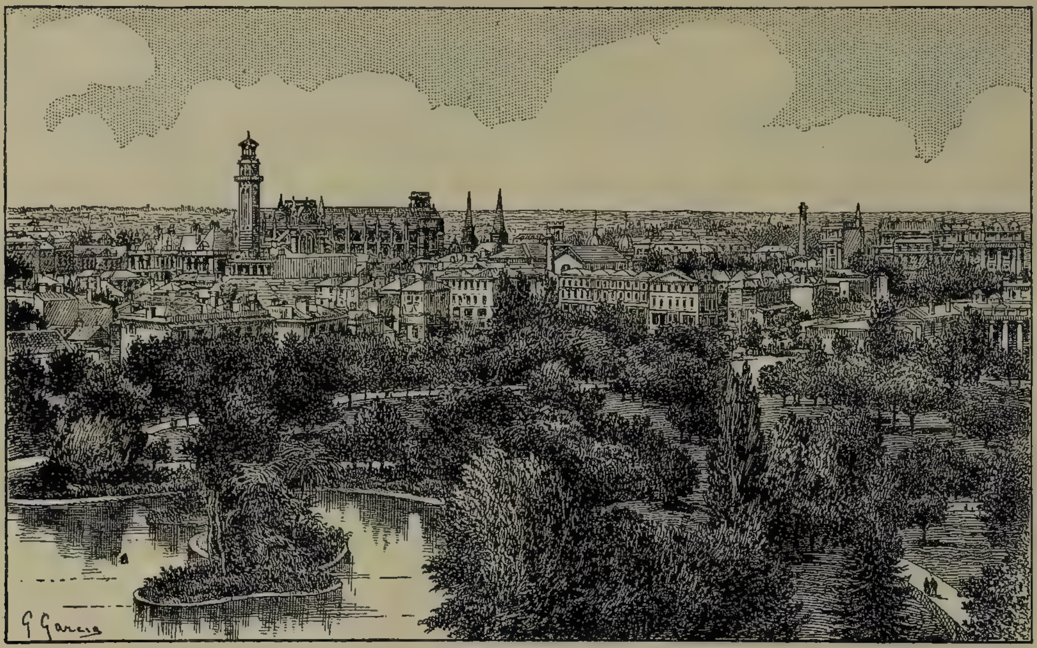

MELBOURNE. Fitzroy Gardens et cathédrale Saint-Patrick.

**Melchnau,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.350 h. Agriculture, fromagerie ; broderie.

**Melchthal,** vallée de la Suisse (canton d'Unterwalden).

**Melchthal** (Arnold **de**), un des trois libérateurs légendaires de la Suisse en 1307. L'avoué autrichien Laudenberg ayant fait crever les yeux du père d'Arnold, celui-ci forma avec Wernèr Stauffacher, de Schwyz, et Walther Fürst, d'Uri, la conjuration du Grütli, et, après le meurtre de Gessler par Guillaume Tell, souleva les habitants du canton d'Unterwalden.

**Melcombe Regis,** paroisse du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Dorset) ; 11.000 h.

**Melden,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Audenarde), sur l'Escaut ; 1.440 h. Huile, chicorée.

**Meldert,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 2.460 h. Distilleries.

**Meldien, enne** [*di-in, è-ne*] ou **Meldois, e** [*doi, oi-ze*], personne née à Meaux ou qui habite cette ville : *les Meldiens* ou *Meldois*. Adjectiv. : *industrie meldienne* ou *meldoise*.

**Meldola** (*bleu de*), matière colorante dérivée de l'aniline et qui teint en bleu indigo le coton préalablement mordancé au tannin et à l'émétique.

**Méléagre,** roi de Calydon. Les destins avaient décidé qu'il vivrait tant que durerait un tison qui brûlait dans le foyer au moment de sa naissance. Sa mère Althæa éteignit aussitôt le tison, qu'elle garda soigneusement. Dans la suite, Méléagre se distingua par son courage. Il prit part à l'expédition des Argonautes et tua le sanglier de Calydon, qu'Atalante avait d'abord blessé. Méléagre voulut offrir ces dépouilles à Atalante, mais ses oncles les réclamèrent. Une rixe s'étant élevée alors entre lui et ses oncles, il les frappa d'un coup mortel, dans la chaleur de la dispute. La mère, irritée du meurtre de ses frères, jeta au feu le tison fatal, et son fils expira aussitôt. Ses sœurs, les *Méléagrides*, désolées de la mort de leur frère, se couchèrent auprès de son tombeau en versant des larmes abondantes. Diane, touchée de pitié, les métamorphosa en pintades, sur le plumage desquelles les taches blanches et rondes représentent les larmes. (*Myth.*)

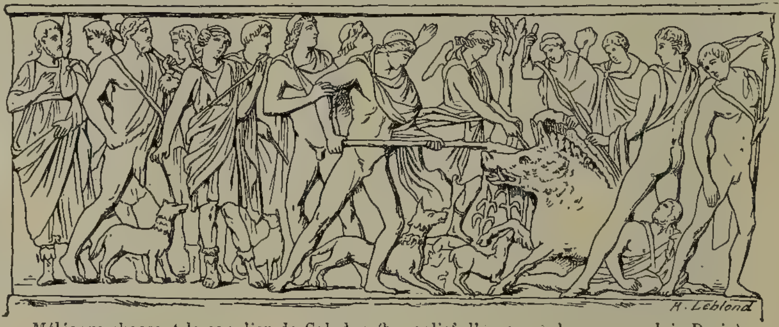

Méléagre chassant le sanglier de Calydon (bas-relief d'un sarcophage, au palais Doria).

— *Iconogr.* Les aventures de Méléagre sont souvent retracées sur les monuments antiques. Nous citerons la belle statue du Vatican, les sarcophages du musée des Offices à Florence et du palais Doria à Rome. En peinture, citons *Méléagre et Atalante*, de Van der Faes, au Louvre (v. p. 312) ; — *Chasse de Méléagre*, par Poussin, à Madrid ; par Jordaens à Madrid ; etc.

**Méléagre,** poète grec du IIe siècle av. J.-C., né à Gadara, m. à Cos, qui a fourni le premier fonds de l'*Anthologie grecque*.

**méléagrine** n. f. Huître perlière.

— Encycl. La méléagrine ou pintadine (*meleagrina margaritifera*) appartient à la famille des aviculidés. On la trouve dans le golfe Persique, la mer Rouge, l'océan Indien. Elle peut acquérir une forte taille et fournit non seulement une nacre remarquable, mais encore les plus belles perles des pêcheries de Ceylan.

**méléagris** [*griss*] n. m. Nom scientifique du genre *dindon*.

**mêlé-cassis** et par *abrév.* **mêlé-cass** ou **mêlé** n. m. *Pop.* Mélange d'eau-de-vie et de cassis. *Pop. Voix de mêlé-cass*, voix rauque (que donne l'abus de la boisson).

**Mélèce** (saint), patriarche d'Antioche, né à Mélitène vers 310, m. à Constantinople en 381. Adversaire des ariens, il présida le concile d'Antioche et le premier concile œcuménique de Constantinople. Fête le 12 février.

**Mélèce** ou **Mélice,** évêque de Lycopolis, en Egypte, m. en 326. Il fonda le schisme des mélétiens.

**mêlée** [*lé*] n. f. Combat opiniâtre, où les soldats de deux troupes ennemies s'attaquent corps à corps : *se jeter au plus épais de la mêlée*. Rixe entre plusieurs individus. Lutte de paroles. Conflit quelconque : *la mêlée des intérêts*.

**Melegari** (Dora), femme de lettres d'origine italienne, née à Lausanne, m. à Rome (1849-1924) ; auteur de romans écrits en français (*Expiation, la Duchesse Ghislaine, Kyrie eleison*).

**Melegnano.** V. Marignan.

**mêlement** [*man*] n. m. Action de mêler.

**Melen,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.320 h. Clouterie.

**méléna** n. f. *Méd.* V. melæna.

**Melendez Valdès** (Juan), poète espagnol, né à Ribera del Fresno, m. à Montpellier (1754-1817). Il excella dans la poésie bucolique et anacréontique.

**mêler** [*lé*] v. a. (lat. pop. *misculare ;* de *miscere*, même sens). Mélanger des choses diverses : *mêler de l'eau avec du vin*. Emmêler, embrouiller : *mêler ses cheveux*. Joindre : *mêler l'agréable à l'utile*. *Fig.* Comprendre dans : *mêler quelqu'un dans une accusation. Mêler les cartes*, les battre avant la partie ; *fig.* embrouiller une affaire. **Se mêler** v. pr. Se confondre : *se mêler dans la foule*. Se joindre : *se mêler au cortège*. *Fig.* Prendre soin : *se mêler imprudemment d'une affaire*. S'ingérer mal à propos : *de quoi vous mêlez-vous ? Le diable s'en mêle*, il y a là-dessous quelque influence inexplicable, mystérieuse. Adj. *Société mêlée, monde mêlé*, réunion où se trouvent des personnes inférieures à d'autres par les mœurs, les habitudes, la condition sociale, etc. N. *Sang mêlé*, personne issue d'une union entre père et mère de races différentes. Ant. **Démêler.**

**Mélesse,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 14 kil. de Rennes ; 2.400 h.

**Mêle-sur-Sarthe** (**Le**), ch.-l. de c. (Orne), arr. et 22 kil. d'Alençon, sur la Sarthe ; 740 h. Ch. de f. Et. Elevage. — Le cant. a 15 comm., et 5.500 h.

**Mélesville** (Anne-Honoré-Joseph Duveyrier, dit), auteur dramatique français, né à Paris, m. à Marly-le-Roi (1787-1865) ; il a fait représenter, seul ou en collaboration, 341 pièces.

**mélétien** ou **mélécien** [*si-in*] n. m. Partisan de Mélèce, évêque de Lycopolis.

**melette** [*lè-te*] n. f. Genre de poissons physostomes, voisins des harengs, et que l'on rencontre dans presque toutes les mers du globe.

— Encycl. Les melettes (*meletta*), que l'on appelle communément *esprots, sprats, haranguets*, abondent dans l'Océan, la Manche et la mer du Nord. On les pêche au filet et elles sont vendues, conservées en sel ou dans la saumure, sous les noms d'*anchois de Norvège, petits harengs de Norvège*, etc. Une espèce des mers de l'Inde a la chair vénéneuse.

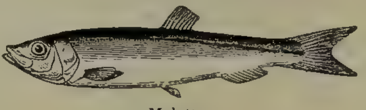

Melette.

**mélèze** n. m. (mot du patois des Alpes, dérivé de *mel*, miel). Genre de conifères : *le mélèze recherche les sols meubles*.

— Encycl. Les mélèzes (*larix*) habitent les régions tempérées de l'hémisphère nord. On en connaît huit espèces. Le mélèze d'Europe est un arbre à feuilles caduques (fait rare chez les conifères), qui porte deux sortes de rameaux : les uns allongés, à feuilles espacées, les autres courts, à feuilles réunies en bouquets. Le mélèze, qui peut atteindre de 30 à 50 mètres de haut, fournit un bois rouge brun, résistant, facile à fendre, et qu'on utilise pour la construction des chalets de montagne et des conduites d'eau. De l'aubier on retire une résine appelée *térébenthine de Venise*, et des feuilles, la *manne de Briançon*.

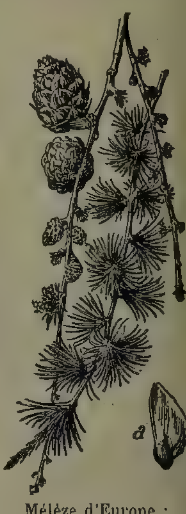

Mélèze d'Europe : *a*, graine.

**mélézitose** [*tô-ze*] n. m. Sucre particulier $C^{18}H^{32}O^{16} + 2H^{2}O$, qui se trouve dans diverses mannes.

**Melfi,** v. d'Italie, en Capitanate (prov. de Potenza), au pied du mont Vultur ; 15.000 h. Vins. Ce fut la capitale de la Pouille au temps des Normands. Ravagée par un sévère tremblement de terre en 1851.

**Melghir** (chott), un des principaux chotts du Sahara algérien, au S. de l'Aurès. Etendue variable, selon les saisons. Il occupe le fond de la vaste dépression au-dessous du niveau de la mer, qui suggéra au commandant Roudaire son projet de mer saharienne.

**Melgven,** comm. du Finistère, arr. et à 26 kil. de Quimperlé ; 2.950 h.

**melhafa** n. m. Grande pièce de toile blanche qu'on emploie en Algérie pour arrêter l'invasion des criquets.

**mélia** n. m. Genre de *méliacées*, de l'Asie et de l'Océanie, dont l'écorce est fébrifuge.

**méliacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotélydones des régions chaudes du globe, dont certaines espèces ont des propriétés médicinales et dont d'autres fournissent des bois à l'ébénisterie. S. une *méliacée*.

**mélianthe** n. m. Genre de sapindacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs d'un rouge foncé, à grandes feuilles d'un vert glauque, dont on connaît plusieurs espèces du Cap : *les feuilles des mélianthes laissent exsuder une matière sucrée, que recherchent les peuplades indigènes*.

**Mélibée.** *Myth. gr.* Une des filles de Niobé, surnommée *Chloris* (du gr. *khlôros*, pâle), à cause de la pâleur de son visage, après le massacre de sa famille, auquel elle échappa, grâce à Diane.

**Mélibée,** un des bergers de Virgile, qui donne la réplique à Tityre dans la première églogue, et qui figure encore dans la septième.

**mélibiose** [*bi-ô-ze*] n. m. Sucre qui se forme en même temps que le lévulose, quand on hydrolyse le raffinose.

**mélicerte** [*sèr-te*] n. m. Genre de vers rotateurs, vivant dans les eaux douces de France.

**Mélicerte.** *Myth. gr.* Dieu marin, fils d'Athamas et d'Ino, qui devint un dieu marin sous le nom de Palémon.

**Mélicerte,** comédie pastorale de Molière, en deux actes et en vers (1666), demeurée inachevée.

**mélicoque** [*ko-ke*] n. m. Genre de sapindacées.

— Encycl. Les mélicoques, vulgairement *knépiers*, sont des arbres et des arbrisseaux à fleurs blanches et odorantes, dont le fruit est souvent comestible ; les espèces connues appartiennent à l'Amérique tropicale.

**Mélien, enne** [*li-in, è-ne*], habitant ou originaire de Mélos : *les Méliens*. Adj. : *mœurs méliennes*.

**mélier** [*li-é*] n. m. Nom vulgaire du genre mélia.

**melierax** [*mé-li-é-raks*] n. m. Genre d'oiseaux rapaces.

— Encycl. Les melierax ou *faucons chanteurs*, ainsi appelés à cause de leur cri modulé en gazouillement, sont de taille médiocre. On en connaît huit espèces de l'Afrique.

**meligèthe** n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes.

— Encycl. Les meligèthes sont de petits nitidulidés, abondants sur les fleurs des crucifères (meligèthe du Volga) et des composées, les uns bronzés ou vert métallique, les autres noir et rose. On en connaît quinze espèces de l'hémisphère boréal.

**Mélik-schah Ier** (Djélal ed Din), troisième sultan seldjoukide de Perse, né à Ispahan, m. à Bagdad (1054-1092) ; il étendit son empire en Syrie et en Egypte, favorisa les savants et les lettrés et réforma le calendrier persan.

**Mélikov** (Loris), officier et administrateur russe, né à Tiflis, m. à Nice (1826-1888). Il commanda dans le Caucase (1860, 1877), et, chargé de la répression des complots nihilistes après un attentat contre Alexandre II, il vécut dans la retraite après l'assassinat du tsar, qu'il n'avait pu empêcher.

**Melilla,** v. de la partie septentrionale du Maroc, port sur la Méditerranée ; 57.000 hab. C'est le principal port du Rif, englobé dans la zone marocaine d'influence espagnole. Melilla appartient à l'Espagne depuis 1496 ; aux environs, en juillet 1921, sanglante défaite imposée aux Espagnols par les belliqueuses tribus des alentours, que les troupes espagnoles renforcées, vainquirent à leur tour.

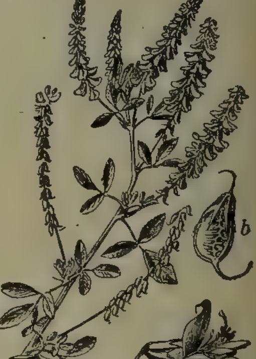

Mélilot : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**mélilot** [*lo*] n. m. (gr. *melilôtos ;* de *meli*, miel, et *lôtos*, lotus). Genre de légumineuses papilionacées.

— Encycl. Les mélilots (*melillotus*) sont des herbes annuelles ou bisannuelles, à fleurs petites, jaunes ou blanches. On connaît une dizaine d'espèces, des régions tempérées et chaudes de l'hémisphère nord. Presque toutes sont communes en France. Le *mélilot bleu* a des fleurs très odorantes ; on le cultive souvent dans les jardins. Le *mélilot blanc* constitue un bon fourrage. Le *mélilot officinal* ou mélilot des champs possède des fleurs jaunes très parfumées, qui sont employées en pharmacie et en parfumerie.

**méli-mélo** n. m. *Fam.* Mélange confus et désordonné : *un méli-mélo d'intrigues.*

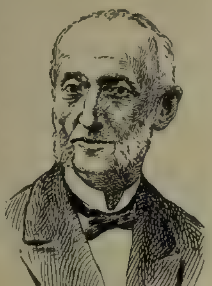
Méline.

**Mélin,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 1.340 h. Carrières.

**Mélinde,** anc. v. de l'Afrique orientale, à l'embouchure du Zambèze, jadis très prospère au temps de la domination portugaise (xvie s.) ; aujourd'hui, ruinée.

**Méline** (Jules), homme politique français, né à Remiremont, m. à Paris (1838-1925). Il a été président de la Chambre, ministre de l'agriculture, président du conseil de 1896 à 1898. Il fut l'un des chefs du parti républicain progressiste, et l'un des principaux défenseurs des doctrines protectionnistes.

**mélinet** [*nè*] n. m. Genre de borraginées, comprenant des plantes annuelles, à fleurs jaunes pourprées, qui croissent dans le midi de l'Europe : *on emploie parfois les feuilles de mélinet comme émollient dans les maladies des yeux.*

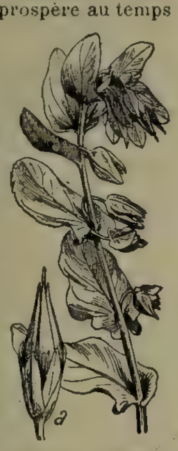

Mélinet : a, fleur.

**Mélingue** (Etienne-Marin), acteur et sculpteur français, né à Caen, m. à Paris (1808-1875). Avec son jeu vif, original et bravache, ses allures cavalières, il excella dans les rôles de cape et d'épée du drame romantique. — Ses fils, Théodore-George-Gaston, né à Paris, m. à Aix (1845-1889), auteur des tableaux : *Rabelais à l'hôtellerie de la Lamproie*, *un Dîner chez Molière*, etc., *Mademoiselle de Montpensier à la Bastille*, et Etienne-Lucien, qui a peint : *Etienne Marcel*, *le Matin du 10-Thermidor*, né à Paris en 1841, se sont distingués dans la peinture de genre et d'histoire.

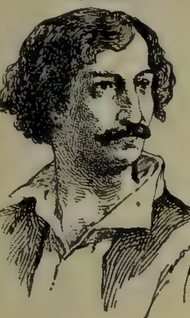
E.-M. Mélingue.

**mélinite** n. f. (du gr. *melinos*, couleur du coing). Explosif très puissant, formé d'acide picrique, et découvert par le chimiste Turpin : *la mélinite sert au chargement des obus.*

**mélinophane** n. f. Fluosilicate naturel de glucinium, calcium et sodium.

**mélinose** [*nô-ze*] n. f. Molybdate naturel de plomb.

**melioribus annis,** mots lat. signif. *dans des temps plus heureux.* Fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, VI, 649). [S'emploie en parlant d'un temps que l'on regrette.]

**mélipone** n. f. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant une soixantaine d'espèces des régions tropicales du globe.

— Encycl. Les mélipones sont de taille moyenne ou petite, courtes, velues ; leurs mœurs sont celles des abeilles, mais elles ne possèdent pas d'aiguillon. Leur miel est d'assez bonne qualité.

**mélique** n. f. (du lat. *mel*, miel, par allusion à la saveur de cette plante). Genre de graminées, comprenant de nombreuses espèces répandues dans toutes les régions tempérées et dont quelques-unes, communes en Europe, fournissent au printemps un fourrage recherché des bestiaux.

**mélique** adj. (gr. *melikos ;* de *melos*, chant). Se dit de la poésie lyrique grecque, et spécialement de la poésie chorale.

**Melisey** [*zé*], ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 10 kil. de Lure, sur l'Ognon ; 1.650 h. Ch. de f. Carrières ; toiles. — Le cant. a 12 comm., et 10.570 h.

**mélisse** [*li-se*] n. f. (du gr. *melissa*, abeille, parce que cette plante est aimée des abeilles). Genre de labiées, dont on connaît quelques espèces d'Europe et d'Asie.

— Encycl. Les mélisses sont des herbes à feuilles dentées, à fleurs blanches ou jaunâtres. La mélisse officinale, ou *thé de France*, peut atteindre 1 mètre de haut ; ses fleurs, jaunes, puis blanches, sont parfois tachées de rose ; c'est une plante assez commune dans le Midi. Froissée, elle répand une odeur de citron, ce qui lui a fait donner le nom de *citronnelle*. Elle renferme une essence que l'on emploie en pharmacie comme stimulante et tonique du système nerveux (*eau de mélisse*).

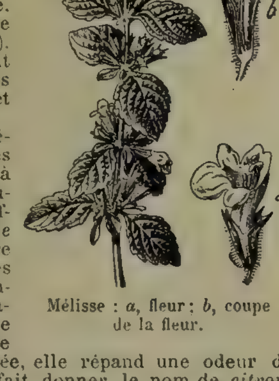

Mélisse : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur.

**mélissique** adj. m. Se dit d'un acide qui se trouve dans la cire d'abeille.

**mélissographie** [*li-so-gra-fî*] n. f. (du gr. *melissa*, abeille, et *graphein*, écrire). Traité sur les abeilles.

**mélitagre** n. f. (du gr. *meli, itos*, miel, et *agra*, dartre). *Pathol.* Variété d'impétigo.

**mélite** n. f. Genre de crustacés amphipodes, comprenant des crevettes allongées, des mers de l'hémisphère boréal.

**Mélite** ou *les Fausses Lettres*, comédie de P. Corneille, en cinq actes et en vers, pièce qui fut le début de l'auteur. L'intrigue en est des plus compliquées, bien qu'elle s'inspire d'une aventure galante dont l'auteur avait été le héros avec une demoiselle Milet (dont *Mélite* est l'anagramme) [1629].

**mélitococcie** [*ksî*] n. f. V. Malte (*fièvre de*).

**Mélitopol,** v. de Russie (Tauride), sur la Molotchnaïa ; 15.000 h.

**Mélitène,** v. de l'ancienne Cappadoce, fondée par Trajan au iie siècle. Victoire de Chosroès sur les Grecs, en 576. Lieu du martyre de Polyeucte. Garnison de la Légion fulminante, sous Marc-Aurèle.

**Mélitos** [*toss*], poète tragique athénien. Il prit une grande part à la condamnation de Socrate, et l'on a prétendu, sans preuve certaine, que les Athéniens l'avaient lapidé plus tard comme calomniateur. V. Anytos.

**mélitose** [*tô-ze*] n. f. Matière sucrée, produite par certains eucalyptus.

**mélitte** [*li-te*] n. f. Genre de labiées.

— Encycl. La mélitte à feuille de mélisse, vulgairement *mélisse sauvage* ou *mélisse des bois*, ou encore *mélisse puante*, est une grande plante vivace, à fleurs blanches, qui croît dans les clairières de l'Europe centrale et méridionale.

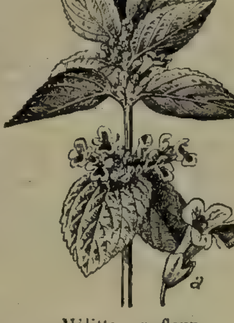

Mélitte : *a*, fleur.

**méliturgie** [*ji*] n. f. (du gr. *meli, itos*, miel, et *ergon*, travail). Travail, industrie des abeilles. (Peu us.)

**méliturie** n. f. *Pathol.* Syn. de glycosurie.

**melius est nubere quam uri,** m. lat. signif. *il vaut mieux se marier que de brûler.* Paroles de saint Paul (I. *Cor.* VII, 9). L'apôtre était partisan du célibat, mais il disait qu'il valait mieux cependant se marier que d'être consumé par le feu des passions, tout le monde n'ayant pas le don de continence.

**Melius** (Spurius), chevalier romain, qui soulagea le peuple pendant une famine. Les patriciens l'accusèrent d'aspirer à la royauté. Cincinnatus fut nommé dictateur, et Spurius Melius fut tué par le maître de la cavalerie, Servilius Ahala (438).

**Melkart,** nom d'une divinité phénicienne, forme du dieu Baal, honorée spécialement à Tyr. On la représentait sous les traits d'un guerrier victorieux.

**Mellac,** comm. du Finistère, arr. et à 4 kil. de Quimperlé ; 1.480 h. Ch. de f. Orl.

**Mellan** (Claude), graveur français, né à Abbeville, m. à Paris (1598-1688). Il n'employait que des tailles parallèles gravées et contournées, et grava ainsi la *Sainte Face* d'un seul trait.

**Mellawi,** v. d'Egypte (Haute-Egypte, prov. de Siout), sur le Nil ; 20.000 h.

**Melle,** ch.-l. d'arrond. (Deux-Sèvres), sur la Béronne, affl. de la Boutonne ; ch. de f. Et. ; à 26 kil. de Niort ; 2.570 h. (*Mellois*). Plomb argentifère ; commerce de bestiaux. — L'arr. a 7 cant., 92 comm., et 65.000 h. ; le cant. a 13 comm., et 9.370 h.

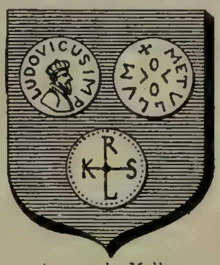

Armes de Melle.

**Melle,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), sur l'Escaut ; 5.400 h. Dentelles.

**Mellet** [*mè-lé*], comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 1.460 h. Pierre, chaux ; tuiles.

**mellifère** [*mèl-li*] adj. (du lat. *mel, mellis*, miel, et *ferre*, porter). Qui produit du miel : *insecte mellifère ; c'est la famille des légumineuses qui renferme le plus de plantes mellifères.*

**mellification** [*mèl-li-fi-ka-si-on*] n. f. (du lat. *mel, mellis*, miel, et *facere*, faire). Elaboration du miel par les abeilles.

**mellifique** [*mèl-li*] adj. Qui fabrique du miel.

**melliflue** [*mèl-li-flû*] adj. (lat. *mellifluus*). Qui distille le miel. (Vx.) *Fig.* Doucereux comme le miel : *éloquence melliflue.*

**mellifluité** [*mèl-li*] n. f. Caractère d'une chose melliflue.

**Mellinet** (Emile), général français, né et m. à Nantes (1798-1894). Il se distingua en Afrique, en Crimée et à Magenta, à la tête des grenadiers de la garde. Il fut sénateur en 1865.

**Mellionnec,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 49 kil. de Loudéac, près du canal de Nantes à Brest ; 1.410 h.

**mellique** adj. (du lat. *mel*, miel). Se dit d'un acide qui se forme par l'action de la chaleur sur le sucre candi, ou encore en faisant agir l'acide azotique sur le charbon de bois en présence de chlorate de potassium, etc.

**mellite** [*mèl-li-te*] n. m. (du lat. *mel*, miel). Médicament préparé avec du miel : *les mellites s'altèrent assez vite.* Combinaison naturelle d'acide mellique, d'alumine et d'eau.

— Encycl. *Pharm.* et *thérap.* Un mellite se compose d'un liquide médicamenteux (vinaigre, suc de plante, infusion, décoction), dans lequel on fait dissoudre à chaud du miel blanc jusqu'à consistance sirupeuse. *Ex.* : *Miel rosat* (mellite de roses rouges). Les mellites sont employés soit pour édulcorer les gargarismes, soit pour édulcorer des boissons rafraîchissantes. Le mellite de soufre est employé contre les coliques de plomb.

**mellitome** [*mèl-li*] n. m. Sorte de couteau à désoperculer.

**Melloni** (Macédoine), physicien italien, né à Parme, m. à Portici (1798-1854). On lui doit la connaissance des principales lois de la chaleur rayonnante.

**Melloria** ou **Meloria,** petite île italienne de la Méditerranée occidentale, en Toscane, à l'O. de Livourne. Deux batailles navales se sont livrées dans ses parages ; le 3 mai 1241, défaite d'une flotte génoise par les flottes alliées de l'empereur Frédéric II et des Pisans ; le 6 août 1284, défaite de la flotte pisane par celle de Gênes. La victoire génoise amena la fin de l'importance navale de Pise.

**mélo** n. m. Abrév. fam. de mélodrame.

**Melo** (Manoel **de**), auteur portugais et espagnol, né et m. à Lisbonne (1611-1666). Son œuvre principale, en espagnol, est une histoire du soulèvement de la Catalogne en 1640.

**mélocacte** ou **melocactus** [*mé, tuss*] n. m. Genre de cactacées.

— Encycl. Le genre *mélocacte* comprend des plantes basses, à fleurs rouges, à tiges phéroïde ou conique, marquée de nombreuses côtes longitudinales hérissées d'épines ; sur cette tige naît une sorte de touffe sphérique, qui donne à la plante l'aspect d'une *mamillaire.* On en connaît 30 espèces d'Amérique.

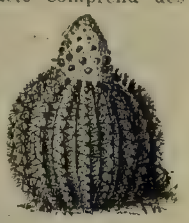
Mélocacte.

**mélodie** [*dî*] n. f. (gr. *melôdia ;* de *melos*, vers, et *ôdê*, chant). Suite de sons qui flattent l'oreille. *Fig.* Choix, suite de mots, de phrases propres à flatter l'oreille : *la mélodie des vers de Racine.*

— Encycl. Une mélodie est une succession de sons qui, aidés par le rythme, dont la mélodie ne saurait en aucune manière se passer, forment un sens musical plus ou moins agréable à l'oreille. La mélodie est l'*art* musical même, et la *science* musicale n'y entre pour rien. Aussi a-t-on vu des musiciens très médiocres, comme Jean-Jacques Rousseau, inventer de jolies mélodies. Toutefois, de telles mélodies sont courtes, sans développement. Une œuvre, en effet, quand elle prend certains développements, doit être conduite avec art, pour qu'elle ne soit pas gauche et lâche. De plus, la musique, même au seul point de vue mélodique, ne se borne pas à des manifestations si rudimentaires. Elle prend souvent des proportions plus ou moins considérables, et atteint à certaines complications. Il faut alors envisager l'enchaînement mélodique, c'est-à-dire la succession de plusieurs mélodies ayant entre elles une étroite affinité en ce qui concerne le dessin et le rythme.

**mélodieusement** [*ze-man*] adv. Avec mélodie.

**mélodieux, euse** [*di-eû, eu-ze*] adj. Rempli de mélodie : *le chant mélodieux du rossignol.*

**mélodion** n. m. Instrument de musique à clavier, inventé en 1805 par J.-C. Dietz.

**mélodique** adj. Qui a rapport à la mélodie.

**mélodiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière mélodique : *sons mélodiquement combinés.*

**mélodiste** [*dis-te*] n. m. Musicien qui compose surtout des mélodies, qui s'attache surtout à la mélodie : *Bellini est surtout un mélodiste.*

**mélodium** [*om'*] n. m. Nom primitif de l'harmonium, qu'on appelait aussi *orgue expressif.*

**mélodramatique** adj. Qui tient du mélodrame : *ton mélodramatique.*

**mélodramatiser** [*zé*] v. a. Rendre mélodramatique : *mélodramatiser une situation.*

**mélodramatiste** [*tis-te*] n. m. Auteur de mélodrames.

**mélodramaturge** n. m. Auteur de mélodrames. (Peu us.)

**mélodrame** n. m. (du gr. *melos*, chant, et *drama*, action théâtrale). Autref., drame accompagné de musique instrumentale. Auj., drame d'un caractère populaire, où sont accumulées les situations violentes et les péripéties imprévues. *Héros de mélodrame*, individu outré dans ses paroles, dans ses gestes. Court morceau symphonique qui, dans une pièce, souligne certaines situations.

— Encycl. *Théâtr.* C'est à la fin du xviiie siècle que se constitua le genre du *mélodrame* tel qu'il existe encore aujourd'hui, avec sa recherche de sujets violents et compliqués, son mélange de comique et de tragique et son style tour à tour trivial ou emphatique. Les mélodrames étaient surtout représentés sur les scènes du boulevard du Temple, appelé pour cela « Boulevard du crime ». Parmi les principaux auteurs, citons : Pixérécourt, Caignez, Bouchardy, Anicet-Bourgeois, Dennery, Decourcelle, et, parmi les œuvres les plus célèbres : *Victor* ou *l'Enfant de la forêt* (1798), *Calina* ou *l'Enfant du mystère* (1801), *Fualdès* (1820), *le Sonneur de Saint-Paal* (1838), *Lazare le pâtre* (1840), *les Deux orphelines, les Deux gosses.*

**méloé** n. m. Genre d'insectes coléoptères vésicants, répandus sur le globe.

— Encycl. Les méloés sont de gros et lourds insectes, noirs ou bleus, dont les élytres, très courts, ne recouvrent pas la partie postérieure de l'abdomen, très développé chez les femelles. On s'en sert pour préparer des vésicatoires.

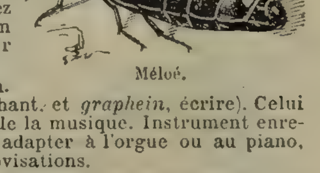
Méloé.

**mélographe** n. m. (du gr. *melos*, chant, et *graphein*, écrire). Celui qui écrit, qui copie de la musique. Instrument enregistreur qu'on peut adapter à l'orgue ou au piano, pour noter les improvisations.

**mélographie** [*fî*] n. f. (de *mélographe*). Art ou action d'écrire de la musique.

**mélographique** adj. Qui a rapport à la mélographie.

**mélolonthe** ou **melolontha** [*mé*] n. m. Nom donné par les anciens auteurs grecs à un insecte indéterminé, qui était peut-être la *cétoine dorée.* Nom scientifique ancien du genre hanneton. (Dans la nomenclature actuelle, le nom scientifique du hanneton est *ludibrius.*)

**mélomane** n. Qui aime la musique avec passion. Adj. : *il est mélomane.*

**mélomanie** [*ni*] n. f. (du gr. *melos*, chant, et de *manie*). Amour excessif de la musique.

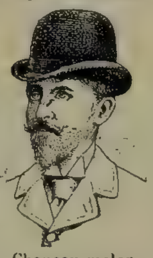
Chapeau melon.

**melon** n. m. (lat. *melo*). Espèce de cucurbitacées du genre concombre : *le melon exige une abondante fumure.* (Le fruit de cette plante porte le même nom ; sa chair, d'un jaune rougeâtre ou verdâtre, est juteuse et sucrée.) *Pop.* Imbécile. *Melon d'eau*, pastèque. *Melon de mer*, oursin. *Chapeau melon*, et absolum. *melon*, chapeau rond et bombé. *Vitic.* Cépage à fruits blancs, cultivé dans l'est de la France.

— Encycl. Le melon (*cucumis melo*) est une plante annuelle dont la tige, rameuse, est munie de vrilles ; les feuilles en sont alternes ; le fruit, ordinairement volumineux, est sphérique ou ovoïde ; sa pulpe, charnue, juteuse et parfumée, renferme des graines aplaties, luisantes, d'un blanc jaunâtre. On distingue trois catégories de melons : les *melons communs* ou *brodés*, les *cantaloups* et les *melons lisses ;* les premiers ont des côtes peu marquées ; leur surface est couverte de lignes rugueuses peu saillantes ; leur chair, rouge ou blanchâtre, est sucrée, mais souvent peu savoureuse (melon maraicher, sucrin de Tours, melon de Cavaillon, etc.). Les melons cantaloups sont gros, déprimés, marqués de côtes larges et bien séparées ; leur chair, rouge-orangé, est fondante et sucrée (cantaloup Prescott, cantaloup noir des Carmes, cantaloup d'Alger). Les melons lisses sont ovoïdes, dépourvus de côtes ; leur chair est fondante.

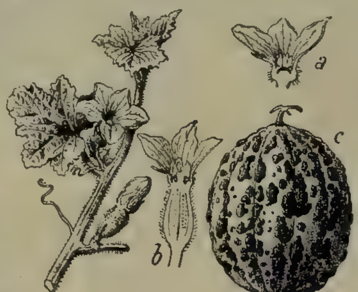

Melon : *a*, coupe de fleur mâle ; *b*, coupe de fleur femelle ; *c*, fruit.

Dans le midi de la France, on cultive le melon en pleine terre, mais, dans le Centre et le Nord, on le cultive sous châssis et sous cloches sur couches chaudes. On sème en janvier pour repiquer quand la jeune plante a développé son bouton terminal, et repiquer de nouveau après la formation des deux bourgeons latéraux.

**mélongène** ou **mélongine** n. f. Autre nom de l'*aubergine.*

**mélonide** adj. (du gr. *melon*, pomme, et *eidos*, forme). *Bot.* Qui ressemble à une pomme.

**melonite** n. f. Tellurure naturel de nickel.

**melonné** [*lo-né*], **e** adj. Qui ressemble au melon. N. f. Variété de courge.

**melonnière** [*lo-ni*] n. f. Endroit d'un jardin ou champ réservé à la culture du melon.

**mélopée** [*pé*] n. f. (gr. *melopoiia ;* de *melos*, mélodie, et *poiein*, faire). Chant rythmé qui accompagne la déclamation. Récitatif, chant monotone. Ensemble des règles de la composition.

**mélophage** n. m. (du gr. *mêlôn*, brebis, et *phagein*, manger). Genre d'insectes diptères, vivant en parasites sur les moutons : *les mélophages sont la proie des étourneaux et des corneilles, qui les chassent sur le dos même des moutons.* Adj. : *diptère mélophage.*

**mélophobe** n. et adj. (du gr. *melos*, musique, et *phobos*, crainte). Se dit d'une personne qui hait la musique.

**mélophone** n. m. (du gr. *melos*, mélodie, et *phônè*, voix). Instrument de musique aujourd'hui complètement oublié et qui avait la forme d'une guitare très épaisse.

— Encycl. Sa caisse renfermait une soufflerie et un sommier, sur lequel était disposée une série d'anches libres. Cette soufflerie fonctionnait à l'aide d'une poignée appelée archet, à laquelle la main de l'exécutant imprimait un mouvement de va-et-vient. Les doigts de la main gauche appuyaient sur de petites roulettes d'ivoire placées en demi-saillie sur le manche, et qui faisaient office de touches.

**méloplaste** [*plas-te*] n. m. (du gr. *melos*, chant, et *plastès*, qui forme). Tableau représentant une portée de musique, sur laquelle le professeur indique avec une baguette les sons que l'élève doit entonner.

**mélopsite** n. f. Variété de talc.

**mélopsitte** ou **mélopsittacus** [*psi-ta-kuss*] n. m. Genre de perruches d'Australie.

— Encycl. Le *mélopsitte ondulé* a un plumage vert, gris et jaune, harmonieusement nuancé. Communes chez les oiseleurs, ces perruches vivent bien en France, où on les connait sous le nom d'*inséparables*, parce qu'elles ne prospèrent que par couples.

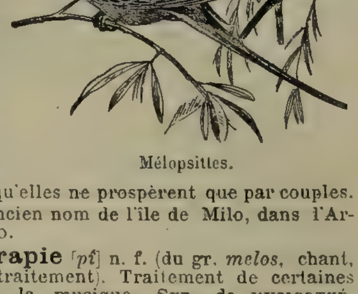
Mélopsittes.

**Mélos,** ancien nom de l'île de Milo, dans l'Archipel. V. Milo.

**mélothérapie** [*pî*] n. f. (du gr. *melos*, chant, et *therapeia*, traitement). Traitement de certaines affections par la musique. Syn. de MUSICOTHÉRAPIE.

**mélotrope** n. m. (du gr. *melos*, chant, et *trepein*, tourner). Appareil reproduisant de la musique enregistrée sur une bande de carton par le mélographe.

**Melozzo da Forli,** peintre italien, né et m. à Forli (1438-1494). Il excellait dans l'art de faire plafonner les figures au moyen de la perspective verticale.

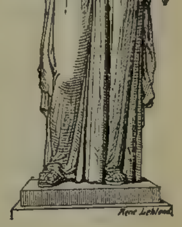

Melpomène.

**Melpomène,** Muse de la tragédie, mère, dit-on, des sirènes. Les poètes disent, par périphrase, un *favori*, un *disciple de Melpomène*, pour un *auteur*, un *acteur tragique.*

**Melpomène,** statue antique, au Vatican ; — autre statue, au Louvre.

**Melrand,** comm. du Morbihan, arr. et à 17 kil. de Pontivy : 3.570 h. Papeterie.

**Melrose,** v. d'Ecosse (comté de Roxburgh), sur la Tweed, au pied des collines d'Eidonn ; 4.700 h. Ruines célèbres d'une abbaye fondée par David Ier en 1136.

**Melrose,** v. des Etats unis d'Amérique (Massachusetts, comté de Middlesex) ; 18.000 h.

**Mels,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), sur la Seez ; 4.040 h.

**Melsbroeck,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 1.560 h. Carrières.

**Melsele,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas) ; 4.120 h. Dentelles.

**Melsens** [*sinss*] (Louis-Henri-Frédéric), physicien et chimiste belge, né à Louvain, m. à Bruxelles (1814-1886). Il imprima un vif essor à la fabrication des bougies stéariques.

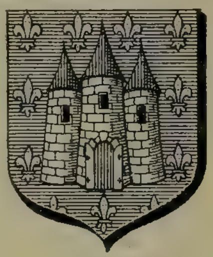
Armes de Melun.

**melton** n. m. (de *Melton Mowbray*, v. du comté de Leicester, célèbre rendez-vous de chasse ; parce que cette étoffe est employée pour faire des habits de chasse). Tissu anglais de laine (de laine et coton dans les qualités inférieures), uni et ras.

**Melun,** ch.-l. du dép. de Seine-et-Marne, sur la Seine ; ch. de f. P.-L.-M., à 40 kil. de Paris ; 14.860 h. (*Melunois*, *Melunais* ou *Melodunois.*) Patrie d'Amyot. Etoffes, chocolaterie, imprimerie, etc. — L'arr. a 6 cant., 99 comm., et 69.300 h. ; le cant. Nord a 16 comm., et 15.390 h. ; le cant. Sud, 16 comm., et 14.500 h.

**mélusine** [*zi-ne*], n. f. *Blas.* Figure de fantaisie, représentant une femme nue, dont le corps se continue en queue de serpent à partir des hanches. (La mélusine, assez semblable à la sirène, est toujours placée en cimier, figurée en train de se coiffer et sortant d'une cuve.) *Mod.* Etoffe pelucheuse, employée dans la mode : *un chapeau en mélusine.*

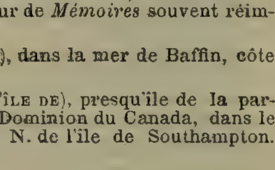
Mélusine.

**Mélusine** (ancien. *Merlusine*, abréviat. de *Mère des Lusignan*), fée que les romans de chevalerie et les légendes du Poitou représentent comme l'aïeule et la protectrice de la maison de Lusignan. Mélusine, fille d'une fée, a fait promettre au comte Raymondin, qu'elle a épousé, qu'il ne cherchera jamais à la voir le samedi. Elle bâtit pour lui le château de Lusignan. Raymondin, infidèle à sa promesse, surprend le secret de Mélusine qui, tous les samedis, est partiellement changée en serpent. Elle disparaît, et depuis ce temps elle vient dans les fossés du château pousser des cris de douleur chaque fois qu'un Lusignan est menacé de mort. D'où l'expression *pousser des cris de mélusine* ou *de merlusine*, usitée dans certaines provinces.

**Melvil** ou **Melville** (sir James), un des plus fidèles conseillers de Marie Stuart, m. à Hallhill (1535-1617). Il est l'auteur de *Mémoires* souvent réimprimés.

**Melville** (BAIE DE), dans la mer de Baffin, côte du Groenland.

**Melville** (PRESQU'ÎLE DE), presqu'île de la partie septentrionale du Dominion du Canada, dans le territoire Franklin, au N. de l'île de Southampton. Terre désolée.

**Melville** (DÉTROIT DE), passage dans la région arctique de l'Amérique, entre les îles Parry d'un côté, et les îles du Prince-Albert et de Banks de l'autre.

**Melville,** île de l'archipel Parry, dans le territoire Franklin du Dominion du Canada. Terre montueuse, habitée par des Esquimaux. Découverte par Parry en 1819. — Ile de la côte septentrionale de l'Australie, presque déserte.

**mélyris** [*riss*] n. m. Genre de coléoptères de taille médiocre, ordinairement bleus ou verts, qui habitent les régions chaudes de l'ancien monde.

**mémarcher** [*ché*] v. n. (préf. péjor. *mé*, et *marcher*). Faire un faux pas. (Vx.)

**mémarchure** n. f. (de *mémarcher*). Entorse que se donne un cheval en posant son pied à faux. (Vx.)

**membrace** [*man-bra-se*] n. m. Genre d'insectes hémiptères des régions tropicales, type d'une famille dite des *membracidés* : *les membraces vivent sur les buissons et les arbres, dont ils imitent à s'y méprendre les bourgeons, épines, graines, etc.*

**membrane** [*man*] n. f. (lat. *membrana*). Organe, ou partie d'organe, disposé en feuillet mince : *on distingue les membranes muqueuses, séreuses ou fibreuses. Fausse membrane*, tissu anormal qui se forme sur les muqueuses à la suite de certaines inflammations, par exemple dans la diphtérie. *Bot.* Assise ou ensemble d'assises cellulaires, assez fortement cohérentes entre elles pour servir d'enveloppes à d'autres parties, par exemple l'épiderme d'une tige. Ais que le relieur place au-dessus et au-dessous d'un paquet de livres qu'il veut mettre en presse.

**membrané, e** [*man*] adj. Qui est aplati comme une membrane : *cloison membranée.*

**membraneux, euse** [*man-bra-neû, eu-ze*] adj. De la nature de la membrane : *tissu membraneux.*

**membranifolié, e** [*man*] adj. Dont les feuilles ou les expansions foliacées sont membraneuses.

**membraniforme** [*man*] adj. Qui a la forme d'une membrane.

**membranogène** [*man*] adj. Qui produit des membranes. (Se dit en particulier de certaines solutions au contact desquelles il se forme, dans le milieu, un précipité qui constitue une véritable membrane semi-perméable. Ainsi, une goutte de gélatine dans une solution de tanin s'entoure d'une mince pellicule, qui laisse passer l'eau, mais non le tanin.)

**membranule** [*man*] n. f. Petite membrane.

**membre** [*man-bre*] n. m. (lat. *membrum*). Appendice du tronc de l'homme et des animaux, destiné à l'exercice des fonctions de relation : *membres supérieurs ; membres inférieurs.* (V. HOMME.) *Membre viril*, organe de la génération chez l'homme. Corps mis en pièces : *des membres épars.* Celui qui fait partie d'un corps savant, politique, d'une société, d'une famille : *être membre d'une académie.* Chacune des expressions d'une équation, d'une égalité ou d'une inégalité. Chacune des divisions d'une période, d'un système rythmique. Chacune des parties qui entrent dans la composition d'un ouvrage d'architecture. Chacune des grosses pièces qui forment les couples d'un navire. Allus. litt. et hist. : **Les membres et l'estomac**. Fatigués de leur rôle actif, les membres cessent de travailler pour l'estomac, dont ils ne comprennent pas les fonctions secrètes, et il en résulte la mort du corps entier. Cet apologue célèbre remonte à la plus haute antiquité. On le voit mis en œuvre par Esope, Menenius Agrippa, Rabelais (*Pantagruel*, III, 3), et La Fontaine (III, 2).

— Encycl. *Anat.* Chez l'homme, les membres sont au nombre de quatre : deux membres inférieurs ou abdominaux, qui servent à la *sustentation* et à la *locomotion*, et deux membres supérieurs ou thoraciques, qui servent au *toucher* et à la *préhension.* Chaque membre est composé de trois segments réunis par des articulations. Au membre supérieur on distingue le *bras*, l'*avant-bras* et la *main ;* au membre inférieur : la *cuisse*, la *jambe* et le *pied.* On observe, au niveau des membres, des fractures, des luxations, des tumeurs, des inflammations, etc.

**membré, e** [*man*] adj. *Bien*, *mal membré*, qui a les membres bien, mal faits ; bien, mal proportionnés. *Blas.* Se dit d'un oiseau qui a les membres inférieurs d'un autre émail que celui du corps.

**membret** [*man-brè*] n. m. Petite épaisseur qu'on ménage au bout de chaque branche d'un éperon.

**membrette** [*man-brê-te*] n. f. Surface du pied droit d'une arcade qui est ornée d'un pilastre et qui reste nue de chaque côté du pilastre.

**membrière** [*man*] n. f. Pièce de bois qui entre dans une membrure.

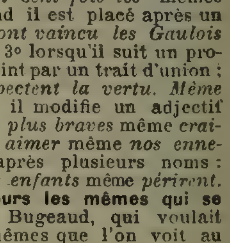

Membrons : 1. En zinc ; 2. A bourseaux.

**membron** [*man*] n. m. Partie d'une couverture mansardée, reliant les couvertures du vrai et du faux comble. Petite baguette qui sert d'ourlet à la baguette d'un bourseault.

**membru, e** [*man*] adj. Qui a les membres gros.

**membrure** [*man*] n. f. Ensemble des membres du corps humain : *membrure délicate ; membrure solide.* Ensemble des couples d'un navire. Pièce de bois épaisse, dans laquelle on enchâsse les panneaux d'une porte. Assemblage de chevrons convenablement espacés pour mesurer le bois de chauffage. Ensemble des deux ais (*membranes*) entre lesquels le relieur place les volumes qu'il veut grecquer.

**même** adj. (lat. pop. *metipsimum ;* de *egometipse*, moi-même). Exprime identité ou parité : *ce sont les mêmes traits.* Placé immédiatement après les noms ou les prénoms, il marque plus expressément la personne, l'objet dont on parle : *ces plantes mêmes ; moi-même.* Adv. De plus, aussi, encore : *je vous dirai même ; les pêcheurs, les justes même* (aussi) *tremblent à la pensée d'un juge suprême... Manger à même*, dans le plat ; *boire à même*, dans la bouteille. *A même de*, loc. prép. En état de, libre de. *De même*, *tout de même* loc. adv. De la même manière : *agissez de même, tout de même. Revenir au même*, être la même chose au fond, quant au résultat. *De même que*, loc. conj. Ainsi que. N. m. Même objet : *étoffe doublée du même.* — *Gramm. Même* est adj. et variable : 1° quand il précède le substantif : *l'étourdi commet cent fois les* mêmes *fautes ;* 2° en général, quand il est placé après un seul nom : *les Romains n'ont vaincu les Gaulois que par les Gaulois* mêmes ; 3° lorsqu'il suit un pronom personnel auquel il se joint par un trait d'union ; *les méchants eux*-mêmes *respectent la vertu. Même* est adv. et invar. : 1° quand il modifie un adjectif ou un verbe : *les hommes les plus braves* même *craignent la mort ; nous devons aimer* même *nos ennemis ;* 2° quand il est placé après plusieurs noms : *les vieillards, les femmes, les enfants* même *périrent.* Allus. hist. : **Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer,** mot du général Bugeaud, qui voulait dire : Ce sont toujours les mêmes que l'on voit au premier rang, au poste le plus périlleux. (La forme paradoxale a rendu ces mots populaires.)

**me, me adsum qui feci,** mots lat. signif. : *C'est moi, moi qui l'ai fait.* Hémistiche de Virgile (*Enéide*, IX, 426). Cri sublime que pousse Nisus pour chercher à détourner les coups qui menacent son ami Euryale

**mémécyle** n. m. Genre de mélastomacées, comprenant des arbrisseaux à fruits comestibles, de l'Asie et de l'Afrique tropicale.

**Memel,** v. et port de l'Europe orientale, sur la mer Baltique, à l'embouchure du Dange dans la lagune de Memel (Kurisches Haff) ; 22.000 h. Produits chimiques, fonderies, constructions navales. Cette ville, fondée par les Chevaliers Teutoniques en 1252, a fait partie de la Ligue Hanséatique, puis a appartenu à la Prusse et ensuite à l'Allemagne jusqu'en 1919. Prise un moment par les Russes en mars 1915, elle vit des opérations militaires se dérouler dans ses alentours au mois d'avril suivant. Le traité de Versailles du 28 juin 1919 sépara Memel de l'Allemagne, et fit de cette ville et de son territoire un petit Etat autonome, occupé et administré par les Français. En 1923, il fut attribué à la Lithuanie.

**mêmement** [*man*] adv. Même, de même. (Vx.)

**mémento** [*min*] n. m. (du lat. *memento*, souviens-toi). Marque destinée à rappeler le souvenir de quelque chose. Agenda où l'on inscrit les choses que l'on veut se rappeler. Petit livre où sont résumées les parties essentielles d'une question : *mémento de chimie, d'histoire ; le Mémento Larousse.* Nom donné à deux prières du canon de la messe : le *mémento des vivants*, le *mémento des morts*. Pl. des *mémentos*.

**memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris,** mots lat. signif. : *Souviens-toi, homme, que tu es poussière et que tu retourneras en poussière.* Paroles que prononce le prêtre en marquant de cendre le front des fidèles, le jour des Cendres, en souvenir de la parole de la Genèse (III, 19) dite par Dieu à Adam après le péché originel.

**memento mori** (mot lat. signif. : *souviens-toi que tu es mortel*) n. m. Objet de piété représentant un crâne humain ou une tête décharnée, pour servir de sujet de méditation sur la mort.

**Memling** [*mèm-lin'gh*] (Hans), peintre flamand, né vers 1435, m. à Bruges en 1494. Génie très original, à la fois puissant et ingénu, il a peint d'admirables *Vierges* et déroulé, parmi des panoramas superbes, les scènes passionnantes de la vie du Christ et de saint Jean. Citons : *le Mariage mystique de sainte Catherine* et *la Châsse de sainte Ursule* à Bruges.

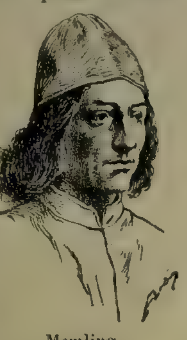
Memling.

**Memmi** (Simone *ou* Simon MARTINI *ou* DI MARTINO, dit), peintre italien, né à Sienne en 1284, m. vers 1344 ; auteur de fresques d'un remarquable coloris et de portraits. Ami de Pétrarque.

**Memmingen,** v. d'Allemagne (Bavière), sur l'Ach, affluent de l'Iller ; 12.000 h. Manufactures.

**Memnon,** personnage fameux des légendes de l'antiquité, fils de Tithon et de l'Aurore. Il fut envoyé par son père, roi d'Egypte et d'Ethiopie, au secours de Troie assiégée par les Grecs. Après avoir tué Antiloque, fils de Nestor, il périt lui-même, de la main d'Achille. L'Aurore alla, les cheveux épars et les yeux baignés de larmes, se jeter aux pieds de Jupiter et le supplier d'accorder à son fils quelque privilège qui le distinguât du reste des mortels. Des faits merveilleux éclatèrent autour de son bûcher : notamment, on vit sortir des cendres une foule d'oiseaux (*Memnonides*), qui s'entre-tuèrent jusqu'au dernier. Toutefois, ces prodiges ne calmèrent pas la douleur de l'Aurore, et depuis elle n'a cessé chaque matin de verser des larmes : c'est la rosée, à laquelle les poètes ont donné le nom de *pleurs de l'Aurore*.

La célébrité attachée à Memnon lui vient surtout de la fameuse statue qui, selon la tradition grecque, lui avait été élevée aux environs de la ville de Thèbes et qui paraît être en réalité le colosse du pharaon Aménôthès III. Lorsque les rayons du soleil levant venaient à la frapper, elle faisait entendre des sons harmonieux, comme si Memnon avait voulu saluer l'apparition de sa mère. Ce phénomène a été très naturellement expliqué par la nature du grès très dur et très dilatable de la statue, dont la surface, sous l'action de la rosée du matin et des premiers rayons de l'aurore, se fendillait avec bruit en multiples cassures.

**Memnon le Rhodien,** général perse, né à Rhodes, m. en 333 av. J.-C. devant Mytilène. Il seconda Darius dans sa lutte contre Alexandre.

**mémoire** n. f. (lat. *memoria*). Faculté de conserver les idées antérieurement acquises : *la mémoire se cultive par l'usage.* Souvenir : *j'ai perdu la mémoire de ce fait.* Réputation bonne ou mauvaise, qui reste d'une personne après sa mort : *laisser une mémoire honorée. De mémoire*, en s'aidant seulement de la mémoire : *jouer de mémoire une symphonie. De mémoire d'homme*, du plus loin qu'on se souvienne. *Rafraîchir la mémoire à quelqu'un*, rappeler quelque chose à quelqu'un. *Mémoire de lièvre, mémoire courte*, mémoire qui conserve mal les souvenirs. *Pour mémoire*, terme indiquant en comptabilité qu'un article mentionné à titre de renseignement n'est pas porté en ligne de compte. *Liturg.* Commémoration. *La Mémoire*, Mnémosyne. *Les filles de Mémoire*, les Muses. PROV. :

Mémoire du mal a longue trace,
Mémoire du bien bientôt passe,

le ressentiment est plus durable que la reconnaissance.

— ENCYCL. La mémoire est la faculté de conserver et d'éprouver à nouveau des états de conscience passés, en les reconnaissant comme passés.

Le souvenir est donc un état complexe, qui suppose, pour être parfait : 1° la conservation des impressions antérieures ; 2° leur reproduction ; 3° leur reviviscence ; 4° leur localisation.

La mémoire ne suppose pas seulement une modification des éléments nerveux, mais aussi des associations dynamiques entre eux. Plus l'association aura été répétée, plus le souvenir sera tenace. C'est ce qui explique que les souvenirs les plus anciens sont les derniers à disparaître (loi de régression).

L'image rappelée doit être reconnue comme nous donnant la représentation de quelque chose de déjà perçu. Il faut donc la distinguer et des sensations actuelles et des fictions de l'imagination.

La mémoire s'explique par l'habitude, mais la mémoire a aussi ses habitudes, très différentes selon les divers individus (mémoire auditive, mémoire visuelle, mémoire motrice).

**mémoire** n. m. Etat de sommes dues : *arrêter un mémoire.* (Les mémoires de travaux et fournitures faits aux services publics doivent être établis sur papier timbré.) *Mémoire d'apothicaire*, facture démesurément grossie. Exposé des faits et moyens relatif à un procès : *les mémoires ne peuvent donner lieu à aucune action en diffamation.* Dissertation scientifique ou littéraire : *lire un mémoire à l'Académie.* Pl. Recueil des travaux d'une société savante. Relation écrite par ceux qui ont pris part aux événements (en ce sens prend une majuscule) : *les Mémoires de Saint-Simon.*

**Mémoires** de Joinville, histoire de saint Louis et des croisades entreprises par ce prince. Le récit, divisé en deux parties inégales : « les saintes paroles », et « les bonnes actions » du roi, est plein de naturel, de sensibilité et de charme, source précieuse pour l'étude de la vie de saint Louis, dont le narrateur avait été l'ami et le confident (1309).

**Mémoires** de Comines, ouvrage des plus précieux sur les règnes de Louis XI et de Charles VIII. C'est le récit vivant et clairvoyant d'un témoin oculaire, écrit dans une langue rapide et animée (1523).

**Mémoires** du cardinal de Retz, un des chefs-d'œuvre de notre langue pour l'intérêt du récit, le feu des peintures et l'appréciation des événements, « écrits, dit Voltaire, avec un air de grandeur, une impétuosité de génie et une inégalité qui sont l'image de sa conduite ». Ils sont particulièrement précieux pour l'histoire de la Fronde, dans laquelle le cardinal avait joué un rôle considérable (xviie s.).

**Mémoires** de Mme de Motteville, sur le règne de Louis XIII et la régence d'Anne d'Autriche ; récit prolixe, mais écrit avec beaucoup de sincérité, de grâce et d'esprit. Ils sont très favorables à la reine Anne, dont Mme de Motteville était l'intime confidente (xviie s.).

**Mémoires de la cour de France,** par Mme de La Fayette, comprenant les années 1688 et 1689 ; lecture aussi agréable qu'instructive.

**Mémoires du comte de Gramont,** par Ant. Hamilton, livre original, d'un esprit léger et fin ; le héros était le beau-frère de l'auteur (1713).

**Mémoires** de Saint-Simon, ouvrage célèbre, qui introduit le lecteur dans l'intimité du xviie et du xviiie siècle ; remarquable par l'énergie des peintures, le pittoresque et la propriété de l'expression ; récit passionné et incorrect dans son éloquence naturelle, où l'on trouve « le style de cour dans un homme de génie, le style sans frein dans un homme plein d'honneur et de vertu, une âme mise à nu ». En tant que source historique, ils doivent être lus avec précaution ; Saint-Simon, en effet, mécontent du gouvernement de Louis XIV, est sévère à l'excès pour tous les anciens serviteurs du Grand Roi, et souvent affecté, dans ses jugements, par son parti pris aristocratique. (Ils ne furent publiés intégralement qu'en 1830.)

**Mémoires** de Mme de Staal de Launay, œuvre d'une femme de grand esprit et d'un esprit délicat ; tableau intéressant de la petite cour de la duchesse du Maine. Le style est d'une fermeté et d'une précision remarquables (xviiie s.).

**Mémoires historiques** de Frédéric II, roi de Prusse, écrits en français, ouvrage qui place l'auteur au premier rang parmi les historiens de son temps. Le roi y témoigne d'une perspicacité remarquable dans les jugements qu'il porte sur ses contemporains.

**Mémoires** de Beaumarchais, factums judiciaires, pleins de malice et d'intérêt ; composés à l'occasion de trois procès soutenus par l'auteur, dont le principal était le procès Goëzman. Ces chefs-d'œuvre de plaisanterie et de dialectique passionnée obtinrent un succès d'enthousiasme (1774-1775).

**Mémoires** de Marmontel, composés pour l'instruction de ses enfants : livre intéressant surtout au point de vue de l'histoire littéraire et qui est le meilleur ouvrage de l'auteur (1798).

**Mémoires** de Mme Roland, écrits pendant son incarcération, sous la Terreur ; pages intéressantes surtout pour l'histoire de sa jeunesse et celle des deux ministères de son mari. Ils furent publiés en l'an VII.

**Mémoires** de Napoléon, récits dictés à Sainte-Hélène et traitant notamment des campagnes de la Révolution et de l'Empire. Les événements militaires y sont parfois un peu défigurés, dans une pensée d'apologie personnelle ; mais les jugements sur les hommes de la Révolution et du début du xixe siècle y sont d'une profonde vérité, et l'ensemble est digne d'un grand homme, et aussi d'un grand écrivain (1823-1847).

**Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres,** par Bachaumont, comprenant trente-six volumes, qui constituent un document de premier ordre pour l'histoire des idées sous le règne de Louis XV.

**Mémoires d'outre-tombe,** par Chateaubriand. Ils furent écrits de 1831 à 1836 et publiés après sa mort dans la *Presse* (1849-1850). La personnalité de l'auteur s'y étale avec excès, mais l'ouvrage a des parties qui comptent parmi les plus belles qu'il ait écrites, et certains passages, ceux notamment qui ont trait à l'histoire de l'émigration, présentent un intérêt documentaire considérable.

**mémorable** adj. (lat. *memorabilis*). Digne de mémoire : *acte mémorable.*

**Mémorables** de Socrate. V. ENTRETIENS MÉMORABLES.

**mémorablement** [*man*] adv. D'une manière mémorable.

**mémorandum** [*dom'*] n. m. (du lat. *memorandum*, chose qu'on doit se rappeler). Note diplomatique, contenant l'exposé sommaire de l'état d'une question. Note qu'on prend d'une chose que l'on ne veut pas oublier. Carnet sur lequel on écrit des notes de ce genre. Ordre d'achat de marchandises, rédigé par le commerçant et remis par ses commis aux fournisseurs. Pl. des *mémorandums*.

**mémoratif, ive** adj. (du lat. *memorare*, remettre en mémoire). Qui conserve la mémoire : *faculté mémorative.* Qui se souvient. (Peu us.)

**mémorer** [*ré*] v. a. (lat. *memorare*). Rappeler : *mémorer un fait.*

**mémorial** n. m. Mémoire servant à l'instruction d'une affaire diplomatique. Livre-journal d'un commerçant, d'un banquier. Ouvrage dans lequel sont consignés certains faits mémorables (en ce sens, prend une majuscule) : *le Mémorial de Sainte-Hélène. Théol.* Ce qui sert à consacrer la mémoire de Dieu ou de ses actes.

**Mémorial de Sainte-Hélène,** par Las Cases ; c'est le journal des entretiens de Napoléon Ier sur toutes les époques de son histoire. Le livre est d'une lecture attachante, et de nombreux témoignages en ont attesté l'exactitude. Mais il faut se prémunir contre l'enthousiaste admiration que Las Cases professait à l'égard de l'Empereur (1823).

**mémorialiste** [*lis-te*] n. m. Auteur de Mémoires historiques.

**mémorisation** [*za-si-on*] n. f. Travail de la mémoire. Action de fixer dans la mémoire.

**Memphis** [*min-fiss*], v. de l'ancienne Egypte, dont elle fut la capitale. Memphis fut fondée par Menès sur les bords du Nil et compta jusqu'à 700.000 h. (*Memphites*). Sur son emplacement s'élève aujourd'hui le bourg de *Mit-Rahinèh*, qui compte 3.200 h. Mariette, Maspero et de Morgan ont mis au jour les substructions d'une partie des monuments de l'antique ville.

**Memphis,** v. des Etats-Unis (Etat de Tennessee), port fluvial sur le Mississipi ; 150.000 h. Grande industrie.

**memphitique** [*min*] adj. Qui appartient à Memphis. (Se dit du dialecte égyptien qu'on parlait à Memphis.)

**Mena** (Juan de), poète espagnol, né à Cordoue, m. à Torrelaguna (1411-1456) ; auteur du *Laberinto de Fortuna*, allégorie imitée de Dante.

**menable** adj. Qui peut être mené.

**Menabrea** (Louis-Frédéric), général et homme d'Etat italien, né à Chambéry, m. à Saint-Cassin (1809-1896). Il fut longtemps ambassadeur à Paris et servit de toutes ses forces l'entente franco-italienne.

**menaçant** [*san*], **e** adj. Qui exprime la menace : *prendre un ton menaçant.* Qui paraît devoir être malheureux : *un avenir menaçant. Temps menaçant*, circonstances atmosphériques qui font prévoir un orage prochain. ANT. **Rassurant.**

**menace** n. f. (lat. *minacia*). Parole ou geste annonçant à quelqu'un le mal qu'on veut lui faire : *la menace irrite le courage. Menaces en l'air*, celles que l'on n'a pas l'intention ou la possibilité d'accomplir. *Fig.* Imminence ou présage d'un danger : *apercevoir à l'horizon des menaces d'orage.*

— ENCYCL. *Dr.* Les menaces sont prévues et réprimées par le Code pénal, qui gradue les peines selon que les menaces se produisent par écrit ou verbalement, selon qu'elles sont pures et simples ou accompagnées d'un ordre ou d'une condition, enfin, selon le fait sur lequel elles portent (assassinat, violences, etc.).

La menace de destruction à l'aide d'explosifs et la menace d'incendie sont punies de la peine portée contre la menace d'assassinat.

Les menaces à un magistrat, à un juré, à tout officier ministériel ou agent dépositaire de la force publique sont considérées et punies comme outrages. V. OUTRAGE.

Les menaces constituent une circonstance aggravante du délit de mendicité.

**menacé** n. m. Feinte faite à l'adversaire pour l'obliger à se fendre.

**menacer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il menaça, nous menaçons.*) Faire des menaces : *menacer quelqu'un de sa colère. Fig.* Faire craindre : *le temps nous menace d'un orage ; la révolte menace de s'accroître.* Mettre en péril : *danger qui menace la vie. Menacer ruine*, être dans un état de délabrement qui présage une chute prochaine. *Poét. Menacer le ciel*, s'élever très haut : *tour qui menace le ciel.* Absol. Etre menaçant : *le temps menace.* ANT. **Rassurer.**

**menaceur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui fait, qui a l'habitude de faire des menaces.

**ménade** n. f. (gr. *mainas*, n. myth ; de *mainesthai*, être furieux). Bacchante : *les ménades tuèrent Orphée. Fig.* Femme qui a l'esprit troublé, en fureur. Femme dissolue ou acariâtre.

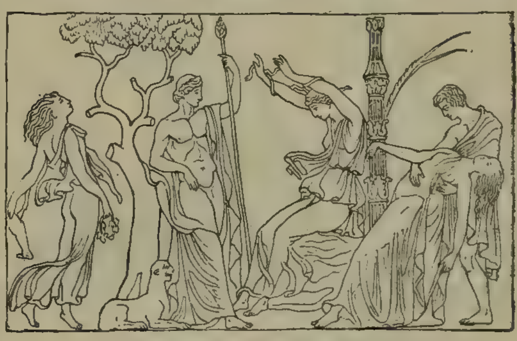
Ménades (bas-relief antique).

**menage** n. m. Action de mener : *le menage des chevaux.*

**ménage** n. m. (lat. pop. *mansionaticum*). Ensemble des soins, des travaux de la maison : *vaquer au soins du ménage.* Mobilier et ustensiles nécessaires à la vie domestique : *acheter un ménage complet.* Vie commune de l'homme et de la femme : *entrer en ménage.* Tous ceux qui composent une famille : *ménage de huit personnes.* Mari et femme dans leur vie commune : *un jeune ménage. Ménage à trois*, le mari, la femme et l'amant. Administration des revenus domestiques. (Vx.) Epargne, économie. *Vivre de ménage*, avec économie. (Vx.) *Faire bon ménage*, s'accorder. *Femme de ménage*, femme qui, sans être domestique dans une famille, vient y vaquer aux soins du ménage. *Faire des ménages*, être femme de ménage. *Toile, pain*, etc., *de ménage*, fabriqué à la maison, et, *par ext.*, ordinaire, économique.

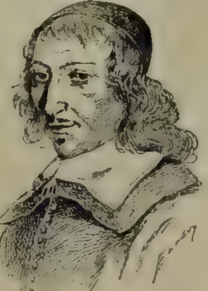
Ménage.

**Ménage** (Gilles), littérateur français, né à Angers, m. à Paris (1613-1692), qui s'est surtout occupé des étymologies et des règles de notre langue. Son principal ouvrage a pour titre : *les Origines de la langue française*. Il a laissé des vers français et italiens. Il fut le maitre de Mme de Sévigné. Ses bons mots sont réunis dans le *Menagiana*.

**Ménage de garçon** (*un*), roman de Balzac (1842), une de ses meilleures œuvres par la richesse, la puissance et l'unité des caractères. V. RABOUILLEUSE (*la*).

**Ménage du menuisier** (*le*), un des chefs-d'œuvre de Rembrandt, au Louvre. Ce délicieux tableau a été souvent désigné comme représentant une *Sainte Famille*.

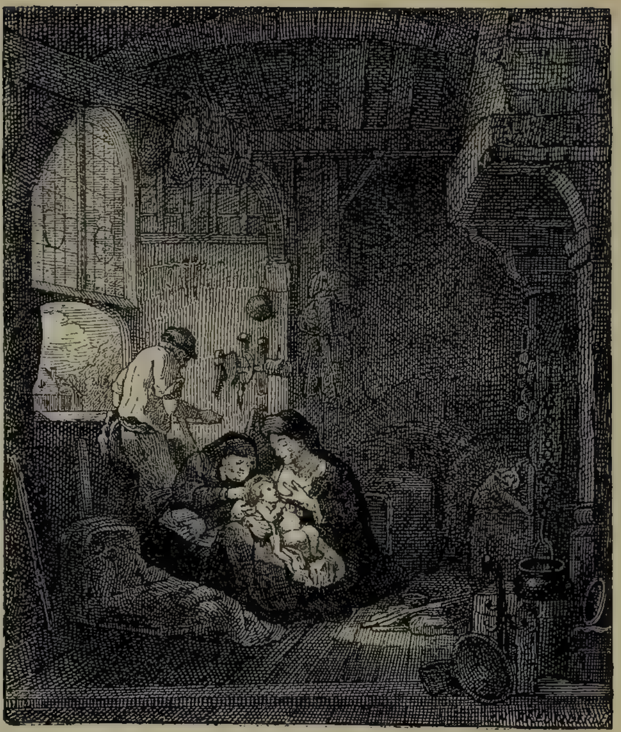

Le Ménage du menuisier, tableau de Rembrandt.

**Ménages** (*hospice des*), maison de retraite pour les vieillards des deux sexes, fondée à Paris en 1544 (rue de Sèvres), transférée à Issy en 1863.

**ménageable** [*ja-ble*] adj. Qui peut ou doit être ménagé : *la santé est ménageable.*

**ménagement** [*man*] n. m. Circonspection, précaution, réserve : *annoncer une pénible nouvelle avec des ménagements.* Action de régler les choses avec mesure. (Vx en ce sens.)

**ménager** [*jé*] v. a. (de *ménage*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il ménagea, nous ménageons.*) Régler avec précaution : *ménager une négociation.* Amener avec un certain art : *ménager son dénouement.* Procurer, faciliter : *ménager une entrevue.* Réserver une place : *ménager un escalier dans le mur.* Employer avec économie : *ménager son argent, sa santé.* Ne pas exposer : *Turenne ménageait ses soldats.* Traiter avec circonspection et égards : *ménager les sots.* Ne pas accabler : *ménager un adversaire. Ménager ses paroles*, parler peu. *Ménager ses expressions*, parler avec circonspection. *Ménager le temps*, en faire bon emploi. *Ménager sa voix*, la bien conduire. *N'avoir rien à ménager*, n'avoir plus de mesure à garder. *Bien ménager l'ombre et la lumière dans un tableau, les incidents dans un ouvrage*, les distribuer habilement. PROV. : **Qui veut voyager loin, ménage sa monture,** il faut user avec modération de choses dont on veut se servir longtemps. ANT. **Brusquer, prodiguer.**

**ménager** [*jé*], **ère** adj. Qui a rapport au ménage : *les travaux ménagers.* Qui entend le ménage, l'économie : *une femme ménagère.* Qui ménage : *critique ménager de ses éloges.* N. f. Femme qui a soin du ménage : *une bonne ménagère.* Servante qui fait un ménage. *Fam.* Épouse. Support qui porte les burettes à huile, à vinaigre, la salière, la poivrière, etc. Coffret à argenterie.

**ménagerie** [*rî*] n. f. (de *ménager*). Collection d'animaux de toute espèce, entretenus pour l'étude ou pour la curiosité. Lieu où se trouvent ces animaux. Collection foraine et ambulante d'animaux. Jouet qui consiste dans la réunion d'animaux en bois, en caoutchouc. *Anciennem.* Etable, basse-cour.

**ménageur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui ménage, qui prend des ménagements. (Peu us.)

**Menaggio,** v. de l'Italie septentrionale (Lombardie), sur la rive occidentale du lac de Côme ; à l'embouchure de la Sevragra ; 2.000 h. Vue admirable.

**ménagier** [*ji-é*] n. m. Au moyen âge, traité de morale et d'économie domestique.

**ménagogue** n. m. Syn. peu employé de EMMÉNAGOGUE.

**Menai** [*nè*] (DÉTROIT DE), détroit qui sépare l'île d'Anglesey de l'Angleterre. Sa largeur varie de 200 à 400 mètres, pour 25 kilomètres de longueur. Il est traversé par deux ponts.

**menaïca** [*mé-na-i-ka*] n. f. Embarcation, en usage dans le sud de l'Italie, allant à la voile ou à l'aviron.

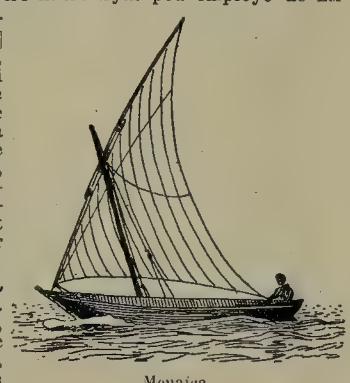

Menaica.

**menaisien, enne** [*nè-zi-in, è-ne*] adj. Qui appartient à Lamennais ou à sa doctrine.

**Ménale,** montagne du centre de l'Arcadie. Hercule atteignit sur cette montagne la biche aux pieds d'airain et aux cornes d'or.

**Ménam, Mé-Nam** ou **Meï-Nam** (le), grand fleuve de l'Indochine, qui arrose le Laos, passe à Bangkok et se jette dans le golfe de Siam par un delta très allongé ; 1.200 kil.

**Ménandre,** poète comique grec, né et m. à Athènes, élève de Théophraste, le représentant le plus célèbre, de la comédie nouvelle. Auteur de 108 comédies dont la presque totalité est perdue ; son œuvre est surtout connue par les imitations qu'en a faites Térence. Pourtant, d'importants fragments de ses comédies ont été retrouvés en 1907. Ménandre avait le don du pathétique aussi bien que de l'invention comique, et il fut un peintre de mœurs remarquable (342-292 av. J.-C.).

**menant** [*nan*], **e** adj. Qui a la propriété de mener, de conduire.

**Menant** [*nan*] (Joachim), assyriologue français, né à Cherbourg, m. à Paris (1820-1890). On lui doit des travaux sur le déchiffrement des écritures cunéiformes et sur l'histoire de la Chaldée et de l'Assyrie.

**Ménard** (*Louis*-Nicolas), chimiste, peintre et écrivain français, né et m. à Paris (1821-1901). On lui doit la découverte du collodion. Admirateur passionné de l'hellénisme, il a écrit des vers et de curieuses études de philosophie et d'histoire religieuse : *Rêveries d'un païen mystique* ; *De la morale avant les philosophes; Etudes sur les origines du christianisme.* — Son frère RENÉ, peintre et critique d'art français, né et m. à Paris (1827-1887), a publié : *Histoire des beaux-arts; Vie privée des anciens;* etc. — Le fils de celui-ci, le peintre EMILE-*René*, né à Paris en 1862, a exécuté des paysages antiques d'un grand style et d'une belle sérénité (*le Temple, le Golfe*, etc.).

**Menat** [*na*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 37 kil. de Riom ; 1.290 h. — Le cant. a 12 comm., et 10.100 h.

**menchevik** n. m. (m. russe ; du russe *menche*, moins). Syn. de MIMIMALISTE, et ANT. de **bolchevick** et de **maximaliste**.

**Mencius.** V. MENG-TSEU.

**mendaïte** ou **mandaïte** [*man-da-i-te*] ou **mendéen** [*man-dé-in*] n. m. Membre d'une secte très ancienne qui habite l'Arabie, les bords du golfe Persique, et qui mêle au culte de saint Jean-Baptiste et de la Croix des théories gnostiques.

**Mendana** [*min*] (ARCHIPEL DE). V. MARQUISES.

**Mende** [*man-de*], ch.-l. du dép. de la Lozère, sur le Lot, au pied du *causse de Mende* ; ch. de f. Midi, à 650 kil. de Paris ; 7.000 h. (*Mendois.*) Evêché. Serges.— L'arr. a 7 cant., 67 comm., et 48.100 h. ; le cant. a 10 comm., et 11.760 h.

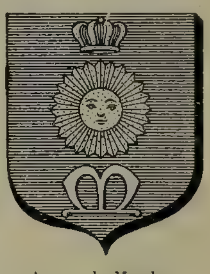

Armes de Mende.

**Mendel** (Grégoire), religieux augustin et botaniste autrichien, né à Heinzendorf, m. à Brunn (1822-1884). Il a fait des expériences fondamentales sur l'hybridation des plantes.

**Mendéléev** (Dimitri Ivanovitch), chimiste russe, né à Tobolsk, m. à Petrograd (1834-1907). On lui doit une remarquable classification des corps simples.

**mendélien, enne** [*man-dé-li-in, è-ne*] adj. (de *Mendel*, n. pr.). Se dit d'une forme d'hérédité discontinue, qui aboutit à la disjonction des caractères.

— ENCYCL. Quand on croise deux plantes, l'une à fleurs blanches, l'autre à fleurs rouges, si les produits des croisements ont tous des fleurs rouges, on dit que la couleur rouge est le caractère dominant ou mendélien ; la couleur blanche est le caractère dominé. A la seconde génération, les caractères dominant et dominé se disjoignent si bien que l'on a 25 pour 100 de fleurs blanches. V. MUTATION, VARIATION.

**mendélisme** [*man-dé-lis-me*] n. m. Théorie du botaniste Mendel sur l'hérédité chez les plantes.

**Mendelssohn** [*mèn-dèl-son'*] (Moses), philosophe allemand, né à Denau, m. à Berlin (1729-1786). Il combattit avec ardeur l'athéisme et le panthéisme et s'efforça, par ses écrits, de concilier les juifs et les chrétiens.

**Mendelssohn-Bartholdy** (Félix), petit-fils du précédent, compositeur allemand, né à Hambourg, m. à Leipzig (1809-1847). Ses œuvres les plus belles appartiennent à la symphonie, à l'oratorio, à la musique d'église. Ses chœurs d'*Antigone* et d'*Œdipe*, ses ouvertures : *le Songe d'une nuit d'été, la Grotte de Fingal*, etc., ses *Romances sans paroles* sont des œuvres remarquables. Doué d'une inspiration délicate et poétique, Mendelssohn a la science et l'intuition de toutes les ressources de l'orchestre.

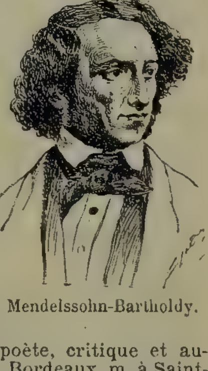

Mendelssohn-Bartholdy.

**Mendereh,** fleuve de l'Asie Mineure. V. MÉANDRE.

**Mendès** [*min*] (Catulle), poète, critique et auteur dramatique français, né à Bordeaux, m. à Saint-Germain-en-Laye (1841-1909) ; un des fondateurs de l'école parnassienne. Ecrivain facile et brillant, parfois un peu précieux, toujours d'une virtuosité singulière, il a fait jouer : *Médée, la Femme de Tabarin, la Reine Fiamette, Glatigny, la Vierge d'Avila*, etc., et écrit de nombreux poèmes, romans et nouvelles.

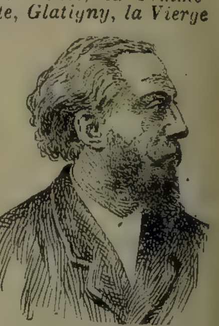

Mendès.

**Mendes Leal** (José DA SILVA), écrivain et homme politique portugais, né à Lisbonne, m. à Cintra (1820-1886). Il s'est distingué comme poète, historien et romancier : *les Frères Carvajal*, etc.

**mendiant** [*man-di-an*], **e** n. Qui demande l'aumône, gueux, indigent : *secourir un mendiant. Les quatre mendiants*, figues, raisins, amandes, noisettes, mêlés ensemble, et dont les couleurs rappellent à peu près celles des robes des quatre premiers ordres mendiants. Adjectiv. *Ordres mendiants*, ordres fondés ou réorganisés au XIIIe siècle, qui faisaient profession de ne vivre que de la charité publique. (Les quatre premiers ordres mendiants furent : les carmes, les franciscains, les dominicains et les augustins.)

**Mendiant** (*le Jeune*), tableau de Murillo (Louvre), chef-d'œuvre d'un naturel saisissant (v. p. 312).

**mendicité** [*man*] n. f. (lat. *mendicitas*). Action de mendier. Condition de ceux qui vivent d'aumônes : *en être réduit à la mendicité.* Ensemble de mendiants.

— ENCYCL. *Dr.* Dans les départements où il existe un dépôt de mendicité, la mendicité est absolument interdite, et tout individu, même invalide, qui contrevient à cette prohibition est frappé d'une peine correctionnelle, à l'expiration de laquelle il est conduit au dépôt de mendicité. Dans les lieux où il n'existe pas de tels établissements, les mendiants invalides sont tolérés, et la mendicité des individus valides n'est punissable que si elle est habituelle. (V. VAGABONDAGE, MENACES.)

La loi édicte des pénalités contre les individus qui font exécuter par des enfants de moins de 16 ans des tours de force périlleux ou des exeercices de dislocation, ou qui les emploient à la mendicité.

**mendier** [*man-di-é*] v. n. (lat. *mendicare*). Demander l'aumône. V. a. Demander comme une aumône : *mendier son pain. Fig.* Rechercher avec empressement et bassesse : *mendier des approbations, des protections.*

**mendigot, e** ou **mendigo** [*man-di-gho*] n. *Pop.* Mendiant, mendiante.

**mendipite** n. f. Oxychlorure naturel de plomb.

**Mendizabal** [*min*] (Juan ALVAREZ **y**), homme d'Etat espagnol, né à Cadix, m. à Madrid (1790-1853) ; il combattit vivement le monarchisme espagnol.

**mendole** [*man*] n. f. Genre de poissons acanthoptères, de la Méditerranée, atteignant 20 centimètres de long.

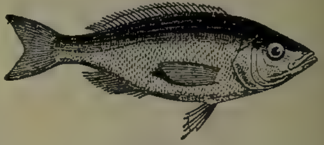

Mendole.

**Mendoza** [*min*] (Iñigo Lopez **de**), marquis DE SANTILLANE, homme de guerre et écrivain espagnol, né à Carrion de Los Condes, m. à Guadalajara (1398-1458). Imitateur des poètes provençaux et italiens, il introduisit le sonnet dans la littérature espagnole.

**Mendoza** (Diego HURTADO **de**), diplomate, guerrier et littérateur espagnol, né à Grenade, m. à Madrid (1503-1575). Il est l'auteur de la *Guerre de Grenade* et du célèbre roman satirique *Lazarillo de Tormès* (1554).

**Mendoza** v. de la république Argentine, ch.-l. de la *pvov. de Mendoza*, au pied de la sierra homonyme ; 60.000 h. — La prov. a 297.000 h.

**Mendoza** (Pedro **de**), grand échanson de Charles-Quint, fondateur de Buenos-Ayres (1487-1537).

**Mendoza y Rios** (don José), astronome et marin espagnol, né à Séville, m. à Brighton (Angleterre) [1763-1816]. Se consacra à l'astronomie nautique, et publia des tables de navigation. Il se pendit pour une erreur qu'il avait trouvée dans ses tables.

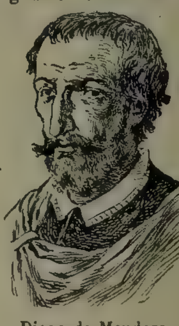

Diego de Mendoza.

**mendozite** [*min*] n. f. Alun naturel de sodium.

**Mendrisio,** comm. de Suisse (cant. du Tessin), dans un joli site ; 3.340 h. Filatures de soie, fabriques de chapeaux de feutre, cire, savons et bougies ; huiles, pâtes alimentaires ; fonderie.

**mené** n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant des formes allongées, bleu d'acier, qui vivent dans l'océan Indien.

**Méné** (MONTS), petite ride granitique de l'Armorique, courant d'O. en E., depuis la source de l'Oust jusqu'à la Rance. Ces monts « pierreux » ou, pour parler plus exactement, ces landes, atteignent 340 m. d'altitude au mont Bel-Air.

**mène** n. f. Ensemble des cuviers où les fabricants de savon recueillent les lessives alcalines.

**Ménéac,** comm. du Morbihan, arr. et à 26 kil. de Ploërmel ; 4.030 h.

**meneau** [*nô*] n. m. Montant et traverse qui, dans les anciennes croisées, servent à diviser les baies en plusieurs compartiments. Montants et trasverses en bois d'une croisée, sur lesquels

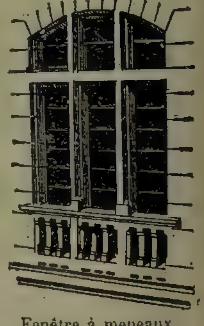

Fenêtre à meneaux.

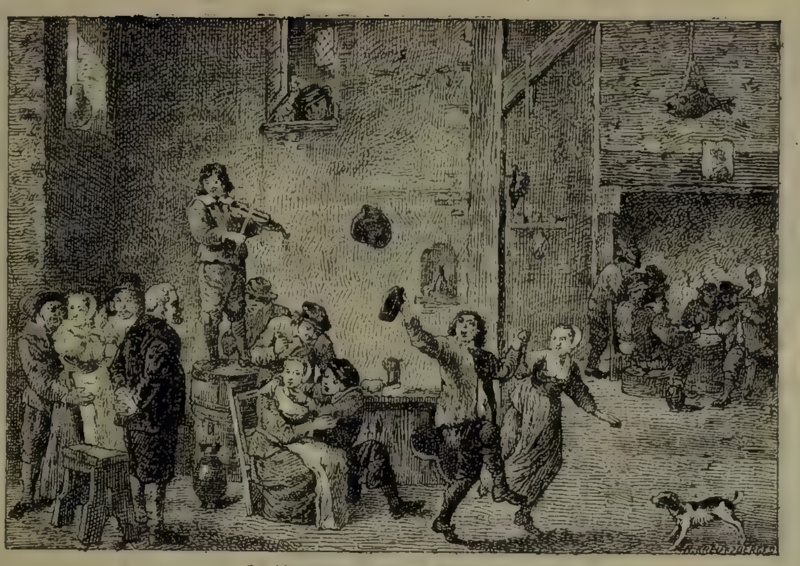

Le Ménétrier, tableau de Teniers.

viennent s'adapter les châssis mobiles. *Faux menau*, meneau assemblé avec le châssis mobile et qui se déplace avec lui.

**ménechme** [*nèk-me*] n. m. *Au pr.* ou *au fig.*, personne qui a une grande ressemblance avec une autre. (Cette expression vient du titre d'une comédie de Plaute.)

**Ménechmes** (*les*) ou *les Jumeaux*, comédie de Plaute, œuvre ingénieuse et pleine de verve, qui a servi de modèle à la pièce de Regnard (1705) qui, portant le même titre, et qui vaut, elle aussi, par ses qualités d'entrain et d'habileté dramatique. Elle est fondée sur les quiproquos auxquels donnent naissance l'extraordinaire ressemblance entre deux frères jumeaux.

**menée** n. f. (subst. particip. de *mener*). *Véner.* Route d'un cerf qui fuit : *suivre la menée. Fig.* Pratique sourde et artificieuse pour faire réussir un projet : *déjouer les menées d'un intrigant.* Chemin que parcourt une dent de roue d'horlogerie pendant qu'elle est en relation avec le pignon. Direction où le vent accumule la neige. *Féod.* Citation par laquelle le seigneur convoquait ses vassaux pour une guerre ou pour un jugement.

**meneghinite** n. f. Antimoniosulfure naturel de plomb.

**Méné Hom,** point culminant de la Montagne Noire, dressant à l'extrémité occidentale de la Bretagne, au-dessus de la baie de Douarnenez, ses 330 m. d'altitude.

**Ménélas** [*lass*], roi de Sparte de la famille des Pélopides, fils d'Atrée et frère d'Agamemnon ; Hélène, sa femme, fut enlevée par Pâris, et ce rapt détermina la guerre de Troie. Après la prise de Troie, il ramena Hélène à Sparte, non sans avoir erré plusieurs années sur la Méditerranée. (*Myth.*)

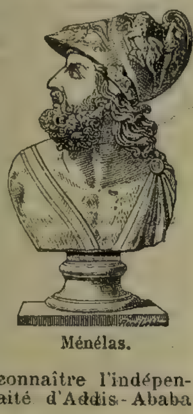

Ménélas.

**Ménélik,** négus d'Abyssinie, né au Choa, m. à Addis-Ababa (1842-1913), monté sur le trône en 1889. Il a lutté avec succès contre les Italiens, fut vainqueur à Adoua, et fit reconnaître l'indépendance de l'Ethiopie par le traité d'Addis-Ababa (1896). Il a montré une rare intelligence politique.

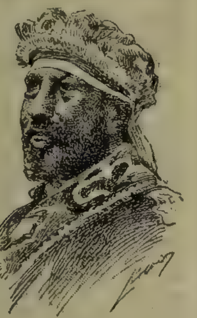

Ménélik.

**Menendez y Pelayo** (Marcelino), historien critique espagnol, né et m. à Santander (1856-1912), auteur d'importantes études littéraires (*Histoire des idées esthétiques en Espagne*, etc.).

**Menenius** [*uss*] **Agrippa,** consul romain en 503 av. J.-C. C'est lui qui raconta au peuple romain retiré sur le mont Aventin l'apologue, aujourd'hui si connu : *les Membres et l'Estonac.*

**Ménephtah** ou **Minephtah,** pharaon égyptien, fils et successeur de Ramsès II. On a voulu reconnaître en lui le pharaon de l'*Exode*.

**mener** [*né*] v. a. (lat. pop. *minare.* — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *je mène, nous mènerons.*) Conduire, guider : *mener un aveugle.* Conduire dans un endroit : *mener sa fille dans le monde.* Transporter au moyen d'un véhicule : *mener des marchandises.* Etre à la tête de : *mener la danse.* Faire marcher en commandant : *mener son régiment au feu.* Entraîner à sa suite : *cerf qui a mené loin la chasse.* Régler la marche de : *mener une voiture.* Servir de communication pour aller : *chemin qui mène à la ville.* Régler la conduite de : *ne pas savoir mener des enfants ; mener quelqu'un rudement.* Administrer : *mener sagement sa fortune.* Conduire vers un but, une destination : *le travail mène à tout.* Suivre tenir : *mener une vie déréglée.* Tracer : *mener une circonférence par trois points. Fig. Mener à bonne fin*, terminer heureusement. *Mener loin*, avoir de graves conséquences. *Mener de front*, s'occuper simultanément de. *Mener grand deuil de quelque chose*, en manifester un grand regret. *Mener grand train*, vivre luxueusement. *Mener à bien, à mal*, faire réussir, échouer. *Mener quelqu'un par le nez* ou *à la lisière*, le faire agir à sa fantaisie. *Pop.* V. BATEAU. ALLUS. LITTÉR. V. AGITER. PROV. et LOC. PROV. : **C'est un aveugle qui mène l'autre,** se dit d'un incapable qui prétend diriger un autre. **Mener les poules pisser et les ramener sans boire,** se dit d'un niais qui fait le contraire de ce qu'on lui commande. **Tout chemin mène à Rome,** les moyens les plus détournés peuvent produire le résultat désiré.

**Menès,** forme grécisée de *Mani*, le premier roi historique de l'Egypte, qui aurait détourné le cours du Nil.

**ménestrandie** [*nès-tran-dî*] n. f. Art du ménestrel. Troupe de ménestrels. Corporation des ménestrels. (Vx.) Syn. MÉNESTRANDERIE, MÉNESTRANDISE.

**menestre** [*nès-tre*] n. f. (ital. *minestra*). Potage. (Vx.) *Docteur de menestre*, parasite, affamé. (Vx.)

**ménestrel** [*nès-trèl*] n. m. (bas lat. *ministerialis*). Au moyen âge, poète ou musicien qui composait des vers et allait les chanter dans les châteaux : *les ménestrels s'accompagnaient de la viole.* (V. JONGLEUR, TROUBADOUR.)

— ENCYCL. Le mot *ménestrel* signifiait à l'origine « serviteur attaché à la personne du maître » : peu à peu il en vint à désigner le serviteur spécialement chargé des divertissements. Dans ce dernier sens, *jongleur* et *ménestrel* furent longtemps synonymes. Vers le XIVe siècle, le mot « ménestrel » commença à être réservé aux chanteurs ou musiciens engagés par un grand seigneur. Froissard fut un ménestrel. En 1397, les *ménestriers* — ainsi s'appelèrent dès lors les ménestrels — fournirent une corporation qui avait à sa tête un roi nommé par le roi de France lui-même. Cette corporation fut assez bruyante, par suite de ses démêlés avec les autres musiciens, qu'elle voulait ranger sous sa bannière. Réorganisée par Louis XIV en 1707, elle disparut à la Révolution.

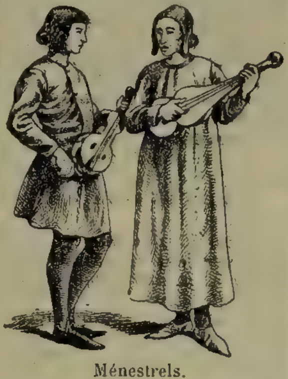

Ménestrels.

**Menet,** comm. du Cantal, arr. et à 31 kil. de Mauriac ; 1.610 h. Carrières.

**Menetou-Salon,** comm. du Cher, arr. et à 18 kil. de Bourges ; 2.390 h. Ch. de f. Orl.

**ménétrier** [*tri-é*] n. m. (même étymol. que *ménestrel*). Dans les campagnes, homme qui joue du violon pour faire danser. (Dans leurs kermesses, Van Ostade et Teniers ne manquent jamais de représenter des ménétriers. Citons particulièrement : *le Ménestrel villageois*, de Van Ostade [musée de l'Ermitage] et *le Ménétrier*, de Teniers [La Haye].)

**ménétrière** n. f. Femme qui joue du violon pour faire danser.

**menette** [*mè-te*] n. f. Prude, dévote. Adjectiv. *C'est une sœur menette*, c'est une personne prude, dévote.

**meneur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui mène. *Fig.* Personne qui dirige une intrigue, une coalition : *on arrêta tous les meneurs de la conspiration.* N. m. Celui qui conduit une dame par la main. (Peu us.) *Meneur d'ours*, individu qui exhibe des ours dans les rues. *Meneur de loups*, sorcier de campagne qu'on prétendait capable de se faire suivre par les loups. *Meneur de jeu*, personnage qui, au moyen âge, dirigeait les représentations dramatiques. N. f. Personne qui amène des nourrices à Paris, ou qui place les nouveau-nés chez des nourrices de province.

**Ménexène** (*le*), dialogue de Platon, contenant une oraison funèbre, curieux pastiche de l'éloquence des rhéteurs du temps, mis dans la bouche de Socrate.

**Mengs** [*mèn'ghs*] (Raphaël), peintre allemand, né en Bohême, m. à Rome (1728-1779) ; artiste habile, mais froid. Ses œuvres principales sont : *Apollon sur le Parnasse, le Temple de la Gloire, l'Apothéose de Trajan.*

**Meng-Tseu** ou **Mencius** [*min-si-uss*], philosophe chinois, né à Tseou (Chan-Toung), disciple de Tse-Sse, qui était petit-fils de Confucius. Après avoir longtemps médité et commenté les livres sacrés de la Chine, il écrivit le *Traité de morale* qui l'a immortalisé (IVe s. av. J.-C.).

**menhir** [*mè-nir*] n. m. (du celt. *men*, pierre, et *hir*, long). Pierre debout, qui est un monument mégalithique, nommé aussi *pierre levée* : *les menhirs sant nombreux en Bretagne.*

— ENCYCL. On rencontre les menhirs ou isolés ou disposés soit en allées ou *alignements*, soit en cercles ou *cromlechs.*

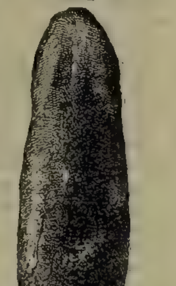

Menhir.

**méniane** n. f. (lat. *mænianum*). Petite terrasse ou balcon en avant-corps, dans les constructions romaines ou italiennes.

**ménidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, renfermant les picarels, mendoles et genres voisins. S. un *ménidé.*

**Menier** [*ni-é*] (Emile-Justin), industriel et économiste français, né à Paris, m. à Noisiel (1826-1881) où il avait organisé une importante chocolaterie. Il créa au Nicaragua d'immenses plantations de cacao, et institua pour ses ouvriers des fondations philantropiques.

**Menier** (Paulin), acteur français, né à Nice, m. à Paris (1828-1898). Il obtint de grands succès à l'Ambigu et à la Porte-Saint-Martin, dans le drame populaire.

**Ménière** (*maladie* ou *vertige* DE), maladie de l'oreille interne, dont le symptôme a été découvert par Emile-Antoine *Ménière* (né en 1839). Syn. VERTIGE LABYRINTHIQUE.

**Ménigoute,** ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 26 kil. de Parthenay, au-dessus de la Venne ; 1.010 h. — Le cant. a 11 comm., et 9.100 h.

**ménil** ou **mesnil** [*mé-nil*] n. m. (du lat. *manere*, rester). Maison. Village. (Vx mot qui est resté dans certains noms propres de lieux ou de personnes.)

**Ménil (Le),** comm. des Vosges, arr. et à 27 kil. de Remiremont, sur le *Ménil*, affl. de la Moselle ; 1.330 h. Tissage mécanique.

**ménilite** n. f. Sorte d'opale impure, formée, comme cette pierre précieuse, de silice hydratée.

**ménille** [*ll* mll., *e*] n. f. Manche servant aux papetiers pour lever les mises. Boucle qui servait à enchaîner les forçats.

**ménillette** [*ni*, *ll* mll., *è-te*] n. f. Grosse poignée d'épis de blé que l'on coupe en même temps que la paille et que l'on fait sécher verticalement.

**Ménilmontant,** ancien écart de la comm. de Belleville, annexé avec elle, en 1860, à Paris (XXe arrond.).

**menin** n. m. (espagn. *menino*). En Espagne, nom donné aux jeunes nobles désignés pour être les compagnons des enfants de la famille royale. En France, gentilhomme attaché autrefois au service du dauphin.

**Menin,** v. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai, sur la Lys, qui la sépare du département du Nord ; 18.700 h. Tabac, tissus. Le 19 octobre 1914, Menin a été prise par les Allemands, maîtres d'Anvers depuis le 9 et d'Ostende depuis le 15 du même mois. Elle a été reconquise par les Britanniques le 1er octobre 1918, au cours de la deuxième bataille de Belgique, pendant la bataille des crêtes de Flandre.

**meninage** n. m. Office de menin.

**Meninas** (*las*) ou *les Filles d'honneur*, chef-d'œuvre de Vélasquez (musée de Madrid). Au premier plan, l'infante Marie-Marguerite d'Autriche, jeune fille de huit à dix ans, s'amuse avec ses dames d'honneur (*meninas*) ; à gauche, Vélasquez fait le portrait de Philippe IV et de la reine ; à droite, un nain et une naine jouent avec un chien (v. p. 312).

**menine** n. f. (espagn. *menina*). Femme de qualité, attachée à la personne d'une jeune princesse espagnole.

**méninge** n. f. (du gr. *mênigx, iggos*, membrane). Nom des trois membranes enveloppant le cerveau et la moelle épinière : *les trois méninges sont : la dure-mère, l'arachnoïde et la pie-mère.*

**méningé, e** adj. Qui a rapport aux méninges : *artères méningées.*

**méningette** [*jè-te*] n. f. Nom donné parfois à la *pie-mère.*

**méningien, enne** [*ji-in, è-ne*] adj. Qui appartient aux méninges.

**méningine** n. f. Nom donné parfois à l'*arachnoïde.*

**méningisme** [*jis-me*] n. m. Ensemble de symptômes qui se présentent dans diverses maladies infectieuses : grippe, fièvre typhoïde, etc., et qui rappellent ceux de la méningite.

**méningite** n. f. Maladie causée par l'inflammation des méninges : *la méningite tuberculeuse est généralement mortelle.*

— ENCYCL. *Méd.* Les maladies des méninges comprennent l'hémorragie méningée ou *pachyméningite* (v. ce mot), la *méningite aiguë*, la *méningite tuberculeuse* et une forme épidémique, la *méningite cérébro-spinale épidémique.*

*Méningite aiguë.* L'inflammation atteint très rarement la dure-mère ; au contraire, la pie-mère et l'arachnoïde sont toujours prises. Elle donne naissance à un épanchement purulent. Elle s'observe dans les traumatismes crâniens ou est due à la propagation d'une otite ou d'une inflammation nasale ou oculaire ; elle constitue souvent une complication des maladies infectieuses. On observe une période d'*éréthisme* et une période *asthénique*, qui consiste dans une résolution générale des forces, une torpeur, un coma profond. Le diagnostic est généralement facile ; le pronostic est grave ; la guérison laisse souvent des troubles de l'intelligence. Le traitement se résume dans la thérapeutique des symptômes (médication calmante, antipyrétique, anti-congestive).

*Méningite tuberculeuse.* Elle est surtout fréquente chez les jeunes enfants. On remarque comme signes la rétraction du ventre *en bateau* la position *en chien de fusil*, le cri *hydrencéphalique*, plaintif et très vif, la constipation, les vomissements sans efforts, un mal de tête atroce. La mort survient par asphyxie. Le traitement est le même que celui de la variété précédente.

*Méningite cérébro-spinale épidémique.* La maladie s'étend à toutes les méninges crâniennes et rachidiennes. Le pronostic n'est pas toujours fatal surtout depuis la découverte d'une sérothérapie spéciale, dite sérothérapie anti-méningococcique (v. MÉNINGOCOQUE). Cette maladie revêt parfois le caractère épidémique.

— *Art vétér.* La méningite est assez fréquente chez le cheval et chez le chien ; elle se caractérise par du coma ou du vertige plus ou moins furieux. Le traitement consiste en saignées, en antiseptiques internes et injections de sérum artificiel.

**méningitique** adj. Qui a rapport à la méningite.

**méningocèle** n. f. (de *méninge*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Tumeur du crâne, remplie de sérosité et constituée par une hernie de la pie-mère.

**méningococcémie** n. f. (de *méningocoque*, et du gr. *haima*, sang). Septicémie dueau méningocoque.

**méningocoque** n. m. Microbe (diplocoque), auquel est due, selon toute probabilité, la méningite cérébro-spinale.

**méningo-encéphalite** n. f. Inflammation des méninges et de l'encéphale, méningite compliquée d'une encéphalite.

**méningomalacie** [*sî*] n. f. (de *méninge*, et du gr. *malakos*, mou). Ramollissement des méninges.

**méningo-myélite** n. f. (de *méninge*, et de *myélite*). Inflammation de la moelle épinière et des méninges.

**méningorragie** [*no-ra-jî*] n. f. Hémorragie méningée.

**Ménippe,** philosophe grec, de l'école des cyniques, né à Gadara. Esclave, puis affranchi, il s'enrichit par l'usure, puis perdit sa fortune et se pendit de désespoir (IIIe s. av. J.-C.). Ses écrits, vives et spirituelles satires mêlées de prose et de vers, ont créé un genre qui porte son nom.

**Ménippée** (*satire*), célèbre pamphlet politique dirigé contre la Ligue, et dont les principaux auteurs sont : P. Pithou, N. Rapin, Passerat et Pierre Le Roy ; c'est une œuvre de bon sens courageux, patriotique, qui favorisa l'avènement de Henri IV. Le récit de la procession burlesque de la Ligue, ainsi que la grande scène de l'ouverture des états généraux, où chacun des meneurs vient livrer le secret de sa conduite, enfin la magnifique harangue patriotique du représentant du Tiers, d'Aubray, en sont les passages principaux. Le style est plein de verve, d'ironie, d'esprit, et atteint souvent à la plus haute éloquence (1594).

**méniscoïde** [*nis-ko-i-de*] adj. En forme de ménisque, de croissant.

**ménispermacées** [*nis-pèr-ma-sé*] ou **ménispermées** [*nis-pèr-mé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, renfermant une trentaine de genres de l'Asie et de l'Amérique tropicales. S. une *ménispermacée* ou *ménispermée*.

**ménisperme** [*nis-pèr-me*] n. m. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des ménispermacées, originaire de l'Amérique du Nord, et dont les espèces sont cultivées en Europe dans les jardins.

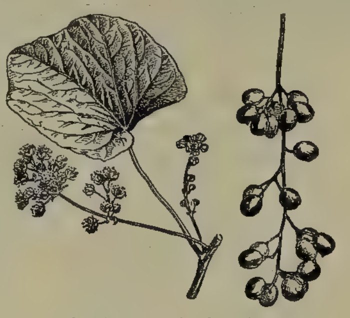
Menisperme du Canada.

**ménisque** [*nis-ke*] n. m. (du gr. *mêniskos*, croissant). Verre convexe d'un côté et concave de l'autre : *ménisque divergent, convergent.* Surface concave ou convexe, qui se forme à l'extrémité supérieure d'une colonne de liquide contenue dans un tube. Cloison fibro-cartilagineuse, que l'on rencontre dans certaines jointures. Ornement de bijouterie, en forme de croissant.

**Menitré (La),** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 22 kil. d'Angers, sur la Loire ; 1.600 h. Ch. de f. Orl.

**Menn** (Barthélemy), peintre suisse, né et m. à Genève (1815-1893), fondateur du groupe des *humanistes*, pour qui l'art doit être en harmonie avec le milieu cosmique et le milieu social (*les Proscrits de Tibère, les Bords du Léman*).

**Mennecy,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 8 kil. de Corbeil, sur l'Essonne ; 1.550 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Mennetou-sur-Cher,** ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 15 kil. de Romorantin ; 1.160 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 8 comm., et 7.110 h.

**Mennevret,** comm. de l'Aisne, arr. et à 36 kil. de Vervins ; 1.780 h. Ch. de f. N. En partie détruite pendant la Grande Guerre.

**mennige** n. f. Syn. de MINIUM.

**mennonisme** [*mèn-no-nis-me*] n. m. Doctrine des mennonites.

**mennonite** [*mèn-no*] ou **mennoniste** [*mèn-no-nis-te*] n. Membre d'une secte anabaptiste fondée vers 1506 par Menno Simonis. (On trouve encore des mennonites en Hollande, en Allemagne, en Suisse et aux Etats-Unis.)

**Menno Simonis,** réformateur hollandais, né à Milmarsum, m. près de Lubeck (1498-1561). Il fut le fondateur de la secte des *mennonites*.

**ménole** n. f. Bâton garni d'une planche ronde et trouée, servant à battre le beurre.

**ménologe** n. m. (du gr. *mên*, *menos*, mois, et *logos*, discours). Calendrier, martyrologe des chrétiens grecs.

**Menominee,** v. des Etats unis d'Amérique (Michigan), ch.-l. du *comté de Menominee* et sur la rivière de ce nom ; 8.900 h. Ville très manufacturière.

**menon** n. m. Bouc qui marche à la tête des troupeaux transhumants. Chèvre du Levant, dont la peau sert à la fabrication du maroquin.

**ménopause** [*pô-ze*] n. f. (du gr. *mên*, *menos*, mois, et *pausis*, cessation). Cessation définitive des règles.

— ENCYCL. La ménopause a lieu ordinairement de quarante-cinq à cinquante ans ; lorsqu'elle est proche, on observe des troubles divers : palpitations, pesanteurs dans le ventre, élancements, démangeaisons vulvaires, migraines, bouffées de chaleur au visage, etc. C'est l'*âge critique* de la femme ; après lui, la santé est souvent mieux équilibrée qu'avant cette période.

**ménopon** n. m. Genre d'insectes hémiptères, parasites sur divers oiseaux.

**ménorragie** [*no-ra-jî*] n. f. (du gr. *mên*, *menos*, mois, et *raghê*, rupture). Flux escessif des règles.

— ENCYCL. Le plus souvent, la ménorragie est un symptôme pathologique d'une maladie de l'utérus ou de ses annexes. Le repos au lit et les injections d'eau très chaude sont d'excellents palliatifs. Il importe surtout d'instituer le traitement de la cause.

**ménorragique** [*no-ra-ji-ke*] adj. Qui a rapport à la ménorragie : *flux ménorragique.*

**ménorrhée** n. f. Syn. de MENSTRUES.

**ménostase** [*nos-ta-ze*] n. f. (du gr. *mên*, *menos*, mois, et *stasis*, arrêt). *Pathol.* Rétention du flux menstruel.

**Menot** (Michel), prédicateur français, né vers 1440, m. à Paris en 1518. Ses *Sermons*, célèbres de son temps, renferment des passages burlesques et bizarres.

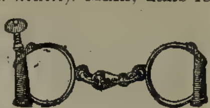
Menottes.

**menotte** [*no-te*] n. f. (rad. *main*). Main, dans le langage des enfants. Pl. Liens de fer ou de corde dont on entoure les poignets des prisonniers. *Fig. Mettre les menottes à quelqu'un*, lui enlever toute liberté d'action.

**menotter** [*no-té*] v. a. Attacher avec des menottes : *menotter un prisonnier.*

**Menou** (Jacques-François **de**), général français, né à Boussay (Indre-et-Loire), m. à Venise (1750-1810). Il commanda l'armée d'Egypte après l'assassinat de Kléber, mais, battu par les Anglais à Canope, il dut capituler à Alexandrie.

**Menouf,** v. d'Egypte, sur le canal de Ménoufièh ; 22.000 h. Riz, coton.

**menouille** [*nou, ll* mll., *e*] n. f. *Pop.* et *fam.* Argent.

**Mens** [*manss*], ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 42 kil. de Grenoble ; 1.650 h. Ch. de f. P.-L.-M. Patrie d'Accarias. Toiles. — Le cant. a 11 comm., et 5.120 h.

**mens agitat molem,** mots lat. signif. : *L'esprit meut la masse.* Commencement d'un vers de Virgile (*Enéide*, VI, 727), placé dans une explication panthéiste et stoïcienne du monde, et signifiant qu'un principe spirituel anime le monde. S'emploie dans un sens un peu différent pour désigner tout ce qui marque l'empire de l'intelligence sur la matière.

**mensaire** [*man-sè-re*] n. m. (lat. *mensarius*). *Antiq. rom.* Nom donné à des magistrats romains, sortes de banquiers, qui, dans les moments de grande misère publique, étaient institués par l'Etat pour prêter de l'argent aux débiteurs capables de fournir un gage.

**mens divinior,** mots lat. signif. : *Souffle divin.* Expression poétique par laquelle Horace (*Satires*, I, 4, 43) désigne l'inspiration, ce que Boileau appelle : *du ciel l'influence secrète.*

**mense** [*man-se*] n. f. (du lat. *mensa*, table). Revenu d'un prélat, d'un abbé, d'une communauté : *la mense épiscopale.*

**mensole** [*man*] n. f. Ancien nom de la clef de voûte.

**mensonge** [*man*] n. m. (lat. pop. *mentitionica*). Discours contraire à la vérité : *il faut sévèrement réprimer le mensonge chez les enfants.* Fable, fiction : *la poésie vit de mensonges. Fig.* Vanité, erreur, illusion : *le monde n'est que mensonge.* PROV. : **Tous songes sont mensonges,** il ne faut pas attacher de signification aux rêves. ANT. **Franchise, véracité, vérité.**

**Mensonges,** roman psychologique de Paul Bourget, qui contient de remarquables analyses de caractère : Suzanne Moraines, mondaine rusée, menteuse et séduisante, et surtout le boulevardier égoïste et jouisseur, le baron Desforges (1887).

**mensonger** [*man-son-jé*], **ère** adj. Faux : *récit mensonger.* Décevant : *plaisirs mensongers.* Qui repose sur une fiction : *une histoire mensongère.* ANT. **Véridique.**

**mensongèrement** [*man, re-man*] adv. D'une manière mensongère. ANT. **Véridiquement.**

**mens sana in corpore sano,** mots lat. signif. : *Ame saine dans un corps sain.* Maxime de Juvénal (*Satires*, X, 356). L'homme vraiment sage, dit le poète, ne demande au ciel que *la santé de l'âme avec la santé du corps.* Dans l'application, ces mots sont souvent détournés de leur sens pour exprimer que la santé du corps est une condition importante de la santé de l'esprit.

**menstruation** [*mans-tru-a-si-on*] n. f. *Physiol.* Fonction physiologique, consistant dans le flux régulier des menstrues.

— ENCYCL. La menstruation comprend : 1° la période d'établissement, qui correspond sensiblement avec la puberté ; 2° la période d'état, qui correspond à la vie génitale de la femme ; 3° la période de cessation ou ménopause.

La période menstruelle, ou intervalle entre le début de deux menstrues consécutives, varie, suivant les femmes, entre vingt-cinq et trente jours.

Les menstrues sont presque toujours suspendues pendant la grossesse, et ordinairement pendant l'allaitement.

**menstrué, e** [*mans-tru-é*] adj. Dont les menstrues sont établies.

**menstruel, elle** [*mans-tru-èl, è-le*] adj. Qui a rapport aux menstrues.

**menstrues** [*mans-trû*] n. f. pl. (du lat. *menstruus*, mensuel). *Physiol.* Flux périodique de liquide sanglant chez la femme, dont la période est environ un mois. Syn. MÉNORRHÉE, RÈGLES.

**mensualité** [*man*] n. f. Qualité de ce qui est mensuel. Somme payée mensuellement : *s'acquitter par mensualités.*

**mensuel, elle** [*man-su-èl, è-le*] adj. (du lat. *mensis*, mois). Qui a lieu tous les mois, qui se fait une fois chaque mois : *rapport mensuel ; publication mensuelle ; le Larousse mensuel.*

**mensuellement** [*man-su-è-le-man*] adv. Par mois : *employé payé mensuellement.*

**mensurabilité** [*man*] n. f. Qualité de ce qui peut être mesuré.

**mensurable** [*man*] adj. Qui peut être mesuré.

**mensurateur** [*man*] n. et adj. m. Qui mesure : *appareil mensurateur.*

**mensuration** [*man, si-on*] n. f. (lat. *mensuratio*). Moyen d'investigation, employé en médecine, en anthropologie, en zootechnie, pour déterminer certaines dimensions, ou le lieu de certains points anatomiques.

— ENCYCL. En *médecine*, les principales mensurations sont : la *taille*, le *périmètre thoracique*, les *diamètres du bassin*, les *dimensions du cœur.*

En *anthropologie*, le nombre des mensurations est assez considérable : *indices* céphalique, nasal, orbitaire ; *diamètres* iniaque, temporal, bizygomatique ; *courbes* unifrontale, bi-auriculaire ; mesures des divers segments du squelette.

Ces mensurations se pratiquent à l'aide du compas d'épaisseur ou à glissière, d'équerres, de planchettes, etc. V. ANTHROPOMÉTRIE.

En *zootechnie*, la mensuration (à l'aide de divers instruments : canne-toise, compas d'épaisseur, etc.) est un moyen d'investigation qui fournit de très utiles données sur le développement des organes d'un animal et, comparativement sur les résultats d'un élevage pour des bêtes de la même race ; elle permet donc d'exercer une sélection en comparant les chiffres obtenus à des chiffres-types (indices céphalique, thoracique, corporel, pelvien, etc.), et d'éliminer les individus qui n'atteignent pas aux proportions idéales de l'espèce envisagée.

**mentagre** [*man*] n. f. (du lat. *mentum*, menton, et du gr. *agra*, prise). Maladie des follicules pileux, localisée au menton.

**mental, e, aux** [*man*] adj. (du lat. *mens*, *mentis*, esprit). Qui se fait en esprit : *oraison mentale ; calcul mental. Restriction mentale*, réserve tacite. *Maladie, aliénation mentale*, dérangement dans les fonctions intellectuelles.

**mental, e, aux** adj. (du lat. *mentum*, menton). Se dit de l'angle formé par la réunion des deux branches de la mandibule, chez les oiseaux : *angle mental.*

**mentalement** [*man-ta-le-man*] adv. D'une manière mentale, par la pensée : *calculer mentalement.*

**mentalité** [*man*] n. f. Etat d'esprit.

**Mentana** [*min*], village d'Italie, près de Rome, où Garibaldi fut défait par les troupes pontificales et françaises, sous le commandement du général de Failly (3 nov. 1867).

**Mentana** (*médaille de*), décernée par le pape aux militaires du corps expéditionnaire français ayant pris part aux événements de 1867. La médaille, en forme de croix latine, est suspendue à un ruban blanc moiré, à deux raies verticales bleu clair.

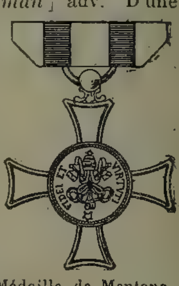

Médaille de Mentana.

**Mentchikof** (Alexandre Danilovitch), né à Moscou, m. en Sibérie (1672-1729), ministre de Pierre le Grand et de Catherine Ire, exilé en Sibérie par Pierre II. Il prit une part importante à la bataille de Pultava, et reçut le bâton de maréchal. C'était un général habile, mais un administrateur sans scrupules.

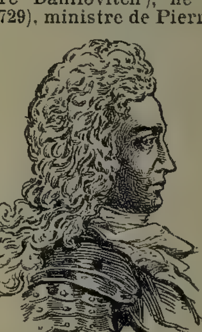
Prince Mentchikof.

**Mentchikof** (Alexandre-Sergevitch), amiral et homme d'Etat russe, né et m. à Petrograd (1787-1869). Il fut défait à l'Alma et à Inkermann par l'armée franco-anglaise.

**mente** [*man-te*] n. f. Espèce de tissu de laine.

**Mentelle** [*man-tè-le*] (Edme), géographe français, né et m. à Paris (1730-1815).

**menterie** [*man-te-rî*] n. f. *Fam.* Mensonge.

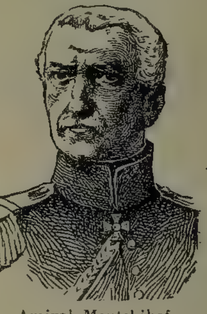
Amiral Mentchikof.

**menteur, euse** [*man, eu-ze*] n. et adj. Qui ment, qui a l'habitude de mentir : *l'homme est né menteur.* Qui n'est pas ce qu'il paraît être : *une apparence menteuse. Menteur comme un laquais, comme un arracheur de dents, comme une épître dédicatoire*, se dit de celui qui ment souvent ou effrontément. PROV. : **Il faut qu'un menteur ait bonne mémoire,** un menteur est exposé à se contredire si ses souvenirs le servent mal. **On attrape plus vite un menteur qu'un voleur,** il est aisé de confondre celui qui a l'habitude de mentir. ANT. **Franc ; vrai, véridique, exact.**

**Menteur** (*le*), comédie de P. Corneille, en cinq actes et en vers, amusante étude de caractère (1643). Ce sont les aventures d'un jeune étudiant (Dorante) qui, tout frais débarqué de Poitiers à Paris, pense se donner du lustre en accumulant vanteries sur mensonges, ce qui l'entraîne dans toutes sortes de fâcheuses aventures, dont il finit toutefois par se tirer spirituellement. Cette comédie parut toute nouvelle par un air de noblesse, de franchise honnête, par le naturel et la vivacité de l'intrigue et du dialogue. Quelques vers en sont devenus des adages :

> La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.
> Si quelqu'un l'entend mieux, je l'irai dire à Rome.

Corneille a publié en 1645 une *Suite du Menteur*, œuvre plus romanesque, mais moins comique.

**menteusement** [*man-teu-ze-man*] adv. D'une manière menteuse. (Peu us.)

**menthastre** [*man-tas-tre*] n. m. Menthe sauvage à feuilles rondes.

**menthe** [*man-te*] n. f. (lat. *mentha*). Genre de labiées : *les menthes sont carminatives et stomachiques.* Liqueur préparée avec cette plante.

— ENCYCL. Les menthes sont des plantes herbacées, à feuilles sessiles, à fleurs odorantes, blanches ou violacées. On en connaît plus de vingt espèces, qui croissent dans toutes les régions tempérées. La *menthe sauvage*, la *menthe aquatique* se rencontrent dans tous les endroits humides ; la *menthe poivrée* est cultivée dans tous les pays, principalement en Angleterre ; elle sert à préparer l'essence de menthe, si employée par les confiseurs (berlingots, pastilles de menthe) et les liquoristes (alcool de menthe, menthe verte, crème de menthe, etc.). La *menthe*

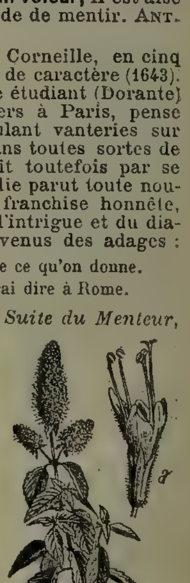

Menthe : *a*, fleur.

*cultivée* ou *baume des jardins* est ornementale. En France, on rencontre encore : la *menthe crépue*, la *menthe verte*, la *menthe à feuilles rondes* (menthastre), la *menthe des champs*, etc.

**menthe-coq** n. f. *Bot.* Nom vulgaire des balsamites.

**menthène** [*man*] n. m. Hydrocarbure $C^{10}H^{18}$, que l'on extrait du menthol.

**menthoïdé, e** [*man*] adj. Qui ressemble à la menthe. N. f. pl. Tribu des labiées, dont la menthe (*mentha*) est le type. S. une *mentoïdée*.

**menthol** [*man* ou *min*] n. m. Alcool-phénol $C^{10}H^{20}O$, qui forme la majeure partie de la menthe poivrée.

— Encycl. Le menthol bout à 212° et fond à 42° ; on l'emploie en médecine, peu à l'intérieur, en raison de son action irritative sur l'estomac ; à l'extérieur, il est usité comme antiseptique des voies aériennes (coryza, sinusites, trachéites), comme antiprurigineux et antinévralgique. Il entre dans la composition des crayons antimigraines.

**Menthon,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 6 kil. d'Annecy, sur le lac ; 588 h. Source froide ferrugineuse. Station d'été.

**menthone** [*man*] n.f. Composé $C^{10}H^{18}O$ qui se trouve, avec le menthol, dans l'essence de menthe poivrée.

**menti, e** [*man*] adj. *Foi mentie*, foi jurée et violée. Fidélité promise et non gardée.

**mentiane** [*man-si*] n. f. Nom vulgaire de la *viorne*.

**mention** [*man-si-on*] n. f. (lat. *mentio*). Action de nommer, de citer : *faire mention de quelqu'un. Mention honorable*, distinction accordée à un ouvrage, à la suite d'un concours, et qui vient après le prix et l'accessit.

**mentionner** [*man-si-o-né*] v. a. Faire mention.

**mentir** [*man*] v. n. (lat. *mentiri.— Je mens, nous mentons, vous mentez. Je mentais. Je mentis, nous mentîmes. Je mentirai. Je mentirais. Mens, mentons, mentez. Que je mente. Que je mentisse. Mentant. Menti, e.*) Affirmer ce qu'on sait être faux, ou nier ce qu'on sait être vrai : *celui qui a été pris une fois à mentir n'est plus jamais cru.* Tromper par de fausses apparences : *peinture qui ne ment pas. Mentir à*, renier, se mettre en contradiction avec : *mentir à sa conviction, à sa conscience. Faire mentir quelqu'un, le proverbe*, démontrer par sa conduite que quelqu'un, que le proverbe a tort d'affirmer que. *Il en a menti par la gorge*, se disait autrefois lorsqu'on voulait donner à quelqu'un un démenti énergique. *Sans mentir*, en vérité. Prov. : **A beau mentir qui vient de loin.** (V. loin.) **Bon sang ne peut mentir,** les enfants ont les qualités et les défauts de leurs parents. **Nature ne peut mentir,** les instincts ne trompent pas. **Il ne ment jamais s'il n'ouvre la bouche,** il fait des mensonges continuels. **« Peut-être » garde les gens de mentir,** en ne s'exprimant qu'avec doute, on ne s'expose pas à soutenir des choses fausses.

**mento-labial** adj. m. Se dit d'un muscle qui s'attache au menton et à la lèvre inférieure.

**menton** [*man*] n. m. (lat. *mentum*). Partie saillante du visage, au-dessous de la bouche. *Jusqu'au menton*, à satiété. *Menton de galoche*, menton proéminent et recourbé en avant.

— Encycl. *Anat.* Le menton humain est plus ou moins *saillant*, *fuyant* ou *carré*. Sa disposition est un élément de classification important en anthropologie (races prognathes). La peau du menton renferme des follicules pileux, qui contribuent à former la barbe ; à sa face profonde sont de petits muscles peauciers : les *triangulaires des lèvres* et les *carrés du menton*.

— *Entom.* Chez les insectes, le menton, qui est une des parties constituantes de la lèvre inférieure, est une plaque de forme variable, souvent échancrée en avant et munie, ou non, d'une dent.

— *Ornith.* Chez les oiseaux, on donne le nom de *menton* à la région située au-dessous de la mâchoire inférieure et à sa base.

**Menton** [*man*], ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 21 kil. de Nice, sur la Méditerranée ; 22.600 h. (*Mentonnais*). Ch. de f. P.-L.-M. Oliviers, oranges, citrons. Patrie du général Bréa. Station hivernale très fréquentée.— Le cant. a 5 comm., et 18.100 h.

**mentonnet** [*man-to-nè*] n. m. Pièce de fer qui reçoit la clenche du loquet pour tenir une porte fermée. Pièce saillante fixée à une roue ou à un arbre tournant, pour déterminer un arrêt lorsqu'elle se rencontre avec une autre pièce fixe. Tenon réservé au talon d'une lame de couteau pliant. Tenon pratiqué sur la tête d'un pilot pour y fixer les madriers. Partie à angle droit d'une cuiller de sondage, qui s'oppose à la chute de la terre recueillie. Pièce qui reçoit l'impulsion des cames dans un soufflet mécanique, un gros marteau de forge, etc. Petit renflement de métal d'une bombe. Pièce prenant la place des parties vides lorsqu'on ouvre ou qu'on ferme une serrure à gorge.

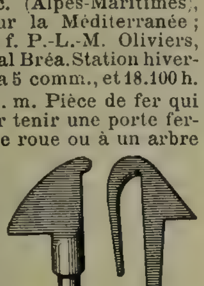

Mentonnets.

**mentonnier** [*man-to-ni-é*], **ère** adj. *Anat.* Qui appartient au menton. *Trou mentonnier*, petit orifice de la face externe du maxillaire inférieur, par où s'échappent les vaisseaux et nerfs mentonniers.

**mentonnière** [*man-to-ni*] n. f. Partie inférieure de la visière des casques dits *salades*, qui protégeait la mâchoire inférieure. Bande de cuir qui passe sous le menton, pour assujettir sur la tête un casque, un shako. Partie de la coiffure des femmes, destinée à s'attacher sous le menton. Tasseau triangulaire pour relever en avant la casse des typographes. Bandage pour maintenir le menton. Plateau saillant du fourneau de l'émailleur. Plaque de fer placée horizontalement au-devant et au bas de l'entrée du moufle dans un fourneau d'essai.

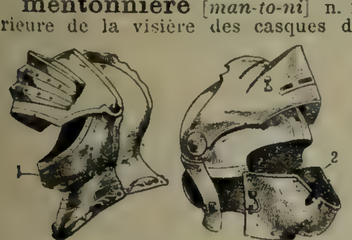

Mentonnière de salade : 1. En 1520 ; 2. Mobile (1510).

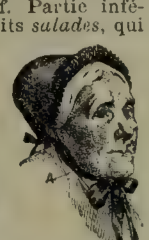

Bonnet à mentonnières (A).

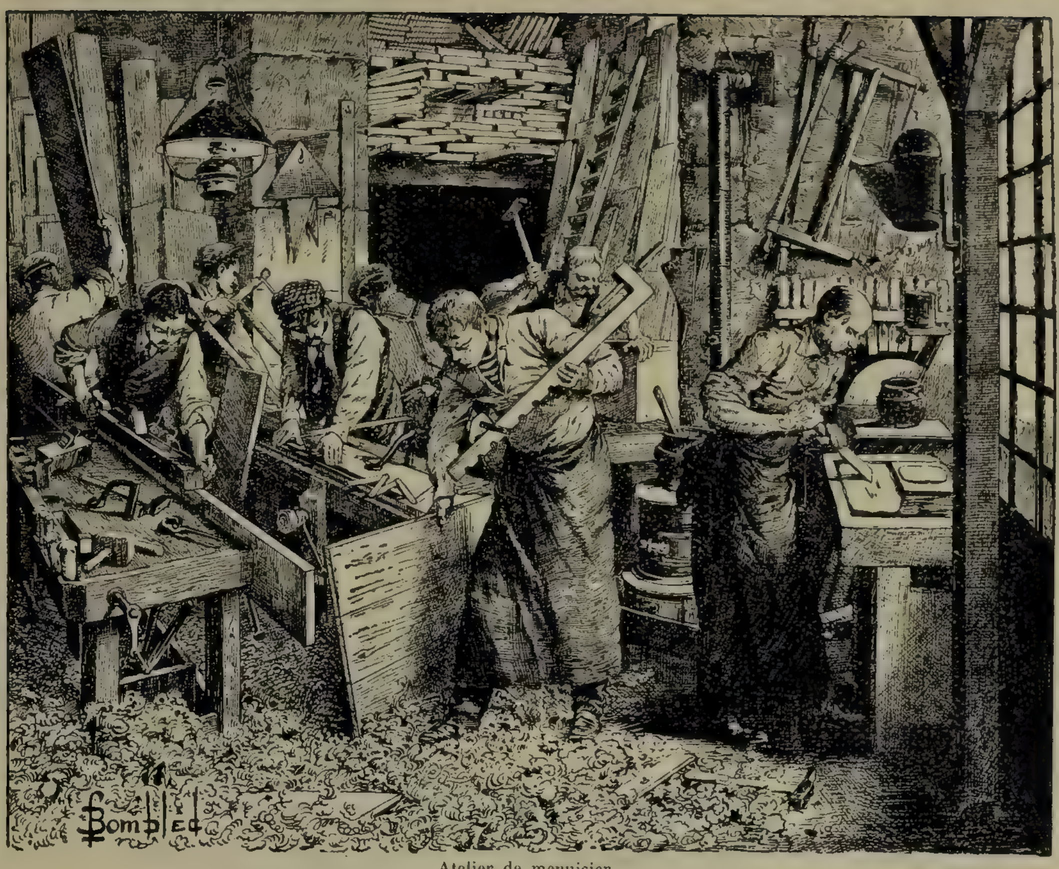

Atelier de menuisier.

**Mentor** [*min*], fils d'Alkimos, ami d'Ulysse et gouverneur de Télémaque. Minerve prenait souvent sa figure et sa voix pour engager le fils d'Ulysse à ne point dégénérer de la valeur et de la ruse de son père. (*Myth.*) Cette tradition a été suivie par Fénelon dans son *Télémaque*. N. m. Par antonomase, est devenu synonyme de guide sûr et impeccable, de conseiller prudent : *ce jeune homme aurait besoin d'un mentor.*

**mentorat** [*min-to-ra*] n. m. Fonctions de mentor.

**Mentou** ou **Mantou** ou **Montou,** dieu égyptien, qui avait la forme d'un homme à tête d'épervier ; il était adoré comme divinité du ciel. On l'identifia plus tard avec Râ.

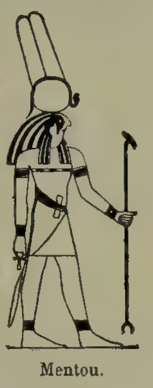

Mentou.

**mentzélie** [*man-dzé-lî*] n. f. Genre de loasacées de l'Amérique centrale.

**menu, e** adj. (lat. *minutus ;* de *minuere*, amoindrir). Délié, de peu de volume : *ramasser de menues branches. Menus frais*, de peu d'importance. *Menue monnaie*, monnaie de cuivre et de billon. *Menus grains*, l'orge, l'avoine, les lentilles, etc. *Menu peuple*, dernières classes du peuple. *Menu plomb*, celui dont on se sert pour tirer aux oiseaux. *Menus droits* ou substantiv. *menus*, ailerons, foie, tête et cou des volailles, qui se vendent à part. *Menus rôts*, petits oiseaux rôtis. *Menu gibier*, petit gibier, comme cailles, perdrix, grives, etc. *Menu bétail*, v. bétail. *Menus plaisirs*, dépenses de fantaisie, d'amusement. N. m. Bas peuple : *des gens du menu.* Fragments de houille plus petits qu'un œuf de moineau : *brûler du menu.* Détail des mets qui doivent composer un repas. Carton sur lequel cette énumération est faite. *Par le menu*, avec détail. Adv. En petits morceaux : *hacher menu. La gent trotte-menu*, les souris, ainsi désignées par La Fontaine. Ant. **Epais, gros.**

**menuaille** [*nu-a, ll* mll., *e*] n. f. (de *menu*). Quantité de petites choses sans valeur ; de petits poissons, de petite monnaie. (Peu us.)

**menuchon** n. m. Nom vulgaire du mouron des champs.

**menuet** [*nu-è*] n. m. (de *menu*). Sorte de danse élégante et grave à évolutions et à révérences, qui s'exécute à deux personnes : *le menuet fut surtout en vogue au XVIIIe siècle.* Cet air lui-même. Morceau ordinairement en 3/4, qui suit l'adagio, l'andante d'une sonate, d'une symphonie, d'un quatuor.

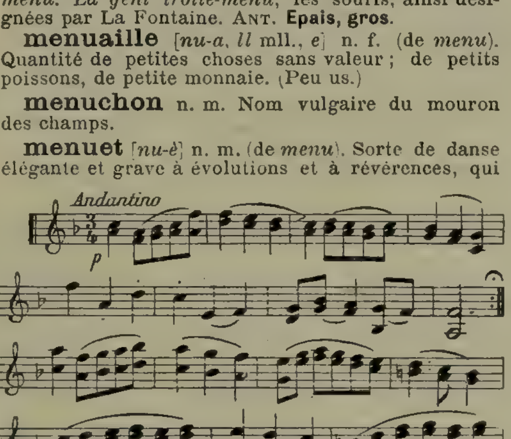

Menuet d' « Orphée » (de Gluck).

— Encycl. Le menuet est l'une des plus anciennes et des plus jolies danses françaises. Il tire son nom des petits pas *menus* et serrés dont elle se compose. Le menuet est écrit à trois temps, dans un mouvement modéré, avec des motifs de quatre ou huit mesures. Les anciens opéras de Lulli, de Campra, de Rameau, de Gluck, sont fertiles en menuets, dont plusieurs sont de véritables bijoux. Dans la musique instrumentale, citons les menuets des suites de Bach et de Hændel, ainsi que ceux, si gracieux, des symphonies de Haydn et le célèbre menuet d'Exaudet.

**menuet, ette** [*nu-è, è-te*] adj. Petit, délicat.

**menufeuillé, e** adj. *Bot.* Dont les feuilles sont très étroites.

**menu-filé** n. m. Espèce de tabac à chiquer de qualité supérieure.

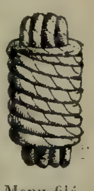

Menu-filé.

**menu-gros** n. m. Fragment d'or et d'argent, qu'on retire des cendres après la première opération du lavage.

**menuisage** [*za-je*] n. m. Action de menuiser : *le menuisage des bois.*

**menuise** [*i-ze*] ou **menuisaille** [*za, ll* mll. *e*] n. f. Menu plomb de chasse, cendrée, dont on se sert pour tuer les petits oiseaux. Petit poisson bon à frire. Brindille de bois, servant principalement à la fabrication du charbon de bois.

**menuiser** [*zé*] v. a. Amincir ou découper du bois. Travailler en menuiserie.

**menuiserie** [*ze-ri*] n. f. Art du menuisier. Ouvrage qu'il fait. Atelier du menuisier. Petits ouvrages en or ou en argent, tels que boucles, anneaux, crochets. *Menuiserie d'étain*, fabrication de menus objets d'étain.

— Encycl. La menuiserie se distingue de la charpenterie en ce qu'elle emploie des outils très perfectionnés, rabots et scies de toute sorte. La menuiserie brille surtout par la perfection des assemblages, par les combinaisons de coupe et de trait, par le mélange des bois de différentes essences suivant leur texture et leur force. On peut diviser la menuiserie soit en deux parties : *menuiserie dormante* (constructions fixes) ; *menuiserie mobile* (portes, croisées, volets, etc.), soit en cinq : *menuiserie en bâtiment ; en meubles ; en voitures ; en marqueterie ; en treillage.*

**menuisier** [*zi-é*] n. et adj. m. *Techn.* Artisan qui travaille le bois en planches, qui fait des meubles et autres ouvrages de boiserie : *un menuisier en bâtiments.* Adjectiv. : *un ouvrier menuisier. Zool.* Nom vulgaire des insectes qui rongent le bois.

**ménure** n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres d'Australie.

— Encycl. Les ménures, *ménures-lyres* ou *oiseaux-lyres*, sont ainsi appelés de la disposition des plumes de queue, dont les pennes, chez le mâle, sont étalées en éventail et incurvées à la façon des montants d'une lyre. On en connaît trois espèces d'Australie.

**Menus-Plaisirs** (*théâtre des*), théâtre élevé en 1866 sur le boulevard de Strasbourg, à Paris, et qui, après avoir donné asile au Théâtre libre de 1888 à 1896, devint en 1897 le théâtre Antoine.

**menu-vair** [*vèr*] n. m. *Cost.* Fourrure faite avec la peau de l'écureuil du Nord. (On dit auj. petit-gris.) *Blas.* Représentation théorique de cette fourrure. (Tandis que le vair n'a que cinq tires ou rangées, le menu vair en a six ou plus.)

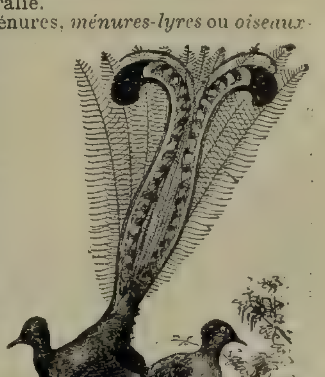

Ménures (mâle et femelle).

**menu-vairé, e** [*vè*] adj. *Blas.* Qui est couvert de menu-vair. (Se dit aussi du menu-vair, quand les clochettes sont d'autres émaux qu'azur et argent.)

Ményanthe : *a.* coupe de la fleur.

**ményanthe** n. m. Genre de gentianées aquatiques.
— ENCYCL. Les ményantes sont des plantes vivaces, dont le rhizome rampe dans la vase et dont les tiges aériennes, annuelles, portent des feuilles isolées, composées palmées, et de jolies fleurs d'un blanc rosé. Une espèce, appelée communément *trèfle d'eau*, est commune dans les eaux douces des régions tempérées. Les feuilles contiennent un principe amer (*ményanthine*), doué de propriétés diurétiques et antiscorbutiques, et que l'on emploie aussi dans certaines régions pour donner de l'amertume à la bière. Le trèfle d'eau est parfois prescrit, en médecine, comme tonique et stomachique. Il entre dans la composition du sirop antiscorbutique.

**ményanthine** n. f. V. MÉNYANTHE.

**Menzaleh** [*min-za-lè*], lac de la Basse-Egypte, traversé par le canal de Suez.

Menzel.

**Menzel** (pr. allem. *mèn'-tsèl*] (Adolphe-Frédéric), peintre d'histoire allemand, né à Breslau, m. à Berlin (1815-1905). Il a souvent traité des épisodes de la vie de Frédéric le Grand. Son talent, remarquable surtout dans les petites compositions, est fait d'observation et de vérité. Il se refroidit dans la grande peinture.

**menziézie** [*min, zî*] n. f. Genre d'éricacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs pourpres ou blanches, des régions boréales.

**Menziken,** comm. de Suisse (cant. d'Argovie), sur la Wina ; 2.330 h. Industrie laitière.

**Menzingen,** comm. de Suisse (cant. de Zoug) ; 2.500 h.

**Menzini** (Benedetto), poète italien, né à Florence, m. à Rome (1646-1704), auteur d'une *Poétique*, qui est un des chefs-d'œuvre de la littérature italienne.

**Menznau,** comm. de Suisse (cant. de Lucerne) ; 1.910 h.

**Méonie,** ancien nom de la LYDIE. *Le vieillard ou le chantre de Méonie*, Homère.

**Méotide** (MARAIS), [en lat. *Palus Mæotis*], ancien nom de la mer d'Azov, sur les bords de laquelle vivait la peuplade scythe des *Méotes*.

**méphisto** [*fis-to*] n. m. Abréviation familière de MÉPHISTOPHÉLÈS.

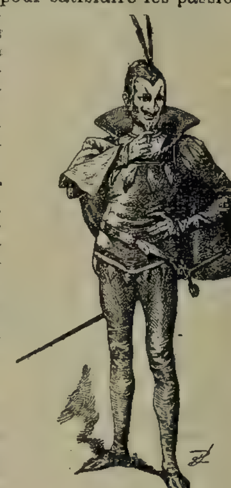
Méphistophélès.

**Méphistophélès,** personnage du *Faust* de Gœthe, démon venu sur la terre pour satisfaire les passions de Faust. Il a une connaissance universelle des choses et juge le monde avec une ironie dédaigneuse. Son nom s'emploie comme synonyme d'homme d'une nature perverse et vraiment diabolique. V. FAUST.

**méphistophélique** [*fis-to*] adj. Qui appartient à Méphistophélès ; qui en a la méchanceté : *sourire méphistophélique*.

**méphistophéliquement** [*fis-to, man*] adv. D'une manière méphistophélique.

**méphistophélisme** [*fis-to-fé-lis-me*] n. m. Manière d'être, d'agir, semblable à celle qui caractérise Méphistophélès.

**méphite** n. f. Ancien nom de divers carbonates et sous-carbonates.

**méphitique** adj. (lat. *mephiticus ;* de *mephitis*, odeur infecte). Qui a une odeur malfaisante, corrompue : *gaz méphitique*.

**méphitiser** [*zé*] v. a. Infecter d'exhalaisons méphitiques : *méphitiser l'air*.

**méphitisme** [*tis-me*] n. m. Corruption de l'air par des émanations méphitiques : *le méphitisme des fosses d'aisances*.

**méplat** [*pla*], **e** adj. (du préf. *mé*, et de *plat*). Qui a plus de largeur que d'épaisseur : *bois méplat. Peint. Lignes méplates*, qui établissent le passage d'un plan à un autre. *Bas-relief méplat*, bas-relief où l'on atténue l'épaisseur relative des premiers plans. N. m. Chacun des plans dont la réunion forme la surface d'un corps : *les méplats du visage*.

**Meppel,** v. des Pays-Bas (prov. de Drenthe), sur le *Meppel Diep ;* 11.000 h.

**méprendre** [*pran-dre*] **(se)** v. pr. (du préf. *mé*, et de *prendre*. — Se conj. comme *prendre*.) Se tromper, prendre une personne ou une chose pour une autre : *entre deux jumeaux, il est souvent facile de se méprendre*. Se tromper sur le compte de quelqu'un ou de quelque chose : *se méprendre sur les intentions de quelqu'un. A s'y méprendre*, au point de se tromper, de confondre.

**mépris** [*pri*] n. m. (subst. verb. de *mépriser*). Sentiment par lequel on juge une personne, ou une chose, indigne d'égards, d'estime ou d'attention : *encourir le mépris public*. Sentiment par lequel l'âme s'élève au-dessus de la crainte ou du désir : *le mépris du danger, des richesses. Avoir, tenir en mépris*, mépriser. *Tomber, être dans le mépris*, encourir, avoir encouru le mépris des autres. *Au mépris de* loc. prop. Sans avoir égard à. Pl. Marques de mépris. PROV. : **La familiarité engendre le mépris,** une familiarité excessive conduit à la perte de l'estime réciproque. ANT. **Estime.**

**méprisable** [*za-ble*] adj. Digne de mépris : *caractère, action méprisable*. ANT. **Estimable.** ALLUS. HIST. : **La méprisable petite armée de French,** paroles de Guillaume II dans son ordre du jour du 19 août 1914 pour désigner la première armée anglaise, débarquée sur le front français sous le commandement du général French.

**méprisablement** [*za-ble-man*] adv. D'une manière méprisable : *se conduire méprisablement*. (Peu us.)

**méprisamment** [*za-man*] adv. D'une manière méprisable : *traiter quelqu'un méprisamment*. (Peu us.)

**méprisant** [*zan*], **e** adj. Qui marque du mépris : *air, sourire méprisant*.

**méprise** [*pri-ze*] n. f. Erreur de celui qui se méprend : *commettre une lourde méprise. Par méprise*, grâce à une erreur.

**mépriser** [*zé*] v. a. (du préf. *mé*, et de *priser*). Avoir, témoigner du mépris pour : *l'orgueilleux méprise ses semblables*. Ne pas craindre : *mépriser la mort*. Négliger, transgresser : *mépriser ses engagements*. ANT. **Estimer, apprécier.**

**Méquinez** [*nèz*] ou **Meknès,** v. du Maroc ; 37.000 h. Commerce de cuirs, étoffes. Située au N.-O. du pays au pied du djebel Zéghoum, dans la partie d'influence française du Maroc, Meknès est aujourd'hui le théâtre d'importants travaux urbains d'assainissement et d'agrandissement. Ces derniers ont juxtaposé, là comme ailleurs, une ville européenne à la vieille ville indigène, entourée de remparts ruinés.

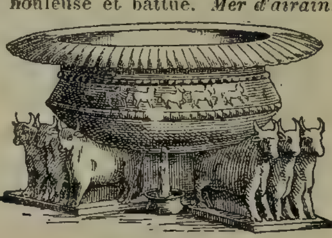
Mer d'airain.

**mer** [*mèr*] n. f. (lat. *mare*). Vaste amas d'eau salée qui couvre la plus grande partie du globe terrestre. Portion définie de cette vaste étendue : *la mer Méditerranée. Par exagér.* Grande quantité d'eau ou d'un liquide quelconque : *des mers de sang. Par anal.* Vaste superficie : *une mer de sable. Fig.* Ce qui offre des fluctuations, des vicissitudes : *la mer des passions ; une mer de tribulations. Par mer*, par la voie de mer. *Homme de mer, les gens de mer*, marins, matelots. *Coup de mer*, tempête de peu de durée. *Paquet de mer*, lame qui embarque avec violence. *Mal de mer*, v. la partie encycl. *Prendre la mer*, commencer sa navigation. *Tenir la mer*, rester loin du mouillage ou des côtes ; occuper la mer avec des forces navales. *Basse mer*, la mer vers la fin de son reflux. *Pleine mer, haute mer*, éloignée des rivages. *Mer intérieure*, espèce de grand lac d'eau salée qui ne communique pas (comme, par exemple, la mer Caspienne) ou communique seulement par un canal étroit, avec la masse des eaux de la mer. *Bras de mer*, partie de la mer, qui passe entre deux terres assez proches l'une de l'autre. *Il y a de la mer*, la mer est houleuse et battue. *Mer d'airain*, cuve d'airain que Salomon fit placer dans le temple de Jérusalem. *Mer agitée*, machine de théâtre, destinée à imiter le mouvement des flots de la mer. *Fig. La mer à boire*, se dit d'une chose longue et difficile. *Une goutte d'eau dans la mer*, apport, effort insignifiant et inutile. *Il avalerait la mer et les poissons*, se dit d'un gros mangeur, d'un gros buveur. *Un homme à la mer*, un homme qui a perdu sa situation, sa réputation. PROV. : **Qui craint le danger ne doit pas aller en mer,** il ne faut pas s'engager dans certaines affaires si l'on ne veut pas en affronter les dangers, les inconvénients.
— ENCYCL. *Géogr.* La mer couvre près des trois quarts de la surface de la terre, et elle occupe beaucoup plus de place dans l'hémisphère boréal. La profondeur des eaux de la mer est variable ; la moyenne des grandes profondeurs marines oscille entre 3.000 et 4.500 mètres. On a cependant constaté des dénivellations beaucoup plus grandes, mais elles constituent des fosses locales, et sont exceptionnelles. Telles sont, par exemple, la dépression du Tuscarora, 8.613 mètres ; celle des îles Tonga, 9.400 mètres. L'eau de mer, en dehors des traces d'un grand nombre de minéraux, contient en dissolution une assez forte proportion de chlorure de sodium (*sel*), qu'on recueille dans les marais salants. Parmi les mouvements continuels dont la mer est le théâtre, les uns sont dus à des causes fortuites : pressions, vents, etc., et restent localisés à la surface : ce sont les *vagues*, dont l'ampleur atteint quelquefois 18 mètres de hauteur, mais dont l'effet ne se fait plus sentir à 20 mètres de profondeur. D'autres mouvements sont réguliers : ce sont les *marées ;* enfin, il existe des courants profonds, qui traversent des océans entiers.
— *Pathol. Mal de mer.* La personne atteinte du *mal de mer* éprouve tout d'abord de l'angoisse et de l'anxiété respiratoire, de la cardialgie, des vertiges ; elle devient pâle, puis les nausées surviennent, précédant les vomissements. Parfois, le mal de mer dure plusieurs jours consécutifs, rendant l'alimentation impossible. Le remède est encore à découvrir. On se trouvera bien du repos au lit, et on prendra à l'intérieur des boissons glacées, du champagne. Le mal de mer cesse généralement dès qu'on met le pied à terre.
— *Thérap.* Les *bains de mer* sont toniques et excitants ; ils réussissent bien dans les tuberculoses articulaires.

Avant 6 ans, il ne faut généralement pas faire prendre de bains de mer aux enfants.

On emploie l'*eau de mer* en injections sous-cutanées dans les maladies les plus diverses (anémies, entérites, eczéma). Elle semble jouer le rôle d'un sérum artificiel plus actif, par sa complexité, que l'eau salée à 7,5 p. 1.000.

— *Droit int.* Au point de vue du droit international, on distingue la haute ou pleine mer, la mer territoriale, littorale ou juridictionnelle, et les mers intérieures ou fermées.

La pleine mer ne fait partie du territoire d'aucun Etat. La liberté de navigation y est complète pour tous les peuples.

La mer territoriale, juridictionnelle ou littorale, est la portion de mer qui entoure le territoire continental des Etats. La plupart des conventions la fixent à 3 milles marins. L'Etat riverain a un droit de souveraineté et de juridiction sur la mer territoriale.

Les mers intérieures ou fermées sont les mers qui, enclavées dans le territoire continental d'un Etat, ne communiquent pas avec l'Océan. Telles sont la mer Morte et la mer Caspienne. Elles font partie intégrante du territoire de cet Etat, qui y exerce tous les droits d'empire et de propriété.

Le rivage de la mer est une dépendance du domaine public maritime. Il s'étend jusqu'au point que le « flot normal » mouille lorsqu'il s'avance le plus loin. En France, la délimitation du rivage de la mer est faite par décret en conseil d'Etat.

**Mer** (*la*), ouvrage de Michelet (1861), où l'imagination brillante de l'auteur joue le principal rôle. Dans la troisième partie (*la Conquête de la mer*), se trouve un brillant historique de la navigation et des découvertes maritimes.

**Mer** (*la*), recueil de poésies de Jean Richepin, où l'on apprécie surtout les scènes de genre empruntées à la vie des marins (1886).

**Mer de Glace,** glacier des Alpes françaises, dans le massif du Mont-Blanc. Il nourrit le torrent de l'Aveyron, affluent de l'Arve. On y accède généralement par le Montenvers (1.921 m.), d'où l'on a une vue magnifique du glacier et des montagnes qui le dominent.

**Mer,** ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 19 kil. de Blois, sur la Loire ; 3.600 h. Ch. de f. Orl. Patrie de Jurieu. — Le cant. a 11 comm., et 9.810 h.

**Méral,** comm. de la Mayenne, arr. et à 28 kil. de Château-Gontier, près de l'Oudon ; 1.220 h.

**méralgie** [*jî*] n. f. (du gr. *meros*, cuisse, et *algos*, douleur). Douleur et trouble de la sensibilité, survenant dans le domaine du nerf fémoro-cutané (fesse et cuisse).

**Méran,** v. du Tyrol (Italie), sur la Passer ; 12.000 h. Château du XV^e siècle. Station climatique.

**mérangène** n. f. Un des noms vulgaires de l'*aubergine*.

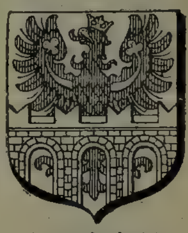
Armes du duché de Méranie.

**Méranie** (DUCHÉ DE), ancien Etat de l'Allemagne méridionale, qui comprenait une grande partie du Tyrol et de l'Istrie. La maison de Méranie s'éteignit en 1248, et ses domaines passèrent en majeure partie à la maison d'Autriche.

**Mérat,** poète français, né à Troyes, m. à Paris (1840-1909) : auteur de recueils élégants : *les Chimères, l'Idole, les Villes de marbre*, etc., qui relèvent de l'école parnassienne.

**Méray** (Hughes-Charles-Robert), mathématicien français, né à Chalon-sur-Saône, m. à Dijon (1835-1911), connu surtout pour son exposition particulière des principes élémentaires de géométrie.

**Merbes-le-Château,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin), sur la Sambre ; 1.280 h. Carrières.

Mercadante.

**Mercadante** (Giuseppe Saverio Raffaele), compositeur italien, né à Altamura, m. à Naples (1795-1870), musicien plus habile qu'inspiré. Auteur de : *Zaïre, Elisa et Claudio, Erode, il Giuramento, la Vestale, Donna Caritea*, etc.

**Mercadet** ou *le Faiseur*, comédie de Balzac (1838-1840). Mercadet personnifie l'agioteur sans scrupules, le tripoteur d'affaires véreuses. Cette comédie en cinq actes a été réduite à trois actes par Dennery et jouée au Gymnase en 1851.

**Mercadier** (Ernest), physicien français, né à Montauban, m. à Paris (1836-1911) ; auteur de remarquables travaux sur l'électricité, l'acoustique, la télégraphie optique, etc.

**mercanette** [*nè-te*] n. f. Nom vulgaire de la *sarcelle*.

**mercanti** [*mèr*] n. m. Marchand dans les bazars d'Orient et d'Afrique, ou à la suite des armées en campagne. Bas commerçant, profiteur de la guerre.

**mercantile** [*mèr*] adj. (ital. *mercantile*). Qui concerne le commerce : *opérations mercantiles*. Qui porte à l'excès l'amour du gain : *esprit mercantile*.

**mercantilement** [*mèr, man*] adv. D'une façon mercantile.

**mercantilisme** [*mèr, lis-me*] n. m. Action de faire le commerce avec un esprit étroit et la passion âpre du gain. Commerce en général.

**mercantiliste** [*mèr, lis-te*] n. m. Partisan outré du commerce.

**mercantille** [*mèr, ll* mll., *e*] n. f. Petit commerce sans importance.

**mercaptal** [*mèr*] n. m. Acétate sulfuré, que l'on obtient en faisant agir l'acide chlorhydrique sec sur un mélange de deux parties d'un mercaptan et d'une partie d'un aldéhyde.

**mercaptan** [*mèr*] n. m. (de *mercure*, et de *capter*). Alcool dans lequel l'oxygène est remplacé par du soufre. (C'est un liquide d'odeur fétide, et qui attaque le mercure. Les mercaptans sont des *alcools sulfurés*.)

**Mercator** (Gérard KREMER, dit), mathématicien et géographe flamand, né à Rüpelmonde, m. à Duisbourg (1512-1594). Il fut un des fondateurs de la géographie mathématique moderne, et donna son nom à un système de projections dans lequel les

# MER (PROFONDEURS)

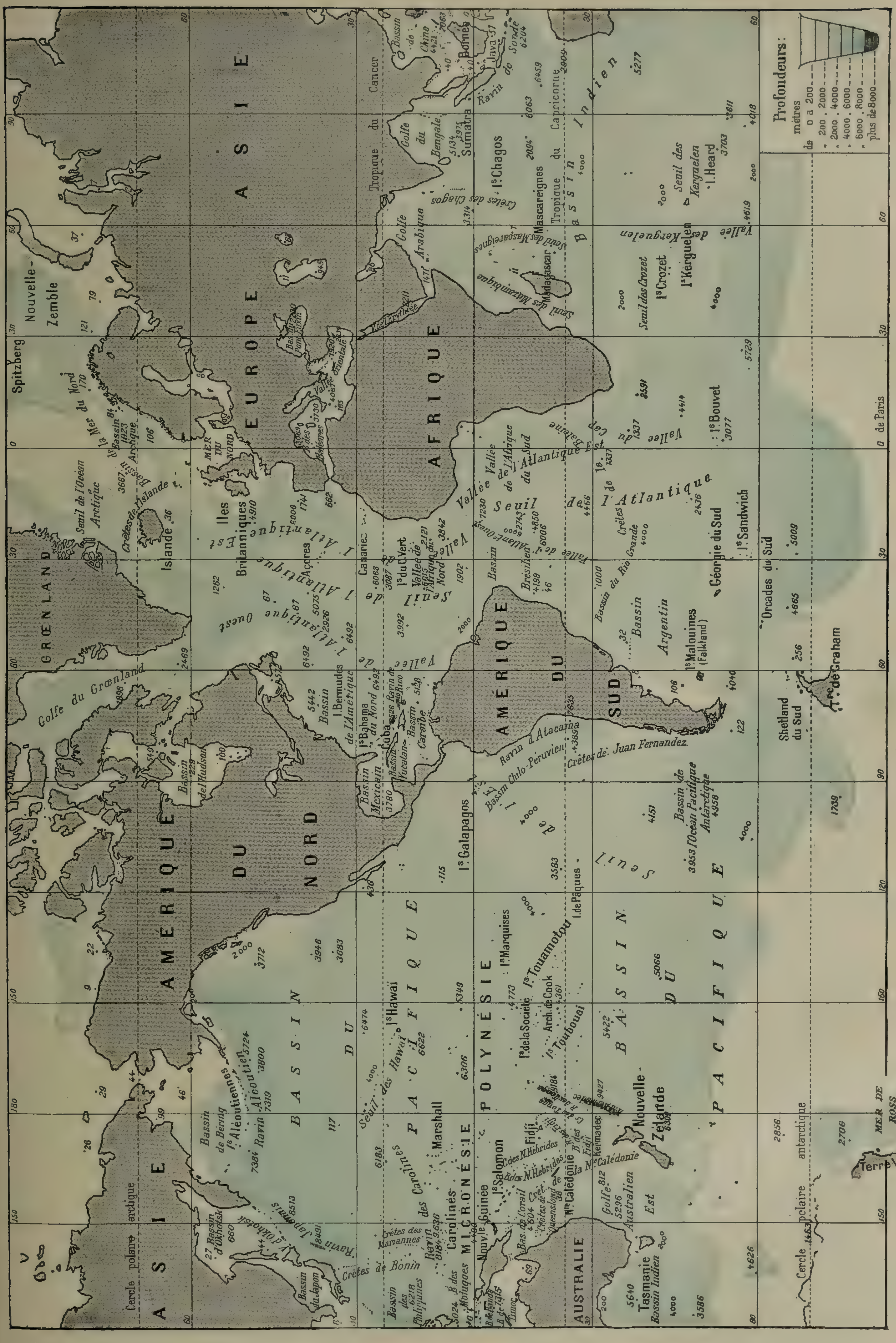
Profondeurs:
mètres
de 0 à 200
200 à 2000
2000 à 4000
4000 à 6000
6000 à 8000
plus de 8000
ASIE
EUROPE
AFRIQUE
AMÉRIQUE DU NORD
AMÉRIQUE DU SUD
AUSTRALIE
GRŒNLAND
Spitzberg
Nouvelle-Zemble
Islande
Iles Britanniques
MER DU NORD
Bassin de la Mer du Nord
Bassin Arctique
Seuil de l'Océan Arctique
Crêtes de l'Islande
Golfe du Grœnland
Bassin de l'Hudson
Cercle polaire arctique
Tropique du Cancer
Tropique du Capricorne
Cercle polaire antarctique
Bassin de Chine
Bornéo
Java
Ravin de Sonde
Sumatra
Golfe du Bengale
Golfe Arabique
Is Chagos
Crêtes des Chagos
Mascareignes
Seuil des Mascareignes
Madagascar
Seuil des Mozambique
Bassin Indien
Is Crozet
Seuil des Crozet
Is Kerguelen
Seuil des Kerguelen
Vallée des Kerguelen
I. Heard
Vallée Érythrée
Açores
Canaries
Is du C. Vert
Is Bermudes
Seuil de l'Atlantique
Vallée de l'Atlantique Est
Vallée de l'Atlantique Ouest
Vallée de l'Amérique du Nord
Vallée de l'Amérique du Sud
Vallée de l'Atlantique Est
Bassin Brésilien
Bassin Argentin
Bassin du Rio Grande
Crêtes de Rio Grande
Is Malouines (Falkland)
Géorgie du Sud
Is Sandwich
Orcades du Sud
Is Bouvet
Vallée du Cap
Shetland du Sud
Tre de Graham
Bahama
Cuba
Bassin Mexicain
Bassin Caraïbe
Bassin du Yucatan
Ravin de Porto Rico
Ravin d'Atacama
Bassin Chilo-Péruvien
Crêtes de Juan Fernandez
Is Galapagos
Seuil de l'Île de Pâques
I. de Pâques
Bassin de l'Océan Pacifique Antarctique
BASSIN DU PACIFIQUE
Is Hawaï
Seuil des Hawaï
POLYNÉSIE
MICRONÉSIE
Is Marquises
Is Touamotou
Is de la Société
Arch. de Cook
Is Toubouaï
Marshall
Carolines
Bassin des Carolines
Crêtes des Mariannes
Crêtes de Bonin
Ravin Japonais
Bassin du Japon
Bassin d'Okhotsk
Bassin de Béring
Is Aléoutiennes
Ravin Aléoutien
Bassin des Philippines
B. des Moluques
Nouvelle Guinée
Is Salomon
Bas. de Corail
Crêtes de Queensland
Nlle Calédonie
Is Fidji
Kermadec
Nouvelle-Zélande
Golfe Australien Est
Tasmanie
Timor
MER DE ROSS
Terre Victoria
0 de Paris
30
60
90
120
150
180

LAROUSSE UNIVERSEL.

# MER (COURANTS)

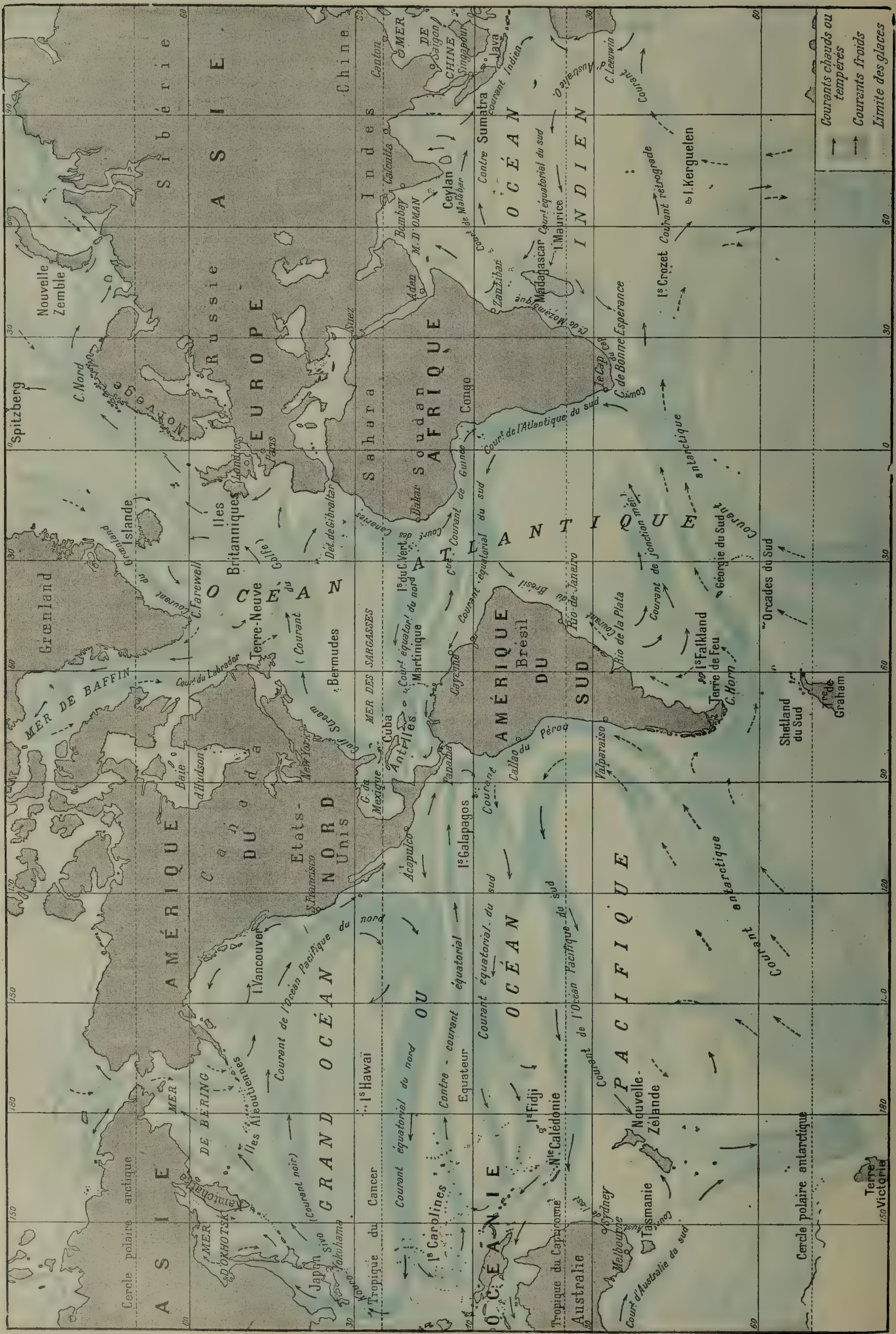
Courants chauds ou tempérés
Courants froids
Limite des glaces
Cercle polaire arctique
Spitzberg
Nouvelle Zemble
Sibérie
ASIE
Russie
EUROPE
Chine
Indes
Canton
Calcutta
Bombay
MER DE CHINE
Saïgon
Singapour
Sumatra
Java
Ceylan
M. D'OMAN
Aden
Suez
Sahara
Soudan
AFRIQUE
Congo
Dakar
Zanzibar
Madagascar
I. Maurice
Cap de Bonne Espérance
C. de Mozambique
Contre courant équatorial du sud
Courant Indien
Courant Australien
C. Leeuwin
Courant rétrograde
I. Kerguelen
Is Crozet
OCÉAN INDIEN
Cour. de Malabar
C. Nord
Norvège
Islande
Iles Britanniques
Londres
Paris
Dét. de Gibraltar
Canaries
Is du C. Vert
Golfe
Courant du Grønland
Grœnland
C. Farewell
Mer de Baffin
Cour. du Labrador
Terre-Neuve
Bermudes
Courant du Golfe
Gulf Stream
Mer des Sargasses
OCÉAN ATLANTIQUE
Cour. des Canaries
Courant de Guinée
Cour. de l'Atlantique du sud
Courant équatorial du sud
Courant équatorial du nord
Courant du Brésil
Courant de jonction mér.
Courant antarctique
Georgie du Sud
Orcades du Sud
Shetland du Sud
Terre de Graham
Is Falkland
Terre de Feu
C. Horn
Rio de la Plata
Rio de Janeiro
Courant
Cuba
Antilles
Martinique
Cayenne
Panama
AMÉRIQUE DU SUD
Brésil
Callao
Courant du Pérou
Valparaiso
Baie d'Hudson
Canada
AMÉRIQUE DU NORD
Etats-Unis
New York
G. du Mexique
Acapulco
S. Francisco
I. Vancouver
Is Galapagos
Courant de l'Océan Pacifique du nord
Courant équatorial du nord
Contre-courant équatorial
Equateur
Courant équatorial du sud
Courant de l'Océan Pacifique du sud
GRAND OCÉAN OU OCÉAN PACIFIQUE
Courant antarctique
Mer de Béring
Iles Aléoutiennes
Is Hawaï
Tropique du Cancer
Kamtchatka
Mer d'Okhotsk
Japon
Yokohama
Kouro sivo
Courant noir
Is Carolines
Is Fidji
Nle Calédonie
Nouvelle-Zélande
OCÉANIE
Tropique du Capricorne
Australie
Sydney
Melbourne
Tasmanie
Cour. d'Australie du sud
Cour. Aust. de l'est
Cercle polaire antarctique
Terre Victoria
0
30
60
90
120
150
180

méridiens sont représentés par des droites parallèles et les parallèles terrestres par des droites perpendiculaires aux premières. Il fut longtemps au service de Charles-Quint.

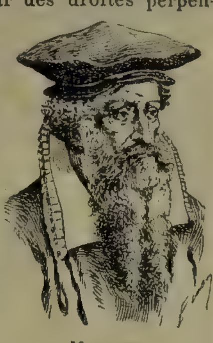
Mercator.

**Mercator** (Nicolas), astronome et mathématicien, né à Cismar, dans le Holstein, vers 1620, m. à Paris, en 1687 ; célèbre par ses travaux sur la série logarithmique.

**Mercedès**, v. de la république Argentine, prov. de San-Luis ; 23.000 h.

**Mercedès**, v. de la république orientale de l'Uruguay, ch.-l. de la prov. de Soriano, sur le Rio Negro ; 16.000 h.

**mercenaire** [*mèr-se-nè-re*] adj. (lat. *mercenarius ; de merx, mercis*, marchandise). Qui se fait pour un salaire convenu : *travail mercenaire.* Qui fait payer sa peine, ses services : *homme, soldat mercenaire.* Avide de gain : *âme mercenaire.* Dicté, inspiré, motivé par l'intérêt : *louanges mercenaires.* N. Personne qui travaille pour un salaire convenu. *Fig.* Personne bassement intéressée : *un vil mercenaire.* N. m. Soldat qui sert à prix d'argent un gouvernement étranger : *les mercenaires de Carthage se révoltèrent contre leurs chefs.*

**Mercenaires** (*guerre des*), révolte des mercenaires à la solde de Carthage, après la première guerre punique, sous la conduite de Spendius et Mathos (241 av. J.-C.). Elle dura trois ans et demi et fut signalée par des horreurs qui la firent appeler la *guerre inexpiable.* Les mercenaires furent vaincus par Amilcar Barca. Cette guerre a inspiré à Flaubert son roman *Salammbô.*

**mercenairement** [*mèr-se-nè-re-man*] adv. D'une manière mercenaire, bassement intéressée : *agir, flatter mercenairement.*

**mercenariat** [*mèr, ri-a*] n. m. Etat de mercenaire : *le mercenariat militaire florissait aux XVe et XVIe siècles.*

**mercenarisme** [*mèr, ris-me*] n. m. Esprit mercenaire.

**mercenarité** [*mèr*] n. f. Caractère de ce qui est mercenaire.

**mercerie** [*mèr-se-ri*] n. f. Commerce, marchandises, boutique du mercier. Ensemble des merciers.

**mercerisage** [*mèr, za-je*] n. m. (du nom de l'inventeur, John *Mercer*, chimiste anglais, né en 1791, m. en 1866). Action d'imprégner les fils et tissus de coton, préalablement tendus, d'une solution de soude caustique, pour les rendre brillants.

**merceriser** [*zé*] v. a. Faire subir le mercerisage : *coton mercerisé.*

**mercerisette** [*mèr, zè-te*] n. f. Sorte de satinette obtenue par mercerisage.

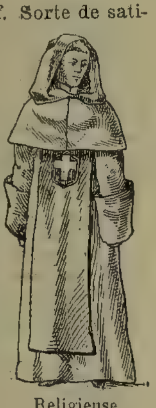
Religieuse de la Merci.

**mercerot** [*mèr-se-ro*] n. m. Petit mercier ; porte-balle.

**Merchtem**, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 5.710 h. Distilleries, teintureries.

**merci** [*mèr-si*] n. f. (du lat. *merces*, salaire). Miséricorde, pitié, grâce : *crier, implorer merci. Demander merci*, se reconnaître vaincu ; demander grâce. *Don d'amoureuse merci*, don de soi-même, en parlant d'une femme. *Recevoir à merci*, pardonner, faire grâce. *Dieu merci*, grâce à Dieu ; heureusement. *Sans merci*, sans pitié. *A merci*, à discrétion, à volonté. *Etre à la merci de quelqu'un*, à sa discrétion. N. m. Remerciement. (N'a pas de plur.)

**Merci** (*ordre de la*) ou **de la Rédemption**, ordre religieux fondé en 1223, et qui se consacrait au rachat des prisonniers faits par les infidèles.

**Mercie**, un des sept royaumes de l'Heptarchie anglo-saxonne, qui dura de la fin du vie au début du ixe siècle.

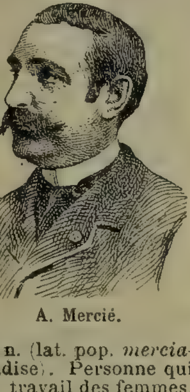
A. Mercié.

**Mercié** (Marius-Jean-*Antonin*), sculpteur français, né à Toulouse, m. à Paris (1845-1916) ; auteur du *Gloria victis*, du *Génie des arts*, du *Souvenir*, du *Quand même*, *David avant le combat, la Renommée*, etc., et de nombreux monuments et statues. Il a porté dans son œuvre un don raffiné de distinction, toujours appuyé sur une composition ingénieuse, une facture serrée, forte et savante.

**mercier** [*mèr-si-é*], **ère** n. (lat. pop. *merciarius ; de merx, mercis*, marchandise). Personne qui vend de menus objets servant au travail des femmes, des couturières, etc., au vêtement et à la parure (fil, aiguilles, boutons, etc.). Prov. : **A petit mercier petit panier**, il faut proportionner ses projets, ses affaires à ses ressources.

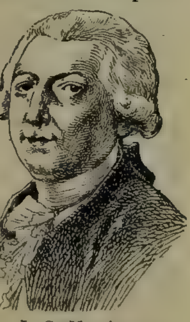
L.-S. Mercier.

**Mercier** [*mèr-si-é*] (Louis-Sébastien), littérateur, né et m. à Paris (1740-1814) ; auteur d'ouvrages très variés : *Essai sur l'art dramatique, l'An 2440, Néologie*, et spécialement d'un très curieux *Tableau de Paris* qui est un document de premier ordre pour l'étude des mœurs de la fin du xviiie siècle.

**Mercier** (Auguste), général et homme politique français, né à Arras, m. à Paris (1838-1921). Ministre de la guerre en 1893-1895, il fit poursuivre le capitaine Dreyfus pour crime de haute trahison. Il devint un des membres les plus en vue du parti nationaliste.

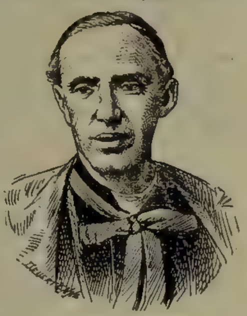
Card. Mercier.

**Mercier** (Désiré-Joseph), cardinal belge, né à Braine-l'Alleud, m. à Bruxelles (1851-1926), archevêque de Malines, primat de Belgique ; a mérité l'admiration par sa belle et courageuse attitude pendant la Grande Guerre et l'occupation allemande. Son émouvante lettre pastorale de Noël 1914 eut un grand retentissement.

**Mercier de La Rivière**, économiste français de l'école des physiocrates, m. à Paris (1720-1793).

**Merckem**, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude), près de l'Yperlée ; 3.640 h. Dentelles. Merckem a joué un rôle dans les combats livrés au cours de l'été et de l'automne 1917 pour dégager Ypres. Elle a été prise par les Français le 27 octobre, tandis que les Belges et eux en prenaient les alentours.

**Mercœur** [*keur*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 40 kil. de Tulle, près du Deyroux ; 710 h. — Le cant. a 11 comm., et 6.570 h.

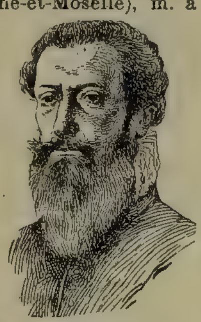
Mercœur.

**Mercœur** (Philippe-Emmanuel DE LORRAINE, duc **de**), né à Nomény (Meurthe-et-Moselle), m. à Nuremberg (1558-1602), fils de Nicolas de Lorraine, chef de la Ligue après la mort des Guises. Il fut l'adversaire de Henri III ; mais, après avoir pendant quelque temps résisté en Bretagne, avec le concours des Espagnols, il dut faire sa soumission à Henri IV. Il mourut dans les rangs des Impériaux, au cours d'une campagne contre les Turcs.

**mercoret** [*rè*] n. m. Nom vulgaire de la *mercuriale annuelle.*

**mercredi** [*mèr*] n. m. (du lat. *Mercurii dies*, jour de Mercure). Le quatrième jour de la semaine. *Mercredi des cendres*, le premier jour de carême, lendemain du mardi gras.

**mercure** [*mèr*] n. m. (du lat. *Mercurius*, Mercure, dieu des marchands [de *merx, mercis*, marchandise]). Corps métallique, liquide et d'un blanc d'argent, qu'on appelle aussi *hydrargyre*, et vulgairement *vif-argent. Mercure argental*, amalgame naturel d'argent.

— Encycl. *Chim.* Le mercure se retire du cinabre ou sulfure de mercure naturel HgS, que l'on trouve en masses d'un rouge vif à Idria (Italie). Almaden (Espagne), New-Almaden (Californie). On le découvre aussi en gouttelettes dans les gisements de cinabre ; les autres minerais sont la *tiermannite* (séléniure de mercure), la *coloradoïte* (tellurure de mercure), la *métacinabarite* (sulfure noir de mercure), le *calomel* (chlorure de mercure), etc. On obtient le mercure en grillant le sulfure. On peut le purifier par distillation dans le vide. C'est un métal blanc et brillant ; son symbole est Hg, sa densité 13,59, son poids atomique 200,6. Il fond à — 38°,8, et bout à 356°,8 ; sa densité de vapeur est 6,9 à 440°. Il s'oxyde lentement au contact de l'air, plus rapidement si la température est élevée à 350°, en donnant naissance à de l'oxyde rouge, appelé aussi *précipité per se ;* c'est à l'aide de cet oxyde que Lavoisier a établi la composition de l'air.

C'est un métal divalent, qui donne des *sels mercureux* dans lesquels un atome de métal fonctionne comme divalent, et des *sels mercuriques*, dans lesquels deux atomes de métal constituent un groupe qui fonctionne également comme bivalent. $(AzO^3)^2Hg^2$ est le nitrate mercureux, $Cl^2Hg^2$ est le chlorure mercureux, $(AzO^3)^2Hg$ est le nitrate mercurique, $Cl^2Hg$ le chlorure mercurique.

Le mercure est utilisé dans la construction de certains appareils de physique : thermomètres, baromètres ; il sert à l'étamage des glaces : il forme avec certains métaux des alliages appelés *amalgames.* Tous les amalgames sont décomposés par la chaleur, avec volatilisation du mercure. La facilité avec laquelle le mercure s'allie le fait employer dans l'extraction de l'or et de l'argent. Le *sulfure mercurique* HgS se présente sous deux états : par union directe du soufre et du mercure, corps noir portant le nom d'*éthiops minéral* ; par sublimation ou à l'état naturel, corps rouge constituant le *cinabre* ou *vermillon* employé en peinture. Le *fulminate de mercure*, obtenu en traitant le mercure par l'alcool et l'acide azotique, est employé comme explosif, etc. On l'utilise, ainsi que ses composés, en thérapeutique.

— *Thérap.* Le mercure est surtout le spécifique de la syphilis, mais il s'emploie dans bien d'autres maladies. Il a été utilisé comme corps pesant dans le volvulus, pour détruire l'enroulement intestinal. A ce même état métallique, il sert à faire la pommade mercurielle ou onguent napolitain, la pommade mercurielle *faible* ou onguent gris, l'emplâtre de Vigo. Mais ce sont surtout ses sels qui sont employés. L'oxyde de mercure et le sulfure sont utilisés en pommade ; le protochlorure ou calomel est un purgatif ; le bichlorure est un antiseptique puissant ; le protoiodure entre dans diverses pilules et pommades. Divers sel organiques (cyanure, benzoate, etc.) sont utilisés de préférence en injections hypodermiques.

Le traitement par les sels de mercure, qui sont *tous* toxiques, donne lieu, souvent, à des phénomènes d'intoxication décrits au mot HYDRARGYRISME.

**Mercure**, fils de Jupiter, messager des dieux et lui-même dieu de l'éloquence, du commerce et des voleurs. Il était le patron des marchands et des corporations. Mercure est représenté sous la forme d'un jeune homme à la chevelure ceinte d'une bandelette, vêtu d'une chlamyde (ou nu), coiffé d'un pilos de feutre ou d'un chapeau plat à bords courts et orné souvent de deux ailes, avec un caducée à la main et des ailettes aux pieds. Il est d'origine italienne, et fut tardivement confondu avec l'*Hermès* des Grecs (*Myth.*). *Le doigt de Mercure*, l'auriculaire. N. m. *Fam.* Par antonomase, messager, entremetteur.

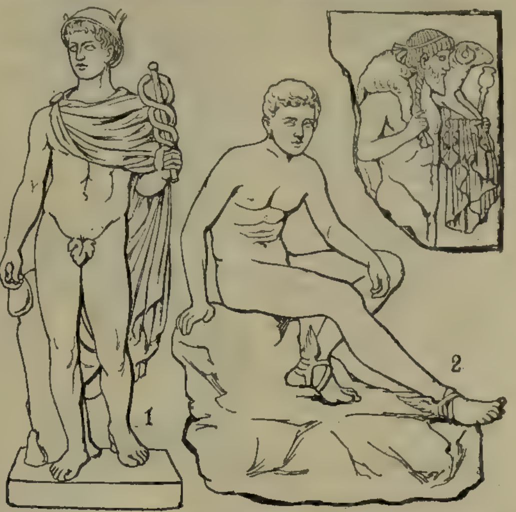

1. Mercure à la bourse (Louvre) ; 2. Mercure au repos (bronze d'Herculanum) ; 3. Mercure Criophore (bas-relief d'autel, à Athènes).

**Mercure**, petite planète, la plus rapprochée du soleil. V. PLANÈTE.

— Encycl. *Astron.* Mercure, que l'on désigne par le caractère ☿, ne s'éloigne jamais du soleil au delà d'une distance angulaire de 29°. Cette planète présente toujours la même face, au soleil, car sa durée de rotation sur elle-même est égale à la durée de sa révolution autour du soleil. Dans son élongation maximum, elle brille un peu au-dessus de l'horizon comme une très belle étoile. Sa distance moyenne au soleil est de 58 millions de kilomètres ; sa distance moyenne à la terre, de 110 millions de kilomètres ; son volume est environ le seizième de celui de la terre ; elle décrit sa révolution autour du soleil en 88 jours, reçoit 7 fois plus de chaleur que la terre ; quant à sa rotation sur elle-même, elle est encore incertaine. Mercure présente des phases comme la lune. Les passages de Mercure sur le disque du soleil sont assez rares à cause de l'inclinaison de son orbite sur l'écliptique ; en tout cas, ils sont de la plus haute utilité au point de vue de la théorie de cette planète, qui présente de grandes difficultés, et qui n'est pas encore édifiée d'une façon complète.

**Mercure, dit l'Antinoüs du Belvédère**, statue antique en marbre de Paros, au Vatican. La perfection du dessin et du modelé, la simplicité et la dignité de l'attitude font de cette statue un des chefs-d'œuvre de l'art antique.

**Mercure assis**, statue antique, en bronze (musée de Naples).

**Mercure attachant ses talonnières**, statue en bronze de Rude (1834), au Louvre ; — de Pigalle, même musée.

**Mercure enlevant Hébé**, groupe de Jean de Bologne ; au Louvre.

**Mercure et le Bûcheron**, tableau de Salvator Rosa ; à la National Gallery (Londres).

**Mercure instruisant Cupidon**, chef-d'œuvre du Corrège, à la National Gallery (Londres) ; Vénus assiste à la leçon. C'est, avec l'*Antiope* du Louvre, la femme la plus admirable qu'ait peinte le Corrège.

**Mercure volant**, statue de Jean de Bologne, au musée des Offices ; mouvement et attitude d'une hardiesse merveilleuse.

**Mercure de France** (*le*), recueil périodique, fondé en 1672 par Donneau de Visé et continué par divers auteurs, notamment Dufresny, Lefèvre, l'abbé Buchet, etc., jusqu'au commencement du xixe siècle. Il était consacré aux nouvelles de cour, aux petites pièces de vers et aux anecdotes. Mallet du Pan et plus tard La Harpe comptèrent parmi ses derniers rédacteurs. Il disparut en 1825. Ce titre a été repris en 1890 par une revue littéraire semi-mensuelle.

**Mercure galant** ou *la Comédie sans titre*, comédie, en cinq actes et en vers, de Boursault, amusante série de *scènes à tiroir.* C'est là que figurent le soldat La Rissole et le procureur Sangsue (1683).

**mercureux** [*mèr-ku-reu*] adj. m. Se dit d'un oxyde de mercure et de certains sels dans lesquels un atome de métal fonctionne comme bivalent : *oxyde mercureux.* (V. MERCURE.)

**mercurey** [*mèr-ku-rè*] n. m. Vin récolté dans la commune et les environs de Mercurey : *le mercurey est fin et d'un bouquet agréable.*

**Mercurey**, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 8 kil. de Chalon-sur-Saône, près d'un affluent de l'Orbise ; 620 h. Vins renommés.

**mercurial** [*mèr*] n. m. Médicament contenant du mercure ou un sel de mercure. (Ne s'emploie qu'au plur.)

**mercurial, e, aux**, adj. Qui a rapport au culte de Mercure : *fêtes mercuriales.*

**mercuriale** [*mèr*] n. f. (du lat. *Mercurius*, Mercure, dieu du commerce). Etat des prix courants des denrées vendues sur un marché public : *la mercuriale des blés.*

— Encycl. La rédaction des mercuriales se fait, immédiatement après la clôture des ventes, d'après les déclarations des marchands ou de leurs facteurs. Elles servent au public de guide pour les opérations commerciales ; elles permettent aux tribunaux de déterminer le montant de certaines dettes ou indemnités et aux maires de fixer la taxe du pain et de la viande, quand il y a lieu.

**mercuriale** [*mèr*] n. f. (du lat. *Mercurii dies*, mercredi). Assemblée que les corps judiciaires tenaient chaque mercredi, et où le ministère public présentait ses observations sur la manière dont la justice avait été rendue. Discours prononcé dans cette assemblée : *d'Aguesseau a prononcé de remarquables mercuriales. Par ext.* Remontrance, réprimande : *recevoir une verte mercuriale.*

**Mercuriales,** discours judiciaires de d'Aguesseau, ouvrage encore aujourd'hui estimé. Il y traite, dans une langue robuste et pleine de souvenirs classiques, des devoirs des magistrats.

**mercuriale** [*mèr*] n. f. Genre d'euphorbiacées indigènes.

— Encycl. Les mercuriales sont des herbes annuelles ou vivaces, dont on connaît six espèces. La *mercuriale annuelle*, commune en France dans les moissons et appelée vulgairement *foirole*, *rinberge*, *ortie bâtarde*, est considérée comme une mauvaise herbe. Ses feuilles sont employées à la préparation de lavements, d'infusions, de décoctions et d'un miel purgatif (*miel de mercuriale*).

Mercuriale : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

**mercurialine** [*mèr*] n. f. Alcaloïde existant dans la mercuriale.

**mercurialisation** [*za-si-on*] n. f. (de mercure). Introduction prolongée du mercure dans l'organisme dans un but thérapeutique.

**mercurialiser** [*mèr. zé*] v. a. Pratiquer la mercurialisation chez un sujet. Se dit surtout quand on pousse cette thérapeutique jusqu'à l'hydrargyrisme.

**mercurialisme** n. m. Syn. de HYDRARGYRISME.

**mercuriel, elle** [*mèr-ku-ri-èl, è-le*] adj. Qui contient du mercure : *pommade mercurielle.* Produit par le mercure : *stomatite mercurielle.*

**mercurien, enne** [*mèr-ku-ri-in, è-ne*] n. et adj. *Sc. occ.* Se dit de celui qui est placé sous l'influence de la planète Mercure.

**mercurifère** [*mèr*] adj. (de *mercure*, et du lat. *ferre*, porter). Qui contient du mercure.

**mercurification** [*mèr,si-on*] n.f. (de *mercure*, et du lat. *facere*, faire). *Alchim.* Conversion prétendue d'un métal en mercure.

**mercurique** [*mèr*] adj. Se dit d'un oxyde de mercure et de certains sels dans lesquels deux atomes de mercure constituent un groupement qui fonctionne comme divalent : *oxyde mercurique.* (V. MERCURE.)

**mercurol** [*mèr*] n. m. Nucléate de mercure, employé en pharmacie.

**Mercury-Gémilly,** comm. de Savoie, arr. et à 5 kil. d'Albertville, près de l'Isère ; 1.340 h.

**Mercutio,** personnage de Shakespeare, dans *Roméo et Juliette*, ami de Roméo, plein d'humour et de légère fantaisie.

**Mercy** (François **de**), général lorrain, né à Longwy, vaincu à Fribourg par Condé et Turenne, et tué à Nordlingen en 1645. Il fut enterré près du champ de bataille, et l'on grava sur son tombeau l'épitaphe célèbre : *Sta, viator, heroem calcas* (Arrête, voyageur, tu foules un héros).

**Mercy-Argenteau** (François **de**), diplomate autrichien, ambassadeur d'Autriche à Paris à la fin du règne de Louis XVI, m. à Londres en 1797. Sa correspondance est précieuse à consulter pour l'histoire des débuts de la Révolution.

**Merda** dit **Méda** (Charles-André), gendarme. Il passe pour avoir blessé Robespierre d'un coup de pistolet, le 9-Thermidor. Il mourut, colonel, à la Moskowa (1770-1812).

**merdaille** [*mèr-da, ll* mll., *e*] n. f. Tas de merdeux; troupe importune d'enfants. Syn. MERDAILLERIE.

**merdaillon** [*mèr-da, ll* mll., *on*] n. m. Petit merdeux ; enfant malpropre ou importun.

**merde** [*mèr-de*] n. f. (lat. *merda*). Gros excrément de l'homme et de quelques animaux : *merde de chien, de chat. De merde*, se dit de quelque chose que l'on veut mépriser. Adjectiv. *Merde* (ou *caca*) *d'oie*, qui a la couleur de la merde de l'oie, entre jaune et vert. Interjectiv. Exclamation de mépris, d'indignation, etc. : *un général anglais leur cria : « Braves Français, rendez-vous ! » Cambronne répondit : merde !* « (V. Hugo.) Prov. et loc. prov. : **Plus on remue la merde, plus elle pue,** plus on approfondit une affaire honteuse, plus on y découvre d'infamies. **Il y a de la merde au bout du bâton,** c'est une sale affaire, où l'on ne peut trouver que de la honte.

**merdeux, euse** [*mèr-deû, eu-ze*] adj. Sali de merde : *enfant, linge merdeux.* Loc. fam. *Bâton merdeux*, personne intraitable et qui ressemble à un bâton sale qu'on ne sait par où saisir. Substantiv. *Fig.* Enfant ou personne sans importance.

**merdicole** [*mèr*] adj. (du lat. *merda*, merde, et *colere*, habiter). Qui habite les excréments : *insecte merdicole.*

**Merdignac** [*gnak*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 30 kil. de Loudéac ; 3.410 h. Ch. de f. — Le cant. a 9 comm., et 13.580 h.

**mère** n. f. (lat. *mater*). Femme qui a mis au monde un ou plusieurs enfants : *Agrippine était la mère de Néron.* Se dit aussi des femelles des animaux : *la mère nourrit ses petits. Fig.* Celle qui donne des soins maternels : *mère des pauvres.* Titre familier que l'on donne à une femme du peuple d'un âge avancé : *la mère François.* Supérieure d'un couvent : *mère abbesse.* Objet auquel un autre doit son existence : *la vigne est la mère du vin.* Pays, lieu où une chose a commencé : *la Grèce, mère des arts.* Cause : *l'oisiveté est la mère de tous les vices. Mère de famille*, femme mariée qui a des enfants. *Notre mère commune*, la terre. *Mère de Dieu*, Marie, mère de Jésus. *Notre première mère*, Eve. *La mère des fidèles*, l'Eglise. *La mère des dieux*, surnom de Cybèle. *Mère patrie*, pays qui a fondé une colonie. *Maison mère*, se dit, dans les communautés religieuses, du principal établissement de l'ordre (s'emploie aussi pour les établissements commerciaux). *Mère branche*, grosse branche qui tient au tronc. Rameau principal à l'origine d'un cours d'eau. *Mère de vinaigre*, amas gélatineux qui se forme dans les liquides alcooliques pendant la fermentation acétique (c'est une agglomération de cellules du *mycoderma aceti*). *Apic.* Syn. de REINE. *Avic.* Mère artificielle, syn. de ÉLEVEUSE. *Techn.* Contre-épreuve en plâtre du modèle type, qui, par le surmoulage, sert à faire des moules destinés à la fabrication des pièces de poterie. *Théât. Mère noble*, rôle de femme âgée et d'une condition élevée. *Il n'est fils de bonne mère qui...*, il n'est pas de personne bien née qui. Adjectiv. : *Reine mère*, reine douairière. *Langue mère*, dont l'évolution dialectale a donné naissance à de nouveaux idiomes. *Idée mère*, idée maîtresse d'un ouvrage. *Eau mère*, eau de cristallisation après le dépôt des cristaux. Allus. littér. :

> L'asile le plus sûr est le sein d'une mère,

vers d'une fable de Florian (III, 1) : *la Mère, l'Enfant et les Sarigues.* (V. LECTURE, et MÉRITE DES FEMMES.)

*Iconogr.* Les peintres ont donné de nombreuses images de la *mère*. Citons, dans les *Intérieurs de famille*, les tableaux de Gérard Dov, Jan Steen, Metzu, Teniers, Mieris, etc. ; — *La Mère bien-aimée* ou *l'Heureux Ménage*, tableau de Greuze, justement célèbre (Louvre) ; — *La Mère laborieuse*, charmant tableau de Chardin, au Louvre (V. p. 311).

**Mère confidente** (*la*), comédie en trois actes, en prose, de Marivaux, qui par certains côtés pathétiques se rapproche du drame bourgeois. Une mère, en provoquant adroitement les confidences de sa fille, la sauve d'un mauvais pas (1735).

**Mère coupable** (*la*) ou *l'Autre Tartufe*, drame de Beaumarchais, en cinq actes et en prose. Il paraît être la suite du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*, mais il n'a guère de rapport avec ces deux comédies que par le nom des personnages. C'est une pièce du genre larmoyant, qui ne vaut pas les autres comédies du même auteur. Sous les traits de Begears, répétition du Tartufe de Molière, Beaumarchais diffame son ennemi, Bergasse (1792).

**mère** adj. (du lat. *merus*, pur). Pur. *Mère goutte*, vin qui coule de la cuve ou du pressoir avant que le raisin ait été pressé. *Mère laine*, laine la plus fine qui se tond sur le dos des brebis.

**Méré** (Poltrot **de**). V. Poltrot.

**Méré** (Georges Brossin, chevalier **de**), moraliste français, né en Poitou vers 1610, m. au château de Baussay, près de Niort, en 1685. Dans ses *Conversations*, il a rassemblé, en un style précieux et piquant, toutes les règles du bien-vivre selon le monde. Il a exercé une certaine influence sur Pascal.

**méreau** [*rô*] n. m. Palet pour jouer à la marelle. Jeton de présence qu'on distribuait aux membres d'un chapitre.

**Meredith** (George), poète et romancier anglais, né dans le Hampshire, m. près de Dorking (Surrey) (1828-1909). Ses recueils de vers : *l'Amour moderne*, *Poèmes et chants lyriques de la joie et de la terre*, etc., se recommandent par la beauté et la distinction du style ; mais il est plus populaire par ses romans, d'une grande valeur psychologique et sociale : *l'Epreuve de Richard Feverel*, *l'Egoïste*, *Diana of the Crossways*, etc.

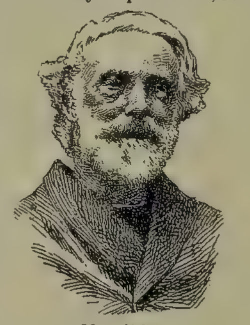
Meredith.

**mère-grand** n. f. Syn. de GRAND'MÈRE.

**Merejkovsky** (Dmitri **de**), romancier russe, né à Petrograd en 1865, auteur d'une trilogie historique romanesque et mystique : *Christ et Antechrist.*

**mérelle** n. f. V. MARELLE.

**mérellier** [*rè-li-é*] n. m. Surface sur laquelle on a tracé une figure pour jouer à la mérelle.

**mérenchyme** [*ran-chi-me*] n. m. (du gr. *meros*, partie, et *egkhuma*, épanchement). *Bot.* Tissu utriculaire, formé d'utricules sphéroïdales, peu adhérentes les unes aux autres.

**mérendère** [*ran*] n. f. Genre de liliacées, voisines des colchiques : *la mérendère croît dans les Pyrénées.*

Mérendère.

**mérétrice** ou **meretrix** [*triks*] n. f. (lat. *meretrix*). Courtisane. (Vx.) Genre de mollusques bivalves des mers chaudes et tempérées.

**Méréville,** ch.-l. c. (Seine-et-Oise), arr. et à 18 kil. d'Etampes ; 1.510 h. Ch. de f. Or. Chaux. — Le cant. a 20 comm., et 9.560 h.

**Mergui,** port de l'empire des Indes (Birmanie), sur la côte de Tenasserim. — Non loin de là, dans le golfe du Pégou, dépendance du golfe du Bengale, archipel homonyme.

**mergule** n. m. Oiseau du genre *guillemot.*

**Mériadec** (saint), évêque de Vannes, né en Bretagne, m. à Vannes (vers 610-vers 670) Fête le 7 janvier.

**Mérian,** famille d'artistes suisses : Mathieu *l'Ancien* (1593-1650), graveur et libraire, auteur des *Icones Biblicæ* ; son fils, Mathieu *le Jeune*, né à Bâle, m. à Francfort (1621-1687), peintre portraitiste ; et sa fille Sibylle, née à Francfort, m. à Amsterdam (1647-1717), femme peintre naturaliste.

**Méricourt,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 14 kilom. d'Arras ; 3.805 hab. (en 1914). Mine de houille, complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Méricourt-l'Abbé,** comm. de la Somme, arr. et à 31 kilom. de Péronne, sur l'Ancre ; 355 hab. (en 1914). Ch. de f. Nord. Les Australiens de l'armée Byng ont essayé d'y arrêter, en mars-avril 1918, la ruée allemande vers Amiens. Ce village a peu souffert.

**Mérida,** Etat du Venezuela ; capit. *Mérida*, sur la Chama ; 13.500 h. Université.

**Mérida,** v. d'Espagne (Estramadure, prov. de Badajoz), sur le Guadiana ; 11.000 h. Patrie de sainte Eulalie. Ruines romaines.

**Mérida,** v. du Mexique, capit. du Yucatan ; 62.000 h. Cotonnades, toiles.

**méride** n. f. (gr. *meris*). Chacune des parties de l'octave divisée en 43 parties égales.

**méridé** n. m. (du gr. *meros*, part). *Biol.* Association de plastides.

**Meriden,** v. des Etats unis d'Amérique (Connecticut, comté de New-Haven) ; 35.000 h.

**Meridian,** v. des Etats unis d'Amérique (Mississipi, comté de Lauderdale) ; 23.500 h.

**méridien, enne** [*di-in, è-ne*] adj. (du lat. *meridianus*, du midi). Qui a rapport au midi : *exposition méridienne. Ombre méridienne*, celle que projette un objet à midi. *Hauteur méridienne*, hauteur d'un astre au-dessus de l'horizon à son passage au méridien. *Lunette méridienne*, lunette astronomique dont l'axe optique est assujetti à se mouvoir dans le plan du méridien. *Cercle méridien*, cercle gradué dont le plan est fixé dans le plan du méridien. N. m. Grand cercle qui passe par les deux pôles et divise le globe terrestre en deux hémisphères. Plan passant par l'axe d'une surface de révolution. *Méridien* ou *premier méridien*, méridien par rapport auquel on compte les degrés de longitude. *Méridien magnétique*, plan vertical qui contient la direction de l'aiguille aimantée. N. f. Ligne qui est l'intersection d'une surface de révolution, par le plan d'un méridien. *Méridienne d'un lieu*, intersection de la surface terrestre par le plan du méridien du lieu, et aussi intersection du plan méridien du lieu avec l'horizon. Sommeil pris après midi *faire la méridienne.* Sorte de canapé sur lequel on peut s'étendre et sommeiller pendant le jour.

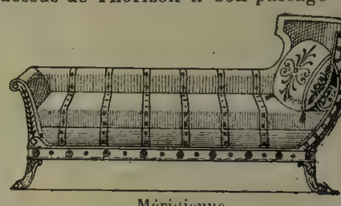
Méridienne.

— Encycl. Le méridien d'un lieu contient la verticale du lieu et coupe la surface terrestre suivant une circonférence passant par les deux pôles ; cette ligne est appelée également *méridien* ou encore *méridienne*. En réalité, la méridienne d'un lieu ne comprend que la moitié de la circonférence totale qui est du même côté de l'axe de la terre que le lieu lui-même ; l'autre moitié s'appelle *antiméridienne* ou *antiméridien.*

En chaque point de la terre passe un méridien. Les longitudes se comptent à partir d'un méridien origine. Depuis le 9 mars 1914, la France ayant adopté, pour la détermination du temps, le système des fuseaux horaires, fait usage du *méridien international* de l'observatoire de Greenwich (Angleterre), dont la longitude par rapport à Paris est de 9′20″9 O. (V. HEURE.)

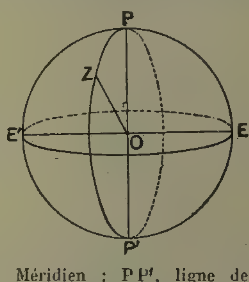

Méridien : P P′, ligne des pôles de la sphère céleste ; E E′, équateur céleste ; Z, zénith du lieu d'observation ; P Z P, méridien céleste du lieu.

C'est par la mesure d'un arc de méridien (v. TRIANGULATION) qu'on est parvenu à calculer le rayon de la Terre : connaissant la longueur d'un arc de méridien compris entre deux points déterminés, la différence des latitudes de ces deux points donnera la mesure du même arc en degrés ; on en déduira la longueur d'un degré du méridien et, par suite, la longueur du méridien entier, en supposant la Terre sphérique.

**méridional, e, aux** adj. (lat. *meridionalis*). Qui est au midi : *les contrées méridionales de l'Europe.* Qui est propre aux peuples du Midi : *accent méridional.* N. Personne qui est du Midi (en ce sens, prend une majuscule) : *les Méridionaux ont une imagination vive.*

**Mérignac,** comm. de la Gironde, arr. et à 6 kil. de Bordeaux ; 7.420 h. Vins de Graves.

**mérille** [*ll* mll., *e*] n. f. Cépage rouge cultivé dans le sud-ouest de la France (Dordogne, Gironde, Tarn-et-Garonne, Charentes).

**Mérimée** (Prosper), romancier français, né à Paris, m. à Cannes (1805-1870) ; auteur de romans (*Colomba*, *Chronique de Charles IX*), et de nombreuses nouvelles d'un art choisi et concentré, d'un style sobre, précis, châtié (*Carmen*, *Tamango*, *Matteo Falcone*, *l'Enlèvement de la redoute*, *la Vénus d'Ille*, etc.). Inspecteur des monuments historiques, il contribua pour une grande part à la conservation des anciens édifices français. Ses *Lettres à une inconnue*, *Lettres à une autre inconnue*, *Lettres à Panizzi* sont une amusante peinture de la société du second empire, en même temps qu'elles nous révèlent les meilleurs côtés du caractère de l'auteur.

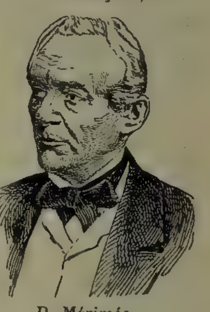
P. Mérimée.

**Mérindol,** comm. de Vaucluse, arr. et à 33 kil. d'Apt ; 790 h. Ch. de f. P.-L.-M. Huileries, scieries. Célèbre par les massacres des vaudois en 1545.

**méringenne** [*jè-ne*] ou **méringeanne** [*ja-ne*] n. f. Un des noms vulgaires de l'*aubergine.*

**meringue** [*rin-ghe*] n. f. Pâtisserie délicate, faite de blancs d'œufs et de sucre.

— Encycl. On fouette en neige six blancs d'œufs, auxquels on incorpore peu à peu 250 gr. de sucre et un zeste de citron. On prend de cette pâte avec une cuiller, et on la dépose sur du papier blanc placé sur une tôle ; on glace avec du sucre en poudre, et l'on fait cuire à feu doux. On peut garnir l'intérieur des meringues de crème ou marmelades.

**meringuer** [*ghé*] v. a. Disposer en meringue. Recouvrir d'une pâte de meringue.

**mérinos** [*noss*] n. m. (de l'espagn. *merino*, troupeau errant). Mouton de race espagnole. Etoffe faite de sa laine : *un châle de mérinos. Pop. Laisser pisser le mérinos*, attendre le moment favorable. Adjectiv. : *une brebis mérinos.*

— Encycl. La race mérinos, probablement originaire de l'Afrique septentrionale, serait passée en Espagne et devenue au xvie siècle pour ce pays une source importante de richesse.

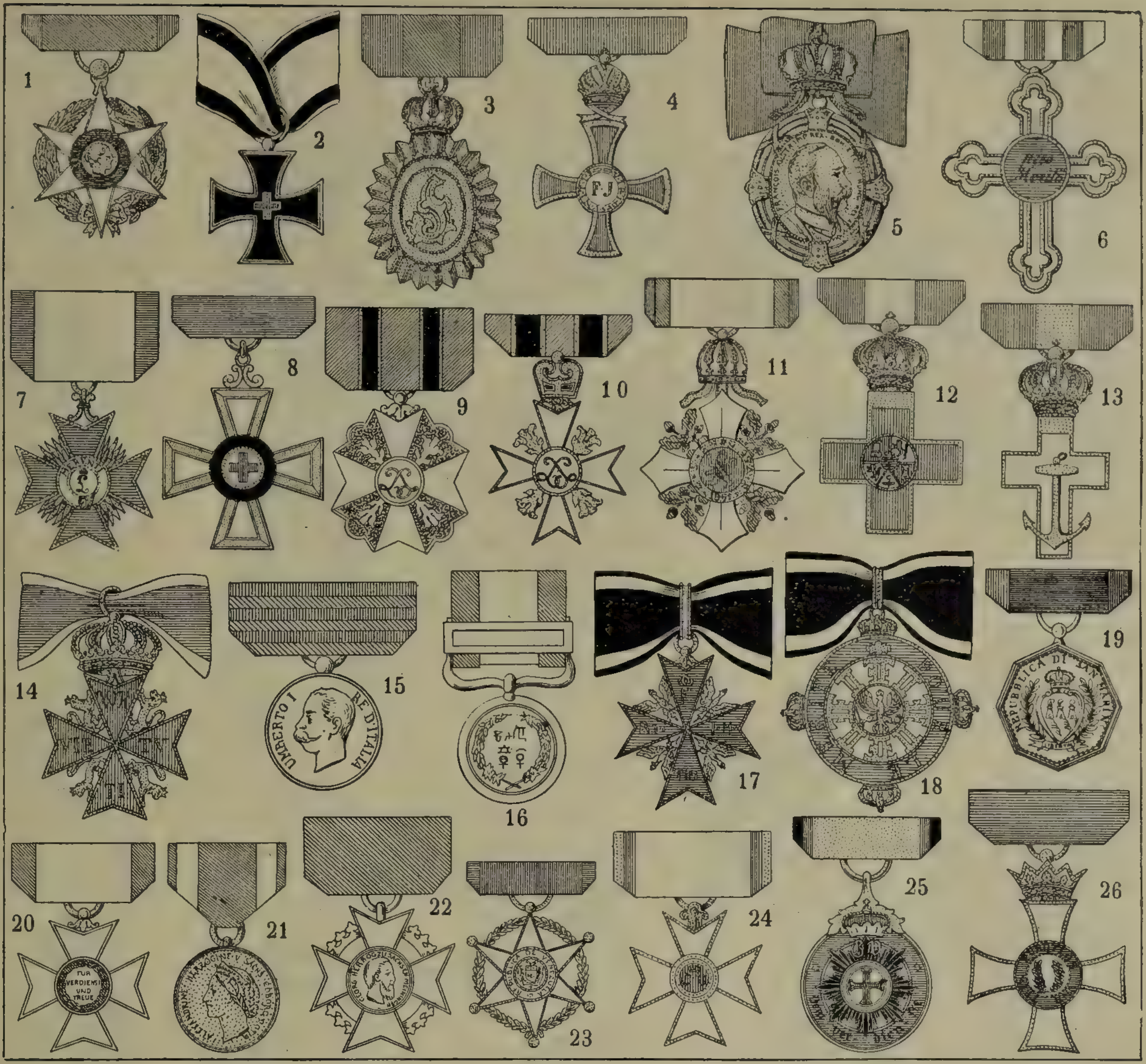

ORDRES DU MÉRITE : 1. Mérite agricole (France) ; 2. Croix de mérite (Allemagne) ; 3. Mérite pour les arts et les sciences (Anhalt) ; 4. Croix du mérite civil (Autriche) ; 5. Mérite artistique et littéraire (Autriche) ; 6. Mérite ecclésiastique (Autriche) ; 7. Mérite militaire (Bavière) ; 8. Croix de mérite (Bavière) ; 9. Mérite civil [médaille] (Belgique) ; 10. Mérite civil [croix] (Belgique) ; 11. Ordre national pour le mérite (Bulgarie) ; 12. Mérite militaire (Espagne) ; 13. Mérite naval (Espagne) ; 14. Mérite militaire (Hesse) ; 15. Mérite agricole et industriel (Italie) ; 16. Mérite militaire (Japon) ; 17. Mérite militaire (Prusse) ; 18. Mérite civil (Prusse) ; 19. Mérite civil et militaire (Saint-Marin) ; 20. Ordre du mérite (Saxe) 21. Médaille pour le mérite (Saxe-Cobourg) ; 22. Ordre du mérite pour les sciences et les arts (Saxe-Meiningen) ; 23. Ordre du mérite (Venezuela) ; 24. Mérite militaire (Waldeck-Pyrmont) ; 25. Croix du mérite (Waldeck-Pyrmont) ; 26. Mérite militaire (Wurtemberg).

Colbert, puis Daubenton, en introduisirent quelques individus en France, et la race se multiplia. Aujourd'hui, il en existe des représentants un peu partout. Les variétés les plus estimées sont celles de la Bourgogne (Châtillonnais), de Soissons, de la Beauce, de la Brie et de la Champagne.

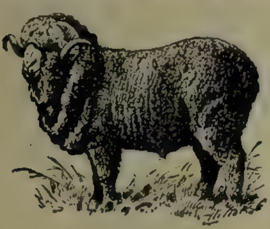
Mérinos.

Les moutons mérinos ont été longtemps considérés uniquement comme producteurs de laine, et la race possède d'ailleurs des aptitudes remarquables sous ce rapport. Aujourd'hui, ils fournissent encore les laines les plus fines et les plus estimées ; mais on est parvenu, par sélections et croisements, à en faire aussi des animaux de boucherie, dont la viande est abondante et d'excellente qualité. Les croisements ont été faits le plus souvent avec des moutons de Dishley.

**Merioneth**, comté du Royaume-Uni (Pays de Galles) ; 46.000 h. Ch.-l. *Dolzelly.*

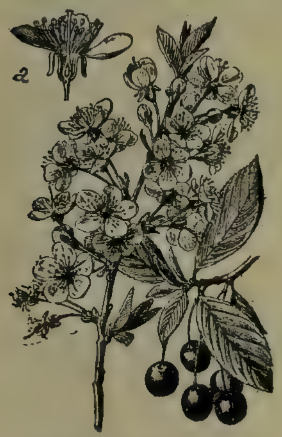

Merisier : *a*, coupe de la fleur.

**merise** [*ri-ze*] n. f. Fruit du merisier.

**mérisé** [*zé*], **e** adj. *Path.* Se dit d'une tumeur, d'une pustule, ayant l'aspect de la merise.

**merisier** [*zi-é*] n. m. Cerisier sauvage.

— ENCYCL. Le merisier (*prunus avium*), ou cerisier sauvage, est un grand arbre des pays tempérés, à cyme pyramidale, à fleurs blanches apparaissant avant les feuilles, et à fruits noirs et peu charnus (*merises*). Ces fruits, un peu surets à l'état frais, servent à préparer des confitures, des liqueurs ; distillés, ils donnent le kirsch ; le bois est employé en tabletterie ; on en fait aussi des pipes.

**mérismatique** [*ris-ma*] adj. (du gr. *merisma, atos*, division). Se dit quelque fois de la reproduction qui a lieu par division ou segmentation.

**mérisme** [*ris-me*] n. m. (du gr. *merisma*, division). Nom employé par certains botanistes pour désigner l'ensemble des champignons du genre polypore, qui sont très ramifiés.

**méristème** [*ris-tè-me*] n. m. (du gr. *meris*, partie, et *stèma*, filament). Tissu jeune, dont les cellules, en voie de cloisonnement, sont fortement serrées les unes contre les autres et de forme polyédrique.

**méristémone** [*sté*] adj. (du gr. *meris*, partie, et *stèmon*, fil). *Bot.* Se dit d'un androcée dans lequel les étamines se ramifient.

**méristique** [*ris-ti-ke*] adj. (du gr. *meristos*, divisible). *Variation méristique*, variation de nombre et de position des organes similaires. (On la rencontre dans beaucoup d'organes, doigts, dents, vertèbres, etc., qui peuvent se rencontrer en nombre supérieur à la normale.)

**méritant** [*tan*], **e** adj. Qui a du mérite : *écolier, serviteur méritant.*

**mérite** n. m. (lat. *meritum*). Ce qui rend une personne digne de récompense, d'estime : *un homme de mérite.* Ce qui rend une action digne d'éloge ou de récompense : *le mérite d'une action, d'une œuvre d'art.* Ce qui rend une chose utile ou agréable : *le mérite d'un vin. Par ext.* Personne qui a du mérite : *le vrai mérite est modeste. Se faire un mérite d'une chose* en tirer gloire. *Se donner le mérite de*, s'attribuer l'honneur de. *Théol. Les mérites des saints*, leurs bonnes œuvres. ANT. **Démérite.**

— ENCYCL. *Philos.* Le *mérite* est l'accroissement volontaire de notre excellence morale ; le *démérite* en est au contraire la diminution volontaire. Le mérite est en raison inverse de l'obligation : on n'a aucun mérite à ne pas tuer ; on en a à se dévouer.

**Mérite** (*ordre du*). Ce nom a été donné à un grand nombre d'ordres de chevalerie destinés à récompenser le mérite dans ses divers genres : agricole, artistique, civil, industriel, littéraire, militaire, naval, scientifique. Nous citerons les principaux (v. le tableau ci-dessus).

FRANCE. *Ordre du mérite agricole*, institué en 1883 pour récompenser les services rendus à l'agriculture ; modifié en 1887 ; trois classes : chevalier, officier, commandeur ; ruban vert avec un filet rouge sur chaque bord. *Ordre du mérite militaire*, fondé en 1759 par Louis XV ; il a cessé d'être conféré en 1830.

ALLEMAGNE. *Croix de mérite*, instituée en 1871 par Guillaume Ier, roi de Prusse et empereur allemand, pour les dames. Ruban blanc liséré de noir.

ANHALT. *Ordre du mérite pour les arts et les sciences*, institué en 1874 ; une seule classe ; ruban à trois raies verticales, rouge, vert, rouge.

AUTRICHE. *Croix du mérite civil*, instituée en 1850 par François-Joseph, empereur. Comprend quatre classes ; ruban rouge foncé. *Décoration du mérite artistique et littéraire*, fondée en 1887 en faveur des artistes et littérateurs des deux sexes ; ruban rouge foncé. *Croix de mérite ecclésiastique*, instituée par François Ier en 1801, en faveur des aumôniers de régiment ; deux classes ; ruban blanc à trois raies rouges verticales.

BADE. *Ordre du mérite militaire.* V. CHARLES-FRÉDÉRIC.

BAVIÈRE. *Ordre du mérite de Saint-Michel*, v. MICHEL (ordre de Saint-). *Ordre du mérite civil*, v. COURONNE DE BAVIÈRE. *Ordre du mérite militaire*, fondé en 1866 par Louis II ; cinq classes ; ruban blanc liséré de bleu. *Croix de mérite*, instituée par Louis II en 1870 et réservée aux dames ; ruban bleu pâle.

BELGIQUE. *Ordre pour le mérite civil* ou *décoration civique*, fondée en 1867 par Léopold II ; ruban rouge ponceau, à deux raies noires pour les services administratifs ; ruban rouge ponceau à deux raies noires lisérées de jaune pour les actes de courage et de dévouement ; deux classes (médaille et croix) : la première divisée en deux degrés (or et argent), la seconde en trois (or, argent et bronze).

BULGARIE. *Ordre national pour le mérite*, institué en 1891 par Ferdinand Ier ; six classes ; ruban blanc à double liséré rouge et vert.

CHINE. *Ordre du mérite.* V. DRAGON.

ESPAGNE. *Ordre du mérite militaire*, fondé en 1864 par la reine Isabelle II ; quatre classes ; ruban à trois raies égales, deux rouges et une blanche au milieu pour les services militaires, deux blanches et une rouge au milieu pour les autres services. *Ordre du mérite moral*, fondé en 1866 par Isabelle II ; quatre classes ; ruban à trois raies verticales égales, deux rouges et une jaune au milieu.

HESSE. *Ordre du mérite militaire*, institué en 1870 par le grand-duc Louis II ; une seule classe ; ruban bleu clair à liséré blanc.

INDES. *Ordre indien* ou *pour le mérite*, v. INDIEN.

ITALIE. *Ordre du mérite agricole et industriel*, institué en 1898 ; une seule classe ; ruban à raies horizontales vertes et rouges.

JAPON. *Médaille pour le mérite militaire*, instituée par l'empereur Mutsuhito ; ruban blanc bordé de vert.

OLDENBOURG. *Ordre du mérite civil et militaire*, v. PIERRE-FRÉDÉRIC-LOUIS.

PORTUGAL. *Ordre du mérite militaire d'Aviz*, v. AVIZ.

PRUSSE. *Ordre du mérite militaire et civil*, fondé en 1740 par Frédéric II, qui en avait fait seulement un ordre militaire, auquel Frédéric-Guillaume IV ajouta en 1841 une classe civile. Le bijou diffère pour les militaires et les civils ; mais le ruban est le même pour les deux catégories : noir, à liséré blanc.

SAINT-MARIN (république de). *Médaille pour le mérite civil et militaire*, instituée en 1852 par le Conseil souverain ; trois classes (or, argent, bronze) ; ruban bleu à liséré rouge.

SAXE. *Ordre du mérite*, institué en 1815 par Frédéric-Auguste Ier et réorganisé en 1849 par Frédéric-Auguste II ; cinq classes ; ruban blanc à liséré vert.

SAXE-COBOURG. *Médaille pour le mérite*, instituée en 1869 par Ernest II en faveur des dames qui donnent des soins aux blessés et aux malades ; une seule classe : ruban vert à une raie blanche sur chaque bord,

SAXE-MEININGEN. *Ordre du mérite pour les sciences et les arts*, fondé en 1874 par Georges II ; deux classes : ruban vert.

TURQUIE. *Ordre du mérite*, v. NICHAM-IMTIAZ.

VENEZUELA. *Ordre du mérite*, fondé en 1860 ; trois classes ; ruban rouge avec une raie bleu pâle de chaque côté.

WALDECK-PYRMONT. *Ordre du mérite militaire*, fondé en 1854, modifié en 1861 et en 1878 ; trois classes ; ruban blanc à double liséré rouge et jaune. *Croix du mérite*, fondée en 1857, modifiée en 1871 et en 1878 ; trois classes ; ruban jaune à liséré rouge et noir.

WURTEMBERG. *Ordre du mérite civil*, fondé en 1806 et remplacé en 1818 par celui de la Couronne. *Ordre du mérite militaire*, institué en 1759 par Charles-Eugène, réorganisé en 1799 ; trois classes ; ruban bleu foncé.

**Mérite des femmes** (*le*), poème de Legouvé (1801), peinture vraie, gracieuse et touchante des vertus, du dévouement, des devoirs et des charmes de la femme. Tout le monde connaît le vers un peu naïf qui termine le morceau le plus populaire du poème :

> Tombe aux pieds de ce sexe à qui tu dois ta mère.

**Méritens** (Auguste **de**), ingénieur français, né à Paris, m. à Eragny-Neuville, près de Pontoise (1834-1898), surtout connu par l'invention d'une machine magnéto-électrique.

**mériter** [*té*] v. a. (de *mérite*). Etre digne ou passible de : *mériter des éloges.* Présenter les conditions requises pour obtenir : *lettre qui mérite une réponse.* Avoir besoin : *nouvelle qui mérite confirmation. Mériter quelque chose à quelqu'un*, lui donner droit à quelque chose : *son courage lui a mérité la croix.* V. n. *Bien mériter de*, rendre un service important à : *l'imprimerie a bien mérité du progrès.* ALLUS. LITT. :

> ...Je n'ai mérité
> Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Dans *Britannicus* (II, 3), réponse de Junie à Néron qui l'a fait amener comme une criminelle et qui lui propose de l'épouser. Les vers de Racine caractérisent les personnes ou les choses que l'on déprécie avec exagération, après les avoir exaltées sans mesure, ou *vice versa*. Ant. **Démériter**.

**mérithalle** [*ta-le*] n. m. *Bot.* Syn. de ENTRE-NŒUDS.

**méritoire** adj. Louable ; qui est digne d'estime, de récompense : *acte, zèle méritoire.*

**méritoirement** [*man*] adv. D'une manière méritoire. (Peu us.)

**merl** ou **maerl** [*mèrl*] n. m. Sable de plage légèrement argileux, employé pour l'amendement des terres.

**merlan** [*mèr*] n. m. (de *merle*). Genre de poissons de mer, de la famille des gadidés : *la chair du merlan est estimée, quoique un peu fade. Pop.* Perruquier (parce que les perruquiers, au temps où l'on portait des perruques poudrées, étaient toujours enfarinés comme des merlans qu'on va frire). *Faire des yeux de merlan frit*, lever les yeux au ciel d'une manière ridicule, de telle sorte qu'on n'en voie plus que le blanc.

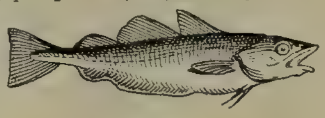

Merlan.

— Encycl. Les merlans sont des poissons de taille moyenne, répandus dans l'Océan, la mer du Nord, la Méditerranée : leur teinte générale est gris verdâtre. On les pêche au filet ou à la ligne de fond (corde munie de nombreux hameçons), en se servant comme appât des vers de mer et de l'athérine.

La chair du merlan est de digestion facile ; on le prépare soit au gratin, soit aux fines herbes, soit simplement frit.

**merle** [*mèr-le*] n. m. (lat. *merula*). Oiseau de la famille des passereaux, sous-genre de grives : *le merle s'apprivoise aisément. Fig. Fin merle*, personne très rusée. *Merle blanc*, personne ou objet introuvable. *Vilain merle*, ou ironiq. *beau merle*, personne laide et désagréable. *C'est un dénicheur de merles*, c'est un homme très habile à se procurer ce dont il a besoin ou ce qu'il désire. Prov. : **C'est l'histoire du merle et de la merlette** (ou **merlesse**), se dit d'une querelle futile qui se reproduit périodiquement. (Allusion à un vieux fableau où l'on voit un paysan se disputer avec sa femme sur le point de savoir si certains oiseaux sont des merles ou des merlettes, et la battre ; à chaque anniversaire de la querelle, celle-ci recommença... et cela dura dix-sept années, jusqu'à la mort du paysan.) V. GRIVE.

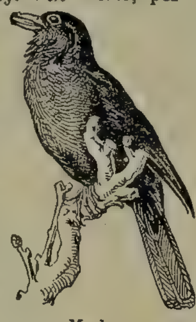

Merle.

— Encycl. *Ornith.* Les merles ne diffèrent des grives (*turdus*) que par leur plumage plus foncé. On en connaît une quinzaine d'espèces, répandues dans tout l'ancien monde, excepté en Afrique ; deux sont communes en France. Le merle commun (*turdus merula*) se plaît dans les bosquets et les jardins, même situés auprès des habitations ; il vit de vers, insectes, fruits et graines.

— *Art culin.* Le merle est un gibier assez estimé ; pour le cuire, il faut, après lui avoir retiré le gésier, le bourrer de genièvre avec un peu de muscade râpée et de l'écorce d'orange ; on le laisse ainsi mortifier une journée, puis, cette garniture retirée, on le barde de lard et on le met à la broche.

**Merle** (Matthieu), capitaine protestant français, né à Uzès (1545-1584) ; devint, après la Saint-Barthélemy, un des principaux chefs des réformés du Midi et se rendit célèbre par sa bravoure et quelquefois par sa cruauté. Anobli par Henri IV, il prit le titre de baron de Salavas et de La Gorce.

**Merle** (Jean-Toussaint), auteur dramatique, publiciste et critique français, né à Montpellier, m. à Paris (1785-1852) ; mari de Mme Dorval ; secrétaire du maréchal Bourmont, il fut l'historiographe de l'expédition d'Alger.

**Merléac,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 18 kil. de Loudéac, près d'une rigole alimentant le canal de Nantes à Brest ; 1.480 h.

**merleau** [*mèr-lô*] ou **merlot** [*mèr-lo*] n. m. Petit merle. Nom vulgaire du labre merle.

**Merlebach,** comm. de la Moselle, arr. de Forbach ; 3.770 h. Ch. de f.

**Merle d'Aubigné** (Jean-Henri), théologien protestant et littérateur suisse, né et m. à Genève (1794-1872) ; auteur d'une *Histoire de la Réformation*, bien informée, mais souvent prolixe.

**Merlerault** [*rô*] **(Le),** ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 26 kil. d'Argentan ; 1.250 h. Ch. de f. Et. Patrie de Pouqueville. Elevage de chevaux. — Le cant. a 12 comm., et 5.810 h.

**merlette** [*mèr-lè-te*] ou **merlesse** [*mèr-lè-se*] n. f. Femelle du merle. *Blas.* Petit oiseau représenté sans pattes ni bec.

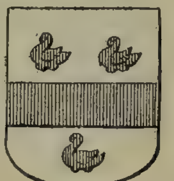

D'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois merlettes du même : deux en chef, une en pointe.

**Merlevenez,** comm. du Morbihan, arr. et à 16 kil. de Lorient ; 1.300 h.

**Merley** (Louis), sculpteur et graveur français, né à Saint-Etienne, m. à Paris (1815-1883) ; exécuta très habilement de nombreuses commandes de l'Etat.

**merlier** [*mèr-li-é*] n. m. Nom vulgaire du *néflier.*

**merlin** [*mèr*] n. m. Marteau pour assommer les bœufs. Hache à tranchant unique pour fendre le bois

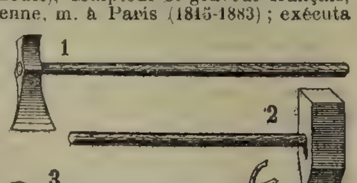

Merlin : 1. A fendre le bois ; 2. De boucher ; 3. De marine.

**merlin** [*mèr*] n. m. (du flam. *maarline*, corde de mer). *Mar.* Petite corde formée de trois fils de caret commis ensemble.

**Merlin** ou **Myrddhin,** surnommé *l'Enchanteur*, personnage des légendes galloises et du cycle d'Arthur. Il est le conseiller du roi Uter, qui, avec son aide, triomphe des Saxons et institue la Table Ronde pour conquérir le Graal. Plus tard, la fée Viviane, abusant de ses leçons, l'enferme dans un cercle magique, d'où il ne peut plus sortir.

**Merlin de Douai** (Philippe-Antoine), jurisconsulte et homme politique français, né à Arleux (Nord), m. à Paris (1754-1838). Il contribua à la chute de Robespierre au 9-Thermidor. Plus tard, il rédigea le code pénal, et fut membre du Directoire après le 18-Fructidor. Il fit partie de l'Académie des sciences morales.

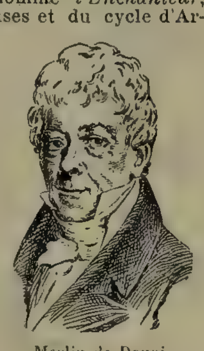

Merlin de Douai.

**Merlin de Thionville** (Antoine-Christophe), conventionnel, né à Thionville, m. à Paris (1762-1833). Il se distingua pendant le siège de Mayence, et, plus tard, contribua à précipiter la chute de Robespierre.

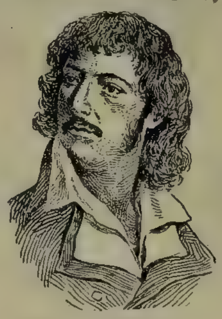

Merlin de Thionville.

**merline** [*mèr*] n. f. Petit orgue à cylindre, servant à apprendre des airs aux merles.

**merliner** [*mèr-li-né*] v. a. Coudre avec du merlin : *merliner une ralingue.*

**merlon** [*mèr*] n. m. (ital. *merlone*). Partie du parapet entre deux embrasures.

**merlot** [*mèr-lo*] n. m. V. MERLEAU. *Vitic.* Cépage à raisin noir, cultivé dans la Gironde.

**merluche** [*mèr*] n. f. (autre forme de *merlus*). Genre de poissons anacanthines, comprenant deux espèces des mers d'Europe et d'Amérique. Morue sèche, mais non salée, ou poisson du genre gade préparé de la même façon.

— Encycl. Les merluches sont des poissons allongés, à grandes nageoires ventrales, et dont la bouche est armée de fortes dents. La merluche commune, répandue dans toutes les mers de l'hémisphère boréal, est communément appelée *colin*. Sa chair est assez estimée. Dans les régions du Nord, on la conserve salée.

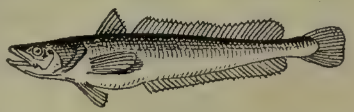

Merluche.

**merlus** [*mèr-lu*] n. m. (m. d'orig. provençale, dérivé de *merle*). Merluche. *Techn. Peau en merlus* (on écrit aussi MERLUT), peau de mouton, de chèvre, mise en chaux, puis séchée.

**Mermillod** (Gaspard), prélat et écrivain suisse, né à Carouge, m. à Rome (1824-1892). Il fut l'occasion d'un long conflit entre le saint-siège et le Conseil fédéral. Il fut évêque de Lausanne et devint cardinal en 1890.

**Mermnades,** dynastie de Lydie, fondée par Gygès, fils de Mermnas (fin du VIIIe s. av. J.-C.). Elle s'éteignit avec Crésus (546).

**Mérobaud,** officier d'origine franque, consul romain en 377 et 383. Partisan de Gratien, il fut tué à Lyon, sur l'ordre de Maxime, en 383.

**Mérobaude,** rhéteur et poète latin du Ve siècle, originaire d'Espagne ; auteur d'un poème sur le Christ, etc.

**méroblastique** [*blas-ti-ke*] adj. (du gr. *meros*, partie, et *blastos*, germe). *Biol.* Qui a une segmentation partielle.

**mérocèle** n. f. (du gr. *mêros*, cuisse, et *kêlê*, tumeur). Hernie crurale peu volumineuse, formant une tumeur arrondie dans la partie moyenne de la cuisse.

**mérocrine** n. f. Fonction des cellules glandulaires qui éliminent pendant la période d'activité les produits formés pendant le repos.

**mérocyte** n. m. (du gr. *mèros*, partie, et *kutos*, cellule). Noyau vitellin du cytoplasma de l'œuf.

**Mérodachbaladan** (prononciation hébraïque du nom chaldéen *Mardoukabaliddina*), nom de plusieurs rois chaldéens, dont le plus célèbre régna au VIIIe siècle av. J.-C. et essaya de secouer le joug des Assyriens.

**Mérode,** illustre famille de la Belgique, qui paraît remonter au XIIe siècle. Il faut signaler, parmi ses membres, le comte Félix **de Mérode,** ministre après la révolution belge de 1830, homme d'Etat, né à Maëstricht, m. à Bruxelles (1791-1857).

**mérodon** n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant des mouches de taille assez grande, épaisses, dont les larves se développent dans les racines et les bulbes de diverses plantes. (On en connaît cinquante espèces, des régions boréales.)

**Méroé,** nom d'une des plus anciennes villes de l'Ethiopie, qui fut, à partir du VIe siècle, la résidence favorite des pharaons. Il en subsiste des ruines près de *Begeraouièh.*

**mérogonie** [*ni*] n. f. (du gr. *meros*, partie, et *gonê*, génération). Fécondation, par un spermatozoïde, d'un segment d'œuf sans noyau.

**Mérope,** épouse de Cresphonte, roi de Méssénie. L'usurpateur Polyphonte, meurtrier de Cresphonte et de deux de ses fils, voulant contraindre Mérope à l'épouser, le troisième de ses fils, Œpytos, survint et tua le tyran au milieu d'une cérémonie religieuse. (*Myth.*)

**Mérope,** tragédie de Maffei (1713), traduite en français par Fréret et imitée par Voltaire.

**Mérope,** tragédie en cinq actes et en vers, de Voltaire (1743), qui est généralement considérée comme le chef-d'œuvre dramatique de l'auteur. Elle a pour sujet l'amour maternel. Cresphonte, roi de Mécène, a été assassiné à l'instigation de Polyphonte qui veut épouser sa veuve, Merope. Celle-ci refuse non pas qu'elle sache que Polyphonte est le meurtrier de son mari, mais parce que son fils Egisthe est vivant. Un jeune homme est arrêté porteur de l'armure de Cresphonte, jadis remise à Egisthe. Mérope, croyant trouver en lui l'assassin d'Egisthe, veut le tuer, lorsqu'elle apprend qu'il est son fils Egisthe lui-même. Polyphonte, inquiet de voir Mérope témoigner de la sympathie au jeune accusé, veut le tuer à son tour et ne consent à l'épargner qu'à la condition d'épouser Mérope. Celle-ci y consent ; mais Egisthe la délivre en immolant Polyphonte. Quelques vers bien frappés de cette célèbre tragédie ont passé dans la langue et sont fréquemment rappelés :

> Le premier qui fut roi fut un soldat heureux,
> Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.
> Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
> La vie est un opprobre, et la mort un devoir.

**Mérope,** tragédie d'Alfieri, en cinq actes et en vers (1783), une des meilleures de l'auteur.

**méroplancton** n. m. (du gr. *meros*, partie, et de *plancton*). Plancton marin, qui se trouve au voisinage des côtes.

**mérou** n. m. Nom donné communément à des poissons qui fréquentent les côtes françaises de la Méditerranée.

— Encycl. Les mérous (*epinephelus*) sont des acanthoptères de la famille des percidés, qui peuvent atteindre, comme le mérou brun ou grand mérou (*epinephelus gigas*), jusqu'à 1 mètre de long.

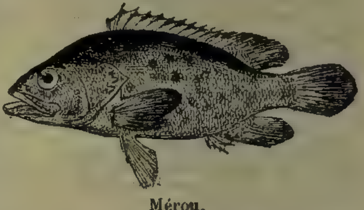

Mérou.

**Mérouvel** (Charles Chartier, dit), romancier populaire français, né à Laigle, m. à Marseille (1843-1920) ; auteur des romans : *la Vertu de l'abbé Mirande ; le Roi Milliard*, etc.

**Mérovée** ou **Merowig,** prince franc, qui a, suppose-t-on d'après une vague mention de l'*Histoire des Francs*, de Grégoire de Tours, régné sur les tribus saliennes de 448 à 458. Il était fils ou neveu de Clodion. Il commanda les Francs à la grande bataille des champs Catalauniques, où fut défait Attila (451). Il eut pour fils, dit-on, Childéric Ier, et a donné son nom aux rois de la première race.

**Mérovée,** fils de Chilpéric Ier. Il épousa sa tante Brunehaut, veuve de Sigebert, en 575 ; mais, poursuivi par Frédégonde et surpris dans un guet-apens à Thérouanne, il se fit tuer, dit-on, par un de ses familiers, en 577.

**mérovingien, enne** [*ji-in, è-ne*] adj. (de *Mérovée*). Qui appartient ou qui est relatif à la dynastie des Mérovingiens.

**Mérovingiens** [*ji-in*], nom donné à la première dynastie des rois de France ; elle tire son nom de *Mérovée*, et finit, avec Childéric III, en 751. V. France.

**Mérovingiens** (*Récits des temps*), ouvrage historique d'Augustin Thierry, résurrection pittoresque d'une période de notre histoire nationale. Augustin Thierry a malheureusement accepté trop souvent sans contrôle les affirmations passionnées de Grégoire de Tours (1840) ; mais l'ouvrage reste l'un des chefs-d'œuvre de la littérature romantique.

**méroxène** n. f. Variété de biotite.

**mérozoïte** n. m. Nom donné à l'une des formes par lesquelles passe le cycle évolutif de l'hématozoaire du paludisme.

**merrain** ou **mairain** [*mè-rin*] n. m. (lat. pop. *materiamen*). Bois de chêne fendu en menues planches, dont on fait, notamment, des douves de tonneaux. Tige centrale de la ramure d'un cerf.

— Encycl. On obtient le merrain en débitant le tronc d'arbre encore vert dans le sens des rayons médullaires et en le convertissant immédiatement en douves, quand il est destiné à la tonnellerie. Suivant qu'elles doivent former le corps du fût ou les fonds, les douves sont dites : *longailles, longeailles, douelles*, ou *merrains proprement dits*, dans le premier cas, *fonçailles, traversins* ou *bois d'enfonçures*, dans le second.

On n'emploie pas à cette fabrication que du bois de chêne, mais encore du châtaignier, du saule, du mûrier blanc. Au moment de son emploi, il faut que le merrain soit bien sec, sans aubier, et qu'il ne porte aucune trace de ver ou de pourriture.

**Merri, Merry** ou **Médéric,** en lat. *Medericus* (saint), solitaire du VIIe siècle. Fête le 29 août.

**Merri** (*église* **Saint-**), anciennem. *Saint-Médéric*, église de Paris (IVe arr.), en beau style gothique (1520-1612). Le portail est fort élégant. — La *rue du Cloître-Saint-Merri* est fameuse par les insurrections des 5 et 6 juin 1832, à la suite des funérailles du général Lamarque, que V. Hugo a dramatisées dans les *Misérables.*

**Merril** (Stuart), poète français, d'origine américaine, né à Hempstead (Etats-Unis), m. à Versailles (1863-1915). Ses poésies, qui le rattachent d'abord au Parnasse, puis au symbolisme, expriment enfin, en toute indépendance, les émotions d'une âme blessée (*Poèmes, les Quatre saisons, une Voix dans la foule*).

**Merrimac,** fleuve côtier des Etats unis d'Amérique, sorti des monts White (New-Hampshire) et finissant dans l'Atlantique ; 275 kil.

**Merrimac,** comté des Etats unis d'Amérique, (New-Hampshire), ainsi nommé du fleuve *Merrimac.* Capit. *Concord.*

**Merry del Val** (Raphaël), cardinal d'origine espagnole, né à Londres en 1865 ; secrétaire d'Etat du pape Pie X.

**Mersebourg** [*bour*], v. de la prov. de Saxe (Prusse), sur la Saale ; 20.000 h. Houilles, machines, papeterie.

**Mers-el-Kébir,** v. d'Algérie (prov. d'Oran), 2.630 h. Port sur le golfe d'Oran : rade profonde et sûre.

**Mersenne** (le P. Marin), savant religieux, né à La Soultière (Sarthe), m. à Paris (1588-1648). Ami et correspondant de Descartes. On lui doit des expériences intéressantes sur la résistance des solides, l'écoulement des liquides, les vibrations des corps.

**Mersey** (la), fleuve d'Angleterre, qui traverse le Lancashire et se jette dans la mer d'Irlande par un long estuaire sur lequel se trouve Liverpool ; 130 kil.

**Mersina,** v. de la Cilicie (prov. d'Adana) ; 10.000 h. Port très actif. Coton, orge, avoine.

**mersion** [*mèr*] n. f. Immersion. (Vx.)

**Mersivan** ou **Marsovan** ou **Mersifoun,** v. de l'Asie antérieure (Turquie, Anatolie), dans le vilayet de Sivas ; 25.000 h.

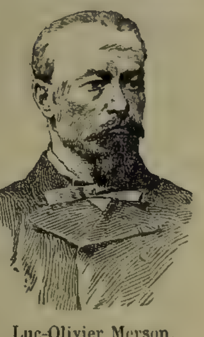
Luc-Olivier Merson.

**Mers-les-Bains,** comm. de la Somme, arr. et à 36 kil. d'Abbeville, à côté du Tréport ; 1.680 h. Ch. de f. N. Bains de mer.

**Merson** (Luc-Olivier), peintre français, né et m. à Paris (1846-1920). Il a traité des sujets religieux et historiques avec un archaïsme savant et un sentiment très moderne de l'effet. Citons de lui : *le Loup d'Agubbio*, *le Repos en Egypte*, *Vie de sainte Cécile*, *le Chant au moyen âge*, etc. On lui doit de nombreux cartons de tapisseries et de vitraux. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1892.

**Merthyr-Tydfil,** v. du Royaume-Uni (pays de Galles), sur le Taff ; 85.000 h. Forges, fonderies, houille.

**Mertzwiller,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Haguenau, sur la Zintzel ; 2.136 h. Ch. de f.

**Méru,** ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 22 kil. de Beauvais, sur le cours supérieur de l'Esche (*ru de Méru*) ; 5.470 h. Ch. de f. N. Tabletterie, fabriques de boutons. — Le cant. a 20 comm., et 15.290 h.

**mérule** n. m. Champignon de la famille des polyporées, qui croît sur le bois et en provoque la pourriture.

**Merv,** oasis de la prov. Transcaspienne (Asie centrale russe). V. pr. *Merv*, sur le chemin de fer Transcaspien ; 20.000 h. (*Merviens*). Blé, sorgho, riz.

**Mervans,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 20 kil. de Louhans ; 1.940 h. Ch. de f. P.-L.-M. Tuileries.

**merveille** [*mèr-vè*, *ll* mll., *e*] n. f. (du lat. *mirabilia*, choses merveilleuses). Ouvrage, travail d'une rare perfection : *les merveilles de l'industrie*. Chose qui excite l'admiration : *une merveille de beauté*. Personne étonnante sous quelque rapport. *Faire merveille*, faire fort bien. *Faire des merveilles*, se distinguer par un courage, une adresse ou un talent extraordinaire. *Promettre monts et merveilles*, faire des promesses exagérées. *A merveille* loc. adv., très bien : *chanter, danser à merveille*. Sorte d'approbation souvent ironique. *Art culin.* Sorte de pâte frite, détaillée en décors et saupoudrée de sucre vanillé.

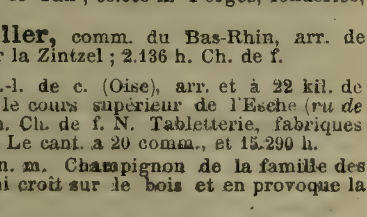
Merveille (art. cul.).

**Merveille** (la), nom donné à la principale construction de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, formée de deux bâtiments juxtaposés, comprenant trois étages ; superbe exemple de l'architecture monastique et militaire du moyen âge.

**Merveilles du monde** (*les Sept*), nom donné par les anciens à sept chefs-d'œuvre d'architecture et de sculpture qui excitaient l'admiration universelle. Ils sont décrits dans l'opuscule *De septem orbis miraculis*, attribué à Philon de Byzance (v. la figure).

**merveilleusement** [*mèr-vè*, *ll* mll., *eu-ze-man*] adv. D'une façon merveilleuse : *artiste merveilleusement habile*. *Par exagér.* Excellemment, extrêmement : *une femme merveilleusement belle*.

**merveilleux, euse** [*mèr-vè*, *ll* mll., *eû-eu-ze*] adj. Admirable, surprenant : *adresse merveilleuse*. Etonnant, excellent : *un appétit merveilleux*. Qui dit ou fait des choses invraisemblables ou anormales : *vous êtes merveilleux, en vérité !* N. m. Ce qui excite l'admiration ou la surprise : *le merveilleux de l'affaire est que...* Intervention d'êtres surnaturels dans un poème : *le merveilleux est l'âme du poème épique*. N. S'est dit des élégants et élégantes qui adoptèrent des modes excentriques vers 1795 : *les merveilleuses du Directoire*.

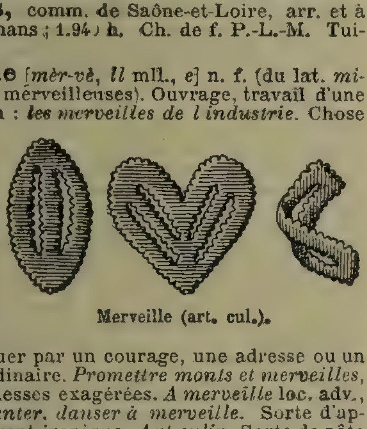
Merveilleuses.

**merveillosité** [*mèr-vè*, *ll* mll., *o-zi-té*] n. f. Faculté de concevoir le merveilleux.

**Mervent,** comm. de la Vendée, arr. et à 13 kil. de Fontenay-le-Comte, dans la forêt de Vouvant ; 1.290 h. Carrières.

**Merville,** ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 12 kil. d'Hazebrouck, sur la Lys ; 7.620 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 5 comm., et 21.190 h. Pris par les Allemands le 11 avril 1918, repris par les Britanniques dans l'automne de la même année. Entièrement détruit.

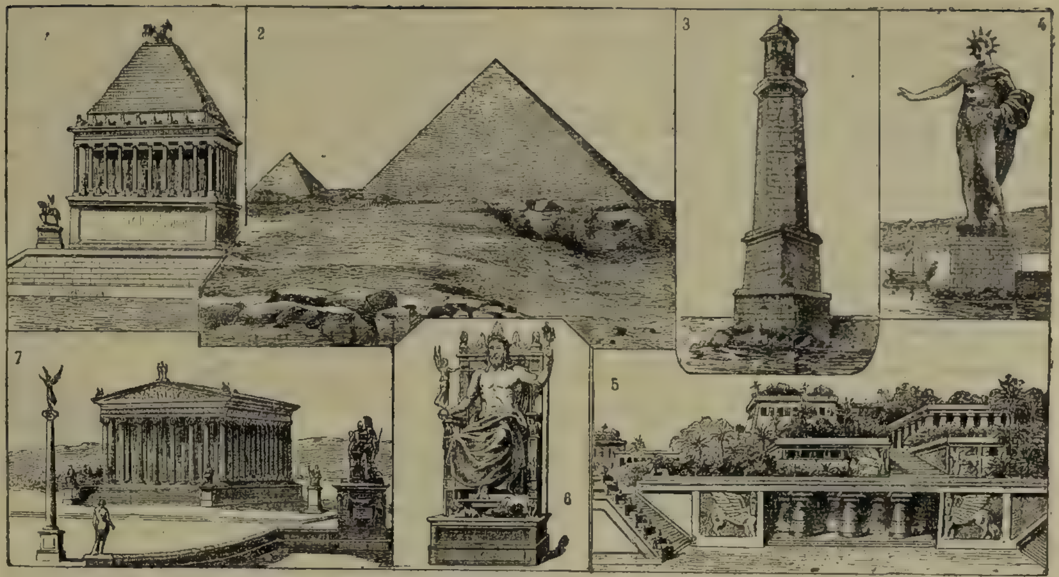

Les sept merveilles du monde (d'après les descriptions des anciens écrivains) : 1. Tombeau de Mausole, à Halicarnasse ; 2. Pyramide de Chéops ; 3. Phare d'Alexandrie ; 4. Colosse de Rhodes ; 5. Jardins suspendus de Sémiramis à Babylone ; 6. Statue de Zeus (Jupiter) olympien, à Olympie ; 7. Temple de Diane, à Ephèse.

**Merxem,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 14.420 h. Filatures, raffineries.

**Merxplas,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout) ; 2.920 h. Briqueteries, tisseranderies.

**Méry** (Joseph), poète et romancier français, né aux Aygalades (Bouches-du-Rhône), m. à Paris (1798-1856). Il fut le collaborateur fidèle de Barthélemy dans les poèmes *Napoléon en Egypte* et la satirique *Némésis*, puis écrivit de nombreux ouvrages d'imagination : *les Nuits d'Orient*, *la Guerre du Nizam*, etc.

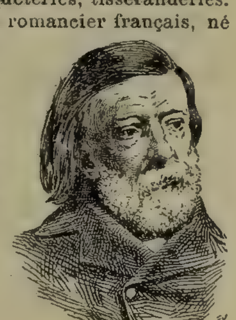
Méry.

**mérycique** adj. Se dit de la seconde mastication des aliments qu'opèrent les animaux ruminants.

**mérycisme** [*sis-me*] n. m. (du gr. *mêrukomai*, je rumine). Rumination, régurgitation anormale des aliments chez l'homme : *le mérycisme est quelquefois un symptôme de maladie stomacale*.

**mérycologie** [*ji*] n. f. (du gr. *mêrukomai*, je rumine, et *logos*, traité). Traité sur la rumination. Traité sur les animaux ruminants.

**Méry-ès-Bois,** comm. du Cher, arr. et à 44 kil. de Sancerre ; 1.370 h. Ch. de f. écon.

**Meryon** (Charles), graveur français, né à Paris, m. à Charenton (1821-1868). On doit à cet aquafortiste de premier ordre, qui fut méconnu de son vivant, de pittoresques vues du vieux Paris ; mais, dans un accès de folie, il détruisit les plus belles de ses compositions.

**Méry-sur-Oise,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 8 kil. de Pontoise ; 2.120 h. Ch. de f. N. Carrières.

**Méry-sur-Seine,** ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 19 kil. d'Arcis-sur-Aube, sur la Seine, qui y devient navigable ; 1.290 h. Ch. de f. E. Bonneterie. Combat contre les Alliés, le 22 février 1814. — Le cant. a 26 comm., et 9.350 h.

**mes** [*mè*] adj. poss. pl. de *mon*, *ma*. V. MON.

**mes** préf. V. ME.

**Mesa** ou **Mesha,** roi du Moab, vainqueur des Hébreux. Il éleva à Dibôn une stèle qui est un des monuments les plus anciens de l'écriture alphabétique des Sémites (musée du Louvre).

**mesa** n. f. Mot signif. *table*, *plateau*, qui se trouve fréquemment dans les termes géographiques espagnols ou portugais (pl. *mesas*).

**Mesa** ou **La Mesa,** ville de Colombie (dép. de Cundinamarca) ; 11.000 h., au milieu d'un district agricole.

**Mesagne,** v. d'Italie (Pouille, prov. de Lecce) ; 12.000 h. District agricole.

**mésair** ou **mézair** [*zèr*] n. m. (ital. *mezzaria*). Allure du cheval, intermédiaire entre le terre-à-terre et les courbettes.

**mésaise** [*zè-ze*] n. m. (du préf. *mes*, et de *aise*). Etat de malaise. Gêne pécuniaire. (Vx.) ANT. **Aise.**

**mésalliance** [*za-li*] n. f. (de *mésallier*). Mariage avec une personne d'une naissance ou d'une condition inférieure : *le mariage de Louis XIV avec Mme de Maintenon fut une mésalliance*.

**mésallier** [*za-li-é*] v. a. (du préf. *mes*, et de *allier*). Faire faire une mésalliance : *mésallier ses enfants*. **Se mésallier** v. pr. Epouser une personne d'une condition inférieure.

**mésange** [*zan-je*] n. f. (anc. h. allem. *meisa*). Genre de petits passereaux dentirostres, répandus sur presque tout le globe.

— ENCYCL. Sous cette appellation, on groupe tous les oiseaux de la famille des paridés, mésanges proprement dites (*parus*), nonette, rémiz, etc. Les mésanges proprement dites sont des auxiliaires précieux de l'agriculture, car elles dévorent quantité d'insectes et de larves. Très carnassières et très batailleuses, elles sont en général de petite taille et abondent en France. La mésange charbonnière ou grande mésange, la petite charbonnière ou mésange noire, la mésange bleue, etc., sont communes dans les jardins et les bosquets.

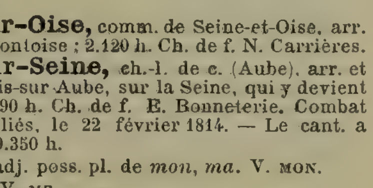

Mésanges : A, bleue ; B, charbonnière.

**mésangeai** [*zan-jè*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, voisins des geais, qui habitent les forêts du nord de l'Europe et de la Sibérie.

**mésangère** [*zan*] n. f. Ancienne partie de billard à blouses, qui se jouait avec deux billes blanches, deux rouges et deux jaunes.

**mésangette** [*zan-jè-te*] n. f. Cage à trébuchet, pour prendre les petits oiseaux.

**mésaraïque** [*za*] adj. (du gr. *mesaraion*, mésentère). Qui se rapporte au mésentère, appelé aussi *membrane mésaraïque*.

**mésarriver** [*za-ri-vé*] v. imp. (du préf. *mes*, et de *arriver*). Avoir une issue funeste : *vous êtes trop imprudent, il vous mésarrivera*. (On dit aussi dans le même sens MÉSAVENIR et MÉSADVENIR.) (Vx.)

**mésaticéphale** adj. (du gr. *mesatos*, moyen, et *kêphalê*, tête). *Anthropol.* Se dit d'un crâne intermédiaire entre les crânes dolichocéphale et brachycéphale.

**mésaticéphalie** [*li*] n. f. Etat de celui qui a un crâne mésaticéphale.

**mésavenance** [*za*] n. f. Désagrément. (Peu us.)

**mésavenant** [*za-ve-nan*], **e** adj. (du préf. *mes*, et de *avenant*). Qui n'est pas avenant, qui déplaît : *visage mésavenant*. (Peu us.) ANT. **Avenant, agréable.**

**mésavenir** [*za*] ou **mésadvenir** [*zad*] v. impers. (du préf. *mes*, et de *advenir*). Arriver mal. (Vx.)

**mésaventure** [*za-van*] n. f. (de *mésavenir*). Accident : *une cruelle mésaventure*.

**mescal** ou **mezcal** n. m. Boisson alcoolique, que l'on prépare au Mexique avec des feuilles du yucca.

**Meschers-sur-Gironde,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 36 kil. de Saintes ; 900 h. Bains de mer.

**Meschinot** (Jean), poète français, né à Nantes vers 1415, m. en 1491, de l'école des rhétoriqueurs ; auteur du recueil poétique : *les Lunettes des princes*.

**Mesdag** (Hendrik Willem), peintre hollandais, né à Groningue, m. à La Haye (1831-1915). Peintre de marines, il excella à rendre les ports de la Hollande et les aspects de la mer du Nord : *les Brisants de la mer du Nord*; *la Levée de l'ancre* ; *Rentrées des bateaux de pêche*, etc.

**mesdames** [*mè*], **mesdemoiselles** [*mè, zè-le*] n. f. pl. Plur. de *madame*, *mademoiselle*. (S'abrègent en Mmes, Mlles.)

**méséas** [*zé-ass*] n. m. Au trictrac, se dit d'une sorte de jan et d'un contre-jan : *jan de méséas* ; *contre-jan de méséas*.

**mésédification** [*zé*, *si-on*] n. f. Action de mésédifier.

**mésédifier** [*zé-di-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Scandaliser : *mésédifier ses frères*.

**mésel, elle** [*zèl, è-le*] n. Lépreux, lépreuse. (Vx.)

**mésellerie** [*zè-le-ri*] n. f. (de *mésel*). Lèpre. Léproserie. (Vx.)

**mésembryenthémacées** [*zan*, *sé*] n. f. pl. Famille de plantes charnues à feuilles opposées ou alternes, à fleurs axillaires ou terminales, dont la ficoïde (*mesembryanthemum*) est le type. (Certains auteurs donnent à cette famille le nom de *ficoïdées*.) S. une *mésembryanthémacée*.

**mésembryanthème** [*zan-bri*] n. m. *Bot.* Syn. de FICOÏDE.

**mésemploi** [*zan-ploi*] n. m. Mauvais emploi. (Peu us.)

**mésemployer** [*zan-ploi-ié*] v. a. (Se conj. comme *employer*.) Mal employer.

**mésentendre** [*zan*] v. a. Mal entendre, entendre de travers. (Peu us.)

**mésentendu** [*zan*] n. m. Malentendu (Peu us.)

**mésentente** [*zan-tan-te*] n. f. Défaut d'entente.

**mésentère** [*zan*] n. m. (gr. *mesenterion* ; de *mesos*, qui est au milieu, et *enteron*, intestin). Replis du péritoine, qui maintiennent en position les diverses parties des intestins.

**mésentérique** [*zan*] adj. Qui a rapport au mésentère : *vaisseaux mésentériques*.

**mésentérite** [*zan*] n. f. Inflammation du mésentère.

**mésestimable** [*zès-ti*] adj. Qui n'est pas estimable.

**mésestimation** [*zès-ti-ma-si-on*] n. f. Fausse appréciation de la valeur d'un objet.

**mésestime** [*zès-ti-me*] n. f. Mauvaise opinion que l'on a de quelqu'un : *encourir la mésestime de quelqu'un.* Ant. **Estime, considération.**

**mésestimer** [*zès-ti-mé*] v. a. Avoir mauvaise opinion de quelqu'un. Apprécier une chose au-dessous de sa valeur. Ant. **Estimer.**

**Mésie,** contrée de l'Europe ancienne, correspondant aujourd'hui à la Bosnie, la Serbie et la Bulgarie. Elle fut soumise par les Romains en 29 av. J,-C. et divisée en *Mésie supérieure*, capit. *Sardique*, et *Mésie inférieure*, capit. *Marcianopolis.*

**mésintelligence** [*zin-tèl-li-jan-se*] n. f. Défaut d'accord ; brouillerie : *apporter la mésintelligence dans un ménage.* Ant. **Accord, harmonie.**

**mésinterprétation** [*zin-tèr*, *si-on*] n. f. Fausse interprétation. (Peu us.)

**mésinterpréter** [*zin-tèr-pré-té*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Mal interpréter. (Peu us.)

**mésitine** n. f. Carbonate double naturel de magnésium et de fer.

**mésitylène** [*zi*] n. m. Carbure d'hydrogène $C^9H^{12}$, que l'on rencontre dans les pétroles de Roumanie, dans le naphte de Grosnyi, etc.

**Meslan,** comm. du Morbihan, arr. et à 45 kil. de Pontivy ; 2.400 h. Ch. de f.

**Meslay** [*mè-lè*], ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 20 kil. de Laval, près d'un affluent de la Vaige ; 1.640 h. Ch. de f. Et. Chaux. — Le cant a 14 comm., et 9.470 h.

**meslier** [*mê-li-é*] n. m. Cépage à raisin blanc, cultivé dans le centre de la France.

**Meslier, Mesliers** ou **Mellier** (Jean), curé d'Etrépigny, né à Rethel, m. à Etrépigny, sous le nom duquel parurent, après sa mort, au XVIIIe siècle, des diatribes contre le catholicisme, dues en réalité à Voltaire (*Testament de Jean Meslier*) et à d'Holbach (*le Bon Sens du curé Meslier*).

**Meslin-l'Evêque,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath), sur la Sille ; 1.550 h.

**Mesmer** [*mès-mèr*] (Frédéric-Antoine), médecin allemand, né à Iznang, m. à Meersbourg (1733-1815) ; fondateur de la théorie du magnétisme animal connue sous le nom de *mesmérisme.* Il fut établi pendant quelques années à Paris, où malades et curieux affluèrent à son *baquet*, autour duquel il provoquait de véritables scènes d'hypnotisme et de suggestion.

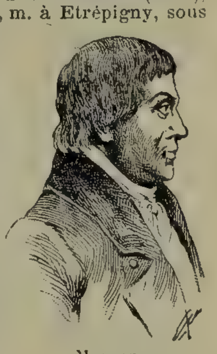
Mesmer.

**mesmérien, enne** [*mès-mé-ri-in*, *è-ne*] adj. Qui appartient à Mesmer ou au mesmérisme : *le magnétisme mesmérien fut à la mode sous Louis XVI.* (On dit aussi MESMÉRIQUE.) N. Partisan du mesmérisme.

**mesmérique** adj. Syn. de MESMÉRIEN.

**mesmérisme** [*mès-mé-ris-me*] n. m. Doctrine de Mesmer : *le mesmérisme fut condamné par la commission royale en 1784, comme dangereux au point de vue des mœurs.* Guérison par le magnétisme.

— Encycl. Mesmer considérait tous les êtres animés ou inanimés comme soumis à l'influence d'un agent universel (fluide magnétique), qui peut s'accumuler, se transmettre, et grâce auquel, chez l'homme, on peut guérir immédiatement les maladies des nerfs et médiatement les autres, et la pratique de sa méthode consistait à faire aux malades des passes magnétiques et à toucher certaines régions du corps. Cette doctrine était, en définitive, une tentative de systématisation, à l'aide d'une hypothèse d'ailleurs erronée, des phénomènes de l'hypnotisme, dont la Salpêtrière et l'école de Nancy devaient s'occuper plus tard.

**Mesmes** [*mê-me*] (Jean-Jacques **de**), homme d'Etat français, membre du conseil de François Ier. Il négocia le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon, duc de Vendôme (1490-1569). — Henri, son fils aîné, homme d'Etat, conseiller de Henri II. Il négocia avec les protestants la paix de 1570 (1532-1596).

**Mesnager** (Augustin), ingénieur français, né à Paris en 1862, connu par de nombreuses études de mécanique théorique et appliquée.

**Mesnard** (Paul), littérateur français, né et m. à Paris (1812-1899), auteur d'une *Histoire de l'Académie française*, et de savantes éditions de Racine et de Molière.

**mesnie** [*mès-ni*] n. f. (lat. *mansio*). Maison, famille, maisonnée. (Vx.) On a dit aussi MAISNIE, MÉNIE, MÉGNIE.

**mesnil** [*mès-nil'*] n. m. (bas lat. *mansile*). Petite ferme, petite habitation de campagne. (Ce terme se rencontre dans beaucoup de noms de pays.)

**Mesnil** [*mé-nil*] (**Le**), comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 34 kil. de Cholet ; 1.230 h.

**Mesnil-sur-Oger (Le)**, comm. de la Marne, arr. et à 14 kil. d'Epernay ; 1.690 h. Ch. de f. E. Bons vins blancs.

**méso** (du gr. *mesos*, qui est au milieu). Préfixe entrant dans la composition de plusieurs mots.

**mésoblaste** n. m. *Biol.* Syn. de MÉSODERME.

**mésobranche** [*zo*] adj. (du préf. *méso*, et de *branchie*). En parlant des annélides, qui a les branchies placées sous les anneaux de la région moyenne du corps.

**mésocarpe** [*zo*] n. m. (du préf. *méso*, et du gr. *karpos*, fruit). Substance charnue ou filandreuse, qui est contenue entre l'épiderme et la pellicule interne de certains fruits. N. f. Algue des eaux douces.

**mésocéphale** [*zo*] adj (du préf. *méso*, et du gr. *kephalê*, tête). Qui est situé au milieu du cerveau.

**mésocéphalique** adj. Qui appartient au mésocéphale.

**mésocôlon** [*zo*] n. m. (du préf. *méso*, et de *côlon*). Repli du péritoine, qui soutient le côlon.

**mésoderme** [*zo-dèr-me*] n. m. (du préf. *méso*, et de *derma*, peau). *Anat.* Feuillet moyen, situé entre l'ectoderme et l'endoderme.

**mésodermique** [*zo-dèr*] adj. Qui a rapport au mésoderme.

**mésoépididyme** n. m. (du préf. *méso*, et de *épididyme*). Repli séreux double, qui unit le corps de l'épididyme au testicule.

**mésoffrir** [*zo-frir*] v. n. Offrir d'une marchandise moins que sa valeur. (Peu us.)

**mésogastre** [*zo-ghas-tre*] n. m. (du préf. *méso*, et du gr. *gastèr*, *tros*, ventre). Région de l'abdomen, située entre les régions épigastrique et hypogastrique.

**mésogastrique** [*zo-ghas-tri-ke*] adj. (de *mésogastre*). Qui est situé au milieu du ventre.

**mésoglosse** [*zo-glo-se*] adj. (du préf. *méso*, et du gr. *glôssa*, langue). Qui est situé au milieu de la langue.

**mésogone** [*zo*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant des noctuelles assez grandes, dont on connaît plusieurs espèces de l'hémisphère boréal.

**mésolabe** [*zo*] n. m. (du préf. *méso*, et du gr. *lambanein*, prendre). Ancien instrument de mathématiques, formé de trois parallélogrammes mobiles sur une coulisse, qui donnait des moyennes proportionnelles.

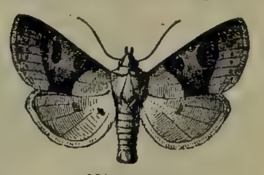
Mésogone.

**mésolemme** [*zo-lè-me*] n. m. (du préf. *méso*, et du gr. *lemma*, feuille). Feuillet de régénération ou de bourgeonnement de l'embryon, situé, comme le mésoderme, entre l'ectoderme et l'endoderme et provenant de l'un ou de l'autre de ces trois feuillets.

**mésoline** n. f. Variété de LÉVYNE.

**mésolite** n. f. Silicate naturel de calcium, sodium et aluminium,

**mésologie** [*zo-lo-jî*] n. f. (du préf. *méso*, et du gr. *logos*, science). Partie de la biologie qui traite des rapports des milieux et des organismes.

— Encycl. On divise la mésologie en : 1° *mésologie spéciale*, qui étudie les conditions chimiques et physiques de la vie de l'individu, et l'influence qu'elles exercent ou qu'elles ont exercées sur l'apparition et le développement des fonctions et des organes ; 2° *mésologie générale*, qui étudie les rapports et les influences réciproques des milieux et des espèces.

**mésologique** [*zo*] adj. Qui a rapport à la mésologie ou aux milieux : *doctrines mésologiques.*

**mésomètre** [*zo*] n. m. (du préf. *méso*, et du gr. *mêtra*, matrice). Repli du péritoine, qui, chez les mammifères, unit l'utérus aux parois abdominales.

**mésomorphose** [*zo-mor-fô-ze*] n. f. (du préf. *méso*, et du gr. *morphê*, forme). Forme de régénération, dans laquelle une partie d'un organe est remplacée à l'intérieur, sans prolifération des surfaces cutanées.

**mésomphale** [*zon-fa-le*] n. m. (du préf. *méso*, et du gr. *omphalos*, nombril). Ombilic.

**mésonéphros** [*zo-né-fross*] n. m. (du préf. *méso*, et du gr. *nephros*, rein). Forme de l'évolution embryonnaire du rein.

**Mesonero Romanos** (Ramon), écrivain espagnol, né et m. à Madrid (1803-1882), auquel on doit de curieuses études des mœurs madrilènes (*Escenas madritenses*).

**mésophragme** [*zo*] n. m. (du préf. *méso*, et du gr. *phragma*, clôture). Cloison qui sépare le second segment thoracique du premier. (C'est le second diaphragme du thorax des insectes.)

**mésophryon** [*zo*] n. m. (du préf. *méso*, et du gr. *ophrus*, sourcil). Partie de la face, située entre les sourcils.

**mésophyte** [*zo*] n. m. (du préf. *méso*, et du gr. *phuton*, plante). Nom de la partie germée d'une graine, d'où partent la tige et la racine.

**mésopithèque** [*zo-pi-tè-ke*] n. m. Genre de singes fossiles dans le tertiaire d'Europe.

**Mésopotamie** (mot qui signifie *Entre les fleuves*), région de l'Asie ancienne, qui ne comprend pas seulement les territoires s'étendant entre l'Euphrate à l'O. et le Tigre à l'E., mais les pays situés sur les deux rives du Chatt-el-Arab et au pied du rebord occidental du plateau de l'Iran. Ce fut dans l'antiquité une région opulente et le siège des premières civilisations de l'Asie antérieure. Ur, Eridou, Lagash (ou Tello) en Chaldée, Babylone en Babylonie, Assur et Ninive en Assyrie, Suse en Elam, sont les principales villes connues de ces temps reculés (v. Chaldée, Elam, Assyrie, Susiane) ; Ctésiphon au temps des Séleucides et la Bagdad des Abbassides leur succédèrent dans les temps classiques et au moyen âge. Actuellement, la Mésopotamie, que les Anglais ont conquise avec quelque peine sur les Turcs pendant la Grande Guerre (campagne du général Townshend, terminée par la capitulation de Kout el Amara en 1916, puis campagne victorieuse du général Maude en 1917-1918) forme le royaume de l'Irak, dont l'émir Fayçal est devenu le souverain en 1921. Ce royaume est un Etat arabe, placé sous mandat britannique en vertu des accords franco-anglais de mai 1916. Il s'étend depuis le fond du golfe Persique jusqu'aux confins de la Transjordanie et de la Syrie à l'O,, du Kurdistan au N. de la Perse à l'E. Capit. : *Bagdad.*

**Mésopotamien, enne** [*zo*, *mi-in*, *è-ne*], habitant ou originaire de la Mésopotamie : *les Mésopotamiens.* Adj. : *les tribus mésopotamiennes.*

**mésopotamique** [*zo*] adj. De la Mésopotamie.

**mésorhéomètre** n. m. (du préf. *méso*, et de *rhéomètre*). Instrument permettant de mesurer la vitesse des courants intermédiaires entre le fond de la mer et les vagues de la surface.

**mesosa** [*mé-zo-za*] n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant de petites formes grises ou noirâtres, variées de jaune et de blanc, dont on connaît quelques espèces de l'hémisphère boréal.

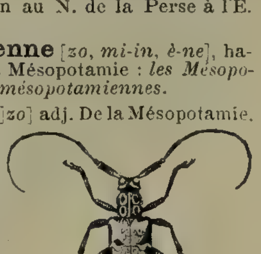
Mesosa.

**mésosternum** [*zo-stèr-nom'*] n. m. (du préf. *méso*, et de *sternum*). *Anat.* Partie moyenne du sternum. *Entom.* Face inférieure du mésothorax, qui porte les pattes de la deuxième paire.

**mésothoracique** [*zo*] adj. Qui appartient au mésothorax.

**mésothorax** [*zo-to-raks*] n. m. (du préf. *méso*, et de *thorax*). *Anat.* Partie moyenne de la poitrine. *Zool.* Deuxième division du thorax des insectes.

**mésothorium** [*ri-om'*] n. m. Elément de la famille du radium.

— Encycl. Le mésothorium, que l'on connaît seulement à l'état de sel, se retire des minerais de thorium. C'est un sous-produit de l'industrie des manchons à incandescence ; on l'utilise comme succédané du radium.

**mésotriasique** [*zo-tri-a-zi-ke*] adj. Se dit de la partie moyenne du système triasique.

**mésotype** n. f. Silicate naturel de sodium et aluminium.

**mésoxalique** adj. Se dit d'un acide que l'on obtient par l'action du nitrate de bismuth sur la glycérine.

**mésoxalylurée** n. f. V. ALLOXANE.

**mésoyage** [*zoi-ia-je*] n. m. Petite culture qui se fait à la bêche.

**mésozoaire** [*zo-zo-è-re*] n. m. (du préf. *méso*, et du gr. *zoôn*, animal). Animal composé d'une grande cellule centrale entourée par une couche de cellules vibratiles plates, et qui fait le passage entre les protozoaires et les métazoaires.

**mésozoïque** [*zo-zo-i-ke*] adj. Se dit des terrains de l'ère secondaire.

**Mesquer,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 27 kil. de Saint-Nazaire ; 1.410 h. Ch. de f. Bains de mer.

**mesquin** [*mès-kin*], **e** adj. (ital. *meschino*). Chiche, ladre : *être mesquin dans son ménage.* Qui annonce de la parcimonie : *repas mesquin. Fig.* Qui manque de noblesse : *sentiments mesquins.* Qui a peu de grandeur, d'importance : *un monument mesquin.* Ant. **Riche, généreux, grandiose.**

**mesquinement** [*mès-ki-ne-man*] adv. D'une manière mesquine.

**mesquinerie** [*mès-ki-ne-rî*] n. f. Caractère de ce qui est mesquin. Economie sordide ; action mesquine. Ant. **Richesse, générosité, magnificence.**

**mess** [*mèss*] n. m. (m. angl., dérivé du franç. *mets*). Salle où mangent, en commun, les officiers ou les sous-officiers d'un régiment. Groupe des officiers ou des sous-officiers ainsi réunis.

**Messac,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 34 kil. de Redon ; 2.630 h. Ch. de f. Et.

**message** [*mè-sa-je*] n. m. (b. lat. *missaticum*, du lat. *missus*, envoyé). Commission de dire ou de porter quelque chose : *être chargé d'un message.* La chose elle-même : *porter, recevoir un message.* Communication officielle du pouvoir exécutif au pouvoir législatif, ou d'une Chambre à une autre.

**messager** [*mè-sa-jé*], **ère** n. Qui fait un message. Conducteur de voiture ou de coche qui fait un service de dépêches, de marchandises, de messageries en général. Ce véhicule lui-même. *Le messager des dieux*, Mercure. *La messagère du jour*, l'Aurore. *Les messagères du printemps*, les hirondelles. *Messager de malheur*, porteur d'une mauvaise nouvelle.

**Messager** (*André*-Charles-Prosper), compositeur français, né à Montluçon en 1853 ; musicien distingué et gracieux, à qui l'on doit notamment des opéras-comiques et des opérettes : *les P'tites Michu*, *Véronique*, *la Basoche*, etc. Il devint en 1908 directeur de l'Opéra.

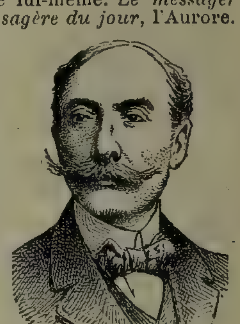
A. Messager.

**messagerie** [*mè-saje-ri*] n. f. Service de voitures pour le transport des voyageurs et des marchandises. Maison où est établi ce service. Transport qui s'effectue rapidement par chemin de fer ou par bateau : *les messageries maritimes.* Marchandises envoyées par le chemin de fer.

— Encycl. Au XVIIIe siècle, les services de messageries étaient encore peu nombreux, mal faits et fort lents. Turgot y apporta de grandes améliorations et forma la première entreprise générale de messageries. Le mauvais état des chemins rendait alors les voyages très longs. On mettait 12 jours pour aller de Paris à Strasbourg. Au début du XIXe siècle, les grandes compagnies de messageries, en abaissant leurs tarifs, firent disparaître les petites entreprises de transports. Les chemins de fer amenèrent la disparition des compagnies de messageries ; il ne subsiste plus aujourd'hui que de petites entreprises locales.

**messagiste** [*mè-sa-jis-te*] n. m. Entrepreneur de messageries.

**Messaline,** épouse de l'empereur Claude, fameuse par ses débauches, mère de Britannicus et d'Octavie. En l'an 48, elle voulut épouser le consul Silius, le plus beau, disait-on, de tous les Romains. Claude, après avoir feint de consentir à ce mariage, la fit mettre à mort. — Une autre *Messaline* fut la troisième femme de Néron, excita plus tard l'amour d'Othon et se rendit fameuse par ses galanteries.

**Messancy,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. d'Arlon) ; 2.210 hab.

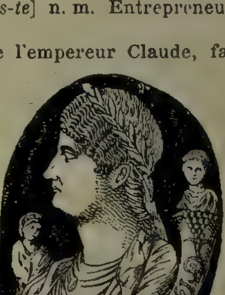
Messaline (camée antique).

**Messapie,** région de la Grande-Grèce (ancienne Italie méridionale), habitée par les Pediculi, les Calabri et les Messapii (auj. la *Calabre*). Les habitants étaient appelés *Messapiens, ennes.*

**messe** [*mè-se*] n. f. (lat. *missa*). Sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, qui se fait à l'autel par le ministère du prêtre : *la messe est la cérémonie principale du culte catholique. Messe haute*, syn. de GRAND'MESSE. *Messe basse*, messe dont toutes les parties sont lues et récitées et non chantées. Musique composée pour une grand'messe : *Palestrina a écrit de remarquables messes.* Honoraires donnés à un prêtre pour qu'il dise une messe à telle intention : *vivre de ses messes. Livre de messe*, livre qui contient l'office de la messe et des prières à l'usage de ceux qui y assistent. *Fonder une messe*, attribuer des fonds à la rétribution du prêtre qui dira à certaines dates une messe, à une intention déterminée. *Messe du Saint-Esprit*, messe célébrée à l'ouverture d'une session, au début d'une année scolaire, particulièrement messe qui, avant 1901, était célébrée devant les magistrats parisiens à la rentrée des vacances (appelée aussi *messe rouge*). *Messe de minuit*, messe qui se célèbre à minuit, dans la nuit du 24 au 25 décembre. *Fam. Messe de chasseurs, de voyageurs*, messe rapidement dite. *Dire une messe basse*, causer à voix basse. *Occult. Messe noire*, cérémonie du culte infernal, parodie licencieuse de la messe. PROV. : **Il ne faut pas se fier à une personne qui entend deux messes,** les dévotions outrées ne sont pas une preuve d'honnêteté. ALLUS. HIST. : **Paris vaut bien une messe,** mot attribué à Henri IV au moment de sa conversion au catholicisme. (On le rappelle à propos de quelqu'un qui sacrifie à son intérêt ce qui est ou paraît être son devoir, et souvent avec des variantes appropriées aux circonstances.)

— ENCYCL. D'après la doctrine traditionnelle de l'Eglise, résumée et définie par le concile de Trente, l'eucharistie est non seulement un sacrement, mais aussi un véritable sacrifice. Le sacrifice eucharistique est le centre même de toute la religion chrétienne ; aussi l'Eglise catholique fait-elle aux fidèles un grave devoir d'y assister au moins chaque dimanche, et à chacune des grandes fêtes de l'année. L'Eglise permet au célébrant d'appliquer l'intention de la messe à des fins particulières, comme le bien spirituel ou temporel des vivants, la délivrance des âmes du purgatoire, ou la glorification des saints. La messe, au point de vue liturgique, se compose de parties d'importance inégale. On y distingue : 1° la préparation ; 2° l'instruction ; 3° l'oblation ou offertoire ; 4° le canon, précédé de la préface et du *Sanctus* ; 5° la communion ; 6° l'action de grâces (communion et post-communion). La messe ne peut être offerte que sur un autel consacré, fixe ou portatif. Les vases sacrés sont le *calice* et la *patène*. Le prêtre revêt les ornements sacrés : *manipule, étole, chasuble*, ainsi qu'une longue robe blanche appelée *aube*. L'aube recouvre une pièce de lin appelée *amict*. Un *cordon* serre l'aube à la taille. Le prêtre est assisté aux messes basses d'un servant, aux messes chantées d'un diacre et d'un sous-diacre. Le célébrant doit toujours avoir observé le jeûne eucharistique. Aussi, la messe est-elle célébrée seulement le matin, et jusqu'à midi et même une heure. L'évêque peut permettre au prêtre de *biner*, c'est-à-dire de célébrer deux fois la messe dans un seul jour. Le jour de Noël, à partir de minuit, le prêtre peut célébrer trois fois la messe.

— *Musiq.* Exécution en musique de certaines parties de la messe : le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*. C'est à Palestrina que l'on doit le maintien de la musique figurée pour traiter ces textes liturgiques. Il écrivit un grand nombre de messes, notamment la *Messe du pape Marcel*. Depuis, le nombre des messes en musique est incalculable. Il suffit de citer celles de Bach, Haydn, Mozart, Beethoven, le P. Martini, Scarlatti, Paesiello, Cherubini, Le Sueur, Gounod, etc. V. REQUIEM.

**Messe de Bolsène** (*la*), fresque de Raphaël, au Vatican (Chambres), où le peintre a représenté une tradition suivant laquelle, sous le pontificat d'Urbain V, un prêtre qui doutait de la transsubstantiation aurait vu couler le sang de l'hostie qu'il venait de consacrer, dans l'église Sainte-Christine, à Bolsène.

**messéance** [*mè-sé*] n. f. Caractère de ce qui est messéant. (Peu us.) ANT. **Bienséance.**

**messéant** [*mè-sé-an*], **e** adj. (de *messeoir*). Malséant, contraire à la bienséance : *tenue messéante.* ANT. **Séant, bienséant.**

**Messei,** ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 17 kil. de Domfront ; 1.030 h. Ch. de f. Et. Scieries, usines mécaniques de travail du bois, briqueterie. — Le cant. a 10 comm., et 7.810 h.

**Messeix,** comm. du Puy-du-Dôme, arr. et à 52 kil. de Clermont, près de la Dordogne ; 2.326 h.

**messélite** n. f. Orthophosphate naturel hydraté de calcium et fer.

**Messène,** v. du Péloponèse, anc. capit. de la Messénie. Elle s'élevait au pied du mont Ithome. Détruite par les Spartiates, elle fut reconstruite par Epaminondas. C'est aujourd'hui un village appelé *Messen* ou *Mavromati*.

**Messénie,** ancienne contrée du Péloponèse, capit. *Messène*. Villes principales : Pylos, Méthone, Phères, Leuctres. Les Messéniens furent soumis par les Spartiates après deux longues guerres (VIIe s. av. J.-C.), et réduits à la condition d'ilotes ; mais Epaminondas les délivra du joug lacédémonien en 369 et releva leur ville, qui fut le centre d'un Etat libre jusqu'à la dissolution de la ligue Achéenne. (Hab. *Messéniens*.)

**Messénien, enne** [*mè-sé-ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Messénie : *les Messéniens.* Adj. : *les Spartiates conquirent le sol messénien.*

**Messéniennes** (*les*), douze élégies patriotiques de Casimir Delavigne ; poésies écrites au lendemain des désastres de la France en 1815, et dont le sentiment national assura la popularité. C'est là que se trouve l'émouvant récit de *la Mort de Jeanne d'Arc*. La forme en paraît aujourd'hui factice et surannée (1818-1822).

**messeoir** [*mè-soir*] v. n. (du préf. *mes*, et de *seoir*. — Se conj. comme *seoir*.) N'être pas convenable : *cet ajustement messied à votre âge.* ANT. **Seoir.**

**messer** [*mè-sèr*] n. m. (de l'ital. *messere*, même sens). Messire. *Messer gaster*, l'estomac.

**messervir** [*mè-sèr*] v. a. Desservir. (Vx.)

**Messiade** (*la*), poète épique en vingt chants, par le poète allemand Klopstock (1748-1773). Le poète chante la venue de l'homme-Dieu, sa passion et son ascension ; il suit fidèlement les traditions du Nouveau Testament. Les récits, les dialogues, les tableaux, les chants lyriques y alternent ; la versification, le rythme sont d'une perfection classique. La *Messiade* contribua à accomplir et à enrichir la langue allemande.

**messianique** [*mè-si*] adj. Qui a rapport au Messie : *les traditions messianiques furent toujours vivaces chez les Juifs.*

**messianisme** [*mè-si-a-nis-me*] n. m. Croyance au Messie ; attente du Messie.

**messianiste** [*mè-si-a-nis-te*] n. Partisan du messianisme.

**messianité** [*mè-si*] n. f. Caractère de messie.

**messiaque** [*mè-si-a-ke*] adj. Qui a rapport au Messie. Syn. de MESSIANIQUE.

**messidor** [*mè-si*] n. m. (du lat. *messis*, moisson, et du gr. *dôron*, don). Dixième mois de l'année républicaine en France (du 20 juin au 19 juillet). V. CALENDRIER.

**Messidor,** drame lyrique en trois actes, paroles d'E. Zola, musique d'A. Bruneau (1897), œuvre symbolique, glorification de la richesse naturelle de la terre.

**messie** [*mè-si*] n. m. (de l'hébr. *maschiah*, oint). Libérateur envoyé de Dieu, que les anciens prophètes ont promis aux Juifs, et que les chrétiens reconnaissent et adorent en Jésus-Christ (En ce sens s'écrit avec une majuscule) : *les Isréalites d'aujourd'hui attendent encore le Messie. Etre attendu comme le Messie*, être attendu impatiemment.

— ENCYCL. Au sens propre, le nom de *Messie* désigne dans les livres saints l'envoyé céleste, le rédempteur futur, qui devait sauver Israël et le monde. A toutes les époques de son histoire, ce fut le rôle du peuple de Dieu de préparer la venue du Messie ce fut sa pensée perpétuelle de le désirer et de l'attendre ; il vécut de cette espérance. Il y était encouragé par les oracles des prophètes, qui, pendant vingt siècles, annoncèrent la grande « nouvelle » et, dans des tableaux successifs, dessinèrent d'avance la physionomie du « Désiré des nations ». Les Juifs, malgré les prophéties dont ils sont dépositaires, ont refusé de voir en Jésus l'envoyé céleste qu'annonçaient leurs oracles. La grande majorité de la nation persista à attendre un Messie restaurateur de la puissance temporelle de la patrie juive. Cette espérance inspira diverses révoltes, dont la principale fut celle de Barcochebas (132-137), sous l'empereur Adrien. Aujourd'hui, la plupart des docteurs juifs ne voient plus dans les doctrines messianiques que l'annonce imagée des destinées providentielles de leur race.

**Messie** (*le*), oratorio de Hændel (1741). Ce chef-d'œuvre, qu'il composa en vingt-quatre jours, établit en Angleterre la réputation du maître.

**messier** [*mè-si-é*] n. m. (du lat. *messis*, moisson). Homme préposé à la garde des fruits de la terre, à l'époque de leur maturité. Adjectiv. : *garde messier*.

**Messier** (Charles), astronome français, né à Badonviller, m. à Paris (1730-1817). Membre de l'Académie des sciences (1770) et du Bureau des longitudes. Surtout observateur, Messier a découvert de nombreuses comètes.

**messieurs** [*mè-si-eû*]. Pl. de *monsieur*.

**Messieurs de Bois-Doré** (*les Beaux*), roman de cape et d'épée, par G. Sand (1858), œuvre poétique et romanesque, dont l'action se passe dans le Berry, sous Louis XIII. Dans cette œuvre éminemment idéaliste, où les héros sont aimables, généreux, habiles, il faut louer l'agréable peinture de la vie de château au XVIIe siècle.

**Messimy,** comm. du Rhône, arr. et à 15 kil. de Lyon, au-dessus du Garon ; 1.210 h. Ch. de f. Ouest lyonnais.

**Messimy** (Adolphe), homme politique et général français, né à Lyon en 1869. Ministre de la guerre en 1914 au début des hostilités, il démissionna en août 1914, prit du service comme capitaine et devint général.

**Messin** [*mè-sin*], **e,** habitant ou originaire de Metz : *les Messins.* Adjectiv. : *la population messine.*

**Messine,** v. du royaume d'Italie (Sicile), sur le phare ou détroit de Messine ; 150.000 h. Elle a été détruite, le 28 décembre 1908, par un tremblement de terre qui fit périr les deux tiers de ses habitants (environ 126.000) et détruisit sa cathédrale, du XIIe siècle. Patrie de Dicéarque, d'Evhémère.

**Messine** (PHARE OU DÉTROIT DE), entre l'Italie et la Sicile ; il fait communiquer la mer Tyrrhénienne avec la mer Ionienne.

**Messines,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 1.400 h.

**messingite** n. f. Hydrocarbonate naturel de zinc et cuivre.

**messire** [*mè-si-re*] n. m. (de *mes*, anc. cas sujet de *mon*, et de *sire*). Titre d'honneur signif. *monseigneur*, que l'on donna d'abord à tout personnage d'un rang distingué, puis à tout homme noble. Titre que se donnaient les prêtres, les avocats, les médecins. *Poire de messire Jean*, poire rousse, cassante et sucrée, qui mûrit en automne.

**Mesta.** *Hist.* Association formée au XVIe siècle par les grands propriétaires de la Castille, de Léon et de l'Estramadure. Ce syndicat, qui exerça le droit de justice, ruina les cultures en prétendant imposer le passage des troupeaux.

**mesto** adj. m. (m. ital.) *Musiq.* Triste et plaintif. *Adagio mesto*, adagio exécuté avec un sentiment de tristesse.

**mestre** [*mès-tre*] n. m. Ancienne orthographe du mot *maître*. *Mar.* V. MEISTRE. *Mestre de camp*, commandant d'un régiment aux XVIe et XVIIe siècles. N. f. *Mestre de camp*, première compagnie d'un régiment d'infanterie ou de cavalerie. Pl. des *mestres de camp*.

**mestre** [*mès-tre*] n. m. (orig. provenç.). Grand mât des galères.

**Mestre,** comm. d'Italie (Vénétie) ; 9.950 h. Métallurgie. Tête du pont de chemin de fer, de 3.600 mètres, qui relie Venise à la terre ferme.

**Mestrovitch** (Ivan), sculpteur yougoslave, né en Dalmatie en 1883 ; auteur d'œuvres d'une technique puissante et d'un romantisme tourmenté (*le Temple de Kossovo, Veuves, la Fontaine de vie, Génie ailé*).

**mésua** n. f. Genre de clusiacées, comprenant des arbres de l'Inde, dont le bois, très dur, est susceptible d'un beau poli. (C'est le *bois de fer de Ceylan*.)

**Mésué** (Jean), médecin du IXe siècle, né en Perse, m. vers 845. De nombreux traités sont connus sous son nom, mais on doute qu'ils aient été réellement écrits par lui.

**mesurable** [*zu*] adj. Qui peut se mesurer : *grandeur mesurable.*

**mesurage** [*zu*] n. m. Action de mesurer. Arpentage.

**mesure** [*zu-re*] n. f. (lat. *mensura*). Evaluation d'une quantité, faite d'après son rapport avec une quantité de même espèce, prise comme unité et comme terme de comparaison : *la mesure du temps, des longueurs.* Unité servant à cette évaluation : *se servir de mesures fausses.* Dimension : *prendre mesure d'un habit.* Quantité d'objets déterminée par l'évaluation de leur volume : *acheter trois mesures de vin. Fig.* Moyen de comparaison et de juste appréciation : *le droit est la mesure de la liberté. Métriq.* Quantité de syllabes exigée par le rythme : *vers qui n'a pas la mesure. Musiq.* Division de la durée d'un air en parties égales, qui sont indiquées d'une manière sensible dans l'exécution : *battre la mesure. Barre de mesure*, barre qui coupe verticalement la portée, et qui sépare les mesures entre elles. Cadence qui règle l'exécution d'un morceau et les pas des danseurs : *chanter, jouer, danser en mesure. Fig.* Précaution, moyen : *prendre des mesures infaillibles.* Borne : *cela passe toute mesure.* Modération, retenue : *manquer de mesure. Etre en mesure*, en état de. *Faire bonne mesure*, donner à un acheteur un peu au delà de ce qui lui revient. *Avoir deux poids et deux mesures*, traiter différemment deux personnes ou des choses identiques. *Combler la mesure*, pousser les choses à l'extrême. *Donner sa mesure*, montrer ce qu'on peut faire. *Dans la mesure de*, en proportion de. Loc. adv. : *Outre mesure*, avec excès. *A mesure, au fur et à mesure*, successivement et à proportion. Loc. conj. : *A mesure que*, à proportion et en même temps que.

— ENCYCL. *Métrol.* Pour mesurer les objets qui nous entourent, les grandeurs physiques usuellement utilisées, il faut les rapporter à des unités ou *étalons* de même nature. Jadis, les seules valeurs appréciées étaient celles qui considéraient l'étendue des corps suivant une, deux ou trois dimensions (longueur, surface, volume), la masse des objets (poids) et leur valeur matérielle (monnaie).

Dans l'antiquité, chaque peuple imagina des mesures appropriées à ses conditions d'existence, d'où la grande diversité des premiers systèmes.

Dans les Etats barbares qui s'édifièrent après la chute de l'empire d'Occident, la métrologie reposa d'abord sur le système des mesures romaines ; puis, bientôt, de nouvelles unités s'introduisirent dans les différents royaumes de l'Europe, venant gêner les transactions commerciales de peuple à peuple. Charlemagne tenta, un des premiers, d'obtenir, par le capitulaire d'Aix-la-Chapelle, l'emploi par tous ses sujets de prototypes uniformes (789). Charles le Chauve déclara dans l'édit de Pistes (864) que les mesures usuelles devaient être conformes aux modèles déposés dans son palais. Mais, durant la période féodale, le droit d'étalonnage appartint au seigneur, et, comme la taxe payée constituait un

### Anciennes mesures françaises avant l'adoption du système métrique

MESURES DE LONGUEUR

Ligne 12 points . = 0$^{\mathrm{cm}}$,225
Pouce 12 lignes . = 2$^{\mathrm{cm}}$.707
Pied 12 pouces . . = 0$^{\mathrm{m}}$,32484
Aune étoffes, Paris = 1$^{\mathrm{m}}$,188
Toise 6 pieds . . = 1$^{\mathrm{m}}$,94904
Perche (de l'arpent de Paris . . . = 5$^{\mathrm{m}}$,847
Perche (de l'arpent ordinaire) . . = 6$^{\mathrm{m}}$,496
Lieue de poste : 2.000 toises . . = 3 km.898

MESURES DE SURFACE

Ligne carrée = 0$^{\mathrm{cm^2}}$, 0509
Pouce carré . . = 7$^{\mathrm{cm^2}}$.327
Pied carré (144 pouces carrés) . . . = 0$^{\mathrm{m^2}}$,105 521
Toise carrée (36 pieds carrés) . . . = 3$^{\mathrm{m^2}}$,798744
Perche carrée = 100e partie de l'arpent.
Arpent de Paris = 34 a. 19
» ordinaire = 42 a. 21
» des Eaux et Forêts . . . . . = 51 a. 07

MESURES DE VOLUME

pied cube (1728 pouces cubes) . . . . = 0$^{\mathrm{m^3}}$,03428
Toise cube (216 pieds cubes . . . . = 7$^{\mathrm{m^3}}$,4039
*Matières sèches :*
Litron . . . . . = 0 l. 813
Boisseau Paris (16 litrons) = 13 l. 01
Setier (12 boisseaux) = 156 l. 10
Muid Paris (12 setiers) . = 1873 l.
Voie (56 pieds cubes) *bois* . . . . . . . = 1$^{\mathrm{m^3}}$,92
Corde = 2 voies . = 3$^{\mathrm{m^3}}$,84
Minot (*sel*) . . . = 38 l. 064
*Liquides :*
Poisson . . . . . . = 0 l. 116
Chopine ou setier ($^1/_2$ pinte) . . . = 0 l. 47
Velte = $^1/_9$ quartaut = 8 pintes. . . . = 7 l. 4506
Muid = 2 feuillettes = 4 quartauts . = 268 l. 23

MESURES DE POIDS

Carat (*pierres précieuses*) : = 0 g. 205.
Grain . . . . . = 0 g. 053
Gros (72 grains) = 3 g. 82
Once (8 gros) . = 30 g. 59
Marc (8 onces) = 244 g. 76
Livre (16 onces = 489 g. 51
Tonneau 2000 liv. = 979 kg.
Carat (*pierres précieuses*) : = 0 g. 205.

excellent revenu, chaque hobereau eut intérêt à posséder des unités particulières. Philippe le Bel, puis Philippe V, essayèrent en vain de réagir contre cette confusion. François Ier (1540) et Henri III (1575) ne furent pas plus heureux. Au siècle suivant, l'abbé Mouton eut beau proposer un système emprunté à la grandeur de la terre (1670), on n'en continua pas moins à se servir, en France, de mesures variant d'une province à une autre, parfois même de ville à ville.

Jusqu'à la Révolution, on employa un certain nombre d'unités, réunies dans le tableau ci-contre. Elles présentaient l'inconvénient de varier suivant les régions, de présenter des rapports non décimaux et d'être d'un établissement imprécis. En France, cette confusion ne prit fin qu'avec l'adoption du système décimal métrique.

Les unités principales du système métrique sont au nombre de huit : le *mètre*, pour les longueurs ; le *mètre carré*, pour les petites surfaces ; l'*are*, pour les surfaces agraires ; le *mètre cube*, pour les volumes ; le *stère*, pour les volumes du bois de chauffage ; le *litre*, pour les mesures de capacité ; le *gramme*, pour les poids ; le *franc*, pour les monnaies. Les anciennes mesures usitées en France présentaient deux inconvénients principaux : 1° certaines unités portant le même nom variaient d'une province à l'autre ; 2° les subdivisions des différentes unités n'étant pas décimales, il en résultait de grosses complications dans les calculs. C'est en 1790 que la Constituante adopta un projet d'unification pour l'ensemble des unités de mesure ; une commission de l'Académie des sciences, composée de Borda, Lagrange, Laplace, Monge et Condorcet, fut chargée d'élaborer un système, et ces savants décidèrent de choisir comme unité de longueur une fraction déterminée du méridien de Paris. La loi du 30 mars 1791 ordonna les opérations nécessaires pour la mesure de l'arc du méridien entre Dunkerque et Barcelone. Delambre et Méchain, chargés de cette besogne, l'effectuèrent de 1792 à 1799. On en déduisit la longueur totale du méridien, et la quarante millionième partie de cette longueur, prise pour unité, reçut le nom de *mètre*. Le mètre servit de base à toutes les autres unités du nouveau système dit *système métrique*, et dont, le 18 germinal an III (7 avril 1795), l'Assemblée nationale arrêta la nomenclature. Pour chacune des grandeurs, à l'unité principale étaient joints des multiples et sous-multiples décimaux, qui s'exprimaient à l'aide des préfixes *déca* (10), *hecto* (100), *kilo* (1.000), *myria* (10.000), *déci* (10e), *centi* (100e), *milli* (1.000e). Un décret du 2 novembre 1801 donna au *système métrique décimal* l'existence légale en France. Cependant, un arrêté pris en 1812 autorisait l'emploi de mesures transitoires, et ce n'est que le 4 juillet 1837 que cette tolérance fut abolie.

### Mesures marines et topographiques

*Lieue de 25 au degré* : 4.445 m.
*Lieue marine de 20 au degré* : 5.556 m.
*Mille géographique de 15 au degré* : 7.422.
*Mille marin* : 60me partie du degré à la latitude de 45° = 1852 m.
*Brasse* : $1^m$, 624 (cinq pieds).
*Encablure* : ancienne (1/10e du mille) = 185 m., quelquefois 100 toises = $194^m$, 9, nouvelle = 200 m.
*Nœud* (vitesse) : un nœud correspond à une vitesse d'un mille à l'heure ou $0^m$, 514 par seconde.
*Tonneau de jauge* : $2^{m^3}$, 83.
*Mille marin anglais* : 1,855 m.
*Lieue marine carrée de 20 au degré* : 30 km² 869.
*Mille géographique carré* : 55 km² 086.

L'usage du système métrique était rendu obligatoire en France à partir du 1er janvier 1840. En 1870, une commission internationale fut réunie à Paris. Ses délibérations, reprises en 1872, aboutirent en 1875 à la *convention du mètre international* et à l'engagement d'entretenir à frais communs le bureau international des poids et mesures, installé aujourd'hui au pavillon de Breteuil, à Sèvres. D'après la loi du 11 juillet et le décret du 28 juillet 1903, relatifs aux unités fondamentales du système métrique, les étalons prototypes du système métrique sont : le *mètre international* et le *kilogramme international*, qui ont été sanctionnés par la conférence générale des poids et mesures tenue à Paris en 1889, et qui sont déposés au pavillon de Breteuil. D'autre part, les électriciens réunis en congrès international à Paris en 1881 avaient adopté pour l'ensemble des mesures électriques le système C. G. S., ayant pour bases le centimètre, le gramme et la seconde.

Plus récemment la loi du 2 avril 1919 a donné une grande extension au système métrique ; elle définit les unités de longueur, de masse et de temps en les considérant comme *principales* (ces unités étant le *mètre*, la *tonne-masse* et la *seconde* ; le système est aussi désigné sous le nom de M.T.S., initiales des unités). Il en fut de même des unités d'intensité lumineuse et de résistance électrique. L'œuvre fut complétée par le décret du 26 juillet 1919, fixant les *unités secondaires* de longueur, de superficie, de volume, d'angle, de masse, de densité, de temps, de force, d'énergie, de puissance, de pression, de différence de potentiel ou force électromotrice, de quantité d'électricité, de thermométrie, de quantité de chaleur, de flux lumineux, d'éclairement et de puissance des verres d'optique. Ces diverses unités sont résumées dans le tableau des mesures légales françaises.

Aujourd'hui, le système métrique est obligatoire dans la grande majorité des Etats. (V. ci-contre TABLEAU des mesures des principaux Etats.)

— *Math.* Prendre la mesure d'une grandeur, c'est prendre son rapport à l'unité de même espèce. La mesure d'une grandeur est un nombre abstrait et ne peut s'obtenir exactement que si la grandeur est *commensurable* avec l'unité choisie, c'est-à-dire s'il existe une troisième grandeur dite *commune mesure*, qui soit contenue un nombre entier de fois dans l'une et dans l'autre. En général, la mesure d'une grandeur est *incommensurable*, et ne peut être évaluée qu'avec approximation.

— *Mus.* On divise tous les morceaux de musique en parties d'égale durée, qu'on appelle *mesures*. Chaque mesure est à son tour divisée en parties d'égale durée qu'on appelle *temps*. On emploie des mesures à 2, à 3, à 4, et même à 5 temps. Cette dernière mesure est peu usitée. La mesure est indiquée par une fraction dans laquelle le dénominateur indique en combien de parties la ronde a été divisée, et le numérateur combien chaque mesure contient de ces parties. Ainsi une mesure en 6/8 renferme

## Mesures employées dans les colonies françaises

Le système métrique est obligatoire dans les colonies et pays de protectorat, néanmoins les indigènes emploient encore de nombreuses mesures anciennes ou des mesures anglaises à cause des relations de voisinage (*St-Pierre* et *Miquelon*, *Inde*). Au *Congo*, on se sert de *brasse* de $1^m$,70 pour mesurer les étoffes, de *calebasses* et de *corbeilles* ; au *Soudan*, les longueurs s'évaluent en *coudées*, les grains en *moules* de 2 à 2 kilogs 500. Pour les *colonies asiatiques*, les mesures plus complexes sont très nombreuses, nous n'avons indiqué ici que les plus employées — Pour les unités de monnaie (V. tableaux à la fin du volume.)

INDES FRANÇAISES (C. Chandernagor ; K. Karikal ; M. Mahé ; P. Pondichéry ; Y. Yanaon.)

| MESURES DE LONGUEUR | MESURES DE SURFACE | MESURES DE VOLUME | MESURES DE POIDS |
|---|---|---|---|
| Kadam = distance parcourue en 3 heures de marche.<br>7 nagis $^1/_2$ = 15 koûppoudoutourams (*portée de voir*). | P. Kany = 100 Koujis ......... = $5353^{m^2}$<br>C. Bigah = 20 cottahs = 320 cuttacks .. = $1357^{m^2}$<br>K. Véli = 20 mas = 2 ha.6718<br>M. Cole = 6 pieds carrés ...... = $0^{m^2},63$<br>Y. Candy = 80 coujous = 320 maniquès = 2 ha.1404 | Kalam = 12 marécals = 48 mesures.<br>P. Mesure .... = 0 l. 866<br>K. Mesure .... = 0 l. 847<br>Gause = 94 sacs = 6991 k.8<br>*Liquide :*<br>Velte = 18 verres = 7 l. 48<br>Gallon anglais .. = 4 l. 54 | Mand français = 12 kg.<br>Candy » = 240 kg.<br>Mand anglais = 11 kg.338<br>Hundredweight = 50 kg.796<br>Candy anglais = 226 kg.77 |

INDO-CHINE, ANNAM (A), CAMBODGE (C), COCHINCHINE (CO), ET TONKIN

| MESURES DE LONGUEUR | MESURES DE SURFACE | MESURES DE VOLUME | MESURES DE POIDS |
|---|---|---|---|
| Trung = 2 Tams = 10 thuocs<br>Thuoc = 10 Tats = 100 phaus = 1000 Ly<br>(Annam) trois sortes de thuoc :<br>Thuoc moc..... = $0^m,425$<br>» do ruông. = $0^m,470$<br>» vai (*étoffe*. . = $0^m,644$<br>C. Phyeam = 4 coudées ........ = $2^m$ | A. Mau = 10 saos = 150 thuocs ruông = $4970^{m^2},2$<br>Thuoc ruông .. = $33^{m^2}$ | Hap = 10 thuocs = 0 l. 293<br>Bat ......... = 1 l. 270<br>Thang = 10 Haps = 2 l. 932<br>Hoc = 2 Phuongs = 26 Thangs .. = 76 l. 226<br>C. Thùng = 2 tams = 4 Kontangs (*riz*) = 40 l.<br>Co. Kawan ..... = 152 l. | C. Taël = $^1/_{16}$ de livre = 10 chis = 4 bats = 16 stengs ..... = 37 g.5<br>Hap ou Picul = 100 néals ou livres ... = 60 kg. 400<br>A. Catty ou can ou livre = 16 luongs = 160 dongs = 1600 phaus... = 624 g. |

MAROC

| MESURES DE LONGUEUR | MESURES DE SURFACE | MESURES DE VOLUME | MESURES DE POIDS |
|---|---|---|---|
| Kalah (tissu) ... = $0^m,54$<br>Pik.......... = $0^m,66$ | Variables selon les localités. | Arcola ou Kula (*huiles*) ...... = 15 l.<br>Fanega (*grains* = env. 56 l.<br>Haroba (env. 3 fanegas $^1/_2$) ...... = 189 l. | Retal ou livre du Maroc ...... = 508 g.<br>Livre de Mogador = 538 g.<br>Kintar = 100 retals = 50 kg.75 |

## Mesures actuelles des principaux Etats

Le *système métrique* est obligatoire en *Allemagne*, *Autriche*, *Belgique et Congo belge*, *Brésil*, *Bulgarie*, *Chili*, *Colombie*, *Costa-Rica*, *Cuba*, *Danemark*, *Espagne*, *Finlande*, *France et colonies*, *Guatémala*, *Grèce*, *Haïti*, *Hollande et colonies*, *Honduras*, *Hongrie*, *Italie*. *Japon*, *Luxembourg*, *Mexique*, *Monténégro*, *Nicaragua*, *Norvège*, *Pérou*, *Pologne*, *Portugal*, *Rép. Argentine*, *Roumanie*, *Russie*, *Salvador*, *Serbie et Yougoslavie*, *Siam*, *Suède*, *Suisse*, *Tchéco-Slovaquie*, *Tunisie*, *Uruguay*, *Venezuela*.

Facultatif en *Bolivie*, *Canada*, *Chine*, *Egypte*, (obg pour l'administration), *Etats-Unis d'Amérique* (obg aux *Philippines*, *Guam*, *Porto-Rico*, et dans l'administration des travaux publics et la pharmacie), *Grande-Bretagne* (obg à *Malte*, *Maurice*, *Seychelles* — obg en *Angleterre*, *Ecosse*, *Irlande*, pour la pharmacie), *Paraguay*, *Turquie*. (Les mesures soulignées sont des unités.)

ANGLETERRE, ÉCOSSE, IRLANDE. Système métrique facultatif, peu employé par le commerce, mais utilisé par les administrations, banques, savants.

| MESURES DE LONGUEUR | MESURES DE SURFACE | MESURES DE VOLUME | MESURES DE POIDS |
|---|---|---|---|
| Inch (pouce) . = $0^m,0254$<br>Foot (pied) .. = $0^m,3048$<br>Yard (3 pieds) = $0^m,914399$<br>Fathom (2 yds) = $1^m,829$<br>Rod, pole (perch) = $5^m,029$<br>Chain (22 yds) = $20^m,1168$<br>Furlong (220 yds) = $201^m,1678$<br>Mile (1760 yds) = $1609^m,34$ | Square inch . = $6\ cm^2,45$<br>» foot . . = $9\ dm^2,29$<br>» yard . = $0^{m^2},836$<br>Perch ..... = $25^{m^2},293$<br>Rood (10 perchs) = $1011^{m^2},7$<br>Acre ...... = $4046^{m^2},8$<br>Square mile . = 259 ha. | Cubic yard .. = $0^{m^3},7645$<br>Gallon = 4 quarts = 8 pints = 32 gills = 4 l. 545963<br>Quarter = 8 bushels = 32 gallons = . . . 2 hl. 91 | Grain ...... = 64 mg. 8<br>Dram ....... = 1 g. 772<br>Ounce (oz) ... = 28 g. 35<br>Pound avoir du poids (lb)..... = 453 g. 5924<br>Short Ton . = 907 kg.18<br>Ton ...... = 1016 kg.<br>Pennyweight (bijouterie).... = 1 g. 5552<br>Ounce troy (bijouterie .... = 31 g. 103 |

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Système métrique facultatif.

| MESURES DE LONGUEUR | MESURES DE SURFACE | MESURES DE VOLUME | MESURES DE POIDS |
|---|---|---|---|
| Inch, foot, yard, fathom, mile comme en Angleterre.<br>Nautical Mile.. = $1853^m$, | Square inch, foot, yard, acre, comme en Angleterre. | Gallon ..... = 3 l. 78543 avec les mêmes divisions qu'en Angleterre. | Grain, ounce et livre avoir du poids et troy, ton, comme en Angleterre. |

CHINE

| MESURES DE LONGUEUR | MESURES DE SURFACE | MESURES DE VOLUME | MESURES DE POIDS |
|---|---|---|---|
| Tchid = 10 tsums = 100 fens ... = $0^m,32$<br>Ying = 10 tchangs = 100 tchids .. = 32<br>Li ........ = $578^m,358$ | Pou ......... = $1^{m^2},67$<br>Feun ........ = $40^{m^2}$<br>Kin = 100 Mons. = 6 ha. 76 | Tchi = 2 Houos = 10 Teous .... = 111 l. 1<br>Teou = 10 tchings = 1 l.110<br>Ping ....... = 560 l. | Taël ........ = 37 g. 301<br>Picul ou tan = 60 kg. 473 = 100 cattys = 1600 taels 16 000 maces = 160 000 condorins. |

JAPON

| MESURES DE LONGUEUR | MESURES DE SURFACE | MESURES DE VOLUME | MESURES DE POIDS |
|---|---|---|---|
| Skatu ...... = $0^m,303$<br>Ken ....... = $1^m,818$<br>Chô ....... = $109^m,09$<br>Ri......... = $3927^m$ | Bu ou tsubo . = $3^{m^2},306$<br>Tan (300 bu) . = $991^{m^2},74$<br>Chô carré... = $9917^{m^2},4$<br>Ri carré.... = $15\ km^2,42$ | Shaku ..... = 0 l. 01804<br>Koku = 10 Tos = 100 shôs = 1000 gôs .. = 180 l. 39 | Mommé ou Mé. = 3 g. 75 = 10 funs = 100 rins = 1000 môs<br>Kin ......... = 600 g.<br>Kwan ....... = 3 kg.75 |

PERSE

| MESURES DE LONGUEUR | MESURES DE SURFACE | MESURES DE VOLUME | MESURES DE POIDS |
|---|---|---|---|
| Guèze ordinaire. = $0^m,63$<br>Guèze royal ou Zar = $1^m,04$<br>Farsakh ....... = $5^m,760$ | Variables selon les localités. | Chenica ...... = 1 l. 52<br>Artaba ....... = 66 l.<br>(les denrées et les liquides se vendent au poids). | Miskal (or ou argent) = 4 g.64<br>Batman ordinaire = 4 tcheireks = 40 sirs = 2 kg.944<br>Batman royal . = 5 kg.888<br>Karwar = 100 batmans = 294 kg. |

RUSSIE. La Lithuanie, l'Esthonie, la Lettonie ont conservé les anciennes mesures russes ; la Pologne a adhéré au système métrique.

| MESURES DE LONGUEUR | MESURES DE SURFACE | MESURES DE VOLUME | MESURES DE POIDS |
|---|---|---|---|
| Ligne ........ = $0^m,0021$<br>Pouce ....... = $0^m,0254$<br>Verchok...... = $0^m,044$<br>Pied ........ = $0^m,304$<br>Archine ..... = $0^m,7112$<br>Sagène (3 archines) = $2^m,1336$<br>Verste (500 sagènes) = $1066^m,8$ | Ligne carrée . = $4^{mm^2},48$<br>Pouce carré . = $6\ cm^2,45$<br>Pied carré... = $0^{m^2},0929$<br>Archine carré = $0^{m^2},5058$<br>Sagène carré. = $4^{m^2},552$<br>Déciatine (2400 sagènes carrés).... = 1 ha.092<br>Tchetvert ... = 0 ha.546<br>Verste carrée = $1\ km^2,13806$ | Pied cube ... = $0^{m^3},0283$<br>Sagène cube . = $9^{m^3},712$<br>Vedro = 10 Krouchkas = 8 stofs (pour les liquides)....... = 12 l. 299<br>Botchka (tonneau) = 40 vedros<br>Pipe = 2 oxholfts = 3 ohms ..... = 442 l. 7<br>Tchetverik = 8 garnets = 240 tchasts pour les céréales..... = 26 l. 25<br>Tchetvert = 8 tchetveriks = 2 osmines = 209 l. 902 | Dolia ....... = 0 g.044<br>Zolotnik = 96 dolia = 4 g.265<br>Lot = 3 zolotniks = 12 g.8<br>Livre ou fount (9216 dolia) ..... = 409 g.512<br>Poud (40 livres) = 16 kg.380<br>Berkovets (10 pounds)<br>Livre médicin. = 358 g.323 |

TURQUIE. Système métrique facultatif, obg pour les douanes ; plusieurs mesures ont été identifiées avec les mesures métriques.

| MESURES DE LONGUEUR | MESURES DE SURFACE | MESURES DE VOLUME | MESURES DE POIDS |
|---|---|---|---|
| Archine Ha lebi. = $0^m,6858$<br>Archine en dazeh = $0^m,6525$<br>Archine métrique = $1^m$ | Pic archine carré = $0^{m^2},7577$<br>Djeril = 10 evicks = 1 ha. | Métro = 10 okes = 11 l. 33<br>Kilo ........ = 35 l. 27<br>Kileh = 10 shiniks = 100 l. | Drachme (400e partie de l'oke) ..... = 3 g.<br>oke ......... = 1 kg.2829<br>oke métrique . = 1 kg.<br>Cantar = 44 okes = 100 rottoli..... = 56 kg.450 |

6 huitièmes de ronde ou 6 croches ; une mesure en 3/4, trois quarts de ronde ou trois noires. Quand le numérateur est pair, la mesure est à 2 ou 4 temps ; quand il est impair, à 3 temps.

On distingue les mesures simples et les mesures composées. Les mesures simples ou binaires sont celles dont chaque temps se compose d'une valeur divisible par deux. Les mesures composées ou ternaires sont celles dont chaque temps est formé d'une valeur divisible par trois.

La mesure à cinq temps est composée alternativement d'une mesure à trois temps et d'une mesure à deux temps.

**Mesures** (*Bureau international des Poids et*), créé à Sèvres par application de la convention diplomatique du mètre (1875). Il fonctionne au pavillon de Breteuil, sous la surveillance d'un comité placé sous l'autorité d'une *conférence générale* formée des délégués de tous les Etats contractants. (V. MÈTRE.)

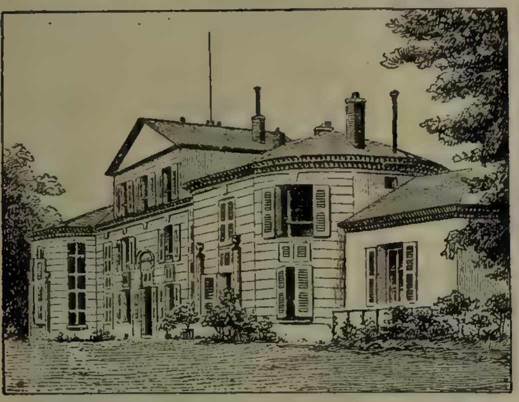

Pavillon de Breteuil, à Sèvres. (Bureau international des poids et mesures.)

**mesuré** [*zu-ré*], **e** adj. Réglé, lent, compassé : *pas mesuré*. *Fig.* Circonspect : *ton mesuré*.

**mesurément** [*zu-ré-man*] adv. Avec prudence et modération. (Peu us.)

**mesurer** [*zu-ré*] v. a. (de *mesure*). Evaluer une quantité en la comparant avec une quantité déterminée : *mesurer du blé*. Marquer, servir à évaluer : *l'astre qui mesure les heures*. Avoir une dimension : *statue qui mesure trois mètres*. Essayer pour comparer : *mesurer ses forces avec quelqu'un*. Régler avec modération : *mesurer ses paroles*. Proportionner : *on doit mesurer le châtiment à l'offense*. Départir avec parcimonie : *mesurer l'air, la lumière*. *Mesurer son épée avec quelqu'un*, se battre à l'épée avec lui. *Mesurer le sol*, etc., tomber. *Mesurer quelqu'un à son aune*, le juger d'après soi-même. *Ne pas mesurer son verre*, boire sans retenue. **Se mesurer** v. pr. Etre mesuré. *Se mesurer avec quelqu'un*, lutter avec lui d'une manière quelconque. *Se mesurer des yeux*, se toiser pour estimer réciproquement les forces, la valeur. PROV. : **On sera mesuré à la mesure dont on se sera servi pour les autres** (maxime évangélique), Dieu nous traitera, au Jugement, comme nous avons traité le prochain.

**mesureur** [*zu*] n. m. Qui mesure, sur les marchés, certaines marchandises. Appareil destiné à mesurer.

**Mesureur** (Gustave), homme politique français, né à Marcq-en-Barœul (Nord) en 1847. Il a été ministre du commerce et directeur de l'Assistance publique du département de la Seine. — Sa femme, Amélie DE WAILLY, née à Paris en 1857, a publié plusieurs recueils de poésies : *Nos enfants*, etc.

**mésusage** [*zu-za-je*] n. m. Mauvais usage.

**mésuser** [*zu-zé*] v. n. (du préf. *més*, et de *user*). Mal user : *les enfants sont sujets à mésuser de leur liberté*.

**mésuseur, euse** [*zu-zeur, eu-ze*] n. Personne qui mésuse.

**Mesvres** [*mè-vre*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 11 kil. d'Autun, sur le Mesvrin ; 1.340 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille. — Le cant. a 12 comm., et 8.600 h.

**meta** [*mé*] n. f. (m. lat.). Chez les Romains, chacune des deux bornes situées aux extrémités du cirque et autour desquelles les coureurs devaient tourner.

**méta** (gr. *meta*), préfixe qui indique *succession*, *transformation*, etc. *Chim.* Préfixe employé pour désigner un isomère d'un corps et aussi pour désigner certains dérivés du benzène d'après la situation relative de deux groupements fonctionnels substitués à l'hydrogène : *la résorcine est un métaphénol*.

**Meta** (le), rivière de Colombie, affl. g. de l'Orénoque (1.250 kil.), donnant son nom à un territoire de la république de Colombie (capit. *Villavicencio*).

**métabiose** [*ô-ze*] n. f. (du préf. *méta*, et du gr. *bios*, vie). Forme de symbiose, intermédiaire entre la symbiose vraie et le parasitisme facultatif.

**metabletus** [*mé-ta-blé-tuss*] n. m. Genre de coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant plusieurs espèces de l'hémisphère boréal.

**métabole** n. f. (du gr. *metabolê*, changement). Figure de rhétorique, par laquelle on répète des mots dits précédemment, mais dans un autre ordre : *il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger*. Autre figure consistant à répéter une idée en termes différents.

**métabole** adj. (même étymol. qu'à l'art. préd.). *Zool.* Qui subit des métamorphoses.

**métabolique** adj. (de *métabole*). *Physiq.* Qui constitue un changement de nature. *Zool.* Qui change de forme à volonté.

**métabolisme** [*lisme*] n. m. (de *métabole*). Ensemble des transformations que subissent les organismes vivants par le mouvement nutritif, sous son double aspect d'assimilation (anabolisme) et de désassimilation (catabolisme).

**métacarpe** n. m. (du préf. *méta*, et du gr. *karpos*, [le] carpe). Partie de la main entre les doigts et le carpe ou le poignet.

**métacarpien, enne** [*pi-in, è-ne*] adj. Qui concerne le métarcape : *les os métacarpiens*.

**métacentre** [*san-tre*] n. m. (du préf. *méta*, et de *centre*). Point idéal qui joue un grand rôle dans la théorie des corps solides flottants.

— ENCYCL. Lorsqu'un corps solide flotte, il peut être considéré comme soumis à deux forces : son poids appliqué à son *centre de gravité*, et la résultante des pressions latérales exercées par les eaux, appliquée en un point appelé *centre de poussée*. S'il y a équilibre, le centre de gravité et le centre de poussée sont sur une même verticale ; si le corps est dérangé infiniment peu de sa position d'équilibre, la droite qui joint le centre de gravité au centre de poussée n'est plus verticale : si elle rencontre la verticale du nouveau centre de poussée, le point d'intersection est appelé *métacentre*.

**métacentrique** [*san*] adj. Qui se rapporte au métacentre : *courbe métacentrique*.

**métachlorite** [*klo*] n. f. Silicate naturel hydraté d'aluminium, fer et magnésium.

**métachromatique** [*kro-ma-ti-ke*] adj. Qui indique le métachromatisme.

**métachromatisme** [*kro-ma-tis-me*] n. m. (du préf. *méta*, et du gr. *khrôma*, *atos*, couleur). Modification de la couleur de la peau, des poils et des plumes, sous l'influence de l'âge ou des maladies.

**métachronie** [*kro-nî*] n. f. (du préf. *méta*, et du gr. *khronos*, temps). Succession des mouvements qu'exécutent les cils vibratiles.

**métachronisme** [*kro-nis-me*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Erreur qui consiste à assigner à un fait une date postérieure à sa date véritable.

**métacinèse** [*nè-ze*] n. f. (du préf. *méta*, et du gr. *kinesis*, mouvement). Seconde phase de la *caryocinèse*.

**métacinabarite** [*sin-na*] n. f. Sulfure naturel de mercure dimorphe du cinabre.

**métacrine** ou **metacrinus** [*mé, nuss*] n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes, propres aux profondeurs abyssales (v. la planche OCÉAN) : *avec les pentacrines les métacrines forment parfois au fond de l'océan de véritables prairies*.

**métagénèse** [*nè-ze*] n. f. (du préf. *méta*, et du gr. *genesis*, génération). Mode de reproduction des organes sans le concours des deux sexes ; ensemble des phénomènes de *génération agame*.

**métagénésique** [*né-zi-ke*] adj. Qui se rapporte à la métagénèse.

**métagénétique** adj. (de *métagénèse*). Se dit d'une forme du polymorphisme se rattachant à l'alternance des générations.

**métagramme** [*gra-me*] n. m. (du préf. *méta*, et du gr. *gramma*, lettre). Changement d'une lettre dans un mot. Sorte d'énigme à plusieurs réponses qui ne diffèrent que par le changement d'une lettre dans un même mot : *Moisson, Poisson, Boisson*.

**métairie** [*tè-rî*] n. f. (de *métayer*). Domaine rural, exploité d'après le système du métayage. *Par ext.* Petit domaine rural.

**métal** n. m. (gr. *metallon*). Corps simple doué d'un éclat particulier appelé *éclat métallique*, conduisant bien, en général, la chaleur et l'électricité, et qui possède en outre la propriété de donner, en se combinant avec l'oxygène, au moins un acide basique : *le fer est le plus utile des métaux*. *Métaux précieux*, l'or, l'argent et le platine. Or et argent monnayé. *Fig.* Matière que l'on met en œuvre : *le métal de la pensée*. Tempérament, caractère : *de quel métal sont donc les traîtres !* *Blas.* L'or et l'argent. (V. la planche BLASON.) *Métal anglais*, alliage de zinc et d'antimoine, dont on fait des couverts. *Métal blanc*, alliage de divers métaux qui ressemble à de l'argent métallique. *Métal radio-actif*, métal susceptible de radioactivité. *Métal déployé*, sorte de treillis métallique venu d'une seule pièce, sans nœud ni soudure, qui peut être employé à la place du grillage ou treillis ordinaire.

— ENCYCL. Les éléments connus ont été partagés en métaux et métalloïdes ; les métaux ont l'aspect dit *métallique ;* ils sont ductibles et malléables, bons conducteurs de la chaleur et de l'électricité ; leurs oxydes sont le plus souvent basiques. Les métalloïdes ne possèdent pas ces propriétés générales.

Tous les métaux sont solides à la température ordinaire, sauf le mercure, qui est liquide, et l'hydrogène, qui est gazeux. Les principaux sont : l'*or*, l'*argent*, le *platine*, le *mercure*, le *cuivre*, l'*aluminium*, le *fer*, l'*étain*, le *plomb*, le *zinc*, etc.

Suivant leurs propriétés physiques et chimiques, les métaux ont été groupés de la façon suivante :

1re *famille.* Métaux décomposant l'eau à froid ; à oxydes, sulfures et carbonates solubles : lithium, sodium, potassium, rubidium, cérium ;

2e *famille.* Métaux décomposant l'eau à froid ; à carbonates insolubles : calcium, strontium, baryum ;

3e *famille.* Métaux décomposant l'eau à 100° et ne donnant pas de sesquioxydes : zinc, cadmium, glucinium ;

4e *famille.* Métaux à oxydes indécomposables au rouge par l'hydrogène ou le charbon : aluminium, gallium, indium ;

5e *famille.* Métaux décomposant l'eau au rouge sombre ou à froid en présence des acides : chrome, manganèse, fer, cobalt, nickel ;

6e *famille.* Métaux décomposant l'eau au rouge blanc ; à sulfures précipités par l'hydrogène sulfuré en liqueurs acides : plomb, thorium ;

7e *famille.* Métaux ne décomposant l'eau ni par la chaleur ni par les acides ; s'oxydant directement par l'action des acides très oxygénés : cuivre, mercure, argent ;

8e *famille.* Métaux incapables de s'oxyder par les acides suroxygénés : palladium, platine, iridium, osmium, or ;

9e *famille.* Métaux en voie de désintégration, émettant des radiations actives : *métaux radio-actifs*.

**métalbumine** n. f. Peptone que l'on rencontre dans certaines urines pathologiques.

**métaldéhyde** n. f. Modification isomérique solide de l'aldéhyde, qui se dépose de l'aldéhyde par refroidissement.

**métalent** [*lan*] n. m. (du préf. *mes*, et de *talent*). Malveillance. (Vx.) Défaut de talent.

**métalepse** [*lèp-se*] n. f. (du gr. *metalêpsis*, transposition). Figure de rhétorique, qui consiste à faire entendre une chose en exprimant ce qui l'amène ou ce qui la suit.

**métalepsie** [*lèp-sî*] n. f. *Chim.* Théorie des substitutions.

**métalléité** [*tal-lé*] n. f. Ensemble des propriétés caractéristiques des métaux.

**métallescence** [*tal-lès-san-se*] n. f. Caractère de ce qui est métallescent.

**métallescent** [*tal-lès-san*], **e** adj. Qui a un éclat métallique.

**métallifère** [*tal-li*] adj. (du lat. *metallum*, métal, et *ferre*, porter). Qui renferme un métal quelconque : *gisement métallifère*.

**métallin** [*tal-lin*], **e** adj. Qui a une teinte métallique : *aspect métallique*.

**métallique** [*ta-li-ke*] adj. Qui a le caractère ou l'apparence du métal : *éclat métallique*. *Fig.* Sonore comme les métaux : *son métallique*. Dur et sec comme les métaux. Qui est en espèces monnayées ou en métal d'or et d'argent : *la réserve métallique de la Banque*.

**métalliquement** [*ta-li-ke-man*] adv. En métal, en espèces.

**métallisage** n. m. Syn. de MÉTALLISATION.

**métallisation** [*tal-li-za-sion*] n. f. Action de métalliser.

— ENCYCL. La métallisation, une des opérations les plus importantes de la galvanoplastie, a pour objet de rendre conductrices, presque à l'égal d'un métal, les pièces qui ne le sont pas par nature, soit qu'on veuille les revêtir d'une enveloppe métallique, soit qu'on se propose seulement d'en contre-tirer une épreuve. Le corps métallisant qui se prête le mieux aux différentes manipulations galvanoplastiques est la plombagine.

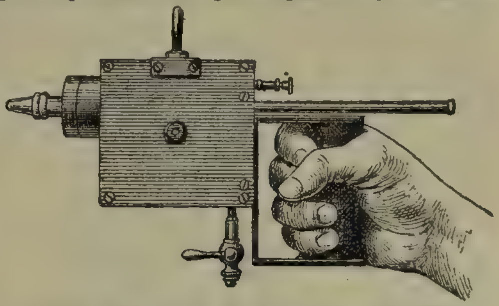

Pistolet Schoop pour la métallisation des surfaces par projection.

La métallisation d'un objet peut aussi avoir pour but d'obtenir des couches à détacher de la surface (clichés d'impression, galvanos, etc.), ou encore le revêtement métallique de certaines surfaces pour les garantir, etc. On peut métalliser par projection du métal fondu et pulvérisé par un fort courant d'air, sur les surfaces à recouvrir.

**métalliser** [*tal-li-zé*] v. a. Donner un éclat métallique. Couvrir d'une légère couche de métal : *métalliser un moule avant de le plonger dans le bain galvanoplastique*. Ramener les métaux combinés, à l'état de pureté.

**métallochimie** [*tal-lo-chi-mî*] n. f. Partie de la chimie, qui traite des métaux.

**métallochimique** [*tal-lo*] adj. Qui concerne la métallochimie.

**métallochromie** [*tal-lo-kro-mî*] n. f. (du gr. *metallon*, métal, et *khrôma*, couleur). Art de colorer la surface des métaux.

— ENCYCL. Les teintes les plus variées sont obtenues par le procédé que l'on appelle *galvanochromie*, procédé qui consiste à déposer par voie électrique une couche très mince d'oxyde métallique sur l'objet à colorer. La solution la plus employée est celle d'oxyde de plomb dans de la potasse caustique. Il se forme une coloration jaune, qui passe par les reflets les plus variés ; on retire l'objet dès qu'on est arrivé à la nuance désirée. Une solution d'oxyde de fer ammoniacal donne des couleurs plus solides et brillantes. On peut aussi verser, sur une plaque polie de fer, d'argent ou d'or, une solution d'oxyde de cuivre dans du vinaigre, et toucher la plaque avec un morceau de zinc. Il se forme des cercles concentriques analogues aux ocelles du paon. On tamponne ensuite la plaque avec de l'ouate, et on sèche sur une lampe à alcool.

**métallochromiste** [*tal-lo-kro-mis-te*] n. m. Ouvrier qui opère la métallochromie.

**métallogénie** [*tal-lo-jé-nî*] n. f. (du gr. *metallon*, métal, et *genesis*, origine). Science des gîtes minéraux et métallifères.

**métallographe** [*tal-lo-gra-fe*] n. Personne qui s'occupe de métallographie.

**métallographie** [*fî*] n. f. (du gr. *metallon*, métal, et *graphein*, décrire). Méthode analytique des métaux et alliages, reposant sur l'étude microscopique des surfaces. Gravure sur métal.

**métallographique** [*tal-lo, fi-ke*] adj. Qui a rapport à la métallographie.

**métalloïde** [*tal-lo-i-de*] n. m. (du gr. *metallon*, métal, et *eidos*, aspect). Corps simple non métallique : *l'oxygène est un métalloïde*.

— ENCYCL. Les métalloïdes ne possèdent pas l'éclat métallique ; ils conduisent mal la chaleur et l'électricité (v. MÉTAL), et forment avec l'oxygène des oxydes différents ou des acides. Les métalloïdes ont été groupés en quatre familles :

1re *famille.* Métalloïdes monovalents, à molécules diatomiques ; ils forment avec l'hydrogène des hydracides puissants, présentant entre eux les plus grandes analogies : fluor, chrome, brome, iode ;

2e *famille.* Métalloïdes bivalents (quelquefois tétravalents), à molécule diatomique ; ils forment avec l'hydrogène des acides faibles : oxygène (qui avec l'hydrogène forme de l'eau), soufre, sélénium, tellure ;

3e *famille.* Métalloïdes trivalents, agissant quelquefois comme pentavalents, à molécule diatomique pour l'azote, tétratomique pour les autres ; ils donnent avec l'hydrogène des hydrures gazeux : azote, phosphore, arsenic ;

4e *famille.* Métalloïdes tétravalents, sauf pour le bore qui pourrait être classé parmi les éléments trivalents : carbone, bore, silicium.

Il convient d'ajouter à ces familles une classe comprenant les gaz découverts par Ramsay dans l'air (argon, xénon, néon, etc.), gaz généralement dépourvus d'affinité chimique.

**métalloïdique** [*tal-lo-i*] adj. *Chim.* Qui se rapporte aux métalloïdes.

**métallophobie** [*tal-lo-fo-bî*] n. f. (du gr. *metallon*, métal, et *phobos*, crainte). Appréhension angoissante (phobie) du contact de certains objets métalliques (clefs, boutons de porte, etc.).

**métalloradiographie** n. f. (du gr. *metallon*, métal, et de *radiographie*). Procédé radiographique qui permet d'obtenir une épreuve de radiographie sur plaque métallique.

**métalloscopie** [*tal-los-ko-pî*] n. f. (du gr. *metallon*, métal, et *skopein*, examiner). Etuda de l'influence nerveuse que produit le contact de certains métaux sur le corps humain.

**métalloscopique** [*tal-los-ko*] adj. Qui se rapporte à la métalloscopie.

**métallothérapie** [*tal-lo, pî*] n. f. (du gr. *metallon*, métal, et *therapeia*, traitement). Traitement de certaines maladies par des applications de métaux sur la peau.

**métallurgie** [*tal-lur-jî*] n. f. (du gr. *metallon*, métal, et *ergon*, ouvrage). Art d'extraire, de purifier et de travailler les métaux : *la métallurgie a fait la fortune du Creusot.*

— Encycl. I. *Historique.* La haute antiquité de la métallurgie n'est pas seulement attestée par les objets en or, argent, airain et fer trouvés dans les plus vieilles sépultures, comme celles de la Chaldée et de l'Assyrie, mais encore par les plus anciennes traditions (*Bible*, *Odyssée*, légendes grecques). Nous sommes redevables à la civilisation grecque de la soudure et du moulage. Les Grecs connaissaient aussi et appliquaient le phénomène de la trempe. Plus près de nous, les grandes découvertes se rapportent surtout à la sidérurgie : fonte au XVe siècle ; cémentation au XVIIe siècle ; affinage au four à puddler de la fonte par une scorie basique, fin du XVIIIe siècle ; affinage pneumatique (Bessemer, 1855), complété peu après par l'affinage au four à gaz Siemens et l'affinage déphosphorant de Thomas, puis plus récemment l'élaboration des aciers au four électrique.

II. *Minerais.* Le règne minéral fournit à l'état natif quelques métaux (or, argent, cuivre, platine) ; mais la plupart ne s'y trouvent qu'à l'état de combinaisons (oxydes, sulfures, carbonates, etc.) presque toujours en mélange et associées à des matières stériles constituant la gangue. Le plus souvent, un travail mécanique doit séparer la gangue du minerai.

III. *Méthodes de traitement. a*) *Par voie sèche.* L'intervention de la chaleur en est une caractéristique. On procède de l'une des manières suivantes : 1° par simple fusion ; 2° par réduction à l'aide du carbone et de l'oxyde de carbone ; 3° par réduction de certains oxydes au moyen de l'aluminium ; 4° par grillage et calcination ; 5° par grillage et réduction ; 6° par grillage et réaction ; 7° par précipitation ; 8° par réduction de chlorures au moyen du potassium et du sodium. *b*) *Traitements par voie humide.* On les réserve à quelques cas particuliers, comme l'extraction de l'argent et du cuivre de certains produits. *c*) *Traitements par voie électrolytique.* Ces procédés, appelés à un grand avenir, ont été appliqués jusqu'ici surtout à l'extraction de l'aluminium, du magnésium, à la fabrication du carbure de calcium (électrolyse par voie ignée) et à l'affinage du cuivre (électrolyse par voie humide).

**métallurgique** [*tal-lur*] adj. Qui a rapport à la métallurgie : *l'industrie métallurgique est très développée en Allemagne.*

**métallurgiquement** [*tal-lur-ji-ke-man*] adv. Au point de vue de la métallurgie. (Peu us.)

**métallurgiste** [*tal-lur-jis-te*] n. m. Qui s'occupe de métallurgie.

**métalonchidite** [*ki*] n. f. Variété de marcasite avec un peu d'arsenic.

**métamère** adj. (du préf. *méta*, qui marque changement, et *meros*, partie). Se dit d'un corps isomère d'un autre. N. m. Chacun des anneaux d'un ver ou d'un arthropode.

**métamérie** [*rî*] n. f. (de *métamère*). Isomérie des corps.

**métamorphique** adj. Se dit des roches qui se modifient : *schistes métamorphiques.*

**métamorphisme** [*fis-me*] n. m. Modification physique et chimique d'une roche : *le métamorphisme a transformé les roches sédimentaires.*

**métamorphopsie** [*fo-psî*] n. f. Affection de l'œil, qui fait voir les objets autrement conformés qu'ils ne sont réellement. (V. ASTIGMATISME.)

**métamorphosable** [*fô-za-ble*] adj. Qui peut être métamorphosé.

**métamorphose** [*fô-ze*] n. f. (gr. *metamorphôsis*). Changement d'un être en un autre être : *les métamorphoses de la mythologie.* Changements de forme ou de structure qui surviennent pendant la vie de certains animaux : *les insectes subissent des métamorphoses. Bot.* Nom des modifications, souvent profondes, que subit un organe pour s'adapter à des fonctions spéciales. *Fig.* Changement extraordinaire dans la fortune, l'état, le caractère d'une personne : *la métamorphose en bigote d'une coquette vieillie est fréquente.*

— Encycl. *Zool.* La métamorphose est un développement post-embryonnaire, qui ne compte que du jour où l'animal a quitté l'œuf et, par conséquent, dans la règle, le corps de la mère. Les animaux qui subissent le plus de métamorphoses régulières sont certainement les insectes, puisque, en général, aucun d'eux n'éclôt sous la forme définitive apte à reproduire son espèce ; mais il en est beaucoup d'autres qui passent par divers états (échinodermes, mollusques, crustacés, poissons, batraciens).

Les insectes sortent de l'œuf à l'état de larve (V. INSECTE, LARVE, PAPILLON), puis, après plusieurs mues, qu'accompagnent parfois de grands changements de formes, ils passent par un état, ordinairement dormant, qui est celui de nymphe, pupe ou chrysalide ; enfin, ils apparaissent à l'état d'insecte parfait. Plusieurs années peuvent être consacrées à ce développement ; il peut aussi se faire en quelques jours. Mais, des trois états, le plus court est généralement celui d'insecte parfait, car le mâle ne survit guère à l'accouplement, non plus que la femelle à la ponte. Cependant quelques coléoptères vivent plusieurs années à l'état parfait.

On distingue les insectes à métamorphoses complètes, et les insectes à métamorphoses incomplètes : les premiers passant par les trois états, comme : chenille, chrysalide et papillon ; les autres (sauterelles et punaises) ayant leur forme définitive au sortir de l'œuf et ne faisant que grossir et acquérir des ailes au fur et à mesure de leurs mues. On appelle aussi les premiers *métaboles* (*hémimétaboles* étant le nom de ceux qui ont des métamorphoses incomplètes, comme ; les orthoptères, les hémiptères, etc., et *holométaboles* celui des insectes qui subissent des métamorphoses complètes), et les seconds *amétaboles.*

**Métamorphoses** (*les*), poèmes mythologiques d'Ovide, en quinze livres. Cet ouvrage, un des plus brillants monuments de la poésie latine, embrasse toutes les légendes de la mythologie et des temps fabuleux. L'histoire de Philémon et Baucis, la chasse de Calydon, le récit du Déluge, l'histoire de Médée, etc. en sont les passages les plus connus. Le ton y est des plus variés ; mais la poésie a plus de grâce que de force, plus d'esprit que de pensée.

**métamorphoser** [*fô-zé*] v. a. (du gr. *meta*, qui marque changement, et *morphê*, forme). Transformer : *Latone métamorphosa des paysans en grenouilles. Fig.* Changer l'extérieur ou le caractère : *la fortune l'a complètement métamorphosé.*

**métanicotine** n. f. Base isomère de la nicotine.

**métaphase** [*fa-ze*] n. f. (du préf. *méta*, et de *phase*). Phase ou stade très court de la caryocinèse.

**métaphonie** n. f. (du préf. *méta*, et du gr. *phônê*, voix). *Linguist.* Modification, par assimilation partielle, de la qualité d'une voyelle sous l'influence de la voyelle d'une syllabe voisine, quand il y a une consonne entre les deux ; *c'est par métaphonie qu'en allemand* Gott *donne* Göttlich.

**métaphore** n. f. (du gr. *metaphora*, transport). Figure de rhétorique, par laquelle on transporte un mot de l'objet qu'il désigne habituellement à un autre objet auquel il ne convient qu'en vertu d'une comparaison sous-entendue. (C'est par métaphore qu'on dit : *la* lumière *de l'esprit*, *la* fleur *des ans*, etc.).

**métaphorétique** adj. (du gr. *metaphorêtos*, mobile). Se dit d'une définition qui est vicieuse parce qu'elle peut s'appliquer à autre chose qu'à l'objet défini, comme la suivante : *le lion est un animal.*

**métaphorique** adj. Qui tient de la métaphore : *expression métaphorique.* Qui abonde en métaphores : *le style des Orientaux est très métaphorique.*

**métaphoriquement** [*ke-man*] adv. D'une manière métaphorique : *parler métaphoriquement.*

**métaphoriser** [*zé*] v. a. Mettre en métaphore. Parler métaphoriquement.

**métaphoriste** [*ris-te*] n. Personne qui parle habituellement par métaphores.

**métaphosphate** [*fos-fa-te*] n. m. *Chim.* Sel de l'acide métaphosphorique.

**métaphosphorique** [*fos-fo*] adj. *Chim. Acide métaphosphorique*, l'un des acides du phosphore.

**métaphragmatique** [*fragh-ma-ti-ke*] adj. Qui se rapporte au métaphragme.

**métaphragme** [*fragh-me*] n. m. (du préf. *méta*, et du gr. *phragma*, cloison). Cloison membraneuse ou chitineuse, qui sépare le dernier segment thoracique de l'abdomen, chez les insectes.

**métaphrase** [*fra-ze*] n. f. (gr. *metaphrasis*). Traduction faite pour exprimer le sens d'un ouvrage, plus que pour en rendre les beautés.

**métaphraste** [*fras-te*] n. m. Celui qui interprète, qui explique un auteur.

**Métaphraste** (Siméon), hagiographe du Bas-Empire (Xe s.). C'est lui qui a donné le récit du martyre de Polyeucte, dont Corneille s'est inspiré.

**métaphrastique** [*fras-ti-ke*] adj. Qui a le caractère d'une métaphrase.

**métaphysicien** [*zi-si-in*] n. m. Qui fait son étude de la métaphysique : *Leibniz est un admirable métaphysicien.*

**métaphysique** [*zi-ke*] n. f. (du gr. *meta ta phusika*, après la physique [parce que, dans les œuvres d'Aristote, cette science était traitée *après la physique*]). Connaissance des causes premières et des premiers principes : *la métaphysique d'Aristote.* Théorie générale et abstraite : *la métaphysique du langage.* Abstraction, caractère de ce qui est abstrait : *il y a trop de métaphysique dans cet ouvrage.*

— Encycl. La métaphysique est la science de l'absolu ; elle étudie, en empruntant l'expression d'Aristote, l'être en tant qu'être. C'est dire, et Kant l'a démontré définitivement, l'inutilité et l'inanité de toute métaphysique ainsi définie. Cependant, il s'en faut que les études métaphysiques soient abandonnées ou négligées. Elles répondent à un besoin impérieux de l'esprit humain, qui veut réunir, synthétiser, pour arriver à des lois de plus en plus générales. La synthèse scientifique aboutit de nos jours à une doctrine séduisante et vraisemblable, le *monisme*, que professent ou qu'admettent implicitement la plupart des savants. Or, cette doctrine monistique, pour satisfaisante qu'elle soit, reste toute « phénoménale », c'est-à-dire demeure en dehors de l'absolu ; et, si, d'un côté, l'esprit humain ne présume pas trop de ses forces en essayant de ramener à des lois de plus en plus générales, sinon à une loi unique, l'être en tant que phénomène (c'est là l'objet de la science), de l'autre, la question de l'être en tant qu'être, objet de la métaphysique, est et restera toujours entière.

**métaphysique** adj. Qui appartient à la métaphysique : *preuves métaphysiques de l'existence de Dieu.* Trop abstrait : *raisonnement métaphysique.*

**Métaphysique** ou *Philosophie première*, ouvrage d'Aristote (IVe s. av. J.-C.), qui est encore aujourd'hui le fondement de cette science et qui a joui pendant le moyen âge d'une autorité incontestée. (C'est là que se trouve la théorie de Dieu être pur, forme sans matière.)

**métaphysiquement** [*zi-ke-man*] adv. D'une manière métaphysique.

**métaphysiquer** [*zi-ké*] v. n. *Fam.* Faire de la métaphysique.

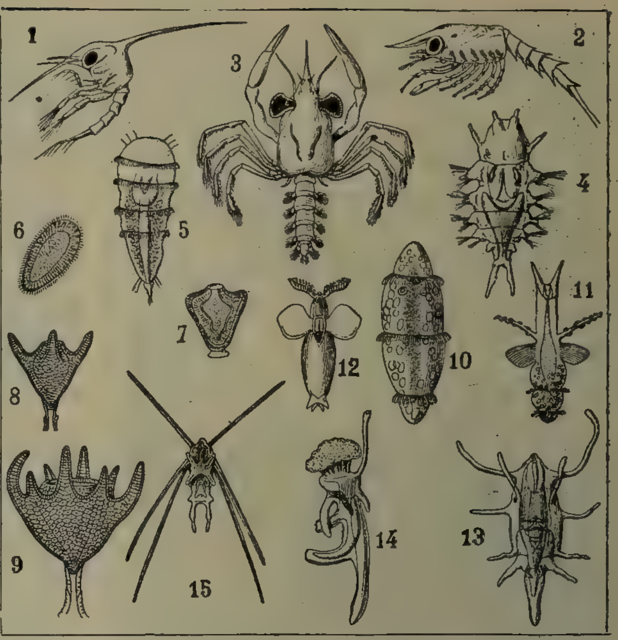

MÉTAMORPHOSES : *Crustacées* : 1. Zoé de crabe ; 2. Nauplius de homard ; 3. Mégalope de portunus. — *Annélides* : 4. Jeune néréide ; 5. Larve d'ophryotrocha. — *Méduses* : 6, 7, 8, 9. Etats successifs des scyphistomes. — *Mollusques* : 10, 11, 12. Etats successifs du pneumodermon. — *Echinodermes* : 13. Larves d'astérie ; 14. Larve plus âgée ; 15. Larve d'oursin.
V. BATRACIENS, INSECTES, MÉDUSES.

**métaphysiquerie** [*zi-ke-ri*] n. f. *Fam.* Abus de la métaphysique.

**métaplasie** [*zî*] n. f. (du préf. *méta*, et du gr. *plasis*, formation). Théorie biologiqueen vertu de laquelle certaines cellules embryonnaires pourraient donner naissance à de nouveaux éléments et tissus différents.

**métaplasme** [*plas-me*] n. m. (gr. *metaplasmos*). *Gram.* Altération matérielle d'un mot par addition, suppression ou changement : *l'élision, la syncope, etc., sont des métaplasmes.*

**métaplastique** [*plas-ti-ke*] adj. Qui a rapport au métaplasme.

**Metaponte,** v. de l'Italie ancienne (Grande-Grèce), sur le golfe de Tarente. (Elle tomba au pouvoir des Romains en 270.)

**métapsychique** [*chi-ke*] adj. (du préf. *méta*, et du gr. *psukhê*, âme). Qui dépasse le monde psychique. N. f. Science des phénomènes de l'âme humaine, qui dépassent la psychologie ordinaire.

**métaptose** [*ptô-ze*] n. f. (du préf. *méta*, et du gr. *ptôsis*, chute). *Méd.* Changement survenu dans une maladie. (Vx.)

**métargon** n. m. Gaz incolore, découvert dans l'air atmosphérique, en 1898, par le chimiste anglais William Ramsay.

**métaséricite** n. f. Variété de muscovite.

**métastase** [*tas-ta-ze*] n. f. (du gr. *metastasis*, déplacement). *Méd.* Transport d'un processus morbide d'un point de l'organisme à un autre, avec disparition de la lésion primitive. (On donne aussi le nom de *métastases* aux cancers secondaires nés par essaimage à distance d'un cancer primitif.) *Rhét.* Figure par laquelle l'orateur rejette sur le compte d'autrui ce qu'il est forcé d'avouer.

— Encycl. *Méd.* On est assez peu fixé sur ce phénomène, qui semble cependant incontestable. Les douleurs articulaires du rhumatisme disparaissent quand apparaissent les phénomènes cérébraux ; l'entérite s'atténue pendant la migraine, etc.

**Métastase** (Pierre-Bonaventure Trapassi, dit), poète italien, né à Rome, m. à Vienne (1698-1782). Il a laissé des tragédies lyriques remarquables, écrites dans un style aisé et harmonieux : *Didon abandonnée*, *Sémiramis*, *Alexandre*, etc., pour lesquels Voltaire témoigna d'une vive admiration. Ce qui frappe chez lui, c'est la mélodie et la suavité de la versification, mais il manque d'originalité.

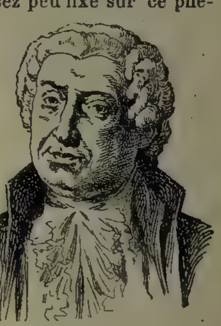

Métastase.

**métastatique** [*tas-ta-ti-ke*] adj. Qui tient à la métastase : *phénomène métastatique.*

**métasternal, e, aux** [*tas-tèr-nal, nô*] adj. Qui se rapporte au métasternum.

**métasternum** [*tas-tèr-nom*] n. m. (du préf. *méta*, et de *sternum*). *Entom.* Face extérieure du métathorax.

**métastibnite** n. f. Variété de stibine.

**métatarsalgie** [*jî*] n. f. (de *métatarse*, et du gr. *algos*, douleur). Douleur du métatarse.

**métatarse** n. m. (du préf. *méta*, et du gr. *tarsos*, tarse). Partie du pied, comprise entre le tarse et les orteils : *le métatarse est formé par cinq os allongés et parallèles.* (V. la planche HOMME.)

**métatarsien, enne** [*si-in, è-ne*] adj. Qui appartient au métatarse : *les os métatarsiens.* N. m. Chacun de ces os.

**métathèse** [*tè-ze*] n. f. (du gr. *metathesis*, déplacement). Figure de grammaire par laquelle on transporte une lettre, comme lorsqu'on dit abusivement *brelue* pour *berlue*, *berloque* pour *breloque*, etc.

**métathoracique** adj. Qui dépend du métathorax.

**métathorax** [*raks*] n. m. Troisième division du thorax d'un insecte.

**métatopie** [*pî*] n. f. (du préf. *méta*, et du gr. *topos*, lieu). Processus des cellules cartilagineuses qui aboutit aux arthrites chroniques.

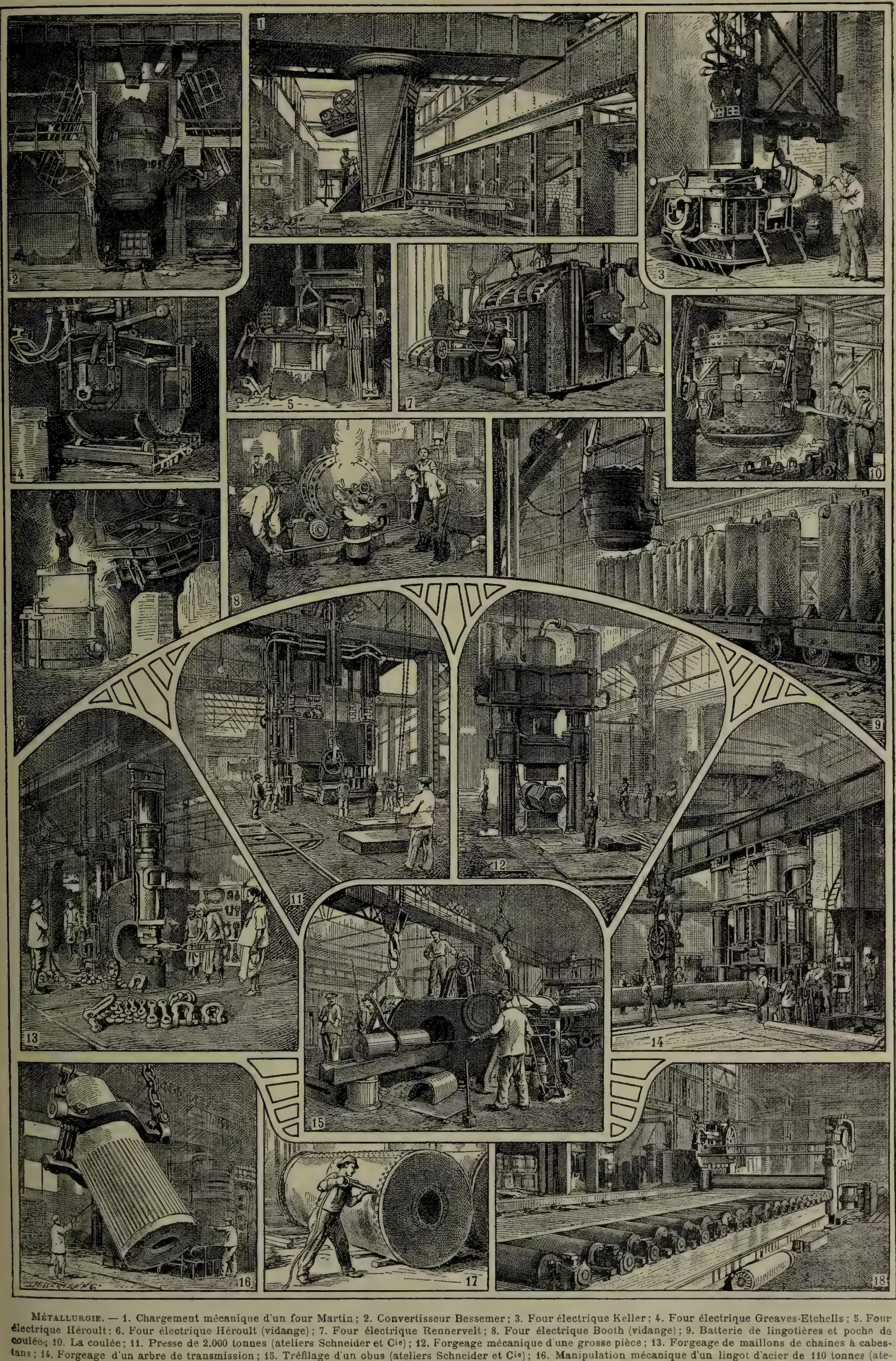

**Métallurgie.** — 1. Chargement mécanique d'un four Martin ; 2. Convertisseur Bessemer ; 3. Four électrique Keller ; 4. Four électrique Greaves-Etchells ; 5. Four électrique Héroult : 6. Four électrique Héroult (vidange) ; 7. Four électrique Rennervelt ; 8. Four électrique Booth (vidange) ; 9. Batterie de lingotières et poche de coulée ; 10. La coulée ; 11. Presse de 2.000 tonnes (ateliers Schneider et C$^{ie}$) ; 12. Forgeage mécanique d'une grosse pièce ; 13. Forgeage de maillons de chaines à cabestans ; 14. Forgeage d'un arbre de transmission ; 15. Tréfilage d'un obus (ateliers Schneider et C$^{ie}$) ; 16. Manipulation mécanique d'un lingot d'acier de 110 tonnes (ateliers Schneider et C$^{ie}$) ; 17. Boulonnage pneumatique ; 18. Laminage de tôles.

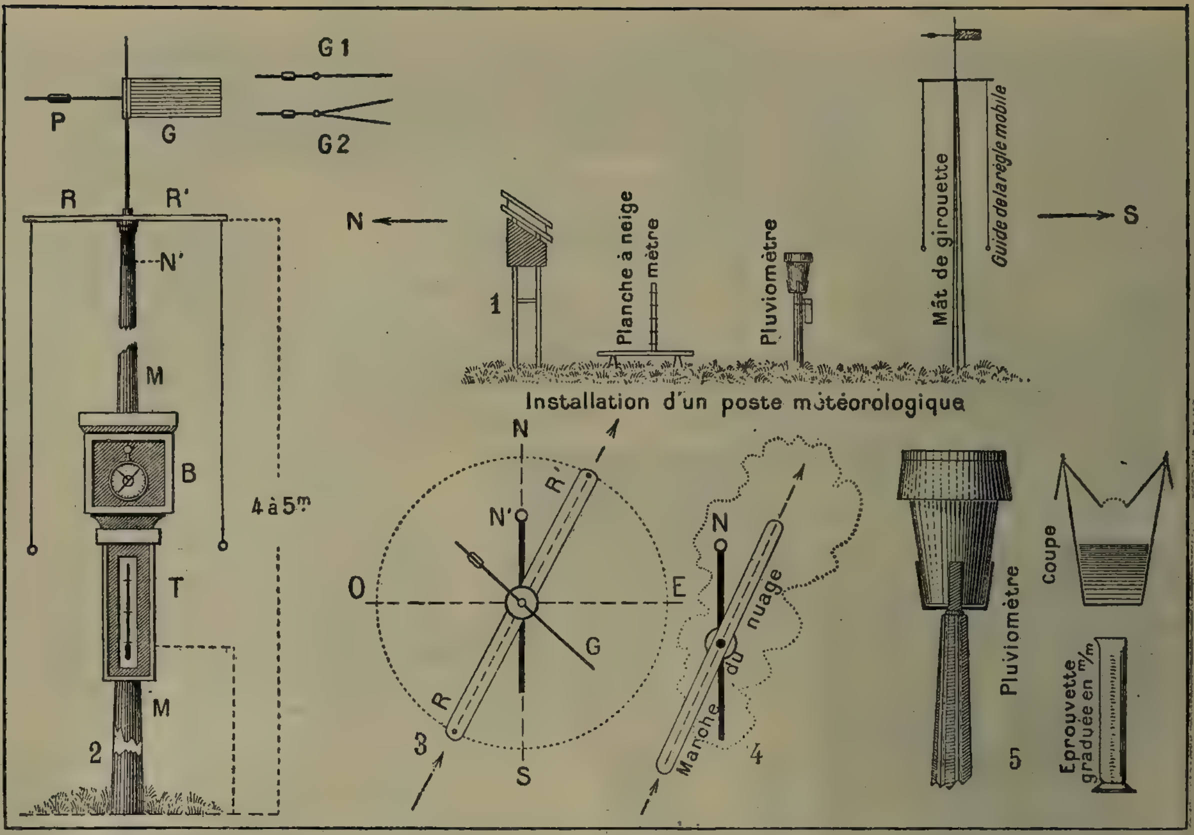

Appareils servant aux observations météorologiques. — 1. Vue d'ensemble de l'installation d'un petit poste météorologique, comprenant : l'abri pour les thermomètres et le baromètre, la planche à neige, le pluviomètre et le mât-girouette ; 2. Détail d'un mât-girouette servant en même temps de support au baromètre et au thermomètre ; G, girouette ; P, contrepoids équilibrant la girouette ; . G1. Vue en plan d'une girouette à empennage simple ; G 2. Vue en plan d'une girouette à double empennage ; R R′, règle mobile pour l'observation des courants supérieurs ; N′, mire donnant la direction du Nord ; M, M, le mât ; B, baromètre ; T, thermomètre ; 3. Vue en plan du mât-girouette (les lettres correspondent aux mêmes indications que précédemment) : 4. Comment on oriente la règle mobile dans le sens de la marche d'un nuage ; 5. Pluviomètre accompagné de l'éprouvette graduée et vue de l'instrument en coupe.

**métatrophie** [*fi*] n. f. (du préf. *méta*, et du gr. *trophê*, nourriture). Modification de l'alimentation dans un sens déterminé.

**métatrophique** adj. *Méthode métatrophique*, méthode thérapeutique, qui consiste à modifier l'alimentation de manière à favoriser l'action d'un médicament administré en même temps.

**métatypique** adj. (du préf. *méta*, et de *typique*). S'applique à certaines tumeurs formées par un tissu normal, mais n'existant pas habituellement au point où la tumeur s'est développée.

**Métaure** [*tô-re*], aujourd. **Metauro,** petit fleuve de l'Italie centrale, qui se jette dans l'Adriatique ; cours 110 kil. Sur ses bords, Asdrubal, frère d'Annibal, fut vaincu et tué par les Romains sous les ordres de Claudius Nero et Livius Salinator (207 av. J.-C.).

**métavoltine** n. f. Sulfate naturel hydraté de fer, sodium et potassium.

**métaxite** n. f. Silicate naturel de magnésie.

**métayage** [*tè-ia-je*] n. m. Forme de bail où l'exploitant et le propriétaire d'un domaine rural se partagent les fruits du sol.

— Encycl. *Dr.* Le métayage, appelé aussi *bail à colonage* ou *colonat partiaire*, est intermédiaire entre le fermage proprement dit et l'exploitation par le propriétaire. Le métayer, comme le fermier, se propose de mettre en valeur le domaine rural ; mais, à l'inverse du fermier, il n'effectue cette mise en valeur qu'avec les ressources en argent, machines et animaux, que lui fournit le propriétaire ; il ne paye pas de redevance en argent, mais partage la récolte avec le propriétaire. Le métayage est donc à la fois un mode d'association et un mode de louage.

**métayer** [*tè-ié*], **ère** n. (bas lat. *medietarius* ; de *medietas*, moitié). Personne qui exploite un domaine rural suivant le système du métayage. *Par ext.* Fermier. Ouvrier des champs loué à gages.

**métazoaire** [*zo-è-re*] n. m. (du préf. *méta*, et du gr. *zôon*, animal). Dans les théories de Haeckel, animal possédant des organes cellulaires différentiels : *la gastrula est la forme larvaire des métazoaires.*

**métazoïque** [*zo-i-ke*] adj. *Géol.* Qui est postérieur à l'apparition des animaux sur la terre.

**Metchnikof** (Elie), zoologiste et embryologiste russe, né à Karkov, m. à Paris (1845-1916). Chef du laboratoire, puis sous-directeur de l'Institut Pasteur, il a publié de beaux travaux sur l'immunité et découvert la phagocytose, etc. Associé étranger de l'Académie des sciences (1912).

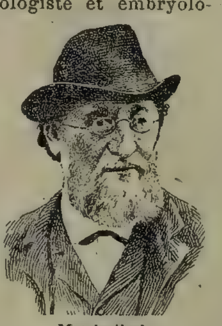

Metchnikof.

**métécie** ou **métœcie** [*té-si*] n. f. (gr. *metoikia*). Etablissement d'un étranger ou *métèque* dans une ville grecque. Condition légale de cet étranger. Taxe qui lui était imposée.

**méteil** [*tè*, *l* mll.] n. m. (du lat. pop. *mistilium* ; lat. *mixtus*, mélangé). Mélange de seigle et de froment semés et récoltés ensemble : *le pain de méteil se conserve mieux que le pain de froment.* Adjectiv. : *blé méteil.*

— Encycl. Le méteil n'est guère un produit commercial, et tout au plus en fait-on la culture pour la consommation domestique. D'ailleurs, l'emploi des engrais chimiques et le prix du froment en ont fait diminuer la culture, qui convenait surtout aux terres où la récolte du froment seul eût été aléatoire. Le méteil fournissait, dans ce cas, un poids en grain supérieur à ce qu'aurait donné, cultivée séparément, chacune des céréales qui le composent. Suivant que le seigle ou le froment domine dans le mélange, celui-ci est qualifié de *gros* ou de *petit méteil.*

**Mételin,** autref. *Lesbos. Géogr.* V. Mytilène.

**Metella** (Cæcilia), femme du dictateur Sylla. — Femme de Crassus le Jeune, pour qui fut élevé, sous le règne d'Auguste, un vaste tombeau sur la voie Appienne, à 2 kilomètres de Rome.

**Metellus** [*tèl-luss*] (L. Cæcilius), consul romain en 251 av. J.-C., qui vainquit les Carthaginois en Sicile, près de Panorme (Palerme) ; — Metellus *le Macédonique*, son petit-fils, préteur et consul romain, conquérant de la Macédoine (148 av. J.-C.) et vainqueur des Achéens ; — Metellus *le Numidique*, neveu du précédent, consul romain, vainquit Jugurtha en 109 av. J.-C., fut supplanté par Marius, et exilé ; c'était un homme éloquent et qui aimait fort les lettres ; m. en 91 av. J.-C. ; — Metellus *le Pieux*, fils du précédent, préteur et l'un des chefs des armées romaines pendant la guerre Sociale ; m. en 64 ; — Metellus Scipion, petit-fils de Scipion Nasica et fils adoptif du précédent ; il soutint la cause de Pompée, mais, battu à Thapsus, il se tua (46 av. J.-C.).

**métempsycose** ou **métempsychose** [*tan-psi-kô-ze*] n. f. (du préf. *méta*, et du gr. *en*, dans, et *psukhê*, âme). Transmigration des âmes d'un corps dans un autre : *Fourier et Jean Reynaud ont défendu la doctrine de la métempsycose. Fig.* Transformation, changement considérable : *notre vie est une suite de métempsycoses.*

— Encycl. La doctrine d'après laquelle l'âme pensante immortelle peut animer successivement des corps différents a été admise dans l'antiquité par beaucoup de peuples et reprise par certains philosophes contemporains. Dans l'Inde, l'âme humaine, parcelle de l'âme universelle, devait subir les maux d'un nombre considérable d'existences, ainsi que les purifications de la vertu et de la prière, avant de pouvoir s'unir de nouveau à l'âme universelle. Pour les Egyptiens, au moment de la mort, l'âme passait dans le corps d'un animal, puis d'un autre, et ainsi de suite jusqu'à ce que, après trois mille ans, elle revînt habiter le corps d'un autre homme, pour recommencer éternellement le même voyage. Pythagore transmit à la Grèce la doctrine des Egyptiens. Le dogme de la métempsycose devait interdire à ceux qui l'admettaient l'usage des viandes, comme exposant l'homme à se nourrir de la chair de l'un des siens ; aussi, l'abstention des viandes a-t-elle été une des pseseriptions fondamentales de la religion des brahmanes et de la philosophie pythagoricienne. Le christianisme, qui admet l'existence distincte et séparée de l'âme, rejeta nécessairement la métempsycose.

De nos jours, Fourier, puis Jean Reynaud et Pierre Leroux ont soutenu que l'âme est immortelle et qu'elle a pour champ d'activité l'innombrable multitude des mondes.

**métempsycosiste** ou **métempsychosiste** [*tan-psi-kô-zis-te*] adj. Qui admet ou enseigne la métempsycose.

**métemptose** [*tan-ptô-ze*] n. f. (du préf. *méta*, et du gr. *en*, dans, et *ptôsis*, chute). Equation solaire des nouvelles lunes, qui consiste dans une suppression faite à propos pour empêcher que la nouvelle lune n'arrive un jour trop tard, erreur qu'on prévient en retranchant un jour à une année séculaire au lieu de la faire bissextile.

**Méténier** (Oscar), romancier et auteur dramatique français, né à Sancoins (Cher), m. à Saint-Mandé (1859-1913). Il a décrit dans la manière naturaliste les bas-fonds sociaux (*Madame la Boule, Son poteau*). Il fonda le Grand-Guignol.

**métensomatose** [*tan*, *tô-ze*] n. f. (du préf. *méta*, et du gr. *en*, dans, et *sôma*, corps). Transmigration d'un corps dans un autre corps.

**météore** n. m. (du gr. *meteôron*, chose qui se passe en l'air). Tout phénomène qui se passe dans l'atmosphère (comme le tonnerre, les éclairs, l'arc-en-ciel, la pluie, la neige, la grêle, etc.). *Fig.* Personne ou chose qui brille d'un éclat très vif et passager : *Gustave-Adolphe a traversé comme un météore l'histoire de l'Allemagne.*

**Météores,** célèbres monastères de Thessalie, dans la haute vallée du Pénée, bâtis sur des rochers à pic, à une grande hauteur. Jadis au nombre de vingt-quatre, ils ne sont plus que sept.

**météorique** adj. Qui appartient au météore. *Pierres météoriques*, aérolithes.

**météoriquement** [*ke-man*] adv. A la manière des météores.

**météorisation** [*ri-za-si-on*] n. f. (de *météoriser*). *Pathol.* et *art vétér.* Accumulation de gaz dans l'estomac ou l'intestin. Syn. tympanite et empansement.

— Encycl. *Pathol.* La météorisation s'observe chez les gros mangeurs à la suite d'une indigestion, ou dans diverses entérites ; elle se caractérise par le ballonnement intestinal et un bruit sonore perçu à la percussion. Les purgatifs légers, les absorbants sont indiqués.

— *Art vétér.* La météorisation ou indigestion gazeuse est assez fréquente chez les bovidés, le cheval et le mouton. Chez les bœufs et les moutons, elle a pour cause l'ingestion d'herbes mouillées, qui fermentent dans le rumen, et dégagent une grande quantité de gaz carbonique. Celui-ci exerce sur les poumons une compression, qui ne tarderait pas à être fatale à la bête météorisée. Les flancs de l'animal sont très bombés, surtout le gauche, et rendent, à la percussion, un son caractéristique. Différents moyens sont employés pour combattre les effets de la météorisation : on peut faire avaler de l'eau de chaux, de l'eau ammoniacale, ou une dissolution de 300 à 400 grammes de sel ordinaire dans trois litres d'eau ; ce breuvage suffit souvent à amener la condensation des gaz. On emploie aussi le trocart, et à l'aide de cet instrument on fait une ponction dans le flanc de la bête (vers la partie extrême du flanc gauche, de manière à atteindre le rumen, s'il s'agit d'un bovidé ; dans le flanc droit, de manière à atteindre le cæcum, s'il s'agit d'un cheval). Pour le mouton, le fermier lui prend le ventre entre ses jambes et le lui serre progressivement, tout en lui tenant le cou allongé et la tête haute pour aider au dégagement des gaz.

La cicatrisation de la plaie faite par le trocart doit s'obtenir par première intention ; mais il faudra pendant quelques jours mettre en observation l'animal auquel on a fait une ponction ; le promener, lui administrer des boissons stimulantes, après une diète sévère.

**météoriser** [*zé*] v. a. (du gr. *meteorizein*, soulever). Gonfler par l'effet d'un gaz accumulé à l'intérieur : *la luzerne météorise souvent les bœufs.*

**météorisme** [*ris-me*] n. m. Syn. de météorisation.

**météorite** n. m. ou fém. Fragment minéral, qui nous vient des espaces interplanétaires : *les bolides peuvent engendrer des météorites.*

**météoritique** adj. Qui a les caractères des météorites : *tuf météoritique.*

**météorognosie** [*ro-ghnô-zî*] n. f. (de *météore*, et du gr. *gnôsis*, connaissance). Influence des phénomènes cosmiques sur notre atmosphère.

**météorographe** n. m. (de *météore*, et du gr. *graphein*, écrire). Appareil destiné à enregistrer les variations des phénomènes atmosphériques qui ressortissent au domaine de la météorologie.

**météorographie** [*fi*] n. f. (de *météorographe*). Description et histoire des météores.

**météorographique** adj. Qui concerne la météorographie.

**météorologie** [*ji*] n. f. (du gr. *meteôron*, météore, et *logos*, discours). Partie de la physique, qui traite des phénomènes atmosphériques : *la météorologie est d'un grand secours aux navigateurs.*

— Encycl. Les phénomènes météorologiques ont été étudiés depuis fort longtemps ; toutefois, les anciens paraissent ne s'être préoccupés que du beau ou mauvais temps qu'ils subissaient dans leur pays, et de certains phénomènes qui leur apparaissaient régulièrement, comme la mousson des Indes. Aristote étudiait l'arc-en-ciel, les halos et les vents. Peu à peu, de nouvelles découvertes vinrent s'ajouter aux observations anciennes ; Christophe Colomb, pendant son premier voyage en Amérique, découvrit l'existence des vents alizés ; l'explication en fut donnée plus tard. Toutefois, les progrès de la météorologie furent très lents : ils étaient liés d'une part aux progrès de la physique, d'autre part au développement et à l'exactitude des méthodes d'observation. Ce ne fut qu'à partir de l'utilisation du baromètre et du thermomètre qu'on se trouva en présence d'observations précises. Peu à peu, on reconnut l'intérêt que présenteraient ces observations faites, en même temps, sur des points différents du globe, et Le Verrier, vers le milieu du siècle dernier, eut le premier l'idée d'utiliser le télégraphe pour les centraliser rapidement. Ce fut là le point de départ de l'organisation du service météorologique international qui existe aujourd'hui. Tous les pays civi-

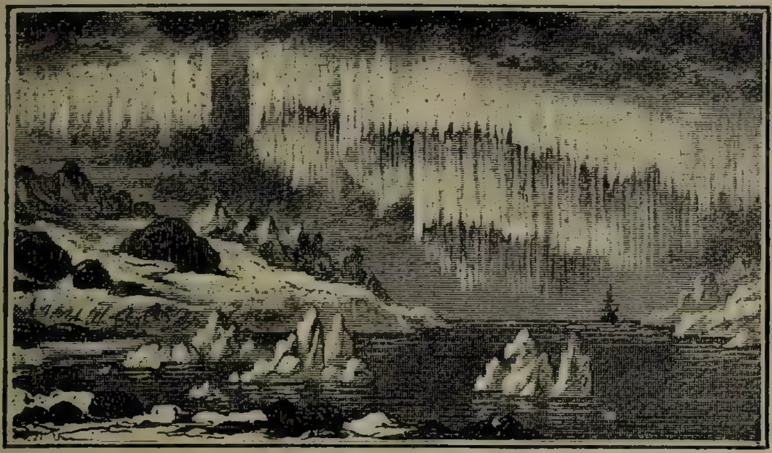

Aurore boréale.

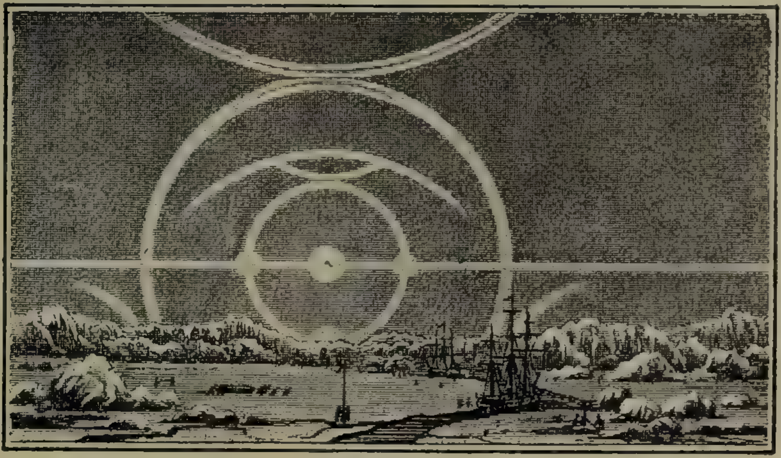

Parhélie.

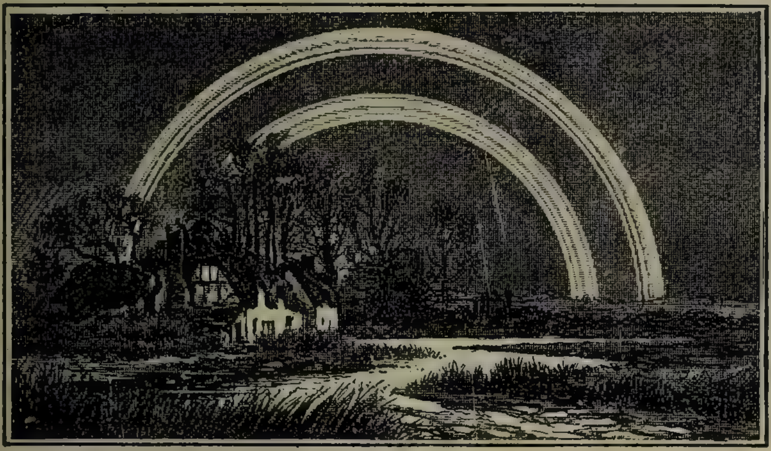

Arc-en-ciel.

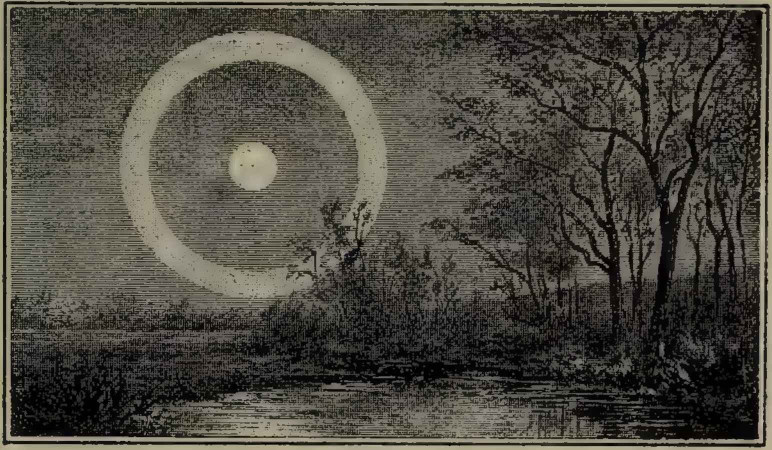

Halo.

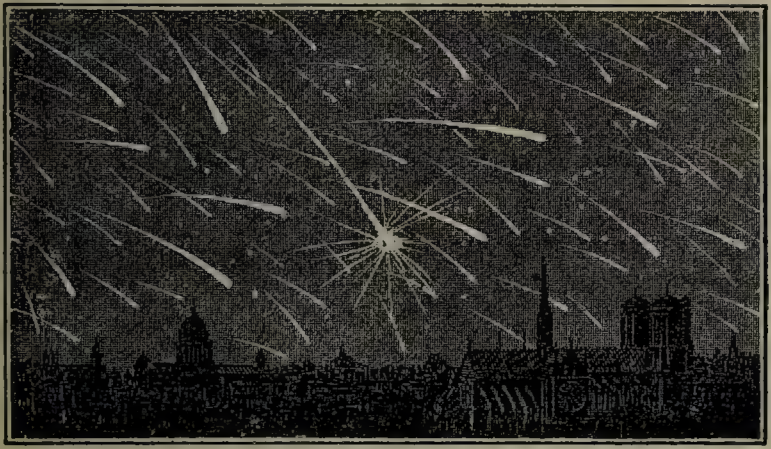

Pluie d'étoiles filantes. — Aérolithe.

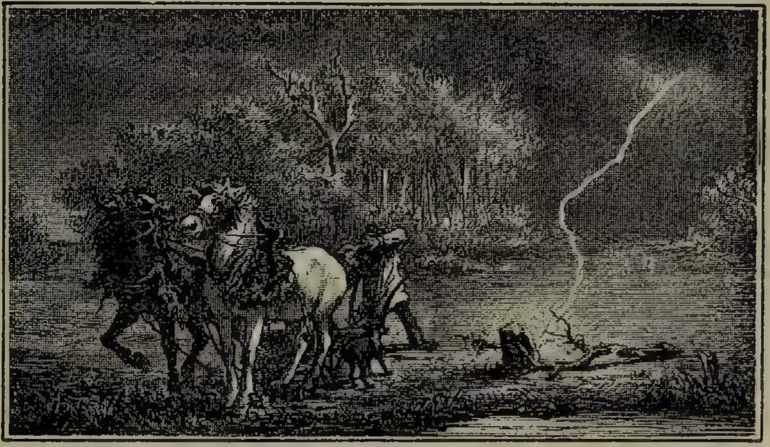

Foudre.

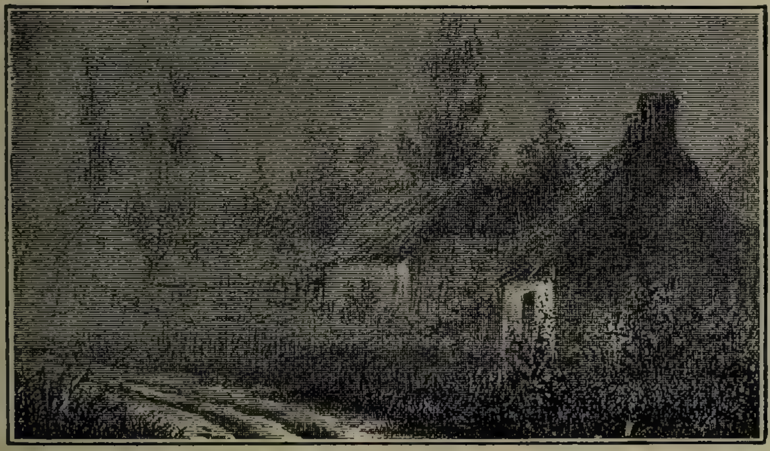

Brouillard.

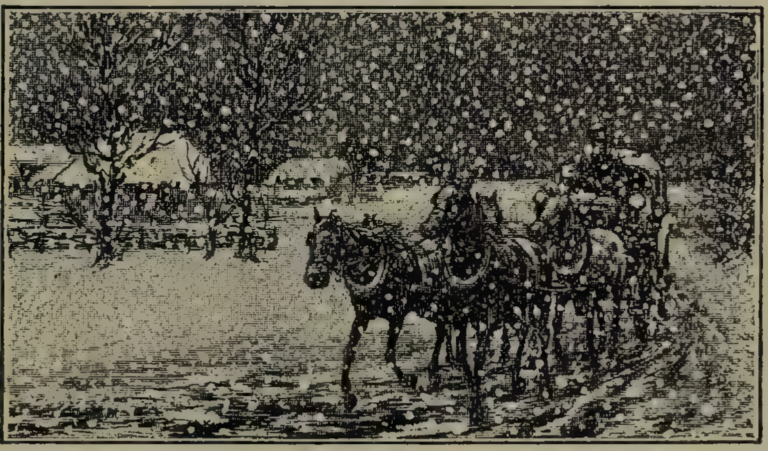

Neige.

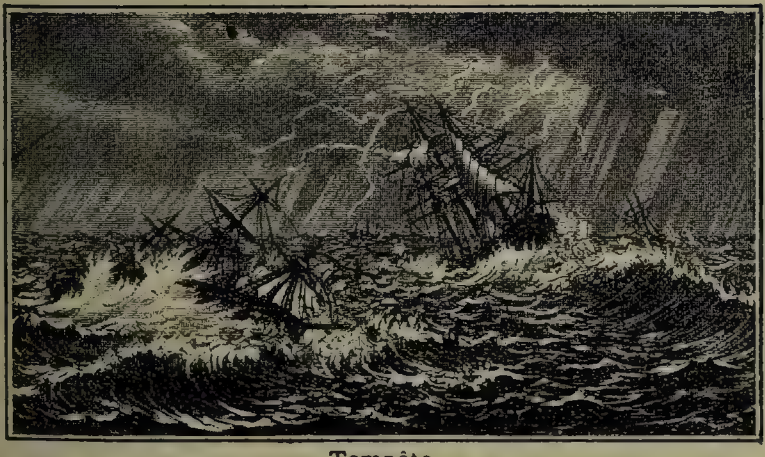

Tempête

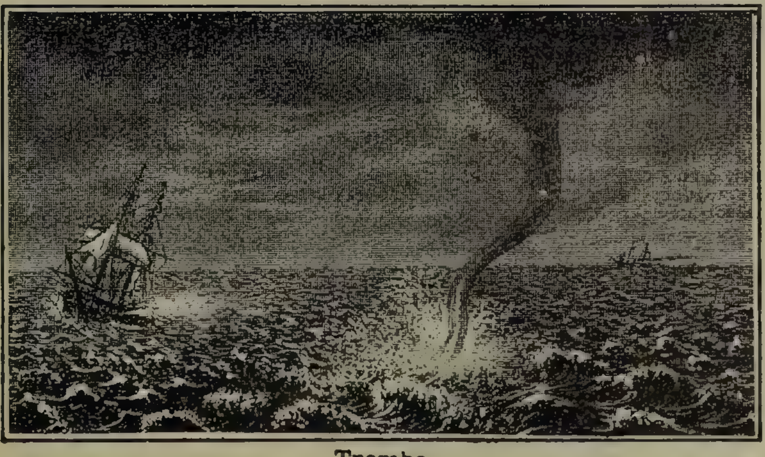

Trombe.

René Leblond

lisés ont institué des offices centraux de météorologie, récoltant les observations dues à leurs succursales et à l'initiative privée. En France, le Bureau central météorologique publie journellement une carte avec l'état des prévisions et températures européennes, direction et vitesse du vent, état du ciel, quelques indications sur le temps probable, etc.

**météorologique** adj. Qui concerne les météores : *observations météorologiques.*

**météorologiste** [*jis-te*] ou **météorologue** [*lo-ghe*] n. m. Savant qui s'occupe de météorologie.

**météoromancie** [*si*] n. f. (de *météore*, et du gr. *manteia*, divination). Divination par l'observation des éclairs, du tonnerre et des météores.

**météoromancien, enne** [*si-in, è-ne*] adj. Qui concerne la météoromancie. N. Qui pratique cet art.

**météoronomie** [*mi*] n. f. (de *météore*, et du gr. *nomos*, loi). Etude des lois qui président à l'apparition des météores.

**météoronomique** adj. Qui concerne la météoronomie.

**météoroscope** [*ros-ko-pe*] n. m. (de *météore*, et du gr. *skopein*, examiner). Instrument servant à des observations météorologiques.

**météoroscopie** [*ros-ko-pî*] n. f. (de *météoroscope*). Observation et étude des météores.

**météoroscopique** [*ros-ko*] adj. Qui concerne la météoroscopie.

**métèque** [*tè-ke*] n. f. (gr. *metoikos*). Nom donné, à Athènes, aux étrangers établis à demeure dans cette ville et astreints à certaines redevances, sans avoir la jouissance du droit de cité : *Clisthène donna le droit de cité à un grand nombre de métèques d'Athènes. Par ext.* Etranger domicilié dans un autre pays.

**Méteren,** comm. du Nord, arr. et à 14 kil. d'Hazebrouck ; 2.316 h. Entièrement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Métezeau** [*zô*], famille d'architectes français : Clément, né à Dreux, m. dans cette ville vers 1556 ; — Thibault, son fils, né à Dreux, m. à Paris (1553-1599). Il aurait secondé, dit-on, Philibert Delorme dans la construction des Tuileries ; — Son fils Louis, né à Dreux, m. à Paris (1559-1615), travailla au Louvre ; — Son autre fils Clément, né à Dreux, m. à Paris (1581-1652), construisit la digue de La Rochelle en 1628.

**méthanal** n. m. Syn. de aldéhyde formique. V. formique.

**méthane** n. m. Gaz incolore, de densité 0,559, brûlant à l'air avec une flamme jaune. Syn. formène, gaz des marais, protocarbure d'hydrogène, hydrure méthylique.

— Encycl. Le méthane, de formule chimique $CH^4$, se trouve à l'état naturel dans les gaz volcaniques, dans ceux du naphte de Béréki, etc., se dégage des matières organiques par fermentation (de la vase des marécages, par exemple, ou sous l'action de la chaleur). Il se forme par union directe de carbone et d'hydrogène à 1.200°, par l'action de l'étincelle électrique sur le mélange de ces deux gaz, etc. Dans les laboratoires, on l'obtient en décomposant de l'acétate de sodium en présence d'un alcali. C'est un gaz incolore, peu soluble dans l'eau, de densité 0.559 ; liquéfié et bouillant à — 162°, sous $751^{mm}$ de mercure. Il brûle à l'air, et son mélange avec l'air est détonant ; il constitue le *grisou*, qui se dégage des mines de charbon. Dans certaines contrées (Chine, Etats-Unis), des gaz souterrains très riches en méthane se dégagent du sol (fontaines ardentes). On utilise quelquefois le gaz des fontaines ardentes comme combustible. Le gaz d'éclairage contient 36 p. 100 de méthane.

**méthanomètre** n. m. Syn. de grisoumètre.

**méthazonique** adj. Se dit d'un acide qui se forme par l'action des alcalis sur le méthane nitré.

**méthémérin, e** adj. (du préf. *méta*, et du gr. *hêmera*, jour). *Méd.* Quotidien ; qui se reproduit chaque jour : *fièvre méthémérine.*

**méthémoglobine** n. f. Isomère de l'hémoglobine, dans lequel l'oxygène est plus fortement combiné que dans ce dernier corps. (C'est une matière brune, cristallisant en prismes.)

**Methil,** v. et port du Royaume-Uni (Ecosse, comté de Fife), sur le Firth of Forth ; 15.500 h.

**méthode** n. f. (gr. *methodos* ; de *meta*, avec, et *odos*, voie). Marche raisonnée, que l'on suit pour arriver à un but : *procéder avec méthode. Par ext.* Manière d'agir, habitude : *chacun a sa méthode. Philos.* Marche rationnelle de l'esprit pour arriver à la connaissance ou à la démonstration de la vérité : *Descartes a écrit un magnifique discours sur la méthode.* Ouvrage qui contient, rangés dans un ordre de progression logique, les principaux éléments d'une science, d'un art, etc. : *méthode de piano.* Disposition des parties d'un ouvrage destinée à en faciliter l'intelligence : *livre fait avec méthode. Bot.* Mode de classement des espèces végétales : *la méthode de Linné.*

— Encycl. *Philos.* La *méthode* est l'ensemble des procédés destinés à conduire l'esprit à la connaissance de la vérité. Les deux procédés généraux de la méthode sont l'*analyse* et la *synthèse*. En outre, chaque science a ses procédés particuliers, appropriés à son objet propre.

**Méthode** (*Discours de la*), par Descartes (Leyde, 1637). — Dans cet ouvrage, qui inaugure la philosophie moderne, Descartes établit la nécessité de mettre en doute toutes ses opinions, et indique la vraie méthode pour arriver à la vérité. Cette méthode se résume dans les quatre préceptes suivants : 1° ne recevoir aucune chose pour vraie qu'on ne la connaisse évidemment être telle ; 2° diviser les difficultés en autant de parties qu'il se peut ; 3° conduire par ordre ses pensées, en procédant du simple au composé ; 4° faire des dénombrements parfaits et des revues générales, afin de ne rien omettre (1re et 2e parties). La troisième partie édicte les règles provisoires de la morale, avant que l'on soit parvenu à la vérité ; il faut : 1° obéir aux lois et aux coutumes, et conserver sa religion ; 2° être ferme et résolu dans ses actions ; 3° se vaincre soi-même plutôt que la fortune. La quatrième et la cinquième partie résument la métaphysique et la physique de Descartes (v. Descartes) [1637]. Le *Discours de la méthode* a affranchi les intelligences du joug de la scolastique. C'est dans cet opuscule que se trouve le fameux *Cogito, ergo sum,* « Je pense, donc je suis », principe fondamental de la philosophie cartésienne. Au point de vue littéraire, le *Discours de la méthode*, par la clarté et la rigueur de son style, est un monument considérable de la langue française.

**Méthode** (saint), apôtre des Slaves avec son frère saint Cyrille, en collaboration duquel il inventa l'alphabet slave ou *cyrillique*, né à Thessalonique (825-885) ; il convertit aussi les Moraves et les Pannoniens. Fête le 9 mars.

**méthodique** adj. Qui a de l'ordre, de la méthode : *esprit méthodique.* Réglé, disposé avec méthode : *classement méthodique.* Ant. **Désordonné, brouillon.**

**méthodiquement** [*ke-man*] adv. Avec méthode : *investir méthodiquement une place.*

**méthodisation** [*za-si-on*] n. f. Réduction en méthode.

**méthodisme** [*dis-me*] n. m. Caractère de ce qui est méthodique. (Peu us.) Doctrine des méthodistes : *le méthodisme a recruté ses principaux adhérents en Ecosse et aux Etats-Unis.*

**méthodiste** [*dis-te*] n. Membre d'une secte anglicane, fondée au xviiie siècle par John Wesley et caractérisée par une grande rigidité de principes moraux.

— Encycl. Le nom de *méthodistes* désigne aujourd'hui les membres de plusieurs communions importantes, nées au sein de l'anglicanisme. Le promoteur du mouvement méthodiste fut John Wesley, qui fonda une association pieuse dans le dessein de provoquer parmi ses compatriotes un réveil de la foi. Le méthodisme a donné naissance à divers groupes devenus autonomes sans cesser d'obéir à l'impulsion donné par Wesley. Dans les églises ou sociétés méthodistes, la parole de Dieu est annoncée par quiconque, pasteur ou laïque, se sent inspiré. Les pasteurs sont généralement appelés prédicants ou prédicateurs. Une conférence annuelle de 100 prédicateurs exerce la juridiction suprême sur toute la société. Wesley donna lui-même aux méthodistes de l'Amérique du Nord une organisation particulière. Il sacra évêque le docteur Coke, et l'envoya à New-York avec mission d'établir d'autres évêques dans l'Amérique anglaise. Ainsi fut fondée l'Eglise épiscopale des Etats-Unis. Les méthodistes se distinguent par la rigueur de leur morale. Ils déclarent adhérer aux enseignements de l'Eglise anglicane, mais ils s'attachent à convertir les cœurs par des prédications touchantes. A leurs yeux, la conversion est produite par la foi, non la foi dogmatique, mais la foi du cœur. On estime à 20 millions le nombre des méthodistes répandus dans tous les pays anglo-saxons.

**méthodologie** [*ji*] n. f. (de *méthode*, et du gr. *logos*, discours). Partie de la logique qui traite des méthodes dans les principaux ordres de connaissance. (On l'appelle aussi logique appliquée.)

**méthodologique** adj. Relatif à la méthodologie.

**méthodologiste** [*jis-te*] n. Personne qui se livre à l'étude de la méthodologie.

**méthomanie** n. f. Syn. de méthyomanie.

**Méthone,** village de l'ancienne Grèce (Messénie), auj. *Modon.* — Ville de Thrace, sur le golfe Thermaïque, au siège de laquelle (353 av. J.-C.) Philippe eut l'œil droit crevé d'une flèche à lui adressée par l'archer Aster.

**méthonique** n. f. Genre de liliacées bulbeuses, à grandes fleurs, à odeur désagréable, qui croissent dans les régions tropicales. (Ce sont des plantes vénéneuses.)

**méthoque** [*to-ke*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères hétérogynes, des régions chaudes et tempérées du globe.

**méthose** [*tô-ze*] n. f. Variété de formose, que l'on obtient en traitant l'aldéhyde formique par la magnésie en présence du sulfate de magnésium et de plomb.

**Methuen** (John), homme d'Etat anglais, né vers 1650, m. à Lisbonne en 1706. Il signa avec le Portugal le traité qui porte son nom (1703) et qui était des plus avantageux pour les marchandises anglaises.

**méthylamine** n. f. Nom général des composés, que l'on obtient par le remplacement des atomes d'hydrogène de l'ammoniaque $AzH^3$ par le radical méthyle $CH^3$ : *la triméthylamine* $Az(CH^3)^3$ *sert à préparer le chlorure de méthyle.*

**méthylaniline** n. f. Amiline dans laquelle les atomes d'hydrogène du groupe $AzH^2$ ont été remplacés par le radical méthyle $CH^3$.

**méthylarsinates** n. m. pl. Classe de sels arsenicaux organiques employés en médecine dans les maladies et les états où la thérapeutique arsénicale est indiquée. S. un *méthylarsinate.*

**méthyle** n. m. Premier terme de la série de radicaux des carbures gras : *le méthyle* $CH^3$ *n'a pas été isolé.*

— Encycl. Le *chlorure de méthyle* est un composé $CH^3Cl$, que l'on obtient en distillant le chlorhydrate de triméthylamine provenant de la calcination de vinasses. C'est un liquide bouillant à — 23°, qui, par évaporation rapide, peut abaisser la température à — 55° ; c'est pourquoi il est employé comme frigorifique. On s'en sert aussi pour extraire les parfums de violette, jasmin, trop altérables pour être chauffés. L'industrie des couleurs l'emploie pour la transformation du violet de Paris en vert lumière. En médecine, on s'en sert pour provoquer des anesthésies locales.

L'*azotate de méthyle*, composé $AzO^3CH^3$, forme un liquide d'odeur agréable, dont on s'est servi jadis pour transformer le violet de Paris.

L'*oxalate de méthyle*, composé $C^2O^4(CH^3)^2$, est employé pour purifier l'esprit de bois.

Le *salicylate de méthyle* est le constituant de l'essence de wintergreen. (On l'utilise aussi comme antirhumatismal en applications externes.)

Le *cinnamate de méthyle*, qui est un éther méthylique, ainsi que la *néroline* (éther méthylique du benzo-naphtol), sert en parfumerie.

**méthylène** n. m. Nom commercial de l'*alcool méthylique* ou *esprit de bois. Bleu de méthylène*, colorant organique bleu, employé en médecine pour reconnaître le fonctionnement du rein. *Méthylène type régie*, mélanges employés pour dénaturer l'alcool à la dose de 10 p. 100. Ces liquides doivent contenir 60 p. 109 d'alcool méthylique réel, 25 p. 100 d'acétone et 2,5 au minimum d'impuretés pyrogénées ; les alcools destinés à l'éclairage et au chauffage reçoivent, outre le méthylène, une dose de 0.5 p. 100 de benzine lourde (loi du 25 fév. 1901).

**méthylique** adj. *Chim.* Se dit de composés dérivés du méthane : *alcool méthylique.*

— Encycl. *Alcool méthylique.* Cet alcool, appelé aussi *hydrate de méthyle, méthylène, esprit de bois, carbinol*, a pour formule $CH^3OH$ ; on le retire industriellement du bois par distillation. C'est un liquide bouillant à 66°, qui se soldifie à — 134° ; sa densité est 0,798 à 15°. Il dissout le soufre, l'iode, les essences et se transforme par oxydation en *aldéhyde formique* (*formaldéhyde* ou *formol*). On l'emploie comme combustible, mais il sert aussi comme dissolvant des essences pour vernis, comme dénaturant de l'alcool ordinaire, comme matière première dans la préparation du formol, des méthylanilines, etc.

*Ethers méthyliques.* V. méthyle.

*Hydrure méthylique.* Syn. de méthane.

**méthylorange** n. m. Syn. de hélianthine.

**méthylrouge** n. m. Composé organique, utilisé comme indication dans le titrage de l'ammoniaque et des bases organiques faibles : *le méthylrouge colore l'eau en jaune ; avec une goutte d'acide chlorhydrique, la coloration devient rouge violacée : une goutte d'ammoniaque ou de soude ramène la solution à l'état presque incolore.*

**méthylure** n. m. *Chim.* Combinaison d'un métal et du radical méthyle.

**méthyomanie** [*ni*] n. f. (du gr. *methuein*, s'enivrer, et de *manie*). Habitude de boire des liqueurs enivrantes. Délire accompagné d'une soif ardente. (Peu us.)

**méticuleusement** [*ze-man*] adv. D'une manière méticuleuse : *examiner méticuleusement un compte.*

**méticuleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. (lat. *meticulosus*). Susceptible de petites craintes, de petits scrupules : *caractère méticuleux.* Qui s'inquiète de minuties : *fonctionnaire méticuleux.*

**méticulosité** [*zi-té*] n. f. Caractère d'un esprit méticuleux.

**Métidja.** V. Mitidja.

**métier** [*ti-é*] n. m. (lat. *ministerium*). Toute profession manuelle ou mécanique : *métier de serrurier.* Profession quelconque : *le métier d'auteur.* Ce que l'on fait habituellement : *le métier de coquette. Litt.* et *bx-arts.* Partie mécanique de l'art : *poète, peintre qui n'a que du métier. Jalousie de métier*, rivalité entre personnes qui ont la même profession, les mêmes vues. *De son métier*, par état : *X, tailleur de son métier. Etre du métier*, s'entendre à une chose pour l'avoir pratiquée. *Etre de tout métier*, être prêt à tout pour se tirer d'affaire. *Faire métier de*, faire profession de. *Faire son métier*, ne pas se mêler des affaires d'autrui. *Faire métier et marchandise de*, prodiguer ; faire un trafic honteux de. *Gâter le métier*, vendre ou travailler à trop bas prix. *Jouer un tour de son métier, servir un plat de son métier*, jouer un tour comme on sait le faire. *Apprendre à quelqu'un son métier*, le mettre à sa place, lui donner une leçon. *Corps de métier*, corps organisé des artisans d'une même profession. *Les métiers*, les anciennes corporations. Machine pour la confection des tissus : *métier à la Jacquart. Mettre une chose sur le métier*, l'entreprendre. Prov. : **Il n'est point de sot métier,** toutes les professions sont bonnes. **Il n'est si petit métier qui ne nourrisse son maître,** on peut gagner de quoi vivre dans toutes les professions. **Chacun son métier, les vaches seront bien gardées,** chacun doit s'occuper exclusivement de son affaire, pour que tout en aille mieux.

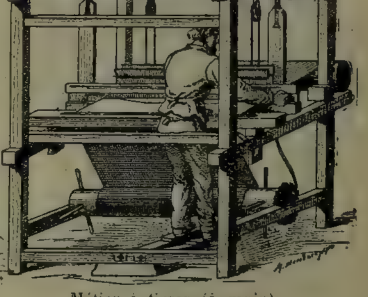

Métier à tisser (à main).

— Allus. littér. :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,

vers de Boileau (*Art poétique*, ch. Ier), ne vous lassez pas de revoir, de perfectionner ce que vous avez fait.

— Encycl. *Techn.* Le métier est, pour les artisans, l'instrument sur lequel sont tendus soit les fils à tisser, soit l'étoffe à broder, soit le canevas qui doit recevoir la tapisserie. Il y a le métier à broderie, le métier à tapisserie, et, pour les tisserands, les métiers à basses lices, à hautes lices, le métier Jacquart, les métiers mécaniques. Un métier de tisserand se compose en principe de quatre montants, que des traverses maintiennent en place. Entre les montants d'arrière est un cylindre, l'*ensouple*, sur

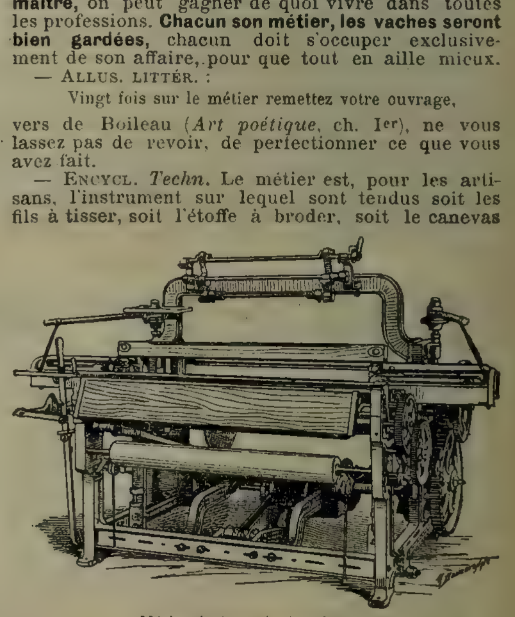

Métier à tisser (mécanique).

# MÉTRIQUE (Système)

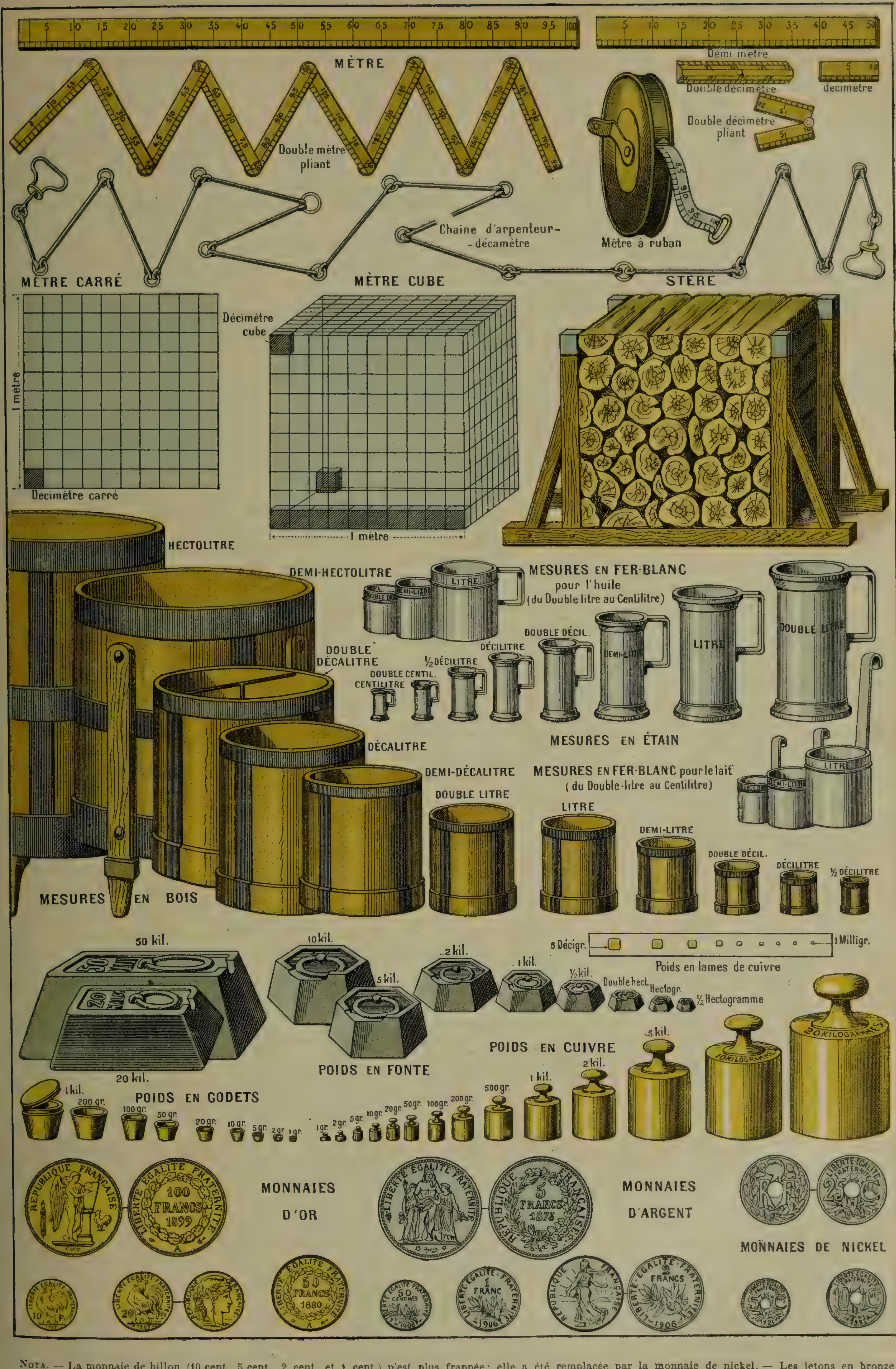
MÈTRE
Demi mètre
Double décimètre
décimètre
Double mètre pliant
Double décimètre pliant
Chaîne d'arpenteur-décamètre
Mètre à ruban
MÈTRE CARRÉ
MÈTRE CUBE
STÈRE
Décimètre cube
1 mètre
Décimètre carré
1 mètre
HECTOLITRE
DEMI-HECTOLITRE
DOUBLE DÉCALITRE
DÉCALITRE
DEMI-DÉCALITRE
DOUBLE LITRE
LITRE
DEMI-LITRE
DOUBLE DÉCIL.
DÉCILITRE
½ DÉCILITRE
MESURES EN BOIS
MESURES EN FER-BLANC pour l'huile (du Double litre au Centilitre)
DOUBLE DÉCIL.
DÉCILITRE
½ DÉCILITRE
DOUBLE CENTIL.
CENTILITRE
DEMI-LITRE
LITRE
DOUBLE LITRE
MESURES EN ÉTAIN
MESURES EN FER-BLANC pour le lait (du Double-litre au Centilitre)
LITRE
50 kil.
20 kil.
10 kil.
5 kil.
2 kil.
1 kil.
½ kil.
Double hect.
Hectogr.
½ Hectogramme
POIDS EN FONTE
5 Décigr.
1 Milligr.
Poids en lames de cuivre
POIDS EN CUIVRE
5 kil.
2 kil.
1 kil.
500 gr.
200 gr.
100 gr.
50 gr.
20 gr.
10 gr.
5 gr.
2 gr.
1 gr.
10 KILOGRAMMES
20 KILOGRAMMES
POIDS EN GODETS
1 kil.
200 gr.
100 gr.
50 gr.
20 gr.
10 gr.
5 gr.
2 gr.
1 gr.
MONNAIES D'OR
100 FRANCS 1899
MONNAIES D'ARGENT
5 FRANCS 1873
MONNAIES DE NICKEL
50 FRANCS 1880
50 CENTIMES
1 FRANC 1906
2 FRANCS 1906
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Nota. — La monnaie de billon (10 cent., 5 cent., 2 cent. et 1 cent.) n'est plus frappée: elle a été remplacée par la monnaie de nickel. — Les jetons en bronze d'aluminium (2 fr., 1 fr. et 50 cent.), lancés en 1921 par les Chambres de commerce de France, ne constituent qu'une monnaie fiduciaire.

## TABLEAU DES MESURES LÉGALES FRANÇAISES. — (Loi du 2 Avril 1919.)

### MULTIPLES ET SOUS-MULTIPLES DÉCIMAUX

| | | |
|---|---|---|
| Méga, M. | 1.000.000 | unités |
| Hectokilog, hk. | 100.000 | — |
| Myria, ma. | 10.000 | — |
| Kilo, k. | 1.000 | — |
| Hecto, h. | 100 | — |
| Déca, da. | 10 | — |
| Unité | 1 | — |
| Déci, d. | 1/10 | d'unité |
| Centi, c | 1/100 | — |
| Milli, m. | 1/1.000 | — |
| Décimilli, dm. | 1/10.000 | — |
| Centimilli, cm. | 1/100.000 | — |
| Micro, μ. | 1/1.000.000 | — |

### I. — UNITÉS GÉOMÉTRIQUES

#### a) Longueur

Mégamètre, M*m* = 1.000.000 *m*.
Kilomètre, k*m* = 1.000 *m*.
Hectomètre, h*m* = 100 *m*.
Décamètre, da*m* = 10 *m*.
**Mètre,** *m* = 1 *m*.
Décimètre, d*m* = 1/10 *m*.
Centimètre, c*m* = 1/100 *m*.
Millimètre, m*m* = 1/1.000 *m*.
Micron, μ = 1/1.000.000 *m*.
Millimicron, μm = 1/1.000.000.000 *m*.
A titre transitoire.
*Mille marin = 1852* m.

#### b) Superficie

Kilomètre carré, k$m^2$ = 1.000.000 $m^2$.
Hectomètre carré, h$m^2$ = 10.000 $m^2$.
Décamètre carré, da$m^2$ = 100 $m^2$.
**Mètre carré,** $m^2$ = 1 $m^2$.
Décimètre carré, d$m^2$ = 1/100 $m^2$.
Centimètre carré, c$m^2$ = 1/10.000 $m^2$.
Millimètre carré, m$m^2$ = 1/1.000.000 *m*.

#### Surfaces agraires

Hectare, h*a* = 100 *a*.
Are, *a* = da$m^2$ ou 100 $m^2$.
Centiare, c*a* = 1/100 *a* ou 1 $m^2$.

#### c) Volume

Kilomètre cube, k$m^3$ = 1.000.000.000 $m^3$.
**Mètre cube,** $m^3$ = 1 $m^3$.
Decimètre cube, d$m^3$ = 1/1.000 $m^3$.
Centimètre cube, c$m^3$ = 1/1.000.000 $m^3$.
Millimètre cube, m$m^3$ = 1/1.000.000.000 $m^3$.

#### Capacité

Hectolitre, h*l* = 100 *l*.
Décalitre, da*l* = 10 *l*.
**Litre,** *l* = 1 *l*.
Décilitre, d*l* = 1/10 *l*.
Centilitre, c*l* = 1/100 *l*.
Millilitre, m*l* = 1/1.000 *l*.
Stère, *st* = 1 $m^3$.
Décistère, d*st* = 1/10 *st*.

#### d) Angle

**Angle droit**, *D* = 1 *D*.
Grade, *gr* = 1/100 *D*.
Décigrade, d*gr* = 1/1.000 *D*.
Centigrade, c*gr* = 1/10.000 *D*.
Milligrade, m*gr* = 1/1.000.000 *D*.
Degré, *d* ou ° = 1/90 *D*.
Minute d'angle, ′ = 1/60 *d*.
Seconde d'angle, ″ = 1/60 ′.

### II. — UNITÉS DE MASSE

#### a) Masse

**Tonne,** *t* = 1 *t* ou 1.000 k*g*.
Quintal, *q* = 1/10 *t* ou 100 k*g*.
**Kilogramme,** k*g* = 1/1.000 *t*.
Hectogramme, h*g* = 1/10 k*g*.
Décagramme, da*g* = 1/100 k*g*.
Gramme, *g* = 1/1.000 k*g*.
Décigramme, d*g* = 1/10.000 k*g*.
Centigramme, c*g* = 1/100.000 k*g*.
Milligramme, m*g* = 1/1.000.000 k*g*.
Carat = 2 d*g*.

#### b) Densité

Degré densimétrique.
Degré alcoométrique centésimal.

### III. — UNITÉS DE TEMPS

Jour, *J* = 86.400 *s*.
Heure, *h* = 3.600 *s*.
Minute, *mn* ou *m* = 60 *s*.
**Seconde** *s* = 1 *s*.

### IV. — UNITÉS MÉCANIQUES

#### a) Force

Kilosthène, ks*n* = 1.000 *sn*.
Hectosthène, h*sn* = 100 *sn*.
Décasthène, da*sn* = 10 *sn*.
**Sthène,** *sn* = 1 *sn*.
Décisthène, d*sn* = 1/10 *sn*.
Centisthène, c*sn* = 1/100 *sn*.
Millisthène, m*sn* = 1/1.000 *sn*.
**Dyne** = 1/100.000.000 *sn*.
A titre transitoire.
*Tonne-poids* = env. 9,8 *sn*.
*Kilog.-poids* = 0,98 c*sn*.
*Gram.-poids* = 0,98 cm*sn*.
*Millig.-poids* = 0,98 dyne.

#### b) Énergie ou Travail

Mégajoule, M*J* = 1.000 k*J*.
**Kilojoule,** k*J* = 1 k*J*.
**Joule,** *J* = 1/1.000 k*J*.
**Erg** = 1/10.000.000 *J*.
A titre transitoire.
*Kilogrammètre* = 9,8 *J*.

#### c) Puissance

**Kilowatt,** k*W* = 1 k*W*.
Hectowatt, h*W* = 1/10 k*W*.
**Watt,** *W* = 1/1.000 k*W*.
A titre transitoire.
*Poncelet* = 0,98 k*W*.
*Cheval-vapeur* = 0,735 k*W* ou 0,75 *poncelet*.

#### d) Pression

Myriapièze, ma*pz* = 10.000 *pz*.
Hectopièze, h*pz* = 100 *pz* (syn : *bar*).
**Pièze,** *pz* = 1 *pz*.
Centipièze, c*pz* = 1/100 *pz*.
**Barye** = 1/10.000 *pz*.
A titre transitoire.
*Kilog.-poids* = 0,98 h*pz* par c$m^2$.
» = 0,98 c*pz* par $m^2$.

### V. — UNITÉS ÉLECTRIQUES

#### a) Résistance

Mégohm, M*O* = 1.000.000 *O*.
**Ohm,** O = 1 *O*.
Microhm, μO = 1/1.000.000 *O*.

#### b) Intensité de courant

Kiloampère, k*A* = 1.000 *A*.
**Ampère,** *A* = 1 *A*.
Milliampère, m *A* = 1/1.000 *A*.
Microampère, μ*A* = 1/1.000.000 *A*.

#### c) Force électromotrice

**Volt,** *V* = 1 *V*.
Millivolt, m *V* = 1/1.000 *V*.
Microvolt, μ *V* = 1/1.000.000 *V*.

#### d) Quantité d'électricité à la seconde

Kilocoulomb, k*C* = 1.000 *C*.
**Coulomb,** *C* = 1 *C*.

### VI. — UNITÉS CALORIFIQUES

#### a) Température

**Degré centésimal,** ° = 1°.

#### b) Quantité de chaleur

Thermie, *th* = 1 *th*.
Millithermie, m*th* = 1/1.000 *th* ou *grande calorie*.
Microthermie, μ*th* = 1/1.000.000 *th* ou *petite calorie*.
Frigorie, *fg* = 1/1.000 *th*.

### VII. — UNITÉS OPTIQUES

#### a) Intensité lumineuse

**Bougie décimale,** *bd*.

#### b) Flux lumineux

**Lumen,** *lu*.

#### c) Éclairement

Phot = 10.000 *lx*.
**Lux,** *lx* = 1 *lx*.

#### d) Puissance des Verres

**Dioptrie,** δ.

### VIII. — MONNAIE

**Franc,** *fr*.
Décime = 1/10 *fr*.
Centime = 1/100 *fr*.

## TABLEAU DES PRINCIPALES UNITÉS DU SYSTÈME C. G. S.

| GRANDEURS PHYSIQUES | NOM ET DÉFINITION DE L'UNITÉ | ABRÉVIATIONS | UNITÉS PRATIQUES OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| **FONDAMENTALES** | | | |
| **Longueur** | *Centimètre.* | cm | *Mètre* ($10^2$). cm. |
| **Masse** | *Gramme-masse.* | g | *Kilogramme-masse.* kg. |
| **Temps** | *Seconde.* | s | *Minute, heure.* |
| **DÉRIVÉES** | | | |
| **Surface** | *Centimètre carré.* | $cm^2$ | *Mètre carré* ($10^4$) $cm^2$. |
| **Volume** | *Centimètre cube.* | $cm^3$ | *Mètre cube* ($10^6$) $cm^3$. |
| **Angle** | *Radian.* — Angle de 57° 17′ 44″ déduit de la relation : 1 circonférence = 360° = 2 π radians. | | *Degré, minute, seconde, grade.* |
| **Angle solide** | *Stéradian.*— Angle solide qui découpe 1 $cm^2$ sur une sphère de 1 cm de rayon. | | |
| **Densité** | *Gramme par centimètre cube* (rapport de la masse au volume). | g : $cm^3$ | *Kilogr. par dm*$^3$. |
| **Vitesse** | *Centimètre par seconde.* — Vitesse uniforme d'un mobile se déplaçant d'un cm par seconde. | cm : s | *Mètre par seconde.* |
| **Accélération** | *Centimètre par seconde par seconde.* — Accélération d'un corps dont la vitesse augmente uniformément d'un cm par seconde. | cm · $s^2$ | *Mètre par seconde par seconde* (l'accélération de la pesanteur est, à Paris, de 981 unités C. G. S.). |
| **Vitesse angulaire** | *Radian par seconde.*— Vitesse d'un mobile décrivant un angle d'un radian par seconde. | | *Tour par minute* ou 0,10473 radian par seconde. |
| **Débit :** | | | |
| **En masse** | *Gramme par seconde.* | g : s | *Kilogramme par heure.* |
| **En volume** | *Centimètre cube par seconde.* | $cm^3$ : s | *Litre : par seconde.*<br>*Mètre cube par heure.* |
| **Force** | *Dyne.*— Force qui imprime à une masse d'un gramme une accélération d'une unité C. G. S. | dyne | Le *sthène* = $10^8$ dynes.<br>*Gramme* = 981 dynes.<br>*Kilogramme* = 981 × $10^3$ dynes. |
| **Énergie ou Travail** | *Erg.* — Travail produit par une dyne agissant sur une distance de 1 cm. | erg | *Kilogrammètre* = 9,81 × $10^7$ ergs. (*Joule* ou watt-seconde vaut $10^7$ ergs.) |
| **Quantité de Chaleur** | *Grande calorie.* — Quantité de chaleur pour élever de 0 à 1° un kilogr. d'eau<br>*Petite calorie.* — 1/1000 gr. calorie. | | D'après l'équivalence mécanique de la chaleur 1 gr. calorie = 418,4 × $10^8$ ergs. |
| **Puissance** | *Erg par seconde.* — Puissance d'un moteur développant un travail d'un erg par seconde. | erg : s | *Kilogrammètre par seconde* valant 0,98 kilowatt.<br>*Poncelet* = 100 kg. m.<br>*Cheval-vapeur* = 75 kilogrammètres par seconde.<br>*Watt* ou travail d'un joule par seconde = $10^7$ unités C. G. S. |
| **Pression** | *Barye.*— Pression d'une dyne par $cm^2$. | barye | *Kilogr. par cm*$^2$ *valant* 981.000 baryes.<br>(1 *barye* = 1/10.000 de *pieze*)<br>*Bar* = 1.000.000 baryes ou 1 hectopièze sert à la mesure de la pression atmosphérique. |
| **Quantité de mouvement** | *Gramme-centimètre par seconde.*— Quantité de mouvement produite par un gr. se déplaçant avec une vitesse égale à l'unité. | g. cm : s | |

| GRANDEURS PHYSIQUES | NOM ET DÉFINITION DE L'UNITÉ | ABRÉVIATIONS | UNITÉS PRATIQUES OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| **Masse magnétique** | *Masse* qui, à la distance de un cm exerce, sur une masse égale, une force attractive ou répulsive d'une dyne. | | |
| **Intensité de champ magnétique** | *Gauss.* — Champ qui existe à 1 cm de distance d'une masse magnétique égale à une unité C. G. S. | | |
| **Flux de force magnétique** | *Maxwell.* — Flux produit par un champ magnétique d'un gauss sur 1 $cm^2$ de surface. | | |
| **Résistance électrique** | L'unité C. G. S. de *résistance électrique*, est celle d'un conducteur qui laisse circuler sous une force électro-motrice d'une unité un courant d'une unité C.G.S. d'intensité. | | *Ohm* = $10^9$ unités C.G.S. |
| **Conductance** | Inverse de la résistance. | | *Mho.* |
| **Force électro-motrice ou différence de potentiel** | L'unité C.G S. est celle qui est produite dans un conducteur de 1 cm de long se déplaçant, avec une vitesse de 1 cm par seconde, perpendiculairement aux lignes de force d'un champ magnétique égal à un gauss. | | *Volt* = $10^8$ unités C.G.S. |
| **Intensité de courant** | L'unité C. G. S. est l'intensité d'un courant qui traverse un circuit de 1 cm situé dans un champ égal à 1 gauss, lorsque la force électro-magnétique exercée par lui sur ce courant est égale à 1 dyne. | | *Ampère* = $10^{-1}$ unités C. G. S. |
| **Quantité d'électricité** | L'unité C. G. S. est la quantité d'électricité qui traverse un circuit en une seconde, lorsque l'intensité est égale à une unité C. G. S. | | *Coulomb* = $10^{-1}$ unités C. G. S.<br>*Ampère-heure* = 3.600 coulombs. |
| **Capacité** | L'unité C. G. S. est la capacité d'un système contenant une unité de quantité sous une différence de potentiel d'une unité. | | *Farad* = $10^{-9}$ unités C. G. S. (capacité d'un conducteur chargé au potentiel de 1 volt avec 1 coulomb.<br>*Microfarad* = $10^{-15}$ unités C. G. S. |
| **Coefficient d'induction** | Rapport de la variation du flux de force embrassé par un circuit à la variation de l'intensité du courant traversant le circuit. | | *Henry.*— Induction d'un circuit lorsque la force induite dans ce circuit est égale à 1 volt et que le courant inducteur vaut au taux de 1 ampère par seconde = $10^9$ unités C. G. S. |
| | UNITÉS DIVERSES | | |
| **Microgr$^{me}$** | millionième du gramme. | γ | |
| **Microlitre** | millionième du litre. | λ | |
| **Quadrant** | quart du méridien terrestre. | $10^7$ m. | |
| **Tenth Mètre** | dix-million$^{me}$ de millim$^{re}$. | $10^{-10}$ m. | Employé sous le nom d'*unité d'Angström* pour la mesure des longueurs d'onde. |

lequel s'enroulent les fils de chaîne. Vers le milieu du métier sont suspendus deux organes : les lames, composées de barres de bois que relient des fils verticaux ou *lices*. Sur l'avant du bâti est fixé un second rouleau horizontal, l'*ensoupleau*, destiné à recevoir l'enroulement du tissu fabriqué. Enfin, sur les parties antérieure et inférieure du métier, sont disposées deux pédales ou *marches* reliées au moyen de fils et de leviers.

**Métiers** (*le Livre des*), codification des coutumes des corporations parisiennes de métiers, rédigée sur l'ordre du roi saint Louis par le prévôt des marchands Etienne Boileau, en 1261.

CONCORDANCE DES UNITÉS C. G. S. & M. T. S.

| | C. G. S. | M. T. S. | | C. G. S. | M. T. S. |
|---|---|---|---|---|---|
| **Mètre** [1] | $10^2$ | 1 | **Erg** | 1 | $10^{-10}$ |
| **Mètre carré** | $10^4$ | 1 | **Watt** | $10^7$ | $10^{-3}$ |
| **Mètre cube** | $10^6$ | 1 | **Pieze** | $10^4$ | 1 |
| **Kilogramme** | $10^3$ | $10^{-3}$ | **Barye** | 1 | $10^{-4}$ |
| **Seconde** | 1 | 1 | **Ohm** | $10^9$ | $10^7$ |
| **Sthène** | $10^8$ | 1 | **Ampère** | $10^{-1}$ | $10^{-5}$ |
| **Dyne** | 1 | $10^{-8}$ | **Volt** | $10^8$ | $10^2$ |
| **Kilojoule** | $10^{10}$ | $10^{-3}$ | **Coulomb** | $10^{-1}$ | $10^{-3}$ |
| **Joule** | $10^7$ | $10^{-6}$ | | | |

[1] C'est-à-dire, par exemple : le mètre vaut dans le système C. G. S., $10^2$ ou 100 unités, et 1, dans le système M. T. S. ; le kilogramme vaut $10^3$ ou 1000 unités C. G. S. et $10^{-3}$ ou 1/1.000e d'unité M. T. S.

**métière** n. f. Dans les salines, bassin d'évaporation qui succède au jas.

**métis, isse** [*tiss, ti-se*] adj. et n. (lat. *mixticius ;* de *mixtus*, mêlé). Produit fécond obtenu par le croisement de sujets de races différentes : *animal métis ; poirier métis*. Nom donné en Amérique aux descendants des blancs croisés avec des femmes indiennes.

**métisation** [*za-si-on*] n. f. (de *métis*). Production d'animaux mêlés, principalement dans la race ovine.

**métissage** [*ti-sa-je*] n. m. (de *métis*). Croisement de deux races. Reproduction des métis entre eux. (V. CROISEMENT, HYBRIDATION.)

— ENCYCL. En zootechnie, le métissage est une opération qui a pour objet la fusion des caractères, des propriétés et des aptitudes possédés par les races associées. Mais cette fusion est difficilement obtenue ; lorsque les métis sont multipliés entre eux, ils subissent en effet l'action du phénomène connu sous le nom de *disjonction des caractères*, d'après lequel ils font plus ou moins rapidement retour à l'une des races primitivement mélangées ; et il devient indispensable de recourir de temps à autre à un raceur du type initial. Cependant, un certain nombres de races animales obtenues par métissage possèdent des caractères bien fixés dont la transmision s'effectue régulièrement, fidèlement : chevaux demi-sang normand ; bœufs durham-manceau, bleu du Nord ; mouton dishley-mérinos ; poules Faverolles, etc.

A. Metius.

**métisser** [*ti-sé*] v. a. Croiser par le métissage.

**Metius Suffetius** [*mé-si-uss su-fè-si-us*], dictateur d'Albe, écartelé par ordre de Tullus Hostilius après le combat des Horaces et des Curiaces, parce qu'il avait trahi les Romains devant Véies (vers 660 av. J.-C.).

**Métius** (Adrien), savant géomètre hollandais, né à Alkmaar, m. à Francker (1571-1635). Il rectifia le chiffre donné par Archimède, et jusque-là accepté, du rapport de la circonférence à son diamètre. Il attribua à ce rapport la valeur $\frac{355}{113}$ au lieu de $\frac{22}{7}$, rapport donné par Archimède. — Son frère, JACQUES, né à Alkmaar, passe pour avoir inventé le télescope.

**Métivet** (Lucien), peintre et dessinateur français, né à Paris en 1863. S'est fait connaître surtout comme illustrateur et humoriste.

**métœque** [*tè-ke*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant une seule espèce européenne, dont les larves attaquent les larves de guêpes, se logent dans leur corps et les dévorent lentement, puis les quittent pour se transformer en nymphes.

**métol** n. m. Composé organique, soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther, et qu'on utilise (seul ou associé à l'hydroquinone) comme révélateur photographique.

**Méton,** astronome athénien, inventeur d'un cycle luni-solaire de dix-neuf ans, qui correspond presque exactement à 235 lunaisons, de sorte qu'après cette période les phases de la lune se reproduisent très sensiblement aux mêmes dates (ve s. av. J.-C.). Il avait élevé sur la place publique d'Athènes une sorte de gnomon pour l'observation des solstices.

**métonien** [*ni-in*] adj. m. *Astr. Cycle métonien*, cycle inventé par Méton. Syn. MÉTONIQUE. (V. CYCLE.)

**métonomasie** [*zî*] n. f. (du préf. *méta*, et du gr. *onoma*, nom). Changement de nom propre au moyen d'une traduction, le plus souvent latine, comme *Ramus* pour *La Ramée*, *Mélanchthon* pour *Schwarzerd*.

**métonymie** [*mî*] n. f. (gr. *metônumia ;* du préf. *meta*, et du gr. *onoma*, nom). Figure de rhétorique, qui consiste à désigner un objet au moyen d'un terme désignant un autre objet uni au premier par une relation de la cause à l'effet, du contenant au contenu, de la partie au tout, etc., comme : *il vit de son travail*, pour *du fruit de son travail ; la ville*, pour *ses habitants ; cent voiles*, pour *cent vaisseaux*. (Syn. HYPALLAGE.)

**métonymique** adj. Qui a le caractère de la métonymie : *expression métonymique*.

**métope** n. f. (gr. *metopê ;* de *meta*, entre, et *opê*, ouverture). Intervalle carré et le plus souvent orné, entre les triglyphes d'une frise dorique.

**métopias** [*pi-ass*] n. m. Genre de labyrinthodontes, fossiles dans le trias allemand.

**métopique** adj. (du gr. *metôpon*, front). Qui se rapporte au front ; qui y est placé.

**métopisme** [*pis-me*] n. m. (du gr. *metôpon*, front). Etat d'un crâne dont l'os frontal est divisé en deux par une suture.

**métoposcope** [*pos-ko-pe*] n. m. Celui qui pratique l'art de la métoposcopie.

**métoposcopie** [*pos-ko-pî*] n. f. (du gr. *metôpon*, front, et *skopein*, examiner). Divination par l'inspection des traits du visage.

**métoposcopique** [*pos-ko*] adj. Qui a rapport à la métoposcopie.

**métoquinone** [*ki*] n. f. Combinaison de métol et d'hydroquinone, employée comme révélateur photographique.

Métra.

**Métra** (Olivier), compositeur français, né à Reims, m. à Paris (1830-1889) ; auteur de valses célèbres (*le Tour du monde, la Vague, les Roses*, etc.), d'opérettes et de ballets.

**métrage** n. m. Mesurage au mètre : *effectuer le métrage d'un travail de maçonnerie*. Longueur d'un objet : *pièce qui a un métrage de 15 mètres*.

**métralgie** [*jî*] n. f. (du gr. *mêtra*, matrice, et *algos*, douleur). Douleur de la matrice.

**métralgique** adj. Qui appartient à la métralgie.

**mètre** n. m. (du gr. *metron*, mesure). Unité de mesure de longueur adoptée en France et servant de base à tout le système des poids et mesures : *le mètre est approximativement égal à la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre*. (Abrév. *m*.) Objet servant à mesurer et ayant la longueur d'un mètre : *mètre en bois, en cuivre. Mètre carré*, unité de superficie équivalant à un carré d'un mètre de côté. (Abrév. $m^2$.) *Mètre cube*, unité de volume équivalant à un cube d'un mètre de côté. (Abrév. $m^3$). *Mètre courant*, mètre en longueur. Dans la prosodie grecque et latine, groupe déterminé de syllabes longues ou brèves, comprenant deux temps marqués. Dans la versification française, mesure, rythme ; vers.

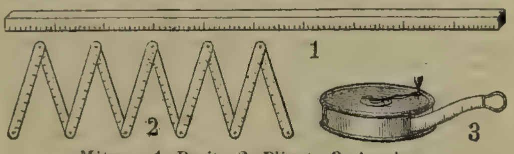

Mètres : 1. Droit ; 2. Pliant ; 3. A ruban.

— ENCYCL. En réalité, le mètre est la longueur, à la température de 0°, du mètre international en platine iridié déposé au pavillon de Breteuil, à Sèvres (v. MESURES) ; la copie n° 8 de ce prototype, déposée aux Archives nationales, est l'étalon légal pour la France. La longueur du mètre est d'environ 0 mm.,2 inférieure à la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, première définition du mètre. Il est représenté par une barre dont la section est en forme d'X, les traits délimitant la longueur étant gravés dans l'angle du jambage. Les multiples du mètre sont : le *décamètre* (dam), l'*hectomètre* (hm), le *kilomètre* (km), le *myriamètre* (mam), l'*hectokilomètre* (hkm) et le *mégamètre* (Mm) ; les sous-multiples sont : le *décimètre* (dm), le *centimètre* (cm), le *millimètre* (mm), le *micron* (μm ou μ) et le *millimicron* (mμ). Les multiples du mètre carré sont : le *décamètre carré* (dam$^2$), l'*hectomètre carré* (hm$^2$), etc. ; les sous-multiples sont : le *décimètre carré* (dm$^2$), le *centimètre carré* (cm$^2$), etc. Les multiples décimaux du mètre cube sont peu usités ; les sous-multiples sont : le *décimètre cube* (dm$^3$), le *centimètre cube* (cm$^3$) et le *millimètre cube* (mm)$^3$. (V. MESURES.)

**métré** n. m. Action de mesurer au mètre. Le résultat : *inscrire le métré d'un travail*.

**métrer** [*tré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Mesurer au mètre : *métrer une construction*.

**métreur** n. et adj. m. Celui qui fait le métrage des constructions : *métreur vérificateur*. Arpenteur.

**métricien** [*si-in*] n. m. Auteur qui a composé un ouvrage sur la métrique.

**métrique** adj. (gr. *metrikos*). Qui a rapport au mètre. *Système métrique*, ensemble des mesures ayant pour base le mètre : *le système métrique est obligatoire ou facultatif dans la plupart des Etats du monde. Quintal métrique* (q), masse de cent kilogrammes. *Tonne métrique* (*t*), masse de mille kilogrammes. Qui a rapport au mètre ou à la mesure du vers. Se dit aussi soit des vers où les syllabes sont réparties en pieds fondés sur la quantité, soit des phrases de prose où sont appliquées les lois rythmiques suivies par les anciens.

— ENCYCL. V. MESURES.

**métrique** n. f. (du gr. *metron*, mesure). *Littér.* Science qui étudie les éléments dont sont formés les vers. Habitudes de versification propres à un poète : *la métrique d'Homère*. Partie de la musique qui concerne les lettres, les syllabes, les pieds, les vers, les poèmes.

**métrite** n. f. (du gr. *mêtra*, matrice). Inflammation de la matrice ou utérus.

— ENCYCL. L'inflammation de la matrice, qui débute par la muqueuse et s'étend à tout le parenchyme de l'organe, présente un grand nombre de formes, qu'on peut ramener à deux groupes : *métrites aiguës* et *métrites chroniques*.

La métrite aiguë a toujours pour cause immédiate une infection, tantôt directe, tantôt consécutive à une maladie infectieuse. L'inflammation peut gagner les trompes et jusqu'aux ovaires et au péritoine. Les signes principaux sont : pesanteur et douleur du bas-ventre, sensibilité douloureuse des reins, des aines, sensation de chaleur dans le vagin, quelquefois frissons, fièvre, ballonnement du ventre ; puis écoulement visqueux, purulent, sanguinolent, etc. Le traitement consiste en injections chaudes, antiseptiques, curettage, lavements laudanisés, etc.

Les *métrites* ou *endométrites chroniques* succèdent aux métrites aiguës, ou sont chroniques d'emblée. La leucorrhée est souvent le seul symptôme. Des pansements vaginaires à la glycérine, au tanin, à l'iode, à l'eau oxygénée, les cautérisations au nitrate d'argent, au chlorure de zinc, et enfin le curettage sont les traitements utilisés.

— *Art vétér.* La métrite affecte surtout la vache et la chienne ; les causes en sont le plus souvent mécaniques, comme l'avortement, le renversement de l'utérus, etc. Le traitement consiste en injections intra-utérines antiseptiques et stimulantes. La métrite peut être aiguë, et le pronostic en est grave, ou devenir chronique ; mais, dans ce cas encore, elle est rarement guérissable. S'il s'agit d'une vache, le mieux et d'engraisser la bête immédiatement, pour la boucherie.

**métro** n. m. A Paris, abréviation *fam.* du mot *métropolitain* (ch. de f.).

**métrobare** n. m. (du gr. *metron*, mesure, et *baros*, poids). Sorte de bascule employée pour peser les voitures.

**métrocèle** n. f. (du gr. *mêtra*, matrice, et *kêlê*, tumeur). Hernie formée par la matrice.

**Métrodore de Chio**, philosophe et médecin grec du début du IVe siècle av. J.-C.

**métrodynie** [*ni*] n. f. (du gr. *mêtra*, matrice, et *odunê*, douleur). Douleur de la matrice.

**métrodynique** adj. Qui appartient à la métrodynie.

**métrographe** n. m. Syn. de MÉTROLOGISTE.

**métrographie** n. f. Syn. de MÉTROLOGIE.

**métrologie** [*ji*] n. f. (du gr. *metron*, mesure, et *logos*, discours). Science des poids et mesures. Traité sur les poids et mesures.

**métrologique** adj. Qui a rapport à la métrologie : *traité métrologique*.

**métrologiste** [*jis-te*] ou **métrologue** [*lo-ghe*] n. m. Celui qui s'occupe de métrologie.

**métromane** n. m. (du gr. *metron*, mesure des vers, et *mania*, manie). Qui a la manie de faire des vers.

**métromanie** [*ni*] n. f. (de *métromane*). Manie de faire des vers : *Piron a raillé la métromanie*.

**Métromanie** (*la*), comédie, en cinq actes et en vers, de Piron, chef-d'œuvre de gaieté, d'esprit et de bon sens ; une des meilleures comédies de la scène française (1738). Piron y raille les prétentions litttraires d'un vieillard qui s'est pris tardivement à versifier et qui n'hésiterait pas à sacrifier les goûts de sa fille pour la marier à un jeune poète, Damis, déguisé sous le nom de M. de l'Empirée. C'est dans cette pièce que se trouve ce vers si souvent cité :

J'ai ri, me voilà désarmé,

qui, dans l'application, signifie que le mécontentement n'est plus possible dès que le front s'est déridé.

**métronome** n. m. (du gr. *metron*, mesure, et *nomos*, loi). Instrument employé pour indiquer les divers degrés de vitesse du mouvement musical.

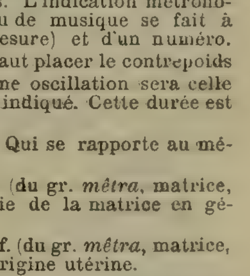
Métronome.

— ENCYCL. Le métronome, dû à Maelzel, consiste essentiellement en un mouvement d'horlogerie muni d'un balancier, recouvert d'une enveloppe en bois, de forme pyramidale. Lorsqu'on veut s'en servir, on enlève d'abord un fragment de la face antérieure de l'enveloppe ; on remonte l'instrument à l'aide d'une clef, et l'on donne la liberté à une petite tige graduée, qui est la partie visible du balancier. Un contre-poids, mobile sur cette tige, permet de modifier la vitesse de ces oscillations. L'indication métronomique en tête d'un morceau de musique se fait à l'aide d'un note (ou d'une mesure) et d'un numéro. Ainsi, ♩ = 120 signifie qu'il faut placer le contrepoids au numéro 120 ; la durée d'une oscillation sera celle d'une noire dans le morceau indiqué. Cette durée est de 1/120e de minute.

**métronomique** adj. Qui se rapporte au métronome.

**métropathie** [*ti*] n. f. (du gr. *mêtra*, matrice, et *pathos*, maladie). Maladie de la matrice en général.

**métropéritonite** n. f. (du gr. *mêtra*, matrice, et *péritonite*). Péritonite d'origine utérine.

**métrophotographie** [*fî*] n. f. (du gr. *metron*, mesure, et de *photographie*). Mesure au moyen de l'image photographique, en géodésie.

**métrophotographique** adj. Qui concerne la métrophotographie.

**métropole** n. f. (gr. *mêtrôpolis ;* de *mêtêr*, mère, et *polis*, ville). Etat, ville, considérés par rapport à leurs colonies : *la France est la métropole de la Tunisie*. Ville qui a un siège archiépiscopal. *Par ext.* La ville la plus importante d'une région. Capitale.

**métropolie** [*lî*] n. f. Siège d'un métropolite, dans l'Eglise russe.

**métropolitain, e** [*tin, è-ne*] adj. Qui a le caractère d'une métropole. Qui appartient à la capitale d'un Etat : *chemin de fer métropolitain*. Archiépiscopal : *Eglise métropolitaine*. N. m. Archevêque, par rapport à ses suffragants. Chemin de fer souterrain ou aérien, qui dessert les différents quartiers d'une grande ville. Chemin de fer d'intérêt local urbain.

— ENCYCL. La première idée d'un chemin de fer *métropolitain*, pour Paris, remonte à 1855 (projet Brame et Flachat) ; mais de multiples raisons en firent ajourner la réalisation, et c'est seulement en 1897 que le Conseil municipal, après les nouvelles études qui avaient été faites, approuva le vaste projet d'un réseau métropolitain, déclaré d'utilité publique en 1898 et dont le plan primitif devait subir encore d'assez nombreuses modifications. Le métropolitain de Paris comprend tout un ensemble de lignes desservant les différents quartiers en reliant les grandes gares, et qui sont en communication les unes avec les autres par des stations de croisement. La traction est électrique, et l'énergie est transmise aux voitures motrices, soit par un rail conducteur sur lequel glisse un sabot frotteur (*Métropolitain*), soit à la fois par rail et trolley à archet (*Nord-Sud*). Le réseau primitif s'est peu à peu accru de lignes nouvelles et s'est complété notamment par la grande transversale de la ligne Nord-Sud.

L'établissement de ces diverses lignes a rencontré des difficultés d'ordre très complexe et souvent considérables, qui donnèrent lieu à des travaux de grande envergure. C'est ainsi que, sans parler de la construction des gares souterraines, les traversées multiples de la Seine, si elles ont pu se faire sur trois points par des viaducs aériens, ont nécessité, sur cinq autres points, la construction de passages en dessous (fonçage vertical de caissons métalliques, tube Berlier, etc.) ; de même, le franchissement de voies ferrées (passage aérien à travers la gare d'Austerlitz), ou le croisement des lignes métropolitaines elles-mêmes (lignes superposées de la place de l'Opéra, de la gare de l'Est) ; mais une des plus grosses difficultés à vaincre fut l'établissement de la ligne dans des terrains de glaise, ou d'anciennes carrières remblayées.

**métropolite** n. m. Dignitaire de l'Eglise russe, qui occupe un rang intermédiaire entre le patriarche et les évêques.

**métroptose** [*ptô-ze*] n. f. (du gr. *mêtra*, matrice, et *ptôsis*, chute). Descente de la matrice.

**métrorragie** [*tro-ra-jî*] n. f. (du gr. *mêtra*, matrice, et *rhagê*, rupture). Hémorragie utérine.

— Encyc. La métrorragie peut n'être qu'une exagération des règles (ménorragie) ; elle peut apparaitre pendant la grossesse, ou après l'accouchement avant la délivrance ; d'autres fois, elle est un symptôme de diverses maladies : métrite, fibrome utérin, cancer de l'utérus, etc.

Le repos au lit, les injections vaginales très chaudes, les injections sous-cutanées d'ergotine, etc. sont indiquées. Il faudra surtout rechercher la cause.

**métrorragique** [*tro-ra-jik*] adj. Qui a rapport à la métrorragie.

**métrorrhée** [*tro-ré*] n. f. (du gr. *mêtra*, matrice, et *rhein*, couler). Ecoulement muqueux par la matrice.

**métrosalpingite** n. f. (du gr. *mêtra*, matrice, et *spalpigx*, trompe). *Pathol.* Inflammation de l'utérus et des trompes.

**métroscope** [*tros-ko-pe*] n. m. (du gr. *mêtra*, matrice, et *skopein*, examiner). Instrument servant à l'exploration de la matrice.

**métroscopie** [*tros-ko-pi*] n. f. (de *métroscope*). Exploration de la matrice.

**métroscopique** [*tros-ko*] adj. Qui concerne la métroscopie.

**métrotome** n. m. (du gr. *mêtra*, matrice, et *tomê*, section). Instrument servant à inciser la matrice.

**métrotomie** [*mi*] n. f. (de *métrotome*). Action d'inciser la matrice.

**métroxyle** [*tro-ksi-le*] n. m. Genre de palmiers de la Malaisie, de la Nouvelle-Guinée et des îles Fidji. (L'espèce la plus importante est le sagoutier.)

**mets** [*mè*] n. m. (du lat. *missum*, ce qui est mis sur la table). Tout aliment apprêté qu'on sert aux repas : *mets délicats*.

**mets-indien, enne** n. (du lat. *mixtus*, mêlé, et de *Indien*). Métis né d'un blanc et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une blanche.

**Metsu** ou **Metzu** (Gabriel), peintre hollandais, né à Leyde, m. à Amsterdam (1630-1667). Il a peint, en de petits tableaux remarquables par la profondeur, l'éclat et la clarté, la société élégante et raffinée de son temps : *le Militaire recevant une jeune dame*; *la Jeune Fille écrivant* ; *le Déjeuner*, etc.

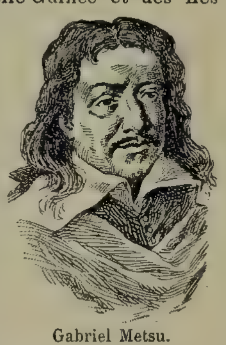
Gabriel Metsu.

**Mett** ou **Mache,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.200 h. Agriculture.

**mettable** [*mè-ta-ble*] adj. Qu'on peut mettre : *habit encore mettable.*

**mettage** [*mè-ta-je*] n. m. Action de mettre, de disposer en vue d'un travail.

**mettere la coda dove non va il capo,** prov. italien signif. : *mettre la queue où la tête ne passe pas.* Savoir se retourner, changer de tactique suivant les événements.

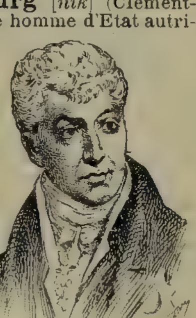
Metternich.

**Metternich-Winneburg** [*nik*] (Clément-Wenceslas, prince **de**), célèbre homme d'Etat autrichien, né à Coblence, m. à Vienne (1773-1859). Il fut ambassadeur à Paris, puis ministre des affaires étrangères et chancelier d'Autriche. Il négocia le mariage de Marie-Louise avec Napoléon Ier après la bataille de Wagram et le traité d'alliance contre la Russie. Mais, en 1813, après avoir inutilement tenté de négocier la paix entre Napoléon et les Alliés, il se joignit à la Russie et à la Prusse contre Napoléon. Après la chute de l'Empire, il devint, par la constitution de la Sainte-Alliance, l'arbitre de l'Europe et fit régner sur les Etats autrichiens et sur l'Italie un régime de compression politique qui provoqua la révolution de 1848. Il a laissé des *Mémoires* d'un haut intérêt. — Son fils, RICHARD-CLÉMENT-JOSEPH-LOTHAIRE-HERMANN, né et m. à Vienne (1829-1895), fut ambassadeur d'Autriche à Paris. Il avait épousé la princesse Pauline *Sandor* DE SZLAVRICZA, née et m. à Vienne (1836-1921), qui, par son entrain et son esprit, eut une grande autorité à la cour des Tuileries.

**Mettet,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 8.200 h. Bonneterie.

**metteur, euse** [*mè-teur, eu-ze*] n. m. Personne qui met. *Metteur en œuvre*, ouvrier chargé de monter les pierres et les perles, et, au *fig.*, celui qui emploie les travaux d'autrui pour composer quelque chose de nouveau. *Metteur en scène*, personne qui, pendant les répétitions d'une pièce, règle les mouvements de chacun des acteurs, la disposition des décors, etc. *Metteur en pages*, typographe qui rassemble les paquets de composition pour en former des pages et des feuillets. *Metteuse en main*, ouvrière qui forme des paquets ou mains de soie.

**Mettmenstetten,** comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 1.400 h. Agriculture, industrie de la soie.

**Mettray** [*mè-trè*], comm. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours ; 1.200 h. Colonie agricole de jeunes détenus. Ch. de f. Orl.

**mettre** [*mè-tre*] v. a. (du lat. *mittere*, envoyer. — *Je mets, nous mettons. Je mettais, nous mettions. Je mis, nous mîmes. Je mettrai, nous mettrons. Je mettrais, nous mettrions. Mets, mettons, mettez. Que je mette, que nous mettions. Que je misse, que nous missions. Mettant. Mis, e.*) Placer, poser, introduire : *mettre une clef dans la serrure.* Ranger, combiner : *mettre de niveau.* Etablir, faire asseoir : *mettre au bas bout de la table.* Adosser, ajuster : *mettre un manche à un balai.* Poser sur le corps comme vêtement : *mettre un habit neuf.* Mêler, verser : *mettre du sel dans la sauce.* User de : *mettez du soin à ce que vous faites.* Faire le placement de : *mettre son argent à la caisse d'épargne.* Dépenser : *mettre cent francs à un bibelot.* Employer tant de temps : *la terre met vingt-quatre heures à tourner autour de son axe.* Accommoder : *mettre un lièvre en civet.* Traduire, interpréter : *mettre une poésie en musique.* Faire consister : *chacun met son bonheur où il lui plaît.* Déterminer l'allure de : *mettre un cheval au pas. Fam.* Supposer : *mettez que je n'ai rien dit. Fig. Mettre la table*, placer la nappe, disposer les couverts sur la table. *Mettre le feu*, causer un incendie. *Mettre bas*, déposer, se dépouiller de ; faire ses petits, en parlant de la femelle d'un animal. *Mettre haut*, vanter fort, estimer grandement. *Mettre à terre*, déposer sur le sol, débarquer. *Mettre à mort*, faire périr. *Mettre à fin*, accomplir. *Mettre au jeu*, ou absol. *Mettre*, parier, placer son enjeu. *Mettre une terre en blé*, l'ensemencer. *Mettre la main à la pâte*, s'occuper soi-même d'une chose. *Mettre la main sur quelqu'un*, l'arrêter ; *sur une chose*, la découvrir. *Mettre la dernière main à un travail*, l'achever. *Mettre la main à la plume*, commencer d'écrire. *Mettre au fait*, instruire. *Mettre un vaisseau, des canots à la mer*, les lancer. *Mettre de côté*, réserver, épargner. *Mettre en peine*, inquiéter. *Mettre en pièces*, briser. *Mettre à sec*, tarir. *Mettre à l'épreuve*, éprouver. *Mettre à même*, faciliter les moyens. *Mettre au point*, se dit en photographie de l'opération qui consiste à faire varier la distance de l'objectif au verre dépoli, jusqu'à obtenir sur celui-ci une image nette du sujet. Au fig. *Mettre une question au point*, la débarrasser de ce qui la complique ou l'obscurcit. *Y mettre du sien*, faire des concessions. *Mettre quelqu'un au pied du mur*, lui ôter tout subterfuge. *Arg. pop. En mettre*, donner son plein effort en travaillant, en combattant, etc. *Mettre les voiles, les cannes, les bâtons*, etc., et par abrév. *Les mettre*, s'en aller. **Se mettre** v. pr. Se placer : *Se mettre à table.* Commencer : *se mettre à travailler.* Suivre un régime : *se mettre à la diète. Se mettre de la partie*, prendre part à une chose. *Se mettre en*, entrer en, commencer à aller en. *Se mettre en colère*, se fâcher. *Se mettre à son aise*, enlever, déboutonner, etc. ce qui gêne ; agir sans gêne. *S'y mettre*, entreprendre une chose, s'y livrer. *Se mettre en frais*, faire des dépenses, des efforts pour réussir, pour plaire. *Se mettre au hasard de*, s'exposer à : *se mettre au hasard de se faire tuer. Se mettre à dos*, indisposer. *Se mettre en tête*, s'imaginer, vouloir absolument. *Il se met bien*, il s'habille bien, et *pop.*, ne se refuse rien. *Se mettre sur son trente et un*, faire grande toilette. *Se mettre sur son quant à soi*, se tenir sur une réserve affectée : prendre des airs importants. *Se mettre avec quelqu'un*, vivre maritalement avec une personne. *Se mettre après quelqu'un*, le taquiner, le harceler. *Ne savoir où se mettre*, être embarrassé de la contenance. *Se mettre le doigt dans l'œil*, commettre une erreur. *Arg. Se mettre à table*, avouer, dénoncer. Ant. **Enlever, ôter.**

**méture** n. f. Pain de farine de maïs.

**Metz** [*mèss*], ch.-l. du dép. de la Moselle, sur la Moselle ; ch. de f. Alsace et Lorraine ; à 316 kil. N.-E. de Paris ; 68.600 h. (*Messins*). Evêché. Ch.-l. du 6e corps d'armée. Fonderies ; filatures. Sous les Mérovingiens, Metz fut la capitale de l'Austrasie ; elle fut acquise à la France sous Henri II et défendue victorieusement par François de Guise contre Charles-Quint (1552). Mais, en 1870, l'impéritie criminelle du maréchal Bazaine livra *Metz la Pucelle* aux Allemands, avec la magnifique armée de 140.000 hommes qui s'y était réfugiée après les batailles de Borny, de Rezonville et de Saint-Privat. Cédée en 1871 à l'Allemagne qui en fit un formidable camp retranché, elle fut restituée à la France par le traité de Versailles (1919). Belle cathédrale Saint-Etienne (1332-1764). Patrie de Fabert, Custine, Kellermann, Paixhans, Lallemand, Bouchotte, Pilâtre de Rozier, Lacretelle, Mme Tastu, Ancillon, Ambroise Thomas.

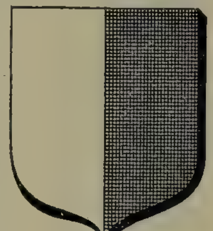
Armes de Metz.

**Metz** (*la Levée du siège de*), tableau de L. Melingue, au musée de Dijon (v. p. 312). Metz, défendue par François de Guise, résista victorieusement aux attaques de Charles-Quint (1552-1553). L'empereur, vieux et malade, fut obligé de lever le siège, après avoir vu ses troupes terriblement éprouvées par les assiégés et le terrible hiver.

**Metz-en-Couture,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 23 kil. d'Arras ; 1.510 h. Entièrement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Metzeral,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Colmar ; 1.193 h. Ch. de f. Als. et Lor. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Metzervisse,** ch.-l. de c. (Moselle), arr. et à 10 kil. de Thionville ; 792 h. Ch. de fer Als. et Lor. — Le cant. a 25 comm., et 11.729 h.

**Metzinger** (Léon-Frédéric-Robert), général français, né à Dijon (1842-1914).

**Metzger** (Albert), historien français, né à Mulhouse en 1853 ; auteur d'ouvrages sur Mulhouse, Lyon, la Savoie, Mme de Warens.

**Metzys** [*tsiss*], **Metsijs, Messys** ou **Massys** (Quentin), peintre flamand, surnommé *le Forgeron d'Anvers*, né à Louvain, m. à Anvers (1466-1530). Ses tableaux religieux (*l'Ensevelissement du Christ, la Légende de sainte Anne*, etc.) valent par le charme de la couleur, la pensée profonde et émue.

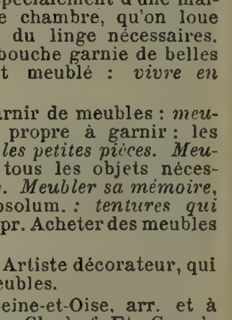
Quentin Metzys.

**meublant** [*blan*], **e** adj. Propre à meubler : *une étoffe meublante. Fig.* et *pop.* Qui tient beaucoup de place par sa turbulence, etc. : *un gamin meublant. Dr. Meubles meublants*, objets qui servent à meubler et à garnir un appartement.

**meuble** adj. (du lat. *mobilis*, qu'on peut changer de place). Qui peut être changé de place, remué : *sol, terre meuble. Biens meubles*, qui peuvent se transporter, par opposition à *immeubles* (maisons, champs, etc.). N. m. Tout objet mobile qui sert à l'usage et à la décoration des appartements : *lit, armoire, chaises, tables, voilà les premiers meubles.* Mobilier : *maison dont le meuble est usé.* Objet que l'on possède :

La vertu sans argent est un meuble inutile.

*Etre dans ses meubles*, habiter un appartement dont les meubles sont à soi, et non pas loués. *Mettre une femme dans ses meubles*, lui acheter un mobilier. (V. MOBILIER). *Blas.* Nom des pièces de petites dimensions (anneaux, macles, fleurs de lis, besants, etc.) qui figurent sur l'écu d'armes. Ant. **Immeuble.**

— Encycl. *Dr. civ. Meubles.* Le Code civil déclare *immeubles* les choses non mobiles, et *meubles* tous les autres biens : objets mobiliers, créances, offices ministériels, actions de société, etc. Par exception, sont *immeubles par destination* les objets mobiliers que le propriétaire a attachés au fonds à perpétuelle demeure pour le service de celui-ci, comme les animaux attachés à la culture, les ustensiles aratoires, etc. : il en résulte qu'un créancier ne peut les saisir séparément du fonds.

Les meubles, à l'exception des navires, ne peuvent être hypothéqués. Les difficultés relatives à la propriété sont tranchées par cet adage que *en fait de meubles possession vaut titre.* V. PRESCRIPTION.

Les personnes incapables, comme les mineurs émancipés ou les femmes séparées de biens, les représentants d'autrui, peuvent parfois aliéner seuls des meubles, mais jamais des immeubles.

Lorsque les époux se marient sous le régime de la communauté, leurs meubles présents et futurs tombent en communauté ; les immeubles, au contraire, restent la propriété de chacun d'eux. Sous le régime dotal, les immeubles constitués en dot sont inaliénables de façon absolue, tandis que les meubles ne le deviennent que si la femme obtient la séparation de biens.

Le tribunal compétent pour un procès sur meubles est celui du défendeur ; sur immeubles, c'est celui de la situation des biens.

**meublé, e** adj. Se dit spécialement d'une maison, d'un appartement, d'une chambre, qu'on loue tout garnis des meubles et du linge nécessaires. *Fam. Bouche bien meublée*, bouche garnie de belles dents. N. m. Appartement meublé : *vivre en meublé.*

**meubler** [*blé*] v. a. Garnir de meubles : *meubler un appartement.* Etre propre à garnir : les *étoffes claires meublent bien les petites pièces. Meubler une ferme*, la garnir de tous les objets nécessaires à son exploitation. *Fig. Meubler sa mémoire*, l'orner de connaissances. Absolum. : *tentures qui meublent bien.* **Se meubler** v. pr. Acheter des meubles pour soi. Ant. **Démeubler.**

**meublier** [*bli-é*] n. m. Artiste décorateur, qui s'occupe spécialement des meubles.

**Meudon,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 11 kil. de Versailles ; 18.120 h. Ch. de f. Et. Grands ateliers d'aérostation militaire ; fabriques de *blanc de Meudon.* Belle terrasse. Châteaux célèbres construits l'un par Philibert Delorme pour le cardinal de Lorraine (détruit en 1803), l'autre par Mansard pour le Grand Dauphin ; les jardins en avaient été dessinés par Le Nôtre ; il fut incendié par les Prussiens en 1870. Les ruines en ont été aménagées en observatoire. Au-dessus du village, forêt domaniale.

**Meudon** (LE CURÉ DE), nom sous lequel on désigne Rabelais, qui fut titulaire de la cure de cette paroisse. Un buste de Rabelais, par Triphème, a été érigé à Meudon en 1887.

**meuglement** n. m. Syn. de BEUGLEMENT.

**meugler** [*glé*] v. n. Syn. de BEUGLER.

**meulage** n. m. Action de dégrossir une pièce métallique sur une meule.

**Meulan,** ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 27 kil. de Versailles, sur la Seine ; 2.680 h. (*Meulanais*). Ch. de f. Et. Carrières, tanneries, scieries. — Le cant. a 20 comm., et 14.300 h.

**meulard** [*lar*] n. m. ou **meularde** n. f. Grosse meule.

**meulardeau** [*dô*] n. m. Meule de taillandier.

**meule** n. f. (lat. *mola*). Corps solide, rond et plat, qui sert à broyer ou à aiguiser : *meule de moulin, de rémouleur.* Tas de foin, de blé, etc., de forme généralement conique et recouvert d'une sorte de toit de chaume, que l'on élève dans les champs. Tas de bois recouvert de gazon, que l'on carbonise en plein air. Couche à champignons. Tas de fumier provenant des couches. Masse de minerai soumise à

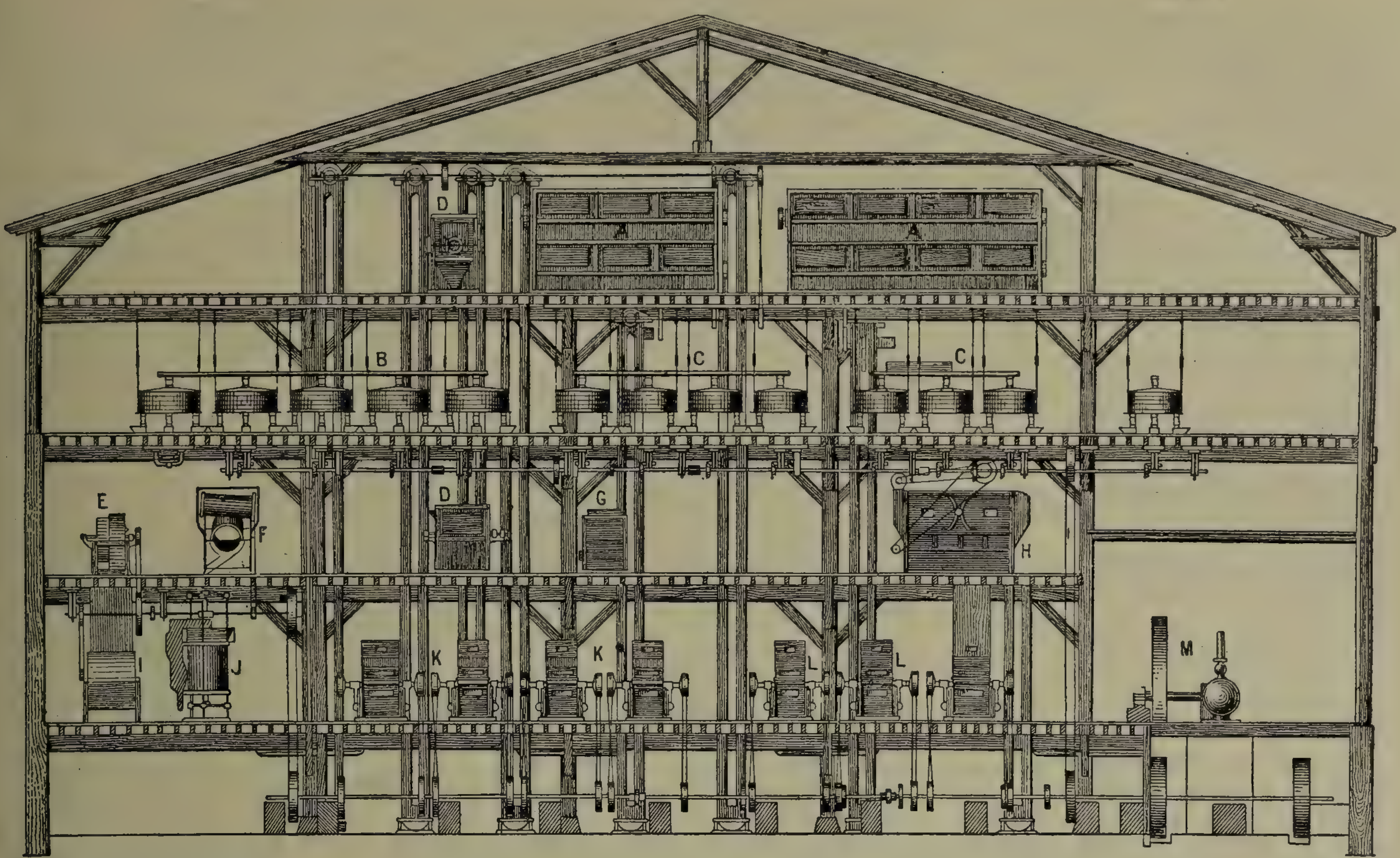

Meunerie moderne (*coupe longitudinale*). — A, A, bluterie quadruple ; B, plansichter de broyage ; C, C, plansichter de convertissage ; D, brosse à son ; E, brosse à blé ; F, trieur ; G, sasseur à semoule ; H, sasseur à gruau ; I, tarare ; J, épointeuse ; K, broyeur à cylindres ; L, L, convertisseurs à cylindre ; M, moteur à vapeur.

l'action du feu. Maçonnerie qui entoure le fourneau des fondeurs de cloches. Morceau de verre qui reste à la canne du verrier quand il a détaché l'objet soufflé. Pain entier de fromage de Gruyère, à cause de sa forme ronde et plate rappelant une meule de moulin. *Véner.* Racine dure du bois de cerf.

— Encycl. *Agric.* On choisit pour monter une meule une aire bien sèche, et on la circonscrit au besoin par un fossé destiné à assurer l'écoulement des eaux pluviales. On fait des meules rondes ou à base rectangulaire ; parfois on ménage, dans leur partie centrale, un vide pour l'aération. De la base à la mi-hauteur, la meule va s'élargissant ; puis elle se rétrécit, se resserre et diminue jusqu'au sommet. La partie inclinée fait office de toit, et on la recouvre de paille de seigle, pour mettre toute la meule à l'abri des pluies.

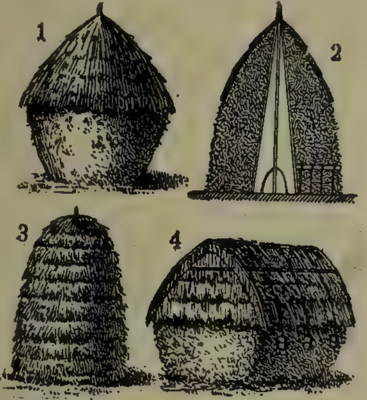

Meules : 1. Permanente ; 2. A courant d'air (coupe) ; 3. Ronde (temporaire) ; 4. Longue.

— *Techn.* Les meules de moulin sont faites avec de la pierre *meulière* : elles sont soit d'un seul bloc, soit, plus souvent, constituées par un assemblage de fragments de meulière maintenus au moyen de plâtre et d'un cerclage en fer. Pour écraser les grains et obtenir de la farine, on fait usage de deux meules superposées. Celle de dessous est immobile (*meule dormante* ou *gisante*), celle de dessus pivote et tourne sur la première (*meule courante*). Un dispositif spécial permet de faire glisser peu à peu le grain à moudre dans un trou ménagé à la partie centrale de la meule supérieure. Entraîné par le mouvement de celle-ci, il passe sous les saillies et aspérités qu'on a ménagées sur les deux surfaces en contact (meules piquées ou taillées à bâtons rompus), et se trouve broyé. Une cuvette métallique emboîte la périphérie des deux meules, et permet de recueillir la farine pour l'envoyer au blutoir. On utilise aussi des meules en acier rayées de canelures.

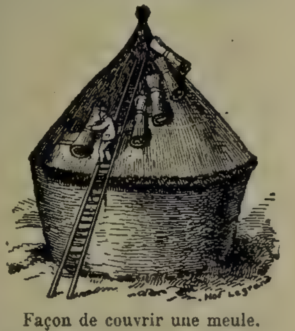

Façon de couvrir une meule.

Les *meules à user, à affûter, à polir* sont des cylindres de bois, grès, émeri, plomb, pleins ou creux, et de dimensions variables. Celles en bois-cuir ou plomb sont enduites de pierre ponce pulvérisée, ou d'émeri. Les meules pour tailler les cristaux sont en acier. Montées sur un axe de fer, elles sont mises en mouvement par divers systèmes (de la simple manivelle au moteur) ; les meules tendres servent à ébaucher, les meules dures à finir. Les meules d'émeri actionnées mécaniquement tournent parfois à une vitesse considérable, qui peut en provoquer la rupture et l'éclatement ; on les munit le plus souvent d'un bouclier, qui ne laisse apparaître que la portion utilisable de la meule.

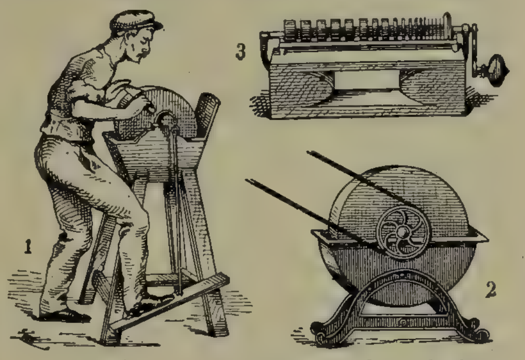

Meules : 1. A pédale ; 2. Mécanique ; 3. En plomb.

**Meulebeke,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Thielt) ; 9.190 h. Dentelles ; toiles ; blanchisseries.

**Meulen (Van der).** V. Van der Meulen.

**meuler** [*lé*] v. a. User, dégrossir à la meule.

**meulerie** [*rî*] n. f. Endroit où l'on taille les meules à broyer ou à aiguiser.

**meulette** [*lè-te*] n. f. Petite meule de foin. Estomac des morues. Assemblage de fers qui arment l'ouverture d'un filet de pêche, le chalut.

**meulier** [*li-é*] n. et adj. m. Ouvrier qui façonne les meules de moulin.

**meulier** [*li-é*], **ère** adj. Qui a rapport aux meules à moudre : *silex meulier ; pierre meulière.* N. f. Silex propre à faire des meules de moulin et employé en outre dans la construction : *la meulière est commune en Brie.* Carrière d'où on la tire : *La Ferté-sous-Jouarre exploite des meulières.*

**meulon** n. m. Petite meule provisoire de foin, de chanvre, etc. Tas de sel tiré des marais salants et recouvert d'une couche d'argile plastique.

**meunerie** [*rî*] n. f. Commerce, industrie, profession du meunier. Ensemble des meuniers : *la meunerie française.*

— Encycl. La meunerie est l'industrie qui transforme en farine les graines des céréales (froment, seigle, avoine, orge, riz, maïs, sarrasin) et plus spécialement les grains du blé. Les premiers moulins étaient faits de deux pierres entre lesquelles on écrasait les grains ; puis on eut recours aux mortiers ; plus tard, aux meules et cylindres broyeurs. Avant d'écraser les grains de blé, on en sépare les graviers et autres impuretés qui peuvent s'y trouver mélangés, en faisant passer les grains dans des trieurs, épierreurs, nettoyeurs magnétiques (qui retiennent les parcelles métalliques) ; puis on procède à la mouture proprement dite en utilisant des *meules* ou des cylindres. Au sortir de ces appareils, on recueille un mélange de farine, de gruau et de son (*boulange*), qu'il faut bluter. Broyages et blutages alternent plusieurs fois, quand on écrase le blé au cylindre ; le blutage se fait en une seule fois dans la mouture par les meules, mais les gruaux doivent repasser une seconde fois sous les meules pour donner de la farine. On effectue le blutage dans des *blutoirs* ou des *plansichters*, qui séparent les différentes qualités de farines. Les moulins et minoteries utilisent comme force motrice le vent, l'eau, la vapeur. Certaines villes de France (Corbeil, Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Le Havre, Gray, Montauban, Poitiers, etc.) possèdent des installations industrielles de ce genre très importantes. V. moulin, minoterie, mouture.)

**Meung** (Jean de). V. Jean.

**Meung-sur-Loire** [*mun*], ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 18 kil. d'Orléans ; 3.050 h. (*Magdunais*). Ch. de f. Orl. Curieuse église du XIIe siècle. — Le cant. a 9 comm., et 9.280 h.

**meunier** [*ni-é*], **ère** n. (lat. pop. *molinarius ;* de *molinum*, moulin). Personne qui fait valoir un moulin : *porter du blé au meunier.* N. m. Nom vulgaire de divers oiseaux (*perroquets*, etc.) et d'un poisson qui vit près des moulins, le *chevesne*. Nom vulgaire du cafard. Espèce d'agaric, le clitopèle orcelle, appelé encore farinier, à cause de l'odeur de farine qu'il dégage. Taches blanchâtres qui envahissent les feuilles de certaines plantes cultivées (salades, artichaut, etc.) et qui sont dues au mycélium d'un champignon (*peronospora*). *Escalier, échelle de meunier*, escalier droit, étroit et raide. *Fam. D'évêque il s'est fait meunier*, se dit de quelqu'un qui passe d'une position élevée à une condition inférieure. Adj. Qui concerne la meunerie : *nettoyage meunier du blé.* N. f. Nom vulgaire de la mésange à longue queue. Allus. littér. **Le meunier, son fils et l'âne,** titre d'une jolie fable de La Fontaine (III, 1), où l'on voit qu'il est impossible de suivre les conseils souvent contradictoires que donnent les uns et les autres ; d'où ce vers souvent rappelé :

> On ne peut contenter tout le monde et son père.

On cite aussi cette exclamation :

> Beau trio de baudets !

et enfin ce vers :

> Le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense.

**Meunier** (Constantin), peintre et sculpteur belge, né et m. à Bruxelles (1831-1905). On lui doit de beaux groupes d'un émouvant réalisme, empruntés à la vie des mineurs (*la Glorification du travail*).

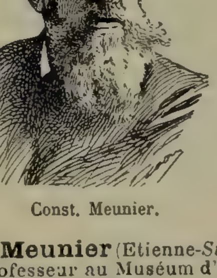

Const. Meunier.

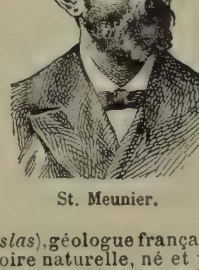

St. Meunier.

**Meunier** (Etienne-*Stanislas*), géologue français, professeur au Muséum d'histoire naturelle, né et m. à Paris (1843-1925). Il fut, en géologie, un des principaux défenseurs de l'école actualiste (*les Causes actuelles en géologie, la Géologie comparée, la Géologie expérimentale.* — Sa femme, *Marie* Levallois, née à Metz en 1852, a publié des romans de mérite.

**Meunier Sans-Souci** (*le*). V. Sans-Souci.

**Meurchin,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 25 kil. de Béthune, près du canal de la Haute-Deule ; 1.980 h. Ch. de f. N. Houille. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Meurice** (François-*Paul*), littérateur français, né et m. à Paris (1820-1905). Disciple fidèle de V. Hugo, dont il fut l'exécuteur testamentaire, il a fait représenter de nombreux drames : *Antigone*, *Hamlet*, *Benvenuto Cellini*, etc.

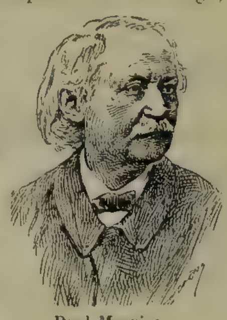
Paul Meurice.

**Meursac,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 19 kil. de Saintes, près de la Seudre ; 1.300 h.

**Meursault** [*sô*], comm. de la Côte-d'Or, arr et à 8 kil. de Beaune ; 1.900 h. Ch. de f. P.-L.-M Vins renommés.

**meurt-de-faim** [*meur-de-fin*] n. invar. Personne qui manque du strict nécessaire.

**meurt-de-soif** n. invar. *Pop.* Personne qui a toujours soif ; ivrogne.

**Meurthe** (la), riv. de France, qui a sa source dans les Vosges, non loin du col de la Schlucht, arrose Saint-Dié, Baccarat, Lunéville, Nancy, et se jette dans la Moselle (riv. dr.), près de Frouard ; cours 170 kil., non navigable.

**Meurthe** (DÉPART. DE LA), ancien département français, cédé en partie à l'Allemagne en 1871. Il avait pour chef-lieu Nancy. Les parties reprises à l'Allemagne font maintenant partie du dép. de la Moselle.

**Meurthe-et-Moselle** (DÉPART. DE), département formé en 1871 par la Lorraine et constitué avec les deux fractions des départements de la Meurthe et de la Moselle laissées à la France par le traité de Francfort, et qui tiraient leur nom des rivières homonymes ; préf. *Nancy ;* s.-préf. *Briey*, *Lunéville*, *Toul ;* 4 arr., 29 cant., 600 comm., 552.000 h. ; 20e région militaire ; évêché à Nancy. La culture des céréales, de la betterave et de la vigne, l'exploitation des mines de fer et de la métallurgie, la fabrication des produits chimiques, verrerie, etc., sont ses principales ressources.

Le dép. de Meurthe-et-Moselle a été, pendant la Grande Guerre, le théâtre de nombreuses opérations militaires : la bataille du Grand-Couronné, notamment, a été tout entière livrée sur son territoire et aussi, en très grande partie, celle de la trouée de Charmes. Toutefois, en dépit de dévastations nombreuses (autour de Lunéville, Gerbeviller, etc.), il a moins souffert de l'invasion que l'Aisne, le Pas-de-Calais et la Somme.

**meurtre** n. m. (orig. germ.). Homicide commis volontairement : *le meurtre avec préméditation est qualifié d'assassinat*. *Fig. C'est un meurtre*, c'est grand dommage : *c'est un meurtre d'abattre les grands arbres.*

— ENCYCL. *Dr.* Ce crime comporte la peine de mort lorsqu'il a précédé, accompagné ou suivi un autre crime, ou bien lorsqu'il a eu pour objet soit de préparer, faciliter ou exécuter un délit, soit de favoriser la fuite, ou d'assurer l'impunité des auteurs ou complices de ce délit. En tout autre cas, le meurtrier est puni des travaux forcés à perpétuité. (V. ASSASSINAT, HOMICIDE.)

**meurtrier** [*tri-é*] n. m. Qui commet un meurtre ; assassin : *venger un meurtre sur le meurtrier.*

**meurtrier** [*tri-é*], **ère** adj. (de *meurtre*). Qui cause la mort de beaucoup de personnes : *la peste est meurtrière. Fig.* Destructeur, dangereux : *la grêle meurtrière ; le dédain est une arme meurtrière.*

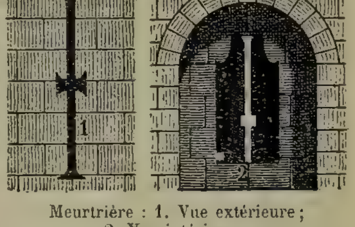

Meurtrière : 1. Vue extérieure ;
2. Vue intérieure.

**meurtrière** n. f. Vide étroit, pratiqué dans les murailles des ouvrages fortifiés et destiné au passage des projectiles. (V. CHÂTEAU FORT.)

**meurtrièrement** [*man*] adv. D'une façon meurtrière. (Peu us.)

**meurtrir** v. a. Faire une meurtrissure : *coup qui a meurtri le visage.* Gâter des fruits, des légumes, etc., par choc ou contact : *la grêle meurtrit les fruits mûrs. Fig.* Blesser, endolorir :

Ainsi, parfois, la main qu'on aime,
Effleurant le cœur, le meurtrit.

**meurtrissant** [*tri-san*], **e** adj. Qui produit des meurtrissures : *un choc meurtrissant.*

**meurtrissure** [*tri-su-re*] n. f. Contusion avec tache livide. Tache sur les fruits, les légumes meurtris.

**Meuse** (la), fleuve qui prend sa source en France dans le départ. de la Haute-Marne, au pied du plateau de Langres, arrose la France, la Belgique et la Hollande. Elle passe à Neufchâteau, Commercy, Saint-Mihiel, Verdun, Sedan, Mézières, puis entre en Belgique, traverse Namur, Liége et, enfin, en Hollande, Maëstricht, Rotterdam, pour se jeter dans la mer du Nord par plusieurs embouchures ; 950 kil. La Semoy, la Lesse et l'Ourthe sont ses principaux affluents. Elle est navigable depuis Verdun.

**Meuse** (HAUTS DE). V. CÔTES DE MEUSE.

**Meuse** (DÉPART. DE LA), départ. formé d'une partie de la Champagne et de l'ancien duché de Bar ; préf. *Bar-le-Duc ;* s.-préf. *Commercy*, *Montmédy*, *Verdun ;* 4 arr., 28 cant., 586 comm. ; 218.000 h. (*Meusiens*) ; 6e région militaire ; cour d'appel de Nancy ; évêché à Verdun. (Ce département doit son nom au fleuve qui l'arrose. C'est un département agricole, mais qui contient aussi de belles forêts, des minerais divers (fer, phosphates), et où de nombreuses industries (bonneterie, filature, confiserie) sont prospères.

Le dép. de la Meuse a cruellement souffert de la Grande Guerre ; il suffit, pour s'en rendre compte, de songer aux combats prolongés et acharnés qui se sont livrés autour de Verdun et dans la forêt d'Argonne ; Saint-Mihiel, Revigny sont également sur son territoire. Les populations de nombreuses parties de ce département ont donc eu beaucoup de peine à remettre en état leur territoire, et les environs de Verdun demeurent toujours complètement désolés.

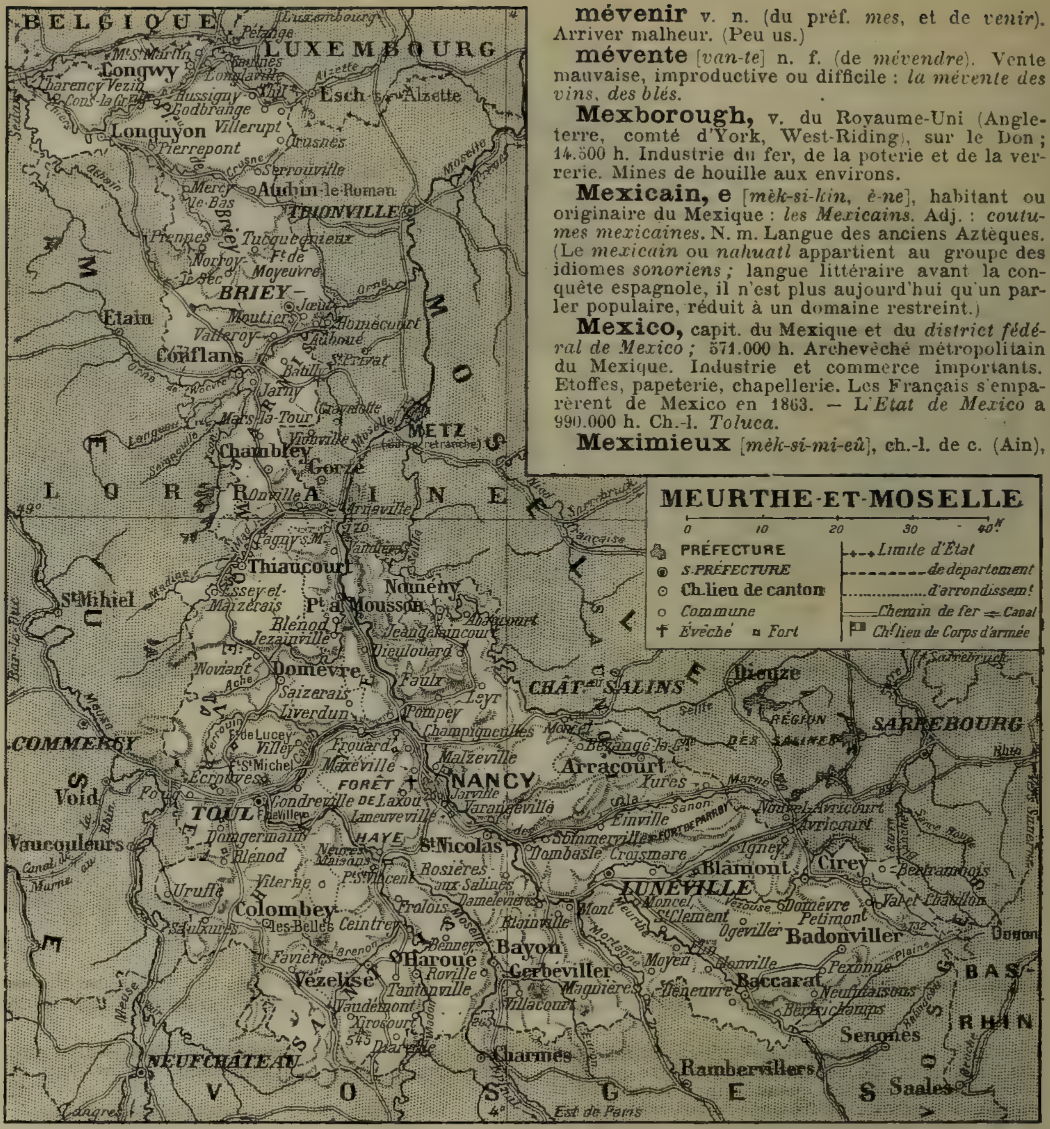

**Meuse** (DÉPART. DES BOUCHES-DE-LA), départ. du premier Empire, comprenant à peu près le nord de la Zélande et le sud de la Hollande. Il avait pour ch.-l. *La Haye.*

**Meuse** (BATAILLES DE LA), nom donné à deux des batailles qui se sont livrées au cours de la Grande Guerre.

La « bataille de la Meuse » de l'année 1914 a eu lieu les 25, 26 et 27 août, à la suite des batailles des Ardennes et de Charleroi. Engagée par la 4e armée française (de Langle de Cary) pour empêcher la 4e armée allemande (duc de Wurtemberg) de s'établir sur la rive gauche de la Meuse, elle a valu à nos soldats de réels succès, car ceux-ci ont repoussé avec une extrême vigueur plusieurs attaques allemandes. Puis, pour se conformer aux ordres de Joffre, ils ont battu en retraite, laissant les Allemands s'avancer très vite jusqu'à l'Aisne, et même aller plus au sud.

Plus tard, ce sont des batailles livrées sur les rives de la Meuse, que celles de Verdun et de Saint-Mihiel ; mais il ne convient pas d'en parler à cette place, et il en sera question au nom qui leur a été officiellement attribué. Il faut au contraire indiquer ici ce qu'est la bataille d'ensemble dite « poussée vers la Meuse ». Commencée après les triomphales batailles de Champagne et d'Argonne et de l'Oise, de la Serre et de l'Aisne, cette bataille a mené, sous l'impulsion de Foch, les troupes alliées des généraux Liggett, Gouraud, Guillaumat et Humbert jusqu'à la frontière belge (à Hirson) et aux bords de la Meuse (de Sedan à Mézières). Elle a duré du 5 au 11 novembre 1918 et s'est terminée par la capitulation de l'Allemagne à la veille de la grande attaque enveloppante qui devait, le 13 novembre, enserrer les armées ennemies entre la basse Meuse et la Sarre, dans les branches d'une gigantesque tenaille. Cette bataille d'ensemble, livrée simultanément avec la deuxième bataille de Belgique, comprend les deux batailles de Thiérache (6-11 novembre) et de Mézières (8-11 novembre 1918).

**Meusien, enne** [*zi-in*, *è-ne*], habitant ou originaire de la Meuse : *les Meusiens.* Adj. : *population meusienne.*

**Meusnier de Querlon** (Anne-Gabriel), littérateur et publiciste français, né à Nantes, m. à Paris (1702-1780) ; auteur de *Psaphion*, roman licencieux, des *Soupers de Daphné*, etc.

**meute** n. f. (du lat. *mota*, chose mue). Nombre de chiens courants dressés pour la chasse à courre : *lancer une meute sur un cerf.* Oiseau que l'on attache vivant près d'un filet pour servir d'appeau ou d'appelant. *Fig.* Ramassis d'individus redoutables : *une meute de créanciers.*

**Meuwen,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck) ; 1.270 h.

**Meux,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 1.780 h. Instruments aratoires.

**Meuzac,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 26 kil. de Saint-Yrieix, près de la Bouchouse ; 1.620 h.

**mévendre** [*van-dre*] v. a. (du préf. *mes*, et de *vendre.* — Se conj. comme *vendre.*) Vendre à perte.

**mévenir** v. n. (du préf. *mes*, et de *venir*). Arriver malheur. (Peu us.)

**mévente** [*van-te*] n. f. (de *mévendre*). Vente mauvaise, improductive ou difficile : *la mévente des vins, des blés.*

**Mexborough,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté d'York, West-Riding), sur le Don ; 14.500 h. Industrie du fer, de la poterie et de la verrerie. Mines de houille aux environs.

**Mexicain, e** [*mèk-si-kin*, *è-ne*], habitant ou originaire du Mexique : *les Mexicains.* Adj. : *coutumes mexicaines.* N. m. Langue des anciens Aztèques. (Le *mexicain* ou *nahuatl* appartient au groupe des idiomes *sonoriens ;* langue littéraire avant la conquête espagnole, il n'est plus aujourd'hui qu'un parler populaire, réduit à un domaine restreint.)

**Mexico,** capit. du Mexique et du *district fédéral de Mexico ;* 571.000 h. Archevêché métropolitain du Mexique. Industrie et commerce importants. Etoffes, papeterie, chapellerie. Les Français s'emparèrent de Mexico en 1863. — L'*Etat de Mexico* a 990.000 h. Ch.-l. *Toluca.*

**Meximieux** [*mèk-si-mi-eû*], ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 32 kil. de Trévoux, près de l'Ain ; 2.100 h. Ch. de f. P.-L.-M. Chaux. Patrie de Vaugelas. — Le cant. a 14 comm., et 7.730 h.

**Mexique** [*mèk-si-ke*], république fédérative de l'Amérique du Nord, divisée en 27 Etats, 3 territoires et 1 district fédéral ; 1.987.000 kil. c., et 15.500.000 h. (*Mexicains*). Capit. *Mexico.*

GÉOGRAPHIE. Le Mexique est une région de plateaux parfois désertiques, dans la partie septentrionale du pays, encadrés par de hautes chaînes de montagnes, dont la principale est la sierra Madre, au milieu desquelles se développent au pied de sommets volcaniques (le Popocatepetl, etc.) de fertiles vallées. Les côtes sont généralement basses et laguneuses, les rivières courtes et peu abondantes, exception faite pour le Rio Grande del Norte, qui sépare le Mexique des Etats-Unis. Grande est la variété des ressources du Mexique : les bois précieux, les plantes tropicales, la vigne, le tabac, l'élevage, mais surtout l'exploitation des mines (argent, or, mercure, houille, etc.), constituent de précieuses sources de richesse. L'industrie comprend surtout la fabrication des étoffes, du sucre, la chapellerie, la poterie fine, etc. Le pouvoir de l'Etat est exercé par trois organes indépendants : parlement, présidence, justice.

HISTOIRE. Longtemps avant l'arrivée des Espagnols, le Mexique était déjà habité par des populations multiples : *Mayas*, *Otomis*, etc. Vers le VIIe siècle, arrivèrent du Nord les *Toltèques*, très civilisés, puis les *Chichimèques*, enfin les *Aztèques*, qui implantèrent leur civilisation dans l'Anahuac et bâtirent la ville de Mexico. Industrieux, artistes autant que guerriers, ils sillonnèrent la région de routes, élevèrent des temples (*teocallis*), des palais, des remparts d'un style colossal et qui révèlent une grande maîtrise architecturale et décorative ; ils fabriquèrent des bijoux innombrables. Ils avaient pour roi Montézuma, au début du XVIe siècle.

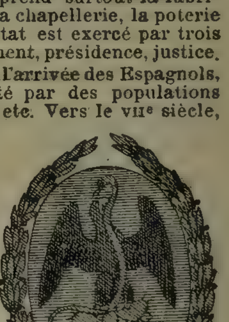
Armoiries du Mexique.

En 1518, le gouverneur espagnol de Cuba, Vélasquez, envoya reconnaître le pays, que Fernand Cortez occupa l'année suivante. La conquête (1519-1521) fut marquée par des luttes acharnées. Quand elle fut terminée, Cortez, devenu gouverneur, rebâtit Mexico, convertit de force le pays au catholicisme et en fit une vice-royauté espagnole. Les Espagnols exploitèrent sans mesure le pays pendant trois siècles ; mais, au XIXe siècle, après plusieurs tentatives infructueuses, Iturbide réussit à battre les conquérants et à se faire proclamer empereur. L'année suivante, une révolution le renversait, et le Congrès proclamait la république (1823). Depuis lors, le Mexique dut subir une guerre désastreuse avec les Etats-Unis, puis l'intervention française (1862-1867), qui essaya de lui imposer l'empereur Maximilien. Après la fin tragique de ce prince, le Mexique, relevé par le gouvernement de Juarez, commença, à partir de 1870, à se développer économiquement.

Grâce surtout aux persévérants efforts du président Diaz, le Mexique était devenu l'Etat le plus prospère de l'Amérique centrale, quand la révolution de 1911 renversa Diaz. Alors commença une période

# MEXIQUE

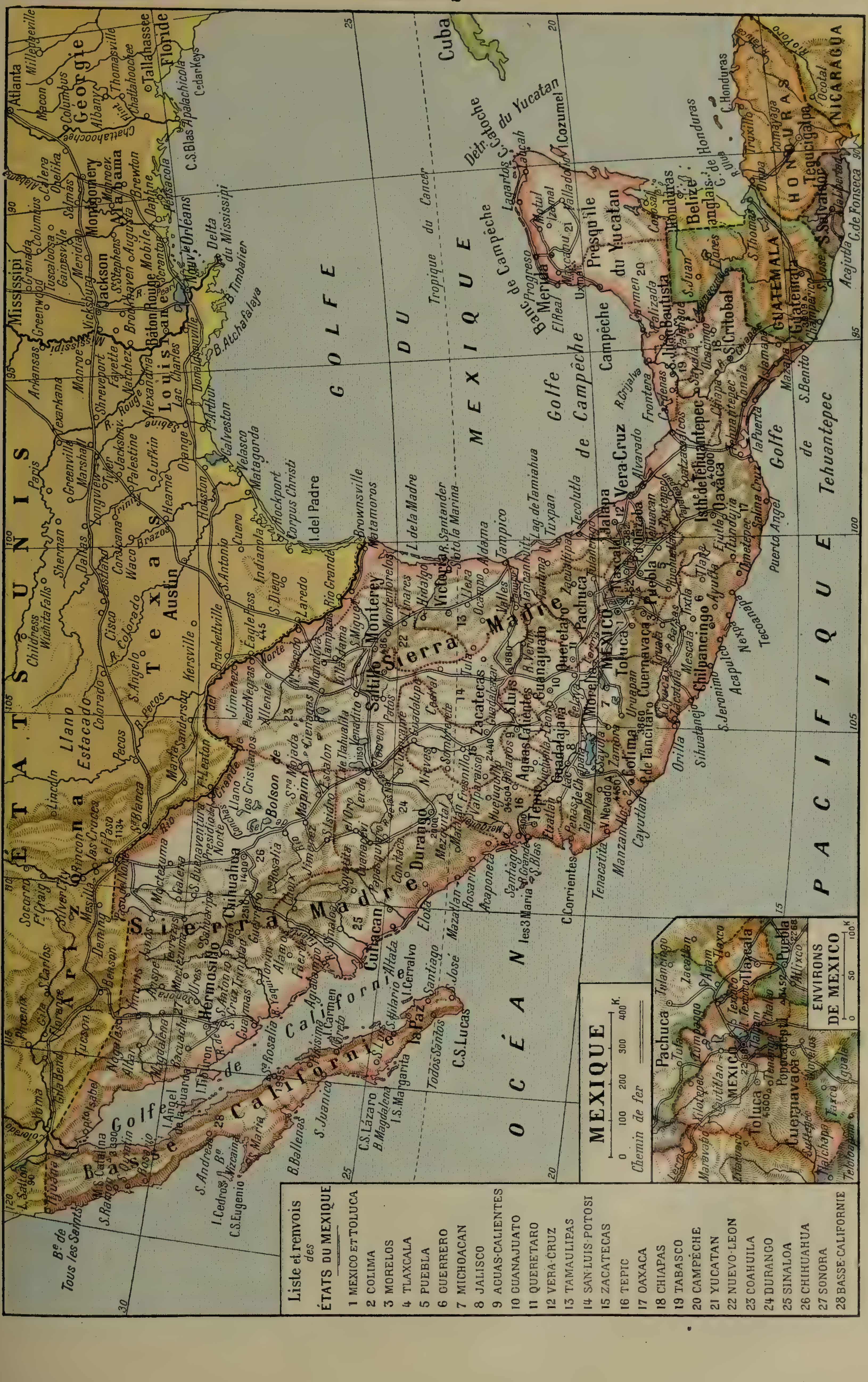
MEXIQUE
Chemin de fer
0 100 200 300 400 K.
ENVIRONS DE MEXICO
0 50 100 K.
Liste et renvois des ÉTATS DU MEXIQUE
1 MEXICO ET TOLUCA
2 COLIMA
3 MORELOS
4 TLAXCALA
5 PUEBLA
6 GUERRERO
7 MICHOACAN
8 JALISCO
9 AGUAS-CALIENTES
10 GUANAJUATO
11 QUERETARO
12 VERA-CRUZ
13 TAMAULIPAS
14 SAN-LUIS-POTOSI
15 ZACATECAS
16 TEPIC
17 OAXACA
18 CHIAPAS
19 TABASCO
20 CAMPÊCHE
21 YUCATAN
22 NUEVO-LEON
23 COAHUILA
24 DURANGO
25 SINALOA
26 CHIHUAHUA
27 SONORA
28 BASSE-CALIFORNIE
ÉTATS UNIS
GOLFE DU MEXIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
Golfe de Campêche
Golfe de Tehuantepec
Golfe de Californie
Basse Californie
Presqu'île du Yucatan
Sierra Madre
Cuba
Texas
Louisiane
Floride
Géorgie
Alabama
Mississipi
Arizona
GUATEMALA
HONDURAS
NICARAGUA
Belize
Tropique du Cancer

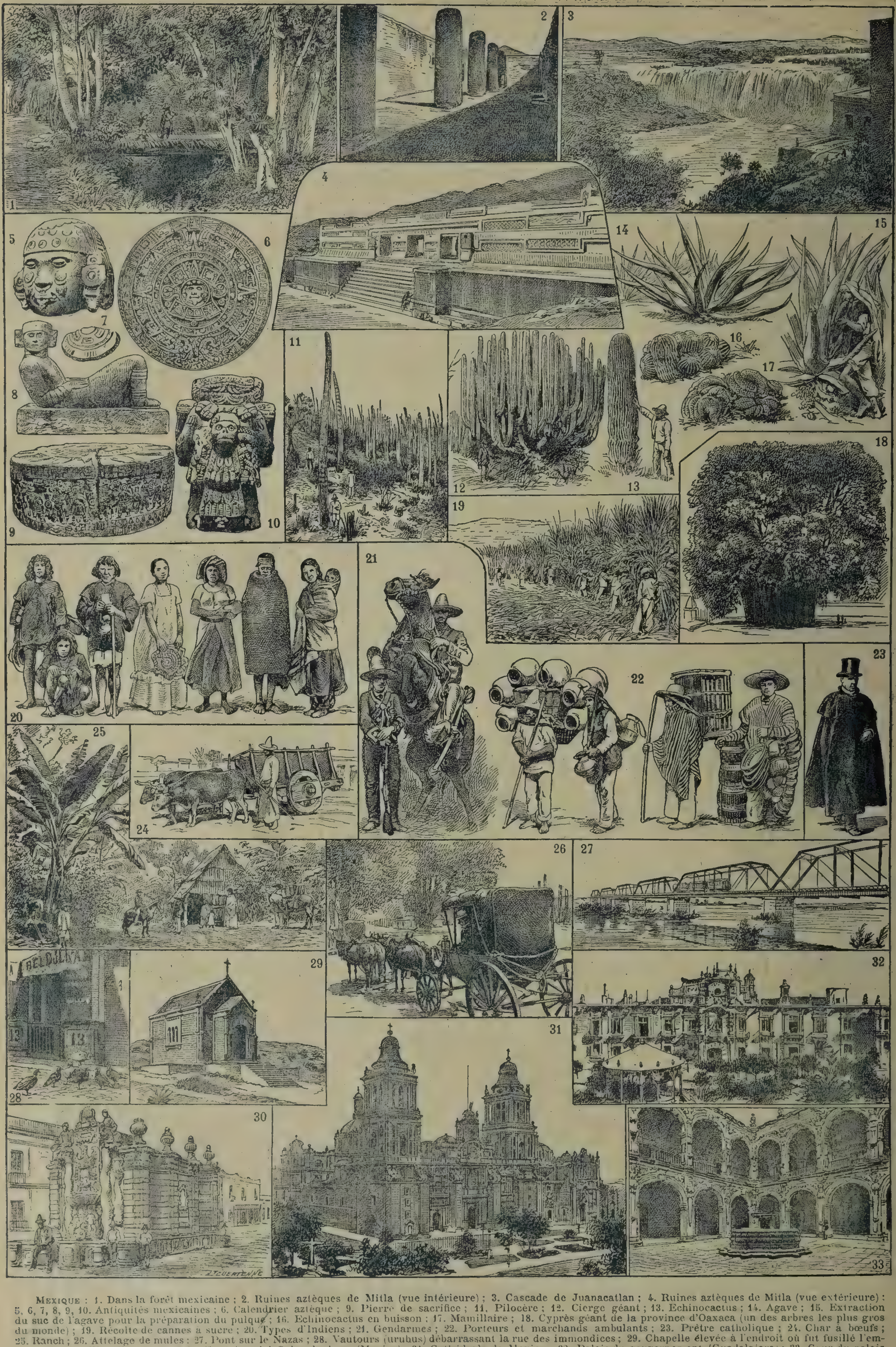

MEXIQUE : 1. Dans la forêt mexicaine ; 2. Ruines aztèques de Mitla (vue intérieure) ; 3. Cascade de Juanacatlan ; 4. Ruines aztèques de Mitla (vue extérieure) : 5, 6, 7, 8, 9, 10. Antiquités mexicaines ; 6. Calendrier aztèque ; 9. Pierre de sacrifice ; 11. Pilocère ; 12. Cierge géant ; 13. Echinocactus ; 14. Agave ; 15. Extraction du suc de l'agave pour la préparation du pulque ; 16. Echinocactus en buisson ; 17. Mamillaire ; 18. Cyprès géant de la province d'Oaxaca (un des arbres les plus gros du monde) ; 19. Récolte de cannes à sucre ; 20. Types d'Indiens ; 21. Gendarmes ; 22. Porteurs et marchands ambulants ; 23. Prêtre catholique ; 24. Char à bœufs ; 25. Ranch ; 26. Attelage de mules : 27. Pont sur le Nazas ; 28. Vautours (urubus) débarrassant la rue des immondices ; 29. Chapelle élevée à l'endroit où fut fusillé l'empereur Maximilien (Queretaro) ; 30. Fontaine del Salto de Agua (Mexico) : 31. Cathédrale de Mexico ; 32. Palais du gouvernement (Guadalajara) ; 33. Cour du palais fédéral (Queretaro).

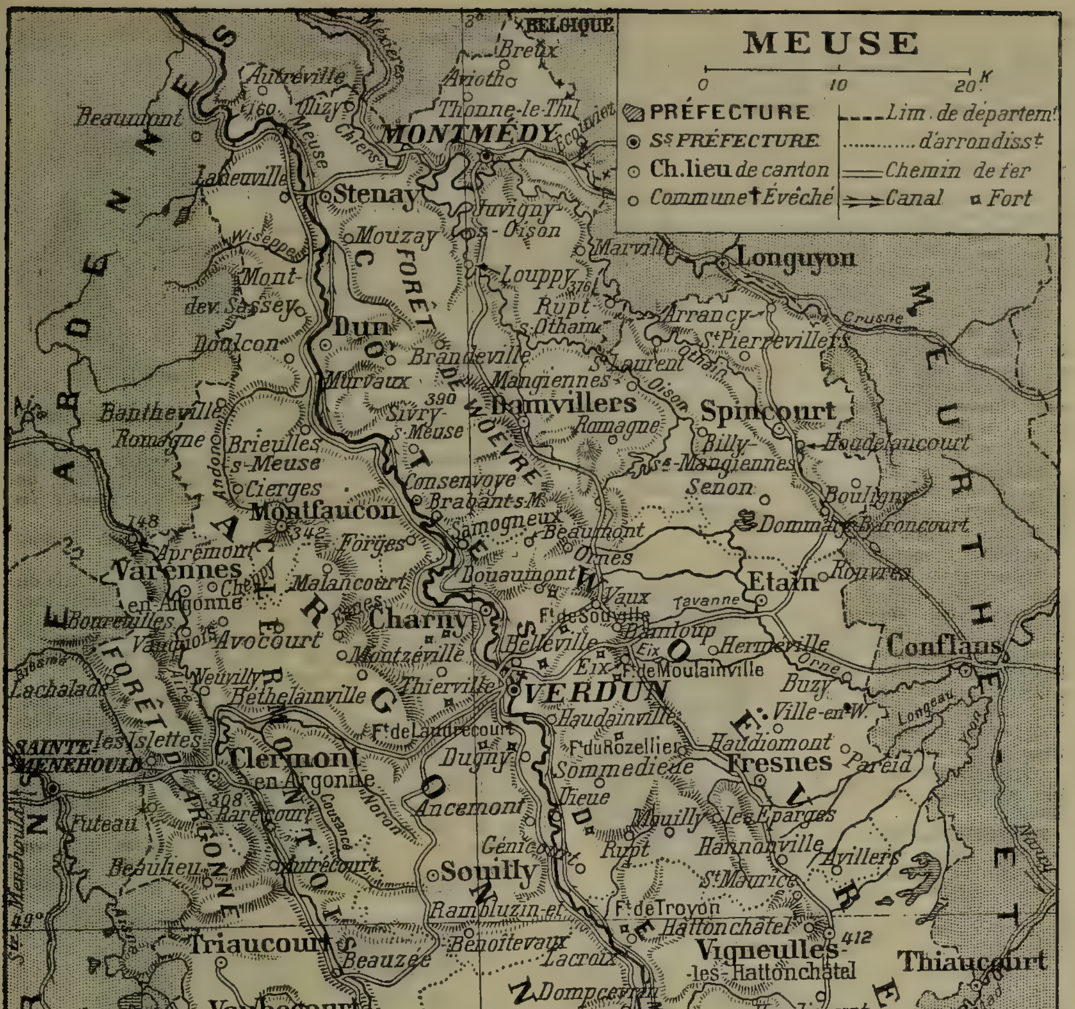

de troubles et de dissensions intérieures, qui a duré jusqu'en 1920 et qui entraîna une lamentable instabilité gouvernementale, la guerre civile et la ruine économique du pays.

LITTÉRATURE. Le Mexique ancien eut deux littératures principales : la littérature *maya*, celle des Yucatèques, dont les documents sont rares et indéchiffrables, et la littérature *nahua*, mieux conservée et qui ne manque pas de mérite. C'est celle des Toltèques, des Chichimèques et des Aztèques. Elle comprend des rituels, des livres astronomiques et divinatoires, des chronologies, des prières d'un style grave et digne ; mais aussi des œuvres littéraires, comme les vers lyriques du roi Nezahualcoyotl (xvᵉ s.). Après la fondation de l'empire espagnol, quelques indigènes lettrés continuèrent à cultiver la littérature nationale ; entre autres, Tezozomoc et Chimalpahin, dont les chroniques sont précieuses.

BEAUX-ARTS, L'archéologie préhistorique est représentée au Mexique par des constructions en forme de tertres, par des habitations *falaisières*, cellules creusées dans le roc à une certaine hauteur, et par des grottes, véritables nécropoles, remplies de momies. Mais, ultérieurement, le Mexique a possédé une architecture vraiment artistique, qui employait soit la pierre massive, soit les revêtements de pierre, de stuc, de mosaïque par-dessus la brique ou les cailloux cimentés. Les monuments, de dimensions colossales, étaient : 1º les temples (*teocallis*) placés sur une haute pyramide ; 2º les palais des rois, entourés de terrasses (monument de Palenqué) ; 3º les nécropoles, avec leurs cryptes cruciformes (Mictlain ou Lyobaa). L'emploi des voûtes à encorbellement, la forme variée des ouvertures, les motifs décoratifs empruntés soit à la faune et à la flore locales, soit à des combinaisons géométriques, les sculptures imparfaites dans le détail, mais puissantes dans l'ensemble, donnent une forte originalité à l'art de l'ancien Mexique. Les antiquités mexicaines ne sont pas, comme on l'avait cru, antérieures à l'ère chrétienne.

— L'hymne national mexicain, dont nous donnons le chœur ou refrain, a été composé en 1852. Les paroles sont de F. Bocanegra et la musique de Jaime Nuño.

HYMNE NATIONAL MEXICAIN

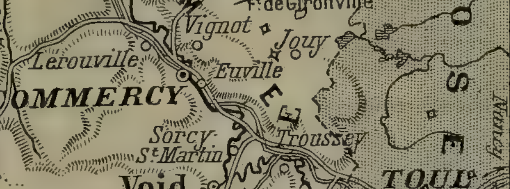

**Mexique** (GOLFE DU), mer intérieure du nouveau monde, dépendance de l'océan Atlantique, délimitée par les Etats unis d'Amérique, les Etats unis du Mexique et les Antilles. Le golfe du Mexique communique avec l'Atlantique même par le canal de Floride et avec la mer des Antilles par le détroit de Yucatan. C'est dans le golfe du Mexique que prend naissance le Gulf-Stream.

**Mexique** (*campagne du*), campagne entreprise par Napoléon III afin de fonder un empire au Mexique en faveur de l'archiduc d'Autriche Maximilien (1862-1867). Commencée avec le concours de l'Espagne et de l'Angleterre, qui se retirèrent bientôt, elle fut marquée par la prise de Puebla et par de nombreuses rencontres avec les guérillas insurrectionnelles. Lorsque la France dut retirer les troupes du maréchal Bazaine, en 1866, l'empereur Maximilien se trouva isolé et fut pris et fusillé à Queretaro, peut-être victime d'une trahison. L'expédition du Mexique, sans résultats pratiques, très coûteuse, ne réussit qu'à priver la France, en 1866, de la meilleure partie de son armée en hommes, en cadres et en matériel.

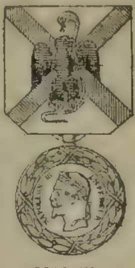
Médaille du Mexique.

**Mexique** (*médaille du*), médaille commémorative de l'expédition du Mexique, instituée par Napoléon III en 1863 pour récompenser les militaires qui prirent part à cette expédition ; la médaille est d'argent ; le ruban, blanc, avec deux raies en sautoir (une rouge, une verte), sur lesquelles broche l'aigle mexicaine noire, tenant dans son bec et ses serres un serpent vert.

**Mexique** (**Nouveau-**). V. NOUVEAU-MEXIQUE.

**meydan** [*mé-i*], n. m. En Perse et en Turquie, place publique ; marché.

**Meyer** (Conrad-Ferdinand), romancier et poète suisse, né à Zurich, m. à Kilchberg (1825-1898). Il emprunte ses sujets à l'Italie de la Renaissance.

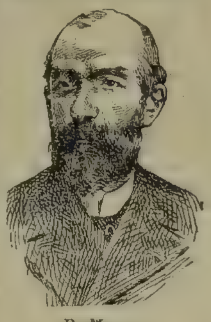
P. Meyer.

**Meyer** (Marie-*Paul*-Hyacinthe), médiéviste français, né à Paris, m. à Saint-Mandé (1840-1917). On lui doit des travaux d'une absolue rigueur de méthode sur les langues romanes. Professeur au Collège de France et membre de l'Académie des inscriptions en 1883.

**Meyer** (Arthur), journaliste français, né au Havre, m. à Paris (1844-1924) ; propriétaire et directeur du journal conservateur *le Gaulois*.

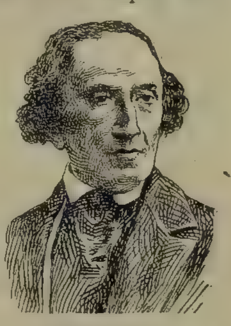
Meyerbeer.

**Meyerbeer** [*mé-ièr-bèr*] (Giacomo Liebmann BEER, dit), célèbre compositeur allemand, né à Berlin, m. à Paris (1791-1864). L'un des plus grands musiciens du XIXᵉ siècle, il a été, dans toute la force du terme, un compositeur dramatique. Ses œuvres réunissent à la plus délicate mélodie les plus puissants effets d'orchestre. On lui doit notamment de magnifiques opéras : *Robert le Diable*, *les Huguenots*, *le Prophète*, *l'Africaine*, et des opéras-comiques : *l'Etoile du Nord* (1854), *le Pardon de Ploërmel* (1859), etc., ainsi que des cantates religieuses, des marches aux flambeaux, des hymnes, des mélodies, etc.

**Meyer-Fœrster** (Guillaume), littérateur et dramaturge allemand, né à Hanovre en 1862, auteur du drame *Vieil Heidelberg*.

**Meyer-Lübke** (Guillaume), romaniste allem., né à Dübendorf (Suisse) en 1861, auteur d'une grammaire des langues romaines.

**Meymac** [*mè-mak*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 15 kil. d'Ussel, sur la Luzège ; 3.990 h. (*Meymacois*). Ch. de f. Orl. Mines de bismuth. — Le cant. a 10 comm., et 11.060 h.

**Meyrannes** [*mè-ra-ne*], comm. du Gard, arr. et à 24 kil. d'Alès, sur la Cèze ; 1.600 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières.

**Meyras** [*mè-rass*], comm. de l'Ardèche, arr. et à 24 kil. de Largentière, près de l'Ardèche : 1.510 h.

**Meyrueis** [*mè-ru-è-iss*], ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 35 kil. de Florac, sur la Jonte ; 1.610 h. — Le cant. a 7 comm., et 3.310 h.

**Meyssac** [*mès-sak*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 23 kil. de Brive, sur le *Meyssac* ; 1.550 h. (*Meyssacois*). — Le cant. a 14 comm., et 9.880 h.

**Meysse,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 1.960 h. Distilleries.

**Meyze (La),** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 12 kil. de Saint-Yrieix, sur l'Isle ; 1.640 h. Ch. de f. Orl.

**Meyzieux** [*mè-zi-eû*], ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 32 kil. de Vienne, sur le Rhône ; 1.480 h. Ch. de f. P.-L.-M. Soieries. — Le cant. a 12 comm., et 10.260 h.

**mézail** [*za*, *l* mll.] n. m. Ensemble des pièces mobiles constituant la visière d'un casque clos.

**mézair** n. m. Syn. de MÉSAIR.

**mezcal** n. m. Boisson spiritueuse du Mexique, préparée par distillation de la sève de l'agave ou maguey sauvage.

**Mèze,** ch.-l. de c. (Hérault), arr. et 31 kil. de Montpellier ; port sur l'étang de Thau ; 6.020 h. Ch. de f. M. Vins, tonnellerie, salines. — Le cant. a 7 comm., et 16.320 h.

**Mézel,** ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 12 kil. de Digne, sur l'Asse ; 650 h. — Le cant. a 11 comm., et 2.500 h.

**Mézen** [*zèn*] (la), fleuve de Russie, tributaire de la mer Blanche ; 800 kil.

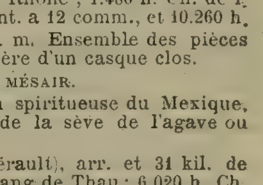
Mézeray.

**Mézenc** [*zin*] (MONT), montagne de la France méridionale, entre les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire ; 1.754 m. d'alt.

**Mézence,** personnage de l'*Enéide*, roi légendaire étrusque, brave, impie et cruel, mais qui aime tendrement son fils Lausus. Tous deux sont tués par Enée.

**Mézeray** [*rè*] (François-Eudes **de**), historien français, né à Ri (Orne), m. à Paris (1610-1683) ; auteur d'une *Histoire de France*, où l'on trouve des pensées ingénieuses et une grande indépendance d'esprit.

**Mézeray,** comm. de la Sarthe, arr. et à 17 kil. de La Flèche ; 1.720 h. Ch. de f. Et.

**mézéréon** n. m. Arbuste du genre daphné, qui croit dans les régions élevées et qu'on nomme vulgairement *bois-gentil.*

**Mézériat,** comm. de l'Ain, arr. et à 44 kil. de Trévoux, sur la Veyle ; 1.420 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Mézidon,** ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 24 kil. de Lisieux, sur la Dives ; 1.900 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 26 comm., et 6.890 h.

**Mézières,** ch.-l. du dép. des Ardennes, sur la Meuse ; ch. de f. E. ; à 248 kil. de Paris ; 7.900 h. (*Méziérois* ou *Macériens*). Patrie du géomètre Hachette, de Natalis de Wailly. Clouterie, taillanderie. — La ville de Mézières, assiégée en 1521 par le duc de Nassau, pour le compte de Charles-Quint, fut sauvée par Bayard. Plus tard, en 1815 et en 1871, elle fut prise par les Prussiens, et les Allemands s'en emparèrent dès le début de la Grande Guerre, au mois d'août 1914. Le kronprinz impérial y établit son quartier général et l'y maintient jusqu'en 1918. La bataille de Mézières, qui a été livrée à la fin de la campagne offensive de 1918, pendant la poussée vers la Meuse, est une des dernières de la Grande Guerre. Elle a commencé le 9 novembre, après que la 4e armée (Gouraud) fut arrivée, le 8, sur la Meuse et eut occupé les hauteurs qui dominent le fleuve au S., depuis l'est de Sedan jusqu'à Mézières. Alors, les Américains de Liggett et les Français de Gouraud et de Guillaumat ont contraint les Allemands de se retirer et se sont, dans la nuit du 10 au 11 novembre, emparés de Mézières, dont une partie a été détruite par les vaincus tandis qu'ils abandonnaient la ville. — L'arr. a 7 cant., 106 comm., et 100.000 h. Le cant. a 21 comm., et 29.440 h.

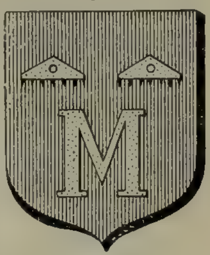
Armes de Mézières.

**Mézières,** comm. de la Somme, arr. et à 18 kilom. de Montdidier, sur le plateau de Santerre ; 601 h. (en 1914). Evacuée par les Britanniques en mars 1918, pendant la deuxième bataille de Picardie, et reprise par les Canadiens pendant la troisième bataille de Picardie, en août 1918. A moitié détruite.

**Mézières** (Alfred), littérateur et homme politique français, sénateur, membre de l'Académie française, né et m. à Réthon (Meurthe-et-Moselle) [1826-1915]. Ecrivain érudit, au goût délicat, il a écrit, entre autres ouvrages : *Prédécesseurs et contemporains de Shakespeare, Pétrarque, Gœthe,* etc.

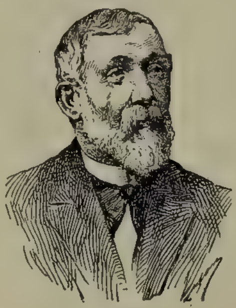
Alfred Mézières.

**Mézières-en-Brenne,** ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 26 kil. du Blanc ; 2.000 h. Ch. de f. Orl. Fer. — Le cant. a 8 comm., et 7.810 h.

**Mézières-sur-Issoire,** ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. de Bellac ; 1.470 h. Ch. de f. dép. — Le cant. a 9 comm., et 10.100 h.

**Mézin,** ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 13 kil. de Nérac, près de la Gélise ; 2.770 h. (*Mézinais*). Ch. de f. M. Bouchons. Patrie du président Fallières. — Le cant. a 11 comm., et 8.500 h.

**Mezos,** comm. des Landes, arr. et à 57 kil. de Mont-de-Marsan ; 1.540 h. Ch. de f. Colophane ; essences.

**Mezötur,** v. de la république de Hongrie, dans la plaine de l'Alföld, sur le Barettyo ; 26.000 h. Marché agricole.

**mézuzah** (plur. *mezuzoth*) n. m. Morceau de parchemin portant inscrits le nom de la Divinité et des passages de la Bible que les juifs enferment dans une boîte cylindrique et qu'ils fixent au montant ou au chambranle de la porte.

**mezz.,** abréviation du mot italien *mezzo,* qui signifie : *à demi.* On écrit *mezz. v.* ou *m. v.* pour *mezza voce,* et *mezz. f.* pour *mezzo forte.*

**mezzanine** [*mèd-za*] n. f. (ital. *mezzanino*). Petit étage entre deux grands. Petite fenêtre d'entresol. Adjectiv. : *fenêtre mezzanine.*

**mezza orchestra** loc. adv. (en ital. *moyen orchestre*). *Musiq.* Par la moitié des instruments de l'orchestre.

**mezza voce** [*mèd-za-vot'-ché*] loc. adv. *Musiq.* Expression italienne signif. *à demi-voix ; chanter mezza voce.* (S'abrège en *mezz v.* ou *m. v.*)

**Mezzetin** (Angelo COSTANTINI, dit), acteur de l'ancienne comédie italienne, né et m. à Vérone (1654-1729). Il triompha dans le rôle d'Arlequin.

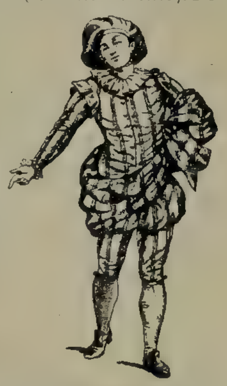
Mezzetin, d'après Callot.

**Mezzofante** (cardinal Joseph), philologue italien, célèbre par sa prodigieuse mémoire, né à Bologne, m. à Rome (1771-1848). Il arriva à lire ou à parler 58 langues avec leurs dialectes.

**mezzo forte** [*mèd-zo-for-té*] loc. adv. *Mus.* Expression italienne qui signifie *à demi fort,* et qui indique qu'il faut jouer presque *piano.* (S'abrège en *mezz. f.*)

**mezzo-soprano** [*mèd-zo*] n. m. (signif. *moyen soprano*). *Mus.* Voix de femme, qui tient le milieu entre le soprano et le contralto. Pl. des *mezzo-sopranos* (ou *soprani*). V. VOIX.

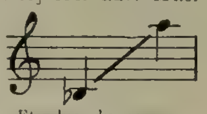
Etendue du mezzo-soprano.

**mezzo-termine** [*mèd-zo-ter-mi-né*] n. m. invar. (m. ital.) *Mus.* Moyen terme.

**mezzo-tinto** [*mèd-zo-tin'-to*] n. m. invar. (en ital. *demi-teinte*). Genre de gravure au lavis, qui permet d'obtenir toutes les demi-teintes. Syn. de GRAVURE À LA MANIÈRE NOIRE.

**Mg,** symbole chimique du *magnésium.*

**mg,** abréviation de *milligramme.*

**mgr,** abréviation de *milligrade.*

**Mgr,** abréviation de *Monseigneur.*

**Mhère,** comm. de la Nièvre, arr. et à 46 kil. de Clamecy ; 1.280 h.

**mi** n. m. (première syllabe du mot *mira,* dans l'hymne de saint Jean-Baptiste). Troisième note de la gamme. Signe qui la représente.

**mi** (du lat. *medius,* qui est au milieu). Mot invariable qui se joint à certains mots par un trait d'union, et qui signifie à moitié, à demi : *à mi-côte, à mi-flot, à mi-jambe.*

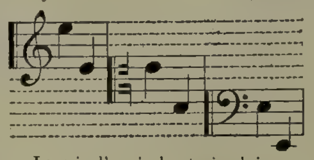
Le mi, d'après les trois clefs.

**mia** n. m. Nom des temples japonais.

**Miagao,** v. de l'archipel américain des Philippines (île de Panay, prov. d'Iloïlo) ; 21.000 h.

**Mialet,** comm. de la Dordogne, arr. et à 26 kil. de Nontron ; 1.600 h. Ch. de f. Orl.

**miaou** n. m. (onomat.). Cri du chat. *Fam.* Chat.

**Miaoulis** [*liss*] (Andreas Vokos), vaillant amiral grec, né à Négrepont, m. à Athènes (1768-1835). Pendant la guerre de l'Indépendance grecque, de 1822 à 1827, il exerça le commandement des forces insurgées.

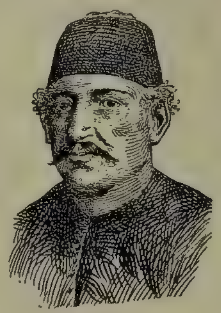
Miaoulis.

**mi-août** [*mi-ou*] n. f. invar. Milieu du mois d'août.

**miargyrite** n. f. Sulfure naturel d'argent et antimoine.

**miasmatique** [*as-ma*] adj. Qui renferme ou produit des miasmes : *les marécages miasmatiques de la Campagne romaine. Foyer miasmatique,* qui produit des miasmes. *Fièvre miasmatique,* qui résulte de miasmes.

**miasme** [*as-me*] n. m. (du gr. *miasma,* souillure). Emanation malsaine, provenant de substances animales ou végétales en décomposition : *les anciens attribuaient aux miasmes la propagation des maladies épidémiques.*

**miastor** [*as-tor*] n. m. Genre d'insectes diptères, comprenant de petites formes de couleur sombre, qui vivent dans le bois en décomposition, et dont on connaît quelques espèces de l'Europe septentrionale.

**miaulant** [*mi-ô-lan*], **e** adj. Qui miaule, qui a l'habitude de miauler : *la race miaulante.*

**miaulard** [*mi-ô-lar*] n. m. Nom vulgaire du goéland à manteau gris et de différentes mouettes.

**miaulement** [*mi-ô-le-man*] n. m. Cri du chat. *Fam.* Son, chant, désagréable : *les miaulements d'une chanteuse.*

**miauler** [*mi-ô-lé*] v. n. (onomatop.). Faire des miaulements. Produire des sons qui rappellent les miaulements d'un chat. V. a. *Fam.* Chanter d'une voix comparable à un miaulement : *miauler une complainte.*

**miauleur, euse** [*mi-ô-leur, eu-ze*] adj. Qui a l'habitude de miauler.

**mi-bis, e** adj. Entre bis et blanc : *pain mi-bis.*

**mica** n. m. (mot lat. signif. *parcelle*). Pierre brillante, feuilletée, écailleuse, d'un éclat métallique : *le mica est un silico-aluminate de potasse, de fer ou de magnésie. Mica triangulaire,* syn. de PENNINE.

— ENCYCL. Le mica existe dans une foule de roches et constitue l'un des trois éléments fondamentaux du granit.

Les différents micas peuvent tous se diviser avec une très grande facilité en lames ou paillettes très minces, flexibles et très transparentes, tout en offrant une grande résistance à la chaleur. On utilise le mica dans certains poêles, car il laisse voir la flamme. Electriquement, il possède un grand pouvoir isolant.

**micacé, e** adj. Qui est de la nature du mica. Qui contient du mica : *schistes micacés. Bot.* Qui a des écailles semblables à des paillettes de mica.

**mi-carême** n. f. Le jeudi de la troisième semaine du carême : *la mi-carême est un jour de divertissement.* Pl. des *mi-carêmes.*

**micaschiste** [*ka-chis-te*] n. m. (de *mica,* et *schiste*). Roche composée de mica et de quartz.

— ENCYCL. Les micaschistes constituent une grande variété de rochers ; ils renferment assez souvent des minéraux, comme le grenat. Quant le micaschiste se divise facilement en plaquettes, on l'utilise, comme dans certaines contrées des Alpes, pour la couverture des maisons.

**micaschisteux, euse** [*ka-chis-teû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature des micaschistes.

**micelle** [*sè-le*] n. f. *Biol.* La plus petite agglomération de molécules pouvant posséder les propriétés physiques des corps.

**Mich** (Michel LIÉBEAUX, dit), caricaturiste français, né à Périgueux, m. à Nantes (1881-1923) ; auteur de dessins pleins d'élégance et d'humour.

**Michaelis** [*ka-é-liss*] (Georg), homme politique allemand, né en 1857 à Haynau (Silésie). Après la chute de Bethmann-Hollwegg, il fut chancelier d'Empire, de juillet à novembre 1917.

**michaélite** [*ka*] n. f. Variété d'opale.

**Michallon** [*chal*] (Claude), sculpteur français, né à Lyon, m. à Paris (1751-1799). — Son fils, ACHILLE-ETNA, peintre de paysage, né et m. à Paris (1796-1822), auteur de : *la Mort de Roland.*

**Michau** ou **Michaud** (CODE), nom donné à l'ordonnance royale de janvier 1629, rendue à la suite des états généraux de 1614 et des deux réunions de notables de 1617 et 1626. Le chancelier *Michel* de Marillac, dont elle était l'œuvre, y avait introduit un grand nombre de réformes utiles ; mais elle n'en fut pas moins difficilement accueillie par le Parlement.

**Michaud** [*chô*] (Joseph-François), littérateur français, né à Albens (Savoie), m. à Passy (1767-1839) ; auteur de l'*Histoire des croisades* et l'un des fondateurs de la *Biographie universelle* qui porte son nom. Il fut membre de l'Académie française et directeur de la « Quotidienne », où il défendit la politique ultra-royaliste. — Il eut pour collaborateur son frère LOUIS-GABRIEL, dit **Michaud jeune,** né à Bourg, m. à Paris (1773-1858).

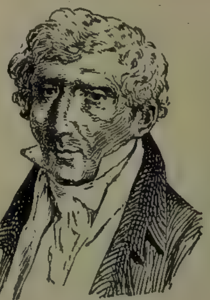
Joseph Michaud.

**Michaux** (André), botaniste français, né à Satory, m. à Tamatave (1746-1803). Il rapporta en France de riches collections de plantes et de graines des régions qu'il avait visitées (Perse, Amérique du Nord). — Son fils, FRANÇOIS-ANDRÉ, né à Versailles, m. à Vauréal (Seine-et-Oise) [1770-1855], fut également un botaniste distingué.

**miche** n. f. (peut-être du flam. *micke,* pain de froment). Pain de petite grosseur. Pain rond, de poids plus considérable : *une miche de quatre livres. Pop.* Lune. Derrière.

**miché** n. m. *Arg.* Client payant d'une femme galante.

**Michée** [*ché*]. nom de deux prophètes juifs du IXe et du VIIe siècle av. J.-C. Michée l'Ancien annonça à Achab et à Josaphat leur prochaine défaite par les Syriens. Michée le Jeune est le sixième des douze petits prophètes. Son style est remarquable par la richesse du coloris.

**Michel** (RUE). *Arg. paris. Ça fait la rue Michel,* ça fait le compte. (A cause de la rue Michel-le-Comte, laquelle doit son nom à un certain comte qui vivait dans cette région, du XIIIe au XIVe siècle.)

**Michel** (saint), archange, chef de la milice céleste. Patron des maîtres d'armes, des boulangers et pâtissiers. Fête le 29 septembre.

**Michel** (*ordres de Saint-*). Trois ordres de chevalerie ont été institués sous ce nom. L'ordre français *de Saint-Michel,* fondé en 1469 par Louis XI, était destiné aux gentilshommes de la cour ; le chapitre de l'ordre se réunissait à l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Fondu avec l'ordre du Saint-Esprit en 1578, il fut aboli en 1789, rétabli en 1816, et cessa d'exister en 1830. La décoration était une croix d'or émaillée de blanc, suspendue à un ruban noir qui se portait en sautoir. L'ordre bavarois *de Saint-Michel* ou *du Mérite de Saint-Michel* a été fondé en 1693 ; il avait pour grand maître le roi de Bavière et comprenait cinq classes ; croix à quatre branches émaillée d'azur, bordée d'or et suspendue à un ruban bleu à bordure rouge. L'ordre anglais *de Saint-Michel-et-Saint-Georges* a été institué en 1818 par George IV ; trois classes ; croix à sept branches émaillée de blanc ; ruban à trois raies verticales égales, deux bleues et une rouge au milieu.

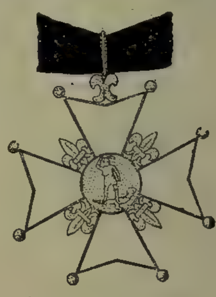
Ordre de Saint-Michel (France).

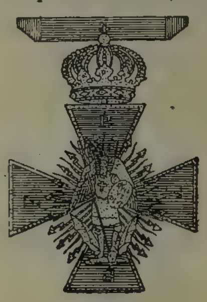
Ordre de Saint-Michel (Bavière).

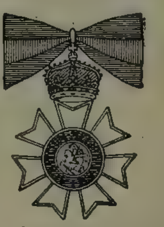
Ordre de Saint-Michel-et-Saint-Georges (Angleterre).

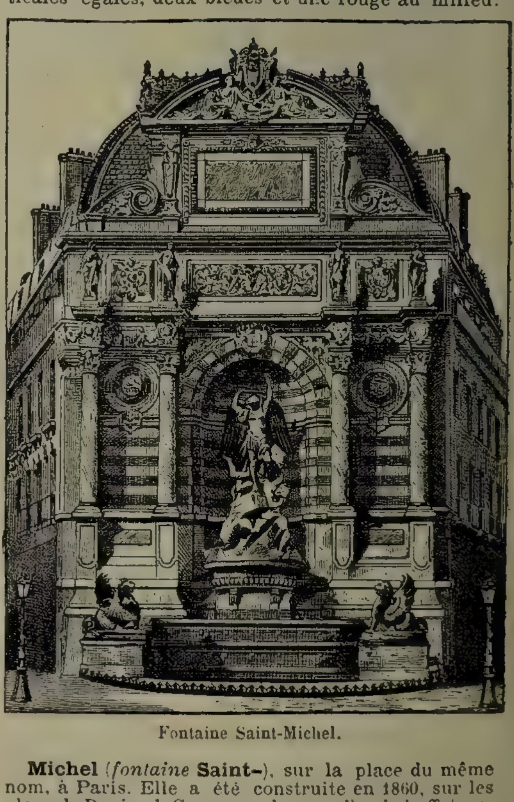
Fontaine Saint-Michel.

**Michel** (*fontaine* **Saint-**), sur la place du même nom, à Paris. Elle a été construite en 1860, sur les plans de Davioud. Groupe en bronze d'un bel effet, représentant saint Michel terrassant le démon, par Duret.

**Michel terrassant le démon** (*l'Archange saint*), tableau de Raphaël, au Louvre. Cette peinture, que Vasari dit avoir été exécutée pour François Ier, a subi de nombreuses restaurations. (V. p. 329).

**Michel,** sobriquet du paysan et du soldat allemand.

**Michel Ier** *Rhanghabé*, empereur grec de 811 à 812. Son règne fut marqué par une violente réaction contre les iconoclastes ; — Michel II, *le Bègue*, empereur grec de 820 à 829. Il vit les musulmans s'emparer de la Sicile ; — Michel III, *l'Ivrogne*, empereur grec de 842 à 867. C'est sous son règne qu'eut lieu la rupture définitive entre Rome et les patriarches de Byzance ; — Michel IV, *le Paphlagonien*, empreur grec de 1034 à 1041. Il laissa la réalité du pouvoir à son frère, qui obtint sur les frontières de l'Empire de nombreux succès militaires ; — Michel V, *le Calaphate*, empereur grec de 1041 à 1042 ; — Michel VI, *le Statriotique*, empereur grec de 1056 à 1057 ; — Michel VII, *Parapinakès*, empereur grec de 1701 à 1708. Après son abdication, il se fit moine et devint archevêque d'Ephèse ; — Michel VIII, *Paléologue*, empereur de Constantinople de 1259 à 1282, chef de la dynastie des Paléologues ; il gouverna avec énergie et habileté.

**Michel le Brave,** prince de Valachie (1593-1601), qui réussit, avec le concours de l'empereur Rodolphe II et du prince de Transylvanie Sigismond Bathory, à conquérir son indépendance sur le Sultan. Il essaya de réaliser l'union des pays roumains, mais ne put y parvenir, et perdit ses conquêtes (1600).

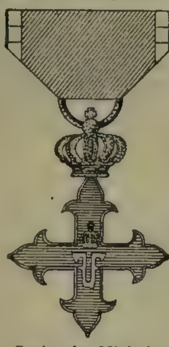
Croix de Michel le Brave.

**Michel le Brave** (*croix de*), ordre roumain, créé le 13/26 septembre 1916 par le roi Ferdinand, pour récompenser la valeur militaire et les actes de bravoure. Il comprend trois classes (chevalier, commandeur, grand-croix). La croix est d'émail bleu foncé, le ruban violet, à liséré bleu clair.

**Michel Feodorovitch,** tsar de Russie, le premier des Romanov, né en 1596, élu en 1613 par les Etats de Moscou, m. en 1645. Il traita avec la Suède et la Pologne et, au dedans, réorganisa l'Etat.

**Michel** (Georges), peintre français, né et m. à Paris (1763-1843), a laissé un grand nombre de peintures ou dessins rehaussés de couleur, représentant les environs de Paris.

**Michel de Bourges** (Louis-Chrysostome), homme politique français, né à Courrières (Var), m. à Montpellier (1797-1853), un des chefs de l'opposition républicaine.

**Michel** (*Francisque*-Xavier), archéologue français, né à Lyon, m. à Paris (1809-1887). On lui doit des travaux d'érudition, des traductions et de nombreuses éditions d'anciens auteurs français.

**Michel** (Marc-Antoine-Amédée), dit **Marc-Michel,** littérateur et vaudevilliste français, né à Marseille, m. à Paris (1821-1868), collaborateur de Labiche.

**Michel** (Gustave-Frédéric), sculpteur français, né et m. à Paris (1851-1924), auteur de l'*Aveugle et le Paralytique*, *Vers la lumière*, etc.

**Michel Alexandrovitch,** grand-duc russe, né à Petrograd en 1878, frère de l'empereur Nicolas II, qui abdiqua en sa faveur lors de la révolution de mars 1917. Emprisonné et assassiné par les bolcheviks.

**Michel** (Clémence-*Louise*), révolutionnaire française, née au château de Vrancourt (Haute-Marne), m. à Marseille (1833-1905). Institutrice à Paris, elle participa à la Commune (1871), fut déportée et graciée en 1886 ; elle reprit sa propagande socialiste et désintéressée.

**Michel** (François-*Emile*), peintre et critique d'art français, né à Metz, m. à Paris (1828-1909), membre de l'Académie des beaux-arts en 1892.

**Michel** (André), critique d'art français, né à Montpellier en 1853 ; conservateur du musée du Louvre, critique d'art au *Journal des Débats*, directeur d'une importante *Histoire de l'art*. Sa critique pénétrante s'appuie sur de profondes connaissances historiques. Membre libre de l'Académie des beaux-arts en 1918.

**Michel** (Augustin-Edouard), général belge, né en 1855, défendit Namur contre les Allemands en 1914, prit part à la bataille de l'Yser et, dans l'offensive de septembre-octobre 1918, commanda l'armée belge du Nord.

**Michel-Ange** [*kèl*] **Buonarroti,** peintre, sculpteur, architecte et poète italien, né à Caprose (Toscane), m. à Rome (1475-1564), l'un des plus grands artistes qui aient jamais existé. Nul n'a égalé l'ampleur, l'originalité, la puissance de ses conceptions, et ses œuvres étonnent par leur diversité autant que par leur caractère grandiose et sublime. Il fut protégé par Laurent de Médicis, par Alexandre VI, Jules II, etc. Il mourut comblé d'honneurs et de richesses. Son caractère inquiet et misanthropique lui fit une vie difficile et troublée. On lui doit : la *Coupole de Saint-Pierre de Rome*, le *Tombeau de Jules II*, le *Tombeau des Médicis*, la *Pietà*, d'admirables statues de *David* et de *Moïse*, et les fresques de la chapelle Sixtine, où il a représenté les principales scènes de la Genèse, les *Prophètes*, les *Sibylles* et la grande scène du *Jugement dernier*. Ses *Rimes* (*Sonnets*, *Canzoni*, etc.) comptent parmi les plus belles de la poésie italienne.

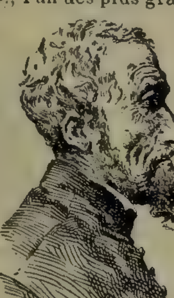
Michel-Ange.

**michélangelesque** [*ché* ou *ké-lan-je-lès-ke*] adj. Qui tient de Michel-Ange ou de la nature de ses œuvres.

**Micheler** (Joseph-Alfred), général français, né à Phalsbourg en 1861, commanda la 10e armée en avril 1916, prit part à la bataille de la Somme, commanda ensuite la 1re, puis la 5e armée.

**Michelet** [*lé*] (Jules), historien français, né à Paris, m. à Hyères (1798-1874). Ses opinions libérales firent deux fois suspendre ses cours du Collège de France, et il fut révoqué après le 2-Décembre. Dans son *Histoire de France* et son *Histoire de la Révolution*, il est parvenu à réaliser une véritable résurrection de notre vie nationale. Dans un autre ordre d'idées, il publia : *l'Oiseau*, *l'Insecte*, *la Mer*, *Ma jeunesse*, etc., études où s'accuse sa sensibilité inquiète et curieuse. Michelet est un écrivain à la langue sobre, au lyrisme imagé et plein de couleur. Influencé par les polémiques contemporaines, il a souvent, surtout dans la seconde partie de son *Histoire*, la passion d'un apôtre et le ton d'un voyant, plutôt que l'impartialité de l'historien ; mais il a étudié avec soin les documents originaux. Il a été servi par un rare talent de divination. Sa pensée est constamment généreuse et haute. — Sa seconde femme, Adèle-Athénaïs Mialaret, née à Montauban, m. à Paris (1816-1899), fut la collaboratrice et parfois l'inspiratrice de ses dernières œuvres.

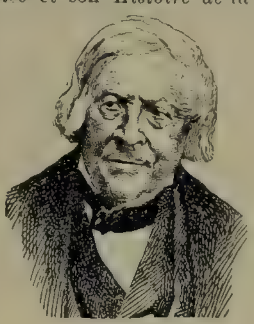
Michelet.

**Micheli du Crest** (Jacques-Barthélemy), officier et savant suisse, né à Genève, m. à Lofingen (1690-1766). Il s'occupa de géographie physique et astronomique, et leva en France et en Suisse des plans remarquables.

**michel-lévyte** n. f. Variété de barytine.

**Michelozzi** (Michelozzo), architecte et sculpteur italien, né et m. à Florence (vers 1500-vers 1568). Il éleva à Florence le palais Riccardi, pour les Médicis.

**Michelsen** (Christian), homme politique norvégien, né à Bergen en 1857, qui a présidé à la séparation de son pays d'avec la Suède en 1905.

**Michelson** (Albert-Abraham), physicien américain d'origine allemande, né à Strelno (Pologne) en 1852. Il s'est appliqué à des travaux de mensuration optique.

**mi-chemin (à)** loc. adv. Vers le milieu du chemin : *Etampes est à mi-chemin entre Orléans et Paris*. *Fig.* Avant d'avoir atteint son but : *s'arrêter à mi-chemin dans une entreprise.*

**Michetti** (Francesco Paolo), peintre italien, né à Naples en 1851, à la fois réaliste et mystique, remarquable par son coloris d'un sombre éclat (*la Procession*, *le Vœu*, *la Fille de Jorio*).

**Michiels** (Alfred), littérateur français, né à Rome, m. à Paris (1813-1889). On lui doit d'excellentes études : *Histoire des idées littéraires en France au XIXe siècle ; Histoire de la peinture flamande.*

**Michigan,** un des cinq grands lacs du Saint-Laurent, au nord des Etats-Unis. Sur ses bords, se trouvent Milwaukee et Chicago.

**Michigan,** un des Etats de l'Union américaine ; 3.668.400 h. Capit. *Lansing*. Grande production de céréales. Elevage ; houille et cuivre.

**Michigan City,** v. des Etats unis d'Amérique (Indiana, comté de Laporte), sur le *lac Michigan ;* 19.500 h. Commerce actif.

**Michitch** (Zivoyin), général serbe, né à Struganik (1855-1921) ; commanda la seconde armée serbe pendant la Grande Guerre.

**Michoacan,** un des Etats unis du Mexique, en bordure sur l'océan Pacifique ; 1.003.000 h. Capit. *Morelia*. Café.

**Michol,** fille de Saül, épouse de David (*Bible*).

**michon** n. m. Tranche de pain.

**Michon** (l'abbé Jean-Hippolyte), prédicateur, romancier et graphologue français, né à La Roche-Fressange (Corrèze), m. près de Baignes-Sainte-Radegonde (Charente) [1806-1881].

**michotte** [*cho-te*] n. f. *Dialect.* Cèpe de Bordeaux ou bolet comestible. En Bourgogne, pain de 1 kilogramme pour vendangeurs.

**Micipsa,** fils de Masinissa, roi des Numides de 146 à 118 av. J.-C., oncle de Jugurtha, qu'il adjoignit comme héritier du royaume à ses deux propres fils, Adherbal et Hiempsal.

**Mickiewicz** (Adam), poète polonais, né à Zaosie (Lituanie), m. à Constantinople (1798-1855). Patriote ardent, il dut quitter son pays et venir à Paris et y fut nommé professeur de littérature slave au Collège de France. C'est le plus grand poète de la Pologne. Son chef-d'œuvre est l'épopée rustique et chevaleresque de *Messire Thadée*.

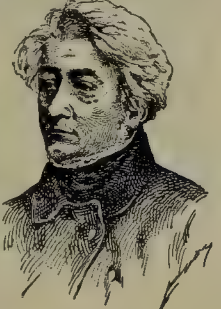
Mickiewicz.

**miclou** n. m. Nom vulgaire du *canard longue queue.*

**micmac** [*mik-mak*] n. m. *Fam.* Intrigue. Pratique secrète dans un but blâmable : *il y a un micmac dans cette affaire.*

**Micmacs,** Peaux-Bouges, de race algonquine, vivant dans la Nouvelle-Ecosse et dans les îles du Prince-Edouard et de Terre-Neuve.

**micocoule** n. f. Fruit du micocoulier.

**micocoulier** [*li-é*] n. m. Genre d'urticacées, de la famille des ulmacées.

— Encycl. Les micocouliers (*celtis*) sont des arbres des régions chaudes et tempérées. Le *micocoulier de Provence*, *micocoulier austral*, *fabreguier* ou *fabrecoulier* croît dans tout le midi de la France. On utilise ses feuilles comme fourrage, ses fruits pour fabriquer une huile à brûler, son bois flexible pour confectionner des manches de fouet, des instruments de musique, etc.

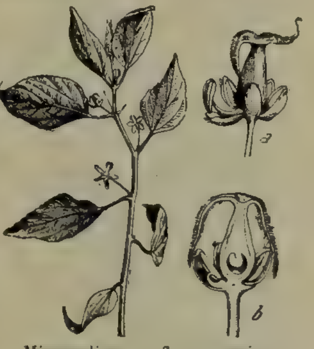

Micocoulier : *a*, fleur grossie ; *b*, coupe de la fleur (grossie).

**Micon,** sculpteur et peintre grec du ve siècle. Il se rendit célèbre par son talent à peindre les chevaux.

**miconie** [*nî*] n. f. Genre de mélastomacées américaines, dont les feuilles sont employées à la façon du thé et dont les fruits et l'écorce fournissent une substance tinctoriale jaune.

**mi-corps** [*kor*] **(à)** loc. adv. Au milieu du corps. De façon à ne laisser voir que la partie supérieure du corps.

**mi-côte (à)** loc. adv. A moitié de la côte : *l'équipage dut s'arrêter à mi-côte.*

**micr, micro** (du gr. *mikros*, petit), préfixe qui exprime l'idée de *petitesse*. En mathématiques, il indique la division d'une grandeur par un million. Ex. : *microvolt*, *microohm*, *micromillimètre*.

**micracoustique** [*kous-ti-ke*] adj. *Physiq.* Qui sert, qui contribue à augmenter l'intensité du son.

**microampère** n. m. Unité électrique équivalant à un millionième d'ampère. (Abrév. μ *a.*)

**microampèremètre** n. m. Ampèremètre utilisé pour des courants de très faible intensité.

**microbalance** n. f. Balance destinée à évaluer de très petites masses : *les microbalances peuvent donner une sensibilité de* $\frac{1}{100}$ *de milligramme.*

**microbe** n. m. (du gr. *mikrobios*, dont la vie est courte). *Pathol.* Organisme microscopique monocellulaire, dépourvu de pigment protoplasmique, qui est l'agent des fermentations, des putréfactions et d'un grand nombre de maladies dites « virulentes », « spécifiques », ou « contagieuses ». Syn. fréquent de bactérie. *Pop.* Individu chétif, malingre.

— Encycl. Les microbes comprennent, d'après la définition précédente, des algues, des champignons, des levures, etc., mais l'usage tend à ne désigner sous ce nom de « microbe » que les algues voisines des oscillariées. La classification des microbes est, d'ailleurs, sujette à caution, parce que encore très imparfaite. Beaucoup de microbes sont inoffensifs et d'autres probablement nécessaires à la vie normale.

On divise les microbes en deux familles : les *coccacées* et les *bactériacées*.

Les coccacées, caractérisées par leur forme sphérique, comprennent quatre genres : *microcoque*, dont les éléments sont isolés ou réunis par deux ou en chapelets ; *arcine*, dont les individus se rassemblent en forme de cube ; *ascocoque*, qui forme des colonies massives ; *leuconostoc*, réunis en chaînette entourée de gelée.

Les bactériacées, caractérisées par leur forme en bâtons, se divisent aussi en quatre genres : *bacille*, élément ou bâtonnet ; *spirille*, qui affecte la forme de spires de un ou plusieurs tours ; *leptothrix*, à longs filaments rectilignes ; *cladothrix*, à filaments ramifiés.

Les microbes sont constitués par une masse de protoplasma homogène ou parfois granuleuse, entourée d'une fine membrane. Très souvent incolores, ils donnent parfois naissance à des pigments rouges ou roses (*micrococcus prodigiosus*), jaunes ou oranges (*micrococcus piogenes aureus*) ; bleus ou verts (bacille pyocyanique), etc. Leur multiplication s'effectue par *division*. Mais, pour qu'un microbe puisse se développer, il est nécessaire qu'il rencontre un milieu et une température convenables ; certains exigent une atmosphère oxygénée (aérobies), tandis que d'autres ne se développent que s'ils sont privés d'air (anaérobies).

En se multipliant, les diverses espèces de microbes transforment les éléments où ils vivent ; ils y prennent ce qui est nécessaire à leur prolifération, et y rejettent les résidus de leur activité vitale. Ainsi s'effectuent la putréfaction, certaines fermentations, et prennent naissance les *toxines* microbiennes. Transportés, soit par l'expérimentation, soit par la nature, en nombre suffisant, dans des organes vivants, ils peuvent y prospérer et donner naissance aux maladies *infectieuses*.

Les microbes agissent par leurs sécrétions, par leurs toxines, produisant de la fièvre, du délire, des lésions organiques, etc., et, de plus, ils forcent l'organisme à agir contre eux par *phagocytose* et fabrication d'*antitoxines*. Lorsque la lutte est terminée, l'individu atteint est pour quelque temps vacciné. (V. vaccination, sérum.)

Il semble que chaque espèce de microbes ait dans l'organisme un milieu de prédilection : le pneumocoque agit surtout sur le poumon ; le bacille d'Eberth se localise dans l'intestin, donnant la fièvre typhoïde ; le bacille diphtérique se développe sur les muqueuses ; etc.

Les microbes se rencontrent partout : dans le sol, dans l'air, dans les eaux, enfin dans le corps même des animaux.

*Microbes du sol.* La terre, renfermant de grandes quantités de matière organique, offre aux microbes un séjour de prédilection ; aussi est-ce dans le sol superficiel que la flore microbienne est le plus riche. A la surface, on rencontre 2.564.000 germes par centimètre cube ; à 2 mètres, il n'y en a plus que 23.000 ; à 6 mètres, 0.

*Microbes des eaux.* Les microbes, ceux même des espèces nuisibles pour l'homme, sont aussi en nombre considérable dans les eaux.

La teneur en microbes d'une bonne eau à boire ne doit pas dépasser 500 par centimètre cube. Voici l'analyse bactériologique, par centimètre cube, de différentes eaux : Vanne 62 à la source, 1.100 dans les réservoirs ; Seine à Bercy 1.480, à Asnières 3.200 ; Marne, 50.000 ; Sprée au-dessus de Berlin, 4.300, au-dessous 97.800 ; Tamise au-dessus de Londres, 20.000 ; eau de mer du golfe de Naples, 208.000 ; à 3 kil., 10 ; sources minérales, jamais plus de 50 ; glace de consommation, jusqu'à 5.000.

*Microbes de l'air.* On rencontre dans l'air tous les microbes ; leur nombre varie selon les lieux, ainsi que l'indiquent les chiffres suivants, comptés à Paris par mètre cube : Montsouris, 250 ; Hôtel-de-Ville, 7.008 ; Hôpital-Saint-Antoine, 55.000 ; égouts, 7.500. Au sommet du Panthéon, on ne trouve plus que 28 microbes. L'air des montagnes et l'air de la mer sont extrêmement pauvres en microbes.

*Microbes du corps.* Dans tous les tissus organiques non en contact avec l'atmosphère, on ne trouve chez les animaux *sains* aucune espèce de microbes. Au contraire, la peau, les voies digestives et aériennes en renferment un nombre considérable. L'intestin surtout contient en grand nombre le bacille *coli communis*. On trouve aussi dans le nez, la trachée, les bronches, les muqueuses oculaires, des germes nombreux, qui ne déterminent des processus morbides que dans des conditions particulières d'affaiblissement organique.

**microbicide** adj. (de *microbe*, et du lat. *cædere*, tuer). Qui tue les microbes.

**microbie** [*bi*] n. f. *Méd.* Syn. de MICROBIOLOGIE.

**microbien, enne** [*bi-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux microbes : *maladie microbienne.*

— ENCYCL. *Cultures microbiennes.* Pour étudier les microbes, il est nécessaire de pouvoir les isoler les uns des autres, de les faire se développer, et pourtant d'opérer de telle sorte que les maladies virulentes ne puissent faire courir de danger à l'expérimentateur. On utilise dans ce but les cultures dans des vases en verre de formes diverses, ballons de Pasteur, tubes à essai, etc., bouchés avec des tampons de coton, ou fermés au chalumeau. Ces vases renferment des liquides (bouillon, solutions minérales, sérum sanguin, sang, etc.), des milieux solides (gélatine, agar-agar, sérum coagulé, etc.), ou encore des pommes de terre, des racines diverses, des œufs, etc.

Avant de faire une culture microbienne, on stérilise les vases, et on les ensemence aseptiquement au moyen d'un fil de platine préalablement rougi.

*Maladies microbiennes.* Toutes les maladies infectieuses ou contagieuses sont dues à la présence de microbes ; mais on est loin de connaître le micro-organisme spécifique de chaque maladie. Pour qu'on soit en droit d'affirmer qu'une maladie est due à un microbe déterminé, il faut, suivant Pasteur : 1° trouver dans chaque cas de cette maladie ce même microbe ; 2° reproduire la maladie dans toutes ses phases, avec une culture pure de ce microbe.

**microbiologie** [*ji*] n. f. (du gr. *mikrobios*, dont la vie est courte, et *logos*, traité). Science qui s'occupe des microbes : *Pasteur a été un des fondateurs de la microbiologie.*

— ENCYCL. La microbiologie date à peine d'un siècle et doit surtout à Pasteur son immense essor. Elle a révolutionné la chirurgie par l'*antisepsie* et l'*asepsie*, la médecine et l'hygiène en précisant l'étiologie des maladies infectieuses et surtout en déterminant l'isolement des malades contagieux, la désinfection des locaux contaminés, etc.

Cette science comprend : 1° l'histoire des microbes, c'est-à-dire leur classification, leur morphologie, leur physiologie générale, leurs origines et leurs milieux d'habitat ; 2° la partie technique de leur conservation, préparation, etc., en un mot l'histologie microbienne (micrographie) ; 3° les moyens de stérilisation nécessaires pour tuer les microbes, ou empêcher leur pullulation (stérilisation et antisepsie).

On emploie couramment comme synonyme le mot BACTÉRIOLOGIE, malgré que son étymologie en fasse, logiquement, la science des bactéries et non des microbes en général : *la Faculté de médecine de Paris a créé récemment une chaire de bactériologie.*

**microbiologique** adj. Qui concerne la microbiologie : *études microbiologiques.*

**microbiologiste** [*jis-te*] n. et adj. Qui s'occupe de microbiologie, ou qui se rapporte à cette science : *un éminent microbiologiste.*

**microbique** adj. Syn. de MICROBIEN.

**microbisme** [*bis-me*] n. m. Présence, dans l'organisme, de microbes pathogènes.

**mibrobromite** n. f. Chlorobromure naturel d'argent.

**microcéphale** adj. et n. (du préf. *micro*, et du gr. *kephalê*, tête). *Physiol.* Se dit d'une personne dont la tête est petite, par suite d'un défaut de développement de l'encéphale. *Bot.* Se dit d'une plante dont les fleurs sont réunies en petits capitules.

**microcéphalie** [*lî*] n. f. (de *microcéphale*). Idiotie provenant de la petitesse du cerveau.

**microchimie** [*mî*] n. f. (du préf. *micro*, et de *chimie*). Application du microscope à l'analyse chimique.

**microchimique** adj. Qui concerne la microchimie : *analyse microchimique.*

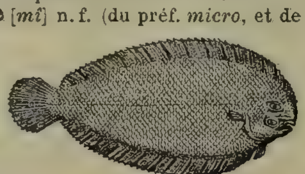

Microchire.

**microchire** [*ki-re*] n. m. Sous-genre de soles, comprenant deux espèces des mers d'Europe, abondantes dans la Méditerranée et le golfe de Gascogne.

**microchronomètre** [*kro*] n. m. (du préf. *micro*, et de *chronomètre*). Appareil servant à mesurer de petites fractions de temps.

**microcinématographe** n. m. (du préf. *micro*, et de *cinématographe*). Appareil pour cinématographier les préparations microscopiques.

**microcinématographie** [*fî*] n. f. Cinématographie des infiniment petits.

**microcinématographique** adj. Qui concerne la microcinématographie : *projections microcinématographiques.*

**microcinématographier** [*fi-é*] v. a. Pratiquer la microcinématographie.

**microcline** n. f. Silicate naturel d'aluminium et de potassium.

**microcoque** [*ko-ke*] ou **micrococcus** [*kok-kuss*] n. m. Genre de microbes, dont les espèces les plus connues sont : le *microbe de la méningite cérébro-spinale*, le *gonocoque de la blennorragie*, le *pneumocoque*, le *staphylocoque*, le *streptocoque*, etc.

**microcosme** [*kos-me*] n. m. (du préf. *micro*, et du gr. *kosmos*, monde). Petit monde. Résumé de l'univers : *l'homme est un microcosme.*

**microcosmique** [*kos-mi-ke*] adj. Qui a rapport au microcosme.

**microcyte** n. m. (du préf. *micro*, et du gr. *kutos*, cellule). Globule rouge du sang, ayant subi une transformation vésiculeuse.

**microcytémie** [*mî*] n. f. (du préf. *micro*, et du gr. *kutos*, cellule, et *haima*, sang). Présence dans le sang de globules rouges petits et ayant subi la transformation vésiculeuse. (Elle s'observe dans les intoxications par les poisons minéraux et microbiens.)

**microdactyle** adj. (du préf. *micro*, et du gr. *daktulos*, doigt). Qui a les doigts courts.

**microdactylie** [*li*] n. f. (de *microdactyle*). Arrêt du développement d'un ou de plusieurs doigts pendant la vie intra-utérine.

**microdonte** adj. (du préf. *micro*, et du gr. *odous, ontos*, dent). Qui a de petites dents.

**microdontisme** [*tism'*] n. m. (de *microdonte*). Anomalie de la dentition, consistant dans une petitesse infantile des dents.

**microgastre** n. m. Genre d'insectes hyménoptères de petite taille, voisins des ichneumons, et dont les larves vivent aux dépens de certaines chenilles nuisibles (piéride, liparis).

**microglosse** n. m. Genre de perroquets renfermant de grands cacatois, de la Nouvelle-Guinée.

**microglossie** [*glo-sî*] n. f. (du préf. *micro*, et du gr. *glôssa*, langue). Petitesse anormale de la langue.

**microgoura** n. m. Genre d'oiseaux colombins, propres aux îles Salomon.

**micrographe** n. m. Celui qui s'occupe de micrographie.

**micrographie** [*fî*] n. f. (du préf. *micro*, et du gr. *graphein*, décrire). Science qui s'occupe de préparer les objets pour l'observation au microscope et de les décrire après leur examen ainsi fait.

**micrographique** adj. Relatif à la micrographie : *préparation micrographique.*

**microhétérogène** (du préf. *micro*, et de *hétérogène*) adj. Se dit d'un milieu composé d'éléments dissemblables, mais ne pouvant se percevoir qu'au microscope : *les solutions colloïdales constituent un milieu microhétérogène.*

**microhm** n. m. Unité électrique de résistance, qui équivaut à un millionième de ohm. (Abrév. μo.) (V. MESURE). Syn. MICROOHM.

**microlépidoptères** n. m. pl. L'une des deux grandes divisions des lépidoptères, comprenant les papillons de petite taille, comme les teignes et les tordeuses. (On les divise en quatre groupes principaux : *pyraliens*, *tortriciens* ou *tordeuses*, *tinéiniens* ou *teignes*, *ptérophoriens*.) S. un *microlépidoptère.*

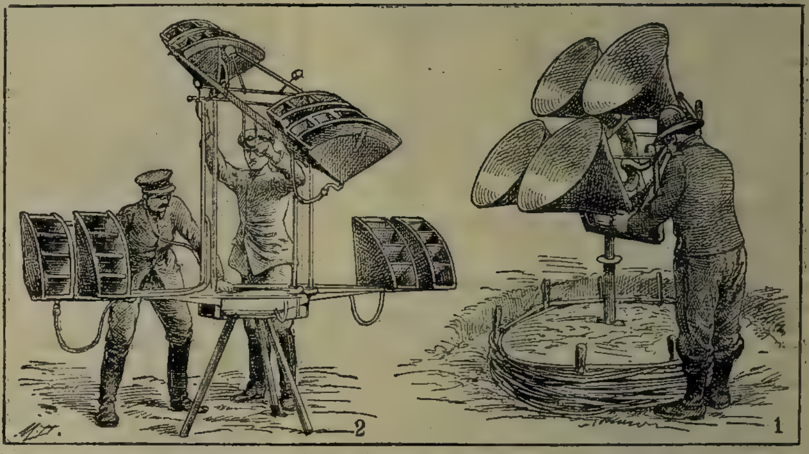

Le microphone appliqué aux appareils avertisseurs qui signalaient le passage des avions pendant la Grande Guerre : 1. Un type français ; 2. Un type allemand.

**microlithe** n. m. (du préf. *micro*, et du gr. *lithos*, pierre). Elément cristallin microscopique, dont on reconnaît la présence dans des roches ignées.

**microlithique** adj. Se dit d'une roche qui contient des microlithes dans sa texture.

**micrologie** [*jî*] n. f. (du préf. *micro*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur les corps microscopiques.

**micrologique** adj. Qui a rapport à la micrologie : *essais micrologiques.*

**micrologue** [*lo-ghe*] n. m. Celui qui se livre à des études micrologiques.

**Micromégas,** héros et titre d'un conte philosophique, en prose, de Voltaire (1747). Cette dénomination vient des deux mots grecs *mikros*, petit, et *megas*, grand, c'est-à-dire, suivant l'application maligne qu'en faisait Voltaire à Fontenelle, *petit grand homme.* C'est une satire piquante, spirituelle, de la *Pluralité des mondes*, ouvrage où Fontenelle mêle aux faits scientifiques d'ingénieux badinages. Micromégas est un habitant de Sirius, long de huit lieues, qui vient, en compagnie d'un secrétaire perpétuel de l'Académie de Saturne, visiter la Terre.

Micromérie : *a*, fleur.

**micromélie** [*lî*] n. f. Anomalie observée chez certains nains et consistant dans la brièveté des membres.

**micromérie** [*rî*] n. f. Genre de labiées, comprenant des plantes herbacées des régions tempérées, à fleurs petites, rouges ou blanches. (On en connaît 60 espèces.)

**micromérisme** [*ris-me*] n. m. (du préf. *micro*, et du gr. *meros*, partie). Nom donné par Y. Delage aux théories qui cherchent à expliquer les propriétés des êtres vivants par l'existence de particules élémentaires infiniment petites, représentatives ou non de ces caractères et de ces propriétés.

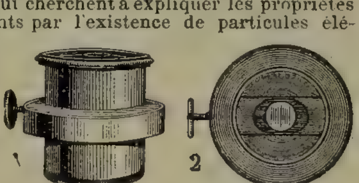

Micromètre : 1. Oculaire où se trouve placé le micromètre ; 2. Micromètre.

**micromètre** n. m. (du préf. *micro*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer de petits objets ou de petites images observés au microscope, ou à l'aide d'un instrument d'optique.

**micrométrie** [*trî*] n. f. (de *micromètre*). Action de déterminer les dimensions extrêmement petites.

**micrométrique** adj. Qui a rapport à la micrométrie : *procédés micrométriques.*

**micrométriquement** [*ke-man*] adv. Par des procédés micrométriques.

**micromillimètre** n. m. Syn. de MICRON.

**micron** n. m. Unité de longueur correspondant à la millionième partie du mètre. (Abrév. μ*m* ou μ.) V. MESURE.

**Micronésie,** c'est-à-dire *Petites îles*, région ethnographique, plutôt que géographique, de l'Océanie. Elle comprend les archipels de Magellan et d'Anson, les Mariannes, les Carolines, les Palaos, les Marshall, les Gilbert, et est partagée entre l'Angleterre, les Etats-Unis et le Japon. Les habitants (*Micronésiens*), de teint plus clair que les Mélanésiens, sont surtout pêcheurs et marins.

**micronucléus** [*klé-uss*] n. m. (du préf. *micro*, et de *nucléus*). Le plus petit noyau ou nucléole des infusoires, par opposition au gros noyau ou *macronucléus.*

**micro-objectif** n. m. Système optique employé en microphotographie.

**microohm** n. m. Syn. de MICROHM.

**micro-ohmmètre** ou **microhmmètre** n. m. Appareil très sensible pour la mesure des résistances électriques.

**micro-organisme** ou **microrganisme** [*nis-me*] n. m. Organisme microscopique, végétal ou animal.

**micropétale** adj. (du préf. *micro*, et de *pétale*). Qui a de petits pétales.

**micropèze** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant quelques espèces de petite taille propres à l'Europe et communes en France.

**microphage** n. m. (du préf. *micro*, et du gr. *phagein*, manger). Phagocyte de petites dimensions, qui est l'indice d'une leucocytose, suppurative ou non.

**microphone** n. m. (du préf. *micro*, et du gr. *phônê*, voix). Instrument qui augmente l'intensité du son : *l'invention du microphone est due à Hughes.* Adj. Qui a la voix faible.

— ENCYCL. Le premier microphone a été construit par le professeur Hughes : il est basé sur les phénomènes de variation de résistance qui se produisent au contact de corps peu conducteurs. Le microphone de Hughes se composait d'un petit crayon de charbon de cornue, terminé en pointe à chaque extrémité et légèrement soutenu dans une position verticale entre deux godets creusés dans des blocs de même substance, fixés sur une mince table d'harmonie. En reliant les blocs aux extrémités d'un circuit métallique dans lequel sont intercalés une pile Leclanché et un téléphone, les bruits qui se produisent à proximité du microphone se trouvent considérablement amplifiés pour un observateur écoutant au récepteur téléphonique. Les dispositions adoptées par Hughes ont été modifiées dans de nombreux microphones particuliers. L'application la plus importante qu'on en a faite jusqu'ici est son utilisation comme transmetteur téléphonique ; en France, on utilise à cet effet le microphone Oder, constitué par 10 crayons de charbon, qui donnent par conséquent 20 contacts. On l'a encore appliqué dans la mesure des résistances électriques par la méthode du pont de Wheatstone, dans la balance d'induction, etc. On a aussi utilisé, en médecine, des microphones particuliers, pour étudier les battements du cœur, pour ausculter les poumons, etc. Pendant la Grande Guerre, on a créé de nouveaux types de microphones, que l'on a utilisés soit pour signaler le passage des avions, soit pour l'écoute sous-marine, soit pour l'écoute dans les tranchées, et l'on est arrivé à construire des appareils d'une extrême sensibilité.

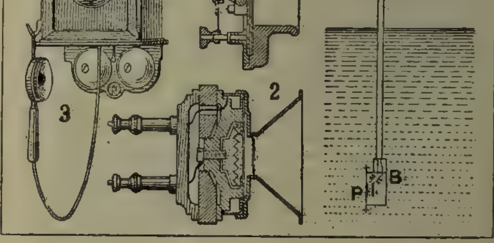

Microphone : 1. A, crayons de charbon ; 2. A, pointes de charbon ; 3. Sur appareil téléphonique ; 4. Schéma pour écoute sous-marine ; P, plaque vibrante ; B, microphone ; E, écouteurs.

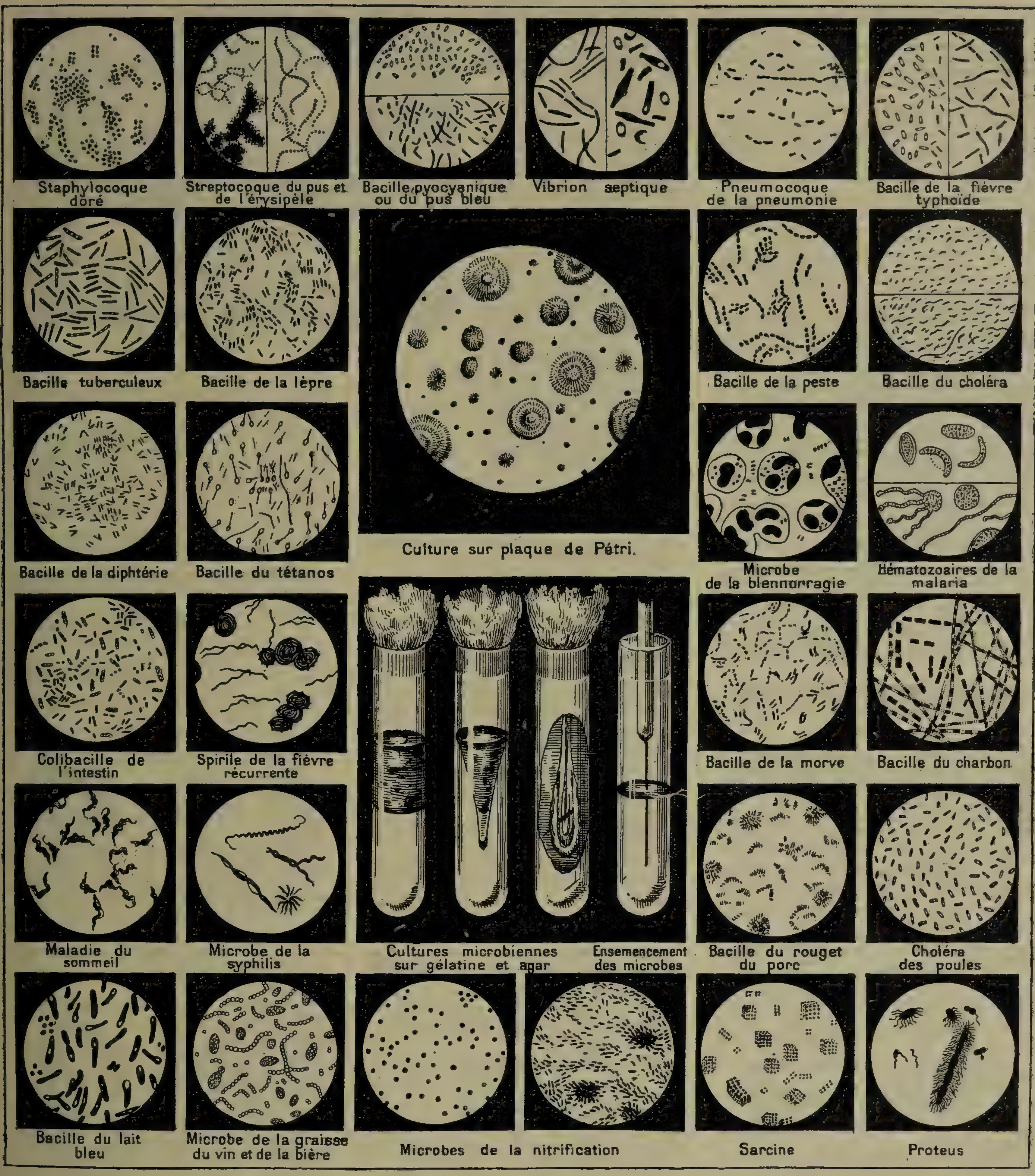
Staphylocoque doré
Streptocoque du pus et de l'érysipèle
Bacille pyocyanique ou du pus bleu
Vibrion septique
Pneumocoque de la pneumonie
Bacille de la fièvre typhoïde
Bacille tuberculeux
Bacille de la lèpre
Culture sur plaque de Pétri.
Bacille de la peste
Bacille du choléra
Bacille de la diphtérie
Bacille du tétanos
Microbe de la blennorragie
Hématozoaires de la malaria
Colibacille de l'intestin
Spirile de la fièvre récurrente
Bacille de la morve
Bacille du charbon
Maladie du sommeil
Microbe de la syphilis
Cultures microbiennes sur gélatine et agar
Ensemencement des microbes
Bacille du rouget du porc
Choléra des poules
Bacille du lait bleu
Microbe de la graisse du vin et de la bière
Microbes de la nitrification
Sarcine
Proteus

MICROBES.

**microphonie** [*nî*] n. f. (de *microphone*). Faiblesse de la voix. (Peu us.)

**microphotographie** n. f. Photographie de préparations microscopiques.

**microphtalmie** [*mî*] n. f. (du préf. *micro*, et du gr. *ophthalmos*, œil). Petitesse anormale des yeux.

**microphylle** adj. (du préf. *micro*, et du gr. *phullon*, feuille). Qui a de petites feuilles.

**microphyte** n. m. (du préf. *micro*, et du gr. *phuton*, plante). Végétal microscopique et généralement unicellulaire.

**microphytique** adj. Qui a rapport aux microphytes.

**micropsie** [*psî*] n. f. (du préf. *micro*, et du gr. *opsis*, vue). Altération de la vue, par laquelle on voit les objets plus petits qu'ils ne sont en réalité.

**micropyle** n. m. (du préf. *micro*, et du gr. *pulê*, porte). Orifice de l'ovule des plantes.

**microradiographe** n. m. Appareil permettant de radiographier les objets microscopiques.

**microradiographie** [*fî*] n. f. Application de la radiographie aux objets microscopiques.

**microradiotype** n. m. Cliché négatif, que l'on obtient par la microradiographie.

**microrchidie** [*ki-dî*] n. f. (du préf. *micro*, et du gr. *orchis*, *idos*, testicule). Petitesse anormale des testicules, coïncidant ordinairement avec la stérilité.

**microrrhize** [*kro-ri-ze*] adj. (du préf. *micro*, et du gr. *rhiza*, racine). Qui a de petites racines.

**microscope** [*kros-ko-pe*] n. m. (du préf. *micro*, et du gr. *skopein*, observer). Instrument d'optique, qui grossit les objets à la vue. *Fig.* Ce qui sert à percevoir des choses cachées : *la haine est un puissant microscope. Voir avec un microscope*, s'exagérer tout.

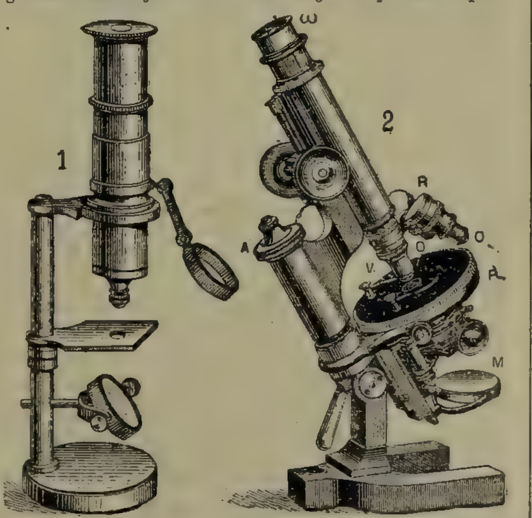

Microscopes : 1. Microscope simple ou microscope d'étude ; 2. Microscope à revolver.

— Encycl. Le microscope a deux systèmes optiques : un *objectif* O, système de lentilles fournissant de l'objet à examiner une image réelle, et un *oculaire* ω, système de lentilles qui fournit de la première image une seconde qui est virtuelle et agrandie. Les deux systèmes optiques sont placés aux extrémités d'un tube formé de deux parties dont l'une peut glisser dans l'autre. L'objet à examiner, mis sous forme de lamelle mince et translucide, est placé sur une lame de verre maintenue sur un support P (*platine*), à l'aide de deux ressorts métalliques V (*valets*). L'objet est recouvert d'une autre lame mince de verre, et on l'éclaire par-dessous à l'aide d'un miroir incliné M ; quelquefois, on interpose une goutte de liquide entre la lame et la surface extérieure de l'objectif, qu'on appelle alors *objectif à immersion*. Lorsqu'on veut observer, on commence par faire la *mise au point*, c'est-à-dire l'opération nécessaire pour que l'image puisse être perçue par l'observateur le plus nettement possible. A cet effet, on déplace tout l'instrument par rapport à la platine, d'abord à l'aide d'un pignon A, puis d'une vis micrométrique, qui donne un mouvement très lent. Un système R (*revolver*) comprend trois objectifs différents O, que l'on peut employer suivant les cas.

On appelle *grossissement* du microscope le rapport entre le diamètre apparent de l'image et celui de l'objet. On fabrique couramment aujourd'hui des microscopes qui donnent un grossissement égal à 3.000. On attribue l'invention du microscope au Hollandais Zacharie Jansen, lunetier de Middelbourg (1590).

On peut dessiner facilement les objets qu'on aperçoit dans le microscope. On utilise pour cela l'appareil optique appelé *chambre claire*.

**microscopie** [*kros-ko-pî*] n. f. Examen au microscope. (Peu us.)

**microscopique** [*kros-ko-pi-ke*] adj. Qui se fait au moyen du microscope : *études microscopiques.* Qui ne peut être aperçu qu'avec l'aide du microscope : *animalcules microscopiques. Par exagér.* Très petit : *un livre microscopique.*

**microscopisant** [*kros-ko-pi-zan*], **e** adj. Qui microscopise.

**microscopiser** [*kros-ko-pi-zé*] v. a. Rendre petit comme un objet microscopique.

**microscopiste** [*kros-ko-pis-te*] n. Personne qui a l'habitude d'observer au microscope.

**microséisme** [*sé-is-me*] n. m. (du préf. *micro*, et du gr. *seismos*, secousse). Léger tremblement de terre, révélé seulement par les séismographes.

**microséismique** [*is-mi-ke*] adj. Qui se rapporte aux microséismes.

**microséismographe** ou **microsismographe** n. m. (du préf. *micro*, et du gr. *seismos*, secousse, et *graphein*, écrire). Séismographe très sensible.

**microspectroscope** [*kros-pèk-tros-ko-pe*] n. m. Spectroscope propre à l'étude des petits objets.

**microsphère** [*kros-fè-re*] n. m. Genre de champignons pyrénomycètes, qui se développent sur les feuilles et les fruits de divers végétaux.

**microsphymie** [*mî*] n. f. (du préf. *mikro*, et du gr. *sphugmos*, pouls). Petitesse pathologique du pouls.

**microsporange** [*kros-po*] n. m. Organe de diverses algues et cryptogames vasculaires, dans lequel se forment les microspores.

**microspore** [*kros-po-re*] n. f. (du préf. *micro*, et du gr. *sporos*, semence). Les plus petites spores des végétaux qui en ont de deux sortes.

**microsporie** [*spo-rî*] n. f. Maladie causée par un microsporon.

**microsporon** [*spo*] ou **microsporum** [*sporom*] n. m. Genre de champignons ascomycètes, parasites de l'homme, auquel appartient le *microsporon Audouini*, parasite de la teigne tondante de Gruby.

**microstome** [*kros-to-me*] adj. (du préf. *micro*, et du gr. *stoma*, bouche). Qui a la bouche petite ou réduite. N. m. Genre de vers turbellariés, des mers septentrionales. Genre de poissons physostomes, comprenant des salmonidés des mers tempérées. (Le microstome dit *yassou de Nice*, long de 20 centimètres, est argenté, avec les nageoires jaunes ; il est commun dans la Méditerranée.)

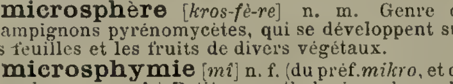
Microstome.

**microtasimètre** [*zi*] n. m. (du préf. *micro*, et du gr. *tasis*, tension, et *metron*, mesure). Appareil destiné à dénoncer de très petits changements de pression.

**microtéléphone** n. m. Téléphone auquel est joint un microphone.

**microthermie** [*tèr-mî*] n. f. Unité calorifique, qui équivaut à 1 millionième de thermie. (Abrév. *µth.*) [V. MESURE.] Syn. FRIGORIE, PETITE CALORIE.

**microtine** n. f. Feldspath vitreux des roches éruptives modernes.

**microtome** n. m. (du préf. *micro*, et du gr. *tomê*, section). Instrument pour découper, dans des tissus (animaux ou végétaux), de minces tranches pour les étudier au microscope.

**microvolt** n. m. Unité électrique de force électromotrice, qui équivaut à 1 millionième de volt. (Abrév. *µv.*) V. MESURE.

**microzoaire** [*è-re*] n. m. (du préf. *micro*, et du gr. *zoon*, animal). Animalcule, organisme de très petite taille.

**microzyma** n. m. Granulation amorphe et amylacée du protoplasma.

**miction** [*mik-si-on*] n. f. (lat. *mictio ;* de *mingere*, supin *mictum*, uriner). Action d'uriner.

**micturition** [*mik-tu-ri-si-on*] n. f. (du lat. *micturire*, supin *micturitum*, uriner souvent). Besoin fréquent d'uriner.

**Midas** [*dass*], roi de Phrygie, qui obtint de Bacchus, dont il passe pour avoir propagé le culte en Asie Mineure, la faculté de changer en or tout ce qu'il touchait. Mais, à peine son vœu fut-il exaucé que tout, jusqu'à ses aliments, se transformait en or, dès qu'il y portait la main. Sur ses instances, le dieu, pour le délivrer de ce funeste don, lui ordonna de se baigner dans le Pactole, qui, depuis, roula des paillettes d'or. On raconte aussi que, Midas ayant préféré la flûte de Pan à la lyre d'Apollon, le dieu, irrité, lui coiffa la tête d'une paire d'oreilles d'âne. Midas cachait à tous cette difformité, quand son barbier, qui avait découvert le secret et qui ne pouvait le garder, imagina un biais pour se soulager : il creusa un trou dans la terre et murmura tout bas que Midas avait des oreilles d'âne, puis il combla le trou, et s'éloigna. Mais, à cette place, poussèrent des roseaux, qui, au moindre souffle du vent, répétaient à tous les passants : « Midas, le roi Midas, a des oreilles d'âne ! » Midas se tua, dit-on, en buvant du sang de taureau. (*Myth.*)

**Midas et Bacchus,** tableau de Poussin (musée de Munich) ; belle composition, qui représente le roi Midas suppliant Bacchus de lui retirer le don fatal qu'il lui avait fait de changer tout en or.

**Middelbourg** [*bourg*], v. de Hollande, ch.-l. de la prov. de Zélande, dans l'île de Walcheren, aux embouchures de l'Escaut ; 19.000 h.

**Middelkerke,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ostende) ; 2.920 h.

**Middlesborough** ou **Middlesbrough,** v. d'Angleterre (comté d'York), port sur l'estuaire de la Tees ; 39.300 h. Métallurgie.

**Middlesex** [*sèks*], comté d'Angleterre, dans lequel se trouve en partie *Londres ;* 1.125.000 h.

**Middleton,** v. industrielle d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 29.000 h.

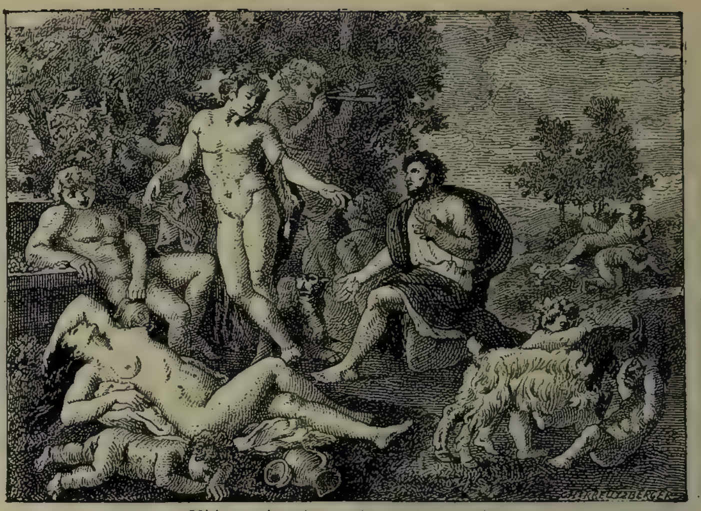
Midas et Bacchus, tableau de Poussin.

**Middletown,** v. des Etats unis d'Amérique (Connecticut), capit. du comté de Middlesex ; 14.000 h. ; — v. de l'Etat de New-York (comté d'Orange) ; 18.000 h ; — v. de l'Etat d'Ohio (comté de Butler), sur le Miami ; 24.000 h.

**Midhat-pacha,** homme d'Etat turc, né en Bulgarie, m. à Taïf (1822-1884). Il essaya inutilement d'établir en Turquie un régime administratif libéral.

**midi** n. f. (du préf. *mi*, et du lat. *dies*, jour). Milieu du jour : *sur le midi. Fig.* Epoque intermédiaire également éloignée du commencement et de la fin : *le midi de la vie.* Douzième heure de la journée. Un des points cardinaux : *le midi* (ou *le sud*). Ensemble des pays situés dans la direction de ce point, par rapport à celui qui parle. Exposition d'un lieu qui est en face de ce point : *louer un appartement au midi. Spécial.* Sud-est et sud-ouest de la France (dans ce cas s'écrit avec une majuscule). *Fig. En plein midi*, en plein jour. *Ne pas voir clair en plein midi*, ne pas comprendre une chose tout à fait évidente. *Chercher midi à quatorze heures*, chercher des difficultés là où il n'y en a point. ANT. **Nord.**

**Midi** (CANAL DU), dit aussi *canal du Languedoc* ou *des Deux-Mers*, grand canal de navigation, reliant l'Atlantique, par la Garonne (et le canal latéral à la Garonne), à la Méditerranée. Il commence à Toulouse et aboutit après Agde à l'étang de Thau ; 241 kil. Il est alimenté, au seuil de Naurouze, par les eaux du bassin de Saint-Féréol. Le canal du Midi fut creusé par Riquet, de 1666 à 1681.

**Midi** (PIC DU), nom de deux montagnes des Pyrénées : le *pic du Midi de Bigorre* (Hautes-Pyrénées), 2.877 mètres, au sommet duquel se trouve un observatoire, et le *pic du Midi d'Ossau* (Basses-Pyrénées), 2.887 mètres.

**Midi** (DENTS DU), montagnes de la Suisse (Valais), au S.-O. de Saint-Maurice, qu'on aperçoit des rives du Léman dans la direction du Midi. La Haute-Cime a 3.260 m.

**Midi** (AIGUILLES DU), montagne de la chaîne du Mont-Blanc (3.843 m.), au N. du sommet proprement dit.

**Midias** (*Plaidoyer contre*) ou *Midienne*, plaidoyer politique de Démosthène, composé vers 347 av. J.-C., contre Midias, riche citoyen d'Athènes, qui avait frappé en plein théâtre Démosthène, alors chorège.

**midinette** [*nè-te*] n. f. *Fam.* A Paris, surnom des jeunes ouvrières qui sortent à midi de l'atelier. (L'origine de ce nom paraît être un jeu de mots : les *midinettes* sont celles qui se contentent d'une *dînette* à *midi.*)

**Mid-Lothian,** nom écossais du comté d'Edimbourg.

**Midnapour,** v. de l'Inde (Bengale), sur la Kancî ; 33.000 h.

**Midou** ou **Midour** (le), riv. du Gers et des Landes, née dans le Gers ; se joint à la Douze pour former la Midouze ; cours 105 kil.

**Midouze** (la), riv. de France, qui se forme à Mont-de-Marsan par la réunion de la Douze et du Midou, et se jette dans l'Adour (r. dr.) ; cours 43 kil.

**midrasch** [*drach*] n. m. Nom que les juifs donnent aux interprétations de l'Ecriture rédigées du IVe au XIIe siècle après J.-C., dans les écoles rabbiniques. Pl. des *midraschim.*

**midshipman** [*mid-chip-man*] n. m. (m. angl.). Aspirant, dans la marine anglaise. Pl. *midshipmen.* (Abrév. fam. *midship.*)

**mie** [*mî*] n. f. (lat. *mica*). Miette. (Vx.) Partie intérieure et molle du pain : *la mie se digère moins bien que la croûte.*

**mie** [*mî*] adv. (du lat. *mica*, miette). Syn. de PAS : *je n'en veux mie.* (Vx.)

**mie** [*mî*] n. f. *Fam.* Abrév. du mot *amie.* Femme aimée, aimante : *aller voir sa mie.* (On disait, au féminin, au lieu de *mon amie*, *m'amie*, qu'on finit par écrire *ma mie.*) V. M'AMIE.

**Mieczislas** [*lass*] **Ier,** roi de Pologne de 962 à 992. Sous son règne eut lieu l'introduction du christianisme en Pologne. — MIECZISLAS II, petit-fils du précédent, roi de 1025 à 1034. Son incapacité livra la Pologne à l'anarchie.

**Miedzyrzec,** v. de Pologne, sur la Kzrna ; 14.000 h.

**miège** ou **mézance** n. f. Chambre ou cabine du comite (tavernier), dans les anciennes galères.

**miel** [*èl*] n. m. (lat. *mel*). Substance sucrée, sirupeuse, épaisse, dont la couleur va du jaune d'or au brun, que certains insectes, principalement les abeilles, préparent avec les matières recueillies dans les fleurs, et qu'ils déposent dans les alvéoles de leur ruche : *le miel est légèrement laxatif. Mouches à miel*, abeilles. *Miel rosat*, v. ROSAT. *Fig.* Douceur, agrément : *des paroles de miel. Doux comme le miel*, très doux. *Etre tout miel et tout sucre*, parler avec une douceur et une amabilité extrêmes. *Lune de miel*, premiers temps du mariage, où l'on n'en voit que les plaisirs. PROV. : **On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre,** on gagne plus de gens par la douceur qu'on n'en soumet par la violence. **Faites-vous miel, les mouches vous mangeront,** si vous êtes trop bon, on abusera. **Un peu de fiel gâte beaucoup de miel,** un inconvénient léger empêche de goûter les plaisirs les plus vifs. **Bouche de miel, cœur de fiel,** les paroles flatteuses cachent souvent de mauvais sentiments.

— ENCYCL. Le miel est le résultat de la transformation que subit dans le tube digestif de l'abeille le nectar puisé par elle au sein des fleurs. Cette transformation, qui a pour agents la salive et le suc gastrique, fait du nectar un mélange de sucre interverti (dextrose et lévulose) pour environ 75 p. 100, et de gomme, cire, pollen, substances azotées et substances minérales.

On le récolte de fin mai au commencement d'août. Pour l'extraire des gâteaux de cire, on fragmente ces gâteaux et on les laisse égoutter spontanément (miel vierge), ou bien on facilite l'écoulement par la chaleur (mellificateur solaire), ou bien encore on place les rayons désoperculés dans un extracteur centrifuge ; ce dernier procédé a l'avantage de laisser les gâteaux de cire intacts.

La qualité du miel dépend des fleurs où ont puisé les abeilles : les miels de sarrasin, de bruyère n'ont pas la valeur des miels provenant du robinier (vulgairement acacia), du sainfoin et du trèfle blanc : les miels de montagne possèdent un arome et un parfum spéciaux qui leur vient des plantes mellifères visitées par les abeilles (romarin, thym, lavande, etc.).

On se sert du miel pour fabriquer le pain d'épice, l'hydromel, le nougat, etc.

La médecine en fait usage soit sous forme d'électuaires, opiats, mellites, soit sous formes de pilules, et l'ordonne quelquefois comme laxatif.

**miélaison** [*lè-zon*] n. f. Epoque de l'année où les abeilles travaillent le plus activement à la fabrication du miel.

**Miélan,** ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 14 kil. de Mirande, au-dessus du Bouès ; 1.500 h. Ch. de f. M. Centre d'élevage d'une race de porcs estimée. — Le cant. a 19 comm., et 7.670 h.

**miélat** ou **miellat** [*mi-è-la*] n. m. Exsudat gluant et sucré, qui recouvre les feuilles de certains arbres et que récoltent les abeilles.

**miellature** [*mi-è-la*] n. f. Production du miellat sur les plantes.

**miellé, e** [*è-lé*] adj. Sucré avec du miel : *eau miellée.* Qui est propre au miel ; qui rappelle le miel : *odeur miellée.*

**miellée** [*mi-è-lé*] ou **miellure** [*mi-è-lu-re*] n. f. Elaboration du nectar par les fleurs. Syn. de MIÉLAT et de MIÉLAISON.

**mielleusement** [*è-leu-ze-man*] adv. D'un ton mielleux : *parler mielleusement.*

**mielleux, euse** [*è-leû, eu-ze*] adj. Qui tient du miel : *goût mielleux. Fig.* Doucereux, hypocrite : *paroles mielleuses.*

**miellin** [*mi-è-lin*] n. m. Nom vulgaire d'un champignon qui pousse sur le tronc des noyers.

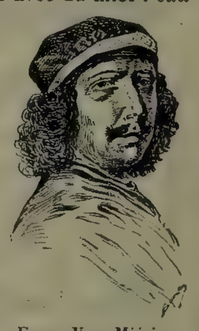
Franz Van Miéris.

**miémite** n. f. Variété de dolomie ou calcaire magnésien.

**mien, enne** [*mi-in, è-ne*] adj. poss. (lat. *meus*). Qui est à moi : *un mien parent.* Pron. poss. (avec *le, la, les*) : *c'est votre opinion, ce n'est pas la mienne. Le mien* n. m. Ce qui m'appartient : *je ne demande que le mien. Le tien et le mien*, la propriété. *J'y mets du mien*, j'y mets de mon argent ; je fais des concessions. *J'ai fait des miennes*, j'ai fait des folies. *Les miens*, mes proches, mes alliés : *les miens me sont chers.*

**Mien-Tchéou,** v. de Chine (Sé-Tchouen), sur le Pei-Kiang ; 70.000 h.

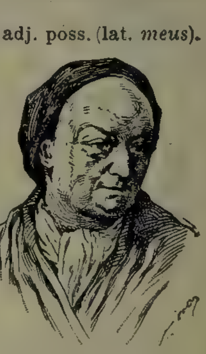
Wilhem Van Miéris.

**Mieres del Camino,** v. d'Espagne (Asturies, prov. d'Oviédo), sur le Nalon ; 28.000 h. Centre de l'industrie minière de la région asturienne.

**Mierevelt** ou **Mireveld** (Michel Jansz **Van**), célèbre peintre hollandais, né et m. à Delft (1567-1641). On lui doit de remarquables portraits : *Coligny, Barnevelt, Guillaume le Taciturne.*

**Miéris** [*riss*] (Franz **Van**), *le Vieux*, peintre hollandais, né à Delft, m. à Leyde (1635-1681). Il a excellé dans les scènes d'intérieur : *la Marchande de soieries, le Thé, une Famille flamande.* — Son fils, WILHEM, né et m. à Leyde (1662-1747), a exécuté des scènes de genre : *les Bulles de savon, le Marchand de gibier*, etc., et son petit-fils, FRANZ, né et m. à Leyde (1689-1763), s'occupa de peinture et de science.

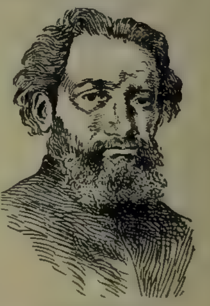
Mieroslawski.

**Mieroslawski** (Louis), général et publiciste polonais, né à Nemours, m. à Paris (1814-1878). Il dirigea les insurrections polonaises de 1848 et de 1863.

**miersite** [*ér-si-te*] n. f. Iodure naturel d'argent.

**miósite** [*è-zi-te*] n. f. Variété de pyromorphite.

**miette** [*mi-è-te*] n. f. (de *mie*). Petit fragment qui tombe du pain quand on le coupe. *Par ext.* Parcelle d'un aliment quelconque. Petit morceau. Débris en général : *les miettes d'une fortune.*

**mieur, euse** [*eu-ze*] n. (de *mi*). Celui qui élève des vers à soie pour moitié, donnant sa peine, et son copartageant faisant tous les frais.

**Mieussy,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 20 kil. de Bonneville, sur le Giffre ; 1.910 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**mieux** [*mi-eû*] adv. (lat. *melius*). D'une manière plus avantageuse, plus accomplie (sert de comparatif à *bien*) : *cet enfant travaille mieux qu'il ne travaillait autrefois.* (Remarquer l'emploi de *ne* dans la proposition complétive, en dehors de toute intention négative.) *Etre mieux*, se porter mieux. *Aller de mieux en mieux*, faire toujours quelque progrès. *Tant mieux*, expression de satisfaction dont on se sert pour se féliciter d'une chose. *Faute de mieux*, à défaut d'une chose plus avantageuse, plus agréable. *Le mieux, la mieux*, avec la plus grande perfection (sert de superlatif à *bien*). *Le mieux du monde, on ne peut pas mieux*, aussi parfaitement que possible. *De mon mieux*, aussi bien qu'il m'est possible. Prov. : **Mieux vaut tard que jamais,** il est préférable de faire son devoir après l'heure que de ne pas le faire du tout. N. m. Etat meilleur : *le mieux est l'ennemi du bien.* Loc. adv. : *Au mieux*, aussi bien que possible. *A qui mieux mieux*, à l'envi l'un de l'autre. *De son mieux*, aussi bien qu'il peut. Adjectiv. : *il n'y a rien de mieux que ce que vous dites.* Prov. : **Le mieux est l'ennemi du bien,** en poursuivant la perfection, on risque de tout gâter.

**mieux-disant** [*mi-eû-di-zan*], **e** adj. Qui parle mieux que les autres : *personne mieux-disante.*

**mieux-être** [*mi-eû-zè-tre*] n. m. Bien-être supérieur ; position, situation meilleure.

**mieux-faisant** [*mi-eû-fe-zan*], **e** adj. Qui se conduit mieux que les autres. (Peu us.)

**mièvre** adj. D'une gentillesse prétentieuse : *les tableaux de Boucher sont souvent mièvres. Par ext.* Chétif : *enfant bien mièvre.* Autref., Vif, espiègle.

**mièvrement** [*man*] adv. Avec mièvrerie.

**mièvrerie** [*rî*] ou **mièvreté** n. f. Caractère de ce qui est mièvre : *la mièvrerie du style de Florian.* Action d'une personne mièvre.

**mi-fort** n. m. *Escr.* Partie de l'épée, entre la garde et la pointe.

**mi-fruit** n. m. Partage égal des produits d'une métairie entre le propriétaire et le fermier.

**Migennes,** comm. de l'Yonne, arr. et à 11 kil. de Joigny ; 2.740 h. Ciment.

**mignard** [*gnar*], **e** adj. (de *mignon*). Qui a une gentillesse mignonne : *un enfant mignard.* Qui affecte une gentillesse mignonne : *un parler mignard.* N. m. Ce qui est mignard. Genre mignard.

**Mignard** [*gnar*] (Nicolas), peintre français, dit *Mignard d'Avignon*, parce qu'il s'établit dans cette ville ; né à Troyes, m. à Paris (1606-1668). Il exécuta de nombreux portraits et fut chargé de travailler à la décoration des Tuileries.—PIERRE, frère du précédent, peintre d'histoire et de portraits, né à Troyes, m. à Paris (1610-1695), a peint la *Gloire* du Val-de-Grâce, à Paris, et de nombreux portraits, tableaux religieux ou mythologiques, et une série de *Vierges* fort admirées de son temps, qui reçurent le nom flatteur de *mignardes.*

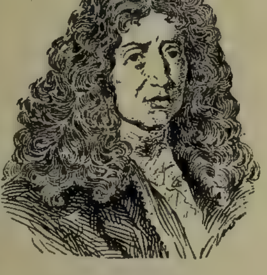
G. Mignard.

**mignardement** [*man*] adv. D'une façon mignarde.

**mignarder** [*dé*] v. a. (de *mignard*). Traiter délicatement : *mignarder un enfant.* Exécuter avec afféterie : *mignarder son style.*

**mignardise** [*di-ze*] n. f. Grâce délicate : *mignardise des traits.* Action ou parole mignarde : *les mignardises d'une coquette.* Soutache enjolivée, servant de garniture. Variété de petit œillet.

**Mignault,** comm. de Belgique (Hainaut), arr. de Soignies ; 1.310 h.

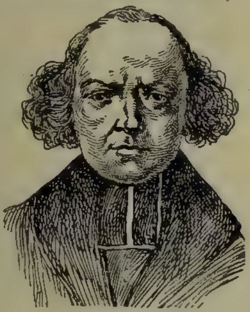
Migne.

**Migne** (l'abbé Jacques-Paul), théologien français, né à Saint-Flour, m. à Paris (1800-1875) ; fondateur du journal *l'Univers*, éditeur de précieuses encyclopédies théologiques, telles que la *Patrologie latine* et les *Orateurs sacrés.*

**Migné,** comm. de la Vienne, arr. et à 7 kil. de Poitiers, près de l'Auxance ; 2.270 h. Ch. de f. Et. Château d'Auxances (xve s.).

**Mignet** [*gnè*] (François-Auguste-Marie), historien français, né à Aix, m. à Paris (1796-1884) : remarquable par la sûreté de son érudition et de son jugement, par un style pur et serré, souvent brillant. On lui doit une *Histoire de Marie Stuart*, une *Histoire de la Révolution française* et des études sur *la Rivalité de François Ier et de Charles-Quint.* Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales, membre de l'Académie française (1837).

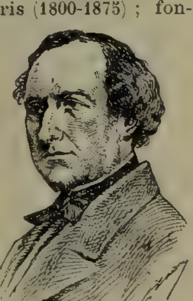
Mignet.

**mignon, onne** [*o-ne*] adj. (du celt. *min*, petit, ou du germ. *minne*, amour). Délicat, gentil : *bouche mignonne. Argent mignon*, argent comptant, qu'on peut dépenser en superfluités. *Péché mignon*, péché que l'on fait le plus souvent et sans grand remords : *la coquetterie est le péché mignon des jeunes filles.* N. Terme de tendresse, en parlant à un enfant, à une femme : *ma mignonne.* Personne favorite. N. m. Favori. *Spécialem.* Giton ; jeune homme servant à de honteux plaisirs. Nom des favoris de Henri III (Saint-Mégrin, Quélus, Maugiron, d'O, Schomberg, Joyeuse, d'Epernon, etc.). Ce qu'il y a de mignon dans une chose : *le mignon d'un madrigal.* Ant. **Enorme, grossier.**

**Mignon,** personnage de *Wilhelm Meister*, de Gœthe, l'une de ses créations les plus orignales et les plus touchantes. L'écrivain lui fait chanter une poésie célèbre, qui exprime avec profondeur les regrets de la patrie perdue. C'est un type dont la poésie et les beaux-arts se sont emparés.

**Mignon,** opéra-comique en trois actes, poème de Michel Carré et de Jules Barbier, inspiré de Gœthe, musique d'Ambroise Thomas. Mignon, fille du vieux Lothario, autrefois enlevée par une famille de bohémiens, a été réduite par eux au plus dur servage. Protégée par le riche Wilhelm Meister, elle s'éprend de lui. Mais l'indifférence de Wilhelm et les coquetteries de la comédienne Philine la désespèrent. Lothario, qui, depuis la disparition de sa fille, parcourt le monde à sa recherche, dans une douce folie, la console, sans la reconnaître encore. Dans son aveugle dévouement, sa paternelle pitié et pour venger Mignon des moqueries de la comédienne, il met le feu au théâtre où doit jouer Philine. Mignon elle-même resterait dans les flammes, si Wilhelm Meister ne la sauvait, pour la garder ensuite auprès de lui. Au cours d'un voyage en Italie, Lothario et Mignon, se trouvant dans leur château abandonné, se reconnaissent, et Mignon peut enfin laisser éclater sa tendresse pour Wilhelm. *Mignon* est l'œuvre capitale du compositeur ; partition colorée, pathétique, tout empreinte de poésie. On cite, au 1er acte, la romance de Mignon : *Connais-tu le pays ;* le duo des hirondelles ; au 2e, la romance de Wilhelm : *Allons Mignon, courage ;* l'air de Mignon : *Demain je serai loin ;* le duo : *As-tu souffert, as-tu pleuré ;* au 3e, la romance de Wilhelm : *Elle ne croyait pas...* (1866).

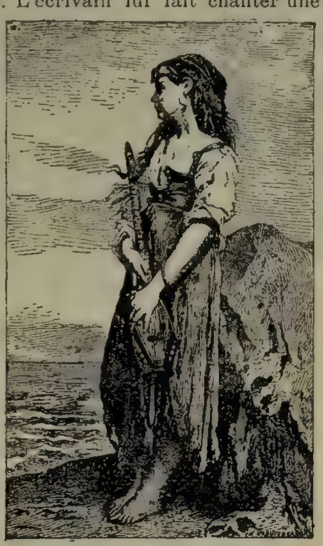
Mignon, tableau de Jules Lefebvre.

**Mignon** (Abraham), peintre flamand, né à Francfort-sur-le-Mein (1640-1679). Il a peint des fleurs, des insectes et divers animaux.

**Mignon** (Léon), sculpteur belge, né à Liége, m. à Bruxelles (1847-1898) ; connu comme animalier (*Bœuf au repos*).

**mignonne** [*gno-ne*] n. f. Petit caractère d'imprimerie, de sept points. Poire d'un rouge foncé. Prune longue et jaune.

**mignonnement** [*gno-ne-man*] adv. D'une manière mignonne.

**mignonnesse** [*gno-nè-se*] n. f. Gentillesse, ce qu'il y a de mignon : *la mignonnesse des petits cierges.* (Peu us.)

**mignonnet, ette** [*gno-nè, è-te*] adj. Petit et mignon : *un enfant mignonnet.*

**mignonnette** [*gno-nè-te*] n. f. Dentelle très fine. Galons ou lacets imitant le travail du fuseau. Poivre concassé en gros grains, dont on assaisonne les huîtres. Petit œillet. Petite chicorée sauvage. Caillou fin pour sabler les allées. *Typogr.* Syn. de MIGNONNE.

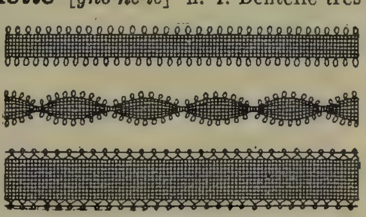
Mignonnettes.

**mignonneuse** [*gno-neu-ze*] n. f. Dentellière en point d'Alençon.

**mignoter** [*gno-té*] v. a. *Fam.* Traiter délicatement : *mignoter un enfant.*

**mignotise** [*ti-ze*] n. f. *Fam.* Flatterie, caresse.

**Migoulinskaïa,** v. de Russie (prov. du Don), sur le Don ; 20.000 h.

**migraine** [*grè-ne*] n. f. (gr. *hèmikrania ;* de *hèmi*, à demi, et *kranion*, crâne). Douleur qui n'affecte qu'un côté de la tête. *Migraine ophtalmique*, syndrome constitué par des phénomènes visuels (*scotome*) suivis de migraine ; *migraine ophtalmoplégique*, syndrome constitué par des accès migraineux suivis de paralysie des muscles moteurs de l'œil.

— Encycl. La migraine s'observe à tous les âges, mais surtout, d'une part, au moment de la puberté, et, d'autre part, dans l'âge mûr, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Elle paraît résulter d'une intoxication générale, avec retentissement nerveux, ordinairement par la voie du sympathique. Elle est fréquente chez les neurasthéniques, les dyspeptiques, les goutteux, les arthritiques, et aussi dans l'anémie, la chlorose, la fièvre typhoïde et la tuberculose.

En dehors du traitement de la cause, qui s'impose naturellement, beaucoup de médicaments ont été préconisés contre le syndrome lui-même : quinine, antipyrine, pyramidon, aspirine, etc. On doit, autant que possible, éviter les préparations opiacées.

**migraine** [*grè-ne*] n. f. (provenç. *miougrano*). Nom ancien et dialectal de la *grenade.*

**migraineux, euse** [*grè-neû, eu-ze*] adj. Qui concerne la migraine. N. Personne souvent atteinte de migraine.

**migrateur, trice** adj. (lat. *migrator, trix*). Qui émigre : *oiseaux migrateurs.*

**migration** [*si-on*] n. f. (lat. *migratio*). Action de passer d'un pays dans un autre pour s'y établir. Voyages que certains animaux entreprennent à des époques périodiques : *les migrations des hirondelles les ramènent à chaque printemps dans nos pays.*

— Encycl. Les migrations d'animaux adultes peuvent être considérées comme subordonnées à l'instinct de conservation : défaut d'aliments (certains singes), variations de la température (oiseaux), nécessité de la reproduction (poissons) ; quelquefois, les conditions mécaniques (courants marins, courants aériens) semblent seules intervenir. Les migrations du pigeon voyageur paraissent être d'origine plus complexe. Les animaux à migration font toujours preuve d'un sens extraordinaire de la direction, dont la nature exacte nous échappe.

**migratoire** adj. Qui a rapport aux migrations : *un mouvement migratoire.*

**Miguel** (dom Marie-Evariste), roi de Portugal, né à Lisbonne, m. à Bonnbach (1802-1866), troisième fils de Jean VI et de la reine Charlotte. Il s'empara du trône en 1828, au détriment de doña Maria, mais dut abdiquer en 1834, devant un soulèvement appuyé par une flotte anglaise et l'arrivée de doña Maria et de son père dom Pedro, empereur du Brésil.

**miguélisme** [*ghé-lis-me*] n. m. Attachement à la cause de dom Miguel, roi de Portugal.

**miguéliste** [*ghé-lis-te*] n. m. Partisan de dom Miguel.

**mihrab** [*mi-rab'*] n. m. Sorte de niche pratiquée dans la muraille d'une mosquée et où se place l'imam, la face tournée dans la direction de La Mecque, pour guider les assistants dans la prière.

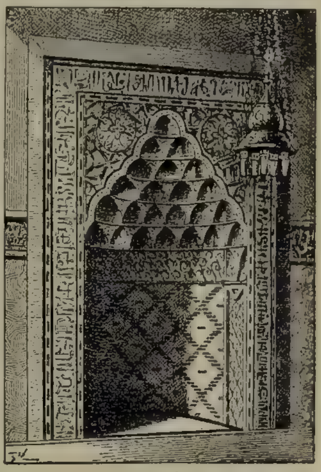
Mihrab.

**mi-jambe** [*jan-be*] **(à)** loc. adv. A la hauteur du milieu de la jambe : *l'eau monte à mi-jambe.*

**mijaurée** [*jô-ré*] n. f. Femme qui a de petites manières affectées et ridicules : *faire la mijaurée.*

**mijoter** [*té*] v. a. Faire cuire doucement et lentement : *mijoter du bœuf à la mode. Fig.* Préparer de longue main : *mijoter un complot.* V. n. Bouillir, cuire lentement : *bœuf qui mijote dans le pot. Fig.* Se préparer lentement : *vengeance qui mijote.*

**mikado** n. m. Terme par lequel les étrangers désignent l'empereur du Japon. (Les Japonais n'emploient guère ce mot qu'en poésie ; ils désignent plus ordinairement l'empereur par les appellations de *tenshi* [fils du ciel], *tenno* [empereur céleste], *shujo* [souverain maître], etc.)

**mikadonal, e, aux** adj. Qui appartient au mikado : *sceau mikadonal.*

**mikanier** [*ni-é*] n. m. Genre de composées tubuliflores, comprenant des plantes volubiles, à fleurs blanches, qui sont célèbres dans l'Amérique tropicale comme remède contre la morsure des serpents et les fièvres paludéennes.

**Mikhaïlovskoé,** v. de la Russie d'Asie (Transcaspienne), point de départ du chemin de fer Transcaspien ; 2.000 h.

**Miklosich** (Franz de), linguiste autrichien, né à Luttenberg, m. à Vienne (1813-1891) ; auteur de travaux importants sur la grammaire comparée des langues slaves.

**Mikszath** (Coloman), romancier hongrois, né à Szklabonya, m. à Budapest (1849-1910) ; auteur des *Récits villageois slovaques* et des *Bons Palocz*, œuvres d'un réalisme et d'un humour savoureux.

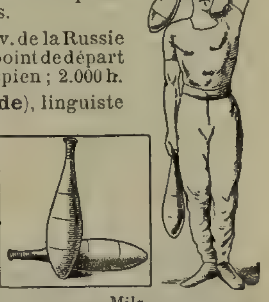
Mils.

**mil** [*mil'*] n. m. Sorte de massue dont on se sert en gymnastique pour des exercices analogues à ceux des haltères.

**mil** [*mil'*] adj. num. V. MILLE.

**mil** n. m. (lat. *milium*). V. MILLET.

**milady** [*mi-lé-di*] n. f. (déformation des mots anglais *my*, ma, et *lady*, dame). Nom donné en France à une dame anglaise de qualité. Pl. des *miladys.*

**mi-laine** [*lè-ne*] n. m. Etoffe moitié fil, moitié laine. Adjectiv. : *tissu mi-laine.*

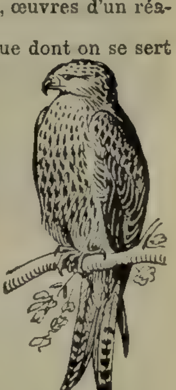
Milan.

**milan** n. m. (lat. *milvus*). *Ornith.* Genre d'oiseaux rapaces, propres aux régions chaudes et tempérées de l'ancien monde : *le milan royal est commun en France. Ichtyol.* Nom vulgaire d'un trigle, appelé aussi *grondin rouge.*

— Encycl. *Ornith.* Le milan atteint 1m,50 d'envergure ; il a la queue longue et fourchue. Cruel et sanguinaire, il chasse le menu gibier, les petits rongeurs, et se rend nuisible dans les basses-cours.

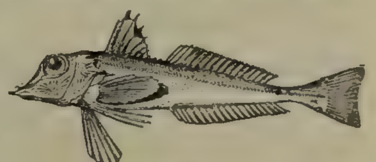
Milan.

**Milan d'or** (ORDRE MILITAIRE DU), ordre japonais, fondé en 1891 par Mutsu-Hito, qui prit cet oiseau comme symbole de l'ordre, parce que le premier empereur du Japon aurait été, suivant la tradition, conduit à la victoire par un milan. Cet ordre est conféré aux militaires ou marins ayant participé effectivement à des faits de guerre ; sept classes, à chacune desquelles est allouée une pension ; le ruban est bleu, avec une bande blanche sur chaque bord.

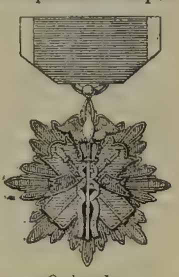
Ordre du Milan d'Or.

**Milan,** v. d'Italie, capit. de la Lombardie, anc. capit. du Milanais, ch.-l. de la *prov. de Milan*, sur la riv. g. de l'Olona ; 663.000 h. (*Milanais*). Archevêché ; cathédrale gothique en marbre, commencée en 1386 ; églises Sant' Ambrogio (IXe s.), San Lorenzo, Santa Maria delle Grazie ; château (XIVe s.) ; musée Brera, avec la bibliothèque Ambrosienne ; nombreuses écoles ; commerce important. Grande fabrication de soieries. Patrie de Ferrari, Beccaria, Manzoni, Pie IV, Grégoire XIV. — La prov. a 1.834.000 h.

**Milan Obrénovitch IV,** né à Jassy, m. à Vienne (1854-1901), petit-neveu de Miloch, roi de Serbie en 1882 ; il épousa en 1875 Natalie Kechko, et abdiqua en 1889, en faveur de son fils Alexandre.

**Milanais** [*nè*] (le), anc. Etat du nord de l'Italie. Ancienne république ou commune, transformée en duché par Othon Visconti en 1277, le Milanais, après la mort du dernier Visconti en 1447 et une tentative éphémère de république, fut reconstitué en duché par François Sforza. Tour à tour conquis et perdu par les Français, pendant les guerres d'Italie. Réuni par Charles-Quint aux domaines des Habsbourg en 1535, le Milanais dépendit de l'Espagne jusqu'aux traités d'Utrecht (1713), puis de l'Autriche jusqu'en 1859 (sauf l'interruption de 1797-1814), date à laquelle il fut réuni au royaume d'Italie.

**Milanais, aise** [*nè, è-ze*], originaire ou habitant de Milan : *les Milanais*. Adjectiv. : *population milanaise*. N. f. Cordonnet formé d'un fil central sur lequel s'enroulent deux brins de soie peu serrés et qui s'emploie pour garnir les boutonnières.

**milandre** n. m. Genre de galéidés des mers chaudes et tempérées, comprenant des squales de petite taille, qui vivent au fond de l'eau et se rendent nuisibles en détruisant les appâts des pêcheurs et en chassant le poisson.

**milaneau** [*nô*] n. m. Jeune milan.

**Milanesi** (Gaetano), historien et critique d'art italien, né à Vienne, m. à Florence (1813-1895) ; érudit éditeur de Vasari.

**milanière** n. f. Endroit où l'on élève des milans pour la chasse.

**milarite** n. f. Silicate naturel de potassium, calcium et aluminium.

**Milazzo,** v. du royaume d'Italie (île de Sicile, prov. de Messine), sur la côte septentrionale ; 16.000 h. Port sur la mer Tyrrhénienne. Victoire navale des Romains sur les Carthaginois en 260 av. J.-C., et de Garibaldi sur les Napolitains en 1860.

**Milcendeau** (Charles), peintre et dessinateur français, né à Goullans (Vendée) [1872-1919]. Ses esquisses de paysans valent par la justesse du trait.

**mildiou** ou **mildew** [*mil-di-ou*] n. m. (m. angl.). Nom donné à des maladies cryptogamiques qui attaquent différentes plantes. *Spécialem.* Maladie de la vigne, caractérisée par des taches couleur de rouille et causée par un champignon microscopique.

— Encycl. Le mildiou, qu'on appelle aussi *faux oïdium, rouille des feuilles, rosée de farine*, etc., est originaire des Etats-Unis et a été importé en Europe avec les vignes américaines. Il est occasionné par un champignon de la famille des péronosporées (*plasmopara viticola*), dont le mycélium vit dans les tissus de la vigne, y déterminant différentes affections connues sous les noms de *rot gris, rot brun*. Ce mycélium émet par les stomates des feuilles des rameaux conidiophores, terminés par des organes reproducteurs (conidies) que le vent disperse et qui, dans des conditions favorables d'humidité et de chaleur, donnent naissance à des cellules nouvelles (zoospores, oospores), propagatrices du fléau. Le plasmopara attaque aussi bien les fruits que les feuilles de la vigne, et c'est, après le phylloxera, une des plus redoutables maladies de cette plante.

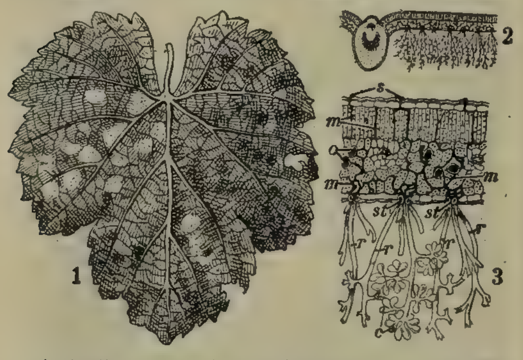

1. Feuille de vigne mildiousée (très grossi) ; 2. Coupe d'un fragment très grossi de feuille mildiousée ; 3. Partie très grossie de la fig. 2 (*s*, spores de plasmopara ; *m*, mycélium ; *st*, stomates de la feuille ; *r*, rameaux conidiophores ; *o*, oospores ; *c*, conidies).

Le traitement est uniquement préventif et consiste en épandages de bouillies cupriques à l'aide de pulvérisateurs. On fait trois sulfatages, qui, suivant la latitude, commencencent en mai ou juin pour se continuer à des intervalles de trois à cinq semaines ; le premier a lieu dès que les jeunes pousses de la vigne ont atteint 10 à 12 centimètres.

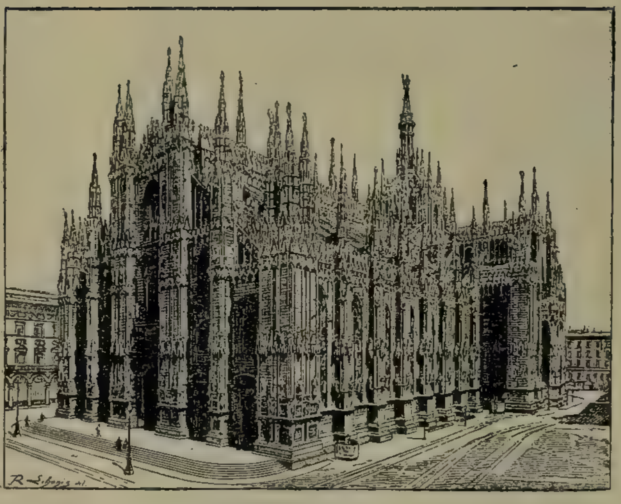
Cathédrale de Milan.

**mildiousé** [*zé*], **e** adj. Attaqué par le mildiou.

**Miléna,** reine de Monténégro, née en 1847, m. à Antibes en 1923. Fille du voïvode Pierre Voukotitch, elle épousa en 1866 le prince Nicolas. Elle lui a donné neuf enfants, dont la reine de Serbie, femme de Pierre Ier, et la reine Hélène d'Italie.

**Milésiaque** n. et adj. V. MILÉSIEN.

**Milésien, enne** [*zi-in, è-ne*] ou **Milésiaque** [*zi-ak'*], habitant ou originaire de Milet : *les Milésiens*. Adj. : *coutumes milésiennes. Contes milésiens*, contes érotiques, qui furent réunis, au IIe s. av. J.-C., par Aristide de Milet, et dont on retrouve la trace dans les contes de Pétrone, Apulée, Boccace, La Fontaine.

**Milet** [*lè*], anc. v. de l'Asie Mineure, port sur la mer Egée. Ce fut, au VIe siècle av. J.-C., une ville d'une richesse et d'une prospérité uniques, dont les colonies peuplèrent les côtes de l'Hellespont. Prise par les Perses, puis révoltée contre eux en 504, elle subit un nouveau siège, suivi d'un atroce pillage. Patrie de Thalès, d'Anaximandre, d'Anaximène, d'Hécatée, d'Aspasie, d'Eschine, d'Aristide, etc. Milet fut le siège de l'école philosophique d'Ionie. (Hab. *Milésiens*.)

**Milford,** v. des Etats Unis (Etat de Massachusetts), sur la Charles River ; 13.500 h.

**Milhac-de-Nontron,** comm. de la Dordogne, arr. et à 16 kil. de Nontron ; 1.460 h. Ch. de f. Orl. Nickel, manganèse.

**Milhau** (Edouard, comte), général et homme politique français, né à Arpajon (Cantal), m. à Aurillac (1768-1833). Général de cavalerie, intrépide, il se rendit célèbre par son audace héroïque à la tête de ses cuirassiers.

**Milhaud** (Gaston), philosophe français, né à Nîmes, m. à Paris (1858-1918) ; auteur d'études profondes sur la philosophie des mathématiques.

**Milhaud,** comm. du Gard, arr. et à 7 kil. de Nîmes, sur la Vistre ; 1.370 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles.

**Milher** (Edouard HERMIL, dit), acteur français, né à Marseille, m. à Aix-les-Bains (1834-1898) ; comique plein d'originalité.

**1814,** chef-d'œuvre de Meissonier (1864), épisode de la campagne de France : Napoléon, à cheval et suivi de son état-major sur un chemin boueux, effondré, semble plongé dans une sombre mélancolie. Physionomies expressives ; exécution d'une finesse et d'une précision admirables. (v. p. 329).

**1814,** par Henry Houssaye (1888). Récit coloré de l'invasion de 1814 et de la campagne de France.

**1815,** par Henry Houssaye (1893-1899). Tableau vivement brossé de la première Restauration, des Cent-Jours et des suprêmes efforts de Napoléon Ier jusqu'à Waterloo.

**miliacé** [*sé*], **e** adj. *Bot.* Qui ressemble au millet (*milium*).

**miliacées** [*sé*] n. f. pl. Tribu de graminées, dont le genre millet (*milium*) est le type. S. une *miliacée*.

**miliaire** [*li-è-re*] adj. (lat. *miliarius ; de milium*, mil). Se dit de toute élevure à la peau qui ressemble à un grain de mil. *Fièvre miliaire*, syn. de SUETTE *miliaire*. N. f. *Pathol.* Eruption survenant à la suite de transpirations exagérées.

— Encycl. *Pathol.* La miliaire est formée de petites vésicules ayant à peine le volume d'un grain de millet, entourées d'une aréole rosée. La miliaire s'observe dans la suette, le typhus, les fièvres intermittentes, les rhumatismes, etc. Le traitement est subordonné à celui de la cause.

— *Art vétér.* La *fièvre miliaire, rofle* ou *feu d'herbe*, est une variété de l'*échauboulure*, urticaire qui apparaît brusquement au printemps lorsqu'on fait consommer pour la première fois au cheval, au bœuf, au mouton, des plantes vertes : on la prévient en mélangeant l'herbe nouvelle avec du vieux foin.

**Miliana,** v. d'Algérie (Alger), ch.-l. d'arr. et de subdivision militaire ; 8.830 h. Orangers, oliviers. A 91 kil. d'Alger. — L'arr. a 171.890 h.

**miliasse** [*li-a-se*] n. f. Espèce de bouillie, faite avec des grains ou plutôt avec de la farine de grains de mil ou de maïs.

**milice** n. f. (lat. *militia*). Corps de troupes ; armée. Avant 1789, troupe de bourgeois et de paysans destinée à faire partie de l'armée régulière ou des troupes urbaines : *les milices se distinguèrent à Malplaquet.* Auj., Garde nationale : troupe non permanente de soldats citoyens. *Fig. La milice céleste*, les saints, les anges.

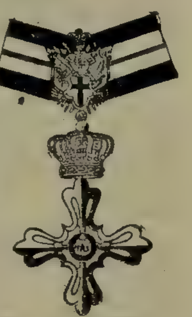
Ordre de la Milice de Jésus-Christ.

**Milice de Jésus-Christ** (*ordre de la*), ordre religieux et militaire fondé par saint Dominique en 1209, pour la défense de la foi. Les membres de eet ordre furent connus (à partir du XIIIe s.) sous les noms de *chevaliers de Jésus-Christ, du Rosaire, de Saint-Dominique, de Saint-Pierre martyr* et *de la Bienheureuse Vierge Marie glorieuse* ou *Gaudenti de Venise*. Cet ordre, enrichi à travers les siècles de nombreux privilèges et indulgences, fut restauré (1886-1887) par le pape Léon XIII. Aujourd'hui, les membres en sont divisés en deux classes : frères et chevaliers, et l'admission est toujours précédée d'un noviciat. L'insigne est une croix fleurdelisée, partie et coupée blanc et noir, suspendue à un ruban blanc moiré, avec large bordure noire et filet clair au milieu. Il y a aussi un costume de l'ordre.

**milicien** [*si-in*] n. m. Soldat de la milice : *les miliciens tonkinois.*

**milieu** n. m. (de *mi*, et *lieu*). Centre, endroit également éloigné des extrémités : *le milieu d'une table.* Endroit éloigné des bords : *s'avancer au milieu de la foule.* Moment également éloigné de deux termes déterminés : *le milieu du siècle.* Endroit à peu près également éloigné d'un commencement et d'une fin : *le milieu d'un volume.* Moyen terme, transaction : *trouver un milieu pour arranger une affaire.* Lieu dans lequel on se meut : *plante qui prospère dans un milieu humide.* Sphère intellectuelle, morale ou sociale ; société habituelle : *être influencé par son milieu.* Sphère morale ou sociale : *être sorti de son milieu. Il n'y a pas de milieu*, il faut prendre un parti ou l'autre. *Juste milieu*, v. JUSTE-MILIEU. Loc. prép. : *Au milieu de*, parmi. *Au beau milieu, en plein milieu de*, juste au milieu.

**Milieu** (*Empire du*), nom que les Chinois donnent à leur pays, qu'ils ont considéré longtemps comme le centre du monde.

**Milioukov** (Paul Nicolaïévitch) historien et homme politique russe, né en 1859. Chef du parti des Cadets à la Douma, ministre des affaires étrangères en avril-mai 1917.

**Milioutine** (Dimitri Alexiévitch, comte), général et ministre de la guerre russe, né à Moscou, m. à Valta (1816-1912) ; réformateur de l'armée russe.

**militaire** [*tè-re*] adj. (lat. *militaris ;* de *miles, itis*, soldat). Qui concerne la guerre, l'armée, les soldats : *art militaire.* Qui aime la guerre : *le Japon est un peuple militaire. Honneurs militaires*, honneurs rendus par des troupes en armes, dans des cas prévus par les règlements. *Heure militaire*, précise. *Service militaire*, v. SERVICE. N. m. Celui qui fait partie de l'armée : *un brave militaire.* Etat militaire : *passer du civil dans le militaire.* Gens de guerre : *le civil et le militaire.*

**Militaire de Savoie** (*ordre*), v. SAVOIE.

**militairement** [*tè-re-man*] adv. D'une manière militaire : *vivre militairement.* Par la force armée : *point militairement occupé.* Résolument, rapidement : *conduire militairement une affaire.* Avec exactitude : *repas servi militairement.*

**militant** [*tan*], **e** adj. et n. Qui lutte, qui combat : *parti militant ; les militants d'une idée. Théol. Eglise militante*, assemblée de fidèles sur la terre.

**militarisation** [*za-si-on*] n. f. Organisation militaire : *la militarisation des pompiers de Paris.* Action de faire prédominer les goûts, les habitudes militaires.

**militariser** [*zé*] v. a. Donner une organisation militaire, ou faire prédominer les goûts, les habitudes militaires à : *militariser un pays.*

**militarisme** [*ris-me*] n. m. Se dit, généralement, en mauvaise part, de la prépondérance exagérée de l'élément militaire dans une nation.

**militariste** [*ris-te*] adj. et n. Partisan des doctrines du militarisme, ou de sa prépondérance dans la nation.

**military** n. m. (mot angl. ; sous-entendu *steeple*). *Sport.* Concours hippique militaire. Course d'officiers.

**Militello,** v. du royaume d'Italie (île de Sicile, prov. de Catane) ; 12.000 h.

**militer** [*té*] v. n. (lat. *militari ;* de *miles, itis*, soldat). Combattre, lutter : *on est souvent peu juste, quand on milite. Fig.* Etre probant, déterminant : *circonstances qui militent contre un accusé.*

**Milizac,** comm. du Finistère, arr. et à 13 kil. de Brest ; 1.950 h.

**Mill** (James), historien, économiste et philosophe anglais, né à Northwater-Bridge, m. à Kensington (1773-1836). Il appliqua aux sciences morales la méthode positiviste.

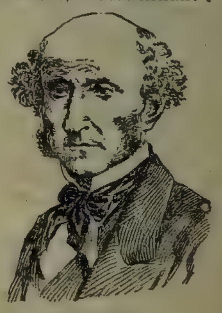
Stuart Mill.

**Mill** (John Stuart), économiste, publiciste et philosophe anglais de l'école expérimentale, fils du précédent, né à Londres, m. à Avignon (1806-1873). On lui doit : *Système de logique, l'Utilitarisme. Examen de la philosophie d'Hamilton.* Adversaire de l'intuitionnisme, il fonde sur l'expérience individuelle et sur l'association des idées la réalité du monde extérieur et celle des esprits. En logique, il ramène la déduction à la généralisation des opérations inductives et fonde l'induction sur l'habitude de voir des successions régulières. En morale, il a posé comme principe fondamental du devoir la poursuite du bonheur général. Il se rattache directement à Hume et à l'empirisme du XVIIIe siècle.

**millade** [*ll* mll.] n. f. Syn. de MILIASSE.

**Millais** [*mi-lè*] (sir John Everett), peintre anglais d'histoire et de portraits, un des chefs des préraphaélites, né à Southampton, m. à Londres (1829-1896). Citons de lui : *Ferdinand et Ariel, l'Enfance du Christ, Ophélia, le Proscrit royaliste*, etc.

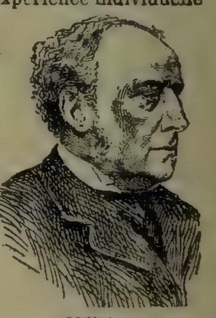
Millais.

**Millardet** (Alexis), botaniste français, né à Montmirey-la-Ville (Jura), m. à Bordeaux (1838-1902). Il professa la botanique dans diverses facultés (Nancy, Strasbourg, Bordeaux), et c'est à lui qu'on doit la première idée de l'hybridation des cépages français et américains, et le traitement cuprique contre le mildiou.

**millas** [*mi, ll* mll., *a*] n. m. Sorte de gâteau fait de farine de maïs cuite à l'eau, et que l'on mange frit ou en grillades assaisonnées de sucre.

**Millas** [*mi, ll* mll., *ass*], ch.-l. de c. (Pyrénées-Orientales), arr. et à 15 kil. de Perpignan, sur la Têt ; 2.210 h. Ch. de f. M. Bons vins ordinaires. — Le cant. a 9 comm., et 10.900 h.

**Millau** ou **Milhau** [*ll* mll., *ô*], ch.-l. d'arr. (Aveyron), sur le Tarn, à 49 kil. de Rodez ; 17.670 h. (*Millavois*) Ch. de f. Midi. Houille ; fabrique de gants de peau. Patrie de Bonald, Planard. — L'arr. a 9 cant., 50 comm. et 59.700 h. Le cant. a 7 comm., et 21.310 h.

**Millaud** (Moïse), banquier et journaliste français, né à Bordeaux, m. à Paris (1813-1871) ; fonda le *Petit Journal*, le *Journal illustré*, etc. ; — Son fils ALBERT, littérateur français, né et m. à Paris (1836-1892) ; il a donné au théâtre, le plus souvent en collaboration : *Madame l'Archiduc*, *Niniche*, *Lilli*, *Mam'zelle Nitouche*, *la Femme à papa*, etc.

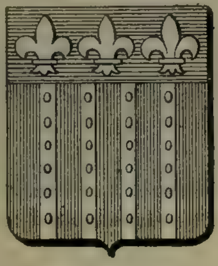
Armes de Millau.

**Millay,** comm. de la Nièvre, arr. et à 30 kil. de Château-Chinon ; 1.510 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**mille** [*mi-le*] n. m. (lat. *mille*). Mesure itinéraire qui valait chez les Romains mille pas. Mesure usitée en Angleterre, en Italie, en Allemagne, etc., et variant suivant les pays : *le mille anglais vaut 1.609 mètres. Mille marin français*, soixantième partie du degré d'un grand cercle de la sphère terrestre, 1.852 mètres. (Le *mille marin anglais* [*nautical mile*] vaut 1.855 mètres, et aux Etats-Unis 1.853 m. 25.) Pl. des *milles*.

**mille** [*mi-le*] adj. num. Dix fois cent : *deux mille hommes ; l'an deux mille avant J.-C.* Nombre indéterminé, mais considérable : *courir mille dangers. Fam. Des mille et des cent*, de grandes sommes d'argent. *Mettre dans le mille*, réussir complètement. *Les Mille*, nom des compagnons de Garibaldi, dans l'expédition de Sicile en 1860. N. m. Nombre composé de mille unités. Chiffre représentant des mille. Quantité de mille objets : *un mille d'épingles.*

— ENCYCL. *Métr.* Le mille, unité de quatrième ordre, vaut dix fois cent unités. Il est représenté dans la numération écrite par 1.000. Les Romains représentaient le nombre mille par M, qu'ils reportaient une, deux, trois fois, etc., à la droite d'elle-même pour écrire les nombres 2.000, 3.000, 4.000, etc.

— *Gramm. Mille*, exprimant une idée de nombre, est toujours invariable : *dix mille hommes.* On écrit *mil* (et non *mille*) quand on désigne une date de l'ère chrétienne : *l'Exposition de mil neuf cent ; l'armistice de mil neuf-cent-dix-huit.* Cependant, on écrit l'*an mille* : *les terreurs de l'an mille.* Quand on désigne une date précédant la naissance de Jésus-Christ, on écrit *mille* : *l'an mille neuf cent av. J.-C.*

**Mille et une Nuits** (*les*), charmant recueil de contes arabes en partie d'origine persane (XIVe s.). Le roi de Perse Shahriyar, ayant été convaincu de l'infidélité de sa femme, résolut d'en prendre une tous les soirs et de la faire étrangler le lendemain matin. La fille de son vizir, Shehrazade, s'étant offerte pour cette union, demanda comme seule grâce que sa sœur Dinarzade passât la nuit dans la chambre nuptiale. Le roi ayant consenti à ce désir, Dinarzade pria sa sœur, au milieu de la nuit, de lui narrer une de ces histoires qu'elle savait si bien. Le récit ayant vivement intéressé Shehriyar, il décida de ne livrer sa femme au bourreau que le lendemain, pour en entendre la fin. La même scène se passa le lendemain, et indéfiniment, si bien que la mille et unième nuit le roi, ravi de l'esprit et de la fidélité de Shehrazade, renonça à ses projets barbares. Chaque matin, la sultane avait développé un sujet nouveau, sans que son imagination s'épuisât à dérouler l'écheveau de ces fictions orientales, les aventures de Sindbad le marin, du calife Haroun-al-Raschid, d'Ali-Baba et des quarante voleurs, d'Aladin et de la Lampe merveilleuse, etc. Sous le voile ingénieux de l'apologue, ces contes si riches et si poétiques, spirituels au surplus, peignent admirablement les caractères et les mœurs de l'Orient, et surtout l'audace et l'artifice des femmes tenues dans l'esclavage doré des harems. Ces contes ont été traduits en français d'une façon gracieuse, mais incomplète et peu exacte, par Galland (1704), puis *in extenso* par Mardrus (1900).

**Mille** (Pierre), littérateur français, né à Choisy-le-Roi en 1864 ; écrivain spirituel et vif, il a réuni en volumes les souvenirs de ses voyages aux colonies, qui inspirent aussi certains de ses romans : *Barnavaux*, etc.

**mille-canton** n. m. Très petit fretin, qui, en nombre considérable, se montre aussitôt après l'éclosion du frai.

**millée** [*ll* mll., *é*] n. f. Graine de millet décortiquée et cuite dans du lait ou du bouillon.

**mille-fanti** n. m. Espèce de pâte de vermicelle.

**mille-feuille** n. f. Nom vulgaire d'une espèce d'achillée et d'autres plantes dont les feuilles sont très finement découpées en tous sens. Gâteau fait de pâte feuilletée. Pl. des *mille-feuilles*. (On écrit aussi MILLEFEUILLE.)

— ENCYCL. La mille-feuille (*achillea millefolium*), appelée encore *herbe aux coupures*, *herbe aux charpentiers*, *aux voituriers*, etc., est une plante vivace, qui croit au bord des chemins, dans les pelouses sèches. Ses feuilles, sessiles, longues et étroites, sont divisées en une infinité de segments ; ses fleurs, blanches ou roses, sont réunies en capitules. La mille-feuille entre dans la composition de l'alcoolat vulnéraire.

Mille-feuille : *a*, fleur coupée ; *b*, fleur séparée fécondée ; *c*, fleur séparée inféconde.

**millefiori** n. m. invar. (mot ital. signif. *mille fleurs*). Nom donné à des objets de verre dans l'intérieur desquels on voit une espèce de mosaïque représentant des fleurs.

**mille-fleurs** n. f. Substance composée d'un grand nombre de fleurs distillées. *Eau de mille-fleurs*, urine de vache qu'on prenait autrefois comme remède. *Huile de mille-fleurs*, huile qu'on extrayait jadis de la bouse de vache.

**mille-graines** n. f. Nom vulgaire des herniaires, de la radiole et des oldenlandies.

**millénaire** [*mil-lé-nè-re*] adj. (lat. *millenarius*). Qui contient mille. N. m. Chiffre exprimant le nombre *mille*. Dix siècles ou mille ans. Nom donné à divers écrivains chrétiens qui croyaient que le Messie aurait sur la terre un règne de mille ans. Nom donné à divers sectaires juifs ou chrétiens qui croyaient que le monde devait finir en l'an mille.

**millénarisme** [*mil-lé-na-ris-me*] n. m. Doctrine des millénaires.

— ENCYCL. D'après un passage de l'Apocalypse (XX, 1-3), Satan doit être enchaîné pour mille ans. L'expression *mille ans* désigne, suivant l'interprétation commune de la tradition catholique, une époque indéterminée de paix relative, qui doit précéder les tribulations des derniers jours. Cependant, dans les premiers siècles du christianisme, beaucoup d'écrivains ecclésiastiques enseignaient que le Christ devait bientôt réapparaître pour régner sur la terre, avec ses saints, pendant dix siècles. On les appela *millénaires*, et leur doctrine reçut le nom de *millénarisme*. Tertullien et Lactance furent millénaires. Combattu, dès le IIe siècle, par Origène, le millénarisme disparut au IVe siècle. Il reparut un peu modifié au XVIe siècle et n'a cessé d'être professé par plusieurs docteurs protestants. En Amérique, les mormons en firent un des articles de leur foi.

Mille-pattes.

**milléniste** [*mil-lé-nis-te*] n. m. Prophète des derniers jours.

**millénium** [*mil-lé-ni-om*] n. m. (du lat. *mille*, mille). Règne de mille ans attendu par les millénaires.

Millépore.

Mille-pertuis : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit ; *c*, feuille.

**mille-pattes** [*pa-te*] ou **mille-pieds** [*pi-é*] n. m. Nom vulgaire des myriapodes du groupe des scolopendres.

**mille-pertuis** [*pèr-tu-i*] n. m. Genre de plantes de la famille des hypéricacées, habitant les régions tempérées.

— ENCYCL. Les mille-pertuis (*hypericum*) sont des herbes ou des arbrisseaux à fleurs jaunes ou blanches, à feuilles petites, percées d'une multitude de petits orifices (d'où le nom français). Le mille-pertuis commun (*hypericum perforatum*) croît au bord des chemins, dans les haies. Les fleurs de mille-pertuis servaient à préparer autrefois par cuisson dans l'huile une *huile de mille-pertuis* renommée pour le traitement des brûlures, des contusions. On se sert encore aujourd'hui de ces fleurs pour préparer le baume tranquille et le baume du commandeur.

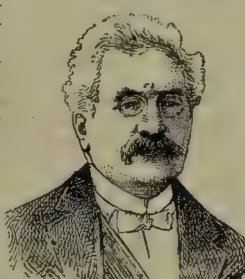
Millerand.

**mille-pieds** n. m. V. MILLE-PATTES.

**millépore** [*mil-lé*] n. m. Genre de polypiers pierreux, à surface creusée d'une multitude de pores.

**Miller** (Hugh), écrivain et géologue écossais, né à Cromarty, m. près d'Edimbourg (1802-1856).

**mille-raies** n. f. Tissu à côtes très fines.

**millerand** [*mi-le-ran*] adj. (peut-être du lat. *mille*, mille, et *granum*, grain). Se dit des raisins atteints de millerandage. Syn. de MILLERANDÉ, E.

**Millerand** [*mi-le-ran*] (Etienne-*Alexandre*), avocat, publiciste et homme politique français, né à Paris en 1859. Membre tout d'abord du parti socialiste, il a été ministre du commerce (1899-1902), des travaux publics (1909), de la guerre (1912-1913 et 1914-1915), haut commissaire en Alsace après l'armistice, président du Conseil (1920), et élu président de la République en 1920. Par suite du déplacement de la majorité, occasionné par les élections législatives du 11 mai 1924, il fut obligé de démissionner (juin). Elu sénateur de la Seine en 1925, de l'Orne en 1927.

Grappe millerandée.

**millerandage** [*mi-le*] n. m. Avortement constitutionnel ou accidentel du raisin, qui se manifeste par une réduction considérable du volume et de la quantité des grains. (Cet accident est dû soit à la coulure, et se traite alors comme celle-ci par l'incision annulaire, soit à l'affaiblissement de la vigne, et il faut, dans ce cas, faire les fumures nécessaires.)

**millerandé, e** [*mi-le*] adj. Se dit des raisins affectés par le millerandage.

**milleret** [*mi-le-rè*] n. m. Espèce de passementerie servant à la garniture des robes de femme.

**millérite** n. f. Sulfure naturel de nickel.

**millésime** [*mil-lé-zi-me*] n. m. (du lat. *millesimus*, millième). Exprime le nombre mille dans l'énoncé d'une date. Année qui figure comme date sur les monnaies, les médailles, etc. : *une pièce de cinq francs au millésime de 1912.*

**millésimer** [*mil-lé-zi-mé*] v. a. Prendre le millième partie. Prendre un sur mille., Lever un tribut d'un millième.

**millesimo** [*mil-lé-zi*] adv. (m. lat.). Millièmement. En millième lieu, dans une énumération.

**Millesimo** [*mil-lé-zi*], bourg du royaume d'Italie (prov. de Gênes), sur la Bormida ; 1.400 h. Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens du général Provera, le 14 avril 1796.

**millet** [*ll* mll., *è*] ou **mil** [*mi, l* mll.] n. m. (lat. *milium*). Nom vulgaire de quelques panics et de quelques graminées : *le vrai millet est commun dans les bois.* La graine de ces plantes. *Millet de Guinée, des Indes*, sorgho. Nom donné aux éruptions qui caractérisent la fièvre miliaire. Petit kyste jaunâtre des paupières.

— ENCYCL. On cultive le millet en terre légère ; les sables des Landes et les sols siliceux de l'Ouest lui conviennent parfaitement.

On sème au printemps, quand les gelées ne sont plus à redouter ; on récolte au fur et à mesure de la maturité, en coupant les panicules quand les feuilles et les tiges de la plante jaunissent. Les chaumes peuvent être utilisés comme litière, ou hachés pour entrer dans les rations alimentaires du bétail. On en connaît deux variétés principales : *le millet commun* ou grand millet, millet blanc, et le *millet d'Italie*, miliade, millet des oiseaux, petit mil.

Millet : *a*, graine.

**Millet** [*mi-lè*] (Jean-François), peintre paysagiste français, né à Gréville (Manche), m. à Barbizon (1815-1875). On lui doit des scènes champêtres d'une sincérité et d'une émotion inexprimables : *l'Angelus*, *les Glaneuses*, *la Fileuse*, *la Récolte des pommes de terre*, etc. Longtemps discuté, Millet mourut pauvre. Il est un maître du réalisme : il excelle dans l'expression des états fugitifs de l'atmosphère.

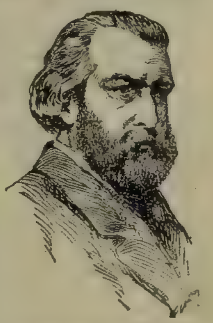
Jean-François Millet.

**Millet** [*mi-lè*] (Aimé), sculpteur français, né et m. à Paris (1819-1891). Il faut citer, parmi ses œuvres, d'une facture habile et énergique : *Bacchante*, *Vercingétorix*, *le Tombeau de Baudin*, *Apollon*, etc.

**mille-trous** n. m. Se dit d'un fromage de Gruyère dont la pâte présente une infinité de petits trous, et qui provient généralement du lait acide ou altéré.

**millette** [*ll* mll., *è-te*] n. f. Variété de maïs à petits grains.

**Millevaches** (PLATEAU DE), région haute, granitique et mamelonnée en Limousin ; 980 mètres d'altitude maximum ; climat pluvieux ; vastes pâturages.

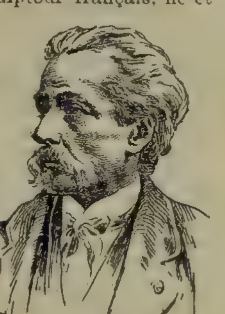
Aimé Millet.

**Millevoye** [*mi-le-voï*] (Charles-Hubert), poète français, né à Abbeville, m. à Paris (1782-1816) ; auteur d'élégies d'une mélancolie maladive, dont la plus connue est la *Chute des feuilles.*

**Millevoye** (Lucien), homme politique français, petit-fils du précédent, né à Grenoble, m. à Paris (1850-1918). Député boulangiste, rédacteur en chef de la *Patrie.*

**milli** [*mil-li*], préfixe signifiant *un millième* de la chose indiquée par le mot auquel il est joint : milli*mètre*, milli*gramme*. (Abrév. *m.*)

**milliaire** [*mi-li-è-re*] adj. (lat. *milliarius*). Se dit des bornes placées sur les routes pour indiquer les distances : *pierres milliaires.* N. m. Borne milliaire : *dépasser le premier milliaire. Milliaire d'or*, colonne dorée élevée par Auguste sur le Forum, et qui servait de point de départ aux routes militaires sortant de Rome.

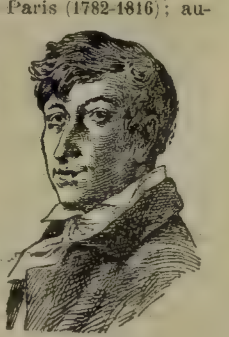
Ch.-H. Millevoye.

**milliampère** [*mi-li-an*] n. m. Unité d'intensité de courant électrique équivalant à $\frac{1}{1.000}$ de l'ampère. (Abr. en mA.)

**milliampèremètre** [*mi-li-an*] n. m. Ampèremètre très sensible, employé surtout pour les appareils électro-physiologiques et la télégraphie.

**milliard** [*mi-li-ar*] n. m. Mille millions (billion). *Par ext.* Nombre considérable. *Le milliard des émigrés*, indemnité d'un milliard allouée sous la

Restauration aux émigrés, pour les dédommager de la perte de leurs biens confisqués et vendus pendant la Révolution.

**milliardaire** [*mi-li-ar-dè-re*] n. et adj. Riche d'un ou de plusieurs milliards : *les milliardaires américains.*

**milliardième** n. m. Chaque partie d'un tout divisé en un milliard de parties égales.

**milliare** [*mil-li*] n. m. Millième partie d'un are ou dix centimètres carrés.

**milliasse** [*mi-li-a-se*] n. f. S'est dit autrefois pour *trillion.* Quantité très grande, somme énorme.

**millibar** n. m. Unité de pression atmosphérique, équivalant à un millième de bar.

**millième** [*mi-li*] adj. num. ord. Qui occupe un rang marqué par le nombre *mille.* N. : *être le, la millième.* N. m. Chaque partie d'un tout divisé en mille parties égales : *le litre est le millième du mètre cube. Artill.* Angle sous lequel on voit un objet placé à une distance égale à mille fois sa longueur.

**Millien** (Jean-Etienne-*Achille*), poète français, né à Baumont-la-Ferrière (Nièvre) en 1838, mort en 1927 ; auteur de poésies rustiques d'un lyrisme frais et vigoureux. Folkloriste, il a réuni les chants populaires du Nivernais.

**millier** [*mi-li-é*] n. m. (de *mil*). Mille : *un millier d'épingles.* 500 kilogrammes ou mille livres pesant : *un millier de fer. Par ext.* Un très grand nombre : *la guerre fait périr des milliers de milliers d'hommes.*

**Milliet** (Paul), auteur dramatique français, né à Rio de Janeiro en 1849, librettiste et adaptateur de pièces étrangères.

**milligrade** n. m. Unité d'angle qui équivaut au millième de grade. (Abrév. m*gr.*)

**milligramme** [*mil-li-gra-me*] n. m. Unité de masse qui équivaut au millième de gramme. (Abrév. m*g.*)

**millilitre** [*mil-li*] n. m. Unité de capacité qui équivaut au millième de litre. (Abrév. m*l.*)

**millime** [*mil-li-me*] n. m. Millième partie du franc. (Peu us.)

**millimètre** [*mil-li*] n. m. Unité de longueur qui équivaut au millième de mètre. (Abrév. m*m.*) *Millimètre carré,* carré ayant un millimètre de côté (abrév. $mm^2$) ; *millimètre cube,* cube ayant un millimètre d'arête (abrév $mm^3$).

**millimétrique** adj. Gradué en millimètres : *une échelle millimétrique.*

**millimicron** n. m. Unité de longueur, qui équivaut au milliardième de mètre. (Abrév. mμ.)

**Millin** [*mil-lin*] (Aubin-Louis), archéologue et numismate français, né et m. à Paris (1759-1818). Auteur des *Antiquités nationales* et des *Monuments antiques inédits.*

**million** [*mi-li-on*] n. m. (de *mille*). Mille fois mille. Mille fois mille francs : *une indemnité de trois millions. Par ext.* Nombre considérable.

**millionième** [*mi-li*] adj. num. ord. de *million.* N. m. Chaque partie d'un tout divisé en un million de parties : *un millionième.*

**millionnaire** [*mi-li-o-nè-re*] n. et adj. Riche d'un ou de plusieurs millions.

**millionnairement** [*mi-li-o-nè-re-man*] adv. *Fam.* En millionnaire, très richement.

**millistère** [*mil-li-stè-re*] n. m. Millième partie d'un stère ou mètre cube, c'est-à-dire un décimètre cube.

**millisthène** [*mil-li-stè-ne*] n. m. Unité de force, qui équivaut au millième de sthène. (Abrév. ms*n.*)

**millithermie** [*tèr-mî*] n. f. Unité calorifique, qui équivaut à un millième de thermie. (Abrév. m*th.*) Syn. GRANDE CALORIE.

**millivolt** n. m. Unité de force électro-motrice, qui équivaut au millième de volt. (Abrév. m*v.*)

**millococo** [*ll* mll.] n. m. Nom vulgaire du millet d'Afrique ou sorgho.

**Millot** [*ll* mll., *o*] (l'abbé Claude), historien français, né à Ornans, m. à Paris (1726-1785). Il fut membre de l'Académie française et précepteur du duc d'Enghien.

**Millot** (Adolphe), dessinateur français, né et m. à Paris (1857-1921) ; professeur de dessin au Muséum. Il a donné à différentes publications, et notamment aux *Dictionnaires Larousse,* des dessins et planches d'histoire naturelle d'une vigoureuse précision documentaire et d'une admirable finesse d'exécution.

**Millville,** v. des Etats unis d'Amérique (Etat de New-Jersey), sur le fleuve Maurice ; 15.000 h.

**Milly** [*ll* mll., *i*], ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 26 kil. d'Etampes, sur l'Ecole ; 2.430 h. Ch. de f. — Le cant. a 17 comm., et 8.110 h.

**Milmort,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.580 h.

**Milne** (John), séismologiste anglais, né à Liverpool (1850-1913).

**Milne** (sir George Francis), général anglais, né en 1866 ; eut, depuis mai 1916 jusqu'en 1918, le commandement du contingent anglais de l'armée d'Orient.

**Milne** (MÉTHODE DE), méthode de traitement et de prophylaxie de la rougeole et de la scarlatine, consistant à oindre la peau d'essence d'eucalyptus, à badigeonner la gorge avec de l'huile phéniquée et à maintenir la tête du malade couverte d'une gaze.

**Milne-Edwards** [*é-dou-ards*] (Henri), naturaliste français, né à Bruges, m. à Paris (1800-1885). Il fut directeur du Muséum. On lui doit des *Leçons d'anatomie et de physiologie comparées,* devenues classiques. — Son fils, ALPHONSE, naturaliste français, né et m. à Paris (1835-1900), fut aussi directeur du Muséum.

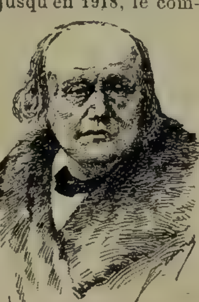

H. Milne-Edwards.

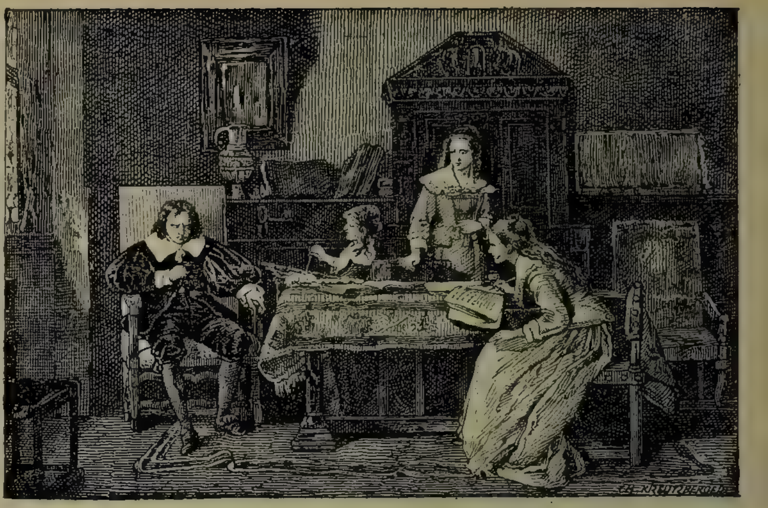

Milton dictant le « Paradis perdu », tableau de Munkacsy.

**Milner** (Alfred, vicomte), administrateur anglais, né à Bonn, m. à Londres (1854-1925), gouverneur de la colonie du Cap lors de la guerre anglo-boer.

**Milo,** anc. **Milos,** île grecque de l'Archipel, une des Cyclades, où la fameuse statue connue sous le nom de *Vénus de Milo* fut trouvée en 1820 ; 5.000 h. Capit. *Palæo-Castro* (le Vieux-Château).

**Miloch Ier Obrénovitch,** prince de Serbie, né à Srednia Dobrinia, m. à Toptchidéré (1780-1860). Il obtint du Sultan l'autonomie administrative de son pays, fut proclamé par la Skoupchtina prince suprême (1817) et abdiqua en 1839 en faveur de son fils aîné Milan, après avoir véritablement organisé la Serbie moderne.

**Milon de Crotone,** athlète du VIe siècle av. J.-C., né à Crotone, plusieurs fois vainqueur aux jeux Olympiques et aux jeux Pythiques. Il était d'une force et d'une gloutonnerie si extraordinaires que, suivant la tradition, il porta un jour, l'espace de 120 pas, un bœuf, le tua d'un coup de poing et le mangea tout entier en un seul repas. D'après la légende, devenu vieux et voulant encore essayer ses forces, il tenta de fendre avec ses mains un arbre déjà entr'ouvert. Les deux parties du tronc se rejoignirent et le retinrent captif. Dans cette situation, il fut dévoré par des loups, d'autres disent par un lion.

**Milon de Crotone,** groupe en marbre, de Puget, au Louvre. On dit qu'en voyant cette figure de l'athlète dévoré par un lion, la reine Marie-Thérèse laissa échapper cette exclamation : « Ah ! le pauvre homme ! Comme il souffre ! » Ce marbre est vivant, en effet.

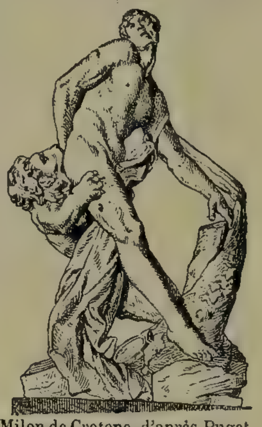

Milon de Crotone, d'après Puget.

**Milon** (Titius Annius Papianus), tribun romain, gendre de Sylla, né à Lanuvium, tribun du peuple en 57 av. J.-C. Accusé du meurtre de Clodius en 52, il fut défendu par Cicéron, qui écrivit à cette occasion son admirable, mais inutile plaidoyer *Pro Milone.* Il fut exilé et périt en 48 av. J.-C., au siège de Compsa (Grande-Grèce).

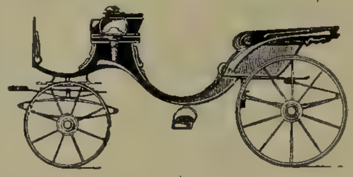

Milord.

**Miloradovitch** (Michel Andreïévitch), général russe, né et m. à Petrograd (1770-1825). Il fut le principal instigateur de l'incendie de Moscou, en 1812.

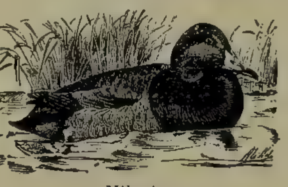

Milouin.

**milord** [*lor*] n. m. (angl. *my,* mon, et *lord,* seigneur). Nom qu'on donne aux lords ou pairs d'Angleterre, en leur parlant. *Pop.* Homme très riche : *c'est un milord.* Voiture à quatre roues, à deux places, à capote, et à siège plus élevé au-dessus de l'avant-train, pour le conducteur.

**miloschine** n. f. Variété de smectique.

**milouin** n. m. Nom vulgaire d'un canard sauvage des régions arctiques.

— ENCYCL. Le milouin (*fuligula ferina*) est noir et roux. Au printemps et à l'automne, il descend jusqu'en France.

**milreis** [*rè-iss*] n. m. Monnaie de compte valant en Portugal 5 fr. 60 et au Brésil 2 fr. 60.

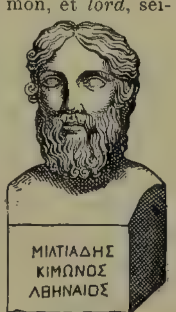

Miltiade.

**Miltiade** [*si-a-de*], général athénien, vainqueur des Perses à Marathon, gouverneur de la Chersonèse (490 av. J.-C.). Il fut plus tard blessé mortellement, au siège de Paros, et l'on a même raconé que les Athéniens l'avaient condamné à une amende, qu'il ne put payer, pour avoir échoué dans son entreprise. A son nom se rattache cette phrase prononcée par Thémistocle : *les lauriers de Miltiade m'empêchent de dormir.* (V. THÉMISTOCLE.)

**Milton** (John), célèbre poète anglais, né et m. à Londres (1608-1674). Puritain d'une foi austère, il prit parti, dans les troubles religieux et politiques de son pays, contre la cour et les épiscopaliens. Secrétaire latin du conseil d'Etat sous le gouvernement de Cromwell, il rentra dans la vie privée à la Restauration et, pauvre, oublié, aveugle, il dicta à sa femme et à ses deux fillettes son immortel poème *le Paradis perdu.* Il faut encore citer de lui de beaux poèmes philosophiques : *l'Allegro* et *il Penseroso,* etc., des comédies féeriques ou pastorales (*Arcades, Comus, Lycidas*), une tragédie biblique (*Samson Agônistês*), et un grand nombre d'écrits de circonstance sur des sujets de religion, de morale et de politique. Il a été enterré à l'église Saint-Gilles, à Londres. (V. PARADIS PERDU).

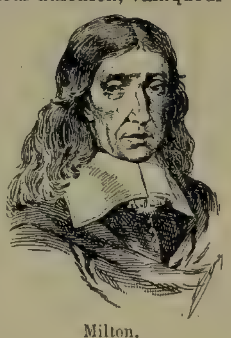

Milton.

**Milton dictant** *le Paradis perdu* **à ses filles,** tableau de Munkacsy (1878). S'inspirant de la légende bien connue, l'artiste a représenté Milton aveugle, et ses filles écrivant sous sa dictée ; sa femme, debout, écoute.

**miltonien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Propre à Milton.

**Milvius** (*pont*), auj. *Ponte-Molle,* pont sur le Tibre, à 2 kil. de Rome, où Constantin battit Maxence (312).

**Milwaukee** [*louo-ki*], v. des Etats-Unis (Wisconsin), port sur le lac Michigan, à l'embouchure de la *rivière Milwaukee ;* 457.000 h. Minoteries. Ch.-l. du *comté de Milwaukee.*

**Mimaut** (Jean-François), diplomate français, né à Méru, m. à Paris (1774-1837). Il fut longtemps consul à Alexandrie et obtint de Méhémet Ali la cession de l'obélisque de Louqsor.

**Mimbaste,** comm. des Landes, arr. et à 12 kil. de Dax ; 1.280 h. Ch. de f. M.

**mimber** [*min-bèr*] ou **mimbar** [*min*] n. m. Chaire dans laquelle l'iman se place pour faire à haute voix la lecture du Coran.

**mime** n. m. (lat. *mimus ;* gr. *mimos*). Chez les Grecs et les Romains, genre de comédie populaire où l'auteur *imitait* les caractères et les mœurs. Acteur qui jouait dans ces comédies : *Laberius et Publilius Syrus furent deux mimes célèbres.* Auj., acteur qui joue dans les pantomimes. *Par ext.* Homme qui a le talent de contrefaire d'une manière plaisante l'air, les gestes, le langage des autres.

— ENCYCL. *Littér. gr.* et *rom.* En général, les mimes étaient de petites pièces se composant seulement de quelques scènes à deux ou trois personnages, où ne figurait pas de chœur, et où l'action était réduite presque à rien. A l'origine, elles s'écrivaient en prose, ou plutôt dans une sorte de prose rythmique ; mais, depuis l'époque alexandrine, elles furent souvent en vers.

Sophron de Syracuse (ve s. av. J.-C.) passait pour être l'inventeur du mime. On peut se faire une idée du mime grec d'après les fragments conservés de Sophron, d'après certaines idylles de Théocrite (*les Syracusaines*), et surtout d'après les curieux mimes d'Hérondas. Chez les Romains, le mime était plus grossier et tournait à la farce. Il paraît être très ancien dans l'Italie centrale. D'après les fragments conservés, les mimes latins étaient écrits en latin populaire. On a joué des mimes jusqu'au temps de Charlemagne.

**mimer** [*mé*] v. a et n. Contrefaire, imiter la voix, les manières. Jouer en mimant : *mimer une scène.*

**Mimer,** géant de la mythologie scandinave, gardien de la fontaine où sont cachés l'esprit et la sagesse.

**mimèse** [*mè-ze*] n. f. (gr. *mimêsis*). *Rhét.* Sorte d'ironie par laquelle on répète ce qu'un autre a dit ou aurait pu dire, en affectant d'imiter ses gestes, sa voix, etc.

**mimétèse** [*tè-ze*] n. f. Chloro-arséniate naturel de plomb.

**mimétisme** [*tis-me*] n. m. (du gr. *mimeisthai,* imiter). Ressemblance que prennent certains êtres vivants avec soit le milieu dans lequel ils se trouvent, soit les espèces mieux protégées ou celles aux dépens desquelles ils vivent.

— ENCYCL. On doit distinguer trois sortes de mimétisme : 1° l'*homochromie mimétique,* qui est la ressemblance des animaux avec le milieu dans lequel ils vivent (fourrure blanche des animaux qui vivent dans les neiges, poissons qui prennent la teinte du sable, etc.) ;

2° Le *mimétisme protecteur,* par lequel des animaux inoffensifs, particulièrement des femelles, prennent l'aspect d'espèces dangereuses ou répulsives ;

3° Le *mimétisme offensif,* en vertu duquel certaines espèces carnassières revêtent l'aspect des espèces dont elles font leur proie.

**mimétite** n. f. Syn. de MIMÉTÈSE.

**mimeuse** n. f. *Bot.* Syn. de MIMOSA.

**mimeux, euse** [*meû, eu-ze*] adj. Se dit des plantes qui subissent des contractions sensibles lorsqu'on les touche, comme fait le *mimosa.*

**mimi** n. m. (onomat.). Dans le langage des petits enfants, chat : *être griffé par le mimi.* N. f. Grisette, amie, maîtresse : *des mimis sentimentales.* Terme de tendresse, d'affection.

**Mimi Pinson,** héroïne d'un conte d'A. de Musset (1845), type de la grisette d'autrefois, modiste, lingère ou marchande de tabac, imprévoyante, mais obligeante et charitable.

**mimiambe** [*mi-mi-an-be*] n. et adj. (gr. *mimiamboi*). Terme employé en métrique pour désigner le trimètre ïambique scazon. (V. SCAZON.)

**mimique** adj. (gr. *mimikos*). Qui concerne les mimes : *poète mimique*. Qui exprime une action, un discours par le geste : *langage mimique*. N. m. Auteur de mimes. N. f. Art, action d'imiter, de peindre par le geste : *une mimique très expressive*.

**Mimizan,** ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 68 kil. de Mont-de-Marsan, sur le *courant de Mimizan*, qui fait communiquer l'étang d'Aureilhan avec l'Atlantique ; 1.700 h. (*Mimizannais*). Ch. de f. Essences. — Le cant. a 6 comm., et 6.780 h.

**Mimnerme,** poète et musicien grec de la fin du VIIe s. av. J.-C., né à Colophon. Il fut le créateur de l'élégie sentimentale.

**mimodrame** n. m. (du gr. *mimos*, mime, et *drama*, drame). Action dramatique représentée en pantomime.

**mimographe** n. m. (du gr. *mimos*, mime, et *graphein*, écrire). Auteur de mimes.

**mimographie** n. f. (de *mimographe*). Traité sur les mimes.

**mimographique** adj. Qui a rapport à la mimographie.

**mimographisme** [*fis-me*] n. m. Ecriture qui offre aux yeux l'image des idées exprimées par les mots.

**mimologie** [*jî*] n. f. (du gr. *mimos*, mime, et *logos*, discours). Imitation de la voix et des gestes.

**mimologique** adj. Qui a rapport à la mimologie.

**mimologue** [*lo-ghe*] n. m. Celui qui imite la voix, la prononciation d'une autre personne.

**mimoplastique** [*plas-ti-ke*] adj. (du gr. *mimos*, mime, et *plastês*, qui forme). Se dit des tableaux formés par des personnes vivantes immobiles.

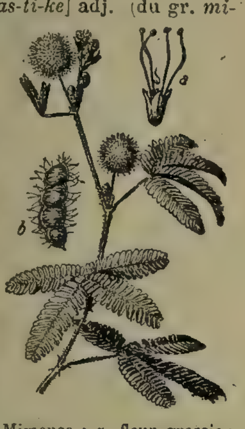

Mimeuse : *a*, fleur grossie ; *b*, fruit grossi.

**mimosa** [*za*] n. m. (f. d'après l'Acad.) [du lat. *mimosus*, qui fait des grimaces comme un mime] ou **mimeuse** [*ze*] n. f. Genre de légumineuses, dont fait partie la *sensitive* : *les pétioles des feuilles de mimosa se resserrent quand on les touche*.

— ENCYCL. Les mimosas, dont on connait près de trois cents espèces, habitent principalement les régions chaudes du globe. La *mimeuse pudique* est la *sensitive* ; d'autres espèces, qui sont de véritables arbres, fournissent des bois très durs employés en ébénisterie (*bois d'amourette*, *bois tendre à cailloux*, etc.). Les fleurs de mimosa vendues à Paris sont jaunes et proviennent de diverses variétés d'acacias.

**mimose** [*mô-ze*] n. m. Lave d'un gris uniforme, composée de feldspath et de pyroxène.

**mimosées** [*zé*] n. f. pl. Subdivision de la famille des légumineuses, à laquelle appartient le genre *mimeuse*. S. une *mimosée*.

— ENCYCL. Les mimosées sont des plantes herbacées, des arbrisseaux et des arbres. On en connait quinze cents espèces, des régions chaudes et tempérées.

**mimule** n. m. Genre de scrofulariacées.

— ENCYCL. Les mimules sont des plantes herbacées, à fleurs grandes, et remarquables pour leur coloris. On en connait trente espèces. Le *mimule jaune* est cultivé dans nos jardins pour ses fleurs à corolle bilabiée ; son stigmate est composé de deux lamelles, et il suffit de toucher l'une, pour les voir se rapprocher aussitôt.

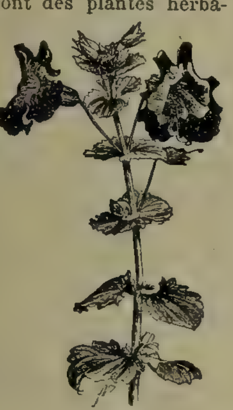
Mimule.

**mimusope** [*zo-pe*] n. m. Genre de sapotacées, renfermant une trentaine d'espèces d'arbres ou arbustes des régions tropicales, dont certaines fournissent de la gutta-percha.

**Min,** nom de deux fleuves de la Chine, dont l'un est un affluent de la rive gauche du Yang-tsé-Kiang, où il se jette près de Soui-fou. L'autre est un fleuve côtier, sur lequel se trouve l'arsenal de Foutchéou. L'amiral Courbet en a forcé la passe en 1884, à la tête d'une flotte française.

**Mina** (don Francisco ESPOZY), chef de partisans espagnols (1784-1836), qui lutta contre Napoléon Ier, puis contre Ferdinand VII ; en 1823, Moncey l'assiégea dans Barcelone et l'obligea à capituler. Il s'enfuit en Angleterre. Revenu en 1834, il combattit les carlistes.

**minable** adj. (de *miner*). Qu'on peut attaquer avec la mine. *Fig.* Mal vêtu, pauvre : *tenue minable*.

**minage** ou **minaige** [*nè-je*] n. m. Mesurage ou vente du grain à la mine. *Place du minage*, place du marché. (Vx.) *Féod.* Droit prélevé par le seigneur sur les grains vendus au marché.

**minageur** ou **minaigeur** [*nè-jeur*] n. m. Seigneur qui percevait un droit de minage.

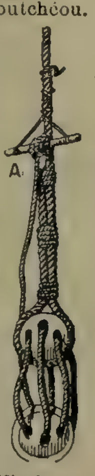

Minahouet.

**minahouet** [*ou-è*] n. m. *Mar.* Planche percée, servant à fourrer les cordages. Petit appareil servant à raidir les haubans.

**Minard** (Antoine), président du parlement de Paris, curateur de Marie Stuart (1553), assassiné par les huguenots en 1559.

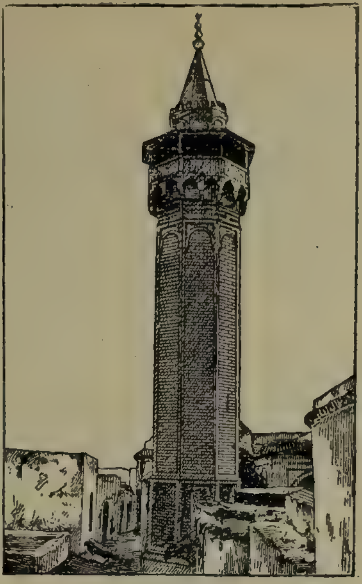
Minaret.

**minaret** [*rè*] n. m. (m. ar.). Tour d'une mosquée, du haut de laquelle, chez les musulmans, le muezzin appelle le peuple à la prière : *les grandes mosquées ont jusqu'à six minarets*.

**Minas,** v. de la République orientale de l'Uruguay. Ch.-l. du *dép. de Minas* ; 9.000 hab.

**Minas Geraẽs,** prov. de la partie centrale du Brésil ; 4.628.000 hab. Ch.-l. *Bello-Horizonte*. Nombreux gisements miniers.

**minauder** [*nô-dé*] v. n. (de *mine*). Affecter des mines, des manières, pour paraitre plus agréable. Activ. Feindre en minaudant : *minauder une faible résistance*.

**minauderie** [*nô-de-ri*] n. f. Action, habitude de minauder. Air, geste d'une personne qui minaude.

**minaudier** [*nô-di-é*], **ère** n. et adj. Qui a l'habitude de minauder : *fillette minaudière*.

**mince** adj. Qui a peu d'épaisseur : *étoffe mince*. Grêle, peu épais de taille : *une jeune fille mince*. *Par ext.* Qui n'a pas grande importance, grande valeur : *un mince revenu ; un mince auteur*. *Pop. Mince de*, beaucoup de, rien que ça de : *mince de chic !* Interjectiv. : *Ah ! mince !* ou *mince alors !* loc. qui marque un vif étonnement. Adverbialem. *Peindre mince*, donner peu d'épaisseur à la couche de couleur. ANT. **Epais, large, gros.**

**mincement** [*man*] adv. D'une manière mince.

**mince-pie** [*min-se-pa-ï*] n. m. (m. angl. ; de *to mince*, couper en petites tranches [cf. ÉMINCER], et *pie*, pâté). Pâté fait de viande émincée.

**mincer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il minça, nous minçons*.) Mettre (un mets) en petits morceaux : *mincer de la viande*.

**minceur** n. f. Qualité de ce qui est mince : *la minceur de la taille*. ANT. **Epaisseur, grosseur.**

**Mincio** (le), riv. d'Italie, qui sort du lac de Garde à Peschiera, passe à Valeggio, Goïto, Mantoue, et se jette dans le Pô (r. g.) ; 80 kil. Il rend de grands services à l'irrigation.

**Mincopies,** indigènes des îles Andaman. S. un, une *Mincopie*.

**Mindanao,** île de l'archipel des Philippines, la seconde du groupe par l'importance et la superficie ; 510.000 h. Epices, canne à sucre. Nombreux volcans.

**mind-cure** [*ma-ind'-kiour*] n. m. ou f. (en angl. : *cure de l'esprit*). Méthode de traitement psychique pratiquée aux Etats-Unis par certaines sectes religieuses, pour la rééducation de la volonté et la guérison des maladies morales et même physiques.

**Minden** [*dèn*], v. de Prusse (Westphalie), sur le Weser ; 26.500 h. Produits chimiques, scieries. Victoire des Anglais sur les Français le 1er août 1759, pendant la guerre de Sept ans.

**Mindoro,** île de l'archipel des Philippines ; 30.000 h. Sol volcanique, très fertile ; magnifiques forêts.

**mine** n. f. (orig. celt.). Air du visage, prestance : *homme de bonne mine*. Expression des traits indiquant certains sentiments : *avoir une mine joyeuse*. Apparence : *ce ragoût a bonne mine*. *Bonne, mauvaise mine*, apparence d'une personne en bonne, en mauvaise santé. *Faire bonne, mauvaise* (*grise* ou *froide mine*), bon, mauvais accueil. *Faire la mine*, témoigner de l'humeur. *Faire mine de*, faire semblant. *Ne pas payer de mine*, avoir un air qui ne vous fait pas juger avantageusement. Pl. Minauderies, agaceries : *les mines d'une coquette*. ALLUS. LITTÉR. :

> Garde-toi, tant que tu vivras,
> De juger des gens sur la mine.

Distique qui termine la fable de La Fontaine : *le Cochet, le Chat et le Souriceau* (VI, 5).

**mine** n. f. (subst. verb. de *miner*). Lieu souterrain d'où l'on peut extraire des métaux, des minéraux : *mine d'or, d'argent*. Cavité creusée dans le sol pour extraire ces matières : *descendre dans la mine*. Galerie souterraine pratiquée pour faire sauter, au moyen de la poudre, un roc, un bastion, etc. : *mettre le feu à la mine*. Récipient sous-marin d'explosifs capable de détoner sous l'action soit d'une étincelle électrique, soit d'un choc : *mine flottante ; mine sous-marine fixe*. *Chambre* ou *fourneau de mine*, lieu où l'on place la matière explosible. Torpille dormante immergée à une certaine profondeur dans le champ des navires et qui éclate soit par le moyen d'un contact électrique, soit par simple rencontre avec un corps étranger : *mine flottante, batterie de mines*. *Fig. Eventer la mine*, découvrir un complot, un dessein secret. Fonds très riche : *livre qui est une mine de renseignements*. *Mine de plomb* ou *plombagine*, substance avec laquelle on fabrique les crayons à écrire. (Syn. GRAPHITE.) *Fig. Mine d'or*, affaire qui fournit des profits continus et abondants.

— ENCYCL. *Techn.* On désigne sous le nom de *mine* l'ensemble des travaux qui servent à l'exploitation d'un gîte de matière utile : minerai, houille, etc. Les travaux que l'on exécute sur les gîtes se divisent en : travaux de recherche pour les découvrir, travaux de reconnaissance pour en évaluer l'importance, travaux d'exploitation pour arriver à l'extraction économique du minerai. Les travaux de recherche ont pour guide principal l'étude géologique de la région. Les puits servent à la sortie des produits extraits à l'intérieur des travaux ; les procédés de creusement des puits varient suivant la nature du terrain. Les galeries se creusent suivant les moyens ordinaires, souvent au moyen de perforatrices. Dans certains cas, les parois des galeries peuvent rester nues, dans la roche notamment : elles reçoivent dans la plupart des cas un revêtement ou soutènement (cadres en bois de chêne ou de pin, cadres de fer maçonnerie). Les transports à l'intérieur se font dans des wagonnets rectangulaires. Les wagonnets sont transportés à l'extérieur dans des cages en fer, munies de parachutes et suspendues à des câbles dont l'âme est d'acier ou de fer, et le corps d'aloès (chanvre de Manille). La circulation des hommes se fait le plus ordinairement par les cages. L'aérage, dont on ne se préoccupe guère dans les mines métalliques, est, au contraire, de la plus haute importance dans les mines de houille. On y installe des ventilateurs centrifuges, qui aspirent l'air vicié, et le rejettent au dehors. L'éclairage des mines métalliques ne présente aucune difficulté ; mais les mines de houille grisouteuses nécessitent l'emploi de lampes dans lesquelles la flamme est complètement entourée de toiles métalliques. La découverte des propriétés des toiles métalliques est due à Humphry Davy.

Pour être économique, l'exploitation d'un gîte doit être faite avec méthode, ordre et régularité. La méthode d'exploitation comporte d'abord la division du gîte en étages par des galeries tracées à des niveaux distants de 40 à 100 mètres, ordinairement suivant la verticale. Pour les couches, on distingue les couches minces, moyennes et puissantes. Les tailles, c'est-à-dire le mode d'exploitation, varient suivant les couches. Avant d'être livrées à la consommation, soit pour leur utilisation immédiate comme combustible, soit pour élaboration ultérieure par voie métallurgique, comme les minerais, les matières extraites des mines doivent être soumises à une épuration ou à un enrichissement préalables, qui se font en partie à la main, par voie de triage, de scheidage ou division au marteau, mais surtout mécaniquement, au moyen d'appareils appropriés.

— *Dr.* Les mines ne peuvent être exploitées qu'en vertu d'un *décret* ou *acte de concession* délibéré en conseil d'Etat.

La loi considère la mine comme une propriété distincte de la surface et créée au profit du concessionnaire.

Nul ne peut faire des recherches pour découvrir des mines, que du consentement du propriétaire de la surface, ou avec l'autorisation du gouvernement, donnée après avis de l'administration des mines, à la charge d'une préalable indemnité envers le propriétaire.

La demande en concession est faite par voie de simple pétition adressée au préfet.

La *redevance des mines* est une contribution qui se compose d'une redevance fixe et d'une redevance proportionnelle perçue sur les concessionnaires, qui ont la faculté de demander qu'elle soit convertie en abonnement.

L'exploitation des mines a un caractère purement civil : les sociétés sont civiles, non commerciales, et les concessionnaires de mines sont exempts de la patente.

Les ingénieurs du corps des mines se recrutent parmi les élèves de l'Ecole polytechnique classés à leur sortie comme élèves de l'Ecole nationale supérieure des mines, et ayant satisfait aux examens de sortie de cette dernière école. Ils ont les mêmes traitements et grades que les ingénieurs des ponts et chaussées. Au-dessous d'eux sont les ingénieurs auxiliaires, les sous-ingénieurs, les contrôleurs.

Le service des arrondissements minéralogiques comprend l'instruction des affaires et la surveillance des mines, minières, carrières, tourbières et eaux minérales, ainsi que la surveillance des appareils à vapeur. Pour l'organisation de ce service, la France a été répartie en cinq *divisions*, chaque division en *arrondissements*, et chaque arrondissement en *sous-arrondissements* minéralogiques : 1re division, *Nord-Ouest* (comprend les arrondissements minéralogiques de Paris, Douai, Arras, Rouen, le Mans) ; 2e division, *Nord-Est* (arrondissements de Nancy et Chalon-sur-Saône) ; 3e division, *Centre* (arrondissements de Poitiers, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne) ; 4e division, *Sud-Est* (arrondissements de Chambéry, Alais, Marseille) ; 5e division, *Sud-Ouest* (arrondissements de Bordeaux, Toulouse). — Nous avons indiqué au mot AUTOMOBILE les départements qui ressortissent à chacun de ces arrondissements minéralogiques. Un inspecteur général est à la tête de chaque division ; un ingénieur en chef, de chaque arrondissement ; un ingénieur ordinaire, de chaque sous-arrondissement.

Les ingénieurs des mines exercent la surveillance des mines au point de vue de la sécurité de l'exploitation. — Les brevets de conducteur d'automobiles sont délivrés après examen subi devant un membre du corps des mines.

— *Armée* et *mar.* La guerre moderne a mis l'outil sur le même rang que le fusil, et démontré que le soldat doit être à la fois un combattant et un terrassier. Les travaux de terrassement à ciel ouvert, travaux de sape, qu'il s'agisse des plus rudimentaires et des plus hâtifs (masque pour tireur couché) ou des plus compliqués (tranchées, parallèles, boyaux, abris, etc.), prévus et décrits par le nouveau Règlement sur le service en campagne, sont exécutés le plus souvent par les combattants eux-mêmes ; mais, pour les travaux souterrains, ce sont, en général, des sapeurs du génie (sapeurs-mineurs) ou des sapeurs auxiliaires qui en assurent l'exécution. Ces travaux de mines (puits, galeries, rameaux) ne diffèrent guère des ouvrages habituels de mines (extraction d'un minerai) que par leurs dimensions beaucoup plus réduites, et la difficulté de les établir : car c'est toujours à proximité de l'ennemi, et jusque sous ses positions, que sont poussées les galeries, pour aboutir à l'installation du *fourneau* ou du *camouflet*, c'est-à-dire de la charge de poudre, plus ou moins puissante (*mine* proprement dite), destinée par son explosion à bouleverser les travaux de l'adversaire.

L'établissement de ces travaux pénibles se complique encore de l'obligation d'opérer le plus silencieusement possible, pour déjouer la vigilance et les ruses de l'adversaire (auscultation microphonique, contre-mines).

L'emploi de ces fourneaux à éclatement provoqué volontairement a fait donner le nom de mines à des torpilles de fond employées pour la défense des ports, rades, passes, etc., et qui, disposées dans un ordre déterminé, peuvent être mises à feu électri-

## ÉLÉMENTS DES ROCHES FONDAMENTALES

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Silicates des roches acides** | SILICATES ESSENTIELS | *Famille de la silice* | (Quartz, quartzine, opale, tridymite.) |
| | | *Famille des feldspaths* | *Genre feldspathide.*<br>— *feldspathoïde.* |
| | | *Famille des micas* | — *biotite.*<br>— *phlogopite.*<br>— *muscovite.* |
| | SILICATES ACCESSOIRES | *Silicates des granites et des gneiss* | (Cordiérite, sphène.) |
| | | — *des pegmatites* | (Tourmaline, topaze, émeraude). |
| | | — *des syénites éléolitiques* | (Zircon, orthite, cérérite). |
| **Silicates des roches basiques** | SILICATES ESSENTIELS | *Famille des pyroxènes et des amphiboles.* | |
| | | *Famille du péridot.* | |
| | SILICATES ZÉOLITES | *Zéolites sodiques* | |
| | | — *sodico-calciques* | |
| | | — *calcico-potassiques.* | |
| | | — *à base de chaux, potasse et soude.* | |
| | | — *calcifères.* | |
| | | — *barytiques.* | |
| **Silicates de métamorphisme** | SILICATES D'ALUMINE | *Silicates anhydres* | (Andalousite, disthène, etc.) |
| | | — *hydratés* | *Genre argile.* |
| | SILICATES NON EXCLUSIVEMENT ALUMINEUX | *Silicates anhydres ou peu hydratés* | *Genre grenat.*<br>— *wernérite.*<br>— *humite.* |
| | | *Silicates hydratés* | (Epidote).<br>*Genre chlorite.*<br>— *clintonite.*<br>— *serpentine.* |

## ÉLÉMENTS DES GITES MINÉRAUX

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Oxydes et oxysels non métallifères.** | OXYDES | | Glace, rutile, corindon. |
| | ALUMINATES | | Cymophane, spinelle. |
| | NITRATES | | Nitre ou salpêtre. |
| | BORATES | | Borax, boracite. |
| | CARBONATES | *Carbonates rhombiques* | Strontianite, aragonite. |
| | | — *rhomboédriques* | Calcite, dolomie. |
| | | — *hydratés* | Natron, gay-lussite. |
| | SULFATES | *Sulfates anhydres* | Barytine, célestine. |
| | | — *hydratés* | Gypse, epsomite. |
| | PHOSPHATES | | Apatite, turquoise. |
| | ARSÉNIATES<br>ANTIMONIATES | | Pharmacolite. |
| | TUNGSTATES<br>TITANATES<br>TANTATATES<br>NIOBATES | | Tantalite, niobite. |
| **Sels haloïdes** | CHLORURES | | Sel gemme. |
| | FLUORURES | | Fluorine, cryolite. |

## MINERAIS MÉTALLIQUES

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Minéralisateurs** | MINÉRALISATEURS PROPREMENT DITS | | Soufre, arsenic, antimoine. |
| | LEURS COMBINAISONS | | Orpiment, stibine. |
| | MINERAIS DES MÉTAUX ACIDIFIABLES | *Genre molybdène* | Molybdénite. |
| | | — *vanadium* | Vanadine. |
| | | — *chrome* | Chromite. |
| | | — *tungstène* | Wolfram. |
| | | — *manganèse* | Acerdèse, rhodonite. |
| **Minerais des métaux proprement dits.** | | *Minerais de fer* | Pyrite, oligiste, sidérose. |
| | | — *cobalt* | Smaltine, cobaltine. |
| | | — *nickel* | Millérite, annabergite. |
| | | — *zinc* | Blende, calamine. |
| | | — *étain* | Stannine, cassitérite. |
| | | — *plomb* | Galène, cérusite. |
| | | — *bismuth* | Bismuthine, eulytine. |
| | | — *cuivre* | Cuprite, azurite. |
| | | — *mercure* | Cinabre, calomel. |
| | | — *argent* | Argyrite, pyrargyrite. |
| | | — *or* | Natif, sylvanite, |
| | | — *platine* | Natif impur. |

## COMBUSTIBLES MINÉRAUX

| | | | |
|---|---|---|---|
| | MINÉRAUX DU CARBONE | | Diamant, graphite. |
| | CHARBONS FOSSILES | | Houille, lignite. |
| | CIRES FOSSILES | | Ozocérite. |
| | BITUMES | | Pétrole, asphalte. |
| | RÉSINES FOSSILES | | Ambre ou succin. |
| | SELS ORGANIQUES | | Mellite. |

quement par des postes situés à distance. Mais le terme de *mine* s'est étendu encore aux engins automatiques, c'est-à-dire aux explosifs immergés entre deux eaux, amarrés ou flottants à la profondeur où ils ont le plus de chances d'être abordés par la coque d'un navire, et destinés à éclater sous le moindre choc. Ces mines sont constituées par un récipient métallique étanche, renfermant une charge d'explosif importante, et lesté de telle manière qu'il ait tendance à remonter à la surface tout en supportant le poids de son amarre (*orin* rattaché à un poids servant d'ancre et qu'on nomme *crapaud*). Le mécanisme de mise à feu est assez variable ; mais il repose sur l'utilisation d'un détonateur que déplace le choc avec la mine, ou le contact avec l'un des détonateurs dont celle-ci est pourvue.

La pose de ces mines est effectuée par des bateaux (mouilleurs de mines) spécialement aménagés à cet effet. Comme contre-partie à cet emploi des mines sous-marines, des bateaux ont été munis de dispositifs particuliers de recherche, puis affectés au dragage et à la destruction de ces engins.

**mine** n. f. (gr. *hêmina*). Monnaie des Grecs, qui valait cent drachmes à Athènes. Poids usité chez les Grecs, et valant cent drachmes. Ancienne mesure de capacité usitée en France pour les matières sèches, et qui valait la moitié d'un setier.

**Minée** ou **Minyas,** roi éponyme des Minyens, père d'Orchoménos. V. MINÉIDES et MINYENS.

**Minéides** ou **Minyades.** *Myth. gr.* Filles de Minée ou Minyas, roi légendaire des Minyens d'Orchomène (Béotie). Bacchus, pour les punir de n'avoir pas assisté à ses fêtes, éveilla en elles un irrésistible appétit de chair humaine : elles dévorèrent Hippasos, fils de Leucippe. Mercure les changea respectivement en chauve-souris, en hibou et en chouette.

**minenwerfer** n. m. (m. allem. ; de *minen*, mine, et *werfen*, lancer). Lance-bombe de l'armée allemande.

**mine-orange** n. f. Composé coloré de même nature que le minium, que l'on obtient en chauffant la céruse à l'air libre.

**miner** [*né*] v. a. (lat. *minare*). Pratiquer une mine dans ou sous : *miner un rocher*. Creuser lentement : *l'eau mine la pierre*. *Fig.* Consumer peu à peu : *l'envie mine l'envieux*.

**minerai** [*rè*] n. m. (de *minière*). Substance minérale, telle qu'on l'extrait de la mine : *minerai de fer, de plomb*.

**minéral** n. m. (du lat. *minera*, minière). Tout corps inorganique qui se trouve dans l'intérieur de la terre, ou à sa surface. Pl. des *minéraux*.

**minéral, e, aux** adj. (du lat. *minera*, minière). Qui se rapporte aux corps inorganiques que l'on trouve à l'intérieur de la terre, ou sur sa surface : *charbon minéral*. *Règne minéral*, ensemble des objets compris sous le nom de « minéraux ». *Eaux minérales*, eaux qui contiennent des minéraux en dissolution, et qu'on emploie en boissons ou en bains. V. EAU.

**minéralisable** [*za-ble*] adj. Se dit des métaux susceptibles d'être transformés en minerais par leur combinaison avec certains corps.

**minéralisateur, trice** [*za*] adj. Qui transforme un métal en minerai en se combinant avec lui : *les propriétés minéralisatrices du soufre*. N. m. Corps qui a cette propriété.

**minéralisation** [*za-si-on*] n. f. Modification qu'éprouvent les substances métalliques combinées avec un minéralisateur. Etat d'une eau qui contient en dissolution des substances minérales. *Bot.* Modification subie par une membrane cellulaire qui s'imprègne de substances minérales. *Biol. Minéralisation organique*, nature et proportions respectives des matières minérales qui entrent dans la constitution des tissus vivants.

— ENCYCL. *Biol.* Chaque tissu a sa minéralisation propre et ses dominantes minérales, qui peuvent influencer son fonctionnement. L'activité des tissus conduit normalement les tissus âgés à une surminéralisation, qui représente un des phénomènes de la *vieillesse*.

**minéraliser** [*zé*] v. a. Transformer un métal en minerai. Modifier l'eau par l'addition de substances minérales.

**minéralité** n. f. Etat des corps minéraux.

**minéralogie** [*jî*] n. f. (de *minéral*, et du gr. *logos*, traité). Partie de l'histoire naturelle qui traite des minéraux : *Haüy fut un des créateurs de la minéralogie*.

— ENCYCL. La minéralogie est une science qui n'a pu se développer qu'avec la chimie et la cristallographie, de sorte que les hypothèses émises par les anciens sur la nature de certains minéraux ne constituent pour nous que des objets de curiosité. La science minéralogique ne commença à prendre corps qu'avec Vallérien (1709-1785), savant suédois qui établit une intéressante classification des minéraux, et Cronstedt (1722-1765), autre savant suédois qui inventa le chalumeau. A la fin du XVIIIe siècle, Romé de l'Isle, Haüy et Werner donnèrent un remarquable éclat à cette science, qui n'a cessé de progresser jusqu'à nos jours. Le but principal de la minéralogie est la détermination des minéraux ; les caractères extérieurs (couleur, éclat, clivage, transparence, dureté, etc.) sont souvent insuffisants, et l'on est obligé de recourir à des mesures d'angles, à l'examen des propriétés optiques, à des essais chimiques, etc. Les minéraux se groupent soit d'après une classification chimique, soit d'après leur mode de gisements, c'est-à-dire d'après une classification géologique.

**minéralogique** adj. Qui concerne la minéralogie : *collection, musée minéralogique ; la France est divisée en arrondissements minéralogiques*.

**minéralogiquement** [*ke-man*] adv. Au point de vue de la minéralogie.

**minéralogiste** [*jis-te*] n. m. Qui est versé dans la science des minéraux : *Romé fut un distingué minéralogiste*.

**minéralurgie** [*ji*] n. f. (de *minéral*, et du gr. *ergon*, œuvre). Application des connaissances minéralogiques à l'emploi des minéraux, dans l'industrie.

**minéralurgique** adj. Qui a rapport à la minéralurgie : *établissements minéralurgiques*.

**minéralurgiste** [*jis-te*] n. Qui s'occupe de minéralurgie.

**minerie** [*ri*] n. f. Mine de sel gemme.

**minérographe** n. (de *minéral*, et du gr. *graphê*, écriture). Qui écrit l'histoire des minéraux.

**minérographie** [*fi*] n. f. (de *minérographe*). Description des minéraux.

**minérographique** adj. Qui concerne la minérographie : *études minérographiques*.

**minerval, e, aux** [*nèr*] ou **minervien, enne** [*nèr-vi-in, è-ne*] adj. Qui concerne la déesse Minerve : *culte minerval*.

**minerve** [*nèr-ve*] n. f. Petite machine à imprimer, actionnée au pied, ou mécaniquement. (On l'appelle aussi *machine à pédale*, et par abrév. *pédale*.) Appareil orthopédique pour tenir la tête soulevée, maintenir droite la colonne vertébrale. *Fig.* et *fam.* Tête, cervelle, intelligence : *chacun a sa minerve*. (Vx.)

**Minerve,** divinité italique, identifiée de bonne heure avec la déesse grecque **Athêna** ou **Pallas,** fille de Jupiter, déesse de l'intelligence, de la sagesse et des arts. Elle présidait à tous les travaux d'aiguille, et excellait elle-même dans les ouvrages de broderie, de tapisserie et de couture. Elle était aussi une divinité guerrière et une divinité agricole. A Athènes, dont elle était la protectrice, le Parthénon lui était dédié. Beaucoup de récits mythologiques ont pour sujet les aventures de Minerve. Arachné ayant osé la défier dans son art, la déesse la métamorphosa en l'insecte que nous nommons *araignée*. La Fable représente Minerve sortant tout armée du cerveau de Jupiter, après que Vulcain eut fendu d'un coup de hache la tête du maître des dieux. (*Myth.*). *Oiseau de Minerve*, le hibou, parce qu'il était consacré à Minerve.

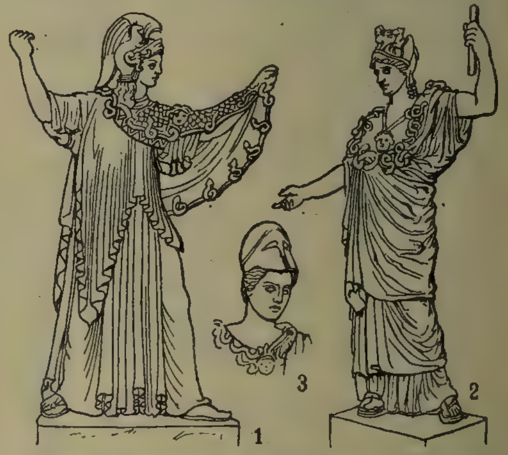

1. Minerve Promachos de Phidias (Naples) ; 2. Minerve Farnèse (Naples) ; 3. Tête de Minerve Velletri (Louvre).

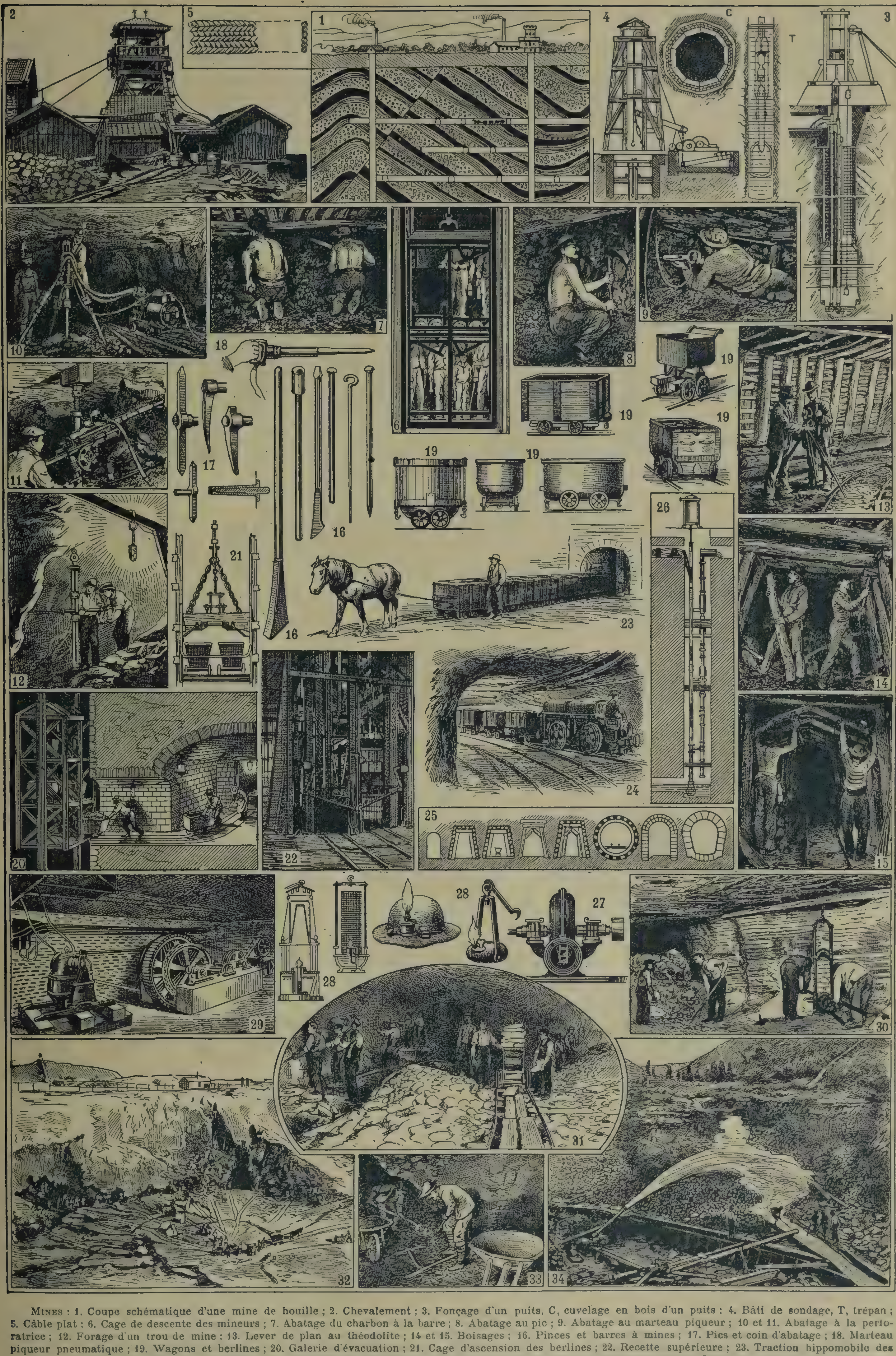

Mines : 1. Coupe schématique d'une mine de houille ; 2. Chevalement ; 3. Fonçage d'un puits, C, cuvelage en bois d'un puits : 4. Bâti de sondage, T, trépan ; 5. Câble plat ; 6. Cage de descente des mineurs ; 7. Abatage du charbon à la barre ; 8. Abatage au pic ; 9. Abatage au marteau piqueur ; 10 et 11. Abatage à la perforatrice ; 12. Forage d'un trou de mine : 13. Lever de plan au théodolite ; 14 et 15. Boisages ; 16. Pinces et barres à mines ; 17. Pics et coin d'abatage ; 18. Marteau piqueur pneumatique ; 19. Wagons et berlines ; 20. Galerie d'évacuation ; 21. Cage d'ascension des berlines ; 22. Recette supérieure ; 23. Traction hippomobile des convois de berlines ; 24. Traction électrique ; 25. Types de galeries (boisées et maçonnées) ; 26. Pompe d'épuisement ; 27. Ventilateur ; 28. Lampes diverses ; 29. Groupe moteur ; 30. Mine de potasse (Alsace) ; 31. Mine de sel gemme (Suisse, Bex) ; 32. Mine de diamants (Afrique australe) ; 33. Mine d'or (niveau profond) ; 34. Mine d'or superficielle (placer) ; abatage hydraulique.

# MINÉRAUX

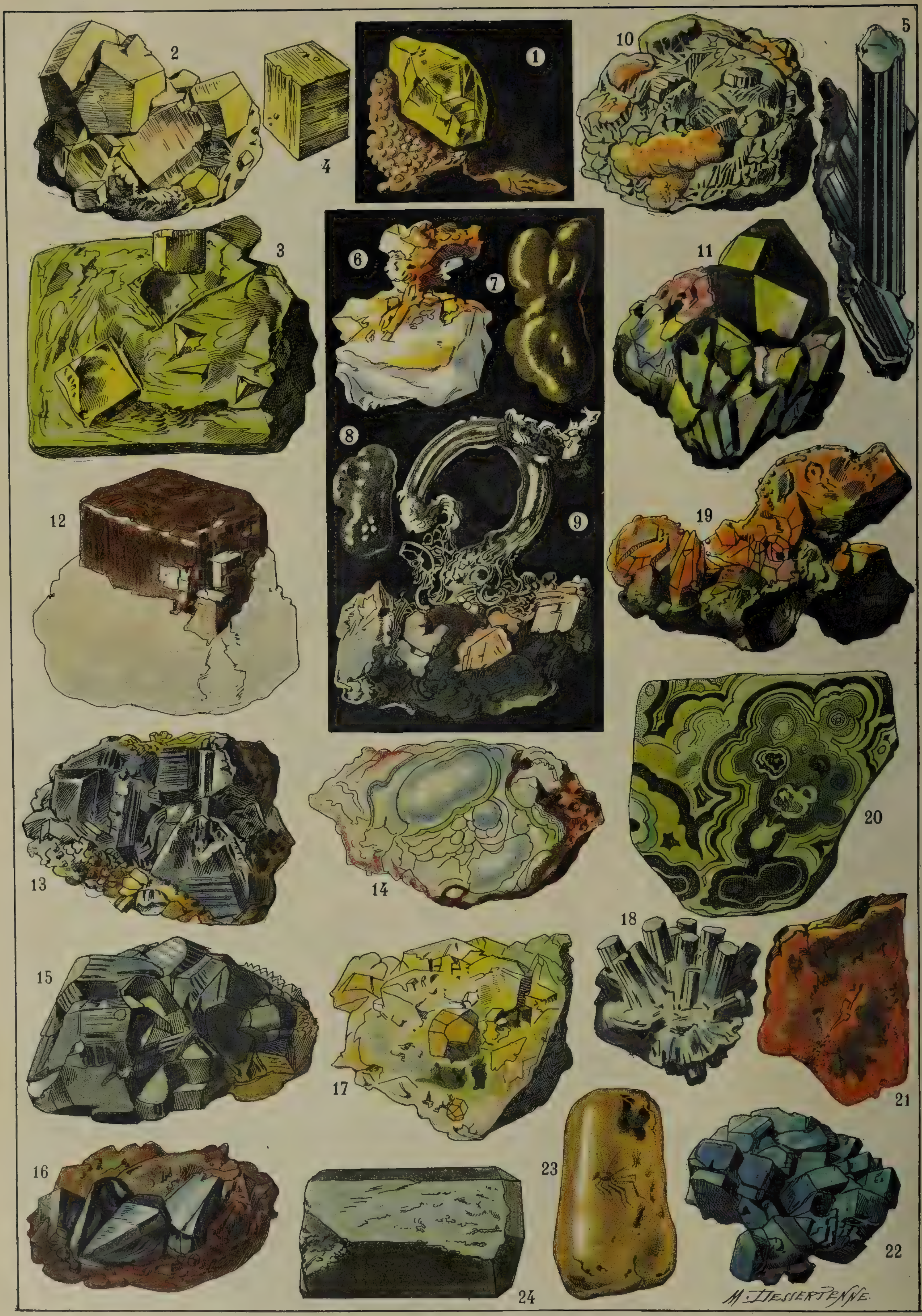

MINÉRAUX : 1. Soufre natif. — 2. Pyrite de fer sulfuré (dodécaèdres pentagonaux). — 3 et 4. Pyrite jaune (cubes incrustés et cube libre). — 5. Stibine ou antimoine sulfuré. — 6. Quartz aurifère. — 7. Pépite d'or natif. — 8. Pépite de platine natif. — 9. Argent natif. — 10. Myspickel ou arsénopyrite. — 11. Fer oligiste. — 12. Sidérose ou fer carbonaté. — 13. Blende ou zinc sulfuré. — 14. Smithsonite ou zinc carbonaté. — 15. Galène ou plomb sulfuré. — 16. Cassitérite ou étain oxydé. — 17. Chalcopyrite ou pyrite de cuivre. — 18. Acerdèse ou manganite. — 19. Cuivre natif. — 20. Malachite ou cuivre carbonaté. — 21. Cinabre ou mercure sulfuré. — 22. Azurite de Chessy. — 23. Ambre jaune contenant un insecte fossile. — 24. Graphite.

# MINÉRAUX

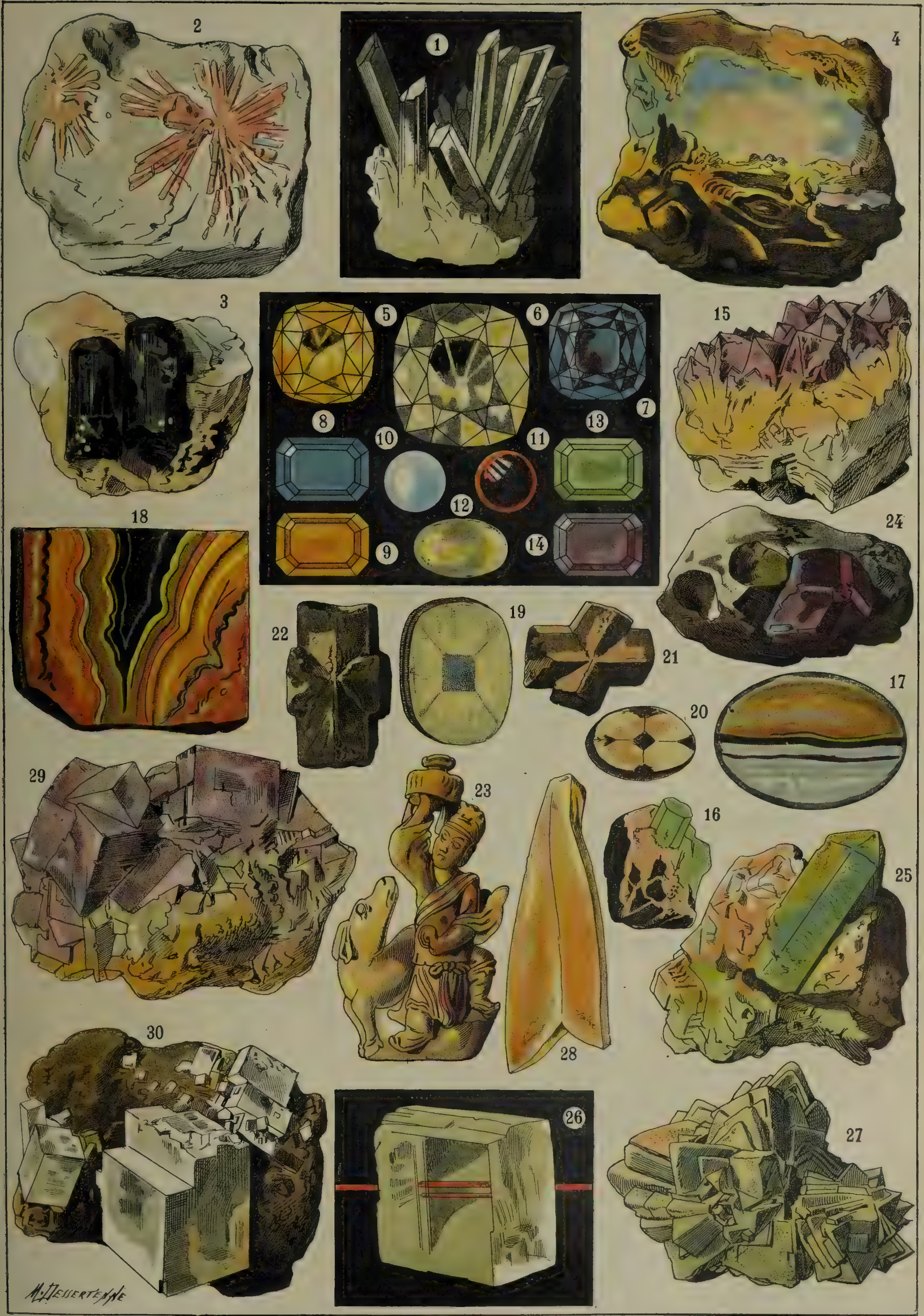

Minéraux : 1. Quartz hyalin ou cristal de roche. — 2. Rubellite ou tourmaline rose. — 3. Tourmaline noire. — 4. Opale d'Australie. — Pierres précieuses taillées ou polies : 5. Diamant jaune ; 6. Diamant blanc ; 7. Diamant bleu ; 8. Saphir ; 9. Topaze ; 10. Turquoise ; 11. Rubis ; 12. Opale ; 13. Émeraude orientale ; 14. Améthyste orientale. — 15. Quartz améthyste. — 16. Béryl ou émeraude de Limoges. — 17. Onyx. — 18. Agate. — 19 et 20. Chiastolite ou macle. — 21 et 22. Staurotide ou pierre de croix. — 23. Statuette en pagodite. — 24. Almandine ou grenat oriental. — 25. Apatite. — 26. Calcite pure ou spath d'Islande, avec effet de double réfraction. — 27. Grès rhomboédrique ou calcite dite « de Bellecroix ». — 28. Gypse en fer de lance. — 29. Fluorine violette. — 30. Sel gemme.

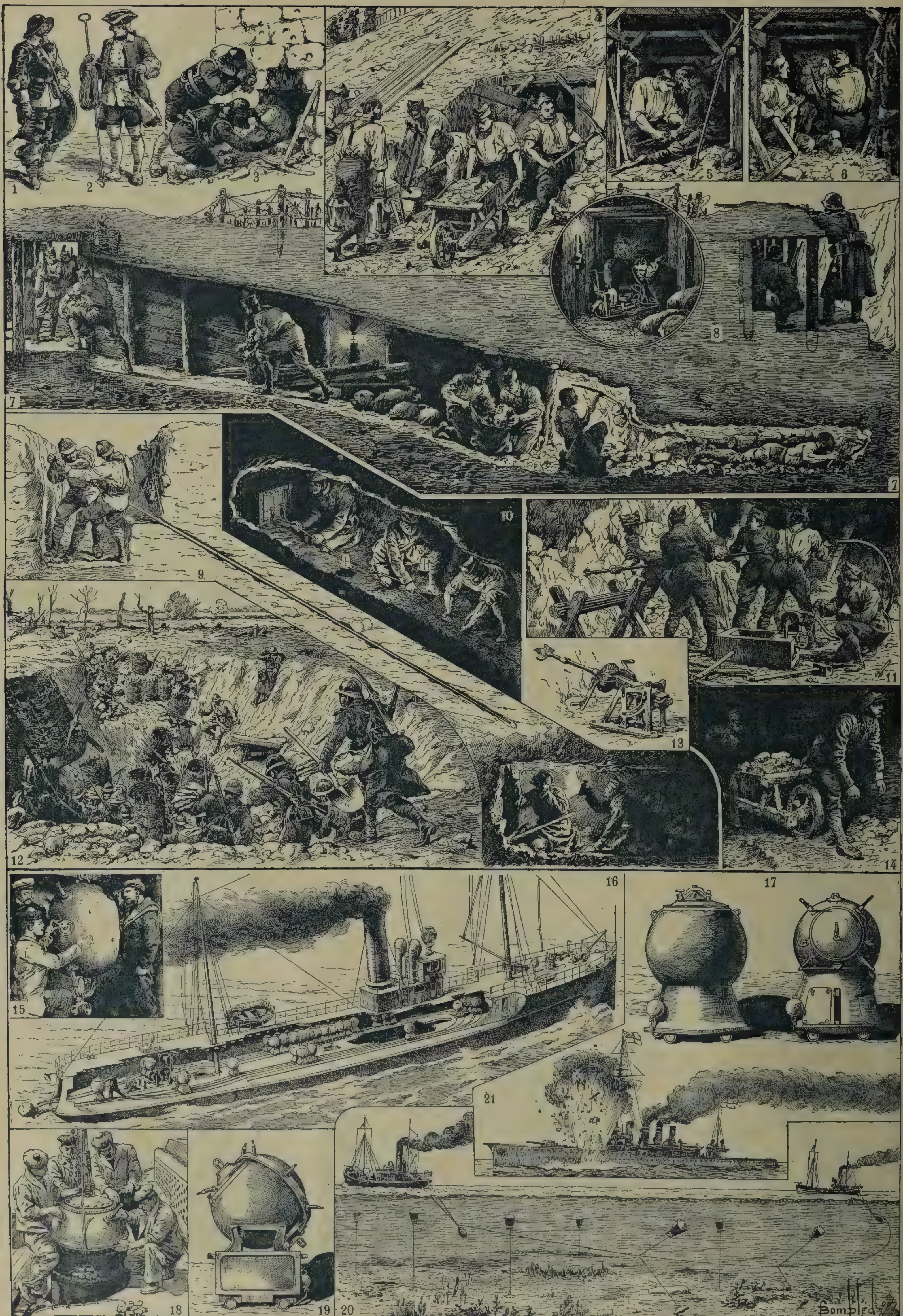

Guerre de Mines. — *Terre :* Sapeurs-mineurs : 1. En 1650 ; 2. En 1750 ; 3. En 1810 ; 4. Ouverture de contre-mines ; 5. Forage à la barre à mine ; 6. Avance en demi-galerie ; 7. Sape en demi-galerie ; 8. Ecoute au microphone dans un rameau de combat ; 9. Forage à la barre de mine pour l'établissement d'un camouflet dans la direction de bruits entendus ; 10. Sapeurs préparant un fourneau de mine ; 11. Perforateur à injection d'eau ; 12. Mise en état de défense d'un entonnoir après l'explosion d'une mine ; 13. Perforeuse à main ; 14. Enlèvement des déblais à la brouette. — *Mer :* 15. Examen d'une mine allemande repêchée ; 16. Mouillage de mines à bord du « Pluton » ; 17. Mines Harlé ; 18. Embarquement d'une mine à bord d'un sous-marin (« Amaranthe ») ; 19. Mine Bréguet ; 20. Dragage de mines sous marines par deux remorqueurs au moyen d'un câble immergé ; 21. Croiseur touché par une mine dérivante.

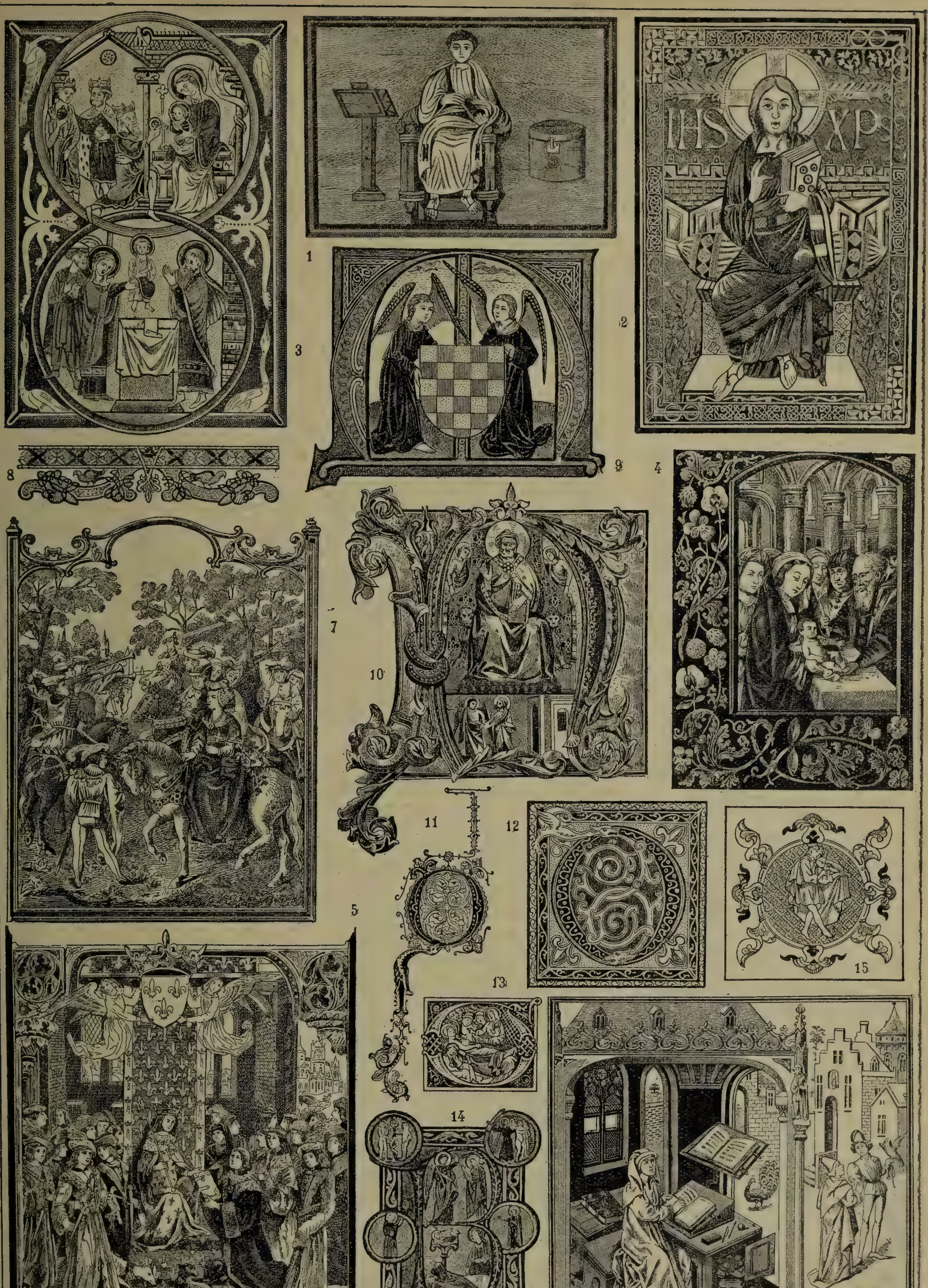

Miniature : 1. *Virgile* du Vatican (ive s.) ; 2. Evangéliaire de Charlemagne (ixe s.) ; 3. Psautier de saint Louis (xiiie s.) ; 4. Livre d'heures (Vatican ; xve s.) ; 5. Miniature de présentation des *Tournois du roi René* (xve s.) ; 6. *Légende dorée* de Jacques de Voragine (xve s.) ; 7. Bréviaire Grimani (xvie s.) ; 8. Encadrement français (xiie s.) ; 9. Lettre à armoiries (xve s.) ; 10. Lettre miniaturée italienne (xve s.) ; 11. Initiale filigranée (xiiie s.) ; 12. Lettre miniaturée (Psautier français, xiiie s.) ; 13. La Mort de la Vierge (Missel du xive s.) ; 14. Lettre à rinceaux (xiiie s.) ; 15. Trouvère jouant du violon (xiiie s. Manuscrit de la Bibliothèque nationale).

On fait en littérature de fréquentes allusions à cette naissance merveilleuse.

**Minerve au collier** (*la*), statue antique, au musée du Louvre.

**Minerve du Parthénon** (*la*), statue en or et en ivoire, par Simart, restitution savante de la célèbre *Minerve* chryséléphantine de Phidias.

**Minerve pacifique**, statue antique, au Vatican ; — Même sujet au Louvre.

**minervien, enne** [*nèr-vi-in, è-ne*] adj. Qui concerne Minerve : *culte minervien.*

**Minervino-Murge**, v. du royaume d'Italie (Pouille, prov. d'Apulie) ; 17.000 h.

**minerviste** [*nèr-vis-te*] n. et adj. m. Ouvrier typographe, ou imprimeur, qui manœuvre la minerve, ou y exécute les tirages.

**minervite** [*nèr*] n.f. Phosphate naturel hydraté d'aluminium et de potassium, avec magnésium, calcium, etc.

**Minervois** (le), anc. pays du Languedoc (départ. de l'Aude et de l'Hérault) ; n'est considéré à part, aujourd'hui, que comme région viticole (bons vins rouges ordinaires).

**minet, ette** [*nè, è-te*] n. (de *mine*). *Fam.* Petit chat, petite chatte. *Fig.* et *fam.* Terme d'amitié. N. m. Maladie qui attaque les pieds de chicorée forcés dans des caves, et qui est causée par un champignon microscopique.

**minette** [*nè-te*] n. f. Nom vulgaire de la luzerne lupuline

**mineur** n. m. (de *mine*). Ouvrier qui travaille dans les mines : *les mineurs sont exposés aux coups de grisou.* Soldat employé aux travaux des mines dans les sièges. *Anémie des mineurs* ou *maladie des mineurs*, maladie contagieuse due à la présence dans l'intestin de nombreux vers (ankylostome), et qui est commune chez les mineurs. (On appelle aussi cette maladie ANKYLOSTOMIASE.)

**mineur, euse** [*eu-ze*] adj. Qui creuse, fouille : *chenille mineuse. Insecte mineur*, insecte qui creuse la terre ou le tronc des arbres.

**mineur, e** adj. (lat. *minor*). Moindre, plus petit. *Musiq. Tierce mineure*, composée d'un ton et d'un demi-ton. *Gamme mineure, Intervalle mineur, mode mineur, ton mineur* (V. GAMME, INTERVALLE, MODE, TON). *Ordres mineurs*, les quatre petits ordres de la hiérarchie ecclésiastique (portier, lecteur, exorciste et acolyte). *Frères mineurs*, religieux de l'ordre de Saint-François. *Arts majeurs et mineurs*, nom donné, dans l'ancienne république de Florence, aux corps de métiers rangés en deux classes suivant leur importance. (Les premiers, au nombre de sept, formaient la haute bourgeoisie, le *peuple gras*, suivant l'expression des chroniqueurs florentins ; les seconds, au nombre de quatorze, se composaient des petits métiers, des artisans, du *peuple maigre.*) Adj. et n. Qui n'a point encore atteint l'âge de la majorité : *une fille mineure ; réglementer le travail des mineurs.* N. f. Seconde des prémisses d'un syllogisme, celle qui a pour sujet le terme mineur, et pour attribut le moyen terme. Acte le plus court de l'ancienne licence en théologie. Ant. **Majeur**.

— Encycl. *Dr.* On est mineur jusqu'à vingt et un ans. Pour protéger le mineur, la loi ouvre la tutelle dès qu'un enfant a perdu son père ou sa mère. Le principe qui domine la matière, c'est le souci de protéger le mineur contre les tiers et contre ses propres entraînements. Le Code civil lui accorde une hypothèque légale sur les biens de son tuteur, et le Code de procédure civile prescrit la communication au procureur de la République des clauses concernant les tutelles et les mineurs. Une incapacité générale de contracter frappe le mineur.

Un mineur ne peut faire le commerce : 1° s'il n'est émancipé et âgé de dix-huit ans au moins ; 2° s'il n'est autorisé par son père ou par sa mère, ou par une délibération du conseil de famille homologuée par le tribunal civil ; 3° si l'autorisation n'a été enregistrée et affichée au tribunal de commerce du lieu où le mineur veut établir son domicile.

Le mineur non émancipé a son domicile chez ses père et mère ou tuteur.

Le mineur, assisté des personnes dont le consentement est nécessaire pour la validité du mariage, peut régler ses conventions matrimoniales.

Sur la minorité quant au mariage, v. MARIAGE.

Lorsque le mari est mineur, l'autorisation du tribunal est nécessaire à la femme soit pour ester en justice, soit pour contracter.

Le tuteur mineur ne peut accepter la succession qui lui est échue qu'avec l'autorisation du conseil de famille, et l'acceptation n'a lieu que sous bénéfice d'inventaire.

Le mineur ne peut être témoin dans un testament, ni exécuteur testamentaire, même avec l'autorisation du tuteur.

Lorsqu'une infraction aux lois pénales est établie à la charge d'un mineur de dix-huit ans, la question se pose de savoir s'il a agi avec discernement. Si le mineur est déclaré avoir agi sans discernement, il est non-coupable et il est absous ; mais il est, selon les circonstances, remis à ses parents, ou bien envoyé dans une maison de correction pour un temps fixé par le jugement, et qui ne peut, toutefois, excéder l'époque où il aura accompli sa vingtième année. Si, au contraire, le mineur est déclaré avoir agi avec discernement, il est coupable ; mais son jeune âge devient alors une cause d'excuse, qui a pour objet de faire réduire à son égard, dans une proportion considérable, l'échelle ordinaire et normale de la pénalité.

L'enlèvement d'un enfant nouveau-né est qualifié crime, et puni de la réclusion. Si la personne enlevée est une fille au-dessous de seize ans accomplis, la peine est celle des travaux forcés à temps ; mais si le ravisseur n'avait pas encore vingt et un ans, il est puni seulement d'un emprisonnement de deux à cinq ans. Dans le cas où le ravisseur aurait épousé la fille qu'il a enlevée, il ne pourrait être poursuivi que sur la plainte des personnes qui, d'après le Code civil, ont le droit de demander la nullité du mariage : et il ne pourrait, en tout cas, être condamné qu'après que la nullité du mariage aurait été prononcée.

**Ming**, dynastie chinoise, qui, fondée par Houngwou, régna de 1368 à 1644 de notre ère, compta seize empereurs, et fut remplacée par celle des Tsing. C'est sous cette dynastie (en 1514) que s'établirent les premiers rapports commerciaux entre l'Europe et la Chine.

**Minghetti** (Marco), homme d'Etat et publiciste italien, né à Bologne, m. à Rome (1818-1886). Il fut longtemps le fidèle collaborateur de Cavour.

**mingrelet, ette** [*lè, è-te*] adj. Mince, maigre, chétif. (Vx.)

**Mingrélie**, province de la Transcaucasie, en Géorgie, au S.-O. du Caucase, annexée à la Russie en 1867, et ayant depuis lors le sort de la Géorgie. Sol très fertile : céréales, vignobles, belles forêts ; 230.000 h. (*Mingréliens*). La Mingrélie correspond à la partie méridionale de l'anc. *Colchide.*

**Minho** [*mi-no*], fleuve d'Espagne et de Portugal, né dans la sierra de Meira, qui arrose Lugo, Orense, et se jette dans l'Atlantique ; 275 kil. Le Sil, son principal affluent, double le volume de ses eaux.

**Minho** ou **Entre-Douro-e-Minho**, anc. prov. du Portugal, comprenant les districts de Porto, Braga, Vianna do Castello, dont la capitale était *Braga.* Elle comptait 1.150.000 h.

**Miniac-Morvan**, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 20 kil. de Saint-Malo ; 2.890 h. Ch. de f. Et.

**miniature** n. f. (ital. *miniatura ;* de *minium*, substance rouge employée par les enlumineurs de manuscrits). Lettre ornée, tracée en rouge avec du minium, sur les anciens manuscrits. Peinture fine de petits sujets, exécutée sur les anciens manuscrits. Aquarelle de très petite dimension, exécutée avec une délicatesse particulière : *portrait en miniature.* Tableau peint en ce genre : *jolie miniature. Fig.* Objet d'art de petite dimension, travaillé avec délicatesse : *cette boîte est une vraie miniature.* Se dit aussi d'une personne mignonne et délicate.

— Encycl. Le mot *miniature* est employé aujourd'hui, d'une façon assez générale, pour désigner tout ce qui a été fait, depuis les temps les plus anciens, pour l'illustration des manuscrits. Il s'applique plus particulièrement aux scènes et sujets qui y sont peints, soit dans des lettres initiales, soit en tête des livres et chapitres, soit enfin dans les marges des feuillets ou à pleine page. Le manuscrit dans lequel les traditions antiques de la miniature se sont le mieux conservées est le Virgile du Vatican, appelé *Vaticanus.* Il reste du XIIIe siècle un assez grand nombre de manuscrits enluminés ; les plus précieux de ceux d'origine française sont les psautiers de la reine Ingeburge et du roi saint Louis. Avec le XIVe siècle paraissent les premiers vrais bibliophiles, qui donnent aux miniaturistes les encouragements les plus efficaces. C'est pour le duc Jean de Berry qu'ont travaillé André Beauneveu, Pol de Limbourg et Jacquemart de Hesdin, dont les œuvres sont aujourd'hui si justement admirées. Le XVe siècle a été l'âge d'or de la miniature. Les paysages, en particulier, deviennent quelquefois admirables de justesse et d'art ; c'est à la seconde moitié de ce siècle qu'appartient Jean Fouquet, l'un des plus grands miniaturistes que la France ait produits. La découverte de l'imprimerie eut pour l'art de la miniature les mêmes conséquences que pour le manuscrit. Le livre illustré remplaça le manuscrit enluminé. Le XVIe siècle a laissé, cependant, un certain nombre d'œuvres remarquables. Les célèbres *Heures* d'Anne de Bretagne furent, en quelque sorte, le « testament de la miniature expirante ».

**miniaturé, e** adj. Enjolivé de miniatures.

**miniaturiste** [*ris-te*] adj. et n. Qui peint, dessine en miniature : *peintre miniaturiste.*

**Minièh**, v. d'Egypte (Moyenne-Egypte), ch.-l. de province ; 24.000 h.

**minier** [*ni-é*], **ère** adj. Qui a rapport aux mines : *industrie minière ; district minier.* N. f. Gangue renfermant un métal, un minerai. Mine peu profonde qui s'exploite à ciel ouvert.

— Encycl. *Dr.* Les minières comprennent les minerais de fer dits « d'alluvion », les terres pyriteuses propres à être converties en sulfate de fer, les terres alumineuses et les tourbes.

Lorsque l'exploitation des minières doit avoir lieu à ciel ouvert, le propriétaire est tenu, avant de commencer à exploiter, d'en faire la déclaration au préfet.

Lorsque l'exploitation doit être souterraine, la permission donnée par le préfet détermine les conditions spéciales auxquelles l'exploitant est tenu, en ce cas, de se conformer.

Enfin, si l'exploitation nécessite l'établissement de puits, galeries et travaux d'art, ou si, bien qu'à ciel ouvert, elle doit durer peu de temps et rendre ensuite impossible l'exploitation avec puits et galeries, elle est soumise aux règles de concession de mines.

**minihi** n. m. *Féod.* En Bretagne, territoire affranchi auquel était attachée l'immunité du droit d'asile.

**Minihy-Tréguier**, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 20 kil. de Lannion ; 1.200 h. Patrie de saint Yves.

**minima** n. m. pl. V. MINIMUM.

**minima (à)** loc. adv. (m. lat. signif. *de la plus petite* [peine]). *Appel à minima*, celui que le ministère public interjette quand il croit que la peine est trop faible.

**minima de malis**, mots lat. signif. : *Des maux choisir les moindres.* Proverbe des fables de Phèdre.

**minimaliste** [*lis-te*] n. m. Chez les socialistes russes, se dit de ceux qui se contentent du minimum des revendications du parti. Adj. : *congrès minimaliste.* Syn. MENCHEVIK. Ant. **Maximaliste** ou **bolchevik**.

**minimant** [*man*], **e** adj. Qui atteint son minimum : *vitesse minimante.*

**minime** adj. (lat. *minimus*). Très petit : *somme minime*. N. m. Religieux de l'ordre de Saint-François de Paule. N. f. Dans la musique du moyen âge, signe qui représentait la moindre de toutes les durées en notes blanches : *la minime avait la forme de la blanche actuelle.* Ant. **Enorme, grand, considérable.**

— Encycl. *Hist. relig.* L'ordre des minimes eut pour fondateur saint François de Paule. Institués à Cozenza (Italie) en 1435, sous le nom d'ermites de Saint-François d'Assise, leurs constitutions furent approuvées par Alexandre VI (1502) et Jules II (1506). Leur premier monastère en France fut bâti, à Plessis-lez-Tours, grâce aux libéralités de Charles VIII. Le peuple de Paris les appelait *bonshommes*, en souvenir du nom de *Bonhomme de la Calabre* donné à leur fondateur. Leurs constitutions étaient calquées sur la règle des frères mineurs ; elles leur imposaient, en outre, un carême perpétuel. Ils s'adonnaient à la contemplation et à l'étude.

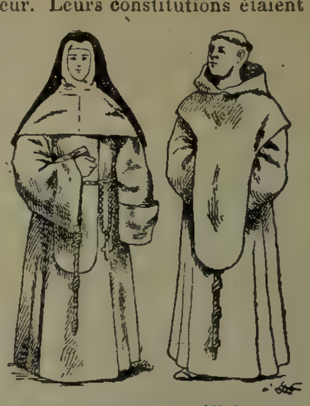

Minimesse. Minime.

**minimer** [*mé*] ou **minimiser** [*zé*] v. a. Réduire au minimum : *minimer le poids d'un moteur.*

**minimesse** [*mé-se*] n. f. Religieuse de l'ordre de Saint-François de Paule.

**minimisme** [*mis-me*] n. m. *Théol.* Tendance à réduire le nombre des faits et des doctrines imposées à la foi des fidèles et que ceux-ci sont tenus de croire.

**minimiste** [*mis-te*] adj. et n. *Théol.* Qui prétend réduire les croyances à un minimum.

**minimité** n. f. Caractère de ce qui est minime : *la minimité d'un bénéfice.*

**minimum** [*mom'*] n. m. (m. lat. signif. *la plus petite chose*). Le plus petit degré auquel une chose quelconque puisse être réduite ; la plus petite quantité nécessaire à : *machine qui dépense le minimum de combustible. Dr.* Peine la plus faible qui puisse être appliquée pour un cas déterminé : *être condamné au minimum. Math. Passer par un minimum*, se dit d'une fonction variable qui, après avoir décru d'une façon continue, commence à croître. Loc. adv. Pour le moins. (Pl. des *minima* ou *minimums.*) Adjectiv. : *déterminer le poids, la valeur minimum ; les altitudes, les effets minima* (ou *minimums*). Ant. **Maximum**. V. *rem. à* MAXIMUM.

— Encycl. En agriculture, on appelle *loi du minimum* la théorie suivant laquelle les récoltes sont proportionnelles à la quantité de l'élément fertilisant absorbable et assimilable qui se trouve au minimum dans le sol, relativement aux besoins des plantes. C'est ainsi, par exemple, qu'une bonne récolte de blé exigeant par hectare 90 kilogr. d'azote, 92 kilogr. d'acide phosphorique et 53 kilogr. de potasse, si le blé trouve dans le sol toute la quantité de potasse et d'azote qui lui est nécessaire, mais seulement la moitié de l'acide phosphorique, la récolte sera théoriquement réduite de moitié.

**Minine**, patriote russe, m. en 1616. Boucher à Novgorod, il délivra Moscou de la domination polonaise et contribua à l'avènement de Michel Romanov.

**ministère** [*nis-tè-re*] n. m. (lat. *ministerium ;* de *ministrare*, régir). L'emploi, la charge qu'on exerce : *remplir les devoirs de son ministère.* Entremise, concours : *offrir son ministère.* Fonction de ministre, temps pendant lequel on l'exerce : *le ministère de Richelieu.* Corps des ministres ou *cabinet* : *ce vote a ébranlé le ministère.* Département d'un ministre : *le ministère des finances.* Hôtel et bureaux d'un ministre : *aller au ministère. Ministère public*, magistrature établie près de chaque tribunal, requérant l'exécution des lois au nom de la société. *Fig. Ministère des autels*, fonctions de prêtre. *Ministère de la parole*, fonctions de prédicateur.

— Encycl. *Admin.* Il y a en France quinze ministères ; ce sont les ministères des affaires étrangères, de la justice, de l'intérieur, des finances, de la guerre, de la marine, de l'instruction publique, des régions libérées et réparations, de l'agriculture, des colonies, du commerce, du travail, des pensions, de l'hygiène, des travaux publics.

— *Dr. Ministère public.* Les fonctions du ministère public sont remplies : près la Cour de cassation par un procureur général et des avocats généraux ; près les cours d'appel par un procureur général, des avocats généraux et des substituts ; près les tribunaux d'arrondissement par un procureur de la République et un ou plusieurs substituts ; près les tribunaux de simple police, par les commissaires de police ou, à leur défaut, par les maires et adjoints. Les tribunaux de commerce et, en matière civile, les justices de paix n'ont point de ministère public. Les mêmes fonctions sont exercées, au conseil d'Etat, dans les conseils de préfecture et devant les conseils de guerre, par des commissaires du gouvernement. Il existe également près la Cour des comptes un procureur général, et un conseiller référendaire y remplit les fonctions d'avocat général.

Le ministère public est obligatoirement chargé de surveiller tous les officiers ministériels.

**ministérialisme** [*nis-té, lis-me*] n. m. Opinion de ceux qui soutiennent le ministère.

**ministériat** [*nis-té-ria*] n. m. Fonctions de ministre. (Vx.)

**ministériaux** [*nis-té-ri-ô*] n. m. pl. Sous les Carolingiens, nom donné aux bas officiers du palais.

**ministériel, elle** [*nis-té-ri-èl, è-le*] adj. Qui appartient au ministère : *fonctions ministérielles.* Dévoué, inféodé au ministère : *journal ministériel. Officiers ministériels*, agents revêtus d'un caractère public, tels que les avoués, les notaires, huissiers, commissaires-priseurs, etc. N. m. Partisan du ministère : *c'est un ministériel.*

**ministériellement** [*nis-té-ri-è-le-man*] adv. Par l'autorité des ministres. Dans la forme ministérielle.

**ministrable** [*nis-tra-ble*] adj. *Fam.* Qui est en situation de devenir ministre : *député ministrable.*

**ministral** [*nis-tral*], **e, aux** adj. Qui a rapport aux ministres protestants : *fonctions ministrales.* N. m. Partisan du ministère. (Vx.)

**ministrant** [*nis-tran*], **e** adj. Se dit surtout de la chirurgie qui, sur l'ordonnance d'un médecin, fait certaines opérations d'importance secondaire (saignée, etc.).

**ministre** [*nis-tre*] n. m. (du lat. *minister*, serviteur). Celui qui travaille à l'exécution des desseins d'autrui : *être le ministre des vengeances de quelqu'un.* Homme d'Etat choisi par le chef du pouvoir exécutif pour diriger l'administration centrale d'un grand service public : *ministre des finances, du commerce.* Prêtre d'un culte réformé. *Ministre des autels, de Dieu, de la religion*, le prêtre. *Fig.* Ce qui sert d'instrument à une influence étrangère : *le cerveau est le ministre de la pensée. Ministre plénipotentiaire* ou simplem. *ministre*, envoyé, chargé de pleins pouvoirs, auprès d'un gouvernement étranger qui comporte non une ambassade mais une légation.

— Encycl. *Dr.* L'homme politique chargé par le président de la République de former un ministère a le titre de *président du conseil* des ministres.

Quand les ministres se réunissent pour délibérer, leur réunion s'appelle *conseil des ministres* si elle est présidée par le chef de l'Etat, et *conseil de cabinet* si elle est présidée par le président du conseil.

Les ministres sont les agents du pouvoir exécutif, c'est-à-dire du président de la République. Ils sont solidairement responsables de la politique générale du gouvernement, et individuellement de leurs actes personnels. Le chef de l'Etat n'étant responsable qu'en cas de haute trahison, tous ses actes sont contresignés par un ministre, qui en prend la responsabilité.

Leur action n'est pas seulement gouvernementale et politique, elle est en outre administrative : chacun d'eux donne l'impulsion à une branche déterminée des services publics, la contrôle, la surveille, ordonnance ses dépenses, et contracte au nom de l'Etat. Les ministres sont nommés par décrets individuels. Ils ont immédiatement sous leurs ordres les fonctionnaires composant l'*administration centrale*, et, dans la mesure de leur spécialité, étendent leur action au pays tout entier par l'intermédiaire de leurs agents. Ils sont les premiers des fonctionnaires, et sont parfois secondés par des sous-secrétaires d'Etat.

Ils peuvent être mis en accusation par la Chambre des députés, pour crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions. En ce cas, ils sont jugés par le Sénat.

Les actes administratifs des ministres sont individuels, spéciaux, et non généraux. Ils sont dits *arrêtés ministériels*. Ils peuvent être attaqués devant le Conseil d'Etat, à la condition que la réclamation soit fondée sur la violation d'un droit acquis, et non sur la lésion d'un simple intérêt.

Les ministres statuent parfois comme de véritables juges, notamment lorsqu'ils sont saisis d'un recours contre une décision contentieuse d'un préfet.

L'ensemble des ministères compose l'administration centrale. Chaque ministre, directement secondé par le personnel de son cabinet, a sous ses ordres des chefs de service : directeurs généraux, directeurs, sous-directeurs, chefs de division, au-dessous desquels des chefs et sous-chefs de bureau dirigent le travail des rédacteurs, qui préparent les décisions, rapports, etc., et les expéditionnaires, qui copient le travail des rédacteurs. Les ministres donnent des directions aux fonctionnaires placés sous leurs ordres, au moyen d'instructions ou de circulaires.

**ministrerie** [*nis-tre-rî*] n. f. (de *ministre*). *Scolast.* Salle de l'école de droit de Poitiers, où l'on appliquait les Institutes. Etablissement où l'on formait, à Genève, des ministres calvinistes. *A la ministrerie*, à la façon, à la mode des ministres protestants : *lire à la ministrerie.*

**ministresse** [*nis-trè-se*] n. f. *Fam.* Femme d'un ministre.

**minium** [*ni-om'*] n. m. (m. lat.). Oxyde salin de plomb $Pb^3O^4$, d'un beau rouge : *délayé dans l'huile, le minium donne une peinture dont on enduit le fer pour le préserver de la rouille.* (Ne pas confondre avec le minium des anciens ou *cinabre*, qui est un sel de mercure. — Le minium entre dans la composition de plusieurs emplâtres usités en dermatologie.)

**Minna de Barnhelm,** comédie de Lessing (1763). L'aventure d'un officier prussien, Tellheim, faussement accusé de concussion et reconnu à la fin innocent, et la constance de sa fiancée Minna, tel est le sujet de cette œuvre, qui vaut par la vigueur des peintures morales, la sobriété de l'intrigue, la simplicité du style. Chef-d'œuvre de la comédie allemande.

**Minneapolis** [*liss*], v. des Etats-Unis (Minnesota), sur le Mississipi ; 380.000 h. Ch.-l. du *comté de Hennepin.* Grand commerce de céréales ; filatures.

**minnesinger** [*sin'-ghèr'*] ou **minnesænger** [*sèn'-ghèr*] n. m. (de l'allem. *minne*, amour, et *singer*, chanteur). Trouvère allemand du moyen âge : *Walter de la Vogelweide est un des plus fameux minnesingers.*

**Minnesota,** un des Etats de l'Union américaine ; 2.387.000 h. Capit. *Saint-Paul.* Grande production de blé, élevage.

**Minnesota,** rivière de l'Amérique du Nord, affluent gauche du Mississipi, dans lequel il conflue à Minneapolis, sur la rive droite ; 650 kilom. de longueur.

**Mino da Fiesole,** sculpteur italien, né à Poppi vers 1430, m. en 1484 ; auteur des mausolées de *Paul II*, de *Francesco Tornabuoni*, de *Hugues de Toscane.*

**minois** [*noi*] n. m. (de *mine*). *Fam.* Visage gracieux d'enfant ou de jeune femme. *Par ext.* Air, extérieur.

**minon** n. m. Chat, dans le langage des enfants. *Dialect.* Flocon de poussière.

**minon-minette** n. f. *Fam.* Cachotterie : *faire des minons-minettes.*

**minorat** [*ra*] n. m. Titre et fonction d'un clerc qui a reçu les ordres mineurs.

**minoratif, ive** adj. (du lat. *minorare*, amoindrir). Se dit d'un remède qui purge doucement. N. m. : *un minoratif.*

**minoration** [*si-on*] n. f. Purgation très douce.

**minoré** n. m. (du lat. *minor*, moindre). Clerc qui a reçu les ordres mineurs.

**minorer** [*ré*] v. a. (du lat. *minor*, moindre). Evaluer une chose au-dessous de sa valeur réelle exprimée en monnaie de compte. Ant. **Majorer.**

**minorite** n. m. Nom donné parfois aux frères mineurs.

**minorité** n. f. (lat. *minoritas* ; de *minor*, moindre). Etat d'une personne mineure : *la minorité cesse avec le mariage.* Temps pendant lequel on est mineur. Temps pendant lequel un souverain, étant mineur, ne peut régner par lui-même : *la minorité de Louis XIII fut très agitée.* Nombre inférieur : *le bon sens sera toujours le fait d'une minorité.* Le petit nombre dans une assemblée, par opposition à *majorité.* Ant. **Majorité.** V. mineur.

**Minorque,** l'une des îles Baléares ; 40.000 h. (*Minorquins*). Ch.-l. *Port-Mahon.* Vins, oranges, câpres. Pays d'origine d'une race de volailles voisine de la race andalouse, et qui affectionne les climats doux et maritimes.

**Minorquin** [*kin*], **e,** originaire ou habitant de Minorque : *les Minorquins.* Adj. : *population minorquine.*

**Minos** [*noss*], roi de Crète, fils de Zeus et d'Europe, sage législateur. Epoux de Pasiphaé, il eut pour enfants Androgée, Ariane, Phèdre, etc. La tradition en fit un juge des Enfers avec Eaque et Rhadamante.

**minot** [*no*] n. m. (de *mine*). Ancienne mesure de capacité, qui équivalait à la moitié d'une mine *Un minot de terre*, surface que l'on pouvait ensemencer avec un minot de grain. *Manger un minot de sel avec quelqu'un*, demeurer, vivre longtemps avec lui.

**minot** [*no*] ou **minois** [*noi*] n. m. *Mar.* Arc-boutant servant à amurer la misaine.

**minotaure** [*tô-re*] n. m. Etre qui dévore : *le minotaure industriel. Fam.* Mari trompé (parce que le minotaure a des cornes).

**Minotaure** [*tô-re*], monstre moitié homme et moitié taureau, fils de Pasiphaé, femme de Minos. Ce dernier l'emprisonna dans le labyrinthe qu'avait construit Dédale, et il nourrissait le monstre de chair humaine. Il avait imposé aux Athéniens qu'il avait vaincus un tribut annuel de sept garçons et de sept filles, qui devaient être dévorés par le Minotaure. Thésée, aidé par Ariane, fille de Minos, pénétra dans le labyrinthe et tua le monstre. (*Myth.*)

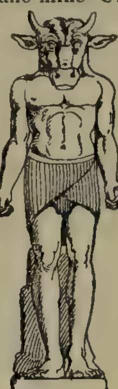
Minotaure.

**minotauriser** [*tô-ri-zé*] v. a. *Fam.* Cocufier.

**minoterie** [*ri*] n. f. Etablissement où l'on prépare les farines destinées au commerce : *Chicago possède d'immenses minoteries.* Commerce de minotier. (V. meunerie.)

**minotier** [*ti-é*] n. m. (de *minot*). Celui qui exploite une minoterie.

**Minousink,** v. de Sibérie (gouv. de Iénisséisk), sur le fleuve Iénisséi ; 10.000 h.

**Minquiers** (les), écueils dangereux formant un plateau dans le golfe de Saint-Malo au N.-O. des îles Chausey, à 38 kil. du Cotentin.

**Minsk,** v. de la région occidentale de la Russie des soviets, ch.-l. du *gouv. de Minsk*, sur la Kroupka ; 117.000 h. Tanneries. Archevêché grec, évêché catholique. Un combat y eut lieu entre Polonais et bolchevistes russes, en 1920, et des conférences pour la paix y eurent lieu, en août de la même année, puis furent rompues, et finalement furent reprises à Riga. — Le gouv. a 2.150.000 h.

**mint-julep** [pr. angl. *minn't-djeulep'*] n. m. (m. angl. ; de *mint*, menthe, et du fr. *julep.*) Boisson américaine composée d'eau-de-vie, de sucre, de glace pilée et de menthe.

**Minto** (Gilbert Elliot, comte **de**), homme d'Etat anglais, né à Edimbourg, m. à Stevenage (1751-1814), gouverneur de la Corse (1793-1796), ministre libéral (1806), gouverneur général de l'Inde. — Son fils Gilbert, premier lord de l'amirauté (1782-1859). — Son petit-fils, Gilbert John Murray Kyninmond, né à Roxburgh, m. à Harwick (1845-1914), combattit en Afghanistan (1879), fut gouverneur du Canada (1898) et vice-roi de l'Inde.

**mintrir** v. n. (du lat. *mintrire*, chicotter). Pousser de petits cris aigus, en parlant du rat.

**Minturnes,** auj. *Trajetta*, v. du Latium, près de laquelle Marius, fugitif et proscrit, se cacha dans les marais.

**minuit** [*nu-i*] n. m. (de *mi*, et de *nuit*). Le milieu de la nuit : *sur le minuit* (et non *sur les minuit.* — On écrit aussi *minuit et demi* et non pas *demie*). *Messe de minuit*, messe que le clergé catholique célèbre à minuit, le jour de Noël, en mémoire de la naissance de Jésus-Christ. Commencement du jour civil, qui se compte de 0 heure à 24 heures.

**minuscule** [*nus-ku-le*] adj. (lat. *minusculus*). Tout petit : *un insecte minuscule.* N. f. Petite lettre. (Son opposé est *majuscule.*)

**minus habens,** mots lat. signif. : *Ayant moins. Fam.* Expression qu'on emploie familièrement pour désigner un homme de peu de capacité : *c'est un minus habens.*

**Minusio,** comm. de Suisse (cant. du Tessin) ; 1.200 h. Vignes, agriculture. Station d'hiver.

**minutaire** [*tè-re*] adj. Qui est en minute : *acte minutaire.*

**minute** n. f. (du lat. *minutus*, menu). Soixantième partie d'une heure ; *la minute se divise en soixante secondes. Minute sexagésimale*, soixantième partie de chaque degré d'un cercle. *Minute centésimale*, se disait de la centième partie de chaque degré d'un cercle. (On dit maintenant *centigrade*). [V. mesure.] — La minute du temps se représente par le signe *m* ; la minute sexagésimale d'arc par le signe ' ; la minute centésimale d'arc par le signe ''.) *Fig.* Petit espace de temps : *je reviens dans une minute. Archit.* Subdivision du module qui varie suivant les ordres (12$^e$, 18$^e$ ou 30$^e$). Division de la tête humaine à peu près égale à son quarante-huitième. Interj. *Minute !* doucement, attendez.

**minute** n. f. (du lat. *minutus*, menu). Très petite écriture. Ecrit original sur lequel se fait une copie : *faire la minute d'une lettre.* Original d'un acte notarié, d'un jugement.

— Encycl. *Dr.* Les minutes sont : les originaux des actes reçus par les notaires, signés par les parties, originaux qui restent en dépôt dans l'étude ; l'original des jugements ou arrêts rédigé sur la feuille d'audience, signé des magistrats et contresigné au greffe.

La loi du 25 ventôse an XI sur l'organisation du notariat oblige les notaires à garder minute des actes qu'ils reçoivent ; certains, même, ne sont valables que sous cette condition.

Les copies des minutes sont appelées *grosses* ou *expéditions.*

**minuter** [*té*] v. a. Faire la minute d'un écrit. Projeter, méditer : *minuter sa retraite.*

**minuterie** [*ri*] n. f. Partie d'un mouvement d'horloge qui sert à marquer les divisions de l'heure (demies, quarts, minutes secondes). Appareil électrique fonctionnant par un mouvement d'horlogerie et destiné à assurer un contact pendant un nombre déterminée de minutes.

**minuteur** n. m. Officier de la chancellerie apostolique, qui dresse les minutes.

**minutie** [*si*] n. f. (lat *minutia*). Bagatelle : *perdre son temps à des minuties.* Caractère de celui qui s'attache aux bagatelles.

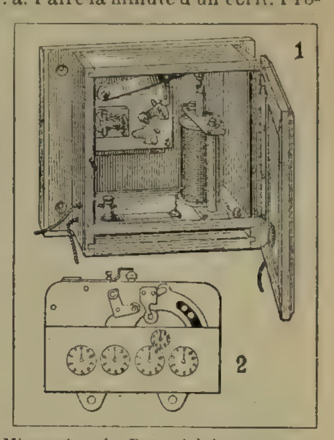

Minuterie : 1. Pour éclairage temporaire ; 2. De compteur électrique.

**minutier** [*ti-é*] n. m. Registre contenant les minutes des actes d'un notaire.

**minutieusement** [*si-eu-ze-man*] adv. D'une manière minutieuse.

**minutieux, euse** [*si-eû, eu-ze*] adj. Qui s'attache aux minuties, aux détails : *inspection minutieuse.* N. Personne ennuyeuse : *le minutieux est souvent ennuyeux.*

**minutissime** [*ti-si-me*] adj. *Fam.* Excessivement petit.

**Minutius Felix** [*si-uss, liks*], éloquent apologiste latin du III$^e$ siècle, auteur du dialogue *Octavius*, où il réfute les préjugés vulgaires contre le christianisme.

**Minutoli** (Henri **de**), archéologue allemand, né à Genève, m. à Lausanne (1772-1846).

**Minyas.** *Myth.* V. Minée.

**Minyen, enne** [*ni-in, è-ne*], peuple de l'ancienne Grèce, dont le héros éponyme était Minyas, fils de Chrysès. Son fils, Orchoménos, fonda Orchomène en Béotie. Les Minyens, vaincus par les Béotiens, durent entrer dans leur ligue.

**miocène** adj. (du gr. *meion*, moins, et *kainos*, nouveau). Se dit de l'une des quatre grandes divisions de l'ère tertiaire : *les terrains miocènes.* N. m. : *le miocène a vu l'apparition des singes.*

**mioche** n. (de *mie*). *Fam.* Jeune enfant.

**Miollis** [*liss*] (Sextius-Alexandre-François, comte), général français, né et m. à Aix (1759-1828). Il fut longtemps gouverneur de Mantoue, puis de Rome.

**mion, onne** [*o-ne*] n. *Dialect.* Tout petit enfant.

**miopragie** n. f. V. méiopragie.

**miose** n. f. *Rhétor.* Syn. de litote.

**Miot de Mélito** (comte André-François), homme politique et écrivain français, né à Versailles, m. à Paris (1762-1841) ; auteur de curieux *Mémoires* sur la Révolution et l'Empire, et d'un certain nombre de traductions d'*Hérodote, Diodore de Sicile.*

**mi-parti, e** adj. (de *mi*, et *parti*, dérivé du verbe *partir*, diviser). Partagé en deux parties égales. Composé de deux parties égales, mais dissemblables : *les Chambres mi-parties des parlements étaient composées de conseillers protestants et catholiques. Blas.* Se dit de deux écus coupés par le milieu et rapprochés en un seul, de telle sorte qu'on ne voit que la moitié de chacun d'eux.

**mi-partir** ou **mipartir** v. a. Diviser en deux moitiés.

**mi-partition** n. f. (de *mi-parti*). Partage par moitié.

**mipoux** [*pou*] n. m. Morceau de borate de soude, sur lequel les plombiers frottent le fer à souder.

**Mique** (Richard), architecte français, né à Nancy, guillotiné à Paris (1728-1794). Il fut chargé de la décoration intérieure du Petit Trianon.

**Miquel** (Jean **de**), avoué et homme politique allemand, né à Neuenhaus, m. à Francfort (1829-1901). Chef du parti national libéral, il devint ministre des finances en Prusse, en 1890.

**miquelet** [*ke-lè*] n. m. (espagn. *miquelete*). Autrefois, bandit espagnol, qui vivait dans les Pyrénées et principalement sur la frontière de la Catalogne et de l'Aragon. Soldat de la garde des gouverneurs de province, en Espagne. *Miquelets français*, corps de partisans, créé par Napoléon en 1808, pour les opposer aux guérilleros espagnols.

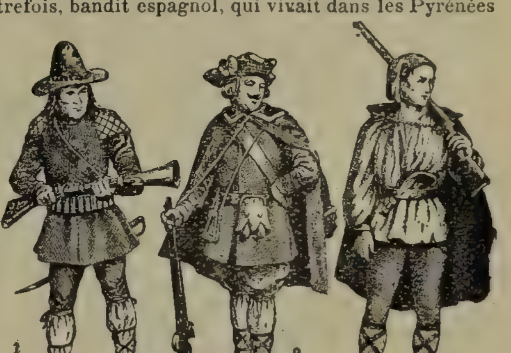

Miquelets : 1. Espagnol (1792) ; 2. Français (1745) ; 3. Français (1793).

**Miquelon** [*l'e*] (Grande et Petite), île française de l'Amérique du Nord, au S. de Terre-Neuve ; 601 h. (*Miquelonais*) ; 218 kil. carr. L'île est divisée

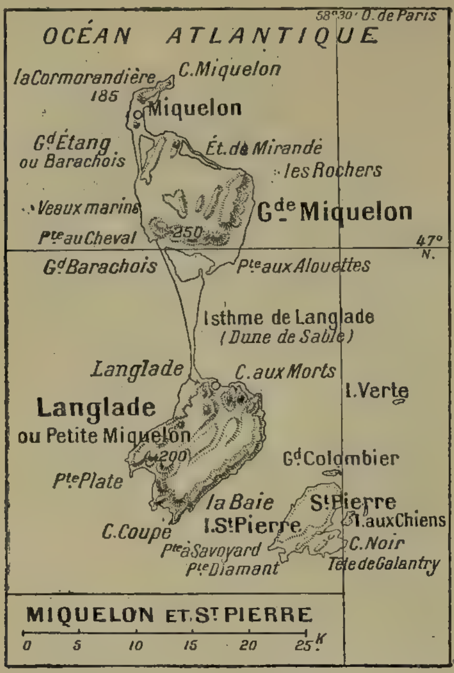

en deux : la Grande et la Petite Miquelon, réunies depuis 1783 par une chaussée de sable, dite *isthme de Langlade*. Les deux Miquelon, françaises depuis 1763, forment avec Saint-Pierre une colonie. V. Saint-Pierre.

**miquelot** [*ke-lo*] n. m. Homme qui va en pèlerinage au Mont-Saint-Michel. *Par ext.* Gueux, vagabond. (Vx.) *Faire le miquelot*, se donner hypocritement des airs de dévotion.

**mir** n. m. Commune rurale autonome, en Russie.

— Encycl. Le mir est avant tout un organisme de propriété collective. Le moujik qui en fait partie possède son isba ainsi que le petit enclos y attenant et peut les transmettre à son fils. Les terres arables et les prairies se partagent entre tous les habitants. Un partage définitif des terres du mir peut avoir lieu si les deux tiers des voix donnent leur adhésion à cette mesure. L'assemblée du mir est constituée par tous les habitants, sous la présidence d'un chef de famille influent, l'*elder*. Cette assemblée nomme le *starosta* (l'ancien), chef du mir. V. volost.

**Mira de Mescua** ou **De Amezcua** (Antonio), auteur dramatique espagnol, né à Cadix vers 1528, m. en 1640. Auteur de *el Palacio confuso*, qu'imita Corneille dans *Don Sanche*.

**Mirabeau** [*bô*] (Victor Riqueti, marquis **de**), économiste français, né au Pertuis (Vaucluse), m. à Argenteuil (1715-1789), père du comte de Mirabeau. Disciple de Quesnay et des physiocrates, c'était un caractère bizarre et emporté, mais un esprit ouvert et généreux. On l'avait surnommé *l'Ami des hommes*. Sa *Philosophie rurale*, ses *Lettres sur l'impôt*, etc., sont des œuvres de grand intérêt. — Son fils Honoré-Gabriel, né au château de Bignon (Loiret), m. à Paris (1749-1791), fut l'orateur le plus éminent de la Révolution française. Très durement traité par son père et enfermé plusieurs années, il parvint à s'enfuir à l'étranger, en enlevant la marquise de Monnier (*Sophie*), fut arrêté en Hollande et incarcéré à Vincennes, où il resta de 1777 à 1781, et d'où il envoyait à sa maîtresse des lettres passionnées (*Lettres à Sophie*). Il mena ensuite une vie tourmentée et précaire. En 1789, repoussé par la noblesse, il fut envoyé aux états généraux comme député du tiers, et contribua par son savoir et son éloquence aux victoires de la Constituante. Beaucoup d'actes ou de discours de sa carrière politique sont restés célèbres : son apostrophe au marquis de Dreux-Brézé venant, le 23 juin, sommer l'Assemblée de se dissoudre : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes ! » ; sa harangue sur la banqueroute, son discours pour le maintien du *veto* royal, etc. Son caractère était inférieur à son talent et à sa très remarquable intelligence politique. Il mourut, usé par le travail et la débauche, au moment où on l'accusait, avec raison, de pactiser avec la cour. Toute sa politique avait, d'ailleurs, tendu à concilier l'autorité royale et la liberté nationale.

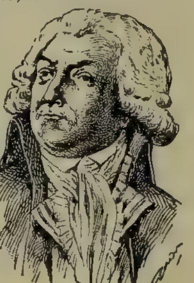
Mirabeau.

**Mirabeau** (André-Boniface-Louis Riqueti, vicomte **de**), frère du grand orateur, né à Paris, m. à Fribourg (1754-1792). Député à la Constituante par la noblesse de Limoges, il émigra en 1791. Son penchant pour l'ivrognerie le fit surnommer *Mirabeau-Tonneau*.

**Mirabel,** comm. de la Drôme, arr. et à 5 kil. de Nyons ; 1.240 h.

**mirabelle** [*bè-le*] n. f. (de *Mirabel*, n. géogr.). Nom vulgaire d'une petite prune ronde, jaune, ponctuée de rouge, à chair douce et parfumée, dont on prépare des confitures, et que l'on récolte principalement en Lorraine et dans les Vosges.

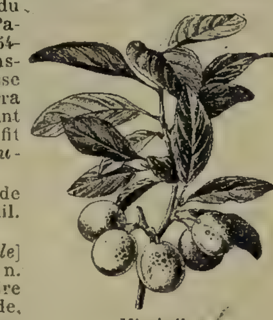
Mirabelle.

**mirabellier** [*bè-li-é*] n. m. Nom donné parfois au prunier qui produit la mirabelle.

**mirabile visu** (ou **dictu**), mots lat. signif. : *Chose admirable à voir, à dire* : *c'était vraiment un spectacle curieux, mirabile visu ; une chose extraordinaire à raconter : mirabile dictu.*

**mirabilis** [*liss*] n. f. Genre de nyctaginées.

— Encycl. Les mirabilis sont des herbes à fleurs odorantes. La *mirabilis jalapa*, *merveille du Pérou* ou *belle-de-nuit*, parce que ses fleurs s'ouvrent la nuit, est très cultivée dans les jardins.

**mirabilite** n. f. Sulfate hydraté naturel de soude. Syn. sel admirable de Glauber.

**miracle** n. m. (lat. *miraculum* ; de *mirari*, admirer). Fait surnaturel, contraire aux lois de la nature : *l'Evangile attribue à Jésus-Christ de nombreux miracles.* Effet dont la cause échappe à la raison de l'homme : *les miracles de la nature. Par exagér.* Chose extraordinaire : *échapper à la mort par miracle.* Personne ou objet merveilleux en son genre : *un miracle d'architecture.* Circonstance rare ; hasard merveilleux. *Crier miracle* (ou *au miracle*), s'extasier. *A miracle*, parfaitement bien. *Littér.* Aux xiiie et xive siècles, composition dramatique où est représenté quelque épisode miraculeux de la vie d'un saint : *le Miracle de Théophile, par Rutebœuf.* Allus. hist. V. convulsionnaire. Allus. littér. :

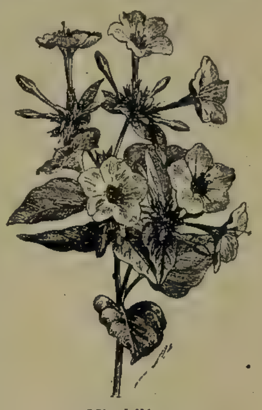
Mirabilis.

> Et quel temps fut jamais si fertile en miracles ?

Vers de Racine dans *Athalie* (I, 1). On rappelle ce vers quand on veut rendre confiance, raffermir une conviction, etc. Prov. : **Il n'est miracles que de vieux saints,** il ne faut rien attendre que des gens éprouvés.

— Encycl. *Littér.* Les *miracles* diffèrent des *mystères* par leur nature et leur dimension. Ils sortent des vies des saints ou des cantiques en leur honneur. Le xiiie siècle ne nous a laissé que deux miracles : *le Miracle* ou *Jeu de saint Nicolas*, par Jean Bodel et *le Miracle de Théophile*, par Rutebœuf. Du xive siècle, nous en possédons au contraire une quarantaine. Au xve siècle, les miracles s'effacent en France devant les mystères.

**Miracle de saint Marc** (*le*), chef-d'œuvre du Tintoret (Académie de Venise). Composition d'un bel effet, qui représente la délivrance, par saint Marc, d'un esclave condamné au supplice (1548).

**Miracles** (*cour des*). V. cour.

**miraclifique** adj. (de *miracle*, et du lat. *facere*, faire). *Par plaisant.* et *fam.* Qui produit des miracles.

**miraculé, e** n. Convulsionnaire de Saint-Médard. (Vx.) Adj. Se dit de quelqu'un, de quelque chose qui a été l'objet d'un miracle.

**miraculeusement** [*ze-man*] adv. D'une manière miraculeuse, très étonnante.

**miraculeux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Qui tient du miracle : *guérison miraculeuse.* Qui fait des miracles : *source miraculeuse.* N. m. Ce qui paraît surnaturel : *le miraculeux séduit toujours les hommes. Par exagér.* Merveilleux : *ouvrage miraculeux.*

**miraculiser** [*zé*] v. a. Donner pour miraculeux : *on peut miraculiser bien des faits naturels.* V. n. Faire des miracles.

**Miradj,** v. de l'empire anglais des Indes, capitale de la plus importante des deux principautés mahrates du même nom, près de la Crichna, en Carnatic ; 22.000 h.

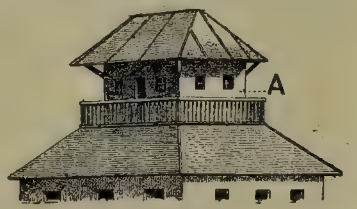

A, Mirador.

**mirador** n. m. (m. espagn. ; de *mirar*, regarder). Belvédère au sommet des maisons espagnoles. Observatoire temporaire, en temps de guerre, juché en général au haut d'un arbre. Pl. des *miradores* [*rèss*].

**Miradoux** [*dou*], ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 16 kil. de Lectoure, non loin de l'Arrats ; 1.140 h. — Le cant. a 9 comm., et 4.100 h.

**Miraflores** [*rèss*] (chartreuse de) [en espagn. la Cartuja], célèbre monastère espagnol, à 4 kil. de Burgos, en style gothique flamboyant (xve et xvie s.) ; tombeau de Jean II et de sa femme Isabelle de Portugal.

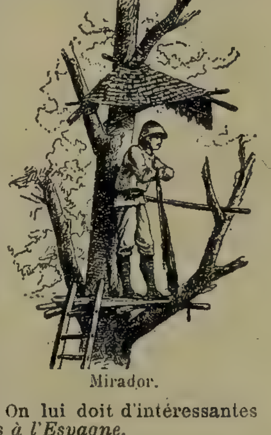
Mirador.

**Miraflores** (don Manuel de Pando **de**), homme politique et publiciste espagnol, né et m. à Madrid (1792-1872). On lui doit d'intéressantes *Idées politiques relatives à l'Espagne.*

**mirage** n. m. (de *mirer*). Phénomène d'optique particulier aux pays chauds, consistant en ce que les objets éloignés produisent une image renversée, comme s'ils se reflétaient dans une nappe d'eau. *Fig.* Illusion trompeuse : *le mirage des promesses.*

— Encycl. Le mirage se produit fréquemment sur les grèves de sable, dans les plaines sablonneuses, partout en un mot où le sol, uni, dépourvu de végétation, s'échauffe fortement sous l'action directe du soleil. Le phénomène a été souvent observé par l'armée française, pendant l'expédition d'Egypte. Lorsque la surface du sol est échauffée par l'action du soleil, le terrain semble terminé par une inondation générale ; chaque monticule présente au-dessous son image renversée, comme s'il était entouré d'eau. A mesure qu'on avance, on découvre le sol et la terre brûlante, au lieu même où l'on croyait voir le ciel ou quelque autre objet. Monge a expliqué ce phénomène en remarquant qeu, par suite de l'échauffement de l'atmosphère à la surface du sol, la densité de l'air peut aller d'abord en croissant avec la hauteur ; il peut alors se produire une réflexion totale pour les rayons de lumière venant d'objets éloignés ; ceux-ci donnent alors une image renversée. On peut d'ailleurs avoir des déformations très complexes, et Wollaston a reproduit expérimentalement les différents aspects du mirage. C'est à ce phénomène qu'il faut rapporter les apparitions classiques d'Italie, classées par Minasi en *fata morgana*, *morgana marina*, etc.

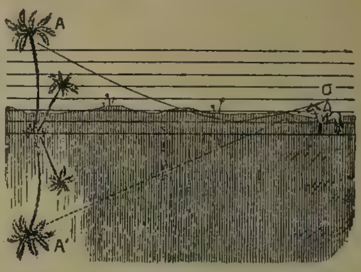

Mirage : O, observateur ; A, objet ; A' image.

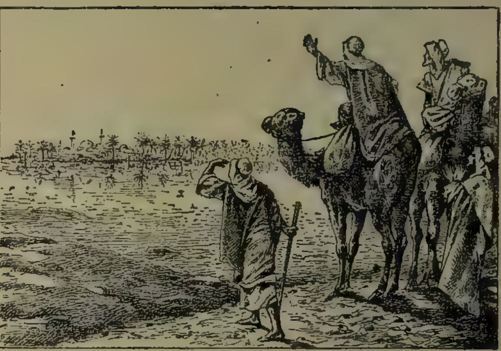
Mirage.

**miraillé, e** [*ra, ll* mll.] adj. *Blas.* Qui a des taches ou des ocelles d'une couleur différente de celle du fond. (Se dit surtout en parlant des papillons.)

**Miramar,** château impérial bâti en 1854-1856, sur le bord de l'Adriatique, à 6 kil. de Trieste, autrefois propriété de l'archiduc Maximilien, empereur du Mexique.

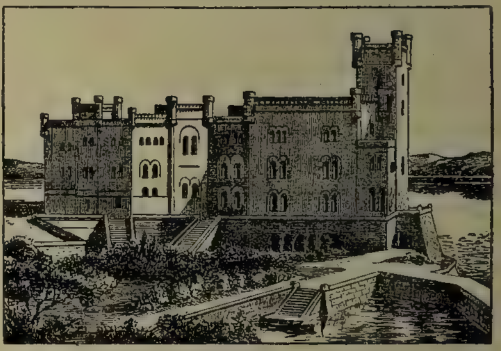
Château de Miramar.

**Miramas,** comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 48 kil. d'Aix, près de l'étang de Berre ; 2.490 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Mirambeau** [*ran-bô*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 14 kil. de Jonzac ; 1.990 h. (*Mirambeaulais*). Ch. de f. Eaux-de-vie. — Le cant. a 19 comm., et 12.270 h.

**miramione** ou **miramionne** [*mi-o-ne*] n. f. Membre d'une congrégation de filles, fondée en 1661 par Marie Bonneau, dame de Miramion (1629-1696), pour l'instruction des enfants pauvres et l'assistance des malades.

**miramolin** n. m. (corrupt. de *émir èl-Mouminin*, commandeur des croyants). Nom sous lequel les historiens du moyen âge occidental désignent le calife de Bagdad et, en général, tous les souverains musulmans.

**Miramon** (Michel), homme d'Etat mexicain, né à Mexico (1832-1867) ; adversaire de Juarez, rallié au parti de Maximilien et fusillé avec ce souverain à Queretaro.

**Miramont,** comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 21 kil. de Marmande, sur la Dourdène ; 2.180 h. Ch. de f. Orl.

**Miranda,** fille de Prospero, gracieux type de jeune fille pure et naïve, créé par Shakespeare dans la *Tempête*.

**Miranda** (Francisco), général, né à Caracas (1752-1816), qui servit sous la République dans les armées françaises. Il s'empara d'Anvers en 1793.

**Miranda,** Etat du Venezuela, sur la mer des Caraïbes, peuplé de 176.000 h. Cap. *Ocumare.*

**Mirande,** ch.-l. d'arr. (Gers), sur la Baïse, à 21 kil. d'Auch ; 3.420 h. (*Mirandais*). Ch. de f. M. Volailles, eaux-de-vie. — L'arr. a 8 cant., 150 comm. et 57.300 h. — Le cant. a 24 comm., et 10.230 h.

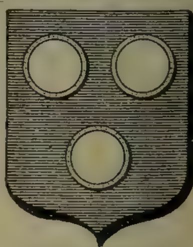
Armes de Mirande.

**Mirandola,** v. d'Italie (prov. de Modène), près du canal de Secchio au Pô di Volano ; 14.000 h.

Patrie de Pic de La Mirandole. Prise par Jules II en 1511.

**Mirandol-Bourgnounac,** comm. du Tarn, arr. et à 30 kil. d'Albi, au-dessus du Viaur ; 1.900 h. Filature.

**Mirandole** (Pic de La). V. Pic.

**Mirat** ou **Meerut,** v. de l'Inde anglaise, chef-lieu de province ; 120.000 h. Industrie active.

**mirauder** [*rô-dé*] ou **miroder** [*dé*] v. a. Admirer. (Vx.) Faire la toilette de : *mirauder une fillette. Pop.* Se dit pour *mirer* (un œuf).

**Miraumont,** comm. de la Somme, arr. et à 29 kil. de Péronne, aux sources de l'Ancre ; 960 h. Sucrerie, brasserie. Ch. de f. N. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**mirbane** n. f. *Essence de mirbane*, nom, en parfumerie, de la nitrobenzine, qu'on emploie pour parfumer les savons.

**Mirbeau** (Octave), littérateur français, né à Trevières, m. à Paris (1848-1917). Observateur vigoureux, écrivain réaliste, tantôt raffiné, tantôt passionné, il a écrit des romans : *le Calvaire, l'Abbé Jules, le Jardin des supplices*, et des comédies : *les Mauvais Bergers, Les affaires sont les affaires*, etc.

**Mirbel** (Charles-François Brisseau **de**), botaniste français, né à Paris, m. à Champerret (1776-1854) ; membre de l'Académie des sciences (1808). — Sa femme, *Lizinska* Rue, née à Cherbourg, m. à Paris (1796-1849), fut une portraitiste à la mode, sous la Restauration.

**Mirdites** ou **Myrdites,** peuple de l'Albanie, appartenant au rit catholique.

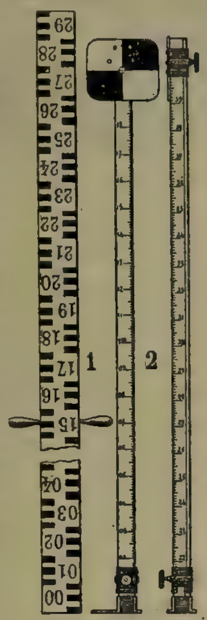

Mires (géod.).

**mire** n. f. (de *mirer*). *Géod.* Signal fixe (jalon, perche, etc.) vers lequel on dirige un instrument pour prendre une direction. Tige graduée sur laquelle on dirige un niveau pour prendre une direction, une hauteur, et dont on se sert en arpentage et nivellement. *Milit. Ligne de mire*, ligne droite déterminée par l'œil du tireur, le cran de mire de la hausse et le guidon de l'arme. *Cran de mire*, échancrure pratiquée dans la hausse d'une arme à feu. *Point de mire*, endroit où l'on veut que porte le coup d'une arme à feu. *Fig.* Personne ou chose sur laquelle se dirigent les regards, les railleries, les convoitises.

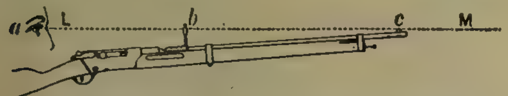

LM, ligne de mire ; *a*, œil ; *b*, hausse : *c*, guidon.

**mire** n. m. Médecin apothicaire. (Vx.)

**mire** n. f. Défense de sanglier.

**Mirebeau** [*bô*], ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 22 kil. de Poitiers, entre le Thouet et le Clain ; 2.510 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 10 comm., et 8.770 h.

**Mirebeau** [*bô*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 22 kil. de Dijon, sur la Bèze ; 1.040 h. Ch. de f. E. Houblon ; usines à foulons. — Le cant. a 22 comm., et 7.100 h.

**Mirecourt,** ch.-l. d'arr. (Vosges), sur le Madon, affl. de la Moselle, à 27 kil. d'Epinal ; 5.970 h. Ch. de f. E. Dentelles, broderies, instruments de musique. Patrie de Fourier. — L'arr. a 6 cant., 142 comm., et 57.400 h. — Le cant. a 31 comm., et 13.010 h.

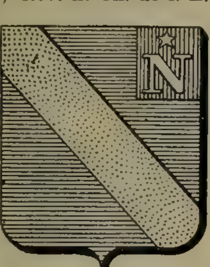

Armes de Mirecourt.

**Mirecourt** [*kour*] (Eugène Jacquot, connu sous le pseudonyme d'**Eugène de**), littérateur français, né à Mirecourt, m. à Paris (1812-1880). Il publia plusieurs séries de biographies (*les Contemporains*), qui sont des pamphlets ou des apologies.

**Mireille,** poème provençal, par Mistral (1859). C'est une belle épopée familière et agreste, où revivent, en de nombreux et pittoresques épisodes, les traditions populaires de la Provence. C'est le récit des simples et touchantes amours de Mireille, fille de Ramon, riche paysan de la Crau, et de Vincent, pauvre ouvrier vannier. Vincent, que son rival, le brutal toucheur de bestiaux Ourrias, frappe par traîtrise d'un coup de trident, est repoussé par le père de Mireille ; celle-ci, fuyant le foyer paternel pour aller demander aux saintes Maries de fléchir ses parents, est frappée d'un coup de soleil en traversant la Camargue et meurt dans les bras de Vincent et de ses parents.

**Mireille,** opéra-comique en cinq actes, livret tiré du poème de Mistral par Michel Carré, musique de Gounod. Œuvre fraîche et gracieuse, avec des pages exquises. Citons parmi les principaux airs : au 1er acte, *Chantez, chantez, magnanarelles* ; au 2e, la chanson de Magali, les couplets d'Ourrias ; au 3e, le chœur fantastique du Rhône ; au 4e, la chanson pastorale d'Andreloun, et l'air de Mireille : *Heureux petit berger* (1864).

**Mireille,** tableau de P.-A. Cot. (Luxembourg), sujet gracieux et habilement dessiné (1882). V. p. 330.

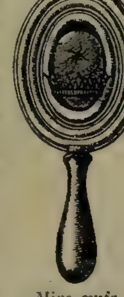
Mire-œufs.

**mirement** [*man*] n. m. Mirage, dans le langage des marins.

**mire-œuf** ou **mire-œufs** n. m. Appareil au moyen duquel on mire les œufs. (On dit aussi ovoscope.)

**mirepoix** [*poi*] n. m. et adj. (du nom du *duc de Mirepoix*). Se dit d'une sauce qui est un jus de viande servant à accommoder des rôtis ou des légumes.

**Mirepoix** [*poi*], ch.-l. de c. (Ariège), arr. et à 22 kil. de Pamiers ; 3.310 h. Ch. de f. M. Patrie du maréchal Clausel. — Le cant. a 37 comm., et 13.920 h.

**Mirepoix** (Charles, duc **de**), maréchal de France, né à Belleville (Meurthe) [1699-1757]. Il fut ambassadeur à Vienne.

**mirer** [*ré*] v. a. (du lat. *mirari*, contempler). Regarder en visant : *mirer le but. Fig.* Briguer, convoiter : *mirer une place. Mirer un œuf*, regarder au travers, pour voir s'il est frais. *Mirer du drap*, le regarder à contre-jour, pour voir s'il a des défauts. **Se mirer** v. pr. Se regarder. *Fig.* S'admirer : *se mirer dans son ouvrage.*

**mirette** [*rè-te*] n. f. (de *mire*). Outil de maçon, pour rejointoyer. Outil de modeleur, pour enlever les excédents de terre glaise. Outil de paveur, pour vérifier le niveau du pavage. *Arg.* Prunelle, et, *par ext.*, yeux : *une blonde aux jolies mirettes. Sans mirettes*, aveugle.

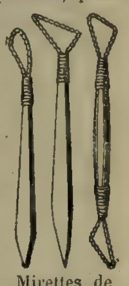
Mirettes de modeleur.

**mireur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui mire. N. m. Instrument dont se servaient autrefois les artilleurs, pour évaluer les distances.

**Mirfield,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté d'York, West-Riding) ; 12.000 h.

**Miribel,** comm. de l'Ain, arr. et à 24 kil. de Trévoux, non loin du Rhône ; 3.370 h. Ch. de f. P.-L.-M. Teintureries, tissages.

**Miribel** (Marie-François-Joseph, baron **de**), général, chef d'état-major de l'armée française, né à Montbonnot (Isère), m. au Châtelard (Drôme) [1831-1893].

**Miribel-les-Échelles,** comm. de l'Isère, arr. et à 36 kil. de Grenoble, non loin du confluent des deux Guiers ; 1.710 h.

**mirifique** adj. (lat. *mirificus*). *Fam.* Etonnant, merveilleux, surprenant.

**mirifiquement** [*ke-man*] adv. *Fam.* D'une manière mirifique.

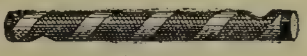
Mirliton.

**miriquidite** n. f. Phosphoarséniate hydraté naturel de plomb et fer.

**Mirkhond,** historien persan, né près de Nischapour, m. à Hérat (1433-1498). Son *Rauzet-el-Séfa* (*Jardin de la Pureté*), qui est une histoire générale, est un document capital pour l'histoire du monde musulman.

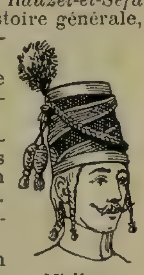
Mirliton.

**mirliflore** n. m. *Fam.* Jeune homme qui fait l'agréable, le merveilleux.

**mirliro** n. m. Au jeu de l'hombre, réunion, dans la même main, des deux as noirs, sans matador, ou bien de l'as de trèfle et des deux as rouges.

**mirlirot** [*ro*] n. m. Nom vulgaire du mélilot officinal.

**mirliton** n. m. (probabl. d'un ancien refrain). Sorte de flûte formée d'un roseau creusé, garni par les deux bouts d'une pelure d'oignon ou d'un morceau de baudruche. Pâtisserie roulée, qui contient de la crème. Coiffure à cheveux courts, roulés autour de la tête. Shako des cavaliers, sous la première République, en forme de cône tronqué, qu'entourait une bande d'étoffe en spirale. *Vers de mirliton*, mauvais vers, comparables à ceux que l'on imprime sur les bandes de papier dont on entoure certains mirlitons.

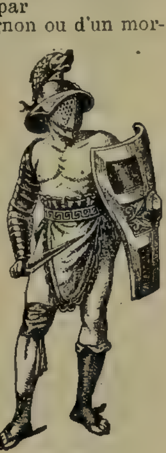
Mirmillon.

**mirmillon** [*ll* mll.] n. m. (lat. *mirmillo*). Gladiateur romain armé d'un bouclier (la *pelta*), d'une épée et d'un casque portant la figure d'un poisson : *les mirmillons avaient pour adversaires les rétiaires.*

**mirobolamment** [*la-man*] adv. D'une façon mirobolante. (Peu us.)

**mirobolant** [*lan*], **e** adj. (de *myrobalan*). *Fam.* Merveilleux : *une nouvelle mirobolante.*

**mirobolé, e** adj. *Pop.* Emerveillé.

**mirobolifique** adj. *Par plais.* Mirobolant.

**miroder** v. a. V. mirauder.

**miroir** n. m. (rad. *mirer*). Surface polie, et spécialement verre poli et étamé, qui réfléchit l'image des objets. *Par ext.* Surface unie qui réfléchit les objets : *le miroir des eaux. Fig.* Ce qui représente une chose et la met en quelque sorte devant nos yeux : *le visage est le miroir de l'âme.* Place entaillée et marquée au marteau sur le tronc d'un arbre. Moucheture qui tranche sur le plumage de certains oiseaux. Petit ornement ovale, taillé dans certaines moulures creuses. Pièce d'eau carrée. Fiente de bécassines, qui sert à faire reconnaître leur passage. Tableau de poupe des anciens navires, portant en relief les armoiries du propriétaire ou du capitaine. Place restée lisse et sans grains dans un maroquin. *Miroir ardent*, miroir sphérique, destiné à concentrer les rayons calorifiques à son foyer. *Miroir à alouettes* ou absol. *miroir*, sorte de croissant de bois monté sur un pivot et garni de petits morceaux de miroir, qu'on fait tourner au soleil, pour attirer par leur éclat les alouettes et d'autres petits oiseaux. *Œufs au miroir*, qu'on fait cuire sur le plat, sans les brouiller. *Littér.* Au moyen âge, titre donné à des compilations de textes divers. *Calligr. Ecriture en miroir*, écriture penchée de droite à gauche. *Path.* Ecriture dans laquelle les mots sont écrits de droite à gauche et à l'envers, comme si l'on regardait une écriture normale dans un miroir.

— Encycl. *Physiq.* Les faces actives des miroirs anciens étaient probablement obtenues comme aujourd'hui, c'est-à-dire par frottement. Ce frottement est effectué par deux blocs de matières entre lesquels on a interposé une poudre suffisamment dure. Les miroirs métalliques furent préférés jusque vers le xixe siècle, car on ne savait pas encore correctement déposer une couche brillante sur une face d'un miroir de verre. Foucaut indiqua plus tard (1858) le moyen de reconnaître sur un miroir de verre les parties défectueuses et d'y remédier par des retouches locales ; le principe de la méthode de Foucaut est encore utilisé aujourd'hui. *Réflexion par les miroirs*, v. réflexion.

*Miroir magique.* On appelle ainsi certains miroirs métalliques sur lesquels on a gravé des dessins en relief, sur la face postérieure. L'image du soleil, réfléchie par la face antérieure, qui est polie, forme un disque sur lequel sont visibles les dessins de la face postérieure. Ce phénomène a été expliqué par le fait que certains métaux ont la propriété de fléchir sous une forte pression, pour revenir ensuite dans une position opposée. Les dessins étant travaillés au grattoir, il en résulte qu'ils se trouvent reproduits sur la face polie, si faiblement d'ailleurs qu'ils sont invisibles.

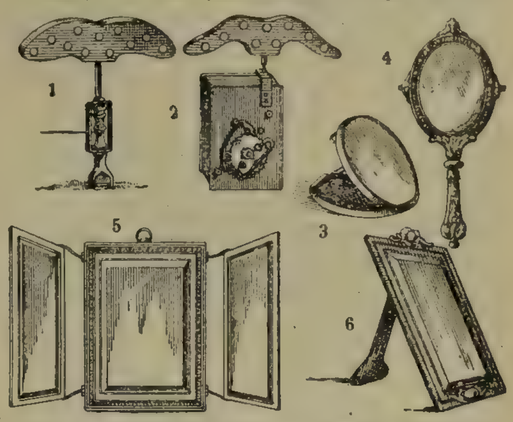

Miroirs : 1. A alouettes (à main) ; 2. A alouettes (mécanique) ; 3. De poche ; 4. A main ; 5. A trois faces : 6. A support.

*Miroir ardent.* C'est un miroir à surface concave, qui a la propriété de concentrer les ondes lumineuses et calorifiques. Archimède passe, d'après les affirmations des auteurs anciens, pour avoir brûlé à l'aide de tels miroirs la flotte romaine qui assiégeait Syracuse. C'est avec un vase concave d'or poli que les anciens, utilisant les rayons solaires, allumaient le feu sacré de Vesta. On a cherché de nos jours, à utiliser, sans beaucoup de succès d'ailleurs, la chaleur solaire concentrée à l'aide de jeux de miroirs d'une grande puissance.

**Miroir de Vénus** (*le*), tableau de Burne-Jones exécuté vers 1875. Au milieu d'un paysage désolé, Vénus debout, et neuf jeunes filles penchées ou agenouillées se mirent dans une pièce d'eau où leurs visages attentifs sont fidèlement reflétés. (V. p. 330.)

**miroitant** [*tan*], **e** adj. Qui miroite : *la surface miroitante des eaux.*

**miroité, e** adj. Qui a des surfaces miroitantes. Se dit d'un cheval bai à croupe marquée de taches plus brunes ou plus claires que le fond. Ant. **Miroutte.**

**miroitement** [*man*] n. m. Eclat produit par une surface qui miroite : *le miroitement du soleil sur les flots. Fig.* : *le miroitement de la richesse.*

**miroiter** [*té*] v. n. (de *miroir*). Réfléchir la lumière en scintillant : *la soie miroite. Fig. Faire miroiter*, montrer pour séduire : *faire miroiter aux yeux de quelqu'un un brillant avenir.*

**miroiterie** [*ri*] n. f. Commerce de miroitier. Atelier de miroitier.

**miroitier** [*ti-é*], **ère** n. Personne qui fait ou vend des miroirs, des glaces, etc.

— Encycl. Parmi les opérations les plus difficiles et les plus délicates du miroitier, on peut placer l'encadrement des miroirs à cadre en glace, imitant ce qu'on appelle les *glaces de Venise*, et l'étamage des miroirs concaves et convexes. (V. glace.)

**mirologue** [*lo-ghe*] n. m. (du gr. *moira*, sort, et *logos*, discours). Chant élégiaque, en usage chez les Grecs modernes, pour pleurer la mort d'un parent.

**Miromesnil** [*mé-nil*] (Armand-Thomas Hue **de**), magistrat français, garde des sceaux (1774), né dans l'Orléanais, m. en Normandie, à Miromesnil (1723-1796). Il contribua au rappel du Parlement et à l'abolition de la question préparatoire.

**Miron,** famille française d'origine espagnole, dont plusieurs membres se sont distingués dans la médecine, et surtout dans la magistrature. — François Miron, né et m. à Paris (1560-1609), fut prévôt des marchands de Paris de 1604 à 1606 ; il organisa la police, construisit les quais et fit bâtir la façade de l'ancien Hôtel de Ville. — Son frère Robert, m. en 1641, prévôt des marchands de Paris en 1614, fut président du tiers état aux états généraux de 1614, et plus tard ambassadeur en Suisse et intendant du Languedoc.

**mironton mirontaine** [*tè-ne*], mots fantaisistes, qui reviennent fréquemment dans les refrains de chansons populaires.

**Miropolié,** v. de l'Europe orientale (Ukraine gouv. de Koursk), sur le Psiol ; 15.000 h.

**miroton** n. m. Ragoût de viandes déjà cuites, qu'on assaisonne aux oignons : *bœuf en miroton.*

**miroutte** [*rou-te*] adj. Se dit d'un cheval dont la robe, noire ou baie, est marquée de taches d'une couleur plus claire. Ant. **Miroité.**

**mirtil** n. m. ou **mirtille** n. f. V. airelle.

**mirza** n. m. Titre persan. (Après le nom, il désigne un prince : *Mohammed Mirza* ; avant le nom, un fonctionnaire, un savant, ou un homme de la classe élevée : *Mirza Mahmoud Khan.*) *Modes.* Sorte de pendant d'oreilles.

**Mirzapour,** v. de l'empire anglais des Indes (Provinces-Unies, prov. de Bénarès), sur le Gange ; 33.000 h. Bronzes, tapis.

**mis, e** [*mi, mi-ze*], part. pass. du v. *mettre.*

**misaine** [*zè-ne*] n. f. (de l'ital. *mezzana*, moyenne). *Mât de misaine*, mât d'avant, entre le beaupré et le grand mât. *Voile de misaine* ou *misaine*, basse voile du mât de misaine. *Misaine-goélette*, voile aurique du mât de misaine. (Pl. des *misaines-goélettes*). [V. les planches NAVIRE.]

**misanthrope** [*zan*] adj. et n. (du gr. *misein*, haïr, et *anthrôpos*, homme). Individu qui hait le genre humain. Adjectiv. : *humeur misanthrope.* Ant. **Philanthrope.**

**Misanthrope** (*le*), comédie en cinq actes et en vers, de Molière, la plus personnelle et la plus profonde de ses conceptions (1666). C'est le récit de la protestation d'Alceste, honnête homme à la rude franchise, contre l'optimisme sceptique de Philinte, « l'ami du genre humain », contre toutes les grimaces de la vie sociale, aussi bien du bel esprit Oronte, l'homme au sonnet, que de la prude Arsinoé, et contre la duplicité et la coquetterie de Célimène, qui se moque de lui, et qu'en fin de compte, il se résout à abandonner. Toute l'action réside dans le jeu naturel des caractères ; tout le comique dérive de l'étude haute et sereine des mœurs. L'auteur démontre que la vertu, emportée par une indignation excessive, a besoin d'une mesure. Chacun de ses personnages, sauf la sincère Eliante, a un travers et ne se retire qu'après avoir reçu sa juste part de censure. Une profonde observation morale a présidé à l'enfantement de ce chef-d'œuvre de la scène comique, le plus correct des ouvrages de Molière, et dont un grand nombre de vers ont passé dans la langue :

> L'ami du genre humain n'est point du tout mon fait,

pour faire entendre qu'on ne donne pas sa confiance à celui qui lui-même la donne à tout le monde.

> ..... Ces haines vigoureuses
> Que doit donner le vice aux âmes vertueuses,

expression qui marque énergiquement la réprobation que le vice doit inspirer.

> C'est à vous, s'il vous plait, que ce discours s'adresse,

se dit un peu ironiquement à une personne qui n'a pas l'air de prendre pour elle ce que l'on dit.

> Allons, ferme, poussez, mes bons amis de cour,

encouragement ironique adressé à ceux dont on n'approuve ni les actions ni les propos.

> Par la sambleu, messieurs, je ne croyais pas être
> Si plaisant que je suis !

réponse énergique que nous pouvons faire aux railleurs lorsque la raison et le bon droit sont de notre côté.

> ..... Un endroit écarté
> Où d'être homme d'honneur on ait la liberté...

boutade misanthropique de quelqu'un qui veut fuir la société.

**misanthropie** [*zan-tro-pî*] n. f. (de *misanthrope*). Haine des hommes, dégoût de la société. Humeur bourrue, chagrine. Ant. **Philanthropie.**

**Misanthropie et repentir**, drame de Kotzebue, histoire d'un époux trahi qui pardonne ; une des meilleures pièces de l'auteur, mais à laquelle on a reproché des effets d'attendrissement trop faciles (1789).

**misanthropique** [*zan*] adj. Qui a le caractère de la misanthropie. Ant. **Philanthropique.**

**misanthropisme** n. m. Syn. peu us. de MISANTHROPIE.

**miscellanées** [*mis-sèl-la-né*] n. f. pl. (du lat. *miscellanea*, choses mêlées). Mélanges d'ouvrages de science, de littérature. Syn. MÉLANGES.

**Mischabel** (MASSIF DES), massif suisse (Valais), qui se détache du mont Rose et sépare les vallées de Saas et de Saint-Nicolas. Le point culminant est le Dom (4.554 m.)

**Mischna** (la), recueil de lois juives et de décisions des rabbins, qui fait partie du Talmud.

**mischnique** [*mich-ni-ke*] adj. Qui a rapport à la Mischna.

**miscibilité** [*mis-si*] n. f. Qualité de ce qui peut se mêler. (Peu us.)

**miscible** [*mis-si-ble*] adj. (du lat. *miscere*, mêler). Qui peut se mêler avec quelque chose.

**miscophe** [*mis-ko-fe*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant des sphégidés de petite taille, dont quelques espèces sont communes en France.

**miscus** [*mis-kuss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, que l'on rencontre dans les terrains sablonneux du nord de la France.

**mise** [*mi-ze*] n. f. (de *mis*). Action de mettre : *la mise en place d'un meuble ; la mise en valeur d'une propriété.* Ce qu'on expose au jeu : *doubler sa mise. Mise à prix*, indication du prix auquel un immeuble ou même un objet mobilier est mis en vente publique. Ce qu'on met dans une société de commerce. Enchère : *la dernière mise a été de mille francs.* Manière de s'habiller : *mise élégante. Etre de mise*, être propre à être porté comme vêtement ; avoir cours : avoir de l'à-propos. *Mise en œuvre*, action de commencer à exécuter. *Mise en jeu*, emploi, usage. *Mise à pied*, retrait temporaire d'emploi. *Mise bas*, action de mettre bas, en parlant des femelles d'animaux. Vieux habits que l'on ne veut plus porter : *donner sa mise bas à son domestique. Mise hors*, somme avancée par des tiers dans une entreprise. *Mise hors d'une somme*, action de la débourser. *Photo. Mise au point*, action de régler la distance de la plaque photographique à l'objectif de manière, à obtenir une image nette. *Mise en scène*, ensemble des décors et de la figuration ; *fig.*, apparat, disposition prise pour donner de l'éclat à quelque chose. *Techn.* Pièce de fer ou d'acier, façonnée pour être soudée à la forge sur une autre pièce de mêmes dimensions. Bassin carré dans lequel on met refroidir le savon cuit. Trou conique par lequel on introduit la moutarde en grains dans le moulin. *Arbor. Mise à fruit*, opération qui a pour but de hâter la fructification.

— Encycl. *Arbor. Mise à fruits.* La fleuraison et la fructification sont consécutives au ralentissement de la végétation feuillue : aussi pratique-t-on, en arboriculture, diverses opérations qui tendent à obtenir ce résultat : on diminue la vigueur des jeunes sujets pour hâter leur mise à fruit, par la taille, l'arcure, le pincement ; d'autres fois, par écourtage des racines, suppression du pivot, transplantation, etc.

**Mise au tombeau** (*la*), titre sous lequel on désigne des tableaux et des bas-reliefs représentant soit le Christ déposé de la croix, soit le Christ enseveli. Les personnages habituels de ces scènes sont Joseph d'Arimathie, Nicodème, la Vierge, saint Jean et les saintes femmes. Parmi les plus célèbres de ces tableaux, citons ceux de Raphaël, galerie Borghèse ; — du Caravage, musée du Vatican ; — du Titien et de Ribera, au Louvre (v. p. 329). V. CHRIST PORTÉ AU TOMBEAU (*le*).

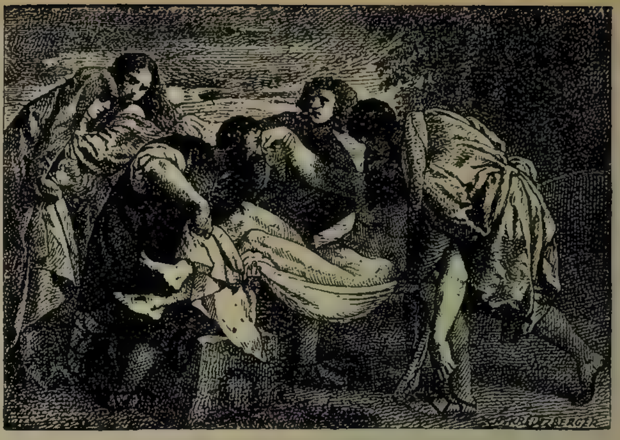

La Mise au tombeau, tableau du Titien.

**Misène,** fils d'Eole, compagnon d'Enée et trompette des Troyens fugitifs. Il fut précipité dans la mer et donna son nom au cap Misène.

**Misène** (CAP), promontoire d'Italie, en face de Procida, à l'extrémité S.-O. du golfe de Pouzzoles, près de Naples. Là était, dans l'antiquité, la station de la flotte romaine de la Méditerranée occidentale. (V. CORINNE).

**misénite** n. f. Sulfate hydraté naturel de potassium.

**miser** [*zé*] v. a. (de *mise*). *Fam.* Déposer un enjeu : *miser cinq francs ; on doit miser avant le coup.* Enchérir : *vente où personne ne mise.*

**misérabilité** [*zé-ra*] n. f. Caractère de ce qui est misérable. (Peu us.)

**misérable** [*zé*] adj. (lat. *miserabilis*). Malheureux, digne de pitié : *un mortel vraiment misérable.* Pauvre, manquant de ressources : *secourir les hommes misérables.* Déplorable, funeste : *Charles le Téméraire eut une fin misérable.* Qui a peu de prix, de valeur, de mérite : *un misérable salaire.* Vil, méprisable : *un misérable voleur.* N. Personne digne de pitié : *assistez les misérables.* Personne vile, méprisable : *on ne fait pas assez la guerre aux misérables.*

**Misérables** (*les*), grand roman social de Victor Hugo. Le héros des *Misérables* est *Jean Valjean*, condamné au bagne pour un pain volé un jour que les enfants de sa sœur avaient faim, et dont toute l'existence se débat sous la réprobation dont sont frappés les forçats libérés. Autour de lui gravitent des types tels que *Myriel*, l'évêque qui incarne toutes les vertus morales du christianisme ; *Fantine*, la fille mère ; *Cosette*, la petite fille martyre ; *Javert*, la police faite homme ; l'affreux ménage des *Thénardier ; Gavroche*, le gamin de Paris, etc. L'œuvre, qui est d'une richesse et d'une ampleur démesurées, contient d'admirables épisodes (la bataille de Waterloo, l'insurrection de 1832, etc.) ; malgré ses défauts, elle reste puissamment attachante, par la couleur du style et la générosité des idées (1862).

**misérablement** [*zé, man*] adv. D'une manière misérable : *Gilbert mourut misérablement.*

**misération** [*zé-ra-si-on*] n. f. Sentiment de pitié, de miséricorde. (Vx.)

**misère** [*zè-re*] n. f. (lat. *miseria ;* de *miser*, malheureux). Etat digne de pitié par le malheur ou la pauvreté : *la misère porte au désespoir. Par exagér.* Chose pénible, ennuyeuse : *c'est une misère que d'avoir affaire aux gens de loi. Par ext.* Personnes misérables : *secourez la misère.* Faiblesse, néant : *la misère de l'homme.* Pl. Peine, calamité : *les misères de la vie. Fam.* Choses peu importantes : *se fâcher pour des misères.* Loc. fam. : *Collier de misère*, travail constant et ennuyeux. *Lit de misère*, lit sur lequel on place une femme qui va accoucher, un malade qu'on va opérer. *Crier misère*, se plaindre de son indigence ; indiquer la pauvreté : *vêtement qui crie misère. Vallée de misère*, la terre, où les hommes sont livrés à toutes sortes de maux. *Fam. Faire des misères*, se livrer à des taquineries importunes. *Misère physiologique*, état de dénutrition générale de l'organisme. Ant. **Richesse, fortune. Bonheur, grandeur.**

**Misères de la guerre** (*les*), titre que Jacques Callot a donné à deux admirables séries de gravures, dans lesquelles il représente toutes les phases de la guerre, et qu'il publia en 1633.

**misérer** [*ré*] v. n. (Se conj. comme *accélérer.*) Vivre pauvrement, misérablement.

**miséréré** [*zé*] ou **miserere** [*zé-ré-ré*] n. m. (m. lat. signif. *aie pitié*). Nom du 50e psaume de David, qui commence par ce mot. Musique composée sur ces paroles : *Allegri a écrit un magnifique Miserere.* Temps (très court) que dure la récitation de ce psaume. *Colique de miséréré*, v. COLIQUE et ILÉUS.

**miséreux, euse** [*zé-reû, eu-ze*] adj. et n. Personne pauvre, sans ressources : *l'hiver est dur aux miséreux.* Ant. **Riche, opulent.**

**miséricorde** [*zé*] n. f. (lat. *misericordia ;* de *misereri*, avoir pitié). Vertu qui porte à avoir compassion des misères d'autrui. Vertu qui pousse à pardonner ce qu'on aurait le droit de punir. *Par ext.* Pardon accordé par pure bonté : *demander, obtenir miséricorde.* Saillie fixée au siège mobile d'une stalle d'église, qui permet de s'asseoir légèrement sans quitter en apparence la position verticale. Repas que les chartreux font une fois par semaine avec du pain et de l'huile. Dague de guerre dont on se servait pour menacer l'ennemi abattu et l'obliger à se rendre en demandant merci ou miséricorde. *Dimanche de la Miséricorde*, deuxième dimanche après Pâques, parce que l'introït de la messe de ce jour commence par le mot *misericordia. Crier miséricorde*, pousser de grands cris arrachés par la douleur. *Ancre de miséricorde*, ancien nom de la maîtresse ancre. *Œuvres de miséricorde*, bonnes œuvres ayant pour objet de soulager le prochain. (On les distingue en *œuvres de miséricorde corporelle* : donner à manger et à boire à ceux qui en ont besoin ; donner des vêtements à ceux qui n'en ont pas ; aller voir et soulager les malades ; racheter les captifs ; visiter les prisonniers ; loger les pauvres et les voyageurs ; ensevelir les morts, — et sept *œuvres de miséricorde spirituelle* : instruire les ignorants ; convertir les pécheurs consoler les affligés ; donner de bons conseils à ceux qui en ont besoin ; supporter les défauts d'autrui ; pardonner à ses ennemis ; prier pour les morts et pour les vivants, même pour ceux qui vous persécutent.) *Miséricorde !* interj. marquant la surprise, l'effroi. Prov. : **A tout péché miséricorde**, il n'est pas de faute indigne de pardon.

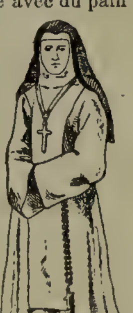

Sœur de la Miséricorde.

—Encycl. Le nom de *miséricorde* a été porté par plusieurs ordres religieux, dont les principaux sont les *Sœurs de la Miséricorde de Jésus*, instituées en 1692, et qui se vouent au service des hôpitaux ; les *Sœurs de la Miséricorde de Séez*, établies en 1855 pour remplir l'office de garde-malades. Une *œuvre de la Miséricorde*, fondée à Paris en 1822 par Mlle du Martroy, était destinée à venir en aide aux pauvres honteux de la capitale.

**miséricordieusement** [*zé, ze-man*] adv. Avec miséricorde : *accueillir miséricordieusement un pécheur repentant.*

**miséricordieux, euse** [*zé, di-eû, eu-ze*] adj. et n. Enclin à la miséricorde.

**Mishawaka,** v. des Etats unis d'Amérique (Indiana, comté de Saint-Joseph), sur la rivière Saint-Joseph) ; 15.000 h.

**Misilmeri,** v. du royaume d'Italie (ile de Sicile, prov. de Palerme) ; 13.000 h.

**Misiones,** territoire de la république Argentine, entre les fleuves Parana et Uruguay ; capit. *Posadas.*

**Miskolc** ou **Miskolcz,** v. de Hongrie, ch.-l. du comitat de Borsod, près du Sajo ; 51.000 h. Commerce de blé.

**Misnie,** pays de Saxe, ancien margraviat de l'Empire allemand ; berceau des électeurs, puis princes de Saxe ; ch.-l. *Dresde.* (Hab. *Misniens.*)

**misogame** n. et adj. (du gr. *misein*, haïr, et *gamos*, mariage). Se dit d'une personne qui hait le mariage.

**misogamie** [*zo-gha-mi*] n. f. (de *misogame*). Haine du mariage.

**misogyne** [*zo-ji-ne*] n. et adj. (du gr. *misein*, haïr, et *gunê*, femme). Se dit de l'homme qui hait les femmes.

**misogynie** [*zo-ji-nî*] n. f. (de *misogyne*). Haine de la femme.

**misologie** [*zo-lo-ji*] n. f. (de *misologue*). Haine de la raison ou du raisonnement.

**misologue** [*zo-lo-ghe*] n. m. (du gr. *misein*, haïr, et *logos*, discours). Ennemi de la raison, du raisonnement.

**misonéisme** [*zo-né-is-me*] n. m. (du gr. *misein*, haïr, et *neos*, nouveau). Eloignement ou méfiance de toute nouveauté, de tout changement.

**misonéiste** [*zo-né-is-te*] n. m. (de *misonéisme*). Ennemi des innovations, des nouveautés.

**misour** n. m. Vent du sud, dans les ports de la Méditerranée.

**mi-souverain** adj. Se dit des États protégés ou vassaux, dont la souveraineté est limitée quant à l'exercice de certains droits.

**mispickel** [*mis-pi-kèl*] n. m. Arsénio-sulfure naturel de fer.

**Mispoulet** (Jean-Baptiste), archéologue français, né à Montpezat, m. à Paris (1849-1917) ; auteur de savants travaux sur les institutions politiques des Romains.

**Misrata,** v. de la Tripolitaine italienne, sur la côte de la Méditerranée ; 10.000 h. Oasis.

**miss** n. f. Mot anglais équivalant au mot français *mademoiselle* (l'étiquette veut qu'il soit suivi du nom de baptême de la personne). *Absolum.* Institutrice, suivante. Pl. des *miss* ou *misses.*

**Missa** (Edmond-Jean-Louis), compositeur français, né à Reims, m. à Paris (1861-1910) ; auteur d'opérettes et de ballets d'un style coquet et soigné.

**Miss Helyett,** opérette en trois actes, paroles de Maxime Boucheron, musique d'Edmond Audran (1890). Dans la montagne, miss Helyett a fait une chute, pénible pour les convenances ; un peintre, Paul, la sauve discrètement. La jeune fille se met à la recherche de son sauveur, que son honneur lui commande d'épouser ; elle le trouve enfin, et devient sa femme. La partition, élégante et facile, contient des morceaux très agréables : le duo comique : *Ah ! le superbe point de vue ;* le motif de valse : *Vous êtes bien ainsi*, etc.

**missel** [*mi-sèl*] n. m. (du lat. *missa*, messe). Livre qui contient les prières de la messe pour tous les jours de l'année. Abrégé de ce livre, à l'usage des fidèles. Recueil de messes notées en plain-chant.

— Encycl. *Liturg.* Le nom de *missel* remplaça celui de *sacramentaire*, lorsque le sacrifice eucharistique reçut le nom de *messe.* Il y eut d'abord plusieurs sortes de missels. Vers le IXe siècle, on commença à donner aux curés des églises les plus pauvres, où il n'y avait ni diacres ni sous-diacres, ni même parfois de chantres, des missels pléniers, c'est-à-dire contenant toute la liturgie de la messe. L'usage des missels pléniers est devenu général. Les missels actuels du rit romain, rédigés conformément au texte adopté par le pape Pie V en 1570, sont divisés en trois parties : 1o l'ordre de la messe ; 2o le propre du temps ; 3o le propre des saints.

**Misserghin,** comm. d'Algérie, dép. et à 13 kil. d'Oran ; 4.360 h. Vignobles, céréales.

**missi dominici** (mots lat. signif. *envoyés du maître*), hauts commissaires chargés par les anciens rois de France, et notamment par Charlemagne, de parcourir les provinces et de surveiller l'administration.

**missile** [*mi-si-le*] adj. (du lat. *missilis*, qu'on peut lancer). Qui se lance : *armes missiles*. N. m. Projectile. (Vx.)

**Missillac,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 36 kil. de Saint-Nazaire ; 4.050 h.

**mission** [*mi-si-on*] n. f. (lat. *missio* ; de *mittere*, envoyer). Pouvoir donné à un délégué d'aller faire une chose : *les conventionnels en mission galvanisèrent les armées de la République*. Fonction temporaire et déterminée, dont un gouvernement charge un agent spécial : *mission diplomatique*. *Par ext.* Ce que l'on est chargé d'accomplir dans l'intention de Dieu ou d'après la nature des choses. Délégation divine, donnée dans un dessein religieux : *la mission des apôtres*. Suite de prédications pour l'instruction des fidèles et la conversion des pêcheurs. Ensemble des personnes envoyées en mission. Etablissement fondé par des missionnaires.

— Encycl. Les premiers missionnaires furent les apôtres : saint Pierre porta la foi chrétienne à Antioche et à Rome, saint Matthieu en Judée, saint Jean à Ephèse, saint Paul en Asie Mineure, en Macédoine et en Grèce. A l'exemple des apôtres, leurs disciples se répandirent dans tout le monde romain. La conversion de Constantin, l'invasion des barbares, les conquêtes de Charlemagne, les croisades, la découverte du Cap et celle de l'Amérique donnèrent successivement un nouvel essor aux missions.

A partir de la Réforme, il y eut deux sortes de missions : les missions catholiques et les missions protestantes :

*A. Missions catholiques.* Au xviie siècle furent fondés la congrégation romaine de la Propagande et le collège de la Propagande, destiné à former des missionnaires. Peu après, la société et le séminaire des Missions étrangères, établis à Paris, devenaient une nouvelle pépinière d'apôtres. Ralenties dès l'origine par les persécutions, les missions reprirent une nouvelle intensité au xviiie et au xixe siècle, par suite de la fondation d'un grand nombre de congrégations nouvelles d'hommes et de femmes, des conquêtes des nations européennes dans l'extrême Orient et dans l'Afrique centrale, et de l'institution des œuvres de la Propagation de la Foi, de la sainte Enfance et des Ecoles d'Orient. La France fournit à elle seule la majorité des missionnaires catholiques et la plus grande partie des fonds destinés à leur entretien.

*B. Missions protestantes.* Les missions protestantes ne datent, à proprement parler, que du xviiie siècle, et c'est au xixe siècle surtout qu'elles prirent un grand développement. Aujourd'hui, dans chaque Etat protestant, des sociétés, sont établies, qui envoient et entretiennent des missionnaires chez les peuples infidèles. Les protestants français ont fondé à Paris, en 1824, une *Société des missions évangéliques*. Les missions protestantes ont pour principaux champs d'action l'Hindoustan, Ceylan, Madagascar, le Groenland, la Chine et l'Afrique centrale.

**Mission** (*prêtre de la*). V. lazariste.

**Missions étrangères** (*Société des*), fondée en 1651 par le P. de Meur pour préparer les prêtres au service des missions. Autorisée par Louis XIV (1563), par Louis XV (1775), puis supprimée en 1791, rétablie en 1805 supprimée de nouveau en 1809, elle fut restaurée en 1815 et dessert principalement les missions catholiques de l'extrême Orient.

**missionnaire** [*mi-si-o-nè-re*] n. m. Prêtre employé aux missions : *les missionnaires français sont nombreux en Chine*. *Fig.* Propagateur : *un missionnaire du libre-échange*.

**missionnariat** [*mi-si-o-na-ri-a*] n. m. Fonctions de missionnaire.

**missionnarisme** [*mi-si-o-na-ris-me*] n. m. Etablissement de missions. Esprit qui anime les missionnaires.

**Mississipi** (le), grand fleuve des Etats-Unis. Il sort du lac Itasca (Minnesota), arrose Saint-Paul, Saint-Louis, Memphis, Wicksburg, Natchez, Bâton-Rouge, La Nouvelle-Orléans : reçoit, entre autres affluents, l'Ohio, qui lui apporte les eaux du massif des Alleghanys, le Missouri, l'Arkansas et la Rivière Rouge, descendus des Montagnes Rocheuses, et se jette dans le golfe du Mexique par les bouches d'un vaste delta ; 4.620 kil.

**Mississipi,** un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 1.790.000 h. (*Mississipiens*). Ch.-l. *Jackson*. Coton, tabac, canne à sucre.

**Mississipi** (*compagnie du*), compagnie commerciale fondée par Law en 1720 pour la mise en valeur des terrains de la Louisiane. V. Law.

**Mississipien, enne** [*mi-si-si-pi-in, è-ne*], originaire ou habitant de l'Etat de Mississipi : *les Mississipiens*. Adj. Qui appartient au fleuve Mississipi ou à l'Etat de Mississipi : *la vallée mississipienne est très humide*. N. m. Au temps de Law, actionnaire de la compagnie du Mississipi.

**missive** [*mi-si-ve*] n. (du lat. *missus*, envoyé). Lettre, dépêche : *envoyer une missive*. Adj. *Lettre missive*, lettre d'affaires destinée à être envoyée immédiatement.

**Missolonghi,** v. de Grèce, à l'entrée du golfe de Patras, célèbre par la défense héroïque que Mavrocordato et Botzaris y opposèrent aux Turcs en 1822-1823, et par la prise tragique de la ville en 1825 ; 10.000 h.

**Missoula,** v. des Etats unis d'Amérique (Etat de Montana, ch.-l. du *comté de Missoula*), sur la rivière du même nom ; 13.000 h.

**Missouri** (le), grande riv. des Etats-Unis, née dans les Montagnes Rocheuses. Elle passe à Omaha, Kansas City, Jefferson City, et se jette dans le Mississipi (riv. dr.) ; 4.847 kil.

**Missouri,** un des Etats unis de l'Amérique du Nord : 3.400.000 h. (*Missouriens*). Ch.-l. *Jefferson*. Grande production de céréales, tabac.

**mistelle** [*mis-tè-le*] n. f. (du lat. *mustum*, moût). Nom donné aux moûts de raisins mutés à l'alcool, pour en arrêter la fermentation : *l'Algérie fait un important commerce de mistelles*.

**mistenflûte** [*mis-tan*] n. m. Enfant d'une complexion faible et délicate. (Vx.) *Fam.* Nom par lequel on désigne une personne quelconque, que l'on ne peut ou ne veut nommer.

**mister** [*mis-teur*] n. m. Mot anglais qui s'emploie dans le sens du français *monsieur* devant les noms d'hommes qui n'ont pas droit aux titres de *sir* ou de *lord*. (Il s'écrit toujours en abrégé : *Mr.*)

**misti** [*mis-ti*] n. m. Abréviation de *mistigri*.

**Misti,** volcan du Pérou, au N.-E. d'Aréquipa ; 5.640 m. d'altitude.

**mistic** [*mis-tik*] ou **mistique** [*mis-ti-ke*] n. m. Bateau caboteur portant jusqu'à 80 tonnes, et employé surtout sur les côtes d'Espagne.

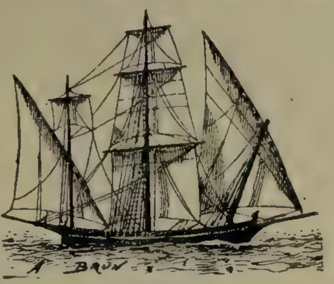

Mistic.

**mistigri** [*mis-ti*] n. m. *Fam.* Chat. Jeu de cartes. Le valet de trèfle, à ce jeu et à quelques autres.

— Encycl. Au mistigri, les joueurs sont en nombre indéterminé. Chacun d'eux reçoit cinq cartes. Celui qui a le *mistigri* (c'est-à-dire le valet de trèfle, appelé aussi *pamphile* et *lustucru*) reçoit un ou plusieurs jetons de chaque joueur. Si le donneur retourne le mistigri, il a le droit de choisir l'atout. Quand un joueur a les cinq cartes de la même couleur, il fait *lenturlu* : il a gagné. Quand celui qui possède le mistigri a les quatre autres cartes d'une même couleur, il fait également *lenturlu* si la couleur de ces quatre cartes est d'atout.

**mistoufle** [*mis-tou-fle*] n. f. *Arg.* Misère. *Faire des mistoufles à quelqu'un*, lui faire des misères, des méchancetés.

**mistoufler** [*mis-tou-flé*] v. a. *Arg.* Faire des méchancetés, tracasser, chicaner.

**mist-puffers** [*peu-feurss*] n. m. pl. (m. angl. signif. *explosions de brouillard*). *Géol.* Détonations que l'on entend souvent le long de la mer (notamment sur les côtes de la Manche, de la mer du Nord et dans le delta du Gange) et qui semblent dues à des craquements de l'écorce terrestre. Syn. bombes, canons, hoquet de mer, etc.

**mistral** [*mis-tral*] n. m. (anc. provenç. *maestral* ; du lat. *magister*, maître). Vent violent froid et sec, soufflant du N. ou du N.-O., dans le midi de la France : *le mistral se fait surtout sentir dans la vallée du Rhône*.

**mistral** [*miss*] ou **maistral** [*stral*] n. m. *Dr. anc.* Sorte d'officier municipal au moyen âge.

**Mistral** (Frédéric), poète provençal, né et m. à Maillanne (Bouches-du-Rhône) (1830-1914), auteur de *Mireille*, magnifique poème rustique, de *Calendal*, des *Iles d'or*, du *Rhône* et du *Trésor du félibrige*, etc. Poète puissant et coloré, d'une sincérité vraiment épique, rénovateur de la langue provençale, partisan de la décentralisation tant sociale qu'artistique, Mistral a été un des fondateurs et reste le plus illustre des représentants du félibrige. Lauréat du prix Nobel (1904). V. Mireille.

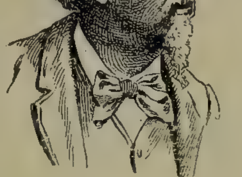

Mistral.

**mistre** [*mis-tre*] n. m. *Dr. anc.* Exécuteur des hautes œuvres.

**mistress** [pron. franç. *miss-très*] n. f. (mot angl.). Titre que l'on donne, en Angleterre, aux femmes mariées appartenant à la bourgeoisie. (Il s'écrit toujours en abrégé : *Mrs.* et se prononce, en anglais, *mississ*.)

**Mistretta,** v. du royaume d'Italie (île de Sicile, prov. de Palerme), dans les monts Nébrodes ; 14.000 h.

**misumène** [*zu*] n. f. Genre d'araignées, comprenant une vingtaine d'espèces de l'hémisphère nord, dont le type est la *misumena vatia*, commun en France.

**mitaine** [*tè-ne*] n. f. (anc. fr. *mite*). Gant de laine sans doigtiers, excepté pour le pouce. Gant à une seule division pour le pouce, et ne couvrant que la première phalange des doigts. *Fam.* *Prendre des mitaines*, user de grands ménagements. Peau de castor de mauvaise qualité. Plaque de tôle portant une échancrure dans laquelle le verrier appuie sa canne pendant le soufflage.

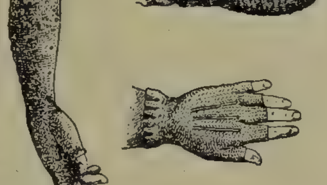

Mitaines.

**mitainerie** [*tè-ne-ri*] n. f. Fabrication, commerce de mitaines, de gants.

**mitainier** [*tè-ni-é*] n. m. Fabricant de mitaines.

**mitan** n. m. *Dialect.* Milieu : *mettre dans le mitan*.

**Mitau** [*tô*], v. de la Lettonie (Courlande), sur l'Aa ; 40.000 h. Tanneries, toiles. Louis XVIII y résida de 1798 à 1807.

**Mitchell** (Sibas Weir), neurologiste et écrivain américain, né à Philadelphie (1829-1914). A institué pour les maladies nerveuses un traitement (qui porte son nom) par le massage, le repos et l'isolement. Il a aussi écrit de nombreux ouvrages pour les enfants.

**mite** n. f. (du b. allem. *mite*). Nom vulgaire de toutes sortes de petits insectes (lépidoptères, acariens, arachnides, etc.), qui vivent dans les fourrures, les étoffes, le vieux fromage, etc. : *pour préserver les fourrures des mites, il faut les battre fréquemment*.

**mité, e** adj. Attaqué par les mites : *fourrure mitée*.

**mitelle** [*tè-le*] n. f. Genre de saxifragacées, comprenant des herbes de l'Amérique du Nord.

**mi-temps** n. f. *Sport.* Moment de repos au milieu d'une partie : *la première mi-temps*.

**mi-terme (à)** loc. adv. Au milieu du terme : *déloger à mi-terme*.

**miteux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. *Pop.* Châssieux. Malheureux, mal tourné, minable.

**Mithra** ou **Mithras,** un des génies de la religion mazdéenne, peut-être issu du *Mitra* védique, l'esprit de la lumière divine, dieu de la véracité et de la bonne foi. Son culte détrôna en Perse celui d'Ormazd, s'étendit chez les Grecs d'Asie, puis dans tout l'empire romain, où il opposa une résistance tenace au christianisme.

*Iconogr.* Le culte de Mithra a laissé de nombreux monuments symboliques. Le principal est le sacrifice du taureau dans la grotte sacrée ; il en existe plusieurs spécimens au musée du Louvre.

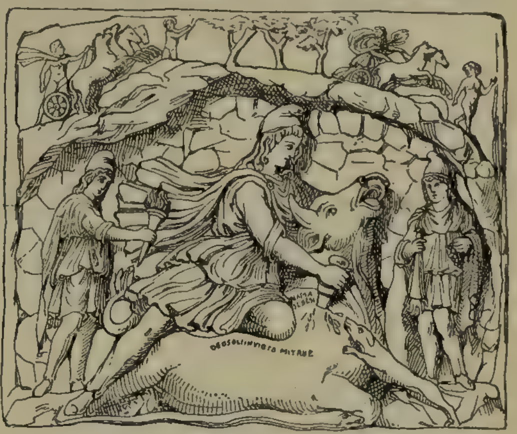

Mithra (bas-relief, au musée du Louvre).

**mithracisme** ou **mithriacisme** [*sis-me*] n. m. Culte de Mithra.

**mithras** [*trass*] n. m. Grand prêtre, chez les Perses.

**mithriaque** adj. Qui a rapport au culte de Mithra : *la religion mithriaque*.

**mithridate** n. m. Ancien nom de la thériaque, inventée, dit-on, par Mithridate. Nom des électuaires usités dans l'ancienne thérapeutique. *Vendeur de mithridate*, charlatan qui débite des drogues en plein air.

**Mithridate Ier,** roi du Pont, allié de Cyrus le Jeune (402-363).

**Mithridate VII Eupator** ou **le Grand**, ennemi implacable des Romains, roi du Pont de 123 à 63 av. J.-C. Tout jeune et continuellement en butte aux intrigues et aux conspirations d'une cour qu'il faisait déjà trembler, il avait, dit-on, étudié les plantes vénéneuses, et s'était si bien familiarisé avec les poisons les plus violents, qu'il en était arrivé à n'avoir plus rien à craindre de leur effet. Il parlait les langues de tous les peuples sur lesquels il exerçait son empire. Devenu roi, il conquit la Galatie, la Phrygie et la Cappadoce, puis envahit la province d'Asie Mineure. Ses guerres avec les Romains, commandés par Lucullus et Pompée, durèrent de 90 à 63 av. J.-C., presque sans interruption. Une révolte de son fils Pharnace l'ayant empêché de marcher sur l'Italie, il se fit donner la mort par un esclave. Mithridate, prince cruel et perfide, mais brave et habile, avait le goût des lettres et des arts.

**Mithridate,** tragédie de Racine, en cinq actes et en vers. Racine, désireux de rivaliser avec les pièces politiques de Corneille, y a dessiné un des grands caractères de l'antiquité. Elle a pour sujet la rivalité amoureuse du vieux roi Mithridate vaincu et de son fils, Xipharès, tous deux épris de Monime, et en même temps la lutte du roi du Pont contre les Romains. Monime est un délicieux type de jeune fille (1673).

**mithridatique** adj. Qui a rapport à Mithridate.

**mithridatisme** [*tis-me*] n. m. **mithridatisation** [*za-si-on*] n. f. Immunité à l'égard des substances toxiques, acquise par l'ingestion de doses progressivement croissantes du poison considéré.

**Mitidja** ou **Métidja,** grande, belle et fertile plaine d'Algérie (départ. d'Alger).

**mitière** n. f. Canal qui amène l'eau de mer dans le réservoir ou *vasière* d'un marais salant.

**mitigatif, ive** adj. Qui mitige.

**mitigation** [*si-on*] n. f. (de *mitiger*). Adoucissement.

**mitigé, e** adj. Adouci, tempéré : *verdict de culpabilité mitigé par des circonstances atténuantes*. Relâché : *morale mitigée*. *Ordre mitigé*, ordre religieux dont la règle a été adoucie.

**mitigeant** [*jan*], **e** adj. Adoucissant.

**mitiger** [*jé*] v. a. (lat. *mitigare* ; de *mitis*, doux. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il mitigea, nous mitigeons*.) Adoucir, modérer : *mitiger une peine*.

**mitis** [*tiss*] n. m. (adj. lat., signif. *doux*). Nom donné au chat par La Fontaine.

**Mitla,** village du Mexique (Etat d'Oaxaca) ; ruines de monuments célèbres de l'époque précolombienne.

**mitome** n. m. (du gr. *mitos*, filament). Partie du cytoplasma, constituée par des filaments de *protoplasma vrai*.

**miton** n. m. (de l'anc. fr. *mite*, mitaine). Gant qui ne couvre que l'avant-bras. *Dialect.* Gros morceau de pain pour la soupe. *Fam. Onguent miton mitaine*, remède qui ne fait ni bien ni mal.

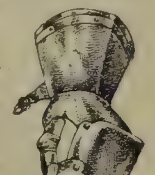

Miton.

**mitonnage** [*to-na-je*] n. m. Espèce de potage constitué par du pain qui a bouilli très longtemps dans du lait, dans du bouillon gras ou de l'eau salée avec du beurre, et réduit à l'état de bouillie. (On dit aussi MITONNADE.) Syn. PANADE.

**mitonner** [*to-né*] v. n. Se dit du pain qu'on met dans du bouillon et qu'on laisse longtemps sur le feu : *le potage mitonne.* Bouillir doucement et longtemps dans sa sauce. V. a. Dorloter : *mitonner un enfant. Fig. Mitonner une affaire*, en préparer lentement le succès.

**mitonnerie** [*to-ne-rî*] n. f. Cajolerie.

**mitonnier** [*to-ni-é*] n. m. Ancien nom des marchands bonnetiers.

**mitose** [*tô-ze*] n. f. (du gr. *mitos*, filament). Division indirecte de la cellule, dans laquelle la division du noyau précède celle du corps cellulaire.

**mitoufle** n. f. Mitaine. (Vx.)

**mitoyen, enne** [*toi-i-in, ène*] adj. (de *moitié*). Qui est entre deux choses : *puits mitoyen.* Qui appartient à deux personnes et sépare leurs propriétés : *mur mitoyen. Dents mitoyennes*, quatre dents d'un cheval placées entre les pinces et les coins.

**mitoyenneté** [*toi-iè-ne-té*] n. f. Etat d'une propriété mitoyenne : *la mitoyenneté d'un puits.*

— ENCYCL. *Dr.* La *communauté* consiste dans l'usage commun d'une chose indivise, et chaque communiste est propriétaire du tout. Dans la *mitoyenneté*, chaque voisin est considéré comme propriétaire de la moitié de l'objet mitoyen qui se trouve du côté de son fonds.

Un mur est mitoyen lorsque, formant séparation entre deux fonds contigus, il appartient aux deux propriétaires de ces fonds. Le mur de séparation n'est point mitoyen lorsqu'il appartient en propre à un seul des deux voisins, qui l'a construit à ses frais et l'a établi en entier sur son terrain.

Est réputé mitoyen tout mur faisant séparation entre deux bâtiments. Le mur est mitoyen dans toute sa hauteur si les bâtiments qu'il sépare ont la même élévation. Dans le cas, au contraire, où les bâtiments sont inégalement élevés, le mur n'est mitoyen que jusqu'à l'héberge, c'est-à-dire le point où s'arrête le moins élevé des deux bâtiments contigus. Au-dessus de l'héberge, le mur appartient exclusivement au propriétaire de la construction plus élevée. Mais le propriétaire de la maison plus basse peut toujours acquérir la mitoyenneté de cette partie supérieure du mur, en en remboursant au voisin la moitié. Il doit nécessairement acquérir ce surplus de mitoyenneté, s'il veut lui-même exhausser son bâtiment.

Sont également réputés mitoyens : 1° dans les villes et leurs faubourgs, tous murs formant séparation entre cours et jardins ; 2° tout mur formant séparation entre fonds, enclos, dans les champs.

Les règles qui précèdent n'établissent, du reste, qu'une présomption de mitoyenneté, qui cesse lorsqu'il existe soit un titre, soit des marques ou signes extérieurs de non-mitoyenneté, par exemple lorsque le mur est construit de telle sorte que les eaux de pluie ne tombent que d'un côté ; en effet, si le mur eût été mitoyen, le propriétaire de ce côté n'aurait pas consenti à les recevoir seul.

Les droits des deux voisins sur le mur qui fait séparation entre eux sont tout différents suivant que ce mur est mitoyen ou non ; dans le premier cas, chacun ne peut en user qu'en ne nuisant pas au droit de l'autre, par exemple pour y appuyer ou y adosser des constructions ; dans le second, le propriétaire du mur peut en disposer comme bon lui semble, y faire des brèches, le démolir, etc.

Les charges de la mitoyenneté se réduisent à l'obligation, pour chacun des copropriétaires du mur, de contribuer aux frais de son entretien, et, au besoin, de sa reconstruction en entier, dans la proportion où chacun a droit à la mitoyenneté.

Chacun des intéressés peut se libérer de la contribution aux charges en faisant abandon de son droit de mitoyenneté, mais à la condition que celui qui veut renoncer ne soit pas propriétaire d'un bâtiment appuyé au mur mitoyen ; en pareil cas, le mur mitoyen continuerait, en effet, de servir utilement au propriétaire prétendu renonçant, puisque sa construction y est adossée.

Chacun peut contraindre son voisin, dans les villes et faubourgs, à contribuer aux constructions et réparations de la clôture faisant séparation de leurs maisons, cours et jardins : la hauteur de la clôture est fixée suivant les règlements particuliers ou les usages constants et reconnus ; à défaut d'usages et de règlements, tout mur de séparation entre voisins, construit ou rétabli, doit avoir au moins 3m,20 de hauteur, compris le chaperon, dans les villes de 50.000 âmes et au-dessus, et 2m,60 dans les autres. Cette obligation mutuelle de contribuer à la clôture n'existe pas pour les propriétés situées en pleine campagne, où chacun est libre de se clore comme il l'entend ou de ne pas se clore du tout.

Celui qui fait creuser un puits ou une fosse d'aisances près d'un mur mitoyen ou non ; celui qui veut y construire cheminée, forge, four ou fourneau, y adosser une étable, ou établir contre ce mur un dépôt de matières corrosives, est obligé à laisser la distance prescrite par les règlements et usages particuliers sur ces objets, ou à faire les ouvrages prescrits par les mêmes règlements et usages, pour éviter de nuire au voisin.

Le propriétaire qui a fait des constructions nuisibles sans observer les règlements acquiert, après trente ans de possession, le droit de les conserver, parce que ces constructions ne blessent qu'un intérêt privé. Mais il n'en est pas de même des travaux qui pourraient nuire à la société, par exemple à la santé publique : on ne prescrit point contre ce qui est d'ordre public.

**Mitra,** divinité de l'Inde védique, nom ou forme du soleil. V. MITHRA.

**mitraillade** [*tra, ll* mll.] n. f. Décharge de canons chargés à mitraille.

**mitraille** [*tra, ll* mll., *e*] n. f. (de l'anc. franç. *mite*, menue monnaie). Vieilles ferrailles dont on chargeait les canons, les obus. Vieux débris de cuivre ou de fonte. *Pop.* Monnaie de billon.

**mitrailler** [*tra, ll* mll., *é*] v. n. Tirer le canon à mitraille. V. a. Tirer à mitraille sur : *mitrailler l'ennemi.*

**mitrailleur** [*tra, ll* mll.] n. m. Celui qui fait mitrailler. Servant d'une mitrailleuse.

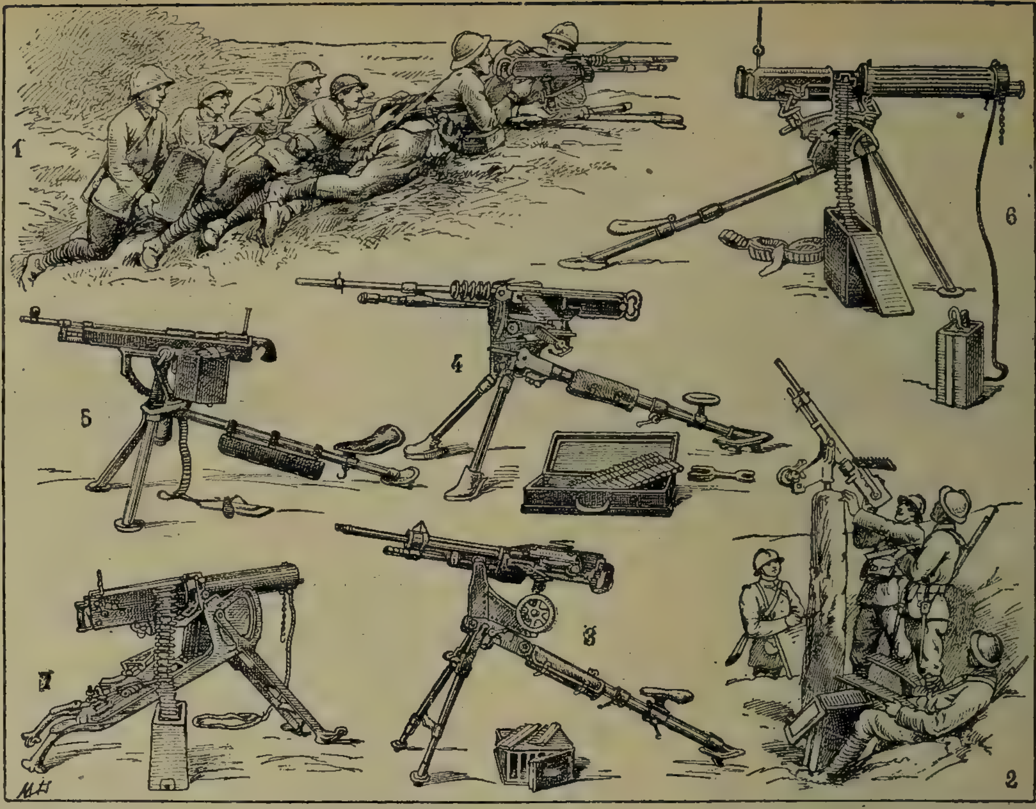

MITRAILLEUSES : 1. Section de mitrailleuses (Hotchkiss) en action : tireur, approvisionneurs et ravitaillement en boites de cartouches ; ; 2. Installation de fortune d'une mitrailleuse pour tir contre avions ; 3. Mitrailleuse Saint-Étienne (française) ; 4. Mitrailleuse Hotchkiss (française) ; 5. Mitrailleuse Colt (américaine) ; 6. Mitrailleuse Vickers (anglaise) ; 7. Mitrailleuse Maxim (allemande).

**mitrailleuse** [*tra, ll* mll., *eu-ze*] n. f. Bouche à feu, engin de guerre dont le caractère essentiel est de lancer, en très peu de temps, un grand nombre de projectiles, assez analogues à ceux des armes d'infanterie.

— ENCYCL. Les orgues à serpentins et chariots à orgues des XVe et XVIe siècles, qui présentaient une série de canons juxtaposés horizontalement ou accolés en faisceaux pourraient, à la rigueur, passer pour les ancêtres des mitrailleuses modernes. Mais sans remonter jusqu'à ces lointains et premiers engins, on peut citer les « canons à balles » Gattling, mis en service par les Américains pendant la guerre de Sécession, et Reffye, utilisé par les armées françaises pendant la guerre franco-allemande. De ces canons à balles, auxquels fut appliqué le nom de *mitrailleuses* qui est demeuré à ces engins, les premiers étaient constitués par une série de tubes accolés qui formaient le canon et prenaient un mouvement de rotation, tandis que la culasse restait fixe ; les seconds (Reffye) avaient, au contraire, une culasse mobile et des canons fixes. Extérieurement, les uns et les autres avaient l'aspect d'un canon de campagne. Leur portée efficace était de 1.800 mètres. Le gros inconvénient de ces mitrailleuses était leur poids excessif. Les mécomptes qu'avait donnés l'emploi des appareils Reffye jetèrent pendant de nombreuses années le discrédit sur les mitrailleuses ; mais l'adoption par les armées étrangères d'appareils automatiques perfectionnés (mitrailleuses Maxim par les Allemands, Vickers par les Anglais) leur redonna une faveur que la Grande Guerre ne fit qu'accroître.

Les mitrailleuses modernes, d'un fonctionnement plus rapide que les anciennes, utilisèrent la force d'expansion des gaz de la poudre pour effectuer la suite des opérations (déverrouillage, ouverture, alimentation, armé, extraction, éjection, fermeture, verrouillage et percussion) qui, sauf la dernière, se font à la main dans les armes non automatiques.

Parmi les différents modèles de mitrailleuses en usage aujourd'hui (Puteaux, Saint-Etienne 1907, Hotchkiss 1914, Colt, Schwartzlose, Maxim, Vickers, etc.), les unes peuvent fonctionner à des cadences différentes, les autres fournissent un tir continu (600 coups par minute). Elles sont, pour le tir, posées sur affûts-trépieds à genouillère, et approvisionnées, suivant le modèle, par des bandes-chargeurs métalliques de 25 centimètres, ou par des bandes souples de toile portant 300 cartouches. Une caisse de munitions contient 12 bandes-chargeurs métalliques ou une bande de toile. Le transport (matériel et munitions) se fait soit à bât (1 mitrailleuse et, 1 caisse de munitions, ou 6 caisses) soit sur voiturettes spéciales (1 mitrailleuse et 6 caisses, ou 12 caisses). Le ravitaillement des unités est assuré par des caissons comprenant un coffre d'avant-train et un coffre d'arrière-train.

En 1914, les régiments d'infanterie ne comprenaient que 3 sections de mitrailleuses (6 pièces), mais les règlements modernes ont donné à chaque bataillon une compagnie de mitrailleuses (12 pièces), soit 36 mitrailleuses par régiment. Au cours de la Grande Guerre, on a utilisé aussi les auto-mitrailleuses blindées.

**mitraire** [*trè-re*] n. f. Genre de gesnériacées cyrtandrées, comprenant des herbes du Brésil à feuilles charnues, cultivées parfois dans les serres.

**mitral, e, aux** adj. Qui est en forme de mitre. *Valvule mitrale*, valvule auriculo-ventriculaire du cœur droit : *insuffisance mitrale.* N. Personne atteinte d'une affection de la valvule mitrale.

**mitre** n. f. (du gr. *mitra*, bandeau). Coiffure haute et pointue des anciens Perses. Coiffure des évêques lorsqu'ils officient en habits pontificaux. *Recevoir la mitre*, être nommé évêque. Sorte de coiffure dont on garnit à l'intérieur une couronne d'empereur ou de roi. Appareil en terre cuite ou en tôle, ou assemblage de tuiles ou de pierres, que l'on place au sommet d'une cheminée pour empêcher l'introduction de la pluie ou du vent. Pavé d'une épaisseur double de celle des pavés ordinaires et qui fait suite à deux rangées contiguës. Petit rebord plat, qui tient à la lame et s'applique sur l'épaisseur du manche, dans un couteau à lame fixe. Genre de molusques gastéropodes des mers chaudes et tempérées.

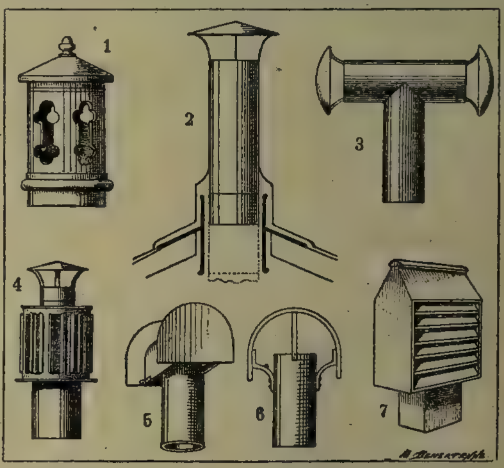

Mitres de cheminée : 1. En terre ajourée ; 2. A champignon ; 3, 5, 6. Cauchoise ; 4. A fentes verticales ; 7. A fentes horizontales.

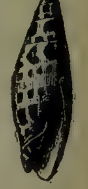

Mitre.

— ENCYCL. Usitée dès la plus haute antiquité en Perse, la mitre est encore aujourd'hui portée par les Parsis. Vers le Ve siècle, ce nom fut donné à un ornement épiscopal formé d'une lame de métal, retenue autour du front par des cordons. Au Ve siècle, elle prend la forme d'un bonnet peu élevé. Les formes larges et basses du moyen âge vont en s'élevant à partir du XVe siècle, pour atteindre les dimensions exagérées des époques de Louis XIV et de Louis XV. Aujourd'hui, on revient aux formes surbaissées ; les fanons d'étoffe qui terminent la mitre par derrière sont les restes des cordons employés autrefois pour la fixer sur la tête de

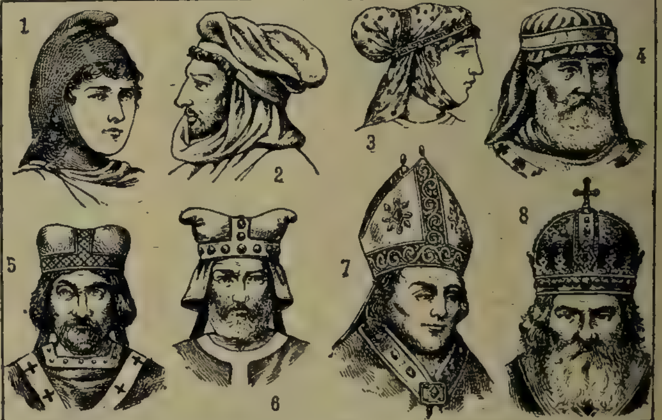

MITRES : 1. Phrygienne ; 2. Perse ; 3. De femme grecque ; 4. En bandeau d'évêque (IVe s.) ; 5. D'évêque (VIIIe s.) ; 6. D'évêque (Xe s.) ; 7. D'évêque (XVe s. et de nos jours) ; 8. De patriarche (Eglise orthodoxe).

l'évêque. L'usage de la mitre est devenu obligatoire pour les évêques à partir du XIe siècle ; vers la même époque, les papes l'accordèrent aux abbés ayant une juridiction considérable.

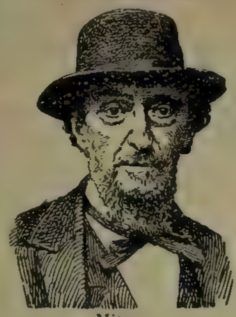
Mitre.

**Mitre** (Bartholomé), homme d'Etat argentin, né à Buenos-Ayres en 1821, m. en 1906. Il fut plusieurs fois président de la République, et écrivit une *Histoire de la république Argentine.*

**mitré, e** adj. Qui porte la mitre : *abbé mitré.*

**mitriforme** adj. Qui a la forme d'une mitre.

**mitron** n. m. (de *mitre*). Garçon boulanger ou pâtissier ; boulanger en général. Appui de terre cuite, de grès ou de plâtre, prismatique ou cylindrique, placé sous la mitre d'une cheminée. Petite mitre de cheminée.

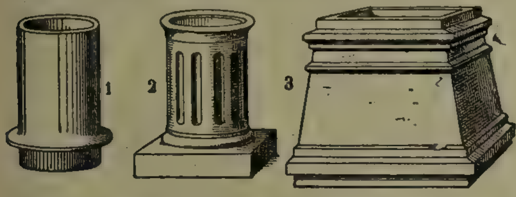

Mitron : 1. Ordinaire ; 2. Orné ; 3. A section rectangulaire.

**Mitrovitza,** v. du royaume des Serbes, Croates et Slovènes (Slovénie), sur la Sare, à la frontière de Serbie ; 13.000 h.

**Mitry** (Marie-Antoine-Henry **de**), général français, né au Ménil-Mitry (Meurthe-et-Moselle), m. près de Châtelguyon (1857-1924). Pendant la Guerre, il prit part aux batailles de l'Yser, de l'Aisne, des Flandres et de la Marne. Il commanda la 9e, puis la 7e armée.

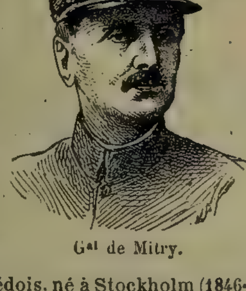
Gal de Mitry.

**Mitry-Mory,** comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 20 kil. de Meaux ; 1.840 h. Ch. de f. N. Sucrerie.

**Mitscherlich** [*lik*] (Eilhard), chimiste allemand, né à Neuende, m. à Schœneberg (1794-1863). Il a découvert la loi d'isomorphisme.

**Mittag-Leffler** (Gosta), mathématicien suédois, né à Stockholm (1846-1927) auteur de travaux sur la théorie des fonctions.

**mitte** [*mi-te*] n. f. Vapeurs qu'exhalent les fosses d'aisances. Accidents ophtalmiques causés par ces vapeurs.

**Mitteleuropa** (l'*Europe centrale*), conception germanique (développée principalement par le pasteur Frédéric Naumann dans le livre qui parut sous ce titre en 1915) et qui consistait à inféoder l'Autriche-Hongrie et autres Etats du centre de l'Europe à l'Allemagne, dans une puissante union économique ayant des visées de pénétration vers l'Orient, par la voie Berlin-Bagdad.

**Mitweida,** v. industrielle d'Allemagne (Saxe) ; 18.000 h. Mines de plomb argentifère aux environs.

**miure** adj. (du gr. *meiouros*, qui a la queue coupée). *Métriq.* Se dit d'un hexamètre qui se termine par un ïambe, au lieu de se terminer par un spondée ou un trochée.

**mi-vent** n. m. Arbre fruitier, à tige peu élevée, abandonné à lui-même.

**mi-voix** [*voi*] **(à)** loc. adv. En émettant un faible son de voix : *chanter, parler à mi-voix.*

**mixite** n. f. Arséniate hydraté naturel de cuivre et bismuth.

**mixolydien** [*di-in*] n. et adj. m. Un des modes principaux de l'ancienne musique grecque. Mode eclésiastique. (V. GRÈCE.)

**mixte** [*miks-te*] adj. (du lat. *mixtus*, mêlé). Formé d'éléments de différente nature : *corps mixte. Fig.* Qui tient le milieu entre deux choses : *le drame est un genre mixte entre la tragédie et la comédie. Ecole mixte*, école primaire où sont élevés ensemble les garçons et les filles. *Commission mixte*, commission formée de personnes appartenant à des compagnies ou à des nationalités différentes. (Ce nom fut donné, en particulier, aux commissions composées de civils et de militaires chargés, en 1851, de juger les adversaires de la politique du coup d'Etat.) *Bâtiment mixte*, navire armé et qui peut marcher à voiles et à vapeur. *Mariage mixte*, mariage d'un catholique avec un chrétien d'un autre culte. *Géom. Ligne mixte*, ligne composée de lignes droites et de lignes courbes.

**mixtiligne** [*miks-ti*] adj. *Géom. Contour mixtiligne*, formé de lignes droites et de lignes courbes.

**mixtion** [*miks-ti-on*] n. f. (lat. *mixtio*). Action de mélanger des drogues dans un liquide, pour la composition d'un médicament. Ce médicament. *Techn.* Mélange de suif et d'huile dont on recouvre les parties d'une planche à graver suffisamment mordues par l'eau-forte. Mordant léger avec lequel on fixe la dorure à l'huile. Enduit de térébenthine et de vernis copal, qu'on applique sur les poteries sur lesquelles on veut transporter des dessins imprimés. (On dit aussi MIXTIONNAGE n. m. et MIXTURE n. f.)

**mixtionnage** n. m. V. MIXTION.

**mixtionner** [*miks-ti-o-né*] v. a. Faire une mixtion de : *mixtionner des drogues.*

**mixtionneur, euse** [*miks-ti-o-neur, eu-ze*] n. Personne qui prépare des mixtions.

**mixture** [*miks-tu-re*] n. f. (lat. *mixtura*). Mélange liquide de drogues pharmaceutiques. Mélange quelconque (surtout dans un sens péjoratif) : *beaucoup de vins ne sont qu'une affreuse mixture. Techn.* V. MIXTION.

**Mizon** (Louis), officier de marine et explorateur français, né à Paris, m. dans l'océan Indien (1833-1899). Il effectua d'intéressants voyages au Soudan et dans le bassin de la Sangha.

**mizotte** [*zo-te*] n. f. Herbe qui vient dans les lieux inondés par la mer. Adject. *Pré mizotte*, pré où vient cette herbe.

**Mjœsen** ou **Miœsen,** lac de la Norvège, dans les prov. de Hamar et d'Agerhuus, de 100 kil. de long sur une largeur maximum de 15 kilom.

**m*l*,** abréviation de *millilitre.*

**Mlawa,** v. de Pologne (gouv. de Plock), sur la *Mlavka* ; 14.000 h. Prise par les Allemands le 14 octobre 1914.

**Mlle,** abréviation de *mademoiselle.*

**Mme,** abréviation de *madame.*

**MM.,** abréviation de *messieurs.*

**M*m*,** abréviation de *mégamètre.*

**m*m*,** abréviation de *millimètre.*

**Mn.** *Chim.* Symbole du *manganèse.*

**mnémonique** adj. (gr. *mnêmonikos*). Qui a rapport à la mémoire, qui aide la mémoire : *procédés mnémoniques.* N. f. Art d'aider, de cultiver la mémoire.

Mnémosyne.

**mnémoniquement** [*ke-man*] adv. Par des procédés mnémoniques. (Peu us.)

**mnémomiser** [*zé*] v. a. Rendre facile à retenir de mémoire par emploi d'une méthode mnémonique.

**Mnémosyne,** fille d'Uranus, déesse de la mémoire et mère des Muses. (*Myth.*)

**mnémotechnicien** [*tèk-ni-si-in*] n. m. Celui qui invente ou enseigne une méthode de mnémotechnie.

**mnémotechnie** [*tèk-ni*] n. f. (du gr. *mnêmê*, mémoire, et *tekhnê*, art). Syn. de MNÉMONIQUE (n. f.)

— ENCYCL. La mnémotechnie repose sur l'association des idées. Un des procédés les plus fréquents est la versification, qui, par le rythme et la rime, favorise la fidélité du souvenir. (*Jardin des racines grecques*) ; parfois, le vers se complique d'un calembour : pour se rappeler qu'Arras est le chef-lieu du Pas-de-Calais, on dira :

> — *Ah! race* d'avocats, pour vous *pas de cas laids.*

Le moyen âge avait ainsi mis en vers les axiomes de théologie, les règles du syllogisme (*Barbara celarent darii ferio*, etc.). Le rythme seul important, les vers peuvent être dépourvus de sens. Ainsi, on se rappellera les douze césars en formant un alexandrin avec la première syllabe du nom de chacun d'eux :

> Ces au ti ca clau né gal o vi ves ti do

(*César, Auguste, Tibère, Caligula, Claude, Néron, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus, Domitien*).

**mnémotechnique** [*tèk-ni-ke*] adj. Qui a pour objet d'aider la mémoire : *méthode mnémotechnique.* N. f. Syn. de MNÉMOTECHNIE.

**Mnésiclès** [*klèss*], architecte athénien, qui construisit les Propylées (ve s. av. J.-C.).

**Mo,** symbole chimique du *molybdène.*

**M*O*,** abrév. de *mégohm.*

**mo,** abréviation de *moderato* (musique).

**Moab,** fils de Loth, personnage biblique, regardé comme la tige des *Moabites.*

**Moab** (PAYS DE), pays de l'Asie antérieure, faisant partie des plateaux qui s'étendent à l'E. du fleuve Jourdain, et appelés *Transjordanie.* Leurs habitants sont des *Moabites.*

**Moabites,** peuple qui habitait la partie de l'Arabie Pétrée située à l'E. de la mer Morte. Ils asservirent les Hébreux pendant dix-huit ans (1332-1314 av. J.-C.), mais Saül les vainquit et David les rendit tributaires. Leur capitale était *Rabbath-Moab.* Adjectiv. : *race moabite.*

**Moallaka,** nom des sept plus anciens monuments de la poésie arabe. (Quelques auteurs rangent neuf poèmes, au lieu de sept, au nombre des *Moallaka.*)

**Moaviyya,** premier calife ommiade, né à La Mecque, m. à Damas (610-680). Ancien secrétaire de Mahomet, il refusa de reconnaître Ali et s'empara de la couronne, qu'il déclara héréditaire dans sa famille.

**mob** n. m. (m. angl.). Populace.

**mobed** n. m. Prêtre parsi.

**mobile** adj. (lat. *mobilis*). Qui se meut. Qui peut être mû : *pont mobile. Fêtes mobiles*, dont le jour de la célébration change chaque année. *Colonne mobile*, colonne organisée pour aller en expédition. *Fig.* Changeant : *esprit mobile. Impr. Caractères mobiles*, caractères séparés, que l'on assemble un à un par la composition. *Garde nationale mobile*, créée en 1868, supprimée en 1871, et formée d'hommes compris dans l'armée active. (V. GARDE.) N. m. Corps en mouvement : *la force d'impulsion d'un mobile. Par ext.* Force motrice : *la vapeur est un puissant mobile.* Soldat de la garde mobile. *Fig.* Cause qui fait agir : *l'intérêt est bien souvent le mobile des actions de l'homme. Premier mobile*, celui des cieux qui, d'après les anciens astronomes, enveloppait les autres cieux et les faisait mouvoir. ANT. **Immobile.**

**Mobile** (la), fleuve de la région méridionale des Etats-Unis (Etat d'Alabama), formé par la réunion de l'Alabama et du Tombigbee. Il s'écoule dans le golfe du Mexique par la *baie de Mobile*, où l'amiral David Ferragut remporta une victoire sur les sudistes en 1864.

**Mobile,** v. des Etats-Unis (Alabama), sur la *baie de Mobile* ; 60.000 h. Evêché catholique. Port actif, filatures, constructions navales. Ch.-l. du *comté de Mobile.*

**mobiliaire** [*è-re*] adj. Forme ancienne de MOBILIER, ÈRE.

**mobilier** [*li-é*], **ère** adj. Qui tient de la nature du meuble : *effets mobiliers. Succession mobilière*, qui consiste en meubles. *Saisie mobilière*, par laquelle on saisit les meubles. *Vente mobilière*, qui consiste à vendre les meubles par autorité de justice. (On écrivait autref. MOBILIAIRE.) *Crédit mobilier*, société fondée pour faire des avances sur dépôt de valeurs mobilières. N. m. Ensemble des meubles qui garnissent ou ornent une maison : *vendre son mobilier.* ANT. **Immobilier.**

— ENCYCL. *Grèce.* Le mobilier, rudimentaire pendant des siècles, se compliqua à la fin du ve siècle, au moins dans les maisons riches. On eut des lits de bois sculpté avec incrustations d'argent, d'or ou d'ivoire ; de somptueux lits de table, des sièges variés ou richement décorés, des coffrets, etc.

*Rome.* Les Romains ont emprunté aux Grecs, avec toutefois certaines préférences, la plus grande partie de leur mobilier. Les lits proprement dits ne différaient pas des lits grecs. Les lits de table étaient à trois places et plus hauts du côté de la table. Quelquefois, autour d'une table ronde, on disposait un seul lit demi-circulaire appelé, *sigma.* Il y avait quantité de petits bancs, tabourets, etc., en général très élégants.

*Moyen âge et temps modernes.* Jusqu'au XIIe siècle, les grands et beaux meubles, comme les armoires, n'existaient guère que dans les églises et les abbayes, et jusqu'au XVe tous les meubles d'usage se réduisaient à des coffres, à des tables et des lits démontables. Il faut arriver à la Renaissance pour trouver un mobilier permanent. On construit alors de grandes tables massives, à pieds nombreux, des buffets et des crédences, des sièges de toutes catégories (chaires à dossier massif, chaises stables ou pliantes, fauteuils, escabeaux, stalles), des lits monumentaux. Les buffets à deux corps du XVIe siècle marquent un type nouveau, d'où dérivent tant de formes modernes. Les cabinets, d'origine certainement orientale, prennent des proportions de plus en plus grandes. (Un cabinet est un meuble compliqué, composé essentiellement d'un coffre à battants, rempli de casiers et de tiroirs, avec layettes et compartiments à portes indépendantes.) C'est des cabinets, ainsi que des effets à deux corps, que dérivent tous les meubles modernes. Sous Louis XIII, l'art de l'ameublement subit des modifications assez profondes ; il perd en richesse, mais gagne en sévérité de contours. Sous Louis XIV, le mobilier, un peu plus ronflant et contourné dans ses formes, dépasse tous ses congénères précédents, au moins en commodité et en richesse. A partir de 1650 environ, les modes changent brusquement ; aux formes droites, très architecturales, succèdent les formes plus librement contournées. Le style *rocaille* bat son plein sous Louis XV. Sous Louis XVI, on revient d'abord à des lignes droites et tristes, d'allure architecturale. La découverte des ruines d'Herculanum et de Pompéi amène alors une sorte de Renaissance. On copie l'antiquité classique, ou celle que l'on croyait telle. Le règne de Louis XVI fut celui des tapissiers : jamais les étoffes d'ameublement ne furent si gracieuses. Ce luxe disparut devant les splendeurs lourdes du faux style à l'antique, qui s'épanouit sous le Directoire pour atteindre son apogée sous le premier Empire. Aucune forme nouvelle ne se recommande dans le style Empire ; on peut dire, d'ailleurs, qu'à partir du règne de Louis XVI, l'histoire du mobilier n'est plus que l'histoire d'une décadence. On a essayé, à la fin du XIXe siècle, de créer un nouveau style d'ameublement : le *modern style ;* il présente certaines qualités, mais a pour caractère dominant une recherche de l'originalité, qui conduit trop souvent à la bizarrerie. Telle est aussi la caractéristique du *style moderne*, qui se développe depuis 1910 et qui vaut moins par les lignes souvent lourdes ou peu rationnelles que par les trouvailles de couleurs.

**mobilisable** [*za-ble*] adj. Qui peut être mobilisé : *armée facilement mobilisable.*

**mobilisation** [*za-si-on*] n. f. Opération qui a pour objet de rendre une armée ou une fraction d'armée susceptible de se mouvoir pour se mettre en campagne : *la mobilisation est minutieusement réglée à l'avance. Dr.* Action de déclarer meuble ce qui n'est pas tel par nature. (On dit plutôt AMEUBLISSEMENT.)

— ENCYCL. *Art milit.* La mobilisation consiste à fournir d'hommes, de chevaux, et du matériel de toute nature dont les troupes ont besoin, les unités à mettre sur le pied de guerre.

Les hommes dont les corps de troupes ont besoin pour se mobiliser sont pris parmi leurs réservistes, qui sont munis en tout temps de l'indication portée sur leur livret du point où ils doivent se rendre en cas de mobilisation. Celle-ci est ordonnée soit par ordres nominatifs, soit par voie d'affiches placardées, sur l'ordre du ministre transmis par les commandants de corps d'armée, par les soins de la gendarmerie et des municipalités. Elles indiquent le premier jour de la mobilisation, point de départ des délais accordés aux hommes pour rejoindre leur corps.

Les chevaux et mulets, les voitures, les automobiles, etc., dont les troupes ont besoin, recensés et immatriculés dès le temps de paix par les commissions spéciales, sont obtenus par voie de réquisition.

Toutes les indications relatives à l'arrivée des réservistes dans les corps sont détaillées dans le *journal de mobilisation* de chaque unité. Quant au *plan de mobilisation*, il consiste en une série de dispositions combinées de façon à faire arriver le plus vite, sans désordre, les hommes, les animaux et le matériel aux points où ils doivent être rendus.

**mobiliser** [*zé*] v. a. Faire passer un corps de troupes du pied de paix sur le pied de guerre : *mobiliser un corps d'armée. Dr.* Faire une convention en vertu de laquelle un immeuble est réputé meuble. (On dit plutôt AMEUBLIR.) ANT. **Immobiliser.**

**mobilisme** [*lis-me*] n. m. *Apic.* Système qui consiste dans l'emploi des ruches à cadres mobiles.

**mobiliste** [*lis-te*] n. m. Apiculteur qui emploie des ruches à cadres mobiles.

**mobilitate viget,** mots lat. signif. : *Le mouvement redouble sa vigueur.* Expression de Virgile (*Enéide*, IV, 175), un des détails du portrait de la Renommée, qui se complète par VIRES ACQUIRIT EUNDO. V. ces mots.

**mobilité** n. f. Facilité à se mouvoir, à être mû : *la mobilité du mercure. Fig.* Facilité à changer d'expression : *mobilité de la physionomie.* Facilité et promptitude à changer d'idées, de sentiments : *mobilité de caractère.* ANT. **Immobilité.**

**moblot** [*blo*] n. m. Abréviation familière de GARDE MOBILE, en 1870.

**mocade** n. f. *Archéol.* Tissu de laine.

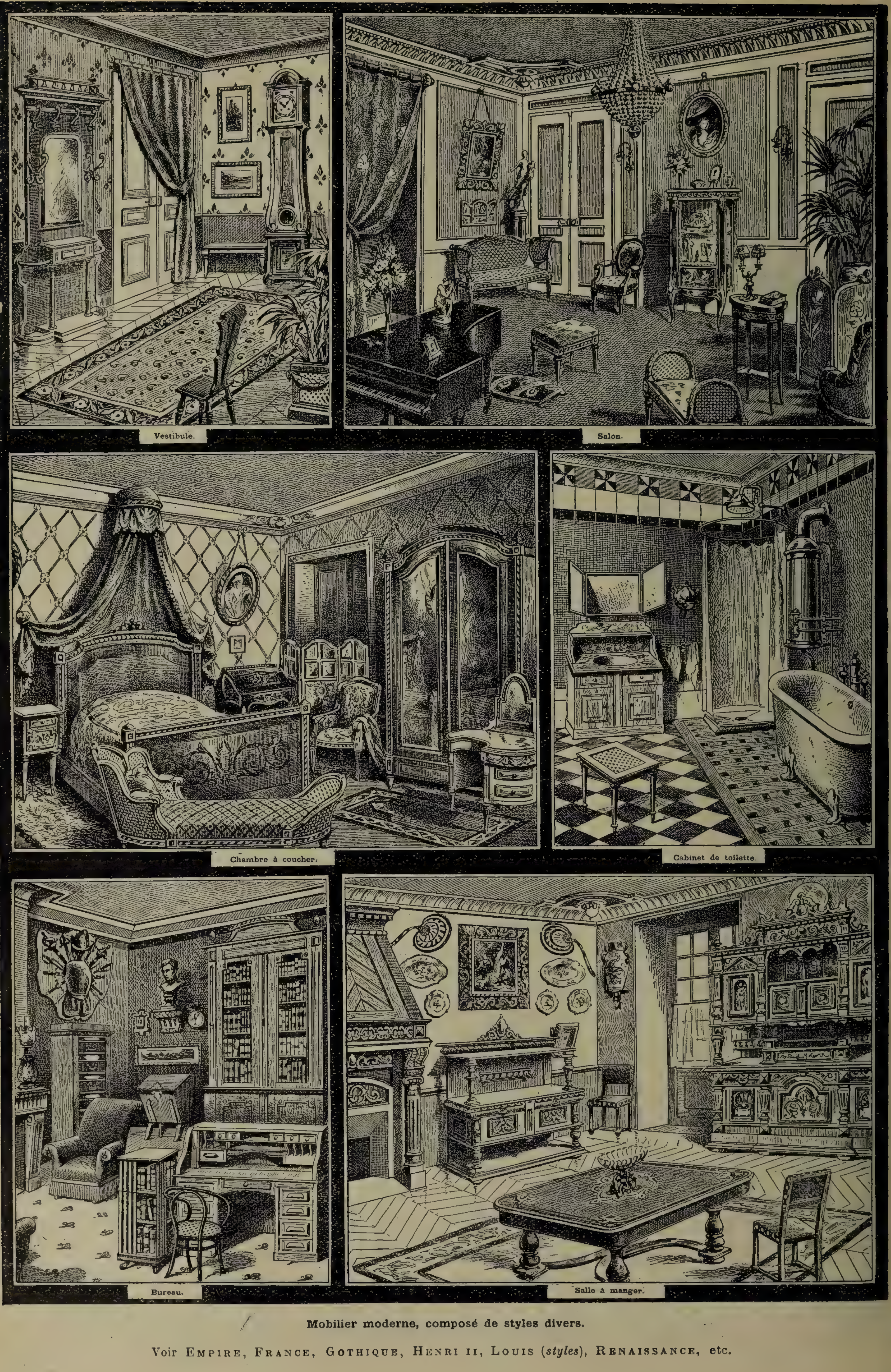

Vestibule.

Salon.

Chambre à coucher.

Cabinet de toilette.

Bureau.

Salle à manger.

**Mobilier moderne, composé de styles divers.**

Voir Empire, France, Gothique, Henri II, Louis (*styles*), Renaissance, etc.

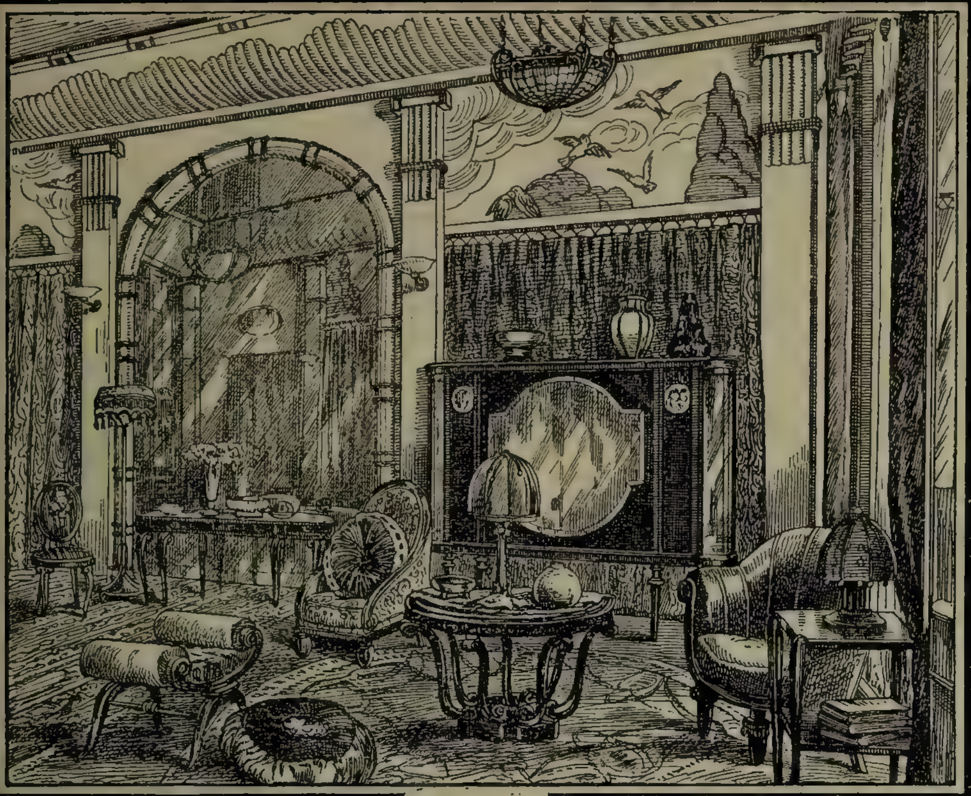

Salon (1)

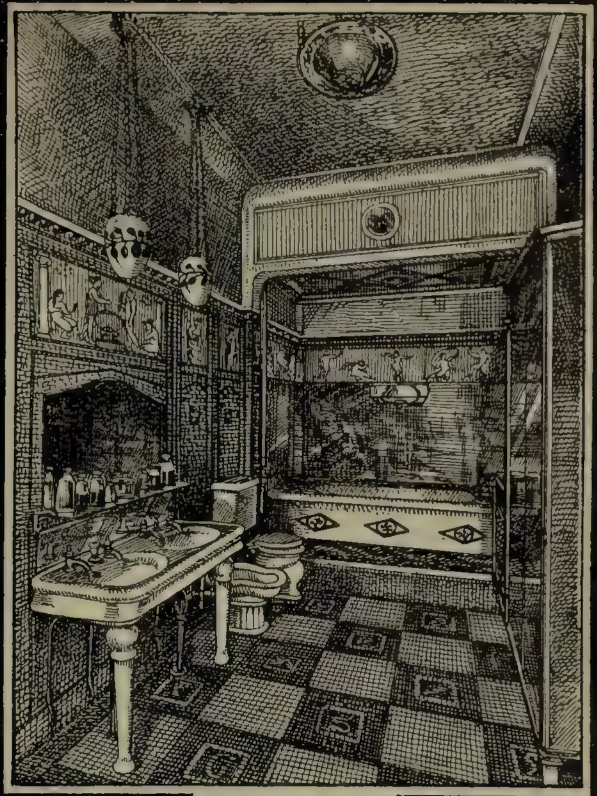

Salle de bain (2)

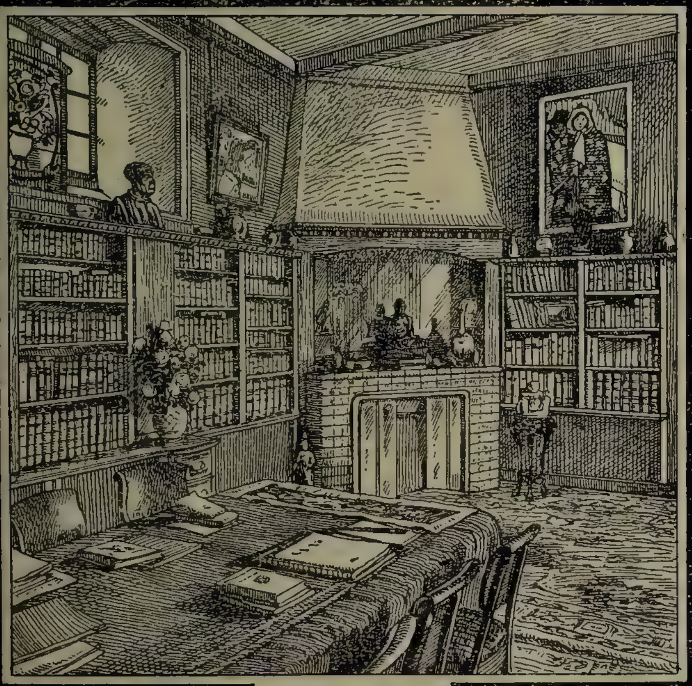

Bibliothèque (3)

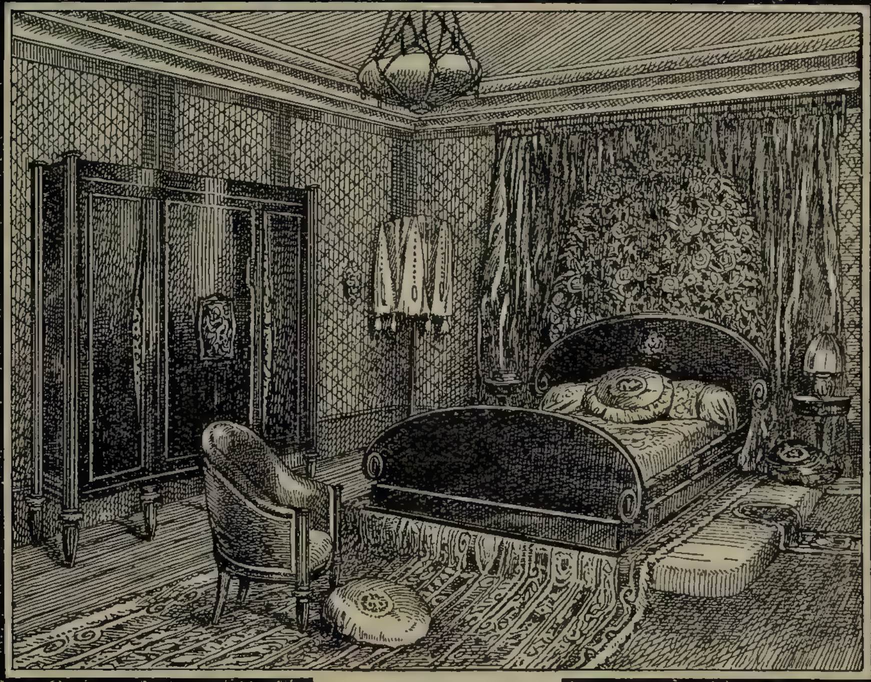

Chambre à coucher (4)

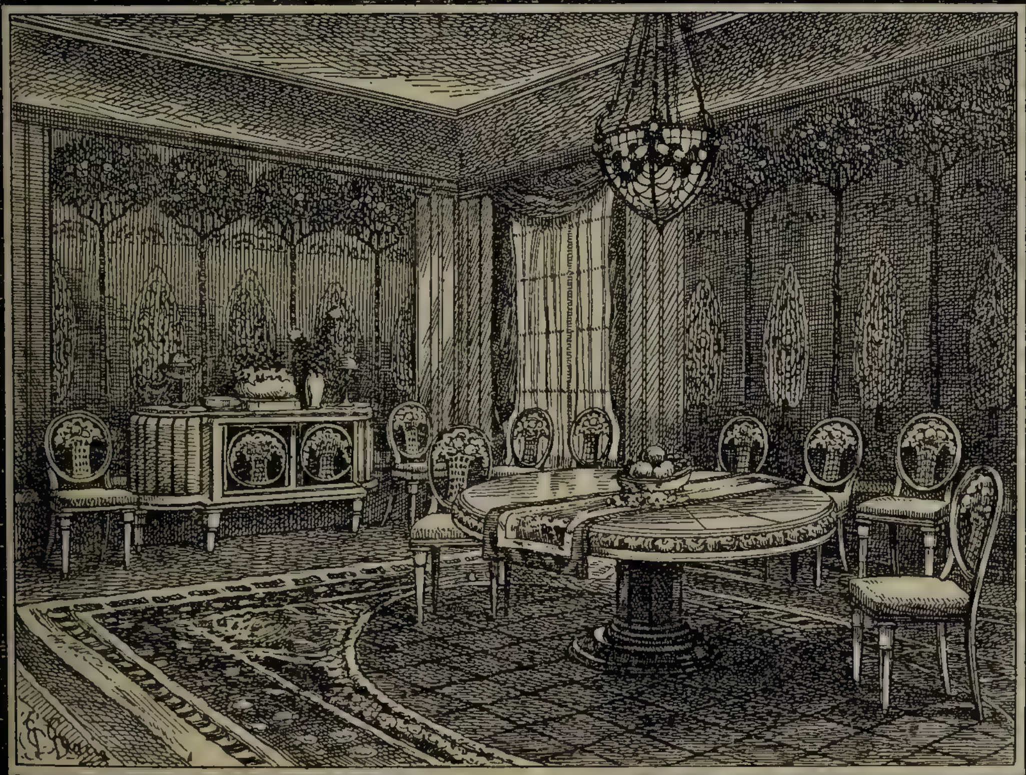

Salle à manger (5)

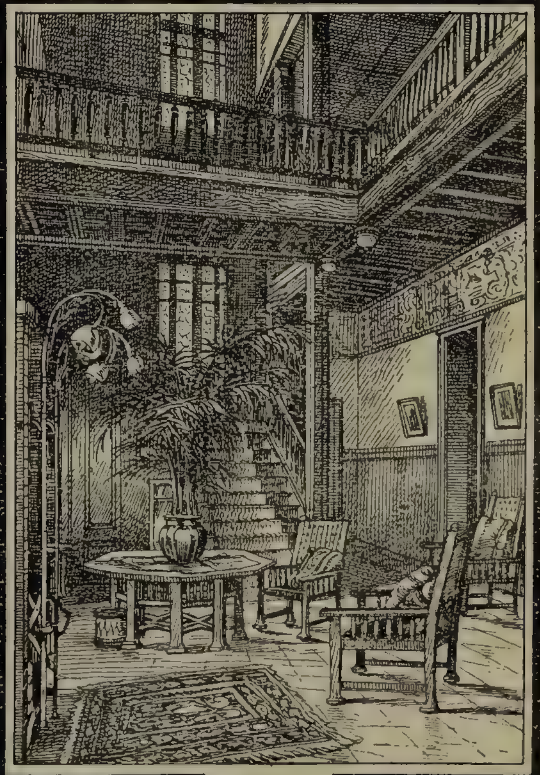

Hall (6)

1, par Maurice Dufrène; 2, par Samy; 3, par Paul Huillard; 4, par Maurice Dufrène; 5, par Paul Follot; 6, par Sauvage et Sarrazin.

V. EMPIRE, FRANCE, GOTHIQUE, HENRI II, LOUIS (*Styles*), RENAISSANCE, etc.

**moçassin** [*ka-sin*] n. m. (m. algonquin). Chaussure de peau, des sauvages de l'Amérique du Nord.

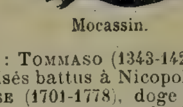
Mocassin.

**moccolo** [*mo-ko*] n. m. (m. ital.). A Rome, petite bougie que l'on porte allumée dans les rues pendant les réjouissances du carnaval. Pl. des *moccoli.*

**Mocenigo,** noble famille vénitienne, qui a fourni plusieurs doges à la République : Tommaso (1343-1423), qui couvrit la retraite des croisés battus à Nicopolis. Il acquit le Frioul ; — Alvise (1701-1778), doge en 1763, qui conclut des traités avec les Etats barbaresques et prit l'initiative de réformes administratives importantes.

**moche** n. f. (ital. *moscio*). Paquet d'écheveaux réunis d'une manière lâche : *soies en moche.*

**moche** adj. (de *mal*, et du suff. argotique *oche*). *Arg.* Laid, mauvais, débile, pitoyable par son manque de grâce ou de prestige.

**mocheuse** [*cheu-ze*] n. f. Tambour horizontal, armé de pointes métalliques, avec lequel on prépare la bourre de soie pour le peignage.

**mochlique** [*mok-li-ke*] adj. *Méd.* Qui purge. (Vx.)

**mock** n. m. Sorte de fureur frénétique dans laquelle les Malais se jettent volontairement, en prenant de l'opium, lorsqu'ils veulent exercer quelque vengeance.

**Mockel** (Albert), littérateur belge, né à Ougrée-lez-Liége en 1866 ; s'est distingué comme critique et comme poète dans le mouvement symboliste belge.

**Mocker,** v. d'Allemagne (Prusse, présid. de Marienwerder) ; 11.730 h. Fonderie.

**moco** n. m. (déformation d'un terme provenç.). *Arg.* Méridional de la Provence et du Languedoc.

**Mocquereau** (dom André), bénédictin français, né à La Tessoualle (Maine-et-Loire) en 1849 ; s'est consacré à la restitution du plain-chant.

**modal, e, aux** adj. (de *mode*). *Philos.* Relatif aux modes de la substance : *existence modale.* Dont l'affirmation est subordonnée aux modes de possibilité, de nécessité : *proposition modale. Dr.* Qui a rapport à une manière particulière de faire quelque chose. *Gram.* Qui se rapporte aux modes : *formes modales. Musiq.* Qui caractérise un mode. *Notes modales,* se dit de la tierce et de la sixte, parce qu'elles caractérisent le mode. N. f. : *une modale.*

**modalité** n. f. *Philos.* Propriété qu'a la substance d'avoir des modes. Subordination de l'affirmation d'une proposition aux modes de possibilité, de nécessité. *Par ext.* Circonstance, particularité qui accompagne un fait. *Musiq.* Mode dans lequel est écrit un morceau : *déterminer la modalité.* (V. mode.)

— Encycl. *Philos.* La modalité est, dans la philosophie kantienne, un des trois aspects sous lesquels s'envisagent les jugements, qui se divisent alors en *problématiques* (exprimant le possible), *assertoriques* (exprimant ce qui est), *apodictiques* (exprimant le nécessaire).

**Modane,** ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 31 kil. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur l'Arc ; 2.680 h. Ch. de f. P.-L.-M. Là commence le *tunnel du mont Cenis.* Gisements de fer, plomb argentifère. — Le cant. a 7 comm., et 7.500 h.

**Modder,** rivière de l'Afrique du Sud (Orange), affluent du Vaal. Bataille entre Anglais et Boers le 28 novembre 1899, pendant la guerre du Transvaal.

**mode** n. f. (du lat. *modus*, manière, façon). Manière de faire, coutume, volonté : *chacun vit à sa mode.* Usage passager qui dépend du goût, du caprice : *porter un habit à la mode. A la mode,* suivant le goût du moment. *A la mode de,* suivant l'usage, la pratique de. *Il est de mode de,* le goût du jour veut que. *Passer, être passé de mode,* perdre, avoir perdu sa vogue. *Personnage à la mode,* recherché, fêté. *Cuis. Bœuf à la mode,* piqué de lard et préparé en ragoût. (V. tripe.) Pl. Vêtements et ajustements pour dames et enfants. Confection, commerce de ces objets : *travailler dans la mode.* Estampes qui les représentent. *Magasin de modes,* où l'on vend les chapeaux de femme. Allus. litt. :

> La mode est un tyran dont rien ne nous délivre,

vers d'Etienne Pavillon, dans ses *Conseils à une jeune demoiselle.* Prov. : **Les fous inventent les modes, et les sages les suivent,** les personnes futiles (ou intéressées) inventent les changements dans les ajustements, les personnes raisonnables se conforment aux habitudes du jour pour ne pas se faire remarquer.

**mode** n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Manière d'être : *les modes de la substance.* Forme, méthode : *mode de gouvernement. Gramm.* Manière dont le verbe exprime l'état ou l'action. (En français, il y a cinq modes, dont quatre personnels : l'*indicatif*, le *conditionnel*, l'*impératif* et le *subjonctif ;* un impersonnel : l'*infinitif.*) *Musiq.* Manière d'être d'un ton. (V. *la partie encycl.*)

— Encycl. *Musiq.* Le mode est la façon dont le ton est constitué d'après la disposition des intervalles dont la gamme est formée, disposition qui le caractérise d'une façon souveraine et immuable. Il y a deux modes : le *mode majeur,* le *mode mineur.*

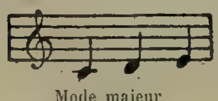
Mode majeur
(Première tierce de la gamme en *do* majeur).

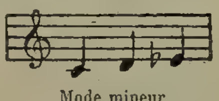
Mode mineur
(Première tierce de la gamme en *do* mineur).

Voici comment on reconnaît la modalité d'un morceau, c'est-à-dire le mode dans lequel il est écrit. Lorsque la première tierce de la gamme est majeure et, par conséquent, composée de deux tons, la gamme est majeure, le mode majeur. Quand la première tierce de la gamme est mineure et que, par conséquent, elle ne comprend qu'un ton et demi, la gamme est mineure, le mode est mineur. Le mode est donc caractérisé par la position du premier demi-ton de la gamme. (V. gamme, intervalle, ton.)

**modelage** n. m. Travail du sculpteur qui modèle : *le modelage se pratique en général sur la cire ou sur la glaise.*

— Encycl. Le modeleur se sert de terre glaise (argile à modeler), de cire, etc. Il dispose sur sa sellette un bloc de la matière plastique qu'il a choisie et lui donne grossièrement, en s'aidant des mains, la forme générale de l'œuvre qu'il doit exécuter. Si le morceau est d'une certaine importance, l'artiste confectionne d'abord une armature en bois ou en fer, sur laquelle il dispose sa terre, et qui la soutient. L'ébauche obtenue, il parachève son œuvre en se servant d'ébauchoirs (de bois, de fer, suivant la matière qu'il travaille). En général, le travail du modelage, bien qu'étant l'œuvre propre de l'artiste, n'est exécuté qu'à une échelle réduite ; c'est une maquette dont on se sert ensuite pour tailler dans le bloc de pierre (soit que l'artiste lui-même exécute ce travail, soit qu'il en confie le soin à un praticien). Si, cependant, l'œuvre est destinée à être coulée en métal, la maquette est, dans ce cas, exécutée en grandeur définitive. En tout état de cause, si la matière plastique est de la glaise, il faut la tenir constamment humide par des arrosages fréquents et la recouvrir d'un linge mouillé dans l'intervalle des séances.

Les modèles en cire servent en général pour l'exécution des pièces d'orfèvrerie ou des bijoux ; on travaille la cire molle avec des ébauchoirs de buis ou d'ivoire, que l'on mouille pour empêcher l'adhérence ; la maquette achevée, on en prend des moulages en plâtre fin ou en métal (par les procédés galvanoplastiques).

S'il s'agit du modelage des pièces de fonderie, le modeleur n'a comme guide que l'épure du dessinateur, et c'est en se basant sur les cotes qu'il établit lui-même d'abord le modèle en bois, puis avec celui-ci le moule en creux, dans lequel il coulera la fonte en autant de morceaux qu'il est nécessaire.

On appelle aussi modelage le travail de menuiserie et de tournage qui consiste à fabriquer en bois les gabarits de pièces que les ajusteurs doivent reproduire en métal.

**modèle** n. m. (ital. *modello*). Objet que l'on reproduit par imitation : *modèle d'écriture, de broderie.* Représentation en petit d'un objet qu'on se propose d'exécuter en grand : *modèle d'une machine, d'une robe.* Homme, femme ou tout objet, d'après lequel les artistes dessinent, peignent, sculptent, etc. Echeveau de soie cramoisie, sur lequel on fait les épreuves de teinture. *Fig.* Dont les actions ou les qualités sont propres à servir d'exemple : *Mentor est un modèle de prudence.* Adjectiv. Propre à être imité ; parfait en son genre : *un écolier modèle.*

**modelé** n. m. (de *modeler*). Relief des formes en sculpture : *statue d'un modelé très exact.* Imitation, représentation des formes, en peinture.

**modeler** [*lé*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *il modèlera.*) *Sculpt.* Faire, avec de la terre ou de la cire, le modèle d'un objet qu'on veut exécuter en grand : *modeler un groupe. Fig.* Conformer, régler : *modeler sa vie sur.* **Se modeler** v. pr. Régler sa conduite ou ses actions. *Se modeler sur quelqu'un,* emprunter sa manière d'être.

**modèlerie** [*rî*] n. f. Art de faire des modèles en bois, pour le moulage des pièces de fonderie.

**modeleur** n. et adj. m. Artiste qui modèle une statue, un bas-relief, etc. Fabricant ou marchand de statuettes. Ouvrier qui fait des modèles de machines.

**modelier** [*li-é*] n. m. Ouvrier qui fait des modèles pour la fonderie. (On dit aussi, mais moins exactement, modeleur.)

**modelliste** [*dè-lis-te*] n. et adj. Se dit de celui ou de celle qui fait des modèles (dans une maison de couture, etc.).

**modénature** n. f. (de l'ital. *modano*, modèle). Proportion et galbe des moulures d'une corniche.

**Modène,** v. d'Italie, capit. de l'ancien duché de ce nom ; 76.500 h. (*Modénais*). Université. Patrie de Montecucolli, de Tassoni. Cathédrale du style lombard (xiie s.), avec une tour de 96 mètres. Ch.-l. de départ. Le *duché de Modène,* constitué en 1452 au profit de la maison d'Este, fut annexé au royaume d'Italie en 1860, par le vœu unanime des Modénais.

**modérantiser** [*zé*] v. a. Gagner au modérantisme.

**modérantisme** [*tis-me*] n. m. Système politique des modérés, en particulier au temps de la Révolution française : *Camille Desmoulins fut accusé de modérantisme.*

**modérantiste** [*tis-te*] n. Partisan du modérantisme. Adj. : *tendances, opinions modérantistes.*

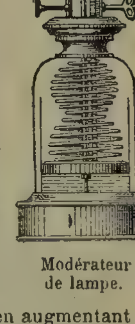
Modérateur de lampe.

**modérateur, trice** n. (lat. *moderator, trix*). Qui gouverne, règle, régit. *Le modérateur de l'univers,* Dieu. Qui retient dans les bornes de la modération : *se faire le modérateur de son parti. Mécan.* Instrument dont on se sert pour ralentir et régulariser le mouvement des machines : *lampe à modérateur.* Adj. : *la tempérance socratique est modératrice, non ennemie des passions.*

— Encycl. Les modérateurs sont des organes qui ont pour but de maintenir la vitesse d'une machine dans les limites convenables, soit en augmentant les résistances, soit en modifiant les puissances dès qu'une modification dans le mouvement se manifeste. Tels sont les volants, les freins, les sabots, etc. (V. sabot.)

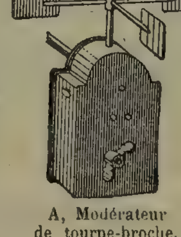

A, Modérateur de tourne-broche.

**modération** [*si-on*] n. f. (lat. *moderatio*). Vertu qui retient dans une sage mesure ; retenue. Caractère d'une chose éloignée de tout excès : *réponse pleine de modération.* Réduction avantageuse. Adoucissement *modération d'une peine.* Ant. **Immodération.**

**moderato** [*dé*] adv. (m. ital.). *Musiq.* D'un mouvement modéré, entre l'andante et l'allégro. N. m. Morceau écrit dans ce mouvement : *un moderato.*

**modéré, e** adj. Médiocre en intensité ou en quantité : *feu modéré.* Qui n'est point exagéré : *payer un prix modéré.* Qui a de la modération : *il faut savoir être modéré dans ses désirs.* Qui, en politique, professe des opinions tenant le milieu entre des opinions extrêmes : *les partis modérés.* N. : *un modéré.*

**modérément** [*man*] adv. Avec modération, sans excès : *il faut boire et manger modérément. Par iron.* Très peu. Ant. **Immodérément.**

**modérer** [*ré*] v. a. (lat. *moderari ;* de *modus*, mesure. — Se conj. comme *accélérer.*) Tempérer, diminuer, adoucir : *modérer la vitesse d'une machine. Fig.* Contenir, empêcher les écarts de : *modérer sa colère, ses désirs.* **Se modérer** v. pr. Se posséder, se contenir : *qui ne sait se modérer ne peut être heureux.*

**moderne** [*dèr-ne*] adj. (bas lat. *modernus ;* de *modo*, récemment). Qui appartient ou convient à l'âge présent : *invention moderne. Histoire moderne,* depuis la prise de Constantinople (1453) jusqu'à la Révolution française (1789). *Enseignement moderne,* section de l'enseignement secondaire où l'on n'enseignait pas les langues anciennes (institué en 1891, il fut supprimé en 1902). *Style moderne,* v. modern style. N. m. Ce qui est moderne ou dans le goût moderne : *l'antique et le moderne.* Homme de notre époque, par opposition aux *anciens. Baliveau moderne,* baliveau qui a deux âges (60 à 80 ans), c'est-à-dire qui a vu deux révolutions du taillis. *A la moderne* loc. adv., de la manière actuellement en usage. N. m. pl. Les savants, les artistes des temps modernes : *les anciens et les modernes.* Ant. **Ancien, antique.**

**modernement** [*dèr-ne-man*] adv. D'une façon moderne. (Peu us.) Ant. **Anciennement.**

**moderner** [*dèr-né*] v. a. Restaurer un ancien édifice dans le goût moderne. (Peu us.)

**modernisation** [*dèr, za-si-on*] n. f. Action de moderniser.

**moderniser** [*dèr-ni-zé*] v. a. Rajeunir, donner une tournure plus moderne à : *moderniser un texte ancien pour le rendre plus compréhensible.* **Se moderniser** v. pr. Se conformer aux usages modernes.

**modernisme** [*dèr-nis-me*] n. m. Goût de ce qui est moderne. *Relig.* Ensemble des doctrines ayant pour objet commun de renouveler l'exégèse et l'apologétique chrétiennes pour les mettre d'accord avec les exigences de la critique historique et de la philosophie modernes : *le modernisme fut condamné en 1907 par le saint-siège.*

**moderniste** [*dèr-nis-te*] n. Se dit d'une personne qui préfère les temps modernes à l'antiquité. *Relig.* Partisan du modernisme.

**modernité** [*dèr*] n. f. Caractère de ce qui est moderne. Temps modernes.

**modern style** [*mo-dèrn'-sta-il'*], locution anglaise, par laquelle on désigna à la fin du xixe siècle une formule d'*art nouveau* dans l'ameublement, l'architecture, la joaillerie, la mode, etc.

— Encycl. Le modern style, souvent original aux dépens du confort, et plus heureux dans le bijou que dans l'ameublement, emprunte à la flore et à la faune des fantaisies décoratives.

**modeste** [*dès-te*] adj. (du lat. *modestus*, mesure). Qui pense ou parle de soi sans orgueil : *le vrai savant est toujours modeste.* Qui est l'indice de cette absence d'orgueil : *un air modeste.* Modéré : *être modeste dans ses prétentions.* Qui est d'une pudeur timide : *jeune fille modeste.* Simple, sans faste : *équipage modeste.* Substantiv. Personne modeste : *faire le modeste.* Ant. **Orgueilleux, prétentieux. Vaniteux, fat.**

**modestement** [*dès-te-man*] adv. Avec modestie, d'une manière modeste : *s'effacer modestement.* Ant. **Orgueilleusement.**

**modestie** [*dès-ti*] n. f. (lat. *modestia*). Vertu qui nous éloigne de penser ou de parler orgueilleusement de nous : *la modestie ajoute au mérite.* Absence de faste : *la modestie d'un ameublement.* Pudeur timide : *la modestie d'une jeune fille.* Ant. **Orgueil, fatuité, faste, éclat ; immodestie, indécence.**

**modeuse** [*deu-ze*] n. f. Dentellière en point d'Alençon, qui fait certains points particuliers dans l'intérieur des fleurs ou des parties à jour.

**Modica,** v. du royaume d'Italie (île de Sicile, prov. de Syracuse), au-dessus du Magro ; 41.300 h. Beaux monuments. Près de là se trouvent les grottes d'Ispica.

**modicité** n. f. (lat. *modicitas*). Petite quantité : *modicité d'un revenu.*

**modifiable** adj. Qui peut être modifié : *l'homme est le plus modifiable de tous les êtres.*

**modifiant** [*fi-an*], **e** adj. Qui modifie : *les influences modifiantes du milieu.*

**modificabilité** n. f. Qualité de ce qui est susceptible de modification.

**modificateur, trice** adj. Qui est propre à modifier. N. m. *Modificateur instantané,* organe servant à changer instantanément la direction, la vitesse, etc., d'une machine.

**modificatif, ive** adj. *Gramm.* Qui modifie le sens. N. m. : *un modificatif.*

**modification** [*si-on*] n. f. (de *modificatif*). Changement dans la manière d'être. Changement qui se fait dans une chose sans en altérer l'essence : *apporter des modifications dans le plan d'un édifice.*

**modifier** [*fi-é*] v. a. (lat. *modificare.* — Se conj. comme *prier.*) Changer la forme, la qualité, etc. : *modifier une loi, une peine, une phrase. Gramm.* Préciser, changer le sens de : *l'adverbe modifie le verbe et l'adjectif.* **Se modifier** v. pr. Etre modifié, changé.

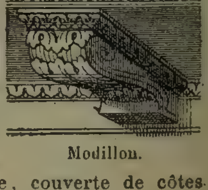
Modillon.

**modillon** [*ll* mll.] n. m. (ital. *modiglione*). Petite console en double volute, placée sous le larmier de la corniche.

**modiolaire** [*lè-re*] n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des moules à coquille en losange, couverte de côtes rayonnantes, qui habitent l'Atlantique.

**modiole** n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des moules qui habitent les mers et les eaux douces du globe.

**modique** adj. (lat. *modicus ;* de *modus*, mesure). De peu d'importance, de faible valeur : *somme, fortune modique.*

**modiquement** [*ke-man*] adv. Avec modicité.

**modiste** [*dis-te*] n. et adj. f. (de *mode*). Qui fait ou vend des articles de mode. (Se dit surtout des personnes qui confectionnent et vendent des chapeaux de femme.)

**modius** [*di-uss*] n. m. (mot. lat.). Mesure de capacité romaine pour les matières sèches, valant 8 lit. 80.

**Modon,** v. de la Messénie (Morée), l'ancienne *Méthone ;* 4.300 h. Port sur la mer Ionienne. La ville fut longtemps occupée par les Vénitiens.

**modulaire** [*lè-re*] adj. (de *module*). *Archit.* Qui dérive de l'emploi des trois ordres usités chez les Grecs et les Romains : *architecture modulaire.*

**modulant** [*lan*], **e** adj. Qui a le caractère de la modulation.

**modulateur, trice** n. Personne qui entend bien l'art de moduler. (Peu us.)

**modulation** [*si-on*] n. f. (de *moduler*). Inflexion variée de la voix : *Beethoven a noté les modulations du chant du rossignol. Musiq.* Passage d'un ton dans un autre, à l'aide des procédés et des artifices qu'enseigne la science de l'harmonie.

— Encycl. Les modulations les plus simples et qui peuvent se faire à l'aide d'un seul accord de transition sont celles qui se produisent dans les cinq tons *voisins*, c'est-à-dire au ton relatif (majeur ou mineur) du ton principal, et aux tons majeurs ou mineurs, qui ont, dans l'armature, un dièze ou un bémol de plus ou de moins que ce ton principal. Ainsi, de *do* majeur à *la* mineur, de *do* majeur à *sol* majeur ou *mi* mineur, un seul accident (*fa* ♯), de *do* majeur à *fa* majeur ou *ré* mineur, un accident, (*si* ♭).

Modulation aux cinq tons voisins

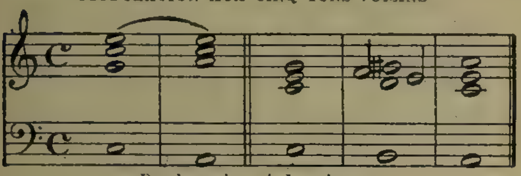

De *do* majeur à *la* mineur.

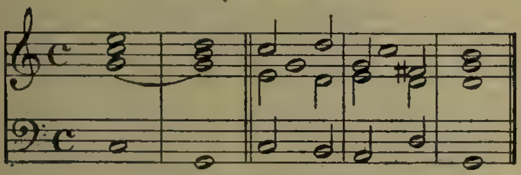

De *do* majeur à *sol* majeur.

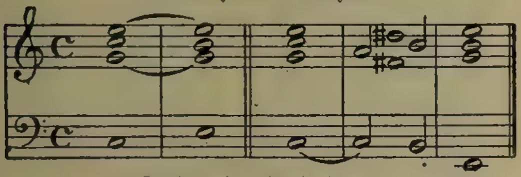

De *do* majeur à *mi* mineur.

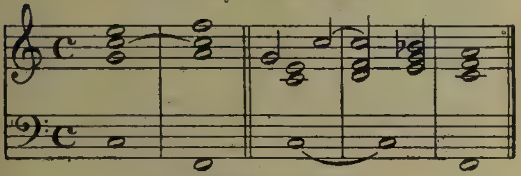

De *do* majeur à *fa* majeur.

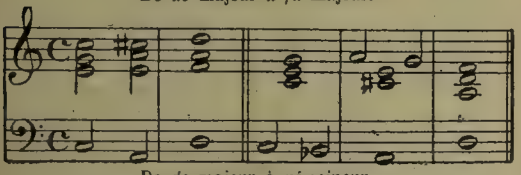

De *do* majeur à *ré* mineur.

La modulation la plus naturelle a lieu par quintes ascendantes ou descendantes. Le premier cas amène un dièse de plus à la clef ; le second, un bémol de plus.

Quand les tons sont dits *éloignés* les uns par rapport aux autres, c'est-à-dire lorsqu'ils diffèrent par plus d'un accident dans l'armature, les modulations présentent certaines complications d'autant plus grandes que la parenté est plus éloignée entre les tonalités que l'on veut rapprocher. Parmi les nombreuses modulations aux tons éloignés, la plus simple est la modulation par le changement de mode de *do* majeur en *do* mineur ; de *sol* mineur en *sol* majeur, etc.)

Modulation à un ton éloigné

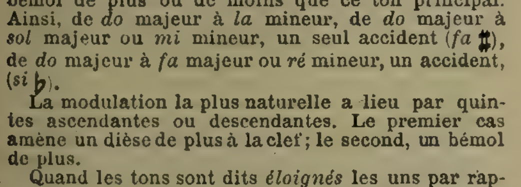

De *do* majeur à *fa* ♯ majeur.

Modulation par changement de mode

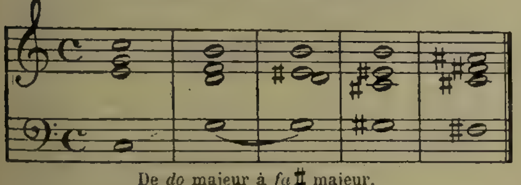

De *do* maj. en *do* min. De *sol* min. en *sol* maj.

Pour qu'il y ait changement de ton avec modulation. il faut que l'accord parfait du ton que l'on quitte conserve, dans celui où l'on entre, au moins une note commune aux deux accords. Mais il est utile aussi qu'une ou deux notes caractéristiques du nouveau ton soient entendues dans l'accord ou les accords de transition (note sensible et altérations inhérentes au ton dans lequel on entre).

**module** n. m. (lat. *modulus*). *Archit.* Unité de convention, pour régler les proportions des colonnes ou des parties d'un édifice : *le module est d'ordinaire égal au demi-diamètre du bas du fût de la colonne. Par ext.* Unité de mesure, particulièrement pour les eaux courantes : *évaluer le module d'une source.* Diamètre comparatif des médailles ou des monnaies entre elles : *médaille d'un grand module. Module d'une cloche*, épaisseur du métal à l'endroit où doit frapper le battant, d'après laquelle doit être calculé le diamètre du bord de la cloche.

— Encycl. *Archit.* Le module est la mesure la plus généralement employée dans l'architecture antique ou exécutée d'après les modèles de l'antique. Il indique le rapport qui existe entre les différents membres de l'architecture et, par conséquent, entre les cinq ordres, puisque chacun de ces ordres diffère des autres par ses proportions. On a choisi comme unité de mesure la moitié du diamètre de la colonne. Le module se divise en 30 parties, qu'on appelle minutes, ce qui donne 60 minutes pour le diamètre.

— *Math.* Le mot *module* est employé en mathématiques pour désigner un certain nombre d'expressions ou de coefficients. En particulier, on appelle *module d'un système de logarithmes* le coefficient fixe par lequel il faut multiplier les logarithmes d'un système pour avoir les logarithmes correspondants dans un autre système.

**moduler** [*lé*] v. a. (lat. *modulari*). Articuler par des inflexions variées de la voix : *moduler un chant. Fig.* Rendre par des accents tendres, poétiques : *moduler des paroles d'amour.* V. n. Passer mélodiquement d'un ton à un autre.

**Modus (Le livre du roy) et de la royne Racio,** titre du plus ancien traité de chasse en langue française, dû à un auteur picard ou arlésien du commencement du XIVe siècle.

**modus faciendi,** mots lat. signif. : *manière de faire* Façon d'agir : *le modus faciendi trahit presque toujours l'intention de l'agent.*

**modus vivendi,** mots lat. signif. : *manière de vivre*. Accommodement, transaction moyennant laquelle il soit possible à deux parties en litige de se supporter mutuellement] : *adopter un modus vivendi.*

**Mœbius** (Theodor), philologue allemand, né et m. à Leipzig (1821-1890) ; auteur de travaux sur le norrois.

**Mœdling,** v. d'Autriche (Basse-Autriche), aux environs de Vienne, sur le *Mœdlingbach ;* 18.000 h. Sources minérales.

**Moëlan,** comm. du Finistère, arr. et à 10 kil. de Quimperlé, près de l'Océan ; 6.320 h. Ch. de f. armoricains. Dolmens, menhirs. Pêche.

**Mœlin** ou **Mœhlin,** comm. de Suisse (cant. d'Argovie), non loin de la rive gauche du Rhin ; 2.230 h. Agriculture, élève de bétail ; tordage de soie.

**moelle** [*moi-le*] n. f. (lat. *medulla*). Substance molle et grasse, renfermée dans l'intérieur des os. *Par ext.* Intérieur du corps : *froid qui vous pénètre jusqu'aux moelles. Moelle épinière*, partie du système cérébro-spinal, contenue dans le canal vertébral. *Moelle allongée*, bulbe rachidien. *Os à moelle*, os long, dont la cavité est remplie de moelle. *Fig.* La partie la plus intime de l'âme : *être pénétré de crainte jusque dans la moelle des os.* Ce qu'il y a de plus substantiel dans quelque genre que ce soit : *extraire la moelle d'un auteur.* Ce qui donne de la vigueur : *n'avoir pas de moelle dans les os. Fam. Sucer quelqu'un jusqu'à la moelle*, le gruger, le ruiner complètement. *Bot.* Substance spongieuse et légère, qu'on trouve dans l'intérieur de certains arbres : *moelle de sureau.* (V. la planche PLANTES.)

— Encycl. *Moelle des os.* La moelle varie de couleur suivant l'âge et l'état pathologique des individus. Chez les fœtus et les jeunes organismes, elle est rouge ; chez les adolescents, elle prend un aspect gélatineux rosé ; chez l'adulte, elle devient jaunâtre, opaque. Son rôle est mal connu, mais elle semble être, dans la jeunesse, un lien de formation des globules rouges.

*Moelle épinière.* La moelle épinière fait suite au bulbe rachidien ; elle est contenue dans le canal vertébral, et a la forme d'une longue tige cylindrique, légèrement aplatie d'avant en arrière ; elle se termine à sa partie inférieure en cône. Elle plonge dans le liquide céphalo-rachidien contenu dans les méninges et est maintenue en place par deux rubans latéraux, ainsi que par les nerfs qui émanent d'elle. Elle présente deux sillons profonds, antérieur et postérieur, et est traversée de haut en bas par le canal de l'*épendyme.*

La moelle est composée d'une masse de substance grise, entourée de substance blanche. De la moelle naissent des nerfs rachidiens par deux racines : une antérieure motrice, l'autre postérieure sensitive.

La moelle peut être atteinte d'inflammation (v. MYÉLITE), de sclérose ou de vice de conformation (v. SPINA BIFIDA). Sa blessure est le plus souvent très grave.

**Mœllendorf** (Henri **de**), général prussien, né à Lindenberg, m. à Havelberg (1724-1816). Il fut blessé et fait prisonnier à Auerstædt.

**moelleusement** [*moi-leu-ze-man*] adv. D'une manière moelleuse : *s'étendre moelleusement sur un lit.*

**moelleux, euse** [*moi-leû, eu-ze*] adj. (de *moelle*). Qui contient beaucoup de moelle : *os moelleux.* Doux au touché et comme élastique : *un lit moelleux. Voix moelleuse*, pleine et douce. *Pinceau moelleux*, dont les touches sont larges et bien fondues. *Contours moelleux*, souples et gracieux. *Etoffe moelleuse*, qui a du corps, est douce à la main. *Vin moelleux*, agréable à boire. N. m. Caractère de ce qui est moelleux : *le moelleux des contours.* Finesse de goût ; aisance gracieuse : *vin, danseur qui a du moelleux.*

**moellier** [*moi-li-é*] adj. m. Se dit d'un chou fourrager, dont la tige renflée renferme une moelle abondante.

**moellon** [*moi-lon*] n. m. Pierre de petite dimension, employée dans le massif des constructions, et souvent noyée dans le mortier. Pierre à polir, employée dans les manufactures de glaces.

**moellonage** [*moi-lo*] n. m. Construction en moellon : *bâtir en moellonage.*

**moellonaille** [*moi-lo-na, ll* mll., *e*] n. f. Menus moellons.

**moellonier** ou **moellonnier** [*moi-lo-ni-é*] n. m. Coin qui sert à diviser les pierres pour faire des moellons.

**Moen,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai) ; 2.330 h. Tabac, chicorée.

**Moen,** île du Danemark (archipel danois), entre Seeland et Falster ; 16.000 h.

**Mœnch** ou **Monch** (c.-à-d. *le Moine*), montagne de l'Oberland bernois (4.105 m.), entre la Jungfrau et l'Eiger.

**Moerbeke,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.650 h. Poteries, tanneries ; construction de bateaux.

**moere, moëre** ou **moère** n. f. Sur les côtes de Belgique et du nord de la France, lagune desséchée et mise en culture.

**Mœrike** (Edouard), poète allemand de l'école souabe, né à Ludwigsbourg, m. à Stuttgart (1804-1875).

**Mœris** [*mé-riss*], lac de l'ancienne Egypte, destiné à recevoir le trop-plein des eaux du Nil en temps d'inondation et à suppléer au manque d'eau en cas de sécheresse. Selon Hérodote, il aurait été creusé de main d'homme par le *pharaon Moeris.* Le lac Birkèt-el-Kéroun est tout ce qu'il en reste. Au milieu étaient deux pyramides, couronnées par les statues colossales d'Amenemhat Ier et de la reine sa femme.

**Moerkerke,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges) ; 3.170 h. Distilleries, huilerie.

**Moéro,** lac de l'Afrique équatoriale, au S.-O. du lac Tanganyika. En voie de dessèchement.

**Moerseke,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Termonde), sur l'Escaut ; 4.320 h. Dentelles ; tabac.

**mœuf** n. f. (lat. *modus*). Mode des verbes. (Vx.)

**mœurs** [*meur* (vieilli) ou *meurss*] n. f. pl. (lat. *mores*). Habitudes naturelles ou acquises, relatives à la pratique du bien et du mal : *avoir de bonnes, de mauvaises mœurs.* Habitude du bien : *avoir des mœurs. Par ext.* Usages particuliers à un pays : *les mœurs des Anglais ; les mœurs paysannes.* Habitudes particulières aux animaux de chaque espèce : *étudier les mœurs des abeilles. Absol. Les mœurs*, la police des mœurs. *Littér.* et *bx-arts.* Convenance avec le lieu, l'époque, les personnages mis en scène. *Rhét.* Partie de l'art oratoire, qui enseigne les moyens de gagner la confiance des auditeurs. Prov. : **Autre temps, autres mœurs,** les usages changent avec le temps.

— Encycl. *Dr.* Le Code pénal vise, sous le titre *attentats aux mœurs*, un certain nombre de crimes ou délits qui, par leur nature, portent atteinte aux bonnes mœurs : attentat à la pudeur, viol, adultère, bigamie, prostitution, etc. De plus, sous la qualification d'*outrage aux bonnes mœurs*, sont incriminés les actes intellectuels qui, par leurs manifestations extérieures, présentent un caractère offensant pour l'honnêteté publique. L'outrage aux bonnes mœurs est constitué par les discours, livres, chants, peintures, images, objets, annonces, correspondances obscènes ou contraires aux bonnes mœurs, publiquement produits.

La vente, la mise en vente ou l'annonce des livres condamnés est punie des mêmes peines que l'outrage lui-même.

Le fait d'expédier par la poste, sous pli fermé, des envois de nature obscène, constitue le délit d'outrage aux bonnes mœurs.

En matière civile, le législateur s'est aussi préoccupé d'assurer le respect des *bonnes mœurs ;* il suffit de rappeler l'empêchement au mariage résultant de la parenté, l'interdiction d'introduire dans les contrats des obligations dont la clause serait contraire aux bonnes mœurs. Les tribunaux sont souverains juges du point de savoir si une convention est contraire aux bonnes mœurs.

**mofette** ou **moufette** [*fè-te*] n. f. Exhalaison qui se produit dans les lieux souterrains, et principalement dans les mines : *les mofettes sont constituées surtout par de l'acide carbonique. Zool.* V. MOUFFETTE.

**Mogador** ou **Soueïra** (*la Belle*), v. du Maroc ; 17.000 h. Port sur l'Atlantique, bombardé par les Français en 1844. Commerce de fruits, huiles, gommes.

**Moghreb.** *Géogr.* V. Maghreb.

**mogigraphie** [*ji, fî*] n. f. (du gr. *mogis*, difficilement, et *graphein*, écrire). Crampe des écrivains.

**mogilalisme** [*ji, lis-me*] n. m. ou **mogilalie** [*ji, lî*] n. f. (du gr. *mogis*, difficilement, et *lalein*, parler). Difficulté d'articuler certaines syllabes.

**Moglenitza** ou **Moglenica,** rivière de la péninsule des Balkans (roy. de Grèce), en Macédoine. Venue des montagnes qui limitent au nord le petit bassin d'effondrement de Moglena ou de Meglen, elle finit dans la Kampania ou plaine de Salonique en se jetant dans le Jenidze Golii. Les Serbes donnent le nom de « bataille de la Moglenitza » à l'opération importante qui eut lieu les 15 et 16 septembre 1918 et que l'état-major français a appelée la « bataille du Dobropolje ». (V. ce mot.)

**Mogol, e,** syn. de Mongol. (S'emploie spécialem. pour désigner des souverains timourides, descendant de Tamerlan.) *Le Grand Mogol*, l'empereur des Mongols.

**mograbin** ou **maugrabin, e** (*mô*] adj. et n. Du Maghreb. (Vieilli.)

**Moguer,** v. d'Espagne (Andalousie), port à l'embouchure du rio Tinto ; 8.450 h.

**moha** n. m. Espèce de panic, voisin des millets, et que l'on cultive comme plante fourragère.

**Moha,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy), sur la Méhaigne ; 2.020 h. Plomb.

**Mohacz,** v. de Hongrie, sur le Danube ; 17.000 h. Tuileries, commerce de blé. Le roi Louis II de Hongrie y fut battu et tué par Soliman le Magnifique, en 1526. Charles de Lorraine y vainquit les Turcs en 1687.

**mohair** [*mo-èr*] n. m. (mot angl. qui a donné aussi en fr. *moire* et qui dérive de l'arabe *mukhayyar*, choix). Etoffe formée de poil de chèvre ou de chevreau angora, et destinée à la confection de robes de femme ou de vêtements d'homme, très légers : *corsage de mohair*.

**Mohammed** (nom arabe de *Mahomet*), nom d'un certain nombre de rois maures d'Espagne, parmi lesquels il faut citer MOHAMMED Ier, fondateur du royaume de Grenade (1203-1273) ; — MOHAMMED II, roi de Grenade, souverain énergique et belliqueux (1234-1303) ; — MOHAMMED X, roi de Grenade, adversaire malheureux d'Isabelle de Castille (1445-1509).

**Mohammed,** sultans. V. MAHOMET.

**Mohammed-Ahmed,** agitateur musulman, né en 1843 dans la province de Dongola, m. en 1885. Sous le titre de *Mahdi*, il souleva le Soudan égyptien contre les Anglais et s'empara de Khartoum (1885). La domination mahdiste ne prit fin qu'en 1898.

**Mohammed-el-Hadi,** bey de Tunis, né en 1855, m. en 1906. Succéda à son père Sidi Ali. Il eut pour successeur son cousin germain, MOHAMMED EL NACER, né en 1856, m. à Tunis en 1922.

**Mohammed-es-Sadok,** bey de Tunis, né et m. à Tunis (1812-1882) ; il dut accepter en 1881, au traité de Kasr-ès-Saïd, le protectorat français.

**Mohammed-Ali,** schah de Perse, fils et successeur de Mouzaffer-ed-Dine, né en 1872 ; régna de 1907 à 1909, où il dut abdiquer. Son fils Ali-Mirza lui a succédé.

**Mohammerah,** v. de l'Asie antérieure (Mésopotamie), au confluent du Chatt-el-Arab et du Karoun ; 10.000 h. Commerce actif.

**moharrem** n. m. Nom du premier mois de l'année musulmane, au cours duquel les Chiites commémorent le martyre de Hassan et Hossein.

**mohatra** adj. et n. m. (mot esp., tiré de l'arabe *mokhatara*, chance). Se dit d'un contrat usuraire par lequel un individu vend très cher à un autre un objet qu'il lui rachète aussitôt à vil prix, mais argent comptant : *contrat mohatra*.

**mohawkite** n. f. Arséniure naturel de cuivre, nickel et cobalt.

**mohel** n. m. *Relig. hébr.* Officier ecclésiastique juif, qui pratique la circoncision.

**Mohicans** [*kan*], tribu indienne des Etats-Unis (Connecticut), appartenant à la famille des Algonquins. Elle est à peu près complètement éteinte.

**Mohicans** (*le Dernier des*). V. DERNIER DES MOHICANS (*le*).

**Mohilev,** v. de la plaine russe (Ukraine), sur le Dniester (gouv. de Podolie) ; 33.000 h. Distilleries.

**Mohilev** ou **Moghiliov,** v. de Russie, ch.-l. du gouvernement homonyme, sur le Dniéper ; 54.000 h. Tanneries, distilleries. — Le gouv. a 1.700.000 h.

**Mohl** (Jules **de**), orientaliste allemand naturalisé français, né à Stuttgart, m. à Paris (1800-1876) ; traducteur du *Schah Nameh*.

**Mohmands,** peuple iranien de la frontière nord-occidentale de l'Inde, réparti dans les vallées de Kaboul et de Péchaver, au nombre de 100.000 ou 150.000 âmes.

**Mohon,** comm. des Ardennes, arr. et à 1 kil. de Mézières, près du confluent de la Vence et de la Meuse ; 6.050 h. Forges, clouteries. — Comm. du Morbihan, arr. et à 20 kil. de Ploërmel ; 2.260 h. Minoterie.

**Mohr** (Charles-Frédéric), chimiste allemand, né à Coblence, m. à Bonn (1806-1879). Il est connu surtout pour son invention de la burette à pince et la vulgarisation de l'analyse volumétrique.

**mohur** n. m. Monnaie d'or de l'Inde, valant environ 40 francs.

**moi** pron. pers. de la 1re pers. sing. des deux genres (lat. *me*). *De vous à moi*, en confidence, entre nous. *A moi!* cri pour appeler au secours. N. m. Ce qui constitue l'individualité, la personne : *l'identité du moi*. Attachement à soi-même, égoïsme : *le moi choque toujours*. ALLUS. LITTÉR. : **Le moi est haïssable,** pensée de Pascal, qu'il explique lui-même en ajoutant : « Il est injuste en soi, en ce qu'il se fait centre de tout ; il est incommode aux autres, en ce qu'il les veut asservir ; car chaque moi est l'ennemi et voudrait être le tyran de tous les autres. »

Moi, moi, dis-je, et c'est assez.

vers de Corneille (*Médée*, I, 5), resté célèbre, réponse concise et énergique de Médée à sa confidente Nérine, qui vient de lui rappeler l'abandon où elle se trouve.

— ENCYCL. *Phil.* Le *moi*, qui est l'âme en tant que conscient d'elle-même, offre comme principaux caractères d'être *réel*, *un*, *simple* et *identique*. Toutefois, les phénoménistes (Hume, Condillac, Mill, Taine) ont nié la réalité substantielle du *moi*, et le considèrent comme la somme, la collection de nos états de conscience. Loin d'être fournie par une intuition directe, l'idée du *moi* est le résultat d'une construction progressive de notre activité interne.

**moie** n. f. (lat. *meta*). Meule, tas de blé, de sable, etc. Portion tendre d'une pierre dure.

**Moignelée,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 1.410 h. Charbonnages.

**moignet** [*gnè*] n. m. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

**Moigno** (l'abbé François), physicien et mathématicien français, né à Grenoble, m. à Saint-Denis (1804-1884). Fondateur de la revue scientifique *le Cosmos*.

**moignon** n. m. Ce qui reste d'un membre coupé : *moignon de jambe*. *Par ext.* Membre rudimentaire : *les manchots n'ont qu'un moignon d'aile*. Ce qui reste d'une grosse branche cassée ou coupée.

**moilleron** [*ll* mll.] n. m. Enduit dont on recouvre les murs pour les garantir de l'humidité.

**moinaille** [*na*, *ll* mll., *e*] n. f. *Par dénigr.* Les moines, des moines.

**Moinaux** (Jules), auteur dramatique français, né à Tours, m. à Saint-Mandé (1815-1895). Auteur de vaudevilles, d'opérettes, et des désopilants *Tribunaux comiques*. V. COURTELINE.

**moindre** adj. (lat. *minor*). Plus petit en dimensions, en quantité, en valeur, en intensité. Très peu important : *le moindre bruit l'effraye*. *Principe de moindre action*, principe qui peut s'énoncer ainsi : « La nature obtient le maximum d'effet avec le minimum d'action. » *Le moindre, la moindre*, le plus petit, le moins important. Personne la moins haut placée : *le moindre d'entre nous*. *Math.* Algèbr. *Méthode des moindres carrés*, méthode qui sert à trouver la moyenne la plus probable entre les résultats de plusieurs observations.

**moindrement** [*man*] adv. D'une façon moindre. *Le moindrement*, le moins du monde. (Ne s'emploie qu'avec la négation.)

**moine** n. m. (gr. *monakhos*). Religieux qui vit dans un couvent ; membre d'une communauté religieuse d'hommes : *moine dominicain*. *Fam.* *Gras comme un moine*, extrêmement gras. *Moine bourru*, lutin, revenant en costume de moine, qui maltraitait, dit-on, ceux qu'il rencontrait. Ustensile servant à chauffer un lit. Endroit d'une feuille imprimée qui est resté blanc, parce que les caractères n'avaient pas pris d'encre. Artifice de signaux de nuit. Toupie. Boursouflure qui se produit parfois sur le fer ou l'acier lorsqu'on le forge. Partie antérieure du moule à coupeller. Sorte de masse pointue pour enfoncer les chevilles à têtes perdues. Morceau d'amadou servant à allumer un fourneau de mine. Coquille univalve du genre cône. *Entom.* Nom vulgaire de divers insectes, en particulier des coléoptères du genre téléphore, dont les pêcheurs se servent comme appât. *Mamm.* Genre de mammifères pinnipèdes des mers chaudes. PROV. V. HABIT, ABBAYE.

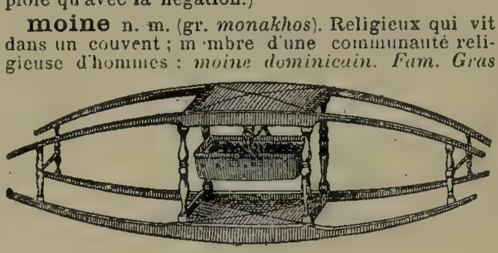
Moine (chauffe-lit)

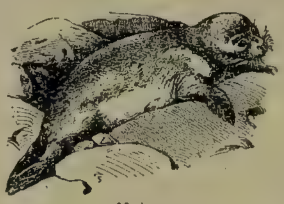
Moine.

— ENCYCL. *Mamm.* Les moines sont des phoques de taille moyenne, de couleur grise ; ils sont répandus de Madère à la Caspienne et communs dans l'Adriatique.

— *Relig.* V. MONASTIQUE, RELIGIEUX (*ordres*).

**Moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard** (*les*), par Montalembert (1860-1877), œuvre émue et enthousiaste, où l'auteur passe en revue les précurseurs du monachisme, étudie la conversion des Germains, et fait ressortir l'œuvre active des ordres religieux depuis Grégoire VII jusqu'à Calixte II.

**moineau** [*nô*] n. m. (de *moine*). Genre d'oiseaux passereaux conirostres, très répandus dans tous les pays : *le type du moineau est le pierrot de nos pays*. *Tirer, brûler sa poudre aux moineaux*, user inutilement et mal à propos ses ressources. *Pop.* Personnage désagréable : *un vilain moineau*. Nom primitif donné aux dispositifs en saillie propres à flanquer les murailles. (Syn. CAPONNIÈRE.) *Moineau de mer*, nom vulgaire de la plie. PROV. : **Moineau à la main vaut mieux que grue qui vole,** ou **Mieux vaut moineau en cage que poule d'eau qui nage,** un petit bien assuré est préférable à un grand bien incertain.

— ENCYCL. Les moineaux sont des passereaux conirostres de la famille des fringillidés ; on en connaît une trentaine d'espèces, toutes propres à l'ancien monde. La plus répandue est le moineau commun (*passer domesticus*), de taille médiocre, qui vit ordinairement par bandes, se nourrit de graines, fruits, insectes, et ne redoute pas le voisinage de l'homme. Il est commun dans les villes, nichant sous les gouttières, dans les trous des murs et cherchant sa nourriture jusque sur les fenêtres des habitations. Dans les campagnes vit le moineau friquet (*passer montanus*), plus petit que le précédent, moins trapu, à dos marron strié de noir, à tête rousse et noire. En général, les couleurs sont plus vives chez les mâles que chez les femelles. Le moineau soulcie (*passer petronia*) est beaucoup plus sauvage et fréquente les régions montagneuses. Bien qu'ils détruisent une certaine quantité d'insectes, les moineaux ne peuvent être considérés comme des oiseaux utiles, car leurs dégâts dans les champs de céréales, les meules et les vergers, sont souvent très importants.

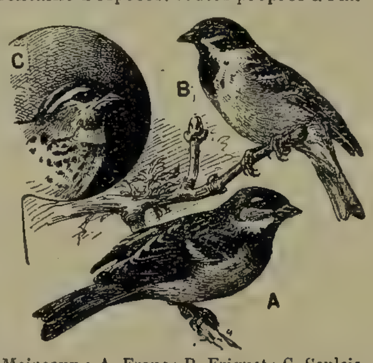

Moineaux : A, Franc ; B, Friquet ; C, Soulcie.

**moinerie** [*ri*] n. f. *Par dénigr.* Les moines en général. Monastère. Esprit monastique.

**moinesse** [*nè-se*] n. f. *Par dénigr.* Religieuse.

**moinet** [*nè*] n. m. Nom vulgaire du moineau franc.

**moineton** n. m. Petit moine ; moinillon.

**moinette** [*nè-te*] n. f. Religieuse. (Vx.)

**moinillon** [*ll* mll.] n. m. *Fam.* Petit moine.

**moinotin** n. m. Un des noms vulgaires de la mésange charbonnière.

**moins** [*moin*] (lat. *minus*) adv. de comparaison qui marque infériorité de qualité : *moins bon* ; de quantité : *moins d'hommes* ; de prix : *moins cher*, etc. Prép. Avec soustraction de : *15 moins 8 égale 7*. *De moins en moins*, en diminuant graduellement. *En moins de rien*, en très peu de temps. Loc. adv. : *Le moins*, au moindre degré, aussi peu que possible. *C'est bien le moins*, c'est la moindre chose qu'on puisse faire. *Pas le moins du monde*, nullement, à aucun degré. *Au moins, du moins*, expriment une idée de restriction. *A moins*, pour un moindre prix. *A moins de* (suivi d'un nom), au-dessous de, à un prix moindre que ; (suivi d'un infinitif), si ce n'est que. Loc. conj. : *A moins que*, si ce n'est que : *à moins que vous ne travailliez mieux*. *Moins que rien*, très peu de chose. *Moins que jamais*, moins que dans toute autre circonstance. *Non moins que*, autant. *Rien moins que*, ce à moins que toute autre chose. *Elle n'est rien moins que jolie*, elle n'est pas jolie du tout. *Rien moins que*, a quelquefois le sens tout à fait opposé de *cela plus que toute autre chose*, mais il est préférable alors de dire : *rien de moins que*. Ex. : *ce livre n'est rien de moins qu'un chef-d'œuvre*, il est tout à fait un chef-d'œuvre. *Pop.* *Il était moins une* ou *moins cinq* (s.-ent. *minutes*), il s'en est fallu de peu que telle chose n'arrivât. N. m. *Alg.* Tiret horizontal indiquant une soustraction ou une quantité négative. *Typogr.* Tiret long. ANT. **Plus.** PROV. : **Qui peut le plus peut le moins,** celui à qui ses forces, ses ressources, etc., permettent de faire, de donner, etc., en grand, peut, à plus forte raison, faire, donner, etc., en petit.

**moins-perçu** [*moin-pèr-su*] n. m. Ce qui est dû et n'a pas été perçu : *toucher un moins-perçu*. Pl. des *moins-perçus*.

**moins-value** [*lû*] n. f. Diminution de valeur : *la moins-value des contributions*. Perte de valeur. Pl. des *moins-values*. ANT. **Plus-value.**

**moirage** n. m. Action de moirer. Reflet ondulé d'une étoffe moirée. Effet produit par le fer-blanc ou le zinc moiré : *le moirage du zinc s'obtient au bain galvanoplastique*.

— ENCYCL. On emploie, pour obtenir le moirage des étoffes, des calandres spéciales, gros cylindres creux, intérieurement chauffés, qui écrasent le grain des étoffes suivant des lignes sinueuses, ce qui, par suite des jeux de lumière dans les surfaces diversement inclinées, donne au tissu une apparence chatoyante. Le moirage du fer-blanc s'obtient en décapant la feuille à moirer dans un bain d'acide azotique. L'attaque de l'étain, se frisant irrégulièrement, donne au fer-blanc l'aspect moiré. Le zinc peut aussi se déposer en couche moirée sur des feuilles de tôle de fer plongées dans un bain galvanoplastique.

**Moirans** [*ran*], ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 22 kil. de Saint-Claude, non loin de l'Ain ; 1.330 h. Ch. de f. P.-L.-M. — L'arr. a 17 comm., et 5.550 h.

**Moirans,** comm. de l'Isère, arr. et à 31 kil. de Saint-Marcellin ; 3.590 h. Ch. de f. P.-L.-M. Papeterie, soie.

**moire** n. f. (angl. *mohair*). Etoffe à reflet changeant et ondulé, que l'on obtient en écrasant le grain des étoffes avec une calandre. Ce reflet. *Par anal.* Effets de lumière, analogues à ceux que produisent les moires.

**moire** n. m. Nom vulgaire du *chèvrefeuille*.

**moiré, e** adj. Qui offre les reflets de la moire. N. m. Effet de la moire. Fer-blanc ou zinc auquel on a donné une apparence chatoyante.

**moirer** [*ré*] v. a. Donner à une étoffe unie une apparence ondée et chatoyante : *moirer un ruban*.

**Moires** n. f. pl. (gr. *moirai*). *Myth. gr.* Divinités du Destin. S. une *Moire*.

**moireur** n. et adj. m. Ouvrier qui moire des étoffes, du papier, des métaux.

**moirure** n. f. Effet de moire.

**mois** [*moi*] n. m. (lat. *mensis*). Chacune des douze divisions de l'année solaire. Espace de temps qui s'écoule depuis une date quelconque d'un mois jusqu'à la date correspondante du mois suivant : *obtenir un mois de sursis*. *Mois lunaire*. Syn. de LUNAISON. Prix convenu pour un mois de travail, de fonction : *toucher son mois*. Menstrues : *avoir ses mois*. *Mois légal*, délai de trente jours. *Mois de nourrice*, temps qu'un enfant reste confié à une nourrice ; *oublier les mois de nourrice*, se rajeunir. PROV. : **On a tous les ans douze mois,** on veillit bon gré mal gré. **Février, le plus court des mois, est de tous le pire à la fois,** allusion aux grands froids qui arrivent souvent en février.

— ENCYCL. Il y a 12 mois dans l'année, qui sont : *janvier*, *février*, *mars*, *avril*, *mai*, *juin*, *juillet*, *août*, *septembre*, *octobre*, *novembre*, *décembre*. Les mois de : janvier, mars, mai, juillet, août, octobre et décembre ont 31 jours ; les mois de : avril, juin, septembre et novembre ont 30 jours ; février a 28 jours, et 29 tous les quatre ans, quand l'année est bissextile. Voici un moyen facile de les distinguer : il suffit de nommer successivement les douze mois en les faisant correspondre aux creux et aux bosses que forme sur le dos d'une main fermée la naissance des doigts. Les mois correspondant aux bosses ont 31 jours ; ceux correspondant aux creux en ont 30 (28 ou 29 pour février). V. CALENDRIER.

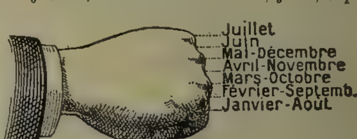

**Mois** (*les*), poème descriptif en douze chants, par Roucher (1779), œuvre conventionnelle et froide, mais renfermant quelques vers pleins de fraîcheur.

**Moisdon-la-Rivière** [*moi-don*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 11 kil. de Châteaubriant, près du Don ; 2.420 h. Ch. de f. départ. Ardoisières. — Le cant. a 5 comm., et 8.680 h.

**moise** [*moi-ze*] n. f. (du lat. *mensa*, table). Pièce de charpente équarrie rectangulairement servant à lier d'autres pièces sur lesquelles elle est fixée au moyen de boulons. *Moise de décharge*, moise posée obliquement pour supporter un poinçon. *Moise de tête*, moise posée obliquement sur la tête des pieux d'une digue. Long crochet de fer pour mettre les glaces

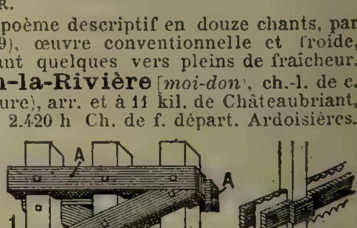

Moises : 1. De bois (A, droite ; B, obliques et croisées) ; 2. Pour la serrurerie.

dans le four. Bourrelet conservé au milieu d'un corps de pompe en cuivre pour recevoir un collier de fer.

**Moïs,** nom donné par les Annamites aux populations montagnardes de l'Indochine. Les Siamois les appellent *Khâs* et les Cambodgiens *Penongs*. Ils se rapprochent du type indonésien.

**moïse** [*mo-i-ze*] n. m. (par analogie avec la corbeille dans laquelle Moïse fut exposé sur le Nil). Petite corbeille capitonnée, servant de couchette aux enfants nouveau-nés. V. BERCEAU.

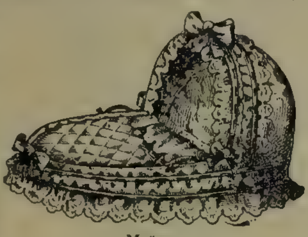
Moïse.

**Moïse** ou **Mosché,** la plus grande figure de l'histoire juive; guerrier, homme d'Etat, historien, poète, moraliste et législateur des Hébreux. La Bible rapporte qu'un pharaon ayant ordonné le meurtre des enfants mâles des Juifs d'Egypte, une femme de la tribu de Lévi exposa sur le Nil son enfant, qui fut recueilli par une fille du pharaon et reçut d'elle le nom de *Moïse*, c'est-à-dire *sauvé des eaux*. Obligé, à l'âge de quarante ans, de s'enfuir dans le désert pour avoir tué un Egyptien qui frappait un Hébreu, Moïse eut une apparition. Dieu se montra à lui sous la forme d'un buisson ardent et lui commanda de tirer son peuple de l'esclavage, de le conduire d'Egypte en Palestine. Alors commença l'exode. Un miracle permit à Moïse de franchir, à pied sec, le lit de la mer Rouge et, pendant une marche de quarante ans dans le désert, vers la Terre promise, Moïse servit d'intermédiaire entre Dieu et son peuple. Il donna aux Hébreux, au pied du mont Sinaï, le *Décalogue* (ou *Tables de la loi*) qu'il avait reçu de Dieu sur ce même mont, et, plus tard, la législation qui devait les régir pendant quinze siècles. Mais ayant douté de la parole du Seigneur dans une circonstance solennelle, il fut condamné à ne pas pénétrer dans la Terre promise. Il mourut en effet sur le mont Nébo, du haut duquel il put contempler le pays de Chanaan.

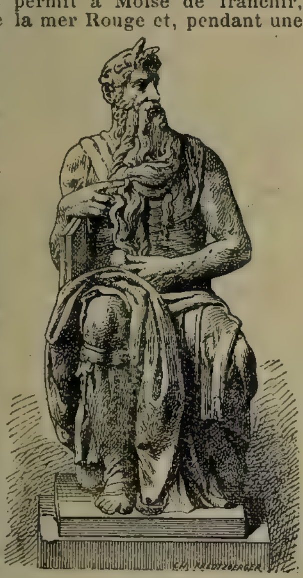
Moïse, d'après Michel-Ange.

— *Iconogr.* La peinture et la sculpture ont représenté de nombreuses scènes de la vie de Moïse. Nous ne citerons que les tableaux de *Moïse sauvé des eaux*, par Poussin, au Louvre (v. p. 000) ; de Claude Lorrain (Madrid) ; de Paul Véronèse (Turin et Dresde), etc. : *Moïse changeant en serpent la verge d'Aaron*, de Cabanel ; *Moïse recevant les tables de la loi*, de Ph. de Champaigne. Et dans la sculpture, la célèbre statue de marbre par Michel-Ange, à l'église Saint-Pierre-aux-Liens (Rome). Cette figure superbe, dont la physionomie irritée annonce une énergie et une volonté puissantes, est placée sur le tombeau inachevé de Jules II.

**Moïse en Egypte,** opéra en quatre actes, paroles de Balocchi et de Jouy, musique de Rossini, partition qui contient des pages remarquables ; entre autres, une *Prière* restée célèbre (1827).

**Moïse de Khoren,** écrivain arménien, né à Khoren vers 407, m. en 492. On lui doit une précieuse *Histoire d'Arménie*.

**moisement** [*ze-man*] n. m. Assemblage de moises.

**moiser** [*zé*] v. a. Lier une pièce de charpente avec des moises.

**moisi** [*zi*] n. m. Ce qui est moisi. Moisissure. *Sentir le moisi*, avoir l'odeur des choses moisies. *Goût de moisi*, altération du vin, provoquée soit par l'introduction dans la cuve de raisins chargés de moisissures, soit par l'enfûtage dans des vaisseaux mal nettoyés, où se sont développées des végétations cryptogamiques.

— ENCYCL. *Œnol.* Des collages et soutirages successifs peuvent faire disparaître le goût de moisi, que l'on supprime presque à coup sûr en additionnant le vin d'huile d'olive (250 grammes d'huile par hectolitre), et en fouettant le mélange à plusieurs reprises durant une huitaine de jours, pour soutirer ensuite dans des fûts propres et bien méchés.

**moïsiaque** [*mo-i-zi*] adj. Qui appartient, qui a rapport à Moïse : *livres moïsiaques*.

**moisir** [*zir*] v. a. (lat. *mucire*). Couvrir d'une mousse blanche ou verdâtre, qui marque un commencement de corruption : *l'humidité moisit tout ici*. V. n. et **Se moisir,** v. pr. Se couvrir de cette mousse : *les confitures moisissent ; le fromage se moisit. Fam. Moisir quelque part*, y rester longtemps.

**moisissure** [*zi-su-re*] n. f. Végétation cryptogamique, qui se développe à la surface des substances organiques en décomposition.

— ENCYCL. On groupe sous ce terme des champignons appartenant à diverses familles (mucorinées, péronosporées, périsporiacées, etc.), dont on a formé le groupe des hyphomycètes. Ce sont des champignons microscopiques, formés en général de nombreux filaments, minces et enchevêtrés. La partie qui plonge dans le milieu nutritif constitue le thalle (ou mycélium), qui émet les organes reproducteurs (filaments aériens terminés par un sporange ou une spore). A maturité, le sporange s'ouvre pour donner la liberté à des spores nombreuses, ou bien la spore unique tombe ; ces organes se développent à leur tour et reproduisent le cycle de végétation. Les moisissures se présentent sous forme de taches blanches ou diversement colorées : certaines sont très communes (mucor moisissure, aspergille, pénicille, rhizope noir) sur les vieux cuirs, le pain laissé à l'humidité, les fruits et substances sucrées ; elles jouent le principal rôle dans la tranformation des fromages et sont la cause de certaines fermentations. Elles peuvent apparaître non seulement sur des matières dépourvues de vie, mais encore sur des organes vivants (végétaux ou animaux) ; tels l'oïdium et le mildiou, la rouille des céréales, le muguet de l'homme, etc.

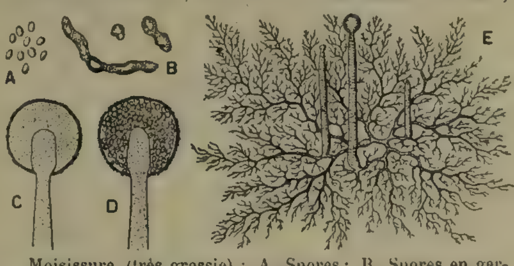

Moisissure (très grossie) : A. Spores ; B. Spores en germination ; C. Sporange ; D. Formation des spores dans le sporange ; E. Thalle rameux.

Certaines moisissures peuvent jouer un rôle utile dans les fermentations, soit en préparant le terrain à des levures sélectionnées par destruction des substances hydro-carbonées à la surface desquelles elles se sont développées, soit en agissant par elles-mêmes en raison de la propriété qu'elles possèdent de vivre en milieu oxygéné ou à l'abri de l'air et de se comporter comme de véritables levures et de tranformer le marc en alcool. C'est le cas, notamment, des mucorinées (*mucor racemosus, amylomyces*, etc.), qu'on emploie dans la fabrication des alcools de grains (procédé *amylo*).

**moison** [*zon*] n. f. (autre forme de *moisson*). *Dr. anc.* Quantité déterminée de grain due au roi ou au seigneur. Espèce de métayage par lequel le fermier devait au bailleur la moitié du profit des bestiaux et une quantité fixe de grain.

**moisonier** [*zo-ni-é*] n. m. Métayer. (Vx.)

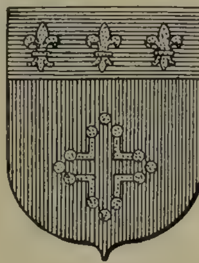
Armes de Moissac.

**Moissac** [*sak*], ch.-l. d'arr. (Tarn-et-Garonne), sur le Tarn et le canal latéral à la Garonne ; ch. de f. M. ; à 20 kil. de Montauban ; 8.140 h. (*Moissagais*). Minoteries, vins. Magnifique cloître ogival du XIIe siècle. Eglise Saint-Pierre, dont le portant est orné de belles sculptures. — L'arr. a 6 cant., 50 comm., et, 40.800 h. Le cant. a 7 comm., et 11.920 h.

**Moissan** (Henri), chimiste français, né et m. à Paris (1852-1907). Il a isolé le premier le fluor, créé le *four électrique*, etc. Membre de l'Académie des sciences (1891), il reçut un peu avant sa mort un des prix Nobel.

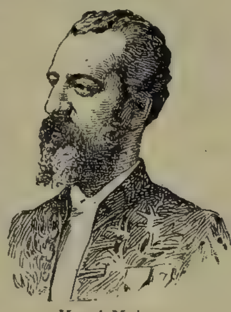
Henri Moissan.

**moissanite** n. f. Siliciure naturel de carbone.

**moissine** [*moi-si-ne*] n. f. Bout de sarment que l'on cueille avec la grappe de raisin.

**moisson** [*moi-son*] n. f. (lat. *messio*, de *messis*, mois). Récolte des blés et des autres céréales : *faire la moisson*. Temps où elle se fait : *la moisson approche*. Ce qui est récolté ou à récolter : *rentrer la moisson. Fig.* Action de recueillir quelque chose en grande quantité : *moisson de gloire. Poét.* Année. *Déesse des moissons*, Cérès. PROV. : **Il ne faut pas jeter la faux en la moisson d'autrui,** il ne faut pas prendre ce qui ne vous appartient pas, vous mêler de ce qui ne vous regarde pas.

— ENCYCL. L'époque de la moisson varie avec le climat, la température de l'année, la nature du sol, l'espèce de céréale cultivée. On juge qu'il est temps de moissonner quand le grain ne s'écrase plus sous la pression des doigts, mais se coupe à l'ongle facilement, et que son contenu, de laiteux qu'il était, est devenu consistant et farineux. Il ne faut cependant pas attendre, pour moissonner, que le grain soit arrivé à complète maturité, parce qu'alors il tomberait de l'épi sous le moindre choc. Sous le climat de France, la moisson a lieu en juillet-août.

La moisson se fait à la faux, à la faucille, à la sape et, plus rapidement, au moyen d'une moissonneuse mécanique. Dans les climats froids, les céréales abattues sont javelées et achèvent de mûrir sur le chaume avant d'être engrangées.

**moissonnage** [*moi-so-na-je*] n. m. Action, mode de moissonner.

**moissonne** n. f. Variété de figue précoce.

**moissonner** [*moi-so-né*] v. a. Faire la moisson : *moissonner les blés*. Recueillir en grand nombre : *moissonner des lauriers*. Obtenir comme résultat : *qui sème la haine moissonne la vengeance. Fig.* Détruire, faire périr : *le temps nous moissonne*.

**moissonneur** n. m. Nom vulgaire du freux.

**moissonneur, euse** [*moi-so-neur, eu-ze*] n. Qui fait la moisson. N. f. Machine à moissonner.

— ENCYCL. La moissonneuse est un instrument à traction animale, dont l'organe essentiel est l'appareil de coupe, formé d'une sorte de peigne métallique, dans les deux tranchants duquel s'engagent les chaumes, tandis qu'un tablier reçoit les tiges coupées. La faucheuse lui ressemble, à cette différence près que la scie est moins proche du sol, et que son mouvement est plus lent (les céréales étant plus faciles à couper que l'herbe des prairies, en raison de leur solidité). Le tablier est soutenu par une roulette basse ; le mécanisme est actionné par une grande roue porteuse, au moyen d'un système d'engrenages, que commande un levier de manœuvre placé à portée du siège où prend place le conducteur. C'est là le type le plus simple de moissonneuse, qui coupe simplement les céréales et les dépose en ligne régulière sur le sol ; mais il existe des moissonneuses javeleuses et des moissonneuses lieuses, qui, par le moyen de râteaux et d'autres organes, ramassent les céréales en javelles ou en font des gerbes que l'appareil dépose liées sur le champ.

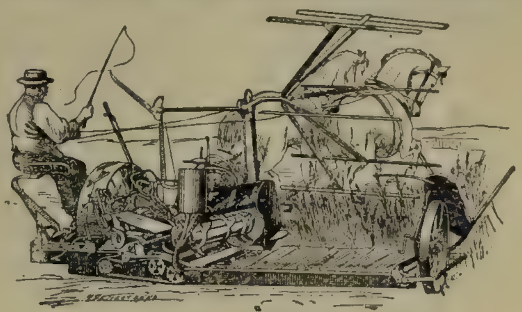
Moissonneuse-lieuse.

**Moissonneurs** (*les*) **dans les marais Pontins** ou *la Fête de la moisson*, chef-d'œuvre de Léopold Robert, au Louvre ; figures élégantes, dessinées et groupées ingénieusement.

**moissonnier** [*moi-so-ni-é*], **ère** adj. Se dit d'un jeune animal domestique qui tette tout le lait de sa mère.

**Moïta,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 40 kil. de Corte, au-dessus de la Bravone ; 840 h. (*Moïtincos*, au fém. *Moïtincas*). Amiante. — Le cant. a 8 comm., et 4.660 h.

**moite** adj. (lat. *mucidus*). Légèrement humide : *avoir le front moite de sueur. Poét. Le moite empire, le moite élément*, la mer.

**moitement** [*man*] adv. Mollement. (Vx.)

**moiteur** n. f. Légère humidité : *fièvre accompagnée de moiteur de la peau*.

**moitié** n. f. (lat. *medietas*). Une des deux parties égales d'un tout : *deux est la moitié de quatre*. Partie dont l'équivalent est contenu environ deux fois dans le tout : *la moitié du genre humain*. Partie importante : *l'air, c'est la moitié de la vie. Par ext.* Etre, objet incomplet. *Fam.* Femme, à l'égard de son mari : *perdre sa chère moitié. La plus belle moitié du genre humain*, le sexe féminin. Adverb. A demi : *étoffe moitié soie, moitié laine*. Loc. adv. *De moitié*, deux fois autant qu'il fallait. *Etre de moitié*, de société avec quelqu'un. *A moitié*, en partie, à demi : *ce fruit est à moitié pourri. A moitié chemin*, au milieu de l'espace à parcourir. *A moitié prix*, pour la moitié du prix ordinaire. *Moitié figue, moitié raisin*, partie bien, partie mal ; partie de gré, partie de force, etc. *Etre moitié chair, moitié poisson*, avoir une conduite, un langage équivoques. ALLUS. LITT. :

> Le tout ne vaut pas la moitié,

vers de Florian, dans la fable *l'Enfant et le Dattier*. On rappelle ce gracieux paradoxe pour indiquer que les plaisirs partagés sont bien supérieurs aux jouissances égoïstes.

**moitir** v. a. Rendre moite : *l'humidité moitit les meubles*.

**Moitte** (Pierre-Etienne), graveur français, né et m. à Paris (1722-1780). Il a gravé de remarquables portraits. Il eut plusieurs enfants qui cultivèrent les arts ; entre autres, JEAN-GUILLAUME, né et m. à Paris (1746-1810), sculpteur de mérite.

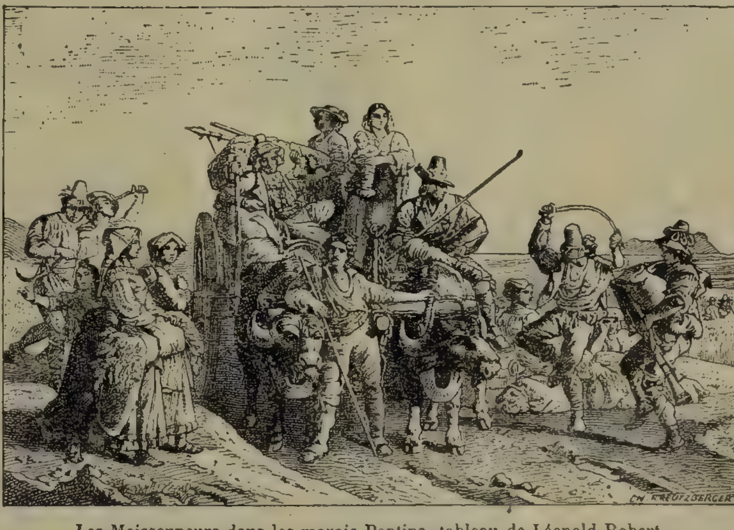
Les Moissonneurs dans les marais Pontins, tableau de Léopold Robert.

**Moivre** (Abraham **de**), géomètre français, né à Vitry, m. à Londres (1667-1754) ; inventeur du célèbre *théorème de Moivre* sur les imaginaires et l'un des créateurs de la trigonométrie imaginaire.

**Moji,** v. du Japon (île de Kiou-siou), port sur le détroit de Simonoseki, à l'entrée de la la mer Intérieure ; 56.000 h.

**moka** n. m. Excellent café, provenant de Moka (Arabie). Infusion de ce café : *une tasse de moka*.

**Moka,** port d'Arabie, sur la mer Rouge. Café renommé. Ville très commerçante autrefois, auj. complètement déchue ; 300 h.

**Moknin** ou **Mokenine,** v. du Sahel tunisien, au S. de Sousse ; 9.000 h. Oliviers.

**mol, molle** [*mo-le*] adj. V. MOU.

**Mola** (Pierfrancesco), peintre italien, né à Milan ou à Coldré, m. à Rome (1512-1668), auteur de : *Prédication de saint Jean-Baptiste, Vision de saint Bruno.*

**Molac,** comm. du Morbihan, arr. et à 23 kil. de Vannes ; 1.860 h.

**Mola di Bari,** v. d'Italie (Pouille, prov. de Bari), port sur la mer Adriatique ; 14.000 h.

**molage** n. m. *Dr. féod.* Droit de mouture.

**molaire** [*lè-re*] adj. et n. f. (lat. *molaris ;* de *mola*, meule à moudre). Se dit des grosses dents qui servent à broyer les aliments : *les molaires de l'homme sont au nombre de vingt.*

— Encycl. Disposées pour écraser et triturer comme des meules, les molaires présentent, en règle, une vaste surface masticatoire, avec couronne tranchante ou tuberculeuse, servant à broyer les aliments déjà divisés par les incisives et les canines. Elles sont très développées chez les herbivores.

Molaire.

— *Anat. hum.* Les molaires de l'homme sont au nombre de vingt ; dix pour chaque mâchoire. On les divise en *petites* et *grosses* molaires : huit petites molaires et douze grosses ; ces dernières n'apparaissent qu'à la seconde dentition. Les racines sont doubles, triples ou quadruples. Les dernières molaires (*dents de sagesse*) poussent vers vingt-trois ans.

**molaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *moles*, masse). *Biol. Actions molaires*, résultats d'ensemble (échanges, mouvements, etc.) conditionnés dans un protoplasma ou, d'une manière générale, dans un plastide, par les phénomènes ou mouvements moléculaires.

**Moland** (Louis), littérateur français, né à Saint-Omer, m. à Paris (1824-1899) ; auteur d'excellentes éditions de Racine, Molière, etc.

**molard** [*lar*] n. m. Colline, hauteur, élévation naturelle ou factice.

**molard** [*lar*] n. m. *Fam.* Crachat gras.

**Molard** (Claude-Pierre), mécanicien français, né aux Cernoises (Jura), m. à Paris (1758-1837). Directeur du Conservatoire des arts et métiers, dont il avait été l'un des fondateurs. Membre de l'Académie des sciences. Il a imaginé un nombre considérable de machines et de procédés nouveaux. — Son frère, François-Emmanuel (1774-1829), fut également un mécanicien distingué, et l'un des principaux rédacteurs du *Dictionnaire technologique*.

**molarder** [*dé*] v. n. *Fam.* Cracher gras.

**molariforme** adj. Qui ressemble à une dent molaire.

**molarite** n. f. Silex employé à faire des meules de moulin.

**molasse** n. f. *Géol.* V. MOLLASSE.

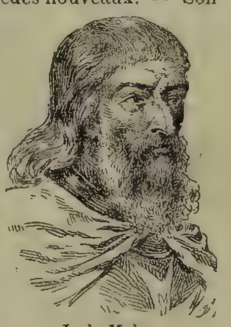
J. de Molay.

**Molay** [*lè*] (Jacques **de**), dernier grand maître des Templiers, né à Molay (Haute-Saône), brûlé vif à Paris en 1314, après une procédure inique. La légende veut qu'au moment de mourir il ait donné rendez-vous au roi devant Dieu, sous quelques mois. Philippe le Bel mourut, en effet, bientôt après.

**Moldau** (la) ou **Vltava,** riv. de Tchécoslovaquie (Bohême). Elle est née dans le Bœhmerwald, passe à Prague et se jette dans l'Elbe (riv. g.) ; 420 kil.

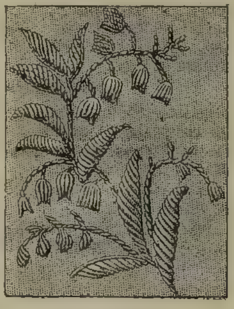
Point moldave.

**Moldave,** habitant ou originaire de la Moldavie : *les Moldaves.* Adjectiv. : *population moldave. Mod. Point moldave*, variété de broderie analogue au plumetis, qui s'exécute avec du gros cordonnet et dont le relief (à l'inverse du plumetis qui est bourré) n'est obtenu que par la grosseur du cordonnet, dont on peut, d'ailleurs, faire varier la couleur pour obtenir des effets de dégradé et de fondu.

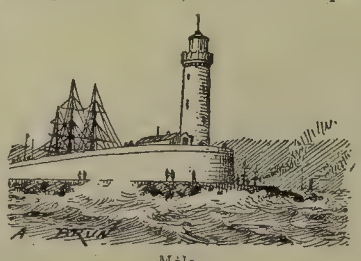
Môle.

**Moldavie,** ancienne principauté danubienne, dont l'union avec la Valachie a formé primitivement le royaume de Roumanie ; environ 2.400.000 h. (*Moldaves*). V. pr. *Iassy.* Grande production de céréales.

**moldavique** adj. Qui appartient à la Moldavie.

**moldavite** n. f. Variété d'obsidienne.

**Moldo-Valachie,** nom donné, avant le traité de Berlin de 1878, aux principautés danubiennes. V. ROUMANIE.

**Moldo-Valaque,** habitant de la Moldo-Valachie, ou originaire de ce pays : *les Moldo-Valaques.* Adjectiv. : *costume moldo-valaque.*

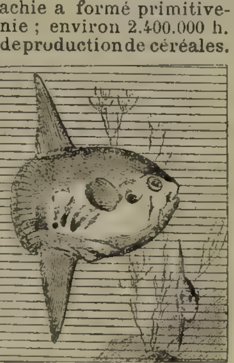
Môle (*ichtyol.*).

**môle** n. m. (ital. *molo ;* du lat. *moles*, masse). Jetée construite à l'entrée d'un port, pour rompre l'impétuosité des vagues et mettre ainsi les vaisseaux plus en sûreté.

**môle** n. f. Nom vulgaire du poisson lune (*orthagoriscus mola*). V. ORTHAGORISQUE.

**môle** n. f. (du lat. *mola*, meule). *Physiol.* Masse charnue, résultant d'un développement morbide de l'œuf. *Pathol. végét.* Maladie des champignons de couche, causée par une moisissure qui les déforme et les rend flasques.

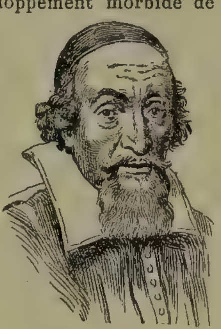
Mathieu Molé.

**Molé** (Edouard), magistrat français, né et m. à Paris (1540-1614). Il négocia l'abjuration de Henri IV. — Mathieu, son fils, né et m. à Paris (1586-1656), président du Parlement, garde des sceaux, joua un rôle important pendant la Fronde. Comme les Parisiens, mécontents, l'accusaient d'avoir trahi leur cause, le menaçaient de mort et qu'un bourgeois allait même jusqu'à appuyer un mousqueton sur son front, il prononça ces paroles restées célèbres : « Quand vous m'aurez tué, il ne me faudra que six pieds de terre. »

**Molé** (François-René), acteur français, né et m. à Paris (1734-1802). Il fut inimitable dans l'emploi des amoureux.

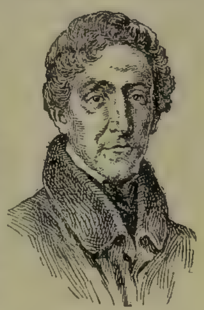
Comte Molé.

**Molé** (Louis-Mathieu, comte), homme d'Etat français, né à Paris, m. à Champlâtreux (1781-1855), premier ministre sous Louis-Philippe. Il préconisa une politique de résistance aux réformes et fut renversé par la coalition de Thiers et de Guizot. C'était un orateur habile et élégant. Membre de l'Académie française en 1840.

**Molé-Tocqueville** (*Conférence*), réunion destinée à préparer les jeunes avocats aux débats de la vie politique. Formée en 1877 par la fusion de la conférence Molé (1832) et de la conférence Tocqueville (1863), elle a été reconnue d'utilité publique en 1897 (actuellement 49, rue des Saints-Pères. Comme au Parlement, la salle des séances comporte une tribune, un bureau, et la distribution des membres par partis politiques (droite, centre, gauche.)

**moleau** [*lô*] n. m. Première huile exprimée d'une peau, quand elle a été chamoisée.

**moléculaire** [*lè-re*] adj. Qui a rapport aux molécules : *attraction moléculaire. Poids moléculaire d'un corps*, somme des poids atomiques des corps simples qui le constituent.

**moléculairement** [*lè-re-man*] adv. Par des molécules.

**molécularisation** [*za-si-on*] n. f. Action de réduire en molécules.

**molécularisé** [*zé*], **e** adj. Constitué en molécules d'une composition déterminée.

**moléculariser** [*zé*] v. a. Disposer par molécules.

**molécule** n. f. (dimin. du lat. *moles*, masse). Chacune des parties constituantes d'un corps composé, qui sont considérés comme étant la limite que la division mécanique puisse atteindre.

— Encycl. La molécule est la plus petite quantité de matière qui existe à l'état de liberté ; il y a lieu chimiquement de ne pas la confondre avec l'atome, qui est le plus petit poids de matière qui puisse entrer en combinaison. En réalité, les molécules ne peuvent pas être isolées. (V. ATOME.)

**Molenbeek-Saint-Jean,** v. de Belgique, faubourg de Bruxelles, sur la Senne ; 65.660 h. Industrie active ; métallurgie.

**Molen-Beersel,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck) ; 1.500 h.

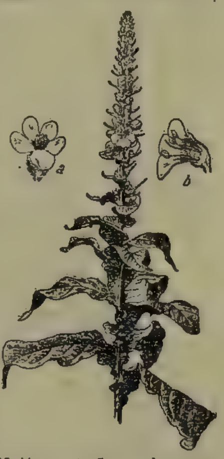

Molène ; *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur.

**molène** n. f. Genre de scrofulariacées.

— Encycl. Les molènes sont des plantes à fleurs délicates, fugaces et cotonneuses, jaunes ou fauves, quelquefois rouges ou blanches. On en connaît cent espèces, de l'Asie et de l'Europe. La *molène médicinale*, vulgairement *bonhomme*, *bouillon-blanc*, *herbe de Saint-Pierre*, *cierge de Notre-Dame*, atteint jusqu'à deux mètres de hauteur. Elle croît le long des chemins, des haies. Ses fleurs sont employées, en infusion, comme pectorales.

**Molène** (ÎLE), île du départ. du Finistère, située entre Ouessant et la pointe Saint-Mathieu ; 600 h.

**molequin** [*kin*] n. m. Ancienne sorte d'étoffe d'un grand prix. Voile, manteau fait avec cette étoffe. Adjectiv. *Vert molequin*, se dit du vert de mauve.

**moler** [*lé*] v. n. *Mar.* Sur la Méditerranée, faire vent arrière ; prendre le vent en poupe.

**Môle-Saint-Nicolas,** port d'Haïti, près du cap homonyme ; 5.000 h. Excellente rade.

**Moleschott** [*lès-kot'*] (Jacob), naturaliste hollandais, né à Bois-le-Duc, m. à Rome (1822-1893) ; un des défenseurs du matérialisme dans son livre célèbre : *la Circulation de la vie.*

**molesquine** ou **moleskine** [*lès-ki-ne*] n. f. (de l'angl. *mole skin*, peau de taupe). Etoffe de velours de coton, que l'on emploie pour faire des doublures de vêtement. Sorte de toile cirée, imitant le maroquin ou le cuir : *serviette en moleskine.*

**molestation** [*lès-ta-si-on*] n. f. Action de molester.

**molester** [*lès-té*] v. a. (lat. *molestare ;* de *molestus*, importun). Vexer, tourmenter : *soldats qui molestent les habitants d'un pays envahi.*

**molet** [*lè*] n. m. Pincette d'orfèvre. Moule en bois, employé dans la confection des franges.

**moletage** ou **molettage** [*lè-ta-je*] n. m. Action de moleter.

**moleté** ou **moletté** [*lè-té*] n. m. Ornement qu'on imprime dans les pâtes céramiques au moyen de mollettes métalliques.

**moleter** [*té*] ou **moletter** [*lè-té*] v. a. Orner en creux à l'aide de la molette. Polir avec la molette.

**moletoir** n. m. Instrument en forme de molette, dont on se sert pour polir les glaces.

**molets** [*lè*] n. m. pl. Nom donné dans certaines régions à des terres mouvantes qui s'enfoncent sous les pas.

**molettage** n. m. *Techn.* V. MOLETAGE.

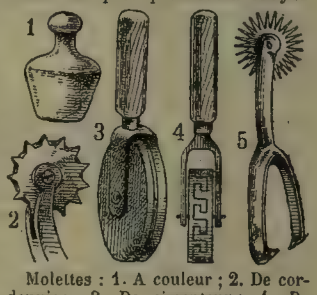

Molettes : 1. A couleur ; 2. De cordonnier ; 3. De cimenteur ; 4. De tourneur ; 5. D'éperon.

**molette** [*lè-te*] n. f. (du lat. *mola*, meule). Morceau de marbre de forme conique, qui sert à broyer les couleurs. Partie mobile de l'éperon, en forme de roue étoilée et garnie de petites pointes pour piquer le cheval. Nom d'instruments employés à différents usages, constitués par une petite roulette adaptée à un manche (pour graver, travailler les corps durs). Morceau de bois sur lequel on travaille les verres et les lunettes. Cylindre de buis au moyen duquel on donne un mouvement de torsion au chanvre. Grande poulie en fonte ou en fer, par où passe le câble d'extraction d'un puits de mine. Système qui fait tourner une scie circulaire. Tranche gazon de jardinier. N. f. pl. *Vétér.* Tumeurs molles qui se montrent en certains points du boulet.

— Encycl. *Art vétér.* Les molettes sont produites par l'hydropisie ou l'inflammation, soit de l'articulation du boulet (*molettes articulaires*), soit de la bourse synoviale qui facilite le glissement des tendons fléchisseurs (*molettes tendineuses*).

On traite cette affection par l'hydrothérapie, par la compression à l'aide de bandages caoutchoutés, par des frictions à l'alcool camphré, à l'essence de térébenthine ; mais souvent il faut recourir à la cautérisation (en raie ou en pointe), ou à l'extraction du contenu par cautérisation.

**Molfetta,** v. d'Italie (Pouille, prov. de Bari), sur l'Adriatique ; 40.000 h. Port assez actif. Cotonnades.

**molgule** n. f. Genre d'ascidies des mers d'Europe, comprenant des animaux globuleux, qui vivent enfouis dans les grèves sablonneuses et que les pêcheurs appellent *œufs de sable.*

**moliant** [*li-an*], **e** adj. Qui est doux et maniable : *peau moliante.*

**molier** ou **mollier** [*mo-li-é*] n. m. Liure en fil poissé ou métallique, suivant les cas, des mailles, des lices, et des dents du peigne.

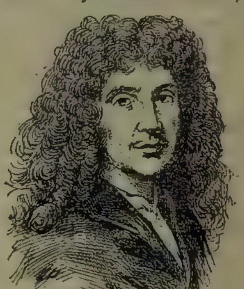
Molière.

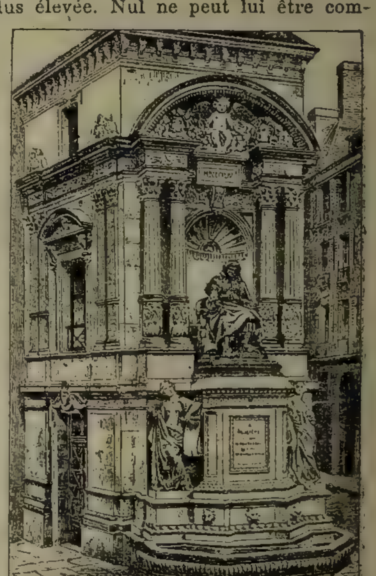
Fontaine Molière, à Paris.

**Molière** (Jean-Baptiste Poquelin, dit), auteur comique français, né et m. à Paris (1622-1673). Fils d'un tapissier du roi, il débuta fort jeune au théâtre, se fit le chef d'une troupe nomade qui parcourut la province, et, rentré à Paris en 1658, prit la direction du Théâtre de Monsieur, au Petit-Bourbon. En 1662, il épousa Armande Béjart, qui devait faire, par sa coquetterie, le désespoir de sa vie. Il mourut presque subitement, après la quatrième représentation du *Malade imaginaire*, et la sépulture religieuse lui fut refusée. Acteur, directeur de troupe, auteur lui-même, il a parcouru le cycle entier de son art avec une souplesse inimitable, depuis la farce la plus bouffonne jusqu'à la comédie la plus élevée. Nul ne peut lui être comparé pour la haute originalité, l'entente parfaite de la scène, la verve jaillissante, la force comique, la verdeur gauloise du style. Il fut, dans toute la force du terme, comme le disaient ses contemporains, le *contemplateur* et le *peintre* de la nature humaine. Il est inimitable dans la conduite des caractères et dans la peinture des mœurs. La plupart de ses personnages sont devenus d'impérissables types, dessinés avec tant de perfection, et si universellement consacrés, qu'ils semblent avoir eu une existence réelle. Sa philosophie est celle de la nature, du bon sens et de la haute raison. Sa morale est éminemment sociale. Nul, enfin, n'a enrichi la langue littéraire et la langue usuelle d'autant de vers, de mots et de locutions devenus proverbes.

# MOLLUSQUES, VERS, ÉCHINODERMES, CŒLENTÉRÉS, INFUSOIRES

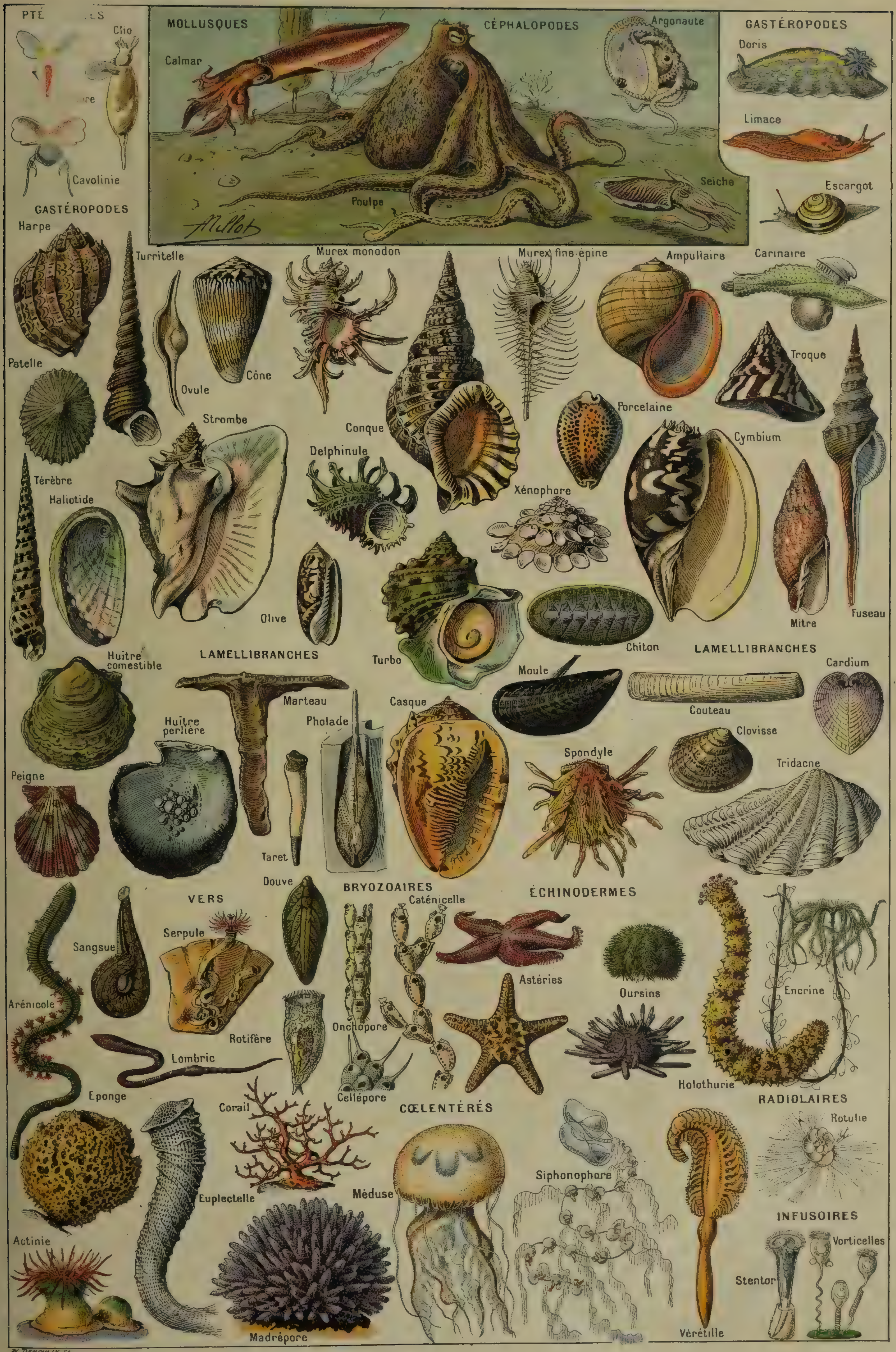
PTÉ ES
Clio
re
Cavolinie
MOLLUSQUES
CÉPHALOPODES
Calmar
Argonaute
Poulpe
Seiche
Millot
GASTÉROPODES
Doris
Limace
Escargot
GASTÉROPODES
Harpe
Turritelle
Patelle
Ovule
Cône
Murex monodon
Murex fine-épine
Ampullaire
Carinaire
Troque
Strombe
Conque
Delphinule
Porcelaine
Cymbium
Térèbre
Haliotide
Xénophore
Olive
Turbo
Chiton
Mitre
Fuseau
Huitre comestible
LAMELLIBRANCHES
LAMELLIBRANCHES
Cardium
Moule
Couteau
Marteau
Casque
Huitre perlière
Pholade
Clovisse
Spondyle
Tridacne
Peigne
Taret
Douve
VERS
BRYOZOAIRES
Caténicelle
ÉCHINODERMES
Sangsue
Serpule
Astéries
Oursins
Arénicole
Encrine
Rotifère
Onchopore
Lombric
Cellépore
Holothurie
Eponge
Corail
CŒLENTÉRÉS
RADIOLAIRES
Rotulie
Siphonophore
Euplectelle
Méduse
INFUSOIRES
Actinie
Vorticelles
Stentor
Madrépore
Vérétille
H. DEMOULIN, Sc

## MOLLUSQUES FOSSILES

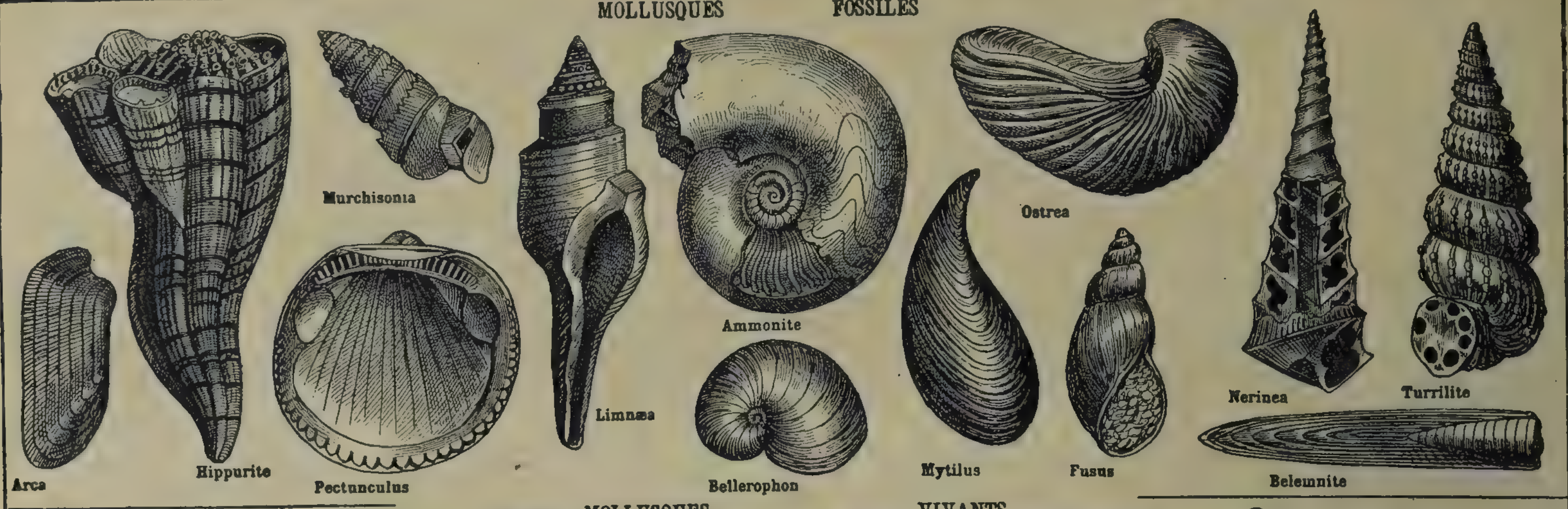
Murchisonia
Ostrea
Ammonite
Hippurite
Limnæa
Nerinea
Turrilite
Arca
Pectunculus
Bellerophon
Mytilus
Fusus
Belemnite

## MOLLUSQUES VIVANTS

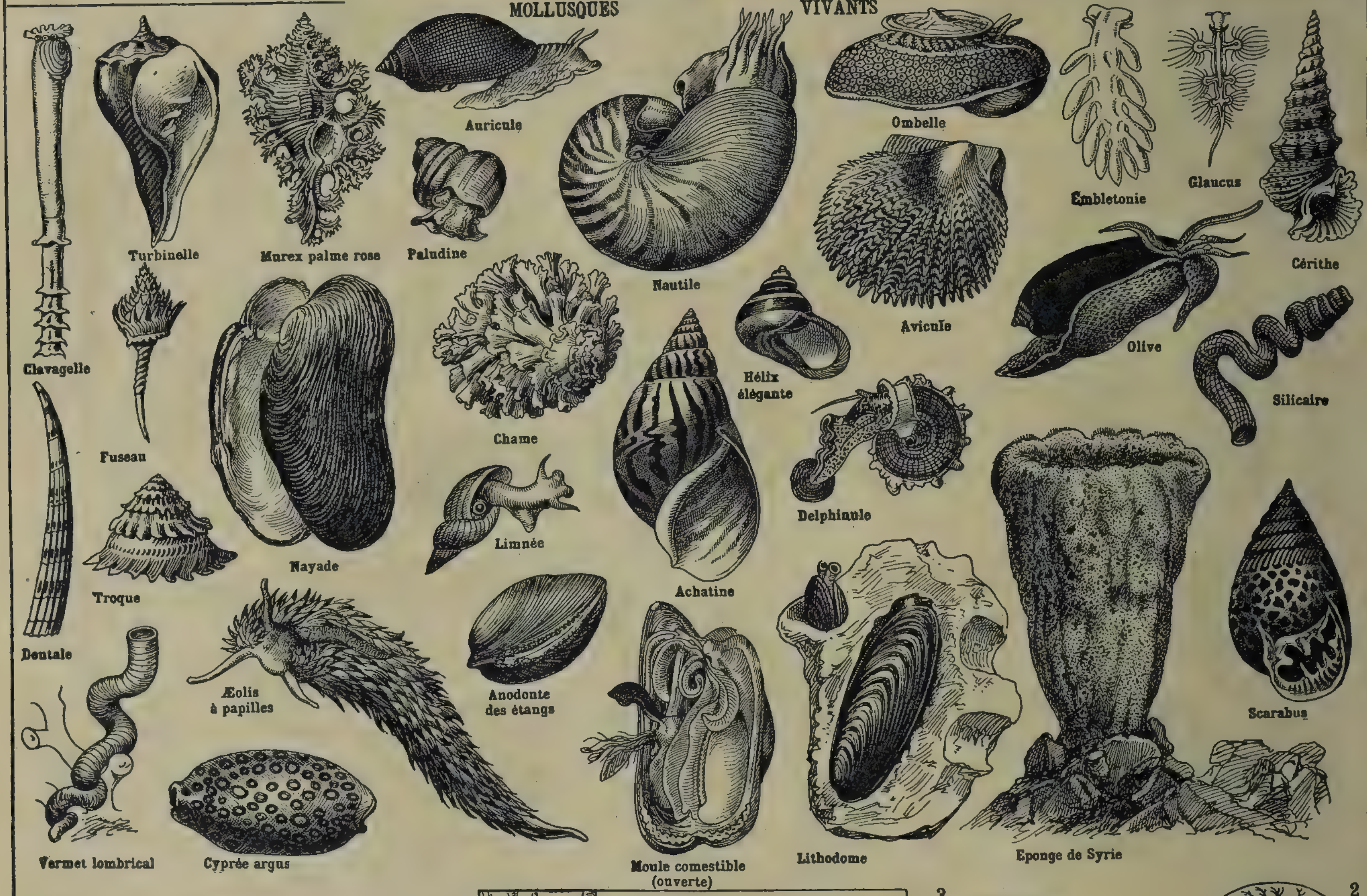
Auricule
Ombelle
Turbinelle
Murex palme rose
Paludine
Émbletonie
Glaucus
Cérithe
Nautile
Avicule
Olive
Clavagelle
Fuseau
Chame
Hélix élégante
Silicaire
Delphinule
Troque
Nayade
Limnée
Achatine
Dentale
Æolis à papilles
Anodonte des étangs
Scarabus
Vermet lombrical
Cyprée argus
Moule comestible (ouverte)
Lithodome
Eponge de Syrie

## CULTURE DE L'ESCARGOT

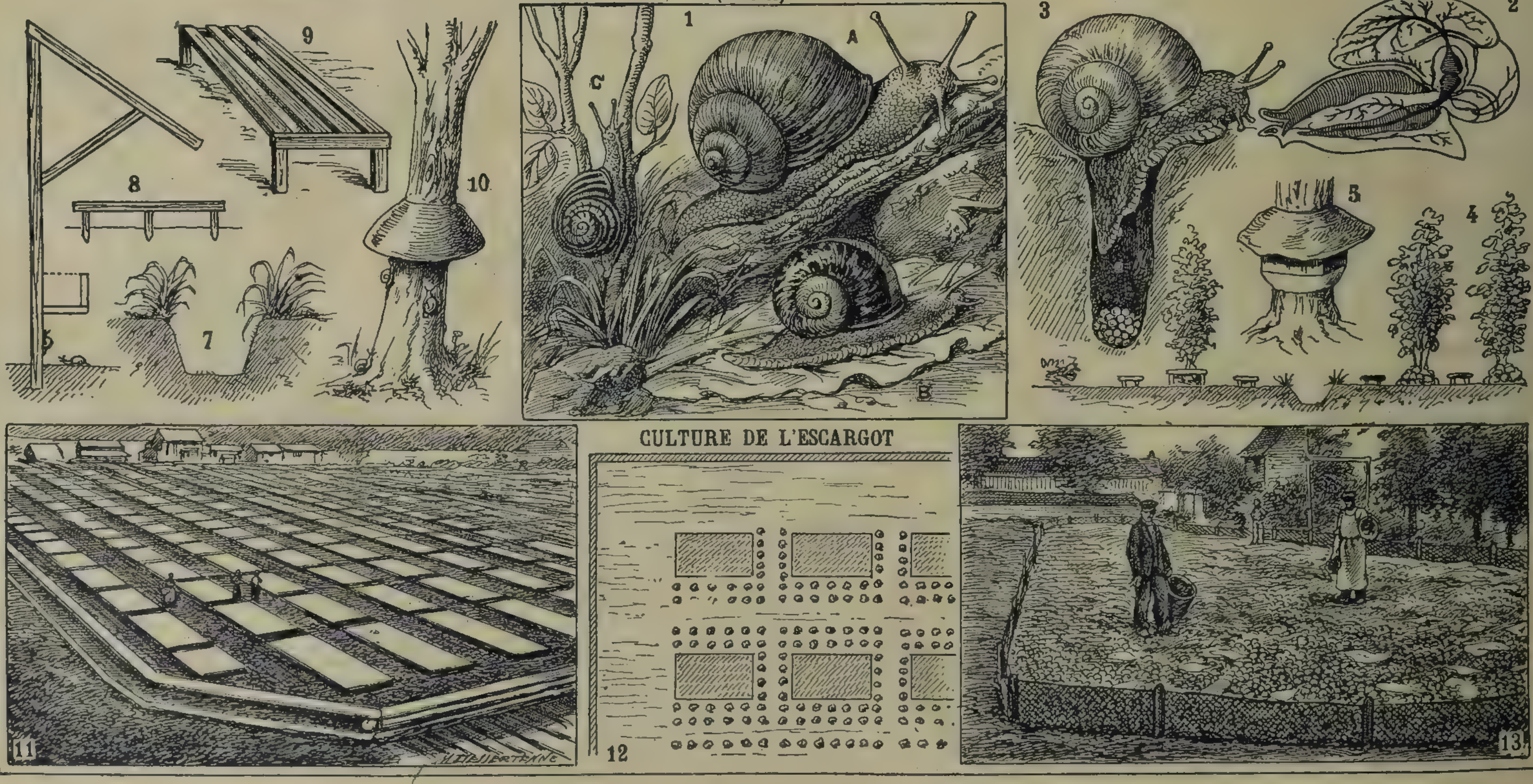
1
A
B
C
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13

CULTURE DE L'ESCARGOT : 1. Espèces d'escargots (A, vigneron ; B, petit gris ; C, des jardins) ; 2. Anatomie interne de l'escargot ; 3. Escargot effectuant sa ponte ; 4. Schéma d'un parc à escargots avec abris divers, fossé, etc. ; 5. Protection d'un pied d'arbre ; 6. Clôture extérieure d'un parc, avec gouttière à sciure ou à cendres ; 7. Fossé bordé d'iris et servant de clôture ou de séparation ; 8. Chemin planchéié (profil) ; 9. Claie destinée à recevoir les verdures ; 10. Cône pour éviter l'ascension aux arbres ; 11. Grand parc d'élevage avec ses abris de bouchage ; 12. Abris de bouchage entourés de plantes vivrières ; 13. Moussage d'un parc pour le bouchage des escargots.

Ses principales pièces sont : *les Précieuses ridicules, Sganarelle, l'Ecole des femmes, Tartufe, Don Juan, le Misanthrope, le Médecin malgré lui, Amphitryon, l'Avare, George Dandin, le Bourgeois gentilhomme, Psyché* (avec Corneille, Quinault et Lulli), *les Fourberies de Scapin, les Femmes savantes, le Malade imaginaire*, etc. Molière fut l'ami de Boileau, de Racine, de La Fontaine, et il dut à la protection de Louis XIV de poursuivre, parfois avec une courageuse énergie, sa carrière dramatique.

**Molière** (*fontaine*), monument élevé en 1844 à la mémoire du grand comique français, rue de Richelieu (Paris), non loin de la maison où, dit-on, il rendit le dernier soupir. Ce monument a été construit par Visconti ; la statue en bronze de Molière est de Seurre ; mais on admire surtout les statues de la *Comédie grave* et de la *Comédie enjouée*, dues au ciseau de Pradier.

**Molière et Louis XIV**, tableaux de Gérome (1863) et de Vetter (1864). Le sujet en est l'anecdote fort connue (d'ailleurs très probablement inexacte) de Louis XIV faisant manger à sa table le grand comique, que quelques courtisans se permettaient de ne pas trouver d'assez bonne compagnie pour eux. Vetter a placé derrière le poète les principaux types de ses comédies ; exécution tres soignée et très minutieuse (v. p. 330).

**Molières,** ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 20 kil. de Montauban, au-dessus de l'Emboulas ; 1.870 h. — Le cant. a 5 comm., et 4.960 h.

**Molières** (Joseph Privat **de**), oratorien et savant français, né à Tarascon, m. à Paris (1677-1742). Dans ses *Leçons de physique*, il a cherché à concilier la physique de Descartes et celle de Newton.

**moliéresque** [*rès-ke*] adj. Qui a rapport à Molière. Qui est dans la manière de Molière.

**Molières-sur-Cèze,** comm. du Gard, arr. et à 24 kil. d'Alès ; 2.840 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**moliérisme** [*ris-me*] n. m. Culte fervent de Molière.

**moliériste** [*ris-te*] n. Personne qui a un culte pour Molière, ou qui fait une étude spéciale de ses œuvres.

**molimen** [*mên*] n. m. (mot lat.). *Méd.* Ensemble des troubles morbides qui précèdent les crises.

**Molina** (Louis), jésuite espagnol, né à Cuenca, m. à Madrid (1535-1600) ; auteur du *molinisme*, doctrine de conciliation, avec la liberté humaine, de la prescience de Dieu et de la nécessité de la grâce. Suivant lui, la grâce est destinée à être efficace ; si elle ne l'est pas toujours, c'est que l'homme tantôt lui résiste, tantôt la seconde. Le *molinisme*, adopté par les jésuites, fut combattu par les dominicains, qui défendirent le *thomisme*.

**Molina** (Tirso **de**), poète dramatique espagnol. V. Tirso.

**Molinari** (Gustave **de**), économiste belge, partisan du libre-échange, né à Liége, m. à La Panne (Belgique) [1819-1911]. Ecrivain distingué, esprit original, il a écrit : *Théorie du progrès, l'Evolution économique au* XIXe *siècle*, etc.

**Moline,** v. des Etats unis d'Amérique (Illinois, comté de Rock Island), sur le Mississipi ; 31.000 h.

**Molinet** (Jean), poète et prosateur français, né dans le Bourbonnais, m. en 1507 ; historiographe de Charles le Téméraire, continuateur de la chronique de Georges Chastellain ; il a traduit le *Roman de la Rose* ; c'est un des plus notables « rhétoriqueurs ».

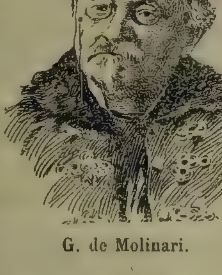
G. de Molinari.

**molinie** [*nî*] n. f. Graminée vivace, qui croît dans les lieux humides, et qu'on emploie comme litière : *la molinie bleue est appelée aussi canche bleue ou jonchée.*

**molinien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui appartient aux molinistes et à leurs doctrines.

**Molinier** (Auguste), érudit français, né à Toulouse, m. à Paris (1851-1904) ; auteur d'une précieuse bibliographie des *Sources de l'histoire de France.* — Son frère, Charles-Louis-Marie-*Emile*, écrivain d'art français, né à Nantes, m. à Paris (1857-1906), a étudié les arts mineurs, particulièrement l'histoire de l'émaillerie et de la céramique et attaché son nom à une *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie.*

**molinisme** [*nis-me*] n. m. Opinion des molinistes sur l'accord de la grâce et du libre arbitre. V. Molina.

**moliniste** [*nis-te*] n. Partisan des opinions de Molina sur la grâce. Adj. Qui a rapport à Molina.

**Molinos** [*noss*] (Michel), théologien espagnol, né à Patalina, m. à Rome (1640-1696) ; auteur de *la Guide spirituelle*, où se révèle le germe du quiétisme. On a donné le nom de *molinosisme* à son système.

**molinosisme** [*zis-me*] n. m. Doctrine quiétiste du théologien Molinos.

**molinosiste** [*zis-te*] n. Partisan des opinions de Molinos. Adj. Qui a rapport à Molinos.

**Molitor** (Gabriel-Jean-Joseph, comte), maréchal et pair de France, né à Hayange (Moselle), m. à Paris (1770-1849). Il battit l'archiduc Charles à Caldiéro en 1805, défendit énergiquement la Hollande en 1813.

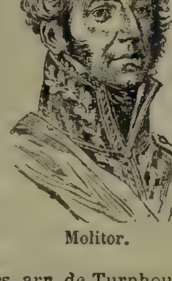
Molitor.

**Moll,** v. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout), sur la Moll-Nèthe ; 8.780 h. Draps, tanneries, teintureries.

**Moll** (Henry), colonel et explorateur français, né à Saulx (Haute-Saône), tué au Ouadaï (1871-1909).

**mollah** [*mol-la*] n. m. Dans les pays musulmans, titre donné à ceux qui exercent les fonctions politiques ou religieuses, aux marchands notables, etc.

**mollasse** [*mo-la-se*] adj. Mou, flasque : *chairs mollasses.* Dont le corps a une consistance flasque. *Fig.* Apathique, sans énergie : *caractère mollasse.*

**mollasse** [*mo-la-se*] n. f. Roche composée de calcaire mêlé de sable et d'argile : *la mollasse durcit à l'air.* (On écrit aussi molasse.)

**mollassique** [*mo-la-si-ke*] adj. *Géol.* Qui est constitué par la mollasse.

**molle** [*mo-le*] n. f. Lotte de la Méditerranée (*phycis Mediterranea*) ou tanche de mer.

**molle** [*mo-le*] n. f. Botte d'osier fendu, à l'usage des vanniers et des tonneliers. Sorte de bouillie blanchâtre, qui flotte au-dessus de la surface du béton coulé et que l'on enlève en l'aspirant au moyen d'une pompe.

**molle atque facetum,** mots lat. signif. : *Le doux et le fin.* Expression d'Horace (*Satires*, I, 10, 44), signifiant que les Muses ont accordé à Virgile la grâce et la finesse.

**mollement** [*mo-le-man*] adv. D'une manière molle : *être mollement couché. Fig.* D'une manière efféminée : *vivre mollement.* Faiblement, lâchement : *travailler mollement.* Ant. **Rudement, énergiquement.**

**mollesse** [*mo-lè-se*] n. f. (de *mol*). Etat de ce qui est mou : *la mollesse des chairs. Fig.* Manque de fermeté : *mollesse de caractère.* Extrême indulgence. Délicatesse d'une vie voluptueuse : *la mollesse des Sybarites est restée légendaire.* Ant. **Dureté, rudesse, énergie.**

**mollet** [*mo-lè*] n. m. (de *mol*). Saillie que font les muscles de la partie postérieure de la jambe. *Mollets de coq*, mollets très maigres. *Faux mollets*, coussins qu'on place sous les bas pour faire paraître les mollets plus gros.

**mollet, ette** [*mo-lè, è-te*] adj. Mou et doux au contact : *étoffe mollette. Pain mollet*, blanc et léger. *Œuf mollet*, cuit pour être mangé à la coque.

**molleterie** [*mo-le-te-rî*] n. f. Cuir de vache, dont on fait des semelles pour les chaussures légères.

**molleteur** [*mo-le*] n. m. Appareil servant à faire cuire les œufs mollets.

**molletière** [*mo-le*] n. f. Bande de cuir, de toile, qui couvre la jambe, du pied jusqu'au jarret. Adjectiv. : *bandes molletières.*

**molleton** [*mo-le*] n. m. (de *mollet*). Etoffe moelleuse de laine, tirée à poil d'un seul ou des deux côtés. Tissu de coton qui a l'apparence du précédent : *vareuse de molleton.*

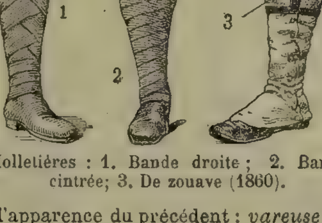

Molletières : 1. Bande droite ; 2. Bande cintrée; 3. De zouave (1860).

**molletonné** [*mo-le-to-né*], **e** adj. Se dit des étoffes de laine ou de coton tirées à poil comme le molleton ou de certains vêtements doublés de molleton.

**molletonner** [*mo-le-to-né*] v. a. Garnir, doubler de molleton : *molletonner un pardessus.*

**molletonneux, euse** [*mo-le-to-neû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du molleton.

**Mollien** [*mo-li-in*] (François-Nicolas, comte), homme d'Etat français, né à Rouen, m. à Paris (1758-1850) ; habile financier, ministre du Trésor de Napoléon Ier, auteur de *Mémoires.* — Son fils, Gaspard-Théodore, né à Paris en 1796, échappa au naufrage de la *Méduse* (1816) et entreprit deux ans après un voyage d'exploration aux sources du Sénégal et de la Gambie.

**Molliens-Vidame,** ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 20 kil. d'Amiens ; 610 h. Ch. de f. écon. — Le cant. a 29 comm., et 9.450 h.

**mollificatif, ive** [*mo-li*] adj. Qui amollit, qui est propre à amollir. (Peu us.)

**mollification** [*mo-li, si-on*] n. f. Action de mollifier. Ant. **Durcissement.**

**mollifier** [*mo-li-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rendre mou. (Peu us.) Ant. **Durcir.**

**mollir** [*mo-lir*] v. n. (lat. *mollire*). Devenir mou : *fruit qui mollit. Fig.* Devenir moins violent : *le vent mollit.* Plier, céder : *les troupes commençaient à mollir.* Ant. **Durcir.**

**Mollis,** comm. de Suisse (Glaris), sur la Linth ; 1.900 h. Filatures et tissage de coton, fromageries.

**molliuscule** [*mo-li-us-ku-le*] adj. *Fam.* Un peu mou.

**molluscoïdes** [*mo-lus-ko-i-de*] n. m. pl. Embranchement du règne animal, comprenant les bryozoaires et les brachiopodes. S. un *molluscoïde.* (V. la planche mollusques.)

**molluscum** [*mo-lus-kom'*] n. m. (m. lat.). Tumeur fibreuse de la peau.

— Encycl. Le *molluscum vrai* varie de la grosseur d'un grain de millet à celle d'un œuf ou d'une orange. Il s'observe principalement dans l'enfance ; il est sans gravité ; on le détruit par l'extirpation.

Le *molluscum contagiosum* est une affection cutanée, qui se présente sous forme de petites élevures ombiliquées, contenant une masse blanchâtre. Le *molluscum pendulum* est une sorte de verrue pédiculée.

**mollusque** [*mo-lus-ke*] n. m. (du lat. *mollusca*, noix à écorce molle). Animal invertébré, à corps mou, comme un escargot, une huitre, un poulpe. *Pop.* Imbécile, apathique. N. m. pl. Un des embranchements du règne animal.

— Encycl. Les mollusques sont des animaux invertébrés, dont le corps, plus ou moins mou, parfois coriace, s'abrite en tout ou en partie dans une coquille calcaire et souvent cornée, qui, chez certains genres, se trouve placée dans l'intérieur du corps. Ils possèdent un cœur, un cerveau et un appareil nerveux très compliqué, un appareil digestif, etc. Beaucoup sont hermaphrodites ; presque tous sont ovipares. Au sortir de l'œuf, les jeunes sont de véritables larves, et subissent des métamorphoses.

Les mollusques présentent de nombreuses formes terrestres ; on peut dire toutefois que la vie aquatique est la règle chez ces êtres. Les fonctions respiratoires s'exercent surtout par les téguments, mais il existe parfois des branchies et des poumons.

Les mœurs des mollusques sont extrêmement variées. Beaucoup sont carnassiers, beaucoup se nourrissent d'algues ; d'autres sont parasites d'animaux aquatiques. C'est dans les mers et les pays chauds que se trouvent les plus grandes formes, comme les énormes bénitiers, les volutes, les mollusques nus.

L'homme utilise comme alimentaires : les huitres, les moules, les palourdes, les clovices et toutes les espèces de coques (lamellibranches), les escargots, et certains d'entre eux font l'objet d'un élevage systématique : huitres (ostréiculture), moules (mytiliculture), escargots (héliculture).

La nacre est fournie par divers lamellibranches ; les perles, par les pintadines. D'autres coquilles, comme les coques, sont utilisées pour fabriquer des camées.

On divise les mollusques en cinq classes : *céphalopodes, ptéropodes, gastéropodes, scaphopodes, pélécypodes* ou *lamellibranches.*

**Mollwitz,** village d'Allemagne (Prusse, Silésie), à 37 kil. de Breslau. Victoire de Frédéric II de Prusse sur les Autrichiens le 10 avril 1741.

**Molmenti** (Pompeo Gherardo), écrivain italien, né à Venise en 1852, auteur de savants ouvrages sur *la Vie privée à Venise ; Tiepolo*, etc.

**moloch** [*lok*] n. m. Genre de reptiles sauriens, comprenant de larges agamidés de l'Australie, couverts de fortes épines écailleuses très saillantes.

**Moloch,** nom sous lequel la Bible désigne une divinité adorée par les Moabites et les Ammonites et à laquelle on sacrifiait des enfants. Identifié avec *Melek* (roi), titre de divers dieux phéniciens.

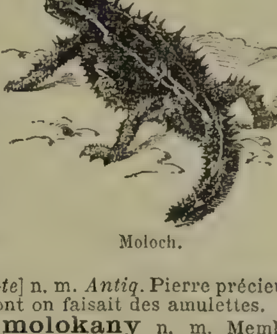
Moloch.

**molochite** [*ki-te*] n. m. *Antiq.* Pierre précieuse opaque et mauve, dont on faisait des amulettes.

**molokan** ou **molokany** n. m. Membre d'une secte russe iconoclaste, sans clergé, plaçant la vraie communion dans la méditation de la parole du Christ. (Les molokanys boivent du lait pendant le carême, d'où leur nom de *buveurs de lait.*)

**molops** [*lopss*] n. m. *Entom.* Genre d'insectes coléoptères, comprenant des féronies noires ou brunes, dont on connait 30 espèces de l'Europe et de l'Asie Mineure. *Pathol.* Tache que l'on observe sur la peau, à la suite de traumatismes ou des infections graves.

**molosse** [*lo-se*] n. m. Chien du pays des Molosses, en Epire, qu'on employait dans l'antiquité pour la chasse ou la garde des troupeaux. Auj., gros chien de garde, généralement de la race des dogues. (Adjectiv. : *chien molosse.*) Genre de mammifères chéiroptères de l'Amérique centrale et méridionale. *Métriq.* Pied de vers grec ou latin, composé de trois syllabes longues.

**Molosses,** peuple de l'ancienne Epire, qui avait pour capitale *Ambracia.* Les chiens des Molosses étaient autrefois célèbres.

**molossique** [*lo-si-ke*] adj. *Métriq. anc.* Se dit d'un vers qui n'est composé que de molosses.

**Molsheim,** ch.-l. d'arr. et de c. du Bas-Rhin, sur la Bruch ; 3.160 h. Ch. de f. Vignobles. — L'arr. a 70 comm., et 67.000 h.

**Moltke** [*mol-ke*] (Helmuth Charles Bernard, comte **de**), général prussien, né à Parchim, m. à Berlin (1800-1891). C'est lui qui a combiné les opérations de l'armée prussienne en 1866 et celles de l'armée allemande en 1870-1871. Il fut un administrateur et un organisateur hors ligne, plus encore qu'un grand général. — Son neveu, Helmuth Johannes Ludwig, né à Gersdorff, (1848-1916) ; chef d'état-major général de l'armée allemande, au début de la Grande Guerre, il fut, après l'échec du mouvement sur Paris, à la bataille de la Marne, remplacé par Falkenhayn, en octobre 1914.

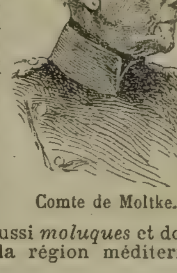
Comte de Moltke.

**molucelle** [*sè-le*] n. f. *Bot.* Genre de labiées, dites aussi *moluques* et dont on connait deux espèces de la région méditerranéenne.

**Moluques** (îles), archipel néerlandais de la Malaisie (Océanie). Les principales îles sont : Gilolo ou Halmahera, Céram, Boeroe, Amboine ; 450.000 h. environ (*Moluquois*). V. pr. *Amboine.* Epices renommés.

**Moluques** (mer des), partie du Pacifique, qui baigne les îles Moluques.

**Moluques** (détroit des), entre les Moluques et l'île Célèbes ; large de 200 kilomètres.

**molure** n. m. Espèce de gros serpent du genre python, qui atteint jusqu'à 6 mètres de long et est répandu du sud de l'Inde jusqu'en Malaisie et en Chine. (Il n'est pas venimeux.) V. python.

**molusson** [*lu-son*] n. m. (de *Montluçon*). Bateau construit pour pouvoir naviguer dans les canaux du Centre. Syn. berrichon.

**molve** n. f. Nom vulgaire de la lotte allongée et de la lingue.

**moly** n. m. (gr. *môlu*). Espèce d'ail appelé vulgairement *ail doré.* (Homère attribue à cette plante des propriétés magiques.)

**molybdate** n. m. Sel de l'acide molybdique.

**molybdène** n. m. (du gr. *molubdos*, plomb). Métal blanc comme l'argent, cassant et peu fusible.

— Encycl. Isolé de la *molybdénite* (sulfure naturel de molybdène) par un chimiste suédois, Hjelm, en 1782, le molybdène se rencontre encore dans l'*ilsemannite*, molybdate de molybdène, dans le *ma-*

*lybdurane* ou molybdate d'uranium, dans la *molybdoferrite* ou molybdate de fer, et dans la *péléraïte*, molybdate de fer et de cobalt, dans la *wulfénite* ou *mélinose*, molybdate de plomb.

Le molybdène a pour symbole Mo, pour poids atomique 96, pour densité 9,01 ; il est inaltérable à l'air, à la température ordinaire, et fond vers 2.500° ; au rouge naissant, il donne un oxyde et, à température plus élevée, un acide.

On le prépare industriellement au four électrique par la méthode de Moissan ; on traite un mélange d'oxyde obtenu par réduction du molybdate d'ammoniaque avec du charbon de sucre.

Il donne avec l'oxygène plusieurs composés ; le plus important est l'*anhydride molybdique* $MoO^3$, qui fournit l'acide molybdique $MoO^4H^2$. On l'on obtient en grillant le sulfure de molybdène naturel ; le produit obtenu, dissous dans l'ammoniaque, donne le molybdate d'ammoniaque, utilisé pour la préparation du molybdène. En solution azotique (*solution molybdique*), il sert au dosage du phosphore. Le molybdène entre dans la composition de divers aciers. Ces alliages se fabriquent généralement au creuset ou au four électrique. La souplesse de ce métal l'a fait employer pour le montage des lampes électriques demi-watt ; en poudre, il a été utilisé comme stabilisateur pour les poudres sans fumée, etc.

**molybdénite** n. f. Sulfure naturel de molybdène $MoS^2$.

**molybdénocre** n. m. V. MOLYBDINE.

**molybdine** n. f. Acide molybdique naturel, à l'état amorphe. (On dit aussi MOLYBDÉNOCRE.)

**molybdique** adj. Se dit de certains composés du molybdène. V. MOLYBDÈNE.

**molybdoferrite** [*fè-ri-te*] n. f. Molybdate naturel impur de fer.

**molybdoïde** n. f. Espèce de plombagine.

**molybdoménite** n. f. Sélénite naturel de plomb.

**molybdophyllite** n. f. Silicate hydraté naturel de plomb et de magnésium.

**molybdurane** n. m. Molybdate naturel d'uranium.

**Molyn** (Pierre **de**), dit *le Vieux*, peintre et graveur hollandais, né à Londres avant 1600, m. à Haarlem en 1661, habile paysagiste. — Son fils, *Pierre le Jeune*, dit **Tempesta** (1637-1701), se fit connaître comme peintre de chasses.

**Molyneux** (William), physicien anglais, né et m. à Dublin (1656-1698) ; il a laissé d'intéressants travaux d'optique.

**molysite** [*zi-te*] n. f. Sesquichlorure naturel de fer de nature volcanique.

**molyte** n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, du groupe des charançons (curculionidés), qui attaque les plantes potagères.

**Momalle,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Waremme) ; 1.300 h. Instruments aratoires.

**momaque** n. m. *Arg.* Petit enfant.

**momasser** [*ma-sé*] v. a. Ebourgeonner : *momasser la vigne.*

**Mombaz** ou **Mombaza,** v. de la colonie anglaise du Kenya (Afrique orientale), dans l'île homonyme ; 30.000 h. Point de départ de la voie ferrée de l'Ouganda.

**Mombouttous,** peuple du Soudan oriental, dans le bassin du Ouellé. Ils sont encore, en grande partie, anthropophages.

**môme** n. *Pop.* Petit enfant. *Arg.* Jeune femme.

**moment** [*man*] n. m. (lat. *momentum*). Temps fort court : *je reviens dans un moment.* Occasion, circonstance : *saisir le moment favorable.* Temps présent : *la mode du moment. Le bon moment*, l'instant favorable. *Profiter du moment*, saisir l'occasion favorable. *N'avoir pas un moment à soi*, ne pas avoir un instant de liberté. *Dernier moment*, dernier terme. *Derniers moments*, temps qui précède immédiatement la mort. *Un moment !* attendez, écoutez. *Mécan. Moment d'une force par rapport à un point.* (*V. partie encycl.*) *Moment d'un couple*, produit de la force par le bras de levier. Loc. adv. *A tout moment*, sans cesse. *D'un moment à l'autre*, dans un intervalle de temps très rapproché. *En ce moment*, présentement. *Par moment*, par intervalle. *En un moment*, en très peu de temps. *Dans un moment*, bientôt. Loc. prép. : *Au moment de*, sur le point de. Loc. conj. *Au moment où*, lorsque. *Du moment que*, dès que, depuis que, puisque. ALLUS. HIST. : **Moment psychologique,** mot de Bismarck, emprunté à la phraséologie des philosophes allemands. Le moment psychologique, c'est la crise finale, qui amène le dénouement. Bismarck appliquait cette expression aux dernières péripéties du siège de Paris. ALLUS LITT. :

> Hâtons-nous, le temps fuit et nous traine avec soi.
> Le moment où je parle est déjà loin de moi.
>
> BOILEAU.

Vers de Boileau (*Ep.*, III, v. 48). C'est un souvenir de Perse (sat. V, p. 153).

— ENCYCL. *Mécan. Moment d'une force.* Le moment d'une force par rapport à un point, dit *centre des moments*, est, en valeur absolue, le produit de l'intensité de la force par la distance du point à sa direction. Ce moment est affecté du signe + si la force tend à faire tourner le plan autour du centre des moments dans le sens positif, et du signe — dans le cas contraire. On démontre en mécanique que *le moment de la résultante de plusieurs forces situées dans un plan par rapport à un point de ce plan est égal à la somme algébrique des moments des forces composantes par rapport au même point :* c'est le théorème de Varignon. On définit aussi, en mécanique, le moment d'une force par rapport à un plan et par rapport à un axe non situé dans son plan.

*Moment d'inertie.* Le moment d'inertie d'un point par rapport à une droite est le produit de la masse du point par le carré de sa distance à la droite.

**momentané, e** [*man*] adj. Qui ne dure qu'un moment : *effort momentané.*

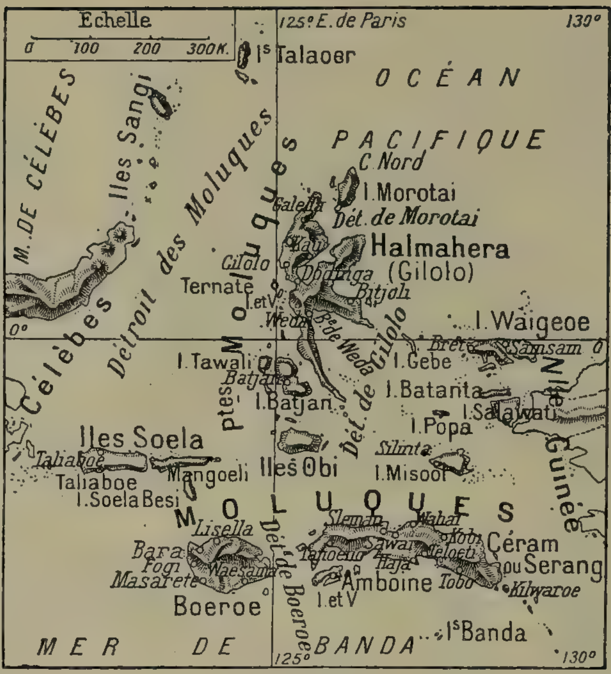

Les Moluques.

**momentanément** [*man-ta-né-man*] adv. Pour un moment, pendant un moment : *être momentanément embarrassé.*

**momerie** [*ri*] n. f. (allem. *mummen*). Affectation ridicule d'un sentiment que l'on n'éprouve pas : *que de momeries par le monde !* Cérémonie bizarre. Ancien divertissement dansé.

**mômerie** [*ri*] n.f. *Pop.* L'ensemble des mômes : *la mômerie précède volontiers les régiments. Arg.* L'ensemble des jeunes femmes.

**momie** [*mi*] n. f. (ar. *moumia* ; du persan *moum*, cire). Cadavre conservé au moyen de matières balsamiques ou de l'embaumement : *les momies égyptiennes.* Cadavre qui se dessèche naturellement sans se putréfier. *Fig.* Personne sèche et maigre. Personne nonchalante : *cet enfant est une vraie momie.* Personne qui a des opinions arriérées. Couleur brune extraite des bitumes dont sont enduites les momies égyptiennes.

— ENCYCL. La momie égyptienne représente le type de la momie. Dans la pensée des Egyptiens, il était nécessaire que le corps ne se consumât point, car la durée de l'âme était subordonnée à l'existence du corps qu'elle avait animé.

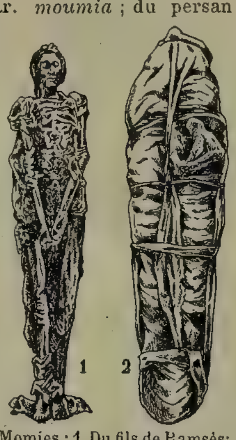

Momies : 1. Du fils de Ramsès; 2. Momie dans son linceul.

L'art de la momification en Egypte atteignit son apogée sous le second empire thébain, à la 18e et à la 19e dynastie ; il produisit alors d'admirables momies, dont les plus célèbres sont celles de Ramsès II et de Séti I$^{er}$. Les Egyptiens incisaient d'abord le cadavre pour en extraire les viscères, plongeaient le corps ainsi ouvert dans un bain de natron préservateur et l'y laissaient de un à quatre mois. Lorsqu'il en sortait, on bourrait les cavités de l'estomac et de l'abdomen d'un mélange de linges, de sciure de bois, d'herbe sèche, de natron pilé. On fermait les narines, la bouche et les oreilles au moyen d'une pâte parfumée, et on substituait quelquefois aux yeux naturels des yeux d'émail. Le cadavre ainsi préparé était recouvert d'un véritable maillot, qui l'enveloppait de la tête aux pieds. Un ou deux linceuls recouvraient ensuite la momie, qui était couchée dans un sarcophage carré en pierre ou en bois. Plus tard, on multiplia le nombre des cercueils, et chaque momie de haut rang en posséda deux ou trois au moins. Les Egyptiens faisaient aussi des momies d'animaux (crocodiles, chats, etc.).

**Momie** (*Roman de la*), par Th. Gautier (1856), remarquable par la magnificence des descriptions et la puissance d'évocation. C'est l'histoire d'une belle Egyptienne, racontée d'après un papyrus trouvé dans son sarcophage.

**momier** [*mi-é*] n. m. Protestant dissident, dans la Suisse romande. Celui qui fait des momeries.

**momificateur, trice** adj. Qui produit la momification : *agents momificateurs.*

**momification** [*si-on*] n. f. Action de momifier : *l'extrême sécheresse de l'air produit la momification. Fam.* Extrême amaigrissement.

— ENCYCL. La momification peut être obtenue à l'aide de tous les corps déshydratants et antiseptiques, comme la chaux, le sublimé, la poudre de charbon. Dans les pays chauds et secs comme les régions du Nil et les déserts africains, les cadavres d'animaux se momifient spontanément.

La momification d'une partie du corps s'observe dans certaines maladies : c'est la *gangrène sèche.*

**momifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Convertir un corps en momie. **Se momifier** v. pr. Se changer en momie, et *fig.*, maigrir ou s'abêtir.

**momignard** [*gnar*], **e** n. *Arg.* Enfant.

**Momignies,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin) ; 2.250 h. Bonneterie, carrières.

**mominette** [*nè-te*] n. f. *Pop.* Petite absinthe, qu'on versait dans un verre de faible contenance.

**Mommsen** [*mom'-sèn*] (Théodore), historien et philologue allemand, né à Garding, m. à Charlottenbourg (1817-1903). Il a renouvelé, par ses études d'épigraphie, son *Histoire romaine* et son *Manuel des antiquités romaines* (en collaboration avec *Marquardt*), l'étude du monde latin et de l'antiquité latine. Il se signala, en 1870 et plus tard, par la violence de ses sentiments contre la France. — Son frère AUGUSTE, né à Oldesloo en 1821, s'est aussi distingué dans l'archéologie.

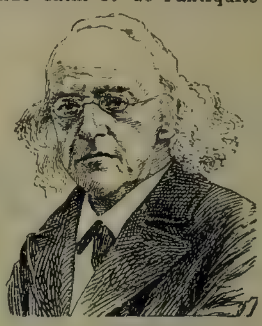

Th. Mommsen.

**momon** n. m. (de l'anc. fr. *mômer*, se déguiser). Mascarade. Sorte de jeu de dés que les masques proposaient aux dames. *Couvrir le momon*, tenir l'enjeu de cette partie. *Fig.* Tenir tête à quelqu'un. (Vx.)

**momordique** n. f. Genre de cucurbitacées des régions tropicales, appelé aussi *pomme de merveille.*

**Momos** [*moss*] ou **Momus** [*muss*], dieu de la raillerie et de la folie plaisante. Fils du Soleil et de la Nuit, d'après Hésiode. (*Myth.*)

**Momostenango,** v. du Guatémala (dép. de Totonicapan), dans la sierra de las Minas ; 18.000 h.

**momot** [*mo*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, qui vivent dans les forêts d'Amérique.

**Mompoz** ou **Mompox,** v. de Colombie (dép. de Bolivar), sur la Magdalena ; 15.000 h.

**mon** adj. poss. masc. sing., **ma** fém. sing., **mes** pl. des deux genres (lat. *meus*). Adjectifs qui déterminent le nom en y ajoutant une idée de possession : mon *livre*, ma *plume*, mes *livres*, mes *plumes.* — *Gramm.* Devant un nom féminin commençant par une voyelle ou un *h* muet, on emploie *mon, ton, son* au lieu de *ma, ta, sa* : mon *âme*, ton *histoire*, son *épée.*

**mon** (orig. inconn.), anc. particule adverbiale, qui servait à renforcer une affirmation : *çà mon*, *vraiment.*

**Mon frère Yves,** roman, par Pierre Loti (1883), histoire d'un marin breton. Il contient de pittoresques descriptions de la Bretagne et de la vie maritime.

**monacaille** [*ka, ll* mll., *e*] n. f. Par dénigr. Les moines ; des moines.

**monacal, e, aux** adj. (du lat. *monachus*, moine). Qui a rapport aux moines : *la vie monacale.*

**monacalement** [*man*] adv. D'une manière monacale. (Peu us.)

**monacanthe** n. m. Genre de poissons plectognathes sclérodermes, comprenant quelques espèces des mers chaudes.

**monachisme** [*chis-me*] n. m. (du lat. *monachus*, moine). Etat de moine. Institutions monastiques : *le quatrième siècle fut l'âge d'or du monachisme.*

**monaco** n. m. Ancienne monnaie d'argent frappée au XVIIIe siècle aux armes du prince de Monaco et valant 58 sous de France. Monnaie de cuivre de la principauté de Monaco. *Pop.* Or, argent, monnaie quelconque : *avoir beaucoup de monacos.*

**monaco** n. f. Danse populaire en vogue pendant la Révolution. (C'était une espèce de ronde qui s'exécutait sur un air à deux-quatre, d'un rythme vif.)

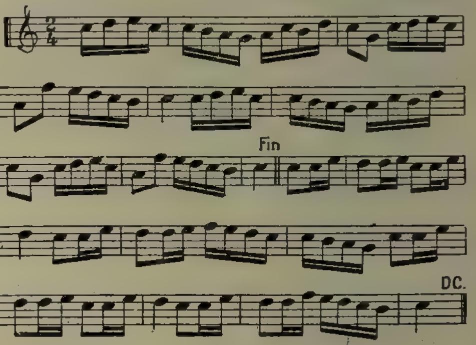

La Monaco.

**Monaco,** petite principauté de l'Europe, enclavée dans le dép. des Alpes-Maritimes ; possession anciennement des Grimaldi, puis, à partir, de 1715 de la maison Goyon de Matignon-Grimaldi ; 150 hectares ; 23.000 h. (*Monégasques*). Principales agglomérations : *Monaco* (Vieux Monaco) sur un haut promontoire, curieuse et pittoresque ville, où se trouve le palais ducal; *La Condamine*, étroite bande de terre qui longe la plage ; *Monte-Carlo*, célèbre par ses villas et sa fameuse maison de jeu. Port dans un promontoire de la Méditerranée. Station hivernale, universellement connue. D'abord monarchie absolue, la principauté de Monaco est devenue monarchie constitutionnelle, aux termes de la Constitution promulguée en 1911 par le prince Albert I$^{er}$.

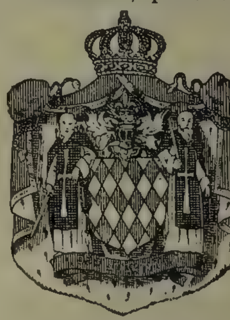

Armoiries de Monaco.

**monadaire** [*dè-re*] adj. Qui tient de la monade.

**monade** n. f. (du gr. *monas*, *ados*, unité). Dans le système de Leibniz, substance simple, active, indivisible, dont tous les êtres sont composés. *Zool.* Animalcule microscopique, le plus simple des êtres animés.

**monadelphe** [*dèl-fe*] adj. (du préf. *monos*, et du gr. *adelphos*, frère). Se dit des étamines dont les filets ne forment qu'un seul corps.

**monadelphie** [*dèl-fi*] n. f. Etat d'une plante à étamines monadelphes. Classe de Linné, comprenant les plantes à étamines monadelphes.

**monadelphique** [*dèl-fi-ke*] adj. Qui appartient à la monadelphie.

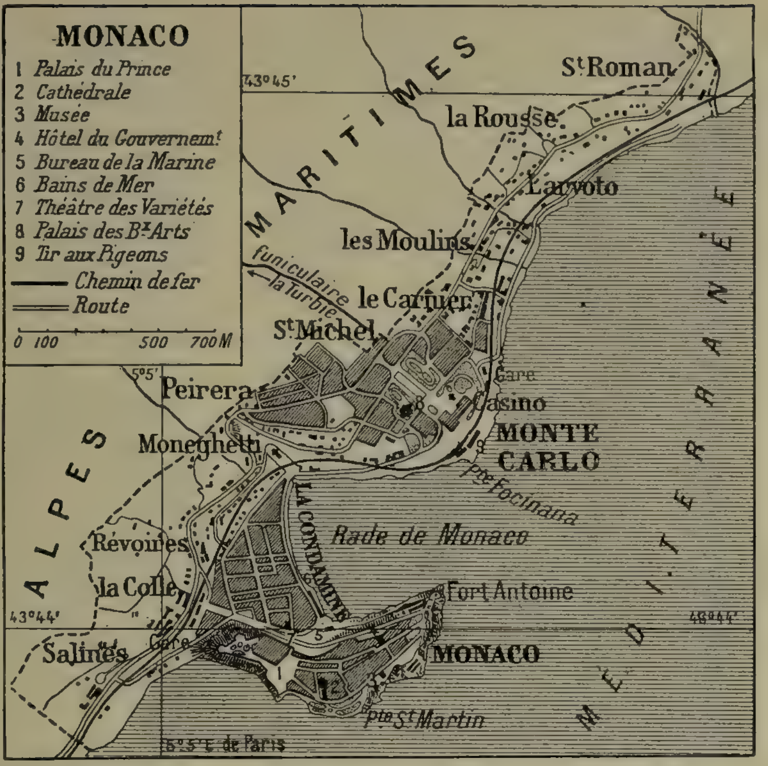

**monadiforme** adj. Qui a la forme d'une monade.

**monadisme** [*dis-me*] n. m. Système philosophique de Leibniz, suivant lequel l'univers est composé de monades.

**monadiste** [*dis-te*] adj. Qui appartient au système des monades. N. Qui en est partisan.

**monadologie** [*ji*] n. f. (du gr. *monas, ados*, unité, et *logos*, discours). Théorie des monades.

**Monadologie,** célèbre ouvrage de Leibniz (1714), dans lequel sont exposés en quelques pages les principes de sa philosophie, la théorie des monades et la théorie de l'harmonie préétablie.

**monadologique** adj. Qui a rapport à la monadologie : *système monadologique.*

**Monagas,** Etat du Vénézuéla, peuplé de 90.000 h. Capit. *Maturin.*

**Monaghan,** comté d'Irlande (prov. d'Ulster) ; 71.500 h. Ch.-l. *Monaghan ;* 4.300 h.

**Monaldeschi** [*dès-ki*] (Jean, marquis DE), seigneur italien, grand écuyer et favori de Christine, reine de Suède, qui le fit assassiner au palais de Fontainebleau en 1657, par un autre favori, Sentinelli, parce qu'il avait écrit sur elle des lettres insultantes. L'horreur provoquée par ce crime fut telle que la souveraine dut renoncer à reparaître à Paris et bientôt quitter la France.

**monandre** adj. (du préf. *mono*, et du gr. *anêr. andros*, mâle). Se dit des fleurs qui n'ont qu'une seule étamine.

**monanthe** adj. (du préf. *mono*, et du gr. *anthos*, fleur). Qui n'a qu'une seule fleur. (On dit aussi MONANTHÈME.)

**monanthère** adj. (du préf. *mono*, et de *anthère*). Qui n'a qu'une seule anthère.

**Monantheuil** (Henri **de**), mathématicien et médecin français, né à Reims, m. à Paris (vers 1536-1606).

**monanthie** [*ti*] n. f. Genre d'insectes hémiptères, comprenant de petites punaises plates, communes sur les chardons, les vignes, les houblons, etc., et dont cinq ou six espèces habitent la France.

**monarchie** [*chi*] n. f. (gr. *monarkhia ;* de *monos*, seul, et *arkhein*, commander). Gouvernement d'un Etat régi par un seul chef. Etat gouverné par un monarque : *la monarchie espagnole. Monarchie absolue*, celle dont le pouvoir n'est contrôlé par aucun autre. *Monarchie tempérée*, celle où l'autorité du prince est limitée par l'autorité d'un autre pouvoir, par exemple une assemblée élective. *Monarchie constitutionnelle*, celle où l'autorité du prince est limitée par une constitution.

— ENCYCL. Le monarque exerçant le pouvoir en vertu d'un droit propre est irresponsable. S'il n'admet aucune limite à son autorité, la monarchie est absolue. S'il partage le pouvoir avec une assemblée qui représente la nation, la monarchie est constitutionnelle. S'il remet la direction des affaires à un ministère nommé par lui, mais homogène et responsable devant le Parlement et soutenu par une majorité, la monarchie est dite parlementaire.

**monarchien** [*chi-in*] n. m. *Par dénigr.* Sous la Révolution, nom donné aux partisans de la monarchie.

**monarchique** adj. Qui appartient à la monarchie : *pouvoir monarchique.*

**monarchiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière monarchique. (Peu us.)

**monarchiser** [*chi-zé*] v. a. Rendre monarchique. Soumettre à la monarchie : *monarchiser une nation.*

**monarchisme** [*chis-me*] n. m. Système des partisans de la monarchie.

**monarchiste** [*chis-te*] n. Partisan de la monarchie. Adjectiv. : *peuple monarchiste.*

**monarde** n. f. Genre de labiées de l'Amérique du Nord.

— ENCYCL. Les monardes sont des plantes vivaces, à fleurs rouges ou purpurines, très nombreuses. On en connaît sept espèces de l'Amérique du Nord ; elles exhalent une odeur forte et pénétrante. Les feuilles et les sommités fleuries sont employées en infusion théiforme assez agréable.

**monarque** [*nar-ke*] n. m. Chef d'une monarchie : *Louis XIV fut un monarque absolu.* Etre ou, au *fig.*, force quelconque qui exerce un pouvoir absolu : *l'intérêt est un puissant monarque.*

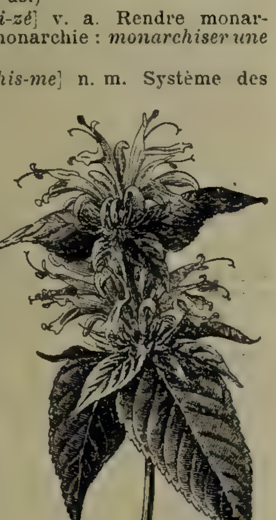
Monarde.

**Monash** (sir John), général australien, né à Melbourne en 1865. Se distingua pendant la Grande Guerre à Gallipoli, où il exerça le commandement du corps australien.

**monastère** [*nas-tè-re*] n. m. (gr. *monasterion*). Ensemble des bâtiments habités par des moines : *Charles-Quint voulut finir sa vie dans un monastère.*

**Monastère** (*le*), roman de W. Scott (1820), où il a peint la vie troublée de l'Ecosse au milieu du XVIe siècle. C'est de ce roman qu'est tiré le livret de la *Dame blanche.*

**monastérien, enne** [*nas-té-ri-in, è-ne*] adj. Qui concerne les monastères.

**monasticité** [*nas-ti*] n. f. Etat monastique.

**monastico-gothique** adj. Sorte d'écriture du moyen âge, qui remplaça au XIIIe siècle l'écriture romane.

**Monastier** [*nas-ti-é*] **(Le)**, ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 15 kil. du Puy, sur la Colanse ; 3.780 h. — Le cant. a 11 comm., et 13.330 h.

**monastique** [*nas-ti-ke*] adj. Qui concerne les moines : *les règles de la vie monastique.*

— ENCYCL. *Hist. relig. Etat et vie monastiques.* Deux éléments constituent l'état et la vie monastiques : le renoncement au monde et la pratique de la pénitence. C'est dans l'Orient chrétien, vers la moitié du IIIe siècle, qu'apparurent les premiers moines ; c'étaient des *ermites* ou *anachorètes*, vivant dans des cabanes solitaires. En 340, saint Pacôme institua les premiers cénobites, c'est-à-dire les premiers religieux vivant en commun, soit dans des huttes séparées, soit sous un même toit. En même temps, sa sœur ouvrait aux femmes le premier couvent de nonnes. Saint Basile, évêque de Césarée au IVe siècle, composa la fameuse règle qui fut bientôt adoptée par tous les monastères grecs et qui régit encore aujourd'hui les moines orientaux. Saint Benoît de Nursie, abbé du Mont-Cassin au VIe siècle, fut le législateur de l'état monastique en Occident. Sa règle forma les moines bénédictins qui défrichèrent la Gaule et convertirent l'Angleterre et la Germanie. Sur le tronc bénédictin se greffèrent les nouvelles branches des camaldules, des chartreux, de l'ordre de Cîteaux et de celui de Clairvaux, illustré par saint Bernard. Avec les croisades apparurent les moines soldats (hospitaliers, templiers, chevaliers de l'ordre teutonique). Enfin, les moines mendiants jouèrent un grand rôle au moyen âge.

**monastiquement** [*nas-ti-ke-man*] adv. A la manière des moines.

**Monastir** ou **Bitolia,** v. de Yougoslavie (Macédoine), sur le Dragor, affluent droit de la Cerna ; 4.800 h. Ch.-l. de dép. ; évêché grec. Fabriques de tapis. Située au cœur du fertile bassin qui porte son nom et qui produit des céréales et nourrit du bétail, Monastir est le point de départ d'une route vers l'Adriatique à travers l'Albanie inférieure, dont cette ville est le grand débouché et le grand marché.

Elle avait joué un rôle pendant la guerre des Balkans de 1912. En 1915-1917, elle fut pendant la Grande Guerre, un des points de la Macédoine autour duquel les belligérants ont le plus combattu. Les Bulgares l'enlevèrent d'abord aux Serbes (1er décembre 1915), après avoir attaqué ceux-ci par derrière ; puis les Alliés, repliés sur Salonique, ripostèrent à la manœuvre ennemie sur les deux ailes par une contre-offensive sur leur gauche : la manœuvre de Monastir, de septembre-novembre 1916, au cours de laquelle furent livrées les batailles du Kaïmaktchalan-Florina et de la Cerna-Monastir. Cette dernière, à laquelle prirent part Français, Serbes et Russes, puis Italiens, se termina le 19 novembre par la prise de Monastir par les Alliés. Un peu plus tard, en mars 1917, pour donner de l'air à la ville, eut lieu une tentative de dégagement de Monastir, dont les batailles du lac de Presba et de la cote 1.248 sont les faits les plus saillants, et qui fut couronnée de succès.

**Monastir,** v. de Tunisie, sur un petit golfe de la côte Sahélienne ; 12.000 h. Pêcheries de thon.

**monauriculaire** [*nô, lè-re*] adj. (du préf. *mono*, et du lat. *auricula*, oreille). Qui se rapporte à une seule oreille.

**monaut** [*nô*] adj. m. (gr. *monôtos ;* de *monos*, seul, et *ous, ôtos*, oreille). Qui n'a qu'une oreille : *lapin monaut.*

**monazite** n. f. Phosphate naturel de cérium, lanthane et didyme, contenant un peu de thorium, répandu aux Etats-Unis, au Canada et au Brésil.

**monazité** adj. Qui renferme de la monazite : *les sables monazités constituent le principal minerai* d'où l'on retire le cérium et le thorium.

**Monbahus,** comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 26 kil. de Villeneuve ; 1.220 h.

**Monbazillac,** comm. de la Dordogne, arr. et à 8 kil. de Bergerac ; 940 h. Vins estimés.

**monbin** n. m. Genre de térébinthacées.

— ENCYCL. Les monbins sont des arbres à fleurs petites ; on en connaît un assez grand nombre d'espèces, des régions tropicales. La plus connue est le *monbin commun*, nommé *prunier d'Espagne*, dont le fruit sert à faire une marmelade.

**Moncade** (Hugues **de**), capitaine espagnol, vice-roi de Sicile, né à Valence (1476-1528), l'un des plus redoutables adversaires des Français pendant les guerres d'Italie.

**Moncalieri,** comm. d'Italie (prov. de Turin) ; 13.000 h. Célèbre observatoire météorologique. Château royal datant de 1470, reconstruit au XVIIe siècle, résidence favorite de Victor-Emmanuel.

**moncayar** n. m. (de l'ar. *mokhayyar*, camelot). Espèce de serge. (Vx.)

**monceau** [*sô*] n. m. (du lat. *monticellus*, petit mont). Amas fait en forme de petit mont : *monceau de pierres. Fig. : un monceau de sottises.*

**Monceau** (*parc*), une des plus agréables promenades de Paris, dans le quartier de Courcelles. Il contient une élégante colonnade en ruine, la Naumachie, qui provient d'une chapelle de l'abbaye de Saint-Denis.

**Monceau-sur-Sambre,** v. de Belgique (Hainaut), sur la *Sambre ;* 9.200 h. Métallurgie, houille.

**Monceaux,** comm. de la Corrèze, arr. et à 33 kil. de Tulle, sur la Malefarge ; 1.620 h. Vignobles.

**Monceaux** (Paul), professeur français, né à Auxerre en 1859, auteur d'une remarquable *Histoire de l'Afrique chrétienne*, professeur au Collège de France ; membre de l'Académie des inscriptions en 1912.

**Moncey** [*sè*] (Bon-Adrien JEANNOT **de**), duc de CONEGLIANO, maréchal de France, né à Besançon, m. à Paris (1754-1842). Il se distingua en Espagne (1794, 1808, 1823) et dirigea brillamment la défense de Paris contre les Alliés en 1814. Il refusa, en 1815, de présider le conseil de guerre qui devait juger Ney. Il devint, en 1833, gouverneur des Invalides.

**Monchablon** (Xavier-Alphonse), peintre français, né à Avillers, m. à Châtillon-sur-Saône (1835-1904). Il s'est distingué dans la peinture d'histoire.

**Monchecourt,** comm. du Nord, arr. et à 15 kil. de Douai ; 1.470 h. Ch. de f. N. Houille, sucrerie.

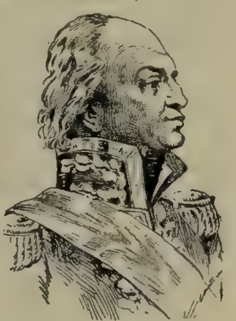
Moncey.

**Monchy-le-Preux,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 8 kil. d'Arras, entre Scarpe et Cojeul ; 656 h. (en 1914). Occupé par les Allemands dès 1914 et converti par eux en vraie forteresse, Monchy-le-Preux a été enlevé par les Britanniques le 11 avril 1917, lors du « repli allemand » de cette époque. Perdu à la fin de mars 1918, pendant la deuxième bataille de Picardie, il a été enlevé le 25 août suivant par les Canadiens de l'armée Horne. Le village est totalement détruit.

**Monck** (George). *Biogr.* V. MONK.

**Monclar** ou **Monclar-d'Agenais,** ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 19 kil. de Villeneuve-sur-Lot, au-dessus du Tolzac ; 1.280 h. (*Monclarais*). Prunes. — Le cant. a 10 comm., et 5.670 h.

**Monclar-de-Quercy,** ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne, arr. et à 16 kil. de Montauban, au-dessus du Tescounet ; 1.540 h. — Le cant. a 5 comm., et 4.120 h.

**Moncontour,** ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 19 kil. de Saint-Brieuc ; 920 h. (*Moncontourais*). Ch. de f. Amidonnerie, carrières. — Le cant. a 10 comm., et 14.410 h.

**Moncontour,** ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 18 kil. de Loudun ; 720 h. (*Moncontourais*). Ch. de f. Et. Victoire du duc d'Anjou (depuis Henri III) sur Coligny (1569). — Le cant. a 17 comm., et 7.910 h.

**Moncoutant** [*tan*], ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 32 kil. de Parthenay, près de la Sèvre Nantaise ; 2.770 h. Ch. de f. Et. Culture du lin. — Le cant. a 12 comm., et 14.880 h.

**Moncrabeau,** comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 13 kil. de Nérac, près de la Baïse ; 1.700 h. Ch. de f. M.

**Moncrif** (François-Auguste PARADIS **de**), spirituel écrivain français, né et m. à Paris (1687-1770), lecteur de la reine Marie Leczinska, auteur de l'*Histoire des chats.*

**Moncton,** v. du dominion du Canada (Nouveau-Brunswick), sur le Petitcoudiac, tributaire de la baie de Fundy ; 11.300 h. Port.

**Mond** (Ludwig), chimiste, né à Cassel (Prusse), m. à Londres (1830-1909). Il introduisit en Angleterre le procédé de fabrication de la soude imaginé par Solvay, auquel il apporta divers perfectionnements.

**mondain, e** [*din, è-ne*] adj. (lat. *mundanus ;* de *mundus*, monde). Attaché aux plaisirs du monde : *une femme mondaine.* Qui se ressent des vanités du monde : *parure mondaine. Pigeon mondain* ou subst. *mondain*, variété de pigeon domestique. N. Personne mondaine.

**mondainement** [*dè-ne-man*] adv. D'une manière mondaine. (Peu us.)

**mondaniser** [*zé*] v. a. Rendre mondain.

**mondanité** n. f. Caractère de ce qui est mondain : *la mondanité d'un spectacle.* Goût pour les choses mondaines.

**monde** n. m. (lat. *mundus*). Ensemble de tout ce qui existe : *les premiers âges du monde.* Terre, séjour de l'homme : *les cinq parties du monde.* Grand continent : *Colomb découvrit un monde. Par exag.* Lieu vaste et très peuplé : *Paris est un monde.* Grand nombre : *se faire un monde d'illusions.* Planète ou système de planètes : *la pluralité des mondes. L'ancien monde*, l'Asie, l'Europe, l'Afrique. *Le nouveau monde*, l'Amérique. *Les deux mondes*, l'ancien continent et le nouveau. Genre humain : *l'argent est le roi du monde.* Gens : *c'est se moquer* *du monde*. Société : *vivre dans le monde*. Catégorie de gens, de choses semblables : *le monde savant*. Ensemble des gens qui sont sous les ordres de quelqu'un : *capitaine qui périt avec tout son monde*. Ensemble des domestiques d'une maison · *congédier tout son monde*. Ensemble des gens distingués par leur position, leur fortune, leur éducation, leur élégance : *fréquenter le monde*. Connaissance du savoir-vivre : *homme qui a du monde*. Vie séculière : *quitter le monde pour le cloître*. La plupart des hommes : *connu de tout le monde*. *Etre au monde*, vivre, exister. *Venir au monde*, naître. *Mettre au monde*, donner naissance. *L'autre monde*, la vie future, le ciel, l'enfer. *Aller, passer dans l'autre monde*, mourir. *Loger au bout du monde*, dans un quartier éloigné. *C'est le monde renversé*, c'est le contraire de ce qui se fait ordinairement, de ce qui devrait se faire. *Arg. Le monde renversé*, la guillotine. *Le grand monde*, la haute société. *Le petit monde*, les gens du commun. *Le demi-monde*, ensemble des femmes galantes. *Homme du monde*, homme qui a l'habitude de vivre dans le grand monde. *Du monde, qui soit au monde*, qu'il y ait ; qu'il puisse y avoir : *le meilleur homme du monde*. *Pas le moins du monde*, nullement, en aucune façon. *Pour rien au monde*, à aucun prix. *Fig. Bout du monde*, pays éloigné, quartier d'une ville éloigné du centre. Dernière limite possible : *s'il a cent mille francs, c'est tout le bout du monde*. *L'an du monde*, l'an *n* en comptant à partir de la création du monde. ALLUS. LITTÉR. : **Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles,** formule fameuse de l'optimisme, système philosophique de Leibniz, dont Voltaire s'est moqué dans *Candide*. (V. MEUNIER.) PROV. : **La figure de ce monde passe,** se dit dans l'Ecriture (I, *Corinth.*, VII, 31) pour exprimer que rien n'est solide ni permanent.

**Monde** (*le*) ou *Traité de la lumière*, par Descartes (1677). Tentative grandiose de physique déductive, où Descartes explique tout mécaniquement-sauf l'âme pensante.

**Monde où l'on s'ennuie** (*le*), spirituelle comédie de Pailleron (1881), agréable raillerie du monde pédant et hypocrite, où se font les réputations politiques et littéraires.

**Monde comme volonté et comme représentation** (*le*), célèbre ouvrage de Schopenhauer (1819), où le philosophe expose sa théorie de la distinction du monde considéré comme phénomène (théorie de l'intelligence) et comme noumène (théorie de la volonté). Tout ce qui existe n'est objet que par rapport à un sujet, dont le monde n'est ainsi que la *représentation*, mais Schopenhauer pense qu'il y a aussi un noumène, un absolu, et il le trouve dans la volonté séparée de l'intelligence, dans la notion de force.

**monde** adj. (lat. *mundus*). Se disait des viandes dont la loi juive permettait de se nourrir, des animaux qu'elle permettait d'offrir comme victimes : *les animaux mondes et immondes*. (Peu us.)

**mondé, e** adj. (de *monder*.). *Orge mondé*, se dit de l'orge débarrassée de sa pellicule. Eau dans laquelle on a fait bouillir cet orge : *boire de l'orge mondé*.

**Mondego,** fleuve du Portugal, descendu de la sierra de Estrella. Il baigne Coïmbre et se jette dans l'Atlantique ; 225 kil. Vallée riante et fertile.

**Mondement-Montgiroux,** comm. de la Marne, arr. et à 34 kil. d'Epernay, près des marais de Saint-Gond ; 75 h. (en 1914). Du 5 au 9 septembre 1914, pendant la bataille des marais de Saint-Gond, résistance opiniâtre de la première division du Maroc, commandée par le général Humbert. Enlevé le 9 par les Allemands, Mondement fut repris le même jour au troisième assaut par les Français. Il n'existe plus.

**monder** [*dé*] v. a. (de *monde* adj.). Nettoyer, séparer des impuretés ou des parties inutiles : *monder de l'orge, des amandes, de la casse*.

**mondeuse** [*deu-ze*] n. f. Cépage rouge, cultivé dans les vignobles de l'Ain, de l'Isère et de la Savoie : *la mondeuse est un cépage à maturité tardive, mais vigoureux et fertile*.

**mondial, e, aux** adj. Qui enferme, intéresse le monde entier : *une politique mondiale*.

**mondificatif, ive** adj. Qui a la propriété de mondifier.

**mondification** [*si-on*] n. f. Action de mondifier.

**mondifier** [*fi-é*] v. a. (lat. *mundificare*. — Se conj. comme *prier*.) *Chir.* Nettoyer : *mondifier une plaie*.

**mondilles** [*ll* mll., *e*] n. f. pl. Débris provenant de grains mondés.

**Mondor** (Philippe GIRARD, dit), charlatan du Pont-Neuf, à Paris, au XVII^e^ siècle, compère de Tabarin. La foule se pressait à son théâtre en plein vent de la place Dauphine, et il se retira, vers 1640, célèbre et riche.

**Mondory** (Guillaume GILBERT, dit), né à Orléans, m. à Paris (1578-1651), acteur de la troupe du *Marais*, qui obtint de vifs succès.

**Mondoubleau** [*blô*], ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 27 kil. de Vendôme, sur la Grenne ; 1.750 h. (*Mondoublotiers*). Ch. de f. Et. Fer, tanneries, bestiaux. — Le cant. a 14 comm., et 10.630 h.

**Mondovi,** v. d'Italie (Piémont) ; 19.600 h. Bonaparte y vainquit les Piémontais du général Colli, le 22 avril 1796.

**Mondragon,** comm. de Vaucluse, arr. et à 15 kil. d'Orange ; 2.100 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**mondrain** [*drin*] n. m. Petit monticule au milieu d'une plaine ou d'une côte plate.

**Mondrepuis,** comm. de l'Aisne, arr. et à 21 kil. de Vervins ; 1.470 h. Carrières. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Monégasque** [*ghas-ke*], habitant ou originaire de la ville ou de la principauté de Monaco : *les Monégasques*. Adjectiv. : *la population monégasque*.

**Monégonde** (sainte), recluse du VI^e^ siècle, née à Chartres vers 500, m. à Tours en 570. Fête le 2 juillet.

**Monein** [*nin*], ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 19 kil. d'Oloron, près de la Baylongue ; 2.480 h. Ch de f. — Le cant. a 8 comm., et 8.600 h.

**monère** n. f. (du gr. *monêrês*, seul). Etre vivant, représentant le passage le plus simple entre les végétaux et les animaux.

**monérien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte aux monères.

**moneron** n. m. Monnaie de billon de peu de valeur, qu'on fabriqua pendant la Révolution.

**monésie** [*zî*] n. f. Genre de sapotacées dont l'écorce est employée en médecine comme astringent.

**Monessen,** v. des Etats unis d'Amérique (Pensylvanie, comté de Westmoreland), sur la Monongahéla ; 18.000 h. Ville industrielle.

**Monestier-de-Clermont** [*nès-ti-é, klèr-mon*], ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 35 kil. de Grenoble, sur le Faujaret ; 570 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales. — Le cant. a 11 comm., et 3.030 h.

**Monestiès** [*nès-ti-èss*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 15 kil. d'Albi, sur le Cérou ; 1.320 h. Houille. — Le cant. a 16 comm., et 5.500 h.

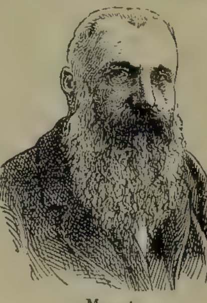
Monet.

**Monet** (Claude), peintre français, un des maîtres de l'école impressionniste, né à Paris en 1840, m. à Giverny en 1926. Interprète hardi de la lumière (*Canal en Hollande, le Pont de l'Europe, Falaise d'Etretat*, etc.), il a souvent représenté le même sujet diversement éclairé, aux différentes heures du jour.

**Moneta** (Ernest-Théodore), publiciste italien, né et m. à Milan (1833-1918) reçut, en 1907, le prix Nobel pour ses ouvrages sur la paix.

**monétaire** [*tè-re*] adj. (lat. *monetarius ; de moneta*, monnaie). Qui a rapport aux monnaies : *le système monétaire français est adopté en Belgique, en Italie, en Grèce et en Suisse*. (V. les tableaux MONNAIE.) N. m. Officier qui présidait à la fabrication des monnaies et médailles. Auteur qui écrit sur les monnaies. (Vx.)

**monétairement** [*tè-re-man*] adv. Au point de vue monétaire.

**Monêtier-les-Bains (Le)** [*ti-é*], ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 14 kil. de Briançon, sur la Guisanne ; 1.100 h. Miel ; houille ; sources thermales sulfatées calciques. — Le cant. a 3 comm., et 3.960 h.

**monétisation** [*za-si-on*] n. f. Transformation d'un métal en monnaie : *monétisation de l'or*. Syn. de MONNAYAGE.

**monétiser** [*zé*] v. a. Transformer en monnaie. Syn. MONNAYER. ANT. **Démonétiser.**

**monétite** n. f. Phosphate hydraté naturel de calcium.

**Monfalcone,** v. d'Italie (anc. comté autrichien de Goritz-et-Gradisca), près de l'Adriatique ; 5.200 h. Eaux minérales. Pendant la Grande Guerre, les Italiens l'ont prise le 9 juin 1915 et perdue le 24 octobre 1917, au lendemain de « l'éboulement de Caporetto ». Le traité de paix du 16 juillet 1920 l'a faite italienne.

**Monflanquin** [*kin*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 17 kil. de Villeneuve-sur-Lot, au-dessus de la Lède ; 3.040 h. Briqueteries, vins. — Le cant. a 12 comm. et 8.500 h.

**Monforta de Lemos,** v. d'Espagne (Galice, prov. de Lugo), sur le fleuve Labe ; 14.000 h. Commerce de bétail.

**Mongalla,** prov. du Soudan anglo-égyptien. Capit. *Montgalla*, sur le Nil Blanc.

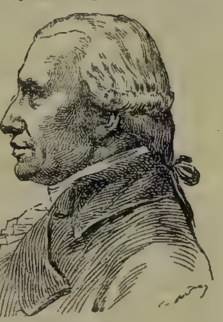
Monge.

**Monge** (Gaspard), comte DE PÉLUSE), mathématicien français, né à Beaune, m. à Paris (1746-1818), un des fondateurs de l'Ecolè polytechnique. Il accompagna Bonaparte en Egypte. On lui doit la découverte de la géométrie descriptive ; le principe des rotations contingentes ou principe de continuité, et la détermination du sens caché jusqu'à lui des équations aux différentielles partielles. Membre de l'Académie des sciences (1772).

**Monghir,** v. de l'Inde (Béhar), sur le Gange ; 46.000 h.

**Mongol, e,** habitant ou originaire de la Mongolie : *les Mongols*. N. m. Nom générique des idiomes en usage dans les tribus de la race mongole. Adjectiv. : *les invasions mongoles*.

— ENCYCL. *Ethn. Linguist.* On désigne sous le nom de *mongol* un groupe d'idiomes de la famille des langues ouralo-altaïques. Il comprend : le *mongol oriental*, le *kalmouk* ou *mongol occidental* et le *bouriate*, parlé aux environs du lac Baïkal. Le mongol s'écrit en alphabet ouigour, de gauche à droite, sur des lignes verticales.

— *Hist. Empire des Mongols* ou *du Grand Mongol*. Les Mongols ont fondé trois grands empires : 1° l'empire de Chine et de Mongolie, fondé par Gengis-Khan, renversé par les Mings en 1362 ; 2° l'empire des Timourides ; 3° l'empire de l'Inde fondé par Bader, descendant de Tamerlan (1505, 1530) ; il atteignit son apogée sous Aureng-Zeyb (1657-1706). Après ce monarque, il tomba en décadence. Le dernier des Mongols de l'Inde fut Shah-Alem II (1759-1806).

**mongolie** [*lî*] n. f. Fourrure de chèvre de Mongolie.

**Mongolie** [*lî*], vaste contrée de l'Asie centrale, dépendant de l'empire chinois, plaines ou plateaux partiellement désertiques ; 2.600.000 h. (*Mongols*). Elle est comprise entre la Sibérie, la Mandchourie, le Turkestan oriental et la Chine propre.

**mongolien, enne** [*li-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte à la Mongolie.

**mongolique** adj. Qui appartient à la Mongolie ou aux Mongols : *les Chinois appartiennent au rameau mongolique*. *Méd. Tache bleue mongolique*, tache gris-bleu de la peau, située ordinairement dans la région sacrée et qui est caractéristique des enfants de race jaune. Elle disparaît au bout de quelques années. (On dit aussi TACHE BLEUE SACRÉE.)

**mongolisme** [*lis-me*] n. m. *Rel.* Religion des Mongols, assez peu différente du chamanisme, et consistant surtout en croyances superstitieuses, aux songes, aux revenants et aux pratiques des sorciers. *Méd.* Variété d'idiotie congénitale, caractérisée par un facies qui rappelle la race mongole.

**mongoliste** [*lis-te*] n. m. Celui qui s'est spécialement appliqué à l'étude du mongol.

**mongoloïde** adj. Qui ressemble à un Mongol.

**Mongtsé,** v. de la Chine (prov. du Yunnan) ; 11.000 h. Ouverte au commerce étranger depuis 1889.

**monheimite** n. f. Smithsonite ferrifère.

**Moniage Guillaume,** chanson de geste (XII^e^ s.), du cycle de Guillaume au Court-Nez ; elle raconte l'entrée dans l'état monastique (moniage) et les derniers exploits du héros.

**monial, e, aux** adj. (du gr. *monos*, seul). Forme ancienne du mot *monacal*. N. m. Religieux vivant en reclus. N. f. Religieuse cloîtrée.

**monias** [*ass*] n. f. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des rallidés, propres à Madagascar.

**monilia** n. f. Nom donné à la forme conidienne de certains champignons discomycètes (rot brun des fruits, stromatinie), qui apparaît sur les fruits, les céréales, etc.

**moniliforme** adj. (du lat. *monile*, chapelet, collier, et de *forme*). Qui présente des renflements et des étranglements successifs, à la manière des grains d'un collier ou d'un chapelet.

**monilisation** [*za-si-on*] n. f. Transformation des prolongements des cellules nerveuses, après l'opération de la trépanation.

**monimalite** n. f. Antimoniate naturel de plomb, fer, chaux, magnésie et manganèse.

**Monime,** reine de Pont, une des femmes de Mithridate, m. en 72 av. J.-C. Dans la tragédie de Racine, *Mithridate*, Monime est un gracieux et touchant type de jeune fille.

**monimiacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, des régions tempérées de l'hémisphère austral. S. une *monimiacée*.

**monimie** [*mî*] ou **monime** n. f. Genre de monimiacées, comprenant des arbrisseaux des régions montagneuses des îles du Pacifique : *le fruit, acide et sucré, de la monimie, ressemble à la figue*.

**monimolite** n. f. Antimoniate naturel de plomb, fer, calcium, magnésium et manganèse.

**Monique** (sainte), mère de saint Augustin, qui a parlé d'elle, dans ses *Confessions*, avec une émotion profonde ; née à Thagaste (auj. *Souk-Ahras*), m. à Ostie (332-387). Fête le 4 mai.

**monisme** [*nis-me*] n. m. (du gr. *monos*, seul). Système philosophique, qui prétend expliquer l'univers par un élément unique. Système qui prétend expliquer l'univers par le seul mouvement cosmique.

— ENCYCL. Voici, d'après E. Haeckel, les thèses fondamentales de la doctrine monistique, considérées surtout dans leur opposition avec le dualisme : I. Le monde ne comprend qu'un seul et unique domaine, celui de la substance ; ses deux attributs inséparables sont la matière (substance étendue) et l'énergie (la force efficiente). II. Par suite, la science entière forme un domaine unique : les sciences dites de l'esprit ne sont que certaines parties des sciences naturelles ; toute véritable science repose sur l'expérience. III. La connaissance de tous les phénomènes (aussi bien de la nature que de la vie de l'esprit) s'acquiert exclusivement par la méthode empirique (par le travail de nos organes des sens et de notre cerveau). Toute prétendue révélation repose sur une illusion consciente ou inconsciente. IV. La loi de substance a une valeur absolument universelle, aussi bien dans le domaine de la nature que dans celui de l'esprit. Même dans les plus hautes fonctions intellectuelles (représentation et pensée), le travail des cellules nerveuses est aussi nécessairement lié aux changements matériels de leur substance que dans tout autre processus naturel ; la force et la matière sont liées l'une à l'autre. — La loi de substance, dont les thèses précédentes ne sont que les corollaires, comprend deux lois fondamentales, inséparables dans leur essence : 1° la loi de la conservation de la matière ou de la constance de la matière (Lavoisier) : *La somme de matière qui remplit l'espace infini est constante* ; 2° la loi de la conservation de la force ou de la constance de l'énergie (Mayer) : *La somme de force qui agit dans l'espace infini et produit tous les phénomènes est constante*.

**moniste** [*nis-te*] n. m. Partisan du monisme.

**monistique** [*nis-ti-ke*] adj. Qui a rapport au monisme.

**Monistrol-sur-Loire,** ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 20 kil. d'Yssingeaux ; 5.090 h. Ch. de f. P.-L.-M. Dentelles. — Le cant. a 6 comm., et 16.520 h.

**Monita secreta Societatis Jesu** (*Instructions secrète des Jésuites*), brochure publiée en 1612 par un faussaire hostile aux jésuites. Ces instructions se résument en deux maximes : sacrifier tout, même Dieu, au bien temporel de la Compagnie ; user de tous les moyens pour arriver à la domination universelle.

**monite** n. f. Phosphate hydraté naturel de calcium.

**moniteur, trice** n. (lat. *monitor, trix* ; de *monere*, avertir). Personne qui donne des avis, des conseils, des leçons : *moniteur d'escrime, de gymnastique*. Elève répétiteur, dans les écoles mutuelles. Soldat ou gradé employé comme auxiliaire par les instructeurs chargés d'enseigner la gymnastique. N. m. Titre de certains journaux.

**Moniteur universel** (*le*), journal officiel du gouvernement français, de l'an VIII à 1869, fondé en 1789 par le libraire Panckoucke. Il fut remplacé par le *Journal officiel*.

**monition** [*si-on*] n. f. (lat. *monitio*). Avertissement que doit faire tout supérieur ecclésiastique avant d'infliger une censure. Publication d'un monitoire.

**monitoire** n. m. (lat. *monitorius* ; de *monere*, avertir). Lettre d'un juge ecclésiastique pour obliger ceux qui ont connaissance d'un fait à le révéler : *lancer un monitoire*. Adjectiv. : *une lettre monitoire*.

**monitor** n. m. (mot lat. signif. *celui qui avertit*). Bâtiment de guerre cuirassé de moyen tonnage, destiné à naviguer dans les eaux peu profondes : *les monitors furent créés aux Etats-Unis pendant la guerre de Sécession.*

**monitorial, e, aux** adj. Qui est en forme de monitoire : *lettre monitoriale.*

**monitoribus asper,** fragment du vers 163 de l'*Art poétique* d'Horace, tiré du passage où le poète fait le portrait des jeunes gens. Boileau a traduit ces mots par : *rétif à la censure.*

**Moniuszko** (Stanislas), musicien polonais, né à Ubiel (gouv. de Minsk). m. à Varsovie (1820-1872) ; auteur d'un grand nombre d'ouvrages fantaisistes, mélodies, etc., d'une réelle originalité.

**Monk** ou **Monck** (George, duc D'ALBEMARLE), général anglais, né à Potheridge, m. à Newhall (1608-1670) ; lieutenant d'Olivier Cromwell. Après l'abdication de Richard Cromwell, il négocia avec Charles II et le rétablit sur le trône.

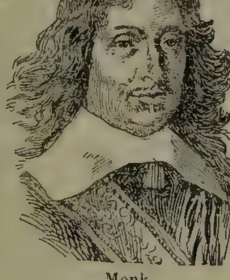

Monk.

**Monlet,** comm. de la Haute-Loire, arr. du Puy ; 1.450 h.

**Monmerqué** (Louis-Jean-Nicolas), littérateur français, né et m. à Paris (1780-1860). Il a édité les *Lettres de Mme de Sévigné* et les *Historiettes* de Tallemant des Réaux.

**Monmouth** [*mout'*], comté d'Angleterre (pays de Galles) ; 245.000 h. Ch.-l. *Monmouth ;* 5.300 h. Elevage ; mines de houille et de fer.

**Monmouth** (James SCOTT, duc de), fils naturel de Charles II Stuart et de Lucy Walters, né à Rotterdam, m. à Londres (1649-1685). D'abord très en faveur, il fut exilé en 1683 à la suite d'un complot, puis se mit à la tête de tous les mécontents qu'avait faits le gouvernement de Jacques II ; mais, ayant débarqué sur la côte du Dorset, il fut battu à Sedgemoor, pris, et décapité à Londres.

**monna** [*mo-na*] n. f. Mot italien, abréviation de *madonna*, madame, usité surtout au xvie siècle.

**Monna Lisa** (*Lisa di Anton Maria* GHERARDINI), Florentine qui épousa, en 1495, Francesco di Bartolommeo del *Giocondo*. Son portrait, peint par Léonard de Vinci, est célèbre sous le nom de *la Joconde.* (V. ce nom.)

**Monna Vanna,** drame en quatre actes, de M. Maeterlinck. L'action se passe au xve siècle, et a pour sujet l'héroïsme de *Monna Vanna*, qui, pour sauver Pise, sa patrie, assiégée par le condottiere Prinzivalle, se soumet à une redoutable épreuve dont elle sort victorieuse. Ce drame a été mis en musique par H. Février (1909.

**monnaie** [*mo-nè*] n. f. (du n. de *Junon Moneta*, Junon l'Avertisseuse, près du temple de laquelle les Romains établirent un atelier de monnaie). Pièce de métal frappée par l'autorité souveraine pour servir aux échanges : *monnaie d'or, d'argent, de cuivre.* Valeur d'une pièce de monnaie ou d'un billet de banque en pièces moindres : *changer un louis pour de la monnaie. Petite monnaie*, petites pièces d'argent ou de billon. *Monnaie blanche*, pièces d'argent. *Monnaie réelle*, monnaie métallique ayant cours. *Monnaie de compte*, valeur admise comme unité dans les comptes entre commerçants, mais qui peut n'être pas représentée par des pièces métalliques en circulation : *la guinée anglaise n'est qu'une monnaie de compte. Monnaie fiduciaire*, celle qui n'a de valeur que par convention, comme les billets de banque. *Monnaie fictive* ou *papier-monnaie*, billets de banque. *Fausse monnaie*, monnaie faite par des particuliers avec des métaux de peu de valeur, et que l'on fait passer pour bonne. *Hôtel de la Monnaie* ou *des Monnaies* ou simplement *la Monnaie* (avec une majuscule), atelier où l'on frappe la monnaie. *Battre monnaie*, fabriquer de la monnaie. Au *fig.*, se procurer de l'argent. *Payer de la même monnaie*, rendre la pareille. *Rendre à quelqu'un la monnaie de sa pièce*, user de représailles. *Payer quelqu'un en monnaie de singe*, lui faire des grimaces, se moquer de lui au lieu de payer. (Viendrait de ce que les bateleurs et montreurs de singes passaient librement au péage de Paris, moyennant quelques tours exécutés par leurs bêtes.) *Bot. Monnaie du pape*, nom vulgaire de la lunaire. PROV. : **Il n'est que changeur pour se connaître en monnaie,** se dit de quelqu'un qui parait habile en quelque matière. **Monnaie fait tout,** l'argent aplanit tous les obstacles.

— ENCYCL. *Techn.* Dans l'antiquité et au moyen âge, la fabrication des monnaies se faisait à la main ; deux procédés étaient employés : la frappe et la fonte. La frappe n'exigeait qu'un coin-matrice portant gravée en creux la figure qui devait être reproduite en relief, et une enclume sur laquelle on aplatissait la plaque de métal, qu'on découpait aux dimensions voulues et à laquelle on donnait autant que possible la forme d'un disque. On frappait ensuite le coin sur la plaque avec un marteau. Quant au procédé par la fonte, il s'obtenait en coulant le métal en fusion dans des moules en terre.

La fabrication des monnaies comprend actuellement le *pesage* des lingots *fins* (de métal pur), leur *fonte* dans des creusets, où se fait l'*alliage légal ;* cet alliage en fusion est coulé dans des moules donnant de petits barreaux plats. Ces barreaux sont laminés jusqu'à l'épaisseur voulue ; on procède ensuite à leur *recuit*, afin d'éviter des pailles. Les barreaux sont découpés en rondelles, qui constitueront les *flans*. On procède ensuite au *cordonnage*, qui fait apparaître à leur pourtour un petit renflement ou *cordon*. Puis viennent le *triage* et le *pesage*. Les flans sont alors prêts pour l'opération de la *frappe*, exécutée soit au moyen du balancier monétaire à main, soit au moyen de la presse mécanique Thonnelier.

— *Numism.* Les populations primitives avaient recours au simple troc. Aux échanges en nature on substitua, dans le cours des âges, d'abord les bestiaux, puis les métaux. Grâce à leur valeur intrinsèque, les métaux en arrivèrent à prendre presque toute la place sur le marché, ne laissant plus au bétail qu'un souvenir traditionnel (le mot latin *pecunia*, monnaie, vient de *pecus*, bétail). D'abord échangés et pesés, les métaux furent ensuite monnayés, c'est-à-dire que l'Etat imprima sur les lingots, à l'aide d'un poinçon ou d'un coin, une marque ou estampille garantissant au public le poids et la valeur de ces lingots lancés dans la circulation. Une fois inventée (par les Lydiens, d'après les traditions grecques), la monnaie se propagea rapidement dans tout le monde grec. Les types des monnaies grecques varient à l'infini et constituent le grand attrait de la numismatique. Leur intérêt historique est considérable, car ils sont souvent inspirés par les œuvres d'art ou les événements contemporains. En Italie, les plus anciennes monnaies sont d'énormes lingots quadrilatères, sorte de briques de cuivre, sur lesquelles sont représentés des animaux : bœuf, porc, etc. La frappe de la monnaie d'argent fut introduite à Rome seulement en l'an 269 av. J.-C. On établit l'atelier dans les dépendances du temple de Junon *Moneta* (l'Avertisseuse). Les revers des monnaies de l'empire romain constituent par leur diversité et leur précision chronologique les archives officielles de l'histoire. C'est ainsi que pour le règne d'Adrien on compte 2.500 pièces différentes, qui complètent ou rectifient au besoin les récits des historiens. La numismatique des peuples du moyen âge et des temps modernes n'a plus ce caractère commémoratif. En général, les monnaies modernes durent autant qu'un régime politique ; le millésime seul varie, et ce qu'on appelle les *différents* monétaires, c'est-à-dire les lettres ou les symboles des graveurs et les marques d'émission. Louis XIII créa le louis d'or, qui devait avoir pendant deux siècles et demi une si grande vogue. Un décret de l'Assemblée nationale (1791) créa le type constitutionnel, et les légendes latines furent remplacées par des légendes françaises. Les monnaies françaises, adoptées par les lois des 18 germinal an III et 7 germinal an XI, ont été frappées dans un certain nombre d'ateliers. On distingue l'atelier où une pièce a été frappée par la *lettre monétaire*, ainsi que par les *différents*.

Depuis la mise en vigueur de la loi du 31 juillet 1879, l'atelier de Paris (Hôtel des monnaies, quai Conti) est seul en activité ; on a cependant conservé, par mesure de prévoyance, l'atelier de Bordeaux. Pendant la Grande Guerre, au moment de l'avance des Allemands sur Paris, le matériel du quai Conti fut en partie transporté à Castelsarrasin, et l'on fabriqua dans cette ville des pièces d'argent de 2 francs et de 1 franc, qui sont marquées au revers de la lettre C.

| NOMS DES ATELIERS | LETTRES MONÉTAIRES | NOMS DES ATELIERS | LETTRES MONÉTAIRES |
|---|---|---|---|
| Paris...... | A | Nantes........... | T |
| Rouen..... | B | Lille............ | W |
| Lyon...... | D | Strasbourg........ | BB |
| La Rochelle. | H | Marseille......... | AM |
| Limoges.... | I | Genève (an VI à XIII). | G |
| Bordeaux... | K | Rome (1812-1813).... | R |
| Bayonne ... | L | Turin (1804-1813).... | U |
| Toulouse... | M | Gênes (1813-1814)... | CL |
| Perpignan.. | Q | Utrecht (1812-1813) .. | Un mât |

— *Econ. polit.* L'échange direct d'une marchandise contre une autre est le plus souvent impraticable, car les deux produits à échanger n'ont pas toujours une valeur équivalente. Ces inconvénients sont évités au moyen de la monnaie, qui est à la fois un terme de comparaison généralement accepté et une véritable marchandise ayant par elle-même une valeur. La matière choisie pour monnaie, c'est le métal, qui est relativement inaltérable, homogène, indéfiniment divisible, difficile à falsifier, et qui a une grande valeur sous un poids modique, ce qui la rend facilement transportable.

On entend par *monnaie métallique* un certain poids de métal monnayé, servant de commune mesure dans les échanges et constituant par sa valeur intrinsèque un équivalent.

Les monnaies d'or et d'argent sont combinées avec un autre métal qui leur donne de la dureté.

On appelle *tolérance* les petites différences de poids ou de titre que l'on tolère légalement sur les monnaies. La tolérance de titre s'appelle *remède d'aloi ;* celle de poids se nomme *faiblage*.

Le *bimétallisme* est un système monétaire en vertu duquel le législateur établit un rapport fixe entre la valeur de deux métaux servant à la monnaie, et leur donne, à ce taux, un pouvoir « libératoire indéfini » dans les caisses de l'Etat, et « obligatoire » pour les particuliers. Ce mot est opposé à celui de *monométallisme*. Dans ce dernier système, un seul métal, servant à la monnaie, soit l'or, soit l'argent, a les caractères que nous venons d'énumérer. Le système monétaire français est bimétalliste.

— *Admin.* Les particuliers n'ont pas le droit de fabriquer des monnaies, et doivent s'adresser à l'administration de la Monnaie pour la transformation des lingots qu'ils pourraient posséder. La fabrication est exécutée par voie de régie administrative, sous l'autorité du ministre des finances. L'Etat excerce un contrôle permanent sur les monnaies, d'abord au moment de leur frappe et avant leur mise en circulation dans le public, puis pendant la durée d'existence des différentes pièces monétaires. Lorsque le trébuchage révèle une altération — celle du poids par l'usure en circulation est la plus fréquente — l'Etat a le devoir de refondre la monnaie dépréciée, car le *frai* lui incombe. On appelle *frai* l'altération de la monnaie par l'usage.

Les valeurs des monnaies françaises sont basées sur le système métrique : l'unité principale est le *franc*. Le franc admet comme sous-multiples le *décime*, qui est la dixième partie du franc, et le *centime*, qui en est la centième partie. Les lois du 18 germinal et du 28 thermidor an III, du 7 germinal an XI ont fixé les compositions et les titres des monnaies d'or et d'argent. Les lois du 25 mai 1864 et du 14 juillet 1866 ont abaissé le titre des pièces d'argent de 2 fr., 1 fr., 0 fr. 50 et 0 fr. 20, la pièce de 5 fr. seule est restée au titre de 0,900 ; les autres sont au titre de 0,835. Enfin, la loi du 31 mars 1903 a autorisé l'émission de pièces de 25 centimes en nickel pur, pour une somme de 10 millions de francs. Cette pièce de 25 centimes ne rentre pas par sa valeur dans le système décimal ; on l'a cependant établie pour des raisons pratiques. Un décret du 24 juillet 1904 changea le type de la première pièce de 25 centimes en nickel qui cependant n'a pas été retirée de la circulation : le contour circulaire a été remplacé par un contour polygonal, et le revers a été complètement modifié.

Le décret du 10 juillet 1914 autorisa la création de pièces de nickel du type perforé, de 25 centimes, 10 centimes et 5 centimes ; plus tard, pendant la Grande Guerre, la loi du 2 août 1917 décida la création de trois nouvelles pièces de même valeur, mais en bronze de nickel (750 de cuivre pour 250 de nickel). Les premières n'ont pas été retirées de la circulation.

*Union latine.* D'après une convention plusieurs fois renouvelée, la France, la Suisse, la Grèce, l'Italie et la Belgique s'engagent à recevoir dans leurs caisses publiques les espèces d'or et d'argent des Etats contractants sans distinction ; la dernière convention générale date du 6 novembre 1885, et ses dispositions sont entrées en vigueur depuis le 1er janvier 1886. Chacun des Etats contractants n'est autorisé à émettre des pièces d'argent de 2 fr., 1 fr., 0 fr. 50, 0 fr. 20 que pour une valeur correspondant à 6 fr. par habitant, ce qui a fourni les contingents suivants :

| | |
|---|---|
| France............ | 256.000.000 fr. |
| Italie............. | 182.000.000 — |
| Belgique .......... | 35.000 000 — |
| Suisse............ | 19.000.000 — |
| Grèce ............ | 15.000.000 — |

Ces sommes ont d'ailleurs été augmentées par la convention du 26 octobre 1897, et les contingents des monnaies divisionnaires d'argent ont été augmentés de 130 millions pour la France, de 30 millions pour l'Italie, de 6 millions pour la Belgique, de 3 millions pour la Suisse ; en 1902, cette dernière puissance a été autorisée à frapper exceptionnellement, pour 12 millions de francs de pièces divisionnaires d'argent (v. les tableaux des MONNAIES à la fin du volume).

Les pièces d'or et les pièces de 5 fr. sont admises en payement dans les caisses publiques, sans limitation de quantité ; il en est de même de la monnaie divisionnaire d'argent pour les caisses publiques ; mais, pour les caisses particulières, cette dernière peut n'être admise en payement que pour la somme de 50 fr. (convention du 23 déc. 1865) ; les monnaies de nickel et de bronze peuvent n'être admises en payement que jusqu'à concurrence de 5 fr. (Lois du 6 mai 1852 et du 31 mars 1903.)

*Monnaies d'or.* Les pièces d'or françaises sont reçues par les caisses publiques : les pièces de 100, 50, 40 et 20 francs sans distinction de millésime ; de 10 francs aux millésimes de 1850, 1851, 1853, 1856 et années suivantes ; de 5 francs aux millésimes de 1856 et années suivantes. Sont donc à refuser les pièces de 10 francs antérieures à 1850, et les pièces de 5 francs antérieures à 1855.

Sont admises également dans les caisses publiques, sans limitation de quantité : les pièces d'or de Belgique, Grèce, Italie, Suisse ; les pièces espagnoles de 10 pesetas (10 francs) à l'effigie d'Alphonse XII, et de 10 à 20 pesetas (10 à 20 francs) à l'effigie d'Alphonse XIII ; les pièces autrichiennes de 8 et 4 florins (20 et 10 francs) ; les pièces monégasques de 100 francs et 20 francs ; les pièces russes d'une demi-impériale et d'une impériale de 1886 et années suivantes (20 francs et 40 francs).

Ces pièces d'or sont admises, dans les caisses publiques, sans limitation de quantité.

*Monnaies d'argent.* Sont à refuser : *Pièces françaises :* pièces de 2 francs et de 1 franc, antérieures à 1866 ; pièces de 50 et 20 centimes, antérieures à 1864. — *Pièces étrangères :* pièces de 5 francs autres que celles de Belgique, Grèce, Italie et Suisse ; pièces divisionnaires belges, antérieures à 1886 ; pièces divisionnaires grecques, antérieures à 1868 ; pièces divisionnaires italiennes, sans distinction de millésime ; pièces divisionnaires suisses, antérieures à 1866 ; pièces divisionnaires pontificales, sans distinction de millésime ; pièces divisionnaires de tous les autres pays.

*Monnaies de nickel et de bronze.* Les monnaies de cuivre et de billon de fabrication étrangère ne sont pas admises dans les caisses publiques.

*Monnaie fiduciaire.* On appelle *monnaie fiduciaire* toute monnaie qui ne porte pas en elle-même sa valeur réelle ; cette monnaie fictive dont on a déjà fait usage dans l'antiquité, principalement au cours des guerres, des sièges ou pour toute autre cause, porte les noms de papier-monnaie, bons, assignats, jetons, etc. Il ne faut pas la confondre avec ce que l'on appelle la *monnaie représentative*, qui comprend les billets à ordre, chèques, titres, etc., lesquels forment pour ainsi dire une monnaie d'échange dans le commerce actuel. La monnaie fiduciaire ne devient représentative que lorsqu'il existe une encaisse en espèces équivalente et qui est destinée, le cas échéant, à rembourser la monnaie fiduciaire. (V. BILLET.) Pendant la Grande Guerre, les chambres de commerce de Paris et de province, certaines villes même, ont émis des coupures, des jetons, pour remplacer la monnaie divisionnaire, qui faisait défaut partout ; c'est pour unifier cette nouvelle monnaie divisionnaire, que les chambres de commerce de France ont décidé de remplacer toutes les coupures de même valeur par des jetons en bronze d'aluminium de 2 francs, 1 franc et 0 fr. 50. Ces jetons sont constitués par un alliage de 91 p. 100 de cuivre et 9 p. 100 d'aluminium ; les pièces de 2 francs et 1 franc ont été mises en circulation à partir du 16 septembre 1921, la pièce de 0 fr. 50 un peu plus tard.

*Fausse monnaie et faux monnayeurs.* Le Code pénal distingue, à propos de la fausse monnaie, trois séries de crimes et deux séries de délits. Les trois séries de crimes sont : 1o la contrefaçon ou l'altération des monnaies nationales d'or et d'argent (punie des travaux forcés à perpétuité) ; 2o la contrefaçon ou l'altération des monnaies nationales de billon ou de cuivre (punie des travaux forcés à temps) ; 3o la contrefaçon ou l'altération des monnaies étrangères (punie des travaux forcés à temps).

Quant aux deux séries de délits, ce sont : 1o le fait de colorer des monnaies de cuivre ou d'argent nationales ou étrangères, ou le fait de les émettre ou introduire en France (puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans) ; 2o le fait de faire usage, sciemment, de monnaies fausses reçues pour bonnes (puni d'amende).

**La** contrefaçon ou la falsification des billets de banque, qui ne constitue pas à proprement parler un faux monnayage, est punie des travaux forcés à perpétuité.

**Monnaies** (*hôtel des*), centre de la fabrication monétaire en France, situé à Paris, quai Conti. Il a été construit de 1771 à 1779 par l'architecte Antoine, sur l'emplacement de l'ancien hôtel Conti, et contient un musée monétaire de grand intérêt.

**Monnaie,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 13 kil. de Tours ; 1.810 h. Ch. de f. Orl. Chaux.

**monnaierie** [*mo-nè-ri*] n. f. Atelier monétaire.

**monnayage** [*mo-nè-ia-je*] n. m. Fabrication de la monnaie : *le monnayage de l'or.* Droit que l'on prend pour la fonte ou la façon de la monnaie. Lieu d'un hôtel des monnaies où est placé le balancier.

**monnayer** [*mo-nè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) Convertir un métal en monnaie : *monnayer de l'or. Absolum.* Fabriquer de la monnaie.

**monnayère** [*mo-nè-iè-re*] n. f. Nom vulgaire de diverses plantes (nummulaire, thlaspi des champs), dont les feuilles ont quelque ressemblance avec une pièce de monnaie.

**monnayeur** [*mo-nè-ieur*] n. et adj. m. Ouvrier qui travaille à la monnaie de l'Etat. *Faux monnayeur*, qui fabrique de la fausse monnaie.

**Monnetier-Mornex,** comm. de la Savoie, arr. et à 20 kil. de Saint-Julien-en-Genevois, entre le grand et le petit Salève ; 740 h. Ch. de f. à crémaillère de Veyrier et funiculaire d'Annemasse. Station d'été.

**Monnier** (Marie-Thérèse-Richard DE RUFFEY, marquise **de**), célèbre par sa liaison avec Mirabeau, la *Sophie* de la correspondance de l'illustre orateur, née à Pontarlier, m. par suicide à Gien (1754-1789).

**Monnier** [*mo-ni-é*] (*Henri*-Bonaventure), spirituel écrivain et dessinateur caricaturiste français, né et m. à Paris (1805-1877) ; le créateur du type célèbre de *Joseph Prudhomme.* Les *Scènes populaires* sont son principal ouvrage.

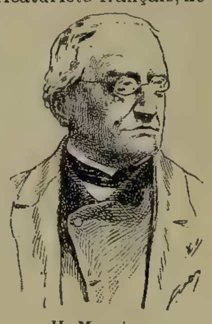
H. Monnier.

**Monnier** (Francis), littérateur français, né à Besançon, m. à Beaumelle (1824-1875) ; précepteur du prince impérial, fils de Napoléon III de 1864 à 1867.

**Monnier** (Marc), littérateur et auteur dramatique français, né à Florence, m. à Genève (1829-1885). Citons de ce critique, français par l'esprit, cosmopolite par la culture : *Genève et ses poètes, Histoire générale de la littérature moderne*, etc. — Son fils PHILIPPE, né et m. à Genève (1864-1911), auteur d'ouvrages érudits et brillants sur l'Italie : *le Quattrocento, Venise au XVIIIe siècle.*

**Monnier** (Marcel), voyageur et littérateur français, né à Paris, m. au château de Jeurra (Jura) [1853-1918]. Auteur de relations précises : *un Printemps sur le Pacifique.*

**mono** (du gr. *monos*, seul), préfixe signifiant *seul, un seul.*

**monoatomique** adj. Se dit d'un corps simple dont la molécule ne renferme qu'un atome : *le zinc est un corps monoatomique.*

**monoaxe** [*ak-se*] adj. Qui possède un seul axe.

**monobase** [*ba-ze*] adj. Qui n'a qu'une seule base.

**monobasique** [*zi-ke*] adj. Se dit d'un acide qui ne renferme qu'un atome d'hydrogène remplaçable.

**monoblepsie** [*blèp-sî*] n. f. (du préf. *mono*, et du gr. *blepsis*, vue). Vice de la vision, qui consiste en ce que l'on voit confusément avec les deux yeux, tandis qu'on voit d'une manière nette avec un seul.

**monobloc** [*blok*] adj. et n. m. Se dit d'un fusil dont le canon est fait d'un seul morceau.

**monocarpe** adj. (du préf. *mono*, et du gr. *karpos*, fruit). Se dit des végétaux qui ne portent qu'un fruit.

**monocarpellaire** [*pèl-lè-re*] adj. (de *monocarpe*). *Bot.* Qui n'a qu'un carpelle.

**monocarpien, enne** [*pi-in, è-ne*] adj. (de *monocarpe*). Se dit d'une plante qui ne fleurit et fructifie qu'une seule fois.

**monochromatique** [*kro*] adj. (de *monochrome*). Qui est peint d'une seule couleur.

**monochrome** [*kro-me*] adj. (du préf. *mono*, et du gr. *khrôma*, couleur). Se dit des objets qui sont d'une seule couleur : *vase monochrome.*

**monochromie** [*kro-mî*] n. f. (de *monochrome*). Qualité de ce qui est de la même couleur.

**monocle** n. m. (du préf. *mono*, et du lat. *oculus*, œil). Lorgnon composé d'un seul verre : *porter monocle.* Sorte de châssis double pour grossir les photographies. Bandage employé pour maintenir un appareil sur l'un des yeux.

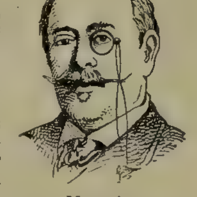
Monocle.

**monoclinal, e, aux** adj. Se dit, en géologie, des plis ou systèmes de couches inclinées parallèlement et se raccordant de part et d'autre avec des couches horizontales.

**monocline** adj. (du préf. *mono*, et du gr. *klinê*, lit). Qui réunit les deux sexes sur une même fleur.

**monoclinique** adj. Se dit d'un type cristallin qui a trois axes obliques l'un sur l'autre, dont deux seulement sont égaux.

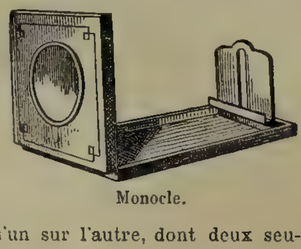
Monocle.

**monocoque** [*ko-ke*] n. m. (du préf. *mono*, et du gr. *kokkos*, graine). Nom sous lequel on désigne les microcoques (*coccus*) qui se présentent à l'état isolé. *Aviat.* Avion dans lequel tous les organes mécaniques sont enfermés dans une coque ou fuselage unique.

**monocorde** n. m. (du préf. *mono*, et de *corde*). Instrument à une seule corde. (Le monocorde remonte à la plus haute antiquité ; sa corde divisée dans des proportions mathématiques, a servi, à définir la relation constante des sons musicaux.) Adjectiv. *Fam.* Monotone : *plaintes monocordes.*

**monocotylédone** adj. (du préf. *mono*, et de *cotylédon*). Se dit des plantes qui, comme le lis, n'ont qu'un seul cotylédon. N. f. pl. Classe des phanérogames, caractérisée par la présence d'un seul cotylédon à l'embryon. S. une *monocotylédone.*

— ENCYCL. Outre le caractère principal qui a fait donner son nom à la classe, les monocotylédones possèdent des caractères secondaires dont les principaux sont les suivants : feuilles souvent dépourvues de pétiole, à nervures non ramifiées, parallèles ; les pièces des verticilles (sépales, pétales, étamines) sont généralement disposées par trois, alors qu'elles le sont par quatre ou par cinq chez les dicotylédones. On distingue dans les monocotylédones celles dont les fleurs ont un périanthe coloré (liliacées, amaryllidacées, etc.), celles dont le périanthe n'est pas coloré (palmiérées, joncaginées), enfin celles qui sont totalement dépourvues de périanthe (graminées, cypéracées, etc). (V. tableaux BOTANIQUE.)

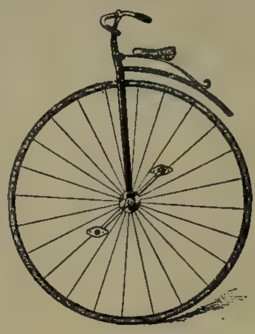
Monocycle.

**monocotylés** [*lé*] n. m. pl. Division des mollusques, comprenant ceux dont les bras ont leurs ventouses disposées sur un seul rang. S. un *monocotylé.*

**monoculaire** [*lère*] adj. (du préf. *mono*, et du lat. *oculus*, œil). Qui se fait avec un seul œil : *vision monoculaire,*

**monoculture** n. f. (du préf. *mono*). Forme d'agriculture limitée à un seul objet. Utilisation du sol pour une seule culture.

**monocycle** n. m. (du préf. *mono*, et du gr. *kuklos*, cercle). Vélocipède à une seule roue.

**Monod** (Adolphe), pasteur protestant, né à Copenhague, m. à Paris (1802-1856) ; s'est distingué comme prédicateur (*Sermons*).

**Monod** (*Gabriel*-Jacques-Jean), historien français, né à Ingouville, m. à Versailles (1844-1912), directeur de la *Revue historique* ; membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1897. Il se consacra surtout à l'enseignement.

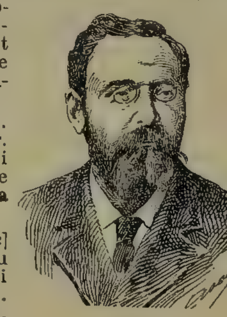
G. Monod.

**monodactyle** adj. (du préf. *mono*, et du gr. *daktulos*, doigt). *Zool.* Qui possède un seul doigt, une seule branche (comme la pince de la langouste).

**monodelphe** [*dèl-fe*] adj. (du préf. *mono*, et du gr. *delphus*, matrice). Qui possède une seule matrice. Syn. MONODELPHIEN, ENNE.

— ENCYCL. Les mammifères monodelphes ne possèdent qu'une matrice et, comme ils ont toujours un placenta adhérent, on les appelle aussi *placentaires*, d'autant plus que certains ont un utérus cloisonné.

**monodie** [*di*] n. f. (gr. *monôdia*). Chant à une voix, sans accompagnement. Couplet lyrique, dans un dialogue de tragédie.

**monodique** adj. (de *monodie*). Qui est à une seule voix.

**monodore** n. m. Genre d'anonacées, comprenant des arbres à fleurs solitaires, dont on connaît six espèces de l'Afrique tropicale.

**monœcie** [*né-si*] n. f. (du préf. *mono*, et du gr. *oikia*, maison). Etat d'une plante monoïque. Propriété de certains champignons de ne se reproduire que sur une seule espèce de plante.

**monœcique** adj. Syn. de MONOÏQUE.

**monogame** adj. (du préf. *mono*, et du gr. *gamos*, mariage). Qui n'épouse à la fois qu'une seule femme, un seul mari : *peuples monogames.* ANT. **Polygame.**

**monogamie** [*mî*] n. f. (de *monogame*). Système dans lequel l'homme ne peut épouser à la fois qu'une seule femme, ou la femme un seul mari. ANT. **Polygamie.**

**monogamique** adj. Qui a rapport à la monogamie : *le foyer monogamique est la base des sociétés de l'Occident.*

**monogamiste** [*mis-te*] n. Partisan de la monogamie.

**monogastrique** [*ghas-tri-ke*] adj. (du préf. *mono*, et du gr. *gastêr, tros*, ventre). Qui présente une seule cavité générale.

**monogène** adj. Qui se rapporte à la monogénèse.

**monogénèse** [*nè-ze*] n. f. (du préf. *mono*, et du gr. *genesis*, génération). Nom donné à la génération directe, dans laquelle les êtres vivants ont des phases de développement identiques, en opposition avec la *digénèse* ou *génération alternante.*

**monogénésique** [*zi-ke*] adj. Qui se rapporte à la monogénèse.

**monogénie** [*nî*] n. f. (de *monogène*). Génération consistant dans la production par un corps organisé d'une partie organisée, qui s'en sépare et reproduit par des changements successifs un individu semblable à celui dont il provient.

**monogénique** adj. (de *monogénie*). *Géol.* Dont toutes les parties sont de même nature.

**monogénisme** [*nis-me*] n. m. (de *monogène*). Doctrine anthropologique, d'après laquelle toutes les races humaines dérivent d'un type primitif unique : *le monogénisme a été défendu par Quatrefages.*

**monogéniste** [*nis-te*] n. et adj. Partisan du monogénisme.

**monogrammatique** [*gram'-ma-ti-ke*] adj. Qui est de la nature du monogramme.

**monogramme** [*gra-me*] n. m. (du préf. *mono*, et du gr. *gramma*, lettre). Chiffre composé des principales lettres d'un nom : *IHS est le monogramme de Jésus-Christ.* (V. CHRISME.) Caractère composé de plusieurs lettres, employé souvent pendant le moyen âge pour servir de sceau aux rois et aux papes. Chiffre ou signe que les artistes apposent au bas de leurs ouvrages.

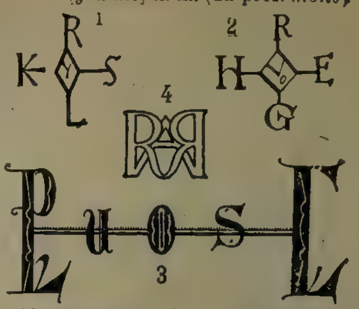

Monogrammes : 1. De Charlemagne ; 2. De Hugues Capet ; 3. De saint Louis ; 4. De Richelieu.

**monogrammiste** [*gram'-mis-te*] n. m. Artiste qui a signé ses œuvres d'un monogramme.

**monographe** n. m. Auteur d'une monographie.

**monographie** [*fi*] n. f. (du préf. *mono*, et du gr. *graphein*, décrire). Description spéciale d'un seul objet, d'un seul genre. Etude d'histoire ou de géographie, portant sur une seule personne, une seule région : *écrire une monographie de la Touraine.*

**monographique** adj. Qui a le caractère d'une monographie : *étude monographique.*

**monographiste** [*fis-te*] n. m. Celui qui écrit une monographie.

**monogyne** adj. (du préf. *mono*, et du gr. *gunê*, femelle). Se dit des fleurs qui ne renferment qu'un seul carpelle.

**monogynie** [*nî*] n. f. Etat d'une plante monogyne.

**monohamme** n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, à longues antennes déliées, bruns ou bronzés à taches grises ou jaunes, dont on connaît plus de cent espèces. (Quelques-unes se rencontrent dans les régions montagneuses de la France.)

**monohydrate** n. m. Premier hydrate des corps qui en forment plusieurs.

**monohydraté, e** adj. Qui est à l'état de monohydrate : *acide azotique monohydraté.*

**monoïdéisme** [*dé-is-me*] n. m. (du préf. *mono*, et de *idée*). Etat de l'âme quand elle est exclusivement occupée par une seule idée.

**monoïque** [*no-i-ke*] adj. (du préf. *mono*, et du gr. *oikia*, maison). Se dit des plantes à fleurs unisexuées, dont les fleurs mâles et femelles sont réunies sur le même pied (maïs, noisetier, etc.).

**monolithe** n. m. et adj. (du préf. *mono*, et du gr. *lithos*, pierre). Ouvrage exécuté d'un seul bloc de pierre : *les obélisques sont des monolithes.*

**monolithisme** [*tis-me*] n. m. (de *monolithe*). *Archit.* Système de construction en un petit nombre de très grosses pierres ou en une seule pierre.

**monoloculaire** [*lè-re*] adj. (du préf. *mono*, et du lat. *locula*, petite loge). Qui ne renferme qu'une seule loge.

**monologique** adj. Qui a rapport au monologue.

**monologue** [*lo-ghe*] n. m. (du préf. *mono*, et du gr. *logos*, discours). Scène où un personnage de théâtre est seul et se parle à lui-même : *Corneille a placé dans la bouche d'Auguste un admirable monologue. Par ext.* Discours d'une personne qui se parle seule. Petite pièce comique, qu'une personne récite en société.

**monologuer** [*ghé*] v. n. Parler seul, parler en monologue.

**monologueur** [*gheur*] n. m. Celui qui récite un monologue. Celui qui parle seul.

**monomane** ou **monomaniaque** n. et adj. Qui est atteint de monomanie : *un dangereux monomane* ou *monomaniaque.*

**monomanie** [*nî*] n. f. (du préf. *mono*, et de *manie*). Espèce d'aliénation mentale, dans laquelle une seule idée semble absorber toutes les facultés de l'intelligence : *avoir la monomanie de la persécution.*

— ENCYCL. *Pathol.* La monomanie est essentiellement caractérisée par un délire partiel, variable dans son objet, et qui se manifeste par des obsessions, des impulsions, des craintes irrésistibles. (V. PHOBIE.)

La pathogénie de la monomanie est des plus obscures, et la thérapeutique n'est guère plus certaine. On préfère actuellement l'isolement, la cure mentale, le *traitement de l'idée fixe*, la suggestion, etc.

**monomaque** adj. (du préf. *mono*, et du gr. *makhê*, combat). Qui aime à se battre en combat singulier. Surnom de Constantin IX, empereur d'Orient.

**monôme** n. m. (du préf. *mono*, et du gr. *nomos*, division). Expression algébrique dans laquelle n'entre ni le signe + ni le signe —. (Syn. TERME.) Promenade en file indienne, qu'exécutent, en certaines circonstances, les élèves ou aspirants-élèves de quelques écoles.

**monométallisme** [*tal-lis-me*] n. m. (du préf. *mono*, et de *métal*). Système monétaire qui n'admet qu'un métal, l'or, pour étalon de monnaie légale. (S'oppose à *bimétallisme.*)

**monométalliste** [*tal-lis-te*] adj. Qui se rapporte au monométallisme : *l'Angleterre est monométalliste.* N. Qui est partisan du monométallisme.

**monomètre** adj. (du préf. *mono*, et du gr. *metron*, mesure). Qui n'a qu'une seule espèce de vers : *poème monomètre.* Se dit aussi d'un vers grec ou latin, formé d'une seule mesure de deux pieds.

**monométrique** adj. Qui a rapport au monomètre : *vers monométrique.*

**monomorium** [*ri-om'*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant de petites fourmis de la famille des myrmicidés, dont on connaît une trentaine d'espèces des régions chaudes du globe. (Le *monomorium pharaonis* est cosmopolite et attaque les boiseries, les conserves, etc.)

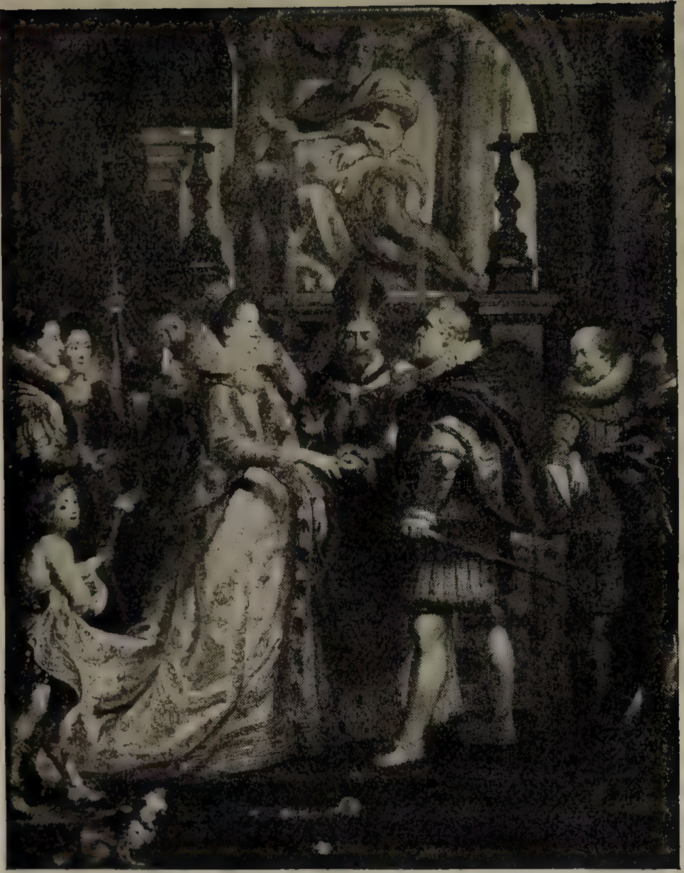

Mariage de Marie de Médicis (Rubens), v. p. 169.

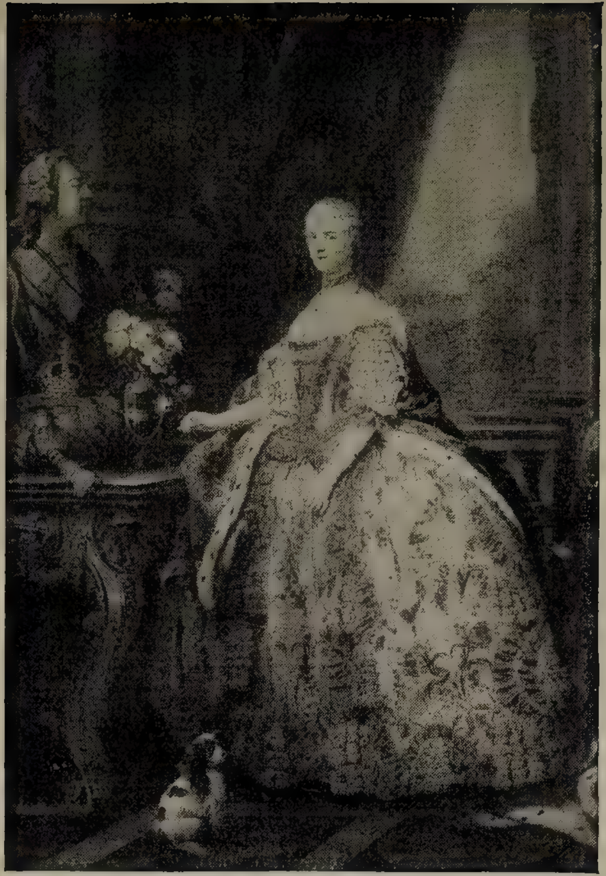

Marie Leczinska (Vanloo), v. p. 170.

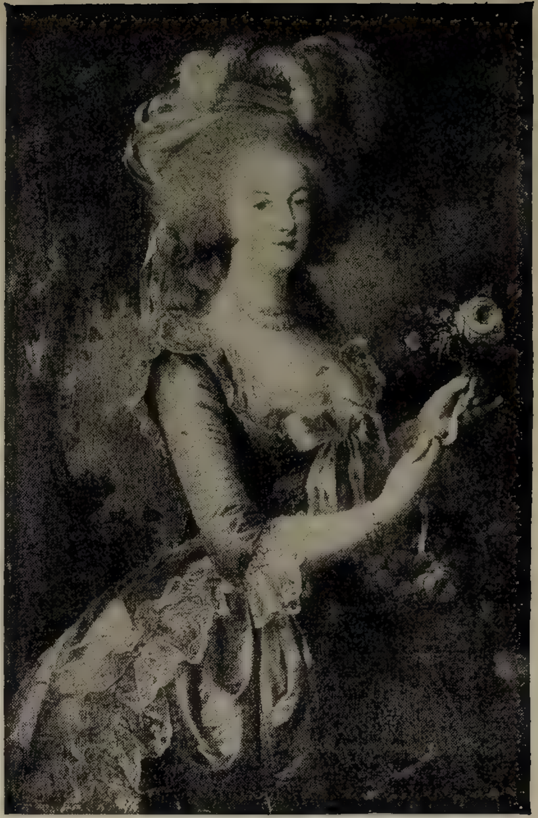

Marie-Antoinette (Mme Vigée-Lebrun), v. p. 170.

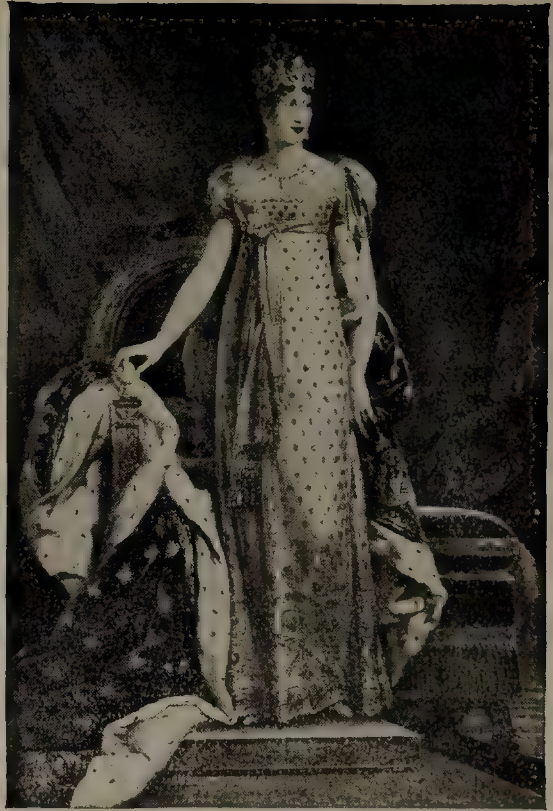

Marie-Louise (P. Guérin), v. p. 170.

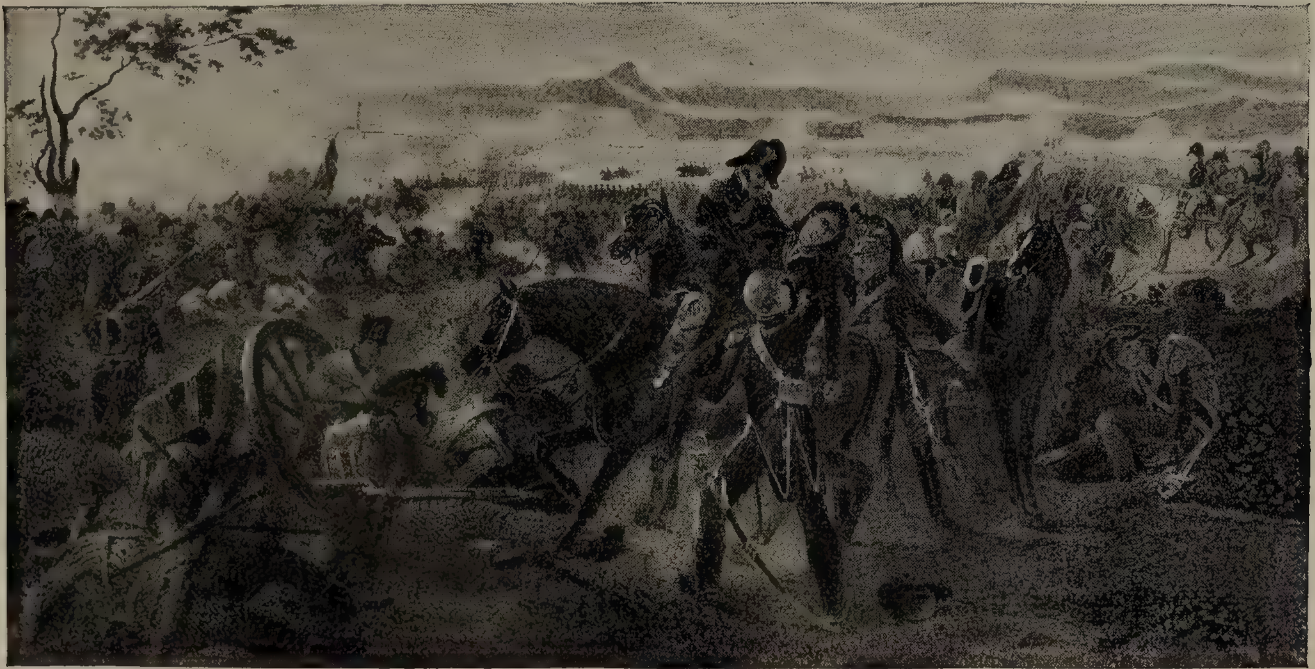

Bataille de Marengo ; mort de Desaix (Langlois), v. p. 166.

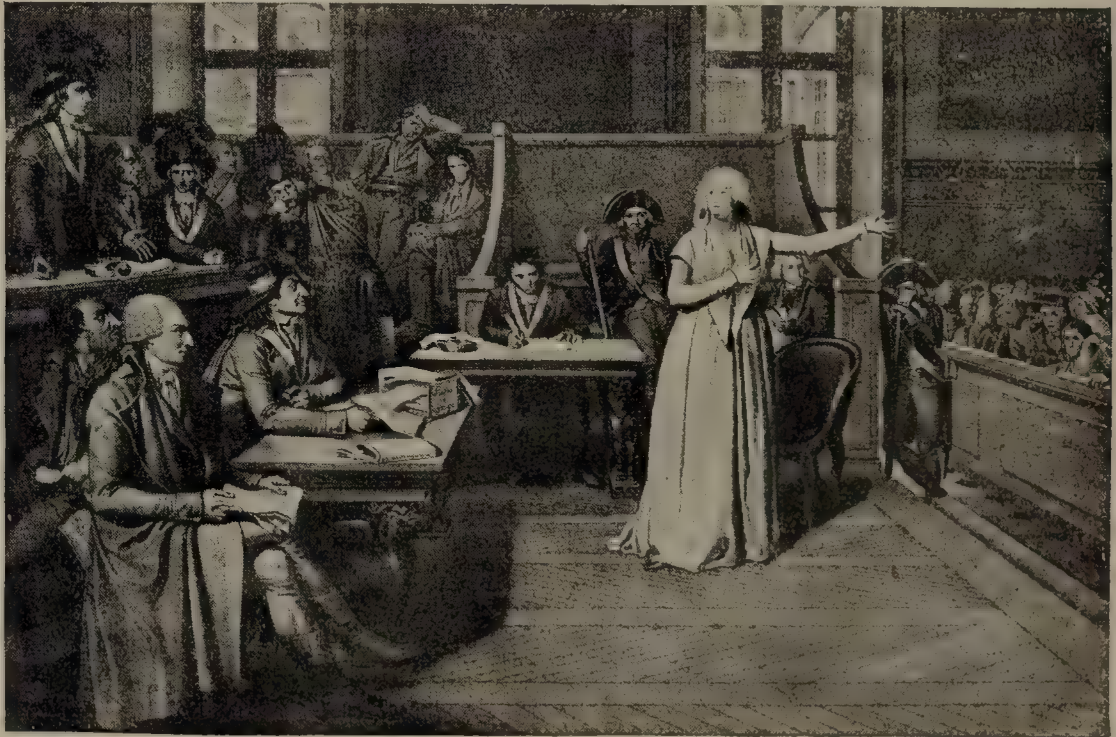

Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire (Bouillon), v. p. 170.

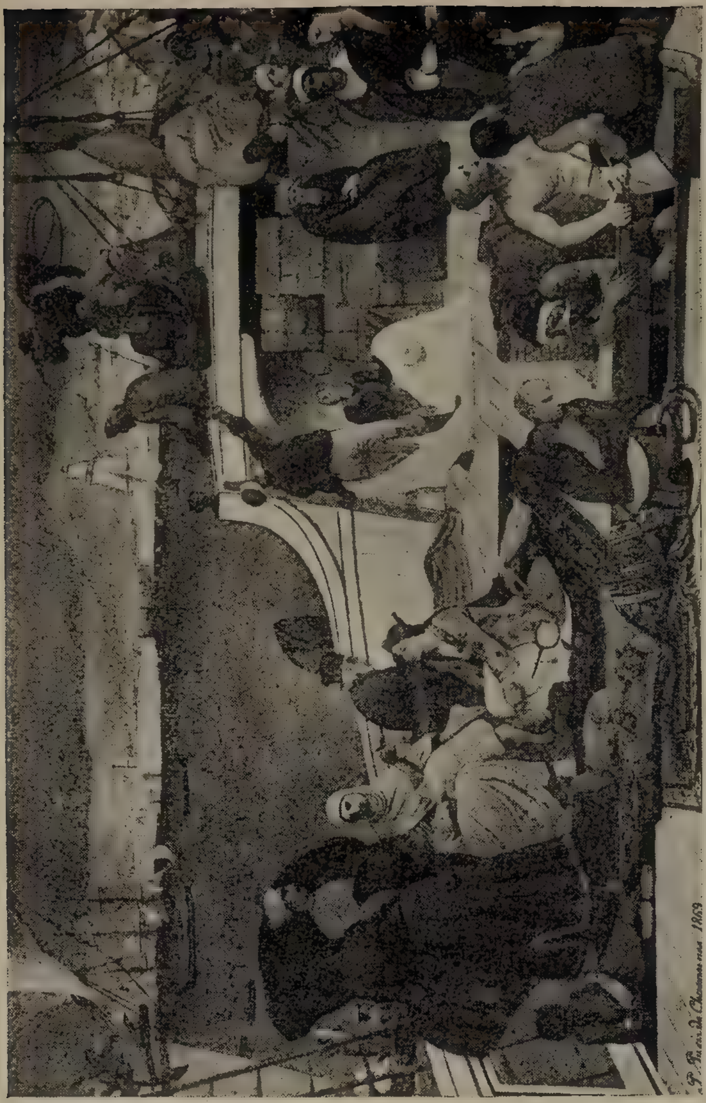
P. Puvis de Chavannes 1869

Marseille porte de l'Orient (Puvis de Chavannes), v. p. 183.

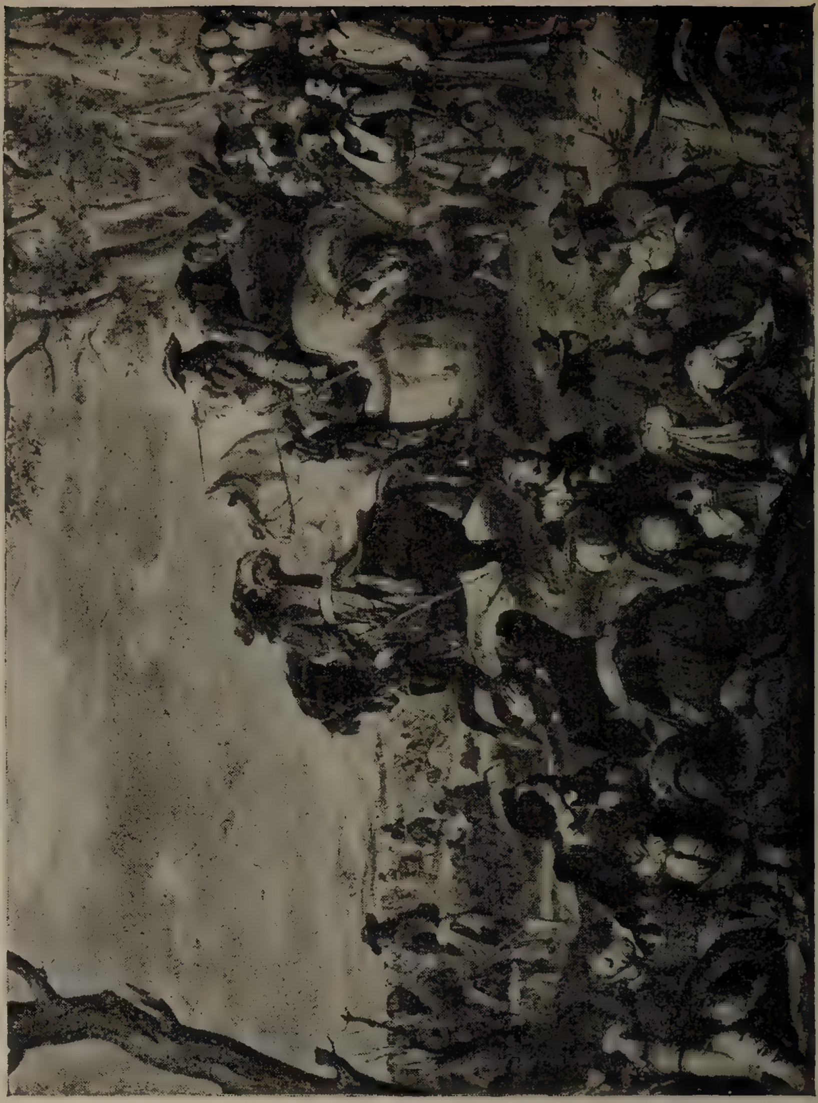

Bataille de La Marsaille (Eugène Deveria), v. p. 182.

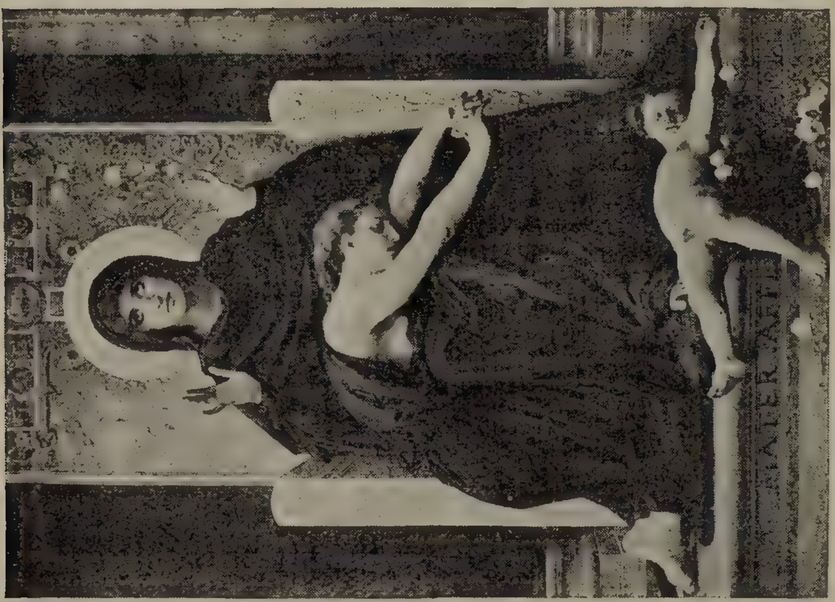
MATER AFFLICTORUM

Mater afflictorum (Bouguereau), v. p. 192.

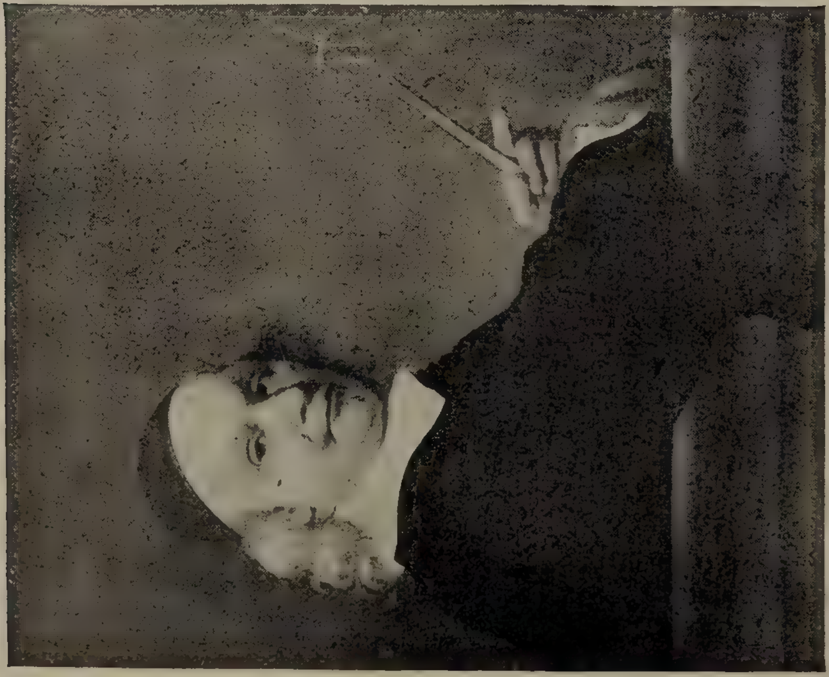

Le Mathématicien (Bol), v. p. 193.

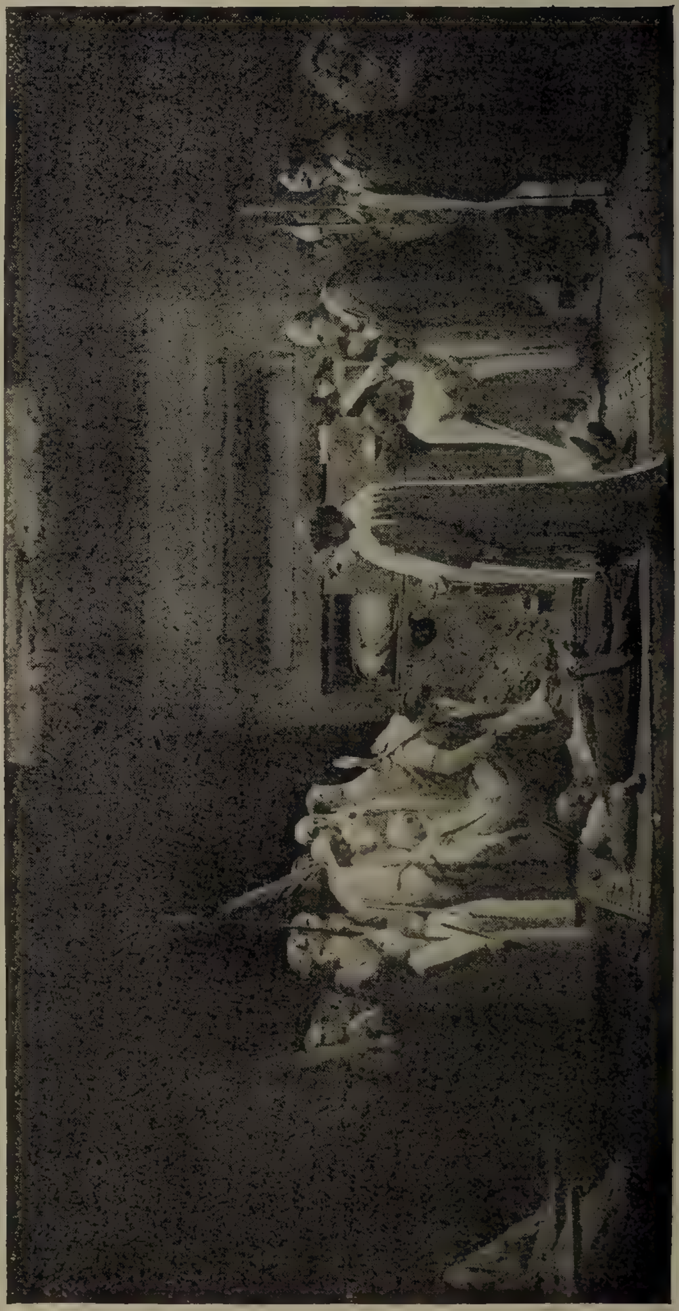

Les Martyrs aux Catacombes (J.-E. Lenepveu), v. p. 186.

**Monomotapa,** anc. roy. indigène de l'Afrique du Sud-Est, Etat puissant au moment où les Portugais s'installèrent sur la côte de Mozambique.

**Monongahéla,** rivière du bassin du Mississipi (centre des Etats-Unis), qui s'unit, à Pittsburg, à l'Allegheny pour former l'Ohio. Cours de 500 kil. environ.

**mononucléaire** [*è-re*] n. m. (du préf. *mono*, et du lat. *nucleus*, noyau). Plastide ou cellule possédant un seul noyau.

**mononucléose** [*ô-ze*] n. f. Leucocytose dan laquelle l'augmentation des leucocytes *mononucléaires* est plus marquée que celle des polynucléaires.

**monopégie** [*jî*] n. f. (du préf. *mono*, et du gr. *pêgnumi*, je fixe). Nom donné parfois à la céphalalgie limitée à un seul point (vertex, nuque, orbite, etc.).

**monopersonnel, elle** adj. Syn. de UNIPERSONNEL.

**monopétale** adj. *Bot.* Syn. de GAMOPÉTALE.

**monophlebus** [*flé-buss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, comprenant une douzaine d'espèces de grandes cochenilles au corps rouge ou orangé, dont une vit en France et dans l'Europe centrale.

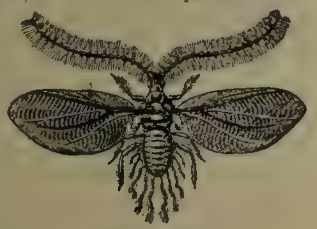
Monophlebus.

**monophobie** [*bî*] n. f. (du préf. *mono*, et du gr. *phobos*, crainte). Crainte angoissante de la solitude, qu'éprouvent certains neurasthéniques et personnes affaiblies.

**monophone** n. m (du préf. *mono*, et du gr. *phônê*, voix). Appareil téléphonique dans lequel le récepteur et le transmetteur sont juxtaposés de façon à éviter toute souillure du transmetteur par la personne qui parle.

**monophote** n. m. Régulateur à arc voltaïque ne pouvant fonctionner qu'isolément sur un circuit.

**monophtalmie** [*mî*] n. f. (du préf. *mono*, et du gr. *opthalmos*, œil). Absence congénitale de l'un des deux yeux.

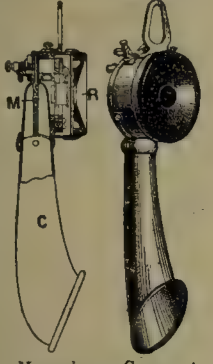

Monophone : C, cornet ; M, microphone ; R, récepteur.

**monophylle** [*fi-le*] adj. (du préf. *mono*, et du gr. *phullon*, feuille). Se dit d'un calice formé d'une seule pièce.

**monophylogénèse** [*nè-ze*] n. f. (du préf. *mono*, et du gr. *phulê*, tribu, et *genesis*, naissance).

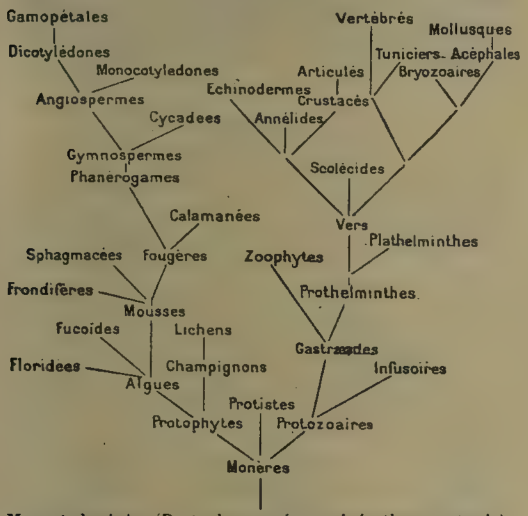

Monophylogénèse (Protoplasma né par génération spontanée).

Filiation des organismes, actuels ou anciens, d'une souche unique par rameaux divergents.

**monophysisme** [*zis-me*] n. m. (du préf. *mono*, et du gr. *phusis*, nature). Doctrine qui ne reconnaissait qu'une seule nature en Jésus-Christ.

— ENCYCL. Le concile œcuménique de Chalcédoine, en 451, avait défini contre Eutychès qu'il y a en Jésus-Christ deux natures distinctes : la nature humaine et la nature divine, étroitement unies, mais non confondues. Les partisans d'Eutychès continuèrent à nier en Jésus-Christ la distinction des deux natures. Après diverses péripéties, les monophysites constituèrent trois Eglises, qui existent encore : l'Eglise *arménienne*, dont le patriarche ou *catholicos* réside près d'Erzeroum ; l'Eglise *jacobite*, de Syrie et de Mésoposamie, régie par le patriarche d'Antioche ; l'Eglise *copte*, d'Egypte, régie par le patriarche d'Alexandrie, siégeant au Caire, et qui exerce une sorte de suzeraineté sur l'Eglise monophysite d'Abyssinie.

**monophysite** [*zi-te*] n. m. Sectateur du monophysisme.

**monophyte** adj. *Bot.* Qui ne renferme qu'une espèce : *genre, famille monophyte.*

**monoplace** adj. et n. Se dit d'un véhicule (et spécialement d'un avion) à une seul place.

**monoplan** adj. et n. m. Se dit d'un aéroplane ou d'un cerf-volant à un seul plan de sustentation.

**monoplastidaire** [*plas-ti-dè-re*] adj. Qui appartient au monoplastide ou s'y rapporte.

**monoplastide** [*plas-ti-de*] n. m. Organisme vivant, formé d'un seul élément cellulaire, uni ou plurinucléaire.

**monoplégie** [*jî*] n. f. Paralysie d'un seul membre.

**monopode** adj. (du préf. *mono*, et du gr. *pous*, *podos*, pied). Qui n'a qu'un seul pied.

**monopole** n. m. (gr. *monopôlion ;* de *monos*, seul, et *polein*, vendre). Privilège qu'à l'exclusion de tout concurrent possède un individu, une compagnie, un gouvernement, de vendre certaines denrées : *l'Etat exploite le monopole des tabacs. Fig.* Droit exclusif, possession exclusive : *s'attribuer le monopole de la vertu.*

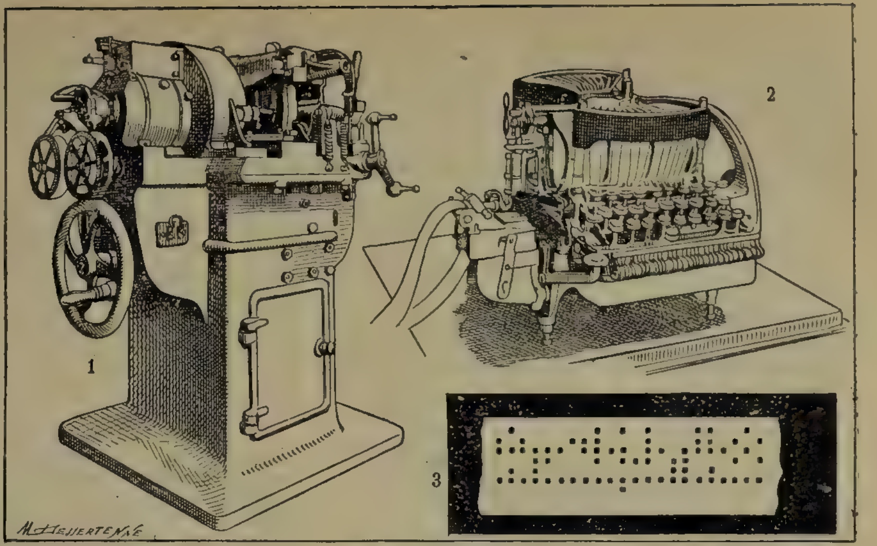

MONOTYPE : 1. Machine à fondre ; 2. Dactylographe ; 3. Bande perforée.

— ENCYCL. *Adm.* et *écon. polit.* Il existe des monopoles *légaux* et des monopoles *de fait.* Les premiers sont établis par la loi et n'admettent pas de concurrence. Les autres existent dès que la concurrence est limitée et résultent des circonstances favorisant un commerçant à l'exclusion des autres.

Les monopoles légaux sont établis dans différents buts : 1° *dans un but fiscal* : l'Etat peut se réserver la fabrication ou la vente de certains produits, soit qu'il exploite lui-même le monopole, comme pour les tabacs, soit qu'il l'afferme, comme pour les allumettes, etc. ; 2° *dans un but d'ordre public ou de sécurité ;* fabrication de la poudre, frappe de la monnaie, émission de billets de banque, service de la poste ; 3° *dans un but d'intérêt public, d'encouragement et de progrès* : l'Etat réserve aux inventeurs un monopole temporaire pour l'exploitation de leurs inventions (brevets, marques de fabrique).

Le budget réunit chaque année, dans une catégorie distincte, sous le titre de *Produits de monopoles et exploitations industrielles* de l'Etat, les produits qui n'affectent pas, en apparence, du moins, le caractère d'un impôt, parce qu'ils représentent la valeur d'une marchandise livrée ou le prix d'un service rendu : produit de la vente des *allumettes chimiques*, des *tabacs* et des *poudres*, des *postes*, des *télégraphes* et des *téléphones*, etc.

**monopoler** [*lé*] v. n. Jouir d'un monopole.

**monopoleur** ou **monopolisateur** [*za*] n. m. Qui exerce un monopole. (Peu us.)

**Monopoli,** v. d'Italie (prov. de Bari), sur l'Adriatique ; 24.000 h. Tanneries.

**monopolisant** [*zan*], **e** adj. Qui monopolise.

**monopolisation** [*za-si-on*] n. f. Action de monopoliser.

**monopoliser** [*zé*] v. a. Exercer le monopole.

**monoptère** adj. (du préf. *mono*, et du gr. *pteron*, aile). Se dit d'un édifice qui n'a qu'une seule rangée de colonnes, et surtout d'un édifice rond, formé d'une simple colonnade sans mur : *temple monoptère.*

**monopyle** adj. (du préf. *mono*, et du gr. *pulê*, porte). Qui n'a qu'une seule porte : *édifice monopyle.*

**monopyrène** adj. (du préf. *mono*, et du gr. *purên*, noyau). Qui ne renferme qu'un noyau.

**monorail** [*ra-i*, *l* mll.] adj. Se dit d'une voie de chemin de fer pourvue d'un seul rail, et du chemin de fer circulant sur cette voie. Substantiv. : *un monorail.*

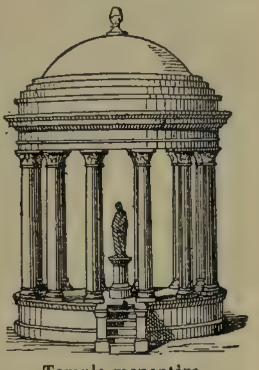
Temple monoptère.

**monorchide** [*ki-de*] adj. (du préf. *mono*, et du gr. *orchis*, *idos*, testicule). Qui n'a qu'un seul testicule.

**monorchidie** [*ki-di*] n. f. (de *monorchide*). Etat de celui qui n'a qu'un seul testicule.

**monoréfringent** [*jan*], **e** adj. (du préf. *mono*, et de *réfringent*). Qui ne produit que la réfraction simple.

**monorime** n. m. (du préf. *mono*, et de *rime*). Poème dont tous les vers ont la même rime. Adjectiv. : *couplet monorime.* Exemple du monorime dû à Lefranc de Pompignan :

> Nous fûmes donc au château d'If ;
> C'est un lieu peu récréatif.
> Défendu par le fer oisif
> De plus d'un soldat maladif,
> Qui, de guerrier passif, etc.

*Par extens.* Pièce de vers qui se développe sur deux rimes, comme cette fantaisie de Boufflers :

> Dans un sentier passe un cheval
> Chargé d'un sac et d'une fille ;
> Mon geste fait peur au cheval,
> L'équilibre manque à la fille :
> Le sac glisse à bas du cheval
> Et sa chute entraîne la fille ; etc.

**monorobée** [*bé*] n. f. Genre de plantes appartenant à la famille des clusiacées et renfermant des arbres à fleurs blanches, qui croissent dans le nord-est de l'Amérique méridionale et dont certaines espèces fournissent une huile empyreumatique.

**monoroue** adj. et n. (de préf. *mono*, et de *roue*). Se dit d'un véhicule à une seule roue (bateau, voiture, etc).

**monosépale** adj. (du préf. *mono*, et de *sépale*). Dont le calice est d'une seule pièce : *fleur monosépale.*

**monositie** [*tî*] n. f. (du préf. *mono*, et du gr. *sitos*, nourriture). Habitude de ne faire qu'un repas par jour.

**monosoc** [*sok*] n. m. (du préf. *mono*, et de *soc*). Charrue à un seul soc. Adjectiv. : *charrue monosoc.*

**monosperme** [*nos-pèr-me*] adj. (du préf. *mono*, et du gr. *sperma*, semence). Se dit des fruits et des divisions des fruits qui ne contiennent qu'une seule graine : *fruit monosperme.*

**monospermie** [*nos-pèr-mi*] n. f. (de *monosperme*). Etat d'une plante dont les fruits n'ont qu'une seule graine.

**monostique** [*nos-ti-ke*] adj. (du préf. *mono*, et du gr. *stikhos*, vers). Qui est contenu en un seul vers : *sentence monostique.* N. m. Epigramme, inscription en un seul vers.

**monostome** [*nos-to-me*] n. m. Genre de vers trématodes, comprenant plusieurs espèces qui vivent en parasites dans les oiseaux et les poissons.

**monostyle** [*nos-ti-le*] adj. (du préf., *mono*, et du gr. *stulos*, colonne). Se dit des ovaires qui n'ont qu'un seul style (convolvulus, cynoglosses).

**monosyllabe** [*sil-la-be*] adj. et n. m. (du préf. *mono*, et de *syllabe*). Se dit d'un mot qui n'a qu'une syllabe, comme *dé*, *pain*, *bon.* ANT. **Polysyllabe.**

**monosyllabique** [*sil-la*] adj. Qui n'a qu'une seule syllabe : *vers monosyllabique.* Qui ne contient que des monosyllabes, comme ce vers de Racine dans *Phèdre* :

> Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

— ENCYCL. *Ling.* Les principales langues syllabiques sont le *chinois* et ses dialectes, le *birman*, le *siamois*, l'*annamite.* Le chinois, par exemple, se compose exclusivement de monosyllabes invariables. Les relations des mots sont exprimées par la place de ces mots dans le discours, et la grammaire se réduit à la syntaxe.

**monosyllabisme** [*sil-la-bis-me*] n. m. Caractère des mots qui ne contiennent qu'une seule syllabe, et des langues formées exclusivement de ces mots : *le monosyllabisme chinois.*

**monotéléphone** n. m. (du préf. *mono*, et de *téléphone*). Nom donné par Mercadier à un téléphone dans lequel le diaphragme est disposé de façon à ne reproduire énergiquement qu'un seul son.

**monothéique** [*té-i-ke*] adj. Qui appartient au monothéisme : *opinions monothéiques.*

**monothéisme** [*té-is-me*] n. m. (du préf. *mono*, et du gr. *theos*, dieu). Doctrine qui n'admet qu'un seul Dieu : *les juifs ont, les premiers, conçu le monothéisme.* ANT. **Polythéisme.**

**monothéiste** [*té-is-te*] adj. Relatif au monothéisme : *les croyances monothéistes.* N. Partisan du monothéisme. ANT. **Polythéiste.**

**monothéistique** [*té-is-ti-ke*] adj. Qui tient du monothéisme.

**monothélisme** [*lis-me*] ou **monothélitisme** [*tis-me*] n. m. (du préf. *mono*, et du gr. *thelein*, vouloir). Doctrine hérétique, qui ne reconnaissait en J.-C. qu'une seule volonté, bien qu'elle admît en lui deux natures. (Cette doctrine, proposée en 619 par Sergius, patriarche de Constantinople, pour concilier les catholiques et les monophysites, fut condamnée en 680 par le sixième concile œcuménique [troisième de Constantinople].)

**monothélite** n. et adj. Se dit des hérétiques qui professaient le monothélisme.

**monotone** adj. (du préf. *mono*, et du gr. *tonos*, ton). Qui est presque toujours sur le même ton : *chant monotone. Fig.* Trop uniforme, qui manque de variété : *vie, style monotone.* ANT. **Varié.**

**monotonement** [*man*] adv. D'une manière monotone.

**monotonie** [*nî*] n. f. (de *monotone*). Uniformité ennuyeuse dans le ton de la voix : *la monotonie du débit est un défaut insupportable chez un orateur. Fig.* Défaut de variété : *la monotonie de l'existence.* ANT. **Variété, changement, diversité.**

**monotrèmes** n. m. pl. Ordre de mammifères, comprenant les *ornithorynques* et les *échidnés* : *les monotrèmes semblent faire le passage entre les mammifères et les oiseaux.* S. *un monotrème.* (V. la planche MAMMIFÈRES.)

**monotriche** n. m. (du gr. *monos*, seul, et *thrix*, *trikhos*, cheveu). Bacille qui ne posséde qu'un seul cil vibratile.

**monotriglyphe** adj. (du préf. *mono*, et de *triglyphe*). *Archit.* Qui n'a que la largeur d'un triglyphe entre ses colonnes : *portique monotriglyphe.* N. m Espace d'un triglyphe compris entre deux colonnes ou deux pilastres.

**monotropacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones gamopétales superovariées, parasites des racines des pins, des sapins, des chênes, des hêtres. S. une *monotropacée.*

**monotrope** n. m. Genre de plantes, type de la famille des *monotropacées*, que l'on trouve sur les coteaux boisés.

**monotypage** n. m. Procédé de typographie mécanique dans lequel les caractères sont fondus un à un au fur et à mesure de la composition.

**monotype** adj. *Bot.* Qui ne contient qu'une espèce, ou dont toutes les espèces sont rattachées entre elles par des rapports évidents.

**monotype** n. f. (du préf. *mono*, et du gr. *tupos*, caractère). Machine à composer, différant de la *linotype* en ce qu'elle fond les caractères isolément.

**monovalent, e** adj. V. VALENCE.

**Monovar,** v. d'Espagne (Valence, prov. d'Alicante), sur le rio Tarrafa ou Elda ; 11.200 h.

**monoxyle** [*nok-si-le*] adj. (du préf. *mono*, et du gr. *xulon*, bois). Fait d'une seule pièce de bois : *pirogue monoxyle.*

**monozoïcité** n. f. Caractère des animaux monozoïques.

**monozoïque** adj. (du préf. *mono*, et du gr. *zôon*, animal). Se dit des animaux qui vivent d'une vie individuelle et isolée.

**Monpazier** [*zi-é*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 45 kil. de Bergerac, au-dessus du Drot naissant ; 730 h. — Le cant. a 13 comm., et 4.000 h.

**Monpont** [*pon*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 33 kil. de Ribérac, non loin de l'Isle ; 2.380 h. Ch. de f. Orl. Papeteries. — Le cant. a 9 comm., et 9.380 h.

**Monpou** (Hippolyte), compositeur français, né à Paris, m. à Orléans (1804-1841) ; auteur d'agréables mélodies (*l'Andalouse*, *Gastibelza*, etc.), d'opéras-comiques (*Piquillo*, *la Chaste Suzanne*, etc.).

**Monreale,** v. d'Italie (île de Sicile), près de Palerme ; 23.000 h. Magnifique cathédrale du XIIe siècle. Oranges, amandes, olives.

**Monro** (sir Charles Carmichael), général anglais, né en 1850. Durant la Grande Guerre, il succéda à sir Ian Hamilton comme commandant des forces anglaises à Gallipoli et dirigea l'évacuation ; commanda la 1re armée, puis fut mis à la tête des troupes de l'Inde.

**Monroe** [*rô*] (James), président des Etats-Unis, né à Monroe's Creek, m. à New-York (1759-1831). Il gouverna l'Union de 1817 à 1825 et essaya de restreindre l'esclavage. Son nom reste attaché à la fameuse doctrine qui repousse toute intervention européenne dans les affaires de l'Amérique : « L'Amérique aux Américains ». Elle fut promulguée à l'occasion du soulèvement des colonies espagnoles, et elle a été jalousement appliquée par les Etats-Unis.

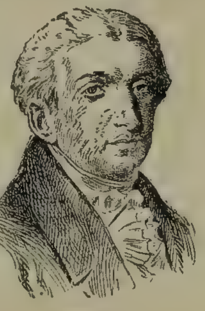
Monroe.

**Monroe,** v. des Etats unis d'Amérique (Louisiane), sur le Ouachita ; 12.700 h. Tête de la navigation à vapeur sur la rivière. Ch.-l. du comté homonyme. — Autre ville (Michigan), ch.-l. du comté de Michigan, sur la rivière Raisin ; 12.600 h. Victoire des Anglais sur les Américains (bataille de la rivière Raisin) en janvier 1813.

**Monrose** (Claude BARIZAIN, dit), comédien français, né à Besançon, m. à Paris (1783-1843). Il fut inimitable dans les valets du répertoire. — Son fils aîné, ANTOINE-MARIE-LOUIS, né à Turin, m. à Paris (1811-1883), se distingua dans l'emploi de premier comique.

**Monrovia,** v. de la côte occidentale d'Afrique, capit. de la république de Libéria ; 6.000 h. Port sur l'Atlantique. Factoreries.

**mons** [*monss*] n. m. Abréviation familière de *monsieur.*

**Mons** [*monss*], v. de Belgique, ch.-l. d'arrond. du Hainaut, sur la Trouille ; 28.000 h. ; centre d'un vaste bassin houiller, dont la partie voisine de la France est appelée le *Borinage*. Machines à vapeur, sucreries, étoffes. Hôtel de ville gothique. Eglise Saint-Vandru.

**Mons** (*bataille de*), bataille livrée au début de la Grande Guerre, les 22 et 23 août 1914 entre les Britanniques de sir J. French et les troupes allemandes de von Kluck. Elle mit en évidence la supériorité allemande en artillerie lourde et se termina par la retraite des Anglais.

**Mons,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 4.100 h. Houille, zinc.

**Monsabré** (le P. Jacques-Marie-Louis), dominicain et prédicateur français, né à Blois, m. au Havre (1827-1907). Il prêcha avec le plus grand succès à Notre-Dame de Paris.

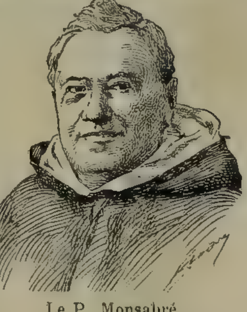
Le P. Monsabré.

**Monségur,** ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 10 kil. de La Réole, au-dessus du Drot ; 1.510 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 15 comm., et 6.100 h.

**monseigneur** [*sè-gneur*] n. m. Titre d'honneur donné aux princes d'une famille souveraine, aux cardinaux, archevêques, évêques, prélats, aux personnes d'une dignité éminente. Après Louis XIV, titre du Dauphin de France. (En ce sens, prend une majuscule.) Pl. *messeigneurs*, *nosseigneurs.*

**monseigneur** n. m. Pince, espèce de levier dont les voleurs se servent pour forcer les serrures. Adjectiv. : *une pince monseigneur.*

**monseigneuriser** [*sè-gneu-ri-zé*] v. a. Donner le titre de *monseigneur.*

**Monselet** [*lè*] (Charles), journaliste, littérateur et gastronome français, né à Nantes, m. à Paris (1825-1888) ; auteur d'un célèbre *Almanach des gourmands*, et de nombreux ouvrages d'anecdotes littéraires : *les Oubliés et les Dédaignés du XVIIIe siècle*, etc.

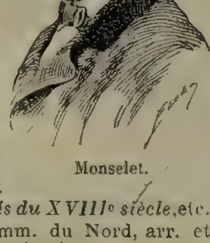
Monselet.

**Mons-en-Barœul,** comm. du Nord, arr. et à 3 kil. de Lille ; 5.060 h. Chamoiserie.

**Mons-en-Pévèle** ou **Mons-en-Puelle,** comm. du Nord, arr. de Lille ; 1.950 h. Ch. de f. Philippe le Bel y battit les Flamands en 1304. Broderies.

**monsieur** [*me-si-eu*] n. m. (de *mon*, et *sieur*). Titre donné par civilité à tout homme à qui l'on parle ou à qui l'on écrit. Nom que les domestiques donnent à leur maître : *monsieur est sorti.* Au moyen âge, titre que l'on donnait aux saints, au pape, au roi de France. Titre qu'on donnait en France, à partir du XVIe siècle, au frère cadet du roi. (En ce sens, prend une majuscule.) *Monsieur de*, avec un nom de ville, titre que l'on donnait autrefois aux évêques : *Monsieur de Meaux fut l'adversaire de monsieur de Cambrai.* Ancien titre du bourreau : *monsieur de Paris. Faire le monsieur, le gros monsieur*, l'homme d'importance. *Vilain monsieur*, individu dont la conduite, les mœurs laissent à désirer. *Prune de Monsieur* ou *monsieur*, grosse prune d'un beau violet. Adjectiv. Cette couleur : *des robes prune de monsieur.* Pl. *messieurs* [*mè-si-eu*]. ALLUS. LITT. :

Ce monsieur-là, sire, c'était moi-même,

vers de l'épître dans laquelle C. Marot raconte à François Ier qu'il a été dépouillé par son valet. (On le rappelle pour se mettre en scène après avoir laissé quelque temps les gens en suspens.)

**Monsieur, Madame et Bébé,** par Gustave Droz (1866) ; scènes charmantes du célibat, du mariage et de la vie de famille, traitées avec beaucoup d'esprit.

**Monsieur de Camors,** roman d'Octave Feuillet, celui où l'auteur a montré le plus de force et de profondeur. C'est une vigoureuse satire dirigée contre une certaine conception de l'honneur mondain, qui permet une foule d'actions réprouvées par la morale la plus élémentaire (1867).

**Monsieur Alphonse,** comédie en trois actes, en prose, d'Al. Dumas fils (1873), dont le héros est un joli jeune homme, égoïste et pleutre, qui reçoit de l'argent d'une femme.

**monsieuriser** [*zé*] v. a. Dire à quelqu'un « monsieur » au lieu de « citoyen ».

**monsignore** [*ré*] n. m. (mot ital. signif. *monseigneur*). Prélat italien. Pl. des *monsignori.*

**Monsigny** (Pierre-*Alexandre*), compositeur de musique français, né à Fauquembergues (Pas-de-Calais), m. à Paris (1729-1817). Musicien d'une inspiration fraîche et gracieuse. Avec un vif sentiment de la scène, il fut un des fondateurs de l'opéra-comique en France, où il donna : *le Cadi dupé*, *le Roi et le Fermier*, *Aline reine de Golconde*, *le Déserteur*, etc.

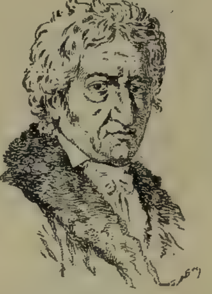
Monsigny.

**Monsols,** ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 36 kil. de Villefranche, près de la source de la Grosne ; 1.000 h. Ch. de f. départemental. — Le cant. a 13 comm., et 9.060 h.

**Monsoreau** (*la Dame de*), roman d'Alexandre Dumas père, qui fait suite à la *Reine Margot*, et qui a pour suite les *Quarante-Cinq* (1846). Diane de Monsoreau est la maîtresse de Bussy d'Amboise. Jaloux de leur bonheur, le duc d'Anjou, frère de Henri III, dénonce les amants au mari, qui fait assassiner Bussy. Autour du récit principal s'agitent des personnages épisodiques : les Guises, les mignons, le fou Chicot, le moine paillard Gorenflot. En collaboration avec Maquet, Dumas a tiré de ce roman un drame en cinq actes, qui a obtenu un vif succès (1860). V. MONTSOREAU.

**monstrance** [*mons-tran-se*] n. f. *Archéol.* Ostensoir. Reliquaire portatif.

**monstre** [*mons-tre*] n. m. (lat. *monstrum*). Etre dont la conformation diffère de celle de son espèce : *les fleurs doubles sont des monstres.* Etre fantastique qui figure dans la mythologie ou la légende : *Persée délivra Andromède du monstre qui la menaçait. Par ext.* Personne tout à fait dénaturée : *un monstre de cruauté.* Personne ou objet d'une laideur repoussante : *épouser un monstre.* Etre, objet énorme : *les monstres marins ; des monstres granitiques.* Chose qu'on se représente comme terrible : *se faire des monstres de tout.* Canevas qu'un compositeur de musique remet au parolier pour lui indiquer la mesure et le rythme dont il a besoin pour un air. Plan à grands traits d'une œuvre littéraire. Adjectiv. Prodigieux, colossal : *un dîner monstre.* ALLUS. LITT. : **Que serait-ce si vous aviez entendu rugir le monstre lui-même ?** paroles d'Eschine à ses disciples, qui saluaient d'applaudissements frénétiques une harangue de Démosthène, qu'Eschine venait de leur lire.

**Monstrelet** [*lè*] (Enguerrand **de**), prévôt de Cambrai, né vers 1390, m. en 1453 ; historien du parti bourguignon et continuateur de Froissart.

**monstrueusement** [*mons-tru-eu-ze-man*] adv. Prodigieusement, excessivement.

**monstrueux, euse** [*mons-tru-eû, eu-ze*] adj. (lat. *monstruosus*). Qui a une conformation contre nature : *enfant monstrueux. Fig.* Prodigieux : *grosseur monstrueuse.* Excessif : *prodigalité monstrueuse.* Horrible : *crime monstrueux.*

**monstrum horrendum, informe, ingens,** mots lat. signif. : *Monstre horrible, hideux, colossal.* Portrait que fait Virgile (*Enéide*, III, 658) du cyclope Polyphème, qu'Ulysse vient d'aveugler.

**monstruosité** [*mons-tru-o-zi-té*] n. f. Grave anomalie dans la conformation d'un individu : *la monstruosité d'un animal. Fig.* Caractère de ce qui est hors nature : *la monstruosité d'un crime.* Acte digne d'un monstre : *le fanatisme fait commettre des monstruosités.*

**mont** [*mon*] n. m. (lat. *mons, montis*). Grande élévation naturelle au-dessus du sol environnant : *le mont Blanc. Par anal.* Objet d'une grosseur extraordinaire. *Par monts et par vaux*, de tous côtés. *Monts d'or*, grandes richesses. *Monts et merveilles*, quantité de choses extraordinaires. *Anat. Mont de Vénus*, éminence de forme triangulaire située, chez la femme, au-devant du pubis. *Chirom.* Nom donné à de petites éminences de la paume de la main. *Mont de Mars, de Saturne*, etc. V. CHIROMANCIE.

**Mont,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 9 kil. de Blois, non loin du Beuvron ; 1.480 h.

**Monts de Champagne,** petit massif de coteaux qui élève en Champagne, au N.-E. de Reims, ses points culminants (le Mout-Haut, 257 m., le Têton, 227 m.) sur le plateau d'entre Suippe et Vesle. On lui donne encore le nom de *massif* ou *collines de Maronvilliers.*

Les monts de Champagne, que les Allemands ont occupés depuis leur avance de 1914 et gardés après leur défaite de la Marne, ont été le théâtre de luttes acharnées en 1917 et en 1918. C'est d'eux que tire son nom la *bataille des Monts*, livrée du 17 au 30 avril 1917 par la 4e armée (Anthoine) sous les ordres du général Pétain, tandis qu'avait lieu plus à l'O. la deuxième bataille de l'Aisne. Cette bataille a valu aux Français la conquête d'une partie du massif, les monts Cornillet et Blond, le Casque, le Têton et le mont Sans-nom. On s'est encore battu sur les monts de Champagne en juin-juillet 1917, du 15 au 18 juillet 1918, pendant la bataille de Prosnes-Massiges, alors que von Einem poussait ses soldats contre la 4e armée française (Gouraud) ; enfin, le 5 septembre suivant, cette même 4e armée en a définitivement chassé les Allemands, lors de sa poussée vers la position Hindenburg.

**montage** n. m. Action de porter quelque chose de bas en haut : *le montage des pierres.* Action de s'élever : *le montage du lait qui bout. Techn.* Action de monter, d'ajuster : *effectuer le montage d'une machine, d'une estampe.*

**Montagnac,** ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 30 kil. de Béziers ; 3.610 h. Ch. de f. Vins, eaux-de-vie. Patrie de Latude. — Le cant. a 12 comm., et 10.310 h.

**montagnac** [*gnak*] n. m. (du n. du fabricant qui l'a introduit dans le commerce). Drap pour vêtements d'hiver.

**Montagnana,** v. d'Italie (prov. de Padoue), sur la Frassina ; 11.200 h.

**montagnard** [*gnar*], **e** n. et adj. Qui habite la montagne : *la rude vie des montagnards alpins.* Qui est propre à la montagne, à ses habitants : *costume montagnard.* N. m. Membre du parti de la Montagne.

**montagne** n. f. (du lat. *montanus*, montagneux). Elévation du sol, naturelle et très considérable : *versant, pied, cime d'une montagne. Par anal.* Amoncellement : *les montagnes de glace des pôles.* Grand amas d'objets : *une montagne de livres. Chaîne de montagnes*, suite de montagnes qui tiennent les unes aux autres. *Fig.* Ce qui est long, difficile à atteindre, à passer : *chacun a dans la vie sa montagne à grimper. Poétiq. Montagne humide, liquide*, grande et haute vague. *Les saintes montagnes*, le séjour des élus. *Montagnes russes*, série de montées et de descentes rapides se suivant bout à bout, le long desquelles on a pratiqué un chemin droit ou tournant, fait de glace dans les pays froids, ou muni de rails dans les autres pays, et sur lequel on se laisse glisser rapidement en traîneau ou en wagonnet. *Mal des montagnes*, malaise particulier qu'on éprouve au cours de l'ascension des hautes montagnes. *Chien de montagne*, terme générique désignant les dogues du Saint-Bernard, des Pyrénées, etc. Loc. fam. : *se faire des montagnes*, s'exagérer les choses, voir des difficultés imaginaires. PROV. : **Il n'y a que les montagnes qui ne se rencontrent jamais,** se dit par menace, pour faire entendre à quelqu'un qu'on trouvera l'occasion de se venger de lui. Se dit aussi lorsqu'on rencontre quelqu'un au moment et en un lieu où l'on ne s'attendait pas à le voir. **La montagne a enfanté une souris,** de vastes projets n'ont abouti à rien. La Fontaine a mis ce proverbe en fable (*la Montagne qui accouche*, X, 5). **Pas de montagne sans vallée,** toute chose a deux aspects : des défauts et des qualités, etc. ALLUS. HIST. **Montagne de Mahomet.** Un jour, en présence d'une grande foule, Mahomet appela une montagne, comme s'il voulait la faire venir à lui. Puis il ajouta : « Puisque tu ne veux pas venir à Mahomet, montagne, Mahomet ira à toi. » Tout le peuple le suivit, et son ton inspiré produisit une impression profonde. On rappelle la « montagne de Mahomet », ou l'on dit « aller à la montagne », pour signifier : 1° faire les avances ; 2° faire naître une occasion qui ne se présente pas d'elle-même. V. FOI.

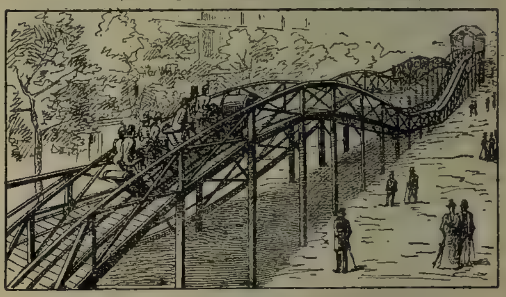
Montagnes russes (Paris).

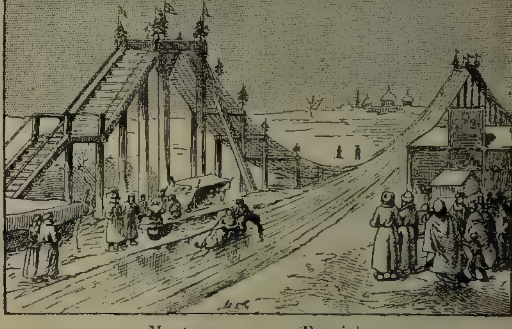
Montagnes russes (Russie).

— ENCYCL. *Géol.* L'origine des montagnes paraît devoir être rapportée pour la plus grande part à l'effort continu de ridement que subit l'écorce terrestre, en raison de son refroidissement progressif.

Ce refroidissement détermine tout d'abord la formation de zones d'affaissement, que remplissent de préférence les eaux marines. En même temps, un effort de compression tangentielle, se propageant au large de la dépression, en relève et en plisse fortement les bords : par là s'explique le caractère de dissymétrie des soulèvements montagneux, que l'on peut vérifier dans les Alpes, l'Himalaya et surtout les chaînes américaines qui bordent le Pacifique. Par là aussi s'explique la disposition générale des couches géologiques : au flanc d'un culot cristallin, qui généralement constitue au bord de la dépression la partie la plus élevée du massif, s'étagent, plus ou moins relevées, les couches sédimentaires. C'est sur la disposition réciproque des terrains primitifs et sédimentaires que se fondent les géologues pour déterminer l'âge des montagnes, l'existence au-dessus de sédiments redressés de sédiments encore horizontaux permettant d'apprécier l'instant où a cessé de se produire l'effort orogénique.

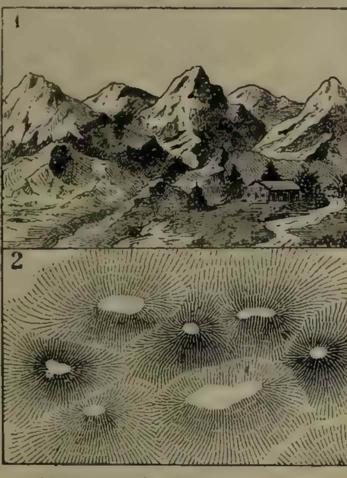

Montagne : 1. Elévation ; 2. Plan.

L'aspect extérieur des montagnes résulte à la fois de leur structure plissée et de l'effort continu d'érosion qui s'exerce sur elles. Dans les chaînes de montagnes les plus anciennes, l'action des agents météoriques a nivelé les plis originaux, et le système entier se présente sous forme de plateaux surbaissés ; dans les chaînes de montagnes plus récentes, aux altitudes élevées, c'est au gel, à l'action glaciaire et torrentielle qu'il faut rapporter l'aspect déchiqueté ou abrupt des sommets et des vallées.

Le rôle des montagnes est d'une extrême importance pour la séparation physique des pays, pour la répartition des eaux dont elles sont les collecteurs naturels, et pour la répartition des climats ; de plus, elles sont particulièrement intéressantes à étudier au point de vue de la flore et de la faune spéciales que leur assure la rigueur habituelle de leur climat.

Les plus hautes montagnes (dans l'Himalaya) dépassent 8 kilomètres d'altitude. (V. la planche HAUTEUR.)

— *Admin. Restauration et conservation des terrains en montagne.* L'utilité publique des travaux de restauration rendus nécessaires par la dégradation du sol, et des dangers nés et actuels, ne peut être déclarée que par une loi, qui fixe le périmètre des terrains sur lesquels ces travaux doivent être exécutés, soit par l'administration et aux frais de l'Etat, soit par les propriétaires, les communes et les établissements publics s'ils s'engagent à exécuter dans le délai à eux imparti, les travaux de restauration, sous le contrôle et la surveillance de l'administration forestière.

En ce qui concerne la *conservation*, l'administration des forêts peut requérir la *mise en défens des* terrains et pâturages en montagne appartenant aux communes, aux établissements publics et aux particuliers, toutes les fois que l'état de dégradation du sol ne paraît pas encore assez avancé pour nécessiter des travaux de restauration. Cette mise en défens est prononcée par décret en conseil d'Etat.

**Montagne Blanche (Bila Hora),** colline voisine de Prague, où, en 1620, les troupes impériales victorieuses mirent fin à l'indépendance tchèque.

**Montagne Noire,** massif montagneux des Cévennes méridionales, s'étendant sur la partie limitrophe des trois départements de l'Hérault, du Tarn et de l'Aude et culminant au pic de Nore (1.210 m.). Ses eaux courantes alimentent le canal du Midi.

**Montagnes Noires,** ride montagneuse de l'ouest de la Bretagne, séparée des monts d'Arrée par l'Aulne et finissant dans l'Atlantique par les promontoires de la presqu'île de Crozon et de la pointe du Raz. Le Menez-Hom en est le point culminant (333 m.).

**Montagne de Reims,** éminence s'élevant au S. de Reims, entre Vesle et Marne, et dominant la plaine de la Champagne crayeuse et les vallées des deux rivières qui la bordent au N. et au S. C'est le prolongement vers l'E. du pays accidenté de la Thiérache et l'éperon le plus oriental du massif tertiaire du bassin parisien. Sa hauteur maximum est de 288 m. A l'E. et au S., ses pentes inférieures portent les meilleurs vignobles de la Champagne ; plus haut, des forêts formant massif constituent la forêt de la Montagne de Reims.

Pendant la Grande Guerre, la Montagne de Reims a formé un obstacle contre lequel les Allemands se sont butés plus d'une fois en 1918. Ecartés jusqu'alors de cette position importante, ils ont tenté de s'en emparer pour faire tomber Reims, et progresser sûrement. Contenus à l'E., ils ont attaqué du côté du N.-O., d'abord en mai-juin, puis le 15 juillet, lors de leur *Friedensturm* ou « offensive pour la paix ». Ils ont pu, à cette seconde offensive, aborder de toutes parts les pentes ouest de la Montagne de Reims, et y pénétrer sur certains points ; mais dès le 16 ils ont commencé d'être arrêtés par la 6e armée française (Degoutte), et ils ont dû reculer à la fin du même mois de juillet. Avec la bataille de Prosnes-Massiges, celle de la Montagne de Reims constitue la « quatrième bataille de Champagne » (des 15-18 juillet 1915).

**Montagne** (*la*), étude, par J. Michelet (1868) ; œuvre où les considérations scientifiques prennent une allure lyrique.

**Montagne** (la), nom donné au groupe de conventionnels qui occupait les bancs les plus élevés de la Convention, et qui votait pour les mesures les plus violentes. Marat, Danton, Robespierre, furent ses principaux chefs. Après avoir détruit l'influence des girondins, elle fit régner le régime de la Terreur, par lequel elle se détruisit elle-même. Mais elle sut trouver des armées pour défendre les frontières menacées. Son rôle finit à la chute de Robespierre.

**Montagne,** comm. de la Gironde, arr. et à 10 kil. de Libourne ; 1.600 h. Vins.

**Montagne (La),** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 38 kil. de Paimbœuf ; 3.080 h.

**Montagne** (Jean-François-Camille), botaniste français, né à Vaudoy (Seine-et-Marne), m. à Paris (1784-1866). Membre de l'Académie des sciences (1853). Il a étudié et décrit les cryptogames.

**montagnette** [*gnè-te*] n. f. *Fam.* Petite montagne.

**montagneux, euse** [*gneû, eu-ze*] adj. Où il y a beaucoup de montagnes : *la Suisse est un pays très montagneux.* ANT. **Plat.**

**Montagny,** comm. de la Loire, arr. et à 16 kil. de Roanne ; 1.700 h. Anthracite.

**Montagrier** [*gri-é*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 14 kil. de Ribérac, au-dessus de la Dronne ; 730 h. Minoterie. — Le cant. a 11 comm., et 7.250 h.

**Montagu** (Jean **de**), grand maître de France, ministre de Charles VI, né vers 1349, décapité à Paris, sur l'ordre du duc de Bourgogne Jean sans Peur, en 1409.

**Montagu** (Edouard), comte DE SANDWICH, amiral anglais (1625-1675). Ami de Cromwell, puis disgracié par le fils du Protecteur, il se rapprocha des royalistes. Commandant en chef de la flotte en 1665, il remporta de grands succès sur les Hollandais.

**Montague** ou **Montagu** (lady Mary WORTLEY), Anglaise célèbre par son esprit et sa beauté, née à Thoresby (1689-1762) ; elle régna dans son salon de Twickenham, et eut avec Pope des démêlés retentissants. Elle a laissé une intéressante *Correspondance.*

**Montaiglon** (Anatole DE COURDE **de**), érudit français, né à Paris, m. à Tours (1824-1895). Il a publié un recueil de fabliaux.

**Montaigne** [*ta-gne* ou *tè-gne*] (Michel EYQUEM **de**), célèbre écrivain et moraliste français, né et m. au château de Montaigne (Périgord) [1533-1592] ; immortalisé par ses *Essais.* Il fut conseiller au parlement de Bordeaux, maire de cette ville, l'ami intime de La Boétie, de Charron, de Mlle de Gournay. Il fit, en Allemagne et en Italie, un voyage dont il a laissé une curieuse relation.

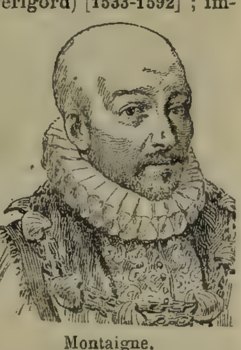
Montaigne.

Dans les *Essais,* Montaigne a voulu peindre en même temps que lui-même l'humanité tout entière. Il s'est plu à relever les contradictions de la raison humaine, incapable d'arriver, sans le secours de la Révélation, aux vérités métaphysiques. En morale il est épicurien, mais avec des aspirations stoïciennes. Il est un écrivain de premier ordre par la fraîcheur, la grâce et la vivacité de son style. (V. ESSAIS.)

**Montaigu** [*tè-ghu*], ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 34 kil. de La Roche-sur-Yon, sur un affluent de la Sèvre Nantaise ; 1.810 h. (*Montacutins*). Ch. de f. Orl. Théâtre de deux batailles en 1793. Patrie de Larevellière-Lépeaux. — Le cant. a 10 comm., et 17.040 h.

**Montaigu,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 3.400 h.

**Montaigu** (Gilles **de**), prélat, conseiller de Philippe le Bel, né près de Billom, m. à Paris (1255-1318).

**Montaigu-de-Quercy,** ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 20 kil. de Moissac, sur la Petite Séoune ; 2.220 h. (*Montacutins*). — Le cant. a 6 comm., et 4.490 h.

**Montaigus,** famille véronaise (XVe s.), célèbre par ses démêlés avec les Capulets. Le nom de Montaigu (au lieu de *Montecchi*) a été popularisé par Shakespeare dans *Roméo et Juliette.*

**Montaigut,** ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 49 kil. de Riom, non loin du Cher ; 1.840 h. (*Montacutins*). — Le cant. a 10 comm., et 15.290 h.

**Montaimont,** comm. de la Savoie, arr. et à 20 h. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 1.230 h. Fer.

**montaison** [*tè-zon*] n. f. Migration par laquelle les saumons quittent l'eau salée pour remonter dans l'eau douce où a lieu le frai : *la montaison a lieu au printemps.* Saison pendant laquelle a lieu la montaison.

**Montal** (château **de**), château Renaissance qui domine la vallée de la Bave (commune de Saint-Jean-Lespinasse, Lot), construit de 1523 à 1534 par Jehanne de Balzac. Restauré et donné à l'Etat par Maurice Fenaille.

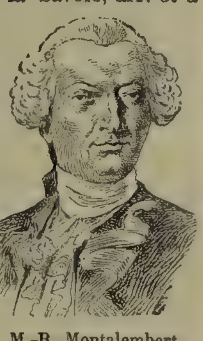
M.-R. Montalembert.

**Montaland** (Céline), actrice française, née à Gand, m. à Paris (1843-1891) ; sociétaire de la Comédie-Française.

**Montalbanais, e** [*nè, è-ze*], habitant ou originaire de Montauban : *les Montalbanais.* Adjectiv. : *produits montalbanais.*

**Montalembert** [*lan-bèr*] (Marc-René, marquis **de**), ingénieur militaire français, né à Angoulême, m. à Paris (1714-1800). Il fonda les forges de Ruelle et imagina la *fortification perpendiculaire.*

**Montalembert** (Charles FORBES, comte **de**), publiciste et homme politique français, né à Londres, m. à Paris (1810-1870), l'un des défenseurs les plus brillants du catholicisme libéral. Fondateur de l'*Avenir* avec Lamennais, il se soumit au saint-siège après avoir été condamné par Grégoire XVI et ne cessa plus de défendre l'ultramontanisme. Son œuvre principale est une étude sur *les Moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard.* (V. MOINES D'OCCIDENT.)

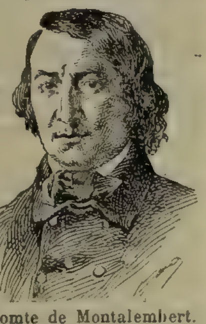
Comte de Montalembert.

**Montalieu-Vercieu,** comm. de l'Isère, arr. et à 31 kil. de La Tour-du-Pin ; 2.080 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Montalivet** [*vè*] (Jean-Pierre BACHASSON, comte **de**), homme d'Etat français, né à Neukirch, m. au château de Lagrange (1766-1823) ; — Son fils, CAMILLE, né à Valence, m. à Paris (1801-1880), fut plusieurs fois ministre sous le règne de Louis-Philippe et montra un grand dévouement pour la famille d'Orléans.

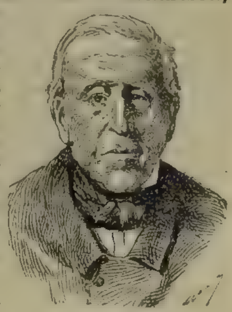
C. Montalivet.

**Montalvan** (Juan PEREZ **de**), écrivain espagnol, né et m. à Paris (1602-1638) ; auteur de poésies et de pièces de théâtre.

**Montalvo** (Garcia ORDONEZ **de**), auteur espagnol du XVe siècle, qui publia vers 1500 l'*Amadis de Gaule,* traduit d'un original portugais, aujourd'hui perdu.

**Montalvo** (Juan), littérateur équatorien, né à Ambato, m. à Paris (1833-1889), un des prosateurs les plus remarquables de l'Amérique du Sud (*le Cosmopolite, les Sept traités, les Catilinaires*).

**Montana,** l'un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 548.900 h. Capit. *Helena.* Mines.

**Montaner** [*nèr*], ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 29 kil. de Pau, entre le Lys et l'Echez ; 620 h. — Le cant. a 15 comm., et 3.980 h.

**montanisme** [*nis-me*] n. m. Doctrine de Montanus.

**montaniste** [*nis-te*] n. Partisan du montanisme : *les montanistes subsistèrent en Orient jusqu'au règne de Justinien.* Adj. : *doctrine montaniste.*

**Montano et Stéphanie,** opéra-comique en trois actes, parole de Déjaure, musique de Berton (1799). Le poème, inégal mais émouvant, est tiré du *Roland furieux* de l'Ariote ; la musique, d'une inspiration abondante, renferme des pages remarquables.

**Montansier** (Marguerite BRUNET, dite **Mlle**), actrice française et directrice de théâtre, née à Bayonne, m. à Paris (1730-1820). Elle fonda, entre autres, à Paris, le théâtre devenu plus tard théâtre du Palais-Royal.

**montant** [*tan*] n. m. Pièce de bois ou de fer posée verticalement, dans certains ouvrages de menuiserie, de serrurerie, etc. Chacune des deux pièces dans lesquelles s'enchâssent les échelons d'une échelle. Partie de la bride, qui va du mors à la cocarde. (V. *fig.* HARNAIS.) Tige principale d'un arbre. Total d'un compte : *le montant des dépenses.* Goût relevé : *sauce qui a du montant.* Odeur forte et pénétrante : *vin qui a du montant.* Le mouvement ascendant de la mer. Essor du faucon qui s'élève.

**montant** [*tan*], **e** adj. Qui se meut de bas en haut : *seau montant, marée montante.* Qui va du grave à l'aigu : *gamme montante.* Qui s'élève à mesure qu'on avance : *chemin montant. Robe montante,* robe dont le corsage couvre la poitrine et les épaules. *Train montant,* train qui se dirige vers le point principal de la ligne (vers Paris dans les grands réseaux français). ANT. **Descendant. Décolleté.**

**Montanus,** Phrygien, prêtre de Cybèle, qui, converti au christianisme, fonda la secte des *montanistes,* vers 160 ou 170 de notre ère. A tous les enseignements dogmatiques de l'Eglise les montanistes joignaient la croyance dans l'intervention perpétuelle du Paraclet, c'est-à-dire du Saint-Esprit, qui se manifestait aux saints par des extases.

**Montanvert** ou **Montenvers** [*tan-vèr*], hauteur de la chaîne du Mont-Blanc, à l'E. de la vallée de Chamonix. Du sommet, on jouit d'une vue unique sur la Mer de Glace et les glaciers qui la forment. Un funiculaire monte de Chamonix à la plate-forme du Montanvert (1.908 m.).

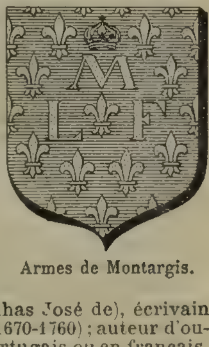
Armes de Montargis.

**Montargis** [*ji*], ch.-l. d'arr. du Loiret, sur le Loing ; ch. de f. P.-L.-M. ; à 63 kil. d'Orléans ; 12.930 h. (*Montargois*). Tanneries. Patrie de Mme Guyon, de Louis Manuel, de Girodet. — L'arr. a 7 cant., 95 comm., et 79.000 h. Le cant. a 15 comm., et 26.010 h.

**Montarroyo** (Mascarenhas José de), écrivain portugais, né et m. à Lisbonne (1670-1760) ; auteur d'ouvrages historiques, écrits en portugais ou en français.

**montassin** n. m. Coton filé du Levant.

**Montastruc-la-Conseillère** [*tas-truk*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 20 kil. de Toulouse, entre la Garonne et le Tarn ; 920 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 12 comm., et 6.470 h.

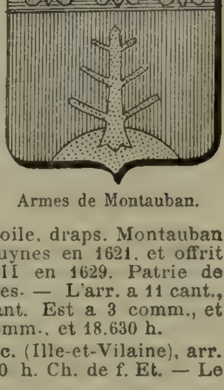
Armes de Montauban.

**Montataire,** comm. de l'Oise, arr. et à 15 kil. de Senlis, sur le Thérain ; 7.140 h. Ch. de f. N. Métallurgie. Château (XVIe s.).

**Montauban** [*tô*], ch.-l. du dép. de Tarn-et-Garonne, sur le Tarn ; ch. de f. Orl. et M. ; à 662 kil. S.-O. de Paris ; 29.780 h. (*Montalbanais*). Evêché ; faculté de théologie protestante. Pépinières, soies grèges, laines, toile, draps. Montauban résista héroïquement à de Luynes en 1621, et offrit sa soumission à Louis XIII en 1629. Patrie de Lefranc de Pompignan, Ingres. — L'arr. a 11 cant., 62 comm., et 87.500 h. ; le cant. Est a 3 comm., et 12.660 h. ; le cant. Ouest, 2 comm., et 18.630 h.

**Montauban,** ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 11 kil. de Montfort ; 3.200 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 8 comm., et 9.260 h.

**Montauban** [*tô*] n. m. ou *race de Montauban,* variété de pigeons de colombier, de forte taille, que l'on recherche parce qu'ils sont très prolifiques : *élever des montaubans.*

**Montaudin** [*tô*], comm. de la Mayenne, arr. et à 35 kil. de Mayenne, sur la Futaie ; 1.420 h. Ch. de f.

**Montausier** [*tô-zi-é*] (Charles DE SAINT-MAURE, duc **de**), gouverneur du Grand Dauphin, fils de Louis XIV, m. à Paris (1610-1690). C'est en l'honneur de sa femme, Julie-Lucine D'ANGENNES, fille de la duchesse de Rambouillet, née à Paris (1607-1671), pour laquelle il soupira dix ans, qu'il fit composer la *Guirlande de Julie.* Montausier était lui-même un homme d'une rude honnêteté et d'une méritoire franchise, en qui ses contemporains crurent voir l'original du *misanthrope* de Molière. Julie fut gouvernante des enfants de France (1661) et dame d'honneur de la reine (1664).

**Montaut** [*tô*], comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 24 kil. de Pau ; 1.220 h. Ch. de f. M.

**Montbard** [*mon-bar*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 18 kil. de Semur, sur le canal de Bourgogne ; 3.820 h. (*Montbardois*). Ch. de f. P.-L.-M. Patrie de Buffon, Daubenton, Guérard. – Le cant. a 27 comm., et 10.920 h.

**Montbarrey** [*mon-ba-rè*], ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 17 kil. de Dôle, dans le val d'Amour ; 330 h. Ch. de f. P.-L.-M. Chaux. – Le cant. a 13 comm., et 5.080 h.

**Montbarrey** [*mon-ba-rè*] (Alexandre, comte **de**), ministre de la guerre sous Louis XVI, né à Besançon, m. à Constance (1732-1796). Il a laissé des *Mémoires* intéressants.

**Montbars** [*mon-bar*] ou **Monbars l'Exterminateur,** chef de flibustiers, né dans le Languedoc vers 1645.

**Montbazens** [*mon-ba-zinss*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 24 kil. de Villefranche, près de l'Audière ; 1.510 h. Fer. — Le cant. a 13 comm., et 11.290 h.

**Montbazon** [*mon-ba*], ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 11 kil. de Tours, sur l'Indre ; 1.150 h. Ch. de f. Orl. Patrie du médecin Baillarger. — Le cant. a 14 comm., et 14.000 h.

**Montbazon** (Marie DE BRETAGNE, duchesse **de**), m. à Paris (1612-1657), une des femmes les plus célèbres de la cour de Louis XIII, rivale de Mme de Longueville, belle-mère de Mme de Chevreuse et inspiratrice de *la Cabale des Importants.* Mazarin l'exila à Rochefort, où l'avait déjà reléguée Richelieu.

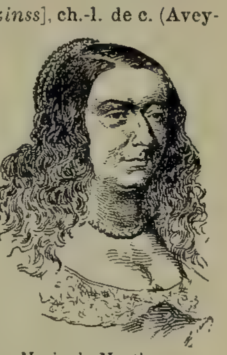
Marie de Montbazon.

**Montbel** [*mon-bèl*] (Guillaume-Isidore BARON, comte **de**), homme politique français, né à Toulouse, m. à Frohsdorf (1787-1861). Ministre dans le cabinet Polignac, il signa les Ordonnances de Juillet et suivit la famille royale en exil. Il a laissé des *Souvenirs.*

**Montbéliard** [*mon-bé-li-ar*], ch.-l. d'arr. du Doubs, sur le canal du Rhône au Rhin ; ch. de f. P.-L.-M. ; à 64 kil. de Besançon ; 10.390 h. (*Montbéliardais*). Horlogerie, fonderies, cuirs, bois. Ancien château fort. Patrie de Cuvier. La *principauté de Montbéliard,* conquise en 1796, fut définitivement attribuée à la France par le traité de Lunéville. — L'arr. a 7 cant., 160 comm., et 92.440 h. Le cant. a 21 comm., et 16.400 h.

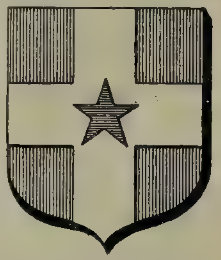
Armes de Montbéliard.

**Montbéliard** (*race de*) ou **race montbéliarde,** race bovine française, issue de la race tachetée de l'Est et que l'on rencontre dans les départements du Doubs, de la Haute-Saône et voisins.

**Montbenoît** [*mon-be-noî*], ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 14 kil. de Pontarlier, sur le Doubs ; 220 h. Ch. de f. P.-L.-M. Restes d'une abbaye célèbre. — Le cant. a 17 comm., et 6.570.

**Mont-Bernenchon** [*mon-bèr-nan*], comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 8 kil. de Béthune ; 1.270 h.

**Montbert** [*mon-bèr*], comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 17 kil. de Nantes, sur l'Ognon ; 2.500 h. Ch. de f.

**Montblanc** [*mon-blan*], comm. de l'Hérault, arr. et à 15 kil. de Béziers ; 1.850 h.

**Mont-Blanc.** *Géogr.* V. BLANC (*mont*).

**Montbozon** [*mon-bo*], ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 19 kil. de Vesoul, sur l'Ognon ; 700 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 30 comm., et 6.700 h.

**Montbrehain** [*mon-bre-hin*], comm. de l'Aisne, arr. et à 17 kil. de Saint-Quentin ; 1.608 h. (en 1914). Sucrerie. A moitié détruite pendant la Grande Guerre.

**montbrétie** [*mon-bré-sî*] n. f. Genre d'iridacées bulbeuses, vivaces et rustiques, très cultivées dans les jardins.

**Montbrison** [*mon-bri-zon*], ch.-l. d'arr. (Loire), sur le Vizezy, s.-affl. de la Loire ; ch. de f. P.-L.-M., à 32 kil. de Saint-Etienne ; 7.710 h. (*Montbrisonnais*). Céréales, quincaillerie. Patrie de Chantelauze, de V. de Laprade. — L'arr. a 9 cant., 141 comm., et 136.200 h. Le cant. a 20 comm., et 19.590 h.

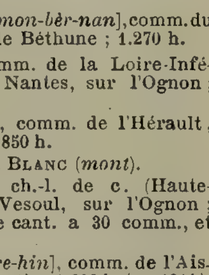
Armes de Montbrison.

**Montbron** [*mon-bron*], ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 27 kil. d'Angoulême ; 3.000 h. (*Montbronnais*). Ch. de f. — Le cant. a 14 comm., et 10.400 h.

**Montbronn** [*mon-bron'*], comm. de la Moselle, arr. de Sarreguemines ; 1.757 h.

**Montbrun** [*mon-brun*] (Charles DU PUY **de**), capitaine protestant, né au château de Montbrun (Drôme), exécuté à Grenoble pour avoir soulevé le Dauphiné au lendemain de la Saint-Barthélemy (1530-1575).

**Montbrun** (Louis-Pierre, comte), général français, né à Florensac, tué à la Moskowa (1770-1812). Il fut un des meilleurs généraux de cavalerie du premier Empire.

**Montbrun-les-Bains,** comm. de la Drôme, arr. et à 53 kil. de Nyons ; 910 h. Eaux sulfureuses froides ; établissement hydrothérapique.

**Montcalm** [*mon-kalm'*] **de Saint-Véran** (Louis-Joseph, marquis **de**), général français, né au château de Candiac (Gard), m. à Québec (1712-1759). Il fut envoyé au Canada pour défendre cette colonie contre les Anglais. Il lutta glorieusement ; mais, presque abandonné par son gouvernement, il fut tué devant Québec dans la même bataille où périt son rival le général anglais Wolfe : « Je meurs content, dit-il, je ne verrai pas les Anglais entrer dans Québec. »

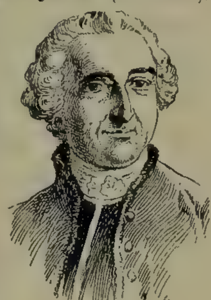
Montcalm.

**montcayar** n. m. *Archéol.* V. MONCAYAR.

**Montceau-les-Mines** [*mon-sô*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 50 kil. de Chalon, sur la Bourbince ; 26.300 h. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de houille de Blanzy. Carrières de pierre granitique. — Le cant. a 2 comm., et 33.170 h.

**Montcenis** [*mon-se-ni*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 27 kil. d'Autun ; 2.290 h. Mines de houille et de fer. — Le cant. a 8 comm., et 13.500 h.

**Montchanin-les-Mines** [*mon*], comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 30 kil. de Chalon, près du canal du Centre ; 4.240 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille.

**Montchevrier** [*mon-che-vri-é*], comm. de l'Indre, arr. et à 28 kil. de La Châtre, près de la Gargilesse ; 1.420 h.

**Montchrétien** [*mon-kré-ti-in*] (Antoine **de**), auteur dramatique et économiste français, né à Falaise vers 1575, tué en 1621 à Tourailles, près de Domfront. Ses pièces : *Sophonisbe, l'Ecossaise,* etc., sont écrites dans un style aisé et gracieux. Son traité *l'Economie politique* (1615) fait de lui un des créateurs de la science économique.

**Montclair,** v. des Etats unis d'Amérique (New-Jersey, comté d'Essex), sur le canal Morris ; 29.000 h.

**Montcombroux** [*mon-kon-brou*], comm. de l'Allier, arr. et à 16 kil. de Lapalisse ; 1.310 h. Ch. de f.

**Montcornet** [*mon-cor-nè*], comm. de l'Aisne, arr. et à 32 kil. de Laon ; 1.550 h. Ch. de f. N. Sucrerie.

**Montcuq** [*mon-kuk*], ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 28 kil. de Cahors, au-dessus de la Petite Barguelonne ; 1.640 h. — Le cant. a 16 comm., et 7.050 h.

**Mont-Dauphin** [*mon*], comm. des Hautes-Alpes, arr. et à 22 kil. d'Embrun, au-dessus du confluent de la Durance et du Guil, petite place forte ; 810 h.

**Mont-de-Marsan** ch.-l. du dép. des Landes, sur la Midouze. Ch. de f. M. ; à 733 kil. S.-O. de Paris ; 12.100 h. Pépinières, produits chimiques, huiles, bouchons. Patrie du maréchal Bosquet. — L'arr. a 12 cant., 118 comm., et 105.200 h. Le cant. a 17 comm., et 21.850 h.

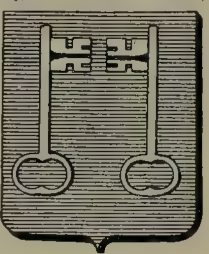
Armes de Mont-de-Marsan.

**mont-de-piété** [*mon*] n. m. (ital. *monte di pietà,* banque de charité). Etablissement public, appelé aussi *crédit municipal,* où l'on prête de l'argent à intérêt, sur nantissement. Pl. des *monts-de-piété.*

— ENCYCL. *Hist.* En France, des monts-de-piété se fondèrent successivement aux xvie et xviie siècles ; celui de Paris remonte à 1777. Supprimée pendant la Révolution, l'institution fut rétablie en province par décret du 24 messidor an XII, et à Paris par arrêté du 8 thermidor an XIII.

Les monts-de-piété sont autorisés à adopter, après avis conforme du conseil municipal, le titre de *Caisse de crédit municipal,* suivi du nom de la ville où ils sont établis. (Décret du 24 octobre 1918.)

Le prêt sur nantissement, interdit aux particuliers, ne peut s'effectuer que dans les monts-de-piété légalement autorisés et institués comme établissements d'utilité publique, par décret, sur avis favorable des conseils municipaux.

Les monts-de-piété sont administrés, sous l'autorité du ministre de l'intérieur et des préfets et sous la surveillance de l'autorité municipale et de conseils dont les fonctions sont gratuites, par un directeur salarié et responsable. — Un caissier est chargé de faire les recettes et d'acquitter les dépenses. — Les budgets et les comptes de gestion sont soumis aux conseils municipaux.

La comptabilité des monts-de-piété est soumise à la juridiction de la Cour des comptes ou des conseils de préfecture, suivant le chiffre de leurs revenus ordinaires.

Le conseil est présidé par le maire de la commune, et à Paris par le préfet de la Seine. Chaque mont-de-piété possède une dotation.

Quelques monts-de-piété prêtent gratuitement (Toulouse, Grenoble, Montpellier, etc.).

Le prêt donne lieu à *engagement* (remise d'un objet engagé).

Le montant de la somme prêtée est en général des 4/5es de la valeur intrinsèque des objets d'or et d'argent, des 2/3 pour les autres gages. L'estimation ou *prisée* est opérée par des commissaires-priseurs attachés à l'établissement. L'engagement est constaté par une sorte d'acte au porteur, cessible (la *reconnaissance*), qui contient la description de l'objet engagé et indique la durée du prêt. Cette reconnaissance est rendue au mont-de-piété au moment du *dégagement* (remise du gage à l'emprunteur).

L'administration prélève 5 p. 100 pour l'intérêt des prêts et 4 p. 100 pour les frais de régie, de manutention et d'assurances ; ces droits sont proportionnels au nombre de quinzaines écoulées ; chaque quinzaine commencée se paye en entier ; les prêts de 3, 4 et 5 francs, qui ne séjournent que deux mois au mont-de-piété, sont exonérés de ces intérêts et droits. Il est dû, en outre, un droit fixe de 1 p. 100 sur le montant de tous les prêts (l'administration peut être autorisée exceptionnellement à percevoir un droit temporaire de compensation).

Le dégagement s'effectue à la date fixée, moyennant le remboursement de la somme prêtée, plus les intérêts. Le prêt peut être renouvelé, c'est-à-dire prolongé d'un délai égal au premier, moyennant le payement des droits échus et le versement de la différence donnée par une nouvelle estimation. Si le prêt n'est ni remboursé en temps voulu ni renouvelé, l'objet, après un délai de faveur (13e mois), est *vendu aux enchères ;* toutefois, il est loisible à l'emprunteur de requérir la vente de son nantissement trois mois après l'engagement (les marchandises neuves exceptées).

Si le montant de la vente est supérieur à la somme prêtée, plus les droits, l'excédent (*boni*) reste à la disposition de l'emprunteur pendant un délai de trois ans, à partir du jour de l'engagement ; après quoi, il appartient aux hospices.

En cas de perte du nantissement, la valeur en est payée au propriétaire au prix d'estimation fixé lors du dépôt, avec l'augmentation d'un quart en sus à titre d'indemnité.

L'administration ne répond pas des piqûres de vers.

Le mont-de-piété de Paris est autorisé à prêter sur nantissement de valeurs mobilières libérées au porteur. Cette autorisation peut être étendue à tous les autres monts-de-piété par décret en conseil d'Etat. Les reconnaissances sont nominatives ; elles ne peuvent être cédées entre vifs, à titre gratuit ou onéreux ; la cession serait nulle de plein droit. (Loi du 10 juin 1916.)

La durée des prêts sur gages corporels, qui ne peut en aucun cas être supérieure à une année, est fixée par la décision de l'administration.

Sont exempts des droits de timbre et d'enregistrement les actes concernant l'administration des monts-de-piété, sauf pour les quittances, reçus ou décharges sous signatures privées, soumis au droit de timbre.

**Mont-de-piété** (*le*), tableau de Ferd. Heilbuth (1861), au musée du Luxembourg. Dans une pièce de triste apparence, de pauvres gens, assis contre le mur du fond, attendent leur tour de passer au guichet, à droite, où une jeune femme et un jeune homme présentent à l'employé des vêtements et un matelas.

**Montdidier** [*mon-di-di-é*], ch.-l. d'arr. et de cant. de la Somme, à 34 kil. d'Amiens, sur le Don, affluent de l'Avre Picarde ; 4.517 h. en 1914. (*Montdidiériens*). Ch. de f. N. Pâtisserie. Prison du roi Lombard Didier à la fin du viiie siècle ; résistance héroïque aux Espagnols en 1636. Patrie de Frédégonde et de Parmentier. – En 1914, l'arr. avait 5 cant., 144 comm., et 55.691 h. ; le cant. 33 comm., et 11.698 h.

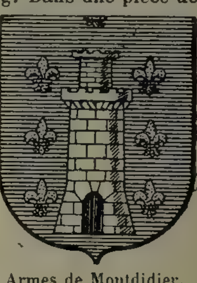
Armes de Montdidier.

Montdidier a joué un rôle important dans la Grande Guerre, en 1918. Lors de l'offensive déclenchée le 21 mars par Hindenburg, cette ville fut, après la défaite des Anglais (armée Gough) et la création de la « poche » de Montdidier, enlevée par les Allemands de von Hutier, le 27 mars, au cours de la deuxième bataille de Picardie. La bataille de Montdidier, gagnée par Debeney, du 8 au 15 août suivant, fait partie de la troisième bataille de Picardie. Elle a été marquée par l'encerclement, puis la prise de Montdidier et par une avance considérable à l'E., dans la direction de Roye. Montdidier a été presque complètement détruit au cours de ces luttes.

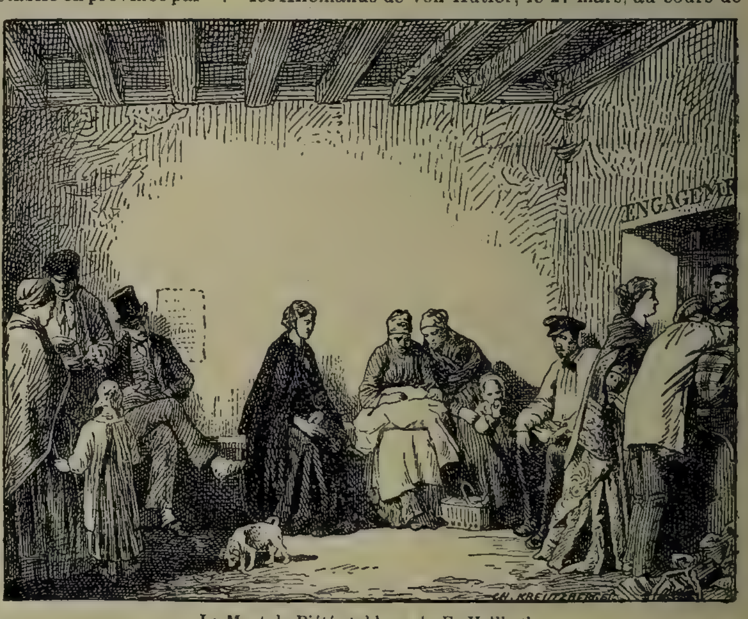

Le Mont-de-Piété, tableau de F. Heilbuth.

**Mont-Dol** [*mon*], comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 24 kil. de Saint-Malo ; 1.650 h. Cultures maraîchères.

**Mont-d'Or** (MASSIF DU), groupe de montagnes, près de Lyon (625 m.).

**mont-dore** [*mon*] n.m. Variété de fromage, que l'on fabrique dans une grande partie de l'Auvergne,

**Mont-Dore** (MASSIF DU) ou **monts Dore** (les), massif culminant de la France centrale, dans le Puy-de-Dôme, entre les bassins de la Loire et de la Garonne. Point culminant, le puy de Sancy (1.886 m.). C'est une région presque entièrement volcanique, avec de magnifiques sites.

**Mont-Dore,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 48 kil. de Clermont, dans une des vallées les plus pittoresques de l'Auvergne ; 2.100 h. (*Montdoriens*). Ch. de f. Orl. Eaux thermales bicarbonatées alcalines, ferrugineuses, utilisées pour le traitement des maladies de la gorge et de la poitrine.

**Mont-d'Origny,** comm. de l'Aisne, arr. et à 16 kil. de Saint-Quentin, près de l'Oise, que le village domine ; 914 h. en 1914. Fabrique de châles et de tissus de coton.

Cette localité, contiguë à celle d'Origny-Sainte-Benoite, près de Ribemout, a été occupée par les Allemands dès 1914. Elle a donné son nom à une bataille de la grande campagne offensive de l'année 1918, pendant la bataille d'ensemble de l'Oise, de la Sarre et de l'Aisne. Cette bataille, qui dura du 15 au 20 octobre, mit l'armée française de Debeney en possession de Mont-d'Origny le 17, chassa les Allemands des abords de ce village et les obligea à reculer jusqu'à la *Hunding Stellung*, une des secondes positions de la ligne Hindenburg (v. ce mot). Mont-d'Origny, qui a dû être conquis maison par maison, a beaucoup souffert de la guerre.

**monte** n. f. (de *monter*). Accouplement des animaux domestiques ; époque de cet accouplement : *la monte commence en avril et finit en juin. Magnan.* Ascension du ver à soie dans les rameaux pour y filer son cocon. *Turf.* Se dit : 1o du fait, pour un jockey, de monter un cheval de course : *jouer la première et la troisième monte de X...* ; 2o de la manière dont un jockey conduit son cheval : *monte énergique, adroite.*

**monté, e** adj. Accordé, en parlant d'un instrument : *monté sur le ton d'*ut. Réglé, disposé : *affaire montée sur des données incertaines.* Bien pourvu : *être monté en habits.* Enchâssé, en parlant des pierreries : *brillant monté sur argent. Etre bien, mal monté*, avoir un bon, un mauvais cheval. *Etre monté comme un saint Georges*, avoir un cheval très bon ou très beau. *Soldat monté*, soldat qui fait son service à cheval. *Coup monté*, coup préparé à l'avance et en secret. *Collet monté*, personne affectant une grande austérité. *Monté en couleur*, fortement coloré. *Etre monté*, être en colère. ALLUS. LITT. V. ASPIRER.

**Montebello** [*té*], village d'Italie (prov. de Pavie); 2.000 h. Les Autrichiens, commandés par le général Ott, y furent vaincus par Lannes le 12 juin 1800 et, sous les ordres du général Stadion, ils y furent battus par le général Forey, le 20 mai 1859.

**Montebello** (duc **de**). V. LANNES.

**Montebourg** [*bour*], ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 7 kil. de Valognes ; 1.960 h. Ch. de f. Et. Pépinières. — Le cant. a 22 comm., et 8.130 h.

**Monte-Carlo** [*té*], v. de la principauté de Monaco, sur la Méditerranée ; célèbre maison de jeu, fondée en 1856. Casino construit en 1878, sur les plans de Ch. Garnier ; 9.600 h. (*Monte-Carlistes*). Ch. de f. P.-L.-M. V. MONACO.

**Montecatini** [*té*] **Val Nievol,** comm. d'Italie (prov. de Lucques) ; 7.000 h. Sources minérales chaudes, utilisées contre les affections abdominales.

**Montecatini Val Cecina,** com. d'Italie (pr. de Pise) ; 4.500 h. Possède de riches mines de cuivre.

**Montech** [*tèch'*], ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 15 kil. de Castelsarrasin, sur le canal latéral à la Garonne ; 2.420 h. — Le cant. a 9 comm., et 9.350 h.

**monte-charge** n. m. invar. Appareil servant à monter des fardeaux, des marchandises, d'un étage à l'autre.

— ENCYCL. Un monte-charge est un appareil destiné à élever des marchandises ; lorsqu'il s'agit de personnes, on emploie le terme d'*ascenseur.* Les monte-charge sont actionnés par la vapeur, l'air comprimé, l'eau soumise à une forte pression, ou l'électricité. On donne également le nom de *monte-charge* à des appareils plus petits actionnés à la main, constitués essentiellement par des poulies verticales ou des moufles placés à la partie supérieure des montants et d'un treuil situé à la partie inférieure.

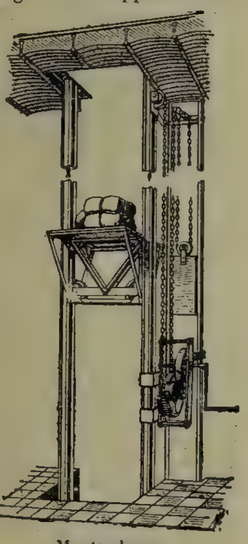

Monte-charge.

**Montecitorio**, palais du Corps législatif italien, à Rome. Il fut construit sur les plans du cavalier Bernin, sur l'ordre d'Innocent X., et servit jusqu'en 1870 de palais de justice.

**Montéclair** (Michel PIGNOLET **de**), compositeur français, né à Chaumont-en-Bassigny, m. près de Saint-Denis (1666-1737) ; auteur des *Fêtes de l'été*, opéra-ballet ; *Jephté*, tragédie lyrique, etc.

**monte-courroie** n. m. invar. Sorte de fourche qui sert à passer les courroies sur les poulies.

**Monte-Cristo** [*té*], petite île italienne de la Méditerranée, entre la Corse et la Toscane, rendue célèbre par un roman d'A. Dumas. Colonie pénitentiaire agricole.

**Monte-Cristo** (*le Comte de*), roman d'Alexandre Dumas père (1841-1845) ; œuvre des plus attachantes, dans laquelle l'auteur a déployé avec une richesse incomparable sa prodigieuse imagination et son talent merveilleux d'amuseur. Enfermé pendant quinze ans au château d'If par les machinations de ses ennemis, Edmond Dantès devient l'ami et le disciple d'un de ses compagnons de captivité, l'abbé Faria, qui lui lègue en mourant des richesses fabuleuses, enfouies dans l'île de Monte-Cristo. Il s'évade, s'empare du trésor et consacre sa vie et ses richesses à se venger de ses ennemis et à récompenser ceux qui lui ont jadis fait du bien.

**Montecuccolli** ou **Montecuculli** [*té*] (Raymond, comte **de**), duc DE MELFI, général autrichien, né à Modène, m. à Linz (1608-1681). Il écrasa les Turcs à la bataille du Saint-Gothard en 1664, et fut en 1675 le digne adversaire de Turenne sur le Rhin. « Il est mort, dit-il, lorsqu'on lui annonça la mort de son rival, un homme qui faisait honneur à l'homme. »

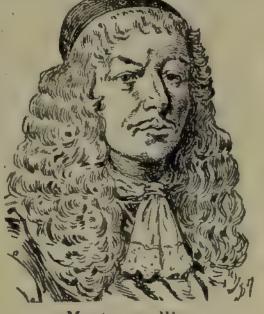

Montecuccolli.

**montée** [*té*] n. f. Lieu qui va en montant : *gravir la montée.* Action de gravir : *une montée pénible.* Endroit par où l'on monte à un coteau, à une éminence, à un édifice. Hauteur d'une colonne, d'une voûte. *Montée du lait*, nom que les nourrices donnent à la sensation qu'elles éprouvent lorsque le lait se produit avec abondance dans leur sein. *Magnan.* V. MONTE. ANT. **Descente.**

**monte-en-l'air** n. m. inv. *Arg.* Cambrioleur.

**monte-escalier** n. m. invar. Appareil que l'on installe dans une cage d'escalier, le long de la rampe, pour monter des personnes assises.

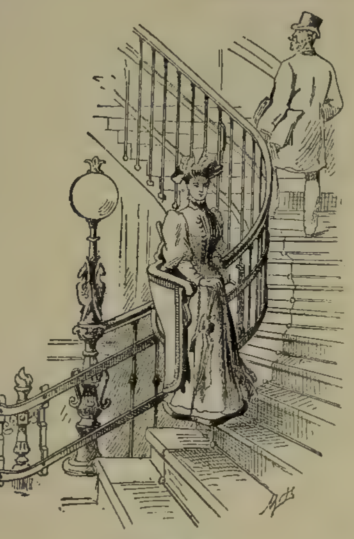

Monte-escalier.

**Montefrio** [*té*], v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Grenade), sur le Bilano ; 11.000 hab.

**Montegnée,** v. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 9.100 h. Charbonnage.

**Montégut** (Emile), littérateur français, né à Limoges, m. à Paris (1825-1895), traducteur de Shakespeare et de Macaulay ; auteur de fines impressions de voyage (*Tableaux de la France*, etc.).

**Montégut** (Maurice), littérateur français, né et m. à Paris (1855-1911) ; auteur de poésies, de drames, de romans-feuilletons d'une fougue romantique.

**Monteil** [*tè-i, l* mll.] (Amans-Alexis), historien français, né à Rodez, m. à Cély (1769-1850). Son principal ouvrage est une *Histoire des Français des divers états* (c'est-à-dire des diverses conditions sociales).

**Monteil** (Parfait-Louis), officier et explorateur français, né à Paris, m. à Herblay (1855-1925). Il a accompli d'intéressants voyages de Saint-Louis à Tripoli par le Tchad, puis combattit Samory à la Côte d'Ivoire.

**monte-jus** n. m. invar. Appareil que l'on emploie dans les raffineries, sucreries, distilleries, pour élever les jus sucrés. (La vapeur ou l'air comprimé actionne cet appareil.)

**Montel-de-Gelat,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 59 kil. de Riom ; 1.340 h.

**Monteleone** [*té-lé-o-né*], v. d'Italie (Calabre), près du golfe de Santa Eufemia ; 10.100 h. Filature de soie. Détruite par un tremblement de terre en 1905. — Ville d'Italie (Naples, prov. d'Avellino) ; 13.100 h.

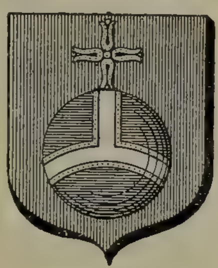

Armes de Montélimar.

**Montélimar,** ch.-l. d'arr. (Drôme), sur le Roubion, affl. du Rhône. Ch. de f. P.-L.-M. ; à 43 kil. de Valence ; 13.280 h. (*Montiliens*). Vins, houille, lignite, nougat. Patrie du navigateur Freycinet, de Genoude. — L'arr. a 6 cant., 69 comm., et 57.500 h. Le cant. a 11 comm. et 18.400 h.

**Montelius** [*té-li-uss*], (Gustaf Oscar Augustin), archéologue suédois, né et m. à Stockholm (1843-1921). Il s'est appliqué surtout à l'étude de l'âge de bronze.

**Montello** (le), crête située au S.-O. de la Piave, entre Mervesa et Cornuda ; prise en partie par les Autrichiens le 16 juin 1918, reprise le 20 par les Italiens.

**Montemayor** [*ma-ior*] (Jorje **de**), poète espagnol, né à Montemor en Portugal, m. assassiné (1520-1561) ; auteur de la *Diana enamorada*, dans laquelle il a raconté quelques épisodes de sa propre vie.

**Montembœuf** [*tan-beuf*], ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 32 kil. de Confolens ; 1.230 h. Ch. de f. — Le cant. a 13 comm., et 11.280 h.

**Montemolin** (Charles-Louis, comte **de**), fils de don Carlos et prétendant au trône d'Espagne sous le nom de Charles VI (1818-1861).

**Montenaeken,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt) ; 1.450 h. Victoire de Philippe le Bon sur les Liégeois (1465).

**Montenard** (Frédéric), peintre de paysage et de marine français, né à Paris, m. à Besse (1849-1926). Il a surtout, dans des tons très clairs, représenté des sites provençaux.

**Montenay,** comm. de la Mayenne, arr. et à 22 kil. de Mayenne ; 1.560 h.

**Montendre** [*tan-dre*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 19 kil. de Jonzac ; 1.530 h. Ch. de f. Et. — Le canton a 19 comm., et 6.980 h.

**Monténégrin, e,** originaire ou habitant du Monténégro : *les Monténégrins.* Adjectiv. : *population monténégrine.*

**Monténégro** (en serbe **Tcherna-Gora,** c'est-à-dire *Montagne Noire*), ancien Etat de la péninsule des Balkans, d'abord principauté reconnue indépendante par le traité de Berlin (1878), puis royaume en 1910, et qui forma une monarchie absolue et héréditaire. Pays de hautes montagnes calcaires, habité par une population de rudes montagnards, qui ont de tout temps combattu farouchement contre les Turcs. Fabrication de lainages, pelleteries, etc. ; 14.180 kil. carr., 435.000 h. (*Monténégrins*). Capit. *Cettigné.* Pendant la Grande Guerre, le Monténégro, qui s'était joint aux Alliés, fut envahi en 1915 par les troupes autrichiennes et libéré seulement en 1918. Après la guerre, il a cessé d'exister comme Etat distinct, le jour où la grande Assemblée nationale de Podgoritza prononça à l'unanimité la déchéance du roi Nicolas (Nikita) et de sa dynastie, puis la réunion du Monténégro à la Serbie. Il fait aujourd'hui partie de la Yougoslavie. (V. ce mot.)

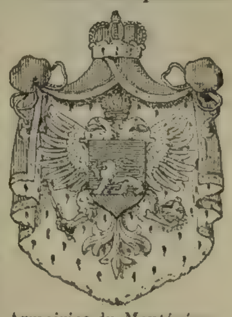

Armoiries du Monténégro.

**Monténégro** (*ordre princier de la* **maison de**), fondé par Danilo Ier en 1860 et réservé aux membres de la famille princière et anx souverains. Ruban à trois raies égales, rouge, blanche et bleue.

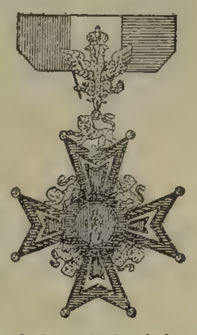

Ordre princier de la maison de Monténégro.

**Monteneuf,** comm. du Morbihan, arr. et à 18 kil. de Ploërmel ; 1.280 h.

**Montenotte,** village d'Italie (prov. de Gênes), sur la Bormida ; 3.500 h. Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens du général Beaulieu, le 14 avril 1796.

**monte-ordures** n. m. invar. Appareil servant à hisser les boîtes à ordures à l'arrière des voitures, à l'intérieur desquelles elles se déversent.

**monte-pains** n. m. invar. Sorte de monte-charge servant, dans les raffineries de sucre, à transporter les pains de sucre dans les greniers.

**Montépin** (Xavier **de**), romancier populaire et auteur dramatique français, né à Apremont (Haute-Saône), m. à Paris (1823-1902). Il a écrit un grand nombre de romans, dont il a tiré ensuite des drames. Les plus connus sont : *les Chevaliers du lansquenet, la Porteuse de pain*, etc.

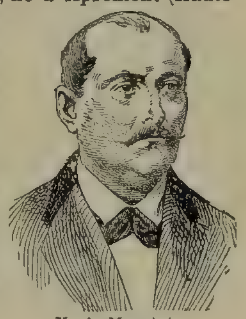

X. de Montépin.

**monte-plats** n. m. invar. Monte-charge hissant les plats de la cuisine à la salle à manger.

**Montepulciano** [*té*], v. d'Italie (prov. de Sienne) ; 16.000 h. Edifices de la Renaissance. Vins renommés.

**monter** [*té*] v. n. (de *mont.* — Prend l'auxil. *avoir* ou *être*, selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état.) Se transporter d'un lieu en un autre plus élevé : *monter au 2e, au 3e étage ; monter sur un arbre.* Se mouvoir de bas en haut : *la sève monte.* S'accroître en hauteur : *rivière qui monte.* Se placer sur un véhicule, un animal : *monter à cheval.* S'élever en pente : *terrain qui monte.* S'élever en s'éloignant de l'horizon : *le soleil monte pendant l'hiver et le printemps. Fig.* Avoir de l'avancement : *monter en grade.* Atteindre à un prix plus élevé : *le charbon monte en hiver.* Former un total de : *la dépense monte à cent francs.* Passer du grave à l'aigu : *la voix monte par tons et demi-tons. Monter au cerveau, à la tête*, troubler l'intelligence, la raison. *Monter sur le trône*, devenir roi. *Monter sur les planches*, se faire comédien. PROV. : **Bon cavalier monte à toute main,** un homme adroit réussit dans tout. ALLUS. HISTOR. : **Monter au Capitole,** parvenir au comble de la gloire et des honneurs. (V. CAPITOLE.) **Montons au Capitole pour rendre grâce aux dieux,** mouvement oratoire par lequel le grand Scipion échappa à la nécessité de se justifier des malversations dont l'accusait un tribun : « Romains, s'écria-t-il, c'est à pareil jour que j'ai vaincu Annibal ; laissons là ce misérable brouillon, et montons... », etc. Le peuple entier le suivit. Ces mots se rappellent quand un homme puissant refuse de descendre à une justification. V. a. Gravir, parcourir de bas en haut : *monter un escalier.* Etre monté sur : *monter un cheval blanc.* Couvrir (une femelle), en parlant d'un mâle. Transporter en un lieu plus élevé : *monter du foin au grenier.* Fournir de toutes les choses nécessaires : *monter sa maison.* Ajuster, assembler : *monter une machine.* Enchâsser dans une garniture : *monter un diamant.* Coller, encadrer, mettre sous verre : *monter une photographie, une estampe.* Bander les ressorts de, et, d'une façon générale, préparer, mettre en état d'être utilisé : *monter une montre ; monter un filet, un métier, un bouquet. Fig.* Préparer, combiner : *monter une cabale.* Exciter : *monter la tête à quelqu'un.* (V. BATEAU.) *Monter sa couleur*, lui donner plus de vigueur. PROV. : **Qui monte la mule la ferre,** celui qui se serre d'une chose doit en avoir l'entretien, ou : que celui qui veut se servir d'une chose la prépare à sa guise. **Se monter** v. pr. Se fournir : *se monter en linge.* S'élever, en parlant d'une somme, d'un nombre. Elever son style. S'exalter, s'irriter. ANT. **Descendre. Baisser.**

**Montereau-faut-Yonne** ou **Montereau** [*rô*], ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 25 kil. de Fontainebleau, au confluent de la Seine et de l'Yonne ; 8.620 h. (*Monterelais*). Ch. de f. P.-L.-M. Faïences, tuileries. Jean sans Peur y fut assassiné par Tanneguy Duchâtel (1419). Victoire de Napoléon Ier sur les Alliés en 1814. — Le cant. a 14 comm., et 14.330 h.

**monte-ressort** n. m. invar. Sorte d'étau à main, qu'emploient les arquebusiers pour remonter les ressorts d'une batterie de fusil de chasse ou autre.

**Montero Rios,** homme politique espagnol, né en Corogne en 1832 ; fut un des chefs du parti libéral démocratique et le promonteur des chambres de commerce en Espagne.

**Monterrey,** v. du Mexique, capit. du Nuevo Leon, dans la sierra Madre ; 81.000 h. Combat entre les Mexicains et les Américains en 1847.

**monte-sac** n. m. invar. Sorte de monte-charge, employé dans les docks pour monter les sacs.

**Monte Sant' Angelo,** v. d'Italie (prov. de Foggia), sur les pentes du monte Gargano ; 23.000 h.

**Montespan** (Françoise-Athénaïs DE ROCHECHOUART, marquise **de**), favorite de Louis XIV, née au château de Tonnay-Charente, m. à Bourbon-l'Archambault (1641-1707). Très belle, spirituelle, mais impérieuse et altière, elle supplanta La Vallière et abusa de sa faveur pour enrichir les siens. Les remontrances de Bossuet, l'influence grandissante de Mme de Maintenon, et aussi, a-t-on dit, la découverte des relations qu'elle aurait eues avec l'empoisonneuse Voisin (v. POISONS), mirent fin à sa faveur, qui avait duré huit ans. Elle avait donné au roi huit enfants, dont les ducs de Maine et de Toulouse, Mlles de Nantes, de Tours, de Blois, tous légitimés.

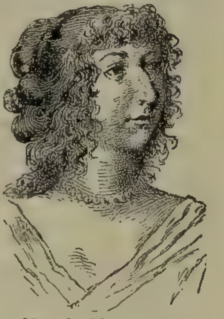
Mme de Montespan.

**Montesquieu** [*tès-ki-eu*] (Charles DE SECONDAT, baron DE LA BRÈDE et **de**), illustre publiciste français, né au château de La Brède (Gironde), m. à Paris (1689-1755) ; auteur des *Lettres persanes*, du livre *De la grandeur et de la décadence des Romains* et de *l'Esprit des lois*. Il fut longtemps président à mortier au parlement de Bordeaux, puis voyagea en Europe et fut l'ami de lord Chesterfield. De tous les publicistes du XVIIIe siècle, Montesquieu est peut-être celui qui a eu les vues les plus larges et les plus fécondes en résultats pratiques et, pendant la première période de la Révolution, l'influence de sa doctrine fut considérable. Il a mis le premier en lumière le grand principe de la *séparation des pouvoirs*. Nul n'a mieux que lui allié le goût de la modération à la passion du progrès.

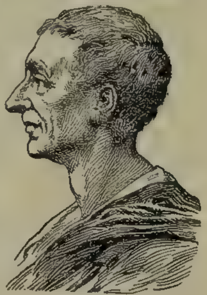
Montesquieu.

**Montesquieu-Volvestre,** ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 33 kil. de Muret, sur l'Arize ; 3.070 h. Ch. de f. Ancienne église.— Le cant. a 10 comm., et 6.070 h.

**Montesquiou** [*tès-ki-ou*], ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 11 kil. de Mirande, au-dessus de l'Osse ; 1.290 h. — Le cant. a 17 comm., et 6.210 h.

**Montesquiou** (Joseph-François **de**), capitaine des gardes du duc d'Anjou. Il assassina le prince de Conde après la bataille de Jarnac, en 1659.

**Montesquiou** [Pierre **de**], comte D'ARTAGNAN, maréchal de France, né au château d'Armagnac, m. au Plessis-Picquet (1645-1725). Il était cousin du fameux mousquetaire d'Artagnan (v. ARTAGNAN) et se signala aux batailles de Malplaquet et de Denain.

**Montesquiou-Fezensac** [*zan-sak*] (Anne-Pierre), général et littérateur français, né et m. à Paris (1739-1798). Il prit une part prépondérante à la conquête de la Savoie en 1792.

**Montesquiou-Fezensac** (François-Xavier, duc **de**), homme politique français, né à Marsan (Gers), m. à Paris (1756-1832). Abbé de Beaulieu, il fut député du clergé aux états généraux de 1789 et présida deux fois l'Assemblée constituante. Au retour des Bourbons, il devint ministre de l'intérieur, puis pair de France.

**Montesquiou-Fezensac** (conte Robert DE), poète français, né à Paris, m. à Menton (1855-1921) ; poète subtil et raffiné, épris de sensations rares, auteur des *Hortensias bleus*, des *Paons*, etc.

**Montesson,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 13 kil. de Versailles ; 2.470 h. Culture maraîchère.

**Montesson** (Charlotte-Jeanne BÉRAUD DE LA HAIE DE RIOU, marquise **de**), née et m. à Paris (1737-1806). Elle fut épousée secrètement, en 1773, par le duc Louis-Philippe d'Orléans et présida aux fêtes aimables du château de Bagnolet.

**Montessori** (Maria), pédagogue italienne, née en 1870. Son système vise à développer chez les enfants, au moyen d'exercices libres et attrayants, la spontanéité des allures, le goût de l'ordre, la mémoire des sens.

**Montessus de Ballore** (Ferdinand-Bernard **de**), naturaliste français, né et m. à Chalon-sur-Saône (1817-1897), s'occupa surtout d'ornithologie et légua ses collections à la ville d'Autun.

**Montet** [*tè*] (**Le**), ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 27 kil. de Moulins, entre l'Allier et le Cher ; 658 h. Houille. Eglise des XIe et XIIe siècles. — Le cant. a 13 comm., et 11.750 h.

**monteur, euse** [*eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui monte des pièces d'orfèvrerie, les pièces d'une machine, d'un vêtement, etc. *Fig.* Personne qui prépare, combine : *un monteur d'affaires. Pop. Monteur de coups*, menteur, hâbleur.

**Monteux,** comm. de Vaucluse, arr. et à 5 kil. de Carpentras, dans une vaste plaine, au débouché du torrent de l'Auzon ; 4.040 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Monteverde** (Claudio), compositeur italien, né à Crémone, m. à Venise (1568-1643). Il fut le créateur véritable de l'opéra en Italie ; auteur d'*Orfeo*, de *Proserpina rapita*, etc.

**Monteverde** (Giulio), sculpteur italien, né à Bistagno, m. à Rome (1837-1917) ; auteur de *Jenner expérimentant le vaccin ; Idéalisme et matérialisme.*

**Montevideo** ou **San Felipe y Santiago,** capit. de la république de l'Uruguay ; 379.000 h. (*Montévidéens*). Port sur l'Atlantique, à l'estuaire de la Plata. Commerce important de bestiaux, laines, viandes, etc.

**Montézuma Ier Huéhué** (*le Vieux*), roi de Mexico, né vers 1390, m. en 1464 ; fils d'un roi des Aztèques. Il gouverna despotiquement et multiplia les sacrifices humains. — **Montézuma II** XOCOJOTZIN (*le Jeune*), roi du Mexique, né en 1466, m. en 1520. Monté sur le trône en 1502, il fut vaincu par Cortez et se laissa mourir de faim.

**Montfarville,** comm. de la Manche, arr. et à 25 kil. de Valognes ; 1.260 h. Ch. de f. dép.

**Montfaucon** [*mon-fô*], ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 20 kil. de Cholet, au-dessus de la Maine ; 590 h. Toiles. — Le cant. a 12 comm., et 15.330 h.

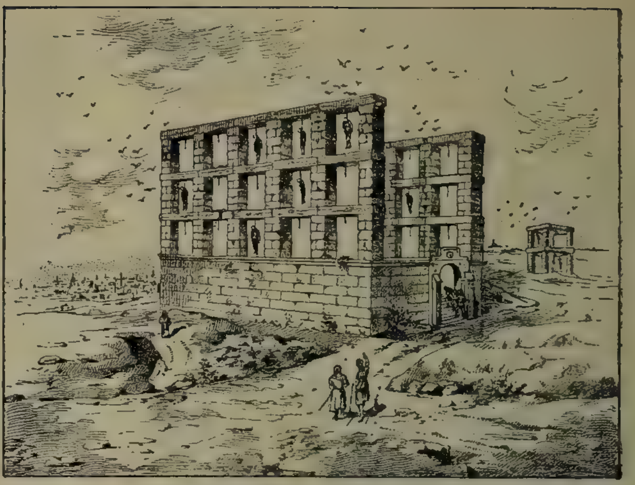
Fourches patibulaires. (Montfaucon.)

**Montfaucon,** ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 18 kil. d'Yssingeaux, sur un affluent du Lignon ; 1.150 h. Ch. de f. Ancienne capit. du Velay. Dentelles. — Le cant. a 7 comm. et 12.050 h.

**Montfaucon,** ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 35 kil. de Montmédy ; 790 h. Ch. de f. — Le cant. a 18 comm., et 5.630 h. Complètement détruit au cours de la Grande Guerre. Occupée dès le début de septembre 1914 par les Allemands, cette position constitua pour eux, pendant toute la durée de la guerre, un précieux observatoire dans la région de Verdun. Ils la perdirent le 27 septembre 1918, au cours de la *bataille de Montfaucon*, qui dura du 26 septembre au 15 octobre et à la suite de laquelle les troupes franco-américaines enlevèrent complètement l'Argonne, dégageant ainsi la rive gauche de la Meuse et le nord de Verdun.

**Montfaucon,** localité située jadis hors de l'enceinte de Paris, entre La Villette et les Buttes-Chaumont, et où s'élevait un gibet fameux, construit au XIIIe siècle, et qui disparut en 1761. Enguerrand de Marigny, Olivier le Dain, Semblançay y furent pendus.

**Montfaucon** (dom Bernard **de**), savant bénédictin, né au château de Soulage (Aude), m. à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (Paris) [1655-1741], où il sut grouper une société célèbre d'érudits. Auteur du bel ouvrage *l'Antiquité expliquée.*

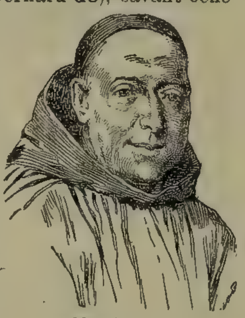
Montfaucon.

**Montferrand,** anc. comm. du Puy-de-Dôme, qui, par sa réunion à Clermont, a formé Clermont-Ferrand. Curieuses maisons des XVe et XVIe siècles.

**Montferrat** [*mon-fè-ra*], ancien marquisat, puis duché d'Italie (Piémont), sur le Pô. Le Montferrat passa en 1533 à la maison ducale de Mantoue, puis aux ducs de Savoie (1703). La capitale était *Casal.*

**Montferrat,** illustre famille de Lombardie, d'où sont issus un grand nombre de personnages distingués, entre autres Boniface de Montferrat, l'un des chefs de la 4e croisade (1202).

**Montferrier,** comm. de l'Ariège, arr. et à 27 kil. de Foix, sur le Touyre ; 1.220 h. Talc.

**Montferrier** (Alexandre-André-Victor SARRASIN **de**), mathématicien et publiciste français, né à Paris, m. à Argenteuil (1792-1863).

**Montfleury** (Zacharie JACOB, dit), comédien français de l'hôtel de Bourgogne, né dans l'Anjou, m. à Paris (1600-1667) ; joua le *Cid* et *Horace*. Il eut de vifs démêlés avec Molière. — Son fils ANTOINE, né à Paris, m. à Aix (1640-1685), est l'auteur de nombreuses œuvres dramatiques, entre autres : *la Femme juge et partie.*

**Montfort,** ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 19 kil. de Dax ; 1.440 h. (*Montfortais* ou *Montfortois*). Ch. de f. M. Vins. Carrières. — Le cant. a 22 comm., et 12.950 h.

**Montfort,** ch.-l. d'arr. (Ile-et-Vilaine). Ch. de f. Et. ; à 22 kil. de Rennes ; 2.310 h. (*Montfortais* ou *Montfortois*). Imprimeries, tanneries. — L'arr. a 5 cant., 46 comm., et 58.800 h. Le cant. a 11 comm. et 14.160 h.

**Montfort** [*mon-for*] (Simon IV **de**), comte de Leicester, fils de Simon de Montfort, comte d'Evreux, et de la comtesse de Leicester ; il fut chef de la croisade contre les albigeois ; né vers 1165, m. vers 1218. Il vainquit à Muret (1213) Raymond VI, comte de Toulouse, et ses alliés, et le concile de Latran (1215) lui confirma la possession du duché de Toulouse. C'était un général éminent, mais, malgré sa piété, un caractère dur, vindicatif et sanguinaire. — Son fils, AMAURY, connétable de France (1192-1241), perdit le comté de Toulouse et céda ses droits au roi Louis VIII. Il alla mourir en Terre sainte.

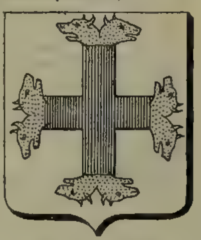
Armes de Montfort (Ile-et-Vilaine).

**Montfort** (Simon **de**), comte de Leicester, fils de Simon IV de Montfort et beau-frère du roi d'Angleterre Henri III, homme d'Etat anglais, né à Everham (1192-1265). Il obtint du roi Henri II les *Provisions d'Oxford* contre l'arbitraire de la couronne.

**Montfort** (Jean **de**), duc de Bretagne, m. en 1345. Il s'empara du duché au détriment de Charles de Blois, et, aidé de sa femme, Jeanne de Flandre, le défendit énergiquement contre le roi de France.

**Montfort-l'Amaury,** ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 19 kil. de Rambouillet ; 1.750 h. (*Montfortais* ou *Montfortois*). Ch. de f. Et. Ruines pittoresques d'un château où naquit Simon de Montfort. — Le cant. a 29 comm., et 12.900 h.

**Montfort-le-Rotrou,** ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 16 kil. du Mans ; 880 h. (*Montfortais* ou *Montfortois*). Ch. de f. Et. Chaux. — Le cant. a 15 comm., et 14.820 h.

**Montfort-sur-Risle** [*rî-le*], ch.-l. de c. (Eure), arr. de Pont-Audemer ; 540 h. (*Montfortais* ou *Montfortois*). Ch. de f. Et. Papeteries, filatures. — Le cant. a 14 comm., et 5.940 h.

**Montfrin,** comm. du Gard, arr. et à 22 kil. de Nîmes, sur le Gard ; 1.640 h. Ch. de f. P.-L.-M. Huileries.

**Montgaillard** [*mon-gha. ll* mll., *ar*] (Bernard PERCIN **de**), fougueux prédicateur de la Ligue, surnommé *le Petit Feuillant*, né en Gascogne (1563-1628). Il émigra en Flandre après le triomphe de Henri IV.

**Montgaillard** (Maurice-Jacques ROQUES, connu sous le nom de *comte de*), aventurier politique, né à Montgaillard, m. à Chaillot (1761-1841), servit comme agent secret Bonaparte et Louis XVIII. — Son frère GUILLAUME, abbé de Montgaillard, né à Montgaillard, m. à Ivry (1772-1825), a écrit une *Histoire de France depuis la mort de Louis XIV.*

**Montgelas** (Maximilien-Joseph, comte **de**), homme d'Etat bavarois, né et m. à Munich (1759-1838) ; ministre au temps de Napoléon Ier, adversaire implacable des jésuites, d'où son surnom de *Pombal bavarois.*

**Montgeron,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 13 kil. de Corbeil, au dessus de la vallée de l'Yères ; 2.940 h. Ch. de f. P.-L.-M. Pépinières.

**Montgiscard** [*mon-jis-kar*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 15 kil. de Villefranche ; 790 h. Près du canal du Midi. Cuirs. — Le cant. a 20 comm., et 7.080 h.

**Montgivray,** comm. de l'Indre, arr. et à 3 kil. de La Châtre, sur l'Indre ; 1.520 h. Lignite, chaux.

**Montglat** [*mon-gla*] (François-de Paule DE CLERMONT, marquis **de**), historien français, né à Turin en 1620, m. en 1675 ; auteur de précieux *Mémoires.*

**Montgolfier** [*mon-ghol-fi-é*] (les frères), directeurs d'importantes papeteries d'Annonay, inventeurs des aérostats, nés à Vidalon-lez-Annonay (Ardèche) : JOSEPH-MICHEL (1740-1818), m. à Balaruc, membre de l'Académie des sciences (1807), et ETIENNE (1745-1799), m. à Serrières.

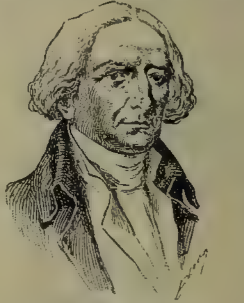
Joseph-Michel Montgolfier.

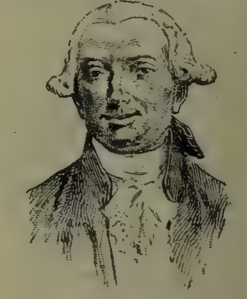
Etienne Montgolfier.

**montgolfière** [*mon-ghol*] n. f. (de *Montgolfier*, n. pr.). Ballon primitif, ouvert à la partie inférieure et renfermant de l'air dilaté par la chaleur. (V. AÉRONAUTIQUE.)

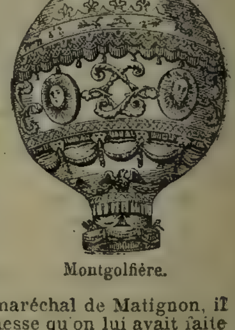
Montgolfière.

**Montgomery,** v. des Etats unis d'Amérique, capit. de l'Etat d'Alabama et du *comté de Montgomery*, sur l'Alabama ; 43.500 h. Université. Un des principaux dépôts de coton des Etats-Unis.

**Montgomery** (Gabriel), capitaine de la garde écossaise sous Henri II (1530-1574) ; il blessa mortellement ce roi, dans un tournoi (1559). Il devint plus tard un des chefs protestants ; pris dans Domfront par le maréchal de Matignon, il fut décapité, malgré la promesse qu'on lui avait faite de la vie sauve.

**Montguyon** [*mon-ghu-ion*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 13 kil. de Jonzac, sur le Mouzon ; 1.670 h. — Le cant. a 14 comm., et 12.600 h.

**Monthermé** [*mon-tèr*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 13 kil. de Mézières, sur la Meuse ; 4.170 h. Ch. de f. E. Ardoisières, métallurgie. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 11 comm., et 17.640 h.

**Monthey,** comm. de Suisse (cant. du Valais), ch.-l. de district, sur la Vièze, afd. du Rhône ; 3.500 h. Verrerie, produits chimiques, manufacture des tabacs.

**Monthois** [*toi*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 10 kil. de Vouziers ; 560 h. Ch. de f. E. Totalement détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 18 comm., et 5.180 h.

**Montholon** (Charles-Tristan, comte **de**), général français, né et m. à Paris (1783-1853). Il accompagna Napoléon Ier en captivité et publia, avec le général Gourgaud, les *Mémoires de Napoléon à Sainte-Hélène.* Il fut un des exécuteurs testamentaires de Napoléon Ier.

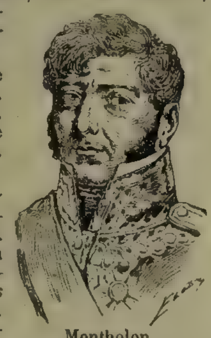
Montholon.

**Monthureux-sur-Saône** [*reû*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 40 kil. de Mirecourt ; 1.250 h. Ch. de f. E. Filatures. — Le cant. a 12 comm., et 5.090 h.

**Monti** (Vincenzo), poète épique et dramatique italien, né à Ortazzo, m. à Milan (1754-1828). Caractère versatile, mais écrivain de talent, il a laissé des tragédies estimées et des poèmes politiques d'un beau lyrisme, dont le plus connu est la *Bassvilliana.*

**Monticelli** (Adolphe-Joseph-Thomas), peintre français, né et m. à Marseille (1824-1886), dont les œuvres, d'un coloris éclatant, sont caractérisées par de violents empâtements de couleurs.

**monticellite** [*sèl*] n. f. Silicate de la famille du péridot, dans lequel les bases sont la chaux et la magnésie.

**monticole** adj. (du lat. *mons, montis*, montagne, et *colere*, habiter). Qui vit sur les montagnes.

**monticule** n. m. (lat. *monticulus*). Petit mont.

**Montiel** [*si-èl*], bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille), jadis importante place de guerre, où Du Guesclin battit Pierre le Cruel (1368).

**Montier-en-Der** [*ti-é-an-dèr*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 14 kil. de Wassy, sur la Voire ; 1.560 h. (*Dervois*). Ch. de f. E. Poterie, vannerie. — Le cant. a 15 comm., et 7.130 h.

**Montiers-sur-Saulx** [*ti-é-sur-sô*], ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 37 kil. de Bar-le-Duc ; 860 h. Ch. de f. Métallurgie. — Le cant. a 15 comm. et 5.110 h.

**Montignac** [*gnak*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 25 kil. de Sarlat, sur la Vézère ; 3.060 h. (*Montignacois*). Ch. de f. Orl. Carrières. — Le cant. a 14 comm., et 11.360 h.

**Montignies-le-Tilleul,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 4.000 h.

**Montignies-sur-Sambre,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 21.000 h. Mines de charbon, hauts fourneaux, verreries.

**Montigny-en-Gohelle,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 28 kil. de Béthune ; 5.290 h. Ch. de f. N. Houille. Presque totalement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Montigny-le-Roi,** ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 23 kil. de Langres ; 980 h. Ch. de f. E. Coutellerie. — Le cant. a 15 comm., et 5.150 h.

**Montigny-lez-Metz,** comm. de la Moselle, arr. et à 1 kil. de Metz ; 14.100 h.

**Montigny-sur-Aube** [*ô-be*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 23 kil. de Châtillon ; 610 h. — Le cant. a 16 comm., et 5.340 h.

**Montijo,** v. d'Espagne (Estrémadure, prov. de Badajoz), près du Guadiana ; 6.000 h. Ancien manoir des comtes de Montijo, créé en 1697. L'impératrice Eugénie, femme de Napoléon III, était fille du comte de Montijo.

**Montilla,** v. d'Espagne, (prov. de Cordoue) ; 13.600 h. Patrie de Gonzalve de Cordoue.

**Montil-les-Tours** (*ordonnance de*), ordonnance datée du château de ce nom (Loir-et-Cher) et relative à la réorganisation du parlement, à la réforme de la procédure, à la rédaction des coutumes (1454).

**Montirat,** comm. du Tarn, arr. et à 24 kil. d'Albi, sur un affluent du Viaur ; 1.430 h.

**Montivilliers** [*vi-li-é*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 11 kil. du Havre ; 5.490 h. (*Montivilliens*). Ch. de f. Et. Papeterie, toiles, tissage de coton. — Le cant. a 15 comm., et 17.900 h.

**Montjean,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 40 kil. de Cholet ; 2.800 h. Vins blancs ; houille.

**mont-joie** [*mon-joi*] n. f. Monceau de pierres pour marquer les chemins, ou pour rappeler quelque événement important. Croix ou indication qui surmontait ces élévations. Amas, grande quantité quelconque : *une mont-joie de fourmis, de plaisirs.* (Vx en ce dernier sens.) *Hist.* Bannière qui réglait la marche de l'armée. Ancien cri de guerre des Français : *Mont-joie Saint-Denis !* (En ce sens, s'écrit aussi Montjoie.)

**Montjoie,** comm. de l'Ariège, arr. et à 4 kil. de Saint-Girons ; 1.570 h.

**Montjoie** (Félix-Christophe-Louis Ventre de La Touloubre, connu sous le nom de **Gallart** de), littérateur français, né à Aix, m. à Paris (1746-1816). Pendant la Révolution, il publia une foule de pamphlets en faveur de la famille royale.

**Montjoie** (*ordre de*), ordre militaire institué en Palestine, vers 1180, pour protéger les voyageurs et les pèlerins, et assurer la sécurité des routes. Ses membres se retirèrent en Espagne, après la conquête de la Palestine par les Sarrasins.

**Montlebon,** comm. du Doubs, arr. et à 31 kil. de Pontarlier, au-dessous du Doubs ; 1.210 h. Carrières, scieries.

**Montlhéry** [*mon-lé-ri*], comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 18 kil. de Corbeil ; 2.400 h. Culture maraîchère. Au sommet d'un monticule qui domine la contrée, vieille tour qui était le donjon d'un château bâti au xie siècle et que détruisit en partie Louis le Gros. Bataille indécise entre Louis XI et les confédérés de la Ligue du Bien public (1465).

**Montlieu** [*mon-li-eu*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 27 kil. de Jonzac, près de la Seugne naissante ; 860 h. Distilleries. — Le cant. a 14 comm., et 8.120 h.

**Montlosier** [*mon-lo-zi-é*] (François-Dominique de Reynaud, comte **de**), écrivain français, né et m. à Clermont-Ferrand (1755-1838), célèbre par ses écrits contre les jésuites.

**Mont-Louis** ou **Montlouis** [*mon-lou-i*], ch.-l. de c. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 35 kil. de Prades ; 580 h. Petite place forte, à 1.570 m. d'altitude. — Le cant. a 15 comm., et 5.810 h.

**Montlouis,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 10 kil. de Tours, sur la Loire ; 2.130 h. Ch. de f. Orl. Vins blancs.

**Montluc** [*mon-luk*] (Blaise **de**), capitaine français, né à Saint-Gemme (Gers), m. à Estillac (1501-1577), glorieux défenseur de Sienne, célèbre par ses cruautés envers les calvinistes ; auteur de *Commentaires*, mémoires précieux pour l'histoire de l'époque. — Son frère Jean, prélat et diplomate français, né à Condom, m. à Toulouse (1508-1579), négocia l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne.

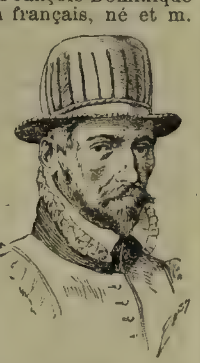
Montluc.

**Montluçon** [*mon-lu-son*], ch.-l. d'arr. (Allier), sur le Cher. Ch. de f. Orl. ; à 73 kil. de Moulins ; 33.800 h. (*Montluçonnais*). Fonderies, forges, verrerie, manufactures de glaces et de produits chimiques. — L'arr. a 8 cant., 93 comm., et 133.600 h. Le cant. Est a 9 comm., et 27.830 h. ; le cant. Ouest a 8 comm. et 24.030 h.

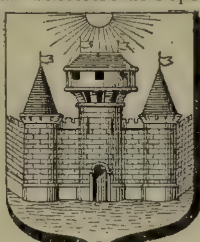
Armes de Montluçon.

**Montluel** [*mon-lu-èl*], ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 28 kil. de Trévoux, sur la Sereine ; 2.560 h. Ch. de f. P.-L.-M. Draps et couvertures pour la troupe. — Le cant. a 16 comm., et 14.100 h.

**Montmagny,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 23 kil. de Pontoise ; 1.420 h. Ch. de f. N.

**Montmajour,** hameau de la comm. d'Arles (Bouches-du-Rhône), célèbre par ses ruines d'une abbaye de bénédictins ; église et cloître du xiie siècle, donjon de 1369, etc.

**Montmarault** [*mon-ma-rô*], ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 31 kil. de Montluçon ; 1.670 h. Fromages ; houille. — Le cant. a 16 comm., et 18.730 h.

**Montmartin-sur-Mer** [*mon-mar*], ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 10 kil. de Coutances, sur la Manche ; 960 h. Ch. de f. Et. Bains de mer. Marbre — Le cant. a 12 comm., et 9.350 h.

**Montmartre** [*mon-mar-tre*], anc. comm. de la banlieue de Paris, comprise dans l'enceinte des fortifications en 1860 (XVIIIe arrond.). La *colline de Montmartre* a été jadis le théâtre de nombreux événements religieux ou historiques. A son sommet se dresse la basilique du Sacré-Cœur. (V. ce nom.) Les quartiers qui s'étendent sur les flancs de la colline sont devenus fameux, d'abord comme un des séjours préférés des artistes, puis par les nombreux cabarets, théâtres et lieux de plaisir qui s'y élèvent. Le *cimetière de Montmartre* ou *du Nord* créé en 1798, renferme comme monuments remarquables ceux de Cavaignac, de Paul Delaroche, de Murger, d'Horace Vernet, de Théophile Gautier, etc.

**montmartrite** [*mon-mar*] n. f. Se dit quelquefois pour gypse.

**Montmaur** [*mon-môr*] (Pierre **de**), érudit français, né à Betaille (Limousin), m. à Paris (1576-1648). C'était un helléniste distingué. Spirituel et caustique, ses ennemis l'accusaient de vivre en parasite.

**montmaurisme** [*mon-mô-ris-me*] n. m. Parasitisme. Propos de table. (Vx.)

**Montmédy** [*mon-mé-di*], ch.-l. d'arr. (Meuse) ; ch. de f. E. ; à 87 kil. de Bar-le-Duc, près de la Chiers ; 2.770 h. (*Montmédiens*). Tanneries. — L'arr. a 6 cant., 131 comm., et 48.700 h. Le cant. a 27 comm., et 11.130 h.

**Montmélian** [*mon-mé*], ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 14 kil. de Chambéry, sur l'Isère ; 1.160 h. Ch. de f. P.-L.-M. Restes curieux de l'ancienne cité. Vins, pâtes alimentaires. — Le cant. a 15 comm., et 8.270 h.

**Montmerle** [*mon-mèr-le*], comm. de l'Ain, arr. et à 18 kil. de Trévoux, sur la Saône ; 1.630 h. Foire fréquentée.

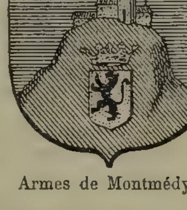
Armes de Montmédy.

**Montmeyran** [*mon-mè*], comm. de la Drôme, arr. et à 12 kil. de Valence, au-dessus de la Loye ; 1.850 h. Ch. de f. Chaux ; tanneries.

**Montmirail** [*mon-mi-ra, l* mll.], ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 39 kil. d'Epernay, sur le Petit-Morin ; 2.340 h. Ch. de f. E. Patrie du cardinal de Retz. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. Napoléon Ier y vainquit les Russes et les Prussiens, les 11 et 12 février 1814.

**Montmirail,** ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 46 kil. de Mamers, non loin de la Braye ; 720 h. Verrerie. — Le cant. a 9 comm., et 7.250 h.

**Montmirail-les-Bains,** hameau de Vaucluse (comm. et à 3 kil. de Vacqueyras), arr. et à 15 kil. d'Orange. Source sulfurée calcique, source sulfatée magnésique et source ferrugineuse ; la seconde très employée comme eau purgative.

**Montmirey-le-Château** [*mon-mi-rè*], ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 18 kil. de Dôle, au-dessus de la source de la Guérifèle ; 280 h. Ch. de f. Fer, pierres meulières. — Le cant. a 14 comm., et 4.500 h.

**Montmoreau** [*mon-mo-rô*], ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 28 kil. de Barbezieux ; 830 h. Ch. de f. Orl. Métallurgie. — Le cant. a 15 comm., et 7.530 h.

**montmorency** [*mon-mo-ran-si*] n. f. Variété de cerise acide, à courte queue.

**Montmorency,** ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 19 kil. de Pontoise ; 6.000 h. (*Montmorenciens*). Ch. de f. N. Cerises : dentelles. Forêt. Petite maison habitée par J.-J. Rousseau et ensuite par Grétry. — Le cant. a 21 comm., et 42.600 h.

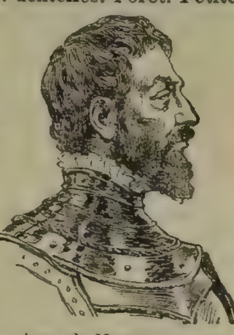
Anne de Montmorency.

**Montmorency** [*mon-mo-ran-si*], illustre famille française, qui remonte à Bouchard Ier, baron de Montmorency, contemporain de Hugues Capet, et dont les membres les plus célèbres sont : Mathieu Ier, connétable de France sous Louis VII, m. en 1160 ; — Mathieu II, grand connétable de France ; il prit part à la bataille de Bouvines, et mourut en 1230 ; — Anne Ier, maréchal de France, puis connétable, né à Chantilly (1493-1567) ; se distingua à Ravenne, à Marignan, défendit en 1536 la Provence contre Charles-Quint, joua un rôle important dans l'Etat, fit alliance avec les Guises et fut blessé mortellement à Saint-Denis, dans un combat contre les calvinistes : — Henri Ier, fils du précédent, connétable de France, né à Chantilly (1534-1614) ; il fut un des premiers à reconnaître Henri IV comme roi ; — Henri II, amiral et maréchal de France, né à Chantilly (1595-1632). Il se révolta, avec Gaston d'Orléans, contre le cardinal de Richelieu, fut vaincu et pris au combat de Castelnaudary et décapité à Toulouse. — Mathieu-Félicité, né et m. à Paris (1767-1826), pair de France, president du conseil en 1821 et membre de l'Académie française.

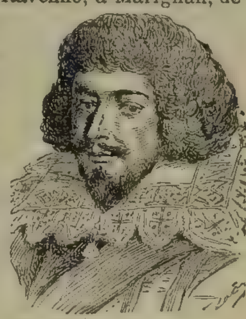
Henri II de Montmorency.

**Montmorency** (François **de**), seigneur de Bouteville. V. Bouteville.

**Montmorillon** [*mon-mo-ri, ll* mll.], ch.-l. d'arr. (Vienne), sur la Gartempe, affl. de la Creuse ; 4.950 h. (*Montmorillonais*). Papeteries, pâtisserie. Ch. de f. Orl. ; à 32 kil. de Poitiers. — L'arr. a 6 cant., 60 comm., et 63.260 h. Le cant. a 9 comm., et 12.450 h.

**montmorillonite** [*mon, ll* mll.] n. f. Argile savonneuse, de couleur rose clair.

**Montmorin de Saint-Hérem** (Armand-Marie **de**), homme d'Etat français, ministre des affaires étrangères en 1791, né vers 1745, massacré en septembre 1792.

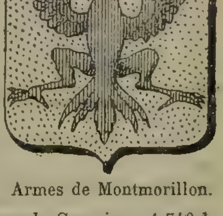
Armes de Montmorillon.

**Montmorot,** comm. du Jura, arr. et à 2 kil. de Lons-le-Saunier ; 1.740 h.

**Montmort** [*mon-mor*], ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 18 kil. d'Epernay, près des sources du Surmelin ; 620 h. Ch. de f. Joli château Renaissance. — Le cant. a 23 comm., et 6.670 h.

**montoir** n. m. Grosse pierre ou billot de bois pour aider les cavaliers à monter à cheval. *Côté du montoir*, côté gauche du cheval. *Cheval facile au montoir*, cheval qui se laisse monter paisiblement. *Mécan.* Outil servant au montage de certaines pièces de machines.

**Montoir-de-Bretagne,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 6 kil. de Saint-Nazaire ; 9.760 h. (*Montoiriens*). Ch. de f. Orl. Métallurgie.

**Montoire-sur-le-Loir,** ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 18 kil. de Vendôme ; 3.110 hab. (*Montoiriens*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 19 comm., et 12.040 h.

**Montois-la-Montagne,** comm, de la Moselle, arr. de Metz ; 1.660 h.

**Montolieu,** comm. de l'Aude, arr. et à 17 kil. de Carcassonne, au confluent de la Dure et de la Rougeanne ; 1.470 h. Draps, lainages.

**Mont-Olivet** (*ordre du*), ordre religieux, fondé en 1316 à Ancona par saint Jean Tolomei. Ses membres sont appelés *olivétains* et suivent la règle de saint Benoît ; ils sont habillés de blanc et se livrent à la prédication.

**Montoro,** ville d'Espagne (prov. de Cordoue), dans une boucle du Guadalquivir ; 15.000 h. Anc. ville forte des Maures.

**Montournais** [*nè*], comm. de la Vendée, arr. et à 36 kil. de Fontenay-le-Comte ; 2.120 h.

**Montours** [*mon-tour*], comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 14 kil. de Fougères ; 1.280 h.

**Montparnasse** (*quartier*), un des quatre quartiers du XIVe arrondissement de Paris ; annexé en 1860. Cette butte reçut, sous Louis XIV, le nom de Mont-Parnasse (la montagne des Muses), de ce fait que les écoliers de l'Université allaient y jouer. Dans le quartier Montparnasse, se trouve le cimetière du même nom (administrativement *cimetière du Sud*), où s'élèvent deux monuments symboliques (*A la mémoire des sapeurs-pompiers, A la mémoire des victimes du devoir*) et plusieurs tombeaux remarquables ; entre autres, ceux de Henri Martin, Pierre Larousse, Dumont d'Urville, Hégésippe Moreau, Sainte-Beuve, Rude, Leverrier, baron Gérard, Montalembert, Guy de Maupassant, Baudelaire, des Quatre sergents de La Rochelle, etc.

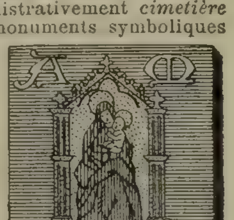
Armes de Montpellier.

**Montpellier** [*mon-pe-li-é*], ch.-l. du dép. de l'Hérault, sur le Lez, affl. de la Méditerranée ; ch. de f. P.-L.-M., à 757 kil. de Paris ; 80.230 h. (*Montpelliérains*). Evêché, académie, université, faculté de médecine, faculté de pharmacie. Cathédrale Saint-Pierre (xive s.). Vins, eaux-de-vie. Patrie de Cambacérès, Daru, A. Comte, Balard, Roucher, S. Bourdon, Vien, Nourrit, Cabanel, etc. — L'arr. a 14 cant., 118 comm., et 207.600 h. ; le 1er cant. a 1 comm., et 14.240 h. ; le 2e cant., 8 comm., et 49.490 h. ; le 3e cant., 12 comm., et 32.200 h.

**Montpellier-le-Vieux,** site de l'Aveyron, arr. de Millau, constitué par un amas de rochers déchiquetés qui rappellent l'aspect d'une ville fortifiée en ruine.

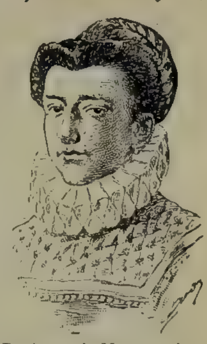
Duchesse de Montpensier.

**Montpensier** [*mon-pan-si-é*] (Catherine-Marie DE LORRAINE, duchesse **de**), fille de François de Guise, épouse de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, m. à Paris (1552-1596). Elle prit, à côté de ses frères (Henri de Guise, le duc de Mayenne), une part active aux guerres de la Ligue et portait, dit-on, à sa ceinture les ciseaux avec lesquels elle se proposait de tonsurer Henri III, lorsqu'il aurait été déclaré indigne du trône. Elle fut l'instigatrice de la journée des Barricades. On l'accuse, mais sans preuve, d'avoir poussé Jacques Clément à tuer Henri III.

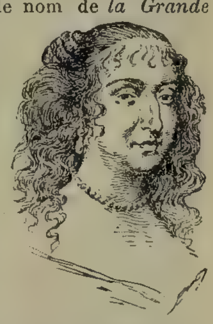
Duchesse de Montpensier.

**Montpensier** (Anne-Marie-Louise D'ORLÉANS, duchesse **de**), connue sous le nom de *la Grande Mademoiselle*, fille de Gaston d'Orléans, née et m. à Paris (1627-1693). Elle prit part aux troubles de la Fronde et, lors de la bataille du faubourg Saint-Antoine, fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes royales de Turenne, pour protéger la retraite de Condé. Elle se maria secrètement, à quarante-deux ans, avec Lauzun ; mais celui-ci dut abandonner la plus riche portion de la dot de Mademoiselle en faveur des bâtards du roi. Les *Mémoires* écrits par la duchesse sont d'un tour vif et spirituel.

**Montpensier** (*Mlle de*) **à la Bastille,** tableau de Gaston Mélingue, représentant l'épisode fameux de la duchesse de Montpensier faisant tirer le canon sur les troupes de la cour (1878). (V. p. 329) ; tableau que la gravure a rendu populaire.

**Montpensier** (Antoine-Philippe D'ORLÉANS, duc **de**), deuxième fils de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, né en 1775, m. à Salthill (Angleterre) en 1807. Il fut aide de camp de son frère le duc de Chartres, se signala à Valmy, à Jemmapes, etc., fut arrêté en 1793, passa en Amérique en 1796 et se fixa en 1800 en Angleterre, où il mourut.

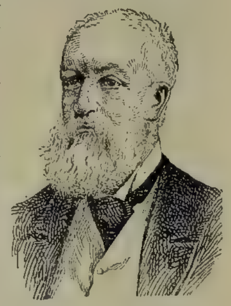
Duc de Montpensier.

**Montpensier** (Antoine-Marie-Philippe D'ORLÉANS, duc **de**), cinquième fils du roi Louis-Philippe, né à Neuilly (Seine), m. à San Lucar (Espagne) [1824-1890]. Il fit campagne en Algérie, épousa (1846) Marie-Louise-Fernande de Bourbon (1832-1897), sœur de la reine d'Espagne Isabelle II, qui le fit capitaine général de l'armée espagnole (1859). Après la chute de sa belle-sœur, il prétendit au trône, ne fut pas agréé par les Cortès et, en 1873, fit donner la couronne à son neveu Alphonse de Bourbon, à qui il accorda la main de sa fille Mercédès.

**Montpeyroux** [*mon-pè-rou*], comm. de l'Aveyron, arr. et à 18 kil. d'Espalion ; 1.380 h.

**Montpeyroux,** comm. de l'Hérault, arr. et à 21 kil. de Lodève ; 1.250 h. Vins.

**Montpezat** [*mon-pe-za*], ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 32 kil. de Largentière, sur le plateau de Bauzon ; 1.350 h. Coutellerie. — Le cant. a 8 comm., et 8.640 h.

**Montpezat-du-Quercy,** ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 35 kil. de Montauban ; 1.850 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 6 comm., et 5.210 h.

**Montpont** [*mon-pon*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 10 kil. de Louhans, au-dessus de la Sane-Vive ; 2.550 h. (*Monponnais*). Ch. de f. — Le cant. a 5 comm., et 7.130 h.

**montrable** adj. Qui peut être montré.

**Montrachet** [*mon-tra-chè* ou *mon-ra-chè*], vignoble de la Côte-d'Or (comm. de Puligny-Montrachet et de Chassagne-Montrachet), qui donne des vins blancs universellement réputés. (On dit par métonymie *boire du montrachet.*)

**montre** n. f. (de *montrer*). Marchandises exposées dans la vitrine ou à la porte d'une boutique : *les Parisiens excellent à disposer une montre.* Vitrine pleine de ces marchandises : *mettre un article en montre.* Action d'un maquignon qui fait marcher un cheval devant un acheteur. Echantillon : *acheter une marchandise sur montre. Fig.* Etalage : *faire montre de son érudition. N'être que pour la montre,* servir seulement pour l'apparat. *Passer à la montre,* être accepté ; être de mise. Autref., Revue de gens de guerre.

**montre** n. f. (de *montrer*). Sorte de petite horloge de poche, qui fonctionne dans toutes les positions. *Céram. Montre fusible,* pièce de terre réfractaire, dont le point de fusion est variable avec la composition et qui permet, par l'observation du moment où elles s'affaissent à la chaleur, de constater la température d'un four.

— ENCYCL. *Horlog.* Les organes de la montre ne diffèrent de ceux de la pendule que par leurs dimensions réduites. La montre comprend les organes essentiels de toute machine à mesurer le temps : le moteur, le rouage, l'échappement. Une importante amélioration a été apportée aux montres modernes par la suppression de la clef, remplacée par un remontoir. Il y a les montres à secondes trotteuses et les montres à secondes fixes. Les premières ont une aiguille à secondes qui parcourt un cercle gradué d'un mouvement continu, les autres ont une aiguille parcourant un cercle beaucoup plus petit et par saccades. Les montres dites « à répétition » sont celles qui répètent à volonté les heures, les demies et les quarts. La fabrication des montres remonte à la fin du xve siècle ; elles se réglaient fort mal et ne pouvaient guère donner l'heure qu'avec une approximation d'un quart d'heure à une heure par jour. Les inventions successives du spiral, de l'échappement à cylindre et de l'échappement à ancre augmentèrent leur régularité. Fabriquées à leur origine par un seul ouvrier, elles étaient très coûteuses. Elles ne commencèrent à se répandre dans la classe moyenne que lorsque le travail des horlogers et des orfèvres se divisa. Aujourd'hui, l'usage de la montre s'est tout à fait vulgarisé. On estime la production annuelle dans le monde à plus de 4 millions de montres par an. Les chronomètres sont des montres ayant un mécanisme très précis, que ne possèdent pas les montres ordinaires. Il y a le chronomètre de bord ou montre marine à suspension, et le chronomètre de poche, qui ressemble à une forte montre. Les écarts journaliers de réglage dans un chronomètre sont de l'ordre des dixièmes de seconde. C'est abusivement que le commerce de l'horlogerie donne le nom de *chronomètre* ou celui, plus fantaisiste encore, de *demi-chronomètre,* à des montres ordinaires.

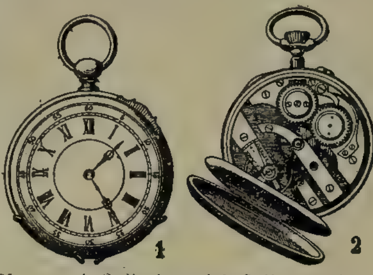

Montres : 1. Ordinaire à clef ; 2. Vue intérieure du mécanisme d'un remontoir.

**Montréal** [*mon-ré-al*], v. du Canada (prov. de Québec) ; 619.000 h. (Majorité de Canadiens de langue française). Archevêché, arsenal, universités française et anglaise ; magnifique pont tubulaire sur le Saint-Laurent. Port très actif. Métallurgie, filatures, papeteries, etc. Fondée en 1642 par des Français sur le site d'Hochélaga, découverte par Cartier en 1535.

**Montréal,** ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 17 kil. de Carcassonne ; 2.550 h. Ch. de f. M. Draps. — Le cant. a 9 comm., et 6.360 h.

**Montréal,** ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 15 kil. de Condom, au-dessus de l'Auzoue ; 2.010 h. Ch. de f. M. Eaux-de-vie. — Le cant. a 9 comm., et 8.450 h.

**Montredon-Labessonnié** [*mon-re*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 21 kil. de Castres ; 3.940 h. Faucilles. — Le cant. a 4 comm., et 5.730 h.

**montrée** [*tré*] n. f. *Féod.* Procédure ordonnant la visite d'un lieu.

**Montregard** [*mon-re-ghar*], comm. de la Haute-Loire, arr. et à 23 kil. d'Yssingeaux ; 1.810 h.

**Montréjeau** [*mon-ré-jô*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 14 kil. de Saint-Gaudens, au confluent de la Garonne et de la Neste ; 2.720 h. Ch. de f. M. Lainages. Hôtel de ville du xvie s. Eglise (xve s.), avec un gros clocher octogonal. — Le cant. a 17 comm., et 10.160 h.

**montrer** [*tré*] v. a. (lat. *monstrare*). Faire voir : *montrer ses bijoux.* Manifester, faire preuve de : *montrer du courage, de la patience.* Prouver, démontrer : *montrer qu'on a raison.* Enseigner : *montrer l'italien.* Instruire : *montrer quelqu'un.* (Peu us.) *Montrer les dents, les talons,* etc., v. DENT, TALON, etc. *Montrer quelqu'un au doigt,* v. DOIGT. *Montrer la corde,* se dit d'un vêtement très usé. *Montrer à vivre.* donner une forte leçon à quelqu'un. **Se montrer** v. pr. Paraître. Se faire voir. Manifester certaines dispositions : *se montrer sévère.* Faire bonne ou mauvaise contenance dans une occasion. *N'avoir qu'à se montrer,* obtenir par sa seule présence l'effet désiré. ANT. **Cacher.**

**Montrésor** [*mon-tré-zor*], ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 17 kil. de Loches, sur l'Indrois ; 600 h. Ch. de f. Château des xve et xvie s. — Le cant. a 10 comm., et 9.680 h.

**Montret** [*mon-trè*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. de Louhans ; 950 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 9 comm., et 6.870 h.

**Montretout** [*mon-tre-tou*], écart de la comm. de Saint-Cloud (Seine-et-Oise), célèbre par un épisode de la bataille dite « de Buzenval » (19 janv. 1871).

**Montreuil** [*treu, l* mll.] ou **Montreuil-sous-Bois,** ch.-l. de c. (Seine), arr. et à 17 kil. de Sceaux ; 43.220 h. (*Mentreuillois*). Pêches renommées. — Le cant. ne comprend qu'une commune.

**Montreuil** ou **Montreuil-sur-Mer,** ch.-l. d'arr. (Pas-de-Calais), près de la Canche ; ch. de f. N. ; à 74 kil. d'Arras ; 3.400 h. (*Montreuillois*). Petit port. Pâtés, fabrication de toiles. Patrie de Denis Lambin. Forteresses féodales. Eglise de Saint-Sauve (xiie-xvie s.). Pendant la Grande Guerre, quartier général anglais, de mars 1916 à avril 1919. — L'arr. a 6 cant., 141 comm., et 81.960 h. Le cant. a 26 comm., et 27.680 h.

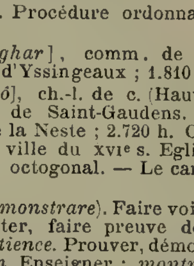
Armes de Montreuil-sur-Mer.

**Montreuil** (Pierre **de**), architecte français, m. en 1266. Il construisit, de 1245 à 1248, la Sainte-Chapelle, à Paris.

**Montreuil-Bellay** [*mon-treu, i, l* mll., *bè-lè*], ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 16 kil. de Saumur, au-dessus du Thouet ; 2.210 h. (*Montreuillois*). Ch. de f. Et. Ruines curieuses. Château des xive et xve s. Patrie de Toussenel. — Le cant. a 14 comm., et 11.320 h.

**Montreuil-sur-Ille,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 26 kil. de Rennes ; 1.420 h. Ch. de f. Et.

**montreur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui montre quelque chose au public : *montreur d'ours.*

**Montreux** [*treû*], v. de Suisse (cant. de Vaud), sur le lac Léman, comprenant les agglomérations du *Chatelard,* des *Planches* et de *Veytaux ;* 16.000 h. Station hivernale très courue en raison de la douceur du climat et de la beauté des paysages du Léman. Viticulture, exploitation des forêts, ateliers de charpente et menuiserie, marbrerie, etc.

**Montrevault** [*mon-tre-vô*], ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 27 kil. de Cholet, près de l'Evre ; 820 h. Ch. de f. Pépinières. — Le cant. a 11 comm., et 13.200 h.

**Montrevel** [*mon-re-vèl*], ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 16 kil. de Bourg, sur la Reyssouze ; 1.440 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant a 13 comm., et 13.530 h.

**Montrichard** [*mon-tri-char*], ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 29 kil. de Blois, sur le Cher ; 2.850 h. Ch. de f. Orl. Vins. carrosserie. Donjon rectangulaire. — Le cant. a 13 comm., et 16.000 h.

**Montrose,** v. et port (Ecosse, comté de Forfar), sur l'estuaire de l'Esk du Sud ; 12.000 h.

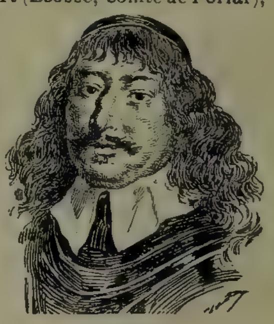
Montrose.

**Montrose** [*mon-rô-ze*] (James GRAHAM, marquis **de**), général écossais, né à Edimbourg en 1612. Partisan de Charles Ier, il devint un moment, grâce à ses victoires, le maître de l'Ecosse. En 1650, il tenta une invasion en Ecosse, fut vaincu, et exécuté à Edimbourg.

**Montrouge** [*mon-rou-je*] ou le **Grand-Montrouge,** comm. de la Seine, arr. de Sceaux ; 22.770 h. (*Montrougiens*). Nombreuses industries ; produits chimiques, machines, etc. — Le *Petit-Montrouge,* jadis dépendance du Grand-Montrouge, fut englobé en 1860 dans l'enceinte de Paris (XIVe arr.).

**montroydite** n. f. Oxyde mercurique naturel HgO.

**Monts** [*mon*], comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 14 kil. de Tours, sur l'Indre ; 1.500 h. Ch. de f. Orl. Poudrerie ; vins blancs.

**Monts** [*mon*], (Pierre DU GUAST, sieur **de**), colonisateur français, né en Saintonge vers 1560, m. vers 1630. Il fonda avec Champlain, en 1608, la ville de Québec.

**Mont-Saint-Aignan,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 4 kil. de Rouen ; 4.240 h. Briqueteries.

**Mont-Saint-Amand,** v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 15.320 h. Ville industrielle.

**Mont-Sainte-Aldegonde,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin) ; 1.770 h. Charbonnages.

**Mont-Saint-Guibert,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), sur l'Orne ; 1.570 h. Papeterie.

**Mont-Saint-Jean,** comm. de la Sarthe, arr. et à 40 kil. du Mans, près de l'Ourthe ; 1.570 h. Haut fourneau.

**Mont-Saint-Jean.** *Géogr.* V. WATERLOO.

**Mont-Saint-Martin,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 46 kil. de Briey, sur la Chiers ; 3.290 h. Fer.

**Mont-Saint-Michel (Le)** [*mon-sin-mi-chèl*], comm. du dép. de la Manche, arr. et à 24 kil d'Avranches ; 240 h. (*Montois*). Sur un îlot rocheux, au fond de la *baie du Mont-Saint-Michel,* à l'embouchure du Couesnon et relié à la côte par une digue depuis 1875. Magnifique abbaye bénédictine (xiie-xve s.), qui reste, au sommet de l'îlot, un des monuments les plus remarquables de l'architecture militaire et monastique française. On admire surtout la *Merveille,* longue et haute construction gothique du xiie siècle, toute en granit. Louis XI vint en 1469 instituer au *Mont* l'ordre des chevaliers de Saint-Michel.

**Mont-Saint-Quentin,** comm. de la Somme, arr. et à 2 kil. de Péronne, au-dessus de la Tortille, sur une colline de 100 à 120 m. ; 280 hab. en 1914. Occupé par les Allemands dès 1914 et transformé par eux en une forteresse d'où leur artillerie lourde dominait Péronne, le Mont-Saint-Quentin a été évacué au milieu de mars 1917, lors du repli allemand, et tenu par les Anglais depuis le 17 mars de cette année jusqu'à l'offensive du printemps (mars 1918). Abandonné alors, il a été repris de haute lutte par les Australiens le 31 août suivant, pendant la troisième bataille de Picardie. Complètement détruit.

**Mont-Saint-Vincent** [*sin-vin-san*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 33 kil. de Chalon-sur-Saône ; 560 h. Ch. de f. Carrières. — Le cant. a 12 comm., et 10.000 h.

**Montsalva** ou **Montsalvage,** montagne merveilleuse, où est célébré le service du Graal.

**Montsalvy** [*mon-sal-vi*], ch.-l. de c. (Cantal), arr. et à 25 kil. d'Aurillac, non loin du Lot ; 930 h. — Le cant. a 15 comm., et 9.110 h.

**Montsauche** [*mon-sô-che*], ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 26 kil. de Château-Chinon, sur la Cure ; 1.510 h. Ch. de f. — Le cant. a 6 comm., et 12.600 h.

**Mont-Saxonnex,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 6 kil. de Bonneville ; 1.440 h. Horlogerie.

**Montserrat** [*mon-sè-ra*], une des petites Antilles anglaises, dans les îles du Vent ; 12.200 h. Rhum.

**Montserrat,** petit massif montagneux de l'Espagne occidentale ; paysages ravinés et pittoresques. Célèbre pèlerinage de la Vierge noire.

**Montsoreau** [*mon-so-rô*], comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 11 kil. de Saumur, sur la Loire ; 500 h. Vins estimés. L'ancienne seigneurie de Montsoreau a donné son nom à une célèbre famille française à laquelle appartient le comte de Montsoreau, qui, au xvie siècle, fit assassiner Bussy d'Amboise, et dont la femme, la *dame de Montsoreau,* est l'héroïne d'un roman de Dumas père. (V. MONSOREAU.)

**Montsouris** [*mon-sou-ri*], ancien hameau de la banlieue parisienne, auj. parc de la ville de Paris, contenant un observatoire météorologique et un

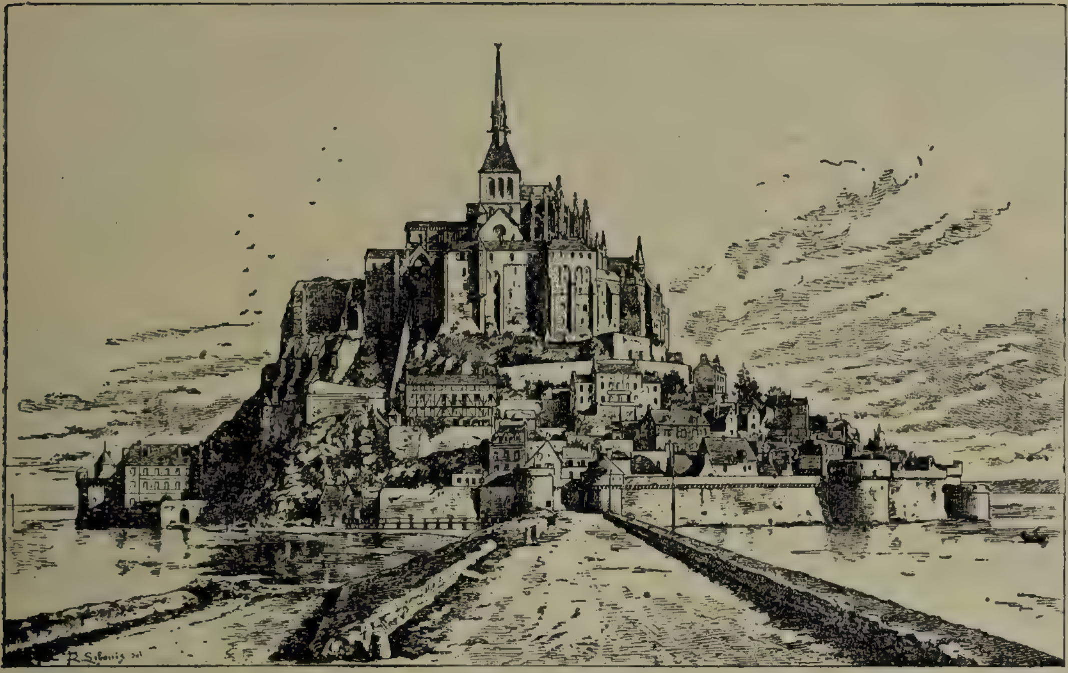

Le Mont-Saint-Michel.

réservoir où aboutissent les eaux de l'aqueduc de la Vanne pour alimenter Paris.

**Monts-sur-Guesnes** [*mon-sur-ghè-ne*], ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 15 kil. de Loudun, entre la Vienne et le Thouet ; 860 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 12 comm., et 7.210 h.

**Mont-sur-Marchiennes,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 9.200 h. Houillères, carrières.

**Montsûrs** [*mon-sûr*], ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 21 kil. de Laval, au confluent des Deux-Evailles et de la Jouanne ; 1.570 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 10 comm., et 6.100 h.

**Montucla** (Jean-Etienne), illustre mathématicien français, né à Lyon, m. à Versailles (1725-1799). Son *Histoire des mathématiques* est un ouvrage encore estimé.

**montueux, euse** [*tu-eû, eu-ze*] adj. Inégal, coupé de colines : *le sol du Limousin est montueux.*

**montuosité** [*zi*] n. f. Etat de ce qui est montueux.

**monture** n. f. Bête sur laquelle on monte : *le chameau est la monture la mieux appropriée au désert.* Ce qui sert à assembler, à supporter la partie principale d'un objet : *la monture d'une scie.* Garniture dans laquelle est enchâssée une pierre précieuse. Se dit du travail de l'ouvrier qui a monté un ouvrage : *il en coûte tant pour la monture.* Prov. : **Qui veut aller loin doit ménager sa monture**, il faut ménager ses forces, ses ressources, etc., si l'on veut tenir longtemps. Racine a fait de ce proverbe un vers des *Plaideurs* (I, 1) :

Qui veut voyager loin ménage sa monture.

**Montvicq** [*mon-vik*], comm. de l'Allier, arr. et à 16 kil. de Montluçon ; 2.360 h. Ch. de f. Houille.

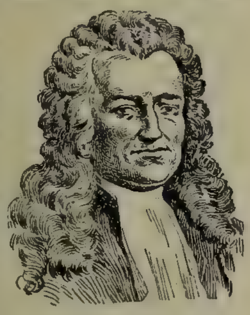

Montyon.

**Montyon** (Jean-Baptiste-Antoine Auget, baron **de**), philanthrope et économiste français, né et m. à Paris (1733-1820). Il fut conseiller d'Etat et chancelier de Monsieur. Possesseur d'une immense fortune, il fonda plusieurs prix : prix de vertu, de littérature, décernés chaque année par l'Académie française, et prix décerné par l'Académie des sciences.

**Montzen,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 2.240 h. Tissus ; carrières, plomb.

**monument** [*man*] n. m. (lat. *monumentum* ; de *monere*, avertir). Ouvrage d'architecture ou de sculpture, pour transmettre à la postérité le souvenir d'un grand homme, d'une belle action : *Artémise fit élever à Mausole un magnifique monument.* Ouvrage d'architecture, considérable par sa masse ou sa magnificence : *le Parthénon est le plus beau monument d'Athènes.* Construction qui recouvre une sépulture. Tombeau. *Monuments publics*, édifices appartenant à l'Etat ou à une commune et destinés à l'utilité et à l'embellissement des villes. *Monuments historiques*, édifices des temps antérieurs, qu'il importe de conserver, soit à cause des souvenirs qui s'y rattachent, soit à cause de leur valeur artistique. *Fig.* Tout ouvrage digne de passer à la postérité : *les œuvres d'Homère sont le plus beau monument de l'antiquité.* Attestation durable de quelque fait mémorable. Ce qui sert à perpétuer un souvenir. *Par plaisant.* Personne, objet énorme.

— Encycl. *Admin.* Dans le sens légal du mot, on confond sous la dénomination générale de *monuments publics* les édifices destinés à perpétuer le souvenir des grands événements et des grands hommes (arcs de triomphe, pyramides, colonnes, statues, etc.) et les édifices publics offrant quelque beauté architecturale (palais des souverains, palais des assemblées délibérantes, palais de justice, églises, théâtres, etc.). Les monuments publics se divisent, au point de vue administratif, en *bâtiments civils*, *bâtiments militaires* et *monuments historiques.*

L'article 257 du Code pénal punit de l'emprisonnement et de l'amende quiconque détruit ou mutile un monument public.

La *Commission des monuments historiques*, dépendant de la direction des beaux-arts, a mission de déterminer les monuments historiques et d'en faire le classement. Lorsque le monument est dit *classé*, les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge de l'Etat. L'administration est armée du droit d'expropriation, non seulement à l'égard des monuments classés, mais à l'égard des monuments à classer.

L'immeuble classé ne peut être détruit, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le ministre des beaux-arts n'y a donné son consentement.

Les objets mobiliers classés et appartenant à l'Etat sont inaliénables et imprescriptibles.

Les objets classés appartenant aux départements, aux communes, aux fabriques ou autres établissements publics ne peuvent être restaurés, réparés, ni aliénés par vente, don ou échange, qu'avec l'autorisation du ministre des beaux-arts.

Des mesures de protection et de conservation analogues ont été édictées en faveur des sites et paysages.

Lorsque, par suite de fouilles ou de travaux, on découvre des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'Etat, à un département, à une commune ou autre établissement public, le maire de la commune doit assurer la conservation provisoire des objets découverts et aviser immédiatement le préfet du département des mesures prises. Le ministre des beaux-arts statue définitivement. Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, le ministre peut poursuivre l'expropriation dudit terrain en tout ou partie, pour cause d'utilité publique.

Les *architectes des monuments historiques* chargés de la conservation de nos édifices classés sont recrutés par voie de concours, au fur et à mesure des vacances qui se produisent dans ce service.

**monumental, e, aux** [*man-tal*] adj. Qui a les proportions d'un monument : *porte monumentale. Par ext.* Qui a un caractère de grandeur : *la peinture monumentale. Fam.* Enorme en son genre ; prodigieux ; étonnant : *nez monumental ; bêtise monumentale.*

**monumentaliser** [*man-ta-li-zé*] v. a. Donner un caractère monumental à.

**monumenté, e** [*man*] adj. *Dr.* Se dit quelquefois, dans le langage de la pratique, dans le sens de *attesté par acte authentique* (par opposition à l'*acte sous seing privé*).

**Monval** (Georges Mondain, dit), acteur et littérateur français, né au Monceau (Seine-et-Marne), m. à Paris (1845-1910). Il s'est distingué dans l'érudition théâtrale et surtout moliéresque. Il fonda la revue *le Moliériste.*

**Monvel** (Jacques-Marie-Boutet, dit), acteur et auteur dramatique, né à Lunéville, m. à Paris (1745-1812), père de Mlle Mars. Il obtint au Théâtre-Français l'emploi de grand raisonneur et des pères nobles.

**Monvel** (Louis-Maurice Boutet **de**), v. Boutet.

**Monville,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 16 kil. de Rouen ; 2.900 h. Ch. de f. Et. Filature, chaux.

**Monvoisin** (Raymond-Auguste Quinsac, dit), peintre français, né à Bordeaux, m. à Boulogne-sur-Seine (1790-1870) ; a peint des sujets d'histoire (*la Séance du 9-Thermidor*).

**Monza,** v. d'Italie (prov. de Milan) ; 53.200 h. Cathédrale dans laquelle se trouve la couronne de fer des rois d'Italie. Près de la ville est la *Villa Reale*, résidence préférée des rois d'Italie. Le roi Humbert Ier fut assassiné à Monza, le 29 juillet 1900.

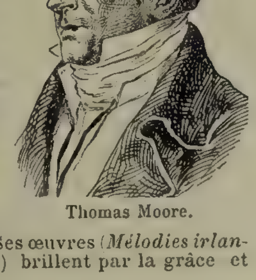

Thomas Moore.

**Moor** (Antonis **Van**) ou **Antonio Moro,** peintre hollandais, né à Utrecht, m. à Anvers (1512-1581). Il séjourna au Portugal, en Angleterre et en Espagne, et fut un excellent portraitiste.

**Moore** [*mou-re*] (sir John), général anglais, né à Glasgow, tué à La Corogne (1761-1809). Il se distingua en Hollande et en Espagne contre les Français.

**Moore** (Thomas), poète anglais, né à Dublin, m. à Sloperton (1779-1852). Ses œuvres (*Mélodies irlandaises, Lalla Rookh*, etc.) brillent par la grâce et l'imagination.

**Moore** (George), romancier anglais, né en 1857, qui, d'abord réaliste, a évolué vers l'idéalisme ; auteur de *Vaine fortune, Esther Waters.* Un des promoteurs de la Renaissance littéraire de l'Irlande.

**Moorea** [*mou-ré-a*] ou **Fimo,** île franç. de l'archipel de la Société, voisine de Taïti (Polynésie) ; 1.600 h.

**Moorseele,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), sur la Heule ; 4.370 h. Dentelles, lin.

**Moorsel,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 3.750 h. Distilleries.

**Moorslede,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers) ; 7.500 h. Tanneries.

**Moosch,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Thann ; 2.280 h. Ch. de f.

**Moose Jaw,** v. du dominion canadien Saskatchewan), sur le *Moose Jaw* ; 30.000 h. Centre agricole.

**Moplahs** ou **Mapillas,** population de l'Hindoustan, établie au Deccan, dans le district du Malabar (prov. de Madras). Ce sont des musulmans fanatiques, qui, au nombre de plus de 1 million, se sont plus d'une fois révoltés contre les maîtres de la contrée. Leur dernier soulèvement date de 1921 et s'est produit à la suite de la campagne faite dans l'Inde en faveur du maintien de l'empire ottoman après la victoire des Alliés sur la Turquie, en 1918.

**mops** ou **mopse** n. m. Variété de bouledogue.

**Mopsos** ou **Mopsus.** *Myth. gr.* Devin grec, fils d'Apollon ou du Crétois Rhakios, fondateur d'oracles d'Apollon dans diverses villes. Après sa mort, il eut lui-même un oracle à Mallos (Cilicie).

**moquable** [*ka-ble*] adj. Susceptible d'être tourné en dérision.

**moque** [*mo-ke*] n. f. (provenç. *moco*). Bloc de bois lenticulaire, cannelé sur son pourtour pour recevoir une estrope et percé intérieurement d'un trou par où passe un cordage. Vase en fer-blanc, pour mesurer certaines denrées.

**moqué** [*ké*], **e** n. et adj. Qui est un objet de moquerie : *les moqués se vengent parfois. Etre moqué*, être un objet de moquerie.

**moquer** [*ké*] v. a. Railler, tourner en ridicule : *Molière moqua les Précieuses.* **Se moquer** v. pr. Se railler de, tourner en ridicule : *il ne faut pas se moquer des infirmes.* Ne faire aucun cas : *se moquer des réprimandes, du qu'en dira-t-on.* Ne pas parler sérieusement : *c'est se moquer que de...* Loc. prov. : *Se moquer du tiers comme du quart*, se moquer de tout le monde. Prov. : **La pelle se moque du fourgon,** tel se moque des autres qui mérite lui-même d'être moqué. **Il ne faut pas se moquer des chiens avant d'être sorti du village,** il ne faut pas se rire du danger avant d'être complètement à l'abri.

**moquerie** [*ke-ri*] n. f. Action ou habitude de se moquer. Parole ou action moqueuse ; dérision, ironie. Chose absurde, impertinente : *c'est une moquerie que de...*

**moquette** [*kè-te*] n. f. Oiseau que l'on attache près d'un piège pour attirer les autres oiseaux. *Pop.* Moquerie, attrape.

**moquette** [*kè-te*] n. f. Fumée de chevreuil.

**moquette** [*kè-te*] n. f. (anc. *mocade*). Etoffe à trame et chaîne de fil (de chanvre ou de lin) veloutée en laine, et que l'on emploie pour faire des tapis et garnir des sièges. (Il existe deux sortes de moquettes : la *moquette bouclée* et la *moquette coupée* ; le tissage s'exécute comme celui du *velours.* [V. ce mot].)

**moqueur, euse** [*keur, eu-ze*] n. et adj. Qui a l'habitude de se moquer, de se railler : *les moqueurs sont souvent moqués.* Qui marque la moquerie : *sourire moqueur.* N. m. Merle d'Amérique, qui excelle à imiter les cris des autres animaux.

**moqueusement** [*keu-ze-man*] adv. D'une façon moqueuse.

**Moquin-Tandon** (Horace-Bénédict-Alfred), naturaliste français, né à Montpellier, m. à Paris (1804-1863). Il fut membre de l'Académie des sciences (1854) et de l'Académie de médecine.

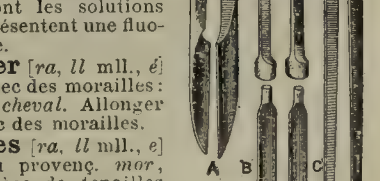

Mora.

**moquoiseau** [*koi-zô*] n. m. Variété de cerise blanche, que les oiseaux ne mangent pas, ne les croyant pas mûres.

**mora** n. f. Genre de poissons anacanthines, de la famille des gadidés, comprenant une espèce de la Méditerranée.

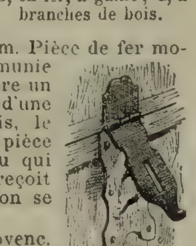

Morailles : A, en fer ; B, en fer, à gaine ; C, à branches de bois.

**Moradabad,** v. de l'empire des Indes (Inde, prov. de Rohilkand), sur le Ramganga ; 81.000 h. Ch.-l. de district.

**moradine** n. f. Composé fusible à 201°, que l'on retire de l'écorce du pogonope de Bolivie, et dont les solutions alcooliques présentent une fluorescence bleue.

**morailler** [*ra, ll* mll., *é*] v. a. Pincer avec des morailles : *morailler un cheval.* Allonger (le verre) avec des morailles.

**morailles** [*ra, ll* mll., *e*] n. f. pl. (du provenç. *mor*, museau). Espèce de tenailles pour pincer le nez des chevaux difficiles à ferrer. Tenailles de fer ou de bois à l'usage des verriers (verrerie à vitres).

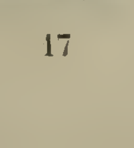

Moraillon.

**moraillon** [*ra, ll* mll.] n. m. Pièce de fer mobile autour d'une charnière et munie d'une fente dans laquelle pénètre un demi-anneau fixe, rivé sur le côté d'une malle, d'un coffre. (Quelquefois, le moraillon est constitué de la pièce mobile portant un demi-anneau qui pénètre dans la serrure et qui reçoit le pêne. Dans le premier cas, on se sert d'un cadenas.)

**moraine** [*ré-ne*] n. f. (provenç. *mourreno*). Débris de roches qui s'amassent sur les côtés d'un glacier et qui sont fournis par le gel ou par l'action érosive du glacier : *on distingue, selon leur place, les moraines latérales, médianes et frontales.* (V. glacier.)

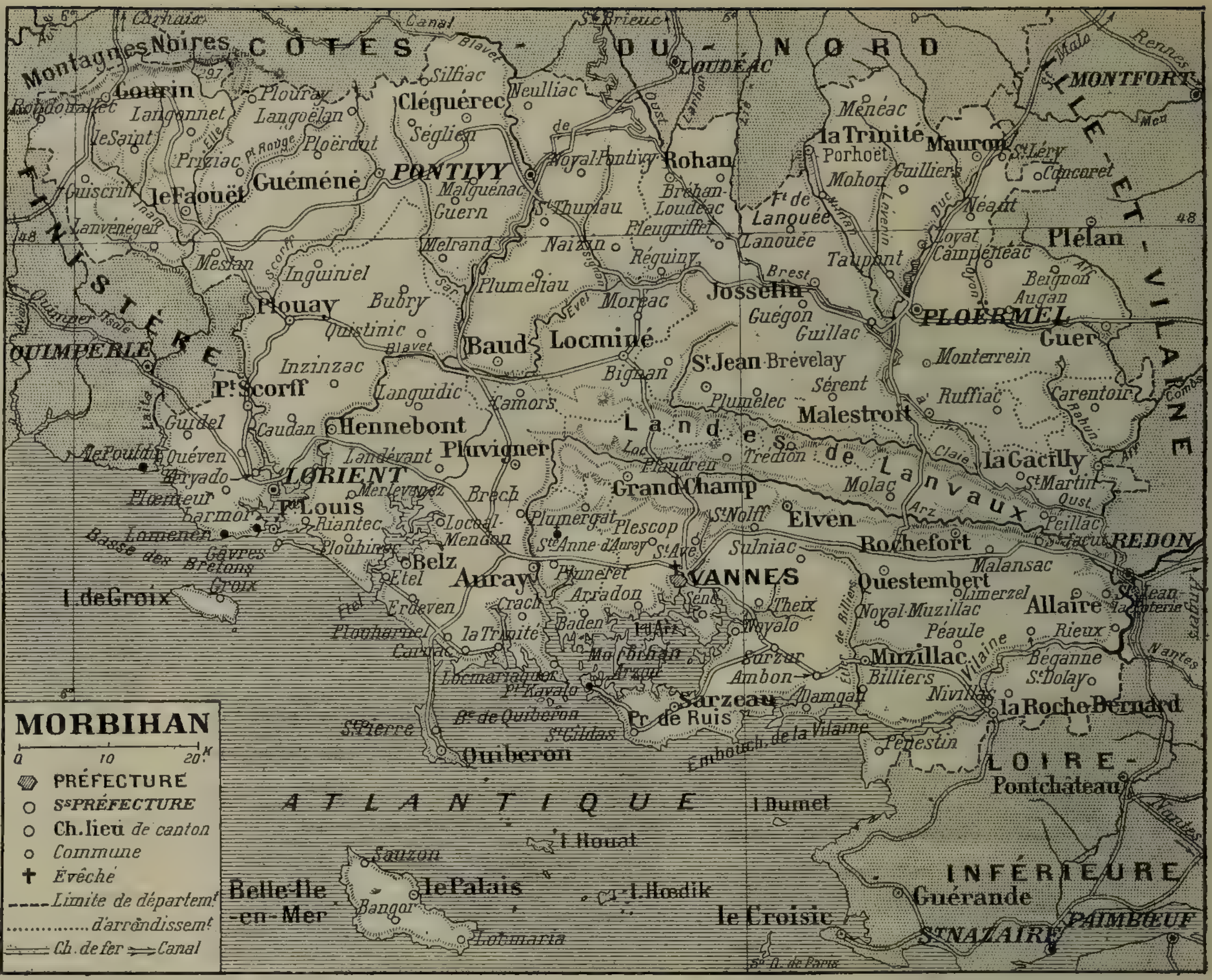

**moraine** [*rè-ne*] ou **morine** n. f. (de *mourir*). Laine enlevée, à l'aide de la chaux, de la peau d'un animal mort. Adjectiv. : *laine moraine.*

**morainique** [*rè*] adj. Qui se rattache aux moraines : *dépôt morainique.*

**Moraïte** [*ra-i-te*] n. et adj. De Morée.

**moral, e, aux** adj. (lat, *moralis ;* de *mores*, mœurs). Qui concerne les mœurs : *réflexion morale.* Qui pratique la morale : *homme moral.* Qui est conforme aux bonnes mœurs, ou propre à les favoriser : *un livre moral.* Intellectuel, spirituel (par oppos. à *physique, matériel*) : *les facultés morales. Sens moral*, discernement de ce qui est ou de ce qui n'est pas conforme à la science des mœurs. *Mal moral*, péché. *Certitude morale*, celle qui n'est fondée que sur des convenances, et non sur des preuves absolues. Ant. **Immoral.** N. m. Ensemble de ces facultés : *le physique influe sur le moral ; relever le moral de quelqu'un.*

**Morales** (*Œuvres*), par Plutarque, recueil collectif de dissertations littéraires, philosophiques, morales, d'anecdotes, de lettres, de dialogues, etc., inspirés par un platonisme éclectique.

**morale** n. f. Science qui envisage les règles à suivre pour faire le bien et éviter le mal. Traité relatif à cette science (en ce sens, prend une majuscule) : *la Morale d'Aristote.* Réprimande, leçon mêlée de reproches : *faire la morale à un enfant.* Conclusion morale qu'un écrivain veut tirer de son œuvre : *la morale d'une fable. Morale indépendante*, morale qui ne dépend d'aucune théorie métaphysique ou religieuse. Allus. litt. : **Morale nue,** allusion à un vers d'une fable de La Fontaine, *le Pâtre et le Lion* (VI, 1) :

> Une morale nue apporte de l'ennui,
> Le conte fait passer le précepte avec lui.

— Encycl. La morale, science des mœurs ou doctrine des principes pratiques de la vie, n'a pris réellement place dans la philosophie qu'à partir de Socrate. La morale se divise en *morale théorique*, qui cherche à déterminer le souverain bien (morale du *plaisir*, de l'*intérêt*, du *devoir*, etc.), et en *morale pratique*, qui énonce les différents devoirs. Parmi les principaux systèmes de morale, on peut citer : l'*épicurisme*, le *stoïcisme*, l'*utilitarisme* de Bentham corrigé par Stuart Mill, le *formalisme* de Kant, l'*évolutionnisme* de Spencer, etc.

**Morale** (*Essais de*), par Nicole ; recueil de petits traités, de méditations, etc., fins et ingénieux, qui eurent un grand succès au xviiᵉ siècle. Le plus connu est intitulé : *Des moyens de conserver la paix avec les hommes* (1671 et ann. suiv.).

**Morale** (*Traité de*), par Malebranche (1684), où l'auteur essaye d'accorder la grâce divine et le libre arbitre humain.

**Morale** (*la*) d'Aristote V. Ethique à Nicomaque.

**Morale** (*Principes métaphysiques de*), par Kant (1785). Cet ouvrage, qui se propose le déterminer les principes de la volonté pure ou bonne volonté, est divisé en deux livres : *Des devoirs envers soi-même ; Des devoirs envers autrui.*

**moralement** [*man*] adv. Au point de vue des règles de la morale. Au point de vue des sentiments, de l'opinion : *être moralement sûr d'un fait.* Ant. **Immoralement. Matériellement, physiquement.**

**Moralès** [*lèss*] (Luiz **de**), peintre espagnol, dit *el Divino*, né et m. à Badajoz (1509-1586). Il ne peignit que des tableaux religieux, dont le plus remarquable est *la Voie des douleurs.*

**moralisant** [*zan*], **e** adj. Qui moralise.

**moralisateur, trice** [*za*] adj. Propre à moraliser : *récit moralisateur.*

**moralisation** [*za-si-on*] n. f. Action de moraliser : *la moralisation du peuple.*

**moraliser** [*zé*] v. a. Rendre moral : *moraliser les classes ouvrières.* Réprimander : *moraliser un enfant.* V. n. Faire des réflexions morales : *il moralise sans cesse.*

**moraliseur, euse** [*zeur, eu-ze*] n. Qui affecte de parler morale : *un moraliseur insupportable.*

**moralisme** [*lis-me*] n. m. Système philosophique purement pratique.

**moraliste** [*lis-te*] n. Philosophe qui écrit sur la morale : *les conseils des moralistes.* Auteur qui écrit sur les mœurs, comme Montaigne, La Rochefoucauld, La Bruyère, etc. *Fam.* Personne qui aime à faire la morale. Adjectiv. : *écrivain moraliste.*

**Moralistes français** (*Etudes sur les*), par Prévost-Paradol ; analyses nettes et pénétrantes, langue élégante et pure (1864).

**moralité** n. f. Rapport d'un acte, de la conduite avec la morale : *moralité des actions.* Mœurs : *homme sans moralité.* Réflexion morale : *belle moralité.* But moral d'un ouvrage, sens moral d'une fable : *moralité cachée.* Au moyen âge, œuvre dramatique qui a pour objet l'édification, et dont les personnages sont des allégories. Ant. **Immoralité.**

**Morand** [*ran*] (Charles-Alexis-Louis-Antoine, comte), général français, né à Pontarlier, m. à Paris (1771-1835) ; il se distingua à Auerstædt. Il fut créé pair de France sous Louis-Philippe.

**Morand** (*Eugène*-Edouard), auteur dramatique français, né à Petrograd en 1854 ; auteur, en collaboration avec A. Silvestre, des pièces : *Grisélidis, Drames sacrés*, etc.

**Morande** (Charles Théveneau ou Thévenot **de**), pamphlétaire français, né et m. à Arnay-le-Duc (1741-1805) ; il publia le *Courrier de l'Europe*, puis l'*Argus patriotique.*

**Morane** (Léon), aviateur et constructeur français d'avions, né à Paris en 1885, m. en 1918. Il était recordman de la vitesse et de la hauteur en 1910. En collaboration avec Saunier, il a construit plusieurs types d'appareils.

**morasse** [*ra-se*] n. f. Marais, fondrière. (Dialect.)

**morasse** [*ra-se*] n. f. (du lat. *mora*, retard). *Typogr.* Dernière épreuve d'un journal tirée avant le serrage définitif.

**morassier** [*ra-si-é*] n. m. Typographe qui exécute les corrections indiquées sur la morasse.

**morastel** [*ras-tèl*] n. m. Cépage rouge, cultivé dans le Languedoc et en Algérie.

**morasterz** n. m. Syn. de limonite.

**Morat** [*ra*], v. de Suisse (cant. de Fribourg), sur le *lac de Morat*, long de 8 kil. sur 2 à 3 kil. de large, et situé entre les cantons de Fribourg et de Vaud ; 2.490 h. Célèbre par la victoire des Suisses sur Charles le Téméraire, le 22 juin 1476.

**Moratalla,** v. d'Espagne (Murcie), près du Ségura ; 12.000 h. Draps, toiles.

**morate** n. m. Sel dérivé de l'acide morique.

**Moratin** (Nicolas-Fernandez **de**), poète dramatique espagnol, né et m. à Madrid (1737-1780). Auteur de poésies épiques, et surtout de comédies estimées. — Son fils, Leandro Fernandez, né à Madrid, m. à Paris (1760-1828), encore plus distingué dans le même genre, mérita le surnom de *Molière espagnol.* Son chef-d'œuvre est *el Si de las niñas.*

**moratoire** adj. (lat. *moratorius*). *Dr.* Qui accorde ou formule un délai : *sentence moratoire. Intérêts moratoires*, intérêts dus à raison du retard apporté au payement d'une créance, et courant du jour de la sommation. N. m. Syn. de moratorium.

**moratorié, e** adj. Soumis au moratorium : *des traités moratoriés ; des effets moratoriés.*

**moratorium** [*ri-om'*] n. m. (mot lat. signif. *ajournement ;* de *morari*, retarder). Suspension, par acte du pouvoir compétent, des effets de certaines obligations ou de certaines dispositions légales. Pl. des *moratoria* (Ne s'emploie guère). Syn. moratoire.

— Encycl. Lorsque la vie normale d'un pays est bouleversée par une crise générale ou même partielle, les pouvoirs publics se trouvent nécessairement conduits, pour des motifs d'intérêt supérieur, à suspendre soit les effets attachés aux obligations civiles ou commerciales, soit l'exécution de certaines dispositions légales ou des décisions de justice. L'ensemble de ces mesures d'exception constitue la *législation moratoire* et les effets de cette législation sont désignés sous le nom de *moratorium.*

Pendant la Grande Guerre de 1914-1918, le régime du droit commun dut ainsi être interrompu dans les Etats belligérants et même chez les neutres. Pour ne parler que de la France, le moratorium fut édicté notamment en ce qui concerne les échéances, le retrait des fonds déposés dans les banques, les assurances, les loyers. Le moratorium proprement judiciaire suspendit les prescriptions et péremptions en toute matière, les délais impartis pour signifier, exécuter ou attaquer les décisions des tribunaux, et la suspension des prescriptions fut même étendue aux inscriptions hypothécaires, au renouvellement des inscriptions et aux transcriptions.

**Morava** (*la*), riv. de l'Europe centrale, affl. gauche du Danube. Elle naît dans les Sudètes et arrose Olmütz ; après avoir arrosé la Tchécoslovaquie, elle sépare, en aval du confluent de la Zurttawa, ce pays de l'Autriche ; cours 319 kil. Elle donne son nom à la Moravie.

**Morava** (*la*), riv. de la péninsule des Balkans (Yougoslavie), affluent du Danube (159 kil.). Elle est formée par la réunion de la *Morava serbe* (200 kil.) et de la *Morava bulgare* (261 kil.), et atteint le Danube en aval de Belgrade.

**Moraves,** personne née en Moravie ou qui habite ce pays : *les Moraves.* Adjectiv. : *frères moraves* (V. la partie encycl.).

— Encycl. *Hist. relig.* La secte des frères moraves se forma en 1457 en Bohême des débris des hussites. Sans rejeter absolument le clergé, ils eurent de bonne heure une tendance à repousser les dogmes ecclésiastiques et à se rattacher directement au texte de l'Ecriture. Lorsque la Réforme de Luther se propagea en Allemagne, ils se rapprochèrent de ses doctrines. Aux xviᵉ et xviiᵉ siècles, les frères moraves fournirent des polémistes, des grammairiens, des pédagogues remarquables ; le plus célèbre est Komensky (Comenius). Après la ruine de la Bohême (1620), ils émigrèrent en Pologne. En 1817, la secte fut définitivement supprimée en Prusse ; cependant, elle y a gardé quelques communautés, non reconnues. Les frères moraves existent encore en Amérique, en Hollande et en Russie. Leur doctrine, très large, est un christianisme mystique et libéral.

**Moravie** [*vî*], partie centrale de la Tchécoslovaquie, ancienne province ou margraviat d'Autriche ; 2.438.000 h. (*Moraves*). Ch.-l. *Brünn.* Elevage actif ; nombreuses industries.

**Moray,** comté d'Ecosse, peuplé de 43.000 h. Ch.-l. *Elgin.*

**Morbecque** [*bè-ke*], comm. du Nord, arr. et à 4 kil. d'Hazebrouck ; 3.120 h. Toiles. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**morbide** adj. (lat. *morbidus ;* de *morbus*, maladie). Qui appartient à l'état de maladie : *symptômes morbides.* Qui concerne la maladie : *la psychologie morbide étudie les maladies psychiques. Bx-arts.* Souple et délicat : *chairs morbides* (de l'ital. *morbido*).

**morbidement** [*man*] adv. D'une manière morbide. (Peu us.)

**morbidesse** [*dè-se*] n. f. (ital. *morbidezza*). *Bx-arts.* Souplesse et délicatesse des chairs dans une figure. *Par ext.* Souplesse des attitudes : *la morbidesse des créoles.*

**morbidité** n. f. Caractère de ce qui est morbide.

**Morbier** [*bi-é*], comm. du Jura, arr. et à 24 kil. de Saint-Claude ; 1.470 h. Ch. de f. P.-L.-M. Fromageries ; horlogerie.

**morbieu** interj. Morbleu, prononcé à la façon de certains paysans.

**morbifique** adj. (lat. *morbificus*). Qui cause la maladie : *humeur, virus morbifique.*

**morbihan** n. m. Sorte de bateau de plaisance.

**Morbihan** (dép. du), dép. formé d'une partie de la Bretagne ; préf. *Vannes ;* s.-préf. *Lorient, Ploërmel, Pontivy ;* 4 arr., 38 cant., 260 comm., et 543.100 h. (*Morbihannais*). 11ᵉ corps d'armée ; cour d'appel de Rennes ; évêché à Vannes. Ce département doit son nom au *golfe du Morbihan.* L'élevage, la pêche maritime, l'industrie des carrières et des ardoisières sont les principales ressources du département.

**Morbihan** (golfe du), mot breton, signif. *mer petite ;* golfe situé sur la côte du dép. du Morbihan ; renferme de nombreux groupes d'îles.

**morbilleux, euse** [*bi, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. (du lat. *morbilli*, rougeole). Qui a rapport à la rougeole : *fièvre morbilleuse.*

**morbilliforme** [*ll* mll.] adj. (de *morbilleux*, et de *forme*). Se dit des éruptions qui ressemblent à la rougeole.

**morbipare** adj. (du lat. *morbus*, maladie, et *parere*, engendrer). *Pathol.* Qui engendre, qui occasionne des maladies : *les acariens sont morbipares.*

**morbleu** interj. (altér. de *mordieu*). Espèce de juron qui marque l'impatience, la colère. (On dit aussi *Par la morbleu !*)

**morceau** [*sô*] n. m. (de l'anc. fr. *mors ;* du lat. *morsus*, mordu). Partie d'un mets solide : *aimer les bons morceaux.* Partie séparée d'un tout : *un morceau de bois, de verre.* Partie d'un tout, distincte sans être séparée : *acheter un morceau de terrain.* Fragment d'une œuvre écrite : *réciter un morceau d'*Athalie. Toute œuvre artistique prise isolément : *morceau d'architecture.* Fragment complet d'une œuvre musicale. *Fam.* Personne de très petite taille : *épouser un morceau de femme.* Prov. : **Les morceaux en sont bons,** se dit d'une chose qui, bien que brisée ou divisée, conserve de la valeur. **Morceau avalé n'a plus de goût,** une fois passés, plaisirs et peines ne sont plus rien. *Fig. Manger un morceau*, prendre un petit repas. *Arg. Manger le morceau*, avouer. *Rogner les morceaux à quelqu'un*, lui fournir avec parcimonie ce qui lui est nécessaire. *Emporter le morceau*, mordre violemment ; parler, agir avec violence. *Gober le morceau*, se laisser prendre à un piège. *Etre fait de pièces et de morceaux*, manquer d'unité, d'ensemble. *Mâcher les morceaux à quelqu'un*, lui préparer la besogne. *Morceau de prince, de roi*, personne ou chose considérée au point de vue des désirs qu'elle inspire, des satisfactions qu'elle peut procurer. *Morceau honteux*, dernier morceau qui reste sur un plat, et que personne n'ose prendre. *Morceau de pain*, très petite somme, petit revenu : *acheter un chef-d'œuvre pour un morceau de pain. Morceau de réception*, ouvrage de peinture ou de sculpture, que les artistes devaient présenter autrefois pour être reçus à l'Académie. *Morceaux choisis*, recueil de passages de divers auteurs ou de divers écrits.

**morcelable** adj. Que l'on peut morceler.

**morceler** [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *il morcellera.*) Diviser en morceaux.

**morcellement** [*sè-le-man*] n. m. Action de morceler : *le morcellement de la propriété.*

— Encycl. Le morcellement de la propriété, qu'il ne faut pas confondre avec la dispersion des parcelles, encore que souvent les deux choses soient connexes, est l'état d'un pays, d'un territoire où le nombre des propriétaires va toujours en croissant, où les divisions de la propriété sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus petites.

Cet état de division offre de graves inconvénients au point de vue cultural : difficulté de surveiller la main-d'œuvre, perte de temps résultant de l'obligation de parcourir de longs chemins pour visiter les parcelles éparses du domaine, préparation onéreuse des terres, impossibilité de pratiquer un assolement différent des voisins, impossibilité fréquente d'utiliser les machines de toutes sortes et d'améliorer le fonds par des travaux divers (irrigations, drainages, etc.) ; sans compter les servitudes de passage, les difficultés que fait surgir le bornage, etc.

L'origine de ce morcellement réside évidemment dans le système successoral, qui devrait être modifié ; mais cette réforme est apparue comme assez difficile à accomplir, et la loi du 27 novembre 1918, dite « loi Chauveau », en favorisant le remembrement, a apporté à cette situation un remède qui, dans l'état actuel de notre législation, apparaît comme le plus efficace. V. remembrement.

**morcellisme** [*sèl-lis-me*] n. m. (de *morceler*). Doctrine sociale ayant pour objet le développement de la petite propriété.

**morcelliste** [*sèl-lis-te*] adj. Qui a rapport au morcellisme. N. Partisan du morcellisme.

**Morcenx** [*sinss*], ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 34 kil. de Mont-de-Marsan ; 2.370 h. Ch. de f. M. Source sulfureuse. — Le cant. a 9 comm., et 9.850 h.

**mordache** n. f. (de *mordre*). *Techn.* Morceau de bois, de plomb ou de cuivre, que l'on place entre les mâchoires d'un étau, pour saisir un ouvrage sans l'endommager. Extrémité de grosses tenailles ou pinces. Grosses tenailles employées pour placer de grosses bûches dans la cheminée. *Hist. relig.* Sorte de bâillon en bois que, dans certains couvents, on mettait aux moines qui avaient enfreint la règle du silence.

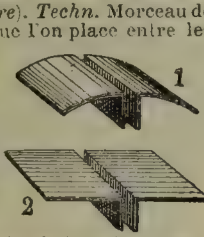

Mordaches : 1. Cintrée ; 2. Plate.

**mordacité** n. f. (du lat. *mordax, acis*, mordant). Qualité corrosive : *la mordacité de l'eau-forte. Fig.* Caractère d'une parole, d'un discours aigre et piquant : *la mordacité d'une épigramme.*

**mordamment** [*da-man*] adv. D'une façon mordante. (Vx.)

**mordançage** n. m. Application d'un mordant sur une étoffe.

— Encycl. Le mordançage a pour but d'imprégner une fibre textile d'un mordant ou corps destiné à faire prendre la couleur à la fibre, soit par compression, soit par teinture. Le mordançage se fait au bouillon (à l'ébullition) pour la laine ; à une température ne dépassant pas à l'ordinaire 40°C. pour le chanvre, le coton, le jute ou le lin, et à froid pour les soieries. (V. mordant.)

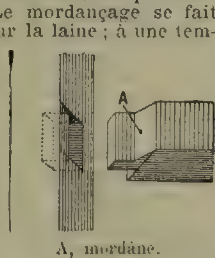

A, mordâne.

**mordancer** [*sé*] v. a. (de *mordant*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il mordança, nous mordançons*.) Soumettre à l'opération du mordançage.

**mordâne** n. m. Epaulement de renfort, destiné à consolider un tenon, dans un assemblage de charpente.

**mordant** [*dan*], **e** adj. Qui mord : *les veneurs appellent* bêtes mordantes *celles qui se défendent avec leurs dents* (*ours, loups, renards, etc.*). Qui entame en rongeant : *acide mordant.* Incisif, pénétrant, en parlant d'un son : *voix mordante.* Caustique, satirique : *esprit, style mordant. Chaleur mordante*, chaleur de la peau exerçant sur la main qui la touche une sorte de constriction. N. m. *Techn.* Pince courte des fabricants de clous, d'épingles. Pince à mâchoires de bois, à l'usage du parcheminier. Tringle en bois à l'aide de laquelle le typographe fixe la copie. Vernis pour fixer l'or en feuilles sur le cuivre, le bronze, etc. Composition chimique pour fixer les couleurs sur les étoffes. *Fig.* Causticité : *le mordant de Chamfort.* Vivacité dans l'attaque : *troupe qui a du mordant. Mus.* Signe d'ornement ainsi figuré : ∿ et qui, placé sur une note, indique une sorte de trille brisé et non terminé.

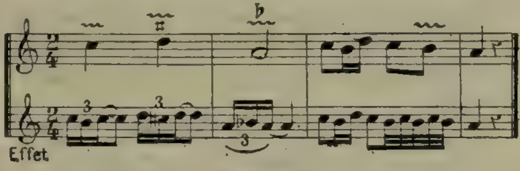

Mordant.

— Encycl. *Techn.* La plupart des matières colorantes ne peuvent former avec les fibres végétales ou animales que des combinaisons peu stables. On a donc recours à un intermédiaire, le mordant, qui, ayant une affinité égale pour la fibre et pour la matière colorante, se fixe d'abord sur la première, puis forme avec la seconde un composé insoluble, tout en rehaussant le plus souvent l'éclat de la couleur. Le nombre des mordants est assez élevé. On remarque d'abord les mordants ordinaires, au moyen desquels la matière colorante est réellement combinée à la fibre textile (sels d'alumine, de fer, d'étain, de plomb). On emploie aussi d'autres bases (zinc, cuivre, manganèse, antimoine), mais leurs combinaisons, moins stables, rendent leur emploi moins fréquent. Une autre classe de mordants comprend ceux qui, comme la caséine, le gluten, l'albumine, animalisent les fibres textiles. Ce genre comprend aussi le tanin, qui sert à la fixation des couleurs d'aniline, les huiles oxydées ou huiles tournantes. Enfin, les mordants modificateurs servent à aviver certaines nuances déjà données aux fibres textiles.

**mordaret** [*rè*] n. m. Clou doré, employé dans la confection des harnais.

**mordelle** [*dè-le*] n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, répandus en France.

**Mordelles** [*dè-le*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 14 kil. de Rennes, sur le Meu ; 2.320 h. (*Mordellais*). — Le cant. a 7 comm., et 6.930 h.

**mordellistena** [*dè-lis-té*] n. f. Genre de coléoptères voisin des mordelles, et dont plusieurs espèces sont communes en France.

**mordénite** n. f. Zéolithe sodico-calcique.

**mordette** [*dè-te*] n. f. Nom vulgaire du ver blanc.

**mordeur, euse** [*eu-ze*] adj. et n. Qui a l'habitude de mordre : *cheval mordeur.*

**mordicant** [*kan*], **e** adj. (du lat. *mordicare*, mordiller). Corrosif : *suc mordicant. Fig.* Caustique : *esprit mordicant.* (Peu us.)

**mordication** [*si-on*] n. f. Picotement.

**mordicus** [*kuss*] adv. (m. lat.). *Fam.* Avec ténacité : *soutenir mordicus une opinion.*

**mordienne** [*di-è-ne*] interj. (de *mordieu*). Sorte de jurement. *Fam.* Substantiv. *A la grosse mordienne*, sans façon.

**mordieu** interj. (pour *mort de Dieu*). Juron qui a le même sens que *morbleu.*

**mordillage** [*ll* mll., *a-je*] n. m. Action de mordiller.

**mordiller** [*di, ll* mll., *é*] v. a. Mordre légèrement et à plusieurs reprises : *mordiller son mouchoir.* Absolum. : *les jeunes chiens aiment à mordiller.*

**mordillure** [*ll* mll.] n. f. Action de mordiller.

**mordoré, e** adj. (de *More*, et *doré*). Qui est d'un brun chaud à reflet doré. N. m. : *le mordoré.*

**mordorer** [*ré*] v. a. Donner une teinte mordorée à.

**mordorure** n. f. Couleur mordorée.

**mordre** v. a. (lat. *mordere*). Blesser, entamer avec les dents : *mordre son pain.* Blesser avec des organes spéciaux : *dormeur que mord une puce.* Serrer en laissant une empreinte : *tenaille qui a mordu le fer.* Entamer, user : *la lime mord l'acier.* Entamer, dissoudre en partie : *les acides mordent les métaux.* Attaquer la planche à graver, en parlant de l'eau-forte. Pénétrer, entrer dans : *vis qui n'a pas mordu le bois.* Détériorer : *le soleil mord les couleurs.* Affecter : *parfum qui mord agréablement l'odorat. Fig.* Attaquer d'une façon maligne, médire de : *Boileau mordit les mauvais poètes.* Tourmenter : *chacun a sa passion qui le mord. Mordre la poussière*, être tué dans un combat. V. n. *Mordre à* ou *dans*, entamer à coups de dents : *mordre à une poire. Fam. Mordre à*, comprendre, travailler avec plaisir à : *mordre au latin.* (V. hameçon.) *Fam. Ça ne mord pas*, la ruse ne réussit pas. Crocher dans le fond, en parlant d'une ancre. Engrener : *pignon qui ne mord pas assez.* S'imprimer sur l'étoffe, en parlant de la teinture. Mordre sur, chevaucher : *les ardoises des toits mordent les unes sur les autres. Fig.* Exercer sa malignité sur. Captiver, s'emparer de : *l'orateur doit mordre sur son auditoire.* V. pr. *S'en mordre les doigts*, s'en repentir. Prov. : **Un chien mort ne mord plus,** une personne morte ne peut plus nuire. **Il vaut autant être mordu d'un chien que d'une chienne,** peu importe de qui nous vient le mal. (V. chien.)

**mords** [*mor*] n. m. Dans les salines, compartiment de la série des bassins d'évaporation.

**Mordvins, Mordviniens, Mordouans** ou **Morduans,** peuple finnois de la Russie orientale, comprenant deux groupes, les *Erses* et les *Mokchans.* Au nombre d'un million, ils vivent surtout à l'O. du Volga.

**more, moresque** [*rès-ke*] adj. et n. V. Maure et mauresque. *Cheval cap* (ou *cavecé*) *de more* [ou *maure*], cheval rouan, à tête et extrémités noires.

**More** (Thomas). V. Morus.

**moré, e** adj. *Bot.* Qui ressemble au mûrier. N. m. *Pharm.* Vin de mûres.

**Moréac,** comm. du Morbihan, arr. et à 21 kil. de Pontivy : 3.290 h. Ch. de f.

**Moréas** (Jean Papadiamantopoulos, dit), poète français, né à Athènes, m. à Paris (1856-1910). Il débuta par le symbolisme, puis fonda l'école romane. Ses *Stances*, son *Iphigénie à Aulis*, qui sont dans la tradition de la poésie classique, se recommandent par l'harmonie et la pureté du style.

**moreau, elle** [*rô, è-le*] adj. (de *More*). Noir foncé et luisant : *jument morelle.* N. m. Cheval moreau : *monter un moreau.* Sorte de cabas que l'on attache sous la bouche des bêtes de somme, pour qu'elles puissent manger en route.

**Moreau** (Jean-Baptiste), compositeur français, né à Angers, m. à Paris (1656-1733). Il écrivit la musique des chœurs d'*Esther* et d'*Athalie.*

**Moreau** [*rô*] (Jean-Victor), général français, né à Morlaix, m. à Dresde (1763-1813). Après avoir combattu glorieusement pour la France en Italie et en Allemagne et remporté notamment la victoire de Hohenlinden, il devint le rival de Bonaparte et fut exilé pour avoir trempé dans le complot de Cadoudal. Il vécut pendant quelques années en Amérique ; revenu en Europe, il fut tué à la bataille de Dresde, où il combattait contre sa patrie dans les rangs des Russes.

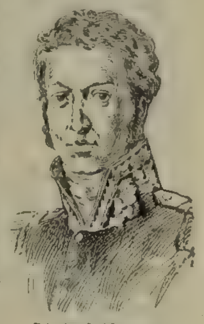

Général Moreau.

**Moreau de Jonnès** (Alexandre), statisticien français, né près de Rennes, m. à Paris (1778-1870).

**Moreau** (Louis-Gabriel), dit **Moreau l'Aîné,** peintre français, né à Paris (1740-1806), un des précurseurs de l'école moderne de paysage (*les Coteaux de Meudon*, etc.). — Jean-Michel, son frère, dit **Moreau le Jeune,** né et m. à Paris (1741-1814), dessinateur et graveur. Célèbre par ses charmantes illustrations de Molière, Voltaire, Rousseau, etc, et ses estampes représentant des fêtes royales.

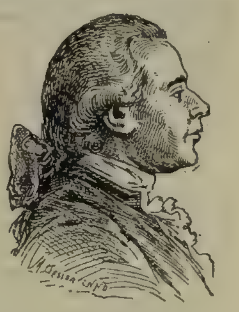

Moreau le Jeune.

**Moreau de Tours** (Jacques-Joseph), médecin aliéniste français, né à Montrésor (Indre-et-Loire), m. à Paris (1804-1884).

**Moreau** (Hégésippe), poète élégiaque français, né et m. à Paris à l'hôpital (1810-1838) ; auteur du *Myosotis*, recueil qui comprend cinq gracieux *Contes en prose*, et de poésies, comme *la Voulzie, la Fermière*, etc. C'est un écrivain plein de grâce et de délicatesse.

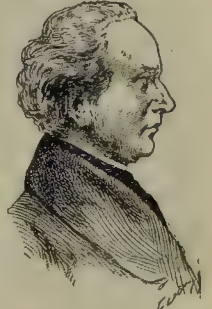

Hégésippe Moreau.

**Moreau** (Mathurin), sculpteur francais, né à Dijon, m. à Paris (1822-1912) : talent élégant et souple dans les nus féminins (*Elégie, la Fileuse, Monument de Joigneaux*).

**Moreau** (Gustave), peintre français, né et m. à Paris (1826-1898). Citons, parmi ses principales œuvres, d'un symbolisme original, d'une poésie étrange, d'un coloris étincelant : *Œdipe et le Sphinx, Jason, le Jeune Homme et la Mort, Orphée, Salomé*, etc.

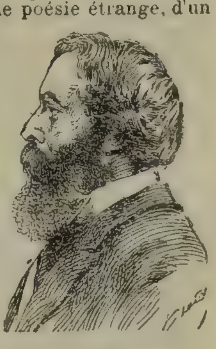

Gustave Moreau.

**Moreau** (Adrien), peintre français, né à Troyes, m. a Paris (1843-1906).

**Moreau** (Emile), littérateur et auteur dramatique français, né et m. à Brienon (Yonne) [1852-1922]. Il a donné au théâtre : *la Montagne enchantée, Madame Sans-Gêne* (avec Sardou), *Quo vadis ?* (d'après Sienkiewicz), etc.

**Moreau-Nélaton** (*collection*), collection de tableaux et dessins modernes donnée au Louvre par le peintre et écrivain d'art Etienne Moreau-Nélaton (né à Paris en 1859, m. en 1927), et installée en 1907, à titre provisoire, au musée des Arts décoratifs.

**Moreau-Vauthier** (Augustin-Jean), sculpteur français, né et m. à Paris (1831-1893) ; auteur de *Bacchante, Bethsabée*, et de figurines en ivoire. — Son fils, Gabriel-Jean-Paul, né à Paris en 1871, sculpteur, auteur de *la Parisienne.*

**Morée,** presqu'île de la Grèce, dont le nom fut donné, dans le moyen âge, au Péloponèse. (Hab. *Moraïtes.*) V. Péloponèse.

**Morée,** ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 21 kil. de Vendôme ; 1.240 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 13 comm., et 9.770 h.

**moreen** [*rîn*] n. f. (m. angl.). Tissu de laine moiré, teint dans un liquide spécial et passé ensuite dans les cylindres gravés pour imiter les articles en crin.

**Morel,** nom d'une famille d'imprimeurs et érudits français du xvi^e^ et du xvii^e^ siècle. Le plus fameux, Frédéric, dit *l'Ancien* (1523-1583), fut l'éditeur de Baïf, de Joachim du Bellay, etc.

**Morel de Vindé** (Charles-Gilbert Terray, vicomte), agronome et littérateur français, né et m. à Paris (1759-1842).

**Morel-Fatio** (Alfred), érudit français, né à Strasbourg, m. à Versailles (1850-1924). Il a publié des travaux estimés sur la littérature espagnole : *l'Espagne au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, le Théâtre espagnol*, etc. Membre de l'Académie des inscriptions en 1910.

**Morelia,** v. du Mexique central, au pied du cerro de Punhuato ; 39.000 h. Patrie de Morelos et d'Iturbide.

**morelle** [*rè-le*] n. f. Genre de plantes, type de la famille des solanées.

— Encycl. Les morelles (*solanum*) sont des herbes, parfois des arbustes, à fleurs de couleurs variées. On en connait près d'un millier d'espèces, habitant surtout les régions chaudes. En France poussent la *douce-amère* et la *morelle noire*, plantes indigènes, la *morelle tubéreuse* ou *pomme de terre*, plante importée, ainsi que l'*aubergine* et la *tomate*. La *morelle noire* (*herbe des magiciens, crève-chien, herbe à la gale, raisin de loup*, etc.) doit ses propriétés toxiques à un alcaloïde, la solanine; elle entre dans la composition du baume tranquille et de l'onguent populeum. Le *solanum toxicarium* est employé par les Indiens de l'Amérique du Sud pour empoisonner leurs flèches.

Morelle : a, fleur : b, fruit.

**Morellet** [*lè*] (l'abbé André), littérateur et économiste français, né à Lyon, m. à Paris (1727-1819); un des plus remarquables parmi les encyclopédistes. Membre de l'Académie française en 1785. Il a laissé de curieux *Mémoires sur le XVIIIe siècle et la Révolution*.

Morellet.

**Morelos** [*ré-loss*], un des Etats du Mexique, au S. du plateau d'Anahuac; 184.000 h. Ch.-l. *Cuernavaca*.

**Morelos** [*loss*], curé d'Acapulco, né à Apatzingan (1780-1815), un des chefs de l'insurrection mexicaine contre les Espagnols. Il fut pris et fusillé à Mexico.

**more majorum,** mots lat. signif. D'après la coutume des ancêtres : *quand les protestants de Bohême firent la seconde défénestration de Prague, ils déclarèrent qu'ils agissaient more majorum*.

**Morena** (sierra) [*Montagne Noire*], chaîne de montagnes de l'Espagne méridionale; 1.803 m. d'alt. au *cerro de Almanzora*.

**morendo** [*rin*] adv. Mot italien signifiant *en mourant*, qu'on emploie en musique pour indiquer que le son doit s'affaiblir graduellement, jusqu'à s'éteindre presque complètement.

**Moreno** (Gabriel Garcia), président de l'Equateur, assassiné à Quito en 1875. Catholique ardent, il donna à l'Eglise une autorité souveraine.

**morénosite** [*zi-te*] n. f. Sulfate hydraté naturel de nickel.

**Moreri** (Louis), savant biographe français, né à Bargemont (Var), m. à Paris (1643-1680). Auteur d'un *Grand Dictionnaire historique* (1674), dont la meilleure édition est la vingtième, en 10 volumes (1759).

Moreri.

**Moresnet** [*rès-nè*], petit territoire de l'Europe occidentale, aux confins de la Belgique et de l'Empire allemand, constitué de 1841 à 1919 en territoire autonome sous la suzeraineté indivise de la Belgique et de la Prusse; capit. *Kalmis* ou *Moresnet* (2.850 h.). Sur ce territoire, réuni à la Belgique par le traité de Versailles de 1919, se trouvent les mines de la *Vieille-Montagne* ou *Altenberg*.

**moresnétite** [*rès-né*] n. f. Calamine impure avec aluminium.

**moresque** adj. V. mauresque.

**Morestel** [*rès-tèl*], ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 15 kil. de La Tour-du-Pin, près de la Save; 1.480 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières, sources. — Le cant. a 19 comm., et 19.130 h.

**Morestin** [*rès-tin*] (Hippolyte), chirurgien français, né à Fort-de-France (Martinique), m. à Paris (1869-1919); s'est surtout fait remarquer, au cours de la Grande Guerre par ses succès de chirurgie réparatrice des blessures du visage, obtenus dans son service du Val-de-Grâce.

**Moret y Prendergast** (Sigismond), homme d'Etat espagnol, collaborateur de Sagasta, l'un des chefs du parti conservateur, né à Cadix, m. à Madrid (1838-1913).

**Moreto y Cabaña** (D. Agustin), poète dramatique espagnol, né à Madrid, m. à Tolède (1618-1669); auteur des comédies *Dédain pour dédain, le Beau Don Diègue*.

**Moret-sur-Loing** [*rè*], ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 11 kil. de Fontainebleau, sur le *Loing* et le *canal du Loing*; 2.240 h. Ch. de f. P.-L.-M. Donjon, rempart, portes; ensemble pittoresque. — Le cant. a 15 comm., et 12.760 h.

**Moretto da Brescia** (Alessandro Buonvicino, dit), peintre vénitien, né à Rovato vers 1490, m. à Brescia en 1555; il imita le Titien, puis Raphaël (*Saint Bernardin de Sienne* et *Saint Louis de Sicile*).

**Moreuil** [*l* mll.], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 16 kil. de Montdidier, sur l'Avre; 2.920 h. (*Moreuillais*). Ch. de f. N. Complètement détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 25 comm., et 12.720 h.

**Moreux** [*reû*] (l'abbé Théophile), météorologiste et astronome français, né à Argent (Cher) en 1867; directeur de l'Observatoire de Bourges, qu'il a installé. On lui doit des observations sur les taches solaires.

**Morez** [*ré*], ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 24 kil. de Saint-Claude, sur la Bienne, affl. de l'Ain; 5.680 h. (*Moréziens*). Ch. de f. P.-L.-M. Ligne Morez-Nyon (Suisse). Ecole d'horlogerie, métallurgie, pipes. — Le cant. a 10 comm., et 14.480 h.

**morfée** ou **morphée** n. f. *Bot.* Syn. de fumagine.

**morfil** n. m. (de *mort*, et *fil*). Petites parties d'acier qui restent au tranchant d'une lame qu'on vient de repasser.

**morfil** n. m. (esp. *marfil*). Dents d'éléphant non encore travaillées. (On dit aussi malfil et marfil.)

**morfiler** [*lé*] v. a. Débarrasser un tranchant du morfil.

**morflat** ou **mort-flat** [*fla*] adj. et n. m. (de *mort*, et de *flache*, mou). Se dit du ver à soie mort de *flacherie*.

**morfondant** [*dan*], **e** adj. Qui cause un refroidissement.

**morfondre** v. a. (de *morve*, et *fondre*). Causer un froid qui incommode; transir : *touristes que la pluie a morfondus*. **Se morfondre** v. pr. Etre pénétré de froid. *Par ext.*, S'ennuyer à attendre.

**morfondu, e** adj. Se dit des œufs de vers à soie dont le germe a péri. *Cordage morfondu*, cordage fait avec de vieux câbles détordus.

**morfondure** n. f. (de *morfondu*). Sorte de catarrhe nasal, qui atteint un cheval brusquement saisi par le froid.

**Morgagni** (Jean-Baptiste), anatomiste italien, né à Forli, m. à Padoue (1682-1771), auquel on doit une foule d'observations nouvelles et fécondes.

**Morgan** (sir Henry John), aventurier anglais, chef des boucaniers; m. à la Jamaïque (1635-1688).

**Morgan** (John Pierpont), financier américain, né à Hartford, m. à Rome (1837-1913), forma le trust de l'acier, sauva le marché américain en 1907 et fonda de nombreuses œuvres philanthropiques.

**Morgan** (Jacques-Jean-Marie **de**), ingénieur et archéologue, né à Huisseau-sur-Cosson, m. à Marseille (1857-1924). Il a exécuté d'importantes fouilles en Egypte et en Perse.

Pierpont Morgan.

**morganatique** adj. (lat. *morganaticus*; de l'allem. *morgen*, matin). Se dit d'un mariage contracté entre un prince et une femme de condition inférieure et à qui il ne donne pas tous les droits politiques de l'épouse. Se dit aussi de la femme ainsi épousée : *épouse morganatique*.

**morganatiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière morganatique : *se marier morganatiquement*.

**Morgane,** fée de l'île de Sein, célèbre dans les romans de chevalerie d'origine celtique. En Italie, le peuple donna le nom de la fée Morgane (*fata Morgana*) à un phénomène de mirage qui se produit sur les côtes de Reggio et de Messine.

**Morgante Maggiore,** poème italien, à la fois sérieux et burlesque, de Pulci (1481), qui a pour sujet les aventures de Roland et du bon géant Morgante.

**Morgarten** [*tèn'*], petite chaîne de montagnes de la Suisse, sur la rive du lac d'Egeri, cant. de Zug. Le 15 novembre 1315, les Suisses y remportèrent sur Léopold d'Autriche une victoire qui assura leur indépendance. En 1798 et 1799, victoires des Français sur les Autrichiens.

**Morgat,** petite plage du Finistère, sur la baie de Douarnenez (comm. de Crozon); 400 h. Belles grottes.

**morgeline** n. f. Plante à petites fleurs et à feuilles pointues, dite aussi *alsine*.

— Encycl. La morgeline (*anagallis arvensis*) est une plante annuelle à feuilles opposées, que l'on appelle communément *mouron des champs*, et dont il existe une variété à fleurs rouges, mais qu'il ne faut pas confondre avec le mouron des oiseaux (*alsine media*). Celui-ci peut, en effet, servir de nourriture aux oiseaux en cage, tandis que la morgeline bleue ou rouge leur est nuisible.

Morgeline : a, fleur; fruit.

**morgen** [*ghèn'*] n. m. Mesure agraire allemande, ayant des valeurs très variées : de 20 ares 25 (Francfort) à 96 ares 52 (Hambourg).

**morgengabe** [*mor-ghèn-gha-be*] n. m. (m. allem. signif. *don du matin*). Présent que, dans la société germanique primitive, le mari faisait à sa femme après la première nuit.

**morgenstern** [*ghèn'-stèrn'*] n. m. (m. allem. signif. *étoile de matin*). Massue à pointes de fer, en usage chez les Allemands et les Suisses jusqu'à la fin du xve siècle.

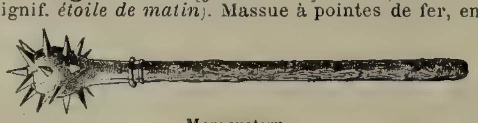
Morgenstern.

**Morges** [*mor-je*] v. de Suisse (cant. de Vaud), ch.-l. de district, sur le lac Léman; 4.500 h. Commerce de vins. Tanneries; fabriques de bois de fusils. Château du xiiie siècle.

**Morghen** [*ghèn*] (Raphaël), graveur italien, né et m. à Florence (1758-1833); il a gravé d'après Raphaël, Vinci, Titien, Corrège, Poussin, etc.

**morgue** [*mor-ghe*] n. f. Contenance hautaine et méprisante : *la morgue des grands*. Autref. Endroit d'une prison où les guichetiers examinaient et fouillaient les prisonniers avant de les écrouer. Lieu où l'on expose les cadavres des personnes dont l'identité n'est pas reconnue. Ant. **Humilité.**

— Encycl. Primitivement aménagée dans la basse geôle du Châtelet, la morgue de Paris fut, depuis 1864, située à la pointe extrême de l'île de la Cité. Des appareils frigorifiques maintiennent les cadavres en état de congélation et assurent ainsi leur conservation. Des cours gratuits de médecine légale pratique sont faits à la morgue de Paris.

**morgué!** [*ghé*] **morguenne!** [*ghè-ne*] **morguienne!** [*ghi-è-ne*] (corrupt. de *mordieu*). Jurons villageois annonçant un commencement de colère.

**morguer** [*ghé*] v. a. Traiter avec morgue, braver avec insolence : *la médiocrité morgue le génie*. (Peu us.)

**morgueur, euse** [*gheur, eu-ze*] n. m. Personne qui a l'habitude de morguer.

**Morhange** (allem. *Morhingen*), comm. de la Moselle, arr. de Forbach, non loin de la source de la Petite Seille; 6.966 h. Ch. de f. La *bataille de Morhange* est une des toutes premières opérations de la Grande Guerre. Elle a été livrée le 20 août 1914, de Sarrebourg aux côtes de Delme, par la 2e armée française (de Castelnau) à la 6e armée allemande (kronprinz de Bavière), et a marqué l'arrêt de la progression française en Lorraine annexée. En presence des manœuvres d'enveloppement de l'armée de Metz et des 14e et 15e corps allemands (en Alsace), les soldats de Castelnau et (1re armée française) de Dubail se sont repliés sur de nouvelles positions, où ils ont livré par la suite les batailles de la Mortagne et du Grand Couronné (v. ces mots), qui font partie comme elle de la « bataille de Lorraine ».

**Morialme,** comm. de Belgique (prov. de Namur, arr. de Philippeville); 1.460 h. Fer, tanneries.

**moribond** [*bon*], **e** adj. et n. lat. *moribundus*; de *mori*, mourir). Qui est près de mourir.

**moricaud** [*kô*], **e** adj. et n. (de *More*). Qui a la peau très brune. *Par ext.* et *fam.*, mulâtre, nègre.

**Morice** (Léopold), sculpteur français, né à Nîmes, m. à Paris (1843-1919); auteur de la statue monumentale de la République, place de la République, à Paris, ainsi que des trois statues et des douze bas-reliefs qui l'accompagnent.

**Morice** (Charles), critique et poète français, né à Saint Etienne, m. à Menton (1861-1919); auteur de *la Littérature de tout à l'heure*, et de poésies (*le Rideau de pourpre*).

**Morier** [*ri-é*] (James), littérateur anglais, né à Smyrne, m. à Brighton (1780-1849); auteur d'un joyeux *Voyage en Perse* (1812).

**morigéner** [*né*] v. a. (bas lat. *morigenare*. — Se conj. comme *accélérer*.) Tancer : *morigéner un écolier*.

**morille** [*ll* mll., *e*] n. f. (orig. germ.). Genre de champignons comestibles, qui poussent dans les bois. Protubérances charnues qui ornent le bec de certains pigeons.

— Encycl. *Bot.* La fructification des morilles est constituée par un pied épais surmonté d'une tête charnue, conique ou globuleuse, et présentant des anfractuosités séparées par des côtes élevées et irrégulières. Elles poussent dans les bois au printemps (avril), dans les endroits herbeux et frais. Les deux principales variétés sont la morille esculente (*morchella esculenta*) et la morille délicieuse (*morchella deliciosa*).

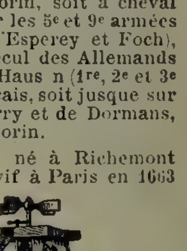
Morilles.

**morillon** [*ll* mll.] n. m. Sorte de raisin noir. Morille à chapeau conique. Canard du genre milouin. Pl. Emeraudes brutes.

**morin** n. m. Principe colorant du bois jaune ou mûrier des teinturiers.

**Morin,** nom de deux rivières tributaires de la Marne : le Petit Morin (90 kil.) passe à Montmirail, le Grand Morin arrose Crécy-en-Brie et Coulommiers (112 kil.).

**Morin** (*bataille des deux*), bataille d'ensemble de la Grande Guerre, qui fait partie de l'opération dite *bataille de la Marne*. Commencée le 5 septembre 1914, soit au S. du Grand Morin, soit à cheval sur le Grand et le Petit Morin par les 5e et 9e armées françaises (généraux Franchet d'Esperey et Foch), elle s'est terminée le 10 par le recul des Allemands de von Kluck, von Bulow et von Hausen (1re, 2e et 3e armées) et par l'avance des Français, soit jusque sur la Marne au N. de Château-Thierry et de Dormans, soit à l'E. des sources des deux Morin.

**Morin** (Simon), visionnaire, né à Richemont (Seine-Inférieure) en 1623, brûlé vif à Paris en 1663 sur la dénonciation de Desmarets de Saint-Sorlin.

**Morin** (Jean), physicien français, né à Meung-sur-Loire, m. à Chartres (1705-1764).

**Morin** (Arthur), général et physicien français, né et m. à Paris (1795-1880). On lui doit des travaux remarquables sur l'hydraulique, les turbines, etc. Il a, par son enseignement, ses recherches, ses découvertes, contribué largement au progrès de la mécanique. Membre de l'Académie des sciences (1843).

**Morin** (*appareil du général*), appareil destiné à vérifier expérimentalement les lois de la pesanteur. L'appareil du général Morin se compose d'un cylindre vertical animé d'un mouvement de rotation uniforme; sur ce cylindre est enroulée une feuille de papier. Une masse métallique, tombant le long du cylindre entraîne avec elle un crayon, qui trace une courbe sur

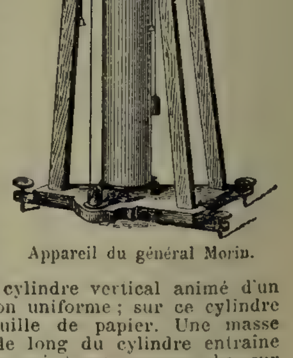
Appareil du général Morin.

la feuille. C'est à l'aide de ce tracé graphique que l'on vérifie les deux lois de la chute des corps, qui sont celles d'un mouvement uniformément accéléré :

Loi des vitesses. *Les vitesses acquises par un corps qui tombe sans vitesse initiale sont proportionnelles aux temps de chute.*

Loi des espaces. *Les espaces parcourus par un corps qui tombe sans vitesse initiale sont proportionnels aux carrés des temps employés à les parcourir.*

**morinde** n. f. Genre de rubiacées.

— Encycl. Les morindes sont des arbrisseaux des régions tropicales, dont on connaît plus de soixante espèces. On emploie les racines dans la teinture en noir ou jaune, et en médecine comme emménagogues ou purgatives.

**morindine** n. f. Glucoside que l'on trouve dans les racines de certaines morindes.

**morine** n. f. V. moraine.

**morine** n. f. Genre de dipsacées, comprenant des plantes vivaces, dont les cinq ou six espèces connues croissent en Orient et sont employées comme plantes d'ornement.

**moringe** n. f. Genre de moringées.

— Encycl. Les moringes sont des arbres à grandes fleurs blanches ou rouges, réunies en grappes. On en connaît trois espèces, de l'Afrique et de l'Asie.

**moringées** [*jé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales supérovariées, du type diplostémone. S. une *moringée.*

**morinite** n. f. Fluophosphate naturel d'aluminium et sodium.

**Morins** [*rin*], peuple de l'ancienne Belgique, cantonné le long de la mer au temps des Romains.

**morio** n. m. Nom vulgaire d'un papillon du genre *vanesse.*

**Morioka,** v. de l'empire du Japon (île de Hondo), sur le Kitakami ; 44.000 h. Industrie textile.

**morion** n. m. (esp. *morrion*). Casque caractérisé par ses bords relevés en nacelle et la crête qui surmonte le timbre, et qui fut surtout porté au XVIe siècle.

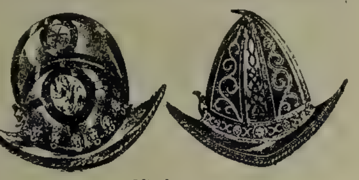

Morions.

**morion** n. m. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabidés, ressemblant à un casque, et dont on connaît douze espèces d'Amérique, de Madagascar et de Java.

**morion** n. m. (lat. *morio*). Fou ou nain contrefait, que les riches Romains entretenaient pour s'en divertir.

**morion** n. m. Quartz enfumé, coloré en noir.

**morique** [*ri-ke*] adj. (du lat. *morus*, mûrier). *Chim.* Se dit d'un acide que l'on rencontre à l'état de sel de calcium dans l'écorce du mûrier des teinturiers.

**Morisot** [*zo*] (Berthe), femme peintre française, née à Bourges, m. à Paris (1841-1895). Ses tableaux de plein air et ses portraits de jeunes filles sont d'une grande sincérité d'expression. Elle a subi l'influence d'Edouard Manet, dont elle avait épousé le frère.

**morisque** n. et adj. Syn. de mauresque.

**Morizot-Thibault** (Charles), jurisconsulte français, né à Nevers en 1853. Membre de l'Académie des sciences morales en 1907. Connu par ses travaux de droit constitutionnel et de droit civil.

**Morlaas** [*lass*], ch.-l. de c. Basses-Pyrénées), arr. et à 11 kil. de Pau, sur un affluent du Luy de France ; 1.520 h. (*Morlans*). Chevaux. — Le cant. a 29 comm., et 10.230 h.

**Morlaix** [*lè*], ch.-l. d'arr. (Finistère) ; port sur la *rivière de Morlaix ;* ch. de f. Et. ; à 94 kil. de Quimper ; 15.260 h. (*Morlaisiens*). Minoteries, papeteries. Beau viaduc ; vieilles maisons en bois. Patrie du général Moreau, d'E. Souvestre. — L'arr. a 10 cant., 60 comm., et 143.100 h. Le cant. a 5 comm., et 24.060 h.

**Morlancourt** [*kour*], comm. de la Somme, arr. et à 25 kil. de Péronne, entre Somme et Ancre ; 478 hab. en 1914. Patrie du général Friant. Enlevée par les Allemands lors de leur offensive de mars 1918, reprise par les Britanniques de la 4e armée (Rawlinson) le 8 août suivant, au la début de 3e bataille de Picardie. Complètement détruite.

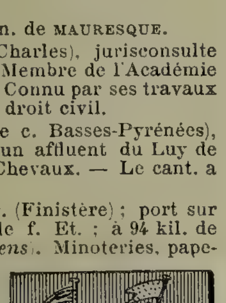

Armes de Morlaix.

**Morlanwels,** v. de Belgique (prov. de Hainaut, arr. de Thuin), sur la Haine ; 8.200 h. Charbonnages, fonderies, scieries, tissus.

**Morlaques** ou **Morlaks** [*la-ke*], population vivant dans le nord de la Dalmatie, formée d'un mélange de Slaves, de Roumains et peut-être de Huns, parlant le serbe, pour la plupart pasteurs.

**Morley** [*lé*], bourg d'Angleterre (comté d'York, West-Riding) ; 25.000 h. Draperies.

**Morley** [*lé*], (John, vicomte Morley de Blackburn), publiciste et homme politique anglais, un des leaders du parti libéral, né à Blackburn en 1838 ; écrivain brillant, auquel on doit des études sur *E. Burke, Voltaire, Rousseau, Diderot et les Encyclopédistes, Cobden, Cromwell, Gladstone.*

**morlingue, morningue** n. m. *Arg.* Porte-monnaie.

**Morlot** [*lo*] (François), prélat français, né à Langres, m. à Paris (1795-1862) ; archevêque de Paris et cardinal.

**Mormal** (forêt de), grand massif forestier du Nord, borné au S.-E. par la Sambre et mesurant plus de 9.000 hectares. Anglais et Allemands l'ont utilisée en 1914, les uns pour couvrir leur retraite de Mons et les autres pour préparer leur attaque par surprise à Landrecies. Demeurée aux mains des Allemands de l'automne de 1914 à l'automne de 1918, la forêt de Mormal n'a été reconquise par les Anglais que de la fin d'octobre au 5 novembre 1928, pendant la 2e bataille de Belgique.

**Mormant** [*man*], ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 20 kil. de Melun, au-dessus d'un affluent de l'Yères ; 1.450 h. Ch. de f. E. Distillerie. — Le cant. a 24 comm., et 9.870 h.

**Mormoiron,** ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 13 kil. de Carpentras, sur le Saint-Laurent ; 1.290 h. — Le cant. a 10 comm., et 7.100 h.

**mormolyce** n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés.

— Encycl. Les mormolyces comprennent des formes allongées, atteignant jusqu'à 10 centimètres, et qui ressemblent à des feuilles sèches. Ils vivent dans les forêts de la Malaisie.

**mormon, e** n. Membre d'une secte américaine qui s'appelle aussi *Eglise de Jésus-Christ des saints des derniers jours.* Adjectiv. : *doctrine mormone.*

— Encycl. La secte des mormons fut fondée en 1830, aux Etats-Unis, par Joseph Smith qui publia, sous le nom de *Livre de Mormon*, attribué à un prophète juif de ce nom, un prétendu récit divin qui attribuait aux Indiens d'Amérique une origine juive. La doctrine mormone est un mélange étrange d'éléments bouddhiques, gnostiques, mahométans et chrétiens. Les mormons reconnaissent deux grands devoirs : le patriotisme et le payement des dîmes. Assassiné en 1844, Smith eut pour successeur Brigham Young, qui fonda une colonie sur les bords du grand lac Salé. Cette colonie fut, sous le nom d'Utah, organisée en territoire (1849). Brigham Young mourut en 1877, et avec lui disparut la prospérité des mormons. Un bill voté en 1887 leur a interdit la polygamie. Leur principale activité consiste à propager leur doctrine et à construire de nouveaux temples.

**mormoniser** [*zé*] v. a. Donner le caractère mormon.

**mormonisme** [*nis-me*] n. m. Secte et doctrine des mormons.

**mormyre** n. m. Genre de poissons physostomes.

— Encycl. Les mormyres sont des poissons oblongs aplatis, couverts d'écailles, munis d'un appareil pseudo-électrique. Le *mormyre rume* est assez commun dans les eaux du Nil.

**Mornant** [*nan*], ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 21 kil. de Lyon, au-dessus d'un affluent du Garon ; 1.800 h. Chapeaux de feutre. — Le cant. a 12 comm., et 9.440 h.

**Mornay** (Philippe de), né à Buhy, m. à La Forêt-sur-Sèvre (1549-1623), seigneur du Plessis-Marly, dit communément *Duplessis-Mornay*, ami de Henri IV et le rédacteur de ses manifestes. Il avait beaucoup voyagé en Europe ; on l'appelait *le Pape des huguenots.* On lui doit, entre autres ouvrages, d'intéressants *Mémoires.*

Ph. de Mornay.

**morne** adj. (orig. germ.). Abattu, sombre, mélancolique : *un homme sombre.* Empreint d'une sombre tristesse : *une morne plaine.* Terne, sans éclat : *couleur morne.* Ant. **Gai, joyeux.** Allus. litt. V. œil.

**morne** n. m. (mot créole, de l'espagn. *morro*). Petite montagne ronde, isolée, dans les Antilles.

**morne** n. f. *Archéol.* Anneau épais, sorte de frette dont on habillait le fer de la lance de joute.

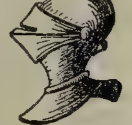

Casque morné.

**morné, e** adj. Garni d'une morne. *Blas.* Qui n'a ni dents, ni bec, ni langue, ni ongles, ni queue en parlant des bêtes (lion, aigle, etc.). Se dit aussi des casques à visière complètement close.

**morné, e** adj. (de *mort*, et *né*). *Viande mornée*, viande qui n'est pas fraîche.

**mornement** [*man*] adv. D'une manière morne.

**morner** [*né*] v. a. Garnir d'une morne : *morner une lance.*

**mornet** [*nè*] n. m. Petit morne.

**mornifle** n. f. *Pop.* Revers de main sur la face. *Fig.* Raillerie piquante. *Arg.* Monnaie.

**mornite** n. f. Variété de labrador avec fer.

**Morny** (Charles, duc **de**), homme politique français, né et mort à Paris (1811-1865). Fils naturel du général de Flahaut et de la reine Hortense, et par suite frère utérin de Napoléon III, il prit une grande part au coup d'Etat de décembre 1851 et fut ensuite président du Corps législatif et ambassadeur de Russie.

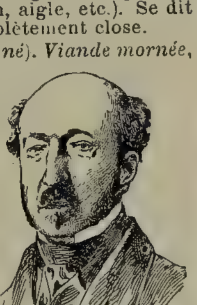

Duc de Morny.

**morocochite** n. f. Sulfure naturel d'argent et bismuth.

**Morogues** [*rogh*], comm. du Cher, arr. et à 22 kil. de Bourges, sur le Colin ; 1.200 h. Ocre.

**Moron de la Frontera,** v. d'Espagne (prov. de Séville), sur le Guadaira ; 17.000 h.

**Morone** (Jérôme), diplomate milanais, né en 1529 ; il joua, par ses intrigues et ses négociations, un rôle important pendant les guerres d'Italie.

**Moronobu** (Hischikawa), un des primitifs de l'estampe japonaise, né vers 1646, exécuta de grandes estampes en noir rehaussées à la main de rouge.

**Moronvilliers** [*vi, ll*, mll., *é*], comm. de la Marne, arr, et à 22 kil. de Reims, en Champagne Pouilleuse ; 86 hab. en 1914. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre. On donne parfois le nom de *monts* ou de *massif de Moronvilliers* aux *monts de Champagne* (v. ce mot).

**Morosaglia,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 38 kil. de Corte ; 880 h. Cuivre. Patrie de Paoli. — Le cant. a 7 comm., et 3.580 h.

**morose** [*rô-ze*] adj. (lat. *morosus*). Bourru, chagrin, bizarre : *vieillard, air morose.* Ant. **Gai.**

**morosif** [*zif*], **ive** adj. (du lat. *morosus*, qui tarde). *Dr. anc.* Tardif, négligent : *débiteur morosif.*

**Morosini** (Antonio), historien vénitien, auteur d'une *Chronique* et d'un *Journal* (fin du XIVe et commencement du XVe).

**Morosini** (François), doge de Venise, célèbre par sa défense de Candie contre les Turcs et par ses succès en Grèce qui lui valurent le surnom de *Péloponésiaque* (1618-1694).

**morosité** [*zi*] n. f. Caractère morose.

**Morot** [*ro*] (*Aimé*-Nicolas), peintre français d'histoire et de portraits, né à Nancy, m. à Dinard (1850-1913) ; membre de l'Académie des beaux-arts en 1898 ; artiste d'un talent solide et varié, auteur de : *le Bon Samaritain, Reichshoffen, Rezonville*, etc.

Aimé Morot.

**moroxite** n. f. Variété d'apatite.

**morphée** [*fé*] n. f. *Pathol.* Dermatose dans laquelle la peau et le tissu cellulaire sous-cutané sont épaissis, d'un aspect nacré et entourés d'un cercle rose. *Bot.* V. morfée.

**Morphée,** dieu des Songes, fils de la Nuit et du Sommeil. (*Myth.*) Poétiq. *Les pavots de Morphée*, le sommeil. *Etre dans les bras de Morphée*, dormir. (Se dit souvent par plaisant.)

**morphéique** n. et adj. *Pathol.* Se dit d'une personne atteinte de la morphée.

**morphimétrie** [*tri*] n. f. Détermination de la forme à l'aide des mesures.

**morphimétrique** adj. Qui concerne la morphimétrie.

**morphine** n. f. (de *Morphée*, dieu des songes). Alcaloïde de l'opium, doué de propriétés soporifiques et calmantes, et dont les sels (dits vulgairement *morphine*) sont employés en injections sous-cutanées, ou *piqûres*, pour apaiser les douleurs : *la morphine est un poison violent.*

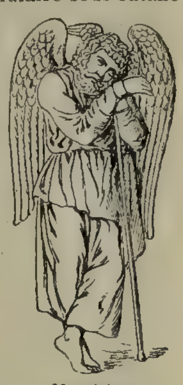

Morphée.

— Encycl. La morphine est un puissant modérateur nervin et, par dessus tout, le plus puissant remède que nous possédions contre le symptôme douleur, Si, à dose faible (moins de 1 centigr.), elle détermine de l'agitation et de l'excitation, à dose plus forte, elle produit rapidement, surtout si l'insomnie est causée par la souffrance, un sommeil profond, avec insensibilisation et résolution complètes. La morphine cause parfois des nausées et des vomissements, ou même des hallucinations ; elle diminue la sécrétion gastrique, abolit la faim et rend la digestion difficile.

En raison de ses propriétés, la morphine est indiquée dans les affections mentales par excitation, dans l'épilepsie, le tétanos, l'asthme, la coqueluche, les douleurs, les coliques hépatiques et néphrétiques, les diarrhées, etc.

Pour les empoisonnements par la morphine, il faut recourir aux évacuants, aux vomitifs, aux injections d'éther, aux diurétiques.

La morphine s'emploie surtout en injections hypodermiques ; elle provoque facilement la *morphinomanie.* La dose habituelle varie entre un demi-centigramme et deux centigrammmes (en deux fois au moins). On doit éviter de la prescrire chez les sujets dont les reins ne fonctionnent pas bien.

**morphiné, e** adj. Imprégné de morphine.

**morphinisme** [*nis-me*] n. m. Intoxication chronique par la morphine ou ses sels.

— Encycl. Le morphinisme s'observe non seulement chez les fumeurs d'opium, mais aussi chez les personnes qui usent pendant trop longtemps ou qui abusent de la morphine ou de ses sels. Le morphinisme est caractérisé par des troubles cérébraux (affaiblissement de la volonté et du sens moral), des troubles sensisifs et sensoriels (hallucination, amblyopie) des troubles de la circulation et de la nutrition, de l'amaigrissement, du vieillissement précoce, etc.

**morphinomane** adj. et n. Qui s'adonne à la morphinomanie : *femme morphinomane.*

**morphinomanie** [*nî*] n. f. (de *morphine*, et *manie*). Habitude morbide de l'usage de la morphine.

**morphique** adj. Se dit des sels de morphine.

**morpho** n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant de grands et superbes papillons de couleur métallique, dont on connaît trente espèces de l'Amérique du Sud.

**morphodynamique** n. f. (du gr. *morphê*, forme, et *dunomis*, force). Partie de la biologie, qui s'occupe des conditions actives et intrinsèques déterminant les formes des organismes et leur évolution morphologique pour en fixer les lois.

**morphogène** adj. (du gr. *morphê*, forme, et *gennân*, engendrer). Se dit des actions et des agents qui influencent la forme et la structure des organismes.

**morphogénèse** [*nè-ze*] n. f. (du gr. *morphê*, forme, et *genesis*, production). Connaissance des causes qui déterminent la forme et la structure des organismes et des lois qui les résument. (On dit aussi morphogénie.)

**morphogénie** [*nî*] n. f. (du gr. *morphê*, forme, et *gennân*, engendrer). Lois qui président à la production de la forme des organes et des êtres durant l'évolution.

**morphographe** n. m. (du gr. *morphê*, forme, et *graphein*, écrire). Celui qui s'occupe de morphographie.

**morphographie** [*fi*] n. f. Art de figurer exactement par le dessin linéaire et la perspective les formes et apparences des solides.

**morphographique** adj. Qui concerne la morphographie.

**morphographiquement** [*ke-man*] adv. Par la morphographie, par les procédés morphographiques.

**morphologie** [*ji*] n. f. (du gr. *morphê*, forme, et *logos*, discours). Etude de la forme extérieure des êtres vivants : *morphologie végétale. Linguist.* Histoire de la forme des mots et de leurs transformations : *la grammaire comprend la morphologie et la syntaxe.*

**morphologique** adj. Qui a rapport à la morphologie : *études morphologiques.*

**morphologiquement** [*ke-man*] adv. Au point de vue morphologique.

**morphoplasma** [*plas-ma*] n. m. (du gr. *morphê*, forme, et *plassein*, façonner). Protoplasma du corps cellulaire qui s'accroît, se divise, mais ne peut se modifier par lui-même. (V. Weismann.)

**morphoplastique** [*plas-ti-ke*] adj. (de *morphoplasma*). Qui a rapport au développement de la forme des organes.

**morphoscopie** [*fos-ko-pî*] n. f. (du gr. *morphê*, forme, et *skopein*, examiner). Méthode divinatoire, basée sur l'étude des formes humaines.

**morphose** [*fô-ze*] n. f. (du gr. *morphôsis*, formation). *Biol.* Réflexe élémentaire, non nerveux, constituant une riposte à une excitation simple de la substance vivante.

**morpion** n. m. (du lat. *mordere*, mordre, et du bas lat. *pedio*, pour *pedis*, pou). Espèce de pou, parasite sur l'homme. *Trivial.* Gamin importun.

— Encycl. Le morpion (*phthirius pubis*) est un hémiptère de la famille des pédiculidés, court et ramassé, avec de fortes pattes terminées par des griffes puissantes. Il vit sur la peau, enfonçant profondément son suçoir. Chez les individus sales il s'implante dans les poils, mais il ne vit jamais sur le cuir chevelu. On détruit ces parasites avec des lotions de sublimé corrosif très étendues.

**morplamer** [*mé*] v. a. (de *mort*, et *plain*). Mettre une peau pelée dans un plain mort, afin de la disposer à recevoir le plain neuf.

**morrénine** n. f. Alcaloïde qui se trouve dans les rhizomes d'une sorte d'asclépia de l'Amérique du Sud.

**morrhuine** n. f. Alcaloïde contenu dans l'huile de foie de morue.

**morrhuique** adj. m. Se dit d'un acide qui se trouve dans l'huile de foie de morue.

**Morris** (Gouverneur), homme politique américain, né et m. à Morrisania (1752-1815). Il a rédigé un *Journal*, précieux pour l'histoire de l'Europe pendant la Révolution.

**Morris** (William), poète, peintre et écrivain d'art anglais, né à Walthamstow, m. à Hammersmith [Londres] (1834-1896). Ses poésies, *le Paradis terrestre*, *Vie et mort de Jason*, *L'amour suffit*, etc., sont d'une forme élégante et harmonieuse. Mêlé au mouvement préraphaélite, il a contribué à renouveler l'art décoratif en Angleterre. Il s'est occupé aussi de l'étude des questions sociales et contribua à organiser une ligue socialiste démocratique.

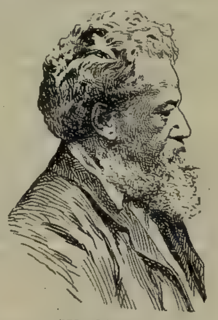
W. Morris.

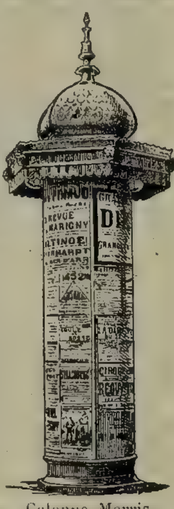
Colonne Morris.

**Morris** (Louis-Michel), général de cavalerie français, né à Croisset-lès-Canteleu (Seine-Inférieure), m. à Mostaganem (1803-1867). Il se distingua en Algérie et en Crimée.

**Morris** (*colonne*), nom donné, à Paris, à des édicules en forme de colonnes, sur lesquels l'adjudicataire fait afficher les spectacles de la capitale. Leur nom leur vient du premier concessionnaire, l'imprimeur *Morris.*

**Morristown,** v. des Etats unis d'Amérique (Etat de New-Jersey), ch.-l. du *comté de Morris*, sur le Whippany ; 12.500 h.

**morruol** n. m. Extrait alcoolique d'huile de foie de morue.

**mors** [*mor*] n. m. (lat. *morsus*). Levier de la bride, qui passe dans la bouche du cheval et sert à le gouverner. (V. harnais.) *Fig.* Frein : *la raison est le mors de nos passions. Hocher le mors à un cheval*, le secouer avec la bride pour l'exciter. *Fig. Hocher le mors à quelqu'un*, s'efforcer de l'exciter, le contredire. Chacune des mâchoires d'un étau, d'une tenaille, d'une pince. Extrémité de la canne d'un souffleur de verre. Sorte de gouttière que l'on forme sur le bord du premier et du dernier cahier d'un volume, du côté du dos, afin d'y loger le carton de la couverture. Bord rogné du carton qui se loge dans cette gouttière. *Mors du diable*, nom vulgaire de la scabieuse et de la bryone. *Prendre le mors aux dents*, se dit d'un cheval qui s'emporte. *Fig.* S'emporter.

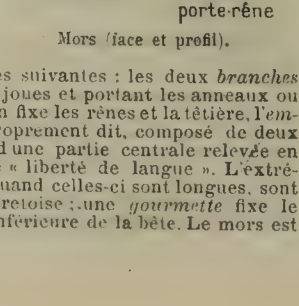

Mors (face et profil).

— Encycl. Le mors est un levier du second genre, qui, agissant sur les barres du cheval, sert à le dompter et à le diriger. Un mors se compose des pièces suivantes : les deux *branches* montant le long des joues et portant les anneaux ou l'œil dans lesquels on fixe les rênes et la têtière, l'*embouchure* ou mors proprement dit, composé de deux canons latéraux et d'une partie centrale relevée en cintre, qu'on appelle « liberté de langue ». L'extrémité des branches, quand celles-ci sont longues, sont réunies par une entretoise ; une *gourmette* fixe le mors sous la lèvre inférieure de la bête. Le mors est d'autant plus actif que ses branches sont plus longues ; il doit être exactement de la largeur de la bouche du cheval, pour ne pas *scier* les barres par des déplacements latéraux.

**Morsalines,** comm. de la Manche, arr. et à 15 kil. de Valognes ; 290 h. Ch. de f. Jolie plage.

**morse** n. m. (finnois *mursu*). Genre de mammifères amphibies des régions arctiques : *le morse commun est appelé vulgairement* cheval marin.

— Encycl. Les morses (*trichecus*) sont les géants des pinnipèdes ; ils se caractérisent par leurs membres en nageoire très courts et assez dégagés du corps. Chez les mâles, les canines supérieures descendent en énormes défenses. Le corps est couvert d'une fourrure rase et brune. Les morses vivent en troupes, sur les bancs de glace des solitudes polaires ; ils atteignent jusqu'à sept mètres de long. On les chasse pour leur cuir, leur graisse et l'ivoire de leurs dents. Ce sont des animaux courageux et redoutables.

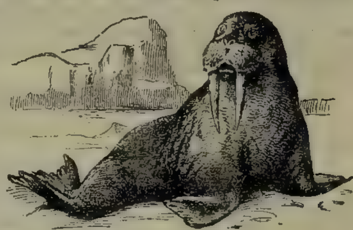
Morse.

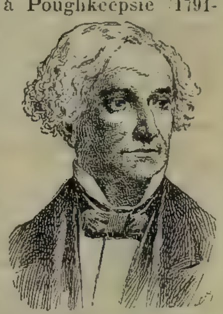
Morse.

**Morse** (Samuel), peintre et physicien américain, né à Charlestown, m. à Poughkeepsie (1791-1872), inventeur d'un appareil très répandu de télégraphie électrique. (V. télégraphe.)

**Morshansk,** v. de la Russie des soviets (gouv. de Tambov), sur la Tona ; 32.000 h.

**mors ultima ratio,** mots lat. signif. : La mort est la raison finale de tout : *la haine, l'envie, tout s'efface au trépas : mors ultima ratio.*

**morsure** n. f. Action de mordre. Plaie, meurtrissure, marque faite en mordant : *la morsure du crotale est mortelle.* Blessure. Action d'entamer : *la morsure de l'acier, du diamant. Fig.* Effet nuisible : *les morsures de la gelée, de la calomnie.*

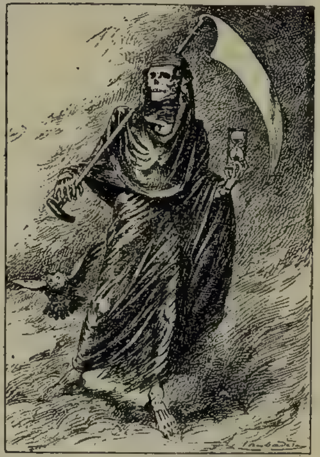
La Mort (fig. allégorique).

**mort** [*mor*] n. f. (lat. *mors, mortis*). Cessation définitive de la vie : *périr de mort violente.* Peine capitale : *être condamné à mort.* Manière de mourir : *une belle mort honore toute une vie. Fig.* Violente douleur : *souffrir mille morts.* Grands chagrins, tristesse profonde : *avoir la mort dans l'âme.* Défaut de vie, immobilité : *un désert qui n'est que silence et mort.* Cessation : *la mort des empires.* Cause de ruine, de destruction : *la guerre est la mort du commerce.* Squelette nu ou vêtu d'un linceul, qui figure la personnification de la Mort. *Elliptiq.* Imprécation par laquelle on ordonne ou on demande la mort de quelqu'un : *mort aux tyrans! Silence de mort*, silence morne et profond. *Etre à la mort, à deux doigts de la mort, à l'article de la mort, à son lit de mort*, être sur le point de mourir. *Etre entre la vie et la mort*, être dans un grand danger de mourir. *Souffrir mort et passion*, être dans un grand embarras, une grande peine, une grande impatience. *Petite mort*, sorte de frisson nerveux. *Mort de l'âme, mort éternelle*, état de péché mortel, privation de la vie bienheureuse. *Mort au monde*, renoncement au monde. *Mort civile*, privation des droits de citoyen. *Ce n'est pas la mort d'un homme*, ce n'est pas bien difficile, bien terrible. *Mourir de sa belle mort*, mourir d'une façon naturelle, et non accidentelle, violente. *Vouloir à quelqu'un, se vouloir mal de mort*, être très irrité contre quelqu'un, contre soi-même. *Mort aux rats*, composition pour les détruire, généralement à base d'arsenic. Loc. adv. : *A mort*, mortellement, au point d'en mourir : *être blessé à mort* ; extrêmement, beaucoup : *travailler à mort. A la mort*, excessivement : *haïr à la mort. A la vie et à la mort*, pour toujours : *être amis à la vie et à la mort. Ni à la vie ni à la mort*, jamais. Prov. : **Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive,** Dieu est indulgent et diffère de punir. (*Ecrit.*) **La mort, assise à la porte des vieux, guette les jeunes,** la mort prochaine est certaine pour les vieux et possible pour les jeunes. **Après la mort le médecin,** cela arrive justement après le mal que cela aurait empêché. **Etre bon à aller querir, chercher la mort,** être fort lent à faire les commissions. Allus. hist. **La mort sans phrase**, mot attribué à Sieyès, qui l'aurait prononcé à l'occasion du procès de Louis XVI. Il aurait voulu dire par là qu'il ne motivait pas son vote. Ant. **Naissance.**

— Encycl. *Biol.* La mort est la cessation de la vie ; il y a, entre le cadavre ou l'être mort et l'être vivant, la même différence qu'entre la matière brute et la matière vivante.

Chez les organismes unicellulaires, la mort n'est pas nécessairement fatale, mais il n'en est pas de même chez les êtres complexes. Ici, la mort est la conséquence inéluctable du fonctionnement vital qui, en accumulant dans les tissus des produits accessoires, arrive à détruire la synergie des appareils.

— *Dr. civ. Mort civile.* Jusqu'en 1854, une fiction de la loi avait pour effet de faire considérer comme mort un condamné aux travaux forcés à perpétuité ou à la déportation et d'entraîner pour lui, au point de vue de sa condition civile, les effets légaux de la mort naturelle. Son mariage était dissous ; son conjoint, réputé veuf, pouvait contracter un nouveau mariage.

La *mort civile* a été abolie dans tous les cas et remplacée par des peines accessoires.

— *Dr. pén. Peine de mort.* Plusieurs Etats d'Europe ont renoncé à appliquer la peine de mort : Italie, Suisse, Belgique, etc. En France, depuis 1792, elle consiste dans la décapitation par la guillotine : « Tout condamné à mort aura la tête tranchée. » (Code pén., art. 12.) Les militaires condamnés à mort sont fusillés.

Les corps des suppliciés sont délivrés à leurs familles, si elles les réclament, à charge par elles de les faire inhumer sans aucun appareil.

L'exécution se fait sur l'une des places publiques du lieu indiqué par l'arrêt de condamnation.

Si une femme condamnée à mort déclare et s'il est vérifié qu'elle est enceinte, elle ne subit la peine de mort qu'après sa délivrance.

**Mort et le Bûcheron** (*la*), tableau de Lhermitte, d'après la fable de La Fontaine.

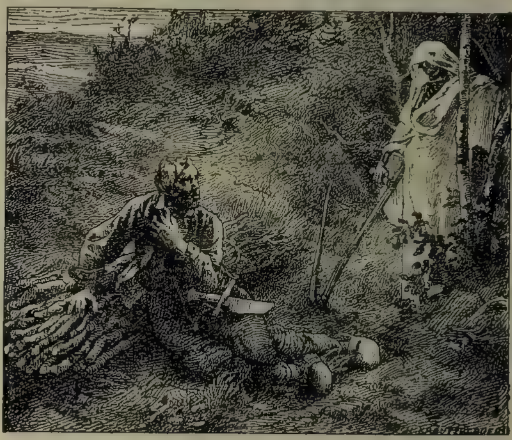
La Mort et le Bûcheron, tableau de Lhermitte.

**mort** [*mor*], **e** adj. et n. (lat. *mortuus*). Privé d'animation, de commerce, etc. : *ville morte.* Qui manque d'ardeur : *langage mort. Fig. Etre plus mort que vif*, très effrayé. *Etre mort pour*, n'avoir plus de relations avec : *fille coupable, qui est morte pour les siens. Nature morte*, peinture représentant des objets inanimés autres que le paysage et les cadavres humains. *Eau morte*, eau stagnante ; eau que rien n'agite. *Point mort*, endroit de la course d'un organe, où, ne recevant plus aucune impulsion du moteur, il ne continue à se mouvoir qu'en vertu de la vitesse acquise. *Poids mort*, poids propre des organes ou machine qui en diminue d'autant le travail utile. *Par ext.* Chose inutile. *Chair morte*, chair insensible, comme il en est dans les escarres des plaies. *Œuvres mortes*, accastillage d'un navire. N. Personne morte, cadavre : *les Romains brûlaient leurs morts.* (V. langue.) *Faire le mort*, faire semblant d'être mort, ne pas manifester sa présence. *Jour des morts*, deuxième jour de novembre, consacré, chez les catholiques, à des prières pour les morts. Dans divers jeux, nom donné au joueur qui est momentanément ou définitivement mis hors de la partie. Jeu étalé sur le tapis et qui représente un partenaire imaginaire, ou jeu retourné sur le tapis et que les joueurs ont à tour de rôle le droit de prendre. *La mère en est morte*, c'est une chose qui ne se fait plus. Prov. : **La mort n'a pas d'amis,** on oublie ses amis morts. **De toutes les douleurs on ne peut faire qu'un mort,** on ne meurt qu'une fois, quelles que soient les peines endurées. **Les morts ont toujours tort,** on rejette volontiers le tort sur ceux qui ne peuvent plus se défendre. **Qui court après les souliers d'un mort risque souvent d'aller nu-pieds,** spéculer sur la mort d'une personne dont on doit hériter, c'est s'exposer à des mécomptes. (V. tête.) Allus. hist. V. roi. **Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas,** phrase de Barère, qui n'a pas le sens odieux qu'on lui prête communément, car elle s'appliquait aux ennemis de l'extérieur. Allus. littér. : **Laissez les morts ensevelir les morts.** Un disciple, avant de suivre Jésus, lui demanda l'autorisation de retourner chez lui pour ensevelir son père. Jésus vit là une hésitation et lui répondit par les paroles ci-dessus, ajoutant : « Mais toi, va et annonce le règne de Dieu. » (S. Luc, *Evang.*, IX, 59-69.) On rappelle ces paroles pour signifier qu'il faut s'occuper des vivants et des choses actuelles, sans s'attarder inutilement à ce qui n'est plus. **Les morts vont vite**, mots qui reviennent souvent sur les lèvres du funèbre amant de *Lénore.* (V. ce nom.) On les emploie pour caractériser les ravages que la mort fait parfois coup sur coup dans les rangs des hommes distingués.

Il est des morts qu'il faut qu'on tue

vers de Fernand Desnoyers, dans une célèbre apostrophe *A Casimir Delavigne.* On les rappelle pour signifier qu'après la mort de certains hommes, il faut encore détruire la réputation qu'ils ont usurpée, combattre leur influence, etc. Ant. **Vivant.**

**Morts** (*Monument aux*), mausolée symbolique, dû au sculpteur français Bartholomé (1895). Composition simple, sévère et d'un bel effet (au cimetière du Père-Lachaise, à Paris).

**Morts** (*Rouleaux des*), rouleaux de parchemin, où étaient inscrits, au moyen âge, ceux pour l'âme desquels des services religieux devaient être célébrés ; à défaut de l'état civil, ils avaient une grande importance.

**Mort de Babylone** (*la*), tableau de Rochegrosse (1891). Au milieu d'une immense orgie, Balthazar voit arriver les Perses, flambeaux à la main.

**mortadelle** [*dè-le*] n. f. (ital. *mortadella*). Gros saucisson d'Italie, fabriqué surtout à Bologne.

— Encycl. La mortadelle se fabrique avec du porc et du bœuf mélangés de lard, qu'on laisse pendant quelques temps dans la saumure et que l'on fume ensuite pendant six ou huit jours. Les mortadelles varient de 15, jusqu'à 40 et 50 centimètres de diamètre.

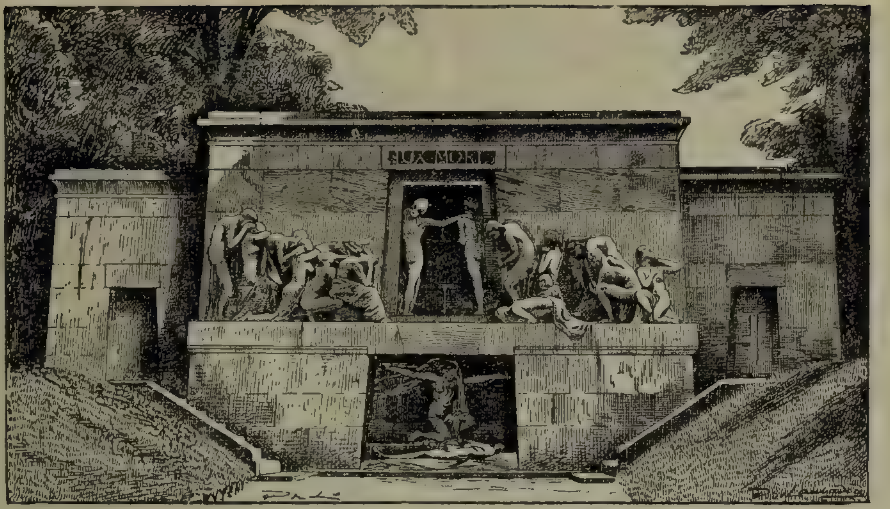

Monument aux morts, œuvre de Bartholomé.

**Mortagne** (la), rivière du dép. des Vosges et de Meurthe-et-Moselle, née au pied du Noirmont et confinant dans la Meurthe à Mont-sur-Meurthe ; environ 70 kil. de cours. La *bataille de la Mortagne* (tel est le nom officiel de la bataille appelée parfois « de la trouée de Charmes ») a été gagnée par le général Dubail (1re armée française) sur la 7e armée allemande (von Heeringen). Elle a duré du 24 août au 4 septembre 1914 et a brisé l'offensive allemande qui tendait à séparer l'une de l'autre les deux armées françaises de l'Est. C'est un des grands épisodes de la grande bataille d'ensemble de Lorraine.

**Mortagne,** ch.-l. d'arr. (Orne) ; 3.730 h. (*Mortagnais*). Ch. de f. Et. ; à 37 kil. d'Alençon. Patrie de Puisaye. Commerce de chevaux. — L'arr. a 11 cant., 150 comm., et 81.200 h. ; le cant. a 14 comm., et 9.740 h.

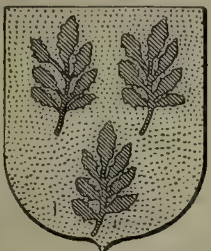

Armes de Mortagne (Orne).

**Mortagne** ou **Mortagne-sur-Sèvre,** ch.-l. de c. (Vendée), à 50 kil. de La Roche-sur-Yon, près de la Sèvre Nantaise : 2.300 h. Ch. de f. Et. Sources minérales. — Le cant. a 14 comm., et 18.310 h.

**Mortagne-sur-Gironde,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 33 kil. de Saintes ; 1.980 h. Ch. de f. Et. Vins, tonnellerie. Station de torpilleurs.

**mortaillable** [*ta, ll* mll.] adj. et n. (de *mortaille*). *Dr. féod.* Se disait d'un serf dont les biens faisaient retour au seigneur, s'il décédait sans héritier légitime.

**mortaille** [*ta, ll* mll., *e*] n. f. (de *mort*, et *tailler*). *Dr. féod.* Droit de certains seigneurs, à l'héritage de leur serf mort sans héritier légitime.

**mortailler** [*ta, ll* mll., *é*] n. m. *Dr. féod.* Serf sujet à la mortaille. Juge, receveur préposé pour recevoir la mortaille.

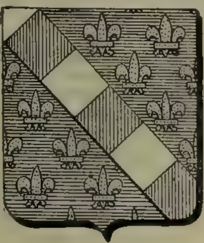

Armes de Mortain.

**Mortain** [*tin*], ch.-l. d'arr. (Manche), près de la Cance, affl. de la Sélune ; 1.910 h. (*Mortainais*). Ch. de f. Et. ; à 62 kil. de Saint-Lô. Eglise Saint-Evroult (XIe s.). — L'arrond. a 8 cant., 74 comm., et 55.400 h. Le cant. a 11 comm., et 8.307 h.

**mortaisage** [*tè-za-je*] n. m. Action de mortaiser : *le mortaisage d'une pièce de bois.*

**mortaise** [*tè-ze*] n. f. Entaille pratiquée dans l'épaisseur d'une pièce de bois ou de métal, pour recevoir le tenon. Ouverture dans une gâche, pour recevoir le pêne. Pièce de bois percée de trous par lesquels passent les sautereaux des clavecins et des épinettes. Vide d'un moufle, où l'on place le réa. Trou pratiqué dans la caisse d'un mât pour le passage de sa clef.

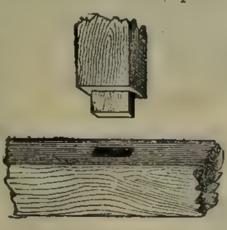

Mortaise et son tenon.

**mortaiser** [*tè-zé*] v. a. Pratiquer une mortaise : *mortaiser un montant.*

**mortaiseur, euse** [*tè-zeur, eu-ze*] adj. Qui sert à mortaiser. N. f. Machine à mortaiser.

**mortalité** n. f. (lat. *mortalitas*). Condition de ce qui est sujet à la mort. Quantité d'individus qui meurent dans un temps donné : *la mortalité est considérable dans les pays marécageux. Tables de mortalité*, tables dressées pour faire connaître le nombre des morts par année, sur un nombre donné de vivants de chaque âge. ANT. **Natalité**.

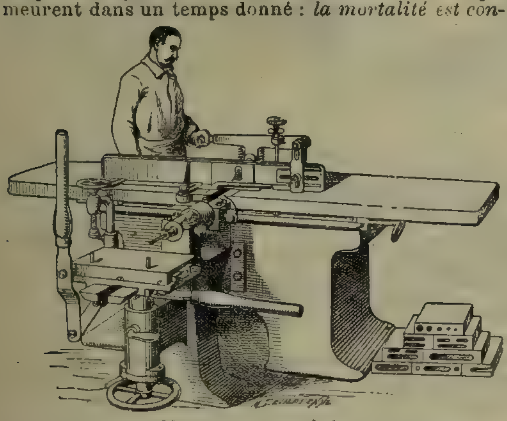

Mortaiseuse pour bois.

— ENCYCL. *Math. Tables de mortalité.* Les tables de mortalité servent de base aux contrats passés par des compagnies d'assurance sur la vie, notamment en ce qui concerne le taux des primes. Ces tables sont présentées sous la forme usuelle de *tables de survie* ; elles donnent, d'âge en âge, le nombre de survivants d'un groupe déterminé. Chacune de ces tables correspond à une loi de mortalité, qui s'en dégage facilement grâce au calcul des probabilités.

— *Econ. rur.* Pour atténuer les pertes considérables que les épizooties font subir à la production agricole, l'assurance est le plus sûr moyen. Longtemps, cependant, cette assurance fut considérée comme impraticable. Les compagnies commerciales ne pouvaient réussir, étant donné la facilité des fraudes et la difficulté de contrôle ; les mutuelles générales, en raison de leurs frais élevés, exigeaient des primes trop considérables, mais le problème a été résolu par les mutuelles locales, consistant dans l'association de cultivateurs habitant la même commune, le même canton, et supportant en commun les pertes d'animaux.

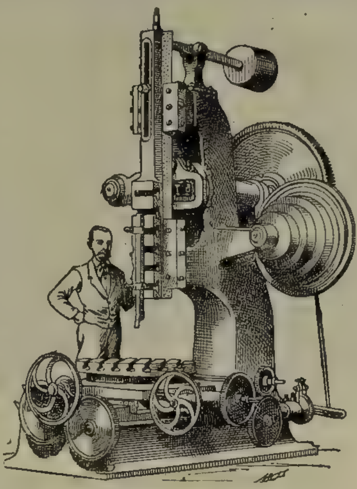

Mortaiseuse pour métaux.

La loi autorise la constitution de ces sociétés sous la forme de syndicats professionnels, à la condition qu'elles se consacrent exclusivement à l'assurance mutuelle agricole. Elle les affranchit des droits de timbre et d'enregistrement.

**Mortara,** v. d'Italie (Lombardie, prov. de Pavie), sur l'Arbogna ; 10.500 h. Victoire des Autrichiens sur les Piémontais en 1849.

**mort-bois** [*mor-boi*] n. m. Bois de peu de valeur, comme les végétaux ligneux de petite taille : épines, ronces, bruyères, etc. Pl. des *bois-morts.*

**mort-Dieu** interj. Juron. On dit aussi *Par la mort-Dieu !*

**Morte** (MER) ou **lac Asphaltite,** lac de la Palestine, à l'extrémité sud de la Syrie (Turquie d'Asie) ; il a 76 kil. de long sur 17 de large, à 392 m. au-dessous du niveau de la Méditerranée, au fond du Ghor. Salure et densité de l'eau exceptionnellement fortes. Il est difficile de plonger dans la mer Morte, et presque impossible de s'y noyer. Sodome et Gomorrhe étaient situées sur ses bords.

**Morteau** [*tô*], ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 31 kil. de Pontarlier, sur le Doubs ; 4.080 h. (*Mortuaciens*). Ch. de f. P.-L.-M. Horlogerie. — Le cant. a 7 comm., et 12.000 h.

**Morteaux-Coulibœuf** [*tô, bœuf*], ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 10 kil. de Falaise, sur la Dives ; 640 h. Ch. de f. Et. Métallurgie. — Le cant. a 23 comm., et 6.400 h.

**morte-eau** [*mor-tô*] n. f. Nom donné aux marées les plus faibles entre la nouvelle et la pleine lune. Epoque de ces marées. Pl. *mortes-eaux.*

**Mortefontaine** [*tè-ne*], comm. de l'Oise, arr. et à 13 kil. de Senlis : 450 h. Vaste parc, l'un des plus beaux jardins anglais de l'Europe.

**mortel, elle** [*tèl, è-le*] adj. (lat. *mortalis*). Sujet à la mort : *tous les hommes sont mortels.* Qui appartient à l'homme : *la race mortelle.* Qui donne ou est propre à donner la mort : *maladie, blessure mortelle.* Acharné jusqu'à désirer la mort : *un ennemi mortel. Péché mortel*, qui fait perdre la grâce de Dieu. *Dépouilles mortelles, restes mortels*, cadavre. *Fig.* Cruel : *douleur mortelle.* Long et ennuyeux : *dix mortelles lieues.* N. Homme, femme : *c'est un heureux mortel.* N. m. pl. *Les mortels*, le genre humain. ANT. **Immortel.** ALLUS. LITTÉR. : V. ÉGAL.

**mortellement** [*tè-le-man*] adv. A mort : *blessé mortellement. Fig.* Extrêmement : *discours mortellement ennuyeux.*

**mortellerie** [*tè-le-rî*] n. f. Métier, travail de mortellier.

**mortellier** [*tè-li-é*] n. m. (de *mortier*). Ouvrier qui, autrefois, concassait à la main certaines pierres dures pour en faire du ciment et qui, aujourd'hui, surveille et alimente les *broyeurs*, lesquels réduisent ces pierres en poudre.

**Mortemart** [*mar*], branche de la famille française de Rochechouart, originaire de la Marche, à laquelle appartenaient l'amiral de Vivonne et ses sœurs : Mme de Montespan et Mme de Thianges, et l'abbesse de Fontevrault.

**Mortemart** (Casimir-Louis-Victurnin DE ROCHECHOUART, prince DE TONNAY-CHARENTE, duc de), général et diplomate français, né à Paris, m. à Neauphle (1785-1875).

**morte-paye** n. f. Autref., soldat entretenu en temps de paix comme en temps de guerre. Vieux domestique qu'on garde sans le faire travailler. Celui qui ne peut payer ses contributions. Pl. des *mortes payes.*

**morte-saison** n. f. Temps où, dans certaines professions, on a moins de travail, moins de débit qu'à l'ordinaire. Pl. des *mortes-saisons.*

**mort-gage** n. m. Gage dont on laisse jouir un créancier, sans que les fruits dont il profite soient imputables sur la dette. Pl. des *morts-gages.*

**Mort-Homme** (le) [pron. *mor-om'*], petit massif de deux buttes jumelles, situées au N.-O. de Verdun, sur le plateau qui, à l'altitude de 220-240 m., domine à l'O. la vallée de la Meuse. Ces deux buttes, qui sont orientées N.-O. S.-E. et qui s'élèvent respectivement à la hauteur de 265 et de 295 mètres, présentent une grande importance militaire, puisqu'elles commandent tous les environs. Aucune éminence n'y atteint, en effet, la cote du Mort-Homme proprement dit (295 m.), sauf la célèbre cote 304, située dans l'O., un peu en arrière. Le Mort-Homme est donc un excellent observatoire, en même temps qu'une très bonne position d'artillerie.

Aussi, dès l'arrivée de l'armée allemande du kronprinz impérial devant Verdun (début de sept. 1914), le Mort-Homme fut-il solidement tenu par les Français. Il fut encore en 1916, lors de cette attaque générale sur les deux rives de la Meuse qui constitue la deuxième phase de la « bataille défensive de Verdun » (fév.-juill. 1916), le but d'efforts acharnés des Allemands. Partis des positions occupées par eux sur la rive gauche du ruisseau Forges, le 6 mars 1916, les soldats du kronprinz d'Allemagne progressèrent en six jours jusqu'aux pentes du Mort-Homme et s'emparèrent, le 14, de la cote 265, la plus septentrionale. Mais la 75e brigade se maintint sur le sommet de la cote 295, et les furieuses attaques de l'ennemi, si répétées fussent-elles, ne parvinrent jamais à déloger définitivement les Français. Ni les 16, 17 et 31 mars, ni les 9 et 10 avril, ni les 22, 23 et 24 de ce même mois, ni les 7, 20 et 22 mai, ni le 29 juin, ni le 12 juillet, les efforts des Allemands ne réussirent. Si, le 20 mai, les ennemis arrivèrent jusqu'aux tranchées de deuxième ligne de la crête S.-O., sur la cote 295, ils ne s'y maintinrent guère et en furent chassés le 15 juin.

Par la suite, à la fin de la « première bataille de Verdun » (oct.-déc. 1916), les Allemands tentèrent encore, le 28 décembre, de s'emparer du point culminant du Mort-Homme ; mais ils échouèrent une fois de plus, devant la froide énergie des troupes françaises, commandées par le général de Maud'huy.

C'est seulement à la fin de mars 1917 que les Allemands parvinrent à leur but, à la suite de nombreux et violents combats (25 janvier, 18, 20 et 29 mars). Mais, malgré le soin avec lequel ils organisèrent la position, ils ne purent s'y maintenir que jusqu'au 20 août. Alors, au début de la « deuxième bataille offensive de Verdun » (août-déc. 1917), dirigée par le général Guillaumat, la 31e division d'infanterie reprit le Mort-Homme, ses tranchées et ses tunnels.

Depuis ce moment, le front français étant reporté plus au N., le petit massif du Mort-Homme avait cessé d'être un objet de convoitise pour les armées allemandes campées devant la grande place forte de Verdun. (V. VERDUN.)

**morticole** n. m. (du lat. *mors, mortis*, mort, et *colere*, cultiver). Epithète péjorative, que l'on donne parfois aux médecins. (Mot créé par Léon Daudet dans son roman *les Morticoles*, 1894. — Sous ce nom l'auteur désigne, non les médecins, mais les habitants d'un pays imaginaire, la *Morticolie*, qui ont donné aux médecins une absolue prééminence.)

**mortier** [*ti-é*] n. m. (lat. *mortarium*). Mélange de chaux, de sable et d'eau, pour unir les pierres de construction : *lier des moellons avec du mortier. Par anal.* Matière pâteuse et épaisse. Vase en bois, porcelaine, verre ou métal, dans lequel on pile les drogues, on mélange des substances pâteuses, etc. Bouche à feu, très courte, pour lancer des bombes. (V. la planche ARMES.) Autref., bonnet rond de velours noir, que portaient les magistrats de parlement : *président à mortier.* Auj., bonnet que portent les magistrats de la Cour de cassation et de la Cour des comptes.

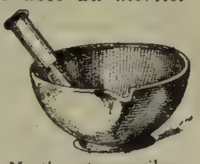

Mortier et son pilon.

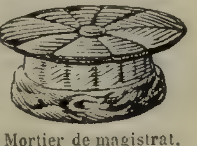

Mortier de magistrat.

— ENCYCL. *Constr.* On donne le nom de *mortier* aux substances qui ont la propriété de durcir en adhérant aux matériaux qu'elles doivent réunir, et de former avec eux un tout solide et presque indestructible. On distingue les mortiers simples et les mortiers composés. Les premiers n'emploient qu'une seule matière : tels sont les mortiers de terre, de chaux, de plâtre, de ciment ; les mortiers composés sont formés de la réunion de deux ou plusieurs éléments réunis entre eux par malaxage : tels sont les mortiers de chaux et sable, de chaux, sable et ciment. La solidité des édifices dépend en grande partie de la nature des mortiers employés. On dit d'un mortier qu'il est *maigre* lorsqu'il contient beaucoup de sable et, au contraire, qu'il est *gras*, s'il renferme une forte proportion de chaux. (V. CHAUX, CIMENT, BETON.)

— *Milit.* Les mortiers semblent avoir été très anciennement employés. Leurs premiers projectiles étaient des pierres : d'où le nom de *pierriers* qu'on leur donna. Ils furent surtout employés pour le lancement des bombes au XVIIe et au XVIIIe siècle (systèmes Gribeauval, Gomer). Sous un angle de tir de 45e ou de 60e, les mortiers lisses ont une portée de 2.000 à 4.000 mètres. On a essayé de remplacer les mortiers lisses par des *mortiers rayés*, de portée et de précision plus grandes. Anciennement, le mortier était un canon court de moins de 10 calibres de longueur : aujourd'hui, cette distinction n'est plus respectée ; la dénomination tend à disparaître, pour classer les pièces à feu, en : *canons* exécutant des tirs tendus, et en *obusiers*, exécutant des tirs courbes. Néanmoins, dans le matériel actuel français, plusieurs pièces portent le nom de *mortier ;* elles exécutent soit des tirs plongeants, soit des tirs verticaux ; les principaux modèles sont, pour l'artillerie lourde de campagne : le mortier de 220, modèle 1880, de Bange, portant à 7 km. 150 un obus de 28 kilogr. ; le mortier Schneider de 220, portant à 11 km. 200 ; le

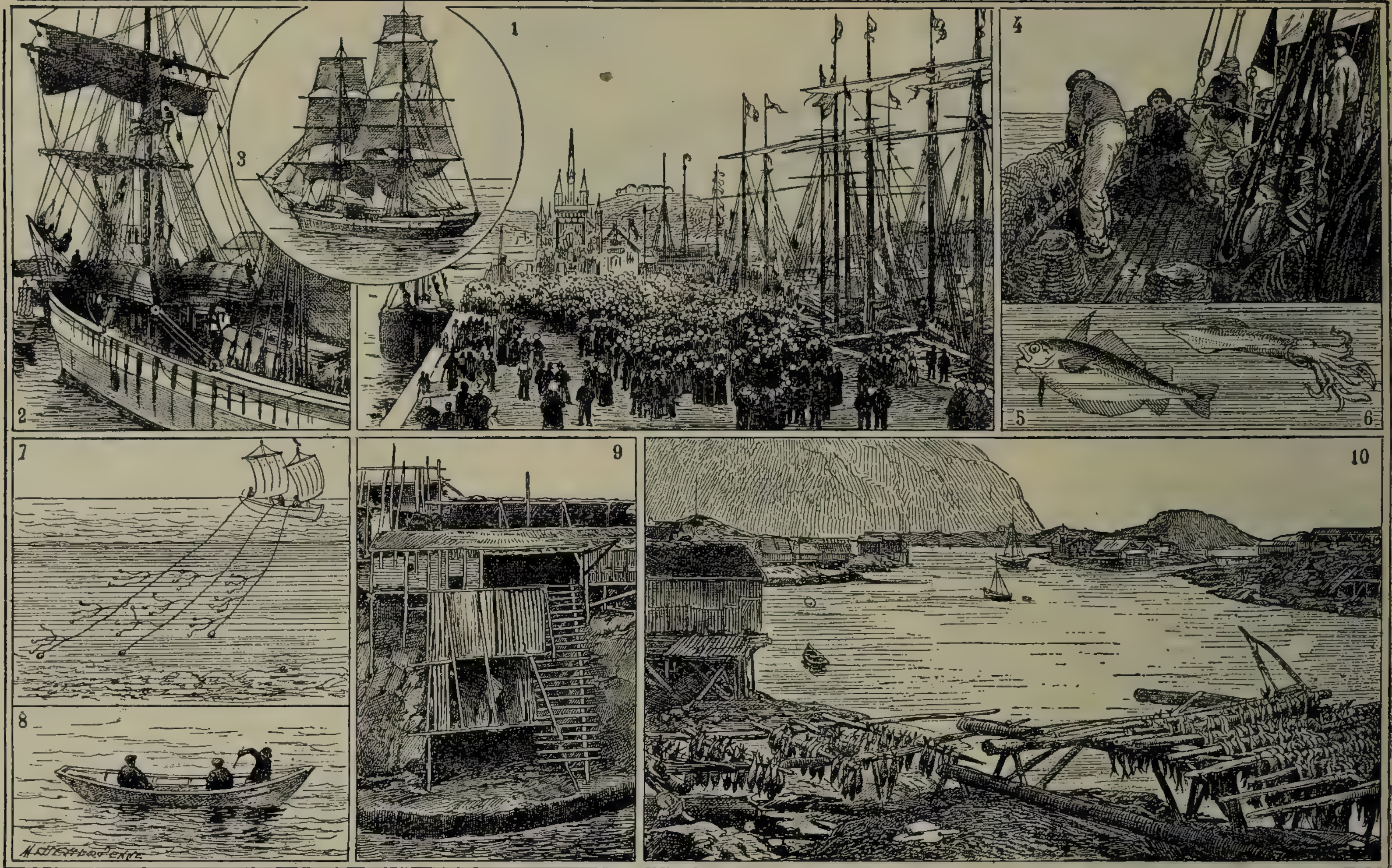

Pêche de la morue : 1. Bénédiction de la flottille des morutiers et Reposoir des "Islandais" à Paimpol ; 2. Appareillage de départ ; les doris sont empilés à bord ; 3. Type de goélette ; 4. Manœuvre à bord ; 5. Capelan (amorce) ; 6. Encornet (amorce) ; 7. Doris tendant ses lignes ; 8. Relève des lignes ; 9. Un coin de sécherie à Terre-Neuve ; 10. Sécheries aux îles Lofoden.

mortier de 270, lançant un obus de 125 à 225 kilogr. à 10 kilom. 950. L'artillerie de position emploie comme plus forte pièce un mortier de 370, portant à 10 km. 500 un obus de 404 kilogr. Pour la défense des tranchées, on utilise des lance-bombes ou mortiers de petits calibres ; les mortiers de 58 lancent une bombe à ailettes de 18 kilogr. à 1 km. 050. Il a été aussi fait usage d'un mortier de 340, lançant une bombe de 195 kilogr. à 2 km. 300.

**Mortier** [*ti-é*] (Edouard-Adolphe-Casimir-Joseph), duc de Trévise, maréchal de France, né au Cateau-Cambrésis, m. à Paris (1768-1835), un des plus heureux capitaines de la Révolution et de l'Empire. Il conquit le Hanovre (1803), se couvrit de gloire à Leoben, gagna en Espagne les victoires d'Ocaña et de Gevora ; il devint ministre de la guerre sous Louis-Philippe, et fut tué boulevard du Temple, à Paris, par la machine infernale de Fieschi.

Mal Mortier.

**mortifère** adj. (du lat. *mors, mortis*, mort, et *ferre*, porter). Qui cause la mort : *plante mortifère*. (Peu us.)

**mortifiant** [*fi-an*], **e** adj. Qui mortifie : *pratiques mortifiantes*. Qui humilie : *refus mortifiant*.

**mortification** [*si-on*] n. f. Action de mortifier son corps : *les mortifications des ascètes*. *Fig.* Impression pénible, résultant de quelque chose d'humiliant : *subir une grande mortification*. *Méd.* Etat des chairs mortes, gangrenées. Commencement de décomposition, qui rend le gibier plus savoureux.

— Encycl. *Chir.* La mortification est déterminée par les agents extérieurs qui détruisent les cellules, comme le froid, la chaleur, l'électricité, les caustiques, les traumatismes, etc. On désigne généralement la mortification des tissus résistants, solides (os, cartilages) sous le nom de *nécrose*, et celle des tissus mous sous le nom de *gangrène*. Les territoires mortifiés se laissent facilement envahir par les microbes de la putréfaction. Le traitement est subordonné à la cause. (V. gangrène et nécrose.)

**mortifier** [*fi-é*] v. a. (lat. *mortificare ;* de *mors, mortis*, mort, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*.) Rendre plus tendre, en parlant de la viande : *on mortifie les viandes en les faisant mariner*. Affliger son corps par des jeûnes, des austérités : *mortifier sa chair*. *Fig*. Humilier : causer un vif déplaisir : *le plaisir de mortifier une personne vaine*.

**mortifieur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui mortifie.

**mortillage** [*ll* mll.] n. m. Assemblage de chardons à lainer déjà usés et qu'on emploie encore pour commencer à lainer les draps.

**Mortillet** [*ti ll* mll., *è*] (Gabriel **de**), savant français, né à Meylan, m. à Saint-Germain-en-Laye (1821-1898). Il est un des fondateurs de l'archéologie préhistorique.

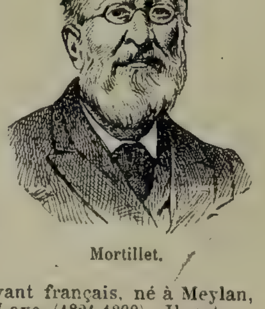

Mortillet.

**Mortimer** [*mèr*] (Roger, baron de Wigmore, comte de March **de**), courtisan anglais, né vers 1286, m. en 1330. Amant de la reine Isabelle de France, femme d'Edouard II. Après l'assassinat de ce roi, il jouit d'une grande influence, mais il se montra si despote, si insolent, qu'il s'aliéna tout le monde. Edouard III l'arrêta et le fit condamner à mort. Mortimer fut pendu et écartelé à Tyburn. Isabelle fut enfermée dans un château.

**Mortimer's Cross**, lieudit (Angleterre, comté de Hereford), près de Wigmore. Victoire d'Edouard d'York (le futur Edouard IV) sur les Lancastriens pendant la guerre des Deux-Roses (1461).

**mortinatalité** n. f. (du lat. *mors, mortis*, mort, et de *natalité*). Etat des enfants mort-nés. Rapport des naissances de cette nature avec les naissances ordinaires.

**mortine** n. f. Feuilles de myrte et d'autres plantes employées dans la tannerie.

**Mortlake**, bourg d'Angleterre (comté de Surrey), sur la Tamise ; 16.300 h.

**mort-né, e** adj. Mort en venant au monde : *enfant mort-né*. *Fig.* Qui échoue dès son commencement : *projet mort-né*. Pl. des enfants *mort-nés*, des brebis *mort-nées*. N. m. : *un mort-né*.

**mortode** n. f. Perle fausse, employée dans le commerce avec les nègres d'Afrique.

**Morton** (James Douglas, comte **de**), régent d'Ecosse pendant la captivité de Marie Stuart, en 1572 ; décapité en 1581.

**mort-plain** n. m. *Tann.* Eau de chaux qui a servi.

**Mortrée** [*tré*], ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 15 kil. d'Argentan ; 1.130 h. Chevaux. — Le cant. a 13 comm., et 4.900 h.

**Mortsel**, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 4.530 h. Tisseranderies ; scieries.

**morts-murs** n. m. pl. Parois d'un four de fusion destiné à l'affinage de certains métaux.

**mort-terrain** n. m. Dans les mines, terrain qui ne contient aucune matière utile.

**mortuaire** [*tu-è-re*] adj. (lat. *mortuarius*). Qui appartient au service, à la pompe funèbre : *service mortuaire*. *Drap mortuaire*, drap, ordinairement noir, que l'on étend sur un cercueil. *Registre mortuaire*, où sont inscrits les noms des personnes décédées. *Extrait mortuaire*, qu'on tire de ce registre. *Domicile, maison mortuaire*, maison où une personne est décédée.

**moruau** [*ru-ô*] n. m. Petite morue.

**morue** [*rû*] n. f. Gros poisson du genre *gade*, atteignant jusqu'à 1m.50 : *la morue est très vorace*. *Pop.* Prostituée de bas étage. *Morue franche*, morue fraîche, cabillaud. *Fam. En queue de morue*, dont les pans sont larges et effilés. N. f. *Queue de morue*, habit noir : *mettre sa queue de morue*.

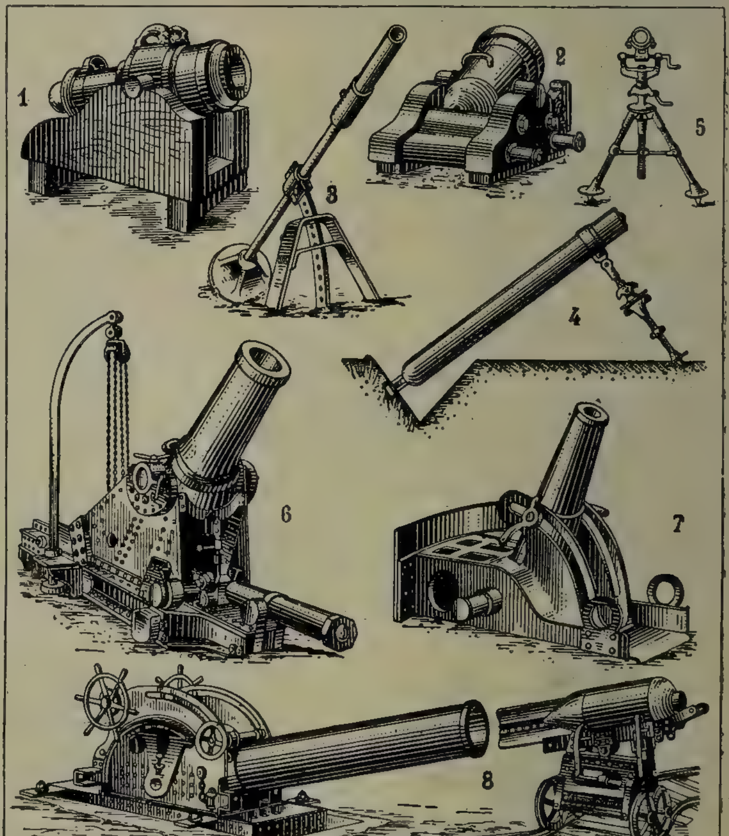

Mortiers : 1. Du xviiie siècle ; 2. Du xixe siècle (1850) ; 3. De tranchées (type Benoist) ; 4. D'infanterie (type Stokes), en position de tir ; 5. Sa fourche d'appui ; 6. Mortier de 270 (1913) ; 7. De 58 ; 8. De 340, avec son wagonnet de chargement.

— Encycl. La morue vit dans les mers arctiques, surtout entre Terre-Neuve et l'Islande, où l'on va la pêcher en été, dès le mois de mai. Sa chair fraîche constitue le *cabillaud ;* salée, c'est la *morue verte ;* sèche, c'est la *merluche*. L'huile de foie de morue, liquide huileux extrait du foie de morue franche, est un excellent agent reconstituant, particulièrement recommandable pour les enfants scrofuleux, lymphatiques ou rachitiques. On la prescrit aussi chez l'adulte, notamment dans la tuberculose. La dose habituelle, chez l'enfant, varie, suivant l'âge, entre 10 et 40 gr. par jour. On doit préférer l'huile blonde à la blanche, moins active, et à la brune, que les enfants acceptent difficilement.

La pêche de la morue est faite par des navires spéciaux, voiliers (trois-mâts-goélettes, bricks et

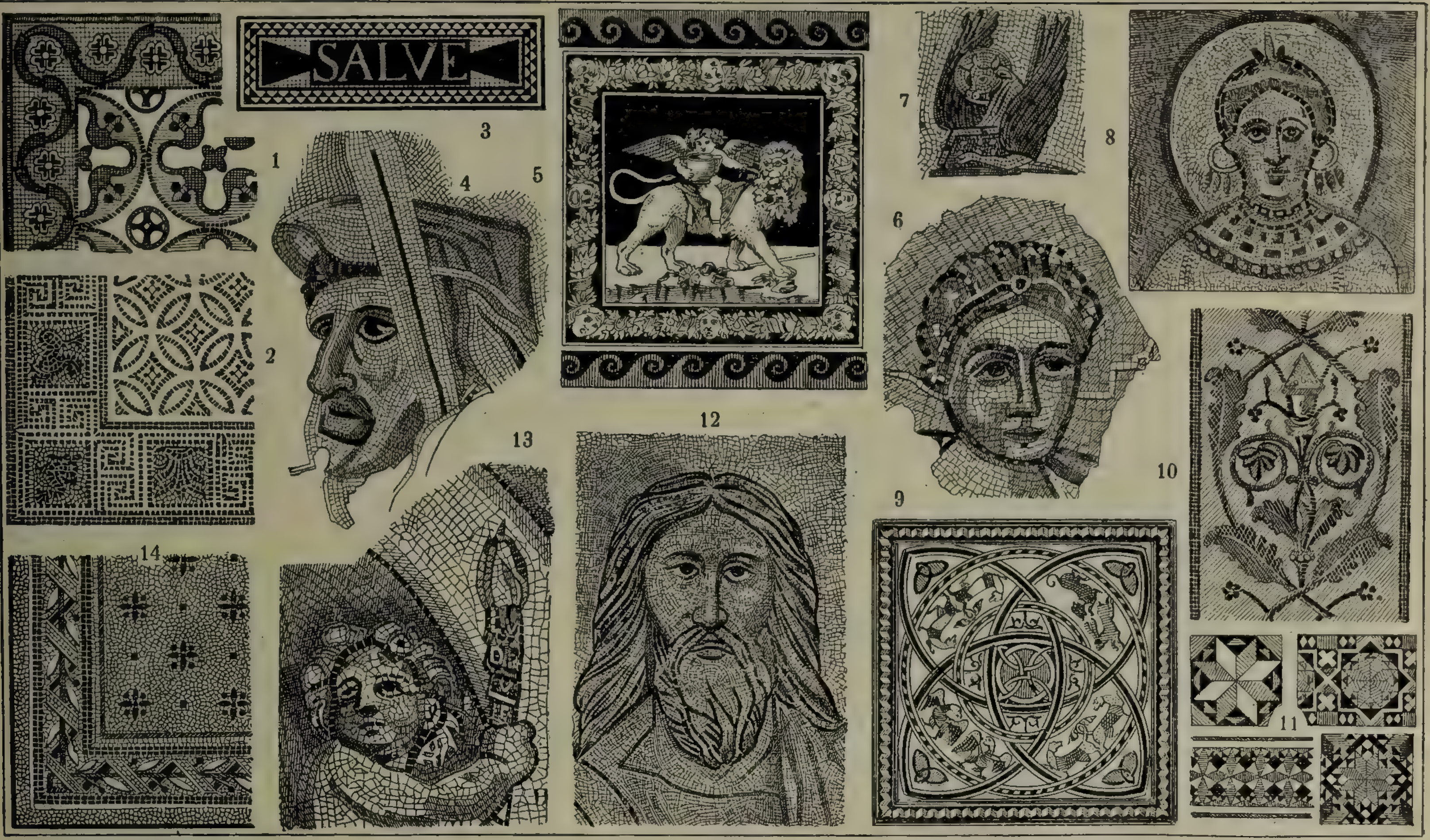

MOSAIQUES : 1. Pavement gallo-romain. — 2. Mosaïque romaine à appareil régulier (*opus sectile*). — 3. Pavement avec bordure à compartiments triangulaires (*trigonum*). — 4. Mosaïque romaine à appareil irrégulier (*opus vermiculatum*). — 5. Mosaïque romaine (ensemble). — 6. Byzantine (Ve s.). — 7 et 8. Du IXe siècle. — 9. Du XIe siècle. — 10. Revêtement de muraille (XIIIe s.). — 11. Détail de pavement (XIIIe s.). — 12. Mosaïque du XIIIe siècle. — 13. Du XIVe siècle. — 14. Mosaïque moderne.

goélettes) ou chalutiers à vapeur, qui, des ports de la Manche et de l'Océan, où ils sont armés, partent chaque année au printemps pour Terre-Neuve (*terreneuvas*) ou d'Islande (*islandais*). Les navires morutiers, arrivés sur les lieux de pêche, détachent de petites embarcations (*doris*), qui vont mouiller leurs lignes à quelque distance. Les lignes posées le soir sont levées le lendemain matin, et les poissons capturés apportés au navire, où ils sont immédiatement décapités, vidés, salés et mis en cale.

La saison de pêche dure jusqu'en octobre, et les navires rentrent en France.

— *Art culin.* Avant toute préparation, la morue doit être dessalée pendant un jour ou deux dans de l'eau fraiche, souvent renouvelée. On la mange bouillie, frite, à la Béchamel, à la lyonnaise, en brandade, au fromage, au beurre noir, en beignets, en croquettes, aux câpres, etc. ; elle entre dans la confection d'une sorte de bouillabaisse.

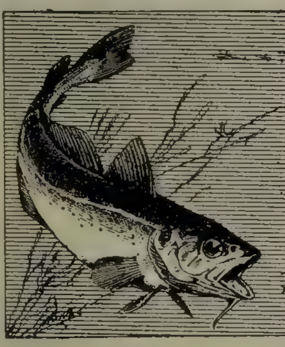

Morue.

**morula** n. f. (m. lat. signif. : *petite mûre*). *Biol.* Phase de segmentation de l'œuf, dans laquelle tous les blastomères se réunissent en une masse sphérique framboisée.

**morule** n. f. (du lat. *mora*, réserve). Court intervalle. (Inus.)

**Morus** [*russ*] (sir Thomas MORE, dit), né et m. à Londres (1478-1535), grand chancelier d'Angleterre sous Henri VIII, auteur de l'*Utopie*, roman politique et social. Il fut décapité en 1535, pour être resté fidèle au catholicisme et n'avoir pas voulu reconnaitre la puissance spirituelle du roi. Son portrait a été fait plusieurs fois par Holbein. On lui prête cette devise : « Ne rien faire contre la conscience et rire jusqu'à l'échafaud inclusivement. » Il a été béatifié en 1886.

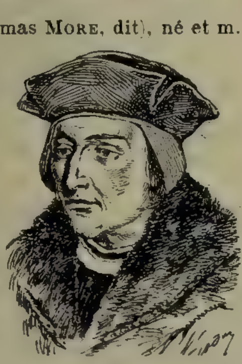

Th. Morus.

**morutier** [*ti-é*] ou **moruyer** [*ru-i-é*] n. et adj. m. Se dit des navires et des hommes qui font la pêche de la morue.

**Morvan** (c.-à-d. *Mont Noir*), massif montagneux de la France centrale, compris auj. dans les dép. de la Nièvre, de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire. (Hab. *Morvandais, Morvandiots* ou *Morvandiaux*.) Région granitique, pluvieuse. Elevage et vastes forêts, étangs nombreux, vallées pittoresques. Un des principaux sommets du Morvan, le *mont Beuvray* (810 m.), portait la citadelle gauloise de *Bibracte*.

**Morvan** (MALADIE DE), panaris analgésique qui se termine souvent par la nécrose.

**Morvandeau, elle** [*dô, è-le*] n. Originaire ou habitant du Morvan : *les Morvandeaux*. (On dit aussi MORVANDIAU et MORVANDIOT, E.) Adjectiv. : *nourrice morvandelle*.

**morve** n. f. (peut-être apparenté avec *gourme*). Humeur visqueuse, sécrétée par la muqueuse du nez. *Art vétér.* Maladie contagieuse des chevaux. Pourriture qui attaque la laitue et la chicorée, les oignons de jacinthe.

— ENCYCL. *Art vétér.* La *morve* est une maladie infectieuse, propre aux équidés (cheval, âne, mulet), mais transmissible à l'homme et aux animaux domestiques : les bovidés étant, cependant, à peu près réfractaires. Elle peut se présenter sous quatre formes : *aiguë, chronique, latente* ou *cutanée*. La forme aiguë marque son invasion par un état fébrile général, de l'inappétence, des frissons, un pouls petit et rare ; les flancs de l'animal se creusent, et le poil devient terne ; les muqueuses, et en particulier la pituitaire, sont d'un rouge jaunâtre ; puis apparaissent un écoulement nasal séreux jaunâtre (*jetage*), un gonflement des ganglions sous-glossiens (*glandage*) et des pustules sur la pituitaire ; les pustules, de la grosseur d'un grain de millet à celle d'un pois, sont parfois très rapprochées et gênent considérablement la respiration, qui devient sifflante ; ils ne tardent pas à s'ulcérer. La terminaison de cette forme est la mort, qui survient parfois assez rapidement. La morve chronique revêt les caractères ci-dessus, mais moins intensément développés ; dans la morve latente, on ne voit apparaître aucun des symptômes caractéristiques, mais les lésions existent néanmoins dans les sinus et les organes profonds, et l'animal peut communiquer la maladie à ses compagnons d'étable avec la même facilité qu'un autre atteint de morve aiguë. La morve cutanée est désignée ordinairement sous le nom de *farcin*. (V. ce mot.)

On ne connaît aucun traitement de la morve ; l'injection hypodermique de malléine (*malléination*) permet de formuler un diagnostic sûr. La morve est soumise aux mesures sanitaires édictées par la loi du 21 juillet 1881. (V. ÉPIZOOTIE.)

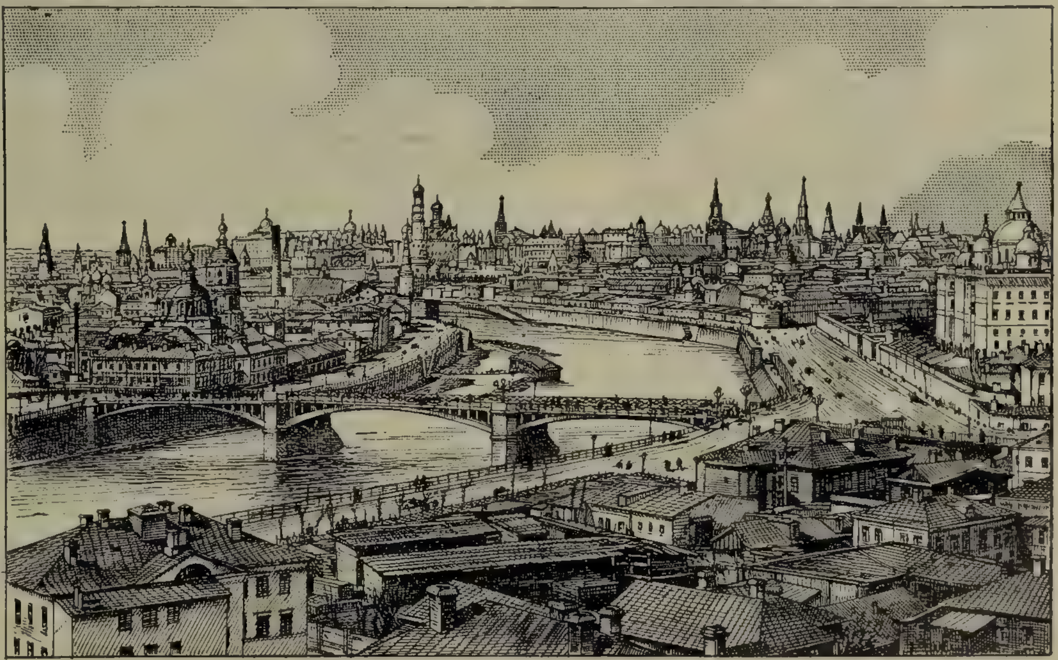

Moscou. Au fond, Saint-Basile et le Kremlin.

— *Méd.* La morve est toujours transmise à l'homme par un animal morveux. Dans l'espèce humaine, le jetage est moins marqué que chez l'animal; il y a des abcès, de l'érysipèle, des phénomènes infectieux généraux, une éruption pustuleuse, de la diarrhée, de la tuméfaction de la rate. La terminaison habituelle est la mort, rapide dans les formes aiguës, tardive (plusieurs années) dans les formes lentes. L'iode, le mercure ont quelques guérisons à leur actif.

**morveau** [*vô*] n. m. *Pop.* Amas de morve épaisse.

**Morven** [*vèn*] (c.-à-d. *Montagne Noire*), mont du Caithness (Ecosse), célèbre dans les poésies d'Ossian.

**morver** [*vé*] v. n. Laisser tomber sa morve. Se pourrir, en parlant de certaines plantes.

**morveux, euse** [*veû, eu-ze*] adj. Qui est atteint de la morve : *cheval morveux*. Qui a la morve au nez : *enfant morveux*. N. *Fam.* Jeune enfant, fille ou garçon. PROV. : **Qui se sent morveux se mouche**, que celui qui comprend que l'on parle de lui s'applique ce que l'on vient de dire. **Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez,** il faut souffrir un mal plutôt que de lui appliquer un remède pire que le mal lui-même. **Les morveux veulent moucher les autres**, ceux-là reprennent volontiers les autres qui méritent d'être repris.

**Morvi,** Etat indigène de l'Inde (présid. de Bombay, distr. de Goudjerate) ; 90.000 h. La ville homonyme en est la capitale (15.000 h.).

**Morvilliers** (Jean de), évêque d'Orléans, né à Blois, m. à Tours (1506-1577). Il joua un rôle politique et diplomatique au début des guerres de religion et fut garde des sceaux de 1568 à 1570.

**morvolant** ou **mort-volant** [*mor-vo-lan*], n. m. Soie mêlée, qui tombe dans le déchet pendant le dévidage des cocons.

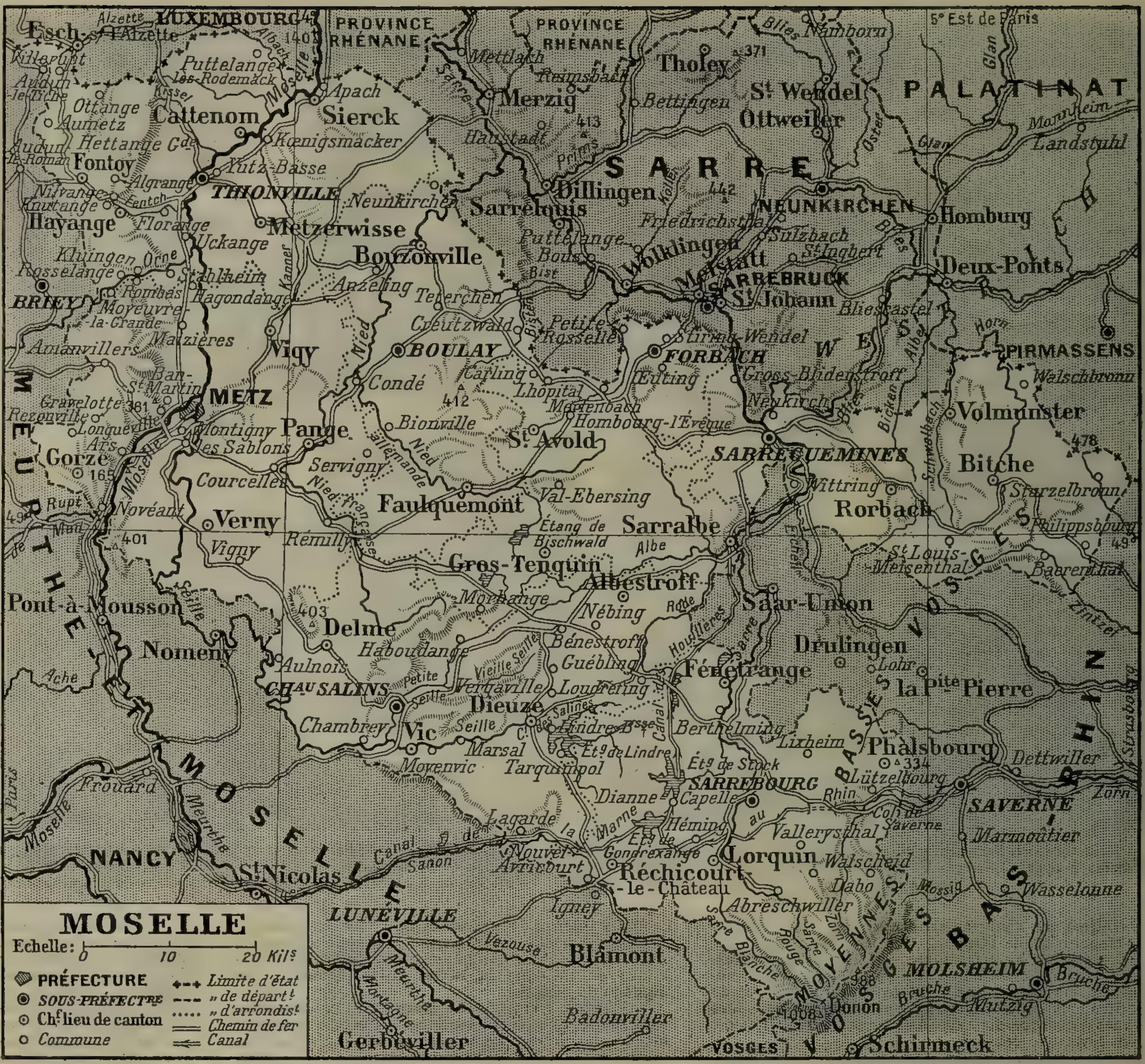

**Morzine,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 34 kil. de Thonon, sur la Dranse ; 1.480 h. Séjour d'été.

**mosaïculture** [*za-i*] n. f. (de *mosaïque*, et *culture*). *Hortic.* Méthode d'ornementation des corbeilles et plates-bandes, qui consiste dans le groupement de plantes diversement colorées (feuilles et fleurs), pour obtenir des dessins réguliers.

**mosaïque** [*za-i-ke*] n. f. (ital. *mosaïca* ; lat. *musæum*, gr. *mousaion*). Ouvrage composé de pièces rapportées (pierres, émaux, verre, bois, de différentes couleurs) et formant par leur assemblage une sorte de peinture. Art de faire des ouvrages de ce genre. *Fig.* Ouvrage d'esprit, composé de morceaux dont les sujets sont différents. *Pathol. végét.* Maladie bactérienne des feuilles de tabac, encore appelée *nielle* et qui se manifeste par un changement de teinte progressif.

— Encycl. *Techn.* La mosaïque, dont la matière première est formée de petits cubes de marbre de toutes couleurs, de dés de terre cuite colorés, de *smalte* ou émail, utilise soit le *procédé direct*, soit le procédé au *carton*. Dans le premier, le mosaïste creuse la surface à recouvrir d'une entaille superficielle et continue, dans laquelle il coule une mince couche de plâtre. Sur le plâtre sec il reproduit le dessin et les couleurs et découpe ensuite le plâtre en petits cubes qu'il remplace par le marbre, la terre cuite ou le smalt. Le procédé au carton consiste à exécuter le dessin sur un carton que l'on recouvre ensuite de cubes, collés la face sur le carton. On noie ensuite l'extrémité des cubes dans du ciment ou du mastic recouvrant la surface à décorer.

*Bx-arts.* L'emploi de la mosaïque comme dallage fut très répandu chez les Romains, qui l'utilisèrent ensuite pour l'ornementation des lambris. On réalisait ainsi de véritables tableaux (*bataille d'Issus*, à Pompéi). En décadence pendant le moyen âge, l'art de la mosaïque se releva à la Renaissance (coupole de Saint-Pierre de Rome). Les mosaïques italiennes des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles sont les plus parfaites ; certaines ont jusqu'à dix mille nuances.

**mosaïque** [*za-i-ke*] adj. Qui vient de Moïse : *la loi mosaïque.*

**mosaïqué** [*ké*], **e** adj. Qui offre l'aspect d'une mosaïque : *une nappe mosaïquée.*

**mosaïsme** [*za-is*] n. m. Législation religieuse, morale et privée, que les Juifs reçurent de Moïse.

**mosaïste** [*za-is-te*] n. et adj. Artiste en mosaïque. (On dit aussi MOSAÏQUISTE.)

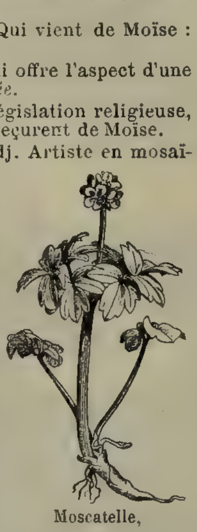
Moscatelle,

**Mosan, e,** adj. De la Meuse : *les plateaux mosans.*

**mosandrite** n. f. Silicotitanate de calcium, magnésium, fer, cérium, lanthane.

**mosarabe** [*za*] n. et adj. V. MOZARABE.

**mosasaure** [*za-sô-re*] n. m. Genre de reptiles sauriens, fossiles dans le crétacé.

**moscatel** [*mos-ka-tèl*] n. m. (mot espagn.). Nom espagnol des vins muscats.

**moscatelle** [*mos-ka-tè-le*] n. f. Petite plante qui croît en Europe, au bord des ruisseaux, le long des haies, dans les lieux humides et couverts, et donne au printemps des fleurs d'un blanc verdâtre très odorantes.

**Moscheles** (Ignace), pianiste et compositeur tchèque, né à Prague, m. à Leipzig (1794-1870). Ses œuvres sont remarquables par la franchise du rythme.

**moschifère** [*mos-ki*] adj. (du gr. *moskhos*, musc, et du lat. *ferre*, porter). Qui porte ou qui produit du musc.

**Moschos** [*mos-koss*], poète syracusain du III^e siècle av. J.-C. Alexandrin érudit et gracieux, il excellait dans l'idylle imitée de Théocrite (*l'Amour fugitif*, etc.).

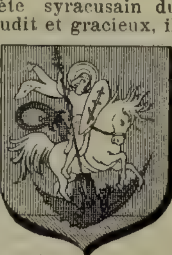
Armes de Moscou.

**Moscou,** capit. de la Russie des soviets, ch.-l. du *gouv. de Moscou*, sur la Moskova ; 1.481.000 h. (*Moscovites*). A 2.945 kil. de Paris. Siège d'un métropolite grec ; université. Nombreuses industries : filatures, fonderies. Au centre, le Kremlin, anc. résidence des tsars. Les Français s'en emparèrent le 14 septembre 1812 ; mais, trois jours après, les Russes mirent le feu à la ville, dont Napoléon I^er dut s'éloigner. Dans le quartier de Kitaï-Gorod, église Saint-Basile (XVI^e s.). Moscou a été la capitale de la Vieille Russie jusqu'à la fondation de Pétersbourg, (auj. Petrograd), par Pierre le Grand, au début du XVIII^e siècle.

**Moscou** (*décret de*), décret impérial sur l'organisation du Théâtre-Français, signé par Napoléon I^er au quartier impérial de Moscou, le 15 septembre 1812. Il consacrait les principales dispositions de l'acte social passé devant notaire entre les comédiens français (17 avr. 1804). Malgré des modifications, il est encore la charte organique de la Comédie-Française.

**moscouade** [*mos-kou*] ou **moscovade** [*mos-ko*] n. f. Sucre brut.

**Moscova.** V. Moskova.

**Moscovie** [*mos-ko-vi*], nom ancien de la région de Moscou, étendu souvent à toute la Russie, que l'on appelait souvent, jadis, l'*empire moscovite.*

**Moscovite** [*mos-ko*], originaire ou habitant de Moscou, et, *par ext.*, de Russie (autref., *Moscovie*). Adjectiv. : *population moscovite.*

**moscovite** n. f. *Minér.* V. MUSCOVITE.

**Mosellan** [*zèl-lan*], **ane,** habitant des bords de la Moselle ou du département de la Moselle. Adj. : *la région mosellane.*

**Moselle** (la), riv. de France et d'Allemagne, qui a sa source près du col de Bussang (Vosges méridionales). Elle arrose Remiremont, Epinal, Toul, Frouard, Pont-à-Mousson, Metz, Thionville, Sierck, Trèves, et se jette dans le Rhin (r. g.). Elle est navigable à partir de Frouard.

**Moselle** (DÉP. DE LA), dép. formé d'une portion de la Lorraine et ayant une superficie de 6.227 kil. carrés et une population de 633.400 h. (*Mosellans.*) Il compte 9 arrond., 36 cantons, et 763 communes. Préf. *Metz* ; ch.-lieux d'arr. : *Boulay*, *Château-Salins*, *Forbach*, *Sarrebourg*, *Sarreguemines* et *Thionville*. Ce département, qui a fait partie du Reichsland entre 1871 et 1918, était naguère plus considérable ; la partie qui est demeurée française en 1871 a été réunie à une fraction du département de la Meurthe et a formé avec elle le département actuel de Meurthe-et-Moselle.

**Moselle** (*la*), poème descriptif d'Ausone (378 apr. J.-C.), qui renferme des détails gracieux.

**Moser** (Jean-Jacques), publiciste allemand, né et m. à Stuttgart (1701-1785). On lui doit notamment un traité du *Droit public de l'Allemagne*, en 30 vol.

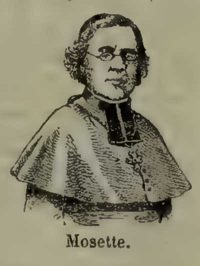
Mosette.

**mosette** ou **mozette** [*mo-zè-te*] n. f. (ital. *mozetta*, pour *almozetta*, petite aumusse). Camail que portent les cordeliers et certains dignitaires ecclésiastiques (évêques, chanoines, etc.).

**Mosheim** (Jean-Laurent de), protestant allemand, né à Lubeck, m. à Gœttingue (1694-1755) ; théologien et historien.

**Moskova** ou **Moscova** (la), rivière de la Russie centrale, sur les bords de laquelle eut lieu, en 1812, une sanglante bataille gagnée par la Grande Armée de Napoléon I^er sur les Russes du général Kutusof. La Moskova arrose Moscou et se jette dans l'Oka, affluent du Volga ; 491 kil.

**moslem** [*mos-lèm*] n. m. (ar. *mouslim*). Nom que prennent les sectateurs de Mahomet et dont le pluriel est *moslemin.* (Le mot *musulman* dérive du pluriel persan *mosleman.*)

**mosquée** [*mos-ké*] n. f. (ar. *mesdjid*). Temple des mahométans : *l'église Sainte-Sophie de Constantinople fut transformée en mosquée par les Turcs.*

— Encycl. Les mosquées ne demandent pas une affectation spéciale. Dans les grandes villes, cependant, ce sont des édifices somptueux. A l'intérieur, il n'y a que des tapis, la chaire où monte l'iman, et des lustres. Les plus célèbres mosquées sont celles de La Mecque et de Médine, de Constantinople, du Caire, de Kairouan et la mosquée des Ommiades de Damas.

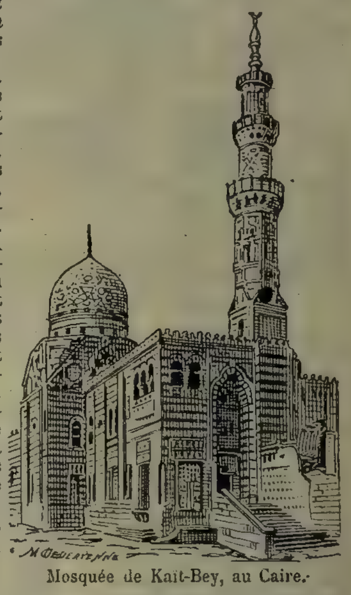
Mosquée de Kaït-Bey, au Caire.

**Mosquitie,** région côtière de l'Amérique centrale (Nicaragua), sur la mer des Caraïbes ; c'est le département actuel de Bluefields, qu'un jugement arbitral des Etats-Unis a attribué, en 1905, au Nicaragua, contrairement aux prétentions britanniques.

**Mosquitos** [*mos-ki-toss*], peuplade indienne du Honduras et du Nicaragua. Ils ont été renommés pour leur piraterie et leurs vices nombreux.

**moss** n. m. Mesure allemande pour les boissons ; contenu de cette mesure.

**Mossamédès** [*dèss*], prov. méridionale de la colonie portugaise de l'Angola (Afrique-Occidentale portugaise) ; ch.-l. *Mossamédès* ; 3.000 h. Port sur l'Atlantique.

**mossite** n. f. Niobate-tantalate naturel de fer.

**mosso** adj. (mot ital.). *Musiq.* Emu, animé. *Piu mosso*, plus animé.

**Mosso** (Angelo), physiologiste italien, né et m. à Turin (1846-1910) ; auteur d'études sur *la Peur*, *la Fatigue*.

**mossotite** n. f. Variété d'aragonite.

**Mossoul,** v. de Mésopotamie, sur le Tigre ; 69.000 h. Mousselines. Tanneries, sources thermales. Capitale d'un vilayet contenant des sources de pétrole. Pendant la Grande Guerre, Mossoul a été le quartier général d'un corps d'armée turc jusqu'au 3 novembre 1918, date de sa prise par les Anglais

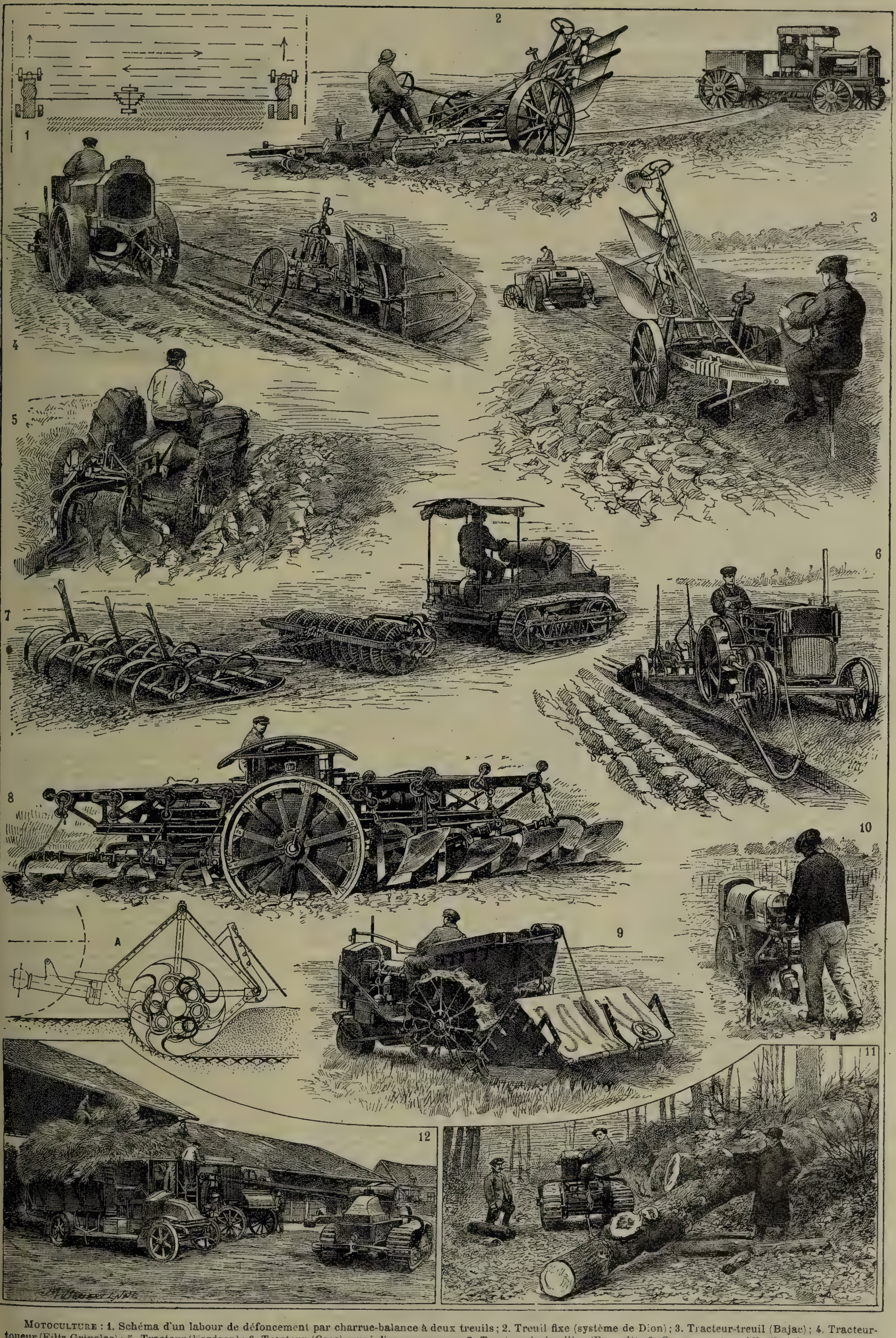

**Motoculture** : 1. Schéma d'un labour de défoncement par charrue-balance à deux treuils ; 2. Treuil fixe (système de Dion) ; 3. Tracteur-treuil (Bajac) ; 4. Tracteur-toueur (Filtz-Grivolas) ; 5. Tracteur (Fordson) ; 6. Tracteur (Case) muni d'un rayonneur ; 7. Tracteur à chenilles (Renault) ; 8. Charrue automobile (Delahaye) : 9. Motoculteur (Somua) : A, schéma du fonctionnement ; 10. Petite bineuse automobile (Banche) ; 11. Débardage des bois par tracteur (Renault) ; 12. Utilisation d'un tracteur Renault pour actionner une batteuse.

**Mostaert** (Jean), peintre hollandais, né et m. à Haarlem (1474-1555 ou 1556). Ses tableaux religieux (*la Naissance de Jésus-Christ*), ses vues des Indes sont pleins d'animation.

**Mostaganem** [*nèm*], v. de l'Algérie (Oran), ch.-l. d'arr., près de la Méditerranée ; 20.000 h. A 72 kil. d'Oran. Ch. de f. Ville prise par les Français en 1833. — L'arr. a 363.700 h.

**Mostar,** v. de Yougoslavie, capit. de l'Herzégovine, sur la Narenta, affl. de l'Adriatique ; 16.500 h. Commerce actif de blé. Filatures.

**Mostellaria** (c.-à-d. *la Pièce aux revenants*), comédie de Plaute, jouée en 200 av. J.-C., gaie et invraisemblable, imitée par Regnard dans le *Retour imprévu* et par Destouches dans le *Dissipateur*.

**Moszkowski** (Moritz), pianiste et compositeur d'origine polonaise, né à Breslau en 1854, auteur de *Beder*, de danses espagnoles, etc.

**mot** [*mo*] n. m. (du lat. *muttum*, grognement). Son ou réunion de sons correspondant à une idée : *mot de plusieurs syllabes.* Caractère ou ensemble de caractères qui figurent ce son : *un mot illisible.* Parole vide de sens : *se payer de mots.* Ce qu'on dit, ce qu'on écrit brièvement : *dire un mot à l'oreille ; écrire un mot à quelqu'un.* Sentence, parole mémorable : *beau mot de Socrate. Gros mot.* juron, terme grossier. *Grand mot*, expression pompeuse. *Fin mot*, secret, raison, sens caché d'une chose : *que de choses dont on ignore le fin mot ! Fr.-maçonn. Mot de passe*, sorte de mot d'ordre qui se donne à l'entrée du temple par un nouvel arrivant. *Milit. Mot*, ensemble de deux noms, dont le premier, qui constitue le *mot d'ordre*, est le nom d'un grand homme, d'un général célèbre ou d'un brave mort au champ d'honneur ; le second, qui est le mot de *ralliement*, est le nom d'une bataille, d'une ville, d'une vertu civique ou guerrière : *le mot d'ordre et le mot de ralliement commencent par la même lettre. Mot de la fin*, trait spirituel que l'on amène adroitement à la fin d'une pièce, d'un article, etc. *Dernier mot*, prix auquel on ne veut rien ajouter, ou auquel on ne veut rien retrancher. *Avoir le dernier mot*, l'emporter dans une discussion. *Au bas mot*, en évaluant au plus bas prix. *Mots couverts*, termes qui voilent la pensée : *parler à mots couverts. Jouer sur les mots*, faire volontairement des équivoques. *Mot propre*, mot qui traduit exactement la pensée. *Manger ses mots*, prononcer indistinctement. *Ne dire, ne souffler, ne sonner mot*, garder le silence. *Mot pour rire*, saillie plaisante ; occasion de plaisanter : *avoir toujours le mot pour rire. Mot d'une énigme*, nom de la chose donnée à deviner dans une énigme, un logogriphe. *Mot d'ordre*, qui sert pour reconnaître. *Bon mot*, parole spirituelle. *Le mot de Cambronne*, merde ! *Prendre au mot*, accepter du premier coup une proposition. *Dire un mot, deux mots à quelqu'un*, le tancer ; *à quelque chose*, en manger ou en boire : *dire deux mots à un pâté. Se donner le mot*, être d'intelligence. *Trancher le mot*, parler net, sans ménagement. *Entendre à demi-mot*, comprendre ce qui n'est dit qu'à moitié. Loc. adv. *A ce mot, à ces mots*, au moment où ce mot, ces mots furent dits. *En un mot*, en résumé, pour en finir. *Mot à mot*, sans rien changer. N. m. Traduction mot à mot : *faire le mot à mot.* Prov. : **Qui ne dit mot consent,** garder le silence, c'est accepter ou avouer. Allus. littér. : **Et de Caron pas un mot !** Trait philosophique qui termine le dialogue de Lucien : *Caron* ou *les Contemplateurs.* Caron, étant venu passer un jour sur la terre, s'étonne d'entendre les mortels parler de tout, excepté de la mort. (On rappelle ce trait à propos de ceux qui, dans une offense, négligent la considération principale.) **Des mots ! des mots ! des mots !** Dans l'*Hamlet* de Shakespeare (II, 2), Polonius demande à Hamlet quel livre il feuillette, et le prince répond : « Des mots ! etc. » (Cette appréciation peut s'appliquer à beaucoup d'ouvrages et de discours, vides de sens ou de bon sens.)

**motacilla** [*sil-la*] n. f. Nom scientifique des bergeronnettes.

**motage** n. m. *Dr. anc.* Droit de prendre des mottes de terre pour réparer des chaussées.

**Motala,** v. de Suède (Ostrogothie), sur le lac Vetter ; 4.600 h. Métallurgie active.

**Motanebbi** (Aboul Taygib Ahmed **el**), poète arabe, né à Koufa, m. à Nomaniyya (915-965) ; auteur d'un *divan* célèbre.

**motelle** [*tè-le*] n. f. Genre de poissons anacanthines, de la famille des gadidés, que l'on rencontre dans les mers d'Europe et d'Asie, sur les fonds couverts de varechs.

**motet** [*tè*] n. m. (de *mot*). Morceau de musique religieuse vocale, composé sur des paroles liturgiques latines.

— Encycl. La forme du motet est indéterminée ; il est à une ou plusieurs voix, avec ou sans accompagnement d'orgue ou d'orchestre. Parmi les principaux compositeurs de motets, il faut citer : Lulli, Moreau, Cherubini, Martini, Gounod, Vincent d'Indy, etc.

**moteur, trice** adj. (lat. *motor, trix ;* de *movere*, supin *motum*, mouvoir). Qui donne le mouvement : *l'eau est la force motrice la moins coûteuse. Anat.* Qui transmet le mouvement : *les muscles moteurs de l'œil. Nerfs moteurs*, se dit des nerfs centrifuges qui, des centres nerveux, se rendent aux fibres musculaires. *Roue motrice*, celle qui reçoit le mouvement ; la roue d'arrière d'un cycle (par opposition à la roue directrice, qui est celle de devant). N. m. Tout ce qui, en mécanique, imprime le mouvement, comme l'eau, l'air, la vapeur, l'électricité. *Par ext.* Personne qui gouverne, qui régit : *Dieu est le grand moteur de l'univers. Fig.* Instigateur : *être le moteur d'une entreprise.* Cause d'action : *l'enthousiasme, ce moteur de l'âme.*

— Encycl. On désigne sous le nom de *moteurs* tous les systèmes matériels destinés à transformer une énergie quelconque en énergie mécanique. Il existe une grande variété de moteurs ; d'ailleurs, l'homme et les animaux sont susceptibles de fournir de l'énergie mécanique. Ce sont des *moteurs animés* ; ainsi, l'homme peut actionner le cric, le treuil, le palan, tirer une voiture, etc. Les animaux sont utilisés pour porter des fardeaux, tirer des charges, actionner certaines machines par l'intermédiaire des manèges (rotatifs ou à plans inclinés). Les machines motrices ou *moteurs inanimés* peuvent être groupées, d'après leur ancienneté d'emploi, en moteur hydraulique, moteur atmosphérique, moteur à vapeur (*machine à vapeur*), moteur à gaz, moteur à pétrole, à air chaud, à alcool, moteur électrique.

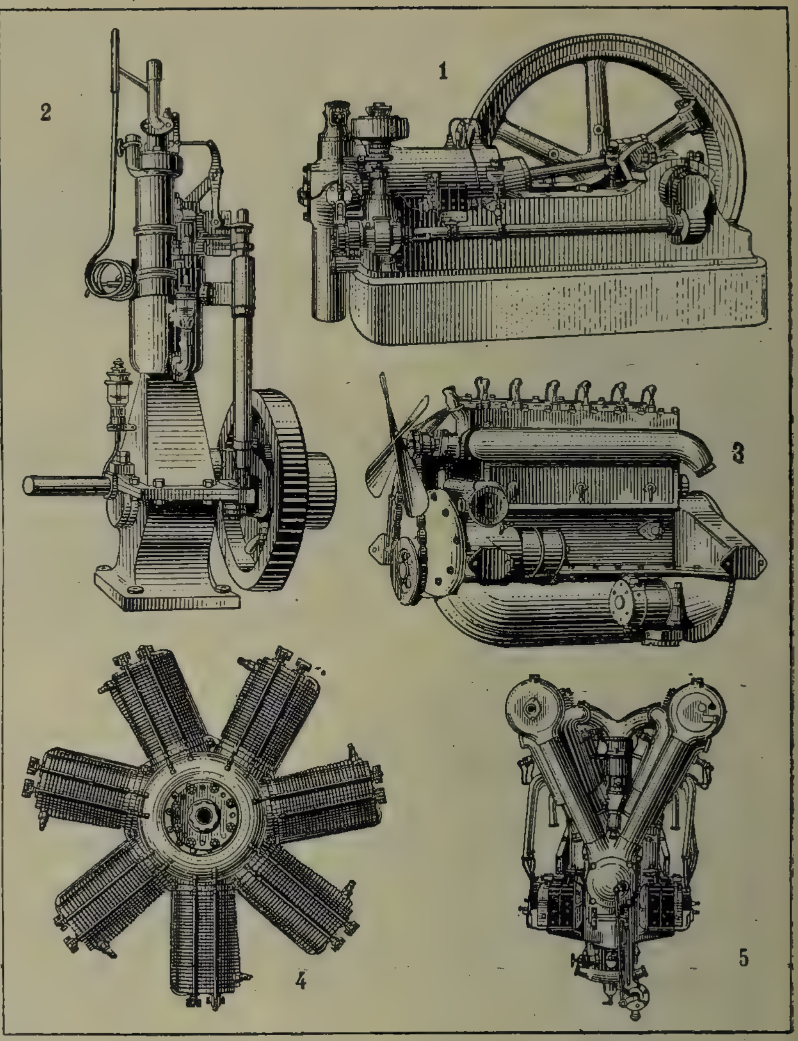

Moteurs : 1. A gaz ; 2. A pétrole ; 3. A explosions, pour voitures ; 4. A explosions (rotatif), pour avions ; 5. A explosions (fixe), pour avions.

Les moteurs hydrauliques, qui semblent les plus anciens des moteurs, utilisent l'eau comme force motrice, ou plutôt une différence de niveau entre deux plans d'eau : on peut utiliser le poids de l'eau (*roues hydrauliques*), la force vive (*turbines*) et enfin sa pression (*machines à colonne d'eau*).

Les moteurs aériens ou atmosphériques utilisent la pression du vent à l'aide des moulins à vent, éoliennes et turbines atmosphériques. (V. MOULIN À VENT.)

Les moteurs à gaz utilisent l'énergie développée par l'inflammation d'un mélange de gaz et d'air ; dans le moteur à gaz proprement dit, on emploie le gaz d'éclairage. C'est Lebon, lui-même, l'inventeur du gaz d'éclairage, qui eut le premier l'idée de ce moteur, en 1801. Dans une addition à un premier brevet, il décrivait un moteur à gaz avec allumage par électricité. Au lieu du gaz d'éclairage, on peut employer la gazoline (moteur à gazoline), la vapeur de pétrole (moteur à pétrole), le gaz à l'eau (moteur à gaz pauvre), l'acétylène (moteur à acétylène), les vapeurs d'alcool (moteur à alcool), d'essence de pétrole, benzol, etc. Dans tous ces moteurs à gaz, le principe du fonctionnement est le même : le gaz combustible arrive derrière le piston avec une quantité d'air suffisante, le mélange est allumé, une explosion se produit, le dégagement de la chaleur échauffe les gaz, ceux-ci acquièrent une force élastique qui peut être considérable, et le piston est poussé en avant ; c'est le premier temps. Le gaz moteur est refroidi par un réfrigérant, sa pression diminue et, d'autre part, sous l'action du volant, le piston est ramené en arrière et expulse les gaz qui se trouvent dans le cylindre : c'est le second temps. La pression dans un moteur s'exerce donc sur une seule face du piston, tandis que, dans la machine à vapeur, l'effort s'exerce alternativement sur l'une et l'autre des faces. Le moteur dont nous venons d'indiquer le principe est un moteur à deux temps. Il existe des moteurs à quatre temps et à six temps. Outre ces caractéristiques principales pour les moteurs, ceux-ci diffèrent les uns des autres par les organes de distribution, l'allumage, la régularisation, etc.

Les moteurs à pétrole se différencient entre eux suivant la nature du pétrole employé : moteurs à gazoline, à huiles lampantes, à huiles lourdes.

Les moteurs électriques sont les dynamos (V. DYNAMO), machines réversibles, susceptibles soit de fournir de l'électricité en échange d'une énergie qui leur est communiquée, soit de donner de l'énergie quand on leur fournit l'électricité produite par une seconde dynamo (dynamo génératrice). V. HOUILLE, VAPEUR, MOULIN, TURBINE.

Tandis que les moteurs mus par une énergie naturelle (eau, air) sont volumineux et ne se prêtent qu'à des installations fixes, les moteurs actionnés par la vapeur sont déjà plus maniables (locomobiles, locomotives), mais ceux actionnés par l'expansion des gaz (moteurs à explosions) peuvent être réduits à un volume minime, tout en conservant une grande puissance : c'est grâce à cela que les applications des moteurs à explosions se sont multipliées et ont permis les progrès rapides de l'automobilisme et de la navigation aérienne (dirigeables, aéroplanes).

**Mothe-Achard** (**La**), ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 18 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.080 h. (*Mothais*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 12 comm., et 13.840 h.

**Motheren,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Wissembourg ; 1.295 h. Ch. de f.

**Motherwell,** v. du Royaume-Uni (Ecosse, Lanark), près de la Clyde ; 69.000 h. Charbonnages.

**Mothe-Sainte-Héraye** (**La**), ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 18 kil. de Melle, sur la Sèvre Niortaise ; 2.230 h. (*Mothais*). Ch. de f. Et. Mulets, moutons. — Le cant. a 8 comm., et 7.920 h.

**motif, ive** adj. (du lat. *motivus*, qui meut). Qui détermine l'action : *cause motive.*

**motif** n. m. (du lat. *motivus*, qui meut). Ce qui porte à faire une chose. Raison d'agir : *se fâcher sans motif. Fam. Pour le bon motif*, avec l'intention de se marier. *L'autre motif*, le contraire du précédent. *Bx-arts.* Sujet de composition, intention générale d'une œuvre ; dessin qui se répète : *un motif de broderie. Mus.* Phrase musicale qui se reproduit avec des modifications dans un morceau et qui lui donne son caractère. *Motif conducteur*, V. LEITMOTIV.

**motilité** n. f. (de *moteur*). Faculté de se mouvoir.

**motion** [*si-on*] n. f. (lat. *motio*). Impulsion qui détermine le mouvement. (Vx.) Proposition faite par un membre dans une assemblée délibérante : *mettre aux voix une motion. Motion d'ordre*, motion concernant l'ordre à établir dans la série des questions.

**motionnaire** [*si-o-nè-re*] n. m. Membre d'une assemblée délibérante qui fait une motion.

**motionner** [*si-o-né*] v. n. Faire une motion.

**motionneur** [*si-o-neur*] n. m. Membre d'une assemblée politique qui fait souvent des motions. (P. us.)

**motival, e, aux** adj. Qui se rapporte aux motifs d'un arrêt.

**motiver** [*vé*] v. a. Exposer les motifs d'un arrêt, d'une opinion, etc. Servir de motif à, justifier : *rien ne motive cette mesure ; troubles sérieux qui motivent une intervention armée.*

**Motley** [*mo-tlè*] (John Lothrop), homme politique et historien américain, né à Dorchester (Massachusetts), m. à Dorchester (Angleterre) [1814-1877] ; auteur de travaux remarquables sur les guerres d'indépendance des Pays-Bas.

**moto** préf. que l'on accole au nom de divers appareils ou mécanismes pour indiquer qu'ils sont actionnés par un moteur faisant corps avec eux : *motobatteuse, motocompresseur, motogodille, motopompe*, etc.

**moto** n. m. (en ital. *mouvement*). *Musiq. Con moto*, avec mouvement, animation.

**motobatteuse** ou **moto-batteuse** [*ba-teu-ze*] n. f. Batteuse agricole, dont le moteur (à explosion) et les organes de battage sont placés sur le même bâti. (On dit aussi *loco-batteuse*, lorsqu'elle se déplace par ses propres moyens.)

**motoculture** n. f. (de *moteur*, et de *culture*). Application du moteur mécanique à l'agriculture. Culture à l'aide d'ustensiles mécaniques.

— Encycl. La motoculture, qu'on appelle aussi et plus exactement *culture mécanique*, est, en réalité, la substitution au moteur animé du moteur mécanique.

C'est pour résoudre le problème difficile de la main-d'œuvre que le machinisme a été appliqué à l'agriculture. Si l'utilité de cette application est pratiquement démontrée, son extension, dans les pays où la propriété est très morcelée, reste liée néanmoins à des réformes économiques dont la principale est le remembrement : l'institution des syndicats de cultivateurs pour la mise en commun des moyens de production est une autre de ces réformes qui doivent favoriser le développement de la culture mécanique.

Ce n'est pas, comme on paraît généralement le croire, de l'Amérique, pays du machinisme intégral, que vint la première idée de la motoculture, mais de France où, en 1846, la Société d'agriculture du Pas-de-Calais médaillait l'inventeur d'une charrue-locomotive. Mais c'est du nouveau monde, cependant, que furent importés en Europe les premiers appareils de motoculture puissants et lourds, utilisés principalement aux labours profonds de défrichement et de défoncement.

La motoculture a dû se plier, en France, à des méthodes diverses et adapter ses conceptions à des travaux différents : de là, nombre de systèmes.

Mais, en fait, tous ces systèmes peuvent se ramener à deux types d'appareils : ceux qui servent de *tracteurs* pour déplacer l'outil de culture proprement dit (charrue, cultivateur, herse, etc.), et *outils mécaniques*, dans lesquels le moteur assure en même temps le fonctionnement de l'outil et son déplacement.

Le premier groupe comprend les systèmes les plus nombreux : ce sont : 1° les *systèmes funiculaires*, entre lesquels il faut distinguer les *treuils automobiles, locomotives-treuils*, qui, placés sur les fourrières, agissent sur un câble sans fin, auquel est fixé l'outil de travail (ces treuils se déplacent insensiblement au fur et à mesure de l'avancement du travail ; 2° les *tracteurs-treuils*, remorquant la charrue et fonctionnant de la façon suivante : le tracteur se déplace en avant sur une certaine distance en déroulant son câble, tandis que la charrue reste immobile ; puis il se fixe solidement sur place, et son énergie s'applique alors à ramener la charrue à lui, et ainsi de suite ; 3° les *tracteurs-toueurs*, qui se halent le long d'un cable fixé solidement aux extrémités du champ ; 4° les *tracteurs* proprement dits, se déplaçant sur le champ et remorquant l'instrument de culture comme le ferait un attelage. (Ces appareils sont pourvus d'une ou de plusieurs roues motrices, ou encore d'un chemin de roulement continu appelé *chenille*.)

Le second groupe comprend des appareils comme les *charrues automobiles*, qui restent fidèles au procédé classique de labourage par bandes de terrain retournées, puis des appareils basés sur une conception spéciale (*motoculteurs*), et dont les outils de labour sont des griffes fouisseuses, qui grattent le sol et l'émiettent.

En dehors de la culture proprement dite (labours, scarifiages, hersages), la plupart des appareils de motoculture s'appliquent également à la récolte (fenaison, moisson), au débardage des bois, etc., et sont, en outre, susceptibles de se plier à diverses utilisations dans la ferme (mise en action de batteuses, pressoirs, pompes, etc.).

**motocycle** n. m. (de *moteur*, et *cycle*). Vélocipède mû par un moteur à pétrole, à alcool, ou électrique.

**motocyclette** [*klè-te*] n. f. Bicyclette pourvue d'un moteur à pétrole, à alcool, ou électrique. (*Fam.* On dit aussi une MOTO.)

**motocycliste** n. Personne qui conduit une motocyclette.

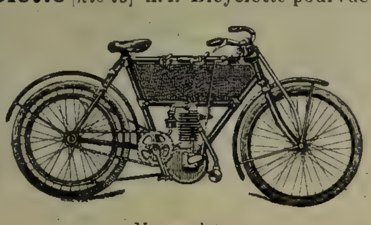
Motocyclette.

**motogodille** [*ll* mll., *e*] n. f. Petit moteur populseur amovible à pétrole, pouvant se placer à l'arrière d'un petit bateau.

**Motono** (Itchiro). diplomate japonais, né vers 1861, m. à Tokio en 1918, ministre du Japon à Paris, puis en Russie.

**Motoori Morinaga,** écrivain japonais (1730-1801), qui aborda tous les genres et réagit contre l'influence chinoise.

**motorisé** [*zé*], **e** adj. Se dit d'un véhicule pourvu d'un moteur lui permettant de se déplacer par ses propres moyens : *wagonnet motorisé.*

**motricité** n. f. (du lat. *motus*, mouvement). Propriété que possèdent certaines cellules nerveuses de déterminer la contraction musculaire.

**Motril,** v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Grenade) ; 18.500 h. Papeteries, minoteries, sucreries.

**motte** [*mo-te*] n. f. Morceau de terre compacte, comme on en détache avec la charrue, etc. : *on écrase les mottes avant d'ensemencer la terre.* Butte naturelle ou artificielle. *Motte à brûler*, petite masse plate et ronde, faite de tan, de tourbe, etc., servant de combustible. Terre qu'on laisse adhérente aux racines d'une plante pour leur conserver de la fraîcheur. *Motte de beurre*, masse de beurre pour la vente au détail.

**Motte** (Henri-Paul), architecte et peintre français, né à Paris, m. à Bourg-la-Reine (1846-1922), élève de Gérome, auteur de peintures historiques et décoratives : *le Cheval de Troie*, *les Oies du Capitole*, *Richelieu sur la digue de La Rochelle*, etc.

**Motte** (**La**), comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 7 kil. de Loudéac ; 2.650 h. Ch. de f. Et.

**Motte** (**La**), ch.-l. de c. des Basses-Alpes, arr. et à 22 kil. de Sisteron ; 600 h. — Le cant. a 13 comm., et 3.380 h.

**motteau** [*mo-tô*] n. m. Ilot formé dans une rivière par un amoncellement de détritus.

**Motte-Chalançon** (**La**), ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 47 kil. de Die. sur l'Aiguebelle ; 600 h. Vignobles. — Le cant. a 17 comm., et 4.400 h.

**Motte-d'Aveillans** (**La**), comm. de l'Isère, arr. et à 28 kil. de Grenoble ; 3.390 h. Ch. de f. Distilleries.

**mottée** [*mo-té*] n. f. En Vendée, pièce de terre isolée par un fossé, dont on a rejeté les terres sur la pièce même.

**Motte-les-Bains** (**La**), hameau de l'Isère, comm., et à 1 kil. de La Motte-Saint-Martin. Station thermale.

**motter** [*mo-té*] v. a. Lancer avec la houlette des mottes de terre à des brebis pour les faire obéir : *un berger qui motte ses brebis.* **Se motter** v. pr. Se cacher derrière les mottes, en parlant d'un animal : *la perdrix se motte.*

**mottereau** [*mo-te-rô*] n. m. Nom vulgaire de l'*hirondelle de rivage.*

**Motte-Saint-Jean** (**La**), comm. de Saône-et-Loire. arr. et à 28 kil. de Charolles, sur la Loire ; 1.540 h. Houille.

**Motte-Saint-Martin** (**La**), comm. de l'Isère, arr. et à 32 kil. de Grenoble ; 860 h. Eaux thermales, chlorurées sodiques ; établissements d'hydrothérapie, à La Motte-les-Bains. Jolie cascade formée par le Vaux et l'Oula, qui viennent se jeter dans le Drac.

**Motte-Servolex** (**La**), ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 5 kil. de Chambéry, près de la Laisse ; 2.600 h. Lignite. — Le cant. a 9 comm., et 8.380 h.

**motteur** [*mo-teur*] n. m. Ouvrier qui fabrique les mottes à brûler.

**motteux** [*mo-teû*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de *traquet*, qui se pose sur les mottes de terre.

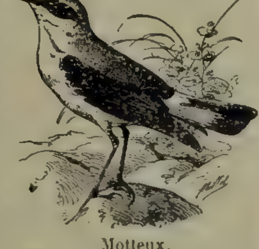
Motteux.

**Motteville** (Françoise BERTAUT, dame LANGLOIS **de**), femme de beaucoup d'esprit et de talent, née à Paris (1621-1689) ; auteur de précieux *Mémoires* sur Anne d'Autriche (1615-1666), dont elle était l'intime amie et la confidente. Elle était spirituelle et savait observer avec sagacité.

**Mottez** (Victor-Louis), peintre français, né à Lille, m. à Bièvres (1809-1897) ; auteur des fresques archaïques de Saint-Germain-l'Auxerrois, etc., et de portraits fins et distingués.

**motton** [*mo-ton*] n. m. Petite boule que forme la farine délayée, dans un liquide trop abondant.

**mottramite** [*mo-tra*] n. f. Vanadate hydraté naturel de plomb et de cuivre.

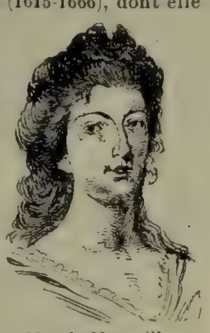
Mme de Motteville.

**motu proprio,** mots lat. signif. : *De son propre mouvement.* Loc. adv. Spontanément, sans y être poussé. Substantivem., acte volontaire que l'on fait en pleine liberté. Se dit de certaines bulles du pape. Pl. des *motu proprio* ou *motus proprii.*

— ENCYCL. Les *motus proprii* sont ainsi appelés parce que le pape les délivre de son propre mouvement. Ils ne sont scellés ni en cire ni en plomb, mais seulement revêtus de la signature du pape. On attribue à Innocent VIII cette forme de lettres. Plus tard, les *motus proprii* ont été réservés pour les affaires d'administration et de politique intérieure des Etats de l'Eglise. C'est ainsi qu'un *motu proprio* du début du pontificat de Pie X a modifié le culte en ce qui concerne l'emploi de la musique à l'église.

**motus !** [*tuss*] (de *mot*, avec une term. lat.) interj. pour engager à garder le silence sur une affaire. (*Fam.*)

**mou** ou **mol** (devant un mot commenç. par une voyelle), **molle** adj. (lat. *mollis*). Qui cède facilement au toucher : *cire, poire molle.* Doux au toucher : *de molles fourrures.* Chaud et humide : *temps mou.* *Fig.* Qui manque de vigueur : *cheval mou.* Efféminé : *vie molle.* Exécuté sans fermeté : *contours mous.* N. m. Ce qui est mou : *donner du mou à une courroie.* ANT. **Dur.**

**mou** n. m. Nom vulgaire du poumon de certains animaux de boucherie : *mou de veau.*

**moucet** [*sè*] n. m. Un des noms vulgaires de la fauvette d'hiver.

**Mouch,** v. de l'Asie antérieure (Arménie, prov. de Bitlis), non loin du Kara-Sou ; 30.000 h. Vignobles. Commerce de tabacs, peaux, fourrures. Massacre d'Arméniens, en juillet 1915, aux environs de cette ville, que les Russes conquirent le 19 février 1916 et évacuèrent définitivement pendant l'hiver 1917-1918.

**Mouchamps,** comm. de Vendée, arr. et à 32 kil. de La Roche-sur-Yon ; 2.960 h. Ch. de f. Et.

**moucharaby** ou **moucharabièh** [*bi-è*] n. m. Sorte de grillage en bois, placé en avant d'une fenêtre sur la rue et d'où l'on peut voir sans être vu. Au moyen âge, sorte de balcon à parapet élevé, avec grande ouverture par le bas, pour lancer des projectiles.

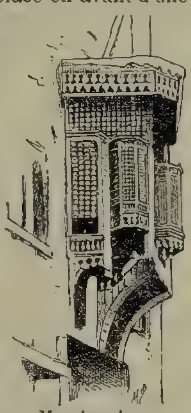
Moucharaby.

**mouchard** [*char*] n. (de *mouche*, dans le sens d'*espion*). Espion de police. *Par ext.*, celui qui épie pour rapporter.

**mouchardage** n. m. Action de moucharder.

**moucharder** [*dé*] v. a. et n. Espionner.

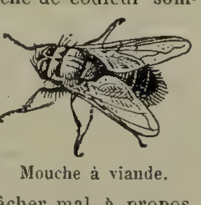
Mouche à viande.

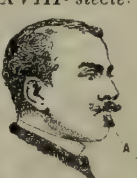

A, mouche.

**mouche** n. f. (lat. *musca*). Genre d'insectes diptères de la famille des *muscidés* : *les piqûres de certaines mouches peuvent transmettre le charbon.* Nom donné abusivement à un grand nombre d'insectes de l'ordre des diptères : *mouche à viande, mouche à bœufs*, etc. *Mouche à miel*, abeille. Tache de couleur sombre ; moucheture : *une mouche de crotte.* *Fig.* Agent secret de police. Parasite ; importun. Impatience, colère : *quand la mouche vous monte à la tête.* *Arg. des éc.* *Mouche à miel*, candidat à l'Ecole centrale (les élèves ont une abeille sur leur képi). *Quelle mouche le pique ?* pourquoi se fâche-t-il ? *Prendre la mouche*, se piquer, se fâcher mal à propos. *Fine mouche*, personne très rusée. *Pattes de mouche*, écriture fine et mal formée. *Pop.* *Tuer les mouches à quinze pas*, avoir mauvaise haleine. Petit morceau de taffetas noir, que les dames se mettaient autrefois sur le visage par coquetterie : *les mouches furent fort à la mode au XVIIe et au XVIIIe siècle.* *Mouche de Milan*, sorte de petit vésicatoire. Petite touffe de poil, qu'on laisse croître au-dessous de la lèvre inférieure : *porter la mouche.* Jeu de cartes. Point noir placé au centre d'une cible. *Faire mouche*, frapper ce point noir avec la balle. Petites marques sur un tapis de billard. Morceau de peau dont on garnit le bouton d'un fleuret pour le rendre inoffensif. *Couteau à mouche*, couteau qu'on ne peut fermer qu'en soulevant un ressort. Bateau à vapeur, faisant le service d'omnibus sur un fleuve. *Mouche d'escadre*, petit bâtiment aviso ou contre-torpilleur ou torpilleur servant à faire des reconnaissances, à répéter les signaux, à transmettre les ordres de l'amiral, etc. *Mouche artificielle*, appât fait de plumes de différents oiseaux attachées avec de la soie de couleur sur un hameçon, et que l'on fixe à l'extrémité d'une ligne volante : *lorsqu'on pêche à la mouche artificielle il faut choisir les appâts qui ressemblent le plus comme taille et surtout comme couleurs aux bestioles voltigeant sur le bord de la rivière à l'heure où l'on pêche.* Au pl. Nom donné aux toutes premières douleurs de l'accouchement. *Mouches volantes*, points brillants ou noirs apparaissant dans le champ visuel. PROV. : **On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre,** on gagne plus de gens par la douceur qu'on n'en soumet par la violence. **Mange bien des mouches qui n'y voit pas,** les personnes peu clairvoyantes commettent bien des bévues. **A chevaux maigres vont les mouches,** c'est aux misérables qu'on s'attaque le plus. ALLUS. LITTÉR. : **Mouche du coche,** personne qui fait l'empressée, mais peu de besogne. (Allus. à la fable de La Fontaine *le Coche et la Mouche* [VII, 9.]) V. PAVÉ.

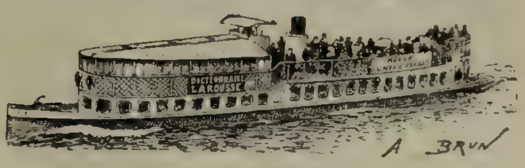

Mouche parisienne.

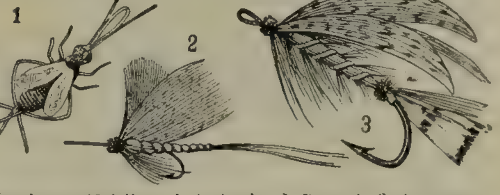

Mouches artificielles : 1. A viande ; 2. De mai ; 3. A saumon.

— ENCYCL. *Jeu.* La mouche a de grandes ressemblances avec l'écarté. Cinq cartes à chaque joueur ; la carte qui suit la dernière distribuée est l'atout. Chaque joueur peut demander des cartes, ou s'y tenir, ou passer. Le joueur qui passe met ses cartes sans mot dire sous le talon. On joue par levées, et chaque joueur doit : 1° fournir en forçant ; 2° ou couper ; 3° ou surcouper, si l'on a déjà coupé. C'est celui qui a mis la plus forte carte qui fait la levée. Celui qui donne les cartes au début met au panier autant de jetons, de sous qu'il y a de joueurs, et chaque levée vaut à celui qui la fait le cinquième de la mise. Cinq cartes de la même couleur valent, à celui qui les a, la mise entière.

— *Entom.* Le genre mouche proprement dit appartient aux diptères brachycères, de la famille des muscidés et comprend un très grand nombre d'espèces, répandues surtout dans les pays tempérés. La mouche commune (*musca domestica*) est devenue cosmopolite et pullule en été dans les habitations. C'est un insecte dangereux au point de vue de l'hygiène, car il visite toutes les substances organiques en décomposition (fumiers, gadoues, détritus de toute sorte) et véhicule des germes d'infection nombreux, qu'il dépose sur les matières alimentaires (viande, pain, lait, etc.). Comme la multiplication des mouches est très rapide (un individu peut donner naissance, entre avril et septembre, à cinq quatrillions d'individus), il y a urgence à détruire ces redoutables diptères. On emploie, pour cela, des papiers imprégnés de matières toxiques et de sucre, des papiers englués, des pièges métalliques ou des pièges en verre de formes diverses. On peut encore utiliser des solutions insecticides (formol, crésyl), soit à l'état liquide dans des récipients posés çà et là dans les habitations, soit épandus en pulvérisations. On a remarqué que la couleur bleu clair des tentures et des plafonds, comme la demi-obscurité, éloignent les mouches. D'autre part, on peut se préserver des mouches en tendant devant les ouvertures (portes et fenêtres) des filets de corde, des cordelettes de verroterie ou des toiles métalliques. Mais il est plus efficace encore d'empêcher les mouches de naitre que de les détruire, et il suffit, pour cela, de tenir très propres les appartements, cuisines, latrines, etc., de n'y laisser séjourner les déchets, ordures, que le moins longtemps possible.

A la campagne, il faut verser sur les fosses à purin, dans les latrines, un mélange à parties égales d'huile verte, de schiste et d'eau, arroser les fumiers avec des solutions à 10 p. 100 de sulfate de fer, nettoyer fréquemment écuries et étables, fosses et mares.

— *Hyg.* Les mouches sont des parasites dangereux par les maladies contagieuses qu'ils peuvent transmettre et au nombre desquels il faut mettre la fièvre typhoïde, la gastro-entérite infantile, la dysenterie, la conjonctivite granuleuse et probablement d'autres. Les mouches non piqueuses présentent seulement ce péril ; les mouches piqueuses peuvent, en outre, inoculer le charbon et certaines trypanosomiases (V. TSÉ-TSÉ). On doit donc s'efforcer de détruire les unes et les autres. La lutte sera surtout efficace si elle combat la pullulation des insectes par le dépôt d'huile de schiste dans les fosses d'aisances et le traitement spécial des fumiers. Pour détruire les mouches qui ont pénétré dans les appartements, on se servira de préférence de pièges ou d'insecticides. Un des meilleures est un liquide ainsi composé : formol du commerce, 15 parties ; lait, 20 parties ; eau 65 parties, que l'on dispose dans des assiettes.

— *Modes.* L'usage de petits morceaux de taffetas noir appliqués sur le visage passa d'Italie en France au XVIIIe siècle. Ces *mouches* affectaient des formes diverses, longues, carrées, en losange, en cœur, et étaient parfois de la dimension d'un demi-écu. Au XVIIIe siècle, cette mode fit fureur : les dames en portaient au moins trois.

**moucher** [*ché*] v. a. (du lat. *mucus*, morve). Presser les narines pour en faire sortir la surabondance des humeurs qui tombent dans le nez : *moucher un enfant.* Rendre par le nez en chassant l'air : *moucher du sang.* Oter le bout du lumignon d'une chandelle. Moucharder. *Pop.* Infliger une correction, un affront : *moucher un insolent.* *Mouche ton nez*, occupe-toi de tes affaires. *Moucher un cordage*, couper les extrémités qui s'effilochent. V. n. Chasser de son nez l'air, les humeurs : *le tabac à priser fait moucher.* Zigzaguer à la façon des mouches. **Se moucher** v. pr. Moucher son nez. *Fam.* *Ne pas se moucher du pied*, être un personnage ; avoir des prétentions : ne se priver de rien. *Il ne se mouche pas du pied, il y paraît sur sa manche*, se dit d'une personne que d'autres donnent pour distinguée, et dont on nie la distinction. *Ne pas se moucher sur sa manche*, n'être pas un sot.

**moucherie** [*rî*] n. f. *Fam.* Action de se moucher.

**moucherolle** [*ro-le*] n. f. (masc. dans l'Acad.). Genre de passereaux dentirostres de l'Amérique tropicale, qui se nourrissent de mouches, et dont le type est la moucherolle huppée, appelée vulgairement *roi des gobe-mouches* ou *gobe-mouches royal.*

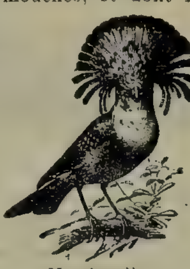
Moucherolle.

**moucheron** n. m. Nom vulgaire de tous les petits diptères (cousins, chironomes, etc.). *Pop.* Gamin, petit garçon.

**moucheron** n. m. Bout de mèche qui charbonne dans une chandelle allumée. Bout de mèche qui reste rouge dans une chandelle qu'on vient d'éteindre.

**moucheron, onne** adj. Qui a rapport aux mouches, etc. : *la gent moucheronne.* (Peu us.)

**Moucheron** (Frédéric de), peintre hollandais, né à Emden, m. à Amsterdam (1633-1686). Il a exécuté de charmants paysages.

**moucheronner** [*ro-né*] v. n. Se dit de la truite, du saumon, etc., qui bondissent hors de l'eau pour saisir des insectes. (On dit aussi MOUCHER.)

**mouchet** [*chè*] n. m. Nom vulgaire de la *fauvette des haies.*

**moucheté, e** adj. Tacheté, en parlant de certains animaux. Se dit du blé malade qui a une poussière noire sur les barbes de ses balles. *Fleuret moucheté*, dont la pointe est garnie d'une mouche. *Blas.* Semé de mouchetures : *de sable moucheté d'argent* (contre-hermine).

**moucheter** [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je mouchette.*) Faire de petites mouches rondes sur une étoffe : *moucheter du satin.* Salir de petites taches : *habit que la boue a moucheté.* Attacher les écheveaux de soie avec des fils de couleurs diverses. *Moucheter une arme*, en garnir la pointe d'un morceau de cuir, de peau, etc.

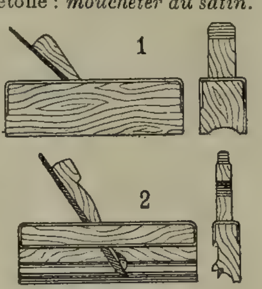

Mouchettes (menuis.) : 1. A lumière dessus ; 2. A jouet arabiscot.

**mouchetis** [*ti*] n. m. Sorte de crépi que l'on fait au balai, sur la surface extérieure d'un mur, pour le préserver des intempéries.

**mouchette** [*chè-te*] n. f. Partie saillante du larmier d'une corniche, qui empêche l'eau de couler dessous. *Mouchette saillante*, listel placé au-dessus d'un quart de rond. Rabot pour faire les baguettes. Résidu du plâtre passé au sas. N. f. pl. Ciseaux pour moucher les bougies, les chandelles. Instrument de contention en forme de pincettes et servant à pincer le nez des animaux qu'on veut maîtriser.

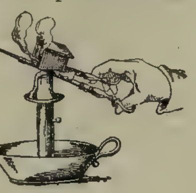
Mouchettes.

**moucheture** n. f. Tache naturelle sur le corps de certains animaux : *la moucheture de la panthère.* Ornement donné à une étoffe en la mouchetant. *Mouchetures d'hermine*, petits morceaux de fourrure noire, appliqués de distance en distance sur l'hermine. Scarification superficielle et répétée.

**moucheur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui, dans un théâtre, était chargée de moucher les chandelles. *Fam.* Personne qui se mouche souvent.

**Mouchez** [*chèz*] (Amédée-Ernest-Barthélemy), marin et astronome français, né à Madrid, m. à Wissous (1821-1892) ; on lui doit la fondation de l'observatoire météorologique du parc Montsouris, à Paris.

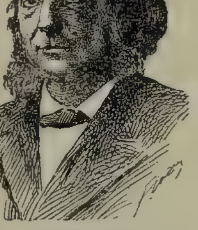
Mouchez.

**Mouchin,** comm. du Nord, arr. et à 21 kil. de Lille ; 1.420 h. Ch. de f. Brosserie, sucrerie.

**mouchoir** n. m. Linge pour se moucher : *mouchoir de batiste.* Pièce d'étoffe servant à divers usages : *mouchoir de cou ; mouchoir de tête. Fam. Jeter le mouchoir à une femme*, la choisir entre plusieurs autres (allusion au Sultan, qui désignait ainsi, dit-on, celle de ses femmes qu'il voulait honorer de ses faveurs). Remplissage des membrures des navires. *Refaire un mur en mouchoir*, en conservant la maçonnerie en bon état, la maçonnerie nouvelle formant une ligne oblique du pied au sommet.

**mouchon** n. m. Syn. de MOUCHERON.

**mouchure** n. f. Mucosités qu'on retire du nez en se mouchant. Ce qu'on ôte d'une chandelle en la mouchant. Ce qu'on enlève à l'extrémité d'un cordage effiloché, d'une pièce de bois trop longue, etc.

**Mouchy** (Philippe DE NOAILLES, duc de), maréchal de France, né et m. à Paris (1715-1794), combattit à Crefeld et à Minden ; exécuté sous la Terreur, le même jour que sa femme, Anne-Louise d'ARPAJON, dame d'honneur de Marie-Antoinette (1719-1794).

**Mouchy** (Louis-Philippe), sculpteur français, né et m. à Paris (1734-1801) ; membre de l'Académie de peinture et de sculpture.

**moucre** n. m. (ar. *al môcari*). Muletier loueur de bêtes de somme.

**moudir** n. m. Fonctionnaire égyptien, placé à la tête d'une *moudirièh* (province).

**moudirièh** [*ri-è*] n. f. Province égyptienne, administrée par un moudir.

**Moudon,** comm. de Suisse (cant. de Vaud), au confl. de la Mérine et de la Broye ; 2.700 h. Ecole cantonale de fromagerie ; brasseries, distilleries, manufacture de tabacs, fabrique de drap et filature de laine.

**moudre** v. a. (lat. *molere ;* de *mola*, meule. — *Je mouds, tu mouds, il moud, nous moulons, vous moulez, ils moulent. Je moulais, nous moulions. Je moulus, nous moulûmes. Je moudrai, nous moudrons. Je moudrais, nous moudrions. Mouds, moulons. Que je moule, que nous moulions. Que je moulusse, que nous moulussions. Moulant. Moulu, e.*) Broyer, mettre en poudre avec un moulin : *moudre du blé, du café. Moudre en grosse*, moudre des grains avec des meules serrées, qui donnent de la farine par une seule opération. *Fam.* Accabler de coups : *on moulut don Quichotte. Fig.* Produire par un travail quasi mécanique : *moudre de la prose. Moudre un air*, l'exécuter en tournant la manivelle d'un orgue mécanique. *Mar. L'horloge moud*, le sable passe. *Moudre du minerai*, le concasser en le passant au moulin. *Moudre en grosse*, moudre les grains avec des meules serrées. *Moudre à façon* ou *par parcelles*, moudre en employant des trémies qui ne fournissent le grain que par intervalles. PROV. : **Il n'est que d'être à son blé moudre,** pour qu'une chose réussisse, il n'y a rien de tel que de s'en occuper soi-même.

**Moudros,** v. de la partie septentrionale de l'île de Lemnos (à la Grèce), dont le port a servi de principale base navale, pendant la Grande Guerre, pour les opérations contre les Dardanelles, puis de base militaire pour la campagne dans la péninsule de Gallipoli. Le 30 octobre 1918, après les victoires du général Franchet d'Esperey, l'amiral Calthorpe y signa, au nom des Alliés, un armistice avec la Turquie.

**moue** [*moû*] n. f. Grimace faite par mécontentement, en allongeant les lèvres. *Fig. Faire la moue*, bouder, marquer son dédain d'une chose.

**mouée** [*mou-é*] n. f. Mélange de sang, de lait et de pain coupé, qui sert de soupe aux chiens courants.

**mouette** [*è-te*] n. f. (de *mauve*). Nom vulgaire de petites espèces d'oiseaux de mer palmipèdes : *la mouette est de la taille du canard.*

— ENCYCL. Les mouettes ont le plumage blanc et sont répandues sur tous les rivages ; elles nagent, volent et marchent ; elles se nourrissent de poissons et de coquillages ; leur chair est coriace et d'une odeur désagréable.

On distingue : la mouette blanche ou sénateur, la mouette à pieds bleus, la mouette tridactyle, la mouette à capuchon noir, la mouette rieuse, etc. Le *goéland* est le plus grand oiseau de ce groupe.

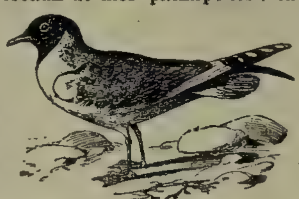
Mouette à capuchon noir.

**mouettes** [*mou-è-te*] ou **moittes** [*moi-te*] n. f. pl. Tenailles en bois pour échardonner les champs.

**mouffétique** [*mou-fé*] ou **moufétique** adj. Qui tient de la mouffette.

**mouffette** [*mou-fè-te*] n. f. Genre de mammifères carnassiers d'Amérique, possédant la faculté de se défendre contre les animaux qui les attaquent en leur lançant à plusieurs mètres de distance un liquide infect, sécrété par les glandes anales. Sa fourrure, recherchée par le commerce, est appelée *sconse* [ou *skunks*]. (On écrit aussi MOUFETTE et MOFETTE.)

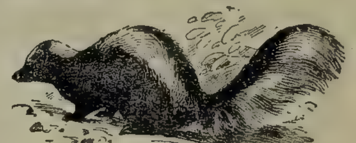
Mouffette.

**mouflage** n. m. Action de disposer un câble et une chaîne de traction sur une moufle.

**mouflard** [*flar*], **e** n. (de *moufle* ou *mufle*). Personne qui a le visage gros et rebondi. (Vx.)

**moufle** n. f. (masc. d'après quelques-uns ; du b. lat. *muffula*). Mitaine ou gros gant où il n'y a de séparation que pour le pouce. Assemblage de poulies dans une même chape, servant à élever de lourds fardeaux. Barre de fer noyée dans la maçonnerie et servant à empêcher l'écart de deux murs. Assemblage de deux morceaux de bois creusés, avec lequel les fontainiers et vitriers saisissent la tige du fer à souder.

— ENCYCL. Les poulies peuvent être assemblées sur le même axe, ou, encore, certaines des poulies peuvent être fixes, les autres mobiles. Un calcul simple montre que, dans une moufle, *la puissance à exercer est égale à la résistance qu'il faut entraîner, divisée par le nombre des poulies.* Il y a économie de force motrice lorsqu'on a de grandes charges à soulever. Il est d'ailleurs avantageux d'employer de petits tourillons et des poulies d'un grand rayon.

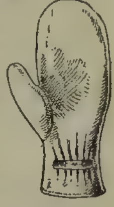
Moufle.

**moufle** n. m. *Chim.* Vaisseau de terre servant à soumettre des corps à l'action du feu, sans que la flamme y touche immédiatement. Four où l'on fait cuire la porcelaine.

**moufle** n. m. *Pop.* Visage rebondi.

**mouflé, e** adj. *Poulie mouflée*, celle qui agit concurremment avec plusieurs autres assemblées sur la même chape.

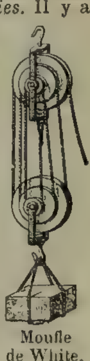
Moufle de White.

**moufler** [*flé*] v. a. Tirer par le nez et les joues. (Vx.)

**moufler** [*flé*] v. a. Mettre en moufle. *Moufler un mur*, y appliquer des barres de fer pour l'empêcher de s'écarter.

**mouflet** ou **moufflet** [*mou-flè*] n. m. Sorte de bonnet fourré.

**mouflette** ou **moufflette** [*mou-flè-te*] n. f. Moufle de fontainier, servant à saisir le fer à souder. Monture métallique d'un brancard.

**mouflon** n. m. Genre de mammifères ruminants : *le mouflon, qui est presque de la taille du cerf, vit en Corse et en Sardaigne.*

— ENCYCL. Les mouflons sont de grands moutons, dont les mâles portent les cornes recourbées en volute. On distingue les mouflons à manchettes, remarquables par les crinières pendant du cou et des jambes de devant, et les mouflons proprement dits. Ces derniers comprennent dix-neuf espèces, dont deux européennes (mouflons de Corse et de Sardaigne, argali, etc.) ; les autres sont de l'Asie occidentale et de l'Amérique du Nord.

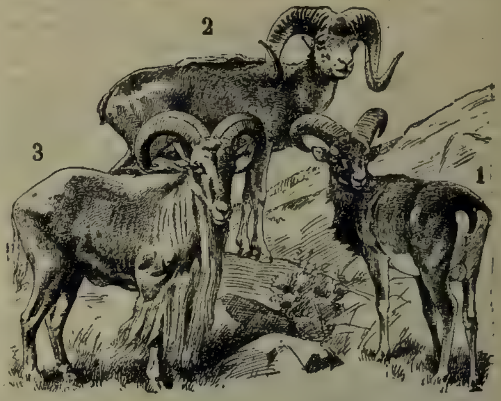

Mouflons : 1. De Corse ; 2. Argali ; 3. A manchettes.

**mouflu, e** adj. *Dialect.* Rebondi.

**mougeotte** [*jo-te*] n. f. (du sous-secrétaire d'Etat *Mougeot*, 1899). Boîte aux lettres privée, où l'on peut non seulement recevoir son courrier, mais encore jeter sa correspondance.

**Mougins,** comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 10 kil. de Grasse ; 1.540 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Mougon,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 14 kil. de Melle ; 1.330 h.

**Mouguerre** [*ghè-re*], comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 6 kil. de Bayonne, près de l'Adour ; 1.240 h.

**Mouhet** [*è*], comm. de l'Indre, arr. et à 46 kil. du Blanc, sur l'Anglen ; 1.240 h.

**mouillade** [*mou, ll* mll.] n. f. Humectage des feuilles de tabac.

**mouillage** [*mou, ll* mll., *a-je*] n. m. Action de mouiller (le tabac, l'orge, le cuir, la soie, etc.). Action d'ajouter de l'eau aux boissons, dans une intention frauduleuse : *le mouillage est sévèrement interdit.* Lieu de la mer pour jeter l'ancre : *mouillage peu sûr.* Manœuvre pour jeter l'ancre.

**Mouillard** (Louis), inventeur français, né à Lyon, m. au Caire (1834-1897). Un des plus admirables précurseurs de l'aviation, à laquelle il consacra toute sa vie. Il a écrit *l'Empire de l'air* (1881).

**mouille** [*mou, ll* mll., *e*] n. f. Source qui ne fait que suinter dans une prairie.

**mouille-bouche** n. f. invar. (de *mouiller*, et *bouche*). Espèce de poire fondante.

**mouillée** [*mou, ll* mll., *é*] n. f. *Papet.* Quantité de chiffons qu'on introduit dans le pourrissoir. Quantité de paquets de feuilles dont l'ouvrier charge la presse de la chambre de colle.

**mouille-étiquettes** n. m. invar. Ustensile employé pour humecter le dos des étiquettes gommées.

**mouillement** [*mou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de mouiller. *Gramm.* Action de mouiller certaines lettres.

**mouiller** [*mou, ll* mll., *é*] v. a. (du lat. *mollire*, amollir). Tremper, humecter : *mouiller du linge.* Arroser, baigner : *l'Océan mouille les côtes de la Bretagne.* Etendre d'eau : *mouiller du vin.* Ajouter à un mets des liquides pour composer une sauce : *mouiller un ragoût. Gramm.* Donner à la lettre *l* doublée la valeur de l'*i*, comme dans *fille*, et aux lettres *g n* rapprochées la valeur de *n i*, comme dans *compagnon. Mar. Mouiller l'ancre*, la jeter dans la mer pour qu'elle s'attache au fond et retienne le navire. Absolum. : *mouiller au large. Draperie mouillée*, vêtement de statue qui adhère sur le corps comme feraient des habits mouillés. *Doigt mouillé*, jeu qui consiste à mouiller un de ses doigts secrètement et à faire deviner lequel.

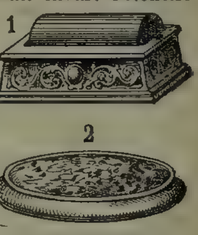

Mouille-étiquettes.

— ENCYCL. *Physiq.* Si l'on observe la surface libre d'un liquide, on constate qu'au voisinage de la paroi du vase qui le contient cette surface se relève ou se déprime ; ce sont là des phénomènes dits « de capillarité ». Ainsi l'eau se relève le long d'une paroi de verre : on dit que *l'eau mouille le verre ;* au contraire, dans les mêmes conditions, le mercure se déprime : on dit que le *mercure ne mouille pas le verre.*

**mouillère** [*mou, ll* mll.] n. f. Partie de champ ou de pré ordinairement humide.

**Mouilleron-en-Pareds,** comm. de Vendée, arr. et à 25 kil. de Fontenay ; 1.620 h. Patrie de Georges Clemenceau.

**mouillet** [*mou, ll* mll., *è*] n. m. Réunion de deux jantes formant un ovale pour placer les rails.

**mouillette** [*mou, ll* mll., *è-te*] n. f. (de *mouiller*). Morceau de pain long et mince, qu'on trempe dans les œufs à la coque ou dans un liquide.

**mouillette** [*mou, ll* mll., *è-te*] n. f. *Télégr. sans fil.* Languette de métal plongeant dans le godet à mercure de l'interrupteur oscillant et servant à fermer le contact sur le courant allant à la bobine.

— ENCYCL. La mouillette est, suivant les systèmes, une simple aiguille ou une petite feuille de clinquant qui, à chaque oscillation de l'interrupteur, plonge dans un godet de mercure recouvert d'une couche de pétrole. Par ses ouvertures et fermetures de circuit, elle permet de régulariser les ondes employées en télégraphie sans fil.

**mouilleur** [*mou, ll* mll., *eur*] n. m. Appareil qui facilite le mouillage des ancres. Appareil employé pour humecter le dos des étiquettes, des timbres-poste, etc., qu'on veut coller.

**mouilleux, euse** [*mou, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Se dit des terrains détrempés.

**mouilloir** [*mou. ll* mll., *oir*] n. m. Vase où les fileuses trempent leurs doigts en filant. Cuve où l'on fait tremper le papier à coller. Cuve où l'on fait tremper l'orge avant de l'envoyer au germoir. (Syn. CUVE-MOUILLOIR.) Sébile où l'on mouille les tenailles avec lesquelles on sépare les dragées blanches. (On dit aussi MOUILLADOIR.)

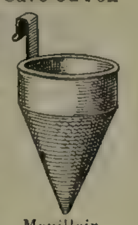
Mouilloir.

**mouillure** [*mou. ll* mll.] n. f. Action de mouiller. Etat de ce qui est mouillé. Trace d'humidité.

**mouise** n. f. (de l'alsac. *mouess*, bouillie). *Arg.* Soupe. Boue. Malheur, misère : *être dans la mouise*.

**mouisseau** [*mou-i-sô*] n. m. Corde pour lier aux anneaux les caps qui servent à amarrer.

**mouissonne** [*mou-i-so-ne*] n. f. (m. provenç.). Variété de figue violette, hâtive, très délicate.

**moujik** n. m. En Russie, le paysan, le serf.

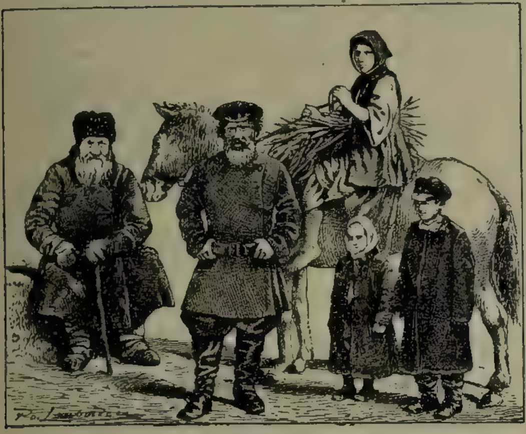
Moujiks.

**Moukden** [*dèn'*], v. de Chine (Mandchourie, prov. de Ching-King), sur le Houn-Ho ; 170.000 h. Soieries, pelleteries. Ville ouverte au commerce étranger depuis 1903. Tombeaux de la famille impériale de Chine (dynastie mandchoue), originaire de cette ville. Défaite des Russes par les Japonais, en 1905, après une lutte qui se prolongea du 23 février au 10 mars 1905, et qui fut l'épisode décisif de la campagne de Mandchourie.

**moukère** n. f. (de l'esp. *mujer*, auquel l'arabe l'a emprunté). *Arg.* Femme, maîtresse.

**Moukhtar-pacha,** général et diplomate turc, né à Brousse, m. à Constantinople (1832-1899). Pendant la guerre russo-turque, sa défense d'Erzeroum et de Kars lui valut le surnom de *Ghazi* (le Victorieux).

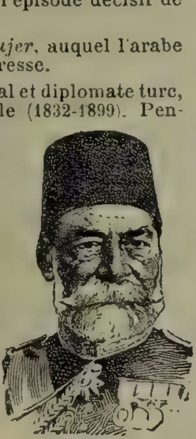
Moukhtar-pacha.

**moulage** n. m. Action de verser dans des moules les métaux en fusion : *le moulage d'une statue*. Action de prendre d'un objet une empreinte destinée à servir de moule. Cette empreinte elle-même. La reproduction qu'on en fait.

— ENCYCL. *Techn.* Le moulage des pièces métalliques, en fonte, en bronze, etc., s'effectue dans des moules en terre ou en sable obtenus par l'empreinte en creux et en relief du gabarit ou du modèle de l objet à reproduire. Quand cet objet offre des contours compliqués, les moules sont formés de plusieurs parties ou coquilles que l'on ajuste ensemble. Pour les pièces dont la surface doit être parfaitement polie, on fait usage de moules métalliques en fer ou en cuivre (matrices).

Le moulage de certains objets, notamment des reliefs d'architecture (statues, motifs de décoration, etc.), s'effectue soit en enduisant la surface du relief à reproduire avec du plâtre gâché clair, soit, lorsque l'objet à mouler est en plein relief, en établissant des moules partiels que l'on juxtapose ensuite avant de couler, par couches successives, le plâtre dans l'intérieur. C'est ainsi que l'on procède pour le moulage du corps humain, d'une statue, etc. Pour éviter l'adhérence du plâtre sur l'objet dont on prend un moulage, on en enduit la surface d'huile de lin lithargée. Dans le cas de moules partiels juxtaposés, le moulage donne une reproduction qui présente à la jonction des différents moules des coutures (ou balèvres), que l'on enlève ensuite. On appelle moulage à cire perdue celui dans lequel on prend un surmoulé en plâtre, que l'on recouvre de gélatine à demi pâteuse ; dans ce moule de gélatine on coule de la cire fondue, on démoule, et l'on achève les opérations par les procédés ordinaires.

**moulage** n. m. Action de moudre les grains. Mécanisme qui fait tourner les meules, roues d'un moulin. *Féod.* Droit que les vassaux payaient au seigneur pour faire moudre leur grain au moulin banal.

**moulah** n. m. Prêtre-guerrier arabe.

**Moulaï.** V. MOULEY.

**Moulaï-Hafid,** sultan du Maroc, né à Fez en 1875. Fils de Moulaï-Hassan et frère d'Abd el-Aziz, il fut substitué à son frère en 1906 par les tribus, mais il dut abdiquer en 1912 en faveur de son frère Moulaï-Youssef.

**Moulaï-Hassan,** sultan du Maroc, né vers 1830, m. en 1894. Il était fils de Moulaï-Hammed, à qui il succéda en 1873. Sous son règne, des conflits éclatèrent entre les Rifains et les Espagnols. Il eut pour successeur son neuvième fils Abd-el-Aziz.

**Moulaï-Youssef,** sultan du Maroc, né à Marrakech, m. à Fez en 1927. Il fut proclamé en 1912 à la place de son frère Hafid.

**moulant** [*lan*] n. m. Client du meunier. Meunier, garçon meunier occupé à la mouture. Meule à moudre le grain. (Vx.)

**moulard** [*lar*] n. m. Syn. de MOULÉE.

**moule** n. m. (lat. *modulus*). Objet creusé de manière à donner une forme à la matière qu'on y introduit en fusion : *moule à balles*. Modèle plein sur lequel on applique une matière flexible pour qu'elle en prenne les contours. Ustensile en métal servant à la confection de certains plats et de certaines pâtisseries. Ancienne mesure pour les bois à brûler, équivalant à deux stères. Tige de fil de laiton constituant le corps de l'épingle. Planche gravée des cartes à jouer. Morceau de coton cardé formant la base des fleurs artificielles. Cahier de baudruche des batteurs d'or. Morceau de bois ou d'os, plat et rond, que l'on recouvre d'étoffe pour en faire un bouton. *Fig.* Type, forme, modèle : *œuvres littéraires coulées dans le même moule. Fam. Moule du bonnet*, tête. *Moule du pourpoint*, corps. *Pop. Moule à pipes à Gambier*, figure grotesque. *Moule à gaufres, à pastilles*, visage grêlé. *Etre fait au moule*, être très bien fait. *Avoir été jetés dans le même moule*, se ressembler d'une façon frappante. *Le moule en est perdu, brisé*, etc. Se dit des personnes et des choses uniques en leur genre.

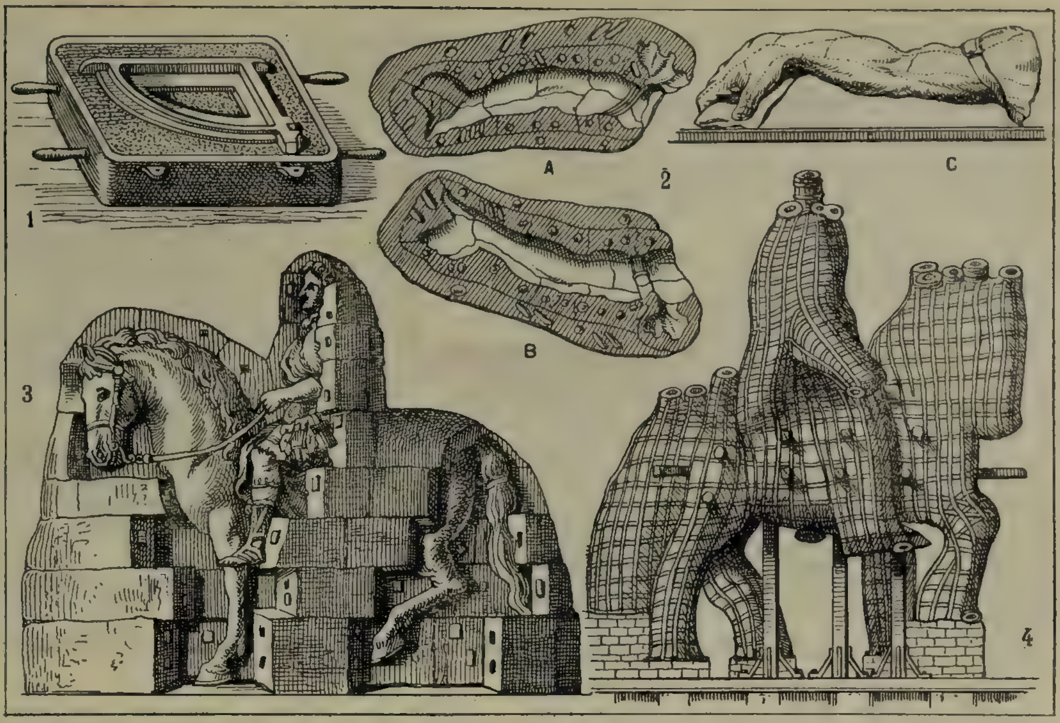

MOULAGE : 1. Moulage au sable ; 2. Moulage au plâtre d'un bras (A, B, pièces de moule ; C, bras moulé ; 3. Moulage au plâtre pour la reproduction d'une statue équestre ; 4. Moulage d'une statue équestre à cire perdue (vue extérieure).

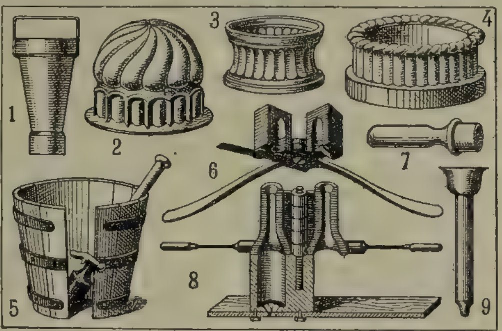

Moules : 1. A bombe (glace) ; 2. A charlotte ; 3. A pâté, rond ; 4. A bordure ; 5. A mottes de beurre ; 6. A balles ; 7. A cartouches de chasse ; 8. A bouteilles ; 9. A bougies ou à chandelles.

— ENCYCL. *Techn.* Les moules de fonderie sont constitués par du sable ou de la terre ; les premiers sont d'un sable spécial contenant un peu d'argile pour le rendre plus liant, et parfois un peu de poussière de charbon destinée à ménager, quand elle prend feu au contact de la matière coulée, des vides imperceptibles mais suffisants pour livrer passage aux gaz. Les moules de terre sont faits d'une argile particulière mélangée de crottin de cheval ou de bourre menue, qui les empêche de se fendiller sous l'action de la chaleur. Quand la matière qui a servi à fabriquer le moule paraît trop compacte, on la perce de loin en loin avec de longues aiguilles minces. C'est sur ce mélange que l'on enfonce, pour en prendre exactement l'empreinte, l'objet à reproduire. Les moules en plâtre sont obtenus en coulant du plâtre liquide à la surface du modèle. V. MODELAGE.

**moule** n. f. (lat. *musculus*). Genre de mollusques lamellibranches comestibles, de forme oblongue. *Moule des étangs*, anodonte. *Fig.* et *pop.* Imbécile, maladroit : *quelle moule !*

— ENCYCL. Les moules comprennent 70 espèces répandues dans toutes les mers du globe, surtout dans les régions froides, et de nombreuses espèces fossiles à partir du trias. Ce sont des animaux à pied allongé, dont le manteau a ses bords épais frangés ; leur coquille, à valves égales, épidermée, est triangulaire et bombée. Les moules vivent soit attachées aux rochers par leur byssus, soit par bancs sur les fonds sablonneux ou vaseux, en se tenant unies entre elles. La *moule commune* (*mytilus eduli*) est un mollusque des plus importants pour la consommation. On l'élève sur les côtes françaises de l'Atlantique dans des parcs appelés *moulières*. V. planch. MOLLUSQUES.

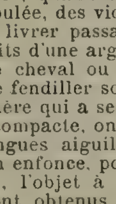
Moules.

— *Empoisonnement par les moules.* Les moules déterminent parfois des accidents analogues à une indigestion. On observe, trois à quatre heures après leur ingestion, du malaise, de l'épigastralgie, des étouffements, des vomissements, de la diarrhée, une éruption du genre de l'urticaire, parfois des syncopes. On pense que ces phénomènes sont dus à une maladie du foie de ces mollusques. Le traitement consiste en l'usage de vomitifs (seulement si l'empoisonnement est très récent), de purgatifs et lavements purgatifs, de boissons abondantes. On donnera un peu d'alcool, pour soutenir le malade.

**Moule** (Le), v. de la Guadeloupe (Grande-Terre) ; 14.300 h. Sucreries.

**moulé, e** adj. *Fig.* Bien fait, bien proportionné : *un homme moulé ; une écriture moulée. Lettre moulée*, imprimée. *Ecriture moulée*, écriture très nette qu'on dirait gravée. N. m. Caractères imprimés : *ne savoir lire que le moulé.*

**mouleau** [*lô*] n. m. Petit pain de cire contenant la quantité nécessaire pour faire une bougie, une chandelle. Appareil employé dans les stéarineries pour le moulage des acides gras.

**moule-beurre** n. m. invar. Appareil pour mouler le beurre.

**moulée** [*lé*] n. f. Dépôt qui se forme au fond de l'auge d'une meule à repasser.

**moule-filtre** n. m. Instrument permettant de confectionner rapidement les filtres en papier. Pl. des *moules-filtres*.

**mouler** [*lé*] v. n. Jeter en moule : *mouler une statue*. Prendre l'empreinte ; exécuter un moule sur : *mouler un bas-relief*. Accuser les formes de : *corsage qui moule le buste. Mouler une pierre*, tracer sur cette pierre des panneaux de taille. **Se mouler** v. pr. S'appliquer exactement sur le corps. *Fig.* Se modeler, se régler sur : *se mouler sur les grands.*

**moulerie** [*rî*] n. f. Atelier où l'on jette en moule les ouvrages de fonte.

**moulet** [*lè*] n. m. Calibre de bois servant aux menuisiers pour régler l'épaisseur des languettes des panneaux qui entrent dans les rainures.

**moulette** [*lè-te*] n. f. Petite coquille blanche dont on se sert pour former des figures en relief. Partie d'un clou de ciseaux.

**mouleur** n. et adj. m. Ouvrier qui moule des ouvrages de sculpture. Briquetier qui bat la terre argileuse dans le cadre servant de moule.

**Mouley, Muley** ou **Moulaï** (mot arabe, signif. *mon maître*), titre porté par tous les sultans chérifs du Maroc. V. MOULAÏ.

**Mouley Abd-el-Mélik,** empereur du Maroc qui régna de 1574 à 1578. — Un autre sultan régna sous le même nom de 1630 à 1635.

**Mouley Abderrahman** ou **Abd-er-Rahman,** empereur du Maroc, beau-père d'Abd-el-Kader (1778-1859) ; fut vaincu par le maréchal Bugeaud à la bataille de l'Isly, en 1844.

**moulier** [*li-é*] n. m. Fabricant de moules de boutons.

**moulier** [*li-é*], **ère** adj. Qui se rapporte à l'élevage des moules.

**moulière** n. f. Terre marécageuse. Veine tendre dans une pierre à aiguiser.

**moulière** n. f. (de *moule*). Etablissement au bord de la mer, dans lequel on pratique l'élevage des moules comestibles.

— ENCYCL. Une moulière est un parc divisé en un certain nombre de compartiments (*bouchots*) par des piquets réunis ou non au moyen de claies. Le premier bouchot (bouchot d'aval) est celui qui est le plus éloigné du rivage ; c'est là que l'on dépose le naissain des moules. Au fur et à mesure du développement des mollusques, on les fait passer dans les bouchots successifs, pour les amener au dernier (bouchot d'amont) découvert en partie à marée basse et où ils acquièrent leur grosseur marchande. Le pêcheur (bouchotteur) qui fait la récolte des moules s'assied dans un petit bateau plat (acon), et gratte les clayonnages pour en détacher les moules adultes.

**Mouliherne,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 13 kil. de Baugé ; 1.660 h. Chaux.

**moulin** n. m. (lat. *molinum*). Machine à moudre le grain, à pulvériser certaines matières, à en exprimer le suc, à piler, etc. : *moulin à farine, à sucre, à huile, à papier*, etc. Edifice où cette machine est installée : *moulin à vapeur, moulin à eau, moulin à vent. Moulin à café, à poivre*, etc., petit moulin à manivelle, pour moudre le café, le poivre, etc. *Moulin à beurre*, syn. de BARATTE. *Moulin à blanc*, moulin à blé dans lequel on ne fabrique que des farines de premier choix, c'est-à-dire blanches. *Mou-*

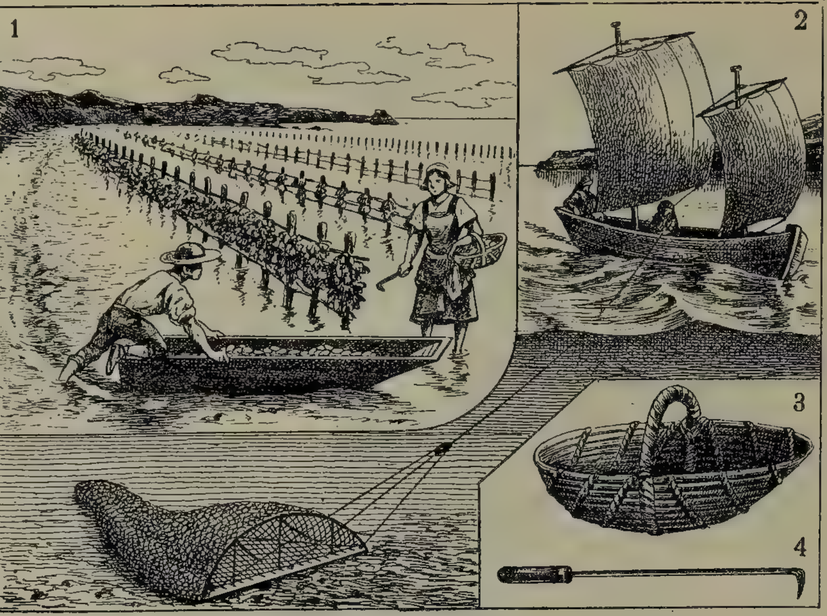

Moulière : 1. Vue d'une moulière en exploitation ; 2. Bateau traînant la drague pour la pêche des moules ; 3. Panier à moules ; 4. Crochet ou pêchoir.

*lin à bis*, moulin qui ne produit que des farines bises. *Moulin à foulon*, moulin où l'on foule les étoffes. *Moulin pendu*, moulin à foulon, ou autre, installé sur un bateau et dont la roue reçoit son mouvement directement du courant de l'eau. *Moulin à soie*, moulin qui sert à tordre la soie grège. *Moulin banal*, moulin où tous les habitants d'une seigneurie devaient venir moudre leur blé moyennant une redevance au seigneur. *Géol.* Nom donné à des puits naturels qui existent dans certains glaciers, et dans lesquels les eaux de fusion se précipitent en produisant un bruit comparable à celui de la chute d'eau d'un moulin. *Fig. Moulin à paroles*, personne très babillarde. *Maison où l'on entre comme dans un moulin*, maison où entre qui veut. *Arg. milit. Moulin à café*, mitrailleuse. Loc. prov. V. BONNET. PROV. : **On ne peut être à la fois au four et au moulin,** on ne peut être en plusieurs endroits, s'occuper de plusieurs affaires à la fois. **Laissez-le faire, il viendra moudre à notre moulin,** il aura besoin de nous à son tour.

— ENCYCL. Pour moudre leur grain, les anciens se servaient de mortiers ou de pierres plates ; puis, ce moulin primitif se perfectionnant devint, quoique rudimentaire encore, le prototype des moulins modernes. Deux pierres plates constituaient les meules, dont l'une (celle du dessous) était fixe, et dont l'autre était actionnée à bras et frottait sur la première. Aujourd'hui, ce dispositif de deux meules horizontales est encore en usage, mais complété par divers appareils qui nettoient le grain et séparent le son de la farine. Souvent, les meules sont d'acier, ou même remplacées par des cylindres à surface cannelée. V. MEUNERIE.

L'organe utile des moulins est mis en mouvement soit par l'eau d'une rivière, dont on fait dévier une partie du cours sur les aubes ou palettes d'une roue (*moulin à eau*), soit par le vent, auquel on offre de grandes voiles de toile soutenues par des châssis (ailes), qu'un dispositif permet de placer toujours sous l'action du vent (*moulin à vent*), soit enfin par un moteur à vapeur ou un moteur électrique (*moulin à vapeur, moulin électrique*).

Les *moulins à tan* et *moulins à huile*, auxquels on peut appliquer les mêmes systèmes de mise en action, ont pour organe utile une ou plusieurs meules verticales qui écrasent les écorces ou les graines.

Les *moulins à canne à sucre*, autrefois composés de cylindres verticaux en bois, sont remplacés aujourd'hui par des sortes de laminoirs, entre les cylindres desquels on fait passer les cannes à broyer.

**Moulin** (*le*), tableau de Hobbema, au musée du Louvre ; très belle composition représentant la nature sous un aspect riant, et pleine de détails gracieux, admirablements peints (V. p. 311).

**Moulin Rouge** (le), bal parisien, sur le boulevard Clichy, fondé en 1889 ; détruit par un incendie en 1915.

**Moulin sur la Floss** (*le*), roman de George Eliot (1860), épisode de la vie rurale, où l'écrivain décrit en termes émouvants la destinée d'une famille de fermiers, les Tulliver.

**Moulin** (Antoine **du**), littérateur français, né à Mâcon vers 1510. Il fut valet de chambre de Marguerite de Navarre, sœur de François Ier. Il fut l'ami de Despériers et de Marot.

**Moulin** (Jean-François-Auguste), général français, né à Caen, m. à Pierrefitte (Seine) [1752-1810]. Il commanda en Vendée, en Hollande, etc., et remplaça Larevellière Lépeaux comme membre du Directoire.

**moulinage** n. m. Action de filer et de tordre mécaniquement les fils de soie grège.

**Moulin-à-vent,** vignoble de la commune de Romanèche-Thorins (confins du Beaujolais et du Mâconnais), qui fournit un vin rouge remarquable par sa finesse, sa legèreté et son bouquet. (On dit, par métonymie : *une bouteille de moulin-à-vent.*)

**moulin de Laffaux**. V. LAFFAUX.

**mouliner** [*né*] v. a. Moudre. (Vx.) Faire subir à la soie l'opération du moulinage. Se dit aussi des vers qui rongent le bois, et le mettent en poussière. *Mouliner le marbre*, le polir avec une autre plaque de marbre, en interposant entre les deux surfaces du grès mouillé.

**moulinerie** [*ri*] n. f. Usine où l'on mouline la soie.

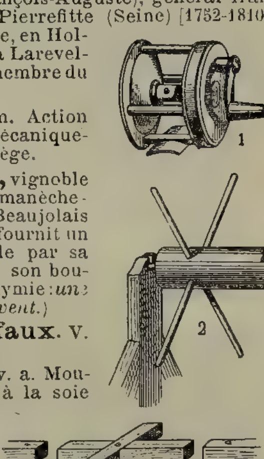

Moulinet : 1. De canne à pêche ; 2. De treuil ; 3. De barrière.

**moulinet** [*nè*] n. m. Petit moulin. Petite roue de moulin à vent. Sorte de tourniquet formé de deux pièces de bois croisées, que l'on place à l'entrée de certains chemins dont l'accès est réservé uniquement aux piétons. Tourniquet pour enlever ou traîner des fardeaux : *moulinet d'un treuil.* Appareil servant à mesurer la vitesse d'un moteur. Appareil servant à mesurer la vitesse des cours d'eau. Figure dans laquelle les danseuses d'un quadrille, réunies par la main droite et donnant la gauche à leurs cavaliers, font un tour complet ou un demi-tour (*demi-moulinet*), ou balancent en même temps. Mouvement très rapide de rotation, exécuté avec le bras ou un objet qu'on tient à la main. Petit tambour fixé sur une canne à pêche, et autour duquel s'enroule le fil de la ligne.

—ENCYCL. *Hydraul.* Le moulinet de *Dubuat*, qui mesure la vitesse à la surface de l'eau, se compose d'une petite roue à palettes, mobile sur son axe. Si l'on admet que les frottements sont sensiblement nuls, la vitesse de l'eau sera égale à celle des aubes. Cette vitesse sera déduite du nombre de tours accomplis. Il y a des moulinets de différents types.

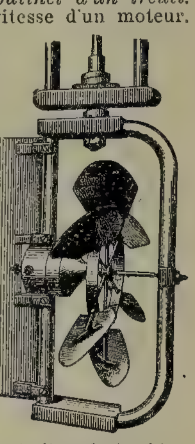

Moulinet (hydraul.).

**moulineur, euse** [*eu-ze*] ou **moulinier** [*ni-é*], **ère** n. et adj. Personne employée au moulinage de la soie. N. m. Ouvrier qui, dans les mines de houille, charge au jour le charbon amené du fond.

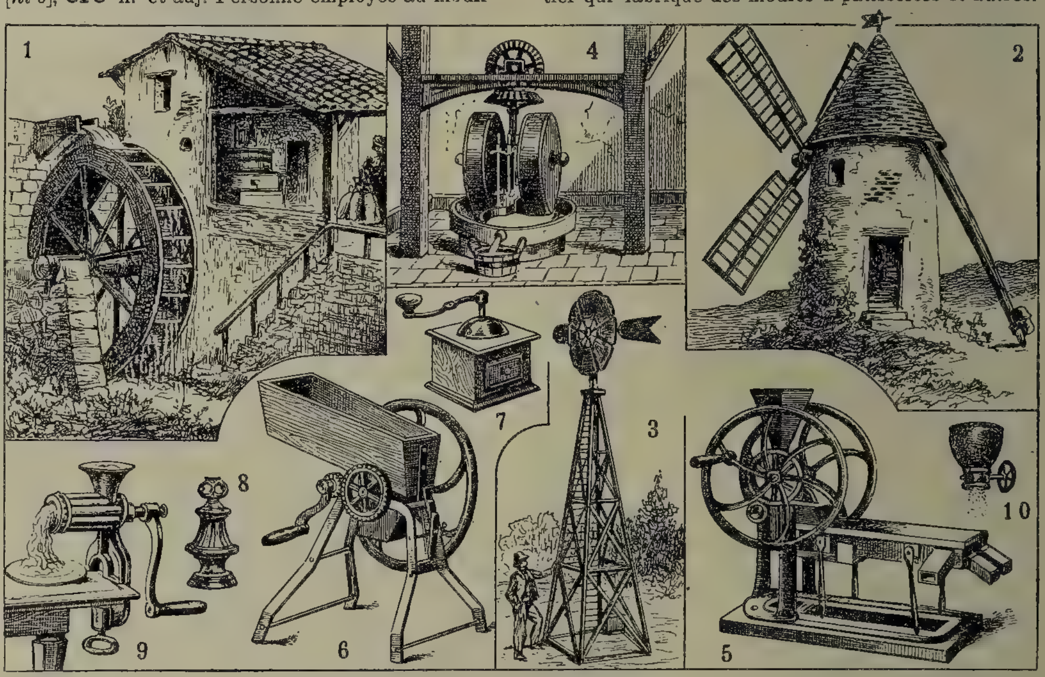

MOULINS : 1. A eau ; 2. A vent ; 3. Dit aéromoteur ; 4. A huile ; 5. Agricole, à main ; 6. A pommes ; 7. A café ; 8. A poivre ; 9. A fromage ; 10. A sel.

**Moulins** [*lin*], ch.-l. du dép. de l'Allier, sur l'Allier ; 22.000 h. (*Moulinois*). Ch. de f. P.-L.-M. ; à 313 kil. de Paris. Evêché. Ebénisterie, chapellerie, vinaigrerie. Cathédrale gothique de Notre-Dame. Patrie de Villars, de Lingendes, de Théodore de Banville. En 1566, Michel de l'Hospital y fit rendre la célèbre Ordonnance de Moulins, sur la réformation de la justice. — L'arr. a 9 cant., 85 comm., et 117.000 h. Le cant. Est a 6 comm., et 21.960 h. ; le cant. Ouest a 10 comm., et 16.440 h.

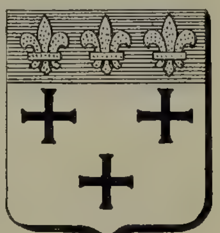

Armes de Moulins.

**Moulins** (*le Maître de*), nom sous lequel on désigne un artiste du xve siècle qui a peint notamment le beau triptyque conservé à la cathédrale de Moulins. On y voit la Vierge et l'Enfant Jésus, et sur les volets Pierre II de Bourbon et Anne de France.

**Moulins-Engilbert** [*lin-an-jil-bèr*], ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 16 kil. de Château-Chinon, près du Guignon ; 2.840 h. Ch. de f. P.-L.-M. Fer, marbre. — Le cant. a 10 comm., et 13.110 h.

**Moulins-la-Marche,** ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 17 kil. de Mortagne ; 990 h. Ch. de f. Et. Chevaux. — Le cant. a 17 comm., et 4.970 h.

**Moulin-sous-Touvent,** comm. de l'Oise, arr. et à 23 kil. de Compiègne, aux sources d'un affluent de l'Aisne ; 360 hab. en 1914. Centre d'un secteur très agité durant la Grande Guerre, au début de 1917 (avant le repli allemand de mars-avril) et au printemps de 1918, au cours de la campagne défensive française. Complètement détruite.

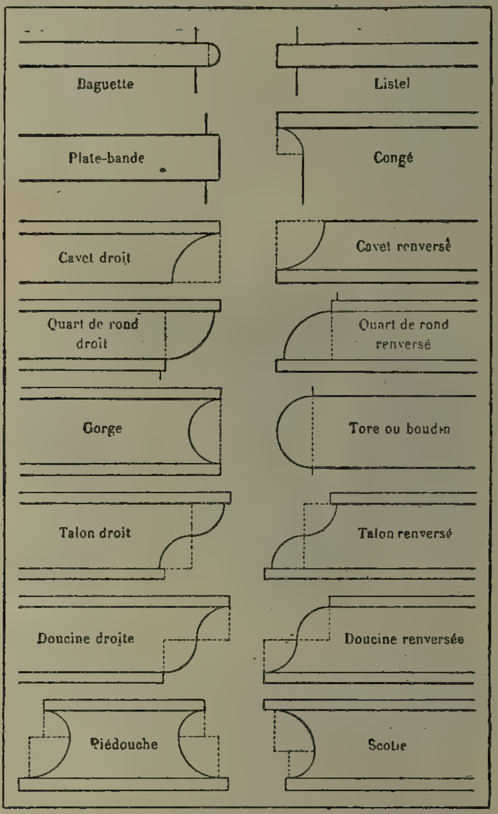

Moulures.

**Moulis,** comm. de la Gironde, arr. et à 30 kil. de Bordeaux ; 1.420 h. Vins.

**Moulis,** comm. de l'Ariège, arr. et à 5 kil. de Saint-Girons, sur le Lez ; 1.750 h.

**mouliste** [*lis-te*] adj. et n. m. Se dit du ferblantier qui fabrique des moules à pâtisseries et autres.

**Moulmeïn,** v. de l'empire anglais des Indes (Basse-Birmanie), ch.-l. de la prov. de Tenasserim, à l'embouchure du Salouen ; 57.000 h. Important commerce de riz.

**moulon** n. m. (de *meule*). Tas, monceau.

**Moulouya,** fl. du Maroc septentrional, né dans le djebel Aiachi ; il traverse la plaine des Angad, et se jette dans la Méditerranée ; cours 450 kil.

**moult** adv. (lat. *multum*). Beaucoup, très. (Vx.)

**Moultan** ou **Mooltan,** v. de l'empire anglais des Indes (Pendjab), près du Tchinab ; 99.000 h. Ch.-l. d'un district et d'une division homonymes du Pendjab.

**moulu, e** adj. (de *moudre*). Rompu, brisé de fatigue : *avoir le corps moulu. Or moulu*, réduit en très petites parties pour dorer les métaux.

**mouluration** n. f. Art de disposer les moulures.

**moulure** n. f. (de *mouler*). Partie plus ou moins saillante, carrée ou ronde, servant d'ornement à un ouvrage d'architecture, d'ébénisterie, etc. *Moulure creuse*, ornement uniforme en creux. *Moulures plates*, listel, larmier. *Moulures rondes*, tore, ove, etc. *Moulure lisse*, celle qui est dépourvue d'ornements.

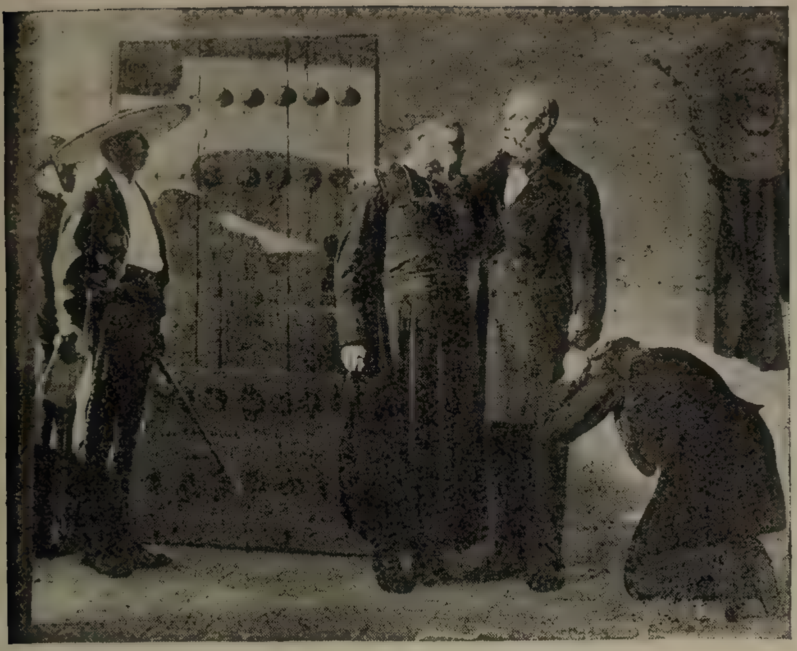

Les Derniers moments de Maximilien (J.-P. Laurens), v. p. 198.

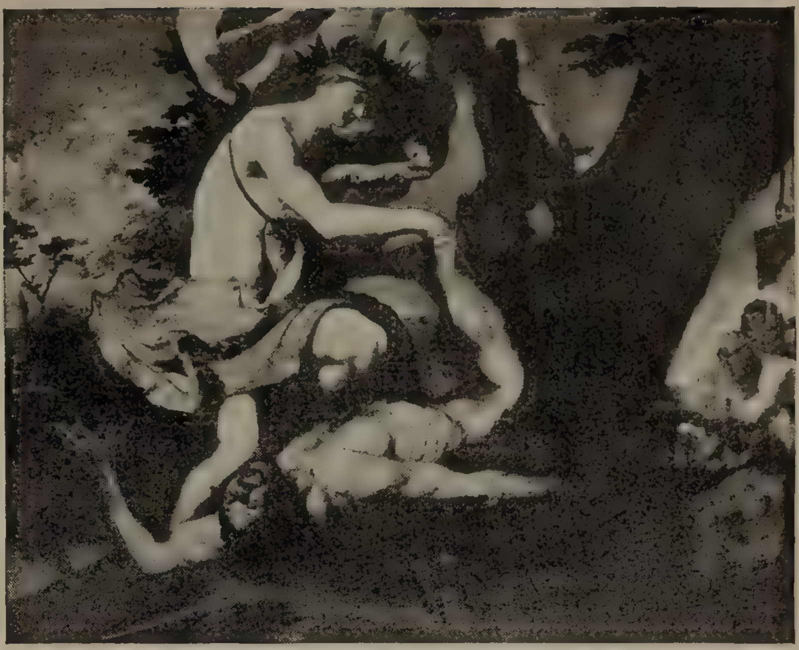

Apollon écorchant Marsyas (Ribera), v. p. 183.

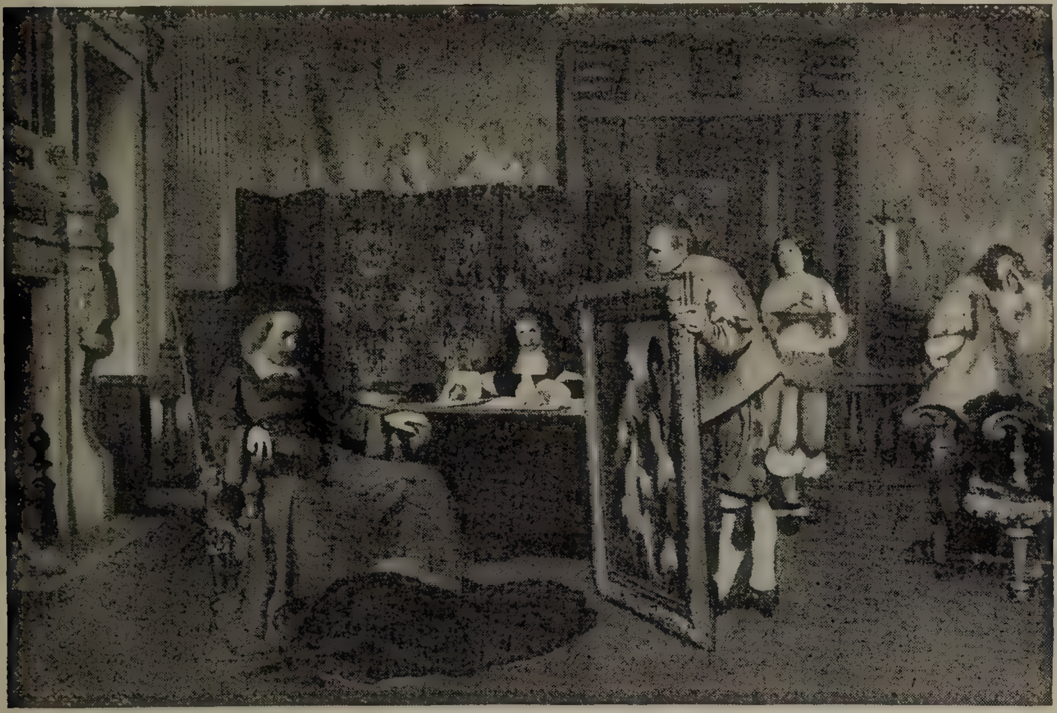

Mazarin (Vetter), v. p. 199.

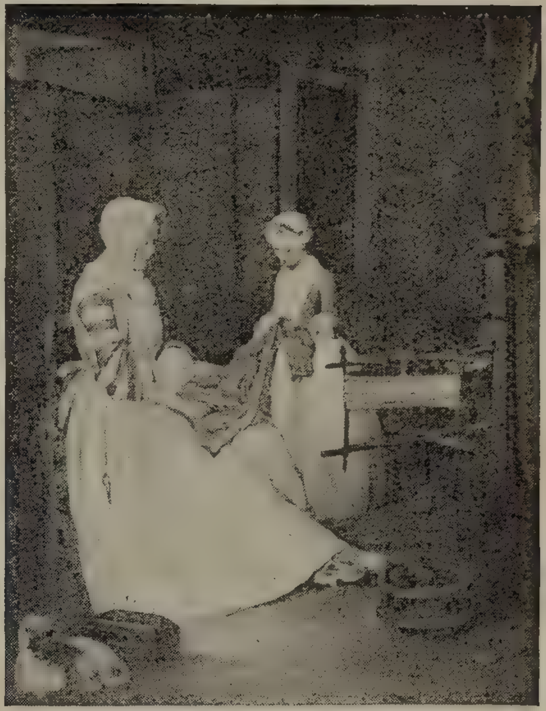

La Mère laborieuse (Chardin), v. p. 224.

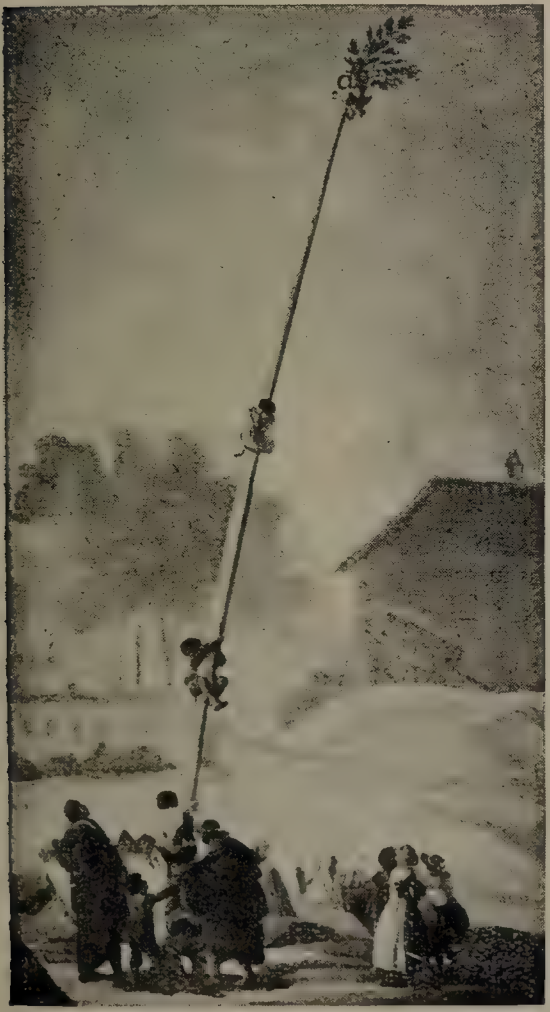

Le Mât de cocagne (Goya), v. p. 192.

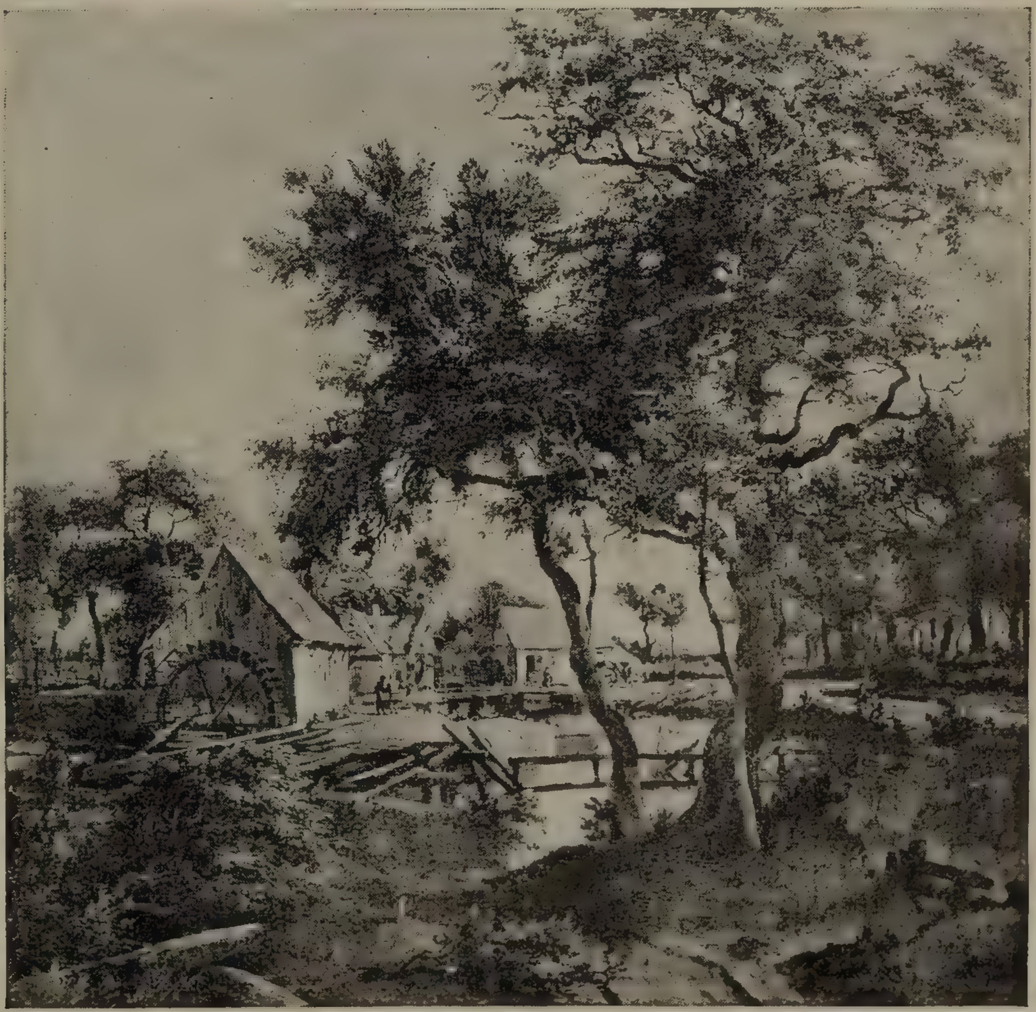

Le Moulin (Hobbema), v. p. 310.

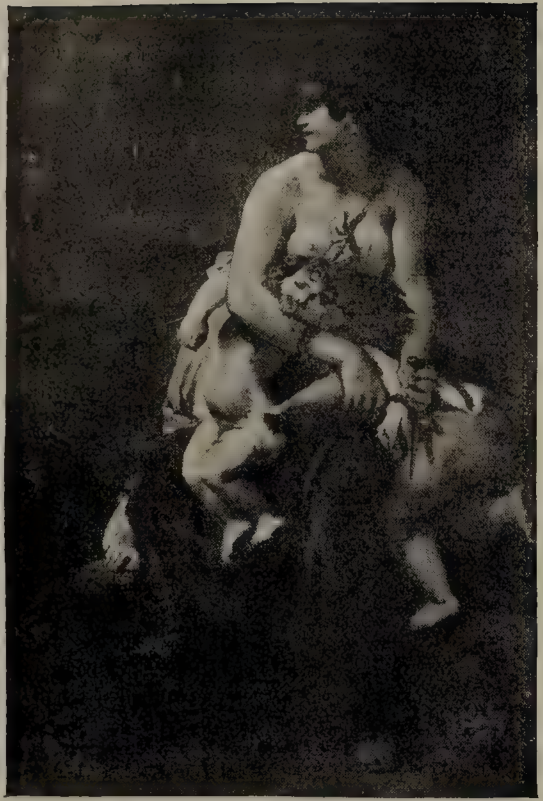

Médée furieuse (Delacroix), v. p. 204.

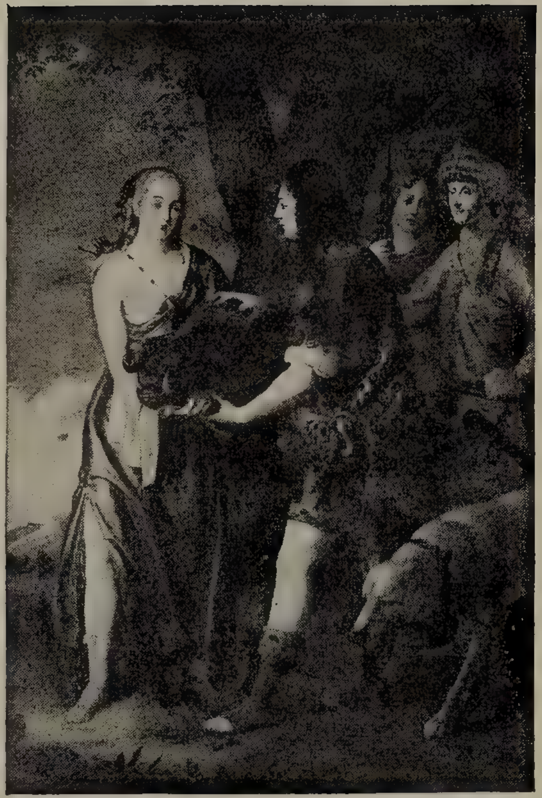

Méléagre et Atalante (Van der Faes), v. p. 212.

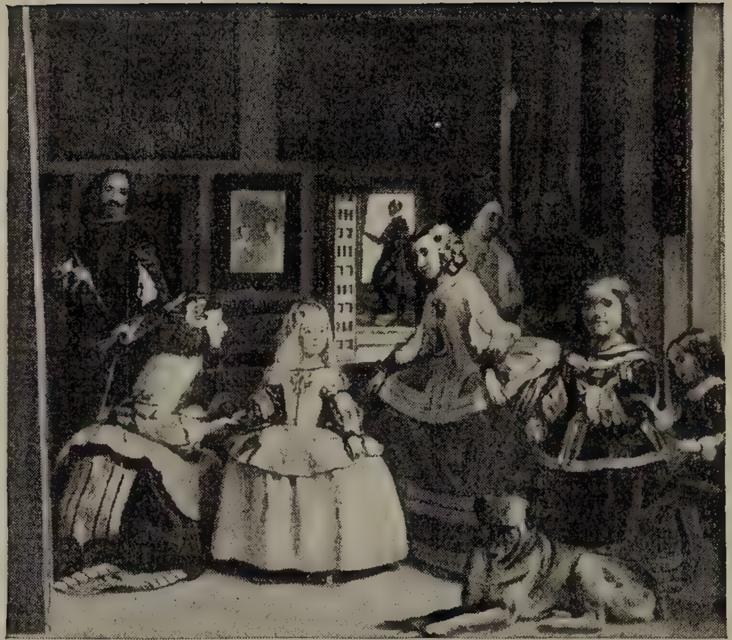

Las Meninas (Velasquez), v p. 217.

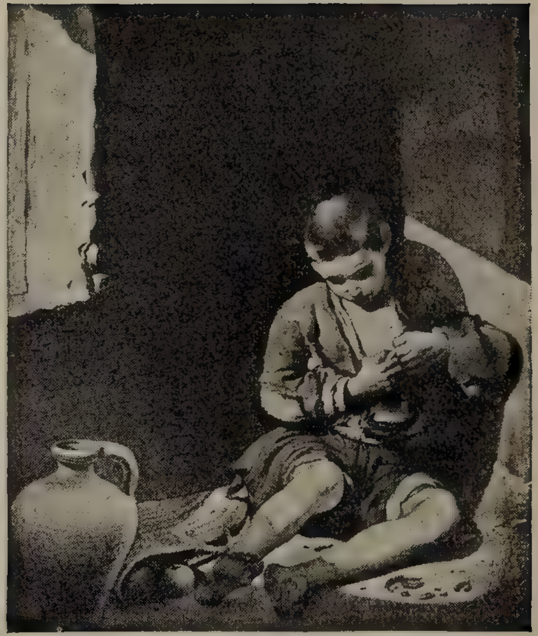

Le jeune Mendiant (Murillo), v. p. 216.

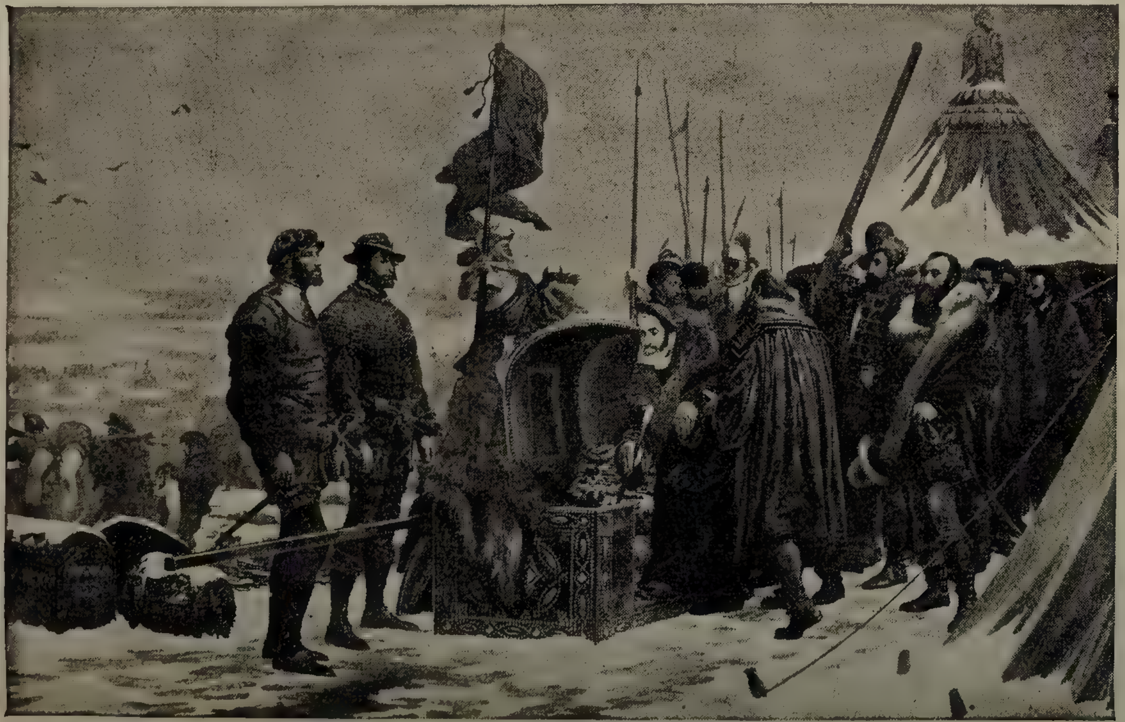

La Levée du siège de Metz (Lucien Mélingue), v. p. 240.

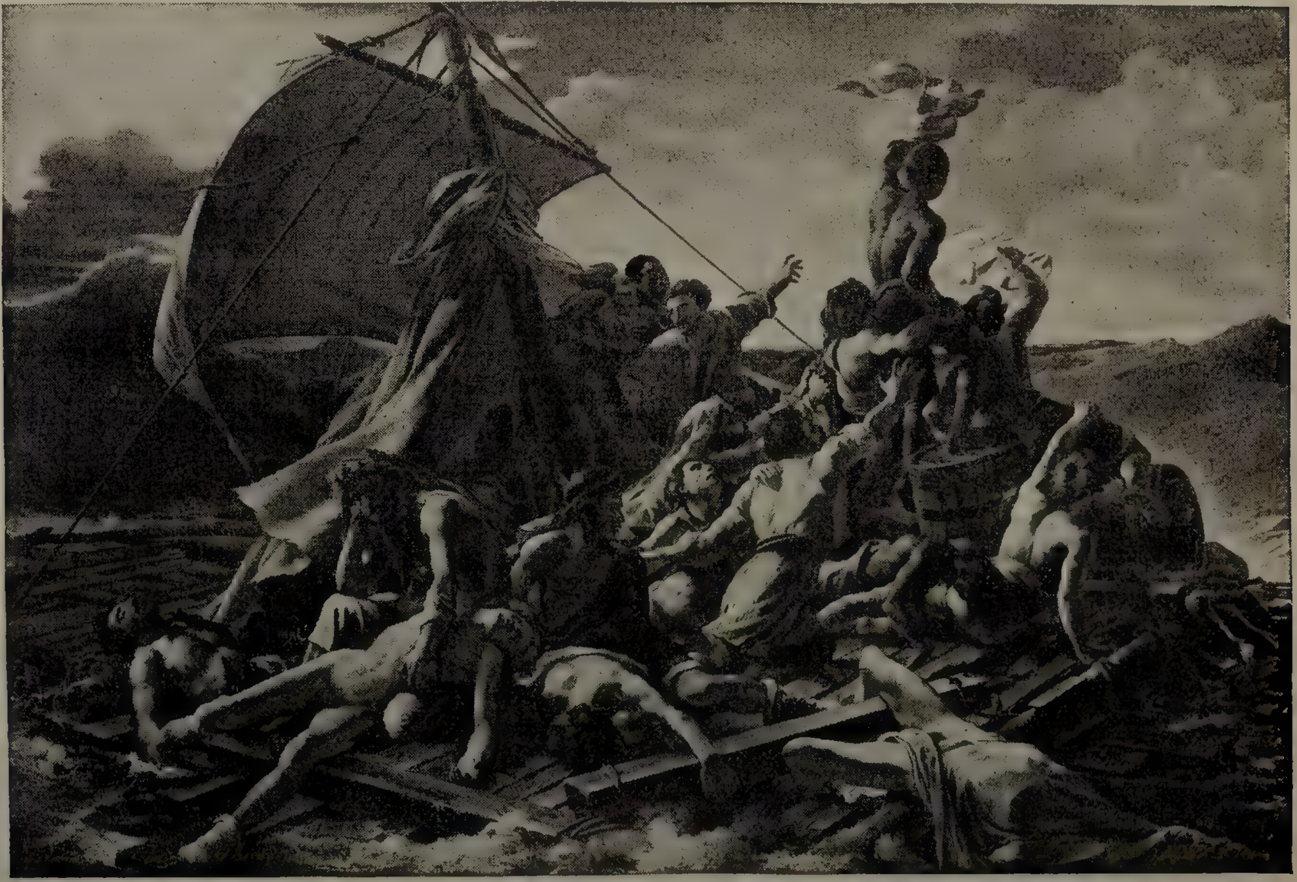

Le Radeau de la Méduse (Géricault), v. p. 206.

*Moulure ornée*, celle dans laquelle on a taillé des ornements en creux ou en relief. *Moulures simples*, la bande, le filet, le tore, le listel, l'astragale, le quart de rond. *Moulures composées*, la doucine, la scotie, le talon, etc.

**moulurer** [*ré*] v. a. Orner de moulures.

**moulurier** [*ri-é*] n. et adj. m. Ouvrier menuisier, plâtrier, etc., qui exécute des moulures.

**moumout** [*mout'*] n. m. ou **moumoute** n. f. Chat, chatte, dans le langage enfantin.

**mound** [pr. angl. *maound'*] n. m. (mot angl. signif. *tertre*). Noms de tertres artificiels gigantesques en terre souvent mêlée de pierres.

— Encycl. Les mounds furent construits dans les temps préhistoriques, particulièrement au Mexique, par les peuples de l'Amérique du Nord, que les archéologues appellent *mounds-builders* (bâtisseurs de mounds).

**Mounet-Sully** [*nè*] (Jean-Sully Mounet, dit), tragédien français, né à Bergerac, m. à Paris (1841-1916). Il a triomphé, à la Comédie-Française, dans les rôles du répertoire classique et moderne, par la grandeur de son jeu, la beauté de sa voix, la noblesse de son geste et de son allure. — Son frère, le Dr Paul **Mounet**, tragédien, né à Bergerac, m. à Paris (1847-1922), était devenu, comme son aîné, sociétaire de la Comédie-Française, où il a fait apprécier sa voix profonde et son jeu vigoureux.

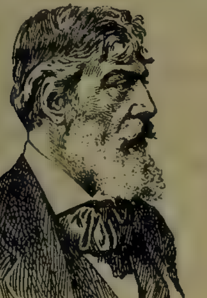
Mounet-Sully.

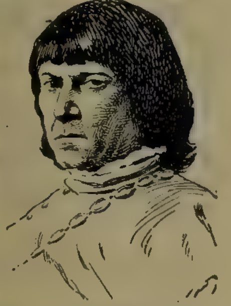
P. Mounet.

**mouni** n. m. Ascète hindou.

**mounier** [*ni-é*] n. m. Nom vulgaire du martin-pêcheur.

**Mounier** [*ni-é*] (Jean-Joseph), écrivain et homme politique français, président de la Constituante, né à Grenoble, m. à Paris (1758-1806). Il est l'auteur de la motion célèbre à la suite de laquelle fut prêté le serment du Jeu de Paume.

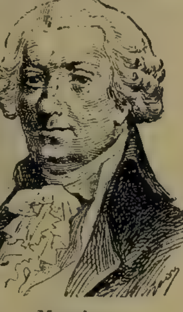
Mounier.

**Mount-Carmel,** v. des Etats unis d'Amérique (Pennsylvanie, comté de Northumberland) ; 17.500 h. Commerce de charbon.

**Mount-Vernon,** v. des Etats unis d'Amérique (Etat de New-York, comté de Westchester), sur le Broux ; 42.700 h. Faubourg de New-York.

**Mount-Vernon,** village des Etats-Unis (Virginie), sur le Potomac, où se retira et mourut Washington ; 3.000 h.

**mouquette** [*kè-te*] n. f. Cylindre en os d'une roue de tourneur.

**Moura** (Bento de), physicien portugais, né à Moimenta da Beira (1702-1776), surnommé *le Newton portugais.*

**Mourad-bey** [*rad'-bè*], célèbre chef de mameluks, né vers 1750, vaincu par Bonaparte, à la bataille des Pyramides, en 1798 ; il s'allia ensuite avec ses vainqueurs, et mourut de la peste en se rendant au Caire pour débloquer l'armée française, en 1801.

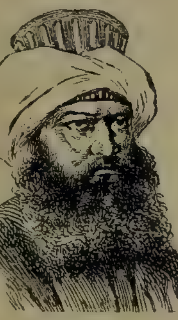
Mourad-bey.

**mourant** [*ran*], **e** adj. Qui se meurt : *un homme mourant.* Qui annonce qu'on est près de mourir : *voix mourante.* Qui est près de disparaître : *la liberté mourante. Fig.* Langoureux, tendrement languissant : *regards mourants.* N. : *un champ de bataille couvert de morts et de mourants ; visiter une mourante.*

**Mouravief** (Nicolas), général russe, né et m. à Petrograd (1794-1867). Il s'empara de Kars en 1855, et fut autorisé à joindre à son nom l'épithète de *Karski*, qui rappelait son triomphe.

**Mouravief** (Michel), général russe, frère du précédent, m. à Syrès (1795-1866). Il se rendit tristement fameux par la rigueur avec laquelle il réprima, en 1863, l'insurrection des Polonais.

**Mouravief** (Michel-Nicolaevitch), fils du général Nicolas, homme d'Etat russe (1845-1900), ministre des affaires étrangères ; il s'efforça d'étendre l'influence russe en Orient, et décida le tsar à réunir la conférence de La Haye (1899).

**Mourchidabab,** v. de l'empire anglais des Indes (Bengale), sur le Baghirati ; 13.000 h. Centre de l'industrie de la soie. Ch.-l. du district homonyme.

**Mourcourt,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai) ; 1.350 h. Cordages.

**mouret** [*rè*] n. m. Fruit de l'airelle ou mouretier.

**mouretier** [*ti-é*] n. m. Nom vulgaire de l'airelle.

**Moureu** (Charles), chimiste français, né à Moureux (Basses-Pyrénées) en 1863. Ses travaux ont trait, pour la plupart, à la chimie organique. Membre de l'Académie des sciences (1911).

**Mourey** (Gabriel), littérateur français, né à Marseille en 1866, auteur d'intéressantes études d'art sur *Ruskin, les Préraphaélites*, etc.

**Mourghab,** rivière de l'Asie centrale (Afghanistan) ; elle se perd dans les sables du Kara-Koroum ; cours 800 kil.

**Mouriès,** comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 24 kil. d'Arles ; 1.500 h. Ch. de f. Huileries.

**mourine** n. f. *Ichtyol.* V. myliobate.

**Mourioux** [*ri-ou*], comm. de la Creuse, arr. et à 21 kil. de Bourganeuf, au-dessus de l'Ardour ; 1.210 h.

**mourir** v. n. (lat. *mori.* — *Je meurs, nous mourons, vous mourez, ils meurent. Je mourais. Je mourus. Je mourrai. Je mourrais. Meurs, mourons, mourez. Que je meure, que nous mourions. Que je mourusse, que nous mourussions. Mourant. Mort, e.*) Cesser de vivre : *César mourut assassiné.* Souffrir beaucoup de, être tourmenté par : *mourir de faim, de peur*, etc. Perdre son activité, son mouvement : *laisser mourir le feu.* S'affaiblir graduellement : *voix qui meurt à la fin de chaque phrase.* Disparaître : *l'ambition ne meurt qu'avec l'ambitieux. Fig. Vous me faites mourir*, vous m'impatientez, vous me lassez. *A mourir*, à un point extrême. *Mourir de rire*, rire aux éclats. *Faire mourir quelqu'un à petit feu*, prolonger cruellement ses inquiétudes. *Mourir de sa belle mort*, mourir de mort naturelle. *Mourir tout entier*, ne laisser après soi aucune renommée. *Mourir à la peine*, succomber à la suite des fatigues qu'on se donne. *Bien mourir*, faire une mort chrétienne. *Je veux mourir, Que je meure si*, formule de serment usitée dans la conversation. *En mourant*, en s'affaiblissant, en diminuant : *scier une pièce de bois en mourant. Pop. Tu t'en ferais mourir !* tu en demandes trop, je refuse. **Se mourir** v. pr. Etre près de mourir. Ant. **Naître**. Prov. : **On ne sait ni qui meurt ni qui vit,** l'heure de la mort est incertaine. **Un lièvre va toujours mourir au gîte,** après de longs voyages on aime à revenir dans son pays. **Il faut vieillir ou mourir jeune,** la vieillesse est un mal inévitable. Allus. hist. : **Un empereur doit mourir debout,** mot de l'empereur Vespasien, qui, jusqu'à la minute suprême, conserva sa sérénité et son courage. **Frère, il faut mourir,** phrase que, d'après Chateaubriand (*Génie du Christianisme*, 4e part., liv. III, ch. vi), les trappistes échangent entre eux quand ils se rencontrent ; mais c'est une légende. V. ave Cæsar ; Cambronne. Allus. litt. **Qu'il mourût !** mots de Corneille dans *Horace* (III, 6). **Madame se meurt ! Madame est morte !** un des plus beaux mouvements d'éloquence de Bossuet, dans l'oraison funèbre de Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, morte subitement à la fleur de l'âge.

— ..... Avant l'affaire,
Le roi, l'âne ou moi, nous mourrons.

C'est dans la fable de La Fontaine *le Charlatan* (VI, 19), la réponse que fait aux courtisans étonnés le charlatan qui s'est engagé à rendre un âne disert en dix ans. On rappelle ce vers pour donner à entendre qu'on ne craint pas de se compromettre dans un engagement à longue échéance, si difficile à tenir qu'il soit.

Hélas ! que j'en ai vu mourir de jeunes filles,

premier vers des *Fantômes*, touchant morceau des *Orientales*, de Victor Hugo.

Je ne veux point mourir encore,

fin de la première strophe de la *Jeune Captive*, d'André Chénier.

Il en coûte bien cher pour mourir à Paris,

vers des *Etourdis*, d'Andrieux.

On ne meurt qu'une fois,

hémistiche de Molière, dans le *Dépit amoureux* (V, 4).

**Mourmanie, Mourmane** (côte), partie ouest de la côte septentrionale de la Russie, depuis la frontière de la Norvège jusqu'au Sviatoïnos (ou cap Sacré) des Russes, qui marque l'ouverture de la mer Blanche. Sous l'influence du Gulf-Stream, la mer n'y gèle jamais : de là, l'importance du port ou havre de Catherine, sur l'estuaire de la Touloma. Les Russes ont aménagé ce port pendant la Grande Guerre, et l'ont relié à Petrograd par une voie ferrée de plus de 1.400 kilomètres, tout entière sur territoire russe.

**Mourlon** (Frédéric), jurisconsulte français, né à Chambon (1811-1866).

**Mourmelon-le-Grand,** comm. de la Marne, arr. et à 24 kil. de Châlons-sur-Marne, sur le Cheneu ; 4.900 h. En partie détruite au cours de la Grande Guerre. — **Mourmelon-le-Petit,** comm. de la Marne, arr. et à 21 kil. de Châlons-sur-Marne, près de Mourmelon-le-Grand ; 1.000 h. Ch. de f. E. En partie détruite au cours de la Grande Guerre. — Près de ces communes est établi un champ de manœuvre dit *camp de Châlons.*

**Mourom,** v. de la plaine russe (Russie des Soviets, gouv. de Vladimir), près de l'Oka ; 19.000 h. Ville industrielle. Grandes forêts.

**Mouromietz** (Ilia), preux des anciens chants russes, originaire de Mourom.

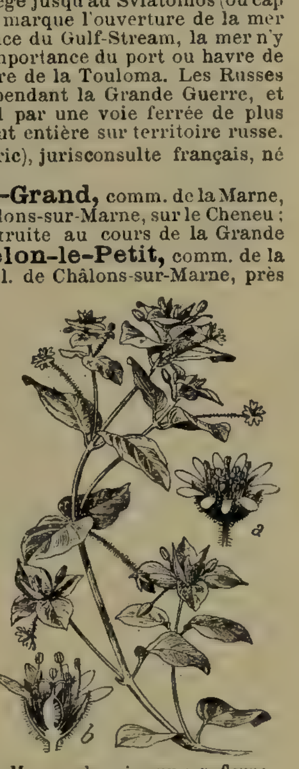

Mouron des oiseaux : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur.

**mouron** n. m. Nom vulgaire de diverses primulacées, dont plusieurs servent à la nourriture des oiseaux : *le mouron rouge, qui est nuisible aux oiseaux, est une variété de morgeline. Mouron des oiseaux*, nom vulgaire de l'*alsine media*, plante annuelle à fleurs blanches, qui fleurit presque toute l'année.

**mouronnet** [*nè*] n. m. Variété de pomme, dont la peau est grisâtre.

**mouronnier** n. m. Celui qui va cueillir du mouron pour le vendre.

**Mouroux,** comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 4 kil. de Coulommiers, sur le Grand-Morin ; 1.090 h. Ch. de f. E.

**mourre** [*mou-re*] n. f. (ital. *morra*). Jeu dans lequel l'un des joueurs montre rapidement les doigs d'une main, les uns élevés, les autres fermés, tandis que son adversaire dit un nombre qui doit être, pour qu'il gagne, égal à la somme des doigts levés : *la mourre est le jeu favori des Italiens.*

**mourvèdre** n. m. Variété de cépage noir cultivé dans la région méridionale de la France, en Algérie, en Tunisie, en Espagne et au Portugal.

**Mourzouk,** v. de la Libye italienne, capit. du Fezzan ; 5.000 h. Fertile oasis. Exportation de dattes, plumes d'autruche, ivoire, peaux, etc.

**Mouscron,** v. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai) ; 21.330 h. Fabrique de tissus, chocolat ; teintureries, tanneries.

**mouse-mill** n. m. Appareil servant à régler la charge d'un condensateur dont le niveau est indiqué par une jauge électrométrique.

**Mouskes** (Philippe), chroniqueur français, né à Gand vers 1215, m. à Tournay en 1283 ; auteur d'une chronique rimée des rois de France jusqu'en 1242 (31.000 vers).

**mousme** n. f. Au Japon, Jeune fille, en général. *Par ext.* Danseuse, femme galante.

**mousquet** [*mous-kè*] n. m. (ital. *moschetto*). Arme à feu portative, plus lourde que l'arquebuse, et qui apparut vers 1525 : *on appuyait pour le tir les premiers mousquets sur une petite fourche. Fusil-mousquet*, arme inventée par Vauban, et qui avait un chien de fusil ou à pierre, et un chien de mousquet ou à mèche : *le fusil-mousquet portait à 400 mètres environ.*

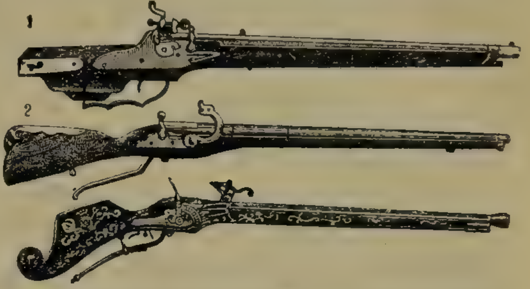

Mousquets du xviie siècle : 1. A rouet ; 2. A mèche ; 3. A pierre.

**mousquetade** [*mous-ke*] n. f. Coup de mousquet. Décharge d'un ou de plusieurs mousquets : *être blessé par une mousquetade.*

**mousquetaire** [*mous-ke-tè-re*] n. m. Autrefois, fantassin armé d'un mousquet. Gentilhomme d'une des deux compagnies à cheval de la maison du roi, distinguées par la couleur des chevaux : *mousquetaires gris, mousquetaires noirs.* Au xviiie siècle, partie de la coiffure des femmes, dite aussi fripon. *Par plaisant. Mousquetaires à genoux*, ancien sobriquet des apothicaires.

— Encycl. *Hist.* On donna d'abord le nom de mousquetaires aux soldats qui furent armés du mousquet dans les compagnies de piquiers. A partir de 1560 environ, les mousquetaires existent dans toutes les armées ; leur arme était si lourde, que chacun d'eux avait un valet pour la porter en marche. Charles IX supprima ces valets, et les mousquetaires durent dorénavant porter leur arme. En 1622, Louis XIII donna le mousquet à une compagnie de carabins (gentilshommes armés de carabines), créée par Henri IV. Cette compagnie prit le nom de *mousquetaires.* Supprimée en 1646 et rétablie en 1657, elle ne reçut plus que des gens de condition. Mazarin donna en 1660 sa compagnie de mousquetaires au roi. Il y eut dès lors deux compagnies, comprenant chacune deux cent cinquante hommes, et que l'on distinguait par la robe de leurs chevaux : les mousquetaires gris ou blancs, et les mousquetaires noirs. Chaque mousquetaire s'équipait à ses frais ; le roi ne donnait que la soubreveste ou casaque et le mousquet (ou fusil). Quand Louis XIV allait à l'armée, les deux compagnies de mousquetaires logeaient au plus près de lui, et formaient comme une sorte d'école militaire pour la jeune noblesse. Licenciés en 1792, les mousquetaires reparurent en 1814, et furent définitivement supprimés en 1815.

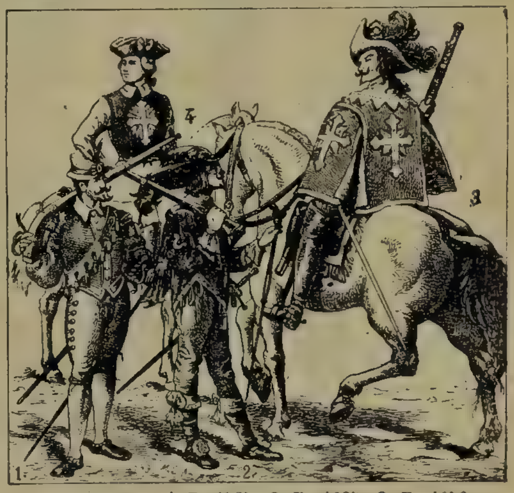

Mousquetaires : 1. En 1585 ; 2. En 1635 ; 3. En 1650 ; 4. En 1740.

**Mousquetaires** (*les Trois*), célèbre roman d'Alex. Dumas père (1844). Cet ouvrage, où les trois mousquetaires Athos, Porthos et Aramis, auxquels se joint le fameux cadet de Gascogne d'Artagnan, le héros du roman, devenu à son tour mousquetaire, tiennent le lecteur sous le charme de leurs aventures, forme avec *Vingt ans après* et le *Vicomte de Bragelonne* une trilogie très intéressante, ayant pour cadre l'histoire de France sous Louis XIII et Louis XIV. Jamais roman de cape et d'épée n'obtint un plus colossal succès et ne le mérita mieux par la verve, l'esprit et l'entrain merveilleux avec lesquels l'auteur a si bien présenté ses héros, et les a si habilement mêlés aux événements réels.

**Mousquetaires au couvent** (*les*), opérette en trois actes, paroles de Paul Ferrier et Jules Prével (1880). Livret amusant : c'est l'aventure de deux mousquetaires qui, déguisés en moines, s'introduisent dans le couvent où sont enfermées deux jeunes filles qu'ils aiment. Le hasard leur fait découvrir une conspiration ; si bien, qu'au lieu d'être punis de leur escapade, ils en sont récompensés par la main de celles qu'ils aiment. Partition aimable et fine de Varney, dans laquelle on trouve de jolies romances et des chœurs très harmonieux.

**Mousquetaires de la Reine** (*les*), opéra-comique en trois actes, paroles de Saint-Georges, musique de F. Halévy ; œuvre d'une sensibilité exquise. Le livret, agréablement bâti, met en scène les amours candides de deux jeunes officiers des mousquetaires de la reine Anne d'Autriche et de deux demoiselles d'honneur de la souveraine (1846). Dans la partition élégante on remarque l'air : *Bocage épais, légers zéphyrs ;* un autre : *C'est à la cour du roi Henri ;* le quatuor : *Nuit charmante ;* etc.

**mousquète** [*mous-kè-te*] n. f. Espèce d'arbalète.

**mousqueter** [*mous-ke-té*] v. a. (Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *je mousquète, il mousquète.*) Tirer des coups de mousquet sur.

**mousqueterie** [*mous-ke-te-ri*] n. f. Décharge de plusieurs fusils tirés en même temps. *Mar.* Nom donné aux détachements armés de fusils.

**mousqueton** [*mous-ke*] n. m. (ital. *moschettone*). Fusil court, en usage dans l'artillerie : *le mousqueton, qui est muni d'un sabre-baïonnette, s'alimente au moyen de chargeurs.* Abusiv. Porte-mousqueton.

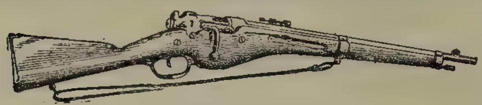
Mousqueton d'artillerie.

**moussa** n. m. Farine alimentaire que les nègres tirent du petit mil.

**moussache** n. f. Aux Antilles françaises, amidon. *Farine de moussache*, farine de manioc de laquelle on n'a pas extrait les principes qui constituent l'amidon.

**moussaillon** [*mou-sa, ll* mll., *on*] n. m. *Par dénigr.* Petit mousse.

**moussant** [*mou-san*], **e** adj. Qui mousse, qui jette de la mousse.

**mousse** [*mou-se*] n. m. (ital. *mozzo*). Jeune marin de moins de seize ans : *les mousses n'existent plus sur les navires de l'Etat.* V. ÉCOLE DES MOUSSES.

**mousse** [*mou-se*] n. f. (lat. *muscus*). Une des deux classes de l'embranchement des *muscinées* : *les mousses couvrent le sol des toundras.* Ecume qui se forme à la surface de certains liquides lorsqu'on les bat, qu'ils fermentent, etc. : *mousse de savon, de champagne, de bière, de lait.* Crème fouettée, légère et mousseuse : *mousse à la Chantilly.* Maladie contagieuse occasionnée par un champignon (*saprolengia*) et qui envahit la peau des poissons vivant dans de mauvaises conditions hygiéniques. *Mousse de Corse*, sorte d'algue utilisée en médecine comme vermifuge contre les oxyures. *Fig.* Chose légère, pétillante : *la mousse de l'esprit. Arg. boulevard. La haute mousse*, le monde élégant et frivole. *Pop. Faire de la mousse*, faire des embarras. *Se faire de la mousse*, avoir des soucis, du chagrin. *Chim. Mousse de platine*, platine spongieux obtenu par calcination du chloroplatinate d'ammonium et qui peut condenser des masses considérables de gaz. PROV. : **Pierre qui roule n'amasse pas mousse,** on ne s'enrichit pas en changeant souvent d'état, de pays.

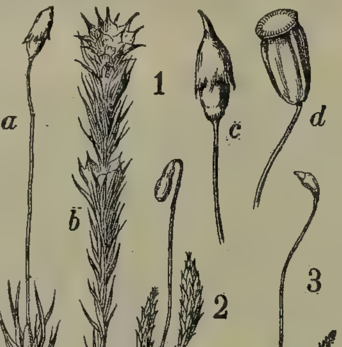

Mousses : 1. Polytric : *a*, polytric mâle ; *b*, femelle ; *c*, urne jeune ; *d*, urne mûre ; 2. Bryum ; 3. Hypnum.

— ENCYCL. *Bot.* Les mousses sont de petites plantes grêles, toujours réunies en grand nombre, qui sont fixées au sol par des poils absorbants, ou *rhizoïdes*, formant sous les tiges une sorte de feutre épais, généralement de couleur brune. La tige, feuillée, est très courte souvent, mais peut cependant atteindre une grande hauteur.

Les mousses sont très répandues dans la nature ; elles aiment les lieux humides. Certaines espèces croissent aussi dans des endroits arides, sur les rochers, les toits, etc.

Les organes reproducteurs se forment sur les plantes adultes ; ils naissent, chez les *mousses acrocarpes*, au sommet de la tige principale, et chez les mousses *pleurocarpes* sur les rameaux. Ces organes mâle (*anthéridie*) et femelle (*archégone*) sont protégés par des feuilles formant involucre. L'œuf croît dans l'archégone, le déchire, soulève la partie supérieure (*coiffe*), pendant que l'*opercule* se détache. La partie restante (*urne*) se dessèche.

La classe des mousses se subdivise en deux ordres : les *sphagninées*, à sporogone sessile, et les *bryinées*, à sporogone pédicellé.

**mousse** [*mou-se*] adj. (ital. *mozzo*). Qui est émoussé, qui n'est pas aigu ou tranchant : *pointe, lame mousse. Chèvre mousse*, chèvre qui n'a pas de cornes.

**mousseau** [*mou-sô*] ou **moussot** [*mou-so*] adj. m. Se dit d'un pain fait avec de la farine de gruau : *du pain mousseau.*

**mousselinage** [*mou-se, a-je*] n. m. Action d'orner le verre de dessins imitant la broderie sur mousseline.

**mousseline** [*mou-se*] n. f. (de *Mossoul*, n. géogr.). Toile de coton, claire et très fine : *mousseline de coton, de laine, de soie. Grosse mousseline*, tissu plus gros, employé pour la confection des patrons, pour envelopper les cataplasmes, etc. *Mousseline de laine, de soie*, étoffe de laine, de soie, très légère. Adjectiv. : *Verre mousseline*, verre excessivement mince. *Sauce mousseline*, sauce hollandaise dans laquelle on a ajouté de la crème fraîche fouettée. *Gâteau mousseline*, se dit d'un gâteau (brioche, biscuit, etc.) fait d'une pâte très légère.

— ENCYCL. La mousseline est un tissu à fils (de coton ou de soie) peu serrés, souple, léger et transparent, ordinairement uni, mais parfois orné de dessins ou de broderies. En général, les fils de trame sont plus fins que ceux de chaîne ; quoique légère, cette étoffe est solide. V. TISSAGE.

**mousseliner** [*mous-se-li-né*] v. a. Orner le verre de dessins qui imitent la broderie sur mousseline.

**mousselinette** [*mou-se-li-nè-te*] n. f. Mousseline très fine.

**mousselinier** [*mou-se-li-ni-é*], **ère** n. Personne qui fabrique ou vend de la mousseline.

**mousser** [*mou-sé*] v. n. Former, produire de la mousse : *le champagne, la bière, le cidre moussent. Pop.* et *fig.* Ecumer de rage. V. a. *Fig.* et *fam. Faire mousser une personne* (ou *une chose*), la vanter.

**mousseron** [*mou-se*] n. m. (de *mousse*). Petit champignon comestible, très parfumé. (V. la planche CHAMPIGNONS.)

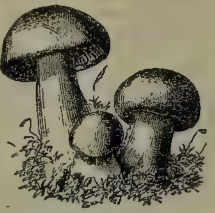
Mousserons.

— ENCYCL. Le vrai mousseron ou tricholome (mousseron de printemps ou tricholome de la Saint-Georges) est un champignon comestible, qui pousse au printemps dans les prés, les pâturages, les bois, en ronds appelés *mousseronnières* ou *ronds de sorcières*. Il atteint 0m,10 de diamètre, et il est de couleur blanc grisâtre ; le chapeau est parfois jaunâtre et rosé. Le *mousseron godaille* ou *faux mousseron* croît en automne dans les clairières des bois ; il est comestible, et son vrai nom est *marasme d'oréade.*

**mousseronne** [*mou-se-ro-ne*] n. f. Variété de laitue précoce.

**mousseronnière** [*mou-se-ro-ni-è-re*] n. f. Couche à mousserons.

**moussette** [*mou-sè-te*] n. f. Variété de pommes.

**mousseux, euse** [*mou-seû, eu-ze*] adj. Qui produit de la mousse : *le champagne est mousseux. Abusiv.* Couvert, garni de mousse : *rose mousseuse.* (On dit mieux MOUSSUE.) *Agate mousseuse*, agate qui renferme des arborisations en forme de mousse, et dues à la présence de l'oxyde de manganèse.

— ENCYCL. *Œnol.* Les vins blancs, les cidres possèdent naturellement cette qualité de devenir mousseux, lorsque leur fermentation s'achève en bouteille. Le gaz carbonique auquel donne lieu cette fermentation se dissout dans le liquide, et s'échappe avec bruit dès qu'on lui ouvre issue. La préparation des vins mousseux naturels (dont le champagne est le type) exige des manipulations spéciales (v. CHAMPAGNE), pour éliminer les dépôts résultant de la fermentation. On peut aussi gazéifier (par dissolution d'acide carbonique) des vins ordinaires ; mais ce sont là, aux termes mêmes de la loi, des vins *gazéifiés*, auxquels l'appellation de mousseux ne peut être appliquée.

**Moussey,** comm. des Vosges, arr. et à 26 kil. de Saint-Dié, sur le Rabodeau ; 1.900 h.

**moussier** [*mou-si-é*] n. m. Herbier qui ne renferme que des mousses.

**moussillon** [*mou-si, ll* mll., *on*] n. m. Petite herbe qui garnit le fond des parcs à huîtres.

**moussoir** [*mou-soir*] n. m. Ustensile de cuisine, dont on se sert pour faire mousser un liquide, battre des œufs, de la crème, etc. Cylindre de bois, pour délayer la pâte à papier.

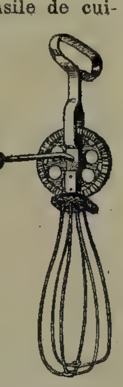
Moussoir.

**mousson** [*mou-son*] n. f. (de l'ar. *mausim*, saison). Nom donné à des vents périodiques qui, sur la mer des Indes, soufflent six mois d'un côté, et les six autres mois du côté opposé : *la mousson d'été est humide.*

— ENCYCL. Les moussons sont des vents réguliers, propres aux régions côtières de la zone intertropicale, et qui entraînent souvent de terribles tempêtes. Elles sont causées par l'inégal échauffement, qui s'invertit selon les saisons, de la terre ou de la mer. Ainsi, sur les côtes d'Asie, de mai à septembre, les vents de l'océan Indien viennent frapper le littoral de l'Hindoustan et de l'Indochine ; c'est la *mousson d'été.* D'octobre à avril, au contraire, règne la *mousson d'hiver* : la mer, se trouvant plus échauffée que le continent, devient le centre d'un appel d'air.

**Mousson,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 28 kil. de Nancy, sur un escarpement dominant la Moselle ; 200 h. Ruines d'un château des XIe et XIIe siècles, et statue colossale de Jeanne d'Arc.

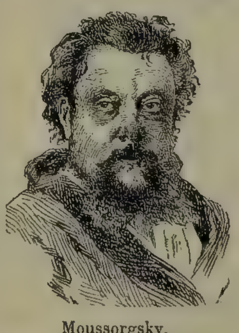
Moussorgsky.

**Moussorgsky** (Modeste Petrovitch), compositeur russe, né à Karevo, m. à Petrograd (1839-1881) ; auteur de l'opéra *Boris Godounov* retouché et mis au point par Rimsky-Korsakov, et de mélodies d'une inspiration originale et naïvement pittoresques (*la Chambre d'enfants*).

**moussu** [*mou-su*], **e** adj. Couvert de mousse : *un vieux mur moussu. Rose moussue*, couverte d'une espèce de mousse. (On dit abusivem. MOUSSEUSE.)

**moussure** [*mou-su-re*] n. f. Barbe herbacée qui se forme autour des pots de terre.

**moustac** [*mous-tak*] n. m. Nom vulgaire d'un cercopithèque de l'Afrique occidentale.

**moustache** [*mous-ta-che*] n. f. (ital. *mostaccio*). Partie de la barbe, qu'on laisse au-dessus de la lèvre supérieure ; chacune des deux moitiés de cette partie de la barbe : *brûler une de ses moustaches. Fig. Vieille moustache* (*une*), soldat vieilli dans le service. Manivelle du tireur d'or, pour tirer et dévider le fil de soie et d'or. *Zool.* Nom vulgaire des grandes soies tactiles, ou *vibrisses*, que certains animaux (mammifères carnassiers et pinnipèdes) portent sur la lèvre supérieure : *les moustaches d'un chat, d'un phoque.* N. m. pl. *Mar.* Nom donné aux petites balancines de la civadière.

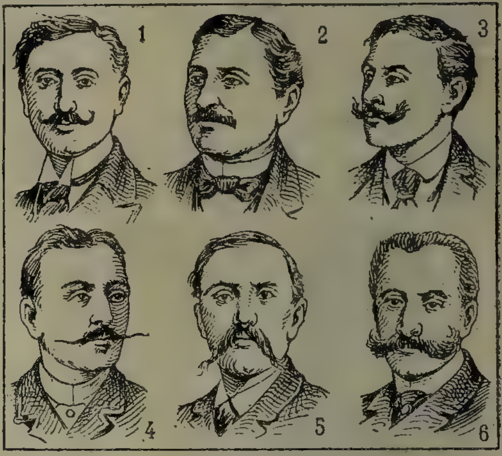

Moustaches : 1. En croc ; 2. En brosse ; 3. A la russe ; 4. A la mousquetaire ; 5. A la gauloise ; 6. A la hongroise.

**moustachu** [*mous-ta-chu*], **e** adj. Qui porte une forte moustache : *soldat moustachu.* Qui a de la moustache : *une femme moustachue.*

**moustapha** [*mous-ta-fa*] n. m. *Pop.* Homme gros et barbu.

**moustérien, enne** [*mous-té-ri-in, è-ne*] adj. Qui appartient à la période paléolithique, dite *du Moustier*, dans laquelle l'homme se servait d'instruments de silex taillés sur une seule face : *la période moustérienne est immédiatement antérieure à la période dite de* Saint-Acheul. (Le nom vient de la grotte du *Moustier*, dans la Dordogne). V. PRÉHISTOIRE.

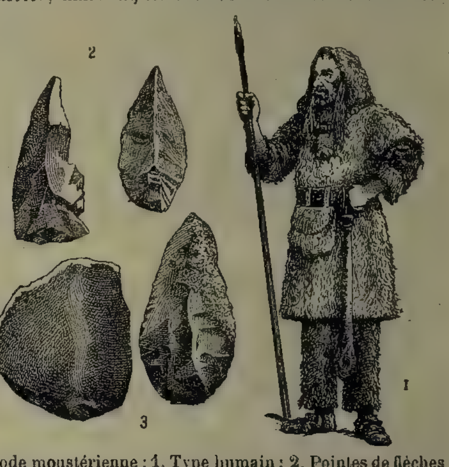

Période moustérienne ; 1. Type humain ; 2. Pointes de flèches ; 3. Haches.

**Moustier** [*mous-ti-é*], comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur la Sambre ; 2.100 h. Fabriques de poteries.

**Moustier** [*mous-ti-é*] (Elie, marquis de), diplomate et agent royaliste, né à Paris (1751-1817). Il prépara en Prusse, en 1791, une intervention armée destinée à soutenir Louis XVI en France.

**Moustier** (Lionel-René de), diplomate français, petit-fils du précédent, ministre des affaires étrangères en 1866. Il réussit à éviter un dangereux conflit avec l'Allemagne, au sujet de l'affaire du Luxembourg ; m. à Paris (1817 1869).

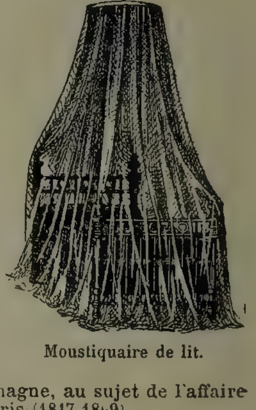
Moustiquaire de lit.

**Moustiers-Sainte-Marie** [*mous-ti-é*], ch. l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 27 kil. de Digne ; 550 h. Célèbre au XVIIe et XVIIIe siècles par ses faïences. — Le cant. a 5 comm., et 1.910 h.

**moustille** [*mous-ti, ll* mll., *è*] n. f. (du lat. *mustum*, moût). Qualité d'un vin pétillant : *vin qui a de la moustille.*

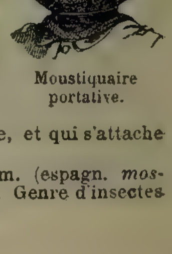
Moustiquaire portative.

**moustiquaire** [*mous-ti-kè-re*] n. f. Rideau de gaz ou de mousseline autour des lits, etc., pour garantir des moustiques. *Moustiquaire portative*, sorte de masque de gaze, qui entoure la tête, et qui s'attache au cou.

**moustique** [*mous-ti-ke*] n. m. (espagn. *mosquito*, cousin ; de *mosca*, mouche). Genre d'insectes diptères némocères.

— Encycl. Les moustiques sont en général de petite taille, mais leur piqûre est très douloureuse et provoque souvent un œdème passager. Ce sont de grands propagateurs de maladies contagieuses, et la famille des culicides est, à cet égard, particulièrement redoutable. L'anophèle à ailes tachetées est le principal agent de transmission du paludisme et un moustique du genre stégomyie celui de la fièvre jaune. Les moustiques transmettent encore la « fièvre des trois jours », la filariose et peut-être la pellagre. Ces insectes, qui se rencontrent depuis les régions chaudes jusqu'aux marécages de la Laponie, se développent à l'état de larves dans les eaux stagnantes ; pour les détruire, on recommande de verser du pétrole à la surface des mares. On se préserve des atteintes des insectes par les moustiquaires ou des enduits, sur les parties découvertes, de graisse, d'essence de girofle ou d'absinthe ; sur les piqûres, on peut mettre une goutte de teinture d'iode ou d'une solution de gaïacol au centième. Pour calmer la douleur, on touche le point lésé avec de l'ammoniaque.

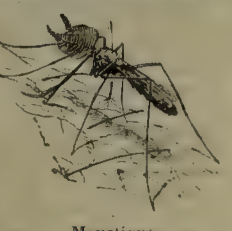
Moustique.

**Moustoirac** [*mous-toi*], comm. du Morbihan ; arr. et à 10 kil. de Pontivy ; 1.920 h.

**moût** [*moû*] n. m. (lat. *mustum*). Vin doux, qui n'a pas encore fermenté. Suc de certains végétaux, avec lequel on fabrique des boissons alcooliques.

**moutabée** [*bé*] n. f. Genre de polygalacées, comprenant des arbrisseaux épineux, des régions tropicales. (Les fruits de la moutabée de la Guyane sont alimentaires.)

**moutage** n. m. *Dr. féod.* Droit en nature, que le seigneur propriétaire d'un moulin banal percevait sur son meunier.

**moutard** [*tar*] n. m. *Pop.* Petit garçon. (Le féminin *moutarde*, désignant une petite fille, est peu usité.)

**moutarde** n. f. (de *moût*). Nom donné à diverses crucifères, qui fournissent le condiment du même nom : *la moutarde noire* ou *sénevé*, la *moutarde blanche* et la *moutarde sauvage*. La graine de cette plante : *la farine de moutarde sert à fabriquer les sinapismes.* Assaisonnement fait avec de la graine de moutarde broyée et de l'eau, du verjus, du vinaigre, des aromates, etc. : *moutarde de Dijon. Fig. La moutarde lui monte au nez*, il commence à se fâcher.

— Encycl. *Bot.* La moutarde noire (*brassica nigra*) est une herbe annuelle d'Europe et d'Asie, à tige rameuse, haute parfois de 1 mètre, poilue et rude au toucher, à feuilles alternes, les supérieures sessiles, à grappes de fleurs jaunes, et dont le fruit est une silique courte, renfermant des graines noires. Elle est cultivée pour la préparation du condiment appelé *moutarde*, que l'on obtient en faisant macérer ses graines broyées dans du sel, du vinaigre, avec diverses plantes aromatiques.

Les autres moutardes appartiennent au genre sinapis ; la moutarde blanche (*sinapis alba*) donne des graines qui fournissent, comme celles de la moutarde noire, un principe âcre quand elles sont broyées avec de l'eau tiède. On la cultive comme fourrage ou comme engrais vert et, dans ce dernier cas, on la sème sur labour de déchaumage. La farine de moutarde est employée en thérapeutique pour la confection de cataplasmes ou de pédiluves révulsif . La moutarde sauvage (*sinapis arvensis*), appelée aussi *moutardon*, *sanve*, *raveluche*, *jotte*, se rencontre fréquemment dans les moissons et envahit surtout les champs d'avoine. Il faut la détruire (*essanvage*) par des binages, ou par épandage de bouillies ferriques de sulfate de fer en poudre ou d'acide sulfurique dilué.

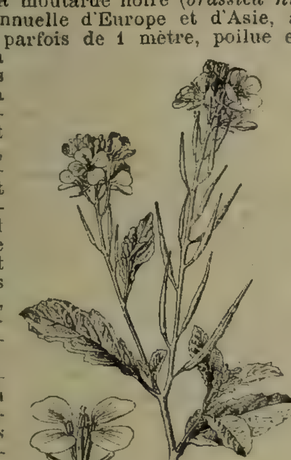

Moutarde : *a*, fleur.

**moutardelle** [*dè-le*] n. f. Espèce de raifort, que l'on mange quelquefois râpé, en guise de moutarde.

**moutardier** [*di-é*] n. m. Petit vase où l'on met la moutarde. Celui qui fait ou vend de la moutarde. *Fig. Se croire le premier moutardier du pape*, avoir une très haute opinion de soi-même. (Allusion à une anecdote relative au pape avignonnais Jean XXII, qui, dit-on, fort amateur de moutarde, créa pour un de ses neveux une charge de premier moutardier.)

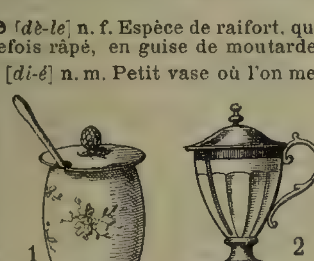

Moutardiers : 1. En faïence ; 2. En verre.

**moutardin** ou **moutardon** n. m. Nom vulgaire de la *moutarde sauvage*.

**moute** n. f. (abrév. de *moumoute*). *Fam.* Chatte.

**moute** n. f. Forme anc. de MOUTURE.

**Mouthe**, ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 30 kil. de Pontarlier, à la source du Doubs ; 820 h. Ch. de f. sur route, de Pontarlier à Mouthe. Fromages. — Le cant. a 24 comm., et 7.150 h.

**Mouthier-en-Bresse**, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 33 kil. de Louhans ; sur la Brenne ; 1.640 h.

**Mouthiers-sur-Boëme**, comm. de la Charente, arr. et à 10 kil. d'Angoulême : 1.300 h. Ch. de f. Orl.

**Mouthoumet** [*mè*], ch.-l. de cant. (Aude), arr. et à 31 kil. de Carcassonne, près de l'Orbieu ; 190 h. — Le cant. a 18 comm., et 3.730 h.

**moutier** [*ti-é*] n. m. (lat. *monasterium*). Forme ancienne du mot MONASTÈRE.

**Moutier** (allem. *Munster*), comm. de Suisse (cant. de Berne), dans la vallée de la Birse ; 3.100 h. Fabrique d'horlogerie, tuileries ; fabrique de poteries ; important commerce de bois.

**Moutier-Malcard**, comm. de la Creuse, arr. et à 27 kil. de Guéret, au-dessus d'un affluent de la Petite Creuse ; 1.640 h.

**Moûtiers** [*ti-é*] ou **Moûtiers-en-Tarentaise**, ch.-l. d'arr. (Savoie), sur l'Isère ; 2.550 h. (*Moustériens*). Ch. de f. P.-L.-M. ; à 49 kil. de Chambéry. Cathédrale romane (XIe-XVe s.). Siège de l'évêché de Tarentaise. Anthracite. — L'arr. a 4 cant., 56 comm., et 33.900 h. Le cant. a 25 comm., et 13.210 h.

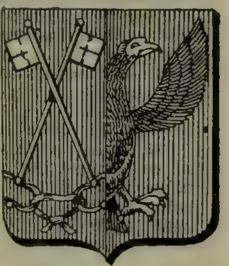
Armes de Moûtiers.

**Moûtiers-les-Mauxfaits** [*lé-mô-fè*] **(Les)**, ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 29 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.060 h. — Le cant. a 13 comm., et 12.930 h.

**Moutiers-sous-Chantemerle**, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 36 kil. de Parthenay ; 1.290 h. Lainages.

**mouton** n. m. (bas lat. *multo*). Mammifère ruminant, à cornes obliques, annelées et en spirale : *le mouton est élevé à la fois pour sa laine et pour sa chair.* Se dit particulièrement du mâle châtré, que l'on engraisse pour la boucherie. Viande de cet animal : *manger du mouton.* Peau de mouton préparée : *une reliure en mouton. Fig.* Homme d'humeur douce, crédule, facile à mener ou à duper, ou encore porté à une imitation irréfléchie : *c'est un mouton. Arg.* Compagnon que l'on donne à un prisonnier, avec mission de capter sa confiance, de découvrir son secret et de le livrer à la justice. *Revenons à nos moutons*, revenons à notre sujet (allusion à une scène de *l'Avocat Pathelin*). Masse de fer, ou pièce de bois garnie de fer, qu'on élève et qu'on laisse retomber sur des pieux, pour les enfoncer. Masse métallique surmontant le couperet de la guillotine. Grosse pièce de bois dans laquelle sont engagées les anses d'une cloche. Amure d'une voile à antenne. Amas de poussière qui se forme sous les meubles. Ecume blanche qui se forme sur la crête des vagues par jolie brise. Prov. et loc. prov. V. BŒUF et CHAMPENOIS. Allus. litt. : **Les moutons de Panurge** v. PANURGE.

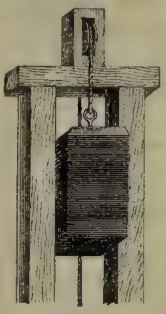
Mouton.

— Encycl. *Zool.* Le mouton domestique (*ovis aries*) appartient au genre mouton (*ovis*) ; il est voisin de l'argali de l'Asie et du mouflon de Perse, mais il est difficile, tant l'élevage l'a modifié, de savoir quelles sont les races primitives les plus anciennes. Le mâle est appelé *bélier*, la femelle *brebis*, et les jeunes *agneaux*.

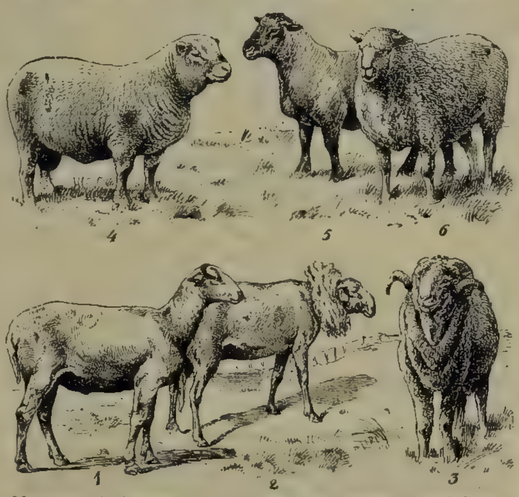

Moutons : 1. Gascon ; 2. Du Lot ; 3. Mérinos ; 4. Southdown ; 5. Suffolk ; 6. Leicester.

Au point de vue zootechnique, on classe les moutons en trois catégories : races brachycéphales, races dolichocéphales et races métisses. Dans la première, on range les moutons de *Dishley*, de *New-Kent*, de *Southdown* et du *Limousin ;* dans la seconde, les moutons *flamands*, *berrichons*, *solognots*, *des causses*, *mérinos*, etc. ; enfin, dans la troisième, toutes les variétés issues de croisements entre types des deux premières.

En France, c'est dans les départements de la Creuse, de l'Aveyron, du Lot, de la Corrèze, du Gers, des Landes, de l'Indre et dans les plaines de la Beauce et de la Brie que l'on rencontre le plus de moutons. L'élevage est pratiqué au pâturage ou à la bergerie, en stabulation ou par les deux méthodes alternées. C'est surtout dans les régions de culture des céréales qu'a lieu l'élevage au pâturage. Les moutons élevés dans les prairies au voisinage de la mer prennent le nom de *prés salés*. On élève le mouton comme animal de boucherie, comme producteur de laine ou producteur de lait (les brebis du Larzac fournissent du lait pour la fabrication du roquefort).

Au point de vue des aptitudes et de la précocité, on peut classer les races françaises de la façon suivante :

Race à laine. — Mérinos de Rambouillet.

Races à viande et à laine. — *Précoces :* mérinos du Soissonnais, de l'Ile-de-France, de Champagne, de Bourgogne, Dishley, mérinos. *Demi-précoce :* chamoise, flamande, artésienne, picarde, cauchoise, poitevine, berrichonne. *Tardives :* solognote, limousine, des Corbières, des causses, normands, mérinos de la Crau et du Roussillon.

Races laitières. — Caussenards, du Lot, de la Lozère, de l'Aveyron, béarnais, basquais, gascons, corses.

On peut déterminer approximativement l'âge du mouton par l'inspection des dents : les incisives apparaissent dans le premier mois ; à six mois, perce la première molaire permanente ; à deux ans, les incisives de lait tombent et sont remplacées ; à cinq ans, les vraies molaires sont au complet.

Les principales maladies du mouton sont : la clavelée, le tournis, le muguet, le charbon symptomatique, la fièvre aphteuse, etc.

— *Boucher.* La chair du mouton est une des plus nourrissantes, et son rendement par rapport au poids net de l'animal varie de 60 à 72 0/0. On distingue trois catégories quant à la qualité : dans la première on admet le gigot, la selle, le filet et les côtelettes couvertes ; dans la seconde, l'épaule et les côtelettes découvertes ; enfin, le collet et la poitrine constituent la troisième. V. BOUCHERIE.

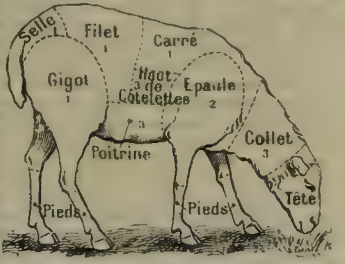

Mouton de boucherie (détail) : 1. Viande de première qualité ; 2. De seconde qualité ; 3. De troisième qualité.

**Moutons dans un paysage** (*Troupeau de*), tableau de Jacque, au musée du Luxembourg (V. p. 329) ; scène agreste admirablement peinte.

**mouton, onne** [*o-ne*] adj. Qui est de la nature des moutons : *douceur moutonne ; figure moutonne.*

**Mouton** (Eugène), magistrat, littérateur et humoriste français, né à Marseille, m. à Paris (1823-1902). Il a écrit, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de Merinos, des ouvrages pleins de verve : *l'Invalide à la tête de bois*, *Voyages et Aventures du Capitaine Marius Cougourdin*, etc.

**Mouton-Duvernet** [*vèr-né*] (Régis-Barthélemy, baron), général français, né au Puy, fusillé à Lyon sous la Restauration pour s'être rallié un des premiers à l'Empereur après son débarquement au golfe Joan (1769-1816).

**moutonnade** [*to-na-de*] n. f. *Fam.* Ton de la pastorale fade.

**moutonnage** [*to-na-je*] n. m. *Féod.* Droit que devaient au seigneur ceux qui vendaient ou achetaient des bêtes à laine sur son fief.

**moutonnaille** [*to-na*, *ll* mll., *e*] n. f. Troupeau de moutons.

**moutonnant** [*to-nan*], **e** adj. Qui moutonne : *le sommet moutonnant des vagues.*

**moutonne** [*to-ne*] n. f. Brebis châtrée, que l'on engraisse pour la boucherie. Coiffure de femme, où les cheveux étaient ramenés sur le front, en touffes épaisses et frisées. (Cette mode, très répandue du moyen âge au XVIe siècle, disparut au commencement du XVIIIe siècle.)

**moutonné** [*to-né*], **e** adj. Frisé comme la toison d'un mouton. *Nuages moutonnés* nuages blancs et floconneux, formés en petites masses pressées. Se dit des roches sur lesquelles le trajet des glaciers a produit une série de dos et de creux.

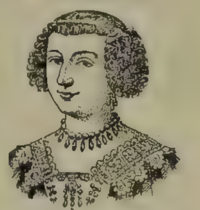
Coiffure à la moutonne (XVIIe s.).

**moutonnement** [*to-ne-man*] n. m. Action de moutonner : *le moutonnement des vagues.*

**moutonnement** [*to-ne-man*] adv. Comme un mouton, à la manière des moutons : *se copier moutonnement.*

**moutonner** [*to-né*] v. a. Rendre frisé, annelé comme la laine d'un mouton : *moutonner une chevelure.* V. n. Commencer à s'agiter, à se couvrir d'écume, de vapeurs blanchissantes, en parlant des eaux de la mer : *les vagues moutonnent.*

**moutonnerie** [*to-ne-rî*] n. f. *Fam.* Caractère du mouton, esprit d'imitation. Caractère de certaines poésies pastorales.

**moutonnet** [*to-nè*] n. m. Pièce de bois recourbée et sculptée, dont on orne le prolongement des brancards à l'arrière d'une voiture de luxe.

**moutonneux, euse** [*to-neû*, *eu-ze*] adj. Qui moutonne : *mer moutonneuse.*

**moutonnier** [*to-ni-é*], **ère** adj. Qui est de la nature du mouton : *la race moutonnière.* Qui fait ce qu'il voit faire, à la manière des moutons : *la multitude est moutonnière.*

**moutonnièrement** [*to-ni*, *man*] adv. D'une façon moutonnière.

**mouton-pendule** n. m. Appareil destiné à évaluer la fragilité d'un métal. Pl. de *moutons-pendules.*

**mouture** n. f. (lat. *molitura*). Action de moudre le grain. Salaire du meunier. Mélange par tiers de froment, de seigle et d'orge : *farine, pain de mouture. Fam. Tirer d'un sac deux moutures*, tirer double profit d'une seule affaire.

**mouvage** n. m. Action de mouver le sucre dans la forme pour donner de l'homogénéité à la masse.

**mouvaison** [*vè-zon*] n. f. Premier binage donné à la vigne.

**mouvance** n. f. (de *mouvoir*). Etat de dépendance d'un domaine, par rapport au fief dont il relevait : *droit de mouvance.*

**mouvant** [*van*], **e** adj. Qui a la puissance de mouvoir : *force mouvante.* Qui se meut, qui s'agite : *des flots mouvants.* Dont le fond n'est pas stable : *sable mouvant ; terre mouvante. Tableau mouvant*, tableau où il y a des figures qui se meuvent au moyen d'un mécanisme. *Blas.* Attribut d'une pièce qui semble sortir du bord de l'écu ou d'une autre pièce.

**mouve-chaux** n. m. invar. Bouloir de raffineur de sucre.

**mouvement** [*man*] n. m. (de *mouvoir*). Etat d'un corps dont la position, par rapport à un point fixe, change continuellement : *Galilée affirma le mouvement de la terre.* Action ou manière de mouvoir son corps : *avoir des mouvements gracieux.* Circulation, changement dans une collectivité : *mouvement des voitures, des valeurs.* Activité, évolution, progrès : *le mouvement des idées.* Animation, vivacité qui règne dans une composition artistique ou littéraire. Variation dans le prix des denrées, des valeurs : *un mouvement de Bourse.* Circulation des trains, réglée pour les besoins du service : *le chef du mouvement.* Evolution, déplacement des navires. *Fig.* Agitation, fermentation politique : *les esprits sont en mouvement.* Sentiment intérieur et passager : *mouvement de pitié.* Inspiration : *agir de son propre mouvement.* Changements de garnison : *mouvement de troupes. Littér. Mouvement oratoire*, passage d'un discours empreint d'images plus vives, d'une éloquence plus marquée. *Musiq.* Degré de vitesse ou de lenteur de la mesure : *presser, ralentir le mouvement.* Pièce motrice d'un appareil quelconque. Ensemble de mécanisme qui fait mouvoir les aiguilles d'une montre, d'une horloge. *Mouvement des astres*, marche réelle ou apparente des corps célestes. *Mouvement du sol*, disposition du sol coupé de nombreux accidents. *Mouvement perpétuel*, qui se perpétuerait indéfiniment, sans le secours d'aucune action nouvelle venant le ranimer. *Fig. Chercher le mouvement perpétuel*, la solution d'une question insoluble. *Se donner du mouvement*, être actif. *Etre en mouvement*, être en action. *Guerre de mouvement*, opération en rase campagne (par opposition à *guerre de position ou de tranchées*). *Fam. Etre dans le mouvement*, suivre les évolutions de la mode, des idées. Pl. Marche d'une armée : *observer les mouvements de l'ennemi.* Passions : *mouvements de l'âme.* Prov. : **Le premier mouvement est toujours le meilleur,** maxime contestable, d'après laquelle l'instinct nous porterait toujours à prendre la meilleure décision, sans que la réflexion ait à intervenir.

— Encycl. *Mécan.* L'étude du mouvement constitue la branche de la mécanique que l'on appelle *cinématique.* Le mouvement d'un point matériel est dit *rectiligne* ou *curviligne*, suivant que la ligne que décrit le point (*trajectoire*) est droite ou courbe. Parmi les mouvements rectilignes, les plus simples sont : le mouvement uniforme et le mouvement uniformément varié ; les autres sont désignés sous la qualification générale de « mouvements variés ».

*Mouvement rectiligne uniforme.* C'est un mouvement rectiligne dans lequel le mobile parcourt des espaces proportionnels aux temps écoulés ; si $e$ désigne l'espace parcouru pendant le temps $t$, $v$ l'espace parcouru pendant l'unité de temps (*vitesse*), la formule du temps uniforme est : $e = vt$.

*Mouvement rectiligne uniformément varié.* C'est un mouvement dans lequel la vitesse augmente ou diminue de quantités proportionnelles aux temps écoulés. Dans le premier cas, le mouvement est dit *uniformément accéléré* ; dans le second, *uniformément retardé.* La quantité dont augmente ou diminue la vitesse pendant l'unité de temps est l'*accélération du mouvement* ; on peut la considérer comme positive dans le premier cas, négative dans le second. Si $v_0$ désigne la vitesse à l'origine du mouvement, $\gamma$ l'accélération, $v$ la vitesse au temps $t$, on a la relation :

$$v = v_0 + \gamma t ;$$

on en déduit aisément, $e_0$ étant l'espace déjà parcouru à l'origine des temps, $e$ l'espace parcouru au temps $t$ :

$$e = v_0 + {}^{0}t + \frac{1}{2} \gamma t^{2}.$$

L'ensemble de ces deux formules détermine le mouvement uniformément varié, $\gamma$ étant pris avec son signe. Une pierre qui tombe dans le vide décrit un mouvement uniformément accéléré.

Parmi les mouvements curvilignes, les plus simples sont : le *mouvement circulaire* ou de *rotation*, dans lequel le mobile décrit une circonférence, et le *mouvement hélicoïdal*, dans lequel le mobile décrit une hélice. Dans ces deux mouvements, la trajectoire est partout identique à elle-même, comme dans le cas du mouvement rectiligne ; on peut donc jusqu'à un certain point y concevoir l'uniformité.

Le mouvement d'un solide est dit de *translation*, quand, à un instant quelconque, les droites qui joignent les positions initiales des différents points des solides à leurs positions finales sont toutes égales, parallèles et de même sens. Si le mouvement d'un solide s'effectue autour d'un axe, il est dit de *rotation ;* le mouvement d'un seul point entraîne alors le mouvement général. Le mouvement observé d'un solide est dit *absolu* quand il est rapporté à des axes fixes pris comme repères ; lorsque ces repères eux-mêmes sont animés d'un mouvement d'ensemble, le mouvement observé n'est que *relatif.*

*Quantité de mouvement.* La quantité de mouvement d'un point matériel est, à chaque instant, le produit de sa masse par sa vitesse.

*Composition des mouvements.* La composition des mouvements a pour objet, connaissant le mouvement relatif d'un point ou d'un corps solide par rapport à des axes mobiles eux-mêmes et le mouvement du système des axes, de trouver le mouvement absolu du point ou du corps considéré.

*Mouvement perpétuel.* Ce serait le mouvement d'un appareil qui conserverait indéfiniment l'impulsion donnée une fois pour toutes par une force motrice. On sait depuis longtemps qu'un tel mouvement est impossible, car une machine ne peut pas par elle-même créer du travail ; elle ne sert qu'à transformer celui qui lui est communiqué, tout en utilisant pour elle-même une partie de ce travail, en raison des frottements qui se produisent. (V. RENDEMENT.)

*Mouvement périodique.* C'est le mouvement d'un corps qui repasse aux mêmes lieux de l'espace et dans les mêmes conditions, à des intervalles égaux de temps ; un mouvement circulaire uniforme est périodique.

*Mouvement oscillatoire.* On nomme ainsi le mouvement d'un corps qui subit une série de déplacements de part et d'autre de sa position moyenne. Le type des mouvements oscillatoires est celui du pendule.

*Mouvement vibratoire.* Le mouvement vibratoire d'un corps est l'ensemble des mouvements oscillatoires de toutes ses molécules autour de leurs positions moyennes.

— *Mus.* On indique les mouvements par des mots italiens, le plus souvent écrits en abrégé ; ces mots sont écrits au commencement du morceau et sont souvent altérés par d'autres mots italiens qui indiquent qu'il faut accélérer, ralentir, etc. D'une manière plus précise, le mouvement d'un morceau est fixé par un numéro placé en tête et qui correspond à l'échelle du métronome. (V. le tableau ci-dessus).

### Mouvements.

| EXPRESSIONS italiennes | Abréviations | SIGNIFICATIONS | Mouvement métronomique. |
|---|---|---|---|
| GRAVE. . . . . . | » | Grave. . . . . . . . | ♩ = 44 |
| LARGO. . . . . . | » | Large, avec ampleur. . . . . . . | ♩ = 48 |
| LARGHETTO. . . | » | Un peu moins large. . . . . . . | ♩ = 50 |
| LENTO. . . . . . | » | Lent. . . . . . . . . | ♩ = 52 |
| ADAGIO . . . . . | *Adgo* | Posément. . . . . | ♩ = 54 |
| ANDANTE . . . . | *Andte* | Aisé, sans presser. | ♩ = 60 |
| ANDANTINO. . . | *Ando* | Moins lentement. . . . . . . | ♩ = 66 |
| MODERATO . . . | *Modto* | Modéré. . . . . . . | ♩ = 80 |
| ALLEGRETTO. . | *Allegto* | Un peu gai. . . . | ♩ = 100 |
| ALLEGRO . . . . | *Allo* | Gai et un peu vite. . . . . . . . | ♩ = 116 |
| VIVACE . . . . . | » | Vif, rapide . . . . | ♩ = 126 |
| PRESTO . . . . . | » | Vite. . . . . . . . . | ♩ = 144 |
| PRESTISSIMO . . | » | Très vite . . . . , | ♩ = 184 |

### Indication d'altérations de mouvements.

| EXPRESSIONS italiennes | Abréviations. | SIGNIFICATIONS |
|---|---|---|
| RALLENTANDO. | *Rall.* | En ralentissant. |
| RITARDANDO . . | *Ritard.* | En retardant. |
| RITENUTO. . . . | *Rit.* | En retenant le mouvement. |
| ACCELERANDO . | *Accel.* | En pressant le mouvement. |
| STRINGENDO . . | *String.* | En serrant. |
| A PIACERE . . . | » | A plaisir. |
| AD LIBITUM. . . | *Ad. lib.* | A volonté. |
| POCO A POCO. . | » | Peu à peu. |
| MENO PRESTO . | » | Moins vite. |
| PIU MOSSO . . . | » | Plus vite. |
| TEMPO PRIMO . | *Temp. pr.* | Reprendre le premier mouvement après un changegement de mesure ou de mouvement. |
| A TEMPO . . . . | *A t.* ou *A tem.* | Reprendre le mouvement après une altération de mouvement. |
| TEMPO DI MARCIA. . . . . . . | » | Mouvement de marche. |
| T^O^ DI POLACCA. | » | Mouvement de polonaise. |
| TEMPO DI VALZA | » | Mouvement de valse. |

En harmonie, le mot *mouvement* indique la nature et la marche des différentes parties entre elles. Il y a trois sortes de mouvements : le mouvement *direct* ou *parallèle* ou *semblable*, quand les deux parties marchent dans le même sens, ascendant ou descendant ; le mouvement *oblique*, quand l'une des deux parties demeure immobile, tandis que l'autre monte ou descend ; le mouvement *contraire*, quand l'une des deux parties monte et l'autre descend.

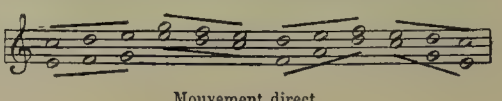

Mouvement direct.

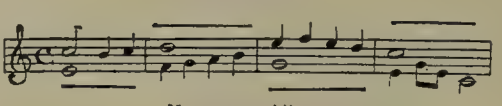

Mouvement oblique.

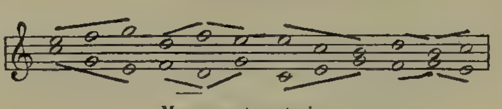

Mouvement contraire.

**mouvementé, e** [*man*] adj. Accidenté, qui a du mouvement, de l'animation : *style mouvementé ; entrevue mouvementée.*

**mouvementer** [*man-té*] v. a. Donner du mouvement, de l'animation à : *mouvementer un récit.*

**mouver** [*vé*] v. a. (forme pop. de *mouvoir*). Remuer à la surface la terre d'un pot, d'une caisse. Remuer un liquide ou un corps en fusion : *mouver le sucre dans les formes.*

**mouveron** n. m. Spatule de bois de hêtre, avec laquelle on agite le sirop dans les formes à sucre pour l'empêcher de s'attacher aux parois de ces formes.

**mouvet** [*vè*] n. m. et **mouvette** [*vè-te*] n. f. V. MOUVOIR (n. m.).

**mouvoir** n. m. Outil de bois, dont les chandeliers se servent pour remuer le suif liquide. (On dit aussi MOUVET n. m. et MOUVETTE n. f.)

**mouvoir** v. a. (lat. *movere.* — *Je meus, tu meus, il meut, nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent. Je mouvais, nous mouvions. Je mus, nous mûmes. Je mouvrai, nous mouvrons. Je mouvrais, nous mouvrions. Meus, mouvons, mouvez. Que je meuve, que nous mouvions. Que je musse, que nous mussions. Mouvant. Mû, mue.*) Mettre en mouvement : *mouvoir une pierre.* Faire agir, donner l'impulsion à : *être mû par l'intérêt.* V. n. Etre en mouvement. *Féod. Mouvoir de*, relever de. **Se mouvoir** v. pr. Etre mis en mouvement.

**Moux,** comm. de la Nièvre, arr. et à 32 kil. de Château-Chinon ; 1.500 h. Ch. de f. Vins.

**Mouy,** ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 10 kil. de Clermont, sur le Thérain ; 3.450 h. Ch. de f. N. Draps, bonneterie.— Le cant. a 11 comm., et 8.920 h.

**Mouzaffer-ed-Din,** schah de Perse, né à Téhéran en 1854, m. en 1907 ; fils et successeur de Nasr-ed-Din, monté sur le trône en 1896. Il donna, à la fin de son règne, une Constitution parlementaire à ses sujets.

**Mouzaïa,** tribu berbère de l'Algérie, au pied du *mont Mouzaïa*, qui domine les gorges de la Chiffa et le *col de la Mouzaïa*, célèbre par le combat qu'y soutinrent les Français, en marche sur Médéa (1833).

**Mouzay,** comm. de la Meuse, arr. et à 16 kil. de Montmédy, sur le canal de l'Est ; 1.300 h. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Mouzeil,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 17 kil. d'Ancenis ; 1.340 h. Houille.

**Mouzillon** [*ll* mll.], comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 22 kil. de Nantes, sur la Sanguèse ; 1.340 h.

**Mouzon,** ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 14 kil. de Sedan, sur la Meuse ; 1.730 h. (*Mouzonnais*). Ch. de f. E. Filature, draps. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.— Le cant. a 14 comm., et 6.420 h.

**moxa** [*mok-sa*] n. m. (mot chinois). Cautérisation par un corps à combustion lente, brûlant sur place. Ce corps lui-même : *l'usage des moxas est complètement abandonné.*

**Moy-de-l'Aisne** [*moui*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 13 kil. de Saint-Quentin, sur l'Oise ; 750 h. Complètement détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 19 comm., et 9.070 h.

**moyau** [*mo-i-ô* ou *moi-i-ô*] n. m. Nom des poutres sur lesquelles s'exerce l'action d'un pressoir.

**Moyaux** (Constant), architecte français, né à Anzin, m. à Paris (1835-1911). Il restaura le dôme de l'Institut, construisit l'observatoire de Meudon et la Cour des comptes. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1893.

**moye** ou **moie** [*moi*] n. f. (de *moyer*). Couche tendre qui se trouve dans la pierre et qui la fait déliter.

**moyé** [*moi-ié*], **e** adj. Qui contient des moyes ou moies : *pierre moyée.*

**moyen, enne** [*moi-i-in* ou *mo-i-in, è-ne*] adj. (du lat. *medianus*, qui est au milieu). Se dit de ce qui est entre deux extrémités ou entre deux choses de nature différente : *homme de moyenne taille.* Ordinaire, médiocre : *des esprits moyens.* Calculé en faisant la moyenne : *la température moyenne d'une contrée. Classe moyenne*, classe intermédiaire entre le peuple et les hautes classes. *Moyen terme*, terme d'un syllogisme, qui sert à unir les deux autres. Parti qu'on prend pour éviter deux mouvements extrêmes, concilier des prétentions opposées, etc. *Verbe moyen*, celui qui, dans certaines langues, participe de l'actif et du passif. *Voix moyenne*, forme de verbes grecs qui implique généralement une idée de réflexion. *Moyen français*, période de la langue française, comprise entre la période primitive et la période moderne. *Moyen âge* (le), temps écoulé depuis le partage de l'empire romain (395) jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II (1453) : *style moyen âge.* N. m. *Math. Les moyens*, les deux termes d'une proportion, placés entre les deux extrêmes : *le produit des extrêmes d'une proportion est égal au produit des moyens.* N. f. V. MOYENNE. Ant. **Extrême.**

**moyen** [*moi-i-in* ou *mo-i-in*] n. m. (du lat. *medianum*, milieu). Ce qui sert pour parvenir à une fin : *tous les moyens étaient bons à Louis XI.* Pouvoir de faire une chose : *obligez-moi, si vous en avez le moyen.* Entremise : *obtenir un emploi par le moyen de quelqu'un.* Pl. Richesses, ressources : *vivre selon ses moyens.* Facultés naturelles : *avoir de grands moyens. Dr.* Raisons alléguées dans une cause : *moyens de nullité. Moyens d'action*, ressources pour agir. Loc. prép. : *Au moyen de, par le moyen de*, en faisant usage de.

**Moyen de parvenir** (*le*), satire piquante de la vie humaine, par Béroalde de Verville. C'est une suite d'anecdotes et de contes d'une grande liberté de ton (1610).

**moyenâgeux** ou **moyenageux, euse** [*moi-iè-nâ-jeû, eu-ze*] adj. *Fam.* Qui appartient au moyen âge. Qui aime le moyen âge. (On dit aussi MOYENÂGISTE ou MOYENAGISTE.)

**Moyenmoûtier,** comm. des Vosges, arr. et à 14 kil. de Saint-Dié, sur le Rabodeau ; 4.900 h. Ch. de f. E. Filatures, tissages. Partiellement détruite au cours de la Grande Guerre.

**moyennant** [*moi-iè-nan*] prép. Au moyen de : *moyennant ce secours. Moyennant que* loc. conj., à condition que.

**moyenne** [*moi-iè-ne*] n. f. Chose, quantité qui tient le milieu entre plusieurs autres. Nombre exprimant la valeur qu'aurait chacune des parties d'une somme, si, la somme restant la même, toutes les parties étaient égales entre elles : *prendre la moyenne. Moyenne proportionnelle entre deux lon-*

*gueurs*, longueur qui peut occuper la place des deux moyens, dans une proportion où les deux longueurs données occupent la place des extrêmes. *En moyenne*, en compensant les unes par les autres les différences en sens opposé. *Dr. élect.* V. la part. encycl.

— Encycl. *Arithm.* et *banq.* *Echéance moyenne.* Le problème de l'échéance moyenne se pose lorsque, plusieurs effets étant payables à des échéances diverses, on se propose de les remplacer par un effet unique dont la valeur nominale soit la somme des valeurs nominales de tous les effets. L'échéance de ce billet unique s'appelle l'*échéance moyenne ;* on la détermine aisément en écrivant que la valeur actuelle du billet unique est égale à la somme des valeurs actuelles des différents billets : ainsi, $a_1, a_2, a_3$ étant les valeurs nominales des trois billets payables dans $n_1, n_2, n_3$ jours, on a, $x$ étant la date d'échéance du billet unique, $t$, le taux de l'escompte :

$$\frac{(a_1+a_2+a_3)\,x\,t}{36.000}=\frac{a_1 n_1 t}{36.000}+\frac{a_2 n_2 t}{36.000}+\frac{a_3 n_3 t}{36.000}\,;$$

on en déduit :

$$x=\frac{a_1 n_1+a_2 n_2+a_3 n_3}{a_1+a_2+a_3}.$$

*Moyenne arithmétique* ; La moyenne arithmétique entre plusieurs nombres est le quotient de leur somme par leur nombre : ainsi, la moyenne arithmétique entre quatre nombres $a$, $b$, $c$, $d$ est :

$$\frac{a+b+c+d}{4}.$$

*Moyenne proportionnelle* ou *géométrique.* Dans une proportion $\frac{a}{b}=\frac{b}{c}$ (v. PROPORTION) dont les moyens sont égaux, le terme moyen $b$ est dit moyenne proportionnelle entre les termes extrêmes $a$ et $c$. Si l'on donne deux longueurs $a$ et $c$, plusieurs constructions simples permettent de construire géométriquement la longueur $b$, qui est moyenne proportionnelle entre $a$ et $c$. Nous donnerons seulement une de ces constructions : sur une droite illimitée $xy$, portons bout à bout les longueurs $AB = a$, $Bc = b$ ; avec AC comme diamètre, décrivons un demi-cercle, puis élevons la perpendiculaire BH sur le diamètre ; BH est la moyenne proportionnelle entre $a$ et $b$, car le triangle AHC est rectangle en H, et l'on sait que, dans un tel triangle, la hauteur correspondant à l'hypoténuse est moyenne proportionnelle entre les deux segments qu'elle détermine sur l'hypoténuse.

*Moyenne harmonique.* V. HARMONIQUE.

— *Dr. élect.* Dans le système du scrutin de liste en vigueur pour les élections législatives, une fois qu'il a été fait attribution des sièges obtenus à la majorité absolue, les sièges restants sont attribués d'après le calcul des moyennes. On obtient la moyenne de chaque liste en divisant par le nombre de ses candidats le total des suffrages qu'ils ont obtenus. (Pour le mode d'attribution. V. DÉPUTÉS.)

**moyennement** [*moi-iè-ne-man*] adv. Ni peu ni beaucoup. En moyenne.

**moyenner** [*moi-iè-né*] v. a. Procurer une chose par entremise : *moyenner une trêve.* (Peu us.) *Pop. Il n'y a pas moyen de moyenner*, il est impossible de réussir.

**Moyenneville** [*moi-iè-ne-vi-le*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 8 kil. d'Abbeville ; 840 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 14 comm., et 10.250 h.

**moyer** [*moi-ié*] v. a. (lat. *mediare.* — Se conj. comme *aboyer.*) Scier (une pierre de taille) en deux parties égales. Scier suivant la moie, suivant le lit.

**moyère** [*moi-iè-re*] n. f. Marais couvert de roseaux. Tas d'échalas.

**moyettage** [*moi-iè-ta-je*] n. m. Action de mettre en moyettes.

**moyette** [*moi-iè-te*] n. f. (de *moie*). Petite meule provisoire qu'on fait dans les champs, pour garantir les récoltes de la pluie. (On dit aussi MOIE.)

— Encycl. On réunit les gerbes en moyettes pour les soustraire à l'action des pluies et permettre aux céréales d'achever leur maturation. Quand elles doivent séjourner quelque temps sur le champ, on les recouvre d'une sorte de toit conique en paille.

**moyetter** [*moi-iè-té*] v. a. Disposer en moyettes : *moyetter de l'avoine.*

**moyeu** [*moi-ieu*] n. m. (lat. *modiolus*). Partie de la roue, dans laquelle sont fixés les rais (voiture) ou sur laquelle viennent se fixer les rayons (bicyclette) : *attelage* (ou *machine*) *enfoncé dans la boue jusqu'au moyeu.*

— Encycl. Les moyeux de roues de voitures sont en bois ou en fer, s'adaptent sur l'essieu et reçoivent les rais. Ceux des poulies, volants, etc., sont en métal et doivent être d'autant plus solides que le volant doit tourner plus vite, la force centrifuge causant parfois la rupture des essieux de ce genre.

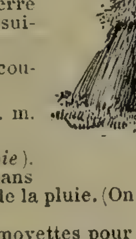

Moyeu en bois.

**moyeu** [*moi-ieu*] n. m. Jaune d'œuf. Espèce de prune confite : *un pot de moyeux.* Noyau de fruits.

**moyeuse** [*moi-ieu-ze*] adj. et n. f. Se dit d'une pierre qui contient trop de moie.

**Moyeuvre-Grande,** ch.-l. de c. de la Moselle, arr. et à 15 kil. de Thionville-Ouest, au confluent de l'Orne et du ruisseau de Conroy ; 9.550 h. Forges. Ch. de f. Alsace-et-Lorraine.

**Moynier** (Gustave), philanthrope suisse, né et m. à Genève (1826-1910), prit une grande part à la constitution de la Croix-Rouge.

**Moyobamba,** v. du Pérou (dép. de Libertad), au-dessus de la rivière homonyme ; 10.000 h. Riz, café.

**Moyrazès,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 19 kil. de Rodez, au-dessus de l'Aveyron ; 2.180 h.

**Mozambique** [*zan*], gouvernement comprenant l'ensemble des possessions portugaises de la côte est de l'Afrique (v. AFRIQUE-ORIENTALE PORTUGAISE). Riz, dents d'hippopotames, caoutchouc, coprah, cuirs, sésame, gomme, ivoire, bois précieux. Capit. *Mozambique* ; 4.300 h. Port dans une île de la côte.

**Mozambique** (CANAL DE), entre l'Afrique et l'île de Madagascar ; large de 900 kilomètres. Navigation rendue difficile par les écueils et les moussons.

**mozarabe** ou **mosarabe** [*za*] n. (ar. *mostéarab*). Chrétien d'Espagne, soumis à la domination des Maures. Adjectiv. : *langue, coutumes mozarabes. Rit mozarabe*, liturgie chrétienne d'origine orientale, qui s'est maintenue longtemps en Espagne et qui, remplacée au XIe siècle par le rit romain, a été rétablie au XVIe siècle par le cardinal Ximénès, dans une chapelle de la cathédrale et dans six églises de Tolède, où elle y subsiste encore.

**mozarabique** adj. Qui appartient aux mozarabes : *culte mozarabique.*

**Mozart** [*zar*] (*Wolfgang-Amédée*), illustre compositeur autrichien, né à Salzbourg, m. à Vienne (1756-1791). D'une extraordinaire précocité musicale, il est l'auteur d'admirables compositions pour piano, orchestre, et de nombreux chefs-d'œuvre pour le théâtre ou l'église, parmi lesquels on distingue surtout les opéras : *l'Enlèvement au sérail, les Noces de Figaro, Don Juan, Cosi fan tutte, la Flûte enchantée*, etc. ; des *messes*, un *Te Deum*, un *De profundis*, des cantates ; etc., un fameux *Requiem*, qui fut pour lui le chant du cygne ; il mourut miné par la phtisie. Mozart a touché à tous les genres et a réussi dans tous. La force et la grâce, la puissance et l'émotion s'allient en une merveilleuse unité dans la musique de ce grand maître. Sa gloire est universelle. Son fils WOLFGANG-AMÉDÉE, né à Vienne, m. à Carlsbad (1791-1844), fut un pianiste distingué, mais un médiocre compositeur.

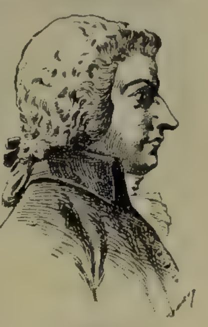

Mozart.

**Mozart enfant,** bronze fin et gracieux de Barrias (Luxemb.).

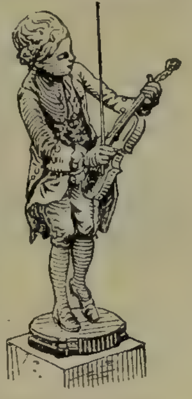

Mozart enfant, œuvre de Barrias.

**mozette** n. f. V. MOSETTE.

**m. p.** Abréviation du terme musical *mezzo piano.*

**M. P.** En Angleterre, membre du Parlement.

**Mr,** abréviation du mot anglais *mister* (monsieur).

**M. R.** Abréviation des mots *majesté royale.*

**Mrs.,** abréviation du mot anglais *mistress* (madame). [Dans ce sens, ne s'écrit jamais au long.]

**Ms.** Manuscrit. (*Mss* au plur.).

**msn.** Abréviation de *millisthène.*

**M. T. C.** Abréviation des mots *Majesté très Chrétienne* (par lesquels on désignait autrefois le roi de France), et des mots *Majesté très Catholique* (par lesquels on désigne aujourd'hui le roi d'Espagne).

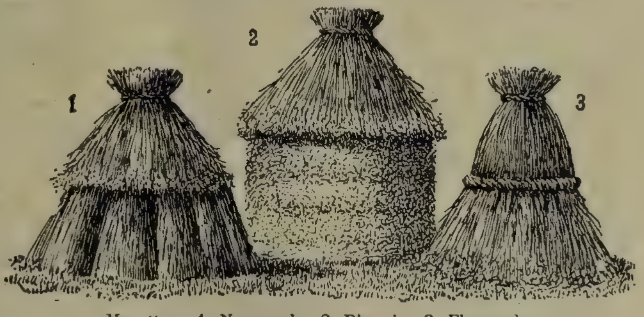

Moyettes : 1. Normande ; 2. Picarde ; 3. Flamande.

**mth.** Abréviation de *millithermie.*

**M. T. S.** Abréviation désignant le système d'unités ayant pour base : le mètre, la tonne-masse et la seconde. V. MESURE.

**Mtzensk** ou **Amtchensk,** v. de la plaine russe (Russie des soviets [gouv. d'Orel]), sur la Zoucha, grossie de la *Mtzenska ;* 15.000 h. Commerce de céréales.

**mu** n. m. Nom de la douzième lettre de l'alphabet grec (μ). *Math.* Cette lettre employée pour désigner le micromillimètre.

**mû, e** part. pass. de *mouvoir.*

**muabilité** n. f. Caractère de ce qui est muable : *la muabilité des institutions humaines.*

**muable** adj. (lat. *muabilis*). Sujet au changement ; variable, inconstant. Ant. **Immuable.**

**muance** n. f. (de *muer*). Nom donné dans l'ancienne théorie de la solmisation, au passage d'un hexacorde dans un autre, c'est-à-dire au changement d'une note en une autre pour aller au delà des six anciennes notes de musique (ut, ré, mi, fa, sol, la), en montant ou en descendant. Etat d'une voix d'enfant, quand elle mue à la puberté.

**muant** [*an*] n. m. *Dialect.* Dans l'Ouest, premier bassin d'une saline. (On dit, ailleurs, VASIÈRE.)

**mucate** n. m. Sel de l'acide mucique.

**mucédine** n. f. Gélatine d'origine végétale.

**mucédiné, e** adj. (du lat. *mucedo, inis,* moisissure). Qui ressemble à une moisissure.

**mucédinées** [*mu-sé-di-né*] n. f. pl. Groupe de champignons, renfermant ceux que l'on désigne communément sous le nom de *moisissures.* S. une *mucédinée.* (On dit plus souvent MUCORINÉES, du nom du genre type le *mucor mucedo.*)

**much ado about nothing** [*meutch'a-dou a-baout-neuth'ing*] (Beaucoup de bruit pour rien). Titre d'une comédie de Shakespeare. V. BEAUCOUP, etc.

**Mucha** (Alphonse-Marie), peintre, dessinateur et lithographe tchèque, né à Ivanice (Moravie) en 1860. Fixé à Paris, il y a publié de gracieuses estampes décoratives.

**muche** adj. *Pop.* Excellent, parfait. N. m. Jeune homme timide.

**muche-pot (à)** ou **muchetenpot (à la)** loc. adv. (forme picarde de : *musse ton pot*, cache ton pot). En cachette.

**mucher** [*ché*] v. a. *Pop.* Cacher.

**Mucianus** (Licinius Crassus) ou **Mucien,** général et consul romain, qui aida Vespasien à parvenir au trône.

**muciforme** adj. (de *mucus*, et *forme*). Qui présente la forme du mucus.

**mucigène** adj. (de *mucus*, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui engendre le mucus.

**mucilage** n. m. (lat. *mucilago*). Substance visqueuse, qui se rencontre dans presque tous les végétaux. Liquide visqueux, formé par la solution d'une gomme dans l'eau et dont on se sert en pharmacie.

— Encycl. *Pharm.* Les mucilages sont employés en pharmacie, soit pour émulsionner les huiles (mucilage de gomme arabique), soit pour maintenir en suspension les médicaments insolubles, ou comme émollients (lin, guimauve, etc.). On prépare les mucilages en mettant la substance concassée (graines de lin, pépins de coings, racines de guimauve, fleurs de lamier, etc.) pendant vingt-quatre heures en contact avec de l'eau ; puis on passe à travers un linge, en exprimant fortement. Il ne faut les préparer, en général, qu'au moment de s'en servir. Le mucilage de gomme arabique s'obtient en faisant dissoudre 100 grammes de gomme dans 100 grammes d'eau.

**mucilagineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. Qui contient du mucilage. Qui en a la consistance.

**mucine** n. f. Substance mal définie, qui se trouve dans le mucus, la bile, certaines urines, les mucosités des escargots, les limaces. (C'est un antiseptique faible, qui protège les muqueuses contre les agents microbiens.)

**mucique** adj. Se dit d'un acide produit par l'oxydation des gommes de la lactose, etc.

**muckite** n. f. Sorte de résine fossile.

**mucocèle** n. m. (de *mucus*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Tumeur formée par du mucus.

**mucol** n. m. Excipient constitué par un mucilage.

**mucolitique** adj. et n. m. Se dit des médicaments ayant pour excipient un mucilage.

**muconique** adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en traitant l'acide adipique dibromé par les alcalis.

**muco-purulent, e** adj. Qui laisse suinter un muco-pus. Qui tient du muco-pus.

**muco-pus** n. m. Mucus renfermant de nombreux leucocytes, lui donnant l'apparence du pus.

**mucor** n. m. Genre de champignons, type de la famille des *mucorinées.*

**mucorinées** [*né*] ou **mucoracées** [*sé*] n. f. pl. Famille de champignons, dits vulgairement *moisissures.* S. une *mucorinée* ou *mucoracée.*

— Encycl. Les mucorinées, en développant leur thalle et leurs organes reproducteurs à la surface des substances qu'elles envahissent, produisent ce qu'on appelle communément des *moisissures.* Les mucorinées se reproduisent par des spores. Le thalle émet des rameaux dressés, terminés par un renflement généralement sphérique (sporange), dans lequel prennent naissance une multitude d'organes ovoïdes (spores), qui, à maturité, s'échappent et propagent la moisissure. Certaines mucorinées sont susceptibles de transformer l'amidon en sucre fermentescible ; aussi les utilise-t-on pour fabriquer l'alcool de grains. Durant la Grande Guerre, une grande partie de l'alcool destiné aux poudreries a été obtenu par ce procédé (procédé *amylo*).

**mucosité** [*zi-té*] n. f. (du lat. *mucus*, morve). Fluide visqueux, sécrété par les membranes muqueuses : *les mucosités du cerveau.*

**mucoso-séreux, euse** adj. Qui tient de la nature du mucus et de la sérosité.

**mucron** n. m. (lat. *mucro*). Petite pointe qui termine certains organes végétaux.

**mucroné, e** adj. *Bot.* Muni d'un mucron.

**mucronifère** adj. (de *mucron*, et du lat. *ferre*, porter). *Bot.* Qui porte des pointes droites et raides.

**mucronifolié, e** adj. (de *mucron*, et du lat. *folium*, feuilles). *Bot.* Qui a des feuilles mucronées.

**mucroniforme** adj. (de *mucron*, et *forme*). *Zool.* Allongé, pointu comme une pointe de glaive.

**mucronule** n. m. (de *mucron*). Petite pointe que présentent certaines feuilles ou certaines tiges.

**mucronulé, e** adj. Qui est garni d'une ou plusieurs petites pointes.

**mucune** n. f. Genre de légumineuses papilionacées, des régions chaudes de l'Amérique.

— Encycl. Les mucunes sont des herbes ou des arbrisseaux grimpants, à fleurs pourpres ou verdâtres, et dont on connaît environ vingt-cinq espèces des pays chauds. Leur fruit est une gousse longue, souvent couverte de piquants, et dont le contact avec la peau détermine un prurit insupportable, d'où les noms de *pois à gratter* ou *pois pouilleux*, donnés à ce fruit et à la plante elle-même. La *mucune utile* (mucuna utilis), dite aussi *dolique de la Floride*, originaire de l'Amérique du Sud, peut être cultivée comme ornementale et aussi à la façon des autres légumineuses comme engrais vert, mais il ne faut pas la faire consommer par les bestiaux.

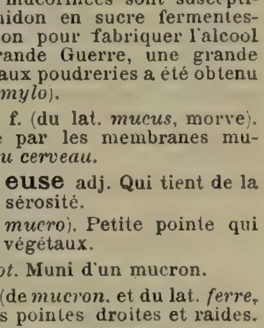

Mucune : *a*, fruit.

**mucus** [*kuss*] n. m. (m. lat.). Mucosité, sécrétion des muqueuses et de leurs glandes.

— Encycl. Le mucus est constitué par la desquamation des épithéliums des membranes muqueuses, par le pus qui se forme lors de l'inflammation superficielle de ces membranes ; il constitue la sécrétion normale des glandes muqueuses. Enfin, on le rencontre dans les liquides provenant de culture microbienne. Le mucus ou les liquides qui en contiennent sont gluants ; ils ont une teinte grisâtre, parfois jaune.

**mudar** n. m. Nom vulgaire, dans l'Inde, du *calotropis gigantesque*, dont l'écorce, réduite en poudre, possède des propriétés toniques et vomitives.

**mudejare** n. Arabe d'Espagne, sujet des chrétiens. Adjectiv. : *population mudejare ; style mudejare.*

**muder** [*dé*] v. a. (lat. *mutare*). *Mar.* Changer les voiles à antennes, dans un virement de bord.

**Mudra** (Bruno von), général allemand, né à Muskau en 1851, commanda la 8e armée allemande en 1916, la 1re et la 17e armée en 1918.

**mue** [*mû*] n. f. (subst. verb. de *muer*). Changement dans le plumage, le poil, la peau, auquel les animaux sont sujets à certaines époques de leur vie. Temps où arrive ce changement. Modification qui s'opère dans le timbre de la voix humaine, au moment de la puberté. Grande cage à claire-voie pour une poule et ses poussins. Lieu étroit et obscur, où l'on tient la volaille pour l'engraisser.

— Encycl. *Zool.* Chez les mammifères et les oiseaux, ce sont les poils et les plumes qui tombent, pour être remplacés par d'autres. Chez les reptiles c'est l'épiderme entier qui se détache, comme un fourreau d'où sort l'animal. Les animaux articulés éprouvent des mues semblables ; les crustacés changent de peau même pendant l'état adulte, tandis que les insectes muent surtout à l'état de larve (toutefois, les sauterelles et les punaises, qui ont leur forme définitive au sortir de l'œuf, subissent des mues en grossissant). L'acte de muer s'appelle *ecdysis* ou *exuvation*.

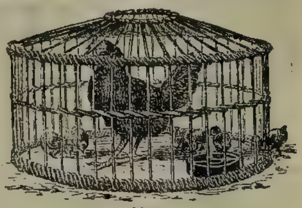
Mue.

— *Physiol.* Le changement du timbre et de la hauteur de la voix, au moment de la nubilité, tient aux modifications anatomiques qui s'accomplissent dans le larynx et les organes voisins. Il coïncide avec l'évolution des organes génitaux ; mais on ignore la raison de ce rapport.

**mue** [*mû*] adj. f. (du lat. *muta*, muette). Ne s'emploie que dans l'expression *rage mue*, sorte d'hydrophobie dans laquelle le chien n'aboie pas.

**mué, e** adj. (de *muer*). *Voix muée*, voix altérée au moment de la puberté. *Oiseau mué*, oiseau qui a dépouillé son plumage.

**Muel,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 16 kil. de Montfort ; 1.700 h.

**Muenier** (Jean-Marie-Alexis), peintre français, né à Lyon en 1863, auteur de tableaux d'une facture sobre et chaude, avec gracieux effets de lumière : *la Leçon de clavecin, le Réveil*, etc.

**muer** [*mu-é*] v. n. (du lat. *mutare*, changer). Se dit des animaux qui perdent leur peau, leur poil ou leur plumage : *les serpents muent régulièrement ;* des jeunes gens dont la voix change à l'époque de la puberté. V. a. Changer. (Vx.)

**muet, ette** [*mu-è, è-te*] adj. (lat. *mutus*). Qui n'a pas l'usage de la parole : *homme muet.* Qu'un sentiment quelconque empêche de parler : *être muet de terreur.* Qui ne se manifeste point par des cris ou des paroles : *les grandes douleurs sont muettes.* Qui ne se manifeste pas verbalement : *protestation muette.* Qui ne décide ou n'exprime rien : *en cas de difficulté, le dictionnaire de l'Académie est muet. Etre muet comme un poisson, comme une carpe*, garder un silence complet. *Théâtr. Jeu muet*, partie du jeu d'un acteur, par laquelle il exprime sans parler ses sentiments. *Personnage muet*, personnage nécessaire à l'action, mais qui n'a rien à dire. *Hist. ottom.* Dans l'ancien empire ottoman, nom de serviteurs du sultan, muets de naissance ou obligés de ne s'exprimer que par signes, et qui étaient chargés d'étrangler les personnages dont le souverain voulait se débarrasser. Allus. littér. : **Voilà pourquoi votre fille est muette**. Dans le *Médecin malgré lui*, de Molière (II, 6), Sganarelle vient d'être appelé en qualité de médecin auprès de Géronte, dont la fille feint d'être muette. Sganarelle, qui voit l'ignorance de Géronte, se livre aux raisonnements les plus bouffons avant d'arriver à la conclusion précitée. Dans l'application, ces mots servent à caractériser les explications prétentieuses et qui n'expliquent rien. *Gramm. E muet, lettre, syllabe muette*, qu'on ne prononce que peu ou point. (V. E.) *H muet*, v. H. *Moût muet*, qui n'a pas encore fermenté. Moût dont on a arrêté la fermentation. N. Personne privée de l'usage de la parole. N. f. Lettre muette. *Fam. La grande muette*, nom donné parfois à l'armée, à laquelle il est interdit de manifester une opinion quelconque. *A la muette* loc. adv. Sans parler, par gestes, v. SOURD-MUET.

**Muette de Portici** (*la*), opéra en cinq actes, paroles de Scribe et de Germain Delavigne, musique d'Auber (1828). Le sujet du livret est la révolte du peuple napolitain contre la tyrannie espagnole, sous la conduite de Masaniello. C'est dans cet opéra que se trouve le duo fameux : *Amour sacré de la patrie.* Belle partition au style vif et varié ; l'ouverture passe avec raison pour un chef-d'œuvre. La représentation de cet opéra, à Bruxelles (25 août 1830), fit éclater la révolution qui se termina par l'expulsion des Hollandais et la proclamation de l'indépendance de la Belgique.

**muétiser** [*zé*] v. a. Rendre muet : *on muétise l'r dans le mot* Alger.

**muétisme** [*tis-me*] n. m. Etat d'une personne muette.

**muette** [*mu-è-te*] n. f. (de *meute* ou de *mue*). Maisonnette bâtie dans un parc pour conserver les mues (bois) des cerfs, et quelquefois loger les chiens de meute. Pavillon de chasse. Gîte où le lièvre fait ses petits. Petite maison de rendez-vous galants.

**Muette** (*château de la*), à Paris, sur la lisière du bois de Boulogne, construit au XVIe siècle sur l'emplacement d'un rendez-vous de chasse, reconstruit par le Régent pour sa fille la duchesse de Berry, et embelli par Louis XV. Ce fut là que, le 14 juillet 1790, fut servi le banquet de la Fédération.

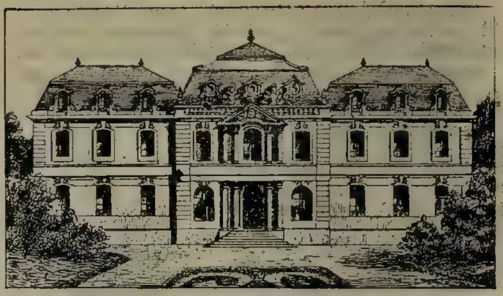
Château de la Muette, au XVIIIe siècle.

**muettement** [*è-te-man*] adv. D'une manière muette.

**muézin** ou **muezzin** [*è-zin*] n. m. (ar. *mouazzin*). Membre du clergé musulman, dont les fonctions consistent à annoncer à haute voix, du haut du minaret, l'heure de la prière.

— Encycl. Les muézins, institués par Mahomet qui ne dédaigna pas d'appeler quelquefois lui-même les fidèles à la prière, parcourent lentement la galerie qui entoure chaque minaret en psalmodiant des phrases arabes qui signifient : « Allah est le plus grand ! J'atteste qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah ! J'atteste que Mahomet est l'envoyé d'Allah ! Venez à la prière. Venez à la meilleure des œuvres », etc.

**muff** ou **muffe** n. m. Forme populaire du mot *mufle*, dans le sens de sot, grossier ou malhonnête.

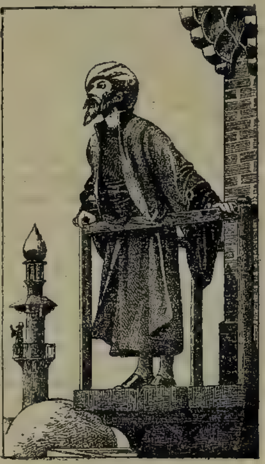
Muézin.

**muffin** [*meuf-fin'*] n. m. En Angleterre, petit pain de luxe, de forme circulaire, à croûte très mince, pâle et molle, pour les rôties beurrées.

**mufle** n. m. Extrémité du museau de certains mammifères, en particulier des ruminants, des carnassiers, des rongeurs : *un mufle de bœuf.* Orifice de la buse d'un soufflet de forge. *Pop.* Gros et laid de visage ; personne désagréable, sans délicatesse, peu estimable. (V. MUFF.)

— Encycl. Quand le mufle présente la disposition en museau (ruminants), on l'appelle *rhinarium*, tandis que chez les singes il prend le nom de *chilome ;* quand il est allongé, il s'appelle *rostre*.

**mufleau** [*flô*] n. m. Nom vulgaire du muflier des jardins.

**muflerie** [*ri*] n. f. *Pop.* Caractère, action, parole de l'individu qui est mufle.

**muflier** [*fli-é*] n. m. (de *mufle*). Genre de scrofulariacées, dont la fleur rappelle le mufle d'un veau.

— Encycl. Les mufliers (*antirrhinum*) sont des herbes annuelles ou vivaces, à fleurs solitaires ou en grappes terminales, purpurines, jaunâtres ou blanchâtres. La corolle a un peu l'aspect d'une gueule de loup. On en connaît une vingtaine d'espèces de l'hémisphère boréal, dont quelques-unes sont cultivées dans les jardins (muflier à grandes fleurs, dit communément *gueule de-loup* ou *gueule-de-lion*) et ont donné naissance à de nombreuses variétés.

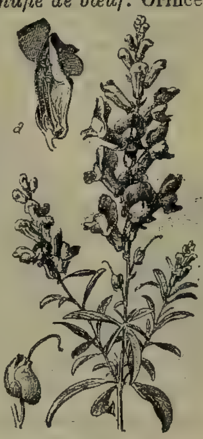

Muflier : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

**muflière** n. f. Forte toile garnie de pointes, qu'on suspend aux cornes des vaches pour les empêcher de se teter entre elles, et à la tête des veaux sevrés, pour les empêcher de teter les vaches.

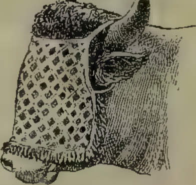
Muflière.

**muflisme** [*flis-me*] n. m. *Pop.* Etat d'esprit contraire à tout ce qui est grand, généreux.

**mufti** ou **muphti** n. m. (ar. *moufti*). Membre du clergé musulman, chargé du maintien de la loi religieuse.

— Encycl. C'est le mufti qui règle en dernier ressort toutes les questions importantes touchant à la religion, c'est-à-dire presque toutes les questions qui peuvent se poser dans l'islamisme. Les muftis sont de droit juges dans le tribunal des cadis. Ils portent le turban blanc.

**muge** n. m. Genre de poissons acanthoptères, très estimés comme comestibles.

— Encycl. Les muges (*mugil*) sont des poissons allongés, couverts de grandes écailles arrondies. On les appelle communément *mulets, meuilles, mujons.* D'assez grande taille, ils fréquentent les eaux saumâtres ; quelques espèces habitent les côtes de France et remontent assez haut dans les fleuves en été. On les pêche pour leurs œufs, qui entrent dans la confection d'une sorte de caviar appelé *boutargue*.

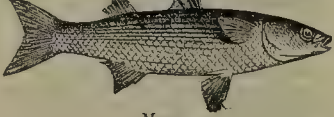
Muge.

**muggins** [*meu-ghin's*] n. m. (mot. angl.). Variété du jeu de dominos, dans lequel la pose doit toujours, par son point additionné avec celui de l'autre bout, faire un total de cinq ou d'un multiple de cinq.

**mugilidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, ayant pour type le genre *muge*. S. un *mugilidé*.

**mugir** v. n. (lat. *mugire*). En parlant des bovidés, pousser le cri prolongé et sourd qui leur est propre : *vache qui mugit après son veau. Fig.* Pousser des cris semblables à ceux du bœuf. Produire un bruit comparable à un mugissement : *les flots, les vents mugissent.*

**mugissant** [*ji-san*], **e** adj. Qui mugit : *des bœufs mugissants ; les flots mugissants.*

**mugissement** [*ji-se-man*] n. m. Cri sourd et prolongé des animaux de race bovine : *le mugissement des taureaux. Fig.* Sons qui ressemblent à ces cris : *les mugissements de la tempête.*

**mugot** [*gho*] n. m. Trésor caché ; magot. (Vx.)

**Mugron,** ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 16 kil. de Saint-Sever, près de l'Adour ; 1.990 h. (*Mugronais*). Ch. de f. M. Vins, eaux-de-vie. — Le cant. a 12 comm., et 8.520 h.

**muguet** [*ghè*] n. m. (m. apparenté à *musc*). *Bot.* Genre de liliacées, à petites fleurs blanches, d'une odeur douce et agréable, qui fleurit en mai. *Pathol.* Maladie des muqueuses, due à un champignon, et qui se produit surtout dans la bouche des nouveau-nés.

— Encycl. *Bot.* Le genre muguet ne comprend qu'une espèce, le muguet de mai ou muguet des bois (*convallaria mialis*), herbe vivace à feuilles lancéolées d'un vert clair, entre lesquelles s'élève une hampe portant de petites fleurs blanches en clochettes, très odorantes. On le rencontre dans toute l'Europe, l'Asie tempérée, en Amérique ; mais il est particulièrement abondant dans les bois d'Europe. On peut le cultiver en serre et le forcer La pharmacopée en fait un extrait aqueux, employé comme diurétique et cardiaque ; il est sédatif, et tonique du système nerveux.

— *Pathol.* Le muguet, appelé aussi *stomatite crémeuse* ou *millet*, ou encore *blanchet*, est une maladie parasitaire et contagieuse, caractérisée par le développement sur les muqueuses, et spécialement sur la muqueuse buccale et sur le pharynx, de plaques blanches, crémeuses, contenant une moisissure, l'*endomyces albicans* ou *saccharomyces albicans*. Cette maladie s'observe chez les enfants et dans les cachexies et les affections gastro-intestinales. Le pronostic est plus sombre chez l'adulte que chez l'enfant. Des lavages avec un liquide alcalin (bicarbonate de soude) suffisent dans les cas bénins. Le muguet s'observe également chez les jeunes animaux (agneau, veau, poulain). On le traite en séparant d'abord les malades des sujets sains et en donnant aux premiers des aliments faciles à manger, des boissons additionnées de salicylate de soude (2 gr. par litre) ; enfin, en traitant localement, par des lotions vinaigrées, des badigeonnages à la teinture d'iode diluée.

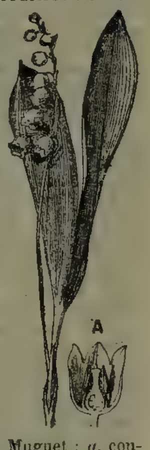

Muguet : *a*, coupe de la fleur.

**muguet, ette** [*ghè, è-te*] n. et adj. Jeune élégant, qui se parfume à l'essence de muguet. (Vx.)

**mugueter** [*ghe-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je muguette.*) Courtiser : *mugueter toutes les femmes.* V. n. Faire le galant, l'empressé auprès des dames.

**muguetterie** [*ghè-te-ri*] n. f. Action de mugueter, de faire le muguet.

**Muhlberg,** v. d'Allemagne (Saxe prussienne), sur l'Elbe ; 4.000 h. Victoire de Charles-Quint sur l'électeur Jean-Frédéric le Magnanime, chef de la coalition protestante de l'Allemagne du Nord (1547).

**Mühleberg,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur une hauteur dominant la Sarine ; 2.380 h. Agriculture.

**Muhlfeld** (Lucien), littérateur français, né et m. à Paris (1870-1902), auteur de romans d'une observation aiguë (*la Carrière d'André Tourette*, etc.).

**Muhlhausen-en-Thuringe,** v. d'Allemagne (Prusse), sur l'Unstrut ; 35.000 h. Cotonnades, machines à coudre, cuirs, etc. Munzer, chef des anabaptistes, y fut exécuté en 1525.

**muid** [*mu-i*] n. m. (du lat. *modius*, mesure). Ancienne mesure de capacité pour les grains et les liquides (elle variait suivant les pays et la matière). Futaille contenant cette mesure. *Fam. Etre gros comme un muid*, être très gros.

— Encycl. Le muid de Paris valait 18 hectolitres ; le muid d'avoine contenait un peu plus de 37 hectolitres ; le muid de sel équivalait à un peu plus de 24 hectolitres ; le muid de charbon de bois valait 41 hectolitres, etc. Le muid de vin était d'environ 268 litres ; en province, sa contenance variait de 270 à 700 litres.

**muiée** [*mu-ié*] n. f. Ce que contient un muid.

**muier** [*mu-ié*], **ère** adj. *Fauconn.* Qui a subi la mue : *faucon muier.*

**muire** n. f. (lat. *muria*). Eau salée des marais salants, concentrée par l'évaporation.

**Mula,** v. d'Espagne (prov. de Murcie), sur la rivière homonyme, affluent de la Segura ; 12.000 h. Sources sulfureuses aux *Baños de Mula*, dans le voisinage.

**mulard** [*lar*], **e** n. et adj. Canard, cane, provenant du croisement du canard musqué et du canard commun : *cane mularde.*

**mulasse** [*la-se*] n. f. Jeune mule.

**mulasserie** [*la-se-ri*] n. f. Industrie ayant pour objet la production du mulet.

**mulassier** [*la-si-é*], **ère** adj. Qui produit des mulets : *jument mulassière.* Qui a rapport à cette production : *l'industrie mulassière du Poitou.* (On dit aussi MULATIER, ÈRE.)

— Encycl. L'industrie mulassière est prospère en France, notamment dans les Deux-Sèvres, la Vienne, la Vendée, les Charentes, les montagnes de l'Est et du centre, la Gascogne, les départements pyrénéens, le Dauphiné et la Corse. On élève dans le Poitou une race de baudets spécialement destinés à servir d'étalons ; les juments mulassières sont de race poitevine également, mais on en tire aussi de la Bretagne. Les baudets étalons sont élevés dans un bâtiment spécial appelé *atelier*, d'où ils ne sortent que pour saillir les juments. Les animaux nés de cet accouplement sont des *muletons*, que l'on sèvre vers le huitième mois et que l'on nourrit ensuite substantiellement : ce sont alors les *gitons* et *gitonnes*, qui, bien engraissés, trouvent facilement acquéreurs. Conservés une deuxième année, les mulets et mules deviennent *doublons* et *doublonnes*, et la troisième année *mulets* ou *mules d'âge ;* mais il est rare que les animaux ne soient pas vendus dès la première année.

**mulatier, ère** adj. Syn. de MULASSIER, ÈRE.

**mulâtre** n. m. et adj. (espagn. *mulato ;* de *mulo*, mulet). Né d'un nègre et d'une blanche, ou d'une négresse et d'un blanc. (Le nom a pour fém. *mulâtresse.*)

— ENCYCL. Si le mulâtre se croise avec une des races parentes, le produit sera un *tierceron ;* le métis au troisième degré deviendra un *quarteron.* Le mulâtre offre des caractères intermédiaires entre ceux du blanc et ceux du nègre ; la peau est généralement grisâtre, les lèvres un peu fortes, les cheveux crépus, quoique assez longs ; le nez est un peu large, mais saillant. Presque toujours, le père est blanc et la mère noire.

**mulâtresse** [*trè-se*] n. f. Femme mulâtre.

**mulcter** [*té*] v. a. (lat. *mulctare*). *Dr.* Condamner quelqu'un à quelque peine, à une amende ; punir. *Par extens.* Maltraiter, offenser, vexer.

**muldane** n. f. Variété d'orthose.

**mule** n. f. (du lat. *mulleus*, bottine rouge.) Pantoufle laissant le talon découvert. Engelure au talon. Affection eczémateuse chronique, qui se montre sur le derrière du boulet de l'ânesse, de la mule ou du cheval. *Mule du pape*, pantoufle blanche sur laquelle est brodée une croix et que le pape donne à baiser à ceux qui lui sont présentés.

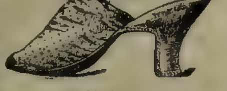

Mule.

**mule** n. f. (lat. *mula*). Produit femelle de l'accouplement de l'âne avec la jument, ou du cheval avec l'ânesse : *mule ombrageuse. Etre têtu comme une mule*, avoir beaucoup d'entêtement. *Ferrer la mule*, v. FERRER. PROV. : **A vieille mule frein doré**, il faut parer une vieille bête pour la mieux vendre, une femme âgée pour la rendre séduisante. **La mule du pape ne mange qu'à ses heures**, quoique l'on vive dans l'abondance, on ne mange avec plaisir que lorsqu'on a faim.

**mule-jenny** ou **mull-jenny** [*jé-ni*] n. f. (m. angl. : de *mule*, mule, et *Jenny*, Jeannette). Métier employé dans le filage du coton et de la laine. Pl. des *mule* ou *mull-jennys.* (Quelques-uns font ce mot masc.)

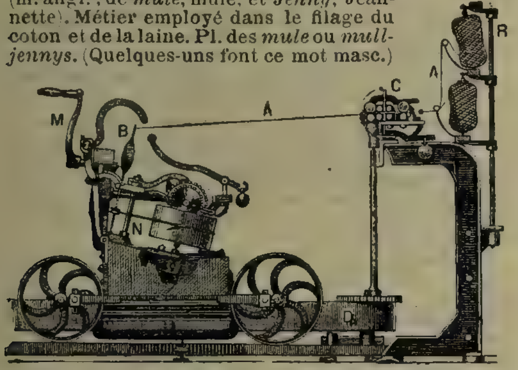

Mule-jenny : R, râtelier portant la bobine des rubans ; C, cylindre étireur des rubans A, A ; B, bobine sur laquelle s'euroule le ruban après qu'il a été étiré ; D, chariot portant les bobines B et doué d'un mouvement rectiligne de va-et-vient ; M, manivelle faisant manœuvrer le chariot ; N, ensemble du mécanisme pour filer et retordre le ruban.

— ENCYCL. La mule-jenny, métier renvideur remplaçant le métier continu, se compose de deux parties : l'une fixe, l'autre mobile. Généralement, ce métier est à mouvement automatique. La torsion des fils de coton ou des brins de laine s'effectue aussi bien quand il est en mouvement que lorsqu'il est arrivé au bout de sa course.

**mulet** [*lè*] n. m. (lat. *mulus*). Animal engendré d'un âne et d'une jument, ou d'un cheval et d'une ânesse : *le mulet est sobre, patient et très robuste. Grand mulet*, mulet proprement dit, né d'un âne et d'une jument. *Petit mulet*, bardot, né d'une ânesse et d'un cheval. *Par ext.* Tout animal de sang mêlé, produit par le croisement de deux races voisines. *Chargé comme un mulet*, chargé d'un fardeau très lourd. *Têtu comme un mulet*, très têtu. *Mulets de Marius* (*muli Mariani*), sobriquet donné aux légionnaires romains que Marius obligea à porter leurs effets au bout d'un bâton. ALLUS. HIST. : **Mulet chargé d'or de Philippe.** Le roi de Macédoine disait qu'il n'existait pas de forteresse imprenable, là où pouvait monter un mulet chargé d'or. (On rappelle ce mot pour exprimer la puissance irrésistible de l'or.)

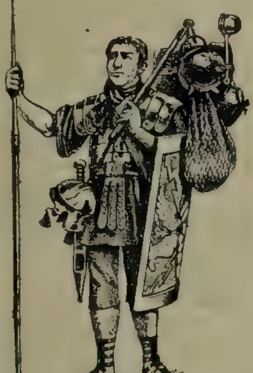

Mulet de Marius.

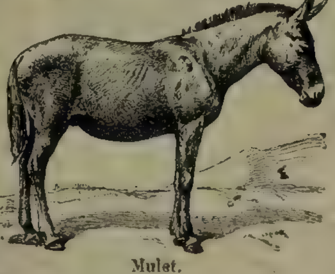

Mulet.

— ENCYCL. Le mulet, hybride de l'âne et de la jument, est un animal robuste, patient et sobre. Il en existe deux types : un type léger ou mulet de bât, utilisé pour le service en montagne, et un type lourd ou mulet de trait, qui, en certaines régions, rend les mêmes services que le cheval. Son aspect et ses formes, bien que variables, se rapportent assez bien à la description suivante : beaucoup plus grand que l'âne, pelage noir ou alzean brûlé, tête longue et volumineuse, avec des naseaux peu dilatés, des arcades sourcilières proéminentes, des oreilles longues, le poitrail resserré, tandis que le ventre est amplifié, les membres secs.

**mulet** [*lè*] n. m. (lat. *mullus*). *Ichtyol.* V. MUGE.

**muleta** [*mou-lé*] n. f. (m. espagn.). Morceau d'étoffe écarlate, dont les matadors se servent pour exciter le taureau.

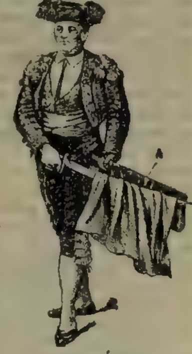

A, muleta.

**muletier** [*ti-é*] n. m. Conducteur de mulets.

**muletier** [*ti-é*], **ère** adj. Propre aux mulets : *chemin muletier.*

**muletière** n. f. Femme qui conduit les mulets. Femme d'un muletier.

**muletières** n. f. pl. Filet de mer, dont on se sert pour prendre les muges ou mulets.

**muleton, onne** [*o-ne*] n. Jeune mulet ou mule.

**mulette** ou **mullette** [*mu-lè-te*] n. f. *Fauconn.* Estomac des oiseaux de proie.

**mulette** [*lè-te*] n. f. Genre de mollusques lamellibranches, qui fournissent une belle nacre et que l'on appelle aussi *moules d'eau douce : certaines mulettes produisent des perles.*

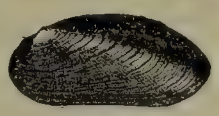

Mulette.

**mulette** [*lè-te*] ou **muleta** [*lé*] n. f. Bateau de pêche portugais à fond plat et à un seul mât, gréant une voile latine.

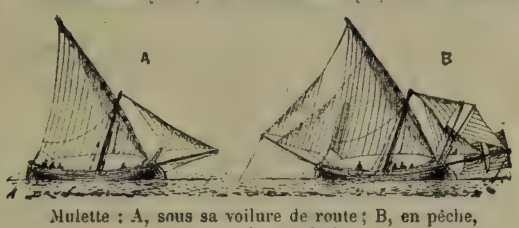

Mulette : A, sous sa voilure de route ; B, en pêche, sous sa voilure à dériver.

**Muley.** *Biogr.* V. MOULEY.

**Mulheim-sur-la-Ruhr,** v. d'Allemagne (Prusse-Occidentale, dans le district charbonnier et métallurgique de Westphalie) ; 112.000 h. Métallurgie.

**Mulheim-sur-le-Rhin,** v. d'Allemagne (Prusse, présid. de Cologne), sur le Rhin ; 51.000 h. Soieries, rubans, métallurgie.

**Mulhouse,** ch.-l. d'arr. et de c. du Haut-Rhin, sur l'Ill ; 105.488 h. (*Mulhousiens*). Ch. de f. Filatures et tissages de coton, lainages ; impression sur étoffes ; papeterie ; fabriques de produits chimiques ; fonderies, forges. — L'arrond. compte 5 cant., 75 comm., et 189.000 h.

**mulièbre** adj. (lat. *muliebris ;* de *mulier*, femme). Qui a rapport aux femmes.

**mulion** n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant des mouches propres à l'Europe méridionale et dont quelques espèces se trouvent en France.

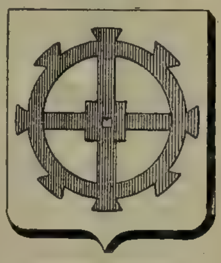

Armes de Mulhouse.

**mulle** [*mu-le*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant trois espèces des mers d'Europe.

— ENCYCL. Les mulles (*mullus*) sont des poissons roses ou rouges, couverts de grandes écailles et que l'on nomme souvent *rougets* (comme certains trigles), *barbarins*, etc. Ils sont répandus dans l'Atlantique et la Méditerranée, et on les pêche sur tout le littoral français, pour la finesse de leur chair.

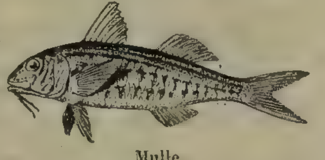

Mulle.

**mulle** [*mu-le*] n. f. Ancien nom de la caillette, estomac des ruminants. Garance de qualité inférieure. Adjectiv. : *garance mulle.*

**Mullenhoff** (Charles-Victor), érudit allemand, né à Marne, m. à Berlin (1818-1884). Son *Archéologie allemande* fut un des monuments les plus importants de la philologie germanique.

**mullequin** n. m. Syn. de MOLEQUIN.

**mullequinerie** [*mu-le-ki-ne-rî*] n. f. Profession de mullequinier.

**mullequinier** [*mu-le-ki-ni-é*] n. m. Fabricant de mullequin ou de molequin.

**Muller** (Jean de), historien suisse, né à Schaffhouse, m. à Cassel (1752-1809), auteur d'une bonne *Histoire de la Confédération suisse.*

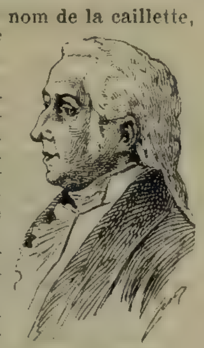

Jean de Muller.

**Muller** (Karl *Otfried*), philologue et archéologue allemand, né à Brieg (Silésie), m. à Athènes (1797-1840). Ecrivain de talent et savant de premier ordre, il effectua d'heureuses fouilles à Delphes, Egine, etc. ; auteur d'une belle *Histoire de la littérature grecque.*

**Muller** (Jean), physiologiste allemand, né à Coblence, m. à Berlin (1801-1858). Il fut un des défenseurs les plus éminents de la doctrine vitaliste.

**Muller** (Charles-Louis), peintre d'histoire français, né et m. à Paris (1815-1892) ; auteur de l'*Appel des dernières victimes de la Terreur.*

**Muller** (Fritz), naturaliste allemand, né près d'Erfurt, m. à Blumenau (1821-1897). Ses travaux ont contribué à la diffusion des idées darwiniennes.

**Muller** (Frédéric-*Max*), philologue et mythologue anglais, d'origine allemande, né à Dessau, m. à Oxford (1823-1900). On lui doit de remarquables travaux de mythologie comparée et de linguistique (*Leçons sur la science du langage*), et une excellente édition du *Rig-Véda.* Max Muller attribue l'origine des mythes à une maladie du langage.

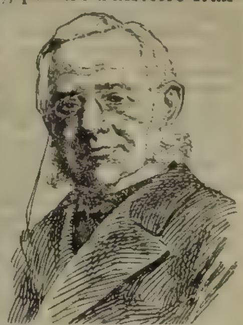

Max Muller.

**Muller** (Edouard), homme d'Etat suisse, né à Dresde en 1848, président de la Confédération helvétique en 1899, en 1907 et en 1913.

**Mullheim,** comm. de Suisse (cant. de Thurgovie), non loin de la Thur ; 1.470 h. Fromagerie ; apiculture. Toiles de coton, broderie mécanique.

**mullidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, renfermant les genres *mulle* et voisins. S. un *mullidé.*

**mulon** n. m. Syn. de MEULON.

**mulot** [*lo*] n. m. (du bas allem. *mul*, taupe). Espèce de petit rat qui vit sous terre, dans les bois et les champs : *le mulot pille souvent les poulaillers.*

— ENCYCL. Les mulots (*mus sylvaticus*) sont répandus dans toute l'Europe et la région circaméditerranéenne. Un peu plus grand que la souris, le mulot est un animal gris fauve, avec le ventre blanc ; sa queue est nue et écailleuse, à l'inverse de celle des campagnols, qui est poilue. Ce petit rongeur est commun dans les campagnes ; il attaque les céréales, les fruits, s'introduit dans les poulaillers et brise les œufs ou dévore les poussins. Très prolifique, sa femelle a quatre ou cinq portées par an, de cinq à six petits.

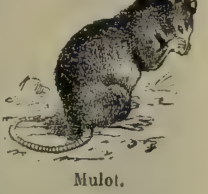

Mulot.

**muloter** [*té*] v. n. Se dit du sanglier, du chien qui creuse des trous de mulots.

**Mulready** (William), peintre et sculpteur anglais, né à Ennis, m. à Londres (1786-1863). Il se fit connaître par de petits tableaux de genre, exécutés avec précision et esprit : *Boutique de charpentier, Auberge sur la route*, etc.

**Mulsant** (Martial-*Etienne*), naturaliste français, né à Mornant (Rhône), m. à Lyon (1797-1880) ; auteur de travaux sur les coléoptères de France.

**mulsion** n. f. (lat. *mulsio*). Action de traire une femelle.

**mult** ou **multi,** préfixe venu du lat. *multus*, et qui signifie *beaucoup, nombreux.*

**multangulaire** [*ghu-lè-re*] ou **multangulé, e** adj. Qui a beaucoup d'angles.

**multa paucis,** mots lat. signif. : *Beaucoup dans peu de mots.* Expression qui s'applique aux écrivains concis.

**Multatuli.** V. DEKKER (Edouard DOUWES).

**multiarticulé, e** adj. *Zool.* Qui est composé de nombreux articles.

**multicapsulaire** [*kap-su-lè-re*] adj. (du préf. *multi*, et de *capsulaire*). Se dit d'un fruit formé de multiples capsules.

**multicaule** [*ko-le*] adj. (du préf. *multi*, et du lat. *caulis*, tige). Qui a des tiges nombreuses.

**multicolore** adj. Où l'on remarque un grand nombre de couleurs : *bannière multicolore.*

**multicuspidé, e** [*kus-pi*] adj. (du préf. *multi*, et du lat. *cuspis, idis*, pointe). *Bot.* Qui a un grand nombre de pointes.

**multidenté, e** [*dan*] adj. Qui présente de nombreuses saillies ou dents.

**multidigité, e** adj. Se dit d'une feuille qui a beaucoup de divisions en forme de doigts.

**Multien** [*si-in*], anc. pays de France, bordé au S. par la Marne, à l'E. par l'Ourcq ; v. pr. *Meaux.*

**multifide** adj. *Hist. nat.* Syn. de MULTILOBÉ.

**multiflore** adj. Qui a beaucoup de fleurs.

**multiforé, e** adj. Perforé de multiples trous.

**multiforme** adj. Qui a ou prend plusieurs formes : *la vérité est multiforme.*

**multiformité** n. f. Etat, caractère de ce qui est multiforme.

**multilobé, e** adj. *Hist. nat.* Qui a beaucoup de lobes.

**multilocal, e, aux** adj. Qui se manifeste en plusieurs points à la fois.

**multiloculaire** [*lè-re*] adj. *Bot.* Se dit d'un ovaire divisé en un grand nombre de loges.

**multimillionnaire** [*mi-li-o-nè-re*] adj. Qui possède beaucoup de millions.

**multinervé, e** [*nèr*] adj. *Bot.* Se dit des feuilles qui présentent de multiples nervures.

**multinervie** [*nèr-vî*] n. f. Ancien nom du plantain.

**multipare** adj. (du préf. *multi*, et du lat. *parere*, enfanter). Qui met bas plusieurs petits en une seule portée : *la femelle du lapin est multipare.* Femme qui a enfanté plusieurs fois. (Dans ce dernier sens, s'emploie par opposition à *primipare.*)

**multiparité** n. f. Condition des espèces multipares : *la multiparité est commune chez les rongeurs.*

**multiplan** adj. et n. m. Se dit d'un aéroplane, d'un cerf-volant, à nombreux plans de sustentation.

**multiple** adj. (lat. *multiplex*). Qui n'est pas simple : *question multiple.* (*Gramm.* Le sujet est *multiple* ou *composé* quand il est exprimé par plusieurs mots : *le commerce et l'industrie enrichissent un pays.* L'attribut est *multiple* ou *composé* quand il exprime plusieurs manières d'être du sujet : *l'ours est carnivore et herbivore.*) N. m. Nombre qui en contient un autre un certain nombre de fois exactement : *9 est un multiple de 3. Plus petit commun multiple de plusieurs nombres*, le plus petit des multiples communs à ces nombres. *Electr.* Tableau de distribution d'un bureau central téléphonique. *Multiple Baudot*, appareil télégraphique permettant de transmettre simultanément plusieurs dépêches sur le même fil. Ant. **Simple.**

— Encycl. *Arithm.* Un nombre est multiple d'un autre lorsqu'il est égal à cet autre multiplié par un nombre entier ; ainsi, 21 est multiple de 7, parce que $7 \times 3 = 21$. Quand un nombre est multiple d'un autre, on dit que celui-ci est sous-multiple du premier. Un multiple commun à plusieurs autres est un nombre qui est multiple à la fois de tous les nombres considérés. On démontre que *le plus petit des multiples communs de deux nombres peut s'obtenir en divisant le produit de ces deux nombres par leur plus grand commun diviseur.* Pour trouver le plus petit des multiples communs de plusieurs nombres, on opère généralement de la façon suivante : *on décompose les nombres en leurs facteurs premiers, puis on fait le produit de tous les facteurs premiers différents, ces facteurs étant affectés du plus fort des exposants qu'ils ont dans les décompositions.*

**multiplement** [*man*] adv. D'une façon multiple. (Peu us.)

**multiplex** [*plèkss*] adj. et n. m. Se dit d'un appareil télégraphique, permettant de transmettre simultanément plusieurs dépêches par un même fil.

**multipliable** adj. Qui peut être multiplié.

**multipliant** [*pli-an*], **e** adj. Qui multiplie. *Verre multipliant*, et subst. *Multipliant*, verre à facettes, qui fait voir les objets multipliés.

**multiplicande** n. m. Nombre à multiplier par un autre. (V. MULTIPLICATION.)

**multiplicateur, trice** adj. Se dit de ce qui multiplie. N. m. Nombre par lequel on en multiplie un autre. Galvanomètre. Châssis d'appareil photographique, permettant à l'opérateur d'obtenir, en deux poses, sur la même plaque, deux portraits.

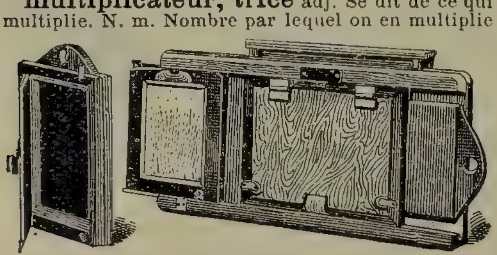

Châssis multiplicateur.

**multiplicatif, ive** adj. Qui multiplie, qui concourt à multiplier : *cause multiplicative.*

**multiplication** [*si-on*] n. f. (lat. *multiplicatio*). Augmentation en nombre : *la multiplication des êtres. Arithm.* Opération qui a pour but, étant donné deux nombres, l'un appelé *multiplicande*, l'autre *multiplicateur*, d'en former un troisième appelé *produit*, qui soit composé avec le multiplicande comme le multiplicateur est formé avec l'unité. *Table de multiplication* ou *de Pythagore* (attribuée à ce mathématicien grec), table de multiplication donnant les produits l'un par l'autre des dix premiers nombres. *Véloc.* Espace que parcourt une bicyclette pour un rapport donné de dents du petit pignon de la roue motrice et celles du grand pignon. *Hist. relig. Multiplication des pains*, double miracle de Jésus-Christ. D'après les textes évangéliques, Jésus-Christ nourrit une première fois 5.000 hommes avec cinq pains et deux poissons (S. Math., XIV, 15-21 ; S. Jean, VI, 5-14), et une seconde fois plus de 4.000 hommes avec sept pains et plusieurs petits poissons (S. Matth., XVII, 32-38 ; S. Marc, VIII, 1-9).] Ant. **Division.**

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 2 | 4 | 6 | 8 | 10 | 12 | 14 | 16 | 18 | 20 |
| 3 | 6 | 9 | 12 | 15 | 18 | 21 | 24 | 27 | 30 |
| 4 | 8 | 12 | 16 | 20 | 24 | 28 | 32 | 36 | 40 |
| 5 | 10 | 15 | 20 | 25 | 30 | 35 | 40 | 45 | 50 |
| 6 | 12 | 18 | 24 | 30 | 36 | 42 | 48 | 54 | 60 |
| 7 | 14 | 21 | 28 | 35 | 42 | 49 | 56 | 63 | 70 |
| 8 | 16 | 24 | 32 | 40 | 48 | 56 | 64 | 72 | 80 |
| 9 | 18 | 27 | 36 | 45 | 54 | 63 | 72 | 81 | 90 |
| 10 | 20 | 30 | 40 | 50 | 60 | 70 | 80 | 90 | 100 |

Table de Pythagore.

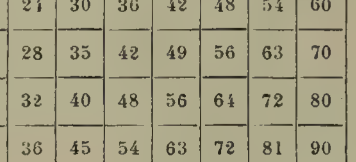

Multiplication (cyclisme).

— Encycl. *Arithm.* Le multiplicande et le multiplicateur sont appelés les deux facteurs du produit.

Dans le cas de nombres entiers, la multiplication a donc pour but d'ajouter autant de nombres égaux au multiplicande qu'il y a d'unités au multiplicateur ; ainsi, multiplier 25 par 4, ce qu'on indique à l'aide du signe de multiplication × qui s'énonce *multiplié par* ($25 \times 4$), c'est faire la somme $25 + 25 + 25 + 25$. La multiplication est donc une addition, et l'opération dite *multiplication* a pour but d'effectuer rapidement une addition de nombres égaux. La règle générale pratiquée est la suivante : si le multiplicateur n'a qu'un chiffre, on multiplie successivement tous les chiffres du multiplicande par le chiffre du multiplicateur en commençant par le chiffre des unités ; pour chaque produit obtenu, on écrit le chiffre des unités, et l'on ajoute le chiffre des dizaines au produit suivant. Si le multiplicateur est quelconque, on écrit le multiplicateur sous le multiplicande, on trace au-dessous du multiplicateur une barre horizontale ; puis on multiplie le multiplicande par le chiffre des unités du multiplicateur, on écrit au-dessous de la barre horizontale ce premier *produit partiel*, puis on recommence en employant le chiffre des dizaines du multiplicateur, et ainsi de suite. On écrit les produits partiels successivement obtenus les uns au-dessous des autres en ayant soin d'écrire le premier chiffre de droite, dans chaque produit partiel, sous le chiffre du multiplicateur qui sert à former ce même produit.

Pour effectuer une multiplication, il faut savoir par cœur les produits, entre eux, de tous les nombres d'un chiffre. Ces produits sont consignés dans la table ci-dessus, dite *table de Pythagore* ou *table de multiplication.*

Le produit d'un des nombres de la première ligne par un nombre quelconque de la première colonne, se trouve au point d'intersection de la ligne et de la colonne correspondante.

*Multiplication des fractions.* D'après la définition, le produit de $\frac{5}{7}$ par $\frac{3}{4}$, par exemple, devra être 3 fois le $\frac{1}{4}$ de $\frac{5}{7}$ ; on en déduit que le produit est une fraction ayant pour numérateur le produit des numérateurs des fractions proposées et pour dénominateur le produit de leurs dénominateurs.

*Multiplication des nombres décimaux.* On fait le produit comme si les nombres étaient entiers, puis on sépare sur la droite de ce produit autant de chiffres décimaux qu'il y en a au multiplicande et au multiplicateur réunis.

— *Algèb.* La multiplication des monômes ou polynômes repose sur la *convention des signes*, qui est la suivante : *le produit de deux facteurs de même signe est positif, le produit de deux facteurs de signes contraires est négatif.*

*Multiplication des radicaux.* Lorsque les radicaux ont même indice, il suffira de multiplier les quantités placées sous les radicaux en conservant le radical et l'indice commun ; ainsi :

$$\sqrt{7} \times \sqrt{6} = \sqrt{42}.$$

*Multiplication des arcs.* On appelle ainsi, en trigonométrie, le calcul des lignes trigonométriques du double, du triple, etc., d'un arc, en fonction des lignes trigonométriques de cet arc. Ainsi, on démontre que :

$$\sin 2a = 2 \sin a \cos a$$
$$\cos 2a = \cos^2 a - \sin^2 a$$
$$\operatorname{tg} 2a = \frac{2 \operatorname{tg} a}{1 - \operatorname{tg}^2 a}.$$

— *Biol.* La multiplication est une des formes de la génération ; elle a lieu par *scission* et *bourgeonnement*, qui comprennent la *sporulation* et la *conjugaison*, cette dernière conduisant à la *reproduction sexuelle.*

— *Bot.* On comprend sous le nom de *multiplication* la production d'individus nouveaux par le moyen d'un fragment de l'être à conserver, tandis que la reproduction proprement dite a nécessairement pour origine un œuf (graine, spore). La multiplication est *naturelle* et se fait par stolons (fraisier) ou *artificielle* et se fait par marcottage, bouturage ou greffage.

**multiplicité** n. f. Nombre considérable : *la multiplicité des lois.*

**multiplié** adj. m. Se dit du fromage de Gruyère possédant des yeux en trop grande quantité, accident occasionné par un défaut de fabrication (emploi de présures acides).

**multiplier** [*pli-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Augmenter une quantité, un nombre : *l'industrie multiplie les prodiges. Arithm.* Faire une multiplication : *multiplier une fraction par un entier.* V. n. Produire des êtres semblables à soi et de plus en plus nombreux ; *les lapins multiplient facilement.* **Se multiplier** v. pr. Etre multiplié, augmenté en nombre ou en quantité. Se reproduire ou augmenter, en nombre par voie de génération. *Fig.* Etre en quelque sorte, et à force d'activité, en plusieurs lieux à la fois : *officier qui se multiplie pour arrêter ses soldats débandés.*

**multiplieur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui multiplie. (Peu us.)

**multipolaire** [*lè-re*] adj. *Physiq.* Qui a plus de deux pôles : *dynamo multipolaire.*

**multiponctué, e** adj. Marqué de multiples points.

**multiportrait** n. m. Epreuve photographique obtenue devant un ou plusieurs miroirs et présentant plusieurs images différentes du modèle.

**multiséculaire** [*lè-re*] adj. Qui a duré beaucoup de siècles : *des monuments multiséculaires.*

**multisoc** adj. *Agric.* Syn. de POLYSOC.

**multi sunt vocati, pauci vero electi,** mots lat. signif. : *Beaucoup sont appelés, mais peu sont élus.* Paroles de l'Evangile (S. Matth., XX et XXI), qui ne regardent que la vie future, mais qu'on applique à la vie présente dans une foule de circonstances.

**multitubulaire** [*lè-re*] adj. *Techn.* Se dit de chaudières dans lesquelles l'eau est chauffée à l'aide d'un grand nombre de petits tubes entre lesquels passent les flammes du foyer.

**multitude** n. f. (lat. *multitudo*). Très grand nombre : *une multitude d'oiseaux.* Peuple, foule, généralité des hommes : *les démagogues flattent la multitude.* Allus. hist. : **La vile multitude,** expression par laquelle Thiers désigna (24 mai 1850) une catégorie de citoyens qu'il s'agissait d'éliminer du nombre des électeurs par une modification à la loi électorale du 15 mars 1849.

**multivalve** adj. *Zool.* Se dit de la coquille des mollusques quand elle est formée d'une multitude de pièces : *les crustacés cirripèdes ont une coquille multivalve.* (Se dit de ces mollusques eux-mêmes.)

**mumie** [*mi*] n. f. Ancien nom du baume de momie.

**Mumliswil,** comm. de Suisse (cant. de Soleure) ; 1.470 h. Agriculture, élève de bétail.

**Mummius** [*mi-uss*] (Lucius), général et consul romain, qui anéantit la ligue Achéenne (ce qui lui valut le surnom d'*Achaicus*) et réduisit la Grèce en province romaine. Ayant pris Corinthe (146 av. J.-C.), dont les richesses artistiques avaient fait le musée de la Grèce, Mummius, qui ignorait tout à fait le prix de ces chefs-d'œuvre, fit conduire à Rome une foule d'objets précieux : statues, vases, tableaux, etc., et menaça ceux qui étaient chargés du transport d'avoir à les remplacer à leurs frais, s'il leur arrivait de les perdre ou de les détériorer.

**Mummole** (Ennius), homme de guerre du VIe siècle, m. en 585. Nommé patrice du roi Gontran, pour le compte duquel il fit la guerre avec succès, il fit proclamer roi Gondovald, fils de Clotaire.

**Mun** (Adrien-*Albert*-Marie, comte **de**), homme politique français, né à Lumigny (Seine-et-Marne), m. à Bordeaux (1841-1914) : orateur distingué du parti catholique libéral, organisateur d'œuvres catholiques sociales, député ; membre de l'Académie française en 1897. Au début de la Grande Guerre, il employa sa plume à soutenir le moral de la nation.

Albert de Mun.

**Munch** (Ernest-Hermann-Joseph **de**), historien suisse, né et m. à Rheinfelden (1798-1841) ; auteur d'une *Histoire générale des temps modernes.*

**Munch-Bellinghausen** (Eligius Francis Joseph, baron **de**), auteur dramatique allemand, plus connu sous le pseudonyme de *Frédéric* Halm, né à Cracovie, m. à Vienne (1806-1871). On lui doit *Griseldis, l'Adepte, le Gladiateur de Ravenne*, etc.

**Munchenbuchsee,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur un plateau fertile ; 2.100 h. Agriculture, industrie laitière ; élève de bétail.

**München-Gladbach.** *Géogr.* V. Gladbach.

**Munchenstein,** comm. de Suisse (cant. de Bâle-campagne), sur la Birse ; 2.000 h. Agriculture, viticulture ; fabriques de ciment, chaux, produits chimiques.

**Munchhausen** (Charles-Frédéric-Jérôme, baron **de**), officier allemand, né et m. en Hanovre (1720-1797), connu par les fanfaronnades qu'on lui attribue et qui sont devenues proverbiales depuis la publication des *Aventures du baron de Munchhausen.* C'est le *Monsieur de Crac* allemand.

**Muncie,** v. des Etats unis d'Amérique (Indiana), ch.-l. du *comté de Muncie*, sur la White River ; 36.500 h.

**Munckswalm,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 1.420 h.

**Munda,** anc. ville d'Espagne, auj. *Ciudad Rondo*, dans la Bétique, où César battit Cneius et Sextus, fils de Pompée (45 av. J.-C.). César, qui avait couru de grands dangers pendant la bataille, disait plus tard « que, dans toutes les occasions, il avait combattu pour la gloire ; mais qu'à Munda il avait combattu pour la vie ».

**Münden,** ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Hanovre), au confluent de la Werra et de la Fulda ; 11.000 h.

**mundick** [*mon*] n. m. Dans le langage des mineurs, poussière de minerai stannifère, qui ne contient que très peu d'étain et que l'on rejette.

**mundium** [*mon-di-om*] n. m. *Dr. germ.* Droit de puissance, de tutelle, exercé par le mari sur la personne de sa femme, ou par le père sur ses enfants. (V. MAINBOURNIE.)

**mungo** [*mon*] n. m. *Bot.* Genre d'ombellifères. *Zool.* Nom de diverses espèces de mangoustes asiatiques.

— Encycl. *Bot.* Le mungo est une plante vivace, très estimée contre la morsure des serpents venimeux ; elle croit dans l'Inde. Les Hindous croient que la mangouste recherche sa racine pour se guérir ou se préserver des atteintes des serpents.

**Mungo Park,** célèbre voyageur écossais, né à Foulshiels, fit deux grands voyages d'exploration en Afrique, descendit le Niger jusqu'à Ségou et trouva la mort aux rapides de Boussa, où son bateau se brisa (1771-1806). On a de lui une excellente relation de son premier voyage.

Mungo Park.

**Munia** (pic de la), sommet de la frontière franco-espagnole (Hautes-Pyrénées), situé au fond du cirque de Troumouse ; 3.150 m. d'altitude.

**Munich** [*nik*] (en all. **München**), v. d'Allemagne, capit. de la Bavière, sur l'Isar, à 941 kil. de Paris ; 630.000 h. (*Munichois*). Archevêché, université, riche bibliothèque, beaux musées connus sous les noms de Pinacothèque (peinture) et de Glyptothèque (sculpture). Cathédrale (XVe s.). Centre littéraire et artistique allemand. Bière estimée. Manufactures de porcelaine, d'instruments de précision, d'ébénisterie de luxe, etc.

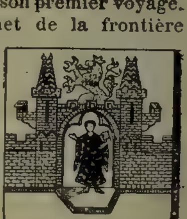

Armes de Munich.

**municipal, e, aux** adj. Qui a rapport aux municipalités : *loi municipale. Antiq.* Relatif à un municipe. *Officiers municipaux*, magistrats qui administrent une municipalité. *Conseil municipal*, corps, généralement électif, chargé de délibérer sur les affaires d'une commune, et dont les décisions sont exécutées par le maire. *Garde municipale*, garde chargée de la police militaire de Paris. *Garde*

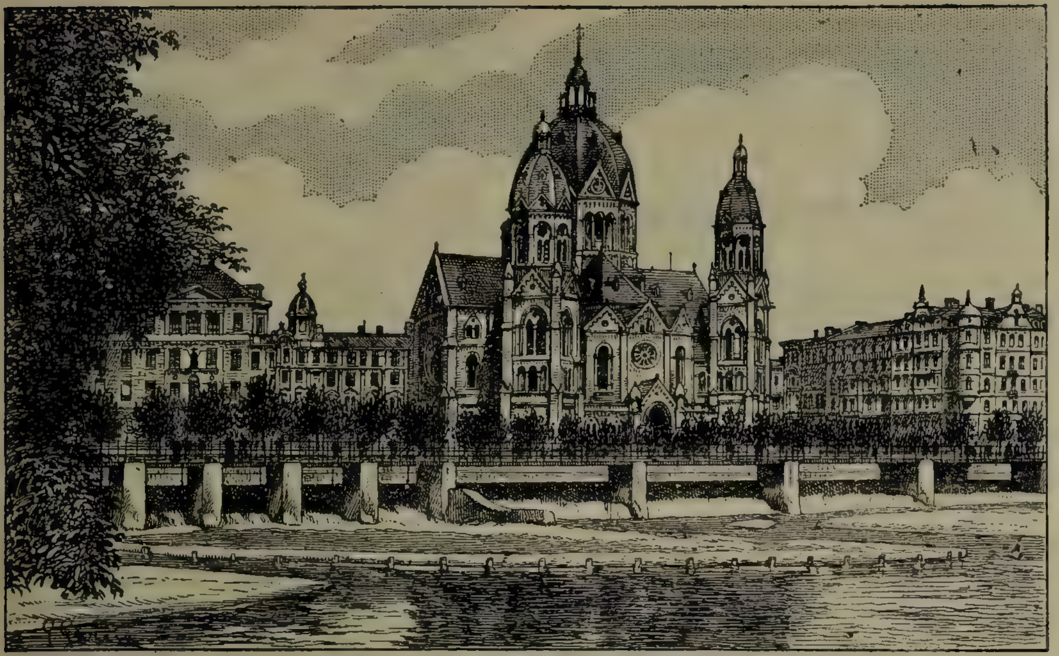

Munich. — Eglise Saint-Lucas et pont sur l'Isar.

*municipal* ou *fam. Municipal* n. m. Soldat de cette garde.

**municipalement** [*man*] adv. Selon les formes municipales : *ville gouvernée municipalement.*

**municipaliser** [*zé*] v. a. Soumettre au régime municipal : *municipaliser un pays.*

**municipalisme** [*lis-me*] n. m. Système de gouvernement basé sur l'administration municipale.

**municipalité** n. f. Ville soumise à l'organisation municipale. Corps des officiers municipaux : *la municipalité de Paris.* Mairie. V. CONSEIL.

**municipe** n. m. (lat. *municipium*). *Antiq. rom.* Ville soumise à l'autorité de Rome et qui participait aux droits de cité romaine, tout en se gouvernant par ses propres lois. Auj. Division administrative, dans certains pays.

**munidopsis** [*psiss*] n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, qui habitent les profondeurs de l'océan. (V. la planche OCÉAN.)

**Munier-Chalmas** (Ernest-Philippe), géologue français, né à Tournus (Saône-et-Loire), m. à Saint-Simon, près d'Aix-les-Bains (1843-1903). Par ses travaux sur la paléontologie, la stratigraphie, il a fourni à la géologie une importante contribution. Membre de l'Académie des sciences (1908).

**munificence** [*san-se*] n. f. (lat. *munificentia*). Vertu qui porte à faire de grandes libéralités.

**munificent** [*san*], **e** adj. Très libéral, très généreux. (On dit aussi MUNIFIQUE.)

**munir** v. a. (lat. *munire*). Pourvoir de tout ce qui est nécessaire à la défense : *munir une place.* Pourvoir, garnir en général : *munir des voyageurs de provisions. Munir des sacrements*, les administrer à (un malade). ANT. **Démunir**.

**munition** [*si-on*] n. f. Action de munir. Ensemble des moyens de défense et de subsistance dont on approvisionne une place, une armée, etc. *Pain de munition*, pain du soldat. *Fusil de munition*, ancien fusil de l'infanterie, qui se chargeait par la bouche. *Absolum. Des munitions*, poudre, projectiles, cartouches, etc.

**munitionnaire** [*si-o-nè-re*] n. m. Qui est chargé de fournir et de distribuer aux troupes les vivres et les fourrages nécessaires.

**munitionner** [*si-o-né*] v. a. Munir de provisions : *munitionner un fort.*

**munjeestine** [*meun'-jis-ti-ne*] ou **munjistine** n. f. Matière colorante de couleur orangée, que l'on trouve, en même temps que la purpurine, dans le munjeet. (On l'appelle aussi ORANGE DE GARANCE.)

**munjeet** [*meun'-jit'*] n. m. (forme angl. du mot hindou *manjut*). Garance de l'Inde : *le munjeet est inférieur à la garance d'Europe, car il ne contient pas d'alizarine, mais un mélange de purpurine et de munjeestine.*

**Munk** (Salomon), orientaliste français, d'origine allemande, né à Glogau, m. à Paris (1803-1867). On lui doit des travaux sur l'antiquité juive : *la Palestine, la Philosophie chez les Juifs.* Il mourut aveugle.

**Munkacevo** ou **Munkacs,** v. de Tchécoslovaquie (district autonome de Ruthénie), au pied des Karpathes, sur la Latorcza ; 17.000 h. Ch. de f. de Budapest à Lemberg. Eaux minérales ; scieries, moulins à vapeur ; distilleries. Premier établissement des Hongrois en Hongrie.

**Munkacsy** (Michel LIEB, dit *Mihaly*), peintre hongrois, né à Munkacs, m. à Bonn (1844-1900). Tempérament fougueux et original, il a donné, entre autres tableaux : *le Christ devant Pilate, le Dernier Jour d'un condamné à mort en Hongrie, les Saintes Femmes au tombeau du Christ, Ecce homo*, etc.

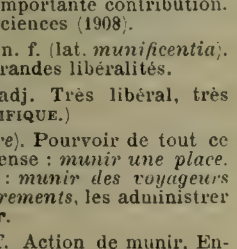

Munkacsy.

**munkforssite** n. f. Phosphato-sulfate naturel de calcium et d'aluminium.

**munkrudite** n. f. Phospho-sulfate naturel de calcium et de fer.

**Munnich** ou **Munich** (Burkhardt-Christofle, comte **de**), homme d'Etat et général russe, d'origine allemande, né près d'Oldenbourg, m. à Petrograd (1683-1767). Il se distingua au siège de Dantzig, et conquit la Crimée.

**Muno,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Virton) ; 1.726 h. Clouterie, sucrerie, carrières.

**Muñoz** (Gilles Sancho **de**), antipape, né à Téruel (Aragon), m. à Majorque (1380-1446). Elu par quelques cardinaux pour succéder à Benoît XIII, il prit le nom de Clément VII ou VIII (1424) et cinq ans après se soumit au pape légitime Martin V, élu depuis 1417 par le concile de Constance. Muñoz reçut l'évêché de Majorque.

**Muñoz** (Sébastien), peintre espagnol, né près de Ségovie, m. à Madrid (1654-1690). Son chef-d'œuvre est le *Martyre de saint Sébastien.*

**Murno** (Hugh), philologue écossais, né à Elgin, m. à Rome (1839-1885) ; connu par son édition critique de *Lucrèce.*

**Munsingen,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur l'Aar ; 2.310 h. Agriculture ; filature mécanique de laine ; toiles.

**munster** [*mun-stèr*] n. m. (m. allem.). Grande église d'un monastère et, *par ext.*, vieille cathédrale gothique.

**munster** [*mun-stèr*] n. m. Fromage à pâte molle et grasse qui se fabrique dans la vallée de Munster (Alsace) et dans les vallées avoisinantes.

**Munster** [*mun-stèr*], prov. d'Irlande, comprenant 6 comtés ; 1.390.000 h.

**Munster,** ch.-l. de c. du Haut-Rhin, sur la Fecht. — Fromages et industrie laitière. L'origine de la ville remonte à un *monastère* de bénédictins (VII$^{e}$-XVI$^{e}$ s.). — Le cant. a 15 comm., et 6.000 h.

**Munster,** v. d'Allemagne (Prusse), capit. de la Westphalie ; 90.000 h. Evêché, université. Métallurgie, papeterie, cotonnades. Patrie de Depping. Centre des anabaptistes en 1535. C'est à Munster et à Osnabrück que furent signés, en 1648, les préliminaires de la paix de Westphalie. (V. WESTPHALIE.)

**Munster** (*le Congrès de*), tableau de Terburg, représentant la réunion des plénipotentiaires qui signèrent le traité de Munster (Prusse) [1648]. (V. p. 330.)

**Münsterberg** (Hugo), psychologue allemand, né à Dantzig m. à Berlin (1863-1916). Son système donne à la volonté une part très grande dans la connaissance.

**Munsterbilsen,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres) ; 1.290 h.

**munstérien** [*muns-té-ri-in*] n. m. Disciple de Jean de Leyde, dont la secte avait Munster pour centre principal.

**Munster-Ledenbourg** (Georges-Herbert, comte **de**), homme d'Etat allemand, né à Londres, m. à Hanovre (1820-1902). Rallié à la Prusse après l'annexion du Hanovre, il fut ambassadeur à Londres et à Paris.

**Munthe** (Gerhard-Louis), peintre paysagiste norvégien, né à Aaröen, m. à Dusseldorf (1841-1896).

**muntjac** [*jak*] n. m. Espèce de cerf de petite taille, répandu depuis l'Inde jusque dans la Chine : *le muntjac appartient au genre cervule.*

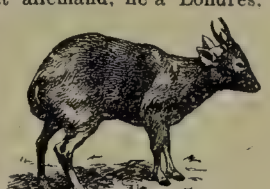

Muntjac.

**Müntz** (Eugène), critique et historien d'art, né à Soultz-sous-Forêts (Bas-Rhin), m. à Paris (1845-1902). On lui doit des travaux érudits : *Raphaël, sa vie et son temps ; Léonard de Vinci*, et surtout son *Histoire de l'art pendant la Renaissance.* — Son frère, *Achille-*CHARLES, né à Soultz, m. à Paris (1846-1917) ; membre de l'Académie des sciences (1896). Il s'est appliqué à la chimie agricole (*les Engrais*, etc.) Avec Schlœsing, il a découvert et isolé le ferment nitrique et expliqué les phénomènes complexes de la nitrification.

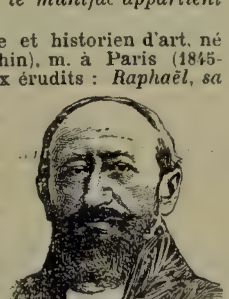

Eugène Müntz.

**Munychie** [*ki*], un des trois ports de l'ancienne Athènes. Auj. *Pacha-Limoni.*

**Munzer** ou **Muntzer** [*tsèr*] (Thomas), fondateur de la secte des anabaptistes, né à Stolberg, m. décapité à Mulhausen, en Thuringe, après la bataille de Frankenhausen (1490-1525).

**Muongs,** tribu du groupe des Moïs, qui vit dans les montagnes du Tonkin et dans le nord de l'Annam.

**muphti** n. m. *Admin. ottom.* V. MUFTI.

**muqueux, euse** [*keû, eu-ze*] adj. (lat. *mucosus*). Qui a rapport aux mucosités : *sécrétion muqueuse. Membranes muqueuses* ou substantiv. *Muqueuses*, membranes qui tapissent la cavité interne de différents organes et qui ont habituellement leur surface humectée d'un fluide dit *muqueux. Glandes muqueuses*, glandes qui sécrètent du mucus. *Pathol. Fièvre muqueuse*, nom donné autrefois aux typhoïdes légères et surtout aux fièvres paratyphoïdes (V. TYPHOÏDE et PARATYPHOÏDE). *Râle muqueux*, bruit ou râle qui s'entend à l'auscultation des poumons dans le cas de bronchite, de dilatation des bronches, de tuberculose pulmonaire. *Plaques muqueuses*, V. SYPHILIS.

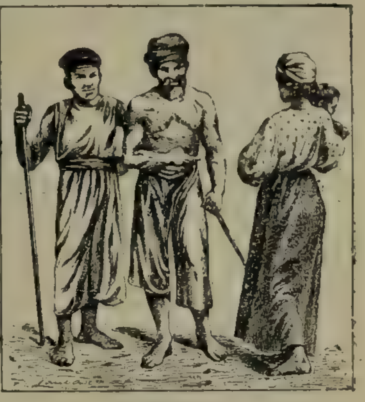

Muongs.

— ENCYCL. Toute muqueuse est une membrane assez épaisse, rouge, hérissée de papilles nombreuses et d'orifices glandulaires, composée d'une trame (chorion) et d'un épithélium pavimenteux. Les muqueuses tapissent tout le tube digestif, les fosses nasales, les bronches, etc.

**mur** n. m. (lat. *murus*). Ouvrage de maçonnerie, qui sert à faire les côtés d'une maison, à enclore un espace ou à le diviser. *Par anal.* Objet qui forme une enceinte ou une séparation : *un mur de planches. Fig.* Ce qui sépare, isole, défend : *le mur de la vie privée. Gros murs*, ceux qui forment l'enceinte d'un bâtiment et qui portent les combles ou la voûte. *Mur de soutènement*, mur destiné à s'opposer à la poussée des terres. *Mur de refend*, mur qui forme séparation dans l'intérieur d'un bâtiment. *Mur d'assaut*, mur disposé dans les gymnases et auquel les élèves s'exercent à monter. *Mur mitoyen*, qui sépare deux propriétés et est commun à toutes deux. (V. MITOYENNETÉ.) *Escr. Tirer au mur*, s'escrimer contre un mur pour s'exercer. (Pousser de tierce et de quarte à quelqu'un qui ne fait que parer.) *Parer au mur*, parer les coups de celui qui tire au mur. *Faire le mur*, exercice qui consistait à ne pas rompre, et appellation qu'on a donnée à tort, depuis, au salut des armes. *Mettre quelqu'un au pied du mur*, le pousser l'épée à la main, jusqu'à un mur qui l'empêche de rompre davantage ; et au *fig.*, lui enlever toute échappatoire. *Entre quatre murs*, dans un logement dépourvu de meubles. *Battre les murs*, vaciller de côté et d'autre, comme un homme ivre. *Mur d'airain*, obstacle insurmontable. *Mettre, coller quelqu'un au mur*, le fusiller. N. m. pl. Enceinte d'une ville et, *par ext.*, la ville, la cité elle-même : *entrer dans les murs.* Loc. prov. : *On tirerait plutôt de l'huile d'un mur*, se dit en parlant d'un homme dont on ne peut rien obtenir. *Il tirerait de l'huile d'un mur*, se dit d'un homme industrieux, adroit, persuasif. *Les murs ont des yeux* (ou *des oreilles*), on peut être surveillé, écouté, sans qu'on sans doute. ALLUS. LITTÉR. : **Mur de la vie privée.** Ce mot, attribué à Talleyrand et surtout à de Guilloutet, n'a été dit en réalité par personne ; mais l'idée que *la vie privée doit être murée*, c'est-à-dire que toute allégation malveillante par la voie de la presse doit être interdite et punie, se trouve exprimée dans un discours de Royer-Collard (1819).

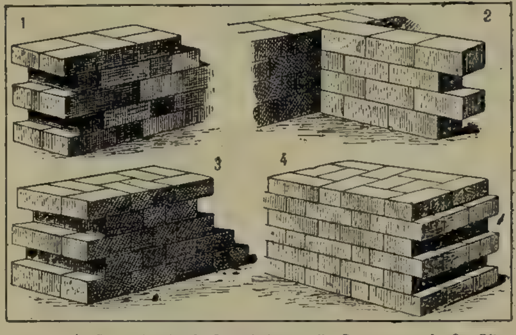

Murs : 1. De refend ; 2. De cloison ; 3. Gros mur de 0$^{m}$,33 ; 4. Gros mur de 0$^{m}$,44.

**Mur des Fédérés.** V. FÉDÉRÉS.

**mûr, e** adj. (lat. *maturus*). Se dit des fruits de la terre en état d'être récoltés : *raisins, blés mûrs. Fig. Age mûr*, qui suit la jeunesse. *Fam. Une personne mûre*, qui n'est plus jeune. *Esprit mûr*, posé, réfléchi. *Projet mûr*, suffisamment médité. *Mûre délibération*, délibération où tout a été examiné longtemps et avec la plus grande attention. *Etre mûr pour quelque chose*, être arrivé au point qu'il faut pour être propre à quelque chose. *Habit mûr*, vieux, usé. *Abcès mûr*, près de crever. *Pop. Etre mûr*, être ivre.

**Mûr,** ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 20 kil. de Loudéac, non loin du Blavet ; 2.440 h. Ardoisières. — Le cant. a 5 comm., et 6.130 h.

**murage** n. m. Action d'enfermer de murs. Son résultat : *ce murage a été fort mal exécuté.*

**mûraie** [*rè*] n. f. Plantation de mûriers.

**muraille** [*ra, ll* mll., *e*] n. f. (de *mur*). Mur épais, d'une certaine élévation. *Couleur muraille* ou *de muraille*, couleur grise, qui se confond facilement avec celle des murs. *Mar.* Epaisseur des bords d'un navire. Partie du sabot du cheval, qui en constitue le pourtour extérieur. (V. la planche CHEVAL.) Pl. Remparts, enceinte d'une ville : *les progrès de l'artillerie ont rendu inutiles les hautes murailles des villes.*

**Muraille** [*la Grande*], muraille immense de 3.000 kil. de longueur environ, qui s'étend de la Chine proprement dite à la Mongolie et qui fut construite 250 av. J.-C., pour arrêter les invasions des Mongols et des Mandchoux.

**Muraille d'Adrien,** ouvrage de fortification, élevé en Bretagne (Angleterre) contre les Calédoniens, par les légions de l'empereur Adrien ; il n'avait pas moins de 300 tours, et 18 camps retranchés le défendaient.

**muraillement** [*ra, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de murailler ; construction de murs ayant pour but de soutenir un ouvrage : *le muraillement d'un canal.* Murs construits dans ce but : *un muraillement solide.*

**murailler** [*ra, ll* mll., *é*] v. a. Soutenir par des murs : *murailler un talus, une terrasse.*

**mural, e, aux** adj. (lat. *muralis*). Qui croît sur les murs : *plante murale. Carte murale*, carte géographique destinée à être étalée sur un mur. *Cercle mural*, ou substantiv. *Mural*, v. CERCLE. *Couronne murale*, couronne d'or crénelée, que les Romains décernaient au guerrier qui était monté le premier à l'assaut. Ornement extérieur de l'écu, qui se place en cimier dans les armoiries de villes. (V. la planche BLASON.) Couronne en forme de muraille crénelée, dont on coiffe les statues de villes.

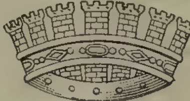
Couronne murale.

**Muralto,** comm. de Suisse (cant. du Tessin), sur le lac Majeur ; 1.500 h. Fait partie de l'agglomération de Locarno. Station hivernale fréquentée.

**Murano,** v. d'Italie (Vénétie), au milieu des lagunes ; 5.800 h. Superbe basilique du Xe siècle. Ce fut, du XIIIe au XVIe siècle, le centre de la fabrication des glaces et des verres de Venise.

**Murat** [*ra*], ch.-l. d'arr. (Cantal), près de l'Alagnon, affl. de l'Allier ; ch. de f. Orl.; à 39 kil. d'Aurillac ; 2.830 h. Fromages, commerce de bestiaux. — L'arr. a 3 cant., 36 comm., et 31.900 h. Le cant. a 15 comm., et 12.820 h.

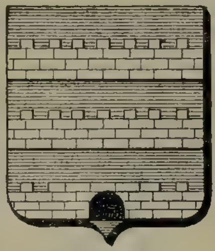
Armes de Murat.

**Murat** (Henriette-Julie DE CASTELNAU, comtesse **de**), femme auteur française, née à Brest, m. au château de La Buzardière (Maine) [1670-1716]. Elle composa des vers, des romans et de spirituels *Contes de fées.*

**Murat** (Joachim), beau-frère de Napoléon Ier et mari de Caroline Bonaparte, brillant général de cavalerie, né à La Bastide-Murat (Lot) en 1767, se distingua par son intrépidité aux batailles des Pyramides, d'Eylau, de Friedland, de la Moskova. Napoléon le fit roi de Naples en 1808 ; mais Murat l'abandonna en 1814 pour s'allier avec l'Autriche et l'Angleterre. Abandonné à son tour par les Alliés, il fut obligé de quitter son royaume. Il essaya de le reconquérir, mais il fut pris au Pizzo, condamné à mort et fusillé en 1815.

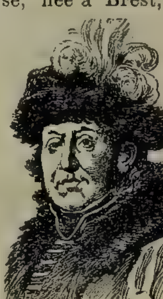
J. Murat.

**muratistes** [*tis-te*] n. m. pl. Partisans de Joachim Murat dans le royaume de Naples. S. un *muratiste.*

**Murato,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 24 kil. de Bastia ; 1.050 h. — Le cant. a 4 comm., et 2.260 h.

**Muratori** (Ludovico Antonio), savant archéologue italien, prêtre et archiviste du duc de Modène, né à Vignola, m. à Modène (1672-1750) ; auteur de la célèbre compilation des *Rerum Italicarum scriptores.*

**Murat-sur-Vèbre,** ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 62 kil. de Castres ; 2.170 h. Ch. de f. départ. — Le cant. a 3 comm. et 3.350 h.

**Murchison** (sir Roderick Impey), géologue anglais, né à Tarradale, m. à Londres (1792-1871). Connu par ses travaux sur le système silurien.

**murchisonite** n. f. Variété d'orthose.

**Murcie,** v. d'Espagne, ch.-l. de la *province* et anc. capit. du *royaume de Murcie*, au cœur de la féconde *huerta* de Murcie ; 133.000 h. (*Murciens*). Commerce de céréales, oranges, citrons. Belle cathédrale (XIVe-XVIe s.). — La province a 633.000 h.

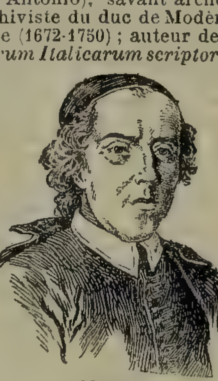
Muratori.

**Mur-de-Barrez** [*rèz*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 69 kil. d'Espalion, au-dessus de la Brome ; 1.450 h. — Le cant. a 6 comm., et 6.290 h.

**Mur-de-Sologne,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 13 kil. de Romorantin, près d'étangs qui contribuent à alimenter le Croisne, affluent de la Sauldre ; 1.330 h. Ch. de f. Orl. Château de La Morinière.

**mûre** n. f. (lat. *morum*). Fruit du mûrier. *Mûre sauvage*, fruit de la ronce. (V. RONCE.)

— ENCYCL. Les mûres servent à préparer des confitures, sirops, robs, etc., doués de propriétés que la médecine utilise dans les cas d'inflammation de la gorge, glandes de la bouche, etc. Mangées fraîches, les mûres sont rafraîchissantes et apéritives.

**Mure** (**La**), ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 32 kil. de Grenoble, au-dessus de la Jonche ; 3.470 h. (*Murois*). Ch. de f. d'intérêt local. — Le cant. a 20 comm., et 14.750 h.

**mureau** [*rô*] n. m. Maçonnerie qui protège la tuyère d'un fourneau de forge.

**Mureaux** [*rô*] (**Les**), comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 26 kil. de Versailles, près de la Seine ; 2.230 h. Ch. de f. Et.

**mûrement** [*man*] adv. Avec beaucoup de réflexion : *réfléchir mûrement à un projet.*

**Murena** (L. Licinius), consul romain en 63 av. J.-C. Accusé de brigue, il fut défendu par Cicéron, dans un plaidoyer célèbre (*Pro Murena*), en 62 av. J.-C.

**murène** n. f. (lat. *muræna*). Genre de poissons physostomes, répandus surtout dans les mers chaudes.

— ENCYCL. Les murènes sont de grosses anguilles atteignant parfois plusieurs mètres de long. Ce sont des poissons voraces et féroces, à peau nue, qui vivent surtout au voisinage des côtes et remontent les fleuves. La murène commune de la Méditerranée était fort estimée des Romains, pour sa chair très fine.

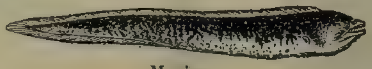
Murène.

**murer** [*ré*] v. a. Entourer de murs : *murer une ville.* Boucher par la construction d'un mur : *murer une porte.* Enfermer dans un endroit dont les issues sont bouchées par une maçonnerie : *murer quelqu'un. Fig.* Dérober : *murer sa vie privée.*

**mûreraie** [*rè*] n. f. Plantation de mûriers.

**muret** [*rè*] n. m. Petit mur.

**Muret** [*rè*], ch.-l. d'arr. (Haute-Garonne), sur la Garonne ; ch. de f. M. ; à 16 kil. de Toulouse ; 3.650 h. Grains. Eglise de style ogival toulousain. (*Muretins*). Patrie de Dalayrac, Niel. En 1213, pendant la guerre des albigeois, le comte de Toulouse et le roi Pierre II d'Aragon furent vaincus près de Muret, par Simon de Montfort. — L'arr. a 10 cant., 127 comm., et 70.100 h. Le cant. a 20 comm., et 11.380 h.

**Muret** (Marc-Antoine **de**), humaniste français, né à Muret, près de Limoges, m. à Rome (1526-1585), après avoir vécu longtemps en Italie. Ses œuvres latines sont écrites avec une grande pureté.

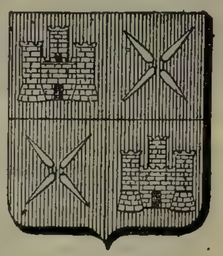
Armes de Muret.

**Muret** (Maurice), littérateur suisse, né à Morges en 1870, a publié en France de remarquables études sur les littératures allemande et italienne.

**mureux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. Destiné à la construction des murs : *pierre mureuse.*

**murex** [*rèkss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant de nombreuses espèces des mers chaudes et tempérées.

— ENCYCL. Les murex, vulgairement appelés *rochers*, sont remarquables par leur coquille à large bouche et les grandes épines plus ou moins courbes et déliées qui les hérissent de toute part. On en distingue plusieurs espèces : *murex monodon, murex fine-épine*, etc. (V. la planche MOLLUSQUES.) C'est des murex que les anciens tiraient la pourpre.

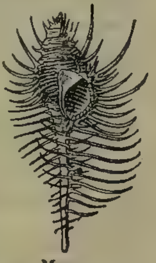
Murex.

**murexide** [*rèk-si-de*] n. f. Matière colorante pourpre, qui n'est autre que du purpurate d'ammoniaque, très employé autrefois en teinture, mais qui n'a pu lutter contre le rouge d'aniline, beaucoup plus solide.

**Murgenthal,** comm. de Suisse (cant. d'Argovie), sur l'Aar, au confluent de la *Murg* ; 1.900 h. Elève de bétail, industrie laitière ; tricotage mécanique.

**Murger** [*jé*] (Henri), écrivain français, né et m. à Paris (1822-1861). Son talent était fait de réalisme et de fantaisie, d'observation et de lyrisme, d'esprit original et de sensibilité. Auteur du roman : *les Scènes de la vie de bohème*, où il a mis beaucoup de ses souvenirs personnels, et de la jolie comédie *le Bonhomme Jadis.*

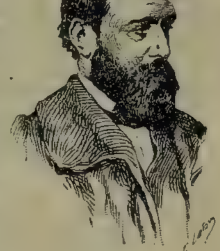
Murger.

**Muri,** comm. de Suisse (cant. d'Argovie) ; 2.100 h. Agriculture, élève de bétail, fromagerie. Ruines d'un ancien monastère de bénédictins. — Comm. du cant. de Berne, sur l'Aar ; 1.340 h. Agriculture, industrie laitière.

**muriate** n. m. (du lat. *muria*, saumure). Sel de l'acide muriatique.

**muriaté, e** adj. Se disait d'une base combinée à l'acide muriatique.

**muriatique** adj. m. *Acide muriatique*, syn. de CHLORHYDRIQUE.

**muricalcite** n. f. Syn. de DOLOMIE.

**muridés** [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, renfermant les rats (*mus*), hamsters, gerbilles, etc. S. un *muridé.*

**muridisme** [*dis-me*] n. m. (de l'ar. *mourid*, novice). Réforme politique et sociale introduite à différentes époques dans l'islamisme, sous l'influence des doctrines du soufisme et de l'ésotérisme : *le muridisme s'est répandu dans les tribus du Caucase dans la première moitié du XIVe siècle.*

**mûrier** [*ri-é*] n. m. (de *mûre*). Genre d'urticacées : *les plantations de mûriers furent, en France, favorisées par Sully.*

— ENCYCL. Les mûriers (*morus*) sont des arbres ou des arbrisseaux à suc laiteux et dont les fleurs sont groupées en épis allongés (chatons mâles) ou courts (fleurs femelles) ; le fruit (*mûre*) est une réunion d'akènes ; d'abord rouge, il devient noir à maturité, et sa saveur est sucrée et acidulée. On connait cinq espèces de mûriers, parmi lesquelles le *mûrier noir*, naturalisé en France, dont l'écorce est ténifuge, et le *mûrier blanc*, originaire de la Chine et que l'on cultive dans le midi de la France pour son bois estimé en ébénisterie, et surtout pour ses feuilles, destinées à la nourriture du ver à soie. Il se multiplie par semis ou par boutures et rejets et n'est pas exigeant sur la nature du sol. Il est à recommander, cependant, de le planter en sol pas trop froid et de lui choisir une exposition ensoleillée. On cueille les feuilles une année sur deux, quand on veut éviter un dépérissement trop rapide. On désigne improprement sous le nom de *mûrier sauvage* la ronce, qui est une rosacée.

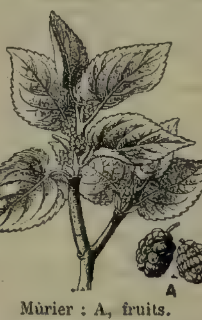

Mûrier : A, fruits.

**mûriforme** adj. Qui est en forme de mûre : *calcul mûriforme.*

**Murillo** [*ll* mll.] (Bartolomé ESTEBAN, dit), peintre espagnol, né et m. à Séville (1617-1682) ; auteur de *la Cuisine des anges, l'Adoration des bergers, le Petit Mendiant*, et *l'Assomption*, qui est regardé comme un des chefs-d'œuvre de la peinture. Murillo est un brillant et harmonieux coloriste, en même temps qu'un habile et souple dessinateur.

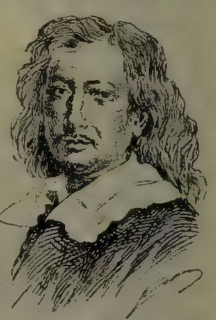
Murillo.

**Murillo** (Toro Manuel), président de la république de Colombie de 1864 à 1866 et de 1872 à 1874, né à Chaparrel (1816-1880). Il appartenait au parti libéral antiesclavagiste.

**murin, e** adj. (du lat. *mus, muris*, rat). Qui a l'aspect d'un rat ; qui est gris de souris ou de rat.

**murindo** n. m. Résine fossile.

**muriqué** [*ké*], **e** adj. (du lat. *murex, icis*, pointe). Qui est garni de pointes courtes, à base large.

**mûrir** v. a. (de *mûr*) Rendre mûr : *le soleil mûrit les fruits. Fig.* Rendre sage, expérimenté : *l'infortune mûrit les hommes.* Méditer à loisir : *mûrir un projet.* V. n. Devenir mûr : *les raisins mûrissent en automne. Fig.* Acquérir de l'expérience. *Laisser mûrir une affaire*, attendre que les événements prennent une tournure favorable.

**mûrissant** [*ri-san*], **e** adj. Qui est en voie de mûrir : *fruits mûrissants ; des moissons mûrissantes.* Qui produit la maturité : *des chaleurs mûrissantes.*

**murmurant** [*ran*], **e** adj. Qui murmure : *source murmurante.*

**murmurateur, trice** n. et adj. Qui murmure habituellement.

**murmuration** [*si-on*] n. f. Murmure. (Vx.)

**murmure** n. m. (lat. *murmur*). Bruit sourd et confus de plusieurs personnes qui parlent en même temps : *un murmure de voix. Fig.* Plaintes de gens mécontents : *apaiser, exciter les murmures de la foule.* Bruissement prolongé : *le murmure des flots.*

**murmurer** [*ré*] v. n. (de *murmure*). Faire entendre un bruit de voix sourd et prolongé : *une foule qui murmure.* Par anal. : *les eaux murmurent.* Se plaindre tout bas : *murmurer entre ses dents.* V. a. Prononcer à voix basse : *murmurer un secret.* ALLUS. LITT. : **Se taire sans murmurer.** C'est dans *Michel et Christine*, vaudeville de Scribe et Dupin (1821), que se trouve cette fin de couplet légendaire :

Un bon soldat doit souffrir et se taire,
Sans murmurer.

**Muro,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 23 kil. de Calvi ; 1.060 h. — Le cant. a 9 comm. et 4.680 h.

**Murols,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 18 kil. d'Issoire ; 670 h. Ruines d'un des plus beaux châteaux forts du centre de la France.

**muromontite** n. f. Variété d'orthite.

**mûron** n. m. Mûre, fruit de la ronce.

**Murphysboro,** v. des Etats unis d'Amérique (Illinois), ch.-l. du comté de Jackson, sur le Big Muddy ; 11.000 h.

**Murray** [*mu-rè*] (le), fleuve d'Australie, le plus grand de ce continent ; cours 1.630 kil. ; mais ses eaux sont appauvries par l'évaporation.

**Murray** (GOLFE DE), formé par la mer du Nord, au N.-E. de l'Ecosse.

**Murray** (James STUART, comte DE MAR et **de**), fils naturel de Jacques V et de lady Marguerite Erskine, par conséquent demi-frère de Marie-Stuart, régent d'Ecosse en 1567 ; m. assassiné à Linlithgow (1531-1570).

**Murray** (sir James Auguste Henry), lexicographe anglais, né à Denholm (Ecosse), m. à Oxford (1837-1915) ; auteur du *Dictionnaire historique de la langue anglaise*, œuvre magistrale, d'une information vaste et méthodique.

**Murray** (sir John), physicien et océanographe anglais, né en 1841 dans l'Ontario, m. en 1914 sur la route d'Edimbourg à Glasgow, dans un accident d'automobile. Célèbre par ses nombreux travaux sur la physique, la météorologie et la biologie des océans.

**Murren,** petite comm. de Suisse (cant. de Berne), sur un terrain rocheux qui s'élève à 700 m. au-dessus de la vallée de Lauterbrunnen (alt. 1.636 m.) ; 220 h. Station d'été très fréquentée, en raison de la vue saisissante qu'on en a du massif de la Jungfrau.

**murrhe** [*mu-re*] n. f. (gr. et lat. *murrha*). *Antiq.* Matière mal connue (peut-être le fluate de chaux ou fluorine), avec laquelle on faisait les vases murrhins.

**murrhin** [*mu-rin*], **e** adj. Se dit de certains vases fort estimés des anciens, et dont la matière première (*murrhe*) nous est mal connue.

**Murrumbidgee,** riv. de l'Australie, qui sort des Alpes Australiennes, arrose la Nouvelle-Galles du Sud et se jette dans le Murray, après un cours de 2.200 kil.

**Mûrs,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 18 kil. d'Angers ; 1.220 h. Vins.

**murucuia** n. f. Genre de passiflorées.

— ENCYCL. Le genre murucuia comprend des plantes grimpantes, dont le fruit renferme des graines munies d'une arille comestible. On en connait plusieurs espèces des Antilles, quelques-unes cultivées dans les serres.

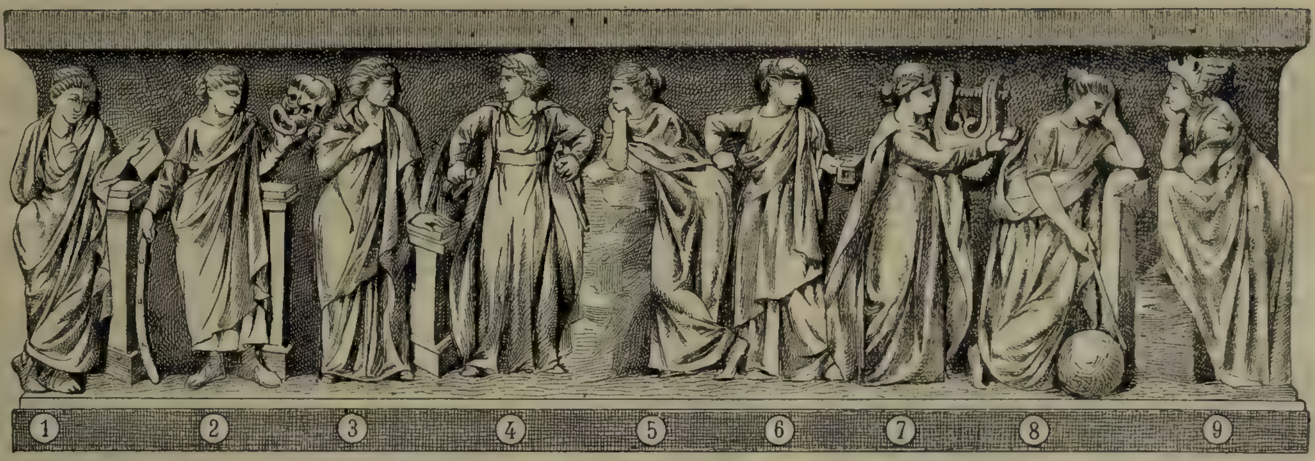

Les Muses : 1. Clio. — 2. Thalie. — 3. Erato. — 4. Euterpe. — 5. Polymnie. — 6. Calliope. — 7. Terpsichore. — 8. Uranie. — 9. Melpomène.
(D'après un sarcophage [Louvre].)

**Murviedro,** v. d'Espagne (prov. de Valence), sur le Palencia; 6.300 h. Huileries. C'est l'antique *Sagonte.*

**Murviel,** ch.-l. de c. (Hérault). arr. et à 13 kil. de Béziers ; 2.460 h. Eaux-de-vie.—Le cant. a 11 comm. et 10.930 h.

**mus** [*muss*] n. m. Nom scientifique des rongeurs appelés communément *rats* et *souris.*

**musa** [*mu-za*] n. f. Nom scientifique du bananier.

**musacées** [*za-sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, dont le bananier (*musa*) est le type. S. une *musacée.*

**Musæus** [*zé-uss*] (Jean-Charles-*Auguste*), littérateur et conteur allemand, né à Iéna, m. à Weimar (1735-1787). Il a mérité, par ses *Contes populaires*, d'être surnommé **le Perrault de l'Allemagne.**

**musagète** [*za*] adj. (du gr. *mousa*, muse, et *agein*, conduire). Conducteur des Muses. Surnom d'Apollon.

**musangère** [*zan-jè-re*] n. f. Nom vulgaire des *mésanges* d'Europe et, en particulier, de la *grande mésange.*

**musaraigne** [*za-rè-gne*] n. f. (du lat. *mus*, rat, et *aranea*, araignée). Petit animal carnassier, de la grosseur d'une souris.

— Encycl. Les musaraignes (*sorex*), type de la famille des soricidés, ressemblent à des rongeurs. Ils sont répandus surtout dans l'hémisphère nord. Ce sont des animaux petits, sveltes, mais des carnassiers résolus, qui attaquent toutes sortes de bestioles : souris, petits oiseaux, vers de terre, etc., et se rendent, par là, souvent utiles à l'agriculture. Les musaraignes sont plutôt nocturnes ; elles vivent dans des terriers, les creux d'arbres ou de murs, parfois au voisinage des habitations.

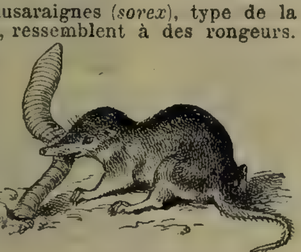
Musaraigne.

**musard** [*zar*], **e** adj. et n. (de *muser*). *Fam.* Qui s'arrête à des bagatelles ; qui s'amuse à des riens : *enfant musard ; une petite musarde.*

**Musard** (Philippe), musicien français, m. à Paris (1793-1859) ; chef d'orchestre des grands bals de Paris et auteur de nombreuses compositions dansantes.

**musarder** [*zar-dé*] v. n. (de *musard*). Perdre son temps, s'amuser à des riens.

**musarderie** [*zar-de-rî*] ou **musardise** [*zar-di-ze*] n. f. Action de musarder.

**Musardises** (*les*), recueil de poésies d'Edmond Rostand (1890), caractérisées par l'idéalisme de la pensée, la richesse du vocabulaire et la virtuosité de la versification.

**musc** [*musk*] n. m. (lat. *muscus*). Espèce de chevrotain assez semblable au chevreuil. Substance très odorante, contenue dans une poche placée sous le ventre du mâle : *le musc sert à la confection de parfums.* (En médecine, le musc est utilisé comme antispasmodique.) *Musc artificiel*, résine jaune, qui a l'odeur du musc. [Le musc est imité artificiellement avec des dérivés nitrés des benzines substituées (trinitrobutyl-toluène.)] *Musc végétal*, huile tirée de la mauve musquée. *Peau de musc*, peau parfumée de musc. *Couleur de musc*, sorte de couleur brune. *Herbe au musc*, nom vulgaire de l'*ambrette.*

— Encycl. *Zool.* Le musc ou porte-musc est un cervidé appartenant au genre chevrotain et qui habite l'Asie. (V. chevrotain.) Il est très agile, escalade les rochers et franchit les précipices avec une rapidité qui rend sa chasse très difficile. Le mâle possède une glande en forme de sac et de la grosseur d'une petite orange, placée sous la peau de l'abdomen et où s'accumule une sécrétion brune de consistance huileuse quand elle est fraîche, dure et cassante quand elle est sèche : c'est le *musc.*

**musca** [*mus-ka*] n. f. (mot lat. signif. *mouche*). Nom scientifique des insectes diptères du genre mouche.

**muscade** [*mus-ka-de*] n. f. (provenç. *muscada*, b. lat. *muscata*). Fruit du muscadier. Adjectiv. : *noix muscade. Beurre de muscade*, substance que l'on obtient en mettant à la presse de la muscade broyée et mouillée. Petite boule de la grosseur d'une muscade, dont se servent les escamoteurs. *Passez, muscade !* expression dont se servent les escamoteurs pour annoncer que leur tour est réussi. (On l'emploie souvent au fig.) Allus. litt. :

> Aimez-vous la muscade ? on en a mis partout.

Vers de Boileau (sat. III), que l'on emploie (en remplaçant le mot *muscade* par une expression adéquate) pour exprimer la banalité d'une chose et la satiété qu'elle fait éprouver.

— Encycl. *Bot.* La muscade ou noix muscade se présente sous la forme d'un corps gris rougeâtre, dont la surface est couverte de sillons comme la coquille d'une noix. Elle est enveloppée d'une arille, découpée en lanières étroites, qu'on appelle *macis.* Le macis, d'un rouge vif à l'état frais, prend, en séchant, une couleur orange et un aspect corné. La muscade renferme de l'amidon, de l'oléine, de la myristicine et une huile essentielle. On l'emploie comme condiment.

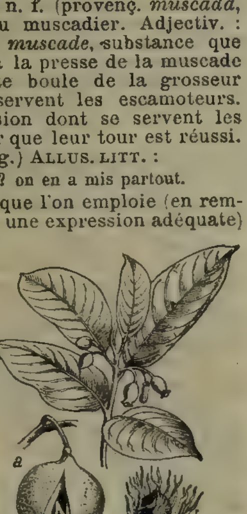

Muscadier : *a*, baie déhiscente montrant sa graine arillée ; *b*, muscade revêtue de son arille.

**muscadelle** [*mus-ka-dè-le*] n. f. Poire d'hiver, à goût musqué.

**muscadet** [*mus-ka-dè*] n. m. Vin qui a un peu le goût du vin muscat. Petite pomme douce à cidre.

**muscadier** [*mus-ka-di-é*] n. m. Genre de myristicées, comprenant des arbres qui fournissent la muscade : *le muscadier est cultivé à la Guyane.*

— Encycl. Les muscadiers (*myristica*) sont des arbres ou des arbrisseaux dont on connaît un grand nombre d'espèces, des régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique. Certains sont cultivés méthodiquement (en Cochinchine, à la Réunion, en Guyane) pour leur fruit (muscade).

**muscadille** [*mus-ka, ll* mll.] n. f. Petite muscade.

**muscadin** [*mus-ka*] n. m. (ital. *moscardino*). Petite pastille parfumée au musc. Nom donné en 1793 aux royalistes qui affectaient une mise soignée contrastant avec le costume débraillé des sans-culottes, et dont le musc était un des parfums favoris.

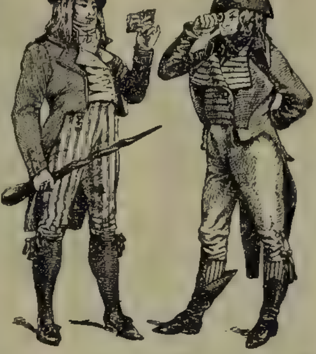
Muscadins (1793).

**muscadin, e** [*mus-ka*] adj. Qui est propre aux muscadins : *mœurs muscadines.* N. Homme ou femme d'une élégance outrée et ridicule.

**muscardin** [*mus-kar*] n. m. Petit rongeur de la famille des myoxidés, répandu dans toute l'Europe, qui vit dans les haies de noisetiers. (Il s'apprivoise facilement.)

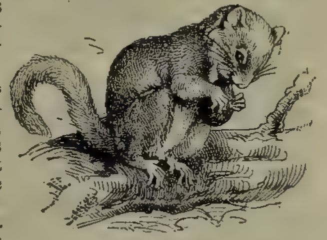
Muscardin.

**muscardine** [*mus-kar*] n. f. Maladie des vers à soie, dans laquelle les vers se couvrent d'une efflorescence farineuse.

— Encycl. La muscardine est une maladie parasitaire, due à un champignon (*botrytis bassiana*), sorte de moisissure, qui envahit l'enveloppe chitineuse du ver à soie et se ramifie dans les tissus de la masse sanguine. Le ver prend une teinte rosée et meurt. Après sa mort, il se durcit et, si l'air est humide, se recouvre d'une efflorescence farineuse (filaments fructifères des champignons) lui donnant un aspect cotonneux qui a valu à la muscardine le nom de *dragée.* La maladie se répand par dissémination des spores. Il faut, par des délitages, enlever et brûler les vers atteints, puis désinfecter le local à l'aide de vapeurs sulfureuses.

**muscardinique** [*mus-kar*] adj. Qui a rapport à la muscardine : *contagion muscardinique.*

**muscari** [*mus-ka*] n. m. Genre de liliacées, recherchées comme ornementales, et qu'on appelle vulgairement *jacinthes.*

— Encycl. Les muscaris sont des plantes herbacées bulbeuses, à fleurs d'un bleu violacé ou rougeâtre. On en connaît plus de quarante espèces, de l'Europe tempérée et des régions méditerranéennes. Le *muscari chevelu* (jacinthe à toupet) et le *muscari odorant* (jacinthe musquée) sont recherchés comme plantes d'ornement.

**muscarine** [*mus-ka*] n. f. Alcaloïde extrait de divers champignons vénéneux.

**muscarium** [*mus-ka-ri-om'*] n. m. *Bot.* Corymbe lâche et irrégulier.

**muscat** [*mus-ka*] n. m. (m. provençal). Raisin à saveur musquée. Vin qu'on en extrait. Nom donné à plusieurs poires. Adjectiv. : *raisin, vin muscat.*

— Encycl. *Œnol.* Les vins muscats s'obtiennent de la façon suivante : le raisin, laissé longtemps sur la souche, n'est cueilli que lorsque son jus s'est concentré par évaporation de l'eau qu'il contenait. Après foulage et pressurage des raisins, le moût recueilli est mis à fermenter, mais on arrête la fermentation avant qu'elle soit complète et, pour conserver une partie du sucre, on ajoute de l'alcool. Après deux années de fût et plusieurs soutirages et collages, le vin est mis en bouteilles. Les muscats les plus estimés sont, en France, ceux de Frontignan, Lunel, Rivesaltes, et en Algérie ceux de Staouëli ; l'Italie, l'Espagne et les îles de l'Archipel (Samos, Chypre) en font également d'assez estimés.

— *Vitic.* De nombreux cépages portent le nom de *muscat ;* les variétés les plus importantes sont : le *muscat blanc de Frontignan*, cultivé dans tout le midi de la France pour l'obtention des vins muscats ; le *muscat d'Alexandrie*, cépage blanc cultivé dans le midi de la France, en Italie, en Espagne (on l'appelle aussi *panse musquée* et *raisin de Malaga*) ; le *muscat noir* ou *muscat de Hambourg*, très précoce et qui fournit surtout des raisins de table.

**Muscatine,** v. des Etats unis d'Amérique (Iowa), ch.-l. du comté homonyme, sur le Mississipi ; 1.600 h.

**muschelkalk** [*mu-chèl*] n. m. L'une des divisions du système triasique (trias moyen).

**muscicape** [*mus-si*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux, plus connus sous le nom de *gobe-mouches.*

**muscicapidés** [*mus-si, dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux, dont le genre *muscicape* est le type. S. un *muscicapidé.*

**muscicole** [*mus-si*] adj. (du lat. *muscus*, mousse, et *colere*, cultiver). Qui vit ou végète dans les mousses.

**muscidés** [*mus-si-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes diptères, comprenant les *mouches* proprement dites (*musca*) et genres voisins. S. un *muscidé.*

**muscinées** [*mus-si-né*] n. f. pl. Embranchement du règne végétal, comprenant les cryptogames cellulaires (mousses et hépatiques). S. une *muscinée.*

**muscipule** [*mus-si*] adj. (du lat. *muscipula*, piège à rats). Se dit de quelques plantes qui prennent les insectes soit en les engluant, soit en repliant leurs feuilles.

**muscivora** [*mus-si*] n. f. Nom scientifique des oiseaux du genre moucherolle.

**muscle** [*mus-kle*] n. m. (du lat. *musculus*, petit rat). Organe fibreux, irritable, dont les contractions produisent tous les mouvements de l'animal : *le biceps est le plus puissant des muscles du bras. Pop.* Vigueur, force musculaire : *avoir du muscle. Etre tout nerfs et tout muscles*, avoir une vigueur extraordinaire. (V. les planches homme.)

**musclé** [*mus-klé*], **e** adj. Qui a les muscles bien marqués : *statue bien musclée.*

**muscler** [*mus-klé*] v. a. Développer les muscles de : *l'exercice muscle les membres.*

**muscoïde** [*mus-ko-i-de*] adj. (du lat. *muscus*, mousse, et du gr. *eidos*, forme). Qui ressemble à une mousse : *hépatiques muscoïdes.*

**muscologie** n. f. Syn. de bryologie.

**muscovite** [*mus-ko*] n. f. Espèce minérale, appartenant à la famille des micas. Syn. verre de muscovie.

**musculaire** [*mus-ku-lè-re*] adj. Propre aux muscles : *force musculaire.*

**muscularité** [*mus-ku*] n. f. Etat de ce qui est formé ou pourvu de muscles.

**musculation** [*mus-ku-la-si-on*] n. f. Fonctionnement général des muscles.

**musculature** [*mus-ku*] n. f. Ensemble et disposition des muscles du corps humain, d'une œuvre d'art : *l'hercule Farnèse déploie une magnifique musculature.*

**muscule** [*mus-ku-le*] n. m. (du lat. *musculus*, petit rat). Machine de guerre qui, dans les sièges, facilitait aux assiégeants l'approche des places.

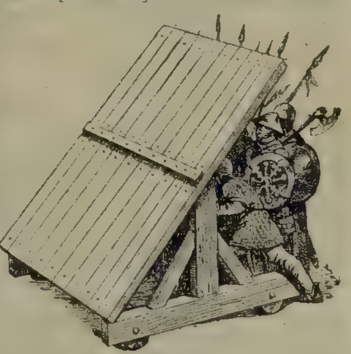
Muscule.

**musculeux, euse** [*mus-ku-leû, eu-ze*] adj. Où il y a beaucoup de muscles : *partie musculeuse.* Qui a les muscles très forts : *homme musculeux.*

**musculine** n. f. Globuline extraite des muscles.

**musculo-cutané** adj. et n. m. Se dit de nerfs qui se terminent partie dans les muscles, partie dans la peau.

**musculo-membraneux, euse** adj. Se dit des membranes où il entre des éléments musculaires.

**musculosité** [*mus-ku-lo-zi-té*] n. f. Caractère, nature de ce qui est musculeux : *la musculosité des membres du lion.*

**Muse** [*mu-ze*] (lat. *Musa*). Chacune des neuf déesses de la Fable, qui présidaient aux arts libéraux. (Se dit principalement de celle de ces déesses qui préside à la poésie.) *Invoquer les Muses*, appeler l'inspiration. *Un nourrisson, un favori, un amant des Muses*, un poète. *Faveurs des Muses*, talent poétique, inspiration. *Dixième Muse*, nom donné à un certain nombre de femmes auteurs. *Par ext.* Belles-lettres, poésie : *cultiver les muses.* Génie de chaque poète : *la muse de Racine.* (Dans ces deux derniers sens et similaires, s'écrit avec une minuscule.)

**Muses.** Filles de Jupiter et de Mnémosyne, les neuf Muses, suivant les anciens, présidaient aux arts libéraux, surtout à l'éloquence et à la poésie. Elles étaient sœurs, pour montrer que les arts s'enchaînent. *Clio* présidait à l'histoire, *Euterpe* à la musique, *Thalie* à la comédie, *Melpomène* à la tragédie, *Terpsichore* à la danse, *Erato* à l'élégie, *Polymnie* à la poésie lyrique, *Uranie* à l'astronomie, enfin *Calliope* à l'éloquence et à la poésie héroïque. (V. CLIO, EUTERPE, etc.) — Les Muses habitaient avec Apollon le Parnasse, le Pinde et l'Hélicon. (*Myth.*)

— *Iconogr.* Les représentations des Muses sont nombreuses sur les vases peints, les monnaies, les bas-reliefs, les fresques, sans parler des statues des Muses isolées. Mentionnons un beau bas-relief, appartenant au musée du Louvre, qui décorait autrefois les trois faces apparentes d'un sarcophage, représentant les neuf Muses.

L'art moderne nous offre également de nombreuses représentations des Muses. L'*Assemblée des Muses*, sur le Parnasse, présidée par Apollon, a été représentée par le Tintoret; les *Neuf Muses* ont été représentées encore par Eustache Le Sueur, dans cinq tableaux qui sont au Louvre. Jules Romain a peint la *Danse des Muses* : Bouguereau a exécuté une vaste peinture représentant Apollon et les Muses dans l'Olympe, etc. En sculpture, nous citerons les *Muses* de Coysevox, de Pradier, de Moitte, de Chatrousse, de Puech, etc.

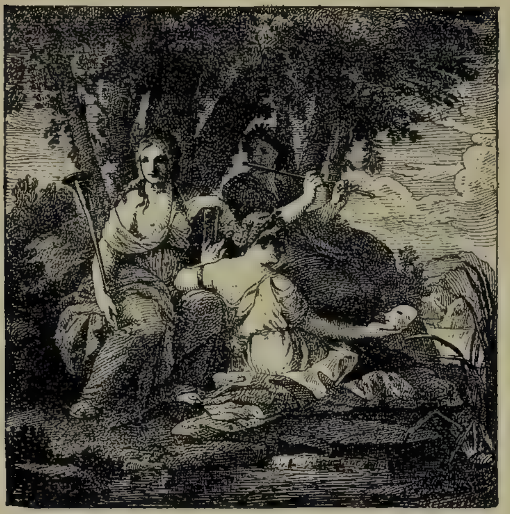
Un des cinq tableaux de Le Sueur, représentant les Muses. (Louvre.)

**Muse française** (*la*), revue littéraire, fondée sous la Restauration et qui fut l'organe du romantisme. Parmi les collaborateurs, figuraient V. Hugo, Ch. Nodier, A. de Vigny, E. Deschamps, etc.

**muse** [*mu-ze*] n. f. (de *muser*). Amusement. (Vx.) Commencement du rut, chez les cerfs.

**museau** [*zô*] n. m. Partie saillante, plus ou moins pointue, de la face de certains mammifères et poissons : *museau de chien, de brochet. Pop.* Personne ; visage : *quel vilain museau!* Accoudoir d'une stalle, sur lequel on sculptait des museaux ou mufles d'animaux. Partie externe des pannctons d'une clet, entaillée pour laisser passer les dents du râteau. *Anat. Museau de tanche*, partie intra-vaginale du col de l'utérus.

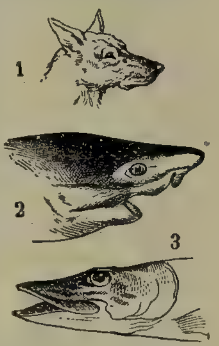

Museaux : 1. De chien ; 2. De requin; 3. De brochet.

**musée** [*zé*] n. m. (du gr. *mouseion*, temple des Muses). Dans l'antiquité, temple des Muses. Petite colline d'Athènes, consacrée aux Muses. La portion du palais d'Alexandrie où Ptolémée Ier avait rassemblé les savants et les philosophes les plus célèbres et où était placée la célèbre bibliothèque qui fut incendiée plus tard. (Dans ce sens et le précédent, s'écrit avec une majuscule.) Lieu d'études littéraires, scientifiques ou artistiques. Grande collection d'objets d'art ou de science : *musée de peinture ; musée d'artillerie. Fig.* Collection, recueil destiné à l'étude : *un dictionnaire, avec ses nombreux exemples, est un musée.* Titre de plusieurs ouvrages descriptifs d'un musée : *le Musée Bourbon de Naples*

— ENCYL. Les *musées nationaux* (Louvre, Versailles, Saint-Germain, Luxembourg, Cluny) sont investis de la personnalité civile. Le personnel comprend : un directeur, des conservateurs, des conservateurs adjoints, des attachés. Les musées *départementaux* ou *communaux* peuvent également être investis de la personnalité civile, si les départements ou les villes qui en sont propriétaires le demandent. En ce cas, il est statué par décret rendu en la forme ordinaire des reconnaissances d'utilité publique.

**Musée de l'armée,** musée fondé au palais des Invalides en 1905 par la réunion de l'ancien musée d'artillerie (V. ARTILLERIE) et du musée historique de l'armée. Créé en 1896, ce dernier renferme des souvenirs militaires de l'ancienne monarchie, de la Révolution, de l'Empire, des guerres modernes, des expéditions coloniales ; des drapeaux, des armes d'honneur, les types des uniformes depuis la Révolution jusqu'à 1870, des dessins des uniformes du premier Empire, etc.

**Musée de la guerre.** V. GUERRE.

**Musée des arts décoratifs**, créé par l'Union centrale des arts décoratifs, installé au pavillon de Marsan (Louvre), à condition que les collections reviendraient à l'Etat, et ouvert au public en 1905. C'est une très riche réunion d'objets précieux, anciens et modernes, propres à maintenir les traditions du goût français : meubles, céramique, ferronnerie, étoffes, etc. Des expositions temporaires y sont fréquemment organisées.

**Musée social,** fondé en 1894 à Paris (rue Las Cases) par une donation du comte de Chambrun ; établissement d'économie sociale.

**Musée des familles,** recueil périodique illustré, fondé en 1833 par E. de Girardin, Boutmy et Cleeman : il a cessé de paraître le 30 décembre 1900.

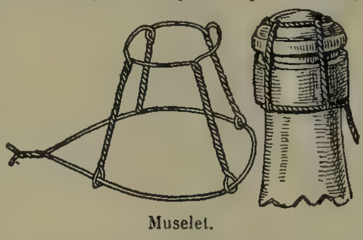
Muselet.

**Musée** [*zé*], poète et musicien légendaire des temps héroïques de la Grèce, disciple d'Orphée et le premier prêtre des mystères d'Eleusis.

**Musée,** poète grec du VIe siècle de notre ère, auteur du joli poème d'*Héro et Léandre.*

**musées** [*zé*] n. f. pl. Fêtes instituées en l'honneur des Muses, dans l'ancienne Grèce.

**museler** [*ze-lé*] v. a. (de *museau.* — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je musellerai.*) Mettre une muselière à un animal : *museler un chien pour l'empêcher de mordre. Fig.* et *fam.* Empêcher de parler : *museler la presse.* ANT. **Démuseler.**

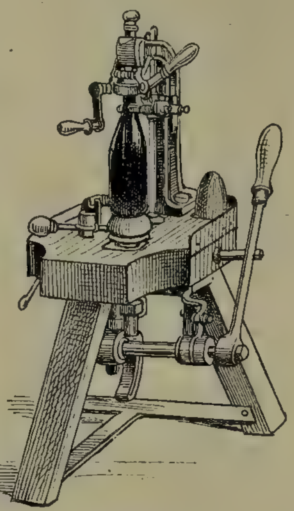
Museletteuse.

**muselet** [*ze-lè*] n. m. Armature de fil de fer dont on coiffe le bouchon des bouteilles de vin mousseux et qui est serrée au goulot de la bouteille.

**museletage** [*ze-le*] n. m. Action de placer un muselet sur le goulot d'une bouteille.

**museleter** [*ze-le-té*] v. a. Opérer le museletage.

**museletteuse** [*ze-lè-teu-ze*] n. f. Machine à poser des muselets.

**muselière** [*ze*] n. f. Appareil que l'on met aux animaux pour les empêcher de mordre, de manger. *Fig.* Loi restrictive ; moyen pris pour gêner la liberté de la parole.

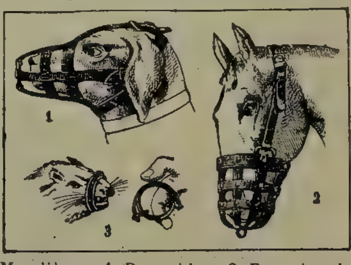

Muselières : 1. Pour chien ; 2. Pour cheval ; 3. Pour furet.

**musellement** [*zè-le-man*] n. m. Action de museler : *le musellement des chiens.*

**muséographe** [*zé-o, fe*] n. m. (du gr. *mouseion*, musée, et *graphein*, décrire). Auteur de la description d'un musée.

**muséographie** [*zé-o, fî*] n. f. (de *muséographe*). Description de musées.

**muser** [*zé*] v. n. (signif. peut-être à l'origine. Se livrer au culte des Muses). S'amuser à des riens : *muser le long du chemin.* PROV. : **Qui refuse muse,** souvent, à refuser une offre, on perd une occasion qui ne se retrouvera plus.

**muserie** [*ze-rî*] n. f. Action de muser.

**muserolle** ou **muserole** [*ze-ro-le*] n. f. Partie accessoire de la bride, qui se place sur le chanfrein, au-dessus du nez. (V. HARNAIS.)

**Muset** [*zé*] (Colin), ménestrel français de la première moitié du XIIIe s. Il vécut auprès de Thibaut IV de Champagne et a laissé une douzaine de pièces.

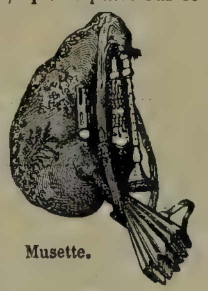
Musette.

**musette** [*zè-te*] n. f. Nom vulgaire de la *musaraigne commune.*

**musette** [*zè-te*] n. f. (anc. fr. *muse*). Instrument de musique champêtre, composé d'un ou de deux tuyaux appelés *chalumeaux*, d'un ou de deux autres, les plus grands nommés *bourdons*, d'une outre en peau qui contient l'air et le communique aux chalumeaux, enfin d'un petit tuyau qui sert à introduire l'air dans l'outre. Composition musicale d'allure modérée, écrite à deux ou trois temps et d'un caractère simple et naïf. *Musette* ou *hautbois pastoral*, sorte de petit hautbois, avec ou sans clef, percé de six trous d'un côté et d'un seul de l'autre. *Bal musette*, bal où l'on danse au son de la musette. Sac de toile, porté par les fantassins en bandoulière, et qui sert à renfermer des vivres. *Musette de pansage*, sac en toile servant aux cavaliers à mettre leurs effets de pansage, c'est-à-dire l'étrille, la brosse, l'éponge ; etc. *Musette mangeoire*, sac en toile où l'on met l'avoine et que l'on suspend à la tête des chevaux pour leur servir de mangeoire ambulante. *Musette à pansement*, sac en toile goudronnée, renfermant divers objets de pansement et qui est porté en bandoulière par les infirmiers. Cartable d'écolier. *Pop. Ce n'est pas dans une musette*, se dit d'une chose très apparente ou très remarquable en son genre.

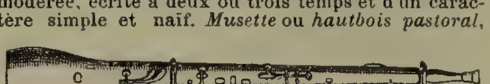
Musette pastorale.

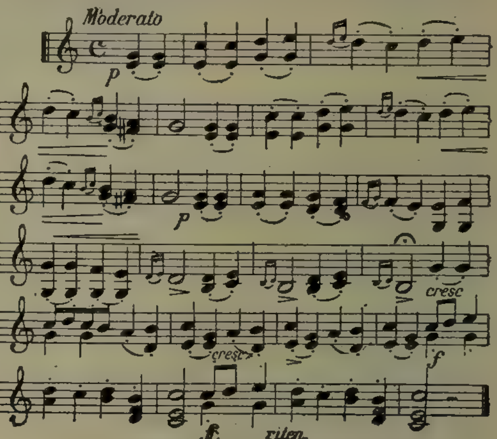

Musette des *Fêtes de l'Eté*, de Montéclair (1716).

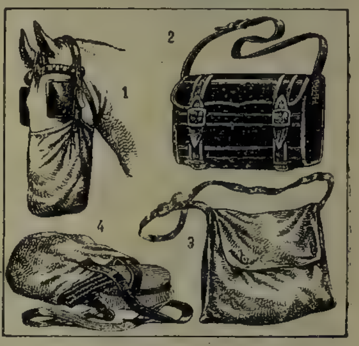

Musettes : 1. Dite musette mangeoire ; 2. A pansement ; 3. De fantassin ; 4. De pansage.

**Musette** [*zè-te*], type féminin, créé par H. Murger. C'est la jeune femme légère, qui a du cœur, mais qui aime aussi les bonnes choses, les bijoux, les dentelles, etc.

**Muséum** [*zé-om'*] (gr. *Mouseion*). Nom de l'école d'Alexandrie fondée par Ptolémée Ier. N. m. Collection destinée à l'étude : *un muséum d'histoire naturelle.* (Pris absolum. en ce sens, s'écrit avec une majuscule et désigne le Jardin des plantes de Paris.) Pl. des *muséums.*

**Muséum d'histoire naturelle**, nom donné en 1794 au Jardin des plantes de Paris. V. PLANTES (*Jardin des*).

**museur, euse** [*zeur, eu-ze*] n. et adj. Personne qui a l'habitude de muser.

**musical, e, aux** [*zi*] adj. Qui appartient à la musique : *art musical.* Où l'on fait de la musique : *soirée musicale. Echelle musicale*, ensemble de tous les sons que peuvent émettre la voix humaine ou les instruments de musique : *l'échelle musicale comprend trois registres ou groupes successifs : le registre du grave, le registre du médium et le registre de l'aigu.*

**musicalement** [*zi, man*] adv. Selon les règles de la musique : *être doué musicalement.*

**musicastre** [*zi-kas-tre*] ou **musicâtre** [*zi*] n. m. Mauvais musicien.

**music-hall** n. m. (de l'angl. *music*, musique, et *hall*, salle). Etablissement pourvu d'orchestre, où les spectacles se composent de chants, danses, exercices d'acrobatie, etc. : *le music-hall a remplacé l'ancien café-concert.* Pl. des *music-halls.*

**musicien, enne** [*zi-si-in, è-ne*] n. Qui sait l'art de la musique. Personne dont la profession est de composer ou d'exécuter de la musique : *Beethoven, Mozart, Gluck furent de grands musiciens ; les musiciens d'un orchestre. Les musiciens des bois*, les oiseaux.

— *Iconogr.* Les musiciens, envisagés au point de vue de la réalité, ont fourni d'intéressants sujets de composition aux artistes. A signaler : *les Musiciens ambulants*, de Dietrich (National Gallery, à Londres) ; *les Musiciens juifs à Mogador*, par Eugène Delacroix ; *les Musiciens algériens*, de Théodore Frère ; *lee Musiciens chinois*, de Watteau ; *les Musiciens au Caire*, d'Alb. Pasini ; *les Anges musiciens*, de Memling (v. ANGES) ; *les Musiciens*, de Van Ostade, au musée de La Haye (v. p. 330).

**musico** [*zi*] n. m. Petit musicien professionnel. En Belgique, en Hollande, café chantant, fréquenté par le bas peuple.

**musicographe** [*zi*] n. (de *musique*, et du gr. *graphein*, décrire). Auteur qui écrit sur la musique. Instrument à l'aide duquel on écrit de la musique.

**musicographie** [*zi, fî*] n. f. (de *musicographe*). Art d'écrire sur la musique.

**musicographique** [*zi*] adj. Relatif aux musicographes.

**musicologue** n. m. (de *musique*, et du gr. *logos*, discours). Personne qui est versée dans la science de la musique : *un musicologue érudit.*

**musicomane** [*zi*] n. (de *musique*, et du gr. *mania*, fureur). Personne qui pousse l'amour de la musique jusqu'à une exagération ridicule.

**musicomanie** [*zi, nî*] n. f. (de *musicomane*). Goût exagéré pour la musique.

**musicothérapie** [*zi, pî*] n. f. (de *musique*, et du gr. *therapeia*, traitement). Traitement de certains névropathes par des auditions musicales. Syn. MÉLOTHÉRAPIE.

**musif** [*zif*], **ive** adj. Autre orthographe de MUSSIF, IVE.

**musique** [*zi-ke*] n. f. (lat. *musica* ; de *musa*, muse). Art de combiner les sons d'une manière agréable à l'oreille : *étudier la musique.* Genre de compositions musicales : *la musique d'église.* Ensemble des caractères au moyen desquels on traduit les conceptions musicales : *écrire de la musique. Par ext.* Ensemble harmonieux. *Musique vocale*, écrite expressément

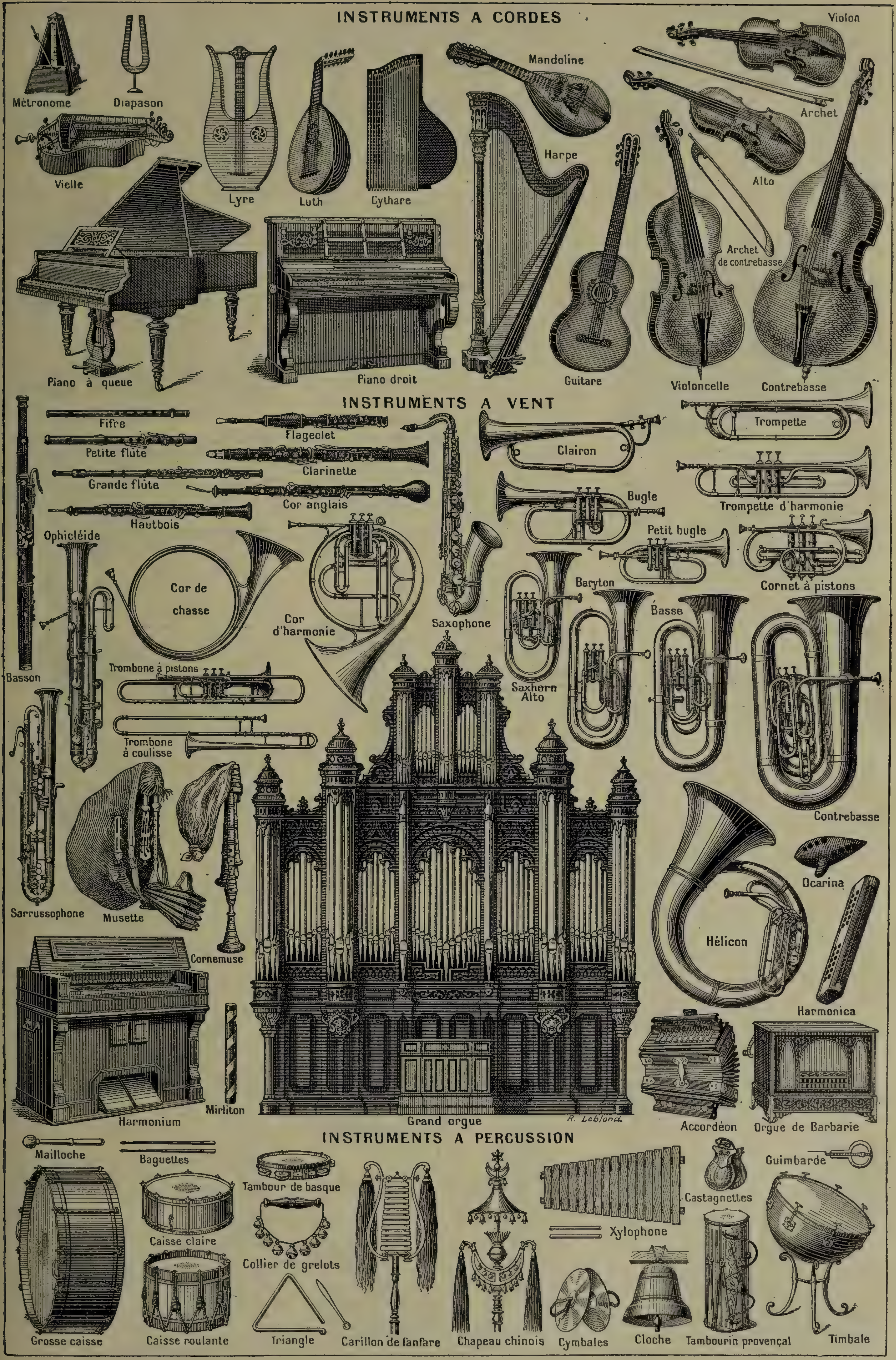
INSTRUMENTS A CORDES
Métronome
Diapason
Vielle
Lyre
Luth
Cythare
Mandoline
Violon
Archet
Alto
Harpe
Archet de contrebasse
Piano à queue
Piano droit
Guitare
Violoncelle
Contrebasse
INSTRUMENTS A VENT
Fifre
Petite flûte
Grande flûte
Hautbois
Flageolet
Clarinette
Cor anglais
Clairon
Trompette
Bugle
Trompette d'harmonie
Petit bugle
Cornet à pistons
Basson
Ophicléide
Cor de chasse
Cor d'harmonie
Saxophone
Baryton
Basse
Saxhorn Alto
Trombone à pistons
Trombone à coulisse
Contrebasse
Sarrussophone
Musette
Cornemuse
Ocarina
Hélicon
Harmonica
Harmonium
Mirliton
Grand orgue
R. Leblond
Accordéon
Orgue de Barbarie
INSTRUMENTS A PERCUSSION
Mailloche
Baguettes
Tambour de basque
Guimbarde
Castagnettes
Caisse claire
Collier de grelots
Xylophone
Grosse caisse
Caisse roulante
Triangle
Carillon de fanfare
Chapeau chinois
Cymbales
Cloche
Tambourin provençal
Timbale

pour les voix. *Musique instrumentale*, écrite pour des instruments. *Musique d'église*, musique adaptée à des paroles liturgiques, ou destinée à être exécutée pendant les offices religieux. *Musique de chambre*, celle qui est écrite pour un petit nombre d'instruments et destinée à être exécutée dans des réunions intimes. *Musique scénique*, musique destinée à être exécutée sur la scène. *Musique de scène*, musique destinée à souligner, à certains moments pathétiques d'une action dramatique, les sentiments, les paroles de l'acteur qui est en scène. (Syn. de MÉLODRAME.) *Musique descriptive*, musique qui essaye de rendre, par des combinaisons de voix ou le plus souvent par des artifices d'instrumentation, différents phénomènes sensibles. (On dit encore en ce sens *musique imitative*). *Musique chiffrée*, système dans lequel la musique est écrite au moyen de chiffres et de quelques autres signes accessoires, tels que points, tirets, etc. Concert : *faire de la musique*. Corps de musiciens qui exécutent ensemble de la musique : *musique d'un régiment*. *Chef de musique*, musicien qui dirige une fanfare ou une harmonie civile ou militaire. *Fam*. *Etre réglé comme un papier de musique*, être exact, ponctuel. *Boîte à musique*, boîte ou coffret renfermant un mécanisme qui, sous l'action d'une manivelle ou d'un ressort tendu par une clef extérieure, reproduit des mélodies ou autres effets musicaux par suite de la vibration de lamelles d'acier, etc. *Arg. paris.* Plainte bruyante ; tapage. Chantage.

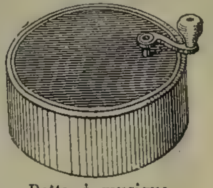
Boîte à musique, à manivelle.

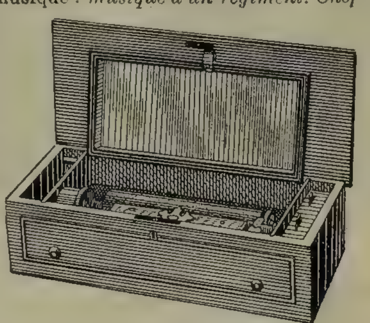
Boîte à musique, à remontoir.

— ENCYCL. I. LE SYSTÈME MUSICAL. Notre système musical moderne, qui comprend 12 degrés égaux dans une octave, n'a pas toujours été l'instrument fondamental de la pratique musicale. A l'origine, on trouve 5 sons ou notes dans l'octave, puis vint un système de 7 degrés à l'octave (ancienne musique grecque, modes ecclésiastiques) ; plus tard, les Grecs employèrent 21 degrés, les anciens Arabes 17. C'est vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle seulement que le tempérament égal, c'est-à-dire celui qui divise l'octave en 12 parties égales (système des 12 demi-tons), fut introduit dans la pratique. (V. GAMME.) Ce tempérament a bien des défauts : ainsi, les tierces de nos orgues et pianos sont trop grandes, etc. Seul, un système de 53 degrés à l'octave serait parfait ; mais, si des instruments de ce genre ne sont pas impossibles et ont même été en partie réalisés, leur maniement et leur accord offrent des difficultés presque insurmontables.

II. LES INSTRUMENTS. Ils se divisent en : 1° instruments à cordes ; 2° instruments à vent ; 3° instruments à percussion. 1° Les instruments à cordes frottées (ex. les instruments à archet) ont pour berceau l'Orient et sont venus en Occident à la suite de l'invasion des Arabes (VIII<sup>e</sup> s.). Les instruments à cordes pincées sont très anciens (lyre des Grecs et des Egyptiens) ; 2° les instruments à vent étaient connus des Egyptiens (flûte), des Hébreux (flûte et trompette), des Grecs (flûte à bec, flûte de Pan, trompette, cor) ; 3° enfin, l'antiquité connaissait aussi les cymbales et les timbales. Nous ne disons rien, à cause de leurs rapports douteux avec la musique, des instruments à percussion à son indéterminé (tambour, triangle, etc.).

III. L'HARMONIE. Dès la plus haute antiquité, on connut le redoublement à l'octave. La forme la plus ancienne de la polyphonie a été la diaphonie (IX<sup>e</sup> s.), procédé barbare, qui consistait en un mouvement *parallèle* des voix à la quinte supérieure ou à la quarte inférieure. La diaphonie fut suivie du déchant (XII<sup>e</sup> s.), qui consistait à doubler le chant d'une autre mélodie. Le déchant procède toujours par mouvement *contraire* ; il représente, par conséquent, la véritable origine de l'harmonie. Il y eut jusqu'à quatre voix dans le déchant. Le mot de *contrepoint* date du XIV<sup>e</sup> siècle, mais il désignait à cette époque une chose déjà ancienne. Enfin, l'harmonie (science des accords, abstraction faite des mélodies) naquit naturellement du contrepoint (science de l'accord des mélodies simultanées), avec lequel, d'ailleurs, elle entretient d'étroits rapports. (V. HARMONIE.)

IV. LES ŒUVRES MUSICALES ; HISTOIRE DE LA MUSIQUE. La musique était florissante chez les Grecs et constituait un art honoré à l'égal de tous les autres. La notation était fort développée et permettait de noter une œuvre musicale moderne. Les Grecs distinguaient la musique de chant, avec accompagnement, de la musique proprement instrumentale. Du système musical des Grecs dérivèrent les modes ecclésiastiques (les toniques, toutefois, différèrent). Saint Ambroise et Grégoire le Grand introduisirent dans l'Eglise le chant des hymnes et des antiennes. Hucbald inventa l'usage des lignes horizontales ; Gui d'Arezzo nomma les notes de l'octave, en même temps qu'il prépara la notation moderne en combinant l'usage des neumes (lignes droites, courbes, brisées, représentant la succession des notes d'une mélodie) avec l'usage des premières lettres de l'alphabet latin (de A à G). Ensuite, vint la période de gestation de l'harmonie. (V. § 3.) Du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, le contrepoint atteignit son plus haut développement (Dufay, Okeghem, Isaak, Josquin de Près, Willaërt, Goudimel, Roland de Lassus, en France et dans les Pays-Bas ; les deux Finck, Stolzer et Senfl, en Allemagne ; Moralès en Espagne, les deux Gabrieli et, au-dessus de tous, Palestrina, en Italie). Au XVI<sup>e</sup> siècle, il y eut une réaction contre l'art trop impersonnel des grands contrapontistes néerlandais. Monteverde introduisit l'« expression » dans la musique ; il fut le véritable créateur de l'opéra, ainsi que de l'instrumentation. Citons aussi, à la même époque : Peri, Cavalli, Scarlatti, Lulli dans l'opéra ; Cavalieri, Carissimi et Schütz, dans l'oratorio. Le XVIII<sup>e</sup> siècle fut la grande époque classique de la musique. Toutes les formes ébauchées auparavant reçoivent leur perfection ; l'orchestre de la symphonie classique est définitivement constitué. Dans l'opéra triomphent : Rameau, Grétry, Gluck. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il semble que l'étroite affinité qu'il était possible de constater entre les différents groupes de musiciens commence à disparaître, tandis que s'accentuent en divers pays des tendances parfois contradictoires, chaque nation tenant à posséder son école.

L'école allemande, d'abord nettement classique, de 1780 à 1830, est caractérisée par son vif souci de la forme, la profondeur et le sérieux de son inspiration, enfin le soin qu'elle donne à la partie orchestrale. Elle triomphe dans la musique de chambre et la symphonie, avec les noms de Bach, Mozart, Haendel, Haydn, Beethoven, Hummel. Après 1830, elle subit profondément l'influence romantique, parfois douloureuse et tourmentée, avec Weber, Mendelssohn, Schubert, Chopin, Schumann, etc. L'œuvre de Richard Wagner résume toute la science harmonique et orchestrale de cette époque. Après lui, citons encore les noms de Richard Strauss et Mahler.

L'école russe, issue des chants populaires, est représentée par Glinka et par le groupe des cinq : Balakirev, C. Cui, Borodine, Rimsky Korsakov, Moussorgski.

Chez les Scandinaves, l'art de Grieg s'alimente aussi aux sources populaires.

L'école espagnole est représentée par Pedrell, Albeniz, Granados.

L'école italienne fut surtout heureuse, au théâtre, dans l'opéra bouffe et l'opéra mi-sérieux. Elle est restée, depuis Piccini, l'école de la mélodie. L'orchestre s'efface devant la voix ; la virtuosité prime quelquefois l'émotion. Il faut citer les noms de Paesiello, Cimarosa, Spontini, Pergolèse, Mercadante, Bellini, ceux de Rossini, Donizetti, Verdi, et le groupe des véristes, avec Mascagni, Léoncavallo, Puccini.

Quant à l'école française, il semble qu'elle ait pris soin de rester à l'écart de tous les excès, préoccupée surtout de la clarté et de la pureté de la forme, de la vérité dans l'expression dramatique. Méhul, Boieldieu, Auber, Adam, Halévy, Herold, Ambroise Thomas, Massé, etc., se rapprochent des musiciens italiens par leur sens très vif de la mélodie claire et colorée, mais les dépassent par le souci de l'orchestration. D'autre part, longtemps soumise, en dépit de Berlioz, à l'influence de Meyerbeer, l'école française se renouvela au théâtre avec Gounod, Reyer, Bizet, Delibes, que continuèrent Massenet, Saint-Saëns, Bruneau, Lalo, Charpentier, et dans la symphonie avec César Franck, V. d'Indy, G. Fauré, P. Dukas et le Belge Lequeu. Une nouvelle tendance, inspirée de l'impressionnisme et du symbolisme, s'est marquée avec Debussy, Ravel, Rabaud, Roussel, etc. Dans l'opérette brillèrent les noms d'Offenbach, Lecocq, Audran, Planquette, Varney, Terrasse. (V., aux noms de pays, la rubrique *Musique*, ainsi que les articles SYMPHONIE, OPÉRA, etc.)

— *Iconogr.* D'ordinaire, les artistes personnifient la Musique sous les traits d'une jeune femme couronnée de laurier et ayant une lyre ou un instrument de musique à la main. Nous citerons diverses peintures du Guide, de Carle Vanloo, du Guerchin, d'Ingres, etc. En sculpture, le groupe de Guillaume à l'Opéra (Paris) ; l'œuvre charmante de Delaplanche, etc.

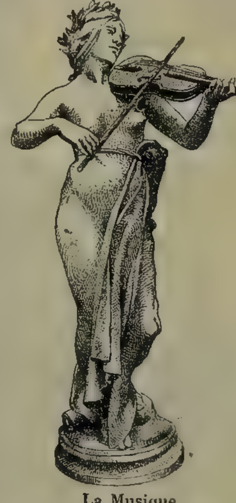
La Musique, œuvre de Delaplanche.

**musiquer** [*zi-ké*] v. n. Faire de la musique. V. a. Mettre en musique : *musiquer une poésie*.

**musiquette** [*zi-kè-te*] n. f. Petite musique facile, sans valeur artistique.

**Muskegon,** ville des Etats unis d'Amérique (Michigan), ch.-l. du comté homonyme, sur le *lac Muskegon* ; 36.600 h.

**musoir** [*zoir*] n. m. Pointe d'une digue, d'une jetée. Tête d'écluse.

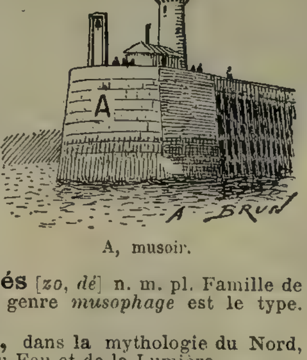

A, musoir.

**Musonius Rufus** (Caius), philosophe latin, stoïcien, né à Vulsinium vers 30 apr. J.-C., m. sous le règne de Titus. Son enseignement se rapprochait de celui d'Epictète.

**musophage** [*zo*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux de l'Afrique occidentale, à plumage violet.

**musophagidés** [*zo, dé*] n. m. pl. Famille de passereaux, dont le genre *musophage* est le type. S. un *musophagidé*.

**Muspelheim,** dans la mythologie du Nord, la région du Sud, du Feu et de la Lumière.

**musqué** [*mus-ké*], **e** adj. Parfumé avec du musc. Qui rappelle l'odeur du musc ou le goût du muscat : *poires musquées*. *Fig.* Affecté, recherché : *écrivain, langage musqué*.

**musquer** [*mus-ké*] v. a. Parfumer de musc.

**musquinier** [*mus-ki-ni-é*] n. m. Ouvrier tisserand, qui fabrique la batiste, le linon, dans l'Artois.

**Musschenbroek** (Pierre **Van**), physicien hollandais, né et m. à Leyde (1692-1761). On lui doit l'invention de la *bouteille de Leyde*.

**musse** [*mu-se*] n. f. Cachette. (Vx.)

**Musselburgh,** localité d'Ecosse (Mildlothian), sur le golfe (*firth*) de Forth ; 17.000 h. environ. Champ de bataille de Pinkie.

**mussende** [*mu-san-de*] n. f. Genre de rubiacées génipées, comprenant des arbrisseaux des régions tropicales de l'ancien monde, considérées à tort comme fébrifuges.

**musse-pot** [*po*] **(à)** loc. adv. V. MUCHEPOT (*à*).

**musser** [*mu-sé*] **(se)** v. pr. Se cacher. (Vx.)

**Musset** [*mu-sè*] (Louis-Charles-*Alfred* **de**), célèbre poète français, né et m. à Paris (1810-1857). Il eut une existence tourmentée et douloureuse. Sa liaison avec G. Sand fut fertile en incidents orageux et cruels. Il compromit, par les excès, les plus beaux dons de son génie. Ses poésies (*Contes d'Espagne et d'Italie*, *Namouna*, *Mardoche*, *Rolla*, *les Nuits*, *l'Espoir en Dieu*, *le Souvenir*, etc.) révèlent un esprit clair, spirituel, ironique, en même temps qu'une imagination voluptueuse et sombre. Sa *Confession d'un enfant du siècle* raconte le mal dont il avait souffert. Ses *Comédies et Proverbes* (*Fantasio*, *les Caprices de Marianne*, *Il ne faut jurer de rien*, *On ne badine pas avec l'amour*, etc.) sont d'exquises compositions théâtrales, où à la grâce de Marivaux se mêle un grain de fantaisie shakespearienne. Musset demeure, en France, le plus grand « poète de l'amour », le plus spontané, le plus sincère, le plus émouvant. — Son frère, PAUL-EDME **de Musset,** littérateur français, né et m. à Paris (1804-1880), a écrit des romans, des nouvelles, des études littéraires : *Extravagants et Originaux du XVII<sup>e</sup> siècle*, *Lui et Elle*, etc.

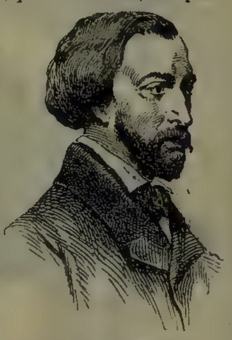
Alfred de Musset.

**Mussidan,** ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 26 kil. de Ribérac, sur l'Isle ; 2.350 h. (*Mussidanais*). Ch. de f. Orl. — Le cant. a 11 comm. et 8.580 h.

**mussif** [*mu-sif*] ou **musif, ive** adj. (du b. lat. *aurum musivum*, or de mosaïque). *Or mussif*, bisulfure d'étain, dont l'éclat rappelle celui de l'or, et dont on se sert pour bronzer les statuettes et les ornements de plâtre.

**Mussipontain, e** [*mu-si-pon-tin, è-ne*], originaire ou habitant de Pont-à-Mousson : *les Mussipontains*. Adjectiv. : *population mussipontaine*.

**mussitation** [*mu-si-ta-si-on*] n. f. (du lat. *mussitare*, parler à voix basse). Altération, faiblesse de la voix, difficulté d'articuler. Mouvement des lèvres, que l'on observe dans certaines maladies graves du cerveau.

**mussite** [*mu-si-te*] n. f. Variété de diopside.

**Mussolini** (Benito), homme politique italien, né en 1883 à Predappio (Romagne). D'abord socialiste, il fonda en 1919 le parti fasciste, pour mettre fin aux excès terroristes, et devint en 1922 président du conseil.

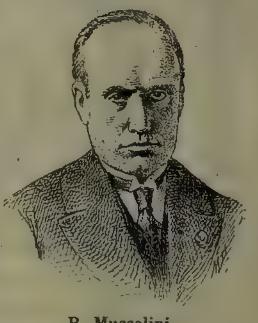
B. Mussolini.

**Musson,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Virton) ; 1.780 h.

**Mussy-sur-Seine,** ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 15 kil. de Bar-sur-Seine ; 1.410 h. Vins. Ch. de f. E. Patrie de Boursault. — Le cant. a 8 comm., et 5.460 h.

**mustang** [*mus-tan*] n. m. Cheval sauvage des pampas de l'Amérique du Sud.

**mustapha** [*mus-ta*] n. m. *Pop.* Petit garçon joufflu.

**Mustapha,** quartier d'Alger, qui constituait autrefois une commune distincte.

**Mustapha I<sup>er</sup>,** né et m. à Constantinople, fils de Mohammed III, sultan ottoman en 1617, déposé en 1618 et mort étranglé en 1639 par ordre de Mourad IV. — MUSTAPHA II, fils de Mohammed IV, sultan de 1695 à 1703. Il vainquit d'abord les Vénitiens, les Impériaux et les Russes, mais ne put empêcher ces derniers de s'emparer d'Azov, fut battu par le prince Eugène à Peterwardein (1697) et perdit la Transylvanie. Il ne put appliquer les importantes réformes qu'il projetait, et une révolte des janissaires le força d'abdiquer en faveur de son frère Ahmed III. — MUSTAPHA III, fils de Ahmed III, sultan de 1757 à 1774. Il perdit, dans une guerre contre la tsarine Catherine II, la Moldavie, la Valachie et la Crimée. — MUSTAPHA IV, fils d'Abd-ul-Hamid, sultan en 1807. Il eut peine à se défendre contre les révoltes des pachas de la Turquie d'Asie et fut étranglé en 1808 par ordre de Mahmoud II.

**mustélidés** [*mus-té-li-dé*] n. m. pl. Famille de mammifères carnassiers, renfermant les *fouines*, *putois*, etc. S. un *mustélidé*.

**mustelle** [*mus-tè-le*] n. f. Etoffe de soie rayée, d'une grande richesse, dont l'invention fut faite par un fabricant de Nîmes, nommé Paulet.

**mustimètre** [*mus-ti*] n. m. Sorte de densimètre, donnant la proportion de sucre que contient un moût.

**musulman, e** [*zul*] adj. Qui concerne le mahométisme. N. Qui professe cette religion ; mahométan.

**musulmanisme** n. m. Syn. peu us. de MAHOMÉTISME ou ISLAMISME.

**musurgie** [*mu-zur-jî*] n. f. (gr. *mousourgia*). *Musiq.* Art d'employer les consonances et les dissonances.

**Musurus** (Marc), helléniste, né vers 1470 à Retimo (Crète), m. en 1517 ; appelé à Rome par Léon X.

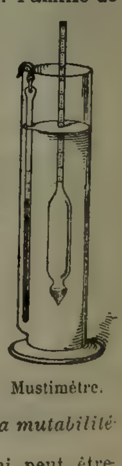
Mustimètre.

**mutabilité** n. f. (de *mutable*). Qualité de ce qui est sujet à changer : *la mutabilité des choses humaines*.

**mutable** adj. (lat. *mutabilis*). Qui peut être changé ; qui est sujet au changement.

**mutacisme** [*sis-me*] n. m. (lat. *mutacismus ;* de *mutus*, muet). Vice de prononciation, qui consiste dans la substitution des lettres *m*, *b* et *p* à d'autres lettres.

**mutage** n. m. (de *muter*). Action d'entraver la fermentation alcoolique dans les moûts.

— Encycl. Le mutage s'exécute de diverses manières, suivant qu'il faut arrêter complètement la fermentation du moût pour conserver une partie du sucre (vins muscats, mistelles), ou qu'il s'agit simplement d'enrayer pour un temps cette fermentation. Dans le premier cas, on ajoute de l'alcool au liquide en fermentation ; dans le second (et c'est le cas des moûts qui doivent être expédiés au loin), on fait usage d'un dispositif (*muteuse*), sorte de caisse (M) dans laquelle le moût, venant d'un récipient (A), est divisé par des plans inclinés (P), et mis en contact avec des vapeurs de gaz sulfureux arrivant par un tube (V) d'un tonneau (T) où brûle du soufre. Plus simplement, on brûle une mèches ou frée dans un tonneau, et l'on y introduit le moût par petites quantités que l'on agite rapidement ; à chaque adjonction de moût, on brûle un peu de mèche. Les moûts ainsi traités dissolvent une certaine quantité de gaz sulfureux, et toute fermentation y est suspendue. Pour qu'elle reprenne son activité, il suffit d'aérer le liquide en le faisant tomber en pluie dans un récipient à l'air libre. On pratique également, pour muter les moûts, le traitement à l'anhydride sulfureux liquide, qui remplace avantageusement le mutage ordinaire. Ce traitement à l'anhydride sulfureux est encore appelé *sulfitage*, parce qu'on employait, au début, du bisulfate de potasse (8 à 10 gr. par hectolitre). Ce sel se décomposait en présence des acides du moût et libérait de l'anhydride sulfureux.

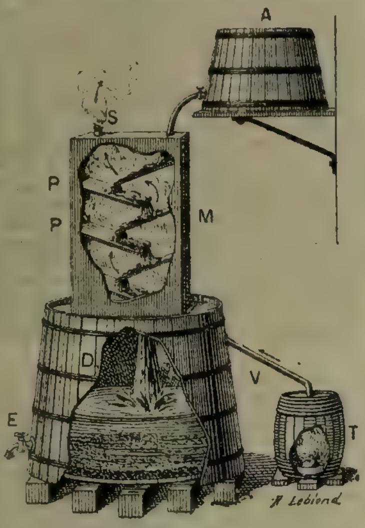

Muteuse.

**mutande** n. m. (du lat. *mutandus*, devant être changé). Caleçon que portent les capucins et autres religieux.

**mutase** [*ta-ze*] n. f. Composé renfermant de la farine de légumineuses et de l'albumine.

**mutation** [*si-on*] n. f. (lat. *mutatio ;* de *mutare*, changer). Changement. Remplacement d'une personne par une autre : *il y a de nombreuses mutations dans ce régiment. Dr.* Passage de la propriété d'une tête sur une autre. *Droits de mutation*, impôt que l'administration de l'enregistrement perçoit sur les biens qui changent de propriétaire. *Biol.* Variation brusque qui se produit dans la descendance d'un individu normal d'une espèce déterminée et qui est l'origine d'une espèce nouvelle maintenant ses caractères par hérédité. L'individu nouveau : *beaucoup de rosiers nouveaux sont des mutations. Musiq. anc.* Passage d'un mode, d'un rythme à un autre. *Jeux de mutation*, jeux d'orgue, qui ne sont pas au ton d'octave des fonds de l'orgue, mais qui en forment la quinte ou la tierce.

— Encycl. *Biol.* Le sens de *mutation* est, proprement, celui de changement brusque dans la transmission héréditaire des caractères d'un type (espèce ou variété), changement qui introduit une solution de continuité entre l'individu nouveau et l'ancêtre (générateur). Mais il est parfois difficile d'établir avec certitude qu'un caractère nouveau est réellement nouveau. En effet, il est, en botanique surtout, très facile de confondre apparition et première constatation : le type réputé nouveau pouvant être différencié seulement par une série d'étapes ; d'autre part, on peut aisément aussi prendre un hybride pour un type pur. De sorte que, en définitive, le terme de *mutation* prend un sens plus large et peut être appliqué à toutes les variations héréditaires.

— *Fin.* On distingue les *mutations par décès* ou successions, et les *mutations entre vifs.* Parmi ces dernières, les unes procèdent de contrats *à titre onéreux* (ventes, échanges, baux et concessions), les autres ont lieu *à titre gratuit* (donations et legs).

Toute mutation de biens est assujettie à un droit proportionnel d'enregistrement ; mais, tandis que certaines transmissions (mutations par décès de meubles et d'immeubles, cessions de fonds de commerce et de clientèles) doivent être enregistrées ou déclarées dans un délai de rigueur, indépendamment de l'existence d'un écrit, d'autres (les transmissions entre vifs de valeurs mobilières) ne sont passibles de l'impôt qu'à raison de la forme authentique de la convention, ou de l'usage qui est fait en justice, ou par acte public, du contrat qui les constate. (V. enregistrement.)

— *Contr. dir.* Les mutations sur le rôle foncier et la matière cadastrale sont opérées soit d'office, soit par l'administration, d'après les relevés faits au bureau de l'enregistrement, soit sur la déclaration des parties appuyée d'un extrait de l'acte de transmission ou d'un certificat du receveur de l'enregistrement. Les contrôleurs et les percepteurs des contributions directes se transportent chaque année dans les communes et reçoivent les déclarations de mutation, qu'ils consignent sur des états dits *feuilles de mutation*.

**mutatis mutandis,** mots lat. signif. : *En changeant ce qui doit être changé.* En faisant les changements nécessaires : *reprendre un projet de loi, mutatis mutandis.*

**mutato nomine,** mots lat. signif. : Le nom étant changé : *c'est, mutato nomine, toujours la même chose ; il n'y a que l'appellation qui diffère.*

**muté, e** adj. (lat. *mutatus*). Qui a changé de propriétaire.

**muter** [*té*] v. a. (du lat. *mutus*, muet). Soumettre à l'opération du mutage.

**muter** v. a. (du lat. *mutare*, changer). *Milit.* Changer d'affectation : *un tel est muté pour le 26ᵉ.*

**mutessarif** [*tè-sa*] ou **mutassarif** [*ta-sa*] n. m. En Turquie, gouverneur d'un sandjak ; fonctionnaire inférieur au vali et supérieur au caïmacam.

**muteuse** [*teu-ze*] n. f. Appareil au moyen duquel on procède au mutage. V. mutage.

**mutilateur** n. m. Celui qui mutile : *les mutilateurs des œuvres d'art sont de véritables vandales.*

**mutilation** [*si-on*] n. f. (de *mutiler*). Retranchement d'un membre ou de quelque autre partie du corps. Retranchement d'une ou de plusieurs parties d'une œuvre d'art : *mutilation d'une statue. Fig.* Suppression de parties essentielles : *la mutilation de la vérité.*

— Encycl. *Dr. pén.* Tout homme reconnu coupable de s'être rendu impropre au service militaire, soit d'une manière permanente par *mutilation* proprement dite, soit temporairement par l'absorption de drogues ou boissons spéciales, peut être puni d'un emprisonnement d'un mois à un an. A l'expiration de sa peine, il est incorporé dans une *compagnie de discipline.* Les hommes qui se mutilent volontairement après leur incorporation sont envoyés aux compagnies de discipline, mais seulement après avis conforme du *conseil de discipline* de leur corps. (V. coups *et blessures.*)

**mutilé, e** partic. pass. du v. *mutiler.* N. Personne dont le corps a subi le retranchement d'une de ses parties : *un mutilé de la face ; les mutilés de guerre.* Adjectiv : *la France mutilée.*

**mutiler** [*lé*] v. a. (lat. *mutilare*). Retrancher un ou plusieurs membres : *soldat mutilé par un obus. Fig.* Retrancher une ou plusieurs parties d'une œuvre d'art : dégrader : *mutiler un monument.* Faire des retranchements maladroits, des restaurations peu artistiques : *mutiler un ouvrage.*

**mutille** [*ll* mll.] n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, dont les larves sont parasites d'autres hyménoptères : *les mutilles mâles sont ailés, les femelles aptères.*

**mutin, e** adj. et n. (de l'anc. fr. *meute*, dans le sens de *émeute*). Insoumis, porté à la révolte : *enfant mutin. Fig.* Vif, éveillé : *air mutin.*

**mutinement** [*man*] n. m. Action de se mutiner.

**mutiner** [*né*] v. a. (de *mutin*). Pousser à la révolte. **Se mutiner** v. pr. S'entêter dans la désobéissance. Se révolter : *l'armée se mutina. Poét.* Sévir avec fureur : *les vents se mutinent.*

**mutinerie** [*rî*] n. f. Action de se mutiner : *la mutinerie des troupes.* Allure vive et piquante : *un minois d'une mutinerie charmante.*

**mutique** adj. (du lat. *muticus*, qui n'a pas de barbe). *Hist. nat.* Qui n'a ni pointe ni épine.

**mutir** v. n. (du lat. *mutus*, muet). Gronder sourdement. Grogner, comme peut faire un muet.

**mutisie** [*zî*] n. f. Genre de composées grimpantes à fleurs purpurines, rosées ou jaunes, qui comprend une trentaine d'espèces de l'Amérique du Sud.

**mutisme** [*tis-me*] n. m. (du lat. *mutus*, muet). *Pathol.* Etat de celui qui est muet : *l'apoplexie amène souvent le mutisme. Par ext.* Etat de celui qui ne veut ou ne peut exprimer sa pensée : *réduire un peuple au mutisme.*

— Encycl. *Pathol.* Cette infirmité se trouve le plus souvent jointe à la *surdité*, dont elle est le résultat. En effet, si le sourd-muet ne parle pas, ce n'est pas chez lui une suite de l'imperfection de l'organe de la parole, c'est parce qu'il n'a jamais *entendu* parler. Ce mutisme de naissance a été considéré jusqu'ici comme incurable. Le mutisme peut néanmoins être accidentel et provenir d'une conformation défectueuse de la langue.

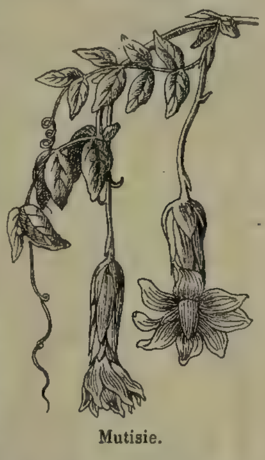

Mutisie.

On doit au célèbre abbé de L'Epée et à son successeur, l'abbé Sicard, un système d'éducation au moyen duquel les sourds-muets suppléent par des signes, dont un alphabet manuel leur donne la clef, aux organes qui leur manquent. On les exerce aussi à comprendre la parole de l'interlocuteur par le mouvement des lèvres, et l'on est parvenu à leur faire articuler des sons, à les faire parler, quoiqu'ils ne s'entendent pas eux-mêmes.

Il existe en France plusieurs instituts de sourds-muets, dont les plus remarquables sont ceux de Paris, de Lyon et de Bordeaux. (V. sourd-muet.)

**mutité** n. f. (de *mutus*, muet.) Syn. de mutisme.

**mutoise** n. f. Syn. de muteuse.

**mutoscope** [*tos-ko-pe*] n. m. (du lat. *mutare*, changer, et du gr. *skopein*, examiner). Sorte d'appareil cinématographique, à compteur, fonctionnant lorsqu'on a introduit une pièce de dix centimes dans une fente ménagée sur le côté extérieur de la boîte renfermant le mécanisme.

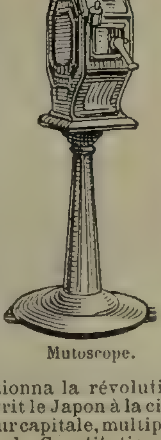

Mutoscope.

**Mutsu** (comte), homme d'Etat japonais, négociateur du traité de Simonoseki avec la Chine (1844-1897).

**Mutsu-Hito,** empereur du Japon, né à Kioto, m. à Tokio (1852-1912), fils de l'empereur Komeï. Monté sur le trône en 1867, il abolit le shogounat, sanctionna la révolution qui supprima la caste féodale, ouvrit le Japon à la civilisation européenne, prit Tokio pour capitale, multiplia les réformes sociales, promulgua la Constitution de 1889. Sous son règne ont eu lieu l'intervention en Corée, les guerres sino-japonaise et russo-japonaise. Il avait épousé la princesse Haruko et eut pour successeur son fils Yoshi-Hito.

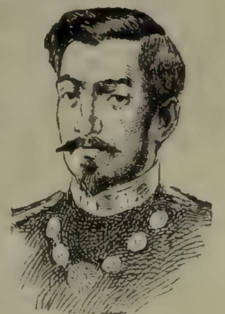

Mutsu-Hito.

**Mutte** ou **Mute** (la) [*la Muette*], cloche de la cathédrale de Metz, dans la flèche de la tour sud. Elle pèse, avec le battant, 11.210 kilogrammes et ne sonne qu'aux jours de solennités.

**Muttenz,** comm. de Suisse (cant. de Bâle-campagne), dans la plaine du Rhin ; 2.240 h. Agriculture, carrière, fabrique de cartonnages.

**Muttersholtz,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Sélestat ; 1.871 h. Ch. de f.

**mutualisme** [*lis-me*] n. m. Etat des animaux, de nature différente, qui vivent les uns avec les autres dans un but d'intérêt commun.

**mutualiste** [*lis-te*] n. Membre d'une société de mutualité. Adj. Qui concerne la mutualité : *groupement, théorie mutualiste.*

**mutualité** n. f. Qualité de ce qui est mutuel. Système de solidarité, de services mutuels. Ensemble des systèmes de solidarité sociale, des sociétés de secours mutuels, etc. : *la mutualité française.*

— Encycl. V. secours mutuels.

**Mutualité** (*médaille de la*) ou *des Secours mutuels*, instituée en 1852, modifiée en 1858. Décernée à ceux qui ont rendu des services à la mutualité. Ruban noir moiré, à liséré bleu clair.

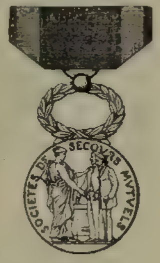

Médaille de la Mutualité.

**mutuel, elle** [*tu-èl, è-le*] adj. (lat. *mutuus*). Réciproque : *haine mutuelle ; se rendre des services mutuels. Enseignement mutuel*, système suivant lequel les enfants s'instruisent les uns les autres, sous la direction de l'instituteur. (Son opposé est *enseignement simultané.*) *Assurance mutuelle*, société dont les membres s'assurent réciproquement contre certaines éventualités. N. f. Compagnie d'assurances mutuelles : *adhérer à une mutuelle-bétail.* Société de secours mutuels, etc. Ecole où se pratique l'enseignement mutuel.

**mutuellement** [*tu-è-le-man*] adv. Réciproquement : *s'instruire mutuellement.*

**mutuellisme** [*tu-è-lis-me*] n. m. Système de mutualité, de solidarité sociale, que Proudhon opposait à l'économisme doctrinaire de Bastiat et au socialisme autoritaire de Louis Blanc.

**mutuelliste** [*tu-è-lis-te*] n. et adj. Syn. de mutualiste.

**mutulaire** [*lè-re*] adj. Qui se rapporte à la mutule, qui contient des ornements de ce genre.

**mutule** n. f. (lat. *mutulus*). Ornement qui, dans l'entablement dorique, est placé sous le larmier et qui correspond au triglyphe, dont il a la largeur.

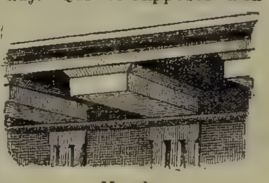

Mutule.

**Muyden** (Jacques-Alfred **Van**), peintre suisse, né et m. à Champel (1818-1898). Elève de Kaulbach, il étudia ensuite en Italie. Peintre de genre.

**Muysen,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), sur la Dyle ; 3.420 h.

**Muzaffarnagar,** v. de l'empire anglais des Indes (Inde, Provinces unies de Meerut) ; 24.000 h. Ch.-l. de district.

**Muzaffarpur,** v. de l'empire anglais des Indes (Indes, Bihar-et-Orissa) ; 44.000 h. Ch.-l. de district.

**Muze historique** (*la*), gazette en vers, par Jean Loret (12 mai 1650-18 mars 1665) ; journal hebdomadaire sous forme de lettres rimées en vers de huit syllabes, paraissant le samedi ; mine précieuse de renseignements pour l'histoire anecdotique.

**Muziano** (Girolamo) ou **le Mutien,** peintre italien, né à Aquafredda, m. à Rome (1539-1590) ; fondateur de l'académie de Saint-Luc, auteur de la *Résurrection de Lazare.*

**Muzillac,** ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 22 kil. de Vannes, près de l'estuaire de la Vilaine ; 2.640 h. Ch. de f. — Le cant. a 7 comm., et 10.660 h.

**M'voutan-N'zighé.** *Géogr.* V. Albert-Nianza.

**myagre** n. m. Genre de crucifères, comprenant des plantes herbacées, qui croissent parmi les céréales dans le midi et l'est de l'Europe. (Ses fleurs, petites, d'un jaune pâle, brièvement pédonculées, sont disposées en longues grappes terminales.)

**myalgie** [*jî*] n. f. (du gr. *mus*, muscle, et *algos*, douleur). Douleur des muscles.

**myas** [*mi-ass*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant de belles et larges féronies d'un violet foncé, dont on connaît quatre espèces de l'Europe orientale et de l'Amérique du Nord.

**myasthénie** [*as-té-nî*] n. f. (du gr. *mus*, muscle, *a* priv., et *sthenos*, force). Sensation de fatigue considérable, éprouvée à l'occasion d'un effort musculaire.

**myatonie** [*nî*] n. f. (du gr. *mus*, muscle, *a* priv., et *tonos*, ressort). Absence ou destruction de la tonicité musculaire.

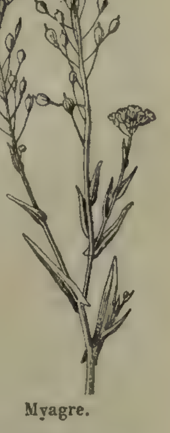

Myagre.

**Mycale,** montagne et promontoire de l'Asie Mineure (Ionie). Victoire navale des Grecs, commandés par Xantippe et Léotychide, sur les Perses, en 479 av. J.-C.

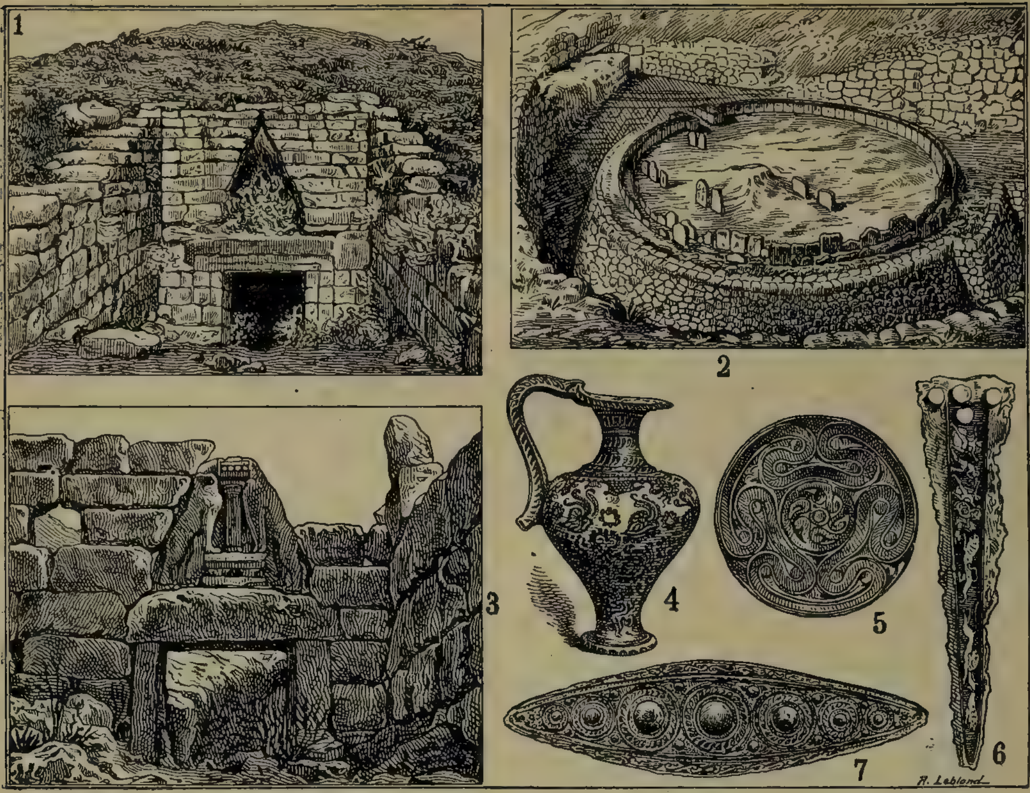

ART MYCÉNIEN : 1. Tombeau dit « Trésor d'Atrée », à Mycènes. — 2. Enclos sacré et Agora, à Mycènes. — 3. Porte des Lions, à Mycènes. — 4. Aiguière. — 5. Plaque d'or. — 6. Poiguard. — 7. Diadème en or.

**mycélial, e, aux** ou **mycélien, enne** [*li-in, è-ne*] adj. Qui appartient au mycélium, ou se forme sur le mycélium.

**mycélium** [*li-om'*] ou **mycélion** n. m. Partie végétative des champignons, née des spores et produisant les fructifications : *chez les champignons parasites, le mycélium se développe généralement dans les tissus des matières attaquées.*

— Encycl. Le mycélium est formé de filaments grêles, parfois groupés en cordons épais ou en plaques. Il est souvent souterrain, et ses fructifications seules s'élèvent au-dessus du sol (cèpes, morilles, etc.). Quand il vit et s'accroît à la surface des matières animales et végétales en décomposition (moisissures), il forme des plaques veloutées, de couleur variée, sur lesquelles se développent et se dressent les filaments fructifères. D'autres fois encore, il se développe dans les tissus mêmes, traverse les cellules pour s'assimiler leur contenu, ou bien circule entre ces cellules en envoyant seulement à leur intérieur des sortes de suçoirs (péronosporées).

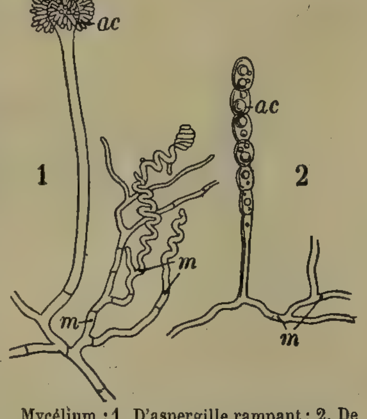

Mycélium : 1. D'aspergille rampant ; 2. De sphérotèce (*m*, mycélium ; *ac*, appareil conidiophore).

**mycène** n. m. Champignon de la famille des agaricinées, caractérisé par ses spores blanches, la forme généralement conique du chapeau, et ses lames qui remontent s'insérer très haut au sommet du pied.

**Mycènes,** anc. v. de l'Argolide. (Hab. *Mycéniens.*) La mythologie y fait régner Agamemnon ; aujourd'hui, *Mykinæ* ou *Mycènes* ; 2.200 h. Les ruines de Mycènes, où l'on remarque les murs de l'Acropole, la Porte des Lions, le Trésor d'Atrée, ont été explorées par Schliemann et ses successeurs et ont permis de reconstituer l'art de l'époque héroïque.

**Mycénien, enne** [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de Mycènes : *les Mycéniens.* Adjectiv. : *constructions mycéniennes. Art mycénien*, nom donné à l'art qui s'est développé dans les pays grecs pendant l'âge héroïque, et dont Mycènes a été l'un des centres avec Tirynthe, Orchomène, Troie, etc.

**Mycérinus,** roi d'Egypte, fils de Chéops ou de Chemnis, qui vivait, croit-on, dix générations avant la guerre de Troie. Il a construit la troisième des grandes pyramides, où l'on a retrouvé sa momie.

**mycète** n. m. Syn. de CHAMPIGNON.

**mycétine** n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal, qui vivent dans les champignons.

**mycétochare** [*ka-re*] n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de l'hémisphère boréal, comprenant des formes qui vivent dans les arbres vermoulus sur lesquels il croît des champignons.

**mycétogénèse** [*né-ze*] n. f. (du gr. *mukês, êtos*, champignon, et *genesis*, génération). Origine et développement des champignons.

**mycétographe, mycétographie, mycétographique.** V. MYCOGRAPHE, etc.

**mycétoïde** adj. (du gr. *mukês, êtos*, champignon, et *eidos*, forme). Qui se rapporte aux champignons, ou qui ressemble à un champignon.

**mycétologie, mycétologique, mycétologue** n. f. V. MYCOLOGIE, etc.

**mycétome** n. m. (du gr. *mukès, êtos*, champignon). Affection tropicale du pied, due à un champignon parasite et appelée également PIED DE MADURA.

**mycétophile** n. m. Genre d'insectes diptères némocères, comprenant des tipules de l'hémisphère boréal, dont on connaît une quarantaine d'espèces.

**mycétopore** n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, dont on connaît quarante espèces. (Ce sont des staphylins qui vivent dans les débris végétaux, les mousses et les champignons.)

**mycinuline** n. f. Matière amylacée, contenue dans les truffes.

**mycocellulose** [*sèl-lu-lô-ze*] n. f. (du gr. *mukès*, champignon, et de *cellulose*). Substance que l'on trouve dans la membrane des cellules chez beaucoup de champignons et qui possède certaines propriétés de la cellulose.

**mycoderme** [*dèr-me*] n. m. (du gr. *mukès*, champignon, et *derma*, peau). Levure qui se développe à la surface des boissons fermentées et des jus sucrés.

— Encycl. Les mycodermes sont des saccharomyces (levures), dépourvus, à l'inverse des ferments alcooliques (*saccharomyces apiculatus, cerevisiæ*, etc), de la propriété de s'accroître à l'abri de l'air et qui, placés en de telles conditions dans un liquide alcoolique ou sucré, n'y provoquent qu'une faible décomposition. Au contraire, si le mycoderme se développe sur la surface aérée de ce liquide, il y vit aux dépens de l'alcool (transformé en eau et acide carbonique) ou du sucre et des matières extractives ; tel est le cas des *mycoderma vini* et *mycoderma aceti.* Ce dernier, dont les chapelets de cellules constituent à la surface du vin ce qu'on appelle communément la *fleur*, transforme le liquide, qui devient acescent et tourne à l'aigre ; aussi, le *mycoderma aceti* joue-t-il un rôle très important au point de vue de la transformation des vins faibles en vinaigre. Ce sont les amas gélatineux de ses cellules que l'on appelle *mère de vinaigre.*

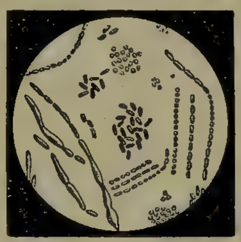

Mycoderma vini.

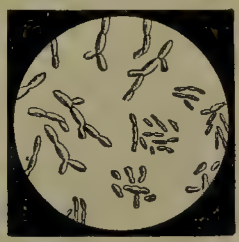

Mycoderma aceti.

**mycodermique** [*dèr-mi-ke*] adj. Qui se rapporte aux mycodermes : *végétations mycodermiques.*

**mycodermothérapie** [*dèr, pî*] ou **mycothérapie** [*pî*] n. f. (du gr. *mukès*, champignon, *derma*, peau, et *therapeia,* traitement). Emploi thérapeutique des levures et, plus spécialement, des levures de bière sélectionnées dans diverses affections (furonculose, staphylococcies, certaines dermatoses, etc.).

**mycogénie** [*nî*] n. f. (du gr. *mukès*, champignon, et *gennân*, engendrer). Production des moisissures.

**mycogénique** adj. Qui a rapport à la mycogénie.

**mycographe** n. m, (du gr. *mukès,* champignon, et *graphein*, décrire). Personne qui décrit ou classe les champignons.

**mycographie** [*fî*] n. f. (de *mycographe*). Art de décrire ou de classer les champignons.

**mycographique** adj. Qui se rapporte à la mycographie, à la description, à la classification des champignons.

**mycologie** [*jî*] ou **mycétologie** [*jî*] n. f. (du gr. *mukès*, champignon, et *logos*, discours). Partie de la botanique relative aux champignons.

**mycologique** adj. Qui se rapporte à la mycologie.

**mycologue** ou **mycétologue** [*lo-ghe*] n. m. (de *mycologie*). Auteur d'un traité sur les champignons.

**mycophage** n. m. (du gr. *mukès*, champignon, et *phagein*, manger). Qui mange des champignons.

**mycorhizes** [*ri-ze*] n. m. pl. (du gr. *mukès*, champignon, et *rhiza*, racine). Champignons qui se rencontrent sur les racines des végétaux. S. un *mycorhize.*

— Encycl. Un grand nombre d'arbres (chêne, noisetier, pin, etc.) ont très souvent l'extrémité de leurs racines entourée d'un feutrage de filaments appartenant à des champignons. Ces filaments remplacent, pour leur rôle absorbant, les racines qu'ils enveloppent. Ces champignons, qu'on rapporte au genre *fusarium*, ne semblent pas faire tort aux plantes qui les abritent (l'association symbiotique serait au contraire profitable aux deux associés). Ce sont les mycorhizes qui favorisent la formation des tubercules, chez les pommes de terre.

**mycose** [*kô-ze*] n. f. (du gr. *mukès*, champignon). Affection provoquée par des champignons : *l'iode est le médicament des mycoses.*

— Encycl. Les mycoses occupent une place très importante en pathologie. Leurs lésions peuvent aisément être confondues avec celles que déterminent la tuberculose, la sypbilis, le cancer. Les principales mycoses sont la sporotrichose, l'actinomycose, l'aspergillose, les oosporoses, le muguet, les hémisporoses, etc.

**mycosis** [*ko-ziss*] n. m. (du gr. *mukès*, champignon). Affection caractérisée par des excroissances, des tumeurs fongueuses de la peau, qui se termine par la cachexie et la mort.

**mycotactisme** [*tak-tis-me*] n. m. (du gr. *mukès*, champignon, et *taxis*, arrangement). *Biol.* Influence que peuvent exercer les agents chimiques ou physiques (lumière, etc.) sur le développement des champignons et en particulier des levures.

**mycoteria** [*té*] n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre jabiru.

**mycothèque** [*tè-ke*] n. f. (du gr. *mukès*, champignon, et *thèkè*, boite, armoire). Local ou meuble aménagé pour conserver et étudier les champignons.

**mycotrophe** adj. (du gr. *mukès*, champignon, et *trophè*, nourriture). Se dit des plantes qui portent sur leurs racines des champignons appelés *mycorhizes.*

**mydas** [*dass*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, qui sont les géants des diptères, et qui vivent dans les régions chaudes du globe : *les mydas, très carnassiers, attaquent toutes sortes d'insectes.*

**mydaüs** [*da-uss*] n. m. Genre de mammifères carnassiers de la Malaisie, petits, trapus, voisins des blaireaux : *les mydaüs lancent à plus d'un mètre, par leurs glandes anales, un liquide infect, sur l'ennemi qui les poursuit.*

**mydèse** [*dè-ze*] n. f. (du gr. *mudêsis*, pourriture). Ecoulement de pus sur le bord des paupières. (Vx.)

**Mydorge** (Claude), mathématicien français, parent de Lamoignon et ami de Descartes, né et m. à Paris (1585-1647).

**mydriase** [*a-ze*] n. f. (gr. *mudriasis*). Dilatation anormale et persistante de la pupille, résultant de la paralysie du moteur oculaire commun. (L'atropine ou l'extrait de belladone produit artificiellement la mydriase.)

**mydriatique** adj. Qui concerne la mydriase qui en est affecté. N. m. Médicament qui produit la mydriase, comme l'atropine.

**mye** [*mî*] n. f. Genre de mollusques lamellibranches comestibles, des mers de l'hémisphère nord : *les myes vivent enfoncées dans le sable ou la vase des côtes.*

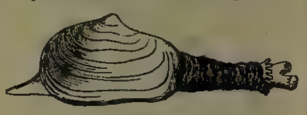

Mye.

**myélasthénie** [*las-té-nî*] n. f. (du gr. *muelos* moelle, *a* priv., et *sthenos*, force). Forme de la neurasthénie, dans laquelle prédominent certains symptômes des affections médullaires (faiblesse des membres inférieurs, courbature lombaire).

**myélencéphale** [*lan*] n. m. (du gr. *muelos*, moelle, et de *encéphale*). Ensemble du système nerveux central, comprenant l'encéphale et la moelle épinière.

**myéline** n. f. (du gr. *muelos*, moelle). *Anat.* Substance molle, réfringente, qui entoure le cylindre-axe des nerfs et est contenue dans la gaine de Schwann.

— Encycl. La myéline, dite encore *moelle nerveuse*, n'existe pas dans toutes les fibres nerveuses, d'où la distinction en *fibres à myéline* et *fibres sans myéline ;* elle ressemble à de la graisse.

**myélinisation** [*za-si-on*] n. f. Formation de la gaine de myéline des nerfs pendant les premiers temps de la vie.

**myélique** adj. (de *myéline*). Qui se rapporte à la moelle épinière.

**myélite** n. f. (du gr. *muelos*, moelle). Inflammation de la moelle épinière.

— Encycl. La caractéristique des inflammations de la moelle est que les lésions ont tendance à se limiter à certains faisceaux de la substance blanche, ou à des portions de la substance grise. Suivant la rapidité de l'évolution de la maladie, on divise les myélites en *chroniques* et *aiguës.* Les principales myélites aiguës sont la paralysie infantile (v. ce mot) et la myélite diffuse aiguë. Les myélites chroniques sont : l'ataxie locomotrice, le tabes spasmodique, l'atrophie musculaire progressive, la syringomyélie, la sclérose en plaques, la myélite diffuse

*Myélite diffuse aiguë.* Les causes les plus fréquentes sont : le refroidissement, les fatigues, les maladies toxiques et infectieuses, les affections vésicales, les névrites. Le début est rapide, presque toujours avec fièvre ; les malades se plaignent de douleurs en ceinture, de fourmillements aux jambes On observe de la paraplégie, des contractures musculaires, etc. Le pronostic est grave ; le traitement consiste en révulsions sur la colonne vertébrale, purgation, bains, etc. On administre les iodures à haute dose.

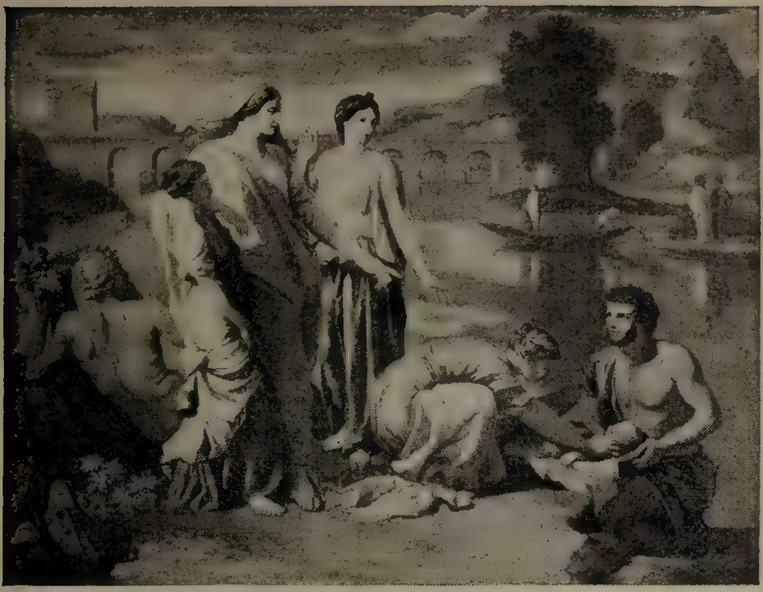
Moïse sauvé des eaux (Poussin), v. p. 275.

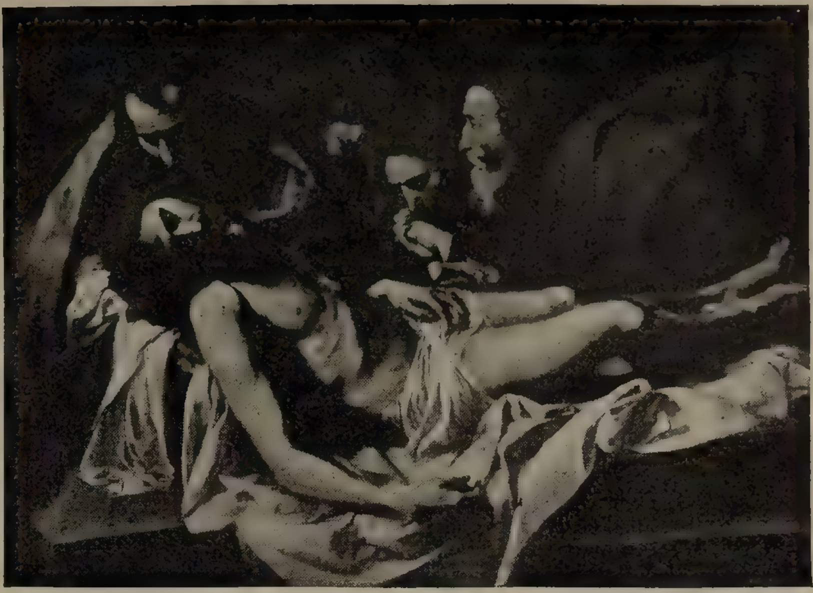
La Mise au tombeau (Ribera), v. p. 266

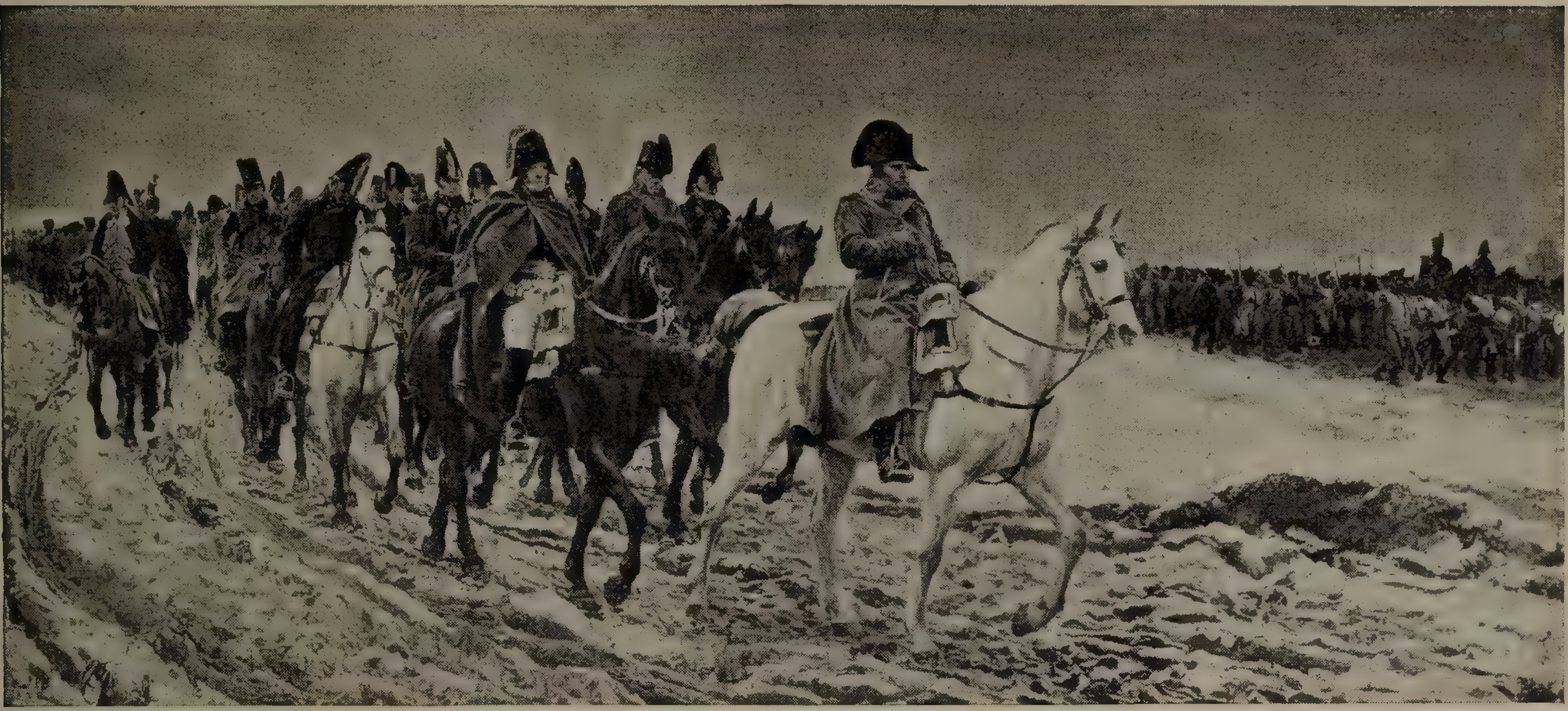
1814 (Meissonier), v. p. 252.

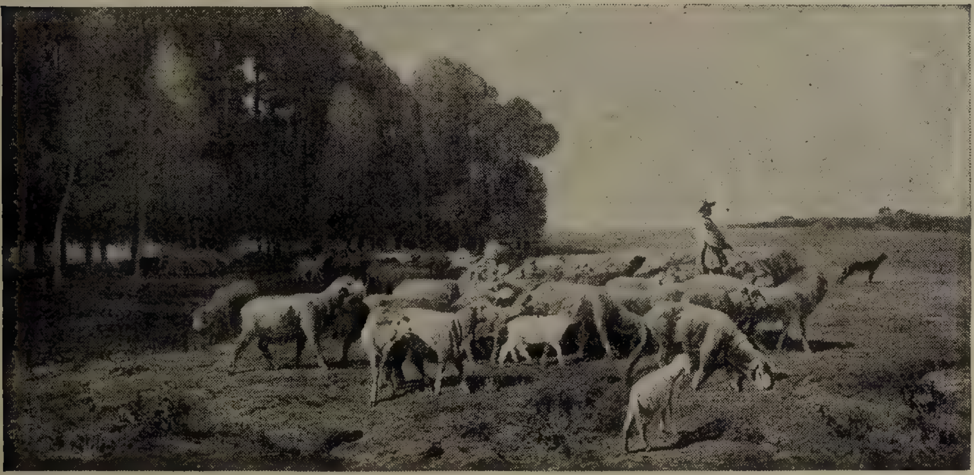
Troupeau de moutons dans un paysage (Jacque), v. p. 315.

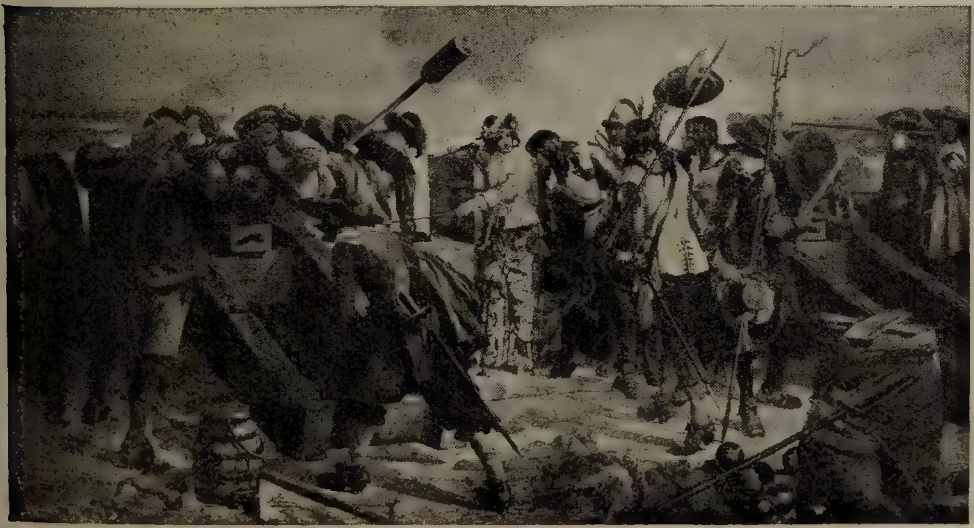
Mademoiselle de Montpensier à la Bastille (Gaston Mélingue), v. p. 294.

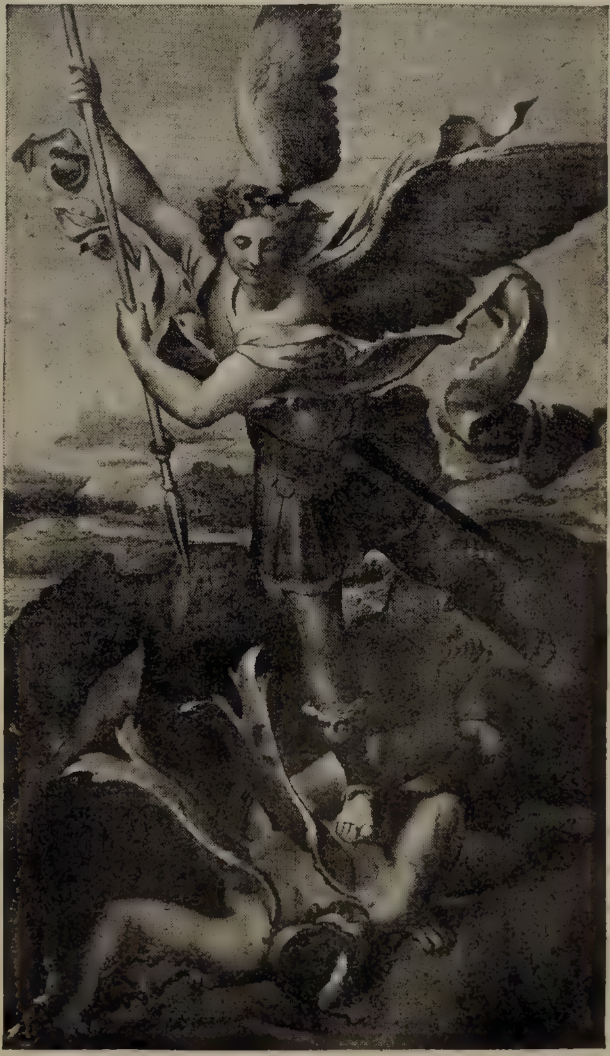
Saint Michel terrassant le démon (Raphaël), v. p. 247.

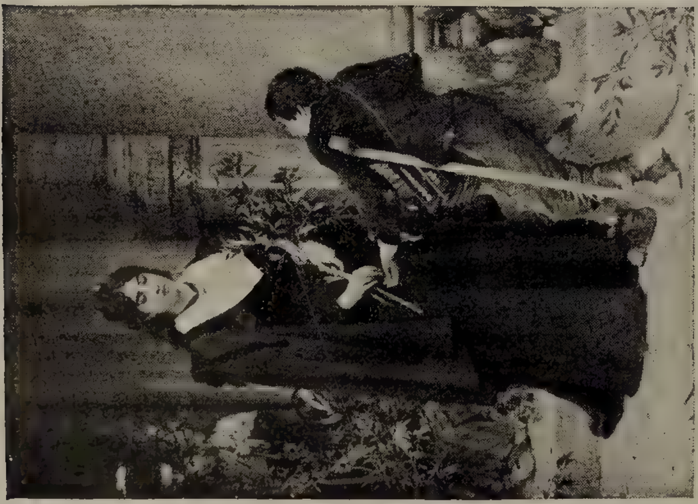

Mireille (Cot), v. p. 265.

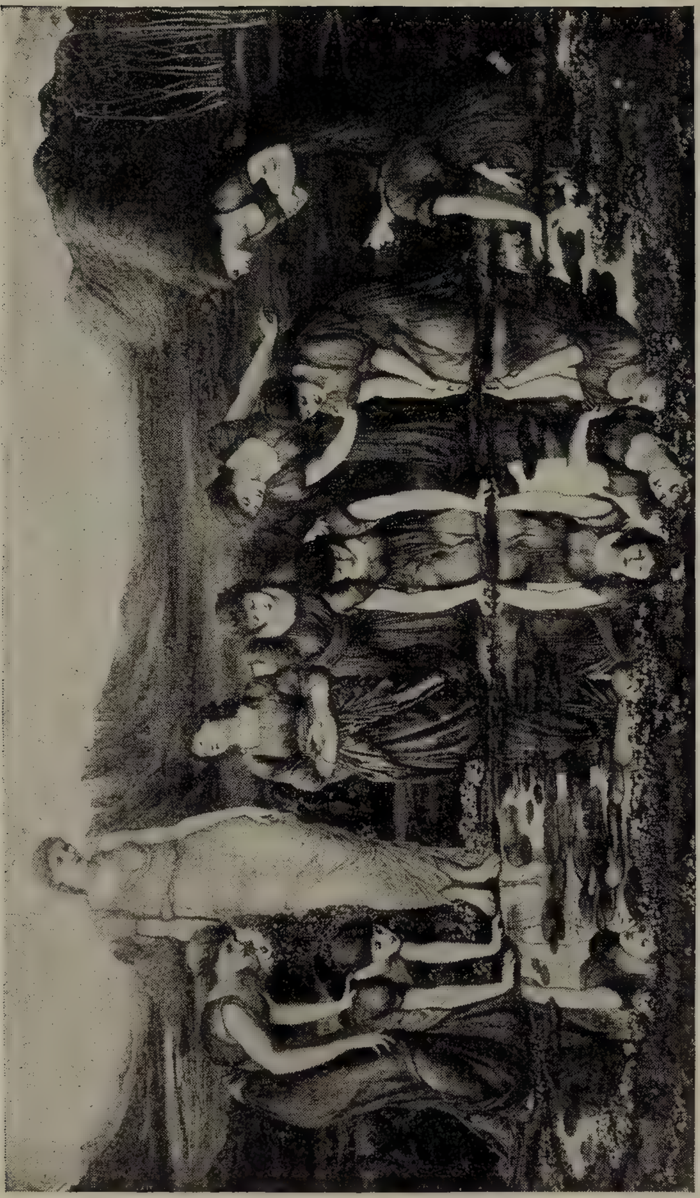

Le Miroir de Vénus (Burne Jones), v. p. 265.

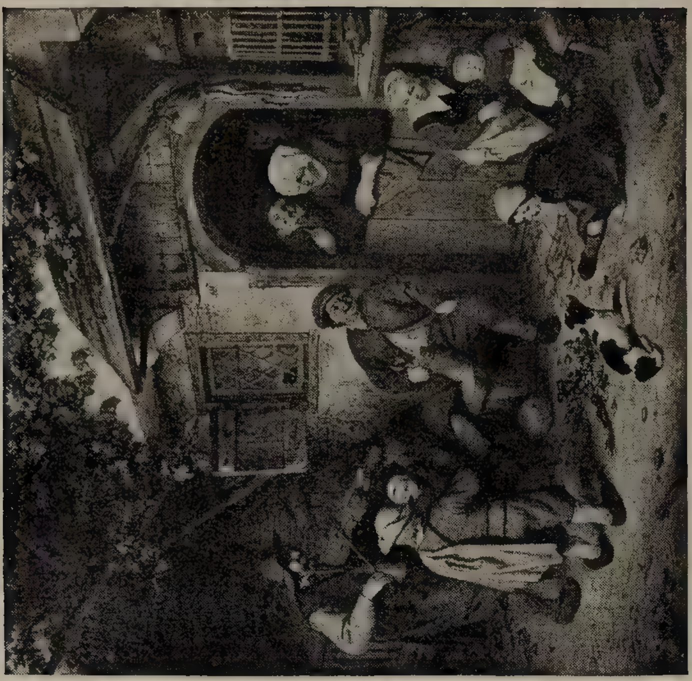

Les Musiciens (Van Ostade), v. p. 324.

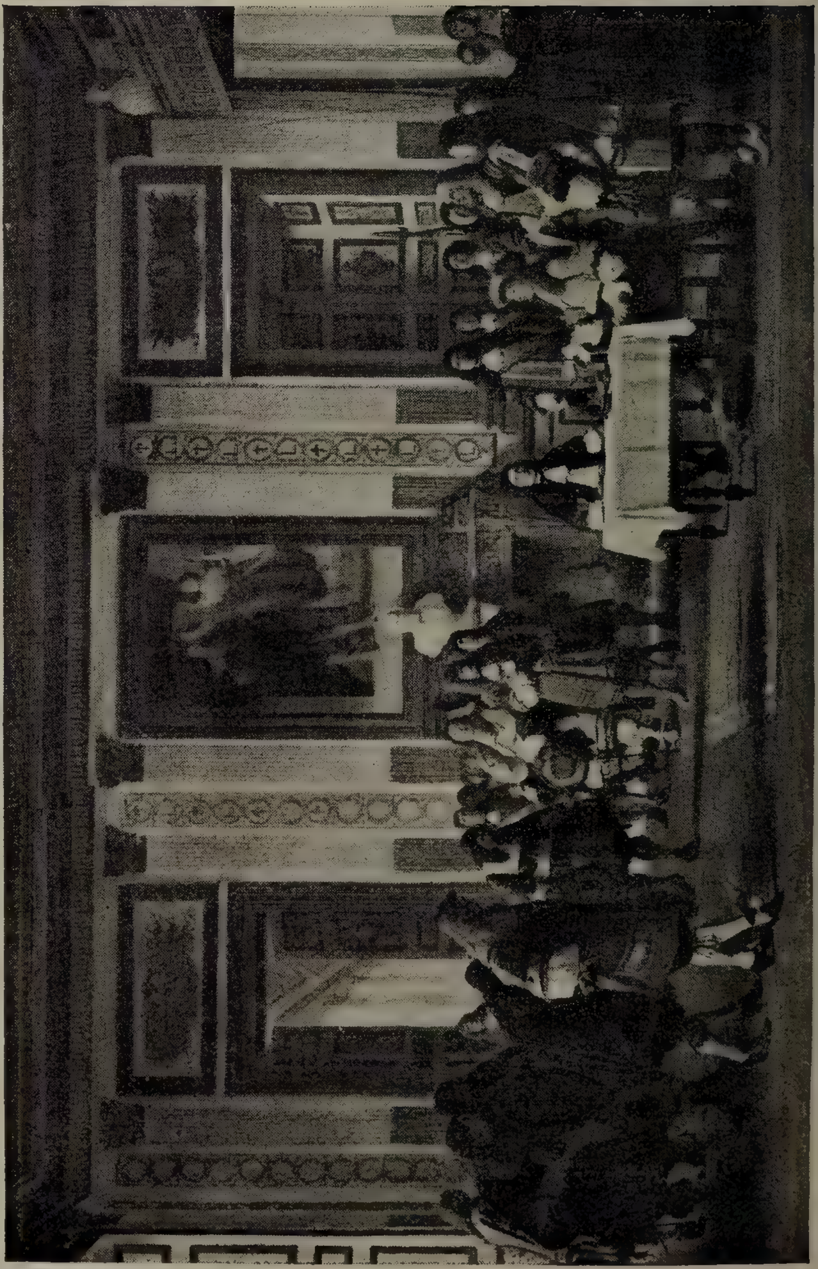

Molière et Louis XIV (H.-J. Vetter), v. p. 279.

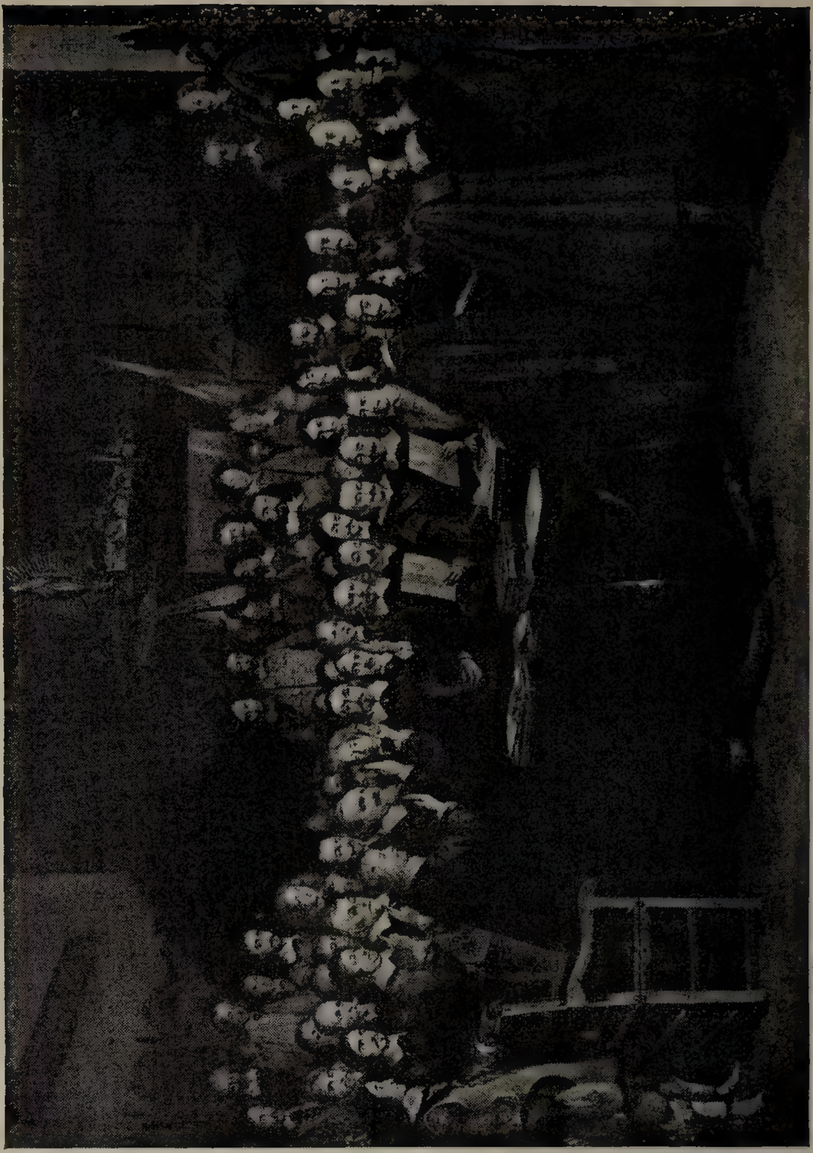

Le Congrès de Munster (Gérard Terborch), v. p. 321.

*Myélite diffuse chronique.* Elle reconnait les mêmes causes que la précédente. La marche devient très difficile, il y a des paralysies des sphincters. Le traitement consiste en révulsifs.

**myélocyte** n. m. (du gr. *muelos*, moelle, et *kutos*, cellule). Leucocyte à un seul noyau volumineux et dont le protoplasma présente des granulations neutrophiles. (On le rencontre dans la moelle des os.) N. f. Cellule des centres nerveux, qui se rencontre dans la substance qui est la moelle grise du cervelet et de la moelle.

**myéloïde** adj. (du gr. *muelos*, moelle, et *eidos*, aspect). Qui ressemble a la moelle des os.

**myélomalacie** [*sî*] n. f. (du gr. *muelos*, moelle, et *malakos*, mou). Ramollissement de la moelle épinière.

**myélome** n. m. (du gr. *muelos*, moelle). Tumeur composée de tissu conjonctif adénoïde, dans laquelle prédominent les myélocytes.

**myélo-méningite** n. f. Inflammation des méninges de la moelle épinière.

**myélopathie** n. f. (du gr. *muelos*, moelle, et *pathos*, maladie). Nom générique des maladies de la moelle épinière.

**myéloplaxe** n. m. (du gr. *muelos*, moelle, et *plax*, plaque). Cellule géante polygonale de la moelle osseuse.

**myélosarcome** n. m. (du gr. *muelos*, moelle, et de *sarcome*). Sarcome de la moelle osseuse.

**myélosclérose** [*los-klé-rô-ze*] n. f. (du gr. *muelos*, moelle, et *sklêros*, dur). Sclérose en plaques, limitée plus spécialement à la moelle des os.

**Myers** (Frédéric William Henry), écrivain anglais, né à Késuik, m. à Rome (1843-1901), connu pour ses recherches psychiques ; auteur des *Hallucinations télépathiques*.

**mygale** n. f. Nom sous lequel on désigne diverses araignées appartenant à la famille des aviculariidés.

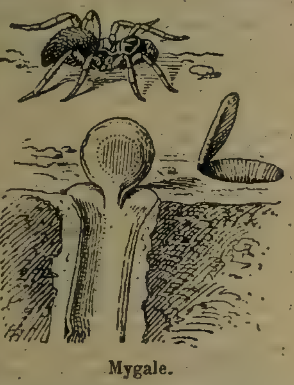
Mygale.

— Encycl. Les mygales sont les plus grandes de toutes les araignées et les plus intéressantes peut-être par l'art avec lequel elles construisent leurs habitations. Les unes se creusent des terriers, les autres se filent une toile serrée en nappe, avec un tube qui leur sert de retraite. Les mygales sont répandues dans les régions chaudes du globe. Leur morsure est souvent très douloureuse. Les mygales comprennent une centaine d'espèces, réparties en de nombreux genres.

**myiase** [*a-ze*] ou **myiasis** [*a-ziss*] n. f. (du gr. *muia*, *as*, mouche). Affection causée par la larve de certains diptères.

— Encycl. Les œufs, déposés dans les plaies ou dans les cavités naturelles du corps, donnent naisance à des larves, qui peuvent donner lieu à différentes sortes de myiases : cutanée, cavitaire, intestinale. Elles donnent ainsi naissance à des accidents de nature et de gravité diverses, suivant l'endroit où elles parviennent. Certaines de ces localisations (oreille interne, sinus) peuvent même occasionner la mort. Il faut éviter de s'endormir en plein air, et laver ou débrider largement les plaies atteintes.

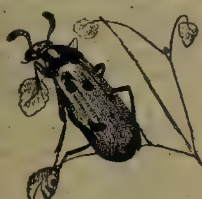
Mylabre.

**myitis** n. f. (du gr. *mus*, muscle, et du suff. *itis*). Inflammation des tissus musculaires.

**mylabre** n. m. Genre de coléoptères dont diverses espèces d'Asie sont utilisées pour la fabrication des vésicatoires : *les mylabres sont poilus, en général noirs avec des élytres jaunes ou rouges, tachés de noir.*

**myliobate** n. m. Genre de raies.

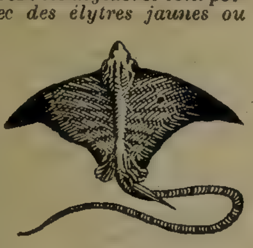
Myliobate.

— Encycl. Les myliobates, vulgairement *mourines*, sont de grandes raies à longue queue en fouet. On en connaît sept espèces, répandues de l'Europe à l'Australie. Le *myliobatis aquila*, mourine commune, *glorieuse* de Rondelet, *ratepenade*, *terre* ou *tare*, *madame* (La Rochelle), *ferrara* (Nice), a une allure singulière, ressemblant plutôt à un vol qu'à un mouvement de nage.

**myliobatidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de poissons plagiostomes, renfermant les *myliobates* et genres voisins. S. un *myliobatidé*.

**Mylitta,** déesse assyrienne, qui a quelques traits de l'Aphrodite grecque et de l'Astarté phénicienne.

**Mylius Erichsen** (TERRE), partie du Groenland septentrional, sous les 80°-82° de latitude N., découverte en 1906 par l'explorateur danois du même nom.

**Myllos,** poète comique athénien, du v<sup>e</sup> siècle av. J.-C., un des plus anciens représentants de la comédie attique.

**mylodonte** n. m. Genre de mammifères édentés, renfermant des animaux énormes, presque aussi puissants que les mégathériums, et dont on a trouvé les débris dans le quaternaire des Etats-Unis.

**mylohyoïdien, enne** [*di-in, è-ne*] adj. et n. m. (du gr. *mulos*, mâchoire, et de *hyoïde*). Se dit du muscle qui s'étend de la face interne du maxillaire supérieur à l'os hyoïde. (Il est abaisseur de la mâchoire inférieure.)

**myo** (du gr. *mus*, *muos*, rat), mot qui se rencontre dans un grand nombre de mots français et signifiant tantôt *muscle* (comme dans *myocardite*), tantôt *rat* (comme dans *myopotame.*)

**myoblaste** [*blas-te*] n. m. (du gr. *mus*, *muos*, muscle, et *blastos*, germe). Cellule, d'origine mésodermique, de la couche corticale des prévertébrés.

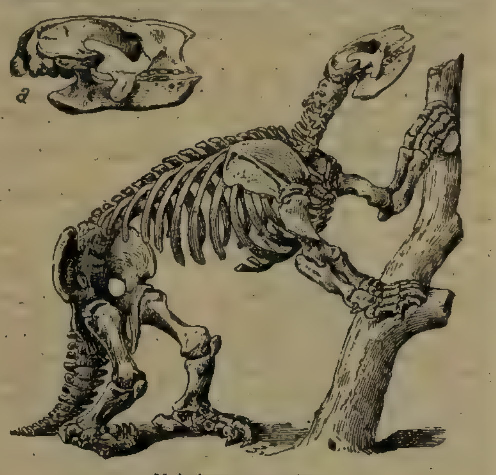

Mylodonte ; *a*, crâne.

**myocarde** n. m. (du gr. *mus*, *muos*, muscle, et *kardia*, cœur). Partie musculaire du cœur. Le cœur lui-même.

**myocardite** n. f. Inflammation du myocarde.

— Encycl. L'inflammation du muscle cardiaque peut être aiguë ou chronique. Aiguë, la myocardite est rarement *primitive ;* on l'observe, au contraire, fréquemment au cours des endocardites, des péricardites ou des états infectieux généralisés (typhus, variole, scarlatine, etc.).

La myocardite diffuse se caractérise par une période d'*excitation* cardiaque, suivie d'une phase de dépression avec souffles valvulaires et, parfois, du délire, des convulsions, des syncopes. Le traitement consiste en stimulants, caféine surtout.

La myocardite chronique est toujours secondaire ; le traitement consiste à prévenir l'*asystolie*. On conseillera une vie calme, les iodures alcalins, les bromures, la valériane ; souvent, la caféine et la spartéine sont indiquées ; on réservera la digitale pour la crise aiguë asystolique.

**myocèle** n. f. (du gr. *mus*, *muos*, muscle, et *kêlê*, tumeur). Tumeur musculaire.

**myochronoscope** [*kro-nos-ko-pe*] n. m. (du gr. *mus*, *muos*, muscle, *khronos*, temps, et *skopein*, examiner). Instrument destiné à mesurer la vitesse de l'influx nerveux.

**myoclonie** [*nî*] n. f. (du gr. *mus*, *muos*, muscle, et *klonos*, agitation). Affection nerveuse, caractérisée par des contractions cloniques des muscles.

— Encycl. Les contractions de la myoclonie, dite encore *chorée électrique*, sont brusques, très fréquentes, involontaires, et semblables à celles que produit le choc électrique. L'encéphalite épidémique, dite aussi *léthargique*, offre des variétés où dominent les myoclonies. Les antispasmodiques, le chloral, l'électricité améliorent la myoclonie, dont le pronostic est généralement bénin.

**myodite** n. m. Genre d'insectes coléoptères, de l'hémisphère nord.

**myodynie** [*nî*] n. f. (du gr. *mus*, *muos*, muscle, et *odunê*, douleur). Douleur musculaire, que l'on observe dans le rhumatisme musculaire, dans certaines névralgies et surtout dans les crampes.

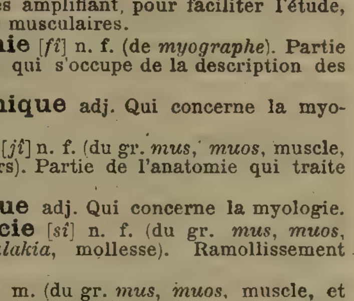
Myographe.

**myographe** n. m. (du gr. *mus*, *muos*, muscle, et *graphein*, décrire). Appareil qui enregistre en les amplifiant, pour faciliter l'étude, les contractions musculaires.

**myographie** [*fî*] n. f. (de *myographe*). Partie de la myologie qui s'occupe de la description des muscles.

**myographique** adj. Qui concerne la myographie.

**myologie** [*jî*] n. f. (du gr. *mus*, *muos*, muscle, et *logos*, discours). Partie de l'anatomie qui traite des muscles.

**myologique** adj. Qui concerne la myologie.

**myomalacie** [*sî*] n. f. (du gr. *mus*, *muos*, muscle, et *malakia*, mollesse). Ramollissement musculaire.

**myome** n. m. (du gr. *mus*, *muos*, muscle, et du suff. *ome*, indiquant l'enflure). Tumeur constituée par du tissu musculaire.

— Encycl. Ces tumeurs s'accroissent lentement, et leur pronostic est assez bénin ; dans tous les cas où ils sont gênants ou causent des accidents, il est préférable de recourir à l'intervention chirurgicale.

**myomectomie** n. f. (de *myome*, et du gr. *ektomê*, ablation). Extirpation chirurgicale d'un myome et surtout d'un fibromyome.

**myopathie** [*tî*] n. f. (du gr. *mus*, *muos*, muscle, et *pathos*, affection). D'une manière générale, affection du système nerveux, conduisant à l'atrophie des muscles.

— Encycl. La myopathie peut être primitive ou secondaire, suivant que l'on ne constate pas ou que l'on constate, au contraire, des lésions médullaires. La *myopathie progressive*, d'origine héréditaire ou familiale, est limitée au muscle lui-même ; le traitement est assez incertain. La gymnastique, les douches, les bains, l'électricité donnent parfois de bons résultats.

**myopathique** adj. Se dit de l'aspect de certains malades atteints de myopathie primitive progressive. (La figure est immobile, la bouche élargie, le malade ressemble à un idiot.)

**myope** n. et adj. (gr. *muôps ;* de *muein*, fermer, et *ôps*, œil). Qui a la vue courte : *un myope ; un homme, un œil myope. Fig.* Peu perspicace : *les myopes politiques.*

**myophone** n. m. (du gr. *mus*, *muos*, muscle, et *phônê*, voix). Instrument, sorte de microphone, destiné à étudier les bruits musculaires.

**myophone** n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, des régions chaudes de l'Asie et de ses îles : *le myophone est une sorte de merle à bec jaune et à livrée sombre, métallique.*

**myopie** [*pî*] n. f. (de *myope*). Etat de celui qui a la vue courte.

— Encycl. L'œil pouvant être assimilé à une lentille (cristallin) dont le foyer se trouve sur la rétine, il sera dit *myope* lorsque ce foyer se trouvera en avant de cette rétine. On distingue les myopies en *faibles*, *moyennes* et *fortes*, mais la distinction la plus importante est celle de *stationnaire* ou *progressive*.

La myopie apparait vers dix ans et tient à l'*hérédité*, la race (dolichocéphale), l'habitat (ville), le sexe (garçon), et surtout aux conditions défectueuses d'éclairage. Le diagnostic est facile ; l'infirmité se corrige avec des verres concaves.

**myopique** adj. Qui concerne la myopie.

**myopisme** [*pis-me*] n. m. Syn. de MYOPIE.

**myoplastie** [*plas-tî*] n. f. (du gr. *mus*, *muos*, muscle, et *plastês*, qui façonne). Mode opératoire dans la cure de la hernie inguinale, qui consiste à fermer l'orifice de la hernie par un lambeau musculaire emprunté aux parties voisines.

**myoplastique** [*plas-ti-ke*] adj. (de *myoplastie*). Qui sert à la formation des muscles.

**myopore** n. m. Genre de scrofulariacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs blanches ou rougeâtres, des régions tempérées de l'Australie, la Malaisie, la Chine et le Japon : *on cultive les myopores dans des serres, en Europe.*

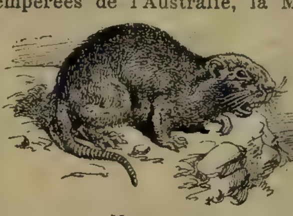
Myopotame.

**myopotame** n. m. (du gr. *mus*, *muos*, rat, et *potamos*, fleuve). Genre de mammifères rongeurs, de l'Amérique du Sud.

— Encycl. Les myopotames sont répandus du Brésil au détroit de Magellan. Le *coypou*, qui atteint 1 mètre de long, fournit une fourrure estimée sous le nom de *castor du Canada*.

**myosclérose** [*sklé-rô-ze*] n. f. (du gr. *mus*, *muos*, muscle, et *sklêros*, dur). Induration pathologique du muscle, due à une prolifération du tissu conjonctif.

**myosine** [*zi-ne*] n. f. Matière albuminoïde contenue dans la chair musculaire coagulée après la mort. Syn. MYOGLOBULINE.

**myosis** [*ziss*] n. m. (du gr. *muein*, fermer, cligner). Contraction permanente de la pupille de l'œil.

— Encycl. Le myosis est unilatéral ou bilatéral. Il peut être spasmodique et est alors dû à un empoisonnement (morphine, tabac, aconit), ou à une maladie telle que paralysie générale, méningite. Il s'observe aussi dans l'ataxie locomotrice, la chloroformisation, etc.

**myosite** [*zi-te*] n. f. Inflammation du tissu musculaire. *Myosite ossifiante*, maladie rare et à pronostic fatal, caractérisée par l'ossification successive des groupes musculaires.

— Encycl. La myosite peut être *primitive* ou *secondaire*. Primitive, elle est causée par le froid ou la fatigue ; elle se caractérise par de la douleur, de la tuméfaction. Il y a rarement suppuration. Le traitement comporte l'iodure et l'emploi des eaux thermales arsenicales et sulfureuses.

La myosite secondaire est due à la propagation d'une inflammation, ou à une infection ; le traitement est celui de la maladie générale (typhoïde, diphtérie) ; mais, souvent, il faut recourir au débridement et à la médication iodurée.

**myosotis** [*zo-tiss*] n. m. Plante de la famille des borraginacées, à fleurs très petites et élégantes.

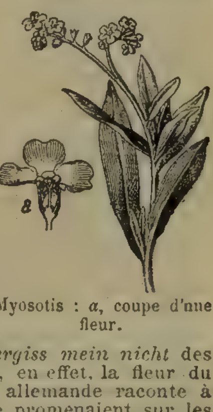

Myosotis : *a*, coupe d'une fleur.

— Encycl. Les myosotis, dont on connaît une quarantaine d'espèces des régions tempérées de l'ancien monde, sont des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles ordinairement velues, à fleurs blanches, parfois roses et plus souvent d'un bleu pâle, réunies en cymes scorpioïdes. L'espèce la plus commune, le myosotis des marais (*myosotis palustris*), vit dans les lieux humides, au bord des ruisseaux : on l'appelle communément *oreille-de-souris*, à cause de l'aspect de ses feuilles ; *ne m'oubliez pas* (*vergiss mein nicht* des Allemands). Le myosotis est, en effet, la fleur du souvenir. Une vieille légende allemande raconte à ce sujet que deux fiancés se promenaient sur les bords du Danube. Une fleur, d'un bleu céleste, se balance sur les flots. La jeune fille admire son éclat et plaint sa destinée. Aussitôt, le fiancé se précipite, saisit la tige fleurie, et tombe dans l'eau. Par un dernier effort, il jeta la fleur sur le rivage et cria en disparaissant à jamais : « Ne m'oubliez pas ! »

**myosure** [*zu-re*] n. m. (du gr. *mus*, *muos*, rat, et *oura*, queue). Genre de renonculacées, de l'hémisphère boréal, comprenant de petites herbes dont le réceptacle figure assez bien une queue de rat, d'où leur nom.

**myotique** adj. Se dit des médicaments qui provoquent le myosis (ésérine, calabarine, opium).

**myotome** n. m. (du gr. *mus*, *muos*, muscle, et *tomê*, section). Bistouri employé pour inciser certains muscles.

**myotomie** [*mî*] n. f. (de *myotome*). *Anat.* Partie de l'anatomie qui concerne la dissection des muscles. *Chir.* Incision de certains muscles.

**myotomique** adj. Qui appartient à la myotomie.

**myotonique** adj. (du gr. *mus, muos*, muscle, et de *tonus*). Qui a rapport au tonus musculaire.

**myre** n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant deux espèces d'Europe et du Japon. (Ce sont des anguilles, avec la tête violacée rayée de blanc.)

**Myre de Vilers** (Claude-Marie **Le**), administrateur et homme politique français, né à Vendôme, m. à Paris (1833-1918). Gouverneur de la Cochinchine (1879-1883), résident général à Madagascar (1886-1889).

**myri, myria** ou **myrio** (du gr. *murias, ados*, dix mille). Préfixe qui indique la multiplication par dix mille (Abrév. m*a*).

**myriade** n. f. (du gr. *murias, ados*, dix mille). Grand nombre indéterminé : *des myriades d'étoiles*.

**myriagramme** [*gra-me*] n. m. Poids de dix mille grammes. (Abrév. m*ag*.)

**myrialitre** n. m. Mesure de dix mille litres (abrév. ma*l*). [Peu us.]

**myriamètre** n. m. Mesure itinéraire de dix mille mètres. (Abrév. ma*m*.)

**myriapièze** n. f. Mesure de pression équivalant à 10.000 pièzes. (Abrév. ma*pz*.)

**myriapodes** n. m. pl. Classe d'articulés, dont chaque article porte une ou deux paires de pattes. S. un *myriapode*. (On dit aussi MYRIOPODE.) V. SCOLOPENDRE.

— ENCYCL. Les myriapodes comprennent les animaux qui, comme les iules et les scolopendres, sont composés de nombreux anneaux semblables, portant chacun une ou deux paires de pattes. Les myriapodes sont tous des animaux terrestres, qui respirent par des trachées ; ils subissent de légères métamorphoses. On les divise en deux ordres, suivant qu'ils portent deux paires de pattes à leurs anneaux (chilognathes) ou une seule (chilopodes). C'est à ces derniers que se rapportent les espèces venimeuses. Les myriapodes sont répandus sur toute la terre.

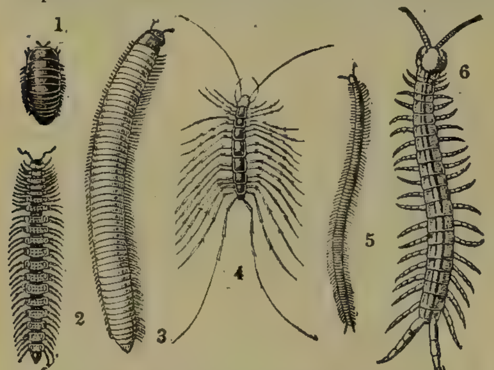

Myriapodes : 1. Gloméris ; 2. Polydesme aplati ; 3. Iule des sables ; 4. Scutigère aranéide ; 5. Géophile ; 6. Scolopendre.

**myriare** n. m. Mesure de superficie de dix mille ares. (Peu us.)

**myriastère** [*as-tè-re*] n. m. Mesure de dix mille stères. (Peu us.)

**myrica** n. m. Genre de myricacées, à forte odeur aromatique, dont certaines espèces fournissent de la cire (*ciriers* ou *arbres à cire*).

— ENCYCL. Les myricas sont des arbres ou des arbrisseaux dont on connaît plus de trente espèces, des régions tempérées et chaudes. Les myricas croissent rapidement dans les terrains humides et sont utilisés souvent pour assainir les régions marécageuses.

**myricacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, dont le *myrica* est le type. S. une *myricacée*.

**myricétine** n. f. Matière colorante végétale, extraite de certains myricas.

**myricine** n. f. Constituant de la cire d'abeilles, formé par l'éther palmitique de l'acide myricique.

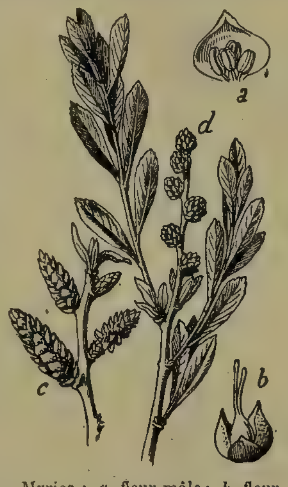

Myrica : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle ; *c*, chaton mâle ; *d*, chaton femelle.

**myricique** adj. *Alcool myricique*, alcool qui se trouve dans la cire d'abeilles, la cire de gomme-laque, etc. *Acide myricique*, acide extrait de la cire d'abeilles.

**Myrine,** anc. ville de l'Asie Mineure (Eolide), dans la nécropole de laquelle ont été retrouvées, vers 1880, d'intéressantes figurines de terre cuite, pour la plupart aujourd'hui au Louvre.

**myringite** n. f. (du lat. *miringa*, tympan). Inflammation de la membrane du tympan.

**myriogone** n. m. (du préf. *myrio*, et du gr. *gônia*, angle). Polygone de dix mille côtés.

**myriophylle** [*fi-le*] n. m. Genre d'haloragées, des eaux stagnantes.

— ENCYCL. Les myriophylles sont des plantes herbacées, à fleurs en épi terminal, qui s'élève au-dessus des eaux. On en connaît quinze espèces, des régions tempérées et froides : le *myriophylle à épi* ou *volant d'eau* croît en France, dans les eaux stagnantes.

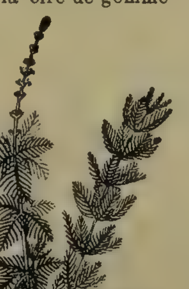

Myriophylle : *a*, fleur grossie.

**myripristis** [*pris-tiss*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, habitant les mers chaudes : *les myripristis sont de beaux poissons, à couleurs vives, à grande tête et aux yeux larges et ronds*.

**myristica** [*ris-ti-ka*] n. m. Nom scientifique du *muscadier*.

**myristicées** [*ris-ti-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales superovariées, dont le muscadier (*myristica*) est l'unique genre. S. une *myristicée*.

**myristicène** n. m. Hydrocarbure $C^{10}H^{16}$, que l'on retire de l'essence de moutarde.

**myristicine** n. f. Composé obtenu par distillation de l'essence de muscade sur du sodium.

**myristique** adj. m Se dit d'un acide gras que l'on rencontre dans le beurre de coco, dans le blanc de baleine.

**myrmécobie** [*bî*] n. m. Genre de mammifères marsupiaux d'Australie, d'un gris fauve, avec des bandes transversales jaunâtres : *le myrmécobie se nourrit de fourmis qu'il capture à l'aide de sa langue, très allongée, couverte d'une humeur visqueuse*.

**myrmécophage** adj. (du gr. *murmêx, ekos*, fourmi, et *phagein*, manger). Qui se nourrit de fourmis : *le tamanoir est myrmécophage*.

**myrmécophile** adj. (du gr. *murmêx, ekos*, fourmi, et *philos*, ami). Ami des fourmis ; qui vit avec les fourmis ; recherché des fourmis : *végétaux, pucerons myrmécophiles*.

**myrmécophilie** [*fi-lî*] n. f. (de *myrmécophile*). Ensemble des adaptations symbiotiques ou des caractères qui ont pour effet, chez les plantes, d'attirer les fourmis : *dans les cas les plus curieux de myrmécophilie, les plantes offrent aux insectes un abri et la nourriture, tandis que les fourmis leur assurent une protection efficace en détruisant leurs ennemis*.

**myrmécophyte** [*fi-te*] n. m. (du gr. *murmex, ekos*, fourmi, et *phuton*, plante). Nom donné aux végétaux spécialement recherchés par les fourmis.

**myrméléonidés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes névroptères, comprenant les fourmis-lions et genres voisins. S. un *myrméléonidé*.

**Myrmex.** *Myth. gr.* Jeune fille à qui Athêna enseigna l'usage de la charrue et qu'elle transforma ensuite en fourmi. Elle donna naissance aux *Myrmidons*, d'abord fourmis, puis hommes.

**myrmidon** n. m. (du gr. *Murmidones*, n. d'un anc. peuple de la Thrace). Homme de très petite taille, et, *au fig.*, personne de peu d'importance ou peu de talent. (On écrit aussi MIRMIDON.)

**Myrmidons** ou **Mirmidons,** anc. peuplade grecque, originaire d'Egine, et dont une partie suivit Pélée, près d'Achille, dans la Phthiotide. Dans l'*Iliade*, Achille lui-même est roi des Myrmidons. Suivant la légende, les premiers Myrmidons étaient les fils de *Myrmex* et provenaient de fourmis changées en hommes : d'où le sens d'individu très petit donné au mot Myrmidon.

**myrobalan** ou **myrobolan** n. m. (gr. *murobalanon*). Nom donné à divers fruits desséchés de différents arbres indiens, appartenant au genre badamier.

**myrobalanier** [*ni-é*] n. m. Nom donné à différentes espèces d'arbres du genre badamier, dont les fruits (myrobalans) étaient très employés autrefois en pharmacie, pour leurs vertus purgatives.

**Myron,** célèbre sculpteur grec, né à Eleuthères en Béotie, rival de Polyclète, auteur du célèbre *Discobole*. Il excella dans la reproduction des animaux, et la *Vache* de Myron était fameuse (Ve s. av. J.-C.).

**myrosine** [*zi-ne*] n. f. Ferment particulier, qui se trouve dans les graines de moutarde et leur donne leurs propriétés.

**myrosperme** [*spèr-me*] n. m. *Bot.* Genre de légumineuses papilionacées, ne comprenant qu'une espèce des régions chaudes de l'Amérique du Sud, qui donne un suc résineux, d'odeur forte et désagréable.

**myroxyle** [*ksi-le*] n. m. Genre de légumineuses papilionacées.

— ENCYCL. Les myroxyles sont des arbres ou des arbrisseaux dont on connaît six espèces, des régions chaudes de l'Amérique du Sud. Citons le *myroxyle du Pérou*, résineux dans toutes ses parties, qui donne le *baume du Pérou*, et le *myroxyle de Tolu*, dont le tronc laisse échapper un suc oléagineux, dit *baume de Tolu*.

**Myrrha** ou **Smyrna,** fille de Cinyras, roi de Chypre. D'une union incestueuse avec son père, elle eut Adonis.

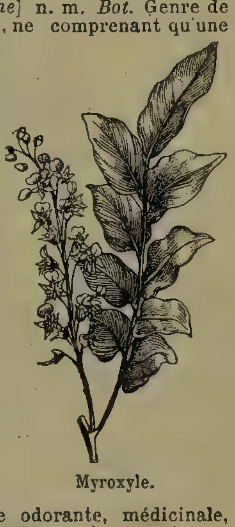

Myroxyle.

**myrrhe** [*mi-re*] n. f. (gr. *murra*). Gomme-résine odorante, médicinale, produite par le balsamodendron : *la myrrhe est tonique et antispasmodique*.

— ENCYCL. On distingue dans le commerce la *myrrhe en larmes* et la *myrrhe en sorte*, moins pure. On se sert de la myrrhe pour parfumer les cosmétiques, les eaux dentifrices ; on l'emploie comme stimulant, tonique, antispasmodique, etc.

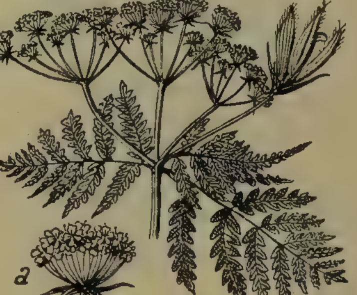

Myrrhis : *a*, ombellule.

**myrrhé** [*mi-ré*], **e** adj. Parfumé avec de la myrrhe : *du vin myrrhé*.

**myrrhide** [*mi-ri-de*] n. f. ou **myrrhis** [*mi-riss*] n. m. Genre d'ombellifères, ressemblant au cerfeuil.

— ENCYCL. Les myrrhis sont des herbes vivaces, des pays tempérés de l'ancien monde et des hauts sommets des Andes. Le *myrrhis odorant*, cerfeuil musqué ou d'Espagne, entre dans la liqueur de la Chartreuse.

**myrrhin, e.** adj. V. MURRHIN, E.

**myrrhol** n. m. (de *myrrhe*, et du lat. *oleum*, huile). Huile essentielle, extraite de la myrrhe.

**myrsite** n. m. *Pharm.* Vin dans lequel on a fait macérer des feuilles de myrte.

**myrtacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant le *myrte* pour type. S. une *myrtacée*.

— ENCYCL. Cette famille, qui comprend environ quatre-vingts genres, avec dix-huit cents espèces, renferme des plantes qui fournissent des produits utiles ; bois durs et incorruptibles (eucalyptus, eugénier), fibres textiles (lécythis), essences odorantes (giroflier, myrte), du tanin et des matières colorantes (grenadier), des fruits comestibles (goyavier, grenadier), etc.

**myrte** n. m. Genre de myrtacées, à feuillage toujours vert. *Feuille de myrte*, instrument qui sert à étaler les onguents sur les bandes à pansement.

— ENCYCL. Les myrtes (*myrtus*) sont des arbrisseaux ou des arbres à feuilles opposées, à fleurs réunies en cymes pauciflores. On en connaît un grand nombres d'espèces, de l'Amérique tropicale et de l'Océanie. Une seule, le *myrte commun*, habite la région circaméditerranéenne ; c'est un arbuste d'environ 1m, 50, à feuillage persistant, à fleurs blanches et parfumées, et dont le fruit est une baie d'un bleu noirâtre. Dans l'antiquité, il était consacré au culte de Vénus, Aujourd'hui, on le cultive comme plante d'ornement. Ses fleurs et son écorce distillées donnent une essence aromatique, dite *eau des anges*, qui, dans le midi de la France, sert à faire une liqueur.

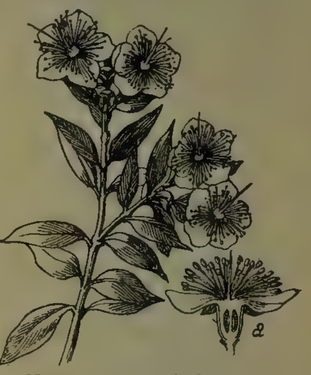

Myrte : *a*, coupe de la fleur.

**myrticolorine** n. f. Matière colorante, qui se trouve dans les feuilles de certains eucalyptus.

**myrtiforme** adj. Qui a la forme d'une feuille de myrte : *muscle myrtiforme*.

**myrtil** [*til*] n. m. ou **myrtille** [*ti-le*] n. f. Un des noms de l'*airelle*.

**Myrtile.** *Myth. gr.* Fils d'Hermès. Cocher d'Œnomaos, roi d'Elis, il trahit son maître dans une course au profit de Pélops, qui le récompensa en le précipitant dans la mer. Myrtile fut transporté au ciel dans la constellation du Cocher.

**myrtin, e** adj. Qui tient du myrte.

**myrtoïde** adj. Qui a le port du myrte.

**myrtol** n. m. Antiseptique sédatif et stimulant, obtenu en distillant l'essence de myrte.

**Mysie** [*zî*], contrée du nord-ouest de l'Asie Mineure ancienne ; v. pr. *Troie, Pergame, Cyzique, Lampsaque, Abydos*, etc. (Hab. *Mysiens*.) Partie du royaume de Syrie après la mort d'Alexandre le Grand, en 323 av. notre ère, et de l'Empire romain, en 133 apr. J.-C.

**Myslowitz,** v. de Pologne (Haute-Silésie), dans les environs de Königshütte, sur la Przemsza ; 18.000 h. Charbon et zinc. Attribuée à la Pologne, en octobre 1921, par la Société des nations.

**mysis** [*ziss*] n. f. Genre de crustacés ressemblant à des crevettes, et qui forment l'un des principaux aliments des baleines : *les mysis vont par bandes énormes*.

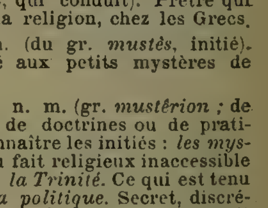

Mysis.

**Mysore** [*zo-re*], Etat indigène du sud de l'Inde anglaise ; 5.806.000 h. V. pr. *Bangalore* et *Mysore* (68.000 h.).

**mystagogie** [*mis-ta-gho-jî*] n. f. (de *mystagogue*). Initiation aux mystères.

**mystagogique** [*mis-ta-gho*] adj. Qui appartient à la mystagogie.

**mystagogue** [*mis-ta-gho-ghe*] n. m. (du gr. *mustês*, initié, et *agôgos*, qui conduit). Prêtre qui initiait aux mystères de la religion, chez les Grecs.

**myste** [*mis-te*] n. m. (du gr. *mustês*, initié). *Antiq. gr.* Homme initié aux petits mystères de Cérès.

**mystère** [*mis-tè-re*] n. m. (gr. *mustêrion* ; de *mustês*, initié). Ensemble de doctrines ou de pratiques que doivent seuls connaître les initiés : *les mystères d'Eleusis*. Dogme ou fait religieux inaccessible à la raison : *le mystère de la Trinité*. Ce qui est tenu secret : *les mystères de la politique*. Secret, discrétion, détours pour empêcher qu'une chose ne soit divulguée : *parler avec mystère ; faire mystère de tout*. Objet inaccessible à la raison des hommes : *les mystères de la nature*. *Théât.* Pièce de théâtre du moyen âge, à sujet religieux, où l'on faisait intervenir Dieu, les saints, les anges et les diables. (Dans ce sens, le mot *mystère* [ou *mistère*] semble plutôt venir du latin *ministerium*, office.) *Liturg. Les saints mystères*, le sacrifice de la messe.

— ENCYCL. *Antiq.* Les mystères étaient des cultes secrets, réservés aux dévots qui avaient reçu une initiation spéciale. Ils étaient fort anciens dans le monde grec. Des légendes faisaient remonter aux temps héroïques l'existence des principaux mystères. Elle n'est certaine que depuis le début du VIe siècle avant notre ère ; cependant, les mystères orphiques, dont on attribuait l'invention à Orphée, paraissent avoir été célébrés dès la fin du VIIIe siècle avant notre ère. L'orphisme et le culte secret d'Eleusis ont exercé, au VIe et au Ve siècle av. J.-C., une

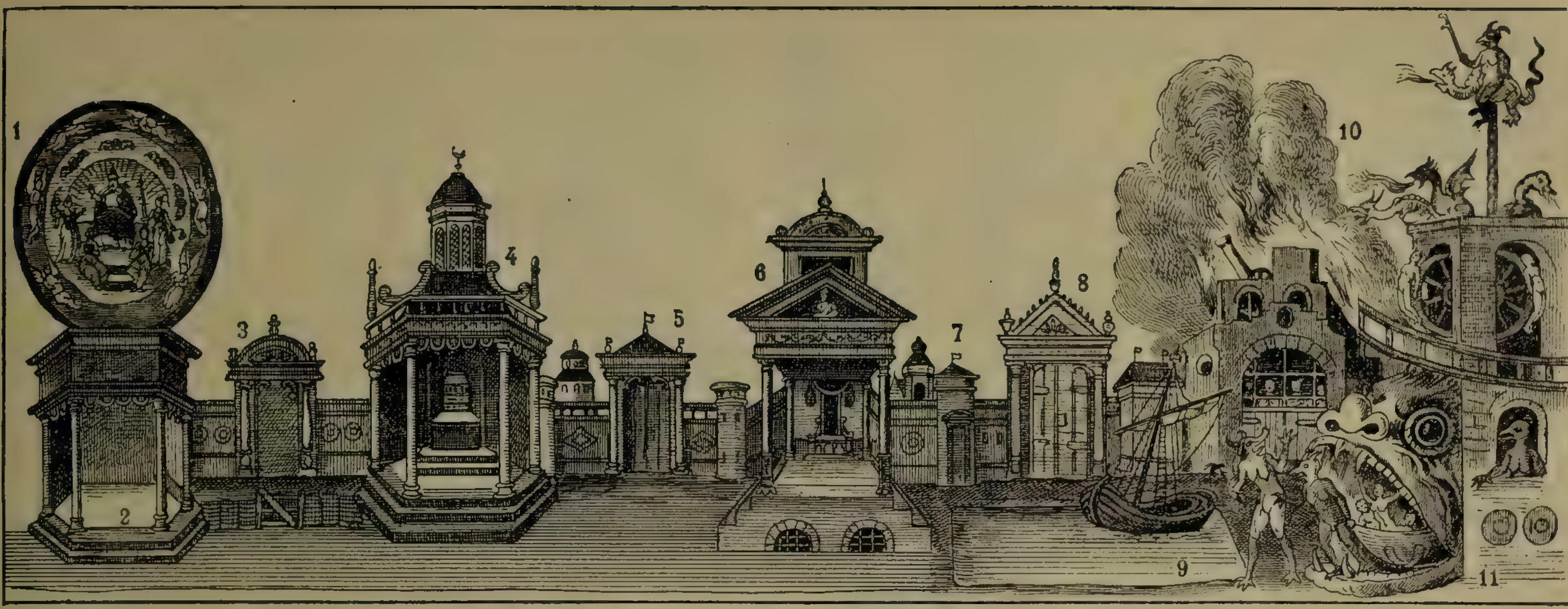

Décors de théâtre pour la représentation d'un mystère, à Valenciennes en 1547. (Miniature du xvie siècle.)
(Le théâtre ou hourdement pourtraict comme il estoit quand fut joué le mistère de la Passion de N.-S. J.-C.).
1. Paradis; 2. Une salle; 3. Nazareth; 4. Le Temple; 5. Jérusalem; 6. Le Palais; 7. La Maison des Evêques; 8. La Porte Dorée; 9. La Mer; 10. La Limbe des Pères; 11. L'Enfer.

action puissante sur la pensée et la littérature grecques. Les mystères d'Eleusis comprenaient diverses purifications par l'eau et par le feu, des bains mystiques, des prières, des jeûnes, toutes sortes de pratiques secrètes, et aussi des enseignements ésotériques, donnés surtout sous forme dramatique. Ces cultes secrets ont duré jusqu'à la fin du paganisme et au delà. Comme la Grèce, Rome a eu ses mystères : d'abord, les mystères de la Bonne Déesse, les plus anciens ; puis, les mystères de Bacchus, ou bacchanales, qui donnèrent lieu à bien des scandales et qui furent interdits par le Sénat, en 167 av. J.-C.

— *Littér.* Le mot *mystère* (ou *mistère*), qui désigne, à la fin du moyen âge, une vaste composition dramatique sur un sujet religieux, n'est pas antérieur au xve siècle. Jusque-là, les drames religieux s'appelaient *jeux* ou *miracles.* Ils différaient, du reste, profondément du mystère. Vers la fin du xive siècle, on prit l'habitude, dans certaines circonstances solennelles, de représenter, sous formes de tableaux vivants, des scènes religieuses, comportant un grand nombre de personnages (la Passion, le Jugement dernier) ; c'est à ces tableaux muets, que s'appliqua d'abord le terme de *mystère.* Il vint un jour où l'on eut l'idée de faire dialoguer les personnages ; le mystère dramatique était dès lors créé. Ce genre nouveau obtint tout de suite une vogue extraordinaire. Les plus anciens mystères conservés sont relativement courts et d'une grande simplicité de style.

Bientôt, ils s'allongèrent, et le *Mystère des actes des apôtres*, d'Arnoul et Simon Greban, compte soixante-deux mille vers. Le mérite littéraire des mystères est assez mince ; ils sont déparés par la prolixité, un mélange choquant d'enflure et de bouffonnerie ; l'élément comique, en effet, y tenait une grande place, et certains rôles (ceux des fous, des bourreaux, etc.) étaient purement grostesques. C'est l'envahissement progressif du comique qui causa, en grande partie, la ruine du genre. Les excès furent tels, les discussions si passionnées, qu'un arrêt du parlement (1548) interdit de jouer la Passion et « autres mystères sacrés » aux *Confrères de la Passion*, association permanente, chargée de représenter des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament et de la Vie des saints. Cette décision était l'arrêt de mort du théâtre religieux ; la province lui restait ouverte, mais bientôt la vogue de drames imités de l'antiquité lui porta le dernier coup.

— *Théol. cathol.* Les théologiens catholiques définissent le *mystère* : une vérité inaccessible à la raison, que les fidèles doivent croire sur le témoignage de Dieu qui l'a révélée. Les principaux mystères de la religion chrétienne concernent la nature intime de Dieu, ou ses relations surnaturelles avec l'humanité ; la Trinité des personnes dans l'Unité de la nature divine, l'Incarnation du Fils de Dieu, la Rédemption du monde accomplie par sa mort et appliquée aux âmes par la grâce et les sacrements, l'exercice infini de sa justice et de sa miséricorde dans la vie qui doit suivre celle-ci. Quand on dit que ces vérités sont incompréhensibles, on n'entend pas qu'elles soient déraisonnables, c'est-à-dire qu'elles choquent quelqu'un des principes nécessaires de la raison : on veut dire qu'elles dépassent la potrée de son regard. D'ailleurs, si l'intelligence est incapable d'approfondir les mystères en eux-mêmes, il lui appartient de savoir sur quelle autorité, sur quels témoins, quels dépositaires, quels livres s'appuie l'enseignement qui les propose.

**Mystères de Paris** (*les*), roman d'Eugène Sue (1842). Dans cet ouvrage, qui a joui d'une vogue immense, l'auteur déploie beaucoup d'imagination et d'habileté dans la mise en scène. Chacun de ses personnages (*Fleur-de-Marie*, dont la voix harmonieuse lui a valu le surnom de *la Goualeuse* [*la chanteuse*], *la Chouette, le Chourineur, le Maître d'école, Jacques Ferrand, Pipelet, Cabrion, Tortillard*, etc.) incarne une misère ou un vice ; l'auteur entend dénoncer les défauts de l'organisation sociale et provoquer des réformes. En collaboration avec Dinaux, Eugène Sue a tiré de son œuvre un drame en cinq actes (1843), qui fit autant de bruit que le roman.

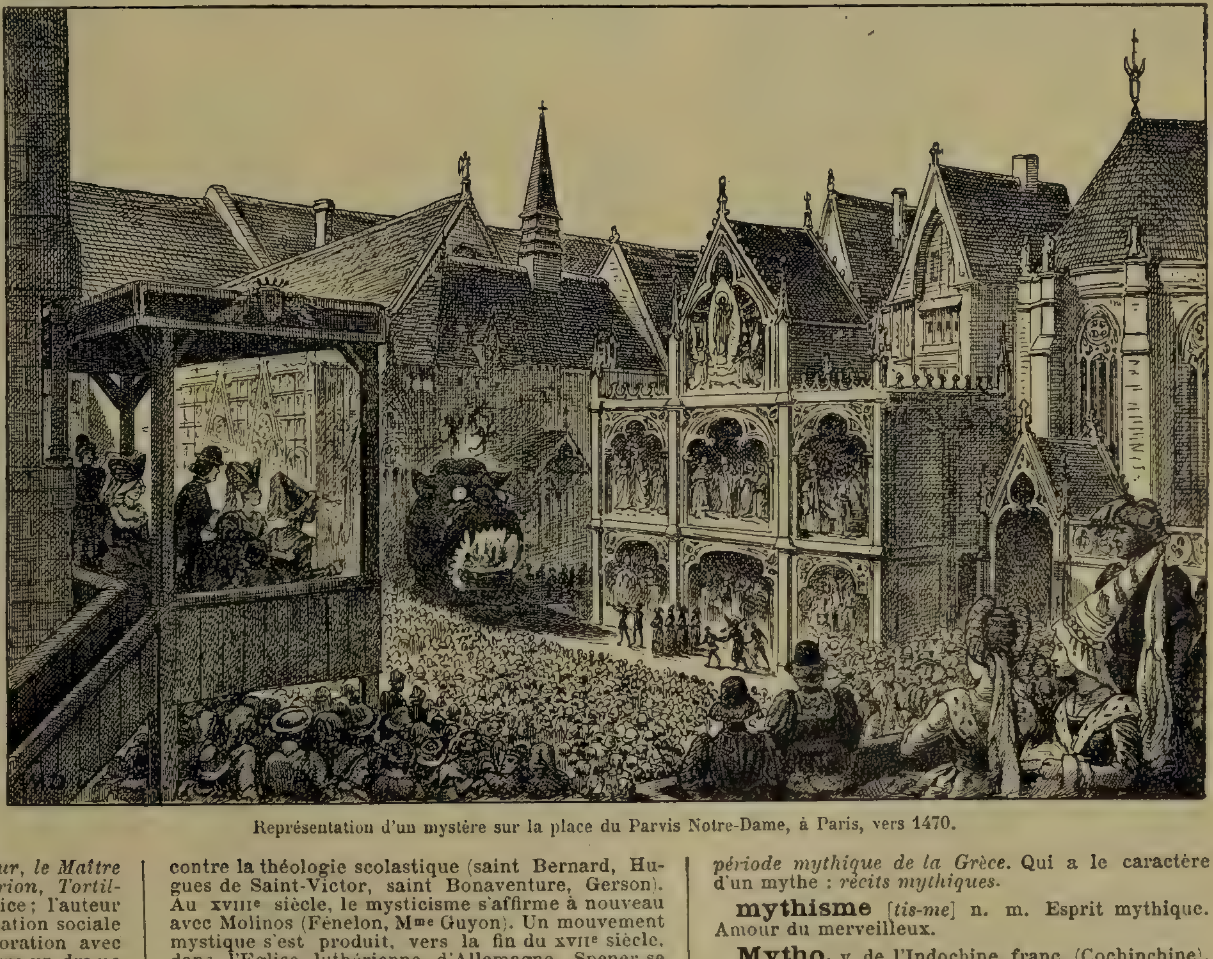

Représentation d'un mystère sur la place du Parvis Notre-Dame, à Paris, vers 1470.

**mystérieusement** [*mis-té,ze-man*] adv. D'une façon mystérieuse : *parler, agir mystérieusement.*

**mystérieux, euse** [*mis-té-ri-eû, eu-ze*] adj. Qui contient quelque secret, quelque mystère, quelque sens caché : *prédiction mystérieuse.* Qui fait un secret de choses qui n'en valent pas la peine : *un homme fort mystérieux.* Qui a quelque chose de vague : *les mystérieuses rêveries de la forêt.* Substantiv. Personne qui a l'habitude de faire des mystères : *le mystérieux est rarement discret, le curieux ne l'est jamais.* N. m. Caractère de ce qui est mystérieux : *le mystérieux séduit l'homme.*

**mysticètes** [*mis-ti*] n. m. pl. Division des mammifères cétacés, comprenant ceux qui sont munis de fanons, par opposition aux odontocètes ou denticètes qui ont des dents : *le type des mysticètes est le genre baleine.*

**mysticisme** [*mis-ti-sis-me*] n. m. (du lat. *mysticus*, mystique). Doctrine philosophique et religieuse, d'après laquelle la perfection consiste en une sorte de contemplation qui va jusqu'à l'extase et unit mystérieusement l'homme à la Divinité.

— Encycl. Le mysticisme ne joue qu'un rôle restreint dans les commencements de la philosophie européenne (Socrate et son « démon », Platon et la théorie des idées, stoïcisme).

Le mysticisme ne se constitue à l'état de doctrine que dans le néo-platonisme, et toute réapparition postérieure du mysticisme en philosophie n'est qu'une restauration plus ou moins fidèle du néo-platonisme.

En religion, si le sentiment mystique se confond en général avec le sentiment religieux, il lui arrive cependant de ne pas se contenter des dogmes définis et du culte public. Dans l'Inde, il inspire Patandjah et le Bhagavad-Gita. En Grèce, il a été la religion des initiés aux mystères. Parmi les courants qui ont vivifié ou troublé l'Eglise chrétienne, on peut citer celui qui se rattachait au néo-platonisme (Scot Erigène, Eckhard) et qui fut sans peine hétérodoxe ou même hérétique ; un autre était une réaction contre la théologie scolastique (saint Bernard, Hugues de Saint-Victor, saint Bonaventure, Gerson). Au xviiie siècle, le mysticisme s'affirme à nouveau avec Molinos (Fénelon, Mme Guyon). Un mouvement mystique s'est produit, vers la fin du xviie siècle, dans l'Eglise luthérienne d'Allemagne. Spener se proposa de faire prédominer la piété sur le dogmatisme : ce fut le piétisme.

**mysticité** [*mis-ti*] n. f. Caractère de ce qui est mystique. Raffinement de dévotion : *Fénelon était porté à la mysticité par l'ardeur de la piété, la tendresse de son âme et la vivacité de son imagination.*

**mystifiable** [*mis-ti*] adj. Qui peut être mystifié : *tout homme, en fait d'espérance, est mystifiable.*

**mystificateur, trice** [*mis-ti*] adj. et n. Qui se plaît à mystifier : *un mystificateur; le rôle de mystificateur est toujours celui d'un méchant ou d'un sot.*

**mystification** [*mis-ti, si-on*] n. f. Action de mystifier : *une mystification est toujours une méchanceté.* Chose vaine, trompeuse.

**mystifier** [*mis-ti-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Abuser de la crédulité de quelqu'un pour s'amuser à ses dépens.

**mystique** [*mis-ti-ke*] adj. (lat. *mysticus*). Figuré, allégorique : *l'échelle mystique de saint Jean.* Relatif au mysticisme : *les auteurs mystiques.* Qui raffine sur les matières de dévotion : *caractère mystique.* N. Personne qui se livre à des idées mystiques, à des pratiques d'une dévotion raffinée ou qui écrit des traités mystiques : *les mystiques ont souvent des extases.* N. f. Science de la devotion mystique.

**mystiquement** [*mis-ti-ke-man*] adv. Selon le sens mystique.

**mystiquerie** [*mis-ti-ke-rî*] n. f. (de *mystique*). *Fam.* Mysticisme ridicule.

**mythe** n. m. (du gr. *muthos*, fable). Trait, récit des temps fabuleux et héroïques : *les mythes de la Grèce.* Tradition qui, sous la figure de l'allégorie, laisse voir un grand fait naturel, historique ou philosophique : *un mythe solaire. Fig.* Chose fabuleuse et rare : *le phénix des anciens est un mythe.*

**mythique** adj. Qui concerne les mythes : *la période mythique de la Grèce.* Qui a le caractère d'un mythe : *récits mythiques.*

**mythisme** [*tis-me*] n. m. Esprit mythique. Amour du merveilleux.

**Mytho,** v. de l'Indochine franç. (Cochinchine), port sur une branche du Mékong; 6.000 h. Grand entrepôt de riz. La ville fut prise par les Français en 1861.

**mythographe** n. m. (de *mythe*, et du gr. *graphein*, écrire). Celui qui écrit sur les mythes, sur la Fable : *les écrits des anciens mythographes.*

**mythographie** [*fî*] n. f. (de *mythographe*). Science des mythes. Exposition des fables anciennes.

**mythologiade** n. f. *Fam.* Sujet artistique, emprunté à la mythologie : *les mythologiades des peintres classiques.*

**mythologie** [*jî*] n. f. (du gr. *muthos*, fable, et *logos*, discours). Histoire fabuleuse des dieux, des demi-dieux et des héros de l'antiquité : *la mythologie grecque est d'une incomparable beauté.* Science des mythes : *la mythologie comparée.*

— Encycl. Le mot *mythologie* s'applique à deux objets distincts, quoique très voisins : 1º à l'ensemble des divinités et des légendes qui les concernent ; 2º à la science des mythes, c'est-à-dire aux recherches consacrées à l'origine des mythes, à leur signification et à leur développement.

Au xixe siècle, Max Müller en Angleterre, Kuhn en Allemagne, Michel Bréal en France, s'étayant des progrès de la linguistique générale, cherchèrent à démontrer que les mythes avaient leur origine dans le langage. Max Müller a sinon découvert, du moins exposé avec éclat la méthode d'interprétation dite philologique et y a attaché son nom : cette école cherche l'origine de la mythologie non dans la pensée humaine, mais dans le mode d'expression de cette pensée par le langage. On a cherché encore d'autres explications à la mythologie. Pour Clermont-Ganneau, les Grecs tentèrent d'expliquer, par des mythes ou légendes, les statues, bas-reliefs et autres monuments religieux qu'ils reçurent des peuples avec lesquels ils étaient en rapport : Phéniciens, Egyptiens, etc. Victor Bérard fait naître les mythes des rites et des formules d'invocation. Andrew Lang trouve l'origine des mythes dans l'imagination de l'homme. Cette imagination, grossière et bornée au début de l'humanité, engendra des mythes matériels et grossiers. On doit, du reste, considérer ces différents essais d'explication comme trop exclusifs ; c'est en appliquant simultanément et avec discernement chacun d'eux qu'on peut essayer d'approcher de la vérité, dans une question qui reste très obscure,

**mythologique** adj. Qui appartient à la mythologie : *les récits mythologiques.* Qui a rapport à la mythologie : *abrégé mythologique.*

**mythologiquement** [*ke-man*] adv. Au point de vue de la mythologie.

**mythologisme** [*jis-me*] n. m. Explication mythologique.

**mythologiste** [*jis-te*] ou mieux **mythologue** [*lo-ghe*] n. Personne qui s'occupe de mythologie ; personne qui est versée dans cette science : *un mythologiste très érudit.* Adjectiv. : *un esprit mythologue.*

**mythomane** n. Personne atteinte de mythomanie.

**mythomanie** [*nî*] n. f. (du gr. *muthos*, fable, et *mania*, folie). Tendance pathologique, à échafauder des mensonges ou des fables (hystérie) : *la mythomanie n'est pas rare chez les enfants.*

**mytilacés** [*sé*] n. m. pl. Sous-ordre de mollusques lamellibranches, comprenant les moules, les avicules et genres voisins. S. un *mytilacé.*

**Mytilène,** île grecque de l'Archipel, dans la zone des Détroits, neutralisée par le traité de Sèvres ; environ 130.000 h. (*Mytiléniens*). V. pr. *Mytilène* ou *Mételin* ; 15.000 h. Port. Commerce de vins ; oliviers, figuiers ; magnaneries.

L'île de Mytilène est l'ancienne *Lesbos*, colonie éolienne, occupée successivement par les Macédoniens, les Romains, l'empire grec, donnée aux Génois en 1355, et prise un siècle plus tard par les Turcs (1462), qui l'ont gardée pendant la guerre de l'indépendance grecque à la suite de la Grande Guerre, le traité de Sèvres l'a donnée à la Grèce.

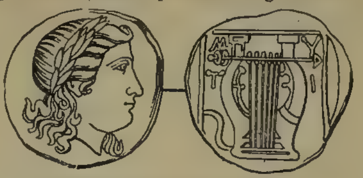

Monnaie ancienne de Mytilène.

**mytilicole** adj. (du lat. *mytilus*, moule, et *colere*, cultiver). Qui a rapport à la mytiliculture : *parc mytilicole.*

**mytiliculteur** n. m. Celui qui s'occupe de mytiliculture.

**mytiliculture** n. f. (du lat. *mytilus*, moule, et de *culture*). Elevage des moules. V. moule, moulière.

**mytilitoxine** [*tok-si-ne*] n. f. (du lat. *mytilus*, moule, et de *toxine*). Toxine que l'on trouve parfois dans le foie des moules et qui paraît jouer le principal rôle dans les cas d'empoisonnement par ces mollusques. (On neutralise cette toxine par cuisson des moules avec quelques centimètres cubes de vinaigre ou quelques grammes de carbonate de soude.)

**mytiloïde** adj. (du lat. *mytilus*, moule, et *eidos*, forme). Qui présente l'aspect d'une moule : *coquille mytiloïde ; animal mytiloïde.* (On dit aussi mytiliforme.)

**mytilus** [*luss*] n. m. Nom scientifique des moules.

**Myto Vysoke,** v. de la Tchécoslovaquie, (Bohême) ; 9.500 h. Ch.-l. de district.

**myure** adj. (du gr. *mus*, souris, et *oura*, queue). *Bot.* Qui ressemble à une queue de souris. *Pathol.* Se dit du pouls dont les pulsations vont en s'affaiblissant.

**myxa** [*mik-sa*] n. f. *Ornith.* Pointe de la mandibule inférieure chez les oiseaux, formée par les deux branches du maxillaire soudées en avant. *Bot.* Fruit du sébestier.

**myxamibe** n. f. Cellule provenant de la germination de la spore des champignons myxomycètes, formée d'une masse protoplasmique nue, sans membrane de cellulose, et douée de mouvements amiboïdes. (V. myxomycètes.)

**myxine** [*mik-si-ne*] n. f. Genre de poissons vermiformes, qui en diverses mers, vivent en parasites dans le corps d'autres poissons, dont ils perforent les tissus, les organes.

**myxinoïdes** [*mik-si-no-i-de*] n. m. pl. Ordre de poissons cyclostomes, comprenant ceux dont la nageoire dorsale est bien développée. S. un *myxinoïde.*

**myxœdémateux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Qui a rapport au myxodème. N. Malade atteint de myxœdème.

**myxœdème** [*mik-sé*] n. m. (du gr. *muxa*, mucosité, et *oidêma*, gonflement). Affection caractérisée par un œdème et une coloration jaunâtre de la peau, l'infiltration séreuse des téguments, des troubles intellectuels, et liée à l'insuffisance, l'atrophie, l'absence du corps thyroïde.

— Encycl. Le traitement est du ressort de l'opothérapie. On administre le suc thyroïdien en injections hypodermiques, ou par l'estomac. Cette médication doit être très surveillée, car elle peut occasionner des troubles cardiaques graves.

**myxogastres** [*mik-so-ghas-tre*] n. m. pl. Nom employé quelquefois pour désigner le groupe des champignons myxomycètes. S. un *myxogastre.*

**myxoïde** [*mik-so-i-de*] adj. (du gr. *muxa*, mucosité, et *eidos*, apparence). Qui a l'aspect du mucus.

**myxome** [*mik-so-me*] n. m. (du gr. *muxa*, mucosité). Tumeur constituée par du tissu muqueux et qui a tendance à se généraliser.

— Encycl. Les myxomes se rencontrent à la région ombilicale, chez les nouveau-nés ; dans le placenta, le tissu cellulaire sous-cutané, les muscles, les nerfs, le cerveau, les glandes, etc. Ils présentent plusieurs variétés : myxomes purs, à fibres élastiques ; myxomes fibreux ou fibro-myxomes ; myxomes cartilagineux ou myxo-chondromes, etc. Les myxomes purs ont, en général, un pronostic bénin ; les autres, au contraire, tendent à la généralisation, et leur pronostic est grave.

**myxomycètes** [*mik-so*] n. m. pl. Ordre de champignons, qui forment des amas mous, gélatineux, sans forme bien déterminée. S. un *myxomycète.*

— Encycl. La semence (spore) des myxomycètes est entourée de cellulose ; elle germe en émettant au dehors, par une déchirure de sa membrane, son contenu, qui devient nu et mobile et que, par comparaison avec les amibes (autres êtres nus et doués de mouvement), on appelle *myxamibes.* Ces myxamibes se nourrissent et se développent, puis se divisent pour se rapprocher plus tard en une masse souvent considérable (plasmode). C'est ainsi que le fuligo septique, qui vit sur le tan et qu'on appelle *fleur de tan*, arrive à former des amas de plasmode de plusieurs centimètres d'épaisseur et de plusieurs décimètres carrés de superficie. Pour se déplacer, le plasmode émet des prolongements (pseudopodes), qui, d'abord grêles, augmentent de volume, rampent à la surface du sol, des feuilles, etc., englobant dans leur masse la matière susceptible de contribuer à leur nourriture. Enfin, les plasmodes s'entourent d'une membrane de cellulose, et leur contenu se fragmente en une infinité de spores, qui, mises en liberté, seront l'origine de nouveaux êtres.

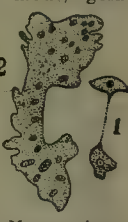

Myxomycètes : 1. Deux myxamibes après la division ; 2. Jeune plasmode issu de la fusion d'un grand nombre de myxamibes avec corps étrangers incorporés (très grossi).

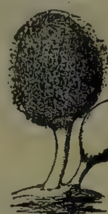

Myxomycète grossi).

**myxomyome** [*mik-so-mi-o*] n. m. (du gr. *muxa*, mucosité, et *mus, muos*, muscle). Tumeur mixte, formée de tissu muqueux et de tissu musculaire.

**myzine** n. f. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon.

— Encycl. Les myzines sont des scoliidés de taille médiocre, dont on connait plus de deux cents espèces répandues sur tout le globe, mais principalement des régions chaudes.

**myzomyie** [*mi-î*] n. f. Genre d'insectes diptères, de la famille des culicidés, comptant une vingtaine d'espèces répandues dans les régions tropicales de l'ancien monde : *les myzomyies inoculent par leur piqûre les germes des fièvres paludéennes.*

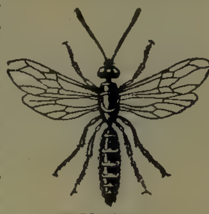

Myzine.

**myzorhinque** [*rin-ke*] n. m. Genre d'insectes diptères de la famille des cuculidés, comprenant une quinzaine d'espèces propres surtout à l'Indo-Malaisie. (Outre la douleur occasionnée par leurs piqûres, l'homme a encore à en redouter l'infection paludéenne.)

**Mzab,** confédération de villes berbères du Sahara algérien, au sud de la province d'Alger ; 33.000 h. (*Mozabites, Mzabis* ou *Mzabites*) ; à la France. Oasis de Guerrara, de Metlili, de Ghardaïa.

NOVEMBRE
DECEMBRE

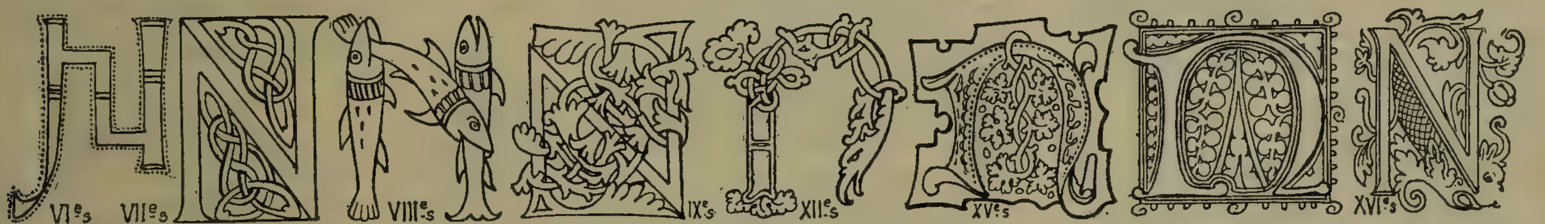

**N** [*èn'* ou *ne*] n. m. Quatorzième lettre de l'alphabet et la onzième lettre des consonnes : *un* N *majuscule ; un* n *minuscule.* (L'*n* est une consonne nasale.) *Paléogr.* En passant de l'hiératique égyptien au grec, par l'intermédiaire du phénicien, la lettre N a subi une modification profonde : le côté supérieur de l'angle primitif s'est infléchi en une ligne brisée, et ce caractère s'est dès lors maintenu. Le raccourcissement de la barre transversale de l'N a donné naissance en russe à une lettre entièrement semblable à notre H. La minuscule grecque est d'origine relativement récente. Dans les écritures modernes, la lettre N subit de nombreuses modifications de forme, suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde, de la bâtarde, etc. *Numism.* N, marque de l'ancienne Monnaie de Montpellier. *Abrév.* N., abréviation de *nord*, *nota.*

ÉCRITURES MODERNES

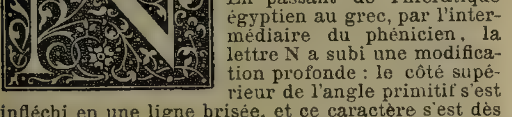

**Na.** *Chim.* Symbole chimique du *sodium.*

**Naab** ou **Nab** (la), riv. de Bavière, née dans le Fichtelgebirge, affl. du Danube (riv. g.) ; baigne *Nabburg ;* cours 165 kil.

**Naarden,** v. des Pays-Bas (Hollande septentrionale), près du Zuyderzée ; 4.000 h. Prise par les Espagnols en 1572, par les Français en 1672, et par les Alliés en 1815.

**Naast,** v. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies), sur la Senne ; 2.420 h.

**nabab** [*bab'*] n. m. (m. ar.). Titre donné, dans l'Inde musulmane, aux grands officiers de la cour des sultans timourides et aux gouverneurs de provinces. *Par ext.* Homme qui vit dans l'opulence et le faste : *les nababs de la finance.*

**Nabab** (*le*), roman de mœurs, par Alphonse Daudet, évocation du monde des financiers et des hommes politiques à la fin du second Empire (1870). Morny y figure sous le nom de duc de Mora. — L'auteur en a tiré un drame en cinq actes, représenté au Vaudeville en 1880.

**nababie** [*bî*] n. f. Dignité de nabab. Territoire soumis à un nabab.

**Nabathéens** [*té-in*], peuple de l'ancienne Arabie Pétrée, au S.-E. des Iduméens. *Pétra* était sa capitale.

**Nabeul,** v. de Tunisie, près de la Méditerranée ; 11.000 h. Orangers ; tissus, poteries renommées ; parfums, essences.

**Nabeul** (*bouton* ou *clou de*), affection furonculeuse, à évolution lente et tenace, identique au *bouton tunisien.*

**Nabha,** v. de l'empire anglais des Indes (Inde, Pendjab) ; 13.000 h. Capitale de l'Etat indigène de *Nabha.*

**nabirop** [*rop'*] n. m. Nom vulgaire de l'étourneau doré.

**Nabis** [*biss*], tyran de Sparte, de 206 à 192 av. J.-C., célèbre par ses cruautés. Il fut vaincu à plusieurs reprises par Philopœmen, et tué par Alexamène, chef des Etoliens.

**nabka** ou **nabquah** [*ka*] n. m. Espèce de jujubier d'Orient.

**nable** n. m. (du holl. *nagel*, cheville). Trou percé dans le fond d'un canot, et servant à l'écoulement des eaux quand le canot est hissé. *Bouchon de nable*, cheville enfoncée dans ce trou, quand on met le canot à la mer.

**Nabo, Nabou, Nébo,** dieu assyro-chaldéen, représentant la planète Mercure. On lui attribuait l'invention de l'écriture et des tablettes d'argile.

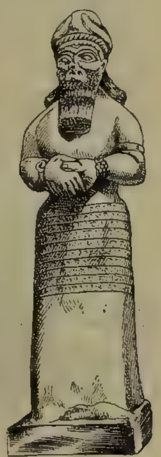
Nabo.

**Nabonahid, Nabonaïd, Nabounahid** ou **Nabonide,** roi de Babylone, renversé par Cyrus en 538 av. J.-C.

**Nabonassar** ou **Nabounazir,** roi de Chaldée de 747 à 734 (à partir de 745 sous la suzeraineté de Tiglatphalazar III, roi d'Assyrie). Le choix que l'astronome Ptolémée fit de lui pour marquer le point de départ d'un canon astronomique l'a rendu célèbre.

**Nabopolassar,** fondateur du second empire chaldéen. Il prit le titre de roi à la mort d'Assurbanipal en 625, et s'allia à Cyaxare, roi des Mèdes ; m. en 604 av. J.-C. Il fut le père de Nabuchodonosor II.

**nabot** [*bo*], **e** adj. et n. Se dit par mépris d'une personne de très petite taille : *une fée nabote.*

**nabot** [*bo*] n. m. Fausse maille raccordant les tronçons d'une chaîne.

**Naboth,** Juif qui fut lapidé par ordre du roi d'Israël Achab, à qui il avait refusé de vendre sa vigne. Conformément aux prédictions du prophète Elie, le roi ne tarda pas à être puni. Jéhu s'étant emparé du trône, Achab fut tué dans un combat, et Jézabel, femme d'Achab, fut précipitée d'une des fenêtres de son palais. (*Rois*, III, XXI.) La *vigne de Naboth* était chez les Juifs une sorte de locution consacrée pour désigner l'action injuste du riche dépouillant le pauvre d'une manière violente, crime qui reçoit tôt ou tard son châtiment.

**Nabua,** v. de l'archipel américain des Philippines (Luçon), près du fleuve Bicol ; 19.500 h.

**nabuchodonosor** [*ko, zor*] n. m. Très grosse bouteille à champagne, contenant environ 8 litres.

**Nabuchodonosor** [*ko, zor*] **Ier** ou **Nabuchodorosor,** l'un des premiers rois de Chaldée (XIIIe s. av. J.-C.) ; — NABUCHODONOSOR II, *le Grand*, roi de Chaldée de 605 à 562 av. J.-C., fils de Nabopolassar. Il fit campagne contre l'Egypte, détruisit le royaume de Juda, et conquit des territoires en Arabie. Il entoura Babylone de murailles énormes, en reconstruisit les temples, et cura les vieux canaux. D'après les traditions juives, le vainqueur de Jérusalem fut cruellement éprouvé par Dieu : frappé de folie, il alla vivre parmi les bêtes pendant sept années, après lesquelles, la raison lui étant revenue, il remonta sur le trône. On rappelle aussi la statue aux pieds d'argile que le roi avait vue en songe, et que Daniel lui expliqua comme l'image de son empire qui s'écroulerait au premier choc.

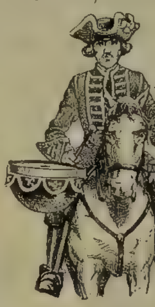
Nacaire.

**nacaire** [*kè-re*] n. f. (ital. *gnaccara*, d'orig. arabe). Timbale de cavalerie, en usage au moyen âge.

**nacarat** [*ra*] adj. invar. (de l'espagn. *nacarado*, nacré). Rouge clair, entre le cerise et le rose : *soie nacarat.* N. m. : *étoffe d'un beau nacarat.*

**nacelle** [*sè-le*] n. f. (lat. *navicella*, dim. de *navis*, vaisseau). Petit bateau sans mât ni voile : *nacelle de pêcheur.* Panier ou plate-forme oblongue munie de parapets, que l'on suspend à un ballon, et qui porte les aréonautes, le moteur, etc. V. AÉRONAUTIQUE, BALLON.

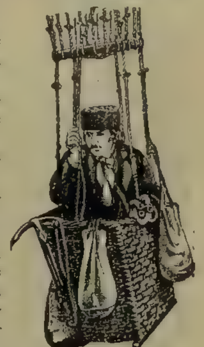
Nacelle de ballon.

**Nacer.** V. NASR.

**nache** n. f. (lat. pop. *natica* ; de *nates*, fesses). Fesse. (Vx.) *Bouch.* Milieu du gîte à la noix. Chez les corroyeurs, partie de la peau qui va de la patte à la queue.

**Nachtigal** (Gustave), explorateur allemand, né à Eichstedt, m. en mer à la hauteur du cap Palmas (1834-1885). Il a reconnu le Bornou et les abords du lac Tchad, et a laissé une importante relation de voyage.

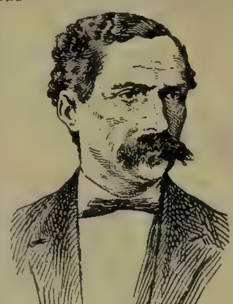

Nachtigal.

**nacouma** ou **nacuma** n. m. L'un des noms vulgaires de la *carludovice palmée*, dont les fibres servent à la confection des chapeaux dits « panamas ».

**nacre** n. f. (persan *nakar*). Substance dure, éclatante, irisée, qu'on trouve dans un grand nombre de coquilles, et qui est employée en tabletterie : *étui de nacre ; de la nacre de perle.*

— Encycl. La nacre est produite par l'épithélium externe du manteau, qui, chez les mollusques, est en contact avec la coquille ; elle est formée de couches superposées parallèlement. Les mollusques producteurs de nacre sont tout d'abord : l'huître perlière (méléagrine), la mulette, les nautiles, etc. Cette substance se travaille assez facilement, et l'on en fait des boutons, des éventails, etc.

**nacré** n. m. Nom vulgaire des papillons du genre argynne.

**nacré, e** adj. Qui a l'éclat, l'apparence de la nacre : *la coquille de l'huître perlière est nacrée.*

**nacrer** [*kré*] v. a. Donner l'éclat, le brillant, l'aspect de la nacre aux fausses perles de verre.

**nacrier** [*kri-é*], **ère** adj. Qui se rapporte à la nacre. N. Ouvrier, ouvrière qui travaille la nacre.

**nacrite** n. f. Silicate naturel d'alumine, appartenant au groupe du kaolin.

**nacro-culture** n. f. Culture de la nacre.

**nacrure** n. f. Blancheur semblable à celle de la nacre : *la nacrure des épaules.*

**Nadab,** roi d'Israël vers 905 av. J.-C., tué par un de ses généraux, Baësha, vers 903.

**Nadaillac** (Jean-François-Albert du Pouget, marquis **de**), savant français, né à Paris, m. à Saint-Jean-Froidmentel (Loir-et-Cher) [1818-1904], auteur de travaux d'archéologie préhistorique.

**Nadar** (Félix Tournachon, dit), artiste, photographe, aéronaute et littérateur français, né et m. à Paris (1820-1910).

**Nadaud** (Martin), homme politique français, né et m. à La Martinesche (Creuse) [1815-1898] ; auteur d'une *Histoire des classes ouvrières en Angleterre.*

**Nadaud** [*dô*] (Gustave), musicien et chansonnier français, né à Roubaix, m. à Paris (1820-1893). Quelques-unes de ses chansons badines et gouailleuses sont restées populaires : *les Deux Gendarmes* (où se trouve le « Brigadier, vous avez raison » devenu légendaire), *le Docteur Grégoire, la Valse des adieux*, etc.

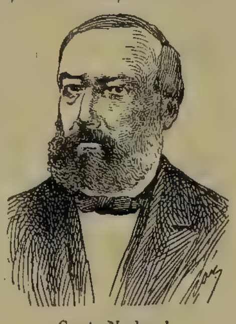

Gust. Nadaud.

**Nadault** (Jean), magistrat français, le maître puis le collaborateur de Buffon, né et m. à Montbard (1701-1779).

**Nadia** ou **Naradwip,** v. de l'empire anglais des Indes (Inde, Bengale), sur le Bhagirathi ; 12.500 h. Ch.-l. de district.

**Nadiad,** v. de l'empire anglais des Indes (Inde, prov. de Bombay) ; 27.000 h.

**nadièle** n. m. (m. russe). Lot de terre dont furent pourvus les paysans russes lors de leur affranchissement du servage, et en échange duquel ils durent payer une redevance en argent appelée *obrok.*

**nadir** n. m. (de l'ar. *nadhir*, opposé). Le point de la voûte céleste qui se trouve au-dessous de nous et sur notre verticale. (Son opposé est *zénith.*)

**nadiral, e, aux** adj. Qui a rapport au nadir.

**Nadir-Schah,** roi de Perse, né à Meched, m. à Fethabad (1688-1747) ; d'abord conducteur de chameaux, puis chef de brigands, il entra au service du schah, se fit proclamer roi en 1736, conquit l'Asie centrale et une partie de l'Hindoustan. Sa cruauté révolta contre lui ses sujets, et il fut massacré par les officiers de sa garde.

**nadorite** n. f. Chloroantimonite naturel de plomb.

**Næfels,** comm. de Suisse (cant. de Glaris), sur le Linth ; 2.560 h. Construction métallique ; impression sur étoffes. Victoire des Suisses sur les Autrichiens en 1388.

**Nægeli** [*né*] (Jean-Jacques), musicographe et compositeur suisse, né et m. à Zurich (1768-1836). On lui doit un plan d'éducation complète pour toutes les écoles populaires.

**naëgite** n. f. Silicate naturel d'uranium et de thorium.

**Nævius** [*né-vi-uss*] (Cneus), poète latin épique et tragique (m. en 212 av. J.-C.). Il ne reste que des fragments de son poème sur la première guerre punique et de ses œuvres dramatiques.

**nævus** [*né-vuss*] n. m. (m. lat. signif. *tache*). Lésion de la peau, de couleur noire ou rose, formant une saillie recouverte de poils, ou seulement une tache, comme les *taches de vin*, les *envies*, etc. Pl. des *nævi.*

— Encycl. Suivant la texture, on distingue les *nævi pigmentaires*, les *nævi vasculaires*, les *angiomes caverneux.* On emploie pour les faire disparaître les injections de chlorure de zinc, l'électrolyse, l'extirpation et, depuis peu, avec grand succès, les rayons X et le radium.

**nafé** n. m. (de l'ar. *nafaha*, salutaire). Fruit d'une plante d'Arabie (*ketmie*), dont on fait une pâte, un sirop pectoral.

**naffe** [*na-fe*] n. f. (de l'ar. *nafha*, odeur). N'est guère usité que dans cette expression : *eau de naffe*, eau de senteur qui a pour base la fleur d'oranger.

**nagaïka** n. f. Fouet de cuir dont se servent, pour exciter leurs montures, les cosaques qui ne portent pas d'éperons.

**nagana** n. m. Trypanosomiase qui, dans l'Afrique tropicale, est inoculée aux bovidés par la mouche tsé-tsé, mais à laquelle l'homme est réfractaire.

**Nagano,** v. du Japon (Nippon) ; 39.000 h. Célèbre temple bouddhique. Ch.-l. de préfecture.

**Nagas,** nom donné à l'ensemble des tribus qui vivent dans le nord-est de l'Assam (Inde), à peu près indépendantes (220.000 individus environ). Ces tribus parlent différents dialectes tibétains ou birmans ; ce fut jadis le seul port du Japon ouvert aux Européens.

**Nagasaki** ou **Nangasaki,** v. du Japon, port dans l'île de Kiou-Siou ; 176.000 h. Porcelaine ; houille.

**Nagasaki** ou **Nangasaki** (*race de*), race naine de gallinacés, originaire du Japon. (Les individus de cette race sont bas sur pattes, et le coq, avec sa queue haute, très fournie, dont les plumes touchent presque la tête de l'animal, offre un aspect tout à fait original. Ce sont des oiseaux d'agrément.)

**nage** n. f. Action de nager. (V. la planche natation.) *A la nage*, en nageant : *se sauver à la nage. Se jeter à la nage*, se jeter dans l'eau pour nager. *Etre en nage*, être tout mouillé, trempé de sueur. *Mar.* Action de ramer. Partie du canot où pose la platine de l'aviron, lorsque l'anneau de ce dernier est au touret. *Chef de nage*, rameur qui dirige le mouvement. *Bancs de nage*, bancs sur lesquels sont assis les rameurs.

**nageant** [*jan*], **e** adj. Qui nage, qui a l'habitude de nager : *les animaux nageants. Bot.* Se dit des feuilles et des plantes aquatiques qui se soutiennent à la surface de l'eau : *les feuilles nageantes du nénufar.*

**nagée** [*jé*] n. f. Espace que l'on parcourt en nageant, à chaque impulsion imprimée au corps.

**nagement** [*man*] n. m. Action de nager. (P. us.)

**nageoire** [*joi-re*] n. f. (de *nager*). Organe locomoteur des poissons. Objet qui aide à se soutenir sur l'eau (vessie, etc.). Planchette que l'on met à la surface d'un seau plein d'eau pour empêcher celle-ci de se répandre. *Arg.* Bras.

— Encycl. Les nageoires sont des appendices particuliers insérés sur le dos, le ventre, les flancs, et qui constituent l'appareil locomoteur des poissons. Grâce aux nageoires, ceux-ci peuvent se projeter avec rapidité dans toute direction, suivant qu'elles agissent ensemble ou isolément. On distingue ordinairement les nageoires dorsale, caudale, anale (les plus importantes), puis les ventrales et pectorales : toutes sont formées par une membrane souple, tendue sur des rayons osseux. Chez les cétacés, c'est la queue qui s'épanouit en nageoires ; les membres postérieurs sont atrophiés et les antérieurs transformés en nageoires inarticulées extérieurement. Chez les pinnipèdes (phoques), on observe nettement la transformation des membres en nageoires, car les moignons laissent voir souvent des rudiments de doigts. On appelle aussi « nageoires » les membres antérieurs du manchot, adaptés à la nage.

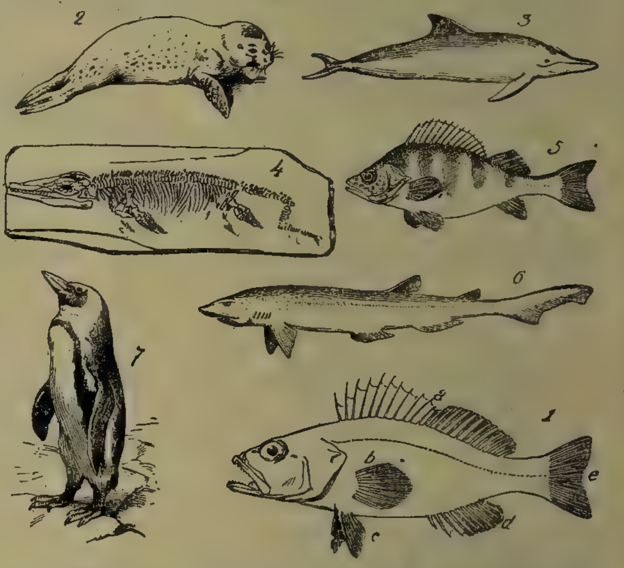

Nageoires : 1. Poisson type montrant la disposition ordinaire des nageoires (*a*, dorsale ; *b*, pectorale ; *c*, ventrale ; *d*, anale ; *e*, caudale) ; 2. Phoque ; 3. Cétacé ; 4. Ichtyosaure ; 5. Perche ; 6. Squale ; 7. Manchot.

**nageoter** [*jo-té*] v. n. Nager un peu ; nager avec difficulté.

**nager** [*jé*] v. n. (du lat. *navigare*, naviguer. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il nagea, nous nageons.*) Se soutenir et avancer sur l'eau par le mouvement de certaines parties du corps. (V. natation.) *Nager comme un poisson*, nager très bien. *Nager comme un chien de plomb*, ne pas savoir nager du tout. *Nager entre deux eaux*, s'avancer dans l'eau la tête et le corps immergés ; et au *fig.*, se conduire, entre deux partis opposés, de façon à les ménager tous deux. *Nager en grande eau, en pleine eau*, nager dans un endroit où il y a beaucoup d'eau. *Par anal.* S'avancer comme en nageant : *les oiseaux nagent dans l'air.* Surnager, flotter : *le bois nage sur l'eau. Mar.* Ramer, pour faire avancer une embarcation. *Fig. Nager dans l'opulence*, être très riche. *Nager dans le sang*, en être tout couvert. *Nager dans les eaux de quelqu'un*, suivre son parti, se mettre à sa remorque. Prov. : **Le monde est rond ; qui ne sait nager va au fond,** celui qui ne sait pas se conduire, se diriger habilement dans le monde n'arrivera à rien. V. a. *Mar.* Faire avancer à force de rames : *nager une chaloupe à bord.*

**nageret** [*rè*] n. m. Petit bateau plat, dont le bordage est souvent garni d'une frondaison dissimulant ceux qui le montent, et qui sert à la chasse au marais.

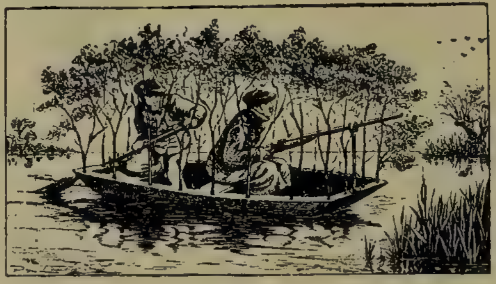

Nageret.

**Nages,** comm. du Tarn, arr. et à 57 kil. de Castres, au-dessus du Viaur ; 1.220 h.

**nageur, euse** [*eu-ze*] n. Qui nage ; qui sait nager : *un intrépide nageur. Mar.* Rameur.

**Nagina,** v. de l'empire anglais des Indes (Inde Provinces Unies) ; 20.000 h. Manufactures de coton, de vêtements, de verre.

**Nagos,** peuplade nègre qui vit à l'E. du Dahomey, dans l'ancien royaume de Porto-Novo (250.000 individus environ).

**Nagoya** [*gho-ia*], v. du Japon, dans la région centrale de Nippon ; 435.000 h. Porcelaine et émaux ; soie et coton.

**Nagpour,** prov. anglaise de l'Inde centrale ; 3.110.000 h. Ch.-l. *Nagpour*, capit. du gouvernement des Provinces-Centrales ; 101.000 h. Fabrication de cotonnades.

**naguère** ou **naguères** [*ghè-re*] adv. (contraction des mots *n'a* et *guère*). Il y a peu de temps.

**nagy,** mot magyar signif. *grand*, et qui entre dans la composition de nombreux noms géographiques.

**nagyagite** n. f. Tellurure naturel de plomb aurifère.

**Nagy-Becskerek,** v. de Hongrie, ch.-l. du comitat de Torontal, près du canal Bega ; 26.500 h.

**Nagy-Kanizsa,** v. de Hongrie (comitat de Zala) ; 26.500 h. Grand commerce de grains.

**Nagy-Karoly** ou **Careïr Mori,** v. de Roumanie ; 16.000 h.

**Nagy-Kikinda** ou **Kikinda,** v. de la Yougoslavie (anciennem. comitat de Torontal) ; 27.000 h. Moulins à vapeur.

**Nagy-Köros,** v. de Hongrie ; 28.600 h. Cuirs.

**Nagy-Lak,** bourg de Hongrie, près du Marös ; 13.000 h. Elevage.

**Nagy-Szalonta,** bourg de Hongrie, sur le Badgipatak ; 14.000 h.

**Nagy-Szeben.** *Géogr.* V. Hermannstadt.

**Nagy-Szombat,** v. de la Tchécoslovaquie, dans le Petit-Alföld ; 15.000 h.

**Nagy-Varad** ou **Grosswardein,** v. de Roumanie, anc. ch.-l. du comitat de Bibhar, sur le Köros, affl. de la Theiss ; 64.000 h. Industrie active ; soieries, poteries. Vins estimés. — Eaux thermales aux environs. — Le nom roumain est **Oradea Mare.**

**Naharro** (Bartholomé Torres), auteur dramatique espagnol, né à La Torre de Minguel Sexmero, près de Badajoz, m. vers 1530, auteur de : *la Tinelleria, la Trofea, la Serafina, la Aquilana*, etc.

**Nahe,** rivière d'Allemagne, qui baigne Kreuznach et finit dans le Rhin (riv. g.) à Bingen ; cours 150 kil.

**Nahl** (Jean-Auguste *l'Ancien*), sculpteur allemand, né à Berlin, m. à Cassel (1710-1785) ; auteur des travaux de décoration des châteaux de Potsdam et de Sans-Souci. — Son fils Samuel, sculpteur, né à Cassel (1748-1813), fut directeur de l'Académie des beaux-arts de Cassel. — Son autre fils, Jean-Auguste, dit *Nahl le Jeune*, peintre, né à Tanne, près de Berne, m. à Cassel (1752-1825), excelle dans le genre gracieux. Son chef-d'œuvre est l'*Offrande à Vénus.*

**Nahuas,** indigènes du Mexique, plus généralement appelés *Aztèques.* (V. ce mot.) Leur langue, le *nahuatl*, a donné naissance au mexicain moderne.

**Nahuel-Huapi,** lac andin de la république Argentine, dans le territoire du Neuquen, d'où sort le Limay.

**Nahum** [*na-om*], un des petits prophètes juifs. Il annonça la chute de Ninive.

**naï** n. m. Sorte de flûte de Pan, faite de tuyaux en bois de sureau, en usage dans l'orchestre des tziganes roumains. (Le naï est aussi appelé muscal.)

**naïadacées** [*na-ia-da-sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre *naïade.* S. une *naïadacée.*

**naïade** [*na-ia-de*] n. f. (du gr. *naias, ados ;* de *naein*, couler). *Myth.* Divinité féminine inférieure, qui présidait aux fontaines et aux rivières : *les naïades étaient filles de Jupiter. Bot.* Genre de naïadacées aquatiques, qui croissent dans les eaux douces de l'Europe centrale.

— *Iconogr. Naïade*, tableau de Henner, au musée du Luxembourg : belle étude de nu (v. p. 355) ; — les *Naïades* sculptées par Jean Goujon (Louvre), admirables d'élégance et de grâce. — Citons encore les *Naïades* de Bouchardon.

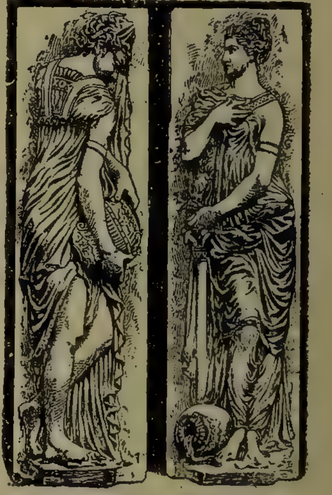

Naïades, d'après Jean Goujon. (Fontaine des Innocents, à Paris.)

**naie** n. f. V. naye.

**naïf** [*na-if*], **ive** adj. (du lat. *nativus*, natif). Naturel, ingénu, sans artifice : *les grâces naïves de l'enfance.* Qui retrace la vérité, la nature : *un style naïf.* Inexpérimenté, crédule, sans finesse : *réponse naïve.* N. : *faire le naïf.* N. m. Ce qui est naïf, genre naïf : *le naïf plaît toujours.*

**Naigeon** [*nè-jon*] (Jacques-André), littérateur français, né et m. à Paris (1738-1810). Il poussa à l'exagération les doctrines de d'Holbach et de Diderot. On lui doit une bonne édition de Montaigne.

**Naihati,** v. de l'empire anglais des Indes (Inde, Bengale), sur l'Hougli ; 18.000 h.

**Naïkadas,** peuple du Bengale, à caractères nigritiques, rappelant les traits des négritos des Philippines. Très peu civilisés, ils incendient les broussailles, et jettent les graines de semence au milieu des cendres.

**Naillac** (Philibert **de**), grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, m. en 1421. Il prit part à la bataille de Nicopolis, et dirigea avec Boucicaut une expédition en Syrie.

**Naillat,** comm. de la Creuse, arr. et à 22 kil. de Guéret, au-dessus de la Brézentine ; 1.550 h.

**Nailloux** [*na, ll* mll., *ou*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 11 kil. de Villefranche ; 1.040 h. Fontaine, et chapelle de Saint-Méen, pèlerinage. — Le cant. a 10 comm., et 6.300 h.

**Naïm,** v. de la Palestine ancienne (Galilée), au pied du mont Thabor et près du torrent de Cison. Jésus y ressuscita le fils d'une veuve. (V. RÉSURRECTION.)

**nain, e** [*nin, nè-ne*] n. (*lat. nanus*). Dont la taille est très inférieure à la taille moyenne. *Par exagér.* Personne de petite taille. *Fig.* Personne d'un faible mérite : *les nains de la littérature. Nain jaune*, jeu de cartes. (V. la partie encycl.) Adj. : *rosier, arbre nain.* ANT. **Géant.**

— ENCYCL. *Biol.* On doit entendre par *nain* un être chez lequel toutes les parties du corps ont subi une diminution, et dont la taille se trouve ainsi de beaucoup inférieure à la moyenne de son espèce ou de sa race. On distingue en général deux sortes de nains. Les uns représentent simplement des diminutifs du type humain normal, et restent souvent des infantiles : les autres, qui sont de beaucoup les plus fréquents, sont atteints de dystrophies qui peuvent être assez variées. On connaît ainsi des nains myxœdémateux, achondroplasiques, rachitiques, pottiques, etc. Les nains furent longtemps très recherchés des princes, et quelques-uns ont acquis une véritable célébrité. Nous citerons, parmi les plus connus : Bébé, le nain du roi Stanislas, qui, pour une taille de 0$^{m}$,70, pesait environ 9 livres 1/2 ; Jeffery Hudson, le nain de Charles I$^{er}$ ; le nain de Philippe IV, dont Vélasquez a laissé un admirable portrait ; Tom Pouce (0$^{m}$,57) ; Adrien Esmilaire (0$^{m}$,69 à seize ans) ; et la petite reine Mab, qui atteignait, à l'âge de dix-neuf ans, 0$^{m}$,70.

— *Jeu. Nain jaune.* Le nain jaune ou *lindor* se joue avec un tableau de forme carrée ou rectangulaire. Au centre est figuré un nain vêtu de jaune et tenant un sept de carreau. L'angle supérieur de droite est occupé par une dame de pique, celui de gauche par un roi de cœur, l'angle inférieur de gauche par un dix de carreau, celui de droite par un valet de trèfle. On emploie un jeu de cinquante-deux cartes. Le roi est la plus forte, l'as la plus faible. Trois joueurs au moins, huit au plus. Chaque joueur met un jeton sur le dix, deux sur le valet, trois sur la dame, quatre sur le roi, et cinq sur le nain jaune. Le donneur distribue les cartes, trois par trois, autant que possible : quinze à chacun pour trois joueurs ; douze, pour quatre ; neuf, pour cinq ; huit, pour six ; sept, pour sept ; six, pour huit. Le talon est, suivant le cas, de trois, quatre ou sept cartes.

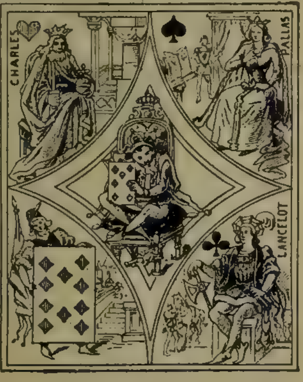

Nain jaune.

Le premier en cartes ouvre le jeu en essayant de se défaire de toutes ses cartes en une série croissante et ininterrompue. Arrivé au roi, le joueur a le droit de reprendre une nouvelle série où bon lui semble. Dès que l'absence d'une carte l'oblige à interrompre son jeu, celui-ci est repris au même point par le joueur de droite, et ainsi de suite. Si aucun des partenaires ne peut continuer, le dernier joueur a le droit de reprendre où bon lui semble. Le jeu s'arrête quand un joueur a épuisé toutes ses cartes. A ce joueur, les autres payent un jeton par carte qui leur reste, ou autant de jetons qu'ils ont de points en main (les figures valent dix, les autres cartes le nombre porté). Un joueur fait *grand-opéra* et il ramasse toutes les mises du tableau quand il se défait de toutes ses cartes sans qu'un joueur venant après lui ait pu en abattre une seule. Quand on joue une carte figurée sur le tableau (une *belle carte*), on enlève la mise déposée sur cette carte. Si, au contraire, une ou plusieurs de ces cartes restent en main, les joueurs qui les ont doivent doubler la mise qui s'y trouve déjà.

**Nain de Charles-Quint** (*le*), peinture d'Antonio Moor ou Moro, qui a fait partie de la collection de Louis XIV ; elle est aujourd'hui au Louvre ; — *le Nain de Philippe IV*, par Vélasquez, un des plus célèbres tableaux du maître (musée du Prado, à Madrid).

**Naintré,** comm. de la Vienne, arr. et à 8 kil. de Châtellerault, près du Clain ; 2.610 h. Ch. de f. Orl. Coutellerie.

**Nairn** [*nèrn*], comté du nord-est de l'Ecosse ; 9.300 h. Ch.-l. *Nairn* ; 4.700 h. Port. Pêcheries ; cordages. — Près de la ville se trouve le château de Cawdor, qui aurait appartenu à Macbeth.

**Nairobi,** capitale administrative de la colonie de Kenya (Est-Africain britannique), sur un plateau élevé ; alt. 1.660 m. ; 20.000 h.

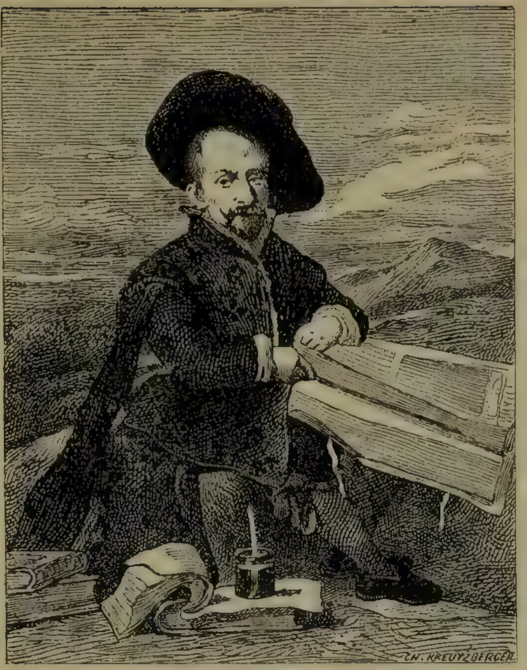

Le Nain de Philippe IV, tableau de Vélasquez.

**naïs** [*na-iss*] ou **naïde** [*na-i-de*] n. f. Genre d'annélides, qui vivent parmi les herbes des ruisseaux, dans les régions tempérées.

**naissain** [*nè-sin*] n. m. Jeunes huitres des huîtrières, ou jeunes moules des moulières.

**naissance** [*nè-san-se*] n. f. (lat. *nascentia*). Venue au monde : *la naissance d'un enfant doit être déclarée à l'officier de l'état civil dans les trois jours.* Extraction : *Alberoni était de basse naissance. Fig.* Endroit où commence une chose : *la naissance de l'épine dorsale.* Commencement : *naissance du monde, du jour. De naissance*, depuis ou avant la naissance : *aveugle de naissance. Jour de naissance*, jour anniversaire de sa naissance. *Prendre naissance*, naître, commencer, avoir son commencement. *Naissance d'une voûte*, endroit où commence sa courbure. *Naissance d'une colonne*, commencement du fût d'une colonne. *Acte de naissance, déclaration de naissance*, v. ÉTAT CIVIL. ALL. LITTÉR. V. ÉGAL. ANT. **Mort, fin.**

— ENCYCL. *Dr.* La naissance détermine pour chaque individu son état, sa situation au point de vue de la nationalité, de la famille, de la capacité juridique et de la personnalité. Dans la limite où son intérêt l'exige, l'enfant simplement conçu est considéré parfois, en vertu d'une fiction de la loi, comme déjà né et, provisoirement, jouit d'une certaine capacité juridique ; mais les effets définitifs de cette capacité sont subordonnés à la naissance, avec vie et viabilité. Il en est ainsi, notamment, au point de vue des qualités requises pour succéder, et pour recevoir par donation ou par testament.

**Naissance de la Vierge** (*la*), tableau de Murillo, au Louvre ; toile d'un coloris brillant et lumineux (v. p. 355) ; — *ta Naissance de Vénus*, tableau de Bouguereau, au musée du Luxembourg, composition gracieuse, admirablement bien dessinée (v. p. 356) ; — *la Naissance de Henri IV*, v. HENRI IV.

**naissant** [*nè-san*], **e** adj. Qui naît, qui commence à être, à paraître : *le jour naissant. Chim.* Se dit des corps considérés au moment où ils s'isolent de leurs combinaisons. ANT. **Mourant.**

**naisseur** n. m. (de *naître*). Eleveur (particulièrement de chevaux) qui s'occupe plus spécialement de choisir les reproducteurs pour les accoupler.

**naître** [*nè-tre*] v. n. (lat. *nasci.* — *Je nais, tu nais, il naît, nous naissons. Je naissais. Je naquis. Je naîtrai. Je naîtrais. Nais, naissons, naissez. Que je naisse. Que je naquisse. Naissant. Né, e.*) Venir au monde : *petit poussin qui vient de naître* ;

> L'instant où nous naissons est un pas vers la mort.
>
> LA FONTAINE.

Commencer à pousser : *les fleurs naissent au printemps.* Venir au monde dans certaines conditions spéciales : *naître poète.* Avoir son commencement : *la Seine naît en Bourgogne.* Prendre son origine : *l'astronomie est née en Chaldée.* Provenir : *l'industrie naquit des besoins de l'homme. Naître de*, être fils ou descendant de ; prévenir, résulter de :

> C'est souvent du hasard que naît l'opinion.
>
> VOLTAIRE.

*Faire naître*, donner l'existence ; provoquer, produire. *Je l'ai vu naître*, je l'ai connu très jeune, j'ai vu ses débuts. ANT. **Mourir.**

**naïvement** [*na-i-ve-man*] adv. D'une manière naïve.

**naïveté** [*na-i*] n. f. (rad. *naïf*). Ingénuité : *la naïveté d'un enfant.* Simplicité naturelle et gracieuse : *la naïveté de La Fontaine.* Propos candide, ingénu, un peu sot : *Agnès dit des naïvetés.*

**Naizin,** comm. du Morbihan, arr. et à 14 kil. de Pontivy ; 2.600 h. Ch. de f.

**naja** n. m. Genre de reptiles ophidiens, des régions chaudes d'Afrique et d'Asie.

— ENCYCL. Le naja, appelé aussi *cobra, serpent à lunettes, serpent à coiffe*, appartient à la famille des élapidés, et compte parmi les plus terribles des serpents venimeux. Sa morsure est mortelle, et nombreuses sont les victimes qu'il fait chaque année, dans l'Inde particulièrement. Il était adoré par les Egyptiens, et figure parfois sur leurs monuments (*naja haje*).

La taille des najas est souvent considérable (il en existe qui dépassent 4 mètres de long). Ce qui leur a fait donner leur nom de « serpent à coiffe », c'est la propriété qu'ils possèdent de dilater et d'étaler la peau de leur cou en raquette ; les dessins dont elle est ornée ont assez l'apparence d'une paire de lunettes. Nocturnes ou crépusculaires, ces serpents sont vifs, agiles et audacieux ; ils s'attaquent de préférence aux petits animaux, dont ils font leur nourriture (rats, grenouilles, etc.), mais leur présence dans le voisinage des habitations (ils se logent volontiers dans le chaume des toits) les rend très dangereux pour l'homme.

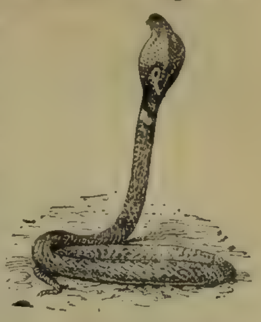
Naja.

**Najac** [*jak*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 17 kil. de Villefranche, au-dessus de l'Aveyron ; 1.620 h. Ch. de f. Orl. Ruines d'un ancien château fort. Jambon ; cuivre, plomb. — Le cant. a 8 comm., et 9.290 h.

**Najac** [*jak*] (Emile **de**), auteur dramatique français, né à Lorient, m. à Paris (1828-1889). Il a écrit, seul ou en collaboration, un grand nombre de comédies, de vaudevilles, de livrets d'opérettes : *Divorçons* (avec Sardou), *le Capitaine Bitterlin, la Bonne Aventure, le Fiacre 117*, etc. — Son fils, RAOUL, né à Paris, m. à Pont-l'Abbé (1856-1915), s'est fait connaître par des romans, d'une fantaisie aimable et légère, des comédies, des pantomimes.

**Najihabad,** v. de l'empire anglais des Indes (Inde, Provinces-Unies) ; 18.500 h.

**Nakhitchevan** ou **Nakchivan,** v. de la Transcaucasie (gouv. d'Erivan) : 9.000 h. — Ville de la plaine russe (Ukraine, gouv. d'Iékatérinoslav), sur le Don ; 54.000 h.

**naleun** n. m. Sabot dont les Orientaux font spécialement usage dans le bain : *les naleuns sont ordinairement en bois d'orme.*

**Nalinnes,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin) ; 2.580 h. Tuiles, tuyaux de drainage.

**Nalliers,** comm. de la Vendée, arr. et à 17 kil. de Fontenay-le-Comte ; 2.420 h. Ch. de f. Et. Manoir ayant appartenu à Brantôme.

**Nalous,** peuplade musulmane de la Guinée française, sur le rio Nuñez.

**nam** n. m. Mot qui signifie *eau*, et qui entre dans la composition des noms de lieux chez les Chans, les Siamois et les Laotiens.

**namaqualite** [*ka*] n. f. Aluminiate hydraté naturel de cuivre, calcium et magnésium.

**Namaquas** (les), peuplade de l'Afrique australe, une des branches principales de la race hottentote. Ils habitent le *Namaqualand* (Protectorat de l'Afrique du Sud-Ouest).

**Namangan,** v. de l'Asie centrale (Turkestan russe, prov. de Ferghana), dans la vallée du Syr-Daria ; 70.000 h.

**namaz** n. m. Prière que les musulmans sont obligés de faire cinq fois par jour et que les Arabes nomment *salat.*

**Nam-Dinh,** v. du Tonkin (Indochine francaise) ch.-l. de la prov. du même nom, sur le Daï, près de son confluent avec le Song-Kio ; 31.000 h. — Riz, canne à sucre, jonc marin.

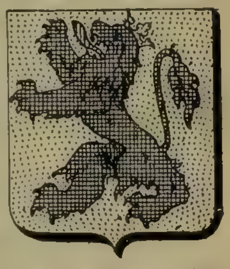
Armes de Namur (ville).

**Namèche,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 1.410 h. Grès, pierre.

**Namnètes** [*nam'-nè-te*] ou **Nannètes** [*nan'-nè-te*], peuplade gauloise, dont la capitale était *Condivincum* ou *Namnetes* (Nantes).

**Namur,** v. de Belgique, ch.-l. de la prov. de Namur, au confluent de la Meuse et de la Sambre ; 32.200 h. (*Namurois*). Evêché. Cathédrale Saint-Aubin. Coutellerie, fonderies, distilleries, tanneries. Les Français ont pris Namur quatre fois (1692, 1746, 1792, 1794). Le 21 août 1914, les Allemands ont investi Namur, dont la possession leur était nécessaire pour franchir la Meuse et agir contre la 5$^{e}$ armée française (Lanrezac). A l'aide de grosses pièces de siège, von Bülow détruisit deux des forts qui défendaient la ville, et s'en empara le 24 août, permettant ainsi à von Hausen de franchir la Meuse plus au sud. — La prov. a 361.000 h.

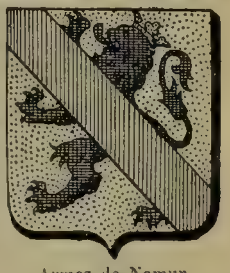
Armes de Namur (province).

**namurien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Se dit d'un sous-étage géologique de la région de Namur. N. m. : *le namurien.*

**nan** n. m. Mot chinois qui signifie *nid*, et qui entre dans la composition de nombreux noms géographiques.

**Nana,** roman d'Emile Zola (1879), de la série des *Rougon-Macquart.* Œuvre brutale mais puissante. La courtisane Nana corrompt, ruine ou désole tous ceux qui l'approchent : elle est un instrument de décomposition sociale, et symbolise, dans la pensée de l'auteur, la vengeance du peuple sur l'aristocratie.

**nanan** n. m. Friandise, dans le langage des enfants. *Fig.* et *fam.* Chose exquise : *un bon livre, c'est du nanan.*

**Nana-Sahib** (de son vrai nom **Dandhou Panth**), prince hindou, chef de l'insurrection de 1857, né en 1825, m. à une date inconnue. Il montra contre les Anglais un grand courage, mais une duplicité et une cruauté qui ont déshonoré son nom. C'est le nom et le héros d'un drame de J. Richepin (1882).

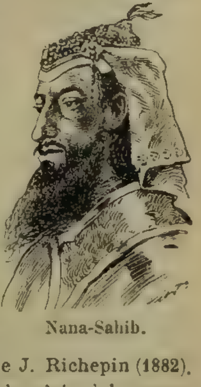
Nana-Sahib.

**nancas** [*kass*] n. m. Genre de pêche à la nasse, en usage sur les côtes d'Espagne.

**Nançay,** comm. du Cher, arr. et à 30 kil. de Bourges, en Sologne ; 1.370 h.

**Nan-Chang,** v. de Chine, capitale du Kiang-Si, sur le Kan ; 300.000 h.

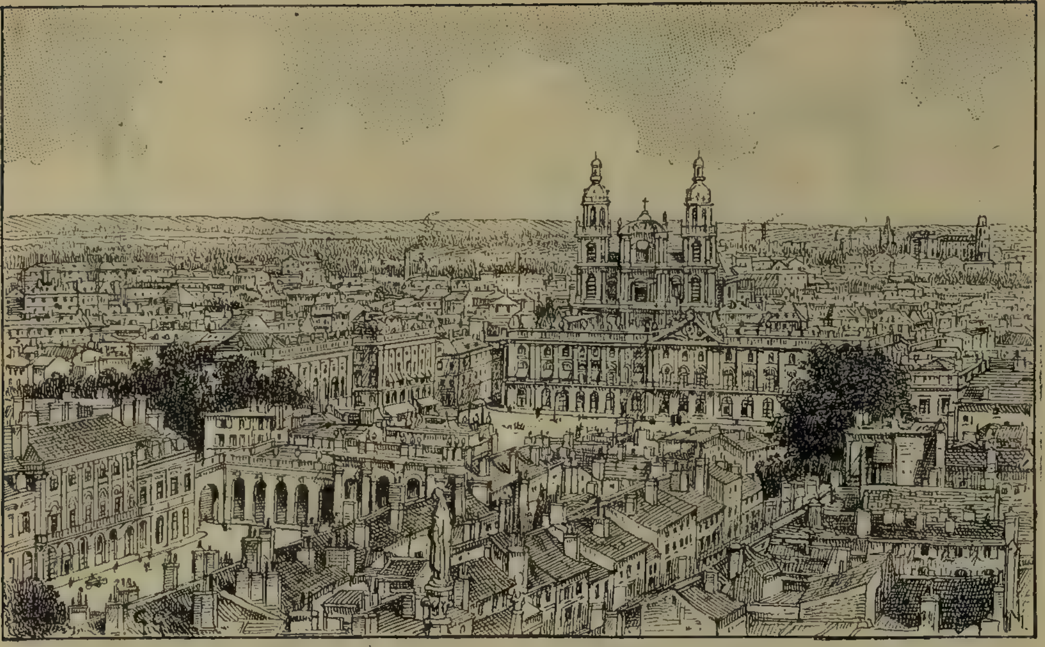

Nancy. — Vue générale, avec la place Stanislas et la cathédrale.

**nançoise** [*soi-ze*] n. f. Nom de la grande nasse adaptée à l'extrémité de la poche du vanel.

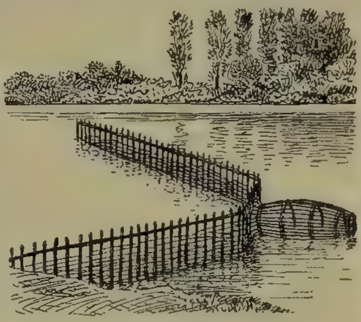

Nançoise.

**Nancy,** anc. capit. de la Lorraine, ch.-l. du dép. de Meurthe-et-Moselle, sur la Meurthe et le canal de la Marne au Rhin ; ch. de f. E. ; à 353 kil. de Paris ; 113.230 h. (*Nancéiens, ennes*). Evêché, cour d'appel, académie, université, école forestière. Broderies, verreries d'art, filatures. Belle place Stanislas (XVIIIe s.), que prolonge la place la Carrière (XVIIIe s.). Cathédrale (XVIIIe s.). Eglise des Cordeliers (XVe s.). Palais ducal (XVIe s.). Patrie de René II, C. Clodion, Isabey, Grandville, Callot, Mainbourg, d'Arbois de Jubainville, Saint-Lambert, Mme de Graffigny, Palissot, Pixérécourt, Drouot, Dombasle, etc. C'est sous les murs de cette ville que périt Charles le Téméraire, attaqué par le duc de Lorraine René II, en 1477. En 1790, insurrection de la garnison, réprimée par Bouillé. Nancy a été fréquemment bombardée pendant la Grande Guerre. — L'arrond. a 9 cant. 189 comm., et 268.800 h. Le cant. Nord a 10 comm., et 46.106 h. ; le cant. Sud a 13 comm., et 44.200 h. ; le cant. Est a 12 comm., et 40.000 h. ; le cant. Ouest a 42 comm., et 52.320 h.

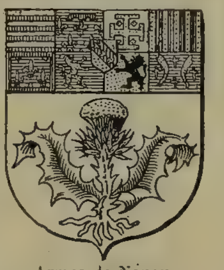

Armes de Nancy.

**nandhirobe** n. f. Genre de cucurbitacées, comprenant des arbustes grimpants de l'Amérique du Sud. (Le fruit fournit des grains dont on extrait une huile propre à l'éclairage.)

**nandine** n. f. Genre de berbéridées, comprenant des arbrisseaux asiatiques, cultivés en France pour l'odeur suave de leurs fleurs blanches.

**nandou** n. m. Genre de grands oiseaux coureurs, qui habitent l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. Les nandous (*rhea*) sont de grands oiseaux qui ont l'aspect et les mœurs des autruches, vivant par troupes dans les pays de plaine ; ils courent admirablement. Sauvages et stupides, ils s'apprivoisent mal, et sont toujours dangereux pour leurs gardiens. Leurs plumes servent à faire des plumeaux ; elles ne sont pas aussi belles que celles de l'autruche.

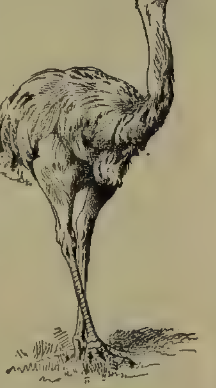

Nandou.

**Nandrin,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy) ; 1.200 h. Fer, pierre, chaux.

**nanékisme** [*kis-me*] n. m. Doctrine religieuse des Sikhs de l'Inde, mélange de brahmanisme et d'islamisme.

**Nangasaki.** *Géogr.* V. NAGASAKI.

**Nangis** [*ji*], ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 22 kil. de Provins ; 3.180 h. Ch. de f. E. Sucrerie, scierie ; carrière de sable. Patrie de Guillaume de Nangis. — Le cant. a 18 comm., et 10.000 h.

**Nangis** [*ji*] (Louis-Armand DE BRICHANTEAU, marquis **de**), maréchal de France, né en 1682, m. à Versailles en 1742 : célèbre surtout par ses bonnes fortunes, « la fleur des pois », dit de lui Saint-Simon.

**Nanine** ou *le Préjugé vaincu*, comédie de Voltaire, dans le genre des pièces « larmoyantes » du temps (1749). Elle est écrite en vers de dix syllabes. L'un d'entre eux est fameux par sa cacophonie :

> Non, il n'est rien que Nanine n'honore.

**naniser** [*zé*] v. a. Soumettre (une plante) à des procédés qui la rendent naine.

**nanisme** [*nis-me*] n. m. Ensemble des caractères que présentent les nains.

**nankin** n. m. Tissu de coton, de couleur jaune chamois, qui se fabriquait originairement à Nankin (Chine) : *pantalon de nankin.*

**Nankin,** v. de la Chine orientale, capit. de la prov. de Kiang-Sou. Port sur le Yang-tsé-Kiang ; 370.000 h. Evêché catholique, nombreuses écoles ; tissus de coton jaune dits *nankins.* C'est là que se trouve la fameuse Tour de porcelaine, haute de 165 mètres, et datant de 633 av. J.-C. La ville fut prise d'assaut et pillée par les Taï-Pings en 1853, et reprise par les Impériaux en 1864.

**nankinette** [*nè-te*] n. f. Toile de coton plus légère que le nankin, mais tissée comme lui et de même couleur.

**Nan-ning-fou,** ch.-l. de départ. de la Chine (prov. de Kouang-Si), sur le You-Kiang ; 40.000 h. Port fluvial.

**nanocéphale** adj. (du gr. *nanos*, nain, et *kephalê*, tête). Qui a la tête extrêmement petite.

**nanocéphalie** [*li*] n. f. Extrême petitesse de la tête.

**nanomèle** adj. Atteint de nanomélie.

**nanomélie** n. f. (du gr. *nanos*, et *melos*, membre). Anomalie congénitale caractérisée par la petitesse d'un segment de membre, d'un membre ou de plusieurs membres.

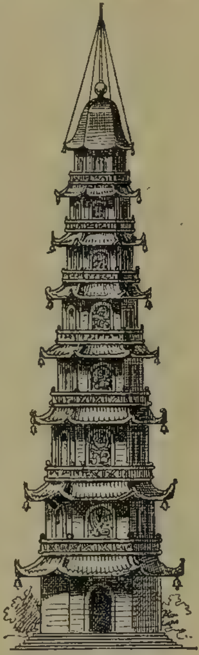

Tour de porcelaine, à Nankin.

**Nansen** [*sèn*] (Fridtjof), explorateur, naturaliste et homme politique norvégien, né à Christiana en 1861. Il a exploré le Groenland et les mers arctiques, et écrit de remarquables mémoires d'histoire naturelle. Il a pris une part active à la séparation de la Norvège d'avec la Suède, en 1905.

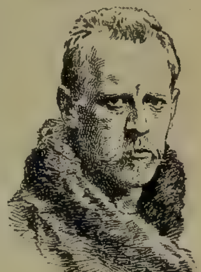

Nansen.

**nansouk** ou **nanzouk** n. m. Tissu de coton un peu plus fin que le jaconas, employé pour la confection des objets de lingerie, pour les applications de broderie, etc.

**Nansouty** (Etienne-Marie-Antoine CHAMPION, comte **de**), un des meilleurs généraux de Napoléon Ier, né à Bordeaux (1768-1815). — Son neveu, CHARLES MARIE-ETIENNE, né à Dijon, m. à Dax (1815-1895), général de cavalerie, a organisé l'observatoire du pic du Midi de Bigorre. — Son neveu MAX-CHARLES-EMMANUEL, né à Dijon, m. à Wimereux (1854-1913), s'est fait connaître comme un remarquable vulgarisateur scientifique (*Actualités scientifiques, l'Année industrielle*).

**nant, nans** ou **nan,** mot d'origine celtique signif. *ruisseau, rivière*, et qui entre dans la composition de nombreux noms géographiques (Jura, Savoie).

**Nant,** ch.-l. de c. de l'Aveyron, arr. et à 34 kil. de Millau, au-dessus de la Dourbie ; 1.980 h. Ch. de f. M. Lignite, chaux. — Le cant. a 6 comm., et 6.070 h.

**Nanterre,** comm. de la Seine, arr. de Saint-Denis ; 21.350 h. (*Nanterrois*). Ch. de f. Et. Maison de répression et dépôt de mendicité pour condamnés ou vagabonds, et asile de vieillards impotents. Patrie de sainte Geneviève, de Hanriot.

**Nantes** [*te*], ch.-l. du dép. de la Loire-Inférieure, sur la Loire et l'Erdre ; ch. de f. Orl. et Et. ; à 397 kil. de Paris ; 183.700 h. (*Nantais*). Evêché ; construction de navires ; industrie et commerce très actifs : savonneries, filatures, conserves alimentaires. Patrie des saints Donatien et Rogatien, d'Anne de Bretagne, de Lamoricière, Cassard, Monselet. Cathédrale gothique de Saint-Pierre ; château des ducs de Bretagne. — L'arr. a 18 cant., 69 comm., et 306.880 h. Le 1er canton a 1 comm., et 30.760 h. ; le 2e, 1 comm., et 37.280 h. ; le 3e, 1 comm., et 13.120 h. ; le 4e, 2 comm., et 29.450 h. ; le 5e, 1 comm., et 19.200 h. ; le 6e, 1 comm., et 19.060 h. ; le 7e, 3 comm., et 31.120 h.

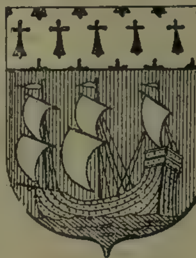

Armes de Nantes.

**Nantes** (*édit de*), édit rendu par Henri IV le 13 avril 1598, en faveur des protestants et pour régler la condition légale, dans l'Etat, de la religion réformée. Il autorisait l'exercice du culte calviniste, sauf à la cour et à Paris ; il était accordé aux protestants quatre universités ou académies, des chambres mi-parties dans les parlements, et un certain nombre de places de sûreté, etc. L'exécution de l'édit ne fut jamais complète. Sous Louis XIV, les droits consentis furent supprimés un à un ; le roi suivit une politique de rigueur (V. DRAGONNADES), et l'édit fut révoqué le 17 octobre 1685. Cette révocation, grosse maladresse politique, amena l'expatriation d'un grand nombre de protestants parmi les plus actifs et les plus travailleurs de la nation française.

**Nantes à Brest** (CANAL DE), voie navigable des départ. de la Loire-Inférieure, de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et du Finistère. Ce canal, ouvert en 1838, traverse Redon, Châteaulin.

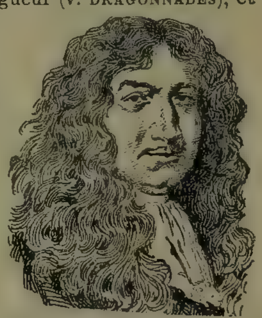

Robert Nanteuil.

**Nanteuil** (Robert), graveur français, né à Reims, m. à Paris (1623-1678). Ses portraits, où il a représenté tous les personnages les plus connus de son temps, valent par la vérité et la vie. Il faut citer, parmi les plus remarquables, ceux de *Colbert, Louis XIV, Turenne, Anne d'Autriche.*

**Nanteuil** (Célestin), peintre, dessinateur et lithographe français, né à Rome, m. à Marlotte (1813-1873). Citons, parmi ses peintures : *la Source, Tentation, Séduction, Ivresse*, etc. Ses illustrations, ses lithographies sont charmantes de fantaisie et de grâce.

**Nanteuil,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 20 kil. de Niort ; 1.260 h.

**Nanteuil-le-Haudouin,** ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 20 kil. de Senlis, sur la Nonette, affl. de l'Oise ; 1.450 h. Ch. de f. N. Marbre. — Le cant. a 19 comm., et 8.220 h.

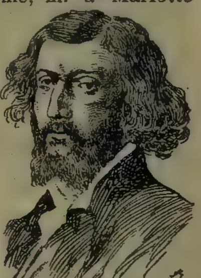

Célestin Nanteuil.

**Nanteuil-lès-Meaux,** comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 4 kil. de Meaux, près de la Marne ; 1.580 h. Plâtre

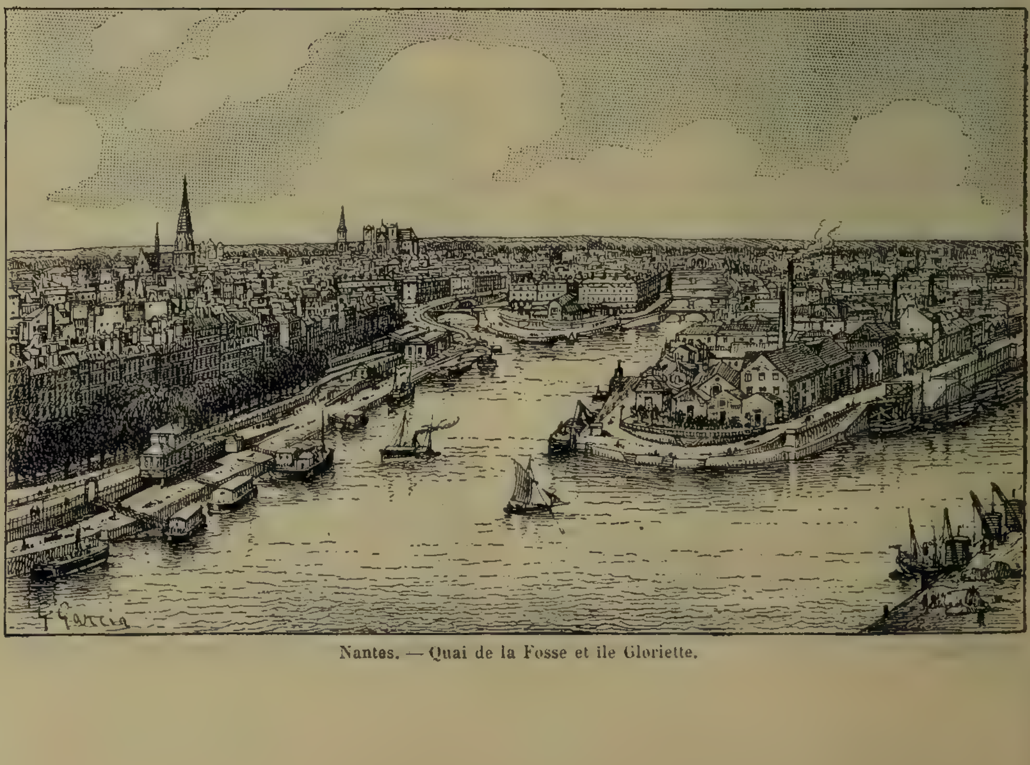

Nantes. — Quai de la Fosse et île Gloriette.

**Nantiat** [*ti-a*], ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 19 kil. de Bellac, au-dessus du Vincou : 1.830 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 11 comm., et 11.510 h.

**Nantichilde** ou **Nantilde,** reine de France, femme de Dagobert Ier et mère de Clotaire II ; m. en 542.

**Nanticoke,** v. des Etats unis d'Amérique (Pensylvanie, comté de Luzerne), sur le Susquehanna ; 22.000 h. Anthracite ; manufactures de soie et de cigares.

**nantir** v. a. (orig. germ.). Donner des gages pour garantir une dette, un prêt : *prêteur que l'on nantit par une hypothèque. Par ext.* Munir, pourvoir : *nantir de provisions.* **Se nantir** v. pr. Se pourvoir par précaution : *se nantir d'argent.*

**nantissement** [*ti-se-man*] n. m. Action de nantir. Contrat par lequel un débiteur remet une chose à son créancier pour sûreté de la dette. Objet remis en garantie : *le nantissement d'un objet mobilier s'appelle* gage.

— ENCYCL. *Dr.* Le nantissement est une sûreté réelle. Lorsqu'il porte sur une valeur mobilière, il prend le nom de *gage*, et quand il a pour objet une valeur immobilière, on le désigne sous le nom d'*antichrèse*. V. ANTICHRÈSE, GAGE.

**nantoquite** n. f. Chlorure cuivreux naturel.

**Nantouillet,** comm. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux ; 249 h. Château (XVIe s.) du chancelier Duprat.

**Nantua,** ch.-l. d'arr. (Ain), sur le *lac de Nantua ;* ch. de f. P.-L.-M. : à 45 kil. de Bourg ; 2.970 h. Patrie de Baudin. Tulles, soieries, tabletterie. Belle église romane. — L'arrond. a 6 cant., 74 comm., et 49.500 h. Le cant. a 12 comm., et 7.530 h. — Le *lac de Nantua*, dans les monts de l'Ain (2 kil. 500 sur 400 à 700 m.), reçoit la Doye et le Merloz.

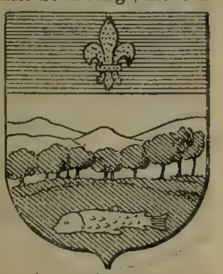
Armes de Nantua.

**naos** [*oss*] n. m. (m. gr.). *Antiq. gr.* Temple. Partie intérieure et principale d'un temple.

**napalite** n. f. Composé naturel $C^3H^4$ bitumeux, que l'on trouve dans une mine de mercure de Californie.

**napée** [*pé*] n. f. (du gr. *napê*, vallée). Nymphe des prairies et des bocages. (*Myth.*)

**napée** [*pé*] n. f. Genre de malvacées, comprenant deux espèces de plantes vivaces de l'Amérique septentrionale. (Les tiges des napées fournissent des fibres textiles, dont certaines sont assez fines pour servir à la fabrication de la dentelle.)

**napel** [*pèl*] n. m. Nom spécifique de l'aconit de montagne. (Ce nom [*aconitum napellus*] lui vient de la forme de sa racine, qui rappelle un petit navet [*napellus*].)

**naphtacène** [*naf-ta*] n. m. Carbure $C^{18}H^{12}$ que l'on peut obtenir en partant de l'acide phtalique et qui donne naissance à de nombreux produits colorés.

**naphtadil** ou **neftgil** [*néft-jil*] n. m. Cire fossile de la Caspienne.

**naphtalan** n. m. Résidu de la distillation des naphtes arméniens, à consistance d'onguent, doué de propriétés curatives pour les affections cutanées, et qu'on emploie généralement comme excipient.

**naphtalène** n. m. Syn. de NAPHTALINE.

**naphtaline** [*naf-ta*] n. f. Hydrocarbure aromatique retiré du goudron de houille. Syn. NAPHTALÈNE.

— ENCYCL. La naphtaline fut découverte en 1820 par Garden, dans le goudron de houille. Celui-ci, qui constitue la source la plus importante, en contient de 5 à 6 p. 100 ; on retire la naphtaline des portions distillant entre 210 et 240°, dites *huiles à acide carbolique.* C'est un solide blanc, d'odeur goudronneuse, de densité 1,158, fusible à 80°,05, et bouillant à 217°, mais se sublimant dès 100°. Elle brûle avec une flamme fuligineuse. La naphtaline est soluble dans l'alcool bouillant, l'éther et les essences ; fondue, elle dissout le phosphore, le soufre. Elle a pour formule $C^{10}H^8$. Elle donne de nombreux produits d'addition et de substitution. La naphtaline sert à la fabrication des noirs de fumée : ses dérivés nitrés entrent dans la composition des explosifs ; elle est utilisée dans la fabrication des naphtols, des naphtylamines et des nombreuses couleurs qui en dérivent ; c'est la matière première principale de la fabrication de l'indigo synthétique. Ses propriétés antiseptiques la font utiliser pour la conservation des collections, des vêtements, contre les mites, et, en tannerie, pour conserver les peaux. Sous le nom d'*albo-carbon* on s'en sert quelquefois pour carburer le gaz d'éclairage. En médecine, elle a été préconisée comme désinfectant intestinal et contre les maladies de la peau ; elle n'est pas à recommander en thérapeutique.

**naphtaméine** n. f. Matière colorante violette, résultant de l'oxydation des sels de naphtylamine.

**naphte** [*naf-te*] n. m. (gr. *naphtha ;* du chaldéen *néphet*, bitume). Corps liquide, résultant du mélange de divers hydrocarbures.

— ENCYCL. Dans l'industrie, le nom de *naphte* est appliqué à tous les pétroles liquides, à toutes les huiles minérales qui se rencontrent en divers points du globe : Pensylvanie, Russie, etc. (V. PÉTROLE.) Commercialement, on désigne sous le nom de *naphte* le produit distillé des pétroles, de densité 0,67 à 0,72, compris entre les gazolines et les benzines : l'*essence minérale*, bouillant entre 80° et 110°, la *ligroïne*, dissolvant employé en pharmacie, de densité 0,73, bouillant de 80° à 120°, sont des variétés de ce naphte commercial. Les usages de ce naphte sont nombreux : carburation du gaz d'éclairage, chauffage, éclairage par lampes à éponge, force motrice, dissolution des vernis, du caoutchouc, dégraissage, extraction du parfum des fleurs, etc.

On désigne parfois sous le nom de naphte des hydrocarbures distillés de diverses matières organiques : le *naphte d'os* (ou *huile animale de Dieppel*), le *naphte de charbon* (ou *huile de houille*) ont acquis une grande importance comme matières premières des phénols, carbures aromatiques, parfums, couleurs, etc.

**naphtéine** n. f. Cire fossile.

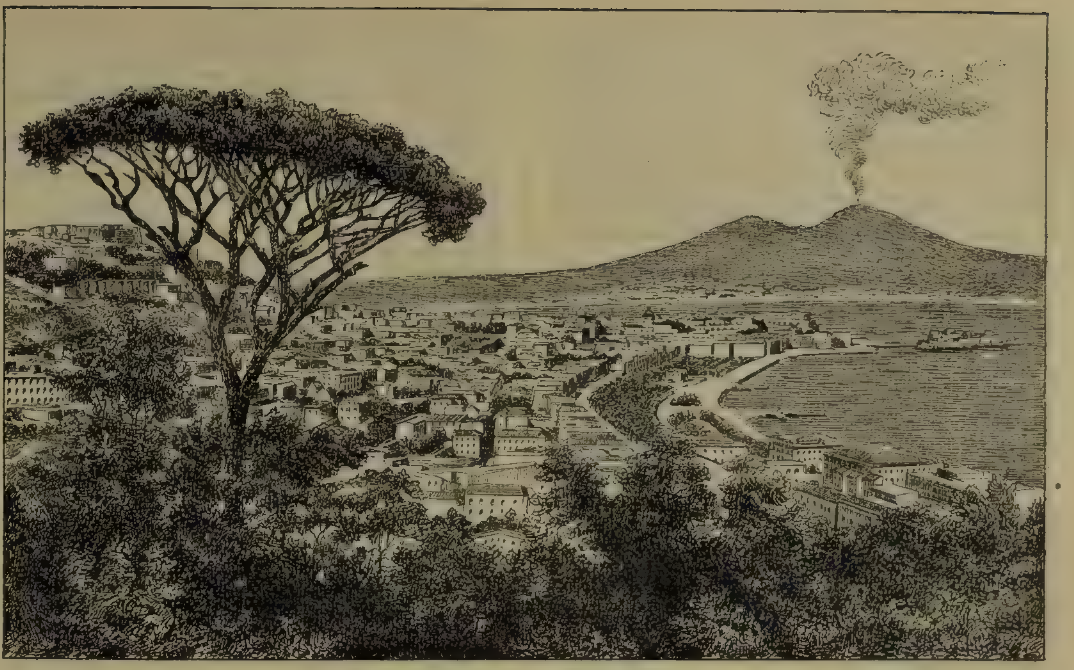
Naples. — Au fond et à droite, le Vésuve.

**naphtène** n. m. Classe de carbures hydroaromatiques.

— ENCYCL. Ces carbures sont formés par addition d'hydrogène ou de radicaux carburés dans un noyau benzénique. Tels sont : le *naphtène* proprement dit ou *hexahydrobenzène* $C^6H^{12}$, le *décanaphtène* $C^{10}H^{20}$). Ces carbures sont les principaux constituants des naphtes de Bakou. On donne aussi le nom de *naphtène* au radical $C^{10}H^6$ existant dans divers dérivés de la naphtaline (*naphtène-diamine*, par exemple).

**naphtionique** adj. Se dit de plusieurs acides isomères obtenus en sulfonant les naphtylamines.

**naphtol** [*naf-tol*] n. m. Nom donné aux phénols dérivés de la naphtaline, et qui sont des antiseptiques intestinaux.

— ENCYCL. Il existe deux naphtols isomères $C^{10}H^7(OH)$, que l'on désigne à l'aide des lettres α et β. Ce sont des corps cristallisés blancs, se distinguant par des odeurs différentes et par les points de fusion (96° pour α et 122° pour β) ; ils prennent naissance lorsqu'on traite par les alcalis à 300° le sel sodique de l'acide naphtyl-sulfureux. Ils sont surtout employés comme générateurs de nombreuses matières colorantes. La médecine utilise le β-naphtol à la dose de 0 gr. 5 à 2 grammes pour combattre les fermentations anormales du tube digestif, et aux mêmes doses le *benzonaphtol* ou benzoate de β-naphtol, le salicylate de naphtol ou bétol, etc. La parfumerie utilise le *méthyl-benzonaphtol* sous le nom de *yara-yara* ou *néroline*, pour imiter l'essence d'oranger.

**naphtoquinone** [*naf-to-ki*] n. f. Quinone dérivée de la naphtaline. (Parmi ses dérivés principaux figurent l'acide naphtalique ou oxynaphtoquinone et la naphtazarine ou dioxynaphtoquinone, matières colorantes.)

**naphtylamine** [*naf-ti*] n. f. Amine dérivée de la naphtaline.

— ENCYCL. Il existe deux mononaphtylamines isomériques : le dérivé α en feuillets blancs, fusible à 50°, obtenu par réduction de la naphtaline nitrée par le fer, et le dérivé β fusible à 112°, préparé par l'action de l'ammoniaque sur le β-naphtol. Les naphtylamines jouent un rôle important dans la fabrication de matières colorantes, qu'elles soient simplement oxydées (*naphtaméine*) ou copulées avec des dérivés diazotés (*brun, bordeau, noir, bleu Nil*, etc.).

**naphtomanie** n. f. Toxicomanie consistant à respirer les vapeurs de naphte ou de pétrole.

**naphtyle** [*naf-ti-le*] n. m. Radical hypothétique, $C^{10}H^7$, monoatomique, contenu dans les dérivés de la naphtaline.

**naphtylène** n. m. Se dit de plusieurs dérivés bisubstitués de la naphtaline (*cyanure de naphtylène* $C^{10}H^6(CAz)^2$ : *naphtylène-diamine* $C^{10}H^6(AzH^2)^2$.

**naphtylique** [*naf-ti*] adj. Se dit des dérivés de la naphtaline : *composés naphtyliques.*

**Napier** (Jean). V. NEPER.

**Napier** (sir Charles James), général anglais, né à Londres, m. à Oaklands (1782-1853), qui, de 1841 à 1845, soumit le Béloutchistan.

**Napier** (sir Charles), cousin du précédent, amiral anglais, né à Merchiston Hall (1786-1860). Il commanda la flotte de la Baltique pendant la guerre de 1854-1855.

**Napier de Magdala** (Robert Cornélis, baron **de**), général anglais, né à Colombo (Ceylan), m. à Londres (1810-1890). Il se couvrit de gloire à la prise de Lucknow (1857).

**napiforme** adj. (du lat. *napus*, navet, et de *forme*). Qui a la forme d'un navet. (Se dit en parlant de certaines racines.)

**Naples** (ROYAUME DE), anc. division de l'Italie, comprenant la partie sud de l'Italie et la Sicile. C'est l'ancien *royaume des Deux-Siciles*, fondé au XIIe siècle par Roger II. V. DEUX-SICILES.

**Naples,** v. d'Italie, capit. de l'anc. royaume de Naples ; ch.-l. de la prov. de Naples ; dans un site admirable sur le *golfe de Naples*, formé par la mer Tyrrhénienne, et non loin du Vésuve ; 700.000 h. (*Napolitains*). Archevêché, bibliothèque. Le Musée national de Naples contient une admirable collection d'objets antiques provenant des fouilles d'Herculanum, Pompéi, etc. Cathédrale de Saint-Janvier (XIIIe s.) ; basilique de Santa Restituta ; châteaux (Neuf, de l'Œuf, Saint-Elme). Grand commerce. Fonderies de canons ; soieries ; pâtes alimentaires. Port très actif. Cette ville fut prise par Charles VIII (1495), Championnet (1799) et Garibaldi (1860), qui en chassa les Bourbons. Patrie de Stace, Velleius Paterculus, Vico, Sannazar, Salvator Rosa, D. Caraccioli, etc. — La prov. a 1.360.000 h.

**Naples** (*baie* ou *golfe de*), baie de l'Italie péninsulaire, sur la côte de la mer Tyrrhénienne, entre les caps Misène et Campanilla. Elle est bornée du côté de la terre par le Vésuve et le Monte Sant'Angelo, et fermée du côté de l'ouest par les îles d'Ischia et de Procida, Sorrente, Castellamare, Pouzzoles, Torre del Greco, Portici : voilà, outre la ville même de Naples, les agglomérations groupées sur les bords de la baie de Naples.

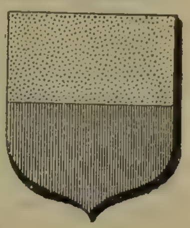
Armes de Naples.

**Naples** (*mal de*), ancien nom de la *syphilis* ou *avarie*, que les Français prétendirent avoir rapportée de Naples après l'expédition d'Italie, qui eut lieu sous Charles VIII.

**Naplouse,** v. de l'Asie antérieure (Palestine), sur des collines entre le Jourdain et la mer ; 20.000 h. C'est la *Sichem* des Ecritures. Prise par le général anglais Allenby en septembre 1918.

**Napo** (le), rivière de l'Amérique du Sud, affluent gauche du fleuve des Amazones, qui naît sur les flancs du Cotopaxi en Ecuador, sépare l'Ecuador de la Colombie, et arrose la province péruvienne de Loreto avant de confluer dans le grand fleuve en aval d'Iquitos.

**napoléon** n. m. Pièce de 20 francs, à l'effigie de Napoléon. (On dit un *napoléon* comme on dit un *louis.*)

**Napoléon Ier** (BONAPARTE), empereur des Français, second fils d'un avocat, Charles Bonaparte, et de Lætitia Ramolino, né à Ajaccio, m. à Longwood (Sainte-Hélène) [1769-1821]. Il fit son éducation militaire à l'Ecole de Brienne, puis à l'Ecole supérieure militaire de Paris, servit comme lieutenant d'artillerie, et, pendant la Révolution, se distingua comme chef de bataillon commandant l'artillerie au siège de Toulon (1793), comme général de brigade dans la campagne de 1794 en Italie, tomba en disgrâce le 9-Thermidor, mais, après avoir réprimé l'émeute du 13-Vendémiaire, et épousé Joséphine Tascher de La Pagerie, obtint de remplacer Scherer à la tête de l'armée d'Italie, en 1796. Il dirigea cette campagne mémorable signalée par les victoires de Montenotte, de Millesimo, de Mondovi, Castiglione, Lodi, Arcole, Rivoli, etc., et signa avec l'empereur d'Autriche les préliminaires de Leoben. Revenu à Paris et objet de l'admiration générale, Bonaparte, dont l'ambition croissait avec les succès, résolut de se rendre indispensable. « Pour que Bonaparte fût maître de la France, a-t-il dit dans ses *Mémoires*, il fallait que le Directoire éprouvât des revers en son absence, et que son retour ramenât la victoire sous nos drapeaux. » Telle fut la vraie raison de l'expédition d'Egypte (1798-1799), marquée par la bataille des Pyramides, pendant laquelle le Directoire s'aliéna l'opinion et l'armée par les premiers revers de la campagne de 1799, la loi de la conscription et l'emprunt forcé progressif. Le moment parut opportun à Bonaparte, revenu en hâte d'Egypte, pour accomplir le coup d'Etat qu'il méditait (18-Brumaire [9 novembre 1799]). D'abord premier consul, il réussit à se faire nommer consul à vie (1802), après sa triomphante deuxième campagne d'Italie (1800), terminée à la journée de Marengo, et la conclusion des traités de Lunéville et d'Amiens. A côté de mesures despotiques et antilibérales, telles que le rétablissement de l'esclavage aux colonies, l'exécution du duc d'Enghien, le procès du général Moreau, la déportation en masse des royalistes après l'explosion de la machine infernale, etc., il en prit d'autres tout à fait louables : Code civil, nouveau système financier, Banque de France, Université, Légion d'honneur. Il fit énergiquement régner l'ordre dans les départements, et introduisit au Conseil d'Etat, sans distinction d'origine, les esprits les plus distingués de tous

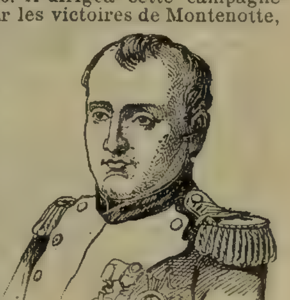
Napoléon Ier.

les partis. Par le Concordat, signé avec Pie VII, il rattacha l'Eglise catholique à l'Etat, de manière à avoir le clergé sous sa dépendance. Enfin, le 18 mai 1804, les pouvoirs publics lui décernèrent la dignité impériale. Carnot au Tribunat, Grégoire au Sénat, protestèrent seuls contre cette confiscation de la liberté. Le souverain s'entoura d'une cour calquée sur celle des Bourbons, et organisa de toutes pièces une noblesse impériale, abondamment pourvue de majorats. Il fut sacré par le pape le 2 décembre 1804, mais posa lui-même la couronne impériale sur sa tête, puis une autre couronne sur la tête de l'impératrice.

Bonaparte, devenu Napoléon I^er^, ne pouvait donner à la France la paix dont, après quinze ans de troubles civils et de guerre étrangère, elle avait le plus pressant besoin. Arrivé au pouvoir grâce à ses victoires, c'est par des victoires nouvelles qu'il lui fallait s'y maintenir.

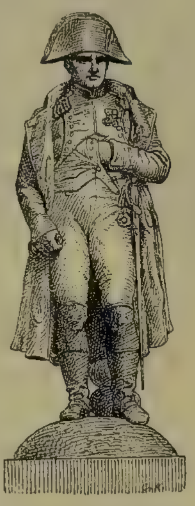

Statue de Napoléon, par Seurre (autrefois sur la colonne Vendôme).

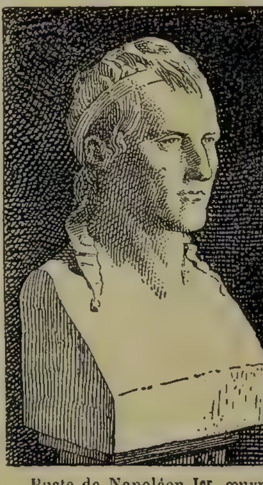

Buste de Napoléon I^er^, œuvre de Houdon.

Brouillé en 1803 avec l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse (ligue du Rhin), il forma contre les Anglais le camp de Boulogne, mais dut bientôt porter ses efforts sur le continent (campagne d'Autriche, victoire d'Austerlitz, traité de Presbourg). L'Allemagne ne se résignant pas à nos succès, il abattit la Prusse à Iéna et à Auerstædt, et, maître de Berlin, il répondit au blocus maritime des Anglais par le *blocus continental*, puis marcha contre les Russes, qu'il battit à Eylau et à Friedland. Au traité de Tilsit, il partageait l'Europe entre les deux influences française et russe. Mais bientôt commencent les excès de la politique napoléonienne, et aussi les revers : l'expédition d'Espagne, la réunion, à l'Empire, de la Hollande, d'une partie de l'Italie, etc., la campagne de 1809, qui maîtrise l'Autriche sans la dompter, et à la suite de laquelle Napoléon épouse l'archiduchesse Marie-Louise ; enfin, la désastreuse campagne de Russie, après laquelle l'Empereur, regagnant la France avec les débris de la Grande Armée, trouve toute l'Allemagne soulevée contre lui. Après les batailles de Lutzen, de Bautzen, Napoléon aurait peut-être pu signer une paix honorable ; mais il repoussa les conditions qu'on lui offrit au congrès de Prague, et fut vaincu à Leipzig (1813) par les Alliés, qui envahirent la France et entrèrent à Paris, malgré les efforts admirables de l'Empereur (campagne de France de 1814). Napoléon, déclaré déchu par le Sénat, obligé d'abdiquer à Fontainebleau, se retira à l'île d'Elbe (20 avril 1814). Quelques mois après, le 26 février 1815, devant l'impopularité et les imprudences du gouvernement de la Restauration, il quitta cette retraite, débarqua dans le golfe Jouan, entra le 20 mars à Paris, que Louis XVIII avait quitté la nuit précédente, et, pour satisfaire les libéraux, donna un *Acte additionnel* aux constitutions impériales. Mais l'Europe coalisée, victorieuse à Waterloo, envahit de nouveau la France : cette fois l'Empereur, qui s'était confié à l'Angleterre, dut s'embarquer pour Sainte-Hélène, où il mourut en 1821, après une captivité rendue plus cruelle encore par la dureté de ses gardiens. — Marié en premières noces à Joséphine Tascher de La Pagerie, veuve du général de Beauharnais, il divorça en 1809 et épousa Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, dont il eut un fils, Napoléon II. Peu d'hommes ont exercé sur leur temps une influence aussi profonde, aussi durable, que Napoléon. Il fut le plus grand capitaine du monde, et l'homme le plus éminent par la variété de son génie et de ses aptitudes, par sa puissance incroyable de travail et d'assimilation. Mais son ambition le perdit et ruina la France avec lui. On a publié de Napoléon I^er^ le *Mémorial de Sainte-Hélène*, et des *Mémoires* dictés par lui, d'un immense intérêt.

— *Iconogr.* Nous avons signalé au mot *Bonaparte* un certain nombre d'œuvres remarquables inspirées aux peintres et aux sculpteurs par le général républicain ou le Premier consul. Les représentations peintes ou sculptées relatives à la période impériale sont innombrables. Nous citerons, dans la peinture : le portrait de *Napoléon*, par David (v. p. 355) ; le *Couronnement* ou *le Sacre* (v. SACRE) ; la *Distribution des aigles au Champ de Mars*, par David (v. DISTRIBUTION) ; etc., etc. Le musée de Versailles renferme un nombre considérable de tableaux retraçant les victoires ou les épisodes les plus saillants du règne ; ils sont dus au pinceau de : David, Gros, R. Lefèvre, Rouget, H. Vernet, etc. — Dans la statuaire, rappelons les œuvres de Canova, Seurre, Houdon, Frémiet, Rude, etc.

**Napoléon** (*Mémoires pour servir à l'histoire de France sous*), écrits à Sainte-Hélène par les généraux qui ont partagé la captivité de l'Empereur. Ils ont été publiés pour la première fois en 1823, par Las Cases et Gourgaud. C'est un exposé politique et militaire des idées napoléoniennes.

**Napoléon I^er^** (*Correspondance de*), collection des lettres, bulletins et proclamations du vainqueur d'Austerlitz, document historique de premier ordre.

**Napoléon** (*Histoire de*), par Lanfrey (1867), savante étude philosophique où Napoléon est sévèrement et parfois assez injustement jugé.

**Napoléon en Egypte,** poème de Barthélemy et Méry (1828), tentative intéressante, mais médiocrement heureuse, d'une épopée moderne.

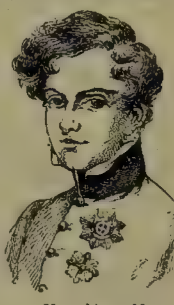

Napoléon II.

**Napoléon II** (François-Charles-Joseph BONAPARTE), fils de Napoléon I^er^ et de Marie-Louise, né à Paris, au palais des Tuileries, m. à Schœnbrunn (1811-1832). Proclamé roi de Rome lors de sa naissance, et reconnu empereur par les Chambres lors de la seconde abdication de Napoléon I^er^, il vécut au château de Schœnbrunn, auprès de son aïeul, l'empereur François II d'Autriche, sous le nom de *duc de Reichstadt*. Contrairement à une légende souvent répétée, il y reçut l'éducation la plus complète, la plus soignée, et put lire tout ce qui, de son vivant, fut écrit sur son père. Il en avait conçu pour lui un véritable culte. Si une maladie incurable causa sa fin, celle-ci fut hâtée par le découragement du duc de Reichstadt, et le sentiment de son impuissance. Ses dernières années furent consolées par l'archiduchesse Sophie, mère du futur empereur du Mexique Maximilien, et par le comte de Prokesch-Osten. — Il a inspiré à Edmond Rostand un drame émouvant : *l'Aiglon* (v. ce mot).

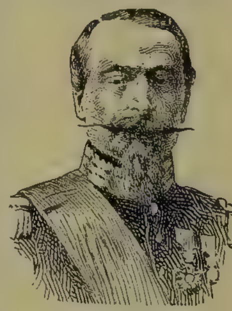

Napoléon III.

**Napoléon III** (Charles-Louis-Napoléon BONAPARTE), fils de Louis Bonaparte, roi de Hollande, et d'Hortense de Beauharnais, empereur des Français, né à Paris, au château des Tuileries, m. à Chiselhurst (Angleterre) (1808-1873). Après une jeunesse aventureuse (il fit ses études au gymnase d'Augsbourg et à l'école d'artillerie de Thun, et il prit part en 1831 à l'insurrection des Romagnes contre le pape), il essaya, en 1836 à Strasbourg, en 1840 à Boulogne, de se faire acclamer comme empereur et de renverser Louis-Philippe. Condamné à la détention perpétuelle, il fut enfermé à Ham, d'où il s'échappa sous le déguisement d'un maçon, s'enfuit en Belgique et en Angleterre, revint en France après la révolution de 1848, se donna comme le représentant des idées napoléoniennes, en même temps que comme le défenseur des principes d'ordre et de stabilité sociale, fut élu dans plusieurs départements, et parvint à la présidence de la République le 10 décembre 1848. Il ne tarda pas à se trouver en conflit avec l'Assemblée. Bien qu'il eût prêté serment à la constitution, il fit arrêter, le 2 décembre 1851, les notabilités des partis républicain et monarchiste, déclara l'Assemblée dissoute, fit réprimer le soulèvement qui se dessinait dans la population parisienne, et fit procéder à un plébiscite, qui lui donna la présidence pour dix ans ; la force armée et les commissions mixtes avaient fait justice des récalcitrants. L'année suivante, l'Empire était rétabli par un sénatus-consulte, que ratifia un second plébiscite. Louis-Napoléon avait fait, dans son discours de Bordeaux, cette promesse solennelle : « *L'Empire, c'est la paix.* »

L'histoire intérieure du second Empire se divise en trois périodes : de 1852 à 1860, Napoléon exerce un pouvoir absolu, grâce notamment à la loi de sûreté générale, votée à la suite de l'attentat d'Orsini et appliquée par le général Espinasse ; de 1860 à 1867, quelques garanties sont octroyées aux citoyens ; de 1867 à 1870 s'étend le régime qu'on a appelé l'*Empire libéral* (ministère Emile Ollivier). Pour se ménager l'appui des classes laborieuses, le gouvernement entreprit de nombreux travaux publics, encouragea l'agriculture, l'industrie et le commerce, créa des institutions de bienfaisance, favorisa les institutions de crédit, etc. A l'extérieur, Napoléon, voulant exercer l'hégémonie en Europe, fit contre la Russie, de concert avec l'Angleterre, la Turquie et le Piémont, la guerre de Crimée (1854-1856), terminée par le Congrès de Paris ; alla en Chine avec l'Angleterre (1857-1860), sans en retirer d'avantages appréciables ; s'empara de la Cochinchine (1859-1862) ; délivra l'Italie (1859) : intervint malheureusement au Mexique dans une guerre où furent dépensées sans profit les meilleures ressources de notre armée (1862), puis en Italie contre les libéraux (affaire de Mentana), et, après l'unification de l'Allemagne en 1866, il déclara la guerre à la Prusse, sans avoir fait aucun effort sérieux pour la préparer : il capitula à Sedan (1^er^ sept. 1870). L'Assemblée nationale proclama sa déchéance, et, après avoir été quelque temps captif en Allemagne à Wilhelmshœhe, il se retira, après la paix, au château de Chiselhurst, où il mourut. En 1853, il avait épousé Eugénie-Marie DE MONTIJO DE GUZMAN, dont il eut un fils, Napoléon-Eugène-Louis.

— *Iconogr.* Les images de Napoléon III sont nombreuses. Nous citerons : les portraits de *Napoléon III* par Hip. Flandrin (v. p. 355), par Cabanel, par Winterhalter ; *Napoléon et son état-major à la bataille de Solférino*, par Meissonier (v. SOLFÉRINO). — Dans la statuaire, mentionnons les bustes de *Napoléon*, par Carrier-Belleuse et Carpeaux ; le bas-relief : *Napoléon III recevant Abd-el-Kader à Saint-Cloud*, par Carpeaux ; etc.

**Napoléon le Petit,** par V. Hugo (1852), livre de protestation violente contre le coup d'Etat du 2-Décembre.

**Napoléon** (Eugène-Louis-Jean-Joseph), prince impérial français, fils unique de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie, né à Paris, m. en Afrique australe, où il servait dans les rangs anglais, tué par les Zoulous (1856-1879).

**napoléone** n. f. Genre de myrtacées de l'Afrique tropicale. (Il renferme des arbustes à feuilles alternes, dont les fleurs solitaires ont une corolle d'un beau bleu d'azur, doublée en dedans de deux collerettes pétaloïdes de couleur rose.)

**napoléonien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux Napoléons ou à leurs partisans : *l'épopée napoléonienne.* N. m. Partisan des Napoléons.

**napoléonisme** [*nis-me*] n. m. Attachement à la famille ou à la politique des Napoléons.

**Napoléon-Vendée,** nom que porta sous l'Empire *La Roche-sur-Yon.*

**Napoléonville,** nom que porta sous l'Empire la ville de *Pontivy.*

**Napolitain, e** [*tin, è-ne*], habitant ou originaire de Naples : *les Napolitains.* Adj. : *coutumes napolitaines. Onguent napolitain*, pommade mercurielle. N. f. Tissu de laine lisse, qui se tirait originairement de Naples. N. m. pl. Espèce de chaussure (brodequins de fatigue).

**Napolitaine** (*école*). L'école napolitaine ne se distingue pas aussi nettement que les autres écoles de l'art, en Italie ; cependant si, au cours de la Renaissance et même au XVI^e^ siècle, il n'y eut véritablement pas d'école napolitaine, au XVII^e^ siècle le nombre de maîtres appelés à Naples concourut à faire de cette ville un centre artistique important. Avant le XVII^e^ siècle, nous citerons Tommaso de Stefani (*il Giottino*), Antonio Solario (*il Zingaro*), Francesco Ruviale, Marco Cardisco (*il Calabrese*), Leonard (*le Pistoja*), Francesco Penni (*le Fattore*), etc. Caravage, réfugié à Naples en 1606, peut être considéré comme le chef de la véritable école napolitaine, celle du XVII^e^ siècle. Corenzio, Ribera et le Caracciolo tinrent de lui. Ces trois artistes empêchèrent par tous les moyens ceux qui n'étaient pas de leur coterie d'exercer la peinture à Naples. Annibal Carrache, le Josépin, le Guide furent obligés de fuir précipitamment. Le Dominiquin finit par s'empoisonner. Massimo Stanzioni, élève du Caracciolo, artiste ingénieux et abondant, est regardé comme le maître en qui s'incarnèrent le mieux les qualités et les défauts de l'école napolitaine, qui, avant de s'éteindre, jeta un vif éclat avec Aniello Falcone, Salvator Rosa, Lucia Giordano et Solimène. Salvator dut quitter Naples, compromis dans l'insurrection de Masaniello ; et, si on peut le compter dans l'école napolitaine, c'est le plus grand artiste de cette école.

**Napoule (La),** hameau des Alpes-Maritimes, comm. de Mandelieu, arr. et à 13 kil. de Grasse, sur le *golfe de la Napoule ;* 215 h.

**nappage** [*na-pa-je*] n. m. Ensemble des nappes et des serviettes nécessaires pour le service de la table.

**nappe** [*na-pe*] n. f. (lat. *mappa*). Linge dont on couvre la table pour prendre les repas : *mettre la nappe. Nappe d'autel*, linge dont on couvre l'autel. Linge contre lequel les bouchers suspendent les grandes pièces de viande. Large table de plomb employée comme couverture. Filet qui sert à prendre les alouettes, les ortolans, et aussi les perdrix. Peau de cerf qu'on étend par terre, quand on veut donner la curée aux chiens. Portion indéfinie d'une surface courbe. *Fig.* Vaste étendue superficielle : *nappe d'eau.* Cascade qui tombe en forme de nappe. Niveau général des eaux d'un canton.

**napperie** [*na-pe-ri*] n. f. Lingerie. (Vx.)

**napperon** [*na-pe*] n. m. Petite nappe qui s'étend par-dessus la grande.

**Napper-Tandy** (James), célèbre agitateur irlandais, né à Dublin, m. à Bordeaux (1740-1803).

**nappexie** [*na-pèk-si*] n. f. Lieu où l'on serre le linge de table.

**nappiste** [*na-pis-te*] n. m. Oiseleur ou braconnier qui chasse avec le filet appelé *nappe.*

**naquet** [*kè*] n. m. Garçon de jeu de paume. Laquais. Homme de peu. (Vx.)

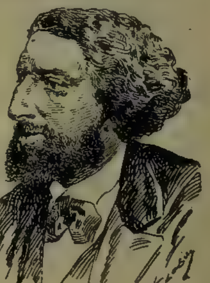

Naquet.

**Naquet** [*kè*] (*Alfred*-Joseph), chimiste et homme politique français, né à Carpentras, m. à Paris (1834-1916). Il a fait voter la loi rétablissant le divorce. Il a écrit différents ouvrages de chimie et des études politiques : *Temps futurs, l'Humanité et la Patrie, la Loi du divorce, l'Anarchie et le Collectivisme*, etc.

**naqueter** [*ke-té*] v. n. Attendre longtemps à la porte, comme un naquet. Se conduire comme un valet. (Vx.) V. a. Flatter bassement. (Vx.)

**Nara,** v. du Japon (île de Nippon) ; 33.000 h. Ancienne capitale du Japon, aujourd'hui en décadence. Fabrique d'encre de Chine renommée.

**Naramsin,** fils de Sargon l'Ancien, roi d'Agadé, puis de Chaldée vers 375 av. J.-C.

**Narayangandj,** v. de l'empire anglais des Indes (Bengale) ; 28.000 h.

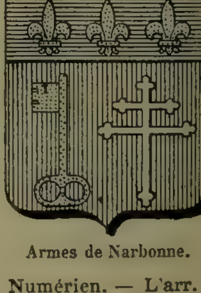

Armes de Narbonne.

**Narbonnaise** [*bo-nè-ze*], nom donné par les Romains à une partie de la Gaule méridionale, qu'ils conquirent vers 125 av. J.-C. La Narbonnaise fut plus tard divisée en deux provinces : NARBONNAISE I^re^, v. pr. *Narbonne*, et NARBONNAISE II^e^, v. pr. *Aix.*

**Narbonne,** ch.-l. d'arr. (Aude), sur le canal de la Robine, dérivation de l'Aude ; ch. de f. M. ; à 55 kil. de Carcassonne ; 28.170 h. (*Narbonnais*). Miel, eaux-de-vie, vins. Eglise Saint-Just. Patrie de Varron, des empereurs romains Carus, Carin, Numérien. — L'arr. a 6 cant., 73 comm., et 102.100 h. ; le cant. a 10 comm., et 36.310 h.

**Narbonne** (*Collège de*), collège fondé à Paris en 1317 par Bernard de Farges, archevêque de Narbonne, rue de La Harpe, à Paris.

**Narbonne-Lara** (Louis, comte de), général et homme d'Etat français, né à Colorno (duché de Parme) (1755-1813). Il fut ministre de la guerre en 1791, et essaya inutilement, au 10-Août, de sauver la monarchie constitutionnelle. Il émigra, puis revint en France et servit Napoléon.

**narcéine** n. f. Alcaloïde extrait de l'opium et différant un peu de la morphine.

**narcine** n. f. Genre de poissons plagiostomes, comprenant des torpilles à longue queue, communes dans les mers de la Chine.

**narcisse** [*si-se*] n. m. (lat. *narcissus*). Genre d'amaryllidacées.

— Encycl. Les narcisses (*narcissus*) sont des plantes bulbeuses, à feuilles radicales, linéaires, à fleurs solitaires ou en ombelles au sommet d'une hampe nue, et protégées avant la floraison par des spathes membraneuses. On en connaît une vingtaine d'espèces de l'Europe moyenne et de la région méditerranéenne. Les plus connues sont le *narcisse des poètes* (jeannette ou herbe à la vierge) à fleurs blanches, le *narcisse sauvage* (coucou) à fleurs entièrement jaunes, la *jonquille* à fleurs jaunes très odorantes le *narcisse à bouquet* à fleurs d'un blanc jaunâtre, etc. On les cultive dans les jardins. *Méd.* Le bulbe du narcisse des prés a été employé en infusion comme vomitif.

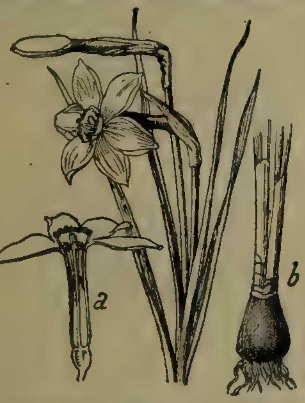

Narcisse des poètes : *a*, coupe d'une fleur ; *b*, bulbe.

**Narcisse,** fils du fleuve Céphise et de la nymphe Liriope. D'une beauté merveilleuse, il gagnait tous les cœurs, mais dédaignait les avances des belles. La nymphe Echo, méprisée par lui, se dessécha d'amour (v. Echo). Narcisse s'éprit de sa propre image en se regardant dans les eaux d'une fontaine, au fond de laquelle il se précipita. Il fut changé en la fleur qui porte son nom (*Myth.*). Par antonomase, on applique son nom à un homme infatué de lui-même, épris de sa beauté : *c'est un vrai Narcisse.*

— *Iconogr.* La fable du bel adolescent a inspiré un grand nombre d'artistes. Citons les tableaux de Poussin, de Cl. Lorrain, de R. Houasse, de G. Courtois, peinture chaude et dessin plein d'élégance (v. p. 355), etc. Des statues de *Narcisse* ont été sculptées par Paul Dubois, J. Gautherin, etc.

**Narcisse,** affranchi et conseiller de l'empereur Claude, mis à mort par ordre d'Agrippine en 51. Il présida au dessèchement du lac Fucin. Sa cupidité était proverbiale.

**Narcisse** (saint), évêque de Jérusalem, m. dans cette ville ; il vécut environ cent seize ans (106-222). Fête le 29 octobre.

**narcolepsie** [*lèp-sî*] n. f. (du gr. *narkê*, assoupissement, et *leptikos*, propre à prendre). Tendance morbide et irrésistible au sommeil. (Elle s'observe dans le diabète, la goutte, l'obésité, etc., et son traitement est subordonné à la cause.)

**narcomanie** [*nî*] n. f. (du gr. *narkê*, assoupissement, et de *mania*, manie). Penchant morbide pour les substances narcotiques.

**narcose** [*kô-ze*] n. f. (du gr. *narkê*, sommeil). Assoupissement produit par l'action d'un narcotique. (Employé surtout pour indiquer le sommeil dû aux anesthésiques généraux : *la narcose chloroformique.*)

**narcotico-âcre** adj. Se dit des poisons qui provoquent le narcotisme et l'inflammation du tube digestif. N. m. : *un narcotico-âcre.*

**narcotine** n. f. Alcaloïde $C^{22}H^{23}AzO^{7}$ qu'on extrait de l'opium en l'épuisant par l'éther. Syn. OPIAMINE.

**narcotinique** adj. Se dit d'un acide dont on obtient le sel de potassium en traitant la narcotine par une dissolution de potasse.

**narcotique** adj. (gr. *narkôtikos* ; de *narkê*, engourdissement). Qui assoupit, endort, comme l'opium, la jusquiame, la belladone, etc. : *remède narcotique.* N. m. Médicament qui produit un effet de torpeur sur les centres nerveux : *un narcotique.*

— Encycl. *Méd.* Adroitement maniés, les narcotiques constituent de précieux agents contre la douleur. Les narcotiques se classent en STUPÉFIANTS (*codéine, laitue vireuse, hachisch, morphine, narcéine, opium*) ; DÉLIRANTS (*belladone, jusquiame, datura, morelle*) ; NAUSÉEUX (*arnica, digitale, tabac, ciguë*).

Dans l'emploi thérapeutique de ces agents, on ne doit pas perdre de vue que l'organisme s'y accoutume à la longue, et que certains tempéraments réagissent violemment avec des doses même très faibles. Les accidents se traitent par les *évacuants* (purgatifs vomitifs), les *tannifères* et les *excitants* (café noir, vin, éther).

**narcotiser** [*zé*] v. a. Mêler un narcotique dans : *narcotiser une potion.*

**narcotisme** [*tis-me*] n. m. Ensemble des effets causés par les narcotiques. (Peu us.)

— Encycl. Le narcotisme est le résultat d'une intoxication. Quand celle-ci n'est que légère, le sommeil produit est calme ; quand elle est grave, le sommeil ressemble à la torpeur des fièvres adynamiques, ou au coma. Le traitement du narcotisme varie dans chaque cas ; il est celui de l'empoisonnement par le narcotique employé.

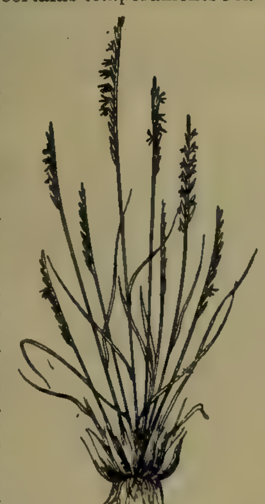

Nard.

**nard** [*nar*] n. m. (lat. *nardus ;* gr. *nardos*). Genre de graminées dont une espèce, herbe vivace à épillets uniflores, croît dans les prés, mais constitue un fourrage médiocre. Nom donné à diverses autres plantes (valériane, lavande, etc.). *Nard indien*, parfum pénétrant, extrait de la *nardostachyde.*

**nardet** [*dè*] n. m. Nom vulgaire d'une variété de chiendent.

**Nardo,** v. de l'Italie méridionale (Apulie, prov. de Lecce) ; 12.000 h.

**nardosmie** [*dos-mi*] n. f. Genre de composées, renfermant des herbes vivaces d'Europe, d'Asie et d'Amérique.

— Encycl. La *nardosmie odorante*, appelée aussi *tussilage odorant*, et, improprement, *héliotrope d'hiver*, épanouit en hiver ses fleurs d'une odeur douce et agréable. On la cultive dans les jardins.

**nardostachyde** [*dos-ta-ki-de*] n. f. Genre de valérianacées, comprenant des herbes vivaces, rhizomateuses, à fleurs réunies en cymes, et dont on connaît deux espèces des montagnes de l'Asie centrale.

**Narenta** ou **Neretva** (la), fleuve de la Yougoslavie (Herzégovine et Dalmatie), tributaire de la mer Adriatique ; arrose Mostar. Cours 260 kil.

**Nares** (sir George Strong), marin anglais, explorateur des océans et des régions arctiques, né en Ecosse (1831-1915). Il a commandé la célèbre exploration océanographique du *Challenger.*

**Narev** ou **Naref** (la), rivière de la plaine polonaise, affluent du Bug, qui se perd dans cette rivière après un cours de plus de 320 kil. La Narev, qui est flottable sur tout son cours, depuis sa sortie de la forêt de Biéloviéja, passe à Lomza, Ostrolenka et Pultusk, avant de confluer dans le Bug à Serock. Ses rives ont vu de nombreux combats à différentes époques du xix$^{e}$ siècle (Pultusk en 1806, Ostrolenka en 1807 et en 1831). Pendant la Grande Guerre, une grande bataille a été livrée sur les bords de la Narev, entre les Allemands de von Gallwitz et les Russes, en juillet-août 1915. Les Allemands victorieux ont forcé les passages de la rivière à Pultusk, à Ostrolenka, à Lomza, et contraint les Russes de reculer sur la Nursetz, loin dans l'est de Varsovie.

**nargol** n. m. Nucléate d'argent employé comme antiseptique.

**nargue** [*nar-ghe*] n. f. Sorte d'interjection marquant le mépris, l'insouciance : *nargue du chagrin ! Faire nargue d'une chose*, exprimer le peu de cas qu'on en fait.

**narguer** [*ghé*] v. a. (de *nargue*). *Fam.* Braver avec insolence : *narguer ses ennemis.*

**narguilé** [*ghi*] ou **narghileh** n. m. Pipe orientale, composée d'un flacon d'eau aromatisée que la fumée traverse avant d'arriver à la bouche du fumeur : *le narguilé se fume par un long tuyau.*

— Encycl. Le flacon à parfum du narguilé est fermé par un bouchon percé de deux trous ; le premier porte un fourneau de terre cuite rouge de Smyrne, ou d'une autre matière plus précieuse. Ce fourneau communique avec l'eau du narguilé par un tuyau. Le second trou porte un autre tuyau, qui pénètre à l'intérieur du récipient sans entrer dans l'eau, et sur lequel est fixé un long tube flexible, terminé par un bouquin d'ambre. Le fourneau renferme le tabac, que l'on recouvre de charbons ardents et de cendre, et l'aspiration fait passer la fumée ainsi produite par l'eau parfumée du vase, où elle se débarrasse de la nicotine et des essences volatiles. Cette fumée, qui arrive à la bouche fade et froide, fait du narguilé un instrument peu goûté des fumeurs occidentaux.

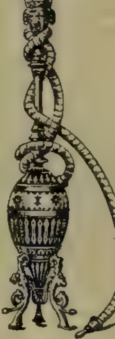

Narguilé.

**narine** n. f. (lat. *naris*). Chacune des deux ouvertures du nez chez l'homme, et quelques animaux tels que le cheval, le taureau, etc.

**Nariño,** département maritime de la république hispano-américaine de Colombie ; capit. *Pasto.*

**Narishkine,** noble famille russe à laquelle appartenait la mère de Pierre le Grand, alliée à la maison des Romanov.

**Narni** (*le Pont de*), tableau de Corot (1827). Ce paysage historique, inspiré de la tradition de Poussin, représente le vieux pont romain de Narni, sur lequel la voie Flaminienne franchissait la Nera. Il appartient à la première manière de Corot. (V. p. 355).

**Narni,** comm. d'Italie (Ombrie), sur une colline dominant la gorge de la Nera ; 11.400 h. Source thermale. Cathédrale (xiii$^{e}$ s.). Ruines d'un pont romain sur lequel passait la voie Flaminienne. Patrie de l'empereur Nerva et du pape Jean XIII.

**Naro,** v. d'Italie (île de Sicile), au-dessus du fleuve le *Naro* ; 10.400 h. Vins.

**Naroch** ou **Narotch,** lac de Lithuanie, aux confins de la Pologne du Nord-Est, d'où sort le *Naroch*, qui se jette en Lithuanie dans la Vilya. Du 16 mars au 28 avril 1916 s'est livrée, sur les bords du lac Naroch et aux alentours, de la Dvina au Niémen, une grande bataille entre Allemands et Russes. Après de multiples alternatives, les Russes ont reconquis une partie des positions précédemment perdues par eux.

**narquois, e** [*koi, oi-ze*] adj. (de *narguer*). Malicieux, rusé avec dissimulation : *un paysan narquois.* Qui exprime la ruse et la moquerie : *un air narquois.*

**narquoisement** [*koi-ze-man*] adv. D'une manière narquoise.

**narquoiserie** [*koi-ze-rî*] n. f. Caractère narquois, langage narquois. (Peu us.)

**Narragansetts,** tribu d'Indiens, aujourd'hui à peu près éteinte, qui vivait dans les îles situées au S.-E. du Massachusetts, notamment dans Rhode Island.

**narrateur, trice** [*nar-ra*] n. (lat. *narrator*). Qui raconte : *Hérodote est un incomparable narrateur.*

**narratif, ive** [*nar-ra*] adj. Qui appartient à la narration : *style narratif. Procès-verbal narratif des faits*, qui en donne la narration précise.

**narration** [*nar-ra-si-on*] n. f. (lat. *narratio*). Récit historique, oratoire ou poétique. Partie d'un discours, qui contient l'exposition des faits. Exercice classique, qui consiste à rédiger un récit sur un sujet donné.

**Narrationes,** recueil de récits latins extraits de Tite-Live, Salluste, Tacite, etc. N. m. Le volume lui-même.

**narré** [*nar-ré*] n. m. Récit d'un fait : *un long narré.*

**narrer** [*nar-ré*] v. a. (lat. *narrare*). Exposer, faire connaître par un récit : *narrer une bataille.*

**narsasukite** n. f. Silicotitanate naturel de sodium avec fluor et fer.

**Narsès,** roi sassanide de Perse, qui régna en 294, m. en 303 ; il battit l'armée de Dioclétien en 296, mais fut battu l'année suivante.

**Narsès** [*sèss*], eunuque, général de Justinien, exarque d'Italie (472-568). Il fit avorter la sédition Nika (532), et se rendit célèbre par ses victoires contre les Goths.

**narthex** [*tèks*] n. m. (m. gr. signif. *boîte*). Dans la primitive architecture chrétienne, sorte de vestibule qui précédait la basilique.

**Narva,** v. de Russie (gouv. de Petrograd) ; 16.600 h. sur la Narova. Non loin du golfe de Finlande. Grandes pêcheries sur la Narova. Charles XII y battit l'armée russe en 1700, et Pierre le Grand s'empara de la ville en 1704.

**Narvaez** [*èz*] (Ramon Maria), duc de Valence, général et homme d'Etat espagnol, né à Loja, m. à Madrid (1800-1868). Il se mit à la tête des partisans de la reine Marie-Christine, renversa Espartero en 1844, fut longtemps président du conseil, et, par sa politique de réaction inconsidérée, précipita la chute de la reine Isabelle.

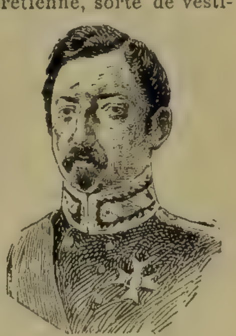

Narvaez.

**narval** n. m. (orig. scandin.). Genre de mammifères cétacés des mers arctiques. (On les nomme aussi *licornes de mer*, car leur canine gauche atteint parfois 3 mètres de long.) Pl. des *narvals.*

— Encycl. Le narval (*monodon monoceros*) fournissait jadis la fameuse corne de licorne employée comme pierre d'épreuve, et qui était censée révéler la présence des poisons dans les mets.

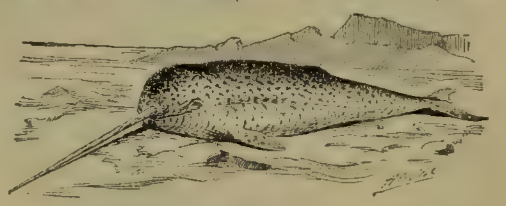

Narval.

**Narvik,** v. et port de Norvège, sur l'Ofoten fjord ; 4.600 h. Terminus du chemin de fer de Gellivara et de Lulea, qui traverse d'est en ouest toute la péninsule scandinave.

**nasal** [*zal*], **e, aux** adj. (lat. *nasalis ;* de *nasus*, nez). Qui appartient au nez : *fosses nasales.* *Consonne, voyelle nasale*, se disent d'un son modifié par la vibration de l'air dans les narines, comme dans la prononciation des voyelles *an, ain, on*, et des consonnes *m, n.* N. m. *Archéol.* Défense de tête, consistant dans une avance verticale fournie par le timbre d'un casque et destinée à préserver le nez. N. f. Voyelle, consonne nasale.

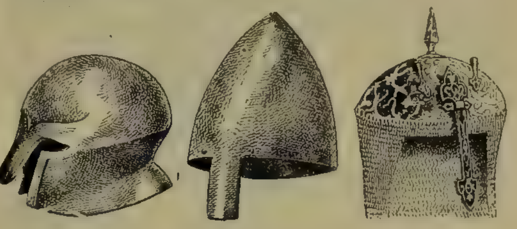

Casques à nasal.

**nasalement** [*za-le-man*] adv. Avec un son nasal : *prononcer nasalement.*

**nasalisation** [*za-li-za-sion*] n. f. Action de nasaliser. Etat d'un son nasalisé.

**nasaliser** [*za-li-zé*] v. a. Prononcer avec un son nasal : *nasaliser une syllabe.*

**nasalité** [*za*] n. f. Caractère du son nasal.

**nasard** [*zar*], **e** adj. (du lat. *nasus*, nez). Syn. de NASILLARD. (Vx.) N. m. Jeu de mutation de l'orgue.

**nasarde** [*zar-de*] n. f. (du lat. *nasus*, nez). Chiquenaude sur le nez. *Fig.* Camouflet, trait piquant : *recevoir une nasarde.*

**nasarder** [*zar-dé*] v. a. Donner des nasardes. *Fig.* Bafouer, railler. (Peu us.)

**Nasbinals,** ch.-f. de c. (Lozère), arr. et à 29 kil. de Marvejols, sur un affluent du Bès ; 1.140 h. Fromages. — Le cant. a 5 comm., et 2.870 h.

**nascuntur poetæ, fiunt oratores,** mots lat. signif. : *On naît poète, on devient orateur.* En d'autres termes, *l'éloquence est fille de l'art, la poésie est fille de la nature.* Berchoux a plaisamment parodié l'axiome latin :

> On devient cuisinier, mais on naît rôtisseur.

**nase** [*na-ze*] n. m. *Arg.* Nez.

**nase** [*na-ze*] n. m. Nom vulgaire d'un poisson physostome de la famille des cyprinidés (*chondrostome*), appelé aussi *nez, hotu, mulet*, etc., et qui, des rivières d'Allemagne, est passé dans les rivières de France (vers 1860), où il abonde maintenant. (Sa chair est molle et insipide.)

**naseau** [*zô*] n. m. (du lat. *nasus*, nez). Orifice extérieur des narines, par lequel respirent certains animaux, comme le cheval, le bœuf, etc. : *le cheval arabe a les naseaux largement ouverts.*

**Naseby,** village d'Angleterre (Northampton), sur l'Avon. Victoire de Cromwell sur Charles Ier, en 1645.

**Nashe** (Thomas), dramaturge et satirique anglais, né à Lowestoft en 1567, m. à Londres vers 1600 ; auteur du roman picaresque *le Voyageur malheureux*, et de satires pleines de verve et d'humour.

**Nashua,** v. des Etats unis d'Amérique (New-Hampshire), ch. l. du comté de Hillsboro, sur le *Nashua* ; 28.500 h.

**Nashville,** v. des Etats unis d'Amérique, capit. de l'Etat de Tennessee et du comté de Davidson, sur le Cumberland ; 118.300 h. Métallurgie. Les Confédérés de Hood y furent battus en 1864 par les Fédéraux de G.-H. Thomas.

**Nasi** (Nunzio), avocat et homme politique italien, né à Trapani (Sicile) en 1850. Ministre de l'instruction publique, et poursuivi comme concussionnaire, il n'en fut pas moins constamment réélu.

**nasière** [*zi-è-re*] n. f. Sorte de pince que l'on passe dans les naseaux des bœufs, afin de les conduire.

**Nasik,** v. de l'empire anglais des Indes (prov. de Bombay), près de la source du Godavery ; 33.500 h. Ch.-l. de district.

**nasillant** [*zi*, *ll* mll., *an*], **e** adj. Qui nasille, qui a l'habitude de nasiller.

**nasillard** [*zi*, *ll* mll., *ar*], **e** adj. Qui nasille : *voix nasillarde.*

**nasillardement** [*zi*, *ll* mll., *man*] adv. D'une voix nasillarde. (Peu us.)

**nasillardise** [*zi*, *ll* mll., *ar-di-ze*] n. f. Nasillement. (Peu us.)

**nasillement** [*zi*, *ll* mll., *e-man*] n. m. Action de nasiller.

**nasiller** [*zi*, *ll* mll., *é*] v. n. (du lat. *nasus*, nez). Parler avec le nez bouché, ou comme s'il l'était. V. a. Prononcer, exécuter en nasillant : *nasiller une chanson.*

**nasilleur, euse** [*zi*, *ll* mll., *eur*, *eu-ze*] ou **nasillonneur, euse** [*zi*, *ll* mll., *o-neur*, *eu-ze*] n. Qui parle du nez.

**nasillonnement** [*zi*, *ll* mll., *o-ne-man*] n. m. Action de nasillonner. (Peu us.)

**nasillonner** [*zi*, *ll* mll., *o-né*] v. a. Diminutif de NASILLER. (Peu us.)

**nasillonneur, euse** n. Syn. de NASILLEUR.

**Nasini** (Giuseppe Nicolo), peintre italien, né à Castel del Piano, près de Sienne, m. à Sienne (1675-1726) ; peignit de nombreuses fresques à Sienne. Un *Saint Antoine aux pieds de la Vierge* (Rome, église des Saints-Apôtres) est regardé comme son chef-d'œuvre.

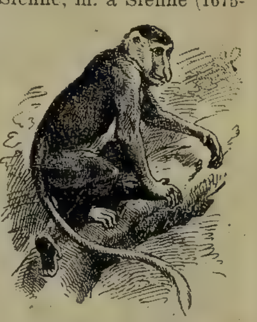
Nasique (mammif.).

**nasique** [*zi-ke*] n. m. *Mamm.* Genre de singes de Bornéo, à nez très développé. *Erpét.* Nom donné dans l'Inde à de grandes couleuvres arboricoles, dont les plaques nasales se prolongent en avant du museau, et qui appartiennent au genre dryinus.

— Encycl. *Mamm.* Le nasique (*nasilis larvatus*) est un semnopithèque de grande taille, remarquable par le développement extraordinaire de sa région nasale, qui forme une sorte de bourrelet érectile. Ce singe atteint un mètre de haut ; sa livrée est jaune et brune, variée de brun foncé et de roux ; elle est jaunâtre et blanche sous le ventre.

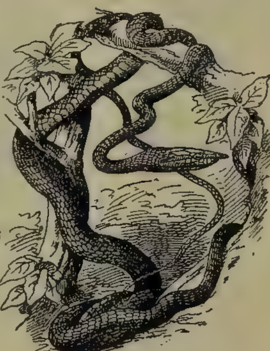
Nasique (reptile).

**Nasirabad,** v. de l'empire anglais des Indes (prov. de Bombay) ; 13.000 h.

**nasiterne** [*tèr-ne*] n. f. Genre d'oiseaux grimpeurs, comprenant une douzaine d'espèces de la région néo-guinéenne. (Ce sont de petits perroquets verts, variés de bleu).

**nasitor** ou **nasitort** [*zi-tor*] n. m. (du lat. *nasus*, nez, et *tortus*, tordu). Nom vulgaire du *cresson alénois.*

— Encycl. Le nasitor, appelé aussi *passerage cultivée*, *cresson alénois* ou *des jardins*, et scientifiquement *lepidum sativum*, est une plante annuelle, à tige haute de 0m,30 à 0m,40, à fleurs blanches très petites, réunies en grappes spiciformes à l'extrémité des rameaux. Originaire de l'Orient, on le cultive dans les jardins potagers de toute l'Europe, comme condiment. Il possède en effet une saveur âcre, chaude, piquante, assez agréable, et analogue à celle du cresson de fontaine.

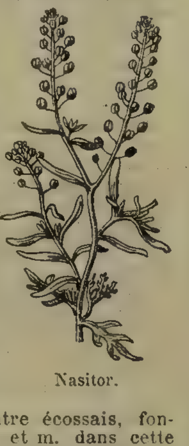
Nasitor.

**Nasmi,** poète turc, né à Andrinople vers 1520, m. à Constantinople en 1588, auteur d'une anthologie turque et d'un divan.

**Nasmyth** (Alexandre), peintre écossais, fondateur de l'école d'Edimbourg, né et m. dans cette ville (1758-1840). Son *Portrait de R. Burns* est fameux.

**nason** [*na-zon*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, des mers chaudes de l'ancien monde, dont le front porte un prolongement donnant à la bête un profil qui se rapproche du profil humain.

**nasonnement** n. m. Syn. de NASILLEMENT.

**nasonner** v. n. Syn. de NASILLER.

**nasopharyngien, enne** [*zo*, *ji-in*, *è-ne*] adj. Qui appartient au nasopharynx.

**nasopharynx** [*zo-fa-rinks*] n. m. (du lat. *nasus*, nez, et de *pharynx*). Partie du pharynx située au-dessus du voile du palais et en arrière des fosses nasales.

**nasosourcilier** [*zo*, *li-é*] n. et adj. m. Se dit d'un petit muscle peaucier qui s'étend du cartilage du nez à la région intersourcilière.

**nasotransversal** [*zo*, *vèr*] n. et adj. m. Se dit du muscle transverse du nez.

**Nasr, Nasser** ou **Nacer,** mot arabe signif. *le Sauvé*, et qui est donné en surnom chez les musulmans.

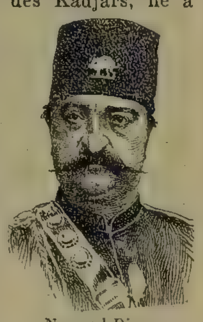
Nasr-ed-Dine.

**Nasr-ed-Dine** ou **Nasser-ed-Din-Schah,** schah de Perse de la dynastie des Kadjars, né à Téhéran ; il fut assassiné près de cette ville par un babi (1831-1896). C'était un souverain ami du progrès : il fit de nombreux voyages en Europe, notamment en Angleterre et en France.

**Nasrieh** ou **Nasirieh,** v. de l'Asie (Mésopotamie), sur le bas Euphrate. Défaite des Turcs par les Anglais de sir John Nixon (24-25 juin 1915), terminée par l'occupation de la ville par les Britanniques.

**Nassau** [*sô*] (DUCHÉ DE), petit Etat d'Allemagne, peuplé d'environ 500.000 h. au moment où il fut annexé à la Prusse en 1866. Il fait aujourd'hui partie de la *prov. de Hesse-Nassau*. V. HESSE-NASSAU.

**Nassau,** v. et port des îles Bahama (île de New Providence) ; 11.000 h. A l'Angleterre. Capitale de l'archipel.

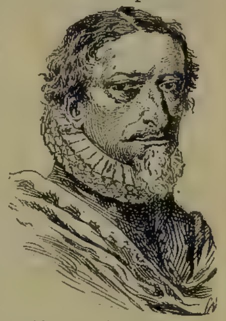
Maurice de Nassau.

**Nassau** (famille **de**), maison ducale, princière et royale d'Allemagne, remontant aux comtes de Laurenbourg, et qui se divise en deux branches : celle d'OTHON et celle de WALRAM. A la première se rattache la ligne des ORANGE-NASSAU, qui a fourni des princes célèbres, entre autres : GUILLAUME Ier, *le Taciturne* (v. GUILLAUME Ier); — MAURICE, fils du précédent, stathouder des Pays-Bas et capitaine général des armées de terre et de mer, né à Dillenbourg, m. à La Haye (1567-1625). Il lutta victorieusement contre les Espagnols et s'allia avec la France et l'Angleterre ; — FRÉDÉRIC-HENRI, son frère, stathouder de Hollande, lutta avec gloire contre les Espagnols pendant la guerre de Trente ans (1584-1647) ; — GUILLAUME II, prince d'Orange (1628-1650), fils et successeur du précédent (v. GUILLAUME II) ; — GUILLAUME III (1650-1702), fils du précédent (v. GUILLAUME III, roi d'Angleterre).

**Nassau-Siegen** (Charles-Henri-Nicolas-Othon, prince **de**), célèbre aventurier (1745-1808). Il accompagna Bougainville dans son voyage autour du monde, puis se signala au service de Catherine II, contre les Turcs et les Suédois.

**nasse** [*na-se*] n. f. (lat. *nassa*). Sorte de panier d'osier, de fil de fer, etc., pour prendre du poisson. Sorte de filet pour prendre les petits oiseaux. *Fig.* Situation fâcheuse, d'où il est malaisé de se tirer, piège : *tomber dans la nasse.* Genre de mollusques gastéropodes. Sorte de berceau pratiqué dans le fond d'un fourneau de fonderie.

— Encycl. *Pêch.* Les nasses sont de différentes formes, mais possèdent en général une entrée en forme de goulet, qui se rétrécit vers l'intérieur. On utilise ces engins pour la pêche des poissons de fond, anguilles principalement, et pour capturer les écrevisses ; en mer, pour pêcher les langoustes et les homards.

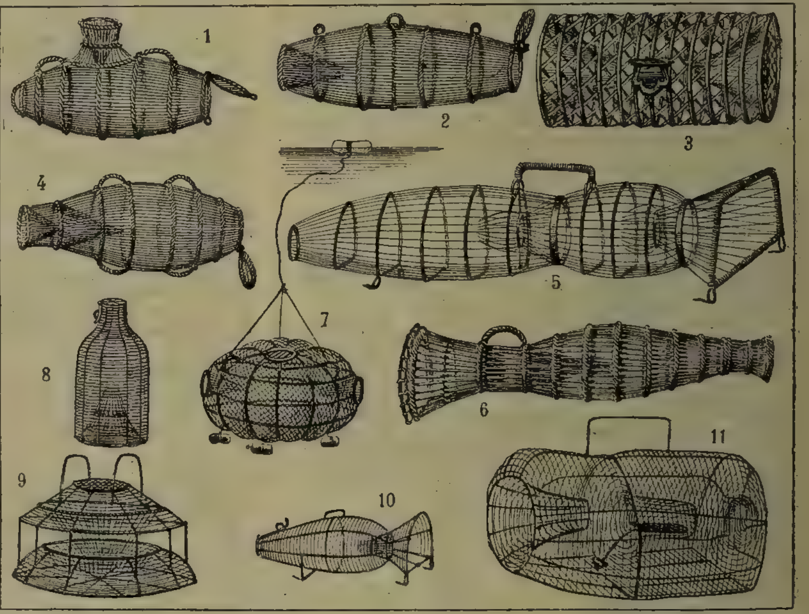

NASSE : 1, à goulot latéral ; 2, longue à lamproie ; 3, cylindrique ; 4, à double goulet, pour anguille ; 5, double, pour gros poissons ; 6, en osier ; 7, de mer, à poissons de fond ; 8, à goujons ; 9, circulaire, pour écrevisses ; 10, simple, pour vérons ; 11, à rats.

**nassone** [*na-so-ne*] n. f. Nasse à prendre les langoustes, homards, etc.

**Nast** (Thomas), caricaturiste américain, né à Landau (Bavière), m. à Guayaquil (Equateur) (1840-1902).

**nasturce** [*nas-tur-se*] n. m. Genre de crucifères comprenant une cinquantaine d'espèces de plantes aquatiques, ou vivant dans les sols très humides. (La principale est le *nasturtium officinale* ou cresson de fontaine.)

**natal, e, als** ou **aux** adj. (lat. *natalis* ; de *natus*, né). Qui a rapport au pays, au temps où l'on est né : *pays*, *lieu*, *air*, *jour natal.*

**Natal,** colonie anglaise du S.-E. de l'Afrique australe, peuplée de Boers hollandais, de colons anglais et allemands et de Cafres Zoulous ; 1.194.000 h. Capit. *Pietermaritzburg.* Céréales, vignobles, mines. La colonie jouit d'un gouvernement représentatif, et constitue un des Etats de l'Union sud-africaine.

**Natalie** (sainte), épouse de saint Adrien, m. à Byzance. Fête le 1er décembre et le 5 mars.

**Natalie,** reine de Serbie, fille du colonel russe Kechko et de la princesse roumaine Pulchérie Stourdza, née en 1859. Elle épousa, en 1875, le prince Milan de Serbie. De ce mariage naquit Alexandre. Milan ayant fait prononcer la dissolution de son mariage, la reine Natalie se consacra à des œuvres pieuses.

**natalité** n. f. (de *natal*). Rapport entre le nombre des naissances et le chiffre de la population totale pendant un temps donné : *la natalité est trop faible en France.* Ant. **Mortalité.**

— Encycl. La natalité évolue avec l'état économique et moral de la population. En France, c'est un ralentissement continu que l'on constate. La natalité qui est, avant 1789, d'environ 37 à 39 naissances par 1.000 habitants, tombe à 32,2 (1801 à 1810), à 26,2 (1851 à 1860), à 22,4 (1891-1896). Le chiffre des naissances le plus faible du XIXe siècle, en France, est celui de 1871 (826.821), le plus fort celui de 1859 (1.017.896).

**nataloïne** n. f. Principe actif de l'aloès du Natal.

**natation** [*si-on*] n. f. (lat. *natatio* ; de *natare*, nager). Art, action de nager.

— Encycl. L'art de la natation était très en honneur chez les anciens : les Egyptiens, les Phéniciens, les Grecs, les Carthaginois, les Romains, puis les Gaulois, les Germains et les Francs excellèrent dans cet exercice, que l'on pratique aujourd'hui encore comme l'un des plus aptes à développer le système musculaire, et à donner de l'extension à la poitrine. C'est, d'ailleurs, outre ces avantages et l'agrément qu'il présente, un art des plus utiles.

Nager, c'est se maintenir sur l'eau et s'y diriger en tous sens. Tandis que cette faculté est naturelle chez la plupart des animaux, l'homme est obligé d'apprendre à nager, mais l'apprentissage est facile quand on sait vaincre la peur irraisonnée de l'eau. La principale difficulté est de prendre une attitude qui permette de tenir la tête hors de l'eau. Le poids spécifique du corps de l'homme étant un peu supérieur à celui de l'eau, le nageur ne peut se maintenir à la surface qu'en s'agitant ; mais la différence entre le poids du corps et celui du volume d'eau déplacé est si faible que, dans les inspirations profondes, le corps devient plus léger que l'eau, et les mouvemements pourraient être nuls si à cette inspiration ne succédait pas une expiration qui rétablit l'équilibre. Méthodiquement ordonnés, les mouvements sont réduits à leur minimum. On peut s'exercer à sec sur un chevalet en faisant fonctionner d'abord alternativement, puis simultanément, les bras et les jambes, et lorsque, familiarisé avec ces mouvements, l'élève se met à l'eau, il est préférable de n'employer pour l'aider à se soutenir à la surface qu'une sangle et une brassière de corde : les flotteurs de toute sorte (joncs, planches, vessies, ceintures de liège) sont bons pour faire flotter un homme sur l'eau, mais ils gênent les mouvements, et il est plus difficile de s'en défaire brusquement, que d'apprendre progressivement à se tenir à fleur d'eau par ses propres moyens. Il est recommandé de ne jamais se mettre à l'eau quand on est en sueur, et l'on doit attendre trois ou quatre heures après le repas. On évitera les parages mal connus, où des rapides et des remous sont à craindre, les zones encombrées d'herbages, et l'on ne plongera qu'après s'être assuré que l'eau est suffisamment profonde pour cet exercice.

On distingue diverses manières de nager : la *brasse*, dans laquelle la progression est obtenue par une succession de mouvements des bras et des jambes, le nageur étant sur le ventre ; la *marinière*, le corps étant penché et le bras inférieur tendu en avant, tandis que l'autre bras seul aide à l'impulsion des jambes ; la *coupe*, dans laquelle les deux bras font alternativement les mouvements de la marinière ; la *planche*, qui consiste à se placer sur le dos, la tête en arrière, les reins cambrés, les bras allongés le long du corps, les mains effectuant le mouvement de la godille ;

Le *trudgeon* ou *trudgen*, qui consiste en un mouvement alternatif des bras jetés en avant avec un déplacement de l'épaule un peu semblable à celui que provoque le mouvement d'un coup de poing ; le nageur semble prendre point d'appui sur tout l'avant-bras pour tirer le corps à lui ; les jambes n'ont qu'un faible mouvement de balancement ;

Le *crawl*, qui n'est qu'une modification de la méthode précédente : les pieds sortent alternativement pour frapper vigoureusement l'eau, tandis qu'ils restent à peu près inactifs dans le trudgeon ;

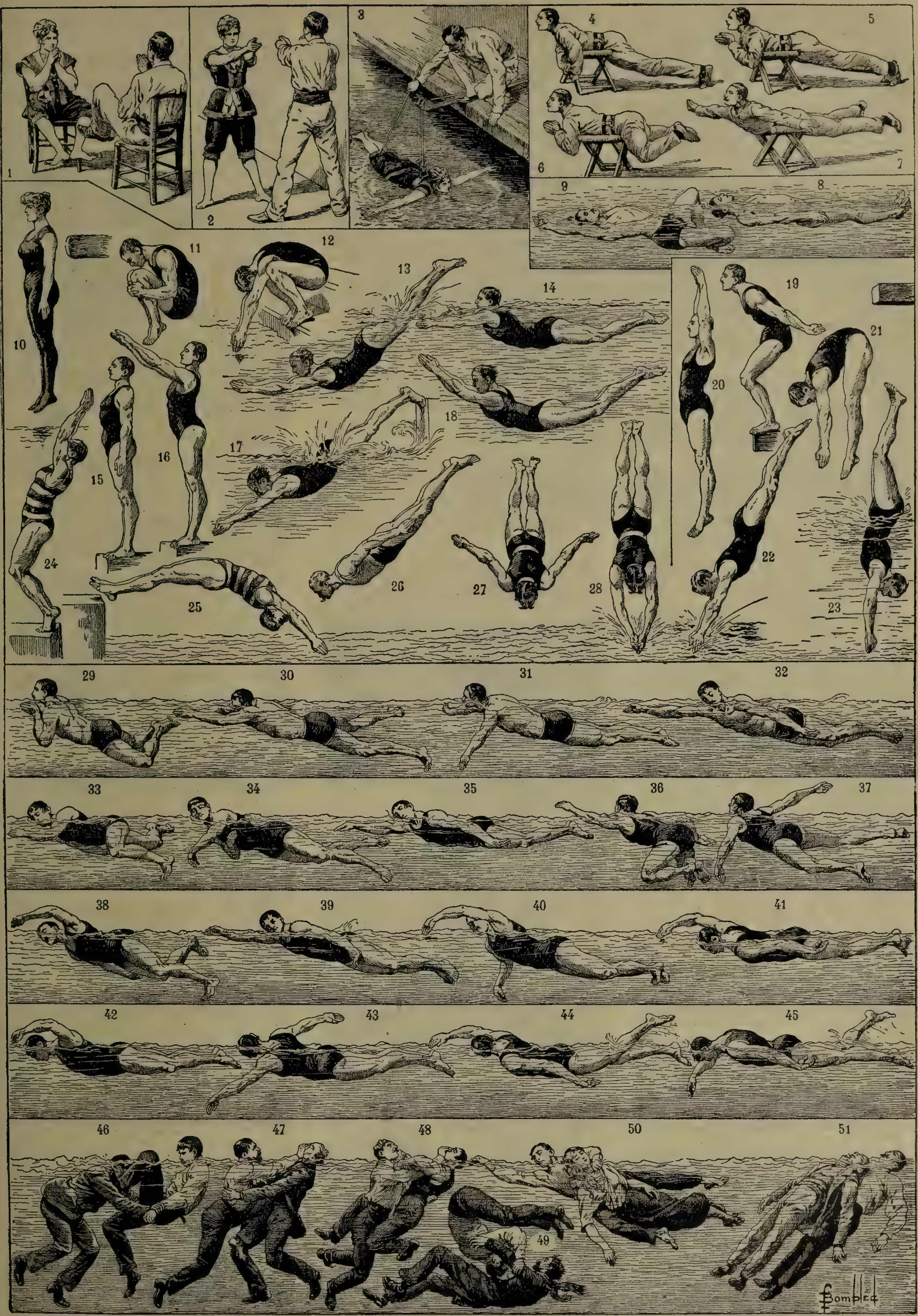

NATATION. — Exercices préliminaires : 1. Assis ; 2. Debout ; 3. Dans la piscine ; 4. Homme couché sur le chevalet ; 5. Position des bras ; 6, 7. Exercice simultané des bras et des jambes. — Flottabilité : 8. *La planche* ; 9. *Nage sur le dos.* — Plongeon : 10. Debout ; 11. Groupé ; *Plongeon élémentaire :* 12. Départ ; 13. Entrée dans l'eau ; 14. Trajet dans l'eau ; *Plongeon classique :* 15. 1re position ; 16. 2e position ; 17. Entrée dans l'eau ; 18. Trajet sous l'eau ; *Plongeon à la hussarde :* 19. Position de départ ; 20. Trajet en l'air ; 21. Bascule ; 22. Redressement ; 23. Entrée dans l'eau ; *Plongeon en arrière :* 24. Départ ; 25. Trajet ; 26. *Plongeon suédois ; Plongeon en ange :* 27. Trajet en l'air ; 28. Entrée dans l'eau. — Nage : *Brasse française :* 29. 1er mouvt ; 30. 2e mouvt ; 31. 3e mouvt ; 32. Brasse alternée ; *Marinière :* 33. 1er mouvt ; 34. 2e mouvt ; 35. 3e mouvt ; *Coupe française :* 36. 1er mouvt ; 37. Intermédiaire ; *Over-arm-stroke :* 38. 1er mouvt ; 39. 2e mouvt ; 40. *Over-arm-side-stroke ;* 41. *Double-over-arm-stroke ; Trudgen :* 42. 1er mouvt ; 43. En marche ; *Crawl :* 44. 1er mouvt ; 45. En marche. — Sauvetage : 46. Prise de mains par le noyé et parade ; 47. Prise de ceinture et parade ; 48. Prise de tête et parade ; 49. Prise de dos et parade ; 50, 51. Nage et position normales pour ramener un noyé. [V. Canotage, Gymnastique, Olympiques (*Jeux*), Sports, etc.]

La *nage indienne* ou *over arm stroke*, dans laquelle, nageant sur le côté gauche, on étend le bras droit par-dessus la tête. On entre le bras dans l'eau et on ramène la main droite vers la cuisse, tandis que les jambes qui étaient écartées se ferment brusquement en ciseaux. Le bras gauche s'appuie sur l'eau, les jambes et le bras droit reviennent à la position de départ ;

La *nage sur le dos*, la *nage en chien*, etc.

Il faut aussi s'exercer à nager entre deux eaux et apprendre à plonger pour ne pas être effrayé ou désagréablement impressionné si l'on tombe à l'eau accidentellement. Dans l'eau, on peut facilement ouvrir les yeux, et distinguer à quelques mètres les objets environnants.

Pour porter secours à une personne qui se noie, il faut agir avec sang-froid et prudence ; la saisir de telle façon qu'on ne soit pas gêné par ses mouvements désordonnés. V. NOYÉ.

**natatoire** adj. (lat. *natatorius*). Qui concerne la natation. *Vessie natatoire*, espèce de vessie remplie d'air, qui se trouve dans le corps de certains poissons.

— ENCYCL. La vessie natatoire, placée au-dessus de l'intestin, contre la colonne vertébrale, est une sorte de sac, qui, suivant certains naturalistes, est considéré comme un appareil hydrostatique, grâce auquel le poisson change à volonté son poids spécifique pour se mouvoir plus aisément, et qui, pour d'autres (dont l'opinion est basée sur ce fait que beaucoup de poissons, et non des moins agiles, n'en possèdent pas), ne serait qu'un organe régulateur, destiné seulement à avertir le poisson pour qu'il ne sorte pas de la zone, en profondeur, où le confinent ses dispositions spécifiques.

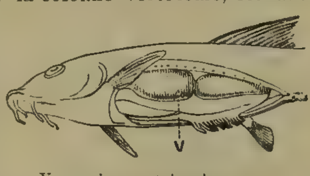

V, vessie natatoire de carpe.

**Natchez** [*nat'-chèz*], v. des Etats unis d'Amérique (Etat de Mississipi), ch.-l. du comté d'Adams, sur le Mississipi ; 12.000 h. — C'est aussi le nom d'une tribu américaine du Mississipi, aujourd'hui éteinte.

**Natchez** (*les*), roman de Chateaubriand, écrit dans sa première partie en prose poétique ; sorte d'épopée de l'homme et de la nature, parfois emphatique, souvent fraîche et puissante. Les principaux personnages sont René, Chactas et Céluta, nièce de Chactas, aimée de René (1826).

**Naters,** comm. de Suisse (cant. du Valais), sur le Rhône ; 4.000 h. Arbres fruitiers.

**Nathan,** prophète juif du temps de David, à qui il eut la hardiesse de reprocher le crime dont ce prince s'était rendu coupable en épousant Bethsabée, femme d'Urie, un de ses capitaines. V. TU ES ILLE VIR.

**Nathan le Sage,** tragédie de Lessing, la dernière œuvre dramatique de l'auteur (1779). L'action en est un peu lente, mais la forme belle et sévère. C'est un plaidoyer en faveur de la tolérance religieuse.

**nathinéen, enne** [*né-in, è-ne*] n. (hébr. *néthininn*). Nom donné aux Israélites voués aux services les plus bas et les plus pénibles du temple, et aux peuples soumis aux Israélites.

**natice** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, répandus dans toutes les mers, ou fossiles dans le jurassique, le crétacé et le tertiaire.

**Natick,** v. des Etats unis d'Amérique (Massachusetts,) sur le fleuve Charles; 10.000 h.

**natif, ive** adj. (lat. *nativus* ; de *natus*, né). Se dit des personnes, en parlant du lieu où elles ont pris naissance : *natif de Paris. Fig.* Naturel, apporté en naissant : *vertu native. Or. argent, cuivre natif*, qu'on trouve dans la terre sous la forme métallique : *l'or natif se présente sous forme de pépites.* Substantiv. Personne née dans un pays déterminé : *les natifs ds Chine.*

**natiforme** adj. (du lat. *nates*, fesses, et de *forme*). Se dit du crâne de certains syphilitiques héréditaires, caractérisé par la présence de deux saillies arrondies latérales séparées par une dépression au niveau de la suture sagittale.

**nation** [*si-on*] n. f. (lat. *natio*). Réunion d'hommes ayant une origine et une langue communes, ou des intérêts longtemps communs : *nation puissante. Fig.* Classe d'individus unis pas leurs opinions, leurs intérêts ou leur profession : *la nation des poètes.* Pl. Les peuples infidèles et idolâtres : *saint Paul l'Apôtre des nations.*

— ENCYCL. Homogènes dans l'antiquité, les nations, de nos jours, résultent le plus souvent de peuples divers. Ce qui caractérise la nation moderne, c'est la communauté de sentiments, qui se manifeste surtout par la communauté de langue ou de religion. Une nation n'est pas nécessairement constituée en Etat ; la nation juive vit dispersée depuis le Ier siècle, et la nation polonaise, si vivace, a été longtemps partagée politiquement entre trois Etats.

**Nations** (SOCIÉTÉ DES). V. SOCIÉTÉ.

**national, e, aux** [*si-o*] adj. Qui appartient à une nation : *caractère national. Assemblée nationale*, V. ASSEMBLÉE. *Garde nationale*, milice bourgeoise établie pour défendre le pays à l'intérieur. *Garde national*, membre de la garde nationale. *Biens nationaux*, bien des émigrés, de l'Eglise, confisqués au profit de la nation pendant la Révolution. *Ecritures nationales*, diverses sortes d'écritures minuscules employées en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Irlande, du VIIe au XIIe siècle. *Les nationaux* n. m. pl. Les citoyens d'un Etat, opposés aux étrangers : *les consuls défendent les intérêts de leurs nationaux.*

**National Gallery** (*Galerie nationale*), célèbre musée de peinture de Londres (Trafalgar Square), fondé en 1824, et particulièrement riche en primitifs italiens.

**National** (*le*), journal politique libéral, fondé le 3 janvier 1830 par Thiers, Mignet, Carrel, etc. ; il publia la protestation des journalistes contre les Ordonnances de Charles X. Il fut supprimé après le coup d'Etat de 1851.

**nationalement** [*si-o, man*] adv. D'une manière nationale. Par ordre de la nation : *terre vendue nationalement.* (Peu us.)

**nationalisation** [*si-o, za-si-on*] n. f. Action de nationaliser : *les collectivistes demandent la nationalisation des moyens de production.*

**nationaliser** [*si-o-na-li-zé*] v. a. Rendre national : *nationaliser des colons.* Faire adopter par la nation : *nationaliser des produits étrangers.*

**nationalisme** [*si-o-na-lis-me*] n. m. Préférence déterminée pour ce qui est propre à la nation à laquelle on appartient. Parti politique qui condamne les doctrines et les institutions dont le fondement n'est pas la tradition nationale. (Il s'oppose à l'*internationalisme.*) Revendications politiques des nationalités opprimées.

**nationaliste** [*si-o-na-lis-te*] adj. Qui concerne le nationalisme. N. Partisan du nationalisme.

**nationalité** [*si-o*] n. f. Groupement d'individus ayant une même origine, ou tout au moins une histoire et des traditions communes : *les nationalités tendent toutes à s'organiser en Etats. Politique des nationalités*, politique tendant à assurer l'indépendance politique des divers groupements ethniques : *Napoléon III pratiqua la politique des nationalités.* Ensemble des caractères qui distinguent une nation. Caractère de national : *établir sa nationalité.*

— ENCYCL. *Dr.* On distingue la nationalité *d'origine*, qui se détermine par la filiation, le lieu de naissance, quelquefois par les deux, et la nationalité *acquise*, qui provient du mariage, de la naturalisation, de l'annexion. V. FILIATION, NATURALISATION, ÉTRANGER, FRANÇAIS.

**nativement** [*man*] adv. De nature. Par sa nature. Primitivement.

**nativisme** [*vis-me*] n. m. (de *natif*). Théorie psychologique, d'après laquelle la représentation de l'étendue est donnée immédiatement avec la sensation visuelle ou tactile, et non acquise par l'expérience.

**nativiste** [*vis-te*] adj. Qui se rapporte au nativisme : *théorie nativiste.*

**nativité** n. f. (lat. *nativitas*). Terme consacré pour désigner la fête de la naissance de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge et de quelques saints. Anniversaire où l'on célèbre un de ces événements. *Absolum.* (avec une majuscule), la naissance de Jésus, la fête de Noël. Représentation artistique de la nativité du Christ. *Astrol. Thème de la nativité*, détermination de la situation des astres au moment de la naissance d'une personne dont on veut tirer l'horoscope.

**Nativité** (*la*). La naissance de Jésus-Christ a tenté un grand nombre d'artistes de toutes les époques. Citons les tableaux de Raphaël (Louvre), du Corrège (Belvédère), de Bassano (Madrid), de Fra Bartolommeo (Florence), de Carrache (Bologne), de Jules Romain (Louvre), de Varallo Sesia (Bergame), d'Albert Dürer (Naples), de Spagna, au Louvre (v. p. 356), de Coypel (Dijon), de Le Brun (Louvre), de Rembrandt (Munich), de Murillo (Madrid), etc. — La *Nativité de Saint Jean-Baptiste*, de Ghirlandajo, composition savante, une des meilleures de l'auteur, église de Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence (v. p. 355). V. NAISSANCE, VIERGE, etc.

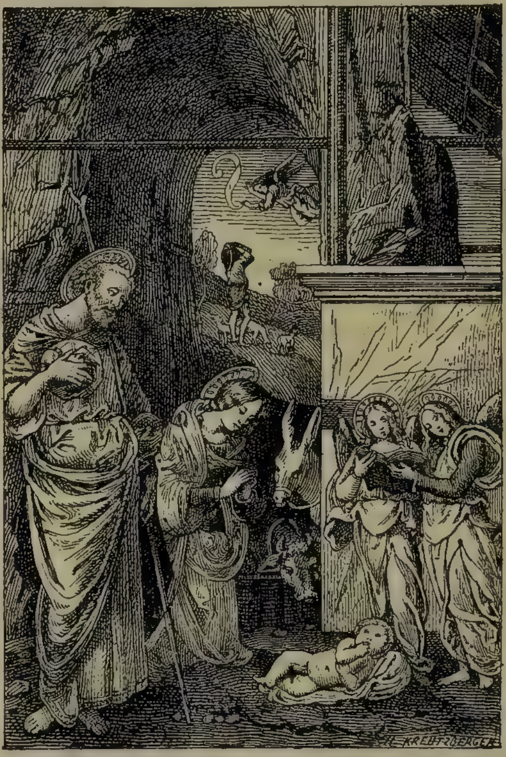

La Nativité de Jésus-Christ, tableau de Varallo Sesia.

**Natoire** (Charles-Joseph), peintre et graveur français, né à Nimes, m. à Castel-Gandolfo (1700-1777), élève de Lemoine. C'est un maniériste académique, plus soucieux du joli que du beau. Citons de lui : *Vénus demandant à Vulcain des armes pour Enée, Junon, les Trois Grâces*, etc.

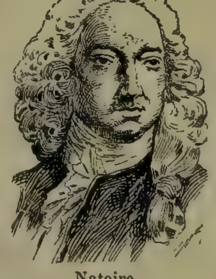

Natoire.

**natrikalite** n. f. Chlorure naturel de potassium et sodium.

**natrite** n. f. Syn. de NATRON.

**natrium** [*tri-om'*] n. m. *Chim.* Ancien nom du sodium.

**natrojarosite** n. f. Silicate naturel de sodium et fer.

**natrolite** n. f. Sulfate naturel de sodium et aluminium.

**natromètre** n. m. Instrument servant à mesurer la teneur, en soude ou en potasse, des produits commerciaux.

**natron** ou **natrum** [*trom'*] n. m. (ar. *natroun*). Carbonate hydraté naturel de soude : *le natron servait aux Egyptiens à la conservation des momies.* Syn. NATRITE.

**Natron** (LACS DE) ou **Ouadi-el-Natroun,** groupe de lacs de la basse Egypte, où le natron existe à l'état de dissolution et d'efflorescence.

**natronite** n. f. Nitrate naturel de sodium. Syn. NITRATINE.

**natrophilite** n. f. Phosphate naturel de manganèse, sodium, fer et lithium.

**nattage** [*na-ta-je*] n. m. Action de natter. Etat de ce qui est natté.

**nattaire** [*na-tè-re*] n. et adj. m. Solitaire, moine qui n'avait pour lit qu'une natte de jonc.

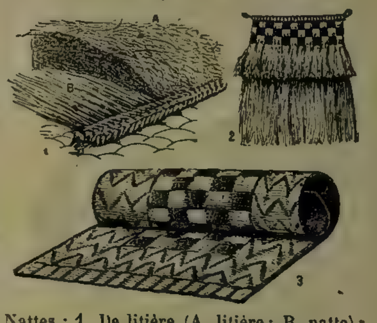

Nattes : 1. De litière (A, litière ; B, natte) ; 2. De tour de poteau ; 3. De plancher.

**natte** [*na-te*] n. f. (lat. *matta*). Tissu de paille ou de jonc, fait de brins entrelacés. Objet quelconque (fil, soie, or, etc.), fait de brins tressés comme ceux d'une natte. Cheveux tressés en natte. Petit pain formé de trois brins de pâte nattés ensemble.

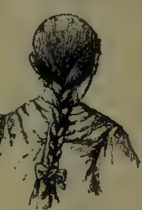

Natte.

**natter** [*na-té*] v. a. Tresser en nate : *natter de la paille.* Couvrir de nattes : *natter une chambre.* ANT. **Dénatter.**

**nattier** [*na-ti-é*], **ère** n. Qui fait ou vend des nattes de jonc, de paille.

**Nattier** [*na-ti-é*] (Jean-Marc), célèbre peintre portraitiste français, né et m. à Paris (1685-1766). Il a représenté avec infiniment de grâce et de distinction beaucoup de femmes célèbres du XVIIIe siècle : *Marie Leczinska*, etc. Atteint d'hydropisie, il connut toutes les amertumes de la décrépitude. Il a employé à la peinture des étoffes une belle couleur bleue à laquelle on a attaché son nom.

**natu-majorité** n. f. *Dr.* Qualité d'aîné. (Peu us.)

**naturalisation** [*za-si-on*] n. f. Acte par lequel un étranger devient citoyen d'un Etat qui n'est point le sien : *obtenir des lettres de naturalisation. Grande naturalisation*, celle qui, autrefois, conférait à la fois les droits civils et les droits politiques. Acclimatation des plantes ou des animaux sur un sol qui leur est étranger. Action de transporter une locution d'une langue dans une autre. Action de donner à un animal, à une plante morte l'apparence de la vie.

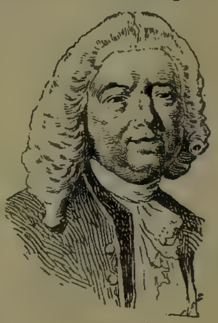

Nattier.

— ENCYCL. *Dr.* L'étranger qui veut obtenir l'autorisation de *fixer son domicile* en France adresse au ministre de la justice une demande (sur papier timbré) accompagnée : 1° de son acte de naissance et de celui de son père (avec la traduction s'ils sont en langue étrangère) ; 2° d'un extrait du casier judiciaire français. Le demandeur s'engage à acquitter les droits de sceau.

L'étranger autorisé par décret à fixer son domicile en France y jouit de tous les droits civils : l'effet de l'autorisation cesse à l'expiration de cinq années, si l'étranger ne demande pas la naturalisation, ou si la demande est rejetée. En cas de décès avant la naturalisation, l'autorisation et le temps de stage qui a suivi profitent à la femme et aux enfants mineurs.

Peuvent être naturalisés : 1° les étrangers qui depuis trois ans ont été autorisés à fixer leur domicile en France ; 2° les étrangers qui peuvent justifier d'une résidence non interrompue pendant dix années : le séjour en pays étranger pour l'exercice d'une fonction conférée par le gouvernement français est assimilé à la résidence en France ; 3° les étrangers admis à fixer leur domicile en France, après un an, s'ils ont rendu des services importants à la France, s'ils y ont apporté des talents distingués, s'ils y ont introduit une industrie ou des inventions utiles, s'ils ont créé des établissements industriels ou agricoles, s'ils ont été attachés au service militaire dans les colonies et les pays de protectorat français ; 4° l'étranger qui a épousé une Française, après une année de domicile autorisé. Il est statué par décret en conseil d'Etat sur la demande de naturalisation, après une enquête sur la moralité de l'étranger.

La femme mariée à un étranger qui se fait naturaliser Français et les enfants majeurs de l'étranger naturalisé peuvent, s'ils le demandent, obtenir la qualité de Français, sans condition de stage, soit par le décret qui confère cette qualité au mari ou au père ou à la mère, soit comme conséquence d'une déclaration qui sera enregistrée au ministère de la justice. Les enfants mineurs d'un père ou d'une mère survivants qui se sont fait naturaliser deviennent Français et gardent cette qualité, a moins que, dans l'année qui suivra leur majorité, ils n'y renoncent par une déclaration.

La demande de naturalisation, comme celle d'admission à domicile ou de réintégration dans la qualité de Français, est adressée au préfet du département de la résidence, qui la fait parvenir au ministre de la justice.

La demande tendant à *obtenir la naturalisation* doit être rédigée sur papier timbré, et accompagnée des pièces suivantes : 1° acte de naissance ; 2° acte de mariage des père et mère et leurs actes de naissance si l'acte de mariage n'indique pas les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des conjoints ; 3° extrait du casier judiciaire français du demandeur ; 4° acte de mariage du demandeur et les actes de naissance de ses enfants mineurs (avec traduction si ces actes sont en langue étrangère). Le demandeur s'engage à payer les droits de sceau (175 fr. 25).

Si l'étranger demandeur a épousé une Française, il doit produire l'acte de naissance de sa femme et l'acte de naissance du père de celle-ci ; s'il résidait en France depuis dix ans, il joint à sa demande telles pièces que de droit (baux, par exemple), établissant la réalité de cette résidence.

La remise partielle des droits n'est accordée qu'aux demandeurs qui justifient de l'impossibilité de les acquitter intégralement ; la remise totale est accordée eu égard à des services publics : actes de courage, par exemple. Dans tous les cas où la qualité de Français est acquise, on ne pourra s'en prévaloir que pour les droits ouverts depuis l'accomplissement complet des formalités.

Quant aux droits politiques, l'étranger naturalisé jouit bien de tous ceux qui sont attachés à la qualité de citoyen français ; toutefois, il n'est éligible aux assemblées législatives que dix ans après le décret de naturalisation, à moins qu'une loi spéciale n'abrège ce délai.

**naturalisé** [*zé*], **e** adj. et n. Se dit des personnes élevées au rang des citoyens nés d'un Etat : *les personnes naturalisées* (ou *les naturalisés*) *jouissent des mêmes droits que les nationaux.*

**naturaliser** [*zé*] v. a. Donner à un étranger les droits dont jouissent les citoyens d'un Etat : *se faire naturaliser Français.* Acclimater un animal ou une plante, au point qu'ils se comportent entièrement dans le pays d'adoption comme dans le pays d'origine. Empailler un animal, préparer une plante, de manière à leur conserver leur aspect naturel. *Naturaliser un mot*, le transporter d'une langue dans une autre.

**naturalisme** [*lis-me*] n. m. Caractère de ce qui est naturel : *le naturalisme d'un prétendu prodige. Bx-arts.* Réalisme, imitation naïve de la nature : *le naturalisme d'Albert Dürer. Philos.* Système de ceux qui attribuent tout à la nature comme premier principe. Religion de la nature. *Litt.* Ecole littéraire qui s'est proposé de reproduire la réalité aussi exactement que possible, en excluant, comme la nature elle-même, tout principe de choix, mais en marquant toutefois une préférence pour les laideurs physiques et morales : *Zola fut le chef du naturalisme.*

— ENCYCL. *Philos.* Le naturalisme ne représente pas, dans l'histoire de la philosophie, une doctrine bien définie. Il est parfois synonyme, presque rigoureusement, de *matérialisme.* Cependant, l'on peut dire que le matérialisme s'occupe surtout de l'essence des êtres, et nie l'existence d'une substance spirituelle, et que le naturalisme s'occupe surtout de la cause des êtres et nie l'existence d'une cause en dehors de la nature.

**naturaliste** [*lis-te*] n. m. Celui qui se livre à l'étude des plantes, des minéraux, des animaux : *Aristote, Pline et Buffon furent de grands naturalistes.* Celui qui prépare des animaux pour être conservés dans des collections. Qui pratique le naturalisme en littérature et en art. Partisan du naturalisme en philosophie. Adj. Fondé sur la nature : *la première religion des Romains fut un panthéisme naturaliste.*

**naturalité** n. f. Etat de celui qui est né dans le pays qu'il habite, ou qui s'y est fait naturaliser. Naturalisation : *lettres de naturalité.* (Vx.)

**naturam expelles furca, tamen usque recurret,** mots lat. signif. : *Chassez la nature avec une fourche, elle reviendra toujours en courant.* Vers d'Horace (*Epîtres*, I, 10, 24), que Destouches, dans son *Glorieux* (III, 5), a traduits par le vers célèbre :

Chassez le naturel, il revient au galop.

**natura non facit saltus,** mots lat. signif. : *La nature ne fait pas de sauts.* C'est-à-dire : La nature ne crée ni espèces ni genres absolument tranchés ; il y a toujours entre eux quelque intermédiaire qui les relie l'un à l'autre. Aphorisme scientifique énoncé par Leibniz (*Nouveaux Essais*, IV, 16).

**naturante** adj. f. (lat. *naturans*). Se dit, dans la philosophie de Spinoza, de la nature considérée comme cause de ses phénomènes, par opposition à la *nature naturée*, qui représente l'ensemble de ses manifestations, c'est-à-dire la nature à l'état passif.

**nature** n. f. (lat. *natura*). Ensemble des choses qui existent réellement : *les trois règnes de la nature.* Puissance, active et soumise à certaines lois, de cet ensemble : *les lois de la nature.* Ce qui est naturel, sans art : *ne pas farder la nature.* Essence d'un être : *nature divine, humaine.* Organisation de chaque animal : *la nature du poisson est de vivre dans l'eau.* Tempérament : *nature bilieuse.* Inclination de l'âme : *nature perverse.* Personne considérée au point de vue de ses qualités naturelles : *les natures ambitieuses.* Parties qui servent à la génération, surtout chez les femelles. Affection du sang : *le cri de la nature.* Valeur propre, objets naturels, par opposition à l'argent monnayé : *payer en nature.* Modèles naturels qu'un artiste a sous les yeux : *peindre d'après nature. Nature morte*, objets inanimés, fleurs, fruits, animaux morts. Sorte : *objets de différente nature. De nature*, que l'on tient de la nature, inné. *Etat de nature*, état de l'homme antérieurement à toute civilisation. *Contre nature*, contre l'honnêteté naturelle ou contre le vœu de la nature. *Crime contre nature*, sodomie. *Homme de la nature*, homme tel que la nature l'a fait, en dehors de toute éducation. *Etat de nature*, état de l'homme tel qu'on le suppose antérieurement à toute civilisation ; nudité complète. *Dons de la nature*, avantages que nous apportons en naissant. *Forcer la nature*, vouloir faire plus qu'on ne peut. *Payer le tribut à la nature*, mourir. Adjectiv. *Fam.* Naturel : *un portrait bien nature.* Cuit sans apprêt ou servi sans accompagnement : *un bœuf nature.* Adverbial. D'une manière naturelle, exacte : *peindre nature.* ALLUS. LITTÉR. V. FRÈRE. Loc. prov. : *Nourriture passe nature*, l'éducation a plus de pouvoir sur nous que la nature même. *Nature ne peut mentir*, on ne peut agir contrairement à ses instincts naturels.

**Nature se dévoilant** (*la*), statue composite de marbre, d'onyx, d'ivoire, d'un très bel effet polychrome, par L. Barrias (1899).

**Nature** (*Système de la*), traité de philosophie matérialiste de d'Holbach, où il tente une explication exclusivement matérialiste de l'univers (1770).

**Nature des choses** (*De la*) [*De natura rerum*], poème philosophique en six chants, par Lucrèce, exposition complète, admirablement éloquente, du système d'Epicure (26 av. J.-C.). Lucrèce y explique le système des atomes, réfute le paganisme en montrant la sottise et la cruauté des légendes de la mythologie (épisode d'Iphigénie) ; il chante l'homme physique, les sens, l'amour, raconte les premiers âges du monde, et décrit les phénomènes naturels. Le style est plein de vigueur, de logique, et aussi de passion et d'éclat.

**Nature des dieux** (*De la*). V. DIEUX.

**naturée** adj. (lat. *naturata*). V. NATURANTE.

**naturel, elle** [*rèl, è-le*] adj. Conforme à l'ordre de la nature : *loi naturelle.* Qu'on apporte en naissant : *bonté naturelle.* Conforme à la raison, à l'usage : *il est naturel de...* Qui s'offre naturellement à l'esprit : *sens naturel d'un mot.* Exempt de recherche, d'affectation : *langage naturel.* Facile, sans contrainte : *esprit, air naturel.* Qui n'est point falsifié : *vin naturel.* Qui est né hors du mariage : *enfant naturel* (v. ENFANT). *Théol.* Qui appartient à l'homme déchu (par opposition à l'ordre de la grâce). *Mort naturelle*, qui résulte de la maladie ou de l'âge. *Musiq.* Se dit d'une note, d'un ton qui ne sont affectés ni de dièses ni de bémols. *Sciences naturelles*, sciences qui traitent de la nature et de ses productions. *Histoire naturelle*, science qui a pour objet la description et la classification des êtres vivants. N. m. Propriété inhérente à la nature d'un être : *le naturel de l'homme est d'être sociable.* Caractère, inclination, humeur : *heureux naturel.* Qualité de ce qui est facile et sans contrainte ; absence d'affectation : *ce tableau manque de naturel. Au naturel* loc. adv. Avec vérité : *représenter, peindre quelqu'un au naturel.* Sans apprêts : *bœuf au naturel.* Pl. *Les naturels d'un pays*, ses habitants originaires. V. NATURAM EXPELLES, etc.

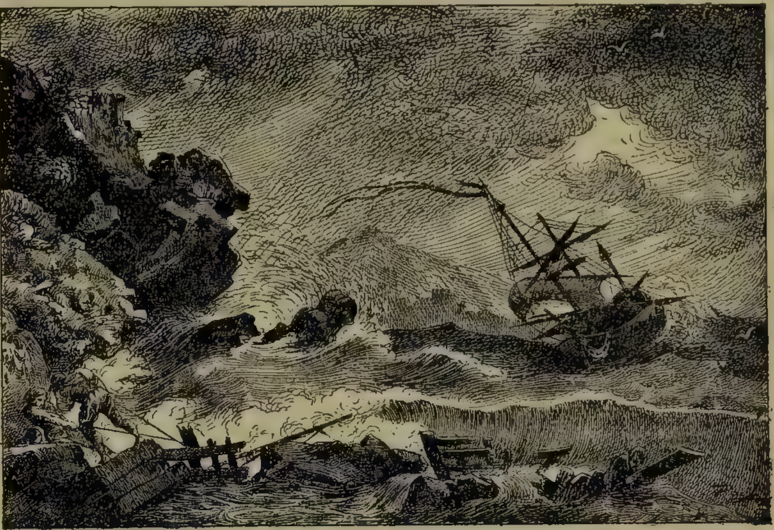
Naufrage, tableau de Joseph Vernet.

**naturellement** [*rè-le-man*] adv. Par une impulsion naturelle : *le lion est naturellement courageux.* Par le seul secours de la nature : *cela se fait naturellement.* D'une manière naturelle, aisée : *écrire naturellement.* Facilement, simplement : *cela s'explique naturellement.*

**naturisme** [*ris-me*] n. m. *Méd.* Système de ceux qui attendent tout des seules forces de la nature. *Litt.* Doctrine littéraire et artistique formulée en 1897 par Saint-Georges de Bouhélier, et qui, se réclamant de Zola, Rodin, Cl. Monet, protestait contre les influences allemande, scandinave et russe.

**naturiste** [*ris-te*] n. et adj. Partisan du naturisme.

**Nau** (André TORQUET, dit *John-Antoine*), littérateur et poète français, né à San Francisco, m. à Tréboul (1873-1918), obtint le premier le prix Goncourt pour son roman *la Force ennemie.*

**naucade** [*nô-ka*] n. f. Mélange de son, d'herbes et d'eau, qu'on donne aux porcs.

**Naucelle** [*nô-sè-le*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 24 kil. de Rodez, au-dessus de l'Escudelle ; 1.620 h. (*Naucellois*). Ch. de f. M. Clouterie. — Le cant. a 8 comm., et 9.670 h.

**Nauck** (Auguste), philologue allemand, né à Auerstædt, m. à Terijoki (1822-1890). Il a donné des éditions d'Homère et des tragiques grecs.

**nauclée** [*nô-klé*] n. f. Genre de rubiacées des tropiques, dont l'écorce, connue sous le nom de *koss* est employée comme fébrifuge.

**nauclère** [*nô*] n. m. Genre d'oiseaux rapaces du groupe des milans, comprenant deux espèces de l'Afrique et de l'Amérique.

**naucore** [*nô*] n. f. Genre d'insectes hémiptères, comprenant des punaises d'eau, de l'ancien continent.

**Naucratis,** v. d'Egypte (nome de Saïs), colonisée par les Grecs. Elle s'appelait d'abord *Pamaraît.*

**Naudé** [*nô*] (Gabriel), littérateur et bibliophile français, né et m. à Paris (1600-1653). Il fut le bibliothécaire de Richelieu et de Mazarin.

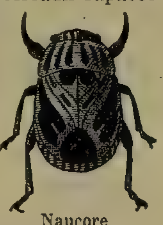
Naucore

**Naudet** [*nô-dè*] (Joseph), historien français, né et m. à Paris (1786-1878). Auteur d'une histoire de la monarchie des Goths en Italie, d'éditions et de traductions d'auteurs latins.

**Naudin** (Charles-Victor), botaniste français, né à Autun, m. à Antibes (1815-1899) ; auteur de remarquables travaux de physiologie végétale.

**Naudin** (Bernard), dessinateur et graveur français, né à Châteauroux en 1875 ; auteur de dessins humoristiques d'une amusante fantaisie, de bois et d'eaux-fortes d'un talent vigoureux et original.

**Nauen,** v. d'Allemagne (Prusse, présid. de Potsdam), sur le canal de la Havel : 10.000 h. Ville manufacturière. Poste de télégraphie sans fil, construit en 1906.

**naufrage** [*nô*] n. m. (lat. *naufragium* ; de *navis*, vaisseau, et *frangere*, briser). Perte d'un vaisseau sur mer : *faire naufrage. Fig.* Ruine complète : *assister au naufrage de sa fortune. Faire naufrage au port*, voir tous ses projets ruinés au moment où l'on était sur le point de réussir.

— ENCYCL. *Dr.* Le commandant d'un navire naufragé doit faire immédiatement, s'il le peut, un procès-verbal, prendre les papiers de bord, quitter le navire le dernier, et, s'il est officier de marine militaire, il est livré au conseil de guerre, qui examine sa conduite.

Le naufrage proprement dit s'opère par un fait de force majeure ; s'il est occasionné par une faute volontaire, il n'y a plus naufrage, mais *baraterie.*

Il existait anciennement sur toutes les côtes un *droit de naufrage*, en vertu duquel on s'emparait des effets de ceux qui avaient le malheur de faire naufrage. Cet usage a été aboli, mais divers textes ont accordé des droits aux personnes qui opèrent le sauvetage.

Le code pénal édicte une amende contre toute personne qui, le pouvant, a refusé ou négligé, lors d'un naufrage, de prêter le secours dont elle était requise. V. SAUVETAGE.

**Naufrage,** tableau de Joseph Vernet (1763 : Louvre). Belle composition, d'une touche vive et piquante, l'une des plus célèbres de l'auteur.

**naufragé, e** [*nô, jé*] n. et adj. Qui a fait naufrage : *vaisseau naufragé ; secourir des naufragés.*

**naufrager** [*nô-fra-jé*] v. n. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il naufragea, nous naufrageons.*) Faire naufrage. (Vx.)

**naufrageur, euse** [*nô-fra-jeur, eu-ze*] n. et adj. Habitant des côtes qui, par de faux signaux, provoquait des naufrages, pour s'emparer des épaves.

**Naugatuck,** v. des Etats unis d'Amérique (Connecticut, comté de New-Haven), sur la *rivière Naugatuck ;* 15.000 h.

**naulage** [*nô*] n. m. Syn. de FRET.

**naumachie** [*nô-ma-chi*] n. f. (lat. et gr. *naumachia*). Spectacle d'un combat naval, chez les Romains : *on attribue à César l'invention des naumachies.* Piscine creusée dans un cirque, pour permettre le combat naval.

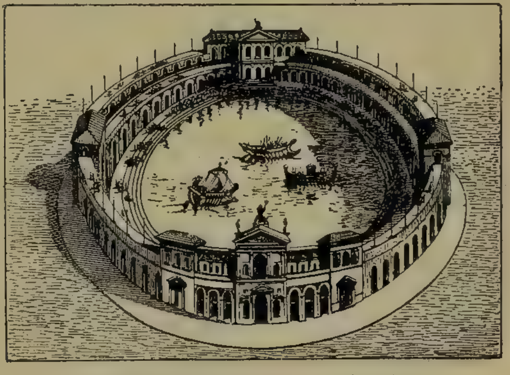
Naumachie (construite au bord du Tibre, par ordre de Domitien).

**Naumann** (Frédéric), homme politique allemand, né à Stoermthal (Saxe), m. à Travemunde (1860-1919), un des chefs du parti socialiste chrétien, auteur du livre retentissant *Mitteleuropa* (1915). Il signa en 1914 le « Manifeste des Intellectuels allemands ».

**naumannite** n. f. Séléniure naturel d'argent et de plomb.

**Naumbourg** [*nôm'-bour*], v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe), sur la Saale ; 27.000 h. Vignobles.

**Naundorff** (Charles-Guillaume), horloger qui essaya, sous la Restauration et la monarchie de Juillet, de se faire passer pour Louis XVII ; m. à Delft en 1845.

**Naupacte** [*nô*], anc. v. et port des Locriens, sur l'isthme de Corinthe ; auj. *Lépante.*

**naupathie** [*nô-pa-ti*] n. f. (du gr. *naus*, vaisseau, et *pathos*, affection). Syn. inusité de MAL DE MER.

**Nauplie** [*nô-pli*], v. de Grèce (Péloponèse, Argolide) ; 12.000 h. Port sur le *golfe de Nauplie*, formé par l'Archipel. Commerce de raisins secs.

**nauplius** [*nô-pli-uss*] n. m. Première forme larvaire des crustacés inférieurs, au sortir de l'œuf : *les nauplius ont la forme d'un sac ovale muni de six appendices qui tiennent à la fois lieu de pattes, de palpes et d'organes préhensiles.*

**Naurouze** (COL DE), seuil ouvert à 189 mètres d'altitude, à la frontière de l'Aude et de la Haute-Garonne, entre le versant de l'Atlantique et celui de la Méditerranée. Là passent une route, un chemin de fer et le canal du Midi. Obélisque à la mémoire de Riquet, auteur du canal du Midi.

**Nauroy,** comm. de l'Aisne, arr. et à 14 kil. de Saint-Quentin ; 1.200 h. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**nauscope** [*nôs-ko-pe*] n. m. (du gr. *naus*, vaisseau, et *skopein*, examiner). *Mar.* Instrument à l'aide duquel on peut découvrir les vaisseaux à grande distance.

**nauscopie** [*nôs-ko-pi*] n. f. (de *nauscope*). Art de découvrir les navires à grande distance, bien avant qu'ils ne soient visibles à l'horizon.

**nauséabond** [*nô-zé-a-bon*], **e** ou **nauséeux, euse** [*nô-zé-eû, eu-ze*] adj. (lat. *nauseabundus*). Qui cause des nausées : *remède nauséabond. Fig.* Propre à inspirer le dégoût : *vices nauséabonds.*

**nausée** [*nô-zé*] n. f. (lat. *nausea*). Envie de vomir : *avoir des nausées. Fig.* Dégoût moral : *cela donne des nausées.*

— Encycl. Les nausées sont annoncées par un malaise général, et s'accompagnent d'une contraction involontaire des muscles du pharynx, de l'œsophage, des parois abdominales, etc. Le traitement est celui des vomissements : boissons froides, glace, potion de Rivière, etc.

**nauséeux, euse** [*nô-zé-eû, eu-ze*] adj. Qui s'accompagne de nausées : *odeur nauséeuse.*

**Nausicaa** [*nô-zi*], fille d'Alcinoüs, roi des Phéaciens, qui accueillit Ulysse après son naufrage. Homère, dans un des plus charmants tableaux de l'*Odyssée* (ch. VI et VII), la représente allant avec ses femmes laver ses robes et celles de ses frères.

**naute** [*nô-te*] n. m. (lat. *nauta*). Navigateur. (Vx.)

**Nautical Almanach** (Le), célèbre almanach nautique, publié depuis 1761 par l'Amirauté anglaise.

**nautile** [*nô*] n. m. (gr. *nautilos*). Sorte de ceinture gonflée d'air, qui sert à soutenir sur l'eau. *Zool.* Genre de mollusques céphalopodes des mers chaudes.

Nautile.

— Encycl. *Zool.* Les nautiles possèdent de nombreux tentacules lamelleux et rétractiles, et des mandibules très fortes ; ils nagent à la surface de l'eau, ou rampent au fond, et font leur nourriture de divers crustacés. Une espèce de l'océan Indien, le nautile flambé (*nautilus pompilius*), possède une belle coquille blanche à bandes rousses, que l'on emploie pour fabriquer des camées, des vases, et qui servait autrefois à faire des lampes. Le nautile des vieux auteurs est l'*argonaute*. V. ce mot.

**nautique** [*nô*] adj. Qui appartient à la navigation : *art nautique ; instructions nautiques.*

**nautomètre** [*nô*] n. m. (du gr. *nautês*, marinier, et *metron*, mesure). Instrument servant à mesurer les distances en mer.

**nautonier** [*nô-to-ni-é*] n. m. (du lat. *nauta*, matelot). Qui conduit un navire, une barque. *Poét. Le nautonier des enfers*, Caron.

**Navagero** ou **Navagerio** (André), diplomate et humaniste vénitien, né à Venise, m. à Blois (1483-1529). Il fut en 1523 ambassadeur à Madrid.

**Navailles** [*va, ll* mll., *e*] (Philippe de Montault de Bénac, duc **de**), maréchal de France, m. à Paris (1619-1684). Il se distingua en Italie et en Espagne, et commanda en 1669 l'armée envoyée à Candie. Il a laissé des *Mémoires* intéressants. — Sa femme, Suzanne de Baudéant de Neuillant (1625-1708), dame d'honneur de Marie-Thérèse, fut disgraciée par Louis XIV pour avoir fait murer la porte par où le roi pénétrait chez les filles d'honneur.

**navaja** [*na-va-hra*] n. f. (m. espagn.). Long couteau espagnol, à lame effilée et légèrement recourbée.

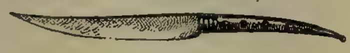
Navaja.

**Navajos**, Peaux-Rouges, appartenant à la même famille que les Apaches, cantonnés entre le Mexique, l'Arizona, l'Utah et le Colorado.

**naval, e, als** adj. (du lat. *navis*, vaisseau). Qui concerne les vaisseaux de guerre : *des combats navals.*

**Navale** (*médaille*) [*Conspicuous gallantry medal*). V. médaille.

**Navarette** ou **Navarrette,** localité d'Espagne (prov. de Logroño). Victoire de Pierre le Cruel et du Prince Noir sur Henri de Transtamare et Du Guesclin (3 avril 1367).

**navarin** n. m. Ragoût de mouton, préparé avec des navets et des pommes de terre.

**Navarin** ou **Néo-Castro,** v. de Grèce (Péloponèse, prov. de Messénie), voisine des ruines de l'antique Pylos ; 5.000 h. Port sur la mer Ionienne. Célèbre par la bataille navale où la flotte turco-égyptienne fut détruite par les forces combinées de la France, de l'Angleterre et de la Russie, commandées par Codrington et de Rigny (20 oct. 1827). Elle décida du sort de la Grèce, qui fut ultérieurement déclarée indépendante.

**navarque** n. m. (gr. *nauarkhos*). *Antiq. gr.* Commandant d'une flotte, d'un navire de guerre.

**Navarrais, e** [*va-rè, è-ze*], habitant ou originaire de la Navarre : *les Navarrais.* Adj. : *population navarraise.*

**Navarraise** (*la*), épisode lyrique en deux actes, livret de Jules Claretie et Henri Cain, musique de Massenet (1894). La Navarraise Anita doit apporter en dot deux mille douros à son fiancé, le sergent Araquil. Pour avoir cette somme, elle propose au général commandant les troupes royales espagnoles de tuer le chef carliste. Le crime commis, elle en reçoit le prix ; mais elle est maudite par son amant blessé à mort, et devient folle.

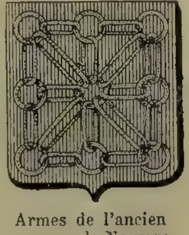
Armes de l'ancien royaume de Navarre.

**Navarre,** ancien royaume, sur les deux versants de la partie occidentale des Pyrénées. Les premiers rois, vers le IXe siècle, descendaient probablement des ducs de Vasconie. Au XIIe siècle, c'est une branche française, issue de Thibaut Ier de Champagne, qui gouverna le pays. En 1511, Ferdinand le Catholique enleva à Jeanne d'Albret la haute Navarre au S. des Pyrénées, et Henri IV annexa la Basse-Navarre (N. des Pyrénées) à la couronne de France, par son avènement au trône (1589). (Hab. *Navarrais.*)

**Navarre française** ou **Basse-Navarre,** petit pays de l'anc. France, compris dans le départ. des Basses-Pyrénées, entre les Pyrénées et le Béarn. Capit. *Saint-Jean-Pied-de-Port.*

**Navarre** (province de), prov. de l'Espagne septentrionale ; 312.000 h. Capit. *Pampelune.*

**Navarre** (*Collège de*), célèbre collège de l'Université de Paris, fondé sur la colline de Sainte-Geneviève en 1304 par testament de la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel. Il fut fermé en 1792. L'Ecole Polytechnique y fut installée en 1805.

**Navarrenx,** ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 22 kil. d'Orthez, sur le gave d'Oloron ; 1.330 h. (*Navarrins*). Ch. de f. Vins blancs. — Le cant. a 23 comm., et 9.120 h.

**Navarrete.** *Géogr.* V. Navarette.

**Navarrin** [*va-rin*], **e,** forme ancienne du mot Navarrais, aise : *les Navarrins.* Adj. : *population navarrine. Race navarrine,* race de chevaux de la Navarre ou du Béarn.

**Navarro** (dom Pedro **de**), capitaine espagnol, né en Biscaye, m. à Naples en 1528. Fait prisonnier à Ravennes, il passa au service de François Ier.

**Navas-de-Tolosa** (**Las**), bourg d'Espagne (prov. de Jaen), célèbre par la victoire qu'y remportèrent, en 1212, les rois d'Aragon, de Castille et de Navarre sur les Almohades.

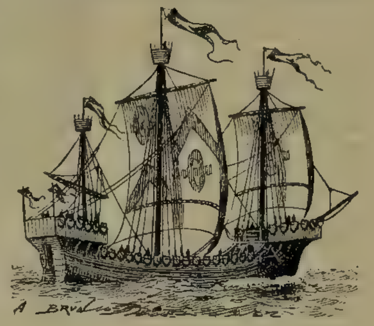

Nave.

**nave** n. f. (lat. *navis*). Navire du moyen âge, aux formes arrondies, analogue à la nef.

**navée** [*vé*] n. f. (lat. pop. *navata*). Charge d'un chaland.

**Navellier** (Edouard-Félicien-Eugène), sculpteur animalier français, né à Paris en 1865 (*Vieux cerf aux écoutes, Eléphants*, etc.).

**Navery** (Marie de Saffran, dame David, plus connue sous le pseudonyme de *Raoul* **de**), femme de lettres française, née près de Ploërmel, m. à La Ferté-sous-Jouarre (1831-1885). Elle a écrit un grand nombre de romans pour la jeunesse, d'un réel intérêt et d'un style soigné.

**Naves,** comm. de la Corrèze, arr. et à 4 kil. de Tulle ; 1.830 h. Ch. de f.

**navet** [*vè*] n. m. (lat. *napus*). Plante potagère de la famille des crucifères ; sa racine. *Arg.* Mauvais tableau. *Pop. Des navets !* Se dit pour refuser en se moquant, en indiquant qu'on n'est pas dupe.

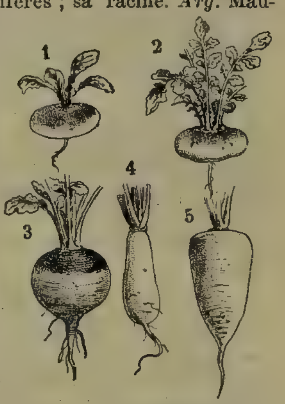

Navets : 1. De Milan ; 2. De Malte ; 3. De Norfolk ; 4. Long des Vertus ; 5. Blanc dur d'hiver.

— Encycl. Les navets (*brassica rapa*) et les *choux-navets* ou *rutabagas* (*brassica napus*) ne sont que des variétés du genre chou. Les premiers, que l'on distingue en *navets* proprement dits (racines allongées) et *raves* (racines aplaties), ont des feuilles poilues ; les seconds, des feuilles glabres. Ce sont d'excellents légumes-racines, qui servent à la nourriture de l'homme comme à celle des animaux. Les navets recherchent de préférence un climat humide et un terrain sec. Semés en mai-juin, en lignes distantes de 0m,40, ils sont récoltés en novembre ; les soins culturaux sont à peu près les mêmes que pour la carotte et la betterave.

D'après la consistance, on en distingue plusieurs sortes : *secs* qui ne se délitent pas à la cuisson, tendres, demi-tendres, etc. Les variétés les plus répandues sont : *gros long d'Alsace, rose du Palatinat, de Milan, de Norfolk, boule d'or, rond des Vertus, long des Vertus* (le plus estimé au point de vue culinaire), *de Fréneuse, de Meaux, des Sablons*, etc.

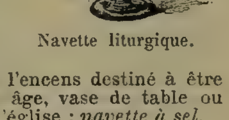
Navette liturgique.

**navetier** [*ti-é*] n. et adj. m. Ouvrier qui fait des navettes.

**navetière** n. f. Champ de navets.

**navette** [*vè-te*] n. f. (de *nef*). Petit vase où l'on met l'encens destiné à être brûlé à l'église. Au moyen âge, vase de table ou autre, en forme de navette d'église : *navette à sel.*

**navette** [*vè-te*] n. f. (de *nef*). Instrument de tisserand, qui sert à porter et à faire courir les fils de la trame entre les fils de la chaîne. Instrument employé pour la fabrication des filets de pêche. Pièce mécanique de la machine à coudre, qui contient le fil de dessous. Poulie allongée, au corps à demi estropé. Pirogue des Indes. *Faire la navette*, faire beaucoup d'allées et de venues. Véhicule à court parcours et à trajet répété.

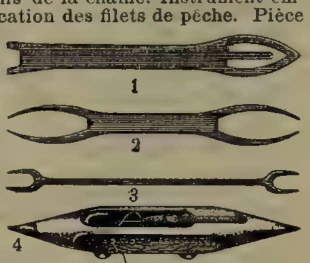

Navettes : 1, 2, 3. A filets de pêche ; 4. A tisser (mécanique).

— Encycl. : La navette des tisseurs est un morceau de bois étroit, pointu des deux bouts et en forme de bateau. La canette ou bobine chargée du fil de trame se trouve dans une cavité pratiquée au milieu de la navette. La navette à main, lancée par l'ouvrier, s'appelle aussi « navette cintrée », parce qu'elle est recourbée à chaque pointe, afin de ne pas heurter les dents du peigne. On distingue encore la « navette à roulettes » et « sans roulettes ». La « navette volante », ou « navette droite », est lancée par une mécanique ; elle est toujours à roulettes. La « navette à défiler », droite ou cintrée, sert pour les trames qui ne peuvent être tissées par déroulement (laine). La « navette à dérouler » également droite ou cintrée, sert pour les trames qui peuvent être tissées par déroulement (soie). La « navette double » a deux canettes portant un fil de couleur différente. Dans la « navette à tension rétrograde », le ressort fait faire à la canette un mouvement rétrograde toutes les fois que la trame ne fait pas de résistance.

**navette** [*vè-te*] n. f. (de *navet*). Plante de la famille des crucifères, voisine du colza, et cultivée pour ses graines oléagineuses. L'huile elle-même, retirée de ces graines.

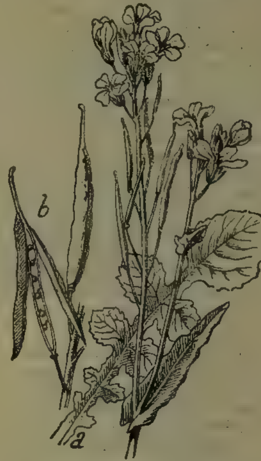

Navette : *a*, feuille ; *b*, fruit.

— Encycl. La navette (*brassica rapa oleifera*) possède une racine fusiforme, une tige rameuse, qui peut atteindre 1 mètre de haut ; ses feuilles sont glabres, ses fleurs odorantes ; ses fruits sont des siliques allongées et presque cylindriques, contenant des graines dont on retire environ 33 p. 100 d'une huile qui, fraîche, peut servir aux usages culinaires, mais qu'on emploie de préférence pour l'éclairage ou la préparation des savons. Il existe deux sortes de navette : celle d'été (que l'on sème en avril et juin), et celle d'hiver (que l'on sème en août-septembre). La navette d'hiver est surtout cultivée comme fourrage vert précoce, que l'on coupe au moment de la floraison.

**Navez** (François-Joseph), peintre belge, né à Charleroi (1787-1869), élève de David, et chef de l'école académique dans son pays (*Virgile lisant l'Enéide à Auguste*).

**navicelle** [*sè-le*] n. f. (lat. *navicella*). *Archéol.* Bassin de fontaine antique, en forme de barque.

**naviculaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *navicula*, nacelle). Qui a la forme d'une nacelle : *os naviculaire. Fosse naviculaire*, partie élargie du canal de l'urètre, immédiatement au-dessus du méat. Dépression de la partie postérieure de la vulve. Dépression qui sépare les deux racines de l'hélice du pavillon de l'oreille. *Hipp. Maladie naviculaire*, affection du pied du cheval, qui consiste en une inflammation des tissus plantaires et de la gaine sésamoïdienne.

**Navi** [*vi*] n. f. (lat. *navis*). Navire ; flotte (Vx.).

**navicule** n. f. Genre d'algues diatomées, des eaux douces et salées, qui donne leur couleur verte aux huîtres de Marennes.

**Navier** (Claude-Louis-Marie-Henri), ingénieur français, né à Dijon, m. à Paris (1785-1836). Membre de l'Académie des sciences (1824). On lui doit des travaux importants de physique et de mécanique.

**naviforme** adj. Qui a la forme d'un bateau.

**navigabilité** [*gha-bi*] n. f. Etat d'une rivière navigable. Etat d'un navire, lui permettant de tenir la mer.

**navigable** [*gha-ble*] adj. Où un bateau peut flotter : *fleuve navigable.* Capable de naviguer : *vaisseau non navigable.*

**navigant** [*ghan*], **e** adj. Qui navigue : *flotte navigante.*

**Navigare necesse, vivere non necesse** (*Il est nécessaire de naviguer, il n'est pas nécessaire de vivre*), traduction latine d'une phrase de Plutarque : *Plein anagkê, zên ouk anagkê*, réponse de Pompée aux mariniers qui voulaient le dissuader de s'embarquer par une violente tempête pour l'Italie où il devait porter du blé. La phrase latine est devenue la devise de la Ligue hanséatique.

**navigateur** [*gha*] n. m. (lat. *navigator*). Homme qui s'est consacré au métier de la mer : *Diaz fut un hardi navigateur.* Marin habile dans la conduite d'un navire. Adjectiv. Adonné à la navigation : *les Phéniciens étaient un peuple navigateur.* Qui nage ou flotte sur les eaux : *les oiseaux navigateurs ont les pieds palmés.*

**Navigateurs** (îles des). V. Samoa.

**navigation** [*gha-si-on*] n. f. (lat. *navigatio*). Action de naviguer. Art, science du navigateur : *traité sur la navigation. Navigation maritime*, voyage sur mer. *Navigation fluviale* ou *intérieure*, voyage sur les cours d'eau, fleuves ou lacs. *Navigation sous-marine*, navigation au-dessous de la surface de la mer. *Navigation aérienne*, action, art de voyager dans l'air.

— Encycl. *Hist.* L'histoire de la navigation est essentiellement liée à l'histoire de la civilisation humaine et aux découvertes géographiques. En 830 av. J.-C. nous trouvons le périple d'Hannon, en 616 av J.-C. le périple d'Euxode. Le navigateur Pythéas remonte jusqu'en Islande en 330 av. J.-C. Toutes ces navigations se faisaient sans doute à la rame seule. A partir du moyen âge, les progrès de la navigation à voile permettent aux Normands, aux Vénitiens, aux Génois de s'élancer à la recherche de nouveaux pays, pour fonder leurs comptoirs. La découverte de la boussole, le besoin de trouver une route pratique pour arriver aux Indes déterminèrent les voyages fameux de Christophe Colomb et de Vasco de Gama. En 1520, Magellan découvrit le passage entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique. Peu à peu, les cartes se perfectionnèrent, ainsi que les instruments d'observations, et la navigation à voile atteignit son apogée sous Louis XIV. Le XIXe siècle devait, par la découverte de la vapeur et son application aux machines marines, l'invention de l'hélice et les progrès de la construction en fer et en acier, donner à la navigation un développement merveilleux. V. marine.

Il existait depuis 1864 un code de signaux optiques permettant aux bâtiments de toutes nationalités de communiquer entre eux ; mais la télégraphie

## CODE INTERNATIONAL

et signification de quelques pavillons lorsqu'ils sont hissés seuls

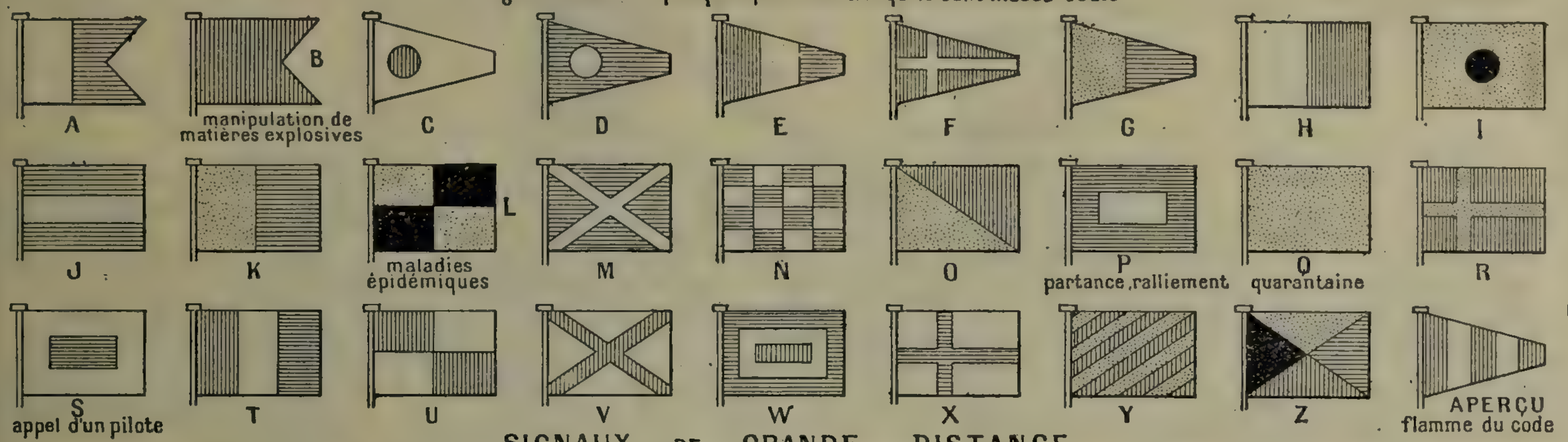
A
B
manipulation de matières explosives
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
maladies épidémiques
M
N
O
P
partance, ralliement
Q
quarantaine
R
S
appel d'un pilote
T
U
V
W
X
Y
Z
APERÇU
flamme du code

## SIGNAUX DE GRANDE DISTANCE

cônes, boules, cylindres

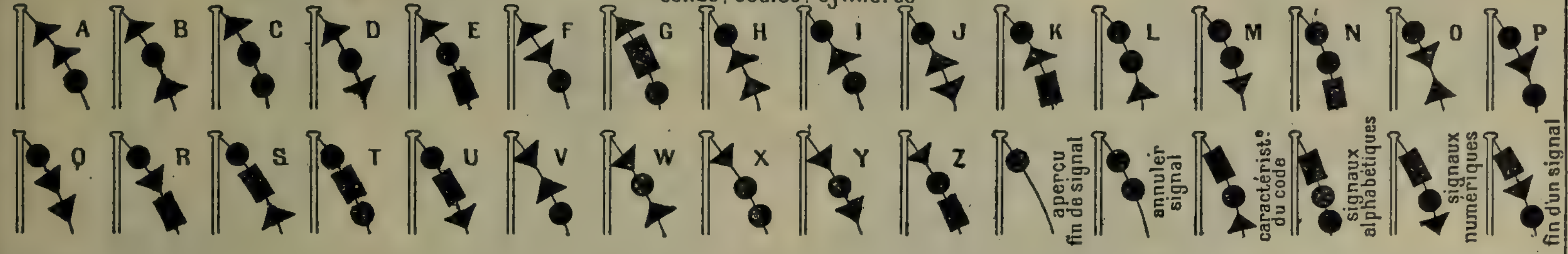
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z
aperçu
fin de signal
annuler
signal
caractéristᵉ
du code
signaux
alphabétiques
signaux
numériques
fin d'un signal

## SIGNAUX DE JOUR DE LA FLOTTE FRANÇAISE

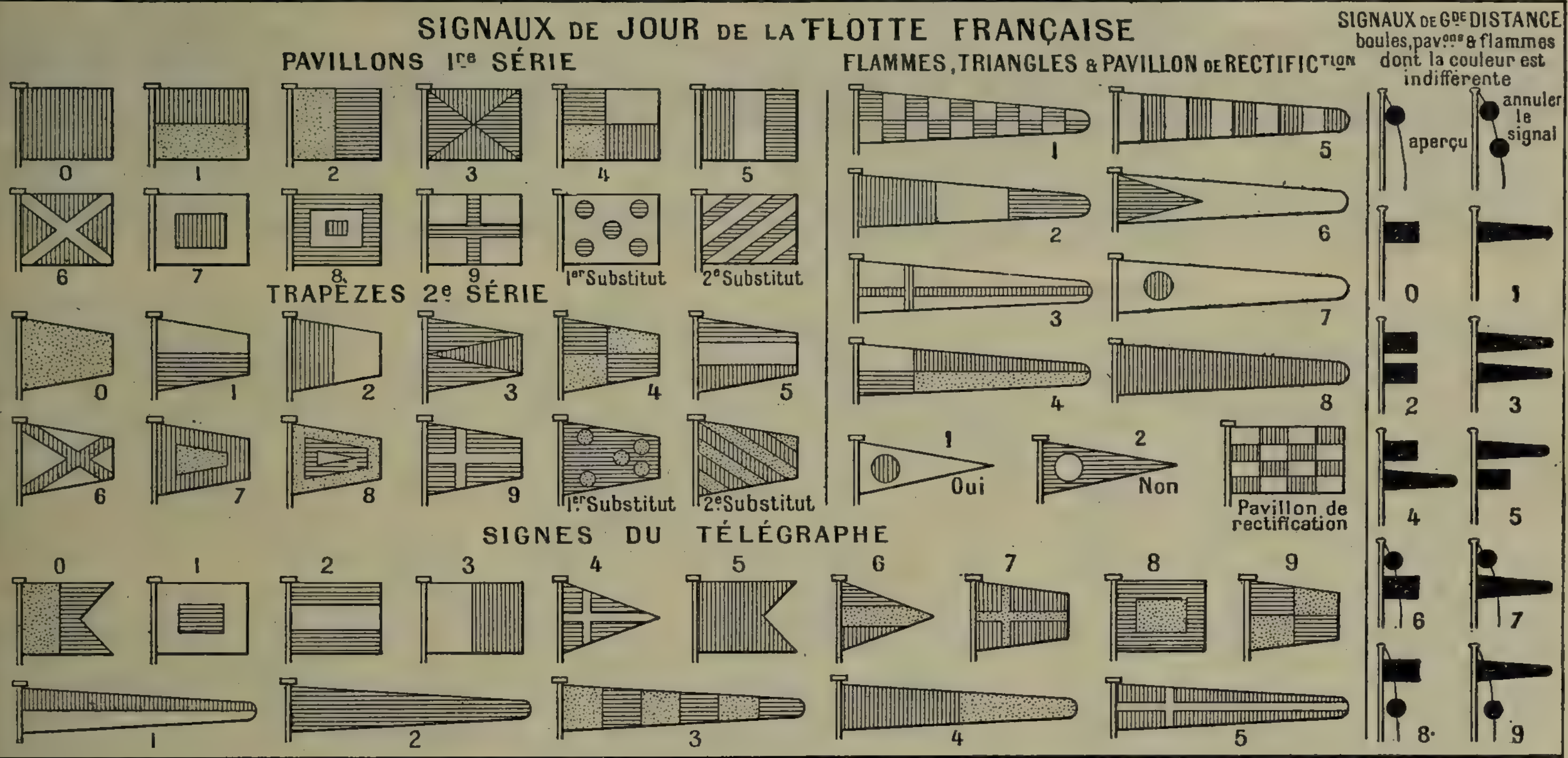
SIGNAUX DE Gᴰᴱ DISTANCE
boules, pavᵒⁿˢ & flammes
dont la couleur est
indifférente
PAVILLONS Iʳᵉ SÉRIE
0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
1ᵉʳ Substitut
2ᵉ Substitut
TRAPÈZES 2ᵉ SÉRIE
0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
1ᵉʳ Substitut
2ᵉ Substitut
FLAMMES, TRIANGLES & PAVILLON DE RECTIFICᵀᴵᴼᴺ
1
5
2
6
3
7
4
8
1
Oui
2
Non
Pavillon de
rectification
aperçu
annuler
le
signal
0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
SIGNES DU TÉLÉGRAPHE
0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
1
2
3
4
5

## CARACTÉRISTIQUE DES SIGNAUX INTERNATIONAUX DE GRANDE DISTANCE

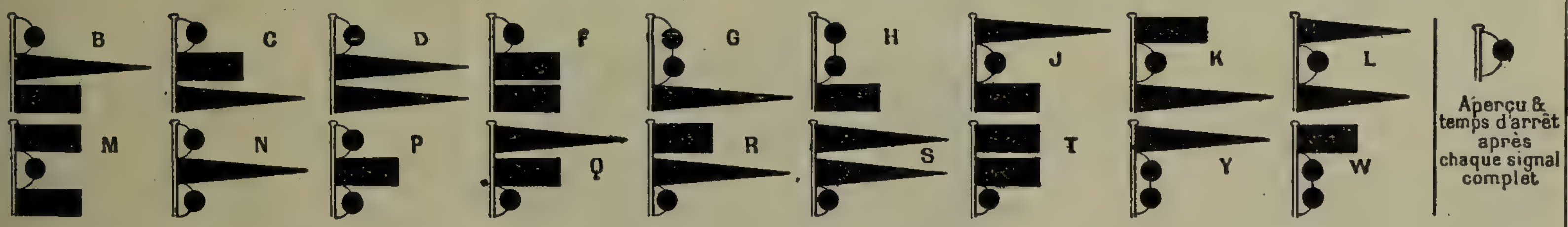
B
C
D
F
G
H
J
K
L
M
N
P
Q
R
S
T
Y
W
Aperçu &
temps d'arrêt
après
chaque signal
complet

## SIGNAUX A BRAS

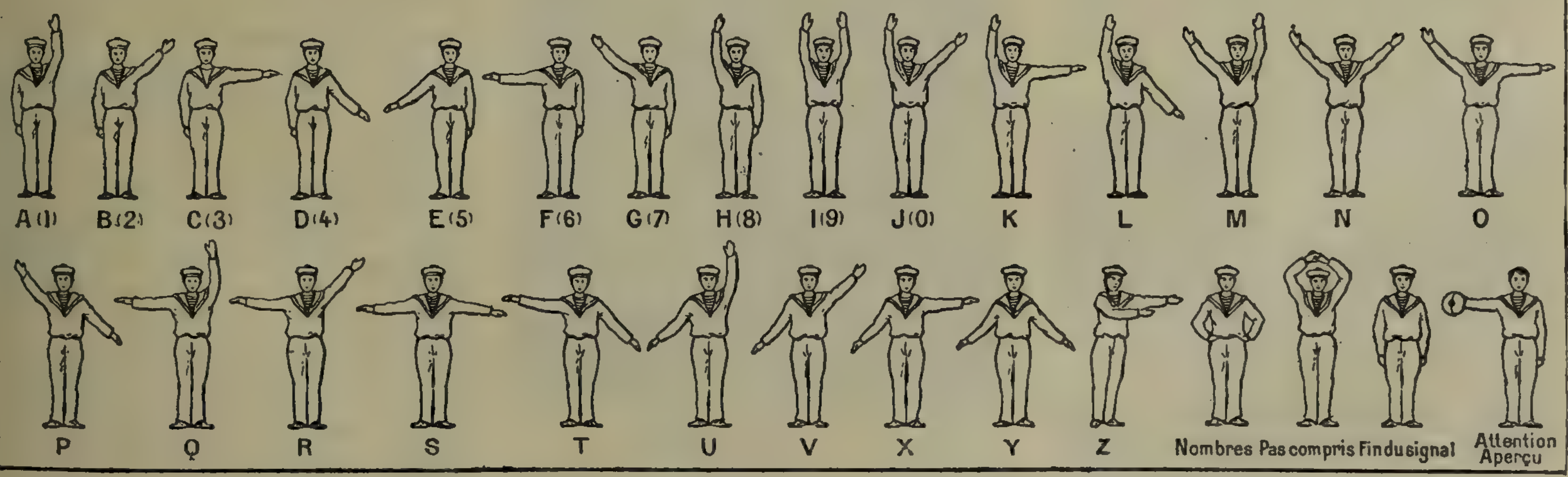
A(1)
B(2)
C(3)
D(4)
E(5)
F(6)
G(7)
H(8)
I(9)
J(0)
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z
Nombres
Pas compris
Fin du signal
Attention
Aperçu

Pour l'interprétation des couleurs, voir la planche BLASON. (V. MARINE, NAVIRE, MARÉE, etc.)

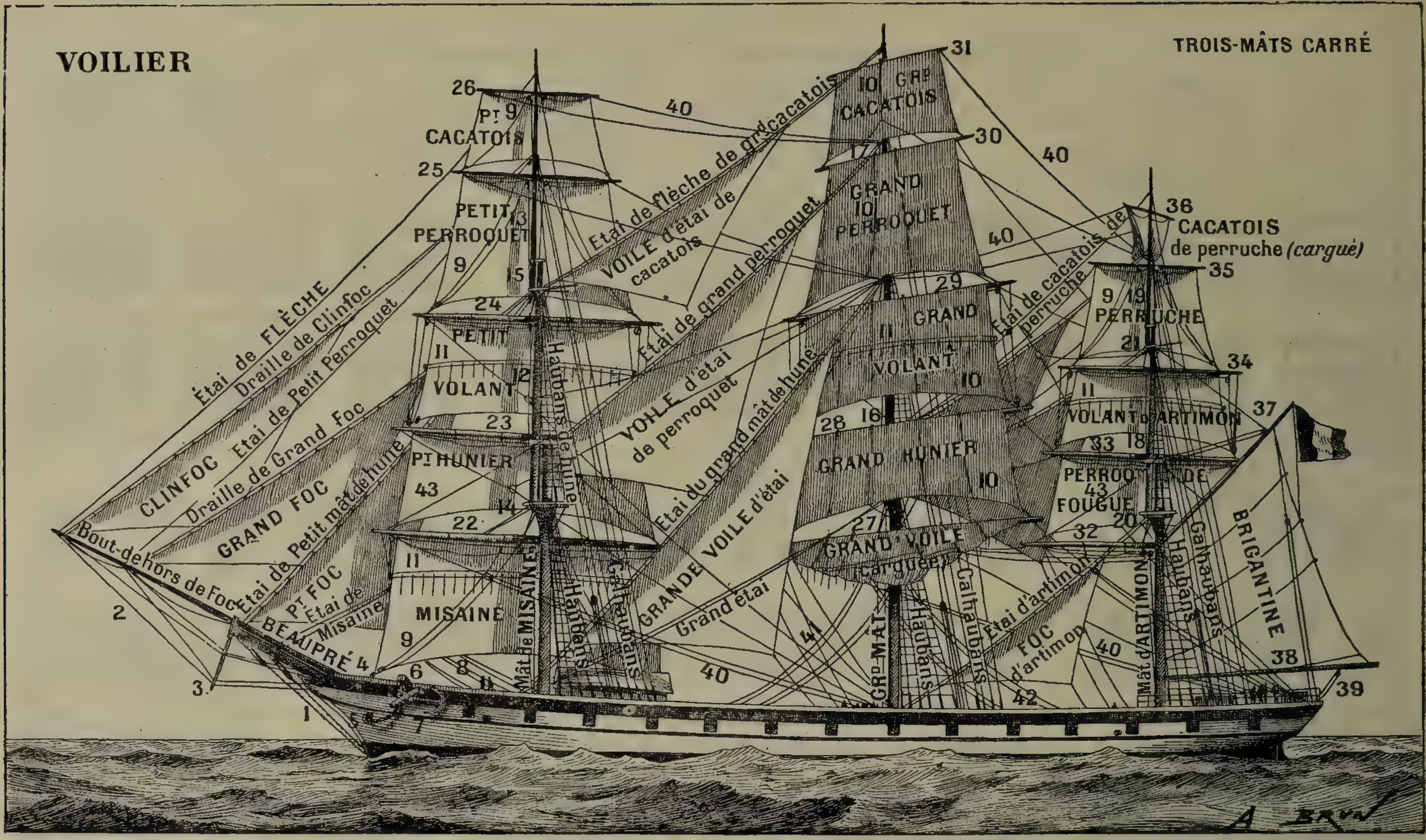

1. Sous-barbe. — 2. Martingale. — 3. Arc-boutant de martingale. — 4. Amure de misaine. — 5. Écubier. — 6. Bossoir. — 7. Ancre. — 8. Écoutes de foc. — 9. Cargue-point. — 10. Cargue-fond. — 11. Ris. — 12. Petit mât de hune. — 13. Mât de petit perroquet. — 14. Hune de misaine. — 15. Barres de petit perroquet. — 16. Grand mât de hune. — 17. Mât de grand perroquet. — 18. Mât de perroquet de fougue. — 19. Mât de perruche. — 20. Hune d'artimon. — 21. Barres de perruche. — 22. Vergue de misaine. — 23. Vergue de petit hunier. — 24. Vergue de petit volant. — 25. Vergue de petit perroquet. — 26. Vergue de petit cacatois. — 27. Grande vergue. — 28. Vergue de grand hunier. — 29. Vergue de grand volant. — 30. Vergue de grand perroquet. — 31. Vergue de grand cacatois. — 32. Vergue d'artimon. — 33. Vergue de perroquet de fougue. — 34. Vergue de volant d'artimon. — 35. Vergue de perruche. — 36. Vergue de cacatois de perruche. — 37. Corne. — 38. Bôme ou gui. — 39. Ecoute de gui. — 40. Bras. — 41. Amure de grand'voile. — 42. Ecoute de grand'voile. — 43. Balancine. — V. MARINE, MER, etc.

sans fil a rendu ces communications beaucoup plus faciles et plus rapides.

— *Dr.* On distingue deux sortes de navigations : la navigation *maritime* ou *extérieure*, qui a lieu sur mer ; la navigation *fluviale* ou *intérieure*, qui a lieu, sans sortir du territoire continental, sur les fleuves, les rivières et les canaux. Chacune de ces navigations est soumise à des règles particulières.

*Navigation maritime.* V. MARINE *marchande.*

*Navigation fluviale.* La navigation fluviale est soumise au droit commun, au point de vue des rapports des voituriers, des voyageurs et des expéditeurs de marchandises.

Quant au régime spécial de la navigation intérieure, la loi a divisé en deux classes, suivant la nature des besoins qu'elles desservent, les voies navigables du territoire : 1° lignes principales : 2° lignes secondaires. Les premières sont administrées par l'Etat ; les autres peuvent être concédées, avec ou sans subvention, pour un temps limité, à des associations ou à des particuliers.

La police et l'usage des voies de navigation intérieure administrées par l'Etat ou concédées sont régis par des dispositions réglementaires, ainsi que par des arrêtés préfectoraux exécutoires après approbation par le ministre des travaux publics.

Aucun bateau ne peut naviguer sans être muni d'un certificat constatant qu'il a été immatriculé et jaugé dans les formes réglementaires.

— *Douanes.* Les droits dits « de navigation », perçus par l'administration des douanes, sont les suivants : 1° droit de *francisation ;* 2° droits de *quai ;* 3° droit de *congé* des bâtiments français ; 4° droit de *passeport* des bâtiments étrangers ; 5° droit de *permis* et *certificats* relatifs aux cargaisons des navires.

On distingue la navigation au *long cours*, la navigation au *cabotage*, et la navigation au *bornage*.

Sont réputés voyages au long cours ceux qui se font au delà des limites ci-après : au S., 30e degré de lat. nord ; au N., 72e degré de lat. nord ; à l'O., 15e degré de longitude du méridien de Paris ; à l'E., 44e degré de longitude du même méridien. — Pour le cabotage et le bornage, v. ces mots.

Des écoles d'hydrographie ont été créées par l'Etat dans certaines villes maritimes, pour faciliter aux marins qui aspirent au brevet de capitaine au long cours ou de maître au cabotage les moyens d'acquérir l'instruction théorique et pratique nécessaire.

— *Navigation aérienne.* L'art de voyager dans les airs, avec précision, est une des plus récentes découvertes humaines. Le ballon libre avec tous ses aléas, emporté au gré des vents sans que l'aéronaute puisse modifier sensiblement la marche de son appareil, ne pouvait offrir aucune sécurité ; au contraire, le ballon muni d'organes directeurs (*dirigeable*) (v. AÉROSTATION), ou l'*avion*, plus lourd que l'air (v. AVIATION), possèdent aujourd'hui une telle précision dans leur conduite, que l'on a pu organiser des services réguliers de transport (1919) : en France, par exemple, les lignes Paris-Londres, Paris-Bruxelles, Toulouse-Casablanca, etc. Bien que le dirigeable puisse convenir pour les grands voyages, son prix actuel lui fait préférer l'avion ou l'*hydravion* de grande capacité, capables d'enlever un poids de plusieurs tonnes, à la vitesse de 150 à 200 kil. ; l'appareil qui convient le mieux est à plusieurs moteurs (trois), mais pouvant voler avec un seul, atterrissant et partant facilement ; les moteurs doivent fonctionner environ 120 heures sans revision, et posséder avec la provision d'essence un rayon d'action de 900 kil. ; les voyageurs (quinze environ dans les avions omnibus) sont garantis dans une vaste cabine très confortable. Ce mode de navigation est applicable aux personnes, aux petits colis et aux lettres, et il réalise une économie de temps, surtout sur les trajets présentant un parcours maritime ; sur les trajets continentaux, le gain est nul, le chemin de fer étant encore plus rapide, et les avions commerciaux ne voyageant pas de nuit ; enfin, la navigation aérienne est indiquée dans les régions dépourvues des moyens de pénétration.

La navigation aérienne commerciale en France dépend du sous-secrétariat de l'aéronautique (service de la navigation aérienne) ; le rôle de l'Etat est d'assurer l'infrastructure des routes par l'établissement d'aérodromes, de ports, de phares et d'appareils de signalisation, par l'organisation des services météorologiques ; à l'Etat également revient la réglementation administrative (circulation aérienne, contrôle des appareils, délivrance des brevets aux pilotes, etc.) ; les compagnies privées chargées de l'exploitation fournissent le matériel et le personnel ; un système de primes leur assure les moyens de se développer.

**Navigation** (*Acte de*), loi maritime votée sous le protectorat de Cromwell (1651), et qui édictait en faveur de la marine marchande un régime protectionniste et même prohibitif.

**naviguer** [*ghé*] v. n. (lat. *navigare ;* de *navigium*, navire). Voyager sur mer, sur les grands fleuves. Diriger la marche d'un navire. Se comporter bien ou mal à la mer : *bateau qui navigue bien.*

**Naville** (Edouard-Henri), égyptologue suisse, né à Genève (1844-1906) [*Littérature de l'ancienne Egypte, Archéologie de l'Ancien Testament*].

**naville** [*ll* mll., *e*] n. f. (ital. *naviglio*). Petit canal d'irrigation.

**navipède** n. m. (du lat. *navis*, navire, et *pes*, *pedis*, pied). Sorte d'embarcation portative, composée de deux nacelles parallèles, d'une sellette et de deux rames.

**navire** n. m. (b. lat. *navilium ;* de *navis*). Vaisseau, bâtiment de mer : *les tempêtes dispersèrent les navires de l'Invincible Armada. Navire de charge*, bâtiment pouvant porter beaucoup de marchandises. V. MARINE *marchande*, NAVIGATION.

— ENCYCL. On appelle *portée en lourd* d'un navire le poids des marchandises susceptibles d'être embarquées tout en laissant le navire dans de bonnes conditions de navigabilité. Le poids du combustible nécessaire à la marche n'est pas compris dans l'évaluation de la portée en lourd ; l'unité employée est la tonne métrique.

Le poids d'un navire se détermine en calculant le poids du volume d'eau déplacé : on admet pour l'eau de mer la densité 1,026 ; le poids du navire s'appelle aussi *déplacement.* V. TONNAGE.

**navrance** n. f. Chose navrante ; état d'une personne navrée.

**navrant** [*vran*], **e** adj. Qui cause une vive affliction : *spectacle navrant.*

**navrer** [*vré*] v. a. (de l'anc. h. allem. *narwe*, cicatrice [a signifié d'abord *blesser*]). Causer une extrême affliction : *cette mort m'a navré.*

**Nawanagar,** v. de l'empire anglais des Indes (prov. de Bombay), ch.-l. de l'Etat indigène homonyme ; 46.000 h. Port sur le golfe de Katch.

**Naxos** [*nak-soss*] ou **Naxia,** île grecque de l'Archipel, la plus grande des Cyclades ; 20.000 h. (*Naxiens*). Marbre, émeri. V. pr. *Naxos ;* 2.200 h. Port. Commerce d'oranges, raisins, cédrats.

**Nay** [*na-ï*], ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. de Pau, sur le gave de Pau ; 3.810 h. Ch. de f. M. Patrie d'Abadie. — Le cant. Est a 15 comm., et 12.110 h. ; le cant. Ouest, 10 comm., et 10.840 h.

**Nayarit,** Etat du Mexique, sur la côte de l'océan Pacifique. Capitale *Tapic.*

**naye** [*nè-i*] n. f. Veine de matières étrangères dans un lit d'ardoise. Veine supérieure de houille.

**Naye** [*nè*] (ROCHERS DE), pyramide rocheuse de la Suisse (cant. de Vaud), au-dessus de Montreux ; 2.045 m. d'alt. Beau panorama sur le Léman et les Alpes. Jardin alpin. Funiculaire.

**Nazaréen, enne** [*ré-in, è-ne*], personne née à Nazareth.

**nazaréen, enne** [*ré-in, è-ne*] n. Nom que les Juifs donnaient aux premiers chrétiens, par allusion à Jésus de Nazareth : *le culte des nazaréens.* Membre d'une secte chrétienne de Jérusalem qui alliait le mosaïsme à la doctrine évangélique. (Syn. de NAZARÉISTE et NAZIRÉEN.) Adj. : *légende nazaréenne.*

**nazaréenne** (*école*), école moderne de peinture en Allemagne, représentée par Overbeck, Schadow, Veit, Schnorr, etc., qui, en 1812, fondèrent à Rome la confrérie de San-Isidoro, et tentèrent de faire revivre l'idéalisme naïf des peintres du XIVe et du XVe siècle.

**nazaréisme** [*is-me*] n. m. Doctrine des nazaréens.

**nazaréiste** n. m. V. NAZARÉEN.

**Nazareth** [*rèt'*], v. de la Palestine ; 10.000 h. (*Nazaréens*). Ce fut la résidence de la Sainte Famille jusqu'au baptême de Jésus. En 1799, Junot et Murat battirent aux environs une armée turque.

**Nazareth,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 5.150 h. Dentelles ; fabriques de couvertures ; manufactures de tabacs.

**Nazelles** [*zè-le*], comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 20 kil. de Tours, au-dessus de la Cisse ; 1.280 h. Vins blancs.

**Nazianze,** anc. v. de la Cappadoce (Asie Mineure). Patrie de saint Grégoire de Nazianze.

**nazière** n. f. Lieu où l'on tend des nazes ou nasses.

**nazir** n. m. Cour souveraine de Perse. A Constantinople, chef d'un département ministériel. Gouverneur d'un district musulman. Chez les Hébreux, personne qui avait été l'objet de la consécration dite *naziréat.*

**naziréat** ou **nazaréat** [*ré-a*] n. m. Consécration par laquelle, aux termes de la loi de Moïse (*Nombres*, VI, 1-21), un Israélite pouvait se consacrer à Dieu pour une période fixée par lui-même. Cette période.

**naziréen** n. m. V. NAZARÉEN.

**nazirie** [*rî*] n. f. Fonction de nazir ; district soumis à sa juridiction.

**Nb,** symbole chimique du *niobium.*

**N. B.,** abréviation des mots *nota bene.*

**N. C.,** abréviation des mots *notable commerçant.*

**N.-D.,** abréviation de *Notre-Dame*, en parlant de la Vierge.

**Ndris** ou **Ndis,** population nègre du Congo, sur la haute Sangha et au N. de l'Oubangui.

**N.-E.,** abréviation de *Nord-Est.*

**ne** conj. Ni. (Vx.)

**ne** (du lat. *non*, non) adv. de négation, qui se joint au verbe, et qui est ordinairement accompagné

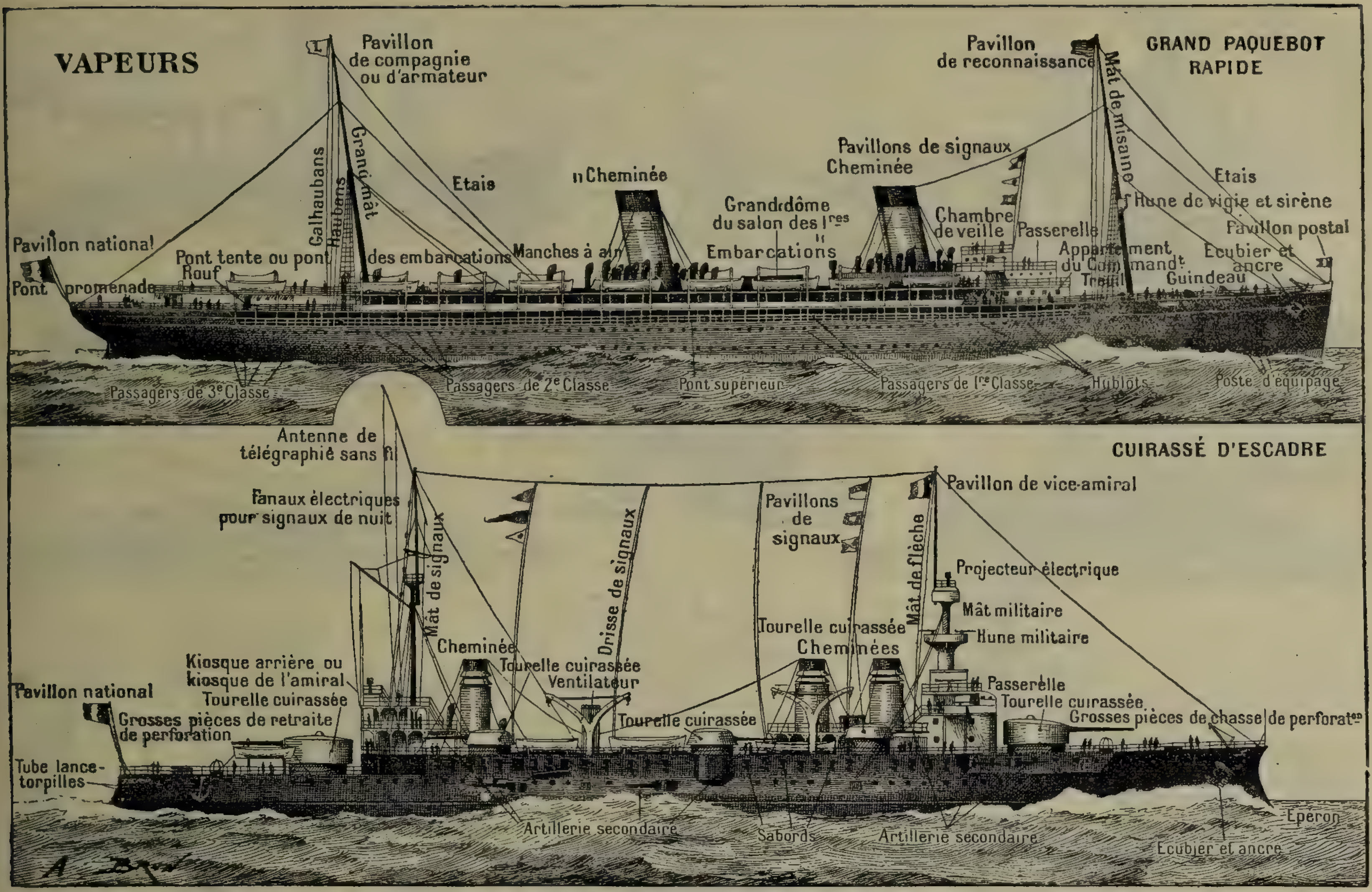
VAPEURS
GRAND PAQUEBOT RAPIDE
Pavillon de compagnie ou d'armateur
Pavillon de reconnaissance
Mât de misaine
Pavillons de signaux
Cheminée
Etais
Cheminée
Grand dôme du salon des Ires
Chambre de veille
Passerelle
Hune de vigie et sirène
Pavillon postal
Grand mât
Galhaubans
Haubans
Pavillon national
Pont tente ou pont des embarcations
Rouf
Pont promenade
Manches à air
Embarcations
Appartement du Command<sup>t</sup>
Treuil
Ecubier et ancre
Guindeau
Passagers de 3e Classe
Passagers de 2e Classe
Pont supérieur
Passagers de Ire Classe
Hublots
Poste d'équipage
CUIRASSÉ D'ESCADRE
Antenne de télégraphie sans fil
Fanaux électriques pour signaux de nuit
Mât de signaux
Drisse de signaux
Pavillons de signaux
Pavillon de vice-amiral
Mât de flèche
Projecteur électrique
Mât militaire
Hune militaire
Tourelle cuirassée
Cheminées
Cheminée
Tourelle cuirassée
Ventilateur
Kiosque arrière ou kiosque de l'amiral
Pavillon national
Tourelle cuirassée
Grosses pièces de retraite de perforation
Tourelle cuirassée
Passerelle
Tourelle cuirassée
Grosses pièces de chasse de perforat<sup>on</sup>
Tube lance-torpilles
Artillerie secondaire
Sabords
Artillerie secondaire
Eperon
Ecubier et ancre
A. Brun

V. MARINE, MER, NAVIGATION, MARÉE, etc.

des mots *pas*, *point*, *rien*, *aucun*, *nul*, *personne*, ou autres mots équivalents. V. NÉGATION.

**né, e** adj. (de *naître*). *Né pour*, qui a des aptitudes spéciales pour : *être né pour les armes*. *Bien né*, qui est d'une famille honorable. *Mal né*, qui a des inclinations vicieuses : *enfant mal né*. *Personne qui n'est pas née*, qui n'est pas d'extraction noble. ALLUS. LITTÉR. :

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né ?

Vers de la fable de La Fontaine *le Loup et l'Agneau* (se dit pour se disculper d'une faute qu'on s'est trouvé dans l'impossibilité matérielle de commettre).

**Neagh** (LAC), situé en Irlande (prov. d'Ulster) ; 397 kil. carr. Il a pour déversoir le fleuve Bann.

**Neander** [*né-an-dèr*] (David MENDEL, dit Jean-Auguste-Guillaume), théologien allemand, né à Gœttingue, m. à Berlin (1789-1850). Il a publié une *Vie de Jésus* qui fut traduite en français.

**Neanderthal,** vallée du bassin de la Dussel, affl. du Rhin, où l'on a découvert des restes humains fossiles (époque quaternaire). L'*homme de Neanderthal*, dont le crâne est remarquablement dolichocéphale, serait le type de l'une des plus anciennes races humaines.

**néanmoins** [*moin*] conj. (de *néant*, et *moins*). Toutefois, pourtant, cependant.

**néant** [*né-an*] n. m. (du lat. *ne*, non, et *ens*, *entis*, être). Rien, ce qui n'existe point. *Tirer du néant*, créer. *Tirer quelqu'un du néant*, l'élever d'une situation abjecte ou infime à une honorable position. *Homme de néant*, homme de peu de mérite, de rien. *Le néant des grandeurs*, leur fragilité. *Mettre à néant*, annuler : *mettre à néant une procédure vicieuse*.

**Néant,** comm. du Morbihan, arr. et à 12 kil. de Ploërmel ; 1.570 h. Ch. de f. Et.

**néantise** [*ti-ze*] n. f. Nullité, absence de facultés. Paresse extrême. (Vx.)

**néarctique** adj. (du gr. *neos*, nouveau, et de *arctique*). Qui appartient à la partie septentrionale du nouveau monde.

**Néarque,** navigateur crétois, amiral d'Alexandre le Grand. Il suivit le roi de Macédoine dans l'Inde, et fit l'exploration des côtes d'Asie, de l'Indus à l'Euphrate, en cinq mois.

**Néarque,** personnage du *Polyeucte* de Corneille. C'est un jeune seigneur arménien qui, chrétien, conduit Polyeucte au baptême.

**néarthrose** [*trô-ze*] n. f. (du gr. *neos*, nouveau, et *arthron*, articulation). Articulation de nouvelle formation, qui se développe parfois quand il y a défaut de consolidation d'un os fracturé.

**Neath,** v. de la Grande-Bretagne (pays de Galles), sur la rivière homonyme ; 18.900 h. Métallurgie, houille.

**Neauphle-le-Château,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 2 kil. de Rambouillet ; 1.240 h. Ch. de f. Et.

**nébalie** [*lî*] n. f. Genre de crustacés des mers tempérées, très comprimés, à carapace bivalve.

**nébel** n. f. Harpe en usage chez les Hébreux, etc.

**Nébo,** montagne de Palestine, à l'E. du Jourdain, sur laquelle Moïse mourut en contemplant de loin la Terre promise, dans laquelle Dieu lui avait annoncé qu'il n'entrerait pas. (*Bible.*)

**Nébraska,** un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 1.296.000 h. Capit. *Omaha*. Grande production de céréales.

**Nébraska** (la), rivière des Etats-Unis, formée par les deux Platte du Nord et du Sud, nées dans les montagnes Rocheuses ; se jette dans le Missouri ; 1.400 kil.

**nébride** n. f. (du gr. *nebris*, *idos*, peau de faon). *Antiq. gr.* Peau de faon que portaient les chasseurs, les prêtres de Déméter aux mystères d'Eleusis, les bacchantes, etc. Attribut de Dionysos et de sa suite.

**nébrie** [*brî*] n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant cent vingt-cinq espèces de l'hémisphère boréal, qui vivent au bord des eaux, surtout dans les montagnes.

**nébulaire** [*lè-re*] adj. Qui a rapport à une nébuleuse : *matière nébulaire*.

**nébulé, e** adj. (du lat. *nebula*, nuage). *Blas.* Se dit d'une surface dont les bords sont découpés en lignes sinueuses et parallèles, rappelant les ondulations des nuages.

**nébules** n. f. pl. (du lat. *nebula*, nuage). Ornements d'architecture en forme de festons pendants, arrondis et ondulés. V. la planche ORNEMENTS.

**nébuleuse** [*leu-ze*] n. f. (du lat. *nebula*, nuage). Amas d'étoiles indistinctes : *la Voie lactée est une nébuleuse*.

— ENCYCL. Certains amas d'étoiles qui nous apparaissent sous forme de masses blanchâtres sont *résolubles*, c'est-à-dire qu'à l'aide d'instruments puissants on peut distinguer les étoiles qui constituent l'amas ; d'autres masses nous semblent, au contraire, *non résolubles* : ces dernières sont appelées *nébuleuses*. Les nébuleuses ont donné naissance à de nombreuses théories. Laplace a imaginé la théorie de la condensation d'une nébuleuse en rotation, pour arriver à la constitution de notre système solaire. On connaît aujourd'hui plus de 10.000 nébuleuses.

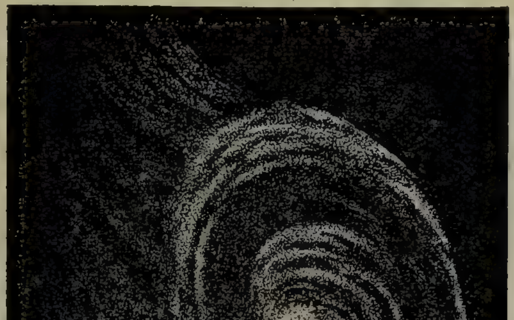

Nébuleuse spirale.

**nébuleusement** [*ze-man*] adv. D'une manière nébuleuse.

**nébuleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. (lat. *nebulosus*). Obscurci par les nuages : *ciel nébuleux*. *Fig.* Soucieux : *front nébuleux*. Peu intelligible : *la philosophie allemande est souvent nébuleuse*.

**nébulosité** [*zi-té*] n. f. (lat. *nebulositas*). Nuage ou obscurcissement léger : *les nébulosités qui environnent les comètes*. *Fig.* Manque de clarté : *la nébulosité des idées*.

— ENCYCL. La nébulosité ou *degré de nébulosité* est la fraction de ciel couverte par des nuages, à un moment donné. Elle se compte de 0 à 10. Si l'on trace à la surface de la terre des courbes d'égale nébulosité (*isonèphes*), on constate que la nébulosité se répartit en zones sensiblement parallèles à l'équateur.

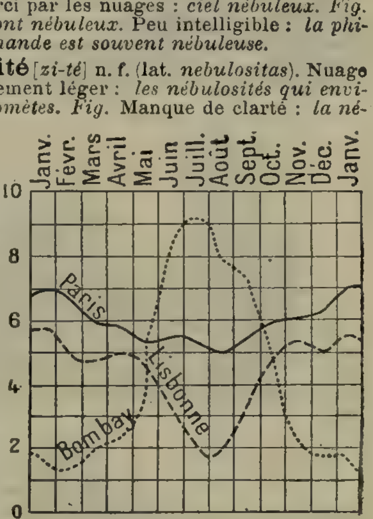

**nec deus intersit, nisi dignus vindice nodus,** mots lat. signif. : *Ne faites intervenir un dieu que si le drame est digne d'être dénoué par une telle décision*. Précepte d'Horace, dans l'*Art poétique* (v. 191), à propos de la tragédie. Il recommande par là aux auteurs tragiques d'user avec prudence, dans leur dénouement, du *Deus ex machina*.

**nécessaire** [*sè-sè-re*] adj. (lat. *necessarius*). Dont on a absolument besoin : *la respiration est nécessaire à la vie*. Qui arrive infailliblement : *la chaleur est l'effet nécessaire du feu*. Qui ne peut pas ne pas être : *les vérités nécessaires de la raison*. Très utile : *se rendre nécessaire*. *Il est nécessaire*, il faut. Subst. Personne qui s'entremet d'une manière importune. *Faire le nécessaire*, *trancher du nécessaire*, se donner des airs d'importance. N. m. Ce qui est indispensable pour les besoins de la vie : *manquer du nécessaire*. Ce qui ne peut pas ne pas être : *le nécessaire s'oppose au contingent*. Boîte qui ren-

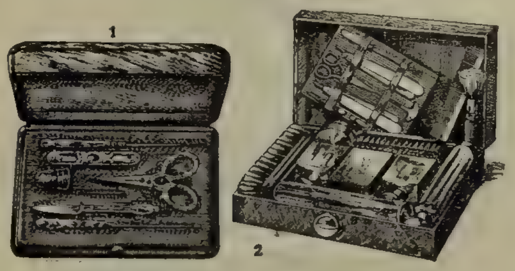

Nécessaires : 1. A ouvrage ; 2. De toilette.

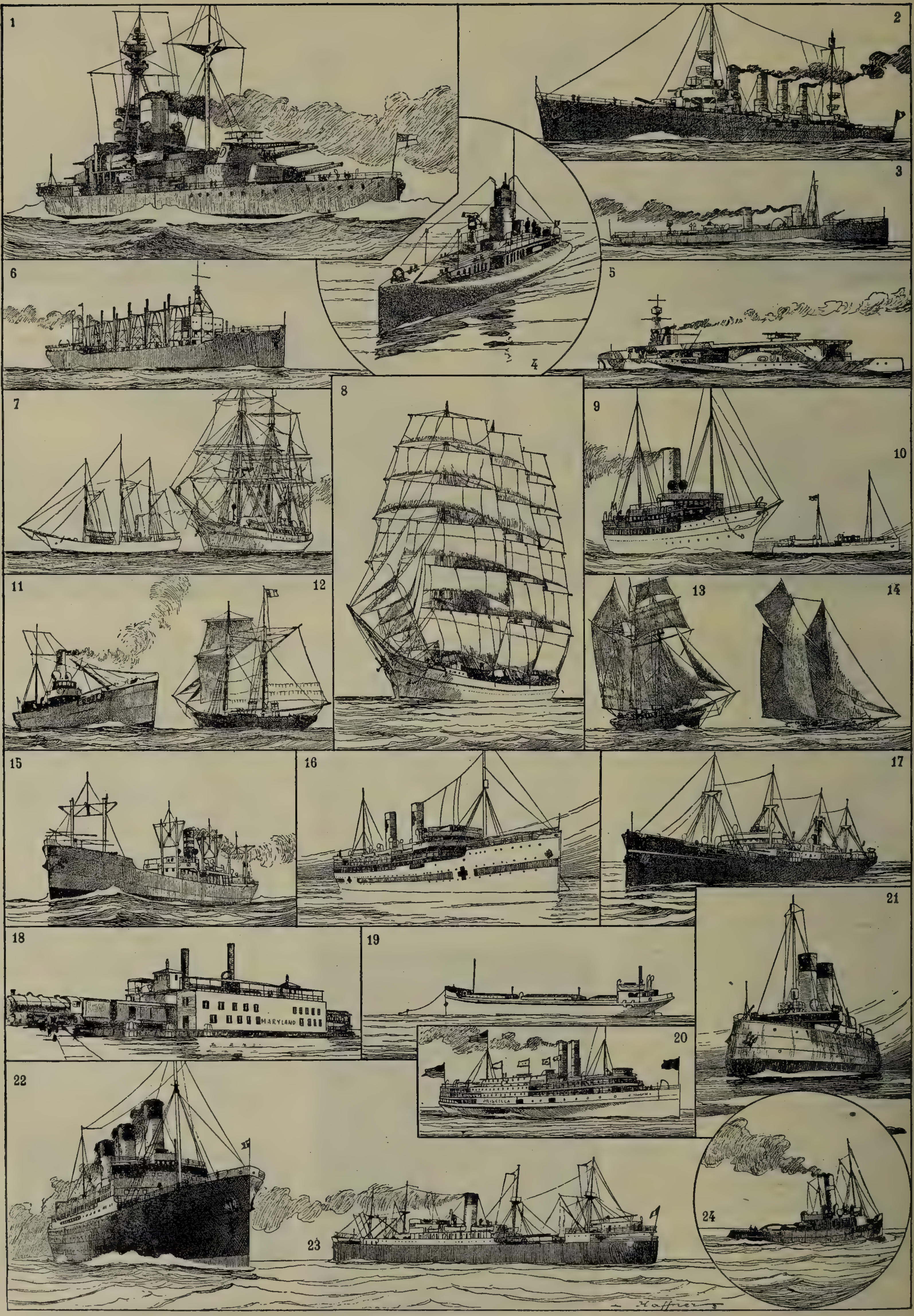
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
MARYLAND
19
20
PRISCILLA
21
22
23
24
Haffner

PRINCIPAUX TYPES DE NAVIRES.

1. Cuirassé ; 2. Croiseur ; 3. Torpilleur ; 4. Sous-marin ; 5. Navire porte-avion (camouflé) ; 6. Charbonnier d'escadre ; 7. Navires d'explorations polaires ; 8. Voilier long courrier ; 9. Yacht à vapeur ; 10. Yacht à moteur ; 11. Vapeur de pêche ; 12. Morutier ; 13. Yacht de croisière ; 14. Yacht de course ; 15. Cargo ; 16. Navire hôpital ; 17. Cargo à moteur Diesel ; 18. Ferry-boat ; 19. Chaland de mer ; 20. Vapeur fluvial ; 21. Brise-glace ; 22. Paquebot poste ; 23. Paquebot mixte ; 24. Remorqueur de haute mer. V. CROISEUR, CUIRASSÉ, MARINE, PAQUEBOT, SOUS-MARIN, TORPILLEUR, etc.

ferme divers objets utiles ou commodes, pour divers usages, divers travaux : *nécessaire à ouvrage, nécessaire de toilette, nécessaire d'armes.* ANT. **Superflu, inutile.**

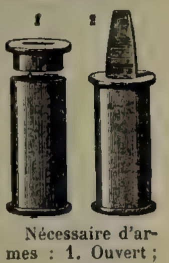

Nécessaire d'armes : 1. Ouvert ; 2. Fermé, muni de son tournevis.

**nécessairement** [*sè-sè-re-man*] adv. Par un besoin absolu : *il faut nécessairement manger pour vivre.* Par une conséquence rigoureuse : *le soleil luit, nécessairement il fait jour.* ANT. **Inutilement.**

**nécessarien** [*sè-sa-ri-in*] n. et adj. m. Membre d'une secte chrétienne qui affirmait que les êtres moraux agissent par nécessité et non librement.

**nécessitant** [*sè-si-tan*], **e** adj. Qui nécessite. *Théol.* Se dit d'une grâce qui ôte la liberté de faire le mal.

**nécessitation** [*sè-si-ta-si-on*] n. f. *Philos.* Action de déterminer nécessairement.

**nécessité** [*sè-si-té*] n. f. (lat. *necessitas*). Caractère de ce dont on ne peut se passer : *l'eau est de première nécessité.* Ce qu'il est impossible d'éviter, force invincible de ce qui s'impose inévitablement : *céder à la nécessité.* Contrainte : *obéir par nécessité.* Indigence, dénuement : *extrême nécessité. Objets de première nécessité,* objets dont il est difficile ou impossible de se passer. Loc. adv. : *De toute nécessité,* nécessairement. *Par nécessité,* à cause d'un besoin pressant. *Sans nécessité,* sans qu'il soit nécessaire. N. f. pl. Besoins naturels : *faire ses nécessités.* PROV. : **Nécessité est mère d'industrie**, dans un cas pressant, on devient ingénieux. V. LOI.

**Nécessité,** divinité allégorique, fille de la Fortune, déesse de la Fatalité. On la représentait tenant dans ses mains de bronze des chevilles et des coins de fer.

**nécessiter** [*sè-si-té*] v. a. Rendre nécessaire : *nécessiter une grande dépense.* Contraindre par nécessité invincible : *la grâce ne nécessite point la volonté.* Impliquer nécessairement.

**nécessiteux, euse** [*sè-si-teû, eu-ze*] adj. Qui manque des choses nécessaires à la vie : *personne nécessiteuse.* Où l'on manque des choses nécessaires : *une vie nécessiteuse.* N. m. pl. *Les nécessiteux,* les indigents.

**Néchao** [*ka-o*] ou **Niko Ier,** roi de Saïs et de Memphis (VIe s. av. J.-C.). — NÉCHAO II, roi d'Egypte de la 26e dynastie, monté sur le trône en 611, m. en 595, fils de Psammétique Ier. Il est resté célèbre par sa tentative de percement de l'isthme de Suez, et par le voyage entrepris sous son règne et à son instigation par des Phéniciens autour de l'Afrique.

**Néchin,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai) ; 2.260 h. Huileries, lin.

**neck** n. m. (en angl. *col*). *Géol.* Perforation des couches superficielles de l'écorce terrestre, due à des phénomènes explosifs.

**Neckar** (le), riv. d'Allemagne, née entre la Forêt-Noire et le Jura souabe, passe à Tubingen, Cannstadt, Heidelberg, et se jette dans le Rhin (riv. dr.), à Mannheim ; cours 360 kil.

**Necker** [*kèr*] (Jacques), financier et ministre français, né à Genève, m. à Coppet (1732-1804). Banquier à Paris, il avait une grande réputation d'habileté et de probité. Ministre une première fois en 1777, il sut inspirer une grande confiance, mais dut se retirer en 1781 devant les nombreux ennemis qu'il s'était attirés à la cour par sa politique d'économies. Rappelé quelques jours après la prise de la Bastille, il rentra à Paris au milieu des acclamations populaires, mais il devint bientôt suspect à la cour et, de nouveau quitta le pouvoir, en 1790. Dans ses deux ministères, il fit preuve de bon vouloir, et tenta de réaliser des réformes utiles, mais insuffisantes. On lui doit un célèbre *Compte rendu* et un *Traité de l'administration des finances de la France.* — Sa femme, Suzanne CURCHOD, née à Crassier, m. près de Lausanne (1739-1794), femme de lettres et moraliste, s'est rendue célèbre par son esprit et sa bienfaisance ; sa fille fut Mme de Staël.

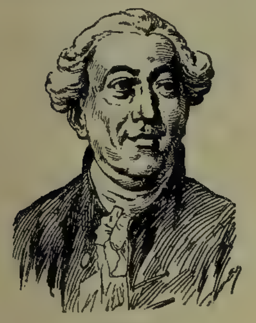

Necker.

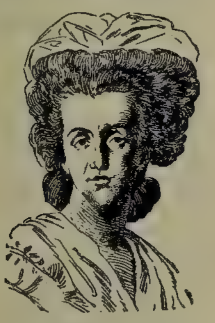

Mme Necker.

**Necker** (*hôpital*), fondé à Paris, rue de Sèvres, en 1778, par Mme Necker, à qui Louis XVI avait donné à cette fin 42.000 francs.

**Necker de Saussure** (Albertine-Adrienne), femme de lettres et éducatrice française, née à Genève (1766-1846), cousine de Mme de Staël, et auteur de l'*Education progressive.* Elle a traduit le *Cours de littérature dramatique de Schlegel.*

**nec mortale sonans,** mots lat. signif. : *Dont la voix n'a pas l'accent de celle des mortels.* Hémistiche de Virgile (*Enéide*, VI, 50). Il exprime ainsi l'effet de l'enthousiasme qui saisit la sibylle au moment où elle est animée de l'esprit prophétique. On rappelle cette expression à propos des grands orateurs, des grands poètes, etc.

**nec pluribus impar,** mots lat. signif. : *Non inégal à plusieurs soleils.* C'est-à-dire *supérieur à tout le monde, au-dessus du reste des hommes.* Orgueilleuse devise de Louis XIV, qui accompagnait son emblème : un soleil dardant ses rayons sur le globe. Louis XIV lui donne dans ses *Mémoires* un sens différent : « *Je suffirai à éclairer encore d'autres mondes.* »

**nec plus ultra,** mots lat. signif : *Non plus loin ; non au delà.* Inscription gravée par Hercule, selon la Fable, sur les monts Calpé et Abyla, qu'il crut être les bornes du monde, et qu'il sépara pour joindre l'Océan à la Méditerranée. Sert à désigner un terme qui n'a pas été ou ne saurait être dépassé : *cette statue est le nec plus ultra de l'élégance.* (On dit aussi NON PLUS ULTRA.)

**nécro** (du gr. *nekros, mort*), préfixe qui signifie MORT.

**nécrobie** [*bi*] n. f. Genre de coléoptères térédiles, renfermant de petits cléridés qui vivent dans les matières en décomposition : *la nécrobie à col roux est commune en France sur les cadavres desséchés.*

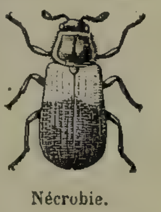

Nécrobie.

**nécrobiose** [*ô-ze*] n. f. (du gr. *nekros*, mort, et *biosis*, action de vivre). Ensemble des processus qui, commençant par une atteinte irréparable à la vie normale, conduisent plus ou moins vite à la mort définitive.

— ENCYCL. La nécrobiose est déterminée, localement, par une abolition de la circulation, sans infection ; elle affecte deux modes principaux : dans le premier, l'activité vitale s'éteint progressivement sans altération, et ce sont les *processus histolytiques* (v. NÉCROSE) ; dans le second, elle est altérée et dégénère avant de disparaître, et ce sont les *processus métamorphotiques* ou *de dégénérescence.*

**nécrobiotique** adj. Qui a rapport à la nécrobiose : *transformation nécrobiotique des tissus.*

**nécrocome** n. m. (du gr. *nekros*, mort, et *komein*, soigner). Salle où l'on expose les cadavres, en attendant l'apparition des signes certains de la mort.

**nécrode** n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, voisins des nécrophores, et qui vivent dans les cadavres des gros animaux.

**nécrographie** [*fî*] n. f. (du gr. *nekros*, mort, et *graphein*, écrire). Etude, description des corps morts.

**nécrolâtre** n. et adj. (du gr. *nekros*, mort, et *latreuin*, adorer). Personne qui rend aux morts un culte exagéré.

**nécrolâtrie** [*tri*] n. f. (de *nécrolâtre*). Culte des morts. Manie du nécrolâtre.

**nécrolâtrique** [*ke*] adj. Qui appartient à la nécrolâtrie : *culte nécrolâtrique.*

**nécrologe** n. m. (du gr. *nekros*, mort, et *logos*, discours). Liste contenant les noms des morts. Ouvrage consacré à la mémoire des hommes célèbres morts récemment : *le Nécrologe de Port-Royal. Fig.* Longue série de décès.

**nécrologie** [*ji*] n. f. (de *nécrologe*). Livre, registre où l'on inscrit le nom des morts. Revue de toutes les personnes de distinction mortes dans un certain espace de temps : *nécrologie de l'année, du mois, du jour.* Ecrit consacré à un ou plusieurs défunts.

**nécrologique** adj. Qui appartient à la nécrologie : *article nécrologique.*

**nécrologue** [*lo-ghe*] n. m. Auteur de nécrologies.

**nécromancie** [*si*] n. f. (du gr. *nekros*, mort, et *manteia*, divination). Art, prétendu, d'évoquer les morts pour en obtenir la connaissance de l'avenir.

— ENCYCL. La plupart des peuples anciens croyaient sinon à l'immortalité de l'âme, du moins à l'existence du *double* ou *ombre*, c'est-à-dire d'une effigie, d'une matière impalpable que le défunt laissait après lui, et qui errait autour du tombeau, ou çà et là dans l'espace, si on ne lui avait pas rendu les devoirs qui lui étaient dus. On pouvait évoquer ces âmes, et les interroger sur les choses de l'au-delà. La nécromancie était très en usage chez les Grecs. C'est ainsi que, dans Homère, Ulysse évoque l'ombre de Tirésias. Les anciens Juifs pratiquèrent de bonne heure la nécromancie ; avant la bataille de Gelboé, Saül va trouver la pythonisse d'Endor et lui ordonne d'évoquer l'ombre de Samuel. Les nécromanciens ont joué un grand rôle dans tout le moyen âge. De nos jours, certains spirites prétendent évoquer et interroger les âmes des morts. V. SPIRITISME.

**nécromancien, enne** [*si-in, è-ne*] n. Personne qui fait de la nécromancie.

**nécromant** [*man*] n. m. Syn. de NÉCROMANCIEN.

**Nécromant** (*le*), comédie en cinq actes, en vers, de l'Arioste, une des mieux conçues et des plus gaies de son théâtre, celle où il crée véritablement la comédie de caractère.

**nécromantique** adj. Qui tient aux pratiques des nécromants.

**nécropathie** [*ti*] n. f. (du gr. *nekros*, mort, et *pathos*, affection). Disposition à la nécrose, et spécialement à la nécrose des os.

**nécrophage** adj. (du gr. *nekros*, mort, et *phagein*, manger). Se dit des animaux qui vivent de cadavres : *insectes nécrophages.*

— ENCYCL. Les insectes nécrophages sont aussi bien ceux qui vivent sur des cadavres à tous leurs états, que ceux qui s'y développent seulement à l'état de larves. Tantôt, ils se tiennent sur les cadavres seulement pour dévorer les larves des mouches qui y pondent (tels les staphylins) ; tantôt, ils viennent y pondre leurs œufs (tels les dermestes, les nécrophores, etc.) ; tantôt, enfin, ils recherchent les cadavres en décomposition pour en faire leur nourriture.

**nécrophile** n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, qui habitent les régions montagneuses, et qui vivent surtout d'escargots morts.

**nécrophilie** [*fi-lî*] n. f. (du gr. *nekros*, cadavre, et *philein*, aimer). Perversion du sens génital, qui cherche sa satisfaction sur les cadavres.

**nécrophobe** adj. (du gr. *nekros*, mort, et *phobos*, crainte). Qui a peur des morts, et, abusivement, de la mort.

**nécrophobie** [*bî*] n. f. (de *nécrophobe*). Crainte morbide de la mort, qui s'observe spécialement dans certaines neurasthénies dépressives.

**nécrophobique** adj. Qui a rapport à la nécrophobie.

**nécrophore** n. m. (du gr. *nekros*, mort, et *phoros*, qui porte). Genre d'insectes coléoptères clavicornes de l'hémisphère nord, très répandus en France.

— ENCYCL. Les nécrophores, qui appartiennent à la famille des silphidés, sont des insectes trapus, rectangulaires, souvent de taille assez grande, et qui, en général, se réunissent par troupes pour fouir la terre autour des cadavres d'animaux, et les enterrer assez profondément. Ils pondent ensuite leurs œufs, et leurs larves se développent dans la masse décomposée.

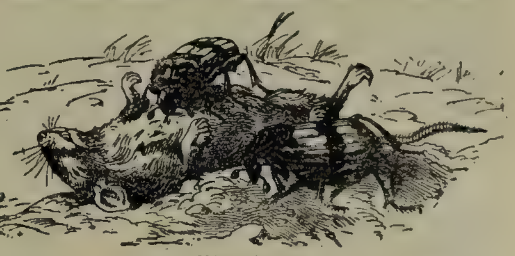

Nécrophores.

**nécropole** n. f. (du gr. *nekros*, mort, et *polis*, ville). Vastes souterrains destinés aux sépultures, chez différents peuples de l'antiquité. Cimetière de grande ville : *le Père-Lachaise est la plus belle des nécropoles parisiennes.*

— ENCYCL. Le terme de *nécropole* désigne plus spécialement, en archéologie, les cimetières antiques importants, surtout ceux qui présentent un intérêt monumental. Les nécropoles antiques les plus célèbres sont : en Egypte, la nécropole de Memphis ; en Asie, les nécropoles royales de la Perse ; en Afrique, les nécropoles monumentales de Cyrène ; en Grèce, les nécropoles de Rhodes, de Milo, de Tanagra, de Corinthe ; en Italie, la voie des Tombeaux à Pompéi, la voie Appienne à Rome, les catacombes chrétiennes de Rome et de Naples. — Chez les modernes, on réserve ordinairement le nom de *nécropoles* aux grands cimetières d'aspect monumental.

**nécropsie** [*psi*] n. f. Syn. de AUTOPSIE.

**nécroscie** [*kro-si*] n. f. Genre d'insectes orthoptères, comprenant des phasmes de grande taille, répandus de Ceylan jusqu'à Bornéo.

**nécrose** [*krô-ze*] n. f. (gr. *nekrôsis ;* de *nekros*, mort). *Pathol.* Mortification, gangrène d'un tissu, des os : *nécrose osseuse.* Sorte de carie des bois, produite par un champignon ascomycète, la nectrie.

— ENCYCL. *Pathol.* La nécrose osseuse est caractérisée par la disparition de l'activité vitale, le travail d'inflammation expulsive qui se fait autour du point atteint, l'élimination du fragment nécrosé par suppuration, enfin l'ossification consécutive du périoste. La nécrose osseuse s'observe dans les périostites chroniques ou aiguës, les contusions, les fractures, etc. Le traitement consiste à enlever le séquestre, et à désinfecter largement la partie atteinte.

**nécroser** [*zé*] v. a. Produire la nécrose. **Se nécroser** v. pr. Etre atteint de la nécrose.

**nécrosique** [*zi-ke*] ou **nécrotique** adj. Qui concerne la nécrose.

**nécrotomie** [*mi*] n. f. (du gr. *nekros*, mort, et *tomê*, section). Dissection d'un cadavre.

**nécrotomique** adj. Qui a rapport à la nécrotomie.

**Nectaire** (saint), confesseur dans la Limagne, à la fin du IIIe siècle. Fête le 9 décembre.

**nectaire** [*nèk-tè-re*] n. m. Organe glanduleux de certaines fleurs, qui distille le suc ou *nectar* dont les abeilles font leur miel.

— ENCYCL. Le nectaire est l'ensemble des glandes florales formant le disque et qui distillent (au moment de la miellée) le suc particulier sucré et mielleux si recherché par divers insectes et notamment par les abeilles. Chez certaines plantes, le nectaire se rencontre entre les pétales et les étamines ; chez d'autres, sur les pétales mêmes ; chez d'autres, enfin, sur les stipules des feuilles.

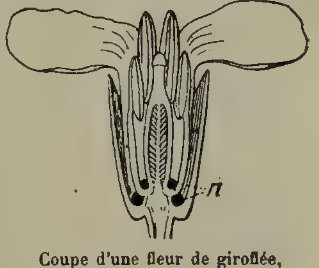

Coupe d'une fleur de giroflée, montrant les glandes du nectaire *n.*

**nectandre** [*nèk*] n. m. Genre de lauracées, comprenant des arbustes ou des arbres de l'Amérique tropicale, dont le bois est utilisé en ébénisterie sous le nom de *laurier marbré.*

**Nectanebo II,** roi d'Egypte de la 25e dynastie ; il conquit le trône avec l'aide du roi Agésilas de Lacédémone. Détrôné en 345 av. J.-C. par l'invasion perse, il se réfugia en Macédoine, à la cour de Philippe.

**nectar** [*nèk*] n. m. (mot gr.) Breuvage des dieux de la Fable. (V. AMBROISIE.) *Fig.* et *par ext.* Boisson délicieuse : *ce vin est un véritable nectar. Bot.* Liquide sucré que sécrètent les *nectaires.*

**nectaré, e** [*nèk*] adj. Qui ressemble au nectar.

**nectarifère** [*nèk*] adj. Qui porte un nectaire.

**nectarifique** [*nèk*] adj. Se dit de certains animaux dont le corps laisse exsuder une liqueur sucrée.

**nectarine** [*nèk*] n. f. Nom donné aux pêches à peau lisse, dont le noyau n'adhère pas à la chair.

**nectarine** [*nèk*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères, voisins des guêpes, et qui construisent des nids énormes, formés de sphères concentriques.

**nectarinie** [*nèk, ni*] n. f. Genre d'oiseaux passereaux, à livrée très brillante, qui habitent le continent africain.

**nectique** [*nèk-ti-ke*] adj. (gr. *nêktikos*). Qui a la propriété de surnager.

**nectisme** [*nèk-tis-me*] n. m. (gr. *nèktikos*). Réflexe simple, non nerveux, qui s'observe seulement chez les êtres aquatiques.

**nectria** n. m. ou **nectrie** [*nèk-tri*] n. f. Genre de champignons ascomycètes, dont les fructifications forment de petites masses rondes, généralement d'un rouge vif, et présentant au sommet une ouverture par où s'échappent les spores.

— ENCYCL. Le mycélium de ces champignons vit en parasite sur les troncs d'arbres, où il produit la nécrose. La *nectrie couleur cinabre* cause le *chancre du pommier.* Le point de départ est en général une plaie négligée, qui favorise la germination des spores du parasite ; d'où la nécessité de recouvrir d'un enduit protecteur (goudron par exemple, mastic) les blessures accidentelles ou autres.

**necture** [*nèk*] n. m. Genre de batraciens urodèles, qui se trouvent dans les eaux douces de l'est des Etats-Unis et du Canada.

**nécydale** n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant de grands et beaux insectes allongés, cylindriques, répandus dans l'hémisphère boréal. (Deux espèces : la *necydalis ulmi*, vivant dans les ormes et les hêtres, et la *necydalis major*, qui vit sur les poiriers, saules, peupliers, etc., sont françaises.)

**Nedde,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 46 kil. de Limoges, au-dessus de la Vienne ; 1.940 h.

**Nederbrakel,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde), sur la Zwalm ; 5.140 h. Dentelles, gants, blanchisseries.

**Nederland** (du flam. *neder*, inférieur, et *land*, terre). Nom flamand des anciens Pays-Bas et de la Hollande actuelle. V. Pays-Bas.

**Neder-over-Heembeek,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 3.260 h. Produits chimiques.

**Nedjati** (Issa), un des plus grands poètes lyriques turcs, m. à Constantinople en 1509. Auteur d'un *Divan* et de traductions persanes.

**nedjdi** n. m. Cheval arabe d'une race particulière.

**Nedjed,** vaste contrée intérieure de l'Arabie, composée de hauts plateaux partiellement désertiques. Politiquement, il est partagé entre les royaumes de Chomer, de Riad et de Kacim.

**Nedjef** ou **Meched-Ali,** v. de Mésopotamie (prov. de Bagdad) ; 5.000 h. ; ville sainte des musulmans chiites ; tombeau d'Ali dans une superbe mosquée.

**Née** (François-Denis), graveur français, né et m. à Paris (1732-1818). Il exécuta l'illustration de nombreux récits de voyages.

**Needham** (Jean Turberville), physicien anglais, né à Londres, m. à Bruxelles (1713-1781). Il eut de vives polémiques avec Voltaire.

**Neefs** (Pieter), dit *le Vieux*, peintre, né et m. à Anvers (1578-1650). Il a spécialement représenté des intérieurs d'églises.

**Neer** (Arthur **Van der**), peintre hollandais, né et m. à Amsterdam (1603-1677). Il s'est fait un renom par ses effets de soleil couchant et de clair de lune. — Son fils, Eglon, peintre hollandais, né à Amsterdam, m. à Dusseldorf (1635 ou 1636-1703), s'est surtout distingué dans le paysage.

**Neera** (Anna Radius-Zuccari, dite), romancière italienne, née et m. à Milan (vers 1848-1918), qui s'est attachée à peindre la condition des femmes dans la société moderne (*Teresa, Lydia, l'Indomani*, etc.).

**Neerheylissem,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.820 h. Féculerie.

**Néerlandais, e** [*né-èr-lan-dè, è-ze*], originaire ou habitant de la Néerlande ou Pays-Bas : *les Néerlandais*. Adjectiv. : *le sol néerlandais a été partiellement conquis sur la mer.*

**Neerlande,** forme francisée du mot Nederland.

**Neerlinter,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), sur la Grande Geete ; 3.140 h.

**Neeroeteren,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck), sur le canal Zuid-Willems ; 2.280 h. Filatures.

**Neerpeld,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck), sur le Dommel ; 3.400 h.

**Neerwinden** ou **Neervinde,** comm. de Belgique (Liège, arr. de Waremme) ; 630 h. Le maréchal de Luxembourg y battit Guillaume II d'Orange en 1693 ; le prince de Cobourg y vainquit Dumouriez en 1793.

**Neeryssche,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.250 h.

**nef** [*nèf*] n. f. (du lat. *navis*, vaisseau). Partie d'une église, qui s'étend du portail au chœur, entre les deux rangées de piliers. (V. église). Navire du moyen âge, aux formes arrondies, destiné à naviguer sur les grands océans. *Poét.* Navire, embarcation quelconque. (Vx). Pièce d'orfèvrerie, en forme de navire, employée au moyen âge pour renfermer le couvert du seigneur. Syn. de cadenas.

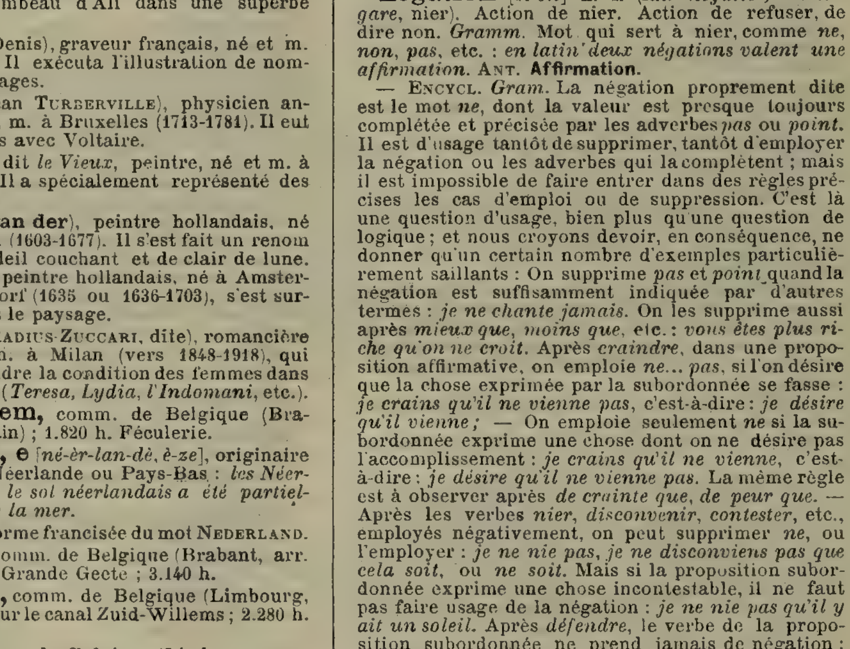

Nef : A, de l'Océan (1066) ; B, de la Méditerranée (1250).

**Nef des Fous** (*la*), célèbre poème satirique de l'Alsacien Sébastien Brand, précédé de gravures dessinées par l'auteur (1494).

**néfaste** [*fas-te*] adj. (lat. *nefastus ; de nefas*, illicite). Qualification donnée, dans le calendrier romain, aux jours où il était défendu par la religion de vaquer aux affaires publiques ; aux jours de deuil, regardés comme funestes en mémoire d'un événement malheureux. *Par anal.* Fatal, funeste : *influence, action néfaste.*

**nèfe** n. f. Partie renflée du bec d'un oiseau de proie.

**Nefftzer** (Auguste), publiciste français, né à Colmar, m. à Bâle (1820-1876) ; fondateur du journal *le Temps*.

**nèfle** n. f. (lat. *mespila*). Fruit comestible du néflier. *Pop. On vous donnera des nèfles* ou elliptiq. *Des nèfles!* Se dit à une personne qui demande trop.

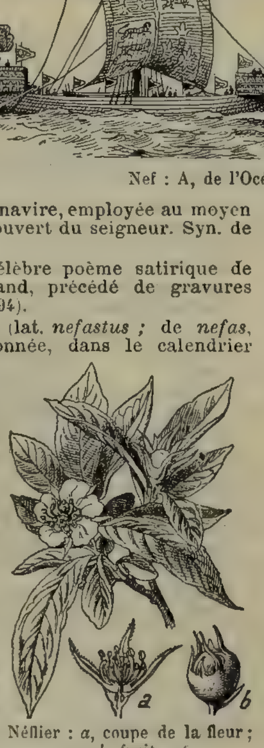

Néflier : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

**néflier** [*fli-é*] n. m. Arbre de la famille des rosacées, qui donne les nèfles.

— Encycl. Le genre néflier (*mespilus*) ne comprend qu'une espèce, le *néflier commun*, qui croît dans les bois de presque toute l'Europe. C'est un arbre à tronc tordu, rameux et difforme, à fruit (*nèfle*) sphérique, dont l'endocarpe forme cinq noyaux très durs. Acerbe et astringent quand il est frais, ce fruit devient sucré et rafraichissant quand il est blet. On greffe le néflier sur aubépine, et il s'accommode de tous les sols.

**Neforît** ou **Nephéritês** [*tèss*], roi égyptien de la 29e dynastie.

**Nefoud,** désert de l'Arabie centrale, au S. de la dépression du Djof.

**Neftenbach,** comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 1.600 h. Viticulture.

**Nefzaoua,** groupe d'oasis du Sud tunisien. Centre principal *Kebili ;* 5.000 h.

**Négapatam,** v. de l'empire des Indes (présid. de Madras), sur la côte de Coromandel ; 60.000 h. Port actif.

**négateur, trice** n. et adj. Qui a l'habitude de nier.

**négatif, ive** adj. Qui marque négation : *particule négative.* Qui exprime ou caractérise le non-être, l'absence d'un fait : *l'absence de la douleur est un plaisir négatif. Math. Nombre négatif*, nombre arithmétique précédé du signe —. *Physiq. Electricité négative*, celle que l'on développe sur un morceau de résine quand on frotte avec de la laine. *Photogr. Epreuve négative* ou *négatif*, n. m. épreuve dans laquelle les noirs du modèle sont représentés par des blancs, et les blancs par des noirs. N. f. Proposition qui nie : *soutenir la négative. Par ext.*, refus. Ant. **Affirmatif.**

**négation** [*si-on*] n. f. (lat. *negatio ;* de *negare*, nier). Action de nier. Action de refuser, de dire non. *Gramm.* Mot qui sert à nier, comme *ne*, *non*, *pas*, etc. : *en latin deux négations valent une affirmation.* Ant. **Affirmation.**

— Encycl. *Gram.* La négation proprement dite est le mot *ne*, dont la valeur est presque toujours complétée et précisée par les adverbes *pas* ou *point*. Il est d'usage tantôt de supprimer, tantôt d'employer la négation ou les adverbes qui la complètent ; mais il est impossible de faire entrer dans des règles précises les cas d'emploi ou de suppression. C'est là une question d'usage, bien plus qu'une question de logique ; et nous croyons devoir, en conséquence, ne donner qu'un certain nombre d'exemples particulièrement saillants : On supprime *pas* et *point* quand la négation est suffisamment indiquée par d'autres termes : *je ne chante jamais.* On les supprime aussi après *mieux que*, *moins que*, etc. : *vous êtes plus riche qu'on ne croit.* Après *craindre*, dans une proposition affirmative, on emploie *ne... pas*, si l'on désire que la chose exprimée par la subordonnée se fasse : *je crains qu'il ne vienne pas*, c'est-à-dire : *je désire qu'il vienne ;* — On emploie seulement *ne* si la subordonnée exprime une chose dont on ne désire pas l'accomplissement : *je crains qu'il ne vienne*, c'est-à-dire : *je désire qu'il ne vienne pas.* La même règle est à observer après *de crainte que*, *de peur que.* — Après les verbes *nier*, *disconvenir*, *contester*, etc., employés négativement, on peut supprimer *ne*, ou l'employer : *je ne nie pas*, *je ne disconviens pas que cela soit*, ou *ne soit.* Mais si la proposition subordonnée exprime une chose incontestable, il ne faut pas faire usage de la négation : *je ne nie pas qu'il y ait un soleil.* Après *défendre*, le verbe de la proposition subordonnée ne prend jamais de négation : *j'ai défendu qu'on fît telle chose ;* Après les locutions conjonctives *avant que*, *sans que*, on supprime toujours la négation : *j'irai le voir avant qu'il parte.* Mais si *que* était employé par ellipse pour *avant que*, *sans que*, il faudrait se servir de la négation : *je ne puis parler, qu'il ne m'interrompe.* Après la locution conjonctive *à moins que*, on met toujours *ne* avant le verbe de la proposition subordonnée : *il n'en fera rien, à moins que vous ne lui parliez.*

**négativement** [*man*] adv. D'une manière négative : *répondre négativement.* Ant. **Affirmativement.**

**négativisme** [*vis-me*] n. m. Symptôme morbide observé dans certaines maladies mentales, consistant dans la lenteur hésitante des mouvements, et aboutissant à l'inaction absolue,

**négativité** n. f. *Physiq.* Etat d'un corps qui manifeste les phénomènes d'électricité négative.

**négatoire** adj. Qui sert à nier, à refuser : *formule négatoire.*

**nège** n. m. Nom du plus fort chantier d'un train de bois.

**négligé** n. m. Absence d'apprêt, de recherche. Costume du matin. Etat d'une personne qui n'est point parée.

**négligeable** [*ja-ble*] adj. Qui peut être négligé : *détail négligeable. Math.* Que l'on peut négliger en restant dans les limites de l'approximation : *quantité négligeable.*

**négligement** [*je-man*] n. m. Action de négliger. (Inus.)

**négligemment** [*ja-man*] adv. Avec négligence : *travailler négligemment.* Avec indifférence : *répondre négligemment.* Ant. **Soigneusement.**

**négligence** [*jan-se*] n. f. (lat. *negligentia*). Défaut de soin, d'application, d'exactitude : *la négligence empêche de réussir.* Faute résultant du défaut de soin : *corriger une négligence de style.* Mise négligée. Ant. **Soin, application.**

**négligent** [*jan*], **e** adj. Qui a de la négligence : *employé négligent.* Qui est fait avec négligence : *surveillante négligente.* Substantiv. Personne négligente : *les négligents sont nombreux.* Ant. **Soigneux, appliqué.**

**négliger** [*jé*] v. a. (lat. *negligere.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il négligea, nous négligeons.*) Ne pas avoir soin : *négliger ses devoirs.* Omettre par négligence :

> Quand l'Etat nous confie une place importante,
> Rien n'est à négliger pour remplir son attente.
>
> Desforges.

Ne pas cultiver : *négliger ses talents.* Ne pas tenir compte : *négliger les avis.* Laisser échapper : *négliger l'occasion.* Ne pas voir assez assidûment : *négliger ses amis.* Omettre, dans un calcul : *négliger les décimales.* **Se négliger** v. pr. Négliger sa personne, sa mise, sa santé. S'occuper moins exactement de son devoir. Ant. **Soigner.**

**nego** [*né-gho*] (mot lat. signif. : *Je nie*). Formule de l'ancienne argumentation scolastique, que l'on emploie quelquefois sur le ton de la plaisanterie. *Nego consequentiam* (Je nie la conséquence), réponse de Thomas Diafoirus à Angélique, qui lui dit que, s'il est honnête homme, il ne doit point l'épouser malgré elle.

**négoce** n. m. (lat. *negotium*). Trafic, commerce : *le négoce enrichit Carthage.* Entremise pour la conclusion d'une affaire.

**négociabilité** n. f. Qualité de ce qui est négociable : *la négociabilité d'un billet.*

**négociable** adj. Qui peut se négocier : *effet négociable.*

**négociant** [*an*] n. m. Qui fait le négoce, le commerce. *Par ext.* Personne qui se livre à un certain trafic.

**négociantisme** [*tis-me*] n. m. Esprit mercantile.

**négociateur, trice** n. Qui négocie une affaire considérable auprès d'un prince, d'un Etat : *les négociateurs des traités de Westphalie se réunirent à Osnabrück et à Munster.* Par ext., qui négocie une affaire quelconque : *être le négociateur d'un mariage.*

**négociation** [*si-on*] n. f. L'art, l'action de mener à bonne fin les grandes affaires, les affaires publiques. L'affaire même qu'on traite : *heureuse négociation.* Action de vendre ou de transmettre à un autre des effets de commerce ou des lettres de change : *négociation d'un billet.* Rapports de deux ou de plusieurs Etats qui veulent traiter d'un acte ou d'une affaire : *rompre les négociations.*

**négocier** [*si-é*] v. n. (lat. *negotiari ;* de *negotium*, affaire, commerce. — Se conj. comme *prier.*) Faire le trafic en grand : *négocier en Amérique.* V. a. Traiter une affaire : *négocier un mariage.* Céder, transporter : *négocier une lettre de change.*

**négondo** n. m. *Bot.* V. négundo.

**Negotin,** v. de Yougoslavie (Serbie orientale) près du Danube ; 7.000 h. Occupée par les Bulgares pendant la Grande Guerre, d'octobre 1915 à la fin de septembre 1918, puis par les Autrichiens, qu'en chassèrent les Alliés à la fin d'octobre suivant.

**negotiorium gestor,** mots lat. signif. : *Gérant d'affaires.* Mandataire : *agir en qualité de negotiorium gestor.*

**négraille** [*gra, ll* mll., *e*] n. f. *Par dénigr.*, race des nègres, troupe de nègres.

**nègre, négresse** [*grè-se*] n. (espagn. *negro ;* du lat. *niger*, noir). Personne appartenant à la race noire : *les nègres d'Afrique.* Esclave noir, autrefois employé aux travaux des colonies : *un planteur et ses nègres. Nègre blanc*, albinos de la race noire. *Nègre pie*, nègre incomplètement albinos. *Travailler comme un nègre*, sans relâche. *Fam. Petit nègre*, français élémentaire qui serait parlé par les nègres des colonies. Adj. Qui appartient à la race noire. (On dit plus souvent *nègre* aux deux genres : *la race nègre.*) *Avic. Race nègre* ou *nègre-soie*, race naine de gallinacés originaire de la Chine, dont le plumage, blanc (en dépit du nom), a l'apparence d'un duvet soyeux. (Ce sont des oiseaux d'agrément.) N. f. *Pop.* Puce, punaise, bouteille de vin.

— Encycl. *Anthrop.* L'élément nègre peuple toute l'Afrique (à part la zone septentrionale), l'Australie, la Mélanésie. En Asie, on le trouve répandu depuis la presqu'île de Malacca jusqu'au golfe Persique ; en Amérique, la race nègre a été importée par les Européens.

On distingue deux grands groupes : les nègres occidentaux ou africains, et les nègres orientaux (Asie, Mélanésie, etc.). Dans chaque groupe, on rencontre des races de grande taille et des races de petite taille (négrilles, négritos, etc.). Les caractères généraux des nègres sont : une coloration foncée de la peau, qui varie du brun au noir d'ébène ; une chevelure noire et crépue, la barbe plutôt rare : le crâne dolichocéphale, la face longue et large ; le nez écrasé, les lèvres grosses, le menton fuyant. Le membre supérieur est très long, par suite du développement exagéré de l'avant-bras.

**Nègrepelisse,** ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 17 kil. de Montauban, sur l'Aveyron ; 2.350 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 7 comm., et 7.500 h.

**Nègrepont.** *Géogr.* V. Eubée.

**négrerie** ou **nègrerie** [*ri*] n. f. Lieu où l'on renfermait les nègres dont on faisait le commerce. Lieu où l'on faisait travailler les nègres. (Vx).

**nègres-cartes** n. f. pl. Nom d'émeraudes de très peu de valeur ou de rebut.

**Negri** (Gaetano), littérateur et homme politique italien, né à Milan, m. en Ligurie (1838-1902), chef des libéraux lombards, et auteur de travaux sur l'histoire du *risorgimento.*

**Negri** (Ada) [dame Garlanda], poétesse italienne, née à Lodi en 1870 ; elle chante les souffrances des humbles et des déshérités. Auteur de : *Fatalité, Tempête, Maternité.*

**négrichon, onne** [*o-ne*] adj. Qui appartient, qui a rapport aux nègres. (Peu us.)

**négrier** [*gri-é*] n. et adj. m. Se dit de celui qui fait la traite des nègres, du bâtiment qui sert à ce commerce et du marin qui le commande : *un négrier ; capitaine négrier.*

**Négrier** [*gri-é*] (François-Marie-Casimir **de**), général français, né au Mans, tué à Paris dans les journées de Juin (1788-1848). — François-Oscar, de la famille du précédent, général français, né à Belfort, m. sur les côtes de Norvège (1839-1913) ; s'est distingué en Algérie contre les Arabes, et surtout en 1885, au Tonkin.

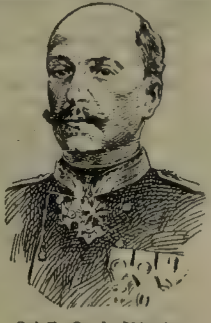
Gal F.-O. de Négrier.

**négril** [*gri*] n. m. Nom vulgaire, dans le Midi, d'un coléoptère nuisible aux luzernes.

— Encycl. Les négrils, dont on connait plusieurs espèces, parmi lesquelles le négril de la luzerne (*colaspiderma atra*) est la plus commune, sont de petits coléoptères ovales, à formes ramassées. Leurs larves, appelées aussi *barbottes*, sont redoutables pour les luzernières.

On lutte contre le parasite en entourant les luzernières d'une bordure de chaux pulvérulente, ou en faisant chasser les insectes par des poules ou des dindons.

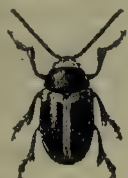
Négril.

**Négrilles,** peuplades naines de l'Afrique équatoriale, analogues aux négritos de l'Asie (1m,40 au maximum). Les Négrilles ont le teint chocolat, la tête courte, les traits réguliers. Ce sont les pygmées des anciens.

**négrillon, onne** [*gri, ll* mll., *o-ne*] n. Petit nègre, petite négresse. *Par plaisant.*, personne très brune.

**Negritos** [*toss*], race de nègres de très petite taille, très peu civilisés, à type dégénéré, et qui semblent former le fond de la population indigène de certaines régions de l'Afrique centrale, des Philippines et des îles malaises.

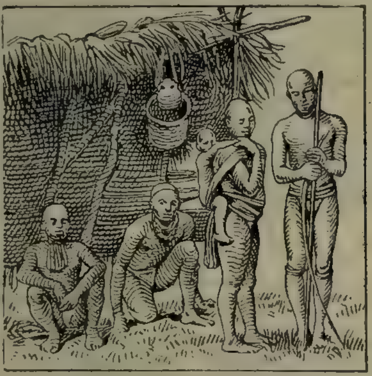
Negritos.

**négro** n. m. *Pop.* Nègre.

**Negro** (rio), riv. de l'Amérique du Sud, qui arrose le Brésil et se jette dans l'Amazone (riv. g.) ; environ 2.500 kil. — Fleuve de l'Amérique du Sud, qui arrose le nord de la Patagonie et se jette dans l'Atlantique ; 1.137 kil. — Fleuve de la république de l'Uruguay ; se jette dans l'Uruguay (riv. g.) ; 700 kil.

**Negro** (cap), promontoire de la côte sud-ouest de l'Afrique, au S. de Mossamédès.

**négroïde** [*gro-i-de*] adj. (de *nègre*, et du gr. *eidos*, forme). Qui tient de la race nègre.

**négromancien, négromant,** v. nécromancien, etc.

**négrophile** adj. et n. (de *nègre*, et du gr. *philos*, ami). Ami des nègres ; partisan de l'abolition de l'esclavage des nègres.

**négrophobe** adj. et n. (de *nègre*, et du gr. *phobos*, crainte). Qui ne peut pas souffrir les nègres.

**négrophobie** [*bi*] n. (de *négrophobe*). Forme, état de celui qui ne peut pas souffrir les nègres.

**Négros,** île de l'archipel américain des Philippines, une des Visayas ; 462.000 h.

**Negruzzi** (Constantin), poète moldave, né et m. à Jassy (1809-1866).

**nègue-chien** n. m. (f. dialect. pour *noiechien*). Petit batelet pour chasser le gibier d'eau.

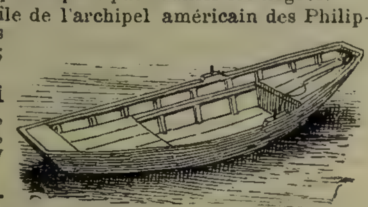
Négue-chien.

**négundo** [*gon*] ou **negondo** n. m. Genre d'acérinées, comprenant des arbres originaires de l'Amérique du Nord, mais que l'on a acclimatés en Europe.

— Encycl. Le *négundo à feuilles de frêne*, appelé aussi *érable négundo*, est cultivé en France pour l'ornement des jardins ; son bois, à grain très fin, est utilisé pour les ouvrages de marqueterie.

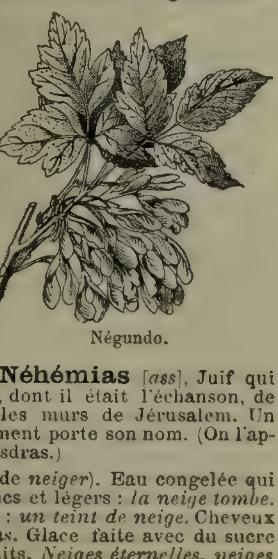
Négundo.

**négus** [*ghuss*] ou **négous** [*ghouss*] n. m. (la forme complète est *negus negusti*, roi des rois). Titre du souverain d'Abyssinie.

**Néhémie** [*mi*] ou **Néhémias** [*ass*], Juif qui obtint d'Artaxerxès Ier, dont il était l'échanson, de relever, avec Esdras, les murs de Jérusalem. Un livre de l'Ancien Testament porte son nom. (On l'appelle aussi IIe livre d'Esdras.)

**neige** [*nè-je*] n. f. (de *neiger*). Eau congelée qui retombe en flocons blancs et légers : *la neige tombe. Fig.* Extrême blancheur : *un teint de neige.* Cheveux blancs : *la neige des ans.* Glace faite avec du sucre et le jus de certains fruits. *Neiges éternelles, neiges perpétuelles*, neiges amoncelées sur le sommet des montagnes, et qui ne fondent jamais. *Blanc comme neige*, extrêmement blanc. *Œufs à la neige*, blancs d'œufs battus, cuits dans du lait aromatisé et servis sur une crème liquide, préparée avec les jaunes et le lait de la cuisson.

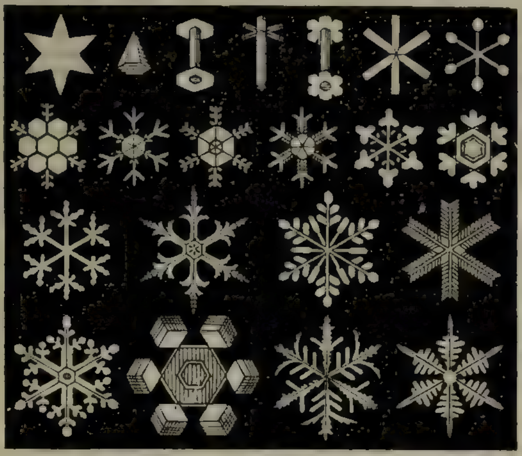
Formes diverses de cristaux de neige.

— Encycl. *Météor.* Quand un nuage se refroidit au-dessous de zéro, les fines gouttelettes qui le constituent peuvent se congeler et tombent sur le sol sous forme de neige. Si l'air est agité, la neige tombe en flocons irréguliers ; mais s'il est parfaitement calme, c'est sous forme d'étoiles à six rayons. L'influence de la neige sur la conservation des plantes est un fait reconnu ; elle les garantit contre le froid.

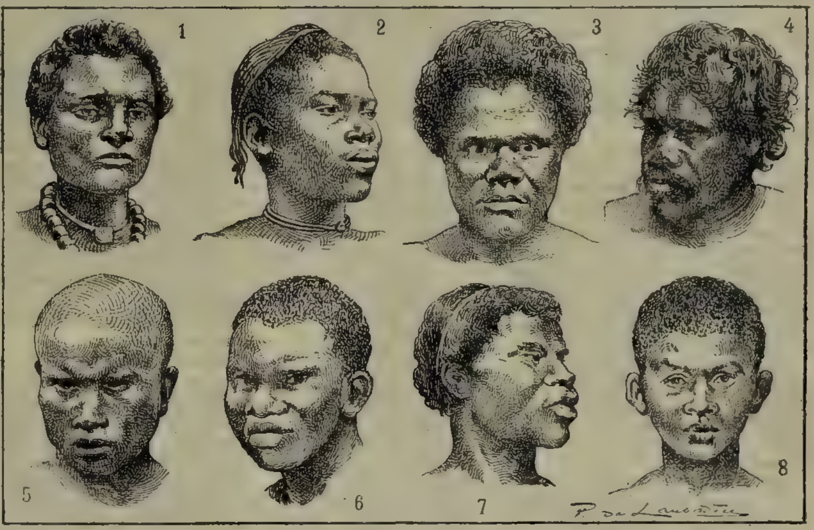

Nègres : 1. Ethiopien ; 2. Soudanais ; 3. Papou ; 4. Australien ; 5. Négrito (Mincopie) ; 6. Hottentot ; 7. Des îles Gilbert ; 8. Boschiman.

— *Iconogr.* Parmi les artistes anciens ou modernes auxquels on doit des effets de neige, citons parmi les plus célèbres : les Breughel, Berghem, Cuyp, Goya (au musée du Prado, à Madrid, v. p. 356), van Ostade, Courbet, Daubigny, E. Breton, etc.

**Neige** (crêt de la), sommet du Jura (Ain) ; 1.723 m.

**neigé** [*nè-jé*], **e** adj. Syn. de neigeux.

**neiger** [*nè-jé*] v. impers. (b. lat. *nivicare* ; de *nix, nivis*, neige. — Prend un *e* après le *g* devant *a* : *il neigea.*) Se dit de la neige qui tombe. *Poétiq. Il a neigé sur lui*, ses cheveux ont blanchi. Prov. : **Quand il neige sur les montagnes, il fait froid dans les vallées,** le malheur des grands retombe sur les petits.

**neigeux, euse** [*nè-jeu, eu-ze*] adj. Couvert de neige : *des cîmes neigeuses.*

**neille** [*nè, ll* mll., *e*] n. f. Chanvre tiré d'une ficelle décordée et servant à boucher les fentes d'un tonneau.

**Neilston,** v. d'Ecosse, (comté de Renfrew) ; 15.000 h.

**Neipperg** [*nè-pèrgh*] (Adam-Adalbert, comte **de**), né à Salzbourg, m. à Parme (1775-1829). Il servit dans l'armée autrichienne et eut un œil crevé à Doelen, en 1794. Il fut plus tard grand maître du palais de Marie-Louise, devenue duchesse de Parme après 1815, et qui s'unit à lui par un mariage morganatique ; il en eut trois enfants.

Neipperg.

**Neisse,** v. d'Allemagne (Haute-Silésie), sur la *Neisse de Glatz* ; 26.000 h. Filatures. Prise par les Français en 1807.

**Neisse,** nom de deux rivières d'Allemagne, affl. de gauche de l'Oder : la *Neisse de Glatz*, 195 kil. ; la *Neisse de Gœrlitz*, 225 kil.

**Neisser** (Albert), médecin allemand, né à Schweidnitz, m. à Breslau (1855-1918). Il a découvert le bacille de la lèpre et le gonocoque de la blennorragie, qu'on appelle aussi *bacille de Neisser.* Il signa, en 1914, le « Manifeste des Intellectuels allemands ».

**Neiva,** v. de Colombie (dép. de Huila), sur la Magdalena ; 10.000 h.

**Nekrassov** (Nicolas-Alexandrovitch), poète lyrique et publiciste russe, né dans le gouvernement de Podolie, m. à Pétrograd (1821-1876). Esprit positif et athée, il est un poète essentiellement populaire, qui poursuivit l'émancipation des serfs.

Aug. Nélaton.

**Nélaton** (Auguste), chirurgien français, né et m. à Paris (1807-1873). On lui doit des *Eléments de pathologie chirurgicale.* Professeur à l'Ecole de médecine, membre de l'Académie des sciences (1867) ; chirurgien de Napoléon III. — Son fils Charles, né et m. à Paris (1851-1911), chirurgien des hôpitaux de Paris et professeur agrégé à la Faculté de médecine, s'est spécialisé dans la greffe des tissus vivants.

**nelavan** n. m. Nom ancien de la maladie du sommeil.

**nèle** n. f. Ancienne petite monnaie qui valait 15 deniers. *Gros de nèle*, monnaie qui valait 30 deniers.

**Nelée,** fils de Neptune et de Tyro, fondateur légendaire de Pylos, en Messénie, frère de Pélias et père de Nestor ; il participa à l'expédition des Argonautes, et fut tué par Hercule.

**nelma** n. m. Espèce de saumon de l'est de l'Europe et de la Sibérie.

**Nellore,** v. de l'empire des Indes (Hindoustan, présid. de Madras), sur le Pennar du Nord ; 33.000 h. Ch.-l. de district.

**nélombacées** ou **nélumbacées** [*lon-ba-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, voisines des nymphéacées, et dont le genre *nelombo* est le type. S. une *nélombacée.*

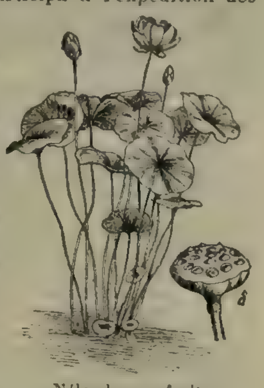

Nélombo : *a*, fruit.

**nélombo** ou **nélumbo** [*né-lon*] n. m. Genre de nélombacées, à fleurs blanches ou jaunes, dont une espèce est le *lotus sacré* des Hindous.

**Nelson** (Horace, vicomte), illustre amiral anglais, né à Burnham-Thorpe (1758-1805). Il se signala contre les Français pendant la guerre d'Amérique, puis contre les Espagnols. Il perdit un œil au siège de Calvi (Corse) et le bras droit à l'assaut de Santa-Cruz (Ténériffe). Il détruisit la flotte française à Aboukir (1798) et la flotte franco-espagnole à Trafalgar, où il fut tué.

Nelson.

**Nelson** (le), fleuve du Canada, tributaire de la baie d'Hudson, sorti du lac Winnipeg ; 650 kil.

**Nelson,** ville industrielle de Grande-Bretagne, comté de Lancastre (Angleterre) ; 40.000 h. — Ville de la Nouvelle-Zélande (île du Sud), sur la baie de Tasman ; 10.000 h.

**némalite** n. f. Magnésie hydratée avec un peu de fer.

**Nemania,** dynastie serbe, fondée par *Etienne Nemania* au xiie siècle. Elle secoua le joug byzantin, mais fut soumise par les Turcs (1371).

**némate** n. m. Genre d'insectes coléoptères térébrants, comprenant des tenthrèdes ou mouches à soie de l'hémisphère nord. (Les larves du némate du groseillier sont nuisibles, car elles dépouillent le groseillier de ses feuilles.)

**némathécie** [*si*] n. f. Plexus spongieux, formé par les filaments d'où naissent, chez les algues, les sphérospores.

**némathelminthes** [*tèl-min-te*] n. m. pl. Classe de vers, renfermant les vers ronds, tubuleux ou filiformes (ascarides, oxyures, filaires, strongles, etc.), qui, pour la plupart, vivent en parasites. S. un *némathelminthe.*

**nématoblaste** [*blas-te*] n. m. Cellule qui dérive des cellules de Heule, et aboutit par une réunion ou groupe aux spermatoblastes.

**nématocères** n. m. pl. Sous-ordre d'insectes diptères, caractérisés par des antennes longues et des nymphes emmaillotées comme les chrysalides des papillons : *les cousins sont des nématocères piqueurs.*

**nématodes** n. m. pl. Ordre de némathelminthes, comprenant ceux qui sont allongés, cylindriques, avec une bouche apparente. S. un *nématode.* N. m. *Nématode de la betterave*, genre de vers nématodes, dont le nom scientifique est *hétérodère.*

— Encycl. Le *nématode de la betterave*, appelé aussi *anguillule de la racine*, est l'un des ennemis les plus redoutables de cette plante, dans les cultures de laquelle il a occasionné souvent des dégâts considérables. Tandis que les hétérodères mâles sont vermiformes, les femelles sont globuleuses ; elles expulsent soit des œufs qui éclosent au dehors, soit des larves vivantes, et elles meurent et se dessèchent ensuite, mais leur enveloppe durcie sert d'abri quelque temps aux jeunes larves. Le cycle évolutif de celles-ci est de quatre à cinq semaines.

On lutte contre la dispersion de ce fléau par différents moyens : alternance des cultures lorsqu'elle est possible, destruction des plantes adventices (sanves, ravenelles), qui peuvent offrir abri aux nématodes ; stérilisation des boues de sucreries employées comme engrais ; enfin, emploi de plantes-pièges (chou, navette, colza), qui possèdent un système radiculaire développé, offrant abri aux parasites, et que l'on arrache, pour les brûler ensuite, dès que des observations minutieuses ont montré l'opportunité du moment.

**nématoïde** [*to-i-de*] adj. (du gr. *néma, atos*, fil, et *eidos*, aspect). Qui est fin et allongé comme un fil.

**Némée,** petite contrée de l'Argolide, où, suivant la Fable, le lion que tua Hercule exerçait ses ravages. (Hab. *Néméens.*)

**Néméennes** (*les*). V. ODES.

**néméens** [*mé-in*] adj. m. pl. *Jeux néméens*, jeux que les Grecs célébraient tous les deux ans, au mois de juillet, dans le vallon de Némée, en l'honneur de Jupiter Néméen. Ils auraient été institués par Hercule après sa victoire sur le lion de Némée.

**néméobie** [*bî*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, dont on ne connaît qu'une espèce en Europe, qui vit dans les forêts humides.

**néméophile** n. m. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, comprenant de jolis papillons des forêts humides d'Europe.

**némerte** [*mèr-te*] n. f. Genre de vers némertiens, comprenant de nombreuses espèces des mers du globe. (Ce sont des vers très allongés, à trompe courte et ornée de stylets.)

**némertiens** [*mèr-si-in*] n. m. pl. Ordre de vers plats, comprenant ceux qui ont le corps allongé, le plus souvent aplati en ruban, la bouche allongée en trompe, le tube digestif droit.

— ENCYCL. Les némertiens ont des sexes séparés ; beaucoup subissent des métamorphoses ; ce sont généralement des animaux marins ; beaucoup sont parasites.

**némésie** [*zi*] n. f. Genre de mygales, comprenant une trentaine d'espèces de la région méditerranéenne.

**Némésien** [*zi-in*] (Marcus Aurelius Olympius *Nemesianus*), poète latin du IIIe siècle, né à Carthage, auteur des *Cynégétiques* et de jolies églogues.

**Némésis** [*ziss*], déesse de la vengeance et de la justice divines, gardienne de l'ordre universel. Elle était souvent représentée sous les traits d'une femme au visage calme et sévère, la main droite sur sa bouche et tenant de l'autre main une coudée, symbole de la mesure. (*Myth. gr.*)

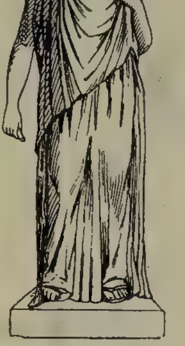
Némésis (musée du Vatican).

**Némésis,** recueil de 52 satires politiques, par Barthélemy et Méry, d'une véhémence extrême, mais remarquables par l'énergie de la pensée et le mouvement général du style (1831-1832).

**némestrine** [*mès-tri-ne*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant des mouches africaines, remarquables par la longueur de leur trompe.

**Némètes,** peuple germanique établi, lors de la conquête de la Gaule par les Romains, entre le Rhin et les Vosges ; leur cap. était *Noviomagus* ou *Nemetes* (Spire).

**Némi,** comm. d'Italie (prov. de Rome) ; 930 h. Sur le *lac de Nemi* (*Nemorensis lacus*), qui, à 38 m. d'altitude, remplit un cratère des monts Albains. Ruines d'un temple célèbre de Diane, voisin d'Aricie, et dont, par une coutume barbare, le prêtre, esclave fugitif, devait avoir tué son prédécesseur en combat singulier. Cette coutume a inspiré à Renan son drame philosophique : *le Prêtre de Némi.*

**némichthys** [*mik-tiss*] n. m. Genre de poissons téléostéens, à corps rubané, très allongé, à museau en forme de rostre, qui vit dans les profondeurs des océans. (V. la planche OCÉAN.)

**nemine contradicente,** mots lat. signif. : *Personne ne contredisant*, et qui sont usités dans les tribunaux pour exprimer un commun accord.

**nemine discrepante,** mots lat. signif. : *Nul n'étant d'avis différent*, et qui s'emploient dans les mêmes occasions que la locution précédente.

**nemo dat quod non habet,** proverbe latin qui signif. : *Nul ne donne ce qu'il n'a pas.*

**némognathe** n. f. Genre d'insectes coléoptères vésicants, renfermant plusieurs espèces de cantharides, qui vivent dans les régions chaudes du globe.

**némophile** n. f. Genre de boraginacées hydrophyllées, d'origine américaine, que l'on cultive dans les jardins d'Europe pour la beauté de leurs fleurs.

**némoral, e, aux** adj. (du lat. *nemus, oris*, bois). Qui habite ou croît dans les forêts : *plantes némorales.*

**ne m'oublie pas** ou **ne m'oubliez pas** n. m. Nom vulgaire des *myosotis*. V. ce mot.

**Nemours** [*mour*], ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 16 kil. de Fontainebleau, sur le Loing et le canal du Loing ; 5.090 h. (*Nemouriens*). Ch. de f. P.-L.-M. Carrières ; chaux. — Le cant. a 16 comm., et 12.140 h.

**Nemours,** comm. d'Algérie (dép. d'Oran), arr. et à 62 kil. de Tlemcen, au bord de la Méditerranée ; 3.930 h. Mines.

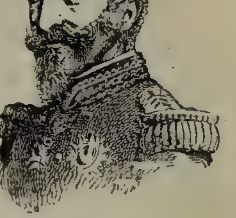
L.-C.-P. duc de Nemours.

**Nemours** (Jacques D'ARMAGNAC, duc **de**), gouverneur de Paris (1437-1477). Il se révolta plusieurs fois, avec le concours de l'Angleterre, contre le roi Louis XI, qui le fit prendre au château du Carlat et décapiter à Paris. La légende suivant laquelle ses enfants furent conduits sous l'échafaud pour y être arrosés du sang de leur père est controuvée.

**Nemours** (Gaston DE FOIX, duc **de**). V. FOIX.

**Nemours** (Louis-Charles-Philippe, duc **de**), deuxième fils du roi Louis-Philippe, né à Paris, m. à Versailles (1814-1896). Il prit part au siège d'Anvers en 1832 et se distingua à la prise de Constantine en 1837.

**Nemrod** [*nèm'-rod'*], fils de Chus et petit-fils de Cham, roi fabuleux de la Chaldée. L'Ecriture l'appelle *un puissant chasseur devant l'Eternel*, et son nom a passé dans la langue comme synonyme de chasseur adroit et infatigable.

**Nendaz** [*nin-da*], comm. de Suisse (cant. du Valais), sur la rive gauche du Rhône ; 2.300 h. Pâturages ; fromageries. Commerce du bois.

**nénet** [*nè*] ou **néné** n. m. *Pop.* Sein.

**nénies** [*nî*] n. f. pl. (lat. *nænia*, gr. *nênia*). Chants funèbres, chez les Grecs et chez les Romains.

**nenni** [*na-ni*] adv. (du lat. *non illud*, pas cela). *Fam.* Non, non pas.

**Nénot** (Henri-Paul), architecte français, né à Paris en 1853. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1895. Il a construit, notamment, la nouvelle Sorbonne.

**nénuphar** ou, suiv. l'Académie, **nénufar** n. m. Genre de nymphéacées aquatiques, à larges feuilles et à fleurs jaunes ou blanches, qui croissent dans les pays chauds et tempérés.

— ENCYCL. Les nénuphars (*nymphæa*) renferment une vingtaine d'espèces des eaux douces. Le nénuphar *jaune* ou *lis jaune des étangs* a des feuilles allongées : son fruit est une baie piriforme ; le *nénuphar blanc*, appelé aussi *lis blanc des étangs*, étale à la surface des eaux tranquilles des étangs de larges feuilles nageantes, d'un beau vert, et de jolies fleurs blanches, parfois rosées ; le *nénuphar blanc d'Egypte* est le lotus sacré des anciens Egyptiens ; les nénuphars, jaune blanc, bleu, sont souvent employés à la décoration des bassins dans les jardins ; les graines des nénuphars jaune et blanc passaient jadis pour anti-aphrodisiaques.

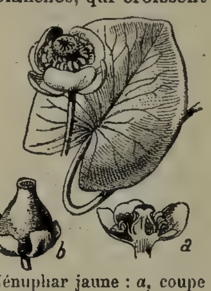

Nénuphar jaune : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

**néo** (du gr. *neos*, nouveau), préfixe qui a la même signification.

**Néo-Calédonien, enne** [*ni-in, è-ne*], originaire ou habitant de la Nouvelle-Calédonie : *les Néo-Calédoniens.* Adj. : *population néo-calédonienne.*

**Néo-Castrien, enne** [*kas-tri-in, è-ne*], originaire ou habitant de Neufchâteau : *les Néo-Castriens.* Adj. : *population néo-castrienne.*

**néo-catholicisme** n. m. Doctrine tendant à introduire les idées modernes dans le catholicisme.

**néo-catholique** n. et adj. Qui prétend réformer le catholicisme. Pl. des *néo-catholiques.*

**néo-celtique** adj. Se dit des langues vivantes dérivées des langues celtiques : *on divise les langues néo-celtiques en deux groupes, le* groupe breton *ou* cymrique *et le* groupe gaélique.

**Néo-Césarée** [*za-ré*], anc. v. du Pont (Asie Mineure), patrie de saint Grégoire le Thaumaturge. Auj. *Niksar*, v. d'Anatolie (prov. de Trébizonde) ; 4.000 h.

**néo-chrétien, enne** adj. Qui appartient, qui a rapport au néo-christianisme. N. Partisan du néo-christianisme.

**néo-christianisme** n. m. Sorte de philosophie chrétienne, professée vers 1890 par quelques écrivains (Melchior de Vogüé, Ed. Rod, Paul Desjardins) influencés par la lecture de Tolstoï et soucieux de trouver un terrain d'entente pour les diverses confessions chrétiennes.

**néochrysolithe** n. f. Variété de péridot.

**néocomien, enne** [*mi-in, è-ne*] adj. (de *Neocomum*, nom lat. de Neuchâtel, Suisse). Se dit d'un étage géologique qui constitue la base du crétacé. N. m. : *le néocomien.*

**néo-cor** n. m. Instrument de musique à vent, sorte de cornet-alto à pistons. Pl. des *néo-cors.*

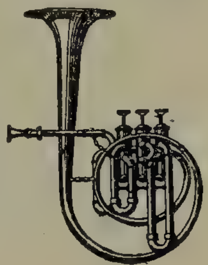
Néo-cor.

**néocorat** [*ra*] n. m. Charge, emploi de néocore.

**néocore** n. m. (gr. *neokoros*). *Antiq. gr.* Gardien d'un temple. Prêtre chargé de l'administration d'un sanctuaire. *Hist. ecclés.* Sacristain d'une église grecque.

**néocorique** adj. Qui concerne le néocore.

**néo-criticisme** n. m. Doctrine philosophique renouvelée du kantisme.

— ENCYCL. Le terme *néo-criticisme* n'a pas le même sens en France et en Allemagne. En Allemagne, on insiste surtout sur la *critique de la raison pure*, et la plupart des néo-criticistes allemands laissent au second plan la partie morale du kantisme. Le néo-criticisme français, au contraire, insiste sur la morale et les postulats de la raison pratique. Le néo-criticisme est représenté en Allemagne par Lange, Cohen, Liebmann, Paulsen ; en France, par Renouvier et Pillon.

**néo-criticiste** adj. Relatif au néo-criticisme. N. m. Partisan du néo-criticisme.

**néo-culture** n. f. Nom sous lequel on groupe les applications du progrès moderne à l'agriculture (motoculture, dry-farming, désinfection du sol, etc.), c'est-à-dire la mise en pratique des découvertes les plus récentes de la science agronomique.

**néo-cyclique** adj. Qui a lieu au commencement d'un cycle, d'une certaine période de temps.

**néodamode** n. m. (gr. *neodamôdês*). *Antiq. gr.* Nom donné, à Lacédémone, aux ilotes affranchis et à leurs descendants, qui avaient le droit de cité sans la plénitude des droits politiques.

**néo-darwinien, enne** adj. Qui a rapport au néo-darwinisme.

**néo-darwinisme** n. m. Théorie transformiste qui nie l'hérédité des caractères acquis et explique par la sélection seule l'accroissement des organes utiles.

**néo-darwiniste** n. Qui professe le néo-darwinisme.

**néodyme** n. m. Un des corps simples composant les terres rares.

— ENCYCL. Le néodyme est blanc d'argent, avec un bel éclat métallique ; il est plus dur que le cérium. Sa densité est 6,96 ; il fond à 840° ; son symbole chimique est Nd, et son poids atomique 144,3. (V. TERRES RARES.)

**néo-erbium** n. m. Syn. de ERBIUM.

**néoformation** [*si-on*] n. f. Nouvelle formation d'un organe ou d'une partie d'organe.

**néogène** adj. (du préf. *néo*, et du gr. *gennân*, engendrer). Se dit de l'un des deux systèmes entre lesquels certains géologues ont divisé l'ère tertiaire, et qui comprend les séries *miocène* et *pliocène.* N. m. : *le néogène.*

**néogénèse** [*nè-ze*] n. f. Théorie en vertu de laquelle tous les éléments figurés de la cellule dérivent par différenciations successives du cytoplasma.

**néogénétique** adj. Qui se rapporte à la néogénèse.

**néographe** adj. (du préf. *néo*, et du gr. *graphein*, écrire). Qui admet ou veut introduire une orthographe nouvelle. Syn. NÉOGRAPHISTE.

**néographie** [*fî*] n. f. Nouveau système d'orthographe.

**néographique** adj. Qui concerne la néographie.

**néographisme** [*fis-me*] n. m. Manière nouvelle d'orthographier les mots.

**néo-grec, grecque** adj. Qui concerne la Grèce moderne. Pl. *néo-grecs, grecques.*

**néo-impressionnisme** n. m. Style d'une école moderne de peinture (Pissaro, Henri Martin, Ernest Laurent, Le Sidaner, etc.), qui s'est appliquée à employer méthodiquement la division de la couleur en éléments purs, afin d'obtenir le maximum d'éclat lumineux. Les impressionnistes (Claude Monet, Sisley) ne s'appuyaient que sur l'observation de la nature. Les néo-impressionnistes tiennent compte des résultats de l'expérimentation scientifique.

**néo-impressionniste** n. et adj. Qui pratique le néo-impressionnisme.

**néo-jurassique** adj. Se dit de la partie supérieure du jurassique.

**néo-lamarckisme** n. m. Théorie transformiste, qui accorde une influence prépondérante aux effets de l'usage, aux causes mécaniques, au détriment de la sélection.

**néo-latin, e** adj. Se dit surtout des langues dérivées du latin, telles que le français, l'italien, l'espagnol : *langues néo-latines.*

**néolithique** adj. (du préf. *néo*, et du gr. *lithos*, pierre). Se dit de la période la plus récente de l'âge de la pierre, celle de la pierre polie, par opposition à la période paléolithique ou âge de la pierre taillée.

**néologie** [*jî*] n. f. Introduction, emploi de termes nouveaux dans une langue. (Peu us.)

**néologique** adj. Qui concerne la néologie : *expressions néologiques.*

**néologiquement** [*ke-man*] adv. Par néologisme.

**néologisme** [*jis-me*] n. m. (du préf. *néo*, et du gr. *logos*, discours). Emploi de mots nouveaux ou de mots anciens dans un sens nouveau : émotionner *pour* émouvoir *est un néologisme.* Ces mots mêmes.

**néologue** [*lo-ghe*] ou **néologiste** [*jis-te*] n. m. Qui fait un usage fréquent de termes nouveaux. (Peu us.)

**néo-luthéranisme** n. m. Doctrine qui a pris naissance dans le protestantisme allemand, à la suite de la révolution de 1848, et en hostilité aux idées libérales. (Ses principaux chefs furent Hengstenberg et Julius Stahl.)

**néo-luthérien, enne** n. et adj. Partisan du néo-luthéranisme.

**néo-malthusianisme** n. m. Doctrine qui vise à limiter le nombre des naissances en rendant l'union conjugale stérile (à la différence du malthusianisme proprement dit qui tend au même but en restreignant le nombre des mariages).

**néomembrane** [*man*] n. f. Nom de membranes de nouvelle formation à réseau vasculaire, et qu'il faut distinguer des *fausses membranes* et des *pseudo-membranes.*

**néoménie** [*nî*] n. f. (gr. *neomenia ;* de *neos*, nouveau, et *mên*, lunaison). Chez les Grecs, nouvelle lune. Fête célébrée au renouvellement de la lune.

**néon** n. m. (du gr. *neos*, nouveau). Elément gazeux à la température ordinaire, qui se trouve en infime proportion dans l'air.

— ENCYCL. Le néon s'extrait par distillation de l'air liquide. Le symbole chimique du néon est Ne, son poids atomique 20,7 ; sa densité est 9,9 ; il se liquéfie à — 243°. Il existe dans l'air dans la proportion de $\frac{1}{66.000}$. Il possède la propriété de s'illuminer vivement sous l'influence d'une décharge électrique. Claude a réalisé avec lui une lumière très économique ; un tube contenant du néon donne une belle lumière rose, quand il est traversé par un courant électrique.

**néophobe** n. (du préf. *néo*, et du gr. *phobos*, crainte). Personne qui a horreur des innovations, ou spécialement des néologismes. Syn. MISONÉISTE.

**néophobie** [*fo-bî*] n. f. (de *néophobe*). Horreur de la nouveauté et spécialement des néologismes.

**néophysme** [*fis-me*] n. m. Ardeur à faire des néophytes.

**néophyte** n. (du préf. *néo*, et du gr. *phuton*, rejeton). Personne nouvellement convertie à une religion : *zèle de néophyte. Par ext.*, personne qui a nouvellement adopté une opinion.

**néophytique** adj. *Géol.* Se dit de l'ère qui commence avec les formations de la série supra-crétacée, et présente des fossiles végétaux plus récents que ceux du reste du groupe secondaire.

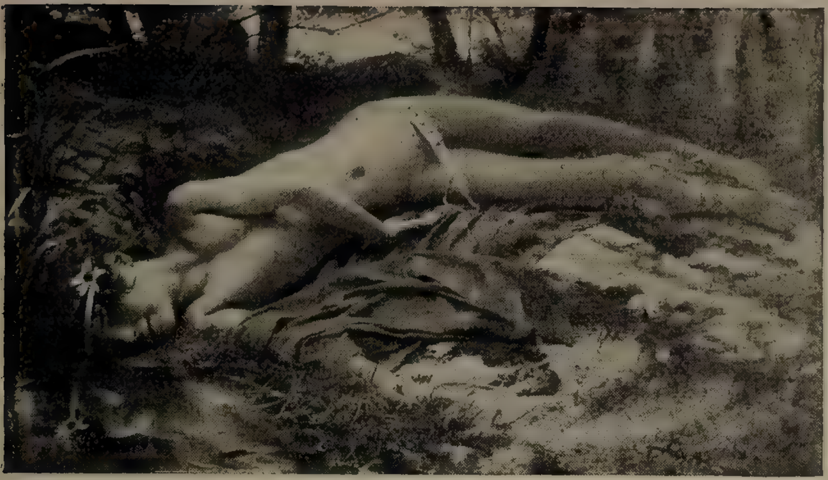

Narcisse (G Courtois), v. p. 341.

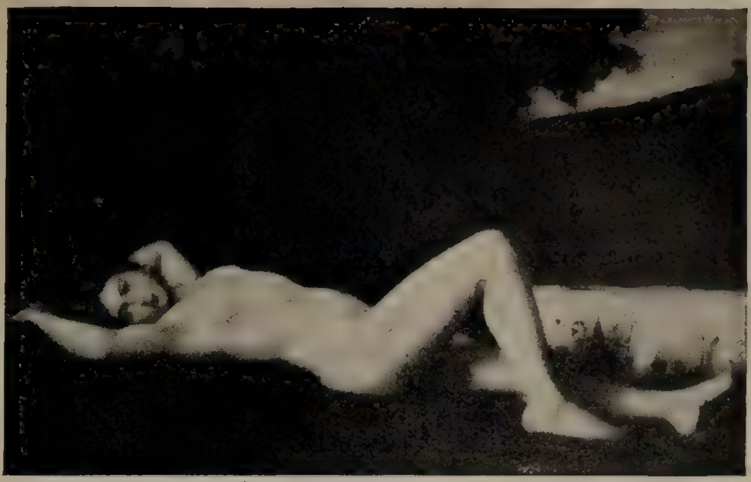

Naïade (Henner), v. p. 336.

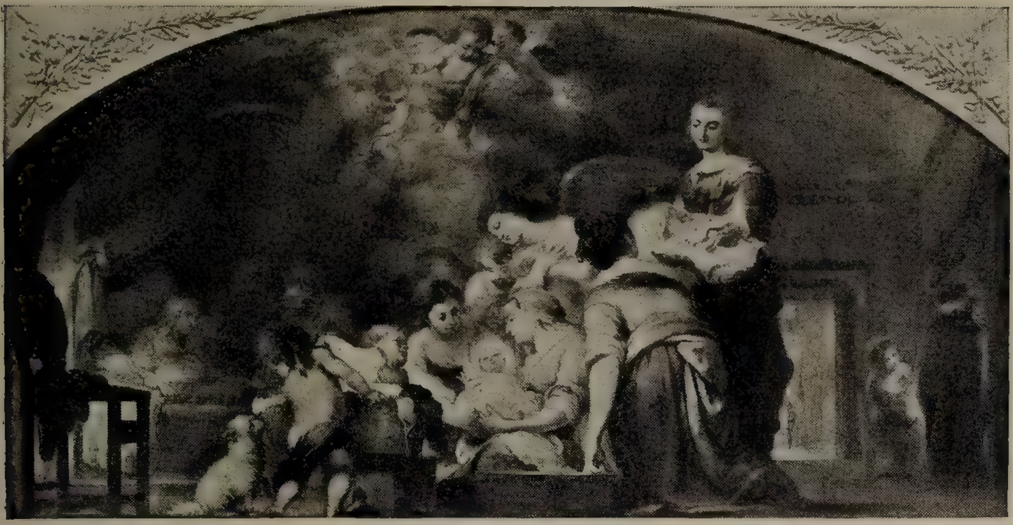

La Naissance de la Vierge (Murillo), v. p. 337.

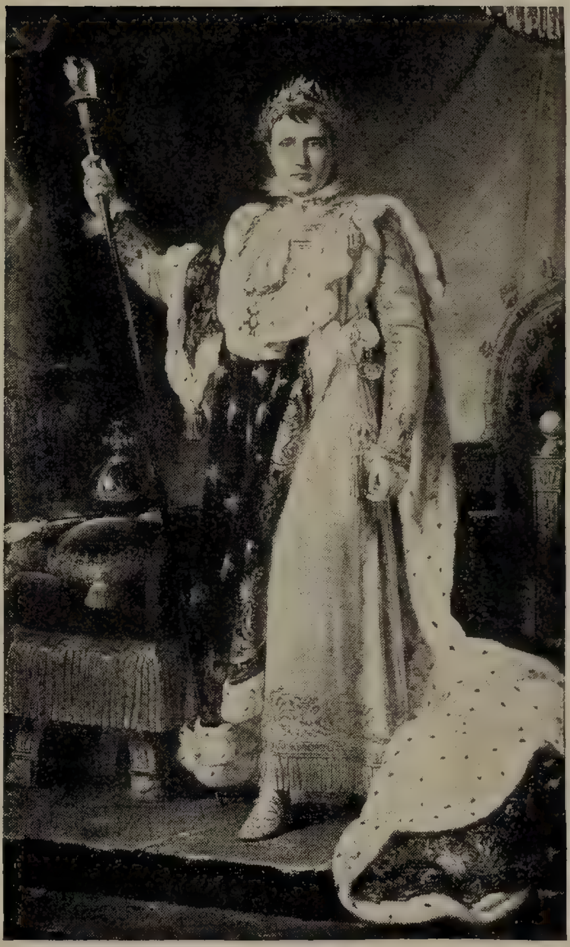

Napoléon Ier (L. David), v. p. 340.

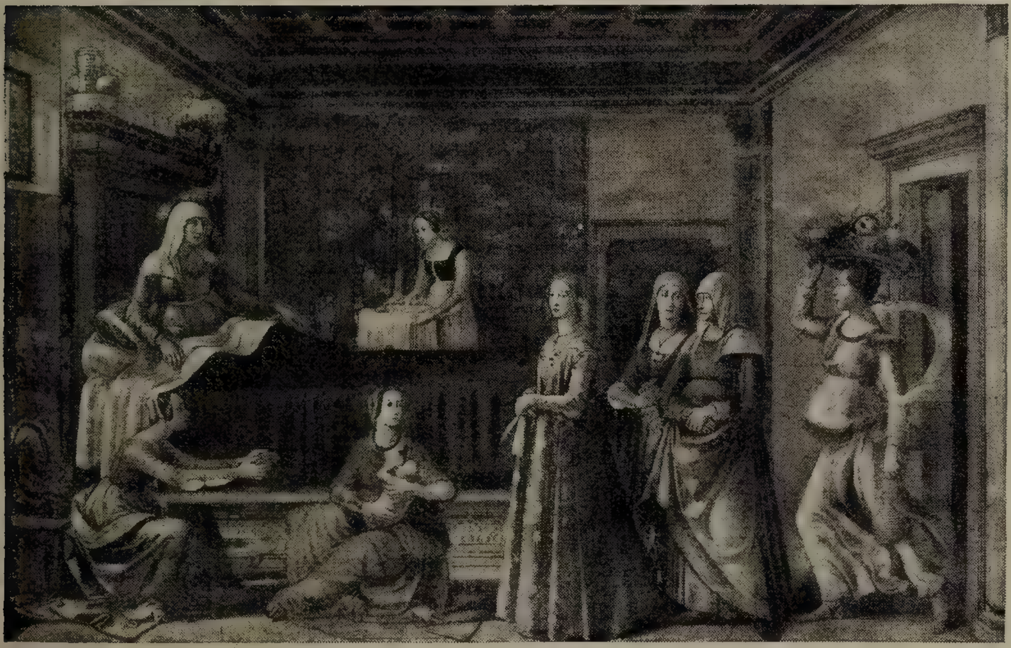

La Nativité de saint Jean-Baptiste (Ghirlandajo), v. p. 344.

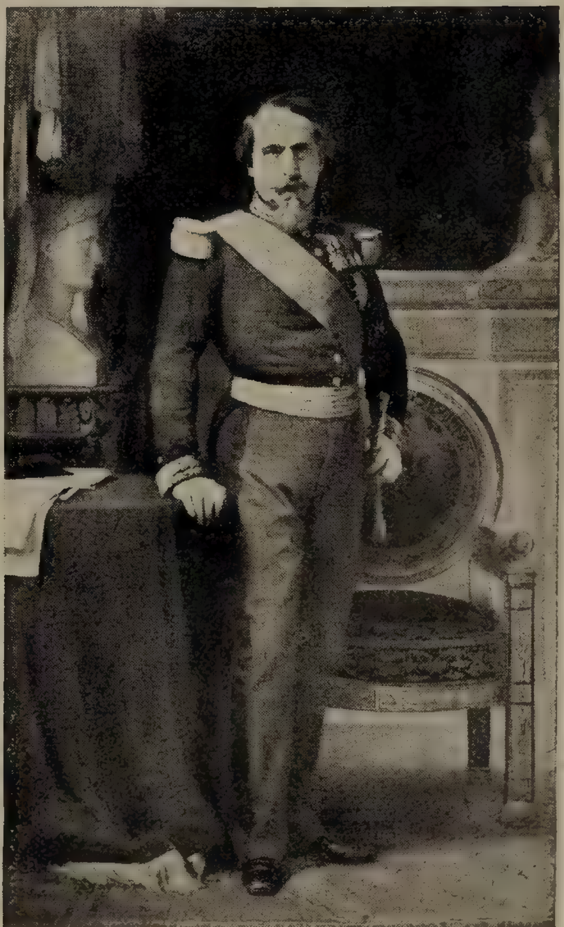

Napoléon III (H. Flandrin), v. p. 340.

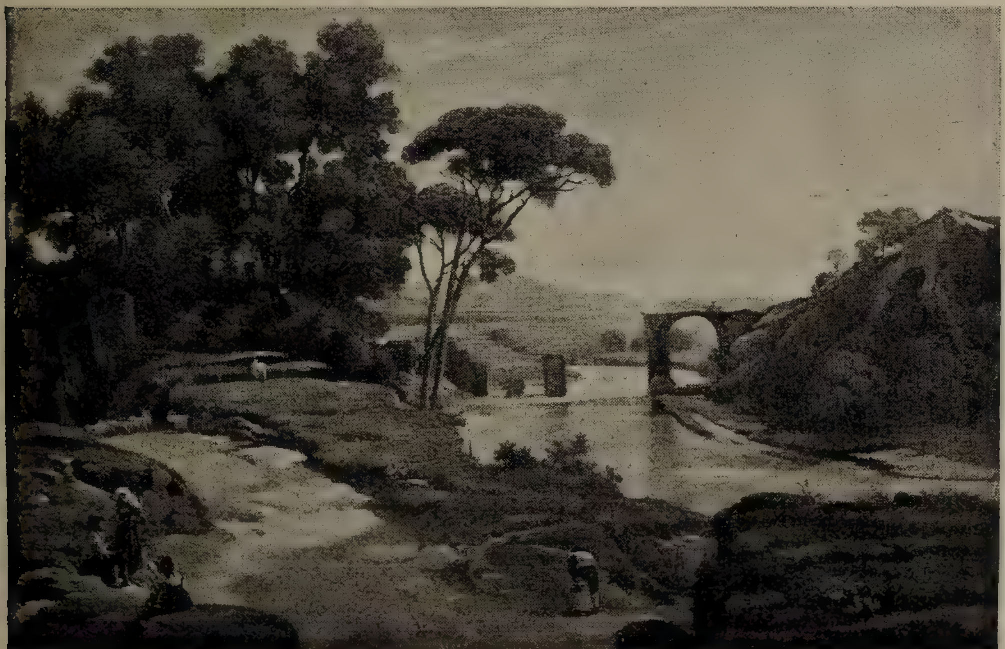

Le pont de Narni (Corot), v. p. 341.

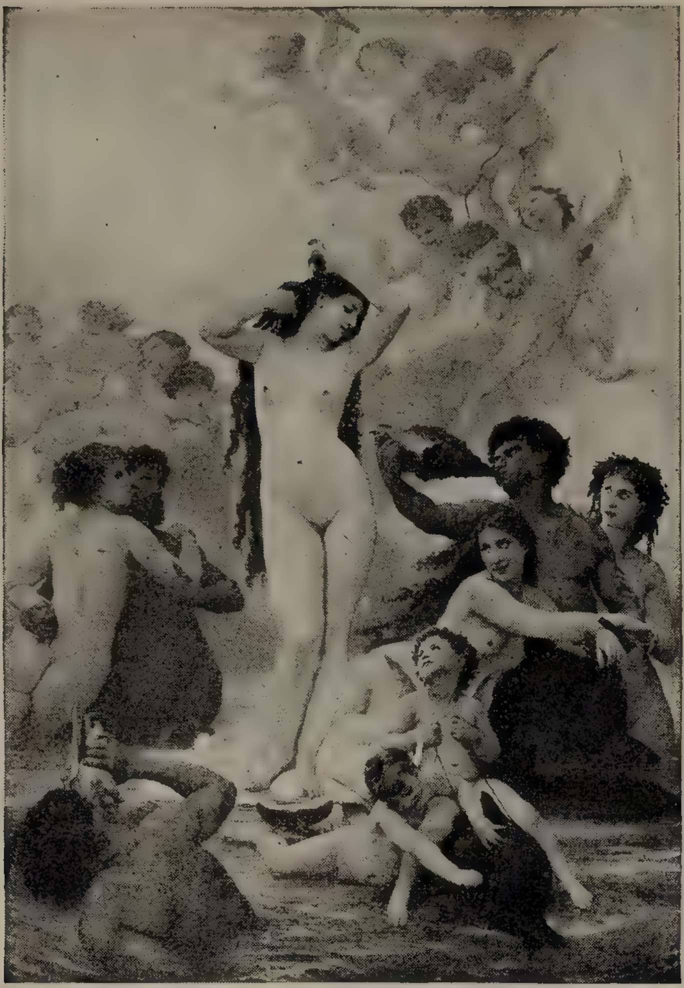

La Naissance de Vénus (Bouguereau), v. p. 337.

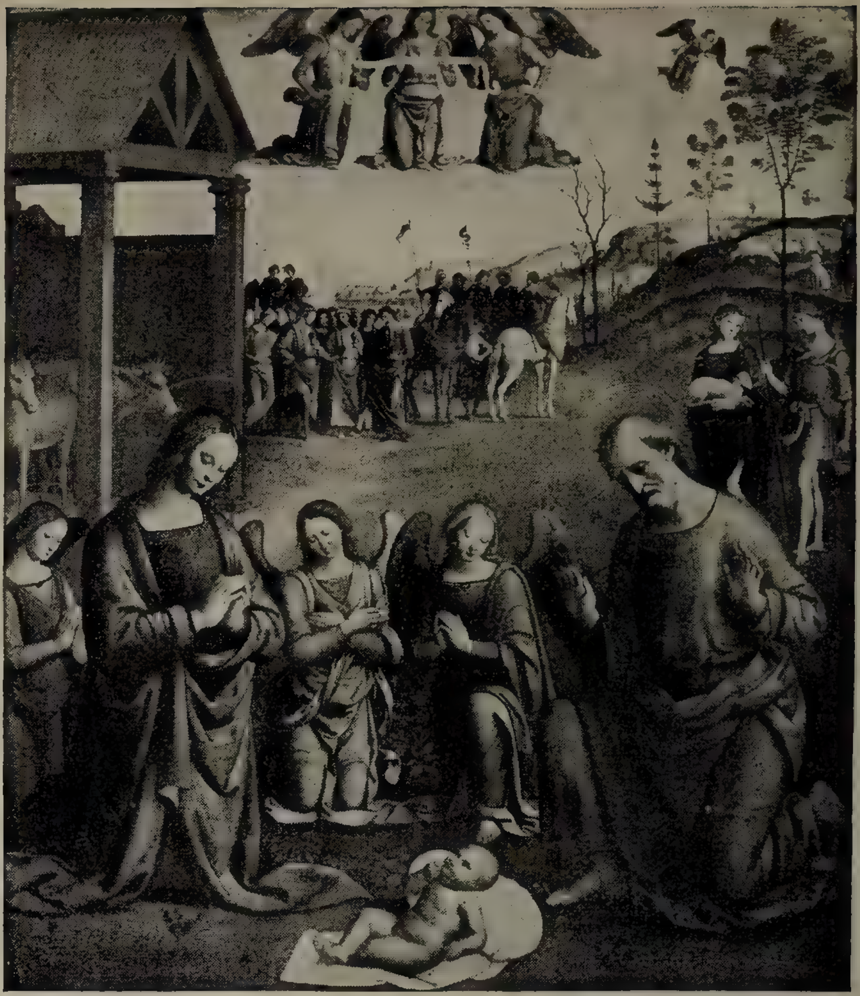

La Nativité (Spagna), v. p. 344.

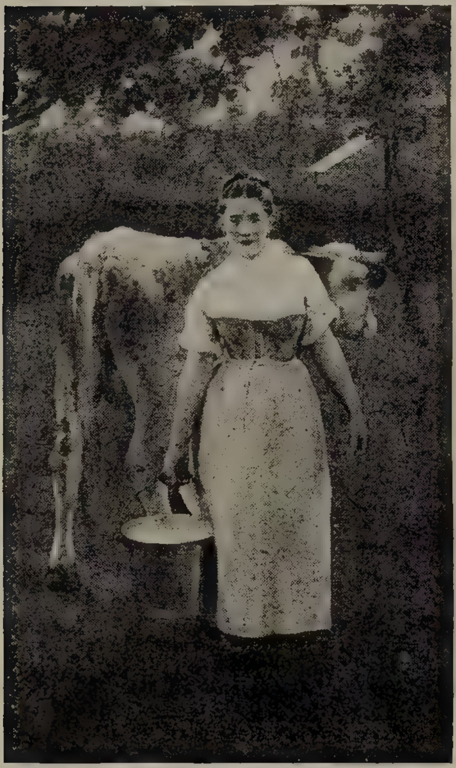

En Normandie (Roll), v. p. 380.

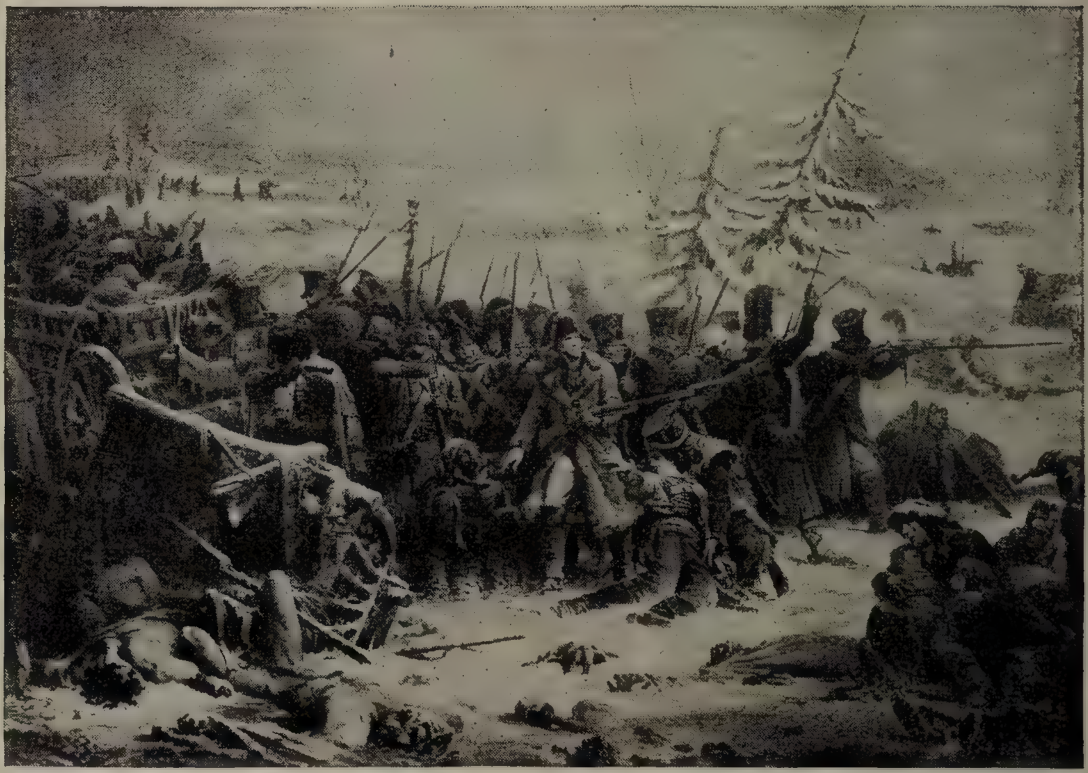

Le maréchal Ney à la retraite de Russie (Ad. Yvon), v. p. 363.

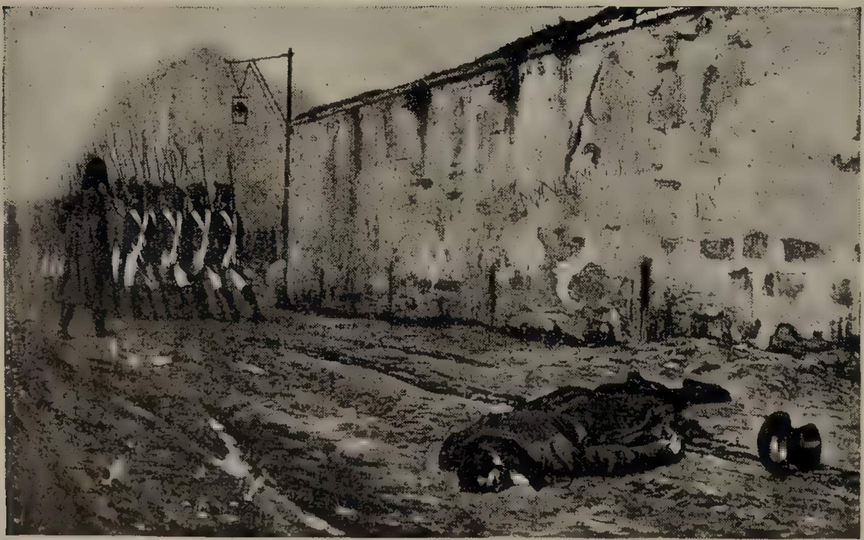

L'exécution du maréchal Ney (Gérome), v. p. 363.

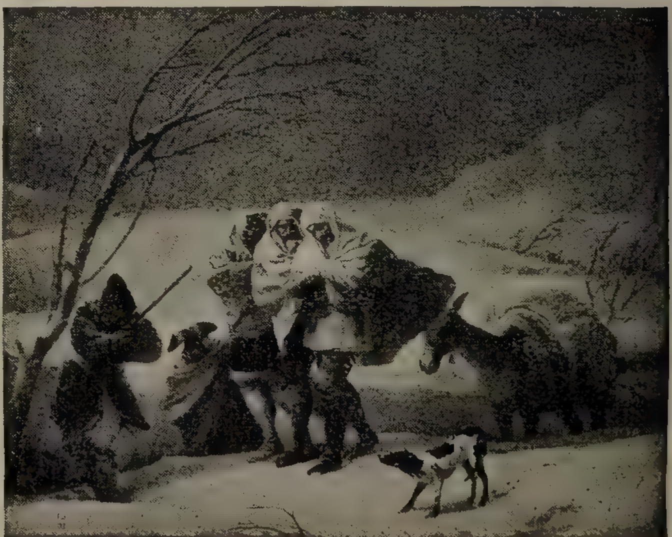

La Neige (Goya), v. p. 353.

**néoplasie** [*pla-zi*] n. f. (du préf. *néo*, et du gr. *plasis*, formation). Formation d'un tissu nouveau physiologique et surtout pathologique (tumeur).

— Encycl. On réserve surtout le nom de *néoplasie* à la formation des tissus pathologiques. Les causes en sont mal connues; on tend à incriminer l'excitation déterminée par des traumatismes, des lésions, des irritations locales, etc. Les néoplasies produisent aussi les *néoplasmes*.

**néoplasique** [*pla-zi-ke*] adj. Qui a rapport à la néoplasie.

**néoplasme** [*plas-me*] n. m. (du préf. *néo*, et du gr. *plasma*, chose façonnée). Tumeur pathologique : *les cancers sont des néoplasmes.*

**néoplaste** [*plas-te*] n. m. Variété terreuse d'oxyde de nickel.

**néoplastie** [*plas-ti*] n. f. (du préf. *néo*, et du gr. *plassein*, former). *Chirurg.* Restauration par autoplastie de tissus détruits.

**néo-platonicien, enne** adj. Qui a rapport au néo-platonisme. N. Partisan de cette école : *Plotin fut un des plus remarquables parmi les néo-platoniciens.*

**néo-platonisme** n. m. Doctrine philosophique, qui prit naissance à Alexandrie (III$^{e}$-XI$^{e}$ s. apr. J.-C.), et dont les adeptes mêlaient certaines idées mystiques aux idées de Platon. Ses principaux représentants furent Plotin, Porphyre et Jamblique. V. ALEXANDRIE (*école d'*).

**Néoptolème,** autre nom de Pyrrhus, fils d'Achille et de Déidamie.

**néo-pythagoricien, enne** n. et adj. Partisan du néo-pythagorisme.

**néo-pythagorisme** n. m. Système philosophique alexandrin, imité de celui de Pythagore et dont le principal représentant fut Apollonius de Tyane.

**néo-scolastique** n. f. Syn. de NÉO-THOMISME.

**néossine** [*o-si-ne*] n. f. Substance organique gélatiniforme, qui constitue la presque totalité du nid de la salangane.

**néostome** [*os-to-me*] n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant deux espèces des profondeurs abyssales : *les néostomes ont la peau nue, la mâchoire sans barbillons et la bouche très fendue.*

**néostomie** n. f. (du grec *néos*, nouveau, et *stoma*, bouche). Abouchement chirurgical d'un canal naturel soit dans l'organe où il doit aboutir, soit dans un organe voisin.

**néotantalite** n. f. Tantalate-nobiate naturel de manganèse et fer.

**néoténie** [*ni*] n. f. Terme créé par Kollman pour caractériser la continuation du développement des organes génitaux chez les êtres qui subissent un arrêt dans la métamorphose.

**néoténique** adj. Qui a rapport à la néoténie.

**néotésite** n. f. Silicate naturel hydraté de manganèse et magnésium.

**néo-thomisme** n. m. Système philosophique et théologique constituant un essai de conciliation entre le thomisme et les méthodes philosophiques et scientifiques actuelles : *le néo-thomisme s'est surtout développé à l'université de Louvain.*

**néotrague** [*tra-ghe*] n. m. Genre de mammifères ruminants, renfermant des antilopes de l'Afrique tropicale, à cornes courtes, en forme de dague.

**néottie** [*né-o-ti*] n. f. Genre d'orchidées, renfermant des herbes vivaces, terrestres, qui croissent dans les forêts du centre et du nord de l'Europe : *la néottie a des fleurs jaunes et se rencontre dans les pâturages.*

**Néouvieille** (MASSIF DE), massif des Pyrénées françaises, faîte de partage entre les bassins de l'Adour et de la Garonne (Hautes-Pyrénées), dont le point culminant, le *pic de Néouvieille* ou *pic Aubert*, atteint 3.092 mètres d'altitude. Le massif, formé en majeure partie de granit, est entouré de lacs, dont quelques-uns ont été convertis en réservoirs d'alimentation.

**néo-vitalisme** n. m. Théorie suivant laquelle l'activité des facteurs physiques et chimiques, qui est la continuation des phénomènes vitaux, s'exerce en vertu d'un mécanisme spécial, différent de celui du monde extérieur.

**néo-ytterbium** n. m. Syn. de YTTERBIUM.

**néozoïque** [*zo-i-ke*] adj. Se dit de l'ère tertiaire.

**Népaul** [*pâl*] ou **Népâl,** royaume indépendant de l'Hindoustan, dans l'Himalaya : 5.500.000 h. (*Népâlais*). Capit. *Khatmandou*. Grande richesse du sous-sol; cuivre, fer, houille. Bois précieux.

**Népâlais, e** [*lè, è-ze*], originaire ou habitant du Népaul. Adjectiv. : *population népâlaise.*

**népaline** n. f. Composé que l'on retire d'un rumex de l'Inde, et que l'on utilise en teinture et en médecine.

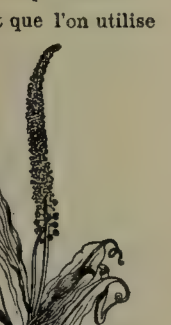

Nèpe cendrée.

**nèpe** n. f. Genre d'insectes hémiptères, comprenant des punaises aquatiques, communes en France.

**népenthès** [*pin-tèss*] n. m. (m. gr.). Boisson magique, remède contre la tristesse, dont il est parlé dans Homère.

**népenthès** [*pin-tèss*] n. m. Genre de plantes dicotylédones à pétales, renfermant des arbrisseaux grimpants à feuilles alternes, ovales, lancéolées, et dont le limbe se prolonge en vrille, elle-même terminée par une petite urne membraneuse, surmontée d'un couvercle (ascidie) : *les népenthès, originaires d'Asie et d'Océanie, sont cultivés en serre chaude.*

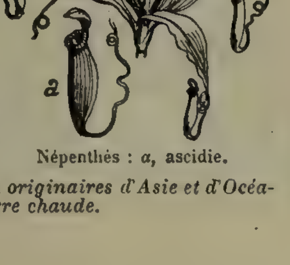

Népenthès : *a*, ascidie.

**Neper** ou **Napier** [*pi-é*] (Jean), baron DE MERCHISTON, mathématicien écossais, m. à Merchiston Castle, près d'Edimbourg (1550-1617). On lui doit l'invention des logarithmes.

**Neper** (*bâtons de*), appareil constitué par une série de petites règles sur lesquelles sont inscrites les colonnes verticales de la table de Pythagore, et ayant pour but de faciliter les opérations arithmétiques en remplaçant les multiplications par des additions et les divisions par des soustractions.

**népérien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Qui a été inventé par Neper : *logarithme népérien.*

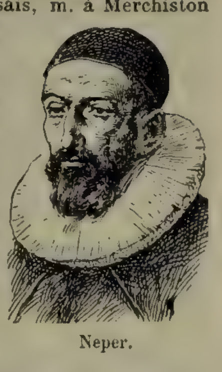

Neper.

**népète** n. f. Genre de labiées, renfermant des plantes annuelles ou vivaces, odorantes, de l'hémisphère boréal et de l'Afrique australe : *la principale espèce de népète est la cataire.*

**néphalisme** [*lis-me*] n. m. (du gr. *nèphalios*, qui ne boit pas de vin). Abstinence de toute boisson alcoolique.

**néphaliste** [*lis-te*] n. m. Partisan du néphalisme.

**néphéline** n. f. Substance minérale, appartenant au groupe des feldspaths.

**néphélinite** n. f. Basalte à néphéline.

**néphélion** n. m. (m. gr. signif. *petit nuage*). *Pathol.* Légère opacité de la cornée transparente.

**néphélis** [*liss*] n. m. Genre de sangsues, communes dans les eaux douces d'Europe.

**Néphélococcygie** (c.-à-d. *Ville des coucous dans les nuées*), ville imaginaire dont parle Aristophane dans sa tragédie des *Oiseaux*.

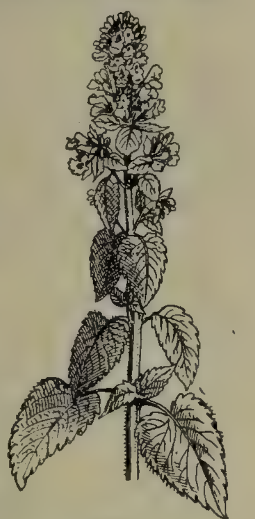

Népète.

**néphélomancie** [*si*] n. f. Art de prédire l'avenir par l'inspection des nuages.

**néphile** n. f. Genre d'arachnides aranéides, comprenant une soixantaine d'espèces des régions chaudes du globe.

— Encycl. Les néphiles sont de grandes araignées à livrée brillante, où dominent le jaune, le rouge et le noir ; leur toile est faite d'une soie souvent d'un beau jaune, et l'on a essayé, sans grand succès, d'employer cette soie industriellement.

**néphoscope** [*fos-ko-pe*] n. m. (du gr. *nephos*, nuage, et *skopein*, examiner). Instrument de physique, qui permet de déterminer la direction et la vitesse des nuages.

**néphoscopique** [*fos-ko*] adj. Qui se rapporte au néphoscope : *observations néphoscopiques. Herse néphoscopique*, v. HERSE.

**néphralgie** [*ji*] n. f. (du gr. *nephros*, rein, et *algos*, douleur). Douleur rénale, indépendante de toute lésion appréciable de l'organe.

**néphrectomie** [*frèk-to-mi*] n. f. (du gr. *nephros*, rein, et *ektomê*, excision). Extirpation totale ou partielle du rein.

— Encycl. La néphrectomie est indiquée dans les suppurations du rein, les tumeurs de cet organe (kystes, hydronéphrose, etc.), la tuberculose rénale, les ruptures de l'uretère, etc.

**néphrétique** adj. (du gr. *nephros*, rein). Se dit des maladies de reins : *colique néphrétique.* Se dit aussi des remèdes employés contre elles. N. Personne qui est atteinte de la colique néphrétique. N. m. Remède contre cette colique. N. f. Jade oriental, considéré autrefois comme une amulette contre les coliques néphrétiques.

— Encycl. *Méd. Coliques néphrétiques.* Les coliques néphrétiques proviennent du passage à travers l'uretère de calculs volumineux. Elles surviennent chez les sujets atteints de lithiase urinaire, particulièrement vers l'âge de cinquante ans. Souvent, l'*accès* est précédé de malaises, de pesanteur, de douleurs lombaires, d'envies d'uriner, etc. Quelquefois, il éclate brusquement ; la douleur lombaire, extrêmement vive, s'irradie vers le rectum ; le visage pâlit, des sueurs surviennent, mais la température reste normale. Au bout de quelques heures ou plusieurs jours, l'accès se calme, et le malade urine abondamment.

Le diagnostic est parfois difficile, le pronostic sérieux et le traitement long. Ce dernier consiste, pendant l'accès, en injections de morphine, bains tièdes diurétiques, régime lacté. En dehors des crises, on s'abstiendra de charcuterie, des viandes noires, des crustacés, d'oseille, d'épinards, etc. On boira de l'eau de Vittel ou de Contrexéville ; on fera une cure dans l'une de ces villes.

**néphrhelminthique** [*èl-min*] adj. (du gr. *nephros*, rein, et *helmins, inthos*, ver). Qui est causé par des vers contenus dans les reins.

**néphridion** n. m. (du gr. *nephros*, rein). Graisse qui entoure les reins.

**néphrite** n. f. (du gr. *nephros*, rein). Maladie inflammatoire du rein : *la néphrite chronique est appelée aussi* mal de Bright.

— Encycl. Les néphrites se divisent en *aiguës* et *chroniques*. A l'état aigu, elles sont provoquées par des microbes spécifiques des maladies infectieuses, par les toxines microbiennes. Comme les microbes peuvent arriver aux reins par les canaux excréteurs ou par le sang, on les divise en *néphrites ascendantes* et *néphrites descendantes*, ou mieux *toxiques*.

Les néphrites aiguës ascendantes sont consécutives à des infections de l'urètre, de la vessie ; elles s'observent dans la vieillesse ; elles sont graves et, si elles ne s'amendent pas au bout de quarante-huit heures ou huit jours au plus, elles aboutissent fatalement à la cachexie.

Les néphrites des fièvres infectieuses sont fréquentes (typhoïde, scarlatine, variole, grippe, etc.). Les symptômes sont peu apparents ; les urines deviennent rares, foncées, *contiennent de l'albumine.* L'on constate de l'œdème, de l'anasarque ; le cœur fait entendre le bruit de galop.

Le pronostic est bénin si la néphrite apparaît au début de la maladie. Le traitement consiste dans le régime lacté.

Les néphrites chroniques ou *mal de Bright* sont caractérisées par une albuminurie permanente ; durant longtemps, elles ont été divisées en *néphrites parenchymateuses* et *néphrites interstitielles.*

On tend aujourd'hui à réunir ces deux formes.

L'étiologie de la maladie comprend des causes fort diverses : les changements brusques de température, les professions qui s'exercent dans des lieux humides, la grossesse, le saturnisme, la syphilis, la goutte, etc., puis l'hérédité neuro-arthritique, les auto-intoxications. Tantôt le rein est augmenté de volume (*gros rein blanc*), tantôt il est petit, rouge, mais chaque fois on observe un cœur hypertrophié et des lésions d'artério-sclérose. Le début est souvent long et insidieux ; des douleurs sourdes au niveau des reins, des céphalées persistantes sont souvent les seuls prodromes. On note de la polyurie, des bourdonnements d'oreilles, des crampes, la sensation du doigt mort, de la cryesthésie, etc. Mais les phénomènes caractéristiques sont : l'œdème, les modifications urinaires (albuminurie) et l'altération du sang. (V. URÉMIE.) Le diagnostic est facile. Le traitement sera donné au mot URÉMIE ; cependant, on interdira la grossesse, le froid et les fatigues, l'alcool. On prescrira le régime lacté, qui, rigoureusement suivi, peut amener la guérison.

**néphrite** n. f. Variété minérale du genre amphibole.

**néphrocèle** n. m. (du gr. *nephros*, rein, et *kêlê*, tumeur). Hernie du rein.

**néphrographe** n. Personne qui fait des néphrographies.

**néphrographie** [*fi*] n. f. (du gr. *nephros*, rein, et *graphein*, décrire). Description des reins.

**néphrographique** adj. Qui a rapport à la néphrographie.

**néphroïde** adj. (du gr. *nephros*, rein, et *eidos*, aspect). Qui a la forme d'un rein.

**néphrolithe** n. m. (du gr. *nephros*, rein, et *lithos*, pierre). Calcul du rein.

**néphrolithiase** [*ti-a-ze*] n. f. Maladie causée par les néphrolithes ou calculs rénaux.

**néphrolithique** adj. Qui est dû à la présence des néphrolithes.

**néphrolithotomie** [*mi*] n. f. (du gr. *nephros*, rein, *lithos*, pierre, et *tômê*, section). Opération qui consiste à ouvrir le rein pour en extraire les calculs.

**néphrolithotomique** adj. Qui a rapport à la néphrolithotomie.

**néphrologie** [*ji*] n. f. (du gr. *nephros*, rein, et *logos*, discours). Traité sur les reins.

**néphrologique** adj. Qui a rapport à la néphrologie.

**néphrologiste** [*jis-te*] n. m. Qui s'occupe spécialement de nephrologie.

**néphronévrose** [*vró-ze*] n. f. (du gr. *nephros*, rein, et de *névrose*). Trouble urinaire d'origine nerveuse, observé dans l'hystérie.

**néphropathie** [*fro-pa-tî*] n. f. (du gr. *nephros*, rein, et *pathos*, affection). Nom générique de toutes les affections du rein.

**néphropexie** [*fro-pèk-sî*] n. f. (du gr. *néphros*, rein, et *pexis*, fixation). Syn. de NÉPHRORRAPHIE.

**néphrophlegmasie** [*flègh-ma-zi*] n. f. (du gr. *néphros*, rein, et de *phlegmasie*). Inflammation du rein. Syn. de NÉPHRITE.

**néphrophlegmatique** [*flègh-ma*] adj. Qui concerne la néphrophlegmasie.

**néphrops** [*né-fropss*] n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, comprenant des homards grêles et allongés, plus petits que le homard commun, et qui sont répandus dans la mer du Nord, l'Océan et la Méditerranée.

**néphroptose** n. f. (du gr. *néphros*, rein, et *ptôsis*, chute). V. REIN *mobile*.

**néphropyose** [*ô-ze*] n. f. (du gr. *néphros*, rein, et *puon*, pus). Suppuration du rein. V. NÉPHRITE.

**néphrorragie** [*fro-ra-ji*] n. f. (du gr. *néphros*, rein, et *rhagê*, rupture). Ecoulement du sang provenant des reins.

— Encycl. L'hématurie d'origine rénale se caractérise par des urines uniformément colorées ; elle est due à un traumatisme, à un calcul rénal. On prescrira le repos et recourra, s'il y a lieu, à la néphrectomie.

**néphrorragique** [*fro-ra-ji-ke*] adj. Qui a rapport à la néphrorragie.

**néphrorraphie** [*fro-ra-fi*] n. f. (du gr. *nephros*, rein, et *rhaphê*, suture). Fixation d'un rein mobile. (Généralement, cette fixation se fait avec la 12$^{e}$ côte ou avec les aponévroses profondes.) On dit aussi NÉPHROPEXIE.

**néphrotomie** [*mi*] n. f. (du gr. *nephros*, rein, et *tomê*, section). Incision du rein. Création opératoire d'une fistule rénale.

— Encycl. La néphrotomie est indiquée dans la suppuration du rein ou les hydronéphroses, ou pour enlever un calcul rénal ; souvent, après l'opération, il persiste une fistule.

**néphrotomique** adj. Qui a rapport à la néphrotomie.

**Nephtali,** un des fils de Jacob. Il a donné son nom à l'une des douze tribus des Hébreux (*Bible*).

**Nephtalite,** Israélite de la tribu de Nephtali. Adjectiv. : *femme nephtalite.*

**Népomucène** (saint Jean), aumônier de l'empereur Venceslas (1330-1383), auquel il refusa de révéler la confession de l'impératrice ; il fut noyé par ordre de ce prince. Fête le 16 mai.

**Nepos** (Cornelius), écrivain latin, né dans la Gaule cisalpine vers 99 av. J.-C. ; auteur de *Vies d'hommes célèbres*, écrites dans une intention morale.

**Népos,** évêque égyptien et écrivain grec, qui vivait entre 220 et 300 ; fondateur d'une secte de millénaires appelés *népotiens.*

**Nepos** (Flavius Julius), avant-dernier empereur d'Occident (474-480). Il fut chassé d'Italie par le patrice Oreste.

**Népotien** (Flavius Popilius Nepotianus), neveu de Constantin et empereur en 360, pendant 28 jours; détrôné et tué par Marcellin, lieutenant de Magnence.

**népotisme** [*tis-me*] n. m. (du lat. *nepos, otis,* neveu). Faveur dont jouissaient, auprès de certains papes, leurs neveux, leurs parents. *Par ext.*, abus qu'un homme en place fait de son crédit pour procurer des emplois à sa famille.

**népouite** n. f. Silicate hydraté naturel de magnésium et nickel.

**Neptune,** dieu de la mer et de la navigation chez les Romains, identifié avec le *Poseidôn* des Grecs, fils de Saturne et de Cybèle (ou Rhéa), et frère de Jupiter et de Pluton. Dans son palais, au fond de la mer, il tenait les chevaux à crinière d'or qui le traînaient en char sur les vagues. Il était l'époux d'Amphitrite, qu'il n'obtint que grâce à l'éloquence persuasive d'un dauphin, dont il se servit comme négociateur, car tout dieu qu'il était, Neptune n'avait rien de séduisant dans sa personne. On le représente barbu, armé d'un trident. Au nom de Neptune se rattachent deux allusions littéraires :

1º *Quos ego...* V. QUOS.

2º Le vers suivant de Lemierre, emprunté à son poème sur le *Commerce* :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.

Il sert à exprimer, sous une forme figurée, que l'empire de la mer donne l'empire du monde.

— *Iconogr.* A coté des statues antiques de Neptune, que l'on voit au Vatican, au Louvre, à Naples, à Madrid, etc., nous citerons celles qui ont été sculptées par Jean-Bologne, Jacopo Sansovino, A. Coysevox, M. Anguier, Pajou, Frémiet, etc. Le *bassin de Neptune*, à Versailles, est orné d'un groupe colossal en métal bronzé, exécuté sur les dessins d'Adam l'aîné, et qui représente *Neptune et Amphitrite,* entourés de néréides, de tritons, de chevaux et de monstres marins.

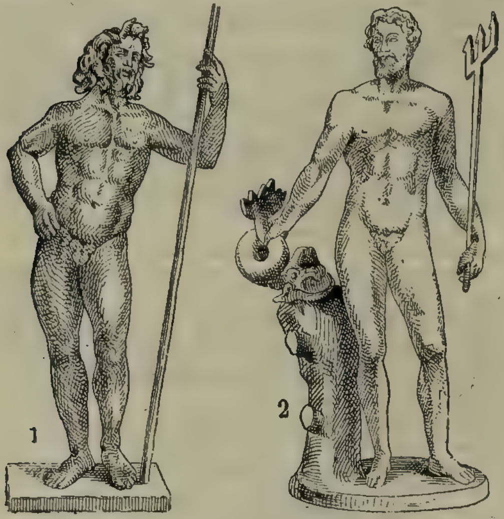

Neptune : 1. Bronze d'Herculanum (Naples) ; 2. Statue du Vatican.

En peinture, dans la plupart des compositions, Amphitrite est associée au triomphe de son époux. Parmi les nombreux tableaux, citons : *Neptune et Amphitrite* du Titien ; *Neptune et Amphitrite* de Rubens, à Berlin, toile superbe, magnifique carnation (v. p. 382) ; *la Dispute de Neptune et de Minerve* (pour savoir lequel des deux donnerait son nom à la ville d'Athènes), par Rosso de Rossi ; etc.

**Neptune,** planète située au delà d'Uranus.

— ENCYCL. Neptune est une planète qui décrit une orbite elliptique presque circulaire, à une énorme distance du Soleil. Sa distance moyenne au Soleil est de 4 milliards 463 millions de kilomètres, sa distance moyenne à la Terre est de 4 milliards 460 millions de kilomètres ; son volume est environ 55 fois celui de la Terre ; il décrit sa révolution autour du Soleil en 164 ans et 280 jours : la durée de sa révolution sur elle-même est inconnue. (V. PLANÈTE.) Neptune a un satellite, qui effectue sa rotation autour de la planète en 5 jours 21 heures, sa distance moyenne à la planète étant égale à vingt et une fois le rayon de cette dernière. C'est par l'étude des perturbations jusqu'alors inexpliquées d'Uranus que les astronomes furent amenés à leur supposer comme cause un astre encore à découvrir. Leverrier, après une longue série de calculs, communiqua les éléments de la nouvelle planète à l'Académie des sciences (18 sept. 1846) ; l'astronome Galle, prévenu par Leverrier, l'aperçut le 23 septembre.

**Neptunide** n. Descendant de Neptune.

**neptunien, enne** [*nèp-tu-ni-in, è-ne*] adj. (de *Neptune*, dieu des eaux). *Géol.* Se dit des dépôts de terrains formés par les eaux de la mer : *terrains neptuniens.*

**neptunisme** [*nèp-tu-nis-me*] n. m. (de *neptunien*). Théorie qui attribue à l'action de l'eau un rôle prépondérant dans la formation des roches qui constituent l'écorce du globe.

**neptuniste** [*nèp-tu-nis-te*] n. m. Partisan du neptunisme.

**neptunite** n. f. Silicotitanate naturel de fer, potassium et manganèse.

**neque semper arcum tendit Apollo,** mots lat. signif. : *Apollon ne tend pas toujours son arc.* Horace (*Odes*, II, 10, 19) veut dire qu'Apollon ne dirige pas toujours ses flèches contre les hommes, comme il le fait dans l'*Iliade.* Mais, dans l'application, on rappelle ce vers pour dire que le dieu lui-même se repose quelquefois et que, par conséquent, le repos est nécessaire aux mortels.

**ne quid nimis,** mots lat. signif. : *Rien de trop.* Sentence qui, empruntée par les Latins aux Grecs (*mêden agân*), avait le sens de : *L'excès en tout est un défaut.*

**Nérac** [*rak*], ch.-l. d'arr. (Lot-et-Garonne), sur la Baïse ; 6.280 h. (*Néracais*). Ch. de f. M., à 24 kil. d'Agen. Vins, eaux-de-vie d'Armagnac. Château dit de Henri IV. Jeanne d'Albret et son fils Henri de Navarre y tinrent souvent leur cour. Un traité favorable aux protestants fut signé à Nérac, entre Henri III et Henri de Navarre (1579). — L'arrond. a 7 cant., 62 comm., et 50.000 h. Le cant. a 8 comm., et 9.630 h.

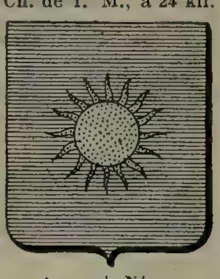
Armes de Nérac.

**Nerciat** (André-Robert-ANDRÉA **de**), littérateur français, né à Dijon en 1739, m. à Naples vers 1800, auteur d'ouvrages licencieux : *Felicia* ou *Mes Fredaines*, etc.

**Nérée,** dieu marin, époux de Doris et père des Néréides. (*Myth.*) *Poétiq.* La mer, l'océan.

**néréide** n. f. Genre d'annélides polychètes errants, répandus dans toutes les mers.

— ENCYCL. Les néréides sont de longs vers formés de nombreux anneaux ; leur tête porte deux paires d'antennes charnues et quatre yeux. Ces annélides vivent sur les fonds vaseux. On s'en sert comme appât pour la pêche en mer.

Néréide.

**Néréides,** les cinquante filles de Nérée et de Doris, nymphes de la Méditerranée. (*Myth.*)

**nerf** [*nèrf* ; *nèr* dans *nerf de bœuf* et au pl.] n. m. (lat. *nervus*). Chacun des organes, ayant la forme d'un cordon blanchâtre, qui servent de conducteurs à la sensibilité et au mouvement : *on distingue les nerfs sensitifs et les nerfs moteurs. Abusiv.* Tendon des muscles : *se fouler un nerf.* Moteur principal : *l'argent est le nerf de la guerre.* Force, vigueur : *il a du nerf. Attaque de nerfs*, spasmes nerveux, crise hystérique. *Avoir ses nerfs*, être dans un état d'agacement. *Donner sur les nerfs*, agacer. Nervure d'architecture. Chacune des ficelles sur lesquelles on fait passer le fil qui sert à coudre les feuilles d'un volume. Corde attachée au bout de l'épervier. *Nerf de bœuf*, ligament cervical postérieur du bœuf et du cheval, desséché et arrondi par l'industrie.

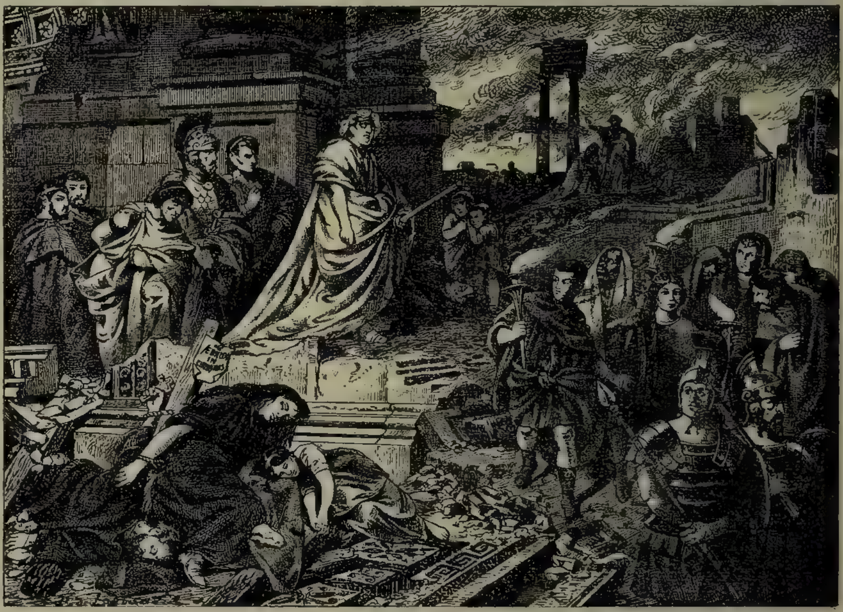
Marche de Néron à travers Rome incendiée, tableau de Carl Piloty.

—ENCYCL. *Anat.* Les nerfs qui, avec les ganglions nerveux, constituent le système nerveux, sont des cordons cylindriques blanchâtres, reliant les centres nerveux aux différents organes. Ils sont constitués par des *fibres nerveuses*, ou *tubes nerveux*, réunis par du tissu conjonctif. Ces fibres sont parallèles et opaques (fibres à myéline), ou s'anastomosent et sont pâles et transparentes (fibres sans myéline). La fibre à myéline est composée d'un *cylindre-axe* central, recouvert d'une enveloppe de myéline et d'une enveloppe ou gaine de Schwann.

Les nerfs naissent de l'encéphale, du bulbe et de la moelle épinière ; ceux qui naissent de l'encéphale sont au nombre de douze paires (olfactif, optique, moteur oculaire commun, pathétique, trijumeau, moteur oculaire externe, facial, auditif, glossopharyngien, pneumogastrique, spinal, grand hypoglosse). Les nerfs de la moelle sont au nombre de trente et une paires, sans noms particuliers.

— *Physiol.* V. NERVEUX.

**nerférer** [*nèr-fé-ré*] **(se)** v. pr. (Se conj. comme *accélérer.*) Se faire une nerf-férure.

**nerf-férure** [*nèr-fé*] n. f. (de *nerf*, et du vx fr. *férir*, frapper). *Vétér.* Atteinte qu'un cheval a reçue sur le tendon de la partie postérieure d'une jambe de devant. Pl. des *nerfs-férures.*

**nerf-foulure** [*nèr-fou*] n. f. Contusion du tendon d'Achille. Pl. des *nerfs-foulures.*

**Néri** (saint Philippe **de**), prêtre italien, né à Florence, m. à Rome (1515-1595), fondateur de la congrégation de l'Oratoire, approuvée en 1575. Fête le 26 mai.

**Néri** (*Apparition de la Vierge à saint Philippe de*), tableau d'Alfonso Rodriguez (église Saint-Philippe de Néri, à Palerme (v. p. 381).

**nérinée** [*ri-né*] n. f. Genre de mollusques, fossiles dans le terrain secondaire.

**nérion** ou **nerium** [*nè-ri-om'*] n. m. Nom scientifique du *laurier-rose.*

**Néris-les-Bains** [*ri*], comm. de l'Allier, arr. et à 7 kil. de Montluçon ; 3.100 h. Eaux sodiques bicarbonatées. Houille.

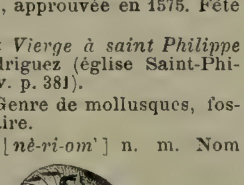
Nérite.

**nérite** n. f. Genre de mollusques gastéropodes des mers chaudes.

**Nernst** (Walter), physicien et chimiste allemand, né à Briesen (Prusse) en 1864 ; connu surtout pour sa lampe électrique constituée avec de la magnésie et des terres rares. Prix Nobel de chimie pour 1920. Il a signé le « Manifeste des Intellectuels allemands ».

**nérol** n. m. Alcool terpénique qui se trouve dans l'essence de néroli.

**néroli** n. m. (du n. d'une princesse ital., *Neroli*, qui aurait inventé ce parfum). Nom commercial de la fleur d'oranger. *Essence de néroli*, huile volatile, fournie par les pétales de certaines variétés d'aurantiacées.

— ENCYCL. Le néroli ou essence de néroli s'obtient par enfleurage, et le plus estimé provient des fleurs du *citrus vulgaris.* Il possède une odeur agréable et pénétrante.

Le néroli est souvent falsifié avec l'essence de *néroli petit grain*, que l'on tire des feuilles et des fruits.

**Néron** (Lucius Domitius *Nero* Claudius), empereur romain de 54 à 68, fils de Domitius Ahenobarbus et d'Agrippine. Il fut élevé par un brave soldat, Burrhus, et par le philosophe Sénèque, et parut d'abord profiter des leçons de ses maîtres. Adopté par l'empereur Claude, il lui succéda, et régna d'abord avec douceur. Mais bientôt il fit mourir Britannicus, craignant de se voir supplanter par lui, puis Agrippine, sa mère, Octavie, sa femme, tua d'un coup de pied sa concubine Poppée, et se déshonora par ses cruautés et le cynisme de ses mœurs, montant sur le théâtre comme un histrion. Il n'est nullement prouvé que Néron soit l'auteur de l'incendie de Rome (64) ; mais quand la ville brûla on le vit, la lyre à la main, entonner un hymne sur l'incendie de Troie. Il réprima avec la dernière rigueur la conspiration de Pison, fit périr dans le cirque de nombreux chrétiens ; d'autres, enduits de poix, servirent de torches pour éclairer ses jardins. Devant la révolte de Vindex et de Galba, il fut chassé de Rome, et, sur le point d'être saisi, se fit donner la mort par un affranchi nommé Epaphrodite. « Quel artiste le monde va perdre ! », s'écria-t-il au moment de périr. Racine l'a flétri en deux beaux vers qu'il met dans la bouche d'Agrippine (*Britannicus*) :

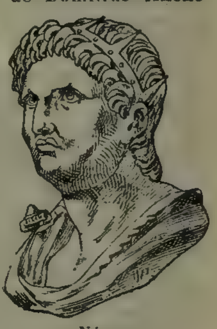
Néron.

Et ton nom paraîtra, dans la race future,
Aux plus cruels tyrans une cruelle injure.

— *Iconogr.* Lethière a peint *Néron faisant enlever Junie* (Montpellier) ; Sylvestre, *Néron et Locuste essayant des poisons sur un esclave.* v. LOCUSTE ; Piloty, *la Marche de Néron à travers Rome incendiée*, d'un effet dramatique saisissant ; etc.

**Néron,** opéra en quatre actes, parole de Jules Barbier, musique de Rubinstein (1879) ; l'une des plus belles et des plus puissantes œuvres du compositeur.

**Néronde,** ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 48 kil. de Roanne, près de la Loire : 1.230 h. Ch. de f. Orl. Patrie de Cotton. — Le cant. a 10 comm., et 11.400 h.

**Nérondes,** ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 48 kil. de Saint-Amand, à la source d'un affluent du Cher ; 2.180 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 13 comm., et 10.070 h.

**néronien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui appartient, qui est propre à Néron : *cruautés néroniennes. Par extens.* Qui atteste un dilettantisme cruel : *plaisirs néroniens.*

**nerprun** [*nèr*] n. m. (mot à mot : *noire prune*). Genre de rhamnacées, dont le petit fruit est employé en médecine et en teinture : *le nerprun fournit une matière colorante jaune.*

— ENCYCL. Les nerpruns (*rhammus*) sont des arbres ou des arbrisseaux dont on connaît plus de soixante espèces des régions chaudes et tempérées d'Europe, d'Asie et d'Amérique. Le nerprun purgatif (*rhammus catharticus*) est commun en France ; ses baies noirâtres servent à fabriquer le *sirop de nerprun*, utilisé principalement en médecine vétérinaire. Le nerprun des teinturiers, qui croît dans le midi de la France, fournit une teinture jaune. Des fruits de diverses

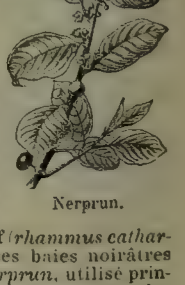
Nerprun.

espèces, traités par la chaux ou la céruse, on obtient des couleurs (vert de vessie, stil-de-grain, vert de Chine, etc.). En médecine, le sirop de nerprun est employé comme purgatif énergique, à la dose de 10 à 30 grammes.

**Nersac,** comm. de la Charente, arr. et à 10 kil. d'Angoulême, près de la Charente ; 1.290 h. Ch. de f. Orl. Papeterie, vins.

**Nertchinsk,** v. de la Sibérie (Transbaïkalie), sur la Chilka ; 7.000 h. Mines de plomb, d'or et d'argent.

**Nerte** ou **Nerthe,** hameau des Bouches-du-Rhône, arr. et à 24 kil. d'Aix ; 50 h. Tunnel de 4.638 mètres de longueur, sur la ligne de Lyon à Marseille.

**Nerto,** poème provençal de Mistral, en sept chants (1884). L'action se passe au temps de Benoît XIII, un pape d'Avignon. Nerto, vendue au diable par un vœu imprudent de son père, et Rodrigue, qui s'est donné au démon par amour pour Nerto, meurent sauvés par l'héroïsme et le repentir.

**Néruda** (Jean-Népomucène), littérateur tchèque, né et m. à Prague (1834-1891), auteur de poésies lyriques, de nouvelles, de chroniques d'une inspiration patriotique, d'une forme réaliste et satirique.

**Nérusiens** [zi-in] ou **Néruses,** peuplade gauloise ; leur cap. était *Vincium* (Vence).

**Nerva** (Marcus Cocceius), né en 22 apr. J.-C., empereur romain de 96 à 98. Son règne fut plein de modération et d'équité ; mais on lui a reproché trop d'indulgence et de penchant pour le vice. Avant de mourir, il adopta Trajan.

**nerval, e, aux** [nèr] adj. (du lat. *nervus*, nerf). Qui a rapport, qui appartient aux nerfs. *Bot.* Qui est en rapport avec les nervures des plantes. (Peu us.)

**Nerval** (Gérard de). V. Gérard.

**nervation** [nèr-va-si-on] n. f. Disposition des nervures dans une feuille ou dans une aile d'insecte : *nervation très apparente.*

**nervé, e** [nèr] adj. Se dit des organes végétaux qui sont pourvus de nervures.

**nerver** [nèr-vé] v. a. Couvrir du bois avec des nerfs de bœuf que l'on colle dessus. *Rel.* Dresser les nerfs ou les cordelettes sur le dos d'un livre.

**nerveusement** [nèr-veu-ze-man] adv. D'une manière nerveuse : *serrer nerveusement la main. Fig.* Vigoureusement.

**nerveux, euse** [nèr-veû, eu-ze] adj. (lat. *nervosus*). Qui appartient aux nerfs : *affection nerveuse.* Qui a les nerfs irritables : *femme nerveuse.* Fort, vigoureux : *homme nerveux. Fig.* Qui a de la vigueur : *le style nerveux de Tacite.*

— Encycl. *Physiol. Système nerveux.* Le système nerveux de l'homme et des vertébrés supérieurs apparaît de bonne heure chez l'embryon ; il dérive de l'ectoderme. On peut le considérer comme composé de deux parties : le système *cérébro-spinal* ou *central*, et le *système sympathique*. Le premier occupe le crâne et la cavité rachidienne ; il est constitué par le cerveau, la moelle épinière et les nerfs qu'il envoie dans tous les organes et les tissus de l'organisme. Le second comprend une série de ganglions placés de chaque côté de la colonne vertébrale : c'est la *chaîne ganglionnaire*, d'où naissent les nerfs qui se rendent dans les viscères.

L'élément caractéristique du système nerveux est la cellule nerveuse ou *neurone*, dont les prolongements (*cylindre-axe*) relient les organes des sens aux organes moteurs ou sécréteurs. On distingue, par suite, les nerfs *sensitifs* ou *centripètes* et *moteurs* ou *centrifuges*. Ces cellules sont séparées par la *névroglie*, et la transmission nerveuse se fait par le contact des prolongements.

Le système nerveux est tout à la fois l'excitateur et le régulateur des mouvements. La transmission des ordres se fait par l'*influx nerveux*, plus ou moins comparable au fluide électrique. A l'état physiologique, les excitations partent soit des centres nerveux, soit des organes périphériques (organes des sens et muqueuses), mais des excitants divers (pression, piqûre, chaleur, électricité) déterminent aussi son *excitabilité*, par phénomènes d'inhibition.

— *Anat. comparée.* Le système nerveux est d'autant plus compliqué, et ses éléments différenciés, que l'on s'élève davantage dans la série animale. Il ne commence à apparaître que chez les cœlentérés. Il présente trois dispositions caractéristiques : le *type disséminé*, le *type rayonné* et le *type bilatéral.*

Le *type disséminé* se présente sous forme d'un réseau disposé sous les téguments et qui fait communiquer les cellules nerveuses *disséminées* dans ce réseau. Il s'observe chez les cœlentérés, et se complique chez les méduses et les hydres.

Le *type rayonné* se rencontre chez les échinodermes, chez qui les cordons nerveux partent d'un anneau qui entoure l'œsophage.

Le *type bilatéral* présente deux formes : l'une ventrale, l'autre dorsale. La première est propre aux vers et aux arthropodes. Elle est caractérisée par une masse ganglionnaire placée au-dessus de l'œsophage, et une autre placée au-dessous.

La seconde forme du type bilatéral ou *forme dorsale* est caractéristique des chordés ; elle est constituée par une partie centrale, le névrax, placée au-dessus de la chorde dorsale.

— *Pathol.* Les maladies du système nerveux sont fort nombreuses ; on peut les diviser en maladies à lésions organiques (méningites, myélites) et en maladies à lésions nulles ou inconnues, comme les névroses et les maladies mentales. Toutes ces maladies se caractérisent par des troubles de la motilité, de la sensibilité et de l'intelligence. L'étiologie de ces maladies est mal déterminée ; l'hérédité y tient une large place. V. paralysie, myélite, névrite, etc.

**nervi** [nèr] n. m. (du lat. *nervus*, nerf). Dans l'argot marseillais, portefaix et, *par ext.*, vaurien, homme sans aveu.

**nervié, e** adj. *Bot.* Syn. de nervé.

**Nerviens** [vi-in], peuple de la Gaule Belgique ; il avait pour villes principales *Cambrai* et *Tournai*.

**nervifolié, e** [nèr] adj. (du lat. *nervus*, nerf, et *folium*, feuille). Qui a les feuilles garnies de nervures saillantes.

**nervimoteur, trice** [nèr] adj. Se dit des agents capables de produire la nervimotion.

**nervimotilité** [nèr] n. f. Propriété en vertu de laquelle a lieu la nervimotion.

**nervimotion** [nèr-vi-mo-si-on] n. f. (du lat. *nervus*, nerf, et de *motion*). Phénomène du mouvement que les agents extérieurs produisent dans les sens, et que les nerfs transmettent aux muscles.

**nervin** [nèr] adj. m. (du lat. *nervus*, nerf). *Méd.* Se dit des médicaments stimulants agissant spécialement sur le système nerveux. Subst. : *un nervin* (café, kola, valérianate d'ammoniaque, camphre, menthe, lavande, vanille).

**Nervo** (Amado), poète mexicain, né à Tepic (Mexique), m. à Montevideo (1870-1919) ; lyrique délicat et élevé (*Serenidad*).

**nervoir** [nèr] n. m. Outil avec lequel le relieur détache les nerfs de l'encollage.

**nervosisme** [nèr-vo-zis-me] n. m. Trouble du système nerveux. Irritabilité des nerfs.

**nervosité** [nèr-vo-zi-té] n. f. Caractère, état de la personne ou de la chose qui est nerveuse.

**nervule** [nèr] n. f. *Zool.* Petite trabécule qui réunit les nervures des ailes des insectes. *Bot.* Nom des filets que produisent en se séparant les vaisseaux conducteurs des sucs nourriciers, et qui constituent la partie placentaire des péricarpes.

**nervuleux, euse** [nèr-vu-leû, eu-ze] adj. *Bot.* Qui porte des nervures saillantes.

**nervure** [nèr] n. f. (de *nerf*). Nom des saillies que forment les nerfs sur le dos d'un livre. Ganse ou passepoil destiné à être cousu sur les coutures des habits. Filet saillant, ménagé sur une pièce de serrurerie pour en augmenter la résistance. *Archit.* Moulure sur les arêtes d'une voûte, les angles des pierres, etc. *Bot.* Filet saillant sur la surface des feuilles. *Zool.* Filet, de nature cornée, qui soutient la membrane de l'aile chez les insectes.

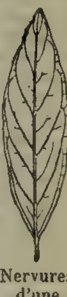

Nervures d'une feuille de laurier.

**nescience** [nè-si-an-se] n. f. (de *nescient*). Etat de celui qui ne sait pas.

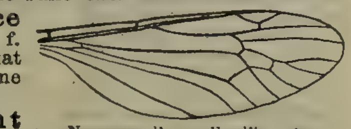

Nervures d'une aile d'insecte.

**nescient** [nè-si-an], **e** adj. (lat. *nesciens, entis*; de *nescire*, ignorer). Ignorant.

**nescio vos,** mots lat. signif. : *Je ne vous connais pas.* Paroles empruntées à une parabole de l'Evangile (saint Matthieu, XXV, 12), où il est répondu aux vierges folles, qui viennent trop tard : *Nescio vos*, Je ne vous connais pas, c'est-à-dire : On n'entre plus. Cette locution s'emploie familièrement par forme de refus : *adressez-vous à d'autres, nescio vos.*

**nescit vox missa reverti,** mots lat. signif. : *La parole, une fois émise, ne peut être rappelée.* Aphorisme d'Horace, dans l'*Art poétique* (390). Il s'agit de la parole écrite. Horace conseille aux écrivains de garder longtemps un ouvrage avant de le faire paraître, pour mieux le corriger.

**Nesle** [nè-le], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 22 kil. de Péronne ; 2.600 h. (*Neslois*). Ch. de f. N. Distillerie, corroirie. Eglise du xiie siècle. Cette ville fut saccagée et brûlée par Charles le Téméraire, en 1472. — Durant la Grande Guerre, une fois occupée par les Allemands, Nesle demeura en leur pouvoir jusqu'au repli allemand de mars-avril 1917. Abandonnée en mars 1918 par les Alliés, pendant la deuxième bataille de Picardie, elle fut reprise par les Français le 28 août suivant, lors de la troisième bataille de Picardie. A demi détruite. — Le cant. a 23 comm., et 9.620 h.

**Nesle** (*hôtel de*), célèbre demeure historique de l'ancien Paris, située sur la rive gauche de la Seine, à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'Institut de France. La tour qui terminait l'enceinte méridionale de Paris reçut, à cause de la proximité de l'hôtel, le nom de *tour de Nesle.* Rien ne prouve que Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, ou que l'une des princesses de Bourgogne, Jeanne, Blanche, Marguerite, toutes trois sœurs, aient attiré dans ce sombre lieu des passants de leur choix, pour s'y livrer à la débauche, et les faire jeter ensuite dans le fleuve. L'hôtel de Nesle fut démoli en 1663, lors de la fondation du Collège des Quatre-Nations, par Mazarin. V. Institut. La légende de la tour de Nesle n'est confirmée par aucun témoignage. (Il y avait, sur la rive droite, un autre hôtel de Nesle, à peu près sur l'emplacement actuel de la Bourse de commerce.)

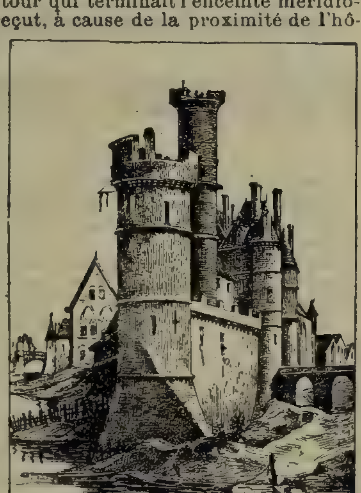

Tour de Nesle, au xive siècle.

**Nesle** (*la Tour de*), drame célèbre, en cinq actes et en prose, par Alex. Dumas et Gaillardet (1832), tiré de la légende de la Tour de Nesle. Marguerite de Bourgogne, l'aventurier Buridan et leurs deux prétendus fils Philippe et Gaultier d'Aulnay y jouent les principaux rôles. On peut reprocher à la pièce son manque de vérité historique, mais il est impossible de ne pas y reconnaître une science consommée de l'effet, et une remarquable vivacité de dialogue.

**Nesle** (Simon de), régent de France en 1270 après le départ de saint Louis pour la croisade ; m. en 1288. — Raoul, son fils, connétable de France, conquit la Guyenne en 1293 ; tué à Courtrai, en 1302.

**Nesmond** [mon] (Henri de), prélat et littérateur français, né à Bordeaux, m. à Toulouse (1644-1727). Archevêque de Toulouse. Membre de l'Académie française. Il fut un des meilleurs prédicateurs du règne de Louis XIV.

**Nesmy,** comm. de la Vendée, arr. et à 10 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.390 h. Ch. de f. Et.

**nesokia** [né] n. m. Genre de mammifères rongeurs de l'Inde et régions voisines : *les nesokias sont de gros rats dont la morsure est redoutée.*

**nesquehonite** [nès-ke-o] n. f. Carbonate neutre hydraté naturel de magnésium.

**Ness** (loch), célèbre lac d'Ecosse (Glenmore), long de 42 kilomètres, très étroit, qui se déverse dans le fjord de Murray.

**Nesselrode** (Charles-Robert, comte de), diplomate russe, né à Lisbonne (1780-1862). Il fut plénipotentiaire du tsar au Congrès de Vienne, et dirigea la politique extérieure de l'empire sous Alexandre Ier et Nicolas, de 1816 à 1856.

**Nesslau,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), sur la Thur ; 2.150 h. Belles forêts, alpages ; fromageries.

**Nessonvaux,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la Verdre ; 1.280 h. Tanneries, filatures.

**nessun maggior dolore Che ricordarsi del tempo felice Nella miseria,** mots ital. signif. : *Il n'y a pas de plus grande douleur que de se rappeler le temps du bonheur dans l'infortune.* Vers de Dante dans la *Divine Comédie* (*Enfer*, V, 121-123). C'est par ces mots que Francesca de Rimini commence à faire au poète le récit de ses malheureuses amours, dont elle souffre aux Enfers la punition.

**Nessus** [suss], centaure qui, ayant voulu enlever Déjanire, femme d'Hercule, fut atteint par le héros d'une flèche trempée dans le sang de l'hydre de Lerne. En mourant, Nessus donna sa tunique à Déjanire, comme un talisman qui devait lui ramener son époux s'il devenait infidèle. Plus tard, quand Déjanire vit Hercule l'abandonner, elle lui envoya la tunique de Nessus. Le héros la revêtit, se sentit consumer, et, pour échapper à la souffrance, se brûla lui-même sur le mont Œta. — On fait allusion à la *tunique de Nessus* pour désigner un mal, une souffrance dont on ne peut se défaire.

**neste** [nès-te] n. f. Dans les Pyrénées, torrent rapide.

**Neste** (la), riv. de France, affl. g. de la Garonne. Elle est formée par la Neste d'Aure ou Grande Neste et la Neste de Louron ou Petite Neste, traverse la vallée d'Aure, et atteint la Garonne près de Montréjeau.

**Neste** (canal de la) ou **de Lannemezan,** canal des Hautes-Pyrénées, qui reçoit les eaux de la Neste et qui alimente pendant l'été une dizaine de rivières de la Haute-Garonne et du Gers, telles que le Gers, la Save, la Gimone, l'Arrats, etc.

**nestor** [nès-tor] n. m. Genre de perroquets à plumage gris et brun varié de rouge, comprenant quatre espèces de la Nouvelle-Zélande.

**Nestor** [nès-tor] n. m. Vieillard prudent et expérimenté, par allusion au sage Nestor : *il faut des Nestors à ces jeunes Achilles.*

**Nestor,** fils de Nélée, roi de Pylos, le plus âgé des princes qui assistèrent au siège de Troie. Il était réputé pour sa sagesse et les longs discours qu'il prononçait devant les chefs assemblés (*Iliade* et *Odyssée*).

**Nestor,** moine russe qui vivait au xie et au xiie siècle dans un couvent de Kiev, et auquel on attribue, à tort, une chronique qui est le premier monument de l'historiographie russe.

**nestorianisme** [nès-to-ri-a-nis-me] n. m. Doctrine religieuse des nestoriens : *le nestorianisme subsista en Perse jusqu'au XIe siècle.*

— Encycl. *Hist.* Aux yeux de Nestorius, fondateur de la secte, Jésus-Christ n'était qu'un homme, en qui le Verbe de Dieu avait résidé comme dans un temple. La Vierge Marie n'avait été mère que de l'humanité non de la divinité, et devait être appelée non pas mère de Dieu mais mère du Christ. Cette doctrine fut condamnée par le concile d'Ephèse (431). La plupart des nestoriens persévérèrent dans leur doctrine, et se retirèrent à Edesse. L'école d'Edesse fut fermée par un édit de Zénon, en 489. Dès lors, le nestorianisme dut se réfugier en Perse. En 498, les évêques nestoriens se constituaient en Eglise indépendante, sous la suprématie d'un patriarche qui prit le titre de *catholicos.*

**nestorien, enne** [nès-to-ri-in, è-ne] n. Sectateur, sectatrice de Nestorius, qui soutenait qu'on devait distinguer en Jésus-Christ deux personnes, comme on distingue deux natures. Adj. Qui se rapporte au nestorianisme : *l'hérésie nestorienne.*

**Nestorius** [uss], hérésiarque, né en Syrie, patriarche de Constantinople en 428, déposé par le concile d'Ephèse en 431, et m. dans les déserts de Libye vers 440. V. nestorianisme.

**ne sutor ultra crepidam.** V. sutor ne supra crepidam.

**net, nette** [nèt', nè-te] adj. (du lat. *nitidus*, brillant). Propre, sans souillure : *des assiettes nettes.* Poli, sans tache : *une glace nette.* Clair, transparent : *du vin net.* Clair et pur en parlant : *une voix nette.* En parlant d'un bien, d'un revenu : *prix net ; bénéfice net.* Exempt de charges, de réduction : *revenu net.* Qui n'est pas confus ; bien marqué : *une cassure nette.* Qui conçoit clairement : *un esprit net.* Exempt d'ambiguïté. Clairement conçu ou exprimé : *des idées nettes.* Exempt de souillure morale : *conscience nette. Poids net*, poids propre d'un objet déduction faite de ce qui l'enveloppe ou le contient. *Prix net*, prix sur lequel on ne peut faire aucune réduction. *Produit net, bénéfice net*, calculé en défalquant tous les frais qui ont grevé l'opération. *Vue nette*, qui distingue bien les objets. *Réponse nette*, sans ambiguïté. *En avoir le cœur net*, s'assurer entièrement de la vérité d'un fait. *Faire maison nette*, renvoyer tous ses domestiques. N. m. *Mettre au net*, faire une copie correcte : *mettre au net un rapport.* Adv. Uniment, tout d'un coup : *refuser net ou tout net.* Ant. **Sale, impur, confus.**

**net** [nèt'] n. m. (m. angl. signif. *filet*). Au tennis, se dit lorsque la balle touche le filet, ce qui est un coup nul.

**Nèthe** (*la*), riv. de Belgique, formée près de Lierre par la réunion de la Petite Nèthe et de la Grande Nèthe, qui donnèrent leur nom à un département français (dép. des *Deux-Nèthes*, ch.-l. *Anvers*) sous le premier Empire.

**Nethen,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), près de la Dyle ; 1.600 h.

**Néthou** ou **Aneto.** V. Maladetta.

**Netscher** [*nè tchèr*] (Gaspard), peintre allemand, né à Heidelberg, m. à La Haye (1639-1684). Il a peint avec beaucoup d'habileté des portraits et des sujets d'histoire.

**Netstal,** comm. de Suisse (cant. de Glaris), sur la Linth ; 1.950 h. Prairies, élève de bétail. Impression sur cotonnades.

**nettement** [*nè-te-man*] adv. D'une manière nette : *écrire, parler nettement.*

**Nettement** [*nè-te-man*] (*Alfred*-François), historien et littérateur français, né et m. à Paris (1805-1869). On lui doit une *Histoire de la littérature française sous la Restauration.*

**Netter** (Tust Arnold), médecin français, né à Strasbourg en 1855 ; auteur de travaux sur le pneumocoque, l'otite, les agents microbiens, la prophylaxie de diverses maladies infectieuses.

**netteté** [*nè-te*] n. f. Qualité de ce qui est net (dans les différents sens du mot) : *la netteté du style.*

**nettoiement** [*nè-toi-man*] n. m. Syn. de nettoyage. *Sylvic.* Opération qui a en vue de dégager les jeunes plants de repeuplement par suppression des morts-bois ou des bois blancs qui en gênent la croissance.

**nettoyable** [*nè-toi-ia-ble*] adj. Qui peut être nettoyé.

**nettoyage** [*nè-toi-ia-je*) n. m. Action de nettoyer. *Nettoyage par le vide*, enlèvement des poussières au moyen d'une pompe pneumatique, et d'un ajutage aplati (aspirateur) que l'on promène sur les objets à nettoyer.

**nettoyer** [*nè-toi-ié*] v. a. (rad. *net.* — Se conj. comme *aboyer.*) Rendre net, débarrasser des corps étrangers : *nettoyer une bouteille.* Purger, débarrasser de ce qui infestait : *nettoyer un chemin de voleurs. Pop.* Vider complètement : *se faire nettoyer à la Bourse. Pop.* Ruiner, dépouiller : *villa que les cambrioleurs ont nettoyée.* Ant. **Salir.**

**nettoyeur, euse** [*né-toi-ieur, eu-ze*] n. Celui, celle qui nettoie : *un nettoyeur de bicyclettes.* N. Machine à nettoyer.

**nettoyure** [*nè-toi-iu-re*] n. f. Ordure qu'on enlève d'un lieu sale.

**Netze** (la), rivière de la plaine polono-allemande, affluent de la Warthe, qui se jette dans l'Oder à Kustrin. Elle sert de frontière entre Allemagne et Pologne, sur une partie de son cours moyen. Longueur de son cours : 440 kil. environ.

**netzké** n. m. Au Japon, petite breloque sculptée, de bois, d'ivoire, de métal, etc., attachée à un cordonnet de soie, et servant à suspendre à la ceinture différents objets (étui à pipe, blague à tabac, etc.).

**Neubourg,** v. d'Allemagne (Bavière), sur le Danube ; 9.000 h. Prise par Tilly en 1623.

**Neubourg** (**Le**), ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 21 kil. de Louviers ; 2.560 h. Ecole pratique d'agriculture. Ch. de f. Et. — Le cant. a 24 comm., et 8.300 h.

**Neuchâtel,** v. de Suisse, ch.-l. du cant. de Neuchâtel, sur le *lac de Neuchâtel* ; 24.000 h. (*Neuchâtelois*). Horlogerie, chocolaterie, papeterie. Château du xiv^e siècle. Collégiale du xii^e siècle. Patrie de Bréguet. — Le canton, qui s'étend à l'E. du Jura, a 133.000 h. L'agriculture, l'exploitation des forêts, l'industrie horlogère sont ses principales ressources.

*Hist.* La seigneurie de Neuchâtel, vassale à l'origine du royaume de Bourgogne, puis de l'Allemagne, appartint successivement aux comtes de Neuchâtel, aux comtes de Valangin, à la maison d'Orléans-Longueville, à Frédéric I^er de Prusse, fut érigée en principauté, dont le maréchal Berthier fut titulaire, et entra enfin dans la Confédération helvétique en 1815. Ce n'est qu'au traité de Paris (1857), que la Prusse renonça à ses prétentions.

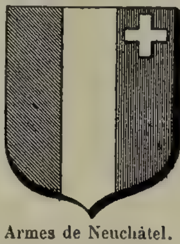
Armes de Neuchâtel.

**Neuchâtel** (lac de), en Suisse, au pied du Jura, alimenté par la Thiele ; il communique avec l'Aar. Il a une longueur de 39 kil., sur 3 à 8 de large en moyenne, avec une profondeur de 70 à 150 m.

**Neuenegg,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur la r. dr. de la Singine ; 2.100 h. Agriculture, élève du bétail.

**Neuenkirch,** comm. de Suisse (cant. de Lucerne) ; 2.120 h. Scierie à vapeur ; fabrique de cigares.

**neuf** [*neuf* devant une consonne ; *neuv'* devant les voyelles] adj. num. (lat. *novem*). Nombre impair, qui vient immédiatement au-dessus du nombre huit. Neuvième : *Charles neuf.* N. m. Chiffre qui représente le chiffre neuf. Neuvième jour du mois : *le neuf mars.* Carte marquée de neuf points : *le neuf de pique. Les neuf sœurs*, les Muses.

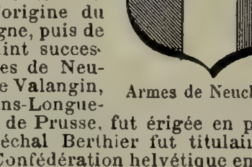
Les neuf (cartes).

— Encycl. *Arith.* C'est le plus grand des nombres d'un seul chiffre. (V. divisibilité *par neuf.*) On fait souvent la *preuve des opérations par neuf*, c'est-à-dire que l'on vérifie l'exactitude d'une opération à l'aide de nouvelles opérations simples basées sur les caractères de la divisibilité d'un nombre par neuf. Ainsi, *pour faire la preuve par neuf de la multiplication*, on prend le reste obtenu en retranchant autant de fois qu'il est possible le nombre « neuf » de la somme des chiffres du multiplicande ; on opère de même avec le multiplicateur ; on multiplie les deux restes obtenus, et l'on retranche le nombre « neuf » autant de fois qu'on le peut de la somme des chiffres du produit de ces deux restes. Si l'opération est exacte, le nombre obtenu doit être égal au reste que l'on obtient en ajoutant tous les chiffres du produit de la multiplication à vérifier et en retranchant le nombre « neuf » autant de fois qu'on le peut.

9

Soit, par exemple, la multiplication de 5.321 par 251, le produit trouvé est 1 335 571. La somme des chiffres du multiplicande est 11 ; retranchons 9, il reste 2. Pour le multiplicateur, la somme des chiffres est 8. Le produit des restes est 16, il reste 7. Enfin, faisons la somme des chiffres du produit de la multiplication à vérifier et retranchons 9 autant de fois qu'on le peut, on trouve également 7. Notre multiplication est probablement exacte, une preuve quelconque ne donnant pas une certitude absolue.

**neuf** [*neuf*], **neuve** adj. (du lat. *novus*, nouveau). Qui n'a pas ou presque pas servi : *une plume neuve.* Fait depuis peu : *maison neuve ; habit neuf. Fig.* Qui n'a pas encore été dit, traité : *pensée neuve ; sujet neuf.* Inexpérimenté, novice : *neuf aux affaires. De neuf*, vêtu de vêtements neufs, garni d'objets neufs : *tout de neuf habillé. A neuf*, de façon que l'objet réparé soit comme neuf. N. m. Ce qui est fait depuis peu, ce qui n'a jamais servi, ce qui n'a jamais été dit, écrit, etc. *Donnez-nous du neuf*, du nouveau. Prov. : **Un vieux four est plus facile à chauffer qu'un neuf,** il est plus facile d'émouvoir une personne qui a déjà éprouvé de nombreuses sensations. Ant. **Vieux, usé.**

**Neuf-Brisach** [*neu-bri-zak*], ch.-l. de c. du Haut-Rhin, près du Rhin, arr. de Colmar ; 2.800 h. Huileries. Ville fortifiée par Vauban. — Le cant. a 16 comm.

**Neufchâteau** [*neu-cha-tô*], v. de Belgique (Luxembourg), ch.-l. d'arr. ; 2.400 h. Carrières.

**Neufchâteau,** ch.-l. d'arrond. (Vosges), sur la Meuse ; 4.010 h. (*Néocastriens*). Ch. de f. E., à 60 kil. d'Epinal. Eglises Saint-Christophe et Saint-Nicolas. Broderies, meubles, quincailleries, filatures. — L'arrond. a 5 cant., 130 comm., et 45.350 h. ; le cant. a 27 comm. et 14.160 h.

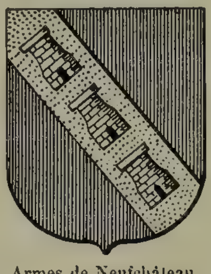
Armes de Neufchâteau.

**neufchâtel** [*neu-châ-tèl*] n. m. Fromage de Neufchâtel-en-Bray. Syn. bondon.

**Neufchâtel,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 14 kil. de Boulogne, non loin de la Manche ; 1.580 h. Ch. de f. N.

**Neufchâtel** ou **Neufchâtel-en-Bray** [*neu, an-brè*], ch.-l. d'arr. (Seine-Inférieure), sur la Béthune, affl. de l'Arques ; 4.200 h. (*Neufchâtelois*). Ch. de f. Et. ; à 50 kil. de Rouen. Eglise Notre-Dame (xii^e s.). Fromages, cidre. — L'arrond. a 8 cant., 142 comm., et 71.840 h. ; le cant. a 22 comm., et 11.650 h.

**Neufchâtel-sur-Aisne** [*neu*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 34 kil. de Laon ; 660 h. (*Neufchâtelais*). Ch. de f. En grande partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 28 comm., et 9.010 h.

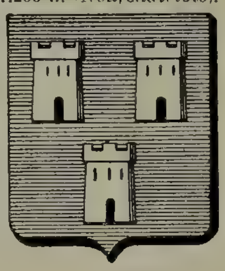
Armes de Neufchâtel.

**neuf-deux** n. m. *Mus.* Dénomination d'une mesure à trois temps, presque inusitée, composée de neuf blanches (trois par temps). Morceau dont la musique est à neuf-deux.

**Neufforge** (Jean-François **de**), architecte français, né à Comblain, près de Liége (1714-1791), auteur d'un intéressant *Recueil d'architecture.*

**neuf-huit** n. m. *Mus.* Dénomination d'une mesure à trois temps, qui a la noire pointée pour unité de temps. Morceau dont la musique est à neuf-huit.

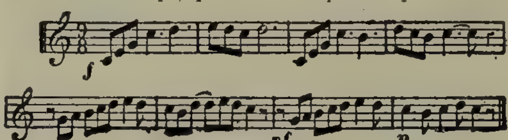

Neuf-huit.

**Neufmanil,** comm. des Ardennes, arr. et à 7 kil. de Mézières ; 1.510 h. Ch. de f. Fonderie de cuivre.

**Neuf-Mesnil,** comm. du Nord, arr. et à 18 kil. d'Avesnes ; 1.840 h. Ch. de f. N. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**neuf-quatre** n. m. *Mus.* Dénomination d'une mesure à trois temps, très peu usitée, composée de neuf noires. Morceau dont la musique est à neuf-quatre.

**neuf-seize** n. m. *Mus.* Dénomination d'une mesure à trois temps, très peu usitée, composée de neuf doubles-croches (trois par temps). Morceau dont la musique est à neuf-seize.

**Neufville,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons), sur la Senne ; 2.520 h. Distilleries ; instruments agricoles.

**Neuhaus (Jindrichuv Hradec),** v. de Tchécoslovaquie (Bohême) ; 10.000 h.

**Neuhausen,** comm. de Suisse (cant. de Schaffhouse), sur le Rhin, à proximité de la chute ; 3.900 h. Fabriques d'armes, wagons ; aluminium, carbure de calcium, etc.

**Neuhof** (Théodore, baron **de**), aventurier, né à Metz, agent d'Alberoni, m. à Londres (1690-1756). En 1736, il se fit proclamer roi de Corse, sous le nom de Théodore.

**Neuillé-Pont-Pierre,** ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 21 kil. de Tours ; 1.610 h. Ch. de f. Orl. Fer. — Le cant. a 10 comm., et 8.470 h.

**Neuilly-en-Thelle,** ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 26 kil. de Senlis, près d'un affluent de l'Esches ; 1.590 h. Ch. de f. d'Hermes à Persan-Beaumont. — Le cant. a 15 comm., et 10.610 h.

**Neuilly-le-Réal,** ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 13 kil. de Moulins ; 1.900 h. — Le cant. a 10 comm., et 8.850 h.

**Neuilly-l'Evêque,** ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 12 kil. de Langres, sur le Valdegris ; 1.030 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 18 comm., et 7.440 h.

**Neuilly-Plaisance,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 32 kil. de Pontoise ; 6.440 h. Plâtre, poterie.

**Neuilly-Saint-Front** [*sin-fron*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 24 kil. de Château-Thierry, sur le ru des Mégissiers ; 1.480 h. Ch. de f. N. Ardoises. — Le cant. a 34 comm., et 9.650 h. En grande partie détruit au cours de la Grande Guerre.

**Neuilly-sur-Marne,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 46 kil. de Pontoise, sur la Marne ; 4.430 h.

**Neuilly-sur-Seine,** ch.-l. de c. (Seine), arr. et à 10 kil. de Saint-Denis, sur la Seine, près du bois de Boulogne ; 51.600 h. (*Neuillistes*). Fabriques d'automobiles, parapluies ; produits chimiques. — Le canton n'a qu'une commune.

**Neuilly** (*Traité de*), conclu le 27 novembre 1919 entre l'Entente et la Bulgarie. Ce pays conservait ses frontières du N. et de l'E., subissait à l'O. de légères rectifications de frontière en faveur de la Yougoslavie et de la Grèce ; et au S. recevait la Thrace septentrionale sans pouvoir obtenir la Thrace occidentale, de telle sorte que la Bulgarie était séparée de la mer Egée, sur laquelle elle gardait pourtant la liberté des débouchés économiques. Son armée était réduite à 20.000 hommes.

**Neukirch,** comm. de Suisse (cant. de Thurgovie) ; 1.640 h. Ebénisterie, broderie, scieries.

**Neulise,** comm. de la Loire, arr. et à 20 kil. de Roanne, non loin de la Loire ; 2.030 h. Mousselines, soieries.

**Neuilliac,** comm. du Morbihan, arr. et à 7 kil. de Pontivy, sur le Blavet ; 1.860 h.

**Neumann** (Charles-Frédéric), orientaliste allemand, né à Reichmansdorf, m. à Berlin (1798-1870) ; s'est occupé de littérature arménienne.

**neumatique** adj. Qui a rapport aux neumes : *notation neumatique ; écriture neumatique.*

**neume** n. m. (lat. et gr. *neuma*). Signe de notation, usité autrefois en plain-chant. Partie de phrase dans le plain-chant. N. f. Courte mélodie qui suit l'*alleluia* de la messe ou certaines antiennes : *chanter l'antienne avec sa neume.*

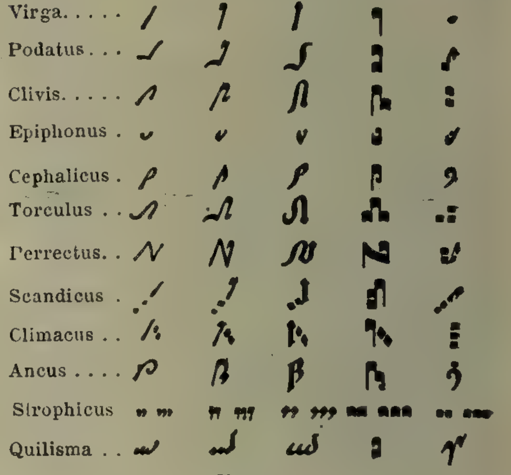
Primitifs.
Latins
Gothiques.
Carrés.
A points superposés.
Punctum
Virga
Podatus
Clivis
Epiphonus
Cephalicus
Torculus
Porrectus
Scandicus
Climacus
Ancus
Strophicus
Quilisma
Neumes.

— Encycl. A leur origine, les neumes sont simplement les accents qui en grammaire, marquent les inflexions de la voix dans le discours. Ils subissent ensuite les mêmes phases que l'écriture en général ; leurs formes, d'abord cursives et déliées, deviennent plus larges, plus anguleuses, plus carrées. Chacun d'eux a un nom particulier ; il indique que la voix doit monter, descendre ou se tenir à l'unisson, sans toutefois faire connaître la note d'unisson, ni le degré précis de descente ou d'ascension : la mélodie est supposée connue par l'usage. C'est pour suppléer à l'insuffisance de cette notation, que Gui d'Arezzo, au xi^e siècle, introduisit l'usage de la portée, sur laquelle il échelonna les neumes.

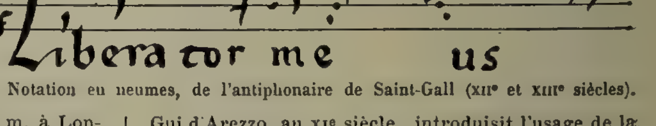
Écriture neumatique du type de Saint-Gall (ix^e siècle).

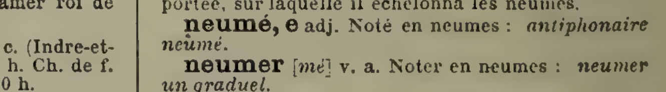

Notation neumatique de l'antiphonaire de Saint-Gall (xi^e et xii^e siècles).

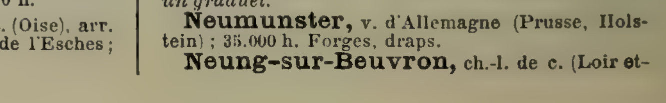

Notation en neumes, de l'antiphonaire de Saint-Gall (xii^e et xiii^e siècles).

**neumé, e** adj. Noté en neumes : *antiphonaire neumé.*

**neumer** [*mé*] v. a. Noter en neumes : *neumer un graduel.*

**Neumunster,** v. d'Allemagne (Prusse, Holstein) ; 35.000 h. Forges, draps.

**Neung-sur-Beuvron,** ch.-l. de c. (Loir-et-

Cher), arr. et à 19 kil. de Romorantin ; 1.450 h. Le cant. a 8 comm., et 7.050 h.

**Neunkirch,** comm. de Suisse (cant. de Schaffhouse) ; 1.200 h. Agriculture.

**Neunkirchen-lès-Sarreguemines,** comm. de la Moselle, arr. de Sarreguemines ; 2.033 h.

**Neuquen,** territoire de l'ouest de la République Argentine ; capit. *Chosmalal.*

**neural, e, aux** adj. (du gr. *neuron*, nerf). Qui se rapporte au système nerveux. *Cavité neurale*, celle qui contient le système nerveux central. (On dit aussi CANAL NEURAL.)

**neuranémie** [*mî*] n. f. (du gr. *neuron*, nerf, et de *anémie*). Anémie des centres nerveux.

**neurapophyse** [*fi-ze*] n. f. (du gr. *neuron*, nerf, et de *apophyse*). Chacun des deux arcs supérieurs d'une vertèbre, qui entourent la moelle épinière.

**neurasthénie** [*ras-té-nî*] n. f. (du gr. *neuron*, nerf, *a* priv., et *sthenos*, force). Affaiblissement de la force nerveuse : *la neurasthénie est souvent due au surmenage.*

— Encycl. La neurasthénie paraît causée par une intoxication du système nerveux, due elle-même soit au surmenage, soit à l'arthritisme, soit à l'anémie de croissance, soit à des troubles gastro-intestinaux.

La neurasthénie affecte des caractères multiples et variables, dont les principaux sont : la céphalée, la dyspepsie gastro-intestinale, la rachialgie, l'asthénie névro-musculaire, une sensation de fatigue intense, l'insomnie, etc.

La thérapeutique est subordonnée à la cause, mais trois indications subsistent en tout cas : un régime sévère, capable de restreindre les fermentations gastro-intestinales, le repos et l'isolement, les distractions, la gymnastique, enfin les médicaments : acide phosphorique, phosphoglycérolés, lécithine, bromures, etc.

**neurasthénique** [*ras-té*] adj. Qui concerne la neurasthénie. N. Qui en est atteint.

**neure** n. m. Petit bateau hollandais, employé à la pêche du hareng.

**neurépine** n. f. (du gr. *neuron*, nerf, et de *épine*). Chacune des apophyses épineuses des arcs vertébraux supérieurs.

**neuridine** n. f. Base, à odeur désagréable, qui se forme dans la viande après quelques jours de putréfaction.

**neurilité** n. f. *Physiol.* Syn. de NÉVRILITÉ.

**neurine** n. f. Syn. de NÉVRINE.

**neurisme** [*ris-me*] n. m. (du gr. *neuron*, nerf). V. NÉVRILITÉ. Système ancien qui admettait un fluide nerveux comme cause de tous les phénomènes de la vie organique.

**neuro-arthritisme** n. m. Arthritisme compliqué de névropathie, et particulièrement de neurasthénie.

**neuroblaste** [*blas-te*] n. m. (du gr. *neuron*, nerf, et de *blastos*, germe). Cellule nerveuse embryonnaire.

**neurogène** adj. (du gr. *neuron*, nerf, et *gennân*, engendrer). Qui a rapport à l'origine des nerfs, qui constitue les nerfs : *cellules neurogènes.*

**neurographe** ou **névrographe** [*fe*] n. m. (du gr. *neuron*, nerf, et *graphein*, décrire). Auteur d'une neurographie.

**neurographie** ou **névrographie** [*fî*] n. f. Description des nerfs.

**neurologie** [*jî*] n. f. (de *neurologue*). Science qui traite des nerfs.

**neurologue** [*lo-ghe*] n. m. (du gr. *neuron*, nerf, et *logos*, discours). Médecin qui écrit sur les maladies nerveuses.

**neurone** n. m. (du gr. *neuron*, nerf). Cellule nerveuse adulte, comprenant la cellule, ses prolongements protoplasmiques et son cylindre-axe.

**neuropathie** [*tî*] n. f. Syn. peu usité de NEVROPATHIE.

**neuropathologie** [*jî*] n. f. (du gr. *neuron*, nerf, et de *pathologie*). Etude des maladies du système nerveux.

**neurorraphie** [*fî*] n. f. (du gr. *neuron*, nerf, et *raphê*, suture). Suture des deux extrémités d'un nerf coupé.

**neurosomes** n. m. pl. (du gr. *neuron*, nerf, et *sôma*, corps). Petits grains qui s'orientent en files pour former les fibrilles des éléments nerveux.

**neurotactisme** [*tak-tis-me*] n. m. (du gr. *neuron*, nerf, et *taxis*, arrangement). Chimiotaxie positive, que les prolongements des neurones exercent sur les cellules qui viennent se grouper autour d'eux.

**neurotoxine** [*tok-si-ne*] n. f. Toxine qui exerce son action sur le système nerveux.

**neurotrope** adj. Qui jouit de neurotropisme.

**neurotropisme** [*pis-me*] n. m. (du gr. *neuron*, nerf, et de *tropisme*). *Biol.* Caractère de divers agents employés en chimiothérapie et qui consiste dans une grande affinité pour le système nerveux.

**Neuruppin** ou **Ruppin,** v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Brandebourg), sur le *lac Ruppin* ; 19.000 h. Manufactures.

**Neusalz,** v. d'Allemagne (Prusse, Silésie), sur l'Oder ; 13.000 h.

**Neusatz.** *Géogr.* V. Uj-Videck.

**Neuss,** v. de la Prusse-Rhénane, près du Rhin ; 30.000 h. Papeteries, métallurgie.

**Neustadt,** v. de Bavière (Palatinat rhénan) ; 20.000 h. Vignobles ; draps.

**Neustadt-in-Oberschlesien,** v. d'Allemagne (Prusse), sur la Prudnik ; 18.900 h. Toiles.

**Neustettin,** v. d'Allemagne (Prusse), près du lac Vilm ; 11.000 h. Métallurgie, machines.

**Neustrelitz,** v. d'Allemagne, capit. du Mecklembourg-Strelitz ; 12.000 h. Fonderie de fer.

**Neustrie** ou **royaume de l'Ouest,** l'un des trois grands royaumes francs sous la première race de nos rois ; constituée par le partage de 567, survenu entre les fils de Clotaire, à la suite de la mort de Caribert, roi de Paris. Elle comprenait les pays situés entre la Loire, la Bretagne, la Manche et la Meuse. Elle eut pour premier roi Chilpéric, fut en rivalité constante avec l'Austrasie ou royaume de l'Est, qui finalement l'emporta à la bataille de Tertry ou Testry (687). (Hab. *Neustriens.*)

**Neustrien, enne** [*neus-tri-in, è-ne*], originaire ou habitant de la Neustrie : *les Neustriens.* Adjectiv. : *la royauté neustrienne.*

**Neutitschein,** v. de la Tchécoslovaquie (Moravie), sur la *Titsch* ; 11.600 h. Lainages. (Auj., *Jicin Novy.*)

**Neutra.** *Géogr.* V. Nyitra.

**neutral, ale** adj. Relatif aux neutres ; favorable à la neutralité : *garder une attitude neutrale* (mot de la Suisse romande). N. Syn. NEUTRALISTE.

**neutralement** [*man*] adv. Dans le sens neutre : *verbe pris neutralement.* Ant. **Activement.**

**neutralisant** [*zan*], **e** adj. Qui neutralise : *inertie neutralisante. Chim.* Qui neutralise, qui est propre à neutraliser : *substance neutralisante.*

**neutralisation** [*za-si-on*] n. f. Action de déclarer neutre un territoire, une ville : *demander la neutralisation d'une ambulance. Chim.* Action de neutraliser.

**neutraliser** [*zé*] v. a. (du lat. *neutralis*, neutre). *Chim.* Rendre neutre : *neutraliser un acide. Fig.* Rendre inutile : *neutraliser les projets de quelqu'un.* Déclarer neutre, en parlant d'un territoire, d'une ville, etc.

**neutraliste** n. et adj. Favorable à la neutralité.

**neutralité** n. f. Etat de celui qui reste neutre dans une querelle : *garder une stricte neutralité.* Etat d'une puissance qui ne prend aucune part aux hostilités qui s'exercent entre plusieurs autres puissances belligérantes, soit volontairement, soit parce que les conventions internationales s'y opposent : *les Allemands ont violé la neutralité de la Belgique en 1914. Neutralité armée*, état d'une puissance qui, sans prendre parti entre des belligérants, met sur pied des forces suffisantes pour faire respecter sa neutralité. Se dit aussi d'une confédération des puissances maritimes pour garantir sur les vaisseaux neutres les propriétés des nations ennemies.

— Encycl. On distingue deux sortes de neutralités : une neutralité *extraordinaire et perpétuelle*, et la neutralité *temporaire.*

La neutralité perpétuelle assure à un Etat des relations pacifiques avec les autres pays : elle lui défend de faire des guerres offensives. C'est par des conventions internationales, que cette situation est octroyée à un Etat ; en général, elle est garantie par les puissances qui l'ont établie.

Les Etats qui, au début d'une guerre, veulent demeurer neutres, publient généralement une déclaration de neutralité. L'Etat neutre doit s'abstenir de tout acte hostile, et s'opposer aux entreprises des belligérants sur son territoire. Il ne doit pas, d'autre part, commettre d'ingérence indirecte dans les hostilités. Les neutres ont droit, de la part des belligérants, au respect de leurs personnes et de leurs biens, soit sur leur propre territoire, soit même en territoire belligérant ; enfin, le commerce des neutres entre eux et même avec les belligérants est libre, en tant qu'il ne doit pas constituer une aide pour les Etats ennemis.

Un Etat neutre ne doit pas fournir de *subsides* en argent à l'un des belligérants, ni même à tous les deux.

*Neutralité armée.* Le pacte de neutralité conclu par des puissances maritimes garantit sur les vaisseaux neutres les propriétés des nations ennemies, mais exclut les véritables munitions de guerre et les marchandises de contrebande. — On désigne particulièrement, dans l'histoire, sous le nom de *Ligue de neutralité armée*, un traité passé en 1800 entre la Russie et la Suède et dirigé contre l'Angleterre, alors en guerre avec la France. La Prusse et le Danemark accédèrent peu après à ce traité.

— *Chim.* Il est très difficile, pratiquement, de définir la neutralité d'une solution, car les substances qui servent à la déterminer (*indicateurs*) : tournesol, méthylorange, phtaléine du phénol, etc., ne sont pas comparables entre elles.

Il importe donc, pour définir la neutralité comme état intermédiaire entre l'acidité et la basicité, de spécifier l'indicateur employé, et la nuance de virage que l'on doit obtenir. En conséquence, il n'y a pour ces corps qu'une neutralité relative. Pour certains autres carbures gras et aromatiques, éthers-oxydes, etc., la neutralité est absolue ; ils sont toujours sans action sur les indicateurs.

**neutre** adj. (du lat. *neuter*, ni l'un ni l'autre). Qui ne prend point parti entre des puissances belligérantes, entre des personnes opposées : *rester neutre.* Se dit d'une région, d'un Etat dont les puissances reconnaissent en principe la neutralité, en s'engageant à respecter, en cas de guerre, leur territoire : *la Suisse est un pays neutre. Biol.* Se dit des individus asexués (chez les abeilles, fourmis, etc.). *Chim.* Qui n'est ni acide ni alcalin. *Physiq.* Se dit des corps qui ne présentent aucun phénomène électrique. *Gram. Verbe neutre*, verbe dont l'action ne sort pas du sujet, et qui, par conséquent, ne peut pas avoir de régime direct. (Syn. VERBE INTRANSITIF.) Se dit aussi, dans certaines langues, d'un troisième genre qui n'est ni masculin ni féminin, et des mots de ce genre. N. m. Genre neutre. Individu asexué. Nation neutre : *protéger les neutres.* Ant. **Actif, transitif.**

**neutrement** [*man*] adv. S'est dit pour NEUTRALEMENT.

**neutriflore** adj. Dont les fleurs sont neutres.

**neutrophile** adj. (du lat. *neuter*, neutre, et *philos*, ami). *Granulation neutrophile*, granulation de certains leucocytes qui ne se colorent que par un mélange de couleurs acides et basiques.

**neuvain** [*vin*] n. m. Strophes de neuf vers.

**neuvaine** [*vè-ne*] n. f. (de *neuf*). Actes de dévotion, comme prières, messes, etc., auxquels on se livre pendant *neuf* jours : *faire une neuvaine.*

**Neuve-Chapelle,** comm., du Pas-de-Calais, arr. et à 13 kil. de Béthune ; 600 h. Moulins, brasseries. Entièrement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Neuve-Eglise,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 2.470 h. Cordages. A joué un rôle dans les combats autour d'Ypres pendant la Grande Guerre, en 1918 surtout. Complètement détruite.

**Neuvéglise,** comm. du Cantal, arr. et à 20 kil. de Saint-Flour ; 1.910 h.

**Neuves-Maisons,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 10 kil. de Nancy, près de la Moselle ; 4.250 h. Ch. de f. E. Fer, forges, aciéries, tréfileries.

**Neuveville,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur le lac de Bienne ; 2.250 h. Horlogerie, vignobles.

**Neuveville-lès-Raon (La),** comm. des Vosges, arr. et à 17 kil. de Saint-Dié, sur la Meurthe ; 3.020 h. Lainages, papeterie. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Neuvic** [*vik*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 23 kil. de Ribérac, près de l'Isle ; 2.230 h. Ch. de f. Orl. Château Renaissance. — Le cant. a 11 comm., et 7.950 h.

**Neuvic,** ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 21 kil. d'Ussel, près de la Triousonne ; 2.960 h. Belle église (XIIe s.). Ferme-école des Plaines. — Le cant. a 10 comm., et 1.630 h.

**Neuvic,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 29 kil. de Limoges ; 2.050 h. Ch. de f.

**neuvième** adj. num. ord. Qui vient immédiatement après le huitième : *septembre est le neuvième mois de l'année.* N. Qui suit le huitième : *être le, la neuvième de sa classe.* N. m. La neuvième partie d'un tout. Le neuvième jour. N. f. La neuvième classe d'un lycée : *un élève de neuvième. Musiq.* Intervalle de neuf degrés, d'une note à une autre. *Accord de neuvième*, accord formé de quatre tierces superposées. V. DISSONANT.

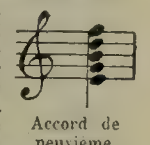

Accord de neuvième.

**neuvièmement** [*man*] adv. En neuvième lieu.

**Neuville,** ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 12 kil. de Poitiers ; 3.220 h. Ch. de f. Et. Huileries. — Le cant. a 11 comm., et 11.320 h.

**Neuville,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 3 kil. de Dieppe ; 2.560 h. Bains de mer.

**Neuville** (**Alphonse de**), peintre militaire français, né à Saint-Omer, m. à Paris (1836-1885), auteur des *Dernières Cartouches*, du *Cimetière de Saint-Privat*, etc., œuvres pleines de force et de mouvement. Il a peint avec E. Detaille le *Panomara de la bataille de Champigny.*

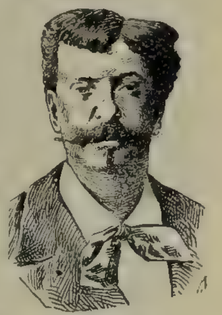

Alph. de Neuville.

**Neuville-au-Bois** [*ô-boi*], ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 20 kil. d'Orléans, près de la Laye ; 2.450 h. Ch. de f. Orl. Elevage de mérinos. — Le cant. a 10 comm., et 7.990 h.

**Neuville-en-Ferrain,** comm. du Nord, arr. et à 14 kil. de Lille ; 4.230 h. Distillerie, étoffes. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Neuville-les-Dames** ou **Neuville-sur-Renou,** comm. de l'Ain, arr. et à 22 kil. de Trévoux ; 1.510 h.

**Neuville-Saint-Rémy,** comm. du Nord, arr. et à 2 kil. de Cambrai, sur l'Escaut ; 1.660 h. Ch. de f. A moitié détruite au cours de la Grande Guerre.

**Neuville-Saint-Vaast,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 6 kil. d'Arras ; 1.210 h. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Neuville-sur-Ain,** comm. de l'Ain, arr. et à 19 kil. de Bourg, au-dessus de l'Ain ; 1.290 h.

**Neuville-sur-Saône,** ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 14 kil. de Lyon ; 2.910 h. Ch. de f. P.-L.-M. Sources ferrugineuses ; soieries. — Le cant. a 14 comm., et 22.250 h.

**Neuville-sur-Sarthe,** comm. de la Sarthe, arr. et à 8 kil. du Mans ; 1.220 h. Ch. de f. Et. Conserves alimentaires.

**Neuville-Vitasse,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 6 kil. d'Arras ; 650 h. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Neuvilly,** comm. du Nord, arr. et à 24 kil. de Cambrai ; 2.340 h. Ch. de f. N. Brasserie, sucrerie. Presque entièrement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Neuvy-Grandchamp,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 37 kil. de Charolles ; 1.450 h. Mines de fer et de cuivre, métallurgie, forges.

**Neuvy-le-Roi,** ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 24 kil. de Tours, près du Long ; 1.480 h. Ch. de f. de Port-Boulet à Châteaurenault. — Le cant. a 11 comm., et 8.780 h,

**Neuvy-Saint-Sépulchre,** ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 15 kil. de La Châtre, sur la Bouzanne ; 2.720 h. Ch. de f. Orl. Eglise du XIIe siècle, bâtie sur le modèle de l'église du Saint-Sépulchre de Jérusalem. — Le cant. a 12 comm., et 12.250 h.

**Neuvy-sur-Barangeon,** comm. du Cher, arr. et à 28 kil. de Bourges ; 1.490 h. Ch. de f.

**Neuvy-sur-Loire,** comm. de la Nièvre, arr. et à 14 kil. de Cosne ; 1.470 h. Ch. de f. P.-L.-M. Ocre ; poteries.

**Neuwied,** v. d'Allemagne (Prusse), sur le Rhin, en amont du confluent de la *Wied* ; 20.000 h. Château des princes de Wied. Forges, métallurgie. Victoire de Hoche sur les Autrichiens de Werneck (1797).

**Neuwiller,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Saverne ; 1.325 h. Ch. de f.

**Néva** (la), fl. de Russie. Elle sort du lac Ladoga, arrose Petrograd, et se jette dans le golfe de Finlande ; cours 75 kil. Eaux très abondantes, donnant lieu à de terribles inondations.

**Névache** (MASSIF DE), massif des Alpes Dauphinoises, entre le col du mont Genevre et le Thabor.

**Névada** (SIERRA), montagne du sud de l'Espagne ; point culminant : le pic de Mulhacen, 3.534 m. ; quelques neiges perpétuelles. La longueur de la chaîne est de 150 kil.

**Nevada,** un des Etats unis d'Amérique ; 82.000 h. Capit. *Carson-City.* Végétation de steppe. Richesses minérales énormes : argent, or, cuivre.

**ne varietur,** mots lat. signif. : *Qu'il ne soit rien changé.* On les emploie en librairie (*édition ne varietur*), et aussi au Palais pour accompagner un parafe empêchant une substitution de pièce.

**névé** n. m. (du lat. *nix, nivis*, neige). Masse de neige durcie, qui est à l'origine d'un glacier.

**Nevele,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 3.340 h. Bonneterie ; dentelles ; manufacture de tabacs.

**Nevers** [*vèr*], anc. capit. du Nivernais, ch.-l. du dép. de la Nièvre, sur la Loire : ch. de f. P.-L.-M. ; à 234 kil. de Paris ; 27.700 h. (*Nivernais*). Evêché. Cathédrale Saint-Cyr. Eglise romaine Saint-Etienne. Château Ducal (Renaissance). Patrie d'A. Billaut, Chaumette, Ducrot. — L'arr. a 8 cant., 93 comm., et 118.100 h. ; le cant. a 12 comm., et 38.670 h.

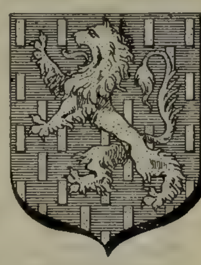

Armes de Nevers.

**Nevers** (Louis DE GONZAGUE, duc **de**), capitaine du temps de la Ligue, m. à Nesle (1539-1595), fils de Frédéric II, duc de Mantoue ; beau-frère de Condé, à qui il sauva la vie à la Saint-Barthélemy, bien qu'il fût l'un des organisateurs du massacre ; il se rallia ensuite à Henri IV. On lui doit des *Mémoires.*

**Nevers** (Philippe-Julien MANCINI, duc **de**), littérateur français, neveu par sa mère de Mazarin, né à Rome, m. à Paris (1641-1707). Il compta parmi les plus actifs ennemis de Racine, et participa à la cabale de *Phèdre.*

**neveu** n. m. (lat. *nepos*). Fils du frère ou de la sœur. *Neveu à la mode de Bretagne*, fils du cousin germain ou de la cousine germaine. *Cardinal-neveu*, cardinal qui est le neveu du pape vivant. Pl. *Nos neveux, nos arrière-neveux*, nos descendants, la postérité.

**Neveu de Rameau** (*le*), ouvrage de Diderot, composé vers 1762 ; livre un peu étrange, qui tient à la fois de la satire et du roman. C'est le portrait d'un incomparable musicien, bohème, cynique et glorieux de ses vices, mais épris de son art.

**Névez,** comm. du Finistère, arr. et à 25 kil. de Quimperlé, sur l'Aven et à proximité de Pont-Aven ; 2.920 h. Ch. de f. Bains de mer.

**Neviansk,** v. de la Russie (gouv. de Perm), sur la *Nevia ;* 18.000 h.

**Neville's Cross,** défaite des Ecossais par les Anglais, le 17 octobre 1346.

**Névis,** île anglaise des Antilles (Iles du Vent) ; 13.000 h.

**névragmie** [*vragh-mi*] n. f. (du gr. *neuron*, nerf, et *agmos*, fracture). Arrachement ou sectionnement d'un nerf, chez un animal, pour déterminer sa dégénérescence et étudier ainsi son trajet.

**névragmique** [*vragh-mi-ke*] adj. Qui a rapport à la névragmie.

**névralgie** [*ji*] n. f. (du gr. *neuron*, nerf, et *algos*, douleur). Douleur vive, ressentie sur le trajet des nerfs : *névralgie faciale, intercostale.*

— ENCYCL. Les névralgies s'observent dans l'anémie, la neurasthénie, l'arthritisme, dans certaines affections viscérales, etc. Suivant le trajet du nerf atteint, on distingue des névralgies *faciale, intercostale, sciatique*, etc.

Le traitement varie suivant qu'on a affaire à des névralgies symptomatiques ou idiopathiques ; dans le premier cas il faut traiter la maladie générale, dans le second l'opium, la morphine, la belladone, l'aconitine, le chloroforme, etc., et tous les analgésiques sont indiqués.

Les révulsifs, l'hydrothérapie, le massage, l'électricité donnent de bons résultats. Dans les cas rebelles, on peut recourir à l'élongation du nerf ou à la névrotomie.

**névralgique** adj. Qui a rapport à la névralgie : *douleurs névralgiques.*

**névrax** [*vrak-se*] n. m. (du gr. *neuron*, nerf, et de *axe*). Ensemble des centres nerveux, comprenant l'encéphale et la moelle épinière.

**nevrectomie** [*mi*] n. f. (du gr. *neuron*, nerf, et *ektomè*, extirpation). Section d'un nerf sur une certaine étendue.

**névrilématique** adj. Qui a rapport au névrilème.

**névrilème** n. m. (du gr. *neuron*, nerf, et *eilêma*, membrane). Sorte de gaine qui enveloppe les nerfs.

**névrilémite** n. f. Inflammation du névrilème.

**névrilité** n. f. (du gr. *neuron*, nerf). Propriété inhérente aux cellules nerveuses. (On dit aussi NEURILITÉ.)

— ENCYCL. La névrilité ou *neurilité* est la propriété des nerfs d'agir soit pour percevoir les impressions, soit pour imprimer les mouvements.

**névrine** ou **neurine** n. f. (du gr. *neuron*, nerf). Base organique qui se trouve dans la viande putréfiée, les capsules surrénales, etc.

**névrite** n. f. (du gr. *neuron*, nerf). Lésion inflammatoire des nerfs.

— ENCYCL. La névrite résulte d'un traumatisme, d'une compression, d'une intoxication ; elle peut être aiguë ou chronique. Dans ce dernier cas, le nerf atteint est augmenté de volume et douloureux tout le long de son trajet. Le traitement consiste en révulsifs et injections de morphine, puis, quand la période aiguë a disparu, en électricité.

**névritique** adj. Qui a rapport à la névrite.

**névrobalistique** ou **neurobalistique** [*lis-ti-ke*] adj. f. (du gr. *neuron*, nerf, et de *balistique*). Se dit d'une machine de jet mise en mouvement par la force de torsion de câbles faits de tendons d'animaux ou de fibres végétales.

**névrodermie** [*dèr-mi*] n. f. (du gr. *neuron*, nerf, et *derma*, peau). Neurodermatose, dans laquelle on constate un prurit intense, mais pas ou peu de réaction cutanée.

**névrodermite** [*dèr*] n. f. Neurodermatose dans laquelle on observe une réaction cutanée intense, des éruptions lichéniformes, etc.

**névroglie** [*gli*] n. f. (du gr. *neuron*, nerf, et *glia*, glu). Substance qui remplit les espaces intercellulaires du système nerveux.

**névroglique** adj. Qui a rapport, qui ressemble à la névroglie : *sarcome névroglique.*

**névrographe** n. m. Syn. de NEUROGRAPHE.

**névrographie** n. f. Syn. de NEUROGRAPHIE.

**névrologie** n. f. Syn. de NEUROLOGIE.

**névrome** n. m. (du gr. *neuron*, nerf, et du suff. *ome* marquant l'enflure). Nom donné aux tumeurs développées sur le trajet d'un nerf.

— ENCYCL. Les névromes déterminent de violentes douleurs spontanées, des crises névralgiques atroces, avec secousses musculaires au moindre contact. On en rencontre parfois dans les moignons d'amputation, mais le plus souvent le névrome est consécutif à la plaie traumatique infectée d'un nerf.

Le traitement consiste en la compression forcée ou l'extirpation, la résection du nerf atteint, quelquefois même l'amputation du membre.

**névropathe** adj. et n. (du gr. *neuron*, nerf, et *pathos*, souffrance). Qui souffre des nerfs : *les névropathes s'exagèrent souvent leurs souffrances.*

**névropathie** [*ti*] n. f. (de *névropathe*). Trouble des fonctions du système nerveux.

— ENCYCL. Les symptômes des névropathies sont multiples et changeants : céphalée, névralgies, fatigue, dépression mentale, insomnie, troubles sensoriels, circulatoires et surtout gastro-intestinaux. Mais tous ces troubles ne répondent à aucune lésion. La névropathie est parfois sous la dépendance de certaines maladies générales, le traitement est celui de la cause ; sinon, c'est celui de la neurasthénie.

**névropathique** adj. Qui appartient à la névropathie.

**névropathologie** n. f. V. NEUROPATHOLOGIE.

**névroptère** adj. (du gr. *neuron*, nerf, et *pteron*, aile). *Entom.* Dont les ailes sont transparentes et traversées de veines croisées en réseau. N. m. pl. Ordre d'insectes comprenant ceux qui, comme les fourmis-lions, les phryganes, etc., possèdent quatre ailes membraneuses et ont des métamorphoses complètes. S. un *névroptère.*

— ENCYCL. Autrefois, on réunissait sous cette dénomination toutes sortes d'insectes ayant les caractères les plus divers, et qui présentaient des métamorphoses incomplètes, comme les libellules, ou des métamorphoses complètes, comme les phryganes. Aujourd'hui, les psoques, les libellules, les termites, les éphémères sont classés parmi les orthoptères (pseudo-névroptères). Les névroptères proprement dits sont, au moins à l'état larvaire, toujours carnassiers ; leurs larves vivent souvent sous l'eau, mais les adultes sont aériens. On les divise en *planipennes* (panorpes, fourmis-lions, etc.) et *trichoptères* (phryganes).

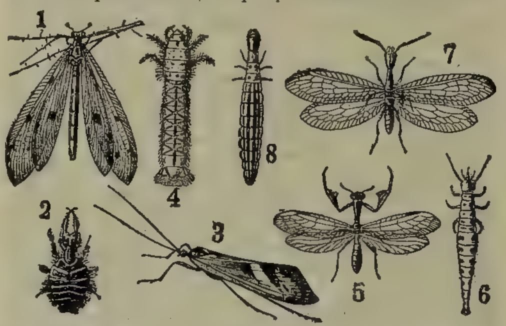

NÉVROPTÈRES : 1. Fourmi-lion ; 2. Sa larve ; 3 Phrygane ; 4. Sa larve ; 5. Mantispe ; 6. Sa larve : 7. Raphidie ; 8. Sa larve.

**névrose** [*vrô-ze*] n. f. (du gr. *neuron*, nerf). Nom donné aux troubles fonctionnels du système nerveux dont on ne connait aucune base lésionnelle : *la neurasthénie est une névrose.*

— ENCYCL. Les maladies groupées sous le nom de *névroses* sont extrêmement complexes. Voici la classification usuelle :

1° *Spasmes fonctionnels, crampe des écrivains, tétanie*, caractérisés par des contractions ;

2° *Hystérie, épilepsie*, caractérisées par des attaques convulsives ;

3° *Chorée, paralysie agitante*, caractérisés par des tremblements ;

4° *Maladie de Ménière.* V. VERTIGE.

5° *Neurasthénie, manie, monomanie, lypémanie.* V. ces mots.

**névrosé** [*zé*], **e** adj. et n. Se dit d'une personne atteinte de névrose : *un enfant névrosé ; une névrosée.*

**névrosique** [*si-ke*] adj. Qui se rapporte à une névrose : *troubles névrosiques.*

**névrosthénie** [*sté-ni*] n. f. (du gr. *neuron*, nerf, et *sthenos*, force). Etat névropathique caractérisé par la surexcitation nerveuse, l'hypersensibilité aux causes les plus légères.

**névrosthénique** adj. (de *névrosthénie*). Se dit d'un médicament susceptible d'accroître la force nerveuse.

**névrotique** adj. (du gr. *neuron*, nerf). Se dit des médicaments qui ont une action spéciale sur les nerfs.

**névrotome** n. m. (du gr. *neuron*, nerf, et *tomé*, section). Scalpel à deux tranchants, utilisé pour la dissection des nerfs.

**névrotomie** [*mi*] n. f. (du gr. *neuron*, nerf, et *tomê*, section). Section d'un cordon nerveux.

— ENCYCL. *Chir.* La névrotomie d'un nerf sensitif est indiquée pour combattre les névralgies rebelles à l'action des médicaments analgésiques : en particulier, les névralgies du trijumeau et le tic douloureux de la face.

— *Art vétér.* La névrotomie est très pratiquée sur les nerfs de la région digitale (*nerf plantaire*) pour faire disparaître les claudications, conséquence des maladies chroniques de la région phalangienne. On la pratique au-dessus ou au-dessous du boulet.

**névrotomique** adj. Qui appartient à la névrotomie.

**nevrouz** n. m. Premier jour de l'année des anciens Perses.

**new** [*niou*], mot angl. signif. *neuf, nouveau*, et qui entre dans la composition de nombreux noms géographiques.

**New-Albany,** v. des Etats unis d'Amérique (Indiana), ch.-l. du comté de Floyd, sur l'Ohio ; 23.000 h.

**Newark,** v. des Etats-Unis (New-Jersey) ; 414.500 h. Port sur la *baie de Newark.* Nombreuses industries. — Ville de l'Ohio, ch.-l. du comté de Licking, sur le *Licking* : 27.000 h.

**Newark,** v. d'Angleterre (comté de Nottingham), sur le Devon ; 17.000 h.

**New-Bedford,** v. des Etats-Unis (Massachusets), sur la baie de Buzzard ; 121.000 h. Industrie cotonnière.

**newberyite** n. f. Phosphate naturel hydraté de magnésium.

**New-Britain,** v. des Etats unis d'Amérique (Connecticut) ; 59.000 h.

**New-Brunswick,** v. des Etats unis d'Amérique (New-Jersey), ch.-l. du comté de Middlesex, sur le Roritan ; 33.000 h.

**Newburg,** v. des Etats-Unis (New-York, comté d'Orange), sur l'Hudson ; 30.400 h. Grand commerce, industries variées.

**Newbury,** v. d'Angleterre (Berks), au confluent du Lamborne avec le Kennet ; 12.100 h. En 1643 et en 1644, batailles entre l'armée de Charles Ier et celle du Parlement.

**Newcastle,** v. d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud) ; 61.000 h. Port actif. Commerce important de charbon.

**Newcastle** (William CAVENDISH, duc **de**), général anglais, un des meilleurs lieutenants de Charles Ier, m. à Londres (1592-1676).

**Newcastle** (Thomas PELHAM HOLLES, duc **de**), homme politique anglais, m. à Londres (1693-1768), qui fut au pouvoir en 1754, 1756, 1765. Sauf quand il était dirigé par Pitt ou Walpole, il se distinguait moins par la compétence que par l'intrigue.

**New-Castle,** v. des Etats unis d'Amérique (Indiana), ch.-l. du comté de Henry, sur la Blue River ; 14.500 h. Ville de Pensylvanie, ch.-l. du comté de Lawrence ; 45.000 h.

**Newcastle** ou **Newcastle-upon-Tyne,** v. d'Angleterre, ch.-l. du comté du Northumberland, sur le Tyne ; 275.000 h. Centre de commerce de la houille dans le nord de l'Angleterre.

**Newcastle-under-Lyme,** v. d'Angleterre (Stafford), sur la Lyme ; 20.000 h. Houille, fonderies.

**Newcomb** (Simon), astronome américain, né à Wallace (Nouvelle-Ecosse), m. à Washington (1835-1909), célèbre surtout par ses travaux sur Neptune et Uranus.

**Newcommen** (Thomas), mécanicien anglais de la fin du XVIIe siècle, né à Darmouth, inventeur d'une des premières machines à vapeur, dont le principe est celui des machines atmosphériques.

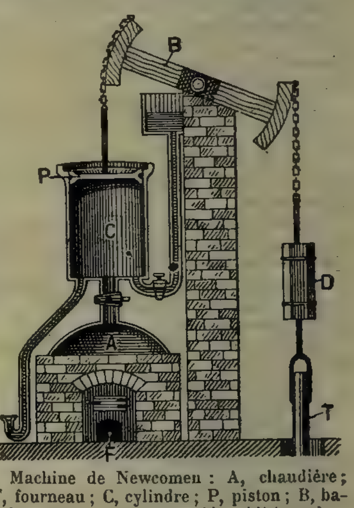

Machine de Newcomen : A, chaudière ; F, fourneau ; C, cylindre ; P, piston ; B, balancier ; T, tige ; D, poids additionnel.

**Newgate,** une des rues les plus fréquentées de Londres. La prison de Newgate, remontant au temps du roi Jean, s'élevait à l'une de ses extrémités. Les pendaisons se firent devant Newgate de 1783 à 1868, puis jusqu'en 1896 à l'intérieur de la prison, qui fut démolie en 1903-1904, pour être remplacée par la Central Criminal Court.

**New-Hampshire,** un des Etats unis d'Amérique ; 443.000 h. Capit. *Concord.* Grandes forêts.

**Newhaven,** port d'Angletere (Sussex), sur la Manche ; 7.000 h. Service de paquebots pour Dieppe. Exportation de houille.

**New-Haven,** v. des Etats-Unis (Connecticut) ; 162.500 h. Port sur la *baie de New-Haven.*

**New-Jersey,** un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 3.156.000 h. Capit. *Trenton.* Mines de fer et de zinc, grandes industries.

**new-kent** [pr. angl. *niou-kènt'*] n. m. Nom donné à une variété améliorée de la race ovine de Kent, qui a servi à Malingié pour la création des moutons de la Charmoise, par croisement avec la race berrichonne.

**new-leicester** [pr. angl. *niou-lès-teur*] n. m. Nom d'une race anglaise de porc très améliorée, dite aussi race *middlesex* ou *petit-yorkshire.*

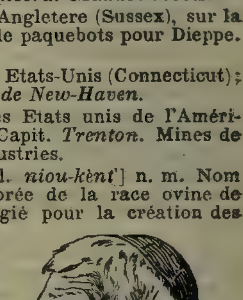

Newman.

**Newman** (Jean-Henri), cardinal, théologien et écrivain anglais, né à Londres, m. à Edgbaston (1801-1890). Son rôle dans le mouvement puseyiste et sa conversion au catholicisme furent des événements considérables dans l'histoire religieuse de l'Angleterre. Parmi ses ouvrages, citons : *le Développement de la doctrine chrétienne, la Grammaire de l'assentiment ;* les romans religieux *Perte et Gain, Callista*, et son admirable *Apologie de ma vie.*

**newmarket** [*niou-mar-kèt'*] n. m. Habit d'homme, d'origine anglaise. (Vx.)

**Newmarket,** v. d'Angleterre (Suffolk) ; 10.000 h. Courses de chevaux.

**Newport,** v. d'Angleterre (Monmouth), sur l'Usk ; 92.000 h. Métallurgie.

**Newport,** v. et port des Etats-Unis (Rhode-Island) ; 30.000 h. Bains. — Ville du Kentucky (comté de Campbell), sur l'Ohio, en face de Cincinnati ; 29.000 h.

**Newport,** v. d'Angleterre (Hants), capit. de l'île de Wight, sur la Médina, dans un joli site au centre de l'île ; 11.000 h.

**newportite** n. f. Silicate naturel qui est une variété d'ottrélite.

**Newport News,** v. des Etats unis d'Amérique (Virginie, comté de Warwick), port à l'embouchure du James River ; 35.000 h.

**New-Rochelle,** v. des Etats unis d'Amérique (New-York, comté de Westchester) ; 36.000 h.

**Newry,** v. d'Irlande (Ulster), sur la rivière homonyme ; 12.000 h. Toiles.

**New Scotland Yard,** vaste construction de Londres, près de Victoria Embankment, édifiée en style écossais par R. N. Shaw, et qui depuis 1890 abrite la police métropolitaine de Londres, précédemment établie à Scotland Yard, près de Whitehall. — *Par métonym.*, La Police de Londres.

**Newski** (Pierre Corvin de Kroukovskoy, dit *Pierre*), littérateur russe, né à Nijni-Novgorod, m. à Asnières (1844-1899) ; auteur, avec Dumas fils, des *Danicheff*.

**Newstead Abbey,** abbaye d'Angleterre (comté de Nottingham), beau spécimen de l'architecture anglaise primitive ; propriété de lord Byron jusqu'en 1818.

**Newton** [*neu-ton* ou *niou-ton*] (Isaac), mathématicien, physicien, astronome et philosophe anglais, né à Woolsthorpe, m. à Londres (1642-1727). Il s'est rendu immortel par sa découverte des lois de la gravitation universelle, son explication de la décomposition de la lumière, et par ses travaux remarquables sur la géométrie et le calcul des fluxions, dont il posa les premières règles au même moment où Leibniz inventait le calcul différentiel.

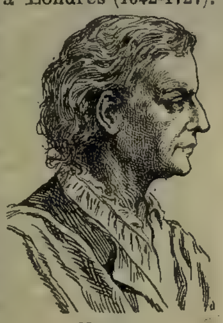
Newton.

**Newton** (*pomme de*), allusion à la circonstance qui mit, dit-on, le grand astronome sur la trace des lois de l'attraction universelle. Depuis longtemps, Newton étudiait la théorie de Kepler sur les lois qui président aux mouvements des planètes. Un jour que, livré à ses pensées, il était assis sous un pommier, une *pomme* tomba à ses pieds. Ce petit incident le jeta dans de profondes réflexions sur la nature de cette singulière puissance qui sollicite les corps vers le centre de la Terre et les y précipite avec une vitesse accélérée. Aussitôt, un éclair illumina son esprit. « Pourquoi, se demanda-t-il, ce pouvoir de l'attraction ne s'étendrait-il pas jusqu'à la Lune ? Et alors, quelle est la force qui retient celle-ci dans son orbite autour de la Terre ? » Puis il étendit cette interrogation jusqu'aux planètes qui se meuvent autour du Soleil. Newton était sur la voie de la grande découverte que ses calculs devaient bientôt déterminer rigoureusement. On rappelle la *pomme de Newton* pour faire entendre que d'importants résultats sont dus quelquefois à des causes insignifiantes, ou même étrangères.

**newtonianisme** [*neu-to-ni-a-nis-me*] ou **newtonisme** [*neu-to-nis-me*] n. m. Système de Newton, relativement aux causes du mouvement des corps célestes.

**newtonien, enne** [*neu-to-ni-in, è-ne*] adj. Qui a rapport au système astronomique et philosophique de Newton. N. m. Partisan du système de Newton.

**newtonite** n. f. Silicate naturel d'alumine, voisin du kaolin.

**New-York** [*neu-i-ork* ou *niou-i-ork*], v. la plus importante des Etats-Unis (Etat de New-York), sur l'océan Atlantique, dans une baie vaste et abritée, à l'embouchure de l'Hudson ; 5.620.000 h. (*New-Yorkais*). La partie centrale et ancienne, Manhattan, est reliée par des ponts à Brooklyn et par des tunnels à Jersey City. Archevêché catholique, évêché anglican ; deux universités (*Columbia University* et *New-York University*) ; écoles de médecine et de théologie, académie des beaux-arts, nombreuses bibliothèques ; entrepôt de commerce immense, en relations suivies avec toute l'Europe ; machines-outils, salaisons, conserves alimentaires.

**New-York,** un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 10.385.000 h. Ch.-l. *Albany*. Nombreuses industries.

**Nexon** [*nèk-son*], ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. de Saint-Yrieix, au dessus d'un affluent de l'Aixette ; 3.230 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 8 comm., et 11.900 h.

**Ney** [*nè*] (Michel), duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, maréchal de France, né à Sarrelouis, fusillé à Paris (1769-1815). Fils d'un tonnelier, il s'engagea en 1788, se couvrit de gloire dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, notamment au cours des opérations autour d'Ulm, à Iéna, à Friedland, et surtout dans la campagne de Russie, au cours de laquelle il battit plusieurs fois les Russes, et montra un sang-froid et une intrépidité admirables pendant la retraite. Napoléon le surnomma *le Brave des braves*. Créé pair de France par Louis XVIII, il se déclara pour Napoléon Ier aux Cent-Jours, et se battit héroïquement à Waterloo, où il chercha vainement la mort. A la seconde Restauration, il fut condamné à mort par la cour des pairs, et fusillé près de l'Observatoire de Paris.

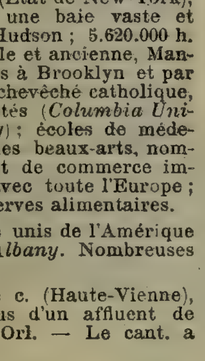
Maréchal Ney.

**Ney** (*statue de*), par Rude (1853), place de l'Observatoire (Paris), non loin de l'endroit où le maréchal Ney a été fusillé ; œuvre pleine d'allure.

**Ney soutenant l'arrière-garde de la Grande Armée,** tableau d'Adolphe Yvon, au musée de Versailles ; épisode de la retraite de Russie ; belle composition montrant le maréchal faisant le coup de feu à l'arrière-garde, tandis que l'armée, désemparée, s'éloigne péniblement dans la neige. (V. p. 356.) — *Mort du Maréchal Ney*, tableau de Gérome, représentant dans une belle et dramatique toile l'exécution du « Brave des braves » le 7 décembre 1815, à neuf heures du matin (V. p. 356.)

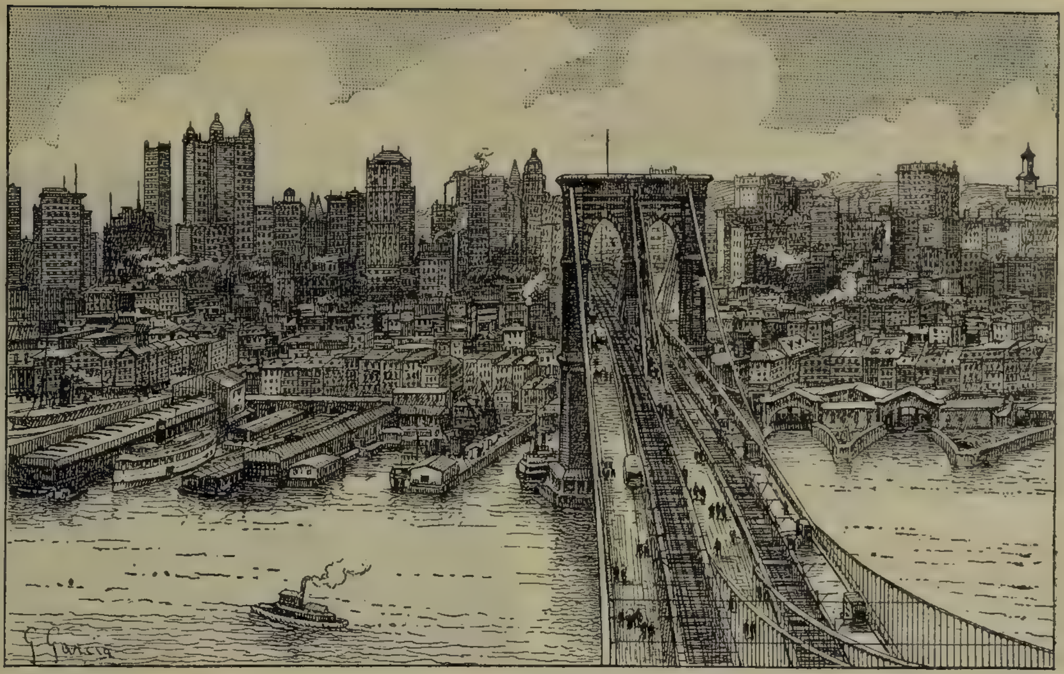
New-York : pont de Brooklyn et vue générale.

**Ney** (Napoléon-Joseph), prince de la Moskowa, fils du précédent, général, pair de France et compositeur distingué, né à Paris, m. à Saint-Germain-en-Laye (1803-1857).

**Neyra** (Alvero Mendaña **de**), navigateur espagnol, m. à l'île Santa-Cruz (1541-1596). Il découvrit les îles Marquises.

**nez** [*né*] n. m. (lat. *nasus*). Partie saillante du visage entre la bouche et le front, et qui est l'organe de l'odorat : *nez camus, nez aquilin*. *Par ext.* Odorat : *chien qui a du nez*. Tout le visage : *mettre le nez à la fenêtre*. *Nez en trompette*, nez relevé. *Fam. Nez dans lequel il pleut*, nez retroussé. *Nez en pied de marmite*, nez large de la base et relevé. *Nez qui a coûté cher à mettre en couleur*, nez rougi par la boisson. *Nez à nez*, face à face. *Faux nez*, nez de carton, etc., que l'on met pour se déguiser. *Fig. Ne voir pas plus loin que le bout de son nez*, manquer de prévoyance. *Avoir le nez fin, le nez creux*, de la prévoyance. *Rire au nez de quelqu'un*, se moquer de lui en face. *Saigner du nez*, perdre du sang par le nez, et, *au fig.*, manquer de résolution, de courage. *Tirer les vers du nez*, arracher un secret en questionnant adroitement. *Mener quelqu'un par le* (ou *par le bout du*) *nez*, lui faire faire tout ce qu'on veut. *Se trouver nez à nez*, face à face. *Se casser le nez*, trouver fermée la porte de la personne qu'on venait voir. *Jeter à quelqu'un quelque chose au nez*, la lui reprocher en face. *Regarder quelqu'un sous le nez*, le braver. *Avoir toujours le nez sur quelque chose*, ne s'occuper que de cela. *Mettre, fourrer son nez quelque part*, se mêler indiscrètement de quelque chose. *Pied de nez*, geste de moquerie que l'on fait en appuyant sur le bout de son nez le bout du pouce d'une main tenue ouverte et les doigts écartés. Partie d'un soufflet d'orgue qui se termine en pointe. Petite éminence ménagée sur les tuiles plates pour les accrocher à la latte. *Mar.* Cap avant. Faux éperon des petits croiseurs. *Nez de gouttière*, morceau de zinc, de forme cylindro-conique, soudé sur un tuyau de descente des eaux pluviales. *Nez de busc*, partie de la crosse d'un fusil formant un ressaut près de la poignée. Prov. et loc. prov. : **Jamais grand nez n'a gâté beau visage,** la grandeur du nez ne nuit pas à la beauté. **Si on lui tordait le nez, il en sortirait du lait,** se dit d'une personne trop jeune pour se mêler de certaines choses. **Il lui en pend autant au nez,** il est exposé au même inconvénient. **Cela paraît comme le nez au milieu du visage,** cela est tellement apparent qu'on s'efforcerait en vain de le cacher. V. morveux.

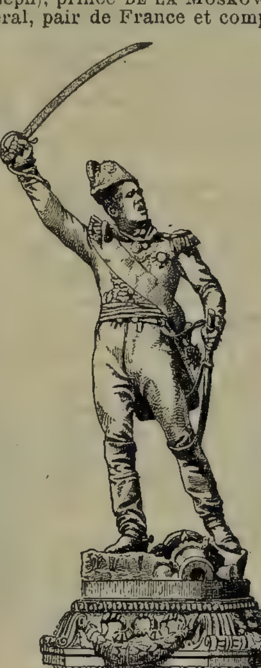
Statue du maréchal Ney, œuvre de Rude.

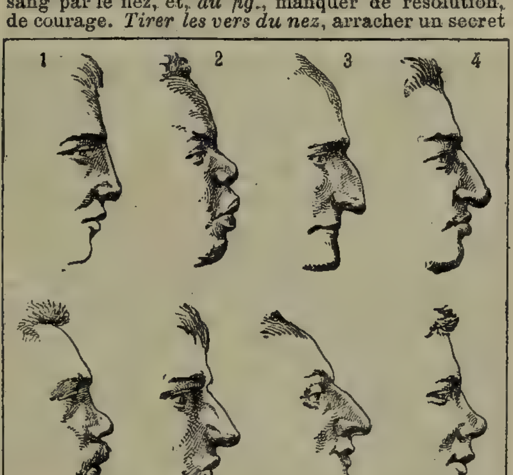

Nez : 1. Droit (grec) ; 2. Epaté (race noire) ; 3. Busqué (race rouge) ; 4. Tombant : 5. Camard ; 6. Aquilin ; 7. Bourbonien ; 8. Retroussé.

— Encycl. *Anat.* Le nez est percé à la base de deux ouvertures, les *narines ;* son sommet prend le nom de *racine;* les faces latérales constituent les *ailes*. Le nez est composé d'un squelette formé de deux os propres, du cartilage des ailes, et du cartilage de la cloison. Ce squelette est, en dehors, recouvert de peau et de petits muscles peauciers.

Selon les races et les dispositions individuelles, la forme du nez est très variable : race nègre à nez épaté, race rouge à nez busqué, race grecque à nez droit. Il donne à la physionomie sa principale caractéristique : nez bourbonien, nez aquilin, nez retroussé.

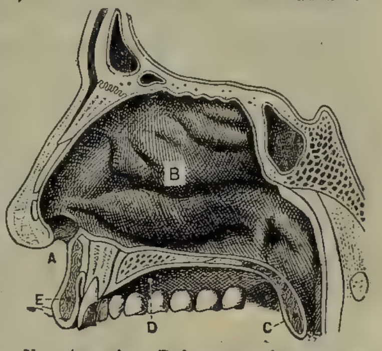

Nez : A, narine ; B, fosses nasales montrant les sinus et les méats ; C, voile du palais ; D, voûte palatale ; E, lèvre supérieure.

En arrière de la pyramide nasale sont deux cavités anfractueuses, communiquant par deux orifices, les *choannes*, avec la partie supérieure du pharynx, *nasopharynx* ou *cavum*. Ces cavités ou *fosses nasales* sont séparées par une cloison et forment chacune un long couloir étroit antéro-postérieur. La paroi externe présente trois lames saillantes, recourbées en volute : ce sont les *cornets*, qui limitent trois gouttières, les *méats*. De plus, les fosses nasales communiquent avec des cavités creuses dans l'épaisseur des os de la face : ce sont les sinus. Les parois du nez sont tapissées par la muqueuse pituitaire.

— *Physiol.* Le nez est le siège de l'olfaction ; il concourt en outre à l'accomplissement de l'acte respiratoire et de la phonation.

— *Pathol.* La peau du nez peut être atteinte de lésions inflammatoires : furoncle, lupus, acné, acné hypertrophique, etc. La muqueuse des fosses nasales peut présenter des inflammations aiguës (coryza aigu) et des altérations chroniques (ozène). Les moindres ulcérations peuvent provoquer des hémorragies (épistaxis). Enfin, cette muqueuse peut être le siège de tumeurs, dont les plus fréquentes sont les polypes muqueux. Le traitement est parfois compliqué et exige une spécialisation médicale.

**Nez-Percés,** nom donné par les trappeurs du Canada à des tribus de Peaux-Rouges vivant dans le nord-ouest des Etats-Unis.

**Ngami,** lac de l'Afrique australe, à l'E. du pays des Damaras, découvert par Livingstone ; en voie de dessèchement.

**Ngan-Hoéi** ou **An-Hoé,** prov. de Chine, au S.-O. du Kian-Sou ; 19.800.000 h. Capit. *Ngan-King*.

**Ngaô,** le lare chinois, protecteur du foyer.

**Nghé-An,** prov. de l'Indochine (Annam septentrional) ; 12 millions d'h. Ch.-l. *Vinh* ou *Tink-Nghé*.

**n'godi** n. m. Prêtre du Congo, qui prétend rendre l'ouïe aux sourds.

**Ngoko,** rivière de l'Afrique-Equatoriale française, sous-affluent du Congo, née dans la partie du Cameroun placée sous le protectorat français ; elle se jette dans le Sangho (riv. dr.) près d'Ouesso.

**n'gola** n. m. Langue du Congo.

**Nha-Throng,** prov. de l'Indochine (Annam méridional) ; 160.000 h. Ch.-l. *Nha-Throng* ou *Khan-Hoa*.

**ni** (lat. *nec*) conj. qui exprime la négation. Et non, pas, non plus.

**Ni,** symbole chimique du *nickel*.

**niable** adj. Qui peut être nié : *tout mauvais cas est niable.* Ant. **Indéniable.**

**Niagara** (le), riv. de l'Amérique du Nord, section du Saint-Laurent, séparant le Canada à gauche des Etats-Unis à droite. Large de 500 à 3.000 mètres, elle se déverse du lac Erié dans le lac Ontario d'un saut de 50 mètres, par une double cataracte (*chutes du Niagara*) ; la chute *américaine* est séparée par l'île de la Chèvre de la chute *canadienne*, la plus importante. Elle recule constamment vers l'amont, par suite de l'érosion des roches. Depuis 1890, une partie des eaux, captées au-dessus de la chute, fournissent 2.500.000 chevaux. La rivière est franchie par trois ponts.

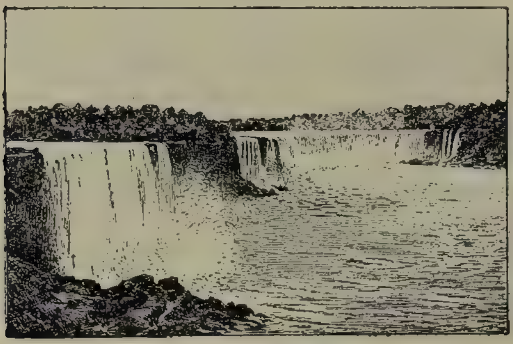
Chute du Niagara.

**niaibé** [*è-bé*] n. m. Larve de trombidion qui est, en Nouvelle-Grenade, parasite de l'homme.

**niais, e** [*ni-è, è-ze*] adj. (du lat. *nidus*, nid). Se disait autrefois, en fauconnerie, d'un oiseau pris au nid. Simple, qui n'a aucun usage du monde. Se dit aussi de l'air, des manières, etc. : *réponse niaise.* N. : *c'est un niais. Niais de Sologne*, habile homme, qui trouve son intérêt dans une feinte simplicité. Ant. **Rusé, fin, malin.**

**niaisement** [*è-ze-man*] adv. D'une façon niaise.

**niaiser** [*è-zé*] v. n. S'amuser à des riens.

**niaiserie** [*è-ze-ri*] n. f. Caractère du niais. Bagatelle, chose frivole : *dire des niaiseries.*

**niaisot, otte** [*è-zo, o-te*] adj. et n. Se dit de celui, de ce qui est un peu niais avec quelque chose d'enfantin.

**Niamey,** bourg du Soudan français, en amont de Say, sur le Niger.

**Niams-Niams,** peuple du Soudan oriental, au S.-O. du Darfour, entre les bassins du Nil, du Congo et les rives du lac Tchad. Les Niams-Niams ont conservé des habitudes d'anthropophagie.

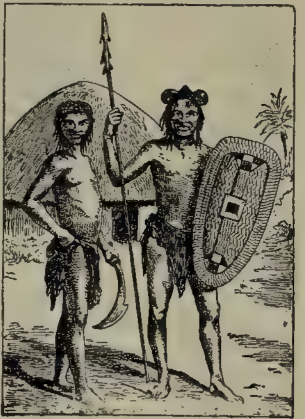
Niams-Niams.

**Niari** ou **Kouilou** (le), fleuve du Congo français, exploré en 1881 par de Brazza ; cours 459 kil.

**nib** adv. (abrév. de *nibergue*, anagramme argotique de *bernique*). *Arg.* Rien, pas, point.

**Nibelungen** [*ni-bé-loun'-ghèn'*] ou **Niflungen**. Dans la légende allemande, nains possesseurs de grandes richesses souterraines, et qui ont pour roi Nibelung, fils du brouillard, c'est-à-dire roi du monde souterrain. Les guerriers de Siegfried, puis les Burgundes, prirent successivement le nom des Nibelungen, après s'être emparés de leurs trésors.

**Nibelungen** (*Chant des*) en allem. **Nibelungenlied,** célèbre épopée allemande, écrite vers 1200 dans l'Allemagne du Sud, et dans laquelle sont mélangés les éléments mythiques, historiques et légendaires. Elle se compose de deux parties essentielles : la mort de Siegfried et la vengeance de Krimhilde. Siegfried, qui a tué le roi Nibelung et s'est emparé du trésor des Nibelungen, demande la main de Krimhilde, sœur de Gunther, roi des Burgundes. On lui répond que le mariage n'aura lieu que si Siegfried aide Gunther à conquérir la reine vierge Brunehilde. Siegfried triomphe et il épouse Krimhilde. Mais il doit seconder encore Gunther, dont Brunehilde refuse d'être la femme. A la faveur d'un chaperon magique il se substitue à Gunther dans la chambre nuptiale, dompte la Walkyrie et lui enlève sa ceinture de soie et l'anneau d'or, qu'il donne à Krimhilde. Plus tard, cette dernière reproche à Brunehilde d'avoir appartenu à Siegfried, et Hagen, le fidèle vassal, pour venger Brunehilde outragée, tue traîtreusement Siegfried. A son tour Krimhilde, afin de venger Siegfried, épouse Attila et lance le roi des Huns sur les troupes de Gunther qu'il détruit, coupe la tête de Hagen avec l'épée de Siegfried ; après quoi, elle-même est mise à mort par Hildebrand, le vassal de Dietrich. V. Anneau du Nibelung.

**niblick** [*blik*] n. m. Crosse de jeu de golf, terminée par une spatule en fer et servant à enlever la balle des endroits réservés.

**Nibor** (Albert Robin, dit *Yann*), poète français, né à Saint-Malo en 1857, auteur de poésies et de chansons où il célèbre les grandeurs et les misères de la vie des marins.

**nicaise** [*kè-se*] n. m. (de *Nicaise* n. pr.). Homme d'une simplicité niaise : *c'est un nicaise.*

**Nicaise** (saint), martyr vers 286. Fête le 11 octobre.

**Nicaise** (saint), évêque de Reims et martyr, tué à Reims en 407 par les Vandales. Fête le 14 décembre.

**Nicander** (Charles-Auguste), poète suédois, né à Strengnaes, m. à Stockholm (1799-1839) ; auteur de : *le Papillon du Pinde, Runes, la Mort du Tasse*, etc.

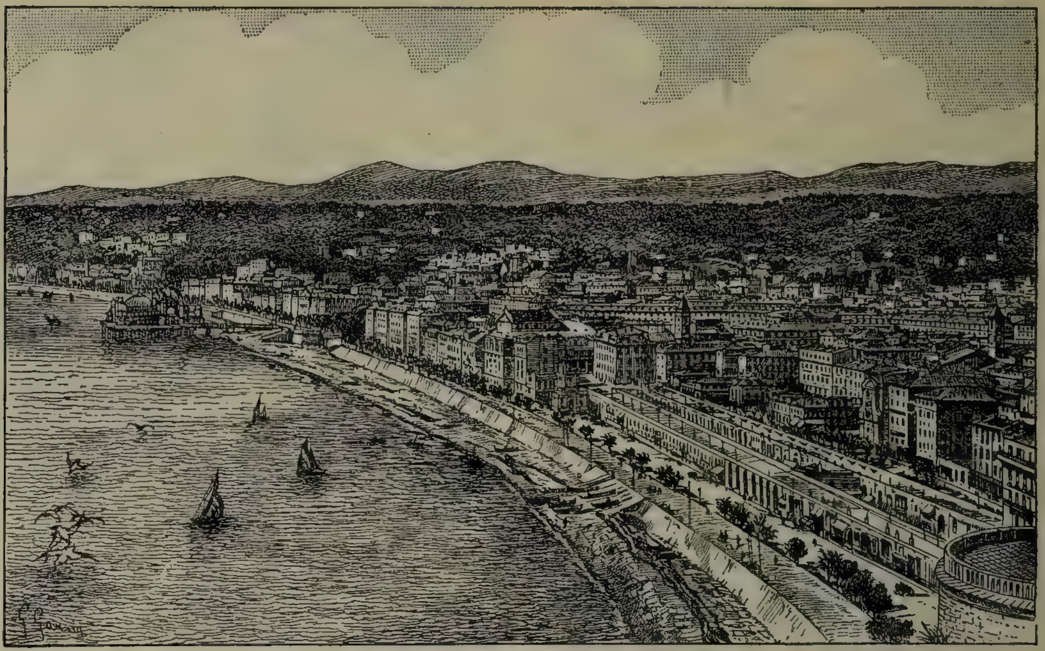
Nice. — Quai des États-Unis et Promenade des Anglais.

**nicandre** n. f. Genre de solanacées, comprenant des herbes annuelles, rameuses, à feuilles irrégulières et profondément dentées. (L'espèce la plus connue, *nicandre faux alkékenge* ou *physalode*, jolie plante à fleurs bleues, est originaire du Mexique, et acclimatée aujourd'hui en Europe.)

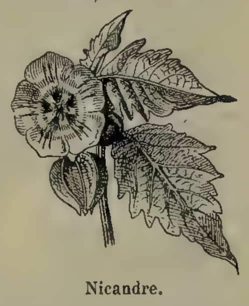
Nicandre.

**Nicandre,** poète, grammairien et historien grec, né à Claros (IIe s. av. J.-C.), auteur des *Theriaca* et des *Alexipharmaca*, et aussi de *Georgica* (perdues) que Virgile a imitées.

**Nicanor,** général d'Antiochus Epiphane, vaincu par Judas Macchabée et tué en 161 av. J.-C. à la bataille de Béthoron.

**Nicaragua** [*ghou-a*], lac de la république de Nicaragua. Il est dominé par des montagnes volcaniques, et contient plusieurs petits archipels que dominent des cônes parfois actifs.

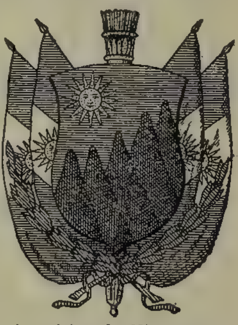
Armoiries du Nicaragua.

**Nicaragua** (État de), petite république de l'Amérique centrale ; 128.340 kil. carr. ; 750.000 h. (*Nicaraguayens*). Ch.-l. *Managua.* Sol montagneux, traversé par la chaîne côtière du Pacifique. La principale rivière est le rio de San Juan, émissaire du lac Nicaragua. Riz, coton, canne à sucre, cacao. Le Nicaragua forme une république indépendante depuis 1839.

**niccochromite** [*ni-ko-kro*] n. f. Chromate naturel de nickel, que l'on trouve en Pensylvanie.

**Niccolini** (Giuseppe), compositeur italien, né et m. à Plaisance (1771-1842), auquel on doit une collection d'opéras sérieux ou bouffes : *Alzira, la Clemenza di Tito*, etc.

**Niccolini** (Jean-Baptiste), historien et poète dramatique italien, né à San Giuliano, en Toscane, m. à Florence (1785-1861). On lui doit de remarquables drames historiques : *Antonio Foscarini, Beatrice Cenci, Arnaldo da Brescia*, etc.

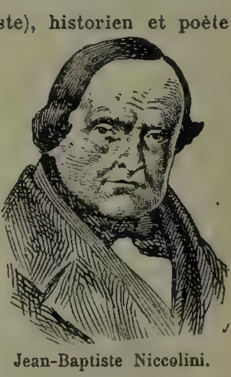
Jean-Baptiste Niccolini.

**niccolite** n. f. Syn. de nickeline.

**Niccolo d'Arezzo** (Niccolo Selli, dit), sculpteur et architecte italien, né à Arezzo vers 1350, m. à Bologne en 1417 ; auteur d'un *Evangéliste assis* (Florence) et du beau mausolée d'Alexandre V (Bologne).

**nice** adj. (lat. *nescius*). Simple, niais. (Vx.)

**Nice** (comté de), anc. prov. du royaume de Sardaigne, capit. *Nice*, réunie en partie à la France, conformément au vœu des habitants, en 1860 ; elle forme presque tout le dép. des Alpes-Maritimes.

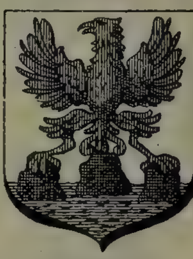
Armes de Nice.

**Nice,** anc. capit. du comté de Nice, ch.-l. du dép. des Alpes-Maritimes. Port sur la Méditerranée ; ch. de f. P.-L.-M. ; à 1.088 kil. de Paris ; 184.400 h. (*Niçois*). Evêché, bel observatoire, station hivernale. Fabrication de meubles, tabletterie ; commerce d'huiles, d'essences de fleurs, etc. Patrie de Garibaldi, A. Blanqui, Masséna, Vanloo. Annexée à la France de 1792 à 1815, Nice lui a fait retour en 1860, à la suite de la guerre d'Italie et suivant le vœu des habitants. — L'arrond. a 12 cant. 50 comm., et 225.200 h. ; le cant. Est a 1 comm., et 51.880 h. ; le cant. Ouest, 4 comm., et 94.030 h.

**Nicée,** anc. v. de l'Asie Mineure (Anatolie), sur

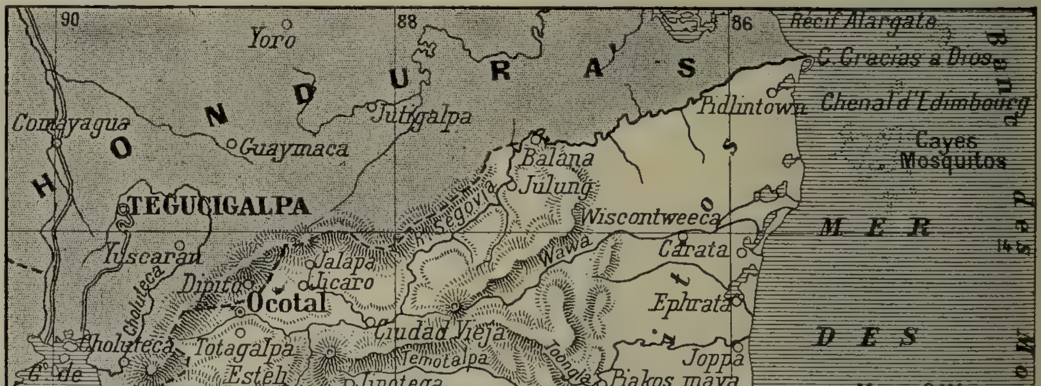
90
88
86
Yoro
HONDURAS
Comayagua
Guaymaca
Jutigalpa
TEGUCIGALPA
Yuscaran
Choluteca
Dipito
Jalapa
Jicaro
Ocotal
Totagalpa
Esteli
Ciudad Vieja
Temotalpa
Jinotega
Matagalpa
G. de Fonseca
Amatillo
V. Coseguina
Tempisque
1689
V. Viejo
Sauce
Zapata
Trinidad
Metapa
Chinandega
Realejo
V. Momotombo
Esquipulas
Murra
León
L. de Managua
Comalapa
Libertad
Pueblo Nuevo
Mateares
Tipitapa
Juigalpa
MANAGUA
Masaya
Granada
Acoyapa
San Rafael
V. Zapatera
Lac de Nicaragua
Ometepe
Rivas
Brito
San Juan del Sur
Solentiname
S. Miguelito
S. Carlos
Castillo
America
R. S. Juan
Balana
Julung
Segovia
Wiscontweeca
Wawa
Carata
Ephrata
Joppa
Toongla
Riakos maya
Walpa
Rio Grande
Magdala
Blewfields
Monkey Point
Baie Malina
Pta de Castilla
San Juan de Nicaragua (Greytown)
Récif Alargate
C. Gracias a Dios
Pidlintown
Chenal d'Edimbourg
Cayes Mosquitos
MER DES ANTILLES
Banc de Mosquitos
14
12
Cayes Man of War
Horsemans
Cayes Tyra
Cayes King
Cayes de las Perlas
C. de las Perlas
Little Corn
Great Corn
OCÉAN PACIFIQUE
COSTA-RICA
Chemin de fer
NICARAGUA
0
50
100 K.

le lac Ascanius, où se tinrent deux conciles œcuméniques, l'un convoqué par l'empereur Constantin en 325, qui condamna l'arianisme, et dans lequel fut rédigé le *Symbole de Nicée*, l'autre en 787, contre les iconolastes. Auj. *Isnik*.

**Nicée** (EMPIRE GREC DE), fondé par Théodore Lascaris en Asie Mineure quand les Croisés se furent emparés de Constantinople ; soutenu par ses successeurs Jean Ducas Vatatzès, Théodore II Lascaris, et Michel Paléologue qui reconquit Constantinople. L'empire de Nicée avait duré de 1204 à 1261.

**nicement** [*man*] adv. Avec une simplicité niaise. (Vx.)

**Nicéphore Ier, le Logothète,** empereur d'Orient de 802 à 811. Il détrôna Irène, traita avec Charlemagne, fut battu par Haroun-al-Raschid et par les Bulgares ; — **Nicéphore II,** *Phocas*, empereur d'Orient de 963 à 969 ; général habile, il reconquit sur les musulmans la Cilicie, Chypre, Antioche et la Syrie du Nord ; — **Nicéphore III**, *Botoniate*, empereur d'Orient de 1078 à 1081. Son règne fut, à l'intérieur, une perpétuelle anarchie.

**Nicéphore** (saint), patriarche de Constantinople de 806 à 815 (758-829). Il fut l'énergique défenseur de l'orthodoxie.

**Nicéphore Calliste,** moine et historien byzantin, m. vers 1350, auteur de l'*Histoire ecclésiastique*.

**Niceron** (Jean-Pierre), mathématicien francais, de l'ordre des minimes, né à Paris, m. à Aix (1613-1646).

**Niceron** (Jean-Pierre), littérateur français, né et m. à Paris (1685-1738) ; auteur des précieux *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres* (43 vol.).

**nicet, ette** [*sè, è-te*] adj. Tout simple, sans malice. (Vx.)

**niceté** n. f. Simplicité, niaiserie. (Vx.)

**Nich,** v. de Yougoslavie (Serbie), sur la *Nichava ;* 25.000 h. Place forte. Patrie de Constantin le Grand. Cette ville, où les Serbes transportèrent leur capitale au début de la Grande Guerre, a été prise par les Bulgares le 5 novembre 1915, et reprise par les Serbes le 12 octobre 1918, à la suite du combat de Nich, qui est un des épisodes marquants des « opérations des deux armées serbes » en octobre-novembre 1918.

**nichan** n. m. (mot ar. signif. *signe*). Décoration turque. (On écrit à tort NICHAM.)

**Nichan-el-Anouar** (*ordre du*), ordre du sultanat Tadjourah, fondé en 1887 par Ahmet-ben-Mohammed, en souvenir de l'établissement du protectorat. C'est un ordre colonial français depuis 1896. Ruban bleu foncé, bande verticale blanche du tiers de la largeur totale.

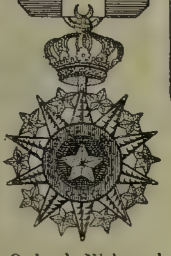
Ordre du Nichan-el-Anouar (Tadjourah).

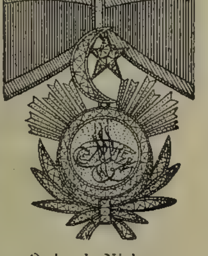
Ordre du Nichan-Iftikhar (Turquie).

**Nichan-Iftikhar** (*ordre du*) ou **ordre de la Gloire,** ordre turc établi en 1831 par le sultan Mahmoud II ; ruban rouge, avec un liséré vert de chaque côté.

**Nichan-Iftikhar de Tunis** (*ordre du*), institué en 1837 par Ahmed-bey ; ruban vert, avec deux liserés rouges de chaque côté.

**Nichan-Imtiaz** (*ordre du*) ou **du Mérite,** ordre turc, fondé par Abdul-Hamid II en 1879. C'est le premier de l'empire ottoman. Trois classes ; ruban moitié rouge moitié vert.

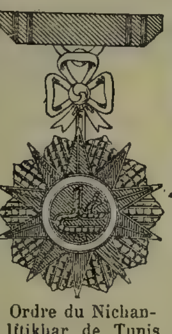
Ordre du Nichan-Iftikhar de Tunis.

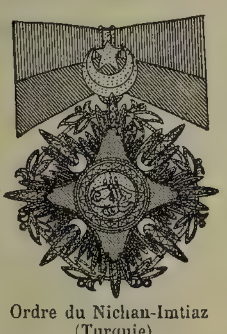
Ordre du Nichan-Imtiaz (Turquie).

**Nichapour,** v. de Perse (Khorassan), au pied de l'Ala-Dagh occidental ; 15.000 h. Jadis une des quatre cités royales du Khorassan. — Mines de turquoise, au voisinage.

**nichard** [*char*], **e** n. Qui aime à faire des niches.

**niche** n. f. (ital. *nicchia*). Enfoncement pratiqué dans un mur pour y placer une statue, un poêle, etc. Réduit ménagé pour placer un lit dans un appartement. Meuble, en forme de petite maison, servant de réduit à un animal domestique.

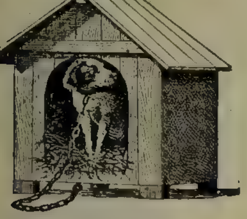
Niche.

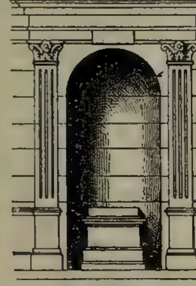
Niche.

**niche** n. f. Malice, espièglerie : *les enfants aiment à faire des niches.*

**nichée** [*ché*] n. f. (de *nicher*). Tous les oiseaux d'une même couvée encore au nid. *Par ext. : une nichée d'enfants ; une nichée de souris.*

**nicher** [*ché*] v. n. (lat. *nidificare*). Faire son nid : *la fauvette niche dans les buissons.* V. a. Placer en quelque endroit : *qui vous a niché là ?* **Se nicher** v. pr. Faire son nid. *Par ext.* Se caser. *Fig.* Se cacher : *où s'est-il niché ?* ALLUS. LITT. : **Où la vertu va-t-elle se nicher ?** C'est un mot de Molière, un jour qu'un mendiant, à qui il avait donné par erreur un louis d'or, le lui rapportait. Molière lui en donna un second.

**nichet** [*chè*] n. m. Œuf que l'on met dans un nid pour que les poules y aillent pondre.

**nicheur, euse** [*eu-ze*] adj. Qui construit des nids.

**nicheux** [*cheu*] n. m. Sorte de nid où l'on place le nichet.

**nichoir** n. m. Cage disposée pour mettre couver des oiseaux. Panier à claire-voie, où l'on fait couver les oiseaux de basse-cour.

**Nicholson** [*kol*] (William), chimiste et physicien anglais, né et m. à Londres (1753-1815). On lui doit l'invention de l'aréomètre qui porte son nom.

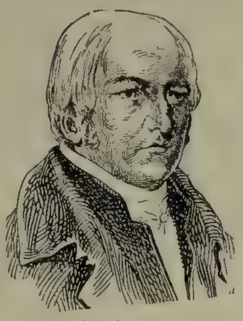
Nicholson.

**nichon** n. m. *Pop.* Sein de femme.

**Nicias** [*si-ass*], général athénien, chef du parti aristocratique contre Cléon. Il se distingua dans la guerre du Péloponèse, enleva Cythère aux Spartiates, signa avec eux un traité de paix (421), échoua et périt dans l'expédition de Sicile, cerné près de Catane par les Syracusains (413 av. J.-C.).

**nickel** [*ni-kèl*] n. m. (du n. du génie des mines, dans la mythologie scandinave). Métal d'un blanc grisâtre, brillant, à cassure fibreuse : *le nickel est abondant en Nouvelle-Calédonie. Nickel ammoniacal*, alliage naturel de nickel et d'antimoine. Syn. BREITHAUPTITE.

— ENCYCL. Le nickel se rencontre dans la nature à l'état de sulfure (*mellerite*, etc.), d'arséniosulfure (*kupfernickel*, *nickeline*, etc.), de sulfure (*disomose*), d'arséniate hydraté (*annabergite* ou *nickelocre*), d'hydrosilicate magnésien (*garniérite* ou *nouméite*), ce dernier abondant en Nouvelle-Calédonie, de *pyrrothines* (sulfure) du Canada. On l'extrait surtout de ces deux derniers minerais.

Le nickel, Ni. a pour densité 8,8, pour poids atomique 58,68 ; il est fusible vers 1.452° ; et entre en ébullition vers 2.000° ; très malléable et en même temps très tenace et très ductile, il sert à la fabrication de pièces de monnaie de 25, 10 et 5 centimes. On l'emploie à cet effet soit à l'état de pureté, soit en alliage avec le cuivre (nickel 25 p.100, cuivre 75 p. 100). Sa grande résistance à l'oxydation permet de l'utiliser pour recouvrir certains métaux d'une couche protectrice (*nickelage*) et aussi pour la confection d'ustensiles de cuisine. Le nickel s'allie facilement à la plupart des métaux, et certains de ces alliages sont très employés : avec le cuivre (75 Cu, 25 Ni) il forme l'alliage monétaire allemand, avec le cuivre et le zinc les alliages monétaires belge, chilien, etc. Le maillechort des couverts de table, l'argent allemand, etc., sont un alliage de cuivre, nickel et zinc. Le nickel donne une grande résistance à l'acier et au fer (*ferronickel*) ; on se sert d'acier au nickel pour les roues de wagons : à 3 p. 100 de nickel, ils résistent à une charge de 125 à 160 kilogrammes par millimètre carré. L'acier au nickel sert aussi au blindage des navires, ainsi que les aciers au chromo-nickel (2 p. 100 Ni, 1 p. 100 Cr), qui sont encore plus durs. Le nickel se soude bien au fer ; on lamine des tôles (plaqué de nickel) composées d'une lame d'acier prise entre deux plaques de nickel. Il entre dans la composition du métal *invar* (63 de fer, 36 de nickel).

**nickelage** [*ni-ke*] n. m. Action de nickeler.

— ENCYCL. Le nickelage se fait par galvanoplastie. On recouvre de nickel les instruments de chirurgie, les objets de sellerie, etc., en un mot tous les objets en laiton ou en fer, facilement oxydables. On fait également passer au nickelage les galvanos (cuivre) d'imprimerie, afin de leur assurer une plus longue durée. Voici la formule d'un bain de nickelage : sulfate double de nickel et d'ammonium 80 gr. et eau pour faire un litre ; l'opération demande un courant de 0,3 à 0,6 ampères par décimètre carré.

**nickel-carbonyle** n. m. Combinaison Ni (CO)$^6$ de nickel et d'oxyde de carbone, qui se forme dans certain procédé d'extraction du nickel.

**nickeler** [*ni-ke-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je nickelle.*) Recouvrir d'une couche de nickel : *nickeler le fourreau d'un sabre. Pop. Avoir les pieds nickelés*, refuser de « marcher », d'agir, de consentir.

**nickelgymnite** n. f. Silicate hydraté naturel de nickel, magnésium et calcium.

**nickélifère** [*ni-ké*] adj. (de *nickel*, et du lat. *ferre*, porter). Qui contient du nickel : *gisement nickélifère.*

**nickéline** [*ni-ké*] n. f. Arséniure naturel de nickel, de couleur rouge, appelé aussi KUPFERNICKEL. Alliage comprenant 80 p. 100 de cuivre et 20 p. 100 de nickel, utilisé pour les enveloppes de balles de fusil.

**nickélique** [*ni-ké-li-ke*] adj. Qui a rapport au nickel.

**nickélisage** n. m. Syn. de NICKELAGE.

**nickéliser** v. a. Syn. de NICKELER.

**nickelocre** n. m. Arséniate hydraté naturel de nickel. Syn. ANNABERGITE.

**nickelure** [*ni-ke*] n. f. Art de nickeler. Travail fait en nickelant.

**Nicobar** (ÎLES), archipel anglais de 19 îles dans le golfe du Bengale ; 18.800 h. (*Nicobarais* ou *Nicobarins*). Palmiers. Climat malsain et pluvieux.

**nicodème** n. m. (n. pr.). *Fam.* Niais.

**Nicodème** (saint), Juif pharisien, devenu disciple de Jésus-Christ, qu'il ensevelit avec Joseph d'Arimathie. Un des Evangiles apocryphes porte le nom de Nicodème et contient une peinture poétique de la descente de Jésus dans les Limbes. Fête le 3 août.

**nicol** n. m. Appareil de polarisation, inventé par le physicien anglais Nicol (1758-1851), et qui est fondé sur l'inégale réfrangibilité des deux rayons polarisés dans les cristaux biréfringents.

**Nicolaï,** famille du Vivarais, qui a donné de nombreux premiers présidents à la chambre des Comptes de Paris, et dont un membre, *Antoine-Chrétien*, maréchal de France (1712-1777), se signala à Crevelt et à Minden.

**Nicolaïev.** *Géogr.* V. NIKOLAÏEV.

**Nicolaiev** (BACILLE de), agent pathogène du tétanos, découvert et décrit par Nicolaïev.

**nicolaïsme** [*is-me*] n. m. Doctrine des nicolaïtes.

**nicolaïte** n. (du gr. *nikân*, vaincre, séduire, et *laos*, peuple). Membre d'une secte hérétique du Ier siècle, caractérisée par l'immoralité de ses mœurs.

— ENCYCL. Les nicolaïtes, déclarant licites les pires immoralités, conformaient leur vie à leurs enseignements. Plusieurs critiques considèrent le terme de *nicolaïtes* comme un simple surnom, donné à ces hérétiques par allusion aux scandales de leurs mœurs. Le nom de *nicolaïtes* reparut au XIe siècle ; on le donna alors aux clercs qui, bien que revêtus des ordres sacrés, refusaient de pratiquer la continence.

**nicolas** [*la*] n. m. Nom propre qui se prend comme *nicodème*, dans le sens de *sot*, *niais*.

**Nicolas** [*la*] (saint), évêque de Myre (Lycie), persécuté sous Dioclétien, patron de la Russie et des mariniers. Une légende, qui lui attribue la résurrection de trois petits enfants mis à mort par un boucher, fait qu'il est devenu aussi le patron des jeunes garçons. Fête le 6 décembre.

— *Iconogr.* De tous les saints protecteurs, saint Nicolas est peut-être celui qui a été le plus populaire au moyen âge. Les images le représentent portant des cadeaux comme le bonhomme Janvier et le bonhomme Noël. Parmi les peintures, nous citerons les tableaux de : Fra Angelico, au Vatican ; Carvajal, à l'Escurial ; *la Fête de Saint-Nicolas*, par Jean Steen, au musée d'Amsterdam, tableau traité avec beaucoup d'esprit et de gaieté.

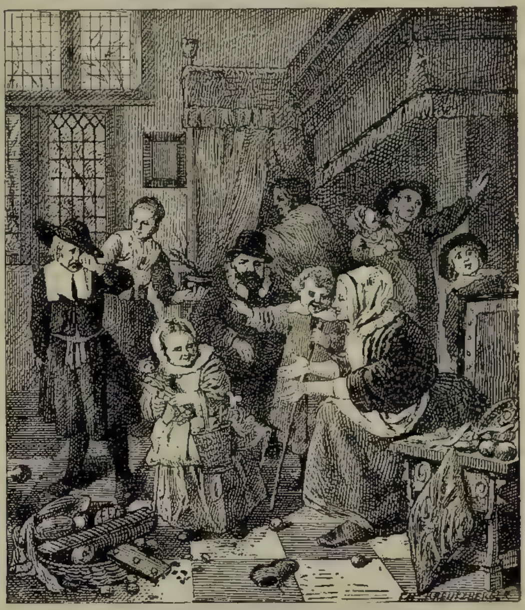
La Fête de Saint-Nicolas, tableau de Jan Steen.

**Nicolas** (*le Jeu de saint*), miracle dramatique, par Jean Bodel d'Arras, écrit vers 1200, le plus ancien spécimen connu de ce genre.

**Nicolas Ier** (saint), **le Grand,** né et m. à Rome, pape de 858 à 867. Il accrut puissamment l'autorité pontificale. On a conservé de lui des lettres fort intéressantes. Fête le 13 novembre. — NICOLAS II (*Girard de Bourgogne*), né à Chevron (Bourgogne), m. à Florence, pape de 1058 à 1061. Il favorisa les princes normands Raoul et Robert Guiscard dans leurs conquêtes du sud de l'Italie. — NICOLAS III (*Orsini*), né et m. à Rome, pape de 1277 à 1280. Il obtint de l'empereur Rodolphe de Habsbourg d'importantes cessions de territoire en Italie. — NICOLAS IV (*d'Ascoli*), né à Alessiano (prov. d'Ascoli), pape de 1288 à 1292. On a de lui un recueil de *Lettres latines*. — NICOLAS V (*Parentucelli*), né à Pise, m. à Rome, pape de 1447 à 1455. Il fut un des plus actifs promoteurs de la Renaissance littéraire et artistique de l'Italie, et sa politique fut très conciliatrice. A la nouvelle de la prise de Constantinople par Mahomet II, il essaya mais inutilement de décider les princes d'Europe à entreprendre une croisade contre les Turcs.

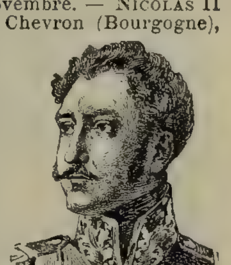
Nicolas Ier.

**Nicolas V** (*Pierre de Corbière*), antipape sous le règne de Jean XXII, m. à Avignon (1260-1336).

**Nicolas Ier,** fils de Paul Ier, né à Petrograd en 1796, tsar de Russie de 1825 à 1855, successeur d'Alexandre Ier. Il conquit Erivan sur la Perse (1826), intervint, avec la France et l'Angleterre, en faveur des Grecs (1827-1829), mais échoua contre la Turquie, par suite de l'intervention de la France et de l'Angleterre en Crimée (1855). En 1848, il avait aidé l'Autriche à réprimer l'insurrection hongroise. Il eut pour successeur Alexandre II. — NICOLAS II, fils et successeur d'Alexandre III, né à Petrograd en 1868, monté sur le trône en 1894 ; déposé en 1917. Sous son

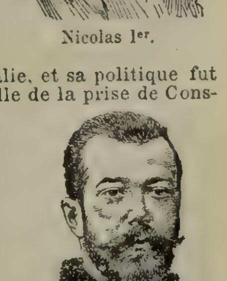
Nicolas II.

règne ont eu lieu la conférence pacifiste de La Haye, la guerre russo-japonaise, les troubles révolutionnaires de 1905-1911, l'inauguration en Russie du régime parlementaire, la Grande Guerre de 1914, la révolution de mars 1917 qui le contraignit à abdiquer. Il fut assassiné, avec sa famille, par les bolcheviks, à Ekaterinbourg dans la nuit du 18 juillet 1918.

**Nicolas Ier** ou **Nikita** (Petrovich Niégoch), prince puis (1910) roi de Monténégro, né en 1841, à Niégoch, m. à Antibes en 1921, monté sur le trône en 1860, successeur de Danilo Ier, son oncle. Il a soutenu contre la Turquie plusieurs guerres heureuses, notamment en 1862 et en 1877, et obtenu au traité de Berlin (1878) de notables agrandissements pour son petit Etat. En 1912, il provoqua la déflagration balkanique. Le 11 décembre 1918, il fut déclaré déchu, et le Monténégro fut incorporé dans la Yougoslavie. De son mariage avec Miléna (v. ce nom), il a eu neuf enfants : trois fils (Danilo, Mirko et Pierre) et six filles, dont l'une, la princesse Hélène, est devenue reine d'Italie.

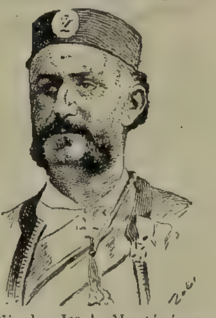
Nicolas Ier de Monténégro.

**Nicolas-Nicolaïevitch,** grand-duc russe, né à Petrograd en 1856, fils d'un frère d'Alexandre II ; généralissime de l'armée russe depuis le début de la Grande Guerre jusqu'en septembre 1915, date où il fut fait vice-roi du Caucase. Interné à Yalta (Crimée) lors de la révolution de 1917, il put se rendre en Italie en 1919.

**Nicolas Nickleby**, roman de Charles Dickens, œuvre pleine à la fois d'esprit et de sensibilité. C'est l'histoire de deux orphelins, Nicolas et sa sœur Catherine, confiés à un oncle très riche mais d'une cupidité infâme (1839).

**Nicolas de Cusa,** cardinal et théologien, né à Cusa, m. à Todi (1401-1464). Il paraît avoir soupçonné le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil.

**Nicolas-des-Champs** (*église* **Saint-**), à Paris, rue Saint-Martin, fondée au XIIe siècle, reconstruite au XVe siècle.

**Nicolas-du-Chardonnet** (*église* **Saint-**), à Paris, rue Saint-Victor, fondée au XIIIe siècle, reconstruite au XVIIe siècle. Le portail n'a jamais été édifié. Cette église renferme d'intéressants monuments funéraires par Le Brun, Coysevox, Anguier, Girardon, etc.

**Nicole** (Pierre), moraliste et théologien, né à Chartres, m. à Paris (1625 ou 1628-1695), solitaire de Port-Royal, professeur aux Petites Ecoles, auteur de célèbres *Essais de morale*, et, en collaboration avec Arnauld, de la *Logique de Port-Royal*. D'un caractère doux et paisible, il eut pourtant de vives polémiques avec les jésuites, avec Desmarets de Saint-Sorlin, etc.

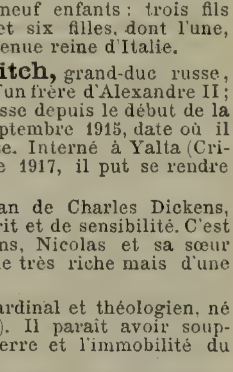
Nicole.

**Nicole,** personnage du *Bourgeois gentilhomme*, de Molière ; type des servantes fidèles, dévouées, mais qui ont conservé leur franc-parler.

**Nicolet** [*lè*] (Jean-Baptiste), directeur d'un théâtre forain, né à Paris (1728-1796). Comme il attirait constamment la foule par la variété et la nouveauté de ses spectacles, l'expression *de plus en plus fort, comme chez Nicolet* devint proverbiale. Il fonda le théâtre de la Gaîté.

**Nicolini** (Ernest-NICOLAS, dit), ténor français, m. à Paris en 1898, mari d'Adelina Patti, divorcée du marquis de Caux.

**Nicollet** (Joseph Nicolas), astronome français, né à Cluses, m. à Washington (1786-1843).

**nicolo** n. m. *Archéol.* Sorte de hautbois.

**Nicolo** (Nicolas ISOUARD, dit), compositeur de musique français, né à Malte, m. à Paris (1775-1818), musicien charmant et gracieux, bien que parfois un peu négligé ; auteur des opéras-comiques : *les Rendez-vous bourgeois*, *Cendrillon*, *Joconde*, *Jeannot et Collin*, etc.

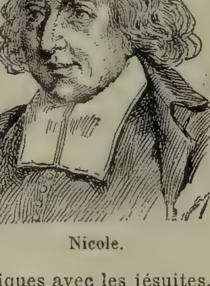
Nicolo.

**Nicomaque de Stagyre,** médecin de Philippe, roi de Macédoine. Il fut le père d'Aristote, qui lui dédia une *Ethique*.

**Nicomaque,** peintre grec, né à Thèbes dans la première moitié du IVe siècle av. J.-C.

**Nicomède Ier,** roi de Bithynie de 270 à 250 av. J.-C., allié des Gaulois, fondateur de Nicomédie ; — NICOMÈDE II, *Epiphane*, allié des Romains, roi de 142 à 91, après le meurtre de Prusias. C'est lui que Corneille a pris pour héros de sa tragédie de *Nicomède ;* — NICOMÈDE III, *Philopator*, ennemi de Mithridate et allié des Romains. César, dans sa jeunesse, passa quelque temps à sa cour (91-74).

**Nicomède,** tragédie de Pierre Corneille (1651). Prusias, roi de Bithynie, dominé par sa seconde femme Arsinoë, a éloigné son fils Nicomède, né d'un premier mariage, et fait revenir de Rome Attale, son second fils, que le sénat veut lui donner comme successeur. L'ambassadeur romain, Flaminius, a reçu l'ordre de soutenir Attale et de s'opposer au mariage de Nicomède avec Laodice. Mais Nicomède revient à la cour de Prusias, lutte contre Arsinoë et contre Flaminius et finit, après avoir couru de véritables dangers, par triompher de ses ennemis, auxquels ils pardonne. Corneille s'était proposé de faire de sa tragédie une véritable étude de la politique romaine. Le caractère de Nicomède est un des plus beaux qu'ait immortalisés Corneille. C'est dans cette pièce que se trouve ce vers du timoré Prusias :

> Ah ! ne me brouillez pas avec la république !

qui s'emploie pour marquer la peur que l'on a de déplaire à un parti puissant.

**Nicomédie,** anc. v. de Bithynie, colonie romaine importante sous l'empire ; auj. *Ismid.*

**nicomélane** n. f. Sesquioxyde naturel de nickel.

**Nicopoli** ou **Nebol,** anc. *Nicopolis*, v. de la Bulgarie, sur le Danube ; 8.000 h. Victoire de Trajan sur les Daces, et de Bajazet sur les Hongrois du roi Sigismond et un contingent français commandé par le comte de Nevers, qui y gagna le surnom de *Jean sans Peur*. Sigismond s'enfuit, abandonnant les Français, qui périrent presque tous les armes à la main (1396.)

**nicopyrite** n. f. Syn. de PENTLANDITE.

**Nicosie** [*zî*], v. d'Italie (Sicile, prov. de Catane) ; 16.000 h. Pâtes alimentaires.

**Nicosie, Nicosia** ou **Lefkosia** (l'anc. *Leucosia*), v. et capit. de l'île de Chypre, presque au centre de l'île ; 16.000 h. Nombreuses églises et mosquées.

**Nicot** [*ko*] (Jean), diplomate français, ambassadeur à Lisbonne, né à Nîmes, m. à Paris (1530-1600) ; il importa le tabac en France. Il mourut curé de Brie-Comte-Robert. Auteur d'un *Thrésor de la langue française*.

**nicotéine** n. f. Alcaloïde du tabac, qui constitue une base plus toxique que la nicotine.

**Nicotera** (Giovanni, baron), homme d'Etat italien, né à San Biase, en Calabre, m. à Vico Equense (1828-1894) ; il prit une part active au soulèvement républicain des Calabres et au siège de Rome (1848). Il réprima le brigandage en Sicile.

**nicotiane** [*si-a-ne*] n. f. Nom que porta d'abord le tabac en France (de *Nicot*, qui l'y introduisit).

**nicotianine** [*si*] n. f. Substance fournie par la distillation avec de l'eau des feuilles fraîches de tabac. (On l'appelle aussi HUILE OU ESSENCE DE TABAC.)

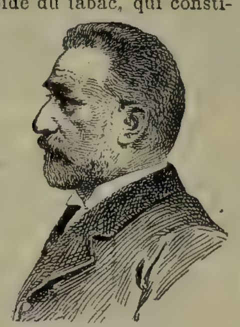
Nicotera.

**nicotine** n. f. (de *Nicot* n. pr.). Alcaloïde qu'on extrait du tabac : *la nicotine est un poison des plus violents.*

— ENCYCL. La nicotine se rattache à la pyridine ; elle a pour formule chimique $C^{10}H^{12}Az^{2}$. Pour la préparer, on traite le jus de tabac saturé de sel marin par la soude et l'éther. C'est un liquide incolore, qui brunit à l'air en absorbant l'oxygène. Elle a pour densité 1,033, et bout à 247° ; le tabac sec en renferme 2 à 7 p. 100, Elle brûle avec une flamme fuligineuse. C'est un poison très violent ; une goutte dans l'œil d'un chat suffit pour le tuer instantanément. Son antidote est le tanin ou, à son défaut, une infusion de thé, de café vert, d'écorce de chêne, qui agit par l'acide tannique qu'elle contient. Le jus de tabac ou le sulfate impur de nicotine sont employés contre le puceron des rosiers, la gale des moutons, etc.

**nicotineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. Qui contient de la nicotine.

**nicotinique** adj. Qui se rapporte à la nicotine.

**nicotinisme** [*nis-me*] n. m. Ensemble des phénomènes morbides que produit l'empoisonnement par abus du tabac. (On dit aussi TABAGISME.)

**nicotique** adj. Qui a rapport au tabac.

**nicotiser** [*zé*] v. a. Imprégner de tabac.

**nictation** [*nik-ta-si-on*] ou **nictitation** [*nik, si-on*] n. f. (du lat. *nictare*, clignoter). Clignotement.

**nicter** [*nik-té*] v. n. (lat. *nictare*). Cligner des yeux, en parlant des chevaux.

**Nictheroy,** v. du Brésil, capitale de l'Etat de Rio-de-Janeiro, à l'entrée de la baie de Rio ; 35.000 h.

**nictitant** [*nik-ti-tan*], **e** adj. (de *nicter*). Clignotant. *Paupière nictitante*, troisième paupière qui, chez les oiseaux de nuit, est destinée à tempérer l'éclat du jour.

**nid** [*ni*] n. m. (lat. *nidus*). Construction que font les oiseaux, certains insectes et certains poissons pour y déposer, couver leurs œufs, et élever leurs petits : *ne détruisez pas les nids des oiseaux.* Habitation que se ménagent certains animaux : *nid de rats, de guêpes. Par ext.* Les petits qui habitent le nid, nichée : *un nid en émoi.* Habitation, logement : *voyageuse qui rentre au nid.* Repaire : *un nid de brigands. Fig.* Milieu où naissent certains sentiments, certaines pensées. *Au nid*, dès l'origine, aux débuts. *Nid à rats*, mauvais petit logement. *Trouver la pie au nid*, faire une importante découverte ou une précieuse trouvaille. *Nid de pie,* retranchement rapide qu'établissait l'assaillant dans la place qu'il venait de conquérir. PROV. : **Petit à petit l'oiseau fait son nid,** à force de travail, de persévérance on fait sa maison, sa fortune. **A chaque oiseau son nid est beau,** chacun admire sa maison, sa propriété. **A petit oiseau petit nid,** l'habitation doit répondre à notre état de fortune.

— ENCYCL. Presque tous les oiseaux construisent un nid pour y déposer leurs œufs, et élever leurs petits ; il en est cependant, comme le coucou, qui se contentent de pondre dans les nids d'autres espèces, abandonnant ainsi le soin de leur progéniture à des parents de rencontre. En général, c'est la femelle qui construit le nid, tandis que le mâle apporte les matériaux. Ceux-ci sont fort divers : brins de paille, mousse, lichens, tiges de plantes, menues brindilles et branches, crin, laine, toiles d'araignée, boue, etc., tout est mis en œuvre. De même, l'architecture des nids est très variable : grossière chez certaines espèces, elle devient au contraire de forme gracieuse chez certaines autres. Les oiseaux les plus précoces, c'est-à-dire ceux dont les petits peuvent sortir du nid aussitôt après leur éclosion, construisent leurs demeures sur le sol ; tel est le cas pour les autruches, casoars, la plupart des échassiers ; l'alouette, la perdrix, la caille font aussi leur nid à terre dans les sillons des champs, de même les coqs de bruyère, les faisans. Les talégalles et les mégapodes enfouissent leurs œufs sous des amas de détritus, qui, en se décomposant, fournissent une chaleur activée encore par celle du soleil, et suffisante pour faire éclore les œufs ; ces constructions, en forme de pyramide, où plusieurs femelles réunissent leurs œufs, atteignent parfois deux mètres de haut et quatre de largeur à la base. Les rapaces (aigle, vautour, etc.) établissent leurs *aires* sur des points inaccessibles, dans les anfractuosités des rochers, au sommet des vieilles tours ; les mouettes et les goélands nichent dans les rochers des côtes ; les manchots, les albatros et les cormorans se groupent pour nicher sur les plateaux élevés ; les oies et canards sauvages font, au contraire, des nids isolés ; le cygne sauvage, la foulque noire, la poule d'eau, le grèbe huppé édifient de petits radeaux flottants. Au bord des eaux, l'hirondelle de rivage et le martin-pêcheur creusent des habitations souterraines, tandis que les fauvettes suspendent dans des feuilles de roseaux assemblées leurs petits nids, chefs-d'œuvre de délicatesse. Dans les buissons et les haies nidifient les passereaux (chardonneret, rouge-gorge, pinson, mésange, etc.) ; les tisserins, les textors construisent des nids en fibres textiles, d'un remarquable travail. Le ramier, le geai, la pie, le corbeau, etc., bâtissent les leurs sur les arbres élevés ; la cigogne place souvent son nid au-dessus des cheminées, tandis que le martinet maçonne le sien dans les murailles, les cheminées, et que l'hirondelle accroche sa maçonnerie dans les coins des fenêtres, sous les corniches des maisons ; la salangane bâtit sur le flanc des rochers marins une petite conque faite d'algues agglutinées par de la salive, et dont sont friands les peuples d'extrême Orient. Les trous des troncs d'arbres sont mis à profit par les pics, huppes, grimpereaux, toucans, etc. ; le moineau niche dans toutes les anfractuosités des murs de maisons. L'amblyornis bâtit une hutte devant laquelle il dispose un véritable parterre, dont les fleurs flétries sont renouvelées chaque jour.

Les insectes construisent aussi des nids ; les plus remarquables sont ceux des mygales, creusés dans le sol, tapissés de soie et fermés par un opercule de terre gâchée, qui s'articule sur une charnière solide, puis ceux des hyménoptères sociaux (guêpes, bourdons), souvent souterrains, mais que certaines espèces placent dans les creux des murs, des arbres, ou suspendent aux branches, à l'abri de la pluie et du soleil ; les nids aériens de certaines guêpes sont faits d'une sorte de carton très solide, fabriqué par les insectes eux-mêmes, et divisés à l'intérieur en une infinité de cellules. Les fourmis construisent des nids souterrains, ou édifient à l'air libre des constructions qui atteignent et dépassent pour certaines espèces, comme les termites, la hauteur d'un homme.

Il faut enfin signaler les nids que bâtissent certains petits mammifères rongeurs (campagnols, souris des moissons), souvent attachés aux tiges des céréales, en tout gros comme le poing, et le nid que l'épinoche mâle construit avec des herbes entrelacées sur les plantes aquatiques.

**Nid** (*le*), groupe en marbre de Croisy (Luxembourg ; 1832) ; œuvre fine et charmante, représentant deux petits enfants sommeillant blottis dans un fauteuil.

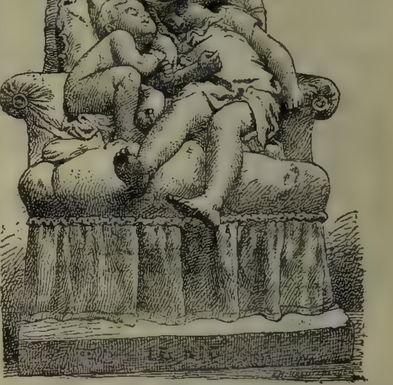
Le nid, par Croisy.

**nidification** [*si-on*] n. f. Action ou manière de nidifier.

**nidifier** [*fi-é*] v. a. (du lat. *nidus*, nid, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Construire son nid : *tous les oiseaux ne nidifient pas de la même manière.*

**nidoreux, euse** [*reu, eu-ze*] adj. (lat. *nidorosus ;* de *nidor*, odeur d'une chose brûlée). Qui a un goût de pourri, d'œufs couvis.

**nidulaire** [*lè-re*] n. f. Genre de champignons gastéromycètes, renfermant de petites formes qui vivent sur les bois pourris des régions tempérées.

**nidulant** [*lan*], **e** adj. Qui construit un nid.

**nidulé, e** adj. *Bot.* Se dit des semences déposées dans une capsule unique, comme des œufs dans un nid.

**Niebuhr** (Carsten), voyageur allemand, né à Ludingworth, m. à Meldorf (1733-1815). Il a été un des premiers à explorer l'Arabie. — Son fils, BERTHOLD-GEORGES, critique érudit et historien allemand, né à Copenhague, m. à Bonn (1776-1831) ; auteur d'une *Histoire romaine* dans laquelle il a essayé de démêler la vérité au travers des légendes invraisemblables rapportées par Tite-Live pour la période des origines.

**nièce** n. f. (lat. *neptia*). Fille du frère ou de la sœur. *Nièce à la mode de Bretagne*, fille du cousin germain ou de la cousine germaine.

**Niederbipp,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 2.250 h. Agriculture, fromagerie, distillerie, horlogerie.

**Niederbronn,** ch.-l. de c. du Bas-Rhin, arr. de Wissembourg ; 3.323 h. Ch. de f.

**Niedermeyer** (Louis), compositeur, né à Nyon (Suisse), m. à Paris (1802-1861). Il a fondé l'*Ecole de musique classique*, composé plusieurs opéras (*Marie-Stuart*, *Stradella*, *la Fronde*, etc., qui eurent peu de succès) et de nombreuses romances, dont une, écrite sur les paroles du *Lac*, de Lamartine, est devenue populaire.

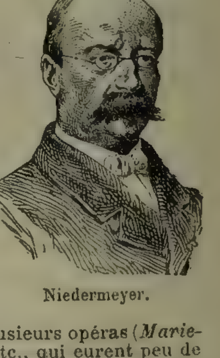
Niedermeyer.

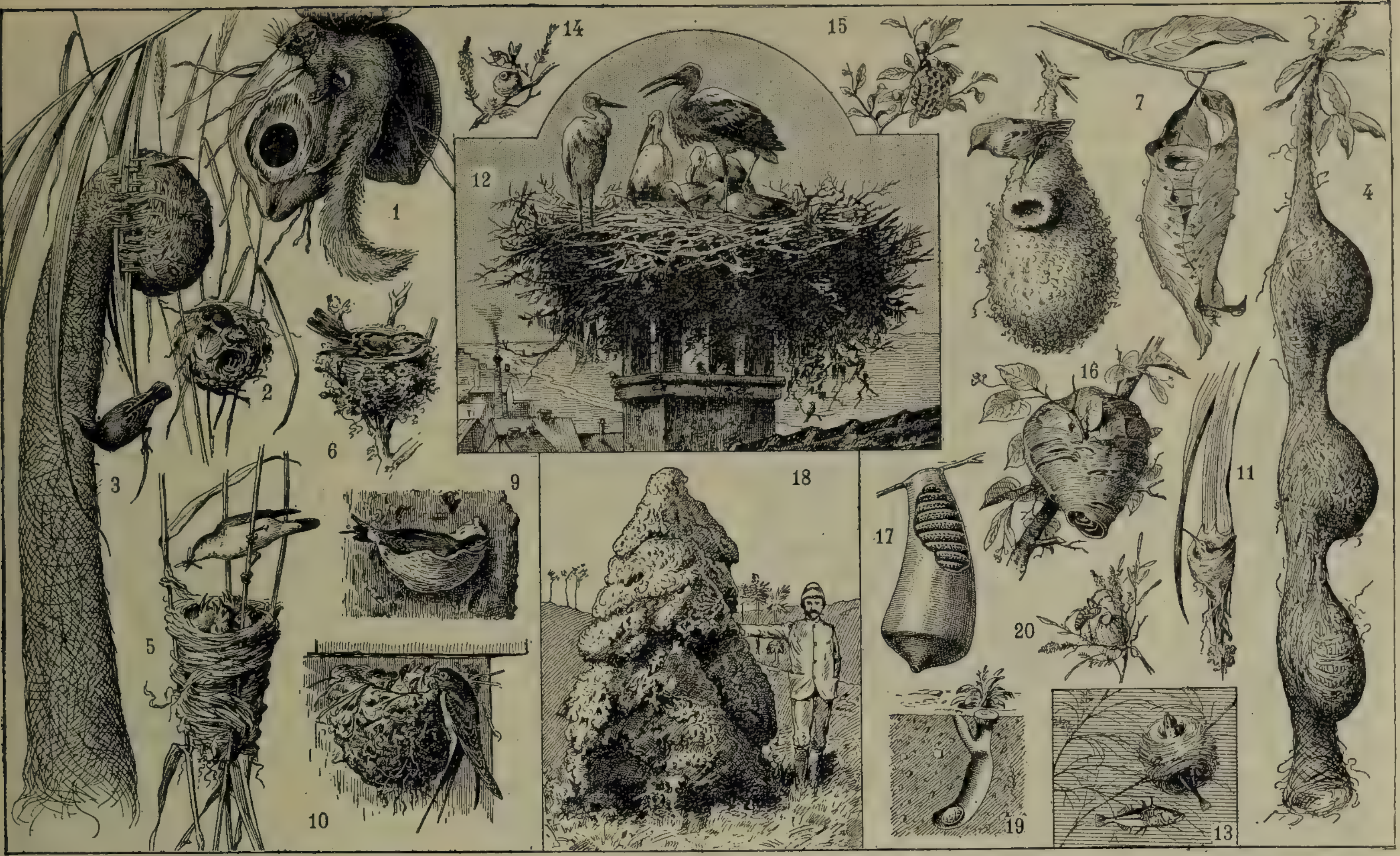

Nids : 1. D'écureuil des Philippines. — 2. De souris des moissons. — 3 et 4. De tisserin. — 5. De rousserole. — 6. De pinson. — 7. De fauvette couturière. — 8. De mésange rémiz. — 9. De salangane. — 10. D'hirondelle. — 11. De phaétoris pygmée. — 12. De cigogne. — 13. D'épinoche. — 14. D'euméne française. — 15. De poliste. — 16. De guêpe. — 17. De guêpe cartonnière. — 18. De termite du Queensland. — 19. De mygale du Venezuela. — 20. D'argiope.

**Niedermorschwiller,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulhouse ; 2.309 h.

**Niederurnen,** comm. de Suisse (cant. de Glaris), sur la Linth ; 2.000 h. Filatures, usine électrique, agriculture, élève de bétail.

**Niederwald,** colline de l'Allemagne occidentale (Prusse, prov. de Hesse-Nassau), près du Rhin ; c'est un éperon du Taunus, haut de 343 mètres, et sur lequel on a dressé une colossale statue de la *Germania*.

**Niederwiller,** comm. de la Moselle, arr. et cant. de Sarrebourg ; 1.030 h. Ch. de f. Célèbres faïences de terre de pipe.

**niel** [*ni-èl*] n. m. *Techn.* Sulfure de cuivre, d'argent et de plomb, employé pour le niellage. V. NIELLE.

**Niel,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers), sur le Rupel ; 8.360 h. Tuileries, scieries, bateaux.

**Niel** (Adolphe), maréchal de France, né à Muret, m. à Paris (1802-1869). Il se signala au siège de Sébastopol, puis en Italie, et essaya, durant son passage au ministère de la guerre, un peu avant 1870, d'organiser plus fortement l'armée française, par la constitution de la garde mobile.

**niellage** [*ni-è-la-je*] n. m. Action de nieller.

**nielle** [*ni-è-le*] n. m. (ital. *niello*). Ornement ou figure que l'on grave en creux sur un ouvrage d'orfèvrerie, et où l'on coule un émail noir.

— ENCYCL. L'argent est le seul métal que l'on puisse nieller. Ces incrustations s'obtiennent au moyen d'un émail noir dont voici la composition : argent fin 38, cuivre rouge 72, plomb 50, soufre 384, petite quantité de borax, le tout fondu puis pulvérisé. Lorsque le niel a été délayé dans de l'eau gommée on en garnit les intailles, et l'on porte la pièce ainsi garnie au moufle d'émailleur jusqu'à ce que le niel soit fondu. L'excédent qui formerait saillie est ensuite limé, de manière que tout relief disparaisse.

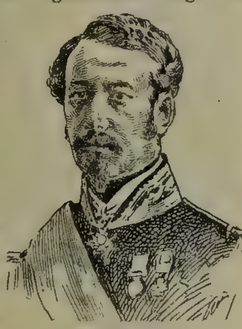

Maréchal Niel.

**nielle** [*ni-è-le*] n. f. (lat. *nigella*). Genre de caryophyllées, qui croissent dans les champs de céréales.

— ENCYCL. La nielle des blés (*agrostemma githago*) est une plante annuelle, dont la tige et les feuilles opposées sont couvertes de poils blanchâtres ; la fleur est solitaire, et d'un rose violacé. Elle est nuisible aux céréales, mais on ne peut en débarrasser les champs que par des cultures alternes qui exigent un binage d'été.

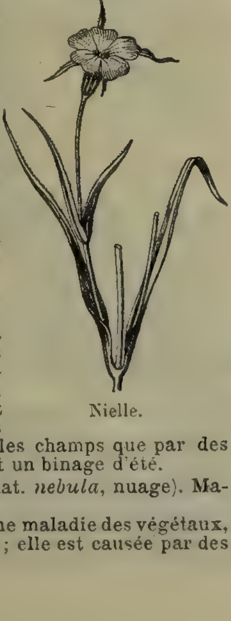

Nielle.

**nielle** [*ni-è-le*] n. f. (du lat. *nebula*, nuage). Maladie de l'épi des céréales.

— ENCYCL. La nielle est une maladie des végétaux, et en particulier du froment ; elle est causée par des anguillules sous l'action desquelles les grains deviennent noirâtres et prennent l'aspect des graines de la nielle (*agrostemma githago*). Le chaulage est impuissant à détruire les anguillules, et il est préférable d'immerger les graines réservées aux semailles dans une solution de 0 gr. 05 d'acide sulfurique pour 100 d'eau (en volume). On appelle aussi *nielle* le *charbon* et la *carie des céréales*.

**niellé** [*ni-è-lé*], **e** adj. Attaqué par la nielle.

**nieller** [*ni-è-lé*] v. a. Orner de nielles : *nieller un sabre*.

**nieller** [*ni-è-lé*] v. a. Gâter par la nielle : *le mauvais temps a niellé les blés*.

**nielleur** [*ni-è-leur*] adj. et n. m. Graveur de nielles : *orfèvre nielleur*.

**niellure** [*ni-è-lu-re*] n. f. Art du nielleur.

**niellure** [*ni-è-lu-re*] n. f. Action que la nielle exerce sur les grains.

**Niemcewicz** (Julien-Ursin), patriote et écrivain polonais, né à Ikoki, m. à Paris (1758-1841) ; auteur d'intéressants *Mémoires*.

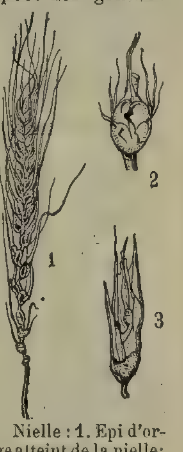

Nielle : 1. Epi d'orge atteint de la nielle ; 2. Un groupe triflore ; 3. Epillet d'avoine attaqué.

**Niémen** [*mèn*] (le), fleuve de Russie, de Pologne, de Lithuanie et de Prusse. Il arrose Grodno, Kovno et se jette dans la mer Baltique ; en Prusse il prend le nom de *Memel*, puis celui de *Russ* ; cours 830 kil. Au milieu de ses eaux, sur un radeau, eut lieu la fameuse entrevue de Tilsit, entre Napoléon Ier et Alexandre Ier. Pendant la Grande Guerre, le Niémen a servi de protection aux Russes d'abord après leur défaite de Tannenberg d'août 1914, puis après leur avance du début de 1915.

**Niepce** (Joseph-Nicéphore), chimiste français, né et m. à Chalon-sur-Saône (1765-1833) ; un des inventeurs de la photographie avec Daguerre. — Son cousin, CLAUDE **Niepce de Saint-Victor,** né à Saint-Cyr, m. à Paris (1805-1870), fut l'inventeur de la photographie sur verre.

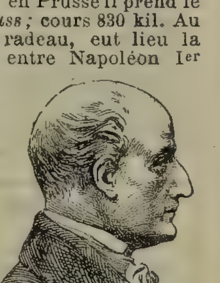

Niepce.

**Nieppe,** comm. du Nord, arr. et à 26 kil. d'Hazebrouk ; 588 h. (en 1914). Ch. de f. N. Chaux. Violents combats en avril 1918. Nieppe donne son nom à une forêt domaniale qui a vu plusieurs combats en 1914 et surtout en avril 1918. Presque complètement détruite.

**nier** [*ni-é*] v. a. (lat. *negare*. — Se conj. comme *prier*.) Dire qu'une chose n'existe pas, n'est pas vraie : *je nie que cela soit arrivé ; je ne nie pas que la chose ne soit possible* (ou *soit possible*). Déclarer qu'on n'a pas ou qu'on ne doit pas : *nier une dette*. ANT. **Affirmer.**

**niérembergie** [*ran-bèr-ji*] n. f. Genre de plantes de la famille des solanées, voisines des pétunias, et dont on connaît une vingtaine d'espèces, des régions tropicales de l'Amérique : *la niérembergie grêle est cultivée dans les serres et les jardins d'Europe pour ses jolies fleurs lilas.*

**Nietzsche** (Frédéric), philosophe allemand, né à Rœcken, m. à Weimar (1844-1900), auteur de : *Humain trop humain, Ainsi parla Zarathustra, Par delà le bien et le mal.* La culture intensive de l'énergie vitale est pour Nietzsche le principe de toute morale. L'homme doit se transformer en un être supérieur, le « surhomme », grâce à la *volonté de puissance*, sur laquelle Nietzsche fonde une éthique individualiste et une politique aristocratique. Son œuvre est une longue suite d'aphorismes, rédigés en un style fulgurant.

**nietzschéen, enne** [*ché-in, è-ne*] adj. Relatif à Nietzsche, à sa doctrine. N. Disciple de Nietzsche.

**Nieukerken-Waes,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale), arr. de Saint-Nicolas ; 3.450 h.

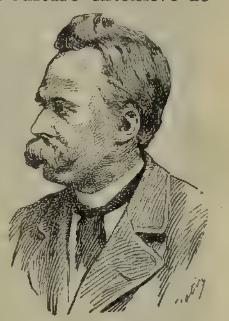

Nietsche.

**Nieul,** ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 14 kil. de Limoges, sur la Glane ; 1.020 h. Ch. de f. Orl. Le cant. a 6 comm., et 7.690 h.

**Nieul-le-Dolent,** comm. de la Vendée, arr et à 24 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.390 h.

**Nieul-sur-Mer,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 6 kil. de La Rochelle ; 1.250 h. Port de cabotage. Bains de mer.

**Nieuport** [*por*], v. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Furnes), sur l'Yser ; 4.400 h. (en 1914) Armement maritime ; fabrique de chocolat. Station balnéaire à *Nieuport-Bains*, à 3 kil. de *Nieuport-Ville*. Défendue par les Belges, puis par les Français, enfin par les Anglais, Nieuport a été assiégée par les Allemands de 1914 à 1918 ; jamais les Allemands n'ont pu franchir l'Yser, ni s'en emparer. Libérée le 16 octobre 1918, pendant la deuxième bataille de Belgique, cette ville est détruite.

**Nieuport** (Edouard), aviateur et constructeur français d'aéroplanes, né à Blidah, m. à Chardy dans un accident d'atterrissage (1875-1911). Détenteur de nombreux records, il avait, en outre, construit un type de biplan qui fut très employé pendant la guerre.

**Nieuwenrode,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.730 h.

**Nieuweramstel,** v. des Pays-Bas (Nord-Hollande), sur l'*Amstel* ; 26.000 h.

**Nieuwerkerke** (Alfred-Emilien, comte **de**), statuaire et administrateur français, d'origine hollandaise, né à Paris, m. à Gatta-Iola, près de Lucques (1811-1892). Il fut ministre des beaux-arts sous le second Empire.

**Niévo** (Ippolito), romancier et patriote italien, né et m. à Padoue (1831-1861) ; auteur des *Confessions d'un octogénaire*.

**Nièvre** (la), riv. de France, né au S. du Morvan ; se jette dans la Loire (riv. dr.) à Nevers ; cours 48 kil.

**Nièvre** (DÉP. DE LA), dép. formé du Nivernais et d'une partie de l'Orléanais ; préf. *Nevers* ; s.-préf. *Château-Chinon, Clamecy, Cosne* ; 4 arr., 25 cant., 313 comm. ; 260.500 h. 8e corps d'armée ; cour d'appel de Bourges ; évêché de Nevers. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose. L'agriculture, l'élevage, l'exploitation des forêts et la métallurgie sont ses ressources principales.

**Niewerkerken,** v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 3.430 h. Distilleries.

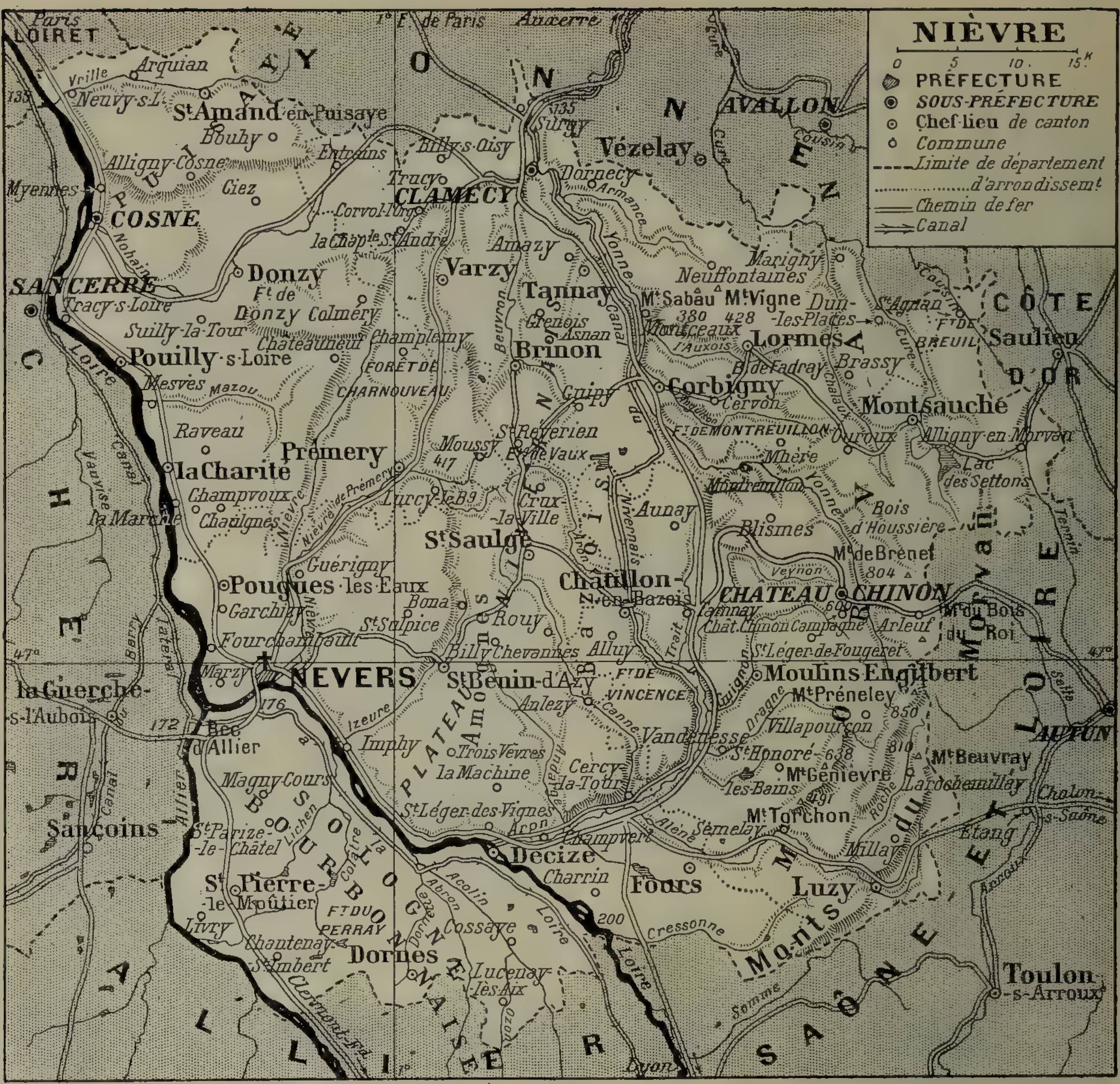
NIÈVRE
0 5 10 15 K
PRÉFECTURE
SOUS-PRÉFECTURE
Chef-lieu de canton
Commune
Limite de département
d'arrondissement
Chemin de fer
Canal
NEVERS
CLAMECY
COSNE
CHATEAU CHINON
SANCERRE
AVALLON
AUTUN
LOIRET
YONNE
CÔTE D'OR
SAÔNE ET LOIRE
ALLIER
CHER
PUISAYE
MORVAN
BOURBONNAIS
St Amand en Puisaye
Donzy
Varzy
Tannay
Brinon
Vézelay
Corbigny
Lormes
Montsauche
Saulieu
Pouilly-s-Loire
la Charité
Prémery
St Saulge
Pougues-les-Eaux
Châtillon-en-Bazois
Moulins Engilbert
St Benin-d'Azy
Decize
Fours
Luzy
St Pierre-le-Moûtier
Dornes
Sancoins
la Guerche-s-l'Aubois
Toulon-s-Arroux
Loire
Allier
Nièvre
Yonne
Aron
Mt Beuvray
Mt Préneley
Lac des Settons

**Niézin,** v. de la plaine russe, (Ukraine, gouv. de Tchernigov), sur l'Oster, affluent de la Desna ; 30.000 h. Manufacture de tabacs ; fonderie de fer.

**nife** n. f. Surface supérieure d'un banc d'ardoise.

**Niflheim,** le monde nébuleux de la mythologie scandinave, qui produit le froid et l'obscurité.

**Nifo** (Agostino), philosophe italien de la Renaissance, né et m. à Sessa (1453-1538) ; auteur d'un livre célèbre sur l'Immortalité de l'âme, écrit pour combattre l'opinion de Pomponace.

**nigaud** [*ghô*], **e** adj. et n. *Fam.* Sot, niais : *fille bien nigaude.* Ant. **Fin, spirituel.**

**nigaud** [*ghô*] n. m. *Ornith.* Nom vulgaire d'une espèce de cormoran. Jeu de cartes, dit aussi *patience russe.*

— Encycl. *Jeu.* On distribue un ou plusieurs jeux complets à un nombre indéterminé de joueurs, en donnant les cartes une à une. Ces cartes se placent en tas devant chaque joueur, et retournées. Les cartes ont leur valeur ordinaire, du roi, la plus forte, à l'as, la plus faible. Le premier en carte regarde la carte qui est au-dessus du jeu de son voisin de droite. Si cette carte est immédiatement inférieure à la sienne, il place celle-ci sur le tas du voisin. Ainsi de suite, d'après le même principe. Si le joueur n'a pas de carte immédiatement supérieure à celle de son voisin, il passe. Le gagnant est celui qui se débarrasse le plus tôt de ses cartes. Il y a ordinairement trois gagnants, qui se suivent dans les mêmes conditions. La mise est alors partagée en trois lots, de valeur décroissante.

**nigaudement** [*gho-de-man*] adv. Comme un nigaud, sottement. Ant. **Finement, spirituellement.**

**nigauder** [*ghô-dé*] v. n. Faire des actions de nigaud, s'amuser à des riens.

**nigauderie** [*ghô-de-rî*] n. f. Action de nigaud : *ne faire que des nigauderies.* Caractère d'un nigaud : *être d'une incroyable nigauderie.*

**nigaudinos** [*ghô-di-noss*] ou **nigaudème** [*ghô*] n. m. *Pop.* Grand nigaud.

**nigelle** [*jè-le*] n. f. (lat. *nigella*, de *niger*, noir). Genre de renonculacées, dites aussi *cheveux de Vénus.*

— Encycl. Les nigelles sont des plantes annuelles, à feuilles divisées en lanières nombreuses et étroites, à fleurs solitaires, dont les sépales, bleus ou blancs veinés de bleu, sont larges, et les pétales, très petits, en forme de godets. Les graines, de couleur noire, répandent, quand on les écrase, une odeur agréable, qui les fait employer comme condiments (toute-épice, poivrette). On en connaît une vingtaine d'espèces, de l'Europe et de l'Asie occidentale ; parmi les plus communes, sont la nigelle des champs (*nigella arvensis*), des terrains calcaires ; la nigelle cultivée (*nigella sativa*), la nigelle de Damas, etc.

**Niger** [*jèr*] ou **Dhioliba** (le), grand fleuve de l'Afrique occidentale. Il naît dans le Fouta-Djallon, passe à Farana, Bammako, Tombouctou, Zinder, Saï, Boussa, Ilo, Bida, traverse la *Nigeria* anglaise, et se jette dans l'océan Atlantique (golfe de Guinée), par un immense delta ; cours d'environ 4.000 kil.

**Nigéria,** colonie britannique de l'Afrique occidentale, du golfe de Guinée au Tchad ; 870.000 kil. carr., sans compter la partie du *Cameroum allemand* qui lui a été annexée en 1919 ; 18.000.000 d'h. Capit. *Lagos.* Elle fut partagée de 1900 à 1914 en deux protectorats : la Nigéria septentrionale, capit. *Zounguéroub ;* la Nigéria méridionale, capit. *Vieux-Calabar.*

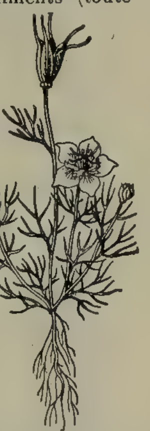
Nigelle des champs.

**Nightingale** (Florence), philanthrope anglaise, née à Florence, m. à Londres (1820-1910). Pendant la guerre de Crimée, elle organisa le service des soins aux blessés et son exemple prépara la fondation de la Croix-Rouge.

**nigidius** [*di-uss*] n. m. Genre de coléoptères lamellicornes, renfermant des formes propres aux régions chaudes de l'ancien monde : *les nigidius vivent dans les vieux arbres pourris.*

**nigoteau** [*gho-tô*] n. m. Quart de tuile placé le long d'un solin ou d'une tuilée.

**nigousse** [*ghou-se*] n. m. (du breton *an ini goz*, « le vieux », commencement du refrain d'une chanson, déformé en : *à la nigousse*). Sobriquet employé, surtout par les soldats, pour désigner un Breton.

**Nigra** (Constantin, comte), diplomate italien, né à Castellamonte, près d'Ivrée, m. à Rapallo (1827-1907). Il fut longtemps ambassadeur à Paris. On lui doit des *Mémoires*, et quelques remarquables publications folkloristes.

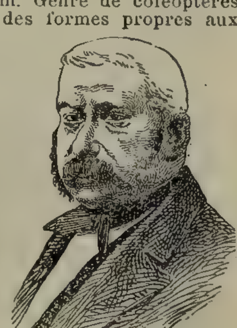
Nigra.

**nigraniline** n. f. Colorant noir obtenu par oxydation incomplète de l'aniline.

**nigrescent** [*grès-san*], **e** adj. (lat. *nigrescens*). Dont la teinte tire sur le noir.

**nigrica** n. m. Schiste noir, dont on se sert pour dessiner.

**nigrifiant** [*fi-an*], **e** adj. Qui rend noir ou nègre.

**nigrifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rendre nègre.

**nigrin, e** adj. Qui est d'un noir luisant. (Peu us.) Variété ferreuse de rutile.

**nigrisine** n. f. Matière colorante qui teint en gris le coton, et qui est un dérivé de l'aniline.

**nigrite** n. f. Composition isolante de caoutchouc et de cire noire, obtenue par distillation à basse température de l'ozocérite.

**nigritie** [*si*] n. f. (du lat. *niger*, noir). *Pathol.* Coloration noirâtre plus ou moins accusée de la peau, que l'on observe chez la femme, sur la face, les organes génitaux, les seins et la région abdominale, particulièrement pendant la grossesse.

**Nigritie** [*si*], nom donné autrefois au Soudan.

**nigritique** adj. Qui se rapporte à la Nigritie ou à ses habitants : *les populations nigritiques.*

**nigritisé** [*ti-zé*], **e** adj. Mélangé de sang nègre.

**nigrosine** n. f. Matière colorante grise dérivée de l'aniline par l'action oxydante de la nitrobenzine.

**nigua** [*ghou-a*] n. f. Nom employé au Paraguay pour désigner la *sarcopsylla penetrans* ou chique.

**niguedouille** [*ghe, dou, ll* mll., *e*] n. *Pop.* Nigaud, imbécile.

**Niherne,** comm. de l'Indre, arr. et à 10 kil. de Châteauroux, sur l'Indre ; 1.310 h. Ch. de f. Orl.

**nihilianisme** [*nis-me*] n. m. (du lat. *nihil*, rien). Doctrine de certains hérétiques, qui niaient la réalité de la nature humaine dans Jésus-Christ.

**nihilisme** [*lis-me*] n. m. (du lat. *nihil*, rien). Néant, suppression de tout. Négation de toute croyance. Système anarchiste qui se développa en Russie et qui avait pour but la destruction radicale des conditions sociales actuelles, sans viser à constituer aucun état définitif.

— Encycl. *Polit.* Le nihilisme fut la forme extrême que prit en Russie la doctrine de l'individualisme absolu, qui prétend ne rien (*nihil*) laisser subsister de l'état social actuel. L'avènement d'Alexandre II avait suscité, parmi les classes cultivées de Russie, ouvertes au libéralisme occidental, les espérances les plus enthousiastes. Sous la direction d'un certain nombre de personnes, un ardent mouvement se dessina dans la littérature et la science contre les institutions traditionnelles de la Russie.

A partir de 1870, le nihilisme se fit actif. Les idées nouvelles se répandant avec une sorte de fanatisme religieux dans toutes les classes, le gouvernement résolut d'agir, et les révolutionnaires en vinrent aux mesures les plus extrêmes. A partir de 1878, le terrorisme nihiliste brava le terrorisme gouvernemental. En 1879, un comité nihiliste condamna à mort le tsar Alexandre. Trois tentatives successives échouèrent ; le 1er mars 1881, le tsar fut blessé à mort. Le parti nihiliste fut dès lors en décadence. Les éléments modérés l'abandonnèrent, et il chercha à s'identifier avec les autres organisations anarchistes.

**nihiliste** [*lis-te*] adj. et n. Partisan du nihilisme.

**nihilité** n. f. (de *nihil*, rien). Se dit pour *néant.*

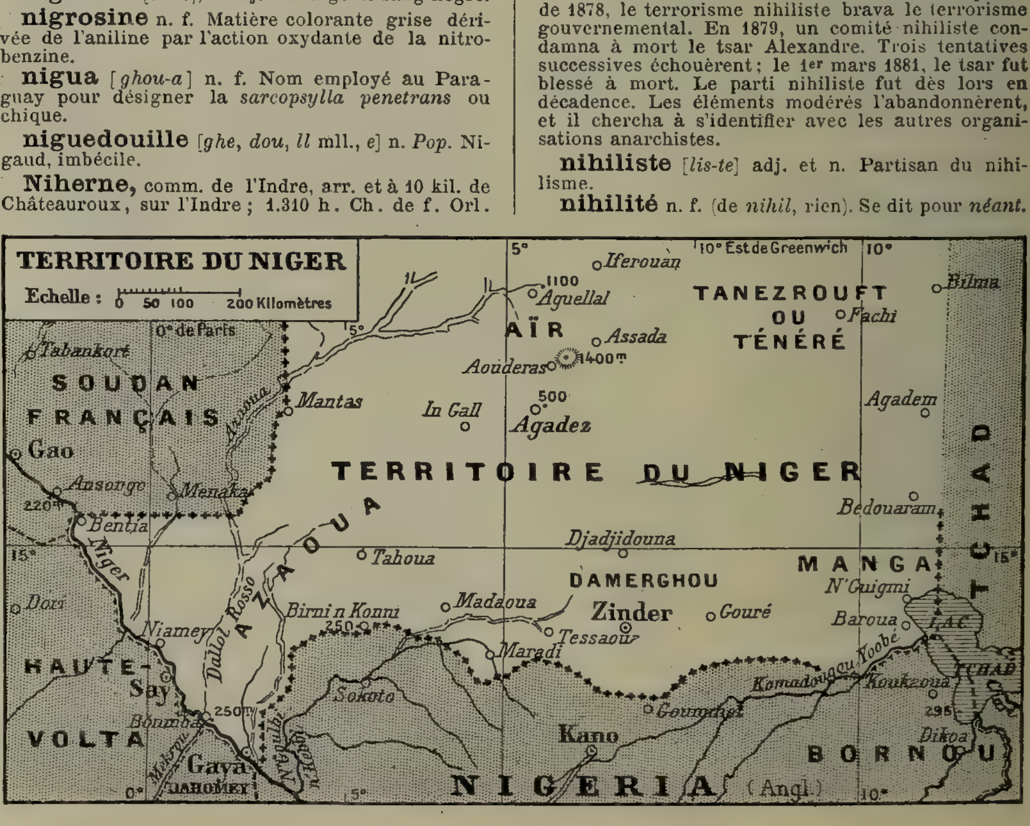
TERRITOIRE DU NIGER
Echelle : 0 50 100 200 Kilomètres
0° de Paris
5°
10° Est de Greenwich
10°
15°
SOUDAN FRANÇAIS
Tabankort
Gao
Ansongo
Menaka
Bentia
Mantas
Niger
AÏR
Iferouan
1100
Aguellal
Assada
Aouderas
1400m
500
In Gall
Agadez
TANEZROUFT OU TÉNÉRÉ
Fachi
Bilma
Agadem
TERRITOIRE DU NIGER
AZAOUA
Tahoua
Djadjidouna
DAMERGHOU
Zinder
Gouré
Bedouaram
MANGA
N'Guigmi
Baroua
LAC TCHAD
TCHAD
Komadougou Yoobé
Koukaoua
Dikoa
295
BORNOU
Madaoua
Birni n Konni
250
Tessaoua
Maradi
Sokoto
Goumdjel
Kano
Dori
Niamey
Say
Bonmba
250
Gaya
DAHOMEY
Dallol Rosso
HAUTE-VOLTA
NIGERIA (Angl.)

**Niigata,** v. et port du Japon (Nippon) ; 64.000 h.

**Nijar,** v. d'Espagne (Grenade, prov. d'Almeria) ; 13.000 h.

**Nijégorod,** gouvernement de la Russie centrale. Ch.-l. *Nijnii-Novgorod.*

**Nijnii-Novgorod,** v. de Russie, ch.-l. du gouv. de Nijégorod, au confl. du Volga et de l'Oka ; 112.000 h. Monuments intéressants (cathédrale de la Transfiguration). Importante foire annuelle (fourrures, cuirs, thé), fréquentée avant la guerre par 300.000 personnes, venues de tous les points de la Russie.

**nika** n. m. Genre de crustacées décapodes macroures, comprenant des salicoques comestibles, répandus dans toutes les mers du globe.

**Nika,** nom donné à la grande révolte de 532 (11-18 janvier) qui faillit renverser Justinien, et se termina par le massacre de 30.000 personnes à l'Hippodrome. Elle doit son nom au cri de ralliement des séditieux *Nika !* (Victoire !).

**Nikê** ou **Nika,** nom grec de la déesse de la Victoire.

**Nikisch** (Arthur), violoniste et chef d'orchestre hongrois, né à Szent-Miklos, m. à Leipzig (1855-1922).

**Nikko** ou **Hatsiisi,** v. du Japon (Nippon, prov. de Simodzouké) ; 3.500 h. Située dans une région très pittoresque, célèbre par les mausolées somptueux des shogouns de la dynastie des Tokougava.

**Nikolaïev** ou **Nicolaïev,** v. et port de la Russie méridionale (gouv. de Kherson), port sur l'Ingoul et le Boug, tributaires de la mer Noire ; 93.000 h. Arsenal maritime, fonderies et ateliers de construction, grand commerce de céréales.

**Nikolaievsk,** v. de la Russie d'Europe (Samara), sur l'Irghiz ; 13.000 h.

**Nikolaievskaïa,** v. de Russie (gouv. d'Astrakan), sur la Volga ; 18.000 h.

**Nikolaïstadt** ou **Vasa,** v. de Finlande, sur le golfe de Botnie ; 22.000 h.

**Nikon,** prélat russe (1605-1681), patriarche de Moscou. Les réformes qu'il introduisit dans les livres liturgiques produisirent un schisme (ou *raskol*) dont les conséquences se font encore sentir aujourd'hui.

**Nil** (le), grand fleuve de l'Afrique orientale. La *branche mère* sort du lac Victoria-Nyanza, traverse une région marécageuse, franchit quelques chutes, et entre dans le M'voutan-N'zighé, d'où elle sort sous le nom de *Bahr-el-Djebel.* Après avoir reçu le tribut du Bahr-el-Ghazal (*fleuve des Gazelles*), qui lui apporte les eaux du Soudan central, il prend le nom de Bahr-el-Abiad (*fleuve Blanc*). Près de Khartoum, il reçoit à droite le Bahr-el-Arzak (*fleuve Bleu*), qui vient d'Abyssinie. Il traverse la Nubie et l'Egypte, qu'il fertilise par ses débordements périodiques, arrive au Caire, où commence le *Delta*, dont les deux bras principaux se jettent dans la Méditerranée, l'un près de Damiette, l'autre près de Rosette. On attribue au Nil un cours de 6.500 kil.

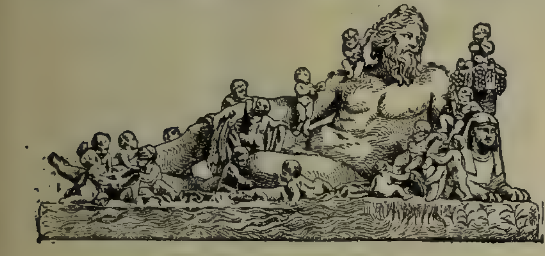
Le Nil, groupe antique (Vatican).

*Iconogr.* Comme la plupart des fleuves, le Nil a été personnifié. Dans la statuaire citons : le groupe colossal antique, au Vatican ; le fleuve sacré de l'Egypte est représenté sous la figure d'un homme couché, appuyé sur un sphinx et tenant d'une main une corne d'abondance. Seize enfants, faisant allusion aux seize coudées de l'inondation l'entourent ; — *le dieu Nil,* statuette antique (British Museum).

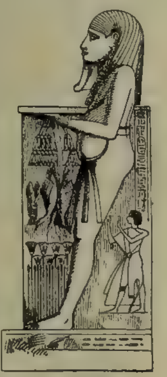
Le dieu Nil.

**nil actum reputans, si quid superesset agendum,** mots lat. signif. : *Pensant qu'il n'y avait rien de fait tant qu'il restait quelque chose à faire.* Forme que l'on donne souvent à un vers de Lucain dans la *Pharsale* (II, 657), et dont le véritable texte est celui-ci :

> Nil actum credens, cum quid superesset agendum.

C'est le trait principal du caractère de César.

**nil admirari,** mots lat. signif. : *Ne s'émouvoir de rien.* Mots d'Horace (*Epîtres* 1, 6, 1). Cette maxime stoïcienne est, d'après lui, le principe du bonheur. Entendu au sens de : *ne s'étonner de rien*, elle est prise alors comme la devise des indifférents.

**nilgaut** [*nil-ghô*] n. m. (persan *nilgao*). Genre d'antilopes indiennes. (On écrit aussi NILGAU.)

— Encycl. Le nilgaut, très répandu du Pendjab au Deccan et du Bengale au Malabar, est appelé *bœuf bleu* par les Anglais. C'est un animal de la taille d'un cerf : son garrot est élevé, sa tête petite et surmontée de cornes courtes ; sa livrée est gris bleu. Farouche et courageux, il vit dans les bois au voisinage de la jungle, et sort au crépuscule. On le chasse pour sa chair et sa peau.

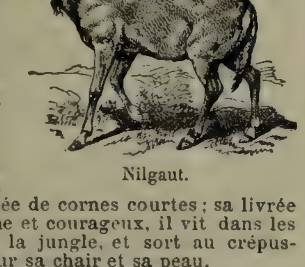
Nilgaut.

**Nilghiris** ou **Nelghiris** (MONTS), chaîne de collines de la presqu'île de l'Inde, surmontant le plateau du Deccan ; point culminant, le Dodahetta (2.670 m.). Un district de la présidence de Madras porte le même nom.

**niliaque** adj. Qui a rapport au Nil.

**nille** [*ll* mll., *e*] n. f. (même mot que *anille*). Sorte de bobine enfilée dans la poignée d'une manivelle et mobile autour d'elle, de telle sorte que le frottement se fait dans la bobine et non dans la main. Vrille de la vigne.

**nil medium est,** mots lat. signif. : *Il n'y a pas de milieu.* On dit cela des gens qui sont obligés de choisir entre deux choses pénibles.

**nil mortalibus ardui est,** mots lat. signif. : *Rien n'est impossible à l'homme.* Horace (*Od.* I, 3, 37), souhaitant une heureuse navigation à Virgile, s'indigne de l'audace des hommes qui ont inventé les navires, et que rien n'arrête.

**nil novi sub sole,** mots lat. signif. : *Rien de nouveau sous le soleil.* Paroles de Salomon, dans l'*Ecclésiaste* (I, 10).

**nilomètre** n. m. (de *Nil*, et du gr. *metron*, mesure). Colonne divisée pour mesurer la hauteur des crues du Nil.

**nilométrie** [*tri*] n. f. Mesure des crues du Nil.

**nilométrique** adj. Relatif à la nilomètrie.

**nilotique** adj. Qui appartient au Nil ou aux contrées riveraines du Nil : *les cultures nilotiques.*

**Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), sur l'Orne ; 1.240 h. Carrières de grès.

**Nilson** (Sven), naturaliste suédois, né près de Landscrona, m. à Lund (1787-1883). Ses travaux concernent surtout les vertébrés.

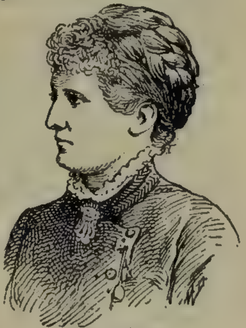
Chr. Nilsson.

**Nilsson** (Christine), comtesse de Casa Miranda, cantatrice suédoise, née à Sjoabel, m. à Vaxjo (1843-1921). Douée d'une voix délicieuse et d'une grande étendue, elle chanta avec grand succès à l'Opéra de Paris et sur les principales scènes de l'Europe et de l'Amérique.

**Nilvange,** comm. de la Moselle, arr. de Thionville ; 5.800 h.

**nimbe** [*nin-be*] n. m. (du lat. *nimbus*, nuage). Cercle de lumière mis par les peintres et les sculpteurs autour de la tête des saints ou des personnes divines.

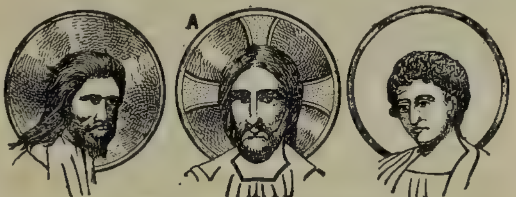

Nimbes : A, nimbe crucifère.

**nimbé** [*nin-bé*], **e** adj. Entouré d'un nimbe : *tête nimbée. Blas.* Se dit de certaines figures ornées d'un nimbe de couleur particulière.

**nimber** [*nin-bé*] v. a. Orner d'un nimbe.

**nimbus** [*nin-buss*] n. m. (mot lat.). Large nuage pluvieux, de teinte grise uniforme. V. NUAGE.

**Nimègue,** v. de Hollande (Gueldre), sur le Waal ; 66.000 h. Brasseries, machines. Célèbre par le traité qui s'y conclut en 1678 à la suite de la guerre de Hollande, entre la France et la Hollande, et en 1679 entre la France, l'Espagne, l'Empire et la Suède. Ces traités donnaient à la France la Franche-Comté et plusieurs villes de Flandre : Valenciennes, Condé, le Cambrésis, etc. Ils firent de Louis XIV l'arbitre de l'Europe.

**Nimes** [*me*], ch.-l. du dép. du Gard ; 82.774 h. (*Nîmois*). Ch. de f. P.-L.-M., à 785 kil. de Paris. Evêché. *Maison carrée*, ancien temple romain d'une belle architecture. Arènes antiques. (V. ARÈNES). Temple de Diane, Tour Magne. Vins, tapis, tanneries, filatures de soie. Patrie de Domitien Afer, Brousson, Saurin, Rabaut Saint-Etienne, Cassagne, Guizot, Crémieux, Court de Gébelin, J. Reboul, Nicot, Natoire, Jalabert, A. Daudet, Duprato. — L'arr. a 11 cant., 75 comm., et 166.470 h. ; le 1er cant. a 2 comm., et 29.930 h. ; le 2e cant. a 1 comm., et 25.260 h. ; le 3e cant. a 4 comm., et 29.660 h.

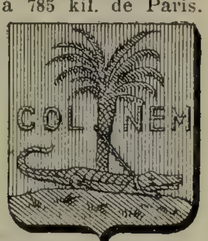

Armes de Nimes.

**nimium ne crede colori,** mots lat. signif. : *Ne te fie pas trop à l'éclat de ton teint.* Fin d'un vers de Virgile (*Egl.*, II, 17), paroles adressées par le berger Corydon à Alexis, et que l'on emploie quelquefois dans le sens de : *Ne te fie pas aux apparences.*

**Nimy,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons), sur l'Haine ; 3.100 h. Faïenceries, tanneries, fabrique de pipes.

**Ninh-Binh,** v. de l'Indochine française (Tonkin), sur le Daï, un des bras du delta du Fleuve Rouge ; 1.800 h. Ch.-l. de la prov. de même nom.

**Ning-Po,** v. de Chine (prov. de Tché-Kiang) ; 465.000 h. Port ouvert. Commerce de cotonnades et de thé.

**n-i-ni, c'est fini.** *Fam.* Phrase dont on se sert pour indiquer qu'une chose est terminée, irrévocable, qu'il n'y a plus de remède ni d'espoir.

**Ninive,** v. de l'Asie ancienne, capit. de l'Assyrie, sur le Tigre. (Hab. *Ninivites.*) Elle fut considérablement embellie par Assourbanabal, mais prise en 608 par les Mèdes. Après une longue décadence, elle disparut de l'histoire, et les débris de ses monuments, notamment de la bibliothèque sur briques d'Assourbanabal, du palais de Sargoun, etc., ont été retrouvés près des villages turcs de Kouyoundjik et de Nébi Younous.

**Ninon de Lenclos.** V. Lenclos.

**Ninous** (Jeanne-Thérèse Ninous, dame de Roussen, connue sous le pseudonyme de *Pierre*), romancière française, née à Bordeaux en 1845, m. en 1907 ; auteur de romans populaires : *l'Empoisonneuse*, *la Goualeuse.*

**Ninove,** v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost), sur la Dendre ; 8.500 h. Tanneries ; tissus ; dentelles.

**Ninus** [*nuss*], roi légendaire de l'Assyrie, conquérant célèbre, à qui la tradition attribuait la fondation de Ninive vers l'an 2000 av. J.-C. Il aurait épousé la Syrienne Sémiramis, qui le fit mettre à mort.

**Ninyas** [*ass*] ou **Ninus II,** fils de Sémiramis, roi légendaire de l'Assyrie. Il aurait fait assassiner sa mère.

**Niobé,** reine légendaire de Phrygie, fille de Tantale et femme d'Amphion, roi de Thèbes. Elle avait sept fils et sept filles. Fière de cette nombreuse postérité, elle osa tourner en raillerie Latone, qui n'avait que deux enfants : Apollon et Diane. Ceux-ci, pour venger leur mère, tuèrent à coups de flèches tous les enfants de Niobé. La malheureuse mère, stupéfiée par la douleur, fut métamorphosée en rocher. Dans la littérature, Niobé est restée la personnification de la douleur maternelle. (*Myth.*)

**Niobé et ses enfants** ou *les Niobides*, célèbres statues antiques, au nombre de quatorze, au musée des Offices (Florence) ; les fils et les filles de Niobé sont tués à coups de flèches par Apollon et Diane ; la mère infortunée, sublime de douleur, assiste à ce massacre. On a tout lieu de croire que ces diverses statues décoraient le fronton d'un temple.

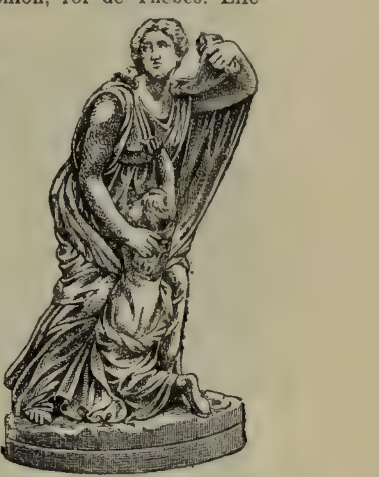
Niobé et l'une de ses filles (groupe antique, à Florence).

**Niobide** n. Fils ou fille de Niobé.

**niobique** adj. Se dit d'une anhydride et d'un acide obtenus par oxydation du niobium.

**niobite** n. f. Niobo-tantalate naturel de fer avec manganèse. Syn. COLOMBITE.

**niobium** [*bi-om'*] n. m. Corps simple métallique. Syn. Colombium.

— Encycl. Le niobium, Nb, est constamment associé au tantale dans ses minerais (*tantalite*, *fergusonite*, *yttrotantalite*, etc.). C'est un métal gris d'acier, de densité 7,5, de poids atomique 93,5, qui fond à 1.950° et brûle à l'air en donnant l'anhydride niobique. Le niobium fournit un certain nombre de composés avec l'oxygène, le soufre, le chlore, etc.

**niôle** ou **niaule,** écrit quelquefois **gnôle** n. f. (m. d'orig. lyonnaise, signifiant *brouillard* [lat. *nebula*] et *alcool*). *Arg.* Eau-de-vie.

**Nion** (François **de**), littérateur franç., né à Pierrefonds, m. à Paris (1854-1923), auteur de romans d'un style expressif (*les Façades*, *les Derniers Trianons*, etc.).

**Nioro,** v. de l'Afrique-Occidentale française (Haut-Sénégal et Niger), anc. cap. du Kaarta, enlevée par Archinard au sultan de Ségou, Ahmadou, en 1891. Ch.-l. d'un cercle de 100.000 h.

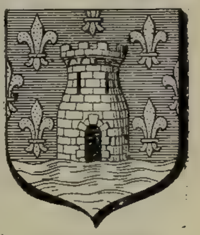
Armes de Niort.

**Niort** [*or*], ch.-l. du dép. des Deux-Sèvres, sur la Sèvre Niortaise ; 23.770 h. (*Niortais*). Ch. de f. Et. ; à 410 kil. de Paris. Eglises Saint-André, Saint-Hilaire, de style roman, et Notre-Dame (XVe-XVIe s.) ; donjon. Peausserie, ganterie. Patrie de Fontanes, Hippeau, Mme de Maintenon. — L'arrond. a 10 cant., 93 comm., et 105.680 h. Le 1er cant. a 8 comm., et 15.100 h. ; le 2e cant. a 6 comm., et 21.340 h.

**Niou-Tchouang,** v. de Chine (prov. de Liao-Toung), sur le Liaoho ; 70.000 h. Port ouvert.

**Niox** (Gustave-Léon), général et géographe français, né à Provins, m. à Paris (1840-1921). Professeur à l'Ecole de guerre, il a publié des ouvrages de géographie et des Atlas estimés. Il a été gouverneur des Invalides.

**nipa** n. m. Genre de palmiers nains des régions tropicales de l'Asie et de l'Océanie : *le régime des nipas est comestible, et l'on en tire une boisson alcoolique.*

**Nipour,** v. de l'ancienne Chaldée, près du Shatt-en-Nil. Des fouilles y ont révélé d'importants monuments, temples, palais des rois parthes, nombreuses tablettes riches en renseignements sur la vie commerciale et religieuse à l'époque des rois perses (ve s. av. J.-C.).

**nippe** [*ni-pe*] n. f. Objet d'habillement, parure. *Pop.* Vieux vêtement, linge usé.

**nipper** [*ni-pé*] v. a. *Fam.* Fournir de nippes. **Se nipper** v. pr. S'approvisionner de nippes.

**Nippon** (littéral. *Soleil levant*), terme par lequel les Japonais désignent le Japon tout entier. Nom que l'on donne aussi aux Japonais : *les Nippons.*

**Nippon** ou **Hondo,** la plus grande des îles qui constituent le Japon ; 37 millions d'h. V. pr. *Kioto ; Tokio.*

**niptus** [*nip-tuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, renfermant une vingtaine d'espèces d'Europe : *les niptus vivent dans les matières végétales desséchées, les herbiers, les produits pharmaceutiques*, etc.

**nique** [*ni-ke*] n. f. (de l'allem. *nicken*, cligner). Signe de mépris ou de moquerie : *faire la nique à quelqu'un.*

**niquedouille** n. m. V. NIGUEDOUILLE.

**niquer** [*ké*] v. n. Aux dés, gagner du premier coup en amenant le point désigné d'avance.

**niquetage** [*ke*] n. m. Action de niqueter (un cheval).

**niqueter** v. a. Syn. de ANGLAISER.

**nirvâna** n. m. (m. sanscrit). Etat de béatitude du saint parfait, qui est l'objectif suprême du dévot bouddhiste.

— Encycl. Ce terme, qui signifie littéralement « extinction » et « sortie », est de toute la terminologie du bouddhisme celui qui a donné lieu aux controverses les plus ardentes. Le nirvâna, état de béatitude du saint parfait, n'appartient pas en propre au bouddhisme. Il signifie dans le brahmanisme la fin de la métempsycose par l'absorption dans l'âme universelle ; mais le bouddhisme, qui n'admet pas la conception de l'âme universelle, se refuse également à admettre la théorie de l'absorption. Le terme de *nirvâna* a été popularisé par Schopenhauer. Le sage, par la chasteté et l'ascétisme, s'efforce de supprimer le vouloir-vivre, cause d'illusion et de souffrance, et se réfugie dans une vie de plus en plus négative et par conséquent, suivant lui, de plus en plus heureuse.

**nirvanine** n. f. Anesthésique local, moins violent que la cocaïne.

**Nisard** [*zar*] (Jean-Marie-Napoléon-*Désiré*), littérateur français, né à Châtillon-sur-Seine, m. à San-Remo (1806-1888). Il fut directeur de l'Ecole normale supérieure et membre de l'Académie française depuis 1850. On lui doit des *Etudes sur les poètes latins de la décadence*, et surtout une intéressante *Histoire de la littérature française*, où la période classique est traitée d'une manière magistrale, mais où le moyen âge et la littérature contemporaine sont trop exclusivement sacrifiés. — Son frère Charles, né à Châtillon-sur-Seine, m. à Paris (1808-1889), fut aussi un littérateur distingué, à qui l'on doit : *les Ennemis de Voltaire ; Histoire des livres populaires ; Des chansons populaires*, etc. et la publication d'une bibliothèque des auteurs latins avec traduction française, etc.

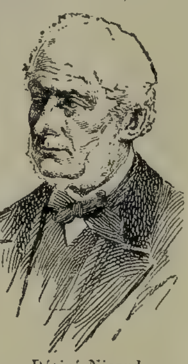

Désiré Nisard.

**Nisibin,** v. de l'Asie antérieure, en Mésopotamie septentrionale, dans le vilayet de Diarbékir ; 10.000 h.

**Nisida,** île du roy. d'Italie, dans le golfe de Naples ; 2.000 h. Vins, fruits.

**Nismes,** comm. de Belgique (Namur, arr. de Philippeville), sur l'Eau-Noire ; 1.810 h. Fer, pierre.

**nisoniades** [*zo, dèss*] n. m. Genre de lépidoptères, renfermant une cinquantaine d'espèces de papillons, dont quelques-unes habitent l'Europe.

**Nisos,** roi légendaire de Mégare. Il avait parmi ses cheveux blancs un cheveu de pourpre, auquel était attaché le salut de Mégare. Minos, assiégeant cette ville, se fit aimer de la fille de Nisos, Scylla, qui trahit son père et coupa ce cheveu. Minos, vainqueur, chassa Scylla, qui se précipita dans la mer.

**Nissan,** comm. de l'Hérault, arr. et à 10 kil. de Béziers ; 2.610 h. Ch. de f. M. Vins.

**nissolie** [*ni-so-li*] n. f. Genre de légumineuses hédysarées originaires des forêts de l'Amérique tropicale, et dont certaines espèces sont cultivées dans les serres d'Europe, pour leurs fleurs jaunes ou blanches, réunies en grappes ou en verticilles à l'aisselle des feuilles.

**Nisus** [*zuss*], jeune Troyen qui suivit Enée en Italie, et dont l'amitié pour Euryale a été immortalisée par Virgile dans le IX$^e$ livre de son *Enéide*. Ce célèbre épisode, qui a pour sujet une incursion nocturne des deux amis dans le camp des Rutules et leur mort héroïque, est un chef-d'œuvre de pathétique, où tous les genres de beauté poétique sont réunis. Les noms de Nisus et d'Euryale sont restés comme synonymes d'amis dévoués jusqu'à la mort. On cite également ce cri héroïque : *Me, me, adsum qui feci.* V. ME, ME, ADSUM...

**nitchevo,** mot russe qui veut dire *ce n'est rien.* Il revient souvent dans la conversation des Russes, et on le regarde comme le symbole du fatalisme de la race.

**nitée** [*té*] n. f. (de *nid*). S'est dit pour NICHÉE.

**nitèle** n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, dont la seule espèce (*nitela Spinolæ*) est répandue en Europe et commune dans le midi de la France, où elle niche dans les tiges sèches des ronces et les troncs des arbres vermoulus.

**nitelle** [*tè-le*] n. f. Genre d'algues de la famille des characées, qui croissent dans les étangs et les eaux courantes.

— Encycl. Les nitelles sont des plantes dont la tige n'a pas plus de 2 à 3 millimètres de diamètre, mais peut atteindre plusieurs mètres de longueur. Cette tige principale, rigide parce qu'elle est incrustée de calcaire, émet des ramifications en verticilles très grêles, terminées par des anthéridies, qui peuvent donner naissance à vingt mille ou quarante mille anthérozoïdes.

**nitescence** [*tès-san-se*] n. f. (du lat. *nitescere*, briller). Lueur, clarté. (Peu us.)

**nitescent** [*tès-san*], **e** adj. Clair, brillant.

**Nithard** [*tar*], fils d'Angilbert, abbé de Saint-Riquier et de Berthe, fille de Charlemagne, un des plus anciens chroniqueurs français. C'est dans sa chronique que l'on trouve les précieux textes roman et tudesque des serments de Strasbourg ; m. en 844.

**nitidule** n. f. Genre de coléoptères clavicornes, comprenant plus de cent espèces répandues sur tout le globe et vivant principalement dans les détritus et les substances en décomposition.

**nitidulidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de coléoptères clavicornes, dont le genre *nitidule* est le type. S. un *nitidulidé.*

**Nitiobriges,** peuple de la Gaule celtique ; v. pr. *Aginnum* (Agen).

**Nitôkris** [*kriss*] ou **Nitakerit** [*rit'*], reine d'Egypte, de la 6$^e$ dynastie, qui a été l'objet de légendes romanesques racontées par Hérodote et Manéthon, qui lui attribue la construction de la troisième grande pyramide de Gizèh.

**niton** n. m. Elément gazeux provenant de la désintégration du radium.

— Encycl. Le niton, que l'on appelle aussi *émanation*, a pour symbole chimique Nt, son poids atomique est 222,4, il fond à — 71° et bout à — 65°. C'est un corps instable qui se transforme en une série de substances actives avec libération d'hélium.

**nitouche** n. f. (contract. de *n'y touche*). *Sainte nitouche*, personne hypocrite qui cache ses défauts sous une apparence de sagesse, de dévotion, de simplicité : *faire la sainte nitouche. Fam.* Adjectiv. : *un petit air sainte nitouche.*

**nitragine** n. f. Préparation industrielle d'origine allemande, et qui est une culture en milieu liquide des nitrobactéries. (Certains agronomes avaient pensé qu'en ensemençant le sol avec la nitragine, les nodosités des légumineuses se formeraient en beaucoup plus grande quantité. L'expérience n'a pas toujours vérifié ces prévisions. Au reste, le sol est toujours suffisamment pourvu de microbes nitrificateurs, et leur activité dépend moins de leur nombre que des conditions mêmes du milieu.)

**nitramine** n. f. Dérivé nitré des amines.

— Encycl. Les principales nitramines sont les nitranilines, qui engendrent des matières colorantes avec l'azonaphtol, tel le *rouge de paranitranilène.*

**nitrammite** n. f. Nitrate naturel d'ammoniaque.

**nitratation** [*si-on*] n. f. Conversion en nitrate. Action de nitrater les peaux.

**nitrate** n. m. Sel de l'acide nitrique : *le nitrate d'argent est un violent caustique.*

— Encycl. *Chim.* et *agric.* Certains nitrates, comme le nitrate de soude (salpêtre du Chili), le nitrate de potasse (salpêtre), sont naturels ; d'autres, comme le nitrate de chaux et le nitrate d'ammoniaque, sont obtenus artificiellement par des procédés industriels. Ils sont solubles dans l'eau ; la chaleur les décompose en faisant dégager de l'oxygène et en libérant de l'azote si utile à la nutrition des plantes. V. AZOTE, NITRIFICATION.

Les nitrates naturels, et notamment le nitrate de soude, sont tirés du Chili, de la Bolivie, du Pérou, où il en existe des amas considérables (nitrières).

Quant aux nitrates artificiels, et notamment au nitrate de chaux et au nitrate d'ammoniaque, qui font une concurrence heureuse aux produits chiliens, ils sont obtenus de la façon suivante : l'azote et l'oxygène de l'air sont combinés dans un four électrique, pour donner de l'oxyde d'azote qui, au contact de l'air extérieur, puis de l'eau, devient de l'acide azotique (procédé Birkeland et Eyde). On fait agir cet acide azotique sur du calcaire, pour obtenir finalement du nitrate de chaux. Le nitrate d'ammoniaque est obtenu en partant de l'ammoniaque synthétique, sur laquelle on fait agir ensuite de l'acide azotique fourni par le procédé décrit ci-dessus.

L'ammoniaque synthétique est obtenue elle-même par compression à 200 atmosphères de 3 vol. d'hydrogène et 1 vol. d'azote, et passage du mélange sur un catalyseur (fer poreux) chauffé à 600°. Ce procédé, que le chimiste français Claude a perfectionné en employant des compressions jusqu'à 1.000 atmosphères, a fait faire un grand pas à l'industrie des nitrates et à la production économique de tous les dérivés de l'ammoniaque.

Les nitrates, très employés en agriculture comme engrais rapidement assimilables, sont répandus en couverture au printemps, par temps sec, à la dose de 100 à 400 kilogr. à l'hectare.

**nitraté, e** adj. Réduit à l'état de nitrate. Qui contient du nitrate : *poudre nitratée.*

**nitrater** [*té*] v. a. Colorer en brun, à l'aide du nitrate d'argent : *nitrater des peaux.*

**nitratine** n. f. Nitrate naturel de sodium. Syn. NATRONITRE, NITRE CUBIQUE.

**nitration** [*si-on*] n. f. Nom donné à l'action de certains ferments qui transforment les composés nitreux en composés nitriques. V. NITRIFICATION.

**nitre** n. m. (lat. *nitrum*). Nom scientifique du nitrate de potasse ou salpêtre : *d'abondants gisements de nitre existent au Pérou. Poét.* Poudre à canon, à cause du salpêtre ou nitre qu'elle contient (Vx.)

**nitré, e** adj. Qui contient du nitre.

— Encycl. *Dérivés nitrés.* Ce sont des composés organiques contenant le radical $AzO^2$ ; il en existe un grand nombre qui, presque tous, ont des applications industrielles ; ainsi, certains explosifs (*nitroglycérine, nitrophénol, acide picrique*), des matières colorantes (*jaune de Martins*, etc.), des parfums (*musc artificiel*, etc.), sont des dérivés nitrés.

**nitreux, euse** [*treu, eu-ze*] adj. Qui tient du nitre : *terre nitreuse. Acide nitreux*, syn. de ACIDE AZOTEUX.

**nitrière** n. f. Lieu d'où l'on retire le nitrate.

— Encycl. Les nitrières naturelles les plus importantes sont au Chili (province de Tarapaca) ; les gisements sont formés de sels impurs (*caliche*) renfermant de 25 à 40 p. 100 de nitrate de sodium que l'on extrait par lixiviation avec l'eau. Cette source fournissait les deux tiers de la consommation nécessaire aux agriculteurs du monde entier ; aujourd'hui, le nitrate chilien se trouve concurrencé par la fabrication synthétique des nitrates.

**nitrificateur, trice** adj. Qui produit la nitrification : *agent nitrificateur.*

**nitrification** [*si-on*] n. f. Transformation de l'ammoniaque et de ses sels en nitrates (azotates).

— Encycl. La nitrification est produite, d'après Schlœsing et Müntz, qui ont étudié de très près ce phénomène, par des micro-organismes (nitrobactéries). Winogradsky, ayant isolé ces ferments, a démontré que la nitrification se fait en deux temps successifs : un ferment, qu'il nomme *ferment nitreux*, opère la transformation des composés ammoniacaux en composés nitreux (*nitrosation*) ; un autre ferment, *ferment nitrique*, fait subir aux composés nitreux une suroxydation et les transforme en composés nitriques (*nitration*).

Ainsi, l'azote qu'absorbent les plantes d'organisation supérieure est tiré des nitrates eux-mêmes dus aux transformations successives des composés ammoniacaux du sol ; mais ces derniers, à leur tour, proviennent des composés organiques azotés qu'excrètent les êtres vivants, ou que met en liberté la décomposition de leurs cadavres. On a donné le nom d'*ammonisation* à ce phénomène général, qui se produit dans les couches superficielles du sol, et dont un cas particulier est la fermentation ammoniacale de l'urée, produite par le *micrococcus ureæ.*

**nitrifier** [*fi-é*] **(se)** v. pr. (Se conj. comme *prier.*) Se couvrir de nitre.

**nitrile** n. m. Nom générique donné aux composés qui renferment le radical (CAz), à des composés qui constituent les éthers cyanhydriques comme l'*acéto-nitrique* ($CH^3$, CAz) ou cyanure de méthyles le *propionitrile* ($C^2H^3$, CAz) ou cyanure d'éthyle, etc.

**nitrique** adj. m. *Acide nitrique*, syn. de ACIDE. AZOTIQUE. V. AZOTIQUE.

**nitrite** n. m. Sel de l'acide nitreux. Syn. de AZOTITE. *Méd.* Le nitrite d'anyle est employé en inhalations contre l'angine de poitrine, les syncopes, l'asthme ; le nitrite de sodium est prescrit comme antiasthmatique et dans l'artério-sclérose.

**nitrobactérie** n. f. Nom donné aux ferments qui produisent la nitrification.

**nitrobarite** n. f. Nitrate naturel de baryum.

**nitrobenzine** [*bin*] n. f. Dérivé tiré de la benzine, connu sous le nom d'*essence de mirbane.*

— Encycl. La nitrobenzine prend naissance lorsqu'on traite la benzine à froid par un mélange d'acide nitrique et sulfurique. Elle a pour formule $C^6H^5AzO^2$ Elle sert de succédané à l'essence d'amandes amères ; on l'appelle dans ce cas *essence de mirbane ;* l'industrie des colorants l'utilise comme matière première de la fabrication de l'aniline et des rosanilines. La benzine peut être binitrée ; les *dinitrobenzines*, mélangées d'azotate d'ammoniaque, entrent dans la composition d'explosifs pour mines grisouteuses (*sécurite, bellite*).

**nitrocalcite** n. f. Nitrate hydraté naturel de chaux.

**nitrocellulose** n. f. Cellulose nitrée.

— Encycl. Les nitrocelluloses qui se préparent par l'action d'un mélange d'acides sulfurique et nitrique sur le coton et le papier sont utilisées sous le nom de *coton-poudre* ou de *fulmicoton* pour la préparation des poudres sans fumée et des explosifs brisants. En solution dans l'alcool et l'éther, elles donnent les collodions qui servent à préparer les *celluloïds.*

**nitrogène** n. m. Nom donné parfois à l'azote.

**nitroglaubérite** n. f. Sulfazotate hydraté naturel de sodium.

**nitroglycérine** n. f. Explosif qui entre dans la composition de la dynamite.

— Encycl. La nitroglycérine ou *trinitrine*, $C^3H^5(O.AzO^3)$, est un liquide jaune et sirupeux, que l'on obtient en versant graduellement de la glycérine dans un mélange d'acide nitrique et sulfurique concentrés.

Par le choc et surtout au moyen d'une amorce en fulminate, elle détone violemment : aussi, pour permettre de la manier, est-il nécessaire de l'additionner de silice, charbon, sciure de bois, qui l'empêchent de détoner sous le choc ; elle ne détone plus, alors, que sous l'influence d'une amorce : on l'appelle *dynamite.* Elle entre aussi dans la composition d'un certain nombre de poudres sans fumée. La trinitrine est prescrite en médecine, en solution au 100$^e$ (I à III gouttes) dans l'artério-sclérose et l'hypertension artérielle.

**nitromagnésite** n. f. Nitrate hydraté naturel de magnésium.

**nitromètre** n. m. Instrument pour essayer les salpêtres du commerce.

**nitronaphtaline** n. f. Dérivé nitré de la naphtaline : *les principales naphtalines nitrées, mononitronaphtaline, dinitronaphtaline, trinitronaphtaline, sont employées pour la fabrication des explosifs de sûreté Favier utilisés dans les mines grisouteuses.*

**nitrophénol** n. m. Phénol nitré : *le dérivé nitré du phénol le plus important est le trinitrophénol ou acide picrique.*

**nitrosation** [*za-si-on*] n. f. Nom donné à l'action de certains ferments qui transforment les composés ammoniacaux en composés nitreux. V. NITRIFICATION.

**nitrosé, e** adj. Se dit de composés organiques renfermant le radical nitrosyle et qui servent généralement à la préparation des matières colorantes.

**nitrosité** [*zi-té*] n. f. Qualité de ce qui est nitreux.

**nitrosyle** [*zi-le*] n. m. Nom donné au radical Az O de l'acide nitreux : *le chlorure de nitrolyse* [(Az O) Cl] *se forme par l'action directe du chlore et du bioxyde d'azote.*

**nitrotoluène** n. m. Dérivé nitré du toluène : *le trinitrotoluène constitue les explosifs appelés tolite ou trotyle.*

**nitrure** n. m. Syn. peu usité de AZOTURE.

**Nitti** (Francesco), homme politique italien, né en 1868, ministre de 1911 à 1917. Président du conseil en 1919-1920.

**Nittis** (Giuseppe **de**), peintre et graveur italien, né à Barletta, m. à Saint-Germain-en-Laye (1846-1884), auquel on doit des vues d'Italie et des environs de Paris, d'un talent vif et piquant.

**Nive** (la), riv. des Basses-Pyrénées, qui se jette dans l'Adour (r. g.) à Bayonne ; cours 75 kil.

**nivéal, e, aux** adj. (du lat. *nix, nivis*, neige). *Bot.* Qui fleurit pendant l'hiver : *plante nivéale.*

**niveau** [*vô*] n. m. (lat. *libella*). Instrument qui sert à reconnaître si un plan est horizontal, à faire des visées horizontales, et, par suite, à déterminer les différences de hauteur. Etat d'un plan horizontal : *ces objets sont de niveau.* Elévation d'un point d'une droite ou d'un plan au-dessus d'une surface horizontale de comparaison. *Fig.* Degré, état comparatif, équilibre : *le niveau du bien-être général s'est élevé.* Egalité de rang, de mérite : *candidat qui n'est pas au niveau de ses concurrents.* Cause qui égalise les conditions : *la mort est le niveau des êtres.* Loc. adv. *De niveau, au niveau*, selon le niveau. Loc. prép. *Au niveau de*, à la même hauteur que ; de pair avec. *Niveau d'eau*, niveau comprenant deux petits tubes qui communiquent entre eux, le tout contenant de l'eau. *Niveau à bulle d'air*, niveau composé d'un tube de verre légèrement courbé, dans lequel se trouvent un liquide très mobile (alcool ou éther) et une bulle d'air. *Niveau de pointage*, appareil donnant l'inclinaison d'un canon. *Courbes de niveau*, courbes tracées sur les cartes géographiques,

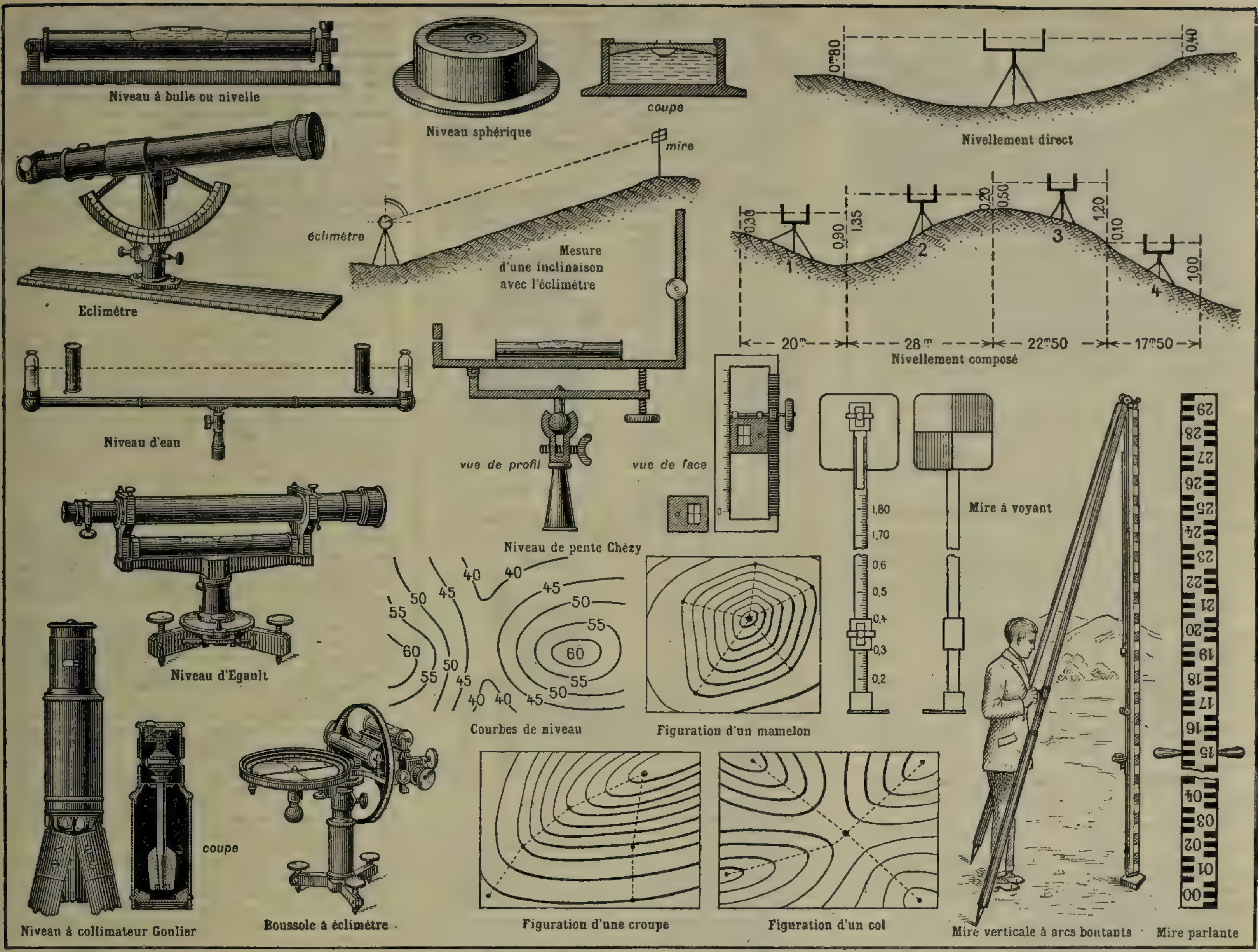

NIVELLEMENT. — V. ARPENTAGE, TOPOGRAPHIE.

sur les plans, etc., et portant chacun un nombre indiquant l'altitude ou la profondeur, au-dessus ou au-dessous du niveau de la mer, des lieux par où elles passent. *Passage à niveau.* V. PASSAGE.

— ENCYCL. *Techn.* Les principaux types de niveaux sont : 1° *le niveau de maçon* ou *à perpendicule*, qui date d'une haute antiquité. Il se compose de deux règles égales en bois formant angle et assemblées entre elles par une mortaise ou une traverse. Au sommet est fixé un fil à plomb ou *perpendicule*. Sur le milieu de la traverse se trouve marqué un trait (*ligne de foi*), que doit recouvrir la perpendicule quand les pieds du niveau reposent sur une droite horizontale ; 2° le *niveau d'eau*, en tube de laiton ou de fer-blanc, aux extrémités duquel se trouvent fixées verticalement deux fioles en verre. On verse de l'eau colorée en rouge jusqu'à mi-hauteur dans les deux branches. D'après le principe des vases communicants, les deux niveaux de l'eau fournissent une ligne de visée horizontale ; 3° le *niveau à bulle d'air* se compose essentiellement d'un tube de verre légèrement cintré fixé horizontalement sur une monture métallique, et rempli d'alcool ou d'éther, à l'exception d'une bulle. La position de la bulle, quand le niveau est horizontal, est repérée. Si le niveau à bulle d'air est adapté à une lunette, on obtient le niveau à lunettes, dont il existe plusieurs types : d'Egault, de Burel, d'Alberti, etc.

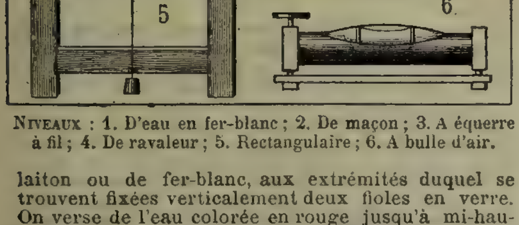

NIVEAUX : 1. D'eau en fer-blanc ; 2. De maçon ; 3. A équerre à fil ; 4. De ravaleur ; 5. Rectangulaire ; 6. A bulle d'air.

**nivéen, enne** [*vé-in, è-ne*] adj. (lat. *niveus*). Qui ressemble à la neige. Blanc comme la neige.

**niveler** v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je nivellerai.*) Mesurer, à l'aide du niveau, la différence d'élévation qui existe entre deux ou plusieurs points : *niveler le tracé probable d'une ligne de chemin de fer.* Rendre un plan uni, horizontal : *niveler un terrain. Fig.* Rendre égal : *niveler les conditions, les rangs ; sur les champs de bataille, l'honneur et le péril nivellent les rangs.*

**nivèlerie** [*ri*] n. f. Action ou habitude de s'occuper de vétilles. (Vx.)

**nivelette** [*lè-te*] n. f. Petit voyant monté sur un pied, dont on fait usage pour régler la pente d'une chaussée entre des points rapprochés.

**niveleur, euse** [*eu-ze*] adj. et n. Qui nivelle, qui fait des nivellements. *Fig.* Qui voudrait arriver à l'égalité absolue des conditions : *un levain de haine niveleuse.* Se dit d'un gouvernement qui veut ramener toutes les classes à une même sujétion : *Louis XI fut un niveleur.* N. m. Sorte de petite herse sans dents. N. m. pl. Sectaires politiques anglais, les plus avancés des *indépendants*, défenseurs outrés des principes égalitaires, battus et détruits par Cromwell (1648).

**nivelle** n. f. Syn. de niveau à bulle d'air.

**Nivelle** (Jean de), fils de Jean II de Montmorency. Il refusa de marcher contre le duc de Bourgogne, malgré l'ordre, l'*appel* de son propre père, prenant la fuite devant toutes les sommations qui lui étaient adressées, ce qui a donné lieu à cette locution populaire : *Il ressemble à ce chien de Jean de Nivelle qui s'enfuit quand on l'appelle* (XVe s.). [On dit ordinairement : *au chien*, au lieu de *à ce chien* ; ce qui altère le sens original de la locution.] V. JEAN DE NIVELLE.

**Nivelle** (Robert-Georges), général français, né à Tulle, m. à Paris (1856-1924). Colonel au début de la Grande Guerre, il se distingua à la bataille de l'Aisne et commanda la 2e armée en avril 1916 à la bataille de Verdun. Successeur de Joffre comme général en chef, de décembre 1916 à mai 1917, il dirigea l'offensive de l'Aisne d'avril 1917. De décembre 1917 à 1919 il commanda en chef les troupes de l'Afrique du Nord.

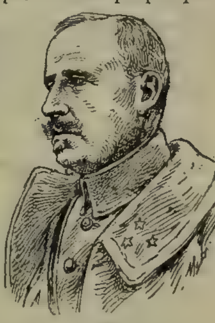

Gal Nivelle.

**nivellement** [*vè-le-man*] n. m. Action de niveler un terrain, de mettre de niveau. Action de mesurer les niveaux ou des niveaux. *Fig.* Action de rendre égales les fortunes, les conditions : *aspirer au nivellement général.*

— ENCYCL. *Arpent.* Le nivellement est un ensemble d'opérations ayant pour but de déterminer les hauteurs des divers points d'un terrain au-dessus d'un même plan horizontal, ou leurs abaissements au-dessous de ce dernier.

Comme instruments, on emploie : 1° des *mires* ou règles graduées, placées verticalement au-dessus des points dont on veut connaître l'altitude. Il existe des mires simples, des mires à coulisses, des mires parlantes et des mires à compensation, presque seules usitées actuellement dans les nivellements de précision ; 2° des *niveaux* indiquant à quel point de la graduation correspond un rayon visuel dirigé horizontalement. On opère un *nivellement simple* quand, sans changer le niveau de place, on compare les hauteurs de deux points *a* et *f*. Un raisonnement géométrique montre que la précision est augmentée en mettant le niveau (en I) à égale distance de chacun des deux points. Une fois la mire placée en *a*, on élève le voyant A jusqu'à ce que le point d'intersection des carrés de ce voyant soit dans le prolongement exact de la ligne déterminée par le niveau de la mire. La cote A*a* est ainsi évaluée. On procède de même pour *b*, sans déranger la mire, et B*b* est la cote du point *b*, d'où la différence de niveau entre les deux points est :

$$bc — Aa — Bb.$$

Quand les points à niveler ne sont plus visibles, on recourt *au nivellement composé*, qui n'est qu'une succession de nivellements simples.

Pour les levés rapides, on a recours au nivellement barométrique, basé sur le fait que la pression atmosphérique diminue quand on s'élève d'après une loi empirique formulée par Babinet. La petitesse des variations barométriques rend ce procédé peu exact.

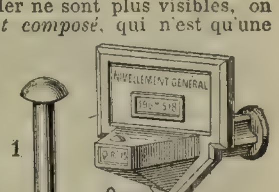

Repères de nivellement : 1. Secondaire ; 2. Principal.

*Nivellement général de la France.* Un premier nivellement général fut entrepris de 1857 à 1864 par l'ingénieur Bourdaloue. Les mesures d'altitude furent commencées en 1878. Des repères métalliques, principaux ou secondaires, se trouvent répartis en différents points de la France.

**Nivelles** ou **Nivelle,** v. de Belgique (Brabant), ch.-l. d'arrondissement ; 12.200 h. Papeterie, fonderies de cuivre.

**nivénite** n. f. Uranate naturel de plomb, uranium et thorium.

**nivéole** n. f. Genre d'amaryllidacées, dont une espèce croît au printemps en même temps que la perce-neige, à laquelle elle ressemble beaucoup, ce qui les fait souvent confondre. (On en connaît plusieurs espèces, des régions froides et tempérées ; quelques-unes sont cultivées comme ornementales.)

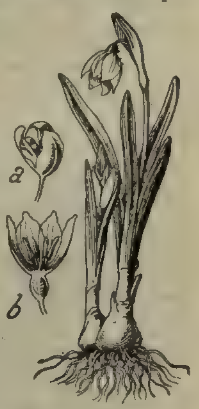

Nivéole printanière : *a*, fruit ; *b*, coupe de la fleur.

**Nivernais, e** [*vèr-nè, è-ze*], originaire ou habitant de Nevers, du Nivernais : *les Nivernaises* : Adj. : *des bœufs de race nivernaise.*

**Nivernais** [*vèr-nè*], duché et anc. prov. de France, qui appartint longtemps aux Gonzague, puis à la famille de Mazarin, et fut annexé à la couronne sous Louis XIV (1669) ; capit. *Nevers.* Forme aujourd'hui le dép. de la Nièvre.

**Nivernais** (CANAL DU), qui relie la Seine à la Loire par l'Yonne et va d'Auxerre à Decize ; 174 kil.

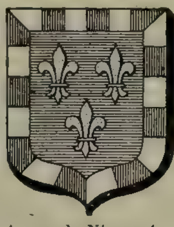
Armes du Nivernais.

**Nivernaise** (*race*), population de bovidés, du centre de la France (Nièvre, Cher, Allier, Creuse, Indre). Les bœufs nivernais proviennent d'un croisement entre bœufs charolais et durhams (courtes cornes) ; ce sont, en général, des animaux de taille moyenne ou petite, à poitrine large, à musculature solide, à pelage blanc uniformément, ou plus rarement tacheté de froment clair, et qui, en outre de leurs aptitudes au travail, possèdent encore cette qualité de s'engraisser facilement ; ils fournissent une grande partie de la viande consommée à Paris. On donne également le nom de Nivernaise à une race de chevaux de gros trait, à robe noire, obtenue dans la Nièvre et départements circonvoisins sous l'influence d'une sélection très judicieuse.

**Nivernais** (Louis-Jules MANCINI MAZARINI, duc **de**), diplomate et littérateur français, né et m. à Paris (1716-1798). Membre de l'Académie française. On lui doit des chansons, des romances, des fables, etc., des traductions. Il refusa d'émigrer, fut incarcéré, devint le « citoyen Mancini », mais demeura le type du parfait gentilhomme.

**nivernaise** [*vèr-nè-ze*] n. f. Ragoût de carottes, employé pour garniture.

**niverolle** n. f. Genre de passereaux conirostres de la famille des fringillidés, qui vit en Asie et en Europe, dans la zone des neiges éternelles.

**nivet** [*vè*] n. m. *Pop.* Remise faite en secret à un agent, dans les marchés qu'il fait pour autrui.

**niviforme** adj. (du lat. *nix, nivis,* neige, et de *forme*). Adj. Qui ressemble à la neige.

**Nivillac,** comm. du Morbihan, arr. et à 40 kil. de Vannes ; 3.540 h.

**Nivillers** [*lèr*], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 7 kil. de Beauvais, près du ruisseau de Laversines ; 150 h. — Le cant. a 21 comm., et 8.680 h.

**Nivolas-Vermelle,** comm. de l'Isère, arr. et à 14 kil. de La Tour-du-Pin, vers l'Aguy ; 1.280 h. Soieries.

**nivôse** [*vô-ze*] n. m. (lat. *nivosus,* neigeux ; de *nix, nivis,* neige). Quatrième mois de l'année républicaine (du 21 déc. au 19 janv.).

**nix, nixe** n. Génie, nymphe des eaux chez les Germains.

**nizam** n. m. Titre porté, sous le règne des sultans timourides de l'Hindoustan, par le nabab gouverneur du Deccan, et, après cette époque, par le souverain du Deccan. Titre en Perse.

**Nizam** [*zam'*] (ETATS DU), Etat de l'Hindoustan central, feudataire de l'Angleterre ; 11.200.000 h. Capit. *Haïderabad.* Il fut formé, dans la première moitié du XVIIIe siècle, des débris de l'empire mongol.

**Nizâmi,** un des grands poètes de la Perse, né dans le district de Koum (1140-1202) ; auteur de *Khamsèh,* recueil de cinq poèmes mesnévis, parmi lesquels figurent le célèbre roman de *Leïla et Medjnoun* et le roman d'Alexandre, *Iskender-Namèh.*

**nizeré** n. m. *Comm.* Essence de roses blanches.

**Njord,** dieu de la mer et des côtes, dans la mythologie scandinave.

**N. L.,** abréviation de *non liquet,* de *nouvelle lune.*

**N.-N.-E.,** abréviation de *Nord-Nord-Est.*

**N.-N.-O.,** abréviation de *Nord-Nord-Ouest.*

**N.-O.,** abréviation de *Nord-Ouest.*

**N°,** abréviation de *numéro.*

**nô** n. m. Drame lyrique et liturgique mêlé de danses, qui constitue, au Japon, le drame aristocratique.

**Nô** (LAC) ou **Birket-el-Ghazal,** lac d'Afrique, dans le Soudan oriental, au confluent de la branche mère du Nil et du Bahr-el-Ghazal. C'est une simple inondation permanente. V. NIL.

**Noachide** [*ki-de*] (de l'hébreu *Noach,* Noé), descendant de Noé.

**Noaillan,** comm. de la Gironde, arr. et à 15 kil. de Bazas ; 1.500 h.

**Noailles** [*no-a, ll* mll., *e*], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 14 kil. de Beauvais, non loin du Thérain ; 1.380 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 22 comm., et 11.950 h.

**Noailles** (Antoine **de**), amiral français, m. à Bordeaux (1504-1562). Il se distingua à la bataille de Cérisoles. — Son frère, FRANÇOIS, né à Noailles (Corrèze), m. à Bayonne (1519-1585), diplomate, ambassadeur à Constantinople, rétablit le prestige de la France en Orient.

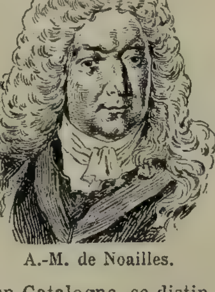
A.-M. de Noailles.

**Noailles** (Anne-Jules, duc **de**), maréchal de France, né à Paris, m. à Versailles (1650-1708). Gouverneur du Languedoc et chargé de réprimer les calvinistes, il appliqua sévèrement le système des dragonnades : il remporta ensuite, en Catalogne, quelques succès sur les Espagnols. — Son fils, ADRIEN-MAURICE, maréchal de France, né et m. à Paris (1678-1766), vainquit les Espagnols en Roussillon et en Catalogne, se distingua ensuite en Allemagne, à la bataille de Dettingen, et pendant les campagnes d'Alsace et de Belgique, en 1744 et 1745. On a de lui des *Mémoires.* — LOUIS, fils du précédent, maréchal de France, né à Versailles, m. à Saint-Germain-en-Laye (1713-1793), se signala à Fontenoy, à Raucoux et à Lawfeld.

**Noailles** (Louis-Antoine **de**), cardinal français, frère du maréchal Anne-Jules, m. à Paris (1651-1729). Archevêque de Paris en 1695, il se signala par son opposition à la bulle *Unigenitus.*

**Noailles** (Louis-Marie, vicomte **de**), né à Paris, m. à La Havane (1756-1804). Député de la noblesse aux états généraux, il proposa, dans la nuit du 4 août 1789, l'égale répartition des impôts, le rachat des droits féodaux et la suppression de la servitude personnelle. Lors de l'évacuation de Saint-Domingue par les Français, son navire fut attaqué par les Anglais, et Noailles fut blessé mortellement. — Son fils, ALEXIS, né et m. à Paris (1783-1835), homme politique français, conspira contre Napoléon, combattit contre la France en 1813, fut député sous la Restauration, et se rallia à Louis-Philippe.

**Noailles** (Paul, duc **de**), historien français, né et m. à Paris (1802-1885), membre de l'Académie française et, en 1871, ambassadeur de France à Petrograd. Il a écrit notamment une *Histoire de Mme de Maintenon.* — Son fils, EMMANUEL, marquis DE NOAILLES, né à Maintenon, m. à Paris (1830-1909), fit apprécier son habileté et sa distinction comme ambassadeur à Rome et à Berlin.

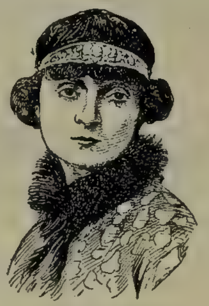
Comtesse de Noailles.

**Noailles** (Anna-Elisabeth, princesse BRANCOVAN, comtesse Mathieu **de**), née à Paris en 1876, femme de lettres française, auteur de romans : *la Nouvelle espérance, le Visage émerveillé,* et de recueils poétiques : *le Cœur innombrable, l'Ombre des jours, les Vivants et les Morts, les Forces éternelles.* Son lyrisme, fait de volupté, de détresse et de mélancolie, s'exprime en vers harmonieux et passionnés. Membre de l'Académie belge de langue et littérature françaises en 1921.

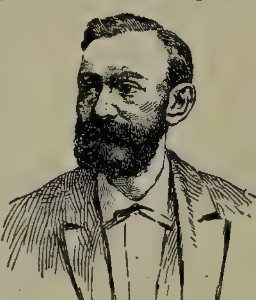
Nobel.

**Nobel** (Alfred), chimiste suédois, né à Stockholm, m. à San-Remo (1833-1896). On lui doit l'invention de la dynamite. Il fonda en mourant les *prix Nobel,* au nombre de cinq (200.000 fr. chacun), qui sont attribués annuellement, depuis 1901, aux savants, littérateurs et philanthropes (sans distinction de nationalité) qui auront fait la découverte ou apporté l'amélioration la plus importante (physique, chimie, médecine ou physiologie), écrit l'œuvre la plus remarquable au point de vue idéal (littérature), ou le mieux agi pour la fraternité des peuples (œuvre de la paix universelle).

**nobiliaire** [*li-è-re*] adj. Qui appartient à la noblesse : *caste nobiliaire.* N. m. Catalogue des familles nobles d'un pays : *le nobiliaire d'Auvergne.*

— ENCYCL. Il existe de nombreux nobiliaires, dont les plus importants sont : l'*Armorial général* ou *Registre de la noblesse de France,* par L.-P. d'Hozier (1736-1768), qui a utilisé les travaux de son aïeul Pierre d'Hozier (*Généalogie des principales familles de France*), et de son oncle Charles-René (*le Palais de l'honneur*), qui fut généalogiste de la maison du roi ; l'*Histoire généalogique et chronologique de la maison de France,* par le P. Anselme (1674), continuée plus tard ; le *Dictionnaire généalogique,* de La Chesnaye-Desbois (1757-1775) ; le *Nobiliaire universel de France,* par de Saint-Allais (1814-1841) ; le *Dictionnaire universel de la noblesse de France* (1820) et le *Nobiliaire universel de France* (1820-1821), par le chevalier de Courcelles ; l'*Histoire généalogique et héraldique des pairs de France et des grands dignitaires de la couronne* (1820-1830) ; le *Nobiliaire de France* (1854), par Borel d'Hauterive, et enfin, parmi les plus récents, l'*Armorial général,* de Rietstap (1882), etc.

**Nobilior** (Marcus Fulvus), homme politique romain, consul en 563 de Rome, proconsul en Italie, et censeur en 575 de Rome.

**nobilissimat** [*li-si-ma*] n. m. Dignité de nobilissime.

**nobilissime** [*li-si-me*] n. m. (lat. *nobilissimus,* superlatif de *nobilis*). Dignité de la cour byzantine qui prenait rang après celle de César.

**nobilité** n. f. Noblesse. Eclat, pompe, grandeur. (Vx.)

**noblaille** [*bla, ll* mll., *e*] n. f. *Par dénigr.* Petite noblesse.

**noblaillon, onne** [*bla, ll* mll., *on, o-ne*] n. *Par dénigr.* Petit noble.

**noble** adj. (du lat. *nobilis,* illustre). Qui fait partie de la noblesse : *être noble de naissance.* Qui est propre à la noblesse : *être de sang noble. Fig.* Qui annonce de la grandeur, de l'élévation morale, de la distinction : *cœur, style, air noble. Parties nobles,* chez l'homme, le cœur, le cerveau, etc. ; parties génitales de l'homme et de la femme. *Véner.* Se dit de certains oiseaux de proie que l'on peut dresser pour la chasse de haut vol. *Féod. Biens nobles,* biens tenus en fief. *Théât. Père noble,* rôle d'un personnage qui a de l'âge et de l'autorité. N. Personne qui appartient à la noblesse. Nom de plusieurs anciennes monnaies, particulièrement de monnaies anglaises. *Noble à la rose,* monnaie marquée de la rose d'York ou de Lancastre. PROV. ANC. :

Un noble, s'il n'est à la rose,
Vaut parfois bien peu de chose,

la noblesse ne prouve pas toujours la valeur, par un jeu de mots sur *noble* (pièce de monnaie).

**noble-épine** n. f. Nom vulgaire de l'*aubépine.*

**noblement** [*man*] adv. D'une manière noble. *Fig.* Avec noblesse : *Buffon écrit noblement. Vivre noblement,* vivre sans exercer aucune profession (à l'exception de celle des armes).

**noblereau** [*rô*] n. m. *Par dénigr.* Petit noble.

**noblesse** [*blè-se*] n. f. (de *noble*). Classe d'hommes qui, par leur naissance ou une concession du souverain, jouissent de certains privilèges, ou possèdent seulement des titres qui les distinguent des autres citoyens : *Napoléon créa de toutes pièces une noblesse.* Qualité de noble : *être de noblesse récente. Fig.* Caractère de ce qui est grand, digne, élevé : *noblesse de cœur, de style. Noblesse d'extraction,* celle dont l'origine remonte si haut qu'on ne sait à quelle époque elle a commencé. *Ancienne noblesse,* celle qui est antérieure à la révolution de 1789. *Nouvelle noblesse,* celle qui a été créée depuis. *Noblesse titrée,* noblesse de ceux qui ont un titre de duc, marquis, comte, etc. *Noblesse par lettres,* noblesse conférée par le roi. *Noblesse d'épée,* noblesse acquise originairement par des services militaires. *Noblesse de robe* ou *d'office,* noblesse que l'on acquérait par la possession de certains offices. PROV. : **Noblesse vient de vertu,** un homme n'est réellement supérieur aux autres que par sa vertu et son mérite. ALLUS. LITTÉR. : **Noblesse oblige.** C'est la LIe maxime du recueil de *Maximes et réflexions* par le duc de Lévis (1808). Son sens courant est que, lorsqu'on est noble ou qu'on prétend l'être, on est tenu de se conduire noblement ; ou encore : quand on jouit d'un titre, d'une renommée, il faut se maintenir digne de sa réputation.

— ENCYCL. Il faut distinguer entre l'aristocratie et la noblesse ; celle-là est la classe prééminente dans l'Etat, tandis que celle-ci peut se définir « une classe sociale à laquelle le droit reconnaît des privilèges se transmettant héréditairement par le seul fait de la naissance ». C'est ainsi du moins que le concevait l'ancien régime. Elle est sortie de la chevalerie, dont elle diffère seulement en ce que la chevalerie n'était pas un état ouvert par la seule naissance. Les rois anoblissaient pour des services divers, mais l'anobli transmettait sa qualité à ses enfants.

La noblesse féodale perdit sous les Valois son prestige militaire et ne fut plus dans la suite qu'une noblesse de cour. D'autre part, des gentilshommes campagnards, dédaignés par les courtisans, désertèrent leurs domaines et cessèrent de remplir leur mission patronale. Sous Louis XIV, les nobles n'ont plus de fonction sociale, et les charges civiles sont aux mains de la bourgeoisie.

Si la noblesse française, comprenant mal le rôle qu'elle aurait pu jouer, arriva à ne plus concevoir d'autre existence appropriée à son état que la cour, la noblesse anglaise est restée unie à la masse de la nation ; et c'est elle encore qui, aujourd'hui, dirige et gouverne le pays.

— *Dr. Usurpation de titres de noblesse.* Elle tombe sous le coup de l'article 259 du Code pénal, qui punit d'une amende de 500 francs à 10.000 francs « quiconque, sans droit et en vue de s'attribuer une distinction honorifique, aura publiquement pris un titre, changé, altéré ou modifié le nom que lui assignent les actes de l'état-civil ». Le tribunal peut ordonner l'insertion du jugement, intégrale ou par extrait, dans les journaux qu'il désignera, et aux frais du condamné.

*Recouvrement de titres de noblesse.* V. NOMS ET PRÉNOMS, TITRES NOBILIAIRES.

**Noblet** (Georges), artiste dramatique français, né à Paris en 1854 ; acteur très correct et très fin diseur, il a joué avec beaucoup de succès le répertoire moderne.

**nobliau** [*bli-ô*] n. m. *Par dénigr.* Homme de petite noblesse, de noblesse douteuse.

**noblifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Donner pour noble : *noblifier sa famille. Fig.* Exagérer les qualités : *on ne raconte guère ses prouesses sans noblifier un peu.*

**Nobounaga** (Ota), célèbre shogoun du Japon (1533-1582). Il favorisa les prédications de saint François Xavier.

**Nobressart,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. d'Arlon) ; 1.580 h. Grès.

**noc** [*nok*] n. m. Petit tuyau, canal en bois pour conduire les eaux d'un étang, d'un fossé.

**Nocard** (Edmond-Isidore-Etienne), vétérinaire français, né à Provins, m. à Saint-Maurice (Seine) [1850-1903]. Il s'est occupé spécialement des maladies microbiennes des animaux, et c'est à lui qu'on doit le moyen de diagnostiquer la tuberculose par la tuberculine, et la morve par la malléine.

**nocardia** n. f. Nom souvent donné aux champignons microscopiques pathogènes connus plus communément sous celui de *discomyces.*

**noce** n. f. (lat. *nuptiæ*). Mariage : *se marier en secondes noces.* Réjouissances qui accompagnent un mariage : *aller à la noce.* Tous ceux qui s'y trouvent : *mettre une noce en voiture. Justes noces,* expression par laquelle les Romains caractérisaient le mariage légitime. *Fig.* et *fam. Faire la noce,* prendre part à une partie de plaisir, de débauche ; être habituellement débauché ; s'adonner à la galanterie. *N'être pas à la noce,* être dans une situation pénible. PROV. : **On ne va pas aux noces sans manger,** il faut accepter les conséquences de la position où l'on se trouve. **Voyage de maîtres, noces de valets,** les valets font bonne chère pendant les voyages de leurs maîtres.

*Iconogr.* Les tableaux représentant les gais préliminaires de la vie conjugale sont nombreux. L'antiquité nous a laissé un chef-d'œuvre du genre, *les Noces Aldobrandines,* célèbre peinture, à la bibliotèque du Vatican. V. ALDOBRANDINI. Parmi les autres œuvres remarquables, citons : *les Noces de Psyché,* fresque de Raphaël, au palais Farnèse, à Rome ; — *Noce Villageoise,* deux tableaux de Teniers, l'un à Munich, l'autre à Dresde ; — *les Noces de Cana,* v. CANA. — *Noce juive dans le Maroc,* tableau d'Eugène Delacroix, au Louvre, œuvre des plus remarquables du maître (v. p. 381) ; *Une Noce en Bretagne,* tableau de Leleux, au musée du Luxembourg, œuvre d'une grande finesse d'observation (v. p. 381).

**Noces de Figaro** (*les*), opéra en deux actes, livret imité, par Lorenzo Da Ponte, du *Mariage de Figaro* de Beaumarchais (traduction de Michel Carré et Jules Barbier), musique de Mozart (1786). C'est un des chefs-d'œuvre du maître et du répertoire lyrique. Parmi les morceaux les plus célèbres, nous citerons : l'ouverture ; au premier acte, la cavatine de Figaro : *Pour cette aubade* ; l'air de Chérubin : *Ah ! Suzon, que faut-il que je fasse,* l'air de Figaro : *Adieu, va, papillon trop volage* ; au second, l'air de la comtesse : *Dieu d'amour,* et la romance de Chérubin : *Dites, madame.* Au troisième, le duo de Suzanne et de la comtesse : *A l'heure où dans le feuillage* : au quatrième, l'air de Suzanne : *O viens, mon cœur.*

**Noces de Jeannette** (*les*), opéra-comique en un acte, paroles de Jules Barbier et Michel Carré, musique de V. Massé, partition charmante dans laquelle la gaieté s'allie gracieusement à la mélancolie. Jeannette, le jour même de ses noces, est abandonnée par son fiancé, Jean, qu'effrayent les chaînes du mariage. A force de gentillesse et de dévouement, Jeannette ramène à elle l'infidèle (1853). Citons l'air de Jean : *Enfin, me voilà seul!* les airs de Jeannette : *Parmi tant d'amoureux; Cours mon aiguille,* l'air du rossignol.

**Nocé,** ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 20 kil. de Mortagne ; 1.100 h. — Le cant. a 13 comm., et 6.590 h.

**Nocedal** (Candido), homme politique espagnol (1821-1885), chef du parti carliste, puis fondateur du parti des *intégristes*, qui veulent que l'Eglise ait une part prépondérante dans le gouvernement.

**nocer** [*sé*] v. n. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il noça, nous noçons.*) *Fam.* Célébrer une noce. Faire bombance.

**Nocera Inferiore,** v. d'Italie (prov. de Salerne), sur le Sarno ; 12.000 h.

**Nocera Umbra,** comm. d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse) ; 6.900 h. Evêché. Curieuses églises. Sources minérales et thermales.

**nocérine** n. f. Oxyfluorure naturel de magnésium et calcium.

**noceur, euse** [*seur, eu-ze*] adj. et n. *Pop.* Qui se divertit, fait bombance. (On dit aussi FÊTARD, E.)

**nocher** [*ché*] n. m. (lat. *nocchiere*). *Poét.* Celui qui conduit un vaisseau, une barque. *Le nocher des enfers*, Caron.

**nochère** n. f. Vitrage garni de plomb, sur le toit d'une maison. Conduite faite de planches, recouverte de zinc, pour l'écoulement des eaux d'un toit.

**nocif, ive** adj. (*lat. nocivus*). Nuisible: *influence nocive de la nicotine ; microbe nocif.*

**nocivité** n. f. Caractère de ce qui est nocif.

**Nocq** (Henry), sculpteur, graveur en médailles et décorateur français, né à Paris en 1868.

**Nocret** (Jean), peintre français, né à Nancy, m. à Paris (1615-1672). Il se distingua dans la peinture allégorique (décoration de Saint-Cloud, des Tuileries) et dans le portrait.

**noctambule** [*nok-tan*] adj. et n. (du lat. *nox, noctis*, nuit, et *ambulare*, marcher). Syn. de SOMNAMBULE. *Fam.* Personne qui se promène ou se divertit la nuit.

**noctambuler** [*nok-tan-bu-lé*] v. a. Errer la nuit.

**noctambulisme** [*nok-tan-bu-lis-me*] n. m. Syn. de SOMNAMBULISME. Etat, caractère des personnes qui font de la nuit le jour.

**noctiflore** [*nok-ti*] adj. (du lat. *nox, noctis*, nuit, et *flos, floris*, fleur). Se dit d'une plante qui ouvre ses fleurs pendant la nuit.

**noctilion** n. m. Genre de mammifères chiroptères, comprenant de petites chauves-souris propres à l'Amérique tropicale.

**noctiluque** [*lu-ke*] n. f. Genre de protozoaires, comprenant des animalcules microscopiques, répandus dans les mers chaudes.

— ENCYCL. Les noctiluques ont une forme globuleuse et sont munies d'un appendice qui les fait ressembler à une pêche. Elles sont phosphorescentes, et leur présence en grand nombre, sur certains points, rend la mer lumineuse pendant la nuit.

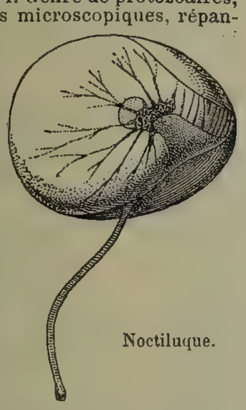
Noctiluque.

**noctuéliens** [*li-in*] n. m. pl. Grande division des lépidoptères, comprenant ceux que l'on nomme vulgairement *noctuelles*. S. un *noctuélien.*

— ENCYCL. Les noctuéliens comprennent des papillons de toutes tailles et de couleurs sombres, où dominent le brun et le gris. Lourds, épais, velus, ils ont des yeux phosphorescents, des ocelles, une trompe bien développées. Leurs chenilles, rases, jamais arpenteuses, ne vivent point en société ; on les trouve souvent enterrées au pied des arbres, ou dissimulées dans les creux des écorces ; elles sont le plus souvent nocturnes ; la plupart sont nuisibles à l'agriculture, et causent parfois des dégâts importants dans les potagers. On en connaît environ trois mille espèces groupées en de nombreuses familles, et répandues sur tout le globe.

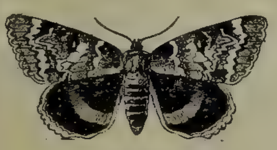
Noctuelle.

**noctuelle** [*nok-tu-è-le*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, des pays tempérés (30 espèces), appartenant au groupe des noctuéliens : *la chenille de la noctuelle des moissons, appelée communément* ver gris, *s'attaque en juin et juillet aux racines des plantes fourragères.*

**noctule** [*nok-tu-le*] n. f. Sous-genre de vespertilions, renfermant des chauves-souris de taille moyenne, de l'Europe et de l'Asie, et dont deux espèces habitent la France.

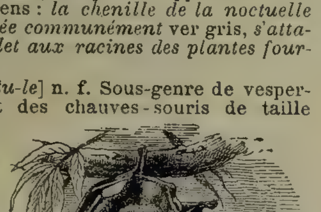
Noctule.

**nocturnal** [*nok*] n. m. *Liturg. anc.* Office de nuit, matines.

**nocturna versate manu, versate diurna,** mots lat. signif.: *Feuilletez la nuit, feuilletez le jour.* Vers d'Horace (*Art poét.*, 269), qui recommande aux Pisons d'étudier sans cesse les modèles grecs. Ce passage a été imité par Boileau (*Art poét.*, II, 27, 28) :

Que leurs tendres écrits, par les Grâces dictés,
Ne quittent point vos mains, jour et nuit feuilletés.

**nocturne** [*nok*] adj. (lat. *nocturnus*). Qui arrive pendant la nuit : *apparition nocturne.* Qui veille la nuit et dort le jour : *oiseau nocturne.* ANT. **Diurne.**

N. m. Partie de l'office qui se chantait la nuit. Romance, morceau d'orchestre ou de piano, d'un caractère tendre et mélancolique.

— ENCYCL. *Mus.* On appelait jadis *nocturne* une pièce vocale ou instrumentale qui se chantait ou se jouait la nuit, dans les sérénades. Plus tard on donna le nom de *nocturnes* à des mélodies du genre romance, mais écrites à deux, trois ou quatre voix, mais le plus souvent à deux. D'un caractère tendre et mélancolique, le nocturne fut très à la mode à l'époque de la Restauration.

Le mot *nocturne* désigne aussi des morceaux de piano d'un caractère vague, rêveur, sans forme spéciale. Field et Chopin ont écrit de nombreux nocturnes.

**nocturnement** [*nok, man*] adv. De nuit.

**nocturnes** n. m. pl. *Ornith.* Division des oiseaux de proie, comprenant ceux qui ne sortent que la nuit. *Entom.* Ancienne division des insectes lépidoptères, sous laquelle on groupait tous les papillons de nuit, par opposition aux papillons diurnes. (Cette expression est remplacée par celle d'*hétérocères*, groupant les anciens nocturnes et crépusculaires, tandis que les diurnes sont appelés *rhopalocères.*

— ENCYCL. *Ornith.* Les rapaces nocturnes ou strigiformes se divisent en deux familles : *bubonidés* (ducs, chouettes, hiboux) et *strigidés* (effraies) ; tous sont caractérisés par des yeux ronds, à fleur de tête, la face plus ou moins plate couverte de plumes fines rayonnant du bec à la périphérie, leurs pattes emplumées, leurs griffes fortes et crochues, leur plumage mou et fin. Ils chassent la nuit, et rendent de grands services à l'agriculture en détruisant quantité de rongeurs. Leur cri est rauque et plaintif, ou modulé comme un gémissement ; ils vivent par couples, et nichent dans les creux des arbres, les trous de murs et les édifices en ruine.

**nocuité** n. f. (lat. *nocuitas*). Caractère d'une chose nuisible. ANT. **Innocuité.**

**nodal, e, aux** adj. (du lat. *nodus*, nœud). *Physiq.* Qui se rapporte aux nœuds acoustiques : *ligne nodale ; points nodaux.* N. f. Ligne que l'on observe sur une plaque, recouverte de sable, que l'on fait vibrer.

**Nodier** [*di-é*] (Charles), littérateur et bibliophile français, né à Besançon, m. à Paris (1780-1844) ; auteur de travaux de critique, de philologie et de bibliographie, et surtout des contes : *Trilby, la Fée aux miettes, le Chien de Brisquet, Jean Sbogar,* etc., où il se montre aimable et ingénieux écrivain. Bibliothécaire de l'Arsenal, il eut un salon littéraire célèbre.

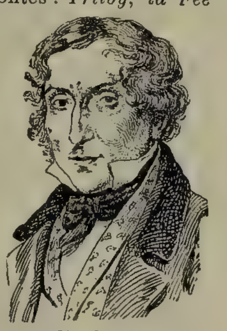
Ch. Nodier.

**nodifère** adj. (du lat. *nodus*, nœud, et *ferre*, porter). Dont la surface est pleine de nodosités.

**nodiflore** adj. (du lat. *nodus*, nœud, et *flos, floris*, fleur). Se dit des plantes qui ont les fleurs situées sur les nœuds des tiges et des rameaux.

**nodosité** [*zi-té*] n. f. (du lat. *nodus*, nœud). Etat de ce qui est noueux. Nœud, renflement : *avoir des nodosités aux doigts. Agric.* Nom donné à des excroissances produites sur les racines des plantes par un organisme microscopique, jouissant de la faculté de fixer l'azote atmosphérique.

— ENCYCL. *Agric.* Les racines des légumineuses portent presque toujours des renflements irréguliers qui constituent les nodosités ; ces nodosités sont remplies d'organismes microscopiques (*rhyzobium leguminosarum*), vivant en symbiose avec la plante : c'est-à-dire que les rhizobiums apportent à la plante l'azote atmosphérique, qu'elle transforme en substances azotées, et qu'en retour la légumineuse fournit au microbe les substances hydrocarbonées qui lui sont utiles. D'autre part, si l'on abandonne les légumineuses dans le sol, elles subissent les phases successives de la nitrification et enrichissent la terre de l'azote puisé dans l'atmosphère ; cette propriété, précieuse pour l'agriculture, a fait donner aux légumineuses le nom de *plantes améliorantes.* On les cultive, en effet, comme *engrais vert* pour fournir au sol une nouvelle provision d'azote, quand une récolte de blé, de betterave, etc., l'en a épuisé. V. NITRIFICATION.

— *Pathol.* On donne le nom de *nodosités* aux productions pathologiques accidentelles, dures, arrondies et circonscrites, qu'on observe dans les tumeurs gommeuses ou ganglionnaires, le long des tendons, et à la suite des furoncles, des anthrax et des abcès. Les *nodosités d'Heberden* occupent la base des phalangettes ; celles *de Bouchard* occupent les articulations des phalanges ; elles semblent liées à des troubles nutritifs.

**nodulaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *nodulus*, nœud). Qui est chargé de nœuds. Qui appartient aux nœuds.

**nodule** n. m. (lat. *nodulus*). Petit nœud ; nouet. Concrétion de nature variable (généralement phosphatée) qu'on rencontre dans certains terrains. *Pathol.* Petite nodosité.

**noduleux, euse** [*leu, eu-ze*] adj. Qui a beaucoup de petits nœuds : *tige noduleuse.*

**nodus** [*duss*] n. m. (m. lat. signif. *nœud*). Concrétion, tumeur en forme de nœud.

**Nodzu** (Mitchitsura, comte), général japonais, né en 1841, m. à Tokio en 1908. Il fit la campagne de Chine (1894), et commanda un corps d'armée pendant la guerre russo-japonaise (1904).

**Noé** (en hébreu *Noah*), patriarche hébreu, dont l'histoire remplit quatre chapitres de la Genèse. Lorsque Dieu résolut de faire périr le genre humain dans les eaux du déluge, Noé, « homme juste et parfait au milieu des hommes de son temps, trouva grâce devant le Seigneur ». Il construisit, par ordre de Dieu, l'arche qui devait le préserver du déluge avec sa famille, et fut la souche des nouvelles races humaines. (V. DÉLUGE.) Ayant planté des vignes, il but du vin, dont la force inconnue le surprit. Etendu dans le désordre de l'ivresse, il fut recouvert avec respect par ses fils Sem et Japhet, tandis que son autre fils, Cham, osait tourner en dérision la nudité de son père. A son réveil, instruit de ce qui s'était passé, Noé bénit Sem et Japhet avec toute leur race, et prononça sur Chanaan, fils de Cham, une redoutable malédiction. (*Bible.*)

*Iconogr.* Parmi les œuvres reproduisant des épisodes de l'histoire du cycle de Noé, nous citerons : les sujets peints par Michel-Ange, à la chapelle Sixtine (Vatican) ; les scènes peintes par Raphaël (Loges du Vatican) ; les tableaux de Jacques et Léandre Bassan, de Snyders, de Poussin, etc.

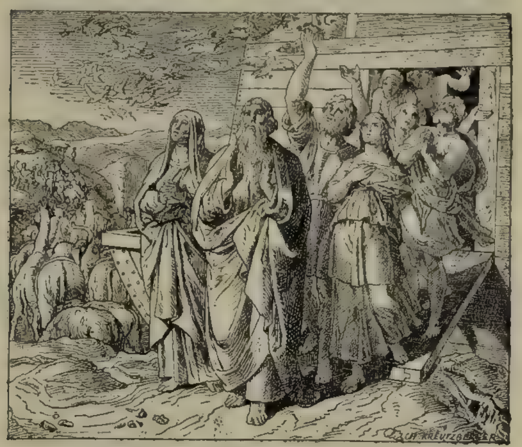
Noé à la sortie de l'arche (gravure de Schnorr, Bible populaire).

**Noé-Blanche (La)**, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 39 kil. de Redon ; 1.210 h.

**Noël** n. m. (du lat. *natalis*, natal). Fête de la naissance du Christ : *la fête de Noël* (ou *la Noël*) *est fixée au 25 décembre.* Epoque où l'on célèbre cette fête : *partir, revenir à Noël.* Cri que poussait autrefois le peuple, à l'occasion de tout heureux événement politique. Cantique en l'honneur de cette fête (en ce sens prend une minuscule : *Adam a écrit un beau noël. Arbre de Noël*, petit arbuste vert, auquel on attache des friandises, des jouets, etc., et qui joue un grand rôle dans les fêtes de Noël. PROV. : **Quand Noël a son pignon, Pâques a son tison ;** ou **Quand à Noël on voit les moucherons, à Pâques on voit les glaçons,** quand l'hiver est tardif, qu'il fait assez doux à Noël, le printemps est froid.

— ENCYCL. Dès le commencement du christianisme, l'anniversaire de la naissance de Jésus-Christ fut célébré par une fête spéciale. La date du 25 décembre fut fixée par le pape Jules Ier (IVe s.). Dès le VIe siècle, il fut permis aux prêtres de célébrer trois messes dans cette fête ; la première est dite « de la nuit; la seconde « de l'aurore », la troisième « du jour ». Comme le célébrant doit rester à jeun, il ne prend les ablutions qu'à la fin de la troisième messe. Durant le moyen âge, où la foule vivait de la vie de l'Église, la fête de Noël était la première et la plus grande des réjouissances populaires. Outre les épisodes de la crèche dans les églises, trois coutumes du temps passé demeurent encore aujourd'hui : la messe de minuit, l'arbre de Noël, aimable réjouissance enfantine, enfin le réveillon, qui rappelle l'entrain et même parfois les excès de la gaieté de nos pères.

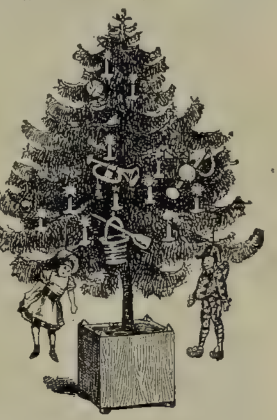
Arbre de Noël.

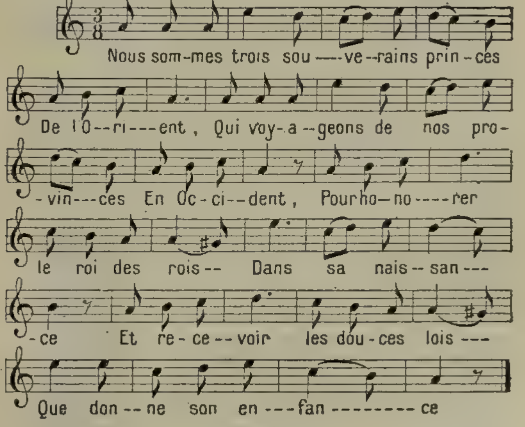
Andno con moto
Nous som-mes trois sou-ve-rains prin-ces
De l'O-ri-ent, Qui voy-a-geons de nos pro-
-vin-ces En Oc-ci-dent, Pour ho-no-rer
le roi des rois Dans sa nais-san-
-ce Et re-ce-voir les dou-ces lois
Que don-ne son en-fan-ce
Noël.

— *Mus.* Les noëls ont été adaptés, à toutes les époques de notre ère, aux airs familiers à la foule. Cet usage a persévéré : on a vu au XIXe siècle beaucoup de cantiques écrits sur des mélodies d'origine profane. Beaucoup de noëls sont restés populaires. Citons les *Noëls bourguignons*, en patois bourguignon, par La Monnoye, chefs-d'œuvre de naïveté malicieuse (1700) ; citons aussi le fameux *Noël* d'Adolphe Adam.

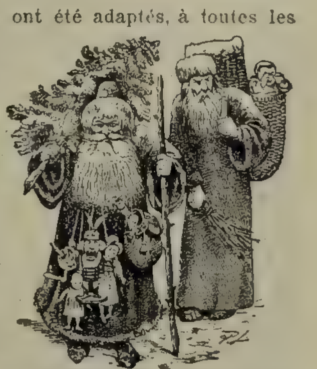
Le père Noël et le père Fouettard.

**Noël** (*Bonhomme*), personnage céleste qui, dans les croyances enfantines, est chargé de distribuer des jouets, des friandises, etc., aux enfants sages, pendant la nuit de Noël. Le *père Fouettard* l'accompagne et laisse une poignée de verges pour ceux qui n'ont pas été sages.

**Noël** (*Petit*), enfant Jésus jouant un rôle analogue à celui de Bonhomme Noël. *Par ext.* n. m. Cadeau : *recevoir son petit Noël.*

**Noël** (Jean-François-Michel), lexicographe français, né à Saint-Germain-en-Laye, m. à Paris (1755-1841). Il est surtout connu par sa *Grammaire française*, faite en collaboration avec Chapsal.

**Noël** (Edme-Antony-Paul), dit **Tony-Noël**, sculpteur français, né et m. à Paris (1848-1909), auteur des *Gladiateurs*, du *fronton du Grand-Palais.*

**noème** n. m. (du gr. *noêma*, conception). *Philos.* Idée en général. *Rhétor. anc.* Figure consistant à faire entendre une chose, quand on en dit une autre.

**Noémi,** femme israëlite qui, au temps des Juges, habitait Bethléem. La famine l'obligea à se retirer dans le pays de Moab, où elle devint veuve et perdit ses deux fils. Lorsqu'elle se résolut à retourner en Palestine, une de ses deux belles-filles, nommée Ruth, consentit à l'accompagner. Cette dernière épousa ensuite le riche Booz, parent de Noémi. (*Bible*). V. RUTH.

**noergie** [*èr-jî*] n. f. (du gr. *noos*, intelligence, et *ergon*, ouvrage). *Philos*, Intelligence, activité intellectuelle.

**Noët,** hérésiarque, né à Smyrne vers 140, m. en Asie Mineure vers 200, fondateur de la secte des *noétiens*, qui n'admettaient pas la pluralité des personnes en Dieu.

**noétiens** [*si-in*] n. m. pl. Partisans de Noët.

**nœud** [*neu*] n. m. (lat. *nodus*). Enlacement serré fait avec ruban, fil, corde, etc. : *faire un nœud.* Ornement en forme de nœud : *nœud de ruban.* Article ou jointure des doigts. Repli du corps d'un serpent : *couleuvre qui déroule ses nœuds.* Chacune des vertèbres qui forment la queue d'un animal. Partie dure d'un arbre : *les nœuds du sapin.* Point de la tige où s'insère une feuille ou un groupe de feuilles. Point où deux chaînes de montagnes se croisent. *Nœud de chemins de fer*, station importante où se croisent plusieurs lignes. *Fig.* Attachement, lien moral : *les nœuds de l'amitié.* Point où gît la difficulté à résoudre : *voici le nœud de la question.* Complication sur laquelle repose l'intrigue d'une pièce ou d'un poème. *Géom.* Point où une courbe revient sur elle-même et se coupe en formant une espèce de boucle. *Physiq.* Point fixe où une corde vibrante se divise en parties produisant un son qui se trouve harmoniquement en rapport avec celui de la corde entière. *Anat.* Partie du larynx qui fait saillie à l'extérieur : *le nœud de la gorge.* Article ou jointure des doigts. *Nœud vital*, centre qui gouverne tous les mouvements respiratoires et dont la simple division les anéantit tous. *Mar.* Se dit des nœuds de la ligne de loch, placés à 15 m. 43 les uns des autres : *le nœud marin est la longueur correspondant à la 120e partie d'un mille. Filer* n *nœuds*, expression employée pour exprimer que le bâtiment parcourt *n* nœuds en une demie-minute et, par suite, *n* milles en une heure (15 m. 43 étant la 120e partie d'un mille, un navire fait autant de milles à l'heure qu'il file de nœuds à la demi-minute.) *Fig.* et *fam. Filer son nœud*, s'en aller, partir, mourir. Pl. *Astr.* Points opposés, où l'écliptique est coupée par l'orbite d'un corps céleste : *les nœuds de la lune. Nœud gordien*, v. GORDIOS.

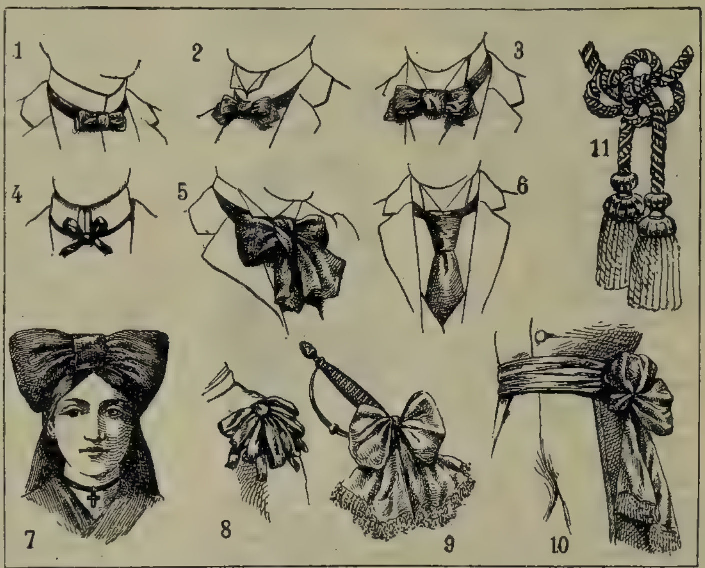

NŒUDS DE CRAVATE : 1, 2. Droits tout faits. — 3. Droits faits à la main. — 4. Papillon. — 5. La Vallière. — 6. Régate. — 7. Nœud alsacien (coiffure). — 8. D'épaule (XVIIe s.). — 9. D'épée (XVIIIe s.). — 10. D'écharpe. — 11. De cordelière.

**nœud-de-vache** n. m. *Mar.* Syn. de AJUT.

**Nœux-les-Mines,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 6 kil. de Béthune, sur la Loisne ; 8.280 h. Ch. de f. N. Commune durement éprouvée par la guerre.

**Nofrit,** reine d'Egypte, femme d'Ousirtasen II, de la XIIe dynastie. Elle avait consacré dans le grand temple de Tanis la statue ci-contre, qui est en granit noir et porte la double perruque de la déesse Hâthor.

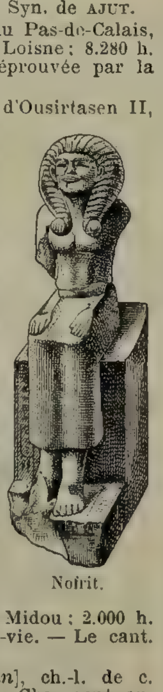
Nofrit.

**nogaïque** adj. et n. Se dit d'un idiome qui appartient au groupe turc des langues ouralo-altaïques.

**Nogais,** population d'origine tatare, auj. tributaire de la Russie, et qui, au XIIIe siècle, avait fondé un empire sur les bords de la mer Noire.

**Nogaret** [*rè*] (Guillaume **de**), célèbre légiste et chancelier de France sous Philippe le Bel, né vers le milieu du XIIIe siècle, d'une famille toulousaine, m. en 1313. Il continua la politique de Pierre Flotte, fut chargé d'arrêter le pape Boniface VIII à Anagni, mais ne se livra pas à des actes de brutalité, comme l'ont prétendu certains chroniqueurs. Ses écrits politiques ont une importance capitale.

**Nogaro,** ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 45 kil. de Condom, près du Midou ; 2.000 h. (*Nogaraliens*). Ch. de f. M. Eaux-de-vie. — Le cant. a 25 cant., et 12.240 h.

**Nogent-en-Bassigny** [*jan*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 16 kil. de Chaumont, au-dessus de la Treire ; 3.490 h. (*Nogentais*). Ch. de f. Coutellerie. Forges. — Le cant. a 20 comm., et 10.680 h.

**Nogent-l'Artaud,** comm. de l'Aisne, arr. et à 15 kil. de Château-Thierry, sur la Marne ; 1.590 h. Ch. de f. E. Carrières. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Nogent-le-Roi,** ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 17 kil. de Dreux, sur l'Eure ; 1.710 h. Ch. de f. Et. Carrières, fonderies, constructions mécaniques. — Le cant. a 21 comm., et 10.030 h.

**Nogent-le-Rotrou,** ch.-l. d'arr. (Eure-et-Loir), sur l'Huisne ; 8.280 h. (*Nogentais*). Ch. de f. Et ; à 53 kil. de Chartres. Beau château féodal avec donjon. Eglises Notre-Dame et Saint-Hilaire. Patrie de R. Belleau. — L'arr. a 4 cant., 54 comm., et 39.270 h. Le cant. a 10 comm., et 12.640 h.

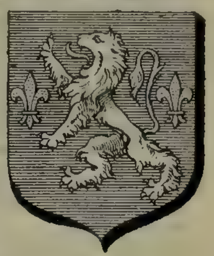
Armes de Nogent-le-Rotrou.

**Nogent-sur-Marne,** ch.-l. de c. (Seine), arr. et à 21 kil. de Sceaux ; 14.050 h. (*Nogentais*). Ch. de f. Et. Carrières, produits chimiques. — Le cant. a 4 comm., et 36.260 h.

**Nogent-sur-Oise,** comm. de l'Oise, arr. et à 13 kil. de Senlis, sur la Brèche ; 5.550 h. Carrières.

**Nogent-sur-Seine,** ch.-l. d'arr. (Aube), à 48 kil. de Troyes ; 3.980 h. (*Nogentais*). Ch. de f. E. Sucrerie. Eglise Saint-Laurent, de style gothique flamboyant. Patrie de Paul Dubois. — L'arr. a 4 cant., 60 comm., et 37.550 h. Le cant. a 16 comm., et 9.340 h.

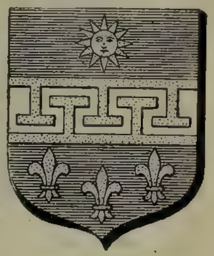
Armes de Nogent-sur-Seine.

**Nogent-sur-Vernisson,** comm., du Loiret arr. et à 17 kil. de Montargis ; 1.680 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Nogi** (Maresuke, comte), général japonais, né en 1849. Il fit la campagne de Chine (1894), prit d'assaut en 1895 Port-Arthur, qu'il fit encore capituler dix ans plus tard, dans la guerre russo-japonaise et prit une part importante à la victoire de Moukden. Après la mort de l'empereur Mutsu-Hito, il se suicida par hara-kiri, en même temps que sa femme, à Tokio, en 1912.

**noguet** [*ghè*] n. m. Grand panier d'osier très plat, à une seule anse, qui se porte très souvent sur la tête.

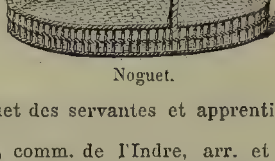
Noguet.

**noguette** [*ghè-te*] n. f. Sobriquet des servantes et apprenties lingères. (Vx.)

**Nohant-Vicq,** comm. de l'Indre, arr. et à 6 kil. de La Châtre, sur la rive droite de l'Indre ; 950 h. Ch. de f. Orl. Eglise (XIIe-XIIIe s.). Maison de George Sand, « la bonne dame de Nohant ».

**Nointel** (Charles-Marie-François OLIER, marquis D'ANGERVILLIERS ET **de**), diplomate français, né et m. à Paris (1635-1685). Il joua un rôle important comme ambassadeur à Constantinople. Il rapporta de ses voyages en Asie Mineure et en Grèce de précieux documents archéologiques.

**noir, e** adj. (lat. *niger*). Se dit de la couleur la plus obscure, et des objets qui ont cette couleur : *encre noire.* Qui est d'une couleur très foncée : *pain noir.* Sombre, obscur : *nuit noire.* Livide, meurtri : *noir de coups.* Sale, crasseux : *mains noires.* Qui appartient à la race des nègres : *un roi noir. Fig.* Triste, mélancolique : *humeur noire. Maladie noire*, mélancolie morbide. Atroce, odieux : *âme noire.* Malheureux, funeste : *une noire destinée.* Entaché dans sa réputation : *rendre quelqu'un bien noir. Beurre noir*, qu'on a laissé noircir dans la poêle pour certains mets. *Viandes noires*, de couleur foncée, comme celle du gibier en général (lièvre, bécasses, etc.). *Couleurs noires*, apparences sombres, défavorables : *peindre un homme, un fait sous des couleurs noires. Bête noire*, personne pour laquelle on a le plus d'aversion. *Froid noir*, froid qu'il fait par un temps sombre, froid excessif. *N'être pas si diable qu'on est noir*, n'être pas si méchant qu'on en a l'air. *Il fait noir*, il fait nuit ou sombre. *Gravure à la manière noire*, v. MEZZO-TINTO. N. m. Nègre : *les noirs de l'Afrique.* Personne très brune. Couleur noire : *d'un noir de jais.* Couleur très foncée : *robe d'un bleu noir.* Matière colorante noire : *barbouiller de noir.* Objet triste, événement malheureux : *la vie est tissée de blanc et de noir. Voir en noir*, sous un aspect sombre, désavantageux. *Noir animal*, poudre noire obtenue par la calcination des os : *le noir animal est prescrit en médecine contre l'empoisonnement par les champignons. Noir d'ivoire*, obtenu par la carbonisation des débris de l'ivoire. *Noir de fumée*, espèce de suie produite par des résines brûlées, et qui sert à divers usages dans les arts. *Noir d'aniline*, couleur artificielle servant surtout à teindre le coton en un beau noir. Etoffe noire, vêtement de deuil : *être en noir.* Meurtrissure : *être couvert de noirs.* Centre de la cible, marqué par un rond noir : *mettre dans le noir. Fig. Mettre dans le noir*, réussir du premier coup. Ombre d'un tableau, d'un dessin. *Tirer, pousser au noir*, se dit d'un tableau dont les ombres noircissent avec le temps. *Fig. Passer du blanc au noir*, d'une extrémité à l'autre. *Voir tout en noir*, sous un aspect sinistre. *Broyer du noir*, se livrer à des réflexions tristes. *Pop. Avoir le noir*, être triste. *Petit noir*, tasse de café noir. N. f. Boule noire indiquant, dans un examen, la note mal : *avoir deux rouges et une noire.* A certains jeux (roulette, etc.), la couleur noire : *jouer la noire.* Note de musique qui vaut la moitié d'une blanche ou le double d'une croche. Adv. En couleur noire : *peindre noir.* Sous un aspect triste, défavorable: *qui voit noir.* ANT. **Blanc, clair, gai.**

Noire.

— ENCYCL. *Techn. Noir animal ou charbon animal.* Obtenu par calcination d'os d'animaux dans des cornues cylindriques, le noir animal est broyé grossièrement, et employé dans les sucreries et raffineries comme clarifiant et décolorant.

*Noir de fumée.* L'appareil à fabriquer le noir de fumée se compose d'un foyer qui chauffe une chaudière contenant de la résine, de l'huile, etc. Les fumées qui s'élèvent de cette chaudière sont enflammées et dirigées avec les produits gazeux du foyer dans une grande chambre cylindrique, dont le plafond s'élève en cône ; la pointe en est percée d'un trou pour servir de cheminée. Les fumées se condensent en poussière de charbon extrêmement divisée sur les parois recouvertes de toile. Ces parois sont ensuite raclées par un cône métallique concentrique au plafond, et que l'on peut à volonté faire monter ou descendre, à l'aide d'une corde manœuvrée de l'extérieur.

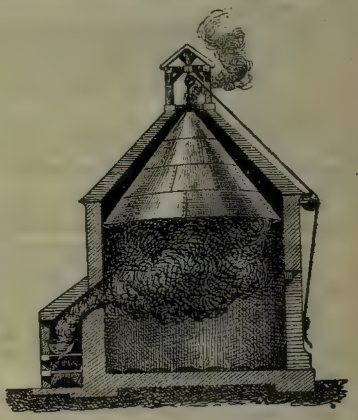
Fabrication du noir de fumée.

*Noir d'aniline.* La teinture du coton en noir d'aniline par formation directe du colorant sur la fibre est obtenue en oxydant un sel d'aniline en présence de sels métalliques ; on procède : 1° *en bain plein.* L'étoffe est continuellement agitée dans un bain formé d'une solution aqueuse de chlorhydrate d'aniline, additionnée de bichromate de potassium et d'acide sulfurique ; le noir formé est absorbé peu à peu par la fibre, dont la nuance, d'abord gris verdâtre, passe au noir vert, puis au noir ; on ajoute pour favoriser la transformation de l'aniline un sel de fer, de cuivre ou de vanadium ; on opère à froid ou, de préférence, à chaud ; 2° *noir d'oxydation :* la fibre est manœuvrée dans un bain formé de sel d'aniline, de chlorate de potassium et d'un des métaux précités ; elle en sort incolore ; elle est portée ensuite dans la chambre d'oxydation, où elle est soumise aux actions de l'air, de la vapeur d'eau et de la chaleur ; elle en sort nuancée au vert sombre, qu'un bain de bichromate transforme instantanément en noir.

Le noir d'aniline a la propriété d'être très solide à la lumière et aux agents atmosphériques, et d'être d'un prix de revient relativement peu élevé.

*Noir de platine.* Platine pulvérulent précipité par l'action d'un sel organique réducteur sur une solution de platine. A cet état très divisé, le métal est un catalyseur énergique ; il détermine à l'air l'oxydation de l'alcool.

**Noirs** (*les*). *Hist.* V. BLANCS ET NOIRS.

**noir** n. m. Nom donné à diverses maladies de végétaux, la plupart causées par des champignons microscopiques qui vivent et se développent à la surface des organes ou dans l'intérieur même de ceux-ci (charbon des céréales, ergot de seigle, fumagine de l'olivier, etc.)

**Noir** (PRINCE), fils d'Edouard III. V. EDOUARD.

**Noir** (Louis SALMON, dit *Louis*), romancier français, né à Pont-à-Mousson, m. à Bois-le-Roi (1837-1901) ; auteur de nombreux romans d'aventures : *le Coupeur de têtes, le Corsaire aux cheveux d'or, les Mystères de la Savane*, etc. — Son frère, YVAN SALMON, dit *Victor* **Noir,** journaliste français, né à Attigny (Vosges), fut tué à Paris d'un coup de pistolet par Pierre Bonaparte (1848-1870). Ses funérailles donnèrent lieu à une grande manifestation populaire contre l'Empire.

**Noiraigue,** comm. de Suisse (cant. de Neuchâtel), sur la rive g. de l'Areuse et à l'entrée des belles gorges que forme cette rivière ; 960 h. Fabrique de ciment, fabriques de boîtiers et ressorts de montres.

**noirâtre** adj. Qui tire sur le noir : *teint noirâtre ; couleur noirâtre.*

**noiraud** [*rô*], **e** adj. et n. Qui a les cheveux noirs et le teint brun.

**noirceur** n. f. Etat de ce qui est noir : *la noirceur de l'ébène.* Tache noire : *avoir des noirceurs au visage. Fig.* Perfidie, méchanceté : *noirceur de l'âme.* Action ou parole perfide, méchante : *dire des noirceurs de quelqu'un.* Humeur sombre, mélancolie. ANT. **Blancheur.**

**noircir** v. a. Rendre noir. *Noircir du papier*, écrire. Rendre sombre, mélancolique : *lecture qui noircit l'esprit.* Diffamer : *noircir la réputation.* V. n. et **Se noircir** v. pr. Devenir noir : *le bois noircit au feu ; le temps se noircit.* ANT. **Blanchir, éclairer, égayer, disculper.**

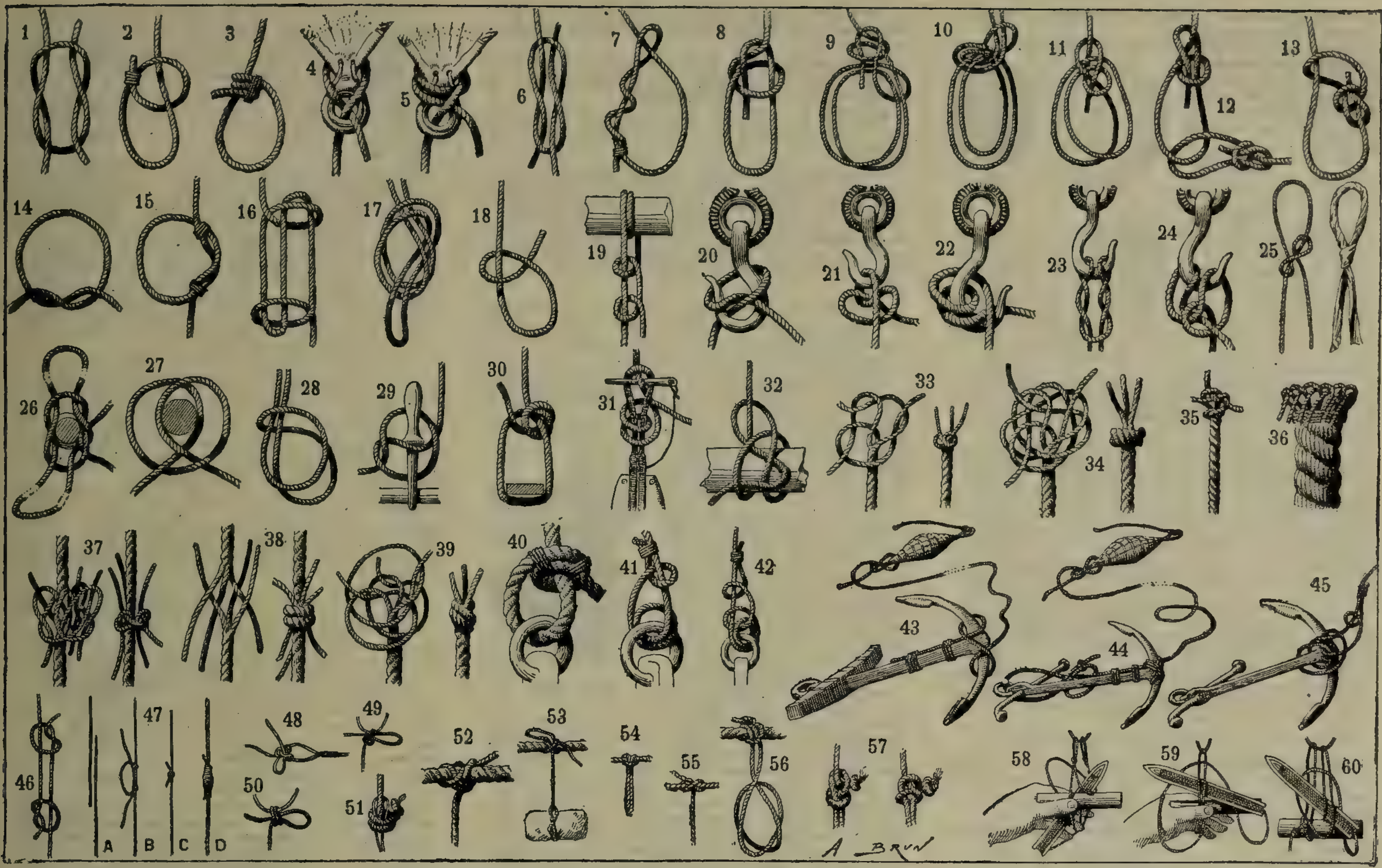

Nœuds : 1. Plat. — 2. De bouline simple. — 3. De bouline double. — 4. D'écoute simple. — 5. D'écoute double. — 6. De vache ou d'ajut. — 7. D'anguille ou de bois. — 8. De chaise simple. — 9 et 10. De chaise double. — 11. De chaise de calfat. — 12. D'agui. — 13. Laguis. — 14. Demi-nœud. — 15. Demi-nœud bridé. — 16. De jambe de chien. — 17. A plein poing ou de bec d'oiseau. — 18. Demi-clef. — 19. Tour mort avec demi-clefs. — 20. De griffe. — 21. De griffe double. — 22. De croc de palan. — 23. Gueule de raie. — 24. Gueule de loup. — 25. De cravate. — 26. De capelage. — 27. Demi-clef à capeler. — 28. Demi-clefs renversées. — 29. D'étrésillon. — 30. De drisse ou de batelier. — 31. De drisse anglaise. — 32. De drisse de bonnette. — 33. Cul de porc simple. — 34. Cul de porc double. — 35. Tête de more. — 36. Tête d'alouette. — 37. De hauban simple. — 38. De hauban double. — 39. De ride. — 40. D'étalingure de câble. — 41. D'étalingure de grelin. — 42. D'étalingure de câblot ou nœud de grappin. — 43. D'orin. — 44. D'orin de petite ancre. — 45. D'empennelage. — 46. De pêcheur. — 47. De pêcheur (A, position des brins à réunir ; B, nœud libre ; C, nœud serré ; D, nœud sur crin). — 48. Demi-clefs sur empile métallique. — 49 et 50. Clef pour fixer la ligne sur l'empile à boucle en crin de Florence. — 51. Attache d'une empile métallique à l'extrémité d'une ligne fixe. — 52. D'empile sur une bauffe. — 53. Croisé d'attache et de câblière. — 54. De l'empile à boucle — 55. Croisé d'empile sur la bauffe. — 56. Croisé d'artificier pour les câblières. — 57. Du pêcheur pour attacher une boucle d'empile à l'extrémité d'une ligne fixe. — 58. Sur le petit doigt. — 59. Sur le pouce. — 60. Sur le pouce (2ᵉ temps).

**noircissement** [*si-se-man*] n. m. Action de noircir.

**noircisseur** [*si-seur*] n. m. Ouvrier peintre en carrosses, ou teinturier qui achève les noirs. *Fam. Noircisseur de papier*, écrivassier, auteur plus fécond qu'estimable.

**noircissure** [*si-su-re*] n. f. Tache de noir.

**Noire** (MER), ancien *Pont-Euxin*, mer intérieure formée par la Méditerranée. Elle baigne la Turquie d'Europe, la Grèce, la Bulgarie, la Roumanie, l'Ukraine, la Russie, la Géorgie, l'Arménie et la Turquie d'Asie. C'est par la violence de ses vents et l'assombrissement habituel de son ciel (d'où, sans doute son nom), une des mers les plus inhospitalières qui sioent.

**Noire** (MONTAGNE), chaîne qui fait partie des Cévennes ; elle s'élève sur les dép. du Tarn et de l'Aude. Son point culminant, le *pic de Nore*, a 1.210 mètres. Grandes forêts. Climat pluvieux.

**noirement** [*man*] adv. D'une manière noire, perfide.

**Noires** (MONTAGNES), petit massif de collines granitiques de la Bretagne, dominant la dépression où coule l'Aulne, entre l'Ellé et la baie de Douarnenez. Altitude maximum : 321 mètres.

**Noirétable**, ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 44 kil. de Montbrison, non loin de l'Auzou ; 2.160 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 12 comm., et 8.190 h.

**noirien** n. m. *Vitic.* Syn. de PINEAU.

**Noirmoutier** [*ti-é*], île de l'océan Atlantique qui forme un canton du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne ; 8.000 h. (*Noirmoutrins*). V. pr. *Noirmoutier*. L'île fut prise par les Normands en 830, par Charette en 1793, par les soldats de la République en 1795. (V. VENDÉE.) Cette île, longue de 19 kil. et large de 7, est séparée du continent par le goulet de Fromentin, large de 700 à 800 mètres, guéable par la chaussée du Gua.

**Noirmoutier** [*ti-é*], ch.-l. de c. de la Vendée. dans l'île du même nom, arr. et à 80 kil. des Sables d'Olonne ; 6.640 h. (*Noirmoutrins*). Bains de mer. Huitres, sel, varech, soude. — Le cant. comprend 2 comm., et a 8.390 h.

**noir-museau** n. m. Maladie cutanée de la tête du mouton.

— ENCYCL. Le noir-museau, appelé encore *bouquet* et *feu sacré*, est caractérisé par une éruption vésiculeuse qui se développe sur la partie de la tête dépourvue de laine ; à cette éruption succèdent des croûtes très adhérentes, qui provoquent un prurit intense, auquel l'animal ne résiste pas : il se frotte en effet la tête à tous les corps durs qu'il trouve à la portée. Cette affection, très contagieuse, a pour cause un sarcopte, très peu différent de celui qui occasionne la gale de l'homme. On guérit les animaux qui en sont atteints par des frictions à la pommade d'Helmerich, suivies de lavages à la lessive tiède ; mais, pour éviter les récidives, il est important de faire subir à la bergerie une désinfection complète.

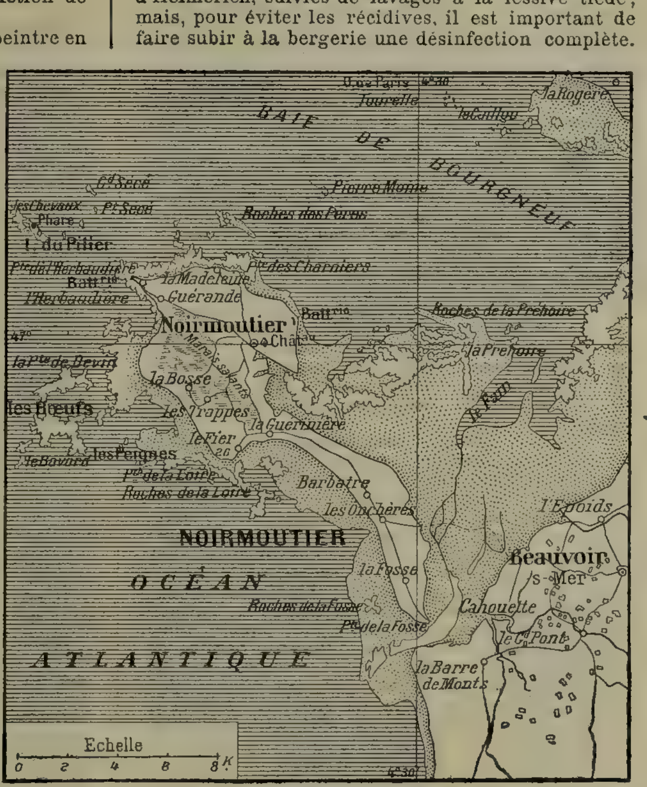

Noirmoutier.

**noir-ployant** n. m. Taches du fer, qui indiquent sa ductilité.

**noise** [*noi-ze*] n. f. (du lat. *nausea*, nausée, ou *noxia*, dommage). Dispute, querelle peu importante. (Ne s'emploie guère que dans l'expression : *chercher noise.*)

**noiseraie** [*ze-rè*] n. f. (de *noix*). Terrain planté de noyers.

**noisetier** [*ze-ti-é*] n. m. Genre de cupulifères, des régions tempérées. (On dit aussi COUDRE OU COUDRIER.)

— ENCYCL. Les noisetiers (*corylus*) sont des arbrisseaux de l'hémisphère boréal. Une seule espèce est indigène en France, le noisetier commun (*corylus avellana*), abondant partout dans les haies et les taillis. Ses fleurs mâles sont des chatons, ses fleurs femelles de petits capitules roses. Les fruits, connus sous le nom de *noisettes* ou *avelines*, ont été améliorés grandement par la culture. En Italie, notamment dans la province d'Avellino (qui a donné son nom à l'aveline), et en France, dans la région méridionale, de grands espaces sont réservés à la culture du noisetier.

**noisette** [*zè-te*] n. f. (dimin. de *noix*). Fruit du noisetier. *Couleur noisette*, d'un gris roussâtre. *Donner des noisettes à ceux qui n'ont plus de dents*, donner à quelqu'un des choses dont il ne peut plus se servir. *Aller cueillir la noisette*, se dit de deux amoureux qui s'enfoncent dans les bois.

— ENCYCL. La noisette est une nucule entourée d'un involucre, et renfermant une graine à deux cotylédons, nutritive et d'un goût fin et agréable, surtout quand elle est fraîche ; on en tire de l'huile.

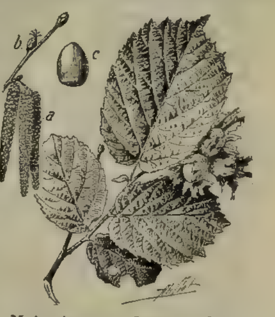

Noisetier : *a*, fleurs mâles ; *b*, fleur femelle ; *c*, fruit.

**noisetterie** [*zè-te-ri*] n. f. (de *noisette*). Terrain planté de noisetiers.

**Noisiel,** comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 29 kil. de Meaux, près de la Marne ; 1.250 h. Ch. de f. E. Chocolaterie.

**noisille** [*zi*, *ll* mll., *e*] n. f. Nom sous lequel on désigne parfois la noisette.

**Noisseville,** comm. de la Moselle, arr. et à 8 kilom. de Metz ; 219 h. Combats entre les Français et les Prussiens les 31 août et 1ᵉʳ septembre 1870. Au cours de l'action, le village fut pris et perdu 4 fois par les Français. Ces combats portent aussi le nom de Servigny.

**Noisy-le-Grand,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 43 kil. de Pontoise ; 2.110 h.

**Noisy-le-Sec** [*sèk*], ch.-l. de c. de la Seine, arr. et à 12 kil. de Saint-Denis ; 13.650 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 9 comm., et 59.930 h.

**noix** [*noi*] n. f. (lat. *nux*). Fruit du noyer : *fraîches, les noix ont une chair délicate ; sèches, elles fournissent une huile comestible. Noix verte*, noix dont la coque, non encore ligneuse, ne se sépare pas du brou. *Noix écalée*, noix dont la coque ligneuse est séparée du brou. *Noix confite*, noix cuite dans du sucre. *Noix* se dit aussi d'autres fruits : *noix de coco* (du cocotier), *noix muscade* (du muscadier), *noix vomique*, graine du vomiquier (v. part. encycl.). *Noix de galle*, v. GALLE. *Noix de veau*, petite glande qui se trouve dans une épaule de veau. *Gîte à la noix*, creux qui contient la noix, chez le bœuf. V. NOYER. *Mar.* Tête du cabestan qui reçoit les leviers. Renfort des mâts de hune ou de perroquet pour servir d'appui au-dessous du capelage et maintenir les barres. *Techn.* Rainure à fond arrondi en demi-cercle, destinée à soutenir une languette. Axe de la roue du potier. Petite poulie où passe l'axe d'un dévidoir ou d'un fuseau. Roue dentelée ou cannelée de petites dimensions, dans un moulin à poudre, à café, etc. *Arg. A la noix* (s.-ent. *de coco*), de mauvaise façon.

— ENCYCL. *Bot.* et *écon. rur.* La noix est un drupe, dont le péricarpe (*brou*), amer et astringent, renferme du tanin. L'endocarpe, mince, dur, à surface ridée, se compose de deux valves (coquilles), unies par une suture longitudinale, et renferme une graine divisée en quatre compartiments ou loges cloisonnées par une membrane mince et résistante ; l'embryon présente deux cotylédons.

Avant leur complète maturité, les noix se consomment en *cerneaux ;* on fend leur coquille en deux, et l'on sort la jeune amande en la cernant avec une pointe de couteau.

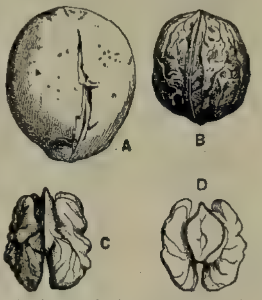

Noix : *a*, fruit entier ; *b*, noix écalée ; *c*, graine ; *d*, graine coupée verticalement.

Lorsque l'endocarpe n'est pas encore lignifié, on fait avec les jeunes noix des confitures et une liqueur stomachique, dite *brou de noix ;* on les confit aussi à l'eau-de-vie ou au sucre.

Les noix sèches, pelées et cuites dans du caramel, constituent le *nougat ;* mais leur principale utilité réside dans la fabrication de l'huile. L'huile vierge est comestible ; les produits obtenus en seconde expression servent surtout à fabriquer des savons ; on les utilise aussi en peinture et pour l'éclairage.

— *Méd.* La noix vomique, semence d'une logoniacée (*strychnos nux vomica*), est très employée en médecine d'une part comme excito-moteur de l'estomac et stimulant de l'appétit, de l'autre comme excitant du système nerveux dans les asthénies, les paralysies, l'incontinence d'urine, etc. Elle contient deux alcaloïdes très actifs, la strychnine et la brucine.

**Nokere,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 1.480 h. Filature, tissage.

**nola** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant de petits papillons grisâtres, qu'on trouve, en été, appliqués le long des vieux murs ou des troncs d'arbres couverts de lichens.

**Nola,** v. d'Italie (Campanie, prov. de Caserte) ; 12.000 h. Marcellus y vainquit Annibal (214 av. J.-C.). Auguste y mourut en 14. Patrie de Giordano Bruno. Commerce d'eaux-de-vie et de bois.

**nolage** ou **naulage** n. m. V. NOLIS.

**nolanacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *nolane*, et que certains botanistes réunissent aux convolvulacées ou aux solanées. S. une *nolanacée.*

**nolane** n. f. Genre de plantes herbacées, dont le port rappelle celui des liserons, et qui, originaires de l'Amérique du Sud, sont cultivées en Europe comme ornementales. (Leurs tiges portent des fleurs bleues auxquelles succèdent des drupes charnus).

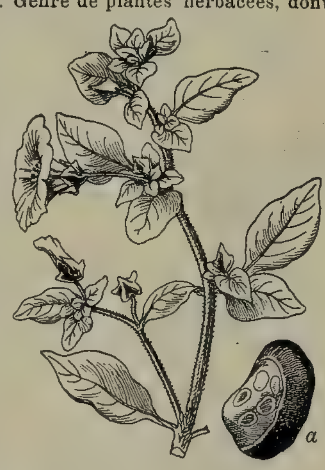

Nolane (blanche florifère) ; *a*, fruit.

**Nolasque** (saint Pierre), né en Languedoc, fondateur de l'ordre de la Merci (1182 ou 1189-1256). Fête le 31 janvier.

**Nolay** [*le*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 20 kil. de Beaune, sur la Cusanne ; 1.500 h. (*Nolaytois*). Ch. de f. P.-L.-M. Patrie de Lazare Carnot. Vins. — Le cant. a 18 comm., et 10.750 h.

**nolens volens,** expression latine qui signifie : *Ne voulant pas, voulant*, et qui équivaut à l'expression française : *bon gré, malgré.*

**Nolhac** (Pierre GIRAULD **de**), poète et historien français, né à Ambert en 1859. On lui doit d'excellentes études sur la Renaissance et l'humanisme (*Pétrarque et l'Humanisme*, etc.), sur le XVIIIe siècle (*Marie-Antoinette*, etc.). Il a réorganisé le palais de Versailles. Membre de l'Académie française en 1922.

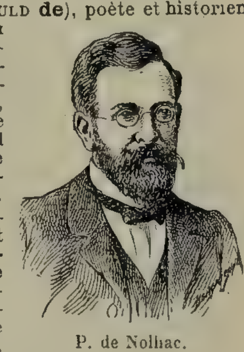
P. de Nolhac.

**Noli** (Antonio **da**), navigateur génois, également connu sous le nom d'**Antonietto Uso di Mare** (1419-1466). Entré au service du Portugal, il découvrit en 1455, en compagnie du Vénitien Cada-Mosto, les côtes occidentales d'Afrique depuis le cap Vert jusqu'au rio Grande.

**noli me tangere** [*mé, tan-jé-ré*] n. m. invar. (m. lat. signif. *ne me touchez pas*). Nom donné à la grande balsamine, dont les semences éclatent dès qu'on les touche. Nom donné autrefois à certains cancroïdes de la face, que les topiques ordinaires ne font qu'irriter. Adjectiv. : *la balsamine noli me tangere.*

**noli me tangere,** mots lat. signif. : *Ne me touchez pas.* Expression tirée de l'Evangile de saint Jean (XX, 17). Ce sont les paroles de Jésus lors de son apparition à la Madeleine. Se rappelle quand on parle d'une chose à laquelle une sorte de religion empêche de toucher.

**Nolin** (Jean-Baptiste), graveur français, né et m. à Paris (1657-1725) ; ses cartes de géographie furent très recherchées. Sa *Carte de France* en 6 feuilles obtint un grand succès.

**nolis** [*li*] n. m. Dans la Méditerranée, fret, louage d'un navire, d'une barque, pour le transport de personnes ou de machrandises. Prix du passage sur un navire. (V. FRET.) [On écrit aussi NAULIS et l'on dit, mais plus rarement, NOLAGE et NAULAGE.]

**nolisateur** [*za*] ou **noliseur** [*zeur*] n. m. *Mar.* Affréteur. (On écrit aussi NAULISATEUR.)

**nolisement** [*ze-man*] n. m. Action de noliser, affrètement : *nolisement d'un navire.* (On écrit aussi NAULISEMENT.)

**noliser** [*zé*] v. a. (ital. *noliggiare*). Fréter, affréter, louer un vaisseau, une barque : *noliser un steamer.* (On écrit aussi NAULISER.)

**nolition** [*si-on*] n. f. (du lat. *nolo*, je ne veux pas). Acte opposé à la *volition*, action de ne pas vouloir.

**Nollekens** (Joseph-François), peintre flamand, né à Anvers, m. à Londres (1706-1748) ; exécuta, dans le genre de Watteau et de Panini, un grand nombre de *Fêtes pastorales*, de *Bergeries*, etc., qui eurent une grande vogue. — Son fils, JOSHUA, sculpteur anglais, né et m. à Londres (1737-1823), auteur de *Cupidon* et *Psyché* et de nombreux bustes des contemporains.

**Nollet** (Dominique), peintre belge, né à Bruges, m. à Paris (1640-1736) ; il a produit de nombreux paysages et des tableaux de bataille remarquables par l'énergie et la correction du dessin.

**Nollet** [*no-lè*] (l'abbé Jean-Antoine), physicien français, né à Pimpré (Oise), m. à Paris (1700-1770). On lui doit la découverte de l'endosmose, et l'étude de nombreux phénomènes électriques.

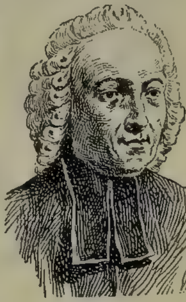
Abbé Nollet.

**nom** [*non*] n. m. (lat. *nomen*). Mot, dit aussi *substantif*, servant à désigner une personne, un animal ou une chose. *Nom commun*, nom qui convient à tous les êtres de la même espèce. *Nom propre*, nom particulier, qui est la propriété d'une personne, d'un animal ou d'une chose : *le nom propre prend toujours une majuscule. Nom collectif*, v. COLLECTIF. *Noms de baptême*, prénoms que les chrétiens reçoivent au moment de leur baptême. *Petit nom*, principal prénom d'une personne. *Nom de famille* ou *nom patronymique*, nom que portent tous les descendants d'un même homme. *Nom de guerre*, sobriquet que prenaient autrefois les soldats à leur entrée au service : *La Fleur, la Ramée, Fanfan sont des noms de guerre ;* et, *par ext.*, nom emprunté sous lequel une personne est généralement connue. *Fig. Nom de religion*, nom que prennent, dans certains ordres, les religieux et religieuses qui entrent au couvent. *Fig.* Gloire, renommée, illustration : *porter son nom en tous lieux ; hériter d'un grand nom.* Noblesse : *homme de nom. De nom*, par le nom seulement et non dans la réalité : *n'être catholique que de nom. Le nom et la chose*, termes par lesquels on oppose l'apparence à la réalité. *Nom de Dieu !* juron grossier que l'on écrit « N. de D... », et que l'on modifie souvent en remplaçant le mot *Dieu* par un autre : *nom d'une pipe, sacré nom d'un chien*, etc. *Appeler les choses par leur nom*, s'exprimer sans ménagement. *J'y réussirai ou j'y perdrai mon nom*, j'aurai recours à tous les moyens possibles pour réussir dans cette affaire. *N'avoir pas de nom*, se dit d'une chose si excessive, si exorbitante, qu'il n'y a pas de mot pour la qualifier : *l'audace des malfaiteurs actuels n'a pas de nom.* Loc. prép. : *Au nom de*, de la part, par les ordres de : *agir au nom de quelqu'un ;* en considération de : *au nom de ce que vous avez de plus cher. Sous le nom de*, en prenant le nom de. *Avoir nom*, se nommer. *Nom du Père*, signe de la croix. ALLUS. HIST. V. VERTU.

— Encycl. *Gram.* Des noms propres employés au pluriel n'en prennent pas la marque, s'ils désignent les personnes que l'on cite : *les deux Corneille sont nés à Rouen.* Désignant un ouvrage, ils ne prennent pas non plus la marque du pluriel : *j'ai acheté deux Larousse.* Ils varient quand ils désignent des personnes semblables à celles dont on cite le nom : *les Corneilles, les Racines, les Molières sont rares.* Ils varient aussi quand ils désignent les grandes familles : *les Bourbons, les Condés, les Bonapartes*, et quand on emploie le nom des auteurs pour désigner des œuvres d'art : *musée qui possède des Titiens, des Raphaëls.* Les noms propres de peuples, de pays, prennent la marque du pluriel : *les deux Amériques.*

— *Hist.* A Athènes, tout citoyen était désigné par un nom individuel, qu'il recevait de ses parents le dixième jour après sa naissance, suivi du nom de son père et du dème où il était inscrit. Ainsi : *Démosthène, fils de Démosthène, de Péanée.* A Rome, le nom d'un citoyen se composait légalement de trois parties : 1o le *prænomen*, individuel ; 2o le *nomen*, qui désignait la *gens* dont le citoyen faisait partie ; 3o le *cognomen*, qui indiquait la branche de la *gens.* Quelquefois un *agnomen* (surnom) rappelait quelque particularité individuelle. Ainsi, *Publius* (præn.), *Cornelius* (nomen), *Scipio* (cognom.), *Africanus* (agnomen), était le nom de Scipion l'Africain. Au moyen âge, les vilains, non-nobles, portaient le nom de baptême, auquel ils ajoutaient soit le nom de leur ville ou bourg natal, soit le nom de leur profession, soit un nom tiré de quelque défaut ou particularité physique : Liégeois, Picard, Du bois, Du moulin, Des champs, Charpentier, le Fèvre (artisan), le Borgne, le Gros. Ce nom, qui tendait à devenir un nom de famille, fut définitivement fixé par l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539), d'après laquelle les registres paroissiaux notèrent obligatoirement, avec leur nom de baptême et ceux de leurs père et mère, tous les nouveau-nés. On porta dès lors deux noms, le prénom ou nom de baptême, et le nom patronymique ou nom de famille (nom du père).

— *Dr.* Dans la désignation de l'identité des personnes, on admet plusieurs sortes de *noms* : 1o le *nom de famille* ou *patronymique*, désignant chaque famille dans la société ; 2o le *prénom* ou *nom de baptême*, servant à distinguer les membres d'une famille ; 3o les *noms de terre* ou les *titres de noblesse*, qui sont des noms honorifiques. V. TITRE *nobiliaire.*

En principe, nul ne peut porter d'autres nom et prénom que ceux mentionnés dans son acte de naissance. Lorsqu'une personne désire reprendre un nom auquel elle croit avoir droit, ou faire rectifier une inexactitude de son nom, elle doit soumettre sa demande aux tribunaux civils ; mais, si elle veut changer de nom, ou ajouter à son nom patronymique un autre nom, elle doit se conformer à une procédure spéciale. C'est au ministre de la justice qu'est adressée la demande ; s'il y a lieu, le changement ou l'addition de nom est autorisé par un décret en conseil d'Etat ; mais la décision ne peut recevoir son exécution qu'un an après son inscription au *Bulletin des lois* (droit de sceau : 600 francs), et au cours de ladite année tout intéressé est admis à former opposition au décret, qui, le cas échéant, est rapporté.

Est passible d'une amende de 500 francs à 10.000 francs quiconque, sans droit et en vue de s'attribuer une distinction honorifique, a publiquement changé, altéré ou modifié le nom que lui assignent les actes de l'état civil. (Code pén., art. 259.)

Les noms en usage dans les différents calendriers, et ceux des personnages connus de l'histoire ancienne peuvent seuls être reçus, comme prénoms, sur les registres de l'état civil destinés à constater la naissance des enfants ; il est interdit aux officiers publics d'en admettre aucun autre dans leurs actes. (Loi du 11 germinal an XI, art. 1er.)

Aucun texte de loi ne donne, dans le mariage, aucun droit à l'un des époux sur le nom de l'autre : mais en fait, il est entré dans nos mœurs que le nom de famille de la femme mariée soit absorbé dans celui de son mari. L'usage par un époux du nom de famille de l'autre est formellement interdit après divorce prononcé, et peut, après séparation de corps, être interdit par les tribunaux.

**noma** n. f. (du gr. *nomê*, action de ronger). *Pathol.* Gangrène de la bouche, que l'on observe chez les enfants après des maladies infectieuses. (Le pronostic en est très grave ; le traitement consiste à cautériser le foyer gangreneux, et à administrer des toniques.)

**nomade** adj. et n. (du gr. *nomas, ados*, qui fait paître). Qui erre, qui n'a point d'habitation fixe. Se dit des animaux qui changent de climat avec les saisons.

— Encycl. Les peuples qui vivent soit de chasse, soit du produit de leurs troupeaux, sont forcément nomades. Ils se construisent des abris sommaires, qu'ils emportent ordinairement dans leur déplacements. On rencontre des nomades dans toutes les parties du monde. En Europe, ce sont les *Tziganes* ou *Bohémiens* et les *Nogaïs* ; en Asie, les *pasteurs* de la Sibérie, de l'Asie centrale, de l'Arabie, du Thibet, etc. ; en Afrique, les *Bédouins*, les *Touareg* et les peuplades du désert de Kalahari (*Boschimans, Hottentots*), etc. ; en Amérique, les *Peaux-Rouges*, certaines tribus du centre du Brésil, les *Patagons* ; en Océanie, les *Australiens.*

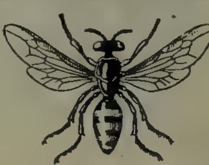
Nomade.

**nomade** n. f. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon, roux ou fauve varié de jaune et de cinabre, de la famille des apidés, et comprenant plus de cent vingt espèces répandues sur tout le globe : *la nomade ferruginée est commune en France sur les fleurs de labiées.*

**nomadiser** [*zé*] v. n. Vivre en nomade.

**nomadisme** [*dis-me*] n. m. Genre de vie nomade.

**Nomain,** comm. du Nord, arr. et à 20 kil. de Douai, sur l'Elnon ; 2.270 h. Ch. de f. N.

**no man's land** [*no-mann's-lann'd*], expression anglaise signifiant : *terre d'aucun homme*, territoire contesté, sans possesseur ; appliquée pendant la Grande Guerre aux terrains qui, rendus intenables par la mitraille, restaient inoccupés entre les tranchées de première ligne des deux adversaires. L'expression a été de même appliquée à des points battus par des artilleries adverses. La boucle décrite par la Meuse autour de la côte de Talon, au nord de Verdun, était *no man's land* sous les feux des batteries de la côte de l'Oie et des forts de Bois bourrus et de Vacherauville, etc.

**nomarchie** [*chi*] n. f. (de *nomarque*). Gouvernement d'un nome. Dignité de nomarque. Circonscription administrative, dans la Grèce contemporaine.

**nomarque** [*mar-ke*] n. m. (du gr. *nomos*, nome, et *arkhein*, commander). Nom que les Grecs donnaient au gouverneur d'un nome, dans l'ancienne Egypte. Fonctionnaire placé à la tête d'une nomarchie, dans la Grèce moderne.

**nombe** [*non-be*] n. m. (pour *lomble ;* du lat. *lumbulus*). Nom de deux muscles placés à l'intérieur des cuisses de certains animaux (cerf, vache, porc). Entrailles des bêtes à cornes.

**nombrable** [*non*] adj. Que l'on peut nombrer, compter : *quantité nombrable.*

**nombrant** [*non-bran*] adj. m. Usité seulement dans *nombre nombrant*, nombre abstrait.

**nombre** [*non-bre*] n. m. (lat. *numerus*). Rapport entre une quantité et une autre quantité prise comme terme de comparaison, et qu'on appelle unité : *des nombres égaux. Philos.* Idée de pluralité, abstraction faite de l'espèce d'unité. Collection de personnes ou de choses. Majorité : *le pouvoir du nombre l'emporte dans les démocraties. Le grand nombre, le plus grand nombre*, la majorité des hommes. *Nombre de, bon nombre de*, beaucoup, plusieurs : *nombre de courtisans ont l'œil faux.*

> Rien ne pèse tant qu'un secret :
> Le porter loin est difficile aux dames ;
> Et je sais même sur ce fait
> Bon nombre d'hommes qui sont femmes.
>
> La Fontaine.

*Nombre rond*, nombre auquel on réduit un compte pour le simplifier : *100 est un nombre rond relativement à 97. Sans nombre*, en grande quantité : *réclamations sans nombre. Dans le nombre*, sur la totalité. *Faire nombre*, figurer, compter sans utilité réelle. Compter, avoir son importance. *Littér. Nombre oratoire*, harmonie qui résulte d'un certain arrangement des mots dans la prose : *cette période a du nombre. Gramm.* Propriété qu'ont les mots de représenter, par certaines formes, l'idée d'unité ou de pluralité : *il y a deux nombres : le singulier et le pluriel. Arithm. Noms de nombres*, v. NUMÉRATION. *Nombre abstrait, concret*, v. ces mots. *Nombre entier*, qui contient une ou plusieurs fois l'unité, comme *un, deux, cinq*, etc. *Nombre fractionnaire*, qui contient des fractions de l'unité, comme *un demi, deux tiers, trois quarts*, etc. *Nombre déci-*

*mal*, nombre fractionnaire dont le dénominateur est 10 ou une puissance de 10. *Nombre complexe*, nombre composé d'un nombre entier et d'une ou de plusieurs de ses subdivisions tel que *2 heures 20 minutes 13 secondes*. *Nombre premier*, nombre entier qui n'est divisible que par lui-même et par l'unité, comme 3, 5, 7, 11, 13, etc. *Nombres premiers entre eux*, nombres qui n'ont point d'autres diviseurs communs que l'unité, tels que 18 et 35. *Nombre carré*, nombre résultant de la multiplication d'un nombre par lui-même, comme 4 ou 2 multiplié par 2 ; 9 ou 3 multiplié par 3. *Nombre cube* ou *cubique*, nombre résultant du produit d'un nombre multiplié deux fois par lui-même, comme 8 ou 2 × 2 × 2. *Nombre pair*, nombre exactement divisible par 2, comme 4, 8, 10, etc. *Nompre impair*, nombre qui n'est pas exactement divisible par deux, comme 7, 9, etc. *Nombres figurés*, série de nombres formés des sommes successives des deux premiers nombres naturels, des trois premiers nombres, des quatre premiers, etc. *Astr. Nombre d'or*, cycle lunaire de dix-neuf ans. *Nombre d'or d'une année déterminée*, rang de 1 à 19 qu'elle a occupé pendant la durée du cycle. V. CYCLE. *Nombre parfait*, tout nombre qui est égal à la somme de ses diviseurs, comme $6 = 3 + 2 + 1$. Loc. prép. : *Au nombre de*, parmi, au rang de. *Du nombre de*, de la catégorie de. Loc. adv. *En nombre*, en grand nombre ou en nombre voulu.

— Encycl. *Gramm.* La plupart des langues cultivées possèdent deux nombres : le *singulier* et le *pluriel*. Certaines d'entre elles (le sanscrit, le grec) y ajoutent le *duel*, désignant les objets qui vont par paire.

Les noms de nombres sont des espèces d'adjectifs de quantité. Les idiomes des peuples cultivés possèdent seuls une série complète de noms de nombres déterminés. On les divise en *cardinaux* (*un*, *deux*, *trois*, etc.) indiquant combien d'unités sont comprises dans un groupe, et en *ordinaux* (*premier*, *second*, etc.), qui indiquent l'ordre occupé par un objet dans une collection. Les systèmes numéraux des langues indo-européennes et sémitiques ont généralement *dix* pour base. L'ancien gaulois possédait le système vicésimal, dont il subsiste des traces dans *quatre-vingts*, *quinze-vingts*, etc.

— *Croyances* et *phil.* Dès l'antiquité, certains chiffres ont passé pour avoir un pouvoir mystérieux. Dans l'Inde, en Egypte, chez les Chaldéens et les Juifs, les Grecs et les Romains, le nombre *trois* était fort respecté. Le nombre *sept* a conservé un caractère sacré dans la tradition chrétienne. Au moyen âge et à la Renaissance, l'astrologie multiplia les chiffres cabalistiques. La superstition portant sur le nombre 13 n'a pas disparu.

Dans l'histoire de la philosophie, les pythagoriciens faisait une large place aux nombres dans leur métaphysique. Ils pensaient que les éléments des nombres étaient les éléments de tous les êtres. Platon imagina une théorie des nombres assez compliquée. A la Renaissance, G. Bruno et Nicolas de Cuss soutenaient que le monde est un mystère de nombres. La science moderne cherche l'intelligibilité dans les rapports mathématiques.

**Nombres** (*Livre des*), le quatrième du Pentateuque de Moïse, ainsi nommé parce qu'il commence par le *dénombrement* du peuple et des lévites. Il est la continuation du *Lévitique*.

**nombré** [*non*] adj. *Nombre nombré*, s'est dit pour NOMBRE CONCRET.

**nombrer** [*non-bré*] v. a. (lat. *numerare*). Compter, supputer.

**nombreusement** [*non-breu-ze-man*] adv. En grand nombre. (Peu us.)

**nombreux, euse** [*non-breû, eu-ze*] adj. Qui est en grand nombre, qui comprend un grand nombre d'éléments : *une nombreuse armée*. Harmonieux et cadencé : *période nombreuse*.

**nombril** [*non-bri*] n. m. (lat. *umbilicus*). Petite cicatrice du cordon ombilical au milieu du ventre. *Arg.* Midi. *Bot.* Cavité à l'extrémité des fruits opposée à la queue.

**nome** n. m. (du gr. *nomos*, loi). Sorte de poème qui se chantait en l'honneur d'Apollon, chez les anciens. Chant ou air des anciens Grecs, assujetti à une cadence : *nome éolien*, *béotien*.

**nome** n. m. (gr. *nomos*). Division administrative de l'ancienne Egypte. Dans la Grèce moderne, syn. de NOMARCHIE.

**nôme** n. m. (du gr. *nomos*, division). *Alg.* Se disait autrefois d'un terme joint à un autre par le signe + ou le signe —. (Vx mot qui se retrouve dans *monôme*, *binôme*, etc.)

**Nome,** v. des Etats unis d'Amérique (territoire d'Alaska), sur la côte méridionale de la presqu'île de Seward et la baie de Norton (mer de Bering) ; 2.250 h.

**nomékhân** ou **nomenkhan** n. m. Titre d'origine mongole, donné par les étrangers au vice-roi ou régent du Tibet.

**nomenclateur** [*man*] n. m. (lat. *nomenclator ;* de *nomen*, nom). Esclave romain qui accompagnait ceux qui briguaient les magistratures, afin de leur faire connaître le nom des citoyens qu'ils rencontraient, et qu'ils avaient intérêt de saluer. Celui qui s'occupe de la nomenclature d'une science, d'un art. Recueil des mots disposés en suivant une certaine classification.

**nomenclature** [*man*] n. f. (de *nomenclateur*). Collection des termes techniques d'une science ou d'un art : *la nomenclature chimique*. Ensemble des mots d'un dictionnaire. Recueil de mots, de noms propres. Art de classer les objets d'une science, et de leur attribuer des noms. Longue et ennuyeuse liste de mots. Catalogue.

— Encycl. *Chim.* La nomenclature chimique a pour but de nommer les corps. Dans l'ancienne chimie, outre les noms impropres donnés aux diverses substances (car ces noms reposaient souvent sur des ressemblances mal interprétées, ou des origines fausses), il fallait encore compter avec la multiplicité des noms attribués à une seule et même substance. Quelques savants avaient déjà fait plusieurs essais de nomenclature, lorsque parut en 1787 la *Méthode de nomenclature chimique proposée par MM. de Morveau, Lavoisier, Berthollet et de Fourcroy ;* ce fut la base de la nomenclature actuelle. Les corps simples sont désignés par des noms qui rappellent quelqu'une de leurs propriétés. Pour les composés binaires, on termine par la désinence *ure* le nom du corps électro-négatif de la combinaison et on le fait suivre du nom du corps électro-positif ; on dit ainsi : *chlorure de fer ;* si, pour un atome du corps électro-positif, le composé contient un, deux, trois, etc. atomes du corps électro-négatif, on fait précéder le nom du composé des préfixes *mono*, *bi*, *tri*, *tétra*, etc. Ainsi, on dit *bichlorure de mercure* $HgCl^{2}$), *trichlorure d'or* ($AuCl^{3}$), *tétrachlorure de carbone* ($CCl^{4}$). Lorsque le composé binaire est celui qui contient la plus forte proportion de l'élément négatif dans les différents composés susceptibles d'être formés par deux corps, on fait précéder le nom générique du composé du préfixe *per* ou *hyper ;* ainsi, on dit : *perchlorure de fer*. Cette règle de désignation des composés binaires n'est pas applicable aux hydracides, ni aux alliages, ni aux composés oxygénés.

On nomme les hydracides en faisant suivre le nom du corps simple de la désinence *hydrique ;* ainsi, on dit l'*acide chlorhydrique*. Les alliages n'ont pas de noms particuliers ; ceux qui comprennent du mercure se nomment *amalgames*. Les composés oxygénés binaires susceptibles de donner un acide en réagissant sur les éléments de l'eau se nomment *anhydrides*, et on fait suivre ce mot du nom de l'acide auquel il peut donner naissance ; ainsi on dit : *anhydride phosphorique* ($Ph^{2}O^{5}$). Si les composés oxygénés binaires ne donnent pas naissance à des acides, on les nomme *oxydes*, en indiquant le corps simple combiné à l'oxygène : *oxyde de cuivre*. On distingue les divers oxydes qu'un même corps peut donner avec l'oxygène en utilisant les préfixes *mono* ou *proto*, *bi*, *tri*, suivant que le composé, pour un atome du corps simple, renferme un, deux, trois atomes d'oxygène ; *sesqui*, s'il y a trois atomes d'oxygène pour deux du corps ; *sous*, si, pour un atome d'oxygène, il y a plusieurs atomes du corps simple. L'oxyde le plus oxygéné que puisse fournir un élément s'appelle souvent *peroxyde*.

Les *bases* ou *hydrates* métalliques qui résultent de l'action de l'eau sur un oxyde métallique s'appellent hydrates ; ainsi, l'on dit l'*hydrate de chaux* $Ca(OH)^{2}$ ; on nomme cependant *potasse* et *soude* les hydrates de potassium et de sodium. Pour les acides oxygénés, on les nomme en faisant suivre le nom du corps simple de la désinence *eux* ou *ique*, suivant qu'ils renferment moins ou plus d'oxygène : *acide sulfureux*, *acide sulfurique*, etc. Pour nommer un sel, on énonce d'abord l'acide dont il dérive en remplaçant la terminaison *ique* de l'acide par *ate*, ou *eux* par *ite ;* ainsi l'acide sulfurique et le cuivre forment le *sulfate de cuivre*, l'acide sulfureux et le potassium donnent le *sulfite de potassium*.

Les composés organiques ont une nomenclature plus complexe, sur laquelle nous n'insisterons pas.

— *Hist. nat.* Les lois de la nomenclature des êtres et des substances, adoptées par le monde entier, n'acceptent que des dénominations intelligibles pour les savants de tous les pays, et c'est pourquoi la plupart des noms scientifiques sont latins. La nomenclature zoologique, comme la nomenclature botanique, est binaire et binominale. V. BOTANIQUE, ZOOLOGIE.

**nomenclaturer** [*man, ré*] v. a. (de *nomenclature*). Classer. Nommer méthodiquement : *nomenclaturer des plantes*. (Peu us.)

**nomenclaturier** [*man, ri-é*] n. m. *Par dénigr.* Faiseur de nomenclatures.

**Noménoé,** chef des Bretons, m. en 851. Il se déclara indépendant, à la mort de Louis le Débonnaire, et Charles le Chauve dut le reconnaître comme chef des Bretons.

**Nomeny,** ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 21 kil. de Nancy, sur la Seille ; 1.224 h. (en 1914). Ch. de f. E. Chaux, plâtre. — Le cant. a 30 comm., et 10.517 h. Pris par les Allemands le 20 août 1914, et incendié par eux après une série d'exécutions de paisibles habitants du bourg.

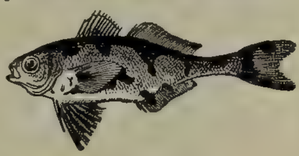
Nomeus.

**nomeus** [*mé-uss*] n. m. Genre de poissons acanthoptères des mers chaudes. (Ce sont des poissons allongés, comprimés, remarquables par la disposition de leur nageoire ventrale, qui peut se replier dans une rainure de l'abdomen.)

**Nomexy,** comm. des Vosges, arr. et à 15 kil. d'Epinal, près de la Moselle ; 2.110 h. Ch. de f. E. Chaux, plâtre ; filatures.

**nomie** [*mi*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon des régions chaudes du globe, et dont on trouve quelques espèces dans le midi de la France : *les nomies sont des abeilles qui butinent les fleurs et nichent dans les terrains sablonneux*.

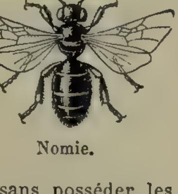
Nomie.

**nominable** adj. Qui peut recevoir un nom. (Inus.)

**nominal, e, aux** adj. (lat. *nominalis*). Qui se fait en appelant les noms : *appel nominal*. Qui n'a que le nom, sans posséder les avantages réels : *Henri III était le chef nominal de la Ligue*. *Valeur nominale*, valeur inscrite sur une monnaie, sur un titre, ou sur un effet de commerce, souvent différente de celle qui leur est attribuée dans la circulation. — N. m. pl. Partisans du nominalisme : *les nominaux*.

**nominalement** [*man*] adv. De nom. Avec une valeur nominale.

**nominalisme** [*lis-me*] n. m. (de *nominal*). Doctrine d'après laquelle les genres et les espèces (ou *universaux*) n'existent que de nom : *le nominalisme fut défendu par Roscelin*.

— Encycl. *Philos.* Les genres et les espèces existent-ils en soi, ou seulement dans l'intelligence ? Cette question constitue le problème des universaux, que le nominalisme résout négativement en déclarant que les genres et les espèces sont de purs noms (*nomina*). Le nominalisme prit des développements considérables au moyen âge, surtout avec Roscelin (fin du xie s.). Ce nominalisme était de nature métaphysique. Le nominalisme auquel aboutit toute théorie empiriste de la connaissance est de nature psychologique : il n'y a pas d'idée générale, en ce sens qu'il y a toujours dans les idées dites générales un élément concret et réel ; en d'autres termes, l'idée de cheval est faite d'éléments particuliers pris à tel ou tel cheval ; il est donc impossible d'attribuer à l'idée de cheval une existence indépendante ; c'est un pur nom. Telle est la doctrine de Hune, Condillac, Stuart Mill, Taine, etc. V. SCOLASTIQUE.

**nominaliste** [*lis-te*] adj. Qui a rapport au nominalisme. N. Partisan de cette doctrine. (Au pl., on dit aussi NOMINAUX.)

**nominataire** [*tè-re*] n. Personne qui était nommée par le roi à un bénéfice. Adjectiv. : *abbé nominataire ; abbesse nominataire*.

**nominateur** n. m. Celui qui nommait à un bénéfice. Celui qui nomme, fait des nominations.

**nominatif** n. m. Dans les langues à déclinaison, cas qui désigne le sujet d'une proposition.

**nominatif, ive** adj. Qui contient des noms : *état nominatif des employés d'une administration*. Se dit d'un titre qui porte le nom du propriétaire, par opposition aux titres au porteur.

**nomination** [*si-on*] n. f. (lat. *nominatio*). Action de nommer à un emploi. Son effet. Action d'être nommé dans une distribution de prix : *cet élève a obtenu plusieurs nominations*.

**nominativement** [*man*] adv. En désignant le nom : *être interpellé nominativement*.

**nominaux** [*nô*] n. m. pl. A l'époque de la scolastique, les partisans de la doctrine nominaliste.

**nominavit nobis,** expression latine qui signifie littéralement : *Il a nommé à nous*. C'est une formule employée par la chancellerie pontificale, dans les bulles qui donnaient l'institution canonique aux évêques désignés par le gouvernement français. Cette formule souleva en 1903 un conflit entre le saint-siège et le gouvernement français (ministère Combes).

**nommé** [*no-mé*], **e** adj. Appelé : *Louis XII, nommé le Père du peuple*. N. Dans le style familier et en langage juridique, *le nommé*, *la nommée*, la personne qui porte le nom de : *le nommé Jean*. Loc. adv. *A point nommé*, à propos. *A jour nommé*, au jour convenu.

**nommée** [*no-mé*] n. f. (de *nommer*). *Féod.* Etat nominatif des objets dont se composait un fief servant, établi après l'aveu et le dénombrement.

**nommément** [*no-mé-man*] adv. Avec désignation par le nom : *plusieurs se sont distingués, et nommément un tel*.

**nommer** [*no-mé*] v. a. (lat. *nominare*). Donner un nom : *nommer un enfant au baptême*. Désigner par son propre nom : *il est des choses qu'il ne faut pas nommer*. Choisir pour remplir certaines fonctions : *on l'a nommé maire de sa commune*. Instituer en qualité de : *nommer quelqu'un son héritier*. **Se nommer** v. pr. Etre nommé ; recevoir une dénomination particulière. Allus. litt. :

C'est toi qui l'as nommé,

hémistiche de Racine (*Phèdre*, I, 3). Phèdre n'ose pas prononcer le nom d'Hippolyte, objet de son criminel amour, et c'est Œnone qu'elle amène, par ses circonlocutions, à prononcer le nom fatal.

**nomocanon** n. m. (du gr. *nomos*, loi, et *kanon*, règle). Dans l'Eglise grecque, recueil de canons. Recueil de décisions impériales en matière ecclésiastique. Recueil des livres pénitentiaux.

**nomographe** n. m. (du gr. *nomos*, loi, et *graphein*, écrire). Auteur d'un recueil de lois ou d'un traité sur les lois.

**nomographie** [*fi*] n. m. (de *nomographe*). Traité sur les lois. Science des lois. Ensemble des méthodes qui ont pour but de remplacer les calculs numériques par une simple lecture sur un tableau graphique appelé *abaque*.

**nomologie** [*ji*] n. f. (du gr. *nomos*, loi, et *logos*, discours). Science de la législation. (Peu us.)

**nomophylaque** [*la-ke*] n. m. (du gr. *nomos*, loi, et *phulax*, *okos*, gardien). A Athènes et dans d'autres villes grecques, magistrat chargé de veiller à l'exécution des lois.

**nomothète** n. m. (du gr. *nomos*, loi, et *tithêmi*, je place). A Athènes, membre d'une des commissions législatives chargées de reviser la constitution, d'examiner les modifications aux lois.

**nomprix** [*pri*] n. m. (de *non*, et *prix*). Caractère ou état de ce qui est vil, sans prix.

**non** (lat. *non*), particule négative, opposée à l'affirmative *oui*. Se joint quelquefois à un adjectif : *non solvable*, ou à un nom : *non-réussite*. (Dans ce dernier cas, il faut joindre au nom par un trait d'union.) *Non moins*, pas moins, tout autant. *Non plus*, pareillement, mais dans un sens négatif : *ni moi non plus*. *Non seulement*, pas seulement cela (locution ordinairement suivie de la conjonction adversative *mais*). Loc. conj. : *Non pas que*, ce n'est pas que. *Non plus que*, pas plus que : *il ne bouge non plus qu'une statue*. N. m. : *répondre par un* non. Ant. **Oui.**

**nona** n. f. (mot ital.). Affection causée par la grippe, caractérisée par une somnolence durable, et qui a été observée en Italie en 1889-1890. (C'est peut-être une forme de l'encéphalite épidémique [léthargique], observée depuis dans plusieurs pays.)

**nonacosane** n. m. Carbure $C^{29}H^{60}$ fusible à 62°, que l'on retire de la paraffine du commerce.

**non-activité** [*non-nak*] n. f. Etat d'un officier, d'un fonctionnaire qui n'exerce pas son emploi

— Encycl. *Milit.* La mise d'un officier en non-activité peut avoir lieu par licenciement du corps, suppression d'emploi, rentrée de captivité, infirmités temporaires, ou bien enfin par retrait ou suspension d'emploi. Dans ce dernier cas, la mise en non-activité est considérée comme une pénalité, et elle doit être prononcée par décision présidentielle, sur le rapport du ministre de la guerre. Quand il y a suspension d'emploi, la place de l'officier reste vacante pendant un an, et l'intéressé peut être rappelé à l'activité avant la fin de l'année.

Le retrait d'emploi est prononcé pour un temps illimité ; toutefois, au bout de trois ans, l'officier doit passer devant un conseil d'enquête, qui donne son avis sur la question de la mise en réforme ou du rappel à l'activité.

**nonagénaire** [*nè-re*] n. et adj. (lat. *nonagenarius*). Agé de quatre-vingt-dix ans : *un nonagénaire; une femme nonagénaire.*

**nonagésime** n. et adj. m. (lat. *nonagesimus*). Chacune des extrémités du diamètre de l'écliptique perpendiculaire à la section de l'horizon et de l'écliptique.

Nonain.

**nonagesimo** [*jé-zi*] adv. (m. lat.). Quatre-vingt-dix-neuviemement.

**nonagone** n. m. (du lat. *nonus*, neuvième, et du gr. *gônia*, angle). Polygone qui a neuf angles et, par suite, neuf côtés. (On dit mieux ENNÉAGONE.)

**nonain** [*nin*] n. m. *Bot.* Un des noms vulgaires de l'asphodèle rameux. *Zool.* Variété de pigeons domestiques appelés encore capucin en raison de la disposition des plumes de leur cou : *les nonains comptent parmi les meilleurs pigeons de volière.*

**Nonancourt** [*kour*], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 35 kil. d'Evreux, sur l'Avre ; 1.750 h. Ch. de f. Et. Eglise du XVI<sup>e</sup> s. Restes de fortifications. Entrevue de Philippe Auguste et de Richard Cœur de Lion avant la 3<sup>e</sup> croisade (1189). Cotonnades. — Le cant. a 17 comm., et 7.620 h.

**nonane** n. m. *Chim.* Hydrocarbure saturé $C^9H^{20}$, qui prend naissance lorsqu'on distille de l'alcool amylique avec du chlorure de zinc.

**nonante** adj. num. (lat. *nonaginta*). Quatre-vingt-dix. (Vx.) *Astr. Quart de nonante*, quart de cercle divisé en 90 degrés, que l'on emploie à diverses déterminations. PROV. : **Lever à cinq, dîner à neuf, souper à cinq, coucher à neuf, fait vivre d'ans nonante et neuf**, en réglant comme l'indique le vieux proverbe sa manière de vivre, on prolonge ses jours.

**nonanter** [*té*] v. n. Au piquet, passer de vingt-neuf à quatre-vingt-dix points, ce qui a lieu lorsqu'on atteint trente sans que l'adversaire ait encore rien marqué.

**nonantième** adj. num. ord. de *nonante.* Quatre-vingt-dixième.

**nonantièmement** [*man*] adv. En quatre-vingt-dixième lieu.

**non bis in idem,** mots lat. formant un axiome de droit et signif. qu'une personne une fois jugée ne peut être poursuivie à raison du même fait. Cette expression s'emploie couramment pour indiquer qu'il n'y aura pas répétition d'un acte, d'une chose quelconque : *vous ne m'y reprendrez plus : non bis in idem.* L'axiome *non bis in idem* suppose qu'il y a eu jugement ayant force de chose jugée ; il ne s'appliquerait pas à une décision de non-lieu, la poursuite pouvant être reprise si de nouvelles preuves de culpabilité viennent à être découvertes.

**nonce** n. m. (ital. *nunzio ;* du lat. *nuncius*, messager). Prélat chargé de représenter le pape auprès d'un gouvernement étranger : *le nonce à Paris. Hist.* Député de l'ordre équestre des villes de Hongrie. Député de la noblesse à la grande diète de Pologne.

— ENCYCL. Les nonces, toujours revêtus du caractère épiscopal, sont les représentants du pape auprès des gouvernements étrangers. Ils ont la préséance sur tous les membres du corps diplomatique. Les *internonces* sont assimilés aux ministres plénipotentiaires, tandis que les nonces ont rang d'ambassadeurs. La nonciature, supprimée en France, à la suite de la loi du 9 décembre 1905, qui a séparé les Eglises et l'Etat, a été rétablie en 1921.

**nonchalamment** [*la-man*] adv. Avec nonchalance : *agir, parler nonchalamment.* ANT. **Activement, vivement.**

**nonchalance** n. f. (de *nonchalant*). Négligence, manque d'ardeur et de soin. Parole, action nonchalante. ANT. **Activité, vivacité, ardeur.**

**nonchalant** [*lan*], **e** adj. (de *non*, et *chaloir*). Qui manque d'ardeur par insouciance : *un caractère nonchalant.* Qui agit, parle avec mollesse ou abandon : *beaucoup de créoles sont nonchalantes. Par ext.* Qui est fait avec nonchalance, ou qui inspire la nonchalance : *un travail nonchalant Poétiq.* Qui inspire la nonchalance, qui la favorise :

> Les voilà ces sapins à la sombre verdure,
> Cette gorge profonde aux nonchalants détours,
> Ces sauvages amis dont l'antique murmure
> A bercé mes beaux jours.
>
> A. DE MUSSET.

*Substantiv.* Personne nonchalante : *un grand nonchalant.* ANT. **Actif, vif, ardent, impétueux.**

**nonchaloir** n. m. (de *non*, et *chaloir*). Négligence, paresse, inaction.

**nonciation** [*si-on*] n. f. (lat. *nunciatio*). *Dr.* Action d'annoncer. *Anc. dr.* Mise en demeure d'avoir à interrompre des travaux jusqu'à ce que la justice ait statué.

**nonciature** n. f. (ital. *nunziatura*). Fonctions de nonce. Exercice de cette charge. Palais du nonce.

**non-coaction** n. f. Absence de coaction : *la non-coaction de la volonté.*

**non-combattant** n. et adj. m. Se dit de la partie du personnel militaire qui ne prend pas une part effective au combat : *les médecins et les ambulanciers sont rangés parmi les non-combattants.* ANT. **Combattant.**

**non-comparance** n. f. Autref., défaut de comparution d'une personne devant la justice au jour fixé.

**non-comparant, e** adj. et n. Se dit d'une personne qui fait défaut, qui ne comparaît pas en justice. ANT. **Comparant.**

**non-conciliation** n. f. Défaut de conciliation : *procès-verbal de non-conciliation.*

**non-conducteur, trice** adj. Qui n'est pas conducteur de la chaleur ou de l'électricité : *des corps non-conducteurs ; des substances non-conductrices.*

**non-conformisme** n. m. Etat, condition, sentiment des non-conformistes.

**non-conformiste** n. et adj. Se dit, en Angleterre, de ceux qui n'ont pas adhéré à l'Act d'Uniformité de 1662, et, dans un sens plus large, de toutes les sectes protestantes qui ne suivent pas les règles et les doctrines de l'église établie (anglicane). Pl. des *non-conformistes.*

**non-conformité** n. f. Défaut de conformité.

**non decet,** mots lat. signif. : *Cela ne convient pas.* Locution qu'on emploie pour avertir quelqu'un de l'inconvenance d'un acte ou d'une parole.

**non-délivrance** n. f. Rétention dans l'utérus des enveloppes fœtales, après l'accouchement ou la parturition.

**non-disponibilité** n. f. Etat de ce qui n'est pas disponible.

**none** n. f. (lat. *nona*). *Antiq. rom.* Quatrième partie du jour, commençant après la neuvième heure, c'est-à-dire à trois heures de l'après-midi. Celle des sept heures canoniales qui se récite après sexte. N. f. pl. Chez les Romains, septième jour des mois de mars, mai, juillet et octobre ; cinquième jour des autres mois.

**nonène** ou **nonylène** n. m. Carbure répondant à la formule $C^9H^{18}$.

**non erat his locus,** mots lat. signif. : *Ce n'en était pas la place.* Mots empruntés de l'*Art poétique* d'Horace (19) et par lesquels le poète blâme les digressions. S'emploie à propos d'une chose faite à contretemps. On les cite souvent inexactement : *Non est* (ou *non erat*) *hic* (ici) *locus.*

**Nonet** (Jacques), jésuite et écrivain ascétique, né au Mans, m. à Paris (1605-1680) ; auteur d'ouvrages de piété qui furent fréquemment réimprimés : *la Vie de Jésus dans les saints, l'Homme d'oraison*, etc.

**non-être** [*non-nè-tre*] n. m. En philosophie, absence d'être, ce qui n'a pas d'existence, de réalité. (Dans la philosophie grecque, le non-être ne se confond pas avec le néant ; c'est une sorte de puissance nue, de matière pure.)

**nonette** [*nè-te*] n. f. Nom vulgaire de divers bolets comestibles (bolet jaune, bolet granulé).

**nonetto** [*nè-to*] n. m. (m. ital.). Morceau de musique à neuf parties.

**non-euclidien, enne** adj. V. GÉOMÉTRIE.

**non-exécution** n. f. Défaut d'exécution : *la non-exécution d'une obligation.*

**non-existence** n. f. Etat d'une chose qui n'existe pas.

**non expedit,** express. lat. signif. : *Il ne convient pas.* Mot d'ordre donné aux catholiques italiens par le Vatican, après l'occupation des Etats pontificaux, pour leur interdire de participer aux élections politiques du nouveau royaume italien, ce qui impliquerait la reconnaissance de l'abolition du pouvoir temporel.

**nongentesimo** [*jin-té-zi-mo*] adv. Neuf centièmement.

**nonidi** n. m. (du lat. *nonus*, neuvième, et *dies*, jour). Neuvième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

**non ignara mali, miseris succurrere disco,** mots lat. signif. : *Connaissant moi-même le malheur, je sais secourir les malheureux.* Paroles touchantes par lesquelles Didon accueille Enée et ses compagnons d'exil. (Virgile, *Enéide*, I, 630.)

**nonillion** n. m. Neuvième ordre d'unités, égal à l'octillion multiplié par mille. (Inus.)

**non-intervention** [*non-nin-tèr-van-si-on*] n. f. Abstention d'un Etat qui n'intervient pas dans les affaires des autres Etats, lorsqu'il n'est pas directement intéressé à intervenir : *politique de non-intervention.*

**non-interventionniste** [*non-nin-tèr-van-si-o-nis-te*] n. et adj. Partisan de la politique de non-intervention.

**nonius** [*ni-uss*] n. m. (de *Nonius*, savant portugais). Instrument de graduation, qui sert au même usage que le vernier.

**Nonius Marcellus,** grammairien latin de la première partie du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère ; auteur de la *Compendiosa doctrina per litteras.*

**Nonius** (Pedro NUNEZ, dit), savant portugais, qui donna le premier l'indication d'un procédé pour la graduation des instruments destinés à mesurer les angles (1492-1577).

**non-jouissance** [*i-san-se*] n. f. *Dr.* Privation de jouissance. (Peu us.)

**non-jureurs** n. m. pl. (angl. *non jurors*). Nom donné aux membres du clergé anglais, qui, en 1689, refusèrent le serment d'allégeance à Guillaume d'Orange et à sa femme Marie, et furent privés de leurs bénéfices.

**non licet omnibus adire Corinthum,** mots lat. signif. : *Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe.* V. CORINTHE.

**non-lieu** n. m. *Dr.* Acte par lequel un juge d'instruction ou la chambre des mises en accusation déclare qu'il n'y a pas lieu à suivre : *déclaration, ordonnance de non-lieu.*

**non liquet**, mots lat. signif. : *Cela n'est pas clair.* Cette locution s'emploie pour indiquer qu'une chose est obscure, peu intelligible.

**non-mitoyenneté** n. f. Etat de ce qui n'est pas mitoyen.

**non-moi** n. m. En philosophie, ensemble des réalités extérieures considérées comme objets distincts du moi.

**non multa, sed multum,** mots lat. signif. : *Non pas des choses nombreuses, mais quelque chose d'important.* Se dit en parlant de résultats qui valent non par leur nombre, mais par leur importance.

**nonnain** [*no-nin*] n. f. (de *nonne*). *Par plais.* Petite nonne ; nonne en général : *de jeunes nonnains.*

**nonnat** [*no-na*] n. m. (du lat. *non*, non, et *natus*, né). Surnom, donné au moyen âge, aux individus tirés du sein de leur mère par l'opération césarienne.

**nonne** [*no-ne*] n. f. (lat. ecclés. *nonna*). Religieuse. (Ne s'emploie qu'avec une nuance de plaisanterie.) *Pet de nonne*, sorte de beignet soufflé et sucré.

**Nonne sanglante** (*la*), opéra en cinq actes, paroles de Scribe et Germain Delavigne, musique de Gounod (1854). Le livret, tiré du sombre roman anglais de Lewis : *le Moine*, est un bizarre mélange de scènes fantasmagoriques et terribles. La musique est appropriée avec talent à l'étrangeté du poème. Il y a de jolis airs de ballet et des chœurs remarquables : *le chant de la Croisade avec Pierre l'Ermite ; la marche des Revenants ;* etc.

**Nonnes** (BOIS DES), bois de la Flandre occidentale (Belgique), situé à l'E. d'Ypres, entre l'étang de Bellewaarde et le bois du Polygone. Très disputé entre Allemands et Anglais au cours des opérations qui eurent lieu en avant d'Ypres, en 1917 et en 1918.

**nonne** n. m. *Entom.* Nom donné communément à une espèce de bombyx (*liparis monacha*). V. LIPARIS.

**nonnerie** [*no-ne-ri*] n. f. *Par plaisant.* Couvent de nonnes.

Nonnettes.

**nonnette** [*no-nè-te*] n. f. (de *nonne*). Jeune religieuse. Petit pain d'épice de forme ronde, qui fut d'abord fabriqué dans les couvents de religieuses : *nonnettes de Dijon, de Reims.* Nom vulgaire de deux mésanges de France, et en particulier des oiseaux du genre *pœcile.*

**non, nisi parendo, vincitur**, mots lat. signif. : *On ne la* [le] *vainc qu'en lui obéissant.* Axiome que le philosophe François Bacon applique à la nature, et qui signifie que, pour faire servir la nature aux besoins de l'homme, il faut obéir à ses lois.

**non-noble** n. m. Roturier : *dans les cas où il s'agissait de peines pécuniaires, les non-nobles étaient moins punis que les nobles.*

**Nonnos** [*noss*], poète grec, né à Panopolis (Egypte), auteur des *Dionysiaques*, œuvre parfois confuse, mais par endroits d'une réelle originalité, avec de brillantes descriptions. Converti au christianisme, il écrivit une *Paraphrase du saint évangile de Jean* (V<sup>e</sup> s. apr. J.-C.).

**non nostrum inter vos tantas componere lites,** mots lat. signif. : *Il ne m'appartient pas d'apaiser entre vous un tel débat.* Vers de Virgile (*Egl.* III, v. 108). Palémon, pris pour juge par Damétas et Ménalque, qui se disputent le prix du chant, renonce, après les avoir entendus, à donner la palme à l'un ou à l'autre.

**Nonnotte** (Donat), peintre français, né à Besançon, m. à Lyon (1708-1785), eut du succès comme portraitiste. — Son frère, l'abbé CLAUDE-FRANÇOIS, jésuite français, né et m. à Besançon (1711-1793). Célèbre par sa polémique avec Voltaire, dont il essaya de réfuter l'*Essai sur les mœurs.*

**non nova, sed nove,** mots lat. signif. : *Non pas des choses nouvelles, mais d'une manière nouvelle.* Se dit, par exemple, d'un écrivain qui n'apporte pas d'idées nouvelles, mais qui fait siennes des idées déjà connues, en les présentant d'une manière nouvelle, dans un ordre qui lui est propre.

**nono** adv. (du lat. *nonus*, neuvième). Neuvièmement.

**nonobstance** [*no-nobs-tan-se*] n. f. *Dr. anc.* Opposition.

**nonobstant** [*no-nobs-tan*], **e** adj. (de *non*, et du lat. *obstans*, empêchant). Qui n'empêche pas : *ces raisons nonobstantes, il est parti.* (Vx.)

**nonobstant** [*no-nobs-tan*] prép. Malgré, sans égard à : *il est parti nonobstant les remontrances.* Adv. Cependant, néanmoins : *savoir que l'alcool est nuisible, et en boire nonobstant.*

**non omnia possumus omnes,** mots lat. signif. : *Nous ne pouvons tous toutes choses.* Expression de Virgile (*Egl.*, VIII, v. 63). Tout le monde n'a pas toutes les aptitudes ; l'homme n'est pas universel.

**non omnis moriar,** mots lat. signif. : *Je ne mourrai pas tout entier.* Pensée d'Horace (*Odes*, III, 30, 6) : Je ne mourrai pas tout entier, car mon œuvre me survivra.

**non-ouvré, e** adj. Qui n'est pas ouvré, brut : *fer non-ouvré.* Uni, en parlant des tissus : *linge non-ouvré.*

**non-pair, e** adj. Impair. (Peu us.)

**nonpareil, eille** [*rè, ll* mll.] adj. Sans égal : *beauté nonpareille.* (Vx.) N. f. Terme dont se servaient autrefois les marchands et les fabricants pour exprimer ce qu'ils vendaient ou fabriquaient de plus petit. *Impr.* Petit caractère d'environ six points typographiques. *Grosse nonpareille*, caractère dont la force de corps est de quatre-vingt-seize points.

**non passibus æquis**, mots lat. signif. : *D'un pas inégal.* Fin d'un vers de Virgile (*En.*, liv. II, v. 724). Le poète peint par ces mots la démarche enfantine du petit Ascagne, qui, lors de l'incendie de Troie, suit d'un pas inégal la marche de son père.

**non-payement** ou **non-paiement** n. m. Défaut de payement : *billet qui sera protesté en cas de non-payement.* Pl. des *non-payements* ou *non-paiements.*

**non-permanence** n. f. Défaut de permanence.

**non possumus**, mots lat. signif. : *Nous ne pouvons.* Réponse de saint Pierre et de saint Jean au prince des prêtres, qui voulait leur interdire de prêcher l'Evangile (*Actes des apôtres*, IV, 19-20). Dans l'application, ces mots expriment un refus sur lequel on ne peut revenir. S'emploie aussi substantivement : *opposer un non possumus.*

**non-présence** n. f. Absence d'une personne qui devrait être présente.

**non-présent, e** adj. et n. Qui n'est pas présent à l'audition de sa cause.

**non-recevoir** n. m. V. FIN *de non-recevoir.*

**non-réclamation** n. f. Défaut de réclamation ; état d'une chose qui n'est pas réclamée.

**non-résidence** n. f. Absence du lieu où l'on devrait résider.

**non-réussite** n. f. Manque de réussite. Pl. des *non-réussites.*

**non-sens** n. m. invar. Défaut de sens : *phrase qui est un non-sens.* Chose absurde : *conduite qui est un non-sens.*

**non-succès** n. m. Insuccès.

**non-tolérant** n. m. Nom donné au XVII<sup>e</sup> s. aux protestants qui ne toléraient pas les sectes dissidentes. Pl. : *des non-tolérants.*

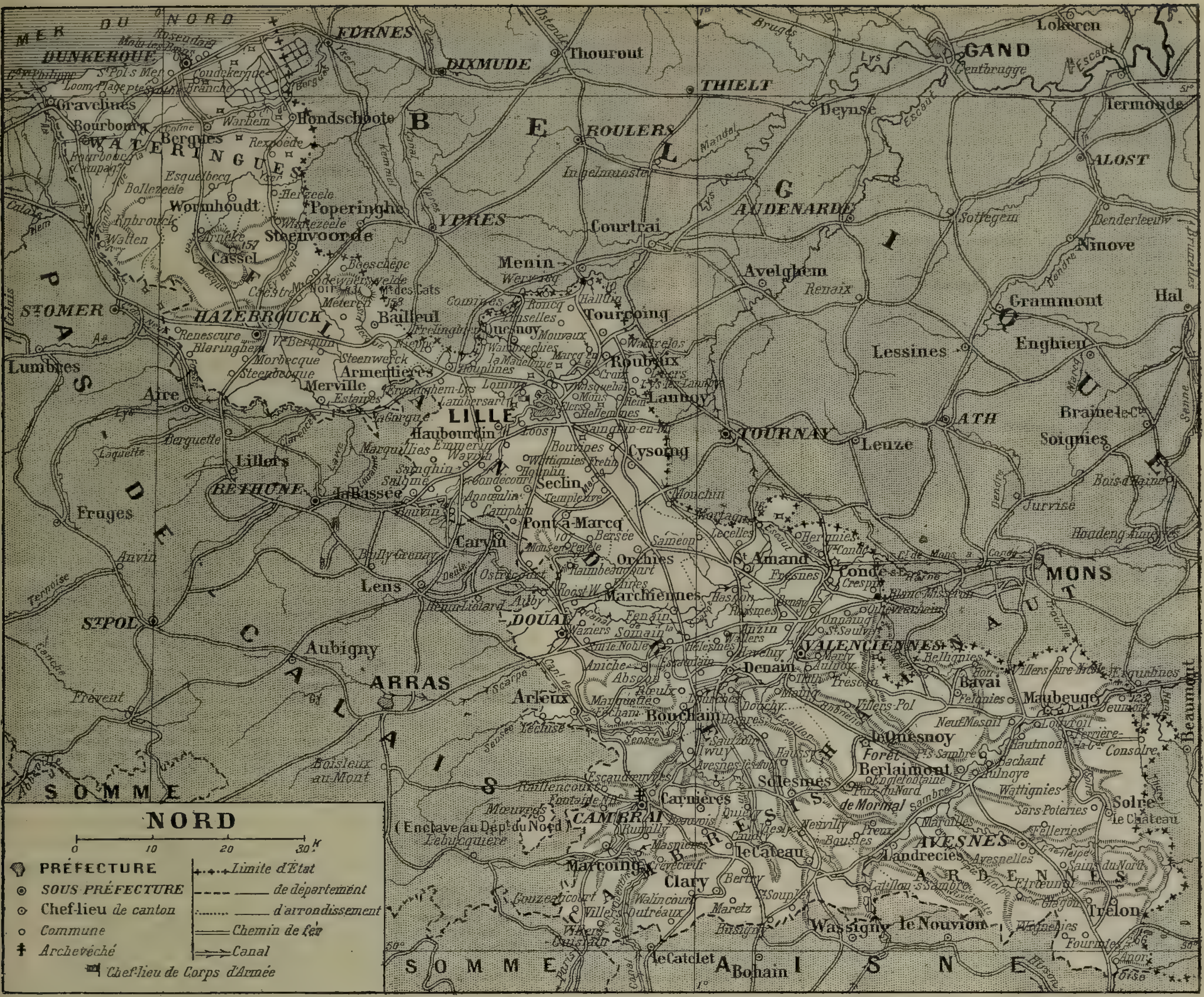

**non-toxicité** n. f. Nature des substances qui ne sont pas toxiques.

**Nontron,** ch.-l. d'arr. (Dordogne), près du Bandiat, s.-affl. de la Charente, à 38 kil. de Périgueux ; 3.510 h. (*Nontronnais*). Ch. de f. Orl. Scieries, coutellerie, fabrication de meubles. — L'arr. a 8 cant., 80 comm., 79.490 h. Le cant. a 14 comm., et 13.400 h.

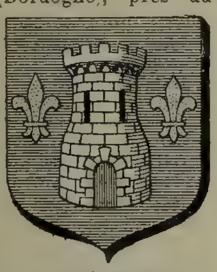
Armes de Nontron.

**nontronite** n. f. Silicate naturel hydraté de fer.

**non troppo** [*non'-trop-po*] loc. adv. (m. ital. signif. : *pas trop*). Mots que l'on ajoute à un adjectif indiquant le genre du mouvement musical, pour indiquer que ce mouvement ne doit pas être exagéré : *allegro non troppo*.

**nonuple** adj. Qui contient neuf fois.

**nonupler** [*plé*] v. a. Répéter neuf fois.

**non-usage** [*non-nu-za-je*] n. m. Cessation d'un usage : *les lois s'abolissent par le non-usage*.

**non-valeur** n. f. Se dit d'une terre, d'une maison qui ne rapporte rien, d'une créance qu'on n'a pu recouvrer, etc. Au *fig.*, se dit d'une personne d'intelligence, d'utilité nulle. *Milit.* Soldat indisponible, malade ou éclopé. *Fonds de non-valeur*, centimes additionnels imposés en prévision de recettes portées au budget, et qui ne se réaliseraient pas. Pl. des *non-valeurs*.

**non-vente** n. f. Circonstance dans laquelle on vend peu ou pas du tout : *les jours de non-vente*.

**non-viabilité** n. f. Etat d'un enfant qui n'est pas né viable.

**non videbis annos Petri,** mots lat. signif. : *Tu ne verras pas les années de Pierre.* Saint Pierre a occupé vingt-quatre ans le siège pontifical : *l'aphorisme* Non videbis annos Petri *a pu s'appliquer à tous les papes jusqu'à Pie IX.*

**non-vue** n. f. *Mar.* Etat où se trouve l'équipage d'un navire qu'une brume très épaisse empêche de reconnaître l'endroit où il se trouve.

**nonyle** n. m. Radical caractérisant les corps de la série saturée où entrent neuf atomes de carbone : *chlorure de nonyle* $C^{9}H^{19}Cl$.

**nonylène** n. m. Carbure $C^{9}H^{18}$, que l'on trouve dans la distillation de l'acide oléique. Syn. NONÈNE, ÉLOÈNE, PÉLARGONÈNE.

— ENCYCL. Le nonylène est un liquide incolore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, bouillant entre 110° et 150°.

**nonylique** adj. Se dit de toute combinaison dans laquelle entre le radical nonyle. (L'*acide nonylique normal*. $C^{9}H^{19}(OH)$, bout à 213°.)

**Nonza,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 30 kil. de Bastia, sur une falaise dominant la mer ; 510 h. Cédrats. — Le cant. a 5 comm., et 2.500 h.

**noocratie** [*si*] n. f. (du gr. *noos*, esprit, et *kratos*, force). *Philos.* Domination exercée par la raison pure sur les autres facultés de l'âme.

**noocratique** adj. *Philos.* Se dit de la doctrine qui soutient que la raison pure dirige toutes les autres facultés de l'âme, et de ceux qui professent cette doctrine : *philosophie noocratique*.

**noologie** [*jî*] n. f. (du gr. *noos*, esprit, et *logos*, discours). Science de l'esprit humain. (Peu us.)

**noologique** adj. Qui a rapport à la pensée. *Sciences noologiques*, dans la classification d'Ampère, celles qui ont pour objet le monde de l'esprit (sciences philosophiques, dialegmatiques, etc.)

**Nooms** (Remi ou Renier), dit **Zeeman** (*le Marin*), peintre et graveur hollandais, né et m. à Amsterdam (1623-1668) ; auteur d'eaux-fortes remarquables, réunies presque toutes aux musées de La Haye et d'Amsterdam.

**Noort** (Adam **Van**), peintre flamand, né à Anvers (1557-1641). Il donna des leçons à Rubens et Jordaens et subit plus tard l'influence de ses élèves, si loin même que plusieurs de ses tableaux ont été donnés sous leurs noms.

**Noot** (Charles-Nicolas VAN DER), homme politique belge, né à Bruxelles, m. à Strombeek (1735-1827), l'un des opposants qui en 1770 secouèrent le joug autrichien.

**nopage** n. m. Action de noper les draps.

**nopal** n. m. Nom vulgaire du genre *oponce*.

— ENCYCL. Le nopal (*opuntia ficus Indica*), appelé aussi *figuier de l'Inde* ou *de Barbarie*, est une plante herbacée, composée d'articles charnus et aplatis (raquettes) quand elle est jeune, mais qui acquiert en vieillissant un tronc ligneux presque cylindrique. Les fleurs se développent sur la tranche des raquettes, et donnent naissance à des fruits (figues de Barbarie) comestibles mais provoquant la constipation. Originaires de l'Amérique, les nopals ont été naturalisés dans toute la région circaméditerranéenne, en Australie et au Cap. On les utilise pour former des haies défensives. Une variété (*opuntia coccinellifera*) est cultivée au Mexique pour la cochenille, à laquelle elle sert de refuge, et acclimatée en Algérie, Tunisie, Espagne. V. COCHENILLE.

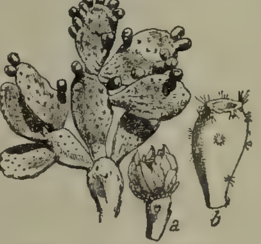

Nopal : *a*, fleur ; *b*, figue de Barbarie.

**nopalerie** [*rî*] n. f. Plantation de nopals destinés à l'élève de la cochenille.

**nope** n. m. (flam. *noppe*). Nœud que l'on enlève du drap lorsqu'il vient d'être fabriqué.

**noper** [*pé*] v. a. Débarrasser le drap de ses nœuds et de ses irrégularités.

**nopeuse** [*peu-ze*] n. f. Ouvrière chargée du nopage.

**noquet** [*kè*] n. m. Nom donné aux bandes de plomb que l'on place aux points et aux angles des couvertures d'ardoise. Syn. de NOUE.

**noqueter** [*ke-té*] v. n. Errer pendant la nuit. Trembler de froid.

**noquetis** [*ke-tî*] n. m. Claquement des dents, produit par une cause quelconque.

**noquette** [*kè-te*] n. f. (peut-être corrupt. de *moquette*). *Pêch.* Appât sec, fait de pain de chènevis et autres substances, roulé en boulette et qu'un fil croisé permet de suspendre à l'hameçon.

**noralite** n. f. Variété de hornblende.

**Norbert** (saint) [*bèr*], fondateur de l'ordre des prémontrés et archevêque de Magdebourg, né à Santen, dans le duché de Clèves, m. à Magdebourg (1092-1134). Il fut lié avec saint Bernard d'une étroite amitié. Fête le 6 juin.

**Norbert** (Pierre PARISOT, dit *le P.*), célèbre missionnaire, né à Bar-le-Duc, m. près de Commercy (1697-1769). Ses *Mémoires historiques sur les missions des Indes orientales* eurent une grande vogue.

**norberte** [*bèr-te*] n. f. Petite prune noire.

**Norblin** (Sébastien-Louis-Guillaume), peintre français, né à Varsovie, m. à Paris (1796-1884). Il tenté de concilier le romantisme et l'académisme (*la Mort d'Ugolin*, *Saint Paul à Athènes*).

**Norcia,** v. d'Italie (prov. de Pérouse), dans l'Apennin (l'antique *Nursia*) ; 10.000 h. Draperies. Patrie de Sartorius, de l'impératrice Plotine, de saint Benoît.

**nord** [*nor*] n. m. (anc. allem. *nord*). Un des quatre points cardinaux, dans la direction de l'étoile polaire : *l'aiguille aimantée se tourne à peu près vers le nord.* Aire de vent du monde ou du compas. *Nord magnétique*, direction indiquée par l'aiguille aimantée. *Fam. Perdre le nord*, ne plus savoir où l'on en est. Partie du globe terrestre ou d'un pays située vers ce point (dans ce sens, prend une majuscule) : *la nature a donné la force au Nord, et l'esprit au Midi.* Hommes qui habitent les régions du Nord. Vent qui souffle du côté du Nord. Compagnie des chemins de fer du Nord : *les wagons du Nord.* Adjectiv. Qui est situé au nord ou dans la direction du N. : *les contrées nord de l'Europe.* ALLUS. LITTÉR. V. LUMIÈRE. ANT. **Sud, Midi.**

**Nord** [*nor*] (MER DU), mer intérieure du nord-ouest de l'Europe, formée par l'Atlantique. Peu profonde, encombrée de bancs de sable, soumise à de brusques coups de vent et d'épaisses brumes, elle baigne la France, l'Angleterre, la Norvège, le Danemark, l'Allemagne, la Hollande et la Belgique.

**Nord** (CANAL DU), détroit entre l'Ecosse et l'Irlande ; il unit l'Atlantique à la mer d'Irlande.

**Nord** (CAP), promontoire de Norvège, au N. de l'île Magero, sur l'océan Glacial arctique et regardé comme le point le plus septentrional de l'Europe.

**Nord** (DÉP. DU), formé de la Flandre française ; préf. *Lille* ; s.-préf. *Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Valenciennes* ; 7 arr., 68 cant., 668 comm. 1.969.100 h. 1er corps d'armée; cour d'appel à Douai, archevêché à Cambrai, évêché à Lille. Ce départ. doit son nom à sa situation à l'extrémité septentrionale de la France. La présence de prospères bassins houillers a favorisé dans le département du Nord l'essor d'une industrie merveilleusement active : métallurgie, filature, sucrerie, etc.

**Nord** (CANAL DU), canal destiné à relier l'Oise et la Seine au réseau des voies navigables de la France septentrionale, entre Noyon et Arleux.

Commencé en 1903, il était à peine achevé en 1914. Il a été très disputé entre les Alliés et les Allemands, à qui il a servi plus d'une fois de ligne de défense, en particulier lors de la poussée vers les positions Hindenbourg, au cours de la campagne offensive des Alliés en 1918.

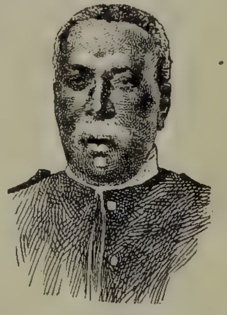

Alexis Nord.

**Nord** (Alexis), général et président de la république d'Haïti, né au Cap-Haïtien, m. à Kingston (1820-1910). Il fut mêlé, depuis 1865, à tous les troubles civils qui déchirèrent son pays, et, en 1902, vainqueur de son compétiteur Firmin, fut élu à la présidence. Il se signala par un autoritarisme farouche. Renversé en 1908 par une révolution, il s'enfuit sur un navire français.

**Nordau** (*Max*-Simon), écrivain juif autrichien, né à Pest en 1849. Il a écrit des romans et des études critiques, pamphlets haineux contre toutes les littératures (autres que la littérature allemande), qu'il accuse de dégénérescence névropathique : *Dégénérescence, Paradoxes psychologiques.*

**Nordberg** (Georges-André), historien suédois, né et m. à Stockholm (1677-1744). Il prit part à toutes les campagnes de Charles XII, devint aumônier de ce roi et composa une grande *Histoire du roi Charles XII* (1740), qui relevait quelques erreurs de Voltaire. Celui-ci la critiqua violemment.

**nord-caper** [*pèr*], n. m. Nom donné par les anciens auteurs à la baleine des Basques.

— ENCYCL. Le nord-caper est une baleine noire, à tête très courte et très large, avec une mâchoire inférieure énorme ; elle atteint 25 mètres de long. Répandu du nord de l'Atlantique jusqu'à Madère et à la Caroline du Sud, il a été l'objet d'une chasse si active, surtout de la part des Basques, qu'il est devenu très rare, en voie de disparition.

**Nordenflycht** (Hedvig Charlotta), poétesse suédoise, née à Stockholm, m. près de Skokloster (1718-1763). Elle fut surnommée *l'Aspasie suédoise.*

**nordenskioldine** n. f. Borate naturel de calcium et d'étain.

**Nordenskjœld** ou **Nordenskjöld** (Nils Adolf Eric), explorateur suédois, né à Helsingfors, m. à Stockholm (1832-1901). Il a découvert le passage du Nord-Est, dans son voyage arctique de 1878-1879. — Son neveu, NILS OTTO GUSTAVE, né à Hesselby (Smaland) en 1869, a effectué dans les mers arctiques et australes d'intéressants voyages scientifiques.

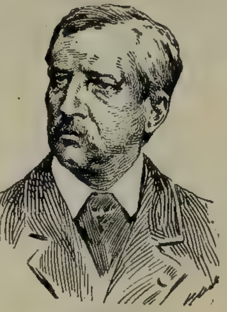

N.-A. Nordenskjœld.

**Nordenskjœld** (MER DE), partie de l'océan Glacial arctique comprise entre la péninsule de Taïmour, l'archipel de la Nouvelle-Sibérie et la côte sibérienne. Ainsi nommée du voyageur Adolf Eric Nordenskjœld.

**Norderney,** île d'Allemagne (Prusse, Hanovre), sur la mer du Nord, appartenant aux îles de la Frise-Orientale. 3.890 h. Bains de mer. Pêcheries.

**Norderwyck,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout) ; 1.430 hab.

**nord-est** [*nor-dèst*] n. m. Point de l'horizon entre le nord et l'est. Partie du monde située entre le nord et l'est. Aire de vent située à mi-distance entre le nord et l'est, et correspondant à nord-45° est. Adject. Qui est situé au nord-est ou qui en vient. *Fam. Sec comme le nord-est*, très sec, au pr. et au fig.

**Nord-Est** (PASSAGE), dans l'océan Glacial arctique, au N. de la Sibérie, conduisant de l'Atlantique au Pacifique par le détroit de Béring.

**nordester** [*nor-dès-té*] v. n. Incliner vers le nord-est : *le vend nordeste.*

**nord-est-quart-est** n. m. et adj. Aire de vent intermédiaire à nord-est et à est-nord-est.

**nord-est-quart-nord** n. m. et adj. Aire de vent intermédiaire au nord-est et au nord-nord-est.

**Nordhausen,** v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe), sur la Zorge ; 33.000 h. Distilleries.

**Nordhausen,** comm. du Bas-Rhin, arr. d'Erstein ; 1.245 h.

**nordique** adj. Se dit de la langue ou de la littérature des peuples d'origine germanique habitant le nord de l'Europe, c'est-à-dire les pays scandinaves et l'Islande : *les langues nordiques.*

**nordir** v. n. *Mar.* Tourner au nord, en parlant du vent.

**nordiste** [*nor-dis-te*] n. Partisan des Etats du nord de l'Amérique, dans la guerre de Sécession.

**Nordland,** préf. du Nord de la Norvège ; 178.000 hab. Ch.-l. *Bodœ*, 5.000 h. Port.

**Nordlingen,** c. de Bavière (Souabe), sur l'Eger ; 8.700 hab. Condé et Turenne y vainquirent en 1645 les Impériaux commandés par Mercy, qui périt dans l'action. Moreau y battit les Autrichiens en 1800.

**nord-nord-est** n. m. et adj. Aire de vent entre le nord et le nord-est.

**nord-nord-ouest** n. m. et adj. Aire de vent entre le nord et le nord-ouest.

**nord-ouest** [*nor-dou-èst*] n. m. Point de l'horizon entre le nord et l'est. Partie du monde située entre le nord et l'ouest. (Les marins prononcent *norouè* ou *noroît.*) Grosse capote en toile goudronnée ou passée à l'huile de lin cuite, pour marins.

**Nord-Ouest** (VICE-GOUVERNEMENT DES PROVINCES DU) ou **North Western Provinces,** ancien gouvernement de l'Inde anglaise ; 48 millions d'hab. V. princ. *Bénarès, Allahabad, Agra.*

**Nord-Ouest** (PASSAGE) ou **Détroit de Banks,** dans l'océan Glacial arctique, au N. du Canada, entre les îles de Banks et du Prince-Albert au Sud, et les îles Melville et du Prince-Patrick au Nord.

**Nord-Ouest** (TERRITOIRES DU), ancienne dénomination des parties septentrionales du Dominion Canadien, constituant les territoires de la Cie de la baie d'Hudson. L'Assiniboïa, l'Alberta, le Saskatchewan, etc., en ont été détachés successivement ; aujourd'hui, seuls le Keewatin, le Mackenzie et le Franklin en font partie.

**nordouester** [*nor-dou-ès-té*] v. n. Etre dirigé vers le nord-ouest, en parlant du vent, de l'aiguille aimantée.

**nord-ouest-quart-ouest** n. m. et adj. Aire de vent également distante du nord-ouest et du nord-nord-ouest.

**nord-quart-nord-est** n. m. et adj. Point de l'horizon également distant du nord et du nord-nord-est.

**nord-quart-nord-ouest** n. m. et adj. Aire de vent egalement distante du nord et du nord-nord-ouest.

**noreg** [*règh*] n. m. En Egypte, machine à battre les grains, qui se compose de trois rouleaux armés de rondelles de fer saillantes.

**no restraint** [pr. angl. *no-ris-trènt*] (mots angl. signif. *pas de contrainte*). Méthode de traitement des aliénés qui supprime tous les moyens de contrainte.

**Norfolk,** comté d'Angleterre ; 450.000 h. Capit. *Norwich.* Elevage (chevaux).

**Norfolk,** v. des Etats-Unis (Virginie), sur l'Elisabeth ; 116.000 hab.

**Norfolk** (Thomas Ier HOWARD, duc **de**), homme d'Etat anglais (1443-1524). Il négocia la paix entre l'Angleterre et l'Ecosse.

**Norfolk** (Thomas II HOWARD, duc **de**), homme d'Etat anglais, fils du précédent (1473-1554). Oncle de la reine Anne Boleyn, il présida néanmoins, pour complaire à Henri VIII, le tribunal qui la condamna à mort. Disgracié et emprisonné, il fut délivré par l'avènement de Marie Tudor.

**Norfolk** (Thomas III HOWARD, duc **de**), homme politique anglais, petit-fils du précédent (1536-1572). L'opposition d'Elisabeth à son projet d'épouser Marie Stuart le fit entrer dans une conjuration pour livrer l'Angleterre aux Espagnols. Arrêté, il fut décapité.

**Norfolk** (Charles HOWARD, duc **de**), homme politique anglais, m. à Londres (1746-1815), célèbre par sa tenue plus que négligée, ses habitudes d'ivrognerie et son aversion pour l'eau, qui le poussait à ne jamais se laver. Il fut élu au Parlement et appuya vivement la politique de Fox. On a de lui un beau portrait par Gainsborough.

**noria** n. f. (mot espagn., venu de l'ar. *na'ora*). Machine hydraulique pour élever l'eau.

— ENCYCL. La noria est une machine hydraulique élévatoire, qui consiste dans une corde ou une chaîne sans fin, tournant sur un tambour placé à la partie supérieure, et à laquelle sont attachés des seaux ou godets. Les norias ont les inconvénients suivants : 1° les godets laissent en montant échapper une partie de leur contenu ; 2° la machine élève toujours l'eau plus haut qu'il n'est nécessaire ; 3° les godets très légers se déforment et se déchirent facilement par suite du mouvement oscillatoire de la chaîne.

**Noriac** [*ak*] (Claude-Antoine-Jules CAIRON, dit *Jules*), journaliste, romancier et auteur dramatique français, né à Limoges, m. à Paris (1827-1882). Ses ouvrages : *le 101e Régiment*, le livret de la *Timbale d'argent*, valent par l'esprit et l'humour.

**norimon** n. m. Sorte de palanquin japonais.

**Norique,** anc. prov. de l'empire romain, comprise aujourd'hui dans les Etats autrichiens.

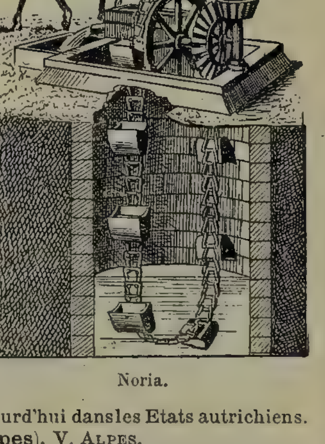

Noria.

**Noriques** (Alpes). V. ALPES.

**norite** n. m. Roche basique à structure granitoïde, caractérisés par la combinaison du plagioclase avec un pyroxène rhombique du groupe de l'enstatite.

**Norma,** opéra en deux actes, poème de Felice Romani, sur un sujet emprunté à une tragédie de Soumet et de Belmontet. Norma est la fille du chef des druides : elle aime le consul Pollione, qui lui préfère Adalgise. Musique de Bellini (1831), partition pleine de charme, de poésie et de douleur poignante. On cite surtout l'invocation de la druidesse : *Casta diva* ; le duo des deux femmes (Norma et Adalgise), si plein de sentiment passionné ; la cavatine et le chœur des druides ; le trio des deux femmes et de Pollione ; etc.

**normale** n. f. *Géom. Normale en un point d'une courbe*, droite perpendiculaire à la tangente en ce point. *Normale en un point d'une surface*, perpendiculaire au plan tangent en ce point.

**normal, e, aux** adj. (du lat. *norma*, règle). Conforme à la règle, régulier, ordinaire : *être dans son état normal. Ecole normale primaire, école normale supérieure*, V. ÉCOLE. Perpendiculaire : *une ligne normale à un plan.* ANT. **Anormal.**

**normalement** [*man*] adv. D'une façon normale. *Géom.* Perpendiculairement. ANT. **Anormalement.**

**normalie** [*lî*] n. f. *Géom.* Nom donné à toute surface réglée, dont les génératrices sont normales à une surface déterminée.

**normalien, enne** [*li-in, è-ne*] n. Elève d'une école normale, *particulièr.* de l'Ecole normale supérieure.

**normalisation** n. f. Réglementation des dimensions et des qualités des produits industriels, dans le but de simplifier la fabrication et de l'unifier. Syn. STANDARDISATION.

**normalité** n. f. Caractère de ce qui est normal.

**Normanby** (Constantin-Henry PHIPPS, marquis **de**), diplomate anglais, m. à Londres (1779-1863). Il fut longtemps ambassadeur à Paris.

**Normand** [*man*] **e,** originaire ou habitant de la Normandie : *les Normands.* Roué, retors : *le plus Normand des hommes.* Loc. fam. *Répondre en Normand*, ne dire ni oui ni non. Adj. : *produits normands. Réponse normande*, réponse ambiguë. N. Dialecte propre à la Normandie : *le normand est un des plus importants parlers de la langue d'oïl.* PROV. ANC. : **Un Normand a son dit et son dédit,** les Normands sont sujets à manquer de parole. **Un Manceau vaut un Normand et demi,** les Manceaux ont plus mauvaise foi encore que les Normands.

— ENCYCL. *Race normande.* C'est le nom donné à des variétés d'animaux originaires de la Normandie : bœufs et chevaux. Les *bœufs normands* comprennent les bœufs du Cotentin et les bœufs de la vallée d'Auge, issus de la race germanique. Ce sont des animaux de grande taille, à robe pie-rouge avec bandes noires parallèles (bringé). Les femelles sont excellentes laitières et beurrières ; les mâles sont élevés surtout pour la boucherie.

Les *chevaux normands* ou *demi-sang normands*, appelés autrefois *anglo-normands*, proviennent de croisements entre chevaux de race germanique et pur sang anglais. Ce sont des animaux vifs, agiles, très rapides, et qui sont de plus en plus appréciés comme chevaux de selle ou carrossiers ; on les élève dans les herbages de la plaine de Caen et du Cotentin.

Les *porcs normands*, de grande taille, du type celtique, à grandes oreilles tombantes, sont précoces, et recherchés pour la charcuterie.

Le *lapin normand*, rustique, de taille moyenne, à robe grise, est très répandu dans les clapiers ; on l'élève pour sa chair.

**Normand** (*Charles*-Pierre-Joseph), architecte, dessinateur et graveur français, né à Goyencourt, m. à Paris (1765-1840) ; auteur d'ouvrages érudits sur l'art ornemental. — Son fils LOUIS-MARIE, né et m. à Paris (1789-1874), fut un graveur de talent. — Le fils de celui-ci, ALFRED-NICOLAS, né et m. à Paris (1822-1909), architecte, membre de l'Académie des beaux-arts en 1890, auteur d'une *Restauration du Forum.*

**Normand** (Jacques), littérateur français, né à Paris en 1848, auteur de poésies alertes (*les Moineaux francs*, etc.), de fantaisies, de pièces de théâtre : *l'Amiral, Musotte* (avec Maupassant), *M. et Mme Dugazon*, etc.

**normande** n. f. *Typogr.* Genre de caractères gras, à déliés fins, dont on se sert pour les titres, sous-titres, divisions de chapitres, ou pour faire ressortir certains passages. V. CARACTÈRE.

**normander** [*dé*] v. a. Nettoyer du grain battu en le passant au van ou au tarare.

**Normandes** (ÎLES), groupe d'îles que l'Angleterre possède dans la Manche, près des côtes de France : Jersey, Guernesey, Aurigny, etc. ; 97.000 h. Ancienne dépendance du duché de Normandie, elles ont conservé des coutumes féodales.

**normandie** [*dî*] n. f. Dans le nord de la France, pré enclos et planté d'arbres fruitiers.

**Normandie,** anc. prov. de France, qui fit partie de la Neustrie, fut donnée plus tard par Charles le Simple à Rollon, et reprise aux Anglais par Philippe Auguste en 1204 ; capit. *Rouen.* Elle a formé cinq départements : Orne, Seine-Inférieure, Calvados, Eure, Manche. (Hab. *Normands.*) La Normandie est un pays de plateaux crayeux très fertiles, ou de collines granitiques (Perche). C'est une région d'agriculture et d'élevage très actif, avec une industrie, aux bords de la Seine, des plus développées.

L'ancienne Normandie se divisait en : 1° *Haute-Normandie* (pays de Caux, de Bray, d'Ouche, d'Auge, Vexin normand, Roumois, Lieuvin) ; 2° *Basse-Normandie* (les Marches, campagne d'Alençon, campagne de Caen, Bessin, Bocage, pays d'Houlme, Cotentin, Avranchin).

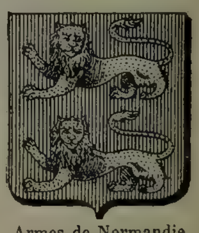

Armes de Normandie.

**Normandie** (*En*) ou *Manda Lamétrie fermière*, tableau d'A. Ph. Roll (1888 ; musée du Luxembourg). Une jeune fermière blonde s'avance de face dans l'herbe d'un verger, tenant dans la main droite un seau de lait. Derrière elle s'éloigne une petite vache au pelage clair. Toile d'un coloris clair, lumineux et ensoleillé. (V. p. 356.)

**normandiser** [*zé*] v. n. *Fam.* Parler à la manière des Normands.

**normandisme** [*dis-me*] ou **normanisme** [*nis-me*] n. m. Manière de parler des Normands.

**Normands** [*man*] ou **Northmen** (*hommes du Nord*). Les Normands venaient des pays scandinaves, surtout de la Norvège et du Danemark. Sous le nom de *Varègues* ou *Rous*, ils occupèrent, vers le milieu du IXe siècle, la vallée supérieure du Dnieper Smolensk et Kiev, et poussèrent même, sous un de

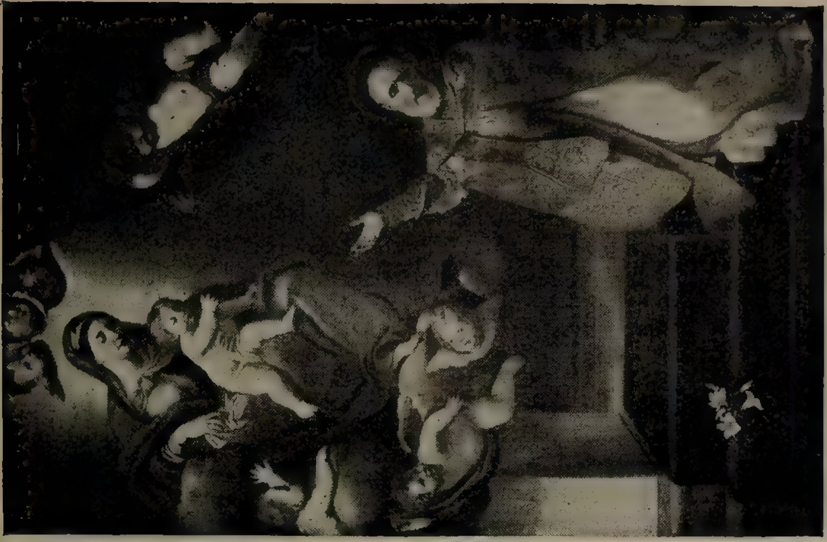

Saint Philippe de Néri (A. Rodriguez), v. p. 338.

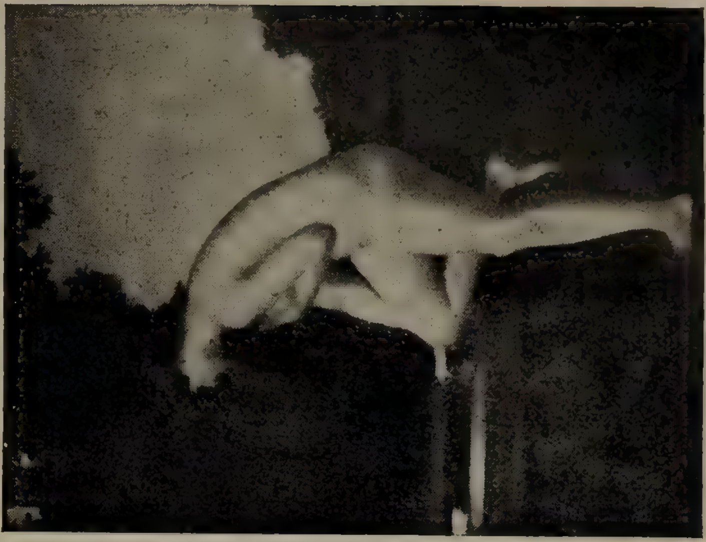

Nymphe à la fontaine (Henner), v. p. 394.

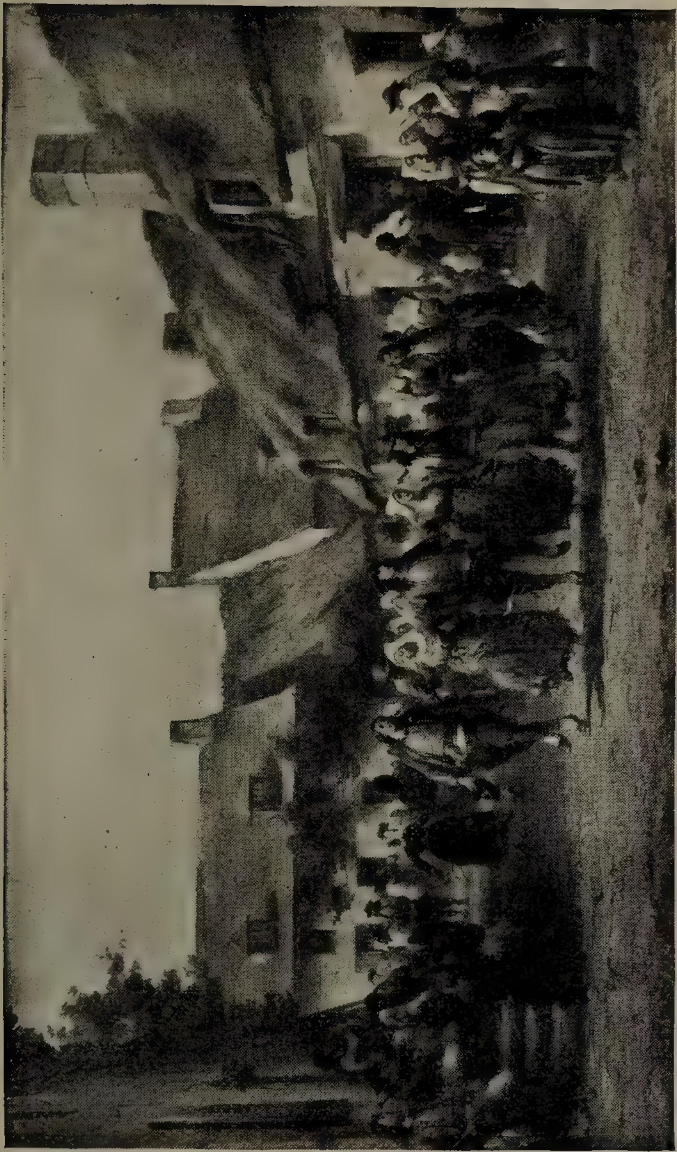

Une Noce en Bretagne (Leleux), v. p. 372.

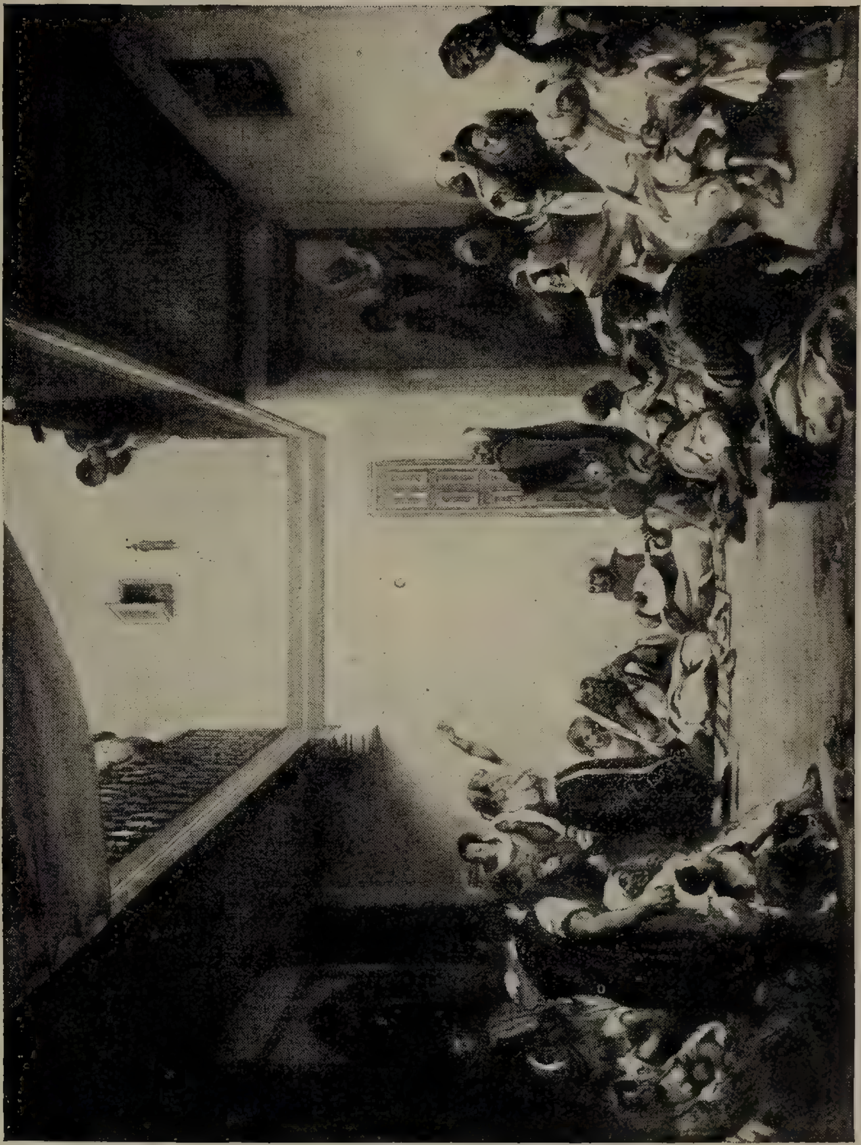

Une Noce juive dans le Maroc (Eug. Delacroix), v. p. 372.

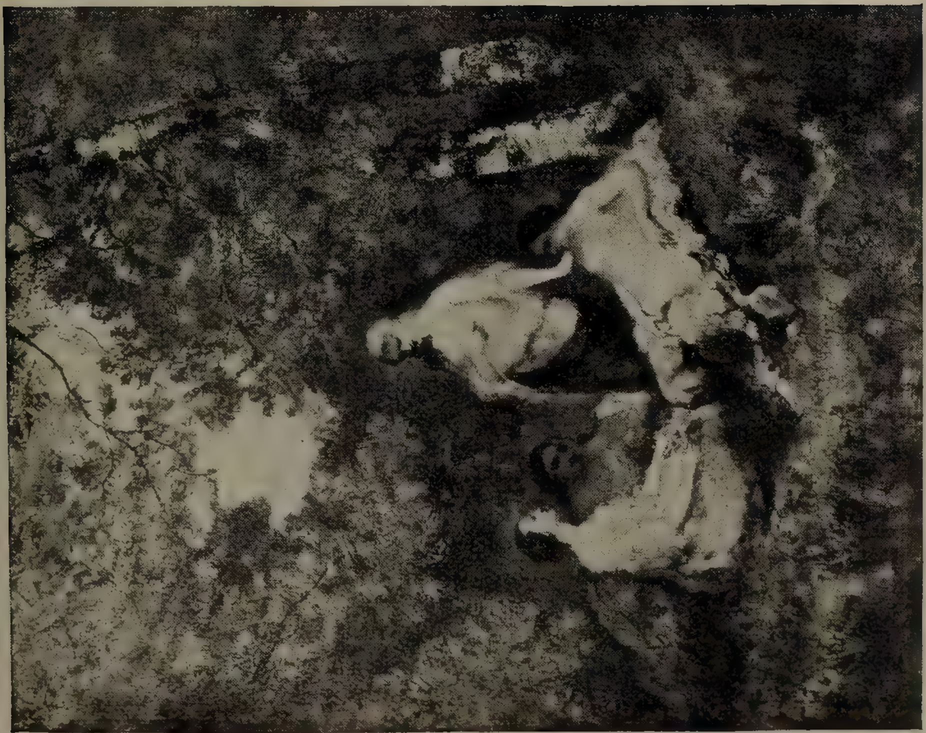

Nymphes sous bois (Diaz de la Peña), v. p. 394.

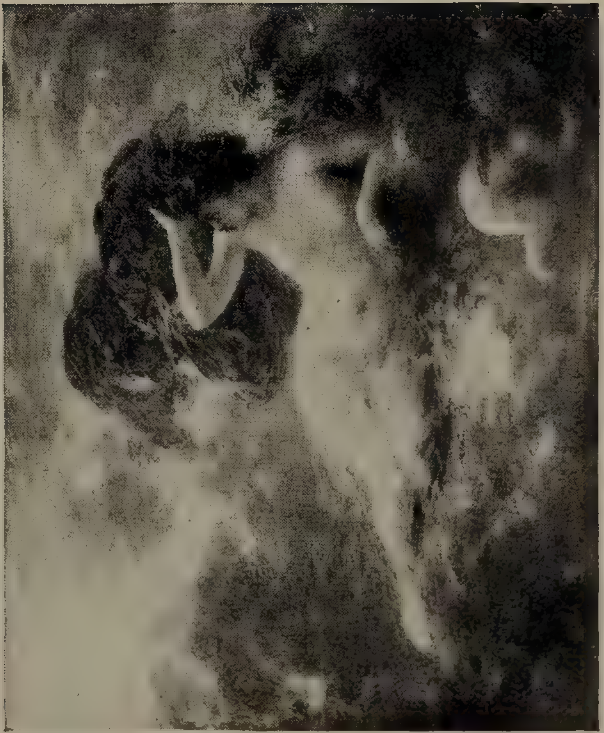

La Nuit (Fantin-Latour), v. p. 392.

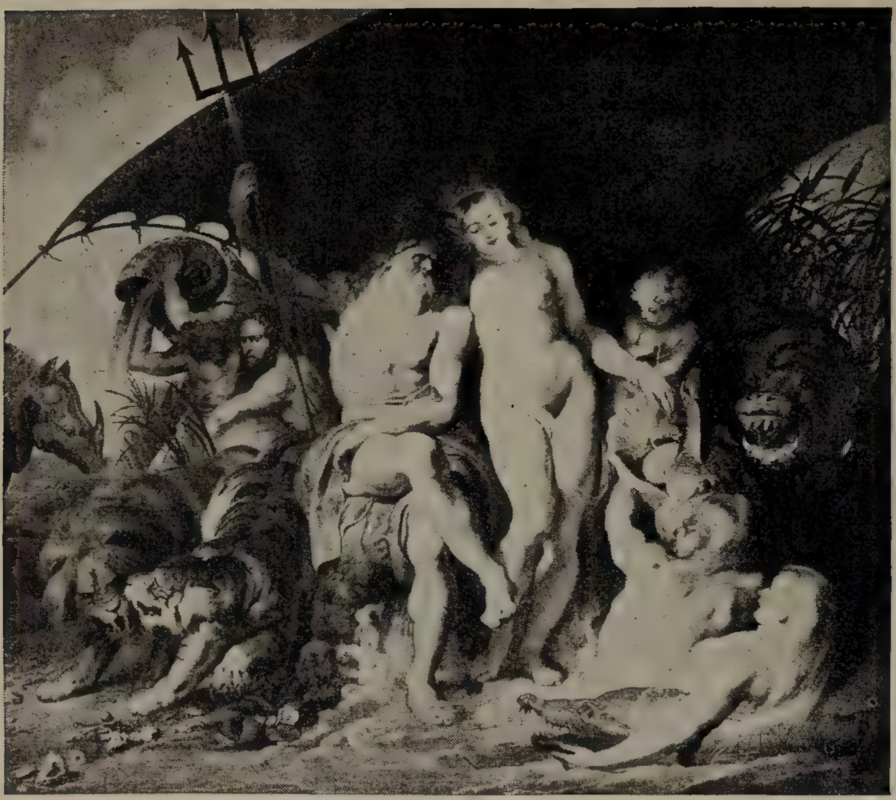

Neptune et Amphitrite (Rubens), v. p. 358.

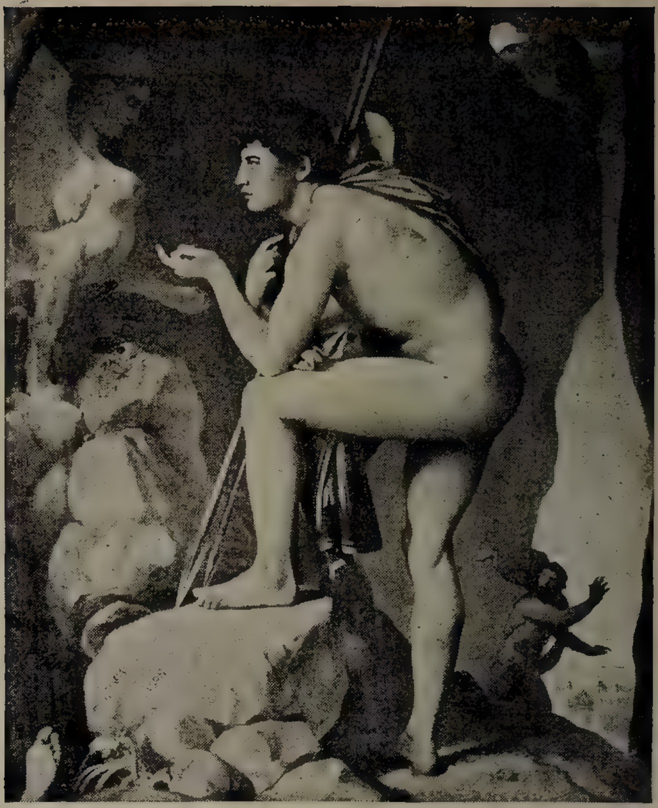

Œdipe expliquant l'énigme (Ingres), v. p. 407.

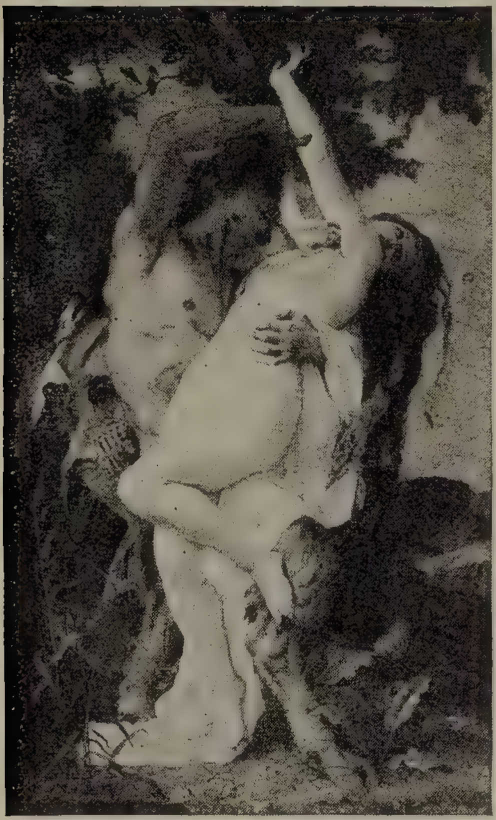

Nymphe enlevée par un faune (Cabanel), v. p. 394.

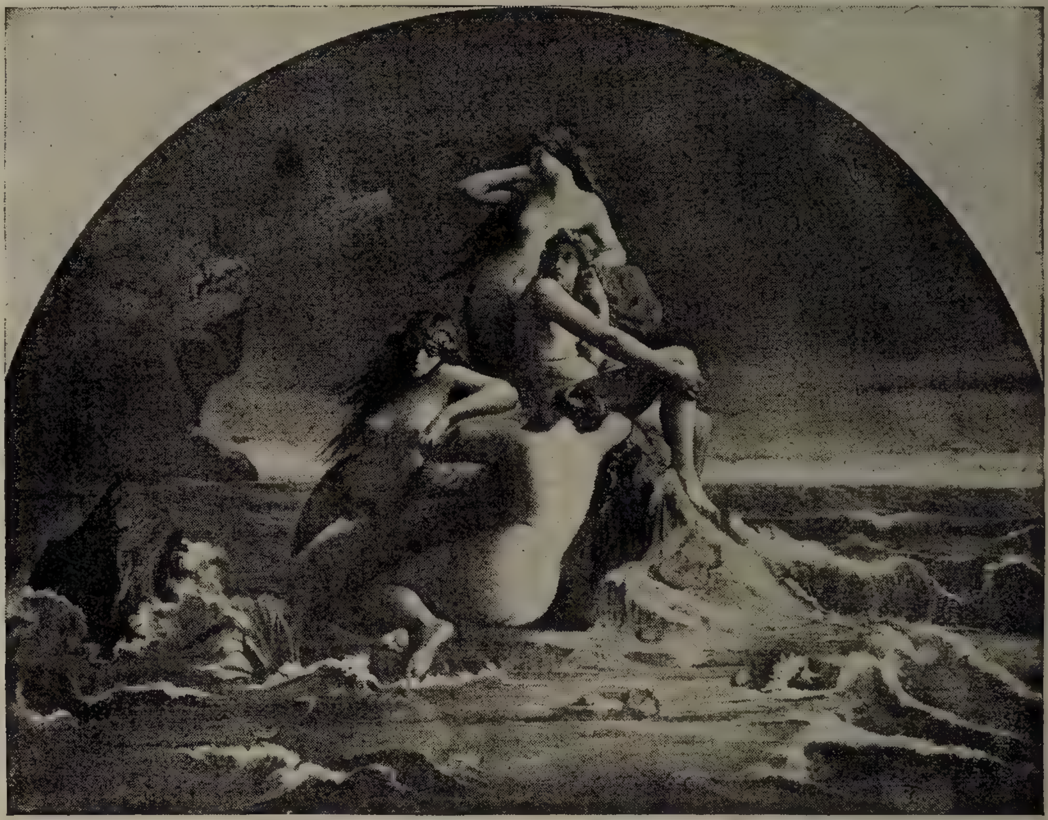

Océanides au pied du roc de Prométhée (Lehmann), v. p. 400.

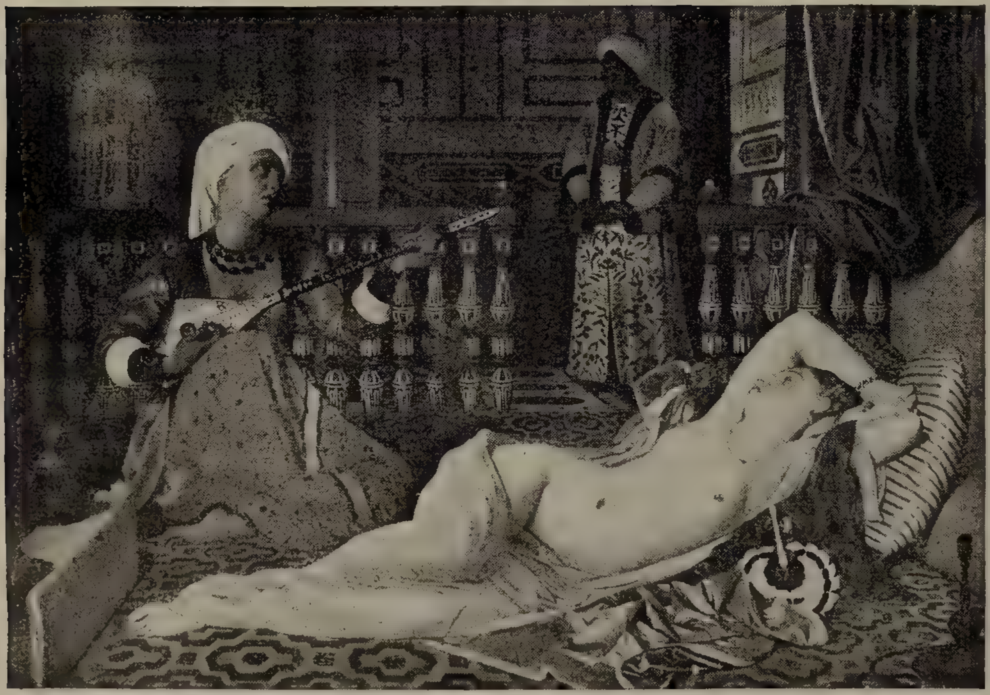

L'Odalisque à l'esclave (Ingres), v. p. 406.

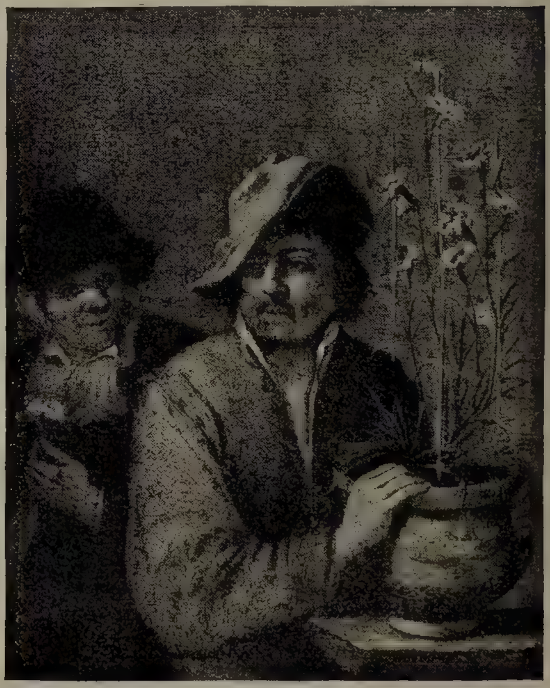

L'Odorat (D. Teniers), v. p. 407.

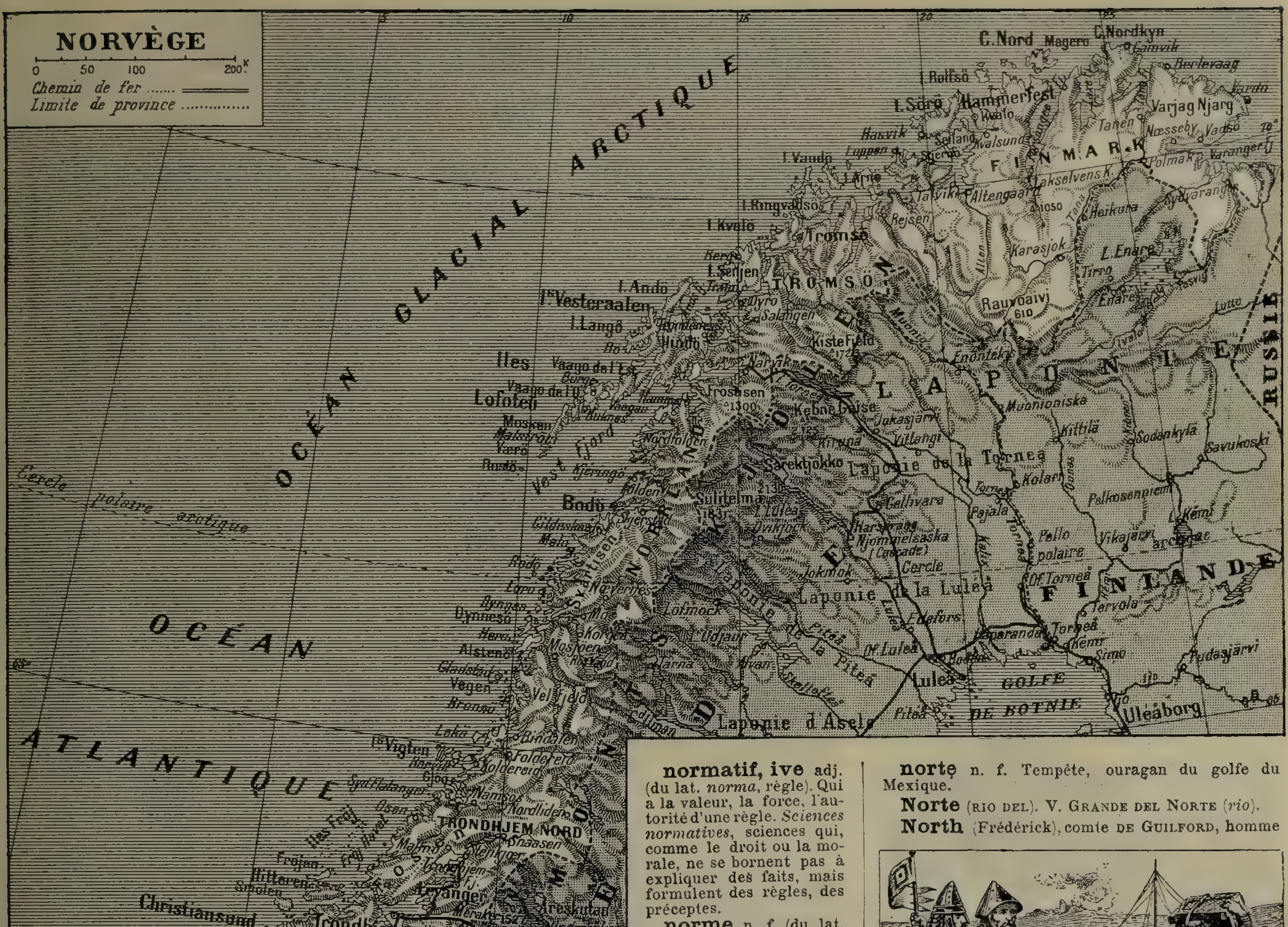
NORVÈGE
0 50 100 200 K
Chemin de fer
Limite de province
OCÉAN GLACIAL ARCTIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
Cercle polaire arctique
C. Nord
Magerö
C. Nordkyn
Hammerfest
Vardö
Varjag Njarg
Vadsö
FINMARK
Altengaard
Karasjok
L. Enare
TROMSÖ
Tromsö
I. Kvalö
I. Senjen
I. Andö
I. Langö
Iles Vesteraalen
Iles Lofoten
Vest Fjord
Bodö
Sulitelma
LAPONIE
Laponie de la Tornea
Laponie de la Luleå
Laponie de la Piteå
Laponie d'Asele
Gellivare
Kolari
Haparanda
Torneå
Luleå
Piteå
Uleåborg
GOLFE DE BOTNIE
FINLANDE
RUSSIE
NORDLAND
I. Vigten
TRONDHJEM NORD
TRONDHJEM
Trondhjem
Christiansund
ROMSDAL
Dovre
Snehætten
Storen
Aresk utan
Östersund
Florö
BERGEN NORD
Bergen
BERGEN
Sogne Fjord
Hardanger Fjord
Haugesund
Stavanger
STAVANGER
Filefjeld
Lillehammer
HEDEMARKEN
Hamar
CHRISTIANS
BUSKERUD
CHRISTIANIA
Drammen
BRATSBERG
Skien
NEDENÆS
LISTER ET MANDAL
Arendal
Christiansand
C. Lindesnæs
Mandal
Skagerrak
Skagen
Göteborg
Venersborg
L. Vener
L. Vetter
Carlstad
Örebro
Fredrikshald
Mariestad
Jönköping
Falun
SUÈDE

leurs chefs, Igor, jusqu'à Constantinople. Mais l'Occident fut le but de leurs plus célèbres émigrations. Organisés en petites bandes montées sur des flottilles de grandes barques ou *drakkars*, ils vinrent, à la fin du règne de Charlemagne, débarquer à l'entrée des principaux fleuves de France. Le roi d'Angleterre Alfred le Grand avait mis fin, par traité, à leurs invasions en Grande-Bretagne. Charles le Chauve dut, de même, acheter plus d'une fois leur retraite. En 886, ils assiégèrent Paris, qui fut vaillamment défendu par Eudes et l'évêque Gozlin ; mais Charles le Gros traita honteusement avec eux au prix d'une énorme rançon et l'autorisation de piller la Bourgogne. En 911, au traité de Saint-Clair-sur-Epte, Charles le Simple abandonna à leur chef, Rollon, le pays actuellement connu sous le nom de *Normandie*. Rollon et ses sujets reçurent le baptême, et Charles le Simple fut reconnu par eux comme suzerain. Dès lors, les invasions s'arrêtèrent, mais le goût des expéditions lointaines persista chez les Normands : la fondation du royaume des Deux-Siciles, et, plus tard, la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant en sont le témoignage.

**normannique** [*ma-ni-ke*] adj. Qui appartient aux Normands. V. NOROIS.

**Normanton,** v. industr. de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding), sur le Calder ; 15 000 h.

**normatif, ive** adj. (du lat. *norma*, règle). Qui a la valeur, la force, l'autorité d'une règle. *Sciences normatives*, sciences qui, comme le droit ou la morale, ne se bornent pas à expliquer des faits, mais formulent des règles, des préceptes.

**norme** n. f. (du lat. *norma*, règle, loi). Principe servant de règle : *œuvre exécutée selon la norme.*

**normoblaste** n. m. (de *norme*, et du gr. *blastos*, germe). Globule rouge du sang humain, de taille, normale, mais contenant un noyau.

**Nornes** n. f. pl. *Myth. scand.* Vierges du passé, du présent et de l'avenir, qui règlent la vie des hommes et l'ordre de l'univers.

**Norodom,** roi du Cambodge, né en 1835, monté sur le trône en 1860, m. en 1904. Il dut, en 1863, accepter le protectorat de la France sur le Cambodge, puis, en 1884, un traité restreignant l'autonomie administrative de son royaume.

**norois, e** [*roi, oi-ze*], **norrois, e** [*no-roi, oi-ze*] ou **normannique** [*ma-ni-ke*] adj. Qui est du Nord-Ouest. Qui se rapporte aux Normands. N. m. Vent du Nord-Ouest. Ancienne langue des Scandinaves, qui s'est partagée au IXe siècle en deux idiomes : le norvégien et le suédois.

**norops** [*ropss*] n. f. Genre de reptiles sauriens, sorte d'iguanes de l'Amérique tropicale, de taille moyenne, et couverts d'écailles imbriquées.

**Noroy-le-Bourg** [*bour*], ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 10 kil. de Vesoul ; 780 h. Ch. de f. Filature de coton. — Le cant. a 16 comm., et 5.250 h.

**norpac** [*pak*] n. m. Machine hydraulique, dont la force motrice consiste principalement dans l'emploi d'un cric à double effet, agissant sur un grand corps de pompe.

**norrain, e** [*no-rin, è-ne*] adj. Qui appartient à la Norvège. *Langue norraine*, langue de la Norvège et de l'Islande.

**Norrent-Fontes,** ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 17 kil. de Béthune ; 1.260 h. Chaux. — Le cant. a 30 comm., et 34.000 h.

**Norristown,** v. des Etats unis d'Amérique (Pensylvanie), ch.-l. du comté de Montgomery, sur le Schuylkill ; 32.000 h.

**Norrköping,** v. de Suède (comté de Linköping), sur le Bravikfjord (mer Baltique) ; 57.000 h.

**Norrland,** une des trois grandes divisions de la Suède, comprenant les cinq provinces septentrionales du royaume, habitées par des nomades pratiquant l'élevage du renne.

**norse** n. m. Idiome des iles Féroë, Orcades et Shetland.

**norte** n. f. Tempête, ouragan du golfe du Mexique.

**Norte** (RIO DEL). V. GRANDE DEL NORTE (*rio*).

**North** (Frédérick), comte DE GUILFORD, homme politique anglais, né et m. à Londres (1732-1792). Premier lord de la trésorerie, il reprit la taxe sur le thé qui devait provoquer le soulèvement des colonies d'Amérique.

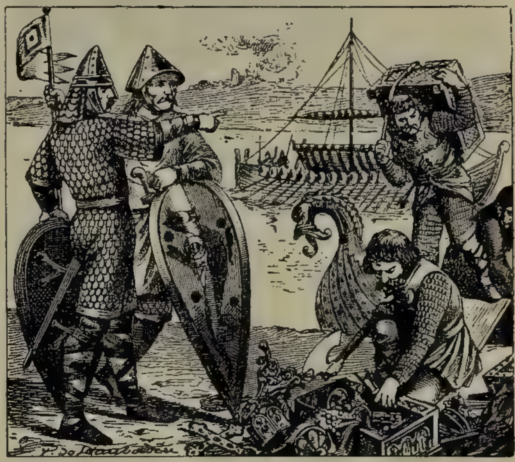
Pirates normands (xe siècle).

**Northampton,** v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de Northampton, sur le Nen ; 90.000 h. Tanneries, papeteries, fonderies de fer. Bataille de la guerre des Deux-Roses (10 juillet 1460). Le comté a 272.555 h. Grandes richesses minérales ; fer.

**Northampton,** v. des Etats unis d'Amérique (Massachusetts), ch.-l. du Hampshire, sur le Connecticut ; 220.000 h.

**Northampton** Henri HOWARD, comte de), homme d'Etat anglais, né à Sottesham, m. à Londres (1540-1614). Catholique, persécuté sous le règne d'Elisabeth, il prit, sous Jacques Ier, une part très active à la politique intérieure religieuse du règne.

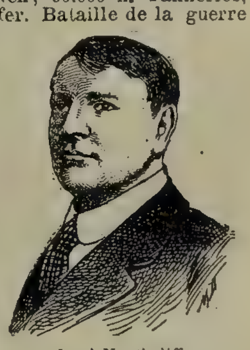
Lord Northcliffe.

**Northcliffe** (Alfred Charles William HARMSWORTH, vicomte), né à Dublin, m. à Londres (1865-1922). Fondateur du *Daily Mail*, propriétaire du *Times*, il a, par l'organisation de l'*Amalgamated Press*, renouvelé le journalisme anglais. La *Northcliffe Press* a énergiquement servi la conduite de la guerre et la cause de l'Entente.

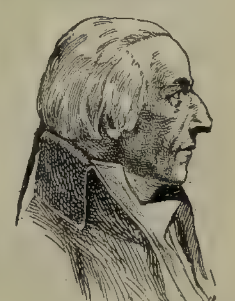
J. Northcote.

**Northcote** (James), peintre et littérateur anglais, né à Plymouth, m. à Londres (1746-1831). Il a excellé dans le portrait, les tableaux d'histoire (*Naufrage du Centaure, les Enfants d'Edouard*).

**Northcote** (sir Henry Stafford), lord IDDESLEIGH, homme d'Etat anglais, né et m. à Londres

(1818-1887). Il fut un des chefs du parti conservateur.

**Northumberland,** comté d'Angleterre ; 407.000 h. (*Northumbriens*). Ch.-l. *Newcastle upon Tyne.* Sol montagneux. Grande production de charbon. Métallurgie active ; élevage.

**Northumberland** (duc de). V. DUDLEY (John).

**Northumbrie** [*ton-bri*], un des royaumes de l'heptarchie anglo-saxonne ; capit. *York.* Réunie par Egbert le Grand en 827.

**northupite** n. f. Carbonate naturel de calcium et magnésium allié à du chlorure de sodium.

**Northwich,** v. d'Angleterre (Chester) ; 18.000 h. Mines de sel. Fonderies ; fabriques de produits chimiques.

**Norton** (Caroline Elisabeth Sarah SHERIDAN, Mrs.) plus tard lady MAXWELL, femme auteur anglaise, née à Londres (1808-1877), surnommée *le Byron féminin*, Il faut citer, parmi ses meilleurs poèmes : *l'Homme immortel, les Chagrins de Rosalie*, etc.

**Nort-sur-Erdre** [*nor*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure, arr. et à 37 kil. de Châteaubriant ; 5.380 h. Port sur l'*Erdre ;* ch. de f. Orl. — Le cant. a 6 comm., et 15.660 h.

**Norvège,** Etat de l'Europe septentrionale ; superf. 321.477 kil. carr. ; pop. 2.646.000 h. (*Norvégiens*). Capit. Oslo (*Christiania*).

— *Géographie.* La Norvège est un pays généralement montagneux et boisé, couvert par le massif des Dovrefjelde et les monts Kjölen. Les archipels nombreux qui bordent ses côtes (îles Lofoden, etc.), les fjords profonds qui les entament (Hardangerfjord, Sognefjord, Stavangerfjord, etc.) sont particulièrement favorables à la pêche et au développement de la vie maritime. Par ses grands ports d'Oslo, de Bergen et de Trondhjem, la Norvège exporte surtout des bois, des minerais, etc. La population est robuste, active, sobre, et remarquablement instruite.

— *Histoire.* Les premiers souvenirs historiques se rattachant à la Norvège commencent avec les expéditions des Vikings dans l'Europe occidentale, vers le milieu du VIIIe siècle. Harald Harfagre (860-933) réunit sous sa domination le pays norvégien. Détruite par tous ses successeurs, l'unité fut rétablie par Olaf Haraldsson le Saint, et par son fils Magnus le Bon (1035-1047). Des expéditions en Angleterre, où périt Harald Haardrade (1066) ; en Ecosse, en Irlande, en Terre Sainte : des dissensions intestines ; des luttes entre le clergé et la noblesse, puis entre la noblesse et la royauté troublent longtemps les destinées de la Norvège. Elle entra en 1397 dans l'Union de Calmar, qui y fit prédominer l'influence du Danemark. En 1537, la Réforme pénétra en Norvège mais n'y fit que de lents progrès. Christian IV (1588-1648) réorganisa l'Eglise, refondit les anciennes lois, créa une armée nationale, releva le commerce et l'industrie. La transformation de la monarchie danoise (1660-1661) plaça les deux Etats sur le pied d'égalité sous le gouvernement de rois absolus. La seconde guerre du Nord (1709-1720) retarda le développement de la nation, tout en lui faisant connaître la gloire militaire. Dans la moitié du XVIIIe siècle, la Norvège connut des jours prospères. Au début du XIXe siècle, Bernadotte, prince royal de Suède, envahit le Holstein, et, par le traité de Kiel, obtint du Danemark la cession de la Norvège, qui, en 1814, fut réunie à la monarchie suédoise sous le régime de l'union personnelle. La diversité des intérêts et des traditions provoqua entre les deux Etats de vifs démêlès pendant tout le courant du siècle. En 1906, la Norvège se déclarait indépendante, et choisissait un roi, Haakon VII, dans la famille royale de Danemark. V. SCANDINAVIE.

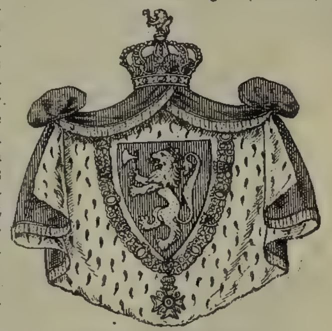

Armoiries de la Norvège.

— *Beaux-Arts.* La Norvège n'a longtemps connu que la sculpture sur bois décorative. Le premier sculpteur proprement dit est Hans Michelsen (mort en 1859). Avec lui Middelthun et Bergslien représentent la manière classique. Mais la sculpture se libère de la tradition avec le fougueux Stefan Sinding avec Skeibrock, G. Vigeland.

La peinture norvégienne commence au XIXe siècle avec J. C. Dahl (mort en 1857), paysagiste romantique, que continuent Fearnley, H. Gude, Cappelen. Eckersberg ouvre la voie au naturalisme. L. Munthe et Collett sont des peintres de plein air. L'influence allemande de l'école de Dusseldorf se manifeste chez les peintres d'histoire A. Tidemand, Knud Bergsliers, Sundt-Hansen. Mais le naturalisme français met sa marque sur les paysagistes Isachsen, F. Thaulow, les portraitistes C. Krogh, E. Petersen, Heyerdahl. Une inspiration nationale et décorative anime G. Munthe, qui illustre les traditions poétiques et E. Werenskiold, qui représente les paysages et les paysans et son pays. Signalons encore les noms de E. Munch, K. Kiellands et Diriks.

— *Langue* et *littér.* Le norvégien ou nordique occidental est un dialecte issu du vieux norois et qui se divise en de nombreux patois. Après que la Norvège, eut été réunie au Danemark, au XIVe siècle, le norvégien fut supplanté par le danois, qui est demeuré la langue littéraire de la Norvège, mais dans lequel se sont introduits une grande abondance de mots norvégiens empruntés aux divers dialectes nationaux.

La littérature a été successivement : 1° *danoise*, au temps de l'union avec le Danemark, avec la poétesse religieuse Dorthe Engelbrechtsdatter et le pasteur poète Petter Dass au XVIIe siècle ; l'auteur comique Ludvig Holberg et J.-H. Wessel au XVIIIe ; 2° *nationale*, après le retour du pays à l'indépendance, d'abord avec les poètes lyriques Bjerregaard et Schwach, et le romancier Hansen ; mais surtout vers 1830, avec Wergeland qui incarne l'inspiration populaire, Welhaven, qui incarne l'esprit classique ; le poète lyrique et dramatique Andréas Munch, la romancière Camilla Collett, et les conteurs Asbjœrnsen et Joergen Moe ; 3° *européenne*, vers 1860, avec les dramaturges Bjœrnstjerne Bjœrnson, Henrik Ibsen, G. Heiberg, et les romanciers Jonas Lie, Kielland, Garborg, Knut Hamsum ; les poètes Caspari, Randers, Dietrichson.

— *Hymne national.* L'hymne national norvégien est l'œuvre du grand poète Bj. Bjœrnson. Nordreak en a écrit la musique, dans un style sobre et grave.

HYMNE NATIONAL DE LA NORVÈGE

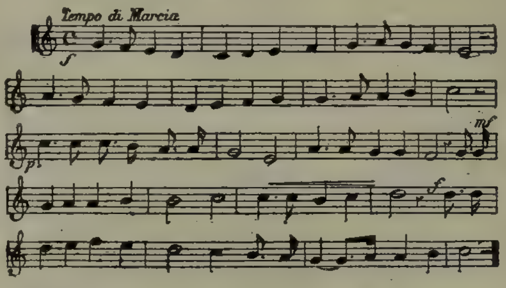

**Norvégien, enne** [*ji-in, è-ne*], originaire ou habitant de la Norvège : *les Norvégiens.* Adj. : *population norvégienne.*

**norvégienne** [*ji-è-ne*] n. f. Embarcation à avant relevé et arrondi en forme de cuiller.

**Norvins** [*vin*] (Jacques MARQUET, baron DE MONTBRETON **de**), historien français, né et m. à Paris (1769-1854). La plupart de ses ouvrages ont eu pour objet la glorification de Napoléon Ier (*Histoire de Napoléon, Mémoires*, etc.).

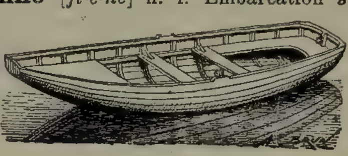

Norvégienne.

**Norwich** [*norouitch'*], ch.-l. du comté de Norfolk, en Angleterre, sur le Wensum ; 120.650 h. Cathédrale de la Sainte-Trinité, église Saint-Peter-Mancroft. Draps, amidonneries, fonderies de fer.

**Norwich,** v. des Etats-Unis (Connecticut), sur le Thames ; 29.700 h. Machines, papeterie.

**Norwood,** v. des Etats-Unis (Ohio, comté de Hamilton) ; 25.000 h.

**nos** [*nô*] adj. poss. des deux genres, plur. de *notre.* V. NOTRE.

**nosaïri, e** ou **nosaïrien, enne** [*ri-in, ène*] n. et adj. Adepte d'une secte hétérodoxe de l'islamisme, qui vit dans les montagnes de la Syrie.

**nosce te ipsum,** mots lat. signif. : *Connais-toi toi-même.* Traduction latine de la fameuse inscription grecque *Gnôthi seauton*, qui figurait sur le fronton du temple de Delphes.

**noséane** n. f. Variété d'haüyne non calcifère.

**Noske** (Gustave), social-démocrate allemand, né en 1868 ; a joué un rôle dans la révolution allemande. Ministre de la reichswehr de 1919 à 1920.

**noso** (du gr. *nosos*, maladie, mort), préfixe qui signifie maladie.

**nosocomial, e, aux** [*zo-ko*] adj. (du préf. *noso*, et du gr. *komein*, soigner). Qui a rapport aux hôpitaux et aux maladies que l'on y observe ou soigne.

**nosodendron** [*zo-din*] n. m. Genre de coléoptères clavicornes, de couleur sombre, qui vivent dans les plaies sanieuses des arbres et sont communs en France dans les troncs des vieux arbres et des marronniers d'Inde.

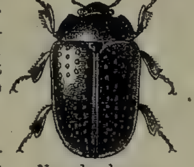

Nosodendron.

**nosogénie** [*zo-jé-ni*] n. f. Syn. peu us. de PATHOGÉNIE.

**nosographe** [*no-zo*] n. m. Celui qui s'occupe de nosographie.

**nosographie** [*zo-gra-fi*] n. f. (du gr. *nosos*, maladie, et *graphê*, description). Description, traité qui donne la description des maladies.

**nosographique** [*zo-gra*] adj. Qui a rapport à la nosographie.

**nosologie** [*zo-lo-ji*] n. f. (du gr. *nosos*, maladie, et *logos*, traité). Partie de la médecine, qui traite des maladies en général. Traité sur les maladies.

**nosologique** [*zo*] adj. Qui a rapport à la nosologie.

**nosologiste** [*zo-lo-jis-te*] n. et adj. Personne qui s'occupe de nosologie.

**nosomanie** [*zo-ma-ni*] n. f. (du gr. *nosos*, maladie, et de *manie*). Maladie imaginaire.

**nosophobie** [*zo-fo-bi*] n. f. (du gr. *nosos*, maladie, et *phobos*, crainte). Crainte exagérée de contracter une maladie.

**nosseigneurs** n. m. pl. V. MONSEIGNEUR.

**nossi** ou **nosy,** mot malgache, qui signifie *île.*

**Nossi-Bé,** île française de l'océan Indien, au N.-O. de Madagascar ; 30.000 h. Sucre, rhum, café, cacao. Ch.-l. *Hellville ;* 1.200 h. Port.

**nostalgie** [*nos-tal-ji*] n. f. (du gr. *nostos*, retour, et *algos*, douleur). Mélancolie causée par un vif désir de revoir sa patrie, son pays natal, vulgairement *mal du pays : les Suisses sont très sujets à la nostalgie.*

**nostalgique** [*nos-tal*] adj. Qui tient de la nostalgie : *langueur nostalgique.*

**nostoc** [*nos-tok*] n. m. Genre d'algues, type de la famille des *nostocacées.*

— ENCYCL. Les nostocs vivent sur le sol dans les endroits humides et sont formés d'un amas de cellules aplaties enfermé dans une gaine gélatineuse.

**nostocacées** [*nos-to-ka-sé*] n. f. pl. Famille d'algues bleues (cyanophycées). S. une *nostocacée.*

— ENCYCL. Ces algues se présentent sous forme de filaments sinueux, simples, constitués par des cellules ovoïdes ; les filaments sécrètent une substance gélatineuse abondante, et les nostocacées apparaissent comme des masses molles, tremblotantes de forme irrégulière. Cette gelée peut se dessécher, et l'algue, protégée, rester vivante, l'ensemble redevenant volumineux quand il peut reprendre de l'eau ; aussi voit-on quelquefois, après une pluie, apparaître des nostocacées là où l'on n'aurait rien soupçonné auparavant. Ces brusques apparitions leur ont fait prêter une foule de propriétés aussi merveilleuses qu'illusoires, et donner des noms rappelant leur origine supposée : *archée du ciel, écume printanière, graisse de rosée, crachats de lune, crachats de Vénus*, etc.

**Nostradamus** [*muss*] (Michel DE NOSTREDAME, dit), médecin et astronome célèbre, né à Saint-Remi (Bouches-du-Rhône), m. à Salon (1503-1566) ; auteur d'un recueil de prédictions, dit *Centuries*, rédigé dans un style sibyllin. Il fut appelé auprès de Catherine de Médicis et de Charles IX.

**nostras** [*nos-trass*] adj. m. (m. lat. qui signif. *qui est de notre pays*). Se dit du choléra acclimaté, sporadique : *choléra nostras.*

**nota** m. lat. signif. *note, remarque.* Se met en tête d'une remarque écrite. (On dit quelquefois *nota bene*, remarquez bien.) N. m. Note que l'on met à la marge ou au bas d'un écrit. Pl. des *nota.*

**notabilité** n. f. Caractère de ce qui est notable. Celui qui occupe un rang distingué dans les arts, les lettres, la hiérarchie administrative, etc. : *Paris est le rendez-vous de toutes les notabilités.*

**notable** adj. (lat. *notabilis*). Apparent, considérable : *préjugé notable.* Qui a sur place une situation prépondérante : *un notable commerçant.* N. Personne considérable, d'un Etat, d'une ville, par ses fonctions, sa position, la considération dont elle jouit : *assemblée de notables.*

— ENCYCL. *Notables commerçants.* On nomme ainsi une assemblée de commerçants et d'industriels appelée à élire dans son sein les membres des tribunaux de commerce. Cette assemblée doit se composer de commerçants notables, et principalement des chefs des maisons les plus anciennes et les plus recommandables par la probité, l'esprit d'ordre et d'économie, et remplissant certaines conditions. Autrefois, l'expression de « notables commerçants », désignait les seuls commerçants figurant sur la liste des électeurs consulaires.

**Notables** (*assemblée des*), réunion des plus hauts personnages du royaume, choisis dans le clergé, la noblesse et la haute bourgeoisie, auxquels les rois de France demandaient quelquefois avis dans des circonstances difficiles, à défaut de convocation des états généraux, dont le rôle, sous Jean le Bon notamment, avait inquiété la monarchie. Les plus célèbres sont celle de 1626, d'où devait sortir le code Michau, et celle qui fut convoquée à l'instigation de Calonne en 1787.

**notablement** [*man*] adv. D'une façon notable. Beaucoup.

**notacanthe** n. m. Genre de poissons acanthoptères, répandus dans presque toutes les mers. (Ce sont des poissons allongés, comprimés, à nageoire dorsale munie de six ou sept épines ; leur taille ne dépasse guère 40 centimètres.)

**notage** n. m. Opération par laquelle on note des airs sur des cylindres.

**notaire** [*tè re*] n. m. (lat. *notarius ;* de *nota*, note). Officier ministériel, qui reçoit et rédige les actes, contrats, etc., pour leur donner un caractère d'authenticité : *les charges de notaire sont vénales. Antiq. rom.* Esclave public, remplissant le rôle de scribe. *Notaire apostolique*, sous l'ancien régime, nom donné en France à certains secrétaires des évêques, chargés de dresser les actes de chancellerie ecclésiastique. Loc. prov. : *C'est comme si le notaire y avait passé*, c'est une chose tout à fait sûre, assurée.

— ENCYCL. *Dr.* Le candidat aux fonctions de notaire doit : 1° être âgé de vingt-cinq ans accomplis ; 2° avoir satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée ; 3° avoir la jouissance de ses droits civiques, civils et politiques ; 4° avoir fait un stage réglementaire ; 5° avoir obtenu de la chambre des notaires un certificat de capacité et de moralité.

Les notaires sont nommés par décret du président de la République, sur la présentation du garde des sceaux. Avant d'entrer en fonctions, ils sont soumis au versement d'un cautionnement et prêtent serment devant le tribunal de première instance. Ils sont institués à vie.

Les notaires sont divisés en trois classes : 1° les notaires des villes où réside une cour d'appel ; 2° ceux des villes où il y a un tribunal de première instance ; 3° ceux des autres villes et communes. Les notaires de première classe ont le droit d'instrumenter dans tout le ressort de la cour ; ceux de seconde, dans tout l'arrondissement ; ceux de troisième, dans le ressort de la justice de paix.

Les charges des notaires sont vénales.

Il existe près chaque tribunal de première instance, dans la ville où il siège, une *chambre des notaires*, chargée du maintien de la discipline parmi les notaires de l'arrondissement.

Le ministère des notaires est tantôt obligatoire, tantôt facultatif : obligatoire, tant qu'il est requis pour des actes licites contractés par des personnes capables ; facultatif, les jours fériés et les dimanches, ou lorsque le notaire est empêché, absent ou malade, ou enfin lorsque les parties se refusent à consigner le montant des frais d'enregistrement.

Il est interdit aux notaires : 1° de recevoir ou conserver des fonds, à charge d'en servir l'intérêt ; 2° d'employer, même temporairement, les sommes ou valeurs dont ils sont constitués détenteurs à un titre quelconque, à un usage auquel elles ne seraient pas destinées ; 3° de retenir, même en cas d'opposition, les sommes qui doivent être versées par eux à la Caisse des dépôts et consignations dans les cas prévus par les lois, décrets ou règlements ; 4° de faire signer des billets ou reconnaissances en laissant le nom du créancier en blanc ; 5° de laisser intervenir leurs clercs sans un mandat écrit dans les actes qu'ils reçoivent.

Les actes notariés peuvent être reçus par un seul notaire, sauf les testaments, les actes contenant donation entre vifs ou donation entre époux autres que celles insérées dans un contrat de mariage, acceptation de donation, révocation de testament ou de donation, reconnaissance d'enfant naturel, et les procuration ou autorisation pour consentir ces divers actes, les actes dans lesquels les parties ou l'une d'elles ne sauront ou ne pourront signer.

Les témoins instrumentaires doivent être Français et majeurs, savoir signer et avoir la jouissance de leurs droits. Ils peuvent être de l'un ou de l'autre sexe, mais le mari et la femme ne pourront être témoins dans le même acte.

On donne le nom de *notaire en second* à celui des deux notaires requis pour un même acte, et qui ne détient pas la minute de cet acte.

Les notaires ne peuvent recevoir des actes dans lesquels leurs parents ou alliés, en ligne directe à tous les degrés, et en collatérale jusqu'au degré d'oncle ou de neveu inclusivement, seraient parties, ou qui contiendraient quelque disposition en leur faveur.

Notaphus.

**notairesse** [*tè-rè-se*] n. f. Femme d'un notaire.

**notamment** [*ta-man*] adv. Spécialement, particulièrement, entre autres, par exemple.

**notaphus** [*fuss*] n. m. Sous-genre de bembidions, insectes coléoptères carnassiers, comprenant une trentaine d'espèces répandues surtout dans l'hémisphère nord : *les notaphus vivent au bord des eaux douces et saumâtres.*

**notaresque** [*rès-ke*] adj. *Diplom.* Qui appartient aux notaires. *Ecriture notaresque*, écriture en abréviations.

**notaresse** [*rè-se*] n. f. Se dit quelquefois pour NOTAIRESSE.

**notarial, e, aux** adj. Qui a rapport au notariat : *charge notariale.*

**notariat** [*ri-a*] n. m. Charge de notaire. L'ensemble des notaires : *entrer dans le notariat.*

**notarié, e** adj, Passé devant notaire : *acte notarié.*

**notarier** [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Dresser un acte, en parlant d'un notaire.

**notateur, trice** n. Personne qui prend des notes, qui aime à en prendre.

**notation** [*si-on*] n. f. (lat. *notatio*). Action d'indiquer, de représenter par des signes convenus : *notation algébrique ; notation chimique. Mus.* Figuration, au moyen de certains signes, des sons musicaux, de leur valeur, de leur durée, etc.

— ENCYCL. *Notation chimique.* Le système de notation chimique employé aujourd'hui est dû à Berzélius (1815), et les modifications qui ont été introduites depuis ne sont pas très nombreuses. Les notations employées auparavant ne l'étaient pas au hasard, et certaines lois présidaient à leur formation. Les quatre éléments des anciens étaient représentés par Bergmann ainsi qu'il suit :

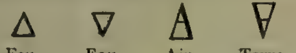
Feu. Eau. Air. Terre.

Les principales classes dans lesquelles les substances étaient groupées étaient représentées par les symboles suivants :

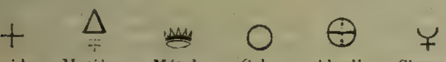
Acide. Matière inflammable. Métal. Sel. Alcali. Chaux.

C'est Lavoisier qui, le premier, a indiqué à l'aide de symboles les différentes phases d'une opération chimique. Pour la notation des corps simples, V. CORPS.

— *Musiq.* Un long travail a été nécessaire pour atteindre la perfection du système de notation admis par tous les peuples de civilisation moderne. Les anciens Grecs, et après eux les Latins, se servaient d'une notation aphabétique, c'est-à-dire dans laquelle les notes étaient représentées par des lettres, dont la grosseur ou la forme était modifiée d'une octave à l'autre. A la suite de l'invasion des Barbares, ce système fit place à celui de la notation neumatique, qui semble remonter au VIIIᵉ siècle. V. NEUME.

C'est dans la notation primitive du plain-chant, dite « notation carrée » (de la forme des signes), qu'il faut chercher l'origine de la notation moderne. On suppose qu'elle prit naissance vers le Xᵉ siècle, et l'on sait qu'elle vécut concurremment avec la notation neumatique. C'est, dit-on, à Gui d'Arezzo qu'on doit l'usage de la portée, qui n'était que de quatre lignes dans le plain-chant, seule musique utilisée alors. Enfin, avec le XIIᵉ siècle, commença l'apparition de la musique « proportionnelle », qui attribuait aux notes, en même temps que l'intonation, une valeur rythmique précise. Au XIVᵉ siècle, on voit surgir enfin les indications de mesure, et le système se complète, au XVIIᵉ, avec la barre de mesure. La notation moderne était parfaite alors, mais certains systèmes autres continuèrent d'être employés jusqu'au commencement du XVIIIᵉ siècle, entre autres ce qu'on appelait la « tablature », qui s'appliquait surtout au luth et à l'orgue.

*Notation chiffrée.* Syn. de MUSIQUE CHIFFRÉE. V. CHIFFRAGE.

**note** n. f. (lat. *nota*). Marque pour se rappeler quelque chose : *prendre note d'une chose sur son carnet.* Observation écrite : *note à consulter.* Commentaire, sommaire pour servir à l'intelligence d'un texte : *mettre des notes à un livre.* Petit article, entrefilet : *faire passer une note dans les journaux.* Détail d'une chose à faire, à se procurer : *faire la note de meubles que l'on désire acheter.* Détail d'un compte à acquitter, mémoire : *donnez-moi ma note.* Observation concise par laquelle on apprécie la conduite de quelqu'un. Chiffre exprimant la valeur d'un travail : *avoir de bonnes notes.* Communication par un gouvernement à son représentant auprès d'une cour : *note diplomatique.* Marque déshonorante qui s'attache à une personne ou à une chose. *Dr. anc. Note d'infamie*, déclaration juridique qui frappe une personne dans son caractère ou dans sa conduite. *Mus.* Caractère de musique figurant un son et sa durée. Son figuré par ce caractère : *faire une fausse note.* (V. part. encycl.) *Fig.* Cri de l'âme, expression vive d'un sentiment. *Par ext.* Ton qui domine dans un tableau, genre littéraire, etc. : *avoir la note gaie. Changer de note*, avoir une conduite, tenir des propos d'un genre différent. *Chanter toujours la même note*, faire ou dire toujours la même chose. *Etre dans la note*, faire précisément ce qui convenait.

— ENCYCL. *Mus.* Pour représenter aux yeux les sons musicaux, on se sert de signes conventionnels appelés *notes.* Ces signes, qui ont chacun une forme spéciale, sont au nombre de sept, qui sont : la *ronde*, la *blanche*, la *noire*, la *croche*, la *double croche*, la *triple croche*, la *quadruple croche.* D'après l'ordre dans lequel nous venons de les énumérer, chaque note a, comme durée, une valeur double de celle qui la suit. Ainsi : la ronde vaut deux blanches, la blanche vaut deux noires, la noire vaut deux croches, etc.

FORME DES NOTES

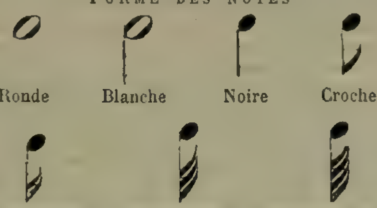
Ronde Blanche Noire Croche
Double croche Triple croche Quadruple croche.

La forme des notes indique donc leur durée, leur valeur, et la position qu'elles occupent sur la portée (v. PORTÉE) indique leur degré d'élévation. Leur intonation est réglée, au point de vue général, par la clef qui se trouve en tête de la portée et leur intonation varie selon la figure et la position de cette clef (v. CLEF) ; quant à leur valeur, elle est invariable.

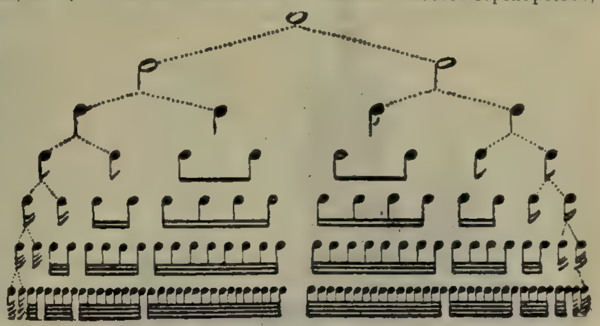
**Une ronde**
vaut :
**2 blanches**
ou
**4 noires**
ou
**8 croches**
ou
**16 doubl. cr.**
ou
**32 tripl. cr.**
ou
**64 quadrup. croches.**

Valeurs relatives des notes.

Pour désigner les divers sons et pour les distinguer entre eux, on donne des noms particuliers aux notes qui les représentent. Il y a sept noms de notes, qui sont : *do* (ou *ut*), *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*. Ainsi disposées, les notes forment une série de sons allant de bas en haut, et que l'on peut répéter indéfiniment. (V. GAMME). Les noms des six premières notes sont tirés d'une strophe de l'hymne à saint Jean-Baptiste, à laquelle le moine bénédictin Gui d'Arezzo, au XIᵉ s., emprunta la première syllabe de chaque vers :

**Ut** queant laxis
**Re**sonare fibris
**Mi**ra gestorum
**Fa**muli tuorum
**Sol**ve polluti
**La**bii reatum
**S**ancte **J**oannes

La septième note fut longtemps appelée B ; ce ne fut qu'au XIIIᵉ siècle qu'on substitua à cette lettre la syllabe *si* (abréviation de *Sancte Joannes.*

*Ut* fut longtemps le nom de la première note ; mais, au XVIIIᵉ siècle, on adopta dans l'étude du solfège la syllabe *do*, comme étant moins sourde, plus sonore dans le chant des notes.

**Noté** (Jean), chanteur belge, né à Tournai, m. à Bruxelles (1860-1922). A fait applaudir sa belle et puissante voix de baryton dans le répertoire de l'Opéra.

**noté, e** adj. Qui est marqué ou qui fait l'objet d'une note. *Personne notée*, mise en suspicion.

**noter** [*té*] v. a. (lat. *notare*). Faire une marque sur : *noter un passage d'un trait rouge.* Prendre note de : *noter un vers.* Remarquer, prendre garde à : *notez bien ce que nous vous disons. Fig.* Donner une certaine opinion de : *l'ingratitude note mal.* Ecrire de la musique avec des signes convenus : *noter un air. Personne notée*, personne mise en suspicion et dont on a reconnu qu'il fallait se défier.

**notère** n. m. Genre de coléoptères carnassiers, répandus de l'Europe au Japon, et qui vivent dans les eaux stagnantes.

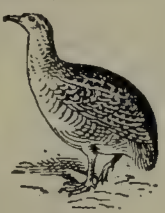
Nothure.

**noteur, euse** [*eu-ze*] n. Copiste de musique : *le noteur de l'Opéra.* (Peu us.)

**Nothomb** [*not'-om'b'*] (Jean-Baptiste, baron), homme d'Etat et diplomate belge, né à Messancy, m. à Berlin (1805-1881). Il essaya inutilement de concilier libéraux et catholiques.

**nothure** n. m. Genre d'oiseaux gallinacés comprenant sept espèces de l'Amérique du Sud. (Les nothures sont des tinamous de taille moyenne, à livrée rousse.)

**notice** n. f. (lat. *notitia*). Ecrit de peu d'étendue sur un sujet particulier d'histoire, de biographie, de science : *notice biographique.*

**notier** [*ti-é*] n. m. Sur un morutier, celui des hommes de l'équipage qui enlève les noues aux poissons qu'on vient de pêcher.

**notificatif, ive** adj. Qui sert à notifier : *lettre notificative.*

**notification** [*si-on*] n. f. Action de notifier. Acte par lequel on notifie.

— ENCYCL. *Dr.* La notification est une formalité qui, dans la législation française du mariage, a remplacé les « actes respectueux ». Avant la loi du 21 juin 1907, les enfants étaient tenus, s'ils n'obtenaient pas de leurs ascendants consentement à leur mariage, de demander « conseil » à ceux-ci « par acte respectueux et formel ». A défaut de consentement sur acte respectueux, il était passé outre à la célébration. La loi du 21 juin 1907 a abrogé cette formalité et lui a substitué une simple notification aux père et mère ou à celui des deux dont le consentement n'a pas été obtenu. Trente jours francs après cette notificatien, il est procédé à la célébration, sans qu'il y ait à justifier du défaut de consentement.

**notifier** [*fi-é*] v. a. (lat. *notificare.* — Se conj. comme *prier.*) Faire savoir dans les formes légales : *notifier un acte, un jugement.*

**notion** [*si-on*] n. f. (lat. *notio ;* de *noscere*, connaître). Idée qu'on a d'une chose : *la conscience donne directement à l'homme la notion du bien et du mal.* Connaissance élémentaire : *n'avoir que des notions d'une science.*

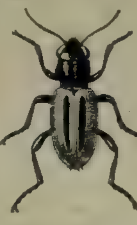
Notiophile.

**notiophile** [*ti-o*] n. m. Genre de coléoptères carnassiers, renfermant des carabes bronzés, brillants, de l'hémisphère nord, et dont quelques espèces habitent la France.

**notiphile** n. f. Genre de diptères brachycères, renfermant de petites mouches de l'hémisphère boréal.

**Noto,** v. d'Italie (Sicile), sur la rivière homonyme, non loin de la Méditerranée ; 22.000 h. Vins.

**notocorde** ou **notochorde** [*kor-de*] n. f. (du gr. *nôtos*, dos, et de *corde*). Formation primitive de la colonne vertébrale, qui disparait presque complètement à l'âge adulte chez les vertébrés supérieurs.

**notodonte** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, renfermant de nombreuses espèces des régions tempérées : *les notodontes forment le passage entre les noctuelles et les bombyx.*

**notodontidés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, qui fait le passage entre les bombyx et les noctuelles. S. un *notodontidé.*

**notoire** adj. (lat. *notorius ;* de *notus*, connu). Connu généralement : *le fait est notoire.*

**notoirement** [*man*] adv. (de *notoire*). Manifestement ; d'une façon notoire : *affirmation notoirement contraire à la vérité.*

**notonecte** [*nèk-te*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, renfermant des punaises aquatiques, très carnassières, de l'Europe et de l'Asie.

**notoriété** n. f. (du lat. *notorius*, notoire). Etat de ce qui est notoire : *il est de notoriété publique que...* Etat d'une personne qui est avantageusement connue. *Acte de notoriété*, acte destiné à attester un fait notoire et constant, et délivré par un maire, un juge de paix, etc.

— ENCYCL. *Dr.* Lorsqu'un fait, un acte, un usage est à la connaissance du plus grand nombre, on dit qu'il est *notoire* ou de *notoriété publique.*

Il est certaines circonstances où la loi exige des *actes de notoriété.* Ainsi, en matière de mariage, si l'un des futurs époux est dans l'impossibilité, pour quelque cause que ce soit, de se procurer une expédition de son acte de naissance, il est admis à y suppléer par un acte de notoriété, que lui délivre le juge de paix du lieu de sa naissance ou de son domicile, sur l'attestation de sept témoins, même illettrés, de l'un ou l'autre sexe, parents ou non.

Les certificats de notoriété sont soumis à la formalité du timbre de dimension.

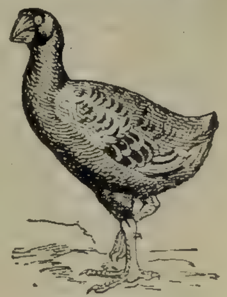
Notornis.

**notornis** [*niss*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, de la région néo-zélandaise, à peu près éteints aujourd'hui. (Les notornis sont des oiseaux voisins des poules d'eau, mais de la taille des dindons.)

**notorrhina** [*to-ri*] n. f. Genre d'insectes coléoptères comprenant des longicornes de taille médiocre, roussâtres, avec les pattes jaunes et qui vivent dans les saules.

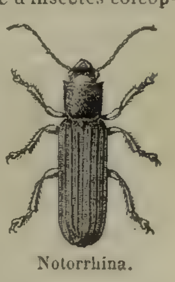
Notorrhina.

**nototrème** n. m. Genre de batraciens anoures, renfermant de petites grenouilles de l'Amérique équatoriale, qui portent leurs œufs dans une poche incubatrice, formée par la peau du dos.

**notoxe** n. m. Genre d'insectes coléoptères répandus sur tout le globe. (Les notoxes sont des anthicidés de taille moyenne, à livrée bigarrée, remarquables par les protubérances cornues de leur corselet. Le notoxe roux, avec les élytres bleuâtres, se trouve en France.

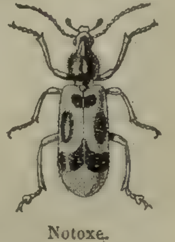
Notoxe.

**notre** pl. **nos** adj. poss. (lat. *noster*). Qui nous concerne, qui est à nous : *notre intérêt, notre maison, nos devoirs, nos actions.* Qui appartient à la patrie, ou qui la concerne : *notre armée, notre gloire. Fam.* Dont il s'agit : *voici notre homme.* Mon, ma, mes, dans le style officiel des souverains, du pape, des seigneurs : *notre conseil entendu ; à nos bien-aimés fils, les archevêques*, etc. S'emploient ou s'employaient dans le même sens dans le style du peuple et des paysans : *oui, notre maître.*

**nôtre** (précédé de l'art.) pron. poss. Qui est à nous, ou qui nous concerne : *vous avez votre opinion, nous avons la nôtre.* N. m. Ce qui provient de notre imagination : *nous avons mis du nôtre dans le récit.* N. m. pl. *Les nôtres*, nos amis, nos alliés :

*les nôtres avant tout.* N. f. pl. Avec le verbe faire. Nos farces, nos folies : *nous avons bien fait des nôtres.*

**Notre-Dame** n. f. La Sainte Vierge. Sa fête, Image de la Vierge : *une Notre-Dame peinte.* Eglise qui lui est consacrée : *Notre-Dame de Paris.* Exclamation, jurement religieux : *Notre-Dame! que c'est beau !* Pl. des *Notre-Dame. Tapissier de Notre-Dame*, surnom donné au maréchal de Luxembourg, dont les victoires faisaient décorer de drapeaux cette église. *Notre-Dame de Thermidor*, surnom donné à M^me^ Tallien, par allusion au rôle qu'elle joua dans la réaction thermidorienne.

**Notre-Dame de Fourvière.** V. FOURVIÈRE.

**Notre-Dame de la Garde,** sanctuaire qui s'élève au sommet d'une petite colline dominant Marseille, à 160 mètres au-dessus de la mer. La chapelle, de style romano-byzantin, est l'œuvre de l'architecte Espérandieu. Elle fut inaugurée en 1864, puis érigée en basilique mineure, par bref pontifical, en 1879, Lieu de pèlerinage très fréquenté. Le clocher, haut de 45 mètres est surmonté d'une statue dorée de la Vierge. La chapelle richement décorée, est rempli d'ex-voto qui témoignent de la foi du Marseillais en « la Bonne Mère ». Depuis 1892, un ascenseur de 84 mètres conduit à l'escalier du sanctuaire.

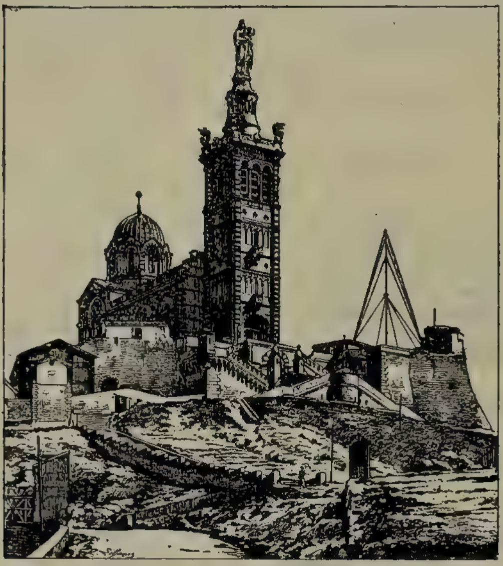
Notre-Dame de la Garde, à Marseille.

**Notre-Dame de Paris,** église métropolitaine de Paris, une des merveilles de l'architecture gothique, située dans l'île de la Cité. La construction en fut commencée en 1163, sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale mérovingienne, qui, elle-même, avait remplacé un temple païen. La première pierre en fut posée par le pape Alexandre III et le roi Louis VII. La construction fut continuée sous Philippe Auguste et terminée vers le milieu du XIII^e^ siècle, du moins dans son ensemble général. Notre-Dame appartient donc aux deux premières périodes du style gothique, le lancéolé de Philippe Auguste et le rayonnant de saint Louis ; elle en est un des plus remarquables spécimens. Elle subit, à partir de 1699, sous prétexte de réparations, des mutilations regrettables, et fut l'objet d'une restauration intelligente et sérieuse sous la direction de Viollet-le-Duc. On admire son portail, ses tours majestueuses, hautes de 68 mètres, la grande rosace, son intérieur imposant orné de bas-reliefs précieux. Une sacristie, dans le style de la cathédrale, a été construite à ses côtés au XIX^e^ siècle. Le trésor de Notre-Dame est d'une grande richesse. Ce monument a été le théâtre d'une foule d'épisodes historiques.

**Notre-Dame de Paris,** roman historique et descriptif, dont l'action se passe au temps de Louis XI, par Victor Hugo (1831), C'est l'histoire de la bohémienne Esmeralda, de l'amour qu'elle éprouve pour le capitaine Phœbus de Châteaupers, et, de celui qu'elle inspire à l'archidiacre Claude Frollo et au sonneur de Notre-Dame, le difforme Quasimodo, etc. Cette œuvre est l'une des plus puissantes et des plus dramatiques en ce genre de composition. Les personnages en sont devenus populaires. On y admire les descriptions de la cathédrale et les tableaux de la vie parisienne au XV^e^ siècle.

**Notre-Dame-des-Victoires,** église à Paris, fondée en 1629 par Louis XIII, en mémoire de la prise de La Rochelle sur les protestants, et construite par Pierre Lemuet, Libéral Bruant, Gabriel Leduc. Le portail ne fut construit qu'en 1739, par Cartaud. Cette église est un lieu de pèlerinage très fréquenté.

**Notre-Dame-de-la-Conception-de-Villa-Viçosa** (*ordre de*). V. CONCEPTION.

**Notre-Dame-de-Montesa** (*ordre de*) ou *des Frères de Notre-Dame*, créé en 1316 à Montesa par Jacques II d'Aragon, après l'abolition de l'ordre des templiers. A la fois civil et militaire, cet ordre relevait de Calatrava. Une seule classe, ruban rouge.

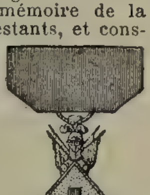
Ordre de Notre-Dame-de-Montesa.

**Notre-Dame-de-Bondeville,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 7 kil. de Rouen ; 3.180 h. Filatures.

**Notre-Dame-de-Cenilly,** comm. de la Manche, arr. et à 19 kil. de Coutances ; 1.260 h.

**Notre-Dame-de-Lorette,** longue croupe du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, s'étendant d'O. en E. au N. d'Ablain-Saint-Nazaire et de Souchez jusqu'aux abords de la région houillère de Lens. Elle doit son nom à une chapelle érigée jadis en son point culminant (à la cote 165), et qui était un lieu de pèlerinage régional.

Cette position stratégique, qui commande Arras, Lens et la plaine de la Lys, a été occupée en 1914 par les Allemands. Chassés de la partie occidentale de l'éperon par les Français dès décembre 1914-janvier 1915, au cours de la « première offensive » de cette année, les Allemands ont fortifié solidement la partie orientale, c'est-à-dire les abords de la chapelle, et les ont défendus avec la plus grande ténacité pendant plusieurs mois. Cependant, les Français, maîtres de la « côte » la plus occidentale, ont progressé peu à peu d'O. en E., conquérant d'abord le Grand éperon (15 mars) et l'éperon des Arabes (avril), puis au cours de la deuxième bataille d'Artois (9 mai-16 juin) l'éperon de la Blanche-Voie (9 au 22 mai), et enfin celui de Souchez (23 mai).

La chapelle de Notre-Dame-de-Lorette n'existe plus ; un monument commémoratif s'élève à sa place.

**Notre-Dame-de-Monts,** comm. de la Vendée, arr. et à 53 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.360 h.

**Notre-Dame-de-Sanilhac,** comm. de la Dordogne, arr. et à 6 kil. de Périgueux ; 1.290 h. Ch. de f. de la Dordogne.

**Notre-Dame-des-Landes,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 47 kil. de Saint-Nazaire ; 1.880 h. Ch. de f. Et.

**Notre-Dame-du-Thil,** comm. de l'Oise, arr. et à 2 kil. de Beauvais ; 1.860 h.

**Nottingham** [*not-tin'g'-ham*], v. d'Angleterre, ch.-l. du *comté de Nottingham*, sur le Trent ; 262.650 h. Eglise Sainte-Marie. Grand élevage. Filatures, fonderies de fer. — Le comté a 641.000 h.

**notulation** [*si-on*] n. f. Action de mettre des notules.

**notule** n. f. (lat. *notula*, dimin. de *nota*, note). Courte annotation. *Dr. anc.* Minute.

**notus** [*tuss*] n. m. Vent du midi, chez les anciens Romains.

**Nou** ou **Dubouzet,** île de la Mélanésie, au S.-O. de la Nouvelle-Calédonie, dont elle protège le principal port, Nouméa. Pénitencier et casernes.

**nouage** n. m. Action de nouer. Opération de tissage qui consiste à nouer les fils d'une chaîne terminée à ceux de la chaine nouvelle qui lui succède.

**Nouaille (La),** comm. de la Creuse, arr. et à 24 kil. d'Aubusson ; 1.000 h.

**Nouan-le-Fuzelier,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 38 kil. de Romorantin ; 2.010 h. Ch. de f. Orl.

**nouba** n. f. Musique des tirailleurs algériens, où entrent des instruments indigènes (flûtes, flageolets, fifres, clarinettes, tambourins), et qui donne presque exclusivement des airs arabes. *Arg. milit. Faire la nouba*, faire la fête, la noce.

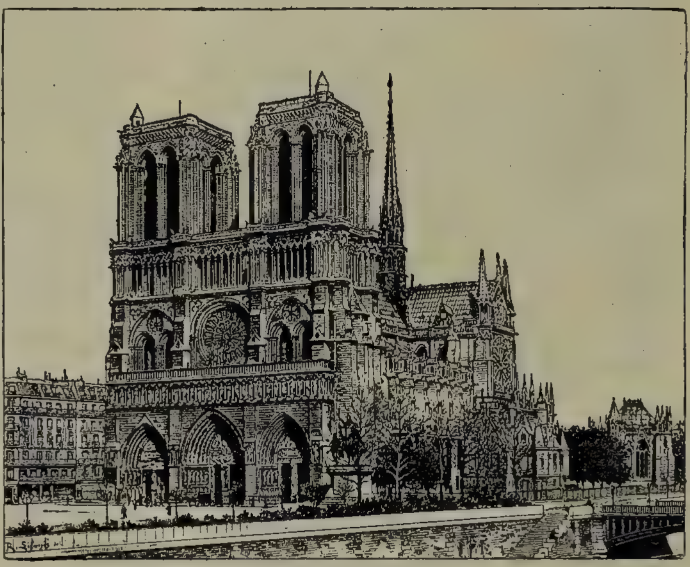
Notre-Dame de Paris.

**noue** [*noû*] n. f. Endroit où se joignent deux combles en angle rentrant. Lame de plomb ou tuile creuse placée en pente dans cet endroit.

**noue** n. f. (du lat. pop. *nauda*). Ancien lit de cours d'eau où il reste de l'eau. Sol humide cultivé en pâturage.

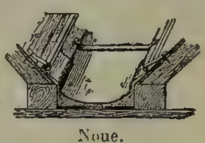
Noue.

**noué, e** adj. *Fig.* Rachitique, qui ne grandit pas : *enfant noué. Chienne nouée*, pleine. *Blas.* Se dit d'une pièce renflée de nœuds ; se dit aussi de la queue de certains animaux, et en particulier de celle du lion quand elle est munie d'une touffe en son milieu.

**nouées** [*noué*] n. f. pl. *Véner.* Fientes du cerf, depuis la mi-mai jusqu'à la fin d'août.

**nouement** [*noû-man*] n. m. Action de nouer.

**nouer** [*nou-é*] v. a. (lat. *nodare*). Lier avec un nœud : *nouer un bouquet.* Faire un nœud : *nouer une cravate.* Envelopper et fermer avec un nœud : *nouer de l'argent dans le nœud de son mouchoir. Fig.* Former, établir : *nouer des relations, une intrigue, une action théâtrale. Sorcell. Nouer l'aiguillette*, rendre impuissant. V. n. Prendre son premier accroissement après la fécondation, en parlant des fruits. **Se nouer** v. pr. Etre noué. *Pathol.* S'épaissir, en parlant de la goutte. Devenir rachitique. Se replier, rentrer en soi-même, en parlant des intestins. Syn. de NOUER en parlant des fruits. ANT. **Dénouer.**

**noues** [*noû*] n. f. pl. Entrailles, foie et langue de morues. Vessie à air de la morue. (On dit aussi NOVES.)

**nouet** [*nou-è*] n. m. Linge noué où l'on a mis une drogue pour la faire infuser.

**Nouet** (Nicolas-Antoine), astronome français, né à Pompey, m. à Chambéry (1740-1811) ; il donna le calcul de la première orbite elliptique d'Uranus et détermina les longitudes et les latitudes des villes de France.

**nouette** [*nou-è-te*] n. f. Tuile munie d'une arête sur son bord.

**noueur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui noue, qui est chargée de nouer. (Peu us.)

**noueux, euse** [*nou-eu, eu-ze*] adj. Qui a beaucoup de nœuds : *bâton noueux.* Qui a des nodosités : *des doigts noueux.*

**Nougarède de Fayet** (André-Jean-Simon, baron), magistrat et jurisconsulte français, né à Montpellier, m. à Paris (1765-1845).

**nougat** [*gha*] n. m. (m. provenç. ; lat. pop. *nucatum*, fait avec de la noix). Confiserie faite de noix ou d'amandes grillées et de caramel ou de miel : *le nougat de Montélimar est très estimé.* Dans le midi de la France, tourteau de l'huile de noix, employé à la nourriture des bestiaux. Mauvais goût qu'ont les dindes que l'on a gavées avec de la graine de lin.

**Nouic,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 16 kil. de Bellac ; 1.450 h. Ch. de f. départ.

**nouilles** [*nou, ll* mll., *e*] n. f. pl. (allem. *nudel*). Pâte alimentaire, faite avec de la farine et des œufs, et qui se coupe en forme de petites lanières : *des nouilles au fromage.*

**nouillettes** [*nou, ll* mll., *è-te*] n. f. pl. Petites nouilles.

**Nouît, Nout.** *Mythol. égypt.* Déesse du ciel, qui accueillait les morts dans son empire ; souvent figurée sous forme de vache, par allusion à une métamorphose qu'elle aurait volontairement subie.

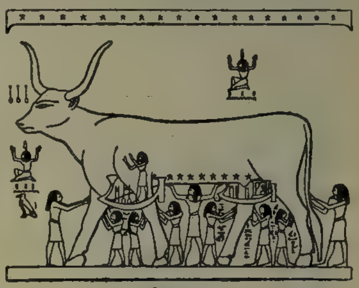
Noult.

**Nouka-Hiva,** la principale des îles Marquises ; lieu de déportation politique après le Deux-Décembre ; 1.200 h.

**Noukha,** v. de l'Azerbaïdjan (prov. d'Iélisavetpol) ; 42.000 h. Filatures de soie. Draps.

**noulet** [*lè*] n. m. Assemblage de noues, formant un canal pour l'écoulement des eaux. Assemblage de pièces de charpente, qui sont placées à l'intersection de deux combles n'ayant pas la même hauteur.

**Nouméa,** port et capitale de la Nouvelle-Calédonie ; 7.850 h. Excellente rade protégée par la presqu'île Ducos et l'île Nou.

**nouméite** n. f. Syn. de GARNIÉRITE.

**nouménal, e, aux** adj. Qui a rapport au noumène.

**noumène** n. m. (du gr. *nooumenon*, chose connue par la raison). *Philos.* Chose telle qu'elle est en soi, par opposition à *phénomène*, c'est-à-dire aux choses telles qu'elles nous apparaissent, telles que nous les connaissons.

**nounou** n. f. Nourrice, dans le langage enfantin.

**nouraghe** n. m. V. NURAGHE.

**Nour-ed-Din-Mahmoud,** sultan de Syrie de 1146 à 1173, né en 1117, l'un des plus redoutables adversaires des croisés. La prise de Damas (1155) lui ouvrit la route de l'Egypte, où son général, Salah-ed-Din (Saladin), s'empara du Caire (1169).

**nouret** [*rè*] n. m. Nom vulgaire du pleurote huître, champignon comestible, qui pousse sur les troncs d'arbres.

**nourouz** ou **naurouz** n. m. (en persan *nouveau jour*). Nom d'une des grandes fêtes des Persans mazdéens, célébrée le 21 mars et qui marque le premier jour de l'année parsie.

**nourrain** [*nou-rin*] n. m. (lat. *nutrimen*). Fretin que l'on jette dans un étang pour le repeupler.

**nourri, e** [*nou-ri*] adj. Gros, plein : *des fruits bien nourris.* Dru, non interrompu : *un feu de mousqueterie bien nourri.* Assaisonné largement : *gigot nourri d'ail. Fig.* Riche, abondant, plein de sève : *style nourri.* ALLUS. LITT. V. SÉRAIL. N. m. Qualité de ce qui est plein, abondant, ferme : *le nourri des sons, des couleurs.*

**nourrice** [*nou-ri-se*] n. f. (lat. *nutricia*). Femme qui allaite un enfant, qu'il soit ou ne soit pas le sien : *l'alimentation des nourrices doit être substantielle et variée.* Spécialem., femme qui nourrit les enfants des autres. *Nourrice sèche*, femme qui élève un enfant au biberon ou avec des aliments préparés. *Mettre, placer un enfant en nourrice*, le donner à nourrir à une femme hors de la maison de ses parents. *En nourrice*, à l'âge où les enfants sont allaités par les nourrices. *Mois de nourrice*, temps qu'un enfant passe chez sa nourrice ; salaire que celle-ci touche par mois. *Sans compter les mois de nourrice*, se dit par moquerie à propos de quelqu'un qui se fait ou que l'on fait trop jeune. *Techn.* Sphère creuse ou cylindre creux, munis d'un certain nombre de raccords et que l'on place au point où une conduite d'eau se bifurque en

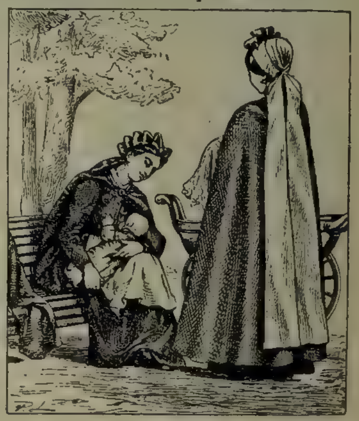
Nourrices.

plusieurs directions, pour servir de réservoir intermédiaire. *Fig.* Ce qui alimente, entretient, développe : *la mémoire est la nourrice du génie.* Loc. prov. : *Il a été changé en nourrice*, se dit, au fig., d'une personne qui ne ressemble en rien à ses parents, ou qui n'a pas un caractère conforme à sa naissance, à son état. *C'est un enfant quibat, qui mord sa nourrice*, se dit de celui qui attaque les personnes ou les choses auxquelles il doit sa position, sa fortune, etc. *Les enfants s'amusent, les nourrices ont beau temps*, se dit quand les grandes personnes jouent comme des enfants. Adjectiv. : *une mère nourrice.*

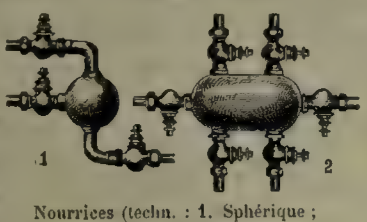

Nourrices (techn. : 1. Sphérique ; 2. Cylindrique.)

**nourricerie** [*nou-ri-se-rî*] n. f. Etat, qualité de nourrice. Etablissement où l'on nourrit les enfants en bas âge. Lieu où l'on engraisse les bestiaux. Lieu où l'on élève les vers à soie.

**nourricier** [*nou-ri-si-é*], **ère** adj. Qui sert à la nutrition : *suc nourricier.* Qui a rapport aux nourrices. N. f. Ce qui fournit ou produit des aliments ; ce qui nourrit, fait vivre : *l'Afrique, cette nourricière du lion.* N. m. Mari d'une nourrice.

**nourrir** [*nou-rir*] v. a. (lat. *nutrire*). Servir à la nutrition : *le sang nourrit le corps.* Fournir les aliments : *la terre nourrit l'homme.* Donner à manger : *nourrir les bestiaux.* Etre habité par : *l'Afrique nourrit beaucoup de fauves.* Voir naître : *les grands hommes qu'a nourris la Grèce.* Allaiter : *nourrir un enfant. Fig.* Instruire, éduquer dans : *nourrir des enfants dans l'amour du devoir.* Faire croître : *terrain qui nourrit des vignobles.* Former : *la lecture nourrit l'esprit.* Entretenir : *nourrir l'espoir.* Donner de la vigueur : *nourrir sa couleur, son style. Arg. Nourrir un poupon, un poupard*, comploter, préparer un crime.

**nourrissable** [*nou-ri-sa-ble*] adj. Qui peut être nourri. (Peu us.)

**nourrissage** [*nou-ri-sa-je*] n. m. Se dit du soin d'élever les bestiaux : *se livrer au nourrissage.*

**nourrissant** [*nou-ri-san*], **e** adj. Qui nourrit beaucoup : *viande très nourrissante.*

**nourrissement** [*nou-ri-se-man*] n. m. *Apic.* Action de fournir de la nourriture à une ruche pour empêcher la colonie de dépérir pendant la mauvaise saison, ou pour préparer la miellée.

**nourrisseur** [*nou-ri-seur*] n. m. Celui qui nourrit des vaches pour vendre leur lait. Qui engraisse du bétail pour la boucherie. Appareil rempli de liquide sucré, qu'on adapte à une ruche pour que les abeilles viennent y puiser leur nourriture quand les fleurs font défaut. Récipient spécial où l'on dépose de la nourriture pour les bestiaux.

— Encycl. Dans certaines exploitations agricoles, pour économiser la main-d'œuvre, on dispose à portée des bestiaux des caisses de bois ou de tôle galvanisée, dont la partie supérieure forme à la fois couvercle et toiture ; la partie inférieure est pourvue d'un dispositif en forme de mangeoire, où plusieurs animaux peuvent avoir accès simultanément. Des vannes, réglables à volonté, laissent arriver progressivement dans cette mangeoire le contenu du coffre central (aliments secs : graines, racines, cossettes, tourteaux). On emploie principalement ces *nourrisseurs automatiques* dans les porcheries.

**nourrisson** [*nou-ri-son*] n. m. Enfant à la mamelle. Enfant qu'une femme nourrit. *Fig.* et *poét. Les nourrissons du Pinde, des Muses, du Parnasse*, les poètes.

**Nourrisson** (Jean-Félix), philosophe français, né à Thiers, m. à Paris (1825-1899) ; auteur de remarquables études sur Bossuet, Bérulle, Leibniz, saint Augustin, Spinoza, Voltaire, Rousseau, etc.

**Nourrit** [*nou-ri*] (Louis), chanteur français, né à Montpellier, m. près de Paris (1780-1831). Il fut, sous l'Empire, le meilleur ténor de l'Opéra de Paris. — Son fils Adolphe, chanteur célèbre, né à Montpellier (1802-1839), triompha comme ténor dans le répertoire de Meyerbeer. Dans un accès de délire, à Naples, il se précipita par la fenêtre de son appartement et se tua.

Ad. Nourrit.

**nourriture** [*nou-ri*] n. f. (lat. *nutritura*). Action de nourrir, d'allaiter un enfant. Substances dont on se nourrit : *nourriture substantielle.* Education. (Vx.) Action d'engraisser des bestiaux. Ce qui entretient le développement intellectuel ou moral : *la science est la nourriture de l'esprit.*

**nous** [*nou*] pron. pers. de la 1re pers. du pl., des deux genres. Notre personne. (Les souverains, les juges, dans leurs arrêts, les magistrats de ministère public dans leurs réquisitions et, quelquefois, les auteurs disent *nous* au lieu de *je, moi* ; et alors, les adjectifs et les participes se mettent au singulier : *nous sommes persuadé.* S'emploie, aussi familièrement pour *tu* ou *vous* : *Comment ! petit, nous faisons l'entêté ! Nous autres*, expression qui ne diffère pas de *nous*, mais qui classe, isole davantage une catégorie de personnes. *Chez nous*, dans notre pays, notre maison, notre société. *Ce que c'est que de nous !* exclamation familière pour déplorer la petitesse ou l'impuissance de l'homme. Substantiv. Action de dire nous : *le* nous *est souvent prétentieux.*

**nouure** n. f. Etat d'un enfant noué : rachitisme. Formation du fruit qui succède à la fleur.

**nouveau** [*vô*] ou **nouvel** (devant une voyelle ou un *h* muet), **elle** [*vèl, è-le*] adj. (lat. *novellus*). Qui n'existe ou n'est connu que depuis peu de temps : *livre nouveau.* Qui succède à d'autres choses de même nature : *la saison nouvelle.* Dont le caractère est changé : *devenir un nouvel homme.* Novice, inexpérimenté : *être nouveau en affaires.* (Le mot *nouveau* prend des sens très différents, selon qu'il est placé avant ou après le substantif : *habit nouveau*, d'une forme récente ; *nouvel habit*, autre que celui qu'on vient de quitter.) *Le nouveau monde*, l'Amérique. Le *Nouveau Testament*, les livres saints qui ont suivi la naissance de J.-C. *Nouvel an*, premier jour de l'année. *Saison nouvelle*, le printemps. *Nouveau visage*, personne qu'on n'avait pas encore vue. *Fruit nouveau*, chose à laquelle on n'est pas encore habitué. *Esprit nouveau*, esprit d'innovation. *Mots nouveaux*, mots usités depuis peu. *Homme nouveau*, homme qui s'illustre, mais dont les ancêtres sont restés inconnus. *Nouveau riche*, v. riche. N. m. Personne actuelle ; personne récemment arrivée : *écoliers qui taquinent un nouveau.* Ce qui est récent : *le nouveau plaît toujours.* Chose surprenante : *voilà du nouveau.* N. f. Absol. et pop. *La Nouvelle*, la Nouvelle-Calédonie. Adv. Nouvellement : *des enfants nouveau sevrés.* (V. nouveau-né.) Les expressions *nouveaux venus, nouveaux mariés, nouvelles converties*, etc., forment tantôt une locution substantive, tantôt une locution adjective. Loc. adv. : *De nouveau*, derechef, encore une fois : *être condamné de nouveau. A nouveau*, en remplaçant une première tentative par une tentative différente : *reprendre à nouveau un projet.* Prov. : **Tout nouveau, tout beau,** la nouveauté a toujours un charme particulier. **Rien de nouveau sous le soleil,** il ne se fait, il n'arrive sur la terre que ce qui s'est déjà fait, ce qui est déjà arrivé. Allus. litt. :

> Il *nous* faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde,

vers de La Fontaine (*Clymène*, 1671), un peu changé. La Fontaine a dit : *Il* me *faut*, etc. Ant. **Vieux, ancien, antique.**

**Nouveau Jeu** (*le*), comédie en quatre actes, de H. Lavedan (1898), d'un comique aigu et d'une fine observation. Le nouveau jeu consiste à prendre le contre-pied de tout ce qui s'est fait avant nous.

**Nouveau Seigneur de village** (*le*), opéra-comique en un acte, paroles de Creuzé de Lesser et Favières, musique pleine de verve et de charme, de Boieldieu (1813).

**Nouveaux lundis,** suite des *Causeries du lundi* ; portraits et études littéraires, morceaux achevés de fine analyse, par Sainte-Beuve (1863-1867).

**Nouveau-Brunswick,** prov. du Canada, en partie couverte de forêts ; 388,000 h. Ch.-l. *Fredericton* (7.000 h.).

**Nouveau-Hanovre,** île mélanésienne de l'archipel Bismarck, enlevée à l'Allemagne par le traité de Versailles de 1919 et placée par la Société des nations sous le mandat de l'Australie.

**Nouveau-Léon,** Etat du Mexique septentrional, sur le plateau intérieur ; 365.000 h. Ch.-l. *Monterey.*

**Nouveau-Mecklembourg** ou **Nouvelle-Irlande,** île mélanésienne de l'archipel Bismarck, enlevée à l'Allemagne par le traité de Versailles de 1919 et placée par la Société des nations sous le mandat de l'Australie.

**Nouveau-Mexique,** un des Etats unis d'Amérique, traversé par les montagnes Rocheuses ; 360.000 h. Ch.-l. *Santa-Fé.* Grandes richesses minérales.

**nouveau-né, e** n. Enfant nouvellement né : *les nouveau-nés.* Adjectiv. : *des enfants nouveau-nés ; une fille nouveau-née.*

**nouveauté** [*vô-té*] n. f. (lat. *novellitas*). Qualité de ce qui est nouveau : *la nouveauté d'une mode.* Innovation, chose nouvelle : *aimer les nouveautés.* Etoffe d'un genre, d'un dessin nouveau, ou dont le dessin, la couleur sont variés, par opposition aux étoffes unies. Livre nouvellement publié. Ensemble des employés de maisons de nouveautés : *être dans la nouveauté. Marchand de nouveautés*, celui qui vend ce qui concerne la toilette des femmes. *Magasin de nouveautés*, magasin où l'on tient des objets de fantaisie dont la mode est très sujette à changer : mercerie, lingerie, étoffe. *Haute nouveauté*, la dernière mode. Ant. **Ancienneté, antiquité ; vieillerie.**

**Nouveautés** (*théâtre des*), nom de plusieurs théâtres établis à Paris : le premier, de 1827 à 1832, place de la Bourse ; le second, de 1866 à 1869, rue du Faubourg-Saint-Martin ; le troisième, fondé par Brasseur père en 1878, boulevard des Italiens, pour jouer le vaudeville, l'opérette et la comédie bouffe.

**nouvelet, ette** [*lè, è-te*] adj. Tout nouveau. (Vx.)

**nouvelle** [*vè-le*] n. f. Premier avis qu'on reçoit d'une chose arrivée récemment : *accueillir avec incrédulité une nouvelle.* Renseignement sur la santé, la situation de quelqu'un : *mandez-moi de vos nouvelles. Vous aurez de mes nouvelles*, je vous ferai repentir de ce que vous m'avez fait. *Vous m'en direz des nouvelles*, vous apprécierez comme moi l'excellence de ce que je vous vante. Composition littéraire de petite étendue, qui tient le milieu entre le conte et le roman : *Maupassant excella dans la nouvelle. Nouvelle à la main*, s'est dit autrefois, de petites nouvelles piquantes, colportées en manuscrit ; désigne auj., des petites anecdotes du même genre, qu'on imprime dans un journal. *La Bonne Nouvelle*, traduction du mot *Evanglie.* Prov. : **Point de nouvelles, bonnes nouvelles,** quand on ne reçoit aucun renseignement, on peut conjecturer qu'il n'est rien arrivé de fâcheux. **Les mauvaises nouvelles ont des ailes,** le bruit d'un malheur se répand vite.

— Encycl. Les principaux écrivains qui ont composé des nouvelles sont, en Italie : Sacchetti, Bandello, Boccace ; en Angleterre, Chaucer ; en Allemagne, Wieland, Hoffmann, Gœthe ; en Espagne, Cervantes ; en Amérique, Edgar Poe ; en Suisse, Töpffer ; en France, Antoine de La Salle, Marguerite de Navarre, Mme de La Fayette, l'abbé Prévost, Le Sage, Diderot, A. de Vigny, Balzac, Stendhal, A. de Musset, Théophile Gautier, Mérimée, About, Maupassant, Pouvillon, Bourget, etc.

**Nouvelles** de Bandello, recueil de contes dont les aventures princières, les intrigues de haut vol, les amours tragiques, les conspirations ténébreuses sont les sujets ordinaires (1554-1573).

**Nouvelles,** par Alfred de Musset, écrites de 1837 à 1853 et dont les principales sont : *Frédéric et Bernerette, Croisilles, Histoire d'un merle blanc, Mimi Pinson.* On y trouve beaucoup de souvenirs personnels, une émotion discrète, une fantaisie légère.

**Nouvelles,** par Prosper Mérimée. Les principales sont : *Tamango* (1829), *l'Enlèvement de la redoute* (1829), *Mateo Falcone* (1829), *la Vénus d'Ille* (1837), *Carmen* (1845), chef-d'œuvre de concision dramatique et de pathétique contenu.

**Nouvelles exemplaires,** par Cervantes (1612). L'auteur s'y montre grand écrivain et habile peintre de mœurs. C'est, après *Don Quichotte*, son meilleur ouvrage. Parmi les principales, citons : *Rinconete et Cortadillo, le Colloque des chiens.*

**Nouvelles genevoises,** de R. Töpffer ; récits qui plaisent par le naturel, l'humour, le sentiment (*la Bibliothèque de mon oncle, le Col d'Anterne*) [1835].

**Nouvelles nouvelles** (*les Cent*). V. Cent.

**Nouvelle** (**La**), comm. de l'Aude, arr. et à 26 kil. de Narbonne ; 2.290 h. Ch. de f. M. Port sur la Méditerranée. Bains de mer. Construction de petits navires. Salaison de sardines ; vins, eaux-de-vie, huiles.

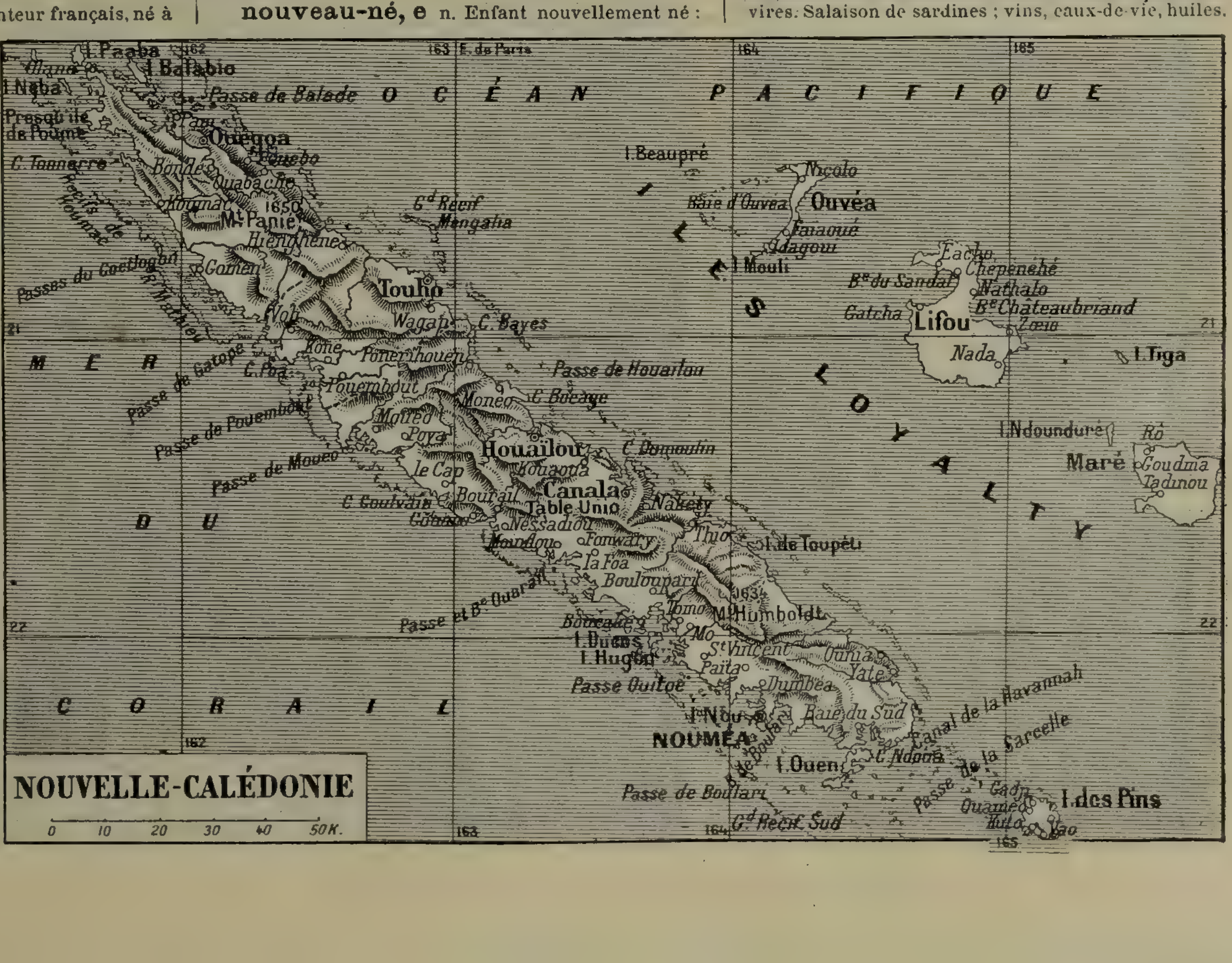

NOUVELLE-CALÉDONIE

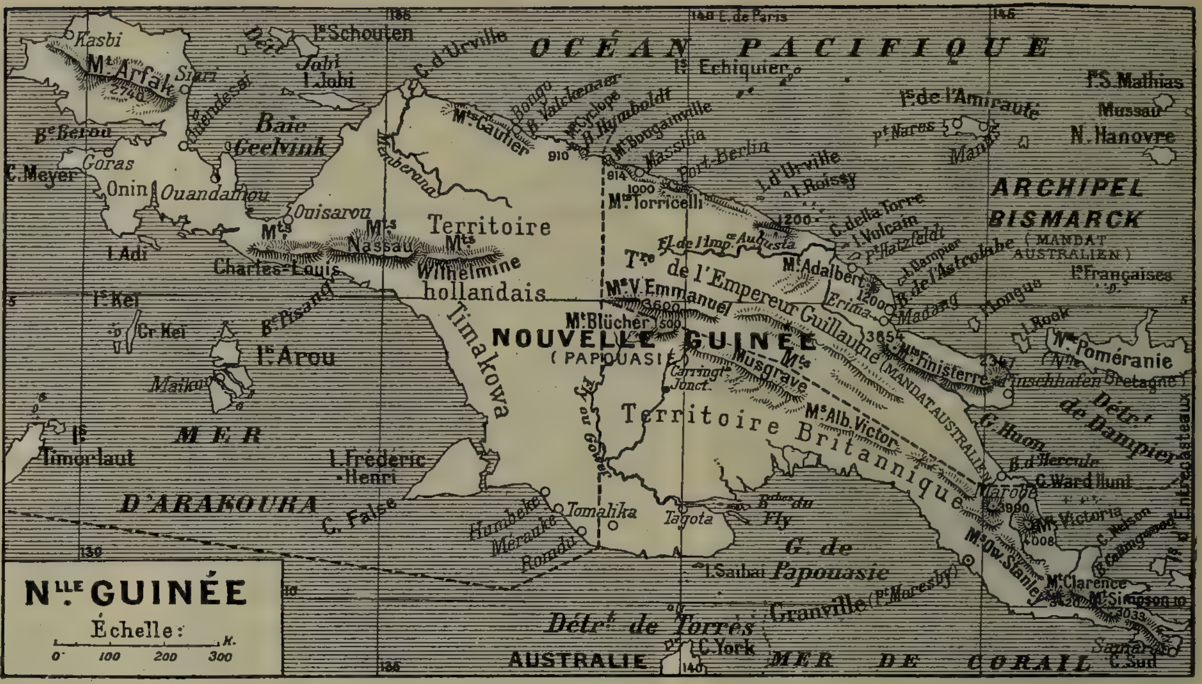

**Nouvelle** (*la*). *Arg. des malf.* Abrév. de LA NOUVELLE-CALÉDONIE.

**Nouvelle-Amsterdam,** île de l'océan Indien, très isolée, à mi-route entre les pointes méridionales de l'Afrique et de l'Australie ; à la France depuis 1893.

**Nouvelle-Angleterre,** nom donné autrefois à la partie des Etats-Unis formant aujourd'hui les Etats de New-Hampshire, Massachusetts, Rhode, Island, Connecticut, Vermont et Maine.

**Nouvelle-Arkhangel,** v. principale de l'île de *Sitka* (territoire d'Alaska) ; 1.000 h.

**Nouvelle-Bretagne** ou **Nouvelle-Poméranie,** île mélanésienne de l'archipel Bismarck. V. BISMARCK (*archipel*).

**Nouvelle-Calédonie,** île de la Mélanésie, découverte par Cook (1774) et appartenant à la France depuis 1853 ; environ 54.000 h. (*Néo-Calédoniens ;* les indigènes, qui appartiennent à la race noire légèrement métissée de Polynésiens, portent le nom de *Canaques.*) Cap. : *Nouméa.* Terre montagneuse (1.650 m. au maximum), dont le littoral est entouré par une bande de récifs. Climat sain et assez tempéré. Autrefois pénitencier pour les condamnés à la transportation ou à la relégation. Bois estimés ; or, nickel, fer, cuivre ; café, tabac, canne à sucre.

**Nouvelle-Ecosse,** prov. du Canada. Pays boisé, avec de beaux pâturages, et dont le sol renferme des richesses minérales considérables ; 524.000 h. Ch.-l. *Halifax.* C'est l'*Acadie* des anciens colons français.

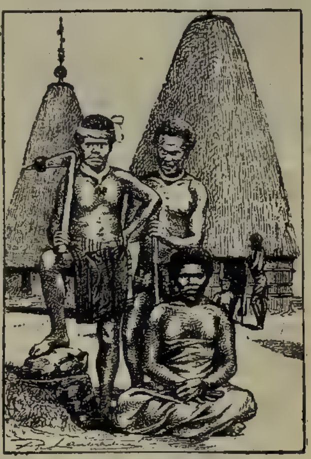
Néo-Calédoniens.

**Nouvelle-Galles du Sud** (en Angl. **New-South Wales**), un des Etats de la Fédération australienne, sur le littoral est du continent ; élevage de bestiaux ; mines (argent, houille) ; 2.096.000 h. Cap. *Sydney.*

**Nouvelle-Grenade.** V. COLOMBIE.

**Nouvelle-Guinée** ou **Papouasie,** grande île de l'Océanie, au N. de l'Australie, dont la sépare le détroit de Torrès ; partagée naguère entre les Pays-Bas (Nouvelle-Guinée hollandaise), l'Allemagne (Terre de l'Empereur-Guillaume) et l'Angleterre (Nouvelle-Guinée britannique). Climat équatorial : chaleurs lourdes, pluies abondantes. Grandes forêts. Riz, coton, canne à sucre, tabac ; nacre. (Hab. *Néo-Guinéens* ou *Papous.*) Depuis le traité de Versailles de 1919, la Terre de l'Empereur-Guillaume a été enlevée à l'Allemagne ; un mandat de la Société des nations l'a confiée à l'Australie.

**Nouvelle-Hollande.** V. AUSTRALIE.

**Nouvelle Idole** (*la*), pièce en 3 actes, de Fr. de Curel (1899), qui pose d'une façon originale et forte l'antagonisme de la science et de la foi. Un médecin matérialiste, qui sacrifie tout à la science, inocule le cancer à une jeune phtisique qu'il juge perdue, mais qui se trouve miraculeusement guérie de sa phtisie. Désespéré, le médecin se punit en s'inoculant à lui-même le cancer.

**Nouvelle-Irlande.** V. NOUVEAU-MECKLEMBOURG.

**nouvellement** [*vè-le-man*] adv. Depuis peu ; récemment. ANT. **Anciennement**.

**Nouvelle-Orléans** (**La**), v. du sud des Etats-Unis, dans la Louisiane, sur le Mississipi ; 387.000 h. Grand commerce de coton, tabac, machines ; construction de bateaux ; etc.

**Nouvelle-Poméranie.** V. NOUVELLE-BRETAGNE.

**Nouvelles-Hébrides,** archipel mélanésien de l'océan Pacifique, entre la Nouvelle-Guinée et les Viti. Il est formé de 37 îles, dont la mieux exploitée est Vaté ; 72.500 h. (*Néo-Hébridais*). Climat peu salubre. Elevage. Soufrières. Les Nouvelles-Hébrides sont administrées sous le contrôle commun de la France et de l'Angleterre.

**Nouvelle-Sibérie.** V. LIAKOV.

**nouvelleté** [*vè-le-té*] n. f. *Dr.* Entreprise faite sur le possesseur d'un héritage.

**Nouvelle-Zélande,** groupe de deux îles anglaises de l'Océanie, séparées entre elles par le détroit de Cook ; 270.900 kil. carr. ; 1.320.000 h. (*Néo-Zélandais*). Capit. *Wellington.* Belles forêts ; céréales, beaux pâturages ; gisements d'or, d'argent, de cuivre et de houille. L'élevage du bétail est la grande industrie de ce pays. Ses habitants sont à peu près les antipodes de la France.

Un contingent de Néo-Zélandais a pris part à la Grande Guerre ; il y a fourni avec les Australiens le corps des *Anzac* (v. ce mot) et s'est couvert de gloire dans mainte rencontre : à Suez, aux Dardanelles, sur la Somme et en Artois.

**Nouvelle-Zemble,** groupe d'îles de l'océan Glacial arctique, au N. de la Sibérie, désolées et stériles, mais fréquentées par les pêcheurs et chasseurs russes et norvégiens, qui vont chercher là les oiseaux de mer et les phoques, morses, baleines, etc.

**nouvellier** [*vè-li-é*] n. m. (ital. *novelliere*). Auteur de nouvelles.

**nouvelliste** [*vè-lis-te*] n. m. Celui qui est curieux de nouvelles. Rédacteur de nouvelles.

**Nouvion** ou **Nouvion-en-Thiérache** (**Le**), ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 27 kil. de Vervins ; 2.980 h. Ch. de f. N. En grande partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 10 comm., et 9.270 h.

**Nouvion** ou **Nouvion-en-Ponthieu,** ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 13 kil. d'Abbeville, près de la forêt de Crécy ; 810 h. — Le cant. a 19 comm., et 8.830 h.

**Nouvoitou,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 12 kil. de Rennes ; 1.460 h. Marbres.

**Nouzon,** comm. des Ardennes, arr. et à 9 kil. de Mézières ; 7.570 h. Ch. de f. E. Quincaillerie.

**nova** (fém. de l'adj. lat. *novus*, nouveau) n. f. Nom donné à toute étoile qui, augmentant brusquement d'éclat, semble surgir des profondeurs de la voûte céleste. Pl. des *novæ*. (La plus célèbre des novæ est la pèlerine observée par Tycho-Brahé en 1572, laquelle acquit un éclat comparable à celui de Sirius. Cet éclat commença à décroître un mois après et, en 1574, l'étoile avait complètement disparu.) Syn. de ÉTOILE NOUVELLE, ÉTOILE TEMPORAIRE.

**novaculaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *novacula*, rasoir). Qui sert à repasser les rasoirs.

**novaculite** n. f. Schiste très dur et à grain très fin, dont on fait des pierres à rasoir.

**novale** n. f. (lat. *novalis*). Terre nouvellement mise en valeur. Dîme levée sur cette terre.

**Novalis** (Frédéric, baron DE HARDENBERG, connu sous le pseudonyme de), poète allemand, né à Wiederstedt, m. à Weissenfels (1772-1802). Ecrivain mystique, il fut, dans ses *Hymnes à la nuit*, ses *Cantiques* et son roman inachevé *Henri d'Ofterdingen*, le représentant le plus brillant de l'école romantique allemande.

**Novare,** v. de l'Italie septentrionale, ch.-l. de la *prov. de Novare* ; 58.500 h. (*Novarois*). Cathédrale romane du IV^e siècle ; église San Gaudenzio (XVI^e s.). Fabrication d'étoffes ; céréales. Prise par le duc d'Orléans (Louis XII) en 1495. Défaite des Français par les Suisses de Maximilien Sforza (1513). Le roi de Sardaigne, Charles-Albert, y fut battu par les Autrichiens commandés par Radetzky, en 1849, et cette défaite amena son abdication. — La province a 768.000 h.

**Novaro** (Michele), musicien italien, m. à Gênes (1822-1885). Ardent patriote, il écrivit, lors des grandes convulsions politique de l'Italie, plusieurs chants guerriers, entre autres, l'*Hymne de Mameli*, qui lui valurent une grande notoriété.

**Novat** ou **Novatus,** diacre schismatique de Carthage, dans la seconde moitié du III^e siècle ; il se joignit aux disciples de Novatien.

**novateur, trice** adj. (lat. *novator, trix*). Qui innove, qui tend à innover : *esprit novateur.* N. Personne qui innove, qui introduit des innovations : *Racine, loin d'être un classique, est au contraire un novateur. Par anal.* Ce qui amène des changements nombreux et considérables : *le temps est un grand novateur.*

**Novati** (Francesco), littérateur et érudit italien, né à Crémone, m. à San Remo (1859-1915), auteur de travaux sur l'humanisme, la philologie médiévale, le folklore.

**novatianisme** [*si-a-nis-me*] n. m. (de *Novatien*, sectaire). Secte fondée par Novatien et Novat.

**Novatien** [*si-in*], antipape et hérésiarque en 251. Il déclara illégitime l'élection du pape Corneille, dont il blâmait l'indulgence envers les apostats repentants.

**novatiens** [*si-in*] n. m. pl. Membres de la secte fondée par Novat et Novatien. S. un *novatien.*

**novation** [*si-on*] n. f. (lat. *novatio*). *Dr.* Changement par lequel un nouveau titre est substitué à un ancien : *novation d'une créance.*

— ENCYCL. *Dr.* La novation éteint l'ancienne dette avec toutes ses garanties accessoires. Elle peut s'opérer :

1° *Par changement d'objet* (par exemple, Louis, devant 500 francs à Jacques, convient avec lui de lui livrer un cheval, au lieu et place de cette somme) ;

2° *Par changement de débiteur* (par exemple, Jean s'oblige envers Jacques, à qui Louis doit 500 francs, à payer cette somme, à la place de Jacques) ;

3° *Par changement de créancier* (par exemple, sur la désignation de Jacques, à qui il doit 500 fr. Louis promet cette somme à Jean, qui devient ainsi son créancier, à la place de Jacques) ;

4° *Par changement de cause* (par exemple, alors que c'est pour cause de loyer que Louis doit 500 francs, à Jacques, celui-ci consent à laisser cette somme à Louis à titre de prêt). Les conditions de la novation sont qu'il existe deux obligations valables, dont la seconde se substitue à la première, et que les parties soient capables de s'obliger. Les effets de la novation sont comparables, au point de vue de l'extinction de la dette, à ceux du payement.

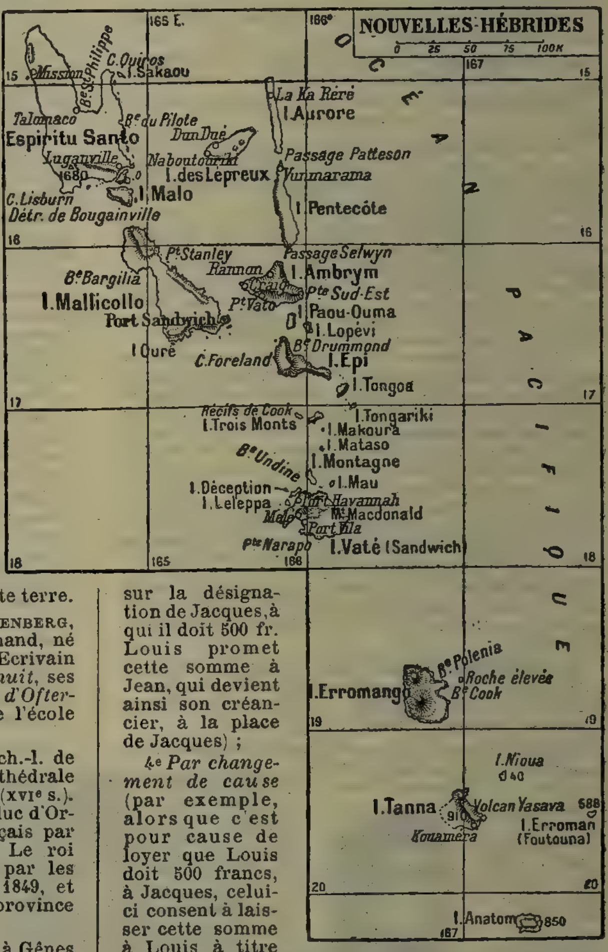

**novatoire** adj. Qui est de la nature de la novation, ou relatif à la novation : *acte novatoire.*

**Novazzano,** comm. de Suisse (cant. du Tessin), à la frontière italienne ; 1.250 h. Agriculture, viticulture, sériciculture.

**Novéant-sur-Moselle,** comm. de la Moselle, arr. de Metz ; 1.471 h. Ch. de f.

**novelette** [*lè-te*] n. f. Brebis qui n'a pas encore porté.

**Novelles** [*vè-le*], constitutions des empereurs d'Orient, publiées par Justinien, et qui complètent le *Digeste* (vers 570). (S'écrit avec une majuscule.) S. : *la Novelle XI.*

**Novelli** (Ermete), acteur italien, né à Lucques, m. à Naples (1851-1919). Doué d'une physionomie extrêmement mobile, il excellait également dans les rôles comiques et tragiques.

**novembre** [*van-bre*] n. m. (lat. *november ;* de *novem*, neuf, l'année romaine commençant au mois de mars). Onzième mois de l'année actuelle.

— ENCYCL. *Agric.* et *jardin.* Le cultivateur achève les semailles d'automne, et récolte navets, betteraves, carottes, rutabagas, choux-raves, topinambours, etc. ; commence les labours des terres destinées aux cultures de printemps ; défriche les landes, transporte aux champs les fumiers et composts ; nettoie les graines ; vérifie l'état de ses canalisations de drai-

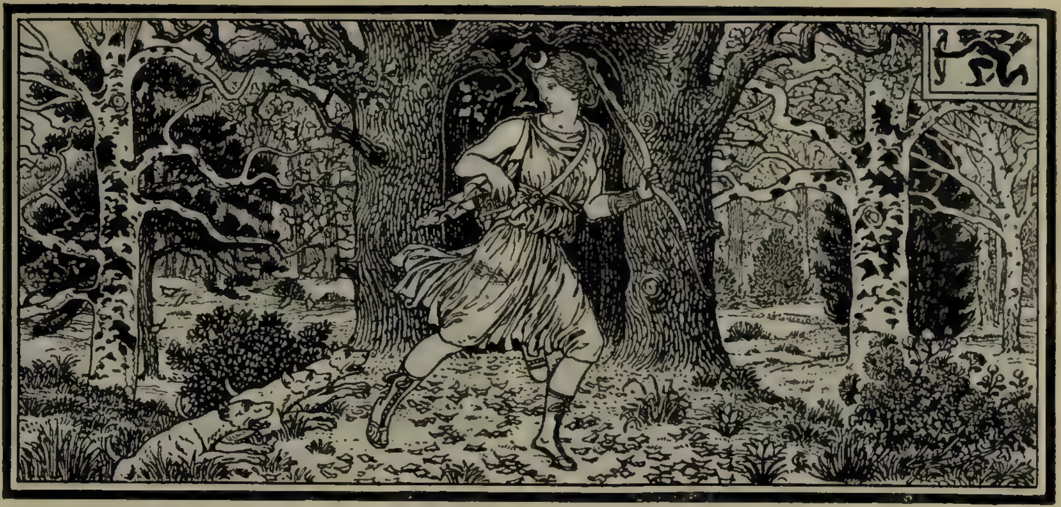

Novembre (mois de Diane), composition d'Eugène Grasset.

nage et d'irrigation. Les animaux à engraisser demeurent à l'étable. Aux vignes, on enlève les échalas. Au jardin, on butte les artichauts, céleris, cardons ; on coupe les tiges des asperges ; puis on fait, à l'abri, des semis de radis, carottes, salades, choux-fleurs, etc. On taille les arbres fruitiers à pépins, et l'on commence à planter toutes espèces d'arbres. On arrache les dahlias pour conserver le tubercule, et l'on abrite toutes les plantes qui craignent la gelée.

**novemdial, e** [*vèm*] adj. *Antiq. rom.* Se disait d'une fête, d'une cérémonie, etc., qui se célébrait pendant neuf jours ou au bout de neuf jours. N. f. pl. Période de neuf jours, pendant laquelle chaque matin, est célébrée au Vatican une messe solennelle pour le repos de l'âme du pape défunt.

**Novempopulanie** [*vèm, ni*], prov. romaine, qui comprenait une grande partie de l'Aquitaine. Elle forma les anciennes provinces de Gascogne, de Béarn et le comté de Comminges. La métropole était *Elusa* (Eauze).

**novemvir** [*vèm*] n. m. (du lat. *novem*, neuf, et *vir*, homme). *Antiq. rom.* Chacun des neuf magistrats qui veillaient à la santé publique. Archonte d'Athènes.

**novemvirat** [*vèm'-vi-ra*] n. m. *Antiq.* Dignité de novemvir ou d'archonte.

**novenaire** [*nè-re*] adj. (du lat. *novem*, neuf). Qui procède par neuf ; de neuf en neuf.

**nover** [*vé*] v. a. (lat. *novare*). Renouveler une obligation : *nover une créance.* Effectuer une novation.

**Noverre** (Jean-Georges), danseur français, né à Paris, m. à Saint-Germain-en-Laye (1727-1810) ; il régénéra la danse théâtrale et donna à la pantomime une ampleur et un caractère de vérité inconnus jusqu'à lui.

**Noves,** comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 20 kil. d'Arles, près de la Durance ; 2.410 h. Ch. de f. P.-L.-M. Primeurs ; vin blanc. Patrie présumée de Laure de Noves.

**Noves** (Laure de). V. Laure.

**Novgorod-la-Grande** (en russe *Novgorod-Velikii*), v. de la Russie d'Europe, ch.-l. du *gouvernement de Novgorod ;* 27.000 h. (*Novgorodiens*). Archevêché. Tanneries ; grandes foires. — Le gouvernement a 1.729.000 h.

**Novgorod-la-Petite.** *Géogr.* V. Nijnii-Novgorod.

**Novi** (Paolo de), doge de Gênes, décapité en 1507. Novi, riche teinturier, avait été élevé à la dignité de doge au moment où les Génois avaient chassé le représentant de Louis XII. Celui-ci franchit alors les Alpes et battit l'armée génoise. Novi s'enfuit, mais jeté en Corse par la tempête, il fut livré à Louis XII, qui le fit décapiter.

**Novi-Bazar,** v. de Yougoslavie (Serbie, prov. de Kossovo), sur la Rachka, affluent de l'Ibar ; 13.500 h. Au temps de la domination turque, capitale du sandjak homonyme, qu'occupèrent les Autrichiens de 1878 à 1908. Le sandjak, conquis par les Serbes et les Monténégrins sur les Turcs pendant la première guerre des Balkans, fut partagé entre Serbie et Monténégro, en 1913. Pendant la Grande Guerre, il fut pris par les Autrichiens en 1915 (oct.-nov.), reconquis par les Serbes en octobre 1918, et conservé par eux par la suite.

**novice** n. (lat. *novicius*). Qui a pris nouvellement l'habit religieux dans un couvent, pour y passer un temps d'épreuve. Apprenti matelot. Adj. Peu exercé, peu habile : *être novice dans un métier.* Candide, innocent : *une jeune fille novice.* Ant. **Habile, expérimenté.**

**Novi Ligure,** v. d'Italie (prov. d'Alexandrie) ; 18.000 h. Eaux sulfureuses. Filatures de soie. Bataille livrée par les Français à l'armée austro-russe de Souvarof et de Mélas, et dans laquelle périt Joubert (15 août 1799).

**noviciat** [*si-a*] n. m. Etat des novices avant leurs vœux : *faire son noviciat.* Temps que dure leur épreuve. Maison qu'ils habitent. *Fig.* Apprentissage en général : *l'enseignement demande un long noviciat.*

**Novikov** (Jacques), publiciste et sociologue russe, né à Constantinople en 1849 ; auteur de : *les Luttes entre les sociétés humaines, le Péril jaune*, etc.

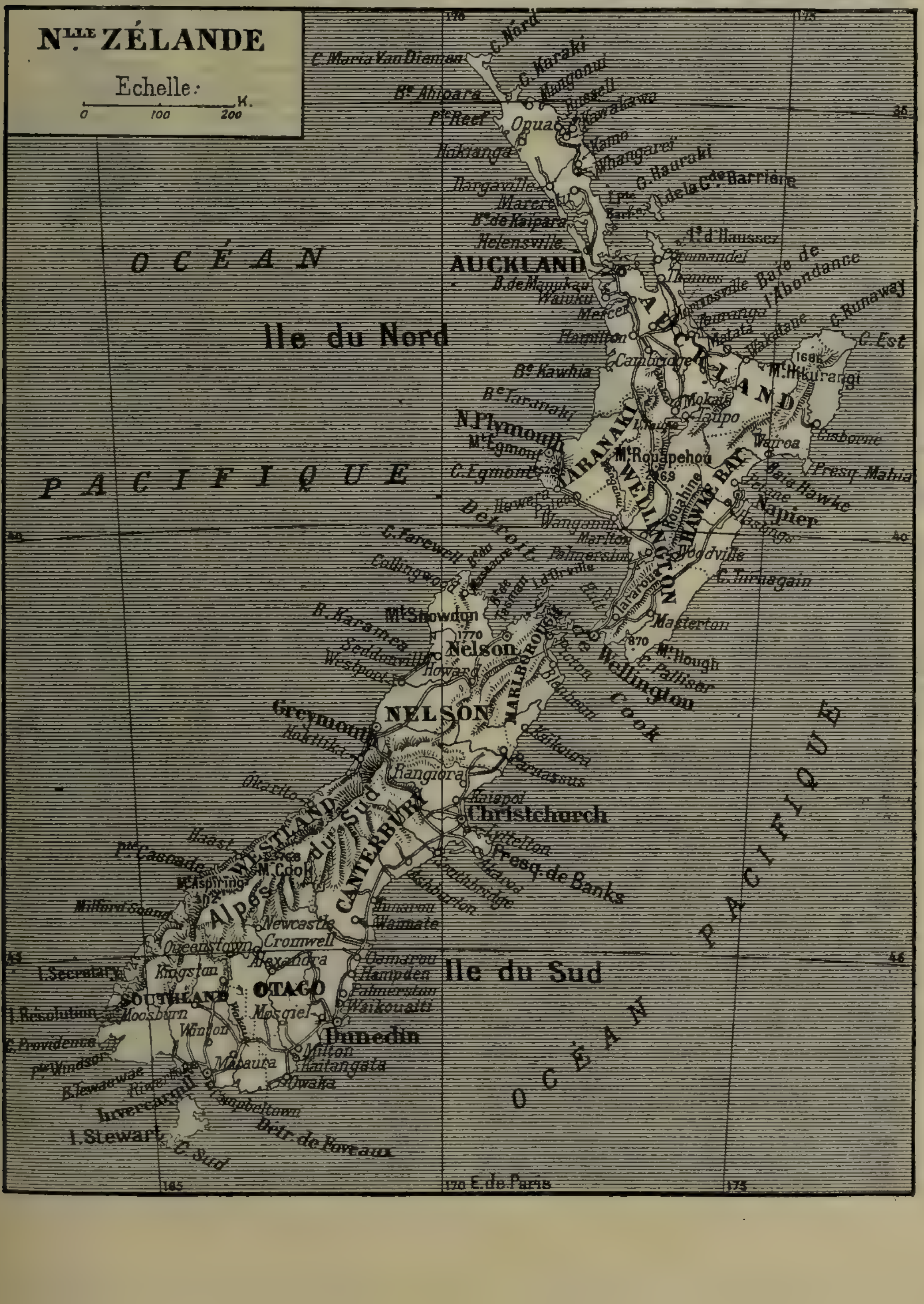
Nlle ZÉLANDE
Echelle :
0
100
200
K.
OCÉAN
PACIFIQUE
Ile du Nord
Ile du Sud
OCÉAN PACIFIQUE
C. Maria Van Diemen
C. Nord
C. Karaki
B. Ahipara
Pte Reef
Russell
Kawakawa
Hokianga
Whangarei
Dargaville
B. de Kaipara
G. Hauraki
AUCKLAND
Thames
Waiuku
Mercer
Hamilton
B. de l'Abondance
C. Runaway
C. Est
Bt Kawhia
Bt Taranaki
N. Plymouth
Mt Egmont
C. Egmont
TARANAKI
Mt Ruapehu
Taupo
Gisborne
Wairoa
Napier
Wanganui
WELLINGTON
HAWKE BAY
C. Turnagain
Masterton
Wellington
Dt de Cook
C. Palliser
C. Farewell
Collingwood
Nelson
NELSON
MARLBOROUGH
Mt Snowdon
B. Karamea
Westport
Greymouth
Hokitika
Rangiora
Christchurch
Presq. de Banks
CANTERBURY
WESTLAND
Alpes du Sud
Mt Cook
Mt Aspiring
Haast
Milford Sound
Queenstown
Cromwell
Timaru
Waimate
Oamaru
OTAGO
Dunedin
Invercargill
SOUTHLAND
I. Secretary
I. Resolution
C. Providence
Dt de Foveaux
I. Stewart
C. Sud
170 E. de Paris
165
175
176
35
40
45

**Noville,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Bastogne) ; 1.340 h.

**Noville-les-Bois,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 1.380 h. Fabriques de liqueurs.

**Novion-Porcien** [*si-in*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 12 kil. de Rethel ; 820 h. Ch. de f. E. Phosphates. En grande partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 25 comm., et 10.060 h.

**Novi Sad.** *Géogr.* V. Uj-Videck.

**novissima verba,** mots lat. signif. : *Les dernières paroles.* Les paroles les plus récentes. Ces mots servent ordinairement à désigner les dernières paroles d'un mourant.

**novissime** [*mé*] adv. (m. lat.). *Fam.* En dernier lieu ; tout récemment. (Peu us.)

**novius** [*vi-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, renfermant des coccinelles entomophages.

— Encycl. Une espèce de ce genre, le *novius cardinalis*, a été acclimatée en France par Marchal comme ennemi naturel d'une cochenille, l'icérye, qui dévastait les cultures d'orangers. Cette coccinelle est rouge, avec des taches noires sur les élytres. La femelle pond des œufs dans les sacs ovigères des icéryes.

Novius.

**novocaïne** n. f. Anesthésique local, employé après mélange avec l'adrénaline, comme succédané de la cocaïne.

**Novo-Giorgiesk,** v. de la plaine russe (Ukraine, gouv. de Kherson), sur le Tamin ; 11.000 h.

**Novo-Giorgiesk** ou **Modlin,** forteresse de la Pologne (gouv. de Plock), au confluent de la Vistule et du Bug. Prise par les Allemands de von Gallwitz le 19 août 1915, au cours de la bataille de la Narev.

**Novorossiisk,** v. de Russie (Caucase), port sur la mer Noire ; 61.000 h. Transit de pétroles.

**Novo-Tcherkask,** v. de la Russie d'Europe (centre admin. des provinces du Don) ; 67.000 h. Belle cathédrale.

**Novozibkov,** v. de la plaine russe (Ukraine, gouv. de Tchernigov), au confluent de la Zibka et de la Karna ; 22.000 h., surtout raskolniks.

**Novum Organum** [*vom', om'*] ou *Nouvelle Méthode pour l'interprétation de la nature*, seconde partie de l'*Instauratio magna*, dont le *De dignitate et augmentis scientiarum* forme la première partie du traité philosophique de François Bacon ; ouvrage où le philosophe anglais inaugure d'une façon brillante les règles de la méthode analytique, expérimentale et inductive, après avoir fait la critique des préjugés scientifiques qui encombraient de son temps l'esprit humain (1620).

**noxal** [*nok-sal*], **e, aux** adj. (lat. *noxalis*). *Dr. rom.* Se dit d'un abandon qui a causé un dommage : *abandon noxal.*

**Noya,** v. d'Espagne (Galice, prov. de la Corogne), à l'embouchure du Tambre ; 10.000 h.

**noyable** [*noi-ia-ble*] adj. Qui mérite d'être noyé.

**noyade** [*noi-ia-de*] n. f. Action de noyer une personne ou un animal. Mort par immersion dans l'eau. Peine légale, chez certaines nations.

— Encycl. Dans l'antiquité, la noyade était une peine infamante, réservée aux parricides et aux traîtres. Au moyen âge, on noyait les femmes adultères, les voleuses et les varioleux. De même, au temps des guerres civiles, la noyade paraissait être le moyen le plus expéditif de se débarrasser des séditieux, des brigands et des assassins. Carrier, proconsul à Nantes en 1793, la remit en usage pour se débarrasser des « suspects ». L'opération se faisait au milieu de la Loire, au moyen d'un bateau pourvu d'un fond mobile, qui s'ouvrait à un moment donné.

**noyale** ou **noyalle** [*noi-ia-le*] n. f. Toile de chanvre très forte, qui se fabriquait anciennement dans diverses localités de Bretagne (Noyal), et dont on faisait des voiles. Adjectiv. : *toiles noyales.*

**noyalière** [*noi-ia*] n. f. (de *noyau*). Terrain dans lequel on plante des noyaux d'arbres fruitiers.

**Noyal-Muzillac,** comm. du Morbihan, arr. et à 23 kil. de Vannes ; 2.270 h. Dolmens.

**Noyal-Pontivy,** comm. du Morbihan, arr. et à 7 kil. de Pontivy ; 3.540 h. Toiles. Fontaine Sainte-Noyale, but de pèlerinage.

**Noyal-sur-Vilaine,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 13 kil. de Rennes ; 2.380 h. Ch. de f. Et.

**Noyant** [*no-ian*], ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 17 kil. de Baugé, à la source de la Marconne ; 1.620 h. Ch. de f. Orl. et Et. Fer. — Le cant. a 15 comm., et 10.200 h.

**noyau** [*noi-iô*] n. m. (lat. pop. *nucale ;* de *nux, nucis*, noix). Partie très dure, renfermée dans certains fruits et contenant une amande : *noyau de pêche, de prune. Par ext.* Partie centrale d'un ob-

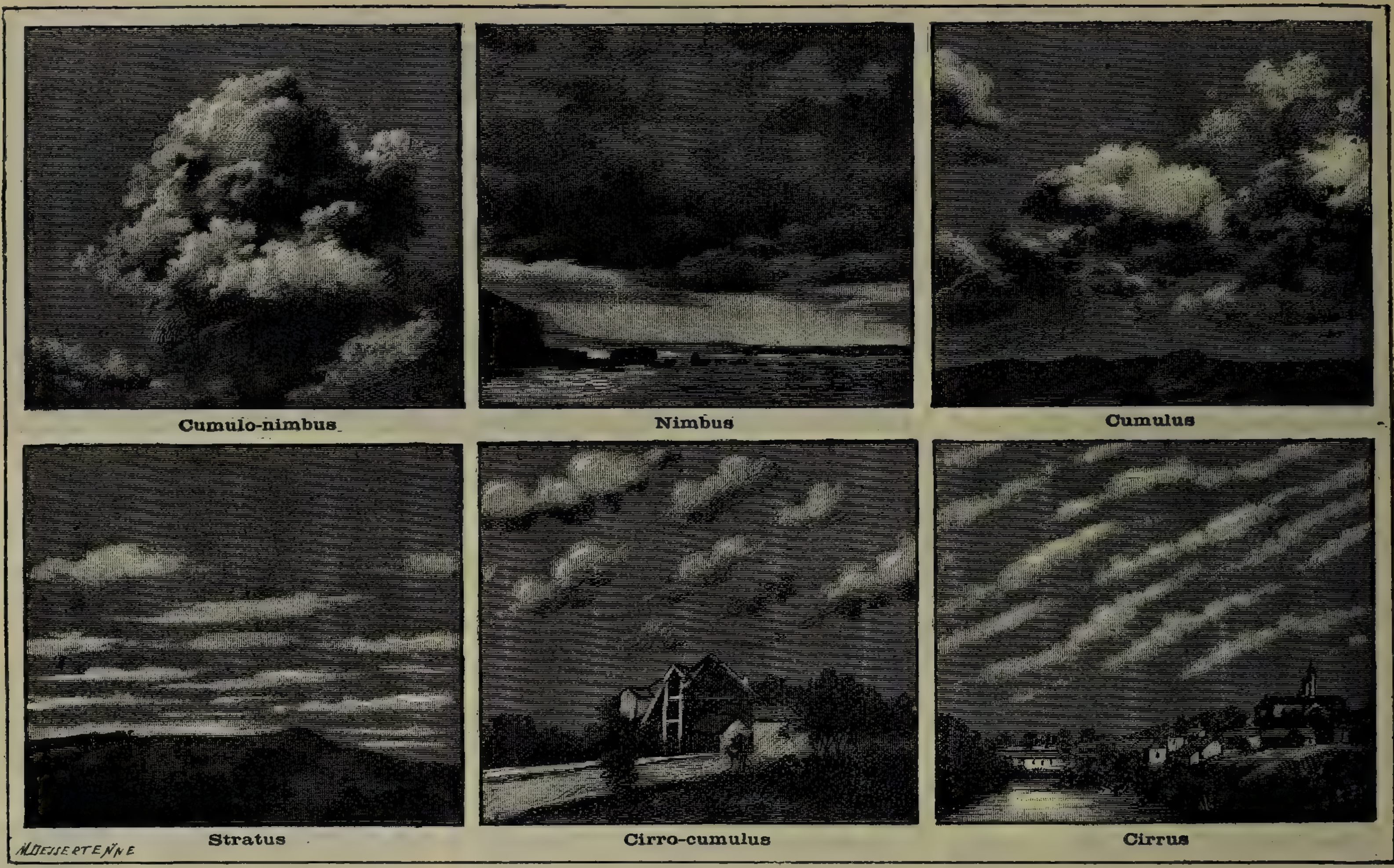
Cumulo-nimbus
Nimbus
Cumulus
Stratus
Cirro-cumulus
Cirrus

NUAGES

jet. Partie centrale d'un escalier tournant, sur laquelle porte l'extrémité des marches. Partie la plus lumineuse d'une comète. Partie pleine dans l'intérieur d'un moule, formée d'un petit cylindre de cire, qui, à la fonte, doit produire un vide correspondant. Petit corps sphérique, ou vésicule de forme variable, qui existe dans l'intérieur de toute cellule. *Eau, crème de noyau*, liqueur préparée avec les amandes des fruits à noyau (prunelles, prunes, cerises, etc.). *Fig.* Réunion de personnes autour desquelles d'autres personnes s'amassent : *le noyau d'une société civile, politique, littéraire*, etc. *Pop.* Argent, richesses. *Fam. Rembourré avec des noyaux de pêches*, se dit d'un siège très dur. Prov. : **Il faut casser le noyau pour avoir l'amande,** il faut prendre de la peine pour avoir profit ou plaisir.

**noyautage** [*noi-iô*] n. m. Opération qui consiste à disposer les noyaux dans les moules de fonderie. (Ces noyaux marquent l'emplacement des parties creuses dans l'intérieur des pièces moulées.) Tactique révolutionnaire, qui consiste à introduire dans les syndicats un noyau d'extrémistes, dans le but de les désorganiser.

**noyé** [*noi-ié*], **e** adj. (de *noyer* v. a.). Asphyxié par immersion. Baigné : *yeux noyés de larmes. Des yeux noyés*, des yeux aux regards langoureux. N. Personne noyée, asphyxiée par immersion : *rappeler un noyé à la vie.*

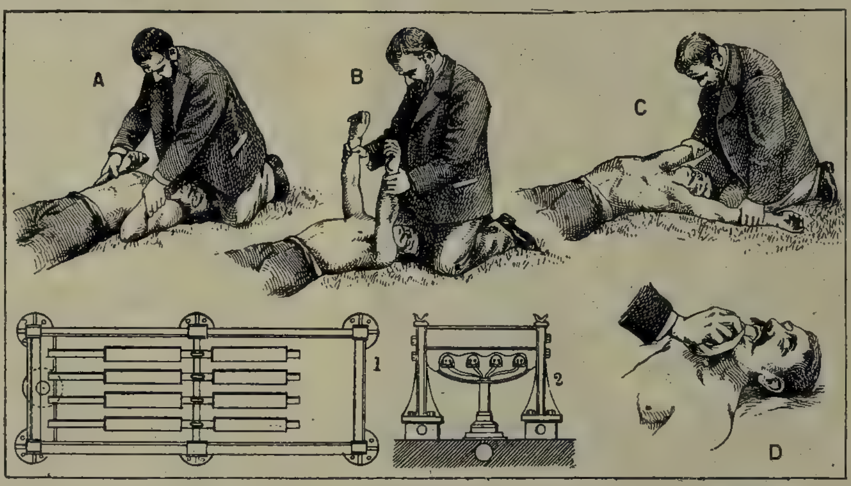

Secours aux noyés : A, B, C, respiration artificielle ; D, traction rythmique. **1.** Lit de chauffe électrique ; 2. Coupe du lit.

— Encycl. Quand une personne tombe à l'eau par accident, elle suspend tout d'abord sa respiration ; mais, l'usage des sens se perdant, elle se livre à une respiration trompeuse, et la mort réelle ou apparente arrive promptement.

Le noyé que l'on retire de l'eau peu de temps après sa submersion est pâle, son corps semble glacé, les yeux sont entr'ouverts et les pupilles dilatées, les dents serrées, etc. C'est l'asphyxie qui détermine presque toujours la mort chez les noyés ; quelquefois, l'hémorragie cérébrale, surtout après les excès de table.

Lorsque l'on se porte au secours d'un noyé, il faut éviter de se laisser appréhender par lui, chercher à le pousser par derrière vers la berge, ou le saisir par la chevelure ou sous les aisselles.

Pour rappeler un noyé à la vie, il faut le transporter doucement au lieu de secours, l'étendre horizontalement, le débarrasser de ses vêtements en le maintenant la tête un peu basse. Ensuite, on desserrera les mâchoires et, saisissant la langue *avec un linge*, on exercera des *tractions rythmées* de 15 à 20 fois par minute. On fera de la respiration artificielle, on pratiquera des frictions, on cherchera à exciter la contraction du diaphragme.

Lorsque la vie commence à reparaître, il faut surveiller la respiration, envelopper le malade dans des couvertures chaudes, donner des grogs, du café.

On doit être très patient. On cite des cas où il a fallu trois heures pour ranimer un noyé.

**noyé-d'eau** n. m. Nébulosité dans la pâte du papier : *papier plein de noyés-d'eau.*

**Noyelle-Godault,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 32 kil. de Béthune ; 2.810 h. Houille. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Noyelles-sous-Lens,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 23 kil. de Béthune ; 2.250 h. Mines de houille. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Noyen,** comm. de la Sarthe, arr. et à 23 kil. de La Flèche ; 2.350 h. Ch. de f. Et.

**noyer** [*noi-ié*] v. a. (du lat. *necare*, tuer. — Se conj. comme *aboyer.*) Faire périr par asphyxie dans un liquide quelconque : *noyer un chien.* Inonder : *les eaux du déluge noyèrent la terre.* Humecter, mouiller abondamment : *noyer son visage de larmes ; noyer son vin, une sauce. Noyer un clou, un rivet*, l'enfoncer de manière que la tête disparaisse. *Noyer sa boule*, envoyer sa boule au delà de la ligne appelée *noyon. Noyer un poisson*, le maintenir la tête hors de l'eau, lorsqu'il a mordu à l'hameçon. *Fig.* Faire disparaître : *noyer sa raison dans le vin.* Délayer : *noyer sa pensée dans un verbiage inutile.* **Se noyer** v. pr. Périr dans l'eau. *Par anal.* Périr asphyxié dans un fluide gazeux. *Par exagér.* Boire à l'excès. Flotter dans un liquide trop abondant. *Fig.* Se perdre ; se ruiner. *Se noyer dans le sang*, commettre de grandes cruautés. *Se noyer dans un raisonnement*, s'y perdre. Prov. : **Qui veut noyer son chien dit qu'il a la gale** (ou **la rage**), on accuse les personnes dont on veut se défaire. S'égarer :

La raison pour marcher n'a souvent qu'une voie ;
Pour peu qu'on s'en écarte aussitôt on se noie. Boileau.

**Un homme qui se noie s'attache à un brin de paille,** dans une position désespérée, l'on adopte sans examen les moyens les plus invraisemblables. **Se noyer dans un verre d'eau, dans un crachat,** échouer contre des obstacles insignifiants. Allus. hist. V. Clarence (duc de).

**noyer** [*noi-ie*] n. m. (lat. pop. *nucarium ;* de *nux*, noix). Genre de juglandacées, comprenant de grands arbres des régions tempérées. Bois de cet arbre : *chambre en noyer.* (V. noix.)

— Encycl. *Bot.* Le genre noyer (*juglans*) renferme sept ou huit espèces, dont la plus connue est le noyer commun, comprenant diverses variétés cultivées pour leurs fruits (*noix*) et leur bois dur, foncé, souvent veiné, susceptible d'un beau poli et estimé par l'ébénisterie. On emploie aussi les feuilles en infusions et lotions stimulantes et résolutives ; son écorce est utilisée pour la peinture en noir. Les fleurs du noyer sont de deux sortes : des fleurs mâles groupées en chatons solitaires, et des fleurs femelles réunies en épi terminal. Il est originaire des montagnes de l'Asie Mineure, de la Perse, de l'Inde, mais naturalisé dans presque toute l'Europe. On le multiplie par semis, et on l'améliore par le greffage. En France, il est surtout cultivé dans les départements suivants : Dordogne, Lot, Corrèze, Isère, Charente, Aveyron, Drôme, Savoie, Deux-Sèvres, Puy-de-Dôme, Allier, Basses-Alpes, Ain.

Rameau de noyer.

**noyeraie** [*noi-i-e-rè*] n. f. Lieu planté de noyers. (On dit aussi noiseraie.)

**Noyers** [*noi-ié*], comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 37 kil. de Blois, sur le Cher ; 1.950 h. Briqueterie.

**Noyers,** ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 37 kil. de Tonnerre, sur le Serein ; 1.300 h. Ch. de f. de La Roche à l'Isle-Angély. — Le cant. a 15 comm., et 5.570 h.

**Noyers-sur-Jabron,** ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 13 kil. de Sisteron ; 630 h. Distillerie. — Le cant. a 7 comm., et 2.270 h.

**noyeur, euse** [*noi-i-eur, eu-ze*] n. Personne qui noie ses victimes : *une bande de noyeurs.*

**noyon** [*noi-i-on*] n. m. (de *noyer*, v. a.). Petit creux cylindrique, pratiqué dans un pignon, une roue dentée. Ligne dans un jeu de boule, au delà de laquelle la boule est *noyée*, c'est-à-dire ne compte plus.

**Noyon** [*noi-i-on*], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 24 kil. de Compiègne, sur la Verse ; 7.340 h. Ch. de f. N. Bestiaux, grains. Belle cathédrale gothique Notre-Dame, détruite par les Allemands pendant la Grande Guerre. Patrie de Calvin, de Pierre Sarrazin. François Ier et Charles-Quint (non encore élevé à la dignité impériale) y signèrent un traité d'alliance en 1516. Occupée par les Allemands dès le 2 septembre 1914, cette ville fut reprise par les Français le 18 mars 1917, au cours du repli allemand de mars-avril de cette année. Reconquise par l'ennemi en mars 1918, pendant la campagne défensive française, elle fut recouvrée par les Français du général Humbert, le 29 août suivant. Elle est à moitié détruite.

*Bataille de Noyon.* L'année 1918 a vu deux batailles de Noyon : la première a eu lieu pendant la campagne défensive du printemps, et elle a été gagnée par le 5e corps (général Pellé), qui, après avoir abandonné la ville (25 mars), a pu arrêter les Allemands sur les collines de l'Oise, du mont Renaud au Plémont (30 mars). La deuxième bataille de Noyon, livrée pendant la campagne offensive de l'été (du 17 au 29 août), a été un des épisodes de la troisième bataille de Picardie. On l'appelle encore « bataille de l'Oise et de l'Ailette » ; elle a été gagnée par les généraux Humbert et Mangin et a mené les 3e et 10e armées françaises jusqu'à Lassigny, Noyon et l'Ailette, à O. du Chemin des Dames. — Le cant. a 23 comm., et 15.020 h.

**noyure** [*noi-iu-re*] n. f. Creux pratiqué dans une pièce de bois ou de métal pour loger la tête d'une vis, une roue d'horlogerie, etc. Creux ménagé au-devant d'un pignon, pour le détacher d'une roue au centre de laquelle il est fixé.

**Nozal** (Alexandre), paysagiste français, né à Paris en 1852. Doué de verve et de facilité, il a donné des tableaux, d'une touche fort délicate, empruntés aux environs de Paris, aux Pyrénées, aux Alpes, à la Suisse.

**Nozay** [*nó-zè*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 26 kil. de Châteaubriant, au-dessus du ru de la Vilatte ; 4.070 h. Ch. de f. Orl.— Le cant. a 6 comm., et 16.680 h. A 3 kil. de Nozay, se trouve l'école d'agriculture de Grandjouan.

**Nozeroy** [*roi*], ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 34 kil. de Poligny, sur l'Ain ; 660 h. — Le cant. a 30 comm., et 5.980 h.

**Nozières,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 32 kil. de Tournon ; 1.340 h.

**nozigues.** *Arg.* Nous.

**N.-S.** ou **N.-S. J.-C.,** abréviations des mots *Notre-Seigneur, Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

**N$^{t}$, N$^{gt}$,** abréviation de *négociant.*

**nu** n. m. Nom de la treizième lettre de l'alphabet grec, correspondant à notre *n.*

**nu, e** adj. (lat. *nudus*). Qui n'est pas vêtu : *un enfant nu. Par exagér.* Peu ou mal vêtu. Sans enveloppe, sans étui : *une épée nue.* Sans ornement : *des murailles nues.* Sans emballage, en parlant d'une marchandise. *Fig. Vérité toute nue*, sans déguisement. *Pays nu*, sans arbres, sans verdure : *la Beauce est un pays nu. Nue propriété*, dont un autre a l'usufruit. *Nu propriétaire*, celui qui possède la nue propriété. *Titre nu*, charge achetée sans clientèle. *Œil nu*, qui n'est aidé, dans les observations, d'aucun instrument. Loc. fam. : *Nu comme un ver, comme la main*, complètement nu. *S'en aller un pied chaussé et l'autre nu*, s'en aller, fuir précipitamment. *Etre fait à quelque chose comme un chien à aller nu-tête*, y être tout à fait habitué. Loc. adv. : *A nu*, à découvert : *montrer son cœur à nu. Monter un cheval à nu*, sans selle. N. m. Corps ou partie du corps dépouillée de tout vêtement : *le nu peut être chaste.* Personne nue ou mal vêtue : *il faut vêtir les nus. Gramm. Nu*, placé devant le nom, est invariable et se joint au nom par un trait d'union : nu-*tête*, nu-*pieds*. Placé après, *nu* s'accorde avec le nom : *tête* nue, *pieds* nus. ANT. **Vêtu, habillé.**

— ENCYCL. *Dr. Nue propriété.* On nomme ainsi la propriété exclusive du fonds sans l'usufruit. La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et par les règlements. (C. civ., art. 544.) L'usufruit est le droit de jouir des choses dont un autre a la propriété, comme le propriétaire lui-même, mais à la charge d'en conserver la substance. (*Id.*, art. 578.)

Le propriétaire dispose librement de la nue propriété ; mais, lorsqu'il donne quittance d'une créance grevée d'usufruit, ou mainlevée de l'hypothèque qui garantit ce droit réel, il a besoin du concours de l'usufruitier.

**nuage** n. m. (de *nue*). Amas de vapeurs plus ou moins épaisses, suspendus dans l'atmosphère. *Par anal.* Corps qui ressemble aux nuages de vapeurs et qui empêche de voir : *nuage de fumée, de poussière. Fig.* Trouble, chagrin peint sur la figure : *un nuage de tristesse sur le front.* Trouble de la vue : *avoir un nuage devant les yeux. Fig. Ciel sans nuages*, état exempt de toute inquiétude. *Se perdre dans les nuages*, devenir obscur et diffus. Ce qui obscurcit l'intelligence, ce qui empêche de voir la vérité, ce qui aveugle l'esprit humain :

> Il est certains esprits dont les sombres pensées
> Sont d'un nuage épais toujours embarrassés.
>
> BOILEAU.

Ce qui trouble la sérénité : *bonheur sans nuages.* Refroidissement, brouillerie : *il n'y a pas d'union exempte de nuages. Nuage de lait*, petite quantité de lait qu'on verse dans le thé, le café. *Nuages artificiels*, fumées lourdes et opaques obtenues par la combustion de divers produits, et dont on provoque la formation pour protéger les plantes contre les gelées de printemps. [V. GELÉE.] (On a utilisé parfois à la guerre les nuages artificiels, pour dissimuler à l'ennemi les mouvements d'une troupe, d'une escadre, etc.)

— ENCYCL. Lorsque l'air chargé de vapeur d'eau passe d'une région chaude dans une région froide, ou encore se mélange avec une masse d'air plus froide, la vapeur d'eau se condense sous forme de *nuage* ou *brouillard ;* le même phénomène peut se produire par simple rayonnement. Les gouttelettes d'eau qui constituent les nuages ont des diamètres variant de 0$^{m}$,001 à 0$^{mm}$,12. Ces gouttelettes ne flottent pas dans l'air ; elles tombent lentement, et le moindre courant suffit pour les entraîner horizontalement, ou les faire monter. Lorsque ces gouttelettes rencontrent une région plus chaude, elles s'évaporent de nouveau. Lorsque la quantité d'eau condensée est trop considérable les gouttes d'eau deviennent plus volumineuses, et elles tombent sous forme de pluie. Pour désigner rapidement les nuages, on utilise quatre noms caractéristiques : *cirrus*, nuages en filaments ou fibreux ; *cumulus*, nuages arrondis ou en boules ; *stratus*, nuages étalés en couches uniformes ; *nimbus*, nuages noirs confus, d'où tombe la pluie. Ces quatre mots, pris séparément (ex. : *cumulus*), accolés deux à deux (ex. : *cumulo-nimbus*) ou joints à un qualificatif quelconque (ex. : *mammato-cumulus*, cumulus en forme de mamelles), peuvent désigner toutes les formes de nuages.

Les mouvements de translation des nuages sont un précieux indice en météorologie ; pour les observer, on utilise un miroir spécial (*néphoscope*), ou encore la herse néphoscopique. (V. HERSE.) La hauteur des nuages est très variable pour une même variété de nuages ; elle varie d'une région à une autre, et aussi suivant les saisons. On peut fixer approximativement les hauteurs moyennes des différentes variétés de nuages de la façon suivante : cirrus, 8.000 à 9.000 m. ; cirro-stratus, 5.000 à 9.0000 m. ; cirro-cumulus, 6.500 m. ; alto-cumulus, 3.000 à 6.000 m. ; strato-cumulus, 2.000 m. ; cumulo-nimbus, 1.500 à 3.000 m. ; cumulus, 1.500 m. ; nimbus, 1.600 m. ; stratus, 800 m.

— *Agric. Nuages artificiels.* En ce qui concerne l'application des nuages artificiels comme moyen de préserver les plantes des gelées printanières, il y a intérêt pour les cultivateurs (maraîchers, viticulteurs, etc.) à coordonner leurs efforts, et à former des syndicats de défense pour opérer sur de grands espaces. A la saison critique, la surveillance est exercée à tour de rôle par les syndiqués ou par des appareils signalisateurs, et sur un appel convenu chacun se rend au poste qu'il doit occuper.

On utilise, pour produire les nuages artificiels, soit des substances donnant par combustion des fumées épaisses et lourdes (paille, herbages, foins avariés, branchages, sarments, etc., arrosés de goudron, huile lourde, pétrole, etc.), ou bien l'on fait usage de fumigènes qui existent tout préparés dans le commerce sous forme d'agglomérés d'un petit volume, et qui sont d'un transport facile.

**nuager** [*jé*], **ère** adj. Qui ressemble à des nuages. Voilé comme un nuage.

**nuageusement** [*ze-man*] adv. D'une manière nuageuse.

**nuageux, euse** [*jeû, eu-ze*] adj. Couvert, enveloppé de nuages : *ciel, pic nuageux. Fig.* Vague, vaporeux, obscur : *un poète nuageux.* Sombre, triste : *la vie grise et nuageuse.*

**nuaison** [*è-zon*] n. f. (de *nue*). *Mar.* Durée du même temps ou du même vent.

**nuance** n. f. (de *nuer*). Chacun des degrés différents par lesquels peut passer une même couleur entre le clair et le foncé. *Fig.* Différence délicate entre choses du même genre : *les nuances ne sont pas saisies au théâtre. Musiq.* Degré de force ou de douceur qu'il convient de donner aux sons : *on indique les nuances, comme les mouvements, par des mots italiens ou leurs abréviations.*

— ENCYCL. *Musiq.* Les nuances plus usitées sont représentées par des signes conventionnels ou *soufflets.* Ainsi, le signe < correspond à *crescendo ;* le signe > à *decrescendo.* L'ensemble des deux signes réunis < > indique qu'il faut d'abord augmenter progressivement le son, et le diminuer progressivement ensuite.

De nombreuses expressions, toujours en italien, sont ajoutées aux nuances d'accent ou d'expression, comme aux nuances de mouvement ; les principales sont :

| MOTS ITALIENS | ABRÉV. | SIGNIFICATIONS |
|---|---|---|
| Piano | *P.* | Faible, doux. |
| Pianissimo | *P. P* | Très faible, très doux. |
| Piano forte | *P. f.* | Faible et immédiatement fort. |
| Mezzo piano | *M. p.* | Moitié faible. |
| Un poco piano | *Poco p.* | Un peu faible. |
| Dolce | *Dol* | Doux, à demi-voix. |
| Dolcissimo | *Dolciss.* | Très doux. |
| Decrescendo | *Decres* | En diminuant de force. |
| Diminuendo | *Dim* | En diminuant le son. |
| Smorzando | *Smorz* | En éteignant, en étouffant le son. |
| Morendo | *Moren* | En mourant. |
| Perdendosi | *Perdend.* | En se perdant |
| Calendo | *Cal* | En éloignant le son. |
| Mezza voce | *Mez. v.* | A demi-voix. |
| Sottovoce | *Sottov* | A demi-voix, à demi-jeu. |
| Forte | *F* | Fort. |
| Fortissimo | *FF* | Très fort. |
| Mezzo forte | *M. f.* | Demi-fort. |
| Poco forte | *P. f* | Peu fort. |
| Sforzato | *Sf.* | En attaquant subitement le son. |
| Sforzando | *Sf* | En forçant le son. |
| Rinforzando | *Rinf* | En renforçant le son. |
| Forte piano | *F. p.* | Fort et immédiatement doux. |
| Crescendo | *Cresc.* | En augmentant de force. |

| | |
|---|---|
| *Affettuoso* | affectueux. |
| *Agitato* | agité. |
| *Allegramente* | joyeusement. |
| *Amabile* | aimable. |
| *Amoroso* | avec amour. |
| *Animato* | animé. |
| *Appassionnato* | passionné. |
| *Ben marcato* | bien marqué. |
| *Brillante* | brillant. |
| *Cantabile* | chantant. |
| *Commodo* | à l'aise. |
| *Con allegrezza* | avec allégresse. |
| *Con anima* | avec âme. |
| *Con brio* | brillamment. |
| *Con calore* | avec chaleur. |
| *Con espressione* | avec expression. |
| *Con fierezza* | avec fierté. |
| *Con fuoco* | avec feu. |
| *Con grazia* | avec grâce. |
| *Con moto* | avec mouvement. |
| *Delicato* | délicat. |
| *Doloroso* | douloureux. |
| *Energico* | énergique. |
| *Espressivo* | expressif. |
| *Fieramente* | fièrement. |
| *Furioso* | furieux. |
| *Giocoso* | gai, badin. |
| *Grandioso* | grandiose. |
| *Grazioso* | gracieux. |
| *Leggiero* | léger. |
| *Maestoso* | majestueux. |
| *Religioso* | religieux. |
| *Risoluto* | résolu. |
| *Scherzo* | vif et gai. |
| *Sostenuto* | soutenu. |
| *Staccato* | détaché. |

**nuancement** [*man*] n. m. Action de nuancer.

**nuancer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il nuança, nous nuançons.*) Faire passer graduellement d'une nuance à une autre. *Fig.* Exprimer les différences délicates de : *nuancer sa pensée.*

**nuançoir** n. m. Outil d'ouvrier en paille, pour régulariser les nuances des pailles diversement colorées.

**Nubar-pacha,** homme d'Etat arménien, né à Smyrne, m. à Paris (1825-1899). Il conduisit avec la Porte les négociations qui devaient aboutir à la reconnaissance de l'autonomie de l'Egypte.

**nubécule** n. f. (lat. *nubecula*). Petite tache qui se forme sur la cornée.

**Nubie,** contrée de l'Afrique, entre l'Egypte et l'Abyssinie, placée aujourd'hui tout entière dans la zone d'influence britannique ; v. pr. *Khartoum ;* 2 millions d'h. environ (*Nubiens*). Climat inégal, agriculture précaire.

**Nubien, enne** [*bi-in, è-ne*], originaire ou habitant de la Nubie : *les Nubiens.* Adjectiv. : *population nubienne.*

**nubile** adj. (lat. *nubilis ;* de *nubere*, se marier). Qui est en âge de se marier : *fille nubile.*

**nubileux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. (lat. *nubilosus*, couvert de nuages). *Fig.* Voilé comme d'un nuage. (Vx.)

**nubilité** n. f. Etat d'une personne nubile. V. PUBERTÉ, MARIAGE.

**nucal** ou **nuchal** [*kal*], **e, aux** adj. Qui appartient à la nuque : *les os nucaux.*

**nucelle** [*sè-le*] n. f. (lat. *nucella*). Partie centrale de l'ovule d'une plante phanérogame.

**nucifère** adj. (du lat. *nux, nucis*, noix, et *ferre*, porter). Qui porte des fruits analogues aux noix.

**nuciforme** adj. (du lat. *nux, nucis*, et de *forme*). En forme de noix.

**nucine** n. f. Substance cristalline, trouvée dans le brou de noix.

**Nucingen,** type créé par H. de Balzac ; c'est le baron de la haute finance.

**nucivore** adj. (du lat. *nux, nucis*, noix, et *vorare*, manger). Qui se nourrit de noix. (Est usité surtout comme nom spécifique en zoologie.)

**nucléaire** [*è-re*] adj. (du lat. *nucleus*, noyau). Qui appartient au noyau de la cellule.

**nucléal, e, aux** adj. Syn. de NUCLÉAIRE.

**nucléase** [*a-ze*] n. f. Ferment soluble, qui existerait dans les cellules animales.

**nucléate** n. m. Sel d'un acide nucléique.

**nucléé, e** adj. (de *nucléus*). Qui possède un ou plusieurs noyaux : *cellule nucléée.*

**nucléifère** adj. (du lat. *nucleus*, et *ferre*, porter). Qui possède un noyau.

**nucléiforme** adj. Qui est en forme de noyau.

**nucléine** n. f. Substance phosphorée, provenant du dédoublement des nucléoprotéides.

**nucléinique** adj. Se dit d'un acide qui forme des sels nommés *nucléinates.* (Employé en médecine comme dissolvant de l'acide urique, dans la goutte.)

**nucléique** adj. Se dit d'acides phosphorés contenus dans les cellules organiques.

**nucléo-albumine** n. f. Syn. de NUCLÉOPROTÉIDE.

**nucléolaire** [*lè-re*] adj. Qui appartient au nucléole.

**nucléole** n. m. (dimin. de *nucléus*). *Bot.* Organe de fructification des algues. *Physiol.* Petit corps arrondi, unique ou multiple, qui se trouve dans le noyau des cellules.

**nucléolé, e** adj. Qui possède un ou plusieurs nucléoles.

**nucléoprotéides** n. f. pl. Nom générique des substances insolubles dans l'eau, et constituant les noyaux cellulaires. S. une *nucléoprotéide.*

**nucléus** [*uss*] n. m. (du lat. *nucleus*). Syn. de NOYAU, en parlant d'une cellule vivante.

**nuculaine** [*lè-ne*] n. m. Fruit charnu, contenant plusieurs nucules : *les fruits du néflier sont des nuculaines.*

**nuculaire** [*lè-re*] adj. (de *nucule*). *Bot.* Qui renferme une amande.

**nucule** n. f. (du lat. *nucula*, petite noix). *Bot.* Nom donné aux noyaux des nuculaines ou drupes polyspermes. Petite noix, petit noyau. Fruit sec indéhiscent à péricarpe osseux ou coriace, comme le gland, la noisette. *Zool.* Genre de mollusques lamellibranches, répandus dans presque toutes les mers.

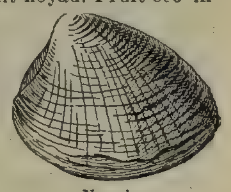
Nucule.

**nuculeux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Qui renferme des nucules.

**nudité** n. f. (lat. *nuditas*). Etat d'une personne, d'une chose nue : *la nudité d'une statue.* Corps nu : *couvrir la nudité du pauvre.* Parties sexuelles. Etat d'un objet dépouillé d'ornements : *la nudité des murs. Fig.* Indécence. Clarté, simplicité. *Dans toute sa nudité*, sans qu'il y ait rien de dissimulé. Pl. *Peint.* Figures nues : *exposer des nudités.*

**nue** [*nû*] n. f. (lat. *nubes*). Masse de vapeur suspendue dans les airs : *les nues prennent des formes étranges.* Ciel, espace, hauteur considérable : *tour qui monte jusqu'aux nues. Fig. Tomber des nues*, être très surpris. *Elever jusqu'aux nues*, louer excessivement. *Se perdre dans les nues*, s'égarer à force de vouloir élever trop haut ses idées, son style.

**nuée** [*nu-é*] n. f. (de *nue*). Gros nuage épais : *une nuée chargée de grêle. Fig.* Multitude innombrable : *une nuée d'oiseaux.* Chose légère, vague, sans consistance.

**Nuées** (*les*), comédie d'Aristophane, chef-d'œuvre de verve dirigé contre l'éducation nouvelle et contre la sophistique, que l'auteur personnifiait en Socrate, l'accusant de détruire la notion du bien et du mal. On y voit l'Athénien Strepsiade amenant à Socrate son fils Phidippide pour que le philosophe lui apprenne l'art des raisonnements captieux, et les moyens de ne pas payer ses dettes. Le chœur est composé de *Nuées*, d'où le titre de la pièce (423 av. J.-C.).

**Nueil-sous-les-Aubiers,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 15 kil. de Bressuire ; 2.150 h. Ch. de f. Et.

**nuelle** [*è-le*] n. f. Nom donné aux couches blanches et grises des nuages, entre lesquelles se forme le grésil.

**nuement** [*nû-man*] adv. V. NÛMENT.

**nuer** [*nu-é*] v. a. (de *nue*). Assortir les couleurs dans les ouvrages de laine et de soie. (Peu us.) *Or nué*, or employé comme fond dans un ouvrage brodé en soie.

**Nueva Caceres** ou **Naga,** v. de l'archipel américain des Philippines (Luçon), capit. de la prov. de Camarines, sur le *Naga*; 18.000 h.

**nugatoire** adj. (du lat. *nugatorius*, frivole). Qui n'est pas sérieux; frivole : *argument nugatoire.* (Vx.)

**nugget** [*neu-ghèt'*] n. m. (m. angl.). Minerai d'or, de Californie et d'Australie.

**nuile** n. f. Maladie des melons et des concombres, produite par un champignon dont le mycélium envahit les fruits et les désorganise.

**nuire** v. n. (lat. *nocere.* — Se conj. comme *luire;* mais il a de plus le pass. déf. : *je nuisis, nous nuisîmes*, et l'imparf. du subj. : *que je nuisisse, que nous nuisissions.*) Faire tort, faire obstacle; causer du dommage, du préjudice à : *les gelées tardives nuisent aux vignes ; le préjugé nuit au progrès.*

> L'ennemi qui vous flatte a dessein de vous nuire.
>
> Viennet.

Prov. : **Les charrettes lui nuisent,** c'est un homme qui s'irrite de tout. (V. abondance.)

**nuisance** [*zan-se*] n. f. Caractère de ce qui est nuisible. (Vx.)

**nuisibilité** [*zi*] n. f. Caractère de ce qui est nuisible : *la nuisibilité de l'alcool.* Ant. **Utilité.**

**nuisible** [*zi-ble*] adj. Qui nuit : *les hannetons sont des insectes éminemment nuisibles.* Ant. **Utile.**

**nuisiblement** [*zi-ble-man*] adv. D'une manière nuisible. Ant. **Utilement.**

**nuissiérite** [*nui-si*] n. f. Variété de pyromorphite, avec calcium et arsenic.

**nuit** [*nu-i*] n. f. (lat. *nox, noctis*). Espace de temps pendant lequel le soleil est sous notre horizon : *les régions polaires connaissent une nuit de plusieurs mois.* Obscurité qui règne pendant ce temps : *il fait nuit.* Obscurité, ténèbres en général : *la nuit d'un souterrain. Fig.* Ignorance, incertitude, condition obscure. *Fig. Nuit blanche*, nuit pendant laquelle on ne dort pas. *Mauvaise nuit*, nuit pendant laquelle on dort mal. *Bonne nuit*, nuit pendant laquelle on dort bien. *Passer la nuit*, ne pas dormir de toute une nuit ; vivre jusqu'au lendemain. *Le jour et la nuit*, deux êtres absolument opposés. *La nuit des temps*, les temps les plus reculés de l'histoire. *La nuit du tombeau, l'éternelle nuit*, la mort. *Le flambeau de la nuit*, la lune. *Les feux de la nuit*, les étoiles. *Nuit et jour*, continuellement. *Ni jour ni nuit*, jamais.

> Le désir de gagner, qui nuit et jour occupe,
> Est un dangereux aiguillon ;
> Souvent, quoique l'esprit, quoique le cœur soit bon,
> On commence par être dupe,
> On finit par être fripon !
>
> M$^{me}$ Deshoulières.

Loc. adv. : *De nuit*, pendant la nuit. Prov. : **La nuit, tous les chats sont gris,** dans l'obscurité, on ne distingue pas les gens, les choses, ni leur mérite extérieur. (V. conseil) Allus. litt. :

> Il ne voit que la nuit, n'entend que le silence.

Beau vers mêlé dans la description que fait Delille des angoisses d'un jeune peintre égaré dans les souterrains de Rome (*l'Imagination*). C'est une réminiscence de Théophile de Viau (*Pyrame et Thisbé*, IV, 1).

— Encycl. *Astron.* La succession du jour et de la nuit tient évidemment à la rotation de la terre. Pour traiter le problème de l'*inégalité des jours et des nuits*, c'est-à-dire des durées relatives du jour et de la nuit, on peut assimiler, sans grande erreur, le soleil à une étoile et prendre pour sa trajectoire un parallèle céleste. Dans ces conditions, si l'on néglige la réfraction de la lumière diffuse en ne considérant que la nuit et le jour (la nuit existant dès que le soleil est au-dessous de l'horizon), on voit immédiatement, en ne prenant que les cas-limites, qu'au pôle le jour dure six mois et la nuit six mois ; en un point du cercle polaire, un jour perpétuel ; aux solstices d'hiver et d'été, une nuit perpétuelle ; à l'équateur, la nuit est égale au jour. En réalité, il y a lieu de tenir compte du crépuscule. Le crépuscule astronomique finit au moment où le soleil est abaissé de 18° au-dessous de l'horizon ; de sorte qu'à l'équateur les 8.766 heures d'une année se répartissent en 4.412 heures de jour, 863 heures de crépuscule et 3.491 heures de nuit. Au pôle, on a 4.450 heures de jour, 2.403 heures de crépuscule, 1.913 heures de nuit.

— *Iconogr.* Les poètes et les artistes de l'antiquité représentent toujours *la Nuit* se dirigeant du côté de l'Occident, la tête tournée vers l'Orient. Ses ailes ressemblent tantôt à celles de la Victoire, tantôt aux ailes d'un papillon ou d'une chauve-souris. Dans les allégories modernes, *la Nuit* est ordinairement figurée avec un manteau noir ou bleu foncé et un voile parsemé d'étoiles. Parmi les nombreux tableaux qui représentent *la Nuit*, nous citerons : *la Nuit* ou *l'Adoration des bergers*, chef-d'œuvre du Corrège (Dresde) ; *la Nuit* ou *le Clair de lune*, de J. Vernet (Louvre) ; *la Nuit au désert*, de Gérome ; *la Nuit*, de Bouguereau, de Fantin-Latour (v. p.381), etc. — Parmi les sculptures, la plus célèbre est *la Nuit* de Michel-Ange, sur le cénotaphe de Julien de Médicis, à Florence.

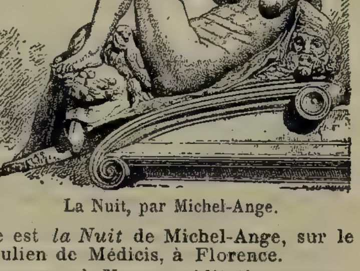

La Nuit, par Michel-Ange.

**Nuits** (*les*), ouvrage de Young, méditations en vers sur le néant des choses, où l'on trouve des pensées élevées, mais aussi de l'emphase et une mélancolie trop monotone (1742-1746).

**Nuits** (*les*), poèmes d'Alfred de Musset (1835-1840), les chants les plus pathétiques que l'amour et la souffrance aient jamais inspirés. On peut leur appliquer les deux vers, bien connus, du poète :

> Les plus désespérés sont les chants les plus beaux,
> Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots.

Ils comprennent : *la Nuit de mai, la Nuit de décembre, la Nuit d'août* et *la Nuit d'octobre.*

**Nuits attiques** (*les*), miscellanées d'Aulu-Gelle, ouvrage d'un érudit plutôt que d'un critique, mais où se trouvent des anecdotes et des remarques intéressantes.

**Nuits de Paris** (*les*) ou *le Spectateur nocturne*, par Restif de La Bretonne (1788-1794) ; recueil de documents curieux pour l'histoire pittoresque de la période révolutionnaire.

**nuitamment** [*ta-man*] adv. De nuit.

**nuitée** [*té*] n. f. L'espace d'une nuit. Ce qui est dû pour une nuit passée dans une auberge.

**Nuits-Saint-Georges** ou simplem. **Nuits** [*nu-i*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 15 kil. de Beaune ; 3.710 h. (*Nuitons*). Ch. de f. P.-L.-M. Vins rouges estimés. Combat entre les Français du général Cremer et les Allemands de Werder, le 18 décembre 1870. — Le cant. a 28 comm., et 12.890 h.

**Nuitter** [*tèr*] (Charles Truinet, dit), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1828-1899). Il a écrit des vaudevilles, des ballets et de nombreux livrets d'opéras, opérettes, etc. : *Roméo et Juliette, le Cœur et la Main*, etc. Il fut longtemps archiviste de l'Opéra.

**Nukerke,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 32.230 h. Tanneries, tissus ; fabrication de poteries et tuyaux de drainage.

**nul, nulle** [*nul'*] adj. (lat. *nullus*). Aucun, pas un : *n'avoir nul souci.* Qui n'a pas de mérite, pas de valeur : *un homme nul ; un raisonnement nul.* Qui n'a pas d'effet légal : *un arrêt nul.* Qui n'a pas de résultat : *un match nul.* (Se met au pl. devant un nom qui n'a pas de singulier : *nulles gens.*) Pron. indéf. Personne : *nul n'est prophète en son pays.* N. m. Caractère de ce qui est sans valeur : *tomber dans le nul.* N. f. Caractère sans valeur, qu'emploie la diplomatie dans les lettres chiffrées, pour en compliquer la lecture. Prov. : **Nul n'est prophète en son pays,** personne n'est à sa vraie valeur dans sa patrie, sa maison, etc. **Nul ne peut servir deux maîtres,** on ne peut servir à la fois des intérêts opposés. (*Evangile.*)

**nulla dies sine linea,** mots lat. signif. : *Pas un jour sans une ligne.* Mots prêtés par Pline (*Histoire naturelle*, 35-36) à Apelle, qui ne passait pas un jour sans tracer une ligne, c'est-à-dire sans peindre. (Cette expression s'applique surtout aux écrivains.)

**nullement** (*nu-le-man*] adv. Aucunement.

**nullificateur** [*nul-li*] n. m. Celui qui nullifie.

**nullification** [*nul-li, si-on*] n. f. Action de nullifier.

**nullifier** [*nul-li-fi-é*] v. a. (du lat. *nullus*, nul, et *facere*, faire). (Se conj. comme *prier.*) Rendre nul ; annuler, anéantir. (Peu us.)

**nullipare** [*nul-li*] adj. et n. f. (du lat. *nullus*, nul, et *parere*, enfanter). *Méd.* Se dit d'une femme qui n'a pas eu d'enfant.

**nullipore** [*nul-li*] n. f. Genre d'algues floridies, dont les cellules sont abondamment incrustées de calcaire et qui jouent un grand rôle dans la formation du maërl.

**nullité** [*nul-li*] n. f. (lat. *nullitas*). Vice qui ôte à un acte toute sa valeur : *la nullité d'un mariage. Fig.* Défaut absolu de mérite, de talent : *on ne convient jamais de sa nullité.* Personne sans mérite : *les nullités sollicitent beaucoup. Typogr.* Guillemet qu'on emploie pour remplir une place.

— Encycl. *Dr.* Les nullités sont, en général, formellement exprimées par une disposition de loi ; mais certaines nullités interviennent de droit, en dehors de tout texte formel et positif : il en est ainsi lorsqu'il s'agit de nullités consistant dans l'omission de formalités substantielles, c'est-à-dire nécessaires à l'existence d'un acte.

On divise les nullités en nullités *absolues* ou *relatives*, selon qu'elles peuvent être opposées par quiconque y a intérêt, ou exclusivement par la partie lésée. A un autre point de vue, on distingue selon leur principal objet les nullités *d'ordre public* et les nullités *d'ordre, d'intérêt* ou *de droit privé.*

L'action par laquelle une partie demande la reconnaissance par les tribunaux de ces dernières nullités, dite *action en nullité* ou *action en rescision*, peut être exercée pendant dix ans. L'action spéciale en rescision a pour cause la lésion ; l'action en nullité proprement dite, tout autre motif d'annulation (vice de consentement, incapacité du débiteur, violation des formes légales prescrites dans le but de protéger le mineur ou l'interdit).

En principe, la *lésion* n'est considérée comme une cause de rescision que dans certains contrats, ou à l'égard des mineurs.

Faits par les majeurs, les contrats ne sont viciés par la lésion que dans les deux cas suivants : 1° celui où le vendeur d'un immeuble a été lésé de plus de sept douzièmes de la valeur de l'immeuble ; 2° celui où un héritier a été lésé, dans un partage, de plus du quart de sa part héréditaire.

En ce qui concerne les mineurs non émancipés, tous les contrats (ventes de meubles ou d'immeubles, partages, échanges, etc.) sont rescindables pour cause de lésion, à moins que celle-ci ne résulte d'un cas imprévu ou de force majeure, ou d'un délit ou quasi-délit, ou d'un acte commercial, ou que le mineur n'ait ratifié l'engagement depuis sa majorité. Pour les mineurs émancipés, les actes de simple administration ne sont pas rescindables.

Il y a encore cause de rescision si un acte a été fait par un interdit judiciaire, ou par une personne pourvue d'un conseil judiciaire sans l'assistance de son conseil.

L'action en rescision est ouverte à l'incapable lui-même ou à ses héritiers, mais à eux seuls ; dans tous les cas où elle n'est pas limitée à un moindre temps, elle s'éteint par un délai de dix ans.

Avant l'expiration de ce délai, elle disparaît par la confirmation expresse ou tacite de l'acte, mais sans préjudice des droits des tiers.

**nulliter** [*nul-li-té*] v. n. (de *nul*). *Dr. anc.* Rendre un acte nul ; produire une nullité.

**Numa Pompilius** [*uss*], deuxième roi légendaire de Rome, que les écrivains latins font régner de 714 à 671 av. J.-C. Il était d'origine sabine et présida à l'organisation de la cité romaine, à laquelle il donna ses premières lois. (V. Egérie.)

**Numa Roumestan,** roman d'Alphonse Daudet (1881). Ce roman, qui est une satire merveilleusement observée, devait d'abord s'intituler *Nord et Midi.* Aux mœurs et aux caractères du Nord l'auteur a voulu opposer les Méridionaux, dont le politicien Numa est ici le type, avec sa faconde, son insouciance, sa légèreté, tout ce qu'il a de brillant à la fois et de superficiel.

**Numance,** v. de l'ancienne Espagne, fondée par des colons gaulois près des sources du Douro, à l'extrémité nord du pays des Arévaques. Numance fut prise et détruite par les armées romaines, commandées par Scipion Emilien (133 av. J.-C.). [Hab. [*Numantins.*]

**Numance** (*la Destruction de*), tragédie de Cervantes sur le siège et la destruction de Numance par les Romains ; œuvre patriotique et puissante (vers 1584).

**Numantin, e,** originaire ou habitant de Numance : *les Numantins.* Adjectiv. : *histoire numantine.*

**numenius** [*mé-ni-uss*] n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre courlis.

**nûment** ou **nuement** [*nû-man*] adv. Sans déguisement : *dire nûment la vérité.*

**numéraire** [*rè-re*] adj. (lat. *numerarius ;* de *numerare*, compter). Se dit de la valeur légale des espèces monnayées. N. m. Masse des espèces monnayées en circulation. Espèces sonnantes : *payer une indemnité de guerre en numéraire.*

**numéral, e, aux** adj. (du lat. *numerus*, nombre). Qui exprime une idée de nombre : *substantif numéral. Adjectif numéral cardinal*, celui qui exprime une idée de nombre, sans autre idée accessoire, comme *un, deux, trois, dix, cent, mille*, etc. *Adjectif numéral ordinal*, celui dans lequel l'idée de nombre est unie à une idée de rang ou d'ordre, comme *premier, second* ou *deuxième, troisième, dixième, centième*, etc. *Lettres numérales*, lettres employées dans la numération en chiffres romains.

**numéralement** [*man*] adv. Comme caractère numéral. (Peu us.)

**numérateur** n. m. (lat. *numerator*). Celui des deux termes d'une fraction qui indique combien elle contient de parties aliquotes de l'unité : *on place le numérateur au-dessus du dénominateur en l'en séparant par un trait horizontal.*

**numératif, ive** adj. (du lat. *numerus*, nombre). Qui sert à compter : *mot numératif.* (Peu us.) N. m. Mot qui exprime un nombre, comme les noms, adjectifs ou adverbes de nombre.

**numération** [*si-on*] n. f. (lat. *numeratio*). Art d'énoncer et d'écrire les nombres : *numération parlée, écrite. Numération décimale*, celle dans laquelle les unités de différents ordres sont de dix en dix fois plus grandes ou plus petites.

— Encycl. La numération se divise naturellement en deux parties : la *numération parlée* et la *numération écrite.*

Les premiers nombres de la suite naturelle des nombres entiers se nomment *un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix* ou *dizaine ;* l'ensemble de dix dizaines se nomme *cent* ou *centaine ;* l'ensemble de dix centaines se nomme *mille*, etc. Pour nommer le nombre qui représente une collection d'objets, on divise ceux-ci en groupes d'unités des différents ordres, le nombre des unités dans chaque groupe étant inférieur à dix ; s'il n'y a que des groupes d'unités des trois premiers ordres, on énoncera le nombre d'unités de chaque ordre en commençant par l'ordre le plus élevé ; ainsi : deux centaines, quatre dizaines, sept unités (par abréviation : deux cent quarante-sept). S'il y a des unités d'un ordre supérieur au troisième, on réunit les groupes trois par trois, l'ensemble de trois ordres d'unités successifs à partir du premier constituant une classe, puis on énonce le nombre des unités de chaque classe en indiquant le nom de la classe correspondante ; ainsi : vingt-quatre millions, trois cent quarante-deux mille, huit cent soixante-quinze unités.

Pour la numération écrite, on se sert de dix caractères ou *chiffres* : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0. Les neuf premiers servent à représenter les neuf premiers nombres entiers ; ce sont des chiffres dits *significatifs.* La numération écrite est basée sur le principe suivant : *Si un chiffre représente un ordre d'unités déterminé, tout chiffre placé à sa gauche représente des unités de l'ordre immédiatement supérieur.* Tout nombre pouvant être considéré comme composé de groupes d'unités de différents ordres, le nombre d'unités de chaque groupe étant inférieur à dix, on conçoit qu'avec dix chiffres nous puissions représenter un nombre quelconque, le zéro (chiffre non significatif) servant à indiquer le rang d'un certain ordre d'unités qui manque dans un nombre considéré.

Le système de numération dite « décimale » a été rapporté de l'Inde par les Arabes et introduit en Occident au commencement du xii$^{e}$ siècle. On conçoit très bien qu'on puisse établir autant de systèmes de numération que l'on veut. La *base* d'un système est le nombre d'unités d'un certain ordre nécessaire pour former une unité de l'ordre immédiatement supérieur. Le système de numération décimale est utilisé aujourd'hui chez tous les peuples civilisés.

**Numeria.** *Antiq. rom.* Déesse du calcul.

**Numérien** [*ri-in*] (M. Aurelius Numerianus), fils de Carus, empereur romain en 283, assassiné en 284 par Asper, préfet des prétoriens. C'était un prince instruit, lettré et bon poète.

**numérique** adj. (du lat. *numerus*, nombre). Qui appartient aux nombres : *calcul numérique.* Qui consiste dans le nombre : *supériorité numérique.*

**numériquement** [*ke-man*] adv. (de *numérique*). En nombre exact. Au point de vue du nombre.

**numéro** n. m. (du lat. *numerus*, nombre. — Ce mot est souvent écrit en abrégé N°.) Chiffre, nombre qui indique la place d'un objet parmi d'autres objets : *les numéros des pages.* Billet portant un numéro et qui donne le droit de concourir au tirage d'une loterie : *le numéro gagnant.* Jeton ou billet portant un numéro et que l'on tire à la conscription : *tirer un bon, un mauvais numéro. Par ext.* Maison, chambre, voiture désignée par le numéro qu'elle porte ; habitant, etc., de cette chambre, etc. : *le numéro deux a sonné.* Partie d'un ouvrage périodique qui paraît en une seule fois : *égarer un numéro de revue.* Chiffre ou marque indiquant le prix d'une marchandise. Partie du programme d'un spectacle ou du répertoire d'un artiste : *un numéro sensationnel. Numéro d'un navire*, nom de navire signalé au moyen des pavillons du code international. *Fam.*

*Connaître le numéro de quelqu'un*, savoir ce qu'il vaut. *C'est un numéro*, c'est un personnage singulier. *Numéro 1*, de première qualité. *Numéro 100*, cabinet d'aisances. *Pop. Gros numéro*, maison de tolérance.

**numero Deus impare gaudet,** mots lat. signif. : *Le nombre impair plaît à la divinité.* Hémistiche de Virgile (*Egl.* VIII, 75), où le poète fait allusion, sans doute, aux propriétés mystiques que l'antiquité grecque attribuait aux nombres impairs.

**numérotage** n. m. Action de numéroter. Ordre dans lequel certains objets sont numérotés. Action d'indiquer la longueur ou la grosseur d'un fil sous un poids donné. Quantité de fil qui est prise pour unité de mesure.

**numérotation** n. f. Syn. de NUMÉROTAGE.

**numéroter** [*té*] v. a. Marquer d'un numéro : *numéroter les objets d'une collection.* **Se numéroter** v. pr. Etre, devenir numéroté : *toutes les voitures de place se numérotent.* Donner un numéro à soi : *soldats qui se numérotent à l'exercice.*

**numéroteur** n. et adj. m. Instrument spécial servant à imprimer des numéros successifs à la main.

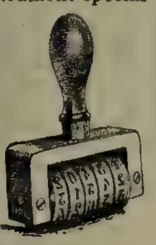
Numéroteur.

**Numide,** originaire ou habitant de la Numidie : *les Numides.* Adjectiv. : *les cavaliers numides étaient fort renommés.*

**Numidie** [*di*], contrée de l'ancienne Afrique, entre le pays de Carthage et la Mauritanie, colonisée en partie par les Carthaginois, conquise par les Romains sur Jugurtha. Très prospère à l'époque romaine, elle fut complètement dévastée par les invasions vandales. Elle forme aujourd'hui l'Algérie. On divisait cette contrée en Numidie occidentale ou pays des Massésyliens et en Numidie orientale ou pays des Massyliens : capit. *Cirtha* (Constantine) ; v. pr. *Lambessa*, *Hippo regius* (Bône), *Thevesta* (Tebessa), etc. (Hab. *Numides.*) La cavalerie numide était célèbre dans l'antiquité.

**numidique** adj. Qui est de la Numidie, ou qui en provient : *marbre numidique.*

**numismate** [*mis-ma-te*] ou **numismatiste** [*mis-ma-tis-te*] n. m. (du lat. *numisma*, *atis*, monnaie). Versé dans la connaissance des monnaies et médailles : *savant numismate.* (On dit plus rarement NUMISMATISTE).

**numismatique** [*mis-ma*] adj. (de *numismate*). Qui a rapport aux médailles antiques et aux monnaies historiques : *science numismatique.* N. f. Science des monnaies et des médailles.

**numismatiste** n. m. Syn. de NUMISMATE.

**numismatographe** [*mis-ma*] n. (du gr. *numisma*, médaille, et *graphein*, écrire). Celui qui écrit sur les médailles, qui écrit sur cette matière. (Peu us.).

**numismatographie** [*mis-ma, fî*] n. f. (de *numismotographe*). Description des médailles. Etude sur les médailles. (Peu us.)

**numismatographique** [*mis-ma*] adj. Qui a rapport à la numismatographie : *études numismatographiques.*

**Numitor,** roi d'Albe, père de Rhéa Sylvia, grand-père de Romulus et de Rémus, qui le rétablirent sur le trône, d'où il avait été chassé par son frère (752 av. J.-C.)

**nummulaire** [*num'-mu-lè-re*] n. f. (du lat. *nummularia*, en forme de monnaie). *Bot.* Plante dont les feuilles ont la forme d'une pièce de monnaie. *Conchyl.* Espèce de coquille fossile. *Méd.* Se dit de crachats qui ont la forme d'une pièce de monnaie et qui se voient surtout chez les tuberculeux pulmonaires.

**nummulite** ou **nummuline** [*num'-mu*] n. f. Genre de foraminifères des mers chaudes, et fossiles depuis l'époque jurassique.

**nummulitique** [*num'-mu*] adj. Se dit d'un terrain qui renferme des nummulites : *calcaire nummulitique.*

**nunc aut nunquam,** mots lat. signif. : *Maintenant ou jamais.* C'est immédiatement qu'il faut prendre parti, ou se soumettre.

**nunc dimittis servum tuum, Domine,** mots lat. signif. : *Maintenant, renvoie ton serviteur, Seigneur.* Paroles du vieillard juif Siméon, après avoir vu le Messie. (Evang. selon saint Luc, II, 25.) On peut mourir après avoir vu s'accomplir ses plus chères espérances.

**nunc est bibendum,** mots lat. signif. : *C'est maintenant qu'il faut boire.* Mots empruntés à Horace dans une ode (I, 37, 1) composée à l'occasion de la victoire d'Actium. Manière familière de dire qu'il faut célébrer un grand succès.

**nuncupatif** [*non*] adj. m. (du lat. *nuncupare*, nommer). *Dr. rom.* Se disait d'un testament dicté par le testateur suivant les formules légales. *Théol.* Qui n'est vrai que de nom.

**nuncupation** [*non, si-on*] n. f. (de *nuncupatif*). *Dr. rom.* Déclaration solennelle dans un acte.

**nuncupativement** [*non, man*] adv. (de *nuncupatif*). Nominalement.

**nundinaire** [*non, nè-re*] adj. (lat. *nundinarius ;* de *nundinæ*, marché, foire). *Antiq. rom.* Qui a rapport aux nundines : *jours nundinaires ; marchés nundinaires.*

**nundinal, e, aux** [*non*] adj. (lat. *nundinalis*). *Lettre nundinale*, chez les Romains, une des huit premières lettres de l'alphabet, qui servait, suivant l'année, à indiquer les jours de marché.

**nundines** [*non*] n. f. pl. (lat. *nundinæ*). *Antiq. rom.* Jours de marché, ainsi nommés parce que le marché se tenait tous les neuf jours.

**Nuneaton,** v. d'Angleterre (comté de Warwick), sur l'Anker ; 37.000 h. Manufactures de vêtements de coton et de laine. George Eliot est née aux environs.

**Nunez** (RIO) ou **Tiguilinta,** riv. de l'Afrique-Occidentale française (Guinée française) ; elle naît à l'O. du massif de Fouta-Djalon et se jette dans l'Atlantique. Cours 180 kil.

**Nuñez** (Alvaro), navigateur espagnol, m. à Séville en 1564 ; il découvrit la Floride (1528).

**Nuñez** (Pedro), peintre espagnol, né et m. à Madrid (1601-1654) ; il fit des portraits, entre autres celui de Philippe IV, qui le tenait en grande faveur ; il fut chargé de faire, à l'Escurial, la *Galerie des monarques espagnols.*

**Nuñez de Arce** (Gaspard), poète espagnol. V. ARCE.

**Nuñez de Villavicencio** (don), peintre espagnol, né et m. à Séville (1635-1700). Il fut le collaborateur de Murillo et peignit, en outre, quelques portraits remarquables que possède le musée de Madrid.

**Nungesser** (Charles), officier aviateur français, né à Paris en 1892, célèbre par ses nombreux combats aériens.

**nunnation** [*nun'-na-si-on*] n. f. (de *nu*, l'*n* des Grecs). Action de prononcer un son nasal. Ce son lui-même.

**nuoc'-mam** n. m. Condiment annamite.

**nuphar** n. m. V. NÉNUPHAR.

**nupharine** n. f. Alcaloïde que l'on extrait des rhizomes du nénuphar jaune des étangs.

**Nu-pieds,** insurgés normands du XVIe siècle, qui voulurent s'opposer à l'établissement de la gabelle et furent vaincus à Avranches, puis massacrés.

**nuptial** [*nup-si-al*], **e, aux** adj. (lat. *nuptialis ;* de *nuptiæ*, noces). Qui concerne la cérémonie des noces : *bénédiction nuptiale ; robe nuptiale.*

**nuptialité** [*nup-si*] n. f. (de *nuptial*). Nombre proportionnel des mariages dans un pays.

**nuque** [*nu-ke*] n. f. (de l'ar. *noukha*, moelle épinière). Partie postérieure du cou, située au-dessous de l'occiput. *Mal de nuque*, maladie grave du cheval, caractérisée par la formation d'abcès entre et derrière les oreilles. (Il faut ouvrir les abcès et pratiquer des lavages antiseptiques.)

**nuraghe** ou **nouraghe** [*ra-ghe*] n. m. (mot sarde). Nom donné à des monuments antiques, tours en cônes tronqués, nombreux en Sardaigne et particuliers à ce pays. (V. la planche HABITATION.)

**Nuremberg** [*rin-bèr*] (en allem. **Nürnberg**), v. d'Allemagne (Bavière), sur la Pegnitz ; 353.000 h. (*Nurembergeois*). Industrie très active : jouets d'enfants, instruments de musique, etc. Patrie de H. Sachs, d'A. Dürer. Aucune ville d'Allemagne n'a davantage conservé son aspect du moyen âge (enceinte fortifiée, château ; églises Saint-Sebald, Saint-Laurent, etc.). Prise par Augereau en 1800.

**nurse** [*neur-se*] n. f. (m. angl. signif. *nourrice, bonne d'enfant*). Bonne d'enfant, gouvernante. En Angleterre et en Amérique, infirmière.

**nursery** [*neur, ré*] n. f. (m. angl. ; de *nurse*, nourrice). Appartement réservé aux enfants, dans les maisons anglaises.

**nursery-stake** [*neu, ré, sték'*] n. m. (m. angl.). Course où ne sont engagés que de très jeunes chevaux.

**Nursia.** *Géogr.* V. NORCIA.

**Nus** (Eugène), littérateur français, né à Chalon-sur-Saône, m. à Cannes (1816-1894) ; auteur de vaudevilles, de comédies, de drames (*l'Enseignement mutuel, la Tour de Londres*, etc.), de volumes humoristiques (*Nos bêtises*, etc.).

**nutant** [*tan*], **e** adj. (lat. *nutans ;* de *nutare*, osciller). *Bot.* Qui subit les lois de la nutation.

**nutation** [*si-on*] n. f. (lat. *nutatio*). Petit mouvement que subit l'axe d'un astre autour de sa position moyenne. Oscillation continuelle de la tête. *Biol.* Variation lente et progressive, due aux effets des agents dynamiques agissant longtemps dans une direction uniforme. *Bot.* Changement de direction, qui se manifeste dans un organe végétal. (C'est ainsi que la feuille, lorsqu'elle se développe et sort du bourgeon, s'écarte de la tige et tend à prendre une position perpendiculaire à celle-ci ; de même, l'extrémité d'une tige en voie de croissance décrit en se développant une courbe en forme d'hélice.)

— ENCYCL. *Astron.* La nutation terrestre est un phénomène périodique, dû à ce que la ligne des pôles de la terre n'est pas fixe, mais décrit un cône en 18 ans 2/3 autour de sa position moyenne, de sorte que la ligne des équinoxes n'a pas un mouvement rétrograde uniforme, mais subit dans son mouvement de petites irrégularités. La cause de ces irrégularités se trouve dans les actions du soleil et de la lune sur le renflement équatorial de la terre, actions nécessairement périodiques et dépendant de l'inclinaison de l'orbite de l'astre sur l'équateur.

L'axe de l'orbite lunaire n'est également pas fixe et donne une *nutation lunaire*, analogue à la nutation terrestre.

**nutresciblité** [*très-si*] n. f. (de *nutrescible*). Valeur nutritive d'un aliment.

**nutrescible** [*très-si-ble*] adj. (du lat. *nutrire*, nourrir). Propre à nourrir. (Peu us.)

**nutricier** [*si-é*], **ère** adj. (du lat. *nutrire*, nourrir). Qui nourrit : *la sève nutricière.*

**nutrilité** n. f. (du lat. *nutrire*, nourrir). *Biol.* Propriété que possèdent des êtres vivants de se nourrir quand ils se trouvent dans les conditions convenables.

**nutriment** [*man*] n. m. (du lat. *nutrire*, nourrir). Substance alimentaire, capable d'être assimilée directement.

**nutrimentaire** [*man-tè-re*] adj. (de *nutriment*). Qui peut servir de nourriture.

**nutrisco et exstinguo,** mots lat. signif. : *Je* [le] *nourris et je* [l'] *éteins.* Devise qui accompagnait la salamandre sur les armes de François Ier, par allusion à cette croyance que les salamandres sont capables de vivre dans le feu, et même d'en activer l'ardeur.

**nutritif, ive** adj. (lat. *nutritivus*). Qui nourrit : *substance très nutritive.* Qui a rapport à la nutrition : *appareil nutritif. Vie nutritive*, ensemble des phénomènes qui se rapportent à la digestion, à la respiration, à la circulation et à l'urination. *Milieu nutritif*, ensemble des substances qui peuvent être utiles, à un titre quelconque, pour la vie des organismes, en dehors des conditions physiques. *Rapport nutritif*, rapport que l'on utilise pour le calcul et l'établissement des rations alimentaires de l'homme et des animaux domestiques, entre l'albumine prise comme unité et les autres matières alimentaires organiques non azotées.

**nutrition** [*si-on*] n. f. (lat. *nutritio*). Ensemble des phénomènes qui aboutissent, par l'assimilation, à l'augmentation de masse de la substance vivante.

— ENCYCL. *Zool.* Chez les protozoaires, comme chez les saprophytes, la nutrition est à peu près réduite à l'assimilation ; mais, chez les animaux supérieurs, les fonctions de nutrition sont beaucoup plus complexes. Des organes spéciaux préparent, en effet, ce travail de l'assimilation, qui comprend la trituration des aliments par les dents, leur insalivation dans la bouche, puis l'élaboration stomacale et intestinale sous l'influence des mouvements de ces organes, combinés avec l'action de sucs (gastrique, pancréatique, etc.), et de ferments divers. Le liquide nutritif (chyle) passe directement dans le sang, ou est mis en réserve par le foie (fonction glycogénique). C'est le sang qui accomplit dans toutes les parties du corps les échanges nutritifs, se chargeant à l'aller de matériaux utiles et, au retour, de déchets qui s'éliminent soit par les poumons, soit par les reins, les glandes sudoripares, le foie, etc. (fonctions d'élimination).

— *Bot.* Par la sève qui circule dans toutes ses parties comme le sang dans le corps des animaux, la plante assimile des éléments nutritifs puisés dans le sol et dont la transformation s'opère par l'intermédiaire des feuilles, siège de réactions chimiques importantes (fixation de l'oxygène, fonction chlorophyllienne) qui donnent naissance à la sève élaborée ; c'est la sève élaborée qui est le liquide nutritif de la plante.

La plante fait également des réserves qu'elle accumule soit dans ses racines (tubercules), soit dans les vaisseaux de sa tige, soit dans les graines, pour les utiliser plus tard.

**nutritivité** n. f. Caractère de ce qui est nutritif.

**Nuy-Bop,** village du Tonkin (prov. de Lang-Son). Défaite des Chinois par le futur général de Négrier (1885).

**Nuyts** (Peter), navigateur hollandais, né à Amsterdam vers 1600. Il fut jeté par la tempête sur les côtes d'Australie, où il découvrit le petit archipel qui porte son nom (1627).

**Nyassa** ou **Maravi,** grand lac de l'Afrique australe, séparant le territoire anglais du Tanganyika et l'Afrique orientale portugaise du Nyassaland. Il communique avec le Zambèze par le Chiré. Il fut découvert par Livingstone en 1859.

**Nyassaland,** possession anglaise de l'Afrique australe, sur le plateau intérieur ; 1.200.000 hab. Capit. *Zomba.* V. pr. Blantyre. Cafés, céréales, pâturages. Au début de la Grande Guerre, les Anglais se sont assuré la maîtrise navale sur les eaux du lac Nyassa. Les Allemands ont alors tenté, d'abord en septembre 1914, puis en mai 1915, deux attaques par terre contre les établissements britanniques des rives nord-occidentales du lac ; ils ont échoué. Par la suite, les campagnes dirigées par les Anglais en Afrique-Orientale allemande ont assuré la tranquillité au Nyassaland.

**nyâstaranga** n. m. Instrument de musique hindou.

— ENCYCL. Le nyâstaranga est fait d'un tuyau de cuivre terminé par un pavillon. Sous le disque perforé de l'extrémité supérieure, on place une partie de cocon d'araignée très finement coupé, puis on applique le disque sur un des côtés de la gorge, à l'endroit des cordes vocales. Si l'on respire fortement ou que l'on fredonne un air, il se forme un son clair, qui reproduit les intonations fournies par l'exécutant. Ce dernier se sert parfois de deux tuyaux, un de chaque côté de la gorge ; le son se reproduit aussi lorsqu'on pose l'instrument sur les joues ou sur les narines.

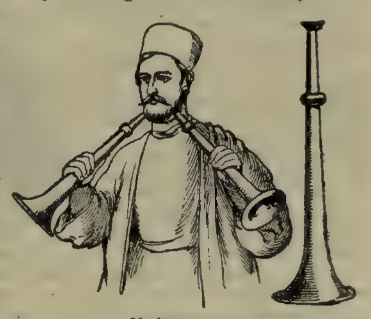
Nyâstaranga.

**Nyborg,** v. de Danemark (île de Fionie) ; port sur le Grand-Belt ; 8.500 h. Patrie du roi Christian II.

**nyctage** [*nik-ta-je*] n. m. Nom vulgaire du *mirabilis jalapa* ou *belle-de-nuit.*

**nyctaginées** [*nik-ta-ji-né*] n. f. pl. Famille de dicotylédones apétales, ayant le *nyctage* pour type. S. une *nyctaginée.*

**nyctale** n. f. Genre d'oiseaux rapaces, renfermant des chouettes qui vivent sur l'hémisphère boréal.

**nyctalope** [*nik-ta*] n. et adj. Qui est affecté de nyctalopie.

**nyctalopie** [*nik, pî*] n. f. (du gr. *nuktalos*, nocturne, et *ôps*, œil). Maladie des yeux, dans laquelle la vision, très faible pendant le jour, augmente notablement avec le déclin de la lumière.

**nyctalopique** adj. Qui a rapport à la nyctalopie.

**nyctanthe** n. m. Genre d'oléacées jasminées, renfermant des plantes arbustives, originaires de l'Inde, mais souvent cultivées dans les serres d'Europe pour leurs fleurs à odeur suave, s'ouvrant à la nuit pour se fermer le jour.

Nyctanthe : *a*, coupe de la fleur.

**nyctereutes** [*nik-té-reu-tèss*] n. m. Genre de mammifères carnassiers répandus dans l'Asie boréale. (C'est un petit renard que sa forme rapproche des civettes ; il s'apprivoise facilement.)

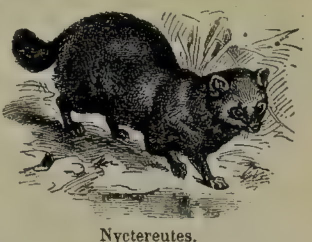
Nyctereutes.

**nycthéméral, e, aux** adj. (du gr. *nux, nuktos*, nuit, et *hèmera*, jour). Qui a rapport à la nuit et au jour : *les variations nycthémérales de la température. Zool.* Se dit des organismes planctoniques qui viennent la nuit à la surface des eaux, et qui émigrent dans les profondeurs pendant le jour.

**nycthémère** n. m. (du gr. *nux, nuktos*, nuit, et *hèmera*, jour). Mot qui désigne, dans le langage médical, vingt-quatre heures consécutives, c'est-à-dire l'espace de temps qui comprend une nuit et un jour. *Ornith.* Sous-genre de faisans, dont l'unique espèce est le *faisan argenté* de Chine.

**nycticèbe** n. m. Genre de mammifères lémuriens de l'Asie tropicale, renfermant des animaux nocturnes, timides, couverts d'une épaisse toison laineuse, et que l'on nomme vulgairement *loris paresseux*.

**nyctiornis** [*niss*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, de l'Afrique et de l'Asie tropicale, appelés aussi *alcéméropes*. (Ce sont de beaux guêpiers, qui nichent dans le creux des arbres et demeurent de longues heures auprès de leur nid, à l'affût des insectes.)

**nyctipithèque** [*tè-ke*] n. m. Genre de singes de la famille des cébidés, comprenant plusieurs espèces de l'Amérique tropicale : *les nyctipithèques sont des singes nocturnes, à grands yeux très rapprochés, à longue queue à fourrure, soyeuse et épaisse.*

**nyctographe** n. m. (du gr. *nux, nuktos*, nuit, et *graphein*, écrire). Appareil à l'aide duquel on peut écrire sans voir les traits que l'on forme.

**nyctographie** [*fî*] n. f. (de *nyctographe*). Art d'écrire sans y voir.

**nyctographique** adj. Qui a rapport à la nyctographie.

**nycturie** [*rî*] n. f. (du gr. *nux, nuktos*, nuit, et *ouron*, urine). Elimination urinaire nocturne, surtout notable dans les affections cardio-rénales.

**Nyezhin,** v. de la plaine russe (Ukraine, gouv. de Tchernigov), sur l'Oster ; 52.000 h. Brasseries, tanneries, culture du tabac.

**Nyiregyhaza,** v. de la Hongrie centrale ; 38.000 h. Tabac. Aux environs, *vignoble de Tokay.*

**Nyitra** (en allem. **Neutra**), rivière de la Tchécoslovaquie, qui prend sa source dans les Karpathes et se jette dans le Danube ; cours 180 kil. environ.

**Nyitra** (en allem. **Neutra**), v. de la Tchécoslovaquie, sur la *Nyitra ;* 16.400 h. Grand commerce de produits agricoles et de bestiaux. Machines aratoires ; malteries ; sucreries.

**Nyköping,** port de Suède, au S.-O. de Stockholm, ch.-l. de la prov. du même nom ; 11. 200 h.

**Nylen,** comm. de Belgique (Anvers), arr. de Malines ; 2.940 h. Tissages.

**nymphale** [*nin*] n. m. Nom vulgaire de certains papillons de la famille des *nymphalidés*.

— Encycl. Le nymphale du peuplier (*limenitis populi*) ou grand sylvain, commun en France, est un beau papillon brun foncé, orné de taches blanches, qui vole en juin dans les grandes forêts.

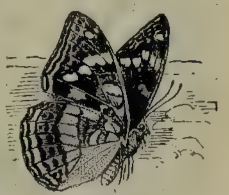
Nymphale.

**nymphalidés** [*nin*] n. m. pl. Famille de lépidoptères rhopalocères, renfermant les vanesses, arginnes, limenites, etc. S. un *nymphalidé*.

**nymphe** [*nin-fe*] n. f. (du gr. *numphê*, jeune fille). Dans la mythologie grecque, divinité subalterne et féminine des fleuves, des fontaines, des bois, des montagnes : *les nymphes sont la personnification des forces vives de la nature. Fig.* Jeune fille belle, gracieuse et bien faite. *Avoir une taille de nymphe*, être bien faite. *Ironiq.* Femme galante ; maîtresse. *Zool.* Etat particulier des insectes, intermédiaire entre l'état de larve et celui d'insecte parfait. *Anat.* Replis membraneux de la muqueuse vulvo-vaginale. (Syn. PETITES LÈVRES.)

— Encycl. Parmi ces déesses bienfaisantes que les Grecs faisaient vivre dans les eaux, les grottes, on distinguait les nymphes de la mer (*océanides* et *néréides*), les naïades, les oréades, les napées, les dryades, etc. (*Myth.*)

— *Zool.* Chez les insectes à métamorphoses complètes, la larve, après une dernière mue, se transforme en nymphe. Sous cette forme, l'animal est inactif et ne se nourrit pas ; la vie ne se manifeste en lui que par des transformations profondes de son organisme : apparition des antennes, des pattes, et de rudiments d'ailes, qui sont comme emmaillotés sous une pellicule plus ou moins transparente. La nymphe rappelle alors une « momie » de l'insecte parfait (coléoptères, hyménoptères, phrygane, diptères, etc.). Chez les lépidoptères, la nymphe, entourée d'un cocon soyeux ou de consistance parcheminée se nomme *chrysalide*.

Chez les insectes à métamorphoses incomplètes (orthoptères, hémiptères, libellules, éphémères, etc.) la nymphe est active ; elle se nourrit et diffère à peine de la larve.

**Nymphes.** Dans l'art, on représente les nymphes comme de belles jeunes filles, couronnées de perles, tenant des bandelettes et des fleurs, ou une coquille ou une urne dont s'échappe l'eau de la source. Citons, parmi les œuvres célèbres de la peinture ou de la sculpture : *Nymphe jouant avec une chèvre*, tableau de Poussin (Ermitage) ; *Nymphe enlevée par un faune*, tableau de Cabanel (v. p. 382) : *Nymphes sortant du bain*, tableau de Boucher ; *Nymphes et satyres*, tableaux de Rubens, Poussin, le Giorgione, le Titien, Corot, Bouguereau, etc. ; la *Nymphe de Fontainebleau*, bronze de Benvenuto Cellini (Louvre) ; *Nymphe de Diane*, de Clesinger ; la *Nymphe à la fontaine*, tableau de Henner (v. p. 381) ; *Nymphes sous bois*, tableau de Diaz de la Peña, au Louvre (v. p. 381) ; *la Danse des Nymphes*, autre titre du tableau de Corot, *Une matinée*. v. MATINÉE ; les *Nymphes de la Seine*, bas-relief de Jean Goujon, au Louvre ; *Nymphe chasseresse*, de Falguière, etc.

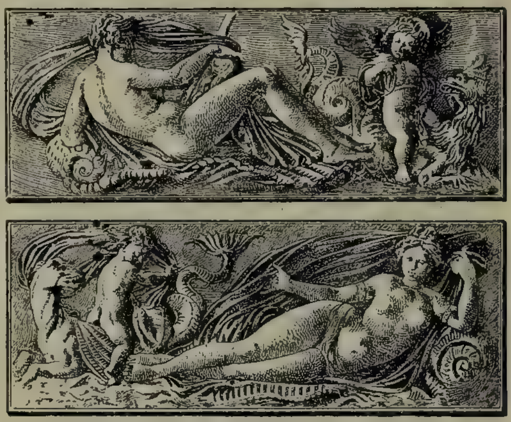
Nymphes de la Seine, par Jean Goujon (Louvre).

**nymphea** [*nin-fé*] n. m. ou **nymphée** [*nin-fé*] n. f. Nom scientifique du *nénuphar blanc*.

**nymphéacées** [*nin, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, ayant pour type le *nymphea*. S. une *nymphéacée*.

**nymphée** [*nin-fé*] n. f. (gr. *numphaion*). *Ant.* Lieu consacré aux nymphes, orné de statues, de vases, de bassins et de fontaines ; grotte ou sanctuaire des nymphes. *Bot.* Syn. de NYMPHEA.

**Nymphenbourg,** v. de Bavière ; 4.000 h. La France, l'Espagne et la Bavière y signèrent en 1741 un traité de partage de l'Autriche.

**nymphomane** [*nin*] n. f. Se dit d'une femme ou d'une femelle atteinte de nymphomanie.

**nymphomaniaque** [*nin*] adj. Qui a rapport à la nymphomanie : *fureur nymphomaniaque*.

**nymphomanie** [*nin, nî*] n. f. (du gr. *numphê*, nymphe, et *mania*, folie). Exagération morbide des désirs sexuels chez la femme, ou chez les femelles des animaux (en particulier, la vache ou la jument).

**nymphose** [*nin-fô-ze*] n. f. Etat d'un insecte qui est dans son enveloppe de nymphe, c'est-à-dire en chrysalide ou en pupe. Ensemble des phénomènes biologiques par lesquels passe la larve pour arriver à l'état de nymphe.

**nymphotomie** [*mî*] n. f. (de *nymphe*, et du gr. *tomê*, section.) Excision d'une partie des petites lèvres de la vulve.

**Nyon,** v. de Suisse (cant. de Vaud), sur le lac Léman ; 4.200 h. Faïenceries, fabriques de peignes, briques de verre, etc. Vignobles. Château, où sont installés les services municipaux et le musée. Patrie d'Ed. Rod.

**Nyons** [*ni-on*], ch.-l. d'arr. (Drôme), sur l'Eygues, affl. du Rhône ; à 67 kil. de Valence : 3.510 h. (*Nyonsais*). Lignite. — L'arr. a 4 cant., 73 comm., et 24.540 h. Le cant. a 16 comm., et 9.430 h.

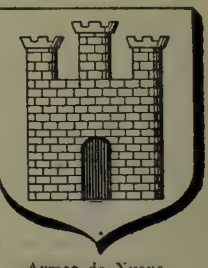
Armes de Nyons.

**Nypels** (Jean-Servais-Guillaume), jurisconsulte belge, né à Maëstricht, m. à Liége (1803-1886).

**nyroca** n. m. Espèce de canard du genre fuligule (*fuligula nyroca*), appelé vulgairement *sarcelle d'Egypte*, et qui ne passe en France que pour aller hiverner dans le nord de l'Afrique et l'Inde.

**Nyrop** (Martin), architecte danois, né à Ringkjöping en 1849. Il construisit l'*Hôtel de ville* de Copenhague.

**Nyrop** (Christophe), savant romaniste danois, né à Copenhague en 1858 ; auteur d'une *Histoire de l'épopée française* et d'une *Grammaire historique de la langue française*. Pendant la Grande Guerre, il a manifesté son attachement à la civilisation française.

**Nys** (Ernest), jurisconsulte belge, né à Courtrai, m. à Bruxelles (1851-1920) ; auteur de savants travaux sur le droit international.

**Nysa,** anc. v. de la Grèce, située sur le Parnasse et consacrée à Bacchus. (Hab. *Nyséens*.)

**Nyss,** anc. ville de la Cappadoce (Asie Mineure) ; auj. *Nous*.

**nyssa** n. m. Genre de cornacées d'après les uns, de combrétacées d'après les autres, ou encore type d'une famille spéciale dite des *nyssacées*.

— Encycl. Les nyssas, vulgairement appelés *tupélos*, sont des arbres de l'Amérique du Nord, qui croissent dans les lieux humides et même les eaux stagnantes : ils atteignent 30 mètres de hauteur ; leur bois est blanc et mou, surtout celui des racines. Ce bois peut en certains cas, remplacer le liège, mais il pourrit à l'humidité.

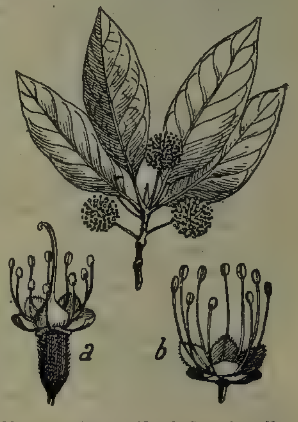

Nyssa : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

**Nyssens** (Albert), homme politique belge, né à Ypres, m. à Bruxelles (1855-1901). Il fit adopter par le Parlement belge le principe du vote plural.

**nyssia** [*ni-si-a*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, renfermant de petites phalènes qui se plaisent dans les prairies humides de l'hémisphère sud.

**Nyssia.** *Myth. gr.* Femme de Candaule, roi légendaire de Phrygie. Grand admirateur des charmes de sa femme, Candaule voulut que Gygès, son favori, la contemplât sans voiles. Nyssia s'en aperçut ; elle menaça Gygès de le faire périr, s'il ne tuait le roi. Gygès assassina Candaule et épousa Nyssia.

**Nyssia**, statue, en marbre penthélique, de Pradier (1848) ; au musée de Montpellier.

**nysson** [*ni-son*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, renfermant des guêpes fouisseuses, répandues sur tout le globe.

**Nystad,** v. de la Finlande, sur le golfe de Botnie ; 5.000 h. Port sur la Baltique. — Le *traité* de ce nom a donné à la Russie une partie considérable des territoires baltiques (1721).

**nystagmique** [*nis-tagh*] adj. Qui a rapport au nystagmus. N. Personne affectée de nystagmus.

**nystagmus** [*nis-tagh-muss*] n. m. (gr. *nustagma ;* de *nustazein*, pencher la tête en dormant). Mouvements oscillatoires courts et saccadés des yeux, se produisant très rapidement et toujours de la même manière.

— Encycl. Le mouvement s'effectue ordinairement dans le sens horizontal ; quelquefois, il est rotatoire ou vertical. Il est dû le plus souvent à des affections congénitales de l'œil ; parfois, il est acquis (*nystagmus des mineurs*) ou provient d'une affection des centres nerveux. Le traitement du nystagmus congénital consiste à corriger l'amétropie ou le strabisme, s'il en existe ; le nystagmus des mineurs se traite par le repos, les douches oculaires, le courant continu.

**Nysten** [*nis-tèn*] (Pierre-Humbert), médecin belge, né à Liége, m. à Paris (1771-1818) ; auteur d'un *Dictionnaire de médecine* très estimé.

ARCHITECTURE
SCULPTURE

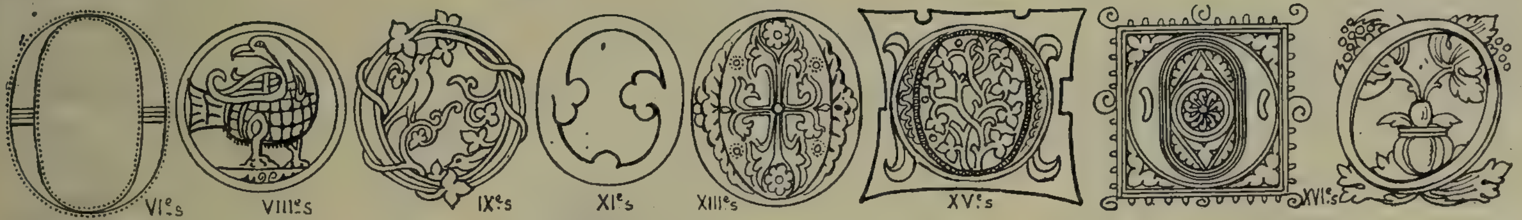

**O** n. m. Quinzième lettre de l'alphabet et la quatrième des voyelles : *un O majuscule ; des o minuscules.* [Cette lettre, que le phénicien a ajoutée à l'hiératique égyptien, a peu changé de forme à travers les siècles. L'habitude des Grecs de distinguer par un caractère spécial l'*o* long (*oméga*) de l'*o* bref (*omicron*) n'a point passé dans les alphabets latins. Dans l'écriture moderne, il subit diverses modifications, suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde, de la bâtarde, etc.]

ÉCRITURES MODERNES

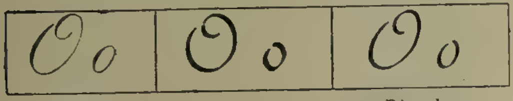
Anglaise Ronde Bâtarde

O servait à désigner les monnaies frappées à Riom. Ouverture circulaire dans le mur d'une église ; rose du portail.

**O,** abréviation des mots *officier, office. Chim.* Symbole chimique de l'*oxygène.* Abréviation de *ortho. Comm.* C/o, compte ouvert. *Phys.* Signe représentatif du mot degré (15o).

**O** (François, marquis **d'**), homme d'Etat français, né et m. à Paris (1535-1594), surintendant des finances sous Henri III et Henri IV ; financier peu scrupuleux, mais habile.

**O',** particule placée devant les noms propres irlandais pour indiquer la filiation : *O' Connell* (fils de Connell).

**ô** interj. qui marque l'admiration, l'étonnement, la joie, la douleur, la prière, etc. : *ô surprise ! ô honte !* ou qui sert à apostropher, à marquer le vocatif : *ô mon Dieu !*

**Oahou,** île de Polynésie, la plus importante de l'archipel des Sandwich ; 42.000 h. Ch.-l. *Honolulu.* Canne à sucre.

**Oakland,** v. des Etats-Unis (Californie), sur la baie de San-Francisco ; 216.000 h. Ch. de f. Central-Pacific. Partiellement détruite en 1906 par un tremblement de terre. Métallurgie, machines, tanneries. Hautes écoles, académie militaire. Port fréquenté.

**Oak Park,** faubourg de Chicago (Etats-Unis), peuplé de 40.000 h.

**oaks** [*ôkss*] n. m. pl. (de l'angl. *Oaks Castle,* Château des Chênes). Grand prix pour pouliches de trois ans, qui se dispute chaque année à Epsom.

**o altitudo !** mots lat. signif. : *O profondeur !* Exclamation de saint Paul (*Epître aux Romains,* XI, 33) en parlant de la science et de la sagesse divines. (Ces mots se rappellent à propos d'un mystère insondable, d'une chose inexplicable.)

**Oannès, Oës,** forme grécisée du nom du dieu-poisson à qui les Chaldéens attribuaient le mérite d'avoir civilisé leur pays.

**oaristys** [*ris-tiss*] n. m. (m. grec). Entretien tendre ou familier. (C'est le titre d'une idylle de Théocrite, qui a été imitée par André Chénier.)

**oasien, enne** [*zi-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux oasis. Substantiv. : *les oasiens du Sahara.*

**oasis** [*ziss*] n. f. (mot gr.). Espace qui, au milieu des déserts, offre de la végétation : *In-Salah est une prospère oasis. Fig.* Chose exceptionnellement agréable dans un milieu qui ne l'est pas : *chapitre qui est une oasis dans une œuvre ennuyeuse.* — ENCYCL. L'existence des oasis est toujours liée à la présence de l'eau, amenée soit par des rivières descendues des montagnes, soit par des puits — souvent artésiens — qui vont chercher l'eau dans les nappes souterraines des oueds. De là, la disposition générale des oasis, que l'on trouve réparties en chapelet le long des vallées asséchées des déserts, ou bien en couronne sur le rebord montagneux des dépressions désertiques. L'arbre essentiel des oasis est le palmier-dattier, à l'ombre duquel les autres arbres fruitiers (abricotiers, figuiers, grenadiers) trouvent souvent des conditions favorables de culture.

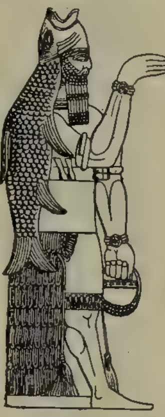
Oannès.

**Oates** [*ôts*] (Titus), aventurier anglais, né à Osakham, m. à Londres (1649-1705). Il dénonça à Charles V un prétendu complot papiste, qui provoqua des mouvements populaires. Son imposture ayant été découverte, il fut exposé au pilori, fouetté et incarcéré (1686).

**oats** [*ôtss*] n. m. pl. (m. angl. signif. *avoine*). Floconsd'avoine utilisés pour potages, bouillies, etc.

**Oaxaca** ou **Oajaca,** v. du Mexique, ch.-l. de l'*Etat d'Oaxaca ;* 33.000 h. Tissages. — L'Etat a 1.060.000 h.

**ob** (de la prépos. lat. *ob*), préfixe qui marque une position *en face,* une position renversée, parfois une idée d'obstacle. (Devient *oc, of, op, os, o,* suivant la lettre qu'il précède.)

**oba** n. m. Espèce de manguier du Gabon. (Avec son fruit [*iba*], les naturels font le *pain de dika.*)

**Obaix,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 1.330 h.

**Oban,** v. et port. d'Ecosse (comté d'Argyll) ; 6.600 h. Important centre de tourisme.

**Obchtchii Syrt,** plateau du sud-est de la plaine russe, à l'O. de l'Oural ; 619 m. Riches mines de cuivre.

**obconique** adj. (du préf. *ob,* et de *conique*). *Hist. nat.* Qui a la forme d'un cône renversé : *les antennes de certains insectes ont les articles obconiques.*

**obcurrent** [*ku-ran*], **e** adj. (lat. *occurens, entis*). *Bot.* Se dit des cloisons partielles d'un fruit, lorsqu'elles concourent par leur rapprochement à diviser la cavité péricarpienne en loges.

**O Becse,** v. de Yougoslavie (comté de Bacs), sur la Tisza ou Theiss ; 19.500 h.

**obédience** [*di-an-se*] n. f. (lat. *obedientia*). Obéissance à un supérieur ecclésiastique. Autorisation accordée par un supérieur de passer d'un couvent dans un autre. Nom donné aux maisons religieuses inférieures, soumises aux maisons principales qui en sont éloignées. *Lettre d'obédience,* lettre délivrée par un supérieur à un religieux, à une religieuse appartenant à un ordre enseignant, et qui tenait lieu, en France, du brevet de capacité.

**obédiencier** [*di-an-si-é*] n. m. Religieux qui, par ordre de son supérieur, dessert un bénéfice dont il n'est pas titulaire. (On dit aussi OBÉDIENCIAIRE.)

**obédientiel, elle** [*di-an-si-èl, è-le*] adj. Qui a rapport à l'obédience. Qui a rapport à l'obéissance, à la soumission de la volonté.

**Obeid (El),** v. du Soudan oriental et capit. du Kordofan ; 35.000 h. Grand marché de bestiaux, gomme arabique.

**Obeïd-Allah-el-Mahdi,** fondateur de la dynastie des califes fatimites d'Afrique et d'Egypte, m. à Mehdia (882-934). Il conquit toute l'Afrique du Nord, moins l'Egypte, et fonda Mehdia.

**obéir** v. n. (lat. *obedire*). Se soumettre à la volonté d'un autre et l'exécuter : *le soldat obéit à ses chefs.* Céder à quelque chose : *obéir à la force.* Etre soumis à une force : *les corps obéissent à la pesanteur.* ANT. **Désobéir.**

**obéissance** [*i-san-se*] n. f. Action de celui qui obéit ; habitude d'obéir : *l'affection rend l'obéissance facile.* Domination du prince, du gouvernement : *retenir les peuples dans l'obéissance.* Soumission d'une chose à une autre. *Obéissance passive,* obéissance non raisonnée. *Prêter obéissance à quelqu'un,* se soumettre solennellement à sa domination. ANT. **Désobéissance.**

**obéissant** [*i-san*], **e** adj. Qui obéit ; qui est soumis : *enfant obéissant.* ANT. **Désobéissant.**

**obèle** n. m. (du gr. *obelos*, broche). Trait noir qui servait à signaler, sur les anciens manuscrits, les passages interpolés.

**obélie** [*li*] n. f. Genre de méduses, voisines des campanulaires, qui vivent en colonies ramifiées dans l'océan Atlantique.

**obéliscal** [*lis-kal*], **e, aux** adj. Qui appartient à un obélisque : *forme obéliscale.*

**obélismène** [*lis-mè-ne*] adj. (du gr. *obelismenos*, marqué d'un trait). *Paléogr.* Qui ressemble à un obèle ; qui est accompagné d'un obèle : *signe obélismène ; vers obélismène.*

**obélisque** [*lis-ke*] n. m. (gr. *obeliskos ;* de *obelos*, broche). Monument égyptien quadrangulaire, en forme d'aiguille pyramidale. *Par anal.*, objet qui présente une forme allongée et haute.

— Encycl. *Antiq.* Dans l'ancienne Egypte, les obélisques allaient toujours par paires, à la porte des temples ou autres édifices, devant la maison ou le tombeau d'un haut personnage. Ces masses énormes étaient taillées d'un seul bloc dans la carrière. Les textes gravés sur les obélisques ne contiennent guère que les titres du roi fondateur, avec une formule indiquant le nom du dieu à qui il l'a consacré, et quelquefois le motif pour lequel il l'a élevé. Le plus ancien obélisque qui soit encore debout en Egypte est à Héliopolis ; il date environ de l'an 3200 avant l'ère chrétienne. L'obélisque de Louqsor, érigé à Paris sur la place de la Concorde (1836), marquait, avec un autre qui est resté en place, l'entrée du temple d'Amon, à Louqsor, où Ramsès II les érigea ; il mesure 22m,83 de hauteur. Sur le socle, qui a lui-même 4 mètres de haut (le tout reposant sur un soubassement de 1 mètre), sont sculptés les dessins des appareils imaginés par l'ingénieur Lebas pour l'abatage, le transport et la mise en place du monolithe.

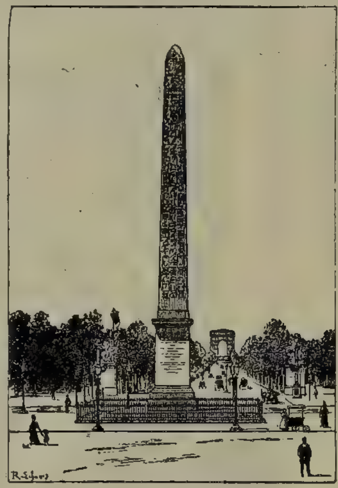

Obélisque de Louqsor, à Paris.

**Oberalp** (col de l'), un des principaux passages du Saint-Gothard, reliant les vallées du Rhin antérieur et de la Reuss ; 2.050 h.

**Oberammergau** [*o-bèr-am'-mèr-ghô*], v. d'Allemagne (Bavière), dans la vallée de l'Ammer ; 1.400 h. Célèbre par son théâtre populaire, où l'on met à la scène la Passion du Christ. Ces représentations, suite d'un vœu fait en 1634 pendant une épidémie de peste, ont lieu tous les dix ans dans la semaine sainte.

**Oberbronn,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Haguenau ; 1.370 h.

**Oberburg,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur l'Emme, dans l'Emmenthal inférieur ; 2.750 h. Fonderies, forges ; fromageries, scieries, carrières.

**obérée** [*ré*] n. f. Genre de coléoptères longicornes cérambycidés, renfermant plusieurs espèces, dont quatre vivent en France.

**Oberegg,** comm. de Suisse (cant. d'Appenzell, Rhodes-Intérieures) ; 2.650 h., répartie en plusieurs villages. Agriculture, élève de bétail ; fabrique de broderie, tissage de soie pour bluteaux ; brasserie.

**obérer** [*ré*] v. a. (lat. *obærare ;* du préf. *ob*, et de *æs*, *æris*, monnaie. — Se conj. comme *accélérer.*) Accabler de dettes : *la construction de Versailles obéra les finances de Louis XIV.*

**Oberhausen,** v. d'Allemagne (prov. du Rhin), près de l'Emscher ; 90.000 h. Houille, fer.

**Oberhausen,** village de Bavière (prov. de Neubourg), où fut tué La Tour d'Auvergne, le 27 juin 1800.

**Oberhoffen,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Haguenau ; 2.203 h. Ch. de f.

**Oberkampf** (Christophe-Philippe), manufacturier et philanthrope français, d'origine allemande, né à Wisembach (Bavière), m. à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise), où il avait fondé la première manufacture de toiles peintes (1738-1815).

**Oberkirch** (Henriette-Louise de Waldnez-Freundstein, baronne **d'**), née à Schweighouse (Haut-Rhin) [1754-1803], auteur de *Mémoires* très curieux sur l'époque antérieure à la Révolution. Elle était l'amie d'enfance de Maria-Feodorovna, femme du tsar Paul Ier.

**Oberland Bernois** (c'est-à-dire *haut pays bernois*), nom du massif montagneux qui se dresse dans le canton de Berne (Suisse) et comprend entre autres sommets le Finsteraarhorn (4.275 m.), la Jungfrau (4.166 m.), le Schreckhorn (4.080 m.), le Mœnch (4.015 m.), l'Eiger, etc.

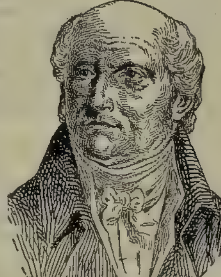
Oberkampf.

**Oberlandais, aise** [*bèr-lan-dè, è-ze*], originaire ou habitant de l'Oberland : *les Oberlandais.* Adjectiv. : *pâtres oberlandais.*

**Oberlé** (*les*), roman de René Bazin (1901), où l'auteur a exprimé avec l'émotion d'un sain patriotisme la situation morale et sociale des Alsaciens annexés, les uns réconciliés avec les vainqueurs, les autres demeurant protestataires, et évoqué la nature et les mœurs des pays enlevés à la France, à cette époque.

**Oberlin** (Jérémie-Jacques), philologue français, né et m. à Strasbourg (1735-1806). — Son frère, Jean-Frédéric, philanthrope, créateur de l'agglomération du Ban-de-la-Roche, né à Strasbourg, m. à Waldbach (1740-1826).

**obermanisme** [*nis-me*] n. m. Genre de littérature mélancolique, mis à la mode par *Obermann*, l'ouvrage de Sénancour.

**Obermann,** célèbre ouvrage de Sénancour, sous forme de lettres (1804) ; confession minutieuse d'une victime de la mélancolie et de l'ennui.

**Obernai,** ch.-l. de c. du Bas-Rhin, arr. d'Erstein ; 3.915 h. Ch. de f. Vignobles, tissage de coton. — Le cant. a 10 comm.

**Obéron** ou **Albéron,** roi des elfes, qui paraît dans les romans du moyen âge (*Huon de Bordeaux*), puis chez Chaucer, Spencer, Shakespeare, Wieland, Weber.

**Obéron,** poème romantique de Wieland (1780), ainsi caractérisé par Gœthe : « Aussi longtemps que l'or sera réputé de l'or et le cristal du cristal, *Obéron* sera lu et admiré comme un chef-d'œuvre. »

**Obéron,** opéra en trois actes, livret de Planché, musique de Weber (1826). Le livret est tiré du poème de Wieland : Huon de Bordeaux a tué, sans le connaître, Charlot, second fils de Charlemagne. L'empereur l'envoie à Babylone et l'y soumet à certaines épreuves, pour expier ce meurtre. Grâce à l'assistance du nain Obéron, roi des elfes, qui lui remet un cor magique et une coupe enchantée, et à celle de Titania, épouse du nain, Huon réussit, rentre en France avec sa femme Rezia et reçoit le pardon de l'empereur. La partition est un chef-d'œuvre d'une inspiration légère et charmante. Citons l'ouverture, le chœur des génies, l'orage, la barcarolle, le duo de Cherasmin et de Fatime, la cavatine de Rezia, etc.

**Oberried,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), dans la plaine du Rhin ; 4.280 h. Exploitation de tourbe, commerce de bois ; élève de bétail. Fromagerie.

**Oberrieden,** comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur la rive gauche du lac de Zurich ; 1.230 h. Elève de bétail ; viticulture.

**Oberssebach,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Wissembourg ; 1.680 h.

**Oberwil,** comm. de Suisse (cant. de Berne), dans le Simmenthal ; 1.230 h. Agriculture, élève de bétail. Séjour d'été. — Comm. de Suisse (cant. de Bâle-campagne), dans la vallée de la Birsig. Bois à parquets.

**obèse** [*bè-ze*] adj. et n. (lat. *obesus*). Affecté d'un embonpoint excessif : *une femme obèse ; les obèses marchent avec peine.*

**obésifuge** [*zi*] adj. Qui prévient l'obésité.

**obésigène** [*zi*] adj. Qui engendre l'obésité : *les pommes de terre et les haricots sont obésigènes.*

**obésique** [*zi-ke*] adj. Qui a rapport à l'obésité, qui la produit : *diathèse obésique.*

**obésité** [*zi*] n. f. (lat. *obesitas*). Excès d'embonpoint : *les exercices physiques combattent l'obésité.*

— Encycl. L'obésité se caractérise par une hypertrophie considérable du tissu adipeux, qui, à un degré extrême, aboutit à la *polysarcie.* Quelquefois, un seul organe est atteint, et l'on a une *lipomatose* partielle des fesses, des reins, de l'abdomen, etc. Chez les obèses, les formes sont atténuées ; souvent, la peau forme des replis, qui donnent lieu à de l'eczéma. En outre, les individus sont lourds, s'essoufflent facilement.

Le traitement de l'obésité comporte un régime alimentaire peu abondant, renfermant peu de principes hydrocarbonés et de graisse. On diminuera les boissons, on supprimera l'alcool, on fera un exercice modéré, et l'on essayera les bains de vapeur, les bains de lumière, le massage, et une saison à Ems, Brides ou Marienbad.

**Obfelden,** comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 1.340 h. en plusieurs villages. Elève de bétail, fabriques de tissus de soie.

**obi** n, f. Longue ceinture en soie, des Japonais.

**obi** n. m. Sorcier nègre.

**Obi** ou **Ob,** le plus grand fleuve de Sibérie, formé dans l'Altaï par la réunion de la Katoun et de la Biya. Il reçoit l'Irtych, arrose Berezof et Obdorsk et se jette dans l'océan Glacial arctique en formant le *golfe de l'Obi*, après un cours de 4.300 kil. Eaux abondantes et poissonneuses.

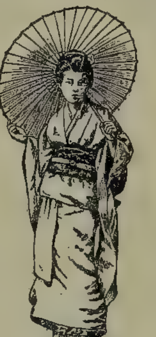
Obi.

**obier** [*bi-é*] n. m. (peut-être autre forme de *aubier*). Espèce du genre viorne, vulgairement appelée *boule-de-neige.*

— Encycl. L'obier (*viburnum opulus*) est un arbuste commun dans les bois et les taillis de France ; il possède des feuilles trilobées et des fleurs présentant un dimorphisme comparable à celui des fleurs de l'hydrangea. Ses fruits sont des baies rouges, recherchées par les oiseaux. On le cultive très fréquemment dans les jardins, principalement la variété connue sous le nom de *boule-de-neige*, qui donne en mai-juin de jolies sphères de fleurs.

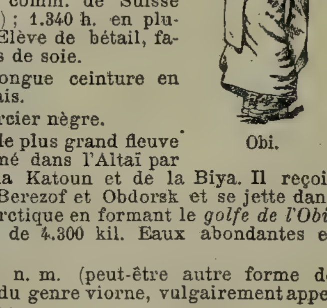
Obier.

**obimbriqué** [*bin-bri-ké*], **e** adj. *Bot.* Imbriqué à rebours.

**Obiou** (mont), point culminant du massif du Dévoluy (Alpes Dauphinoises) ; 2.793 m. d'altitude.

**obisie** [*zi*] n. m. Genre d'arachnides, renfermant de petits animaux aplatis, élargis en arrière, avec les pattes antérieures armées de pinces longues et fines, qui vivent sur l'hémisphère boréal, et dont une espèce est commune aux environs de Paris.

**obit** [*bit'*] n. m. (du lat. *obitus*, mort). Service anniversaire fondé pour le repos de l'âme d'un défunt. Honoraires payés à un prêtre pour la célébration du service funèbre. Chapelle fondée pour la célébration perpétuelle d'une messe anniversaire.

**obiter dicta,** mots lat. signif. : *Choses dites en passant.* Ils sont d'une application générale, mais on en use particulièrement en exégèse.

**obitoire** ou **obituaire** [*è-re*] n. m. Lieu de dépôt où l'on place les cadavres en attendant l'inhumation.

**obituaire** [*tu-è-re*] n. et adj. m. (de *obit*). Se dit du registre renfermant les noms des morts, le jour de leur sépulture, la fondation des obits, etc. : *l'obituaire d'un couvent.*

**Objat,** comm. de la Corrèze, arr. et à 18 kil. de Brive ; 1.740 h. Ch. de f. Orl. Carrières.

**objecter** [*jèk-té*] v. a. (lat. *objectare*). Opposer, alléguer comme difficulté, reproche ; preuve contraire : *objecter à quelqu'un ses anciennes opinions.*

**objectif, ive** [*jèk*] adj. Qui a rapport à l'objet, qui est dans l'objet : *réalité objective.* (Son contraire, dans ce sens, est *subjectif.*) En médecine, les signes *objectifs* sont ceux que perçoit le médecin, les signes *subjectifs*, ceux que le malade dit percevoir. N. m. But à atteindre : *l'objectif d'une opération de guerre.* But sur lequel une troupe dirige ses feux. Celui des verres d'une lunette qui est tourné vers l'objet qu'on veut voir (par opposition à l'*oculaire*, celui contre lequel on place l'œil). Partie d'un appareil photographique, qui contient la lentille que doivent traverser les rayons lumineux, avant de pénétrer dans la chambre noire.

— Encycl. *Phys.* D'une manière générale, on désigne sous le nom d'*objectif* le miroir, la lentille ou l'association de lentilles qui, dans un instrument d'optique, est placé vers l'objet à étudier ; il en fournit une image, que l'on examine ensuite avec le système lenticulaire placé à l'autre extrémité (oculaire). Quand un objectif n'est formé que d'une seule lentille, il a l'inconvénient de colorer les bords des images qu'il donne. Les objectifs employés aujourd'hui pour les lunettes sont tous achromatiques et formés de deux lentilles, l'une convergente en crown ou verre léger, l'autre divergente en flint ou verre lourd. L'ensemble des deux lentilles est encastré dans un cylindre métallique appelé *barillet.*

En photographie, l'objectif doit fournir des images correctes et enregistrables sur les préparations sensibles. Lorsqu'on emploie comme objectif une lentille unique, l'image obtenue possède un certain nombre de défauts ou *aberrations*. Pour corriger ces défauts, on groupe plusieurs lentilles, et l'on constitue ainsi un *objectif photographique* proprement dit. Un objectif photographique simple comprend deux ou plusieurs lentilles séparées ou rapprochées, le plus souvent collées au baume de Canada ; les objectifs doubles comprennent deux combinaisons de lentilles. Si ces combinaisons sont identiques, l'objectif est dit *symétrique ;* il est *dissymétrique* si les combinaisons diffèrent l'une de l'autre. Les objectifs doubles sont *rectilinéaires* ou *anastigmats ;* ces derniers, mieux corrigés, embrassent un angle plus grand et sont plus lumineux. On sertit les lentilles dans des barillets de cuivre (noircis à l'intérieur pour éviter les réflexions), qui constituent la monture. A l'avant est une partie plus large dite *parasoleil* (P) ; à l'arrière une rondelle (R) pour fixer l'objectif sur l'appareil photographique. Entre les jeux de lentilles se placent les diaphragmes commandés par une bague (B), dans le cas de diaphragmes-iris ; en avant, en arrière ou entre les jeux de lentilles, prend place l'obturateur. (V. obturateur.)

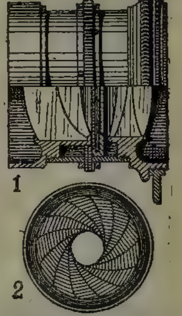

Objectif : 1. Double (la partie inférieure, vue en coupe, montre la disposition des lentilles) ; 2. Diaphragme-iris.

**objection** [*jèk-si-on*] n. f. (lat. *objectio*). Ce qu'on oppose à une affirmation, à une proposition, à un projet : *faire des objections à tout.*

**objectionnable** [*jèk-si-o-na-ble*] adj. A qui ou contre qui l'on peut faire des objections ; qui n'est pas irréprochable.

**objectivable** [*jèk*] adj. Que l'on peut objectiver.

**objectivation** [*jèk-ti-va-si-on*] n. f. Action d'objectiver. Résultat de cette action.

**objectivement** [*jèk, man*] adv. D'une manière objective. D'une manière impersonnelle : *exposer une question objectivement.*

**objectiver** [*jèk-ti-vé*] v. a. Considérer comme objectif. Rendre objectif : *objectiver sa conscience.* Rapporter à un objet : *objectiver ses sensations.*

**objectivité** [*jèk*] n. f. En philosophie, qualité de ce qui est objectif : *l'objectivité des sensations.* Caractère d'une œuvre littéraire ou artistique qui est indépendante et comme détachée de son auteur. Ant. **Subjectivité.**

**objet** [*jè*] n. m. (du lat. *objectum*, chose jetée devant). Tout ce qui s'offre à la vue, affecte les sens : *un objet affreux.* Chose quelconque : *manquer des objets de première nécessité. Objet d'art*, ouvrage de l'homme, qui vaut surtout par son mérite artistique. *Fig.* Tout ce qui occupe l'esprit : *la médecine est l'objet de ses études.* Ce à quoi se rapporte une action ; but : *être l'objet d'un entretien.* Intention : dessein : *avoir pour objet le bien.* Matière propre : *l'objet d'une science.* Personne aimée d'amour : *l'objet aimé. Philos.* Ce qui est pensé et s'oppose à l'être pensant ou sujet. *Gram.* Syn. de complément.

— Encycl. *Dr. Objets trouvés.* Les objets perdus n'appartiennent à celui qui les trouve qu'après un délai de trois ans. L'autorité administrative (préfet de police à Paris, maire dans les départements), à qui ils ont été remis en dépôt, les restitue au déposant au bout d'un an ; mais le propriétaire peut les revendiquer pendant trois ans, à partir du jour de la perte, contre le tiers détenteur.

**objurgateur, trice** [*gha*] adj. (du lat. *objurgare*, reprocher). Qui désapprouve vivement : *discours objurgateur.*

**objurgation** [*gha-si-on*] n. f. (lat. *objurgatio*). Vive réprimande, reproche violent.

**objurgatoire** [*gha*] adj. Qui a rapport à l'objurgation : *paroles objurgatoires.*

**oblade** n. f. Genre de poissons acanthoptères, ne comprenant qu'une espèce propre à la Méditerranée, de moyenne taille, argentée, rayée en long de brun : *l'oblade, extrêmement commune sur les côtes méridionales de France, possède une chair de qualité médiocre.*

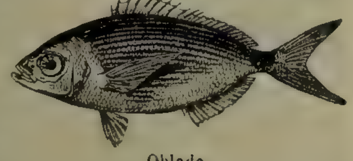
Oblade.

**oblat** [*o-bla*], **e** n. (du lat. *oblatus*, offert). Enfant voué dès sa naissance au service de Dieu. Personne qui s'agrège à une communauté religieuse en lui faisant l'abandon de ses biens. Nom de certains religieux. N. m. Soldat invalide, que le roi plaçait dans une abbaye ou dans un prieuré, où il était entretenu. N. f. Femme noble tombée dans la misère, que le roi plaçait dans un couvent pour y être nourrie et entretenue. Nom de certaines religieuses.

— Encycl. Les oblats et oblates appartenaient à diverses congrégations, dont voici les principales : *les oblats de Saint-Ambroise, de Marie-Immaculée, de la Vierge-Marie, de Saint-Alphonse de Liguori, de Saint-François de Sales, de Saint-Charles de Westminster ; les oblates de la Tour-des-Miroirs, de Saint-François de Sales.*

**oblation** [*si-on*] n. f. (lat. *oblatio*). Action par laquelle on offre quelque chose à Dieu. Offrande faite à Dieu ou à ses ministres : *l'oblation d'une victime.* Acte par lequel le prêtre offre à Dieu, pendant la messe, le pain et le vin qu'il doit consacrer. *Par ext.* Offrande ayant le caractère d'un sacrifice.

**oblationnaire** [*si-o-nè-re*] n. m. Prêtre qui vivait d'offrandes.

**oblicité** n. f. Caractère de ce qui est oblique.

**obligataire** [*gha-tè-re*] n. Propriétaire d'obligations d'un établissement de crédit, industriel, etc.

**obligation** [*gha-si-on*] n. f. (lat. *obligatio*). Engagement qu'imposent la religion, la loi, la morale : *remplir les obligations d'un bon citoyen. Liturg. Fête, jeûne d'obligation*, fête, jeûne qu'on est tenu d'observer. *Faire honneur à ses obligations*, payer ses dettes, s'acquitter de ses engagements. Motif de reconnaissance : *avoir de grandes obligations à... Dr.* Lien de droit par lequel une personne est tenue de faire ou de ne pas faire quelque chose. *Fin.* Titre représentant un prêt de capitaux qui seront remboursés dans un temps déterminé et qui donnent droit à un intérêt annuel.

— Encycl. *Dr.* L'obligation peut avoir pour objet une prestation qui doit être fournie par le débiteur, ou un fait dont il doit s'abstenir. Elle peut aussi consister dans la livraison d'une chose ; dans ce cas, la formation de l'obligation transfère la propriété.

L'obligé, sujet passif de l'engagement, se nomme *débiteur.* La personne au profit de laquelle est contractée l'obligation, le sujet actif, se nomme le *créancier.* Le droit du créancier est ici un droit essentiellement personnel, différant notablement des droits que l'on a sur les choses ou droits *réels.* Ces derniers atteignent directement les choses qui en sont la matière passive, et n'obligent spécialement aucun individu.

Les obligations ont, en général, leur source dans des contrats, œuvre de la volonté des parties. Elles peuvent aussi provenir de quasi-contrats, de délits ou de quasi-délits. (V. ces mots.) Enfin, on appelle *obligations légales* des liens de droit, formés immédiatement par des dispositions de la loi.

La loi reconnaît plusieurs sortes d'obligations, savoir :

*Obligations conditionnelles.* La condition *suspensive* est l'événement futur et incertain dont dépend la création du droit ; la condition *résolutoire* est, au contraire, l'événement dont dépend la perte du droit. Le droit est censé créé ou éteint quand la condition se réalise, dès le moment où l'obligation a été formée.

*Obligations à terme.* Le terme a pour effet de donner un délai au débiteur pour exécuter l'obligation.

*Obligations alternatives.* L'obligation est alternative lorsqu'elle a pour objet deux ou plusieurs choses soit à livrer, soit à faire, mais avec cette condition particulière qu'en livrant ou en exécutant l'une des choses stipulées, le débiteur se trouvera quitte et libéré relativement aux autres.

*Obligations solidaires.* Quand plusieurs personnes sont tenues à une dette, la dette se divise d'ordinaire entre elles. La solidarité permet au créancier de demander le tout à chacun des codébiteurs. Inversement, on peut concevoir une solidarité entre créanciers. (V. SOLIDARITÉ.)

*Obligations divisibles* et *indivisibles.* L'obligation est divisible ou indivisible, selon qu'elle a pour objet ou une chose qui, dans sa livraison, ou un fait qui, dans son exécution, est ou n'est pas susceptible de division soit matérielle, soit intellectuelle.

Chacun de ceux qui ont contracté conjointement une dette indivisible en est tenu pour le total, encore que l'obligation n'ait pas été contractée solidairement. Il en est de même à l'égard des héritiers de celui qui a contracté une pareille obligation.

*Obligations avec clause pénale.* V. CLAUSE *pénale.*

Les obligations s'éteignent par le payement, la novation, la remise volontaire de la dette, la compensation, la confusion, la perte de la chose due, la nullité ou la rescision, l'effet de la condition résolutoire, la prescription, la résiliation.

— *Fin.* Les obligations peuvent être *au porteur* ou *nominatives.* Elles sont émises au-dessus ou au-dessous du pair, suivant la situation de la société commerciale ou de l'administration qui les émet. Dans certains cas, indépendamment de l'intérêt servi, les obligations courent la chance de gagner une prime : c'est le système des *obligations à lots.* L'amortissement a lieu généralement par annuités constantes, qui comprennent à la fois l'intérêt et l'amortissement. (V. ANNUITÉ.)

**obligationnaire** [*gha-si-o-nè-re*] n. *Fin.* Syn. de OBLIGATAIRE.

**obligatoire** [*gha*] adj. Qui a la force légale d'obliger : *arrêté obligatoire.* Ant. **Facultatif.**

**obligatoirement** [*gha, man*] adv. D'une manière obligatoire.

**obligé, e** adj. Nécessaire, inévitable : *une conséquence obligée.* Lié par la reconnaissance : *la personne obligée. Elliptiq. Bien obligé*, je vous suis très reconnaissant et, ironiquement, merci, je n'y tiens pas : *Me marier ! Bien obligé. Substantiv.* Personne qui a des obligations à quelqu'un : *des obligés ingrats.*

**obligeamment** [*ja-man*] adv. D'une manière obligeante : *prêter obligeamment son concours à un voisin embarrassé.* Ant. **Désobligeamment.**

**obligeance** [*jan-se*] n. f. Disposition à obliger, à rendre service : *un homme d'une extrême obligeance.* Acte obligeant : *tenir compte à quelqu'un de ses obligeances.*

**obligeant** [*jan*], **e** adj. Qui aime à se rendre utile, agréable : *un homme obligeant. Fig.* Qui annonce un homme aimable, officieux : *paroles obligeantes.* Agréablement flatteur : *dire des choses obligeantes.* Ant. **Désobligeant.**

**obliger** [*jé*] v. a. (lat. *obligare* ; de *ligare*, lier. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il obligea, nous obligeons.*) Lier par le sentiment du devoir ou de la nécessité : *votre devoir vous y oblige.* Lier quelqu'un par un acte juridique : *son contrat l'oblige à cela.* Donner en garantie : *femme qui oblige sa dot pour son mari. Fig.* Porter, exciter : *vous l'obligerez à se fâcher.* Lier par la reconnaissance, en rendant service : *obliger ses amis.*

> Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne ;
> La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.
>
> Th. Corneille.

**S'obliger** v. pr. S'imposer une obligation : *s'obliger hypothécairement envers quelqu'un.* Prov. : **Qui bien veut payer, bien se doit obliger**, celui qui a l'intention d'acquitter une dette ne doit pas craindre de la reconnaître par un acte. Ant. **Désobliger.**

**obligule, e** adj. (du préf. *ob*, et du lat. *ligula*, languette). *Bot.* Se dit des fleurs, des corolles, dont le limbe se partage en deux languettes du côté interne.

**obliquangle** [*kan-gle*] adj. (de *oblique*, et *angle*). *Géom.* Dont l'angle ou les angles sont obliques.

**oblique** adj. (lat. *obliquus*). Qui est de biais, incliné par rapport à la perpendiculaire : *ligne oblique.* (V. la planche LIGNES.) *Œil, regard oblique*, dirigé de côté, et non en face de la personne qui regarde. *Fig.* Qui manque de franchise : *conduite oblique. Gram.* Se dit d'un cas qui n'exprime pas des rapports directs ; d'un mode qui sert à énoncer des propositions subordonnées. N. m. Mouvement oblique. *Anat.* Se dit de différents muscles chez l'homme et les animaux. (Le *grand oblique* et le *petit oblique* de l'abdomen produisent la rotation du tronc : le *grand oblique* de l'œil abaisse le regard, le *petit oblique* l'élève.) N. f. Ligne oblique.

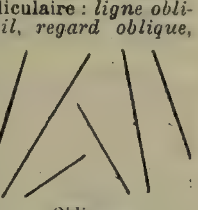
Obliques.

**obliquement** [*ke-man*] adv. D'une manière oblique. *Fig.* D'une manière détournée.

**obliquer** [*ké*] v. n. Aller en ligne oblique : *obliquer à droite, à gauche.*

**obliquité** [*ku-i-té*] n. f. (de *oblique*). Inclinaison d'une ligne, d'une surface sur une autre : *l'obliquité plus ou moins grande des rayons solaires sur la terre produit l'alternance des saisons. Astr. Obliquité de l'écliptique*, angle d'environ 23°28, que l'écliptique forme avec l'équateur.

**oblitérateur, trice** adj. Qui oblitère : *timbre oblitérateur.* N. m. Instrument employé pour oblitérer des timbres, des reçus.

**oblitération** [*si-on*] n. f. Action d'oblitérer ; son résultat. *Méd.* Etat d'un vaisseau obstrué : *l'oblitération d'une artère.*

**oblitérer** [*ré*] v. a. (lat. *obliterare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Faire disparaître peu à peu, mais de manière à laisser des traces : *le temps a oblitéré cette inscription.* Maculer à dessein : *Oblitérer un timbre. Méd.* Obstruer, en parlant d'un vaisseau, d'un conduit : *l'inflammation tend à oblitérer les vaisseaux.*

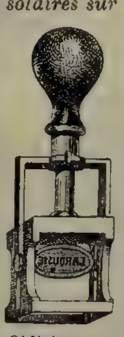

Oblitérateur.

**oblivieux, euse** [*vi-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *oblivium*, oubli). Qui fait oublier. (Vx.)

**oblong, ongue** [*ob-lon, on-ghe*] adj. (lat. *oblongus*). Plus long que large : *caisse oblongue.*

**obnoxiation** [*ob-nok-si-a-si on*] n. f. *Dr. anc.* Acte par lequel une personne, par nécessité ou par piété, se faisait l'esclave d'une autre en lui abandonnant ses biens.

**obnubilation** [*si-on*] n. f. (lat. *obnubilatio* ; du préf. *ob*, et de *nubilus*, nuageux). Obscurcissement de la vue, accompagné de vertige. Obscurcissement des sensations, de la pensée.

**obnubiler** [*lé*] v. a. (lat. *obnubilare*). Envelopper comme d'un nuage ; obscurcir, en parlant des facultés mentales : *conscience obnubilée par le vice.*

**Obock** ou **Obok**, port de la colonie française de la Côte des Somalis, sur la côte nord de la baie de Tadjoura (golfe d'Aden) ; 1.000 h.

**oboïste** [*is-te*] n. m. (de l'ital. *oboe*, hautbois). S'écrit quelquefois pour HAUTBOÏSTE.

**obole** n. f. (gr. *obolos*). Unité de poids (0 gr. 72) et de monnaie (0 fr. 16) de la Grèce ancienne. En France, petit poids qui valait douze grains. Ancienne petite monnaie qui valait une maille, moitié d'un denier. *Fig.* Très petite somme : *apporter son obole à une souscription. Cela ne vaut pas une obole*, cela ne vaut rien.

**obombration** [*bon-bra-si-on*] n. f. Action d'obombrer.

**obombrer** [*bon-bré*] v. a. (lat. *obumbrare*). Couvrir de son ombre. Mettre à l'abri. (Peu us.)

**Obotrites, Bodrizés, Bérèges,** peuplade slave de la branche des Wendes ou Polabes, localisée dans le Mecklembourg et le Holstein oriental, au N. des bouches de l'Elbe, dont Pépin le Bref et Charlemagne utilisèrent l'alliance contre les Saxons.

**Obourg,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons), sur l'Haine ; 2.120 h.

**obovale** adj. (du préf. *ob*, et de *ovale*). *Bot.* Se dit de certains organes, feuilles, bractées, sépales, de forme ovale, à grosse extrémité au sommet.

**obové, e** adj. Qui a la forme d'un œuf dressé sur son petit bout. (Se dit aussi pour OBOVALE.)

**Obrégon** (Bernardin d'), fondateur de l'ordre des Frères infirmiers minimes, né à Las Huelgas, près de Burgos, m. à Madrid (1540-1599).

**Obrénovitch,** nom patronymique de la dynastie qui a régné en Serbie depuis 1815 jusqu'en 1903, sauf pendant la période de 1842 à 1858, et qui eut pour fondateur Miloch, élu prince de Serbie en 1817. Miloch, fils de Techo et de Vichnia, veuve d'Obren, avait pris le nom d'Obrénovitch en 1810.

**obreptice** [*brèp*] adj. (lat. *obreptitius* ; du préf. *ob*, et de *repere*, ramper). Se dit d'une chose obtenue en taisant une vérité qui aurait dû être dite.

**obrepticement** [*brèp, man*] adv. D'une manière obreptice.

**obreption** [*brèp-si-on*] n. f. (lat. *obreptio*). Surprise, réticence au moyen de laquelle on obtient une grâce, une faveur. (Peu us.)

**O'Brien** [*bri-in*], célèbre maison irlandaise, qui régna sur le Munster du XII$^{e}$ au XVI$^{e}$ siècle.

**O'Brien** (William Smith), homme politique irlandais, né à Dromoland, m. à Bangor (1803-1864) ; célèbre par l'agitation nationale qu'il provoqua contre les Anglais. Il fut pendant quelques années déporté en Australie.

**obrium** [*bri-om'*] n. m. Genre de coléoptères longicornes, renfermant des cérambycidés répandus sur le globe au nombre d'une dizaine d'espèces, dont deux vivent en France.

**Obroutchev** (Vladimir-Atanasiévitch), voyageur et géologue russe (1863-1904) ; il fit des explorations scientifiques dans la Transcaspienne, en Sibérie, aux monts Nan-Chan.

**Obry** (Jean-Baptiste-François), orientaliste français, né à Albert (Somme), m. à Amiens (1793-1871). Il s'est occupé surtout de l'étude de l'hébreu et du sanscrit.

**obscène** [*ob-sè-ne*] adj. (du lat. *obscenus*, de mauvais augure). Qui blesse la pudeur : *parole obscène.*

**obscénité** [*ob-sé*] n. f. Caractère de ce qui est obscène : *l'obscénité d'une gravure.* Parole, image, action obscène : *dire des obscénités.*

**obscur** [*obs-kur*], **e** adj. (lat. *obscurus*). Sombre, qui n'est pas éclairé : *cave obscure.* Peu vif, qui n'est pas éclatant : *couleur obscure. Fig.* Peu connu, caché : *mener une vie obscure.* Peu clair, peu intelligible : *style obscur. Faire obscur*, se dit : 1° lorsque le ciel est sombre ; 2° lorsqu'on n'y voit pas clair dans un endroit. Substantiv. Personne peu connue, sans notoriété : *les obscurs de l'art.* N. m. Ce qui est obscur : *l'obscur séduit certains esprits.* Obscurité, ténèbres. Ant. **Clair.** V. CLAIR-OBSCUR.

**obscurant** [*obs-ku-ran*], **e** n. Personne opposée à la diffusion des lumières.

**obscurantin** n. m. V. OBSCURANT.

**obscurantisme** [*obs-ku-ran-tis-me*] n. m. Système de ceux qui ne veulent pas voir l'instruction pénétrer dans la masse du peuple.

**obscurantiste** [*obs-ku-ran-tis-te*] adj. Qui a rapport à l'obscurantisme : *menées obscurantistes.* N. Celui qui professe ce système.

**obscurateur** [*obs-ku*] n. m. Enveloppe cylindrique de couleur foncée, qu'on met sur un tube de niveau d'eau, et qui est échancrée de telle façon qu'apparaisse la surface supérieure du liquide.

**obscuration** [*obs-ku-ra-si-on*] n. f. Obscurcissement produit par une éclipse.

**obscurcir** [*obs-kur*] v. a. Rendre obscur : *les nuages obscurcissent le jour.* Voiler : *larmes qui obscurcissent la vue. Fig.* Rendre peu intelligible : *obscurcir le style.* Affaiblir l'éclat de : *obscurcir la vérité.* **S'obscurcir** v. pr. Devenir obscur : *le temps s'obscurcit. Fig.* : *sa gloire s'obscurcit.* Ant. **Eclaircir.**

**obscurcissement** [*obs-kur-si-se-man*] n. m. (de *obscurcir*). Affaiblissement de lumière : *l'obscurcissement du soleil.* Etat de ce qui a été rendu peu intelligible : *les obscurcissements de la vérité.* Ant. **Eclaircissement.**

**obscurément** [*obs-ku-ré-man*] adv. D'une manière obscure, peu intelligible, mal définie, etc. De manière à rester ignoré, ou peu connu : *finir obscurément sa vie.* Ant. **Clairement.**

**obscurité** [*obs-ku*] n. f. (lat. *obscuritas*). Absence de lumière : *se dissimuler dans l'obscurité de la nuit. Fig.* Défaut de clarté : *obscurité du langage.* Etat de ce qui est douteux ou imparfaitement connu : *l'obscurité du passé.* Etat d'une personne, d'une chose peu connue, qui est en dehors de la connaissance du public : *vivre dans l'obscurité.* Bassesse d'extraction : *l'obscurité d'une famille.* Ant. **Clarté.**

**obscurum per obscurius,** mots lat. signif. : L'obscur par le plus obscur : *dire que l'opium fait dormir parce qu'il a une vertu dormitive, c'est expliquer obscurum per obscurius.*

**obsécration** [*si-on*] n. f. (lat. *obsecratio*). Figure de rhétorique, par laquelle l'orateur implore l'assistance de Dieu ou des hommes. N. f. pl. Chez les Romains, prières publiques ordonnées lorsque la république se trouvait en danger.

**obsédant** [*dan*], **e** adj. Qui obsède : *une insistance obsédante.*

**obséder** [*dé*] v. a. (du lat. *obsidere*, assiéger. — Se conj. comme *accélérer.*) Etre assidu auprès de quelqu'un pour s'emparer de son esprit : *les courtisans obsèdent le prince de leurs sollicitations. Fig.* Importuner par des assiduités excessives : *être obsédé par les solliciteurs.* Tourmenter avec persistance.

**Obsequens** (Julius), écrivain païen du IV$^{e}$ siècle apr. J.-C., auteur d'une compilation *Sur les prodiges.*

**obsèques** [*sè-ke*] n. f. pl. (lat. *obsequiæ* ; de *obsequi*, suivre). Funérailles faites avec une certaine pompe : *Victor Hugo eut de magnifiques obsèques.*

**obséquieusement** [*ku-i-eu-ze-man*] adv. D'une manière obséquieuse : *saluer obséquieusement un protecteur.*

**obséquieux, euse** [*ku-i-eû, eu-ze*] adj. (lat. *obsequiosus*). Qui porte à l'excès le respect, la complaisance, les égards, les attentions, etc. : *courtisan obséquieux ; politesse obséquieuse.*

**obséquiosité** [*ku-io-zi*] n. f. Caractère d'une personne obséquieuse, de ce qui est obséquieux.

**observable** [*sèr*] adj. Qui peut être observé : *éclipse de lune aisément observable.*

**observance** [*sèr*] n. f. Action d'observer et de pratiquer fidèlement : *l'observance d'une vie régulière.* Pratique, exécution de ce que prescrit une règle, une loi, surtout en matière religieuse. La règle elle-même. Communauté considérée au point de vue de la règle qu'elle suit : *les observances régulières. Etroite observance*, partie d'un ordre religieux, qui fait profession d'observer la règle plus littéralement que les autres branches du même ordre.

**observantin** [*sèr*] n. et adj. m. Religieux de l'observance de Saint-François.

**observantine** [*sèr*] n. f. Religieuse d'un ordre fondé en 1517.

**observateur, trice** [*sèr*] n. Qui accomplit ce qui lui est prescrit par quelque loi, une promesse, etc. : *observateur des convenances.* Qui observe les phénomènes, les événements : *observateur de la nature.* Personne qui regarde : *assister en simple observateur.* Celui qui observe la position, les mouvements de l'ennemi : *observateur en avion.* Adj. Qui sait voir, retenir : *esprit observateur.*

**observation** [*sèr-va-si-on*] n. f. (lat. *observatio*). Action d'observer ce qui est prescrit, ce qu'on a promis à quelqu'un : *rappeler quelqu'un à l'observation de la loi, des bienséances.* Attention que l'on donne à certaines choses : *l'observation des mœurs contemporaines.* Etude remarquable faite sur les choses physiques ou morales : *observation astronomique.* Objection, réprimande : *mériter une observation. Pas d'observation*, ne répliquez pas, ne faites aucun commentaire. *Etre en observation*, épier l'arrivée de quelqu'un ou de quelque chose ; en parlant d'un malade, être soumis à une surveillance, en attendant l'établissement du diagnostic. *Armée d'observation*, chargée d'observer les mouvements de l'ennemi.

**observatoire** [*sèr*] n. m. *Astron.* Etablissement pour les observations astronomiques et météorologiques. *Milit.* Installation fixe ou temporaire qu'utilise l'artillerie pour régler ses tirs. *Par ext.* Lieu d'où l'on observe quelque chose : *les hôpitaux sont les observatoires des médecins.*

— Encycl. *Astron.* La création d'observatoires affectés à l'étude des phénomènes célestes paraît remonter à la plus haute antiquité : la tour de Belus, à Babylone, et le tombeau d'Osymandias, en Egypte, paraissent avoir eu cette affectation. Eratosthène édifia l'observatoire d'Alexandrie, qui subsista jusqu'au v<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, on trouve des observatoires nationaux et privés dans de nombreuses villes et aussi sur certaines montagnes ; ainsi, en France, il y a des observatoires sur le Puy-de-Dôme (sommet et plaine), sur le pic du Midi de Bigorre, sur l'Aigoual, sur le mont Blanc, sur le mont Ventoux, etc. Il existe aussi des observatoires de météorologie, où l'on effectue toutes les mesures relatives à cette science. On étudie dans les observatoires tout ce qui constitue l'astronomie : les coordonnées des astres, les observations des comètes, petites planètes, nébuleuses, amas, etc. Le plus célèbre des observatoires français est l'Observatoire de Paris. V. ci-dessous.

— *Milit.* L'obligation pour l'artillerie de campagne de se défiler le plus possible a conduit à l'utilisation d'observatoires ayant vue sur les objectifs ennemis et permettant la surveillance d'un secteur déterminé ou le réglage des tirs. Mais les engins divers et dispositifs particuliers (*échelle-observatoire* ou *échelle de caisson, voiture-observatoire*), d'un emploi cependant assez pratique, devinrent à peu près inutilisables au cours de la Grande Guerre, en raison de leur visibilité et de leur vulnérabilité. Les observatoires terrestres établis sur des points élevés (collines, tours, arbres, d'ailleurs soigneusement dissimulés, *camouflés*) et reliés à la batterie par téléphone ne sont pas toujours suffisants et, pour les observations de grande importance, l'artillerie doit faire appel à l'avion ou ou ballon captif, communiquant avec le poste de commandement d'artillerie par T. S. F.

**Observatoire** de Paris, fondé en 1667 par Louis XIV et destiné à l'étude et à l'observation des phénomènes célestes et atmosphériques. L'édifice, construit par Claude Perraut, de 1667 à 1672, a été depuis sa fondation agrandi et modifié. Le premier directeur de l'établissement, Cassini, fut appelé d'Italie par Colbert. Près de l'Observatoire, dans le Petit Luxembourg, belle fontaine du sculpteur Carpeaux, dite « fontaine de l'Observatoire ».

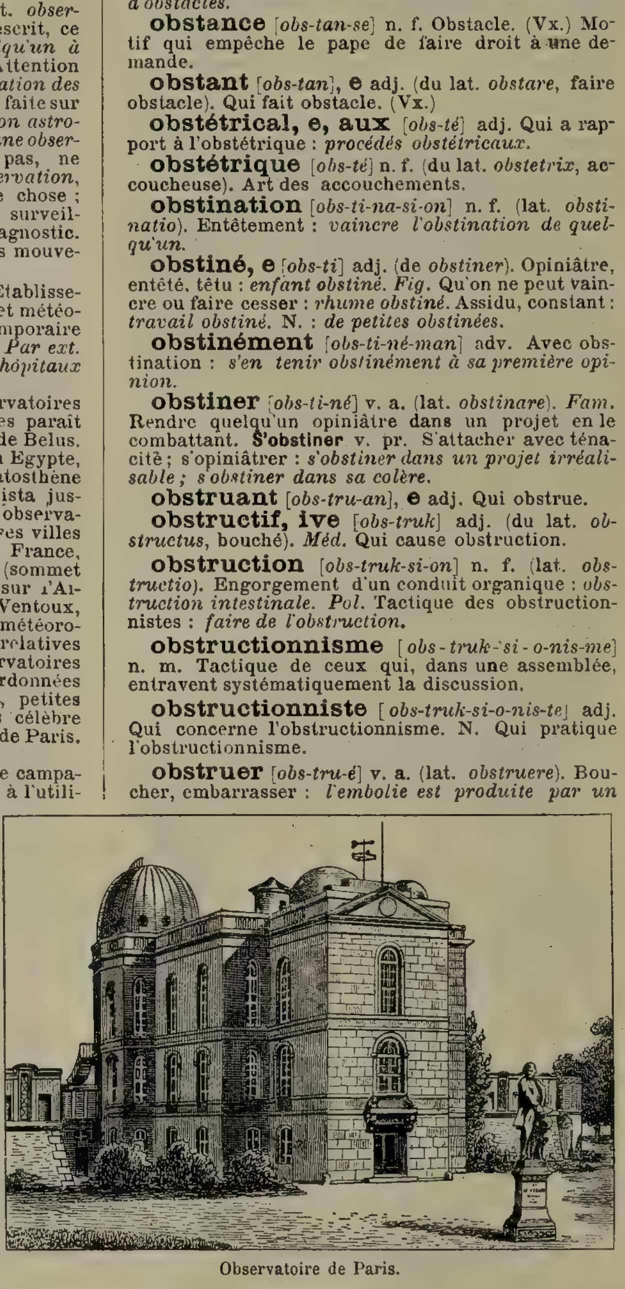

Observatoire de Paris.

**Observatoire,** éminence de Belgique, en Flandre-Occidentale, aux environs d'Ypres, au sud du bois du Sanctuaire, prise par les Allemands dans l'automne de 1914, reprise par les Alliés le 31 juillet 1917 avec le bois du Sanctuaire, au début des opérations de dégagement d'Ypres.

**observer** [*sèr-vé*] v. a. (lat. *observare*). Accomplir ce qui est prescrit par quelque loi, quelque règle : *observer les commandements de Dieu.* S'imposer comme règle : *observer une stricte sobriété.* Considérer avec attention, avec étude : *observer le cours des astres.* Epier : *toujours quelqu'un vous observe.* Remarquer : *observer que...* — Ne pas dire : *je vous observe que...*, mais *je vous fais observer. Milit. Observer les distances*, rester à la distance réglementaire. *Fam.* Ne pas se familiariser. **S'observer** v. pr. Etre circonspect : *homme qui s'observe beaucoup en société.* S'épier, se surveiller réciproquement : *les deux armées s'observaient.*

**obsesseur** [*sè-seur*] n. m. Celui qui obsède. (Vx.)

**obsession** [*sè-si-on*] n. f. Action d'obséder. Etat de celui qui est obsédé. Ce qui obsède : *je ne puis me délivrer de cette obsession. Pathol.* Trouble caractérisé par une idée fixe, une impulsion irrésistible.

**obsidiane** ou **obsidienne** [*di-è-ne*] n. f. (de *Obsidius*, qui l'avait découverte, selon Pline). Feldspath potassique d'origine volcanique, qui a l'aspect du verre à bouteilles.

— Encycl. L'obsidienne, ou *pierre des volcans*, présente le plus souvent l'apparence d'un verre noir, translucide ou opaque. On en distingue plusieurs variétés. La ponce est une variété d'obsidienne très celluleuse, renfermant dans sa masse une quantité énorme de bulles gazeuses.

**obsidional, e, aux** adj. (lat. *obsidionalis ;* de *obsidio, onis*, siège). Qui a rapport au siège d'une ville. (Se dit surtout d'une couronne d'herbes que les Romains décernaient à celui qui avait fait lever le siège d'une ville et d'une monnaie frappée dans une ville assiégée pour suppléer au défaut de numéraire.)

**obsolète** adj. (lat. *obsoletus ;* du préf. *ob*, et de *solere*, avoir coutume). Hors d'usage : *terme, mot obsolète.*

**obsonine** n. f. *Biol.* V. opsonine.

**obsonique** adj. *Biol.* V. opsonique.

**obstacle** [*obs-ta-kle*] n. m. (lat. *obstaculum ;* de *obstare*, être situé en face). Empêchement, opposition : *parvenir sans obstacle à ses fins. Faire obstacle*, s'opposer d'une manière quelconque. *Physiq.* Ce qui résiste à une force. *Turf.* Nom générique des différentes difficultés qu'on accumule sur la piste pour les courses de haies ou les steeple-chases : *course d'obstacles.*

**obstance** [*obs-tan-se*] n. f. Obstacle. (Vx.) Motif qui empêche le pape de faire droit à une demande.

**obstant** [*obs-tan*], **e** adj. (du lat. *obstare*, faire obstacle). Qui fait obstacle. (Vx.)

**obstétrical, e, aux** [*obs-té*] adj. Qui a rapport à l'obstétrique : *procédés obstétricaux.*

**obstétrique** [*obs-té*] n. f. (du lat. *obstetrix*, accoucheuse). Art des accouchements.

**obstination** [*obs-ti-na-si-on*] n. f. (lat. *obstinatio*). Entêtement : *vaincre l'obstination de quelqu'un.*

**obstiné, e** [*obs-ti*] adj. (de *obstiner*). Opiniâtre, entêté, têtu : *enfant obstiné. Fig.* Qu'on ne peut vaincre ou faire cesser : *rhume obstiné.* Assidu, constant : *travail obstiné.* N. : *de petites obstinées.*

**obstinément** [*obs-ti-né-man*] adv. Avec obstination : *s'en tenir obstinément à sa première opinion.*

**obstiner** [*obs-ti-né*] v. a. (lat. *obstinare*). *Fam.* Rendre quelqu'un opiniâtre dans un projet en le combattant. **S'obstiner** v. pr. S'attacher avec ténacité ; s'opiniâtrer : *s'obstiner dans un projet irréalisable ; s'obstiner dans sa colère.*

**obstruant** [*obs-tru-an*], **e** adj. Qui obstrue.

**obstructif, ive** [*obs-truk*] adj. (du lat. *obstructus*, bouché). *Méd.* Qui cause obstruction.

**obstruction** [*obs-truk-si-on*] n. f. (lat. *obstructio*). Engorgement d'un conduit organique : *obstruction intestinale. Pol.* Tactique des obstructionnistes : *faire de l'obstruction.*

**obstructionnisme** [*obs-truk-si-o-nis-me*] n. m. Tactique de ceux qui, dans une assemblée, entravent systématiquement la discussion.

**obstructionniste** [*obs-truk-si-o-nis-te*] adj. Qui concerne l'obstructionnisme. N. Qui pratique l'obstructionnisme.

**obstruer** [*obs-tru-é*] v. a. (lat. *obstruere*). Boucher, embarrasser : *l'embolie est produite par un caillot de sang qui obstrue une artère.* Empêcher la libre circulation.

**obtempération** [*tan, si-on*] n. f. Action d'obtempérer. (Vx.)

**obtempérer** [*tan-pé-ré*] v. n. (lat. *obtemperare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Obéir : *obtempérer à un ordre.*

**obteneur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui sait se faire accorder ce qu'elle désire : *un obteneur de places.*

**obtenir** v. a. (lat. *obtinere.* — Se conj. comme *tenir.*) Parvenir à se faire accorder ce qu'on a demandé, ce qu'on désire : *obtenir une faveur.* Arriver à produire : *obtenir une nouvelle variété de tulipes.*

**obtenteur, trice** [*tan*] n. Personne qui obtient.

**obtention** [*tan-si-on*] n. f. Action d'obtenir : *l'obtention d'un privilège.*

**obturant** [*ran*], **e** adj. Qui bouche : *plaque obturante.*

**obturateur, trice** adj. Qui sert à obturer : *plaque obturatrice.* N. m. Objet qui sert à obturer. *Armur.* Organe qui, dans les armes à chargement par la culasse, est destiné à empêcher toute fuite de gaz à travers le mécanisme de fermeture. *Phot.* Dispositif mécanique, dont on munit un objectif photographique pour obtenir des temps de pose très courts. *Mécan.* Appareil qui sert à interrompre la communication entre plusieurs parties contiguës d'une conduite d'eau, de vapeur ou de gaz.

— Encycl. *Anat.* Le *trou obturateur* ou *sous-pubien* est une ouverture ovalaire chez l'homme, triangulaire chez la femme, que l'on rencontre sur l'os iliaque, au-dessous du pubis. Il y a deux *muscles obturateurs* : l'un interne, l'autre externe, qui sont rotateurs de la cuisse.

— *Photogr.* Les obturateurs photographiques sont constitués par un écran opaque, dont l'ouverture démasque tout à coup les lentilles. Ils sont actionnés soit au moyen d'une poire en caoutchouc, qui, comprimée par les doigts de l'opérateur, envoie de l'air sur l'organe actif de l'obturateur, soit au moyen d'un piston métallique (déclencheur), soit simplement à l'aide d'un petit levier de pression sur lequel on agit avec le doigt. L'obturateur est placé tantôt devant les lentilles, tantôt derrière, tantôt entre les lentilles, tantôt, enfin, devant la plaque sensible. S'il affecte la forme d'un disque se déplaçant verticalement, c'est un obturateur *à guillotine* ; si le disque s'ouvre à la façon d'un volet, on a l'obturateur *à volet*, parfois même *à double volet.* Il peut être aussi constitué par une série de disques, qui se recouvrent en partie et que l'on place entre les jeux de lentilles dans les anastigmats (obturarateurs *à secteur*). Les obturateurs de plaques (*focal plane*) sont formés d'un rideau fixé devant la plaque sensible et comportant une fente de largeur variable, qui, au déclenchement, se déplace parallèlement à la plaque ; on les utilise pour les vitesses extrêmes (1/500<sup>e</sup>, 1/1.000<sup>e</sup> de seconde et plus).

**obturation** [*si-on*] n. f. Action ou manière d'obturer ; son résultat : *l'obturation d'un conduit.* Opération qui consiste à combler avec un ciment ou un amalgame les cavités des dents cariées. *Artill. Obturation d'une arme à feu*, action d'empêcher toute fuite de gaz à travers les joints de sa fermeture.

**obturer** [*ré*] v. a. (lat. *obturare*). Boucher par l'introduction ou l'application d'un corps : *obturer une fuite avec du mastic.*

**obtus, e** [*op-tu, u-ze*] adj. (lat. *obtusus*). Emoussé, arrondi : *pointe obtuse. Géom. Angle obtus*, plus grand qu'un angle droit. (V. angle.) *Fig. Esprit obtus*, peu pénétrant.

**obtusangle** [*ob-tu-zan-gle*] adj. (de *obtus*, et *angle*). Se dit d'un triangle qui a un angle obtus : *triangle obtusangle.*

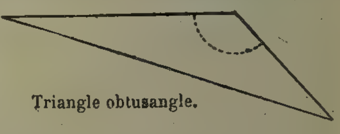

Triangle obtusangle.

**obtusement** [*ze-man*] adv. D'une manière obtuse.

**obtusion** [*zi-on*] n. f. Action de rendre obtus ; état de ce qui est obtus.

**obus** [*buss.* — On dit à tort *obu*] n. m. (de l'allem. *haubitze*, obusier). Projectile creux, généralement de forme cylindro-ogivale, rempli d'une substance explosive, de balles ou de substances nocives : *obus à balles ; obus de rupture.* Sorte de harpon à l'usage des baleiniers.

— Encycl. L'emploi des obus remonte presque aux premiers temps de l'artillerie ; toutefois, l'emploi normal de l'engin date de l'invention, par Shrapnell, officier anglais, de l'obus à balles (commencement du xix<sup>e</sup> s.), puis, plus tard (1855), des canons rayés. Dans les artilleries modernes, l'obus est un récipient de forme cylindro-ogivale, quelquefois tronconique à la base pour diminuer la résistance de l'air, le vide intérieur étant destiné à loger le plus souvent des explosifs dont on détermine l'éclatement par un artifice (*fusée* ou *détonateur*) placé dans le culot (*obus de marine, obus de gros calibres*), ou dans la pointe de l'ogive. A part les obus de marine, destinés à percer les blindages des cuirassés et fabriqués avec des aciers extra-durs (*aciers chromés, aciers nickel-chrome*), les obus de l'artillerie de terre, jadis en fonte, sont maintenant en fonte aciérée ou en acier dur ; dans ce dernier cas, les parois pouvant être plus minces, elles laissent un vide intérieur plus grand pour la charge interne. Quelle que soit la nature du métal, le projectile est cerclé, un peu au-dessus de sa base (*culot*), d'une ou plusieurs ceintures en cuivre rouge d'un diamètre légèrement supérieur à celui du tube. Leur rôle est très important : en s'imprimant au départ du coup dans les rayures de la pièce, elles entraînent la rotation de l'obus, tout en assurant son

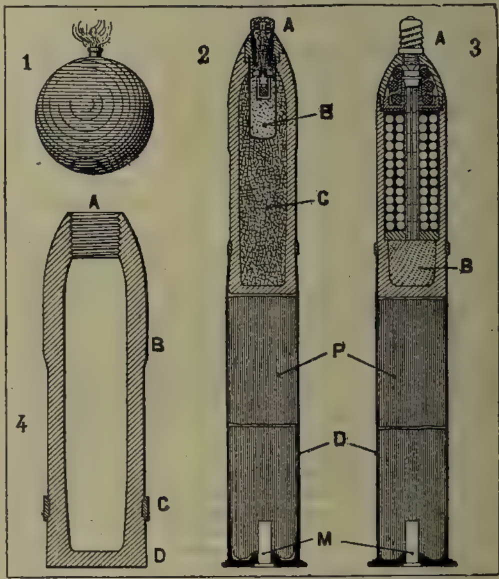

Obus : 1. A mèche (ancien) ; 2. Explosif, à mélinite (A, bouchon de sûreté ; B, détonateur ; C, mélinite ; D, douille ; P, poudre sans fumée ; M, amorce) ; 3. Fusant à shrapnells, du canon de 75 (A, fusée ; B, poudre noire ; P, poudre sans fumée) ; 4. Coupe d'un obus (A, œil de l'obus ; B, renflement ; C, ceinture ; D, culot).

centrage. Le projectile parfait doit être symétrique par rapport à son axe, et ne présenter aucun balourd susceptible de causer non seulement des irrégularités de tir, mais des éclatements prématurés.

Les obus d'artillerie de terre, d'après la nature de la composition contenue, sont : *explosifs*, employés contre les obstacles et le personnel abrité (garnis de substances explosives brisantes : *mélinite*, *perchlorate d'ammoniaque*, etc.) ; *à balles* ou *à mitraille*, contre le personnel découvert (contenant des balles qu'une faible charge projette lors de l'éclatement) ; *spéciaux* (incendiaires, éclairants, traceurs, asphyxiants, suffocants, etc.).

Selon les métaux qui les constituent, les obus se fabriquent de façon différente : avec la fonte aciérée, le corps de l'obus est moulé dans le sable, le travail étant ensuite terminé sur le tour. (Ce procédé rapide a été employé pour obtenir des projectiles à faible charge d'éclatement, destinés à agir sur le personnel, bouleverser les tranchées, etc.) Le véritable métal est l'acier ayant pour résistance à la rupture 55 kilogrammes par millimètre carré avant la trempe et 85 à 105 kilogrammes après ; pour les calibres inférieurs à 280 $^{\mathrm{mm}}$, il est livré aux usines en barres que l'on tronçonne soit à la scie, soit au tour, soit au moyen de puissantes cisailles. Au procédé ancien, consistant à évider l'intérieur du tronçon (*lopin*) pour former la chambre interne avec une grosse mèche donnant une grande quantité de déchets, on préfère aujourd'hui celui qui procède par poinçonnage et forgeage.

Le poids des obus varie avec le calibre, depuis l'obus de 75 explosif pesant 5 kilogr. 300, dont 600 à 825 grammes d'explosif, l'obus de 75 à balles pesant 7 kilogr. 250 et contenant 230 balles de 12 grammes en plomb durci, l'obus de 155 pesant 42 kilogrammes, jusqu'à l'obus de 520, pesant 1.244 kilogrammes.

Si l'obus est explosif, le chargement a lieu en coulant l'explosif, fondu ou en le tassant et comprimant fortement pour former un bloc compact. L'obus à balles ou *shrapnell* est chargé dans un obus à ogive séparée, se vissant sur le corps d'obus ; on y place, dans le fond, la composition explosive et, par-dessus, des balles de plomb durci, liées par de la résine fondue. On emploie également des galettes de fonte segmentables. L'obus chargé est fermé en vissant dans l'ogive la *gaine* destinée à recevoir les artifices d'amorçage. Quelquefois, la charge d'envoi se place dans une douille métallique, obtenue par emboutissage d'une feuille de laiton ; cette douille, fixée à l'obus, forme une grande cartouche et permet le chargement rapide des pièces.

Les obus de marine sont dits *de rupture*, *de semi-rupture* ou à grande capacité d'explosif, selon la quantité d'explosif contenue. L'obus de rupture, particulièrement destiné à percer les blindages, est à parois très épaisses ; il peut traverser une épaisseur d'acier égale à son calibre, à une distance de 6.000 mètres. On fixe souvent sur la pointe pleine de l'ogive une *coiffe* en acier doux ; celle-ci a pour but d'éviter le bris de l'obus au moment de l'impact en répartissant la pression du choc sur toute la base de l'ogive. Les calibres actuellement en usage varient pour les grosses pièces de 305 à 381 $^{\mathrm{mm}}$. (L'obus de 356 $^{\mathrm{mm}}$ pèse 635 kilogrammes et contient 165 kilogrammes d'explosif.)

**obusier** [*zi-é*] n. m. Pièce d'artillerie servant aux tirs courbes.

— Encycl. L'emploi de bouches à feu spéciales pour le lancement des obus remonte au XVIII$^{e}$ siècle, et les batteries de campagne à six pièces comptèrent longtemps deux obusiers. Ces obusiers étaient des canons courts, susceptibles de tirer jusqu'à une inclinaison de 45 degrés (le mortier, plus court encore, pouvait tirer entre 70° et 80°). En réalité, ces distinctions ne sont plus rigoureuses pour les pièces modernes. On désigne maintenant sous le nom d'*obusier* tout canon susceptible d'exécuter un tir courbe et, par suite, d'atteindre les objectifs par-dessus les obstacles (*objectifs défilés*). Ces pièces sont généralement des canons courts, permettant d'atteindre facilement le personnel dissimulé dans des tranchées et d'écraser les abris. En France, on peut considérer comme un des meilleurs types d'obusier de campagne le *canon* court de 155 Schneider, modèle 1915, portant à 11 kilom. 900 un projectile de 42 kilogrammes ; parmi les obusiers de siège, on peut citer les calibres de 370 et 400, ce dernier capable de lancer à 16 kilomètres un obus de 640 kilogrammes. — L'artillerie allemande de campagne, pendant la Grande Guerre, était pourvue d'un obusier léger de 105 $^{\mathrm{mm}}$ et d'obusiers lourds de 150 et de 210 $^{\mathrm{mm}}$.

**obusière** [*zi-è-re*] n. f. Chaloupe armée d'un ou de plusieurs obusiers.

**obusite** [*zi-te*] n. f. Ensemble de troubles déterminés chez certains sujets par l'éclatement voisin d'un obus, sans qu'ils soient proprement atteints.

**obvenir** v. n. (lat. *obvenire*. — Se conj. comme *venir*.) *Dr*. Revenir, échoir par succession ou autrement.

**obvention** [*van-si-on*] n. f. (de *obvenir*). *Dr. can.* Redevance qui était payée au clergé pour son entretien.

**obvers** [*vèr*] n. m. (lat. *obversus*). Côté d'une médaille opposé au *revers*. (On dit aussi l'OBVERSE ou l'AVERS.)

**obviable** adj. A quoi l'on peut obvier. (Vx.)

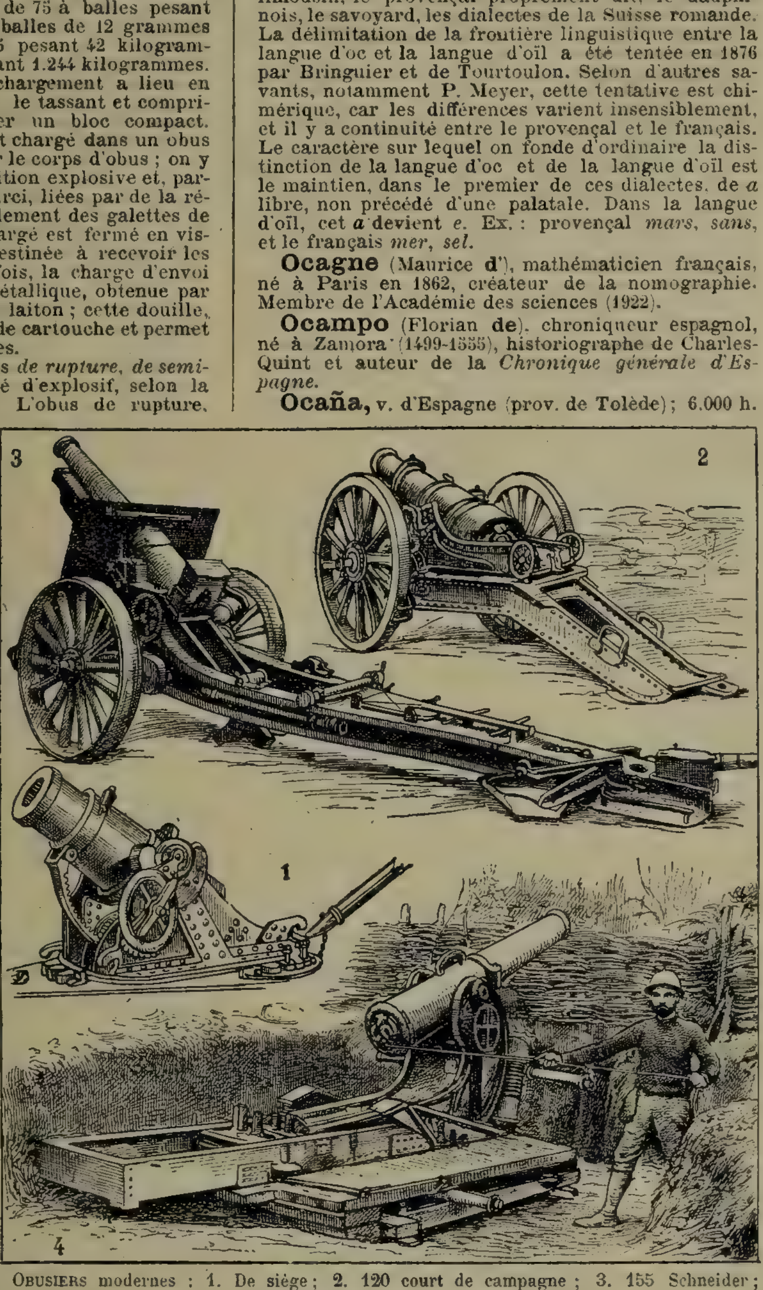

Obusiers modernes : 1. De siège ; 2. 120 court de campagne ; 3. 155 Schneider ; 4. 155 court en position de tir (pièce, feu).

**obvie** [*vi*] adj. (du lat. *obvius*, qui vient au-devant, qui se présente naturellement). *Théol.* Se dit du sens le plus naturel des termes rencontrés dans un texte.

**obvier** [*vi-é*] v. n. (lat. *obviare*. — Se conj. comme *prier*.) Prendre des mesures efficaces pour parer à un mal : *obvier à un inconvénient*.

**obvoluté, e** adj. (du préf. *ob*, et du lat. *volutus*, roulé). *Bot.* Se dit des organes qui s'enroulent les uns sur les autres.

**obvolutif, ive** adj. *Bot.* Qui est enroulé sur une autre partie : *feuilles obvolutives*.

**oc** [*ok*] n. m. (du lat. *hoc*, ceci). Particule du dialecte provençal, exprimant l'affirmation. *Langue d'oc*, langue qu'on parlait autrefois au midi de la Loire.

— Encycl. Au moyen âge, la langue parlée au sud de la Loire était appelée *langue d'oc ;* l'autre, au nord, appelée *langue d'oïl*. Ces dénominations venaient de la manière différente de prononcer le mot *oui*, qui, dans le Midi, se disait *oc* et dans le Nord *oïl*. A partir de Hugues Capet, le duché de Paris ayant successivement absorbé toutes les provinces du Midi, le dialecte du Nord, c'est-à-dire la *langue d'oïl*, prévalut sur la *langue d'oc*, et il forme aujourd'hui la langue française.

On trouve pour la première fois l'expression de *langue d'oc* dans des actes de 1291. On disait de la même façon *langue d'oïl* pour désigner les dialectes proprement français, et *langue de si* pour désigner l'italien. Parmi les dialectes de langue d'oc, il faut ranger le gascon et le catalan, le languedocien, le limousin, le provençal proprement dit, le dauphinois, le savoyard, les dialectes de la Suisse romande. La délimitation de la frontière linguistique entre la langue d'oc et la langue d'oïl a été tentée en 1876 par Bringuier et de Tourtoulon. Selon d'autres savants, notamment P. Meyer, cette tentative est chimérique, car les différences varient insensiblement, et il y a continuité entre le provençal et le français. Le caractère sur lequel on fonde d'ordinaire la distinction de la langue d'oc et de la langue d'oïl est le maintien, dans le premier de ces dialectes, de *a* libre, non précédé d'une palatale. Dans la langue d'oïl, cet *a* devient *e*. Ex. : provençal *mars*, *sans*, et le français *mer*, *sel*.

**Ocagne** (Maurice **d'**), mathématicien français, né à Paris en 1862, créateur de la nomographie. Membre de l'Académie des sciences (1922).

**Ocampo** (Florian **de**), chroniqueur espagnol, né à Zamora (1499-1555), historiographe de Charles-Quint et auteur de la *Chronique générale d'Espagne*.

**Ocaña,** v. d'Espagne (prov. de Tolède) ; 6.000 h. Huileries. Défaite des Espagnols par les Français, en 1809.

**ocarina** n. m. (m. ital., dimin. de *oca*, oie). Petit instrument de musique, à vent, en terre cuite ou en métal, de forme ovoïde, muni d'un bec et percé de trous (quatre pour la main droite, et quatre pour la main gauche) : *l'ocarina a été imaginé vers 1880 par un fabricant italien nommé Giuseppe Donati*. (Le son de l'ocarina est assez doux, mais il manque de couleur et de caractère.)

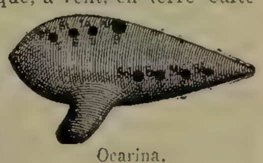

Ocarina.

**Occam** [*o-kam*] (Guillaume **d'**), cordelier anglais, né à Occam, m. à Munich (1270-1347), une des gloires de la philosophie scolastique, surnommé **le Docteur invincible**. On lui doit un célèbre *Traité de logique*.

**occase** [*o-ka-ze*] adj. f. (du lat. *occasus*, coucher du soleil). *Astr. Amplitude occase*, arc d'horizon compris entre le point où se couche un astre et l'occident vrai. N. f. Syn. de AMPLITUDE OCCASE. *Pop.* Occasion : *tomber sur la fine occase*.

**occasion** [*o-ka-zi-on*] n. f. (lat. *occasio ;* de *occidere*, supin *occasum*, tomber, advenir). Conjoncture de temps, de lieux, d'affaires, convenable pour quelque chose : *saisir une occasion favorable*. Circonstance, occurrence en général : *il s'est distingué en cent occasions*. Cause, sujet : *être l'occasion de procès, de dispute*. Loc. adv. : *D'occasion*, qui se présente par une rencontre de hasard. *Acheter des livres, des meubles d'occasion*, qu'on rencontre par occasion, qui ne sont pas neufs et se vendent bon marché. *A l'occasion*, si l'occasion se présente. *Par occasion*, accidentellement. Allus. litt. V. ANIMAUX MALADES... Prov. : **L'occasion est chauve** (ou **n'a qu'un cheveu**), l'occasion est difficile à saisir. **L'occasion fait le larron,** les circonstances poussent à des actions auxquelles on ne songeait pas.

**occasionnalisme** ou **occasionalisme** [*o-ka-zi-o-na-lis-me*] n. m. Système des causes occasionnelles, qui s'applique surtout aux rapports de l'âme et du corps et d'après lequel c'est Dieu lui-même qui, à l'occasion des idées ou sentiments de l'âme, produit dans le corps des mouvements correspondants : *l'occasionnalisme de Malebranche*.

**occasionnel, elle** [*o-ka-zi-o-nèl, è-le*] adj. Qui sert d'occasion : *les prédications de Tetzel furent la cause occasionnelle de la Réforme*. *Philos. Cause occasionnelle*, celle qui ne produit pas réellement d'effet, mais qui donne à la cause immédiate l'occasion d'agir. V. OCCASIONNALISME.

**occasionnellement** [*o-ka-zi-o-nè-le-man*] adv. Par occasion.

**occasionner** [*o-ka-zi-o-né*] v. a. Causer, donner lieu : *travail qui n'occasionne aucune fatigue*.

**occident** [*ok-si-dan*] n. m. (du lat. *occidens, entis*, qui se couche). Celui des quatre points cardinaux qui est du côté où le soleil se couche ; ouest, couchant. Partie du globe ou d'une contrée située de ce côté (en ce sens, prend une majuscule) : *l'Occident s'arma contre l'Orient*. *Eglise d'Occident*, Eglise latine, par opposition à l'Eglise grecque. Ant. **Orient, est, levant.**

**Occident** [*ok-si-dan*] (EMPIRE D'), un des deux empires formés par le démembrement de l'empire romain. (Il fut alors détruit par l'Hérule Odoacre). Dioclétien, en s'associant Maximien pour gouverner, prépara la division de l'empire en deux parties : *empire d'Orient* (Constantinople) et *empire d'Occident* (Rome). Ce dernier subsista de 395 à 476 et fut rétabli par Charlemagne en l'an 800. En 962, à partir du couronnement de l'empereur Othon de Saxe, la couronne impériale fut un attribut du souverain allemand.

**Occident** (*Compagnie d'*), nom qui fut souvent donné, par abréviation, à la grande Compagnie des Indes occidentales, fondée par Colbert en 1664.

**occidental, e, aux** [*ok-si-dan*] adj. Qui est à l'occident : *les pays occidentaux*. Qui habite l'Occident. N. m. pl. Peuples qui habitent l'Occident. Ant. **Oriental.**

**occidentaliser** [*ok-si-dan-ta-li-zé*] v. a. Convertir aux idées, aux mœurs de l'Occident : *occidentaliser des Turcs*.

**occipital, e, aux** [*ok-si*] adj. Qui appartient à l'occiput : *muscles occipitaux*. N. m. Os qui forme la paroi postérieure et inférieure du crâne. V. planche HOMME.)

**occipito-atloïdien, enne** adj. Qui a rapport à l'occiput et à l'atlas : *articulation occipito-atloïdienne*.

**occipito-bregmatique** adj. Nom donné au diamètre de la tête fœtale qui va de la protubérance occipitale au bregma.

**occipito-frontal, e, aux** adj. Qui a rapport à l'occiput et au front. Se dit en particulier du large muscle peaucier, qui va du front à l'occiput.)

**occipito-pariétal, e, aux** adj. Qui concerne l'occiput et l'os pariétal.

**occiput** [*ok-si-put*] n. m. (m. lat. ; du préf. *ob*, et de *caput*, tête). Partie inférieure et postérieure de la tête.

**occire** [*ok-si-re*] v. a. (lat. *occidere*. — Usité seulem. à l'infin., au part. pass. *occis, e*, et aux temps composés.) Tuer. (Vx.)

**occiseur** [*ok-si-zeur*] n. m. Celui qui occit. (Vx.)

**occision** [*ok-si-zi-on*] n. f. (lat. *occisio*). Action de tuer ; meurtre.

**Occitanie,** au moyen âge, le Languedoc.

**Occitanien, enne** [*ok-si-ta-ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Occitanie : *les Occitaniens*. Adj. : *population occitanienne*.

**occlure** [*o-klu-re*] v. a. (lat. *occludere*). *Chir.* Soumettre à l'opération de l'occlusion : *occlure les paupières*.

**occlusif** [*o-klu-zif*], **ive** adj. Qui produit l'occlusion : *bandage occlusif*. Produit par une occlusion du canal buccal : *consonnes occlusives*.

**occlusion** [*o-klu-zi-on*] n. f. (lat. *occlusio*). Etat de ce qui est fermé. *Méd.* Oblitération d'un conduit ou d'une ouverture naturelle. *Chim.* Propriété des métaux d'absorber et de condenser à divers degrés les gaz et de les retenir même dans le vide. *Chir.* Opération consistant à occlure pendant plus ou moins longtemps les paupières d'un malade affecté de certaines kératites.

**occlusionner** v. a. Syn. de OCCLURE.

**occultant** [*o-kul-tan*], **e** adj. (de *occulter*). *Bot.* Se dit des feuilles qui s'appliquent contre la tige et la cachent.

**occultation** [*o-kul-ta-si-on*] n. f. (de *occulter*). *Astr.* Disparition passagère d'une étoile ou d'une planète par l'interposition entre elle et nous d'un astre plus grand : *occultation d'une étoile par la lune*.

**occulte** [*o-kul-te*] adj. (lat. *occultus*). Caché : *cause occulte d'une maladie*. *Sciences occultes*, l'alchimie, la magie, la nécromancie et autres sciences, dont la connaissance était dérobée au vulgaire. *Dr. Comptabilité occulte*, comptabilité secrète, permettant de se tenir au courant en dehors de la comptabilité ordinaire, ou de contrôler un comptable. N. m. Ce qui est occulte, caché.

**occultement** [*o-kul-te-man*] adv. D'une manière occulte. Ant. **Ouvertement.**

**occulter** [*o-kul-té*] v. a. (lat. *occultare*). *Astr.* Cacher en s'interposant : *la petite distance qui sépare la lune de la terre fait que les mêmes étoiles ne sont pas occultées en même temps pour tous les points de notre globe*.

**occultisme** [*o-kul-tis-me*] n. m. Science des choses occultes.

— Encycl. L'occultisme est une survivance des conceptions primitives de l'humanité, à une époque où l'ignorance supposait pour tous les phénomènes des causes et des agents mystérieux. Son domaine, intermédiaire entre celui de la religion et celui de la science, embrasse des faits qui semblent manifester une intervention de forces échappant à toute explication rationnelle. L'occultisme, qui comprenait jadis la magie, l'astrologie, l'alchimie et les différents modes de divination, se réduit aujourd'hui au spiritisme, qui tend à établir des relations entre le monde des vivants (*plan physique* ou *terrestre*) et celui des morts (*plan astral*).

**occupant** [*o-ku-pan*], **e** n. et adj. Qui est en possession. *Premier occupant*, qui prend possession le premier.

**occupation** [*o-ku-pa-si-on*] n. f. (lat. *occupatio*). Action de s'occuper : *avoir de nombreuses occupations*. Travail, affaire dont on est occupé : *l'occupation défend de l'ennui. Fam. Donner de l'occupation à quelqu'un*, lui susciter de l'embarras. Action de se rendre maître, de s'établir dans : *occupation d'une place forte*. Action d'être établi à demeure dans : *occupation d'un logement. Dr.* Action de saisir, de se maintenir quelque part, avec ou sans droit. *Rhét.* Figure par laquelle on réfute d'avance les objections que pourra présenter l'adversaire. (Syn. de prolepse.) Ant. **Inaction, oisiveté, abandon.**

**occupé** [*o-ku*], **e** adj. Qui a du travail, de l'occupation : *fonctionnaire fort occupé*. Préoccupé de quelque chose. Ant. **Inoccupé, oisif.**

**occuper** [*o-ku-pé*] v. a. (lat. *occupare*). Remplir un espace : 1° de lieu : *le lit occupe toute la place ;* 2° de temps : *cette discussion a occupé toute la séance*. Habiter : *occuper un logement*. Se rendre maître par les armes : *occuper une ville*. Remplir, exercer : *occuper un emploi*. Consacrer : *occuper ses loisirs à*. Donner à travailler : *occuper des ouvriers*. Donner un aliment à : *occuper son esprit*. V. n. *Dr.* Se dit d'un avoué qui est chargé d'une affaire en justice : *occuper pour le demandeur*. **S'occuper** v. pr. Travailler, donner son temps à : *s'occuper de chimie*. Ant. **Abandonner.**

**occupeur** [*o-ku-peur*] n. m. Celui qui occupe un bien, qui le détient.

**occurrence** [*o-ku-ran-se*] n. f. (de *occurrent*). Rencontre, circonstance : *en cette occurrence. Liturg.* Concours de deux fêtes qui tombent le même jour.

**occurrent** [*o-ku-ran*], **e** adj. (du lat. *occurrens, entis*, qui va au-devant). Qui survient : *selon les cas occurrents. Liturg. Fêtes occurrentes*, fêtes qui tombent le même jour.

**océan** n. m. (lat. *oceanus*). Vaste étendue d'eau salée, qui couvre la plus grande partie du globe terrestre : *les fleuves se jettent dans l'océan*. Partie de la même étendue d'eau : *il y a cinq grands océans : l'océan* Glacial du Nord (*ou* Arctique), *l'océan* Glacial du Sud (*ou* Antarctique), *l'océan* Atlantique, *l'océan* Pacifique *et l'océan* Indien. (V. mer). Se prend quelquefois absolum. pour désigner l'océan Atlantique (dans ce cas, prend une majuscule) : *visiter les plages de l'Océan. Fig.* Vaste étendue en général : *un océan de verdure*. Milieu où l'on rencontre des orages, des périls : *l'océan des passions. Navig.* Petite embarcation de plaisance, fluviale, très large, marchant à la voile et à l'aviron.

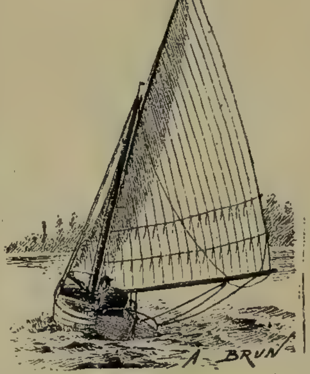

Océan.

— Encycl. V. océanographie.

**Océan** ou **Okeanos,** divinité grecque, l'aîné des Titans, fils d'Ouranos et de Gæa. Il épousa Téthys ou, suivant d'autres, Amphitrite. Il personnifie la mer et est ordinairement représenté sous les traits d'un vieillard barbu, au front armé de cornes, assis sur les ondes de la mer avec un monstre marin à ses côtés.

**océane** adj. f. *Mer océane*, l'Océan. (Peu us.)

**océanide** n. f. *Myth.* Nymphe de la mer : *les océanides étaient filles d'Océan et de Téthys.*

— Encycl. Hésiode comptait trois mille océanides, et il les appelle les sœurs des fleuves. Les Grecs ont souvent chanté ces poétiques personnifications des vagues. Eschyle les a mises en scène ; ce sont elles qui forment le chœur de son *Prométhée*.

**Océanides au pied du roc de Prométhée** (*Désolation des*), tableau de Lehmann, au musée du Luxembourg. (V. p. 382). Cette peinture, popularisée par la lithographie, est une interprétation d'Eschyle pleine de poésie.

**océanie** [*ni*] n. f. Genre de méduses hydroïdes, répandues en diverses mers.

**Océanie,** une des cinq parties du monde. L'Océanie est un vaste archipel situé dans le grand Océan et compris entre l'Asie à l'O. et l'Amérique à l'E. C'est un véritable monde insulaire, où les terres forment de grandes rangées parallèles, alignées du N.-O. au S.-E. La plupart des îles sont de formation volcanique ; beaucoup ne sont que des attols madréporiques. L'Océanie se divise en trois grandes parties : la Malaisie, la Mélanésie et la Polynésie. (V. chacun de ces mots.) Ces divisions sont plutôt ethnographiques que géographiques. L'Océanie compte environ 65 millions d'h. (*Océaniens*) et a une superficie de 11.300.000 kil. carrés. Les îles de l'Océanie, au milieu desquelles l'Australie forme un monde à part, sont placées sous l'influence de la mousson et jouissent d'un climat chaud, pluvieux, mais tempéré par le voisinage de la mer et généralement sain. Les côtes sont dangereuses, à cause des nombreux récifs. On n'y trouve ordinairement pas les animaux que l'on rencontre dans les autres parties du monde, mais les deux ordres des marsupiaux et des monotrèmes y ont leur habitat ; les plantes diffèrent également de presque toutes celles des autres contrées. Les grandes races qui l'habitent sont les Malayo-Polynésiens, les nègres océaniens, les Papous, etc. Au point de vue politique, l'Océanie est tout entière une colonie européenne. L'Angleterre occupe la partie nord-ouest de Bornéo, le sud-est de la Nouvelle-Guinée, l'Australasie, les îles Fidji et de nombreux postes dans les petites îles. La Hollande est établie dans la région occidentale de la Nouvelle-Guinée, la plus grande partie de Bornéo et de toutes les îles de la Sonde. Les Etats-Unis ont acquis les Hawaï et les Philippines. La France possède la Nouvelle-Calédonie, les îles de la Société, les îles Marquises, Clipperton, etc. Quant à l'Allemagne, elle avait acquis la partie nord-orientale de la Nouvelle-Guinée, l'archipel Bismarck, les Carolines, les Mariannes, etc. A la suite de la Grande Guerre, ses colonies ont été placées les unes sous le mandat de l'Australie et les autres (situées au N. de l'Equateur) sous le mandat du Japon. Le mahométisme et le paganisme sont plus répandus en Océanie que le catholicisme et le protestantisme.

**Océanie** (*Etablissements français de l'*), nom officiel sous lequel sont groupées toutes les petites possessions de la France en Polynésie (îles de la Société, Marquises, Tuamotu, Gambier, Tubuoï). L'ensemble est de 4.000 kil. carrés, peuplés de 30.000 h. environ. Capit. *Papeete*, dans l'île de Tahiti.

**Océanien, enne** [*ni-in, è-ne*], originaire ou habitant de l'Océanie : *les Océaniens*. Adj. : *flore océanienne ; les îles océaniennes.*

**océanique** adj. Qui appartient à l'océan : *les grandes profondeurs océaniques possèdent une flore et une faune étranges.*

**océanographe** n. m. Personne qui s'occupe d'océanographie.

**océanographie** [*fi*] n. f. (du gr. *okeanos*, mer, et *graphein*, décrire). Etude de la mer.

— Encycl. L'océanographie, ou science de l'océan, est l'étude des phénomènes physiques ou biologiques qui s'effectuent dans les eaux marines.

L'*océanographie physique* a pour objet la mesure des profondeurs des fonds marins, l'étude des variations de densité, de température, de pression, de luminosité à différentes profondeurs ; elle indique comment l'eau est agitée par les marées, les courants, les vagues ; elle explique la forme du relief sous-marin, etc.

L'*océanographie biologique* se propose d'établir les lois suivant lesquelles les êtres vivants, animaux ou plantes, varient leurs formes, leurs organes, leur mode d'existence suivant le milieu, et elle recherche quelle est l'influence des agents physiques et chimiques sur ces changements.

La faune et la flore de l'océan peuvent se diviser en faune et flore de surface et faune et flore abyssales. A la surface, c'est-à-dire du niveau de l'océan jusqu'à 200 ou 250 m. de profondeur, les animaux et les plantes, à part quelques zoophytes (méduses, siphonophores, astéries, madrépores, etc.), sont loin d'atteindre à la variété de formes et de couleurs qui caractérisent la flore et la faune des abysses.

Le lumière solaire ne pénètre pas à plus de 200 à 250 mètres de profondeur, mais les animaux des grandes profondeurs n'en sont pas moins pourvus d'organes visuels, souvent exagérément développés ; la plupart portent, d'ailleurs, des appareils phosphorescents.

Sur les fonds marins croissent les *pentacrines*, les *métacrines*, qui étalent leurs crinières vertes et forment parfois comme de vastes prairies ; les éponges (*hyalonema, aphrocallistes, euplectella*) revêtent des formes curieuses ; les poissons (*bathyptéroïs, macrurus, cyema, macrostomias, stomias, macropharynx, eurypharynx, melanocetus, centrophorus*, etc.) s'y modifient de façon singulière ; les crustacés (*acanthophyra, gnatophausia, plesiopeneus, thaumatocheles, willemœsia, cymonome, ptychogaster, munidopsis*, etc.) y sont pourvus de longues antennes, de pattes asymétriques et, comme les rayonnés (*brisinga, styracaster, goniocydaris*, etc.) et les holoturies (*benthodytes, psychropotes, oneirophanta*), sont souvent revêtus des couleurs les plus vives.

**Océanographie de France** (*Société d'*), fondée à Paris en 1899 pour développer l'application des découvertes scientifiques relatives à l'armement, aux pêches et aux industries de la mer. Aidant au développement des recherches de toute nature relatives au domaine de la mer (moteurs, T. S. F., signalisation, histoire naturelle, chimie, physique, météorologie, navigation, pêche, préparation, conservation, expédition des produits), elle est le trait d'union entre les savants, les armateurs et les industriels de la mer.

**océanographique** adj. Relatif à l'océanographie : *recherches océanographiques.*

**Océanographique** (*Institut*), fondé à Paris en 1906 par le prince Albert de Monaco, qui fit à l'établissement une dotation de 4 millions de francs, dont le revenu est affecté aux dépenses nécessaires à son fonctionnement. Les statuts comportent l'organisation de cours d'océanographie à Paris, de recherches dans les laboratoires maritimes, de missions scientifiques lointaines, etc.

**Océanographique** (*Musée*), fondé à Monaco et inauguré en 1910 par le prince Albert de Monaco. Cet important établissement, bâti en bordure de la mer, abrite les principaux spécimens d'organismes marins récoltés par les croisières des yachts « Princesse-Alice » dans différentes mers. Dans les sous-sols sont installés des aquariums, cabinets de travail, laboratoires, à la disposition des savants. Dans les étages supérieurs, ont été aménagées les galeries destinées à recevoir les collections des flores et des faunes marines, en même temps que tout l'outillage de dragues, chaluts, nasses, etc., destinés à capturer les poissons à toutes profondeurs.

**ocellaire** [*sèl-lè-re*] adj. Qui se rapporte aux ocelles des insectes : *nerfs ocellaires.*

**ocellation** [*sèl-la-si-on*] n. f. (de *ocelle*). Figure d'œil sur les ailes du paon et sur le corps, les ailes et les plumes de divers animaux.

**ocelle** [*sè-le*] n. m. (du lat. *ocellus*, petit œil). Œil simple des insectes. Tache ronde, bicolore, placée sur les ailes de certains insectes.

— Encycl. Les ocelles, appelés encore *stemmates*, sont en réalité de petits yeux composés, qui apparaissent chez certains vers, chez les tuniciers, les ascidies et chez les insectes où ils se montrent chez l'insecte parfait, mais surtout chez les larves (lépidoptères, névroptères, coléoptères, diptères) : ils représentent le seul organe de la vision.

**ocellé** [*sèl-lé*], **e** adj. Qui est en forme d'œil. Qui porte des ocelles : *ailes ocellées.*

**ocelliforme** [*sèl*] adj. (de *ocelle*, et *forme*). Qui est en forme d'ocelle.

**ocellure** [*sèl-lu-re*] n. f. Disposition des ocelles.

**ocelot** [*lo*] n. m. (de *thaloceloll*, mot mexic.). Chat sauvage du Mexique, à robe mouchetée.

— Encycl. L'ocelot (*felis pardalis*) est un félidé de taille moyenne, à robe fauve et rousse marquée de taches brunes, dont la disposition et la couleur varient avec l'âge et les individus. Il vit par couples dans l'Amérique centrale, le Mexique et l'Amérique du Sud. Il se laisse apprivoiser.

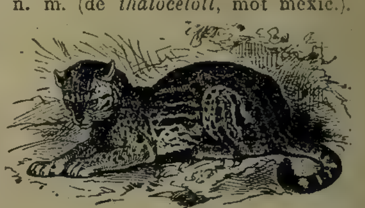
Ocelot.

**Ochin** ou **Ochino** (Bernardino), moine cordelier, général de son ordre, né à Sienne, m. à Schlakow (Moravie) [1487-1564]. Il se convertit au protestantisme, mais s'aliéna les calvinistes et les protestants. Il est l'auteur d'une *Défense de la doctrine de la Cène.*

**ochine** [*o-ki-ne*] n. f. Genre d'insectes coléoptères térédiles d'Europe, renfermant de petites formes brunes ou rousses, dont une espèce vit aux environs de Paris, sur le lierre.

**ochlocratie** [*klo-kra-sî*] n. f. (du gr. *okhlos*, foule, et *kratos*, puissance). Gouvernement où le pouvoir est exercé par la foule. (Peu us.)

**ochlocratique** [*klo*] adj. Relatif à l'ochlocratie : *gouvernement okhlocratique.*

**ochna** [*ok-na*] n. m. Genre d'ochnacées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux des régions chaudes.

**ochnacées** [*ok-na-sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales supérovariées, renfermant des plantes des régions tropicales. S. une *ochnacée.*

**Ochosias** [*o-ko-zi-ass*], roi d'Israël de 888 à 886 av. J.-C., fils et successeur d'Achab. Idolâtre, il persécuta le prophète Elie.

**Ochosias,** roi de Juda, fils de Joram, père de Joas (ixe s. av. J.-C.). Il adora les faux dieux et fut vaincu et tué par Jéhu.

**ochracé, e** [*o-kra*] adj. (du gr. *ôkhros*, jaune). Qui est d'un jaune pâle.

**ochran** [*o-kran*] n. m. Variété d'argile.

**ochréa** [*o-kré-a*] n. m. (du gr. *okhrea*, jambière). Sorte de gaine qui, chez certaines plantes (polygonées), entoure une partie plus ou moins longue de la tige.

**Ochrida.** *Géogr.* v. Okhrida.

**ochrolite** [*o-kro*] n. f. Chloro-antimonite naturel de plomb.

**ochrome** [*o-kro-me*] n. m. Genre de malvacées, renfermant de grands arbres des pays tropicaux (surtout d'Amérique), dont une espèce fournit un bois léger (*bois de liège*), servant à faire des canots.

**ochrodermie** [*o-kro-dèr-mî*] n. f. (du gr. *okhros*, pâle, et *derma*, peau). Pâleur de la peau.

**ochrosis** [*o-kro-ziss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, renfermant des chrysomélidés répandus dans la région méditerranéenne et dont une espèce est commune en France sur la douce-amère.

**Ochs** [*okss*] (Pierre), patriote suisse, né à Nantes, m. à Bâle (1752-1821). Il essaya d'introduire en Suisse les idées de la Révolution française et souleva, mais sans succès, les Bâlois.

**ochthébie** [*ok-té-bî*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, renfermant une cinquantaine d'espèces répandues sur le globe et dont une est commune dans les mares aux environs de Paris.

**ocieux, euse** [*si-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *otium*, loisir). Passé dans l'oisiveté. (Vx.)

**ocinèbre** n. m. Genre de mollusques gastéropodes, renfermant plus de soixante espèces du globe. (Ce sont des animaux carnassiers, qui perforent la coquille des autres mollusques pour les dévorer et causent parfois de grands ravages dans les parcs à huîtres.)

**O'Connel** (Daniel), surnommé **le Grand Agitateur de l'Irlande,** né à Carhen House (comté du Kerry), m. à Gênes (1775-1847). Il fonda une vaste association catholique (1822), put siéger à la Chambre des communes, après avoir, par une agitation habile, fait voter le bill d'émancipation, fit échec au Parlement, aux whigs et aux tories, mais perdit peu à peu sa popularité, n'ayant pas proclamé l'insurrection irlandaise, comme l'attendaient de lui ses compatriotes.

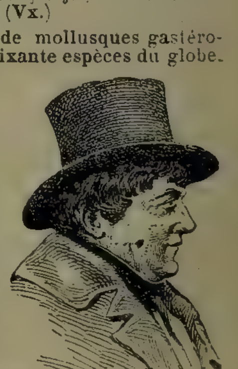
O'Connel.

**O'Connor** (Arthur), général irlandais au service de la France, né à Michelstown, m. à Bignon (1763-1852). Nommé général par Napoléon Ier, il épousa Elisa, fille unique de Condorcet.

**O'Connor** (Feragus Edward), neveu du précédent, agitateur anglais, chef du parti chartiste en Angleterre, né à Connorville, m. à Londres (1794-1855). V. chartisme.

**ocque, oque** ou **oke** [*o-ke*] n. f. Mesure de poids valant environ 1 kilogr. 200 et qui est utilisée en Turquie, Egypte, Hongrie, etc.

**ocre** n. f. (gr. *ôkhra*). Terre argileuse, colorée par de l'oxyde de fer en jaune, ou rouge, ou brun, et dont on fait des couleurs : *la terre de Sienne et la terre d'ombre sont des ocres brunes.*

# OCÉANIE

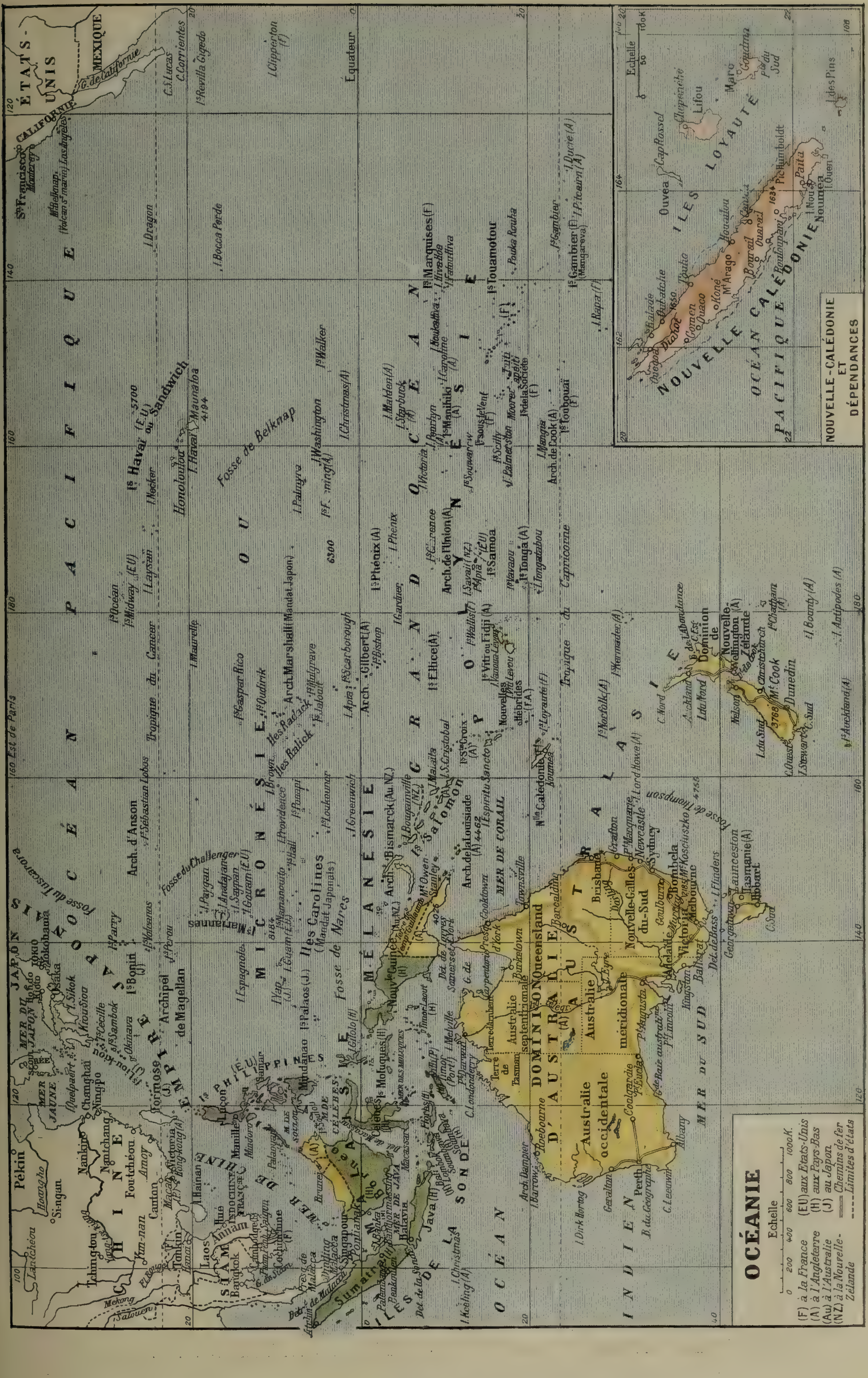
OCÉANIE
Echelle
0 200 400 600 800 1000 K.
(F) à la France
(A) à l'Angleterre
(Au) à l'Australie
(NZ) à la Nouvelle-Zélande
(EU) aux États-Unis
(H) aux Pays-Bas
(J) au Japon
Chemins de fer
Limites d'états
NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES
OCÉAN PACIFIQUE
NOUVELLE CALÉDONIE
ILES LOYAUTÉ
Nouméa
I. des Pins
Lifou
Maré
Ouvea
OCÉAN PACIFIQUE OU GRAND OCÉAN
OCÉAN INDIEN
MICRONÉSIE
MÉLANÉSIE
POLYNÉSIE
MALAISIE
ÉTATS-UNIS
MEXIQUE
CALIFORNIE
JAPON
CHINE
EMPIRE DU JAPON
INDOCHINE FRANÇAISE
SIAM
ILES PHILIPPINES
ILES DE LA SONDE
Bornéo
Sumatra
Java (H)
Célèbes
Is Moluques (H)
Nouv.le Guinée
Arch. Bismarck (Au.N.Z.)
Is Salomon
Nouvelles Hébrides
Nlle Calédonie
Is Viti ou Fidji (A)
Is Samoa
Is Tonga (A)
Iles Carolines (Mandat Japonais)
Is Mariannes
Arch. Marshall (Mandat Japon)
Arch. Gilbert (A)
Is Havaï (E.U.) ou Sandwich
Honolulu
Is Marquises (F)
Is Touamotou
Is de la Société (F)
Tahiti
Is Toubouaï (F)
Is Gambier (F)
Arch. de Cook (A)
DOMINION D'AUSTRALIE
Australie occidentale
Australie méridionale
Australie septentrionale
Queensland
Nouvelle-Galles du Sud
Victoria
Tasmanie (A)
Sydney
Melbourne
Brisbane
Adélaïde
Perth
Hobart
Dominion de Nouvelle-Zélande (A)
Wellington
Dunedin
Mt Cook
MER DE CORAIL
MER DU SUD
Tropique du Cancer
Tropique du Capricorne
Équateur
Fosse de Belknap
Fosse du Challenger
Fosse du Tuscarora
Fosse de Thompson
Fosse de Nares
160 Est de Paris
Manille
Singapour
Batavia
Hong-Kong (A)
Canton
Pékin
Tokio
San Francisco
Los Angeles

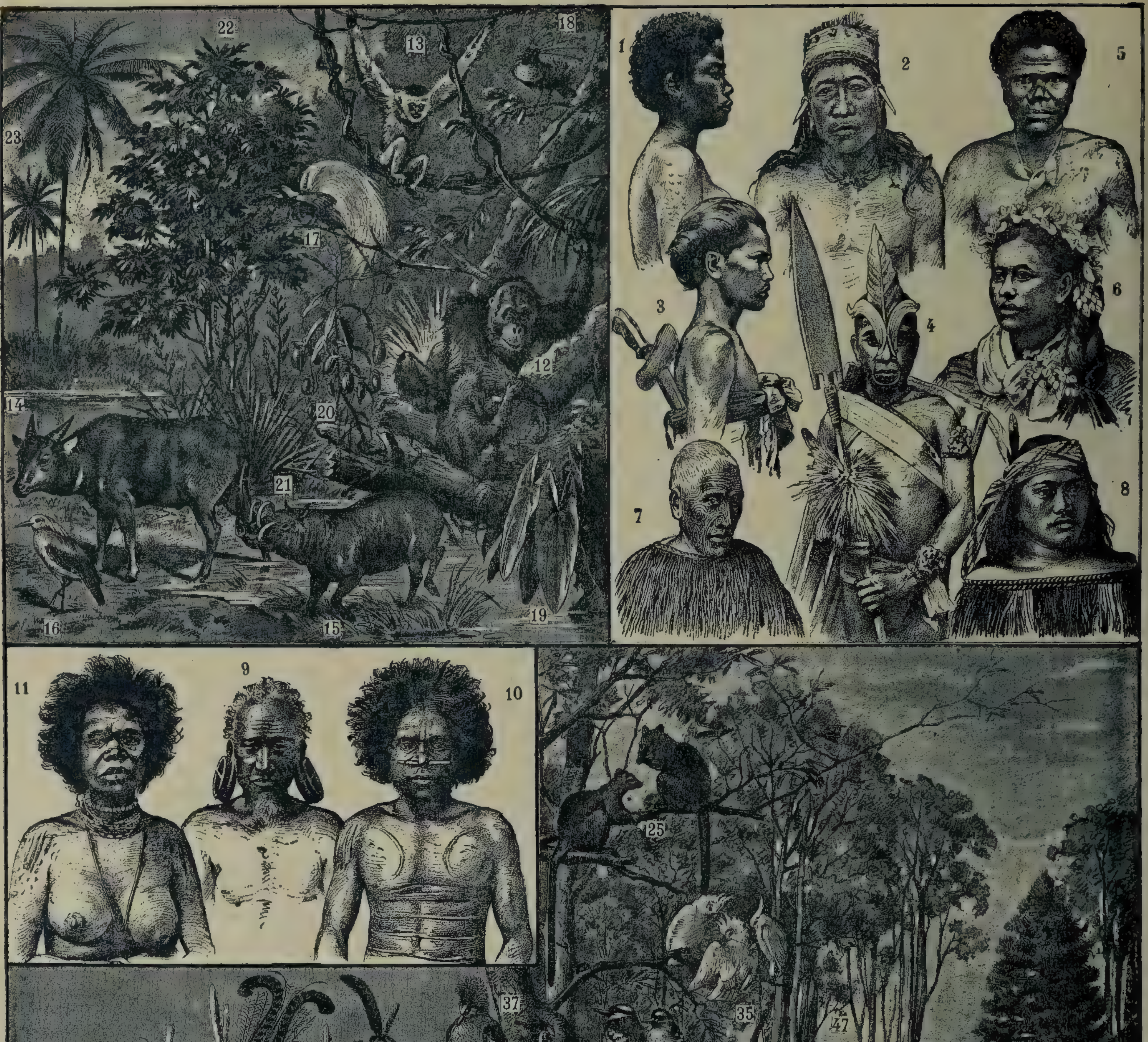
22
18
13
23
17
12
14
20
21
16
15
19
1
2
5
3
4
6
7
8
11
9
10
25
35
47
46
37
28
36
38
27
26
50
49
48
44
40
45
39
29
32
43
30
31
24
33
41
42
34
Millot

Océanie : 1. Femme Négrito. — 2. Dayak. — 3. Malais. — 4. Papou. — 5. Néo-Calédonien. — 6. Tahitienne. — 7. Néo-Zélandais. — 8. Néo-Zélandaise. — 9. Indigène des îles Marshall. — 10. Australien. — 11. Australienne. — 12. Orang-outan. — 13. Gibbon. — 14. Anoa. — 15. Babiroussa. — 16. — Rhinochète. — 17. Paradisier. — 18. Sifflet. — 19. Colocase. — 20. Népenthès. — 21. Lin de Nouvelle-Zélande. — 22. Arbre à pain (artocarpe). – 23. Cocotier. — 24. Kangourou. — 25. Kangourou d'arbre (dendrolague. — 26. Koala. — 27. Phalanger couscous. — 28. Phalanger volant. — 29. Thylacine. — 30. Myrmécobie. — 31. Péramèle. — 32. Wombat. — 33. Echidné. — 34. Ornithorhynque. — 35. Cacatois. — 36. Martin-chasseur. — 37. Goura. — 38. Ménure-lyre. — 39. Emeu. — 40. Casoar. — 41. Aptéryx. — 42. Oie cendrée. — 43. Cygne noir. — 44. Termitière. — 45. Pandanus. — 46. Araucaria. — 47. Eucalyptus. — 48. Fougères arborescentes. — 49. Xanthorrhée. — 50. Arbre bouteille (sterculie).

# OCÉANOGRAPHIE

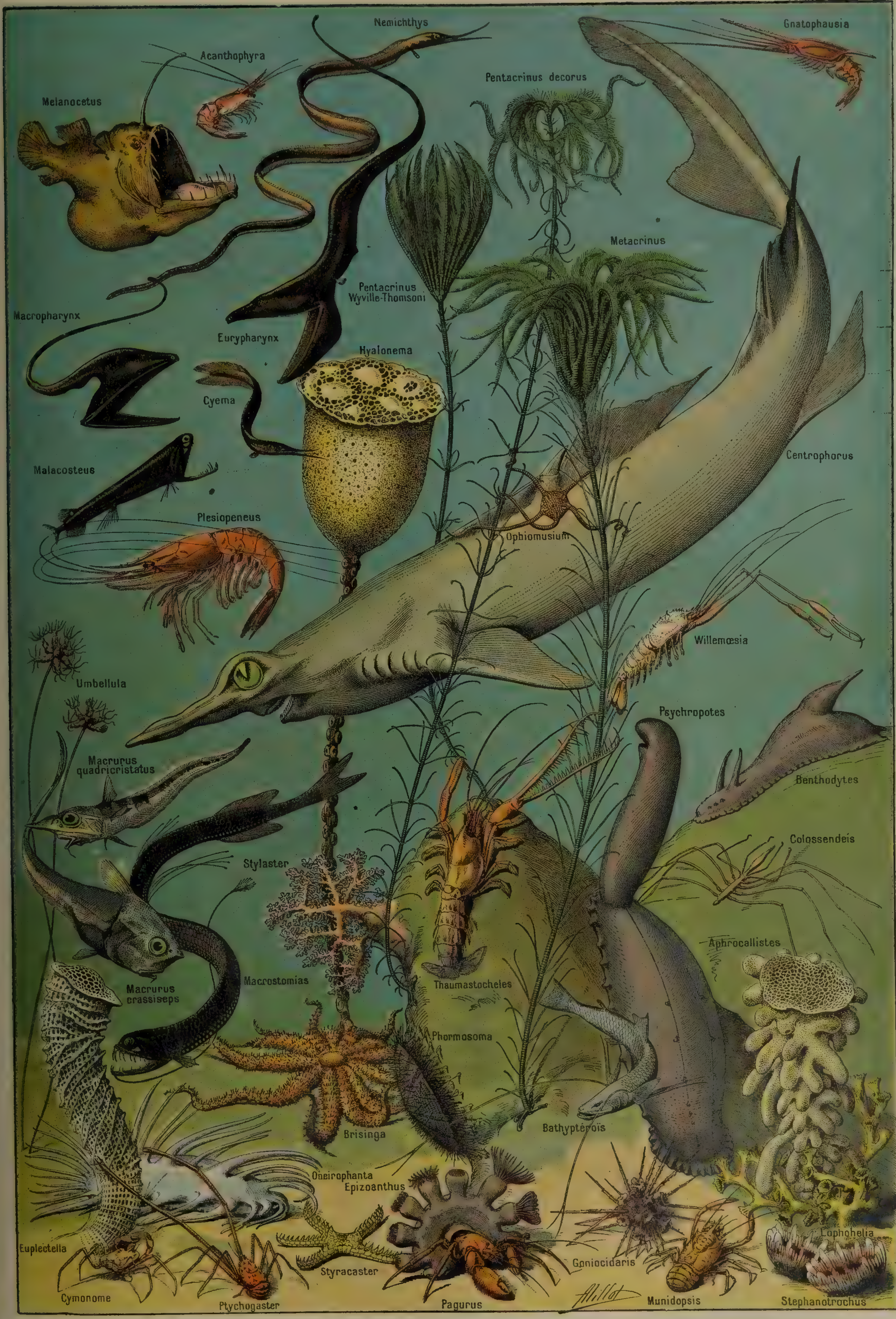
Nemichthys
Gnatophausia
Acanthophyra
Pentacrinus decorus
Melanocetus
Metacrinus
Pentacrinus Wyville-Thomsoni
Macropharynx
Eurypharynx
Hyalonema
Cyema
Centrophorus
Malacosteus
Ophiomusium
Plesiopeneus
Willemœsia
Umbellula
Psychropotes
Macrurus quadricristatus
Benthodytes
Colossendeis
Stylaster
Aphrocallistes
Macrurus crassiseps
Macrostomias
Thaumastocheles
Phormosoma
Bathyptérois
Brisinga
Oneirophanta
Epizoanthus
Lophohelia
Euplectella
Styracaster
Goniocidaris
Cymonome
Ptychogaster
Pagurus
Munidopsis
Stephanotrochus

Dans les profondeurs variant de 200 à 5.000 mètres.

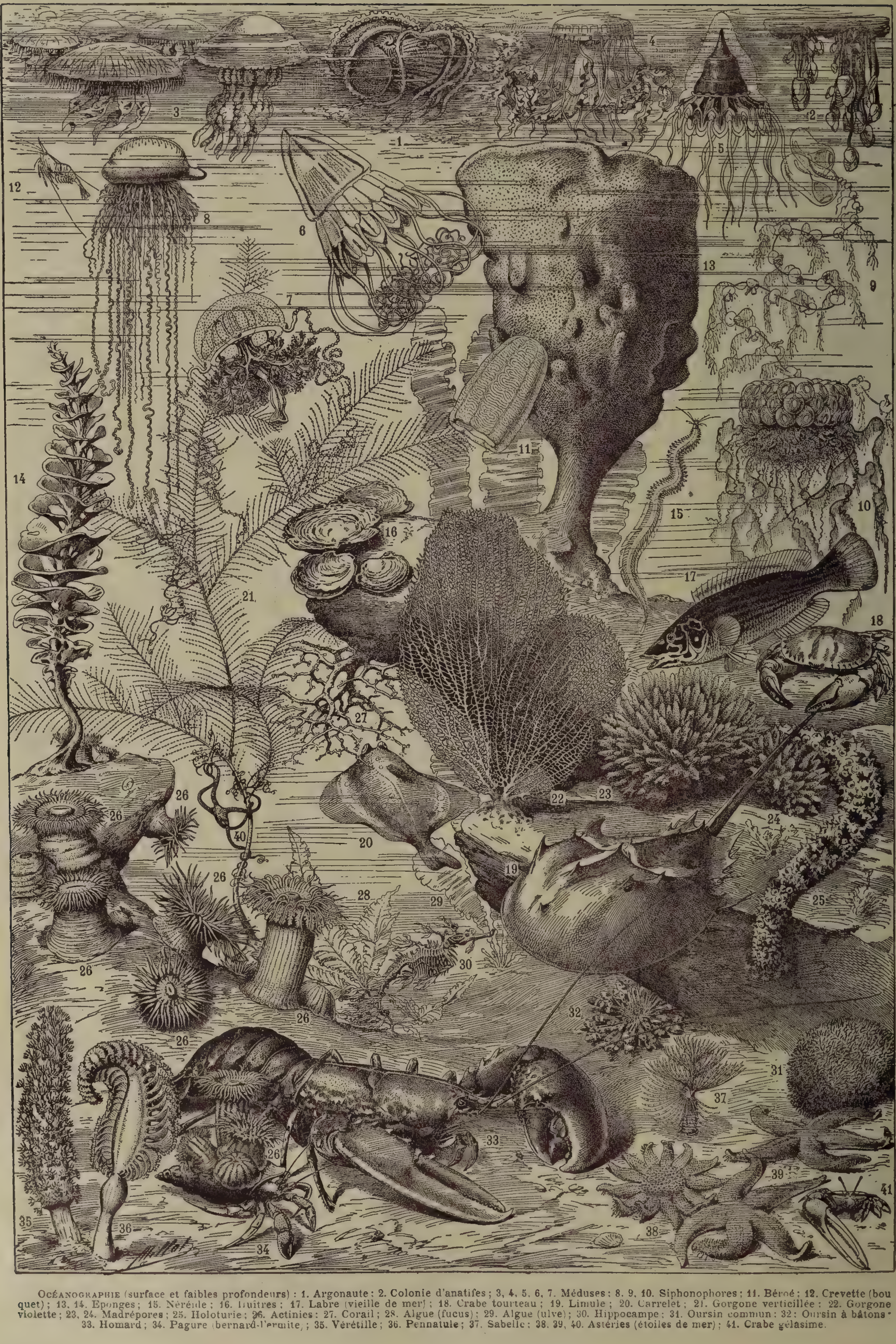
3
1
4
5
2
12
8
6
13
7
9
14
11
10
15
16
17
21
18
27
26
26
22
23
24
40
20
19
26
28
29
25
26
30
32
26
26
31
37
35
36
26
33
39
41
34
38

Océanographie (surface et faibles profondeurs) : 1. Argonaute : 2. Colonie d'anatifes ; 3, 4, 5, 6, 7. Méduses : 8. 9, 10. Siphonophores ; 11. Béroé ; 12. Crevette (bouquet) ; 13, 14. Eponges ; 15. Néréide ; 16. Huîtres ; 17. Labre (vieille de mer) ; 18. Crabe tourteau ; 19. Limule ; 20. Carrelet ; 21. Gorgone verticillée ; 22. Gorgone violette ; 23, 24. Madrépores ; 25. Holoturie ; 26. Actinies : 27. Corail ; 28. Algue (fucus) ; 29. Algue (ulve) ; 30. Hippocampe ; 31. Oursin commun : 32 : Oursin à bâtons ; 33. Homard ; 34. Pagure (bernard-l'ermite) ; 35. Vérétille ; 36. Pennatule ; 37. Sabelle ; 38. 39, 40. Astéries (étoiles de mer) ; 41. Crabe gélasime.

**ocré** n. m. (de *ocre*). Sorte de crémage que l'on donne aux fils de chanvre ou de lin en leur communiquant une couleur jaune pâle au moyen de l'ocre jaune.

**ocreux, euse** [*kreû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature de l'ocre : *argile ocreuse.*

**oct, octa, octi, octo** (lat. *octo*), préfixe qui signifie *huit.*

**octacorde** ou **octachorde** [*kor-de*] adj. (du préf. *octa*, et du gr. *khordè*). Qui a huit cordes : *lyre octacorde.*

**octacosane** n. m. Carbure $C^{28}H^{58}$, qui se trouve dans la paraffine du commerce.

**octadécane** n. m. Hydrocarbure $C^{18}H^{38}$ solide, fusible à 28°.

**octadécylique** adj. Se dit d'un alcool obtenu par réduction de l'aldéhyde stéarique par le zinc.

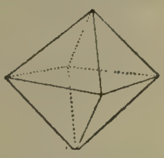

Octaèdre.

**octaèdre** n. m. (du préf. *octa*, et du gr. *edra*, base). Solide à huit faces. Adjectiv. : *figure octaèdre.*
— ENCYCL. *Octaèdre régulier.* On nomme ainsi un polyèdre dont les faces sont des triangles équilatéraux. Il est constitué par deux pyramides régulières quadrangulaires, égales. Deux arêtes opposées d'une des pyramides quadrangulaires sont à angle droit. Si *a* est la longueur de l'arête d'un octaèdre, son volume V est donné par la formule :

$$V = \frac{a^3\sqrt{2}}{3}.$$

**octaédriforme** adj. Qui a l'apparence ou la forme d'un octaèdre.

**octaédrique** adj. Qui a la forme de l'octaèdre. Syn. de OCTAÉDRIFORME.

**octaétéride** ou **octaétéris** [*riss*] n. f. (du préf. *octa*, et du gr. *etos*, année). *Chron.* Cycle lunaire qui comprenait 8 années lunaires ayant chacune 12 et 13 mois, alternativement.

**octandre** adj. (du préf. *oct*, et du gr. *anêr, andros*, mâle). Se dit d'une plante qui a huit étamines.

**octandrie** [*drî*] n. f. (de *octandre*). Classe du système de Linné, comprenant les plantes à fleurs hermaphrodites, qui possèdent huit étamines.

**octandrique** adj. Qui a rapport à l'octandrie.

**octane** n. m. Hydrocarbure saturé $C^8H^{18}$, qui existe dans la portion des pétroles bouillant de 115° à 120°. *Méd. fièvre octane*, fièvre intermittente, dont l'accès revient tous les huit jours.

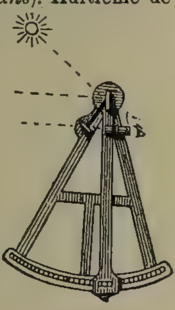

Octant.

**octant** [*ok-tan*] n. m. (lat. *octans*). Huitième de cercle, arc de 45°. Instrument qui sert à observer la hauteur et la distance angulaire des astres.

**octante** adj. num. Quatre-vingts. (Vx et peu us.)

**octantième** adj. num. ord. de octante. (Vx.)

**octastyle** [*tas-ti-le*] adj. du préf. *okta*, et du gr. *stulos*, colonne). *Archit.* Qui a huit colonnes. Syn. de OCTOSTYLE.

**octateuque** [*teu-ke*] n. m. (du préf. *octa*, et du gr. *teukhos*, livre). Nom donné à la collection des huit premiers livres de l'Ancien Testament.

**octavaire** [*vè-re*] n. m. *Liturg.* Livre contenant ce qu'on doit réciter à l'office pendant les octaves.

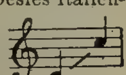

Octave.

**octave** n. f. (du lat. *octavus*, huitième). Huitaine qui suit une grande fête de l'Eglise, et pendant laquelle on célèbre cette fête. Le huitième jour de cette huitaine, appelé proprement l'*octave* : *Quasimodo est l'octave de Pâques.* Série de sermons prêchés durant l'octave de la Fête-Dieu. Stance de huit vers, employée surtout dans les poésies italienne, espagnole et portugaise, entre autres par l'Arioste, le Tasse et Camoëns. Anciennement, huitième partie de l'aune, huitième partie du marc, mesure des joailliers. *Musiq.* Huitième degré de la gamme, qui donne le redoublement de la tonique. Intervalle de huit degrés. (V. INTERVALLE). Les huit degrés de la gamme pris ensemble : *parcourir toute l'octave. Escr. fr.* Huitième parade (position de l'épée dans la ligne du dehors pointe basse, poignet en supination). V. la planche ESCRIME.

**Octave,** nom que porta Auguste, avant d'être élevé à la dignité impériale.

**Octavie,** sœur d'Auguste, épouse de Marcellus, puis, en secondes noces, du triumvir Antoine, honorée pour ses vertus ; m. en l'an 11 av. J.-C.

**Octavie,** impératrice romaine, fille de Claude et de Messaline, et femme de Néron ; exilée, elle dut s'ouvrir les veines en 62, par ordre de son mari, à l'instigation de Poppée.

**Octavie,** tragédie de Sénèque, exercice de rhéteur, œuvre froide et déclamatoire (Ier s.).

**octavier** [*vi-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) Faire entendre accidentellement l'octave haute d'un son, au lieu du son lui-même : *le hautbois est sujet à octavier.* V. a. Jouer à l'octave en dessus : *octavier un passage.*

**octavin** n. m. Nom donné parfois à la petite flûte, qui sonne à l'octave supérieure de la grande.

**octavine** n. f. Petite épinette qui n'avait que des sons très élevés.

**Octavius,** traité d'apologétique, par Minutius Félix ; le plus ancien ouvrage de la littérature latine chrétienne.

**octavo** adv. (du lat. *octavus*, huitième). Huitièmement. N. m. V. IN-OCTAVO.

**octavon, onne** [*o-ne*] n. et adj. (du lat. *octavus*, huitième). Personne issue de parents dont l'un est un quarteron et l'autre un blanc. (Peu us.)

**octène** n. m. Hydrocarbure $C^8H^{14}$, trouvé dans les produits de distillation de la colophane.

**Octeville,** ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 3 kil. de Cherbourg ; 4.080 h. — Le cant. a 18 comm., et 30.000 h.

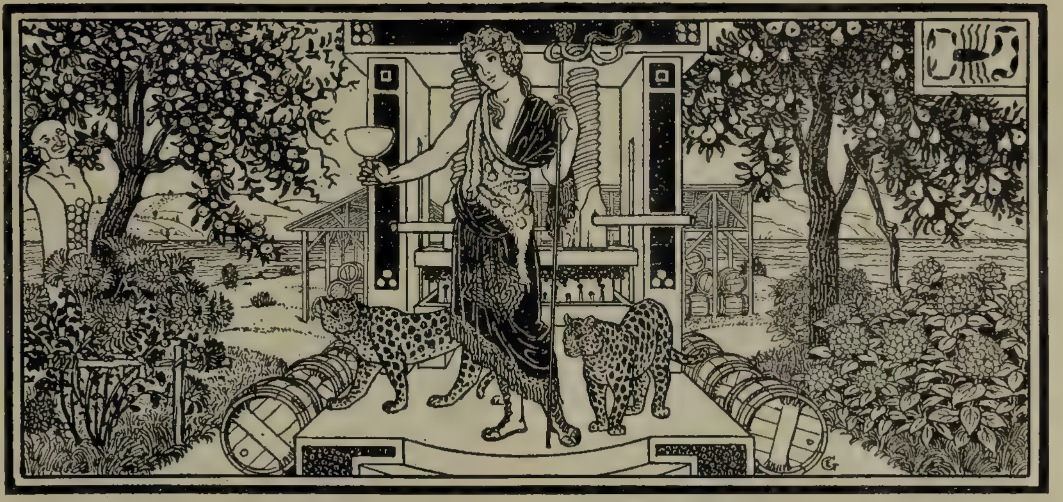

Octobre (mois de Bacchus), composition d'Eugène Grasset.

**Octeville-sur-Mer,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 7 kil. du Havre ; 2.140 h.

**octidi** n. m. (du préf. *octi*, et du lat. *dies*, jour). Huitième jour de la décade républicaine.

**octil, e** adj. (du lat. *octo*, huit). *Aspect octil*, position de deux planètes qui sont éloignées l'une de l'autre d'un huitième de cercle ou de 45°.

**octillion** [*ti-li-on*] n. m. Mille septillions.

**octingentésime** [*jin-té-zi-me*] adv. (du lat. *octingentesimus*, huit centième). En huit centième lieu.

**octo** préfixe. V. OCT.

**octobre** n. m. (lat. *october*). Dixième mois de l'année : *octobre a 31 jours. Fam. Jus d'octobre*, vin.
— ENCYCL. Ce mois voit la fin des vendanges ; c'est l'époque où le moût fermente dans les cuves, pendant que le vigneron répare et met en état ses futailles. C'est aussi la saison de la récolte des pommes et de la fabrication du cidre. Aux champs, on termine les labours, on sème le seigle, le froment et l'avoine d'hiver, puis on achève les semailles de vesce, pois gris, etc. ; on arrache les pommes de terre, les betteraves, navets et carottes, que l'on met en silos pour les conserver. On récolte les châtaignes. On arrose les prairies et l'on épand les fumiers. On peut encore au jardin planter les légumes d'hiver, supprimer les vieux pieds d'artichauts, les tiges d'asperges. Dans le Midi on sème, on plante des légumes hâtifs. Commencer les plantations des arbres aussitôt qu'ils ont perdu leurs feuilles. Refaire les couches chaudes ; rentrer dans les serres les plantes d'ornement, qui redoutent le froid ; en plein air, on peut encore semer quelques fleurs.

**Octobre 1789** (*journées des 5 et 6*), journées célèbres, marquées par le soulèvement du peuple de Paris, qui marcha sur Versailles, força les portes du château et obligea Louis XVI et sa famille à quitter Versailles pour venir habiter les Tuileries, à Paris, et prêter serment à la Constitution. Mirabeau et le duc d'Orléans furent soupçonnés d'avoir joué un rôle équivoque dans ces journées.

**octobriste** [*bris-te*] adj. et n. Nom donné en Russie aux conservateurs progressistes qui se sont ralliés au manifeste impérial du 30 octobre 1905 et ont soutenu la Constitution qui en est sortie.

**octodonte** n. m. Genre de mammifères rongeurs, propres à l'Amérique du Sud. (Les octodontes ressemblent à des rats ; ils sont comme eux fouisseurs et causent de grands dégâts dans les plantations. Les Chiliens les appellent des *dégous.*)

**octogénaire** [*nè-re*] n. et adj (lat. *octogenarius*). Qui a quatre-vingts ans : *un octogénaire encore très alerte.*

**octogesimo** [*jé-zi*] adv. (du lat. *octogesimus*, quatre-vingtième). Quatre-vingtièmement.

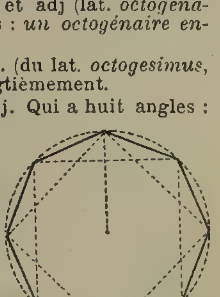

Octogone.

**octogonal, e, aux** adj. Qui a huit angles : *figure octogonale.* Dont la base a huit angles : *pavillon octogonal, pyramide octogonale.*

**octogone** n. m. (du préf. *octo*, et du gr. *gônia*, angle). *Géom.* Polygone qui a huit angles et par suite huit côtés : *octogone régulier.* Dont la base a huit angles. Agrès de gymnase, constitué par plusieurs plates-formes à rétablissement de forme octogonale et qui vont en diminuant de surface. (V. la pl. GYMNASTIQUE.) Adjectiv. Qui a huit angles : *figure octogone.*

**octogyne** adj. (du préf. *octo*, et du gr. *gunè*, femelle). *Bot.* Qui a huit pistils ou organes femelles.

**octogynie** [*nî*] n. f. Classe du système de Linné, renfermant les plantes octogynes.

**octogynique** adj. Qui concerne l'octogynie.

**octonaire** [*nè-re*] n. m. (lat. *octonarius*). Vers latin de huit pieds.

**octoné, e** adj. *Hist. nat.* Qui est disposé huit par huit : *les feuilles de l'aspéride odorante sont octonées.*

**Octonville** (Raoul d'), gentilhomme normand, né près de Granville, m. après 1412. Meurtrier en 1407 du duc d'Orléans, à l'instigation de Jean sans Peur.

**octopidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes octopodes, dont le genre poulpe (*octopus*) est le type. S. un *octopidé.*

**octoplex** [*plèkss*] n. m. (formé sur le type de *duplex* ; du préf. *octo*, et du lat. *plexus*, part. pass. de *plectere* [gr. *plekein*], entrelacé). Appareil de télégraphie inventé par l'ingénieur Roland et à l'aide duquel on peut transmettre simultanément huit télégrammes sur un seul fil.

**octopodes** n. m. pl. Sous-ordre de mollusques céphalopodes, renfermant ceux qui ont huit pieds ou tentacules, comme les poulpes, les argonautes, etc. S. un *octopode.*

**octopodidés** [*dé*] n. m. pl. *Moll.* Syn. de OCTOPIDÉS.

**octostyle** [*ok-tos-ti-le*] adj. (du préf. *octo*, et du gr. *stulos*, colonne). Qui a huit colonnes : *façade octostyle.*

**octosyllabe** [*sil-la-be*] ou **octossyllabique** [*sil-la*] adj. (du préf. *octo*, et de *syllabe*). Qui a huit syllabes : *mot, vers octosyllabe.*

**octroi** n. m. (de *octroyer*). Concession d'une grâce, d'une faveur : *l'octroi des lettres de noblesse.* Droit que payent certaines denrées à leur entrée en ville. Administration chargée de percevoir ce droit : *l'octroi de Paris.* Bureau où se paye ce droit. *Octroi de mer*, taxe perçue en Algérie et dans les colonies au profit des communes sur certaines marchandises importées par mer.
— ENCYCL. Dans les communes dont les revenus sont insuffisants pour leurs dépenses, il peut être établi, à la demande du conseil municipal, un droit d'octroi portant exclusivement sur les consommations locales.

Les matières pouvant être soumises aux taxes d'octroi sont rangées en six classes : 1° boissons et liquides ; 2° comestibles ; 3° combustibles ; 4° fourrages ; 5° matériaux ; 6° objets divers. Des *taxes* dites *de remplacement* peuvent être établies par les communes qui suppriment les droits d'octroi sur les boissons hygiéniques.

Les affaires concernant les octrois peuvent être rangées dans quatre catégories différentes :

1° Certains votes des conseils municipaux ont force exécutoire par eux-mêmes ;

2° Quelques délibérations sont exécutoires, sur l'approbation du préfet, dans les conditions de l'article 69 de la loi du 5 avril 1884, mais toutefois après avis du conseil général (ou de la commission départementale dans l'intervalle des sessions) ;

3° Un troisième ordre de délibérations doit être approuvé par décret du président de la République après avis du conseil général (ou de la commission départementale dans l'intervalle des sessions) ;

4° Enfin, les surtaxes sur les vins, cidres, poirés, hydromels et alcools ne peuvent être autorisées que par une loi.

Les villes sujettes à octroi doivent fixer, dans leur règlement, les limites d'une zone dans laquelle aucun objet assujetti ne peut être introduit sans payer les droits.

Les limites du territoire auquel la perception s'étend doivent être indiquées par des poteaux portant ces mots : *Octroi de...*

Tout conducteur ou porteur d'objets soumis à l'octroi est tenu d'en faire la déclaration et d'acquitter les droits.

Une déclaration insuffisante constitue une contravention, au même titre qu'une fausse déclaration, alors même que l'introducteur ignorerait le contenu des colis et s'en rapporterait aux indications de la lettre de voiture.

Tous les véhicules sont soumis à la visite de l'octroi. Toutefois, l'administration recommande de ne se livrer *qu'en cas de soupçon de fraude* à des recherches dans les *voitures particulières.* En principe même, les *voyageurs* à pied, à cheval ou en voiture particulière suspendue « ne pourront être arrêtés, questionnés ou visités sur leurs personnes ou en raison de leurs malles ou effets. Tout acte contraire à la présente disposition sera réputé acte de violence, et les préposés qui s'en rendront coupables seront poursuivis correctionnellement, et punis des peines prononcées par les lois ». Mais tout individu soupçonné de faire la fraude pourra être conduit devant un officier de police judiciaire (maire ou commissaire de police) pour y être interrogé et la visite de ses effets autorisée s'il y a lieu.

Les *contraventions* en matière d'octroi sont du ressort des tribunaux correctionnels. L'administration a la faculté de transiger. Les *contestations* relatives à l'application du tarif ou à la quotité du droit sont portées devant le juge de paix, qui statue en premier ou en dernier ressort selon la quotité des droits.

Les procès-verbaux des agents de l'octroi, comme ceux des contributions indirectes, ne font foi que jusqu'à preuve contraire.

**Octrois** (*médaille des*), créée en 1903 pour récompenser les agents communaux. Elle est en bronze ou argent, suspendue par un ruban jaune à liseré tricolore, la partie jaune chargée d'une couronne murale en bleu.

**octroiement** [*troi-man*] n. m. Action d'octroyer.

**octroyer** [*ok-troi-ié*] v. a. (lat. pop. *auctorizare.* — Se conj. comme *aboyer.*) Concéder, accorder comme une faveur : *Louis XVIII octroya une charte à la France.*

**octuor** n. m. (du lat. *octo*, huit). Morceau de musique à huit parties. (On se sert parfois du mot italien OTTETTO.)

**octuple** adj. (lat. *octuplus*). Qui contient huit fois : *seize est octuple de deux.*

**octupler** [*plé*] v. a. (de *octuple*). Répéter huit fois.

**octylène** n.m. Hydrocarbure $C^8H^{16}$, homologue de l'éthylène, qui prend naissance dans la décomposition des huiles. Syn. CAPRYLÈNE.

**oculaire** [*l'-re*] adj. (lat. *ocularius;* de *oculus*, œil). Qui appartient à l'œil : *nerf oculaire. Fig. Témoin oculaire*, qui rend témoignage d'une chose qu'il a vue de ses propres yeux. N. m. Verre d'une lunette, placé du côté de l'œil de l'observateur.

— Encycl. Le plus simple des oculaires est la loupe ordinaire, braquée sur l'image réelle. Pour les instruments d'optique on utilise presque toujours des oculaires composés, formés d'une association de lentilles; ainsi l'*oculaire positif* ou de *Ramsden* est formé de deux lentilles plan-convexes identiques; il permet l'emploi de réticules et de micromètres. L'*oculaire négatif*, ou *de Huygens*, est formé également de deux lentilles plan-convexes identiques, mais tournant toutes deux leur convexité du côté d'où vient la lumière. Cet objectif ne permet pas l'emploi de réticules ni de micromètres, mais il étend le champ de l'instrument. Dans la lunette de Galilée, l'oculaire est une lentille divergente.

**oculairement** [*lè-re-man*] adv. De ses propres yeux. (Peu us.)

**oculariste** [*ris-te*] n. m. (du lat. *oculus*, œil). Celui qui prépare les pièces destinées à l'étude de l'anatomie de l'œil. Fabricant d'yeux artificiels.

**oculation** [*si-on*] n. f. (du lat. *oculus*, œil). Greffe en écusson. (Peu us.)

**oculé, e** adj. *Zool.* Qui porte des taches en forme d'œil. (S'emploie surtout comme nom spécifique.)

**oculi** n. m. Troisième dimanche de carême, (dont l'introït commence par les mots : *Oculi mei*, mes yeux).

**oculifère** adj. (du lat. *oculus*, œil, et *ferre*, porter). *Hist. nat.* Qui porte un œil.

**oculiforme** adj. (du lat. *oculus*, œil, et de *forme*). Qui a la forme d'un œil.

**oculiste** [*lis-te*] n. et adj. (du lat. *oculus*, œil). Médecin qui traite les maladies des yeux.

**oculistique** [*lis-ti-ke*] adj. Qui a rapport à la médecine de l'œil. N. f. Science de l'oculiste. (Peu us.)

**oculo-cardiaque** adj. *Méd. Réflexe oculo-cardiaque*, ralentissement du pouls, à l'état normal, par la compression progressive des globes oculaires, et qui est modifié dans certaines maladies.

**oculo-myiase** n. f. Ensemble des accidents occasionnés par la présence de larves de mouches dans l'appareil oculaire.

**oculo-réaction** n. f. V. OPHTALMO-RÉACTION.

**oculos habent et non videbunt,** mots lat. signif. : *Ils ont des yeux et ne verront pas.* Paroles tirées du psaume *In exitu Israel de Ægypto* (Ps. CXIII), où elles caractérisent les idoles des nations. On les applique à ceux qu'une cause quelconque frappe d'aveuglement intellectuel. Dans le même psaume, on trouve les phrases : **Os habent, et non loquentur :** *ils ont une bouche et ne parleront pas;* **Manus habent, et non palpabunt :** *ils ont des mains et ne toucheront pas*, etc.

**ocytocique** adj. (du gr. *okus*, rapide, et *tokos*, accouchement). Se dit des médicaments qui hâtent l'accouchement. N. m. : *le sucre, la quinine sont de bons ocytociques.*

**odacanthe** n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, renfermant des carabidés répandus dans l'ancien monde, et qui vivent dans les marécages.

**odalisque** [*lis-ke*] n. f. (turc *odalik*). Femme de chambre esclave, attachée au service des femmes du sultan. Nom donné à tort aux femmes d'un harem.

**Odalisque couchée** (*l'*), tableau d'Ingres, au musée du Louvre (1814); beau dessin. — *l'odalisque à l'esclave*, autre tableau d'Ingres (1842), toile remarquable, représentant une femme couchée sur des coussins, écoutant l'esclave en turban qui joue de la guitare (V. p. 382).

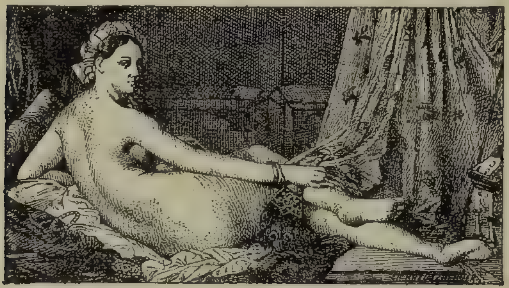

Odalisque couchée, tableau d'Ingres.

**odd-trick** n. m. (en angl. *levée impaire*). Septième levée, au jeu de whist.

**ode** n. f. (du gr. *ôdê*, chant). Chez les anciens, tout poème destiné à être mis en musique. Auj., petit poème lyrique, divisé en strophes semblables entre elles et par le nombre et la mesure du vers.

— Encycl. Chez les Grecs, on confond sous le nom générique d'*odes* tous les genres de poésie lyrique dont le caractère commun est d'être chantés et accompagnés du jeu des instruments; mais ils diffèrent par le rythme et les sujets. La poésie élégiaque abonde en préceptes moraux (Callinos, Tyrtée, Mimnerme, Solon, Théognis). La poésie ïambique est railleuse et mordante : dans l'ode proprement dite, Alcée, Sappho et Anacréon célèbrent les plaisirs de la table et l'amour. Enfin, la poésie chorale est illustrée par Pindare et Simonide. Chez les Latins, Horace exprime en des strophes variées, dans ses odes, les mêmes sujets que la poésie lyrique grecque. L'ode, en France, a été introduite par la Pléiade. Ronsard imite ingénieusement Pindare et Horace; l'ode, chez Malherbe, est moins touffue et plus éloquente, et en revanche, son éclat est un peu dur. J.-B. Rousseau, Gilbert et Malfilâtre ont écrit quelques belles strophes. Au XIXe siècle, l'ode s'affranchit des conventions classiques : préparée par Chénier, cette renaissance se manifesta surtout dans les œuvres de C. Delavigne, de Lamartine, de V. Hugo.

**Odes,** dites à tort *d'Anacréon*, recueil de petites odes ou chansons qui ne sont pas d'Anacréon, mais d'un poète alexandrin; d'une inspiration souvent charmante, bien que maniérée.

**Odes triomphales** (ou *Epinicies*) de Pindare, divisées en *Olympiques, Pythiques, Néméennes* et *Isthmiques*, poésies lyriques composées en l'honneur des athlètes vainqueurs aux jeux du stade, où l'on trouve, avec de précieux renseignements historiques, de grandes beautés et le mouvement rapide du style (Ve s. av. J.-C.).

**Odes** d'Horace, poésies lyriques, tantôt élevées, tantôt familières et badines. Beaucoup de ces pièces sont des chansons, quelques-unes des hymnes, d'autres de véritables satires; un grand nombre sont à la gloire d'Auguste et chantent les vertus antiques de Rome; on y admire une grande variété de ton, de rythme et de mètre (Ier s. av. J.-C.).

**Odes** de Ronsard, poésies de ton très varié, d'une forme très belle par l'entente de l'harmonie et des rythmes (1550-1553).

**Odes** de J.-B. Rousseau. L'auteur s'y montre habile versificateur et étonne quelquefois par l'éclat des images, mais sans jamais atteindre à la véritable émotion (1712).

**Odes et ballades,** célèbre recueil de poésies lyriques, encore classiques de forme, mais romantiques par l'idée; premières compositions de Victor Hugo, qui ouvrirent à la poésie française une carrière nouvelle. Beaucoup de ces pièces sont devenues populaires : *la Chasse du burgrave, le Pas d'armes du roi Jean, la Fiancée du timbalier, A la colonne de la place Vendôme*, etc. (1822).

**Odes et élégies,** de Klopstock, poésies d'une grande variété, mais auxquelles manque souvent le naturel (1771).

**Odes funambulesques,** de Th. de Banville, recueil écrit par protestation contre le réalisme, dont V. Hugo a dit : « Que de sagesse dans ce rire! Que de raison dans cette démence! » Au point de vue de la forme, ces vers sont d'une prodigieuse virtuosité, d'un lyrisme aérien et fantastique (1857).

**odelette** [*lè-te*] n. f. Petite ode : *les odelettes de Ronsard.*

**Odelsting,** l'une des Chambres du Storting, assemblée législative de la Norvège. L'autre section s'appelle *Lagting.*

**Odenath** [*nat*] (Septimius), prince arabe, m. en 267. Gouverneur de Palmyre, il battit le roi des Perses Sapor et prêta son aide à Gallien, qui lui reconnut le titre d'*Auguste.* Il était l'époux de la célèbre Zénobie et fut assassiné, avec la complicité de cette dernière, par son neveu Maconius.

**Odenkirchen,** v. industrielle d'Allemagne (Prusse-Rhénane); 21.000 h.

**Odense,** capit. et port de l'île de Fionie (Danemark); 45.000 h. Evêché. Cathédrale de Saint-Knut (XIe s.); église Notre-Dame (XIIe s.). Patrie d'Andersen. Manufacture de tabacs, fabrique de cotonnades, savons, vinaigre; sucrerie, papeterie, verrerie.

**Odéon**, monument d'Athènes, où se faisaient les concours de musique et de poésie. Nom de divers théâtres destinés aux représentations musicales, qu'on avait construits dans plusieurs Etats grecs.

**Odéon** (*théâtre de l'*), fondé à Paris en 1797, près du Luxembourg, par Poupart-Dorfeuille. Incendié deux fois, il fut réédifié par Baraguey et Prévost et réorganisé sous le nom de *second Théâtre-Français* en 1819. C'est un théâtre subventionné par l'Etat, où l'on joue le répertoire classique et moderne (tragédies, comédies).

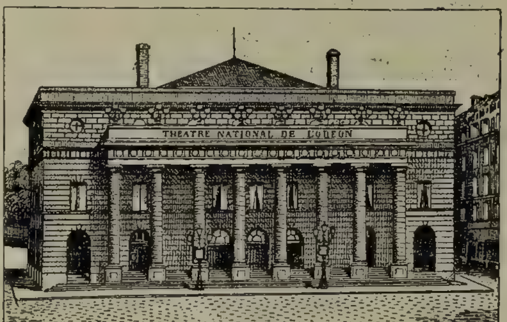

Théâtre de l'Odéon.

**Oder** [*dèr*], fl. d'Allemagne, qui naît dans le massif des Sudètes, traverse la Silésie, passe à Breslau, Francfort, Kustrin et Stettin, et se jette dans la mer Baltique : cours 864 kil.

**Oderen,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Thann; 1.448 h. Ch. de f.

**Oderic** [*rik*] **de Pordenone**, voyageur et franciscain italien, né dans le Frioul, m. à Udine (1286-1331). Il visita Ceylan et la Chine, baptisa plus de 2.000 infidèles et écrivit une précieuse relation de son voyage.

**oderint, dum metuant,** mots lat. signif. : *Qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent.* Expression du poète tragique Attius (*Atrée*), citée par Cicéron (*De officiis*, I, 28, 97). Elle peut servir de devise aux souverains autoritaires et soupçonneux.

**Odescalchi,** famille italienne, originaire de Côme, et à laquelle appartenait le pape Innocent X.

**Odessa,** v. de Russie (gouv. de Kherson), sur la mer Noire, où elle a deux ports; 404.000 h. Entrepôt des blés du sud de la Russie; commerce très important; industrie active : métallurgie, cuirs, machines, constructions navales, citadelle. Cette ville fut bombardée par la flotte franco-anglaise en 1854, et par la flotte turque pendant la Grande Guerre. Prise par les Allemands le 12 mars 1918 et par les bolcheviks en 1920.

**ode-symphonie** n. f. Poème musical du genre descriptif, qui tient à la fois de l'oratorio et de la cantate. Pl. des *odes-symphonies.*

**Odet,** fl. côtier du Finistère, descendu du versant sud des montagnes Noires; passe à Quimper, et se jette dans l'Atlantique : cours 76 kil.

**Odette de Champdivers.** V. CHAMPDIVERS.

**odeur** n. f. (lat. *odor*). Sensation que produisent sur l'odorat certaines émanations : *odeur fétide agréable. Fig.* Effet qu'une chose produit sur l'esprit. Réputation : *être en bonne, en mauvaise odeur dans son quartier. Odeur de la poudre*, guerre, combats. *Mourir en odeur de sainteté*, mourir dans un état de perfection chrétienne qui fait présumer qu'on sera admis au ciel. Pl. Parfums : *aimer les odeurs.* ALLUS. HIST. V. ARGENT.

**Odeurs de Paris** (*les*), ouvrage de Veuillot, critique amère et virulente de la vie parisienne, de la presse, des spectacles, etc., écrite avec un talent vigoureux et coloré, mais avec l'exagération du parti pris (1866).

**Odevaere** (Joseph-Denis), peintre belge, né à Bruges, m. à Bruxelles (1778-1830). Elève de David, il a peint des tableaux d'histoire : *le Couronnement de Charlemagne, la Bataille de Nieuport*, etc.

**Odger** (Georges, cordonnier, un des fondateurs de l'Internationale, né près de Plymouth, m. à Londres (1814-1877). Il était opposé aux moyens révolutionnaires.

**odieusement** [*ze-man*] adv. D'une manière odieuse : *être odieusement calomnié. Fig.* et *fam.* A l'excès : *tableau odieusement négligé.*

**odieux, euse** [*eû, eu-ze*] adj. (lat. *odiosus;* de *odium*, haine). Qui excite la haine, l'indignation; haïssable : *vices odieux. Par exag.* Très désagréable. N. m. : *l'odieux d'une action.* PROV. : **Toute comparaison est odieuse,** quand on compare deux personnes, l'une des deux, au moins, croit avoir à se plaindre.

**Odile** (sainte), fille d'Adalric, duc d'Alsace. Aveugle de naissance, elle recouvra la vue, dit la légende, en recevant le baptême; elle bâtit le monastère de Hohenbourg, dit « de Sainte-Odile ». — Fête le 13 décembre.

**Odilon** (saint), quatrième abbé de Cluny, né à Mercœur (902-1048); il a laissé des écrits hagiographiques.

**Odin** (en anc. h. allem. *Wuotan*), le premier et le plus ancien des dieux secondaires (*ases*) de la mythologie scandinave. Il n'a pas créé le monde, mais il l'a ordonné, et le gouverne. Il est le dieu de l'éloquence, de la sagesse, de la poésie, etc., le distributeur de la vaillance. Il est le guide et le protecteur du brave à tous les âges de la vie et veille à ce qu'il succombe honorablement au combat, afin de le recueillir au Walhalla.

**odinique** adj. Qui a rapport à Odin.

**odinite** n. f. Variété de muscovite. Syn. ODITE.

**odiosité** [*zi*] n. f. (du lat. *odium*, haine). Caractère de ce qui est odieux. (Vx.)

**odi profanum vulgus et arceo,** mots lat. signif. : *Je hais le profane vulgaire, et je l'écarte.* Pensée d'Horace (*Odes*, III, 1, 1), qui se flatte de mépriser les applaudissements de la foule et de ne rechercher que les suffrages des gens de goût.

**odjak** n. m. Sous l'ancien régime ottoman, corps des janissaires.

**Odoacre,** fils d'un ministre d'Attila, chef des Hérules (476-493), qui envahit l'Italie et détrôna Romulus Augustule. Bientôt attaqué par Théodoric, roi des Ostrogoths, il dut capituler dans Ravenne et fut assassiné, en 493, par ordre de son rival.

**odographe** n. m. (du gr. *odos*, route, et *graphê*, description). Tracé d'un chemin parcouru ou à parcourir. *Mécan. Odographe d'un mouvement*, v. la partie encycl. (On écrit aussi HODOGRAPHE.)

— Encycl. *Mécan.* On appelle *odographe d'un mouvement* une courbe engendrée de la façon suivante : par un point fixe O, on trace à chaque instant un vecteur parallèle à la tangente menée au point correspondant de la trajectoire, et l'on porte sur ce vecteur une longueur proportionnelle à la vitesse du point matériel. L'extrémité de ce vecteur décrit une courbe appelée *odographe du mouvement.*

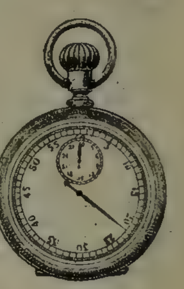

Odomètre.

**odographie** [*fi*] n. f. (de *odographe*). Description des routes, des rues.

**odographique** adj. (de *odographe*). Qui indique les routes.

**odomètre** n. m. (du gr. *odos*, route, et *metron*, mesure). Instrument qui sert à mesurer le chemin qu'on a fait.

**odométrie** [*tri*] n. f. (de *odomètre*). Art de mesurer les distances parcourues à pied, au moyen de l'odomètre.

**odométrique** adj. Qui concerne l'odométrie.

**Odon** (saint), abbé de Cluny, réformateur de l'ordre de Saint-Benoît, né près du Mans vers 879, m. à Tours en 943. — Fête le 10 novembre.

**Odon de Conteville,** évêque de Bayeux et comte de Kent, né en Normandie, m. à Palerme (1032-1097), frère utérin de Guillaume le Conquérant. Il fit don à l'église de Bayeux de la fameuse Tapisserie de la reine Mathilde.

**Odon le Bienheureux**, bénédictin et évêque de Cambrai, né à Orléans vers 1050, m. à Anchin (Flandre) en 1113. — Fête le 19 juin.

**Odon de Deuil,** abbé de Saint-Denis après Suger, né vers 1100, m. à Saint-Denis en 1162 : auteur d'une chronique sur le voyage de Louis VII en Orient.

**odonestis** [*nès-tiss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des bombycidés, renfermant des papillons épais et lourds, dont une espèce est commune en France.

**O'Donnell** (don Joseph-Henri), comte D'ABISPAL, général espagnol d'origine irlandaise, né en Andalousie, m. à Montpellier (1769-1834). — Son fils LÉOPOLD, comte DE LUCENA, général et homme d'Etat espagnol, né à Sainte-Croix de Ténériffe, m. à Bayonne (1809-1867). Il fut plusieurs fois président du conseil, dirigea brillamment une expédition au Maroc en 1859, et combattit avec énergie les mouvements libéraux en Espagne. — Son neveu, CARLOS **O'Donnell y Abreu,** duc DE TETUAN, général et homme politique espagnol, du parti conservateur, né à Valence, m. à Madrid (1834-1903).

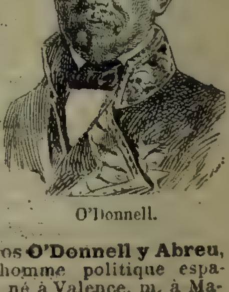

O'Donnell.

**O'Donovan Rossa** (Jeremy), agitateur irlandais, né dans le comté de Cook en 1831.

**odont** [*don*] ou **odonto** (du gr. *odous, onto*, dent), préfixe qui s'emploie sous la première forme devant les voyelles, et sous la seconde devant les consonnes.

**odontagre** n. f. *Méd.* Syn. de ODONTALGIE.

**odontalgie** [*ji*] n. f. (du gr. *odous, ontos*, dent, et *algos*, douleur). Mal de dents.

— ENCYCL. L'odontalgie relève de causes fort diverses : elle peut accompagner l'éruption dentaire, ou dépendre de lésions des dents ou du rebord alvéolaire. Dans ce dernier cas, les douleurs ne sont vives que lorsque la pulpe est atteinte, ou que les filets nerveux sont lésés. Le traitement comporte l'emploi des narcotiques, et surtout les soins tendant à faire disparaître la cause du mal.

**odontalgique** adj. Qui a rapport à l'odontalgie. Qui est propre à guérir la douleur de dents : *remède odontalgique*. N. m. : *un odontalgique*.

— ENCYCL. Quelques odontalgiques agissent en gargarismes : émollients (opiacés, sialagogues, teinture d'iode, menthol) ; mais les plus utiles sont les *mixtures dentaires*, introduites dans la carie à l'aide d'une boulette d'ouate. Tels sont : l'*alcool*, la *créosote*, le *gaïacol*, le *menthol*, le *chloral*, la *cocaïne*, la *teinture d'opium*, etc.

**odontaspis** [*tas-piss*] n. m. Genre de poissons plagiostomes, renfermant des requins d'assez grande taille, que l'on rencontre dans les mers européennes.

**odontite** n. f. (du gr. *odous, ontos*, dent). Inflammation de la pulpe dentaire.

**odonto** préf. V. ODONT.

**odontoblaste** [*blas-te*] n. m. (du gr. *odous, ontos*, dent, et *blastos*, germe). Cellule superficielle de la pulpe dentaire.

**odontocie** [*sî*] n. f. (du gr. *odous, ontos*, dent, et *okus*, léger). Diminution de la consistance des dents par décalcification.

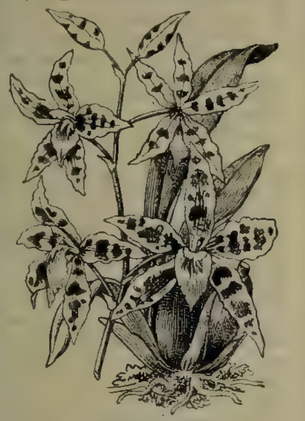
Odontoglosse.

**odontoglosse** n. m. Genre d'orchidées, comprenant des herbes épiphytes de l'Amérique tropicale : *l'odontoglosse à grandes fleurs (jaunes marbrées de brun) est souvent cultivé dans les serres d'Europe.*

**odontographie** [*fî*] n. f. (du gr. *odous, ontos*, dent, et *graphê*, description). Description des dents.

**odontographique** adj. Qui a rapport à l'odontographie.

**odontoïde** adj. (du gr. *odous, ontos*, dent, et *eidos*, aspect). Qui a la forme d'une dent : *apophyse odontoïde*.

**odontoïdien, enne** [*di-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à l'apophyse odontoïde.

**odontolite** n. f. Fausse turquoise, constituée par des fragments de dents ou d'ossements fossiles.

**odontolithe** n. f. (du gr. *odous, ontos*, dent, et *lithos*, pierre). Tartre des dents.

**odontolithiase** [*ti-a-ze*] n. f. (du gr. *odous, ontos*, dent, et de *lithiase*). Formation du tartre des dents.

**odontologie** [*ji*] n. f. (du gr. *odous, ontos*, dent, et *logos*, discours). Partie de l'anatomie, qui traite des dents.

**odontologique** adj. Qui a rapport à l'odontologie. (Peu us.)

**odontologiste** [*jis-te*] n. m. Celui qui s'occupe d'odontologie.

**odontome** n. m. (du gr. *odous, ontos*, dent, et du suff. *ome*, marquant l'enflure). Tumeur des dents.

— ENCYCL. L'odontome peut apparaître sur une dent à toutes les phases de son développement : le pronostic en est bénin. Il suffit de pratiquer l'extirpation avant la suppuration et les phénomènes inflammatoires.

**odontorragie** [*to-ra-ji*] n. f. (du gr. *odous, ontos*, dent, et *rhagê*, rupture). Ecoulement de sang par l'alvéole d'une dent.

**odontorragique** [*to-ra-ji-ke*] adj. Qui concerne l'odontorragie.

**odontotechnie** [*tèk-ni*] n. f. (du gr. *odous, ontos*, dent, et *tekhnê*, art). Art du dentiste.

**odorabilité** n. f. Qualité de ce qui est odorable.

**odorable** adj. Que l'on peut apprécier par l'odorat.

**odorant** [*ran*], **e** adj. Qui répand une odeur et, spécialement, une bonne odeur : *le jasmin est très odorant*. ANT. **Inodore**.

**odorat** [*ra*] n. m. (lat. *odoratus*). Celui des cinq sens qui reçoit les odeurs : *le nez est l'organe de l'odorat*. *Fig.* Perspicacité, aptitude à juger sur de légers indices.

— ENCYCL. L'odorat a son siège au-dessus et au niveau du cornet et du méat supérieurs ; ce sont les nerfs olfactifs, lesquels aboutissent à cette région, qui donnent les impressions olfactives.

Le sens de l'odorat a une acuité très variable, suivant les espèces ; très développé chez certains mammifères et particulièrement chez les carnassiers, il l'est fort peu chez beaucoup d'autres animaux, comme les oiseaux et les poissons. Chez l'homme, son acuité est moyenne, et, sous ce rapport, ce sont les gourmets qui semblent les mieux doués.

**Odorat** (*l'*), tableau de David Teniers (de la série des *Cinq sens*), représentant un personnage tenant un pot d'œillets. (V. p. 382).

**odoratif, ive** adj. Qui a rapport à l'odorat.

**odoration** [*si-on*] n. f. Exercice du sens de l'odorat.

**odorer** [*ré*] v. a. (lat. *odorari*). Flairer, sentir par l'odorat. Exhaler une odeur. V. n. Avoir le sens de l'odorat. (Peu us.)

**odoriférant** [*ran*], **e** adj. (du lat. *odor*, odeur, et *ferre*, porter). Qui répand une bonne odeur : *prairie odoriférante*. ANT. **Inodore, puant**.

**odorifique** adj. (du lat. *odor*, et *facere*, faire). Qui produit de l'odeur.

**odotachymètre** [*ki*] n. m. (du gr. *odos*, route, et de *tachymètre*). Appareil magnétique, adapté aux voitures automobiles et remplissant simultanément les fonctions de compteur kilométrique et d'indicateur de vitesse.

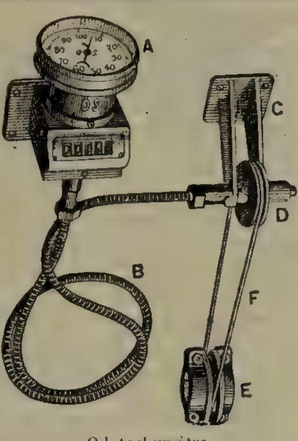

Odotachymètre.

— ENCYCL. L'odotachymètre se compose essentiellement d'un aimant permanent et d'un disque en cuivre, oscillant dans le champ magnétique toujours fermé. Une aiguille (A), se mouvant sur un cadran gradué, indique instantanément toutes les variations de vitesse, en restant absolument stable, malgré les trépidations qu'éprouve le véhicule. Le compteur totalisateur enregistre les distances parcourues jusqu'à 9.999 kilomètres et se remet alors automatiquement à 0. La transmission du mouvement de l'automobile à l'odotachymètre se fait à l'aide de poulies, dont l'une (E) est calée sur l'arbre de commande de la voiture ; l'autre (D) est fixée à l'extrémité d'une transmission flexible (B) et montée sur un palier (C), fixé lui-même sur le châssis en face de la poulie E. Les deux poulies sont réunies à l'aide d'une courroie en acier (F). A l'aide de cet instrument, le chauffeur apprécie à tout instant l'état et le rendement de son moteur.

**Odryses** [*dri-ze*], peuple de l'ancienne Thrace, sur la rive occidentale de l'Hellespont. Restés longtemps indépendants, les Odryses ne furent soumis que par les Romains.

**odynère** n. m. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon, comprenant des euménidés de presque tout le globe. (Les odynères sont des guêpes solitaires, qui vivent dans des terriers ou des nids aménagés dans des trous de murs ou d'arbres ; plusieurs espèces habitent la France.)

**odynophagie** n. f. (du gr. *odunê*, douleur et *phagein*, manger). Déglutition douloureuse,

**odyssée** [*di-sé*] n. f. (du nom du poème d'Homère). *Fig.* Tout récit d'un voyage aventureux. Suite d'événements bizarres et variés : *sa vie fut une extraordinaire odyssée*.

**Odyssée** (*l'*), poème épique en 24 chants, attribué, comme l'*Iliade*, à Homère, et retraçant les voyages d'Ulysse (*Odusseus*) après la prise de Troie et le retour de ce chef dans son royaume d'Ithaque. Ses longs et intéressants récits de voyage, ses calmes peintures d'intérieur, ses nombreux épisodes, où se révèle une parfaite connaissance du cœur humain, donnent à l'*Odyssée*, composée probablement plus tard, plus de variété et de charme qu'à l'*Iliade*. Un des plus beaux passages de l'*Odyssée* : l'*épisode de Nausicaa*, est un gracieux tableau des mœurs primitives. Il faut encore citer, parmi les épisodes les plus connus, la captivité dans l'antre de Polyphème, le passage d'Ulysse chez Circé, son séjour dans l'île de Calypso, l'hospitalité qu'il reçoit chez les Phéaciens, sa rencontre à Ithaque avec le vieil Eumée, enfin la vengeance qu'il tire, avec l'aide de son fils Télémaque, des prétendants à la main de la fidèle Pénélope.

**oé** interj. V. OHÉ.

**Œbarès,** écuyer de Darius. Les sept Perses qui avaient détrôné Smerdis le Mage convinrent d'élire roi celui d'entre eux dont le cheval hennirait le premier au lever de l'aurore. Œbarès, ayant conduit d'avance une cavale au rendez-vous, assura le succès de son maître.

**Œben** (Jean-François), ébéniste français, m. à Paris vers 1766, élève de Boulle. Certains de ses travaux furent terminés par son contremaître J.-H. Riesener, qui épousa sa veuve.

**œcanthe** [*é-kan-te*] n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, renfermant des grillons nocturnes de l'hémisphère boréal et dont quelques espèces sont communes en France.

**œcidie** [*é-si-dî*] n. f. Autre forme du mot ÉCIDIE.

**œcodome** [*é-ko*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, renfermant de grosses fourmis dites vulgairement *fourmis à parasol, coupeuses de feuilles*, qui vivent dans l'Amérique du Sud et y sont très nuisibles aux plantations de caféiers : *les œcodomes coupent les feuilles des arbustes pour les traîner dans leurs immenses nids souterrains.*

**œcogénie** [*é, nî*] n. f. (du gr. *oikos*, maison, et *genos*, race). *Biol.* Etude des conditions qui ont créé l'habitat actuel des espèces.

**Œcolampade** [*é-ko-lan*] (Jean HAUSSCHEIN, dit), un des principaux auteurs de la Réforme, né à Weinsberg, m. à Bâle (1482-1531). Il fut l'ami de Zwingle, qu'il essaya inutilement de rapprocher de Luther. Il a laissé des *Commentaires* sur la Bible.

**œcoumène** ou **œkoumène** n. m. ou f. (du gr. *oikoumenê*, la terre habitée). Nom employé par certains géographes pour désigner la terre habitée, ou une aire d'habitat,

**œcuménicité** [*é-ku*] n. f. Qualité de ce qui est œcuménique. (Peu us.)

**œcuménique** [*é-ku*] adj. (du gr. *oikoumenê*, toute la terre habitée). *Concile œcuménique*, présidé par le pape ou par ses légats, et auquel sont convoqués tous les évêques catholiques. (V. CONCILE.) *Patriarche œcuménique*, titre que se donnèrent les évêques de Constantinople.

— ENCYCL. *Patriarche œcuménique*. Dès l'année 518, Jean III, patriarche de Constantinople, se déclara *patriarche œcuménique*. Au IXe siècle, le patriarche Photius, en rompant avec le souverain pontife, se garda de renoncer à ce titre, qui flattait son ambition. Ses successeurs, surtout depuis la consommation du schisme par Michel Cérulaire (1054), ont pris à leur tour ce titre. Les patriarches schismatiques d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, si bornée que soit leur juridiction, ont pris et prennent encore aujourd'hui la dénomination d'*œcuménique*.

**œcuméniquement** [*é-ku, ke-man*] adv. D'une manière œcuménique. (Peu us.)

**œcus** [*é-kuss*] n. m. (du gr. *oikos*, maison). Dans les maisons romaines, grande salle qui faisait communiquer le péristyle avec les jardins.

**Œdelem,** v. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges) ; 5.240 h. Huiles, briques, cordages.

**œdémateux, euse** [*é-dé-ma-teû, eu-ze*] adj. Qui a rapport à l'œdème : *gonflement œdémateux*.

**œdématier** [*é-dé ma-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Enfler, rendre œdémateux : *œdématier un membre*.

**œdème** [*é*] n. m. (du gr. *oidêma*, gonflement). *Pathol.* Infiltration de sérosité dans les tissus et particulièrement dans le tissu cellulaire sous-cutané ou profond, et dans celui des viscères. *Art vétér.* Infiltration séreuse de la partie la plus déclive du ventre ou des membres des animaux domestiques.

— ENCYCL. *Pathol.* L'œdème est caractérisé par le gonflement anormal des tissus au niveau de la peau, qui est indolore et sans rougeur, et garde quelque temps l'empreinte du doigt. Il y a sensation de lourdeur et d'impuissance musculaire.

Les causes de l'œdème sont les troubles de la circulation sanguine ou lymphatique, ou les altérations du sang conduisant à l'hydrémie dépendant de brûlures, gelures ou d'infection. Au point de vue séméiologique, l'œdème a une grave importance ; suivant sa nature et sa localisation, il permet d'établir le diagnostic du *mal de Bright*, d'une phlébite, d'un anévrisme aortique, d'une tumeur abdominale, d'une asystolie, etc.

Le traitement de l'œdème est subordonné à la cause, mais il est bon de faire aussi la thérapeutique des symptômes. Dans ce cas, on emploie les frictions, les massages, la vératrine, le calomel, le régime lacté, les diurétiques, la caféine, la théobromine, la digitale, la strychnine, etc.

**Œdenbourg,** v. de Hongrie, appelée aussi SOPRON. (V. ce mot).

**œdicnème** [*é-dik*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, voisins des pluviers et renfermant une dizaine d'espèces réparties sur le globe.

**Œdipe** [*é*], fils de Laïus, roi de Thèbes, et de Jocaste. Laïus, averti par un oracle qu'il serait tué par tout fils qu'il pourrait avoir, fit exposer Œdipe, dès sa naissance, pendu par les pieds à un arbre, sur le mont Cithéron. Recueilli par des bergers, Œdipe fut porté au roi de Corinthe, Polybe, qui l'éleva princièrement. Devenu grand et raillé sur sa naissance, il consulta l'oracle, qui lui dit de ne jamais retourner dans son pays, sa destinée étant de tuer son père et d'épouser sa mère, s'il y retournait. Ne se connaissant pas d'autre patrie que Corinthe, il s'exila, mais il rencontra sur son chemin Laïus, son père, et le tua à la suite d'une querelle. A cette époque, le Sphinx désolait les environs de Thèbes, dévorant tout passant qui ne devinait pas ses énigmes. Créon, successeur de Laïus, avait promis le trône et la main de Jocaste à celui qui délivrerait le pays du Sphinx. Œdipe, ayant deviné l'énigme, devint roi et épousa sa mère, sans la connaître. Un oracle ayant révélé ces faits, Jocaste se pendit, et Œdipe, après s'être arraché les yeux, partit de Thèbes, guidé par sa fille Antigone. Il gagna le bourg de Colone, en Attique, entra dans le bois des Euménides, où il disparut. (*Myth.*) V. SPHINX.

— n. m. Le mot *œdipe* est passé dans la langue pour désigner une personne qui trouve aisément le sens de ce qui est obscur, difficile à pénétrer. Pl. des *œdipes*.

**Œdipe roi,** tragédie de Sophocle, dont le sujet est la découverte par Œdipe de sa véritable origine. Par l'admirable conduite de la pièce, par l'inquiétude croissante qui se résout en pitié, *Œdipe roi* est peut-être l'œuvre la plus parfaite du théâtre antique (415 av. J.-C.). — J. Lacroix en a donné une bonne adaptation française.

**Œdipe à Colone,** tragédie de Sophocle, suite de l'*Œdipe roi*, dans laquelle l'auteur raconte l'arrivée d'Œdipe en Attique ; œuvre touchante et d'une sereine beauté, où Sophocle a peint admirablement la majesté du vieux roi mendiant et proscrit, son apothéose, la piété d'Antigone. Des chœurs célèbres y chantent la gloire de l'hospitalière Athènes (401 av. J.-C.).

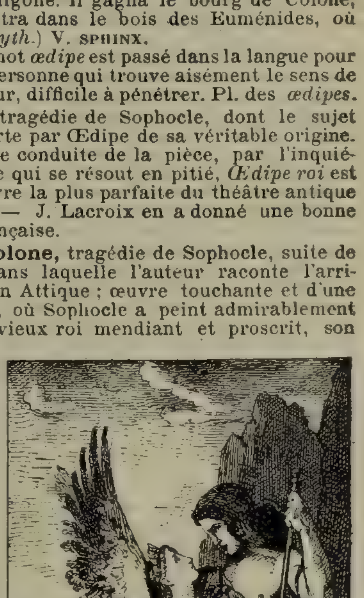
Œdipe et le Sphinx, tableau de G. Moreau.

**Œdipe à Colone,** opéra en trois actes, poème de Guillard, musique de Sacchini (1787) ; belle partition empreinte d'une grandeur antique.

**Œdipe,** une des meilleures tragédies de Sénèque, imitée de l'*Œdipe roi* de Sophocle (Ier s.).

**Œdipe,** tragédie de Pierre Corneille, en cinq actes et en vers. Le style en est trop souvent entortillé et précieux (1659) ; — Première tragédie de Voltaire, qui commença sa célébrité. L'œuvre, pourtant, est bien inférieure au modèle antique (1718).

**Œdipe et le Sphinx,** tableau d'Ingres, au musée du Louvre (1827), toile remarquable par la pureté du dessin ; Œdipe explique l'énigme au sphinx

(V. p. 382.) ; — tableau de Gustave Moreau (1864). Le monstre s'est accroché au baudrier d'Œdipe et, face à face, lui crie l'énigme.

**œdipisme** [*é-di-pis-me*] n. m. (de *Œdipe*). Arrachement volontaire de l'un ou de ses deux yeux par un aliéné automutilateur.

**œdogoniacées** [*sé*] n. f. pl. Famille d'algues chlorophycées, des eaux douces ou saumâtres, dont le genre *œdogonie* est le type. S. une *œdogoniacée*.

**œdogonie** [*nî*] n. f. Genre d'algues chlorophycées, à filaments non rameux, qui croissent dans les eaux douces et les eaux saumâtres.

**œdomyce** n. m. Genre de champignons de la famille des ustilaginées, parasites sur la betterave et qui produisent, à la partie supérieure des racines de cette plante, de grosses tumeurs charnues.

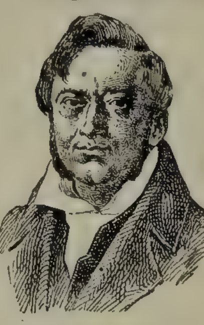

Œhlenschlæger.

**Œhlenschlæger** [*eu-lèn-chlè-ghèr*] (Adam Gottlob), poète danois, né et m. à Copenhague (1779-1850), créateur du théâtre national de son pays. Il a de la grandeur et de l'élévation, quelquefois de la force. Il est surtout original dans les ouvrages qu'il a consacrés à la peinture des anciennes mœurs scandinaves. Citons, parmi ses principales œuvres : *Axel et Valborg*, *le Pêcheur*, *les Dieux du Nord*, etc.

**œil** [*eu*, *ll* mll.], pl. **yeux** n. m. (lat. *oculus*). Organe de la vue : *la prunelle de l'œil*. Regard, perception opérée par l'œil : *jeter les yeux sur*. Attention : *avoir l'œil à tout*. Indice des qualités, des défauts et des sentiments : *œil spirituel*, *dur*, *méchant*. Manière de sentir, d'apprécier : *voir les choses d'un œil favorable*. *Pop.* Crédit : *avoir l'œil chez le marchand de vin*. (*Avoir l'œil*, signifie également Etre attentif, malin, habile.) *Pop. Mon œil !* exclamation ironique pour refuser. *Fam. Se mettre le doigt dans l'œil*, se tromper. *Fam. Se battre l'œil de*, se moquer, ne faire aucun cas de. *Le blanc des yeux*, la sclérotique. *Coup d'œil*, regard prompt. *Entre quatre yeux*, en tête à tête (on pron. souv., mais fautivem., *entre quatre z'yeux*). *Pour les beaux yeux de quelqu'un*, pour lui seul, sans but intéressé. *A l'œil*, par la vue. *Pop.* Gratuitement. *Aux yeux*, *sous les yeux de*, en présence de. *Jusqu'aux yeux*, très avant, profondément. *Par-dessus les yeux*, jusqu'à satiété. *L'œil du maître*, sa surveillance : *il n'est pour voir que l'œil du maître*. *A vue d'œil*, autant qu'on peut juger. *En un clin d'œil*, en un moment. *Être tout yeux*, regarder fort attentivement. *Jeter les yeux sur quelqu'un*, diriger son regard sur ; songer à choisir. *Faire les yeux doux à quelqu'un*, regarder tendrement, avec amour. (On dit, très familièrement, à peu près dans le même sens, *faire l'œil*, *faire de l'œil*, *l'œil en coulisse* à quelqu'un.) *Jeter un coup d'œil*, examiner très légèrement et rapidement. *Avoir le coup d'œil juste*, le discernement prompt. *Avoir l'œil sur quelqu'un*, le surveiller. *Avoir quelqu'un à l'œil*, le surveiller constamment. *Ouvrir l'œil*, être attentif. *Pop. Avoir l'œil américain*, *avoir l'œil*, être perspicace. *Ouvrir les yeux*, découvrir ce que la prévention empêchait de voir. *Ouvrir de grands yeux*, regarder avec étonnement. *Voir tout par ses yeux*, par soi-même. *Couver*, *dévorer des yeux*, regarder avec avidité. *Fermer les yeux sur*, faire semblant de ne pas voir. *Ne pouvoir fermer les yeux*, ne pouvoir dormir. *Fermer les yeux de quelqu'un*, l'assister à sa dernière heure. *Lever les yeux sur*, aspirer à. *Cela saute aux yeux*, *crève les yeux*, cela est d'une vérité évidente. *Avoir un bandeau sur les yeux*, avoir le jugement faussé par quelque prévention. *Ne pas en croire ses yeux*, être extrêmement étonné. *Avoir bon pied*, *bon œil*, être actif et vigilant. *N'avoir des yeux que pour quelqu'un*, lui accorder une préférence exclusive. *N'avoir pas froid aux yeux*, avoir de l'énergie, du courage. *N'avoir pas les yeux dans sa poche*, y voir clair, être effronté. *Avoir des yeux au bout des doigts*, avoir le tact très fin ; être très adroit de ses mains. *Avoir le compas dans l'œil*, mesurer aussi justement à l'œil que si l'on se servait d'un instrument. *Voir avec les yeux de la foi*, croire sans comprendre, sans voir. *Pop. Tourner de l'œil*, mourir. Lustre de certaines étoffes : *soie qui a de l'œil*. Etat des pierreries : *perle qui a un bel œil*. Relief des caractères d'imprimerie : *cicéro gros œil*. Boutons ou bourgeons des arbres. Dépression au sommet de certains fruits. Trous qui se trouvent dans le pain et le fromage. Ronds de graisse qui se forment à la surface du bouillon chaud. Milieu de la volute du chapiteau ionique. Trou en haut de la branche du mors. Trou d'un moyeu, où passe l'essieu. Trou d'une aiguille où passe le fil. (Syn. CHAS.) En général, ouverture, trou, bague, boucle servant à divers usages. — *Œil* fait *yeux* au pluriel : *j'ai mal aux yeux*. On dit aussi : *les yeux du pain*, *de la soupe*, *du fromage*, ainsi qu'en terme de jardinage ; *tailler une vigne à deux*, *à trois yeux*. Mais on dit des *œils-de-bœuf*, ouvertures rondes ou ovales ; des *œils-de-chat*, des *œils-de-serpent*, pierres précieuses ; des *œils-de-bouc*, coquillages ; des *œils-de-chèvre*, plantes ; des *œils-d'or*, poissons, des *œils-de-perdrix*, cors aux pieds, etc. PROV. : **Les yeux sont le miroir de l'âme,** les passions, les sentiments dont l'âme est agitée se peignent dans les yeux. **Loin des yeux, loin du cœur,** l'absence détruit ou affaiblit l'affection. **L'œil du maître engraisse le cheval ; l'œil du fermier vaut fumier,** quand on surveille soi-même et attentivement ses affaires, elles prospèrent. **La chronologie et la géographie sont les deux yeux de l'histoire,** la connaissance des lieux et des dates rend l'histoire claire, intelligible. **Quand on a mal aux yeux, il n'y faut toucher que du coude,** il n'y faut pas toucher du tout. **Œil pour œil, dent pour dent,** le châtiment doit être proportionné à la faute, le coupable doit subir la peine du talion. ALLUS. HIST. : **A l'œil droit de Philippe,** mots écrits sur une flèche avec laquelle l'archer Aster creva l'œil droit du roi de Macédoine. (On les rappelle à propos d'un trait malin, satirique, qui va droit au but.) ALLUS. LITT. : **L'œil du maître,** titre d'une fable de La Fontaine (IV, 21), où il montre que la surveillance du maître est la seule efficace. **Les beaux yeux de ma cassette.** Dans l'*Avare*, de Molière (V, 3), Valère demande la main de la fille d'Harpagon, à qui l'on vient de voler sa cassette. Harpagon, qui ne songe qu'à cette cassette, rapporte à celle-ci tout ce que Valère lui dit de sa fille. *Les beaux yeux de ma cassette* sont devenus synonymes d'argent, de fortune.

L'œil morne, maintenant, et la tête baissée
Semblaient se conformer à sa triste pensée.

Ces deux vers sont tirés du récit de Théramène (*Phèdre*, acte V, sc. 6) et s'appliquent aux chevaux d'Hippolyte.

— ENCYCL. *Anat. hum.* I. *Globe de l'œil.* L'œil peut être comparé à une chambre noire photographique. Sa paroi, présentant à peu près la forme d'une sphère de vingt-deux millimètres de diamètre, est presque entièrement formée par la *sclérotique* ou *cornée opaque*, sorte de coque fibreuse, blanche, que tapisse intérieurement la *choroïde*, membrane mince, noirâtre, qui se termine antérieurement par deux feuillets : le *muscle ciliaire* et la *couronne* ou *procès ciliaire*. A sa partie antérieure, la sclérotique présente une ouverture à peu près circulaire, dans laquelle est enchâssée la *cornée transparente*.

La plaque sensible est représentée par la *rétine*, membrane demi-transparente, constituée par les terminaisons du *nerf optique*.

L'appareil optique est diaphragmé au niveau de la jonction de la sclérotique et de la cornée par l'*iris*, membrane opaque percée d'une ouverture circulaire de diamètre variable, appelée *pupille ;* il est composé d'une série de milieux transparents, qui sont, en allant d'avant en arrière : la *cornée*, l'*humeur aqueuse*, occupant la *chambre antérieure*, c'est-à-dire l'espace compris entre la cornée et l'iris ; le *cristallin*, lentille biconvexe appliquée par sa face antérieure contre l'iris ; l'*humeur vitrée* ou *corps hyaloïde*, substance gélatineuse qui remplit tout le reste du globe.

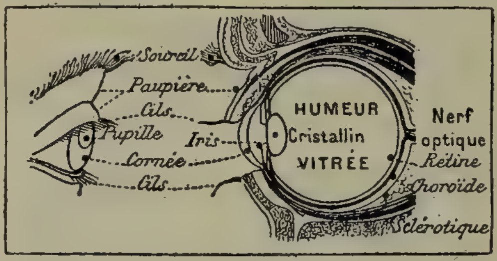

Œil.

II. *Annexes de l'œil.* Maintenu en arrière par la *capsule de Tenon*, le globe de l'œil est recouvert en avant par la *conjonctive*, membrane muqueuse qui tapisse aussi la paroi interne des *paupières* ; celles-ci protègent l'œil en jouant le rôle d'obturateur.

Le globe de l'œil, mobile autour de son centre, est mis en mouvement par six muscles : *droit supérieur*, *droit interne*, *droit inférieur*, *droit externe*, *petit oblique* et *grand oblique*.

Dans l'orbite, au-dessus du globe de l'œil, sont situées les *glandes lacrymales*, dont la fonction est de lubrifier la conjonctive.

— *Anat. comparée.* Chez tous les vertébrés, l'œil a une structure très analogue à celle de l'œil humain.

L'œil de tous les articulés pourvus de cet organe est immobile, souvent privé de cristallin et formé dans la plupart des cas de l'agglomération d'un grand nombre d'yeux élémentaires, dont l'ensemble constitue un œil composé. Chez les insectes, les crustacés, le nerf optique se divise en filets, dont chacun se porte vers un *ocelle* particulier. La surface de l'œil est un segment de polyèdre, dont chaque facette appartient à un œil spécial.

Beaucoup d'articulés inférieurs sont dépourvus d'yeux.

— *Physiol.* V. VISION.

— *Pathol.* L'œil est sujet à un grand nombre d'affections. Quelques-unes sont désignées sous le nom générique d'*ophtalmie*, d'autres sous celui de *staphylome*. Le phlegmon de l'œil s'appelle *panophtalmie* ; l'hydropisie de l'œil, *hydrophtalmie* ou *glaucome*. Pour les inflammations, affection ou malformation localisée à la conjonctive, à la cornée, etc., v. ces mots et encore CATARACTE, VISION, MYOPIE, HYPERMÉTROPIE, ASTIGMATISME, PRESBYTIE, CÉCITÉ.

— *Chir.* et *Proth.* Les maladies et les blessures de l'œil peuvent nécessiter l'énucléation du globe ; pour éviter la difformité qui en résulte, on introduit généralement dans l'orbite un œil de verre.

— *Arboric.* L'œil est un petit mamelon généralement conique, qui prend naissance à l'extrémité des rameaux ou à l'aisselle des feuilles ; il est simple, double, ou multiple, suivant les espèces. On nomme proprement *boutons* les yeux dont le développement produira des fleurs, et *œils à bois* ceux qui donneront naissance à des feuilles ou à un bourgeon. L'œil joue un rôle important dans la greffe, en particulier dans la greffe en écusson.

**Œil crevé** (*l'*), opérette de H. Crémieux et Hervé, fantaisie d'une cocasserie ahurissante. De la musique, fort gaie, on cite les airs : *la Polonaise et l'Hirondelle*, *la Langouste atmosphérique ;* le rondo : *Menuiserie*, *Charpenterie*.

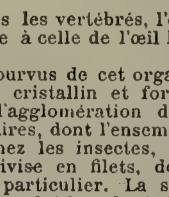

Œil-de-bœuf.

**œil-de-bœuf** n. m. Fenêtre ronde ou ovale, dans un comble, dôme, pignon, etc. Trou rond sur le tronc d'un arbre, à la place d'une branche pourrie. Pl. des *œils-de-bœuf*.

**Œil-de-bœuf** (*l'*), nom sous lequel on désignait une longue pièce, éclairée seulement par un *œil-de-bœuf*, qui précédait la chambre à coucher du roi, à Versailles. C'est là que les courtisans attendaient le souverain, que se nouaient les intrigues, que se commentaient les nouvelles, etc.

**Œil-de-bœuf** (*Chroniques de l'*), compilation, de Touchard-Lafosse, réunissant des anecdotes scandaleuses sur les règnes de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI (1833).

**œil-de-chat** n. m. Variété de quartz, pénétrée de fibres d'amiante et offrant de très jolis reflets. Variété de corindon. (On dit aussi ŒIL-DE-TIGRE.) Pl. Des *œils-de-chat*.

**œil-de-lièvre** n. m. *Pathol.* Contraction de la paupière, qui empêche de fermer l'œil entièrement. (On dit aussi LAGOPHTALMIE.) Pl. des *œils-de-lièvre*.

**œil-de-perdrix** n. m. Linge ouvré, semé de petits dessins qui rappellent les yeux de perdrix. Marque de linge qui se compose de quatre points disposés de façon à laisser au milieu la place d'un point de quatre fils. Cor qui se forme entre les doigts de pied. Point gâté au milieu des nœuds du bois. Pl. des *œils-de-perdrix*.

**œil-de-pie** n. m. Ouverture pratiquée dans une voile pour y faire passer un filin. Pl. des *œils-de-pie*.

**œil-de-serpent** n. m. Sorte de pierre précieuse, que l'on monte dans le chaton d'une bague. Pl. des *œils-de-serpent*.

**œillade** [*eu*, *ll* mll.] n. f. Coup d'œil significatif : *les œillades parlent sans parler*.

**œillade** [*eu*, *ll* mll.] n. f. Cépage à raisin noir, cultivé dans la région méridionale. Syn. PASSERILLE, ULLIADE.

**œillader** [*eu*, *ll* mll., *a-dé*] v. n. Lancer des œillades. (Vx.)

**œillard** [*eu*, *ll* mll., *ar*] n. m. Trou carré, percé au centre d'une meule, pour recevoir une tige de fer.

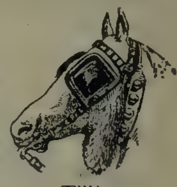

Œillère.

**œillère** [*eu*, *ll* mll.] n. f. Petit vase pour baigner l'œil. Partie de la bride qui garantit l'œil du cheval. (V. la fig. HARNAIS.) *Fam. Avoir des œillères*, ne vouloir apercevoir qu'un côté des choses ; être très prévenu en faveur d'une idée, d'un projet, d'une personne. Dent canine de la mâchoire supérieure. *Bouch.* Grasset ou hampe. Adjectiv.: *dent œillère*. V. GONDOLE.

Œillet.

**œillet** [*eu*, *ll* mll., *è*] n. m. (de *œil*). Genre de caryophyllées à fleurs roses, pourpres, blanches ou panachées, cultivées pour leur beauté et leur parfum : *l'œillet se multiplie par bouturage ou marcottage*. La fleur même.

— ENCYCL. Les œillets (*dianthus*) sont des herbes annuelles ou vivaces, dont on connaît environ soixante-dix espèces, originaires pour la plupart de l'Europe méridionale, du nord de l'Afrique et de l'Asie tempérée, mais que l'on cultive un peu partout comme ornementales. L'espèce la plus commune est l'*œillet des fleuristes* ou *œillet à bouquets*, à fleurs solitaires, terminales, d'un rouge pourpre chez la plante sauvage ; on le multiplie très facilement, et il a donné naissance à de nombreuses variétés. L'*œillet mignardise* est employé souvent en bordure ; l'*œillet superbe*, l'*œillet du poète*, l'*œillet de Chine* sont cultivés aussi dans les jardins. La plante que l'on nomme communément *œillet d'Inde* appartient au genre *tagetes*.

**œillet** [*eu*, mll., *è*] n. m. Petit œil. *Petit œillet*, *grand œillet*, *toc*, *loc*, *maillet*, sorte de chanson que les mères disent aux petits enfants en leur touchant successivement les diverses parties du visage. Petit trou de forme circulaire, destiné à recevoir un lacet. *Mar.* Ouverture circulaire, par laquelle on fait passer un cordage.

**œilléterie** [*eu*, *ll* mll., *é-te-rî*] n. f. Plantation d'œillets.

**œilleton** [*eu*, *ll* mll.] n. m. Rejeton qui pousse au collet de certaines plantes et qui sert quelquefois à les multiplier : *l'artichaut*, *le yucca*, etc., *se multiplient par œilletons*. Bourgeon naissant. Bout de tuyau d'une lunette, qui dépasse l'oculaire et détermine la position qu'on doit donner à l'œil.

**œilletonnage** [*eu*, *ll* mll., *e-to-na-je*] n. m. Action d'œilletonner.

**œilletonner** [*eu*, *ll* mll., *e-to-né*] v. a. Enlever les œilletons d'une plante. Propager une plante en en séparant les œilletons.

**œillette** [*eu*, *ll* mll., *è-te*] n. f. Nom vulgaire du pavot cultivé, dont on tire de l'huile. Cette huile même : *l'œillette s'appelle encore* petite huile d'olive.

**Œland** [*eu-land'*], île de Suède (préf. de Calmar), dans la mer Baltique ; 40.000 h. V. princ. *Borgholm*. Agriculture.

**Œleghem** [*eu-lé-ghèm'*], comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 1.620 h. Tisseranderies.

**œllachérite** [*eul-la*] n. f. Muscovite barytifère.

**Œls** [*eulss*], v. d'Allemagne (Prusse, Silésie), sur l'*Œlsbach ;* 11.000 h. Brasserie, mégisserie.

**Œlsnitz,** v. d'Allemagne (Saxe), sur l'*Œlsnitz ;* 14.000 h. Houille.

Œnanthe : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**œnanthe** [*é*] n. f. Genre d'ombellifères vénéneuses, qui croissent surtout dans les marécages.

— ENCYCL. On connaît une trentaine d'espèces d'œnanthes, qui croissent dans l'hémisphère nord. L'œnanthe safranée, dite aussi *havet du diable*, *filipendule des marais*, qui atteint un mètre de haut, est la plus dangereuse. L'œnanthe fistuleuse (*persil des marais* ou *jonc odorant*) est également très nocive.

**œnanthine** [*é*] n. f. (du gr. *oinos*, vin, et *anthos*, fleur). Nom donné à une substance visqueuse filante, isolée de certains vins rouges dont elle constituerait le bouquet.

**œnanthique** [*é*] adj. Qui appartient au vin. *Acide œnanthique* ou *acide sitique*, composé auquel certains vins doivent leur bouquet particulier.

**œnanthol** [*é*] n. m. Aldéhyde œnanthique.

**œnanthylate** [*é*] n. m. Sel de l'acide œnanthylique.

**œnanthylique** [*é*] adj. m. Se dit d'un acide obtenu pour la première fois en 1841 par Tilley, en oxydant l'huile de ricin.

— Encycl. L'acide œnanthylique, $C^7H^{14}O^2$, se trouve dans l'alcool de maïs et de riz, dans l'huile de ricin, d'amandes, dans la paraffine, etc. On l'obtient, entre autres façons, en oxydant l'œnanthol contenu dans l'huile de ricin. Il bout à 224° sous la pression de $763^{mm}$ ; il a pour densité 0,935 à 0°.

**Œnée** [*é-né*], roi de Calydon, père de Méléagre, Déjanire, Tydée. Il obtint le privilège de donner son nom au vin (en gr. *oinos*). (*Myth.*).

**œnéléon** [*é*] n. m. (du gr. *oinos*, vin, et *elaion*, huile). *Pharm. anc.* Sorte de baume composé de vin, d'huile et de miel, que l'on employait en fomentation. (On l'appelait aussi *baume du Samaritain.*)

**Œniadée** [*é, dé*], anc. v. de la Grèce (Acarnanie), dans la vallée de l'Achelaos. Ruines importantes.

**œnicole** [*é*] adj. (du gr. *oinos*, vin, et du lat. *colere*, cultiver). Qui s'occupe des vins, qui les traite ou en fait le commerce.

**œnilisme** [*é-ni-lis-me*] n. m. (du gr. *oinos*, vin). Forme de l'alcoolisme, produite par l'abus à peu près exclusif du vin.

**œnobaromètre** [*é*] n. m. (du gr. *oinos*, vin, *baros*, pesanteur, et *metron*, mesure). Sorte de densimètre inventé par Houdard, pour doser la quantité d'extrait sec que contient un vin.

**œnobarométrique** [*é*] adj. Se dit du procédé ou de la méthode qui consiste à faire usage de l'œnobaromètre pour doser l'extrait sec d'un vin.

**œnocarpe** [*é*] n. m. Genre de palmiers arécées, comprenant des espèces américaines, dont l'une fournit de l'huile et une sève que l'on fait fermenter pour préparer la boisson appelée *yukissé*.

**œnochoé** [*é-no-ko-é*] n. f. (gr. *oinokhoê*). *Antiq. gr.* Vase employé pour verser le vin dans les coupes.

**œnographe** [*é*] n. Personne qui s'occupe d'œnographie.

**œnographie** [*é, fî*] n. f. (du gr. *oinos*, vin, et *graphein*, décrire). Science qui traite des vins au point de vue de leurs diverses qualités hygiéniques, médicales, alimentaires, etc.

**œnographique** [*é*] adj. Qui concerne l'œnographie.

**œnolature** [*é*] n. f. ou **œnolé** [*é*] n. m. Médicament qui a le vin pour excipient.

**œnolé** [*é-no-lé*] n. m. (du gr. *oinos*, vin). Vin médicamenteux.

**œnoline** n. f. V. ŒNOLIQUE (*acide*).

**œnolique** [*é*] adj. Qui a le vin comme excipient : *médicament œnolique. Acides œnoliques*, nom donné à une série de matières colorantes trouvées dans les vins rouges. (Syn. ŒNOLINE, ŒNOCYANINE, etc.)

**œnolisme** [*é-no-lis-me*] n. m. (du gr. *oinos*, vin). Alcoolisme par le vin.

**œnologie** [*é, jî*] n. f. (du gr. *oinos*, vin, et *logos*, discours). Science qui traite du vin.

**œnologique** [*é*] adj. Qui a rapport à l'œnologie.

**œnologiste** [*é, jis-te*) ou **œnologue** [*é, loghe*] n. m. Celui qui écrit sur l'œnologie.

**œnolotif, ive** [*é-no*] adj. (du gr. *oinos*, vin). Se dit d'un médicament qui contient du vin. N. m. Vin médicinal.

**œnomancie** [*é, sî*] n. f. (du gr. *oinos*, vin, et *manteia*, divination). Divination qui se faisait avec le vin destiné aux sacrifices.

**œnomancien, enne** [*é, si-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à l'œnomancie. N. Personne qui pratiquait l'œnomancie.

**Œnomaos** [*é-no-ma-oss*], roi légendaire d'Elis et de Pise (Elide) père d'Hippodamie. (V. ce nom.)

**œnomel** [*é-no-mèl*] n. m. (du gr. *oinos*, vin, et *meli*, miel). Vin miellé.

**œnomètre** [*é*] n. m. (du gr. *oinos*, vin, et *metron*, mesure). Instrument employé autrefois pour mesurer le degré alcoolique du vin.

**œnométrie** [*é, trî*] n. f. (de *œnomètre*). Détermination de la richesse des vins en alcool.

**œnométrique** [*é*] adj. Qui concerne l'œnométrie : *procédé œnométrique.*

**Œnone,** confidente de Phèdre, dans la tragédie de ce nom, de Racine. C'est elle qui, par ses conseils perfides, pousse Phèdre aux plus criminelles résolutions ; elle est éloquemment caractérisée par la malheureuse épouse de Thésée elle-même, qui s'écrie en expirant :

> Détestables flatteurs, présent le plus funeste
> Que puisse faire aux rois la colère céleste.

**œnophile** [*é*] n. et adj. (du gr. *oinos*, vin, et *philos*, ami). Qui aime le vin, qui sait l'apprécier.

**œnophobe** [*é*] n. et adj. (du gr. *oinos*, vin, et *phobos*, crainte). Se dit d'une personne qui a horreur du vin.

**œnophobie** [*é, bî*] n. f. (de *œnophobe*). Horreur du vin.

**œnophore** [*é-no*] n. m. (du gr. *oinos*, vin, et *phoros*, qui porte). Grand vase où les anciens mettaient du vin. Officier qui avait soin du vin.

**Œnopion** [*é*], roi légendaire de Chio, fils de Bacchus ou, selon d'autres, de Thésée. Il introduisit l'usage du vin.

**œnoscope** [*é-nos-ko-pe*] n. m. du gr. *oinos*, vin, et *skopein*, examiner). Sorte d'alcoomètre au moyen duquel on apprécie la richesse d'un vin en alcool.

**œnotechnie** ou **œnotechnique** (du gr. *oinos*, vin, et *tekhnê*, industrie). Technique du vin, c'est-à-dire ensemble des opérations que nécessitent la conduite de la vinification et la conservation du vin.

**œnotechnique** [*é*] adj. Qui concerne l'œnotechnie : *laboratoire œnotechnique.*

**œnothéracées** [*é, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales inferovariées, dites aussi *onagrariées*, et renfermant des plantes de tous les climats, dont certaines sont cultivées pour leurs fleurs (*œnothère fuchsia*) et leurs fruits (*macre*). S. une *œnothéracée*.

**œnothère** [*é-no*] n. m. Genre d'*œnothéracées* des régions tempérées, comprenant des herbes comestibles ou ornementales, qu'on appelle aussi *onagre* ou *onagraire*.

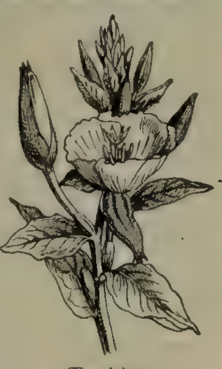
Œnothère.

**Œnotrie** [*é-no-trî*], nom donné par les anciens soit à l'Italie, soit à la partie sud de cette péninsule, en mémoire d'Œnotrus, le plus jeune des fils de Lycaon, roi d'Arcadie.

**œnoxydase** [*é-nok-si-da-ze*] n. f. (du gr. *oinos*, vin, et de *oxydase*). Oxydase qui existe normalement dans le grain de raisin et dont le développement occasionne la casse brune. (V. CASSE).

**Œrebrö,** v. de Suède, ch.-l. de département, sur le Svartan ; 26.000 h. La nages. Traités entre l'Angleterre, la Russie et la Suède (1812). — La préfecture (*län*) du même nom a 201.000 h.

**Œrlikon,** comm. de Suisse (cant. de Zurich), dans la vallée de la Glatt ; 4.000 h. Vastes ateliers mécaniques. Est devenue un faubourg de Zurich.

**œrsted** n. m. Unité C. G. S. de perméance magnétique.

**Œrsted** (Jean-Christian), physicien danois, né à Rudkjœping, m. à Copenhague (1777-1851). Il s'est immortalisé par la découverte de l'électro-magnétisme, de la pile thermo-électrique, etc.

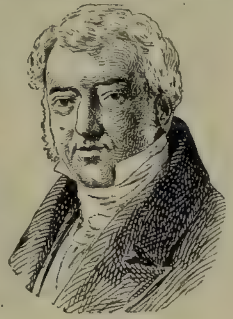
Œrsted.

**œrstédite** n. f. Variété titanifère de zircon avec du fer, du calcium et du magnésium.

**Œschli** (Wilhelm), historien suisse, né à Zurich, m. à Weggis (1851-1919) ; auteur de : *Histoire des origines de la Confédération suisse ; Histoire de la Suisse au XIXe siècle.*

**Œsel** [*eu-zèl*], île de la mer Baltique, à l'entrée du golfe de Riga (Estonie). Elle compte, avec les petites îles, ses voisines, 45.000 h. V. princ. : *Arensbourg*. Chasse, pêche, céréales.

**Œser** (Adam-Frédéric), peintre, sculpteur et graveur allemand, né à Presbourg, m. à Leipzig (1717-1799). Directeur de l'Académie des beaux-arts de Leipzig.

**œsophage** [*é-zo-fa-je*] n.m. (du gr. *oisophagos*, qui porte ce qu'on mange). Canal qui sert à porter la nourriture de l'arrière-bouche à l'estomac : *les fibres musculaires de l'œsophage sont très contractiles.* (V. DIGESTION.)

— Encycl. *Anat.* L'œsophage fait suite au pharynx. Placé à la partie inférieure de la région cervicale, il parcourt toute la région thoracique et traverse le diaphragme, pour s'ouvrir dans l'estomac. Il mesure 25 centimètres de longueur, sur 5 à 12 millimètres de largeur.

— *Pathol.* L'œsophage peut être atteint d'inflammation (*œsophagite*), de névrose (*œsophagisme*), ou être le siege de rétrécissements, soit par le développement de tumeurs soit à la suite d'ingestion de substances toxiques.

— *Art vétér.* L'*obstruction de l'œsophage* par un corps étranger est assez fréquente chez les animaux domestiques. On cherche à ramener le corps étranger en avant par le taxis, ou à le pousser jusqu'à l'estomac et, si ces opérations ne réussissent pas, on pratique l'*œsophagotomie*.

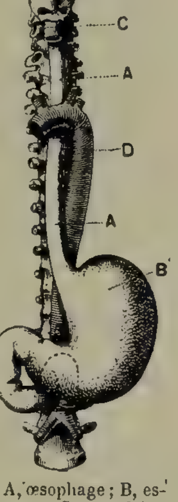

A, œsophage ; B, estomac ; C, trachée ; D, aorte.

**œsophagien, enne** [*é-zo-fa-ji-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à l'œsophage : *les contractions œsophagiennes ; sonde œsophagienne.*

**œsophagisme** [*é-zo-fa-jis-me*] n. m. Constriction plus ou moins complète et durable du conduit pharyngo-œsophagien.

— Encycl. L'œsophagisme est un spasme de durée fort variable, dont le début est brusque. La déglutition est presque impossible. Il guérit assez facilement, chez les nerveux, par le cathétérisme.

**œsophagite** [*é-zo*] n. f. Inflammation de l'œsophage.

— Encycl. L'œsophagite est *primitive* lorsqu'elle fait suite à l'ingestion d'aliments trop chauds ou trop froids, ou de substances corrosives : *secondaire*, lorsqu'elle est précédée d'une inflammation pharyngo-buccale. La guérison est la règle, la diète lactée est le meilleur remède.

**œsophagomalacie** [*é-zo, sî*] n. f. (de *œsophage*, et du gr. *malakia*, mollesse). Digestion de la paroi œsophagienne par le suc gastrique, suivie souvent de vomissements qui provoquent la rupture de l'œsophage.

**œsophagorragie** [*é-zo-fa-go-ra-jî*] n. f. (de *œsophage*, et du gr. *régnumi*, je coule). Hémorragie de l'œsophage.

**œsophagoscope** [*é-zo-fa-gho-sko-pe*] n. m. (du gr. *oisophagos*, œsophage, et *skopein*, regarder). Instrument servant à pratiquer l'œsophagoscopie.

**œsophagoscopie** [*é-zo-fa-ghos-ko-pî*] n. f. (de *œsophagoscope*). Endoscopie de l'estomac.

**œsophagostome** ou **œsophagotome** [*é-zo*] n. m. (de *œsophage*, et du gr. *stoma*, bouche, ou *tomê*, section). Instrument utilisé pour sectionner les rétrécisse. ments de l'œsophage.

— Encycl. L'œsophagostome, inventé par le chirurgien Maisonneuve, consiste en une tige métallique, dont une extrémité est munie de deux lames triangulaires à angle saillant mousse, qui peuvent rentrer dans l'instrument, ou jaillir quand on presse sur l'autre extrémité. On introduit l'instrument jusqu'au niveau du rétrécissement et, en faisant, jaillir les lames, on détruit les brides cicatricielles.

**œsophagostomie** ou **œsophagotomie** n. f. (de *œsophagostome*). Ouverture artificielle pratiquée chirurgicalement sur l'œsophage au-dessous d'un point où il est imperméable et permettant l'alimentation.

**œsophagostomique** ou **œsophagotomique** [*é-zo*] adj. Qui se rapporte à l'œsophagotomie.

**Œsterley** (Charles-Frédéric-Guillaume), peintre allemand, né à Gœttingue, m. à Hanovre (1805-1891). On lui doit de remarquables travaux religieux.

**œstre** [*ès-tre*] n. m. (du gr. *oistros*, taon). Genre d'insectes diptères, parasites des bêtes de somme, et qu'on rencontre principalement sur l'hémisphère boréal. Excitation violente. (Peu us.)

— Encycl. Les œstres sont de grandes mouches poilues, dont les mâles vivent juste pour assurer la reproduction du genre. Les femelles pondent, sur les chevaux, ânes et mulets, les bœufs et les moutons, des paquets d'œufs d'où sortent des larves qui irritent la peau de l'animal. Celui-ci, en se léchant, avale les larves, qui passent dans l'estomac et se fixent à la paroi stomacale, donnant lieu à des ulcérations superficielles (*œstridiose*). De l'estomac, où elles séjournent six ou douze mois, les larves passent dans l'intestin, sont évacuées avec les excréments, s'enfoncent en terre, se changent en pupes, puis en insectes parfaits.

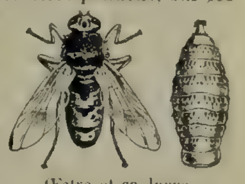
Œstre et sa larve.

Parmi les principales espèces, on peut citer l'œstre du cheval (*œstrus* ou *gastrophilus equi*), l'œstre du mouton (*œstrus ovis*), qui occasionne des phénomènes de vertiges analogues à ceux du tournis, l'œstre ou hypoderme du bœuf.

Le badigeonnage des animaux en été avec des huiles spéciales (huile de poisson, huile de lin additionnée de pétrole, phénol, etc.) n'est pas toujours efficace, et le mode de traitement le plus sûr consiste dans la destruction des larves ; on provoque la sortie de celles-ci en pressant les tumeurs où elles sont logées et en badigeonnant ensuite les plaies à l'eau phéniquée, crésylée ou lysolée.

**œstridés** [*ès-tri-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, renfermant les *œstres* et genres voisins. S. un *œstridé*.

— Encycl. Les œstridés sont tous des mouches parasites, dont les larves, appelées aussi *macaques*, se développent soit à l'intérieur du corps des mammifères (équidés, ruminants), soit sur leur peau.

**œstridiose** [*ès-tri-di-ô-ze*] n. f. *Art vétér.* Maladie causée par les larves d'œstres. (V. ŒSTRE.)

— Encycl. Dans l'estomac du cheval, les larves d'œstres sont attachées à la muqueuse et ne causent aucun symptôme appréciable. Chez le bœuf, la larve de son hypoderme ne cause aucune maladie, mais crible la peau de trous et, par suite, fait perdre à celle-ci de la valeur pour la tannerie.

Chez les moutons, les larves d'œstres dans les sinus déterminent un catarrhe nasal sans conséquences fâcheuses.

**Œta** [*é*], auj. *Katavothra*, montagne de l'ancienne Grèce (Thessalie). Au pied de l'Œta se trouvait le défilé des Thermopyles. C'est là que, suivant la Fable, Hercule monta sur le bûcher.

**Œtinger** (Frédéric-Christophe), théologien protestant et théosophe allemand, né à Gœppingen, m. à Murrhard (1705-1782). Il tenta une synthèse de la philosophie, de la théologie et de l'occultisme.

**Œtinghen,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 1.840 h. Briqueteries.

**œtite** [*é*] n. f. Variété de limonite, à l'intérieur de laquelle on trouve des noyaux mobiles. Syn. PIERRE D'AIGLE.

**o et præsidium et dulce decus meum,** mots lat. signif. : *O mon appui et ma chère gloire.* Vers d'Horace, adressé à Mécène (*Odes*, I, 1, 2), où l'amitié du poète pour son protecteur trouve sa forme reconnaissante.

**Œttinger** [pr. allem. *eu-tin'-ghér*] (Edouard-Marie), littérateur et bibliographe allemand, né à Breslau, m. à Blasewitz (1802-1872). Il publia la *Bibliographie biographique universelle* des journaux satiriques, des poésies, des romans.

**Œudeghien,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 1.490 h. Toiles, scieries.

**œuf** [*euf'* au sing., *eu* au pl.] n. m. (lat. *ovum*). Corps organique, qui se forme chez les femelles de plusieurs classes d'animaux et qui renferme un germe d'un animal de la même espèce. (S'emploie plus spécialement pour les œufs à enveloppe dure, que pondent les femelles des oiseaux, des poissons, etc.) *Absolum.* Œuf de volaille et particulièrement de poule : *les jaunes d'œufs sont très nourrissants.* Objet qui a la forme d'un œuf de poule. Morceau de bois en forme d'œuf, qu'on met pour tendre le bas, tandis qu'on le reprise. Morceau de fer en forme d'œuf, sur lequel les blanchisseuses repassent les bouillons, les manches. *Fig.* Germe, principe : *écraser la révolte dans son œuf. Plein comme un œuf*, tout à fait plein. *Œufs de Pâques*, boîtes en forme d'œuf, contenant des bonbons, des bijoux, etc., qu'on offre le jour de Pâques. *Œuf à la coque*, œuf cuit légèrement à l'eau bouillante dans sa coquille, de façon que le jaune reste liquide. *Œuf sur le plat*, œuf cuit légèrement dans le beurre sur un plat spécial. *Œuf dur*, œuf suffisamment cuit pour que le blanc et le jaune soient pris. *Œuf rouge*, œuf dur dont la coquille a été teinte en rouge. *Œuf clair*, œuf qui n'a pas de germe, qui n'a pas été fécondé. *Œuf de coq, de couleuvre*, noms vulgaires donnés à des œufs avortés de poule, très petits, sans jaune, dont la coquille est molle comme celle des œufs que la couleuvre à collier pond fréquemment dans les fumiers de basse-cour. (La croyance populaire attribue parfois aux vrais œufs

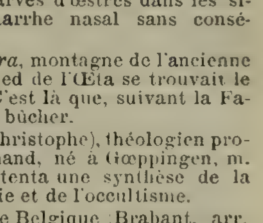
Œufs de Pâques.

de couleuvre pondus dans le fumier, une origine fabuleuse et des pouvoirs maléfiques.) *Œufs à la neige*, crème obtenue avec des blancs d'œufs battus en neige, cuits dans du lait et arrosés du mélange des jaunes avec le lait de cuisson aromatisé. *Œufs de fourmis*, nom vulgaire des coques renfermant les nymphes des fourmis. *Œuf de serpent*, pierre en forme d'œuf (probablement aussi fossile), à laquelle les druides attribuaient des propriétés merveilleuses et qu'ils croyaient formée de bave de serpents entrelacés. *Electr. Œuf électrique*, œuf en verre, dans lequel on a raréfié l'air afin d'y observer l'aspect des décharges électriques dans des conditions voulues. *Pop. Œufs sur le plat*, seins de femme très petits. *Se ressembler comme des œufs*, se ressembler parfaitement. *Marcher sur des œufs*, se conduire avec une extrême circonspection. *Mettre tous ses œufs dans le même panier*, placer tous ses fonds dans une même affaire. *Tondre sur un œuf*, se dit d'un homme fort avare. *Triv. Casser ses œufs*, accoucher avant terme. *Brûler la maison de son voisin pour faire cuire un œuf*, sacrifier à un mince intérêt personnel les plus graves intérêts d'autrui. *Aimer mieux deux œufs qu'une prune*, de deux choses, préférer celle qui est, sans comparaison, la plus avantageuse. *Donner un œuf pour avoir un bœuf*, faire un petit cadeau dans l'espoir d'en recevoir un gros. *Arg.* Personnage stupide : *quel œuf !* PROV. ET LOC. PROV. : **Ris-t'en, Jean, on te frit des œufs,** se dit pour se moquer d'une personne qui rit. **Veux-tu des œufs ? souffre le caquetage des poules,** pour jouir de certains avantages, il faut subir certains inconvénients. ALLUS. HIST. **L'œuf de Colomb.** Des envieux disaient un jour devant Colomb que, pour trouver l'Amérique, il avait suffi d'y penser. Colomb se fit apporter un œuf, et demanda à ses détracteurs qui d'entre eux pourrait faire tenir cet œuf debout sur une de ses extrémités. Aucun n'y réussit. Colomb prend alors l'œuf, le frappe légèrement à l'un des bouts, et l'œuf se tient en équilibre. Chacun se récria : « Ce n'était pas difficile ! — Sans doute, répliqua Colomb avec un sourire ironique, mais il fallait y penser ». L'œuf de Colomb est passé en proverbe.

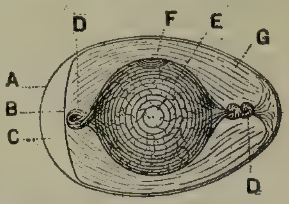

Coupe d'un œuf de poule ; A, coquille ; B, chorion ; C, chambre à air ; D, chalazes ; E, vitellus ; F, cicatricule ; G, blanc.

— ENCYCL. Les animaux qui pondent des œufs sont dits *ovipares*, par opposition aux *vivipares*, qui mettent au monde des petits libres. Tous les animaux ne sortent pas de l'œuf sous leur forme définitive : les insectes, les amphibiens subissent des métamorphoses au sortir de l'œuf (développement post-embryonnaire).

Chez les crustacés, les œufs sont ronds et entourés d'une coque plus ou moins résistante. Après la ponte, ils demeurent fréquemment fixés aux pattes abdominales des femelles ou dans les replis du test. Les mollusques donnent des œufs de forme et de consistance variables avec les genres : certains les enferment dans une enveloppe dite *oothèque* ou *ovisac ;* d'autres les fixent à un flotteur mucilagineux, que la femelle traîne avec elle sur l'eau, ou bien les attachent à des fragments de plantes marines. Les œufs des insectes sont presque toujours entourés d'une coquille lisse, granuleuse, présentant, principalement chez les lépidoptères, un vif éclat métallique. Les araignées entourent les leurs d'un cocon soyeux et les portent toujours avec elles.

Parmi les vertébrés, les mammifères seuls sont vivipares ; tous les autres sont ovipares, et leurs œufs, en général de grande taille, ont leur vitellus entouré de couches d'albumine. La plupart des poissons déposent leurs œufs (petits et ronds) sur les plantes aquatiques, mais il en est, comme les hippocampes, qui les portent dans une poche ventrale ; certains plagiostomes entourent les leurs d'une sorte de sachet corné, quadrangulaire et prolongé aux angles par des appendices rubanés, servant à fixer le tout aux plantes marines. Les œufs des amphibiens, de consistance molle, sont portés, après la ponte, soit par les mâles, soit par les femelles, dans des renflements de la peau, ou agglutinés en cordons autour des pattes postérieures. Les reptiles pondent des œufs allongés, cylindriques et sphéroïdes aux deux extrémités, à coquille parcheminée ; mais cette coque molle peut devenir dure quand elle est exposée à l'air. Certains reptiles comme la vipère, l'orvet, sont ovovipares, c'est-à-dire mettent au monde des petits vivants, leurs œufs éclosant dans le ventre de la mère.

Chez les oiseaux, tous ovipares, l'œuf présente cette forme particulière dite « ovoïde », qui est un ovule asymétrique à ses sommets (gros bout et petit bout) ; la *coquille* est de nature calcaire. Sous la coquille existe une membrane (*membrane coquillière*), composée de deux feuillets séparés par une couche d'air plus épaisse au gros bout (chambre à air). La membrane extérieure est le *chorion ;* l'intérieur renferme le *vitellus* (jaune), dans lequel on distingue le germe (*cicatricule*) et qui est entouré de couches d'albumine (*blanc*), que la progression en spirales dans l'oviducte termine en vrilles (*chalazes*).

Les œufs sont en général proportionnés comme taille aux oiseaux qui les produisent ; la couleur de la coquille et les dessins dont elle est revêtue varient avec chaque espèce, mais sont toujours identiques chez les individus d'une même espèce ; l'épaisseur aussi de cette coquille est variable : mince et fragile chez les petites espèces, elle devient épaisse et dure chez les grands oiseaux (casoars, autruches), mais pas assez, cependant, pour résister aux coups de bec que le jeune frappe (au petit bout de l'œuf) au moment d'éclore. L'éclosion de l'œuf a lieu au bout d'un certain nombre de jours, qui varie avec les espèces. (V. INCUBATION.)

— *Econ. dom.* Tandis que le poids d'un œuf d'autruche peut atteindre 1.800 grammes (blanc 1.180 gr. ; jaune 365 gr. ; coquille 250 gr.), le poids moyen d'un œuf de poule est de 60 grammes. L'œuf frais est lourd à la main, et paraît plein lorsqu'on l'agite ; mais il perd rapidement une partie de son poids (environ 1 gr. par jour) par évaporation de son eau de constitution. Pour reconnaître la fraîcheur approximative d'un œuf, on le plonge dans une solution à 10 p. 100 de sel marin : il tombe au fond s'il est frais, flotte au sein du liquide s'il a deux ou trois jours, et surnage franchement s'il a plus de cinq jours. Mais ce mode d'essai ne donne plus d'indications utiles lorsque les œufs ont été conservés dans un liquide, dans de l'eau de chaux par exemple. Il vaut mieux alors avoir recours au mirage (V. MIRE-ŒUFS) et rejeter les œufs dont le blanc n'est pas traversé uniformément par la lumière et dont le jaune ne présente pas une teinte homogène. On conserve les œufs de différentes manières ; soit en les plaçant debout dans de l'eau de chaux, après les avoir ou non enduits de vaseline ou d'un autre corps gras ; soit en les disposant par rangées dans une caisse, séparés par des couches de poussière de charbon, de sciure de bois (bois non résineux ni odorant), de sable stérilisé, etc. ; soit en utilisant un mélange de silicate de potasse et de silicate de soude (verre soluble) ; soit enfin par le froid, en les maintenant à une température de 1°, et à un degré hygrométrique de 78° (ce dernier procédé est industriel). L'industrie utilise, d'ailleurs, des procédés divers pour conserver séparément le blanc et le jaune de l'œuf, sous forme de poudres.

— *Art culin.* Très nourrissants, faciles à digérer, les œufs tiennent une large place dans l'alimentation. On emploie le plus souvent les œufs de poule, mais les œufs de cane, d'oie et de dinde sont parfois utilisés aussi. Il existe de nombreuses manières de préparer les œufs ; les plus simples sont : œufs à la coque, œufs sur le plat, œufs frits, œufs en omelette, œufs brouillés, œufs pochés, œufs durs, etc. Les œufs servent, d'autre part, à une foule de préparations culinaires : le jaune comme liaison de potages et de sauces, le blanc pour raffermir les farces, quenelles, soufflés, etc.

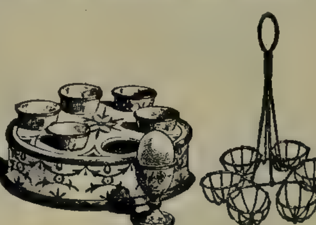

Œufriers.

**œufrier** [*eu-fri-é*] n. m. Ustensile pour faire cuire les œufs à la coque. Vase circulaire pour contenir des coquetiers.

**œuvé** [*eu-vé*], **e** adj. Se dit des poissons qui ont des œufs.

**œuvre** [*eu-vre*] n. f. (du lat. *opera*, travail, soin). Résultat du travail ou de l'action de : *la science est l'œuvre des siècles.* Travail, action : *se mettre à l'œuvre.* Production de l'esprit, ouvrage d'art : *les œuvres de Montesquieu.* Action au point de vue de ses qualités morales : *le mérite des bonnes œuvres. Mettre en œuvre*, employer à quelque usage. *Metteur en œuvre*, celui qui met en œuvre ce qu'un autre a imaginé. *Mettre à l'œuvre*, faire travailler. *Se mettre à l'œuvre*, commencer un travail. *Etre à l'œuvre, en œuvre*, être occupé à quelque chose. *Faire œuvre de ses dix doigts*, travailler. *Etre grosse des œuvres de quelqu'un*, être enceinte du fait de quelqu'un. *Œuvre de chair*, union charnelle. *Œuvre pie*, œuvre de charité faite particulièrement en vue de Dieu. *Faire œuvre de*, se conduire en : *faire œuvre d'homme de goût.* Fabrique d'une paroisse. *Banc d'œuvre*, banc des marguilliers. Revenu affecté à l'entretien de l'église, des objets du culte. Façon donnée à diverses cultures. *Mar. Œuvres mortes*, accastillage d'un navire. *Œuvres vives*, carène immergée d'un navire. Enchâssure d'une pierre. *Bois d'œuvre* ou *à œuvre*, bois susceptible d'être travaillé. *Exécuteur des hautes œuvres*, le bourreau.

— N. m. Ensemble de tous les ouvrages d'un auteur, d'un artiste : *avoir tout l'œuvre de Callot.* Chacune des compositions classées et numérotées d'un musicien : *l'œuvre 15 de Beethoven.* (On se sert plus ordinairement de l'italien *opera*, qu'on écrit en abrégé : *Op. VI de Haydn.*) *Alchim. Grand œuvre*, transmutation des métaux en or. *Constr. Gros œuvre*, fondements d'un bâtiment. Bâtisse. *Conduire des matériaux à pied d'œuvre*, les amener à proximité du bâtiment que l'on construit. Loc. adv. : *Dans œuvre, hors d'œuvre*, en T. d'archit., dans l'intérieur, hors du corps de bâtiment : *escalier dans œuvre, escalier hors d'œuvre. En sous-œuvre*, par-dessous, dans les fondations. PROV. : **A l'œuvre on connaît l'ouvrier,** c'est par la valeur de l'ouvrage qu'on juge celui qui l'a fait. (V. FINIS.)

**Œuvre** (*théâtre de l'*), théâtre fondé en 1893 à Paris, par Lugné-Poë, pour faire connaître les dramaturges étrangers (Ibsen et Gérard Hauptmann), et les pièces des jeunes idéalistes.

**Œuvre** (*l'*), roman d'Emile Zola (1886), où le romancier évoque le monde des artistes et décrit la lutte mortelle d'un peintre épris d'idéal contre l'impossibilité de traduire son rêve sur la toile. Zola s'est représenté lui-même sous les traits du romancier Sandoz. (V. ROUGON-MACQUART.)

**œuvrer** v. a. Syn. de OUVRER.

**œuvrette** [*vrè-te*] n. f. Petite œuvre.

**Ofanto,** fl. d'Italie, tributaire de l'Adriatique ; 130 kil. C'est l'ancien *Aufidus.*

**Offa,** roi de Mercie, de 757 à 796. Il conclut un traité avec Charlemagne.

**Offenbach,** v. d'Allemagne (Hesse-Darmstadt), sur le Mein ; 76.000 h. Centre manufacturier.

**Offenbach** [*o-fin-bak*] (Jacques), compositeur, né à Cologne, naturalisé français, m. à Paris (1819-1880) ; auteur de nombreuses opérettes : *la Belle Hélène, Orphée aux Enfers, les Brigands, la Grande-Duchesse de Gerolstein, Barbe-Bleue, la Périchole, la Jolie Parfumeuse, la Fille du Tambour-Major*, etc., et d'un opéra-comique, *les Contes d'Hoffmann.* Habile orchestrateur, d'une imagination pleine de fantaisie, il a donné à sa musique un caractère très marqué d'originalité bouffonne et de verve entraînante.

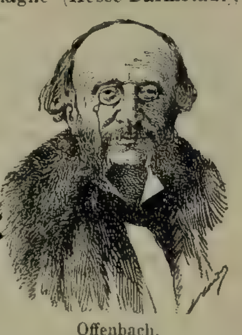

Offenbach.

**Offenburg,** v. d'Allemagne (Bade), sur le Kinriz ; 17.000 h. Manufactures de coton et de tabacs, commerce de vin.

**offensant** [*o-fan-san*], **e** adj. Qui offense : *relever un propos offensant.*

**offense** [*o-fan-se*] n. f. (lat. *offensa*). Injure de fait ou de parole : *demander réparation d'une offense. Par ext.* Attaque produisant un dommage. Péché considéré comme un outrage fait à Dieu : *Seigneur, pardonnez-nous nos offenses.*

— ENCYCL. *Dr.* Le mot *offense* désigne proprement les outrages adressés au chef de l'Etat français ou aux chefs d'Etats étrangers.

L'offense envers le président de la République, en France, et l'offense envers les chefs d'Etat étrangers sont frappées d'une pénalité commune : un emprisonnement de trois mois à un an et une amende de 100 francs à 3.000 francs, ou l'une de ces deux peines seulement.

L'offense envers le président de la République est de la compétence de la cour d'assises. L'offense envers les chefs d'Etat étrangers est de la compétence des tribunaux correctionnels.

**offensé** [*o-fan-sé*], **e** adj. et n. Personne qui a reçu une offense : *dans un duel, le choix des armes appartient à l'offensé.* ANT. **Offenseur.**

**offenser** [*o-fan-sé*] v. a. Faire une offense : *offenser quelqu'un.* Etre injurieux pour : *pamphlet qui offense la réputation.* Offusquer, troubler : *offenser la vue.* Blesser, entamer : *offenser le poumon.* PROV. : **Il n'y a que la vérité qui offense,** les reproches mérités sont ceux qui portent le plus.

**offenseur** [*o-fan*] n. m. Celui qui offense, qui a offensé. ANT. **Offensé.**

**offensif** [*o-fan-sif*], **ive** adj. Qui attaque, qui sert à attaquer : *guerre, arme offensive. Alliance offensive et défensive*, traité par lequel deux ou plusieurs Etats conviennent de s'assister mutuellement, soit pour attaquer, soit pour se défendre. N. f. Action d'attaquer. *Prendre l'offensive*, attaquer le premier. ANT. **Défensif.**

**offensivement** [*o-fan, man*] adv. D'une manière offensive. ANT. **Défensivement.**

**offerte** [*o-fèr-te*] n. f. Ancienne forme de OFFERTOIRE.

**offertoire** [*o-fèr*] n. m. Partie de la messe, pendant laquelle le prêtre *offre* à Dieu le pain et le vin, avant de les consacrer. Prières qui précèdent ou accompagnent cette oblation. Morceau de musique, composé pour être exécuté entre le *Credo* et le *Sanctus.*

**office** [*o-fi-se*] n. m. (lat. *officium*). Devoir spécial, fonction : *remplir l'office de secrétaire.* Charge civile, et *spécialem.*, charge d'avoué : *acheter un office.* Se dit quelquef. pour Bureau : *diriger un office de publicité.* Fonction de préparer le service de table. *Bon office* ou simplem. *office*, service : *rendre un bon office. Bons offices*, intervention bienveillante dans un but de conciliation : *puissance qui offre ses bons offices pour hâter la conclusion d'un traité de paix.* Ensemble des prières et des cérémonies liturgiques : *l'office des morts.* Partie du bréviaire que tout ecclésiastique est tenu de dire chaque jour. *L'office divin*, la messe, les vêpres, etc. Loc. adv. : *D'office*, en vertu de sa charge, sans en être requis : *avocat nommé d'office* (par le juge). *Office colonial* ou *Agence générale des colonies*, V. COLONIAL (*office*). *Office national du commerce extérieur*, V. COMMERCE. *Office du travail*, V. TRAVAIL. *Office des produits chimiques et pharmaceutiques*, organisme rattaché au ministère du commerce et qui a pour but de développer en France une production de plus en plus intense des produits chimiques et pharmaceutiques et d'encourager la fabrication de produits nouveaux. *Office des renseignements agricoles*, institué au ministère de l'agriculture pour centraliser les renseignements de toute sorte sur la production, la consommation, les débouchés des produits agricoles. Il publie et interprète la législation rurale et rédige un *Bulletin mensuel*, ainsi que les *Annales du ministère de l'agriculture. Offices départementaux et régionaux d'agriculture*, institutions créées par la loi du 6 janvier 1919 en vue d'intensifier la production agricole et d'assurer son développement. (L'action des offices départementaux [amélioration de la production animale et végétale, des procédés de culture, de l'outillage, recherche des procédés de lutte contre les maladies et ennemis, etc.], s'exerce par les représentants des diverses associations agricoles. Les offices régionaux sont formés des délégués des offices départementaux.)

**office** [*o-fi-se*] n. f. Partie d'une maison où l'on dispose tout ce qui dépend du service de la table, et où, souvent, les domestiques prennent leurs repas.

**Offices** (*palais des*) [*palazzo degli Uffizi*], à Florence construit de 1560 à 1574, par Georges Vasari. Il renfermait primitivement les différents services de l'administration ; d'où son nom. Il est aujourd'hui occupé en partie par une célèbre galerie de peinture et de sculpture, où figurent notamment la *Vénus de*

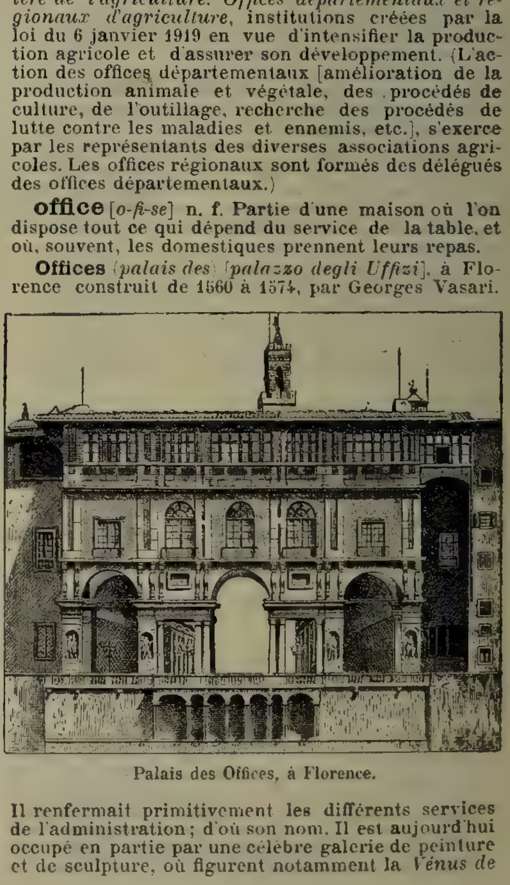

Palais des Offices, à Florence.

*Médicis*, le *Rémouleur*, la *Vierge au chardonneret*, et le portrait de *Jules II* de Raphaël, la *Vénus d'Urbin* du Titien, la *Sainte Famille* de Michel-Ange, etc.

**official** [*o-fi*] n. m. Juge ecclésiastique, délégué autrefois par l'évêque pour exercer en son nom la juridiction contentieuse. Pl. des *officiaux*.

— Encycl. Les *Novelles* de Justinien reconnaissaient aux évêques le droit de juger : 1° les causes ecclésiastiques ; 2° les procès civils où figure un clerc. Quant aux poursuites criminelles dirigées contre les clercs, elles relevaient des tribunaux laïques, mais l'enquête préparatoire devait être exercée sous le contrôle de l'évêque. Ces droits de juridiction ne furent pas contestés sous les deux premières races ; les évêques exercèrent personnellement ces droits, mais la multiplicité des procès les obligea à s'en départir pour les confier à des prêtres, qu'ils appelèrent *officiaux*. L'official étant assisté d'un *promoteur* (ministère public). Les rois restreignirent peu à peu la juridiction des officialités, et l'édit de 1539 de François Ier ne leur laissa que la connaissance des causes spirituelles. De nos jours, chaque diocèse possède une officialité, qui connaît, au point de vue canonique, de toutes les causes contentieuses concernant les clercs, et des causes matrimoniales.

**officialité** [*o-fi*] n. f. Juridiction, tribunal de l'official. Charge d'official. Lieu où il rendait la justice. Conseil établi auprès de l'évêque, devant qui sont portées les causes matrimoniales et les causes contentieuses qui concernent les clercs.

**officiant** [*o-fi-si-an*] n. et adj. m. Celui qui officie à l'église. N. f. Religieuse qui est de semaine pour présider aux offices du chœur.

**officiat** [*o-fi-si-a*] n. m. Grade d'officier de santé : *l'officiat n'est plus conféré aujourd'hui.*

**officiel, elle** [*o-fi-si-èl, è-le*] adj. Se dit de tout ce qui est annoncé, déclaré, ordonné par une autorité reconnue : *réponse officielle* ; de ce qui émane du gouvernement : *acte officiel*. Qui appartient à l'administration : *personnage officiel*. *Candidature officielle*, candidature que le gouvernement s'attache à faire prévaloir. *Fam.* Solennel, compassé : *prendre son ton officiel*. N. m. *L'Officiel*, le journal officiel de la République française. V. JOURNAL *Officiel*.

**officiellement** [*o-fi-si-è-le-man*] adv. D'une manière officielle : *nouvelle officiellement confirmée.*

**officier** [*o-fi-si-é*] v. n. (Se conj. comme *prier*.) Célébrer l'office divin à l'église. *Par plais.* Prendre un ton solennel, avoir une démarche compassée. *Fam.* Faire son office : *bien officier à table.*

**officier** [*o-fi-si-é*] n. m. Celui qui a un office, une charge : *officier de justice, de police*, etc. Militaire qui a un grade au moins égal à celui de sous-lieutenant ou d'aspirant. *Officiers subalternes*, sous-lieutenants, lieutenants et capitaines ou aspirants, enseignes et lieutenants de vaisseau. *Officiers supérieurs*, commandants, lieutenants-colonels et colonels ou capitaines de corvette, capitaines de frégate et capitaines de vaisseau. *Officiers généraux*, les généraux, les amiraux. *Grands officiers de la couronne*, autref., les maréchaux, le connétable, le chancelier, le grand chambellan, le grand maître de France, l'amiral de France, le grand écuyer, le grand maître de l'artillerie. *Bas officier*, s'est dit autrefois pour sous-officier. *Officiers ministériels* ou *publics*, hommes de loi choisis, sous l'autorité du ministre de la justice, pour dresser des actes authentiques ou procéder à l'accomplissement de certaines formalités. *Officier de paix*, magistrat de police municipale. *Officier de la Légion d'honneur*, titulaire du grade immédiatement supérieur à celui de chevalier. *Grand officier de la Légion d'honneur*, dignité au-dessus de celle de commandeur. *Officier d'académie*, titulaire des palmes académiques. *Officier de l'instruction publique*, titulaire de la décoration immédiatement supérieure à la précédente. *Officier de santé*, médecin autorisé à exercer sans avoir le grade de docteur. (Cette faculté a été supprimée en 1892.) *Liturg.* Livre d'office. *Officier de l'état civil*, nom donné au magistrat chargé, dans chaque commune, de la tenue des actes de l'état civil (maire ou adjoint). *Officier de police judiciaire*, nom donné aux magistrats et aux auxiliaires de la justice chargés de rechercher les infractions pénales. (V. POLICE.) *Officier d'administration*, chargé d'une gestion dans l'administration de l'armée. *Aux officiers*, dans la cavalerie et l'artillerie, sonnerie de trompette pour appeler les officiers. *Par plaisant. Officier de guérite*, simple soldat.

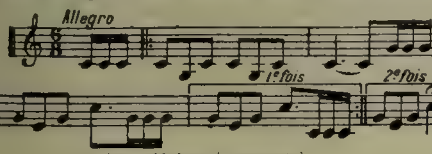

Aux officiers (trompette).

— Encycl. *Milit.* L'officier est propriétaire de son grade et ne peut en être dépouillé que pour des raisons déterminées et dans des conditions fixées par la loi. Nul ne peut être admis au grade de sous-lieutenant, qui est le premier grade d'officier, s'il n'est âgé de dix-huit ans, s'il n'a servi au moins deux ans comme sous-officier, ou s'il n'a satisfait aux examens de sortie d'une école militaire. L'accès au grade de sous-lieutenant a été ouvert, en 1905, à une certaine proportion d'adjudants remplissant des conditions d'ancienneté et de capacité déterminées. Pendant la Grande Guerre, les conditions habituellement requises des sous-officiers pour être promus sous-lieutenants ont dû céder devant la nécessité soit de reconstituer les cadres de certaines unités, soit de récompenser la bravoure et la valeur, soit, enfin, d'utiliser les compétences. Des décrets et règlements spéciaux, en partie abrogés depuis, fixaient alors la situation des officiers, qui étaient d'abord promus à titre temporaire.

Les diverses positions que peut occuper un officier sont l'*activité*, la *disponibilité*, la *non-activité*, la *réforme*, la *retraite* et l'*honorariat*.

— *Dr.* Les officiers ministériels (greffiers, avoués, huissiers, commissaires-priseurs) peuvent transmettre eux-mêmes leurs charges à prix d'argent, avec l'agrément du gouvernement. Il en est de même des *notaires*, qui sont dits *officiers publics*, et non « officiers ministériels ». Nommés par décret, soumis à la surveillance de l'autorité judiciaire et à une responsabilité garantie par un cautionnement, ils sont tenus de prêter leur concours aux parties pour tous les actes de leur ministère. (V. AVOUÉ, NOTAIRE, etc.)

Le désaveu est l'acte par lequel une personne soutient qu'un officier ministériel a outrepassé les limites de son mandat, ou accompli un acte sans en avoir reçu mandat.

**Officier de fortune** (*l'*) ou *la Légende de Montrose*, célèbre roman historique de Walter Scott, où l'auteur met en scène quelques-uns des épisodes de la lutte entre Charles Ier et le Parlement.

**officière** [*o-fi*] n. f. Religieuse qui, dans un monastère, exerce quelques fonctions ayant titre d'office.

**officieusement** [*o-fi-si-eu-ze-man*] adv. D'une manière officieuse : *intervenir officieusement dans une affaire.*

**officieux, euse** [*o-fi-si-eû, eu-ze*] adj. (lat. *officiosus*). Qui est empressé à rendre service : *homme officieux*. Qui est inspiré par le désir de rendre service : *politesse officieuse*. Qui n'a pas le caractère officiel et authentique, mais vient d'une source officielle : *communication officieuse*. *Théol. Mensonge officieux*, celui qu'on se permet pour obliger quelqu'un. *Défenseur officieux*, avocat plaidant devant un conseil de guerre. N. m. Personne empressée à rendre service (souvent avec une idée d'importunité) : *faire l'officieux*. *Hist.* Pendant la Révolution, nom par lequel on remplaça les termes de « valet », « laquais », etc.

**Officiis** (*De*). V. DEVOIRS (*Traité des*).

**officinal, e, aux** [*o-fi*] adj. *Compositions officinales*, que l'on trouve toutes préparées dans l'officine des pharmacies. *Plantes officinales*, dont on se sert en pharmacie.

**officine** [*o-fi*] n. f. (du lat. *officina*, atelier). Pharmacie. *Fig.* Lieu où s'élaborent des travaux scientifiques. Endroit où se trame quelque chose : *des officines de scandale.*

— Encycl. Une officine comprend la pharmacie proprement dite, où pénètrent les acheteurs, et le laboratoire, avec ses dépendances (cave, droguier, etc.). A côté de ce laboratoire, où l'on prépare les médicaments officinaux, il existe aujourd'hui dans les officines les mieux installées un laboratoire d'analyses médicales, que les progrès de la chimie analytique, de la micrographie et de la bactériologie rendent indispensable.

**officiosité** [*o-fi-si-o-zi*] n. f. Qualité de ce qui est officieux. (On a dit OFFICIEUSETÉ.)

**offrande** [*o-fran-de*] n. f. (du lat. *offerendus*, qui doit être offert). Don offert à Dieu. Cérémonie où le prêtre reçoit les dons des fidèles. Tout ce qu'on offre pour une bonne œuvre : *déposer une offrande*. *Liturg.* Cérémonie qui se pratique à certaines messes et pendant la quelle le prêtre, tourné vers le peuple, présente en signe de paix la patène à baiser, et reçoit les dons des fidèles. Prov. : **Chaque saint veut son offrande**, il faut gagner par des présents ceux qui peuvent concourir au succès.

**offrant** [*o-fran*] n. et adj. m. Qui fait une offre. Ne se dit qu'en terme de pratique : *vendre une terre, des meubles, etc., au plus offrant et dernier enchérisseur.*

**Offranville,** ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 8 kil. de Dieppe ; 2.430 h. Ch. de f. Et. Filature. — Le cant. a 18 comm., et 11.730 h.

**offre** [*o-fre*] n. f. Action d'offrir. Acte des fabricants, marchands et ouvriers qui demandent à placer leurs produits, leurs denrées ou leur travail : *l'offre et la demande*. La chose offerte : *accepter une offre avantageuse*. *Offre réelle*, présentation matérielle faite au créancier de la chose qui lui est due, avec sommation de la recevoir. *Offre de service*, proposition de faire une chose utile ou agréable à quelqu'un, de traiter avec lui, à certaines conditions que l'on déclare avantageuses.

— Encycl. *Dr. Offres réelles.* Les offres réelles, suivies de *consignation* à la Caisse des dépôts et consignations, constituent un mode légal de libération au cas où le créancier refuse, sans motif légitime, de recevoir le payement qui lui est offert.

La consignation arrête le cours des intérêts ou des dommages-intérêts, et met la chose consignée aux risques du créancier.

Pour que les offres réelles soient valables, il faut : 1° qu'elles soient faites au créancier ayant la capacité de recevoir, ou à celui qui a le pouvoir de recevoir pour lui ; 2° qu'elles soient faites par une personne capable de payer ; 3° qu'elles soient de la totalité de la somme exigible, des arrérages ou intérêts dus, des frais liquidés, et d'une somme pour les frais non liquidés, sauf à la parfaire ; 4° que le terme soit échu, s'il a été stipulé en faveur du créancier ; 5° que la condition sous laquelle la dette a été contractée soit arrivée ; 6° que les offres soient faites au lieu dont on est convenu pour le payement et que, s'il n'y a pas de convention spéciale sur le lieu du payement, elles soient faites ou à la personne du créancier, ou à son domicile, ou au domicile élu pour l'exécution de la convention ; 7° que les offres soient faites par un officier ministériel huissier ayant caractère pour ces sortes d'actes.

Il n'est pas nécessaire, pour la validité de la consignation, qu'elle ait été autorisée par le juge : il suffit : 1° qu'elle ait été précédée d'une sommation signifiée au créancier, et contenant l'indication du jour, de l'heure et du lieu où la chose offerte sera déposée ; 2° que le débiteur se soit dessaisi de la chose offerte, en la remettant dans le dépôt indiqué par la loi pour recevoir les consignations, avec les intérêts jusqu'au jour du dépôt ; 3° qu'il y ait eu procès-verbal, dressé par l'officier ministériel, de la nature des espèces offertes, du refus qu'a fait le créancier de les recevoir, ou de sa non-comparution, et enfin du dépôt ; 4° qu'en cas de non-comparution de la part du créancier, le procès-verbal du dépôt lui ait été signifié avec sommation de retirer la chose déposée.

Les frais des offres réelles sont à la charge du créancier.

**Offre galante** (*l'*), tableau de Jan Steen, au musée de Bruxelles (V. p. 447). Un jeune homme offre en dansant un hareng et deux oignons à une femme assise. Le mari casse des noix. Au fond un personnage qui lui fait un pied de nez, et une servante. Scène gaie et caustique, d'un coloris vif et riche.

**offrétite** n. f. Zéolithe calcico-potassique.

**offreur** [*o-freur*] n. m. Celui qui offre.

**offrir** [*o-frir*] v. a. (lat. *offerre*. — Se conj. comme *ouvrir*.) Présenter : *offrir un bouquet*. Proposer : *offrir tant d'un objet*. Mettre au service : *offrir sa voiture*. Exposer à la vue : *la campagne offre un bel aspect*. *Fig.* Présenter, donner lieu à : *travail qui offre beaucoup de difficultés*. Immoler ou présenter en offrande, dans une intention religieuse : *offrir un sacrifice*. Présenter comme une expiation : *offrir à Dieu ses maux*. *Offrir son bras, son épée à quelqu'un*, se déclarer prêt à combattre pour sa querelle. *Offrir sa main*, proposer à un homme de le prendre pour mari. *Offrir son nom*, proposer à une femme de l'épouser. **S'offrir** v. pr. Se rencontrer, se produire, se proposer.

**offuscation** [*o-fus-ka-si-on*] n. f. Action d'obscurcir, état de ce qui est obscurci : *les offuscations du soleil*. (Peu us.)

**offusquement** [*o-fus-ke-man*] n. m. Action d'offusquer. (Peu us.)

**offusquer** [*o-fus-ké*] v. a. (lat. *offuscare*). Empêcher de voir, d'être vu : *le brouillard offusque le paysage*. Eblouir : *le soleil m'offusque les yeux*. *Fig.* Choquer, déplaire : *tout l'offusque*. *S'offusquer* v. pr. Etre choqué, froissé : *les personnes susceptibles s'offusquent de tout.*

**o filii et filiæ,** mots lat. signif. : *O fils et filles*. Série de stances que l'Eglise catholique chante au salut, durant les fêtes pascales, en l'honneur de la résurrection de Jésus-Christ.

**o fortunatos nimium, sua si bona norint, agricolas,** mots lat. signif. : *Trop heureux les hommes des champs, s'ils connaissaient leur bonheur*. Vers de Virgile (*Géorgiques*, II, 458-59), dont on ne cite souvent que la première partie, laquelle s'applique à ceux qui jouissent d'un bonheur qu'ils ne savent pas apprécier.

**Oftringen,** comm. de Suisse (cant. d'Argovie) ; 3.250 h., disséminés en de nombreux hameaux. Agriculture, industrie laitière, fromageries ; bétail.

**Og,** roi de Basan, géant qui s'opposa au passage des Israélites, fut vaincu par eux, et tué sur l'ordre de Moïse.

**ogam** ou **ogham** [*gham*] n. m. Nom des runes gaéliques, signes consistant en traits verticaux ou obliques coupant une ligne horizontale, ou bien situés au-dessus ou au-dessous d'elle. (Les inscriptions où on les trouve remontent aux ive et ve siècles de notre ère et se rencontrent au pays de Galles, en Ecosse et surtout en Irlande.)

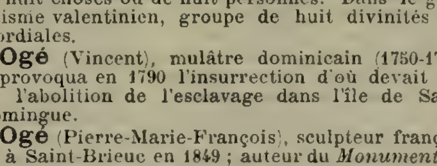

Caractères ogam.

**Ogden,** v. des Etats unis d'Amérique (Utah), ch.-l. du comté de Weber, au confluent des rivières *Ogden* et *Weber* ; 39.000 h.

**Ogdensburg,** v. des Etats unis d'Amérique (New-York), sur le Saint-Laurent ; 14.600 h.

**ogdoade** n. f. (du gr. *ogdoos*, huitième). Groupe de huit choses ou de huit personnes. Dans le gnosticisme valentinien, groupe de huit divinités primordiales.

**Ogé** (Vincent), mulâtre dominicain (1750-1791). Il provoqua en 1790 l'insurrection d'où devait sortir l'abolition de l'esclavage dans l'île de Saint-Domingue.

**Ogé** (Pierre-Marie-François), sculpteur français, né à Saint-Brieuc en 1849 ; auteur du *Monument des enfants de Saint-Brieuc*, du *Pilleur de mer*.

**ogham** n. m. OGAM.

**Ogier le Danois,** chanson de geste du xiie siècle, par Raimbert de Paris. Personnage à demi légendaire, Ogier est un fils d'un roi de Danemark, placé comme otage à la cour de Charlemagne. Son fils, Baudouin, ayant été tué par Charlot, fils de Charlemagne, Ogier s'enfuit chez Didier, roi des Lombards, est fait prisonnier, fait à la fin sa paix avec l'empereur et combat les Sarrasins. — Historiquement, OGIER (*Autcharius*) fut, après la mort de Carloman, frère de Charlemagne, un des plus fermes soutiens de la femme et des enfants de ce prince, qu'il conduisit en Italie auprès de Didier.

**Ogier** (François), prédicateur et écrivain français, né et m. à Paris (1600-1660). Il prononça une *Oraison funèbre* de Philippe IV d'Espagne.

**ogif, ive** adj. Qui est fait en ogive. (Peu us.)

**Oginski** (Michel-Cléophas), homme politique et musicien polonais, né à Guzow, m. à Florence (1765-1831). Il fut, en 1794, un des plus fermes lieutenants de Kosciuszko.

**ogival, e, aux** adj. Qui a rapport à l'ogive, qui est en ogive : *style ogival ; arc ogival*. *Architecture ogivale*, v. GOTHIQUE. *Sceau ogival*, sceau de forme allongée, terminé par deux ogives. *Art ogival*, v. GOTHIQUE.

**ogivage** n. m. Action de ramener à la forme ogivale : *ogivage des obus.*

**ogive** n. f. (anciennem. *augive*, peut-être de *auge*). Nervures ou arêtes saillantes qui, en se croisant diagonalement, forment un angle dont les côtés se terminent généralement sur la ligne des centres. *Ogive lancéolée*, celle dont les arcs se prolongent au-dessous de la ligne des centres. *Ogive obtuse* ou *mousse*, arcade presque circulaire, offrant à son sommet un angle à peu près nul. *Ogive équilatérale*, ogive constituée par deux arcs, dont les centres se trouvent exactement situés à la naissance de chacun des arcs dont la courbure est opposée. *Ogive arabe* ou *ogive mauresque*, ogive formée par des arcs de cercle représentant un fer à cheval brisé. *Ogive à lancette* ou *en pointe aiguë*, arcade formée par deux arcs dont les centres sont situés plus loin que le contour de chacun des arcs de cercle qui la constituent, c'est-à-dire dont le rayon est plus grand que l'ouverture de l'arcade. *Ogive surbaissée*, celle dans laquelle les rayons des arcs sont plus petits que l'ouverture de l'arcade. *Ogive surélevée* ou *surhaussée*, ogive dont les arcs se prolongent au-dessous de la ligne des centres, suivant deux droites qui deviennent parallèles. *Ogives en tiers points, en quinte points*, ogives formées par deux arcs dont le rayon est égal aux 2/3 ou au 4/5 de l'ouverture.

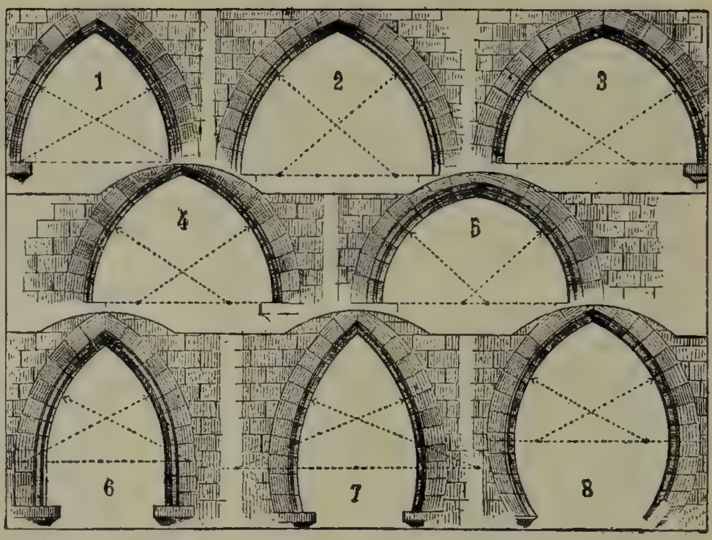

Ogives : 1. Equilatérale ; 2. En quinte points ; 3. En tiers points ; 4. Surbaissée ; 5. Obtuse ou mousse ; 6. Surhaussée ; 7. Lancéolée ; 8. Mauresque.

**Ogive,** reine de France, fille d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, épouse de Charles le S.mple.

**ogivette** [*vè-te*] n. f. Petite ogive.

**ogivo-cylindrique** adj. Qui est formé d'une partie cylindrique et d'une partie ogivale.

**Oglethorpe** (James Edward), général anglais, né à Londres, m. à Cranham (1696-1785). Il fonda en Amérique la colonie de Georgie.

**Oglio,** anc. *Ollius*, riv. d'Italie (Lombardie), née dans les Alpes, affl. gauche du Pô. L'Oglio traverse le lac d'Iseo et reçoit la Chiese ; 280 kil.

**Ogmius** [*uss*], dieu des Gaulois, qu'on a identifié avec Hercule.

**ognette** [*o-gnè-te*] n. f. (ital. *ugnetto*). Ciseau de marbrier, de sculpteur. (On dit aussi HOUGNETTE.)

**ognon** n. m. V. OIGNON.

**Ognon,** riv. de France, qui, descendue du ballon de Servance (Vosges), passe non loin de Lure et se jette dans la Saône ; 185 kil.

**Ogooué,** fl. d'Afrique, tributaire de l'Atlantique, qui arrose la partie occidentale de l'Afrique Equatoriale française, et passe près de Franceville ; cours 800 kil., dont 300, depuis la mer jusqu'à Ddjolé, sont accessibles aux vapeurs.

**Ogotaï-Khan,** troisième fils et successeur de Gengis-Khan (1185-1241). Il soumit l'Iran, l'Asie orientale, et fut empereur de Chine.

**ogre, ogresse** [*grè-se*] n. (étym. dout. : on a proposé *oïgours*, nom des Huns, ou le lat. *orcus*, enfer). Dans les contes de fées, géant vorace qui mange les petits enfants. *Fig.* Personne méchante et cruelle. Personne qui mange beaucoup. N. f. Tenancière d'un garni mal famé.

**ogrerie** [*rî*] n. f. Avidité d'un ogre, ou comparable à celle d'un ogre. Caractère d'un ogre.

**ogresse** n. f. V. OGRE.

**ogrillon, onne** [*ll* mll., *o-ne*] n. Enfant d'un ogre, petit ogre.

**Ogygès** [*jèss*], ancien roi de Thèbes, sous le règne duquel aurait eu lieu un déluge partiel, qui noya la Béotie et une partie de l'Attique. (*Myth.*)

**Ogygie,** île légendaire habitée par Calypso et célébrée par Homère.

**oh !** interj. qui marque la surprise, l'admiration, ou qui donne plus d'énergie à la phrase. *Mar.* Exclamation réglementaire pour héler un navire, un homme.

**Ohain,** comm. du Nord, arr. et à 18 kil. d'Avesnes ; 1.340 h. Briqueteries, filature. En partie détruite au cours de la Grande Gnerre.

**Ohain,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 2.530 h. Tanneries, filatures ; carrières.

**ohé !** interj. qui sert à appeler.

**O'Higgins,** prov. du Chili central, à l'intérieur du pays ; 97.000 h. Ch.-l. *Rancagua.*

**O'Higgins** (Bernard), champion de l'indépendance du Chili, né à Chillan, m. à Montalvan (Pérou) [1778-1842].

**Ohio,** rivière des Etats-Unis, affluent principal de gauche du Mississipi. Il se forme par la réunion de l'Alleghany et de la Monongahela, passe à Cincinnati, Louisville, etc. Le Kentucky et le Tennessee sont ses principaux affluents ; cours 1.600 kil.

**Ohio,** un des Etats unis d'Amérique ; 5.759 h. Cap. *Columbus ;* v. princ. *Cincinnati* et *Cleveland.* Grandes richesses agricoles et minières.

**Ohligs,** v. industrielle d'Allemagne (Prusse-Rhénane) ; 21.000 h.

**ohm** [*ôm'*] n. m. Unité principale de résistance électrique. (Abrév. *o.*)

— ENCYCL. L'ohm international est la résistance offerte à un courant invariable par une colonne de mercure, de section uniforme, prise à la température de 0°, ayant une longueur de 106,300 cm. et une masse de 14,4521 gr. (V. MESURE.)

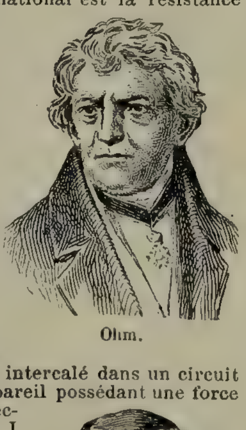

Ohm.

**Ohm** (Georges-Simon), physicien allemand, né à Erlangen, m. à Munich (1787-1854). Il a découvert la théorie mathématique des courants électriques.

**Ohm** (*lois de*). Lois physiques, relatives à la résistance des circuits : 1° Lorsqu'un générateur de courant possédant une force électromotrice E est intercalé dans un circuit (qui ne présente aucun appareil possédant une force électromotrice ou contre-électromotrice) de résistance R, I étant l'intensité du courant produit, on a : $E = IR$ ; 2° La résistivité électrique est proportionnelle à la longueur et inversement proportionnelle à la section du conducteur.

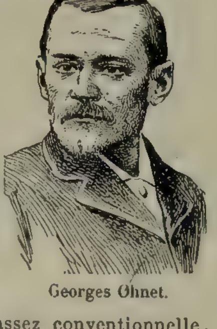

Georges Ohnet.

**ohmmètre** [*om'-mè-tre*] n. m. Instrument de mesure électrique pour la résistance.

**Ohnet** (Georges), romancier et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1848-1918) ; auteur du *Maître de forges*, de *Serge Panine*, de la *Grande Marnière*, etc., œuvres d'une phychologie assez conventionnelle, mais d'une réelle habileté de construction dramatique.

**oïdial, e, aux** adj. *Bot.* Se dit des appareils reproducteurs, semblables à ceux de l'oïdium.

**oïdié, e** adj. *Bot.* Qui ressemble ou qui appartient à l'oïdium.

**oïdiomycose** [*kô-ze*] n. f. Mycose causée par un champignon du genre oïdium.

**oïdium** [*o-i-di-om'*] n. m. (dimin. du gr. *ôon*, œuf). *Bot.* Champignon microscopique, qui attaque la vigne. Maladie produite par ce champignon. *Pathol.* V. MUGUET.

— ENCYCL. *Bot.* L'oïdium, étudié pour la première fois en 1845 par un jardinier anglais, Tucker (d'où son nom : *oïdium Tuckeri*), est la forme conidienne d'un champignon ascomycète, l'*uncinula spiralis* ou *erysiphus Tuckeri.* Il attaque toutes les parties aériennes de la vigne, et son mycélium, formé de nombreux filaments entrelacés, rampe à la surface des rameaux ou des feuilles, déterminant des taches blanches, grasses au toucher, qui exhalent une odeur de moisi et deviennent, par la suite, jaunes, puis brunes. Le mycélium émet de distance en distance des appendices qui jouent le rôle de suçoirs et des filaments fructifères dressés, au bout desquels se forment les files de spores qui propagent la maladie. Les organes atteints se rabougrissent, se dessèchent et meurent ; le raisin lui-même se crevasse, ne mûrit pas, laisse à nu ses pépins, pourrit et tombe.

Tous les cépages ne sont pas également atteints ; mais, quand cette maladie exerce ses ravages sur des vignes qui sont très sensibles à son action si un traitement très énergique n'intervient pas, la récolte est perdue. De tous les moyens proposés pour combattre l'oïdium, le plus efficace est le soufrage. (V. ce mot.)

**oie** [*oî*] n. f. (bas lat. *auca*). Genre de gros oiseaux palmipèdes, dont plusieurs espèces ont été domestiquées : *la chair de l'oie est excellente. Fig.* et *fam.* Personne sotte, niaise. *Jeu de l'oie*, jeu que l'on joue avec deux dés sur un carton où il y a des figures d'oies disposées de neuf en neuf cases. *Merde d'oie*, couleur verdâtre mêlée de jaune. *Contes de ma mère l'oie*, contes de fées. ALLUS. HIST. : *Petite oie*, abatis de l'oie (vx) ; accessoires de toilettes, bas, gants, rubans, etc. : menues faveurs accordées par une femme, **Les oies du Capitole,** oies consacrées à Junon et qui, enfermées dans le Capitole, sauvèrent Rome en prévenant par leurs cris Manlius et les Romains de l'escalade nocturne des Gaulois. (On rappelle les oies du Capitole à propos des personnes qui contribuent d'une façon indirecte et inattendue à une action importante.) ALLUS. LITT. : **Les oies du frère Philippe,** titre d'un joli conte que La Fontaine (1671) a tiré de Boccace. Frère Philippe, dégoûté du monde, a élevé son fils dans une solitude complète au fond des bois, afin de le préserver des séductions. Un jour, il est obligé d'emmener le jeune homme à la ville. Tous deux rencontrent de charmantes jeunes femmes. « Qu'est-ce là ? interroge le jouvenceau. — C'est un oiseau qui s'appelle *oie*, répond le père. — Oh ! qu'il est joli ! il faut m'en donner un. » La nature, d'un seul coup, avait repris tous ses droits. Les oies du frère Philippe sont devenues proverbiales pour désigner les femmes et surtout celles que rend plus séduisantes l'attrait de la nouveauté ou du fruit défendu. Dans un tableau, qui est au Louvre, Subleyras a représenté frère Philippe retenant son fils, qui aperçoit des femmes pour la première fois.

— ENCYCL. *Zool.* Les oies (*anser*) sont de gros oiseaux robustes, à bec fort ; leur cou est long, leurs ailes bien développées et leurs pattes mieux conformées pour la marche que celles des canards. Les oies habitent les lieux découverts, et vivent d'herbe, de petits mollusques, de vers, etc. L'espèce principale du genre est l'oie cendrée (*anser cinerea*), répandue dans l'Europe occidentale et qui est la souche de l'oie domestique. D'autres espèces habitent les régions septentrionales de l'hémisphère boréal ; ce sont des oiseaux migrateurs, qui entreprennent par troupes des voyages considérables.

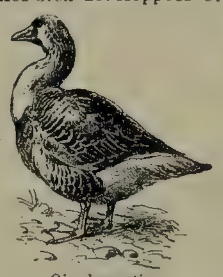

Oie domestique.

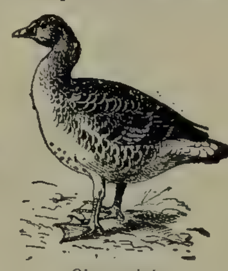

Oie cendrée.

— *Econ. rur.* En France, on élève plus spécialement deux espèces d'oies : l'*oie commune* et l'*oie de Toulouse ;* la première, dont le poids moyen est de 4 kilogrammes, a un plumage gris uniforme chez les femelles, blanc chez les mâles ; la seconde atteint une taille beaucoup plus forte et fait l'objet d'un élevage lucratif dans maintes fermes françaises. Son poids moyen est de 7 kilogrammes ; mais il peut atteindre et dépasser même 12 kilogrammes. L'élevage de l'oie est assez simple : un mâle (jars) peut être le compagnon de six femelles ; la ponte commence au printemps : l'incubation dure de 28 à 30 jours et, dès que les jeunes ont atteint l'âge d'un mois (on les a nourris jusque-là de pâtees composées d'œufs cuits, farine d'orge, chicorée sauvage, ortie hachée, etc.), on les envoie pâturer seuls. Si ce régime de pâture est adopté, on obtient des oies demi-grasses ; mais l'engraissement véritable (que l'on commence à trois mois) se fait en épinette, ou à la gaveuse. On obtient alors des oies dont le foie, hypertrophié, atteint un poids de 500 à 600 grammes ; c'est ce foie qui sert à la confection des terrines et pâtés. Un produit très important de cet élevage est le duvet : on plume régulièrement les oiseaux à l'époque de la mue (deux fois l'an), en leur enlevant les plumes et le duvet du cou, du plastron et de l'abdomen.

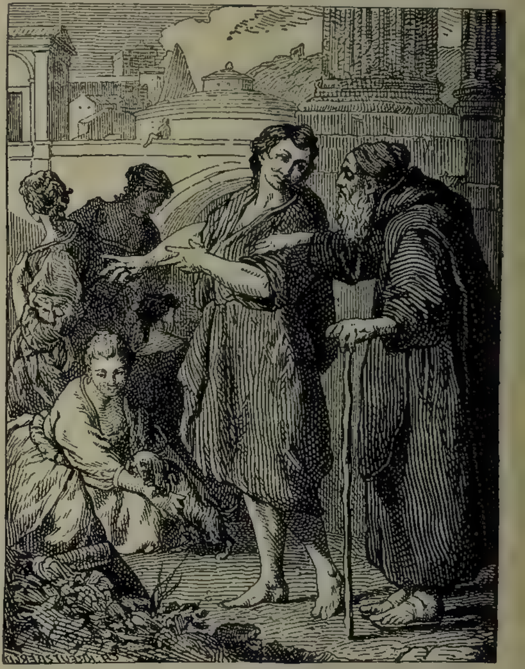

Les oies du frère Philippe, tableau de Subleyras.

— *Econ. dom.* On conserve la viande d'oie en la débitant en morceaux (excepté la carcasse), en faisant cuire à moitié ces morceaux et en les plaçant dans un vase en grès ; ils sont ensuite recouverts de la graisse fondue à la cuisson. On appelle cette préparation *confit d'oie.* L'oie se conserve très bien, aussi, salée ou fumée.

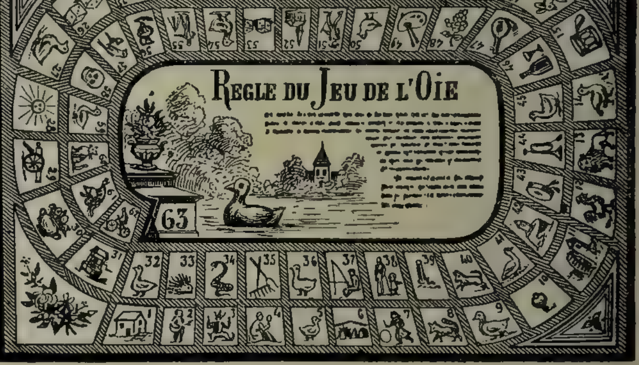
REGLE DU JEU DE L'OIE
63

Jeu de l'oie.

**Oignies,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 33 kil. de Béthune ; 4.050 h. Houille. En partie détruite pendant la Grande Guerre.

**Oignies,** comm. de Belgique (Namur, arr. de Philippeville) ; 1.530 h. Carrières d'ardoise ; mines de houille.

**oignon** [*o, gn* mll. *on*] ou **ognon** n. m. (lat. *unio*). Plante potagère du genre ail, à racine bulbeuse, employée en cuisine : *soupe, omelette à l'oignon.* Partie renflée de la racine de certaines plantes : *oignon de lis, de jacinthe, de tulipe.* Callosité aux pieds. Grosse montre ancienne et fort bombée. *Pelure d'oignon*, chacune des pellicules interposées entre les diverses couches qui composent les bulbes des oignons. *Par*

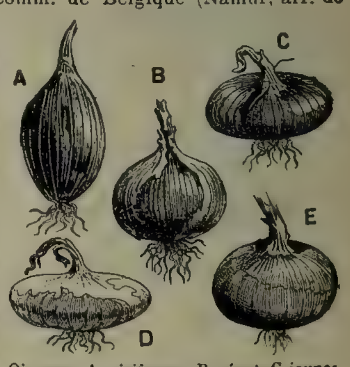

Oignons : A, piriforme ; B, géant ; C, jaune ; D, blanc plat d'Italie ; E, rouge ordinaire.

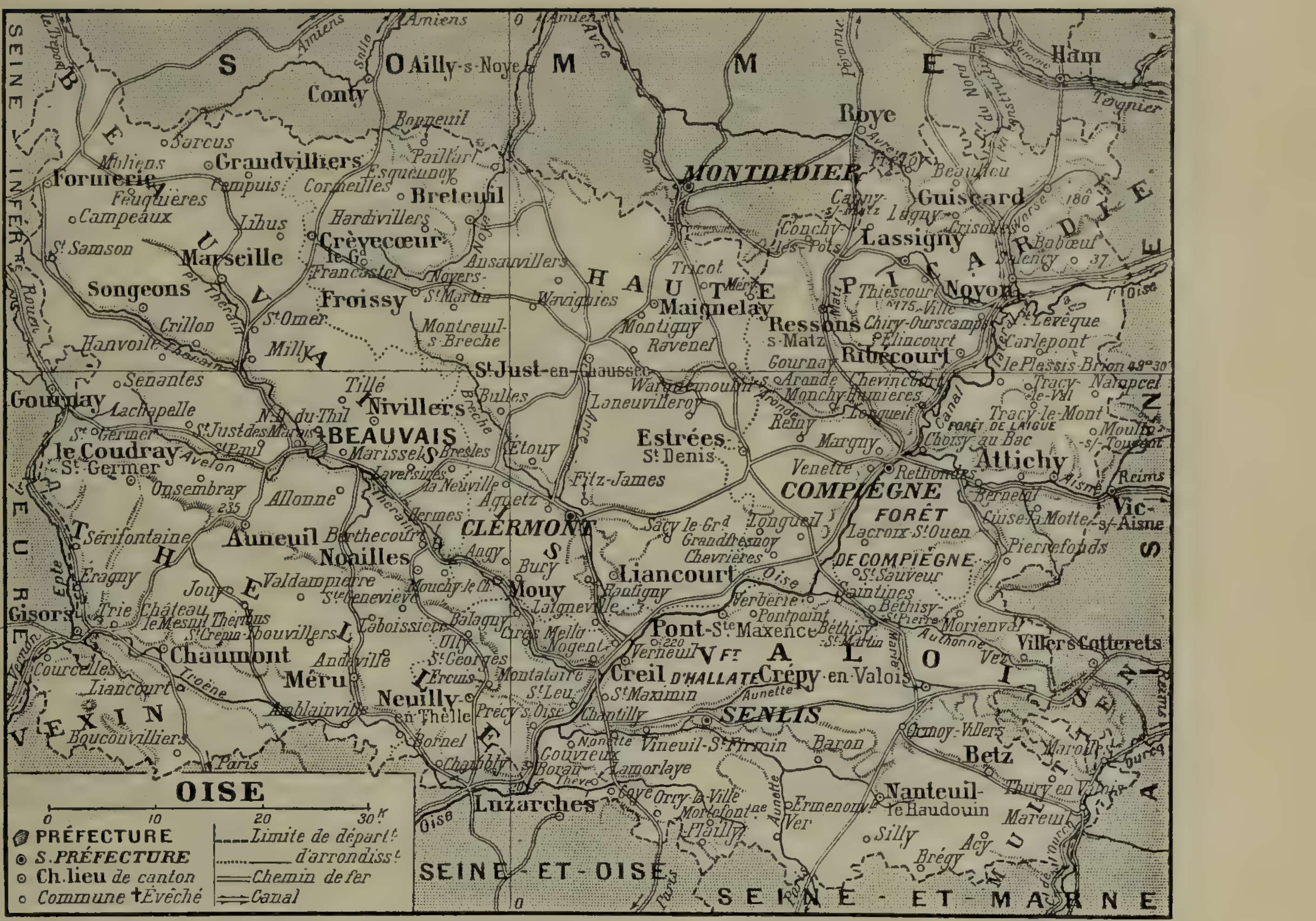

*ext.* Etoffe très légère. Couleur de la pellicule intérieure de l'oignon : *du vin pelure d'oignon. Etre vêtu comme un oignon*, être couvert de vêtements superposés. *Il y aura de l'oignon*, il y aura du grabuge (l'oignon étant âcre et cuisant). *Flûte à l'oignon*, mirliton. *Pop.* Argent comptant : *avoir de l'oignon.* (Auj., on dit plutôt du POIGNON.) *Aux petits oignons*, avec un soin particulier : *une toilette aux petits oignons.* D'une manière rude : *arranger quelqu'un aux petits oignons.* Loc. adv. : *En rang d'oignons*, sur une seule ligne. PROV. : **Marchand d'oignons se connaît en ciboules,** il est difficile de tromper quelqu'un sur les choses de son métier.

— ENCYCL. L'oignon (*alium cepa*) est une plante vivace ou bisannuelle, à bulbe tuniqué, variable de forme et de grosseur. Il est cultivé de temps immémorial et a donné naissance à de nombreuses variétés, qui se reproduisent très bien de semis (et repiquage) et peuvent se ramener à deux types : bulbe blanc et bulbe coloré. L'oignon demande une terre fertile, bien ameublie.

**oignonade** [*o-gno*] ou **ognonade** n. f. Mets accommodé avec beaucoup d'oignons.

**oignonet** [*o-gno-nè*] n. m. Petit oignon. Sorte de poire d'été.

**oignonière** ou **ognonière** [*o-gno-ni-è-re*] n. f. Terrain semé d'oignons.

**Oihénart** (Armand), poète basque et historien, né à Mauléon (1592-1668).

**oïkopleure** n. f. Genre d'ascidies des mers chaudes et tempérées. (Ce sont de petits animaux globuleux, enfermés dans une coque gélatineuse transparente, qu'ils abandonnent rapidement quand ils sont en danger d'être avalés par quelque poisson.)

**oïl** [*o, l* mll.] adv. (du lat. *hoc*, et du pron. *il*). Ancienne forme de l'affirmation d'où dérive le mot français *oui. Langue d'oïl*, que l'on parlait dans le nord de la France. V. OC.

**Oïlée,** héros grec, roi des Locriens, l'un des Argonautes, père de l'un des deux Ajax.

**oille** [*o, ll* mll., *e*] n. f. (espagn. *olla*). Potage d'origine espagnole, dans lequel il entre plusieurs viandes et divers assaisonnements. *Pot à oille*, grand vase de table, en forme de soupière, dans lequel on servait l'oille.

**o imitatores, servum pecus.** V. SERVUM PECUS.

**oindre** v. a. (lat. *ungere.* — Se conj. comme *craindre.*) Frotter d'huile ou d'une substance grasse : *oindre un membre.* Frotter d'huile consacrée : *oindre les rois à leur sacre, les fidèles à la confirmation et à l'extrême-onction.* PROV. : **Oignez vilain, il vous poindra...** V. POINDRE.

**oing** [*oin*] n. m. (lat. *unguen*). Graisse servant à oindre. *Vieux oing*, vieille graisse de porc fondue, pour graisser les essieux des voitures.

**oint** [*oin*] adj. et n. m. (de *oindre*). Celui qui a été consacré : *Saül était l'oint du Seigneur.* (Se dit par excellence de Jésus-Christ.)

**Oiron,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 41 kil. de Bressuire ; 800 h. Château (XVIe et XVIIe s.). Collégiales. Jusqu'en 1864, on a fait honneur à Oiron des précieuses faïences dont la fabrication a été restituée par J.-B. Fillion à Saint-Porchaire.

**Oisans,** massif montagneux du Dauphiné, entre la Romanche, le Drac et la Durance. Hauts sommets granitiques de la Meije (3.987 m.) et de la Barre des Ecrins (4.103 m.).

**Oise,** riv. de France, née dans les Ardennes (Belgique), baigne La Fère, Compiègne, Creil, Pontoise, reçoit l'Aisne et se jette dans la Seine (rive dr.) à Conflans ; 300 kil. Navigation très active. Le canal de l'Oise à l'Aisne relie le canal latéral à l'Oise au canal latéral à l'Aisne ; 48 kil.

Les bords de l' Oise ont été durant la Grande Guerre le théâtre de bien des combats, surtout en 1918 (de mars à octobre).

**Oise** (DÉP. DE L'), départ. formé d'une partie de l'Ile-de-France et de la Picardie ; préf. *Beauvais ;* s.-préf. *Clermont, Compiègne, Senlis ;* 4 arr., 35 cant., 701 comm., et 406.000 h. 2e corps d'armée ; académie de Paris ; cour d'appel d'Amiens ; évêché à Beauvais. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose. L'agriculture y est très développée (betteraves, lin, céréales) et l'industrie également très active (forges, sucreries). Le dép. de l'Oise a été, pendant la Grande Guerre, partiellement envahi à deux reprises différentes, en août-septembre 1914 et en juin-octobre 1918. Il fut le théâtre de luttes acharnées, de batailles importantes (le Matz et autour de Noyon) et a été dévasté dans sa partie septentrionale.

**oiseau** [*zô*] n. m. (lat. pop. *aucellus*). Vertébré ovipare, couvert de plumes, à respiration pulmonaire, à sang chaud, dont les membres postérieurs servent seuls à la marche et dont les membres antérieurs (ailes) sont adaptés au vol : *on connaît plus de dix mille espèces d'oiseaux vivants et cinq cents fossiles. Oiseau béni*, troglodyte. *Oiseau bleu*, poule sultane et martin-pêcheur. *Oiseau des Canaries*, serin. *Oiseau chameau*, autruche. *Oiseau fétiche*, butor. *Oiseau d'été*, grèbe. *Oiseau des glaces*, ortolan des neiges. *Oiseau de Médée*, paon. *Oiseau serpent*, anhinga. *Oiseau de tempête*, pétrel. *Oiseau trompette*, agami. *Oiseau de proie*, qui se nourrit de chair. *Techn.* Sorte d'auge formée de deux planches assemblées à angle et munie d'un manche double, que les maçons emploient pour porter le mortier. Chevalet employé par les couvreurs pour soutenir les planches d'un échafaudage. *Fam.* et *ironiq.* Personne considérée au point de vue de ses qualités physiques ou morales : *un bel oiseau, ma foi ! Un vilain oiseau*, personne déplaisante. *Oiseau rare*, personne douée de qualités peu communes. *Oiseau de bon, de mauvais augure*, qui annonce de bonnes ou de mauvaises nouvelles. *Etre comme l'oiseau sur la branche*, ne savoir ce que l'on deviendra ; être pour très peu de temps dans un endroit. *Fauconn.* Faucon, autour, ou autre oiseau de chasse. *Etre battu de l'oiseau*, être découragé, par suite d'un grand nombre de revers (par comparaison à l'oiseau que le faucon poursuit et qu'il frappe de l'aile). *Myth. Oiseau de Vénus, de Cythère*, la colombe. *Oiseau de Junon*, le paon. *Oiseau de Jupiter*, l'aigle. *Oiseau de Minerve*, la chouette. Loc. adv. : *A vol d'oiseau*, en ligne droite. *Pop. Aux oiseaux*, parfaitement bien : *une femme, un mobilier aux oiseaux.* PROV. : **Petit à petit, l'oiseau fait son nid,** à force de travail et de persévérance, on fait sa maison, sa fortune, un établissement. **Vilain oiseau que celui qui salit son nid**, mauvais homme que celui qui médit de son pays ou des siens. **C'est la plume qui fait l'oiseau,** le costume contribue beaucoup à embellir la personne qui le porte. ALLUS. LITT. :

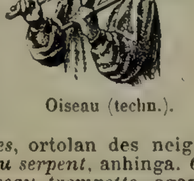

Oiseau (techn.).

> Aux petits des oiseaux il (Dieu) donne leur pâture,
> Et sa bonté s'étend sur toute la nature,

vers de Racine dans *Athalie* (II, 7). Ils servent à exprimer l'action protectrice de la Providence.

> Je suis oiseau, voyez mes ailes ;
> Je suis souris, vivent les rats !

vers de La Fontaine, dans la Fable *la Chauve-souris et les Deux Belettes* (II, 5). On les applique aux gens sans vergogne, qui, suivant leurs intérêts, appartiennent à tous les partis.

> Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes,

vers de Lemierre, dans les *Fastes* (ch. Ier). Il signifie que le génie (ou la vraie nature) ne peuvent pas se dissimuler.

— ENCYCL. Les oiseaux forment une classe de l'embranchement des vertébrés ; ils sont en général d'un poids médiocre par rapport à leur taille ; les muscles de la poitrine sont très développés, et le squelette disposé pour leur donner attache ; le sternum, toujours très long, possède chez les grands voiliers une arête antérieure saillante, qui fait défaut chez les coureurs, dont, en revanche, les membres postérieurs sont très puissants.

Le plumage des oiseaux est un revêtement de nature épidermique, analogue aux ongles et aux poils : chaque plume naît dans un follicule du derme. Les grandes plumes des ailes et de la queue (rémiges, tectrices ou couvertures) sont cependant insérées parfois sur les os eux-mêmes. Le plumage offre une disposition spéciale sur les ailes (V. AILE) et sur la queue ; sur le reste du corps, il ne couvre pas absolument toute la surface de la peau, malgré l'apparence extérieure : les plumes y sont disposées par places. Les pieds ont en général quatre doigts ; la forme en est variable avec les ordres ; les pattes sont recouvertes d'une gaine cornée ; le bec, corné et dur, est extraordinairement variable ; ce sont d'ailleurs ces variations qui ont servi à la classification des oiseaux en ordres.

Les organes des sens, chez l'oiseau, sont bien développés : l'œil surtout est parfait ; l'oreille externe est réduite à un conduit dissimulé sous les plumes, mais l'oreille interne est aussi compliquée que chez les autres vertébrés ; les cornets olfactifs des fosses nasales servent à l'odorat, et le sens du goût siège à la base de la langue. L'appareil digestif de l'oiseau n'est pas aussi parfait que chez les mammifères ; l'estomac manque, mais il est remplacé par le jabot, le ventricule succenturié et le gésier, renflements successifs et inégaux du tube intestinal, dont la partie supérieure est en rapport avec un foie et un pancréas, et dont la partie inférieure débouche, avec les uretères, dans un *cloaque*, auquel fait suite le rectum.

Le régime des oiseaux est extraordinairement varié (carnivores, phytophages, granivores, frugivores, insectivores, omnivores) ; il est d'ailleurs indifférent à la taille ; il existe de minuscules carnivores et de très grands phytophages. La plupart des oiseaux sont intelligents ; beaucoup ont l'instinct de sociabilité (nichant, pâturant et chassant en commun) ; d'autres exécutent, sous la conduite de l'un d'eux, des voyages souvent fort longs.

Les nids des oiseaux offrent des exemples de leur merveilleuse industrie ; certains sont de véritables chefs-d'œuvre. (V. fig. NIDS.)

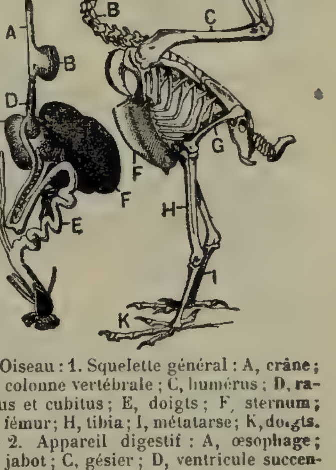

Oiseau : 1. Squelette général : A, crâne ; B, colonne vertébrale ; C, humérus ; D, radius et cubitus ; E, doigts ; F, sternum ; G, fémur ; H, tibia ; I, métatarse ; K, doigts. — 2. Appareil digestif : A, œsophage ; B, jabot ; C, gésier ; D, ventricule succenturié ; E, intestin ; F, foie.

Des diverses classifications proposées, les unes sont basées sur les caractères extérieurs (becs, pattes, les autres sur l'anatomie interne ; c'est en général celle du naturaliste anglais Sharpe qui est suivie ; elle divise les oiseaux en *palmipèdes, échassiers, gallinacés, colombins, grimpeurs, passereaux, rapaces, coureurs.*

On compte environ 18.900 espèces d'oiseaux, dont 600 pour l'Europe avec 360 pour la France.

*Protection des oiseaux.* Sans l'oiseau, a dit Fabre, la terre serait la proie de l'insecte. Bien qu'une convention internationale (de 1902) garantisse la protection des oiseaux de passage, trop de causes de destruction subsistent encore aujourd'hui (braconnage sous toutes ses formes : dénichage ; massacres en masse — sous les noms de mauviettes de bec-figues ou d'ortolans – de toutes sortes de passereaux, massacres qui cherchent une légitime excuse dans cette fallacieuse raison que ces animaux constituent une ressource alimentaire ; attrait meurtrier de la lumière des phares, contre quoi il est bien difficile de lutter).

Les insectes phytophages se multiplient avec d'autant plus de rapidité qu'ils ont moins à craindre leur ennemi le plus acharné, l'oiseau, et, pour conserver à l'agriculture les auxiliaires si précieux que sont la plupart des oiseaux, il conviendrait d'édicter des mesures de protection efficaces et surtout de faire comprendre l'utilité réelle de l'oiseau. Il n'est pas superflu à ce point de vue de citer quelques chiffres : un roitelet minuscule détruit chaque année 2 ou 3 millions d'insectes ou larves ; une mésange 6 millions ; une hirondelle dans une seule journée de chasse capture plus d'un millier d'insectes ; un couple de chouettes détruit par saison 5.000 à 6.000 mulots ; et ces chiffres s'augmentent encore dans d'énormes proportions lorsque les oiseaux ont à nourrir leur couvée.

Il convient de signaler les conseils donnés par la *Ligue française pour la protection des oiseaux*, et notamment, en ce qui concerne les nichoirs artificiels et abris de toute sorte, dont nous donnons ci-contre quelques spécimens. (V. tableaux OISEAUX.)

**Oiseau** (*l'*), œuvre charmante et fantaisiste de Michelet, où l'auteur, mêlant le lyrisme à l'histoire naturelle, s'indigne poétiquement contre ceux qui traitent l'instinct des animaux de force aveugle. Une partie de l'ouvrage, la seconde, est due à la collaboration de Mme Michelet (1856).

**Oiseau bleu** (*l'*), un des contes les plus jolis et les plus populaires de Mme d'Aulnoy. Florine, en butte à la méchanceté d'une vieille reine et de sa fille Truitonne, aime le prince charmant qu'une fée a métamorphosé en oiseau. Enfermée dans une tour, Florine l'évoque en murmurant à la fenêtre :

Oiseau bleu, couleur du temps,
Vole à moi promptement.

Ce touchant appel et l'oiseau bleu lui-même ont passé dans la langue : l'un sert à formuler un vœu tendre et ardent, l'autre désigne une personne d'une rare perfection. Grâce à la protection d'une bonne fée et d'un enchanteur, Florine épouse le prince charmant. La méchante reine est lapidée et Truitonne changée en truie.

**Oiseau bleu** (*l'*), pièce en 5 actes et 10 tableaux, de Maurice Maeterlinck ; féerie philosophique où l'on voit deux enfants poursuivre à travers le passé et l'avenir la recherche de l'oiseau bleu, symbole du bonheur, qu'ils n'ont pas aperçu à portée de leurs mains dans la pauvre cabane du bûcheron Tyl, leur père (1911).

**Oiseaux** (*les*), comédie ou plutôt féerie satirique d'Aristophane, satire universelle, où sont visées surtout les mœurs politiques d'Athènes ; c'est une des plus charmantes compositions du poète, et l'on y trouve de magnifiques pages lyriques. Il s'agit de la construction dans les nuées d'une ville idéale, *Néphelcoccygie*, d'où les oiseaux bannissent tous les aventuriers qui troublent l'existence des cités terrestres.

**Oiseaux de passage** (*les*), comédie de mœurs de Maurice Donnay et Lucien Descaves, étude curieuse des mœurs des nihilistes russes à Paris (1904).

**oiseau-moqueur** n. m. Espèce de grue d'Amérique, qui imite le chant des autres oiseaux. Pl. des *oiseaux-moqueurs*.

**oiseau-mouche** n. m. Nom vulgaire des colibris. Pl. des *oiseaux-mouches*.

— ENCYCL. Les oiseaux-mouches ou colibris (*trochilus*) comptent parmi les plus petits représentants des oiseaux. On en connaît plus de cent cinquante espèces, originaires de l'Amérique et en particulier des forêts du Brésil. Leur livrée est le plus souvent ornée des couleurs les plus brillantes, qui les font parfois comparer à de précieuses gemmes (colibri topaze, rubis-topaze). Les principaux sous-genres ou variétés sont : colibri à raquette, sternoclyte, héliomastre, lophornis, sapho, etc. (V. les planches OISEAUX.)

**oiseler** [*ze-lé*] v. a. (du vx fr. *oisel*, oiseau. — Prend deux *l* devant une syllable muette : *il oisellera.*) Dresser pour le vol : *oiseler un tiercelet*. V. n. Tendre des filets, des pièges pour prendre des oiseaux.

**oiselet** [*ze-lê*] n. m. Petit oiseau,

**oiseleur** [*ze*] n. m. Celui qui fait métier de prendre, d'élever des oiseaux. Celui qui aime la chasse aux oiseaux : *Henri l'Oiseleur*. Adjectiv. : *marchand oiseleur. Vents oiseleurs*, vents étésiens, qui soufflent vers l'équinoxe de printemps, époque où les oiseaux font leur nid.

**oiselier** [*ze-li-é*] n. m. Qui élève et vend des oiseaux.

**oiselières** [*ze-li-è-re*] n. f. pl. Filets utilisés pour la pêche en mer (Méditerranée).

**oiselle** [*zè-le*] n. f. Femelle d'oiseau.

**oisellerie** [*zè-le-rî*] n. f. Art de l'oiseleur. Lieu où l'on élève, où l'on vend des oiseaux.

— ENCYCL. L'oisellerie comprend non seulement l'élevage et le commerce des petits oiseaux de volière, mais aussi ceux des oiseaux de basse-cour (volailles d'espèces rares ou de races choisies) et des oiseaux destinés au repeuplement des chasses (faisans, perdrix, etc.), puis le commerce des œufs de ces diverses catégories.

**Oisemont** [*ze-mon*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 40 kil. d'Amiens ; 1.230 h. Ch. de f. N. Serrurerie. — Le cant. a 32 comm., et 8.220 h.

**oiseusement** [*zeu-ze-man*] adv. D'une manière oiseuse. (Peu us.)

**oiseux, euse** [*zeû, eu-ze*] adj. (lat. *otiosus ;* de *otium*, oisiveté). Qui ne s'occupe de rien ; fainéant : *gens oiseux; vie oiseuse.* Qui ne sert, n'aboutit à rien : *paroles oiseuses.* Qui n'ajoute rien à la pensée : *épithète oiseuse.*

**oisif** [*zif*], **ive** adj. (du lat. *otium*, oisiveté). Inoccupé, désœuvré : *homme oisif.* Qui se passe dans l'oisiveté : *vie oisive.* Dont on ne fait point usage : *laisser son argent oisif.* N. Personne actuellement ou habituellement inoccupée : *les oisifs sont à charge à eux-mêmes et aux autres.* ANT. **Occupé.**

**oisillon** [*zi, ll* mll., *on*] n. m. Petit oiseau.

**oisivement** [*zi-ve-man*] adv. D'une manière oisive. (Peu us.) ANT. **Laborieusement.**

**oisiveté** [*zi*] n. f. Etat d'une personne oisive : *l'oisiveté est la mère de tous les vices.* ANT. **Travail.**

**oison** [*zon*] n. m. (de *oiseau*). Petit de l'oie. *Fig.* et *fam.* Personne très bornée. (On dit aussi *oison bridé.*) PROV. : **Les oisons mènent paître les oies,** les ignorants se mêlent de donner des avis à des gens plus habiles qu'eux.

**oisonnerie** [*zo-ne-rî*] n. f. (de *oison*). Stupidité ; très grande simplicité.

**Oisseau,** comm. de la Mayenne, arr. et à 8 kil. de Mayenne ; 2.260 h. Ch. de f. dép. Cotonnades.

**Oissel,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 13 kil. de Rouen ; 4.480 h. Ch. de f. Et. Chaudronnerie, huilerie.

**Oisy-le-Verger,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 26 kil. d'Arras ; 1.890 h. Ch. de f. N. Distilleries, chaux. Partiellement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Oizon,** comm. du Cher, arr. et à 36 kil. de Sancerre, au-dessus de l'Oizenotte ; 1.200 h.

**Ojetti** (Ugo), romancier et critique italien, né vers 1875 ; auteur de romans réalistes et satiriques et d'études critiques.

**Oka,** riv. de la Russie d'Europe, puissant affl. dr. du Volga ; passe à Orel et à Kalouga ; 500 kil.

**okapi** n. m. Genre d'antilopes, établi sur un animal découvert en 1900 aux confins du Congo.

— ENCYCL. L'okapi (*okapia Johnstoni*) tient à la fois de la girafe et de l'antilope : de la girafe il a la tête, mais dépourvue de cornes et ornée de grandes oreilles ; de l'antilope il a les formes robustes et élégantes. Sa croupe ressemble à celle de l'âne. Quant à son pelage, ras et luisant, il est d'un roux chaud, passant au blanchâtre sur les cuisses et les jambes, qui sont rayées de bandes d'un noir bleu rappelant la robe du zèbre. Vivant sur les bords de la rivière Semliki, l'okapi, d'ailleurs assez rare, est chassé pour sa chair, que les indigènes déclarent excellente.

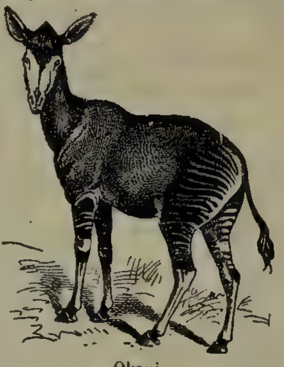

Okapi.

**Okayama,** v. du Japon (île de Hando), dans la plaine qu'arrose le bas Asabi ; 94.000 h.

**Okegem,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost), sur la Dendre ; 7.250 h. Dentelles ; distilleries ; fabriques de chocolat.

**Okeghem** (Jean), contrapontiste de l'école gallo-belge, né vers 1430, m. vers 1513 ; auteur de canons, messes, motets et chansons.

**okel** [*kèl*] ou **okela** [*ké*] n. m. Hôtellerie ou caravansérail égyptien.

**Oken** [*kèn'*] (Laurent), naturaliste allemand, né près d'Offenburg (Bade), m. à Zurich (1779-1851). Il a formulé et fait entrer dans le domaine de la science (1807) l'origine vertébrale des os craniens.

**Okhotsk** (MER D'), formée par le grand Océan, au N.-E. de l'Asie. *Aian* en est le principal port.

**Okhotsk,** v. de la Sibérie orientale, sur la *mer d'Okhotsk* ; 5.000 h.

**Okhrana** (du russe *okhraniat*, garder), police politique en Russie, chargée, sous le régime tsariste, de garder la personne de l'empereur, de prévenir les attentats, de lutter contre le mouvement révolutionnaire.

**Okhrida** ou **Ochrida,** v. de Yougoslavie, sur la rive nord-est du lac du même nom : 12.000 h. Siège d'un évêché grec. Gisements de cuivre et de plomb argentifère. Evacuée par les Serbes en 1915, reprise par les Alliés en septembre 1918.

**Okhrida** (LAC D'), lac de Yougoslavie, dans le sud de la Serbie et sur la frontière albanaise ; formé par le Drin Noir ; 270 kilom. carr.

**Oklahoma,** v. des Etats unis d'Amérique, capitale de l'Etat et du comté homonymes, sur la rivière Canadienne ; 91.000 h.

**Oklahoma,** un des Etats unis de l'Amérique, auquel a été réuni (en 1906) l'ancien Territoire indien ; 2.028.000 h. Cap. *Oklahoma.*

**okia** n. m. Titre honorifique porté par de grands officiers de la couronne, à la cour du roi de Siam.

**okonite** n. f. Isolant électrique, formé d'un mélange de caoutchouc, litharge, oxyde de zinc, etc.

**okrane** n. f. Variété d'argile, appelée aussi *terre bolaire.*

**Oku** (YAKUSATA, baron), général japonais, né en 1849. Il fit en Mandchourie la campagne contre la Chine (1894), puis en 1904 débarqua dans la presqu'île de Liao-Toung et prit part à la bataille de Liao-Yang.

**Okubo** (Tosimitsi), homme d'Etat japonais, né à Kagosima, m. à Tokio (1830-1878), un de ceux qui firent la révolution antiféodale de 1868, favorable à l'autorité du mikado, et qui ouvrirent le Japon à la civilisation occidentale.

**Okuma** (SHIGENOBU, marquis), homme politique japonais, né à Saga, m. à Tokio (1838-1922), premier ministre en 1898 et en 1915-1916 ; un des chefs du parti libéral.

**okygraphie** [*fî*] n. f. pl. (du gr. *okus*, prompt, et *graphein*, décrire). Syn. de STÉNOGRAPHIE.

**olacacées** [*sé*] n. f. Famille de dicotylédones dialypétales, comprenant des plantes des régions tropicales de l'anc. monde. S. une *olacacée.*

**olace** n. m. Genre d'*olacacées*, dont le bois possède une odeur repoussante.

**Olaf, Olof** ou **Olaüs** (*ordre de* **Saint-**), ordre norvégien, fondé en 1847 par Oscar Ier pour récompenser tous les services civils et militaires. Trois classes ; le ruban est rouge, avec une bordure formée d'une bande bleue entre deux filets blancs.

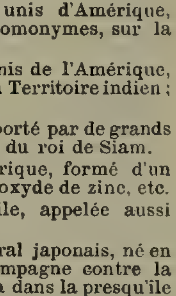

Croix de Saint-Olaf.

**olafite** n. f. Variété d'albite.

**Olargues** [*lar-ghe*], ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 19 kil. de Saint-Pons ; 890 h. Ch. de f. M. — Le cant. a 13 comm., et 7.480 h.

**Olaus.** V. OLOF.

**Olaus Petri** (Olof PETERSSON, dit), érudit suédois, né à Œrebro, m. à Stockholm (1493-1552). Il fut un des premiers prédicateurs de la Réforme et traduisit le Nouveau Testament.

**Olbers** (Henri-Guillaume-Mathias), astronome allemand, né à Arbengen, m. à Brême (1758-1840) ; auteur de remarquables découvertes sur les comètes.

**Olbia Borysthenis** ou **Miletopolis,** célèbre colonie milésienne de la Sarmatie, sur la mer Noire. Auj. *Orchakov.*

**Oldbury,** v. d'Angleterre (Worcester) ; 32.000 h. Métallurgie, houille.

**Oldcastle** (sir John), lord COBHAM, chef du parti des lollards, né vers 1378, m. à Londres en 1417 ; arrêté et supplicié par ordre de Henri V.

**Oldenberg** (Hermann), érudit allemand, né à Hambourg en 1854, auteur de travaux sur les religions et les littératures de l'Inde : *Bouddha, la Religion du Véda*, etc.

**Oldenbourg** [*din-bour*], Etat libre de l'Allemagne du Nord, enclavé dans la prov. de Hanovre ; 518.000 h. Terres basses, marécageuses, médiocrement fertiles. Elevage. Depuis la fin de 1918, l'ancien *grand-duché d'Oldenbourg* est devenu une république. Capit. *Oldenbourg ;* 30.000 h. Forges.

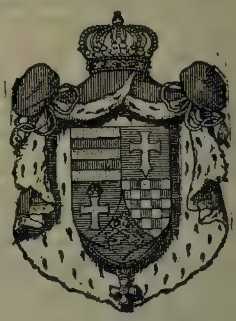

Armoiries du grand-duché d'Oldenbourg.

**oldenlandie** [*din-lan-di*] n. f. Genre de rubiacées des régions chaudes, dont certaines espèces fournissent une substance tinctoriale.

**Old Glory** (*la Vieille Gloire*), nom donné par les Américains au drapeau des Etats-Unis.

**Oldham** [*dam'*] v. d'Angleterre (comté de Lancastre); 145.000 h. Grande fabrication de tissus.

**Oldham** (John), poète anglais, né à Shipton, m. à Holmes-Pierpont (1653-1683). Ses satires l'ont fait surnommer **le Juvénal anglais.**

**oldhamite** n. f. Monosulfure naturel de calcium, avec un peu de sulfure de magnésium.

**ole** [*lé*] n. m. Danse espagnole exécutée par une seule personne, dans un mouvement modéré, écrit à trois-huit, avec accompagnement de castagnettes.

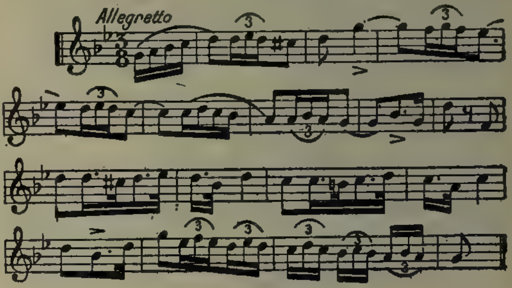

Exemple de ole.

**oléacées** [*sé*] n. f. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées, comprenant les genres *lilas, olivier, jasmin*, etc. S. une *oléacée.*

**oléagineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. (lat. *oleagineus ;* de *oleum*, huile). Qui est de la nature de l'huile : *liquide oléagineux.* Dont on tire de l'huile : *plante oléagineuse.* N. m. Substance oléagineuse : *les oléagineux.*

— ENCYCL. Les substances oléagineuses sont tirées pour la plupart des végétaux et fournies soit par les graines de plantes cultivées spécialement en vue de cette production (colza, navette, œillet, cameline, ricin, arachide, sésame), soit par les graines de plantes textiles cultivées d'abord pour leurs fibres (lin, chanvre), soit encore par les fruits du noyer, du noisetier, de l'olivier, de l'amandier, du hêtre, etc. Tous ces végétaux sont cultivés dans les climats tempérés, mais certaines plantes des pays chauds sont très riches en matières oléagineuses (noix de coco, fève du cacao, graines du cotonnier, etc.). V. HUILE.

**Olean,** v. commerçante et industrielle des Etats unis d'Amérique, (Etat de New-York), au confluent de l'*Oleanbreck* et de l'Alleghany ; 20.500 h.

**oléandre** n. f. Nom donné par Linné au *laurier-rose.*

**oléastre** [*as-tre*] n. m. (lat. *oleaster*). Olivier sauvage.

**oléate** n. m. Sel de l'acide oléique.

**olécrane** ou **olécrâne** n. m. (gr *ôlekranon ;* de *ôlenê*, coude, et *kranion*, tête). Apophyse saillante de l'extrémité supérieure du cubitus, qui contribue à former l'articulation du coude.

— ENCYCL. Les fractures de l'olécrâne sont assez fréquentes, et leur coaptation est très difficile. On immobilise l'avant-bras en extension ou en demi-flexion, et l'on pratique de bonne heure des massages.

**olécrânien, enne** [*ni-in, è-ne*], adj. Qui a rapport à l'olécrâne : *cavité olécrânienne. Apophyse olécrânienne*, l'olécrâne.

**oléfines** n. m. pl. Classe d'hydrocarbures gras non saturés, de formule générale $C^nH^{2n}$ : l'*éthylène* $C^2H^4$, le *propylène*, le *butylène*, etc., sont des oléfines.

**oléicole** adj. (du lat. *oleum*, huile, et *colere*, cultiver). Qui concerne l'oléiculture.

**oléiculteur** n. m. Celui qui s'occupe d'oléiculture.

**oléiculture** n. f. Culture de l'olivier.

**oléifère** adj. (du lat. *oleum*, huile, et *ferre*, porter). Qui produit de l'huile ou des graines oléagineuses : *plantes oléifères.*

**oléifiant** [*fi-an*], **e** adj. Qui produit de l'huile. *Gaz oléifiant*, ancien nom de l'*éthylène.*

**oléiforme** adj. Qui a la consistance de l'huile.

**oléine** n. m. Ether glycérique de l'acide oléique, qui existe dans les huiles et sert de dissolvant aux autres graisses.

**oléinées** n. f. pl. Syn. de OLÉACÉES.

**oléique** adj. m. (du lat. *oleum*, huile). *Chim.* Se dit d'un acide produit par la saponification de l'oléine.

— ENCYCL. L'acide oléique, découvert par Chevreul, a pour formule $C^{17}H^{33},CO^2H$. Il existe dans les graisses et se forme dans la putréfaction de la viande. Il est soluble dans l'alcool et se dépose de ses solutions sous forme de cristaux d'un blanc éclatant, fusibles à 14° et se solidifiant à 4°. Il a pour densité 0,818 à 19°. L'acide oléique impur, qu'on obtient dans la fabrication des bougies stéariques, est utilisé pour la fabrication des savons mous.

**Olekma,** rivière de la Sibérie, affluent de la Léna ; environ 1.500 kil. de cours.

**Olen,** poète grec légendaire, qui passait pour un des fondateurs de l'oracle de Delphes.

**Olenek,** fleuve de la Sibérie, qui arrose la prov. d'Yakoutsk et se jette dans l'océan Glacial arctique ; 2.000 kil. de cours.

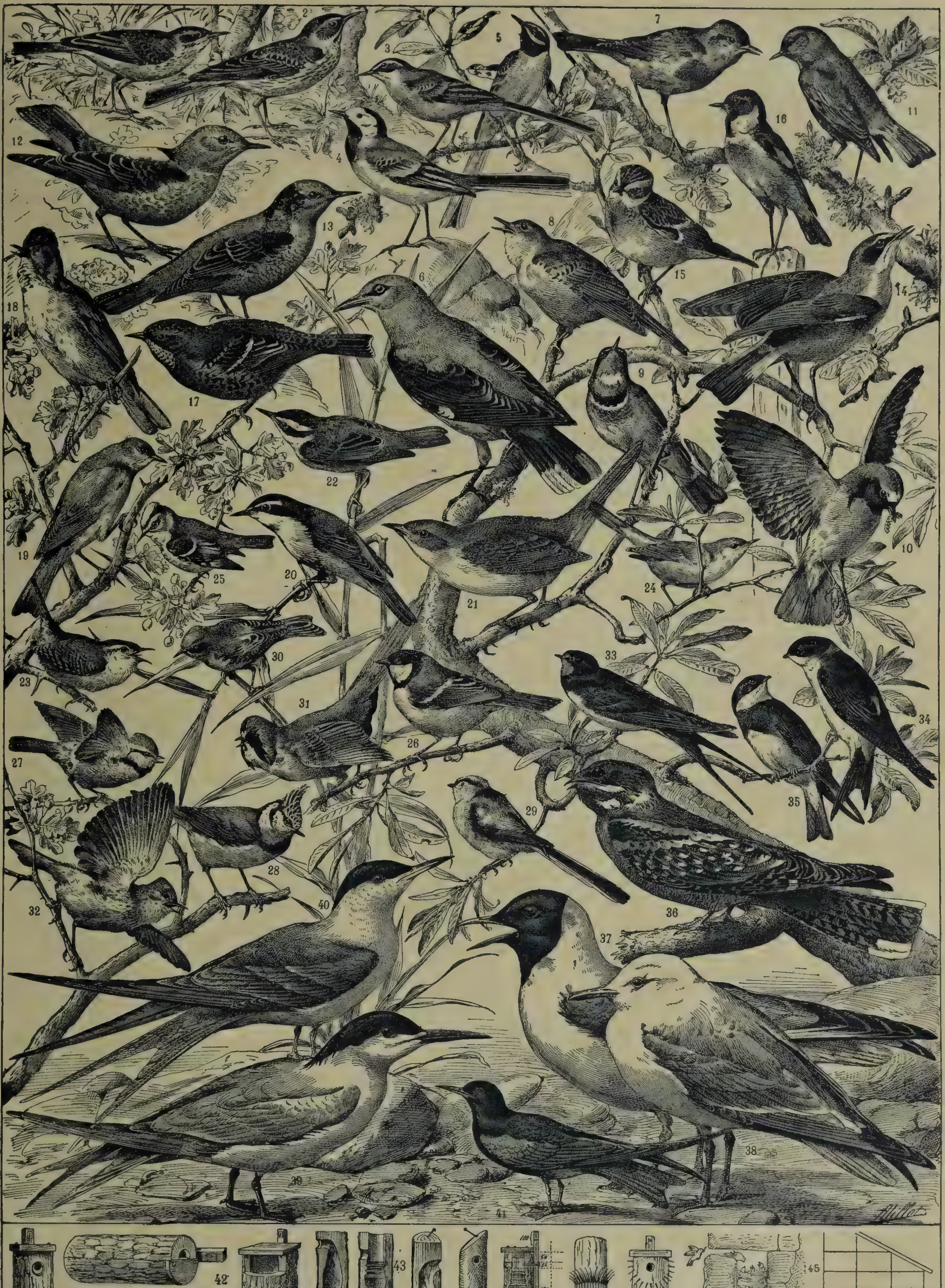
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
Millot
42
43
100
60
35
150
60
70
232
44
45

Oiseaux utiles : 1. Pipit des prés ; 2. Pipit spioncelle ; 3. Bergeronnette printanière ; 4. Lavandière ; 5. Bergeronnette boarule ; 6. Loriot ; 7. Rouge-gorge ; 8. Rossignol ; 9. Gorge-bleue ; 10. Rossignol de muraille ; 11. Rouge-queue ; 12. Merle de roche ; 13. Merle bleu ; 14. Traquet motteux ; 15. Traquet tarier ; 16. Traquet pâtre ; 17. Accenteur ; 18. Fauvette à tête noire ; 19. Fauvette babillarde ; 20. Hypolaïs polyglotte ; 21. Rousserole ; 22. Phragmite ; 23. Troglodyte ; 24. Pouillot ; 25. Roitelet ; 26. Mésange charbonnière ; 27. Mésange bleue ; 28. Mésange huppée ; 29. Mésange à longue queue ; 30. Rémiz ; 31. Mésange à moustaches ; 32. Gobe-mouche ; 33. Hirondelle de cheminée ; 34. Hirondelle de fenêtre ; 35. Hirondelle de rivage ; 36. Engoulevent ; 37, 38. Mouettes, 39, 40. Sternes ; 41. Guifette. — *Protection des oiseaux :* 42. Modèles de nichoirs (en bois, liège, terre, etc.) ; 43. Nichoirs pour pics, épeiches, torcols, sittelles, etc. ; 44. Protection des nids artificiels contre les carnassiers ; 45. Cavités ménagées dans les murailles.

# OISEAUX

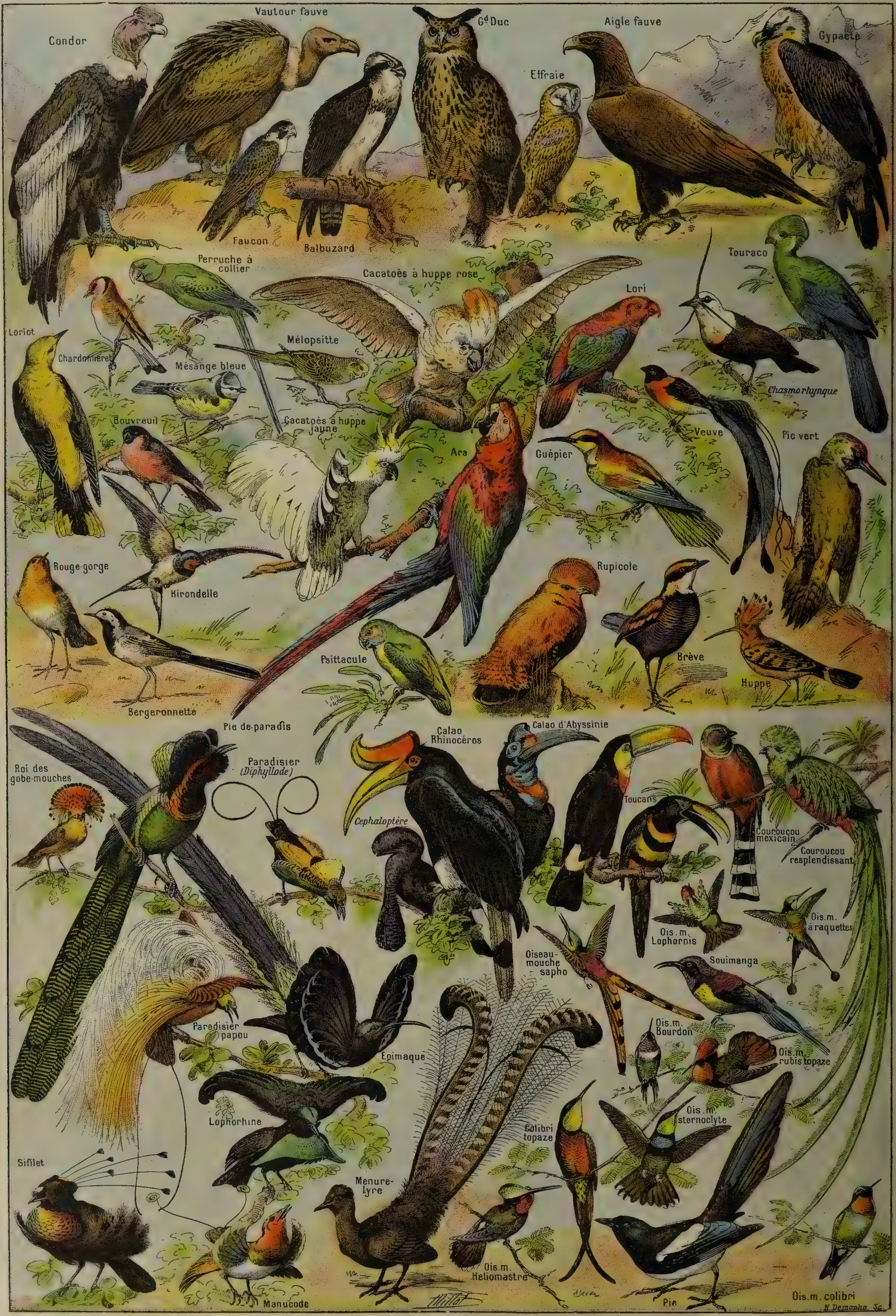
Condor
Vautour fauve
Gd Duc
Aigle fauve
Gypaète
Effraie
Faucon
Balbuzard
Perruche à collier
Cacatoès à huppe rose
Touraco
Lori
Loriot
Chardonneret
Mélopsitte
Mésange bleue
Chasmorhynque
Bouvreuil
Cacatoès à huppe jaune
Veuve
Ara
Guêpier
Pic vert
Rouge-gorge
Rupicole
Hirondelle
Psittacule
Brève
Huppe
Bergeronnette
Pie de paradis
Calao d'Abyssinie
Calao Rhinocéros
Roi des gobe-mouches
Paradisier (Diphyllode)
Toucans
Cephaloptère
Couroucou mexicain
Couroucou resplendissant
Ois.m. à raquettes
Ois.m. Lophornis
Oiseau-mouche sapho
Souimanga
Ois.m. Bourdon
Paradisier papou
Epimaque
Ois.m. rubis topaze
Lophorhine
Ois.m. sternoclyte
Colibri topaze
Sifilet
Menure-lyre
Ois.m. Heliomastre
Manucode
Pie
Ois.m. colibri
Millot
H Demoulin Sc.

Voir DOMESTIQUES (Animaux).

# OISEAUX

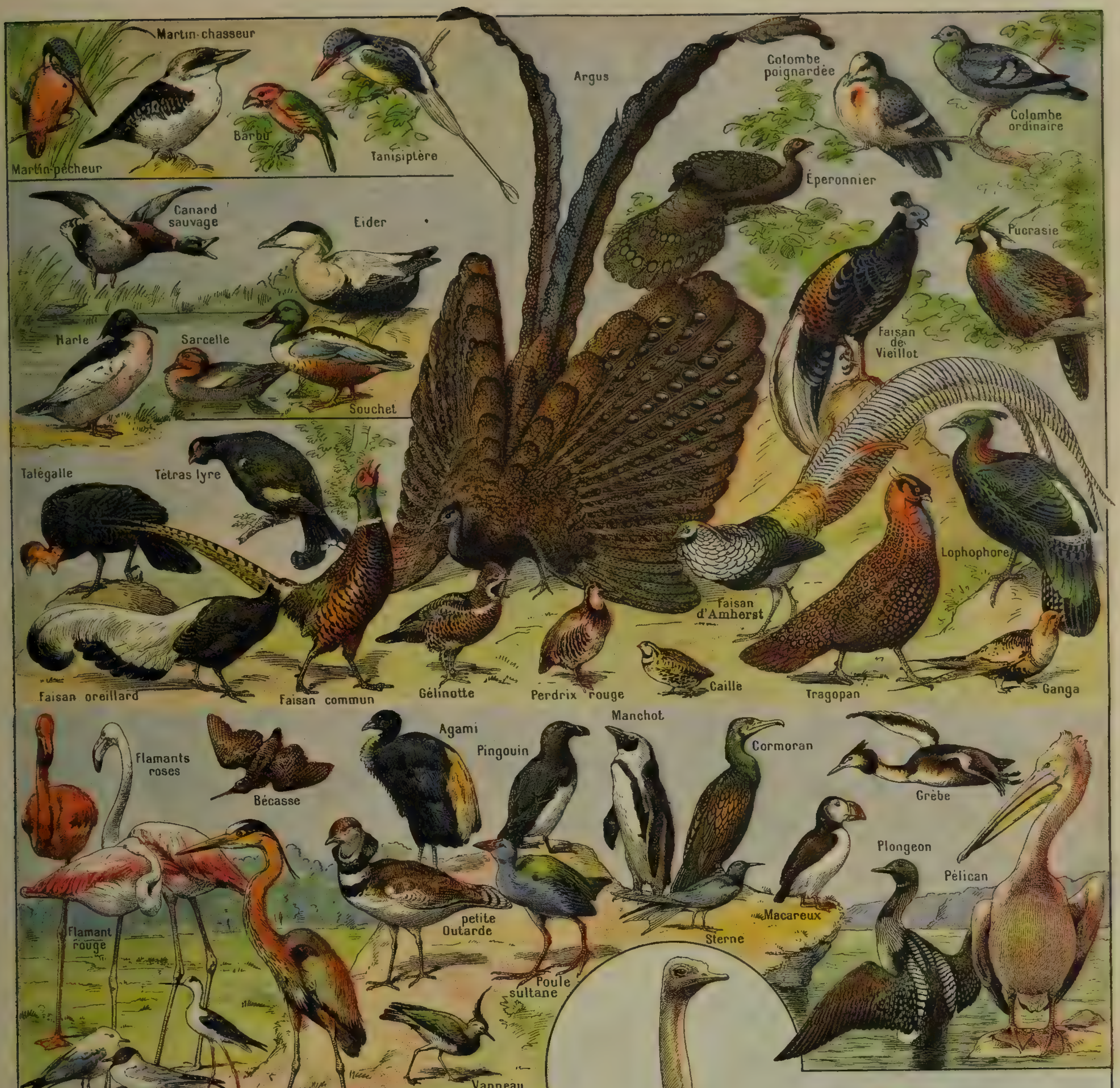
Martin-chasseur
Martin-pêcheur
Barbu
Tanisiptère
Argus
Colombe poignardée
Colombe ordinaire
Éperonnier
Canard sauvage
Eider
Harle
Sarcelle
Souchet
Pucrasie
Faisan de Vieillot
Talégalle
Tétras lyre
Lophophore
Faisan d'Amherst
Faisan oreillard
Faisan commun
Gélinotte
Perdrix rouge
Caille
Tragopan
Ganga
Flamants roses
Bécasse
Agami
Pingouin
Manchot
Cormoran
Grèbe
Plongeon
Pélican
Flamant rouge
petite Outarde
Poule sultane
Sterne
Macareux
Vanneau
Héron
Mouette mauve
Mouette rieuse
Échasse
Autruche
Casoar
Émeu
Nandou
Balæniceps
Tantale
Goura
Marabout
Spatule
Ibis
Combattants
Aptéryx
Grue couronnée
Grue cendrée
H. Demoulin. Sc.
Millot

Voir DOMESTIQUES (Animaux).

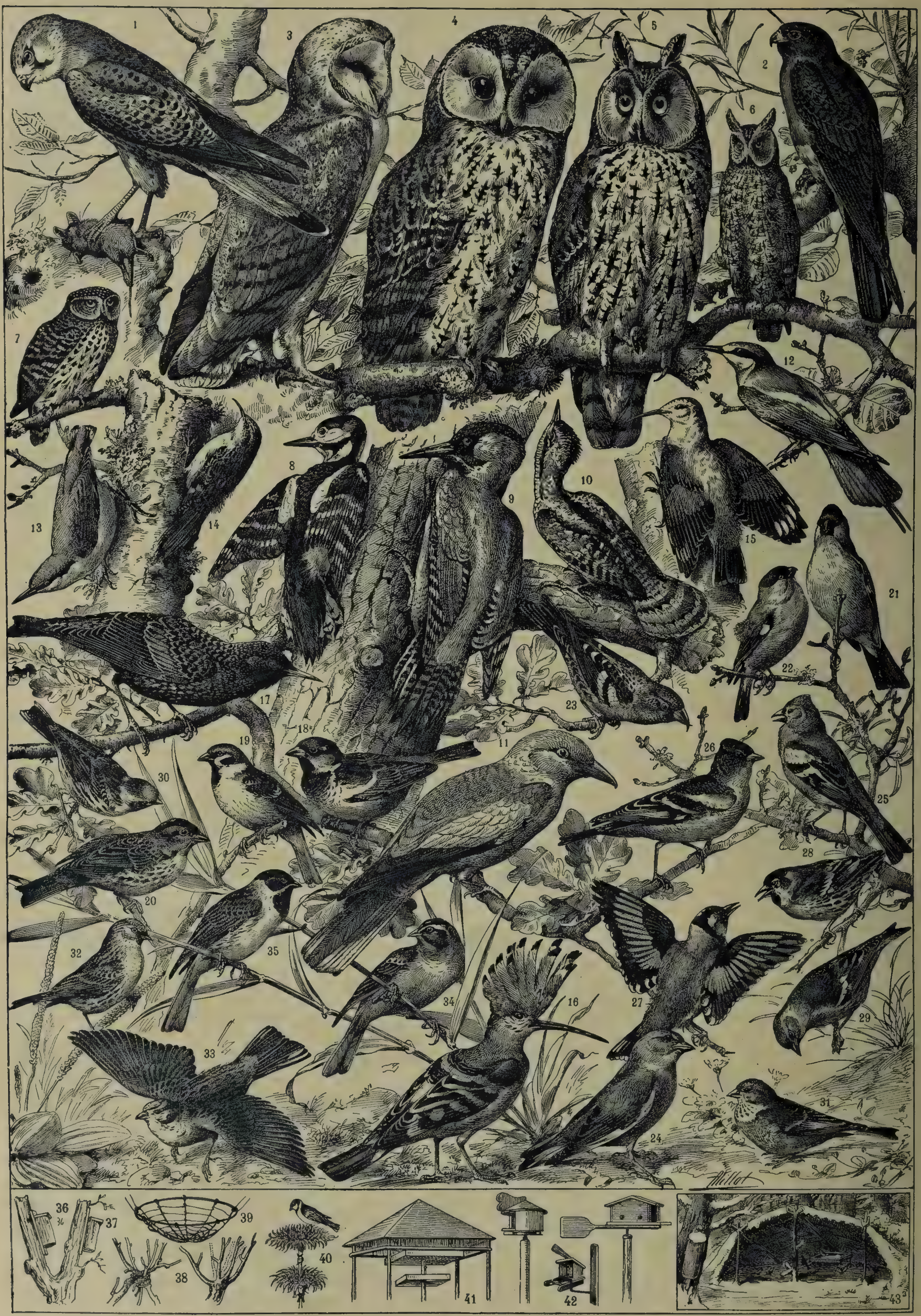
1
3
4
5
2
6
7
12
8
9
10
13
14
15
21
22
17
23
18
19
11
30
26
25
20
28
32
35
34
16
27
29
33
24
31
Millot
36
37
39
38
40
41
42
43

Oiseaux utiles : 1. Cresserelle ; 2. Faucon kobez ; 3. Effraie ; 4. Hulotte ; 5. Chat-huant ; 6. Scops ; 7. Chevêchette ; 8. Pic épeiche ; 9. Pic vert ; 10. Torcol ; 11. Rollier ; 12. Guêpier ; 13. Sittelle ; 14. Grimpereau ; 15. Tichodrome ; 16. Huppe ; 17. Etourneau ; 18. Moineau franc ; 19. Friquet ; 20. Soulcie ; 21. Bouvreuil mâle ; 22. Bouvreuil femelle ; 23. Bec-croisé ; 24. Verdier ; 25. Pinson ; 26. Pinson des Ardennes ; 27. Chardonneret ; 28. Tarin ; 29. Venturon ; 30. Cini ; 31. Linotte ; 32. Sizerin ; 33. Bruant jaune ; 34. Bruant fou ; 35. Bruant des roseaux. — *Protection des oiseaux :* 36. Nichoir mal placé ; 37. Nichoir bien placé ; 38. Fourchures pour nids ; 39. Carcasse en fil de fer ; 40. Nourrissage des mésanges et chardonnerets (capitules de soleil, chardons) ; 41. Cabane-mangeoire pour passereaux ; 42. Boîtes-mangeoires ; 43. Abri-mangeoire pour l'hiver.

**oléographe** n. m. Celui qui pratique l'oléographie.

**oléographie** [*fi*] n. f. (du lat. *oleum*, huile, et du gr. *graphê*, écriture). Chromolithographie imitant la peinture à l'huile sur papier imitant la toile.

**oléographique** adj. Qui concerne l'oléographie.

**oléolat** [*la*] n. m. Huile essentielle.

**oléomargarine** n. f. Mélange d'oléine et de margarine, qu'on retire de la graisse des animaux.

**oléomètre** n. m. (du lat. *oleum*, huile, et du gr. *metron*, mesure). Instrument pour mesurer la densité des huiles grasses.
— Encycl. Les oléomètres doivent être très sensibles, car les densités des huiles sont très voisines les unes des autres (œillettes 0,927-0,924 ; olive 0,920-0,915 ; arachide 0,920-0,916), en même temps qu'elles varient avec la température, les procédés d'extraction, l'âge, etc. Les oléomètres peuvent être remplacés par un simple alcoomètre, avec une table de conversion des degrés en densités.

**oléonaphte** n. m. (du lat. *oleum*, huile, et de *naphte*). Nom donné aux huiles lourdes provenant de la distillation du goudron.

**oléoréfractomètre** n. m. (du lat. *oleum*, huile, et de *réfractomètre*). Appareil servant à mesurer l'indice de réfraction des huiles et graisses.

**oléorésine** [*zi-ne*] n. f. Mélange naturel, dans certaines plantes, d'une huile essentielle et d'une résine : *les thérébentines sont des oléorésines.*

**oléorésineux, euse** [*zi-neû, eu-ze*] adj. Qui contient de l'huile et de la résine.

**oléosaccharure** [*sak-ka*] n. m. (du lat. *oleum*, huile, et de *saccharure*). *Pharm.* Saccharolé d'essence, obtenu en broyant ensemble une essence et du sucre.

**oléracé, e** adj. (du lat. *olus, eris*, légume). Qui appartient ou qui se rapporte aux légumes.

**Oleron,** île de France (Charente-Inférieure), arr. de Marennes, à l'embouchure de la Charente ; v. pr. *Saint-Pierre, Le Château, Saint-Georges.* Ostréiculture, pêche, salines. — L'île est séparée du continent par le pertuis de Maumusson et de l'île de Ré par le pertuis d'Antioche. Elle forme les deux cantons de Saint-Pierre et du Château ; 16.750 h. L'ostréiculture et la pêche y sont les principales industries, avec la récolte du varech.

**Oleron** (*jugements* ou *rôles d'*), l'un des plus anciens coutumiers maritimes (fin du XIe s. ou commencement du XIIe), rédigé par un praticien inconnu.

**Oletta,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 11 kil. de Bastia ; 1.080 h. Sériciculture, cédrats. — Le cant. a 4 comm., et 2.230 h.

**Olette,** ch.-l. de c. (Pyrénées-Orientales), arr. et à 16 kil. de Prades, sur la Têt ; 910 h. Ch. de f. M. Vins. Sources sulfurées alcalines. — Le cant. a 16 comm., et 5.230 h.

**oléum** [*lé-om'*] n. m. Acide sulfurique fumant, obtenu par procédé de contact.

**oleum perdidisti,** mots lat. signif. : *Tu as perdu ton huile,* c'est-à-dire : Tu as perdu ton temps, ta peine. Les anciens disaient d'un discours, d'un livre trop travaillé, qu'il sentait l'huile, à cause des veilles et de la dépense de luminaire qu'il avait coûté ; s'il ne valait rien, l'auteur avait perdu son huile.

**oleuropéine** n. f. Glucoside qui se trouve dans les feuilles et les fruits de l'olivier d'Europe.

**olfactif, ive** [*fak*] adj. (du lat. *olfactus*, odorat). Qui appartient à l'odorat : *nerf olfactif ; sens olfactif.*

**olfaction** [*fak-si-on*] n. f. (de *olfactif*). Fonction grâce à laquelle les odeurs sont perçues.
— Encycl. La région olfactive est située dans les fosses nasales supérieures. (V. odorat.) On ne connait pas exactement le mécanisme des impressions olfactives. Le froid les diminue, une chaleur modérée les augmente. Ce serait le mucus qui dissoudrait les parties odorantes et formerait avec elle des combinaisons solubles, lesquelles agiraient sur les terminaisons nerveuses.

**olfactométrie** [*fak, trî*] n. f. (du lat. *olfactus*, odorat, et du gr. *metron*, mesure). Mesure de l'olfaction.

**Olga,** princesse russe du Xe siècle, veuve du grand-duc Igor ; elle fut baptisée à Constantinople, mourut en 969 et fut canonisée par l'Eglise grecque.

**Olga** (Constantinovna), reine de Grèce, fille du grand duc de Russie Constantin, née à Pavlosk en 1851.

**Olga** (*ordre d'*), ordre wurtembergeois, fondé en 1871 par Charles Ier, roi de Wurtemberg, pour récompenser, dans les deux sexes, les actes de courage et de dévouement. Au centre du bijou, figurent les chiffres entrelacés de Charles et de sa femme (Olga). Ruban moiré, noir à liséré carmin sur chaque bord.

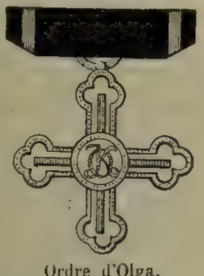

Ordre d'Olga.

**oliban** n. m. (lat. *olibanus*, gr. *libanos*). Espèce de gomme-résine, appelée vulgairement *encens mâle.* (V. encens.)

**olibrius** [*uss*] n. m. (de *Olibrius* n. pr.). Bravache, fanfaron.

**Olibrius** [*uss*], gouverneur dans les Gaules au Ve siècle, qui, d'après une légende, fit mourir sainte Reine. Il figurait dans une foule de mystères, où il était représenté comme un fanfaron, et son nom est demeuré synonyme de bravache, d'homme qui fait l'entendu et le glorieux.

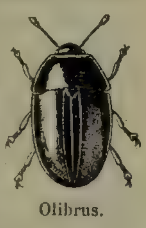

Olibrus.

**olibrus** [*bruss*] n. m. Genre de coléoptères clavicornes, comprenant de petits insectes brillants, roux, noirs ou fauves, qui vivent sous les écorces, les feuilles sèches, les vieux fagots, et dont on connait une cinquantaine d'espèces, répandues sur tout le globe : *l'olibrus corticalis est assez commun en France.*

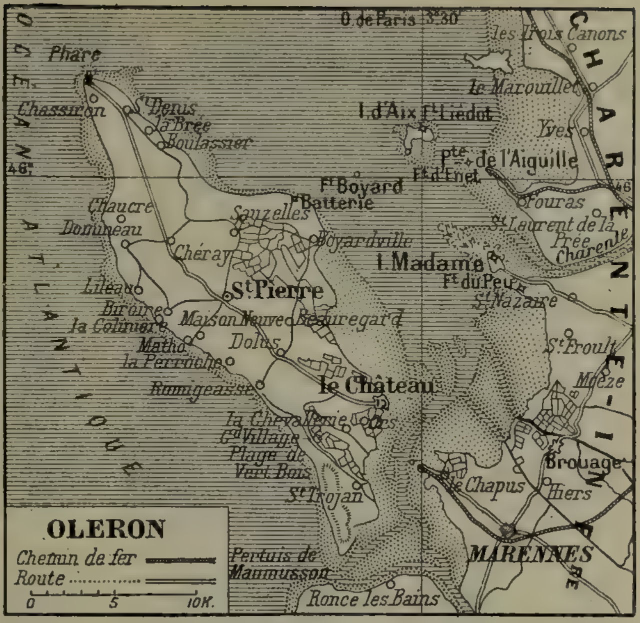

**Olier** [*li-é*] (Jean-Jacques), curé de Paris, né et m. à Paris (1608-1657) ; fondateur de la compagnie des prêtres de Saint-Sulpice et du séminaire de ce nom. Il a laissé des *Lettres spirituelles.*

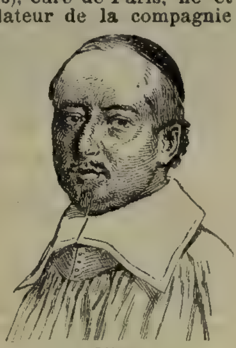

Olier.

**olifant** [*fan*] n. m. (du lat. *elephantus*, éléphant). Autref., éléphant. Petit cor d'ivoire des chevaliers, et particulièrement le cor du paladin Roland. (On écrit aussi olifan, oliphant.)

**oliganthe** adj. (du gr. *oligos*, peu nombreux, et *anthos*, fleur). *Bot.* Qui a peu de fleurs.

**oliganthropie** [*pî*] n. f. (gr. *oliganthrôpia* ; de *oligos*, peu nombreux, et *anthrôpos*, homme). Chiffre de population devenu trop petit.

**oligarchie** [*chî*] n. f. (du gr. *oligos*, peu nombreux, et *archê*, commandement). Gouvernement où l'autorité est entre les mains de quelques familles puissantes : *l'oligarchie remplaça, à Athènes, la monarchie primitive.*

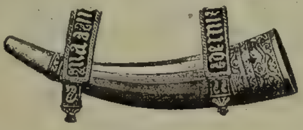

Olifant.

**oligarchique** adj. Qui appartient à l'oligarchie. Gouverné par une oligarchie : *Sparte était une cité oligarchique.*

**oligarchiquement** [*ke-man*] adv. Conformément à l'oligarchie. (Peu us.)

**oligarchiser** [*zé*] v. a. Réduire à l'état oligarchique.

**oligarque** [*ghar-ke*] n. m. (gr. *oligarkhês*). Partisan de l'oligarchie. Membre d'une oligarchie.

**oligiste** [*jis-te*] n. m. (du gr. *oligistos*, très peu nombreux). Oxyde naturel de fer $Fe^5 O^3$. Adjectiv. : *le fer oligiste est un excellent minerai.*

**oligocarpe** adj. (du gr. *oligos*, peu nombreux, et *karpos*, fruit). *Bot.* Qui produit peu de fruits.

**oligocène** adj. (du gr. *oligos*, peu nombreux, et *kainos*, récent). *Géol.* Se dit d'un groupe de terrains tertiaires : *la faune oligocène est très riche.* N. m. : *l'oligocène.*
— Encycl. Les temps oligocènes sont caractérisés par le développement de tous les vertébrés, l'épanouissement des mollusques gastéropodes et l'extinction des nummulites. Parmi les mammifères, les carnivores sont les plus nombreux, avec les rongeurs. La richesse de la flore y est très grande, et beaucoup d'espèces actuelles sont représentées, fournissant la preuve d'une différenciation déjà accusée des climats.

**oligochètes** [*kè-te*] n. m. pl. (du gr. *oligos*, peu nombreux, et *khaitê*, chevelure, soies). Ordre d'annélides chétopodes, caractérisés par l'absence de tentacules, de cirres, de branchies, de pieds : *les lombrics sont des oligochètes.* S. un *oligochète.*

**oligoclase** [*kla-ze*] n. f. (du gr. *oligos*, peu nombreux, et *klasis*, rupture). Variété de feldspath blanchâtre, répandue dans les roches cristallines.

**oligocythémie** [*mî*] n. f. (du gr. *oligos*, peu nombreux, *kutos*, globule, et *haima*, sang). Diminution du nombre des globules rouges du sang, qui se produit dans les privations, les chagrins, les hémorragies, les maladies infectieuses, etc. (Le traitement est celui de la maladie primitive.)

**oligodipsie** [*psi*] n. f. (du gr. *oligos*, peu nombreux, et *dipsa*, soif). Diminution du besoin de boire.

**oligohydramnios** [*oss*] n. m. (du gr. *oligos*, peu nombreux, *hudôr*, eau, et de *amnios*). Diminution de la quantité normale du liquide amniotique.

**oligonite** n. f. Variété de sidérose, renfermant 25 p. 100 de manganèse.

**oligopote** adj. et n. (du gr. *oligos*, peu nombreux, et du lat. *potare*, boire). Personne qui boit très peu.

**oligosidérémie** [*mî*] n. f. (du gr. *oligos*, peu nombreux, *sidéros*, fer, et, *haima*, sang). Diminution du taux normal du fer contenu dans le sang.

**oligosperme** [*ghos-pèr-me*] adj. (du gr. *oligos*, peu nombreux, et *sperma*, graine). *Bot.* Qui produit peu de graines.

**oligostémone** [*ghos-té*] adj. (du gr. *oligos*, peu nombreux, et *stêmôn*, étamine). *Bot.* Qui a peu d'étamines.

**oligote** n. m. Genre de coléoptères brachélytres, comprenant de petits staphylins de l'hémisphère nord, qui vivent sous les détritus végétaux.

**oligotriche** ou **oligotrique** [*tri-ke*] adj. (du gr. *oligos*, peu nombreux, et *thrix*, *trikhos*, poil). Qui possède peu de poils ou de cheveux.

**oligotrichie** [*chî*] n. f. (de *oligotriche*). Rareté des cheveux ou des poils.

**oligurie** [*rî*] n. f. (du gr. *oligos*, peu nombreux, et *ouron*, urine). *Pathol.* Diminution de l'excrétion urinaire.
— Encycl. L'oligurie s'observe soit par obstacle à l'écoulement des urines, soit par défaut de sécrétion. Le traitement consiste soit à lever l'obstacle, soit à favoriser l'excrétion urinaire par l'ingestion de lait ou de liquides chauds.

**olim** [*lim'*] n. m. invar. Mot latin qui signifie *autrefois* et qui sert à désigner les anciens registres où étaient transcrits les arrêts du parlement de Paris de 1254 à 1318. *Fig.* et *fam.* Vieillerie. Adjectiv. : *les registres olim.*
— Encycl. Les arrêts du parlement de Paris étaient d'abord transcrits sur des feuilles de parchemin cousues bout à bout et formant des rouleaux. En 1263, le greffier Jean de Montluçon transcrivit sur un registre les principaux de ces arrêts, de manière à en rendre la consultation plus aisée et à fixer la jurisprudence. Ces transcriptions fournirent primitivement sept registres, dont trois sont perdus.

**olinde** n. f. Epée. (Vx.)

**Olinde et Sophronie,** épisode de la *Jérusalem délivrée* (chant II). Aladin, roi païen de Jérusalem, a fait enlever aux chrétiens et placer dans une mosquée une image de la Vierge. Le lendemain, cette image a disparu. Aladin veut faire périr tous les chrétiens. Une jeune chrétienne, Sophronie, se dénonce pour sauver ses frères ; à son tour, Olinde, qui l'aime, se dénonce pour la sauver. Aladin les condamne tous deux à être brûlés vifs. Mais survient Clorinde, la belle guerrière, qui obtient leur grâce d'Aladin. Cet épisode a fait le sujet d'un tableau d'Eug. Delacroix.

**olinder** [*dé*] v. n. (de *olinde*). Se battre à l'épée. (Vx.)

**oliphant** n. m. V. olifant.

**Oliphant** (Margaret Wilson, dame), romancière anglaise, née à Wimbledon (1828-1897). Elle a publié, outre des études littéraires, de nombreux romans : *Katie, Stewart, Lucy Crofton,* etc.

**Oliphant** (Lawrence), voyageur, diplomate et mystique anglais, né à Ceylan, m. à Twickenham (1832-1888).

**olisthopus** [*lis-to-puss*] n. m. Genre de coléoptères carnassiers, comprenant une quinzaine d'espèces de carabes de l'hémisphère nord, qui vivent sous les pierres dans les terrains sablonneux et courent rapidement à la recherche de petites proies.

**Oliva,** bourg de l'Allemagne septentrionale (Etat libre de Dantzig) ; 6.900 h. Traité de 1660, qui mit fin à la guerre entre la Suède et la Pologne.

**Oliva** (Alexandre-Joseph), sculpteur français, né à Saillagouse, m. à Paris (1823-1890). On lui doit des bustes nombreux, remarquables par la délicatesse et le fini de l'exécution.

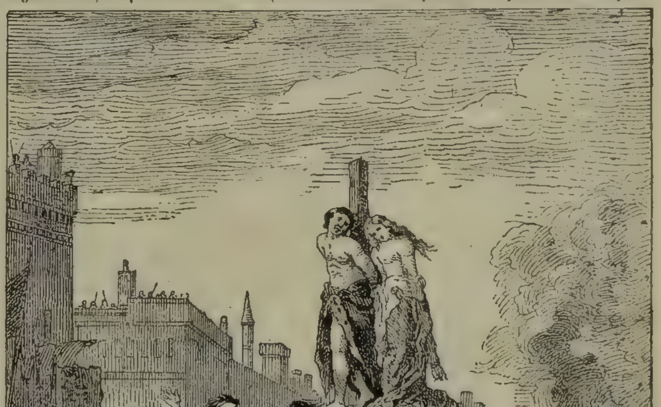

Olinde et Sophronie, tableau d'Eug. Delacroix.

**olivacé, e** adj. Qui est de couleur olive.

**Olivades** (*les*), recueil lyrique de Mistral (1913), d'une grande variété d'inspiration, où se marquent le doux optimisme du poète et son amour passionné du sol natal. (Le titre signifie : *la Cueillette des olives.*)

**olivaie** [*vè*] n. f. Plantation d'oliviers : *les olivaies de Provence.*

**olivaire** [*vè-re*] adj. Qui tient de l'olive ; en forme d'olive.

**olivaison** [*vè-zon*] n. f. Récolte des olives. Saison où on la fait.

**Olivarès** [*rèss*] (don Gaspar DE GUZMAN, duc **d'**), homme d'Etat espagnol, né à Rome, m. à Toro (1587-1645), ministre sous Philippe IV, qui lui abandonna la réalité du pouvoir. Il fut l'adversaire politique de Richelieu pendant la guerre de Trente ans. A l'intérieur, il accabla le peuple espagnol d'impôts et d'exactions pour subvenir aux dépenses de la cour.

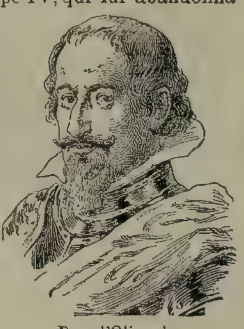
Duc d'Olivarès.

**Olivarès** (*portrait équestre du duc d'*), chef-d'œuvre de Vélasquez (Madrid). (V. p. 447).

**olivâtre** adj. Qui tire sur la couleur de l'olive : *le teint de certains Indiens est olivâtre.*

**olive** n. f. (lat. *oliva ;* de la même famille que *oleum*, huile). Fruit de l'olivier. Autref., olivier. *Par anal.* Objet ayant la forme d'une olive : *les olives d'un gilet.* Ornement d'architecture en forme d'olive. Sorte de poignée forgée ou venue de fonte, en forme d'olive : *l'olive d'une serrure.* Chacune des deux éminences blanchâtres ovoïdes de la face antérieure du bulbe rachidien. *Zool.* Genre de mollusques gastéropodes, renfermant une soixantaine d'espèces, qui vivent dans les mers chaudes. (Leur nom leur vient de la forme de leur coquille.) Adjectiv. et invar. D'un jaune verdâtre : *étoffes, rubans olive.*

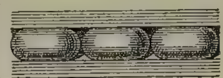
Olives (archit.).

**Olive** (Pierre-Jean), théologien français, né à Sérignan, m. à Narbonne (1247-1298). Ses opinions furent condamnées, son corps déterré et brûlé. Mais il fut réhabilité au XIVe siècle.

**Olive** (Jean-Baptiste), peintre français, né à Marseille en 1848, auteur de paysages, de marines (*Rade de Villefranche*, etc.).

**olivénite** n. f. Arséniate naturel de cuivre.

**Olivenza** [*vin*], v. d'Espagne (Estrémadure), à la frontière du Portugal ; 6.000 h. Vins.

**oliver** [*vé*] v. n. Cueillir les olives. V. a. Cueillir les olives de : *oliver un champ.*

**oliverie** [*rî*] n. f. Moulin à huile. Endroit où l'on extrait l'huile d'olive.

**Olivet** [*vè*], comm. du Loiret, arr. et à 5 kil. d'Orléans, sur le Loiret ; 3.780 h. Vinaigreries, fromages renommés.

**Olivet** (Fabre **d'**). V. FABRE.

**Olivet** (Pierre-Joseph THOULIER, abbé **d'**), grammairien français, né à Salins, m. à Paris (1682-1768) ; auteur d'une *Histoire de l'Académie*, qui continue celle de Pellisson et qui n'est pas sans mérite.

**olivétain** [*tin*] n. m. Membre de l'ordre du Mont-Olivet. (V. MONT-OLIVET.)

**Olivétan** (Pierre-Robert), traducteur de la Bible en français, né à Noyon, m. à Ferrare en 1538.

**olivète** n. f. *Bot.* Syn. de ŒILLETTE.

**olivette** [*vè-te*] n. f. Terrain planté d'oliviers. Nom commun à divers raisins, dont les grains rappellent les formes de l'olive.

**olivettes** [*vè-te*] n. f. pl. Danse en usage après la récolte des olives : *danser les olivettes.*

**oliveur, euse** [*eu-ze*] n. Personne employée à la cueillette des olives.

**olivier** [*vi-é*] n. m. Genre d'oléacées, des pays chauds. Rameau d'olivier commun, considéré comme le symbole de la paix : *se présenter l'olivier à la main.* Bois de l'olivier commun, employé dans l'industrie : *table d'olivier.*

— ENCYCL. Les oliviers sont des arbres ou des arbrisseaux dont le fruit (*olive*) est un drupe à mésocarpe oléagineux, à noyau monosperme. Originaire de l'Asie Mineure, l'olivier s'est propagé en Grèce, en Italie, en Espagne et en Provence. Ce seraient les Phocéens qui l'auraient introduit en Gaule, lorsqu'ils fondèrent Marseille. Sa présence délimite un climat bien caractérisé, dit *région de l'olivier*, dont les températures minima de l'hiver sont supérieures à — 8° ; on le rencontre rarement au-dessus de 400 mètres d'altitude. Son bois, dur et susceptible d'un beau poli, est utilisé en ébénisterie, tabletterie, etc. ; il est jaune verdâtre, veiné de brun. Mais il est cultivé surtout pour ses fruits et l'huile qu'ils fournissent.

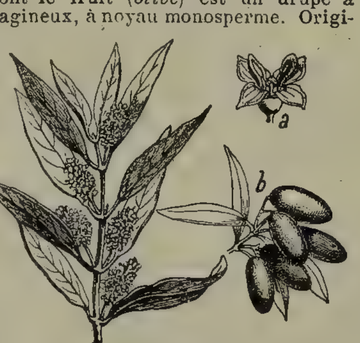

Olivier : *a*, fleur ; *b*, fruit.

En France, dans la région méditerranéenne, on récolte les olives vers le mois de novembre, et la cueillette s'en fait à la main. Si les olives sont destinées à être conservées, on les cueille en septembre et, après les avoir fait séjourner quelques heures dans une eau alcalinisée avec de la soude, puis lavées, on les met dans des tonneaux contenant de l'eau salée. Cueillies bien mûres, les olives dont on veut faire de l'huile sont soumises à l'action de meules et donnent des produits de différentes qualités, dont l'*huile vierge* (obtenue par le premier pressurage de fruits bien sains) est le plus estimé. (V. HUILE.)

On connaît à l'olivier divers ennemis : mouche de l'olivier (*dacus oleæ*), qui pond dans le fruit ; teigne de l'olivier (*œcophora oliviella*), cochenille et autres insectes ; mais la *fumagine* (*noir* ou *morphée*), d'origine cryptogamique, est, des maladies de l'arbre, une de celles qui lui causent le plus grand préjudice. L'olivier, dans l'antiquité, était le symbole de la sagesse, de la paix.

**Oliviers** (*Jésus au jardin des*), titre d'un grand nombre de tableaux exécutés par Raphaël, Mantegna, Rubens, Eugène Delacroix (V. p. 448), le Guide, le Titien, Jalabert, etc., tous remarquables à des titres divers.

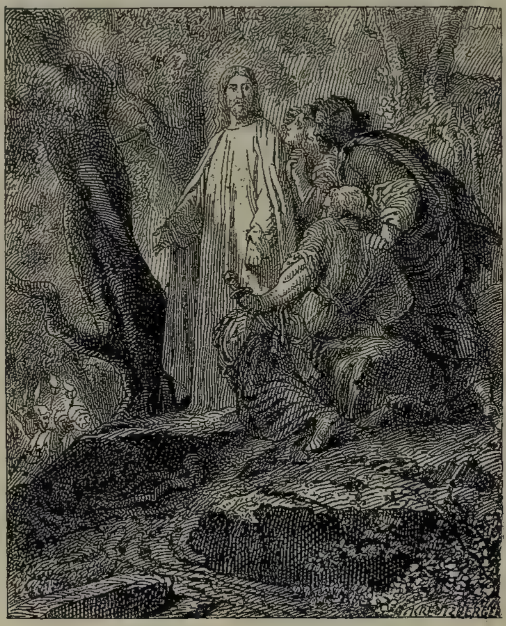
Jésus au jardin des Oliviers, tableau de Jalabert.

**Olivier** [*vi-é*], l'un des douze pairs de Charlemagne, ami de Roland. Dans les romans de chevalerie, en face de Roland, fougueux et emporté, il représente la sagesse et la modération. Le personnage est tout légendaire.

**Olivier** (François), magistrat français, né à Paris, m. à Amboise (1487-1560), chancelier de France sous les rois François Ier et Henri II. Complètement dominé par les Guises, il prit la responsabilité de la cruelle répression de la conjuration d'Amboise.

**Olivier** (Guillaume-Antoine), entomologiste français, né aux Arcs (près de Fréjus), m. à Lyon (1756-1814). Membre de l'Académie des sciences (1800). On lui doit des ouvrages d'histoire naturelle.

**Olivier** (Juste). poète suisse, né à Eysins (cant. de Vaud), m. à Genève (1807-1876). Il fut le poète national de son pays, et beaucoup de ses chants sont restés populaires. Il fut lié avec Sainte-Beuve.

**Olivier de Malmesbury,** bénédictin anglais (1000-1060). Il fabriqua une machine à voler, mais se tua en l'expérimentant.

**Olivier Twist,** roman de Dickens ; histoire d'un enfant trouvé, peinture, un peu poussée au noir, des mœurs des bas-fonds anglais (1840).

**Oliviers** [*vi-é*] (MONT DES), lieu près de Jérusalem, où Jésus alla prier, la veille de sa mort.

**oliviforme** adj. Qui a la forme d'une olive.

**olivine** n. f. *Minér.* Espèce de péridot.

**ollaire** [*ol-lè-re*] adj. (lat. *ollarius ;* de *olla*, marmite). Se dit d'une espèce de serpentine facile à tailler et dont on fait des pots : *pierre ollaire.*

**olla-podrida** n. f. invar. (m. espagn. signif. *pot pourri*). Mets espagnol qui consiste en un mélange de viandes, de garnitures de légumes et d'assaisonnements, cuit longtemps. *Fig.* Mélange de personnes ou de choses diverses.

— ENCYCL. L'olla-podrida simple ou *puchero* (qui est celle du peuple) est composée d'un petit morceau de viande, de lard, de choux, pois chiches et piments rouges (en grande quantité) ; mais l'olla-podrida composée (celle de la classe aisée) réunit toutes les espèces de légumes, viandes et condiments : gibier, poisson, volaille, viandes de boucherie, charcuterie, œufs durs, riz, etc. On sert généralement chaque sorte de viande ou de légumes avec des sauces appropriées.

**Ollé-Laprune** (Léon), philosophe catholique français, né et m. à Paris (1839-1898) ; auteur d'études élevées sur la *Certitude morale*, la *Philosophie de Malebranche*, etc.

**Ollier** [*o-li-é*] (Léopold), chirurgien français, né aux Vans, m. à Lyon (1825-1900). On lui doit de remarquables recherches sur la régénération des os.

**Ollières** (**Les**), com. de l'Ardèche, arr. et à 8 kil. de Privas, non loin de l'Eyrieux ; 1.270 h. Ch. de f. P.-L.-M. Filatures de soie.

**Olliergues** [*èr-ghe*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 20 kil. d'Ambert, sur la Dore ; 1.760 h. Ch. de f. P.-L.-M. Toiles. — Le cant. a 6 comm., et 7.420 h.

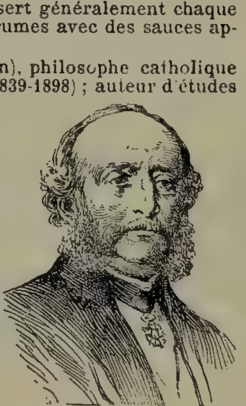
Ollier.

**Ollignies,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 1.610 h. Poteries, tuyaux de drainage.

**Ollioules,** ch.-l. de c. (Var), arr. et à 7 kil. de Toulon ; 4.060 h. Ch. de f. P.-L.-M. Primeurs. A 1 kil. de la ville, commencent les célèbres *gorges d'Ollioules*, longues de 4 kil. — Le cant. a 4 comm., et 9.620 h.

**Ollivier** [*vi-é*] (Démosthène), homme politique français, né à Bausset (Var), m. à Lamotte (1799-1884) ; républicain ardent, proscrit en 1851 ; — EMILE, son fils, avocat et homme politique, membre de l'opposition, puis principal ministre de l'*Empire libéral*, né à Marseille, m. à Saint-Gervais-les-Bains (1825-1913). Il accepta en 1870 la responsabilité de la déclaration de guerre à la Prusse. Orateur distingué, il fut élu en 1870 à l'Académie française. On lui doit, entre autres ouvrages : *l'Empire libéral, études, récits et souvenirs.*

**Ollivier** (le Père M.-J.-H.), prédicateur et dominicain français, né à Saint-Malo, m. à Levallois-Perret (1835-1910), orateur rude, familier et véhément.

**Ollon,** comm. de Suisse (cant. de Vaud), sur la rive dr. du Rhône ; 3.430 h. Agriculture, arbres fruitiers ; vignes.

**ollure** [*ol-lu-re*] n. m. Tablier de cuir des mégissiers.

**Olmedo** (José Jacquin **de**), homme d'Etat et poète équatorien, né et m. à Guayaquil (1780-1847) ; il collabora à l'établissement de la république de l'Equateur. Auteur de la *Victoire de Junin*, de l'*Hymne à Bolivar*, etc.

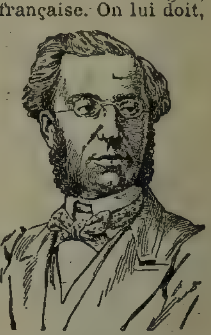
Émile Olivier.

**Olmen,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout) ; 1.560 h. Machines agricoles.

**Olmeto,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 23 kil. de Sartène ; 1.710 h. — Le cant. a 6 comm., et 5.410 h.

**Olmi-Cappella,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 22 kil. de Calvi ; 900 h. — Le cant. a 4 comm., et 1.820 h.

**Olmutz** [*mutss*] (tch. **Olomouc**), v. forte de la Tchécoslovaquie (Moravie), sur la Morava ; prise par les Suédois (1642) et par Frédéric II (1741) ; 50.000 h. Cathédrale gothique (XIVe s.). Archevêché, université ; fabrique de draps. L'empereur Ferdinand Ier y abdiqua en 1848, à la suite de la révolution viennoise.

**Olne,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 3.040 h. Houille, carrières ; clouteries, filatures, draps.

**Olof,** prénom scandinave, qui s'est écrit aussi *Olaf, Olaus*, et fut porté par plusieurs rois.

**Olof,** roi suédois du IXe siècle ; favorisa l'avènement du catholicisme dans son pays ; — OLOF *Bjœrnson*, roi de Suède à sa naissance, vers 965, m. en 1022.

**Olof Kvaran,** roi norvégien, né à Dublin, m. vers 980 ; — OLOF Ier *Tryggveson*, roi de Norvège, m. en 1000 ; il fut tué en combattant les Danois et les Suédois ; — OLOF II *Haraldsson*, roi de Norvège vers 1015, m. en 1030. Knut le Grand l'ayant chassé du trône, il essaya de le reconquérir, mais il fut tué par des paysans. Considéré comme saint, il est resté le héros national de la Norvège ; — OLOF III *Haraldsson*, roi de Norvège de 1066 à 1093 ; il fonda Bergen ; — OLOF IV *Magnusson*, roi de Norvège de 1103 à 1115 ; — OLOF V *Haakanson*, roi de Danemark en 1376 et de Norvège en 1380, m. en 1387.

**olographe** adj. (du gr. *holos*, entier, et *graphèin*, écriture). Se dit d'un testament écrit en entier de la main du testateur : *testament olographe.* (On écrivait autref. HOLOGRAPHE.)

**olographie** [*fî*] n. f. (de *olographe*). Acte écrit en entier de la main de son auteur.

**olographier** [*fi-é*] v. a. (de *olographe.* — Se conj. comme *prier.*) Ecrire en entier de sa propre main.

**Olonetz,** v. de Russie (gouv. d'Olonetz), sur l'Olonka ; 2.000 h. Pelleteries. — Le *gouv. d'Olonetz*, dont le siège est *Petrozavodsk*, a 467.000 h.

**Olonnais** (Jean-David NAU, dit **l'**), flibustier, surnommé *le Fléau des Espagnols*, né aux Sables-d'Olonne (1630-1671). Il fut pris dans le golfe de Darien, rôti et mangé par les Indiens du Guatémala.

**Olonne,** comm. de la Vendée, arr. et à 5 kil. des Sables-d'Olonne, près de l'Océan ; 3.180 h. Ch. de f. Etat.

**Olonzac** [*zak*], ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 33 kil. de Saint-Pons ; 2.400 h. Vignobles, lignite. — Le cant. a 13 comm., et 9.430 h.

**Oloron** (GAVE D'). V. GAVE.

**Oloron-Sainte-Marie** ou simpl. **Oloron,** ch.-l. d'arr. (Basses-Pyrénées), au confluent des gaves d'Aspe et d'Ossau ; 9.500 h. (*Oloronais*). Ch. de f. M., à 23 kil. de Pau. Lainages. — L'arr. a 8 cant., 79 comm., et 60.070 h. ; le cant. Est a 17 comm., et 11.880 h. ; le cant. Ouest, 12 comm., et 8.390 h.

**Olozaga** (don Salluste), homme politique espagnol, un des chefs du parti libéral pendant le règne d'Isabelle, né à Logrono, m. à Enghien-les-Bains (1803-1873).

**Olsene,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), sur la Lys ; 2.680 h. Dentelles.

**Olten** [*tèn*], v. de Suisse (cant. de Soleure), sur l'Aar ; 9.300 h. Industrie très développée ; ateliers de chemins de fer ; construction de locomotives ; fabriques de chaussures, feutre, savon.

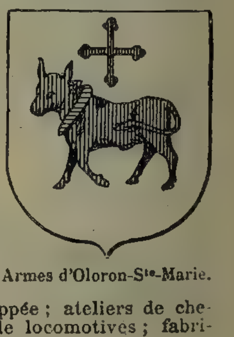
Armes d'Oloron-Ste-Marie.

**Oltenitsa,** v. de Roumanie, au confluent du Danube et de l'Argès ; 5.000 h. Port fluvial.

**Oltu,** nom roumain de l'*Aluta*, affluent gauche du Danube.

**olus** [*luss*] n. m. Mot lat. qui signif. *légume* et qui est le nom scientifique de diverses plantes potagères (mâche, épinard, etc.).

**Olybrius** (Anicius), empereur romain, m. en 472, que Genséric imposa au sénat romain comme empereur d'Occident, mais qui ne régna que quatre mois.

**olympe** [*lin-pe*] n. m. (de *Olympe* n. pr.). Séjour des dieux helléniques. Ensemble des dieux de l'Olympe. *Poétiq.* Le ciel : *l'olympe blanchit. Fig.* Sphère des grands personnages : *l'olympe politique.* Séjour, sphère de délices : *l'olympe des amoureux.*

**Olympe** [*lin-pe*], nom de plusieurs montagnes de la Grèce ancienne. La plus fameuse était située entre la Macédoine et la Thessalie ; alt. 2.985 m. ;

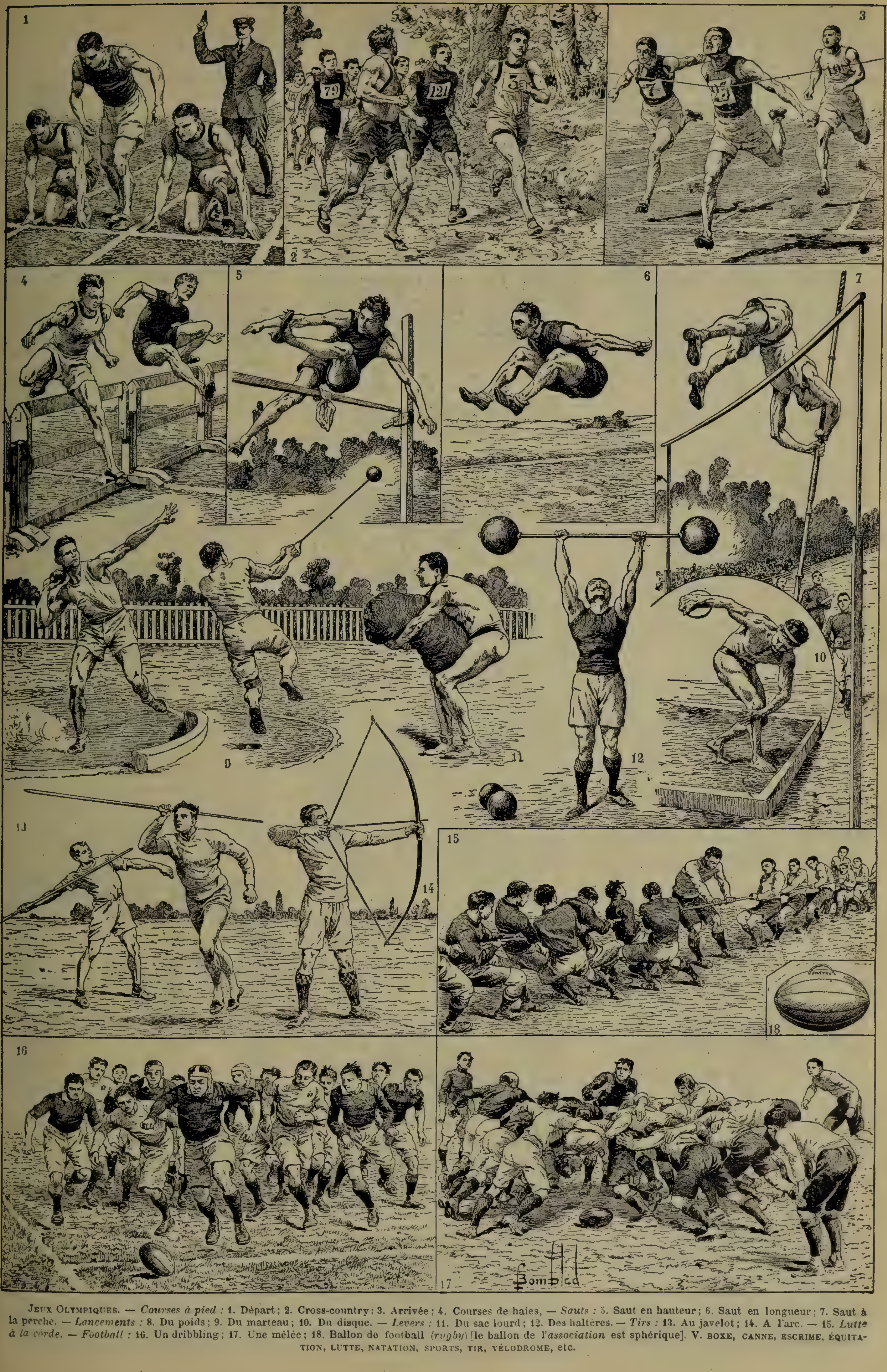

**Jeux Olympiques.** — *Courses à pied :* 1. Départ ; 2. Cross-country ; 3. Arrivée ; 4. Courses de haies, — *Sauts :* 5. Saut en hauteur ; 6. Saut en longueur ; 7. Saut à la perche. — *Lancements :* 8. Du poids ; 9. Du marteau ; 10. Du disque. — *Levers :* 11. Du sac lourd ; 12. Des haltères. — *Tirs :* 13. Au javelot ; 14. A l'arc. — 15. *Lutte à la corde.* — *Football :* 16. Un dribbling ; 17. Une mêlée ; 18. Ballon de football (*rugby*) [le ballon de l'*association* est sphérique]. V. BOXE, CANNE, ESCRIME, ÉQUITATION, LUTTE, NATATION, SPORTS, TIR, VÉLODROME, etc.

d'après la Fable, résidence des dieux. C'est auj. l'*Elymbos Vouno*, couvert de neiges perpétuelles.

**Olympe** ou **Olympiade** (sainte), femme de Nébridius, préfet de Constantinople, née et m. dans cette ville (368-410). Fête le 17 décembre.

**Olympia**, tableau de Manet (1863), au Louvre ; la franchise réaliste et la vérité des tons provoquèrent, à son apparition, les plus vives critiques. (V. p.447).

**olympiade** [*lin*] n. f. (gr. *olumpias, ados*). Chez les Grecs, période de quatre ans, qui s'écoulait entre deux célébrations successives des jeux Olympiques. *Fig.* et *fam.* Années.

— Encycl. Le point de départ du système des olympiades, qui fut employé jusqu'au IV$^{e}$ siècle de notre ère, était l'année 776 av. J.-C., marquée par la victoire de l'athlète Corœbos. Pour convertir les olympiades en années antérieures à l'ère chrétienne, on multiplie par quatre le nombre des olympiades écoulées, on ajoute les années écoulées de l'olympiade en cours, et on retranche le total de 776 s'il s'agit de l'automne ou de l'hiver, de 775 s'il s'agit du printemps ou de l'été. La naissance de J.-C. correspond à ol. 194, 4 (c'est-à-dire à la 4$^{e}$ année de la 194$^{e}$ olympiade).

**Olympias** [*lin-pi-ass*], reine de Macédoine, née vers 390 av. J.-C., mère d'Alexandre, répudiée par Philippe pour son caractère ombrageux et ses désordres. Elle dirigea, dit-on, le bras qui tua son époux, en 366 av. J.-C. Après la mort d'Alexandre, elle réclama la régence au nom de son petit-fils et fut assiégée, prise et mise à mort dans Pydna, par ordre de Cassandre.

**Olympie** [*lin-pî*], v. du Péloponèse (Elide), dans une plaine où se célébraient les jeux dits *Olympiques*. Ruines magnifiques de l'*Altis*, vaste sanctuaire sur la rive droite de l'Alphée, où s'élevaient de nombreux monuments, entre autres le grand temple dorique de Zeus Olympien.

**olympien, enne** [*lin-pi-in, è-ne*] adj. Qui habite l'Olympe. Qui a rapport aux dieux de l'Olympe. Surnom de Jupiter et de Junon (en ce sens, prend une majuscule : *Jupiter Olympien*). *Dieux olympiens*, les douze principales divinités du paganisme. Substantiv. : *les Olympiens*. *Fig.* Noble, majestueux : *regard olympien*. *Front olympien*, front très proéminent, qui se remarque chez les enfants rachitiques.

**Olympio,** nom poétique sous lequel V. Hugo se désigne lui-même, en particulier dans la célèbre pièce : *la Tristesse d'Olympio*.

**Olympiodore,** historien grec, né à Thèbes en Egypte (V$^{e}$ s. apr. J.-C.). Un extrait de ses *Discours historiques*, où il racontait l'histoire de son temps, nous a été conservé par Photius.

**olympionique** ou **olympionice** [*lin*] n. m. (de *Olympie*, et du gr. *nikê*, victoire). *Antiq. gr.* Vainqueur aux jeux Olympiques.

**Olympiote** (Georgakis), capitaine grec, un des héros de la guerre de l'Indépendance, né près du mont Olympe. En 1821, il s'ensevelit sous les ruines du couvent de Sekka, avec une partie des Turcs qui l'assiégeaient.

**olympique** [*lin*] adj. *Jeux Olympiques*, qui se célébraient tous les quatre ans chez les Grecs, dans l'enceinte sacrée d'Olympie, en l'honneur de Jupiter. (En ce cas, prend une majuscule.) *Couronne olympique*, qu'on y décernait aux vainqueurs. N. f. (avec une majuscule). Se dit de la première partie des *Odes* de Pindare : *la première, la deuxième Olympique*. (V. ODES.)

**Olympos,** musicien grec des temps légendaires, dont le nom résumait une série d'inventions musicales d'origine asiatique. — Autre musicien auquel on attribuait de vieux airs populaires.

**Olynthe,** v. de la Macédoine (Chalcidique). Démosthène essaya inutilement, par ses *Olynthiennes*, de décider les Athéniens à secourir cette ville, assiégée par Philippe de Macédoine (vers 348 av. J.-C.).

**Olynthien, enne** [*ti-in, è-ne*], originaire ou habitant d'Olynthe : *les Olynthiens*. Adjectiv. : *histoire olynthienne*.

**Olynthiennes** (*les*), trois harangues politiques de Démosthène contre les projets ambitieux de Philippe ; discours d'une éloquence admirable (IV$^{e}$ s. av. J.-C.). V. OLYNTHE.

**olyntholite** n. f. Syn. de GROSSULAIRE.

**olyre** n. f. Genre de graminées de l'Amérique centrale et méridionale, comprenant des plantes herbacées, vivaces, à fleurs groupées en panicules, et dont le fruit est un caryopse cartilagineux.

**Om,** grande rivière de l'Asie russe, née dans le steppe de Baraba ; elle arrose Kaïnsk et se jette dans l'Irtych, à Omsk ; 700 kil. Grand flottage de bois.

**Omaha,** v. des Etats-Unis (Nebraska), sur le Missouri ; 192.200 h. Commerce actif. Ch.-l. du comté de Douglas. Elle doit son nom à la tribu de Peaux-Rouges les *Omahas*.

**omalise** [*li-ze*] n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, renfermant des formes allongées, étroites, ordinairement noires, avec les élytres rouges, qui vivent sur les fleurs, dans toute l'Europe.

**Omalius d'Halloy** (Jean-Baptiste-Julien), géologue belge, né à Liége, m. à Bruxelles (1783-1875) ; auteur de la première carte géologique de la France.

**omalogastre** [*ghas-tre*] n. m. Genre de diptères brachycères, renfermant des mouches grises ou noires, parfois rougeâtres, qui vivent en Europe sur les ombellifères.

**Oman** (MER D'), golfe de l'océan Indien, situé entre l'Arabie, les rivages méridionaux du plateau de l'Iran et l'Hindoustan. Le golfe Persique s'ouvre sur la mer d'Oman par le détroit d'Ormuz.

**Oman,** Etat musulman indépendant, du sud-est de l'Arabie, sur la *mer d'Oman ;* 500.000 h. Ch.-l. *Mascate*. Climat torride. Mines de cuivre, épices.

**Omar I$^{er}$** (Abou-Hafsah Ibn-el-Khattab), successeur d'Abou-Bekr et deuxième calife, de 634 à 644. Il conquit la Syrie, la Perse, l'Egypte et institua l'ère de l'hégire. Une légende l'a accusé d'avoir brûlé la riche bibliothèque d'Alexandrie, sous prétexte qu'elle contenait des ouvrages contraires à la foi musulmane.

**Omar** (*mosquée d'*), à Jérusalem, célèbre lieu de pèlerinage pour les musulmans. Cette mosquée, de forme octogonale, est contruite en marbre blanc dans sa partie inférieure ; le haut est fait de porcelaine multicolore.

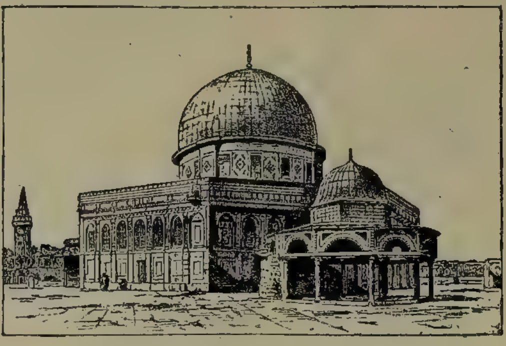

Mosquée d'Omar, à Jérusalem.

**Omar** (El Hadj), prophète sénégalais, né à Aloar (1797-1865). Il étendit un moment son autorité sur tout le bassin du Sénégal, mais fut vaincu par Faidherbe, et se donna la mort dans le Macina.

**Omar-Kheyyam** (Aboul-Fath-Omar-Ibn-Ibrahim-el-Kheyyami). poète et mathématicien persan, originaire de Nishapour, mort dans cette ville vers 1214. Ses *Quatrains* (*Roubayyat*) sont d'une inspiration voluptueuse, athée et sceptique.

**omasum** [*zom'*] n. m. (m. lat.). Troisième ventricule de l'estomac des ruminants. Syn. de FEUILLET.

**ombelle** [*on-bè-le*] n. f. (du lat. *umbella*, parasol). *Bot.* Mode d'inflorescence. *Typogr.* Ancien signe en forme d'astérisque, à huit ou dix rayons.

— Encycl. *Bot.* L'ombelle est un mode d'inflorescence caractérisé par des axes secondaires (rayons) partant d'un même point de l'axe principal et se terminant de telle sorte que leurs extrémités florales sont sur un plan horizontal ou forment une surface légèrement concave ou convexe. Si les axes secondaires se divisent avant de former les rayons, les petites ombelles partielles prennent le nom d'*ombellules*. En général, l'ombelle principale est accompagnée de huit bractées formant un involucre, et les ombellules elles-mêmes sont accompagnées d'un involucelle.

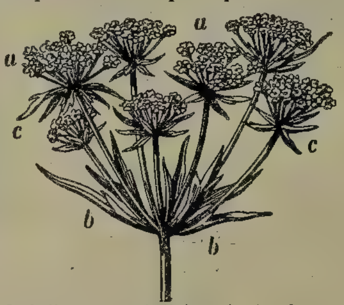

Ombelle : *a*, ombellules ; *b*, involucre ; *c*, involucelle.

**ombellé** [*on-bèl-lé*], **e** adj. Disposé en ombelle : *fleur ombellée*.

**ombellifère** [*on-bèl-li*] adj. (de *ombelle*, et du lat. *ferre*, porter). *Bot.* Qui porte des ombelles.

**ombellifères** [*on-bèl-li*] n. f. pl. Grande famille de plantes dicotylédones dialypétales inférovariées, à fleurs disposees en ombelles. S. une *ombellifère*.

— Encycl. Les ombellifères sont des plantes à tige herbacée, rarement ligneuse, et dont les fleurs, hermaphrodites, sont groupées en ombelle (simple ou composée) ; le calice a cinq sépales, la corolle cinq pétales libres, avec lesquels alternent les cinq étamines. En général, toutes les parties de ces plantes sont fistuleuses ou remplies d'une moelle abondante. Principaux genres : *carotte, cerfeuil, persil, ciguë, anis, angélique*, etc.

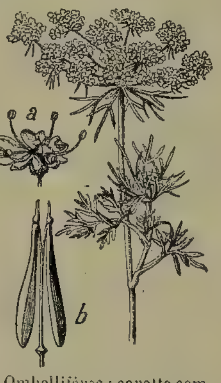

Ombellifères : carotte commune : *a*, fleur de carotte ; *b*, fruit du cerfeuil.

**ombelliférone** n. f. Anhydride de l'acide ombelliféronique. S'obtient en distillant diverses gommes résines d'ombellifères.

**ombelliféronique** adj. Se dit d'un acide isomérique de l'acide caféique et qui s'obtient par l'action de la potasse sur l'ombelliférone.

**ombelliforme** [*on-bèl-li*] adj. Qui a la forme d'une ombelle.

**ombellule** [*on-bèl-lu-le*] n. f. Nom donné aux ombelles partielles qui, par leur ensemble, constituent l'ombelle générale. (V. OMBELLE.)

**ombellulé, e** [*on-bèl*] adj. Disposé en forme de petites ombelles.

**Ombiaux** (Maurice des), littérateur belge, né à Beauraing en 1868 ; auteur de romans où il met en scène les Wallons du pays de Liége (*le Joyau de la mitre*), d'études littéraires ou artistiques.

**ombilic** [*on-bi-lik*] n. m. (lat. *umbilicus*). Orifice de l'abdomen chez le fœtus, laissant passer le cordon ombilical. Nombril. *Fig.* Point central : *l'ombilic de la terre*. Petite élévation que présente le centre du chapeau de certains champignons. Dépression à la base ou au sommet de certains fruits. (Syn. de HILE.) *Géom.* Point d'une surface courbe, où toutes les sections normales ont la même courbure. *Zool.* Enfoncement d'une coquille spirale, correspondant à la base de la columelle. Petit orifice existant à chacune des extrémités du tube corné, dans les plumes des oiseaux.

**ombilic** [*on-bi-lik*] n. m. Genre de plantes de la famille des crassulacées.

— Encycl. Les ombilics (*umbilicus*) sont des herbes charnues, à feuilles alternes ou groupées en rosette. Les fleurs sont blanches ou jaunes. L'espèce la plus commune du genre est l'ombilic à fleurs pendantes, vulgairement appelé *coucoumelle, cotylet* ou *nombril de Vénus*. C'est une petite plante vivace, à fleurs verdâtres ou rougeâtres, qui occupent en grappe presque toute la hauteur de la tige, dont la base porte des feuilles ombiliquées, charnues et assez savoureuses. Cette plante est commune dans le midi, l'ouest et une partie du centre de la France, sur les murs et les rochers.

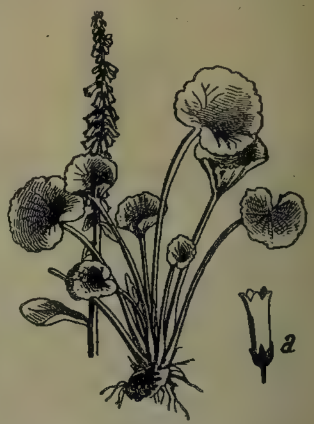

Ombilic à fleurs pendantes : *a*, fleur.

**ombilicaire** [*on, kè-re*] n. m. genre de lichens des régions polaires et des hautes montagnes.

**ombilical, e, aux** [*on*] adj. Qui a rapport à l'ombilic : *cordon ombilical ; hernie ombilicale*.

**ombilication** [*on, si-on*] n. f. Production, au milieu d'une pustule vaccinale ou variolique, d'une dépression en forme d'ombilic.

**ombiliqué** [*on, ké*] **e** adj. Pourvu d'un ombilic.

**omble** [*on-ble*] ou **omble chevalier** n. m. Nom vulgaire d'une espèce de saumon, à chair très délicate. Pl. des *ombles* ou *ombles chevaliers*.

— Encycl. L'omble (*salmo salvelinus*), omble chevalier, salvelin et, par corruption, *ombre chevalier*, est différent de l'*ombre* (autre salmonidé). C'est un grand saumon gris verdâtre en dessus, jaune orange pâle passant au rose en dessous, qui atteint 0$^{m}$,80 de long et vit principalement dans les lacs de l'Europe centrale. On le rencontre dans les lacs des Vosges, de Genève, d'Annecy et du Bourget, mais aussi dans la Meurthe, le Doubs, l'Ain et le Rhône.

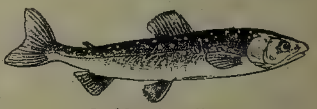

Omble chevalier.

**ombon** [*on*] n. m. (lat. *umbo*). *Antiq.* Petit cône au milieu d'un bouclier.

**ombrage** [*on*] n. m. Réunion de branches, de feuilles d'arbres qui donnent de l'ombre : *se reposer sous l'ombrage*. *Fig.* Soupçon, défiance (par allusion à la peur que l'ombre inspire aux chevaux) : *donner de l'ombrage, porter ombrage à quelqu'un*.

**ombragé, e** [*on*] adj. Couvert d'ombrages : *un lieu ombragé*.

**ombrageant** [*on-bra-jan*], **e** adj. Qui donne de l'ombrage : *végétaux ombrageants*.

**ombrager** [*on-bra-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il ombragea, nous ombrageons.*) Couvrir de son ombre : *arbres qui ombragent une maisonnette*. *Par ext.* S'étaler au-dessus de : *panache qui ombrage un casque*. *Fig.* Protéger. **S'ombrager** v. pr. Se mettre à l'abri de : *s'ombrager du soleil*. Se mettre sous l'abri de : *s'ombrager d'une ombrelle*.

**ombrageusement** [*on, ze-man*] adv. D'une manière ombrageuse. (Peu us.)

**ombrageux, euse** [*on-bra-jeû, eu-ze*] adj. Très facile à effrayer ; qui a peur de son ombre : *cheval ombrageux*. *Fig.* Soupçonneux : *esprit ombrageux*.

**ombrant** [*on-bran*], **e** adj. *Peint.* Qui est propre à imiter les ombres.

**ombre** [*on-bre*] n. f. (lat. *umbra*). Obscurité produite par un corps opaque : *l'ombre d'un écran*. *Ombre portée*, celle qui est projetée sur un corps différent de celui qui intercepte la lumière. Endroit protégé contre le soleil : *s'asseoir à l'ombre*. Obscurité, ténèbres : *les ombres de la nuit*. Objet vain, éphémère, fragile : *les grandeurs du monde ne sont qu'ombre et fumée*. *Fig.* Légère apparence : *l'ombre d'un doute*. Faible quantité : *n'avoir pas l'ombre du bon sens*. Chez les anciens, fantôme impalpable d'un mort : *l'ombre d'Achille*. *Fig.* Retraite, solitude. Personne ou objet qui a perdu son éclat : *écrivain qui n'est plus que l'ombre de lui-même*. Mélancolie, tristesse : *le souvenir du passé répand son ombre sur ce qui est*. Personne qui en accompagne une autre, comme l'ombre accompagne le corps : *Olivier le Dain était l'ombre de Louis XI*. *Suivre comme une ombre*, accompagner partout. *Fam.* Prison : *mettre quelqu'un à l'ombre*. *Les ombres de la mort*, les approches de la mort. *L'empire des ombres*, le séjour des morts. *Courir après une ombre*, se livrer à des espérances chimériques. *Ombre au tableau*, léger défaut qui n'efface pas les qualités d'une œuvre. *Faire ombre*, projeter une ombre. *Fig.* Obscurcir le mérite ou le crédit de quelqu'un par un mérite

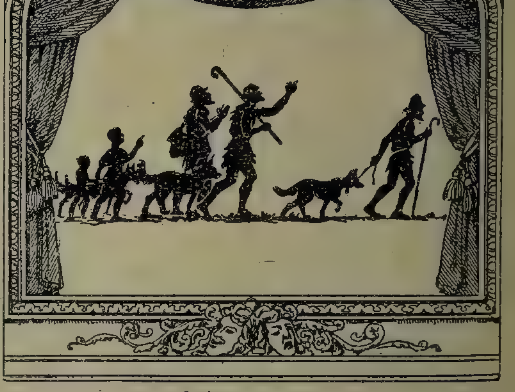

Ombres chinoises.

ou un crédit plus grand. Offusquer, chagriner. *Avoir peur de son ombre*, s'effrayer très facilement. *Passer comme une ombre*, n'avoir qu'une courte durée. *Prendre l'ombre pour le corps*, prendre l'apparence pour la réalité. *Ombres chinoises*, spectacle dans lequel les personnages sont des silhouettes projetées sur un écran. *Peint.* Couleurs obscures : *ménager les ombres*. Loc. prép. : *A l'ombre de*, dans l'ombre projetée par. *Sous l'ombre*, *sous ombre de*, sous prétexte de. *Dans l'ombre*, dans une situation peu en vue. Prov. : **Quand le soleil est couché, il y a bien des bêtes à l'ombre,** le nombre des sots est très grand. Allus. litt. :

> J'aperçus l'ombre d'un cocher,
> Qui, tenant l'ombre d'une brosse,
> Nettoyait l'ombre d'un carrosse.

Ces vers, qu'on attribue souvent, par erreur, à Scarron, font partie d'une parodie du V$^e$ livre de l'*Enéide* par les frères Perrault et leur ami Beaurain (1648).

> Hélas ! elle a fui comme une ombre,
> En me disant : « Je reviendrai. »

Ces vers, dont on devine les applications faciles, font partie d'une romance dans *Guido et Ginevra*, drame lyrique de Scribe, musique d'Halévy. **Le chien qui lâche sa proie pour l'ombre,** titre d'une fable de La Fontaine (VI, 17), que l'on applique aux gens qui abandonnent un avantage réel pour courir après l'incertain. Ant. **Clarté, lumière.**

— Encycl. *Opt.* et *géom.* Un corps opaque interposé sur le trajet d'un faisceau lumineux intercepte la lumière ; en arrière de ce faisceau, une portion de l'espace ne reçoit aucune lumière : on dit qu'elle est « dans l'ombre ». La portion de l'espace qui reçoit moins de lumière que si le corps n'existait pas s'appelle *pénombre*.

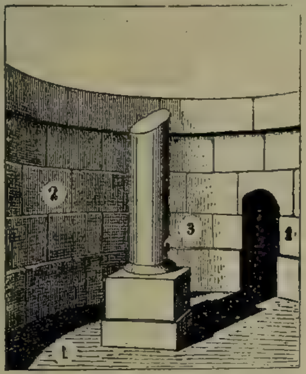

1. Ombre portée ; 2. Ombre diffuse ; 3. Pénombre.

Géométriquement, si le foyer lumineux est un point, l'ombre est séparée de la partie éclairée par un cône ayant pour sommet le point lumineux et dont toutes les génératrices s'appuient sur le pourtour du corps opaque (cône circonscrit). Si le foyer lumineux n'est plus un point unique, mais une surface lumineuse ou deux sources infiniment petites, il y a pénombre. Remarquons encore que ces définitions d'ombre et de pénombre sont purement géométriques et qu'au point de vue optique il y a lieu de tenir compte des phénomènes d'interférence des rayons lumineux.

L'*ombre portée* d'un corps sur un autre est un des principaux problèmes de géométrie descriptive. Si l'on suppose un corps éclairé par un foyer lumineux placé à l'infini dans une direction inclinée à 45° sur l'horizon, l'*ombre portée* est limitée par la courbe de contact d'un corps considéré avec le cylindre circonscrit au corps éclairé et dont les génératrices sont parallèles à la direction du rayon lumineux ; l'*ombre portée* est l'intersection de ce même cylindre avec le plan ou le corps considéré.

**Ombre** (*l'*), opéra-comique en trois actes, paroles de Saint-Georges, musique de Flotow (1870). Episode de la guerre des Cévennes : un officier, de Villars, est condamné à mort pour avoir sauvé une famille protestante. Il est épargné par le capitaine chargé de l'exécution et s'enfuit. Gracié au moment où, pris, il va être fusillé, il épouse celle qu'il aime. Sur ce livret intéressant, qui ne met en scène que quatre acteurs, sans chœurs, Flotow a écrit une musique facile, coulante et gracieuse, où l'on remarque : l'air *Quand je monte Cocotte* ; le quatuor *La nuit approche* ; l'air *Minuit, c'est l'heure*, etc.

**ombre** [*on-bre*] n. f. (pour *Ombrie* [terre d']). Sorte de terre noirâtre, qui sert à ombrer (on écrit aussi terre d'Ombre) : *la terre d'ombre est une ocre manganésifère*.

**ombre** [*on-bre*] n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des salmonidés, mais qu'il ne faut pas confondre avec l'*omble*.

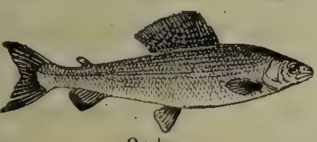
Ombre.

— Encycl. Tandis que l'omble n'est qu'une espèce du genre *salmo*, l'ombre est un genre distinct (*thymallus*). C'est un poisson fusiforme, à tête petite, qui atteint 0m,50 de long ; le dos, blanc ou gris, est bleu chez les jeunes, les flancs argentés. Il ne ressemble donc pas comme coloration à l'omble ; mais, ce qui a fait naître la confusion, c'est la similitude des noms et la communauté de l'habitat. L'ombre fréquente aussi les eaux limpides et courantes : il est répandu dans toute l'Europe. Sa chair est estimée et possède une odeur de thym.

**ombré, e** [*on*] adj. Où les ombres sont marquées : *dessin ombré*.

**ombrée** [*on-bré*] n. f. Sorte de marqueterie, dont les découpures sont passées au sable chauffé, afin d'obtenir des ombres.

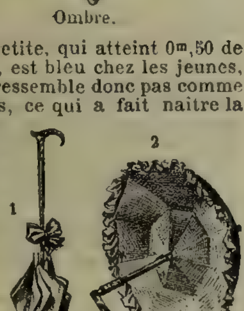

Ombrelles : 1. Ordinaire, fermée ; 2. A manche brisé, ouverte (1850).

**ombrelle** [*on-brè-le*] n. f. (ital. *ombrello*). Petit parasol de dame. Objet de même forme : *sous l'ombrelle d'un arbre*. Masse transparente des méduses. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille aplatie, qui vivent dans les mers chaudes.

**ombrer** [*on-bré*] v. a. Mettre des ombres à un dessin, à un tableau. Donner une couleur sombre à : *ombrer ses paupières*.

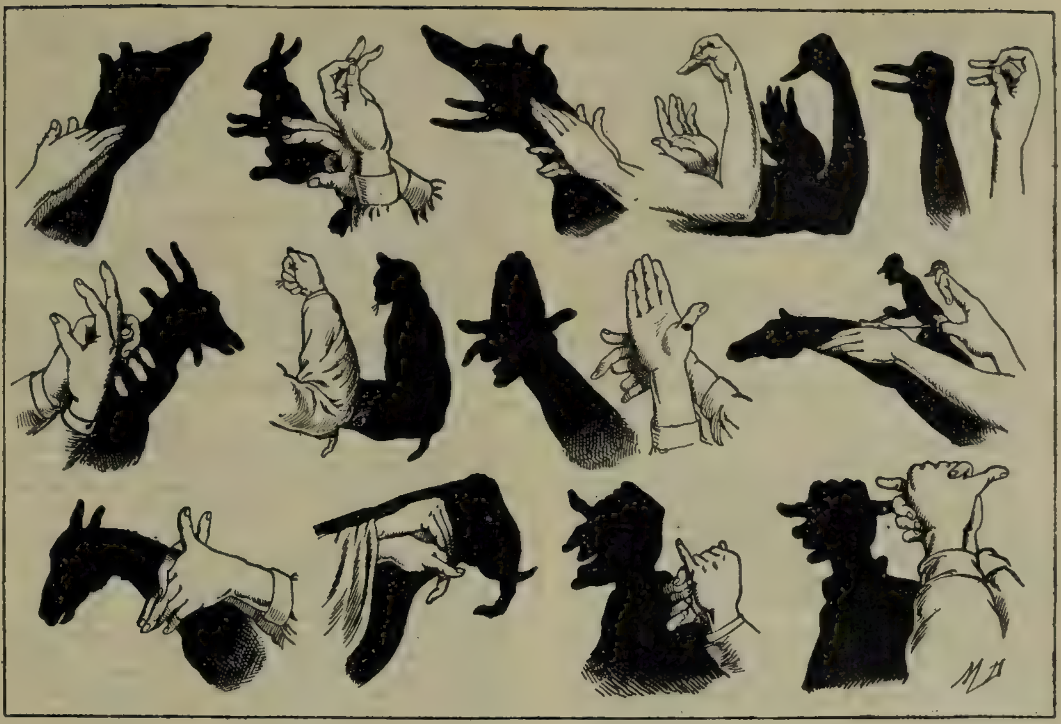
Ombromanie.

**ombrette** [*on-brè-te*] n. f. Genre d'oiseaux échassiers de l'Afrique tropicale.

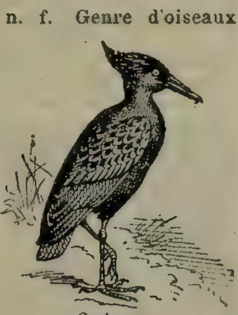
Ombrette.

**ombreur** [*on*] n. m. Celui qui accentue au pinceau les détails des fleurs artificielles.

**ombreusement** [*on-breu-ze-man*] adv. De manière à donner de l'ombre.

**ombreux, euse** [*on-breû, eu-ze*] adj. *Poét.* Qui donne de l'ombre : *forêt ombreuse*.

**Ombrie** [*on-brî*], contrée de l'Italie ancienne, traversée par le Tibre, entre le Picenum et l'Etrurie ; auj. prov. de *Pérouse*. Ses habitants, les *Ombriens*, furent soumis par les Romains en 220 av. J.-C.

**Ombrie** (*école d'*), école italienne de peinture, qui alliait à la grâce les traditions du style religieux et qui, annoncée par Fiorenzo di Lorenzo et Nicolo Alunno, dit *Fuligno*, s'épanouit avec le Pérugin et ses successeurs : Pinturicchio, l'Ingegno, Giovanni lo Spagna, Adone Doni, etc. On rattache encore à cette école Giovanni Santi, le père de Raphaël, et Francesco Raibolini, après lequel l'école ombrienne se fondit dans l'école romaine. La tendance dominante de l'école ombrienne était l'expression naïve et attachante de la figure.

**Ombrien, enne** [*on-bri-in, è-ne*], originaire ou habitant de l'Ombrie : *les Ombriens*. Adj. : *les peuples ombriens*. N. m. Dialecte italique parlé en Ombrie, connu par quelques inscriptions.

**ombrine** [*on*] n. f. Genre de poissons acanthoptères.

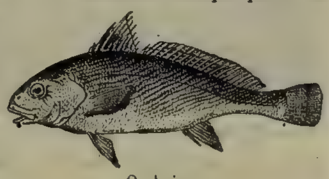
Ombrine.

— Encycl. Les ombrines vivent dans l'Atlantique, la Méditerranée et l'océan Indien ; elles sont d'une grande taille ; leur corps est oblong, comprimé latéralement, d'une couleur jaunâtre en dessus, avec des chevrons bleus et le ventre gris d'argent. Leur chair est très estimée.

**ombromane** [*on*] n. Qui fait de l'ombromanie.

**ombromanie** [*nî*] n. f. (de *ombre*, et du lat. *manus*, main). Art de faire des ombres avec les mains.

— Encycl. C'est simplement grâce à la position des doigts, ouverts, fermés ou entrelacés, que l'ombromane, placé entre une source de lumière artificielle (d'une simple bougie, au chalumeau oxhydrique) et un écran, projette sur celui-ci les silhouettes les plus amusantes. Parfois, cependant, il fait usage de petits accessoires, mais ceux-ci, découpés dans une feuille de carton, sont toujours d'une simplicité rudimentaire (chapeau, bouteille, pipe, etc.).

**ombromètre** [*on*] n. m., **ombrométrie** [*on, trî*] n. f. et **ombrométrique** [*on*] adj. Syn. de pluviomètre, etc.

**Ombrone,** nom d'un département de l'Empire français, formé en 1808. Capit. *Sienne*.

**ombu** [*on*] n. m. Genre de phytolaccacées, comprenant de grands arbres de l'Amérique du Sud, dont le bois est mou et ne peut être d'aucun emploi.

**Omdurman,** v. du Soudan égyptien, sur la r. g. du Nil, en face du confluent du Nil Bleu ; elle eut un moment 400.000 h. et fut la capitale du mahdi. En 1898, grande défaite des derviches par Kitchener. La ville, insalubre, est aujourd'hui abandonnée, au profit de Khartoum ; 70.000 h.

**O'Meara** (Barry Edward), chirurgien anglais, m. près de Londres (1786-1836), médecin de Napoléon I$^{er}$ à Sainte-Hélène ; auteur de mémoires sur la captivité de l'Empereur, peu favorables à Hudson Lowe, et qui paraissent sincères.

**oméga** n. m. (gr. *ô mega*, ô grand). Dernière lettre de l'alphabet grec, répondant à notre *ô* long. *Fig. L'alpha et l'oméga*, le commencement et la fin.

**omelette** [*lè-te*] n. f. (pour *amelette*, métathèse de *alemette*, dérivé de *alumelle*, lame). Œufs battus ensemble et cuits dans la poêle : *omelette aux fines herbes. Omelette baveuse*, omelette peu cuite et juteuse. *Fam.* Œufs brisés accidentellement. Objets divers, cassés pêle-mêle. Prov. : **On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs,** il y a des sacrifices inévitables pour obtenir certains résultats. Allus. hist. : **Voilà bien du bruit pour une omelette !** paroles prononcées par l'athée Des Barreaux, un jour que la foudre tomba près d'une auberge où il mangeait une omelette au lard (c'était un vendredi).

— Encycl. *Art culin.* Outre l'omelette nature, composée uniquement d'œufs, on prépare des omelettes aux fines herbes, au fromage, au lard, au jambon, aux oignons, aux pommes de terre, aux champignons, au macaroni, etc. ; puis des entremets sucrés, omelettes aux confitures, au rhum, aux pommes, etc.

**omentopexie** [*min-to-pèk-sî*] n. f. (du lat. *omentum*, épiploon, et du gr. *pêxis*, fixation). Opération chirurgicale par laquelle on fixe l'épiploon à la paroi abdominale.

**Omer** (saint) [*Audomarus*], évêque de Thérouanne, né à Guldindal, près de Constance, m. à Waurant (600-670). Fête le 9 septembre.

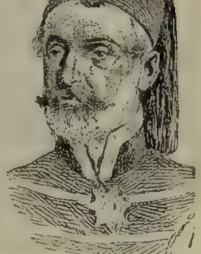
Omer-pacha.

**Omer-pacha** (Michel Lattas, dit), général ottoman, né à Plaski, en Croatie, m. à Péra (1806-1871) ; il força, en 1853, les Russes à lever le siège de Silistrie. En 1867, il comprima l'insurrection de la Crète.

**Omessa,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 9 kil. de Corte ; 740 h. Vins. — Le cant. a 7 comm., et 2.320 h.

**omettre** [*mè-tre*] v. a. (lat. *omittere*. — Se conj. comme *mettre*.) Manquer à faire ou à dire. Négliger : *omettre une formalité*.

**Omeyades, Ommeyades** ou **Ommiades,** dynastie arabe issue du calife Ommayyah et qui régna à Damas de 661 à 744. Le plus illustre de ses membres, Abd-el-Melik I$^{er}$, réunit sous son sceptre tout le monde musulman. Détrônée par les Abbassides, elle fonda en Espagne une seconde dynastie à Cordoue (756-1031). Adjectiv. : *calife omeyade*.

**omicron** [*kron*] n. m. (gr. *o mikron*, o petit). Quinzième lettre de l'alphabet grec, répondant à notre *o* bref.

**omis, e** [*mi, i-ze*] part. pass. du v. *omettre*. N. m. *Milit.* Jeune homme qui n'a pas été inscrit sur les listes de recrutement.

**o miseras hominum mentes, o pectora cæca,** mots lat. signif. : *O misérables esprits des hommes ! O cœurs aveugles !* vers de Lucrèce (*De natura rerum*, II, 14).

**omission** [*mi-si-on*] n. f. Action d'omettre : *l'omission de l'accent sur la préposition* à *en fait un verbe*. La chose omise. *Péché d'omission*, péché consistant à ne pas faire ce qui est commandé.

**ommatostrèphe** [*o-ma-tos-trè-fe*] n. m. Genre de mollusques céphalopodes, renfermant de grands calmars très carnassiers, qui vivent par bandes dans presque toutes les mers. (On les appelle aussi *calmars flèches*.)

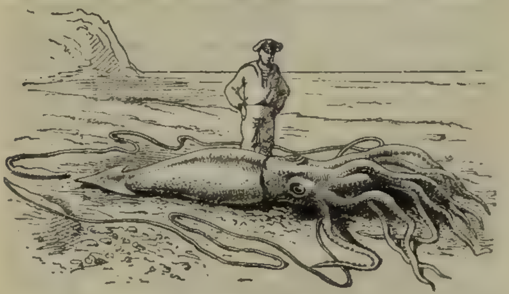
Ommatostrèphe.

**Ommeganck** (Balthasar-Paul), peintre belge, né et m. à Anvers (1755-1826), a représenté surtout des scènes rustiques.

**omne ignotum pro magnifico,** mots lat. signif. : *Tout ce qu'on ne connaît pas* [est tenu] *pour magnifique.* Paroles de Tacite (*Vie d'Agricola*, 30), qui exprime bien l'attrait de l'inconnu.

**omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci,** mots lat. signif. : *Il a remporté tous les suffrages, celui qui a su mêler l'utile à l'agréable.* Vers d'Horace (*Art poétique*, 343). On dit de quelqu'un qui a réussi qu'il a recueilli tous les suffrages : *Omne tulit punctum.*

**omne vivum ex ovo,** mots lat. signif. : *Tout être vivant provient d'un germe.* Aphorisme biologique de l'Anglais Harvey.

**omni,** datif latin, signif. Au tout, à tout : *définition qui convient omni.*

**omni, e** (du lat. *omnis*, tout) adj. Semblable, quelles que soient les circonstances : *comme les méfaits ne sont pas omnis, les vengeances ne sont pas omnies.* (Vx.)

**omnia mecum porto,** mots lat. signif. : *Je porte tous mes biens avec moi.* Traduction latine de la réponse du philosophe Bias, un des sept Sages de la Grèce, à ses concitoyens de Priène, qui, menacés par l'armée de Cyrus et quittant la ville avec toutes leurs richesses, s'étonnaient de voir que le philosophe ne faisait aucun préparatif de départ. Il voulut leur faire entendre par là que les vraies richesses sont celles de la sagesse.

**omnia serviliter pro dominatione,** mots lat. signif. : *Tout servilement en vue de la domination.* Réflexion de Tacite (*Histoire*, I, 36), peignant les flatteries qu'adressait à la multitude Othon, désireux d'obtenir le pouvoir.

**omnia vincit amor,** mots lat. signif. : *L'amour triomphe de tout.* Première partie d'un vers de Virgile (*Egl.* X, 69). Il s'agit de l'Amour personnifié, tyran des hommes et des dieux.

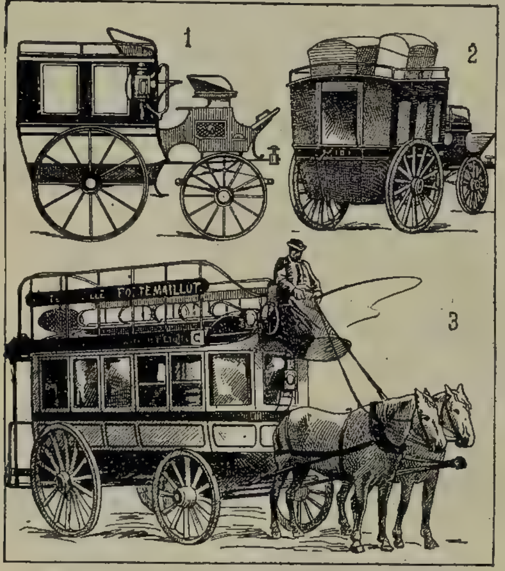

Omnibus : 1. De famille ; 2. De chemin de fer ; 3. Ancienne voiture de la C$^{\text{ie}}$ des Omnibus (à Paris).

**omnibus** [*om'-ni-buss*] n. m. (m. lat. signif. *pour tous*). Sorte de voiture publique qui parcourt divers quartiers d'une ville et s'arrête en route pour prendre ou déposer des voyageurs. Voiture fermée à quatre roues, à quatre ou six places. *Par ext.* Celui, ce qui sert à tout, à tout le monde. Adjectiv. : *bateau omnibus*, bateau à vapeur faisant un service public de voyageurs. *Train omnibus*, train de chemin de fer, qui dessert toutes les stations du parcours.

**omnicolore** [*om'-ni*] adj. (du lat. *omnis*, tout, et *color*, couleur). Où l'on remarque toutes sortes de couleurs : *un habit omnicolore.*

**omniforme** [*om'-ni*] adj. Susceptible de prendre toutes sortes de formes.

**omnipotence** [*om'*, *tan-se*] n. f. (de *omnipotent*). Toute-puissance : *l'omnipotence est un des attributs de Dieu. Par ext.* Pouvoir absolu. Faculté de décider souverainement.

**omnipotent** [*om'*, *tan*], **e** adj. (du lat. *omnis*, tout, et *potens*, puissant). Tout-puissant. Dont l'autorité est absolue : *monarque omnipotent.*

**omniprésence** [*om'-ni-pré-zan-se*] n. f. de *omniprésent*). Présence en tous lieux.

**omniprésent** [*om'-ni-pré-zan*], **e** adj. (du lat. *omnis*, tout, et de *présent*). Présent en tous lieux.

**omniscience** [*om'-ni-si-an-se*] n. f. (du lat. *omnis*, tout, et *scientia*, science). Science universelle, l'un des attributs de Dieu.

**omniscient** [*om'-ni-si-an*], **e** adj. (de *omniscience*). Qui sait tout.

**omnis homo mendax,** mots lat. signif. : *Tout homme est menteur.* Paroles tirées du psaume cxv : *Credidi propter quod locutus sum.*

**omnitonique** [*om'-ni*] adj. *Musiq.* Se dit des instruments dont on peut jouer dans tous les tons, par opposition à ceux dont on ne peut jouer que dans des tons déterminés : *clarinette omnitonique.*

**omnium** [*om'-ni-om'*] n. m. (mots lat. signif. *de tous*). Compagnie financière ou commerciale, qui fait indistinctement tous les genres d'opérations. *Turf.* Course pour tous les chevaux. (Se dit spécialement d'un handicap pour chevaux de trois ans et au-dessus, qui se court à Longchamp à la saison d'automne, et dont les poids sont publiés dès le mois de juin.)

**omnium consensu,** mots lat. signif. : *Du consentement, de l'aveu de tous.*

**omnivore** [*om-ni*] adj. (du lat. *omnis*, tout, et *vorare*, dévorer). Qui se nourrit indifféremment d'animaux et de végétaux : *l'homme est omnivore.*

**omnivorité** [*om'-ni*] n. f. Caractère des animaux omnivores.

**omoclaviculaire** [*lè-re*] adj. (du gr. *ômos*, épaule, et de *clavicule*). Qui appartient à l'humérus et à la clavicule.

**omohyoïdien** [*di-in*] adj. et n. m. (du gr. *omos*, épaule, et de *hyoïdien*). Se dit d'un petit muscle fusiforme qui s'insère sur l'omoplate, à la partie supérieure de l'opophyse coracoïde et sur l'os hyoïde.

**Omont** [*mon*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 20 kil. de Mézières ; 290 h. Ch. de f. — Le cant. a 14 comm., et 4.170 h.

**Omont** (Henri), érudit français, né à Evreux en 1857. Il s'est consacré à la paléographie grecque et à la bibliographie des manuscrits. Membre de l'Académie des inscriptions en 1900.

**omophage** adj. et n. (du gr. *ômos*, cru, et *phagein*, manger). Personne qui se nourrit de chair crue.

**omophagie** [*jî*] n. f. (de *omophage*). Habitude de manger de la chair crue. N. f. pl. *Antiq. gr.* Sacrifice suivi d'un repas de chair humaine, en l'honneur de Dionysos.

**omophle** n. m. Genre de coléoptères hétéromères, dont une espèce habite les environs de Paris.

**omoplate** n. f. (du gr. *ômos*, épaule, et *platus*, large). Os large, mince, triangulaire, situé à la partie postérieure de l'épaule. *Par ext.* Le plat de l'épaule.

— Encycl. L'omoplate ou *scapulum*, légèrement bombée, présente au thorax sa cavité appelée « fosse sous-scapulaire », à laquelle s'insère le muscle sous-scapulaire. Sa face postérieure présente une saillie osseuse appelée « épine de l'omoplate », où s'attachent les muscles trapèze et deltoïde, et qui se termine par une éminence, l'*acromion.* L'angle supérieur externe présente un renflement, creusé d'une cavité glénoïde, où s'articule la tête de l'humérus.

Les fractures sont rares ; le traitement consiste dans l'immobilisation du bras.

**omotocie** [*si*] n. f. (du gr. *omos*, prématuré, et *tokos*, enfantement). Accouchement prématuré.

**Omphale** [*on-fa-le*], reine de Lydie. Elle épousa Hercule, après avoir forcé le héros de filer à ses pieds comme une femme, circonstance qu'on rappelle souvent pour marquer l'influence que la femme exerce sur l'homme. (*Myth.*)

**Omphale** (*Hercule filant aux pieds d'*), scène représentée par les peintres le Dominiquin, Lagrenée, F. Lemoyne, Gleyre ; par les sculpteurs Crauck, Gérome, etc.

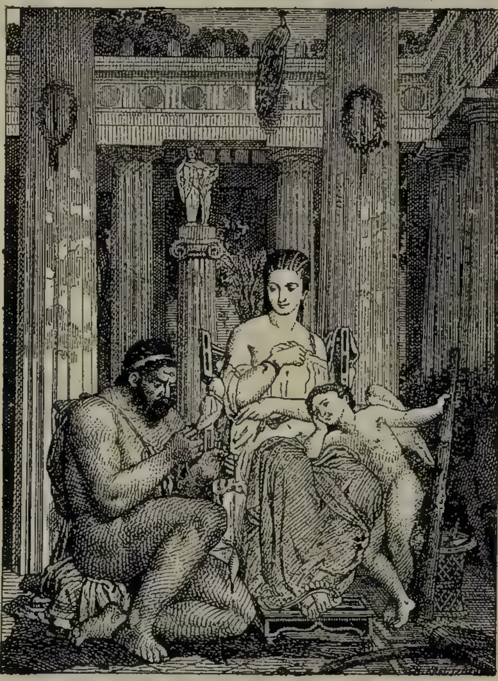
Hercule filant aux pieds d'Omphale, tableau de Gleyre.

**omphalectomie** [*on-fa-lèk-to-mî*] n. f. (du gr. *omphalos*, ombilic, et *ektomê*, amputation). Ablation de l'ombilic, qui s'effectue dans certaines opérations chirurgicales.

**omphalocèle** [*on*] n. f. (du gr. *omphalos*, ombilic, et *kêlê*, tumeur). Hernie ombilicale.

**omphalopsyque** n. m. Syn. de hésychiaste.

**omphalorragie** [*lo-ra-jî*] n. f. (du gr. *omphalos*, ombilic, et *rhagê*, rupture). Hémorragie par l'ombilic.

**omphalotomie** [*on*, *mî*] n. f. (du gr. *omphalos*, ombilic, et *tomê*, section). Section du cordon ombilical. (Peu us.)

**omphalotripsie** [*on*, *trip-sî*] n. f. (du gr. *omphalos*, ombilic, et *tribein*, broyer). Ecrasement chirurgical du cordon ombilical.

**Ompteda** (Georges, baron **d'**), poète et romancier allemand, né à Hanovre en 1863, auteur de romans et de récits : *la Faute, les Sept Gernopp, Sylvestre de Geyer*, etc., qui valent tantôt par la gaieté humoristique, tantôt par la finesse de l'observation et l'émotion.

**Omsk,** v. de la Sibérie (prov. d'Akmolinsk), au confluent de l'*Omsk* et de l'Irtych : 135.000 h. Commerce important. Céréales, fourrures.

**on** (corrupt. du lat. *homo*, homme) pron. indéf. masc. sing., désignant d'une manière vague une ou plusieurs personnes. (Le pron. *on* est en général du masc. sing., mais il peut représenter le fém. et le plur., ce qui a lieu quand le sens de la phrase indique clairement que l'on parle d'une femme ou de plusieurs personnes : ex. : *on devient patiente quand on est maman ; en France, on est tous égaux devant la loi.*) N. m. inv. *On dit*, bruit vague, chose qui se dit, qui est répétée de bouche en bouche : *n'écoutez pas les on dit.*

**On ne badine pas avec l'amour,** proverbe d'Alfred de Musset et l'un de ses chefs-d'œuvre dramatiques, représenté au Théâtre-Français en 1861. Dédaigné par sa cousine Camille, le jeune Perdican courtise par dépit la petite paysanne Rosette ; Camille souffre et se jette dans les bras de Perdican. Mais Rosette meurt de chagrin, et Camille retourne au couvent. Le poète a exprimé d'une façon pénétrante ce que l'amour comporte de trouble, de jalousie, de transports, et aussi de mortelle souffrance. Les personnages secondaires : le baron, dame Pluche, maître Blasius, maître Bridaine, sont des fantoches d'une amusante fantaisie.

**onagraire** [*grè-re*] n. m. Un des noms vulgaires de l'œnothère, appelée aussi *herbe aux ânes.*

**onagrariacées** [*a-sé*] ou **onagrariées** [*ri-é*] n. f. pl. *Bot.* Syn. de œnothéracées.

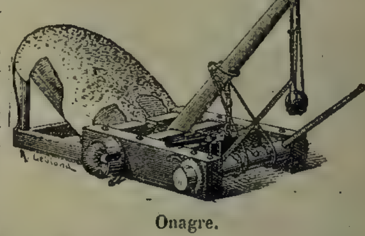
Onagre.

**onagre** n. m. (gr. *onagros*). *Zool.* Nom général des ânes sauvages de l'Asie centrale et occidentale. *Art milit.* Machine de guerre, usitée chez les Romains et qui était une sorte de baliste avec laquelle on lançait divers projectiles dans les places assiégées. N. f. *Bot.* Syn. de onagraire.

— Encycl. *Zool.* L'onagre proprement dit (*asinus onager*) est l'hémione de la classification de Cuvier. Il vit dans l'Inde et l'Afghanistan.

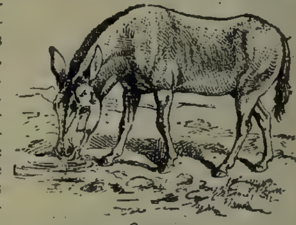
Onagre.

**onaie** [*nè*] n. m. Poison des Pahouins, extrait des graines de strophantus.

**onanisme** [*nis-me*] n. m. (de *Onan*, personnage biblique). Ensemble des moyens employés pour provoquer artificiellement les jouissances sexuelles.

— Encycl. L'onanisme détermine souvent des accidents très graves ; aussi devra-t-on surveiller les enfants à l'approche de la puberté. Les bromures, l'hydrothérapie, la gymnastique, l'exercice, la cure d'altitude, les médications martiales et arsenicales, etc., seront tour à tour employés.

**onaniste** [*nis-te*] adj. Qui a rapport à l'onanisme.

**onc** [*onk*], **onques** ou **oncques** [*on-ke*] adv. (lat. *unquam*). Jamais : *je ne vis onc si méchant homme.* (Vx.)

**once** n. f. (lat. *uncia*). Douzième de la livre, chez les anciens Romains. En France, seizième partie de l'ancienne livre (30$^{\text{gr}}$,59). En Angleterre, mesure de poids (28$^{\text{gr}}$,349). *Fig.* et *fam.* Très petite quantité : *une once de vanité. Ne pas peser une once*, être très léger. *Fig.* Ne pas faire un obstacle.

**once** n. f. (lat. *lyncea*). Espèce de grand chat, des régions froides et montagneuses du centre et du nord de l'Asie.

— Encycl. L'once (*leopardus oncia*), léopard des neiges, chat irbis, etc., est un beau félin, qui atteint à peu près la taille de la panthère. Sa robe est gris pâle, tachée de rosaces ardoisées, Sa fourrure est très épaisse. Nocturne et solitaire, l'once habite les montagnes neigeuses de l'Asie centrale (Turkestan, Mongolie, Tibet, Himalaya).

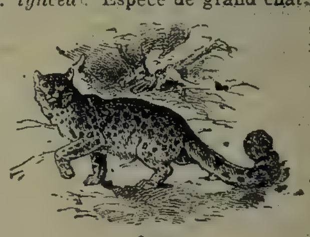
Once.

**onchidie** [*ki-dî*] n. f. Partie cachée du bourgeon des végétaux.

**onchopore** [*ko*] n. m. Genre de bryozoaires vivant en colonies dans les mers tempérées.

**onciaire** [*si-è-re*] adj. (du lat. *uncia*, once). *Antiq. rom.* Qui est la douzième partie d'un tout quelconque.

**oncial, e, aux** adj. (lat. *uncialis*). Se dit d'une écriture romaine en capitales de grande dimension. Ecriture plus petite dérivée de la capitale et aux contours arrondis, employée à partir du IV$^{\text{e}}$ siècle.

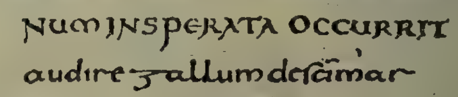
NUM INSPERATA OCCURRIT
audire gallum decimar
Ecriture onciale.

**oncidie** [*dî*] n. f. ou **oncidium** [*om'*] n. m. Genre d'orchidées, renfermant environ deux cents espèces, originaires des forêts américaines, et dont beaucoup sont cultivées en serre (*oncidie papillon, oncidie jolie, oncidie de Carthagène*, etc.).

**oncirostre** [*ros-tre*] adj. (du lat. *uncus*, crochet, et de *rostre*). Qui a le bec crochu.

**Oncken** (Guillaume), historien allemand, né à Heidelberg, m. à Giessen (1838-1905), auteur de : *le Siècle de Frédéric le Grand, Guillaume 1$^{\text{er}}$ et son temps.*

**oncle** n. m. (lat. *avunculus*). Frère du père ou de la mère. *Oncle à la mode de Bretagne*, cousin germain du père ou de la mère. *Oncle de comédie, oncle d'Amérique*, oncle très riche, qui, dans les comédies, arrive à point pour arranger les affaires de son neveu. (*L'oncle, mon oncle*, sobriquet par lequel les jeunes littérateurs désignaient Francisque Sarcey.)

**Oncle Sam.** V. Sam.

**Oncle Benjamin** (*Mon*), roman de Claude Tillier (1841), peinture des types provinciaux, pleine d'ironie et d'humour.

**oncode** n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant de petites mouches épaisses, renflées, à larges ailes, à tête très petite, qui habitent l'Europe : *l'oncode bossu se trouve en France.*

**oncophyllite** n. f. Variété compacte de muscovite. Syn. *oncosine*.

**oncosine** n. f. Syn. de ONCOPHYLLITE.

**onction** [*onk-si-on*] n. f. (lat. *unctio* ; de *ungere*, supin *unctum*, oindre). Action d'oindre, de frotter avec une substance grasse, quelque partie du corps. *Fig.* Cérémonie qui consiste à appliquer de l'huile sur une personne, pour la consacrer ou lui conférer quelque grâce : *l'onction des rois. Fig.* Accent pénétrant et touchant : *l'onction de saint François de Sales.* V. EXTRÊME-ONCTION.

— ENCYCL. *Hyg.* Les onctions formaient jadis un véritable système médical ; on s'en sert de moins en moins, et l'onction à l'onguent mercuriel est la seule d'un usage courant.

— *Liturg.* et *relig. cath.* Parties essentielles du sacrement des malades, de la confirmation et de l'ordre, les onctions figurent encore parmi les cérémonies du baptême solennel et de la consécration des autels et des églises. Les empereurs et les rois chrétiens reçoivent également des onctions, au jour de leur sacre. Ce rit, qui n'a rien de sacramentel, fut, dit-on, pratiqué pour la première fois au couronnement de l'empereur d'Orient Théodose le Jeune, en 408.

**onctuaire** [*onk-tu-è-re*] n. m. *Antiq. rom.* Partie des thermes où se faisaient les onctions.

**onctueusement** [*onk-tu-eu-ze-man*] adv. Avec onction. (Peu us.)

**onctueux, euse** [*onk-tu-eû, eu-ze*] adj. (lat. *unctuosus*). Propre à oindre : *liquide onctueux.* Qui est comme imprégné d'huile : *bois onctueux. Fig.* Qui a de l'onction : *sermon onctueux.*

**onctuosité** [*onk-tu-o-zi*] n. f. Qualité de ce qui est onctueux. (Peu us.)

**ondain** [*din*] n. m. (de *onde*). Ligne parcourue par la faux quand on coupe le foin.

**ondatra** n. m. Genre de mammifères rongeurs de l'Amérique du Nord, dits aussi *rats musqués.*

— ENCYCL. Les ondatras (*fiber*) sont de gros rats aquatiques à pelage long, fin et très fourni, à queue forte et comprimée, et dont les pieds postérieurs sont palmés. L'ondatra du Canada sécrète une substance à odeur de civette ; on le chasse pour sa fourrure, dite *castor du Canada.* (V. FOURRURES.)

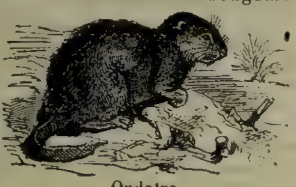
Ondatra.

**onde** n. f. (lat. *unda*). Eau qui se déplace en se soulevant et en s'abaissant : *les ondes de la mer.* L'eau en général : *voguer sur l'onde. Par anal.* Ce qui s'élève et s'abaisse comme l'onde : *les ondes de la foule.* Objet ondé, sinueux : *les ondes d'une moire. Poét. L'onde amère,* la mer. *L'onde noire,* le Styx, le Cocyte, fleuves des Enfers. *Passer l'onde noire,* mourir. *Physiq.* Nom donné aux lignes ou surfaces concentriques qui se produisent dans une masse fluide dont un des points a reçu une impulsion : *ondes liquides ; ondes sonores. B.-arts.* Lignes parallèles formant une série de courbes alternativement concaves et convexes (V. ORNEMENT). Espèce de levier qui, dans le métier à bas, joue sur la barre fendue. Sorte de râteau qui fonctionne à la partie supérieure du métier à tricot.

— ENCYCL. *Physiq.* Si l'on produit un ébranlement en un point quelconque d'un milieu élastique solide, liquide ou gazeux, cet ébranlement se transmet de proche en proche par une série de vibrations. Nous ne considérons parmi ces phénomènes vibratoires que ceux qui sont périodiques, c'est-à-dire tels que toutes les circonstances s'en reproduisent à des intervalles de temps égaux. L'intervalle de temps $T$, qui ramène le phénomène au même aspect, s'appelle la *période.*

Imaginons un point $O$ animé d'un mouvement de vibration de période $T$ ; on appelle *vitesse de propagation* $V$ la distance à laquelle le mouvement s'est propagé pendant l'unité de temps. Or, au bout du temps $T$, le mouvement de $O$ sera transporté de proche en proche jusqu'à une distance $VT$ ou $\lambda$, qui est la *longueur d'onde* ; les points dont les mouvements sont concordants se trouvent, au bout de la période $T$, répartis sur une surface qu'on appelle la *surface d'onde,* ou simplement *onde.* Dans un milieu homogène, cette surface est une sphère.

Pour certaines ondes, la transmission exige un milieu matériel (ondes liquides, ondes explosives, ondes sonores), ces dernières résultant de la vibration d'un corps sonore et transmises à notre oreille par l'intermédiaire de l'air ou d'un autre milieu. La vitesse de propagation du son ou des ondes sonores dans l'air est, à 15°, de 340 mètres par seconde. V. SON.

Pour les autres phénomènes ondulatoires (lumière, électricité, actions radioactives, etc.), la transmission des ondes peut se faire dans le vide ; on admet généralement qu'elles s'effectuent par l'intermédiaire d'un fluide particulier, l'éther, qui remplirait tout l'espace.

Si l'on considère le nombre de périodes par seconde (*fréquence par seconde*), on remarque pour les ondes transmises par l'éther que le produit de la fréquence de vibrations par la longueur d'onde correspondante est égal à la vitesse de propagation.

Dans la propagation de la lumière, on peut mesurer la longueur d'onde des différentes radiations lumineuses dans le vide ; ainsi $\mu$ désignant le micron ou millième de millimètre, la longueur d'onde des rayons bleus est 0 μ 47, des rayons verts 0 μ 51, etc. L'étude des longueurs d'ondes a été faite également pour les *radiations calorifiques* et les *rayons chimiques.*

Les ondes lumineuses vont, en croissant de grandeur, du violet au rouge. Les ondes électriques, que l'on appelle quelquefois *ondes hertziennes* du nom du physicien Hertz, ont une longueur beaucoup plus grande (atteignant même plusieurs kilomètres) ; ces dernières ont reçu des applications importantes dans la télégraphie et la téléphonie sans fil.

**ondé, e** adj. Qui offre des dessins en forme d'ondulations : *moire ondée ; cheveux ondés.* Disposé en lignes onduleuses : *cheveux ondés. Blas.* Se dit des pièces de longueur qui ont des sinuosités curvilignes régulières et parallèles ; d'une mer ou d'une rivière qui présentent les sinuosités des vagues.

**ondée** [*dé*] n. f. Grosse pluie subite et passagère : *les ondées sont fréquentes en mars.* Ce qui arrive subitement : *une ondée de coups de bâton.*

**ondemètre** n. m. Appareil permettant d'évaluer les longueurs d'ondes électriques.

**ondin, e** n. (de *onde*). Nom donné aux prétendus génies qui habitaient les eaux : *les ondines appartiennent à la mythologie germanique et scandinave.*

**ondographe** n. m. (de *onde*, et du gr. *graphein*, décrire). Appareil permettant de mesurer directement sur une bande de papier les courbes représentatives d'un phénomène électrique périodique variable.

**ondoiement** [*doi-man*] n. m. Mouvement d'ondulation : *l'ondoiement des vagues.* Baptême provisoire administré sans les cérémonies de l'Eglise.

— ENCYCL. *Relig. cath.* Pour ondoyer un enfant on verse de l'eau naturelle sur le haut de son front, en disant : « Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ». L'ondoiement est autorisé toutes les fois qu'un enfant est en danger de mort. Si l'on a assez de temps, on doit appeler un prêtre ; si le danger presse, toute personne, catholique ou non, peut et doit ondoyer.

**ondoyant** [*doi-i-an*], **e** adj. Qui ondoie : *cheveux, drapeaux ondoyants. Fig.* Variable, inconstant : *l'homme, a dit Montaigne, est ondoyant et divers.*

**ondoyer** [*doi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer.*) Flotter par ondes : *ses cheveux ondoyaient au gré du vent.* V. a. Baptiser sans les cérémonies de l'Eglise.

**Ondres,** comm. des Landes, arr. et à 40 kil. de Dax ; 1.400 h. Ch. de f. M. Liège, résine.

**ondulant** [*lan*], **e** adj. Qui ondule.

**ondulation** [*si-on*] n. f. (du lat. *undula*, petite onde). Mouvement oscillatoire se produisant dans un fluide qui s'abaisse ou s'élève alternativement. *Par ext.* Mouvement qui imite celui des ondes : *les ondulations d'un champ de blé.* Suite de saillies et de dépressions : *les ondulations du sol.* Forme sinueuse donnée à la chevelure.

— ENCYCL. On a cru pendant longtemps que la lumière et la chaleur étaient matérialisées, et que leur transmission s'effectuait à l'aide de particules émises dans tous les sens par les corps lumineux ou relativement chauds. On admet aujourd'hui l'hypothèse énoncée pour la première fois par Descartes, et dont la théorie fut si heureusement systématisée par Fresnel. D'après cette théorie, les corps lumineux, comme les corps électromagnétiques, effectuent des mouvements vibratoires, qui sont transmis dans tous les sens par un milieu élastique répandu dans tout l'espace et auquel on donne le nom d'*éther :* c'est la *théorie des ondulations.* V. ONDE.

**ondulatoire** adj. Qui a le caractère de l'ondulation : *mouvement ondulatoire.*

**ondulé, e** adj. Qui présente des ondulations : *surface ondulée.*

**onduler** [*lé*] v. n. Avoir un mouvement d'ondulation : *le vent fait onduler les eaux.* V. a. Rendre ondulé : *onduler les cheveux.*

**onduleusement** [*ze-man*] adv. D'une manière onduleuse. (Peu us.)

**onduleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Qui forme des ondulations : *replis onduleux.*

**Onéga,** fl. de Russie, qui sort du lac Latcha, baigne Kargopol, et se jette dans la mer Blanche ; 426 kil. — Lac du nord de la Russie, qui se déverse dans le lac Ladoga. Grandes pêcheries.

**Oneglia** ou **Oneille,** v. d'Italie (Ligurie), sur le golfe de Gênes ; 7.400 h. N'est que la moitié de la ville formée par *Porto-Maurizio.* Patrie de l'amiral André Doria.

**Oneida,** v. des Etats-Unis (New-York, comté de Madison), sur la rivière *Oneida ;* 10.500 h.

**oneirophanta** ou **oneirophante** [*né-i*] n. m. Genre d'holothuries, comprenant plusieurs espèces propres aux profondeurs de l'océan.

— ENCYCL. Les oneirophanta, qui atteignent 0$^{\text{m}}$,20 de longueur, ont un corps convexe, aplati en dessous jusqu'à former une sole abdominale propre à la reptation. Ils portent sur le dos de longues papilles disposées en rangs réguliers. Il en existe dans toutes les mers, entre 2.400 et 3.000 mètres de profondeur. (V. la planche OCÉAN.)

**onéraire** [*rè-re*] adj. (lat. *onerarius*). *Dr. anc.* Qui exerce réellement une charge, une fonction, par opposition à HONORAIRE.

**onéreusement** [*ze-man*] adv. D'une manière onéreuse. ANT. **Economiquement, gratuitement.**

**onéreux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. (lat. *onerosus* ; de *onus, eris,* fardeau). Qui occasionne des frais : *succession onéreuse.* Qui emporte une charge, une obligation, par opposition à gratuit : *la vente est un contrat à titre onéreux. Fig.* Qui est à charge incommode : *devoir onéreux.* ANT. **Economique, gratuit.**

**onérosité** [*zi*] n. f. Caractère de ce qui est onéreux ; possédé à titre onéreux. ANT. **Gratuité.**

**Onésicrite,** philosophe et historien grec du IVe s. av. J.-C. Il suivit dans l'Inde Alexandre, dont il écrivit l'histoire (il n'en reste que des fragments).

**Onésime** (saint), évêque d'Ephèse et martyr, né à Colosse, m. à Rome vers l'an 109. Fête le 16 février.

**one step** [*oueunn'-stèp'*] n. m. (en anglais : *un pas*). Danse américaine, introduite en Angleterre en 1910, puis en France, exécutée sur des airs de marche rappelant la polka, à contretemps, à syncopes, et d'origine nègre.

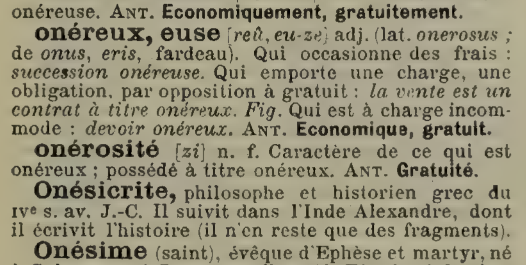

One Step.

**Ongaro** (François dall'), poète et homme politique italien, né à Odezzo, m. à Naples (1808-1873). Ses drames (*Bianca Capello, les Dalmates*), ses poésies révèlent un ardent dévouement à l'unité italienne.

**onglade** n. f. Ongle incarné. V. ONYXIS.

**ongle** n. m. (du lat. *ungula*, corne du pied des animaux). Partie cornée qui couvre le dessus du bout des doigts. Griffes de certains animaux. Sabot des solipèdes et des ruminants. Instrument de torture crochu. *Faire ses ongles, se faire les ongles,* les couper, les limer, les nettoyer. *Fam. Ongles en deuil,* ongles bordés de noir par saleté. *Fig. Se ronger les ongles,* montrer de l'impatience, du dépit. *Rogner les ongles à quelqu'un,* diminuer son profit, son pouvoir. *Donner sur les ongles,* châtier, réprimander. *Jusqu'au bout des ongles,* en grande quantité, à la perfection. *Savoir une chose sur l'ongle,* la savoir parfaitement. *Avoir du sang sous les ongles,* être énergique. (V. BEC, et RUBIS.) *Méd. Ongle incarné,* V. ONYXIS. *Ongle hyppocratique,* courbure convexe des ongles, que l'on remarque particulièrement chez les sujets atteints d'une maladie viscérale, telle que la tuberculose pulmonaire. (On dit aussi GRYPOSE.) *Vétér.* Tumeur en forme de framboise, sur la troisième paupière du cheval et du chien. Maladie de l'œil du faucon.

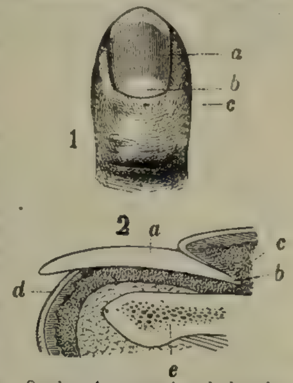

Ongle : 1. *a*, ongle ; *b*, lunule ; *c*, repli cutané ; 2. *a*, ongle ; *b*, racine ; *c*, matrice ; *d*, pulpe du doigt ; *e*, phalangette.

— ENCYCL. L'ongle est une production très analogue à la couche cornée de l'épiderme, enchâssée par sa *racine*, qui est molle, dans un repli du derme appelé *matrice.* Il est adhérent par son corps à une partie de la pulpe du doigt, qui forme le *lit* de l'ongle. Le lit présente des sillons longitudinaux, qui correspondent aux stries de l'ongle. Elles sont vasculaires et rosées, sauf au voisinage de la racine, où se voit le petit croissant blanc appelé *lunule.*

**onglé, e** adj. Armé d'ongles. *Fauconn.* Se dit de l'oiseau qui possède des serres. *Blas.* Se dit des solipèdes, quand ils ont le sabot d'un émail particulier, des oiseaux quand leurs griffes présentent la même particularité.

**onglée** [*glé*] n. f. Engourdissement douloureux au bout des doigts, causé par un grand froid : *dans l'onglée, il faut ramener doucement la circulation du sang par des frictions avec de l'eau froide ou de la neige.*

**onglet** [*glè*] n. m. (de *ongle*). En terme de reliure, petite bande de papier qui fait partie d'une feuille isolée, et qui permet de la fixer au volume. Bande de papier ou de parchemin sur laquelle on colle les cartes géographiques qu'on veut réunir dans un atlas. Carton à deux pages, qu'on ajoute à un livre pour remplacer un feuillet enlevé. Petite entaille à la lame d'un couteau ou d'un canif, ayant pour but d'aider à saisir la lame avec l'ongle quand on veut l'ouvrir. Echancrure pratiquée sur le plat d'une règle de fer ou de bois, sur le bout d'une bande de marbre. Petit burin plat en losange, employé par les serruriers. Partie inférieure et rétrécie de certains pétales. Partie du rameau qu'on laisse au-dessus de l'œil qui règle la taille. Membrane qui recouvre les yeux des jeunes chiens de chasse. Partie de la fressure d'une bête de boucherie. *Géom.* Partie du volume d'un corps rond, comprise entre deux plans passant par l'axe : *onglet cylindrique* (ADEBGC) ; *onglet conique* (SBEC) ; *onglet sphérique* (AOFBC). Extrémité d'une planche, d'une moulure, qui forme un angle de 45 degrés au lieu d'être terminée à angle droit. *Boîte à onglets,* boîte en forme de canal, sur les parois de laquelle sont des entailles qui guident la scie quand on prépare des pièces pour assemblage à onglet.

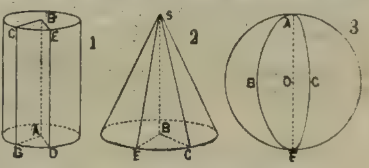

Onglets : 1. Cylindrique ; 2. Conique ; 3. Sphérique.

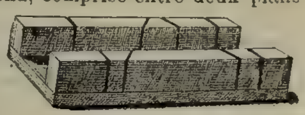
Boîte à onglets.

**ongleté, e** adj. *Bot.* Pourvu d'un onglet.

**onglette** [*glè-te*] n. f. Petit burin plat, dont se servent les graveurs en relief et en creux. Echancrure au dos d'un couteau ou d'un canif.

**onglier** [*gli-é*] n. m. Petit nécessaire, contenant divers ustensiles employés à la toilette des ongles. N. m. pl. Petits ciseaux cintrés, pour les ongles.

**onglon** n. m. Chacun des petits sabots des pieds des mammifères ongulés et des proboscidiens.

**onguent** [*ghan*] n. m. (lat. *unguentum*). Autref., drogue aromatique, parfum : *les momies étaient enveloppées de bandelettes chargées d'onguents.* Auj., médicament externe composé de résine et de divers corps gras. *Pop. Onguent de courrier,* suif de chandelle fondu, dont les courriers se servaient pour panser les blessures causées par la selle. *Arbor.* Mélange de diverses substances que l'on applique sur les plaies des arbres. *Onguent miton-mitaine,* V. MITON. PROV. : **Dans les petits pots, les bons onguents,** se dit pour flatter les gens de petite taille, en faisant entendre que leur désavantage physique est compensé par un grand mérite.

— ENCYCL. *Pharm.* On a souvent donné le nom d'*onguent* à de véritables pommades (*onguent napolitain,* pommade mercurielle à parties égales) : *onguent populeum,* pommade de bourgeons de peuplier) ; à des emplâtres (*onguent de la mère* ou *de la mère Thècle*) ou à des mellites. Parmi les onguents proprement dits, citons l'*onguent basilicum* (poix noire, cire jaune, colophane, huile d'olive), qui est résolutif, et employé surtout par les vétérinaires.

— *Arbor.* Les onguents ou mastics les plus employés pour engluer les plaies des arbres sont l'*onguent de Saint-Fiacre* (deux tiers d'argile, un tiers de bouse de vache), le *mastic résineux de Baltet* (faire fondre d'une part 750 gr. de poix blanche et 1 kil. 750 de résine, d'autre part 500 gr. de suif, puis verser, en agitant constamment, le suif dans le mélange de poix et de résine); le *mastic de Lhomme-Lefort*, le *coaltar*, etc.

**onguicule** [*ghu-i*] n. m. (lat. *unguiculus*). Petit ongle.

**onguiculé** [*ghu-i*], **e** adj. Qui a un ongle à chaque doigt, en parlant des animaux.

**onguiforme** [*ghu-i*] adj. En forme d'ongle.

**ongule** n. m. Syn. de ONGLON.

**ongulé, e** adj. Se dit des animaux dont le pied est terminé par un sabot continu, ou divisé seulement en deux parties. *Bot.* Se dit d'un pétale muni d'un onglet. N. m. pl. Division de mammifères comprenant ceux qui ont le doigt enveloppé par un sabot, comme les chevaux, hippopotames, etc. : *les ongulés se subdivisent en deux ordres, les périssodactyles et les artiodactyles ou bisulques.* S. un *ongulé.*

**Onias,** nom de plusieurs grands prêtres des Juifs.

**onirique** adj. (du gr. *oneiros*, songe). *Méd. Délire onirique*, délire des rêves, que l'on observe dans les maladies infectieuses.

**onirisme** [*ris*] n. m. Syn. de DÉLIRE ORINIQUE.

**onirocrite** n. m. Celui qui expliquait les songes, chez les anciens.

**onirocritie** [*sî*] n. f. (du gr. *oneiros*, songe, et *kritês*, juge). Art d'interpréter les songes.

**onirocritique** adj. Relatif à l'onirocritie.

**onirodynie** [*nî*] n. f. (du gr. *oneiros*, songe, et *odunê*, douleur). *Méd.* Cauchemar qui ne se distingue du rêve que parce qu'il associe des sensations anormales et douloureuses.

**oniromancie** [*sî*] n. f. (du lat. *oneiros*, songe, et *manteia*, divination). Divination par les songes.

**oniromancien, enne** [*si-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte à l'oniromancie. N. Personne qui pratique l'oniromancie.

**oniroscopie** [*ros-ko-pî*] n. f. (du gr. *oneiros*, songe, et *skopein*, examiner). Guide des songes.

**oniroscopique** [*ros-ko-pi-ke*] adj. Relatif à l'oniroscopie.

**oniscus** [*nis-kuss*] n. m. Nom scientifique des cloportes, crustacés isopodes, dont le cloporte des maisons (*oniscus asellus*) est le type.

**onite** n. m. Genre de coléoptères lamellicornes coprophages, comprenant de grands bousiers des régions chaudes du globe. (Ils sont abondants surtout dans l'Inde et en Afrique ; une espèce, l'*onitis Bellial*, habite le midi de la France.)

**Onkerzeele,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost), sur la Dendre ; 1.910 h.

**Onnaing,** comm. du Nord, arr. et à 6 kil. de Valenciennes ; 5.410 h. Houille ; sucrerie, faïencerie.

**onnérödite** n. f. Niobate hydraté naturel d'uranium, cérium, thorium, etc.

**Onnes** (Kamerlingh), physicien hollandais, né à Groningue en 1853. On lui doit de remarquables travaux sur l'isothermie du gaz, la tension des vapeurs ; il a étudié les basses températures, et liquéfié l'hélium. Prix Nobel en 1913.

**onoclée** [*klé*] n. f. Genre de fougères, comprenant des plantes vivaces, à souche rameuse et longuement traçante, qui croissent dans les régions chaudes et tempérées : *les onoclées comptent parmi les fougères les plus élégantes.*

**onofrite** n. f. Sulfoséléniure naturel de mercure.

**Onomacrite d'Athènes,** poète et philosophe grec (fin du VIe s. av. J.-C.). Il fut chargé par Pisistrate de recueillir les poèmes homériques.

**Onomarque,** général grec, né en Phocide, m. en 352 av. J.-C. ; un des principaux chefs des Phocidiens pendant la guerre Sacrée.

**onomasticon** [*mas-ti*] n. m. (m. gr. ; de *onoma*, nom). Titre d'ouvrages fixant le sens et l'emploi des mots.

**onomastique** [*mas-ti-ke*] adj. (du gr. *onoma*, nom). Qui a rapport aux noms propres : *index onomastique.* N. f. Étude des noms propres.

**onomatologie** [*jî*] n. f. (du gr. *onoma*, nom, et *logos*, discours). Science des noms et de leur classification.

**onomatologique** adj. Relatif à l'onomatologie.

**onomatologue** [*lo-ghe*] n. m. Celui qui est versé dans l'onomatologie.

**onomatomanie** [*nî*] n. f. Obsession maniaque dont un mot ou la recherche d'un mot forme la base.

**onomatopée** [*pé*] n. f. (du gr. *onoma, atos*, nom, et *poiein*, faire). Mot formé par harmonie imitative : *l'onomatopée est la création d'un mot reproduisant dans ses éléments sonores le bruit auquel il s'applique, comme :* glouglou, tic tac, croasser, ronronner, etc.

**onomatopéique** adj. Qui offre les caractères de l'onomatopée.

**Onomichi,** v. du Japon (Hondo), sur la mer Intérieure ; 30.000 h.

**Onondagas,** une des nations peaux-rouges de la confédération des Iroquois.

**ononis** n. m. *Bot.* V. BUGRANE.

**onoporde** ou **onopordon** n. m. Genre de composées carduacées.

— Encycl. Le genre onoporde comprend de grands chardons, à tige dressée, fortement épineuse, ainsi que les feuilles, qui sont grandes et profondément découpées. Les fleurs sont d'un rouge violacé, réunies en gros capitules épineux. L'espèce la plus connue est l'*onoporde acanthe*, vulgairement appelé *chardon aux ânes*, que l'on rencontre fréquemment sur le bord des routes ou dans les terrains vagues et parmi les décombres.

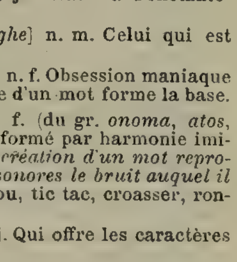

Onoporde.

**Onosandros** [*ross*], philosophe platonicien, historien et tacticien du Ier siècle de notre ère.

**onosma** [*nos-ma*] n. f. Genre de borraginées.

— Encycl. Les onosmas sont des herbes herbacées, à fleurs munies de bractées et disposées en grappes, dont la réunion forme une sorte de cyme. L'espèce la plus commune est l'*onosma vipérine*, appelée aussi *orcanette ;* elle habite les Alpes, les Pyrénées, le Caucase, la Silésie, etc., et croît dans les terrains secs et arides.

**onques** [*on-ke*] adv. Autre forme de ONC. V. ONC.

**Ontario,** lac d'Amérique, entre les États-Unis et le Canada, le plus petit des cinq grands lacs. Il reçoit par le Niagara les eaux du lac Érié, et communique avec l'Océan par le fleuve Saint-Laurent. Sur ses bords s'élèvent les deux villes de Toronto et de Rochester.

**Ontario,** c'est l'anc. *Haut-Canada*, grande prov. du Canada, et la plus riche ; 2.934.000 h. Cap. *Toronto.* Céréales, gisements minéraux (fer, cuivre, nickel, argent). Grandes forêts.

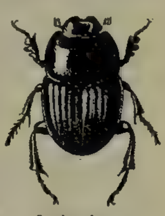

Onthophage.

**onthophage** n. m. Genre de coléoptères lamellicornes, renfermant des bousiers de l'ancien monde.

— Encycl. Ordinairement bronzés, avec les élytres roux ou bruns, ces insectes vivent dans les bouses, les excréments. Quelques espèces sont communes en France.

**ontogénèse** [*jé-nè-ze*] ou **ontogénie** [*jé-nî*] n. f. (du gr. *ôn, ontos*, être, et *genesis*, génération). Série de transformations subies par l'individu, depuis la fécondation de l'œuf jusqu'à l'être parfait.

— Encycl. L'ontogénèse n'est que la répétition rapide du développement paléontologique de l'espèce (loi de Fritz Muller). Aussi s'attarde-t-elle en des détours, en des ébauches d'organes inutiles ou appelés à disparaître.

**ontogénie** n. f. V. ONTOGÉNÈSE.

**ontogonie** [*gho-nî*] n. f. (du gr. *ôn, ontos*, l'être, et *gonê*, génération). Histoire de la production des êtres organisés sur la terre.

**ontogonique** adj. Qui a rapport à l'ontogonie : *système ontogonique.*

**ontologie** [*jî*] n. f. (du gr. *ôn, ontos*, qui est, et *logos*, discours). Science de l'être en général.

— Encycl. *Métaphysique* et *ontologie* sont deux termes actuellement synonymes. L'ancienne philosophie les distinguait. Pour Aristote, l'ontologie est la science de l'être et de ses modes ; l'un de ces modes, la cause, est proprement l'objet de la métaphysique. Pour Kant, l'ontologie est une science toute négative ; tout ce que nous connaissons est relatif à notre sensibilité, même le concept d'absolu.

**ontologique** adj. Qui a rapport à l'ontologie. *Théol. Argument* ou *preuve ontologique*, argument inventé par saint Anselme, pour démontrer l'existence de Dieu, et qui consiste à conclure de l'idée que nous avons de Dieu, en tant qu'être parfait, à sa réalité actuelle : un être parfait à qui manquerait l'existence serait imparfait.

**ontologiquement** [*ji-ke-man*] adv. Au point de vue ontologique.

**ontologiste** [*jis-te*] n. m. Celui qui s'occupe d'ontologie.

**onus probandi,** mots lat. signif. : *La charge de faire la preuve.* Expression tirée du Digeste : *c'est aux accusateurs plutôt qu'aux accusés que revient l'onus probandi.*

**onychatrophie** [*ka-tro-fî*] n. f. (du gr. *onux, ukhos*, ongle, *a* priv., et *trophê*, nourriture). Atrophie des ongles.

**onychie** [*kî*] n. f. (du gr. *onux, ukhos*, ongle). Inflammation de la matrice de l'ongle.

**onychogène** [*ko-jè-ne*] adj. (du gr. *onux, ukhos*, ongle, et *gennân*, engendrer). Qui se rapporte à la formation de l'ongle.

— Encycl. L'évolution onychogène est la transformation que subissent les cellules de la couche de Malpighi, et qui aboutit à la formation des éléments de l'ongle. Les cellules onychogènes sont les cellules malpighiennes différenciées.

**onychographe** [*ko*] n. m. (du gr. *onux, ukhos*, ongle, et *graphein*, écrire). Appareil destiné à mesurer la pression des capillaires sanguins par l'enregistrement de la pression des vaisseaux des ongles.

**onychographie** [*ko-gra-fî*] n. f. Mesure de la pression des capillaires sanguins avec l'onychographe.

**onychogryphose** [*ko-gri-fô-ze*] ou **onychogrypose** [*ko-gri-pô-ze*] n. f. (du gr. *onux, okhos*, ongle, et *grupos*, recourbé). Déformation hypertrophique de l'ongle (ongle cannelé, épaissi, recourbé en avant, en arrière, ongle en massue, etc.).

**onychomancie** [*ko, sî*] n. f. (du gr. *onux, ukhos*, ongle, et *manteia*, divination). Divination par les signes que laissaient de l'huile et de la suie sur les ongles d'un enfant.

**onychomycose** [*ko-mi-kô-ze*] n. f. (du gr. *onux, ukhos*, ongle, et *mukês*, champignon). Affection de l'ongle déterminée par la présence de champignons parasites.

**onychopathie** [*tî*] n. f. Affection pathologique de l'ongle.

**onychophagie** [*ko-fa-jî*] n. f. (du gr. *onux, ukhos*, ongle, et *phagein*, manger). Habitude de se ronger les ongles, qu'on observe chez les enfants et chez certains dégénérés.

**onychophores** n. m. pl. Classe de l'embranchement des arthropodes. S. un *onychophore.*

**onychoptose** [*kop-tô-ze*] n. f. (du gr. *onux, ukhos*, ongle, et *ptôsis*, chute). Chute des ongles, que l'on observe principalement à la suite de certaines infections et intoxications.

**onychoteuthis** [*ko, tiss*] n. m. Genre de mollusques céphalopodes des mers chaudes.

— Encycl. Les onychoteuthis, appelés encore *calmars à griffes*, peuvent atteindre une taille gigantesque ; ils attaquent même l'homme : les pêcheurs de perles les redoutent particulièrement.

**onyx** [*nikss*] n. m. (du gr. *onux*, ongle, à cause de sa couleur ressemblant à celle de l'ongle). Agate fine à raies parallèles, concentriques et bien nuancées, dont on fait de très beaux camées. Adjectiv. : *agate onyx.* V. planches MINÉRAUX.

— Encycl. L'onyx est une variété d'agate, qui est elle-même une variété de calcédoine ; c'est une agate dont les bandes sont circulaires et concentriques. Si les zones sont polygonales au lieu d'être circulaires, l'onyx est dit *à fortifications ;* si les bandes forment des cercles de coloration peu accentuée autour d'une tache ronde plus foncée, l'onyx est dit *œillé.* On trouve en Algérie une variété de calcite dont l'aspect rappelle l'onyx siliceux ; on l'appelle *onyx d'Algérie.* L'onyx est employé comme pierre d'ornement ; on l'utilise aussi pour la fabrication d'objets décoratifs.

**onyxis** [*nik-siss*] n. m. (du gr. *onux*, ongle). Inflammation du derme unguéal.

— Encycl. L'onyxis rétro-unguéal est consécutif à une excoriation : l'onyxis latéral ou ongle incarné affecte presque toujours le gros orteil. Dans ce dernier cas, il y a souvent formation d'abcès, décollement de l'ongle, et ulcération permanente. Pour prévenir ces accidents, il faut éviter les chaussures étroites ; mais souvent on est obligé d'exciser l'ongle. L'onyxis syphilitique est une manifestation de la période secondaire.

**onzain** [*zin*] n. m. (de *onze*). Strophe de onze vers : *onzain de Lamartine, de Musset.*

**Onzain,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 15 kil. de Blois, sur la Cisse ; 2.320 h. Ch. de f. Orl.

**onzaine** [*zè-ne*] n. f. Nombre de onze ou environ. (Peu us.)

**onze** adj. num. (lat. *undecim*). Dix et un. Onzième : *Louis onze. Pop. Le train onze*, les deux jambes. N.m. Onzième jour : *le onze du mois.* Chiffre représentant le nombre onze. (Dites : *le onze*, et non : *l'onze.*)

**Onze** (les), magistrats de l'ancienne Athènes chargés de la police, de la surveillance des prisons et de l'exécution des sentences capitales.

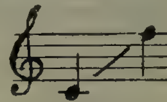

Onzième.

**onzième** adj. num. ord. Qui vient après le dixième. N. : *être le, la onzième.* N. m. La onzième partie. (Dites : *le onzième*, et non : *l'onzième.*) *Mus.* n.f. Intervalle de onze degrés.

**onzièmement** [*man*] adv. En onzième lieu.

**Oô** (PORT D'), passage frontière des Pyrénées (Haute-Garonne), à 3.000 m. d'altitude. — A 5 kilom. de là et à 1.500 m. plus bas, se trouve le *lac d'Oô* (38 hectares).

**oocyste** [*sis-te*] n. m. (du gr. *ôon*, œuf, et *kustis*, vésicule). *Bot.* Cellule accessoire de l'appareil de certains champignons.

**oocyte** n. m. *Biol.* Syn. de OVOCYTE.

**oodes** [*dèss*] n. m. Genre de coléoptères carnassiers, renfermant des carabes bronzés ou noir brillant, nocturnes, qui vivent dans les lieux humides.

**oogone** n. f. (du gr. *ôon*, œuf, et *gonê*, génération). Cellule dans laquelle se développent les éléments femelles chez un grand nombre de végétaux.

**Oolen,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout) ; 2.530 h. Cordages.

**oolithe** n. f. (du gr. *ôon*, œuf, et *lithos*, pierre). Calcaire composé de grains sphériques semblables à des œufs de poisson : *l'oolithe appartient aux formations jurassiques.*

— Encycl. Les principales formations oolithiques sont : l'*oolithe ferrugineuse*, la *grande oolithe*, très répandue dans le Jura, etc. Elles fournissent, en général, d'excellente pierre à bâtir.

**oolithique** adj. Qui est de la nature de l'oolithe : *calcaire oolithique.*

**oologie** [*jî*] n. f. (du gr. *ôon*, œuf, et *logos*, discours). Partie de l'ornithologie, qui a pour objet l'étude des œufs. (Peu us.)

**oologique** adj. Qui a rapport à l'oologie.

**oolyse** [*li-ze*] n. f. (du gr. *ôon*, œuf, et *lusis*, dissolution). *Biol.* Dégénérescence des œufs non fécondés.

**oomycètes** n. m. pl. Ordre de champignons, caractérisés pas la propriété de former des œufs, et par leur thalle non cloisonné et enveloppé de cellulose. S. un *oomycète.*

**oonobs** [*nobss*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, renfermant de petites araignées jaunes ou rouges, à abdomen plus clair, qui vivent dans les maisons. (Une espèce de France se rencontre fréquemment dans les herbiers.)

**oophorectomie** n. f. (du gr. *ôon*, œuf, *pherein*, porter, et *ektomê*, ablation). Syn. d'OVARIOTOMIE.

**Oordegem,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 2.670 h. Dentelles ; toiles.

**Oorderen,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 1.520 h.

**oosite** n. f. Syn. de SINITE.

**oosphère** [*ô-os-fè-re*] n. f. (du gr. *ôon*, œuf, et *sphaira*, boule). *Bot.* Élément femelle qui, fécondé par l'élément mâle, donne l'œuf.

**oospora** n. m. Genre de champignons oomycètes à filaments simples ou rameux, qui vivent sur les substances organiques, et dont une espèce cause la maladie appelée *pied de Madura*, fréquente en Asie.

**oospore** [*ô-os-po-re*] n. f. (du gr. *ôon*, œuf, et *spora*, graine). *Bot.* Nom de l'œuf des algues et des champignons.

**oosporoses** [*ro-ze*] n. f. pl. Nom donné aux affections parasitaires occasionnées par des champignons du genre oospora ou streptochrix (actinomycose, farcin du cheval, mycétome ou pied de Madura). S. une *oosporose.*

**Oost** (Jacques **Van**), dit *le Vieux*, peintre flamand, né à Bruges (1600-1671) ; auteur de tableaux religieux peints avec une rare finesse de tons et une belle harmonie de couleurs. — Son fils et élève, JEAN-JACQUES, dit *le Jeune*, né et m. à Bruges (1631-1713), a laissé des portraits remarquables.

**Oostacker,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 5.110 h. Tanneries ; fabrique de colle forte.

**Oostcamp,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges) ; 7.210 h. Huileries ; fabriques de cordages.

**Oostduinkerke,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Furnes) ; 2.550 h.

**Oost-Eecloo,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Eecloo) ; 2.110 h. Blanchissage de toiles ; tissage.

**Oosterhout,** v. des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), près de l'estuaire de la Meuse ; 12.000 h.

**Oosterzeele,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale), arr. de Gand) ; 3.290 h.

**Oostham,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt) ; 1.550 h.

**Oostmalle,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 1.510 h. Instruments aratoires ; tisseranderies.

**Oostnieuwkerke,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers), sur le Mandel ; 2.870 h. Construction de machines ; manufactures de tabacs.

**Oostroosbeke,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Thielt), sur le Mandel ; 4.160 h. Dentelles ; fabriques de bougies, chicorée, huile.

**Oostvleteren,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 1.750 h. Dentelles ; cordages.

**Ootacamund,** station climatique et v. de l'empire anglais des Indes (présidence de Madras, district des Nilghiris) ; 19.000 h.

**Ooteghem,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai) ; 1.790 h.

**oothèque** [*tè-ke*] n. f. (du gr. *ôon*, œuf, et *thêkê*, boîte). Coque dans laquelle sont renfermés les œufs des insectes coléoptères, et qui se forme dans le corps de la femelle, ou qu'elle forme, en pondant, au moyen d'un liquide mucilagineux qui se durcit.

**op.,** abréviation pour le latin *opus* ou l'italien *opera*, œuvre, que les compositeurs emploient, en le faisant suivre d'un numéro, pour désigner leurs œuvres dans l'ordre de la composition ou de la publication : *Chopin, op. 21.*

**opacifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rendre opaque. **S'opacifier** v. pr. Devenir opaque.

**opacimètre** (du lat. *opacus*, épais, et du gr. *metron*, mesure) n. m. Appareil de photométrie permettant d'étudier le degré d'opacité de certaines surfaces vues en transparence (clichés photographiques stellaires, radiographiques, etc.).

**opacité** n. f. (lat. *opacitas*). Etat de ce qui est opaque. Ombre épaisse : *l'opacité d'une forêt sacrée. Fig.* Obscurité intellectuelle ou morale. Ant. **Transparence.**

**opalage** n. m. Action d'opaler le sucre.

**opale** n. f. (lat. *opalus*). Pierre précieuse, à reflets changeants, qui est une variété de silice hydratée : *les gens superstitieux attribuent à l'opale une influence malfaisante.* Couleur de l'opale. Croûte cristalline qui se forme à la surface du sucre en fusion dans les formes. Adj. Qui a la couleur de l'opale : *ruban opale.* V. planches MINÉRAUX.

— Encycl. L'opale ne cristallise pas ; elle renferme de 3 à 13 p. 100 d'eau ; son aspect est gras et vitreux. Elle comprend plusieurs variétés ; la plus recherchée est l'*opale noble*, dont la beauté des reflets fait une pierre estimée en joaillerie ; on la taille en cabochons. Les plus beaux échantillons viennent de Hongrie ; les couleurs variées qu'elle réfléchit lui ont fait donner les noms d'*opale à flammes, opale à paillettes, opale orientale.* L'*opale de feu*, l'*opale miellée*, l'*opale flamboyante* sont des variétés que l'on trouve au Mexique ; elles présentent des reflets irisés, dans lesquels domine le rouge de feu. Il existe un grand nombre d'autres variétés d'opales : l'*hyalite*, le *silex résinite*, le *silex nectique*, etc.

**opaler** [*lé*] v. a. Briser la croûte opale qui se produit dans les formes à la surface du sucre.

**opalescence** [*lès-san-se*] n. f. Reflet opalin.

**opalescent** [*lès-san*], **e** adj. Qui prend une teinte d'opale : *liquide opalescent.*

**opalin, e** adj. Qui a la teinte laiteuse et blanchâtre, les reflets irisés de l'opale.

**opaline** n. f. Sorte de verre dévitrifié employé pour revêtement de murs et de voûtes.

**opalisant** [*zan*], **e** adj. Qui offre des reflets brillants comme ceux de l'opale. (Peu us.)

**opalisé** [*zé*], **e** adj. Converti en opale. Qui a pris une teinte opaline.

**opaque** adj. (du lat. *opacus*, épais, ténébreux). Qui n'est pas transparent, qui ne laisse point passer la lumière : *corps opaque.* Ant. **Transparent.**

**opatre** n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant de petites formes qui vivent dans les terrains sablonneux de tout l'ancien monde. (Une espèce est commune aux environs de Paris.)

**Opbrakel,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 1.990 h.

**op. cit.,** abréviation des mots latins *opere citato*, signif. dans l'ouvrage cité.

**Opdorp,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde) ; 1.520 h. Toiles ; huiles.

**ope** n. m. (lat. *opa*, gr. *opê*). *Archit.* Trou ménagé pour recevoir une tête de poutre.

**opéra** n. m. (ital. *opera ;* du latin *opera*, œuvre). Poème dramatique mis en musique, sans dialogue parlé, et composé de récitatifs et de chants soutenus par un orchestre, quelquefois mêlés de danses : *Lulli fut le véritable créateur de l'opéra en France.* Théâtre où l'on joue cette sorte d'ouvrage. *Opéra sérieux* ou *grand opéra*, celui dans lequel l'action est tragique. *Opéra-comique*, v. à son ordre alph. *Opéra bouffe*, celui dont les personnages appartiennent à la comédie. *Opéra spirituel*, autre nom de l'oratorio. Pl. des *opéras*.

— Encycl. La création de l'opéra fut préparée au XVIe siècle, à Florence, par quelques musiciens qui trouvèrent le chant monodique accompagné par quelques instruments. Puis Monteverde découvrit la modulation, et détermina la tonalité moderne. La naissance de l'opéra français remonte à 1671, année où *Pomone*, dont la musique était de Cambert et les paroles de Perrin, fut représentée à Paris. Mais bientôt Lulli obtint le transfert à son nom du privilège de Perrin, et fonda, en 1672, l'*Académie royale de musique*. Pendant quatorze ans, Lulli (dont le librettiste était Quinault) soutint le succès de son théâtre d'opéra. Tombé en décadence à sa mort, l'opéra se releva avec Campra. Puis Rameau révolutionna l'art avec une série de chefs-d'œuvre. Gluck vint d'Allemagne pour compléter la révolution commencée par Rameau ; et l'on joua ensuite les œuvres de Grétry, Cherubini, Méhul, Lesueur, Gluck. Après avoir subi une éclipse d'une vingtaine d'années, la scène de l'opéra s'illustra de nouveau avec la *Muette de Portici* d'Auber, et *Guillaume Tell* de Rossini, qui inaugurèrent la véritable école moderne (Meyerbeer, Berlioz, Halévy, Gounod, A. Thomas, Bizet, Reyer, Massenet, Saint-Saëns). L'école italienne, école de la mélodie et du *bel canto*, fut représentée à la fin du XVIIIe siècle et au XIXe par Paisiello, Cimarosa, Rossini, Donizetti, Bellini, Mercadante, Pacini et Verdi. L'Allemagne, pendant longtemps, se contenta de l'opéra italien. Ce n'est qu'après la *Flûte enchantée* de Mozart et *Fidelio* de Beethoven, que le véritable opéra allemand eut ses représentants, avec Weber, Spohr, Marschner, Nicolaï, Lortzing et Richard Wagner. V. OPÉRA-COMIQUE, MUSIQUE.

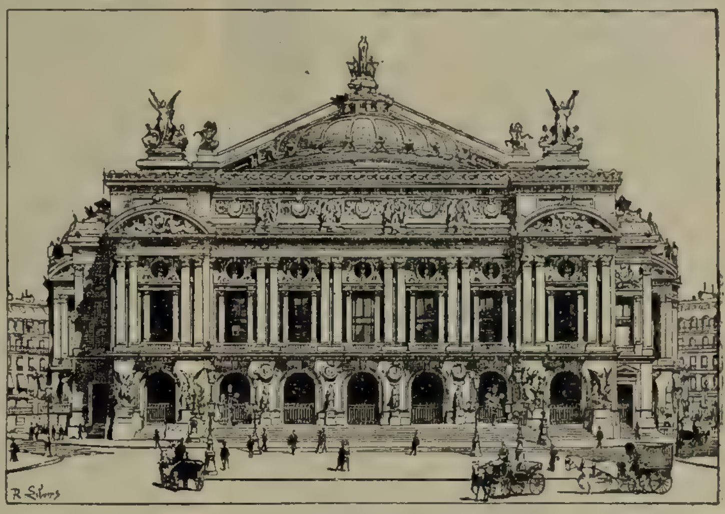

Opéra (Paris).

**Opéra** (*théâtre de l'*), superbe monument construit à Paris de 1862 à 1874, par l'architecte français Charles Garnier. Orné de sculptures et de peintures remarquables, cet édifice est le plus vaste et le plus beau théâtre du monde. Parmi les auteurs des bustes, statues ou groupes, qui décorent le monument, il faut citer Falguières, Dubois, Watrimelle, Aizelin, Chapu, Guillaume, Jouffroy, Perraud, Carpeaux, Millet. Parmi les peintres, Pils, Lenepveu, Boulanger, Paul Baudry. L'Opéra, ou *Académie nationale de musique*, reçoit une importante subvention de l'Etat.

**opérable** adj. Qu'on peut opérer : *malade opérable.*

**opéra-comique** n. m. Pièce moitié sérieuse moitié comique, dans laquelle le chant alterne avec le dialogue parlé. Pl. des *opéras-comiques*.

— Encycl. L'opéra-comique date du commencement du XVIIIe siècle ; mais il eut des débuts fort pénibles, et ce n'est qu'au bout de cinquante ans que son succès s'affirma, pour aller, depuis, toujours grandissant. Tout d'abord, l'opéra-comique consistait en vaudevilles et parodies, surtout en parodies de pièces jouées à l'Opéra, d'où son nom ; ce ne fut que vers 1775 que son genre fut définitivement fondé. Parmi les plus célèbres compositeurs d'opéras-comiques, citons, dans l'ordre chronologique : Philidor, Monsigny, Gossec, Dalayrac, Berton, Cherubini, Méhul, Boieldieu, Lesueur, Nicolo, Paër, Rossini, Hérold, Auber, Halévy, Adam, Clapisson, Carafa, Reber, Meillart, Meyerbeer, Flotow, F. David, V. Massé, A. Thomas, Gounod, Poise, Lalo, Bizet, Delibes, Massenet, Saint-Saëns, Messager, Charpentier, etc. V. OPÉRA, MUSIQUE.

**Opéra-Comique** (*théâtre de l'*), à Paris, construit par Bernier (1898), sur l'emplacement de la salle Favart, incendiée en 1887. Le monument est orné d'œuvres des sculpteurs Falguière, Mercié, Coutan, et des peintres Benjamin Constant, Fr. Flameng, Raph, Collin, Toudouze, Gervex, Maignan, Luc-Olivier Merson. L'Opéra-Comique reçoit une subvention de l'Etat.

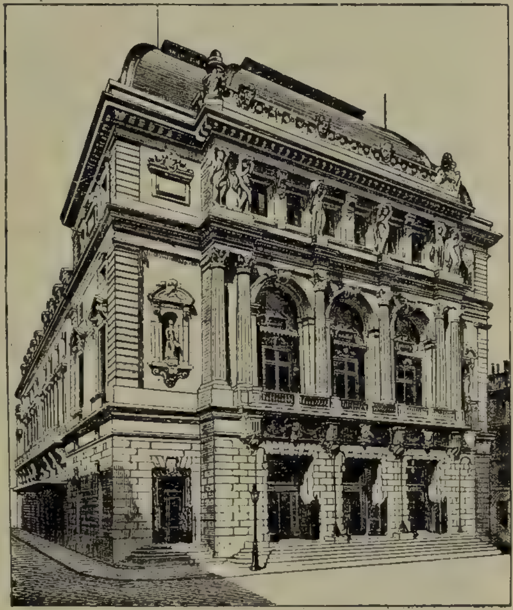

Opéra-Comique (Paris).

**opérant** [*ran*], **e** adj. *Théol.* Qui opère, qui est propre à opérer : *grâce opérante.*

**opérateur, trice** n. Personne qui fait : *des opérateurs d'iniquités.* Personne qui fait des opérations de chirurgie, de physique, de photographie, cinématographie, etc. Organe de la machine-outil opposé au récepteur accomplissant le travail utile que la machine doit fournir.

**opératif, ive** adj. Qui a rapport aux œuvres, à l'action ; qui est destiné à l'action.

**opération** [*si-on*] n. f. (lat. *operatio*). Action d'un pouvoir, d'une faculté, d'un agent qui produit son effet : *opération de l'entendement ; opération chimique.* Ensemble des moyens que l'on combine pour en obtenir un résultat : *une opération financière.* Intervention pratiquée par le chirurgien sur un malade : *faire l'opération du trépan, de la cataracte*, etc. Manœuvre, combat, etc., exécutés par une armée en vue d'un but déterminé : *opérations militaires. Ligne d'opération*, direction suivie par une armée dans un mouvement stratégique. *Base d'opération*, ensemble de points occupés sur lesquels s'appuie une armée dans ses mouvements stratégiques. *Opération d'arithmétique*, combinaison de nombres reposant sur les quatre opérations fondamentales qui sont l'addition, la soustraction, la multiplication et la division. *Théol.* Action de Dieu ou de la grâce sur la volonté. *Opération du Saint-Esprit*, moyen mystique par lequel le Saint-Esprit rendit mère la Vierge Marie. *Fam.* Moyen mystérieux.

— Encycl. *Chir.* Avant de pratiquer une opération, le chirurgien doit examiner les *indications* opératoires, c'est-à-dire la nécessité de l'intervention et les *contre-indications* : difficultés, complications, etc.

Depuis 1850, on pratique l'*anesthésie* soit générale (chloroforme, éther, protoxyde d'azote, rachicocaïnisation, etc.), soit régionale, soit locale (ces deux dernières à l'aide de la cocaïne ou d'un de ses succédanés). Puis on prépare le *champ opératoire* d'après les règles rigoureuses de l'asepsie et de l'antisepsie, règles que l'on suit aussi pour l'aménagement de la salle d'opérations. Les soins post-opératoires ont une influence de premier ordre sur la réussite de l'opération. V. STÉRILISATION, ASEPSIE et ANTISEPSIE.

**opératoire** adj. Qui a rapport aux opérations chirurgicales : *médecine opératoire.*

**operculaire** [*pèr-ku-lè-re*] adj. Qui fait office d'opercule : *valve operculaire.* N. f. Genre d'infusoires vivant sur divers insectes aquatiques d'Europe.

**opercule** (*pèr*) n. m. (lat. *operculum*). *Hist. nat.* Mince couvercle qui ferme les cellules des abeilles. Partie qui sert de couvercle à l'urne des mousses. Membrane qui recouvre l'ouverture des narines placées à la base du bec des oiseaux. Pièce paire qui recouvre les branchies chez les poissons. Pièce cornée qui sert aux mollusques gastéropodes à clore leur coquille.

**operculé, e** [*pèr*] adj. Muni d'un opercule : *coquille operculée.*

**operculifère** adj. Syn. de OPERCULÉ.

**operculiforme** [*pèr*] adj. Qui a la forme d'un opercule : *valve operculiforme.*

**opéré, e** adj. et n. Se dit d'une personne qui subit, qui a subi une opération chirurgicale : *une femme opérée ; un opéré.*

**opere operato** (**ex**), mots lat. signif. : *Par le seul accomplissement de l'acte.* Formule usitée en théologie pour exprimer l'effet des sacrements, qui, reçus par une âme suffisamment disposée, produisent la grâce par leur propre vertu et non en vertu de l'acte de celui qui agit (*ex opere operantis*), comme la prière et les bonnes œuvres.

**opérer** [*ré*] v. a. (lat. *operari ;* de *opus, eris*, œuvre. — Se conj. comme *accélérer.*) Accomplir, exécuter par son travail, son effort, un certain effet : *opérer des miracles.* Soumettre à une opération chirurgicale : *opérer un malade ; opérer une tumeur.* Faire une opération de calcul, de chimie : *opérer un mélange, une addition.* Absolum. Produire un effet : *médicament qui opère ; la grâce opère en vous.*

**opérette** [*rè-te*] n. f. Petit opéra-comique du genre bouffe : *Offenbach a écrit des opérettes pleines de verve.*

— Encycl. L'opérette, qui a pris naissance en France au milieu du XIXe siècle, ne fut d'abord qu'un opéra en miniature, un petit ouvrage lyrique en un seul acte, avec deux ou trois personnages. Hervé et Offenbach commencèrent ainsi. Le genre s'élargit peu à peu, et les compositeurs n'écrivirent plus que des opérettes à deux ou trois actes, œuvres dans lesquelles ils dépensaient parfois beaucoup d'esprit, d'élégance et de savoir. Parmi les compositeurs qui cultivèrent ce genre musical, qui jouit pendant un demi-siècle d'une grande faveur auprès du public français, nous citerons Hervé, Offenbach, Lecoq, Suppé, Audran, Varney, Planquette, Vasseur, Serpette, Lacome, Terrasse, etc.

**Ophain-Bois-Seigneur-Isaac,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 1.640 h. Brasseries ; tisseranderies ; étoffes. Lieu de pèlerinage.

**Ophasselt,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.400 h.

**Ophélie,** personnage d'*Hamlet*, tragédie de Shakespeare, et l'une des plus délicieuses créations de ce poète. Ophélie, devenue folle par désespoir, cueille des fleurs sur les bords d'une rivière, tombe dans les eaux et y trouve la mort. V. HAMLET.

— *Iconogr. Ophélie, Ophélie devenant folle, Ophélie assise au bord de l'eau, Mort d'Ophélie*, etc., ont souvent été représentées par les peintres. Citons les tableaux de Benjamin West, H. Lehmann, J. Bertrand, Lefebvre (v. p. 448), Hémon, etc.

**Ophellas,** roi de Cyrène, né à Fella (Macédoine), m. en 308 av. J.-C. Il suivit Alexandre en Asie, et devint un des lieutenants de Ptolémée.

**ophiase** ou **ophiasis** [*ziss*] n. f. (du gr. *ophis*, serpent). Forme de l'alopécie, dans laquelle les cheveux ou poils tombent en dessinant des sinuosités analogues aux sillons qu'un serpent, en rampant, laisse dans la poussière.

**ophicléide** n. m. (du gr. *ophis*, serpent, et *kleis, kleidos*, clef). Instrument de cuivre, à vent et à clefs : *l'ophicléide a le son rude, grossier, le mécanisme défectueux et la justesse douteuse.*

— Encycl. L'ophicléide fut inventé en Allemagne au commencement du XIXe siècle, et remplaça bientôt le serpent dans les églises et dans les musiques militaires. Il avait pour celles-ci l'avantage de produire des basses puissantes, mais le son était lourd, rude et épais. Il est presque partout abandonné maintenant, et remplacé par les tubas et contre-basses en cuivre. L'étendue de l'ophicléide est de trois octaves environ.

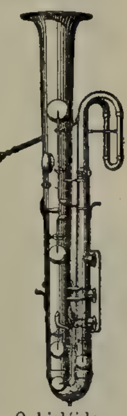
Ophicléide.

**ophidien, enne** [*di-in, è-ne*] adj. (du gr. *ophis*, serpent, et *eidos*, aspect). Qui ressemble ou se rapporte aux serpents. N. m. pl. Ordre de reptiles comprenant tous ceux qui sont dépourvus de membres et que l'on désigne sous le nom vulgaire de *serpents*. S. un *ophidien*.

— Encycl. Les ophidiens sont allongés, cylindriques ; leur tête est constituée de telle manière que les mâchoires peuvent s'ouvrir d'une façon extraordinaire, ce qui leur permet d'avaler des proies plus grosses qu'eux-mêmes. D'après leur système dentaire, on les divise en *opotérodontes, colubriformes, protéroglyphes* et *solénoglyphes*.

**ophidisme** [*fi-dis-me*] n. m. (du gr. *ophis*, serpent). Intoxication par le venin de serpent.

**ophiobole** n. m. Genre de champignons du groupe des sphériacées, dont une espèce (*ophiobolus graminis*) se développe à la base de certaines graminées, et occasionne le piétin ou la verse.

**ophioglossacées** [*glo-sa-sé*] n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type l'*ophioglosse*. S. une *ophioglossacée*.

**ophioglosse** [*glo-se*] n. m. Genre d'ophioglossacées, appelées vulgairement *langues-de-serpent, herbes sans couture*, très communes dans les prairies humides et les marécages de toute l'Europe.

**ophiographie** n. f. Syn. de OPHIOLOGIE.

**ophiographique** adj. Syn. de OPHIOLOGIQUE.

**ophiolâtre** n. m. Qui pratique l'ophiolâtrie.

**ophiolâtrie** [*trî*] n. f. (du gr. *ophis*, serpent, et *latreuein*, adorer). Culte des serpents : *l'ophiolâtrie existe encore dans l'Inde.*

**ophiologie** [*jî*] ou **ophiographie** [*fî*] n. f. (gr. *ophis*, serpent, et *logos*, discours, ou *graphê*, description). Description des serpents.

**ophiologique** ou **ophiographique** adj. Qui a rapport à l'ophiologie : *études ophiologiques.*

**ophiologiste** [*jis-te*] n. m. Celui qui écrit sur les serpents.

**ophiomusium** [*zi-om'*] n. m. Genre d'échinodermes renfermant des étoiles de mer, qui habitent les profondeurs de l'Océan, vers 1.400 m. de profondeur.

**ophion** [*fi-on*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, communs en France.

**ophiophage** adj. (du gr. *ophis*, serpent, et *phagein*, manger). Qui se nourrit de serpents. Substantiv. : *une peuplade d'ophiophages*. N. m. Espèce de grand serpent venimeux de l'Inde, qui appartient au genre naja : *l'ophiophage, qui peut atteindre quatre mètres de longueur, est un serpent très venimeux, qui se nourrit surtout de serpents.*

**ophiophagie** [*jî*] n. f. (de *ophiophage*). Habitude de se nourrir de serpents.

**ophiops** [*opss*] n. m. Genre de reptiles sauriens de la famille des lacertidés, renfermant des lézards de petite taille, mais très allongés, qui vivent dans les régions arides de l'ancien monde.

**ophiorhize** n. f Genre de rubiacées, comprenant des plantes herbacées de la région indo-malaise et de l'Amérique du Sud : *la racine d'une espèce d'ophiorhize* (ophiorhize nitréole) *passe pour un spécifique contre la morsure des serpents.*

**ophioxylon** [*ksi*] n. m. Genre d'apocynacées.

— Encycl. Les ophioxylons sont des arbrisseaux à fleurs disposées en fascicules terminaux. On en connaît une quarantaine d'espèces des régions chaudes du globe ; quelques-unes jouissent aux Indes d'une grande réputation, et, sous le nom de *bois* ou *racine de serpent*, on les emploie comme spécifiques contre le venin du serpent.

**ophique** adj. (du gr. *ophis*, serpent). Qui a rapport au serpent. *Culte ophique*, culte, idolâtrie qui a le serpent pour objet.

**Ophir,** contrée de l'Orient, peut-être l'Yémen, peut-être en Afrique, où Salomon envoyait chercher de l'or. C'était le Pérou de l'antiquité. — Volcan de Sumatra, appelé aussi Gonnong-Ledang (2.929 m. d'altitude).

**ophisure** [*zu-re*] n. m. Genre de poissons physostomes des mers d'Europe.

— Encycl. Les ophisures sont des poissons longs, cylindriques, à tête allongée, avec bouche bien fendue et armée de dents fines ; leur peau est nue. Une espèce, l'ophisure serpent (*ophisurus serpens*), est commune dans la Méditerranée, et atteint deux mètres de longueur.

**ophite** n. m. (du gr. *ophis*, serpent). Marbre d'un vert obscur, rayé de filets jaunes entre-croisés.

**ophite** n. m. (du gr. *ophis*, serpent). Membre d'une secte de gnostiques du IIe siècle, qui faisait du serpent le symbole du Messie et le centre de la religion.

**ophiteux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Qui contient de l'ophite.

**ophitique** adj. Qui imite l'aspect du marbre appelé *ophite*.

**Ophiuchus** (gr. *ophioukhos* ; de *ophis*, serpent, et *ekhein*, porter sur soi), constellation de l'hémisphère boréal, appelée aussi Serpentaire et Esculape.

**ophiure** n. f. Genre d'échinodermes, caractérisés par un corps en disque, couvert de granules et autour duquel rayonnent des bras fins, épineux, semblables à des annélides : *les ophiures sont répandues dans toutes les mers du globe. Bot.* Genre de graminées, des régions tropicales de l'ancien monde.

**ophiurides** n. m. pl. Ordre d'échinodermes, comprenant les *ophiures* et formes voisines. S. un *ophiuride*.

**ophone** n. m. Genre de coléoptères carnassiers, comprenant des carabes d'assez grande taille, roux ou bruns, nocturnes, fouisseurs, qui vivent sur l'hémisphère boréal, et dont plusieurs espèces se trouvent aux environs de Paris.

**Ophoven,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck) ; 1.390 h.

**ophryon** n. m. (du gr. *ophrus*, sourcil). Point de la suture frontale, situé sur la ligne médiane, entre les arcades sourcilières.

**ophrys** [*friss*] n. f. Genre d'orchidées, type d'une famille dite des *ophrydées*.

— Encycl. Les ophrys sont de curieuses plantes dont les fleurs affectent des formes bizarres, qui la plupart du temps offrent l'aspect d'un insecte (mouche, abeille, araignée, etc.) occupé à butiner.

**ophtalmalgie** [*jî*] n. f. (du gr. *ophthalmos*, œil, et *algos*, douleur). Névralgie de l'œil.

**ophtalmie** [*mî*] n. f. (du gr. *ophthalmos*, œil). Affection inflammatoire de l'œil et de ses annexes. *Art vétér. Ophtalmie périodique*, ophtalmie interne qui, chez les solipèdes, a un caractère marqué de périodicité. *Ophtalmie venimeuse*, maladie due à la présence de filaires à l'intérieur de l'œil, chez le cheval, le bœuf.

— Encycl. *Méd.* L'ophtalmie ou inflammation de l'œil et de ses annexes comprend par suite les maladies de la conjonctive, de la cornée, de la choroïde, etc. On donne surtout ce nom à l'*ophtalmie sympathique*, qui se développe par *sympathie* ou probablement par propagation. Elle attaque l'œil normal lorsque l'œil atteint contient un corps étranger, ou est atteint de cyclite. Le traitement consiste dans l'énucléation de l'œil malade, et cette opération doit se faire dès le début de l'affection ; plus tard, elle n'empêche pas la marche des lésions. L'*ophtalmie purulente*, surtout fréquente chez les nouveau-nés, est plutôt désignée sous le nom de *conjonctive purulente*. L'*ophtalmie des neiges* est une conjonctivite déterminée par la réflexion des rayons solaires sur la neige.

— *Art vétér.* L'ophtalmie se traite par des lavages au sulfate de zinc à 5 pour 1.000 dans l'eau.

**ophtalmique** adj. Qui concerne les yeux. La *migraine ophtalmique* est une affection angiospasmodique, caractérisée par un scotome scintillant passager, suivi d'une migraine plus ou moins persistante.

**ophtalmodynie** [*nî*] n. f. (du gr. *ophthalmos*, œil, et *odunê*, douleur). Douleur de l'œil.

**ophtalmo-fantôme** n. m. Appareil reproduisant les diverses parties de l'œil, et qui sert à faire les démonstrations d'ophtalmologie.

**ophtalmographe** n. m. Celui qui s'occupe d'ophtalmographie.

**ophtalmographie** [*fî*] n. f. (du gr. *ophthalmos*, œil, et *graphein*, décrire). Partie de l'anatomie, qui se rapporte à la description de l'œil.

**ophtalmographique** adj. Relatif à l'ophtalmographie.

**ophtalmolithe** n. f. (du gr. *ophthalmos*, œil, et *lithos*, pierre). Concrétion oculaire.

**ophtalmologie** [*jî*] n. f. (du gr. *ophthalmos*, œil, et *logos*, discours). Science de l'anatomie, de la pathologie et de la thérapeutique de l'œil.

**ophtalmologique** adj. Qui a rapport à l'ophtalmologie : *clinique ophtalmologique*.

**ophtalmologiste** [*jis-te*] ou **ophtalmologue** n. m. Celui qui s'occupe d'ophtalmologie.

**ophtalmomalacie** [*sî*] n. f. Atrophie de l'œil par ramollissement.

**ophtalmomètre** n. m. (du gr. *ophthalmos*, œil, et *metron*, mesure). Instrument qui sert à mesurer sur l'être vivant les différentes parties de l'œil, et les indices de réfraction de ses milieux.

**ophtalmométrie** [*trî*] n. f. Art ou action de se servir de l'ophtalmomètre.

**ophtalmométrique** adj. Qui a rapport à l'ophtalmométrie.

**ophtalmo-microscope** n. m. Ophtalmoscope au moyen duquel on examine l'image formée au fond de l'œil.

**ophtalmoplastie** [*plas-tî*] n. f. (du gr. *ophthalmos*, œil, et *plassein*, façonner). Art de remplacer les yeux perdus par des yeux artificiels. Greffe oculaire.

**ophtalmoplégie** [*jî*] n. f. (du gr. *ophthalmos*, œil, et *plegê*, coup). Paralysie des muscles de l'œil.

**ophtalmoptose** [*ptô-ze*] n. f. (du gr. *ophthalmos*, œil, et *ptôsis*, chute). Saillie de l'œil hors de l'orbite.

**ophtalmo-réaction** n. f. Réaction de la muqueuse oculaire à l'instillation de tuberculine pour déceler la présence de la tuberculose.

**ophtalmorragie** [*mo-ra-jî*] n. f. (du gr. *ophthalmos*, œil, et *rhagê*, rupture). Hémorragie de la conjonctive de l'œil.

**ophtalmorragique** [*mo-ra-ji-ke*] adj. Qui concerne l'ophtalmorragie.

**ophtalmoscope** [*mos-ko-pe*] n. m. (du gr. *ophthalmos*, œil, et *skopein*, examiner). Instrument qui sert à examiner l'intérieur de l'œil.

— Encycl. Un ophtalmoscope consiste essentiellement en un miroir réfléchissant les rayons d'une source lumineuse pour éclairer le fond de l'œil par la pupille, et disposé de façon que l'observateur puisse aisément voir le fond de l'œil ainsi éclairé. L'ophtalmoscope usuel consiste simplement en un miroir concave, percé d'un trou en son milieu. Ce miroir, fixé sur le front de l'observateur par une courroie, ou tenu à la main par un manche, fait converger dans l'œil du sujet la lumière d'une lampe placée près de lui, tandis que l'observateur regarde par le trou central.

**ophtalmoscopie** [*mos-ko-pî*] n. f. Examen de l'intérieur de l'œil sur le vivant.

**ophtalmoscopique** [*mos-ko*] adj. Qui a rapport à l'ophtalmoscopie.

**ophtalmostat** [*mos-ta*] n. m. (du gr. *ophthalmos*, œil, et *statos*, arrêté). Instrument au moyen duquel on écarte les paupières et maintient immobile le globe de l'œil.

**ophtalmotomie** [*mî*] n. m. (du gr. *ophthalmos*, œil, et *tomê*, section). Ablation de l'œil.

**ophtalmotomique** adj. Qui concerne l'ophtalmotomie.

**opiacé, e** adj. Qui contient de l'opium : *les préparations opiacées ne doivent jamais être administrées à des enfants.*

**opiacer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il opiaça, nous opiaçons.*) Mettre de l'opium dans : *opiacer une potion.*

**opianate** n. m. Sel de l'acide opianique.

**opianine** n. f. Syn. de NARCOTIQUE.

**opianique** adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{10}O^5$ obtenu par oxydation de la narcotine.

**opiat** [*pi-a*] n. m. (de *opium*). Autref., électuaire où il entrait de l'opium. Auj., électuaire quelconque. Pâte pour nettoyer les dents (crème de tartre, cochenille, miel blanc).

**opiate** n. f. Ancienne forme de OPIAT.

**opiatique** adj. Qui se fait par l'opium.

**Opie** (John), peintre anglais, né dans le comté de Cornouailles, m. à Londres (1761-1807). Ses portraits, ses scènes de genre et d'histoire obtinrent un grand succès. — Sa femme, *Amelia* Alderson, née et m. à Norwich (1769-1853), publia des romans et des poésies.

**opilatif, ive** adj. (de *opiler*). Qui obstrue les conduits naturels : *médicament opilatif.*

**opilation** [*si-on*] n. f. (de *opiler*). *Méd.* Obstruction.

**opile** n. m. Genre de coléoptères térédiles, renfermant de petits cléridés rouges ou bruns, avec les élytres marqués de jaune et de noir, qui vivent dans l'ancien monde.

**opiler** [*lé*] v. n. (lat. *oppilare*). *Méd.* Obstruer.

**opimes** adj. f. pl. (du lat. *opimus*, riche). *Dépouilles opimes*, remportées par un général romain qui avait tué le général ennemi. *Fig.* Riche profit.

**Opimius** [*uss*] (Lucius), consul romain en 121 av. J.-C., adversaire de Caïus Gracchus, au meurtre duquel il participa. Il fut plus tard condamné pour s'être laissé corrompre par Jugurtha, et périt misérablement à Dyrrachium.

**opinant** [*nan*] n. m. Qui opine.

**opiner** [*né*] v. n. (lat. *opinari*). Dire son avis sur un sujet en délibération. *Opiner du bonnet*, être toujours de l'avis des autres, comme le faisaient jadis, dans une délibération, certains juges qui se contentaient de lever leur bonnet en signe d'assentiment à l'avis de la majorité.

**opineur** n. m. Celui qui émet une opinion. (Peu us.)

**opiniâtre** adj. (de *opinion*). Tenace dans son opinion, sa volonté : *esprit opiniâtre, enfant opiniâtre. Fig.* Où il y a de la persévérance, de l'obstination, de l'acharnement : *travail, haine, combat opiniâtre*. Qui résiste aux remèdes : *fièvre, rhume opiniâtre*. Substantiv. Personne opiniâtre : *un opiniâtre.*

**opiniâtrement** [*man*] adv. Avec opiniâtreté.

**opiniâtrer** [*tré*] v. a. (de *opiniâtre*). Contrarier ou contredire : *opiniâtrer un enfant.* (Vx.) Soutenir avec obstination : *opiniâtrer une affaire.* (Vx.) **S'opiniâtrer** v. pr. S'obstiner fortement.

**opiniâtreté** n. f. Caractère opiniâtre. Fermeté, constance : *travailler avec opiniâtreté. Fig.* Persistance : *l'opiniâtreté de la fièvre.*

**opinion** n. f. (lat. *opinio*). Avis de celui qui opine : *donner son opinion*. Sentiment qu'on se forme d'une chose : *les opinions sont libres*. Sentiment d'une classe de personnes : *les opinions des libéraux*. Jugement, favorable ou défavorable, qu'on porte sur une personne ou sur une chose : *avoir mauvaise opinion de quelqu'un. Opinion publique*, ou, absolum., *l'opinion*, ce que pense le public : *braver l'opinion. Affaire, chose d'opinion*, chose sur laquelle chacun pense d'après sa volonté ou d'après l'usage reçu. Prov. : **L'opinion est la reine du monde,** le monde se laisse conduire par l'opinion publique.

**opinioniste** [*nis-te*] n. m. Membre d'une secte du XVe siècle, qui ne reconnaissait pas le pape pour vicaire du Christ, parce qu'il n'imitait pas sa pauvreté.

**opiomane** n. et adj. (de *opium*, et *manie*). Qui a la manie de manger ou de fumer l'opium.

**opiophage** n. et adj. (du gr. *opion*, opium, et *phagein*, manger). Personne qui mange fréquemment de l'opium.

**opiophagie** [*jî*] n. f. Habitude des opiophages : *l'opiophagie est répandue chez les Arabes nomades.*

**opique** adj. Syn. de OSQUE.

**opisthobranches** [*pis-to*] n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes, comprenant ceux dont les branchies sont placées en dessous de la région postérieure du corps. S. un *opisthobranche*.

**opisthodome** [*pis-to*] n. m. (du gr. *opisthen*, derrière, et *domos*, maison). Partie postérieure d'un temple grec, et particulièrement du Parthénon.

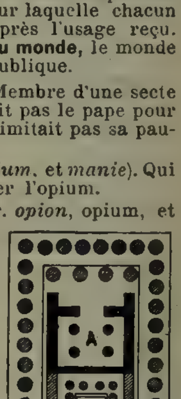

A, opisthodome du Parthénon.

**opisthognathisme** [*pis-togh-na-tis-me*] n. m. (du gr. *opisthen*, derrière, et *gnathos*, mâchoire). Aspect de la face lorsque la ligne du profil est dirigée d'avant en arrière. Ant. **Prognathisme.**

**opisthographe** [*pis-to*] adj. (du gr. *opisthen*, par derrière, et *graphein*, écrire). Se dit d'un manuscrit couvert d'écriture au recto et au verso.

**opisthographie** [*pis-to-gra-fî*] n. f. (de *opisthographe*). Manière d'écrire sur les deux côtés d'un feuillet.

**opisthoprocte** [*pis-to*] n. m. Genre de poissons malacoptérygiens, des grandes profondeurs abyssales : *les opisthoproctes sont remarquables par l'énormité de leurs yeux.*

**opisthotonos** [*pis-to-to-nos*] n. m. (du gr. *opisthen*, en arrière, et *tonos*, tension). Forme avancée du tétanos.

**Opitz** (Martin), poète allemand, né à Bunzlau (Silésie), m. à Dantzig (1597-1639). Il réforma la métrique allemande en substituant aux lois du nombre des syllabes les règles de l'accent.

**opium** [*pi-om'*] n. m. (gr. *opion*). Suc de plusieurs espèces de pavot, et notamment du pavot blanc, qui a une propriété narcotique : *les Chinois fument l'opium. Fig.* Cause d'assoupissement moral : *les loteries sont l'opium de la misère.*

— Encycl. *Méd.* On obtient l'opium en recueillant le suc qui s'écoule des incisions faites aux capsules du papaver ; il s'épaissit rapidement à l'air, et les *larmes* que l'on recueille sont agglomérées pour constituer l'opium brut du commerce.

L'opium contient un grand nombre de corps chimiquement séparés : *méconine*, *méconiasine*, et de nombreux alcaloïdes, dont les six principaux sont : *morphine*, *codéine*, *narcéine*, *narcotine*, *papavérine* et *thébaïne*.

Au point de vue physiologique, l'opium possède à peu près les mêmes qualités que la morphine ; l'accoutumance permet, en effet, d'absorber des doses considérables de ce corps, mais les mangeurs d'opium sont plus rapidement déprimés que les fumeurs.

Ses propriétés le font employer comme somnifère : on l'utilise aussi dans les crises gastriques, la diarrhée, les vomissements, les dyspnées, l'insuffisance aortique.

Il est contre-indiqué dans les états congestifs ; enfin, on ne doit jamais en faire prendre aux enfants.

L'opium entre dans un grand nombre de formules pharmaceutiques ; les principales sont : *extrait d'opium*, *gouttes noires anglaises*, *laudanum de Rousseau* et *de Sydenham*, *teinture d'opium*, *sirop d'opium*, *diacode*, *pilules de cynoglosse*, *élixir parégorique*.

**Oplinter,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.280 h.

**oplomachie** n. f. V. HOPLOMACHIE.

**opobalsamum** [*za-mom'*] n. m. (du gr. *opos*, suc, et *balsamon*, baume). Baume de La Mecque, autrefois très réputé.

**opodeldoch** [*dèl-dok*] n. m. (m. inventé par Paracelse ; peut-être du gr. *opos*, suc). Médicament à base de savon et d'ammoniaque : le baume d'*opodeldoch s'emploie en frictions contre les douleurs.*

— Encycl. Le baume d'opodeldoch est un liniment formé d'alcool contenant en dissolution de l'ammoniaque, du camphre, des essences de thym et de romarin, et du savon animal. On peut l'additionner de chloroforme ou de laudanum. Il est employé en onctions et applications dans les douleurs arthritiques et névralgiques.

**Opoix** (Christophe), conventionnel et écrivain français, né et m. à Provins (1745-1850).

**opolé** n. m. (du gr. *opos*, suc). Nom générique donné en pharmacie aux sucs de plantes.

**Opon,** v. des Philippines (groupe de Cèbre, dans l'île de Mactan) ; 22.000 h. C'est là que fut tué Magellan par les indigènes, en 1521.

**oponce** n. m. (lat. *opuntia*). Genre de cactacées.

— Encycl. Les oponces (*opuntia*), que l'on appelle aussi *raquettes* à cause de la forme de leurs feuilles, sont des cactus dont les feuilles sont cylindriques et portent des aréoles épineuses, d'où sortent les fleurs. Originaires de l'Amérique, ces plantes sont souvent cultivées dans les serres. A ce genre appartient le *nopal*.

Oponces.

**Oponte** (anc. *Opus*, auj. *Atalanti* ou *Bodonitza*), v. de la Grèce ancienne, voisine de l'Euripe ; capitale des Locriens Opontiens. Patrie de Patrocle.

**opontiacées** [*si-a-sé*] n. f. pl. *Bot.* Syn. de CACTACÉES. S. une *opontiacée*.

**opopanax** [*nakss*] n. m. (du gr. *opos*, suc, et *panax*, plante médicinale). Genre d'ombellifères des régions chaudes d'Europe et d'Asie, employée en pharmacie pour la confection de certains baumes (baume de Fioravanti), et en parfumerie. Parfum fabriqué avec la gomme-résine de l'opopanax. (On écrit souvent, à tort, OPOPONAX.)

**Oporto.** *Géogr.* V. PORTO.

**opossum** [*po-som'*] n. m. Nom vulgaire des sarigues.

**opotérodontes** n. m. pl. Subdivision des ophidiens, renfermant ceux qui ne possèdent des dents qu'à une seule mâchoire, comme les typhlops.

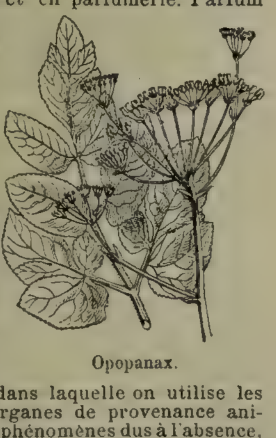
Opopanax.

**opothérapie** [*pî*] n. f. (du gr. *opos*, suc, et *therapeia*, traitement). Méthode thérapeutique, dans laquelle on utilise les sucs extraits de divers organes de provenance animale, pour combattre les phénomènes dus à l'absence, à l'altération ou à l'insuffisance des organes correspondants de l'homme.

— Encycl. L'opothérapie est fort ancienne ; on en a trouvé des vestiges chez divers peuples sauvages, qui mangent certains organes des animaux. Scientifiquement, c'est Brown-Séquard qui a fondé l'opothérapie, en 1899. Actuellement, tous ou presque tous les organes et tissus (corps thyroïde, thymus, corps pituitaire, capsules surrénales, rate, testicules, ovaires, foie, pancréas, etc.) ont été utilisés, à l'état frais ou sous forme d'extraits ingérés ou injectés, mais avec des succès divers. Les résultats les plus précis ont été obtenus par les extraits du corps thyroïde dans le myxœdème, des capsules surrénales dans la maladie d'Addison, d'ovaires dans la ménopause ou la castration chirurgicale.

**opothérapique** adj. Qui a rapport à l'opothérapie.

**Oppède** (Jean DE MAYNIER, baron **d'**), magistrat français, né et m. à Aix-en-Provence (1495-1558), premier président du parlement d'Aix et lieutenant général de Provence. Il est resté célèbre pour avoir dirigé en 1545 l'exécution des vaudois.

**Oppeln,** v. d'Allemagne (Prusse, Silésie) sur l'Oder ; 34.000 h. Manufactures de draps.

**Oppenord** (Gilles-Marie), dit *le Borromini français*, architecte et dessinateur français, élève de Hardouin-Mansard (1672-1742).

**Oppert** [*o-pèr*] (Jules), orientaliste français, membre de l'Académie des inscriptions, né à Hambourg, m. à Paris (1825-1905) ; auteur de remarquables travaux d'assyriologie. On lui doit un nombre considérable de travaux, entre autres les *Eléments de la grammaire assyrienne.*

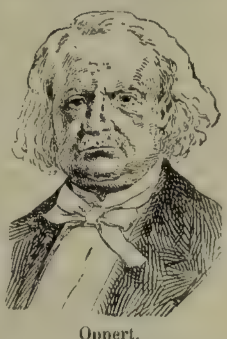
Oppert.

**Oppia** (*lex*), loi somptuaire portée à Rome en 215 pendant la seconde guerre punique, et destinée à arrêter les progrès du luxe des femmes.

**oppidum** [*dom'*] n. m. (m. lat.). *Antiq. rom.* Ville fortifiée.

**Oppien** [*o-pi-in*], poète grec du IIe siècle, auteur de poèmes didactiques sur la *Pêche* et sur la *Chasse*.

**opportun, e** [*o-por*] adj. (lat. *opportunus*). Favorable, qui arrive à propos : *secours opportun.* Ant. **Inopportun.**

**Opportune** (sainte), abbesse du couvent de Montreuil, née vers 720, m. à Montreuil-au-Houlme (Orne) en 770. Fête le 22 août.

**opportunément** [*o-por, man*] adv. Avec optunité : *Desaix arriva opportunément sur le champ de bataille de Marengo.*

**opportunisme** [*o-por-tu-nis-me*] n. m. Système politique de ceux qui, dans les circonstances difficiles, croient qu'il faut adoucir la rigueur des principes et temporiser, pour arriver plus sûrement au but, en profitant de toutes les circonstances opportunes. Le parti opportuniste français, dont les principaux chefs furent Gambetta et Jules Ferry, gouverna la France de 1879 à 1885, et s'opposa ensuite aux radicaux-socialistes sous le nom de parti *progressiste*.

**opportuniste** [*o-por-tu-nis-te*] n. m. Partisan de l'opportunisme. Adjectiv. : *politique opportuniste.*

**opportunité** [*o-por*] n. f. Qualité de ce qui est opportun : *l'opportunité d'une mesure.*

**opposabilité** [*o-po-za*] n. f. Qualité de ce qui est opposable : *l'opposabilité du pouce.*

**opposable** [*o-po-za-ble*] adj. Qui peut s'opposer à : *digue opposable à une inondation ; raison opposable à d'autres raisons.* Qui peut être mis en face et vis-à-vis : *le singe, comme l'homme, a le pouce opposable.*

**opposant** [*o-po-zan*], **e** adj. et n. Qui s'oppose. Qui fait opposition. Membre de l'opposition. N. m. Nom donné à deux petits muscles, qui mettent en opposition l'un le pouce, l'autre le petit doigt.

**opposé** [*o-po-zé*], **e** adj. Placé vis-à-vis : *rives opposées.* Contraire : *intérêts opposés. Blas.* Se dit de deux pièces disposées de telle sorte que le pied de l'une soit tourné vers le chef, le pied de l'autre vers la pointe de l'écu. *Bot.* Se dit des organes (feuilles, rameaux) insérés deux par deux et vis-à-vis l'un de l'autre sur la tige. *Géom. Angles opposés par le sommet* (*a*, *b*), angles tels que les côtés de l'un sont formés par le prolongemen des côtés de l'autre : *les angles opposés par le sommet sont égaux. Angles dièdres opposés par l'arête*, angles dièdres tels que les faces de l'un soient formées par les prolongements des faces de l'autre : *deux angles dièdres opposés par l'arête sont égaux.* N. m. Chose opposée, directement contraire : *le bien est l'opposé du mal. A l'opposée* loc. adv., au contraire. *A l'opposé de* loc. prép., en opposition avec.

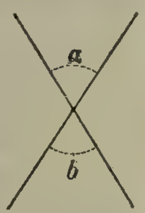

*a*, *b*. Angles opposés par le sommet.

**opposer** [*o-po-zé*] v. a. (lat. *opponere*, supin *oppositum*). Placer une chose de manière qu'elle fasse obstacle à une autre : *opposer une digue aux flots.* Mettre vis-à-vis : *opposer deux motifs d'ornementation.* Mettre en parallèle : *opposer les anciens aux modernes.* Présenter comme adversaire : *opposer la ruse à la force.* Objecter : *opposer de bonnes raisons.* **S'opposer** v. pr. Etre contraire : *s'opposer à un projet.*

**opposite** [*o-po-zi-te*] n. m. (lat. *oppositus*). Le contraire. *A l'opposite* loc. adv. Vis-à-vis. *A l'opposite de* loc. prép. Vis-à-vis de.

**oppositif, ive** [*zi*] adj. *Bot.* Se dit des parties placées à l'opposite d'autres parties.

**oppositiflore** [*zi*] adj. *Bot.* Dont les fleurs sont portées sur des pédoncules opposés.

**oppositifolié, e** [*zi*] adj. *Bot.* Qui a des feuilles opposées.

**opposition** [*o-po-zi-si-on*] n. f. (lat. *oppositio*). Position d'une chose vis-à-vis d'une autre. Contraste entre deux choses contraires : *opposition de sentiments.* Empêchement, obstacle. Action de s'opposer : *être reçu dans une société malgré l'opposition de plusieurs membres.* Contraste en vue d'obtenir un effet artistique : *une opposition d'ombres et de lumières. Dr.* Obstacle légal à l'accomplissement d'un acte ou d'une procédure : *faire opposition à un jugement, à un payement.* Arrêt d'une somme due, entre les mains d'un tiers détenteur : *mettre opposition sur les appointements de quelqu'un.* Efforts que l'on oppose à un gouvernement pour nuire à son action. Parti de ceux qui sont opposés au gouvernement : *l'opposition a voté contre le projet. Astr.* Distance de 180° entre deux planètes : *il y a éclipse de lune quand la lune est en opposition avec le soleil. Escr.* Mouvement de la main par lequel on pare l'estocade. *Rhét.* Sorte d'antithèse par laquelle on réunit deux expressions qui paraissent contradictoires. *Log.* Ensemble des relations qui peuvent exister entre deux propositions qui, ayant même sujet et même attribut, diffèrent soit en quantité, soit en qualité, soit par les deux à la fois.

— Encycl. *Dr.* On distingue : l'opposition aux jugements par défaut, la tierce opposition, l'opposition à payement, l'opposition au mariage, etc.

L'opposition par *défaut* est l'acte par lequel une partie qui n'a pas comparu dans l'instance s'oppose à l'exécution du jugement ou arrêt et en demande la réformation au tribunal qui l'a rendu : cette voie du recours diffère de l'appel en ce qu'elle n'est pas portée devant un tribunal supérieur. L'opposition doit être formée après la signification du jugement par l'huissier et dans les délais : *justices de paix*, trois jours à partir de la signification ; *tribunaux de première instance*, huit jours pour le défaut contre avoué, jusqu'à l'exécution pour le défaut contre partie ; *tribunaux de commerce*, huit jours à dater de la signification.

Au criminel, l'opposition est ouverte contre : 1° les jugements de simple police, cinq jours à dater de la signification du jugement ; 2° les jugements des tribunaux de police correctionnelle, cinq jours à dater de la signification ou jusqu'à la prescription de la peine si le prévenu n'a pas connu la condamnation ou si elle ne lui a pas été signifiée ; 3° contre les arrêts de la cour d'assises en matière de presse.

Il ne peut être appelé d'un jugement rendu par défaut, qu'après l'expiration des délais d'opposition. Après une seconde condamnation par défaut, la voie de l'appel reste seule ouverte.

A moins que le jugement ne soit susceptible d'exécution provisoire, l'opposition est suspensive.

La *tierce opposition* est une voie de recours extraordinaire contre les jugements, ouverte au tiers qui n'a pas figuré dans l'instance et qui prétend que le jugement porte atteinte à ses droits. Ainsi, un dépositaire est condamné à restituer à une personne qui le revendiquait l'objet qu'il a reçu en dépôt ; le déposant peut craindre que l'objet ne soit repris et vendu par le revendiquant, et que ce dernier, étant insolvable, ne puisse plus tard l'indemniser ; la tierce opposition permettra au déposant d'obtenir la suspension de l'exécution du jugement.

L'*opposition à payement* est la saisie de toutes sommes dues aux créanciers de l'Etat entre les mains des comptables publics chargés de leur payement, par exploit d'huissier en vertu de titres authentiques ou ordonnance rendue sur requête par le juge. V. SAISIE-ARRÊT.

L'*opposition au mariage* a pour but de faire connaître les empêchements légaux qui empêchent deux personnes de contracter une union valable. Elle arrête la célébration du mariage jusqu'à ce que le tribunal en ait donné mainlevée. V. MARIAGE.

— *Astr.* L'opposition de la lune et du soleil correspond à la période de la pleine lune ; c'est à ce moment qu'il peut y avoir éclipse de lune. Les planètes inférieures, Mercure et Vénus, ne peuvent jamais se trouver en opposition avec le soleil ; au contraire, pour les planètes supérieures, ce phénomène se reproduit périodiquement, et d'autant plus fréquemment que la planète est plus éloignée du soleil.

— *Log.* Les *oppositions* logiques sont au nombre de quatre. Deux propositions différant en qualité sont dites *contraires* si elles sont universelles, *subcontraires* si elles sont particulières. Deux propositions différant en quantité sont dites *subalternes*. Deux propositions différant en quantité et en qualité sont dites *contradictoires*.

Le tableau ci-contre rend compte des diverses oppositions. (A désigne les propositions universelles affirmatives ; E, les propositions universelles négatives ; I, les propositions particulières affirmatives ; O, les propositions particulières négatives.)

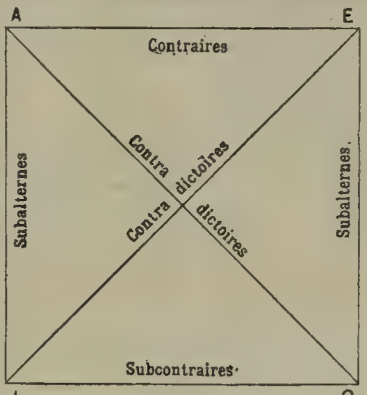

Oppositions (*log.*)

**Opprebais,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 1.560 h.

**oppressé** [*o-prè-sé*], **e** n. et adj. Personne oppressée ou opprimée : *l'oppressé s'arme contre l'oppresseur.*

**oppresser** [*o-prè-sé*] v. a. (du lat. *opprimere*, supin *oppressum*, même sens). Opprimer (vx). Presser fortement, gêner la respiration : *l'asthme oppresse la poitrine.* Tourmenter, fatiguer : *souvenir qui oppresse.*

**oppresseur** [*o-prè-seur*] n. m. Qui opprime. Adj. : *un pouvoir oppresseur.* Ant. **Opprimé.**

**oppressif** [*o-prè-sif*], **ive** adj. Qui tend à opprimer : *moyens oppressifs.*

**oppression** [*o-prè-si-on*] n. f. Action d'oppresser. Etat de ce qui est oppressé : *oppression de poitrine.* Action d'opprimer, état de celui qui est opprimé : *l'oppression d'un peuple.*

**oppressivement** [*o-prè-si-ve-man*] adv. D'une manière oppressive : *régner oppressivement sur un pays.*

**opprimant** [*o-pri-man*], **e** adj. Qui opprime.

**opprimé** [*o-pri-mé*], **e** adj. et n. Qu'on opprime : *peuple opprimé ; gémir avec les opprimés.* Ant. **Oppresseur.**

**opprimer** [*o-pri-mé*] v. a. (lat. *opprimere*). Accabler par violence, par abus d'autorité : *les puissants oppriment les faibles.*

**opprobre** [*o-pro-bre*] n. m. (lat. *opprobrium*). Ignominie profonde ; état d'abjection : *couvert d'opprobre ; vivre dans l'opprobre. Etre l'opprobre de sa famille*, lui faire honte. Ant. **Honneur.**

**Oppy,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 9 kil. d'Arras, sur le plateau de Gohelle ; 376 h. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Ops** [*opss*], femme de Saturne, déesse de la terre, des moissons et des semences, chez les Romains. (*Myth.*)

**opsimose** n. f. *Minér.* Variété de rhodonite.

**opsiomètre, opsiométrie, opsiométrique.** V. OPTOMÈTRE, etc.

**opsonine** n. f. Substance, de nature inconnue, qui existerait dans le sang et l'hémolymphe, et qui exercerait sur les bactéries une action *opsonique*. (On dit aussi OBSONINE.)

**opsonique** adj. *Biol.* Se dit de l'action qu'exerce le sérum sanguin sur les bactéries, action qui les met dans un état tel, qu'elles deviennent facilement la proie des phagocytes. *Index opsonique*, valeur opsonique d'un sérum par rapport au sérum normal.

**opsomane** n. Personne atteinte d'opsomanie.

**opsomanie** [*nî*] n. f. (du gr. *opson*, mets, et *mania*, manie). Impulsion morbide, en vertu de laquelle certaines personnes ne peuvent supporter qu'un aliment particulier ou une catégorie d'aliments.

**Optat** (saint), évêque de Milève (auj. *Mila*, Algérie) et docteur de l'Église, né vers 315, m. vers 370. Auteur du traité latin *Du schisme des donatistes*. Fête le 4 juin.

**optatif, ive** adj. (du lat. *optare*, souhaiter). Qui exprime le souhait : *formule optative.* N. m. Mode des verbes sanscrits et grecs, qui exprime le souhait. *Particule optative*, particule servant à marquer un souhait.

**optation** [*si-on*] n. f. (de *opter*). *Rhét.* Figure qui consiste à exprimer un souhait sous forme d'exclamation. (Peu us.) ANT. **Imprécation.**

**optativement** [*man*] adv. Sous forme optative.

**opter** [*op-té*] v. n. (lat. *optare*). Choisir entre plusieurs choses qu'on ne peut faire ou avoir à la fois : *opter entre deux fonctions incompatibles.*

**opticien** [*si-in*] n. m. Celui qui connaît l'optique. (Vx.) Fabricant ou marchand d'instruments d'optique. Adjectiv. : *ingénieur opticien.*

**opticité** n. f. Qualité de ce qui est favorable à la vue : *l'opticité de certaines couleurs.*

**opticographie** [*fî*] n. f. Traité sur l'optique. (Peu us.)

**optimates** n. m. pl. (lat. *optimates*). Nom qui désignait à Rome les nobles, le parti aristocratique.

**optime** [*mé*] adv. (m. lat.). *Par plaisant.*, très bien.

**optimisme** [*mis-me*] n. m. (du lat. *optimus*, très bon). Système philosophique de ceux qui prétendent que tout est pour le mieux dans le monde, ou tout au moins que la somme de bien l'emporte sur celle du mal : *l'optimisme de Fénelon. Par ext.*, Tendance de ceux qui sont portés naturellement à voir tout en bien. *Voltaire, dans* Candide, *a raillé l'optimisme.* ANT. **Pessimisme.**

— ENCYCL. *Philos.* Socrate, Platon, les stoïciens, les alexandrins admettent que le monde est un tout fini et harmonieux, où tout est admirablement ordonné en vue de la satisfaction des besoins de l'homme. Mais l'optimisme ne devient un système que chez les modernes. Suivant Leibniz, Dieu conçoit une infinité de mondes possibles, et comme il est souverainement bon et souverainement puissant il réalise le meilleur. Bien que l'univers soit aujourd'hui le meilleur qui puisse être pour le moment, Leibniz admet sa perfectibilité indéfinie.

**optimiste** [*mis-te*] n. Partisan de l'optimisme. Qui voit généralement les choses par leur bon côté. Adjectiv. : *opinion optimiste.* ANT. **Pessimiste.**

**optimité** n. f. (du lat. *optimus*, très bon). Excellence, bien absolu.

**option** [*op-si-on*] n. f. (lat. *optio*). Faculté, action d'opter : *accorder un délai d'option.*

— ENCYCL. *Dr.* L'option peut être légale ou conventionnelle : *légale*, pour l'héritier qui a la faculté d'accepter ou de refuser une succession ; *conventionnelle*, lorsqu'un contrat donne la faculté de payer une chose ou une autre (obligation alternative) à un créancier ou à un autre. Enfin, dans certains cas, le juge a le droit d'option ; il peut reconnaître ou refuser un droit.

**optional** [pr. angl. *op-cheun'-al*] adj. (m. angl., de *option*). *Turf.* Se dit d'une catégorie de prix, dans laquelle les propriétaires de chevaux ont un droit d'option suivant certaines clauses déterminées par le règlement même de la course.

**optique** adj. (gr. *optikos ;* de *optomai*, je vois). Qui a rapport à la vision : *apparence optique.* Qui appartient à l'œil : *nerf optique. Angle optique* ou *angle de vision*, angle ayant son sommet à l'œil de l'observateur, et dont les côtés passent par les extrémités d'une ligne considérée. *Cône optique*, ensemble des rayons menés de l'œil de l'observateur à tous les points de l'objet observé. N. f. Partie de la physique, qui traite des lois de la lumière et de la vision. Perspective, aspect des objets vus à distance : *l'optique du théâtre. Illusion d'optique*, erreur où notre vue nous fait tomber sur la distance, les dimensions, la forme, la couleur des corps. *Fig.* et *fam.* Erreur d'appréciation. Traité sur la lumière et les lois de la vision : *l'optique de Newton.* Boîte dans laquelle on regarde, à travers une lentille grossissante, des estampes redressées par un miroir incliné à 45°.

— ENCYCL. *Anat.* et *physiol.* Les nerfs optiques naissent par une double racine des corps genouillés interne et externe. Les deux racines se réunissent pour former la *bandelette optique*, qui s'entre-croise avec celle du côté opposé pour former le *chiasma des nerfs optiques.* Du chiasma émergent les *nerfs optiques.* Chacun se dirige vers le trou optique du même côté, qu'il traverse pour pénétrer dans l'orbite. Au niveau de la sclérotique il se rétrécit en une espèce de collet, pour traverser cette membrane et la choroïde et s'épanouir ensuite. Dans toute sa longueur le nerf optique est perforé par un canal central, pour le passage de l'artère et de la veine centrale de la rétine.

*Couches optiques.* Les couches optiques sont constituées par des noyaux volumineux de substance grise, formée par des cellules et des fibres nerveuses. C'est dans les couches optiques que se terminent une partie des fibres du nerf optique.

— *Phys.* Aristote fut le premier parmi les philosophes de l'antiquité qui admit l'existence entre l'œil et les objets extérieurs d'un milieu destiné à servir d'intermédiaire aux rayons visuels. L'école platonicienne connaissait déjà les lois de la réflexion. Les premiers miroirs furent construits en métal ou en obsidienne. Ptolémée étudia la réfraction et, au XIe siècle, l'Arabe Al-Hazen traita de nombreux problèmes d'optique. Au XIIIe siècle on commence à fabriquer, en Occident, des miroirs étamés ; au XIVe apparaissent les besicles ; au XVIe, avec Léonard de Vinci, Zacharias Janse, qui inventa le microscope (1590), Lippershey, qui fabriqua la première lunette d'approche (1606), l'optique se développa peu à peu.

Toutefois, ce fut la *dioptrique de Descartes* (1637) qui mit au point les diverses théories courantes à cette époque et ouvrit aux physiciens de plus larges horizons : Grimaldi, Boyle, Bartholin, Zucchi, Gregory, Newton, et Huyghens, qui émit l'hypothèse de la transmission de la lumière par ondulation, contribuèrent puissamment, pendant le XVIIe siècle, tant au point de vue théorique qu'au point de vue expérimental, à faire de l'optique une véritable science, qui devait prendre par la suite une extension considérable.

Bouguer étudie la photométrie, Euler, Clairaut, d'Alembert les lentilles achromatiques. Hadley invente le sextant (1731), Thomas Young découvre le principe des interférences (1803), Malus la lumière polarisée, Arago signale la polarisation chromatique, Fresnel l'étudie et découvre la polarisation circulaire. Biot réalise les premiers saccharimètres, Faraday découvre la polarisation rotatoire magnétique, et Maxwell édifie sa théorie électromagnétique de la lumière, Kirchhoff et Bunsen créent l'analyse spectrale (1855). Puis apparaissent les rayons X avec Rœntgen (1895), la radioactivité avec H. Becquerel et Curie (1898). Niepce et Daguerre avaient imaginé la photographie, Cros et Ducos de Hauron (1869) un procédé indirect pour l'obtention des images polychromes, alors que Lippmann (1891) parvint à photographier les objets avec leurs couleurs naturelles, etc. V. OBJECTIF, OCULAIRE, LUNETTE, LUMIÈRE, PHOTOMÉTRIE, etc.

*Unités optiques.* V. MESURE et aussi BOUGIE, LUMEN, LUX, DIOPTRIE.

*Institut d'optique théorique et appliquée.* V. INSTITUT.

**optiquement** [*ke-man*] adv. Au point de vue de l'optique.

**optogalvanique** adj. (de *optique*, et *galvanique*). Se dit des sensations lumineuses provoquées quand on fait agir sur la tête un courant de médiocre intensité, en plaçant une électrode dans le voisinage de l'œil.

**optogramme** [*gra-me*] n. m. (du gr. *optos*, visible, et *gramma*, écriture). Image d'un objet vivement éclairé, obtenue sur la rétine d'un animal dont la pupille a été dilatée par l'atropine.

**optographe** n. m. (du gr. *optos*, visible, et *graphein*, décrire). Optogramme fixé dans une solution d'alun, et qui se présente comme une image rétinienne photographique.

**optographie** [*fî*] n. f. (de *optographe*). Production matérielle sur la rétine.

**optomètre** n. m. (du gr. *optos*, visible, et *metron*, mesure). Instrument permettant d'apprécier le degré d'astigmatisme de l'œil.

**optométrie** [*trî*] n. f. (de *optomètre*). Partie de la physique, qui s'occupe de la vision.

**optométrique** adj. Qui concerne l'optométrie.

**optophone** n. m. (du gr. *optos*, visible, et *phonê*, voix). Appareil imaginé par Fournier d'Albe, et qui, basé sur les propriétés du sélénium, est destiné à fournir une sensation sonore à partir d'un phénomène lumineux : *l'optophone présente un grand intérêt pour l'instruction des aveugles.*

**optostrié, e** [*tos-tri-é*] adj. Qui appartient à la couche optique ou aux corps striés.

**opulemment** [*la-man*] adv. Avec opulence.

**opulence** [*lan-se*] n. f. (lat. *opulentia*). Abondance de biens, grande richesse : *vivre dans l'opulence.* ANT. **Misère.**

**opulent** [*lan*], **e** adj. (lat. *opulentus ;* de *ops*, richesse). Qui est dans l'opulence. ANT. **Misérable.**

**opuntia** [*pon-si-a*] n. m. *Bot.* Syn. de OPONCE.

**opuscule** [*pus-ku-le*] n. m. (lat. *opusculum*, dimin. de *opus*, ouvrage). Petit ouvrage de science ou de littérature.

**Opwick,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 5.710 h. Brasseries, huileries.

**o quantum est in rebus inane !** mots lat. signif. : *Que de néant dans les choses de ce monde!* Fin du premier vers de la première satire de Perse.

**or** n. m. (lat. *aurum*). Métal précieux, d'une couleur jaune et brillante : *l'or est le roi des métaux.* Ouvrage d'or : *broche en or.* Bijou, ornement d'or : *mêler sur soi l'or aux diamants.* Monnaie d'or : *être payé en or.* Espèces monnayées, richesse : *la soif de l'or.* Fil d'or ou de métal doré, dont on fait des broderies : *galons d'or. Blas.* Un des émaux, qui est la couleur jaune, et que dans la gravure on représente par un pointillé. (V. la planche BLASON.) Couleur de l'or, couleur jaune brillant ; *l'or des moissons. D'or*, doré ; couvert d'une couche d'or ou d'un métal qui imite l'or : *peindre sur fond d'or. Marché, affaire d'or*, très avantageux. *Mine d'or*, mine d'où l'on extrait l'or, et *fig.*, source de grands bénéfices. *Pont d'or*, facilités qu'on ménage à son ennemi pour qu'il se retire ; avantages que l'on fait à quelqu'un pour le décider à quitter son emploi. *Or en barre*, lingots d'or pur. *Fig.* Objet qui a une valeur certaine et facilement réalisable : *un immeuble à Paris c'est de l'or en barre.* Ce qu'il y a de plus précieux : *l'or de Virgile.* Objet précieux : *le génie est l'or dans la mine. Pour tout l'or du monde*, à aucun prix, pour aucune raison. *Ni pour or ni pour argent*, à quelque prix que ce soit. *Or rouge*, alliage d'or et de cuivre. *Or jaune*, variété d'or dont la teinte est jaune pâle. *Or argental* ou *électrum*, variété naturelle d'or qui renferme plus de 20 p. 100 d'argent. *Or anglais*, alliage d'or, d'argent et de cuivre, pour la bijouterie. *Or vierge*, celui qui n'a subi aucune opération métallurgique. *Or fin*, or pur de tout alliage. *Or au titre*, celui qui est à un des trois titres spécifiés par la loi. *Or battu*, or réduit en feuilles, pour la dorure. *Eau d'or, liqueur d'or*, eau-de-vie de Dantzig, qui est un ratafia où l'on a mis quelques paillettes d'or. *Or colloïdal*, suspension colloïdale d'or, obtenue par voie électrique, et employée en médecine comme antiinfectieux. *Cœur d'or*, excellent cœur. *Etre cousu d'or*, très riche. *Payer au poids de l'or*, très cher. *Valoir son pesant d'or*, avoir un grand prix. *Parler d'or*, dire ce qu'il y a de mieux à dire. ALLUS. HIST. V. AURI SACRA FAMES, PLOMB et RAMEAU. PROV. et LOC. PROV. : **Adorer le veau d'or,** avoir le culte de la richesse, des gens riches. V. BRILLER.

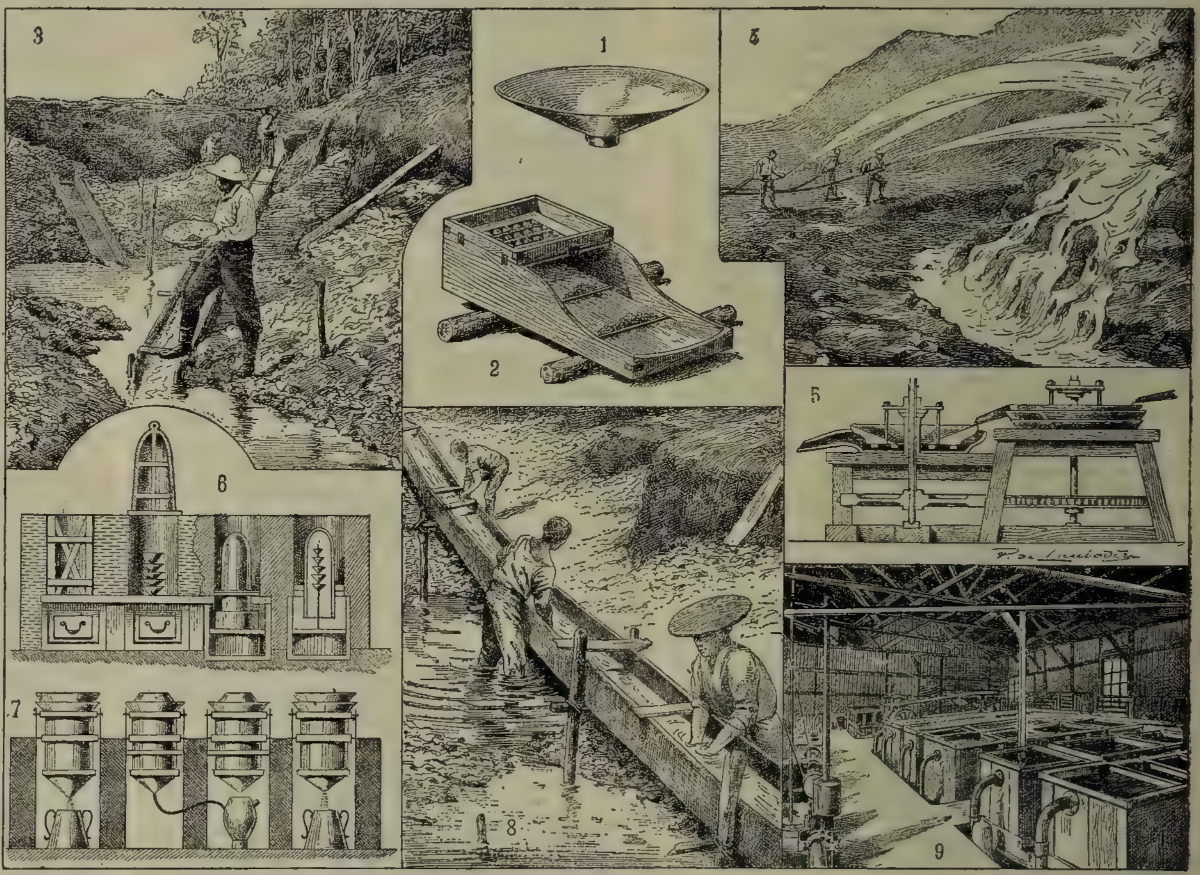

OR : 1. Battée ; 2. Table à secousses ; 3. Lavage à la battée ; 4. Abatage hydraulique ; 5. Moulin à or ; 6. Extraction par le mercure (four de grillage) ; 7. Extraction par la chloruration ; 8. Sluice ; 9. Extraction par cyanuration (bac de précipitation).

— ENCYCL. L'or, de formule chimique Au, est un métal jaune très brillant, très tenace ; c'est le plus malléable des métaux : on peut obtenir des feuilles d'or de 1/12.000 de millimètre, et aussi un fil de 3.000 m. par gramme. Son poids atomique est de 197,2, et son poids spécifique 19,3. Il fond à 1.063°, et commence à se volatiliser vers 2.500°. Il conduit bien la chaleur et l'électricité, et ne s'oxyde ni dans l'eau, ni dans l'air, ni dans les acides ; son dissolvant est le chlore, fourni par un mélange d'acide chlorhydrique et d'acide nitrique constituant l'*eau régale;* avec le mercure, il forme un amalgame.

L'or se rencontre dans la nature à l'état de sulfure, d'antimoniure et surtout de tellurure (*sylvanite, calavérite, petzite*, etc.) ; il forme aussi des alliages naturels avec l'argent (électrum, argental), le palladium, etc. On l'exploite surtout à l'état natif (*pépites*), le plus souvent en paillettes ou en grains, dans certains filons quartzeux ou dans les *placers* (dépôts formés de débris de roches, sables, galets, arrachés par les eaux aux entrailles des montagnes).

Les principaux gisements sont en Amérique, dans la Californie, le Klondyke, le Pérou, le Chili, le Brésil, etc. ; en Asie, dans la Sibérie, l'Inde, la Chine, le Japon ; en Afrique, dans le Natal, le Transvaal, etc. ; en Europe, dans les monts Ourals, la Transylvanie, le Piémont, et dans un certain nombre de fleuves qui roulent du sable contenant des paillettes : en France, on trouve des paillettes dans la Garonne, l'Ariège, l'Ardèche, l'Hérault, etc., mais ces paillettes sont tellement petites qu'il en faut de 17 à 22 pour faire 1 milligramme.

*Extraction.* Les procédés d'extraction sont variables avec la nature des gisements :

1° *Extraction mécanique. Lavage.* Ce procédé, bien que primitif, est encore très employé : on commence, s'il y a lieu, par désagréger la matière qui contient le métal, au moyen du *bocard* ou *pilon américain*, puis on verse peu à peu cette matière dans des *laveurs* formés de canaux en planches (*sluices*), dont le fond est rugueux ; l'eau qui coule dans ces laveurs entraîne la matière, et l'or, plus lourd, tombe au fond des rugosités ;

2° *Dissolution dans d'autres métaux.* Ce procédé est souvent combiné avec le lavage ; on traite la matière divisée par le mercure (amalgamation) ; de l'amalgame obtenu on sépare le mercure par distillation. On peut encore effectuer la fusion avec des minerais de plomb, pour obtenir un plomb aurifère, que l'on traite ensuite pour obtenir l'or pur (*coupellation*) ;

3° *Dissolution et précipitation.* On fait agir le chlore (*chloruration*), puis on précipite l'or dissous par le sulfure de calcium ou par filtrage sur du poussier de charbon de bois. On peut aussi faire agir le cyanure de potassium, et l'on précipite par le zinc ou l'aluminium ou par électrolyse.

*Affinage.* L'or que l'on obtient par un des procédés indiqués ci-dessus est rarement pur ; il contient presque toujours de l'argent, du plomb, du cuivre, etc. On affinait autrefois par coupellation (v. ESSAI). On opère aujourd'hui soit par un procédé chimique (action du chlore, de l'acide sulfurique, etc.), soit par le procédé électrolytique.

*Production et usage de l'or.* L'or que l'on extrait représente aujourd'hui, chaque année, une production d'environ 600 tonnes. L'or est utilisé rarement pur, sauf pour la dorure ; son alliage avec le cuivre le rend plus dur et plus résistant à l'usure ; ces alliages d'or et de cuivre sont utilisés dans la bijouterie, et pour la fabrication des monnaies (V. MONNAIE). L'or monnayé titre 0,900 ; les objets d'or ne peuvent être mis en vente sans avoir été présentés à un bureau de garantie, et essayés ; les fabricants ne peuvent d'ailleurs faire usage que de titres bien déterminés (V. TITRE). Les feuilles d'or d'une très faible épaisseur que l'on obtient par le battage sont employées par les doreurs ; le chlorure d'or est employé en photographie et en médecine ; avec le cyanure de potassium il convient pour préparer les bains de dorure galvanique ; en poudre, précipité de ses sels par un sel de mercure (or au mercure), il sert à la décoration céramique ; enfin, sous forme d'amalgame, on l'emploie pour dorer au feu les bronzes d'art.

L'usage des monnaies d'or produit une usure, le *frai*, que l'on estime à plus de 60 millions de francs par an pour tout l'univers.

Ce métal a été de tout temps pour l'homme le signe représentatif de la richesse et de la jouissance. Les alchimistes lui attribuaient des propriétés surnaturelles, et ils ont fait de longues mais vaines recherches pour transmuer les autres métaux en or.

**Or du Rhin** (*l'*) [RHEINGOLD], opéra de Wagner, prologue en quatre tableaux de la tétralogie intitulée *l'Anneau du Nibelung*. L'or du Rhin est le métal magique dont sera forgé l'anneau du Nibelung, gage de toute puissance. Wotan réussit à le conquérir et rachète la déesse de l'amour et de la beauté, Freia. La partition contient des pages superbes à côté de longueurs fatigantes. (V. ANNEAU, NIBELUNGEN.)

**or** (du lat. *hora*, heure), conj. qui sert à lier une proposition à une autre, la mineure d'un syllogisme à la majeure, etc. S'emploie aussi pour exciter, inviter à quelque chose : *or sus, à cheval! — Or donc*, s'emploie abusiv. pour *or*.

**oracle** n. m. (lat. *oraculum*). Réponse que, dans la croyance des païens, les dieux faisaient aux questions qui leur étaient adressées : *les oracles étaient souvent rédigés en termes ambigus.* La divinité elle même, ou son interprète : *consulter l'oracle.* Volonté de Dieu, annoncée par les prophètes. Décisions émanant de personnes d'une grande autorité, d'un grand savoir : *les oracles de l'Académie.* Ces personnes elles-mêmes : *être l'oracle de son parti. Parler comme un oracle*, parler très pertinemment. *Ton d'oracle*, ton décisif. *Style d'oracle*, manière obscure. ALLUS. LITT. V. CALCHAS.

— ENCYCL. Par le mot *oracle*, on entend plus particulièrement les réponses que, dans la croyance des païens, les dieux faisaient aux questions qui leur étaient adressées. Tous les peuples d'Orient ont eu leurs devins. Mais les oracles les mieux connus sont ceux de la Grèce. Le plus célèbre de tous était celui d'Apollon, à Delphes : le dieu parlait par la bouche d'une prêtresse appelée *pythie, pythonisse* ou *sybille*, et ses réponses jouissaient d'une grande autorité. Pour rendre ses oracles, la pythie, après un jeûne de trois jours, mâchait des feuilles de laurier, et, en proie à une exaltation aidée sans doute par le suc de cette plante, elle montait sur un trépied placé au-dessus d'une ouverture d'où sortaient des vapeurs méphitiques. Tout son corps alors frémissait, ses cheveux se dressaient, et sa bouche écumante et convulsive répondait aux questions qui lui étaient adressées. Après l'oracle de Delphes, les plus célèbres de l'antiquité furent, chez les Grecs, ceux de Jupiter, à Dodone ; d'Apollon, à Délos ; d'Esculape, à Epidaure, etc. A côté des oracles publics régulièrement constitués dans les temples, pullulaient les oracles privés, industrie de charlatans, prophéties de prêtres mendiants d'Isis ou de Cybèle, etc. Les réponses des oracles étaient ordinairement rédigées en vers, et en termes ambigus. En Italie, on cite en premier lieu la sybille de Cumes. Chez les Gaulois, il y avait aussi des prêtresses qui rendaient des oracles.

**Oradea Mare,** nom roumain de *Nagy Varad.*

**Oradour-Saint-Genest,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 17 kil. de Bellac ; 1.290 h.

**Oradour-sur-Glane,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 26 kil. de Rochechouart ; 1.970 h. Carrières, briqueteries.

**Oradour-sur-Vayres,** ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 12 kil. de Rochechouart ; 3.220 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 5 comm., et 9.240 h.

**Oraefa-Jökull,** montagne culminante de l'Islande, volcan du massif du Vatna-Jökull ; 1.930 m.

**orage** n. m. (lat. pop. *auraticum ;* de *aura*, vent, air). Grosse pluie de peu de durée, accompagnée de vent, d'éclairs et de tonnerre : *les orages sont fréquents en été. Pluie d'orage*, ondée violente, rapide, abondante, comme il en tombe pendant les orages. *Fig.* Grands troubles, lutte tumultueuse : *les orages de la Révolution.* Agitation du cœur humain : *les orages des passions.* Calamités, revers : *les orages de la vie. Poétiq.* Volée impétueuse : *un orage de flèches. Fam.* : *orage de coups.*

— ENCYCL. L'orage est caractérisé par la grêle et des manifestations électriques. Les orages n'éclatent jamais que lorsque la pression est moyenne, très voisine de 76 centimètres. Tous les orages ne sont pas accompagnés de grêle ; le sol, très bon conducteur d'électricité, est chargé d'électricité négative ; l'air, au contraire, mauvais conducteur, est chargé d'électricité positive. Or, les nuages électrisés sont en mouvement constant ; des condensations brusques rendent conducteurs des milieux qui ne l'étaient pas, et amènent à proximité des milieux qui sont à des potentiels différents et qui tendent à s'équilibrer : de là l'*éclair*. Puis l'orage voyage, crée de l'électricité par influence, et continue à produire des éclairs comme une machine électrique par influence qui est amorcée. Dans les climats marins de haute latitude, il y a peu d'orages, et ils seront de préférence en hiver, saison des dépressions. Aux latitudes moyennes et sur les continents, la proportion augmente, et les orages se produisent en été.

**Orage** (*l'*). De nombreux tableaux portent ce titre : citons ceux de Ruysdaël, de Salvator Rosa, de J. Vernet, de Fragonard, de Th. Gudin, de Paul Huet, d'Em. Breton, de Cot, etc. (V. p. 448.)

**orageusement** [*ze-man*] adv. D'une manière orageuse.

**orageux, euse** [*jeû, eu-ze*] adj. Où les orages sont fréquents : *mer orageuse.* Qui menace d'orage : *temps orageux. Fig.* Agité : *vie orageuse.* Tumultueux : *discussion orageuse.*

**oraire** [*rè-re*] n. m. (du lat. *orare*, prier). Etole. (Peu us).

**oraison** [*rè-zon*] n. f. (lat. *oratio ;* de *orare*, parler). Discours, ouvrage d'éloquence : *les oraisons de Démosthène.* (Vx.) *Oraison funèbre*, discours public, et, en particulier, discours religieux prononcé en l'honneur d'un mort illustre. *Fam. Menteur comme une oraison funèbre*, très menteur. Discours ; assemblage de mots offrant un sens complet et construit selon les règles de la grammaire. Invocation adressée à Dieu et aux saints, prière. *Etre en oraison*, être en prière. *Oraison dominicale*, le Pater. *Oraison mentale*, prière que l'on fait sans prononcer aucune parole. *Faire oraison*, méditer sur la doctrine chrétienne et nos devoirs. *Les dix parties d'oraison*, les dix parties du discours.

**Oraison,** comm. des Basses-Alpes, arr. et à 32 kil. de Digne, sur la Rancure, affl. de la Durance ; 2.150 h. Fabrique de papier d'emballage.

**Oraisons** (*les*), tableau d'E. Maxence (1914). Dans une cathédrale, devant un vitrail et une grille d'or, deux jeunes femmes richement vêtues d'hermine sont en prière. Le peintre a traduit avec souplesse l'expression religieusement attendrie des visages, et avec exactitude les étoffes, le bois, le papier du missel. (V. p. 447.)

**Oraisons funèbres et panégyriques** de Grégoire de Nysse, remarquables par l'élégance et la facilité du style (IVe s.).

**Oraisons funèbres** de Bossuet, admirables panégyriques, chefs-d'œuvre de l'éloquence de la chaire. Bossuet a fait de l'oraison funèbre un magnifique sermon, où il idéalise la vie du héros pour la faire servir à l'édification des fidèles. Il aime à y montrer le néant de l'homme : il suspend en quelque sorte l'éternité sur son auditoire, et à sa voix prophétique s'écroulent successivement et les grandeurs de la terre et les puissances d'un jour. Portraits, tableaux d'histoire, développements de morale et de politique s'y entremêlent avec un art profond. Les plus admirées des oraisons funèbres sont celles de *Henriette de France reine d'Angleterre*, de *Henriette d'Angleterre duchesse d'Orléans*, de la *reine Marie-Thérèse* et du *grand Condé*. La péroraison de cette dernière est le chef-d'œuvre du genre, et l'on rappelle surtout les nobles et touchantes paroles qui la terminent : « Au lieu de déplorer la mort des autres, grand prince, dorénavant je veux apprendre de vous à rendre la mienne sainte. Heureux si, averti par ces cheveux blancs du compte que je dois rendre de mon administration, je réserve au troupeau que je dois nourrir de la parole de vie *les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint !* » La littérature s'est également enrichie de ce sublime mouvement d'éloquence dans l'oraison funèbre de Henriette d'Angleterre : « *Madame se meurt ! Madame est morte !* » mots qui rendent avec une saisissante énergie le passage subit de la vie à la mort. On cite encore dans ce même chef-d'œuvre ces mots célèbres : « *Un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue* », par lesquels le grand orateur exprime les ravages physiques de la mort.

**Oraisons funèbres** de Mascaron, au nombre de cinq ; celle de Turenne est par endroits d'une réelle beauté.

**Oraisons funèbres** de Fléchier, discours fleuris et harmonieux, parmi lesquels on distingue l'éloge de Montausier, celui de Marie-Thérèse, et surtout la belle oraison funèbre de Turenne, dont l'exorde est un des chefs-d'œuvre du genre (1672-1710).

**oral, e, aux** adj. (du lat. *os, oris*, bouche). Qui appartient à la bouche : *cavité orale.* Transmis de bouche en bouche : *tradition orale.* Fait de vive voix : *déposition orale.* N. m. *Fam.* Examen qui se fait de vive voix : *reçu à l'écrit, échouer à l'oral.*

**oralement** [*man*] adv. De bouche, en paroles.

**Oran** (DÉP. D'), une des trois divisions administratives de l'Algérie, appelée aussi *Oranie ;* préf. *Oran ;* sous-préf. : *Mascara, Mostaganem, Sidi-bel-Abbès, Tlemcem;* 5 arr., 1.230.000 h. L'agriculture (orangers, oliviers, vignobles), l'élevage sur les hauts plateaux et l'exploitation de l'alfa en sont les principales ressources.

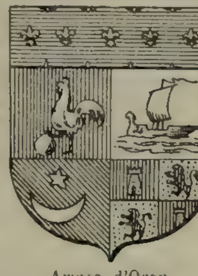

Armes d'Oran.

**Oran,** v. maritime et pl. forte d'Algérie, ch.-l. du dép. d'Oran. Port sur la Méditerranée ; à 421 kil. S.-O. d'Alger par ch. de fer ; 138.250 h. (*Oranais*). Port actif. Commerce important de vins, alfa. Cette ville fut prise par les Français en 1831. — L'arr. a 89 comm., et 320.000 h.

**orange** n. f. (ar. *narandj*). Oranger. (Vx.) Fruit comestible de l'oranger. *Orange amère*, bigarade. N. m. Couleur de l'orange : *un bel orange.* Adjectiv. : *des étoffes orange. Eau de fleurs d'orange* ou *d'oranger*, liqueur obtenue par la distillation des fleurs de l'oranger.

— ENCYCL. *Bot.* L'orange est une baie sphérique, dont l'écorce vésiculaire (zeste), d'une couleur jaunâtre (couleur orangée) à l'extérieur et blanche à l'intérieur, est plus ou moins épaisse suivant les espèces. Cette enveloppe recouvre une pulpe (l'endocarpe) d'un blanc jaunâtre, parfois tachée de rouge, succulente et divisée en loges (tranches) qui contiennent chacune une ou deux graines (pépins). On distingue plusieurs variétés d'oranges, suivant la provenance : oranges de Malte, des Baléares, d'Espagne (celles-ci communément désignées à Paris sous le nom de *valence*), d'Algérie, de Provence (ou du Var), mandarine. Il existe aussi des oranges amères (bigarades) employées pour l'assaisonnement de certains mets, la préparation de confitures, de liqueurs (curaçao), de parfums (essence de Portugal).

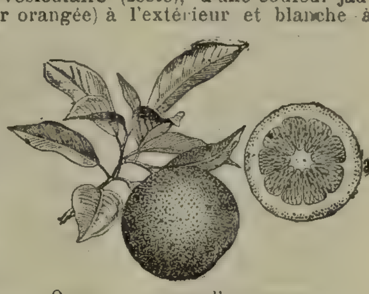

Orange : *a*, coupe d'une orange.

L'orange est un fruit très sain, que l'on consomme au naturel ou bien sous forme de « salade d'orange » (les fruits, coupés en tranches, sont saupoudrés de sucre et arrosés de vin blanc ou de kirsch, de rhum, etc.) ; on en confectionne aussi des gelées, compotes, beignets, une boisson rafraîchissante (orangeade), des sirops, des glaces, etc.

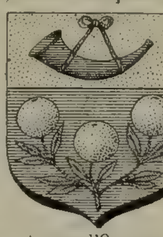

Armes d'Orange.

**Orange,** ch.-l. d'arr. (Vaucluse), près de l'Eygues ; 11.090 h. (*Orangeois.*) Ch. de f. P.-L.-M., à 21 kil. d'Avignon. Briqueteries, mosaïques, filatures de soie. Ruines d'un théâtre antique de l'époque d'Adrien, et d'un amphithéâtre romain ; bel arc de triomphe élevé en l'honneur d'Auguste. Patrie de Gasparin. Elle eut beaucoup à souffrir des guerres de religion. — L'arr. a 7 cant., 48 comm., et 62.100 h. Le cant. Est a 7 comm., et 11.560 h. ; le cant. Ouest a 4 comm., et 11.730 h.

**Orange** (PRINCIPAUTÉ D'), ancienne seigneurie du midi de la France, enclavée dans le comtat Venaissin, qui appartint successivement aux maisons de Giraud-Adémar, des Baux, d'Absalon, et, à partir de 1530, à la maison de Nassau (V. NASSAU). En 1673, Louis XIV la confisqua sur Guillaume III d'Orange, stathouder de Hollande et depuis roi d'Angleterre.

**Orange** (Philibert DE CHALON, prince **d'**), homme de guerre, né à Nozeroy (Franche-Comté), m. devant Florence (1502-1530). Il se distingua au service de Charles-Quint.

**Orange** (Guillaume **d'**). V. GUILLAUME.

**Orange** ou **Gariep,** fl. de l'Afrique australe, coulant de l'E. à l'O., très variable dans le régime de ses eaux, et tributaire de l'Atlantique ; 2.018 kil.

**Orange** (COLONIE DU **Fleuve–**), ancienne république de l'Afrique australe ; 621.000 h. Capit. *Bloemfontein.* Constitué en 1854, l'Etat d'Orange, après la défaite des Boers, fut annexé (1901) aux possessions anglaises de l'Afrique du Sud ; il fait actuellement partie de l'Union Sud-Africaine. C'est une prospère région d'élevage.

**Orange,** v. des Etats unis d'Amérique (Connecticut, comté de New-Haven), sur la Miller's River ; 13.000 h. Manufactures. — Ville du New-Jersey (comté d'Essex) ; 33.000 h. ; il existe encore dans le New-Jersey (comté d'Essex) deux villes importantes portant le nom de Jersey : *East-Jersey* (50.000 h.) et *West-Jersey* (15.500 h.).

**orangé, e** adj. Qui est de la couleur de l'orange : *ruban orangé.* N. m. Couleur semblable à celle de l'orange : *préférer l'orangé au violet. Blas.* Un des émaux héraldiques. (V. la planche BLASON.)

— ENCYCL. *Physiq.* L'orangé est une des sept couleurs fondamentales que Newton avait distinguées dans le spectre solaire. V. SPECTRE.

— *Chim.* Dans la pratique, on obtient la couleur dite *orangé* par des mélanges de jaune et de rouge ; il existe d'ailleurs un grand nombre de matières colorantes artificielles de nuance orangée qui sont employées, soit seules, soit en mélange, pour la teinture de la soie, de la laine, du coton, des plumes, etc., ou pour l'impression : les *orangés Poirrier, l'orangé Mikado, les orangés d'alizarine*, etc. Outre ces nombreux orangés appartenant à la chimie organique, il existe quelques orangés minéraux dont les plus importants sont le chromate basique de plomb (*orangé de chrome*) et la *mine-orange* (oxyde de plomb). Il tient le milieu entre le jaune de chrome, qui n'est autre chose que le chromate neutre de plomb, et le rouge de chrome constitué par des chromates plus basiques.

**orangeade** [*ja-de*] n. f. Boisson faite de jus d'orange, de sucre et d'eau.

**orangeat** [*ja*] n. m. Confiture d'écorce d'oranges. Dragée faite avec de l'écorce d'orange.

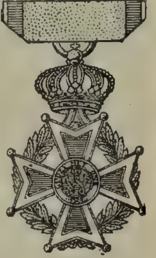
Ordre d'Orange-Nassau.

**Orange-Nassau** (*ordre d'*), ordre de chevalerie hollandais, institué en 1892 par la reine Wilhelmine. Il comprend cinq classes ; la décoration est en or pour les quatre premières, en argent pour la cinquième. Ruban orange à bordure bleue, et liséré blanc.

**oranger** [*jé*] n. m. Nom d'une espèce du genre citrus. *Couronne de fleurs d'oranger*, coiffure de jeune mariée (l'oranger étant le symbole de la virginité).

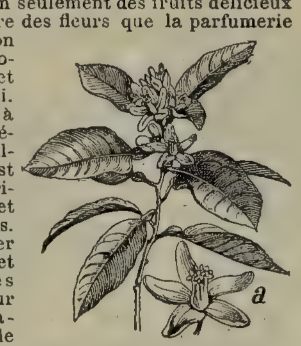
Oranger : *a*, fleur.

— Encycl. L'oranger (*citrus aurantium*) est un bel arbre originaire de l'Asie, qui a été importé en Occident à l'époque des croisades. Le premier pied introduit en France (au xvi<sup>e</sup> s.) existe encore à l'orangerie de Versailles. Acclimaté dans le Midi, il fournit non seulement des fruits délicieux (oranges), mais encore des fleurs que la parfumerie utilisé à la préparation de l'eau de fleurs d'oranger (v. ORANGE) et de l'essence de néroli. Ses feuilles, séchées à l'ombre, servent à préparer des infusions calmantes ; son bois est employé dans la fabrication des cannes et manches de parapluies. On multiplie l'oranger par semis de pépins et greffage des jeunes plants ainsi obtenus sur citronnier ou bigaradier. Son ennemi le plus redoutable est un champignon microscopique, le *capnodium citri*, qui cause la maladie appelée *fumagine, noir* ou *morphée*.

**oranger** [*jé*], **ère** n. et adj. Qui vend des oranges : *une orangère ; un fruitier oranger*.

**oranger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il orangea ; nous orangeons.*) Teindre de couleur orange : *oranger des étoffes*.

**orangerie** [*rî*] n. f. Serre, bâtiment où l'on met les oranges pendant l'hiver. Plantation d'orangers cultivés en plein air.

— Encycl. L'oranger, cultivé en plein vent dans le Midi, ne peut vivre sous les climats plus septentrionaux qu'à la condition de ne pas subir des températures inférieures à 7° ; c'est pourquoi l'on est obligé de le cultiver en serre chaude. D'ailleurs, cette culture de l'oranger en serre demande des soins constants, et une surveillance infatigable. La température d'une orangerie doit être tenue plutôt basse qu'élevée, afin de ne pas provoquer prématurément la végétation des plantes. On aère chaque fois que la température extérieure le permet.

**orangesse** [*jè-se*] n. f. Ratafia d'orange.

**orangette** [*jè-te*] n. f. Petite orange cueillie avant la maturité, et qui est employée en confiserie.

**orangin** [*jin*] n. m. ou **orangine** [*ji-ne*] n. f. Nom vulgaire du fruit d'une espèce de coloquinte.

**orangisme** [*jis-me*] n. m. Opinion des orangistes.

**orangiste** [*jis-te*] n. et adj. Partisan du roi d'Angleterre Guillaume III, d'abord prince d'Orange, opposé au parti catholique, qui soutenait Jacques II ; — En Irlande, parti des protestants anglais d'Irlande, groupés principalement dans l'Ulster. — En Belgique, partisan de la maison d'Orange, qui régnait sur les Pays-Bas avant 1830.

**orangiste** [*jis-te*] n. Personne qui se livre à la culture de l'orange.

**orangite** n. f. Silicate naturel de thorium.

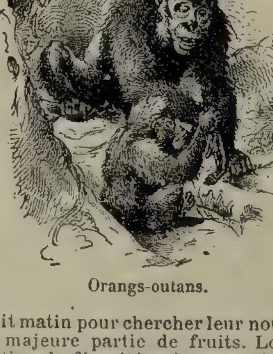
Orangs-outans.

**orang-outan** [*o-ran-ou-tan*] (la forme **orang-outang,** donnée par l'Académie française, n'est pas conforme à l'étymologie) n. m. (des deux mots malais *orang*, homme, et *utan*, des bois). Grand singe anthropomorphe de Sumatra et de Bornéo. Pl. des *orangs-outans* ou *orangs-outangs*.

— Encycl. Les orangs-outans (*simia*), dont on ne connaît qu'une espèce (*simia satyrus*), ont un pelage roux ; leur face et la paume des mains sont noirâtres, et dépourvues de poils : leurs bras sont d'une longueur excessive. Ils vivent par couples dans les forêts, sortant la nuit ou au petit matin pour chercher leur nourriture, composée en majeure partie de fruits. Loin de mériter la réputation de férocité qui ne convient qu'au gorille, l'orang-outan est plutôt un animal timide ; on l'apprivoise assez facilement, mais il s'accommode mal du climat des régions tempérées, et y périt de consomption.

**orant** [*ran*], **e** n. (du lat. *orans, antis*, priant). Personne représentée dans l'attitude de la prière : *les orants des catacombes.*

**ora pro nobis,** mots lat. signif. : *Prie pour nous.*

**orateur** n. m. (lat. *orator*). Homme, femme qui prononce un discours devant une assemblée : *Cicéron fut le plus grand orateur de Rome.* Homme éloquent : *être né orateur. Orateur sacré*, celui qui prononce des sermons, des oraisons funèbres. *L'orateur de la troupe*, comédien qui était autrefois chargé de faire les harangues et de composer l'affiche. Autref., prosateur.

**Orateur** (*De l'*), par Cicéron, traité de rhétorique en forme de dialogues en trois livres. Il a surtout pour objet de fixer l'étendue des connaissances qui sont nécessaires à l'éducation de l'orateur (1<sup>er</sup> s. av. J.-C.)

**Orateur** (*l'*), traité de Cicéron sur l'art oratoire. Sorte de testament littéraire de l'éloquence antique, où Cicéron trace le portrait idéal du parfait orateur.

**Orateur du peuple** (*l'*), pamphlet périodique, publié par le conventionnel Fréron et son ami Martel.

**Orateurs** (*Dialogue des*) ou *Des causes de la corruption de l'éloquence*, ouvrate de Tacite, brillant parallèle entre l'éloquence contemporaine de l'auteur et celle du temps de Cicéron.

**oratoire** adj. (lat. *oratorius*). Qui appartient à l'orateur : *Quintilius a écrit un remarquable traité sur l'art oratoire.*

**oratoire** n. m. (lat. *oratorium ;* de *orare*, prier). Lieu d'une maison, destiné à la prière. Petite chapelle.

— Encycl. Un oratoire est une chapelle privée, destinée à l'exercice du culte dans une maison particulière. Aujourd'hui, c'est le pape qui autorise l'ouverture d'un oratoire, sur rapport favorable de l'évêque diocésain. Sous le régime concordataire, aucun oratoire ne pouvait être établi sans l'autorisation du gouvernement.

**Oratoire** (*De l'institution*), de Quintilien. V. Institution.

**Oratoire.** *Hist. relig. Oratoire d'Italie.* En 1564, saint Philippe de Néri établit à Rome une congrégation de prêtres séculiers, qu'il appela l'*Oratoire*. Sans s'obliger par des vœux particuliers, ses membres devaient travailler en commun à leur sanctification et à celle du prochain. L'oratoire de saint Philippe de Néri a donné à l'Eglise un grand nombre de savants, tels que le cardinal Baronius, Bosius, Arringhi, Raynald, Gallandi, Bianchini. Il fut introduit en Angleterre (1847) par le P. Newman, depuis cardinal.

*Oratoire de France.* Il faut distinguer l'*Oratoire de Jésus*, fondé en 1611 par le P. de Bérulle sur le modèle de l'Institut de Saint-Philippe de Néri, et d'où sortirent Malebranche, Mascaron et Massillon ; et l'*Oratoire de Jésus-Christ et de Marie-Immaculée*, fondé en 1852 par l'abbé Pététot, et rattaché en 1864 à l'oratoire du P. de Bérulle. C'est de cet ordre que sortirent le P. Gratry et le cardinal Perraud.

**Oratoire** (*temple de l'*), temple protestant de l'Eglise réformée (calviniste), situé à Paris, rue Saint-Honoré, et adossé à la rue de Rivoli, près du Louvre. Belle statue de Coligny (v. Coligny). Ancienne église des oratoriens. Il fut attribué provisoirement en 1811 et définitivement en 1844 au culte réformé.

**oratoirement** [*man*] adv. D'une manière oratoire, dans le style oratoire. (Peu us.)

**oratorien** [*ri-in*] n. m. Membre de la congrégation de l'Oratoire : *les oratoriens ont fourni de nombreux savants.* Adjectiv. : *un père oratorien.*

**oratorio** n. m. (m. ital.). Sorte de drame musical sur un sujet religieux : *les oratorios de Hændel.*

— Encycl. Carissimi est le premier qui donna toute son importance à l'oratorio, lequel, à l'origine, était une sorte d'hymne en action, accompagnée par un petit orchestre. Il écrivit en ce genre de véritables chefs-d'œuvre. L'oratorio est le plus beau titre de gloire de Hændel. Pleines d'éclat et de grandeur, ses compositions ne sont qu'une suite de chefs-d'œuvre. En Italie, nous citerons, parmi ceux qui cultivèrent l'oratorio : Jomelli, Scarlatti, Salieri, Sacchini, Cimarosa, Perosi ; en Allemagne : Haydn, Bach, Beethoven, Mendelssohn, Spohr ; en France : Lesueur, Berlioz, Félicien David, César Franck, Gounod, Paladilhe, Massenet, etc.

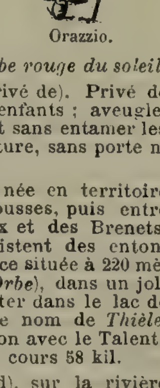
Orazzio.

**oratrice** n. f. Femme qui prononce des discours en public. (On dit plus souvent *orateur.*)

**oraviczite** n. f. Halloysite renfermant du zinc.

**Orazzio,** type d'amoureux de la comédie italienne, sorte de don Juan, moins l'impiété, créé par Marco Romagnesi à Paris (1645).

**Orb,** fl. de France, qui naît dans les Cévennes, arrose Béziers, et se jette dans la Méditerranée ; cours 115 kil.

**orbe** n. m. (du lat. *orbis*, cercle). Espace que parcourt une planète, dans sa révolution autour du soleil. Globe, sphère : *l'orbe rouge du soleil.*

**orbe** adj. (du lat. *orbus*, privé de). Privé de quelque chose ; qui a perdu ses enfants ; aveugle. (Vx.) *Coup orbe*, coup qui meurtrit sans entamer les chairs. *Mur orbe*, mur sans ouverture, sans porte ni fenêtre.

**Orbe,** rivière de Suisse, qui, née en territoire français, y traverse le lac des Rousses, puis entre en Suisse, forme les lacs de Joux et des Brenets. Sur les rives de ces deux lacs existent des entonnoirs qui alimentent une résurgence située à 220 mètres plus bas (et dite *source de l'Orbe*), dans un joli site (à Vallorbe). L'Orbe va se jeter dans le lac de Neuchâtel, près d'Yverdon, sous le nom de *Thièle*, qu'elle prend à partir de sa jonction avec le Talent ; vallée pittoresque (chute du Day) ; cours 58 kil.

**Orbe,** bourg de Suisse (Vaud), sur la rivière homonyme ; 2.100 h. Moulins, chocolaterie. Patrie du réformateur Virey.

**Orbec** [*bèk*], ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 22 kil. de Lisieux ; 3.100 h. Chevaux, bœufs, moutons. Ch. de f. Et. — Le cant. a 22 comm., et 8.870 h.

**Orbey,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Ribeauvillé ; 4.485 h. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**orbibariens** [*ri-in*] n. m. pl. (du lat. *orbis*, univers). Secte fondée à la fin du xii<sup>e</sup> siècle, et qui se répandit dans le sud de la France, dans le nord de l'Italie, et en Espagne. (Elle rejetait le dogme de la Trinité, les sacrements, la divinité de Jésus-Christ.)

**orbicole** adj. (du lat. *orbis*, terre, et *colere*, habiter). Qui se rencontre sur tous les points du globe : *plante orbicole.*

**orbiculaire** [*lè-re*] adj. (lat. *orbicularis*). Qui est rond, qui va en rond : *figure, mouvement orbiculaire. Anat.* Se dit de plusieurs muscles qui servent par contraction à fermer certains orifices. Substantiv. au masc. : *l'orbiculaire des lèvres, de l'œil.*

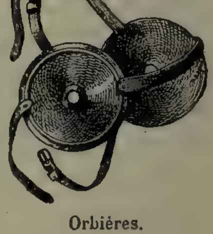
Orbières.

**orbiculairement** [*lè-re-man*] adv. En rond : *se mouvoir orbiculairement.*

**orbicule** n. f. Sporange pédicellé de quelques champignons.

**orbière** n. f. (lat. pop. *orbitaria ;* de *orbita*, orbite). Morceau de cuir rond, percé au centre, qu'on met sur chaque œil d'un cheval, d'un mulet, ou d'une autre bête de somme, pour qu'elle ne puisse voir que devant elle.

**Orbigny,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 24 kil. de Loches, sur l'Olivet ; 1.370 h.

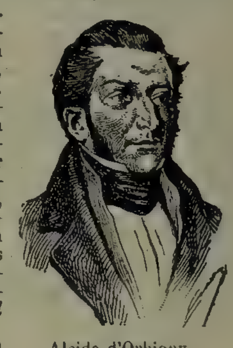
Alcide d'Orbigny.

**Orbigny** (Charles-Marie Dessalines **d'**), chirurgien et naturaliste, né en mer, m. à La Rochelle (1770-1856). — Son fils aîné Alcide, naturaliste français, né à Couëron (Loire-Inférieure), m. à Pierrefitte (1802-1857) ; auteur d'une excellente *Paléontologie française.* — Charles, frère du précédent, naturaliste français, né à Couëron (1806-1876), auteur d'études sur la géologie du bassin parisien, et surtout d'un important *Dictionnaire universel d'histoire naturelle.*

**orbilianisme** [*nis-me*] n. m. (par allusion à *Orbilius*, le maître d'Horace, que le poète qualifie de *plagosus*, fouettard). Emploi des punitions corporelles dans l'éducation.

**orbitaire** [*tè-re*] adj. Qui a rapport à l'orbite de l'œil : *nerfs orbitaires.*

**orbital, e, aux** adj. Qui a rapport à l'orbite : *mouvement orbital d'une planète.*

**orbite** n. f. (du lat. *orbita*, ligne circulaire). Courbe que décrit une planète, une comète, autour du soleil : *les orbites des planètes sont des ellipses. Orbite intermédiaire*, courbe qui représente la trajectoire réelle d'un astre d'une façon plus approchée que l'ellipse de Képler. *Fig.* Sphère d'action : *les grands hommes attirent les foules dans leur orbite.* Cavité dans laquelle l'œil est placé.

— Encycl. *Anat.* Les orbites ou fosses orbitaires, au nombre de deux, sont situées de chaque côté du sommet des fosses nasales, au-dessus des sinus maxillaires, au-dessous de l'étage antérieur du crâne. Elles ont la forme de pyramides triangulaires creuses. Elles sont limitées en avant par le rebord orbitaire, et fermées par des parties molles : les *paupières*, surmontées des *sourcils*. Le sommet de l'orbite est perforé, pour laisser pénétrer le nerf optique, les nerfs moteurs de l'œil et les vaisseaux ophtalmiques.

**orbitèle** ou **orbitélaire** [*lè-re*] adj. Se dit des araignées à toile polygonale, dont les rayons coupent les lignes parallèles concentriques.

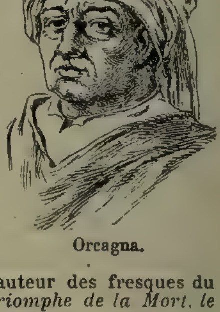
Orcagna.

**orbitostat** [*tos-ta*] n. m. (de *orbite*, et du gr. *statos*, fixe). Instrument au moyen duquel on détermine la direction des axes de l'orbite.

**orca** n. m. Nom scientifique des épaulards.

**Orcades** (en angl. *Orkneys*), groupe de 67 îles au N. de l'Ecosse. Les principales sont : *Pomona*, *South-Ronaldsha*, *Hoy*. Terres montagneuses, brumeuses, peu fertiles. Les Orcades forment un comté qui a 26.000 h. Ch.-l. *Kirkwall.*

**Orcagna** (Andrea di Cione, dit), peintre, sculpteur et architecte italien, né et m. à Florence (1308-1369) ; auteur des fresques du Campo-Santo de Pise : *le Triomphe de la Mort, le Jugement dernier*, d'une horreur tragique mêlée de verve malicieuse.

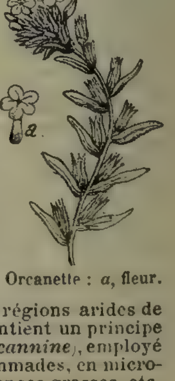
Orcanette : *a*, fleur.

**orcanétine** ou **orcanettine** [*nè-ti-ne*] n. f. Principe colorant de l'orcanette.

**orcanette** [*nè-te*] ou **orcanète** n. f. (pour *arcanette ;* de *arcanne*). Espèce de borraginacées vivaces, de la région méditerranéenne.

— Encycl. L'orcanette, appelée aussi *buglosse tinctoriale, gremil, alkama*, etc., est une plante à feuilles alternes et rudes, à fleurs bleues, rarement pourprées ou blanches, réunies en grappes terminales. On la trouve dans les régions arides de l'Europe méridionale. Sa racine contient un principe colorant rouge foncé (*anchusine, alcannine*), employé en parfumerie pour teindre les pommades, en micrographie pour caractériser les substances grasses, etc.

**orcéine** n. f. Matière colorante d'un beau rouge, contenue dans l'orseille du commerce, et qui se forme quand on traite l'orcine par l'ammoniaque en présence d'air.

**orcelle** [*sè-le*] n. f. Genre de mammifères cétacés denticètes, comprenant des marsouins de taille assez forte, qui fréquentent les estuaires indiens.

**Orcha,** v. de la Russie d'Europe (gouv. de Mohilev), au confluent du Dniepr et de l'Orchitza ; 21.000 h.

**Orchardson** (sir William Quiller), peintre anglais, né à Edimbourg, m. à Westgate-on-Sea (1835-1910), a peint des sujets anecdotiques et historiques, et des portraits dans des teintes blondes et lumineuses (*la Voix de sa mère*).

**orchéselle** [*ké-zè-le*] n. f. Genre d'insectes orthoptères thysanoures, famille des poduridés, communs en France.

**orchésie** [*ké-zî*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, des régions froides et tempérées du globe.

**orchésographe** [*ké-zo*] n. m. Celui qui s'occupe d'orchésographie.

**orchésographie** [*ké-zo-gra-fî*] n. f. (du gr. *orkhêsis*, danse, et *graphein*, décrire). Art d'écrire la danse, en indiquant les pas et les mouvements sous les passages notés. Syn. ORCHESTOGRAPHIE.

**orchésographique** [*ké-zo*] adj. Qui se rapporte à l'orchésographie.

**orcheste** n. m. Genre d'insectes coléoptères de couleur noire, dont les larves creusent des galeries dans les feuilles de certains arbres (orme, hêtre, etc.).

**orchestie** [*kès-tî*] n. f. Genre de crustacés amphipodes, comprenant de petites crevettes répandues dans toutes les mers.

**orchestique** [*kès-ti-ke*] adj. (gr *orkhêstikos*). Se disait, chez les Grecs, d'une partie de la gymnastique, considérée dans ses rapports avec la danse et le jeu : *genre orchestique*. N. f. Art de la danse : *l'orchestique grecque*. Pantomime.

**orchestographie** [*kès-to-gra-fî*] n. f. (du gr. *orkheistai*, danser, et *graphê*, description). Syn. de ORCHÉSOGRAPHIE.

**orchestral** [*kès-tral*], **e, aux** adj. Qui appartient à l'orchestre : *musique orchestrale*.

**orchestration** [*kès-tra-si-on*] n. f. Art d'orchestrer, d'instrumenter, c'est-à-dire d'écrire les parties de tous les instruments qui composent un orchestre, une musique militaire, etc. (On dit aussi INSTRUMENTATION.)

**orchestre** [*kès-tre*] n. m. (gr. *orkhestra ;* de *orkheistai*, danser). Dans les théâtres grecs, partie du théâtre entre la scène et les sièges des spectateurs, où le chœur faisait ses évolutions autour d'un autel de Dionysos appelé *thymélé*. Au théâtre, espace compris entre la scène et le public, et où se placent les instrumentistes : *un orchestre spacieux*. Ensemble de ces instrumentistes : *un excellent orchestre*. Ensemble des places qui, au rez-de-chaussée d'un théâtre, sont les plus rapprochées des musiciens : *retenir un fauteuil d'orchestre*. Ensemble de musiciens jouant des morceaux de concert. *Chef d'orchestre*, musicien qui dirige l'orchestre. *Homme-orchestre*, musicien ambulant qui, avec la bouche, les mains, les pieds, la tête, joue de plusieurs instruments à la fois. *Fig*. Ensemble de bruits quelconques : *un orchestre de rieuses*.

— Encycl. L'orchestre a subi, depuis l'origine de la musique dramatique, des transformations profondes, qui tiennent d'une part à celles des instruments eux-mêmes, d'autre part au désir chaque jour croissant d'augmenter la puissance sonore de l'orchestre, et d'en varier les timbres. Voici la composition de l'orchestre de l'Opéra et de ceux des grands concerts symphoniques : 14 premiers violons, 13 seconds, 10 altos, 12 violoncelles, 10 contrebasses, 3 flûtes, 2 hautbois, 2 clarinettes, 4 bassons, 4 cors, 3 trompettes, 2 cornets à pistons, 3 trombones, 1 ophicléide (tuba), 1 timbalier, 1 tambour, 1 triangle, 1 grosse caisse, 1 cymbalier, plus 4 harpes qui servent accidentellement. On y joint parfois des instruments auxiliaires tels que saxophones, viole d'amour, cor anglais, etc.

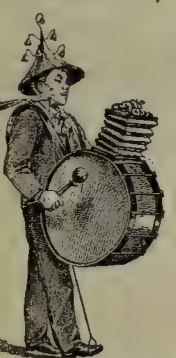
Homme-orchestre.

**orchestrer** [*kès-tré*] v. a. Combiner pour l'orchestre les diverses parties d'une composition musicale : *orchestrer une partition*.

**orchestrino** [*kès-tri-no*] n. m. Instrument de musique à clavier, dont les cordes sont mises en vibration par un archet, ou une roue qui en tient lieu.

**orchestrion** [*kès-tri-on*] n. m. Nom donné à deux instruments de musique inventés au XVIIIe siècle, et qui sont l'un et l'autre des variétés de l'orgue.

**orchialgie** [*ki-al-jî*] n. f. (du gr. *orchis*, testicule, et *algos*, douleur). *Pathol.* Douleur des testicules.

**orchidectomie** n. f. (du gr. *orchis*, testicule, et *ektomê*, ablation). Ablation du testicule.

**orchidées** [*ki-dé*] n. f. pl. (de *orchis*). Grande famille de plantes monocotylédones, remarquables par leurs belles fleurs. S. une *orchidée*.

— Encycl. Les orchidées ou *orchidacées* sont des plantes herbacées, vivaces, terrestres ou, plus fréquemment, épiphytes. La souche, à racines fibreuses, est souvent accompagnée de tubercules. Les fleurs, souvent très parfumées, sont de couleurs variables, délicatement nuancées ; elles durent longtemps, et sont disposées en grappes, en épis, en corymbes, ou plus rarement solitaires. La forme en est très bizarre ; le calice est formé de trois sépales, généralement colorés ; la corolle a trois pétales, dont deux latéraux égaux et un troisième plus grand. La forme de ce pétale (*labelle*) rappelle celle d'un tablier. La fécondation se fait par l'entremise des insectes.

Les orchidées constituent la famille la plus nombreuse de tout le règne végétal ; on en compte plus de cinq mille espèces, réparties en trois cent cinquante genres, et cinq tribus : les *épidendrées*, les *vandées*, les *néottiées*, les *ophrydées* et les *cypripédiées*. Ces plantes sont répandues sur toute la terre, mais l'immense majorité croît sous les régions tropicales ; elles se rencontrent dans les forêts humides, et souvent vivent en faux parasites sur le tronc des arbres. Elles sont fort recherchées comme plantes d'ornement ; on cultive surtout les variétés tropicales. On les multiplie par semis, ou par division des touffes ou des rhizomes. Leur culture en serre exige des soins nombreux et très minutieux. Les orchidées fournissent le salep, la vanille, le thé de Bourbon (angrec), etc. ; aucune plante de cette famille n'est vénéneuse.

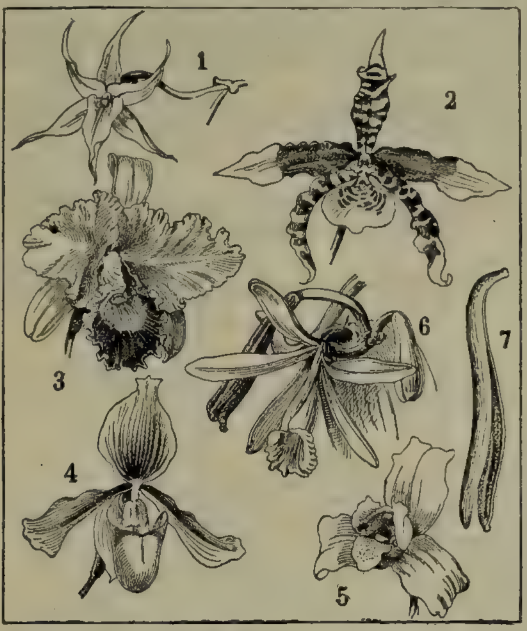

Orchidées : 1. Fleur d'angrec ; 2. Odontoglosse ; 3. Cattleya ; 4. Cypripède ; 5. Lycaste ; 6. Vanille ; 7. Fruit de la vanille.

**orchidopexie** [*pèk-si*] n. f. (du gr. *orchis*, testicule, et *pêxis*, action d'ajuster). Fixation chirurgicale du testicule dans les bourses.

**orchidothérapie** [*ki, pî*] n. f. (du gr. *orchis*, testicule, et *therapeia*, traitement). Méthode thérapeutique, inventée par Brown-Séquard, et qui consiste à injecter sous la peau le suc testiculaire de divers animaux, pour combattre certaines affections nerveuses. (V. OPOTHÉRAPIE.)

**Orchies** [*chî*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 18 kil. de Douai ; 4.440 h. Ch. de f. N. Tanneries, savonneries. En grande partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 9 comm., et 16.740 h.

**orchiotome** [*ki-o*] n. m. Instrument dont on se sert pour l'orchiotomie.

**orchiotomie** [*ki, mî*], n. f. (du gr. *orchis*, testicule, et *tomê*, section). Ablation du testicule.

**orchis** [*kiss*] n. m. (mot gr. signif. *testicule*). Genre d'*orchidées*, indigènes en Europe.

— Encycl. Les orchis sont des plantes herbacées à racines fibreuses, accompagnées de deux tubercules : l'un vide, qui a donné naissance à la plante, l'autre plein, qui est destiné à la reproduction de l'année suivante. Les fleurs sont réunies en grappes ou en épis. On connait plus de 80 espèces d'orchis des régions tempérées ; 25 habitent la France. L'*orchis mascula*, à fleurs rouges pourpres, est commun dans les bois et les prairies humides. L'*orchis morio* à fleurs rouges ponctuées de blanc, l'*orchis maculata* à fleurs pourpres, à labelle blanc parsemé de taches rouges, etc., sont aussi fort communs.

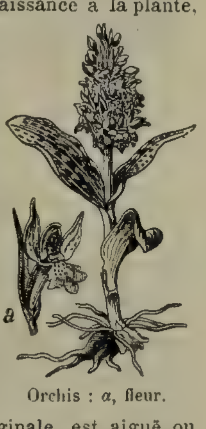

Orchis : *a*, fleur.

**orchite** [*ki-te*] n. f. (du gr. *orchis*, testicule). Inflammation du testicule.

— Encycl. L'inflammation du testicule, qui s'étend le plus souvent à l'épididyme (orchiépididymite) et à la tunique vaginale, est aiguë ou chronique.

Les *orchides aiguës* se rattachent à des causes multiples : blessures, maladie générale (oreillons), et surtout à la blennorragie.

L'*orchite blennorragique*, toujours compliquée d'épididymite, s'annonce par des douleurs, puis par un gonflement des bourses, un épanchement séreux dans la vaginale, de la fièvre. La maladie se résout en une quinzaine de jours, en laissant souvent une oblitération permanente des voies spermatiques. Le traitement consiste dans le repos absolu, des grands bains, des sangsues.

L'*orchite ourlienne*, qui débute entre le troisième et le septième jour des oreillons, se termine par l'atrophie partielle ou totale des testicules, chez les sujets qui ont atteint la puberté.

Les *orchites chroniques*, consécutives à des inflammations de l'urètre, de la prostate, souvent à des lésions tuberculeuses ou syphilitiques, se traitent par des pommades résolutives, l'héliothérapie ou des interventions chirurgicales.

**Orchomène** [*ko*], v. de Boétie, l'un des centres de la civilisation dite mycénienne. Ruines importantes de cette période (temple, palais, tombeau). Sylla y battit Archelaüs, général de Mithridate (87 av. J.-C.).

**Orchomène d'Arcadie,** ancienne capitale de l'Arcadie.

**Orcières,** ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 19 kil. d'Embrun ; 700 h. Anthracite. — Le cant. a 3 comm., et 2.360 h.

**orcine** n. f. Diphénol du toluène, qui existe dans divers lichens (orseille), et que l'on obtient par distillation sèche de l'acide orsellique.

**Orcines,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 5 kil. de Clermont ; 1.610 h.

**Orczy** [pron. hongr. *or-tsi*] (Emmuska, baronne) [Mrs. Montagu Barstow], femme de lettres anglaise, née à Tarnaors (Hongrie), auteur de romans dont elle a tiré des pièces : *the Scarlet Pimpernel*, etc.

**ord** [*or*], **e** adj. (du lat. *horridus*). Sale, vilain, hideux. (Vx.)

**ordalie** [*lî*] n. f. (de l'anglo-saxon *ordal*, jugement). Epreuve judiciaire, jugement de Dieu sans combat, en usage au moyen âge comme moyen de preuve.

**Ordener** [*nèr*] (Michel), général français, né à Saint-Avold, m. à Compiègne (1755-1811). — Son fils, Michel, né à Huningue, m. à Paris (1787-1862), officier de cavalerie distingué, se couvrit de gloire á Waterloo.

**Orderic Vidal,** historien français, né en Angleterre en 1075, m. vers 1142, auteur d'une *Histoire ecclésiastique*, œuvre pittoresque dans laquelle on trouve des renseignements précieux sur l'histoire de la Normandie, la première croisade, etc.

**Ordiarp,** comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 11 kil. de Mauléon ; 800 h. Sources sulfureuses et ferrugineuses.

**ordinaire** [*nè-re*] adj. (lat. *ordinarius ;* de *ordo, inis*, ordre). Qui est dans l'ordre des choses habituel, qui a coutume de se faire : *la vanité est un défaut très ordinaire*. Dont on se sert d'habitude : *langage ordinaire*. Médiocre, vulgaire : *esprit ordinaire*. Se dit de fonctionnaires ou d'officiers qui sont en charge toute l'année, à la différence de ceux qui n'y sont que par semestre, par quartier : *médecin ordinaire du roi*. N. m. Ce qui se fait habituellement : *l'ordinaire de la multitude est de juger sur les apparences*. Limite commune, niveau commun : *mauvaise chance qui passe l'ordinaire*. Ce qu'on a coutume de servir pour un repas : *un bon ordinaire*. Dans les petits restaurants de Paris, bouillon et portion de bœuf et légumes. Courrier de la poste, qui partait et arrivait à jour fixe. Gentilhomme ordinaire du roi. Groupe de soldats nourris en commun : *vivre à l'ordinaire*. L'évêque, considéré comme possédant la juridiction ordinaire. *Ordinaire des guerres*, fonds destinés à payer la maison du roi, les compagnies de gens d'armes. *Ordinaire de la messe*, prières de la messe, qui ne changent pas avec la fête du jour. Loc. adv. : *A l'ordinaire*, suivant l'habitude. *D'ordinaire, pour l'ordinaire*, le plus souvent. Ant. **Extraordinaire.**

**ordinairement** [*nè-re-man*] adv. Habituellement : *le ciel de Londres est ordinairement brumeux*. Ant. **Extraordinairement.**

**ordinal, e, aux** adj. (lat. *ordinalis ;* de *ordo, inis*, ordre). Se dit des adjectifs qui, dérivés des noms de nombre, marquent l'ordre, le rang, comme *premier*, *deuxième*, *troisième*, etc.

**ordinal** n. m. Livre contenant les prières et formules usitées dans l'Eglise anglicane pour conférer les ordres.

**ordinand** [*nan*] n. m. (lat. *ordinandus*). Qui se présente à l'ordination.

**ordinant** [*nan*] n. m. (lat. *ordinans*). L'évêque qui confère les ordres sacrés.

**ordinariat** [*ri-a*] n. m. Juridiction de l'ordinaire ou évêque diocésain.

**ordinateur, trice** n. et adj. Personne qui dispose dans un certain ordre. (Peu us.). Syn., au masc., de ORDINANT.

**ordination** [*si-on*] n. f. (lat. *ordinatio ;* de *ordinare*, ordonner). Cérémonie religieuse par laquelle on confère les ordres sacrés : *l'ordination est présidée par l'évêque*. Action de mettre en ordre. (Vx.)

**ordo** n. m. (m. lat. signif. *ordre*). Sorte de calendrier ecclésiastique, imprimé chaque année dans chaque diocèse, et qui indique la manière dont on doit faire et réciter l'office de chaque jour.

**ordon** n. m. (de *orde*, pour *ordre*). Charpente d'un gros marteau de forge. *Vitic.* Intervalle qui sépare les rangées de ceps. (Se dit surtout en Bourgogne.)

**Ordoñez** (José Battle y), président de la république de l'Uruguay, né en 1856, élu en 1903.

**ordonnable** [*do-na-ble*] adj. Qui peut être ordonné.

**ordonnance** [*do-nan-se*] n. f. (de *ordonner*). Action ou manière de disposer, d'arranger. Ensemble de personnes ou de choses disposées dans un certain ordre : *ordonnance d'un poème*. Ordre émané d'une autorité souveraine. Loi, constitution des rois de France, sous l'ancien régime : *les ordonnances du 25 juillet 1830 provoquèrent la chute de Charles X*. Règlement de police : *ordonnance sur la voirie*. Prescription d'un médecin pour le régime ou la médication : *les pharmaciens exécutent les ordonnances*. Ecrit qui contient cette prescription. Ordre de payer, délivré au comptable par l'ordonnateur. Règlement relatif à la manœuvre, à la tenue militaire : *uniforme d'ordonnance*. Cavalier à la disposition d'un officier supérieur, pour porter ses dépêches. Soldat mis à la disposition d'un officier : *le décret du 10 juin 1904 a supprimé, pour les ordonnances, l'autorisation de porter la tenue bourgeoise*. *Officier d'ordonnance*, qui remplit, auprès d'un général, d'un amiral ou d'un ministre, les fonctions d'aide de camp. Emploi d'un ordre d'architecture. Nombre et disposition des colonnes : *ordonnance tétrastyle*.

— Encycl. *Proc. civ.* Les ordonnances du juge diffèrent d'un jugement en ce que celui-ci émane du tribunal entier, tandis qu'elles émanent d'un président ou d'un juge statuant seul, et que, sans porter sur le fond, elles ont ordinairement en vue des mesures provisoires et d'urgence, telles, par exemple, que la permission d'assigner à bref délai.

— *Compt.* Les ordonnances se divisent en ordonnances *de payement* et ordonnances *de délégation*, suivant qu'elles sont délivrées par l'ordonnateur principal ou l'ordonnateur secondaire. L'ordonnance de payement est délivrée directement par le ministre, au nom d'un ou de plusieurs créanciers de l'Etat ; par l'ordonnance de délégation, le ministre met à la disposition de l'ordonnateur secondaire un crédit ou une portion de crédit sur lequel ce dernier délivrera des *mandats* au nom des créanciers. Les ordonnances doivent être accompagnées des pièces justificatives établissant la validité de la créance et les droits des créanciers.

— *Pharm.* et *thérap.* L'ordonnance contient les prescriptions médicamenteuses ainsi que l'indication du régime à suivre, et tous les conseils qui constituent le traitement. Les doses des substances toxiques doivent être indiquées en toutes lettres, et le nombre de gouttes en chiffres romains. Toute ordonnance doit être datée et signée.

— *Hist.* Les actes législatifs des rois de France portaient différents noms, suivant leur importance. On distinguait : 1° les *ordonnances*, qui avaient un caractère général et dont les prescriptions s'appliquaient à tout le royaume ; 2° les *édits*, qui ne fixaient le droit que sur un point spécial ; 3° les *déclarations*, par lesquelles le roi donnait l'interprétation des ordonnances et des édits. Les principales ordonnances sont : l'ordonnance *de réformation* de 1357, l'ordonnance *cabochienne* de 1413, celles *de Villers-Cotterêts* sur l'état civil (1539), *d'Orléans* sur la réforme ecclésiastique et judiciaire (1561), *de Moulins* sur la réforme judiciaire (1566), *de Blois* sur l'administration en général (1579), l'ordonnance de 1629 ou *Code Michau* (dû à Michel de Marillac), de 1669 sur la procédure civile, de 1670 sur l'instruction criminelle, de 1673 sur le commerce, de 1681 sur la marine, etc. Au XIXe siècle, les actes émanés du roi, sous la Restauration et en 1830, se nommèrent *ordonnances.*

**Ordonnance** (*l'*), tableau de Meissonier (collection Chauchard, Louvre). Un soldat de la Révolution, placé à droite, tient un cheval par la bride ; œuvre peinte avec la fidélité minutieuse habituelle à l'artiste.

**ordonnancement** [*do-nan-se-man*] n. m. Action d'ordonnancer un payement. Syn. de BON À PAYER.

— ENCYCL. *Fin.* Aucun payement ne pouvant être effectué que pour un service fait, sauf en cas d'avances consenties à un régisseur, la liquidation des dépenses publiques doit toujours précéder l'ordonnancement. Cette liquidation a lieu suivant les formes et au vu des pièces justificatives des créances édictées par les règlements. Toutes les dépenses d'un exercice doivent être ordonnancées dans les trois mois qui suivent l'expiration de l'année de cet exercice.

**ordonnancer** [*do-nan-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il ordonnança, nous ordonnançons.*) Déclarer bon à payer, par un ordre écrit au bas de l'acte : *ordonnancer un payement.*

**ordonnateur, trice** [*do-na*] n. Qui ordonne, dispose une fête, une cérémonie : *l'ordonnateur d'un festin.* N. m. Officier public, chargé de précéder et de diriger les convois publics. Celui qui a qualité pour liquider et ordonnancer les payements. Adjectiv. : *commissaire ordonnateur.*

**ordonné** [*do-né*], **e** adj. Qui a certaines qualités d'ordre et de méthode : *élève ordonné.* Qui a reçu le sacrement de l'ordre : *prêtre ordonné.* ANT. **Désordonné.** PROV. V. CHARITÉ.

**Ordonneau** (Maurice), auteur dramatique français, né à Saintes, m. à Paris (1854-1916). On lui doit un nombre considérable de comédies, de vaudevilles, etc. (*Durand et Durand, la Marraine de Charley,* etc.) ; de livrets d'opérettes : *Cousin cousine, la Poupée, les Saltimbanques,* etc.

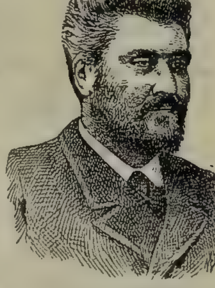
Maurice Ordonneau.

**ordonnée** [*do-né*] n. f. L'une des deux coordonnées cartésiennes d'un point. V. COORDONNÉES.

**ordonnément** [*do-né-man*] adv. D'une manière ordonnée. (Peu us.)

**ordonner** [*do-né*] v. a. (lat. *ordinare;* de *ordo,* ordre). Ranger, disposer, mettre en ordre : *bien ordonner sa maison.* Arranger, régler : *ordonner un bal, un festin.* Commander, prescrire : *ordonner des bains. Ordonner un polynôme,* disposer des termes successifs de façon que leurs degrés aillent constamment en croissant ou constamment en décroissant. Conférer les ordres : *ordonner un prêtre.* Se dit pour ORDONNANCER. V. n. *Ordonner de,* disposer : *le roi ordonnait de la vie de ses sujets. Fam. Monsieur, madame, mademoiselle j'ordonne,* personne qui aime à donner des ordres.

**ordre** n. m. (lat. *ordo*). Disposition méthodique des choses régulièrement classées : *suivre l'ordre chronologique.* Disposition des choses d'une manière utile et harmonieuse : *mettre des papiers en ordre.* Fonctionnement régulier : *mettre l'ordre dans les finances.* Qualité de ceux qui aiment l'arrangement, la méthode. Règle établie par la nature ou l'usage : *chose qui n'est pas dans l'ordre.* Tranquillité résultant de la soumission aux lois : *troubler l'ordre. Mettre, donner ordre à,* mettre en bon état, pourvoir à. *Jusqu'à nouvel ordre,* jusqu'à une nouvelle décision, un nouvel arrangement. Nature, classe, catégorie : *dans le même ordre d'idées ; savant de premier ordre.* Chacun des grands corps qui composent un Etat : *l'ordre de la noblesse.* Compagnie dont les membres font vœu de vivre sous certaines règles : *l'ordre des templiers fut persécuté par Philippe le Bel.* Compagnie d'honneur instituée pour récompenser le mérite personnel : *ordre de la Légion d'honneur.* Marque extérieure qui distingue les membres d'un ordre. Commandement d'une autorité supérieure : *recevoir un ordre.* Devoir : *retenir dans l'ordre.* Sacrement qui, conféré par l'évêque, donne le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques. Différents degrés de la hiérarchie ecclésiastique qui n'ont rien de sacramentel : *les quatre ordres mineurs.* Endossement d'un billet, d'une lettre de change par une personne au profit d'une autre personne. (V. BILLET.) *Billet à ordre.* V. BILLET et LETTRE DE CHANGE. *Ordre de bourse,* ordre que les acheteurs ou vendeurs donnent aux agents de change ou coulissiers d'acheter ou de vendre, au comptant ou à terme. *Mot d'ordre,* v. MOT. *A l'ordre,* sonnerie ou batterie pour appeler à l'ordre. *Ordre du jour,* questions dont doit s'occuper une assemblée dans une séance ; ordre général qu'un chef adresse à ses troupes. *Porter un militaire à l'ordre du jour,* le signaler publiquement pour sa belle conduite. *Passer à l'ordre du jour,* clore la discussion d'une question et passer à la discussion de celle qui est inscrite immédiatement après. *Rappel à l'ordre,* peine disciplinaire que le président d'une assemblée applique à un membre, et qui consiste à lui dire : « Je vous rappelle à l'ordre ». *Par ext.* Action de réprimander quelqu'un en général. *Ordre des avocats,* réunion des avocats inscrits sur le tableau. *Ordre de succession,* liste établie entre les créanciers hypothécaires d'une même personne, conformément au rang qui leur est assigné pour le payement de leur créance. *Ordre judiciaire,* réglé selon les formalités judiciaires prescrites par le code de procédure : *ordre consensuel,* réglé devant notaire ; *ordre amiable,* réglé devant le juge-commissaire. *Archit.* Disposition particulière des parties principales d'un édifice, comme la colonne et l'entablement : *ordre dorique ; ordre corinthien. Mar.* Disposition d'une flotte d'après les règles de la tactique navale. *Hist. nat.* Une des grandes divisions, dans la zoologie et la botanique systématiques : *l'ordre, subdivision de la classe, se divise à son tour en familles. Math.* Classe à laquelle appartiennent les lignes droites ou courbes, en raison des différents degrés de leurs équations. ALLUS. HIST. : **L'ordre règne à Varsovie,** expression dont se servit le maréchal Sébastiani pour annoncer que la Russie avait étouffé l'insurrection polonaise de 1831. Cette périphrase malheureuse est devenue proverbiale pour désigner ironiquement l'écroulement des gens et des choses. **Faire de l'ordre avec du désordre,** expression ironique employée surtout en politique, quand le but et les moyens sont contradictoires. Elle est du préfet de police Caussidière (1848), qui organisa une garde spéciale avec d'anciens condamnés politiques. ANT. **Désordre.**

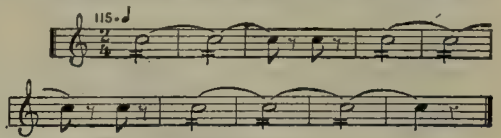

A l'ordre (tambour).

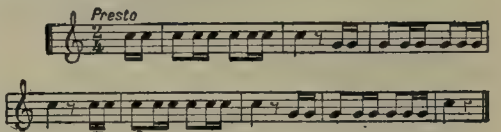

A l'ordre (clairon).

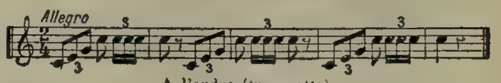

A l'ordre (trompette).

— ENCYCL. *Hist.* Les ordres de chevalerie sont une création du moyen âge, et ont pour origine les croisades. Les premiers furent institués, en effet, pour réunir sous une même loi des chevaliers qui se vouaient soit au soin des pèlerins venus en Terre sainte, soit à la conquête ou à la garde du Saint-Sépulcre (ordres de Saint-Lazare, du Saint-Sépulcre, de Saint-Jean de Jérusalem ou Hospitaliers, ordres de Calatrava, d'Aviz, d'Alcantara, ordre Teutonique, etc.) ; mais, à côté de ces ordres religieux, les rois instituèrent des ordres laïques comme moyen de s'attacher par des liens d'une fidélité plus étroite quelques-uns de leurs sujets : c'est ainsi que naquirent les ordres de la Jarretière (Angleterre), de Saint-Michel, du Saint-Esprit, du Mérite militaire, de la Légion d'honneur (France), etc., pour ne citer que les plus importants.

— *Archit.* Les ordres d'architecture sont déterminés par les dimensions et l'ornementation des colonnes. Vitruve en reconnaissait trois : l'*ordre dorique,* l'*ordre ionique,* l'*ordre corinthien,* auxquels les modernes ont ajouté l'*ordre composite* ou *romain* et l'*ordre toscan.*

**Ordre** (SAINT-), décoration siamoise. V. SAINT-ORDRE.

**Ordre moral,** qualification donnée au ministère de Broglie, qui succéda le 26 mai 1873 au gouvernement de Thiers, et par laquelle les monarchistes désignaient la politique républicaine qu'ils considéraient comme un péril social. (V. MAI.)

**ordure** n. f. (de *ord*). Impureté du corps ; excrément : *chien qui fait son ordure sur le tapis.* Immondices, balayures : *boîte aux ordures. Fig.* Turpitude morale. Ecrits, paroles, actions obscènes : *faire, dire des ordures*

— ENCYCL. Pour les petites agglomérations humaines, l'enlèvement des ordures ménagères ne constitue pas un problème bien difficile à résoudre, encore que les solutions qu'on lui applique ne soient pas toujours conformes aux lois de l'hygiène. Ces déchets peuvent, en effet, être immédiatement épandus comme engrais (gadoues vertes). Mais dans les grandes villes l'enlèvement quotidien de ces détritus où se retrouvent les denrées les plus hétéroclites constitue un service compliqué et toujours très onéreux. Aussi, les municipalités se sont-elles ingéniées à en réduire les frais, par l'installation d'usines outillées pour transformer tous ces détritus en un engrais de transport facile, et récupérer ainsi une partie des dépenses par la vente de cet engrais ou l'utilisation d'autres produits de traitement.

A Paris, les ordures collectées sont triées et broyées, les produits obtenus (*gadoues noires, poudro*) constituent un excellent engrais ; toutefois, si les demandes agricoles ne sont pas suffisantes, les ordures sont, après triage des parties utilisables, incinérées, par mesure d'hygiène, dans des fours spéciaux ; la chaleur produite par ces matières auto-comburantes est transformée en électricité (1 kilogr. de gadoue donne 1 kilogr. de vapeur d'eau ou 1/8e de kilowatt-heure) ; les mâchefers, mélangés de chaux, servent à fabriquer des briques très solides.

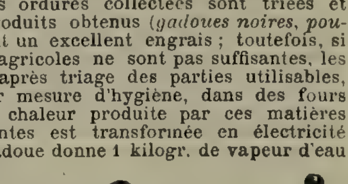
Orduriers.

**ordurier** [*ri-é*], **ère** adj. (de *ordure*). Qui contient des choses obscènes : *livre ordurier.* Qui se plaît à en dire, à en écrire : *homme, écrivain ordurier.* N. m. Caisse ou pelle où l'on dépose les balayures, les ordures.

**ore** adv. V. ORES.

**oréade** n. f. (gr. *oreas, ados ;* de *oros,* montagne). Nymphe des monts et des grottes. (*Myth.*)

**oréas** [*ass*] n. m. Genre d'antilopes africaines.

— ENCYCL. Les oréas, *boselaphus* des anciens auteurs, sont de grandes antilopes, dont le type est le *canna* ou *élan du Cap,* commun dans toute l'Afrique méridionale, et qui atteint la taille d'un zèbre.

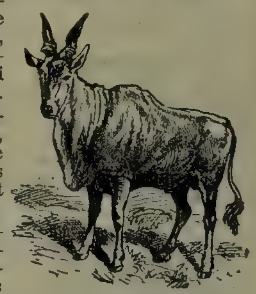
Oréas.

**orébite** n. m. Membre d'une secte de hussites, qui se retirèrent sur une montagne à laquelle ils donnèrent le nom de mont Oreb.

**orectochile** [*rèk-to-ki-le*] n. m. Genre de coléoptères carnivores, comprenant des insectes étroits, convexes, pubescents, qui vivent dans les eaux courantes, sur les plantes et les bois flottants, dans les régions chaudes et tempérées du globe.

**orée** [*ré*] n. f. (lat. *ora*). Borne, lisière : *orée d'un bois.*

**Orégon** ou **Columbia,** fl. des Etats-Unis. Il sort des montagnes Rocheuses, formé par la réunion du Columbia et du Snake River, et se jette dans l'océan Pacifique ; 2.000 kil.

**Orégon,** un des Etats unis de l'Amérique du Nord, sur le littoral du Pacifique ; 783.000 h. Capit. *Salem,* v. princ. *Portland.* Gisements métallifères.

**oreillard, e** [*rè, ll* mll., *ar*] adj. Qui a les oreilles longues, basses, pendantes : *cheval oreillard.* N. m. Lièvre. *Arg.* Ane.

**oreillard** [*rè, ll* mll., *ar*] n. m. Genre de mammifères chiroptères de l'hémisphère nord, comprenant des chauves-souris de taille médiocre, mais dont les oreilles sont très développées.

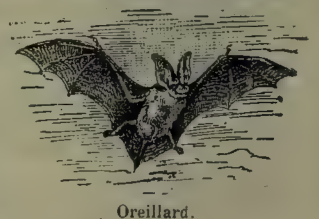
Oreillard.

**oreille** [*rè, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *auricula*). Organe de l'ouïe, et particulièrem., partie externe de l'organe placée de chaque côté de la tête : *avoir l'oreille bien faite. Par ext.* Ouïe : *avoir l'oreille fine.* Justesse de l'ouïe : *avoir de l'oreille.* Appendice qui a quelque ressemblance avec la forme de l'oreille : *l'oreille d'une charrue.* Appendices placés de chaque côté de certains vases, notamment des écuelles. *Oreilles de chien,* coiffure d'homme, avec les cheveux pendant sur les tempes, à la mode sous le Directoire. Pli de toile à chaque coin d'un ballot, pour mieux le saisir. Partie saillante des pattes d'une ancre. Pièce fixe ou mobile qui s'ajoute au dossier d'un fauteuil, et sur laquelle on peut appuyer la tête. *Fig. A l'oreille,* tout bas et en s'approchant de l'oreille de son interlocuteur : *dire un secret à l'oreille. Jusqu'aux oreilles,* des pieds à la tête. *Fig.* Complètement, tout entier. *Par-dessus les oreilles,* plus qu'on n'en peut supporter. *Pendre à l'oreille de quelqu'un,* être imminent pour lui. *Avoir l'oreille de quelqu'un,* s'en faire écouter aisément. *Avoir les oreilles rebattues d'une chose,* être fatigué de l'entendre. *Recevoir sur les oreilles,* recevoir une correction. *Ecorcher, déchirer l'oreille,* être très désagréable pour l'ouïe. *Prêter, dresser l'oreille,* être attentif. *Ouvrir les oreilles,* écouter avec intérêt. *Faire la sourde oreille,* faire semblant de ne pas entendre. *Ne pas entendre de cette oreille-là,* fermer sur ce point l'oreille à toute proposition. *Entrer par une oreille et sortir par l'autre,* ne laisser aucune impression. *Etourdir, rompre les oreilles à quelqu'un,* lui tenir des discours qui le fatiguent. *Se faire tirer l'oreille,* céder avec peine. *Echauffer les oreilles,* irriter. *Frotter les oreilles à quelqu'un,* le battre. *Avoir l'oreille basse,* être humilié. *Laisser passer le bout de l'oreille,* laisser deviner son vrai caractère, ses véritables projets. PROV. : **Ventre affamé n'a point d'oreilles,** quelqu'un qui a faim n'écoute rien. ALLUS. HIST. : **L'oreille de Denys,** endroit des Latomies de Syracuse, où se répercutaient tous les bruits, et où Denys le Tyran se cachait, dit-on, pour surprendre les secrets des prisonniers qu'il avait enfermer dans ces carrières. *Oreilles de Midas,* v. MIDAS. ALLUS. LITT. : **Les oreilles du lièvre,** titre d'une fable de La Fontaine (V. 4). Le lion, blessé par un animal cornu, bannit toute bête portant corne. Le lièvre craint que ses longues oreilles ne soient prises pour des cornes, et il s'expatrie. On rappelle les *oreilles du lièvre* à propos des précautions exagérées qu'on prend pour ne pas porter ombrage à une autorité soupçonneuse. V. MIDAS.

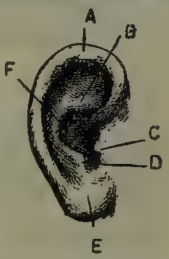

Pavillon de l'oreille ; A, hélix ; B, anthélix ; C, tragus ; D, antitragus ; E, lobule ; F, conque.

— ENCYCL. *Anat.* L'oreille est l'ensemble des organes qui nous font percevoir les sons avec leurs caractères variables. Elle comprend une portion externe en rapport avec l'atmosphère (*oreille externe*), une portion interne qui contient les terminaisons du nerf auditif (*oreill*

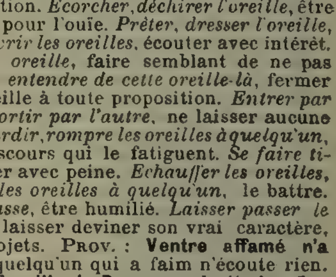

Coupe de l'oreille : A, pavillon ; B, conduit auriculaire ou auditif ; C, membrane du tympan ; D, chaîne d'osselets ; E, trompe d'Eustache ; H, oreille interne.

## COLONNES

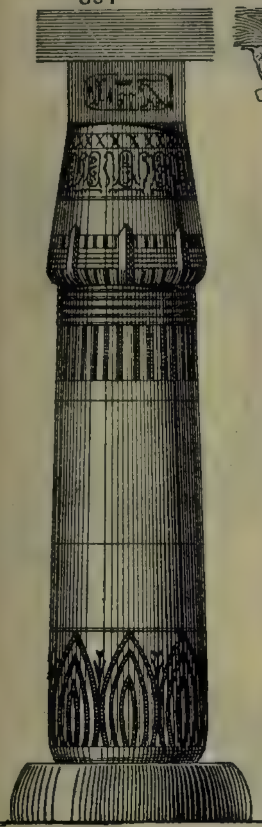
Egyptienne Perse

## ORDRES GRECS

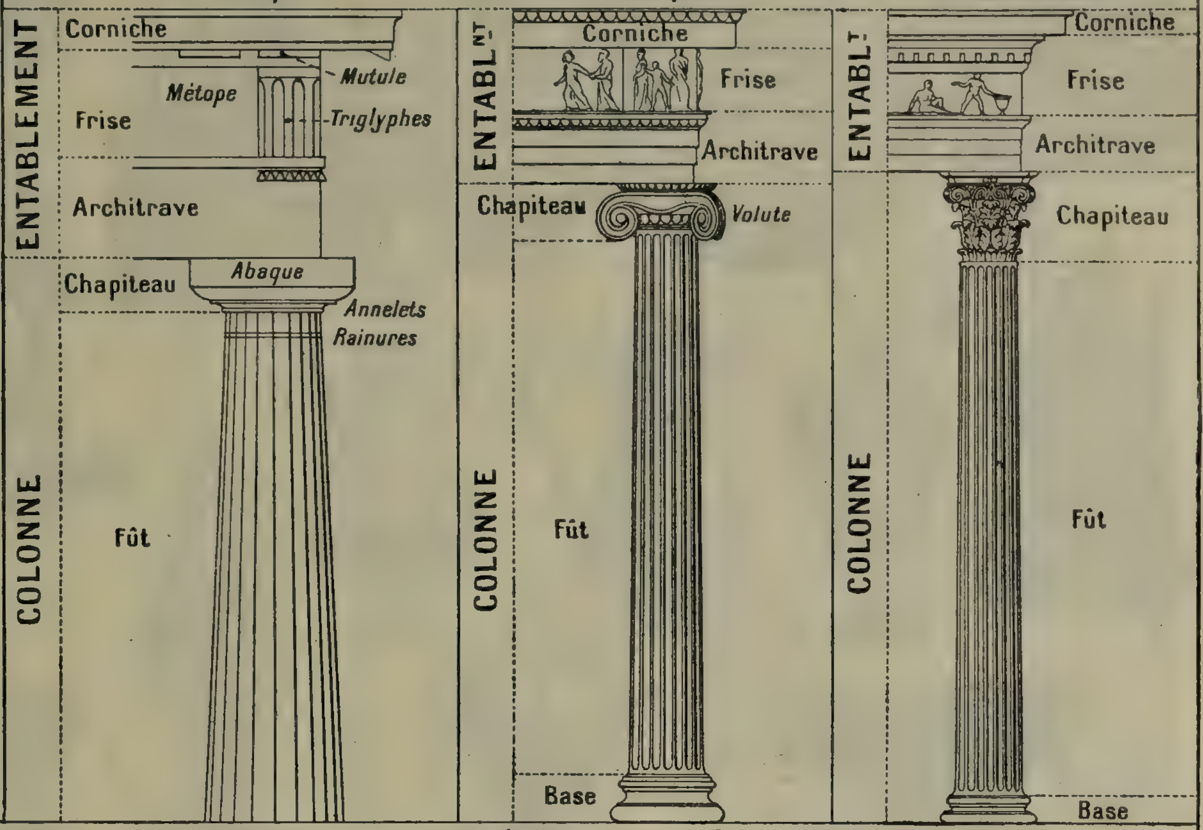
O. Dorique
ENTABLEMENT
Corniche
Mutule
Métope
Frise
Triglyphes
Architrave
Chapiteau
Abaque
Annelets
Rainures
COLONNE
Fût
O. Ionique
ENTABL.NT
Corniche
Frise
Architrave
Chapiteau
Volute
COLONNE
Fût
Base
O Corinthien
ENTABL.T
Corniche
Frise
Architrave
Chapiteau
COLONNE
Fût
Base

## TYPES DE CHAPITEAUX A DIFFÉRENTES ÉPOQUES

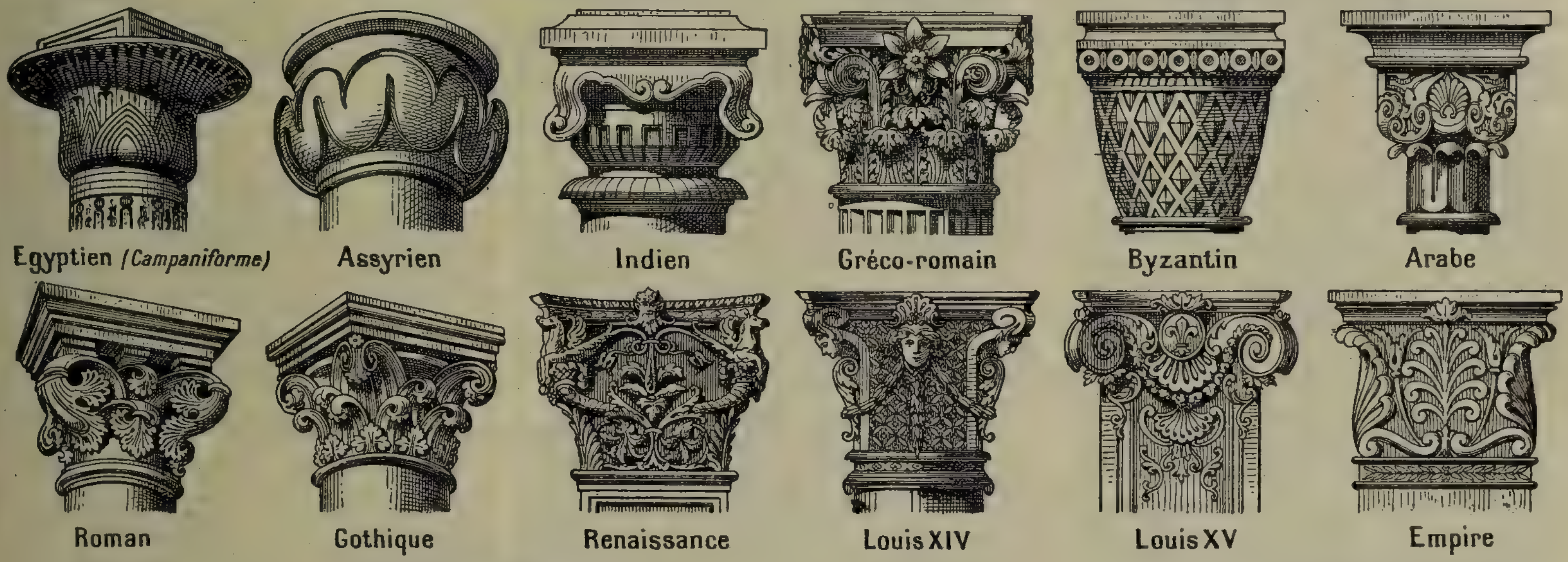
Egyptien *(Campaniforme)* Assyrien Indien Gréco-romain Byzantin Arabe
Roman Gothique Renaissance Louis XIV Louis XV Empire

## ORDRES ROMAINS

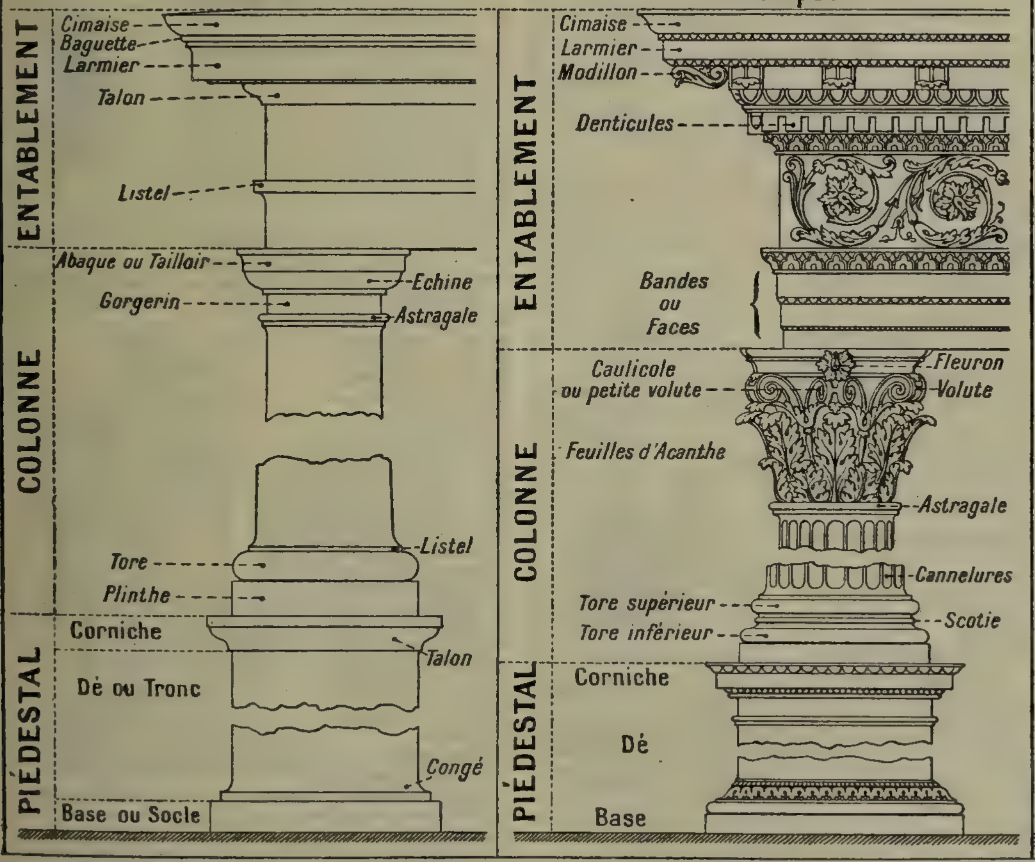
O. Toscan
ENTABLEMENT
Cimaise
Baguette
Larmier
Talon
Listel
Abaque ou Tailloir
Echine
Gorgerin
Astragale
COLONNE
Listel
Tore
Plinthe
PIÉDESTAL
Corniche
Talon
Dé ou Tronc
Congé
Base ou Socle
O. Composite
ENTABLEMENT
Cimaise
Larmier
Modillon
Denticules
Bandes ou Faces
COLONNE
Caulicole ou petite volute
Fleuron
Volute
Feuilles d'Acanthe
Astragale
Cannelures
Tore supérieur
Scotie
Tore inférieur
PIÉDESTAL
Corniche
Dé
Base

## COLONNES

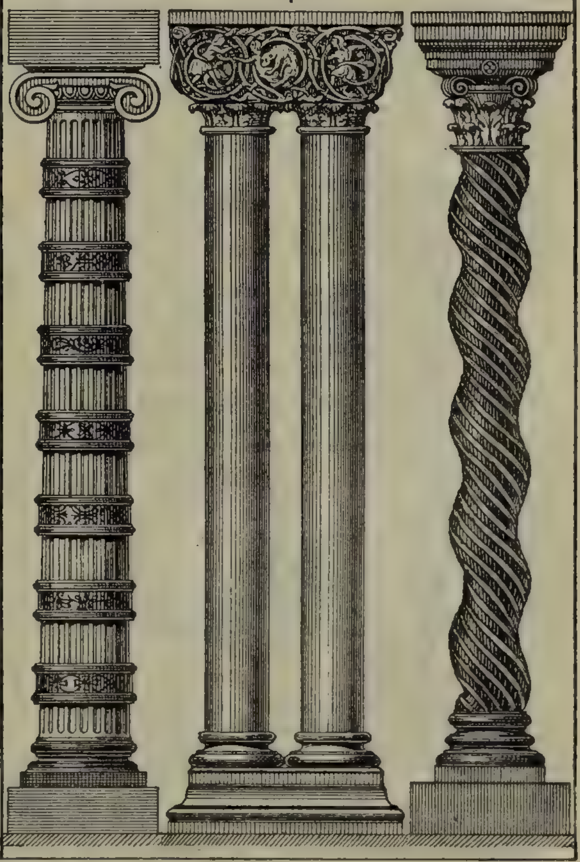
Annelée Accouplées Torse

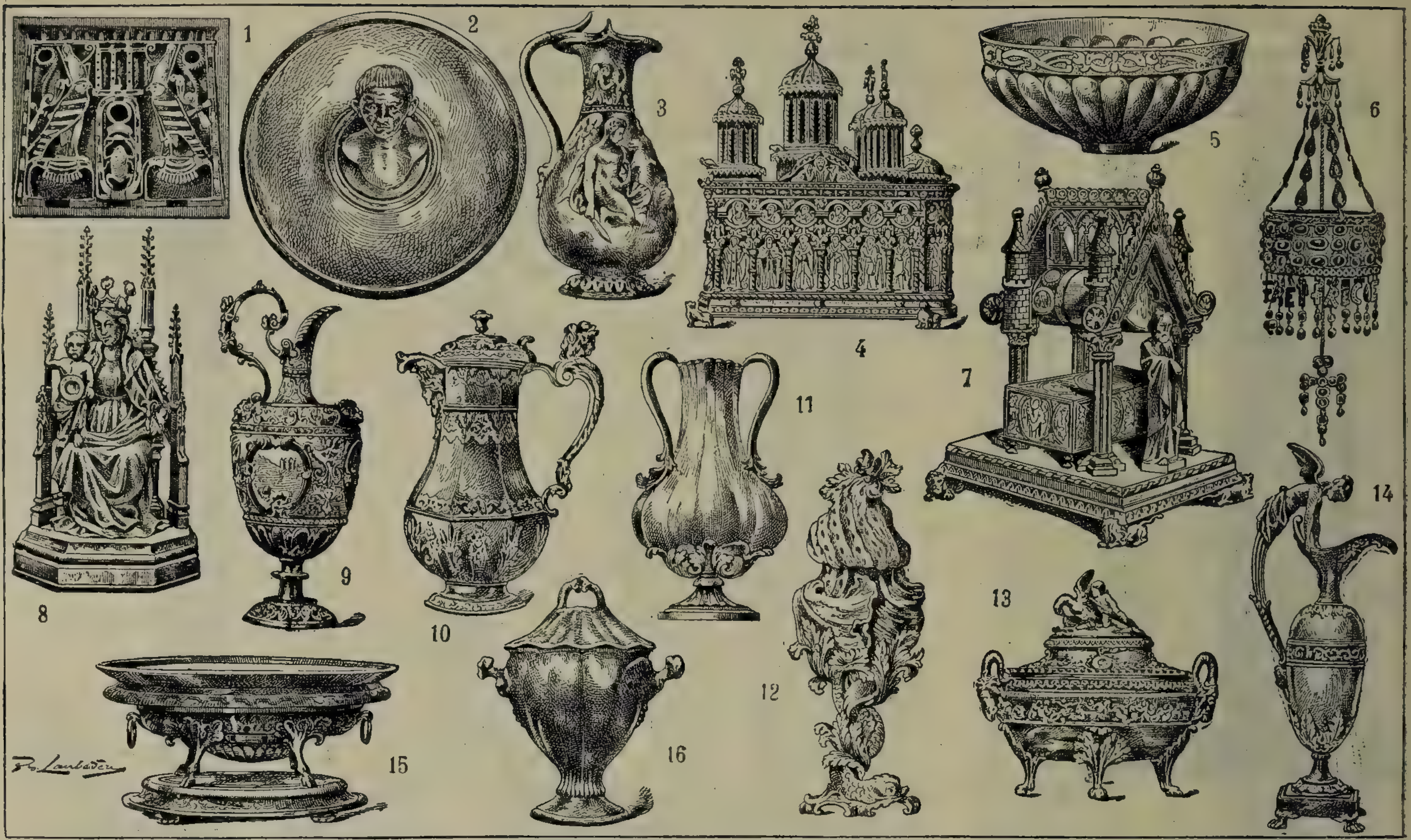

Orfèvrerie : 1. Pectoral d'Ousartisen II (Égypte). — 2. Phiale grec en argent repoussé (trésor de Bosco Reale). — 3. Vase du trésor de Bernay (romain). — 4. Coffret byzantin en forme d'église (trésor de Karyès, mont Athos). — 5. Coupe normande en argent repoussé, ix<sup>e</sup> siècle (musée de Stockholm). — 6. Couronne votive wisigothe (Cluny). — 7. Reliquaire, xiii<sup>e</sup> siècle (trésor de Reims). — 8. Statue reliquaire, xv<sup>e</sup> siècle (Cluny). — 9. Aiguière, école de Benvenuto Cellini (xvi<sup>e</sup> s.). — 10. Chocolatière Louis XIV. — 11. Vase Louis XV. — 12. Sucrier Louis XV, style rocaille. — 13. Soupière Louis XVI. — 14. Aiguière Empire (Compiègne). — 15. Réchaud second Empire (orfèvrerie Christofle). — 16. Sucrier moderne dit Art nouveau.

*interne*), et, entre les deux, une portion constituée principalement par des osselets (*oreille moyenne*).

L'*oreille externe* est constituée par le pavillon de l'oreille et le conduit auditif externe. Le pavillon de l'oreille, en forme de conque, présente des replis et des éminences divers. Le conduit auditif externe se termine par la paroi externe du tympan.

L'*oreille moyenne* est une cavité remplie d'air. Elle se compose de la caisse du tympan, sorte de tambour dont les deux bases sont légèrement déprimées, qui communique par la trompe d'Eustache avec le pharynx. Dans l'intérieur de cette caisse se trouve la chaîne des osselets : marteau, enclume et étrier.

L'*oreille interne* est la partie essentielle de l'ouïe. Elle est située dans le rocher, et est constituée par une série de cavités osseuses dans lesquelles se trouvent des cavités membraneuses. C'est le *labyrinthe*, où aboutit le nerf auditif en une infinité de terminaisons.

— *Physiol.* Les vibrations sonores recueillies par le pavillon de l'oreille, qui les renforce, arrivent au tympan qui entre à son tour en vibration. La chaîne des osselets transmet ces derniers au labyrinthe et aux terminaisons du nerf auditif.

— *Anat. comp.* L'appareil auditif existe chez les invertébrés ; il porte le nom d'*otocyste*. Certains insectes possèdent un tympan. Les otocystes des mollusques contiennent une petite concrétion dure, dite *otolithe*. Les poissons ont une oreille réduite au labyrinthe ; les oiseaux n'ont pas de pavillon : celui-ci est l'apanage des mammifères.

— *Pathol.* Les inflammations de l'oreille s'appellent *otites*. La perforation du tympan diminue l'acuité de l'ouïe, sans l'abolir. Ce sont généralement les lésions de l'oreille interne, qui aboutissent à la surdité.

**oreille-de-souris** [*rè*, *ll* mll., *e*, *ri*] n. f. Nom vulgaire du myosotis. Pl. des *oreilles-de-souris*.

**oreille-d'ours** [*rè*, *ll* mll., *e-dourss*] n. f. Espèce de primevère odorante. Pl. des *oreilles-d'ours*.

**oreillé** [*rè*, *ll* mll., *é*], **e** adj. *Hist. nat.* Qui porte des appendices en forme d'oreilles. *Blas.* Se dit du coq, quand il a les oreillons d'un émail particulier ; du dauphin dont les ouïes sont d'un émail différent du reste du corps ; des coquilles dont les oreillettes sont d'un émail spécial.

**oreiller** [*rè*, *ll* mll., *é*] n. m. Coussin qui sert à soutenir la tête quand on est couché : *oreiller de plume*. *Fig.* Ce qui donne le repos : *une conscience pure est un bon oreiller*. *Prendre conseil de son oreiller*, prendre une nuit pour réfléchir. Coussin de toile rembourré, placé en avant de la meule d'un rémouleur et contre lequel l'ouvrier appuie sa poitrine. *Mar.* Pièce de bois qui croise les varangues à leur talon, afin de les fortifier. Allus. litt. : **L'oreiller de Montaigne**. Montaigne a dit : « Le doute est un mol oreiller pour une tête bien faite. » Dans l'application, l'*oreiller de Montaigne* n'est pas le doute systématique, mais celui qui résulte de la paresse et de l'insouciance.

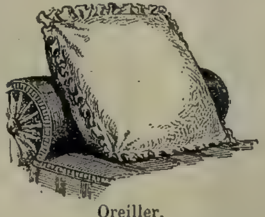

Oreiller.

**oreillère** [*rè*, *ll* mll.] n. f. *Archéol.* Syn. de oreillon. *Entom.* Perce-oreille.

**oreillette** [*rè*, *ll* mll., *è-te*] n. f. Chacune des deux cavités de la partie supérieure du cœur : *oreillette droite*, *gauche*. Petit linge que l'on met derrière une oreille malade. *Bot.* Champignon. Asaret. Mâche. (On dit aussi orillette.) Expansion du sommet des valves, chez certains mollusques lamellibranches. Maniement des bovidés, placé entre la base de la corne et l'oreille, et qui ne se développe que chez les animaux *fin gras*. (On dit aussi oreillon.)

**oreillon** [*rè*, *ll* mll., *on*] n. m. Partie mobile qui, dans les anciens casques non clos, protégeait les oreilles et les joues. Ailes des cubitières et des genouillères des anciennes armures. Support des ensouples. Rognures de cuir ou de peau, dont on fait de la colle forte. Saillie de l'oreille des chauves-souris. N. m. pl. Gonflement, inflammation de la glande parotide.

— Encycl. *Pathol.* Les oreillons sont caractérisés par l'inflammation des deux glandes parotides. Ils constituent une maladie épidémique, très contagieuse et probablement microbienne. Les oreillons atteignent surtout les enfants et les jeunes gens ; ils éclatent après une incubation de deux à trois semaines. L'invasion se manifeste par de la fièvre, une gêne de la déglutition, un gonflement des glandes salivaires ; souvent, aussi, les glandes génitales s'enflamment (orchite et ovarite ourliennes). Cette complication n'a guère d'importance que chez les sujets qui ont atteint la puberté. La durée de la maladie est de six à douze jours. Le traitement consiste dans le repos au lit ou à la chambre; et en l'application de pommades calmantes.

**Orejones** ou **Oreillons,** Indiens chasseurs de l'Amérique du Sud, vivant près du Napo, affluent du haut Amazone. Ils enchâssent dans le lobule de l'oreille des rondelles de bois si volumineuses, que le bas de l'oreille arrive à toucher l'épaule, d'où leur nom, qui signifie *grandes oreilles*.

**Orel,** v. de la Russie centrale, ch.-l. de gouv., sur la rive g. de l'Oka ; 91.000 h. Toiles, tanneries. Patrie d'Yvan Tourguenev.

**orélie** [*li*] n. f. Genre d'apocynacées, renfermant une douzaine d'espèces des régions chaudes du globe, arbrisseaux souvent grimpants, à fleurs d'un jaune d'or disposées en cymes, et à fruit épineux.

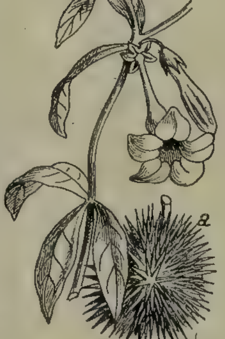

Orélie : *a*, fruit.

**Orélie-Antoine I<sup>er</sup>,** de son vrai nom *Orélie-Antoine* de Tounens (1820-1878), avoué de Périgueux, qui fut proclamé roi par les tribus d'Araucanie en 1861, et renversé par les Chiliens l'année suivante.

**Orellana** (Francisco), voyageur espagnol, né à Truxillo, m. dans la Guyane en 1550. Il découvrit en 1541 l'embouchure du fleuve des Amazones.

**Orelli** (Jean-Gaspard **d'**), philologue suisse, né et m. à Zurich (1787-1849) ; auteur de remarquables éditions d'Horace, de Cicéron et de Tacite.

**orémus** [*muss*] n. m. (du lat. *oremus*, mot qui signifie *prions*, et que le prêtre prononce souvent à la messe en se tournant vers les assistants, pour les inviter à prier avec lui). Prière, oraison : *dire, réciter des orémus*.

**Orenbourg** [*rin-bour*], v. de la Russie, sur l'Oural, capit. du *gouv. d'Orenbourg* ; 94.000 h. Pelleteries, pierres précieuses, étoffes.

**Orénoque,** fleuve de l'Amérique du Sud, dans le Venezuela. Né dans la sierra Parime, il se jette dans l'Atlantique par un vaste delta ; cours 2.800 kil.

**Orens** [*ran*] ou **Orence** [*ran-se*] ou **Orient** [*o-ri-an*] (saint), évêque d'Auch et poète latin, né à Huesca (370-439). Il fut l'ambassadeur de Théodoric I<sup>er</sup>, roi des Goths, auprès d'Aétius. Fête le 1<sup>er</sup> mai.

**Orense** [*ran-se*], v. d'Espagne (Galice), ch.-l. de province, près du Minho ; 16.200 h. Fonderie de fer. — La prov. a 416.000 h.

**Orense** (don José Maria), marquis d'Albaïda, m. à Santander (1802-1880), homme politique espagnol, un des chefs du parti démocratique sous le règne d'Isabelle.

**oréodère** n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de l'Amérique tempérée et chaude.

**oréodoxe** n. m. Genre de palmiers onécés renfermant des arbres américains parmi lesquels on trouve les plus beaux spécimens de palmiers.

**oréognosie** n. f., **oréognostique** adj., **oréographe** n. m., **oréographie** n. f., **oréographique** adj. V. orognosie, etc.

**oréonymphe** [*nin-fe*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux de la famille des trochilidés, renfermant des oiseaux-mouches de l'Amérique méridionale, très brillamment colorés.

**oréotrague** [*tra-ghe*] n. m. Genre d'antilopes, renfermant des animaux de la taille des isards, dont ils ont les mœurs, et qui habitent l'Afrique méridionale et orientale.

**ore rotundo,** mots lat. signif. : *D'une bouche arrondie*, c'est-à-dire : Dans un langage harmonieux. Fin d'un vers d'Horace (*Art poétique*, 323).

**ores** [*o-re*], **ors** ou **ore** adv. (du lat. *hora*, heure). Présentement. *D'ores et déjà* loc. adv., dès maintenant.

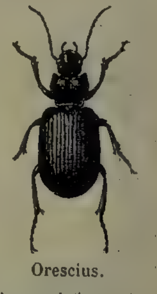

Orescius.

**orescius** [*rès-si-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, renfermant de grands carabes de l'Europe centrale, d'un noir luisant, à élytres striés.

**Oresme** (Nicolas), évêque de Lisieux, né peut-être aux environs de Caen au début du xiv<sup>e</sup> siècle, m. à Lisieux en 1382 ; grand maître du collège de Navarre (1356), évêque de Lisieux (1377), précepteur de Charles V, auteur d'un *Traité des monnaies* et de traductions françaises d'*Aristote*.

**Oreste** [*rès-te*], fils d'Agamemnon et de Clytemnestre. Il tua sa mère de concert avec sa sœur Electre, pour venger le meurtre de son père, fut poursuivi par les Erinnyes mais acquitté par l'Aréopage, et devint roi d'Argos et de

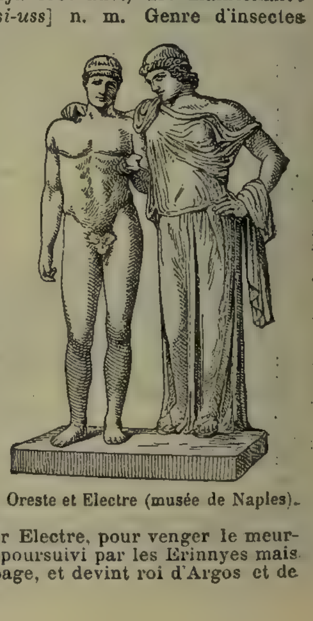

Oreste et Electre (musée de Naples).

Lacédémone. Son amitié pour Pylade, auquel il fit épouser Electre, est demeurée proverbiale. (*Myth.*)

— *Iconogr. Oreste et Electre*, groupe trouvé à Herculanum et qui est au musée de Naples, œuvre remarquable par la pureté du style. — En peinture, nous citerons : *Oreste poursuivi par les Furies*, tableau de Hennequin (au Louvre) ; *Oreste endormi dans les bras d'Electre*, tableau de Picot ; *le Songe d'Oreste*, par Berthon ; etc.

**Oreste**, tragédie d'Euripide. Elle a pour sujet l'expiation d'Oreste après le meurtre de Clytemnestre. Ce n'est pas une des meilleures du poète (408 av. J.-C.) ; — de Voltaire (1750), imitée de la tragédie d'*Electre* de Sophocle. Le sujet en est le meurtre d'Egisthe et de Clytemnestre par le fils d'Agamemnon ; — d'Alfieri, l'une de ses principales œuvres (1782).

**Oreste le Pannonien,** régent d'Italie, père de Romulus Augustule, pris et décapité à Pavie en 476 par ordre d'Odoacre (ve s.)

**orestie** [*rès-ti*] n. f. Genre d'insectes coléoptères comprenant de petites altises larges et bombées.

**Orestie** (*l'*), trilogie dramatique d'Eschyle, jouée à Athènes en 458 av. J.-C., et comprenant les trois tragédies intitulées *Agamemnon*, *les Choéphores*, *les Euménides* (v. ces mots), et dont le meurtre d'Agamemnon et les aventures d'Oreste sont le sujet.

**orexie** n. f. Syn. de OREXIMANIE.

**oreximane** [*rèk-si*] adj. et n. Qui est atteint d'oreximanie.

**oreximanie** [*rèk-si-ma-nî*] n. f. (du gr. *orexis*, appétit, et *mania*, folie). Exaspération morbide de l'appétit, besoin fréquent et impérieux de nourriture. (On dit aussi OREXIE.)

**Orezza,** station thermale de la Corse, comm. de Rapaggio (arr. et à 56 kil. de Corte) ; sources froides, ferrugineuses, bicarbonatées, employées dans l'anémie, la dyspepsie.

**Orfa.** *Géogr.* V. OURFA.

**Orfani** ou **Orfano,** v. maritime de Grèce (prov. de Salonique), sur le *golfe d'Orfani* ou *d'Orfano ;* 5.000 h. Petit port.

**orfèvre** n. m. (du lat. *aurum*, or, et *faber*, ouvrier). Qui fait et vend toute sorte d'ouvrages d'or et d'argent. ALLUS. LITTÉR. : **Vous êtes orfèvre, monsieur Josse !...** Dans l'*Amour médecin*, de Molière (I, 1), Sganarelle, ne sachant comment dissiper la mélancolie de sa fille, consulte ses deux voisins, le tapissier et l'orfèvre : « Donnez-lui des tentures », conseille le premier ; « Donnez-lui des bijoux », dit le second. Ces mots : « Vous êtes orfèvre, monsieur Josse ! » dans l'application caractérisent l'intérêt qui se cache sous les apparences d'un conseil.

**orfévré, e** adj. Se dit de l'or, de l'argent travaillés par l'orfèvre. (On dit aussi ORFÉVRI, E.)

**orfèvrerie** [*rî*] n. f. Art, commerce de l'orfèvre : *s'enrichir dans l'orfèvrerie*. Ouvrages faits par l'orfèvre : *acheter de l'orfèvrerie.*

— ENCYCL. L'orfèvrerie est l'art de mettre en valeur artistique certains métaux réputés précieux. Elle diffère de la bijouterie en ce que celle-ci fabrique surtout des objets destinés à être portés comme ornements, et de la joaillerie qui consiste dans la mise en œuvre de l'or et de l'argent pour la monture et la disposition des pierres précieuses. Dès l'antiquité, l'Egypte nous a laissé de somptueux spécimens d'orfèvrerie. La Grèce emprunta à l'Orient les procédés techniques de l'orfèvrerie, et les perfectionna. On sait quel a été le luxe somptuaire des Romains à la fin de la république et dans le cours de l'empire : citons la maison d'or de Néron, lambrissée en partie de placage d'or incrusté de pierreries. Dans l'empire d'Orient, l'orfèvrerie fut florissante dans les édifices publics et chez les hauts dignitaires ; elle trouva une application nouvelle dans les temples chrétiens. Sous les Mérovingiens, l'orfèvrerie reste toujours en honneur, mais la forme disparaît complètement, et l'œuvre se réduit à de la joaillerie, dont les pierres sont reliées par de maigres filigranes plus ou moins habilement fixés. Jusqu'au milieu du XIIIe siècle, le plein cintre règne dans l'orfèvrerie religieuse, comme il règne en architecture. A partir de cette époque, l'orfèvrerie suit l'architecture dans ses créations, adopte l'ogive, les flèches, les colonnettes, les rosaces. Les châsses des saints deviennent de véritables cathédrales minuscules. Dans les siècles suivants, l'art gothique se fait plus riche et plus flamboyant. Aux XIVe et XVe siècles, l'orfèvrerie sort de l'art religieux, qu'elle a jusque-là presque exclusivement pratiqué, et elle répand ses fantaisies dans les aiguières, les coupes, etc. Avec la Renaissance, l'art redevient païen ; le plus grand des orfèvres de cette époque est Benvenuto Cellini. Aux formes sévères et nobles du règne de Louis XIV succédèrent, sous Louis XV, toutes les étrangetés du genre *rocaille* ou *rococo*, toutes les recherches du genre mignard. Louis XVI vit naître un style plus sévère, mais toujours gracieux. L'époque révolutionnaire ne fut guère favorable à l'orfèvrerie. Sous l'Empire, l'orfèvrerie, comme toutes les branches de l'art, fut grecque ou romaine. La Restauration fut surtout une période d'incubation, d'où devaient sortir les germes d'art nouveau. A la fin du XIXe siècle, en France et à l'étranger, un groupe nombreux d'artistes s'est donné la mission de rénover l'art de la décoration. L'orfèvrerie a vaillamment suivi ce courant, et, sous le nom d'*art nouveau* et de *modern style*, a produit de très heureux résultats, malgré quelques exagérations de début.

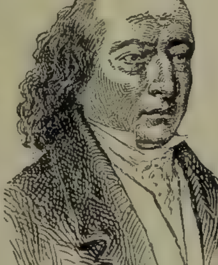
Orfila.

**Orfila** (Mathieu-Joseph-Bonaventure), médecin et chimiste français, né à Mahon (Minorque), m. à Paris (1787-1853). Il se distingua par ses travaux sur la toxicologie et la médecine légale. Il introduisit dans l'enseignement de l'Ecole de médecine d'importantes améliorations.

**orfraie** [*frè*] n. f. (lat. *ossifraga*). Genre de rapaces diurnes, de la famille des falconidés, tribu des aigles : *on a souvent confondu à tort l'orfraie avec l'effraie.* (On dit aussi PYGARGUE ORFRAIE OU GRAND AIGLE DE MER). V. PYGARGUE.

**orfroi** n. m. (lat. *aurum Phrygium*, or de Phrygie). Broderie employée jadis en bordure ou en guise de galon. Parements des chapes, chasubles, etc.

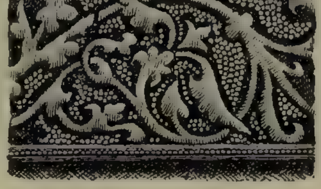
Orfroi (xe s.).

**orgage** [*ghaje*] n. m. Chacun des montants en bois supportant un toit construit sur le bord de la mer pour le service d'une station de pêche.

**organdi** n. m. Mousseline très légère et très claire, affermie par un apprêt spécial.

**organe** n. m. (gr. *organon*). Partie d'un être organisé, destinée à remplir une fonction nécessaire ou utile à la vie : *l'œil est l'organe de la vue.* La voix : *avoir un bel organe.* Dans les machines, appareil élémentaire servant à transmettre le mouvement, ou à le guider. *Fig.* Personne ou objet qui sert d'entremise : *le juge est l'organe de la loi.* Moyen de manifestation et d'action : *journal qui est l'organe de l'opposition.*

**organeau** [*nô*] n. m. *Mar.* Anneau de fer où l'on attache un câble. Gros anneau à l'extrémité de la verge d'une ancre. V. ANCRE.

**organicien, enne** [*si-in, è-ne*] adj. et n. Relatif à l'organicisme. N. Partisan de l'organicisme.

**organicisme** [*sis-me*] n. m. *Méd.* Doctrine qui attribue toute maladie à la lésion d'un organe. *Biol.* Doctrine qui admet que la vie résulte non d'une force qui anime les organes, mais des organes eux-mêmes.

**organiciste** [*sis-te*] n. m. Partisan de l'organicisme.

**organier** n. m. Syn. de ORGANISTE.

**organino** n. m. Petit orgue à cylindre.

**organique** adj. (gr. *organikos*). Qui a rapport aux organes ou aux corps organisés : *la vie organique. Fonctions organiques*, fonctions de nutrition. *Maladie organique*, celle dans laquelle le trouble fonctionnel entraîne une lésion des organes : *le diabète est une maladie organique. Chimie organique*, partie de la chimie, qui comprend l'étude du carbone et de ses dérivés. *Loi organique*, loi destinée à développer les principes posés dans une loi constitutionnelle. N. f. Partie de la musique, qui s'exécutait avec les instruments, chez les anciens.

— ENCYCL. *Chim.* On appelle aujourd'hui *substance organique* toute substance dont le carbone est l'élément fondamental, et la *chimie organique* n'est en un mot que la chimie des dérivés du carbone. Dans l'étude de la chimie organique, on partage habituellement les composés en deux séries : la *série grasse* (les graisses se rattachent à cette série) et la *série aromatique* (tirant son nom des nombreux parfums contenus dans ce groupe). Les carbures forment les points de départ d'où dérivent les autres composés : alcools, éthers, acides, sels, etc.

**organiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière organique.

**organisable** [*za-ble*] adj. Qui peut être organisé. (Peu us.)

**organisant** [*zan*], **e** adj. Qui organise.

**organisateur, trice** [*za*] n. et adj. Qui organise, qui est habile à organiser : *Lazare Carnot fut appelé l'Organisateur de la victoire.* ANT. **Désorganisateur.**

**organisation** [*za-si-on*] n. f. (de *organiser*). Manière dont les parties qui composent un être vivant sont disposées pour remplir certaines fonctions : *l'organisation du corps humain. Fig.* Constitution morale ou intellectuelle : *avoir une admirable organisation musicale.* Manière dont un Etat, une administration, un service est constitué : *l'organisation de l'armée.* ANT. **Désorganisation.**

**organisé** [*ni-zé*], **e** adj. Qui est pourvu d'organes dont le fonctionnement constitue la vie : *les animaux et les végétaux sont des corps organisés. Fig.* Constitué intellectuellement de telle ou telle manière. *Tête bien organisée*, personne qui a l'esprit juste.

**organiser** [*ni-zé*] v. a. Donner aux parties d'un corps la disposition nécessaire pour les fonctions auxquelles il est destiné. *Fig.* Disposer pour fonctionner : *organiser un ministère. Mus.* Joindre un petit orgue à un instrument à touches, de façon à jouer des deux instruments avec le même clavier. ANT: **Désorganiser.**

**organisme** [*nis-me*] n. m. (de *organe*). Ensemble des organes qui constituent un être vivant : *l'organisme humain. Fig.* Ensemble disposé pour fonctionner : *un organisme politique.*

**organiste** [*nis-te*] n. (b. lat. *organista*). Dont la profession est de toucher de l'orgue.

— ENCYCL. L'art de l'organiste est un art aussi compliqué que l'instrument dont il est appelé à se servir. L'organiste doit être un virtuose accompli, avoir une instruction musicale complète et étendue, être excellent harmoniste, connaître à fond l'art de la fugue, et être expert dans celui de l'improvisation.

**organistrum** [*nis-trom'*] n. m. (du lat. *organum*, orgue). Ancienne vielle montée de trois cordes mises en vibration par une roue à manivelle.

**organite** n. m. (de *organe*). Toute partie différenciée de la cellule vivante.

**organodynamie** [*mî*] n. f. (du gr. *organon*, organe, et *dunamis*, force). Etude des organes au point de vue de leur fonctionnement.

**organodynamique** adj. Qui a rapport à l'organodynamie.

**organogène** adj. (de *organe*, et du gr. *gennân*, engendrer). *Chim.* Se dit de l'oxygène, de l'hydrogène, de l'azote et du carbone, qui entrent essentiellement dans toute substance organique. *Géol.* Qui a une origine organique : *roche organogène.*

**organogénie** [*nî*] n. f. (de *organogène*). Partie de l'embryogénie, qui traite de la formation et du développement des organes des animaux. (On dit aussi ORGANOGÉNÈSE et ORGANOGÉNÉSIE.)

**organogénique** adj. Qui concerne l'organogénie.

**organogéniste** [*nis-te*] n. Celui ou celle qui se livre à l'étude de l'organogénie.

**organographe** n. et adj. Qui s'occupe d'organographie.

**organographie** [*fî*] ou **organologie** [*jî*] n. f. (de *organe*, et du gr. *graphein*, décrire, ou *logos*, traité). Description des organes des végétaux et des animaux, envisagés surtout au point de vue de leur forme (couleur, dimensions, position relative, etc.).

**organographique** ou **organologique** adj. Qui appartient à l'organographie.

**organographisme** [*fis-me*] n. m. Procédé d'exploration médicale, consistant à tracer sur la peau des lignes indiquant les limites de l'organe exploré, et déterminées par l'auscultation.

**organoïde** adj. (de *organe*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui a l'apparence d'un corps organisé.

**organoleptique** [*lèp*] adj. (de *organe*, et du gr. *lèptikos*, porté à prendre). Se dit de la propriété que possèdent les corps de faire impression sur les organes des sens, et spécialement des propriétés sapides et odorantes, etc. Se dit aussi des substances ou des médicaments qu'on prend par la voie buccale.

**organologie** [*jî*] n. f. Syn. de ORGANOGRAPHIE.

**organo-métallique** adj. *Chim.* Se dit des composés renfermant un radical organique uni à un métal.

— ENCYCL. Les principaux composés organo-métalliques sont ceux du zinc (*zinc-méthyle*, *zinc-éthyle*), de l'aluminium, de l'étain, du mercure, du bismuth, du magnésium.

**organo-métalloïdique** adj. *Chim.* Se dit des composés renfermant un radical organique lié à un métalloïde.

— ENCYCL. Comme les composés organiques renfermant de l'oxygène, du soufre, de l'azote, etc., on ne considère comme corps organo-métalloïdiques que les dérivés de l'arsenic (*arsines*), du phosphore (*phosphines*), du bore et du silicium.

**Organon** ou *Recueil des traités d'Aristote sur la logique*, comprenant les *Catégories*, ou les divers points de vue d'où l'on peut étudier les objets ; l'*Hermencia* ou *Interprétation*, étude des propositions ; les *Premiers analytiques*, étude du syllogisme ; les *Derniers analytiques ;* les *Topiques*, étude du raisonnement dialectique ; la *Réfutation des Sophistes*. Admirable monument de la science logique, l'*Organon* a dominé les esprits au moyen âge.

**organonymie** [*mî*] n. f. (de *organe*, et du gr. *onoma*, nom). Art de trouver des noms pour désigner les organes des êtres vivants, ou de classer ceux qui ont été déjà donnés.

**organonymique** adj. Qui a rapport à l'organonymie.

**organopathie** [*tî*] n. f. (de *organe*, et du gr. *pathos*, affection). Affection des organes, accompagnée de lésions.

**organopathique** adj. Qui a rapport à l'organopathie.

**organopathisme** [*tis-me*] n. m. Doctrine médicale soutenue par Piorry, en vertu de laquelle la maladie résulte de lésions simultanées ou successives des organes.

**organophysie** [*zî*] n. f. (de *organe*, et du gr. *phusis*, nature). Science qui détermine la nature des fonctions organiques.

**organophysique** [*zi-que*] adj. Qui a rapport à l'organophysie.

**organoplastie** [*plas-tî*] n. f. (de *organe*, et du gr. *plastês*, qui façonne). Art de modifier artificiellement les formes des êtres vivants.

**organoplastique** [*plas-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'organoplastie.

**organoscopie** [*nos-ko-pî*] n. f. (de *organe*, et du gr. *skopein*, examiner). Ensemble des moyens mécaniques (percussion, par exemple), physiques (radioscopie), chimiques (urologie), anatomique (nécropsie), physiologiques (repas d'épreuve, réaction de dégénérescence, etc.) dont on dispose pour déterminer l'état des organes.

**organoscopique** [*nos-ko-pi-ke*] adj. Qui a rapport à l'organoscopie.

**organotactique** [*ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'organotaxie.

**organotaxie** [*tak-sî*] n. f. (de *organe*, et du gr. *taxis*, ordre). Art de grouper les êtres vivants d'après les rapports de leur organisation.

**organothérapie** n. f. Syn. de OPOTHÉRAPIE.

**organsin** n. m. (ital. *organzino*). Fils de soie torse réunis par un doublage, et qui passent deux fois au moulin.

**organsinage** [*je*] n. m. Action d'organsiner.

**organsiner** [*né*] v. a. Tordre ensemble plusieurs brins de soie pour en faire de l'organsin.

**organsineur** n. m. Fabricant d'organsin.

**organule** n. m. Très petit organe ; organe rudimentaire.

**orgasme** [*ghas-me*] n. m. (gr. *orgasmos*). Le plus haut point de l'excitation physiologique, et particulièrement de l'excitation génésique.

**orgastique** [*ghas-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'orgasme.

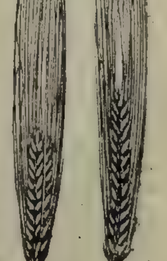

Orge : A, à six rangs ; B, à deux rangs.

**orge** n. f. (lat. *hordeum*). Genre de graminées : *l'orge est cultivée même dans les régions septentrionales.* Sa graine. *Eau d'orge* ou simplem., *Orge*, eau dans laquelle on a fait bouillir de l'orge. *Grains d'orge*, toile, broderie, futaines semées de points ressemblant à des grains d'orge. *Sucre d'orge*, sucre cuit avec une décoction d'orge et coloré, dont on fait de petits bâtons. — *Orge* est masculin dans les deux expressions : *orge mondé*, grains d'orge qu'on a passés entre deux meules pour les débarrasser de leur première enveloppe ; *orge perlé*, grains d'orge passés entre deux meules plus rapprochées pour en enlever le son et les réduire en petites boules farineuses. — PROV. et LOC. PROV. : **Grossier**

**comme du pain d'orge,** fort grossier. **Faire ses orges,** au *fig.*, faire de gros profits et surtout des profits illicites. **Etre entre l'orge et l'avoine,** être en présence de deux choses entre lesquelles il est difficile de choisir. **Il faut mourir, petit cochon, il n'y a plus d'orge,** il n'y a plus de ressources, plus d'espoir.

— Encycl. Les orges (*hordeum*) sont des épillets uniflores, munis de longues glumes stériles. On en connait une douzaine d'espèces, dont huit croissent en France. La plus importante est l'orge commune (*hordeum vulgare*), cultivée comme fourrage ou pour la fabrication de la bière. La décoction de grains d'orge (orge perlé, orge mondé) est employée en médecine comme adoucissante. La plupart des variétés cultivées proviennent de l'orge à deux rangs (*hordeum distichum*) ; ce sont : l'orge carrée, dont la variété d'hiver est appelée *escourgeon*, et qui donne des épis sur lesquels les grains sont disposés en six rangées ; l'orge noire, l'orge plate (paumelle, marsèche ou baillarge), utilisée en brasserie.

On sème l'orge au printemps ou en automne, en terre qui a précédemment reçu une culture sarclée bien fumée, qu'on a enfouie en vert, de manière à fournir à la céréale tout l'azote et l'acide phosphorique dont elle a besoin. De toutes les céréales, l'orge est celle dont l'aire de culture est le plus étendue.

**orgeat** [*ja*] n. m. (de *orge*). Sirop préparé autrefois avec une décoction d'orge, aujourd'hui avec une émulsion d'amandes. Ce sirop étendu d'eau : *l'orgeat est une boisson rafraîchissante.*

**Orgeiev,** v. de Roumanie (Bessarabie), sur le Reut, affluent gauche du Dniester ; 18.000 h.

**orgelet** ou **orgeolet** [*lè*] n. m. (du lat. *hordeolum*, petit grain d'orge). Petite tumeur inflammatoire, qui se développe au bord des paupières, en forme de grain d'orge. Syn. COMPÈRE-LORIOT, HORDÉOLE, GRAIN D'ORGE.

— Encycl. Fréquent surtout chez les enfants, l'orgelet a pour siège les follicules et les glandes sébacées des cils. Il s'ouvre ordinairement au bout de quatre à cinq jours. Les soins consistent en applications de teinture d'iode ou de nitrate d'argent au 1/20e, ou de pommade à l'oxyde de mercure.

**Orgelet** [*lè*], ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 17 kil. de Lons-le-Saunier ; 1.380 h. Ch. de f. — Le cant. a 27 comm., et 6.290 h.

**Orgemont** (Pierre D'), né à Lagny-sur-Marne, m. en 1389, chancelier de France sous Charles V, un des rédacteurs des *Chroniques de Saint-Denis.*

**Orgéo,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Neufchâteau) ; 1.480 h.

**orgeolet** n. m. V. ORGELET.

**Orgères,** ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 29 kil. de Châteaudun ; 710 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 17 comm., et 9.000 h.

**orgerie** [*rî*] n. f. En Normandie, champ d'orge.

**Orgesch** [*or-ghè-che*] (abrév. de *Organisation Escherich*), organisation de forme militaire, fondée en 1920 en Bavière par le conseiller Escherich, pour protéger l'Etat et la Constitution ; interdite dans le reste de l'Allemagne.

**Orgétorix** [*rikss*], chef helvète du 1er siècle av. J.-C. C'est lui qui, en l'an 62, persuada à ses compatriotes d'envahir le sud-est de la Gaule.

**orgiaque** adj. Qui a rapport aux orgies religieuses : *fureurs orgiaques.* Qui tient de l'orgie : *débauches orgiaques.*

**orgiasme** [*ji-as-me*] n. m. (gr. *orgiasmos*). *Antiq. gr.* Célébration des orgies, des mystères, surtout dans le culte de Dionysos.

**orgiaste** [*ji-as-te*] n. m. (gr. *orgiastés*). *Antiq. gr.* Dévot qui prenait part aux orgies religieuses dans le culte de Dionysos. Initié aux mystères.

**orgiastique** [*ji-as-ti-ke*] adj. *Antiq. gr.* Qui a rapport aux orgies et au culte de Dionysos : *fureur orgiastique.*

**orgie** [*jî*] n. f. (du gr. *orgia*, orgie, fêtes de Bacchus). Débauche de table : *faire une orgie. Fig.* Profusion, prodigalité : *une orgie de fleurs.* N. f. pl. *Antiq. rom.* Fêtes solennelles de Bacchus, chez les anciens.

**orgne** n. f. Rangée de javelles couchées l'une à côté de l'autre.

**Orgon,** ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône, arr. et à 42 kil. d'Arles, sur la Durance ; 1.310 h. Ch. de f. P.-L.-M. Huile. — Le cant. a 7 comm., et 9.850 h.

**Orgon,** un des principaux personnages du *Tartufe* de Molière, mari d'Elmire, qui se laisse tromper par la dévotion hypocrite de Tartufe. C'est le type de l'homme entêté dans ses idées, entiché de quelqu'un qui le trompe, et ne voulant pas céder même à l'évidence.

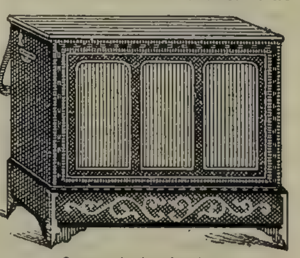
Orgue de Barbarie.

**orgue** [*or-ghe*] n. m. (du lat. *organum*, instrument). Instrument de musique à vent, de la plus grande dimension, que l'on fait résonner à l'aide d'un clavier, en y introduisant de l'air au moyen d'un soufflet : *l'orgue est principalement en usage dans les églises; la Bible attribue à Jubal l'invention de l'orgue. Gramm. Orgue* est masculin au singulier et féminin au pluriel : *un bel orgue, de belles orgues; Par ext.* Tribune élevée où sont les orgues, dans une église : *monter à l'orgue. Buffet d'orgue*, ouvrage de menuiserie dans lequel est enfermé tout le mécanisme d'un orgue. *Orgue de Barbarie* (corrupt. de *Barberi*, nom d'un fabricant de Modène), espèce d'orgue dont les claviers et le soufflet sont mis en jeu par un cylindre qu'on fait mouvoir à l'aide d'une manivelle. *Musiq. Point d'orgue*, repos plus ou moins long qui suspend la mesure sur une note et indique que la durée doit en être prolongée à volonté : *le point d'orgue est indiqué par le signe* 𝄐 *au-dessus de la note sur laquelle il doit agir; le point d'orgue est souvent accompagné de fioritures qu'on exécute ad libitum.* Ancien engin d'artillerie composé de plusieurs petits canons montés côte à côte sur un affût. Herse à barreaux indépendants. Basaltes prismatiques : *les orgues de Bort forment une magnifique colonnade.* Tuyau de conduite pour les eaux des dalots, des gaillards, des ponts inférieurs.

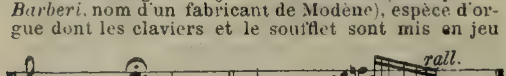

Points d'orgue.

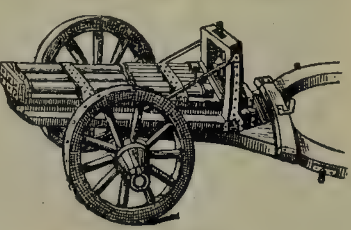
Orgue (1600).

— Encycl. Un orgue peut avoir jusqu'à cent jeux, c'est-à-dire cent séries de tuyaux accordés chromatiquement et parcourant en totalité ou en partie l'échelle des sons musicaux. Les plus grands tuyaux atteignent une longueur de 32 pieds, les plus courts ne dépassent pas 8 à 10 millimètres. Ces tuyaux se divisent en deux groupes bien tranchés : les jeux de fond et les jeux à anches. Les jeux de fond se divisent en jeux de flûte ou jeux ouverts, d'une sonorité ouverte et franche (flûte), et en jeux de bourdon, d'une sonorité plus lourde et plus épaisse (bourdon). Les jeux à anches se distinguent en jeux à anches libres (hautbois, clarinette) et en jeux à anches battantes (trompette, clairon). Il y a aussi les jeux de mutation, dans lesquels chaque note se compose de quatre, cinq, six et même dix tuyaux, accordés en tierce, quinte ou quarte. Unis à tous les jeux de flûte, les jeux de mutation constituent le plein jeu. Chaque touche du clavier commande à tous les tuyaux du même son, à la condition que la résonance de chaque jeu soit rendue possible par un registre spécial, qui établit une communication entre la soufflerie et le jeu. Ainsi, d'une part, l'orgue ne peut jouer que si un ou plusieurs registres ont été tirés ; d'autre part, chaque touche du clavier fait résonner autant de tuyaux de même son qu'il y a de registres tirés. Ceci, pour les orgues à un seul clavier. La plupart des orgues ont plusieurs claviers qui se partagent les jeux. Un pédalier ou clavier de pédales commande aux sons les plus graves. L'orgue a été appelé avec raison le roi des instruments. Il mérite ce titre par l'ampleur et la majesté de sa voix, par la place d'honneur qu'il occupe soit qu'il joue seul, soit qu'il joue associé à l'orchestre, enfin par le rôle qui lui est d'ordinaire dévolu, à savoir l'accompagnement des chants liturgiques et la part qu'il prend aux compositions de style sévère ou soutenu.

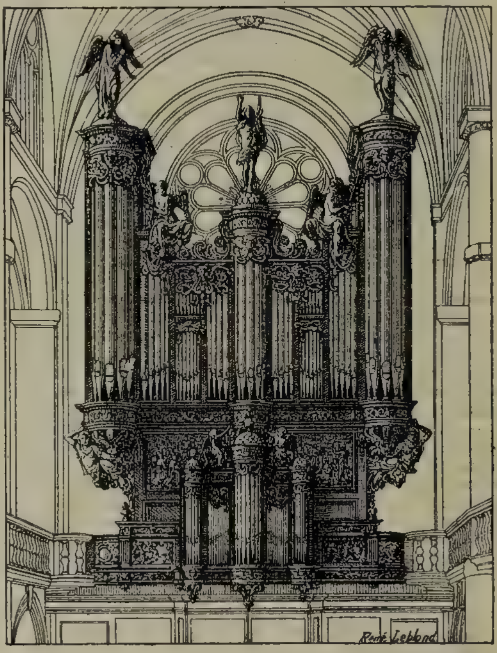

Les grandes orgues de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris.

**orgueil** [*gheu, l* mll.] n. m. (anc. h. all. *urgoli*). Opinion très avantageuse de soi-même : *l'orgueil de la naissance.* En bonne part, sentiment élevé de sa dignité personnelle : *un légitime orgueil. Orgueil de*, sujet d'orgueil pour : *les grands hommes sont l'orgueil de leur pays.* Cale de bois, de pierre, etc., placée entre la résistance et l'effort, et qui soutient un levier employé à soulever un fardeau. Ant. **Modestie, humilité.**

**orgueilleusement** [*gheu, ll* mll., *eû-ze-man*] adv. D'une manière orgueilleuse. Ant. **Modestement, humblement.**

**orgueilleux, euse** [*gheu, ll* mll., *eû, eû-ze*] adj. et n. Qui a de l'orgueil, qui en témoigne : *une mère orgueilleuse de sa fille.* Qui est inspiré par l'orgueil : *attitude orgueilleuse. Poétiq.* Qui atteint des hauteurs, des proportions considérables : *des chênes, des monts orgueilleux.* Ant. **Humble, modeste.**

**orgyie** [*ji-î*] ou **orgye** [*jî*] n. f. *Antiq. gr.* Mesure de longueur valant 1m,85.

**Oriani** (Barnabé), astronome italien, né à Gareguano, m. à Milan (1752-1832), auteur d'*Elementi di trigonometria sferoidica*, devenus classiques.

**Oribase,** médecin grec du IVe siècle av. J.-C., né à Pergame, attaché à la personne de l'empereur Julien. Il passe pour avoir découvert les glandes salivaires.

**oribus** [*buss*] n. m. Chandelle de résine que l'on place dans la cheminée, dans certaines provinces. *Fam. Poudre d'oribus*, remède sans vertu.

**orichalque** [*kal-ke*] n. m. (du gr. *oros*, montagne, et *khalkos*, airain). Sorte de métal précieux, dont parlent les anciens auteurs grecs. Nom donné plus tard au cuivre pur, au laiton et au bronze.

**oricou** n. m. Genre de vautours, comprenant de grandes formes noires, à cou et à tête dénudés, qui sont répandues dans les régions chaudes de l'ancien monde. (On les appelle vulgairement *charognards*, car ils vivent de cadavres.)

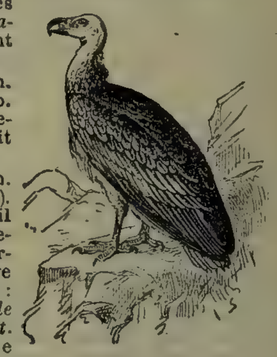
Oricou.

**oriel** [*ri-èl*] n. m. (m. angl. ; du vx fr. *oriol*, b. lat. *oriolum*). *Archit.* Fenêtre formant un réduit en encorbellement.

**orient** [*ri-an*] n. m. (du lat. *oriens*, qui se lève). Point du ciel où le soleil se lève sur l'horizon. Celui des quatre points cardinaux où le soleil se lève à l'équinoxe. Est, levant : *l'Arabe fait sa prière le visage tourné vers l'orient.* L'Asie, une partie de l'Egypte et même de l'Europe, relativement à l'Europe occidentale (en ce sens, et dans les suiv., prend une majuscule) : *voyage en Orient. Le proche Orient*, l'Europe orientale et le Levant. *Le moyen Orient*, la Perse. *L'extrême Orient*, Chine, Japon, Cochinchine, etc. Partie d'une perle, qui parait comme lumineuse : *perle d'un bel orient. Fig.* Commencement, début : *un génie à son orient.* Nom par lequel, dans la franc-maçonnerie, on désigne les loges de province. *Grand Orient*, loge centrale formée, dans Paris, par les représentants des loges maçonniques de province. Ant. **Occident, couchant, ouest.**

**Orient** [*o-ri-an*] (EMPIRE D'), un des deux empires formés après la mort de Théodose en 395, connu aussi sous les noms de *Bas-Empire*, *Empire byzantin* ou *de Constantinople ;* il fut détruit par les Ottomans, en 1453. V. BYZANTIN.

**Orient** (*schisme d'*), scission entre l'Eglise grecque et l'Eglise romaine, commencée au IXe siècle et consommée en 1054. V. SCHISME.

**Orient** (*question d'*). Cet important problème de politique internationale, posé, peut-on dire, depuis la prise de Constantinople par les Ottomans en 1453, a revêtu au cours de l'histoire diverses formes. Tant que l'empire turc est resté fort, une des préoccupations du monde occidental, particulièrement du Saint-Siège, de l'Autriche, de la Pologne et de la Russie, a été d'expulser les envahisseurs. En 1683 encore, les armées turques ont pu paraître victorieusement devant Vienne. Mais, quand a commencé la décadence de l'empire des sultans, provoquée par l'incapacité de réformer administrativement l'empire turc, la question s'est posée de savoir à qui serait dévolu le riche héritage de Constantinople. L'Autriche, aux traités de Carlowitz (1699), de Passarowitz (1718) et de Belgrade (1730) a été la première à fortifier sa position vis-à-vis de la Turquie. Puis la Russie, grâce à la politique énergique de Catherine, prit aux traités de Koutchouk-Kainardji (1778) et de Jassy (1792) d'importants avantages. Mais, au commencement du XIXe siècle, la question d'Orient commença à entrer dans les préoccupations directes de la France et surtout de l'Angleterre désireuse de tenir libre la route des Indes. Dès lors la question d'Orient put se résumer ainsi : l'Europe maintiendra-t-elle l'intégrité de l'empire ottoman, ou la laissera-t-elle détruire ? A ce point fondamental sont venus s'en joindre d'autres : d'abord, l'antagonisme permanent des Turcs et des nations chrétiennes soumises à la domination de la Porte (Grèce, Bulgarie, Serbie, etc.), qui se sont successivement émancipées ; ensuite, la tendance de la Russie à se rendre maitresse de Constantinople, tendance que les puissances occidentales ont constamment cherché à réprimer. La question d'Orient s'est posée plusieurs fois au XIXe siècle, notamment lors de la guerre de l'Indépendance grecque, qui aboutit à la reconnaissance du royaume hellénique, du soulèvement du pacha Méhémet-Ali, qui prépara l'autonomie de l'Egypte, de la guerre de Crimée, qui ferma les détroits de la mer Noire aux flottes russes, et de la guerre turco-russe, en 1877-1878, qui aboutit au congrès de Berlin. La constitution en Etats autonomes ou indépendants, véritables *Etats-tampons*, entre la Russie, l'Autriche et la Turquie, des principales races qui vivent dans la péninsule des Balkans, fit perdre à la question d'Orient une partie de son ancienne gravité, mais l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche, et la proclamation de l'indépendance de la Bulgarie, compliquées du succès du parti jeune-turc, ont, en 1908, préoccupé les chancelleries, et failli provoquer un conflit armé. Ce conflit, retardé jusqu'en 1912, a éclaté alors avec violence, au lendemain de la guerre italo-turque qui enleva la Tripolitaine à la Turquie. Vaincue à deux reprises par les Etats chrétiens des Balkans, la Sublime-Porte dut, en 1913, renoncer à la Macédoine et à la Thrace occidentale, et continuer son mouvement de recul vers l'Asie. Mais tôt après elle espéra, pendant la Grande Guerre, tirer parti des succès des puissances de l'Europe centrale pour reconquérir une partie de son ancienne puissance, et, d'accord avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, elle entra dès 1914 dans la lutte, où la rejoignit peu après la Bulgarie, ennemie de la Serbie et de la Roumanie. Mais les opérations militaires tournèrent finalement à son détriment. Vaincue, comme ses trois alliées, la Turquie dut s'incliner devant la volonté des puissances de l'Entente, et signer l'armistice de Moudros, qui, en 1918, a vraiment marqué la fin de la question d'Orient. Depuis lors, en effet, celle-ci n'existe plus. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'expulser les Turcs de l'Europe ; il s'agit, au contraire, de les y maintenir, pour assurer, sous leur domination et moyennant certaines garanties, la liberté des Détroits, et empêcher telle grande puissance de dominer directement ou indirectement le monde entier ; voilà ce qu'eût fait le traité de Sèvres (août 1920), et ce pourquoi on veut le reviser. A la question d'Orient se sont donc substituées de nombreuses questions moins considérables : celles de Thrace, d'Arménie, de Syrie, etc., et en premier lieu celle de Turquie. V. ce mot.

**Orient** (*Voyage en*), par Lamartine (1835) ; récit d'un voyage accompli par le poète en 1832-1833 ; recueil d'impressions fugitives, de notes pittoresques.

**Orient** (*Voyage en*), par Gérard de Nerval (1848-1858), qui vaut par sa bonne humeur, la pénétration d'esprit, le style alerte et coloré.

**Orient classique** (*Histoire ancienne des peuples de l'*), par G. Maspero (1895-1897). Ouvrage de premier ordre, savamment ordonné et d'un grand style, où les civilisations de l'ancien Orient revivent à la lumière des données monumentales.

**oriental** [*ri-an-tal*], **e, aux** adj. et n. Qui appartient à l'Orient, qui est en Orient : *les peuples orientaux.* Qui vient d'Orient : *des plantes orientales. Pierres orientales*, pierres fines de qualité supérieure, qui viennent ordinairement d'Orient. *Langues orientales*, langues mortes ou vivantes de l'Asie. N. m. pl. Peuples de l'Asie : *les Orientaux parlent volontiers par figures.* Ant. **Occidental.**

**Orientales** (*les*), recueil de poésies lyriques, inspirées en grande partie par le soulèvement de la Grèce, et d'une merveilleuse richesse de coloris, par Victor Hugo. Un grand nombre des pièces des *Orientales* sont devenues populaires : *Canaris, l'Enfant, Mazeppa, les Djinns, Lui*, etc. (1828).

**Orientale** (mer), partie de l'océan Pacifique située à l'E. de la Chine, au S. de la mer Jaune ; elle est délimitée à l'E. par Formose, les Riou-Kiou et l'île Kiou-Siou de l'archipel nippon.

**orientalement** [*ri-an, man*] adv. A la manière orientale : *vivre orientalement.*

**orientaliser** [*an-ta-li-zé*] v. a. Donner les mœurs orientales ou le genre oriental à.

**orientalisme** [*an-ta-lis-me*] n. m. Ensemble des connaissances qui concernent les peuples orientaux, leurs langues, leur histoire, leurs mœurs, etc. Goût des choses de l'Orient.

— Encycl. Le domaine actuel de l'orientalisme est considérable. C'est ainsi qu'on enseigne à l'Ecole des langues orientales le grec moderne, le roumain, le russe ; le hongrois lui-même, à cause de sa parenté avec le turc et le mongol, appartient à l'orientalisme. Au moyen âge, deux langues seulement étaient connues des érudits : l'hébreu et surtout l'arabe, qui fut enseigné publiquement à Paris dès l'année 1250.

Le protestantisme poussa ses adhérents vers l'étude de l'hébreu, du chaldaïque et du syriaque. Colbert fonda au XVII<sup>e</sup> siècle l'Ecole des jeunes de langues, destinée à former des interprètes pour le Levant. On commença à étudier le persan et le turc ; enfin la conquête de l'Inde, par la France puis par l'Angleterre, amena la découverte du sanscrit.

Le XIX<sup>e</sup> siècle vit naître l'égyptologie et l'assyriologie. Deux grands établissements se partagent en France l'enseignement des langues orientales : le Collège de France pour les langues orientales anciennes, l'Ecole des langues orientales (ancienne Ecole des jeunes de langues) pour les langues orientales vivantes.

**orientaliste** [*an-ta-lis-te*] n. m. Qui est versé dans la connaissance des langues et de la littérature orientales : *Eugène Burnouf fut un orientaliste de valeur.* Peintre de scènes orientales. *Arg.* Celui qui connaît bien l'argot des voleurs ; voleur.

**orientation** [*an-ta-si-on*] n. f. (de *orienter*). Action de déterminer les points cardinaux du lieu où l'on se trouve : *l'orientation est facile au moyen de la boussole.* Position d'un objet relativement aux points cardinaux. *Mar.* Disposition des vergues pour permettre aux voiles de recevoir convenablement le vent. *Fig.* Direction : *l'orientation de la politique.* Ant. **Désorientation.**

— Encycl. Lorsqu'on a la direction de l'un des points cardinaux, on en déduit immédiatement la direction des autres, par ce fait qu'un observateur qui regarde le nord a l'est à sa droite, l'ouest à sa gauche et le sud derrière lui. Les directions est et ouest sont données approximativement par le lever et le coucher du soleil ; la direction sud est donnée par minimum d'ombre à midi vrai ; enfin, l'observation de l'étoile polaire, pendant la nuit, fournit le nord avec plus de précision. On arrive à s'orienter suffisamment avec la boussole : celle-ci indiquant l'angle que fait une droite déterminée avec le méridien magnétique, et ce méridien magnétique faisant en chaque lieu un angle connu avec le méridien astronomique, on peut déterminer assez exactement la direction nord-sud.

**orientement** [*an-te-man*] n. m. Action d'orienter un bâtiment, des voiles.

**orienter** [*an-té*] v. a. Disposer une chose suivant la position qu'elle doit avoir par rapport à l'orient et aux trois autres points cardinaux : *orienter une serre. Mar.* Brasser les vergues de manière que le vent frappe bien les voiles. *Fig.* Guider, diriger : *orienter un enfant vers les sciences.* V. n. *Mar.* Etre gréé pour permettre de bien ouvrir les vergues : *navire qui oriente bien.* **S'orienter** v. pr. Reconnaître l'orient, les points cardinaux du lieu où l'on est.. *Fig.* Etudier les circonstances : *il est difficile de bien s'orienter au milieu d'une révolution.* Ant. **Désorienter.**

**orienteur** [*ri-an*] n. m. Appareil destiné à faire connaître le midi vrai, par conséquent l'orient vrai d'un lieu quelconque.

**orière** n. f. (du lat. *ora*, bord). Bord d'un champ entouré de haies.

**orifice** n. m. (lat. *orificium ;* de *os, oris*, bouche, et *facere*, faire). Ouverture qui sert d'entrée ou d'issue à un objet quelconque, comme un tuyau, un organe, etc.

**oriflamme** [*fla-me*] n. f. (du lat. *aurea flamma*, flamme d'or). Ancienne bannière des rois de France, qu'ils faisaient porter devant eux à la guerre.

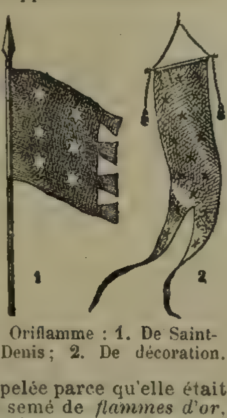

Oriflamme : 1. De Saint-Denis ; 2. De décoration.

— Encycl. Cette célèbre bannière de France, ainsi appelée parce qu'elle était formée d'un étendard rouge semé de *flammes d'or*, n'était originairement que la bannière de l'abbaye de Saint-Denis. Louis VI, le premier, la fit porter officiellement à la tête de l'armée française en 1121, en marchant contre l'empereur d'Allemagne Henri V. On ne la voit plus reparaître après la bataille d'Azincourt (1415).

**oriforme** adj. (du lat. *os, oris*, bouche, et de *forme*). Qui a la forme d'une bouche : *ouverture oriforme.*

**origan** n. m. Genre de labiées.

— Encycl. Assez voisins des menthes, les origans (*origanum*) sont appelés vulgairement *marjolaines.* Ce sont des herbes velues, aromatiques. L'origan vulgaire ou *marjolaine sauvage* fournit une essence qui entre dans la composition de l'alcoolature vulnéraire. La véritable marjolaine, originaire de l'Afrique, est cultivée dans les jardins ; l'*origanum dictamnus* ou *dictame de Crète* avait, dans l'antiquité, la réputation de fermer les plaies et de guérir les morsures de serpents.

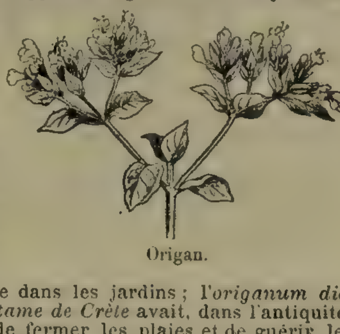
Origan.

**Origène,** exégète et théologien, né à Alexandrie, m. à Tyr (185-254). Il mourut des suites des blessures qu'il reçut pendant la persécution de Dèce. Apologiste de grande valeur et d'une rare fécondité, mais d'une hardiesse souvent jugée excessive, il a abusé, dans l'interprétation de la Bible, de la méthode allégorique, et tenté une fusion entre le christianisme et le platonisme. Les *Scolies* sur l'Ecriture sont son meilleur ouvrage. Son traité *Des principes* contient l'exposé de sa doctrine.

**origénisme** [*nis-me*] n. m. Doctrine et influence d'Origène.

**origéniste** [*nis te*] n. et adj. Partisan des doctrines d'Origène.

**originaire** [*nè-re*] adj. (du lat. *originarius*). Qui tire son origine d'un lieu donné : *plante originaire d'Amérique.* Qui résulte, qui provient : *connaissances originaires des sens.* Inné, que l'on tient de son origine : *tare originaire.* Qui existait à l'origine : *l'état originaire des langues, des mœurs.*

**originairement** [*nè-re-man*] adv. Primitivement, dans l'origine.

**original, e, aux** adj. (lat. *originalis*). Qui sert de modèle et n'en a point eu : *tableau original. Copie originale*, copie faite directement sur le modèle et non sur une autre copie. Qui semble se produire pour la première fois : *pensée originale.* Qui écrit, qui compose d'une manière neuve, qui lui est propre : *écrivain, peintre original.* Singulier, bizarre : *caractère original.* N. m. Manuscrit primitif, première rédaction d'un acte ou dessin : *l'original d'un traité.* Tableau exécuté par l'artiste lui-même, par opposition à *copie.* Texte, par opposition à la traduction. N. Personne dont on reproduit les traits : *portrait qui ne ressemble pas à l'original.* Personne singulière, excentrique : *beaucoup d'Anglais sont des originaux. En original* loc. adv. En texte original. *D'original*, de source directe et non pas par ouï-dire. Ant. **Banal, vulgaire, copié, reproduit.**

**original, orignal** ou **orignac** n. m. Nom vulgaire de l'élan d'Amérique, répandu de l'Alaska aux Etats-Unis. (Les Américains l'appellent moosedeer.)

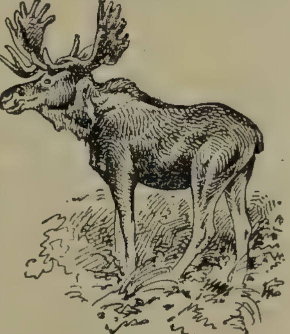
Original.

**originalement** [*man*] adv. D'une manière originale : *sujet originalement traité.*

**originaliser** [*zé*] v. a. Rendre original.

**originalité** n. f. Caractère de ce qui est original : *l'originalité d'un projet.* Caractère bizarre, singulier, chose bizarre : *des originalités de caractère.* Ant. **Banalité.**

**origine** n. f. (lat. *origo, inis*). Principe, commencement : *l'origine du monde ; l'origine d'une maladie.* Etymologie : *l'origine d'un mot.* Extraction d'une personne, d'une nation : *être de noble origine.* Provenance : *mode d'origine anglaise. Marchandises d'origine*, celles dont l'origine est établie par une pièce officielle. *Anat.* Point d'attache d'un organe. *Dans l'origine, à l'origine* loc. adv. Au début. *Dès l'origine*, dès le principe. Ant. **Fin.**

**Origine des espèces** (*Sur l'*) *par voie de sélection naturelle* (1859) ; un des livres essentiels de Ch. Darwin, où est exposé le mécanisme du transformisme, au moyen des facteurs divers de la *concurrence vitale*, de la *sélection naturelle*, de la *divergence des caractères*, etc. C'est surtout en s'appuyant sur les variations observées chez les animaux domestiques que Darwin a établi sa théorie.

**Origines** (*les*), ouvrage historique de Caton l'Ancien, dont il ne subsiste que des fragments. C'était le récit de l'histoire primitive de Rome.

**Origines de tous les cultes** ou *la Religion universelle*, ouvrage de Dupuis (1795), dans lequel l'auteur ramène tous les cultes à la primitive adoration du soleil. Le succès en fut considérable.

**originel, elle** [*nèl, è-le*] adj. Qui remonte jusqu'à l'origine : *il y a entre les hommes une inégalité originelle. Péché originel*, celui que tous les hommes, dans la croyance chrétienne, auraient contracté en la personne d'Adam.

**originellement** [*nè-le-man*] adv. Dès l'origine : *contrat originellement vicié.*

**orignac** ou **orignal** n. m. *Zool.* V. original.

**Origny,** comm. de l'Aisne, arr. et à 13 kil. de Vervins ; 2.460 h. Ch. de f. N. Vannerie.

**Origny-Sainte-Benoîte,** comm. de l'Aisne, arr. et à 15 kil. de Saint-Quentin, sur l'Oise ; 2.230 h. Ch. de f. dép. Carrières. Bombardée, et en partie détruite, au cours de la Grande Guerre.

**Orihuela,** v. d'Espagne (prov. d'Alicante), sur la Segura ; 30.000 h.

**orileyite** n. f. Arséniure naturel de fer et de cuivre.

**orillard, e** adj. V. oreillard.

**orillette** n. f. *Bot.* Syn. de oreillette.

**orillon** [*ll* mll.] n. m. Petite saillie en forme d'oreille : *les orillons d'une écuelle.* Massif de maçonnerie arrondie, à l'angle d'épaule d'un bastion. (On écrit aussi orrillon.) Syn. de oreillon.

**orin** n. m. Câble auquel est attachée la bouée d'une ancre.

**oringuer** [*ghé*] v. a. Soulever au moyen de l'orin : *oringuer une ancre.* V. n. Faire effort sur un orin, soit pour déraper une ancre, soit pour la faire mordre.

**oriolidés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, dont le genre *oriolus* (loriot) est le type. S. un *oriolidé.*

**oriolus** [*luss*] n. m. Nom scientifique du genre loriot.

**Orion,** chasseur béotien d'une taille gigantesque et d'une grande beauté, qui, après sa mort, fut changé par Diane en constellation avec son chien Sirios. (*Myth.*)

**Orion,** constellation de l'hémisphère austral, qui se trouve sur l'équateur, dans le voisinage du Taureau. Cette constellation, qui compte d'après le catalogue britannique, soixante-dix-huit étoiles, présente un groupe de sept belles étoiles, dont quatre sont aux sommets d'un quadrilatère et les trois autres placées à l'intérieur en ligne droite ; ces trois dernières sont connues sous le nom de *Ceinture* ou *Baudrier d'Orion*, ou encore le *Râteau*, les *Trois Rois*, les *Trois Mages*, la *Ceinture*, le *Bâton de Jacob.*

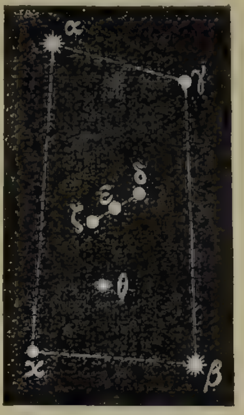

Principales étoiles de la constellation d'Orion : α, Bételgeuse ; β, Rigel ; γ, Bellatrix ; θ, nébuleuse d'Orion ; ζ, ε, δ, le Baudrier.

**oripeau** [*pô*] n. m. (de l'anc. fr. *orie*, d'or, et de *peau*). Lame de cuivre mince et polie, qui de loin a l'éclat de l'or. Etoffe, broderie de faux or ou de faux argent : *comédien couvert d'oripeaux. Pop.* Guenilles. *Fig.* Tout ce qui n'a qu'un faux brillant : *l'oripeau du sentiment.*

**Orissa,** région de l'empire anglais de l'Inde, sur le golfe du Bengale. Climat torride. Riz, coton, bétel, poivre. Les Etats feudataires d'Orissa sont peuplés de 3.800.000 h.

**Orithye,** fille d'Erechthée. Elle inspira une vive passion à Borée, qui l'enleva et la rendit mère de Calaïs et Zéthès.

**Orithyie,** reine des Amazones, sœur d'Antiope.

**Orizaba,** v. du Mexique (Etat de Vera Cruz), dominée par le beau *volcan d'Orizaba* (5.450 m.) ; 35.000 h. Filatures. Prise par les Français en 1862.

**orizite** n. f. Zéolithe avec calcium.

**Orkhan-Ghazi,** sultan des Ottomans de 1326 à 1360, organisateur de la milice des janssaires. Il commença l'invasion de l'Europe.

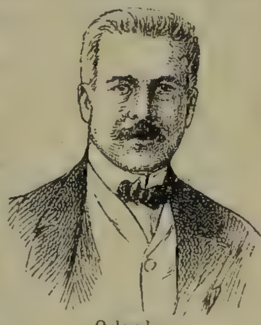
Orlando.

**Orlando** (Vittorio Emanuele), homme politique italien, né à Palerme en 1860, président du conseil italien du 30 octobre 1917 au 23 juin 1919 ; représenta l'Italie aux Conférences de Paris et aux négociations du Traité de Versailles.

**orle** n. m. (du lat. pop. *orulum ;* de *ora*, bord). *Archit.* Rebord ou filet sous l'ove d'un chapiteau. *Blas.* Pièce honorable qui est une bordure réduite de largeur et ne touchant pas les bords de l'écu. (V. la planche blason.)

**Orléanais** [*né*], anc. prov. de France, qui, à plusieurs reprises, forma un duché apanage de la famille d'Orléans et fut définitivement réunie à la couronne en 1495 ; ch.-l. *Orléans ;* a formé trois départements : Loiret, Loir-et-Cher et Eure-et-Loir. C'est une région de hautes plaines, d'une rare fertilité.

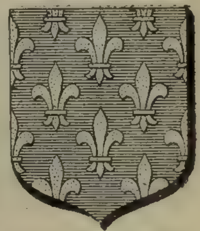
Armes de l'Orléanais.

**orléanisme** [*nis-me*] n. m. Parti de ceux qui voudraient rétablir sur le trône de France un prince de la maison d'Orléans.

**orléaniste** [*nis-te*] n. Partisan de l'orléanisme. Adj. : *le parti orléaniste.*

**orléans** [*lé-anss*] n. f. Etoffe légère, lisse et unie, de laine et de coton.

**Orléans** [*lé-an*], anc. capit. de l'Orléanais ; ch.-l. du dép. du Loiret, sur la Loire ; ch. de f. Orl. à 121 kil. de Paris ; 69.048 h. (*Orléanais*). Evêché, cour d'appel. Vinaigreries, chocolateries, confiseries, constructions mécaniques. Grandes pépinières. Très belle cathédrale Sainte-Croix. Patrie de Pothier, Dolet, Marie Touchet, Cailly, Foncemagne, S. Julien, Loiseleur, Amelot de La Houssaye, etc. Le siège de cette ville par les Anglais, en 1428 et 1429, est demeuré célèbre. C'est en délivrant la ville, que Jeanne d'Arc inaugura cette mission merveilleuse qui devait sauver la France de la domination anglaise. En 1870, importantes opérations militaires entre Français et Prussiens. Occupée par ces derniers, la ville fut un moment reprise par les Français, après la victoire de Coulmiers. — L'arr. a 14 cant., 107 comm., et

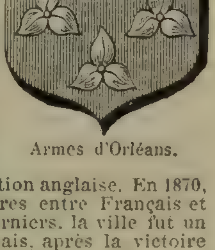
Armes d'Orléans.

174.360 h. ; le cant. Ouest a 1 comm., et 14.440 h. ; le cant. Est 1 comm., et 19.150 h. ; le cant. Nord-Ouest 9 comm., et 31.920 h. ; le cant. Nord-Est 10 comm., et 18.190 h. ; le cant. Sud, 7 comm., et 16.180 h.

**Orléans** (canal d'), annexe des canaux de Briare et du Loing qu'il relie à la Loire.

**Orléans,** nom des quatre familles princières de France : 1° Philippe, cinquième fils de Philippe de Valois, obtint en apanage (1344) le duché d'Orléans, mais mourut sans postérité, et son apanage fit retour à la couronne — 2° Une seconde maison d'Orléans eut pour chef Louis Ier (1372-1407), frère de Charles VI, assassiné à Paris par les partisans de Jean sans Peur. C'était un prince léger, dissipé et prodigue, mais d'esprit ouvert, aimant les arts et les lettres ; — Charles, fils aîné du précédent et de Valentine de Milan, poète délicat, chef du parti des Armagnacs sous Charles VI, père de Louis XII, né à Paris, m. à Amboise (1391-1465). Il fut pris à Azincourt, et resta pendant vingt-cinq ans prisonnier en Angleterre. Ses œuvres se composent de rondeaux, ballades, etc., de forme gracieuse, où il chante les joies et les douleurs de l'amour ; — Louis II, fils du précédent, roi de France sous le nom de Louis XII (1462-1515). — 3° La troisième maison d'Orléans commence et finit avec J.-B. Gaston, frère de Louis XIII, né à Fontainebleau, m. à Blois (1608-1660), esprit médiocre et pusillanime, qui prit part à tous les complots contre Richelieu, s'empressant d'abandonner ses alliés, notamment Montmorency et Cinq-Mars, aussitôt la partie perdue. Il fut nommé lieutenant général du royaume, à la mort de son frère ; mais, après les intrigues de la Fronde, il fut exilé à Blois. — 4° La quatrième maison d'Orléans a pour premier représentant Philippe Ier, frère de Louis XIV, né à Saint-Germain, m. à Saint Cloud (1640-1701). Il épousa Henriette d'Angleterre, puis Charlotte-Elisabeth, fille de l'électeur Palatin, se signala aux armées pendant la guerre de Hollande, battant le prince d'Orange à Cassel. — Philippe II, *le Régent*, fils du précédent et de Charlotte-Elisabeth, né à Saint-Cloud, m. à Versailles (1674-1723), épousa Mlle de Blois, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan : gouverna pendant la minorité de Louis XV ; son gouvernement fut une période de réaction contre les tendances absolutistes du règne de Louis XIV ; il essaya de gouverner au moyen de *conseils*, mais il compromit les finances en favorisant le système de Law, et la moralité publique par l'exemple de sa vie dépravée. Le cardinal Dubois, qui jeta la France dans l'alliance anglaise, fut son principal ministre ; — Louis, son fils, né à Versailles, m. à Paris (1703-1752), prince charitable et lettré ; se retira du monde. — Louis-Philippe, fils du précédent, lieutenant général et gouverneur du Dauphiné, né à Versailles ; il passa ses dernières années dans sa charmante retraite de Bagnolet (1725-1785) ; — Louis-Philippe-Joseph, son fils, né à Saint-Cloud, exécuté à Paris (1747-1793) ; connu sous le nom de *Philippe-Egalité*, il joua un grand rôle sous la Révolution, à laquelle il n'avait pas tardé à adhérer, au point de voter, à la Convention, la mort de son cousin Louis XVI. Il se distingua dans l'armée de Dumouriez ; mais, bientôt compromis, il périt lui-même sur l'échafaud ; il avait épousé Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre ; — Louis-Philippe, son fils (1773-1850), devint roi des Français sous le nom de *Louis-Philippe Ier* (v. ce mot).

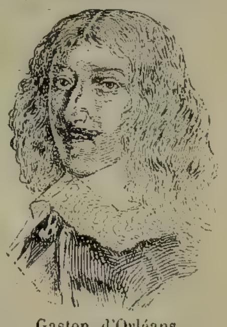
Gaston d'Orléans.

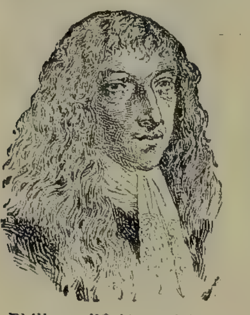
Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV.

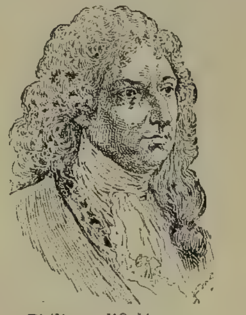
Philippe d'Orléans, le Régent.

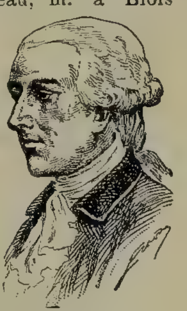
Philippe-Egalité d'Orléans.

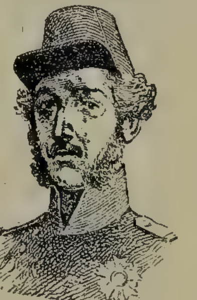
Duc d'Orléans Ferdinand-Philippe.

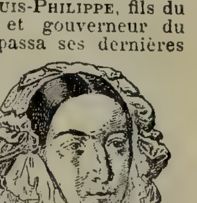
Marie-Christine d'Orléans.

Louis-Philippe Ier eut cinq fils et trois filles : Ferdinand-Philippe, duc d'Orléans, né à Palerme, m. dans un accident de voiture à Neuilly (1810-1842) ; marié à la princesse de Mecklembourg, qui lui donna deux fils, le *comte de Paris* (1838-1894), et le *duc de Chartres*, né en 1840, qui servit en 1870-1871 sous le pseudonyme de *Robert le Fort* ; Louise, qui épousa en 1832 Léopold Ier, roi des Belges (1812-1850) [v. Louise] ; Marie-Christine, duchesse de Wurtemberg, qui se distingua dans le dessin, la peinture et la sculpture (1813-1839) ; le duc de Nemours (1814-1896) ; Marie-Clémentine, princesse de Saxe-Cobourg (1817-1907), mère de Ferdinand, proclamé en 1887 prince de Bulgarie (v. Ferdinand) ; le prince de Joinville (1818-1900) ; le duc d'Aumale (1822-1897) [v. Aumale] ; le duc de Montpensier (1824-1890). — Le fils du comte de Paris, *Philippe*, duc d'Orléans, né à Twickenham (Angleterre) [1869-1926], devenu (la branche aînée étant éteinte) le chef de la maison de France, a eu pour successeur le duc de Guise (fils du duc de Chartres), né en 1874.

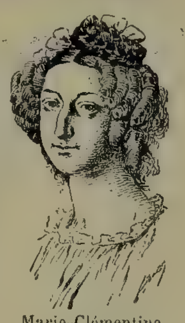
Marie-Clémentine d'Orléans.

**Orléansville,** v. d'Algérie (Alger), ch.-l. d'arr., sur le Chélif ; ch. de f. d'Alger à Oran ; à 170 kil. d'Alger ; 15.210 h. Vignobles. — L'arr. a 10 comm., et 186.950 h.

**Orléat,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 15 kil. de Thiers ; 1.250 h.

**orlet** [*lè*] n. m. Petite moulure plate, formant le couronnement de la cimaise.

**Orley** (Bernard **Van**), peintre flamand, né et m. à Bruxelles (1498-1542). Son chef-d'œuvre, *le Mariage de la Vierge*, figure au musée du Louvre.

**Orlov** (Grégoire Ivanovitch), favori de Catherine II, contribua à son élévation au trône ; incapable et vain ; m. à Moscou, disgracié et fou (1734-1783).

**orlov** ou **orlof** n. m. Cheval d'une race russe formée par divers croisements à la fin du XVIIIe siècle : *les orlovs sont de remarquables trotteurs.*

**orly** n. m. *Art culin.* Filet de sole frit, et servi avec une sauce à part.

**ormaie** [*mè*] ou **ormoie** [*moi*] n. f. Lieu planté d'ormes.

**Ormazd** ou **Ormuzd** (en zend *Ahouramazda*), dieu suprême, dans la région mazdéenne. Il est le dieu créateur de la bonne et lumineuse partie de l'univers. Il a sous ses ordres six génies supérieurs ou *amschaspands*, et des milliers de génies secondaires. Ormazd est le principe du bien, tandis qu'*Ahriman* est le principe mauvais et destructeur.

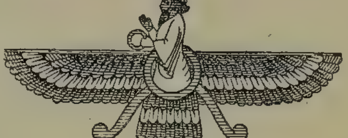
Ormazd.

**orme** n. m. (du lat. *ulmus*). Genre d'ulmacées : *le bois de l'orme est fibreux, solide et élastique. Attendez-moi sous l'orme*, se dit ironiquement lorsqu'on a donné un rendez-vous où l'on n'a pas l'intention d'aller (par allusion à une comédie de Regnard qui porte ce titre [1694].

— Encycl. Les ormes (*ulmus*) sont des arbres à feuilles simples, dentées, caduques, à fleurs hermaphrodites ou polygames, groupées en fascicules ; le fruit est un akène entouré d'une aile membraneuse (*samare*). On en connaît une quinzaine d'espèces des régions tempérées de l'hémisphère nord. L'orme champêtre ou ormeau (*ulmus campestris*) est commun dans les forêts de France ; il croît rapidement et peut atteindre une taille très élevée (25 à 35 m.) ; l'orme subéreux (*ulmus suberosa*), vulgairement *orme galeux*, a des rameaux entourés d'une sorte de liège épais et crevassé. L'orme s'emploie surtout comme arbre d'avenues. Son bois, qui résiste bien à l'humidité, est utilisé dans les mines pour faire des étais, dans la construction des bateaux pour confectionner les carènes ; on en fait aussi des conduites d'eau, et surtout des moyeux et jantes de roue.

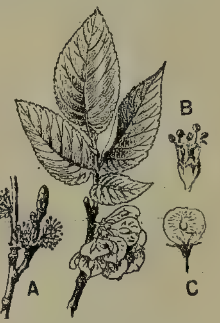

Orme : *a*, rameau fleuri ; *b*, fleur ; *c*, fruit.

**Orme du Mail** (*l'*), roman par Anat. France (1897), peinture ironique des milieux intellectuels et ecclésiastiques d'une petite ville. V. histoire contemporaine.

**Ormea** (Charles-François-Vincent Ferrero, marquis **d'**), homme d'Etat piémontais, né à Mondovi, m. à Turin (1680-1745). Il fut le principal ministre de Charles-Emmanuel III.

**ormeau** [*mô*] n. m. Jeune orme. Prov. : **L'ormeau ne peut donner des poires,** il ne faut demander à chacun que ce qu'il peut produire.

**ormeau** ou **ormier** n. m. V. haliotide.

**ormek** [*mèk*] n. m. Etoffe rase, lisse, à gros grains, faite de poil de chameau ou de duvet de cachemire, qui se fabrique dans l'Asie centrale.

**ormerie** [*rî*] n. f. Sellerie (à cause de l'emploi qu'elle fait du bois d'orme).

**Ormesson** (Le Fèvre **d'**), famille française de magistrats, dont le plus célèbre est Olivier III, m. à Paris (1610-1686). Il fut rapporteur du procès de Fouquet, et montra une réelle intégrité. Il a laissé un *Journal*.

**ormille** [*ll* mll., *e*] n. f. Très petit orme. Plant de petits ormes.

**ormin** n. m. *Bot.* Syn. de hormin.

**ormoie** n. f. V. ormaie.

**Ormonde** (James Butler, duc **d'**), homme d'Etat anglais, né à Londres, m. à Kingston Hall (1610-1688). Il fut un des meilleurs lieutenants de Charles Ier, et plus tard il favorisa le retour de Charles II, qui le nomma vice-roi d'Irlande.

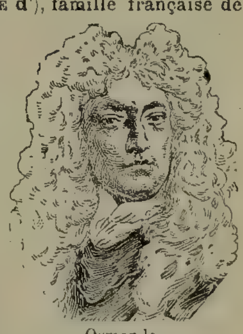
Ormonde.

**Ormonts** (vallée des), vallée des Alpes Vaudoises, arrosée par la Grande-Eau, tributaire du Rhône. Cette vallée doit son nom aux deux comm. d'*Ormonts-Dessous* (1.750 h.) et d'*Ormonts-Dessus* (1.080 h.). Agriculture, industrie alpestre. Les villages de la vallée (situés entre 900 et 2.000 m.) sont d'agréables séjours d'été.

**Ormuz** ou **Hormouz,** île à l'entrée du golfe Persique, dans le *détroit d'Ormuz*, par où communiquent le golfe Persique et la mer d'Oman. A la Perse.

**Ormuzd.** V. Ormazd.

**Ornain,** riv. de France, qui arrose Ligny-en-Barrois et Bar-le-Duc, et se jette dans la Marne (r. dr.) ; 120 kil.

**Ornaisons** [*nè-zon*], comm. de l'Aube, arr. et à 15 kil. de Narbonne ; 1.420 h. Vins.

**Ornano** (Alphonse **d'**), maréchal de France, un des meilleurs lieutenants de Henri IV, né à Ajaccio, m. à Paris (1548-1610). Lieutenant général en Guyenne, il montra en 1604 un grand dévouement pendant la peste qui désola Bordeaux ; — Jean-Baptiste, son fils, maréchal de France, né à Sisteron, m. disgracié à Vincennes (1581-1626) ; — Philippe-Antoine, de la famille des précédents, maréchal de France, né à Ajaccio, m. à Paris (1784-1863). Il se couvrit de gloire en Espagne, à la Moskowa, et pendant la retraite de Russie. Sous le second Empire il fut sénateur, et grand chancelier de la Légion d'honneur.

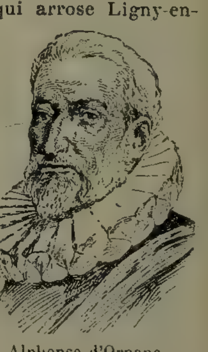
Alphonse d'Ornano.

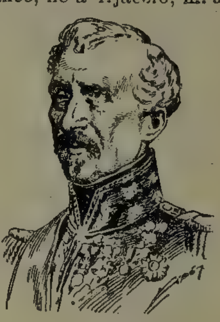
Ph.-A. d'Ornano.

**Ornans** [*nan*], ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 17 kil. de Besançon ; 2.910 h. (*Ornanciens*). Ch. de f. P.-L.-M. Distilleries, scieries. Patrie du cardinal Granvelle et du peintre Courbet. — Le cant. a 28 comm., et 11.000 h.

**ornansite** n. f. Type de pierre météorique très friable, de structure oolithique, et formée en grande partie de péridot.

**ornateur, trice** adj. et n. Qui orne, qui exécute des ornements.

**orne** n. m. (lat. *ornus*). Variété de frêne.

**orne** n. m. (lat. *ordo*). Petit fossé séparant les unes des autres, dans le sens longitudinal, les files de ceps. *Faire orne*, abattre des arbres en droite ligne.

**Orne,** fl. de France, né dans les collines du Perche ; il passe à Argentan, devient navigable à Caen, et se jette dans la Manche ; cours 152 kil.

**Orne** (départ. de l'), départ. formé d'une partie de la Normandie et du Perche ; préf. *Alençon* ; s.-préf. *Argentan*, *Domfront*, *Mortagne* ; 4 arr., 36 cant., 513 comm., et 274.814 h. 4e corps d'armée ; cours d'appel de Caen ; évêché à Séez. Ce départ. doit son nom à la rivière qui l'arrose. Il tire ses principales ressources de l'élevage, de l'exploitation des forêts et des carrières, et de l'industrie textile.

**ornemaniste** [*nis-te*] n. m. Sculpteur ou peintre en ornements. Adjectiv. : *peintre ornemaniste.*

**ornement** [*man*] n. m. (lat. *ornamentum*). Tout ce qui orne : *être chargé d'ornements* ;

> Un visage commun s'embellit par le fard ;
> Le beau n'a pas besoin des ornements de l'art.
>
> Rotrou.

*Fig.* Ce qui rend glorieux, aimable : *être l'ornement de son pays. Bx-arts.* Parties accessoires d'une composition, généralement empruntées à la nature morte ou à la pure fantaisie et qui n'appartiennent pas au sujet ou à l'ordonnance générale. Richesse de l'expression ou du style. Chacun des habits sacerdotaux dont on se sert pour l'office divin, dans le culte catholique. Trait musical, écrit ou improvisé, dont on orne les mélodies. *Blas. Ornements extérieurs*, ensemble des figures qui accompagnent extérieurement l'écu d'armes : *les tenants, supports, timbre, cimier, manteau, colliers d'ordres, devises, etc., sont les ornements extérieurs les plus employés.* (V. la planche blason.)

**ornemental, e, aux** [*man*] adj. Qui concerne les ornements : *style ornemental.* Qui sert ou peut servir à l'ornement : *des plantes ornementales.*

**ornementation** [*man-ta-si-on*] n. f. Art de disposer des ornements : *l'ornementation de l'ordre dorique est sévère.*

**ornementer** [*man-té*] v. a. Enrichir d'ornements : *quand on veut ornementer l'architecture grecque on s'expose à la rendre lourde.*

**orner** [*né*] v. a. (lat. *ornare*). Parer, embellir, décorer : *orner un parc de statues.* Doter, enrichir : *c'est par la lecture qu'on orne son esprit. Fig.* Illustrer, rendre glorieux ou aimable : *les vertus ornent l'âme. Lettres ornées*, lettres de fantaisie, décorées de traits ou de peintures.

**ornier** [*ni-é*] n. m. *Bot.* Syn. de orne.

**ornière** n. f. (de *orne*, fossé). Trace profonde que les roues des voitures laissent dans les chemins. *Fig.* Vieille habitude : *l'ornière de la routine, des préjugés.*

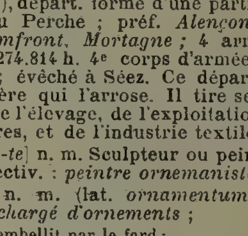
Lettre ornée.

**ornis** [*niss*] n. m. Mousseline des Indes, rayée d'or ou d'argent.

**ornithodelphes** [*dèl-fe*] n. m. pl. (du gr. *ornis, ithos*, oiseau, et *delphus*, utérus). Nom sous lequel on désigne parfois les mammifères monotrêmes, qui, comme les oiseaux, possèdent un cloaque.

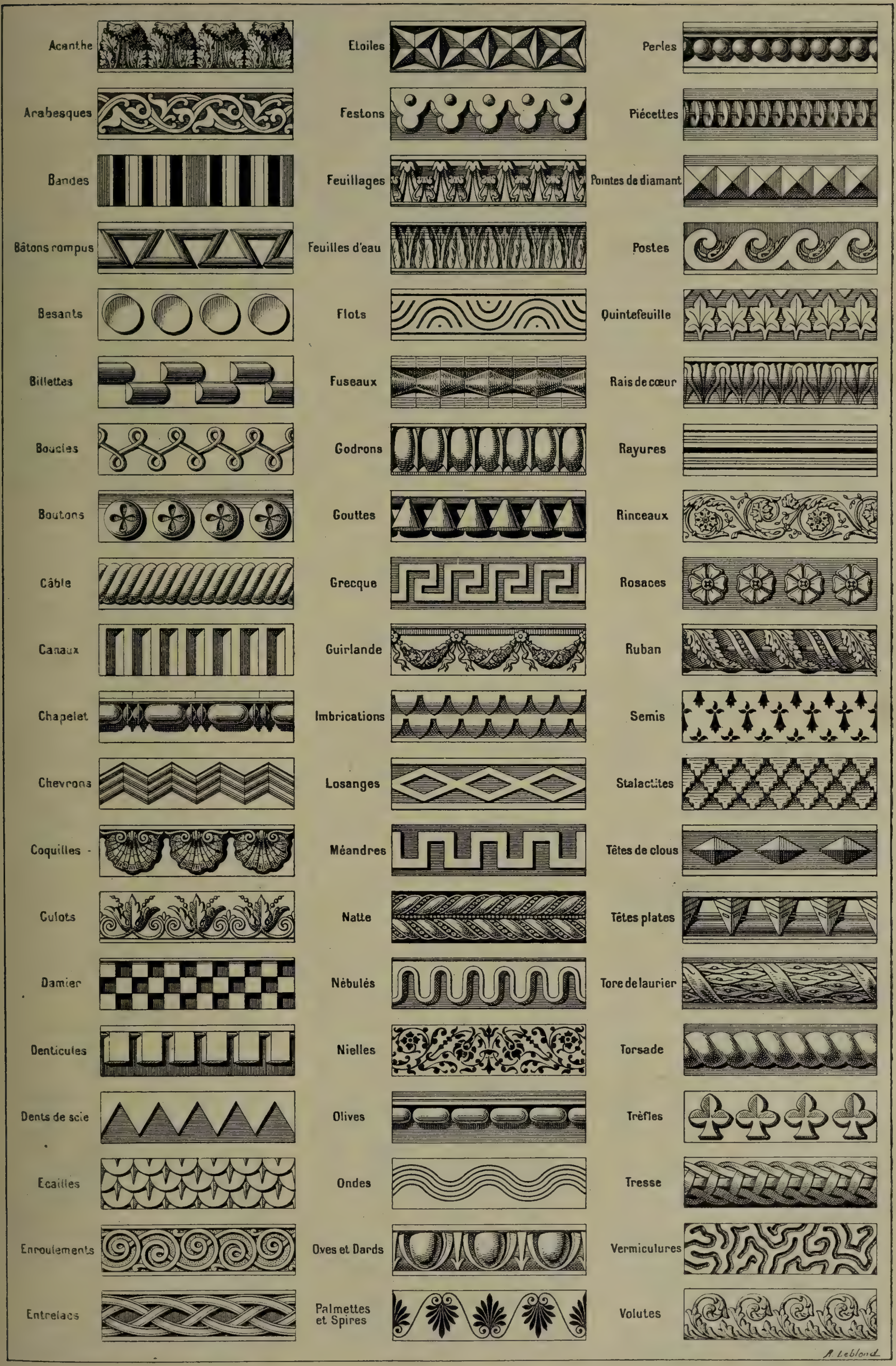
Acanthe
Arabesques
Bandes
Bâtons rompus
Besants
Billettes
Boucles
Boutons
Câble
Canaux
Chapelet
Chevrons
Coquilles
Culots
Damier
Denticules
Dents de scie
Ecailles
Enroulements
Entrelacs
Etoiles
Festons
Feuillages
Feuilles d'eau
Flots
Fuseaux
Godrons
Gouttes
Grecque
Guirlande
Imbrications
Losanges
Méandres
Natte
Nébulés
Nielles
Olives
Ondes
Oves et Dards
Palmettes et Spires
Perles
Piécettes
Pointes de diamant
Postes
Quintefeuille
Rais de cœur
Rayures
Rinceaux
Rosaces
Ruban
Semis
Stalactites
Têtes de clous
Têtes plates
Tore de laurier
Torsade
Trèfles
Tresse
Vermiculures
Volutes
A. Leblond

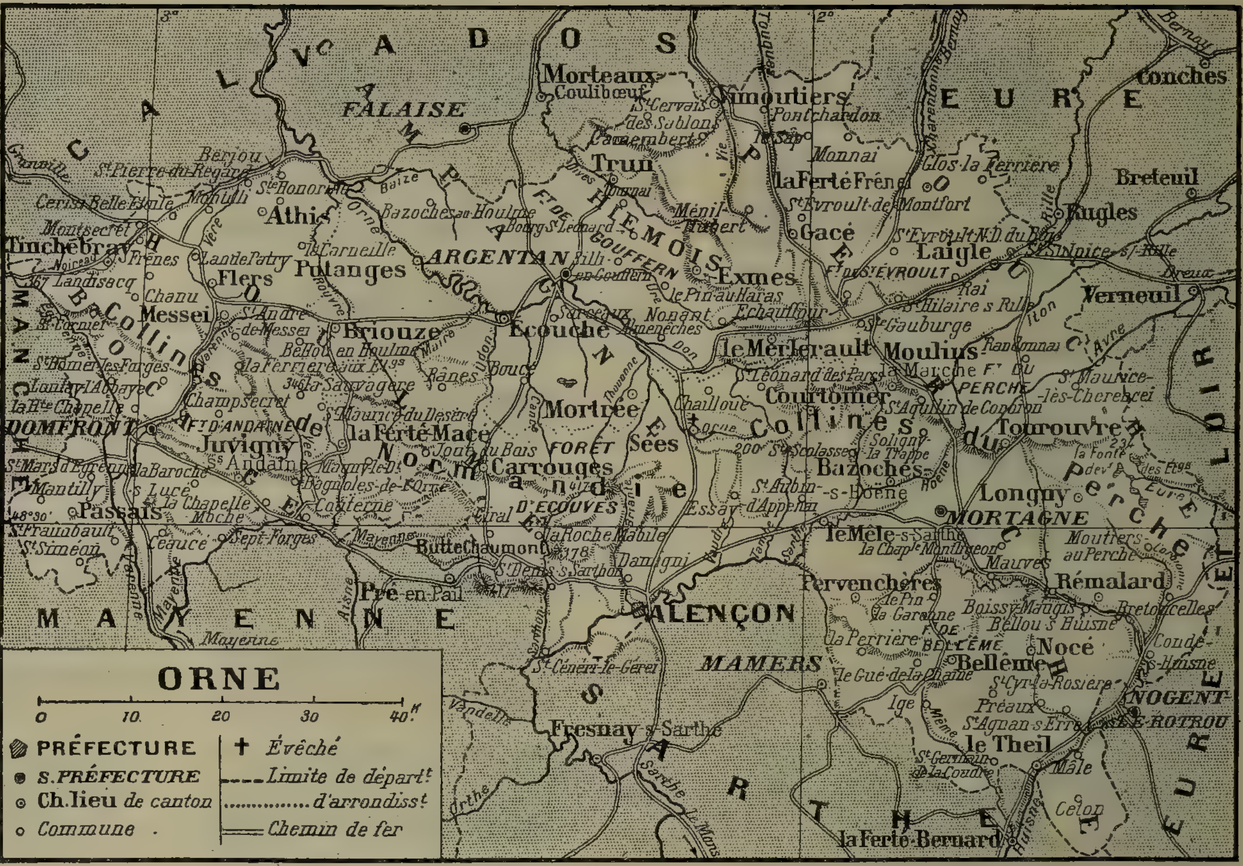

**ornithogale** n. m. Genre de liliacées, renfermant des herbes bulbeuses à fleurs blanches, jaunes ou orangées, groupées en grappes ou en ombelles, et dont une espèce est appelée communément « dame d'onze heures » : *les ornithogales sont cultivés comme ornementaux.*

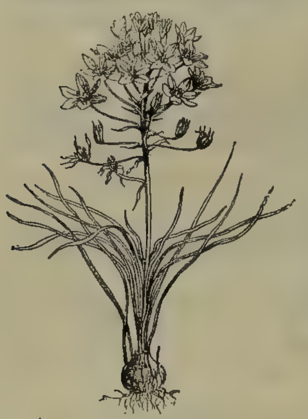
Ornithogale.

**ornithologie** [*jî*] n. f. (du gr. *ornis*, *ithos*, oiseau, et *logos*, traité). Partie de la zoologie, qui traite des oiseaux. Traité sur les oiseaux.

**ornithologique** adj. Qui a rapport à l'ornithologie.

**ornithologiste** [*jis-te*] ou **ornithologue** [*lo-ghe*] n. m. Qui s'occupe d'ornithologie.

**ornithomancie** [*sî*] ou **ornithomance** n. f. (du gr. *ornis*, *ithos*, oiseau, et *manteia*, divination). Divination par le vol ou le chant des oiseaux.

**ornithomyie** [*mi-î*] n. f. Genre d'insectes diptères, comprenant des mouches aplaties, qui sucent le sang de divers oiseaux.

**ornithope** n. m. Genre de légumineuses papilionacées, appelées vulgairement *scorpiures*, *pieds-d'oiseau*, etc. (Ce sont des herbes à feuilles composées, imparipennées, et dont les gousses sont souvent réunies par trois ou quatre, comme les doigts d'un oiseau. Elles croissent dans les terrains sablonneux ; certaines espèces sont utilisées comme fourrage vert.)

**ornithoptère** n. m. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant de magnifiques papillons, les plus grands des diurnes, à livrée vert métallique qui habitent la région indo-malaise, indochinoise et l'Australie. *Aviat.* Appareil d'aviation imitant le vol des oiseaux, par battement des ailes.

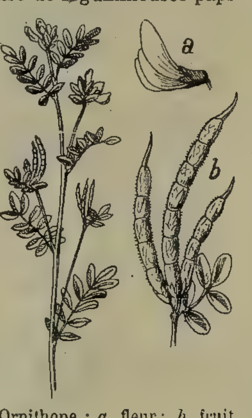

Ornithope : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**ornithorynque** [*rin-ke*] n. m. Genre de mammifères monotrèmes, renfermant une seule espèce du continent australien.

— Encycl. L'ornithorynque est un curieux animal qui tient à la fois de l'oiseau et du mammifère : en effet, il possède des mâchoires façonnées en bec de canard, des pieds palmés, et son mode de reproduction comporte presque la ponte d'un œuf. C'est un animal timide et nocturne, qui fréquente les cours d'eau tranquilles, où il mène une existence amphibie. Il ne dépasse guère 50 centimètres de longueur.

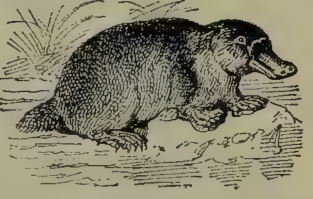
Ornithorynque.

**ornithotrophie** [*fî*] n. f. (du gr. *ornis*, *ithos*, oiseau, et *trophê*, nourriture). Art de faire éclore les œufs et d'élever les oiseaux.

**orobanche** n. f. Genre de plantes dicotylédones gamopétales, type d'une famille dite des *orobanchées*.

— Encycl. Les orobanches sont des herbes rougeâtres, violacées ou blanchâtres, dont la tige est renflée à la base et émet des suçoirs qui leur permettent de vivre en parasites sur les plantes voisines, qu'elles finissent par épuiser (trèfles, luzernes, sainfoins, centaurées, scabieuses, genêts, serpolets, etc.). Il faut s'efforcer d'en débarrasser les cultures, avant la formation des graines.

**orobanchées** [*ché*] n. f. pl. Famille de dicotylédones gamopétales superovariées, dont le genre *orobanche* est le type. S. une *orobanchée*.

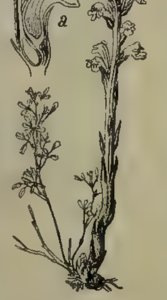

Orobanche : *a*, coupe d'une fleur.

**orobe** n. m. Genre de légumineuses papilionacées, voisines des gesses.

— Encycl. L'espèce la plus commune de ce genre est l'orobe tubéreux (*orobus tuberosus*), plante vivace, commune dans les bois d'Europe, haute de 20 à 30 centimètres, à fleurs d'abord roses, puis bleues, et dont les racines portent quelques tubercules de la grosseur d'une noisette, que les montagnards écossais mangent crus ou cuits.

**orobitis** [*tiss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, renfermant des charançons communs dans les jardins de toute l'Europe tempérée.

**Orodès Ier,** roi des Parthes, de la famille des Arsacides ; il régna de 56 à 37, fut constamment en lutte avec les Romains, et, grâce à son général Suréna, triompha de Crassus.

**orogénèse** [*nè-ze*] n. f. (du gr. *oros*, montagne, et *gennân*, engendrer). Nom donné par certains géologues au mode général d'exhaussement des systèmes montagneux.

**orogénie** [*nî*] n. f. (du gr. *oros*, montagne, et *genos*, génération). Etude des dislocations de l'écorce terrestre, et particulièrement des montagnes.

**orogénique** adj. Qui a rapport à l'orogénie.

**orognosie** [*ghno-zî*] n. f. (du gr. *oros*, montagne, et *gnôsis*, connaissance). Science de la formation et de la constitution des montagnes.

**orognostique** [*ghnos-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'orognosie.

**orographe** n. m. Celui qui s'occupe d'orographie.

**orographie** [*fî*] n. f. (du gr. *oros*, montagne, et *graphein*, décrire). Description des montagnes : *étudier l'orographie de la France.*

**orographique** adj. Qui a rapport à l'orographie : *description orographique.*

**orographiquement** [*ke-man*] adv. Au point de vue de l'orographie.

**orohippus** [*puss*] n. m. Genre de mammifères périssodactyles, fossiles dans l'éocène de l'Amérique septentrionale, et qui comptent parmi les ancêtres des chevaux américains.

**orohydrographie** [*fî*] n. f. (du gr. *oros*, hauteur, et de *hydrographie*). Etude des montagnes et des cours d'eau.

**orohydrographique** adj. Qui a rapport à l'orohydrographie.

**orologie** n. f. **orologique** adj. Syn. de OROGRAPHIE, OROGRAPHIQUE.

**orométrie** n. f. Mesure du relief du sol.

**oronge** n. f. (du provenç. *ouronjo*, qui correspond au français *orange*, à cause de la couleur de ce champignon). Nom vulgaire des champignons du genre amanite.

— Encycl. Les oronges appartiennent au groupe des agaricinées. A côté d'espèces comestibles, telles que l'*oronge vraie* (amanite des Césars), la *coucoumelle blanche* (amanite ovoïde), l'*oronge vineuse*, rougeâtre, ou *golmotte vraie* (amanite rougissante), il existe, parmi les oronges, des espèces qui comptent parmi les plus vénéneuses de tous les champignons : *oronge cigue blanche* (amanite printanière), *oronge ciguë verte* (amanite phalloïde), *oronge ciguë jaunâtre* (amanite citrine), *fausse golmotte* (amanite panthère), *fausse oronge* (amanite tue-mouches). V. CHAMPIGNONS (planche en couleurs). La confusion entre espèces comestibles et espèces nuisibles est assez facile, la plupart des oronges présentant un anneau à la partie supérieure du pied.

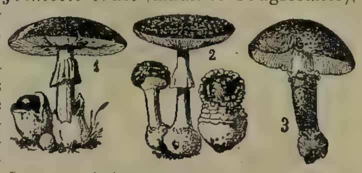

Oronges : 1. Vraie ; 2. Fausse ; 3. Vineuse.

**Oronte,** auj. *Nahr-el-Asi* (le fleuve indompté), fleuve de la Syrie de mandat français. Il a sa source dans l'Anti-Liban près de Baalbek, coule entre le Liban et l'Anti-Liban, arrose Homs, Hamez et la plaine d'Antahieh (Antioche), et se jette dans la Méditerranée ; 500 kil. Faible débit.

**Oronte,** personnage du *Misanthrope* de Molière ; type de l'homme de cour qui vise au bel esprit, compose de petits vers dont il est très satisfait, et auquel il n'est pas toujours prudent de dire la vérité. On l'appelle aussi l'*homme au sonnet*, par allusion au sonnet qu'il soumet à l'approbation d'Alceste, et que le Misanthrope déclare franchement être *bon à mettre au cabinet.*

**oropion** n. m. Silicate naturel d'aluminium. Syn. SAVON BLANC DE PLOMBIÈRES, SAVON DE MONTAGNE.

**Oropos,** v. de la Grèce ancienne (auj. *Oropo*), proche de l'embouchure de l'Asopos dans l'Euripe ; appartint successivement aux Béotiens, aux Athéniens et aux Thébains.

**Orose** (Paul), historien et théologien du ve siècle, né à Tarragone (Espagne), disciple de saint Augustin, auteur d'une *Histoire contre les païens.* Bossuet s'est inspiré d'Orose, dans la conception de son *Histoire universelle.*

**Oroshaza,** v. de Hongrie (comitat de Bekès) ; 22.400 h. Céréales, moulins à vapeur, sucrerie.

**Orosmane,** un des principaux personnages de *Zaïre*, tragédie de Voltaire. Son caractère emporté, mais fier et généreux, est resté le type de la jalousie injuste, bien qu'elle repose sur des apparences spécieuses, et qui trouve sa punition dans ses propres excès.

**Orotava (La),** v. des îles Canaries (Ténériffe) ; 10.000 h. Climat merveilleux, magnifiques jardins. Cédrats, bananes.

**orpaillage** [*pa*, *ll* mll., *a-je*] n. m. Travail des orpailleurs.

**orpailleur** [*pa*, *ll* mll., *eur*] n. m. (de *harpailler*, saisir). Homme qui recherche les paillettes d'or dans le lit de certains cours d'eau et terres aurifères.

**orphée** n. f. Petite table à ouvrage triangulaire, à trois abattants, et généralement couverte d'étoffe.

**Orphée** [*fé*], poète et musicien thrace, fils d'Œagre, roi de Thrace suivant les uns, et suivant d'autres fils d'Apollon et de la nymphe Calliope, et regardé comme le plus grand musicien de l'antiquité. Il prit part à l'expédition des Argonautes, et visita l'Egypte. Ses accords étaient si mélodieux que les bêtes féroces accouraient à ses pieds, dépouillant leur férocité. Sa femme Eurydice ayant succombé à la morsure d'un serpent le jour même de ses noces, Orphée descendit aux Enfers et charma par la douceur de son chant les divinités infernales, qui lui rendirent son épouse à condition qu'il la précéderait et ne regarderait pas derrière lui avant d'avoir franchi les limites du sombre empire. Orphée, ne pouvant résister au désir de revoir Eurydice, se retourna, et sa femme lui fut de nouveau ravie. Il ne put se consoler et n'eut plus d'yeux pour les autres femmes. Dédaignées par lui, les Bacchantes le mirent en pièces sur les bords de l'Hèbre. Ses membres, emportés par les flots, furent poussés sur les côtes de Lesbos, où on les ensevelit. (*Myth.*) *Fig.* Musicien, poète habile.

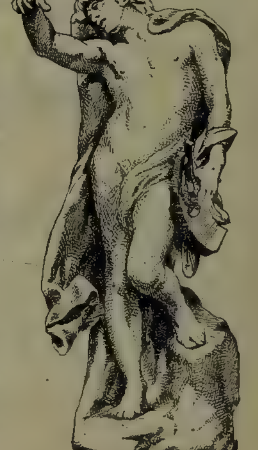
La Douleur d'Orphée, œuvre d'Injalbert.

**Orphée et Eurydice,** tableau de Poussin, où le paysage se lie admirablement à la composition historique ; — *Orphée perdant Eurydice*, tableau de M.-M. Drolling, qui obtint la médaille d'or au Salon de 1819 ; gravé par Garnier. — Parmi les œuvres d'art inspirées de la légende d'Orphée, on peut citer *la Douleur d'Orphée*, statue d'Injalbert ; *Jeune fille recueillant la tête d'Orphée*, tableau de Gustave

Moreau (v. p. 448). *Orphée apportant la civilisation aux peuples barbares*, et *Orphée dictant à Hésiode les traditions mythologiques de la Grèce*, grandes compositions décoratives d'E. Delacroix (Palais-Bourbon et Luxembourg); *la Mort d'Orphée*, tableau d'Emile Lévy, musée du Luxembourg (v. p. 447).

**Orphée,** drame lyrique en trois actes, poème italien de Calzabigi (traduction française de Moline), musique de Gluck (1774), une des œuvres les plus parfaites du grand compositeur. Parmi les principaux morceaux, nous citerons, au 1er acte : les plaintes d'Orphée, le chœur des femmes et l'ariette de l'Amour ; au 2e, le chœur des démons et les supplications d'Orphée : *Laissez-vous toucher par mes pleurs* ; au 3e, les ballets délicieux des ombres heureuses, le duo passionné d'Orphée et d'Eurydice, et cet air d'un accent si déchirant : *J'ai perdu mon Eurydice.*

**Orphée aux Enfers,** opéra bouffe en deux actes, paroles d'Hector Crémieux, musique d'Offenbach. C'est une folle parodie mythologique, dans laquelle les dieux de l'Olympe sont traités avec une irrévérence burlesque ; la musique est vive, alerte et égrillarde. Citons l'air de John Styx : *Quand j'étais roi de Béotie*, et la bacchanale d'un mouvement endiablé (1858).

**Orphée,** un des noms de la constellation d'Hercule.

**orphelin, e** n. (lat. *orphanus*). Enfant qui a perdu son père et sa mère, ou l'un d'eux : *être orphelin de père et de mère.* Adj. : *deux enfants orphelins.* *Arg.* Orfèvre. Syn. de MÉGOT. Pièce oubliée sur le tapis par un joueur. *Fig.* Privé, dénué : *orphelin de raison.* Deshérité, sans appui. N. m. pl. Etablissement hospitalier pour les orphelins (prend une majuscule) : *mettre un enfant aux Orphelins.*

**Orphelin de la Chine** (*l'*), tragédie de Voltaire, imitée d'un drame chinois : *l'Orphelin de la famille Tchao ;* mais Voltaire a affaibli, par le mélange d'une intrigue amoureuse, une histoire toute pleine de sauvagerie tragique. Il a placé sa pièce au temps de Gengis-Khan. Le conquérant veut faire périr le dernier survivant de la dynastie qui régnait avant lui ; mais, touché de la vertu des parents nourriciers du jeune prince, il renonce à son barbare projet (1755).

**Orphelines** (*les Deux*), mélodrame en cinq actes, par d'Ennery et Cormon (1874), pièce bien construite, d'un effet saisissant, et qui est restée comme un chef-d'œuvre du genre. La scène se passe sous Louis XV. Deux orphelines, jeunes et jolies, arrivent à Paris : l'aînée, Henriette, est enlevée, et Louise, la cadette, qui est aveugle, est accaparée par la Frochard, une mégère qui exploite son infirmité. Après mille dangers auxquels elles échappent heureusement, les deux jeunes filles sont de nouveau réunies et trouvent enfin le bonheur.

**orphelinage** n. m. Etat de celui qui est orphelin.

**orphelinat** [*na*] n. m. Etablissement où l'on élève les enfants orphelins.

— ENCYCL. La majorité des orphelins sont recueillis dans des établissements dus à l'initiative privée et à la charité. Les ressources des orphelinats peuvent se composer de subventions des départements et des communes, lorsqu'ils sont reconnus et autorisés ; de dons et legs, du revenu de pensions annuelles payées par les bienfaiteurs et les parents et, dans une certaine mesure, par le produit du travail des enfants. La presque totalité des orphelinats s'appliquent à l'instruction professionnelle de leurs élèves, et des orphelinats d'apprentis sont annexés par certains grands industriels à leurs manufactures.

**orphéon** n. m. (de *Orphée*, n. myth.). Société chorale d'hommes, établie dans un grand nombre de villes pour l'étude et la propagation du chant : *les morceaux écrits pour les orphéons sont ordinairement à 4 voix : premiers et deuxièmes ténors, barytons et basses.* Instrument de musique à cordes et à clavier, dans lequel le son est produit par une roue qui frotte les cordes.

**orphéonique** adj. Qui a rapport aux orphéons et à la musique des orphéons.

**orphéoniste** [*nis-te*] n. Membre d'un orphéon, d'une société chorale.

**orphie** [*fî*] n. f. Genre de poissons anacanthines, de la famille des scombrésocidés. (On l'appelle aussi AIGUILLON, BÉCASSINE DE MER.)

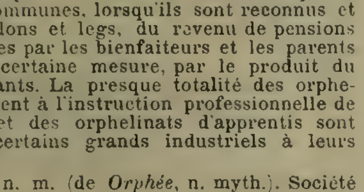
Orphie.

— ENCYCL. Les orphies (*belone*), répandues dans toutes les mers, sont de grands poissons cylindriques, à tête prolongée en un bec pointu armé de nombreuses dents ; trois espèces habitent les mers d'Europe, mais leur chair est peu estimée.

**orphique** adj. Qui a rapport à Orphée : *les poésies orphiques.* (Se dit des dogmes, des mystères, des principes philosophiques attribués à Orphée.) *Poèmes orphiques* ou substantiv. *les Orphiques*, poèmes attribués à Orphée (v. pl. bas). N. m. Philosophe qui professait les doctrines orphiques. N. f. pl. Fêtes de Dionysos Zagreus, célébrées dans les confréries orphiques.

— ENCYCL. Comme les autres doctrines secrètes, l'orphisme se proposait de compléter les religions publiques, surtout en matière de morale et sur la conception de la vie future. Les orphiques avaient du monde une conception voisine du panthéisme, et ce qui dominait leur doctrine c'était leur préoccupation de la vie future. On devait mener ici-bas une vie ascétique, la *vie orphique*, pour se préparer aux futures existences.

**Orphiques** (*poèmes*), ouvrages grecs attribués à la personnalité mythique d'Orphée, mais qui ne remontent pas plus haut que le vie siècle : ce sont des hymnes d'initiation aux mystères, un poème sur les Argonautes (*Argonautiques*), un traité sur les vertus magiques des pierres, etc.

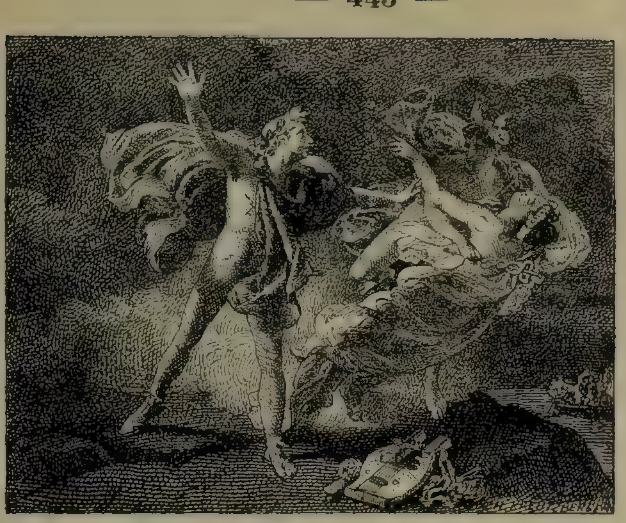
Orphée perdant Eurydice, tableau de Drolling.

**orphisme** [*fis-me*] n. m. Système des doctrines et des mystères orphiques.

**Orpierre,** ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 41 kil. de Gap, sur le Céans ; 630 h. — Le cant. a 8 comm., et 1.870 h.

**orpiment** [*man*] n. m. (lat. *auripigmentum*). Sulfure naturel d'arsenic.

— ENCYCL. L'orpiment ($As^2S^3$), qui se présente en lamelles jaune d'or ou orangé, se trouve dans les mêmes localités que le réalgar, particulièrement en Hongrie. On l'emploie en peinture sous son nom habituel et aussi sous les noms d'*orpin jaune* et d'*orpin ocré.* On l'utilise encore dans la préparation de diverses pâtes épilatoires.

**orpimenter** [*man-té*] v. a. Mêler d'orpiment. Colorer avec de l'orpiment : *orpimenter des couleurs.*

**orpin** n. m. (abrév. de *orpiment*). *Chim.* Syn. de ORPIMENT. *Bot.* Genre de crassulacées, renfermant des herbes et des sous-arbrisseaux des régions tempérées.

— ENCYCL. *Bot.* On connaît une centaine d'espèces d'orpins, dont trente croissent en France : les plus communes sont l'orpin reprise ou *grand orpin* (*sedum telephium*), appelé aussi *herbe au charpentier* ou *herbe à la coupure*, à cause de ses propriétés vulnéraires, et qui pousse dans les endroits pierreux ; l'*orpin brûlant* ou *poivre des murailles*, etc.

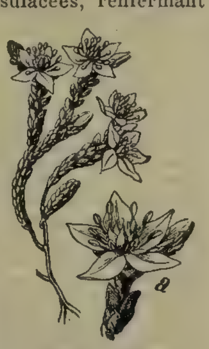

Orpin : *a*, fleur.

**orpington** n. Race de gallinacés anglais, obtenue de croisements entre langshan, minorque, dorking, etc. (Les orpingtons sont très appréciés pour la qualité de leur chair et leur aptitude au couvage.)

**Orp-le-Grand,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), sur la Petite Geete ; 1.820 h. Filatures, couleurs, fabrique de ciment.

**orque** [*or-ke*] n. f. (lat. *orca*). Nom vulgaire de l'*épaulard.* Monstre marin décrit par l'Arioste et que Roger tue pour délivrer Angélique.

**Orrente** (Pedro), peintre espagnol, né à Monte-Alegre, m. à Tolède (1570-1644), surnommé **le Bassan espagnol,** à cause de la fougue et de l'agrément de son coloris.

**Orry** (Jean), seigneur DE VIGNORI, financier français, né et m. à Paris (1652-1719). Il fut chargé par Philippe V de la réorganisation des finances de l'Espagne. Il fournit un labeur prodigieux, mais devint bientôt impopulaire.

**Orsay,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 15 kil. de Versailles, sur l'Yvette ; 2.180 h. Ch. de f. Orl. Carrières ; cultures maraîchères.

**Orsay** (Gabriel, comte **d'**), dandy célèbre, fils du général d'Orsay, né à Paris (1801-1852). Il épousa lady Blessington, dont il se sépara bientôt. Arbitre des élégances, brillant causeur, peintre et sculpteur de talent, il était fort lié avec Louis-Napoléon, qui le nomma directeur des Beaux-Arts quelques jours avant sa mort.

**orse** n. m. *Mar.* Syn. anc. de BÂBORD et de LOF.

**orseille** [*or-sè, ll* mll., *e*] n. f. (anc. fr. *orsole*). Genre de lichens, fournissant une matière tinctoriale rouge violet, appelée aussi *orseille.*

— ENCYCL. La plupart des orseilles croissent sur les rochers des bords de la mer, et on les rencontre sur tout le globe ; l'*orseille de mer* ou *tinctoriale* (*rocella tinctoria*) se trouve sur les côtes de la Manche, des Canaries, d'Afrique, des Indes, du Chili, etc. Certaines espèces vivent sur les arbres (comme l'orseille de montagne), ou sont terrestres (orseille des Pyrénées, des Alpes, des Cévennes). On extrait de ces lichens, séchés et pulvérisés, une laque violette (pourpre française ou orseille), employée pour teindre en violet, grenat, rouge, selon sa pureté, le coton, la soie et surtout la laine ; mais ces couleurs manquent de solidité.

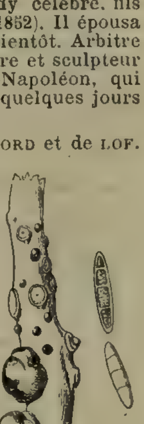
Orseille.

**Orsel** (Victor), peintre français, né à Oullins, m. à Paris (1795-1850). Il s'est distingué dans la peinture religieuse. *Le Bien et le Mal, l'Enfant prodigue* sont ses meilleures œuvres.

**orsellique** [*sè-li-ke*] adj. Se dit d'un acide résultant du dédoublement de certains corps contenus dans diverses espèces de lichens.

**Orsennes,** comm. de l'Indre, arr. et à 30 kil. de La Châtre ; 2.270 h. Granit.

**Orseolo,** famille vénitienne, qui a fourni plusieurs doges, aux xe et xie siècles.

**Orsi** (Paolo), archéologue italien, né à Rovereto en 1859, correspondant de l'Académie des inscriptions.

**Orsières,** comm. de Suisse (cant. du Valais), sur la Dranse ; 2.220 h. Agriculture.

**Orsini,** illustre famille romaine du moyen âge et de la Renaissance, longtemps rivale des Colonna. Elle donna cinq papes, notamment Nicolas III, vingt cardinaux et de nombreux condottieri. (Le nom « des Ursins » est la forme française de Orsini.)

**Orsini** (Félix), conspirateur italien, né à Meldola, m. à Paris (1819-1858), qui attenta à la vie de Napoléon III le 14 janvier 1858. Défendu par Jules Favre, Orsini fut condamné à la peine de mort et exécuté à Paris. Il écrivit, avant de mourir, une lettre à l'empereur, lui demandant d'intervenir en faveur de sa patrie opprimée.

**Orsk,** v. de Russie (gouv. d'Orenbourg), sur l'Oural ; 22.000 h. Pelleteries.

**orsodacne** n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, qui vivent sur les fleurs des arbres fruitiers et des aubépines.

**Orsova,** nom de deux villes fortes de Roumanie, situées sur le Danube, près des Portes de Fer : *Vieille-Orsova*, 5.800 h. ; *Nouvelle-Orsova*, 3.000 h.

**Orsvault** (Marie-Armand-Guerri DE MAUBREUIL, marquis **d'**), aventurier français, né en Bretagne (1782-1855). Ecuyer de Jérôme-Napoléon, il vola les diamants de la reine de Westphalie (1815), devint l'agent de Talleyrand, fut condamné pour vol et escroquerie et essaya de faire diversion en accusant Talleyrand de lui avoir proposé d'assassiner Bonaparte.

**ort** [*ort'*] adj. invar. (de *ord*). Brut. Se dit du poids brut d'une marchandise, emballage compris. Adverbialem. : *un ballot pesé ort.*

**Orta** (LAC D'), petit lac italien, à 390 m. d'altitude, qui se déverse dans le lac Majeur, long de 14 kilom. La petite île de San Giulio possède une très curieuse église.

**ortalide** n. f. *Ornith.* Genre d'oiseaux gallinacés, dits aussi *yakou, parrakouas* et *aracuans*, qui vivent dans les grandes forêts du Mexique, de la Colombie et du Brésil. *Entom.* Genre d'insectes diptères, renfermant des mouches de taille médiocre, qui volent sur les fleurs des arbres fruitiers.

**Ortegal,** cap au N.-O. de l'Espagne. Combat naval entre Français et Anglais le 4 novembre 1805.

**orteil** [*tè, l* mll.] n. m. (lat. *articulus ;* de *artus*, membre). Doigt du pied, et particulièrem. le gros doigt, qu'on appelle aussi *gros orteil.*

— ENCYCL. Chez les quadrumanes, il n'y a pas de différence entre les prolongements des extrémités antérieures et postérieures ; chez les bimanes, les prolongements du membre abdominal sont atrophiés et prennent la dénomination d'*orteils.*

On désigne les orteils par les noms de premier, deuxième, etc., à compter de la partie interne. Le premier est dit *gros orteil*, le cinquième *petit orteil.* Ils sont constitués par trois phalanges osseuses, sauf le gros orteil, qui n'en a que deux.

Les orteils sont le siège de lésions spéciales : *ongle incarné, durillons, cors, œils-de-perdrix*, et de malformations : *orteil en marteau, gampsodactylie, hallux valgus.*

**orteil** [*tè, l* mll.] n. m. (du lat. *ortilium*, petit jardin). Petit espace compris entre le rempart et le fossé d'une ancienne place forte et qui servait à recevoir les terres éboulées du parapet.

**Orth** (Auguste), architecte allemand, né à Windhausen (Brunswick), m. à Berlin (1828-1901). Il a tenté de renouveler l'architecture religieuse du moyen âge.

**Orth** (Jean), nom que prit en 1889 l'archiduc *Jean-Salvator* d'Autriche, né en 1852, lorsqu'il renonça à son rang et à ses dignités, pour vivre librement. Il avait été candidat, en 1887, au trône de Bulgarie. Il s'embarqua sur la « Marguerite » et disparut en 1891.

**orthagorisque** [*ris-ke*] n. m. Genre de poissons plectognathes gymnodontes. (V. MÔLE.)

— ENCYCL. Les orthagorisques ou *môles* sont courts, comprimés. On en connaît trois espèces : l'*orthagoriscus mola, lune de mer, poisson lune, bot*, qui atteint plus de deux mètres et se trouve, quoique rarement, sur les côtes de France ; il est très répandu dans les mers chaudes. Les deux autres espèces sont très rares et beaucoup plus petites.

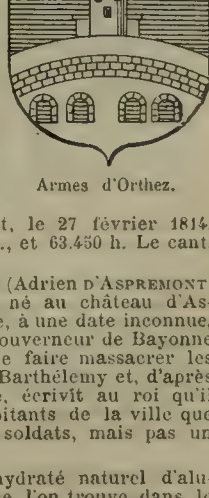
Armes d'Orthez.

**Orthez** [*tèz*], ch.-l. d'arr. (Basses-Pyrénées), sur le gave de Pau ; ch. de f. M. ; à 39 kil. de Pau ; 6.250 h. (*Orthéziens*). Lainages, papeterie, fonderie. Eglise (xiie s.), tour de Moncade (xiiie s.), pont (xive s.). Bataille entre Anglais de Wellington et Français de Soult, le 27 février 1814. — L'arr. a 7 cant., 135 comm., et 63.450 h. Le cant. a 13 comm., et 12.950 h.

**Orthez** ou mieux **Orthe** (Adrien D'ASPREMONT, vicomte **d'**), capitaine gascon, né au château d'Aspremont, près de Peyrehorade, à une date inconnue, m. au même lieu en 1578. Gouverneur de Bayonne sous Charles IX, il refusa de faire massacrer les protestants lors de la Saint-Barthélemy et, d'après le récit d'Agrippa d'Aubigné, écrivit au roi qu'il n'avait trouvé parmi les habitants de la ville que de bons citoyens, de braves soldats, mais pas un bourreau.

**orthite** n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium, fer, cérium, etc., que l'on trouve dans le feldspath.

**ortho** (du gr. *orthos*, droit), préfixe qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots français. *Chim.* Préfixe servant à distinguer certains dérivés bisubstitués du benzène.

**Ortho,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Marche), près de l'Ourthe ; 1.360 h.

**orthocentre** [*san-tre*] n. m. (du préf. *ortho*, et de *centre*). *Géom.* Point de rencontre des trois hauteurs d'un triangle.

**orthocentrique** [*san*] adj. Qui se rapporte à l'orthocentre : *les trois sommets d'un triangle et l'orthocentre forment le groupe orthocentrique du triangle.*

**orthochlorite** [*klo*] n. f. Groupe de minerais (*pennine, clinochlore*, etc.) qui sont des silicates d'aluminium et magnésium.

**orthochromatique** [*kro*] adj. (du préf. *ortho*, et du gr. *khrôma, atos*, couleur). Se dit des émulsions photographiques sensibles à diverses couleurs du spectre.

— Encycl. L'émulsion photographique ordinaire, employée à recouvrir les plaques ou les pellicules photographiques, n'est pas sensible à toutes les couleurs du spectre, et il en résulte que certaines de ces couleurs sont traduites au photogramme par des tonalités noires ou blanches sans contrastes. L'addition aux émulsions sensibles de colorants appropriés les rend sensibles à telle ou telle radiation : c'est ainsi que, pour le vert et le jaune, la sensibilité est augmentée par l'addition d'éosine et, pour le rouge et l'orangé, par de la cyanine. Ces colorants *ortochromatisent* les émulsions. On utilise dans la prise des phototypes des écrans jaunes (que l'on place devant et derrière l'objectif), qui, diminuant l'intensité des radiations bleues et violettes, permettent d'obtenir en une seule pose les valeurs relatives des diverses couleurs du sujet. On trouve dans le commerce des plaques orthochromatisées pour le jaune et le vert et d'autres pour le vert et le rouge. Les frères Lumière ont inventé des plaques dites *panchromatiques*, sensibles à toutes les radiations. Le traitement des plaques orthochromatiques et panchromatiques, en ce qui touche au développement, fixage, etc., est identique à celui des plaques ordinaires. Elles doivent, cependant, être manipulées à une lumière rouge foncée peu intense.

**orthochromatisation** [*kro-ma-ti-za-si-on*] n. f. Action d'orthochromatiser.

**orthochromatiser** [*kro-ma-ti-zé*] v. a. Rendre orthochromatique.

**orthochromatisme** [*kro-ma-tis-me*] n. m. Propriété des plaques orthochromatiques.

**orthoclase** n. m. *Minér.* Syn. de ORTHOSE.

**orthocycle** n. m. (du préf. *ortho*, et du gr. *kuklos*, cercle). *Math.* Circonférence, lieu du sommet d'un angle droit circonscrit à une conique.

**orthodiagraphe** n. m. (du préf. *ortho*, et de *diagraphe*). Appareil qui permet d'obtenir la projection orthogonale d'un viscère : *l'orthodiagraphe est surtout utilisé en radioscopie.*

**orthodiagraphie** [*fî*] n. f. (de *orthodiagraphe*). Méthode qui permet de calculer la vraie grandeur des viscères d'après leur image radiographique.

**orthodiascopie** [*sko-pi*] n. f. Projection sur l'écran fluorescent des contours des organes que l'on veut étudier par la radioscopie.

**orthodoxe** [*dok-se*] adj. (du préf. *ortho*, et du gr. *doksa*, opinion). Conforme à l'opinion religieuse considérée comme la vraie : *doctrine orthodoxe.* Qui professe l'orthodoxie : *théologien orthodoxe. Par ext.* Conforme à la vérité, aux principes traditionnels, dans un domaine quelconque. *Eglise orthodoxe*, titre officiel (depuis 1837) de l'Église russe. N. Personne orthodoxe.

**orthodoxement** [*dok-se-man*] adv. D'une manière orthodoxe. (Peu us.)

**orthodoxie** [*dok-sî*] n. f. (de *orthodoxe*). Conformité d'une opinion à la vraie foi religieuse ou à la foi religieuse définie comme vraie : *orthodoxie catholique. Par ext.* Conformité à la saine doctrine ou à la doctrine traditionnelle en toute matière : *orthodoxie artistique.*

— Encycl. *Théol.* Pour juger de l'orthodoxie d'une opinion ou d'un système, l'Eglise les compare à son enseignement traditionnel. Quand elle définit des *dogmes nouveaux* contre les hérétiques, l'Eglise ne prétend pas créer de *nouvelles doctrines*, mais donner seulement des formules nouvelles de doctrines immuables. L'Eglise grecque séparée soutient que toutes les définitions nécessaires ont été faites dans les sept premiers conciles œcuméniques, qu'elle reconnaît seuls, à l'exclusion de ceux qui les ont suivis. Chez les protestants, le principe, affirmé par les premiers réformateurs et adopté par tous leurs disciples, est que chacun puise sa foi dans la Bible, d'après les lumières qu'il reçoit personnellement de Dieu.

**orthodoxissime** [*dok-si-si-me*] adj. Très orthodoxe.

**orthodoxographe** [*dok-so*] n. m. (de *orthodoxe*, et du gr. *graphê*. description). Auteur qui a écrit sur les dogmes catholiques.

**orthodoxographie** [*dok-so-gra-fî*] n. f. (de *orthodoxographe*). Science embrassant les ouvrages sur les dogmes.

**orthodoxographique** [*dok-so*] adj. Qui se rapporte à l'orthodoxographie.

**orthodromie** [*mî*] n. f. (du préf. *ortho*, et du gr. *dromos*, course). Route d'un vaisseau qui navigue par l'arc du grand cercle.

**orthodromique** adj. (de *orthodromie*). Se dit du chemin le plus court entre les deux points extrêmes de la route d'un navire.

**orthoédrique** adj. (du préf. *ortho*, et du gr. *edra*, base). Se dit des cristaux dont les plans coordonnés sont perpendiculaires entre eux.

**orthoépie** [*pî*] n. f. (du préf. *ortho*, et du gr. *epos*, parole). Art de prononcer correctement.

**orthoépique** adj. Qui a rapport à l'orthoépie.

**orthoforme** n. m. Ether méthylique de l'acide oxyaminobenzoïque, employé comme anesthésique local.

**orthogénèse** [*nè-ze*] n. f. (du préf. *ortho*, et du gr. *genesis*, formation). Variation spontanée de cause interne, qui pousse les organismes dans une direction déterminée.

**orthogénétique** adj. Qui concerne l'orthogénèse.

**orthognathe** adj. (du préf. *ortho*, et du gr. *gnathos*, mâchoire). Dont les dents sont peu ou point inclinées en avant du collet vers le bord.

**orthognathisme** [*tis-me*] n. m. Disposition orthognathe des mâchoires.

**orthogonal, e, aux** adj. (du gr. *ortho*, et du gr. *gônia*, angle). Qui forme des angles droits. *Projection orthogonale*, projection d'une figure sur une droite, sur un plan ou sur une surface quelconque, à l'aide de perpendiculaires abaissées des différents points de la figure. (On dit aussi ORTHOGONE.)

**orthogonalement** [*man*] adv. *Géom.* A angle droit, perpendiculairement: *plans qui se coupent orthogonalement.*

**orthographe** n. f. (du préf. *ortho*, et du gr. *graphè*, écriture). Art et manière d'écrire correctement les mots d'une langue : *apprendre l'orthographe.* Manière quelconque dont on écrit certains mots : *orthographe vicieuse. Faute d'orthographe*, faute commise dans la manière d'écrire un mot. *Fig.* et *fam.* Ecart.

— Encycl. L'orthographe peut être phonétique ou étymologique. Dans un système d'orthographe phonétique, le même caractère a la même valeur sonore, et à chaque son distinct correspond un caractère distinct. Aucune langue ne possède d'orthographe rigoureusement phonétique, mais un certain nombre de langues (l'italien et l'allemand, le grec ancien et surtout le sanscrit) se rapprochent de cet idéal. L'orthographe étymologique est une façon d'écrire retenant quelques-uns des éléments d'une prononciation antérieure. Ainsi, l'orthographe du mot *temps* prononcé en réalité *tan* conserve les consonnes *p* et *s*, qui se prononçaient en latin (*tempus*), mais ne se prononcent plus en français.

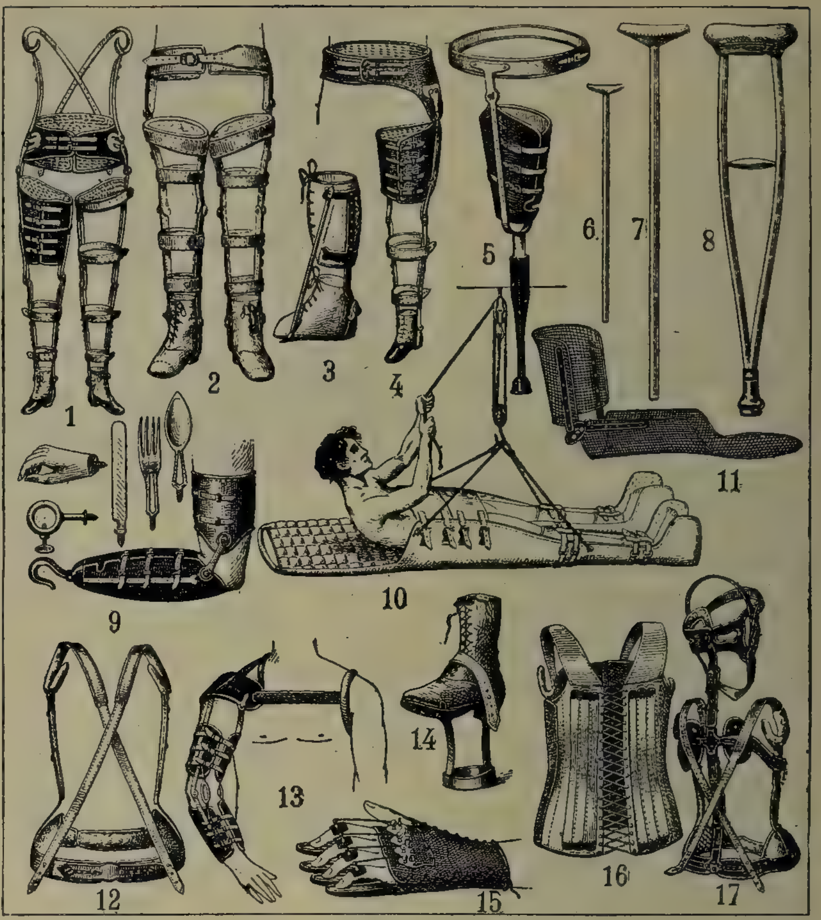

Orthopédie. — Appareils : 1. Pour coxalgie ; 2. Pour double pied bot ; 3. Pour pied bot simple ; 4. Pour luxation congénitale ; 5. Cuissard avec pilon ; 6. Canne d'hôpital ; 7, 8. Béquilles ; 9. Bras artificiel et ses accessoires ; 10. Gouttière ; 11. Attelle pour le coude ; 12. Corset redresseur ; 13. Appareil pour résection de l'humérus ; 14. Pied de fer pour raccourcissement ; 15. Palette redresseuse des doigts ; 16. Corset d'attitude ; 17. Minerve.

A diverses reprises, des groupes de linguistes ont demandé qu'il fût procédé à une simplification méthodique de l'orthographe française. L'Académie française et les écrivains s'y sont en général montrés hostiles.

Un arrêté ministériel du 26 février 1901 a décidé que dans les examens ou concours dépendant du ministère de l'instruction publique certaines tolérances seraient admises, c'est-à-dire que certaines fautes ne seraient pas comptées. Mais les règles n'ont été ni supprimées ni modifiées.

**orthographie** [*fî*] n. f. *Archit.* Représentation de la face d'un édifice. Profil ou coupe perpendiculaire d'une fortification. *Géom.* Projection orthogonale.

**orthographier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Ecrire les mots suivant leur orthographe : *mal orthographier un nom propre.*

**orthographique** adj. *Gramm.* Qui appartient à l'orthographe : *signes orthographiques. Archit.* Qui appartient à l'orthographie : *dessin orthographique. Géom. Projection orthographique*, syn. de PROJECTION ORTHOGONALE.

**orthographiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière orthographique. Conforme aux règles de l'orthographe. (Peu us.)

**orthographiste** [*fis-te*] n. Auteur qui écrit sur l'orthographe.

**orthoïde** n. f. Variété d'orthite.

**orthol** n. m. Révélateur photographique, qui est une combinaison d'hydroquinone et de méthylamidophénol.

**orthologie** [*jî*] n. f. (du préf. *ortho*, et du gr. *logos*, discours). Art de parler correctement. Traité de cet art. Ant. **Cacologie**.

**orthologique** adj. Correct, qui se rapporte à l'orthologie.

**orthopédie** [*dî*] n. f. (du préf. *ortho*, et du gr. *pais, paidos*, enfant). Art de corriger ou de prévenir les difformités du corps.

— Encycl. Les malformations se rencontrent surtout chez les enfants ; de là le nom d'*orthopédie*.

On distingue l'*orthopédie préventive*, qui utilise les conditions climatiques et les moyens physiques, exercices musculaires, et l'*orthopédie curative*, plus importante. Cette dernière emploie le traitement sanglant, et le traitement mécanique par des appareils, le massage, l'électricité.

L'orthopédie est une des branches les plus intéressantes de la chirurgie ; la *syndactylie*, la *palmature* des doigts peuvent être facilement traitées ; mais la *scoliose*, la *lordose*, les *pieds bots*, le *genu valgum*, la *luxation congénitale de la hanche*, etc., demandent des soins délicats et prolongés et nécessitent parfois des appareils compliqués.

**orthopédique** adj. Qui appartient à l'orthopédie : *appareil orthopédique.*

**orthopédiste** [*dis-te*] adj. et n. Qui pratique l'orthopédie : *médecin orthopédiste.*

**orthophonie** [*nî*] n. f. (du préf. *ortho*, et du gr. *phônê*, voix). Art de corriger les vices de la parole.

**orthophonique** adj. Qui a rapport à l'orthophonie.

**orthopleure** n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant trois espèces de l'hémisphère boréal.

**orthopnée** [*pné*] n. f. (du préf. *ortho*, et du gr. *pneîn*, respirer). Dyspnée qui oblige le malade à rester assis.

**orthopnoïque** adj. Qui a rapport à l'orthopnée.

**orthoptère** adj. (du préf. *ortho*, et du gr. *pteron*, aile). *Entom.* Qui a les ailes antérieures croisées l'une sur l'autre et les postérieures pliées dans le sens de la longueur. N. m. pl. Ordre d'insectes renfermant ceux qui présentent ces caractères : *les blattes, les sauterelles sont des orthoptères.* S. un *orthoptère.*

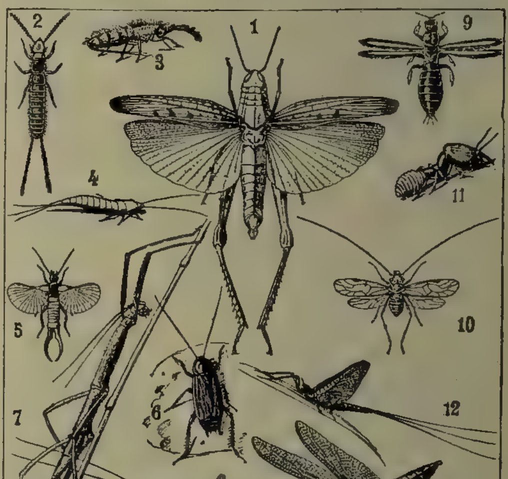

Orthoptères : 1. Type d'orthoptère (criquet). — *Thysanoures* ; 2. Campodes ; 3. Podure ; 4. Lépisme. — *Orthoptères proprement dits* : 5. Forficule ; 6. Blatte ; 7. Phasme ; 8. Sauterelle. — *Orthoptères pseudonévroptères* : 9. Thrips ; 10. Psoque ; 11. Termite ; 12. Ephémère ; 13. Libellule.

— Encycl. Les orthoptères subissent des métamorphoses incomplètes : ils ont les organes buccaux disposés pour broyer et renferment les insectes les plus nuisibles de tous. Les uns sont phytophages, d'autres carnassiers, d'autres (comme les sauterelles et les blattes) omnivores ; leur genre de vie est très varié. On les divise en trois sous-ordres : *thysanoures*, dont l'abdomen est terminé par des appendices filiformes et qui sont souvent dépourvus d'ailes (campode, podure, lépisme) ; *orthoptères proprement dits*, comprenant les forficules, les coureurs (blattes), les marcheurs (mante, phasme), les sauteurs (criquets, sauterelles, grillons) ; *orthoptères pseudonévroptères*, confondus autrefois avec les névroptères (libellule, éphémère, termite, psoque).

**orthoptère** n. m. (du préf. *ortho*, et du gr. *pteron*, aile). Sorte d'oiseau mécanique, qui peut se soutenir et s'avancer dans l'air par une espèce de vol. (V. AVIATION.)

**orthoptique** adj. et n. f. (du préf. *ortho*, et de *optique*). *Géom. Courbe orthoptique*, lieu des points d'où l'on voit une courbe sous un angle droit : *l'orthoptique d'une conique est le cercle de Monge.*

**orthorrhombique** [*to-ron-bi-ke*] adj. (du préf. *ortho*, et de *rhombe*). Se dit d'un prisme droit à base rhombe.

**orthoscopique** [*tos-ko-pi-ke*] adj. (du préf. *ortho*, et du gr. *skopein*, examiner). Se dit d'un objectif photographique, construit de façon à ne produire aucune déformation dans les lignes de l'image.

**orthose** [*tô-ze*] ou **orthoclase** [*kla-ze*] n. m. Espèce de feldspath potassique.

— ENCYCL. L'orthose est un silicate d'aluminium et de potassium, dont le poids spécifique varie de 2,53 à 2,59. Sous forme cristalline, il est souvent maclé. L'orthose offre plusieurs variétés : la *pegmatolite*, l'*orthose opalisant*, la *pierre de soleil*, la *pierre de lune*, la *pierre des amazones*, etc.

**orthostatique** [*tos-ta-ti-ke*] adj. (de *orthostatisme*). Qui a rapport à la station debout : *albuminurie orthostatique.*

**orthostatisme** [*tos-ta-tis-me*] n. m. (du préf. *ortho*, et du gr. *statos*, stable). Action de se tenir debout; station verticale.

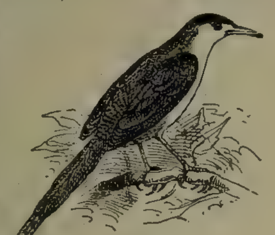
Orthotome.

**orthotome** n. m. Genre de passereaux dentirostres, renfermant des fauvettes grises, olivâtres ou rousses, que l'on nomme ordinairement *fauvettes couturières* ou *couseuses de feuilles*, à cause de l'industrie qu'elles déploient dans la construction de leur nid. (V. NID.)

**orthotrope** adj. (du préf. *ortho*, et du gr. *tropos*, action de tourner. *Bot.* Se dit d'un ovule dans lequel les centres du micropyle, de la chalaze et du hile sont en ligne droite.

**orthotropisme** [*pis-me*] n. m. (de *orthotrope*). Influence qu'exerce l'insertion sur la position de l'embryon.

**ortiage** [*ti*] n. m. Maladie qui fait jaunir les feuilles de la vigne.

**ortie** [*ti*] n. f. (lat. *urtica*). Genre d'urticacées : *les orties desséchées peuvent servir de fourrage.* Nom donné à différentes plantes qui ressemblent à l'ortie vraie. *Ortie blanche*, le lamier blanc.

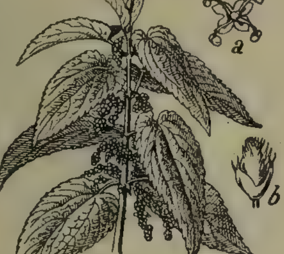
Ortie : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

— ENCYCL. Les orties sont des herbes annuelles à feuilles opposées, dentées ou lobées, dont on connaît une trentaine d'espèces des régions tempérées. Quatre espèces sont communes en France : l'ortie brûlante (*urtica urens*), haute de 0$^{m}$,30 à 0$^{m}$,50, qui infeste les lieux cultivés ; la grande ortie (*urtica dioica*), qui dépasse 1 mètre de haut et envahit les haies et les buissons, etc. Couvertes de poils urticants dont la base renferme de l'acide formique, ces plantes, mises en contact avec la peau, y déterminent des ampoules et une douleur cuisante. Desséchées, les orties perdent leurs propriétés urticantes et peuvent servir de fourrage. Leur tige contient des fibres textiles.

**ortié** [*ti-é*], **e** adj. (de *ortie*). *Pathol.* Qui a rapport à l'urticaire ; qui ressemble à l'urticaire.

**ortier** [*ti-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Piquer, frotter, fouetter avec des orties : *ortier un membre malade.*

**Ortigueira,** station balnéaire d'Espagne (Galice, prov. de la Corogne), sur la ria de Santa-Marta, à l'O. du cap Ortegal ; 20.000 h. Pêcheries.

**ortive** adj. f. (du lat. *ortivus*, qui se lève). *Astr. Amplitude ortive*, arc de l'horizon compris entre l'orient vrai et le centre d'un astre à son lever.

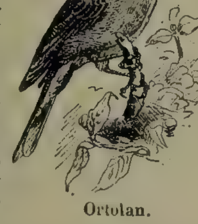
Ortolan.

**ortixèle** n. m. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des charadriidés, propre à l'Afrique équatoriale. (L'ortixèle est de taille médiocre, roux et blanc, avec une calotte marron et les joues blanches.)

**Ortler,** massif montagneux d'Italie, entre les hautes vallées de l'Adda et de l'Adige, qui communiquent entre elles par les cols du Stelvio et du Tonale. Point culminant 3.950 m.

**ortol** n. m. V. ORTHOL.

**ortolan** n. m. Espèce de bruant de l'Europe moyenne et méridionale.

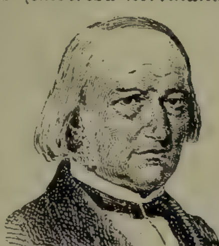
Ortolan.

— ENCYCL. Les ortolans (*emberiza hortulana*), longs de 12 à 15 centimètres, sont roux, avec la tête cendrée et la gorge grise et jaune. Ils sont communs dans le midi de la France, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, et on les capture en masse au moyen de filets ; on les engraisse en cage, et on les tue ; ils constituent, rôtis, un excellent mets. Toutefois, cette chasse cause un grave préjudice à l'agriculture.

**Ortolan** (Joseph-Louis-Elzéar), jurisconsulte français, né à Toulon, m. à Paris (1802-1873). On lui doit un commentaire doctrinal et historique des *Institutes* de Justinien, ainsi que des *Eléments du droit pénal*, restés classiques.

**ortygomètre** n. m. Genre d'oiseaux échassiers, comprenant des râles, dits *rois des cailles*, répartis sur tout le globe.

**Oruro,** v. de Bolivie, ch.-l. de département ; 25.000 h. Mines d'argent, d'étain, de bismuth, d'antimoine. — Le dép. a 160.000 h.

**o rus, quando ego te aspiciam,** mots lat. signif. : *O campagne, quand te reverrai-je?* Exclamation d'Horace qui, fatigué du bruit de la ville, aspire au repos des champs (*Sat.* II, 6, 60).

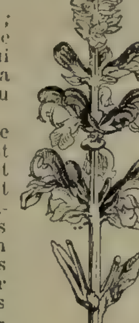
Orvale.

**orvale** n. f. (de *or*, et *valoir* ; plante qui vaut de l'or, ainsi dite en raison des propriétés qu'on lui attribuait autrefois). Plante de la famille des labiées, appartenant au genre sauge.

— ENCYCL. L'orvale, appelée aussi *sclarée* ou *toute-bonne*, est une grande plante bisannuelle, dont la tige atteint 1 mètre de haut et dont les fleurs, blanches ou bleuâtres, naissent en petits fascicules à l'aisselle de larges bractées d'un rose pâle. Cette plante croît dans les lieux secs et possède une odeur pénétrante et agréable. En certains endroits, on l'emploie comme condiment ; ses jeunes pousses sont mangées en salade. Elle a joui autrefois en médecine d'une réputation merveilleuse. On la regarde comme tonique, antispasmodique.

**Orvault** [*vô*], comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 9 kil. de Nantes, près du Cens ; 1.830 h.

**orvet** [*vè*] n. m. Genre de reptiles sauriens scincoïdiens, répandus en Europe et en Asie.

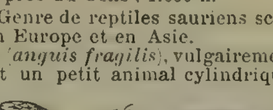
Orvet.

— ENCYCL. L'orvet (*anguis fragilis*), vulgairement *serpent de verre*, est un petit animal cylindrique, luisant, plus ou moins bronzé, et que son absence de membres fait prendre pour un serpent. Il est inoffensif et vit caché sous les pierres, dans les trous, ne sortant guère qu'à la tombée du jour pour faire la chasse aux larves de toutes sortes. C'est donc un animal utile. La facilité avec laquelle il se fragmente lorsqu'on le touche lui a fait donner son nom vulgaire.

**orviétan** n. m. (ital. *orvietano*). Electuaire inventé par Ferrante d'Orvieto et en grande vogue à Paris au XVII$^{e}$ siècle. Drogue de charlatan. *Fig. Marchand d'orviétan*, charlatan.

**Orvieto,** v. d'Italie (prov. de Pérouse) ; 8.000 h. Belle cathédrale en marbre blanc (XIII$^{e}$-XVI$^{e}$ s.). Ancien palais des papes. Cette ville occupe le site de la Volsinie des Etrusques.

**Orvieto** (Angelo), poète italien, né à Florence en 1869 ; auteur de recueils harmonieux et mélancoliques : *la Sposa mistica*, *Verso l'Oriente*, etc.

**Orvilliers** [*vi-li-é*] (Louis GUILLOUET, comte **d'**), amiral français, né à Moulins (1708-1792). En 1778, il battit près d'Ouessant la flotte anglaise de l'amiral Keppel.

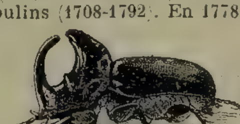
Orycte.

**orycte** n. m. Genre de coléoptères lamellicornes, comprenant des carabes des régions chaudes de l'ancien monde. (Communs parfois dans les cultures maraîchères, les oryctes ou scarabées nasicornes ont le corselet bossué en une protubérance qui rejoint presque la saillie en forme de corne surmontant la tête.)

**oryctérope** n. m. Genre de mammifères édentés, propres à l'Afrique tropicale.

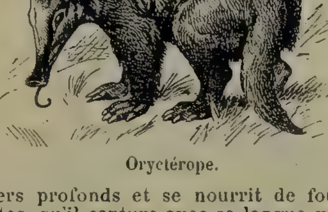
Oryctérope.

— ENCYCL. L'oryctérope (*orycteropus*) est un curieux animal, lourd, épais, à tête longue, terminée par un groin et coiffée de longues oreilles. Nocturne et timide, il vit dans des terriers profonds et se nourrit de fourmis et de termites, qu'il capture avec sa langue vermiforme et visqueuse. (V. la planche AFRIQUE.)

**oryctogéologie** n. f. (du gr. *oruktos*, déterré, et de *géologie*). Partie de l'histoire naturelle, qui traite de la disposition des minéraux dans la terre.

**oryctogéologique** adj. Qui a rapport à l'oryctogéologie.

**oryctognosie** [*zî*] n. f. (du gr. *oruktos*, déterré, et *gnosis*, connaissance). Partie de l'histoire naturelle, qui apprend à connaître et à distinguer les minéraux.

**oryctognosique** [*zi-ke*] adj. Qui a rapport à l'oryctognosie.

**oryctographie** [*fî*] ou **oryctologie** [*jî*] n. f. (du gr. *oruktos*, fossile, et *graphein*, écrire, ou *logos*, discours). Science qui traite des fossiles. (V. PALÉONTOLOGIE.)

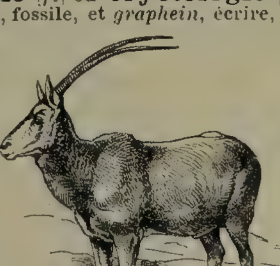
Oryx.

**oryctographique** ou **oryctologique** adj. Qui se rapporte à l'oryctographie.

**oryctologiste** ou **oryctologue** [*lo-ghe*] n. m. Celui qui est versé dans l'oryctologie.

**orysite** n. f. V. ORIZITE.

**oryx** [*rikss*] n. m. Genre d'antilopes de l'Afrique et de l'Arabie, renfermant des bêtes lourdes, puissantes, à cornes droites, longues et très effilées, qui les ont fait appeler *antilopes à sabre.*

**oryza** n. m. Nom scientifique du genre *riz.*

**oryzivore** adj. (du lat. *oryza*, riz, et *vorare*, dévorer). Qui vit de riz : *oiseau oryzivore.*

**oryzophage** adj. (du gr. *oryza*, riz, et *phagein*, manger). Qui vit principalement de riz.

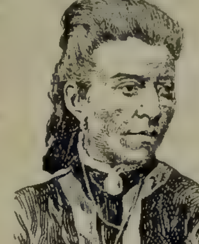
Elisa Orzeszko.

**Orzeszko** (Elisa PAWLOWSKA, dame), femme de lettres polonaise, née à Milkowczyzna, près de Grodno, m. à Grodno (1843-1910). Ses nombreux romans retracent avec une grande fidélité d'observation les scènes de la vie polonaise (*Dernier amour*, *En cage*, *En province*, etc.)

**Os,** symbole chimique de l'*osmium.*

**os** [*oss ;* au pl. *ô*] n. m. (lat. *os*). Partie dure et solide qui forme la charpente du corps de l'homme et des animaux vertébrés. (V. les planches HOMME, SQUELETTE.) *Poét.* Au plur. Ossements humains, restes mortels. *Par anal.* Partie d'une charpente quelconque; ce qui constitue la force, la consistance. *Os à moelle*, os qui contient de la moelle et qu'on met ordinairement dans le pot-au-feu. *Fig.* Chose utile. *Extraire la moelle de l'os*, tirer d'une chose ce qu'elle contient de plus important, de plus profitable. *Jusqu'à la moelle des os*, profondément. *Etre trempé, percé jusqu'aux os*, être extrêmement mouillé. *N'avoir que les os et la peau*, *avoir la peau collée aux os*, être fort maigre. *Donner un os à ronger à quelqu'un*, lui donner des moyens de vivre ; lui procurer un bien provisoire. *Y laisser ses os*, y perdre la vie. *Ne pas faire de vieux os*, mourir jeune. *Os de seiche*, lame chitineuse incrustée de sels calcaires, qui existe dans le corps des seiches. (V. SEICHE.) *Os carré*, petit os de la face, chez les oiseaux. *Poudre* ou *cendre d'os*, poudre obtenue par pulvérisation des os préalablement calcinés pour les dépouiller de la matière organique. *En chair et en os*, v. CHAIR. PROV. : **Pour avoir la moelle, il faut briser l'os,** quand on veut réussir, il ne faut pas reculer devant les difficultés. **Point de viande sans os**, aucun avantage sans inconvénient. **Un bon chien n'attrape jamais un bon os,** une bonne chose n'arrive jamais à ceux qui la méritent. ALLUS. LITT. **Voilà l'os de mes os et la chair de ma chair,** mots qu'Adam prononça quand, à son réveil, il vit Eve pour la première fois (Genèse). Se dit pour l'objet des plus tendres affections. ALLUS. HIST. **Ingrate patrie, tu n'auras pas mes os,** mots gravés sur sa tombe par l'ordre de Scipion l'Africain. (Accusé de prévarication et n'ayant pu se défendre qu'en faisant l'apologie des services qu'il avait rendus à sa patrie, il s'exila de lui-même en Campanie, où il mourut, sans vouloir que son corps fut rendu à Rome.)

— ENCYCL. Les os constituent dans leur ensemble le squelette des vertébrés ; ils sont unis entre eux par des articulations et servent de leviers aux masses musculaires qui s'insèrent sur eux. Le nombre des os varie suivant les espèces animales ; chez l'homme adulte, il est de 206, savoir : 26 pour la colonne vertébrale, 31 pour le crâne, la face et la langue, 25 pour le thorax, 64 pour les membres supérieurs et 60 pour les membres inférieurs.

D'après leur forme, on divise les os en *os longs* et *os courts*. Dans les os longs, on distingue un corps ou *diaphyse*, et deux extrémités ou *épiphyses*.

*Structure des os.* Si l'on coupe un os long dans le sens de sa longueur, on le trouve plus ou moins rempli d'une substance rougeâtre ou jaunâtre, la *moelle*, contenue dans le *corps* de l'os. Une membrane, le périoste, enveloppe l'os dans presque toute son étendue. Les os sont constitués par une substance organique, l'*osséine*, imprégnée de substances minérales diverses, dont voici une analyse : substance organique, 310 ; phosphate de chaux, 597 ; carbonate de chaux, 73 ; phosphate de magnésie, 13 ; chlorure de sodium, 7.

— *Pathol.* Les os peuvent être affectés par des maladies fort diverses, traumatiques ou non traumatiques.

Les lésions traumatiques sont les piqûres, les plaies et surtout les fractures. Les lésions non traumatiques sont inflammatoires et dues à un trouble de la nutrition. Les premières sont les ostéites et les ostéomyélites (abcès, nécroses, lésions tuberculeuses, syphilitiques, etc.) ; les secondes sont le rachitisme, l'ostéomalacie et l'atrophie des os.

— *Industr.* Dans l'industrie, les os reçoivent diverses applications ; une très faible quantité, triée parmi les plus belles qualités, sert après nettoyage et dégraissage aux travaux de la tabletterie et de la fabrication des boutons. Pour le reste, trois substances sont utilisables : la graisse, la matière organique azotée (*osséine*), la matière minérale (*phosphate et carbonate calciques*). L'application la plus importante consiste dans la préparation des colles et des gélatines ; dans ce but, les os, au préalable dégraissés dans l'eau bouillante ou, mieux, avec de la benzine, sont traités soit à l'autoclave avec de l'eau sous pression (l'osséine, transformée, se dissout en bouillon gélatineux), soit en dissolvant la matière minérale par l'acide chlorhydrique (l'osséine reste, dans ce cas, prête à la conversion en gélatine, par l'action de l'eau chaude).

L'agriculture emploie comme engrais phosphatés les os dégélatinés pulvérisés, les cendres d'os calcinés et, surtout, les poudres d'os verts ou frais : celles-ci, en même temps, sont azotées. — L'incinération en vases clos permet de préparer avec les os du noir animal, décolorant des matières organiques (sucres, vins). — La matière minérale de l'os peut servir pour en extraire le phosphore ; on en fait aussi des coupelles pour purifier les métaux précieux. (V. COUPELLATION.)

L'ancienne médecine faisait grand usage des poudres d'os ; on les remplace, aujourd'hui, avantageusement par des phosphates plus assimilables.

**os** [*oss*] n. m. (de l'anc. fr. *oste*). *Véner.* Ergots ou stylets du cerf, qui ne touchent point la terre pendant la marche normale, mais la touchent quand il court.

**Osage,** fl. de l'Amérique du Nord, affl. dr. du Missouri ; 700 kil.

**Osages** [*za-je*], peuplade de Peaux-Rouges, de la famille des Dakotas, dans le nord-est du territoire Indien, sur le *fleuve Osage*. Ils se livrent à l'élevage et à l'agriculture. *Un Osage.*

**Osaka,** v. industrielle du Japon (Nippon); 1.250.000 h. Port. Commerce de laque, riz, produits manufacturés.

**o salutaris**, strophe qui se chante à la messe au moment de l'élévation, et au salut, et qui est tirée de l'hymne *Verbum supernum prodiens;* œuvre de saint Thomas d'Aquin. Musique composée sur cette strophe.

**o sancta simplicitas,** mots lat. signif.: *O sainte simplicité.* Exclamation attribuée à Jean Hus voyant une vieille femme apporter un morceau de bois sur le bûcher où il brûlait. (Se cite souvent par ironie, pour railler une conduite, une parole naïves.)

**osannite** [*za-ni-te*] n. f. Amphibole renfermant de 6 à 7 p. 100 de soude.

**osanore** [*za*] adj. (de *os*, du préf. priv. *an*, et de *or*). *Dents osanores*, dents artificielles faites avec de l'ivoire d'hippopotame, qui tiennent sur la gencive sans être retenues par des crochets métalliques.

**osar** [*zar*] n. m. (m. suéd.). Monticule de sable et fragments de roches placés ordinairement à la suite de quelque butte ou colline.

**osazone** [*za*] n. f. Classe de composés résultant de l'action des hydracines sur les cétones et les aldéhydes : *les osazones sont utilisées pour caractériser les sucres.*

**Osborne,** résidence royale d'Angleterre, sur la côte de l'île de Wight, près de Cowes. Remarquable château, construit par Cubitt en 1845 pour la reine Victoria, qui y mourut. Il fut offert à la nation anglaise par le roi Edouard VII, à l'occasion de son couronnement (1902) et en souvenir de sa mère.

**Osborne** (sir Thomas), comte DE DANBY, duc DE LEEDS, homme d'Etat anglais, m. à Easton (1631-1712). Lord haut trésorier dans le ministère de la Cabale, il érigea la corruption en scandale, fut incarcéré pour avoir reçu de l'argent du gouvernement français, se rallia à Guillaume d'Orange et redevint pendant neuf ans encore le chef du cabinet (1690-1699).

**oscabrion** [*os-ka*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, renfermant des animaux ovales, allongés, dont la coquille dorsale est formée d'écussons imbriqués, ce qui permet à l'animal de se rouler en boule et lui donne l'aspect d'un énorme cloporte : *les oscabrions se tiennent appliqués aux rochers des côtes françaises de la Manche et de l'Océan*

**Oscar I**er**,** roi de Suède et de Norvège, fils de Bernadotte et de Désirée Clary, né à Paris en 1799 ; il régna de 1844 à 1857 et mourut à Stockholm en 1859. Il épousa, en 1823, Joséphine de Leuchtenberg, fille du prince Eugène. Il exerça sur les affaires publiques une influence énergique et bienfaisante. — OSCAR II, roi de Suède et de Norvège, fils du précédent, né et m. à Stockholm (1829-1907). Il épousa, en 1857, la princesse Sophie de Nassau, et il succéda en 1872 à son frère Charles XV. Prince habile, lettré, poète et historien de grande valeur, il ne put, malgré toute la prudence de son gouvernement, empêcher la sécession de la Norvège (1903).

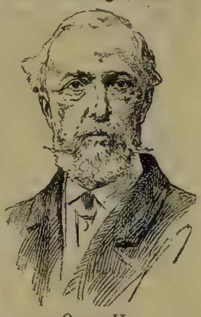
Oscar II.

**Osch** ou **Och,** v. du Turkestan russe (prov. du Fughana) ; 47.000 h. Commerce avec la Chine. Fondée, suivant la tradition, par Alexandre le Grand.

**Oschatz,** v. de Saxe, sur la Dollnitz ; 10.870 h. Raffineries, draps.

**oschéite** [*os-ké*] n. f. (du gr. *oskheon*, scrotum). Inflammation du scrotum. (Peu us.)

**Oschersleben,** v. d'Allemagne (Prusse), sur la Bode ; 13.000 h. Sucreries, fonderie, houille.

**oscillant** [*os-si-lan*], **e** adj. Qui oscille ; qui est disposé de façon à osciller. *Fig.* Qui change alternativement d'état ou de valeur. *Bot.* Syn. de VERSATILE. *Anthère oscillante*, celle qui tient au filet par un très petit point. *Electr. Interrupteur oscillant* ou *oscillant* (n. m.), appareil permettant de transformer le courant continu d'une dynamo en courants alternatifs à haute fréquence. *Décharge oscillante*, v. OSCILLATION. *Mécan. Machine oscillante*, machine à vapeur dont le cylindre oscille autour de deux tourillons de façon que la tige du piston directement articulée sur la manivelle peut en suivre le mouvement.

**oscillariées** [*os-si-la*] n. f. pl. Famille d'algues de l'ordre des cyanophycées, formées de cellules en files restant toujours simples, jamais rameuses, souvent entourées d'une gaine gélatineuse. S. une *oscillariée.*

— ENCYCL. Les oscillariées, qui doivent leur nom à leur mobilité, vivent dans les endroits humides ; elles s'incrustent parfois de calcaire et constituent des roches (travertin de Tivoli).

**oscillateur** [*os-si-la*] n. m. Appareil employé dans la télégraphie sans fil et destiné à produire des décharges oscillantes. (On dit aussi EXCITATEUR.)

**oscillation** [*os-sil-la-si-on*] n. f. (lat. *oscillatio*). Mouvement d'un corps qui exécute un mouvement de va-et-vient de part et d'autre de sa position d'équilibre : *les petites oscillations du pendule sont isochrones. Fig.* Fluctuation, changement alternatif en sens opposé : *les oscillations des valeurs.*

— ENCYCL. *Physiq.* On nomme *oscillations* les petits mouvements alternatifs qu'effectue un corps dérangé d'une position d'équilibre, avant d'y retourner ; telles sont les oscillations du pendule. Toutes les petites oscillations peuvent, en général, être assimilées à celles d'un pendule et, par suite, regardées comme *isochrones.* (V. PENDULE.)

L'oscillation est complète lorsque le corps, parti d'une position intermédiaire quelconque, y est revenu ; on la compte généralement à partir de l'instant où le corps a son écart maximum.

— *Electr.* Lorsqu'on décharge un condensateur dans un circuit, il arrive dans certains cas que la décharge ne se produit pas sous forme de courant continu ; on peut obtenir un courant de décharge oscillant. Ce sont ces décharges oscillantes dites *oscillations électriques*, qu'utilise la télégraphie sans fil.

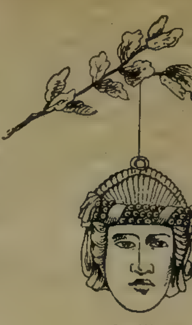
Oscille.

**oscillatoire** [*os-si-la*] adj. Qui est de la nature de l'oscillation : *mouvement oscillatoire.*

**oscille** [*os-si-le*] n. m. (lat. *oscillum*). *Antiq. rom.* Nom de petits masques consacrés à Saturne ou à Bacchus, que l'on suspendait dans les maisons, les jardins, pour écarter les maléfices.

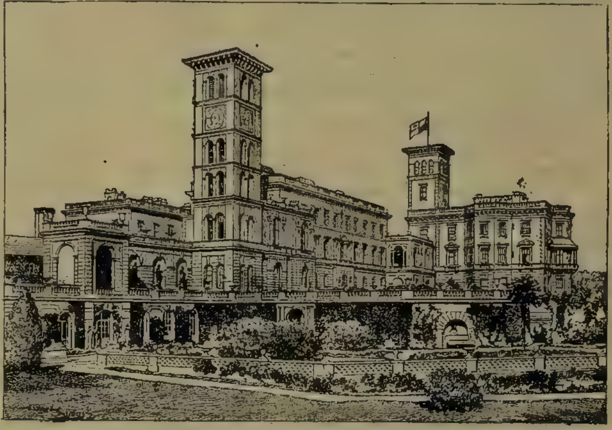
Château d'Osborne.

**osciller** [*os-si-lé*] v. n. (lat. *oscillare*). Exécuter des oscillations : *pendule qui oscille. Fig.* Varier, hésiter : *osciller entre deux partis.*

**oscillographe** [*os-si-lo*] n. m. Instrument servant à étudier sur un navire l'action de la houle et du roulis. Galvanomètre à oscillations extrêmement rapides et convenablement amorties, ne produisant pas d'effets parasites sensibles dans l'inscription des courants variables usuels à basse fréquence. (On dit aussi OSCILLOMÈTRE.)

**oscillomètre** [*os-si-lo*] n. m. Appareil servant à pratiquer l'oscillométrie.

**oscillométrie** [*os-si-lo-mè-trî*] n. f. Procédé permettant de mesurer la tension artérielle.

**oscine** [*os-si-ne*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant de petites mouches noires, luisantes, dont les larves rongent les épis des céréales (orge et avoine).

**oscitant** [*os-si-tan*], **e** adj. (du lat. *oscitans*, qui bâille). *Méd.* Qui a des bâillements. *Fièvre oscitante*, qui s'accompagne de bâillements continuels.

**oscitation** [*os-si-ta-si-on*] n. f. (de *oscitant*). Action de bâiller ; bâillement. (Peu us.)

**osculateur, trice** [*os-ku*] adj. (du lat. *osculari*, baiser). *Géom.* Se dit de lignes, plans, surfaces se touchant d'une façon particulière : *plan osculateur.*

**osculation** [*os-ku-la-si-on*] n. f. (de *osculateur*). *Géom.* Genre de contact propre aux lignes et aux surfaces osculatrices.

**oscule** [*os-ku-le*] n. m. (du lat. *osculum*, petite bouche), *Zool.* Gros pore, ouverture arrondie qui s'observe à la surface des éponges. *Bot.* Petite ouverture située sur la face externe des grains de pollen.

**osé** [*zé*], **e** adj. Fait ou tenté avec audace : *tentative osée.* Hardi, audacieux : *vous êtes bien osé.*

**Osée** [*zé*], l'un des douze petits prophètes hébreux. Il vécut sous le règne de Jéroboam II (860-784 av. J.-C.).

**Osée** ou **Hoshea,** dernier roi d'Israël de 726 à 718 av. J.-C. Il tua l'usurpateur Phacée et le remplaça sur le trône, bien qu'il n'appartînt lui-même à aucune des familles qui avaient régné jusque-là. Il fut détrôné par Salmanasar V, roi d'Assyrie.

**oseille** [*zè, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *oxalis*). Genre de polygonées d'Europe : *l'oseille se multiplie par division des touffes. Sel d'oseille*, oxalate de potasse. *Pop. La faire à l'oseille*, duper, tenter de duper par des contes.

— ENCYCL. L'oseille (*rumex acetosa*) est une plante indigène vivace, que l'on rencontre à l'état sauvage dans les prairies basses et humides. Améliorée par la culture, elle a fourni des variétés comestibles que l'on reproduit de graines ou par division des touffes. On la consomme soit seule, soit associée à l'épinard.

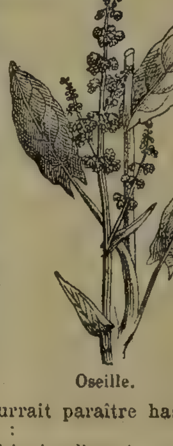
Oseille.

**oser** [*zé*] v. a. et n. (lat. *audere*, supin *ausum*). Avoir la hardiesse, le courage de : *ne pas oser se plaindre.* Tenter quelque chose avec hardiesse : *oser une sortie. Si j'ose m'exprimer ainsi*, locution qui s'emploie pour faire passer une expression qui pourrait paraître hasardée ou familière. ALLUS. LITT. :

> Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses !

vers de Corneille, *Héraclius* (acte IV, sc. v.). Phocas veut faire périr un jeune homme qui a droit à la couronne. Mais, longtemps absent, il ne sait pas le distinguer de son propre fils. Seule, la nourrice qui les a élevés sait le secret, et c'est elle qui lui dit la parole célèbre.

**oseraie** [*ze-ré*] n. f. Lieu, terrain planté d'osiers.

— ENCYCL. Les oseraies s'établissent en terrain humide, submersible, au printemps ou en automne. La première coupe (à la fin de la première année) donne des produits de médiocre qualité ; mais, dès la seconde année, et pendant vingt et même trente ans, elles donnent une abondante provision de branches. En France, des oseraies importantes existent dans l'Aisne, les Ardennes, la Haute-Marne, la Gironde, la Côte-d'Or, Meurthe-et-Moselle, etc.

**osereux, euse** [*ze-reû, eu-ze*] adj. Fertile en osier : *terrain osereux.*

**oseri** [*ze-ri*] n. m. Cépage blanc cultivé dans le Tarn, et appelé aussi *blanc d'ambre.*

**oseur, euse** [*o-zeur, eu-ze*] n. et adj. Hardi ; qui ose.

**os habent,** etc. V. OCULOS HABENT.

**Oshawa,** v. du Dominion canadien (Ontario), sur le lac Ontario ; 7.400 hab. Manufactures.

**Oshkosch,** v. des Etats unis d'Amérique (Wisconsin), ch.-l. du comté de Winnebago, sur le lac Winnebago ; 33.000 h.

**os homini sublime dedit,** mots lat. signif. : *Il a donné à l'homme un visage tourné vers le ciel.* Commencement d'un vers d'Ovide (*Métamorphoses*, I, 85), où le poète, dans son récit de la création, raconte celle de l'homme, capable d'idéal, d'aspirations élevées.

**Osiander** [*dèr*] (André HOSEMANN, dit), théologien luthérien allemand, né près de Nuremberg, m. à Kœnigsberg (1498-1522). Il publia le premier l'*Astronomie* de Copernic.

**osiandrianisme** [*zi-an-dri-a-nis-me*] n. m. Doctrines des osiandriens.

**osiandrien** [*zi-an-dri-in*] n. m. Membre de la secte fondée par Osiander.

**osier** [*zi-é*] n. m. Rameaux jeunes et flexibles de plusieurs espèces de saules, qui servent à tresser des paniers et à faire des liens : *l'osier s'accommode bien des sols humides. Fam. Etre souple comme l'osier*, avoir l'esprit souple et accommodant. *Etre franc comme l'osier*, être sincère, sans dissimulation (les tiges d'osier n'ont pas de nœuds).

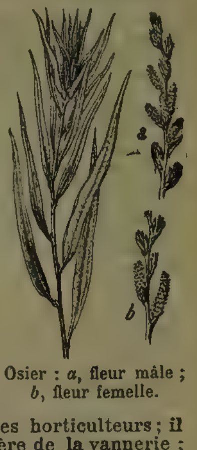

Osier : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

— ENCYCL. L'osier est employé pour faire des liens utilisés par les vignerons, les tonneliers, les horticulteurs ; il constitue aussi la matière première de la vannerie ; les espèces les plus estimées pour la vannerie sont le saule des vanniers, osier blanc ou osier vert (*salix viminalis*), le saule pourpre ou rouge (*salix purpurea*). On les cultive en grand dans les oseraies. (V. VANNERIE.)

**osiéricole** [*zi-é*] adj. (de *osier*, et du lat. *colere*, cultiver). Qui a rapport à la culture de l'osier : *les régions osiéricoles de France sont situées dans l'Est et le Midi.*

**osiériculture** [*zi-é*] n. f. Culture de l'osier.

**osiériste** [*zi-é-ris-te*] n. m. Arboriculteur qui s'est fait une spécialité de la culture de l'osier. Marchand d'osier.

**osirien, enne** [*zi-ri-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte à Osiris.

**Osiris** [*zi-riss*], l'un des dieux de l'ancienne Egypte, protecteur des morts, époux d'Isis et père d'Horus. Il aurait été le premier des dieux qui tinrent de la nature humaine et qui régnèrent sur les hommes. Suivant une tradition, son frère Set-Typhon le renversa et le dépeça en morceaux, qu'il jeta dans le Nil. Isis rassembla ces morceaux et reconstitua le corps d'Osiris, qui alla régner dans l'autre monde.

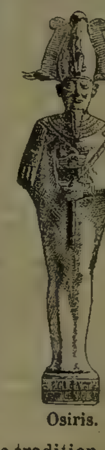
Osiris.

**Osiris** (Daniel-Illfa), financier et philanthrope français, né à Bordeaux, m. à Paris (1828-1907). Il laissa par testament la majeure partie de sa fortune à l'Institut Pasteur, le reste étant consacré à la fondation et à l'entretien d'œuvres.

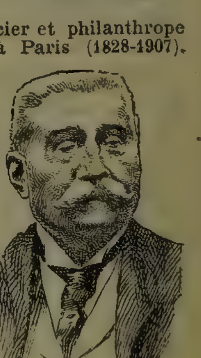
D. Osiris.

**Osismiens** [*zis-mi-in*], peuple de la Gaule celtique (Lyonnaise III$^{e}$). V. VORGANIUM.

**Oskol,** v. de la Russie d'Europe (Ukraine, gouv. de Koursk), sur l'*Oskol*, affl. du Donetz ; 17.000 h.

**Oslo,** ancien nom de Christiania, repris en 1925.

**os magna sonaturum,** mots lat. signif. : *Bouche aux paroles sublimes*, expression d'Horace (*Satires*, I, 4, 43-44), où celui-ci prétend ne donner le nom de poètes qu'à ceux qui possèdent le génie, une intelligence divine (v. MENS DIVINIOR), « une bouche aux paroles sublimes ».

**Osman.** V. OTHMAN.

**Osman-Digna** (*le Barbu*), nom pris par Georges *Nisbet*, né à Rouen en 1836. Etabli en Egypte et converti à l'islamisme, il prit part à l'insurrection d'Arabi-pacha et à celle du Mahdi. Mort à Wadi-Alfa en 1926.

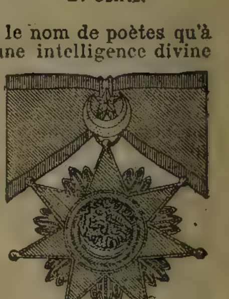
Ordre de l'Osmanié.

**Osmanié** (*ordre impérial de l'*), ordre turc créé en 1861 par Abd-ul-Aziz, qui lui a donné le nom du chef de sa dynastie (Osman). Comprend cinq classes ; le ruban est vert, liséré de rouge.

**Osmanlis** [*os-man-li*], nom donné aux Ottomans et spécialement aux membres de la dynastie turque de Constantinople, parce que l'empire turc

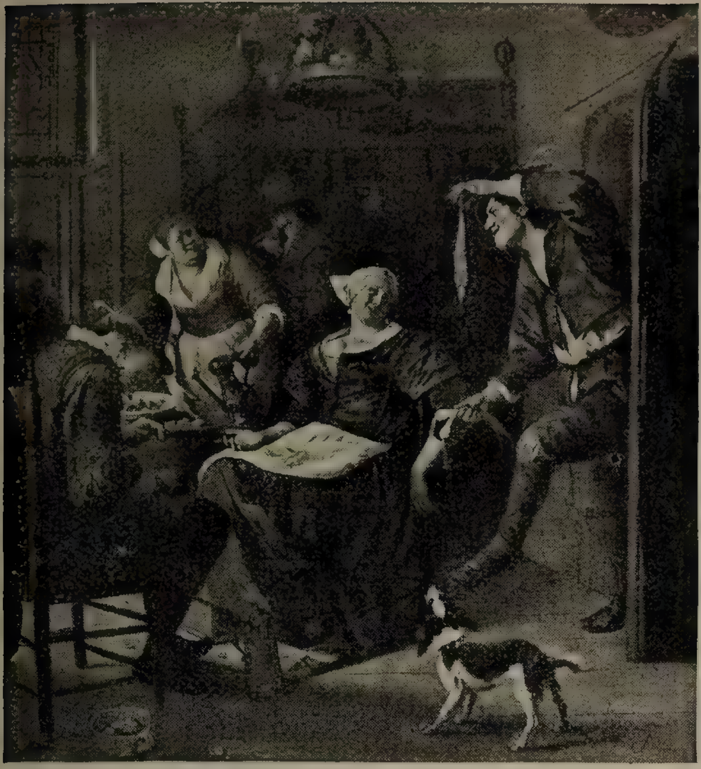

L'Offre galante (Steen), v. p. 411.

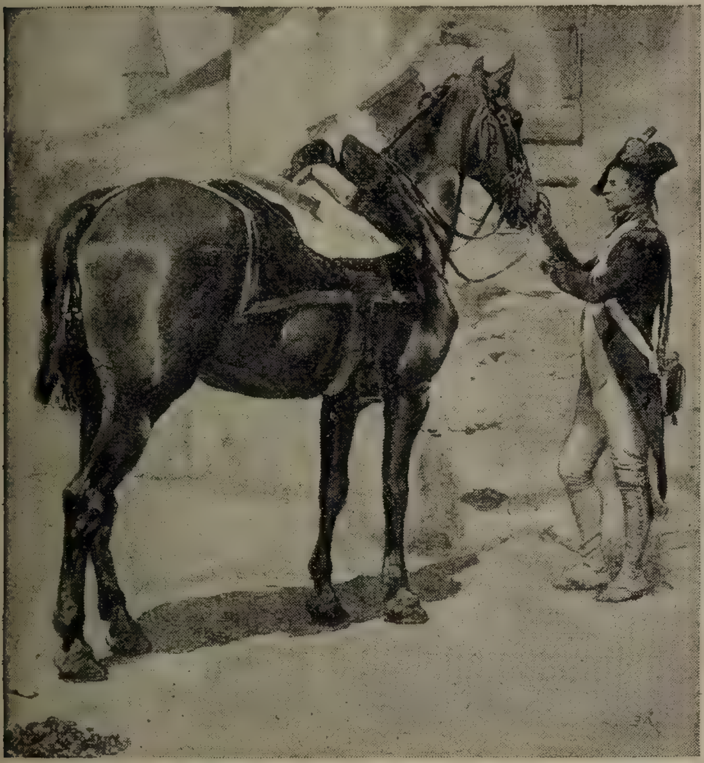

L'Ordonnance (Meissonier), v. p. 434.

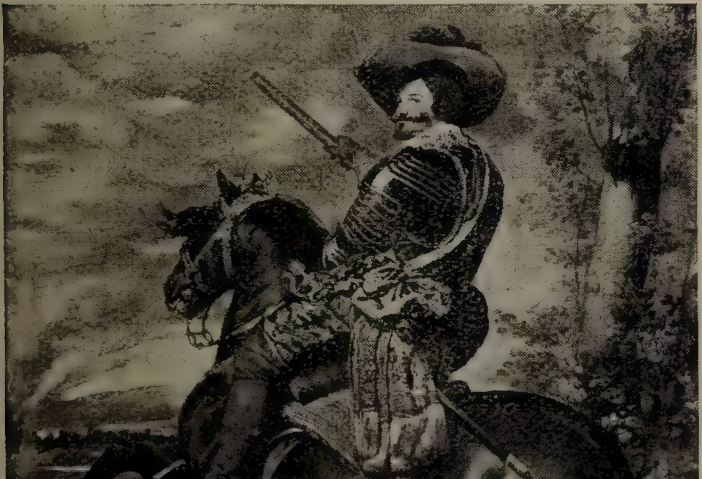

Le duc d'Olivarès (Velasquez), v. p. 420.

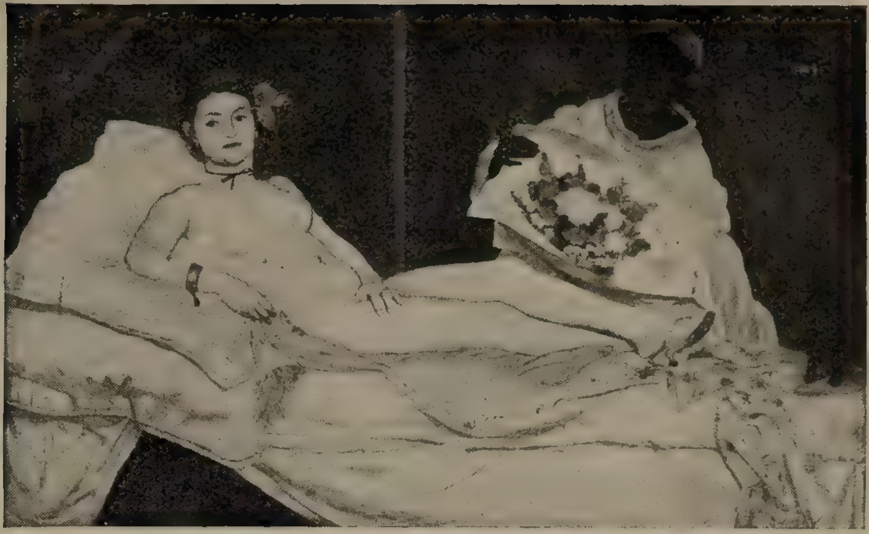

Olympia (Edouard Manet), v. p. 422.

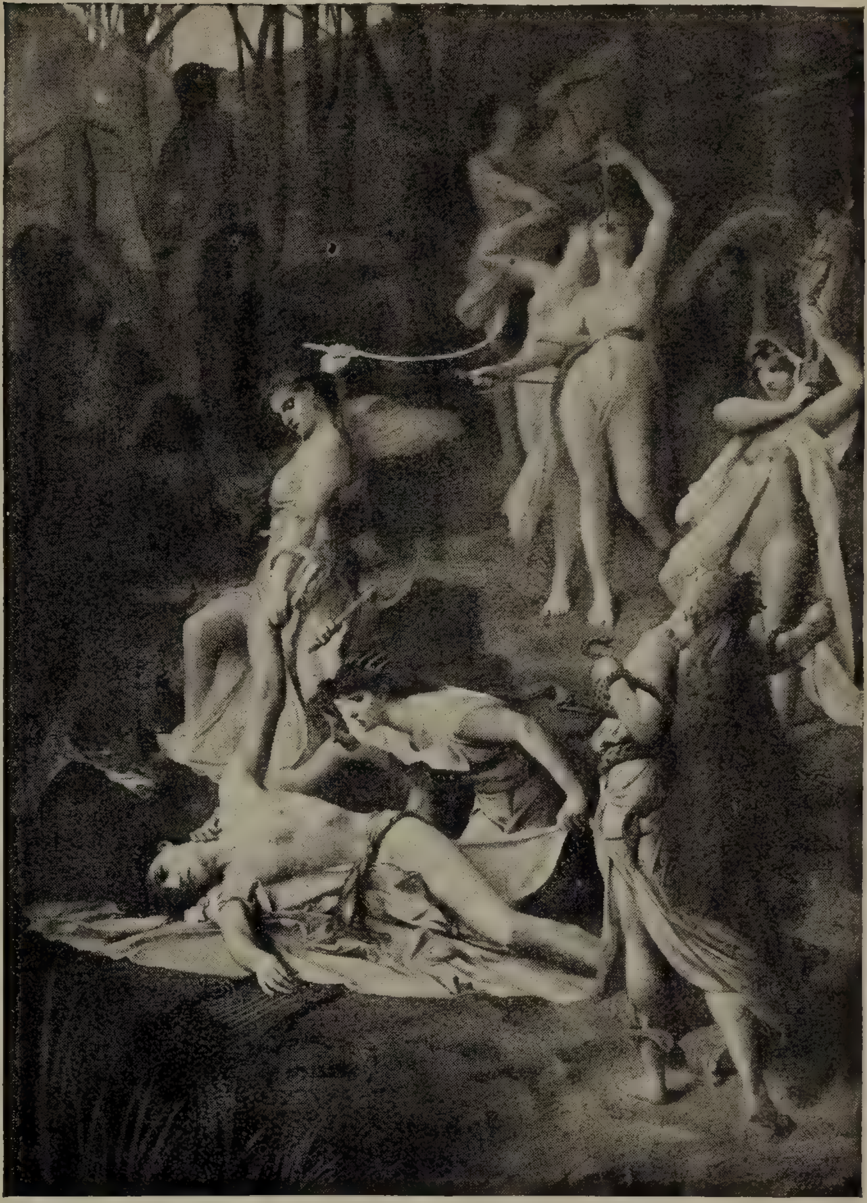

La mort d'Orphée (Emile Lévy), v. p. 443.

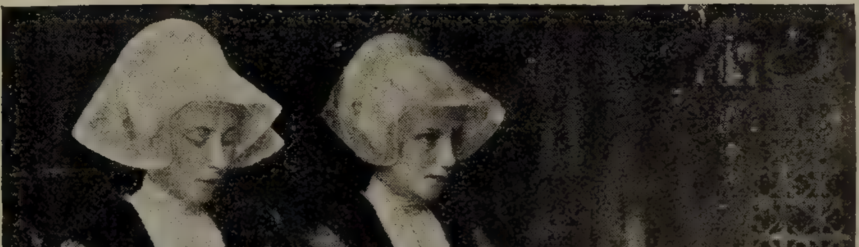

Les Oraisons (Maxence), v. p. 431.

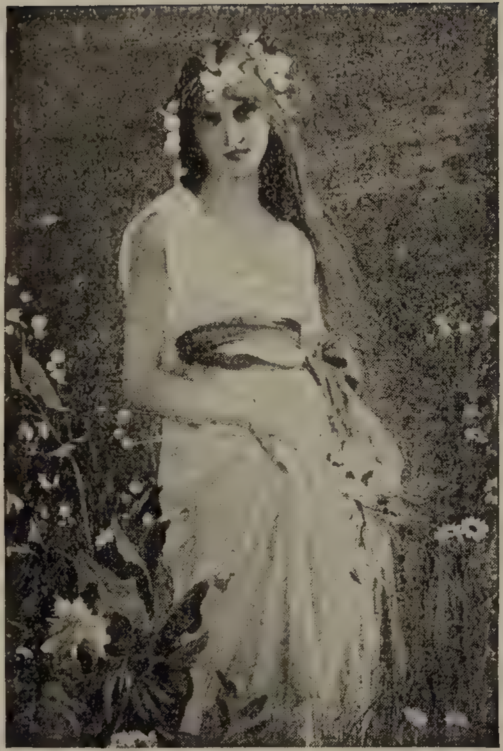

Ophélie (J. Lefebvre), v. p. 427.

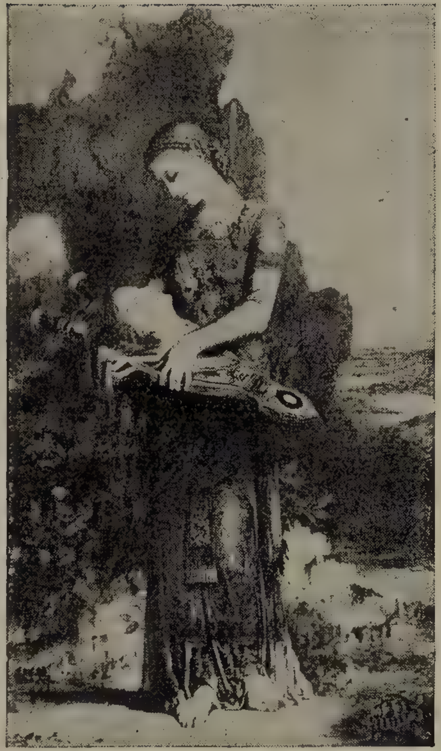

La Tête d'Orphée (G. Moreau), v. p. 443.

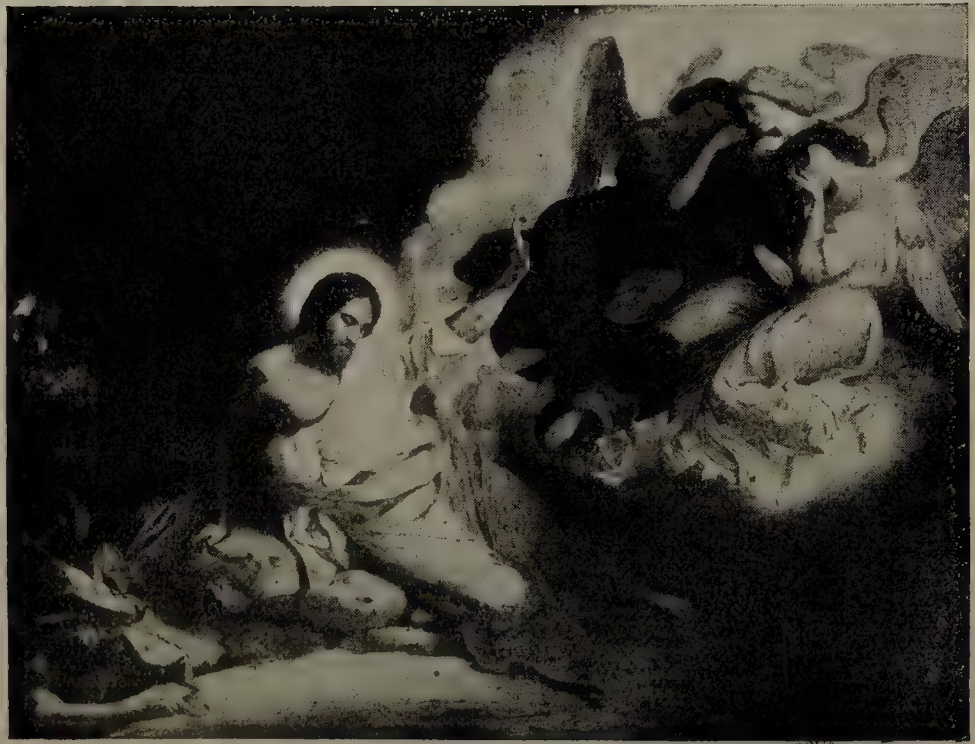

Le Christ au jardin des Oliviers (Eug. Delacroix), v. p. 420.

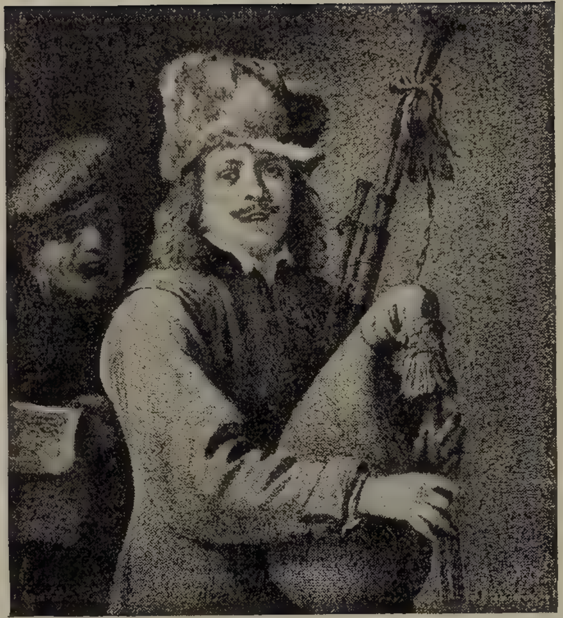

L'Ouïe (D. Teniers), v. p. 454.

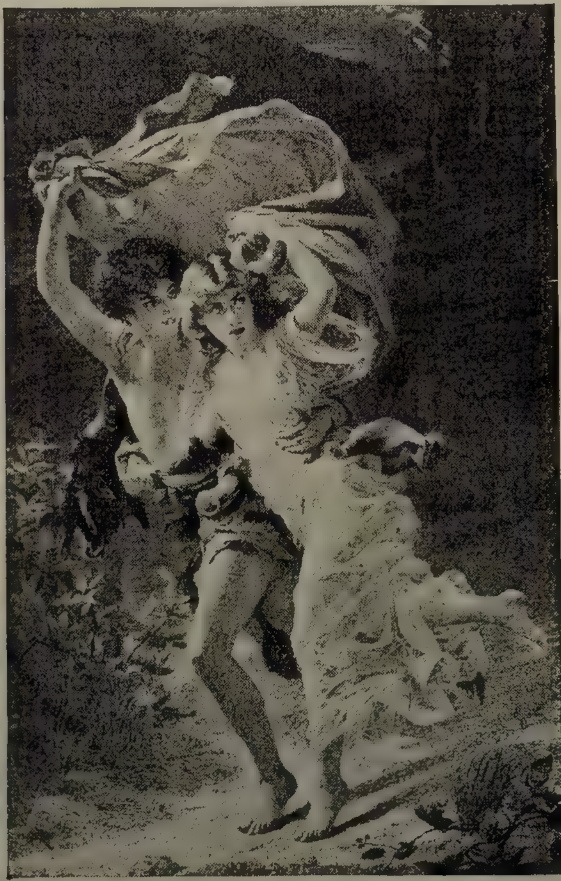

L'Orage (P.-A. Cot), v. p. 431.

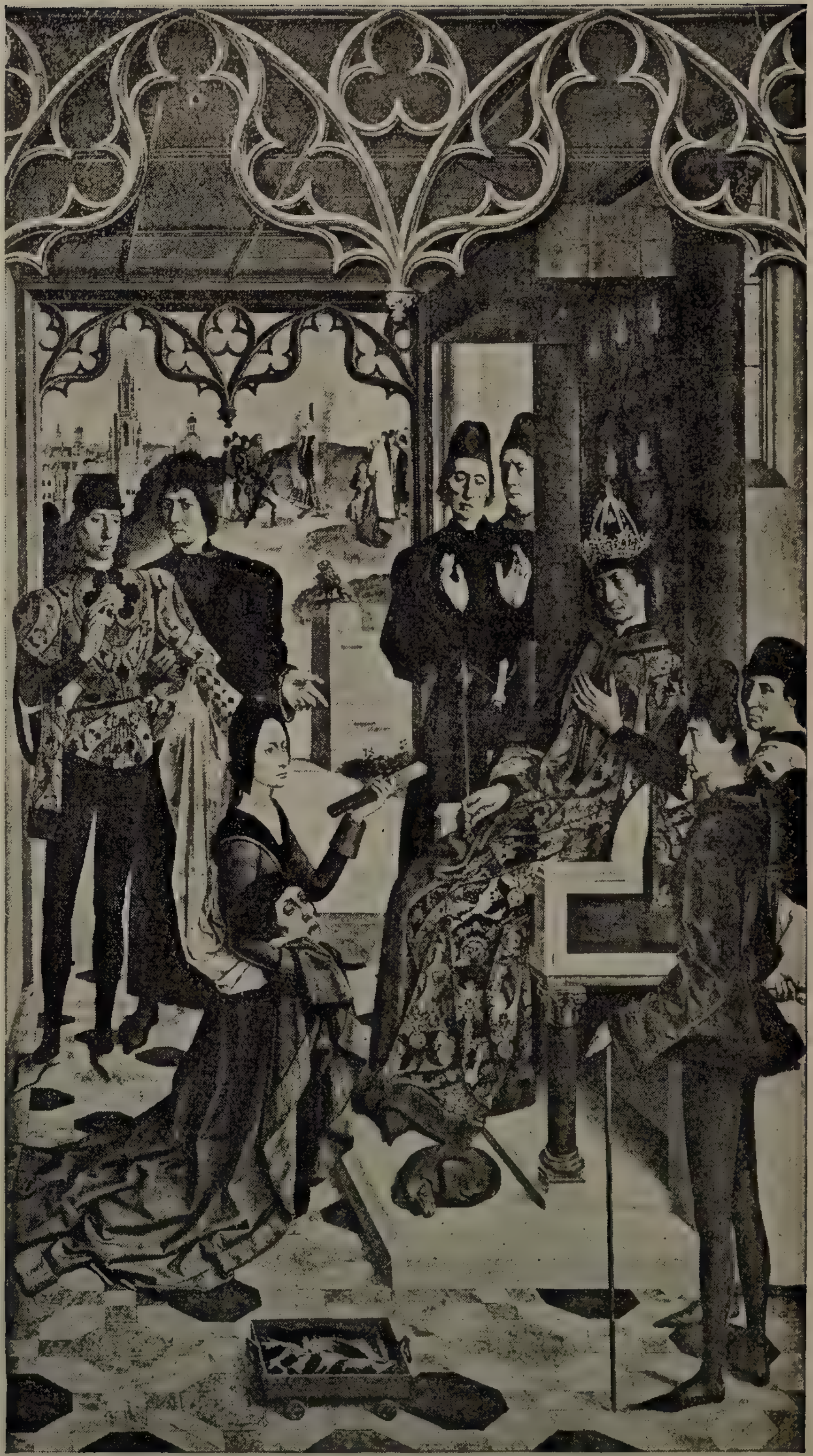

L'empereur Othon réparant l'injustice qu'il a commise (Bouts), v. p. 452.

eut pour fondateur Osman ou Othman Ier, en 1304. Adjectiv. : *dynastie osmanlie*. S. un *Osmanli*.

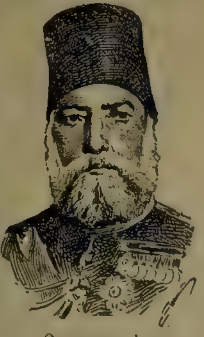

Osman-pacha.

**Osman-pacha Ghazi,** général turc, né à Amasia, m. à Constantinople (1837-1900). Il s'illustra en défendant Plevna contre les Russes, pendant la guerre de 1877. Il commanda en chef l'armée turque pendant la guerre contre la Grèce (1897).

**osmazôme** [*os-ma*] n. m. (du gr. *osmê*, odeur, et *zômos*, bouillon). Substance nutritive, base du bouillon.

**osmazômé, e** [*os-ma*] adj. Qui contient de l'osmazôme : *les parties osmazômées de la viande*.

**osmidrose** [*os-mi-drô-ze*] n. f. (du gr. *osmê*, odeur, et *idros*, sueur). Sueur abondante, malodorante, qui s'observe dans certaines maladies de la nutrition. (On écrit aussi OSMHIDROSE.)

**osmie** [*os-mi*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de l'hémisphère nord, renfermant des abeilles solitaires, noires ou bronzées, recouvertes d'une épaisse fourrure rousse, qui font leur nid dans les vieux murs ou le bois mort.

**osmié, e** [*os*] adj. Qui contient de l'osmium.

**osmique** [*os-mi-ke*] adj. m. Se dit d'un anhydride dérivé de l'osmium.

— ENCYCL. L'anhydride osmique $OsO^4$, que l'on appelle à tort acide osmique, est utilisé en solution de 1 p. 1.000 pour colorer en noir les nerfs dans les préparations micrographiques, et aussi en médecine comme antiseptique.

**osmium** [*os-mi-om'*] n. m. *Chim.* Corps simple, qui se trouve dans les minerais de platine.

— ENCYCL. L'osmium Os est un métal d'un beau bleu, qui, après fusion, devient très dur et ne peut être entamé par les limes les mieux trempées. Il est très cassant, de densité 7 à l'état spongieux, 22,5 après fusion ; il fond vers 2.500°. Sa propriété chimique fondamentale est la facilité avec laquelle il se transforme en un peroxyde volatil $OsO^4$. L'osmium est très rarement utilisé pur ; c'est un catalysant énergique ; son anhydride est employé comme colorant micrographique. L'osmiure d'iridium, à cause de son inaltérabilité et sa grande dureté, sert à la fabrication des pointes, pivots, etc.

**osmiure** [*os-mi*] n. m. Alliage d'osmium et d'un autre métal : *l'osmiure d'iridium à l'état naturel constitue l'irodosmine.*

**osmologie** [*os-mo-lo-jî*] n. f. (du gr. *osmê*, odeur, et *logos*, discours). Science des odeurs. Traité des odeurs.

**osmologique** [*os-mo*] adj. Relatif à l'osmologie.

**osmomètre** [*os-mo*] n. m. (de *osmose*, et du gr. *metron*, mesure). Appareil servant à mesurer l'intensité des phénomènes d'osmose.

**osmométrie** n. f. (de *osmomètre*). Partie de la physique, qui traite de la mesure des phénomènes d'osmose.

**Osmond** (saint), évêque de Salisbury, né à Séez (Normandie), m. à Salisbury (1006-1099). Il était neveu de Guillaume le Conquérant et prit part à la conquête de l'Angleterre. Fête le 4 décembre.

**osmonde** [*os-mon-de*] n. f. Genre de fougères, communes en Europe dans les bois humides et que l'on cultive parfois comme ornementales.

**osmondite** [*os-mon*] n. f. Constituant moléculaire des aciers, caractéristique des aciers eutectoïdes à 0,9 p. 100 de carbone, recuits à 400°.

**Osmont** (Auguste-Adolphe), général français, né à Montpellier en 1818. Il se distingua à Eupatoria pendant la guerre de Crimée et, en 1870, à Gravelotte.

**osmorégulateur** [*os-mo*] n. m. (de *osmose*, et *régulateur*). Petit tube de platine qui s'adapte aux tubes de Crookes et qui, porté au rouge, introduit par osmose de l'hydrogène dans le tube.

**osmose** [*os-mô-ze*] n. f. (du gr. *ôsmos*, impulsion). Phénomène de diffusion qui s'observe lorsque deux liquides sont séparés par une cloison poreuse, animale ou végétale. *Osmose électrique*, phénomène qui se produit lorsque deux liquides séparés par un diaphragme sont portés à des potentiels différents, et qui fait qu'un des liquides se déplace à travers le diaphragme. (On utilise l'osmose électrique pour dessécher rapidement la tourbe, les pâtes céramiques.)

**osmotique** [*os-mo*] adj. Qui a rapport à l'osmose : *pouvoir osmotique*. *Pression osmotique*, pression que développe l'endosmose de l'eau dans un vase contenant une solution, fermé par une paroi semi-perméable (perméable à l'eau, et non au corps dissous) et plongé dans de l'eau pure.

**Osnabruck,** v. de Prusse (Hanovre), sur la Haase ; 75.000 h. Évêché. Industrie importante : métallurgie, machines, orgues. Cathédrale (XIIe s.) ; ancien palais des évêques. Les puissances protestantes y signèrent la paix en 1648. (V. WESTPHALIE.)

**Osorio** (Jérôme), théologien et philosophe portugais, né à Lisbonne, m. à Tavira (1506-1580). Son meilleur ouvrage est une *Histoire d'Emmanuel le Fortuné*.

**Osorrei,** v. de Roumanie (Transylvanie), sur le Maresul (ou Maros) ; 25.500 h. Aussi nommé *Maros-Vasarhely* ou *Neumark*.

**osphrésiologie** [*os-fré-zi, jî*] n. f. (du gr. *osphrêsis*, odorat, et *logos*, discours). Traité des odeurs et de l'odorat ; partie de la physiologie, qui a rapport au sens de l'odorat.

**osphrésiologique** [*os-fré-zi*] adj. Qui a rapport à l'osphrésiologie.

**osphrésiologiste** [*os-fré-zi, jis-te*] n. Auteur d'un traité sur les odeurs ; celui qui s'occupe d'osphrésiologie.

**osphye** [*os-fi*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, répandus dans l'hémisphère nord, et qui se trouvent en France, surtout dans les montagnes.

**Osques** [*os-ke*], peuplade pélasgique de l'Italie, dont la langue subsista longtemps dans le patois populaire, à Rome même. Beaucoup de savants ont affirmé que Rome aurait dû aux Osques sa langue, sa religion et sa population primitive. Adjectiv. : *langue osque*. S. un, une *Osque*.

— *Linguist.* La langue osque appartient au groupe ombrien-samnite des langues italiques. Elle est voisine du latin, qui en a accueilli quelques mots dans la langue populaire. On la connaît par des inscriptions, par des légendes monétaires et par quelques mots cités dans les ouvrages des grammairiens latins. Les textes osques se lisent de droite à gauche.

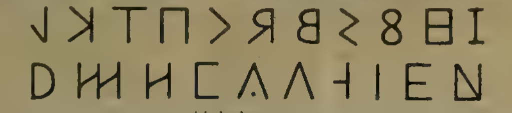

Alphabet osque.

**Ossa,** auj. **Kissoro**, montagne de Thessalie, sur le littoral de la mer Égée ; fameuse chez les poètes. (V. PÉLION.)

**Ossat** [*o-sa*] (le cardinal Arnaud **d'**), diplomate français, né à Laroque-Magnoac, près d'Auch, m. à Rome (1537-1604) ; ambassadeur de Henri IV à Rome. Ses *Lettres* sont précieuses à consulter.

**ossature** [*os-sa*] n. f. L'ensemble des os : *l'ossature humaine*. Charpente d'un homme ou d'un animal : *il a une solide ossature*. Charpente qui soutient un tout : *ossature d'une voûte*. *Fig.* : *l'ossature d'un drame*.

**Ossau** [*o-sô*] (VALLÉE D'), vallée des Pyrénées (Basses-Pyrénées), parcourue par le gave d'Ossau, affluent du gave d'Oloron. Gorges pittoresques. (V. MIDI [*pic du*]).

**ossec** n. m. *Mar.* V. OUSSEAU.

**osséine** [*os-sé*] n. f. (du lat. *osseus*, d'os). Substance qui entre dans la composition des os, du tissu cellulaire de la peau et des cartilages, chez les animaux.

— ENCYCL. On obtient l'osséine en traitant les os par l'acide chlorhydrique ; celui-ci dissout les matières minérales, et l'osséine se trouve isolée. L'osséine est transformée en gélatine par l'action prolongée de l'eau bouillante. Elle se putréfie lorsqu'on l'expose à l'air humide ; en la combinant à certains oxydes métalliques, elle devient insoluble dans l'eau et imputrescible. C'est sur des réactions analogues que sont fondées plusieurs industries importantes, relatives à la conservation et au travail des peaux d'animaux.

**osselet** [*o-se-lè*] n. m. (de *os*). Petit os, en général. Petit os tiré du gigot ou du pied de mouton, ou morceau d'os, d'ivoire, etc., de forme identique, et dont les enfants se servent pour jouer : *jouer aux osselets*. Tumeur osseuse au bas de la jambe du cheval. *Bot.* Chacun des noyaux d'une nuculaine. Petit bâton portant un bout de corde, dont les archers du guet se servaient en guise de menottes. Pl. Question qui consistait à disposer entre les doigts du patient des petits os enfilés et à lui comprimer les mains. *Lettres en osselets*, lettres-capitales, dont les jambages figurent des osselets allongés.

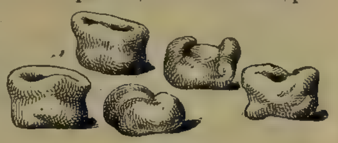

Osselets.

— ENCYCL. *Jeux.* Les osselets (au nombre de 5, 7 ou 9) sont tenus sur la paume, lancés en l'air, puis rattrapés sur le dos de la main ; le gagnant est celui des joueurs qui sait en rattraper ainsi le plus. Parfois, aussi, le joueur lance un osselet en l'air, et avant que celui-ci soit retombé dans sa main, il ramasse un autre osselet, continuant de même pour les autres ; s'il manque l'osselet qui retombe, il cède sa place à un autre joueur.

**ossements** [*o-se-man*] n. m. pl. (de *os*). Os décharnés et desséchés d'hommes ou d'animaux morts ; *exhumer des ossements*. (S'emploie aussi au sing.) *Poét.* Restes, débris : *les ossements d'un navire*. Parties solides : *les ossements du globe*.

**osseret** [*o-se-rè*] n. m. Couperet employé par le boucher pour trancher les parties osseuses de la viande.

**osserie** [*o-se-rî*] n. f. Travail, fabrication d'objets en os : *l'osserie parisienne*.

**Ossès,** comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 40 kil. de Mauléon ; 19.960 h. Ch. de f. M. Cuivre et fer.

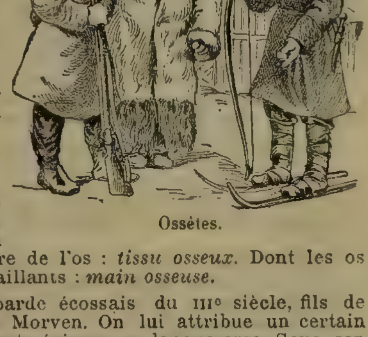

Ossètes.

**Ossètes,** peuple du Caucase central, qui semble descendre d'anciens Iraniens, auxquels se mêlèrent des Tatars et des Sémites. S. un, une *Ossète*. Adjectiv. : *brigand ossète*.

**Ossett,** v. d'Angleterre (York), dans le West Riding ; 14.000 h. Houille.

**osseusement** [*os-seu-ze-man*] adv. A la manière des os.

**osseux, euse** [*os-seû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature de l'os : *tissu osseux*. Dont les os sont gros et saillants : *main osseuse*.

**Ossian,** barde écossais du IIIe siècle, fils de Fingal, roi de Morven. On lui attribue un certain nombre de chants épiques en langue erse. Sous son nom, Macpherson publia en 1760 un recueil de poésies d'un grandiose sombre et nuageux (*Fingal*, *Temora*, etc.), qui eurent un succès immense et une influence profonde sur la littérature romantique. (V. MACPHERSON.)

**ossianique** [*os-si*] et quelquefois **ossianesque** (*os-si-a-nès-ke*] adj. D'Ossian. Dans le genre des poésies d'Ossian : *des poésies ossianiques*.

**ossianiser** [*os-si-a-ni-zé*] v. a. Donner un caractère ossianique à : *ossianiser son style*.

**ossianisme** [*os-si-a-nis-me*] n. m. Imitation des poésies attribuées à Ossian. Admiration outrée de ce genre de poésie.

**ossianiste** [*os-si-a-nis-te*] n. Admirateur fanatique des poésies d'Ossian.

**ossiculaire** [*os-si-ku-lè-re*] adj. (de *ossicule*). Qui a la forme d'un petit os.

**ossicule** [*os-si*] n. m. (lat. *ossiculum*). Petit os.

**ossifère** [*os-si*] adj. *Géol.* (du lat. *os*, os, et *ferre*, porter). Qui contient des ossements.

**ossification** [*os-si, si-on*] n. f. (de *ossifier*). Conversion en os des parties membraneuses et cartilagineuses.

— ENCYCL. L'ossification est normale ou pathologique :

1° *Ossification normale.* On distingue l'ossification enchondrale, qui augmente l'os en longueur, et l'ossification périostique, qui l'augmente en épaisseur. L'ossification pour chaque os se propage autour de différents points très déterminés pour chacun d'eux, et qu'on nomme *points d'ossification*. Elle se fait progressivement, et chaque os est complètement ossifié à un âge à peu près fixe, ce qui permet de déterminer, d'après l'examen des os, l'âge d'un sujet ;

2° *Ossification pathologique.* Les dépôts calcaires des tissus doivent être considérés comme des phénomènes de *vieillesse*.

**ossifier** [*os-si-fi-é*] v. a. (du lat. *os*, os, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*.) Changer en os les parties membraneuses et cartilagineuses : *la vieillesse ossifie certaines parties du corps, qui auparavant étaient molles*. *Fig.* Endurcir, rendre insensible : *l'avarice ossifie le cœur*.

**ossifique** [*os-si*] adj. Qui détermine l'ossification.

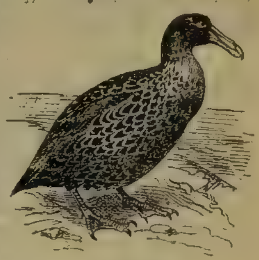

Ossifrage.

**ossifluent** [*os-si-flu-an*], **e** adj. (du lat. *os*, os, et *fluere*, couler). *Méd.* Se dit d'un abcès qui résulte de la fonte purulente d'un os.

**ossiforme** [*os-si*] adj. Syn. de OSTÉOÏDE.

**ossifrage** [*os-si*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes de l'hémisphère sud, renfermant de gros oiseaux de mer qui vivent de poissons, de débris d'animaux, et auxquels la robustesse de leur bec a fait donner le nom de « briseurs d'os » : *l'ossifrage géant ou pitul géant mesure près d'un mètre de longueur ; sa couleur est d'un brun marron uniforme*.

**Ossovietz** ou **Osoviec,** v. de Pologne, sur le Bobr. Elle fut assiégée deux fois sans succès par les Allemands, pendant la Grande Guerre : d'abord en septembre 1914, puis en février-mars 1915. Abandonnée sans combat par les Russes le 20 août suivant, elle fut occupée par les Allemands.

**ossu** [*os-su*], **e** adj. Qui a de gros os : *une femme ossue*. (Peu us.)

**ossuaire** [*os-su-è-re*] n. m. (lat. *ossuarium*). Amas d'ossements. Lieu où l'on entasse les ossements, particulièrement dans les cimetières, près des champs de bataille : *l'ossuaire sinistre de Bazeilles (1870)*. *Fig.* Lieu où il existe de nombreux restes : *le monde est un ossuaire de civilisations disparues*.

— ENCYCL. *Hist.* Autrefois, tous les cimetières possédaient un ossuaire. Lorsque le cimetière entourait l'église, cas le plus général, l'ossuaire était habituellement placé entre les contreforts des nefs. Quelquefois, il consistait en un petit bâtiment indépendant. Dans les cloîtres, l'ossuaire était situé dans la galerie accotée à l'église ; il se composait d'espèces d'armoires, dans lesquelles on rangeait les ossements. Parfois l'on murait ces réduits et, en réparant les murs d'anciennes églises abbatiales, on les a trouvés remplis d'ossements.

**Ossun,** ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. de Tarbes ; 2.030 h. (*Ossunois*). Ch. de f. M. — Le cant. a 19 comm., et 9.810 h.

**Ossun** (Pierre **d'**), capitaine français, né à Bigorre vers 1485, m. en 1563. Il se distingua à Cérisoles, et servit sous Montmorency pendant les guerres de religion.

**Ossyébas,** peuple nègre des bords de l'Ogooué, appartenant au groupe pahouin et qu'il ne faut pas confondre avec les *Ossyébos* établis sur la rive gauche du même fleuve.

**ost** [*ost'*] n. m. (du lat. *hostis*, ennemi). Anc. fr. Armée. Service militaire : *les vassaux devaient à leur suzerain le service d'ost*. Expédition militaire. (On écrivait aussi HOST.)

**Ostade** (Adrien **Van**), peintre de l'école hollandaise, auteur de brillantes scènes d'intérieur, né à Lubeck, m. à Amsterdam (1610-1685). Le *Joueur d'orgue*, la *Danse*, la *Lecture de la gazette* sont ses œuvres les plus connues ; — ISAAC, son frère, peintre hollandais, né à Lubeck, m. à Amsterdam (1621-1657), peignit aussi des intérieurs, des scènes populaires, etc., d'un coloris admirablement dégradé et d'une grande intensité de vie. Citons de lui : *Halte de voyageurs*, *les Patineurs*, etc.

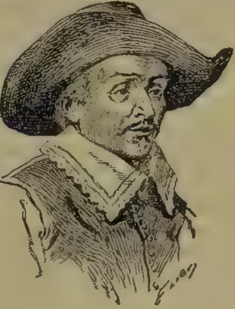

Adrien Van Ostade.

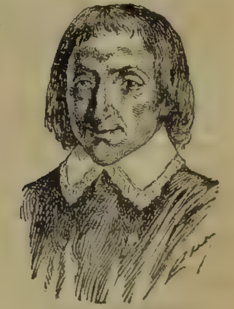

Isaac Van Ostade.

**oste** [*os-te*] n. f. *Mar.* Bras, sur les bâtiments à antennes.

**ostéal, e, aux** ou **ostéique** [*os-té*] adj. (du gr. *osteon*, os). Qui a rapport aux os.

**ostéalgie** [*os-té-al-jî*] n. f. (du gr. *osteon*, os, et *algos*, douleur). Douleur osseuse profonde.

**ostéalgique** [*os-té*] adj. Qui a rapport à l'ostéalgie : *douleur ostéalgique.*

**osteau** [*os-tô*] n. m. Rosace, médaillon placé au sommet des fenêtres à meneaux de l'époque gothique.

**ostéide** [*os-té*] n. m. (du gr. *osteon*, os, et *eidos*, aspect). Nom donné quelquefois aux dents, considérées comme n'étant pas de vrais os. *Méd.* Production osseuse accidentelle et morbide.

**ostéine** n. f. Syn. de OSSÉINE.

**ostéite** [*os-té*] n. f. (du gr. *osteon*, os). Inflammation du tissu osseux.

— Encycl. *Pathol.* L'ostéite, commune surtout chez les enfants, attaque particulièrement les os spongieux, les côtes et les vertèbres. Selon le genre infectieux, on distingue l'*ostéite syphilitique*, l'*ostéite tuberculeuse*, l'*ostéite staphylococcique*, plus communément appelée *ostéomyélite*. Le traitement varie suivant la cause ; quand il y a formation de pus, il faut trépaner l'os et enlever les parties osseuses nécrosées.

**ostendaise** [*os-tan-dè-ze*] n. f. (de *Ostende*).

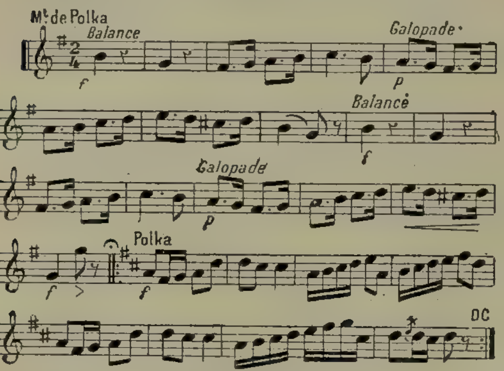

Ostendaise.

Danse imaginée en Belgique et introduite en France vers 1880. (L'ostendaise se danse sur un air à deux-quatre. Une reprise comprend : 4 mesures de balancés sur l'une et l'autre jambe, 4 mesures de galopade le tout répété deux fois [16 mesures], puis un temps de polka.)

**ostende** [*os-tan-de*] n. f. Huître d'Ostende.

**Ostende** [*os-tan-de*], v. de Belgique, ch.-l. d'arr. de la Flandre-Occidentale, port sur la mer du Nord, relié à Bruges par un canal et par chemin de fer ; 43.000 h. Plage très fréquentée. Belle digue dallée, longue de 1.500 m. Huîtres renommées. Constructions maritimes ; centre d'équipement de nombreuses chaloupes de pêche.

Pendant la Grande Guerre, aussitôt après la violation de la neutralité belge par les Allemands, les Anglais ont débarqué des troupes à Ostende (9 août 1914). Le roi Albert y a établi son quartier général, après avoir quitté Anvers et avant de se retirer derrière l'Yser. Une fois prise par les Allemands (14 octobre 1914), Ostende devint un centre important de défense des côtes belges et d'agressions allemandes. Contre cette base de destroyers légers et de sous-marins ennemis et contre Zeebrugge (v. ce mot), les Anglais montèrent deux attaques : l'une dans la nuit du 22 au 23 avril 1918, et la seconde dans la nuit du 9 au 10 mai. La première attaque échoua ; de la seconde résulta un embouteillage partiel de l'entrée du port. Ostende a été délivrée par l'armée belge du roi Albert (assisté du général Degoutte) le 19 octobre 1918, au cours de la deuxième bataille de Belgique.

**ostensible** [*os-tan*] adj. (du lat. *ostendere*, supin *ostensum*, montrer). Qui peut être montré ; apparent : *démarche ostensible.*

**ostensiblement** [*os-tan, man*] adv. D'une manière ostensible : *montrer ostensiblement ses préférences.*

**ostensif, ive** [*os-tan*] adj. Ostensible. (Vx.)

**ostension** [*os-tan-si-on*] n. f. Action de montrer. (Vx.) Exposition de reliques.

**ostensoir** ou **ostensoire** [*os-tan*] n. m. (du lat. *ostensus*, montré). Pièce d'orfèvrerie dans laquelle on expose l'hostie consacrée à l'autel.

— Encycl. L'ostensoir, appelé autrefois *monstrance* ou *remonstrance*, consiste en un cercle d'or, de vermeil ou d'argent, porté sur un pied ; il est destiné à recevoir une boîte circulaire (*lunula*) où l'on place l'hostie consacrée. Les ostensoirs, qui datent du XVe siècle, prirent à partir du XVIe siècle la forme et souvent le nom de *soleils*. L'ostensoir a, dans la liturgie romaine, un triple emploi : il sert à exposer solennellement le saint-sacrement, à donner la bénédiction pendant les saluts, enfin à porter le saint-sacrement pendant les processions.

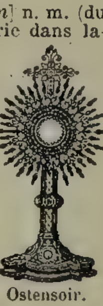

Ostensoir.

**ostentateur, trice** [*os-tan*] adj. Qui a de l'ostentation. Qui est fait avec ostentation.

**ostentation** [*os-tan-ta-si-on*] n. f. (lat. *ostentatio* ; de *ostendere*, montrer). Affectation qu'on apporte à faire parade d'un avantage ou d'une qualité que l'on possède : *faire ostentation de ses richesses.*

**ostentatoire** [*os-tan*] adj. Qui manifeste de l'ostentation : *une attitude ostentatoire.*

**ostéo** [*os-té-o*] (du gr. *osteon*, os), préfixe entrant dans la composition de nombreux mots scientifiques.

**ostéo-arthrite** n. f. (du préf. *ostéo*, et de *arthrite*). Affection inflammatoire des articulations, ou arthrite se compliquant de lésions osseuses au niveau des surfaces articulaires.

**ostéo-arthropathie** n. f. (du préf. *ostéo*, et de *arthropathie*). Maladie des articulations, compliquée de déformations osseuses, et qui s'observe surtout dans les maladies chroniques (tuberculose pulmonaire, par exemple).

**ostéoblaste** [*os-té-o-blas-te*] n. m. (du préf. *ostéo*, et du gr. *blastos*, germe). Cellule jeune, restée ou revenue à l'état embryonnaire, et que l'on rencontre dans la moelle osseuse.

**ostéoclasie** [*os-té-o-kla-zî*] n. f. (du préf. *ostéo*, et du gr. *klasis*, action de briser). Opération chirurgicale, qui consiste à briser certains os pour remédier à des déformations osseuses ou articulaires, congénitales ou acquises.

— Encycl. On employait jadis des appareils spéciaux ou *ostéoclastes* ; mais actuellement, avec l'asepsie, le chirurgien préfère sectionner exactement l'os au point voulu, avec le maillet et le ciseau ostéotome.

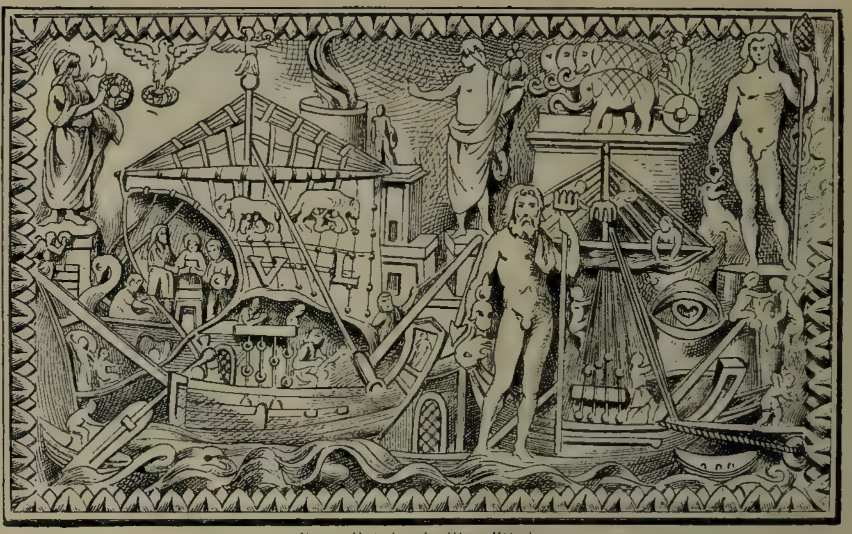

Bas-relief des fouilles d'Ostie.

**ostéoclaste** [*os-té-o-klas-te*] n. m. Instrument destiné à produire une fracture osseuse ou *ostéoclasie*, dans un but orthopédique, mais dont l'usage est à peu près abandonné.

**ostéoclastie** [*os-té-o-klas-tî*] n. f. (du préf. *ostéo*, et du gr. *klastos*, brisé). Fragilité anormale des os, qui s'observe surtout chez les vieux animaux.

**ostéocolle** [*os-té*] n. f. (du préf. *ostéo*, et du gr. *kolla*, colle). Chaux carbonatée, qui se dépose sur les objets plongés dans les eaux de certaines fontaines.

**ostéocope** [*os-té*] adj. (du préf. *ostéo*, et du gr. *kopê*, choc). Se dit de douleurs aiguës qui se font sentir dans les os.

**ostéodentine** [*os-té-o-dan*] n. f. (du préf. *ostéo*, et du lat. *dens*, *dentis*, dent). Partie osseuse des dents.

**ostéodynie** [*os-té, nî*] n. f. (du préf. *ostéo*, et du gr. *odunê*). Douleur des os.

**ostéodynique** [*os-té*] adj. Qui a rapport à l'ostéodynie, qui en a le caractère.

**ostéoelkose** [*os-té-o-èl-kô-ze*] n. f. (du préf. *ostéo*, et du gr. *elkosis*, ulcération). Ulcération des os.

**ostéogène** [*os-té*] adj. (du préf. *ostéo*, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui sert à former les os. (V. OSSIFICATION.)

**ostéogénie** [*os-té, nî*] n. f. (de *ostéogène*). Partie de l'embryogénie, qui s'occupe de la formation du tissu osseux.

**ostéogénique** [*os-té*] adj. Qui a rapport à l'ostéogénie.

**ostéographe** [*os-té*] n. Qui se livre à l'ostéographie.

**ostéographie** [*os-té, fî*] n. f. (du préf. *ostéo*, et du gr. *graphê*, écriture). Description des os.

**ostéographique** [*os-té*] adj. Qui a rapport à l'ostéographie.

**ostéoïde** [*os-té*] adj. (du préf. *ostéo*, et du gr. *eidos*, forme). Qui ressemble à l'os, au tissu osseux. *Chir. Productions ostéoïdes*, végétations osseuses qui se développent chez certains malades. Syn. EXOSTOSE.

**ostéolite** n. f. Apatite impure.

**ostéolithe** [*os-té*] n. m. (du préf. *ostéo*, et du gr. *lithos*, pierre). Os pétrifié.

**ostéologie** [*os-té-o-lo-jî*] n. f. (du préf. *ostéo*, et du gr. *logos*, discours). Partie de l'anatomie, qui traite des os.

**ostéologique** [*os-té*] adj. Qui a rapport à l'ostéologie.

**ostéologue** [*os-té-o-lo-ghe*] n. Qui s'occupe d'ostéologie.

**ostéolyse** [*os-té-o-li-ze*] n. m. (du préf. *ostéo*, et du gr. *lusis*, dissolution). Destruction du tissu osseux. Usure du tissu osseux par les tumeurs néoplasiques ou les anévrismes.

**ostéomalacie** [*os-té, sî*] n. f. (du préf. *ostéo*, et du gr. *malakia*, mollesse). Affection caractérisée par un ramollissement des os.

**ostéome** [*os-té*] n. m. (du gr. *ostéon*, os). Tumeur constituée par du tissu osseux.

**ostéomyélite** [*os-té*] n. f. (du préf. *ostéo*, et de *myélite*). Inflammation de la moelle des os. *Chir.* Maladie infectieuse, qui frappe surtout les extrémités des os longs des membres. V. OSTÉITE.

— Encycl. *Pathol.* L'*ostéomyélite des adolescents* est due généralement au staphylocoque ; elle est caractérisée par une fièvre élevée, un état typhoïde s'accompagnant de douleurs atroces. Il faut chercher à localiser l'ostéomyélite, trépaner l'os et évacuer le foyer infectieux. On a obtenu la cure d'ostéomyélite par la vaccination staphylococcique.

**ostéonécrose** [*os-té, krô-ze*] n. f. (du préf. *ostéo*, et de *nécrose*). Nécrose, mortification des os.

**ostéopathie** [*os-té, tî*] n. f. (du préf. *ostéo*, et du gr. *pathos*, affection). Affection des os.

**ostéopériostite** [*os-té, os-ti-te*] n. f. (du préf. *ostéo*, et de *périostite*). Inflammation de la partie superficielle de l'os et du périoste correspondant. (C'est une affection relativement rare et qui nécessite, outre l'incision du périoste, la trépanation de l'os.)

**ostéophage** adj. et n. (du préf. *ostéo*, et du gr. *phagein*, manger). Qui mange les os.

**ostéophone** [*fo-ne*] n. m. (du préf. *ostéo*, et du gr. *phônê*, voix). Appareil d'audition comprenant une boîte de résonance que l'on place sur un os de la tête, pour transmettre les sons au nerf auditif, grâce à la conductibilité des os.

**ostéophyte** [*os-té*] n. f. (du préf. *ostéo*, et du gr. *phuton*, plante). Production osseuse irrégulière, qui se développe à la surface des os dans l'ostéomyélite et l'arthrite sèche.

**ostéoplaste** [*os-té-o-plas-te*] n. m. (du préf. *ostéo*, et du gr. *plastês*, qui façonne). Cavité de la substance fondamentale de l'os, qui renferme la cellule osseuse dérivée de l'ostéoblaste.

**ostéoplastie** [*os-té-o-plas-tî*] n. f. (de *ostéoplaste*). Restauration d'un os à l'aide de fragments osseux.

**ostéoplastique** [*os-té-o-plas-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'ostéoplastie.

**ostéoporose** [*os-té, rô-ze*] n. f. (du préf. *ostéo*, et de *pore*). Raréfaction, sans décalcification du tissu osseux, par l'agrandissement des cavités et des espaces médullaires.

**ostéopsathyrose** [*os-té, rô-ze*] n. f. (du préf. *ostéo*, et du gr. *psathuros*, friable). Friabilité des os.

**ostéosarcome** [*os-té, ko-me*] n. m. (du préf. *ostéo*, et de *sarcome*). Tumeur néoplasique, d'origine conjonctive, qui se développe sur les os.

— Encycl. Tous les os peuvent être atteints par l'ostéosarcome, mais ceux le plus souvent envahis sont : l'os iliaque, les maxillaires, les extrémités des os longs. Le pronostic de ces tumeurs est grave : l'ablation, seule, peut donner un résultat ; il faut qu'elle soit très étendue et très précoce.

**ostéosclérose** [*os-té-os-klé-rô-ze*] n. f. (du préf. *ostéo*, et du gr. *sklerôsis*, induration). Eburnation du tissu osseux par accroissement de sa densité. (V. OSTÉITE.)

**ostéose** [*os-té-ô-ze*] n. f. (du gr. *osteon*, os). Ensemble des processus histogénétiques qui aboutissent à la formation des os.

**ostéostéatome** [*os-té-os-té*] n. m. (du préf. *ostéo*, et de *stéatome*). Dégénérescence du tissu osseux en tissu d'apparence adipeuse.

**ostéosynthèse** n. f. (du préf. *ostéo*, et de *synthèse*). Méthode de traitement des fractures, qui consiste à réunir les fragments osseux mis à nu, par des appareils métalliques (vis, plaques, etc.) ou par des analogues osseux.

**ostéotome** [*os-té*] n. m. (du préf. *ostéo*, et du gr. *tomê*, section). Scie à os, qui a la forme d'une chaîne.

**ostéotomie** [*os-té-o-to-mî*] n. f. (de *ostéotome*). Résection partielle d'un os, pour remédier à une difformité persistante.

— Encycl. L'ostéotomie s'emploie surtout dans les incurvations diverses du membre inférieur, qui rendent la marche impossible ou très pénible. L'opération consiste à réséquer une partie de l'os et, suivant les cas, l'on enlève un fragment en cône, en trapèze, ou l'on fait une section oblique, etc.

**Osterman** (André Ivanovitch), homme d'Etat russe, né à Bochum, m. à Berezov (1686-1747) ; il fut mêlé aux négociations des règnes de Pierre le Grand, Catherine Ire et Anne.

**Ostermundigen,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.770 h. Fonderies.

**Osterode,** v. d'Allemagne (Prusse, présid. de Kœnigsberg), sur la Drewenz ; 13.000 h. Forges. Camp d'internement des prisonniers russes, pendant la Grande Guerre.

**Osthoff** (Hermann), linguiste allemand, né à Bellmerich en 1847. Il prit une part active à la réforme de la phonétique et de la morphologie.

**ostiaire** [*os-ti-è-re*] n. m. (lat. *ostiarius*). *Antiq. rom.* Portier. Officier du palais des anciens rois de France.

**Ostiaks** ou **Ostiaques,** peuple finnois de la Sibérie occidentale. Ce sont des individus de petite taille, chétifs, aux pommettes saillantes. Ils habitent des cabanes ou *iourtes* en bouleau, parfois souterraines, et sont d'une malpropreté remarquable. S. un, une *Ostiak.* Adjectiv. : *race ostiake.*

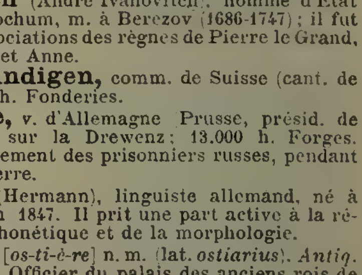

Ostiaks.

**Ostie,** village d'Italie (prov. de Rome), près de l'embouchure du Tibre ; port de la Rome antique fondé, dit-on, par Ancus Martius, et remanié par les empereurs Claude et Trajan ; aujourd'hui comblé par les alluvions, et reculé de 2 kil. de la mer ; 500 h. Des fouilles y ont ramené au jour de beaux monuments.

**ostiole** [*os-ti*] n. m. (du lat. *ostium*, entrée). *Hist. nat.* Petit orifice.

**ostracé** [*os-tra-sé*], **e** adj. (du gr. *ostrakon*, coquille). Qui a la forme ou la nature d'une coquille. N. m. pl. Sous-ordre de mollusques lamellibranches, ayant pour type l'*huître.* S. un *ostracé.*

**ostraciser** [*os-tra-si-zé*] v. a. Frapper d'ostracisme ; bannir, exiler : *Aristide fut ostracisé.*

**ostracisme** [*os-tra-sis-me*] n. m. (du gr. *ostrakon*), coquille, parce que les Athéniens écrivaient leurs suffrages sur une coquille). Jugement du peuple d'Athènes, par lequel il bannissait pour dix ans un citoyen suspect : *l'ostracisme n'entrainait pour celui qui en était l'objet aucune déconsidération*. *Fig.* Exclusion, proscription.

— Encycl. L'ostracisme était une mesure de précaution prise exceptionnellement contre un citoyen dont on redoutait l'excessive popularité. La mesure n'avait rien d'infamant, et le banni conservait la propriété de ses biens. A Athènes, où il fut introduit par Clisthènes, l'ostracisme fut appliqué notamment à Thémistocle, à Aristide, à Cimon, à Mégaclès, enfin au démagogue Hyperbolos. Ce dernier verdict déconsidéra l'ostracisme, qui ne fut plus appliqué depuis.

**ostracite** [*os-tra*] n. f. Huître fossile.

**ostracodes** [*os-tra*] n. m. pl. (du gr. *ostrakon*, coquille). Ordre de crustacés entomostracés, comprenant ceux qui sont recouverts d'une carapace bivalve et qui possèdent seulement sept paires d'appendices. S. un *ostracode*.

**ostracologie** [*os-tra, jî*] n. f. (du gr. *ostrakon*, coquille, et *logos*, discours). Histoire, description des coquilles.

**ostracologique** [*os-tra*] adj. Qui a rapport à l'ostracologie.

**Ostrau,** nom de plusieurs v. de l'anc. Autriche-Hongrie ; deux d'entre elles, *Mæhrisch-Ostrau* et *Polnisch-Ostrau*, séparées par l'*Ostravitza*, constituent la ville actuelle d'Ostrava, en Tchécoslovaquie ; 60.000 h. Houille.

**ostréen, enne** [*os-tré-in, è-ne*] adj. (du lat. *ostrea*, huitre). Qui concerne les huitres.

**ostréicole** [*os-tré-i*] adj. Qui a rapport à l'ostréiculture : *industrie ostréicole*.

**ostréiculteur** [*os-tré-i*] n. m. Celui qui se livre à l'ostréiculture : *les ostréiculteurs d'Arcachon*.

**ostréiculture** [*os-tré-i*] n. f. (du lat. *ostrea*, huître, et de *culture*). Industrie ayant pour but la production et l'amélioration des huîtres : *l'ostréiculture fleurit sur les côtes françaises de l'Atlantique*.

— Encycl. L'ostréiculture a été pratiquée par les Grecs et les Romains ; mais, abandonnée pendant le moyen âge et une partie des temps modernes, cette industrie n'a repris une réelle extension que depuis le milieu du XIX^e siècle. L'élevage des huîtres consiste à recueillir le naissain des bancs naturels au moyen de collecteurs divers (toits de tuiles, de fascinages et de branches d'arbres, etc.) et à l'élever dans des parcs spéciaux ; ou bien à draguer les huîtres en pleine mer pour les apporter dans les parcs et recueillir là le naissain, quand elles le laissent échapper. Ce naissain, qui serait dispersé par les courants, ou deviendrait la proie des poissons ou autres animaux marins, est donc recueilli, puis placé dans des parcs ou claires, vastes espaces peu profonds, recouverts par l'eau de mer et divisés en compartiments par des bancs d'argile ou des murs de pierre ; le fond est un plancher. Lorsqu'elles ont passé plusieurs années dans les claires, les jeunes huitres ont acquis la qualité marchande ; mais on les expédie parfois dans des parcs aménagés spécialement pour l'engraissement, qui sont situés en mer, à l'embouchure des rivières, ou bien dans les claires de Marennes, où elles acquièrent la teinte verte caractéristique due à la présence dans ce bassin d'une diatomée (*navicula ostrearia*) dont l'huître consomme des quantités considérables. Il existe en France des parcs d'élevage sur la Méditerranée, l'Océan et la Manche. (V. huitre.)

**ostréidés** [*os-tré*] n. m. pl. Famille de mollusques ostracés, renfermant les huitres et genres voisins. S. un *ostréidé*.

**ostréiforme** [*os-tré*] adj. Qui a la forme de l'huître.

**ostréine** [*os-tré*] n. f. *Chim.* Matière particulière, extraite de la chair de l'huître.

**ostréophage** [*os-tré*] n. (du lat. *ostrea*, huître, et du gr. *phagein*, manger). Mangeur d'huîtres.

**ostréophile** [*os-tré*] adj (du lat. *ostra*, huître, et du gr. *philos*, ami). Qui favorise l'éclosion ou le développement des huîtres.

**Ostrog,** v. de Pologne (Volhynie), sur la Goryn, à la frontière russe ; 20.000 h. Tanneries, brasseries, draps.

**Ostrogojk** ou **Ostrogoschsk,** v. de Russie (Ukraine, gouv. de Voronèje), sur le Don ; 22.000 h.

**ostrogoth** ou **ostrogot** [*os-tro-gho*], **e** adj. et n. De la Gothie orientale. *Par ext.* Barbare ; qui ignore les bienséances : *des vers ostrogoths ; quel ostrogoth !*

**Ostrogothie** ou **prov. de Linköping,** prov. de Suède ; 302.000 h.

**ostrogothique** ou **ostrogotique** [*os-tro*] adj. Sauvage, barbare.

**Ostrogoths** [*os-tro-gho*] ou *Goths de l'Est*, peuple germanique qui, établi sur le Danube à la solde de l'empire romain, envahit l'Italie et y fonda, sous Théodoric, à la fin du V^e siècle, un royaume détruit par Justinien en 552. S. un *Ostrogoth*, une *Ostrogothe*. (V. Goths.) Adjectiv. : *roi ostrogoth*.

**Ostrolenka** [*lin*], v. de Pologne, sur la Narev ; 16.000 h. Victoire des Français sur les Russes, le 16 février 1807. Les Polonais y vainquirent les Russes le 26 mai 1831. Prise par les Allemands lors de leur offensive contre Varsovie, en août 1915.

**Ostrovo,** lac et localité du royaume de Grèce, en Macédoine. Le lac, sans écoulement visible, occupe le fond d'un bassin duquel dépendent aussi les deux lacs de Petrsko et de Rudnik, et dont le centre est à Kajalar. La ville d'Ostrovo, sur la rive nord du lac, a 3.000 h. ; elle est desservie par la voie ferrée de Salonique à Monastir. Aux environs, en août 1916, combat d'Ostrovo entre Serbes et Bulgares, au cours de la manœuvre bulgare sur les deux ailes de l'armée alliée de Macédoine.

**Ostrovski** (Alexandre Nicolaievitch), auteur dramatique russe, né à Petrograd, m. à Kostroma (1823-1886). Le meilleur de ses drames, d'un vigoureux réalisme, est *l'Orage*.

**ostruthine** n. f. Principe cristallisé extrait des racines d'une ombellifère, l'*impératoire*.

**Ostwald,** comm. du Bas-Rhin, arr. d'Erstein ; 1.674 h.

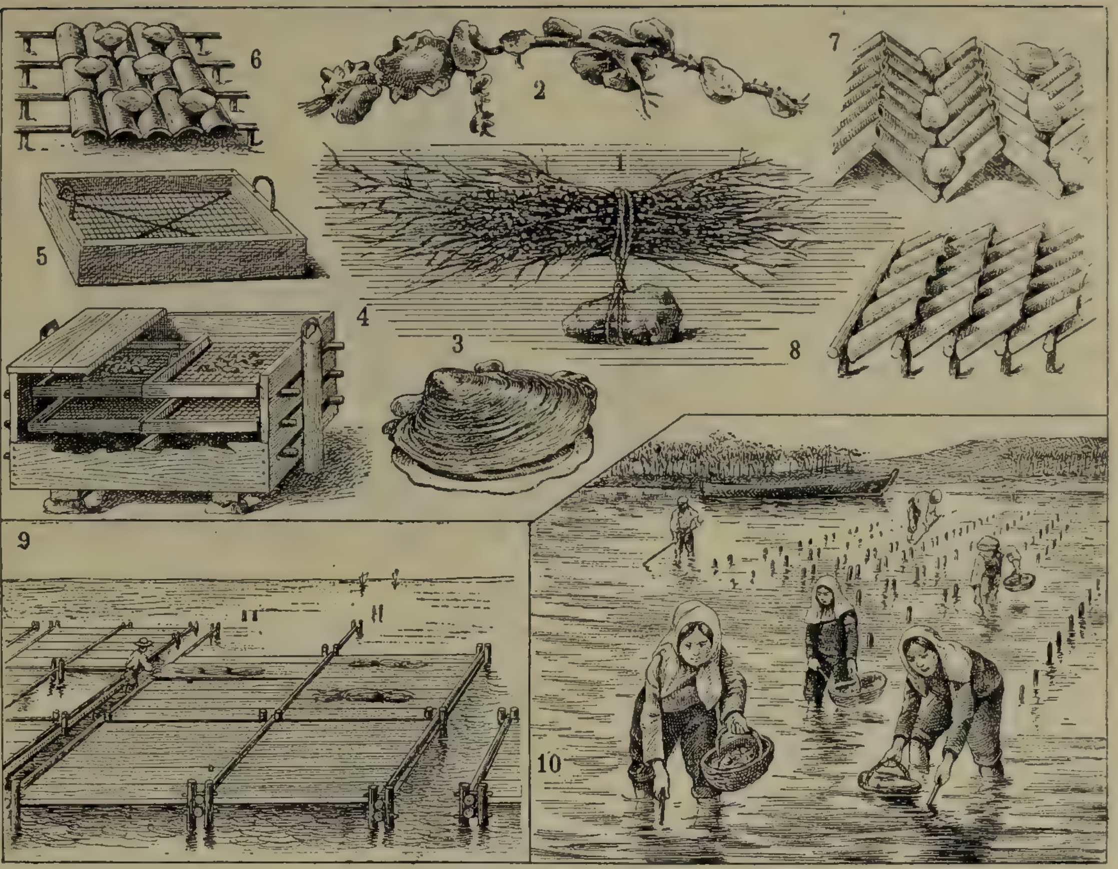

Ostréiculture : 1. Fascine de Saint-Brieuc ; 2. Rameau chargé de naissain ; 3. Huitre à son complet développement ; 4. Rucher collecteur ; 5. Châssis mobile du rucher ; 6. Toit collecteur simple ; 7. Toit collecteur à files opposées ; 8. Toit collecteur à files obliques ; 9. Plancher collecteur ; 10. Cueillette des huitres, à Arcachon.

**Ostwald** (Wilhelm), chimiste allemand, né en 1853 à Riga, connu par ses travaux sur la chimie, la physique, la catalyse, etc. Il a inventé un procédé de synthèse des nitrates. Il a signé, en 1914, le « Manifeste des intellectuels allemands ».

**Osuna** ou **Ossuna,** v. d'Espagne (prov. de Séville) ; 16.000 h. Sparterie. Huiles. On y a découvert des tables de bronze importantes pour la connaissance du droit municipal romain.

**Osuna** ou **Ossuna** (D. Pedro Tellez Giron, duc **d'**), né à Valladolid, m. au château d'Almeida (1579-1624), homme d'Etat espagnol, vice-roi de Sicile, puis de Naples ; esprit élevé et généreux. Il plaida en vain la cause des Morisques auprès de Philippe II.

**Oswald** ou **Osuuald** (saint), roi de Northumbrie, né vers 605, m. en 642. Il lutta contre les Gallois et évangélisa son royaume. Fête le 5 août.

**Oswego,** v. des Etats unis d'Amérique (New-York), ch.-l. du *comté d'Oswego*, à l'embouchure de l'*Oswego* dans le lac Ontario ; 23.000 h.

**Osymandias** [*di-ass*], roi légendaire de l'Egypte ancienne, qui ne serait autre que Ramsès II. Il aurait porté ses armes victorieuses jusque dans la Bactriane. Suivant la tradition classique, il aurait fait bâtir la première bibliothèque dont l'histoire fait mention et dont la porte présentait cette inscription remarquable : *Trésor des remèdes de l'âme*. — Les anciens donnaient au Ramesseion le nom de *tombeau d'Osymandias*.

**osyris** [*zi-riss*] n. m. Genre de santalacées, comprenant des arbrisseaux dont le type est l'*osyris blanc*, à fruits rouges, qui croît sur le littoral méditerranéen.

**osyritrine** n. f. Matière colorante, extraite des feuilles d'osyris.

**otacoustique** [*kous-ti-ke*] adj. (du gr. *ous*, *ôtos*, oreille, et de *acoustique*). Qui est propre à perfectionner le sens de l'ouïe.

**otage** n. m. (lat. pop. *obsidaticum ;* de *obses, idis*, otage). Personne, ville, place qu'un prince, une autorité quelconque remet comme garantie de ses promesses ou d'un traité : *prendre, échanger des otages*. Personne qu'on arrête et qu'on détient comme une espèce de gage. *Fig.* Sûreté, garantie.

— Encycl. *Hist. Massacre des otages*. On désigne ainsi l'exécution, par la Commune de Paris, en mai 1871, de M^gr Darboy, archevêque de Paris, du président Bonjean, de l'abbé Deguerry, de G. Chaudey, G. Veysset, des dominicains d'Arcueil, etc., que le Comité central avait fait arrêter, à cause de leurs intelligences avec le gouvernement de Versailles.

**Otago,** prov. de la Nouvelle-Zélande (île du Sud) ; cap. *Dunedin*. Pop. 132.000 hab.

**Otaïti**. *Géogr.* V. Taïti.

**otalgie** [*ji*] n. f. (du gr. *ous*, *ôtos*, oreille, et *algos*, douleur). Douleur d'oreilles.

**otalgique** adj. Relatif à l'otalgie. (Peu us.)

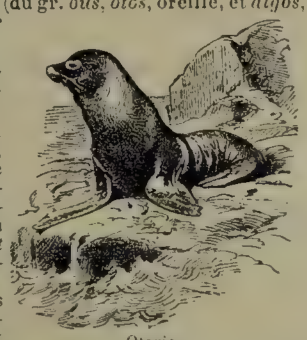

Otarie.

**otarie** [*rî*] n. f. (du gr. *ous*, *ôtos*, oreille). Genre de mammifères pinnipèdes, propres au Pacifique et aux mers du Sud : *les otaries ont les mœurs des phoques*.

— Encycl. Les otaries (*otaria*), appelées vulgairement *lions marins*, sont de grands animaux différant des phoques par la forme de la tête, la longueur du cou et les membres plus dégagés du corps. On en fait des hécatombes excessives, pour tirer parti de la graisse, des intestins, et surtout pour la peau (que l'on vend sous le nom de « loutre de mer »).

**Otaru,** port du Japon (île de Yéso), sur la mer du Japon ; 91.000 h.

**Otchakof** ou **Otschakov,** v. de Russie (Ukraine, gouv. de Kherson), sur le Dniéper, à son embouchure dans la mer Noire ; 11.000 h. Port de cabotage.

**ôté** part. pass. pris prépositivement. En ôtant, si l'on ôte, excepté : *ouvrage excellent, ôté deux ou trois chapitres*.

**otelle** [*tè-le*] n. f. *Blas.* Petit meuble de l'écu, représentant des fers d'épieu ou de lance.

**Otello,** opéra italien, livret italien du comte Berio, tiré de l'*Othello* de Shakespeare (traduction française d'Alph. Royer et Gust. Waëz), musique de Rossini (1816) ; œuvre inégale, mais puissante et d'une superbe instrumentation ; — Drame lyrique en quatre actes, poème italien d'Arrigo Boïto, tirée également d'*Othello* (traduction française de Camille du Locle), musique de Verdi (1887) ; belle partition, d'où l'on peut détacher le récit d'Iago au second acte, la belle scène d'Otello et de Desdemona au troisième acte, au dernier acte la romance du Saule et l'*Ave Maria* chanté par Desdemona. (V. Othello.)

**o tempora ! o mores !** mots lat. signif. : *O temps ! ô mœurs !* Exclamation par laquelle Cicéron, dans les *Verrines* s'élève énergiquement contre la perversité des hommes de son temps (*De signis*, 25, 56).

**ôter** [*té*] v. a. Tirer une chose de la place où elle était : *ôter des meubles d'une maison*. Se dépouiller de : *ôter son habit*. Ravir, enlever : *ôter un emploi*. Faire cesser : *ôter la fièvre*. Retrancher : *de neuf ôtez deux, reste sept*. *Fig.* Faire perdre, dissiper : *ôter une idée de la tête*. Délivrer, faire sortir : *ôter quelqu'un de peine*. *Oter le pain à quelqu'un*, lui enlever le moyen de subsister. *Oter à quelqu'un le pain de la bouche*, lui prendre pour soi-même les choses les plus nécessaires. **S'ôter** v. pr. Se retirer : *ôtez-vous de là*. Loc. prov. *Fam. Ote-toi de là que je m'y mette*, devise de ceux qui veulent déposséder quelqu'un de son bien, de sa place, à leur profit.

**o terque quaterque beati !** mots lat. signif. : *O trois et quatre fois heureux !* Expression que Virgile (*Enéide*, I, 94) met dans la bouche d'Enée enviant le sort des Troyens morts en défendant leur ville. Imité d'Homère (*Odyssée*, v. 306).

**Otfried** ou mieux **Otfried de Wissembourg,** poète religieux, né en Alsace vers 810, m. à Wissembourg vers 880 ; auteur du célèbre poème en idiome francique : *Livre des Evangiles*.

**Othe,** pays de l'ancienne France (Champagne), entre Troyes et Joigny. Grande forêt. V. pr. *Aix-en-Othe*.

**Othée,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.510 h.

**othello** [*tèl-lo*] n m. Cepage américain qui, après avoir été très prôné comme producteur direct, est à peu près délaissé aujourd'hui, à cause du goût foxé de son fruit.

**Othello,** tragédie de Shakespeare et l'un de ses chefs-d'œuvre (1604). Othello, général maure au service de Venise, inspire une passion profonde à la belle et vertueuse Desdémone. Le traître Iago, un des officiers d'Othello, essaye de séduire Desdémone. Repoussé, il fait croire à son général que Desdémone a pour amant Cassio, un autre de ses officiers. Il excite dans son cœur une jalousie furieuse, et Othello étouffe dans son lit l'innocente Desdémone. Le nom d'Othello est devenu proverbial pour caractériser un mari jaloux, féroce, dont les défiances ne reposent que sur des motifs innocents, qu'il interprète au gré de sa passion. La tragédie de Shakespeare a été imitée par Ducis (1792), traduite en vers par Alfred de Vigny (1829) et adaptée par J. Aicard (1899). [V. Otello.]

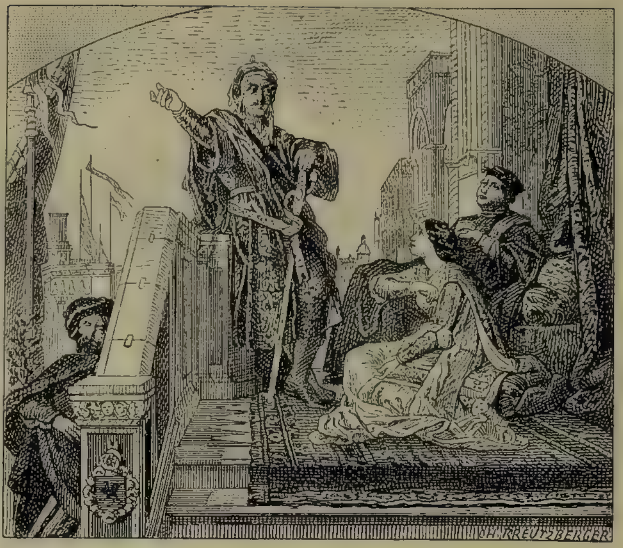

Othello racontant ses batailles, tableau de Cabanel.

**Othello et Desdémone,** tableau de Delacroix (1849), où l'on retrouve les grandes qualités du maître coloriste, mais dont l'exécution est bâclée.

**Othello racontant ses batailles,** tableau de Cabanel (1857) : le Maure raconte ses exploits, en présence de Desdémone et de son père ; Iago est derrière l'escalier.

**othématome** n. m. (du gr. *ous, ôtos*, oreille, et de *hématome*). Hématome de l'oreille.

**othéoscope** [*os-ko-pe*] n. m. (du gr. *othein*, mouvoir, et *skopein*, voir). Appareil imaginé par Crookes et qui est analogue à son radiomètre.

**othius** [*ti-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, de taille médiocre, répandus dans l'hémisphère boréal (*othius fulvipennis* de France).

**Othman,** né à La Mecque, m. à Médine, 3e calife, de 644 à 656, assassiné par Mohammed, fils d'Abou-Bekr. Il fut le premier calife qui envoya des expéditions contre les îles de la Méditerranée.

**Othman** ou **Osman Ier,** fondateur de l'empire des Turcs Ottomans, né à Soukout, fils d'Erthogrul ; il s'empara de la Bithynie et de Nicée (1259-1326) ; — OTHMAN II, sultan des Turcs de 1618 à 1622 : il fut plusieurs fois défait par les Polonais et, renversé par les janissaires, il fut étranglé aux Sept-Tours ; — OTHMANN III, sultan de 1754 à 1757.

**Othniel** ou **Othoniel,** fils de Kénaz, juge d'Israël après Josué. (*Bible.*)

**Othon** (Marcus Sylvius), empereur romain en l'an 69, né en 32 apr. J.-C., m. en 69. Il avait épousé Poppée, par ordre de Néron. Proclamé par les prétoriens gagnés à prix d'or, il fut vaincu à Bédriac par les légions de Vitellius et se tua, poussé, affirme Suétone, par l'horreur que lui inspirait la guerre civile. C'était un esprit médiocre et paresseux.

**Othon Ier, le Grand,** roi de Germanie, né en 912, m. à Munleben en 973. Elu en 936 empereur d'Allemagne, il gouverna avec habileté, réduisit le pouvoir des grands vassaux, contint les Slaves, arrêta l'invasion magyare. En France, il intervint auprès du roi Louis II d'Outremer contre le duc Hugues le Grand. Il est le fondateur du Saint-Empire romain germanique, qui dura jusqu'en 1806 ; — OTHON II, fils du précédent, empereur d'Allemagne de 973 à 983. Les Sarrasins lui infligèrent en Italie une terrible défaite ; — OTHON III, fils d'Othon II, empereur d'Allemagne de 983 à 1002. Souverain ambitieux et instruit, il fit nommer pape son maître, le Français Gerbert (Sylvestre II). Ses sujets s'étant révoltés, il mourut de chagrin, laissant l'empire désorganisé ; — OTHON IV, empereur d'Allemagne de 1209 à 1218, vaincu à Bouvines par Philippe Auguste, en 1214. Il fut détrôné par Frédéric II de Hohenstauffen.

**Othon (la Sentence inique de l'empereur) et l'Empereur Othon réparant l'injustice qu'il a commise,** deux tableaux de Thierry Bouts, au musée de Bruxelles (1468). La femme d'Othon III fit des avances à un gentilhomme marié, qui la repoussa. Alors elle l'accusa d'avoir voulu la séduire, et l'empereur le fit décapiter (1er tableau). Mais la veuve du gentilhomme démontra l'innocence de son mari en subissant l'épreuve de Dieu : elle tint à la main une barre de fer rougie au feu et ne fut pas brûlée. L'impératrice périt sur le bûcher (2e tableau). Cette légende, fameuse en Allemagne, a inspiré à l'artiste deux œuvres d'une allure un peu sèche, mais ferme et d'un chaud coloris (V. p. 448).

**Othon Ier,** roi de Bavière, né à Munich, m. au château de Fürstenried (1848-1916). Bien que atteint d'aliénation mentale et claustré au château de Fürstenried, près de Munich, il fut proclamé roi en 1886, à la mort de son frère Louis II. Son oncle, Luitpold, gouverna à sa place. Il fut déposé en 1913 et remplacé par Louis III, fils de Luitpold.

**Othon Ier,** roi de Grèce, fils du roi Louis Ier de Bavière, né à Salzbourg, m. à Bamberg (1815-1867). Il monta sur le trône en 1832, organisa le gouvernement hellénique, mais mécontenta son peuple par son esprit d'économie et par la réserve de sa politique extérieure.. Il fut déposé en 1862.

**otididés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, renfermant les outardes (*otis*) et genres voisins. S. un *otididé*.

**otiorhynque** [*ti-o-rin-ke*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant plus de quatre cents espèces d'Europe et des régions voisines.

— ENCYCL. Les otiorhynques (*otiorhynchus*) sont des charançons robustes, dont certaines espèces sont très nuisibles : l'otiorhynque sillonné (*otiorhynchus sulcatus*) attaque la vigne, l'otiorhynque commun attaque les trèfles et les luzernes. On les détruit à l'aide du sulfure de carbone.

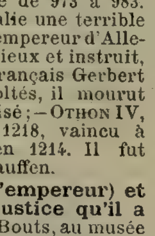

Otiorhynque.

**otique** adj. (du gr. *ous, ôtos*, oreille). Qui appartient à l'oreille.

**otite** n. f. (du gr. *ous, otos*, oreille). Inflammation de l'oreille : *otite aiguë*.

— ENCYCL. *Méd.* L'otite peut être *externe*, *moyenne* ou *interne*, selon que l'inflammation occupe l'oreille externe, la caisse (oreille moyenne), ou le labyrinthe (oreille interne).

Les *otites externes* sont le plus souvent des inflammations circonscrites des glandes sébacées ; quelquefois, ce sont des furoncles. On observe aussi des otites diffuses aiguës, ayant pour origine des blessures ou des maladies de la peau (fièvres éruptives, eczéma). Il y a de la douleur, des bourdonnements, de la fièvre, du délire, etc. On appliquera des cataplasmes, et l'on fera des irrigations antiseptiques et astringentes.

Les *otites moyennes* sont fréquentes et souvent fort graves. L'otite aiguë, très commune dans l'enfance, survient à la suite d'une maladie des voies respiratoires supérieures ; la perforation du tympan est la règle. Devenue chronique, elle est *catarrhale* ou *sèche*, et s'accompagne de bourdonnements, puis de surdité.

L'*otite interne* est généralement consécutive à une méningite ou aux maladies infectieuses.

— *Art vétér.* Le chien, le chat et le lapin peuvent être affectés d'otites, généralement dues à la pullulation dans le conduit auditif d'un acarien particulier. On les traite par des solutions tièdes de bisulfure de potassium à 50 p. 100.

**otite** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant de petites mouches de l'hémisphère boréal, communes au printemps sur les aubépines.

**otium cum dignitate,** mots lat. signif. : *Repos honoré*. Expression de Cicéron (*De oratore*, I, 1, 1), exprimant l'idéal d'un Romain retiré de la vie publique.

**otocoris** [*riss*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, répandus surtout sur l'hémisphère nord et comprenant des alouettes qui habitent soit les montagnes du Sud, soit les déserts.

**otocyon** n. m. Genre de mammifères carnassiers de l'Afrique méridionale, dits aussi *chiens oreillards*. (L'otocyon [*otocyon megalotis*] ressemble à un chacal, avec de vastes oreilles et une queue de renard. C'est un animal nocturne, fauve grisâtre, avec les pattes, la queue et les oreilles brunes.)

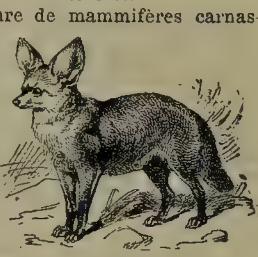

Otocyon.

**otocyste** [*sis-te*] n. m. (du gr. *ous, ôtos*, oreille, et *kustis*, vésicule). Vésicule auditive, contenant des concrétions spéciales dites *otolithes*.

**otographe** n. m. Auteur d'une otographie.

**otographie** [*fî*] n. f. (du gr. *ous, ôtos*, oreille, et *graphein*, écrire). Description de l'oreille ; traité sur l'oreille.

**otographique** adj. Qui appartient à l'otographie.

**otolithe** n. f. (du gr. *ous, ôtos*, oreille, et *lithos*, pierre). Concrétion existant dans l'appareil auditif de divers animaux.

**otolithe** n. m. Genre de poissons acanthoptères des mers chaudes, à chair estimée. (Les otolithes sont de grands poissons à mâchoire inférieure saillante, munie de grosses dents préhensiles. Ils ont une livrée assez brillante, rouge ou verdâtre bronzé.)

**otologie** n. f. (du gr. *ous, ôtos*, oreille, et *logos*, discours). Partie de l'anatomie ou surtout de la pathologie qui traite de l'oreille.

**otologique** adj. Qui concerne l'otologie.

**Otomis,** population sauvage du Mexique, qui était établie, avant l'arrivée des Toltèques, sur le plateau de Mexico. Il en subsiste encore environ 200.000 dans les Etats de Guanajuato, d'Hidalgo et de Mexico. S. un *Otomi*, une *Otomite*. Adjectiv. : *dialecte otomi*.

**otomycose** [*kô-ze*] n. f. (du gr. *ous, ôtos*, oreille, et *mukês*, champignon). Maladie de l'oreille, due à la présence d'un aspergillus dans le conduit auditif externe.

**oton** ou **auton** [*ô*] n. m. Blé dont le battage n'a pas séparé les bales.

**O'Toole** (saint Laurent), archevêque et patron de Dublin, né en Irlande, m. à Eu (Normandie). Fête le 14 novembre.

**otoplastie** [*plas-tî*] n. f. (du gr. *ous, ôtos*, oreille, et *plastês*, qui façonne). Restauration de l'oreille externe, aux dépens des tissus voisins.

**oto-rhino-laryngologie** n. f. Partie de la médecine qui s'occupe des maladies de l'oreille, du nez et de la gorge, ces trois régions étant souvent dépendantes l'une de l'autre au point de vue pathologique.

**oto-rhino-laryngologiste** n. m. Médecin spécialisé dans l'oto-rhino-laryngologie.

**otorrhagie** [*to-ra-ji*] n. f. (du gr. *ous, ôtos*, oreille, et *rhagê*, rupture). Hémorragie de l'oreille.

**otorrhée** [*to-ré*] n. f. (du gr. *ous, ôtos*, oreille, et *rhein*, couler). Ecoulement par le conduit auditif.

**otorrhéique** [*to-ré-i-ke*] adj. Qui appartient à l'otorrhée.

**otoscope** [*tos-ko-pe*] n. m. (du gr. *ous, ôtos*, oreille, et *skopein*, examiner). Instrument au moyen duquel on examine le canal auditif.

— ENCYCL. L'otoscope consiste en un miroir convergent, percé en son centre et qui peut être tenu à la main ou mis sur le front comme des besicles. Une lumière artificielle venant frapper le miroir, l'opérateur envoie les rayons dans le conduit auditif externe et peut ainsi examiner ce conduit et la membrane du tympan.

**otoscopie** [*tos-ko-pî*] n. f. (de *otoscope*). Examen de l'oreille avec l'otoscope.

**Otrante,** v. maritime de l'Italie méridionale, dans la Terre de ce nom, qui forme le talon de la botte italienne : auj., prov. de *Lecce* : 2.300 h. Evêché. Ruines du château fort d'Alphonse d'Aragon.

**Otrante** (CANAL D'), détroit entre l'Albanie et l'Italie, dont la largeur varie de 75 à 140 kilom. Il joint l'Adriatique à la mer Ionienne. Précisément pour cette raison, le canal d'Otrante a été gardé soigneusement pendant la Grande Guerre ; il s'agissait en effet de tenir la flotte autrichienne enfermée dans la mer Adriatique. Celle-ci, à plusieurs reprises, a tenté de forcer le blocus (en 1916 et en 1917).

**Otrante** (duc **d'**). V. FOUCHÉ.

**Otsu,** v. du Japon (île de Hondo), sur les bords du lac chinois : 43.000 h.

**Ottange,** comm. de la Moselle, arr. de Thionville ; 3.276 h. Ch. de f.

**ottava** n. f. Mot italien signifiant *octave* et que l'on emploie dans les locutions *ottava alta*, *ottava bassa*, pour signifier qu'il faut exécuter le passage indiqué à l'octave supérieure ou inférieure.

**ottava rima** (en italien *huitième rime*), strophe de huit vers qui est la forme traditionnelle de la poésie héroïque italienne, portée à sa perfection par l'Arioste et le Tasse (suivant la formule *a b a b a b c c*). Une strophe analogue existe dans la poésie anglaise (*Don Juan* de Byron).

**Ottavio,** type d'amoureux de la comédie italienne, variante de Lélio. Ottavio s'occupe beaucoup plus de chansons et de danses que de duels et de chevaux.

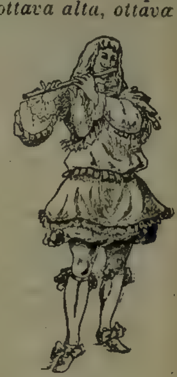

Ottavio.

**Ottawa** [*o-ta-ou-a*], riv. du Canada, tributaire du Saint-Laurent (r. g.) ; cours 905 kil.

**Ottawa,** capitale fédérale du Canada (prov. d'Ontario), sur l'*Ottawa* ; 108.000 h. Palais du parlement et résidence du gouverneur. Université. Commerce de bois, fonderies.

**Ottenbourg,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.300 h. Tissus.

**otter** [*o-tèr*] n. m. (mot angl. signif. *loutre*). Engin constitué par un cadre de bois, aux angles duquel sont fixées des avancées de lignes munies d'appâts et que les pêcheurs emploient pour capturer les truites des lacs.

**ottetto** n. m. *Musiq.* V. OCTUOR.

**Ottignies,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), près de la Dyle ; 2.510 h.

**Ottin** (Auguste-Louis-Marie), sculpteur français, né et m. à Paris (1811-1890). Citons de lui : *l'Amour et Psyché*, *Leucosis*, *Acis et Galatée surpris par Polyphème* (v. ACIS), etc.

**Otto** (Louis-Guillaume), comte DE MOSLOY, diplomate français d'origine allemande, né à Cork, m. à Paris (1754-1817). Il participa à la négociation du mariage de Marie-Louise avec Napoléon Ier.

**Otto de Freisingen**, historien allemand, m. en 1158, auteur d'une précieuse histoire générale. Il était fils du margrave Léopold IV d'Autriche.

**Ottokar Ier** (PRZEMYSL), duc (1192) puis roi (1198) de Bohême ; — OTTOKAR II (PRZEMYSL), duc de Bohême de 1253 à 1278. Il combattit les Lituaniens et fonda chez eux la ville de Kœnigsberg. Il enleva la Styrie à la Hongrie et fut tué à la bataille de Marchegg, en luttant contre l'empereur d'Allemagne Rodolphe de Habsbourg.

**Ottoman** (EMPIRE). V. TURQUIE.

**Ottoman, e** n. (du turc *otsmâniyy*, descendant d'Othman). Turc ; membre de la dynastie fondée par Othman ou Osman Ier : *les conquêtes des Ottomans*. Adjectiv. Se dit de tout ce qui se rapporte aux Turcs. *Porte ottomane*, la cour de Turquie. *Empire ottoman*, expression employée pour désigner l'ensemble des possessions sur lesquelles le sultan de Constantinople a exercé sa souveraineté jusqu'en 1914. N. m. Etoffe de soie à grosses côtes, tramée coton, que l'on emploie dans la confection des vêtements de dames.

**ottomane** [*o-to*] n. f. Grand siège, sorte de canapé à l'orientale.

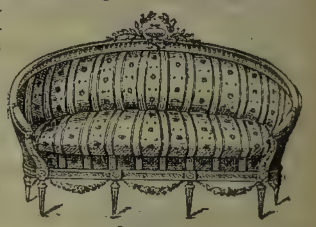

Ottomane.

**Ottrot,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Molsheim ; 1.371 h. Ch. de f.

**Otway** [*ou-è*] (Thomas), poète dramatique anglais, né à Trotton, m. à Londres (1651-1685). Ses nombreuses productions contiennent, à côté de réelles beautés, de regrettables négligences de langage et de style. Citons de lui : *le Soldat de fortune*, *Venise sauvée*, etc.

**ou** conj. (lat. *aut*). Sert à marquer l'alternative : *vaincre ou mourir*.

> Le bien ou le mal se moissonne,
> Selon qu'on sème ou le mal ou le bien.
>
> LAMOTTE.

Autrement, en d'autres termes : *Byzance ou Constantinople* ; *Lutèce ou l'ancien Paris*. *Ou* est souvent renforcé par *bien* : *il paiera, ou bien il ira en prison*.

**où** adv. (lat. *ubi*). En quel endroit : *où allez-vous?* A quelle chose : *où cela vous mènera-t-il ?* Auquel, sur lequel : *le rang où je suis parvenu*. *Là où*, au lieu dans lequel : *là où finit le droit, commence la violence*. *Où que*, en quelque lieu que. *D'où que*, de quelque part que. *D'où*, de quel endroit, de quelle origine. *Par où*, par quel endroit. — Ne dites pas : *c'est là où je veux aller*, *c'est à Paris où l'on voit de beaux monuments* ; mais dites : *c'est là que...*, *c'est à Paris que...* V. DONT. *Où* s'emploie quelquefois comme pronom relatif ; il signifie alors *auquel*, *duquel*, etc :

> Chacun a son défaut, où toujours il revient.

**ouabaïne** n. f. Glucoside qui se trouve avec la strophantine dans diverses parties végétales du strophantus.

**Ouadaï,** vaste contrée de l'Afrique-Equatoriale française, dans le Territoire militaire du Tchad et à l'E. de ce lac ; Nègres et Arabes fanatiques. Population évaluée à 2.500.000 h.

**ouadi** n. m. pl. V. OUED.

**Ouadi-Halfa,** v. d'Egypte (Haute-Egypte), sur le Nil ; 3.000 h. Grande cataracte.

**Ouagadougou,** ch.-l. de la colonie française de la Haute-Volta (Afrique-Occidentale), au centre du Mossi.

**ouaille** [*ou-a, ll* mll.. *e*] n. f. (du lat. *ovicula*, petite brebis). *Autref.* Brebis. Ne se dit plus qu'au *fig.* des chrétiens par rapport à leur pasteur : *un bon pasteur a soin de ses ouailles.*

**ouais** [*ou-è*] interj. qui marque la surprise : *ouais ! vous le prenez de bien haut.*

**Oualata,** centre de population du Sahara occidental, aux confins du désert de Hodh ; 500 à 600 maisons. Station de commerce, et rendez-vous de caravanes visité, en janvier 1912, par la colonne Roulet.

**Oualega** ou **Ouallega,** région de l'Ethiopie, au N.-O. du Kaffa. Mines d'or.

**ouanderou** n. m. Nom vulgaire d'une espèce de macaque de l'Inde méridionale : *l'ouanderou est un beau singe brun, à face noire, entourée d'une épaisse auréole de poils blancs.*

**ouangou** n. m. Pâte durcie de farine de manioc.

**Ouanne,** riv. de l'Yonne et du Loiret, qui passe à Toucy, Charny, Château-Renard, et se jette dans le Loing (r. dr.), à 5 kil. en amont de Montargis. Cours 70 kil.

**Ouargla,** v. et oasis du Sahara algérien, à 800 kil. d'Alger ; 3.000 h. Elle compte un million de dattiers, arrosés par 300 puits.

**ouarine** n. m. Nom vulgaire d'un singe du Brésil, l'alouate guariba.

**Ouarsénis** ou **Ouaransénis,** massif montagneux de l'Algérie, aux confins des dép. d'Oran et d'Alger et envoyant ses eaux au Chélif. Point culminant : l'*Ouarsénis* ou « Œil du monde », haut de 1.985 m. — Une commune mixte du dép. d'Alger (arr. d'Orléansville), porte le nom d'*Ouarsénis.*

**ouate** (L'Acad. veut qu'on aspire la première syllabe de ce mot quand il est précédé de l'article : *de la ouate* [quelques-uns cependant écrivent *de l'ouate*], mais non dans les autres cas : *robe doublée d'ouate*) n. f. (allem. *watte*). Laine, soie, filasse ou coton préparés soit pour être placés sous la doublure des objets de literie ou de vêtements que l'on veut rendre plus chauds, soit pour servir à des pansements : *couverture doublée d'ouate. Par anal.* Objet qui a la consistance ou l'aspect de la ouate.

— ENCYCL. *Filat.* Les ouates se divisent en trois sortes : 1° la ouate commune ou ouate chiffonnière, fabriquée avec des déchets issus de l'effilochage de vieux tissus de coton ; 2° la ouate fine, fabriquée avec de beaux déchets de coton ; 3° la ouate pour pansements, fabriquée avec des cotons neufs cardés. La ouate cartonnée imperméable se compose d'une pièce d'ouate étendue sur une toile de crin de la même dimension et recouverte d'une autre toile de crin. Il existe aussi de la ouate de soie de fantaisie fabriquée avec des soies dites de fantaisie, de la ouate laine fabriquée avec des chiffons en laine lavés, effilés et cardés, et de la ouate filasse faite de filasses grossièrement cardées, gommées, et formant une sorte de carton flexible : cette ouate sert à donner de la raideur aux vêtements.

— *Pharm.* C'est au chirurgien français Alphonse Guérin qu'est due l'invention du pansement ouaté. On se sert aujourd'hui beaucoup d'*ouate hydrophile*, obtenue en purifiant le coton par des lavages dans des eaux alcalines et acides, de manière à lui permettre, après dessiccation, d'absorber facilement les liquides.

La ouate hydrophile sert au lavage des plaies, et à recouvrir les pansements pour les protéger contre l'air extérieur. Elle doit toujours être soigneusement stérilisée.

**ouater** [*té*] v. a. Garnir, doubler d'ouate : *ouater un manteau. Fig.* Entourer : *ouater de soins un vieillard.*

**ouateux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Qui tient de la ouate. Qui est garni d'ouate.

**ouatier** [*ti-é*] n. m. Appareil employé à la fabrication de diverses sortes d'ouates.

**ouatine** n. f. Etoffe ouateuse employée dans la doublure de certains vêtements.

**ouatiner** [*né*] v. a. Garnir d'ouatine.

**Oubangui** ou **Oubanghi,** riv. de l'Afrique-équatoriale, affl. dr. du Congo ; cours 1.300 kil. Il sépare les territoires belge et français de cette partie de l'Afrique dans la majeure partie de son cours, passe à Zongo, Setema, etc., et reçoit, entre autres affluents, le Kouango et le M'bomou.

**Oubangui-Chari-Tchad,** une des colonies composant le gouvernement général de l'Afrique-Equatoriale française ; capit. *Bangui.* Elle comprend le territoire de l'Oubangui-Chari (régions de Bangui, de Mobaye et du Haut-Chari) et le territoire militaire du Tchad.

**O ubi campi !** mots lat. signif. : *O ! où sont les champs.* Exclamation de Virgile (*Géorgiques*, II, 485) regrettant la tranquillité des champs. Horace (*Satires*, II, 6, 60) a dit dans le même sens : *O rus ! quando ego te aspiciam !* O campagne ! quand te reverrai-je !

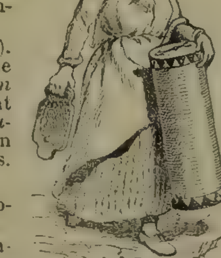

Marchande d'oublies.

**oubier** [*bi-é*] n. m. Une des variétés de faucons employés à la chasse.

**oubli** n. m. (de *oublier*). Etat d'une personne ou d'une chose oubliée : *l'oubli d'un détail important.* Egarement passager : *un moment d'oubli. Oubli de soi*, abnégation de ses droits, de ses intérêts. *Fleuve d'oubli*, le Léthé.

**oubliable** adj. Susceptible d'être oublié.

**oubliance** n. f. Tendance à oublier. (Vx.)

**oublie** [*bli*] n. f. (du lat. *oblata*, chose offerte). Sorte de pâtisserie très mince roulée en forme de cornet. (On dit aussi PLAISIR.) *Main d'oublies*, sept ou huit oublies vendues ensemble. *Faire l'oublie*, se dit du linge mal apprêté, dont les coins se roulent.

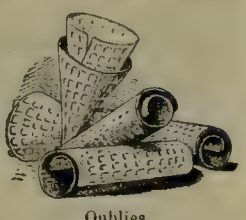

Oublies.

**oublié, e** adj. et n. Dont on ne se souvient plus : *il y a des oubliés de grand mérite.*

**oublier** [*bli-é*] v. a. (du lat. pop. *oblitare*, de *oblivisci.* — Se conj. comme *prier.*) Perdre le souvenir d'une chose : *oublier une date ; oublier d'écrire.* (On disait autref. *oublier à.*) Ne pas garder le ressentiment de : *oublier les injures.* Laisser par inadvertance : *oublier ses gants.* Laisser passer : *oublier l'heure.* Omettre : *oublier un nom sur une liste.* Manquer à : *oublier son devoir.* Négliger, ne plus donner de soins à : *oublier ses amis.* Ne pas se prévaloir de : *oublier sa grandeur.* Manquer de reconnaissance : *oublier un bienfait.* N'avoir aucun égard à : *oublier les conseils d'un père. Oublier qui l'on est*, se méconnaître. *Se faire oublier*, effacer son propre souvenir de la mémoire de quelqu'un. PROV. et LOC. PROV. : **Qui bien aime, tard oublie,** ceux qui oublient vite n'ont pas aimé véritablement. **Qui songe à oublier se souvient,** rien ne grave une chose dans l'esprit comme l'effort que l'on fait pour l'en chasser. **Avoir oublié d'être bête,** avoir l'esprit vif, ouvert. **Il n'oublie pas ses mains,** il est rapace, enclin au vol. **S'oublier** v. pr. Manquer aux convenances, à ce que l'on se doit à soi-même : *s'oublier au point de...* Faire abnégation de soi-même, négliger ses intérêts : *il ne s'oublie pas.* ALLUS. HIST. V. APPRENDRE. PROV. : **Est bien fou qui s'oublie,** il ne faut pas négliger ses intérêts en s'occupant de ceux des autres. ANT. **Se souvenir, se rappeler.**

**oublierie** [*bli-rî*] n. f. Fabrication et commerce des oublies. Lieu où on les fabrique, où on les serre.

**oubliettes** [*bli-è-te*] n. f. pl. Puits profonds creusés dans le sous-sol des châteaux, où l'on enfermait autrefois les prisonniers condamnés à une prison perpétuelle. Fosses couvertes d'une trappe à bascule ou d'une fausse trappe, où l'on faisait tomber ceux dont on voulait se débarrasser. (On a pris souvent pour des oubliettes des fosses d'aisances ou des glacières.) *Fam. Mettre, jeter aux oubliettes*, mettre pour toujours de côté, ne plus s'occuper de.

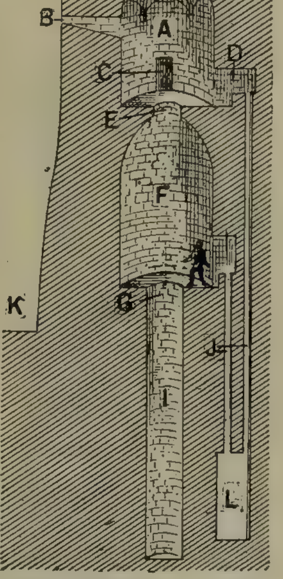

Coupe d'oubliettes : A, cachot ; B, jour de souffrance ; C, porte d'entrée ; D, latrines ; E, orifice d'entrée des oubliettes ; F, oubliettes ; G, latrines ; H, I, puits des oubliettes ; J, tuyau de descente des latrines ; K, fossé du château ; L, fosse d'aisances.

**oublieur** n. m. Marchand d'oublies. (Vx.)

**oublieur, euse** [*eu-ze*] n. Personne sujette à oublier.

**oublieusement** [*ze-man*] adv. D'une manière oublieuse.

**oublieux, euse** [*bli-eû, eu-ze*] adj. Qui oublie facilement : *écolier oublieux.*

**ouche** n. f. (lat. pop. *olca*). Terrain voisin de la maison, et planté d'arbres fruitiers. Bonne terre, qui peut fournir les produits les plus variés.

**ouchnîcha** n. m. Protubérance arrondie, sorte de bosse qui couronne le sommet du crâne des bouddhas.

**Ouchy,** localité de suisse (cant. de Vaud), sur le Léman ; sert de port à Lausanne dont elle est un faubourg, et auquel elle est reliée par un funiculaire ; 1.760 h.

**Ouckene,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers) ; 1.670 h. Tissus.

**Oucques,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 27 kil. de Blois ; 1.560 h. Toiles, vinaigrerie.

**Oude.** *Géogr.* V. AOUDH.

**Oudenarde.** *Géogr.* V. AUDENARDE.

**Oudenbourg,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ostende) ; 2.990 h. Sucrerie.

**Oudendorp** (François **Van**), philologue hollandais, né et m. à Leyde (1696-1761) ; éditeur de Lucain, César, Suétone, Apulée.

**Oudiné** (Eugène-André), sculpteur et graveur en médailles français, né et m. à Paris (1810-1887).

**Oudinot** [*nô*] (Nicolas-Charles), duc DE REGGIO, maréchal de France, né à Bar-le-Duc, m. à Paris (1767-1847), que Napoléon présenta à l'empereur de Russie comme *le Bayard de l'armée française.* Il se couvrit de gloire à Landshut, à Wagram et à Bautzen. Il se rallia au gouvernement de la Restauration. Il était, à sa mort, grand chancelier de la Légion d'honneur, et gouverneur des Invalides. — Son fils, NICOLAS-CHARLES-VICTOR (1791-1863), général français, prit Rome en 1849 ; — Son autre fils, AUGUSTE, colonel de cavalerie, fut mortellement blessé en luttant contre Abd-el-Kader dans les gorges de la Macta, en Algérie (1799-1835).

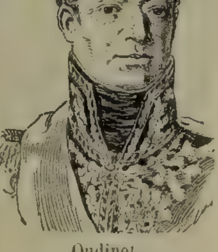

Oudinot.

**oudja** n. m. Symbole que l'on trouve figuré sur un grand nombre de monuments égyptiens et qui représente l'œil solaire, d'où découle tout ce qui est agréable.

**oudjalk** ou **adjak** n. m. Terme qui désigne, en Tunisie, les pelotons de cavaliers indigènes chargés d'escorter dans les cérémonies les fonctionnaires du protectorat.

**Oudjda,** v. du Maroc, près de la frontière algérienne, sur l'Isly ; 8.000 h. Occupée par les Français en 1906.

**Oudjeïn,** v. de l'Inde (Malva) ; 35.000 h. C'est l'une des sept villes saintes de l'Inde.

**Oudon,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 9 kil. d'Ancenis, sur la Loire ; 1.660 h. Ch. de f. Orl.

**Ou-Dong** ou **Oudong,** v. de l'Indochine française (Cambodge), ch.-l. de province, près du Mékong ; 10.000 h.

**Oudot** (Charles-François), homme politique français, né à Nuits, m. à Paris (1755-1841) ; il siégea à la Convention, au Conseil des Cinq-Cents, et au Conseil des Anciens.

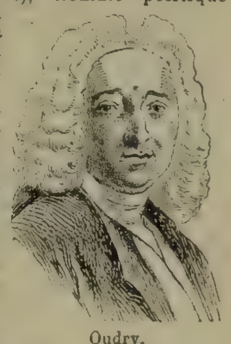

Oudry.

**oudrir** v. a. Rider, flétrir. *Linge oudri* (ou *ourdri*), linge qui a des taches de rousseur. **S'oudrir** v. pr. Se rider, en parlant des bourgeons.

**Oudry** (Jean-Baptiste), peintre animalier et graveur français, né à Paris, m. à Beauvais (1686-1755). Il a excellé dans la reproduction des chasses, des animaux, des natures mortes. — Son second fils, JACQUES-CHARLES (1720-1778), s'adonna aussi à la peinture d'animaux.

**oued** [*ou-èd*] n. m. Mot arabe signifiant *cours d'eau*, et qui désigne plus particulièrement les cours d'eau temporaires du Sahara. Pl. des *ouadi* (mais on écrit aussi des *oueds*).

**Oueï-Haï-Oueï** ou **Weï-Haï-Weï,** v. de Chine (Chan-Toung), à l'entrée du golfe de Petchili ; cédée à bail en 1898 à l'Angleterre qui l'a restituée à la Chine à la Conférence de Washington de 1920-1921.

**Ouellé,** fl. de l'Afrique équatoriale (bassin du Congo), qui devient l'*Oubangui* après son confluent avec le M'bomou.

**Ouen** [*in*] (saint), évêque de Rouen, né à Sancy (Aisne), m. en 683 à Clichy : chancelier de Dagobert Ier, et ami de saint Eloi dont il a écrit la vie. Fête le 24 août.

**Ouenza,** région montagneuse et minière de l'Algérie, dans le dép. de Constantine, aux confins de la Tunisie. Point culminant du *djebel Ouenza*, 1.272 m. Nombreux minéraux, et surtout minerai de fer.

**Ouessant** [*san*], île de France, la plus avancée vers l'O., ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 43 kil. de Brest ; 2.760 h. (*Ouessantins* ou *Ouessantais*). Le 27 juillet 1778, pendant la guerre d'Indépendance des Etats-Unis, bataille navale indécise entre les Français et les Anglais. Parages dangereux, où se sont produits de nombreux naufrages ; de là, le dicton : *Qui voit Ouessant, voit son sang.*

**ouest** [*ou-èst'*] n. m. (angl. *west*). Partie de l'horizon où le soleil semble se coucher ; occident, couchant : *vent qui souffle de l'ouest.* Point cardinal situé du côté où le soleil se couche. Direction de ce point. *Par ext.* Pays situé du côté où le soleil se couche. (Dans ce sens et le suiv., prend une majuscule.) Région occidentale de la France : *voyager dans l'Ouest.* Réseau des chemins de fer français, qui dessert la Normandie et la Bretagne, devenu l'*Ouest-Etat. Mar. Faire l'ouest*, se dit d'un navire qui a la route à l'ouest. Adjectiv. Qui est du côté du couchant : *la partie ouest du couchant.* ANT. **Est, levant, orient.**

**ouestir** [*ou-ès-tir*] v. n. Haler l'ouest, quand il s'agit du vent.

**Ouezzan** ou **Ouazzan,** v. du Maroc, non loin du Sebou ; 4.000 h. Elle est peuplée uniquement de *Cheurfas*, c'est-à-dire de descendants du Prophète.

**ouf** [*ouf*] interj. qui marque un soulagement après une fatigue, une oppression, etc. : *ouf ! les voilà partis !*

**Oufa,** v. de Russie, ch.-l. de gouv., sur la Biélaïa ; 66.500 h. Commerce de fourrures, céréales. — Le gouv. est peuplé de 2.891.000 h.

**Ouffet,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy) ; 1.840 h. Fabrique de chapeaux de paille.

**Ouganda,** pays de la région du Haut-Nil, au N.-O. du lac Victoria, sous le protectorat anglais. Elevage. Il est en communication avec le port de Mombaz (colonie du Kénia), sur l'océan Indien, par un chemin de fer parti de Port-Florence, sur le lac Victoria. — Le *royaume indigène d'Ouganda*, qui fait partie du protectorat, a pour capitale *Mengo.*

**Oughtred** (Guillaume), mathématicien et théologien anglais, né à Eton, m. à Albury (1574-1660). On lui doit des travaux remarquables sur les logarithmes.

**Ouglitch,** v. de Russie (gouv. de Jaroslav), sur le Volga ; 14.000 h.

**Ougrée,** v. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la Meuse ; 13.000 h. Houillères ; établissements métallurgiques.

**Ougres** ou **Ougriens,** nom donné aux peuples finnois du versant oriental de l'Oural (Ostiaks, Nogouls, etc.).

**ougrien, enne** adj. Syn. de ALTAÏQUE.

**ougro-finnois** adj. V. OURALO-ALTAÏQUE.

**oui** [de *oïl*], particule affirmative opposée à *non. Oui-da*, volontiers, de bon cœur, vraiment ! (marque souvent l'ironie ou l'étonnement). *Oui bien*, mais bien. (Vx.). N. m. invar. *Dire, prononcer le grand oui*, se marier. *Ne dire ni oui ni non*, ne pas se prononcer. *Pour un oui pour un non*, sans motif sérieux. (On dit *le oui*, mais on peut dire : *je crois que oui* et *je crois qu'oui.*) ALLUS. LITT. V. HIPPOCRATE. ANT. **Non.**

**ouï** [*ou-i*], **e** adj. (de *ouïr*). Entendu. V. EXCEPTÉ.

**ouiche** interj. (de *oui*). *Pop.* Ah ! bah ! Oh ! bien oui : *vous croyez que l'égalité règne ? ah ! ouiche !*

**Ouida** (Louise La Ramée, dite), romancière anglaise, née à Bury-Saint-Edmunds, m. à Viareggio (1840-1908). Ses romans (*Pascarel*, etc.), assez optimistes, sont des fictions agréables, mais de second ordre.

**Ouidah,** v. du Dahomey, près de la côte de l'Atlantique ; 15.000 h. Rade médiocre.

**ouï-dire** n. m. invar. Ce qu'on ne sait que par le bruit public : *je ne connais cette nouvelle que par ouï-dire.*

**ouïe** [*ou-î*] n. f. Action d'ouïr : *à l'ouïe d'une nouvelle.* (Vx.) Celui des cinq sens par lequel on perçoit les sons : *les chiens ont l'ouïe très fine. A perte d'ouïe*, aussi loin que l'on peut entendre. *A l'ouïe de la cognée*, distance à laquelle on peut entendre le bruit de la cognée, et qui a été fixée par le code forestier à 250 m. *Pl.* Ouvertures que les poissons ont aux côtés de la tête, et qui donnent issue à l'eau amenée dans leur bouche par la respiration. *Fam. Avoir les ouïes pâles*, porter sur son visage des traces de maladie ou de chagrin (allusion à la couleur pâle des ouïes du poisson peu frais). Ouvertures pratiquées à la table supérieure d'un violon.

**Ouïe** (*l'*), tableau de D. Teniers (de la série des *Cinq sens*), représentant un personnage qui joue de la cornemuse. (V. p. 448).

**Ouigours,** peuplade mongolique qui habitait autrefois le Turkestan oriental, avec *Tourfan* pour capitale. Leurs descendants les plus purs se trouvent parmi les Ouzbegs.

**ouillage** [*ou, ll* mll.] n. m. Action d'ouiller.

**ouiller** [*ou, ll* mll., *é*] v. a. (de *à*, et *œil*). Remplacer par du vin de même provenance celui qui a diminué dans un tonneau, pour qu'il n'y reste pas de vide.

**ouillère** ou **ouillière** n. f. V. oullière.

**ouillette** [*ou, ll* mll., *è-te*] n. f. Petit broc muni d'un long ajutage en bec, dont on se sert pour ouiller les fûts gerbés.

**ouïr** v. a. (du lat. *audire*, entendre. — *J'ois, nous oyons. J'oyais, nous oyions. J'ouïs, nous ouïmes. J'oirai, nous oirons. J'oirais, nous oirions. Oyons, oyez. Que j'oie, que nous oyions. Que j'ouïsse, que nous ouïssions. Oyant. Ouï, ie.* N'est plus usité qu'à l'infin. prés., au part. pass. et aux temps composés.) Entendre, recevoir les sons par l'oreille : *on l'a condamné sans l'ouïr. Dr.* Recevoir la déposition de : *ouïr les experts.*

**ouistiti** [*ou-is-ti-ti*] n. m. (onomatopée rappelant le cri de l'animal). Nom vulgaire des singes américains du genre hapale.

— Encycl. Les ouistitis (hapales) sont différents des tamarins, avec lesquels on les confond cependant. Ils vivent par troupes dans les forêts du nouveau monde, et possèdent les mœurs des écureuils ; ils sont très craintifs. Leur pelage est laineux, leur queue longue et enroulante. Certaines espèces ont les oreilles surmontées de larges houppes de poils fins.

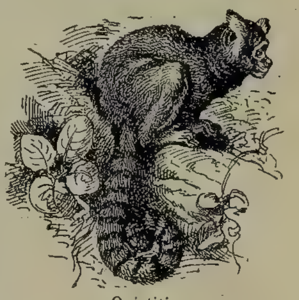

Ouistiti.

**Ouistreham,** comm. du Calvados, arr. et à 11 kil. de Caen, port sur la Manche ; 2.220 h. Ch. de f. Constructions navales, ostréiculture. Bains de mer.

**oukase** n. m. V. ukase.

**oukil** n. m. En Tunisie, auxiliaire de la justice, chargé de représenter les parties devant les tribunaux indigènes. En Kabylie, agent financier de la commune.

**Oulches,** comm. de l'Indre, arr. et à 20 kil. du Blanc ; 1.230 h.

**Oulchy-le-Château** [*tô*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 21 kil. de Soissons ; 710 h. Ch. de f. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 29 comm., et 7.070 h.

**oule** n. f. (du lat. *olla*, marmite). Pot, vase à deux anses. Calice. (Vx.) *Métall.* Cuvier en verre.

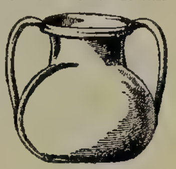

Oule.

**ouled** ou **oulad,** mot arabe signif. *fils*, et qui commence le nom d'une foule de tribus arabes de l'Afrique du Nord. (Le mot *béni* est réservé le plus souvent aux tribus d'origine berbère.)

**Ouled-Naïl** ou **Ouled-Nayl,** confédération des tribus arabes disséminées dans la province d'Alger, entre le Tell et le Sahara. Chez les Ouled-Naïl, toute jeune fille doit, avant de songer à trouver un mari, gagner sa dot en se livrant à la prostitution.

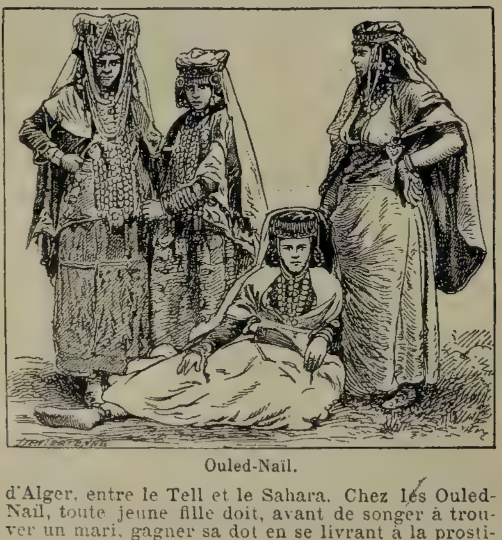

Ouled-Naïl.

**oulice** n. f. *Assemblage à oulice*, assemblage d'une pièce de bois verticale avec une autre pièce inclinée.

**oullière** [*oul*] n. f. Intervalle des rangées de ceps, dans une vigne, parfois consacré à des cultures diverses.

**Oullins** [*lin*], comm. du dép. du Rhône, arr. et à 6 kil. de Lyon ; 10.280 h., sur le Rhône. Ch. de f. P.-L.-M. Cristalleries, tanneries, ateliers de construction.

**oulmière** n. f. (du lat. *ulmus*, orme). Lieu planté d'ormes.

**Oultre,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 2.180 h. Moulins.

**Ouman** ou **Oumann,** v. de Russie (Ukraine, Kiev), sur l'*Oumanka* ; 30.000 h. Tabac, brasserie.

**oumiak** ou **umiak** n. m. Canot groenlandais que les femmes conduisent seules, comme les *bayaks*, canots de même genre, sont exclusivement manœuvrés par des hommes.

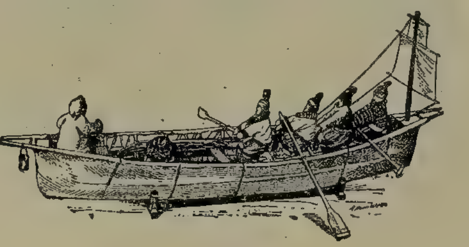

Oumiak.

**Ounyamouézi,** pays de l'Afrique orientale (colonie angl. du Tanganyika), au S. du lac Victoria. Principale ville, *Tabora.*

**Ounyoro,** pays de l'Afrique équatoriale (colonie angl. du *Viénio*), près du lac Albert-Nyanza.

**Ouolofs, Wolofs** ou **Yolofs,** peuple nègre du Sénégal. Ils fournissent à la France d'excellents soldats. Le dialecte *ouolof* appartient au groupe des langues agglutinantes.

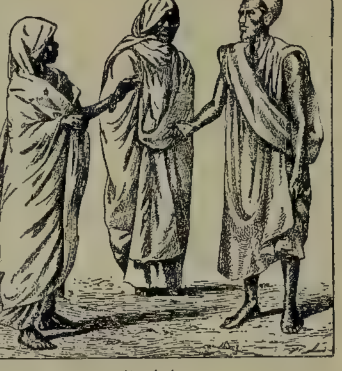

Ouolofs.

**Oupanichads** n. f. pl. Livres sacrés de l'Inde, qui complètent les Védas au point de vue de l'explication de la doctrine, et où se trouve le point de départ de la philosophie indienne.

**Oupeye,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.500 h. Charbonnages.

**oupille** [*ll* mll., *e*] n. f. Torche, flambeau de paille.

**oura** n. m. Chacun des quatre conduits d'appel au-dessus de la voûte des fours de boulangers.

**ouragan** n. f. (orig. caraïbe). Tempête, bourrasque violente, causée par plusieurs vents opposés qui forment des tourbillons : *les ouragans des Antilles sont terribles. Fig.* Grand trouble, explosion de passions : *ouragan politique. Arriver comme un ouragan*, arriver impétueusement.

**Ouragan et Emportement** (*école d'*) [en allem. *Sturm und Drang*], école littéraire allemande ainsi nommée d'une pièce de Klinger qui porte ce titre (1776), et qui, entre 1770 et 1790, défendit en littérature les droits du sentiment contre la raison.

**Oural,** fl. de Russie, qui naît dans la partie méridionale des monts Ourals, baigne Orenbourg et Ouralsk, et se jette dans la mer Caspienne ; 2.300 kil.

**ouralien, enne** [*li-in, è-ne*] adj. Des monts Ourals : *les populations ouraliennes.*

**ouralisation** n. f. Se dit en minéralogie de la transformation d'un minerai en amphibole.

**ouralo-altaïque** adj. Se dit des langues parlées en Europe et en Asie, depuis la Finlande jusqu'à la Mandchourie. Se dit de la famille ethnologique qui comprend les Turcs, les Turcomans, les Hongrois, les Kirghiz et autres peuples longtemps connus sous le nom générique de Tartares.

— Encycl. On divise les langues ouralo-altaïques en cinq groupes principaux : 1° le groupe *finno-ougrien*, qui comprend le *finnois* (Finlande), l'estonien, le live, le lapon, le permien, l'ostiak, le hongrois ou magyar ; 2° le groupe *samoyède* (au N. du précédent) ; 3° le groupe *turco-tatar*, qui s'étend depuis la Turquie d'Europe jusqu'aux bords de la Léna, et qui comprend entre autres langues : le kirghiz, le turcoman et le turc ou osmanli ; 4° le groupe *mongol* (mongol, bouriate et kalmouk) ; 5° le groupe *tongouse* (nord-est de l'Asie : mandchou, lamoute et tongouse). On a essayé, avec plus d'ingéniosité que de succès, de rattacher les langues ouralo-altaïques aux langues indo-européennes ; ces essais de rapprochement se sont portés aussi sur le japonais et le basque.

**Ourals** (monts), chaîne de montagnes, entre l'Europe et l'Asie ; 2.400 kil. de longueur ; plus grande élévation, 1.600 m. ; la partie septentrionale surtout est abrupte et rocheuse. Mines d'or, de platine, de manganèse, de nickel. Le fer et le cuivre donnent lieu à d'importantes exploitations et les pierres précieuses (émeraudes, améthystes, beryls, etc.) complètent cet ensemble de richesses.

**Ouralsk,** v. du sud-est de la Russie, sur l'*Oural* ; 36.500 h. Fourrures. — Pâturage et élevage de bestiaux ; céréales et pêcheries.

**Ouranos.** *Myth. gr.* V. Uranus.

**ouraque** n. m. *Anat.* Partie intermédiaire qui, chez le fœtus, joint l'allantoïde externe à l'allantoïde interne.

**ouratée** [*té*] n. m. Genre d'ochnacées, comprenant des arbres et des arbustes à feuilles alternes, persistantes, à fleurs jaunes, en grappes, dont on connaît de nombreuses espèces des régions tropicales.

**Oura-Tepé,** v. du Turkestan russe ; 16.000 h. Filatures de coton.

**Ource,** riv. de France qui prend sa source au plateau de Langres (au mont Aigu) et se jette dans la Seine (riv. dr.) en amont de Bar ; cours 97 kilom.

**Ourcq,** rivière de France sortant de l'Aisne ; elle passe à Fère-en-Tardenois et à La Ferté-Milon, et se jette dans la Marne ; cours 80 kil.

**Ourcq** (*bataille de l'*), bataille qui, comme celle des deux Morins, fait partie de l'opération dite « bataille de la Marne », du 6 au 13 septembre 1914. C'est la 6e armée française (Maunoury) qui a livré cette bataille, tandis que l'armée britannique et nos 5e et 9e armées livraient celle des deux Morins. Il s'agissait de profiter de la situation aventurée de la 1re armée allemande (von Kluck), pour lui infliger une défaite importante. Du 6 au 10 septembre, la 6e armée fut tenue en échec par les Allemands ; mais elle résista de façon si opiniâtre qu'il fallut successivement envoyer contre elle, pour s'opposer à son offensive, différents corps d'armée. Ainsi von Kluck rompit l'équilibre de ses forces, et fut mis en état d'infériorité vis-à-vis des armées qui l'attaquaient sur les deux Morins. Le 10 septembre, la victoire de l'armée Maunoury devint manifeste ; la retraite allemande commença, et Paris, qui était l'enjeu de la lutte, fut sauvé de l'invasion ennemie. Saint-Soupplets, Etrepilly, Varreddes comptent parmi les points les plus disputés du champ de bataille.

— La *deuxième bataille de l'Ourcq*, qui fait partie de la « deuxième bataille de la Marne », a été livrée du 18 au 25 juillet 1918 aux Allemands par les deux armées Mangin et Degoutte placées l'une entre Aisne et Ourcq (10e armée) et l'autre entre Ourcq et Marne (6e armée). Elle a déterminé le recul des armées allemandes depuis les confins orientaux de la forêt de Villers-Cotterêts jusque sur la Crise, à l'ouest de Soissons.

**Ourcq** (canal de l'), reliant l'Ourcq à la Seine. Il naît au Port-aux-Perches, se confond d'abord avec l'Ourcq canalisée, la quitte à Mareuil, et finit à Paris dans le bassin de la Villette, d'où partent vers la Seine les canaux Saint-Denis et Saint-Martin.

**ourda** n. f. Fromage roumain que l'on consomme frais, ou que l'on sale pour le conserver dans des outres.

**ourdir** v. a. (du lat. *ordiri*, commencer). Disposer sur une machine faite exprès les fils de la chaîne d'une étoffe avant de la mettre sur le métier : *ourdir la chaîne. Abusiv.* Tisser, filer. *Mar.* Etendre, élonger tous les torons ou les fils de caret qui doivent composer un cordage : *ourdir les torons. Techn.* Entrelacer des cordons de paille pour faire une natte. *Fig.* Tramer, machiner : *ourdir une conspiration.*

**ourdissage** [*di-sa-je*] n. m. Action de l'ouvrier qui ourdit. Façon de la chaîne ourdie.

— Encycl. L'ourdissage, qui est une des opérations préalables et préparatoires du tissage, consiste à former la chaîne en assemblant parallèlement entre eux un certain nombre de fils d'égale longueur. Cette opération se fait à l'aide d'un instrument nommé *ourdissoir.*

**ourdisseur, euse** [*di-seur, eu-ze*] n. Qui ourdit.

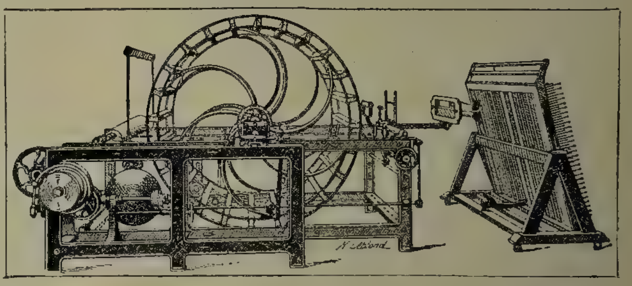

Ourdissoir pour la soie.

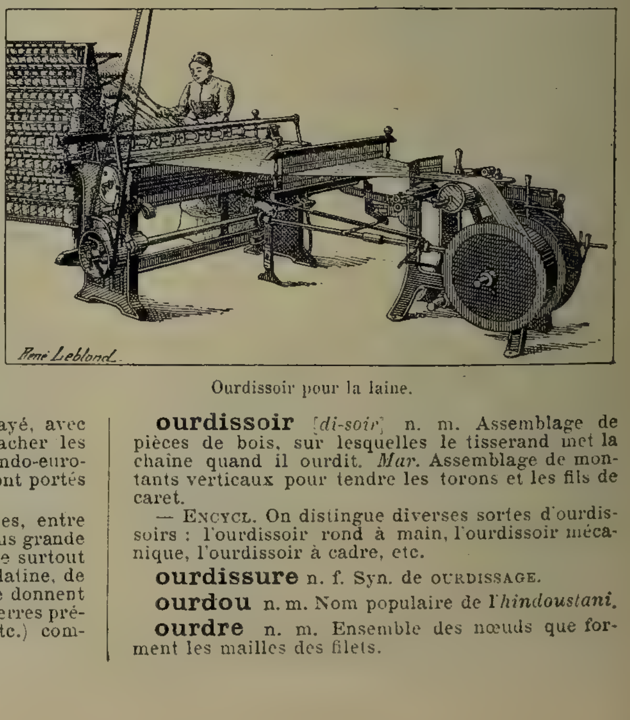

René Leblond.

Ourdissoir pour la laine.

**ourdissoir** [*di-soir*] n. m. Assemblage de pièces de bois, sur lesquelles le tisserand met la chaîne quand il ourdit. *Mar.* Assemblage de montants verticaux pour tendre les torons et les fils de caret.

— Encycl. On distingue diverses sortes d'ourdissoirs : l'ourdissoir rond à main, l'ourdissoir mécanique, l'ourdissoir à cadre, etc.

**ourdissure** n. f. Syn. de ourdissage.

**ourdou** n. m. Nom populaire de l'*hindoustani.*

**ourdre** n. m. Ensemble des nœuds que forment les mailles des filets.

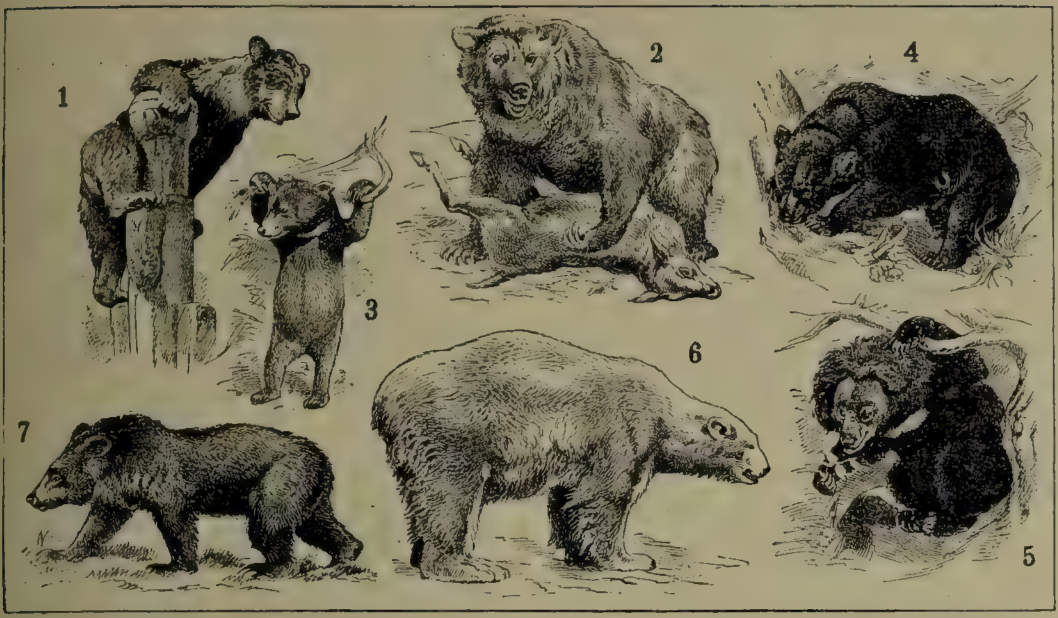

1. Ours brun ; 2. Grizzli ; 3. Ours des cocotiers ; 4. Ours baribal ; 5. Prochile lippu ; 6. Ours blanc ; 7. Ours du Japon.

**ourébi** n. m. Genre d'antilopes de l'Afrique tropicale et méridionale, dites aussi *bleichbock* : *l'ourébi est de la taille d'un chevreuil.*

**ourétique** adj. (du gr. *ouron*, urine). S'est dit pour *phosphorique*, parce que l'acide phosphorique fut d'abord extrait de l'urine.

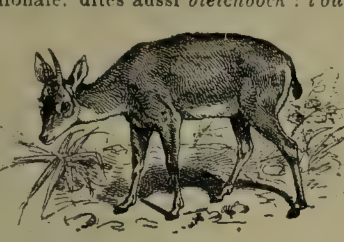

Ourébi.

**Ourfa,** v. de l'Asie antérieure (Turquie), dans la haute Mésopotamie ; 40.000 h. environ. Massacre des Arméniens et des Syriens de la ville par les Turcs, en 1916, après une héroique résistance des premiers. En 1920, la garnison française d'Ourfa, assiégée par les nationalistes turcs, du 28 janvier au 8 avril, fut traitreusement massacrée au lendemain de la capitulation, après avoir évacué la ville. Ourfa est l'ancienne *Edesse* des croisades (v. ce mot).

**Ourga,** v. de Chine (Mongolie septentrionale), sur la Selba ; 40.000 h. Commerce de thé, cotonnades, fourrures.

**ourler** [*lé*] v. a. (de l'anc. fr. *ourle* ou *orle*, bord). Faire un ourlet : *ourler des mouchoirs.*

**ourles** n. m. pl. (anc. fr. *ourle* ou *orle*). Nom vulgaire des oreillons.

**ourlet** [*lè*] n. m. (vx fr. *ourle* ou *orle ;* du lat. *ora*, rebord). Repli cousu au bord d'une étoffe pour empêcher qu'elle ne s'effiloche : *ourlet à jour.* V. COUTURE. *Faux ourlet*, bord formé avec un morceau d'étoffe rajouté. *Par ext.* bord : *ourlet d'un cratère.* Bord en cuir mince, dont on garnit les côtes d'un gros cuir. Bord de chéneau replié en rond, pour empêcher l'eau pluviale de se répandre au dehors.

**Ourliac** (Edouard), romancier et publiciste français, né à Carcassonne, m. à Paris (1813-1848), auteur de *Suzanne*, délicate analyse de caractère.

**ourlien, enne** [*li-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte aux oreillons.

**Ourmia,** lac de la Perse occidentale, aux confins de l'Arménie. Eaux peu profondes et tellement saturées de sel et d'iode, qu'il est, comme dans la mer Morte, très difficile d'y plonger.

**Ourmia** ou **Ourmiah,** v. de Perse (Aderbaïdjan), sur le Chaher-Tchaï, tributaire du *lac Ourmia ;* 40.000 h. Tapis.

**Ouro** (RIO DE), golfe de l'Atlantique, en Afrique, sur la côte du Sahara qui forme une colonie espagnole sans grandes ressources (env. 250.000 h.).

**ouronologie** n. f. Syn. de UROLOGIE.

**ouronologique** adj. Syn. de UROLOGIQUE.

**ouronologiste** n. m. Syn. de UROLOGISTE.

**ouronoscope** n. m. Syn. de UROSCOPE.

**ouronoscopie** n. f. Syn. de UROSCOPIE.

**ouronoscopique** adj. Syn. de UROSCOPIQUE.

**Ouro-Preto,** autref. *Villa-Rica*, v. du Brésil, au N. de Rio-Janeiro ; 14.000 h. Gisements d'or.

**Ourouer-les-Bourdelins,** comm. du Cher, arr. et à 39 kil. de Saint-Amand-Montrond ; 1.560 h.

**ourouparia** n. m. Genre de rubiacées, comprenant des plantes malaises, dont une espèce (*gambier*) produit le *gambir.*

**Ouroux,** comm. de la Nièvre, arr. et à 21 kil. de Château-Chinon ; 2.560 h.

**Ouroux-sur-Saône,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 12 kil. de Chalon-sur-Saône ; 1.700 h. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de volailles.

**ours** [*ourss ;* autref. *our*] n. m. (lat. *ursus*). Genre de mammifères carnivores, de la famille des ursidés, comprenant de nombreuses espèces répandues sur tout le globe, excepté en Afrique et en Océanie : *l'ours se trouve encore en France dans les Pyrénées. Fig.* Personne d'un caractère sauvage ou grossier. *Arg. littér.* Pièce de théâtre, œuvre littéraire quelconque souvent refusée et enfin acceptée. *Arg. milit.* Salle de police. *Pop. Envoyer à l'ours*, envoyer promener. *Jeu de l'ours*, v. la partie encycl. *Ours mal léché*, personne mal faite, grossière. *Être fait comme un meneur d'ours*, être très mal vêtu. ALLUS. LITTÉR. : **Prenez mon ours!** phrase tirée d'un vaudeville de Scribe et Saintine : *l'Ours et le Pacha*, où l'industrieux saltimbanque Lagingeole, toutes les fois qu'il voit embarrassé le ministre Marécot, lui dit : « Prenez mon ours ! » car Lagingeole prétend posséder un ours qui sait tout faire. La locution est devenue proverbiale, pour faire entendre à quelqu'un qu'il vante trop sa marchandise. (V. PEAU.) **Le pavé de l'ours,** allusion à une fable de La Fontaine : *l'Ours et l'Amateur des jardins* (VIII, 10).

— ENCYCL. *Zool.* Les ours (*ursus*) sont des animaux lourds, à fourrure épaisse, à queue courte, à tête assez longue ; ils sont plantigrades, et leurs pattes sont pourvues de griffes très longues. La plupart sont carnassiers ; mais il en est qui vivent de fruits, de miel, de racines. En général timides et sauvages, ils n'attaquent pas l'homme, à l'exception de l'ours blanc et de l'ours grizzli ; vivent dans les cavernes profondes des régions montagneuses, et mènent une vie solitaire. Ils sont intelligents, rusés et prudents ; la chasse en est toujours dangereuse, car ils sont courageux, d'une force remarquable, et possèdent des griffes et des crocs redoutables. Les espèces les plus communes sont : l'*ours brun*, répandu de l'Espagne au Japon (c'est l'ours des montagnes d'Europe et d'Asie, celui que dressent les bateleurs) ; l'*ours grizzli* et l'*ours noir* ou *baribal* des montagnes Rocheuses ; l'*ours des cocotiers*, de la Malaisie ; l'*ours à grandes lèvres* ou *prochile lippu*, de l'Inde et de Ceylan ; l'*ours blanc*, propre aux régions polaires, qui atteint 2m,60 de long, etc.

— *Jeu.* Ce jeu d'enfants et d'adolescents se joue en plein air. Il y a deux camps : les *ours* et les *sauteurs.* Les *ours* forment un cercle en courbant le dos et la tête, et en se tenant par les bras placés sur les épaules des voisins. Un gardien est chargé de toucher de la main ceux qui tentent de sauter sur les ours. Si l'un des sauteurs est touché avant d'atteindre un ours, la partie est perdue et les sauteurs se transforment en ours. Les sauteurs doivent conserver telle quelle la position qu'ils ont prise en sautant : c'est souvent en glissant de l'ours qu'ils se font prendre. Il faut autant que possible jouer à l'ours entre jeunes gens de même âge, car des sauteurs trop lourds imposent quelquefois à leur « ours » une fatigue dangereuse.

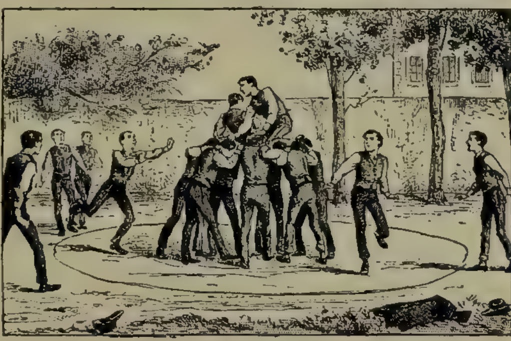

Jeu de l'ours.

**Ours et le Pacha** (*l'*), vaudeville en un acte, de Scribe et Saintine (1820). C'est dans cette pièce, pleine de folies burlesques, que se trouve cette phrase devenue proverbiale : *Prenez mon ours.* (V. OURS.) Bazin en a tiré un livret d'opéra-comique (1870).

**ourse** n. f. Femelle de l'ours. *Astr. Grande, Petite Ourse*, nom de deux constellations boréales voisines du pôle arctique, et qu'on a appelées aussi *Grand Chariot* (ou *Chariot de David*) et *Petit Chariot. Mar.* Manœuvre servant à mouvoir l'extrémité inférieure d'une antenne.

— ENCYCL. *Astr. Grande Ourse.* La Grande Ourse ou *Chariot de David* est une constellation comprenant un assez grand nombre d'étoiles, parmi lesquelles sept, dont six de deuxième grandeur, ont, dans le ciel, une disposition qui représente grossièrement la forme d'un chariot avec son timon, plus exactement le profil d'une casserole muni de sa queue.

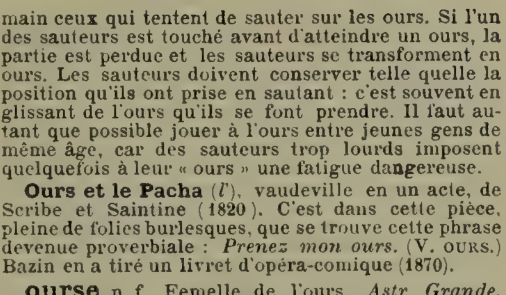

La Grande Ourse et la Petite Ourse.

*Petite Ourse.* En imaginant une ligne droite passant par les deux étoiles formant l'arrière du Chariot (Grande Ourse et prolongée d'environ cinq fois la distance de ces deux étoiles, on rencontre une étoile un peu moins brillante, qui forme l'extrémité d'une figure toute pareille aux sept étoiles principales de la Grande Ourse, mais plus petite et de sens contraire, c'est la Petite Ourse ou le *Petit Chariot ;* l'étoile que l'on a trouvée à l'extrémité est l'*étoile polaire*, qui occupe presque exactement la position du pôle boréal ; cette étoile est donc à peu près fixe dans le ciel et donne la direction du nord.

**ourseau** [*sô*] n. m. Forme ancienne de *ourson.*

**ourserie** [*rî*] n. f. Humeur d'ours, caractère bourru et sauvage.

**oursière** n. f. Lieu hanté par un ours.

**oursin** n. m. Peau d'ours encore garnie de son poil : *un bonnet d'oursin.*

**oursin** n. m. (de *ours*). Nom donné communément à tous les animaux marins du groupe des échinoïdes.

— ENCYCL. Les oursins, appelés encore *châtaignes de mer, hérissons de mer*, sont de curieux animaux abrités dans un test solide, sphérique et percé d'orifices nombreux par où passent divers appendices, et évidé à la région de la bouche (munie de l'appareil nommé lanterne d'Aristote) et de l'anus ; les organes locomoteurs, dits *tubes ambulacraires*, sortent à volonté du test et peuvent adhérer sur un support quelconque au moyen de ventouses. Certaines espèces d'oursins sont comestibles.

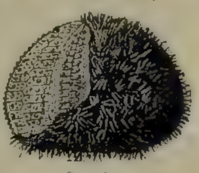

Oursin.

**oursine** n. f. Espèce d'ombellifère nommée vulgairement *pied-d'ours*, dont les feuilles sont couvertes de fines pointes.

**ourson** n. m. Petit d'un ours. Bonnet à poil des anciens grenadiers.

**Ourthe,** riv. de Belgique, affl. dr, de la Meuse dans laquelle elle se jette à Liége ; cours 166 kil.

**Ourvage,** une des *Asparas* ou nymphes du paradis d'Indra, qui, exilée sur la terre, épousa le roi Pouroûvaras.

**ourvari** n. m. Autre orthographe de HOURVARI.

**Ourville,** ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 18 kil. d'Yvetot ; 1.020 h. Ch. de f. Et. Tissages — Le cant. a 16 comm., et 7.040 h.

**Ouseley** (sir Frederik Arthur Gore), musicien anglais, né à Londres, m. à Hereford (1825-1889) ; il a écrit de nombreux morceaux religieux (oratorios, cantates), et un excellent *Traité d'harmonie, de contrepoint et fugue.*

**Ousirtasen,** nom de plusieurs rois égyptiens dont les principaux appartiennent à la XIIe dynastie.

**Ouskoub** ou **Skoplié.** V. USKUB.

**ousseau** [*ou-sô*] n. m. (du holl. *hoosgat*). Endroit d'un bâtiment, où s'écoule toute l'eau qui s'introduit dans la cale, et où se trouve le pied des pompes destinées à l'épuiser. (On dit aussi OUSSEC, OSSEC.) *Techn.* Dans les corderies, batterie de carets ou grosses bobines qui permettent, par leur déroulement simultané, le commettage des cordes.

**Oussouri,** grande rivière de la Sibérie, qui se jette dans l'Amour à Khabarovka ; cours 880 kil.

**oust** ou **ouste** [*ous-te*] interj. *Pop.* S'emploie pour chasser quelqu'un, ou l'obliger à se hâter.

**Oust,** ch.-l. de c. (Ariège), arr. et à 17 kil. de Saint-Girons, près du Salat ; 1.120 h. — Le cant. a 10 comm., et 12.570 h.

**Oust,** riv. de France, affl. dr. de la Vilaine, elle prend sa source dans les collines du Menez, et se confond, dans sa partie navigable, avec le canal de Nantes à Brest.

**Oustalet** (Emile), professeur et zoologiste français, né à Montbéliard, m. à Saint-Cast (Côtes-du-Nord) [1844-1904]. Il a rendu de grands services à la science en général, et à la zoologie en particulier Ses travaux, en ornithologie et en entomologie fossiles, sont estimés.

**Oust-Ourt,** plateau de la Russie d'Asie, entre la mer d'Aral et la Caspienne ; 300 m. environ d'altitude. Climat très sec.

**out** [*aout*] adv. Mot anglais signifiant *dehors*, et employé au tennis pour informer le camp adverse que la balle a franchi les limites du jeu, ce qui rend le coup nul.

**oût** n. m. Ancienne forme de AOÛT.

**Outamaro Kitagara,** peintre japonais du XVIIIe siècle, né à Yédo (1754-1797). Il a excellé dans la représentation de la *Vie des femmes de Yédo.*

**outarde** n. f. (du lat. *avis tarda*, oiseau lent). Genre d'oiseaux échassiers de la famille des *otididés*, répartis dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.

— ENCYCL. Sous le nom d'*outarde* on comprend non seulement les outardes proprement dites, mais encore des oiseaux appartenant à des genres voisins comme la canepetière ou *petite outarde*, l'houbara à collerette, etc. Ce sont, à l'exception de la canepetière, de grands oiseaux de plaine, à pattes fortes et assez hautes, à long cou, à ailes pointues ; les mâles portent aux joues des houppes de plumes fines. En général, elles vivent par petites troupes de trois ou quatre femelles et d'un mâle. On les chasse pour leur chair savoureuse bien qu'un peu ferme.

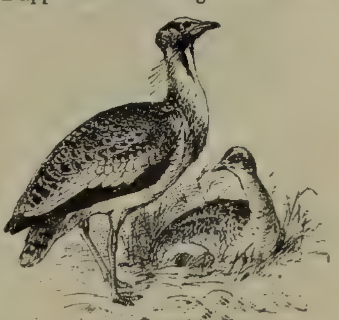

Outardes.

— *Chass.* Pesantes, les outardes s'élèvent difficilement de terre, mais, comme elles se tiennent toujours dans les plaines nues, il est difficile de les approcher ; aussi doit-on avoir recours, pour tromper leur défiance, à des huttes ambulantes. En temps de neige, on peut les prendre à l'aide d'hameçons amorcés d'un quartier de pomme ou d'un morceau de viande.

**outardeau** [*dô*] n. m. Jeune outarde.

**Outarville,** ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 20 kil. de Pithiviers ; 560 h. — Le cant. a 25 comm., et 11.040 h.

**Ou-Tchang,** v. de Chine, capit. de la prov. de Hou-Pé, sur le Yang-tsé-Kiang ; 300.000 h.

**outibeau** [*bô*] ou **outibot** [*bo*] n. m. Partie à laquelle est fixé le poinçon, dans la machine à frapper les têtes d'épingle.

**outil** [*ti*] n. m. (lat. *utensile*). Instrument que manie un ouvrier ou un artisan, pour exercer sa profession : *la machine a diminué le rôle de l'outil.* Par anal. Organe servant d'instrument : *la main est un outil précieux. Fig.* Moyen d'action : *la presse est l'outil de bien des réformes.* Prov. : **A méchant ouvrier point de bon outil,** les mauvais ouvriers mettent leur maladresse sur le compte des instruments, ou encore : les meilleurs outils ne font pas faire de bon ouvrage aux mauvais ouvriers. **On ne perd pas son temps quand on aiguise ses outils,** le temps qu'on met à préparer ce qu'on veut faire n'est point du temps perdu.

**outillage** [*ll* mll.] n. m. Assortiment des outils nécessaires à une profession, à un travail : *l'outillage d'une usine.*

**outillé, e** [*ll* mll.] adj. Qui a des outils : *ouvrier bien outillé.*

**outillement** [*ti, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'outiller. (Peu us.)

**outiller** [*ti, ll* mll., *é*] v. a. Garnir, munir d'outils : *outiller un ouvrier. Fig.* Fournir des moyens nécessaires : *outiller un jeune homme pour lutter dans la vie.* **S'outiller** v. pr. Se procurer des outils.

**outillerie** [*ti, ll* mll., *e-rî*] n. f. Fabrique ou commerce d'outils. (Peu us.)

**outilleur** [*ll* mll.] n. m. Fabricant ou marchand d'outils.

**outlaw** [pr. angl. *aout'-lô*] n. m. (en angl. *hors la loi*). En Angleterre, autref., se disait de gens sans aveu, vivant de rapines et mis hors la loi : *toute personne avait le droit de mettre à mort un outlaw.*

**outlawry** [pr. angl. *aout'-lor-ré*] n. f. (m. angl.). Situation de l'outlaw.

**outrage** n. m. (de *outre*). Injure grave de fait ou de paroles : *accabler quelqu'un d'outrages. Poét.* Tort, dommage. *Les outrages du temps,* les infirmités de l'âge. *Dernier outrage,* injure la plus grave qu'on puisse faire ; spécialem., attentat à la pudeur, viol. *Fig.* Violation : *outrage à la raison.* Allus. littér. :

> Pour réparer des ans l'irréparable outrage,

vers de Racine, dans *Athalie* (II, 5). Dans l'application, ce vers désigne ironiquement les artifices de toilette destinés à cacher les ravages causés par le temps.

— Encycl. *Dr.* Le mot *outrage* s'applique à des délits très divers. La loi du 29 juillet 1881 sur la presse a supprimé les délits d'*outrage à la morale publique et religieuse* et d'*outrage à une religion reconnue par l'État.* Les variétés d'outrage actuellement réprimées sont :

*Outrage proprement dit.* C'est l'injure, en tant qu'elle atteint les agents de l'autorité. L'outrage fait l'objet : 1° des articles 222 à 225 du Code pénal, lorsqu'il s'adresse aux magistrats, jurés, officiers ministériels, agents de la force publique, citoyens chargés d'un service de ministère public, commandants de la force publique, dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions ; 2° des articles 31 et 33 de la loi du 29 juillet 1881, lorsqu'il s'adresse aux magistrats et fonctionnaires ou aux membres du Sénat et de la Chambre des députés, à raison de leurs fonctions ou de leur qualité ; 3° de dispositions spéciales, lorsqu'il s'adresse aux ministres d'un culte autorisé, aux membres des bureaux électoraux, etc.

*Outrage public à la pudeur.* C'est le délit constitué par un fait matériel (acte, attitude ou geste) de nature à blesser la pudeur de ceux qui, fortuitement, en ont été témoins. Il est puni de trois mois à deux ans de prison, et d'une amende de 16 à 200 francs.

*Outrage aux bonnes mœurs.* V. MŒURS.

— *Milit. Outrages à un supérieur.* L'outrage peut être commis par paroles, gestes ou menaces — sans *voies de fait* — par l'inférieur envers son supérieur. Commis dans le service ou à l'occasion du service, il entraîne la destitution pour l'officier et une peine de cinq à dix ans de travaux publics pour l'homme de troupe. En dehors du service, il est puni de un à cinq ans d'emprisonnement.

**outrageant** [*jan*], **e** adj. Qui outrage : *offres outrageantes.* V. OUTRAGEUX.

**outragement** [*man*] n. m. Action d'outrager. (Vx.)

**outrager** [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il outragea, nous outrageons.*) Faire outrage à : *outrager un adversaire. Fig.* Porter atteinte à : *outrager le bon sens, la raison, la morale. Outrager une femme,* lui faire violence.

**outrageusement** [*ze-man*] adv. D'une manière outrageante. *Par ext.* D'une manière excessive : *outrageusement bête.*

**outrageux, euse** [*jeu, eû-ze*] adj. Qui outrage : *paroles outrageuses.* (Rem. : *Outrageant* marque l'action ; *outrageux,* la nature de la chose Un mot *outrageux* devient *outrageant* dès qu'on l'applique à quelqu'un.)

**outrance** n. f. (de *outrer*). Exagération, chose outrée : *les outrances d'Aristophane. A outrance* loc. adv. Jusqu'à l'excès, sans borne ni trêve : *poursuivre à outrance. Combat à outrance,* duel qui ne doit finir que par la mort ou la mise hors de combat d'un des deux adversaires. *Armes à outrance,* armes meurtrières dont on se sert dans les combats singuliers.

**outrancier** [*si-é*], **ère** n. et adj. Qui pousse les choses à l'excès. Excessif.

**outre** n. f. (du lat. *uter,* ventre). Peau de bouc cousue en forme de sac, pour recevoir des liquides : *une outre pleine d'eau. Bot.* Sorte de godet que forme une feuille repliée et soudée par ses bords.

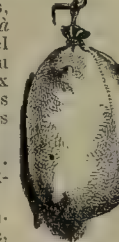

Outre.

**outre** prép. (lat. *ultra*). Au delà de : *voyage d'outre-mer.* (V. OUTRE-MER.) De plus, en sus de : *apporter, outre les témoignages, des preuves écrites. Outre mesure,* à l'excès. Plus loin : *passer outre.* Loc. adv. : *En outre,* de plus. (La locution *en outre* s'emploie toujours d'une manière absolue, et sans complément. Au lieu de *en outre de cela,* il faut dire *outre cela.*) *D'outre en outre,* de part en part : *un coup d'épée l'a percé d'outre en outre.* Loc. conj. *Outre que,* non seulement, mais.

**outré** n. m. Exagération extrême : *tomber dans l'outré.*

**outré, e** adj. Exagéré : *pensée outrée.* Indigné : *je suis outré de tant d'impertinence.*

**Outreau,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 4 kil. de Boulogne ; 5.980 h. Ch. de f. N. Carrières.

**outrecuidance** n. f. (de *outrecuidant*). Présomption impertinente, fatuité. Ecart impertinent dans les paroles ou les actions.

**outrecuidant** [*dan*], **e** (v. OUTRECUIDER [*s'*]) adj. Présomptueux, impertinent : *personnage outrecuidant.*

**outrecuidé, e** adj. Qui tombe dans l'outrecuidance. (Vx.)

**outrecuider** [*dé*] **(s')** v. pr. (de *outre,* et du vx fr. *cuider,* penser). Avoir une confiance exagérée en soi-même. (Vx.)

**outrée** n. f. *Dr. anc.* Adjudication au plus offrant enchérisseur.

**outrément** [*man*] adv. D'une façon outrée. (Peu us.)

**outremer** [*mèr*] n. m. (de *outre,* et *mer*). Pierre fine d'un beau bleu d'azur. (Syn. LAPIS-LAZULI.) Couleur, d'un beau bleu, que l'on extrait de cette pierre. *Outremer artificiel,* couleur obtenue chimiquement et destinée à imiter l'outremer naturel.

— Encycl. L'outremer était autrefois préparé par la calcination du lapis-lazuli ; la substance encore préparée de cette façon est désignée sous le nom d'*outremer naturel,* pour la distinguer de l'*outremer artificiel,* qui a la même composition et que l'on obtient industriellement par divers procédés. C'est en 1826 que J.-B. Guimet parvint à fabriquer industriellement l'outremer artificiel, en chauffant des mélanges de kaolin, de soufre et de carbonate sodique additionnés de sulfate de sodium et charbon ; la masse fondue est ensuite oxydée ; on peut obtenir des outremers bleus, roses, blancs, violets ou verts.

**outre-mer** loc. adv. Au delà des mers : *s'établir outre-mer ; Louis IV dit d'outre-mer.*

**outre-monts (d')** loc. adv. Au delà des monts : *l'Italie et l'Espagne sont pour la France des pays d'outre-monts.*

**outrepasse** [*pa-se*] n. f. Abatis de bois fait au delà des limites marquées.

**outrepasser** [*pa-sé*] v. a. Aller au delà : *outrepasser ses pouvoirs.* V. n. *Véner.* S'emporter au delà des voies, en parlant des chiens.

**outrepercer** [*pèr-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il outreperça, nous outreperçons.*) Percer d'outre en outre. (Vx.)

**outrer** [*tré*] v. a. (de *outre*). Porter les choses au delà de la juste raison : *outrer la vertu.* Surcharger de travail : *outrer ses chevaux. Fig.* Pousser à un sentiment très violent : *outrer quelqu'un de colère.*

**outre-Rhin** adv. Au delà du Rhin : *aller outre-Rhin ; les pays d'outre-Rhin.*

**outre-tombe** adv. Au delà de la tombe. *Mémoires d'outre-tombe,* qui ne doivent paraître qu'après la mort de leur auteur : *Chateaubriand a écrit des* Mémoires d'outre-tombe. V. MÉMOIRES.

**outrigger** [pr. angl. *aout'-righ'-gheur*] n. m. (de l'angl. *out,* en dehors, et *to rig,* armer). Nom générique de toutes les embarcations ayant des porte-en-dehors, ou tringles de fer destinées à porter les points d'appui des rames en dehors des bordages.

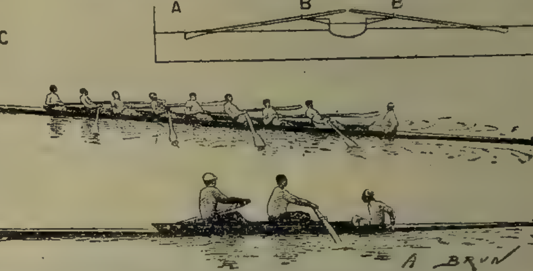

Outrigger : A, coupe d'un outrigger ; B, porte-nages ou porte-en-dehors ; C, outrigger à huit de pointe ; D, outrigger à deux de pointe.

**outsider** [pr. angl. *aout'-saï-deur*] n. m. (mot angl. qui signifie *celui qui est en dehors*). Cheval de course qui peut gagner, mais qui n'est pas au nombre de ceux auxquels on accorde une chance normale et régulière.

**Ouvarov** (Alexis Sergevitch), archéologue russe (1818-1884) ; auteur de travaux sur les antiquités russes.

**Ouveillan** [*vè, ll* mll.], comm. de l'Aude, arr. et à 12 kil. de Narbonne ; 2.600 h. Vins.

**ouvert** [*vèr*], **e** adj. Dont l'ouverture a une certaine dimension : *avoir les narines ouvertes.* Large et découvert : *un front ouvert. Pays ouvert,* sans places fortes ou sans défenses naturelles à ses frontières. *Ville ouverte,* ville qui n'est pas fortifiée. *Port ouvert,* où les navires étrangers pénètrent librement. *Rade ouverte,* mouillage exposé au vent, à la mer du large, à l'ennemi, etc. *Blas.* Se dit des édifices dont les portes sont absentes ou béantes (un émail particulier marquant l'ouverture). *Hippol. Cheval ouvert,* v. LARGE. *Visage, air, caractère ouvert,* franc et sincère. *Intelligence ouverte,* pénétrante. *Guerre ouverte,* déclarée. *A force ouverte,* les armes à la main. *A cœur ouvert,* sans déguisement. *A bras ouverts,* cordialement : *recevoir un ami à bras ouverts. A livre ouvert,* sans préparation. *Tenir table ouverte,* recevoir tous ceux qui se présentent. *A bureau, à guichet ouvert,* à présentation des titres : *banque qui paye à bureau ouvert. Voyelles ouvertes,* celles qu'on peut émettre en ouvrant plus ou moins la bouche. *Syllabe ouverte,* celle dans laquelle la voyelle est suivie, dans le même mot, d'une seule consonne simple. Ant. **Fermé.**

**ouvertement** [*vèr-te-man*] adv. Sans déguisement, franchement : *signifier ouvertement ses intentions.* Ant. **Secrètement.**

**ouverture** [*vèr*] n. f. Fente, trou, espace vide dans un corps naturel ou artificiel : *les ouvertures d'un mur.* Orifice d'un objet creux : *l'ouverture d'une caverne.* Action d'ouvrir : *ouverture d'un coffre, d'un cadavre. Fig.* Préface instrumentale qui précède une grande composition lyrique (opéra, oratorio) : *l'ouverture de la* Muette de Portici *est un chef-d'œuvre.* Inauguration, commencement : *ouverture de la séance.* Première proposition relative à une affaire, une négociation : *faire des ouvertures de paix.* Expansion, franchise : *ouverture de cœur.* Facilité à comprendre : *ouverture d'esprit. Ouverture d'un angle,* grandeur de cet angle dépendant de l'écartement de ses côtés. *Ouverture de compas,* écartement des pointes de ses deux branches. *Dr. Ouverture d'une succession,* moment auquel prend naissance le droit de la recueillir. Ant. **Fermeture.**

— Encycl. *Musiq.* C'est Rameau qui fixa, en France, la forme de l'ouverture. Elle se compose dans ses œuvres d'une sorte d'introduction en mouvement lent, que suit un mouvement vif, soit à deux, soit à trois temps. Depuis un peu plus d'un siècle, il semble qu'on puisse classer les ouvertures en trois catégories : 1° l'ouverture se rapprochant de la forme de la sonate (*Don Juan,* de Mozart ; Méhul, Cherubini) ; 2° l'ouverture en forme de potpourri, se bornant à enchaîner un certain nombre de thèmes pris dans l'opéra (Rossini, Auber, Boieldieu) ; 3° l'ouverture qui, tout en se servant de certains fragments de thèmes de l'opéra, garde la forme serrée que doit conserver un morceau véritablement symphonique (Weber, Mozart. Beethoven). Le compositeur a d'ailleurs toute liberté pour construire son ouverture dans la forme qui lui plaît.

On peut signaler, parmi les plus beaux chefs-d'œuvre, les ouvertures suivantes : Alceste, les Noces de Figaro, Fidelio, Coriolan, le Jeune Henri, Norma, la Dame blanche, le Calife de Bagdad, Si j'étais roi, Freischütz, Obéron, le Pré-aux-Clercs, Zampa, Guillaume Tell, le Barbier de Séville, Sémiramis, la Gazza ladra, la Muette de Portici, le Domino noir, les Diamants de la couronne, Tannhäuser, Mireille, le Trouvère, Patrie, le Roi d'Ys, Hérodiade, etc.

Des œuvres lyriques portent souvent le nom d'*ouvertures,* bien qu'elles ne précèdent aucune grande composition musicale ; telles sont : *les Francs-Juges* de Berlioz, *le Songe d'une nuit d'été* de Mendelssohn, *Poète et paysan, Cavalerie légère* de Suppé, etc.

— *Dr. Ouverture d'une succession.* Elle a lieu au domicile légal du défunt. C'est à ce moment que s'apprécient les droits des héritiers, qui restent jusqu'au partage dans l'état d'indivision.

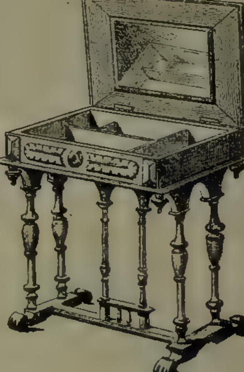

Table à ouvrage.

**Ouville** (Antoine Le Metel **d'**), conteur et auteur dramatique français, frère de Bois-Robert, né à Caen, m. à Paris en 1657, auteur de la tragi-comédie *les Trahisons d'Arbiran,* de *Nouvelles* et de *Contes.*

**ouvrable** adj. Susceptible d'être travaillé : *la matière ouvrable. Jour ouvrable,* jour où l'on peut travailler, d'après les lois de l'Eglise. Ant. en ce sens. **Férié.**

**ouvrage** n. m. (de *ouvrer*). Ce que produit un ouvrier, un artiste : *ouvrage d'un maçon.* Travail, peine que l'on prend pour produire quelque chose : *se mettre à l'ouvrage.* Production littéraire : *les ouvrages de Racine.* Ce qui a été fait ou conçu par quelqu'un : *le rétablissement de la religion en France fut l'ouvrage de Napoléon.* Résultat : *l'ouvrage du temps.* Travail d'aiguille, ou autre petit travail de femme : *sac à ouvrage. Table à ouvrage,* petite table où les femmes serrent les objets nécessaires aux travaux d'aiguille. Travaux de fortification : *ouvrages avancés. Ouvrages d'art,* nom générique des travaux de maçonnerie, de charpente, etc., que nécessite la construction d'une ligne de chemin de fer, etc. *Gros ouvrages,* murs épais, comme ceux des fondations, de face, de refend, les voûtes. *Menus* (ou *légers*) *ouvrages,* travaux dans lesquels on n'emploie pas les moellons, ni les pierres de taille.

**ouvragé, e** adj. Syn. de OUVRÉ.

**ouvrager** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il ouvragea, nous ouvrageons.*) Travailler avec une grande minutie de détails : *ouvrager une pièce d'orfèvrerie. Ouvrager une mine,* décrasser le minerai pendant qu'il fond.

**ouvraison** [*vrè-zon*] n. f. Action ou manière de mettre en œuvre les matières premières. *Par ext.* La matière ouvrée.

**ouvrant** [*vran*], **e** adj. Qui est disposé de manière à s'ouvrir : *panneau ouvrant. Poulie ouvrante,* poulie dont un des côtés peut s'ouvrir pour l'introduction de la chaîne ou du cable qui doit l'actionner. *A porte ouvrante* ou *à portes ouvrantes,* à l'heure où l'on ouvre la porte ou les portes d'une ville. *A jour ouvrant,* au lever du jour. N. m. Panneau mobile couvrant une peinture.

**Ouvrard** [*vrar*] (Gabriel-Julien), né près de Clisson, m. à Londres (1770-1846), financier français et munitionnaire des armées sous la République, l'Empire et la Restauration. Il élabora de nombreux plans de réformes financières. Il a laissé des *Mémoires* d'un réel intérêt.

**ouvré, e** adj. Façonné : *fer ouvré. Linge ouvré,* à fleurs, à carreaux (par opposition à *uni*).

**ouvreau** [*vrô*] n. m. Ouverture pratiquée dans les fours de verriers : *c'est par les ouvreaux que l'on cueille dans les creusets le verre à travailler.*

**ouvrée** [*vré*] n. f. Ancienne mesure agraire, représentant l'étendue qu'un homme peut labourer en un jour (4 ares 28 centiares).

**ouvre-huître** ou **ouvre-huîtres** n. m. Sorte de couteau dont on se sert pour ouvrir les huîtres. Instruments de formes diverses servant au même usage. Pl. des *ouvre-huîtres*.

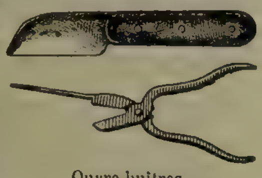
Ouvre-huîtres.

**ouvrer** [*vré*] v. n. (lat. *operare*). Se livrer au travail : *l'Eglise défend d'ouvrer le dimanche.* V. a. Mettre en œuvre, travailler : *Ouvrer du linge. Ouvrer les bois*, les préparer en forêt pour qu'ils puissent être mis en œuvre. *Cuve à ouvrer*, cuve où l'on puise la pâte à papier.

**ouvreur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui est chargée d'ouvrir : *ouvreur de portières*. N. f. Femme qui place les spectateurs dans les théâtres et s'occupe du vestiaire : *ouvreuse de loges. Ouvreuse d'huîtres*, écaillère.

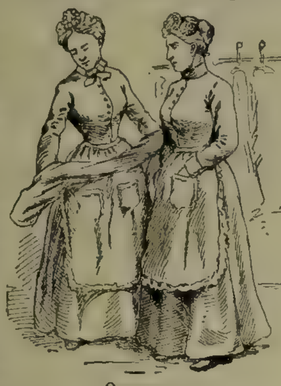
Ouvreuses.

**ouvreur** n. m. (du lat. *operator*, ouvrier). Artisan qui ouvre les matières textiles. Ouvrier papetier qui puise la pâte dans la cuve.

**Ouvrié** (Pierre-*Justin*), peintre et lithographe français, né à Paris, m. à Rouen (1806-1879). Ses toiles sont remarquables par la finesse du dessin (*le Grand Canal de Venise, le Marché de Nuremberg*).

**ouvrier** [*vri-é*], **ère** n. (lat. *operarius*). Qui travaille manuellement pour gagner un salaire : *des ouvriers maçons. Ouvrier à façon*, celui à qui l'on fournit la matière qu'il doit mettre en œuvre, et à qui l'on paye, pour la façon, un prix convenu. *Ouvrier aux pièces*, celui que l'on paye selon l'ouvrage qu'il a fait et non pas selon le temps qu'il y a employé. *Par ext.* Celui qui fait un ouvrage quelconque. Celui qui possède une habileté spéciale : *un beau drame fait de main d'ouvrier.* Celui qui possède une certaine habileté pratique, sans qualité supérieure. *Fig.* Agent, cause, principe : *être l'ouvrier de sa fortune.* Adj. Qui travaille des mains : *les classes ouvrières. Parti ouvrier*, groupement politique qui poursuit l'émancipation du prolétariat. *Fig. Cheville ouvrière*, v. CHEVILLE. *Jour ouvrier*, syn. de JOUR OUVRABLE. (V. OUVRABLE.) N. f. Individu neutre, dans les colonies d'hyménoptères sociaux (abeilles, fourmis, guêpes).

— ENCYCL. *Dr.* En droit, les ouvriers proprement dits sont ceux qui, sous la direction d'un maître ou patron, concourent à l'exercice d'une profession manuelle ; mais dans un sens plus large il faut entendre par « ouvrier » tous ceux (à l'exception des domestiques) qui, moyennant un salaire, se livrent à un travail manuel.

L'ouvrier des villes, aussi bien que celui des campagnes, jouit, pour la généralité de ses actes et dans presque tous les détails de son existence professionnelle, d'un traitement particulier. V. TRAVAIL.

**Ouvriers** (*médaille des*). V. TRAVAIL.

**ouvrir** v. a. (lat. *aperire. — J'ouvre, nous ouvrons. J'ouvrais. J'ouvris, nous ouvrîmes. J'ouvrirai. J'ouvrirais. Ouvre. Que j'ouvre. Que j'ouvrisse. Ouvert, e.*) Faire que ce qui était fermé ne le soit plus : *ouvrir une armoire.* Faire que ce qui tenait un objet fermé n'exerce plus cette action : *ouvrir une serrure.* Séparer, écarter : *ouvrir les lèvres, les paupières, des huîtres*, etc. Percer, pratiquer : *ouvrir une route, un canal, une mine.* Couper, entamer : *ouvrir une veine, un pâté.* Rendre accessible, praticable : *la fortune ouvre toutes les carrières.* Etre en tête : *le nom qui ouvre une liste.* Proposer le premier : *ouvrir un avis.* Commencer : *ouvrir le bal, une session ; ouvrir le feu, la fusillade.* Fonder et livrer au public : *ouvrir une école. Ouvrir de grands yeux*, sortir de son aveuglement. *Ouvrir les yeux d'un autre*, l'éclairer. *Ouvrir son cœur à quelqu'un*, lui confier ses plus secrets sentiments. *Lui ouvrir sa maison*, l'accueillir. *Lui ouvrir sa bourse*, lui offrir de l'argent. *Ouvrir l'esprit*, le rendre plus capable de comprendre. *Ouvrir un crédit à quelqu'un*, l'autoriser à puiser dans une caisse. *Ouvrir un compte à quelqu'un*, commencer à lui faire crédit. *Ouvrir un emprunt*, se dit d'un gouvernement qui demande à emprunter une somme déterminée. *Ouvrir la chasse, la pêche*, fixer l'époque où il sera permis de chasser, de pêcher. *Ouvrir l'appétit*, l'exciter. *Ouvrir un circuit*, rompre en un point toute communication d'un pôle à un autre. V. BOUCHE, ŒIL, OREILLE, etc. V. n. Etre ouvert : *magasin qui ouvre le dimanche.* Donner accès : *cette porte ouvre sur le jardin.* **S'ouvrir** v. pr. : *cette porte s'ouvre difficilement. Fig. S'ouvrir à quelqu'un*, lui découvrir sa pensée. *S'ouvrir un passage*, se le frayer. *La scène s'ouvre*, commence. ALLUS. HIST. : **Ouvrez, c'est la fortune de la France**, paroles que l'on prête à Philippe de Valois arrivant au château de la Broye, le soir de la défaite de Crécy. D'après Froissart, Philippe aurait dit : « Ouvrez, c'est l'infortuné roi de France. » ALLUS. LITTÉR. V. SÉSAME. ANT. **Fermer**.

**ouvroir** n. m. Dans les communautés de femmes, lieu où les religieuses s'assemblent pour se livrer aux travaux de lingerie. Lieu où des ouvrières pauvres se réunissent pour travailler. Etablissement de bienfaisance où l'on procure de l'ouvrage aux jeunes filles et aux femmes pauvres.

— ENCYCL. Au moyen âge, on désignait sous le nom d'*ouvroir* une salle dans laquelle les femmes se réunissaient pour travailler.

Ces ouvroirs existaient dans les couvents de femmes, et certaines communautés avaient des ouvroirs pour les ouvrières sans travail. C'est là l'origine des établissements du même nom qui ont pris un si grand développement dans les temps modernes. A Paris et dans certaines grandes villes, des institutions religieuses ou philanthropiques ont créé des ouvroirs où des jeunes filles ou même des femmes indigentes sont employées à des travaux de lingerie et de confection. Les orphelinats constituent aussi des ouvroirs, assez productifs. On a établi récemment, à Paris et dans certains départements, des *asiles-ouvroirs* pour les femmes enceintes, et des *maternités-ouvroirs*.

**ouwarowite** n. f. Silicate naturel de calcium et chrome.

**ouzar** n. m. Pièce d'étoffe de laine, ou de soie, dont les Mauresques se couvrent le corps.

**ouzara** n. m. En Tunisie, juridiction indigène compétente en toutes matières sauf celles qui sont du ressort du *châra* ou juridiction religieuse.

**Ouzbegs** ou **Uzbeks,** peuple de l'Asie centrale, qui habite principalement le sud du Turkestan ; ce sont des musulmans fanatiques, nomades et pillards. Adjectiv. : *femme ouzbeg.* S. un *Ouzbeg* ou *Uzbek.*

**Ouzouer-le-Marché,** ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 39 kil. de Blois ; 1.480 h. — Le cant. a 14 comm., et 8.070 h.

**Ouzouer-sur-Loire,** ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 15 kil. de Gien ; 1.050 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 7 comm., et 6.340 h.

**ovaire** [*vè-re*] n. m. (du lat. scientif. *ovarium ;* de *ovum*, œuf). Partie des animaux ovipares, où se forment les œufs. *Bot.* Partie intérieure du pistil, qui renferme les semences. V. la planche PLANTE.

— ENCYCL. *Anat.* Dans l'espèce humaine, l'ovaire est une glande paire, symétrique, qui produit l'ovule. Il paraît intervenir sur le métabolisme général par une sécrétion interne renfermant un ferment oxydant, dont l'absence entraînerait les troubles de la ménopause et de la castration.

— *Pathol.* Les ovaires peuvent être frappés par des altérations fonctionnelles (insuffisance, névralgie), des lésions (inflammations), et surtout par des tumeurs, souvent kystiques mais quelquefois solides. On ne connaît d'autre traitement à ces tumeurs, qu'elles soient bénignes ou malignes, que l'extirpation par l'opération chirurgicale, et au besoin l'*ovariotomie.*

**ovalaire** [*lè-re*] adj. Qui affecte la forme ovale. *Anat. Trou ovalaire*, trou sous-pubien de l'os iliaque chez l'homme (il est *triangulaire* chez la femme). V. OBTURATEUR.

**ovalbumine** n. f. (du lat. *ovum*, œuf, et *albumen, inis*, blanc). Composé albuminoïde qui forme la masse la plus considérable du blanc de l'œuf ; elle est soluble dans l'eau, et non précipitable par les sels et les acides.

**ovale** adj. (du lat. *ovum*, œuf). Se dit de toute courbe fermée et allongée, et particulièrement d'une courbe symétrique comme l'ellipse. (V. ce mot.) Se dit d'un plan limité par des courbes de ce genre : *table ovale.* N. m. *Géom.* Figure ovale, plane ou solide : *décrire un ovale. Techn.* Machine à tordre la soie. *En ovale*, loc. adv. En forme d'ovale.

— ENCYCL. *Math. Ovales de Descartes.* On nomme ainsi des courbes définies géométriquement comme le lieu géométrique des points tels que la somme de leurs distances à deux points fixes, respectivement multipliées par des nombres fixes, soit constante. L'ellipse est un cas particulier des ovales de Descartes.

*Ovale de Cassini.* C'est le lieu géométrique des points dont le produit des distances à deux points fixes est constant.

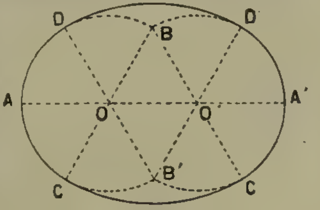

Ovale.

— *Dessin.* On appelle *ovale*, en dessin, une courbe formée par le raccordement de quatre arcs de cercle de la façon suivante : l'axe AA' de l'ovale étant fixé, on le partage en trois parties égales ; O et O' étant les points de division, on décrit de ces points comme centres avec des rayons OA', O'A' des arcs de cercle qui se rencontrent en B, B' ; on joint BO, que l'on prolonge en C, BO' que l'on prolonge en C', puis B'OD, B'O'D' ; des points B et B' comme centres, avec des rayons égaux BC et B'D, on trace les arcs de cercle DD' et CC'. La moitié ADD'A' d'un ovale donne le profil d'un *cintre surbaissé.*

**ovaler** [*lé*] v. a. Tordre avec l'ovale : *ovaler de la soie.*

**ovalique** adj. De forme ovale.

**ovalisation** n. f. *Mécan.* Défaut provenant d'une usure inégale des parois des cylindres de moteurs.

**ovaliser** [*zé*] v. a. Rendre ovale.

**ovaliste** [*lis-te*] n. m. Ouvrier qui ovalise les soies. Syn. MOULINIER.

**ovalité** n. f. Forme ovale.

**Ovambos** ou **Ovampos,** peuple de l'Afrique australe, au S.-E. du fleuve Couéné.

**Ovando** (don Nicolas **de**), gouverneur d'Hispaniola (Saint-Domingue), né vers 1460, m. en 1518. Ambitieux et cupide, il persécuta les Indiens, et commença l'importation des noirs.

**Ovar,** v. du Portugal (prov. de Beira) ; 11.000 h. Pêcheries.

**ovaralgie** [*ji*] n. f. (de *ovaire*, et du gr. *algos*, douleur). Douleurs de l'ovaire.

**ovarien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte à l'ovaire.

**ovarifère** adj. (de *ovaire*, et du lat. *ferre*, porter). Qui porte l'ovaire.

**ovarine** n. f. (de *ovaire*). Liquide qui remplit les vésicules de Graaf à l'état normal.

**ovariocèle** n. f. (de *ovaire*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Hernie de l'ovaire.

**ovariotomie** [*mi*] n. f. (de *ovaire*, et du gr. *tomê*, section). Mot impropre, mais très employé, qui désigne l'opération pratiquée pour enlever l'ovaire.

— ENCYCL. L'ovariotomie est indiquée dans les cas de tumeurs de l'ovaire, ou dans le cas de lésions inflammatoires. Quand l'ovariotomie est double, il survient parfois chez les jeunes femmes des troubles de congestion et des malaises, que l'on traite avec succès par l'ingestion de tissu ovarien.

**ovarique** adj. Qui appartient, qui a rapport à l'ovaire.

**ovarisme** n. m. Syn. de OVISME.

**ovarite** n. f. (de *ovaire*). *Pathol.* Inflammation de l'ovaire. (Lorsque la trompe est enflammée en même temps, l'on dit *salpingo-ovarite* ou *annexite*.)

— ENCYCL. L'ovarite détermine des douleurs à irradiations spéciales exagérées par la marche, la menstruation, et souvent des troubles dyspeptiques et nerveux. Le traitement est basé sur le repos au lit, la révulsion, les grandes injections chaudes vaginales. Si le traitement médical échoue, il faut pratiquer l'ovariotomie.

**ovariule** n. m. (de *ovaire*). Ovisac qui a pris une forme nouvelle chez les mammifères nubiles.

**ovate** n. m. Chez les Gaulois, membre de la deuxième des trois classes de la hiérarchie druidique : *les ovates étaient chargés des sacrifices, des augures, et pratiquaient l'art de la médecine.*

**ovation** [*si-on*] n. f. (lat. *ovatio*). Chez les Romains, triomphe de second ordre, accordé pour des succès simplement honorables. *Par ext.* Acclamations publiques, honneurs bruyants et enthousiastes que l'on rend à une personne.

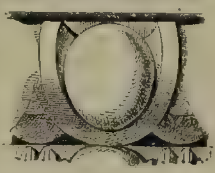
Ove (arch.).

**ovationner** [*si-o-né*], v. a. Acclamer, accueillir par des ovations : *ovationner un orateur.*

**ove** n. m. (du lat. *ovum*, œuf). Ornement en forme d'œuf, qui décore une corniche ou le chapiteau dorique. *Ove fleuronné*, ove entouré de feuillage.

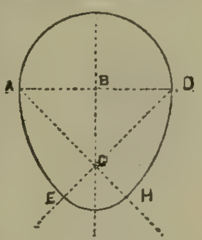

Ove.

— ENCYCL. *Dessin.* Pour construire un ove, on trace une circonférence, et du centre de cette circonférence on élève sur le diamètre AD une perpendiculaire qui coupe la circonférence au point C. On tire ensuite les lignes indéfinies ACH et DCE. Du point D comme centre, on trace l'arc AE ; du point A comme centre on trace l'arc DH. Enfin, du point C on trace l'arc EH.

**ové, e** adj. (du lat. *ovum*, œuf). En forme d'œuf : *fruit ové.* (*Ovale* se dit des figures et objets de peu de relief, tandis qu'*ové* s'applique à ceux qui présentent les trois dimensions.)

**ovelle** [*vè-le*] n. f. Fruit qui commence à se développer.

**over arm stroke** n. m. (mot angl. signif. *coup de bras par-dessus*). Nom donné à une manière de nager. V. NATATION.

**Overbeck** (Frédéric), peintre allemand, né à Lubeck, m. à Rome (1789-1869), chef de l'école catholique romantique allemande, auteur de grandes fresques religieuses, d'une sentimentalité mystique et d'un art démodé. Citons de lui : *les Fiançailles de la Vierge, la Mise au tombeau.*

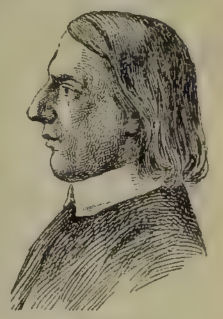
Overbeck.

**Overboulaere,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost), sur la Dendre ; 2.670 h.

**Overbury** (sir Thomas), poète anglais, né à Compton-Scorpion, empoisonné à la Tour de Londres à l'instigation de lady Essex (1581-1613). Ses poésies sont pleines de sentiment et de finesse.

**overland** [*vèr-land'*] n. m. Petit bâtiment hollandais.

**Overmeire,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde) ; 3.910 h. Draps.

**Overpelt,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck), près du Dommel ; 3.530 h.

**Overyssche,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 6.670 h. Patrie de Juste Lipse.

**Overyssel,** prov. des Pays-Bas ; 438.000 h. Ch.-l. *Zwolle.* Forma en 1810 le département français des *Bouches-de-l'Yssel.*

**oviau** [*vi-ô*] n. m. *Agric.* Petit tas de vesces ou de pois, que l'on forme dans les champs, au moment de la récolte : *des oviaux.*

**ovibos** [*boss*] n. m. (du lat. *ovis*, brebis, et *bos*, bœuf). Genre de mammifères ruminants des régions boréales, qui semblent tenir du bœuf et du mouton, et qu'on appelle aussi *bœufs musqués.*

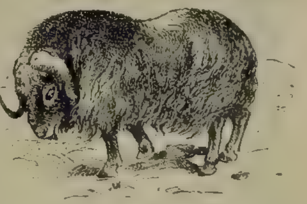
Ovibos.

**ovicapre** n. m. (du lat. *ovis*, brebis, et *caper*, bouc). Métis provenant du croisement du mouton et de la chèvre, ou du bouc et de la brebis.

**ovicule** n. m. (dim. de *ove*). Petit ove.

**Ovide** (Publius Ovidius Naso), poète latin, né à Sulmone, m. à Tomes, dans la Mésie, près du Pont-Euxin (43 av. J.-C. - 16 apr. J.-C.) ; auteur des *Métamorphoses*, des *Amours*, de *l'Art d'aimer*, des *Fastes*, des *Héroïdes*, etc. Poète facile, gracieux et brillant, plutôt que réellement inspiré, il fut l'ami de Virgile et d'Horace, et jouissait des faveurs d'Auguste, très recherchées par les hommes les plus distingués de Rome, lorsqu'il fut exilé en l'an 9, pour une raison restée mystérieuse, et mourut en exil, malgré les supplications de ses *Tristes.*

**ovidés** [*dé*] n. m. pl. V. OVINÉS.

**ovidien, enne** [*di-in, è-ne*] adj. Qui appartient, qui se rapporte à Ovide.

**Ovidio** (Francesco **d'**), philologue et critique italien, né à Campobasso, m. à Naples (1849-1925), auteur de savantes études sur la *Divine Comédie*, la langue de Manzoni, etc.

**oviducte** [*duk-te*] n. m. (du lat. *ovum*, œuf, et *ductus*, conduit). Conduit par lequel les œufs passent de l'ovaire hors du corps de l'animal.

— Encycl. Dans l'espèce humaine, l'*oviducte* a reçu le nom *trompe de Fallope* , il conduit l'ovule de l'ovisac à l'utérus. Chez les oiseaux l'oviducte conduit l'énorme ovule (œuf) presque dans le cloaque. Chez les insectes, l'oviducte résulte de la réunion des tubes qui naissent des ovaires.

**Oviedo,** v. d'Espagne, ch.-l. de prov., ancienne capit. du royaume des Asturies ; 56.000 h. Université ; belle cathédrale (XIV$^{e}$ et XVII$^{e}$ s.). — La prov. a 720.000 h.

**ovifère** adj. (du lat. *ovum*, œuf, et *ferre*, porter). Qui contient des œufs ou des corpuscules reproducteurs.

**ovification** [*si-on*] n. f. (du lat. *ovum*, œuf, et *facere*, faire). Production de l'œuf dans l'ovaire.

**oviforme** adj. (du lat. *ovum*, œuf, et de *forme*). Qui a la forme d'un œuf.

**ovigène** adj. (du lat. *ovum*, œuf, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui produit l'œuf.

**ovigère** adj. (du lat. *ovum*, œuf, et *gerere*, porter). Qui contient les œufs.

**ovilé, e** adj. (du lat. *ovis*, brebis). Se dit de matières fécales ressemblant aux excréments de la brebis. (On écrit aussi OVILLÉ.)

**Ovillers,** village de la Somme, formant, avec celui de La Boisselle (situé plus au sud), la commune d'*Ovillers-La Boiselle*, arr. et à 24 kil. de Péronne ; 342 hab. (pour la comm.) en 1914. Ce village du plateau picard, à l'est de la vallée de l'Ancre, a vu d'ardents combats au début de la bataille de la Somme, de juillet-novembre 1916 ; défendu par la Garde prussienne, Ovillers, attaqué dès le 1$^{er}$ juillet par les Britanniques, n'a été pris que le 17 juillet. Il n'en reste plus une maison.

**ovine,** adj. (du lat. *ovis*, brebis). Qui appartient au mouton, ou qui s'y rapporte : *les races ovines de France.*

**ovinés** [*né*] n. m. pl. Tribu de mammifères ruminants appartenant à la famille des bovidés et comprenant les moutons, chèvres, bouquetins, etc. S. un *oviné*. (Certains auteurs font de cette famille des *ovidés*.)

**ovipare** adj. et n. (du lat. *ovum*, œuf, et *parere*, enfanter). Qui se reproduit par des œufs : *les oiseaux sont essentiellement ovipares.* V. VIVIPARE.

**oviparisme** [*ris-me*] n. m. ou **oviparité** n. f. (de *ovipare*). Mise en liberté de l'embryon au moyen de l'œuf qui éclora plus tard.

**ovipositeur** [*zi*] n. m. (du lat. *ovum*, œuf, et *positor*, qui place). Appareil à l'aide duquel les insectes déposent leurs œufs à la place où ils doivent éclore.

**ovisac** [*sak*] n. m. (du lat. *ovum*, œuf, et *saccus*, sac). Follicule de la couche ovigène, qui contient l'ovule.

**oviscapte** [*vis-kap-te*] n. m. (du lat. *ovum*, œuf, et du gr. *skapein*, creuser). Appareil saillant, que les femelles de certains insectes portent à l'extrémité de leur abdomen, et qui leur sert à déposer les œufs dans tout milieu résistant.

**ovisme** [*vis-me*] n. m. (du lat. *ovum*, œuf). Système qui se rattache à l'évolutionnisme ou théorie de l'emboîtement des germes.

— Encycl. Dans l'ovisme, l'œuf joue le rôle principal, car il contient tous les individus à naître, des générations ultérieures.

**oviste** [*vis-te*] n. m. Partisan de l'ovisme.

**ovocentre** [*san-tre*] n. m. *Biol.* Nom donné au centrosome de l'ovule fécondé.

**ovocyte** n. m. (du lat. *ovum*, œuf, et du gr. *kutos*, cellule). Ovule non mûr, infécondable, qui donne naissance par bipartition à l'ovule mûr et fécondable et aux globules polaires. (On dit aussi OOCYTE.)

**ovogénèse** [*nè-ze*] n. f. (du lat. *ovum*, œuf, et du gr. *genesis*, égnération). *Biol.* Formation de l'œuf ou de l'ovule mûr et fécondable.

— Encycl. Les cellules germinatives des culs-de-sac ovariens ou de l'ovisac se divisent plusieurs fois et deviennent des *ovogonies*. La bipartition s'arrête ; les *ovogonies* grossissent et deviennent les *ovocytes*, qui se divisent alors et donnent l'ovule mûr et des *globules polaires*.

**ovoglobuline** n. f. Matière albuminoïde du blanc d'œuf, insoluble dans l'eau et coagulable par la chaleur et les sels minéraux.

**ovogonie** [*nî*] n. f. (du lat. *ovum*, œuf, et du gr. *gonos*, semence). *Biol.* Cellules qui résultent de la prolifération des éléments germinaux des culs-de-sac ovariens ou de l'ovisac.

**ovoïdal** [*vo-ï-dal*], **e, aux** adj. (de *ovoïde*). Dont la forme se rapproche de celle de l'œuf.

**ovoïde** [*vo-i-de*] adj. (du lat. *ovum*, œuf, et du gr. *eidos*, forme). Qui a la forme d'un œuf : *fruit, glande ovoïde.*

**ovoir** n. m. Ciselet servant à faire des ovales en relief sur les métaux.

**ovologie** n. f. Syn. peu us. de OOLOGIE.

**ovoscope** [*vos-ko-pe*] n. m. (du lat. *ovum*, œuf, et du gr. *skopein*, examiner). Appareil au moyen duquel on examine les œufs à soumettre à l'accouvage. (On l'appelle aussi LAMPE À MIRER, MIRE-ŒUFS.)

**ovotoxine** [*tok-si-ne*] n. f. (du lat. *ovum*, œuf, et du gr. *toxikon*, poison). Toxalbumine des œufs, qui provoque l'ovobotulisme,

**ovo-urinaire** adj. Se dit d'une poche qui forme l'allantoïde des mammifères.

**ovovitelline** n. f. Constituant du jaune d'œuf insoluble dans l'eau.

**ovovivipare** adj. et n. (du lat. *ovum*, œuf, *vivus*, vivant, et *parere*, enfanter). Se dit des animaux chez lesquels l'œuf éclôt dans le sein même de la mère : *la vipère est ovovivipare.*

**ovoviviparité** n. f. (de *ovovivipare*). Mise en liberté des jeunes sortis d'œufs qui éclosent dans le corps de la mère.

**ovulaire** [*lè-re*] adj. Qui concerne l'ovule.

**ovulase** [*la-ze*] n. f. Ferment soluble extrait des spermatozoïdes.

**ovulation** [*si-on*] n. f. (de *ovule*). Fonction de l'ovaire.

— Encycl. Lorsque l'ovule est arrivé à maturité, la congestion de l'ovaire qui en résulte rompt l'ovisac. L'ovule tombe alors dans l'oviducte, en déterminant la rupture de petits vaisseaux, ce qui donne lieu à un léger écoulement sanguin (menstruation).

**ovule** n. m. (du lat. *ovum*, œuf). Produit de l'ovaire, qui devient le fœtus ou œuf. *Bot.* Partie essentielle du carpelle chez les phanérogames, qui, après la fécondation, se transforme en graine. *Pharm.* Petit solide ovoïde, fait de glycérine solidifiée ou de beurre de cacao, simple ou contenant une matière médicamenteuse.

— Encycl. *Bot.* L'ovule des phanérogames, arrivé au terme de son développement, est composé de trois parties : le *funicule*, le *tégument* et la *nucelle.* Si le funicule est court, l'ovaire est *sessile.* Le tégument comprend deux enveloppes, la *primaire* et la *secondaire;* il laisse une petite ouverture en un point dit sommet de l'ovule, c'est le *micropyle.* La nucelle est au centre ; c'est l'organe le plus important. Le *hile* est le point d'attache du funicule, et la *chalaze* est à la base de la nucelle. Si le hile, la chalaze et le micropyle sont sur une même ligne droite, l'ovule est droit ou *orthotrope;* si ces trois points forment un triangle, l'ovule est *réfléchi* ou *anatrope*, etc.

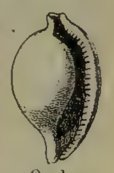

Ovule.

**ovule** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, répandus dans les mers chaudes et tempérées : *l'ovule des Moluques est un beau coquillage qui atteint 10 centimètres de longueur.*

**ovulé, e** adj. Qui a quelque ressemblance avec un œuf. *Ovaire ovulé*, ovaire qui contient un ou plusieurs ovules.

**ovuligère** adj. (de *ovule*, et du lat. *gerere*, porter). Qui porte des ovules.

**Owari** ou **Bishiau,** prov. du Japon (île de Hondo) ; cap. *Nagoya.*

**Owen** (Robert), philanthrope anglais, né et m. à Newton (1771-1858). Il inaugura les premières sociétés coopératives de production et de consommation.

**Owen** (Richard), naturaliste anglais, né à Lancastre, m. à Londres (1800-1892) ; il étudia particulièment les vertébrés, et mérita le surnom de *Cuvier anglais.*

**owénien, enne** [*o-vè-ni-in, è-ne*] ou **owéniste** [*o-vé-nis-te*] adj. Relatif à l'owénisme, partisan de l'owénisme.

**owénisme** [*o-vé-nis-me*] n. m. Système de Robert Owen, fondé sur la communauté du travail et de ses produits.

**owéniste** adj. Syn. de OWÉNIEN.

**Owensboro,** v. des Etats unis d'Amérique (Kentucky), ch.-l. du comté de Daviess, sur l'Ohio ; 17.000 h.

**Owen Sound,** v. du dominion du Canada (Ontario), sur la baie Georgienne (lac Huron) ; 12.600 h.

**ox** ou **oxy** (du gr. *oxus*, aigu, acide) préfixe servant à désigner des composés qui renferment de l'oxygène.

**oxacétique** adj. *Acide oxacétique.* Syn. de ACIDE GLYCOLIQUE.

**oxacétylurée** n. f. Syn. d'ACIDE HYDANTOÏQUE.

**oxacide** [*ok-sa*] n. m. Acide résultant de la combinaison d'un corps simple avec l'oxygène et l'eau.

**oxalate** [*ok-sa*] n. m. Sel de l'acide oxalique : *l'oxalate de potassium est vulgairement nommé* sel d'oseille.

**oxalaté, e** adj. Converti en oxalate : *base oxalatée.*

**oxalémie** [*mî*] n. f. Excès d'acide oxalique dans le sang.

**oxalide** ou **oxalis** [*ok-sa-lis*] n. f. (lat. *oxalis*). Genre de plantes dicotylédones dialypétales, qui croissent dans les bois de l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les oxalides, dont la tige est souvent réduite à un rhizome tubéreux, ont des feuilles composées de trois folioles, dont le limbe est parfois échancré au sommet ; elles sont communes dans les lieux sablonneux, humides, ou couverts. Dans certains pays, on en extrait l'acide oxalique qu'elles contiennent en abondance. L'*oxalide acide* (appelée aussi *alleluia, pain de coucou, surelle*) croît communément dans tous les bois de France.

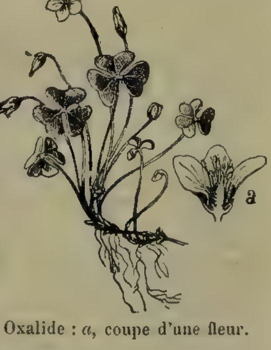

Oxalide : *a*, coupe d'une fleur.

**oxalidées** [*ok-sa-li-dé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales superovariées, dont l'oxalide est le type. S. une *oxalidée.*

**oxalique** [*ok-sa*] adj. (du lat. *oxalis*, oxalide). Tiré de l'oseille.

— Encycl. *Acide oxalique.* On prépare industriellement l'acide oxalique $C^2O^4H^2$ soit par oxydation de la mélasse par l'acide nitrique, soit, surtout, en traitant la sciure de bois par les alcalis. C'est un corps solide, blanc, très bien cristallisé, très soluble dans l'eau et l'alcool, fondant à 98°. Il se volatilise à 140° en se décomposant. C'est un acide bibasique ; on l'emploie pour aviver certains colorants, pour blanchir la paille, pour la fabrication des encres, et aussi pour enlever les taches d'encre, ce qui réussit bien lorsque l'encre est à base de fer et préparée avec la noix de galle ; sa dissolution dans l'eau, connue sous le nom d'*eau de cuivre*, est employée pour nettoyer le cuivre. L'oxalate ferreux est employé en photographie ; le *sel d'oseille* n'est autre chose qu'un oxalate de potassium. Sa propriété de dissoudre le bleu de Prusse permet de fabriquer une encre bleue indélébile. C'est un poison violent, heureusement doué d'une saveur insupportable.

**oxalite** n. f. Syn. de HUMBOLDTINE.

**oxalurate** [*ok-sa*] n. m. Sel de l'acide oxalurique.

**oxalurie** [*ok-sa-lu-rî*] n. f. (de *oxalate*, et du gr. *ouron*, urine). Etat de l'urine qui contient des oxalates.

**oxalurique** [*ok-sa*] adj. Se dit d'un acide qui se forme lorsqu'on laisse refroidir la dissolution d'oxalylurée dans l'ammoniaque ; on le rencontre dans l'urine normale de l'homme.

**oxalylurée** [*ok-sa, ré*] n. f. Composé qui se forme dans l'oxydation de l'acide urique. Syn. ACIDE PARABANIQUE.

**oxamide** [*ok-sa*] n. m. Composé $(COAzH^2)^5$ que l'on obtient en déshydratant l'oxalate neutre d'ammonium.

**oxamique** adj. Se dit d'un acide que l'on obtient par déshydratation de l'oxalate acide d'ammonium.

**oxammite** n. f. Oxalate naturel d'ammoniaque.

**oxazine** n. f. Classe de matières colorantes bleues : *la gallocyanine, le bleu Nil sont des oxazines.*

**Oxenstiern** (comte Axel Gustafsson), homme d'Etat suédois, né à Fanœ, m. à Stockholm (1583-1664), conseiller de Gustave-Adolphe et tuteur de la reine Christine. Il fut à la fois administrateur avisé et habile diplomate.

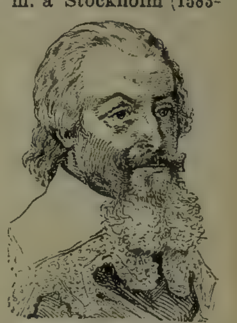

Oxenstiern.

**oxéolé** [*ok-sé*] n. m. Vinaigre médicinal. Syn. ACÉTOL.

**oxford** [*oks-for*] n. m. (de *Oxford* n. géogr.). Tissu de coton rayé ou quadrillé, primitivement fabriqué à Oxford.

**Oxford,** v. d'Angleterre, ch.-l. du *comté d'Oxford*, au confluent du Cherwell et de l'Isis ; 57.000 h. (*Oxfordiens* ou *Oxoniens*). Ville pittoresque, où les bâtiments anciens sont entourés d'une fraîche verdure. Université célèbre, comprenant vingt et un collèges et de nombreux établissements scientifiques. — Le *comté d'Oxford* a 189.000 h.

**Oxford** (Robert HARLEY, comte d'), homme d'Etat anglais, né à Londres (1661-1724). D'abord whig, il passa aux tories, devint chancelier de l'Echiquier, et contribua à la signature du traité d'Utrecht.

**Oxford** (*mouvement d'*). V. PUSÉYISME.

**Oxford** (*Statuts* ou *Provisions d'*), conditions imposées à Henri III par les barons anglais. Ils confirmaient la Grande charte, et établissaient troi- parlements annuels (1258). Les statuts furent supprimés par Henri III dès 1261. Mais en 1264 il fut vaincu et pris par Simon de Montfort, et le Parlement fut convoqué.

**Oxfordien, enne** [*di-in, è-ne*], originaire ou habitant d'Oxford : *les Oxfordiens.* Adj. : *produits oxfordiens.* N. m. Etage géologique, situé à la partie inférieure de la série suprajurassique.

**oxhydrique** [*ok-si*] adj. Composé d'hydrogène et d'oxygène : *chalumeau oxhydrique.* V. CHALUMEAU.

— Encycl. *Gaz oxhydrique.* Le gaz oxhydrique est un mélange d'hydrogène et d'oxygène, qui brûle avec une flamme blanche légèrement bleuâtre, en donnant un dégagement considérable de chaleur ; la combustion est effectuée à l'extrémité d'un chalumeau formé de deux tubes amenant les gaz jusqu'à la flamme. Le pouvoir chauffant de ce gaz a été utilisé pour la première fois par Drummond en 1820. La flamme du gaz oxhydrique était projetée sur un bloc de chaux vive, qui se trouvait porté à l'incandescence. A la chaux, on substitua plus tard la magnésie, le zircone, l'alumine, puis des blocs de terres rares qui résistent mieux à la chaleur. Ce genre d'éclairage est encore utilisé dans les théâtres, ateliers photographiques, où l'électricité ne peut être employée ; on construit des appareils d'une puissance de 500 à 3.000 bougies.

Les applications à la production de chaleur sont beaucoup plus importantes ; une des premières fut la réalisation de la fusion du platine dans un creuset de chaux. La haute température (2.250°) de la flamme est constamment employée en métallurgie pour la soudure autogène du fer, de la fonte, du cuivre et de l'aluminium ; pour les travaux de brasage, de moulage, etc. Une plaque de blindage de 160 millimètres d'épaisseur peut être découpée avec la même netteté qu'à l'aide d'un outil, par le jet de flamme oxhydrique, en dix minutes.

Le mélange de ces deux gaz, oxygène et hydrogène, est le prototype de diverses autres combinaisons dans lesquelles le comburant reste le même, mais où le combustible (l'hydrogène) est remplacé par un carbure (gaz d'éclairage, acétylène, essence de pétrole), par de l'alcool ou de l'éther. Ces combinaisons sont couramment utilisées dans les laboratoires, et trouvent une application pratique dans le domaine de la projection et de la cinématographie. La lumière, au lieu d'être appelée oxhydrique, est dite, suivant le cas, oxy-essence, oxy-acétylénique, oxy-éthérique, oxy-alcoolique, etc Dans la plupart des procédés employés, les deux gaz ne se mélangent qu'au bec, et on peut régler le débit pour chacun d'eux. L'acétylène (*gaz acétylénique*) est très employé ; sa flamme est très chaude (3.000°) ; malheureusement, il a l'inconvénient de carburer les métaux. On construit des postes portatifs de soudure et découpage, pour les travaux de chantiers et la réparation des machines sur place.

**oxhydrile** [*ok-si*] n. m. Radical chimique, formé d'un atome d'hydrogène et d'un atome d'oxygène.

**oxime** [*ok-si-me*] n. m. *Chim.* Nom générique donné à chacun des composés obtenus par l'action de l'hydroxylamine sur les aldéhydes ou les acétones.

**oxol** n. m. Antiseptique formé par mélange d'eau oxygénée avec de l'alcool camphré ou mentholé.

**oxtail** [*oks-tèl*] n. m. (m. angl. : de *ox*, bœuf, et *tail*, queue). *Oxtail soup*, bouillon de queue de bœuf.

**Oxus** [*ok-suss*], nom ancien de l'Amou-Daria, qui se jetait jadis dans la mer Caspienne.

**oxy** préfixe. V. ox.

**oxyacanthine** n. f. Alcaloïde contenu dans la racine d'épine-vinette.

**oxyacétylénique** adj. Qui se rapporte au mélange d'oxygène et d'acétylène. *Gaz oxyacétylénique, chalumeau oxyacétylénique*, v. OXHYDRIQUE.

**oxyammoniaque** n. m. Syn. de HYDROXYLAMINE.

**oxyanthraquinone** n. f. Classe de composés hydroxylés de l'anthraquinone, que l'on utilise pour la facilité avec laquelle ils forment des laques colorées en se combinant aux oxydes métalliques : *les principales oxyanthraquinones sont : l'alizarine, la purpurine, la flavopurpurine*, etc.

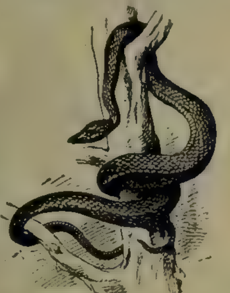
Oxybèle.

**oxyazoïque** n. m. Classe de composés, qui engendrent un grand nombre de colorants pour laines : *tropéolines, orangé Poirrier, écarlates*, etc.

**oxybaphe** [*ok-si-ba-fe*] n. m. (gr. *oxubaphon*). *Ant. gr.* Vase dans lequel on versait du vinaigre.

**oxybèle** [*ok-si*] n. m. *Entom.* Genre d'insectes hyménoptères, courts, trapus, noirs, tachés de blanc ou de jaune, qui sont communs en France, dans les terrains sablonneux. (Ils font la chasse aux mouches et aux taons.) *Erpét.* Genre de reptiles ophidiens colubridés de l'Amérique tropicale : *les oxybèles sont des serpents d'arbres, fins et allongés, à livrée brillante, métallique.*

**oxybenzoate** [*ok-si-bin*] n. m. Sel de l'acide oxybenzoïque.

**oxybenzoïque** [*ok-si-bin*] adj. Se dit de l'un quelconque des trois acides de formule générale $C^6H^4(OH)(CO^2H)$ qui dérivent de la benzine et qui sont à la fois phénols et acides.

**oxybromure** [*ok-si*] n. m. Composé analogue aux oxychlorures, mais à base de brome.

**oxycamphre** [*kan-fre*] n. m. Dérivé oxydé du camphre, employé pour diminuer l'excitabilité des voies respiratoires.

**oxycarboné, e** adj. Se dit d'une combinaison avec l'oxyde de carbone : *hémoglobine oxycarbonée.*

**oxycarbonisme** [*nis-me*] n. m. Intoxication par l'oyde de carbone.

— ENCYCL. Cette intoxication est caractérisée par fixation d'oxyde de carbone sur l'hémoglobine du sang, pour donner une combinaison stable : l'hémoglobine oxycarbonée, incapable de fixer l'oxygène nécessaire à l'hématose. L'intoxication peut être aiguë (vertiges, battements de cœur, coma), ou chronique par respiration de petites doses (séjour près d'un appareil de chauffage défectueux), causant des troubles du système nerveux et du système respiratoire. Cette dernière forme se guérit surtout par changement d'air, en soustrayant le malade à l'influence nocive; pour la première, on emploie les inhalations d'oxygène, manœuvres respiratoires, etc.

**oxycèdre** [*ok-si*] n. m. Nom spécifique du genévrier cade.

**oxycéphale** [*ok-si*] adj. (du gr. *oxus*, aigu, et *kephalê*, tête). Dont la tête est terminée en pointe.

**oxychlorure** [*ok-si-klo*] n. m. Nom générique donné à des composés qui prennent naissance dans la décomposition de certains chlorures par l'eau. *Oxychlorure de carbone*, v. PHOSGÈNE.

**oxycoccos** [*ok-si-kok-koss*] n. f. Genre d'éricacées d'Europe, vivant dans les marécages, dont les fruits sont des baies globuleuses, rougeâtres, de saveur acidulée ; ils deviennent légèrement sucrés après les premières gelées, et servent à faire des confitures. (On l'appelle aussi CANNEBERGE.)

**oxycrat** [*ok-si-kra*] n. m. (gr. *oxucraton ;* de *oxus*, vinaigre, et *krasis*, mélange). Mélange d'eau et de vinaigre, qui est une boisson rafraîchissante.

**oxydabilité** [*ok-si*] n. f. Caractère de ce qui est oxydable.

**oxydable** [*ok-si*] adj. Qui peut s'oxyder, se combiner avec l'oxygène : *l'étain, le zinc et le plomb sont des métaux plus oxydables que le cuivre.*

**oxydant** [*ok-si-dan*], **e** adj. Qui a la propriété d'oxyder. N. m. : *un oxydant.*

— ENCYCL. Les oxydants les plus fréquemment employés sont : l'oxygène, l'ozone et, d'une façon générale, un grand nombre de composés oxygénés qui cèdent facilement leur oxygène. On utilise aussi certains corps avides d'hydrogène et qui, en présence de l'eau, la décomposent et mettent l'oxygène en liberté. Les applications des oxydants, tant dans les laboratoires que dans l'industrie, sont très nombreuses. (V. OXYGÈNE.)

**oxydase** [*ok-si-da-ze*] n. f. Nom des ferments solubles qui jouissent de la propriété de fixer l'oxygène libre, pour le céder ensuite à des substances déterminées : *les oxydases les plus connues sont : le laccase du latex de l'arbre à laque, la tyrosinase des champignons, l'œnoxydase décolorante du vin.*

**oxydation** [*ok-si-da-si-on*] n. f. Action d'oxyder : *l'oxydation du fer produit la rouille.* Etat de ce qui est oxydé.

— ENCYCL. Toutes les combustions sont dues aux oxydations : le bioxyde de manganèse, l'acide azotique, le permanganate de potassium, etc., sont utilisés industriellement ; les azotates et les chlorates, grâce à leur action oxydante sur le soufre, le charbon, les métaux en poudre, sont employés en pyrotechnie : les bichromates alcalins sont utilisés dans la fabrication de certaines couleurs artificielles, etc.

**oxyde** [*ok-si-de*] n. m. (du gr. *oxus*, aigre). Composé résultant de la combinaison d'un corps simple avec l'oxygène.

— ENCYCL. Les oxydes ont été groupés en plusieurs catégories :

1° Les *anhydrides*, qui, par combinaison avec l'eau, donnent naissance aux acides et, avec les bases, des sels, l'élément combiné étant un métal ou un métalloïde. Ex. : *anhydrides sulfurique* $SO^3$, *azotique* $Az^2O^5$, etc. ;

2° Les *oxydes basiques*, qui, par combinaison avec l'eau, donnent des bases et, avec les acides, des sels, l'élément combiné étant toujours un métal. Ex. : *oxydes de cuivre* $CuO$, *de plomb* $PbO$, etc. ;

3° Les *oxydes neutres*, composés où l'oxygène est combiné à un métalloïde, et qui ne sont pas des anhydrides. Ex. : *oxydes azoteux* $Az^2O$, *azotique* $AzO$, etc. ;

4° Les *oxydes indifférents*, qui peuvent jouer à la fois le rôle d'anhydrides et celui d'oxydes basiques. Ex. : *oxydes d'aluminium* $Al^2O^3$, de *zinc* $ZnO$, etc. ;

5° Les *oxydes salins*, qui sont de véritables sels. Ex. : *oxyde de plomb* $Pb^3O^4$ (minium), etc. ;

6° Les *oxydes singuliers*, qui ne sont ni anhydrides ni oxydes basiques, mais peuvent devenir l'un ou l'autre suivant les circonstances.

Il existe dans la nature un certain nombre d'oxydes métalliques qui constituent les principaux minerais exploités, comme les oxydes de *fer* $Fe^2O^3$ et $Fe^3O^4$, d'*aluminium* $Al^2O^3$, d'*étain* $SnO^2$, de *manganèse* $MnO^2$, etc. — L'*eau* $H^2O$ est un oxyde d'hydrogène.

**oxyder** [*ok-si-dé*] v. a. Réduire à l'état d'oxyde : *à haute température l'air oxyde la plupart des métaux.* **S'oxyder** v. pr. Passer à l'état d'oxyde : *le fer s'oxyde rapidement.*

**Oxydraques** [*dra-ke*], ancien peuple de l'Inde cisgangétique. Alexandre entra dans la ville des Oxydraques, et faillit y être tué. S. un *Oxydraque.*

**oxydule** n. m. Syn. désuet de PROTOXYDE.

**oxygénable** [*ok-si*] adj. Qui peut se combiner avec l'oxygène.

**oxygénant** [*ok-si-jé-nan*], **e** adj. Qui produit l'oxygénation. (On dit plutôt OXYDANT.)

**oxygénateur** n. m. Appareil pour pratiquer les injections d'oxygène.

**oxygénation** [*ok-si, si-on*] n. f. Action d'oxygéner. Etat de ce qui est oxygéné.

**oxygène** [*ok-si*] n. m. (du gr. *oxus*, acide, et *gennân*, engendrer). Corps simple, formant la partie respirable de l'air.

— ENCYCL. L'oxygène existe à l'état libre dans l'atmosphère, dont il constitue environ le cinquième en poids ; c'est l'élément le plus abondant du globe terrestre. Il existe aussi à l'état de combinaison dans l'eau, qui en contient les huit neuvièmes de son poids, dans beaucoup de minéraux, et dans la plupart des substances organiques végétales et animales.

Il ne fut découvert qu'en 1774, par Priestley, qui l'obtint en décomposant l'oxyde de mercure par la chaleur. C'est Lavoisier qui établit ses propriétés principales, montra qu'il existe dans l'air et dans l'eau et qui fit ressortir son rôle dans la respiration et la combustion.

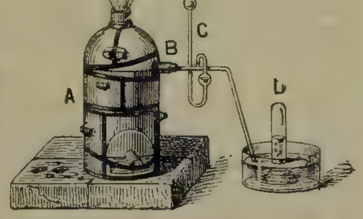

Préparation de l'oxygène à l'aide du bioxyde de manganèse : A, fourneau à réverbère, contenant le bioxyde ; B, tube à dégagement ; C, tube de sûreté ; D, éprouvette dans laquelle le gaz est recueilli.

Les procédés de préparation de l'oxygène sont très nombreux : dans les laboratoires, on décompose par la chaleur un oxyde ou un sel métallique (oxyde de mercure, oxyde d'argent, bioxyde de manganèse, etc.) ; le procédé le plus généralement adopté consiste à calciner le chlorate de potassium.

Dans l'industrie, l'ancien procédé consistait à fixer l'oxygène de l'air sur la baryte, puis à décomposer, à température plus élevée, le bioxyde de baryum formé ; aujourd'hui, on préfère opérer par l'électrolyse de l'eau, l'oxygène se recueillant à l'anode, ou encore par distillation de l'air liquide (procédé Claude). L'oxygène est livré dans des tubes d'acier, sous la pression de 120 atmosphères. Enfin, pour certaines applications particulières, on emploie des substances dégageant rapidement l'oxygène, soit au contact de l'eau (*oxylithe*), soit par combustion (*oxygénite*).

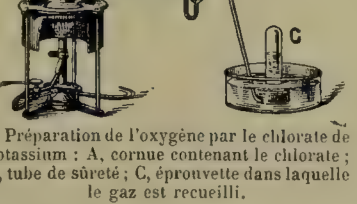

Préparation de l'oxygène par le chlorate de potassium : A, cornue contenant le chlorate ; B, tube de sûreté ; C, éprouvette dans laquelle le gaz est recueilli.

L'oxygène, de formule chimique O, de poids atomique 16, est un gaz inodore, insipide et incolore, de densité 1,105 ; il est très peu soluble dans l'eau, liquéfiable et bouillant à —183° ; on est arrivé à le solidifier, en le refroidissant par évaporation d'hydrogène liquide. L'effluve électrique et diverses radiations le transforment partiellement en ozone. Il se combine directement à tous les corps simples, sauf aux suivants : fluor, chlore, brome, azote, or et platine. Certains corps comme le fer se combinent seulement au rouge, ou lorsqu'ils sont à l'état de division extrême (fer pyrophorique) ; pour d'autres, comme l'aluminium, l'oxydation n'est que superficielle, la couche d'oxyde formée protégeant les couches intérieures du métal. Lorsque la combinaison d'un corps avec l'oxygène se fait rapidement, il se dégage en même temps une grande quantité de chaleur, et il y a incandescence : le phénomène constitue alors une *combustion vive.* Ainsi du charbon, du soufre, du phosphore, du fer, du magnésium, préalablement allumés ou portés au rouge, donnent dans l'oxygène une combustion intense. Au contraire, pour d'autres corps, l'oxydation est lente, et la quantité de chaleur dégagée a le temps de se dissiper sur les corps voisins, sans produire d'échauffement sensible : le phénomène constitue alors une *combustion lente.* C'est ce qui se produit, par exemple, pour un morceau de fer abandonné à l'air humide et qui se recouvre de rouille (oxyde de fer hydraté). C'est un phénomène de combustion lente qui est produit par la respiration, ainsi que l'a montré Lavoisier.

Les utilisations de l'oxygène sont très nombreuses, aussi bien au laboratoire que dans l'industrie : sa combustion vive avec l'hydrogène et le gaz d'éclairage permet de réaliser une très haute température utilisable soit pour obtenir une température élevée (chalumeau oxhydrique), soit comme mode d'éclairage (lampe Drummond, bec Auer, etc.). [V. OXHYDRIQUE.] Dans l'industrie, l'oxygène de l'air intervient dans la fabrication d'un grand nombre de composés : acides sulfureux et sulfuriques, oxydes métalliques, matières colorantes, etc. ; c'est l'agent comburant du charbon, du pétrole ou du gaz de nos fours. On l'utilise pour la soudure autogène et le coupage des métaux ferreux par fusion ; il sert à alimenter le chalumeau oxhydrique. L'oxygène liquide est utilisé pour la fabrication d'explosifs brisants. Enfin, on l'emploie en thérapeutique.

— *Méd.* La médecine emploie l'oxygène en inhalations, ou en injections sous-cutanées.

**oxygéné, e** [*ok-si*] adj. Qui contient de l'oxygène : *les composés oxygénés de l'azote. Eau oxygénée*, v. EAU.

**oxygéner** [*ok-si-jé-né*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Opérer la combinaison d'un corps avec l'oxygène.

**oxygénifère** [*ok-si*] adj. (de *oxygène*, et du lat. *ferre*, porter). Qui porte l'oxygène : *les globules du sang sont oxygénifères.*

**oxygénite** n. f. Perchlorate de potassium, préparé en vue de la production d'oxygène par simple allumage de la masse.

**oxygénothérapie** n. f. (de *oxygène*, et du gr. *therapeia*, traitement). Traitement médical ayant pour agent l'oxygène.

**oxygone** [*ok-si*] adj. (du gr. *oxus*, aigu, et *gônia*, angle). Qui a ses angles aigus. Syn. peu us. de ACUTANGLE.

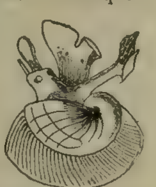
Oxygyre.

**oxygyre** [*ji-re*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des atlantidés, répandus dans les mers chaudes.

**oxyhaphie** [*ok-si-a-fî*] n. f. (du gr. *oxus*, aigu, et *haphê*, action de toucher). Développement excessif du sens du toucher.

**oxyhémoglobine** [*ok si*] n. f. Matière colorante des globules rouges du sang.

— ENCYCL. L'oxyhémoglobine résulte de l'oxydation de l'hémoglobine par contact de l'air : elle existe dans les globules rouges et, en petite quantité, dans les muscles. L'oxyhémoglobine joue un rôle considérable dans la respiration, grâce à la facilité avec laquelle elle se dissocie ; tandis qu'elle se forme lorsque l'hémoglobine est en contact avec une atmosphère riche en oxygène, elle se décompose au contraire en hémoglobine et oxygène si l'atmosphère contient un peu d'oxygène. C'est grâce à cette propriété, que les globules rouges portent l'oxygène dans l'intérieur des tissus.

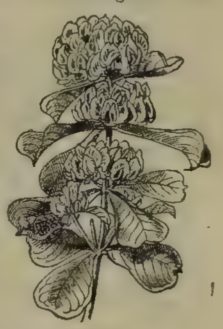
Oxylobe.

**oxyliquite** [*ki-te*] n. f. Explosif à base d'air liquide.

**oxylithe** n. f. Bioxyde de calcium qui, en présence de l'eau, dégage de l'oxygène : *l'oxylithe est utilisée dans les laboratoires, et aussi pour garnir les appareils respiratoires, pour maintenir respirable l'atmosphère des sous-marins, etc.*

**oxylobe** [*ok-si*] n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbustes australiens, cultivés dans les serres pour leur aspect élégant.

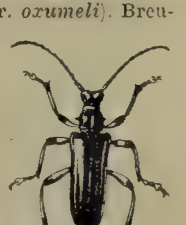
Oxymirus.

**oxymel** [*ok-si-mèl*] n. m. (gr. *oxumeli*). Breuvage composé d'eau, de miel et de vinaigre.

**oxymétrie** [*ok-si-mé-trî*] n. f. (du gr. *oxus*, aigre, et *metron*, mesure). Détermination de la quantité d'acide libre contenue dans une substance.

**oxymirus** [*ok-si-mi-rus*] n. m. Genre d'insectes coléoptères renfermant des cérambycidés propres aux montagnes d'Europe. (Une espèce est abondante dans les Alpes et les Pyrénées.)

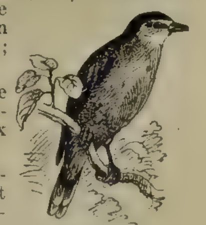
Oxynote.

**oxymoron** [*ok-si*] n. m. (m. gr. ; du gr. *oxus*, piquant, et *môros*, sot). *Littér.* Figure qui consiste à rendre une fine nuance de pensée au moyen d'une apparence contradictoire ; par ex. : *un silence éloquent.*

**oxynoé** [*ok-si*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, répandus de la Méditerranée aux Antilles.

**oxynote** n. m. Genre de passereaux dentirostres, comprenant deux espèces propres aux Mascareignes.

— ENCYCL. Les oxynotes sont des gobe-mouches de la taille d'un moineau, à livrée grise ou brune ou d'un noir bleu. Ils détruisent les insectes nuisibles aux palmiers à choux-palmistes.

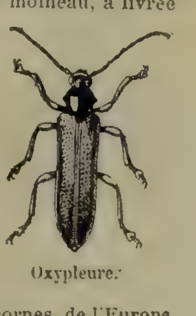
Oxypleure.

**oxyope** [*ok-si*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant des araignées de taille médiocre, répandues dans les régions chaudes. (Deux espèces habitent les environs de Paris.)

**oxyosmie** [*ok-si-os-mî*] n. f. (du gr. *oxus*, aigu, et *osmê*, odorat). Sensibilité extrême, non morbide, de l'odorat.

**oxypleure** [*ok-si*] n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de l'Europe méridionale.

**oxypode** [*ok-si*] n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, très répandus dans l'hémisphère boréal. (Une espèce est commune aux environs de Paris.)

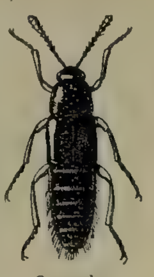
Oxypode.

**oxyrhynque** ou **oxyrhinque** [*ok-si-rin-ke*] n. m. Nom spécifique d'un saumon à museau très allongé.

**oxyrrhine** [*ok-si-ri-ne*] n. f. Genre de poissons plagiostomes du groupe des squales, atteignant parfois quatre mètres de long et qui sont répandus dans les mers chaudes et tempérées.

**oxysaccharum** [*ok-si-sak-ka-rom*] n. m. (du gr. *oxus*, aigre, et du lat. *saccharum*, sucre). Mélange de vinaigre et de sucre.

**oxysel** n. m. *Chim.* V. SEL.

**oxysulfure** [*ok-si*] n. m. Composé de soufre, d'oxygène et d'un métal : *le kermès* $Sb^2OS^3$ *est un oxysulfure naturel d'antimoine.*

**oxytèle** [*ok-si*] n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, comprenant de petits staphylins bruns, de l'hémisphère nord.

**oxythyrea** [*ok-si-ti-ré-a*] n. f. Genre de cétoines, à livrée noire ou bronzée, répandues dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.

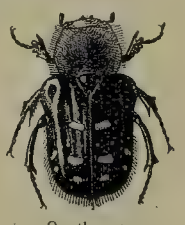
Oxythyrea.

**oxyton** [*ok-si*] n. m. (du gr. *oxus*, aigre, et *tonos*, ton). *Gramm.* Mot ayant l'accent tonique sur sa finale.

**oxytriche** [*ok-si-tri-ke*] n. f. Genre d'infusoires des eaux douces et salées.

**oxyure** [*ok-si-u-re*] n. f. Genre de vers nématodes, parasites de l'intestin de l'homme et de divers animaux. (On conseille contre les oxyures les lavements à l'eau froide ou à l'eau de chaux, les purgatifs et, surtout, les applications de pommade mercurielle.)

**oxyurose** [*ok-si-u-rô-ze*] n. f. Ensemble des phénomènes pathologiques auxquels donne lieu la présence des oxyures dans l'intestin.

**Oyama** (Yvao), maréchal et homme d'Etat japonais, né en 1843, m. à Tokio en 1916 ; généralissime des armées du Japon, il battit les Russes aux journées de Moukden, en 1905.

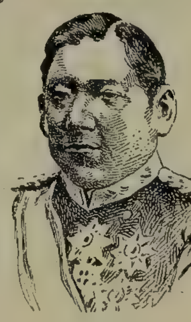
Oyama.

**oyant** [*o-i-an*], **e** (part. prés. du v. *ouïr*). Qui écoute, entend. N. *Prat. Oyant compte*, à qui le *rendant* rend compte en justice. Pl. des *oyants compte.*

**Oyapock,** fl. de Guyane, séparant la Guyane française du Brésil, et se jetant dans l'Atlantique ; cours 490 kil.

**oyat** [*o-ia*] n. m. Nom picard d'une graminée employée à fixer les sables des dunes : *l'oyat est une espèce du genre calamagrostis.*

**Oye,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 31 kil. de Saint-Omer ; 2.810 h. Ch. de f. N.

**Oyghem,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Thielt), sur la Lys ; 1.410 h. Tissage de lin.

**Oyonnax** [*o-io-na-kss*], ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 16 kil. de Nantua ; 11.600 h. Ch. de f. P.-L.-M. Tabletterie. — Le cant. a 11 comm., et 13.180 h.

**Ozanam** [*nam'*] (Jacques), mathématicien français, né à Bouligneux (Ain), m. à Paris (1640-1717).

**Ozanam** (Antoine-*Frédéric*), historien et littérateur français, du parti catholique libéral, né à Milan, m. à Marseille (1813-1853) ; auteur de remarquables travaux sur Dante, sur les *Poètes franciscains*, et de célèbres *Etudes germaniques.*

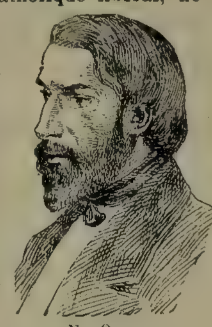
Fr. Ozanam.

**Ozaneaux** [*nô*] (Jean-Georges), historien et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1795-1852); auteur d'une *Histoire de France* (1845).

**ozanique** adj. (du gr. *ozaina*, puanteur). *Pharm.* Qui purifie l'haleine : *préparation ozanique.*

**ozène** n. m. (du gr. *ozaina*, puanteur). Ulcère du nez, qui communique à l'haleine une odeur fétide.

— Encycl. L'ozène est caractérisé par l'atrophie de la muqueuse du nez et du squelette sous-jacent, par la présence de sérosité muco-purulente, de croûtes tapissant les parois de fosses nasales, et, surtout, par l'odeur infecte, comparable à celle de punaise écrasée, que les malades dégagent par les narines. Outre les lavages antiseptiques, on peut recourir aux insufflations avec des poudres de calomel, de précipité rouge et d'acide borique mélangés. C'est une affection très longue, qui nécessite parfois le curettage et la cautérisation.

**ozéneux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. (de *ozène*). Qui sent mauvais.

**Ozias** ou **Azarias,** prophète juif, qui vivait à Jérusalem vers l'an 970 av. J.-C. Il prédit au roi Asa les malheurs qui menaçaient le royaume de Juda.

**ozobromie** [*mî*] n. m. Procédé d'impression photographique, qui est une variante du procédé dit *ozotypie.* (On dit aussi PROCÉDÉ OZOBROME.)

**ozokérite** ou **ozocérite** n. f. Sorte de cire fossile. Syn. PARAFFINE NATURELLE.

**Ozoles,** peuple de la Grèce ancienne, dans la Locride occidentale. Leur ville principale était *Amphissa.* S. un *Ozole.*

**ozonateur** n. m. Marque particulière, désignant une sorte de désinfecteur automatique constitué par un récipient dans lequel on introduit une charge d'un liquide donnant lieu à un dégagement d'ozone et que l'on fait servir à l'assainissement des locaux d'habitation.

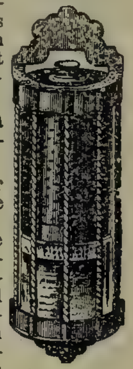
Ozonateur.

**ozonation** ou **ozonisation** [*za-si-on*] n. f. (de *ozoniser*). Transformation de l'oxygène en ozone.

**ozone** n. m. (du gr. *ozein*, avoir une odeur). Modification allotropique de l'oxygène.

— Encycl. L'ozone est dû à une condensation de l'oxygène ; la molécule d'ozone contient trois atomes d'oxygène. Il se produit dans un grand nombre de circonstances : dans certaines oxydations lentes, dans l'action de la chaleur sur l'oxygène aux températures de 1.300° à 1.400°, dans l'action de l'électricité, du radium, des rayons ultra-violets sur l'oxygène. On le prépare en faisant agir l'effluve sur l'oxygène. (V. OZONISEUR.) L'ozone est un gaz de couleur sombre sous une épaisseur de quelques mètres ; il a une odeur forte et pénétrante ; sa densité est une fois et demie celle de l'oxygène. Il se décompose lentement à la température ordinaire, mais cette décomposition est instantanée à 250° ; il est stable au contraire au-dessus de 1.300° ; par compression, on le liquéfie en un liquide bouillant à — 119°. C'est un des oxydants les plus puissants ; il est employé pour le blanchiment des toiles, de la cire, de l'ivoire ; pour la préparation des huiles siccatives, des parfums (vanilline, héliotropine) par réaction oxydante, pour la purification des suifs et stéarines, pour le vieillissement des vins et des eaux-de-vie, pour stériliser les eaux potables, etc.

**ozoné, e** ou **ozonisé, e** adj. Qui a subi l'action de l'ozone.

**ozoner** ou **ozoniser** [*zé*] v. a. Transformer l'oxygène en ozone. Faire agir l'ozone sur un corps pour le purifier ou le transformer.

**ozoneur** ou **ozoniseur** [*zeur*] n. m. Appareil servant à préparer l'ozone ou l'air ozonisé.

— Encycl. On prépare l'ozone en faisant passer l'oxygène entre des conducteurs électriques qui se déchargent à travers le gaz sous forme diffuse (effluve). Cette préparation est due à Berthelot, et l'appareil qu'il a utilisé sert encore aujourd'hui dans les laboratoires. L'oxygène arrive par A dans l'espace annulaire compris entre les deux tubes dont l'un intérieur C, ainsi que l'éprouvette D qui renferme le tout, contient de l'acide sulfurique ; on réalise ainsi un condensateur entre les armatures duquel se trouve le gaz à ozoniser, et on établit une différence de potentiel entre ces armatures en les faisant communiquer avec les pôles d'une bobine Ruhmkorff ; l'oxygène ozonisé sort en B. On peut atteindre ainsi une teneur en ozone de 10 p. 100 à la température de 20°, et de 50 p. 100 à — 90°.

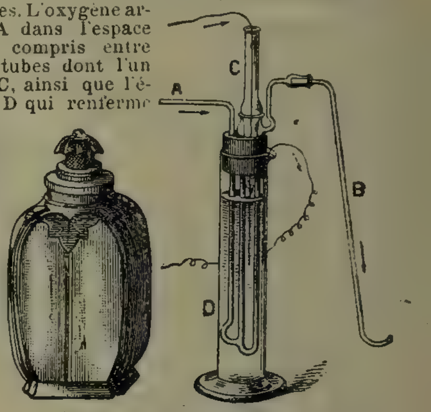

1. Ozoneur ; 2. Appareil de Berthelot pour la préparation de l'ozone.

Pour la préparation industrielle, on a construit des ozoniseurs de toutes dimensions. Les appareils portatifs dégagent des vapeurs antiseptiques soit par oxydation d'essences aromatiques (formation d'*ozone*), soit par l'action d'un brûleur de platine incandescent sur la vapeur d'alcool méthylique (formation de *formol*). On a réalisé également de grandes installations destinée à la stérilisation des eaux urbaines ; dans ce dernier cas, on utilise surtout l'air ozonisé (de 1 à 10 milligr. par litre d'air).

**ozonomètre** n. m. (de *ozone*, et du gr. *metron*, mesure). Appareil pour évaluer la proportion d'ozone contenue dans l'atmosphère.

**ozonométrie** [*trî*] n. f. (de *ozonomètre*). Art de constater la présence de l'ozone et d'en déterminer les quantités.

**ozonométrique** adj. Qui a rapport à l'ozonométrie.

**ozonoscope** [*nos-ko-pe*] n. m. (de *ozone*, et du gr. *skopein*, examiner). Appareil servant à doser l'ozone de l'atmosphère.

**ozonoscopique** [*nos-ko*] adj. (de *ozonoscope*). *Papier ozonoscopique*, papier imprégné d'oxyde de thallium, qui brunit sous l'action de l'ozone et peut, par suite, servir à déceler la présence de ce gaz.

**ozotypie** [*pî*] n. f. (de *ozone*, et du gr. *tupos*, empreinte). Procédé d'impression photographique dont le principe, dû à Marion (1873), a été perfectionné et rendu pratique par Manbly (1899). (On dit aussi PROCÉDÉ OZOTYPE.)

— Encycl. On insole sous le cliché, au châssis-presse, une feuille de papier encollée et enduite d'une solution de bichromate de potasse et de sulfate de manganèse, puis on élimine par lavages l'excès de sels solubles. On superpose cette feuille à une autre de papier au charbon sensibilisée et imbibée d'une solution d'hydroquinone et d'acide acétique ; après quelques heures de contact, un simple dépouillement à l'eau chaude fournit l'épreuve définitive inaltérable.

**ozotypique** adj. Qui se rapporte à l'ozotypie.

PEINTURE
GRAVURE

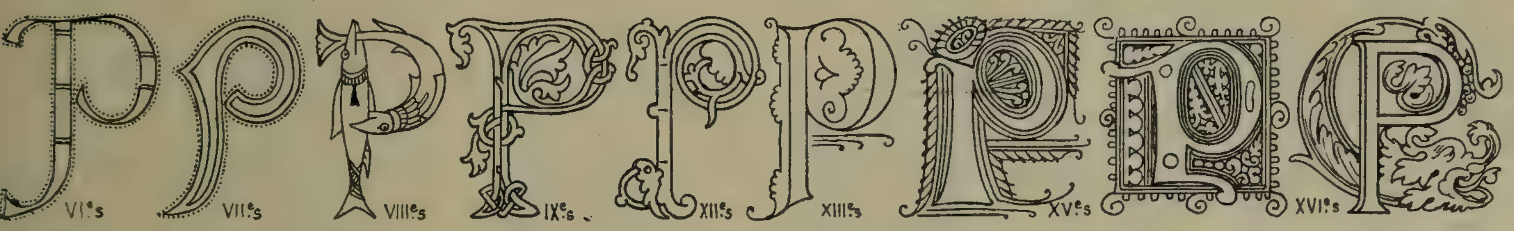

**P** [*pé* ou *pe*] n. m. Seizième lettre de l'alphabet et douzième des consonnes : p *est une consonne labiale, un* P *majuscule, des* p *minuscules.* Considérée comme signe graphique, la lettre *P* s'est simplifiée en passant de l'hiératique égyptien au phénicien. Dans la plupart des alphabets grecs, les deux barres verticales du *pi* (Π, π) sont de longueur inégale. Le latin s'est trouvé ainsi amené à recourber la plus courte et à donner à la lettre la forme qu'avait le *rhô* (P, ρ) chez les Grecs. La forme primitive reparaît dans la cursive romaine et le *p* cursif de l'écriture française. Dans l'écriture moderne, le *p* subit de nombreuses modifications, suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde, de la bâtarde, de la coulée, ou du romain, de l'italique, de la normande, de l'égyptienne, etc. *Comm. P.*, abrév. de PROTÊT. *P. P.*, port payé. *P. D.*, port dû. *A. P.*, à protester. *A. S. P.*, accepté sans protêt. *A. S. P. C.*, accepté sans protêt pour compte. *Fin. p.*, abrév. de POUR : *3 p. 100. Ecclés. P.*, abrév. de PÈRE : *le P. Hardouin.* Abrév. de PIERRE et de PAUL. *Mus. P.*, abrév. de PIANO (doucement). *P. P.*, de PIANISSIMO. *P. f.*, PIANO FORTE. *P.*, sur les monnaies françaises, désignait les monnaies de l'atelier de Dijon.

ECRITURES MODERNES

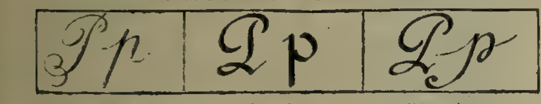

Anglaise. Ronde. Bâtarde.

**P.** *Chim.* Symbole de *phosphore.*

**p.,** abréviation de *para* en chimie.

**pa** n. m. Troisième lettre de l'alphabet turc. Labiale dans l'alphabet sanscrit.

**Paardeberg,** village de l'Union sud-africaine (ancienne république de l'Orange), sur la Modder River. Le 27 février 1900, l'armée du général boer Cronje y fut cernée par lord Roberts et dut capituler après un bombardement de huit jours.

**Pabjanice,** v. de Pologne, sur la Dobrzyorka ; 39.000 h. Industrie textile.

**Pablo de Ségovie** (*don* ou *le Grand Vaurien*, roman picaresque espagnol, de Quevedo-Villegas (1626), où sont décrites les mœurs des filous et des saltimbanques.

**Pabna,** v. de l'empire anglais des Indes (Bengale), sur une dérivation du Gange, à l'entrée de son delta ; 19.000 h. Ch.-l. de district.

**Pabst** (Camille-Alfred), peintre de mœurs alsacien, né à Heiteren (Colmar), m. à Paris (1821-1898).

**paca** n. m. Genre de mammifères rongeurs, atteignant la taille d'un grand lièvre et qui vivent dans l'Amérique centrale et méridionale, au bord des fleuves. (On dit aussi CŒLOGÉNY.)

Paca.

**pacage** n. m. (lat. pop. *pascuaticum ;* de *pascuum*, pâturage). Pâturage médiocre : *le seigle sert à former des pacages. Droit de pacage*, droit de faire paître.

**pacager** [*jé*] v. n. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il pacagea, nous pacageons.*) Faire paître, faire pâturer : *il est permis de pacager en terre vague.* Activ. *Faire pacager du seigle*, le faire manger par les troupeaux.

**pacane** n. f. Fruit comestible du pacanier.

**pacanier** [*ni-é*] n. m. Grand arbre de la famille des juglandacées propre à l'Amérique du Nord, et dont les noix s'appellent *pacanes.*

**pacant** [*kan*] n. m. Rustre. (Vx.)

**Pacaudière** [*kô*] **(La),** ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 24 kil. de Roanne, au pied des monts de la Madeleine ; 1.760 h. Ch. de f. P.-L.-M. Soieries. — Le cant. a 9 comm., et 8.640 h.

**Pacca** (Barthélemy), cardinal, né à Bénévent, m. à Rome (1756-1843), ministre de Pie VI et protecteur de l'Académie archéologique de Rome en 1808. Il est l'auteur du fameux *édit Pacca*, édit si souvent invoqué pour empêcher les œuvres d'art et les monuments du passé de sortir d'Italie.

**Pacchioni** (Antoine), médecin et anatomiste italien, né à Reggio, m. à Rome (1665-1726). Il a décrit les corpuscules qui portent son nom et qui ne sont que des granulations conjonctives de la dure-mère.

**Paccioli** (Luca), franciscain et mathématicien italien, né à Borgo San Sepolcro vers 1445, m. à une date inconnue, probablement à Florence. Il fut l'ami de Léonard de Vinci et fit faire de grands progrès à l'algèbre.

**Pacé,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 7 kil. de Rennes ; 2.170 h.

**pacfung** [*pak-fon*] n. m. Alliage de cuivre, nickel et zinc, qui a l'apparence de l'argent. Syn. PACKFOND, TOUTENAGE.

— ENCYCL. Le *pacfung chinois* ou *toutenage* comprend : cuivre 55, nickel 23, zinc 17, étain 2 et fer 3. On emploie sous le nom de *pacfung parisien* divers alliages ; l'un d'eux comprend : cuivre 67, nickel 19,40, et zinc 13,60.

**Pacha** (la), riv. du nord-ouest de la Russie, affl. du lac Ladoga : cours 213 kilom.

**pacha** ou **bacha** n. m. Chef militaire ou gouverneur de province en Turquie.

**pachalesque** [*lès-ke*] adj. Qui appartient ou convient à un pacha : *luxe pachalesque.*

**pachalik** n. m. Pays soumis au gouvernement d'un pacha. (On dit aussi VILAYET.)

**Pache** (Jean-Nicolas), homme d'Etat français, né à Paris, m. à Thin-le-Moûtier (1746-1823), maire de Paris en 1793, ministre de la guerre. Il est l'auteur de la fameuse inscription révolutionnaire : *Liberté, égalité, fraternité ou la mort.* On lui doit trois *Mémoires apologétiques.*

**Pacheco** (doña Maria), femme de don Juan de Padilla (XVIe s.). Après la défaite des communeros à Villalar, elle défendit Tolède contre les troupes de Charles-Quint.

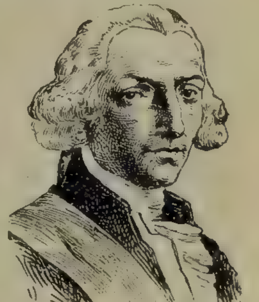

Pache.

**Pacheco** (François), peintre espagnol, né et m. à Séville (1571-1654), artiste plein d'éclat et de chaleur, à tendances réalistes. Citons, parmi ses tableaux religieux : *Saint Pierre Nolasque, Apparition de la Vierge à saint Ramon Nonnato*, etc. Il fut le maître de Vélasquez.

**pachée** [*ché*] n. f. Emeraude orientale, corindon vitreux de couleur verte.

**Pachino,** v. d'Italie (île de Sicile, prov. de Syracuse) ; 11.000 h.

**pachire** [*ki-re*] ou **pachirier** [*ki-ri-é*] n. m. Genre de malvacées voisines des baobabs, originaires de l'Amérique tropicale et cultivées dans les serres chaudes d'Europe : *les graines du pachire aquatique de la Martinique sont consommées sous le nom de châtaignes de la Guyane.*

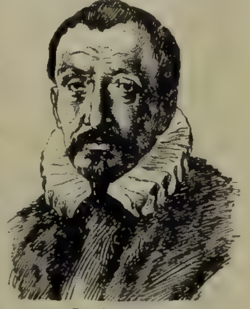

Fr. Pacheco.

**Pachitch** (Nicolas), homme d'Etat serbe, né à Zaitchar (1846-1926), l'un des chefs du parti radical; président du conseil de Serbie en 1891-1892, en 1904-1905, en 1906-1908, en 1912-1919; premier ministre de Yougoslavie en 1921.

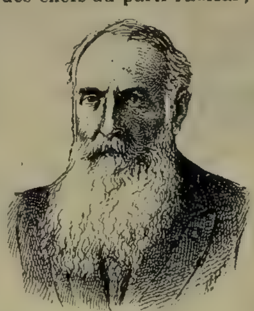
Pachitch.

**pachnolite** [*pak*] n. f. Fluorure naturel double d'aluminium, calcium et sodium.

**pachomètre** [*ko*] n. m. (du gr. *pakhos*, épaisseur, et *metron*, mesure. Instrument destiné à mesurer l'épaisseur des glaces, des verres de lunettes, etc.

**Pachuca**, v. du Mexique, cap. de l'*Etat d'Hidalgo*, dont elle porte aussi le nom; 39.000 h. Mines d'argent.

**pachy** [*chi* ou *ki*] (du gr. *pakhus*, épais), préfixe qui entre dans la composition de nombreux mots scientifiques.

**pachyblépharose** [*ki*, *rô-ze*] n. f. (de *pachy*. et du gr. *blepharos*, paupière). Epaississement du tissu des paupières.

**pachybrachis** [*ki-bra-kiss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant de petits insectes cylindriques, qui vivent sur les chênes, les saules et les bruyères.

**pachyderme** [*chi* ou *ki-dèr-me*] adj. (de *pachy*, et du gr. *derma*, peau). Qui a la peau épaisse. N. m. pl. Ordre de mammifères à peau très épaisse, presque nue, et dont les pieds sont terminés par des sabots. Un *pachyderme*.

— Encycl. On a longtemps divisé les pachydermes en *proboscidiens* (formant aujourd'hui un ordre spécial) ou *pachydermes à trompe* (éléphant), en *pachydermes proprement dits* (hippopotame, rhinocéros, cochon, etc.), et en *solipèdes* (cheval). On les répartit aujourd'hui dans les deux ordres des *artiodactyles* (hippopotame, bœuf) et des *périssodactyles* (zèbre, rhinocéros).

**pachydermie** [*dèr-mî*] n. f. *Pathol.* Syn. de ÉLÉPHANTIASIS.

**pachyméningite** [*ki*] n. f. (de *pachy*, et de *méningite*). Inflammation de la dure-mère.

— Encycl. Il y a lieu de distinguer la *pachyméningite cérébrale* et la *pachyméningite spinale*. La pachyméningite cérébrale s'observe surtout chez les vieillards et, rarement, chez les jeunes enfants. L'inflammation provoque des hémorragies donnant lieu à des hémiplégies croisées. Le diagnostic est difficile, le pronostic grave, la durée d'environ trois mois. La pachyméningite spinale atteint surtout la dure-mère cervicale; elle est caractérisée par une période douloureuse, à laquelle succède la période atrophique et paralytique. Les douleurs ont lieu à la partie postérieure du cou; les paralysies portent sur la partie supérieure du corps. Dans les deux cas, les purgatifs, les révulsifs (ventouses ou sangsues) sont indiqués. L'iodure de potassium, l'électricité sont également utiles.

**Pachymère** (Georges), écrivain byzantin, né à Nicée en 1243, m. vers 1310; auteur d'une *Histoire* remarquable des événements compris entre 1261 et 1308.

**pachype** [*chip'* ou *kip'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, renfermant des scarabées bruns ou roux, qui vivent en Corse, Sardaigne et Sicile.

**pachypode** [*ki*] adj. (de *pachy*, et du gr. *pous*, *podos*, pied). *Hist. nat.* Qui a le pied épais.

**pachypodiine** n. f. Glucoside extrait d'un pachypodium et utilisé par certaines tribus pour empoisonner leurs armes.

**pachypodium** [*ki*, *di-om'*] n. m. Genre d'arbres et arbustes épineux de Madagascar, appartenant à la famille des apocynacées.

**pachyrrize** [*ki-ri-ze*] n. f. Genre de légumineuses, comprenant des arbrisseaux grimpants à fleurs violacées ou bleuâtres, originaires de la Cochinchine et des Moluques. (Les racines en sont comestibles.)

**pachyrrizide** [*ki-ri*] n. m. Composé fusible à 81°, qui constitue un poison violent pour les poissons et que l'on extrait des graines d'une pachyrrize.

**pachysandre** [*ki-zan-dre*] n. f. Genre de plantes de la famille des buxacées, comprenant des arbustes de la Chine et du Japon, qui sont cultivées comme ornementales.

**pachyte** [*ki-te*] n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant de belles leptures brunes ou noires, répandues dans les régions montagneuses de l'hémisphère nord.

**pachytyle** [*ki*] n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, comprenant de grands criquets bruns et gris des régions chaudes. (Le *criquet pèlerin* est célèbre par ses migrations.)

**Pacien** (saint), prélat espagnol, évêque de Barcelone, né en Espagne vers 328, m. à Barcelone vers 390; auteur d'ouvrages d'une latinité très pure (*Lettres contre Novatien*). Fête le 9 mars.

**pacificateur, trice** n. et adj. (lat. *pacificator*, *trix*). Qui apaise les troubles, rétablit la paix : *Hoche a été surnommé* le Pacificateur de la Vendée.

**pacification** [*si-on*] n. f. (de *pacifier*). Rétablissement de la paix dans un Etat, entre Etats. dans une famille, etc.

**pacifier** [*fi-é*] v. a. (lat. *pacificare*; de *pax*, *pacis*, paix, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*.) Rétablir la paix, le calme : *Henri IV pacifia la France*.

**pacifique** adj. (lat. *pacificus*). Qui aime la paix : *homme pacifique*. Qui tend à la paix : *idées pacifiques*. Qui se passe dans la paix : *le règne de Louis XVIII fut pacifique*. *Dr. Possesseur pacifique*, celui qui n'est pas troublé dans sa possession. Substantiv. Personne pacifique : *bienheureux les pacifiques !* Ant. **Belliqueux.**

**Pacifique** (OCÉAN) ou **grand Océan** ou, plus rarement, **mer du Sud**, vaste mer entre l'Amérique, l'Asie et l'Australie, dans laquelle on distingue les deux grandes fosses du Pacifique nord et du Pacifique sud, séparées par le seuil des îles Sandwich. Bordé à l'O. par des rangées d'archipels asiatiques, qui y délimitent plusieurs mers secondaires (mer de Chine, du Japon, Jaune, d'Okhotsk, de Behring), il baigne au contraire à l'E. les côtes rocheuses de l'Amérique et n'y forme qu'un golfe bien caractérisé, celui de Californie ou mer Vermeille. Il est traversé par les eaux chaudes du Kouro-Sivo et du courant équatorial et refroidi par les eaux polaires du courant de Humboldt. Découvert par Nuñez de Balboa en 1513, le Pacifique a été étudié de nos jours par les grandes expéditions océanographiques du *Tuscarora* et du *Challenger*. (V. MER.)

**Pacifique** (*Question du*). La question du Pacifique n'est autre que celle du contrôle ou de l'hégémonie des eaux de cet océan. Elle n'a commencé de se poser qu'à la fin du XIXe siècle, après les conquêtes réalisées dans les archipels du grand Océan par les Etats-Unis : annexion des îles Hawaï en 1898, annexion des Philippines par le traité de Paris, fin 1898. Déjà, les Américains se montraient inquiets des progrès militaires du Japon, progrès rendus manifestes par les victoires nipponnes de la guerre sino-japonaise de 1895; ils le furent bien davantage après l'expédition de Chine de 1900 (motivée par la révolte des Boxers) et par la guerre russo-japonaise de 1905-1906. Le traité de Portsmouth mit en pleine lumière la force du Japon et acheva d'en faire, avec la Russie, l'Angleterre et les Etats-Unis, une des principales puissances prétendant au contrôle des eaux du Pacifique. Mais l'alliance de l'Angleterre et du Japon ne permit aux Etats-Unis de témoigner leurs craintes au « petit Jap » que par des mesures vexatoires et arbitraires. L'annexion de la Corée, la Grande Guerre, la disparition momentanée de la Russie des rivages de l'extrême Orient, les progrès de toute nature réalisés par les Nippons entre 1914 et 1918, l'acquisition par le Japon du mandat de la Société des nations sur les îles ci-devant allemandes de la Micronésie, les armements de ce pays, même après la paix de Versailles, ont ravivé les craintes des Etats-Unis dès 1920. Profitant du relâchement de l'alliance anglo-japonaise, le président Harding a convoqué à Washington (nov. 1921-févr. 1922) une Conférence pour la réduction des armements, qui a réglé du même coup, *pour dix ans*, la question du Pacifique. En vertu d'un « accord à quatre » conclu durant cette conférence, les quatre grandes puissances ayant des intérêts considérables sur les rivages continentaux et dans les archipels de l'océan Pacifique (Etats-Unis, France, Japon, Grande-Bretagne) se garantissent mutuellement leurs dominions et possessions insulaires, leurs mandats de la Société des nations et leurs droits. Des actes postérieurs ont étendu cette garantie aux possessions néerlandaises et portugaises. D'autres accords, élaborés à Washington, règlent la question des fortifications et déterminent quels archipels devront, pendant dix ans (à dater de leur signature), demeurer dans leur état actuel. Ainsi a été non pas résolue de manière définitive, mais réglée pour un temps et de façon provisoire, la question du Pacifique.

**pacifiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière pacifique : *vivre pacifiquement*.

**pacifisme** [*fis-me*] n. m. Doctrine, tendances politiques des pacifistes.

**pacifiste** [*fis-te*] n. m. (de *pacifier*). Partisan de la paix entre les Etats. En mauv. part. Qui veut la paix à tout prix. Adj. Qui s'emploie à faire régner la paix et à faire résoudre par l'arbitrage les conflits internationaux : *congrès pacifiste*.

**pacigérant** [*ran*], **e** adj. (de *pacigérat*). Destiné à faire, à assurer la paix; qui cause, qui entraîne la paix : *alliance pacigérante*.

**pacigérat** [*ra*] n. m. (du lat. *pax*, *pacis*, paix, et *gerere*, porter). Gestion, en cas de guerre particulière, des droits et des intérêts de la paix entre les Etats restés pacifiques et les Etats belligérants.

**Pacini** (Giovanni), compositeur italien, né à Catane, m. à Pescia (1796-1867), auteur d'opéras qui valent mieux par l'inspiration que par l'exécution : *Adélaïde et Comminges*, *le Dernier Jour de Pompéi*, *Niobé*, *les Arabes dans les Gaules*, etc.

**Pacini** (Philippe), anatomiste italien, né à Pistoie, m. à Florence (1812-1883). Il a découvert les corpuscules du tact.

**pacite** n. f. Variété de pyrite arsénicale.

**pack** n. m. Terme employé par les explorateurs des régions polaires, pour désigner une vaste étendue de glaces flottantes, de toute forme et de toute origine, plus ou moins entassées et soudées les unes aux autres.

**packfond** [*fon*] ou **packfong** [*fon*] n. m. (m. angl.). V. PACFUNG.

**paco** n. m. Nom vulgaire du *lama* domestique, au Pérou et en Bolivie.

**pacolet** [*lè*] n. m. *Mar.* Cheville que l'on emploie pour amarrer.

**Pacôme** (saint), anachorète du IVe siècle, fondateur de communautés monastiques, né et m. dans la haute Thébaïde (vers 276-vers 349). Il refusa par humilité de recevoir le sacerdoce. Fête le 14 mai.

**Pacorus** [*russ*], prince parthe, fils du roi Orodès. Il lutta longtemps avec succès contre les Romains. Mis à mort par Ventidius en 38 av. J.-C.

**pacotille** [*ll* mll., *e*] n. f. (de *paquet*). Quantité de marchandises à vendre, que peuvent embarquer, sans payer de fret, les gens de l'équipage ou les passagers. *Par dénigr.*, marchandises de qualité inférieure. Grande quantité d'objets de nature quelconque.

**pacotiller** [*ti*, *ll* mll., *é*] v. n. Former une pacotille. Faire le commerce de pacotille. (Peu us.)

**pacotilleur, euse** [*ll* mll., *eu-ze*] n. Personne qui pacotille.

**pacourier** [*ri-é*] n. m. Genre d'apocynées, comprenant des arbrisseaux grimpants, à feuilles opposées. (Le pacourier de la Guyane, à fleurs jaunes, produit une baie piriforme, jaune, que l'on mange crue ou confite.)

**pacourine** n. f. Genre de composées vernoniées, comprenant des plantes herbacées, aquatiques, à fleurs pourpres, qui habitent les contrées chaudes de l'Amérique du Sud.

**pacquage** [*pa-ka-je*] n. m. Action de pacquer.

**pacquer** [*pa-ké*] v. a. Trier et mettre en barils le poisson à expédier.

**pacta conventa** n. m. pl. (mots lat. signif. *pactes convenus*). Convention que le roi de Pologne, après son élection, passait avec l'aristocratie du pays. (Les *pacta conventa* eurent en général pour effet de limiter et d'énerver le pouvoir royal.)

**pacte** [*pak-te*] n. m. (lat. *pactum*). Convention, accord par lequel on accepte des obligations réciproques : *le pacte de famille fut conclu par Choiseul*. *Fig.* Accord constant avec un principe, etc. : *faire un pacte avec la vérité, avec la chance*. *Polit. Pacte fédéral*, constitution de la Suisse. *Dr. Pacte de succession future*, pacte, déclaré nul par la loi, aux termes duquel une des parties s'engage à donner à l'autre certains droits sur sa succession. *Pacte commissoire*, clause qui annule une vente, au cas où l'acquéreur n'aurait pas acquitté le prix dans les délais convenus. (Le code civil prohibe le pacte commissoire ayant pour objet de rendre le créancier propriétaire d'un immeuble donné en nantissement sans que les formalités de la saisie immobilière aient été préalablement remplies.) *Pacte de préférence*, clause par laquelle l'acquéreur s'engage à donner la préférence au vendeur, s'il vient à revendre lui-même.

— Encycl. *Dr.* Il ne faut pas confondre le pacte de préférence avec la promesse de vente, qui vaut vente. Il ne renferme qu'une obligation de faire et une obligation de ne pas faire, qui doit toujours se résoudre en dommages-intérêts et donner seulement ouverture à une action personnelle contre celui qui s'y est soumis. Il ne donne point à celui au profit duquel il est stipulé un droit réel sur la chose.

**Pacte colonial**, régime restrictif auquel fut soumis le commerce extérieur des colonies du XVIIIe au XIXe siècle.

**Pacte de famille**, v. FAMILLE.

**Pacte de famine**, v. FAMINE.

**Pacthod** (Michel-Marie, comte), général français, né à Saint-Julien (Haute-Savoie), m. à Paris (1764-1830); il se distingua pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire.

**paction** [*pak-si-on*] n. f. Action de faire un pacte. (Vx.)

**pactiser** [*pak-ti-zé*] v. n. Faire un pacte : *pactiser avec les rebelles*. *Fig.* Transiger : *pactiser avec sa conscience*.

**Pactole** (le), petite riv. de Lydie, affl. de l'Hermus et baignant Sardes; elle roulait des paillettes d'or, et c'est à elle que Crésus dut ses immenses richesses. Suivant la Fable, elle possédait cette propriété depuis que le roi Midas, dont l'attouchement convertissait tout en or, s'était baigné dans ses eaux. Aujourd'hui, le mot Pactole, employé au figuré, désigne une source de richesses; c'est ainsi que l'on dit : *cette usine est un Pactole pour son propriétaire*.

**Pacuvius** [*uss*] (Marcus), un des plus anciens poètes dramatiques de Rome, neveu d'Ennius, auteur grave, plus philosophe que poète. Ses tragédies portent presque toutes sur des sujets grecs.

**Pacy-sur-Eure**, ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 16 kil. d'Evreux; 2.100 h. Ch. de f. Et. Eglise (XIIe-XIVe s.). Défaite des fédéralistes par les conventionnels (1793). — Le cant. a 23 comm., et 8.130 h.

**Padang**, v. et port de l'île de Sumatra; 47.600 h. Exportation de café.

**Padaung**, v. de l'empire anglais des Indes, en Birmanie (Indochine occidentale, district de Prome); 47.000 h.

**padda** [*pa-da*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, propres aux îles de l'océan Indien : *les paddas sont vulgairement appelés sénégalis*.

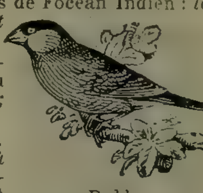
Padda.

**Paddington**, v. d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), faubourg de *Sydney*; 24.000 h.

**paddock** [*pa-dok*] n. m. (mot angl. signif. *parc à daims*). Enclos dans une prairie, pour les poulinières et leurs poulains. Enclos attenant au box et dans lequel le cheval de pur sang est laissé en liberté. Au pesage des champs de course, enceinte réservée, où les chevaux sont promenés en main.

**paddy** [*pa-di*] n. m. Grain de riz, resté en partie enveloppé de sa bale.

**paddy** [*pa-di*] n. m. (dimin. de *Patrick*, le saint patron de l'Irlande). Sobriquet familier, désignant les Irlandais.

**padelin** n. m. Creuset qui sert dans les verreries à faire l'essai des matières premières.

**Paderborn**, v. d'Allemagne (Westphalie), sur le *Pader*; 29.000 h. Cathédrale romane. Huileries, manufacture de tabacs.

**Paderewski** (Ignace), pianiste polonais, d'une virtuosité rare, né en Podolie en 1859. Patriote ardent, il fut président du conseil de la République polonaise, de janvier à décembre 1919.

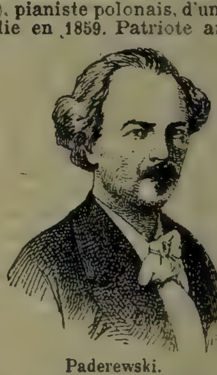
Paderewski.

**Padilla** [*ll* mll.] (doña Maria **de**), favorite du roi de Castille Pierre le Cruel, morte en 1361.

**Padilla** (don Juan **de**), noble Castillan, soulevé contre Charles-Quint à la tête des communes de Castille (1520), battu et pris à la bataille de Villalar et décapité en 1521.

**padine** n. f. Petite algue marine, très commune.

**Padirac** (PUITS DE), célèbre gouffre ou *aven* du départ. du Lot, dans l'oolithe du causse de Gramat, à 11 kil. de Rocamadour. Il mesure 110 mètres de tour, 75 mètres de profondeur et mène à une rivière souterraine d'environ 3 kilomètres.

**padischah** ou **padisha** [*di-cha*] n. m. (m. persan). Titre du sultan ou empereur des Turcs.

**padma** n. m. Nom indien du lotus : *le padma est le symbole du soleil*.

**padou** n. m. (de *Padoue* n. pr.). Ruban moitié fil, moitié soie. Faveur rouge, avec laquelle on ficelle les sacs de bonbons.

**Padouan, e,** originaire ou habitant de Padoue : *les Padouans.* Adj. : *art padouan.* N. f. Danse usitée à Padoue.

**Padoue,** v. d'Italie (Vénétie), sur le Bacchiglione, en amont de son confluent avec la Brenta ; ch.-l. de prov. ; 105.000 h. (*Padouans*). Fabrication de draps, toiles, soieries. Belle église de Saint-Antoine de Padoue, qui renferme le tombeau du saint ; cathédrale (XVIe s.) ; baptistère (XIVe s.) ; églises des Eremitani (fresques de Mantegna), de l'Arena (fresques de Giotto). Université ; nombreux palais. Patrie de Tite-Live, de Mantegna, des deux Leoni, etc.

**Padoue** (*race de*), race de gallinacés, originaire (en dépit de son nom) de la Hollande. (Cette race, dont il existe plusieurs variétés [argentée, dorée, chamois, blanche, noire, coucou, etc.], possède comme principal caractère une volumineuse touffe de plumes fines et longues qui couvre toute la tête.

**padoue** n. Qui appartient à la race de ce nom : *les padoues sont surtout recherchés pour les poulaillers d'agrément.*

**Paducah,** v. des Etats-Unis (Kentucky), au confluent de l'Ohio et du Tennessee ; 24.700 h.

**pæan** n. m. V. PÉAN.

**pædagogium** [*pé, ji-om'*] n. m. (m. lat. formé du gr. *pais, paidos*, enfant, et *agein*, conduire). En Allemagne, établissement d'instruction publique.

**pædère** [*pé*] n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, comprenant des staphylins allongés, cylindriques, répandus sur tout le globe.

**pæderia** [*pé-dé*] n. f. Genre de rubiacées, comprenant des arbustes grimpants, d'odeur fétide, préconisés comme fébrifuges, et dont la racine de certaines espèces est utilisée en teinture.

**paediatre** n. m. *Méd.* V. PÉDIATRE.

**paediatrie** [*trî*] n. f. *Méd.* V. PÉDIATRIE.

**paediomètre** n. m. *Méd.* V. PÉDIOMÈTRE.

**paediométrie** [*trî*] n. f. *Méd.* V. PÉDIOMÉTRIE.

**pædogénèse** [*pé-do-jé-nè-ze*] n. f. (du gr. *pais, paidos*, enfant, et *genesis*, génération). Reproduction par des larves, qui peut se faire par bourgeonnement ou par la fécondation des éléments sexuels séparés, ou encore par parthénogénèse.

**pædotribe** [*pé*] n. m. (gr. *paidotribês*). *Antiq. gr.* Maître de gymnastique pour les enfants, dans les palestres.

**Pael,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt) ; 2.650 h.

**pæonié, e** [*pé-o*] adj. *Bot.* Qui se rapporte au genre pivoine.

**Pæonios de Mende,** sculpteur grec du Ve siècle av. J.-C. ; auteur d'une célèbre *Victoire* retrouvée à Olympie.

**Paepe** (César **de**), socialiste belge, né à Ostende, m. à Cannes (1841-1890). Il a été le fondateur du parti ouvrier belge.

**Paër** (Ferdinando), compositeur et pianiste italien, né à Parme, m. à Paris (1771-1839). Il passa une grande partie de sa vie en France, où il écrivit des œuvres agréables et soignées, dont la plus connue est le *Maître de chapelle.* Il fut directeur de la musique particulière de Napoléon Ier et, plus tard, maître de chapelle de Louis-Philippe.

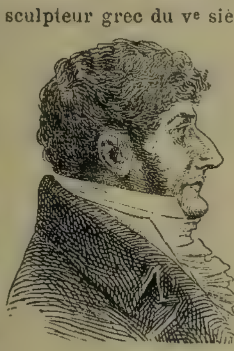

Paër.

**Paes** (Sidonio), mathématicien et homme politique portugais, né à Coimbre en 1870 ; président de la République en 1918 ; assassiné à Lisbonne en 1918.

**Paesiello** ou **Paisiello** (Giovanni), compositeur italien, né à Tarente, m. à Naples (1741-1815) : compositeur fécond et correct et qui ne manque ni de grâce ni de sensibilité. Citons ses opéras : *la Frascatana, il Re Teodoro, la Molinara.*

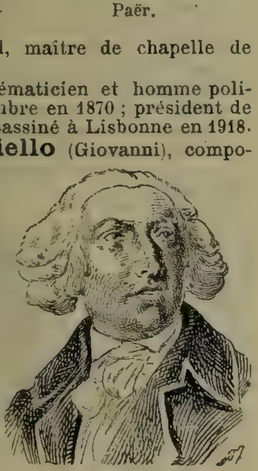

Paesiello.

**Pæstum** ou **Pœstum** [*pès-tom'*], v. de l'anc. Italie, à 40 kil. de Naples. Ruines admirables d'un temple de Neptune, d'un temple de Cérès, etc.

**Pætus** [*pé-tuss*] (Cæcina). V. ARRIE.

**Paëz** (José Antonio), homme d'Etat vénézuélien, né à Araure, m. à New-York (1790-1873). Par la prise de Puerto-Cabello sur les Espagnols (1822), il assura l'indépendance de son pays.

**paf** interj. (onomat.). Exprime un coup frappé, ou tout accident soudain : *paf! le voilà tombé!* Adj. *Arg.* Ivre. *Techn. Grès paf*, grès impropre au pavage.

**pagaie** [*ghè*] n. f. (m. caraïbe). Rame que l'on manie sans l'appuyer à l'embarcation.

**pagale** [*gha-le*], **pagaille, pagaye** ou **pagaïe** [*gha-ie*] n. f. (mot emprunté au langage des marins). Désordre : *faire de la pagale en manœuvrant.* Loc. adv. : *en pagale* ou plus souv. *en pagaïe*, en désordre : *amener les vergues en pagaïe.*

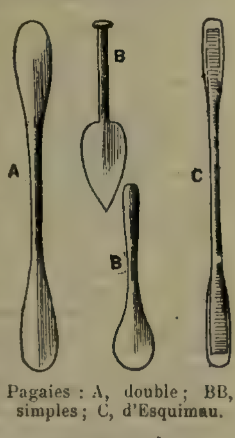

Pagaies : A, double ; BB, simples ; C, d'Esquimau.

**pagamier** [*mi-é*] n. m. ou **pagamée** [*mé*] n. f. Genre de rubiacées, des régions tropicales de l'Amérique méridionale.

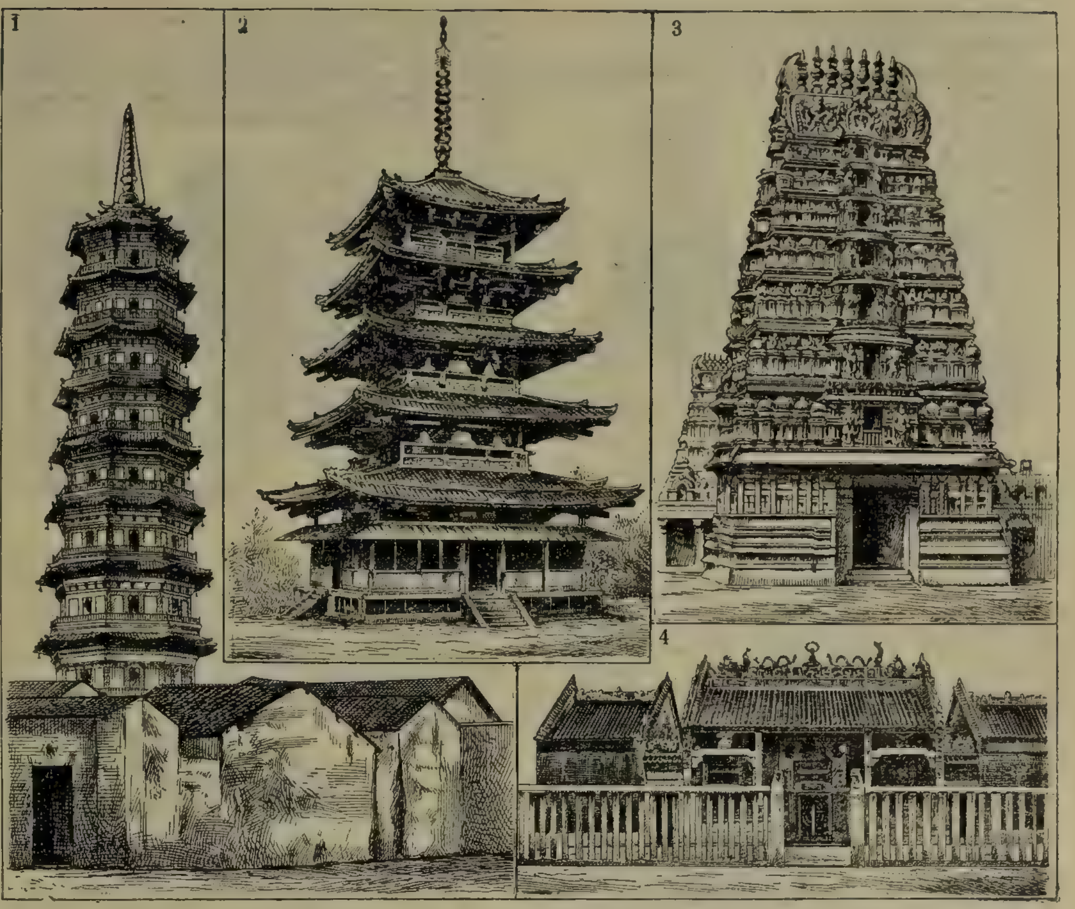

Pagodes : 1. Chinoise (à Canton) ; 2. Japonaise ; 3. Hindoue (à Mysore) ; 4. Annamite (à Cholon).

**Pagan** (Blaise-François **de**), comte DE MERVEILLES, ingénieur français, né à Avignon, m. à Paris (1601-1665). Il fut le maître de Vauban.

**Pagan,** v. de l'empire anglais des Indes en (Birmanie, Indochine occid.), sur l'Iraouaddy ; 70.000 h. Anc. capitale de la Birmanie.

**Paganel** (Pierre), homme politique et écrivain français, né à Villeneuve-d'Agen, m. à Liége (1745-1826). Il fut longtemps secrétaire général du ministère des affaires étrangères.

**Paganini** (Nicolo), violoniste italien, né à Gênes, m. à Nice (1784-1840), célèbre par la virtuosité prodigieuse de son exécution. Il a écrit de nombreuses compositions pour le violon ; notamment, *le Carnaval de Venise.*

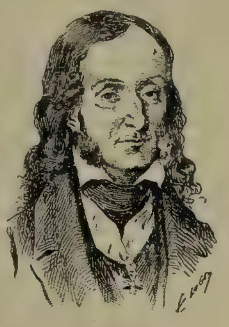

Paganini.

**paganisant** [*zan*] n. m. Membre de diverses sectes chrétiennes qui observaient des cérémonies empruntées aux païens.

**paganisation** [*za-si-on*] n. f. (de *paganiser*). Action de rendre païen.

**paganiser** [*zé*] v. n. Vivre en païen. V. a. Rendre païen : *paganiser un peuple.*

**paganisme** [*nis-me*] n. m. (du lat. *paganus*, paysan). Nom donné par les premiers chrétiens au polythéisme, auquel les campagnards restèrent longtemps fidèles : *Théodose combattit le paganisme.*

**Paganisme** (*la Fin du*), par G. Boissier (1891), peinture de la lutte du christianisme contre le paganisme dans l'empire romain et de la fin du monde antique.

**pagara** n. m. Panier haut, à couvercle, fait de fibres élastiques, dont les Indiens se servent en guise de valise.

**pagayer** [*ghè-ié*] v. n. (Se conj. comme *balayer.*) Se servir de la pagaie. V. a. Conduire à la pagaie : *pagayer une pirogue.*

**pagayeur, euse** [*ghè-i-eur, eu-ze*] n. Personne qui pagaye.

**page** n. f. (lat. *pagina*). Un des côtés d'un feuillet de papier : *une page blanche. Par ext.* Feuillet : *déchirer une page.* Ce qui est tracé, imprimé : *apprendre, copier une page. Fig.* Œuvre littéraire ou musicale : *les plus belles pages de Racine.* Epoque considérée par rapport à d'autres qui l'ont précédée ou suivie : *les pages tragiques de l'histoire. Typ. Mettre en pages*, rassembler les paquets de composition fournis par les compositeurs et en former des pages. *Metteur en pages*, V. METTEUR. *Commencer en belle page*, reporter la composition en tête du recto suivant.

**page** n. m. (peut-être du gr. *paidion*, petit enfant, orig. douteuse). Jeune noble placé près d'un prince, d'un seigneur, d'une châtelaine, pour apprendre le métier des armes, ou pour les escorter, leur rendre certains services : *Napoléon Ier ressuscita l'institution des pages. Effronté comme un page*, hardi jusqu'à l'impudence. *Hors de page*, ayant fini le temps du service de page et, *au fig.*, hors de tutelle, indépendant. Petite pince pour tenir une jupe relevée. *Chaussette, caleçon page*, chaussette, caleçon de la plus petite dimension qui se fasse pour l'homme.

**Page** (Frédéric Handley), aviateur et constructeur anglais d'aéroplanes, né en 1875. Il a contribué largement au développement de l'aviation anglaise.

**pageant** [*pad-geun't* ou *péd-geun't*] n. m. (du lat. *pagina*, dans le sens de *planche*). En Angleterre, représentation d'un épisode historique avec les costumes de l'époque.

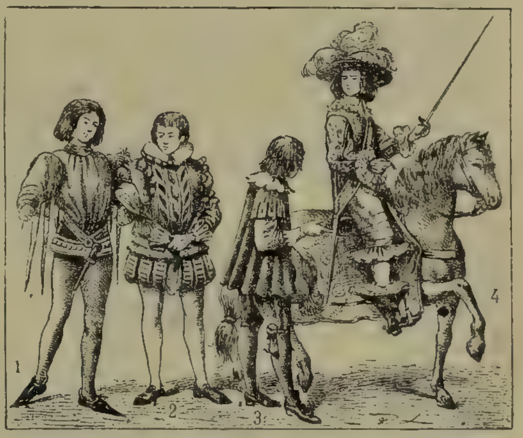

PAGES : 1. Du XVe siècle ; 2. Du XVIe siècle ; 3. Espagnol du XVIIe siècle ; 4. Du corps des pages du roi (1651).

**Pageas,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 35 kil. de Saint-Yrieix ; 1.410 h. Bestiaux.

**pagel** [*jèl*] n. m. ou **pagelle** [*jè-le*] n. f. Genre de poissons acanthoptères, des mers chaudes et tempérées.
— ENCYCL. Oblongs et trapus, les pagels ont une forte tête et une nageoire dorsale épineuse. Leur chair est comestible. On les pêche sur toutes les côtes de France et, suivant les régions, ils sont désignés par des noms divers (*pageau, pagell, rousseau, brême, gros-yeux, besugo, arousseli, pilon*, etc.).

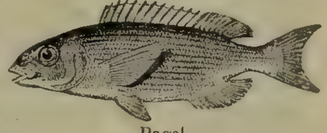

Pagel.

**pageot** ou **pajot** n. m. *Arg. milit.* Lit.

**Paget** (Violet), femme de lettres anglaise, née en Normandie en 1856, connue sous le pseudonyme de VERNON LEE, auteur de romans (*Miss Brown*, etc.), de nouvelles et d'études critiques (*Etudes sur le XVIIIe siècle en Italie*).

**pagination** [*si-on*] n. f. (de *paginer*). Série des numéros des pages d'un livre.

**paginer** [*né*] v. a. (du lat. *pagina*, page). Numéroter les pages d'un livre. Syn. FOLIOTER.

**pagne** n. m. (espagn. *paño*). Morceau d'étoffe tombant de la ceinture aux genoux, unique vêtement de certaines peuplades d'Afrique et d'Amérique.

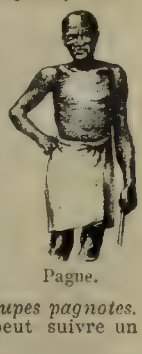

Pagne.

**pagnon** n. m. Drap noir très fin de Sedan.

**pagnonne** n. f. Chacune des pièces de bois formant la fusée ou le rouet d'un moulin.

**pagnote** n. m. (ital. *pagnotta*). *Fam.* Lâche, poltron. Adjectiv. : *troupes pagnotes. Mont pagnote*, lieu élevé, d'où l'on peut suivre un combat sans courir aucun danger.

**pagnoter** [*té*] **(se)** v. pr. *Arg.* Se mettre au lit.

**pagnoterie** [*rî*] n. f. Poltronnerie. (Vx.)

**Pagny-sur-Moselle,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 34 kil. de Nancy ; 2.140 h. Ch. de f. E. Vignobles.

**pagode** n. f. (portug. *pagoda*). En extrême Orient (Inde, Chine, Japon, etc.), temple, chapelle : *les pagodes chinoises sont d'une grande richesse.* Idole qu'on y adore. Petite figure chinoise, en porcelaine à tête mobile. Monnaie d'or des Indes (de 8 fr. 31 c.

à 9 fr. 40 c.). Adjectiv. : *manche pagode*, étroite jusqu'au coude, très large vers le poignet.

— ENCYCL. *Pagode de l'Inde.* Toute pagode est un sanctuaire entouré d'un plus ou moins grand nombre d'enceintes. Elle est dédiée à un seul dieu. La pagode se compose de quatre parties : la première est le temple lui-même (*vimana*) ; autour du sanctuaire règne la seconde région, circonscrite par des vestibules à colonnes ; la troisième région est délimitée par un mur d'enceinte et comprend souvent de petits temples accessoires (*pagotins*), dédiés à des divinités secondaires ; la quatrième partie (*choultrie* ou *chauderie*) renferme des vestibules, des cours à colonnades, des étangs sacrés. Certaines pagodes sont de véritables villes. Celle de Vichnou, à Srirangam, renferme 25.000 h.

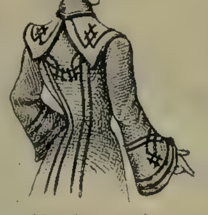
Manche pagode.

**pagodite** n. f. Silicate naturel, avec lequel les Chinois façonnent des statues, des figurines (magots).

**pagoscope** [*ghos-ko-pe*] n. m. (du gr. *pagos*, gelée, et *skopein*, examiner). Appareil indicateur des gelées.

— ENCYCL. Le pagoscope est constitué par deux thermomètres : l'un sec, l'autre mouillé, qui sont tous deux fixés sur une table en zinc verni. Entre les deux thermomètres, est un tableau sur lequel peut se déplacer une aiguille. Celle-ci, amenée devant le chiffre que marque le thermomètre mouillé, croise en un certain point une ligne indiquant la température marquée par le thermomètre sec. Suivant que ce point d'intersection est dans l'une des zones verte, jaune ou rouge, du tableau, il y a sécurité quant à la gelée (vert), probabilité (jaune) ou certitude (rouge).

**pagotin** n. m. Petite pagode ; édicule, chapelle de quelque divinité pouranique.

**pagre** n. m. Genre de poissons acanthoptères, des mers chaudes et tempérées : *la chair des pagres est très estimée.*

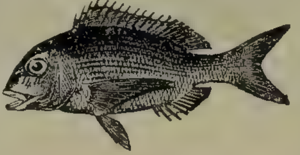
Pagre.

**pagure** ou **pagurus** [*russ*] n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, répandus dans toutes les mers.

— ENCYCL. Le pagure, nommé vulgairement *bernard-l'ermite*, est un curieux animal, dont l'abdomen, nu et mou, est souvent en forme de spirale. Dès son jeune âge, le pagure loge cet abdomen dans la coquille d'un mollusque et change d'habitation à chaque mue, son corps ayant grossi.

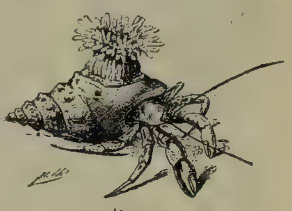
Pagure.

**pagus** [*ghuss*] n. m. (m. lat. signif. *bourg*). Division territoriale de la Gaule, à laquelle correspond le *pays* de l'ancienne France.

**Pahang,** Etat de la presqu'île de Malacca, faisant partie de la Confédération des Etats malais (Malacca britannique). Il est situé sur la mer de Chine ; 119.000 h. Capit. *Pahang* ou *Pékan ;* 4.500 h. Mines d'étain et d'or.

**pahic** [*pa-ik*] n. m. Grande pirogue de guerre de l'archipel Taïti, en usage au XVIIIe siècle.

**Pahlen** [*l'n*] (comte Pierre **de**), gouverneur de Saint-Pétersbourg [Petrograd] (1744-1826), chef de la conspiration à la suite de laquelle le tsar Paul Ier fut assassiné en 1801.

**pahouin, e** adj. Qui a rapport, qui appartient aux Pahouins.

**Pahouins,** nom généralement employé pour désigner les Fans.

**paie** [*pè*] n. f. V. PAYE.

**paiement** [*pè-man*] n. m. V. PAYEMENT.

**païen, enne** [*pa-i-in, è-ne*] adj. (lat. *paganus*. — V. PAGANISME). Se dit des peuples anciens polythéistes et, *par ext.*, de tous les peuples polythéistes, ainsi que de ce qui se rapporte à ces peuples, à leurs dieux, etc. : *les philosophes païens.* Substantiv. : *une païenne. Jurer comme un païen,* lancer de gros jurons. *Fam.* Impie. N. m. pl. : *les dieux des païens.*

**païennie** [*pa-iè-nî*] n. f. Pays habité par des païens.

**paignion** [*pè*] n. m. (m. gr.). *Antiq. gr.* Sorte de poésie légère.

**Pailharès,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 35 kil. de Tournon ; 1.550 h.

**paillage** [*pa, ll* mll.] n. m. Action de pailler : *le paillage des arbres.*

**paillantine** [*ll* mll.] n. f. Epiderme brillant de la côte d'une plume, que l'on emploie à la confection de certaines fleurs artificielles.

**paillard** [*pa, ll* mll., *ar*], **e** n. et adj. Qui couche sur la paille. (Vx.) Qui aime et cherche les plaisirs de la chair. Qui exprime ou trahit l'amour des plaisirs charnels : *des yeux paillards.*

**paillardement** [*pa, ll* mll., *ar-de-man*] adv. D'une façon paillarde.

**paillarder** [*pa, ll* mll, *ar-dé*] v. n. Vivre dans la débauche. (Peu us.)

**paillardise** [*pa, ll* mll., *ar-di-ze*] n. f. (de *paillard*). Débauche, luxure. Acte ou propos grivois.

**paillasse** [*pa, ll* mll., *a-se*] n. f. (de *paille*). Grand sac plat, que l'on remplit de paille, de feuilles de maïs, etc., et qui forme un objet de literie : *paillasse de varech, de bale d'avoine. Pop.* Ventre, corps humain : *crever la paillasse à quelqu'un. Techn.* Dallage à hauteur d'appui, sur lequel on établit les fourneaux et appareils de distillation.

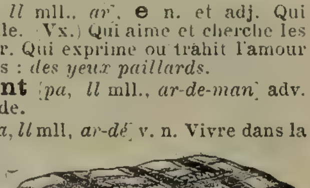
Paillasse.

**Paillasse** [*pa, ll* mll., *a-se*], (ital. *Pagliaccio*), personnage du théâtre populaire de Naples, dont le rôle et le costume se rapprochent de celui de Pierrot. N. m. *Par ext.* Bouffon des théâtres forains, qui joue les bas comiques dans les parades : *le paillasse de la troupe. Pop.* Homme politique, qui change d'opinion suivant son intérêt.

**Paillasses** (*I Pagliacci*), drame lyrique en 2 actes, poème et musique de Leoncavallo (1892). Nedda, femme du baladin Canio, est courtisée par le pitre Tonio, qu'elle dédaigne ; mais elle cède au jeune Silvio. Tonio dénonce l'adultère au mari, et Canio, torturé par la jalousie, tue sa femme qui le brava, ainsi que son amant accouru pour la défendre. Partition colorée, parfois brutale, où l'on remarque deux jolis chœurs, un duo d'amour et le *lamento* devenu célèbre.

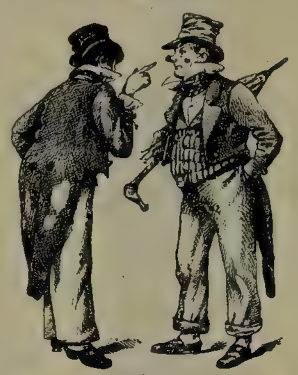
Paillasses.

**paillasserie** [*pa, ll* mll., *a-se-rî*] n. f. Caractère, acte d'un paillasse.

**paillassine** [*pa, ll* mll., *a-si-ne*] n. f. Femme masquée et vêtue en paillasse.

**paillasson** [*pa, ll* mll., *a-son*] n. m. Natte de paille ou de jonc, placée à la porte des appartements pour qu'on s'y essuie les pieds. Natte de paille longue, dont on abrite les couches, les espaliers, etc., contre la gelée et quelquefois contre le soleil.

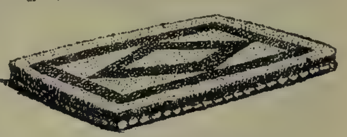
Paillasson d'appartement.

**paillassonnage** [*pa, ll* mll., *a-so-na-je*] n. m. Action ou manière de paillassonner.

**paillassonner** [*pa, ll* mll., *a-so-né*] v. a. Garnir de paillassons : *paillassonner une treille.*

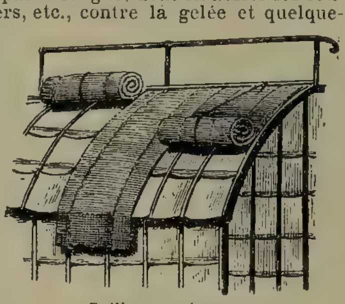
Paillassons de serre.

**paille** [*pa, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *palea*). Tige des graminées, dépouillée de son grain. *Paille d'avoine, menue paille*, bale d'avoine ou d'autres céréales. Matière qui ressemble à la paille : *beaucoup de chapeaux de paille sont en fibre de palmier. Fig. Sur la paille*, dans une extrême misère. *Feu de paille*, ardeur, zèle qui dure peu. *Homme de paille*, homme sans valeur, sans caractère. Prête-nom. *Rompre la paille*, rompre un accord, se brouiller. *Tirer à la courte paille*, tirer au sort avec des brins de paille d'une longueur inégale. Défaut de liaison, de continuité dans un objet en métal : *cette pièce d'or a une paille et sonne mal.* Parcelle qui se détache du fer que l'on forge à chaud. *Paille de fer*, copeaux de fer détachés par les tours et servant notamment à nettoyer les parquets. *Vin de paille*, vin blanc liquoreux, obtenu avec des raisins qu'on laisse sécher quelque temps sur la paille : *les vins de paille de l'Ermitage sont renommés. Pop. Hacher de la paille*, parler allemand. *Avoir, tenir une paille*, être gris. *Arg.* Tromperie au jeu ; infidélité en amour. Adjectiv. et inv. Qui a la couleur jaune clair de la paille : *des rubans paille.* ALLUS. LITT. : **Voir la paille qui est dans l'œil du prochain et ne pas voir la poutre qu'on a dans le sien,** allusion à une parole de Jésus dans l'Evangile de saint Matthieu (VII, 3-5). Elle exprime la facilité que l'on a à se cacher ses propres défauts et à découvrir ceux d'autrui.

— ENCYCL. La paille des céréales est employée soit comme fourrage (blé, orge, seigle, avoine), soit comme litière. Comme fourrage, elle constitue un aliment grossier, pauvre en matière azotée, et dont la valeur même varie avec le degré de maturation de la céréale qui l'a fournie, la pureté du produit. Les pailles sont données aux animaux soit entières, soit passées au hache-paille ; mais on peut les mélanger hachées aux grains, cossettes de racines, pulpes, mélasse.

L'industrie utilise la paille à la confection de paillassons, au paillage des chaises, à des ouvrages de vannerie, etc.

**paille** [*pa, ll* mll., *é*] n. m. Fumier non consommé ; litière qui n'est restée qu'un jour sous les chevaux.

**paillé** [*pa, ll* mll., *é*], **e** adj. Qui a la couleur de la paille. Qui a une paille, un défaut : *fonte paillée.*

**paillebart** [*pa, ll* mll., *e-bar*] n. m. Mélange d'argile et de paille hachée, employé dans certaines constructions.

**paillée** [*pa, ll* mll., *é*] n. f. Quantité de gerbes de céréales, que l'on étend sur l'aire d'une grange pour les battre au fléau.

**paille-en-queue** [*pa, ll* mll., *an-keu*] n. m. invar. *Ornith.* Nom vulgaire des *phaétons*, dont la queue est terminée par deux plumes longues et effilées.

**paillement** n. m. Syn. de PAILLAGE.

**pailler** [*pa, ll* mll., *é*] n. m. (lat. *palearium*). Cour ou grenier d'une ferme, où l'on met les pailles. Haute meule de paille. Tas de paille dans une basse-cour. *Etre sur son pailler* (ou *sur son palier*), être chez soi, avoir le droit de parler ou d'agir en maître.

**pailler** [*pa, ll* mll., *é*] v. a. Couvrir, entourer ou garnir de paille : *pailler des semis, une chaise.*

**pailler** [*pa, ll* mll., *é*], **ère** adj. Nourri sur le pailler, en parlant des volailles : *poularde paillère.*

**pailleret** [*pa, ll* mll., *e-rè*] n. m. Nom vulgaire du bruant.

**Pailleron** [*pa, ll* mll.] (Edouard), auteur dramatique, né et m. à Paris (1834-1899) ; membre de l'Académie française en 1882 ; auteur de comédies spirituelles, d'une imagination légère et déliée : *le Monde où l'on s'ennuie, l'Etincelle, Cabotins, la Souris*, etc.

**paillet** [*pa, ll* mll., *è*] n. m. *Mar.* Natte en fils de caret, pour préserver des frottements. Ressort de targette. Vin peu chargé en couleur et tirant sur la teinte paille. Adjectiv. : *le vin paillet se conserve mal.*

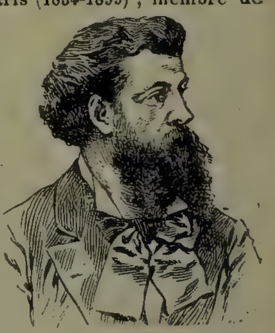
Pailleron.

**Paillet** [*pa, ll* mll., *è*] (*Alphonse*-Gabriel-Victor), avocat français, né à Soissons, m. à Paris (1795-1855) ; auteur d'ouvrages estimés sur l'histoire de la jurisprudence, notamment d'un traité du *Droit public français.*

**pailleté, e** [*pa, ll* mll.] adj. Couvert de paillettes : *tulle pailleté.*

**pailleter** [*pa, ll* mll., *e-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je pailletterai.*) Parsemer de paillettes : *pailleter une jupe de danseuse.* Etre épars en guise de paillettes : *les grains de jais qui paillettent un corsage.*

**pailleteur** [*pa, ll* mll.] n. m. Ouvrier qui recueille des paillettes d'or dans le sable des rivières.

**paillette** [*pa, ll* mll., *è-te*] n. f. (de *paille*). Parcelle d'or mêlée au sable de certains cours d'eau. Petite lame très mince de métal ou de verre, qu'on applique sur une étoffe, pour la faire scintiller : *jupe couverte de paillettes.* Petit morceau mince de soudure, préparé pour être placé sur l'ouvrage à souder. Ressort de targette. (Syn. de PAILLET.) Défaut dans une pierre précieuse.

**pailleule** [*pa, ll* mll.] n. f. Espèce de zostère, qui croît sur les côtes de Normandie et que l'on recueille pour l'employer comme engrais.

**pailleur, euse** [*pa, ll* mll., *eu-ze*] n. Personne qui vend ou voiture de la paille, ou qui paille les chaises.

**pailleux, euse** [*pa, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. *Métall.* Qui a des pailles : *fer pailleux. Agric. Fumier pailleux*, dont la paille n'est pas assez consommée.

**paillis** [*pa, ll* mll., *i*] n. m. Couche de paille ou de fumier pailleux, dont on recouvre le sol pour en maintenir la fraîcheur ou préserver certains fruits (fraises, melons, etc.) du contact immédiat de la terre.

**paillole** [*pa, ll* mll.] n. f. Paillette d'or. (Vx.)

**paillon** [*pa, ll* mll., *on*] n. m. Grosse paillette. Poignée de paille qui, placée dans l'orifice inférieur d'une cuve, sert de filtre à la lessive. Maille d'une chaînette d'acier. Maille d'une scie à chaînette. Mince feuille de cuivre coloré, avec laquelle les bijoutiers en faux font un fond miroitant. Enveloppe conique de paille ou de jonc pour emballer des bouteilles. Paneton de boulanger. *Pop.* Infidélité en amour.

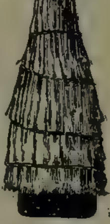
Paillon de bouteille.

**paillonner** [*pa, ll* mll., *o-né*] v. a. Faire un fond miroitant à l'aide de paillons.

**paillot** [*pa, ll* mll., *o*] n. m. Petite paillasse, qu'on met sur la paillasse ordinaire d'un lit d'enfant.

**Paillot de Montabert** (Jacques-Nicolas), peintre et historien français, né à Troyes (1771-1849). On lui doit d'intéressantes recherches sur la peinture à l'encaustique des anciens.

**paillote** [*pa, ll* mll.] n. f. Dans les pays chauds, hutte de paille.

**pailmel** [*pa, l* mll., *mèl'*] n. f. (abréviat. des mots *paille* et *mélasse*). Nom donné au mélange de 70 p. 100 de mélasse et 30 p. 100 de paille, que l'on emploie dans l'alimentation du bétail.

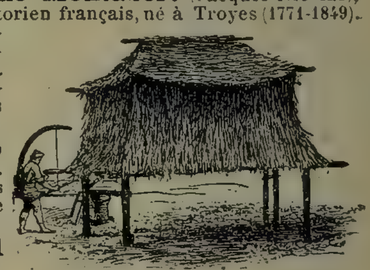
Paillote chinoise.

**Paimbœuf** [*pin-beuf*] ch.-l. d'arr. (Loire-Inférieure) ; port actif et rade sur la Loire : ch. de f. Orl. et Et. ; à 44 kil. de Nantes ; 2.310 h. (*Paimblotins*). Cabotage, école d'hydrographie, corderie, constructions navales. — L'arr. a 5 cant., 28 comm., et 50,040 h. Le cant. a 3 comm., et 5.270 h.

**Paimpol** [*pin*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 36 kil. de Saint-Brieuc ; 2.810 h (*Paimpolais*). Ch. de f. Port sur la Manche, au fond d'une anse. Armement actif (1.200 à 1.500 marins chaque année) pour la pêche à la morue. — Le cant. a 9 comm., et 21.600 h.

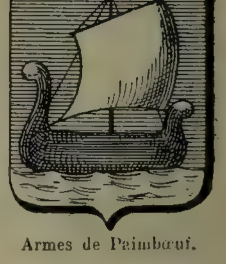
Armes de Paimbœuf.

**Paimpont** [*pin-pon*], comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 25 kil. de Montfort ; 3.080 h. Forges importantes. — La *forêt de Paimpont*, la plus grande de Bretagne, est connue dans les romans de chevalerie sous le nom de « forêt de Brocéliande ».

**pain** [*pin*] n. m. (lat. *panis*). Aliment fait de farine (surtout de blé) pétrie, fermentée et cuite au four. *Pain frais*, pain nouvellement cuit. *Pain rassis*, pain qui a été cuit au moins la veille du jour où on le mange. Nourriture en général : *Gagner son pain à la sueur de son front*. *Pain quotidien*, subsistance journalière. *Fig. Pour un morceau de pain*, pour presque rien. *Pain cuit*, ouvrage fait d'avance en prévision de l'avenir. *Long comme un jour sans pain*, excessivement long et ennuyeux. *Bon comme le pain*, d'une excessive bonté. *Mendier son pain*, vivre d'aumônes. *S'ôter le pain de la bouche pour quelqu'un*, se priver pour lui donner les choses les plus nécessaires. *Faire passer le goût du pain à quelqu'un*, le faire mourir. *Emprunter un pain sur la fournée*, se dit d'une fille qui a eu un enfant avant de se marier. *Manger son pain blanc le premier*, être d'abord dans une situation avantageuse qui ne doit pas durer. *Avoir du pain sur la planche*, avoir des ressources préparées pour l'avenir. *Pain de munition*, fabriqué pour les soldats. *Pain d'épice*, sorte de gâteau fait de farine de seigle, de miel et de différentes substances aromatiques. *Pain bénit*, distribué à la grand'messe. *Fig. C'est pain bénit*, il a bien mérité ce qui lui arrive. Nom de plusieurs mets dans lesquels il entre de la mie de pain. *Pain des anges, pain céleste*, l'eucharistie. *Pain de vie*, la parole de Dieu. *Pain à cacheter*, rondelle de pâte non fermentée, mais cuite, pour cacheter les lettres. *Pain à chanter*, hostie non consacrée. Matière, masse à laquelle on donne, au moule, une forme déterminée : *pain de sucre, de cire, de savon*. Tourteau, marc : *pain de noix*. *Bot. Arbre à pain*, nom vulgaire du jaquier. *Pain de hanneton*, fruit de l'orme. ALLUS. LITT. V. PANEM ET CIRCENSES. PROV. : **L'homme ne vit pas seulement de pain,** le cœur et l'esprit ont besoin de nourriture, comme le corps. (Evang.) **A mal enfourner, on fait les pains cornus,** un mauvais début dérange la marche de toute une affaire. **Tel pain, telle soupe,** les choses valent la matière qu'on y emploie. **Liberté et pain cuit,** le bonheur réside dans l'indépendance et l'aisance. **Pain tendre et bois vert mettent la maison au désert,** les dépenses mal entendues ruinent un ménage. **Pain dérobé réveille l'appétit,** le fruit défendu a un attrait particulier.

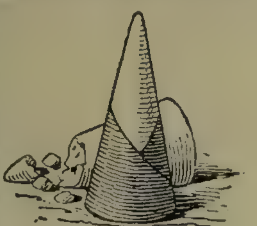

Pain de sucre.

— ENCYCL. La fabrication du pain ou panification comprend une suite d'opérations : hydratation de la farine et sa transformation en pâte, adjonction de levain, confection des pains et cuisson au four. L'*hydratation* a pour effet de dissoudre les parties solubles (dextrine, glucose et sels), et de gonfler les substances insolubles (amidon et gluten) : le *malaxage*, qui s'exécute dans un pétrin ordinaire, en brassant le mélange à la main, ou dans un pétrin mécanique, porte aussi le nom de *pétrissage*, et a pour effet de former une pâte homogène : l'adjonction du levain introduit au sein de la masse des ferments qui, en se développant, produisent, au détriment du glucose, de l'alcool et du gaz carbonique. C'est ce gaz carbonique amassé en bulles qui gonfle la pâte, la fait *lever*, suivant l'expression courante, et rend le pain plus digestif. Quand la pâte mélangée de levain est suffisamment reposée, on la divise en pâtons, que l'on dispose dans des corbeilles (*panetons*), dont la forme est variable, et on l'abandonne ainsi quelques heures à l'action des ferments ; puis on sort les pâtons des paniers, et on les glisse dans un four. La chaleur du four fait crever les grains d'amidon gonflés, dilate les bulles de gaz carbonique, augmentant ainsi la porosité du pain. Les parties superficielles éprouvent des modifications plus profondes encore : non seulement les grains d'amidon éclatent, mais ils se convertissent en dextrine, que la chaleur brunit (croûte du pain).

On distingue différentes sortes de pain, suivant la farine employée ou le mode de panification : *pain blanc*, dont la mie est blanche ; *pain bis, pain de seigle*, mélange de farine de seigle et de froment ; *pain noir*, farine de froment, de seigle et de sarrasin : *pain viennois*, adjonction d'un peu de lait dans la pâte ; *pain complet*, fait d'un mélange de farine et de son : *pain de gruau*, fine fleur de froment et pâte très travaillée ; etc. Quant à la forme des pains, elle est variable, depuis le croissant jusqu'à la miche. (V. BOULANGER, MEUNERIE, MOULIN, etc.)

**Pain bénit** (*le*), tableau de Dagnan-Bouveret (1886), au musée du Luxembourg (v. p. 473). Dans une église de village, où prient une dizaine de fidèles, un enfant de chœur en rouge, offre le pain bénit à une vieille femme en deuil. Œuvre d'une harmonie paisible et pénétrante.

**pain** ou **paing** n. m. *Arg.* Coup.

**paindépicier** [*si-é*] n. m. Fabricant, marchand de pain d'épice. (Vx.)

**Paine** ou **Payne** [*pè-ne*] (Thomas), publiciste anglais, né à Thetford, m. à New-York (1737-1809) ; naturalisé Français et nommé membre de la Convention à la suite des écrits dans lesquels il avait défendu les idées nouvelles.

**paines** [*pè-ne*] n. f. pl. Morceaux d'étoffe de laine avec lesquels les corroyeurs font leur gipon.

**Painlevé** (Paul), mathématicien et homme politique français, né à Paris en 1863 ; membre de l'Académie des sciences en 1900. Ses travaux concernent les courbes et surfaces algébriques, les équations différentielles, les fonctions elliptiques. Ministre de la guerre (19 mars 1917), président du conseil (12 sept.-16 nov. 1917), président de la Chambre (4 juin 1924), président du conseil (16 avril 1925).

Painlevé.

**painterite** [*pin*] n. f. Variété de vermiculite.

**Paï-Pi-Bri,** tribu de race agni, qui vit dans la colonie française de la Côte d'Ivoire. (Ce sont des nègres robustes, moins foncés que leurs voisins.)

**pair** [*pèr*] n. m. (du lat. *par*, égal). Autrefois, grand vassal du roi : *les douze pairs de Charlemagne*. Plus tard, seigneur d'une terre érigée en pairie : *un duc et pair*. Membre de la Chambre haute de 1815 à 1848 : *la Chambre des pairs condamna à mort le maréchal Ney*. Membre de la Chambre des lords, en Angleterre.

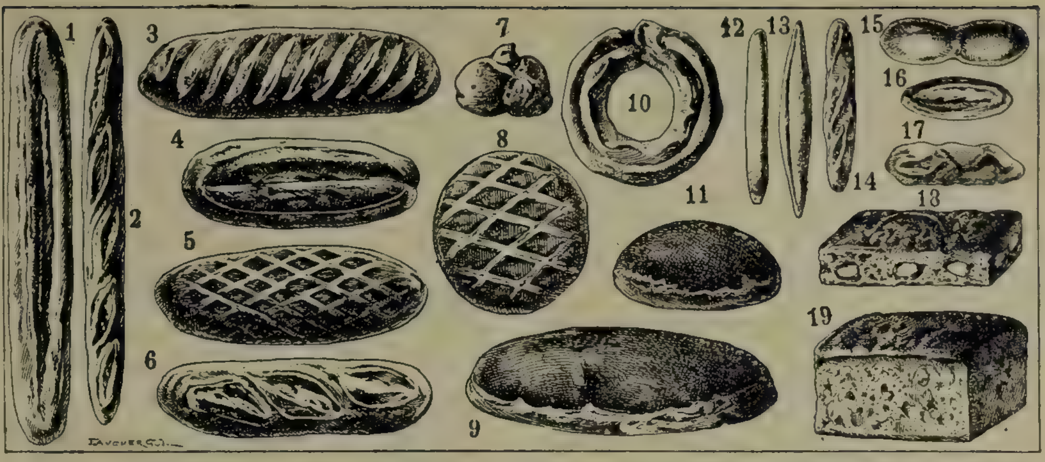

PAINS : 1. Long fendu ; 2. De fantaisie ou pain riche ; 3. Viennois ; 4. Oblong fendu ; 5. Polka ; 6. Boulot ; 7. De gruau, forme empereur ; 8. Rond ; 9. Miche ; 10. Couronne ; 11. De munition ; 12. Flûte ; 13. Pistolet ; 14. De gruau ; 15. A café ; 16. Petit pain ; 17. Petit pain natté ; 18. D'épice, aux amandes ; 19. D'épice, pavé.

— ENCYCL. Dans notre histoire, le mot *pair* a eu successivement quatre acceptions différentes : 1° Sous les deux premières races, le nom de pairs (du lat. *pares*, égaux) est donné d'une manière générale à tous les guerriers, à tous les compagnons d'armes. En 856, Charles le Chauve déclare que les grands du royaume ne pourront être jugés que par leurs *pairs*. 2° Sous la féodalité, on nomma *pairs* ou *pairs de fief* les vassaux égaux entre eux et chargés de se juger réciproquement. Selon une tradition très contestable, les douze vassaux immédiats du roi de France auraient constitué une cour spéciale, composée de six pairs ecclésiastiques et de six pairs laïques. Les douze pairs de Charlemagne jouent un grand rôle dans les chansons de geste et les romans de chevalerie. 3° A partir de Philippe le Bel, la pairie cessa d'être exclusivement attachée à la propriété d'un fief. Les rois de France, de leur propre autorité, créèrent des pairies et octroyèrent aux titulaires les mêmes privilèges et les mêmes honneurs qu'aux pairs de fief : droit de siéger dans les lits de justice, d'assister au sacre des rois, de suppléer les anciens pairs en l'absence de princes du sang, etc. La pairie était héréditaire et finit par le devenir exclusivement en ligne masculine. 4° Sous la Restauration, on appela *pairs* les membres de la Chambre aristocratique créée en 1814 pour exercer le pouvoir législatif concurremment avec la Chambre des députés ; ils étaient nommés à vie par le roi, et leur dignité était héréditaire de mâle en mâle. La Chambre des pairs, modifiée dans sa composition en 1830 (la pairie cessa d'être héréditaire, et le nombre des pairs d'être limité), fut supprimée en 1848.

**pair, e** [*pèr, pè-re*] adj. (du lat. *par*, égal). Exactement divisible par deux : *seize est un nombre pair*. N. m. Egal d'une personne : *être jugé par ses pairs*. Egalité de change entre deux pays. Taux de remboursement d'une valeur, fixé lors de l'émission. *De pair à compagnon*, sur un pied de parfaite égalité. *Rente au pair*, restée ou ramenée à son taux nominal. *Etre au pair dans une maison*, être logé et nourri, sans appointements. *Tirer de pair*, mettre au-dessus de tous les individus de même espèce. *Pair ou impair*, jeu qui consiste à donner à deviner si le nombre d'objets que l'on tient dans la main est pair ou impair. *Pair d'une monnaie*, évaluation de cette monnaie en une autre, eu égard à son titre légal et à son poids, c'est-à-dire d'après la quantité de métal qu'elle renferme. *Pair du change*, égalité résultant (pour le change) de la comparaison de la valeur intrinsèque de la monnaie sur les diverses places. *Pair des effets publics*, situation des effets cotés à leur valeur nominale (prix d'émission ou de remboursement). *Pair politique*, celui qui résulte de la combinaison des prix de change de plusieurs places. *Pair réel*, celui qui résulte de la comparaison du titre, du poids et du cours d'une espèce avec le titre, le poids et le cours d'une autre espèce d'un autre pays. Loc. adv. *De pair*, sur le même rang. *Hors de pair*, sans rivaux. ANT. **Impair.**

— En Angleterre, le corps des *pairs* comporte cinq rangs : duc, marquis, comtes, vicomtes, barons ; les baronets demeurent en dehors. On distingue les pairs du Royaume-Uni, ceux d'Ecosse et ceux d'Irlande. Le titre de lord passe de père en fils, parfois à la fille ou au frère. Les pairs font partie de la Chambre des Lords : mais les évêques et certains dignitaires (*law-lords*), qui entrent à la Chambre Haute, n'appartiennent pas au *peerage*.

**paire** [*pè-re*] n. f. (lat. *paria*, pl. de *par*). Couple d'animaux de la même espèce, composé d'un mâle et d'une femelle : *une paire de pigeons*. Assemblage de deux animaux employés ou vendus ensemble : *une paire de bœufs*. Ensemble de deux personnes unies par quelque lien : *une paire d'amis*. Réunion de deux objets qui vont ordinairement ensemble : *une paire de bas*. Chose unique composée de deux pièces : *une paire de ciseaux*. *Fam. Les deux font la paire*, se dit de deux personnes, etc., ayant les mêmes défauts au même degré. (V. MANCHE.) *Pop. Se faire la paire*, s'en aller, s'enfuir, s'évader.

**pairement** [*pè-re-man*] adv. D'une manière paire. *Nombre pairement pair*, dont la moitié est aussi un nombre pair et divisible par quatre. (Peu us).

**pairer** [*pè-ré*] **(se)** v. pr. Se dit de deux membres du Parlement anglais appartenant à deux partis opposés, qui conviennent de ne jamais voter qu'ensemble, de telle sorte que l'absence de l'un soit compensée par l'abstention de l'autre.

**pairesse** [*pé-rè-se*] n. f. Anglaise qui possède une des pairies susceptibles de passer entre les mains des femmes. Femme d'un pair.

**pairie** [*pè-ri*] n. f. Titre et dignité d'un pair. Fief auquel cette dignité était attachée. Dignité des membres de la Chambre haute actuellement en Angleterre, et, en France, de 1815 à 1848 : *Victor Hugo fut élevé à la pairie*. V. PAIR.

**païrika** n. f. Génie femelle, chez les Iraniens : *les païrikas sont des êtres bienfaisants, mais fantasques*. (On dit aussi PÉRI.)

**pairiste** [*pè-ris-te*] n. m. Employé qui est au pair dans une maison de commerce.

**pairle** [*pèr-le*] n. m. *Blas.* Pièce honorable en forme d'Y, dont les branches atteignent les angles de l'écu. (V. la planche BLASON.)

**pairol** [*pè*] n. m. Grand chaudron de cuivre.

**paisanite** [*pè-za*] n. f. Roche éruptive de la famille des granites.

**paisibilité** [*pè-zi*] n. f. Caractère d'une personne, d'une chose paisible. (Vx.)

**paisible** [*pè-zi-ble*] adj. (de *paix*). Doux, pacifique : *homme, animal paisible*. Tranquille, qui n'est point troublé : *règne, séjour paisible*. Qui n'est point inquiété dans la possession d'un bien : *paisible possesseur d'un héritage*.

**paisiblement** [*pè-zi-ble-man*] adv. D'une manière paisible : *jouir paisiblement de sa fortune*.

**Paisiello** (Giovanni). V. PAESIELLO.

**Paisley,** v. d'Ecosse (comté de Renfrew), sur la White East ; 85.000 h. Châles, tartans ; fer, houille.

**paissance** [*pè san-se*] n. f. Action de paître en pâturage des bestiaux.

**paissant** [*pè-san*], **e** adj. Qui paît : *brebis paissantes*. *Blas.* Attribut de certains animaux et particulièrement du bœuf et du mouton qui ont la tête inclinée vers la terre.

**paisse** [*pè-se*] n. f. Un des noms vulgaires du moineau franc.

**paisseau** [*pè-sô*] n. m. (lat. *paxillum*). Syn. de ÉCHALAS.

**paisselage** [*pè-se*] n. m. Action de paisseler.

**paisseler** [*pè-se-lé*] v. a. Munir d'un paisseau.

**paisselure** [*pè-se*] n. f. Brins de chanvre employés pour attacher les ceps de vigne aux paisseaux ou échalas.

**paisson** [*pè-son*] n. m. Outil de fer, demi-circulaire, avec lequel le gantier déborde, tire et ouvre les peaux.

**paisson** [*pè-son*] n. f. (lat. *pastio*). Action de faire paître les bestiaux, particulièrement les porcs, pour le gland et la faîne. Tout ce que paissent et broutent les animaux.

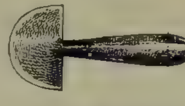

Paisson de gantier.

**paissonner** [*pè-so-né*] v. a. Tirer et ouvrir les peaux de gants avec le paisson.

**paissonnier** [*pè-so-ni-é*], **ère** n. Personne qui conduit les bestiaux à la paisson.

**paître** [*pè-tre*] v. a. (lat. *pascere*. — *Je pais, il paît, nous paissons. Je paissais, nous paissions.* Point de passé simple. *Je paîtrai, nous paîtrons. Je paîtrais, nous paîtrions. Pais, paissons, paissez. Que je paisse, que nous paissions.* Point d'imparf. *Paissant.* Point de part. pass.) Mener au pâturage : *paître ses moutons*. Manger en broutant : *paître l'herbe*. Intransitiv. : *mener paître ; faire paître*. *Fig.* et *fam. Envoyer quelqu'un paître*, le congédier avec brusquerie. **Se paître** v. pr. Syn. anc. de SE REPAÎTRE.

**paix** [*pè*] n. f. (lat. *pax*). Etat d'un pays qui n'est point en guerre : *la paix favorise le développement économique des nations*. Traité qui maintient ou ramène cet état : *faire, signer la paix*. Concorde, rapports amicaux ou exempts de trouble entre des personnes associées ou qui ont entre elles des relations : *rétablir la paix entre les citoyens*. Silence, calme physique : *la paix des champs*. Réconciliation : *faire la paix avec son voisin*. Repos : *laisser en paix*. Tranquillité de l'âme : *être en paix avec sa conscience*. Patène que le prêtre donne à baiser aux fidèles, pendant la messe, en disant : *Pax tecum*. (La paix soit avec toi.) *Eternelle paix*, repos qui suit la mort. *Ange de paix*, personne dont la douce influence ramène le calme, la concorde : Jésus Christ. *Arts de la paix*, arts qui ont besoin, pour fleurir, du calme que donne la paix. *Paroles de paix*, paroles conciliantes. *L'arbre de la paix*, l'olivier. *Paix et aise*, vie tranquille et douce. *Paix plâtrée*, établie sur des bases fragiles. *Paix fourrée*, que les deux parties se promettent de violer. *Paix armée*, qui nécessite néanmoins le maintien de forces militaires. *Baiser de paix*, accolade que les membres du clergé se donnent à la messe et que les fidèles se donnaient autrefois pareillement. *La loi de paix*, l'Evangile. *Ministre de paix*, prêtre. *Faire la paix de quelqu'un*, réconcilier une personne avec une autre ; rentrer dans les bonnes grâces de quelqu'un. *Allez en paix*, paroles que prononça Jésus-Christ en congédiant la femme adultère et que répètent le supérieur ecclésiastique en congédiant son inférieur, le confesseur après avoir absous son pénitent, le ministre protestant après son sermon. Interj. pour commander le silence : *paix donc !* Loc. adv. *En paix*, tranquillement, sans trouble. PROV. : **Paix et peu,** peu de bien suffit à qui jouit de la paix. **Qui de tout se tait, de tout a paix,** la discrétion dans les paroles permet de vivre en paix. Allus. hist. V. manteau. Ant. **Guerre, trouble, agitation, inquiétude.**

— Encycl. *Dr. int.* Le rétablissement des relations entre Etats belligérants se réalise par la conclusion d'un traité de paix, qui se distingue par son caractère définitif de la suspension d'armes et de l'armistice. Le traité de paix est précédé des *préliminaires*. V. traité et aussi arbitrage.

**Paix et la Guerre** (*la*), tableau de Rubens, à la National Gallery (Londres). Un guerrier se dirige vers le côté droit du tableau, où s'agitent la Peste et la Famine, compagnes sinistres de la Guerre ; mais Minerve le retient et l'oblige à retourner la tête vers le côté gauche, où sont retracées les douceurs de la paix. (V. p. 473).

**Paix** (*la*), bas-relief, composition allégorique, par Etex (arc de triomphe de l'Etoile) ; — statue en bronze, par Barthélemy Prieur (Louvre).

**Paix** (*la*), comédie d'Aristophane, satire politique en faveur du maintien de la paix (421 av. J.-C.) avec Sparte, menacée par les visées ambitieuses d'Alcibiade. Cettte pièce est tout allégorique et présente un grand intérêt historique.

**Paix** (*Sur la*), ouvrage d'Isocrate, en forme de harangue, éloge magnifique d'Athènes (entre 356 et 350 av. J.-C.). Il fut composé au moment de la guerre Sociale, et il conseillait aux Athéniens de laisser la liberté à leurs alliés.

**Paix** (*conférencès et congrès de la*). Sous l'influence de la Société des amis de la paix, fondée à Londres en 1847, et de sociétés analogues, il se tint plusieurs conférences pacifistes, mais d'un caractère privé. En 1898, le tsar Nicolas II, reprenant une conception de Napoléon III, prit l'initiative d'une conférence diplomatique, qui se réunit à La Haye (1899), prit des résolutions concernant le règlement arbitral des conflits internationaux (création d'une cour permanente à La Haye), la réforme des lois de la guerre, etc., et émit le vœu que les armements fussent limités dans chaque Etat. La seconde conférence de la paix eut lieu également à La Haye, en 1907.

**Paix** (*Petite*), autre nom de la paix de Longjumeau ou *Paix boiteuse*, du 27 mars 1568.

**Paix de Dieu,** sorte de pacte mutuel signé entre seigneurs, sous les auspices de l'Eglise, et qui avait pour objet de restreindre le fléau des guerres privées.

**Paixhans** [*pèk-san*] (Henri-Joseph), général français, né à Metz, m. à Jouy-aux-Arches (1783-1854) ; inventeur de canons-obusiers qui portent son nom.

**pajarète** ou **paxarète** [*pak-sa*] n. m. Vin blanc doux, liquoreux et parfumé, que produit le cépage pedro-jimenès, cultivé aux environs de Xérès.

**pajeross** [*jé-ross*] n. m. Espèce de chat sauvage de petite taille, répandu dans les plaines sud-orientales de l'Amérique du Sud.

**Pajol** (Claude), général français, né à Besançon, m. à Paris (1772-1844). Il se distingua pendant la campagne de France (1814), particulièrement à Montereau. En 1830, il assura le succès de la Révolution en poursuivant Charles X à Rambouillet.

**Pajon** (Claude), sieur de La Dure, théologien protestant français, né à Romorantin, m. à Carré (1626-1685). Sa doctrine sur la liberté humaine, le *pajonisme*, fut condamnée par l'Eglise réformée orthodoxe.

**Pajou** (Augustin), sculpteur français, né et m. à Paris (1730-1809). Il fut le meilleur décorateur de son temps. On lui doit de belles statues de Bossuet, de Pascal, etc., et une remarquable *Psyché*. Ses bustes de femmes (Mme du Barry, etc.) sont pleins d'élégance et de distinction.

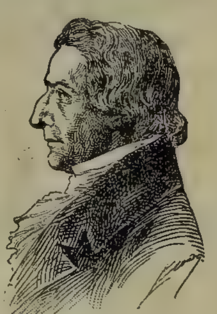
Pajou.

**pajsbergite** [*sbèr-ji-te*] n. f. Variété de rhodonite.

**paka** n. m. *Bot.* V. urène.

**pak-choï** n. m. Crucifère potagère, originaire de Chine, analogue à la bette et que l'on cultive dans le Midi.

**Pakhî** ou **Pacht,** déesse égyptienne à tête de lionne, adorée dans le nome de la Gazelle, où elle était associée à un Horus et au bélier Khnoumou.

**Pak-Hoï** ou **Peï-Haï,** v. de Chine (Kouang-Toung), sur la mer de Chine ; port ouvert ; 20.000 h. Exportation de badiane, indigo, sucre, arachides, etc.

**Paknam,** v. du Siam, ch.-l. de prov., près de l'embouchure du Ménam ; 7.000 h. Fortifications qui n'empêchèrent pas, le 13 juillet 1893, la flottille française du commandant Bory de remonter jusqu'à Bangkok.

**pal** n. m. (lat. *palus*). Pieu aiguisé par un bout. Supplice qui consiste à enfoncer un pieu dans le corps du condamné, le plus souvent par le fondement, et à laisser mourir le patient dans cet état : *le supplice du pal est en usage chez les peuples de l'Orient, en Turquie, en Perse*, etc. Plantoir de vigneron. *Pal injecteur*, instrument servant à injecter un liquide insecticide et, plus spécialement du sulfure de carbone, au pied des vignes phylloxérées. *Blas.* Pièce honorable, placée au milieu de l'écu, dont elle occupe le tiers en largeur. (V. la planche blason.) Pl. des *pals* ou des *paux*.

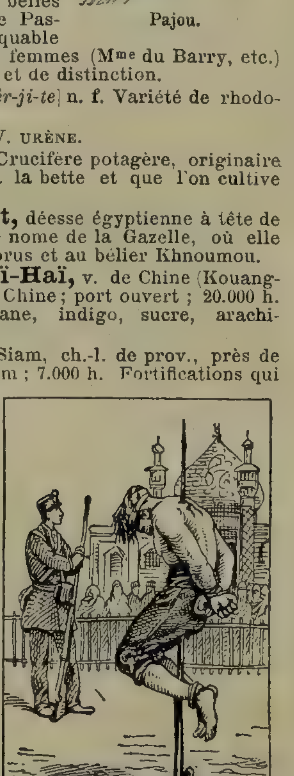
Supplice du pal.

— Encycl. *Vitic.* Les pals injecteurs sont constitués en général par un réservoir en cuivre, contenant le liquide, et que termine une tige creuse munie à son extrémité d'une pointe acérée. Des poignées et une pédale permettent d'enfoncer la tige dans le sol. Un bouton de pression chasse la dose voulue de liquide dans le sol.

**palaam** [*lam*] n. m. En T. de sellerie, sorte d'embouchure constituée par deux tiges d'acier, réunies par un anneau, tenant du mors de bride et du bridon.

**palabre** n. f. (de l'espagn. *palabra*, parole). Conférence avec un chef nègre. Discours qu'on y prononce. *Par ext.* Discussion longue et oiseuse.

**palabrer** [*bré*] v. n. (de *palabre*). Conférer avec un chef nègre. *Fig.* Tenir des discours longs et ennuyeux.

**palace** [pr. angl. *pa-lèss*] n. m. (mot angl. signif. *palais*). Hôtel luxueux : *fréquenter les palaces.*

**palace car** n. m. (mots angl. signif. *wagon-palais*). Grand wagon de luxe américain.

**palache** n. f. Sorte de cimeterre. Barre de bois à deux courbures, qui servait jadis aux porteurs d'eau pour porter leurs seaux.

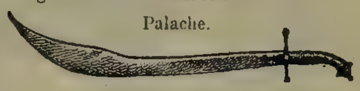
Palache.

**palachéite** n. f. Sulfate naturel hydraté de fer et magnésie.

**Palacio** (Manuel **del**), poète espagnol, né à Lerida, m. à Madrid (1832-1906) ; auteur de nombreuses poésies de circonstance (*Sonatos, Canciones y coplas*, etc.).

**Palacio Valdès** (Armando), romancier espagnol, né à Entralgo (Asturies) en 1853, auteur de romans à tendances réalistes (*el Señorito Octavio, el Idilio de un enfermo, Jose*, etc.).

**Palacky** (François), historien et publiciste tchèque, né à Hodoslavice, m. à Prague (1798-1876). Il fut, en 1848, le véritable chef politique de son pays. Il a écrit une remarquable *Histoire de Bohème.* — Son fils, Jean, né et m. à Prague (1830-1908), fut un géographe et un naturaliste distingué.

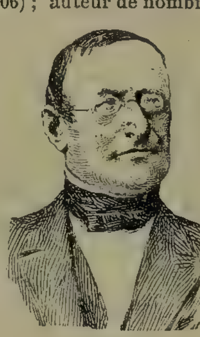
F. Palacky.

**palade** n. f. (de *pal*). Coup de rame. Chemin parcouru par l'embarcation à chaque coup de rame.

**Paladilhe** (Emile), compositeur de musique français, né à Montpellier, m. à Paris (1844-1925) ; membre de l'Académie des beaux-arts ; auteur de l'opéra *Patrie* et de mélodies originales et gracieuses (*Mandolinata*, etc.).

**paladin** n. m. (du lat. *palatinus*, du palais). Seigneur de la suite de Charlemagne : *Roland est le type des paladins.* Chevalier errant, coureur d'aventures. Auj., homme très brave et très chevaleresque.

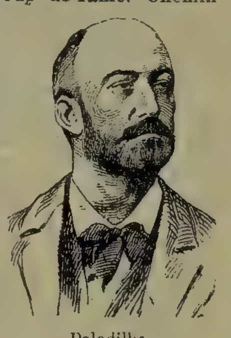
Paladilhe.

**Paladru** (lac de), lac de l'Isère, s'étendant au sud de la commune du même nom, long de 5 kil. Vestiges d'habitations lacustres.

**Palæovōuno,** nom moderne de l'ancien Hélicon.

**palafitte** [*fi-te*] n. m. (ital. *palafitta*). Construction lacustre sur pilotis. V. lacustre.

**Palafox de Mendoza** (Jean), évêque d'Osma, né dans l'Aragon, m. à Osma (1600-1659). Il fut évêque au Mexique, et se signala par sa charité à l'égard des indigènes.

**Palafox y Melzi** (don José **de**), duc de Saragosse, gentilhomme aragonais, qui s'immortalisa par son héroïque défense de Saragosse en 1809 (1780-1847).

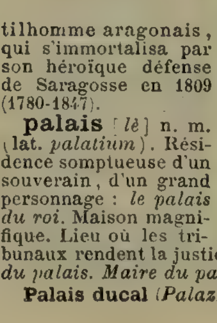
José de Palafox.

**palais** [*lè*] n. m. (lat. *palatium*). Résidence somptueuse d'un souverain, d'un grand personnage : *le palais du roi.* Maison magnifique. Lieu où les tribunaux rendent la justice. Profession d'avocat : *style du palais. Maire du palais*, v. maire.

**Palais ducal** (*Palazzo Ducale*), palais des doges à Venise, donnant à l'O. sur la Piazzetta, au S. sur la lagune, fondé en 800 et reconstruit cinq fois ; riche en splendides peintures de l'école vénitienne. Dans la magnifique cour, escalier des Géants. Le palais est relié aux prisons par le pont des Soupirs.

**Palais-Bourbon,** à Paris, la Chambre des députés, parce qu'elle siège dans le palais construit sur le quai d'Orsay en 1722 par ordre de la duchesse douairière de Bourbon. En 1790, le palais Bourbon devint propriété nationale, sous le nom de « Maison de la Révolution » ; en 1795, il fut aménagé pour recevoir le conseil des Cinq-Cents ; Napoléon Ier fit construire la façade monumentale. La salle actuelle des séances fut construite de 1829 à 1832 et la Chambre des députés, qui l'avait occupée déjà pendant la Restauration, y siège de nouveau depuis 1879.

**Palais de Justice.** V. justice.

**Palais-Royal,** célèbre monument de Paris. Construit en 1629 par Lemercier pour le cardinal de Richelieu (d'où le nom de *Palais-Cardinal* qu'il porta d'abord), cet édifice, donné à Louis XIII en 1636, a subi d'importants agrandissements et a servi longtemps de résidence aux princes d'Orléans. La Comédie-Française et le théâtre du Palais-Royal furent élevés dans ses dépendances. La célèbre galerie vitrée dite *galerie d'Orléans*, qui remplaça l'ancienne galerie de bois, pire rendez-vous, sous l'ancien régime, des joueurs et des libertins, fut ouverte en 1829. En 1871, le Palais-Royal fut endommagé par les incendies de la Commune. Le Conseil d'Etat y est installé, et la Cour des comptes y demeura jusqu'en 1913.

**Palais-Royal** (*théâtre du*), situé au Palais-Royal, à Paris. Il fut construit en 1783 et prit d'abord le nom de théâtre des Beaujolais. Il s'appela ensuite théâtre des Variétés, puis Jeux forains (on y voyait des singes, des chiens savants, des acrobates, etc.), devint café chantant, enfin, en 1831, le théâtre du Palais-Royal, où l'on joue des vaudevilles, comédies, etc.

**Palais-Vieux,** à Florence, construit en 1298 par Arnolfo di Cambio, d'abord siège de la Seigneurie, puis résidence du grand-duc Cosme Ier de Médicis, aujourd'hui hôtel de ville. Masse quadrangulaire et crénelée, surmontée d'une tour de 94 mètres.

**Palais** (le *Grand*), construit à Paris, aux Champs-Elysées, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, dans le style néo-antique, par les architectes Deglane, Louvet et Thomas. Le hall intérieur a 200 mètres de long, sur une largeur moyenne de 60 mètres ; son dôme s'élève à 43 mètres de hauteur, sur une base de 70 mètres de diamètre. Le Grand Palais est aujourd'hui affecté aux expositions de peinture, d'automobilisme, d'aviation, etc.

**Palais** (le *Petit*), monument élevé pour l'Exposition de 1900, à Paris, sur la promenade des Champs-Elysées, par l'architecte Girault. Construit sur un terrain irrégulier, il est d'une forme élégante et d'une distribution originale. Le Petit Palais, qui a 129 mètres de façade, est devenu le Musée de la Ville de Paris.

**palais** [*lè*] n. m. (lat. *palatum*). Paroi supérieure du dedans de la bouche. *Voile du palais*, portion membraneuse postérieure de la paroi interne de la bouche. *Bot.* Renflement de la lèvre inférieure, chez certaines corolles bilabiées. *Fig.* Sens du goût : *avoir le palais fin.*

— Encycl. Le palais ou *voûte palatine* est formé par une voûte osseuse (os palatin), recouverte d'une couche muqueuse ; il est, avec la langue, le siège du goût.

Le *voile du palais* prolonge le palais ; il est constitué par une lame aponévrotique et se termine par la luette. Il est utilisé dans la succion et la déglutition.

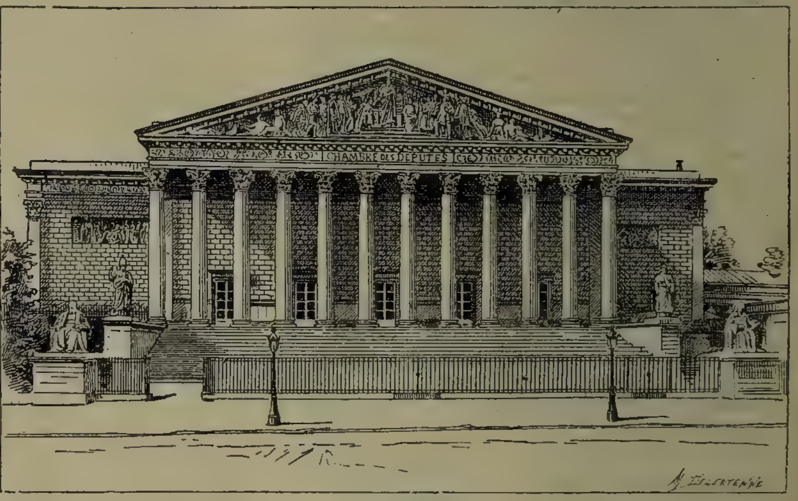
Le Palais-Bourbon, à Paris.

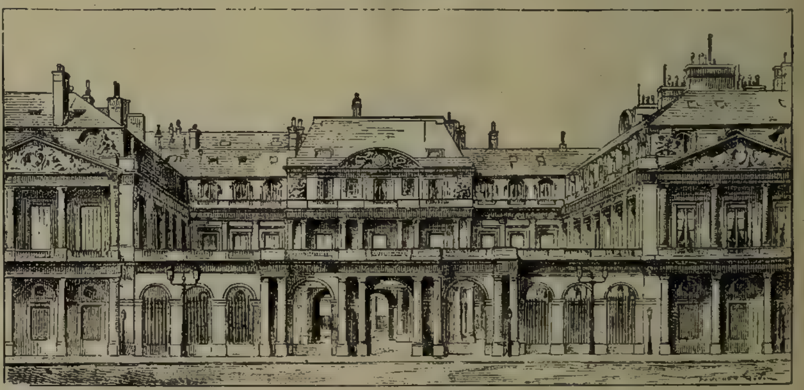
Le Palais-Royal, à Paris.

**Palais** [*lé*], (**Le**), port de l'île de Belle-Ile (Morbihan), arr. et à 68 kil. de Lorient ; 4.950 h. (*Palantins*). Pêcheries; fabriques de conserves. Bains de mer.

**Palaiseau** [*lè-zô*], ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 15 kil. de Versailles, sur l'Yvette ; 3.030 h. Ch. de f. Orl. Patrie de Bara. Pépinières. Eglise du XIIe siècle. — Le cant. a 17 comm., et 15.400 h.

**Palamkotta,** v. de l'empire anglais des Indes (présid. de Madras) ; 45.000 h.

**Palamède,** roi d'Eubée, fils de Nauplios, un des chefs grecs au siège de Troie, à qui l'on attribue l'invention du jeu d'échecs, du disque, des dés, etc. (*Myth.*)

**palamédien, enne** [*di-in, è-ne*] adj. Se disait de certaines lettres dont les Grecs attribuaient l'invention à Palamède.

**palamente** [*man-te*] n. f. Ensemble des avirons d'une galère ou d'un navire quelconque.

**palamidière** n. f. *Pêch.* V. PÉLAMIDIÈRE.

**palamnæus** [*lam'-né-uss*] n. m. Genre d'arachnides scorpionides, comprenant de grands scorpions carnassiers à piqûre très redoutée, et qui sont communs dans l'Inde.

**Palamos,** place forte d'Espagne (Catalogne), sur la Méditerranée; 4.000 h. Petit port de commerce. Travail et exportation du liège.

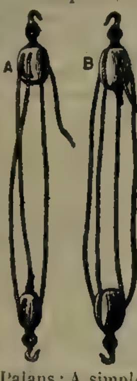

Palans : A, simple; B, double.

**palamoud** n. m. Substance alimentaire analogue au racahout et qui est en usage en Orient.

**palampore** [*lan*] n. m. Châle à fleurs, que portent, en Orient, les personnes d'un rang élevé.

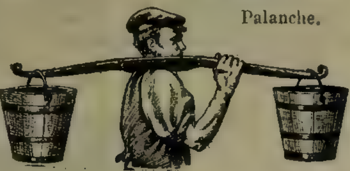

Palanche.

**Palampour,** v. de l'empire anglais des Indes (prov. de Bombay, dans le Goudjerat ou Gouzerate) ; 17.000 h. Ch.-l. d'un Etat indigène.

**palan** n. m. (de *palanche*). Assemblage de poulies et de cordages pour exécuter des manœuvres et lever de lourds fardeaux. *Comm. Livraison sous palan*, livraison faite à bord d'un navire et reçue par un autre navire.

**palanche** n. f. (gr. *phalanx*). Morceau de bois concave et entaillé aux deux bouts, pour porter à la fois deux seaux sur l'épaule.

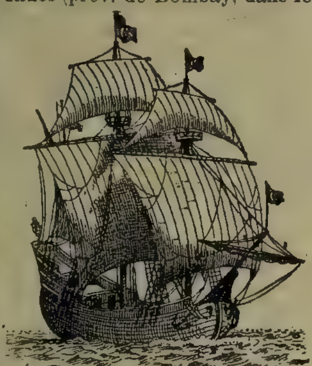

Palandrie.

**palançon** n. m. Morceaux de bois qui retiennent les torchis.

**palandrie** [*drî*] n. f. Navire de charge, quelquefois armé en guerre, antérieurement au XVIe siècle.

**palangre** ou **palancre** n. f. Corde noyée et soutenue par des flottes, le long de laquelle sont attachées des lignes munies d'hameçons.

**palangrer** [*gré*] ou **palancrer** [*kré*] v. n. Pêcher en se servant des cordes appelées *palangres*.

**palangrier** [*gri-é*] ou **palancrier** [*kri-é*] adj. m. Qui fait la pêche à la palangre. Qui sert à cette pêche : *bateau palangrier.*

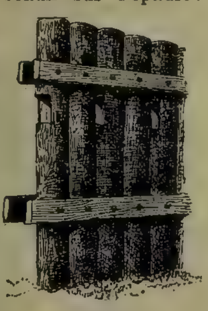

Palanque.

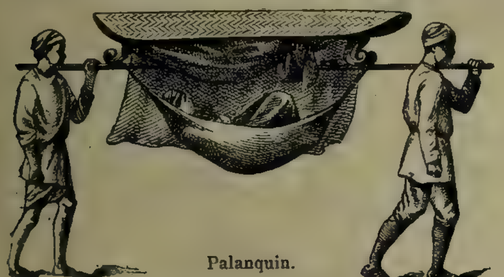

Palanquin.

**palangrotte** [*gro-te*] n. f. Petite palangre.

**palanguer** [*ghé*] v. n. Se servir d'un palan.

**palanque** [*lan-ke*] n. f. (ital. *palança*). Mur de défense, fait de troncs d'arbres enfoncés en terre côte à côte.

**palanquer** [*ké*] v. n. *Mar.* V. PALANGUER. V. a. *Fortif.* Munir de palanques : *palanquer une porte.*

**palanquin** [*kin*] n. m. (sanscrit *palyanka*). En extrême Orient, chaise, litière ou hamac que portent des hommes : *se promener en palanquin.*

**palanquin** [*kin*] n. m. (de *palan*). Petit palan, simple ou double, servant à prendre les ris.

— ENCYCL. Les palanquins sont de petits palans de bouts de vergue. Leur plus grande utilité consiste dans la facilité qu'ils donnent aux hommes pour prendre les ris. Ils tiennent le bas de la ralingue de la voile raide et permettent aux matelots de bien amarrer la bande de ris dont ils s'occupent.

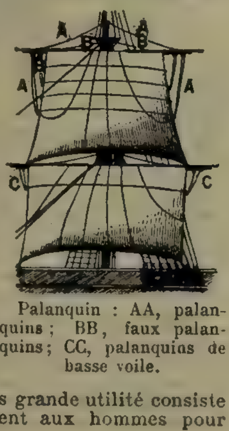

Palanquin : AA, palanquins ; BB, faux palanquins ; CC, palanquins de basse voile.

**palanquinet** [*ki-nè*] n. m. Petit palanquin.

**Palaos** [*la-oss*] ou **Pelew** (ÎLES), ancien archipel allemand de la Micronésie, à l'O. des Carolines, sur lequel le Japon exerce le mandat qu'il tient de la Société des nations ; 14.000 h. Cocotiers.

**Palaouan,** île de la mer de Chine, à l'O. des Philippines (aux Etats-Unis) : 11.000 h. Pluies abondantes ; végétation exubérante.

**Palaprat** [*pra*] (Jean), sieur DE BIGOT, auteur comique français, né à Toulouse, m. à Paris (1650-1721). Il collabora, avec l'abbé Brueys, au « Grondeur » et à l'adaptation de la farce de *Maître Pathelin.* Il était secrétaire des commandements du grand prieur de Vendôme.

**palaque** [*la-ke*] ou **palaquium** [*la-ku-i-om'*] n. m. Genre de sapotacées des Indes néerlandaises, qui produisent la gutta-percha.

**palare** n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant une vingtaine d'espèces d'Europe : *les palares sont des guêpes fouisseuses, qui recherchent les terrains arides et sablonneux.*

**palas** [*lass*] adj. *Arg.* Beau, joli. (Ce mot d'argot, déjà ancien, s'est trouvé influencé dans ses emplois récents par le mot anglais *palace.*) V. PALACE.

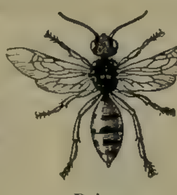

Palare.

**palastre** [*las-tre*] ou **palâtre** n. m. (du lat. *pala*, pelle). Boîte de fer qui forme la partie extérieure d'une serrure.

**Palat** (Justin-Marcel), explorateur et littérateur français, né à Verdun, assassiné par ses guides sur la route d'In-Salah (1856-1887).

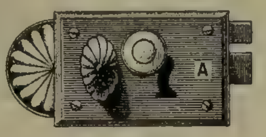

A, palastre.

**palatal, e, aux** adj. (du lat. *palatum*, palais). Qui a rapport au palais. Se dit des lettres qui se prononcent du palais : é *et* i *sont des voyelles palatales.* N. f. Lettre palatale.

**palatalisation** [*za-si-on*] n. f. Transformation d'une consonne en palatale, par accommodation de l'articulation buccale.

**palatial** [*si-al*], **e, aux** adj. (du lat. *palatium*, palais). Qui appartient au palais de justice : *style palatial.* (Vx.) Qui a les caractères d'un palais : *une façade palatiale.*

**palatin, e** adj. (lat. *palatinus*). *Hist.* Se disait des hauts dignitaires et fonctionnaires qui, au moyen âge, dirigeaient et organisaient les services du palais. Se disait aussi d'un seigneur possédant une résidence qui avait le titre de palais : *les seigneurs palatins de Béarn. Comte palatin*, grand officier de la cour, chargé de représenter auprès des ducs les anciens rois de Germanie : *avant 1356, l'électeur palatin s'appelait comte palatin du Rhin. Hist. littér. Ecole palatine*, v. PALATINE (*école*). Qui appartient au Palatinat, ou qui habite ce pays : *maison palatine. Princesse palatine* ou simplem. *Palatine* (la), femme d'un palatin ou princesse de la maison palatine. (V. CHARLOTTE-ELISABETH DE BAVIÈRE DE GONZAGUE [ANNE DE]). N. m. Seigneur palatin. (S'est dit pour vice-roi de Hongrie et gouverneur d'une province, en Pologne.)

**Palatine** (*école*), société de savants fondée par Charlemagne et dont étaient membres le roi lui-même (sous le nom de David), Alcuin, Eginhard, etc. Elle avait pour but principal de raviver la culture antique.

**palatin, e** adj. *Anat.* Qui se rapporte au palais, à la bouche interne supérieure. *Fosse palatine* ou *voûte palatine*, partie supérieure de la cavité buccale. *Membrane palatine*, membrane qui recouvre la fosse palatine. *Os palatins*, nom donné à deux petits os irréguliers, qui forment la partie de la fosse palatine en arrière des fosses nasales. *Nerfs palatins*, branches du maxillaire supérieur, au nombre de trois : le *nerf palatin antérieur*, le *nerf palatin moyen*, et le *nerf palatin postérieur.*

**Palatin** (MONT), une des sept collines de l'ancienne Rome, celle où, d'après la tradition, les premières habitations auraient été construites. Les empereurs y établirent leur résidence. Sur le Palatin se trouvaient les temples de la Victoire et de Jupiter Stator, la maison de Livie, la *Bibliothèque palatine*, le palais de Septime-Sévère, etc.

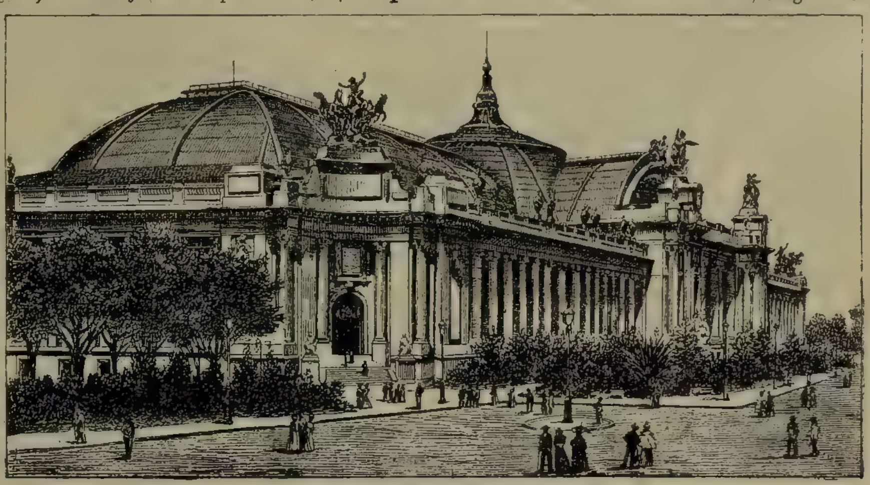

Le Grand Palais, à Paris.

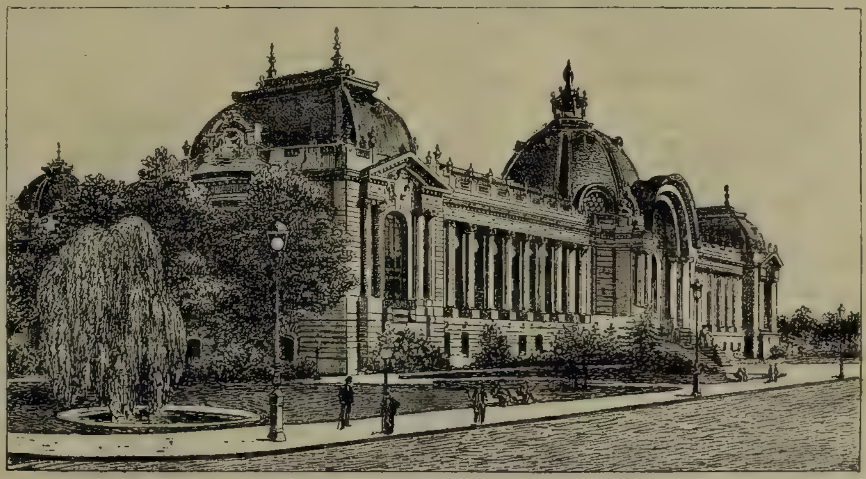

Le Petit Palais, à Paris.

**palatinat** [*na*] n. m. Dignité d'électeur palatin. Territoire, province du palatin. Province polonaise : *le palatinat de Posnanie.*

**Palatinat** [*na*] (allem. *Pfalz*), nom de deux Etats de l'ancien empire germanique : le premier, appelé *Bas-Palatinat* ou *Palatinat du Rhin*, fut partagé en 1815 entre le Bade, la Bavière, la Prusse et la Hesse-Darmstadt (la Bavière Rhénane porte encore le nom de Palatinat) ; — le second, ou *Haut-Palatinat*, est englobé aujourd'hui dans la Bavière. Le Palatinat du Rhin a pour villes principales *Spire* et *Landau;* le Haut-Palatinat a pour ville principale *Ratisbonne.* (Hab. *Palatins.*)

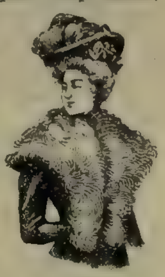

Palatine.

**palatine** n. f. Fourrure que les femmes portent sur le cou et les épaules (mise à la mode par la princesse Palatine, en 1676).

**palatite** n. f. Inflammation de la membrane palatine, qui n'est qu'un épisode des stomatites. (V. ce mot.)

**palato-dental, e, aux** adj. (du lat. *palatum*, palais, et de *dental*). Qui se prononce à l'aide du palais et des dents, comme *ch*, *j*.

**palato-pharyngien, enne** adj. (du lat. *palatum*, palais, et de *pharyngien*). Qui appartient au palais et au pharynx.

**palato-pharyngite** n. f. (du lat. *palatum*, palais, et de *pharyngite*). Inflammation du palais et du pharynx, consécutive généralement à une angine ou à une stomatite.

**palatoplastie** [*plas-tî*] n. f. (du lat. *palatum*, palais, et du gr. *plastês*, qui forme). Opération par laquelle on restitue une partie détruite de la membrane du palais. (On dit mieux STAPHYLOPLASTIE.)

**palatorrhaphie** [*to-ra-fî*] n. f. (du lat. *palatum*, palais, et du gr. *rhaphê*, suture). Opération tendant à remédier aux pertes de substance congénitales ou acquises du voile du palais. (On dit mieux STAPHYLORRHAPHIE.)

**palato-staphylin** adj. et n. m. (du lat. *palatum*, palais, et de *staphylin*). Se dit d'un muscle pair du voile du palais, qui se termine dans la luette.

**palatre** n. m. (du lat. *pala*, pelle). Partie de la garde d'un sabre, qui a la forme d'une pelle. (V. PALASTRE.)

**palava** n. f. Genre de malvacées, originaires du Pérou, et cultivées dans les jardins d'Europe comme ornementales.

**Palazzolo Acreide,** v. d'Italie (île de Sicile) ; 15.000 h.

**pale** n. f. (du lat. *pala*, pelle). *Mar.* Partie plate d'un aviron et qui entre dans l'eau. Palette de roue dans les vapeurs à aubes. Petite vanne qui sert à fermer un réservoir. Planchette taillée en pointe, qui sert à faire des palissades.

**pale** ou **palle** n. f. (du lat. *palla*, manteau). *Liturg.* Carton garni de toile blanche, qui sert à couvrir le calice.

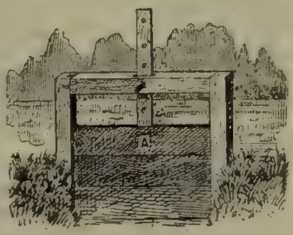

A, pale.

**pâle** adj. (lat. *pallidus*). Décoloré, en parlant d'une personne ou d'une partie de son corps : *femme pâle ; lèvres pâles.* Faible, sans éclat, en parlant des couleurs ou de la lumière : *bleu pâle ; la pâle* *lueur des étoiles.* (Syn. BLÊME, BLAFARD.) *Fig. Style pâle,* sans force, sans éclat. *Visages pâles,* nom par lequel les Indiens d'Amérique, d'après les romanciers, désignaient les blancs. *Pâles couleurs,* syn. de CHLOROSE. *Arg. milit.* Malade : *se faire porter pâle.* ALLUS. HIST. **Visages pâles qui déplaisaient à César,** allusion à un mot de César parlant de Brutus et de Cassius. ANT. **Coloré, foncé, éclatant.**

**palé, e** adj. Se dit d'un écu ou d'une pièce divisés par des pals en nombre égal aux interstices du champ.

**palea** [*lé*] n. f. (mot lat. signif. *paillette, écaille*). *Bot.* Lame surmontant le fruit des composées, ou garnissant leur réceptacle. Glumelle des graminées.

**paléacé, e** adj. (de *paléa*). *Bot.* Qui est muni de paillettes.

**paléage** n. m. (du lat. *pala,* pelle). *Mar.* Chargement du sel ou du grain avec la pelle.

**pale-ale** [*pèl-èl*] n. m. (m. angl.). Ale blanche, espèce de bière.

**paléarctique** adj. (du gr. *palaios,* ancien, et de *arctique*). Se dit de la région arctique de l'ancien monde.

**palée** [*lé*] n. f. (de *pal*). Rang de pieux soutenant un ouvrage. *Mar.* Intervalle entre chaque coup de pale.

**palefrenier** [*ni-é*] n. m. (rad. *palefroi*). Domestique qui panse les chevaux.

**palefroi** n. m. (lat. *paraveredus*). Cheval de poste de renfort. Au moyen âge, cheval de parade des souverains, des princes.

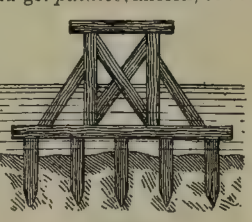
Palée.

**paléiforme** adj. (du lat. *palea,* paille, et de *forme*). *Hist. nat.* Qui a la forme d'une paille.

**Palembang,** v. de Sumatra, presque entièrement bâtie sur pilotis ; grand port fluvial sur le Mousi ; 61.000 h. Commerce actif.

**pâlement** [*man*] adv. D'une manière pâle.

**palémon** n. m. Genre de crustacés, renfermant de grosses crevettes comestibles, dont certaines espèces sont abondantes dans la mer du Nord.

**Palémon.** *Myth.* Dieu marin ; surnom divin de Mélicerte, fils d'Athamas.

**palemonidés** n, m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, dont le palémon est le type. S. un *palémonidé.* (On dit aussi CARIDIDÉS.)

**Palencia** [*lin*], v. d'Espagne (Vieille-Castille), ch.-l. de la prov. de ce nom, sur le Carrion ; 18.000 h. Belle cathédrale gothique. Couvertures, lainages.

**Palenqué,** site de ruines célèbre dans l'Etat de Chiapas (Mexique méridional), où se trouvent les restes d'une ancienne cité. Riche en édifices religieux, Palenqué fut, aux temps précolombiens, un des centres de la civilisation maya.

**paléo** (du gr. *palaios,* ancien) préfixe entrant dans la composition de nombreux mots scientifiques et signifiant *ancien.*

**paléoarchéologie** [*ké-o lo-ji*] n. f. (du préf. *paléo,* et de *archéologie*). Archéologie des temps préhistoriques.

**paléoarchéologique** [*ké-o*] adj. Qui a rapport à la paléoarchéologie.

**paléobotanique** n. f. Botanique des plantes fossiles. V. PALÉONTOLOGIE.

**paléocène** adj. (du préf. *paléo,* et du gr. *kainos,* récent). Qui se rapporte aux dépôts tertiaires les plus anciens.

**paléoethnologie** [*èt-no-lo-jî*] n. f. (du préf. *paléo,* et de *ethnologie*). Connaissance des races humaines préhistoriques.

**paléoethnologique** [*èt-no*] adj. Qui a rapport à la paléoethnologie.

**paléoethnologiste** [*èt-no-lo-jis-te*] ou **paléoethnologue** [*èt-no-lo-ghe*] n. m. Celui qui s'occupe de la paléoethnologie.

**paléogéographie** [*fî*] n. f. (du préf. *paléo,* et de *géographie*). Géographie des époques anciennes du globe terrestre.

**paléogéographique** adj. Qui a rapport à la paléogéographie.

**paléographe** n. et adj. m. Versé dans la paléographie : *archiviste paléographe.*

**paléographie** [*fi*] n. f. (du préf. *paléo,* et du gr. *graphê,* écriture). Art de déchiffrer les écritures anciennes : *la paléographie est une science récente.*

— ENCYCL. La paléographie ne date que du XVII^e siècle et a été longtemps confondue avec la diplomatique, qui traite des formules des actes et de la critique interne de ces mêmes actes. Les différents alphabets en usage durant le moyen âge dérivent tous des alphabets antiques et sont des déformations des corps d'écriture employés par les Romains ; la lecture en est rendue difficile par suite de l'emploi d'un nombre variable d'abréviations régulières ou personnelles. Pour déchiffrer un ancien manuscrit, il faut connaître à la fois la forme des lettres et la valeur des abréviations. En ce qui touche le premier point, tout dépend de la pratique ; le second exige une étude plus longue, et une méthode plus rigoureuse.

Toutes les écritures du moyen âge dérivent de la capitale et de la cursive romaines. De l'onciale, variété de la capitale, dérive la minuscule. L'écriture dite gothique, d'où dérive l'alphabet allemand moderne, n'est qu'une forme de la minuscule. La cursive a beaucoup varié durant le moyen âge. Elle imite la minuscule de chaque époque et est très personnelle. A certaines époques, elle paraît, à première vue, indéchiffrable.

**paléographique** adj. Qui concerne la paléographie : *recherches paléographiques.*

**paléographiquement** [*ke-man*] adv. Au point de vue de la paléographie.

**paléole** n. f. Syn. de GLUMELLULE.

**paléolithique** adj. (du préf. *paléo,* et du gr. *lithos,* pierre). Qui se rapporte aux anciennes époques de l'âge de pierre : *la civilisation paléolithique.*

**paléologue** [*lo-ghe*] n. m. (du préf. *paléo,* et du gr. *logos,* discours). Qui connaît les langues anciennes.

**Paléologue,** illustre famille byzantine, qui a fourni plusieurs empereurs à l'empire d'Orient, notamment Michel VIII et Andromic II et, plus tard des marquis au Montferrat. Elle fut dispersée après la conquête turque.

**Paléologue** (Georges-Maurice), diplomate et écrivain français, né à Paris en 1859. Ambassadeur de France en Russie pendant la Grande Guerre, il a publié sur cette mission d'intéressants souvenirs ; il a écrit aussi des romans et des études littéraires.

**paléontographe** n. m. Celui qui se livre à la paléontographie.

**paléontographie** n. f. Syn. de PALÉONTOLOGIE.

**paléontographique** adj. Qui a rapport à la paléontographie.

**paléontologie** [*jî*] n. f. (du préf. *paléo,* et du gr. *ôn, ontos,* être, et *logos,* discours). Science qui traite des fossiles : *Cuvier fut un des fondateurs de la paléontologie.* (On dit quelquef. PALÉONTOGRAPHIE.)

— ENCYCL. Il est raisonnable de considérer Cuvier comme le fondateur de cette science, mais elle a eu ses précurseurs ; s'il faut en croire Hérodote, la connaissance de l'origine marine de certaines coquilles fossiles remonterait aux prêtres égyptiens. Aristote, Xénophon, Strabon avaient pressenti la nature de ces débris. Au XVI^e siècle, Frascataro, Bernard Palissy et d'autres affirment nettement que les coquilles recueillies dans les roches ont vécu. Au XVIII^e siècle, des savants comme Tournefort, Lister, Valisneri, Lehmann, Soldani, Smith, Buffon ne doutent plus et publient, malgré les railleries de Voltaire, les résultats de leurs recherches. Cuvier se consacra à l'*anatomie comparée,* et c'est de la comparaison des formes disparues avec les formes vivantes, que naquit la *paléontologie.* Cette étude lui permit de classer rigoureusement un grand nombre d'ossements et de reconnaître la présence de marsupiaux dans le terrain jurassique, bouleversant ainsi les convictions de ses contemporains, lesquels considéraient que les mammifères étaient tous de création récente. La théorie des *révolutions du globe* naquit de ces travaux : elle fut développée par d'Orbigny, puis par von Schlottheim, Bronn.

La paléontologie comprend deux grandes divisions, dont l'une renferme les fossiles animaux, et l'autre les fossiles végétaux.

*Paléontologie animale* ou *paléozoologie.* Les animaux les plus inférieurs dont les restes aient été recueillis dans les couches géologiques sont des *foraminifères* et des *radiolaires.* Les foraminifères ne sont apparus qu'aux temps siluriens et ne se sont développés qu'avec le système carbonifère ; ils atteignent, avec les nummulites, leur apogée dans les terrains tertiaires. Les *spongiaires* apparaissent dans le cambrien et abondent dans les formations coralliennes du jurassique. Parmi les *cælentérés,* il faut citer les graptolites, les méduses et l'innombrable classe des coralliaires.

Viennent ensuite les *échinodermes* et les *crustacés.*

C'est parmi les *arachnides* que se trouve l'animal fossile à respiration aérienne le plus ancien : c'est un scorpion, *palæophonus nuncius,* de l'étage gothlandien. Les différents gisements connus d'*insectes* révèlent le nombre prodigieusement grand de ces arthropodes en tous les temps.

Les *mollusques* forment le groupe le plus considérable du règne animal ; ces animaux sont presque tous caractérisés par une coquille que certains terrains nous offrent dans un parfait état de conservation, mais leur origine première est difficile à dégager ; leurs ancêtres devaient être nus, et ont ainsi échappé à la fossilisation.

L'étude des *vertébrés* présente un intérêt particulier. Les plus anciens débris de *poissons* ont été trouvés dans les formations ordoviciennes. Au cours de l'ère tertiaire, ce sont les téléostéens qui dominent ; ils descendent des ganoides, dont on retrouve encore l'influence chez les *batraciens stégocéphales,* qui constituent la souche des labyrinthodontes triasiques. La filiation se poursuit dans la classe des *reptiles.* Les premiers reptiles sont permiens : ils atteignent leur apogée dans le jurassique, où leurs types, souvent de grande taille, sont différenciés, pour disparaître en grande partie dans la période crétacée.

Les *oiseaux,* qui présentent une organisation très supérieure, descendent de l'ordre des reptiles ptérosauriens, qui pouvaient s'élever dans les airs au moyen d'une membrane supportée par le cinquième doigt très développé du membre antérieur.

Nous arrivons à la classe la plus importante : celle des *mammifères,* dont les plus inférieurs, qui forment l'ordre des pantothériens (*dromatherium,* etc.), pourraient descendre indirectement des reptiles théromorphes. Leurs premiers débris se trouvent dans les formations du trias supérieur ; il en est de même des allothériens, souche des monotrèmes. Tous ces animaux prennent une certaine extension avec la fin du jurassique ; on y remarque des insectivores, des carnassiers, des herbivores et même des omnivores (*amphitherium,* etc.). Les couches crétacées sont en général pauvres en mammifères. C'est au début de l'ère tertiaire que cette classe prend une réelle importance.

C'est dans l'éocène moyen qu'apparaissent en Amérique du Nord les marsupiaux, les cétacés et les siréniens. A la fin de l'éocène, et durant l'époque oligocène, l'abondance des mammifères est évidente. Avec le système miocène apparaissent les canidés, équidés, rhinocérotidés, cervidés, antilopidés, puis proboscidiens (*mastodon, dinotherium*) et singes. Dans le pliocène, l'ensemble des mammifères se rapproche de la faune actuelle. Cette faune passe insensiblement à la faune quaternaire caractérisée par des genres vivants, mais dans laquelle il faut distinguer aussi d'intéressantes espèces disparues : *elephas antiquus, rhinoceros Merckii, bos primigenius, ursus spelæus, hyæna spelæa, machærodus latidens, hippopotamus major,* puis *elephas primigenius* (mammouth), *megatherium Cuvieri, cervus megaceros,* etc.

*Paléontologie végétale* ou *paléobotanique.* Les premiers travaux importants de botanique fossile sont dus à Brongniart.

Les plantes fossiles les plus anciennes sont des équisétacées. Le monde végétal est beaucoup plus riche dans le système dévonien, où l'on a recueilli des fougères, lycopodinées, cordaïtes. Dans la période carbonifère, les cryptogames vasculaires et les gymnospermes contribuent, par leur accumulation dans les estuaires, à la formation des dépôts de houille. Les gymnospermes se multiplient avec les temps permiens ; mais le système triasique marque l'extinction de presque toute la flore carbonifère, ainsi que la prépondérance des fougères et des gymnospermes. La flore jurassique s'enrichit : cycadées et conifères prennent une grande importance.

Les végétaux du système crétacé présentent un caractère de transition. Ces végétaux vont remplacer peu à peu, en Europe, les cryptogames vasculaires ; palmiers, pandanées, bambous d'une part, peupliers, hêtres, magnolias, platanes, saules, etc., sont relativement abondants. Avec l'éocène apparaissent des chênes, lauriers, vigne, etc. Dans les couches oligocènes se rencontrent des débris de chênes, acacias, érables, etc. Enfin, la flore miocène est caractérisée par l'expansion des arbres à feuilles caduques et la diminution des palmiers ; la température est sensiblement modifiée, et les saisons sont nettement indiquées. Avec les temps pliocènes se manifeste l'extinction des palmiers en France. Pendant la période quaternaire s'établit la flore actuelle.

**paléontologique** adj. Qui a rapport à la paléontologie. (On dit aussi PALÉONTOGRAPHIQUE.)

**paléontologiste** [*jis-te*] ou **paléontologue** [*lo-ghe*] n. et adj. Qui s'occupe de l'étude de la paléontologie.

**paléopathologie** n. f. (du préf. *paléo,* et de *pathologie*). Etude des maladies dont les restes humains des terrains anciens présentent des vestiges. (Il existe une paléopathologie vétérinaire.)

**paléophytique** adj. (du préf. *paléo,* et du gr. *phuton,* plante). Caractérisé par la présence de plantes fossiles.

**paléophytographe** n. m. Savant qui s'occupe de paléophytographie. Syn. PALÉOPHYTOLOGISTE.

**paléophytographie** n. f. (du préf. *paléo,* et du gr. *phuton,* plante, et *graphein,* décrire). Description, science des végétaux fossiles. Syn. PALÉOPHYTOLOGIE.

**paléophytographique** adj. Qui se rapporte à la paléophytographie. Syn. PALÉOPHYTOLOGIQUE.

**paléornis** [*niss*] n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, comprenant de jolies perruches vertes, à face variée de rose et de gris, à cou cerclé de noir. (On les nomme vulgairement *perruches à collier ;* elles habitent les régions chaudes de l'ancien monde.)

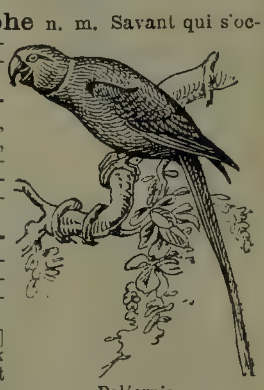
Paléornis.

**paléothérien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Qui renferme des débris de paléothériums.

**paléothérium** [*ri-om*] n. m. Genre de mammifères pachydermes, fossiles dans l'éocène d'Europe.

**paléothermal, e, aux** adj. (du préf. *paléo,* et de *thermal*). Qui est dans les conditions climatiques des premiers âges géologiques, où la température était à peu près uniforme à la surface du globe.

**paléotropical, e, aux** adj. (du préf. *paléo,* et de *tropical*). Qui se rapporte aux régions tropicales de l'ancien monde.

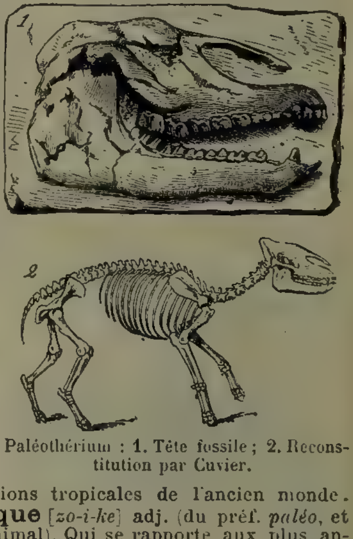

Paléothérium : 1. Tête fossile ; 2. Reconstitution par Cuvier.

**paléozoïque** [*zo-i-ke*] adj. (du préf. *paléo,* et du gr. *zoon,* animal). Qui se rapporte aux plus anciennes couches géologiques contenant des fossiles.

**paléozoologie** [*jî*] n. f. (du préf. *paléo,* et de *zoologie*). Partie de la paléontologie, ayant pour objet l'étude des animaux fossiles.

**paléozoologique** adj. Qui se rapporte à la paléozoologie.

**paléozoologiste** [*jis-te*] n. m. Celui qui s'occupe de l'étude de la paléozoologie.

**Palerme,** v. d'Italie, ch.-l. de prov. et ancienne capit. de la Sicile, sur la côte septentrionale de l'île. Université. Monuments antiques ; belle cathédrale (XII^e-XV^e s.). Commerce de fruits secs, vins. Constructions navales. Deux ports ; 346.000 h. (*Palermitains*). C'est l'ancienne *Panorme,* fondée par les Phéniciens. Le massacre des Vêpres siciliennes commença à Palerme (1282).

**paleron** n. m. (de *pale,* pelle). Partie plate et charnue, qui avoisine l'omoplate de certains animaux : *le paleron d'un cheval. Boucher.* Partie d'un bœuf ou d'un porc, située dans la région supérieure et postérieure de l'épaule.

**Palès.** *Myth. rom.* Antique divinité italique ; déesse des troupeaux et des bergers.

**Palestin, e** [*lès-tin, i-ne*] ou **Palestinien, enne** [*lès-ti-ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Palestine : *les Palestins* ou *Palestiniens.* Adjectiv. : *les lacs palestins* ou *palestiniens.*

**palestine** [*lès-ti-ne*] n. f. *Impr.* Caractère dont le corps est de 22 points typographiques. (Vx).

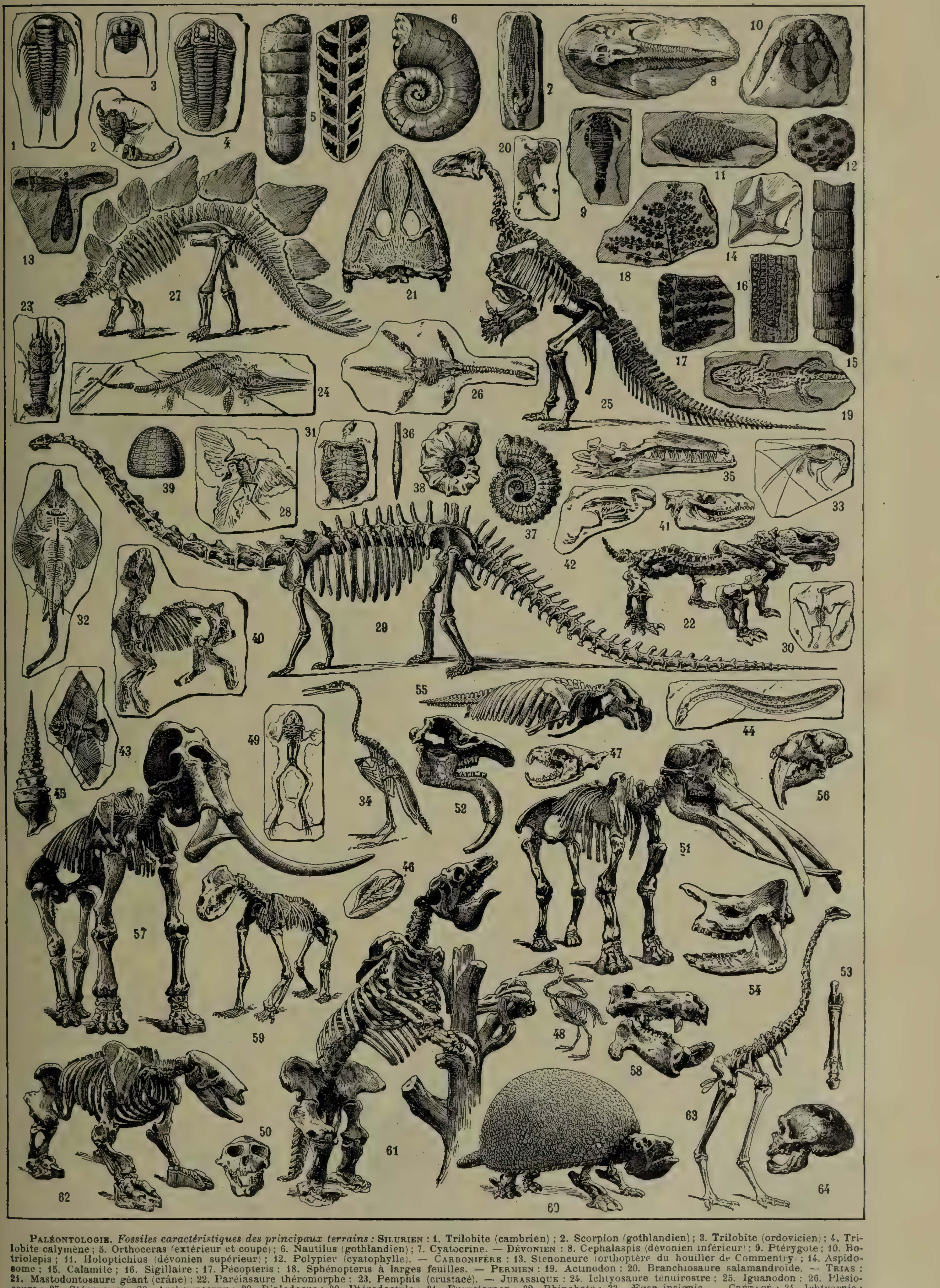

**Paléontologie.** *Fossiles caractéristiques des principaux terrains :* **Silurien** : 1. Trilobite (cambrien) ; 2. Scorpion (gothlandien) ; 3. Trilobite (ordovicien) ; 4. Trilobite calymène ; 5. Orthoceras (extérieur et coupe) ; 6. Nautilus (gothlandien) ; 7. Cyatocrine. — **Dévonien** : 8. Cephalaspis (dévonien inférieur) ; 9. Ptérygote ; 10. Botriolepis ; 11. Holoptichius (dévonien supérieur) ; 12. Polypier (cyatophylle). — **Carbonifère** : 13. Stenoneure (orthoptère du houiller de Commentry) ; 14. Aspidosome ; 15. Calamite ; 16. Sigillaire ; 17. Pécopteris : 18. Sphénopteris à larges feuilles. — **Permien** : 19. Actinodon ; 20. Branchiosaure salamandroïde. — **Trias** : 21. Mastodontosaure géant (crâne) ; 22. Paréiasaure théromorphe : 23. Pemphis (crustacé). — **Jurassique** : 24. Ichtyosaure ténuirostre ; 25. Iguanodon : 26. Plésiosaure ; 27. Stégosaure : 28. Archœopteryx ; 29. Diplodocus ; 30. Ptérodactyle ; 31. Eurysternon : 32. Rhinobate ; 33. Æger insignis. — **Crétacé** : 34. Ichtyornis ; 35. Mosasaure ; 36. Bélemnite ; 37. Acanthoceras ; 38. Prionotropis ; 39. Ananchytes. — **Eocène** : 40. Paléotherium ; 41. Anoplotherium ; 42. Cryptornis ; 43. Platax ; 44. Euchcliope ; 45. Cérithe géante ; 46. Sassafras. — **Oligocène** : 47. Ptérodon ; 48. Anas ; 49. Grenouille. — **Miocène** : 50. Mésopithèque ; 51. Mastodonte ; 52. Dinotherium ; 53. Hipparion ; 54. Rhinocéros ; 55. Halitherium. — **Pliocène** : 56. Machairodus ; 57. Eléphant ; 58. Hippopotame. — **Pléistocène** : 59. Ours des cavernes ; 60. Glyptodon ; 61. Megatherium ; 62. Scélidotherium ; 63. Dinornis ; 64. Homme pléistocène (crâne de La Chapelle-aux-Saints).

**Palestine,** contrée de la Syrie, entre la Phénicie au N., la mer Morte au S., la Méditerranée à l'O. et le désert de Syrie à l'E., arrosée par le Jourdain. Elle est appelée aussi, dans l'Ecriture sainte, *Terre de Chanaan, Terre promise* et *Judée.*

Au point de vue géographique, la Palestine comprend quatre régions : 1° la côte et les plaines maritimes (Séphéla, Saron, etc.), entaillées par le golfe de Saint-Jean d'Acre et comptant, comme principaux ports, Jaffa, Caïffa, Akka, Sour, etc. ; 2° les massifs des collines de Judée, de Samarie, de Galilée (700 à 1.300 mètres d'altitude) ; 3° la dépression centrale, où le Jourdain coule vers la mer Morte ; 4° enfin, le plateau oriental, bordure du Hamad syrien. Sa capitale est *Jérusalem.*

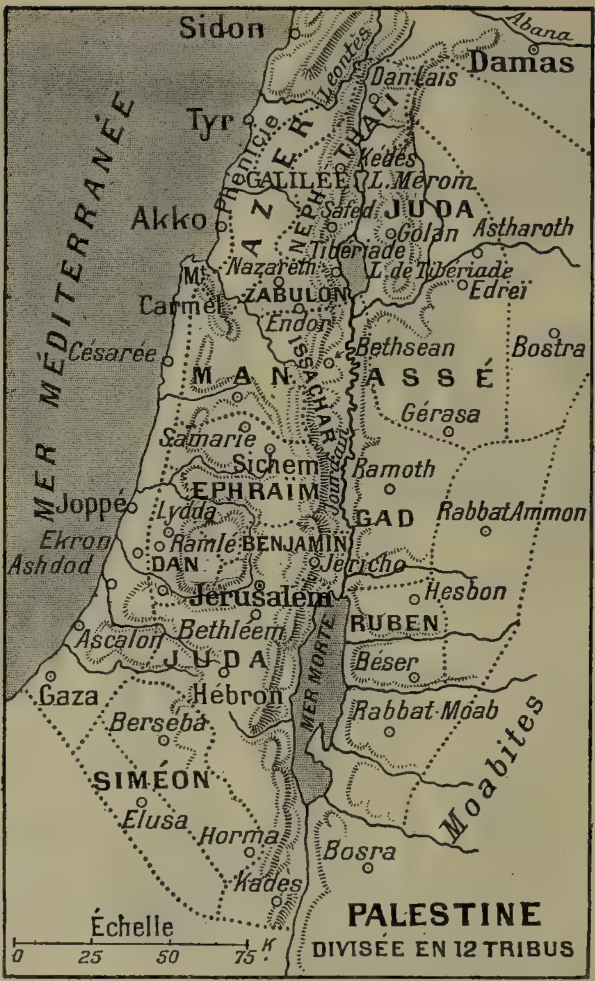

PALESTINE
DIVISÉE EN 12 TRIBUS

Vers le xxiiie siècle av. J.-C., les Sémites de la Chaldée méridionale remontèrent l'Euphrate : les uns se fixèrent en Mésopotamie les autres franchirent le fleuve sous la conduite d'Abraham, d'autres enfin passèrent le Jourdain ou s'établirent en Egypte, dans le pays de Goschen, et ils y demeurèrent tant que subsista dans la vallée du Nil la domination des Pasteurs. Lorsque ceux-ci eurent été renversés par des rois nationaux, les Israélites quittèrent l'Egypte sous la conduite de Moïse, errèrent dans le désert et conquirent peu à peu la Palestine sur les races qui s'y étaient établies avant eux : Philistins, etc. La période qui s'écoula depuis la mort de Josué jusqu'à l'avènement de Saül, premier roi d'Israël, fut remplie par des luttes entre les Hébreux et les idolâtres. A Saül succéda David, qui fit de Jérusalem le centre de son empire et transmit son pouvoir à Salomon, constructeur du Temple. A la mort de Salomon (vers 930 av. J.-C.), les tribus ne s'entendirent pas sur la proclamation de son successeur, et la Palestine se trouva divisée en deux royaumes : celui d'Israël et celui de Juda. Les Chaldéens ayant pris Jérusalem, les Israélites furent emmenés captifs sur les bords de l'Euphrate, jusqu'à ce que Cyrus, maître de Babylone, leur eut permis de revenir en Palestine. Les Israélites passèrent ensuite sous la domination macédonienne, puis sous celle des Séleucides de Syrie, qui les persécutèrent pour leur foi ; ils se soulevèrent, se rendirent maîtres de Jérusalem (164 av. J.-C.), proclamèrent Simon (140 av. J.-C.), mais ne surent pas éviter les guerres civiles, qui permirent à Rome d'intervenir et de placer les rois de Jérusalem sous le protectorat romain. En 70 de notre ère, la capitale, Jérusalem, s'étant soulevée contre Rome, fut prise par Titus, à la suite d'un terrible siège. Une dernière révolte fut étouffée sous Adrien (135), et dès lors les Juifs n'eurent plus d'existence nationale. Depuis le moyen âge, la Palestine a suivi le sort du reste de la Syrie.

Après avoir fait, sous la domination turque, partie du vilayet de Damas, elle constitue, depuis 1919, un *home* ou foyer juif, placé sous le contrôle de la Société des nations, qui a confié à l'Angleterre le mandat d'agir en son nom dans ce pays.

*Les opérations en Palestine pendant la Grande Guerre.* La conquête de la Palestine par les Anglais est un des épisodes de la Grande Guerre. Les Anglais l'ont opérée presque seuls (avec l'appui d'un très faible corps expéditionnaire français et sous la direction de généraux de leur nationalité. Dès l'entrée de la Turquie dans la lutte, les attaques dirigées à plusieurs reprises par les Turcs-Allemands contre le canal de Suez, (v. Suez [*canal de*]) avaient prouvé aux Anglais la nécessité de couvrir cette voie maritime contre de nouvelles agressions et, par conséquent, de s'emparer de la Palestine ; telle fut l'œuvre exécutée par les généraux Murray et Allenby. Le premier ne fit que refouler les Turcs loin du canal et du désert de Suez jusqu'aux abords de Gaza (combats de Katia, de Romani et d'El-Arisch) et pousser jusque sous les murs de cette ville la voie ferrée qui devait mettre en relations l'armée britannique avec ses bases d'opérations. Au général (depuis maréchal) Allenby échut l'honneur de chasser les Turcs de la Palestine. Il débuta par s'emparer de Gaza et d'Ascalon (novembre 1917), puis, par la victoire de Mughar, s'ouvrit la route de Jaffa, de Jérusalem et de Jéricho, dont il s'empara coup sur coup, de novembre 1917 à février 1918. Deux nouvelles victoires, remportées par Allenby en avril et en septembre 1918, le rendirent maître de toute la Palestine à l'O. du Jourdain ; à la fin de septembre, après la prise d'Es-Salt et de Maan, la conquête de la Transjordanie était également achevée, et celle de la partie de la Syrie destinée à devenir de mandat français commençait.

Bien avant ce moment, les accords franco-anglais du 10 mai 1916 avaient réglé le sort futur de la Palestine. Ils l'avaient détachée du reste de la Syrie intégrale et en avaient confié la haute direction, soit immédiatement à l'Angleterre (environs de Caïffa), soit à l'Angleterre par l'intermédiaire d'une organisation à déterminer. Cette organisation, imprécise en 1916, est celle du *Home* ou *Foyer* juif, que les Anglais entreprennent de constituer dans la « Palestine historique » avec la collaboration de sir Herbert Samuel, haut commissaire britannique dans ce pays, où l'Angleterre exerce le mandat de la « Société des nations ». Mais musulmans et chrétiens de Palestine se montrent très hostiles à l'organisation du « Foyer juif » ; ils redoutent qu'une importante immigration israélite dans la contrée n'ait pour conséquence la mainmise des Juifs sur la majeure partie des terres et leur propre éviction de leurs terres à eux-mêmes et d'un pays où ils constituent la majorité de la population.

**Palestinien, enne.** *Géogr.* V. Palestin.

**palestre** [*lès-tre*] n. f. (gr. *palaistra* ; de *palê*, lutte). *Antiq. gr.* Lieu public où l'on s'exerçait à la lutte. Partie d'un gymnase, réservée aux exercices de la lutte. Art de la lutte ; gymnastique.

— Encycl. La palestre pouvait être annexée à un gymnase, ou former un établissement indépendant. Elle comprenait des emplacements pour la lutte, avec des chambres spéciales pour s'oindre d'huile et se baigner.

**palestre** [*lès-tre*] n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, propres à l'Australie.

**Palestre** ou **Palœstra.** *Myth.* Fille de Mercure ou d'Hercule, qui, suivant une légende, inventa l'art de la lutte et lui donna son nom.

**Palestrina,** v. d'Italie (prov. de Rome) ; 7.000 h. Célèbre palais Barberini ; nombreux restes de son antique splendeur. Patrie de Palestrina.

**Palestrina** (Giovanni Pierluigi, dit da), compositeur italien, réformateur de la musique religieuse, né à Palestrina, m. à Rome (1524-1594), surnommé *le Prince de la Musiqu* . On lui doit un *Stabat* très connu et une célèbre *Messe du pape Marcel.* Il fut vraiment le créateur du seul genre de musique d'Eglise (en dehors du plain-chant) qui soit conforme à son objet.

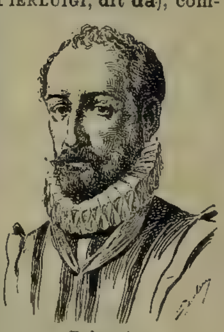

Palestrina.

**palestrique** [*lès-tri-ke*] adj. Qui a rapport à la palestre.

**Palestro,** village d'Italie (prov. de Novare), sur la Sésia ; 3.100 h. Victoire des Français et des Piémontais sur les Autrichiens, le 31 mai 1859.

**Palestro,** v. d'Algérie, départ. et à 77 kil. d'Alger, à l'entrée de la Kabylie ; 4.680 h.

**palet** [*lè*] n. m. (de *pale*, pelle). Pierre plate et ronde, ou disque de métal qu'on jette le plus près possible du but marqué. *Arg.* Pièce de cinq francs.

**palet** [*lè*] n. m. *Pêch.* Filet que les pêcheurs enfouissent en partie dans le sable du rivage, qu'ils maintiennent à l'aide de pieux disposés en demi-cercle et relèvent à marée haute.

**palethnologie** [*lèt-no-lo-jî*] n. f. (du gr. *palæos*, ancien, et de *ethnologie*). Science qui traite de la répartition ancienne des groupes humains et de leurs principaux traits.

**palethnologue** n. m. Celui qui se livre à la palethnologie.

**paletoque** [*to-ke*] n. m. (holland. *paltrok*). Espèce de sarrau des marins. (On dit aussi paletot). Sayon que portaient jadis les paysans.

**paletot** [*to*] n. m. (holland. *paltrok*). Vêtement à poches extérieures, que les hommes et les femmes portent par-dessus les autres vêtements. *Pop. Paletot de sapin*, cercueil.

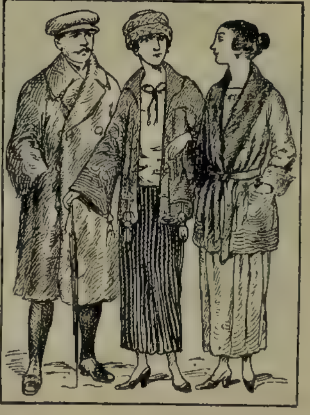

Paletots.

**palette** [*lè-te*] n. f. (de *pale*). Instrument large, aplati, ordinairement en bois et servant à divers usages. Morceau de bois plat, jadis employé par les maîtres d'école pour punir les enfants en leur frappant dans la main. Saillie de la pièce d'échappement d'une montre. Outil de doreur pour appliquer les feuilles d'or. Plaque de bois avec laquelle l'ouvrier en fer ou le marbrier maintiennent la tête du foret. Chacune des aubes d'une roue de moulin ou de bateau. (On dit aussi jantille.) Région de l'omoplate chez les animaux de boucherie. Nom vulgaire des deux incisives centrales de la mâchoire supérieure. Sorte de petite pelle de bois dont on se sert au jeu pour renvoyer la balle, le volant. Plaque de bois, de porcelaine ou de faïence, carrée ou ovale, percée d'un trou destiné à passer le pouce et sur laquelle les peintres étalent leurs couleurs. *Faire, charger sa palette*, disposer les couleurs dans l'ordre que l'on juge convenable. *Fig.* Coloris : *Rubens a une éclatante palette.* Eclat du style. *Pop.* Dent. Main. Guitare. *Palette à pansement*, planche mince, découpée, servant dans certains cas à soutenir une partie malade. *Palette de marqueur*, instrument à l'aide duquel les marqueurs bouchent les trous que font les balles dans la cible et indiquent au tireur le point exact où il a logé sa balle. *Bouch.* Omoplates de mouton, de porc, etc.

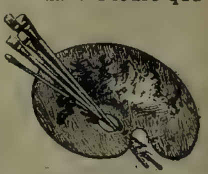

Palette de peintre.

**palette** [*lè-te*] n. f. (corrupt. de *poêlette*). Vase qui servait à recueillir et à mesurer le sang d'une saignée. Saignée de 4 onces.

**paletter** [*lè-té*] v. a. Aplatir l'extrémité de la hampe de l'hameçon, pour la transformer en palette.

**palétuvier** [*vi-é*] n. m. Nom vulgaire de divers arbres tropicaux, particulièrement des mangliers : *les palétuviers croissent au bord des eaux marines.*

**pâleur** n. f. (lat. *pallor*). Couleur de ce qui est pâle : *la pâleur du teint. Par ext.* Lueur faible, blafarde : *la pâleur de la lune.*

**palfer** [*fèr*] n. m. (de *pal*, et *fer*). Levier de fer en usage dans les mines, les carrières, les chantiers de pierres.

**Palffy** (Albert), romancier hongrois, né à Gyula, m. à Budapest (1820-1867), auteur de : *le Millionnaire magyar, le Parrain du prince, Nouvelles*, œuvres pleines de chaleur et d'humour.

**Palghât,** v. de l'Inde anglaise (présid. de Madras), au centre de la *passe de Palghât*, entre la Ponani et le Panar ; 44.300 h.

**Palgrave** (sir Francis), historien anglais, né à Londres, m. à Hampstead (1788-1861). On lui doit une *Histoire de la Normandie et de l'Angleterre* très estimée ; — Son fils Françis-Turner, né à Londres (1824-1897), professeur à l'université d'Oxford, a publié de remarquables éditions des grands poètes anglais.

**Palgrave** (William Gifford), voyageur anglais, né à Londres, m. à Montevideo (1826-1888). Soldat aux Indes, il se fit jésuite, parcourut la Syrie, la Palestine et s'occupa de la libération des prisonniers anglais en Abyssinie.

**pali** n. m. Langue sacrée des bouddhistes du Sud, l'un des plus anciens dialectes de l'Inde, encore employée par les prêtres de l'île de Ceylan. (C'est une langue indo-européenne du groupe des idiomes prâkrists, contemporaine et parente du sanscrit classique.) Adjectiv. : *la langue pali.*

**pâli, e** part. pass. du v. *pâlir.* S'emploie adjectivement.

**pâlichon, onne** [*o-ne*] adj. *Fam.* Un peu pâle, pâlot.

**palicot** [*ko*] n. m. Petit parc tournant, qu'on établit dans les endroits supposés très poissonneux.

**palicourine** n. m. Narcotique énergique extrait du palicoure, rubiacée de l'Amérique tropicale.

**Palicz** (lac de), lac de Yougoslavie, au S.-E. de Szabadka. Eaux très poissonneuses, qui se déversent dans la Tisza.

**palier** [*li-é*] n. m. Espace plan, ménagé le plus souvent au niveau de chaque étage, dans un escalier. Partie horizontale d'une voie ferrée, d'une route. *Par palier*, par échelons : *impôt qui progresse par paliers. Mécan.* Pièce fixe qui supporte un arbre à chacune de ses extrémités et, quelquefois, sur un ou plusieurs points intermédiaires. *Palier de butée*, support de l'extrémité de l'arbre d'hélice d'un navire. Loc. prov. *Etre fort sur son palier*, v. pailler.

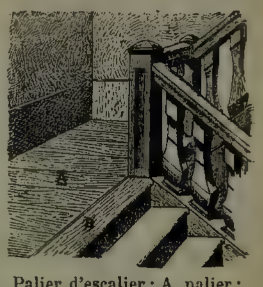

Palier d'escalier : A, palier ; B, marche palière.

— Encycl. *Mécan.* Les paliers destinés à supporter les arbres d'un mouvement de rotation sont placés aux extrémités de cet arbre, quand il est de faible longueur, ou en différents points de sa longueur lorsque ses dimensions peuvent faire craindre une flexion. Les paliers se composent d'un corps, d'un chapeau, et d'un patin. Le corps consiste généralement en une masse de fonte, enveloppant l'espace occupé par les coussinets. Le chapeau est en fonte et muni, à sa partie supérieure, d'un godet dans lequel on verse l'huile de graissage. Le patin consiste en une plaque rectangulaire suffisamment épaisse établie sur une pièce fixe.

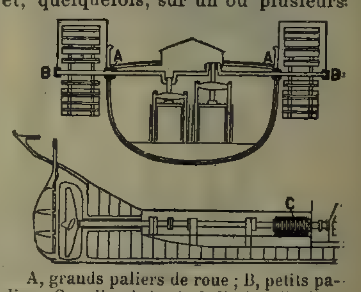

A, grands paliers de roue ; B, petits paliers ; C, palier de butée de l'arbre d'hélice.

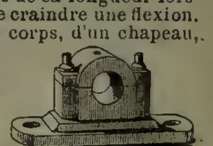

Palier (mécan.).

**palière** adj. f. (de *palier*). *Marche palière*, la marche d'un escalier qui est de plain-pied avec le palier.

**paliette** [*li-è-te*] n. f. *Bot.* Paillette ou écaille du réceptacle, dans les composées.

**palification** [*si-on*] n. f. Action de palifier. Son résultat.

**palifier** [*fi-é*] v. a. (du lat. *palum*, pieu, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Fortifier un terrain par des pilotis.

**Palikao,** bourg de Chine, à 17 kil. de Pékin. Victoire des Français et des Anglais, commandés par le maréchal de Montauban, le 21 septembre 1860.

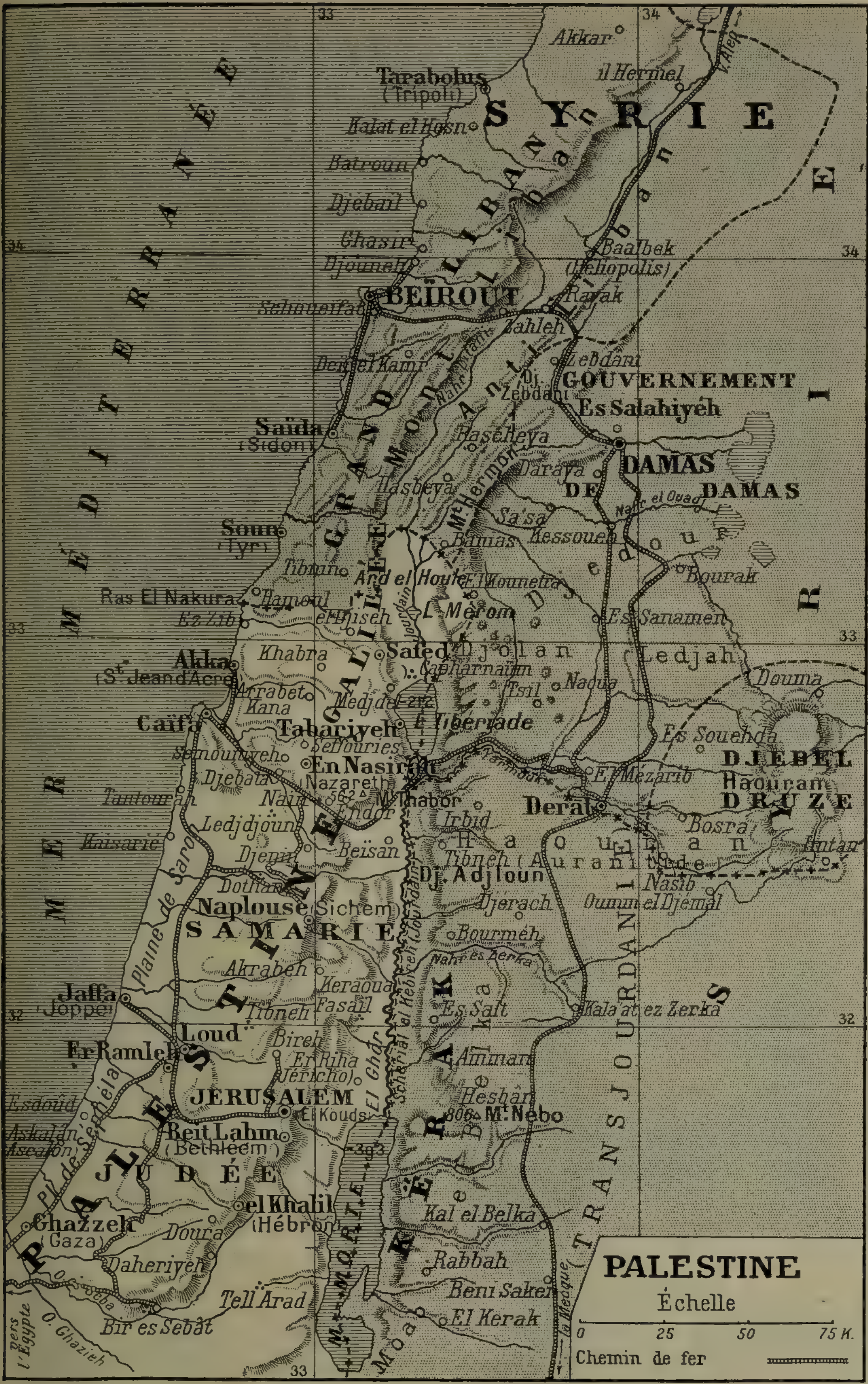

PALESTINE

MÉDITERRANÉE
MER
SYRIE
GOUVERNEMENT DE DAMAS
DÉSERT
Liban
Anti Liban
GRAND MONT LIBAN
Akkar
il Hermel
Tarabolus (Tripoli)
Kalat el Hosn
Batroun
Djebail
Ghasir
Djouneh
Baalbek (Héliopolis)
Rayak
BEÏROUT
Schoueifat
Zahleh
Deir el Kamr
Nahr Litani
Zebdani
Dj. Zebdani
Es Salahiyeh
Saïda (Sidon)
Raseheya
DAMAS
Daraya
Hasbeya
Mt Hermon
Nahr el Ouadj
Sa'sa
Kessoueh
Sour (Tyr)
Banias
Djedour
Bourak
Tibnin
Ard el Houle
El Kouneitra
Ras El Nakura
Hamoul
Ez Zib
el Djiseh
L. Mérom
Es Sanamen
Jourdain
GALILÉE
Safed
Djolan
Ledjah
Akka (St Jean d'Acre)
Khabra
Capharnaüm
Tsil
Nadua
Douma
Arrabet
Kana
Medjdel
Caïffa
Tabariyeh
L. Tibériade
Seffouries
Es Souehda
Semouniyeh
En Nasirah (Nazareth)
Djebata
Iarmouk
El Mézarib
DJEBEL HAOURAN DRUZE
Tantourah
Naïn
562 Mt Thabor
Endor
Derat
Irbid
Bosra
Ledjdjoun
Haouran (Auranitide)
Kaisarié
Djenin
Beïsan
Tibneh
Antan
Dj. Adjloun
Nasib
Dothan
Oumm el Djemal
Naplouse (Sichem)
SAMARIE
Djerach
Bourmeh
Plaine de Saron
Nahr es Zerka
Akrabeh
Keraoua
Fasaïl
PÉRÉE
Jaffa (Joppé)
Tibneh
Es Salt
Kala'at ez Zerka
TRANSJOURDANIE
Loud
Bireh
Er Ramleh
Er Riha (Jéricho)
El Ghor
Schériat el Kébir
Amman
Esdoûd
Séphéla
JÉRUSALEM (El Kouds)
Heshan
806 Mt Nebo
Belka
Askalân (Ascalon)
Beit Lahm (Bethléem)
393
JUDÉE
PALESTINE
el Khalil (Hébron)
Kal el Belka
Pl. de Séphéla
Ghazzeh (Gaza)
Doura
M. Morte
Moab
Rabbah
Daheriyeh
Beni Saker
Tell Arad
El Kerak
la Mecque
O. es Seba
Bir es Sebât
O. Ghazieh
vers l'Égypte
33
34
32
Échelle
0
25
50
75 K.
Chemin de fer

**palikare, palicare** ou **pallicare** [*pa-li*] n. m. (du gr. mod. *palikaris* ou *pallikaris*, brave). Soldat de la milice grecque, dans la guerre de l'Indépendance. Auj., Grec resté fidèle aux vieilles mœurs et au costume national.

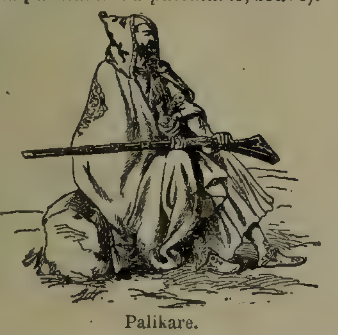

Palikare.

**palilalie** [*li*] n. f. (du gr. *palin*, de nouveau, et *lalein*, parler). Répétition pathologique d'un ou plusieurs mots ou d'une phrase.

**palilies** [*li-lî*] n. f. pl. *Antiq. rom.* Fêtes en l'honneur de Palès, qui se célébraient le 21 avril, anniversaire de la fondation de Rome.

**palimpseste** [*lin-psès-te*] n. m. (du gr. *palin*, de nouveau, et *psêstos*, raclé). Manuscrit sur parchemin, dont on a fait disparaître l'écriture, pour y écrire de nouveau. Adjectiv. : *manuscrit palimpseste*.
— Encycl. On écrivait, dans l'antiquité, sur du papyrus ou sur du parchemin. Pour le papyrus, on se contentait d'un simple lavage ; le parchemin était gratté. C'est surtout du VIIe siècle au XIIe siècle de notre ère que l'on gratta des textes classiques pour y transcrire des ouvrages théologiques. On a fait revivre, par des procédés chimiques, la première écriture. Quelques savants, notamment le cardinal Angelo Maï et Niebuhr, se sont rendus célèbres par leurs travaux en ce genre. Malheureusement, l'emploi des réactifs chimiques détruit le parchemin.

**palindrome** n. m. et adj. (du gr. *palin*, de nouveau, et *dromos*, course). Se dit de vers que l'on peut lire indifféremment de gauche à droite et de droite à gauche, comme le suivant :

L'âme des uns jamais n'use de mal.

**palingénésie** [*zî*] n. f. (du gr. *palin*, de nouveau, et *genesis*, génération). Retour à la vie, après mort réelle ou apparente : *la palingénésie a été défendue par Bonnet et Ballanche. Fig.* Renaissance morale.

**palingénésique** [*zi-ke*] adj. Qui concerne la palingénésie : *théorie palingénésique*.

**Palinges,** ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 16 kil. de Charolles, sur le canal du Centre ; 2.380 h. Briques et poteries. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 8 comm., et 7.100 h.

**palinod** [*no*] n. m. (anc. forme de *palinodie*). Nom donné, aux XVe et XVIe siècles, dans les confréries littéraires du Nord, aux refrains désignés d'avance qui devaient entrer dans les pièces de vers en l'honneur de l'Immaculée Conception. Pièce de vers composée suivant ces principes. (Se dit aussi quelquefois de ces confréries littéraires.)

**palinodie** n. f. (du gr. *palin*, de nouveau, et *ôdê*, chant). *Antiq.* Pièce de vers où le poète rétractait ses sentiments précédents. Auj., Rétractation de ce qu'on a dit ou fait : *une lamentable palinodie. Chanter la palinodie*, se désavouer soi-même.

**palinodique** adj. Qui a le caractère d'une palinodie : *chant palinodique*.

**palinodiste** [*dis-te*] n. m. Celui qui fait des palinodies.

**Palinure** (CAP), projeté dans la mer Tyrrhénienne par la côte italienne du golfe de Policastro. Il doit son nom à Palinure, pilote d'Enée, qui, accablé de sommeil, tomba dans la mer avec son gouvernail et gagna à la nage la côte voisine, où les habitants le massacrèrent.

**palinuridés** n. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, dont le genre *palinurus* (langouste) est le type. S. un *palinuridé*.

**palinurus** [*russ*] n. m. Nom scientifique des *langoustes*.

**paliotto** [*o-to*] n. m. (mot ital.). Parement d'autel. (Vx.)

**pâlir** v. n. Devenir pâle : *pâlir de colère. Faire pâlir*, effrayer extrêmement. S'affaiblir : *couleur qui pâlit. Fig. Pâlir sur ses livres*, étudier avec acharnement. *Son étoile pâlit*, sa puissance, son crédit diminue. V. a. Rendre pâle : *l'anémie pâlit le teint.* Ant. **Rougir.**

**palis** [*li*] n. m. (rad. *pal*). Pieu pointu qu'on enfonce en terre. Enceinte de pieux : *un rustique palis*.

**palissade** [*li-sa-de*] n. f. (de *palis*). Barrière, clôture faite avec des planches, pieux, etc., qu'on enfonce les uns à côté des autres : *franchir une palissade*. Forme imposée aux arbres d'avenue, qui consiste à tailler les branches dans le sens de la longueur.

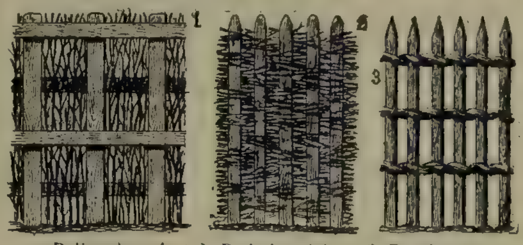

Palissades : 1 et 2. De haies sèches ; 3. De pieux.

**palissadement** [*li-sa-de-man*] n. m. Action ou manière de palissader.

**palissader** [*li-sa-dé*] v. a. Entourer de palissades : *palissader un jardin*.

**palissage** [*li-sa-je*] n. m. Action de palisser.
— Encycl. *Arbor.* Le palissage de la vigne est préférable à l'échalassage, parce qu'il offre l'avantage de faciliter les labours au moyen d'instruments attelés et assure aux pampres une meilleure exposition à l'air et à la lumière ; toutefois, il a l'inconvénient d'augmenter les distances à parcourir, la vigne ainsi tuteurée ne pouvant être parcourue que dans le sens des lignes. On se sert pour le palissage soit de fers en T maintenus en terre par des blocs de béton ou des dés de terre cuite, soit de rondins de chêne, d'acacia, qu'on a laissés pendant quelque temps séjourner dans un bain de sulfate de cuivre. On tend sur ces supports des fils de fer, dont le nombre est déterminé par le mode de taille.

Le *palissage à la loque*, surtout employé pour le pêcher, mais qui s'applique également aux autres arbres en espalier, consiste à guider les branches et à fixer les coursonnes sur le mur au moyen d'une petite bande de drap dont les deux extrémités sont maintenues par un clou enfoncé dans le mur.

Quel que soit le mode d'attache adopté dans le palissage des arbres fruitiers (osier, paille, drap, etc.), il faut renouveler de temps à autre les attaches, car elles perdent de leur solidité et, d'autre part, elles peuvent abriter des larves ou des champignons parasites.

**palissandre** [*li-san-dre*] n. m. (m. emprunté aux indigènes de la Guyane). Bois, d'un noir violet, très recherché en ébénisterie et qui provient de diverses espèces de dalbergies : *mobilier de palissandre*. (On dit quelquef. PALIXANDRE.)

**pâlissant** [*li-san*], **e** adj. Qui pâlit.

**palissé** [*li-sé*], **e** adj. *Blas.* Se dit de l'écu ou d'une pièce recouverte d'un treillis formé de burèles et de vergettes. Se dit aussi de toute pièce composée de pieux pointus par le haut et disposée en palissade : *une fasce palissée*.

**palisser** [*li-sé*] v. a. (de *palis*). Attacher une branche, une tige contre un mur, un treillage, un tuteur, etc., pour les maintenir dans une direction déterminée : *palisser un pêcher*.

**palisson** [*li-son*] n. m. Instrument de chamoiseur pour adoucir les peaux, en forme de fer plat et arrondi. Pieu. (Vx.)

**palissonner** [*li-so-né*] v. a. Adoucir les peaux sur le palisson.

**palissonneur** [*li-so-neur*] n. et adj. m. Ouvrier qui palissonne les peaux.

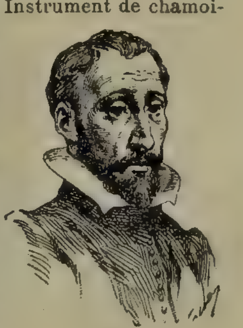

B. Palissy.

**Palissot de Montenoy** [*li-so*] (Charles), littérateur français, né à Nancy, m. à Paris (1730-1814). Son meilleur ouvrage, dirigé contre Diderot, est une série de *Petites Lettres sur de grands philosophes*. Il composa aussi la comédie des *Philosophes*. Il fut quelque temps le pontife de la secte des théophilanthropes.

**Palissy** (Bernard), potier émailleur, écrivain et savant français, créateur de la céramique en France, né dans le diocèse d'Agen vers 1510, célèbre par ses beaux vases de terre ornés de figures artistement sculptées. Avant de mener à bonne fin ses expériences de potier et d'émailleur, il brûla jusqu'à ses meubles, jusqu'au plancher de sa maison, et passa même des mois entiers à surveiller sans cesse ses fours. Arrêté en 1589 comme huguenot, il fut enfermé à la Bastille, où il mourut probablement en 1589 ou 1590. Il fit aussi des découvertes en minéralogie et en chimie et écrivit notamment un livre plein d'aperçus ingénieux sur l'histoire naturelle : *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines, de la terre*, etc. — Une statue, due à Barrias, a été élevée en l'honneur de Palissy (square Saint-Germain-des-Prés à Paris).

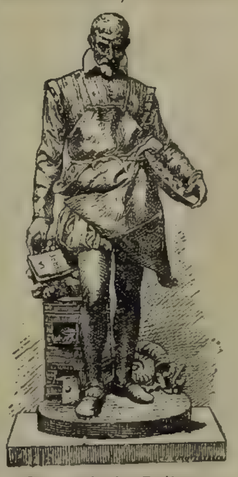

Statue de B. Palissy.

**Palitana,** v. de l'empire anglais des Indes (prov. de Bombay, dans le Kattiavar); 13.000 h. Ch.-l. d'un État indigène.

**palite** n. f. V. GAZ DE COMBAT.

**paliure** n. m. Genre de rhamnacées.

— Encycl. Les paliures (*paliurus*) sont utilisés pour faire des haies, à cause des fortes épines qui garnissent leurs rameaux. On en connaît deux espèces, qui habitent l'Asie occidentale et l'Europe méridionale. Le *paliure épineux*, qui croît sur les bords de la Méditerranée, est appelé aussi *épine du Christ* ou *jujubier épine du Christ*, la tradition prétendant que la couronne du Christ fut tressée de ses rameaux.

Paliure.

**palixandre** n. m. V. PALISSANDRE.

**Palk** (DÉTROIT DE), qui sépare l'île de Ceylan de la côte de l'Inde. La navigation y est très dangereuse.

**palla** n. f. (mot lat.). *Antiq. rom.* Manteau de femme. Robe traînante des acteurs tragiques.

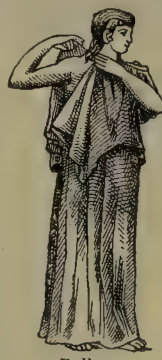

Palla.

**palladate** n.m. Sel de l'acide palladique.

**palladinite** n. f. Oxyde naturel de palladium.

**Palladio** (Andrea), architecte italien, né et m. à Vicence (1518-1580), héritier de Bramante et de Michel-Ange dans la construction de Saint-Pierre de Rome. Il accomplit en Vénétie ses plus importants travaux, notamment le *Palais Foscari*, près de la Brenta. Il est l'auteur d'un célèbre *Traité d'architecture*.

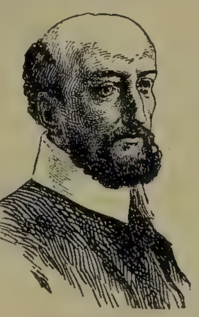

Palladio.

**palladique** adj. Se dit de l'un des oxydes du palladium.

**palladisme** [*pal-la-dis-me*] n. m. Culte de Satan-Lucifer, c'est-à-dire de Satan, considéré comme un ange de lumière, bienfaisant.

**palladium** [*pal-la-di-om'*] n. m. Métal blanc, très ductile et très dur, dont la propriété la plus remarquable est d'absorber l'hydrogène.

— Encycl. Le palladium (Pd) se trouve dans certains sables aurifères et dans le minerai de platine. (V. PLATINE.) C'est un métal blanc, de densité 11,9, aussi dur que le platine, fondant à 1.549° et de poids atomique 106,7. Il s'unit directement à presque tous les métalloïdes; fondu, il absorbe l'oxygène et donne avec les métaux des alliages importants. Il absorbe une forte proportion d'hydrogène en donnant un composé défini $Pd^4H^2$. Le palladium donne un grand nombre de composés. On l'utilise rarement pur; ses alliages sont employés pour la construction des instruments de physique, des pièces d'horlogerie, de prothèse dentaire, etc. Son pouvoir catalyseur le fait employer dans la confection des allumeurs et des briquets. Certains sels de palladium sont employés en photographie.

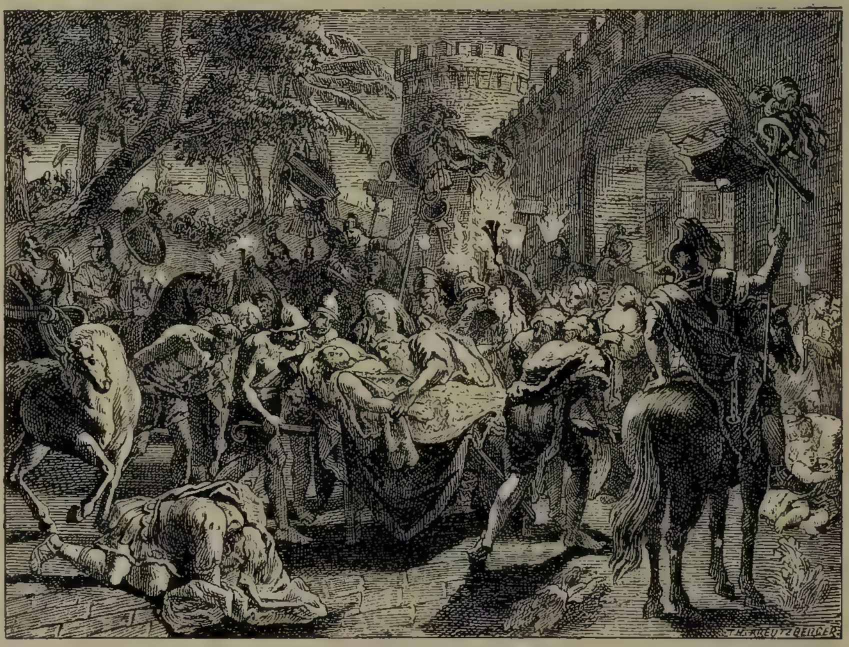

La Mort de Pallas, tableau de Coypel.

**Palladium** [*pal-la-di-om'*], statue de Pallas, à la conservation de laquelle était attaché le sort de Troie et qu'Ulysse et Diomède réussirent à dérober. Suivant une autre tradition, Enée aurait pu emporter, au moment de l'incendie de la ville, le Palladium en Italie. (*Myth.*) N. m. *Fig.* Garantie, sauvegarde : *les lois sont le palladium de la société.*

**Palladius de Galatie,** évêque et historien grec, né vers 365, m. vers 430, évêque d'Hélénopolis en Bithynie. On lui attribue l'*Histoire lausiaque* ou *Vie des Pères du désert.*

**Pallantée,** v. de la Grèce ancienne (Arcadie), au pied du Ménale. Patrie du roi Evandre, qui alla fonder dans le Latium une ville du même nom, laquelle fut englobée dans la Rome de Romulus.

**Pallantides,** nom patronymique des cinquante fils de Pallas, frère d'Egée et roi d'Athènes. Thésée les extermina, après qu'ils eurent voulu détrôner Egée. Leur sœur, Aricie, épousa Hippolyte, fils de Thésée. (*Myth.*) Un *Pallantide.*

**Pallanza,** v. d'Italie (pr. de Novare), sur la côte O. du lac Majeur, en vue des îles Borromées; 4.130 h.

**pallaque** [*la-ke*] n. f. (gr. *pallakê*). *Antiq. gr.* Concubine. Courtisane de bas étage.

**pallas** [*lass*] n. m. Sorte de panne, dont le velouté est de poil de chèvre, la chaîne et la trame de coton. *Arg. des typogr.* Discours emphatique, ennuyant.

**Pallas** [*lass*], un des noms de Minerve, considérée comme déesse de la guerre.

**Pallas,** fils d'Evandre et compagnon d'Enée, tué par Turnus. (*Enéide.*)

**Pallas** (*Mort de*), beau tableau de Coypel, inspiré de l'*Enéide*, qui montre le vieil Evandre penché sur le cadavre de son fils.

**Pallas,** un des favoris de l'empereur Claude, qu'il décida à épouser Agrippine, avec le concours de laquelle il fit ensuite empoisonner son maître. Néron ne lui en sut aucun gré et, plus tard le fit emprisonner et lui prit ses biens.

**Pallas** (Pierre-Simon), physicien et naturaliste allemand, né et m. à Berlin (1741-1811). Il explora l'Oural, la mer Caspienne, l'Altaï et la Chine, et écrivit plusieurs relations de ses voyages.

**Pallavicini** (Oberto), capitaine italien, né à Plaisance, m. en 1269. Il fut, en Lombardie, un des chefs du parti gibelin.

**Pallavicino** (Ferrante), poète satirique italien, né à Plaisance, décapité à Avignon pour avoir écrit contre Urbain VIII et la cour de Rome (1618-1644).

**palléal, e, aux** adj. (du lat. *pallium*, manteau). *Zool.* Qui se rapporte au manteau des mollusques.

**Pallegoix** (Denis-Jean-Baptiste), missionnaire français dans le Siam, auteur de travaux sur la langue de ce pays, né à Combertault (Côte-d'Or), m. à Bangkok (1805-1862).

**Pallet (Le),** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 20 kil. de Nantes; 1.480 h. Ch. de f. Et.

**Pallez** (Lucien), sculpteur français, né à Paris en 1853; auteur de *Narcisse*, *Ganymède*, *Leconte de Lisle*, etc.

**palliata** adj. f. (mot lat., signif. *couverte du pallium*). Se disait à Rome des pièces à personnages grecs, revêtus du *pallium*, par opposition aux pièces à personnages romains, dites *togatæ*.

**palliateur, trice** [*pal-li-a*] adj. Qui pallie : *médiation palliatrice.*

**palliatif, ive** [*pal-li-a*] adj. Qui n'a qu'une efficacité incomplète ou momentanée : *remède palliatif*. N. m. (au pr. et au fig.). Mesure, remède qui n'a qu'un effet passager : *un emprunt n'est jamais qu'un palliatif.*

**palliation** [*pal, si-on*] n. f. Action de pallier.

**Pallice (La),** port de France, sur le pertuis d'Antioche, à 5 kil. de La Rochelle, dont il dépend.

**pallier** [*pal-li-é*] v. a. (lat. *palliare.* — Se conj. comme *prier.*) Couvrir d'une excuse comme d'un manteau; donner une couleur favorable à une chose mauvaise : *pallier un défaut.* Soulager momentanément, sans guérir : *le laudanum pallie certaines douleurs.*

**pallium** [*pal-li-om'*] n. m. (mot lat.). *Antiq.* Ample manteau grec, qu'adoptèrent les Romains dès la république. Bande de laine blanche marquée de croix noires, que le pape porte par-dessus ses vêtements pontificaux et qu'il envoie à tous les archevêques et à certains évêques privilégiés.

— Encycl. *Antiq.* Le pallium était le manteau national des Grecs. C'était une vaste pièce d'étoffe carrée ou rectangulaire, en laine. Le pallium s'introduisit à Rome dès la république.

— *Relig.* Le pallium des archevêques est une bande de laine blanche garnie de croix, flottant sur les deux épaules, et dont les bouts pendent l'un sur le dos, l'autre sur la poitrine. Il se porte sur la chasuble. Le pape porte de droit le pallium; il l'envoie aux archevêques, qui ne doivent remplir aucune fonction pontificale avant de l'avoir reçu; il peut en faire présent à de simples évêques qu'il veut honorer.

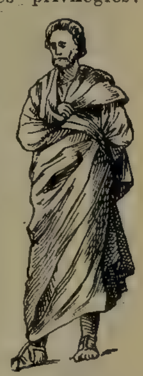

Pallium.

**Pall-Mall** [pr. *pèll-mèll*], célèbre rue de Londres (West-End), sur l'emplacement d'un ancien jeu de mail (d'où son nom), bordant le Ministère de la guerre (War Office) et les principaux clubs de Londres.

**Palluau** [*lu-ô*], ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 41 kil. des Sables-d'Olonne; 630 h. — Le cant. a 9 comm., et 11.620 h.

**Palluau-sur-Indre,** comm. de l'Indre, arr. et à 35 kil. de Châteauroux, sur l'*Indre;* 1.630 h. Ch. de f. Orl.

**Palma,** capit. des îles Baléares, sur la côte sud-ouest de Majorque : 68.000 h. Bon port et place forte. Belle cathédrale gothique. Commerce maritime. Eaux-de-vie, verrerie.

**Palma di Montechiaro,** v. d'Italie (île de Sicile); 140.000 h.

**Palma** ou **La Palma,** île du groupe des Canaries; 42.000 h. Sol volcanique. Vaste cratère de la *Caldera.*

**Palma le Vieux,** peintre de l'école vénitienne, né à Sarinalta, près de Bergame, m. à Venise (vers 1480-vers 1540); auteur de tableaux religieux, où il rivalise par la vivacité du coloris avec le Titien. Ses plus belles œuvres sont une *Cène* et une *Sainte Barbe* (Venise). Au musée du Louvre, à Paris, figure son *Annonciation aux bergers.* — PALMA (Jacopo) *le Jeune*, son petit-neveu, peintre et graveur d'une couleur fraîche et diaphane, né et m. à Venise (1544-1628). Son chef-d'œuvre est *la Résurrection de Lazare.*

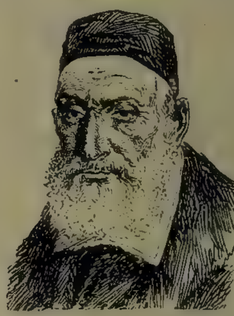

Palma le Vieux.

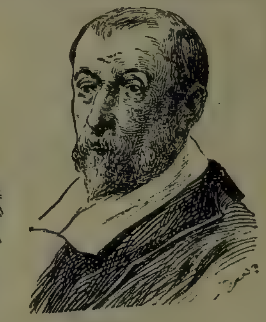

Palma le Jeune.

**palma-christi** [*kris-ti*] n. m. (m. lat. signif. *paume du Christ*). Nom vulgaire du *ricin.*

**palmage** n. m. Evaluation en palmes. Action de palmer des aiguilles. Action de palmer une pièce de mâture.

**palmaire** [*mè-re*] adj. (lat. *palmaris*). Qui se rapporte à la paume de la main : *muscle palmaire. Arcade palmaire*, nom donné à deux arcs transversaux, situés dans la paume de la main et fournis par l'anastomose des artères cubitale et radiale.

**palmarès** [*rèss*] n. m. (du lat. *palmares*, ceux qui ont mérité les palmes; de *palma*, palme). Liste des lauréats d'une distribution de prix, dans un établissement scolaire.

**palmarium** [*ri-om'*] n. m. Serre où l'on cultive des palmiers.

**Palmas** (CAP) ou **Cap des Palmes,** promontoire de la côte occidentale d'Afrique, à l'extrémité N.-O. du golfe de Guinée, entre la côte des Graines et la côte d'Ivoire, dans la république de Liberia.

**Palmas** [*mass*] **(Las),** v. des Canaries (Grande Canarie), sur la côte; 60.500 h. Commerce de vins-fruits.

**palmature** n. f. (du lat. *palmatus*, palmé). Difformité de la main dont les doigts sont réunis par une membrane. Ensemble des membranes unissant les doigts, chez certains animaux.

**palme** n. f. (lat. *palma*). Branche de palmier et, particulièrement, du dattier : *les Egyptiens faisaient de la palme le symbole de la fertilité. Huile de palme*, huile fournie par l'éléis de Guinée. *Vin de palme*, boisson fermentée, fournie par certains palmiers. *Mar.* Petit navire de la mer des Antilles, gréant un grand mât sur l'avant et un petit mât sur l'arrière, portant des voiles carrées. *Fig.* Signe de victoire. *Remporter la palme*, la victoire dans un combat, dans une discussion. *La palme du martyre*, mort glorieuse soufferte pour la foi. *Palmes académiques*, décoration instituée en 1808 pour récompenser les mérites universitaires.

Palme.

— Encycl. *Admin.* En même temps qu'il organisait l'Université, le décret du 17 mars 1808 créait pour elle des titres honorifiques : *titulaires*, *officiers de l'Université* et *officiers des académies.* Les distinctions académiques, purement honorifiques, sont aujourd'hui au nombre de deux : palmes d'*officier d'académie* et palmes d'*officier de l'instruction publique.* En 1866, elles prirent la forme d'une décoration véritable. Elles furent conférées, depuis lors, aux littérateurs, aux savants, aux membres des délégations cantonales ou des conseils établis près des lycées et collèges, en un mot à tous ceux qui rendent de près ou de loin des services à l'enseignement.

Pour être nommé officier de l'instruction publique, il faut être officier d'académie depuis cinq ans au moins, ou être déjà chevalier de la Légion d'honneur.

L'insigne consiste en une couronne de forme ovale, constituée par deux branches, l'une de palmier et l'autre de laurier, croisées en haut et en bas. Il est en argent pour les officiers d'académie, en or pour les officiers de l'instruction publique. On le porte attaché par un ruban violet, sur le côté gauche de la poitrine; les officiers de l'instruction publique ornent ce ruban d'une rosette de mêmes étoffe, couleur et largeur.

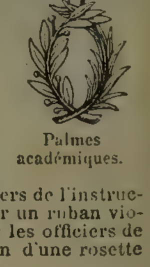

Palmes académiques.

**palme** n. m. (lat. *palmus*). *Antiq.* Nom de deux mesures de longueur, en usage chez les Romains et valant l'une 0m,225, l'autre 0m,029. Ancienne mesure de longueur usitée jadis en Italie et variable suivant les contrées.

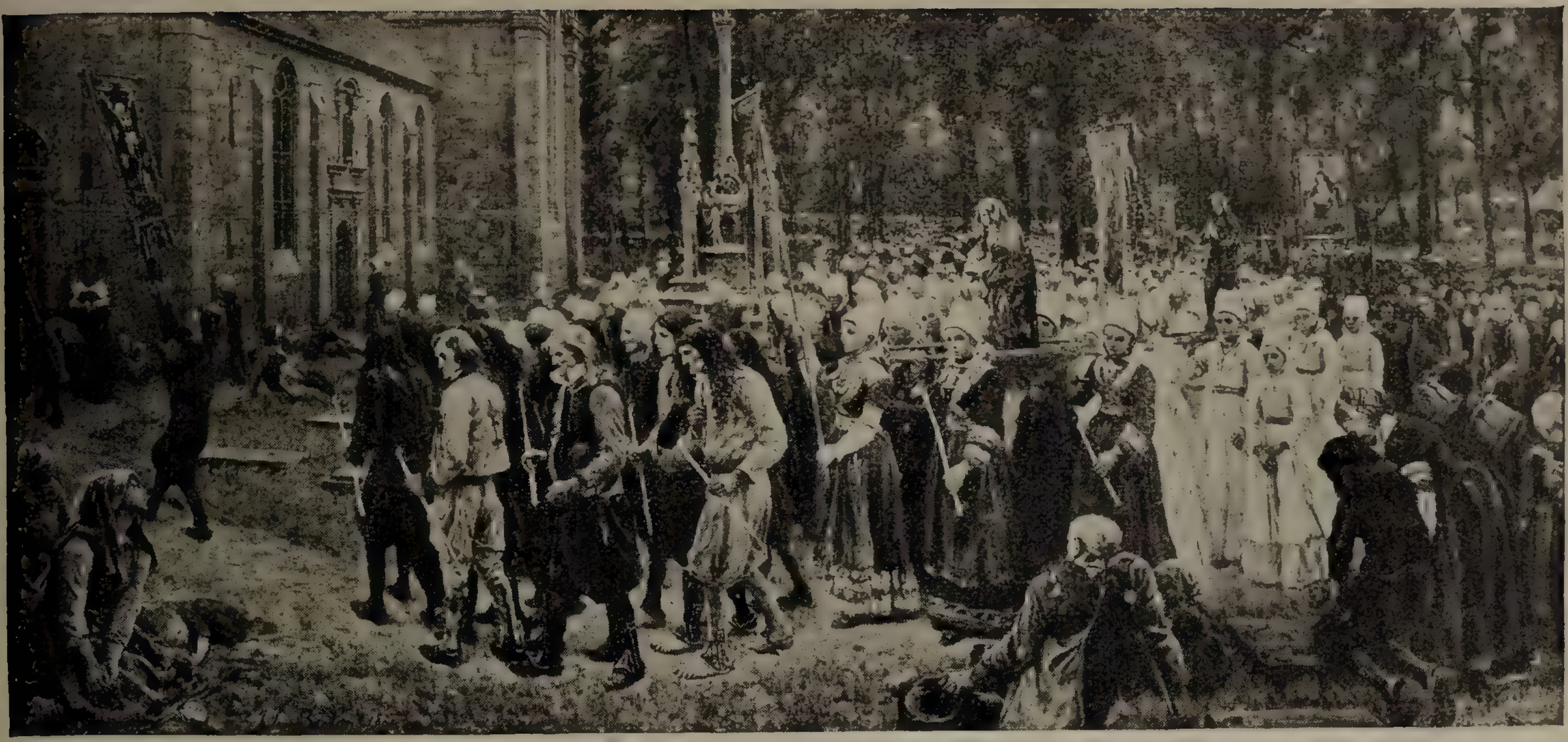

Un grand Pardon en Bretagne (Jules Breton), v. p. 495.

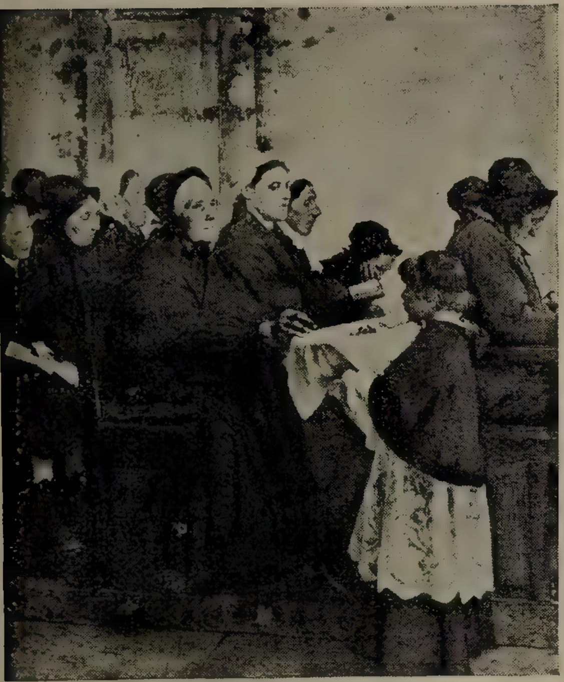

Le Pain bénit (Dagnan-Bouveret), v. p. 465.

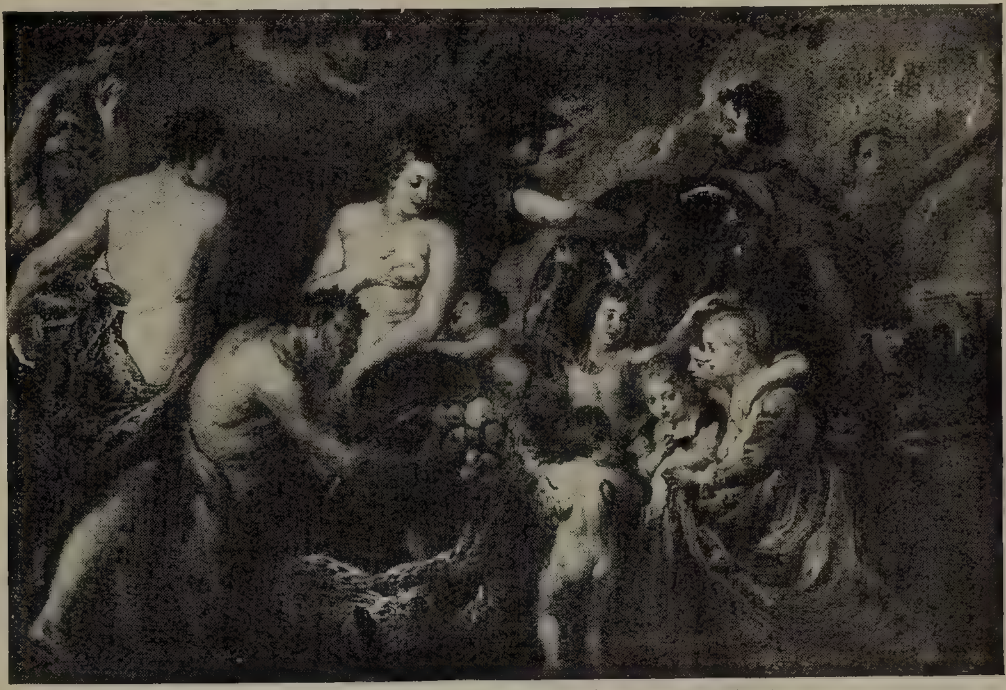

La Paix et la Guerre (Rubens), v. p. 466.

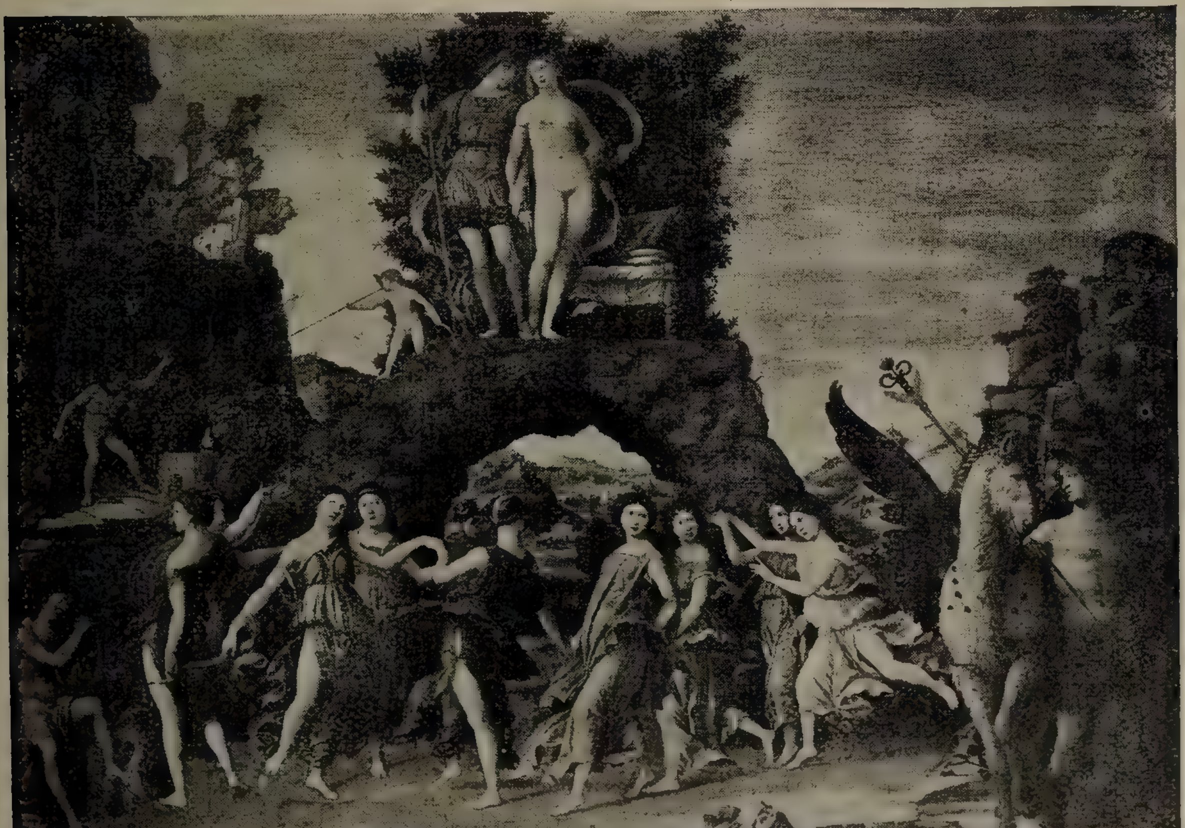

Le Parnasse (Mantegna), v. p. 501.

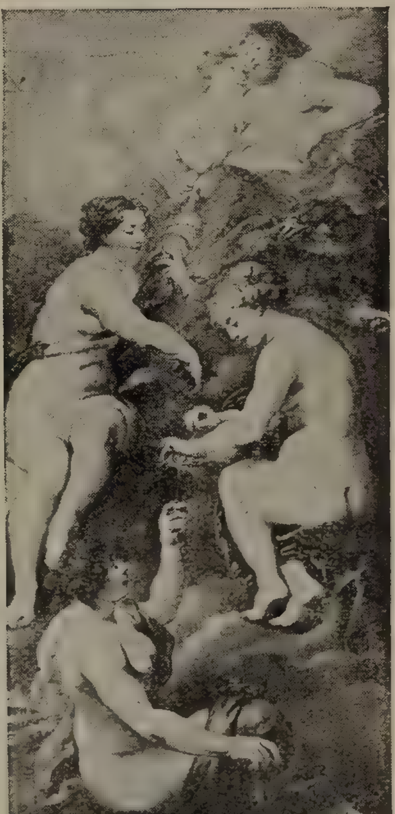

Les Parques (Rubens), v. p. 502.

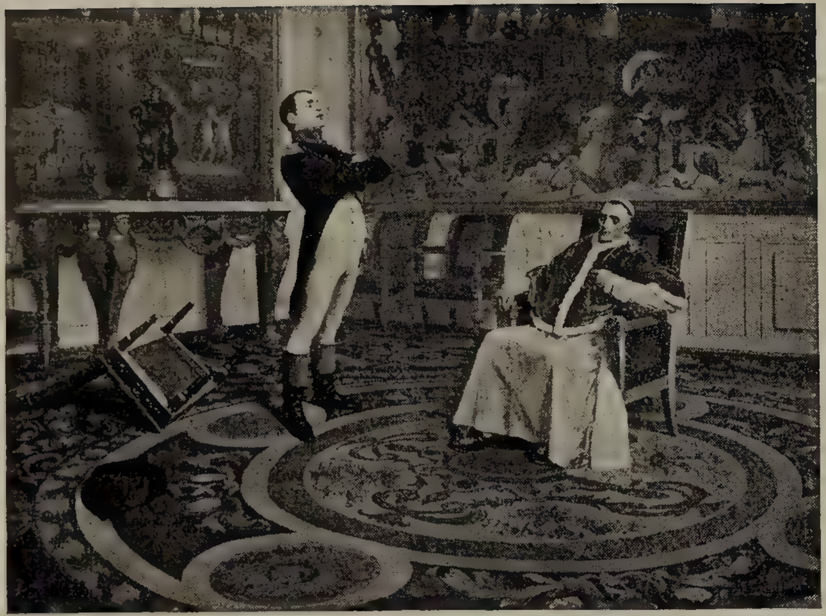

Pape et Empereur (J.-P. Laurens), v. p. 484.

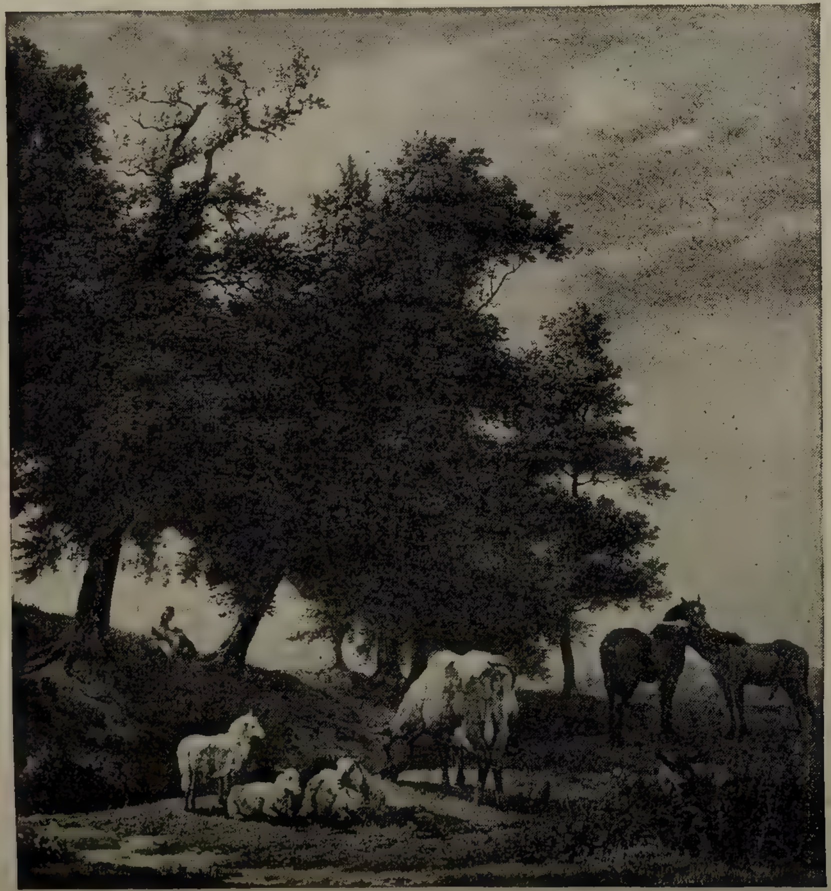

Le Pâturage (Karel Dujardin), v. p. 516.

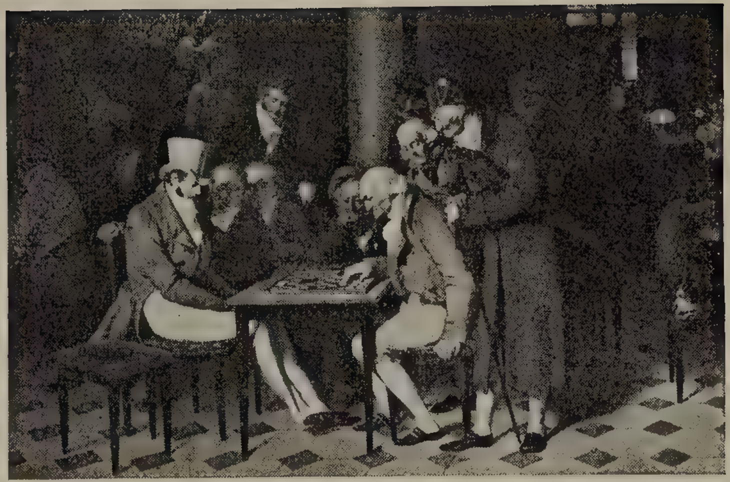

La partie de dames au café Lamblin (Boilly), v. p. 504.

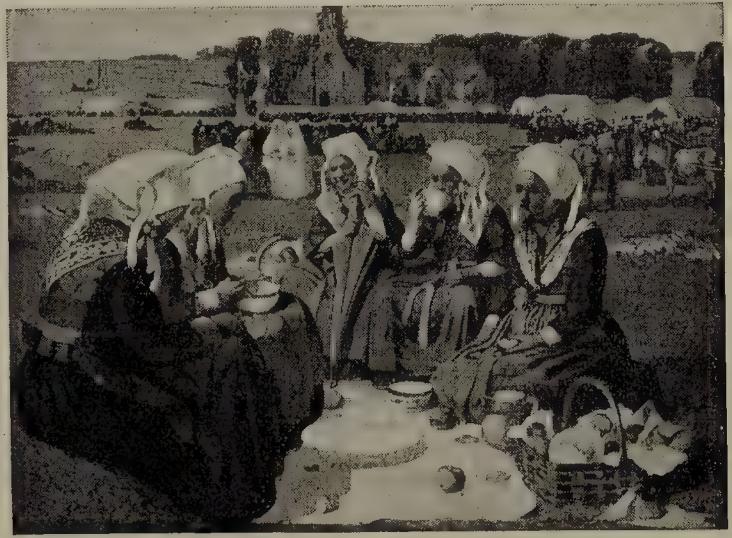

Scène de Pardon en Bretagne (Cottet), v. p. 495.

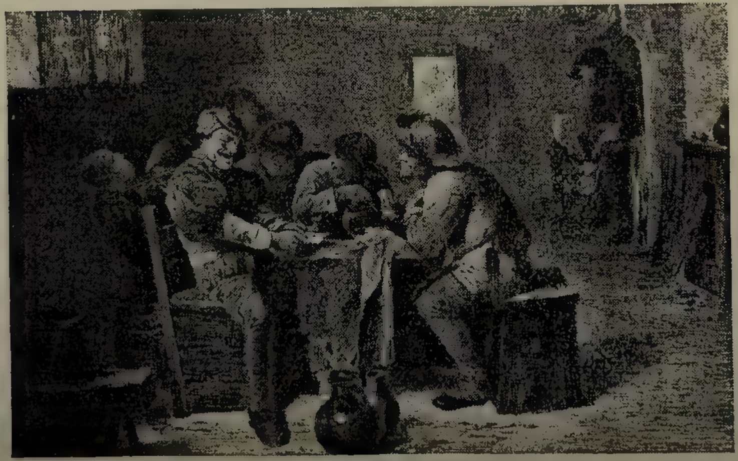

La partie de cartes (A. Brauwer), v. p. 504.

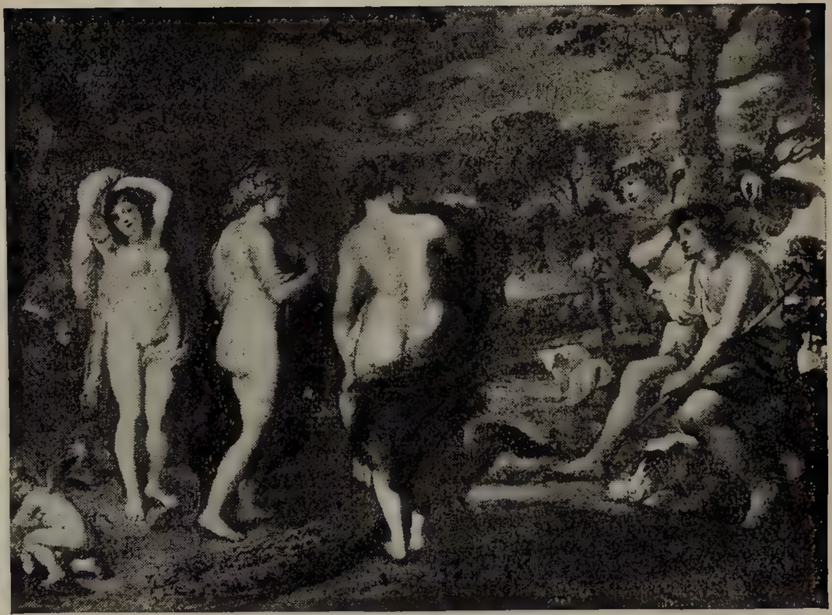

Le Jugement de Pâris (Rubens), v. p. 500.

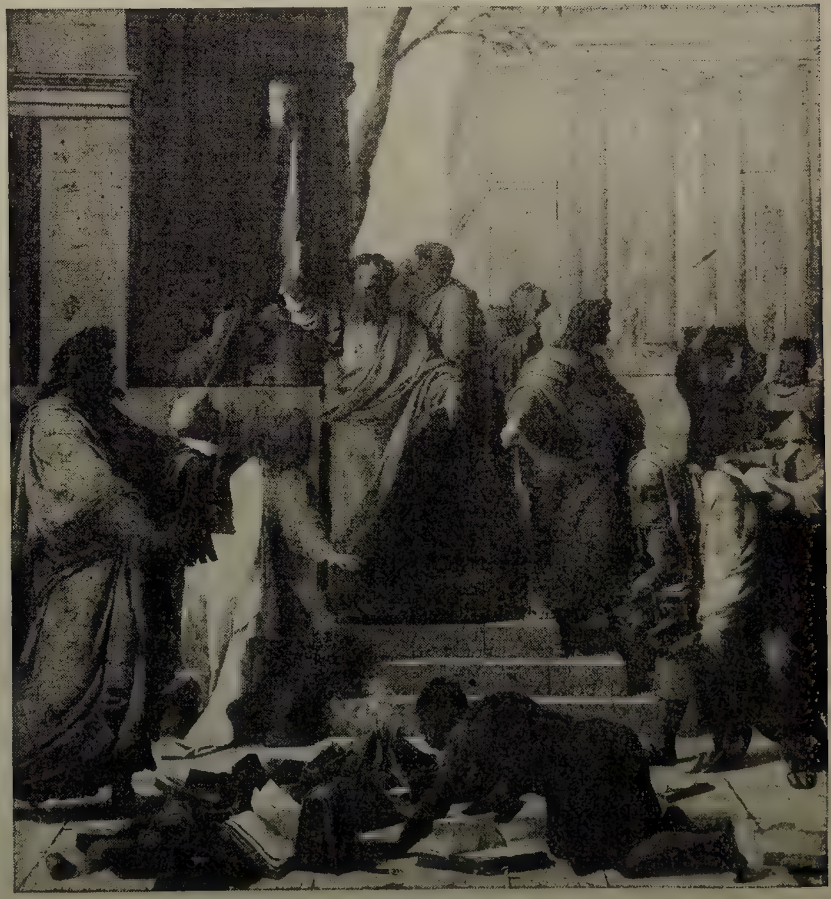

Prédication de saint Paul à Ephèse (Le Sueur), v. p. 517.

**palmé, e** adj. (lat. *palmatus*). *Bot.* Semblable une main ouverte : *feuille almée*. *Zool.* Dont les oigts sont réunis par une iembrane, comme chez oie, le canard, etc. *Fam.* e dit par plaisanterie des ersonnes qui ont reçu es palmes académiques.

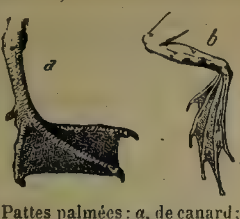

Pattes palmées : *a*, de canard ; *b*, de grenouille.

**palmelline** [*mèl-li-e*] n. f. Matière colorante ouge extraite de la petite lgue terrestre.

**palmer** [*mèr*] n. m. nstrument de tourneur en fer, de planeur, pour iesurer l'épaisseur des méaux.

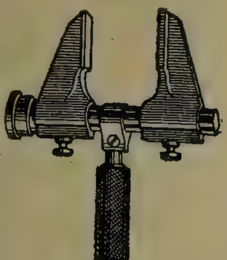
Palmer.

**palmer** [*mé*] v. a. (du at. *palma*, palme). *Mar.* Dérossir, amener à ses dimenions. Evaluer en palmes un iamètre. *Techn.* Aplatir la ête des aiguilles avant d'y ercer les chas. *Fam.* Conféer les palmes académiques à.

**Palmer** (Edouard-Heny), orientaliste et journaiste anglais, né à Cambridge, n. dans la péninsule de Siaï (1840-1882), où il tâchait e provoquer un soulèvement des Bédouins en faeur de l'Angleterre.

**Palmer** (ARCHIPEL DE) ou **de Dirck-Geritz,** archipel antarctique, découvert en 1898 par a *Belgica* au S. de l'Amérique, entre 64° et 65° at. sud.

**palmeraie** [*rè*] n. f. ou **palmérier** [*ri-é*] . m. Lieu planté de palmiers : *les oasis sont entouées de palmeraies.*

**palmerite** n. f. Phosphate naturel aluminootassique hydraté.

**Palmerston** (Henry John Temple, vicomte **le**), homme d'Etat anglais, é à Broadland, m. à Brokett-Hall (1784-1865). Ministre des affaires étrangères, l défendit âprement les inérêts britanniques contre la France, notamment dans les ffaires d'Egypte et d'Orient n 1840, mais entretint de neilleures relations avec Napoléon III et signa avec a France le traité de commerce libre-échangiste le 1860.

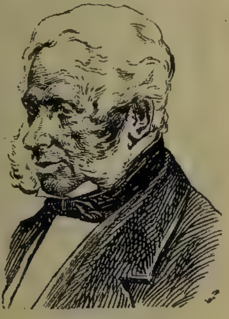
Lord Palmerston.

**Palmerston North,** v. de l'archipel de la Nouvelle-Zélande (île du Nord) ; 14.000 h.

**palmesore** [*zô-re*] n. f. *Mar.* Pièce de bois cintrée, qui détermine la rondeur de la proue.

**palmette** [*mè-te*] n. f. Ornement en forme de palme, brodé, sculpté, etc. *Arboric.* Forme donnée aux arbres fruitiers cultivés en espalier, et qui consiste à en étaler les branches symétriquement. (V. TAILLE.)

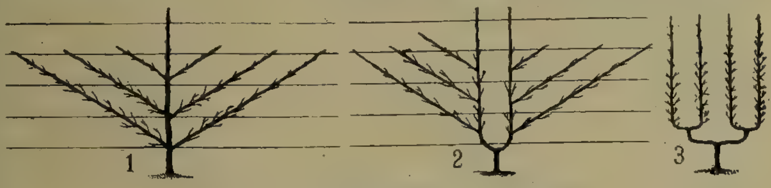

Palmettes : 1. Simple ; 2. Double ; 3. En U double.

**palmeur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui palme des aiguilles.

**Palmi,** v. d'Italie (Calabre, prov. de Reggio) ; 10.000 h. Éprouvée par des tremblements de terre en 1783 et en 1908.

**palmier** [*mi-é*] n. m (de *palme*). Arbre de la famille des palmiers. N. m. pl. Famille de plantes monocotylédones, comprenant près d'un millier d'espèces.

— ENCYCL. Les palmiers sont des arbres des régions chaudes du globe et qui réclament, pour prospérer, une grande humidité du sol et une chaleur abondante. Ce sont des végétaux d'une grande valeur économique : ils fournissent en effet à l'homme des produits alimentaires (beurre, huile, fécule, chou-palmiste), des textiles, du bois, des boissons fermentescibles, etc. Beaucoup sont remarquables par leur port : une longue tige (stipe) rarement ramifiée et portant à son extrémité un bouquet de longues feuilles ; les fleurs sont groupées en régime, à l'abri de grandes bractées dites *spathes ;* les fruits sont des baies (dattes) ou des drupes (noix de coco).

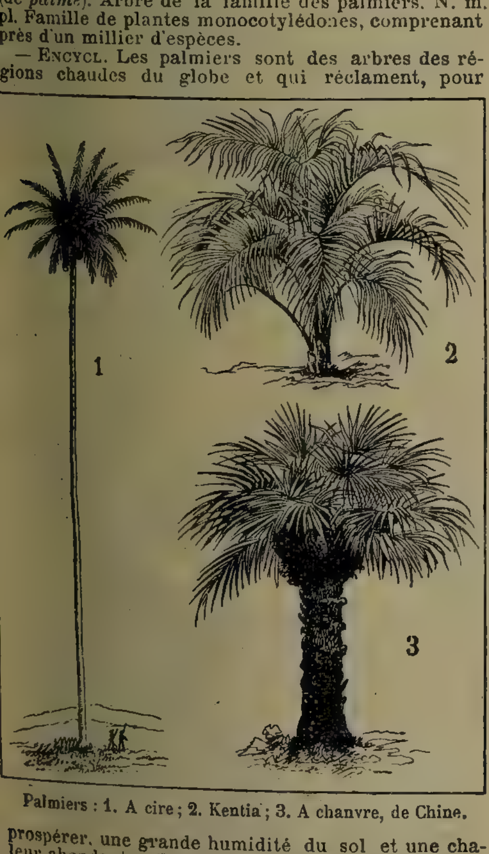

Palmiers : 1. A cire ; 2. Kentia ; 3. A chanvre, de Chine.

La famille se divise en tribus, dont les principales sont les suivantes : *arécinées*, renfermant les genres : euterpe (chou-palmiste), œnocarpe (huile), oréodoxe (chou-palmiste), arec (cachou), arenga (vin, eau-de-vie), céroxyle (cire), caryote, etc. ; *calamées*, renfermant notamment les genres : rotang (fibres textiles, bois pour cannes), le sagoutier (sagou), le raphia (fibres textiles), etc. ; *borassinées*, renfermant les genres rondier (légume, farine, bois, fibres, vin de palme) doumier (fruits), etc. ; *coryphinées*, avec les genres talipot (feuilles), dattier (fruits), etc., et *cocoïnées*, avec les genres éléis (huile, etc.), cocotier (l'un des plus précieux de tous les palmiers), etc.

**Palmieri,** météorologiste italien, né à Faichio, m. à Naples (1807-1896) ; directeur de l'observatoire installé sur le Vésuve, il a construit divers instruments pour l'étude de l'électricité atmosphérique, etc. (sismomètre, pluviomètre, électromètre).

**palmiérite** n. f. Sulfate naturel de plomb, potassium et sodium.

**palmifide** adj. (du lat. *palma*, palme, et *findere*, fendre). Se dit d'une feuille à nervures palmées, dont les divisions s'étendent jusqu'au milieu du limbe.

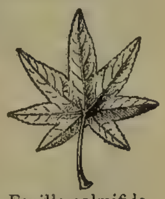
Feuille palmifide.

**palmiflore** adj. (du lat. *palma*, palme et *flos, floris*, fleur). Dont les fleurs ont des corolles palmées.

**palmifolié, e** adj. (du lat. *palma*, palme, et *folium*, feuille). Dont les feuilles sont palmées.

**palmiforme** adj. (du lat. *palma*, palme, et *forma*, forme). *Bot.* Se dit d'une corolle palmée en apparence.

**palmigère** adj. (du lat. *palma*, palme, et *gerere*, porter). Se dit des statues antiques qui tiennent une palme à la main.

**palmilobé, e** adj. (du lat. *palma*, palme, et *lobus*, lobe). Se dit d'une feuille palmée, dont les divisions sont arrondies.

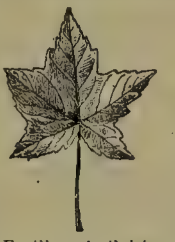
Feuille palmilobée.

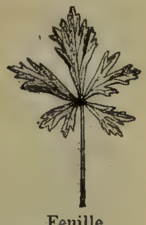
Feuille palmipartite.

**palmine** n. f. Ether palmique de la glycérine.

**palminerve** ou **palminervé, e** [*nèr*] adj. (du lat. *palma*, palme, et *nervus*, nervure). Se dit d'une feuille à nervation palmée.

**palmiparti, ite** adj. (du lat. *palma*, palme, et *partitus*, divisé). Se dit d'une feuille palmée, dont les divisions pénètrent jusque près de la base du limbe.

**palmipède** adj. (de *palmé*, et du lat. *pes, pedis*, pied). Qui a les pieds palmés.

— n. m. pl. Ordre d'oiseaux, comprenant ceux qui ont des pieds palmés, comme l'*oie*, le *canard*, le *cygne*, le *pingouin*, le *pélican*, le *cormoran*, etc. S. un *palmipède*.

— ENCYCL. Les palmipèdes sont des oiseaux conformés pour la nage ; leurs plumes sont enduites d'une substance huileuse, qui les empêche de se mouiller ; leurs pattes sont pourvues de membranes réunissant les doigts ; enfin, leur poids spécifique est diminué par la graisse qui est accumulée dans leur abdomen. Tous aquatiques, ils vivent de mollusques, de batraciens, de plantes aquatiques ; les uns sont privés d'ailes ou possèdent des ailes rudimentaires (manchot, pingouin) ; d'autres, au contraire (oies, canards, mouettes, goélands, pélicans), sont de remarquables voiliers.

**palmi-phalangien, enne** adj. Se dit des muscles lombricaux de la main.

**palmique** adj. Se dit d'un acide isomère avec l'acide ricinolique.

**Palmira,** v. de la Colombie ; 25.000 h. Ch.-l. d'un district fertile.

**palmiséqué** [*ké*], **e** adj. (du lat. *palma*, paume, et *sectus*, coupé). Se dit d'une feuille palmée dont les divisions s'étendent jusqu'à la base du limbe.

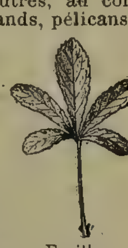
Feuille palmiséquée.

**palmiste** [*mis-te*] n. m. Nom générique des palmiers du genre arec, qui portent à leur sommet un bourgeon comestible, appelé *chou-palmiste.* Adj. *Rat palmiste*, nom vulgaire des écureuils asiatiques du genre *euxerus. Ver palmiste*, nom vulgaire des larves des grands charançons qui vivent dans les palmiers des régions tropicales.

**palmitate** n. m. Sel de l'acide palmitique.

**palmite** n. m. Moelle des palmiers, d'une saveur douce et agréable.

**palmitine** n. f. Composé obtenu par combinaison de l'acide palmitique avec la glycérine : *la palmitine, que l'on trouve à l'état naturel, constitue la cire du Japon.*

**palmitique** adj. Se dit d'un acide $C^{16} H^{32} O^{2}$, qui forme avec l'acide stéarique la matière des bougies.

— ENCYCL. On trouve l'acide palmitique sous forme d'éther glycérique dans un grand nombre de corps gras ; c'est un corps solide, qui fond à 62°, incolore, plus léger que l'eau, sans odeur ni saveur ; il est très soluble dans l'alcool bouillant et dans l'éther.

**palmure** n. f. Membrane qui joint les doigts des palmipèdes. Syn. de PALMATURE.

**Palmyre,** auj. **Tadmor** (Ville des palmiers), ville de la Syrie ancienne, autrefois cité puissante de la *Palmyrène*, notamment sous le règne de Zénobie. (Hab. *Palmyriens.*) Prise par les Romains en 272, elle fut détruite par Aurélien et, pendant tout le moyen âge, on ne parla plus d'elle. Ses ruines, retrouvées à la fin du XVIIe siècle, sont importantes, mais ont une faible valeur artistique. Le bourg actuel est situé à 120 kil. à l'O. de Homs.

**Palmyréen** [*ré-in, è-ne*] ou **Palmyrien, enne** [*ri-in, è-ne*], habitant ou originaire de Palmyre : *les Palmyréens* ou *Palmyriens.* Adjectiv. : *inscriptions palmyréennes* ou *palmyriennes.*

**Palmyrène,** ancienne contrée de l'Asie occidentale (Syrie), fertile en palmiers (en hébr. *Tadmor*, pays des palmiers).

**Palmyrénien, enne** [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Palmyrène : *les Palmyréniens.* Adjectiv. : *ruines palmyréniennes.*

**Palois, e** [*loi, oi-ze*], habitant ou originaire de Pau : *les Palois.* Adjectiv. : *productions paloises.*

**palombe** [*lon-be*] ou **palonne** [*lo-ne*] n. f. (lat. *palumba*). Nom vulgaire du ramier et du pigeon sauvage. *Techn.* Elingue employée au commettage des filins. (On dit aussi PALONNE en ce sens.)

**palombette** [*lon-bè-te*] n. f. Nom vulgaire d'un champignon comestible de la famille des agaricinées, la *rumille verdoyante.*

**palombin** [*lon*] n. m. Marbre blanc ancien, d'un grain très fin.

**palomière** n. f. (de *palombe*). Sorte de filet employé à la chasse des pigeons.

**palon** n. m. (de *pale*). Spatule de bois pour remuer la cire, le suif, etc.

**palonne** n. f. *Techn.* Syn. de PALOMBE.

**palonnier** [*lo-ni-é*] n. m. Pièce de bois ou de fer reliée à une voiture et à laquelle on attache les traits quand il n'y a pas de brancards. (Syn. PALONNEAU.) *Aviat.* Barre rigide sur laquelle le pilote repose ses pieds et qu'il peut faire tourner autour d'un pivot central pour braquer à gauche ou à droite son gouvernail de direction.

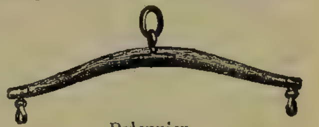
Palonnier.

**Palos** [*loss*] (CAP), au S.-O. de l'Espagne (prov. de Murcie), sur la Méditerranée.

**Palos** ou **Palos de la Frontera,** bourg d'Espagne (prov. de Huelva) ; 1.600 h. Port aujourd'hui ensablé, d'où Christophe Colomb s'embarqua à la découverte de l'Amérique.

**palot** [*lo*] n. m. Rustre, personnage grossier.

**palot** [*lo*] n. m. (de *pale*). Bêche étroite pour retirer du sable de mer les vers et poissons qui s'y trouvent. Chacun des piquets sur lesquels les pêcheurs tendent leur corde sur le rivage.

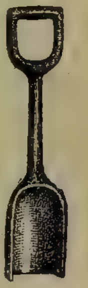
Palot.

**pâlot, otte** [*lo, o-te*] adj. Un peu pâle : *enfant pâlot.*

**palotage** n. m. Action de paloter.

**paloter** [*té*] v. a. Remuer le sable ou la terre avec le palot.

**paloteur** n. m. Ouvrier qui travaille la terre avec le palot.

**palourde** n. f. Nom vulgaire de plusieurs mollusques comestibles (*bucardes, vénus*, etc.).

**palpabilité** n. f. Caractère de ce qui est palpable.

**palpable** adj. Qu'on peut palper : *les fantômes ne sont point palpables. Fig.* Clair, évident : *vérité palpable.*

**palpablement** [*man*] adv. D'une manière palpable. (Peu us.)

**palparès** [*rèss*] n. m. Genre d'insectes névroptères planipennes, comprenant de grands fourmis-lions à larges ailes tachées de brun, dont une espèce est commune en France.

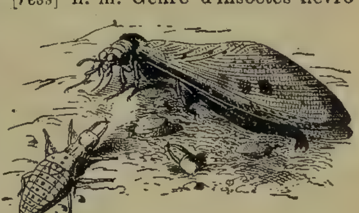
Palparès.

**palpation** [*si-on*] n. f. Action de palper. Son résultat : *la palpation est une des principales méthodes de diagnostic médical.*

**palpe** n. f. ou m. (chez les naturalistes). Petite antenne des insectes, des crustacés, etc.

**palpébral, e, aux** adj. (du lat. *palpebra*, paupière). Qui appartient aux paupières : *artères palpébrales.*

**palpébrite** n. f. *Pathol.* Syn. de BLÉPHARITE.

**palper** [*pé*] v. a. (lat. *palpare*). Toucher avec la main ou avec ce qui en tient lieu, dans une intention d'examen. *Fam.* Recevoir de l'argent.

**palpet** [*pè*] n. m. Nom vulgaire des barbillons de certains poissons.

**palpeur, euse** [*eu-ze*] adj. Qui fait office de palpe : *filament palpeur. Techn.* Barre métallique de forme spéciale utilisée pour la mesure précise d'un calibre.

**palpicorne** adj. (de *palpe*, et *corne*). Qui a de longs palpes en forme d'antennes. N. m. pl. Sous-ordre d'insectes coléoptères, comprenant les *hydrophilidés* et les *sphœridiidés.* S. un *palpicorne.* (Les palpicornes sont caractérisés par leurs grands palpes maxillaires de quatre articles et leurs antennes courtes insérées sur les côtés du front.)

**palpiforme** adj. Qui a la forme d'une palpe.

**palpimane** n. m. Genre d'araignées répandues dans les régions chaudes de l'ancien monde.

**palpimanidés** n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides, dont le genre *palpimane* est le type. S. un *palpimanidé.*

**palpiste** [*pis-te*] adj. Qui est muni de palpes, d'antennules.

**palpitant** [*tan*], **e** adj. Qui palpite. *Fig.* Très intéressant, émouvant : *roman palpitant d'intérêt.* N. m. *Arg.* Cœur.

**palpitation** [*si-on*] n. f. (lat. *palpitatio*). Mouvement violent et déréglé de quelque partie du corps, surtout en parlant du cœur : *être sujet aux palpitations.*

— Encycl. Les palpitations s'accompagnent d'une sensation d'oppression et de constriction. Souvent la face pâlit, et il survient des lipothymies et des syncopes.

Les palpitations peuvent être dues à une altération du cœur ou des gros vaisseaux, mais sont aussi très souvent d'origine nerveuse. Les antispasmodiques sont donc en général indiqués, avec le repos à la campagne.

**palpiter** [*té*] v. n. (lat. *palpitare*). Eprouver des mouvements précipités et désordonnés. Se dit aussi des mouvements internes, mais normaux : *tant que le cœur palpite, on n'est pas mort.* Frémir convulsivement, en parlant de la chair des êtres que l'on vient de tuer. Etre vivement ému : *palpiter de joie. Fig.* Donner l'impression de la vie : *statue qui palpite.*

**palplanche** n. f. (de *pal.* et *planche*). Madrier pointu, qu'on enfonce dans un cours d'eau pour former un barrage. Planche utilisée dans un boisage des galeries de mine.

**palpocil** n. m. (de *palper*, et *cil*). Poil tactile des cœlentérés hydroïdes.

**palsambleu** [*san*], **palsangué** [*ghé*], **palsanguienne** [*ghi-è-ne*] (déformation de *Par le sang Dieu*). Jurements familiers de l'ancienne comédie.

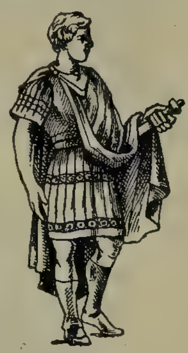

Paludamentum.

**Palsgrave** (John), grammairien anglais, né et m. à Londres (1480-1550). Il séjourna longtemps à Paris et publia sur la langue française un *Eclaircissement de la langue française*, précieux pour l'histoire de notre idiome.

**paltoquet** [*kè*] n. m. (de *paletoc*, anc. forme de *paletot*, dans le sens de casaque de paysan, de laquais). *Fam.* Homme grossier ou sans valeur.

**paltreubine** n. f. Composé que l'on extrait d'une espèce de gutta.

**paludamentum** [*m in-tom*] n. m. (m. lat.). Grand manteau que portaient les généraux romains.

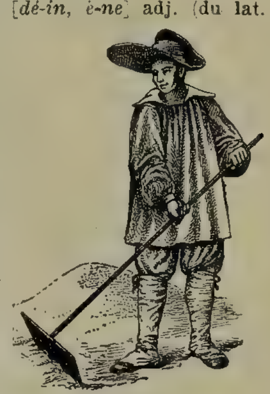

Paludier.

**paludéen, enne** [*dé-in, è-ne*] adj. (du lat. *palus, udis*, marais). Qui appartient aux marais : *plante paludéenne.* Causé par les marais : *les fièvres paludéennes sévissent surtout dans les pays tropicaux.* (V. PALUDISME.)

**paludelle** [*dè-le*] n. f. Genre de bryacées, renfermant des mousses du nord de l'Europe.

**paludicole** adj. (du lat. *palus, udis*, marais, et *colere*, cultiver). Qui vit dans les marais.

**paludier** [*di-é*] n. et adj. m. Ouvrier qui travaille dans les marais salants.

**paludine** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, qui habitent les marais.

**paludique** adj. Syn. de PALUDÉEN.

**paludisme** [*dis-me*] n. m. (du lat. *palus, udis*, marais). Infection qui se produit surtout dans les pays marécageux et qui a pour caractère principal la fièvre intermittente : *les piqûres des moustiques du genre anophèle transmettent le paludisme.* (On dit mieux IMPALUDISME.)

— Encycl. Le paludisme ou impaludisme est dû à la présence dans le sang de l'*hématozoaire de Laveran.* Ce parasite n'apparaît dans la circulation qu'au cours des accès fébriles : il se propage par les piqûres de moustiques. L'impaludisme existe dans toutes les régions marécageuses. Son principal accident est la fièvre, qui présente plusieurs types : rémittente, intermittente, pseudo-continue; fièvres pernicieuse, bilieuse, etc. L'impaludisme, quand il passe à l'état chronique, aboutit à la *cachexie palustre.* Le traitement a pour base l'administration de la quinine, associée souvent aux arséniaux.

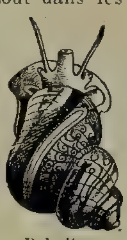

Paludine.

**palus** [*luss*] n. m. (mot lat. signif. *marais*). Marais. Dans le Bordelais, terre d'alluvion du fond des vallées. *Vin de palus*, vin récolté dans ces terrains.

**Palus Méotis** ou **Mœotide,** ancien nom de la mer d'Azov.

**palustre** [*lus-tre*] adj. (du lat. *palustris*, de marais). Qui vit ou croît dans les marais : *coquillages palustres.* Qui provient des marais : *fièvre palustre; accès palustre.*

**Palustre** (Léon), archéologue français, né à Saivres, m. à Tours (1838-1894); auteur de travaux estimés sur la Renaissance française.

**pâmé, e** adj. (de *pâmer*). Qui s'est évanoui. Se dit d'un poisson qui, retiré de l'eau, semble près de suffoquer, ou encore d'un poisson qui, par les fortes chaleurs, vient humer l'air à la surface de l'eau. *Blas.* Se dit des poissons héraldiques et, en particulier, du dauphin, représentés la bouche béante et les yeux clos.

**Pamel,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), sur la Dendre : 3.560 h. Houblonnerie.

**Paméla** ou *la Vertu récompensée*, roman de Richardson, plein de sensibilité et de morale. C'est un des premiers essais du roman de mœurs (1740). C'est l'histoire d'une jeune servante, dont la vertu triomphe de toutes les embûches.

**pâmer** v. n. (du lat. pop. *spasmare*, et du gr. *spasma*, convulsion). Défaillir par l'effet d'une émotion ou d'une sensation très vive. **Se pâmer,** v. pr. : *se pâmer d'admiration devant un poème.* Perdre sa trempe, en parlant de l'acier que l'on chauffe trop longtemps.

**Pamiers** [*mi-é*], ch.-l. d'arr. (Ariège), sur l'Ariège; ch. de f. M. ; à 19 kil. de Foix ; 12.100 h. (*Appaméens*). Fabrication d'acier, limes, faux; commerce de grains, farines et laines. Cathédrale Saint-Antonin.— L'arrond. a 6 cant., 114 comm., et 64.500 h. ; le cant. a 21 comm.. et 17.090 h.

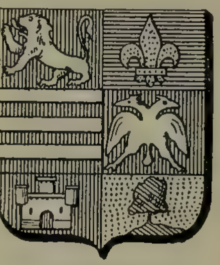

Armes de Pamiers.

**Pamir,** région montagneuse de l'Asie centrale (Russie et Afghanistan), plateau d'une altitude moyenne de 5.000 mètres ; 20.000 h. ; climat très rude. C'est le « Toit du monde » des géographes. Du plateau de Pamir semblent être partis les deux courants de migration qui peuplèrent respectivement l'Inde et l'Iran. Un traité a déterminé, en 1895, les sphères respectives d'influence de l'Angleterre et de la Russie dans la région du Pamir.

**Pamisus** [*zuss*], nom de trois rivières de l'anc. Grèce, dont l'une est aujourd'hui la Pirnatza ; la seconde séparait la Messénie de la Laconie, et la troisième était un affluent thessalien du Pénée.

**pâmoison** [*zon*] n. f. (de *pâmer*). Action, état d'une personne qui se pâme : *tomber en pâmoison.*

**pampa** [*pan*] n. f. Vaste plaine couverte d'herbes, dans l'Amérique du Sud : *les pampas correspondent aux steppes de l'ancien monde. Herbe des pampas*, nom vulgaire du gynérion argenté. Pl. des *pampas.*

— Encycl. Les pampas de la république Argentine s'étendent au S. du Chaco austral, entre le rio Salado, affluent du Parana, et le rio Negro, tributaire de l'Atlantique. Elles reproduisent les principaux types des steppes de la Russie et de l'Asie centrale : peu de relief, sécheresse continue et quasi désertique quand on s'éloigne de la côte, sol souvent salin, végétation herbeuse, composée à peu près exclusivement de graminées vivaces. Les pampas sont de plus en plus complètement mises en valeur aujourd'hui, comme champs d'élevage, en attendant qu'elles soient un jour consacrées à la culture des céréales.

**pampe** [*pan-pe*] n. f. (autre forme de *pampre*). Feuille du tuyau des graminées.

**pampéen, enne** [*pan-pé-in, è-ne*], n. et adj. Habitant ou originaire des pampas ; qui appartient aux pampas ou à leurs habitants: *les pampéens ; les Indiens pampéens.*

**Pampelonne** [*pan*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 22 kil. d'Albi, près du Viaur ; 1.540 h. (*Pampelonnais*). Filatures. — Le cant. a 9 comm., et 7.410 h.

**Pampelune,** v. forte d'Espagne, ch.-l. de la prov. de Navarre, au-dessus de l'Arga ; 31.000 h. Belle cathédrale du XIVe siècle, avec une façade du XVIIIe. Les Français s'emparèrent en 1808 de la ville, reprise par les Anglo-Espagnols en 1813.

**pampéro** [*pan*] ou **pamper** [*pan-pèr*] n. m. Vent, coup de vent de la pampa.

**pamphile** [*pan*] n. m. Jeu de cartes imitant celui de la mouche. *Mar.* Navire de commerce, à voiles et à rames, employé jusqu'au XVIe siècle.

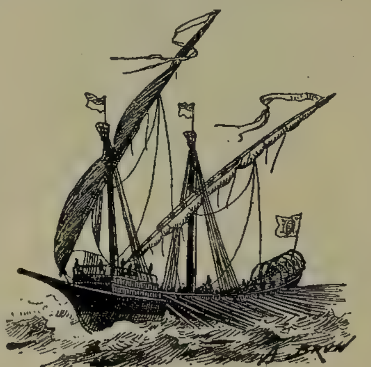

Pamphile.

**Pamphile** (saint), martyr, né à Béryte, m. à Césarée (vers 250-308). Il avait écrit une *Apologie d'Origène.* Fête le 1er juin.

**pamphlet** [*pan-flè*] n. m. (m. angl. signif. *brochure*, dérivé du franç. *palme-feuillet*, feuillet qui tient dans la paume). Petit écrit satirique et violent : *Paul-Louis Courier écrivit d'énergiques pamphlets contre la Restauration.* (Se dit souvent en mauv. part.)

— Encycl. La première qualité du pamphlet, c'est d'être bref. C'est un opuscule qui, éclos le matin, est oublié le soir. Parmi les auteurs de pamphlets les plus célèbres et dont le talent a communiqué à leurs œuvres une valeur durable, il faut signaler : en Grèce, Lucien et Ménippe ; à Rome, Sénèque et Pétrone ; en Angleterre, Swift ; en France, les auteurs de la *Satire Ménippée*, d'Aubigné et, sans parler de Rabelais, de Pascal, de Voltaire, Camille Desmoulins, P.-L. Courier, Cormenin, L. Veuillot, H. Rochefort, etc.

**Pamphlets,** de P.-L. Courier, écrits satiriques célèbres contre les actes de la Restauration, d'une grande perfection de style : *le Pamphlet des pamphlets*, entre autres, dialogue entre un libraire parisien et un baronnet anglais, est un chef-d'œuvre de verve, de goût et d'art (1816-1824).

**pamphlétaire** [*pan-flé-tè-re*] n. m. Auteur de pamphlets.

**pamphlétarisme** [*pan-flé-ta-ris-me*] n. m. Emploi systématique du pamphlet.

**Pamphylie** [*pan-fi-lî*], ancienne contrée du S. de l'Asie Mineure, traversée par le Taurus, entre la Lycie et la Cilicie. V. pr. *Aspendos* et *Perga.*

**pampille** [*pan-pi, ll* mll., *e*] n. f. Petit motif de passementerie, que l'on emploie comme garniture sur les vêtements de dames, et qui comprend en général un macaron d'où s'échappent de petites cordelières terminées par des pendeloques.

**pampiniforme** [*pan-pi*] adj. (du lat. *pampinus*, pampre, et de *forme*). Qui a la forme d'u feuille de vigne.

**pamplemousse** [*pan-ple-mou-se*] n. m. ( tamoul *bambolmas*). Arbre épineux, appartenant genre *citrus* et donnant des fruits comestibles, d'un goût acidulé, et qui peuvent atteindre la grosseur d'un melon : *le pamplemousse, originaire des Indes, est cultivé en Grèce.*

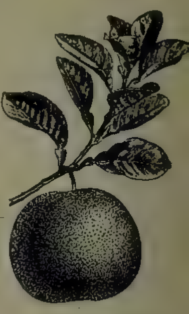

Pamplemousse.

**Pamplona,** v. de la Colombie (dép. de Santander) ; 20.000 h. Evêché.

**pampre** [*pan-pre*] n. m. (lat. *pampinus*). Rameau de vigne chargé de feuilles. *Archit.* Ornement imitant une branche de vigne avec ses feuilles et souvent ses grappes, dont on décore les colonnes torses.

**pampré, e** [*pan*] adj. *Blas.* Attribut d'un cep de vigne dont les feuilles les sarments sont d'un émail particulier.

**Pamproux,** comm. des Deux-Sèvres, arr. à 25 kil. de Melle ; 1.950 h. Ch. de f. Etat. Chaux.

**pan, pant, panto** (du gr. *pas, pantos*, tout) pr fixe qui entre dans la composition de nombreux mot

**pan** n. m. (du lat. *pannus*, étoffe). Partie uti et considérable d'un vêtement, d'une pièce d'étoff Partie d'un mur. Face d'un corps polyédrique : *pans d'une tour, d'un écrou*, etc. Partie plane, ména gée sur un canon de fusil. *Pan coupé*, surface qu remplace l'angle à la rencontre de deux pans d mur. *Pan de bois*, assemblage de charpente don les vides sont comblés de maçonnerie et qu'on re couvre d'un enduit sur lattes. *Pan de fer*, assem blage de charpente en fer, garni comme le pan d bois. *Pan de comble*, chacune des pentes d'un toit *Pan de rets*, filet dont on entoure un bois pou enfermer le gibier que l'on veut chasser.

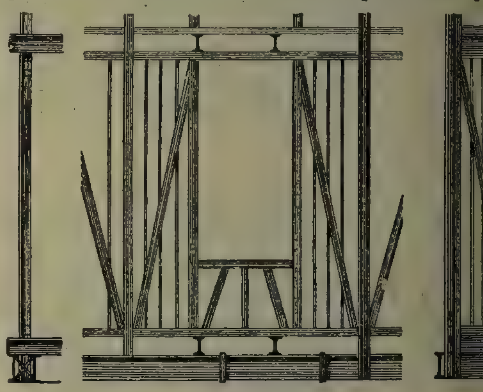

Pan de fer.

— Encycl. *Constr. Pan de bois.* Dans les grande villes, le bois remplace souvent les autres matériaux pour les façades de maisons sur les cours, pour les petites ailes de peu d'importance, etc. Les pans de bois se composent en général de sablières, longues pièces de bois disposées par paire à chaque étage, l'une en dessous, l'autre en dessus des solives ; de poteaux, pièces verticales assemblées dans les sablières ; d'écharpes et de décharges dites aussi *guettes*, pièces obliques servant à relier entre eux les poteaux. On remplit les intervalles de la charpente avec des carreaux de plâtre, ou bien encore on enclave sur ces pièce des lattes que l'on recouvre de torchis. On remplace souvent les pièces de bois par des poutrelles ou des fers de section diverse.

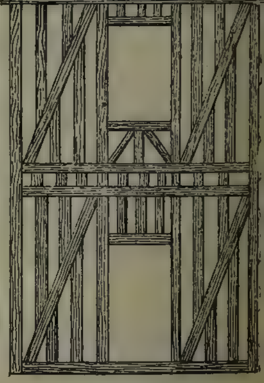

Pan de bois.

**pan** n. m. (de l'angl. *pan*, casserole). Plat d tôle, dans lequel les prospecteurs de mines d'or dé layent le minerai dont ils veulent estimer la richesse. Sorte de chaudière à amalgamer, dans la métallurgie des minerais argentifères. Instrument chinois en bois très dur, qui sert aux veilleurs de nuit : *lorsqu'on frappe le pan avec un morceau de bois dur, il rend un son qui s'entend très loin.*

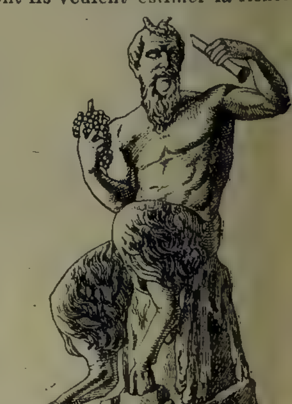

Pan.

**pan** interj. Onomatopée qui exprime un bruit soudain, une action soudaine : *pan! un coup de feu! pan! il était devenu aveugle.*

**pan** mot signifiant *monsieur* en polonais et en tchèque.

**Pan,** fils d'Hermès et de la nymphe Dryope, dieu qui présidait aux troupeaux et représentait la nature entière personnifiée. Il figurait volontiers dans le cortège de Dionysos, parcourant monts et vallées,

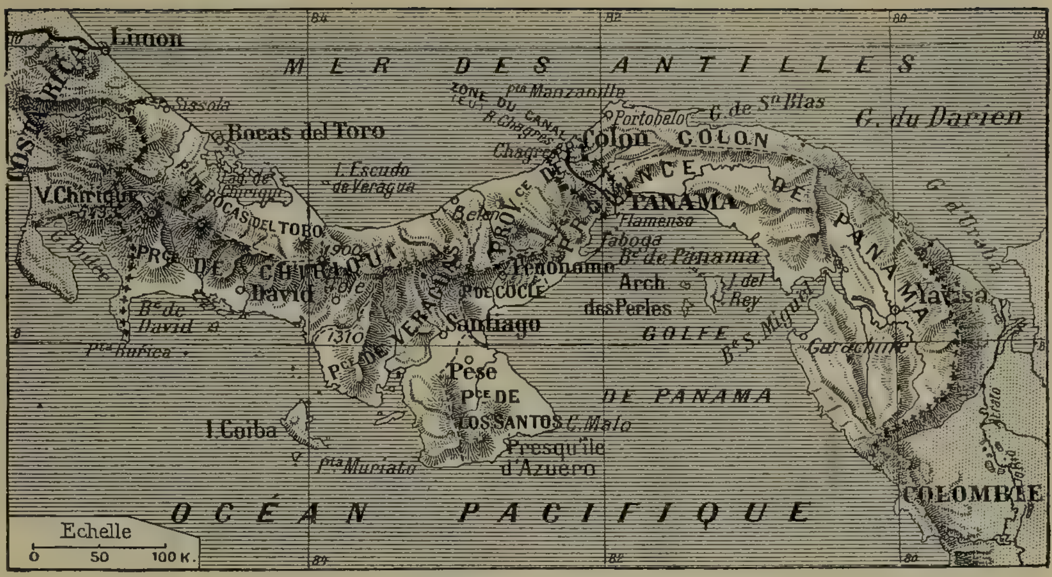

République de Panama.

hassant ou réglant la danse des nymphes et s'accompagnant de la flûte pastorale qu'il avait inventée. V. FLÛTE.) Il avait des cornes et des pieds de chèvre. l épouvantait souvent les hommes par ses brusques pparitions, et l'expression de *terreur panique* a passé ans la langue pour désigner une terreur soudaine t effroyable. — Par un jeu de mots entre le nom du ieu Pan et le mot grec (*to pan*), signifiant *tout*, les irecs de l'époque de Plutarque avaient fait du *Grand Pan* une personnification de l'Univers. Selon Plutarque, un pilote, nommé Thamos, prétendit, sous le ègne de Tibère, avoir entendu retentir dans la nuit es mots : *le Grand Pan est mort !* On a interprété lus tard ces paroles comme annonçant la fin du aganisme.

**panabase** [*ba-ze*] n. f. Minerai de cuivre comlexe, contenant surtout de l'antimonio-sulfure d'arent et de cuivre. Syn. CUIVRE GRIS ANTIMONIAL ÉTRAÉDRITE.

**panaceau** [*sô*] n. m. Lame de bois mince ou euille de carton, que l'on adapte à une cartouche le fusée volante pour tenir lieu de baguette.

**panacée** [*sé*] n. f. (gr. *panakeia ;* de *pan*, tout, t *akos*, remède). Remède universel contre tous les naux physiques ou moraux.

**panachage** n. m. Action de panacher : *panahage d'une liste electorale.*

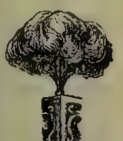

Panache.

**panache** n. m. (ital. *pennachio*). Assemblage e plumes flottantes dont on orne un casque. Ornenent composé de plumes, qui décore les ciels de lit, es dais de processions, les corbillards, etc. Tout ce ui ondoie comme ces plumes : *un panache de funée. Fig.* et *fam.* Ce qui a de l'éclat, lu brio : *le Français aime le panache.* Partie supérieure d'une lampe d'église. Surface triangulaire du pendentif d'une oûte. Feuille métallique, découpée dans ne platine. *Faire panache*, se dit d'un avalier qui tombe en passant par-dessus a tête de son cheval, d'un cycliste qui asse par-dessus le guidon de sa mahine, etc. ALLUS. HIST. : **Ralliez-vous à non panache blanc, vous le trouverez oujours au chemin de l'honneur,** mots qui terminent la harangue de Henri IV à ses soldats, avant a bataille d'Ivry.

**panache** n. f. Nom vulgaire de la femelle du aon.

**panaché, e** adj. Orné d'un panache. (Peu us.) De diverses couleurs : *un habit panaché. Fam.* Méangé, disparate : *style panaché. Cuis. Glace panahée*, formée de glaces de différentes couleurs et de lifférents parfums. *Haricots panachés*, mélange de aricots blancs et de haricots verts. *Salade panahée*, salade composée de plusieurs herbes.

**panacher** [*ché*] v. a. Orner d'un panache : *panacher un casque.* Orner de couleurs variées : *panaher des œillets. Fig.* Composer d'éléments divers ou nême opposés : *panacher une liste électorale.* V. n. et **Se panacher** v. pr. S'orner d'un panache. Prendre des couleurs variées : *les belles-de-nuit se panachent isément.*

**panacher** [*ché*] n. m. Artisan qui confectionnait les panaches.

**panachure** n. f. (de *panache*). Tache, bande colorée sur un fond de couleur différente.

**panade** n. f. (provenç. *panada ;* du lat. *panis*, pain). Soupe faite d'eau, de pain et de beurre, qui ont bouilli ensemble. (On ajoute souvent du lait et un jaune d'œuf.) *Pop. Etre dans la panade*, dans la misère, le besoin. Adject. *Fig.* et *pop.* Mou.

**panader** [*dé*] **(se)** v. pr. Faire la roue, en parlant du paon. (On dit plus souvent SE PAVANER.) *Fig.* Poser orgueilleusement.

**Panætius** ou **Panétius,** philosophe stoïcien grec du IIe siècle, né probablement dans l'île de Rhodes. Scipion l'Africain fut son auditeur et son ami.

**panage** n. m. (pour PASSAGE ; lat. pop. *pastionaticum*, de *patio*, paisson). Action de mener les porcs à la glandée. Droit qu'on payait pour cela autrefois au propriétaire de la forêt. (Vx.)

— ENCYCL. Le panage ou la paisson ne nuit pas aux forêts, à condition de ne pas laisser les animaux séjourner trop longtemps aux mêmes endroits. En fouillant le sol pour déterrer insectes et racines, les porcs enfouissent les graines tombées des arbres et en facilitent ainsi la germination.

**panagie** [*ji*] n. f. (gr. *panagia ;* de *pas, pantos*, tout, et *hagios*, saint). Fête de la Vierge. Image de la Vierge. Chez les Grecs modernes, nom de la Vierge (en ce sens, prend une majuscule).

**Panainos,** peintre athénien du milieu du Ve siècle av. J.-C. Parent de Phidias, il collabora à la décoration du temple de Jupiter, à Olympie.

**panaire** [*nè-re*] adj. (de *pain*). Qui a rapport au pain : *fermentation panaire.*

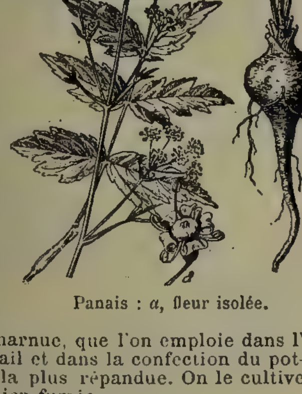

Panais : *a*, fleur isolée.

**panais** [*nè*] n. m. (lat. *pastinaca*). Genre d'ombellifères, cultivées pour leur racine.

— ENCYCL. Les panais sont des herbes des régions tempérées. Il en existe plusieurs espèces en France. Le panais cultivé (*pastinaca sativa*), à tiges cannelées, à racine pivotante et charnue, que l'on emploie dans l'alimentation du bétail et dans la confection du pot-au-feu, est l'espèce la plus répandue. On le cultive en terre meuble et bien fumée.

**Panam** ou **Paname.** *Arg.* Paris.

**panama** n. m. (de *Panama*, n. géogr.) Chapeau très souple, tressé avec la feuille de la carludovice arbuste de l'Amérique du Sud (surtout dans l'Equateur), appelé communément *bombon je. Bois de Panama*, écorce de *quillaja saponaria*, dont les propriétés sont analogues à celles du savon.

Panama.

**Panama,** république de l'Amérique centrale, fondée en 1903, à la suite d'un soulèvement, contre la Colombie dont elle faisait partie, de la région de l'isthme ; 87.480 kil. carr., 450.000 h. Cap. *Panama.* Sol montagneux, traversé par la *cordillère de Panama.* Climat très chaud, souvent insalubre.

**Panama,** capitale de la république de Panama ; 50.000 h. Fondée en 1671 par le flibustier Morgan. Port sur le Pacifique.

**Panama** (ISTHME DE), isthme qui unit les deux Amériques. Longue de 250 kil., cette langue de terre montagneuse, mais traversée par le col de la Culebra, est sillonnée par un chemin de fer de Colon à Panama et traversée par un canal transocéanique (v. l'art. suiv.).

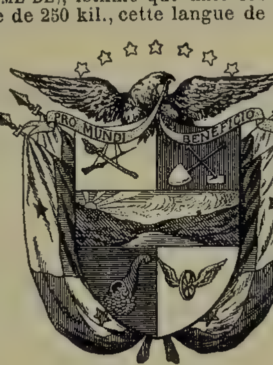

Armoiries de Panama.

**Panama** (CANAL DE). Le Français Ferdinand de Lesseps, le premier, avait tenté la réalisation du canal (1881) ; mais les travaux furent interrompus, faute de capitaux, en 1889. La justice dut poursuivre les administrateurs de l'entreprise et les complicités diverses qu'ils s'étaient frauduleusement assurées. (*Affaire de Panama.*) Ultérieurement, ce sont les Etats-Unis qui se sont chargés du percement de l'isthme (1904). Ouvert à la navigation le 1er juillet 1914, le canal a une longueur de 80 kil. ; il va de Colon à Panama en franchissant les écluses de Gatun, Pedro Miguel, Miraflores et la tranchée de la Culebra.

**panaméricain, e** adj. Relatif aux peuples des deux Amériques : *congrès panaméricain.*

**panaméricanisme** [*nis-me*] n. m. (du préf. *pan*, et de *américanisme*). Doctrine d'après laquelle les peuples d'origine européenne qui ont fondé des Etats dans le nouveau monde, doivent exclure l'Europe de toute souveraineté territoriale en Amérique. (C'est une interprétation extensive de la doctrine de Monroe. [V. ce mot].)

**panaméricaniste** [*nis-te*] adj. Qui se rapporte au panaméricanisme. N. Partisan du panaméricanisme.

**Panamien, enne** [*mi-in, è-ne*], habitant ou originaire de Panama : *les Panamiens.* Adjectiv. : *produits panamiens.*

**panamiste** [*mis-te*] n. et adj. *Fam.* Quolibet par lequel on a désigné les personnes et particulièrement les hommes politiques compromis dans l'affaire du Panama.

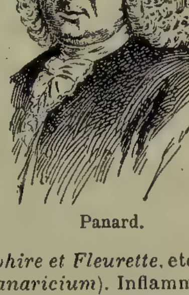

Panard.

**panard** [*nar*], **e** adj. Se dit d'un cheval qui a les pieds tournés en dehors : *jument panarde ; cheval panard du devant. Cheval panard des boulets*, cheval qui a les boulets et non les pieds tournés en dehors. (V. APLOMBS.)

**Panard** [*nar*] (Charles-François), auteur de chansons, vaudevilles, comédies et opéras, né à Courville (Eure-et-Loir), m. à Paris (1674-1765). Ce fut un excellent homme, insouciant et naïf, mais plein d'esprit (*l'Heureux Retour, Zéphire et Fleurette*, etc.).

**panaris** [*ri*] n. m. (lat. *panaricium*). Inflammation phlegmoneuse du doigt.

— ENCYCL. Le panaris est causé par un agent septique microbien à la suite d'une piqûre d'aiguille, de l'enfoncement d'une écharde, etc. On en distingue trois variétés : le *panaris sous-épidermique, érythémateux* ou *phlycténoïde*, qui fait parfois le tour de l'ongle, d'où le nom vulgaire de *tourniole ;* le *panaris sous-cutané*, et enfin le *panaris profond, panari de la gaine*, qui se complique très souvent de phlegmon de la main et du bras. Ces deux dernières variétés sont graves. Il faut ouvrir la collection purulente et désinfecter largement. On peut, mais rarement, faire avorter un panaris superficiel en prenant deux ou trois fois par jour des bains de doigt de 45 minutes de durée dans une solution antiseptique très chaude (sublimé à 0,25 p. 1.000).

**panasiatisme** [*zi-a-tis-me*] n. m. (du préf. *pan*, et de *asiatique*). Système politique dont l'objet serait de réunir en un même organisme tous les peuples asiatiques en les affranchissant de la domination européenne.

**panasserie** [*na-se-rî*] n. f. A Paris, fabrication des pains de fantaisie. Ensemble de ces pains.

**panatague** [*ta-ghe*] n. f. Nom vulgaire de la *pariétaire.*

**panatella** [*tèl-la*] n. m. Cigare de La Havane, de forme mince et allongée. Pl. des *panatellas* [*tèl-lass*].

**panathénaïque** [*na-i-ke*] adj. Qui a rapport aux panathénées : *procession panathénaïque. Amphore panathénaïque*, vase de luxe, avec figure d'Athêna (Minerve), qu'on donnait en prix aux vainqueurs des panathénées.

**panathénées** [*né*] n. f. pl. (gr. *panathenaia ;* de *pas, pantos*, tout, et *Athênê*, Minerve). Fêtes qu'on célébrait à Athènes, en l'honneur de Minerve.

— ENCYCL. Les panathénées avaient été instituées, selon la tradition, par le roi Erichthonios, après la victoire d'Athêna sur le géant Aster. Quand Thésée réalisa l'unité politique de l'Attique, il fit des panathénées la principale fête nationale d'Athènes. On distinguait les *petites panathénées*, qui se célébraient tous les ans, et les *grandes panathénées*, qui avaient lieu tous les quatre ans. C'est le dernier jour des grandes panathénées qu'avait lieu la grande procession que l'on voit se dérouler sur la frise du Parthénon.

**panathénien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux panathénées : *jeux panathéniens.*

**panax** [*nakss*] n. m. Genre d'araliacées, comprenant des arbrisseaux des régions tropicales, dont certains fournissent le *ginseng.* (V. ce mot.)

**Panay,** une des Philippines, entre Mindoro et Negros ; 775.000 h. Riz, sucre, cacao, épices.

**Panazol,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 6 kil. de Limoges ; 1.720 h.

**panca, panka** ou **punka** [*pon*] n. m. Sorte d'écran suspendu au plafond, se manœuvrant au moyen de cordes et employé comme ventilateur dans les pays chauds. Petit domestique qui manœuvre cet écran.

**pancake** [*pan'-kék'*] n. m. (m. angl. : de *pan*, poêle, et *cake*, gâteau). Syn. de PANNEQUET.

**pancarpe** n. m. (du préf. *pan*, et du gr. *karpos*, fruit). *Archit.* Ornement composé de guirlandes de fleurs et de fruits.

**pancarte** n. f. (du préf. *pan*, et du lat. *charta*, papier). Grand placard que l'on affiche pour donner au public quelque avis. Grand papier écrit ou imprimé, en général. Chemise, feuille de papier ou de carton mince, pliée en deux, pour serrer des papiers. Autref. Billet de faire part. Registre où les portiers inscrivaient les noms des visiteurs. Charte. Affiche où étaient inscrits les tarifs des taxes.

**pancater** [*té*] v. a. Eventer à l'aide du panca.

**Pancé,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 48 kil. de Redon ; 1.260 h.

**panchahuteur** n. m. Appareil inventé par Leblanc et destiné à transformer un courant continu en courants polyphasés et *vice versa.*

**panchre** [*pan-kre*] n. f. (gr. *pankhrous ;* de *pas, pantos*, tout, et *khroa*, couleur). Ancien nom d'une pierre précieuse, de couleur irisée.

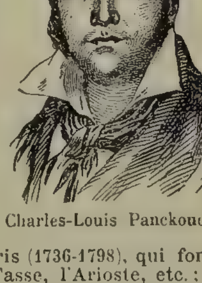

Charles-Louis Panckoucke.

**panchreste** [*krès-te*] adj. (gr. *pankhrêstos ;* de *pas, pantos*, tout, et *khrêstos*, utile). Qui passe pour guérir tous les maux. N. f. Panacée, remède à tous les maux.

**panchromatique** adj. *Phot.* Syn. de ORTHOCHROMATIQUE.

**Panckoucke,** nom d'une famille d'imprimeurs et éditeurs français du XVIIIe et du XIXe siècle : CHARLES-JOSEPH, né à Lille, m. à Paris (1736-1798), qui fonda le *Moniteur*, traduisit le Tasse, l'Arioste, etc. : — CHARLES-LOUIS, né à Paris, m. à Meudon (1780-1844), qui a publié une utile *Bibliothèque latine française* ou *Collection des auteurs latins*, avec traduction française.

**panclastite** [*klas-ti-te*] n. f. (du préf. *pan*, et du gr. *klastos*, brisé). Explosif dû au chimiste Turpin et qui est formé par juxtaposition d'une substance combustible (sulfure de carbone, essence de pétrole) et d'une substance oxydante, le peroxyde d'azote. (Le mélange s'effectue au moment de l'emploi, et l'on utilise une amorce au fulminate.)

**pancrace** n. m. (gr. *pagkration ;* de *pas*, *pantos*, tout, et *kratos*, force). *Antiq. gr.* Combat gymnique, qui comprenait la lutte et le pugilat, et permettait l'emploi de toutes les ressources de la lutte.

**Pancrace** (saint), neveu de saint Denys, mort martyr en 304, à quatorze ans. Fête le 12 mai.

**Pancrace** (*le Docteur*), type du faux savant, créé par Molière dans le *Mariage forcé.*

**pancrais** [*krè*] n. m. V. PANCRATIER.

**pancratiaste** [*si-as-te*] n. m. *Antiq. gr.* Athlète au pancrace.

**pancratier** [*si-é*] ou **pancrais** [*krè*] n. m. Genre d'amaryllidacées à fleurs blanches, dont on connaît douze espèces des régions chaudes d'Europe, d'Asie et d'Amérique. (Le pancratier maritime ou *lis maritime* et le pancratier ou *lis d'Illyrie* croissent dans le midi de la France ; on les cultive souvent comme plantes d'ornement.)

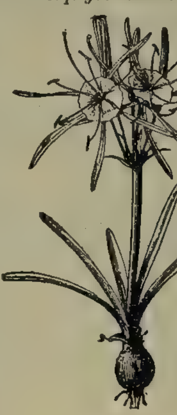

Pancratier.

**pancréas** [*kré-ass*] n. m. (mot gr. signif. *chair*). Glande abdominale, dont la fonction est de verser dans l'intestin un liquide incolore et gluant qui agit sur les graisses.
— Encycl. Le pancréas est une glande en grappes de couleur blanchâtre ou rosée, située dans l'abdomen, au-devant des première et deuxième vertèbres lombaires. Sa forme rappelle celle d'une langue de chien. Sa sécrétion aboutit par le *canal de Wirsang* et un *conduit accessoire* dans l'*ampoule de Vater* et, de là, dans le duodénum. Il peut être atteint de cancer ou d'atrophie.

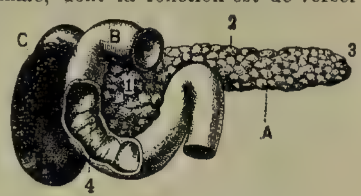

A, pancréas : 1. Tête ; 2. C, corps ; 3. Queue. B, duodénum ; 4. Ampoule de Vater ; C, rein.

**pancréatico-duodénal, e, aux** adj. Qui est commun au pancréas et au duodénum.

**pancréatine** n. f. Mélange des ferments du pancréas.

**pancréatique** adj. Du pancréas : *le suc pancréatique s'épanche par le canal de Wirsang.*
— Encycl. *Diabète pancréatique.* On nomme ainsi une glycosurie provoquée par une atrophie du pancréas ; elle se caractérise par la maigreur du malade (diabète maigre), et qui serait produite par l'absence de la sécrétion du ferment glycolytique.
*Suc pancréatique.* Le suc pancréatique, incolore, alcalin, sirupeux, contient différents ferments : la *trypsine* ou *diastase pancréatique*, qui saccharifie l'amidon et la dextrine ; le *ferment saponificateur*, qui émulsionne les graisses ; la *chymosine*, qui agit sur le lait ; le *ferment glycolytique*, qui détruit la glycose du sang. Mélangé au suc intestinal, il dédouble les albuminoïdes sous l'influence d'une diastase intestinale, l'*entérokinase*, qui produit la *trypsine*, ferment susceptible d'opérer ce dédoublement.

**pancréatite** n. f. Inflammation du pancréas.
— Encycl. La pancréatite peut être aiguë ou chronique. La pancréatite aiguë peut se rencontrer dans les diverses maladies infectieuses, dans l'oblitération du canal de Wirsang, dans l'alcoolisme, la grossesse, etc. On observe dans ces cas des abcès disséminés. Elle guérit généralement avec la cause.
La pancréatite chronique est encore moins connue que la précédente ; on devra y songer quand il y aura des selles graisseuses et du diabète avec amaigrissement.

**Pancsova,** v. de la Yougoslavie (ancien comitat de Torontal), sur le Temes ; 21.000 h. Vignobles.

**panda** n. m. Genre de mammifères, appartenant à la famille des ursidés, de la taille d'un chat, et qui vit à la façon des ours (grimpant aux arbres et se nourrissant de fruits, de racines, d'œufs) dans les régions montagneuses de l'Inde.

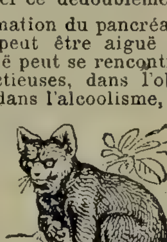

Panda.

**pandanées** [*né*] ou **pandanacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de monocotylédones. S. une *pandanée* ou *pandanacée.*

**pandanus** [*nuss*] n. m. Genre de plantes monocotylédones, type de la famille des *pandanées.*
— Encycl. Les pandanus sont des plantes arborescentes de l'archipel malais et des régions chaudes de l'Afrique, de l'Asie et de l'Australie, qui fournissent des fibres textiles, et que l'on cultive souvent en Europe comme ornementales.

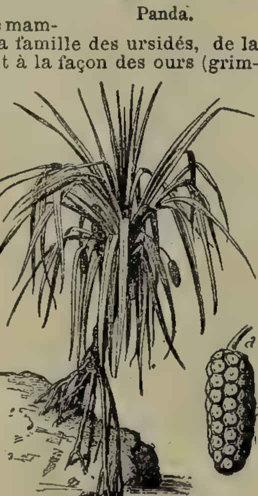

Pandanus : *a*, fruit.

**Pandarus,** héros lycien, fils de Lycaon et chef des Lyciens à la guerre de Troie. Il blessa Ménélas, et fut tué par Diomède.

**Pandataria,** petite île de la mer Tyrrhénienne, en face du cap Circé. Julie, Agrippine et Octavie, femme de Néron, y furent exilées ; auj. *Vendotena.*

**Pândavas,** nom patronymique des cinq héros du Mahâbhârata, fils putatifs du roi Pandou, en réalité dieux condamnés à renaître sur la terre pour expier leurs fautes. Un *Pândava.*

**pandectes** [*dèk-te*] n. f. pl. (lat. *pandectæ ;* du gr. *pan*, *pantos*, tout, et *dekhesthai*, recevoir). Recueil de décisions d'anciens jurisconsultes romains, fait par ordre de l'empereur Justinien.

**pandèmes** n. f. pl. (du gr. *pan*, *pantos*, tout, et *dêmos*, peuple). *Antiq. gr.* Fêtes pendant lesquelles on servait des festins publics.

**pandémie** [*mî*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Maladie qui s'attaque à presque tous les habitants d'une contrée.

**pandémique** adj. Qui a les caractères d'une pandémie.

**pandémonium** [*ni-om'*] n. m. (du préf. *pan*, et du gr. *daimôn*, démon). Capitale imaginaire des enfers : *le pandémonium de Milton. Fig.* Lieu où règnent tous les genres de corruption et de désordre.

**Pandêmos** (m. gr. ; de *pan*, tout, et *dêmos*, peuple). Surnom d'Aphrodite, patronne des courtisanes.

**pandermite** [*dèr*] n. f. Borate de calcium hydraté naturel.

**Pandharpour,** v. de l'empire anglais des Indes (prov. de Bombay), sur le Bhima, affluent de la Kistna ; 28.000 h. Lieu de pèlerinage.

**pandiascope** [*di-a-sko-pe*] n. m. (du préf. *pan*, et du gr. *dia*, à travers, et *skopein*, voir). Sorte de pantographe, utilisé dans la pratique des projections lumineuses pour reproduire un dessin ou une figure quelconque sous les yeux des spectateurs.

**pandiculation** [*si-on*] n. f. (du lat. *pandiculari*, s'étendre). *Méd.* Action d'étendre les bras en haut et d'allonger les jambes en bâillant.

**pandion** n. m. Genre d'oiseaux rapaces, renfermant des faucons vulgairement nommés *balbuzards.* (V. BALBUZARD.)

**Pandion,** roi légendaire d'Athènes, père d'Erechthée, de Procné et de Philomèle. (*Myth.*)

**Pandion,** roi d'Athènes, fils de Cécrops. Il fut le père d'Egée. (*Myth.*)

**pandit** [*di*] n. m. (du sanscr. *pandita*, savant). *Rel. hind.* Brahmane savant, fondateur de secte, etc.

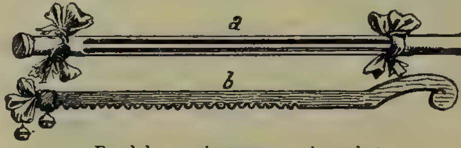

Pandola : *a*, instrument ; *b*, archet.

**pandola** n. f. Instrument charivarique, en usage dans l'Italie méridionale.

**pandore** n. f. (gr. *pandoura*, lat. *pandura*). Instrument de musique à cordes pincées, de la famille du luth, en usage aux xvi$^{e}$ et xvii$^{e}$ siècles.

**pandore** n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des animaux marins, à siphons courts et frangés.

**Pandore,** nom de la première femme, créée par Vulcain selon la mythologie grecque. Minerve, déesse de la sagesse, l'anima et la doua de toutes les grâces et de tous les talents ; Jupiter lui fit cadeau d'une boîte où tous les maux étaient renfermés, et l'envoya sur terre à Epiméthée, le premier homme, qui la prit pour épouse. Epiméthée ouvrit la fatale boîte et donna ainsi l'essor à tous les maux ; il ne resta au fond que l'espérance. Pandore est l'Eve des Grecs. — *Boîte de Pandore*, se dit figurément de ce qui, sous apparence de charme ou de beauté, est ou peut être la source de beaucoup de calamités.

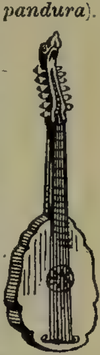

Pandore.

**Pandore,** type, créé par une chanson de Nadaud, du gendarme qui obéit passivement à son chef, et dont le refrain est invariablement : « Brigadier, vous avez raison ! » N. m. *Fam.* Gendarme.

**pandour** (de *Pandour*, village de Hongrie), ou autref. **pandoure** n. m. Soldat hongrois. *Fig.* Homme brutal, pillard.

**pandynamomètre** n. m. (du préf. *pan*, et de *dynamomètre*). Dynamomètre, au moyen duquel on évalue le travail mécanique d'un moteur.

**pané, e** adj. (du lat. *panis*, pain). Couvert de râpure de pain : *côtelette panée. Eau panée*, où l'on a fait bouillir du pain, ou tremper du pain grillé pour en ôter la crudité.

**panégyrie** [*rî*] n. f. (gr. *panêguris*). *Antiq. gr.* Assemblée générale, fête publique. *Spécialem.* Les grands jeux d'Olympie, de Delphes, de Némée, de l'Isthme.

**panégyrique** n. m. (gr. *panêgurikos*). Discours à la louange de quelqu'un : *Isocrate écrivit un magnifique panégyrique d'Athènes.* Eloge outré.
— Encycl. *Littér.* Le panégyrique se distingue de l'éloge et de l'oraison funèbre en ce qu'il ne comporte ni blâme ni critique, et n'admet que l'admiration. On cite chez les Grecs le panégyrique d'Athènes par Isocrate (v. ATHÈNES) ; chez les Latins, le panégyrique de Trajan par Pline le Jeune. Bien loin de ces chefs-d'œuvre restent les panégyriques réunis dans les *Panegyrici veteres latini.* Outre les Pères grecs et latins, nous citerons, parmi les panégyristes chrétiens, Bourdaloue, Fléchier, Massillon, et surtout Bossuet.

**panégyrisé** [*zé*], **e** adj. Qui est l'objet d'un panégyrique.

**panégyriser** [*zé*] v. a. Louer dans un panégyrique.

**panégyriste** [*ris-te*] n. m. Qui fait un panégyrique. *Par ext.* Celui qui loue, prône avec excès.

**panelle** [*nè-le*] n. f. Vase de terre ou de métal, à panse sphérique, à col bas et large, en usage dans l'Inde.

**panem et circenses,** mots lat. signif. . *Du pain et les jeux du cirque.* Mots d'amer mépris, adressés par Juvénal (*Satires*, X, 81) aux Romains de la décadence, qui ne demandaient plus que du blé au Forum et des spectacles gratuits.

**panémone** n. m. (du préf. *pan*, et du gr. *anemos*, vent). Moteur actionné par le vent.

**panenthéisme** [*nan-té-is-me*] n. m. (du gr. *pan*, tout, *en*, dans, et *theos*, Dieu). Doctrine qui prétend se distinguer du panthéisme et suivant laquelle Dieu, sans être tout, est dans tout, à la fois immanent et transcendant.

**paner** [*né*] v. a. (du lat. *panis*, pain). Couvrir de pain émietté : *paner des côtelettes.*

**panère** n. m. V. PANNAIRE.

**panerée** [*ré*] n. f. Le contenu d'un panier.

**paneterie** [*rî*] n. f. (du lat. *panis*, pain). Lieu où l'on tient le pain, dans les grands établissements. Autref., un des sept offices de la « bouche du roi ». Ensemble des officiers et employés de cette administration.

**panetier** [*ti-é*] n. m. Préposé à la paneterie, dans une communauté, un grand établissement, etc. Un des sept officiers de la bouche du roi : *l'office de grand panetier devint de bonne heure honorifique. Mar.* Boulanger du bord.

**panetière** n. f. Sac dans lequel les bergers, les piétons emportent du pain. Petite armoire à claire-voie, qui se suspendait au mur et dans laquelle on serrait le pain. Meuble de salle à manger, sorte de dressoir fermé.

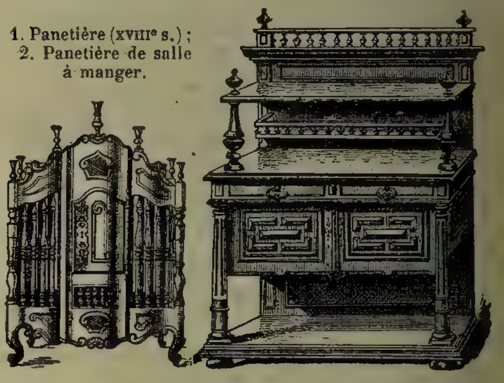

1. Panetière (xviii$^{e}$ s.) ;
2. Panetière de salle à manger.

**paneton** n. m. (de *panier*). Petit panier sans anse, doublé de toile à l'intérieur, dans lequel les boulangers mettent la quantité de pâte nécessaire pour obtenir un pain.

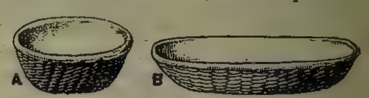

Panetons : A, rond ; B, long.

**Pangalanes,** chapelet de lagunes et de canaux qui se développe au S. de Tamatave, sur la côte est de Madagascar, sur une longueur de 485 kil. et qui constitue entre les différentes rivières malgaches tributaires de la mer des Indes, un véritable réseau fluvial, utilisable par la navigation côtière. Un canal, creusé sur l'ordre du général Galliéni, relie les unes aux autres les différentes mailles de cette curieuse chaîne de nappes d'eau, plus ou moins larges, plus ou moins importantes, dont l'ensemble constitue une série unique au monde : c'est le *canal des Pangalanes.*

**pangase** [*gha-ze*] n. m. Genre de poissons physostomes, des eaux douces de la région indomalaise.

**Pange,** ch.-l. de c. de la Moselle, arr. de Metz ; 318 h. Ch. de f. — Le cant. a 34 comm.

**Pangée,** montagne de la Macédoine, ramification du Rhodope, autrefois célèbre par ses mines d'or.

**pange lingua** (*Chante, ô ma langue*), début de deux hymnes du bréviaire. L'une : *Pange lingua gloriosi Lauream certaminis*, se chante le vendredi saint à matines ; écrite dans le mètre trochaïque, elle a été attribuée à Claudien Mamert, à saint Fortunat, etc. L'autre : *Pange lingua gloriosi Corporis mysterium*, célèbre l'Eucharistie et se chante aux vêpres de la Fête-Dieu ; écrite en vers rimés dans le mètre trochaïque, elle est attribuée à saint Thomas.

**pangénèse** [*nè-ze*] n. f. (du préf. *pan*, et du gr. *genesis*, génération). Théorie en vertu de laquelle Darwin explique tous les phénomènes biologiques.

**pangermanique** [*jèr*] adj. Qui se rapporte au pangermanisme.

**pangermanisme** [*jèr-ma-nis-me*] n. m. (du préf. *pan*, et de *germanisme*). Système dans lequel toutes les populations de race allemande ou même d'origine germanique devraient former un Etat unique.

**pangermaniste** [*jèr-ma-nis-te*] adj. Qui a rapport au pangermanisme. N. Partisan du pangermanisme : *les pangermanistes hongrois.*

**pangie** [*jî*] n. f. ou **pangium** [*ji-om'*] n. m. Genre de bixacées, renfermant des arbres de Java, vénéneux dans toutes leurs parties.

**Pangloss** (*le docteur*), personnage de *Candide*, roman de Voltaire. Pangloss est l'incarnation de cette maxime de Leibniz : « Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles », maxime que le bon docteur trouve moyen d'appliquer à propos des événements les moins faits pour la justifier.

**pangolin** n. m. (malais *panggoling*). Genre de mammifères édentés, recouverts d'écailles imbriquées du museau à l'extrémité de la queue et qui sont répandus dans les régions tropicales de l'ancien monde. (Les pangolins ont des mœurs nocturnes ; ils courent rapidement à terre, grimpent aux arbres et se nourrissent d'insectes, qu'ils happent avec leur langue gluante).

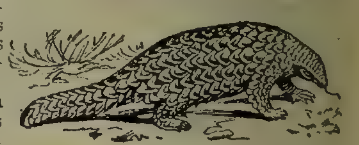

Pangolin.

**pangonie** [*nî*] n. f. Genre d'insectes diptères rachycères, renfermant des taons des régions chaudes du globe.

**panhellénien, enne** [*pa-nèl-lé-ni-in, è-ne*] adj. (de *pan*, et du *Hellèn*, Grec). Qui a rapport à toute la Grèce : *jeux panhelléniens*.

**panhellénies** [*pa-nèl-lé-nî*] n. f. pl. *Antiq. gr.* Fêtes en l'honneur de Zeus Panhellénien, protecteur de tous les Grecs.

**panhellénique** adj. Syn. de PANHELLÉNIEN.

**panhellénisme** [*pa-nèl-lé-nis-me*] n. m. Système politique, qui tend à réunir tous les Grecs des Balkans, des îles de la mer Egée et de l'Asie Mineure en une seule nation.

**panhydromètre** [*pa-ni*] n. m. (du préf. *pan*, et de *hydromètre*). Espèce d'aréomètre pour déterminer le poids spécifique des liquides.

**panic** [*nik*] ou **panis** [*niss*] n. m. (lat. *panicum*). Genre de graminées.

— ENCYCL. Les panics, dont il existe de nombreuses variétés dans les régions chaudes et tempérées du globe, ont les épillets groupés en panicules. En France, on en cultive plusieurs : le *panic millet* et surtout le *panic d'Italie*, à épillets compacts et volumineux, que l'on appelle communément *mil* ou *millet des oiseaux*. Cette graminée peut être utilisée en vert, comme fourrage; mais c'est surtout pour ses graines qu'on la cultive : celles-ci donnent une farine dont on fait de la bouillie ou même du pain en certaines régions. Les panicules sont fréquemment données aux oiseaux en cage.

Panic : *a*, fleur.

**panicaut** [*kô*] n. m. (m. d'orig. provenç.). Genre d'ombellifères.

— ENCYCL. Les panicauts (*eryngium*) sont des herbes à feuilles dentées et souvent épineuses, dont les fleurs, groupées en capitules, rappellent celles des composées. On les appelle communément *chardons*. Il en existe une centaine d'espèces des régions chaudes et tempérées. Parmi les espèces de France, les principales sont le panicaut des champs (*eryngium campestris*), vulgairement *chardon Roland*, le panicaut maritime, de nuance bleuâtre, le panicaut des Alpes, etc.; ces deux dernières espèces sont utilisées pour l'ornement des jardins.

Panicaut.

**paniconographie** [*fî*] n. f. (du préf. *pan*, et du gr. *eikôn*, image, et *graphè*, action d'écrire). Gravure en relief sur zinc.

**paniconographique** adj. Relatif à la paniconographie.

**panicot** [*ko*] n. m. Nom vulgaire du *pleurote huître*, champignon comestible de la famille des agaricinées, qui pousse sur les troncs d'arbres. (V. la planche CHAMPIGNONS.)

**panicule** n. f. (lat. *panicula*). Inflorescence en grappe ou en épi.

**paniculé, e** adj. *Bot.* Qui est en forme de panicule. Qui a des fleurs disposées en panicules.

**paniculiforme** adj. Qui a la forme d'une panicule.

**panier** [*ni-é*] n. m. (du lat. *panarium*, corbeille à pain). Ustensile portatif, de forme variable, d'osier, de jonc, etc., dans lequel on met des provisions, des marchandises. Ce qu'il contient : *manger un panier de fruits*. Cage en osier pour faire chauffer le linge. Autrefois, espèce de jupon bouffant, garni de cercles de baleine : *les robes à paniers furent à la mode au* XVIIIe *siècle*. Ornement consistant en une corbeille qui contient des fleurs ou des fruits. Ruche d'abeilles en paille ou en osier. *Panier roulant*, chariot d'osier, dont on se sert pour faire marcher les petits enfants. *Panier à ouvrage*, corbeille, etc., où les femmes mettent leurs travaux d'aiguille. *Panier à bouteilles*, panier à compartiments, dans lequel on met les bouteilles. *Panier à salade*, panier en fil de fer ou en osier à claire-voie, dans lequel on met la salade pour l'égoutter; essoreuse en osier tressé; voiture de promenade en osier tressé. *Pop.* Voiture cellulaire, servant au transport des prisonniers. *Fig. Panier percé*, personne dépensière. *Le dessus du panier*, ce qu'il y a de meilleur (comme les marchands mettent au-dessus de leur panier ce qu'ils ont de plus beau). *Anse de panier*, v. ANSE. PROV. et LOC. PROV. V. ADIEU, MERCIER et ŒUF. Loc. prov. : *Sot comme un panier*, très sot. *Faire danser l'anse du panier*, se dit d'une bonne qui fait payer à ses maîtres plus cher qu'elle n'achète pour eux.

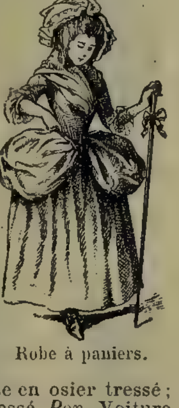

Robe à paniers.

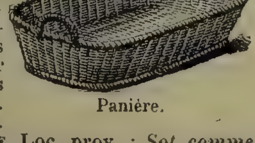

Panière.

**panière** n. f. Dans le Midi, panier, corbeille quelconque à deux anses.

**panifiable** adj. Qui peut être panifié.

**panification** [*si-on*] n. f. Conversion des matières farineuses en pain.

**panifier** [*fi-é*] v. a. (du lat. *panis*, pain, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*.) Transformer en pain.

**Panigarola** (François-Jérôme), prélat italien, né à Milan, m. à Asti (1548-1594), le plus populaire des prédicateurs de son temps. Il fut député par le pape Sixte-Quint auprès des Ligueurs de Paris.

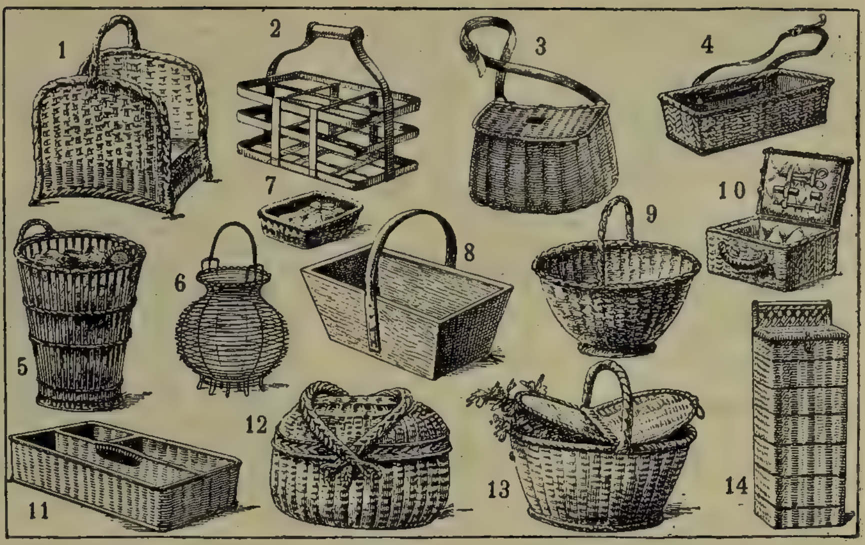

PANIERS : 1. A bois; 2. A bouteilles; 3. A pêche; 4. A palisser; 5. A papiers; 6. A salade; 7. De jeu; 8, 9. A vendange; 10. A ouvrage; 11. A argenterie; 12, 13. A provisions; 14. A pain.

**Pânini,** grammairien hindou du IVe siècle av. J.-C., dont les écrits contribuèrent à fixer le sanscrit littéraire.

**Panipat,** v. de l'empire anglais des Indes (Pendjab), non loin de la Jumna; 26.000 h. Victoires du sultan Baber en 1526, de l'empereur Akbar en 1556, d'Ahmed, schah d'Afghanistan, en 1761.

**panique** adj. (du dieu *Pan*, à qui les Grecs attribuaient l'habitude de faire des courses nocturnes, des apparitions subites, qui jetaient partout l'effroi). *Terreur panique*, subite et sans fondement. N. f. : *une panique soudaine*.

**panis angelicus** (pain des anges), premières paroles d'un des motets au saint-sacrement, qui se chantent au début du salut : *le panis angelicus de César Frank*.

**panislamisme** [*nis-la-mis-me*] n. m. Système politique dont l'objet serait de réunir en un même organisme tous les peuples de l'islam en les affranchissant de la domination européenne.

**panisque** [*nis-ke*] n. m. (gr. *paniskos*). Nom donné à des dieux champêtres, considérés comme des fils de Pan.

**Panissières,** comm. de la Loire, arr. et à 36 kil. de Montbrison; 4.390 h. Etoffes. Patrie du sculpteur Bonassieux.

**Panitza,** officier bulgare, né à Tirnova, m. à Sofia (1855-1890). Il se distingua par son courage dans la guerre contre la Serbie. Ayant conspiré contre le prince Alexandre il fut condanné à mort et fusillé.

**Panizzi** (Antonio), bibliophile anglais d'origine italienne, né à Brescello, m. à Londres (1797-1879); bibliothécaire au British Museum, il fut en relations avec Mérimée, dont on a publié les *Lettres à Panizzi*.

**panka** n. m. V. PANCA.

**panlexique** [*lèk-si-ke*] n. m. (du préf. *pan*, et du gr. *lexicon*, lexique). Dictionnaire universel. (Peu us.)

**panmagique** adj. (du préf. *pan*, et de *magique*). *Carré panmagique*, carré magique tel que, si on le transporte parallèlement à lui-même indéfiniment au-dessus et au-dessous de lui, et que la bande obtenue soit elle-même transportée indéfiniment à droite et à gauche, on forme un réseau indéfini jouissant de la propriété suivante : quel que soit le carré découvert par une grille de même grandeur que le carré proposé, on trouve toujours un carré magique. Syn. DIABOLIQUE, RÉSILIEN, PANDIAGONAL À ROULETTE, CYLINDRIQUE.

**panmastite** [*mas-ti-te*] n. f. (du préf. *pan*, et du gr. *mastos*, mamelle). Phlegmon diffus de la mamelle.

**Panna,** Etat indigène de l'empire anglais des Indes (Bundalkhand, Inde centrale); 193.000 h. Ch.-l. *Panna*; 12.000 h.

**pannaire** [*pa-nè-re*] n. f. (de *panne*). Basane écrue dont on recouvre, sur le métier, pour la garantir, une pièce de soie déjà tissée.

**panne** [*pa-ne*] n. f. (du lat. *pannus*, étoffe). Haillon. (Vx.) *Pop. Etre dans la panne*, dans la misère. *Théât.* Mauvais rôle : *ne jouer que des pannes*. Etoffe imitant le velours, mais d'un tissu plus grossier, à poil plus long et mal serré. *Mar.* Voilure d'un navire. *En panne*, dans une disposition de voiles telle que le navire reste en place. *Fig.* et *fam.* Arrêt accidentel d'une automobile d'une bicyclette, etc. : *avoir une panne; être, rester en panne*. *Panne de nuages*, bande de nuages montant au-dessus de l'horizon. *Blas.* Syn. de FOURRURE.

**panne** [*pa-ne*] n. f. Graisse épaisse, qu'on trouve sous la peau du cochon et de quelques autres animaux de boucherie.

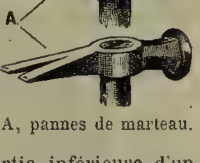

A, pannes de marteau.

**panne** [*pa-ne*] n. f. (allem. *bahn*). Partie d'un marteau opposée à la partie plane. Partie inférieure d'un grand marteau de forge.

**panne** [*pa-ne*] n. f. Pièce de bois posée horizontalement sur la charpente d'un comble, pour porter les chevrons. Tuile faîtière double. (V. FERME.)

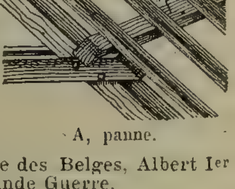

A, panne.

**Panne (La),** plage de Belgique (Flandre-Orientale), à 8 kil. de Furnes, sur la mer du Nord; 4.300 h. Séjour du roi et de la reine des Belges, Albert Ier et Elisabeth, pendant la Grande Guerre.

**panné** [*pa-né*], **e** adj. n. *Pop.* Sans argent, sans ressources.

**panneau** [*pa-nô*] n. m. (de *pan*). Toute partie d'un ouvrage d'architecture, de menuiserie, d'orfèvrerie, qui offre une surface ornée de moulures, ou enfermée dans une bordure. Patron servant à tracer le profil d'une pierre. Partie de l'échine d'un escalier comprise entre le palier, le limon et le noyau. Chacune des plaques de marbre posées dans l'encadrement d'un foyer, entre les pilastres d'un chambranle circulaire. Planche de bois, préparée pour recevoir une peinture à l'huile. Carré d'une verrière enfermant un sujet entier. *Mar.* Couverture de l'écoutille. *Milit.* Sorte de selle matelassée, qu'on place sur le porteur, dans les attelages conduits en guides. Filet à demeure pour prendre des lièvres, des lapins, etc. *Fig. Tomber, donner dans le panneau*, se laisser duper. *Aérost. Panneau de déchirure*, fente ménagée dans la partie supérieure de l'enveloppe d'un ballon et masquée par un morceau d'étoffe que l'aéronaute, en tirant sur une corde, peut découdre pour vider rapidement le ballon au moment de l'atterrissage. Ecran employé pour communiquer de la terre avec les avions.

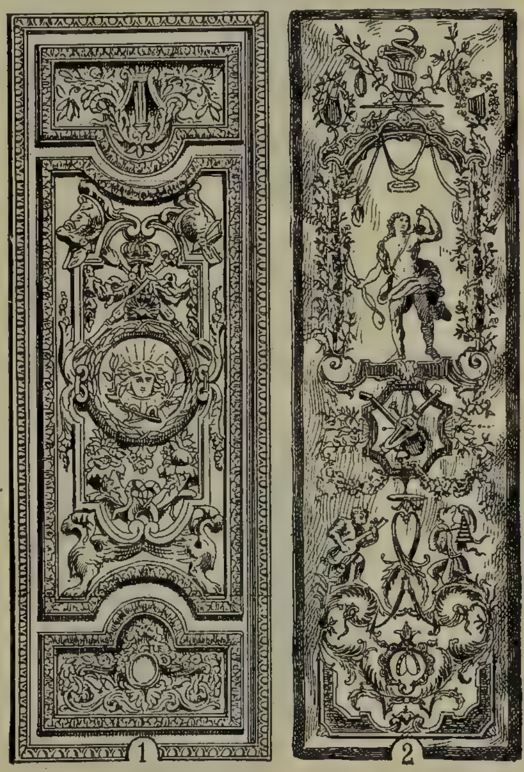

Panneau : 1. De boiserie (XVIIe s.); 2. De tapisserie (XVIIIe s.).

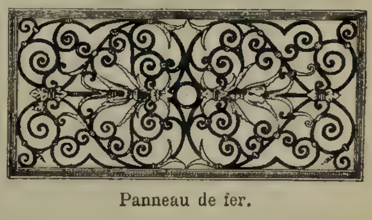

Panneau de fer.

**panneautage** [*pa-nô*] n. m. Chasse aux panneaux : *le panneautage détruit beaucoup de gibier*. Ensemble des panneaux d'une carrosserie de voiture.

**panneauter** [*pa-nô-té*] v. a. Chasser, prendre avec des panneaux : *panneauter des lapins*.

**panneauteur** [*pa-nô*] n. et adj. m. Qui chasse au panneau.

**Pannecé,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 15 kil. d'Ancenis; 1.430 h. Ch. de f. Et.

**Pannemaker** (Adolphe-François), graveur sur bois, interprète de G. Doré, né à Bruxelles, m. à Paris (1822-1900). — Son fils, STÉPHANE, né à Bruxelles en 1847, naturalisé français, graveur sur bois, interprète de Chaplin, J.-P. Laurens, etc.

**pannequet** [*pa-ne-kè*] n. m. (angl. *pancake*; de *pan*, poêle, et *cake*, gâteau). Sorte de gâteau anglais, fait à la poêle et ressemblant à nos crêpes (V. PANCAKE.)

**panner** [*pa-né*] v. a. Creuser avec la panne d'un marteau : *panner du cuivre*.

**panner** [*pa-né*] v. a. Essuyer avec un linge un panneau : *panner un meuble*.

**panneresse** [*pa-ne-rè-se*] n. f. (de *pan*). Pierre ou brique disposée de telle sorte que sa face la plus longue soit en parement.

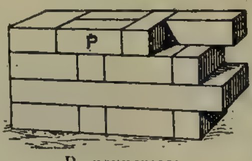

P, panneresse.

**panneton** [*pa-ne*] n. m. (de *pennon*). Partie d'une clef qui fait mouvoir les pênes et ressorts. Partie saillante de l'espagnolette, qui sert à fermer les deux battants d'une fenêtre.

**pannicule** [*pan'-ni*] n. m. (lat. *panniculus*). Excroissance membraneuse qui se forme sur la cornée. *Pannicule adipeux*, couche graisseuse qui double la peau.

**pannoir** [*pa-noir*] n. m. Marteau servant à former la tête des épingles.

**pannon** [*pan'-non*] n. m. Forme ancienne de PENNON.

**pannonage** [*pan'-no*] n. m. *Féod.* Syn. de PENNONAGE.

**Pannonie** [*pan'-no-nî*], région de l'Europe ancienne, entre le Danube au N. et l'Illyrie au S., arrosée par la Drave et la Save.

**Pannonien, enne** [*pan'-no-ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de Pannonie : *les Pannoniens furent soumis par César et Auguste.* Adjectiv. : *coutumes pannoniennes.*

**pannus** [*pan'-nuss*] n. m. (m. lat. signif. *étoffe*). *Pathol.* Réseau vasculaire, qui se développe dans la couche superficielle de la cornée et qui provient ordinairement d'une irritation prolongée.

**panonceau** ou **pannonceau** [*pa-non-sô*, n. m. (de *pennon*). *Féod.* Ecu armorié, qui, placé sur un poteau, marquait la juridiction d'un seigneur. Ecusson à la porte des officiers ministériels. (S'emploie surtout au plur. en ce sens.)

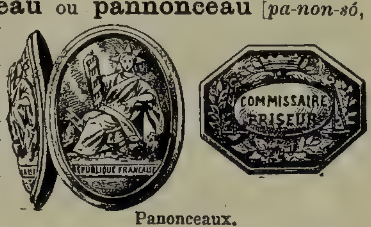

Panonceaux.

**panophtalmie** [*nof-tal-mî*] n. f. (de *pan*, et du gr. *ophthalmos*, œil). Phlegmon de l'œil, qui se termine généralement par la suppuration et l'atrophie.

**panoplie** [*plî*] n. f. (du préf. *pan*, et du gr. *opla*, armure). *Féod.* Armure complète d'un chevalier. Collection d'armes, disposée avec art sur une cloison.

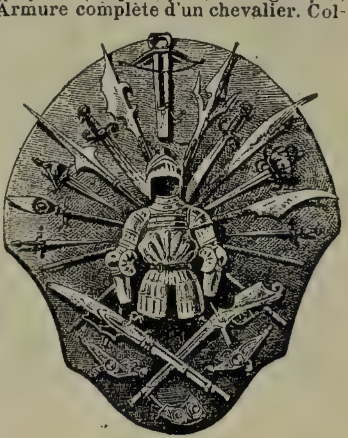
Panoplie.

**panoptique** n. m. et adj. (du préf. *pan*, et de *optique*). Se dit d'un bâtiment construit de façon qu'on puisse, d'un seul coup d'œil, embrasser tout l'intérieur.

**panorama** n. m. (du préf. *pan*, et du gr. *orama*, vue). Grand tableau circulaire, déroulé sur les murs d'une rotonde éclairée par le haut, de telle façon que le spectateur, placé au centre, croit découvrir d'une hauteur un véritable horizon. Bâtiment qui contient ce tableau. *Par anal.* Vaste étendue de pays, qu'on découvre d'une hauteur : *le panorama des Pyrénées. Fig.* Multitude d'objets, etc., que l'on reçoit par la pensée : *le panorama des souvenirs.* Pl. des *panoramas.*

— ENCYCL. Le panorama, employé surtout dans la représentation des paysages, scènes militaires, etc., se développant sur un champ étendu, est destiné à donner, par un véritable trompe-l'œil, l'illusion même de la réalité. La toile du panorama E est développée circulairement, sur le mur intérieur d'une rotonde éclairée par le haut. Le spectateur, entré en A, qui arrive au centre de la rotonde C par une galerie sombre B, est placé au-dessous d'un vaste écran en parasol qui limite l'angle de la vision D. Entre le spectateur et la toile, un faux terrain F, sur les différents plans duquel sont disposés des objets réels G, canons, arbres, etc., qui viennent se fondre avec la peinture, ajoute à l'illusion, qu'un artiste habile peut rendre presque complète. L'invention du panorama est due à un peintre écossais, R. Barker (1792). En France, de Neuville, Detaille, Poilpot, se distinguèrent dans ce genre de peinture.

**panoramique** adj. Qui rappelle le panorama : *vue panoramique.* (On a dit aussi PANORAMATIQUE.)

— ENCYCL. *Phot.* On obtient les vues panoramiques au moyen d'un objectif grand angulaire et en se plaçant sur un point élevé. On fait plusieurs clichés successifs, et on colle les uns à côté des autres les photogrammes obtenus des négatifs. On a imaginé divers dispositifs permettant de faire tourner l'appareil pour la prise de ces clichés successifs. Il existe également des appareils (cylindrographe de Moessard, cyclographe de Damoizeau et surtout photorama des frères Lumière) qui permettent d'obtenir des clichés panoramiques sur une surface sensible continue.

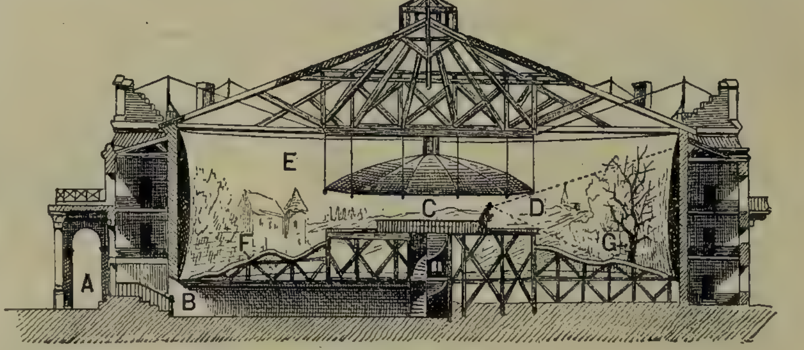

Panorama (coupe).

**Panorme,** auj. **Palerme,** capit. des possessions carthaginoises en Sicile, prise par les Romains en 254 av. J.-C.

**Panormita** (Antonio BECCADELLI, dit **Antoine de Palerme** ou *le*), littérateur italien, né à Palerme, m. à Naples (1394-1471) ; auteur d'élégants écrits en latin, entre autres, d'une histoire du roi de Naples Alphonse d'Aragon.

**panorographe** n. m. (du préf. *pan*, et du gr. *oran*, voir, et *graphein*, écrire). Instrument permettant d'obtenir sur une surface plane le développement de la vue perspective des objets qui l'entourent.

**panorpe** n. f. Genre d'insectes névroptères, répandus surtout dans l'hémisphère boréal, et que l'on nomme communément *mouches scorpions*, à cause des pinces renflées qui terminent l'abdomen des mâles.

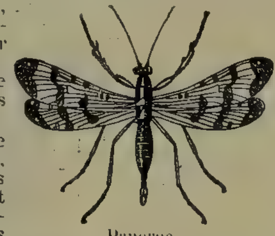
Panorpe.

**panoufle** n. f. Morceau de peau de mouton, muni de sa laine, dont on garnit le dessus des sabots.

**panoure** n. f. Petit bateau chinois.

**panphlegmon** n. m. Syn. de SEPTICÉMIE SURAIGUË.

**panphobie** [*fo-bî*] n. f. (du gr. *pan*, tout, et *phobos*, crainte). Maladie morale, qui consiste en une terreur irraisonnée de tout.

**Pansa** (Caius Vibius), consul romain, lieutenant de César en Gaule. Il mourut à Bologne pendant les guerres civiles, après avoir été défait par Antoine.

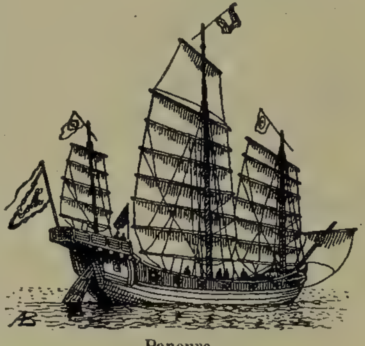
Panoure.

**pansage** n. m. Action de panser un animal. *Mus.* Sonnerie de trompette, appelant les soldats au pansage des chevaux.

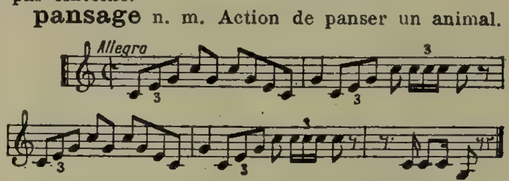

Le pansage (sonnerie de trompette).

**pansard** [*sar*], **e** n. et adj. Syn. de PANSU. (Peu us.)

**panse** n. f. (du lat. *pantex*, ventre). Le premier et le plus vaste des quatre estomacs des ruminants. *Péjorativ.* Ventre : *la panse d'un obèse.* Partie arrondie d'un vase et de certaines lettres : *la panse d'une cruche ; une panse d'a, de d. Fam. Se faire crever la panse*, se faire tuer. *Mar.* Ancien bâtiment de commerce, à formes lourdes et ventrues. Partie d'une cloche, où frappe le battant. Partie postérieure et plus large d'un collier de cheval. PROV. : **Il vaut mieux avoir belle manche que belle panse,** il est plus utile d'avoir des vêtements convenables, que de faire bonne chère. **Après la panse vient la danse** ou **De la panse vient la danse,** après un bon repas, on ne songe qu'à se divertir. **Qui a la panse pleine, il lui semble que les autres sont soûls,** ceux qui sont bien pourvus de tout ne peuvent croire aux besoins des autres.

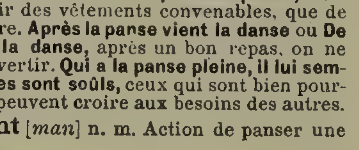
Panse.

**pansement** [*man*] n. m. Action de panser une plaie : *les pansements doivent être faits avec une propreté minutieuse. Paquet de pansement*, paquet dont sont pourvus les militaires en campagne et qui contient les objets indispensables pour les premiers soins.

— ENCYCL. Le matériel nécessaire aux pansements comprend des bandes de gaze, de toile de chanvre pour assujettir le coton hydrophile placé sur la plaie,

Le *coton hydrophile* est un coton bien épuré par une solution de soude, qui, enlevant les résines, lui donne la propriété de se laisser mouiller par le liquides aqueux ; ce coton est ensuite trempé dan une solution de chlorure de chaux à 5 0/0, essoré e lavé à neutralité. (Tous les articles de pansemen doivent être stérilisés à la vapeur d'eau surchauffé à 134°, seul mode qui empêche l'altération des fibres.

Les gazes et ouates peuvent être chargées de diver antiseptiques (*acide borique, iodoforme, salicylate d phénol, phénol, sublimé corrosif, etc.*). Le matérie pour les soldats et les voyageurs peut être réduit sa plus simple expression et comprendre sous form d'un petit paquet une bande de gaze aseptique, u morceau de taffetas et d'amadou, un cahier de papie enduit de sublimé, qu'il suffit de mettre dans l'ea pour obtenir une solution antiseptique. (Avant d'ap pliquer un pansement, il est absolument nécessair de nettoyer la plaie par des lavages.)

**panser** [*sé*] v. a. (lat. *pansare*). Appliquer à un plaie, à celui qui la porte, les remèdes nécessaires *panser un abcès, un blessé. Panser à sec*, panser ave des topiques solides ou des compresses non humec tées. *Fig.* Soigner, adoucir, calmer : *panser le plaies du cœur.* Brosser, étriller, etc., un anima domestique : *panser un cheval.*

**panserbe** adj. (du préf. *pan*, et de *serbe*). Qu concerne tous les peuples de race serbe.

**Panseron** (Auguste), compositeur français, n et m. à Paris (1796-1859), auteur d'opéras-comiques de romances, d'ouvrages didactiques.

**panseur, euse** [*eu-ze*] adj. et n. Celui, celle qui fait un pansement : *un habile panseur.*

**pansière** n. f. Partie du plastron de la cuirasse, au XVe siècle.

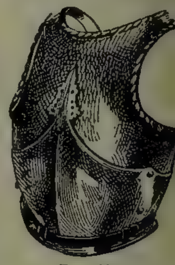
Pansière.

**panslave** adj. (du préf. *pan*, et de *slave*). Qui concerne tous les peuples de race slave.

**panslavisme** n. m. (de *panslave*). Système politique dont le but serait de réunir tous les Slaves en un même organisme politique.

**panslaviste** [*pan-sla-vis-te*] n. Partisan d panslavisme. Adj. Qui a rapport au panslavisme *les tendances panslavistes ont longtemps travaill les Etats des Balkans.*

**pansophie** [*fî*] n. f. (du préf. *pan*, et du gr *sophos*, sage, savant). Science universelle.

**panspermie** [*pan-spèr-mî*] n. f. ou **panspermisme** [*pan-spèr-mis-me*] n. m. (du préf. *pan*, e du gr. *sperma*, semence). Doctrine suivant laquell l'atmosphère, les eaux, le sol, etc., sont encombré de germes et de spores dont la présence expliqu les fermentations, la putréfaction et les maladies Théorie, rajeunie par S. Arrhénius et suivant laquell la vie serait venue, sur notre planète, d'autres monde où elle existait antérieurement.

**panspermique** [*pan-spèr*] adj. Qui a rappor à la panspermie.

**panspermiste** [*pan-spèr-mis-te*] n. Partisa de la panspermie.

**pansu, e** adj. et n. (de *panse*). Qui a un gro ventre : *homme pansu. Par anal.* Qui est fortemen renflé : *bouteille pansue.* Subst. : *un gros pansu.*

**pansway** [*pan-svè*] n. m. Bateau de transport à fond plat, du Gange ou de l'Hougly.

**Pantagruel**, type créé par Rabelais, héros de l seconde partie des *Grandes et inestimables chro niques de Gargantua.* Pantagruel et son père Gar gantua personnifient la royauté avec ses appétit insatiables. Ces énormes géants, à qui il faut tan de vin et de victuailles pour se nourrir, tant de centaines d'aunes de drap fin pour s'habiller, ne peuven être que des rois. Mais, le plus souvent, Rabelais réduit son héros à des proportions humaines et, alors il se plaît à peindre à son image, dans Pantagruel un philosophe épicurien, joyeux buveur et bo convive. (V. PANURGE.)

**pantagruélesque** adj. Syn. de PANTAGRUÉLIQUE.

**pantagruélique** adj. Qui rappelle Pantagruel : *estomac, repas, appétit pantagruélique.*

**pantagruéliser** [*zé*] v. n. Boire ou manger copieusement ; mener joyeuse vie, comme Pantagruel.

**pantagruélisme** [*lis-me*] n. m. Philosophie digne de Pantagruel.

**pantagruéliste** [*lis-te*] adj. et n. Qui professe le pantagruélisme.

**pantalon** n. m. (d'un personnage de la comédie italienne). Vêtement d'homme, qui descend de la ceinture aux pieds. Vêtement en lingerie pour femme, et qui s'arrête aux genoux. Figure de quadrille français.

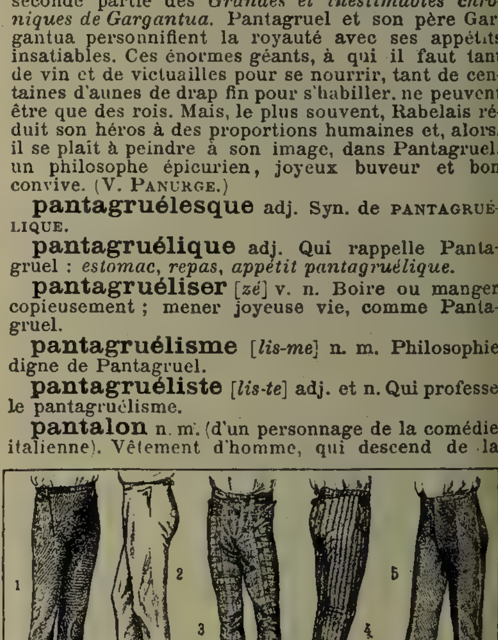

PANTALONS : 1. A pont ; 2. A sous-pieds ; 3. Collant ; 4. A pieds d'éléphant ; 5. A coupe droite ; 6. A la marinière ; 7. A la hussarde ; 8. Mexicain ; 9. Turc.

**Pantalon,** personnage de la comédie italienne. Pantalon est docteur et porte la culotte longue qui a pris son nom, ou un long caleçon collant, dit *pantalon de Venise.* C'est un vieillard toussant, crachant, libidineux et avare, victime permanente de Scapin ou d'Arlequin.

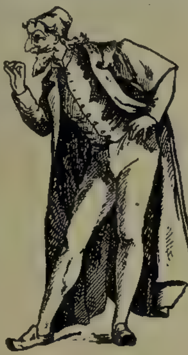
Pantalon.

**pantalonnade** [*lo-nade*] n. f. *Théâtr.* Scène jouée par Pantalon. Farce burlesque et grossière. *Fam.* Bouffonnerie. Scène, discours hypocrite : *les pantalonnades de la politique.*

**pantalonné** [*lo-né*], **e** adj. Qui est vêtu d'un pantalon.

**pantalonnier** [*lo-ni-é*], **ère** adj. Celui, celle qui fait des pantalons.

**pantanne** [*ta-ne*] n. f. Enceinte de filets dans une pêcherie en mer.

**panta rhei,** mots gr. signif. : *Tout s'écoule*, expression grecque formulant un des principaux axiomes de la philosophie d'Héraclite.

**Pantchatantra** (*les Cinq Livres*), célèbre recueil d'apologues et de contes indiens, d'un caractère moral.

**pantchen-rinpotché** n. m. Le plus haut dignitaire de la hiérarchie lamaïque après le dalaï-lama.

**pante** n. m. *Arg.* Homme ridicule, bourgeois bon à exploiter ou à dévaliser. (On dit aussi PANTRE.)

**pantelant** [*lan*], **e** adj. Haletant. Palpitant encore après la mort : *cadavre pantelant.*

**pantélégraphe** n. m. (du préf. *pan*, et de *télégraphe*). Appareil télégraphique imaginé par Caselli en 1856, permettant de reproduire au poste récepteur l'écriture, les dessins, etc., que l'on trace d'une façon spéciale au poste transmetteur.

**pantélégraphie** [*fî*] n. f. (de *pantélégraphe*). Manière de transmettre par l'électricité toute espèce d'écriture, de dessin.

**pantélégraphique** adj. Qui a rapport à la pantélégraphie.

**pantéléphone** n. m. (du préf. *pan*, et de *téléphone*). Microphone particulier.

**Pantellaria** ou **Pantelleria,** île italienne, d'origine volcanique, située entre la Sicile et la Tunisie ; 100 kil. carr. ; 10.000 h.

**panteler** [*lé*] v. n. (de *pantois.* — Prend deux *l* devant un *e* muet : *il pantelle.*) Palpiter fortement et d'une façon pénible. *Fig.* Eprouver une émotion pénible.

**pantellement** [*tè-le-man*] n. m. Action de panteler.

**pantenne** [*tè-ne*] ou **pantène** n. f. (provenç. *pantano*). *Chass.* Syn. de PANTIÈRE. *Agric.* Plateau d'osier pour faire sécher les fruits. Plateau analogue, employé dans les magnaneries et sur lequel on transporte les vers à soie. Loc. adv. *Mar. En pantenne*, en désordre. *Vergues en pantenne*, mises obliquement en signe de deuil.

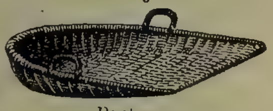
Pantenne.

**panter** [*té*] v. a. Tendre les peaux des cardes.

**panteur** n. m. (de *panter*). Instrument servant à tendre les peaux des cardes.

**panthée** [*té*] adj. f. (du préf. *pan*, et du gr. *theos*, dieu). *Antiq.* Qui réunit les attributions ou les attributs de plusieurs divinités : *statue panthée.*

**Panthée,** héroïne de la fidélité conjugale, dans la *Cyropédie* de Xénophon. Femme du roi de Susiane Abradate, qui fut tué dans un combat contre Crésus, elle se poignarda après avoir réglé les funérailles de son époux.

**panthéisme** [*té-is-me*] n. m. (du préf. *pan*, et du gr. *theos*, dieu). Système de ceux qui identifient Dieu et le monde : *Spinoza a donné l'expression la plus cohérente du panthéisme.*

— Encycl. Le panthéisme s'est manifesté tout d'abord sous une forme religieuse et grandiose dans les doctrines de l'Inde. Il devint une doctrine philosophique chez les Grecs, dans le stoïcisme et le néoplatonisme. C'est dans le système philosophique de Spinoza que le panthéisme trouve son expression la plus vigoureuse et la plus cohérente. Dieu est la seule substance ; elle est nécessaire, une, infinie, éternelle, indépendante, simple et indivisible. Cette substance a deux attributs à nous connus : la pensée et l'étendue. Les êtres ne sont que des modes de ces attributs. La substance divine se développe selon les lois nécessaires de sa nature : Dieu n'est déterminé que par lui-même, mais il est déterminé dans un sens unique et irrévocable. Le panthéisme de Spinoza a pour conséquence le déterminisme universel. Les systèmes philosophiques de Fichte et de Hegel sont aussi des systèmes panthéistes. Le monisme, doctrine scientifique qui a rencontré de nos jours tant de faveur, n'a aucun rapport avec le panthéisme : le monisme est une hypothèse relativiste, qui reconnaît les résultats de la critique de la connaissance ; le panthéisme est une doctrine métaphysique, qui dépasse l'expérience et prétend atteindre l'essence des choses.

**panthéiste** [*is-te*] adj. Qui a rapport au panthéisme. N. Partisan de cette doctrine : *les panthéistes allemands.*

**panthéistique** [*té-is-ti-ke*] adj. Qui a le caractère du panthéisme. (Peu us.)

**Panthemont** ou **Pantemont** (*abbaye du temple de*), abbaye de bénédictins fondée en 1217, dans le diocèse de Beauvais, transportée en 1672 à Paris, supprimée en 1790. L'église, située rue de Grenelle, fut attribuée, après le Concordat, au culte réformé.

**panthéologie** [*jî*] n. f. (du préf. *pan*, et du gr. *theos*, dieu, et *logos*, discours). Histoire de tous les dieux du paganisme.

**panthéologique** adj. Qui a rapport à la panthéologie.

**panthéon** n. m. (du préf. *pan*, et du gr. *theos*, dieu). Temple que les Grecs et les Romains consacraient à tous leurs dieux à la fois. Ensemble de tous les dieux d'un pays : *le panthéon grec.* Personnages illustres, considérés comme formant un grand corps : *le panthéon de l'humanité.*

**Panthéon,** temple fameux, situé à peu près au centre du champ de Mars, à Rome, et consacré au culte de tous les dieux. Achevé en l'an 28 av. J.-C., par Vipsanius Agrippa, en briques revêtues de plaques de marbre, il est aujourd'hui fort dégradé. Il a été consacré au culte catholique, sous le nom de *S. Maria Rotonda*, et beaucoup d'hommes célèbres de l'Italie, notamment le cardinal Consalvi, Victor-Emmanuel II, ont été inhumés dans ses chapelles.

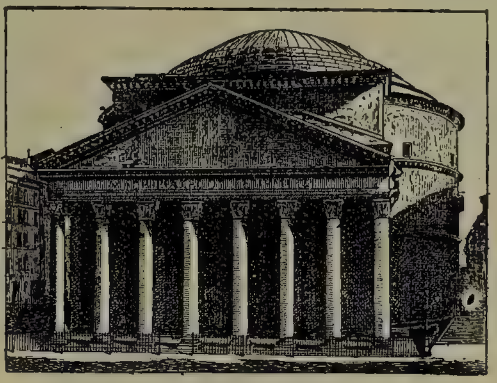
Panthéon de Rome.

**Panthéon,** célèbre monument de Paris, sur la place du même nom, au sommet de l'ancienne montagne Sainte-Geneviève. Construit sous Louis XV par l'architecte Soufflot dans le style néo-grec, surmonté d'une coupole dont l'extrême sommet atteint 80 m., cet édifice devait être d'abord une église placée sous l'invocation de la patronne de Paris, sainte Geneviève. La Révolution (4 avril 1791) en fit un temple destiné à recevoir les cendres des grands hommes de notre pays et lui donna le nom de Panthéon, avec cette célèbre inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.* Les restes de Voltaire (1791) et ceux de J.-J. Rousseau (1794) y furent transportés ; puis, sous l'Empire, ceux de divers généraux et fonctionnaires. Il fut successivement église sous la Restauration (Soufflot y fut inhumé en 1829) ; temple de la Gloire sous Louis-Philippe, église sous le second Empire. La troisième République rendit le Panthéon au culte des grands hommes, à l'occasion des funérailles nationales de Victor Hugo, dont les restes furent transportés dans la crypte (1885). Les cendres de Lazare Carnot, de La Tour d'Auvergne, de Marceau, de Baudin, les restes de Sadi Carnot, de M. Berthelot, Emile Zola, etc., y furent aussi déposés. Depuis 1874, de magnifiques peintures murales, auxquelles Meissonier, Gérome, Puvis de Chavannes, Bonnat, Blanc, Cabanel, Baudry, Detaille, etc., ont collaboré et dont les sujets sont pris dans l'histoire nationale (sainte Geneviève, Jeanne d'Arc, etc.), et des statues remarquables décorent l'intérieur de l'édifice.

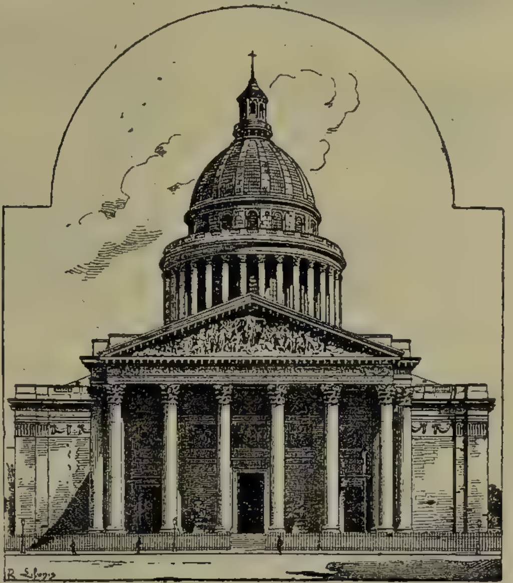
Panthéon de Paris.

**panthéoniser** [*zé*] v. a. *Fam.* Admettre aux honneurs du Panthéon ; glorifier.

**panthère** n. f. (lat. *panthera*). Grand chat du genre léopard. *Fig.* Personne furieuse, emportée.

— Encycl. Les panthères (*leopardus pardus*) sont communes en Afrique et dans les Indes ; leur peau, jaune, est couverte de taches marbrées (certaines panthères sont toutes noires). La panthère est féroce, courageuse, agile et forte ; elle attaque tous les animaux, même l'homme, grimpe aux arbres et se tient à l'affût sur les branches ; sa chasse est toujours dangereuse.

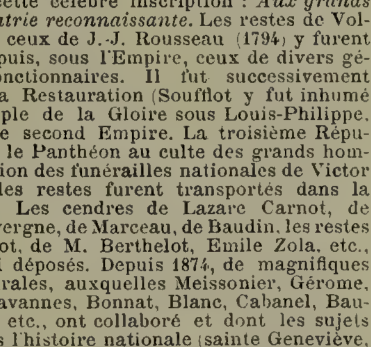

Panthères : 1. Ordinaire ; 2. Noire.

**panthérin, e** adj. Parsemé de grandes taches semblables à celles de la panthère.

**panthèse** [*tè-ze*] n. f. Assemblage de grappins montés sur une tringle horizontale, que l'on emploie à la recherche des noyés.

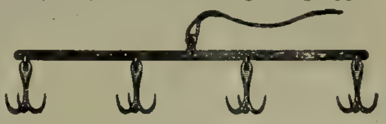
Panthèse.

**Panticapée,** colonie grecque de la Sarmatie, sur le Bosphore Cimmérien. Auj. *Kertch.*

**pantière** n. f. (du lat. *pantherum*, gr. *pantheron*, filet). Filet tendu verticalement pour prendre les oiseaux qui volent par troupes. Carnier à mailles des chasseurs.

**pantin** n. m. (peut-être de *Pantin*, localité voisine de Paris). Figure burlesque de carton, de bois, dont on fait mouvoir les membres par le moyen d'un fil. *Fig.* Homme qui gesticule ridiculement. Homme qui flotte sans cesse d'une opinion à une autre : *que de pantins politiques!* Homme sans volonté, sans pouvoir : *l'amour, souvent, fait de l'homme un pantin.*

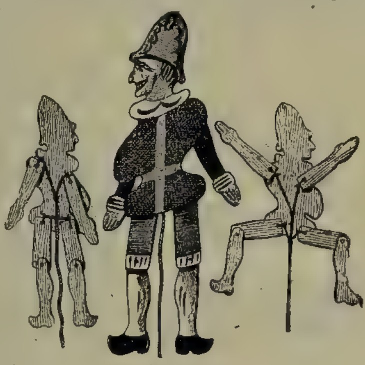
Pantins.

**Pantin,** ch.-l. de c. (Seine), à 2 kil. de Saint-Denis, près du canal de l'Ourcq ; 38.366 h. (*Pantinois*). Ch. de f. E. Nombreuses industries, filatures, produits chimiques. En 1814, théâtre d'un des épisodes les plus héroïques de la résistance de Paris à l'armée des Alliés. — Le cant. a 4 comm., et 87.564 h.

**pantine** n. f. Paquet d'écheveaux de soie, de 40 à 60 grammes.

**pantiner** [*né*] v. a. Mettre en pantine des écheveaux de soie.

**Pantinois, e** [*noi, oi-ze*], habitant ou originaire de Pantin : *les Pantinois.* Adjectiv. : *industrie pantinoise. Arg.* De Paris.

**pantinure** n. f. Petit lien pour attacher les pantines.

**panto** préfixe. V. PAN.

**pantographe** n. m. (du préf. *panto*, et du gr. *graphein*, écrire). Instrument servant à la reproduction mécanique de toute espèce de dessins et de gravures.

— Encycl. Le pantographe se compose de deux règles AB, AF, articulées en A, et de deux règles plus courtes CD, ED, articulées sur les premières en des points fixes C et E, de telle façon que ACDE soit un losange, quel que soit le mouvement donné au système. La règle ED est traversée en un point variable H de sa longueur par un axe vertical fixé à un plomb, et qui constitue un point fixe pendant le travail de l'intrument ; en un point G de AB est un calquoir, avec lequel on suit la trace du plan ou du dessin à reproduire, et en un point I de AF est un crayon qui reproduit les mouvements du calquoir G à une échelle qui dépend des positions relatives de ce dernier, du pivot H et du crayon I.

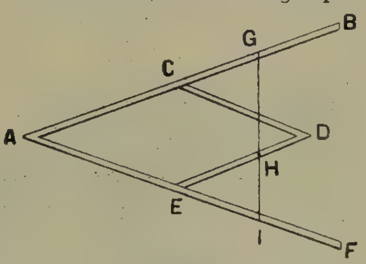

Pantographe.

**pantographie** [*fî*] n. f. Art ou manière de se servir du pantographe.

**pantographique** adj. Qui a rapport au pantographe ou à la pantographie.

**pantographiquement** [*ke-man*] adv. Avec le secours du pantographe.

**pantoiement** [*toi-man*] n. m. (de *pantois*) Asthme qui attaque les oiseaux de fauconnerie.

**pantoire** n. f. Cordage fixé par une extrémité à un mât et portant à l'autre extrémité un anneau dans lequel on peut accrocher un palan, par exemple.

**pantois, e** [*toi, oi-ze*] adj. (anc. v. *pantoiser*, du lat. *phantasiare*). Haletant. (Vx.) *Fam.* Stupéfait, interdit, ahuri : *rester pantois.*

**pantomètre** n. m. (du préf. *panto*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument pour mesurer les angles sur le terrain et pour mener des perpendiculaires.

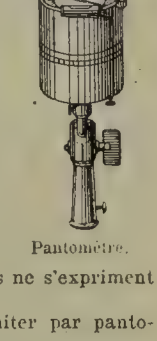
Pantomètre.

**pantométrique** adj. Qui a rapport au pantomètre.

**pantomime** n. m. (gr. *pantomimos ;* de *pâs*, *pantos*, tout, et *mimos*, imitateur). Acteur qui, au moyen de gestes et d'attitudes, affirme des idées, des passions, sans recourir à la parole : *Gaspard Deburreau et Paul Legrand furent des pantomimes célèbres. Par ext.* Celui qui mime les gens. Adj. Où toute l'action s'exprime par des gestes : *ballet pantomime.* N. f. Action ou art de s'exprimer par gestes, sans le secours de la parole : *une pantomime expressive.* Pièce où les acteurs ne s'expriment que par gestes.

**pantomimer** [*mé*] v. a. Imiter par pantomime.

**pantomimique** adj. Qui appartient à la pantomime.

**pantophage** adj. Syn. de OMNIVORE.

**pantophagie** [*jî*] n. f. (du préf. *panto*, et du gr. *phagein*, manger). Habitude de manger de toutes sortes d'aliments.

**pantophagique** adj. Qui a rapport à la pantophagie.

**pantophobe** adj. Affecté de pantophobie.

**pantophobie** [*bî*] n. f. Syn. de PANPHOBIE.

**pantoptose** n. f. (du préf. *panto*, et du gr. *ptôsis*, chute). Ptose généralisée de tous les viscères.

**pantoquière** ou **pantequière** [*ki*] n. f. Petit palan simple, servant à raidir les haubans en les halant l'un vers l'autre.

**pantostomes** [*tos-to-me*] n. m. pl. Ordre d'infusoires flagellates, à un ou plusieurs flagella, sans cils vibratiles ni tentacules. (On divise les pantostomes en trois groupes : *monomastiges*, *dimastiges* et *polymastiges*, suivant qu'ils possèdent un, deux, trois flagella ou plus.) S. un *pantostome*.

**pantouflard** [*flar*] n. m. *Fam.* Homme paisible et casanier, qui aime à passer sa vie les pieds dans ses pantoufles.

**pantoufle** n. f. Chaussure de chambre, sans quartier, ni garniture. Fer à cheval, plus épais en dedans qu'au dehors. *Fam. Raisonner comme une pantoufle*, fort mal. *Fig.* et *fam. En pantoufles*, sans se gêner. *On irait en pantoufles*, l'endroit est peu éloigné, le chemin très beau, etc. *Très fam. Et cætera pantoufle*, formule plaisante, dont on se sert pour arrêter une énumération.

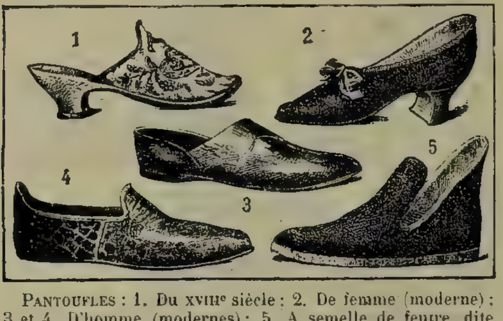

PANTOUFLES : 1. Du XVIIIe siècle ; 2. De femme (moderne) ; 3 et 4. D'homme (modernes) ; 5. A semelle de feutre, dite confortable.

**pantoufler** [*flé*] v. n. *Fam.* Se livrer chez soi à des causeries familières. Raisonner de travers. Faire de nombreuses démarches.

**pantouflerie** [*rî*] n. f. *Fam.* Action de pantoufler. Art du pantouflier.

**pantouflier** [*fli-é*], **ère** n. Qui fait ou vend des pantoufles. *Fig. Vieux pantouflier de Sorbonne*, vieux docteur et, en mauvaise part, radoteur.

**pantoum** ou **pantoun** n. m. Poème à forme fixe, emprunté par les romantiques à la poésie malaise.

— ENCYCL. Le pantoum se compose de quatrains à rimes croisées. Le 2e et le 4e vers de chaque strophe forment le 1er et le 3e vers de la strophe suivante : en outre, le vers qui ouvre la strophe doit la terminer.

**Pantruche.** *Arg.* Paris.

**panure** n. f. (de *pain*). Mie de pain, dont on saupoudre des viandes que l'on cuit sur le gril ou au four.

**panurge** n. m. L'une des parties du harnachement d'un cheval de trait. (V. fig. HARNAIS.)

**Panurge,** un des principaux personnages du *Pantagruel* de Rabelais. C'est une des plus étonnantes personnifications de tous les mauvais instincts de la nature humaine. Panurge, galant homme de sa personne, sinon qu'il est quelque peu paillard et sujet de nature à la maladie intitulée *faute d'argent*, malfaisant, pipeur, buveur, riant de tout, sauf du danger. est amusant, malgré son cynisme. L'épisode des moutons de Panurge est surtout populaire : pendant le voyage de Pantagruel au pays des Lanternes, Panurge se prit, en mer, de querelle avec le marchand Dindenaut, qui l'avait gravement injurié. Pour se venger et jouer à Dindenaut un tour de sa façon, il lui acheta un de ses moutons, qu'il précipita dans la mer. L'exemple et les bêlements de celui-ci entraînèrent tous ses compagnons, qui sautèrent l'un après l'autre et à la file. Le marchand lui-même fut entraîné par le dernier, qu'il s'efforçait de retenir et se noya avec son troupeau, complétant ainsi le tableau saisissant de l'extravagance imitative de la foule. Panurge, armé d'un aviron, les empêchait de remonter sur le navire, *les preschoit éloquemment, leur remonstrant par lieux de rhétorique les misères de ce monde, affirmant plus heureux estre les trépassés que les vivants en ceste vallée de misère.*

Dans l'application, ces mots : *moutons de Panurge* désignent ceux qui s'empressent de faire une chose par esprit d'imitation.

**panus** [*nuss*] n. m. Genre d'agaricinées, comprenant des champignons qui poussent sur les vieux arbres en automne.

**Panyasis,** poète épique grec, né à Halicarnasse (ve s. av. J.-C.), auteur dont il ne reste que des fragments.

**Panzini** (Alfred), écrivain italien, né en Romagne. en 1863, auteur de nouvelles, de romans, de livres de voyages pleins de finesse et d'humour (*la Lanterna di Diogene*, *Piccole storie del mondo grande*, etc.).

**Paoli** (Pascal), patriote corse, né à la Stretta de Morosoglia, m. près de Londres (1725-1807). Proclamé chef de l'île de Corse en 1755, il ne laissa que le littoral au pouvoir des Génois, maîtres de la mer. Il fit beaucoup, avec peu de moyens. Défait par le comte de Vaux en 1768, il se retira en Angleterre. Rappelé par l'Assemblée nationale, il fut mis hors la loi par la Convention. L'Angleterre donna à un autre que lui le gouvernement de l'île, qu'il avait voulu rendre anglaise ; il alla mourir obscurément à Londres.

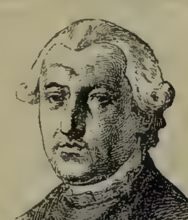

Paoli.

**paoliste** [*lis-te*] n. m. Se dit, dans les colonies portugaises, des individus nés de l'union d'un Portugais avec une femme du pays.

**paolo** n. m. Monnaie papale d'argent, qui valait de 0 fr. 54 à 0 fr. 61.

**paon** [*pan*] n. m. (lat. *pavo*). Genre d'oiseaux gallinacés, originaires de la région indo-malaise, d'un beau plumage et d'un cri fort aigre, et que l'on acclimate dans nos pays comme oiseaux d'ornement : *le paon fait la roue en déployant en éventail les magnifiques plumes de sa queue. Entom.* Nom vulgaire de divers papillons appartenant aux genres vanesse et saturnie. *Fig.* Personne vaine, orgueilleuse. *Se parer des plumes du paon*, tirer vanité. profit des mérites d'autrui. (Allusion à une fable de La Fontaine [IV, 9].)

— ENCYCL. Le paon est un oiseau robuste, de la famille des phasianidés, à long cou, à petite tête ornée d'une aigrette en couronne. Sa démarche est fière, son port imposant. La livrée des mâles est fort brillante ; le paon domestique demande à vivre dans une certaine liberté. Sa chair, sèche, est peu estimée ; au contraire, celle du paon sauvage est très appréciée. Outre le paon commun, au plumage admirable, il y a aussi des paons blancs et des paons noirs.

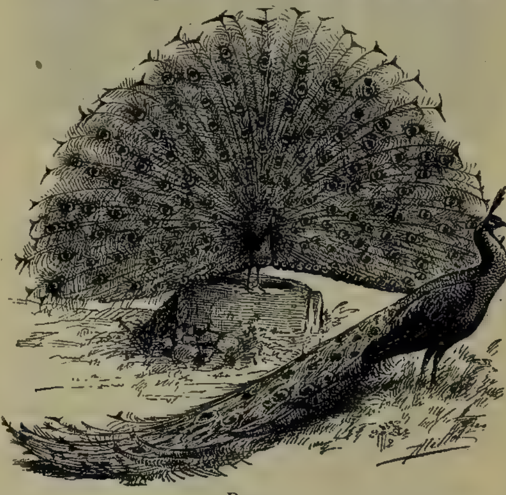

Paons.

— *Vœu du paon.* Au moyen âge, la chair du paon était appelée la *viande des preux ;* le *noble oiseau* était servi en grand apparat, avec ses plumes, et c'est alors que les chevaliers prononçaient le *vœu du paon*, vœu d'audace ou d'amour, qu'ils devaient accomplir à peine d'entacher leur écu.

**paonne** [*pa-ne*] n. f. Femelle du paon.

**paonneau** [*pa-nô*] n. m. Jeune paon.

**paonner** [*pa-né*] v. n. (de *paon*). *Fam.* Faire la roue. *Fig.* Etaler avec ostentation ses avantages.

**Pao-ting-fou,** v. de la République chinoise (prov. du Petchili) ; 150.000 h. environ. Réunie à Pékin par un chemin de fer.

**paour, e** adj. et n. (de l'allem. *bauer*, paysan). *Pop.* Lourdaud, grossier, balourd. (Vx.)

**papa** n. m. (du gr. *pappas*, père). Père, dans le langage des enfants. *Fam.* Homme d'un certain âge, plus ou moins gros, bonhomme et jovial. *Grand-papa*, *bon-papa*, noms donnés par les enfants à leur grand-père. *Pop. A la papa*, sans gêne, sans hâte.

**papable** adj. (ital. *papabile*). Propre à être fait pape : *cardinal papable.*

**papaïne** [*pa-i-ne*] n. f. Ferment soluble, extrait du fruit du papayer. Syn. PAPAYOTINE.

**papakha** n. f. Bonnet de grande tenue des cosaques : *la papakha est faite en peau de mouton noir frisé.*

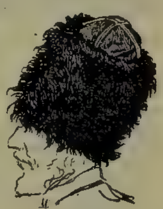

Papakha.

**papal, e, aux** adj. Qui appartient au pape : *bulle papale.*

**papalin, e** adj. Qui est sous la dépendance du pape, du parti du pape. N. m. Partisan du pape, soldat du pape.

**papas** [*pass*] n. m. (du gr. *pappas*, père). Nom donné aux prêtres par les chrétiens du Levant.

**papas** [*pass*] n. m. Nom vulgaire du *topinambour.*

**papauté** [*pô-té*] n. f. Dignité du pape : *aspirer à la papauté.* Administration d'un pape : *la papauté de Léon X vit l'explosion de la Réforme.* (On dit de préférence PONTIFICAT.)

— ENCYCL. C'est de fort bonne heure que le droit au gouvernement de l'Eglise fut revendiqué par les évêques de Rome, au nom des privilèges personnels de l'apôtre Pierre. Souvent pris pour arbitres dans les démêlés qui agitèrent la première communauté chrétienne, les papes virent leur primauté consolidée par l'importance politique et morale de la ville de Rome, par leur propre valeur et la pureté de leur doctrine. Les conciles de Nicée et d'Ephèse la proclamèrent. A la vérité, l'exercice de cette primauté fut plus profond et plus durable en Occident qu'en Orient, et le schisme se consomma avec Photius et Michel Cérulaire (1054).

En Occident, les papes furent témoins du baptême des Francs, des Burgondes et des Suèves. Saint Grégoire le Grand accueillit dans l'Eglise les Wisigoths d'Espagne et les Lombards. La conversion de la Frise et de la Germanie fut l'œuvre de Sergius Ier et de saint Grégoire II. Au milieu du VIIIe siècle, c'est au nom de la papauté que saint Boniface évangélise la Germanie. Enfin, les Carolingiens récompensent la bonne volonté du pape Zacharie en constituant l'Etat pontifical et en délivrant le saint-siège de la tyrannie des Lombards. En 1049, le concile de Reims, présidé par le pape Léon IX, déclare l'évêque de Rome *primat apostolique de l'Eglise universelle.*

Affranchie avec Nicolas II de la protection jalouse des empereurs, la papauté peut ainsi apparaître au XIIe siècle, après le règne de Grégoire VII, comme une puissance religieuse, morale et politique d premier ordre. Elle réforme le clergé, suscite le croisades, se heurte avec le pouvoir impérial dan la querelle des investitures, d'où elle sort politiquement diminuée, et lutte avec la royauté français pendant le pontificat de Boniface VIII. Mais le successeur de ce dernier, menacé dans Rome par se sujets, doit se réfugier à Avignon, où la papauté vit de 1309 à 1377, d'une vie brillante et riche peut-êtr à l'excès, au milieu d'une chrétienté tourmentée e appauvrie.

Son retour à Rome ouvre pour elle une ère d difficultés : c'est le grand schisme d'Occident, pendant lequel le monde catholique est partagé entr deux et même trois papes s'excommuniant l'un l'autre. Ce sont les conciles de Bâle et de Constanc réunis pour mettre fin au schisme et remettant e question la supériorité des conciles généraux sur le papes. Enfin, ce sont les défaillances politiques e morales des papes de la Renaissance, trop engagé dans les querelles italiennes et la vie brillante d l'époque et qui précipitent le mouvement réformateur.

Après le succès partiel de la Réforme, la papaut montre une réelle énergie dans le redressement de abus dont souffrait l'Eglise. Elle préside au concil de Trente et, avec Pie IV, Pie V, Sixte-Quint, s réforme elle-même, tout en intervenant avec moin d'activité dans les démêlés politiques qui troublen le monde chrétien. Innocent X refusera de servi de médiateur au congrès de Westphalie. Clément X pliera devant l'orgueil de Louis XIV. Au XVIIIe siècle, Clément XIV consentira à supprimer l'ordr des jésuites.

Au XIXe siècle, l'histoire de la papauté présent un singulier mélange de revers et de grandeur Sous les pontificats de Pie VI et de Pie VII, le domaine de l'Eglise, un moment confisqué par Napoléon Ier, lui est rendu ; mais elle le gouverne mal Rome se soulève en 1848 contre Pie IX, qui ne peu être rétabli que par une intervention française En 1867, l'Italie s'empare des Etats pontificaux en 1870, ses troupes entrent dans Rome même.

Malgré ces revers, la papauté a vu croître, a point de vue religieux, son autorité. Pie IX a fai définir, en 1869, au concile du Vatican, l'infaillibilité pontificale. Le long règne de Léon XIII lui donné une situation morale respectée entre toutes même hors du monde catholique. La hiérarchie été rétablie en Hollande, aux Etats-Unis et en Angleterre, et le pape a plusieurs fois servi de médiateur ou d'arbitre dans les conflits internationaux Avec Pie X, l'action de la papauté se limita au questions religieuses ; elle reprit sous Benoît XV une orientation politique, qu'elle semble devoir conserver avec Pie XI.

**papaver** [*vèr*] n. m. Nom scientifique du *pavot*

**papavéracées** [*sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales, ayant pour type le genre *pavot.* S. une *papavéracée.*

**papavéraldine** n. f. Cétone résultant de l'oxydation de la papavérine.

**papavérate** n. m. Sel de l'acide papavérique

**papavérine** n. f. Un des alcaloïdes de l'opium.

**papavérique** adj. m. Se dit de l'acide obtenu par oxydation de la papavérine.

**papaye** [*pa-ie*] n. f. Fruit du papayer.

**papayer** [*pa-ié*] n. m. Genre de plantes de la famille des caricacées, dont on connaît une vingtaine d'espèces, originaires de l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les papayers ou caricas sont des arbres ou des arbrisseaux à tige cylindrique, terminée par un bouquet de feuilles digitées ; les fleurs sont blanches, jaunes ou verdâtres ; le fruit, appelé *papaye*, est une baie comestible, renfermant de nombreuses graines. Le papayer commun est cultivé dans l'Inde et aux Antilles, pour ses fruits et son latex, d'où l'on tire la *papaïne.*

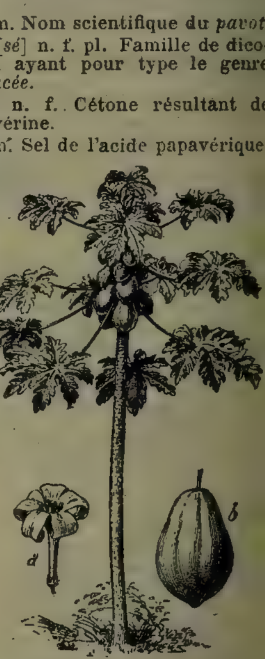

Papayer : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**papayotine** n. f. Syn. de PAPAÏNE.

**pape** n. m. (du gr. *pappas*, père). Le chef de l'Eglise catholique romaine : *Saint Pierre fut le premier pape.* (Les titres qui appartiennent en propre au pape sont : *vicaire de Jésus-Christ, successeur de saint Pierre, évêque universel, souverain pontife, pasteur suprême, serviteur des serviteurs du Christ.* Quand on s'adresse au pape, on le qualifie de *Très Saint Père* et l'on désigne sa personne par *Sa Sainteté* ou *Votre Sainteté.*) [V. PAPAUTÉ.] Chef suprême d'une Eglise quelconque : *Henri VIII se fit pape pour son peuple.* Personnage infaillible ou qui jouit d'une autorité morale souveraine ou sacrée.

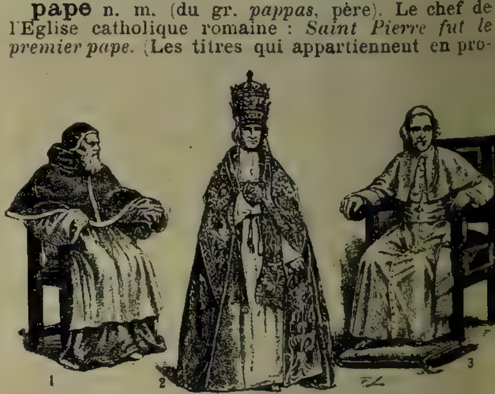

Costumes divers du pape : 1. Au XVIe s. ; 2 et 3. Actuels.

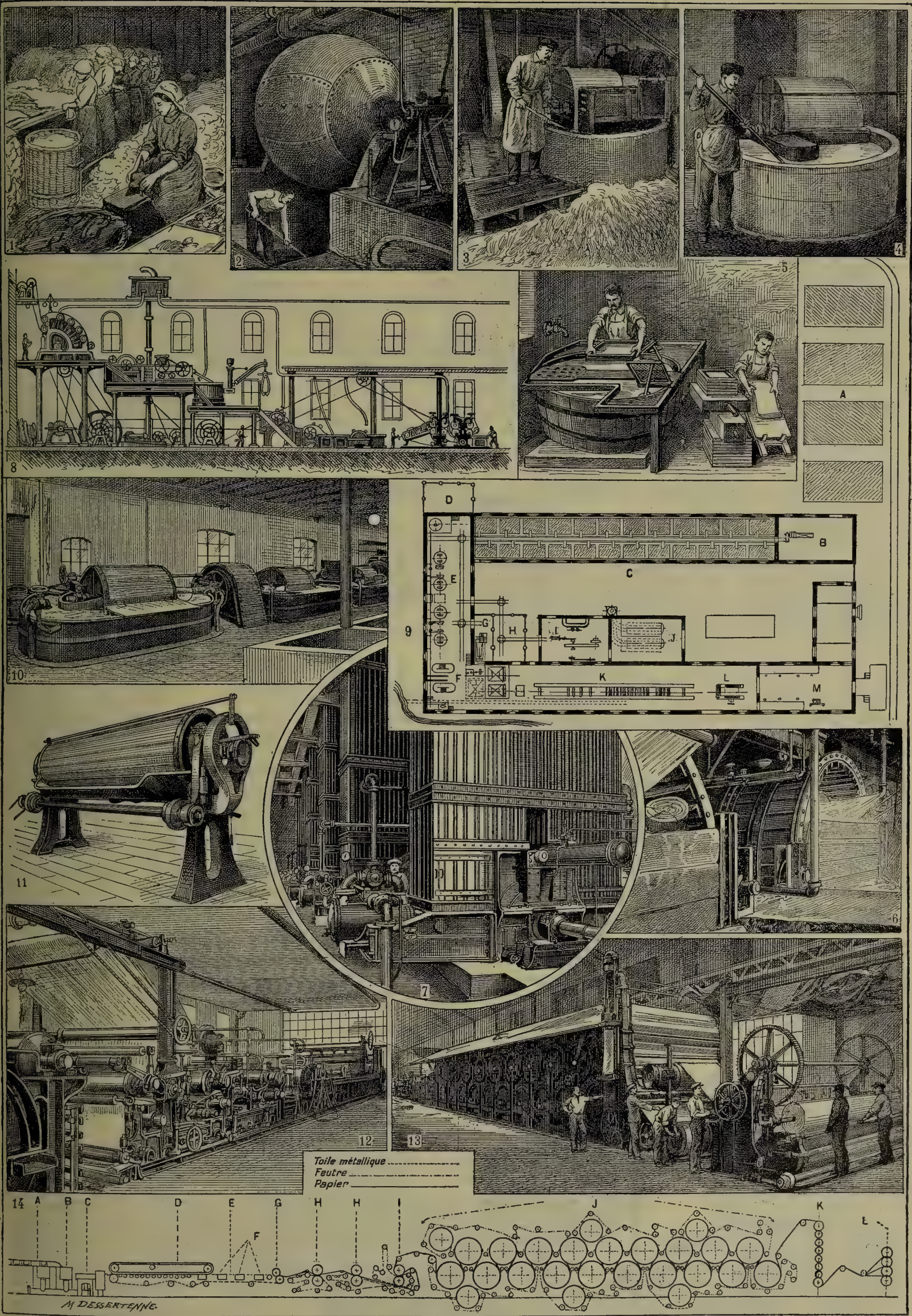

Papier *de chiffons* : 1. Triage (délissage) des chiffons ; 2. Lessiveur sphérique ; 3. Pile laveuse ; 4. Pile raffineuse ; 5. Fabrication du papier à la main (mise en formes). Papier *mécanique* et *chimique* : 6. Machine à écorcer le bois ; 7. Défibreurs à magasins pour pâte de bois ; 8. Coupe schématique d'une fabrique de pâte mécanique ; 9. Coupe schématique d'une fabrique de papier de paille (A, dépôt de paille ; B, hache-paille ; C, fosses de macération ; D, dépôt de chaux ; E. F, piles broyeuses et raffineuses ; G, ramasse-pâte ; H, I, J, installation de la force motrice ; K, machine à papier ; L, coupeuse ; M, triage et expédition) ; 10. Batterie de piles raffineuses ; 11. Epurateur de pâte ; 12. Vue perspective d'une machine à papier (partie humide) ; 13. Vue perspective d'une machine à papier (sècherie, calandre et bobineuse) ; 14. Coupe schématique de la machine à papier (A, sabliers ; B, épurateur tournant ; C, épurateur en dessous ; D, courroies-guides ; E, toile métallique ; F, caisses aspirantes ; G, presse humide ; H, presses coucheuses ; I, presse montante ; J, sècherie ; K, calandre ; L, bobineuse).

## Liste chronologique des papes.

La liste suivante est tirée du catalogue officiel de la curie romaine, reproduit dans les célèbres médaillons de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs. La première date indique l'époque de l'élection de chaque pape, la seconde celle de la fin de son règne, qui coïncide presque toujours avec celle de sa mort.

Saint Pierre (33-67).
Saint Lin (67-78).
Saint Clet (78-90).
Saint Clément Ier (90-100).
Saint Anaclet (100-112).
Saint Evariste (112-121).
Saint Alexandre Ier (121-132).
Saint Sixte Ier (132-142).
Saint Telesphore (142-154).
Saint Hygin (154-158).
Saint Pie Ier (158-167).
Saint Anicet (167-175).
Saint Soter (175-182).
Saint Eleuthère (182-193).
Saint Victor Ier (193-203).
Saint Zéphyrin (203-220).
Saint Calixte (221-227).
Saint Urbain Ier (227-233).
Saint Pontien (233-238).
Saint Anthère (238-239).
Saint Fabien (240-253).
Saint Corneille (254-255).
Saint Lucius Ier (255-257).
Saint Etienne Ier (257-260).
Saint Sixte II (260-261).
Saint Denys (261-272).
Saint Félix Ier (272-275).
Saint Eutychien (275-283).
Saint Caïus (283-296).
Saint Marcellin (296-304).

*Vacance du saint-siège.*

Saint Marcel Ier (308-309).
Saint Eusèbe (309-311).
Saint Melchiade (311-314).
Saint Sylvestre Ier (314-337).
Saint Marc (337-340).
Saint Jules Ier (341-352).
Libère (352-363).
Saint Félix II (363-365).
Saint Damase Ier (366-384).
Saint Sirice (384-398).
Saint Anastase Ier (399-402).
Saint Innocent Ier (402-417).
Saint Zozime (417-418).
Saint Boniface Ier (418-423).
Saint Célestin Ier (423-432).
Saint Sixte III (432-440).
Saint Léon Ier *le Grand* (440-461).
Saint Hilaire (461-468).
Saint Simplice (468-483).
Saint Félix III (483-492).
Saint Gélase Ier (492-496).
Saint Anastase II (496-498).
Saint Symmaque (498-514).
Saint Hormisdas (514-523).
Saint Jean Ier (523-526).
Saint Félix IV (526-530).
Boniface II (530-532).
Jean II (532-535).
Saint Agapit (535-536).
Saint Silvère (536-538).
Vigile (538-555).
Pélage Ier (555-560).
Jean III (560-573).
Benoît Ier (574-578).
Pélage II (578-590).
Saint Grégoire Ier *le Grand* (590-604).
Sabinien (604-606).
Boniface III (607).
Saint Boniface IV (608-615).
Adéodat ou Adéodati Ier (615-619).
Boniface V (619-625).
Honorius Ier (625-638).

*Vacance.*

Séverin (640).
Jean IV (640-642).
Théodore Ier (642-649).
Saint Martin Ier (649-655).
Saint Eugène Ier (655-656).
Saint Vitalien (657-672).
Saint Adéodat II (672-676).
Donus ou Domnus Ier (676-678).
Saint Agathon (678-682).
Saint Léon II (682-683).
Saint Benoît II (684-685).
Jean V (685-686).
Conon (686-687).
Saint Serge ou Sergius Ier (687-701).
Jean VI (701-705).
Jean VII (705-707).
Sivinnius (708).
Constantin (708-715).
Saint Grégoire II (715-731).
Saint Grégoire III (731-741).
Saint Zacharie (741-752).
Etienne II (752).
Saint Etienne III (752-757).
Saint Paul Ier (757-767).
Etienne IV (768-771).
Adrien Ier (771-795).
Saint Léon III (795-816).
Etienne V (816-817).
Saint Pascal Ier (817-824).
Eugène II (824-827).
Valentin (827).
Grégoire IV (827-843).
Serge ou Sergius II (844-847).
Saint Léon IV (847-855).
Benoît III (855-858).
Saint Nicolas Ier *le Grand* (858-867).
Adrien II (867-872).
Jean VIII (872-882).
Marin ou Martin Ier (882-884).
Adrien III (884-885).
Etienne VI (885-891).
Formose (891-896).
Boniface VI (896).
Etienne VII (896-897).
Romain (897-898).
Théodore II (898).
Jean IX (898-900).
Benoît IV (900-903).
Léon V (903).
Christophe (903-904).
Serge ou Sergius III (904-911).
Anastase III (911-913).
Landon (913-914).
Jean X (915-928).
Léon VI (928-929).
Etienne VIII (929-931).
Jean XI (931-936).
Léon VII (936-939).
Etienne IX (939-942).
Marin ou Martin II (943-946).
Agapit II (946-956).
Jean XII (956-964).
Benoît V (964-965).
Jean XIII (965-972).
Benoît VI (972-973).
Donus ou Domnus II (973).

*Vacance.*

Benoît VII (975-984).
Jean XIV (984-985).
Boniface VII (985).
Jean XV (985-996).
Jean XVI (996).
Grégoire V (996-999).
Jean XVII (999).
Sylvestre II (999-1003).
Jean XVIII (1003).
Jean XIX (1003-1009).
Serge ou Sergius IV (1009-1012).
Benoît VIII (1012-1024).
Jean XX (1024-1033).
Benoît IX (1033-1044).
Grégoire VI (1044-1046).
Clément II (1046-1047).
Damase II (1048).
Saint Léon IX (1049-1054).
Victor II (1055-1057).
Etienne X (1057-1058).
Benoît X (1058-1059).
Nicolas II (1059-1061).
Alexandre II (1061-1073).
Saint Grégoire VII (1073-1085).

*Vacance.*

Victor III (1087).
Urbain II (1088-1099).
Pascal II (1099-1118).
Gélase II (1118-1119).
Calixte II (1119-1124).
Honorius II (1124-1130).
Innocent II (1130-1143).
Célestin II (1143-1144).
Lucius II (1144-1145).
Eugène III (1145-1153).
Anastase IV (1153-1154).
Adrien IV (1154-1159).
Alexandre III (1159-1181).
Lucius III (1181-1185).
Urbain III (1185-1187).
Grégoire VIII (1187).
Clément III (1187-1191).
Célestin III (1191-1198).
Innocent III (1198-1216).
Honorius III (1216-1227).
Grégoire IX (1227-1241).
Célestin IV (1241).

*Vacance.*

Innocent IV (1243-1254).
Alexandre IV (1254-1261).
Urbain IV (1261-1264).
Clément IV (1265-1268).

*Vacance.*

Le bienheureux Grégoire X (1271-1276).
Innocent V (1276).
Adrien V (1276).
Jean XXI (1276-1277).
Nicolas III (1277-1280).
Marin ou Martin IV (1281-1285).
Honorius IV (1285-1287).
Nicolas IV (1288-1292).
Saint Célestin V (1294).
Boniface VIII (1294-1303).
Le bienheureux Benoît XI (1303-1304).
Clément V (1305-1314).
Jean XXII (1316-1334).
Benoît XII (1334-1342).
Clément VI (1342-1352).
Innocent VI (1352-1362).
Urbain V (1362-1370).
Grégoire XI (1370-1378).

*Grand schisme d'Occident : papes romains.*

Urbain VI (1378-1389).
Boniface IX (1389-1404).
Innocent VII (1404-1406).
Grégoire XII (1406-1409).
Alexandre V (1409-1410).
Jean XXIII (1410-1415).

*Papes d'Avignon.*

Clément VII (1378-1394).
Benoît XIII (1394-1415).

*Fin du grand schisme.*

Martin V (1417-1431).
Eugène IV (1431-1447).
Nicolas V (1447-1455).
Calixte III (1455-1458).
Pie II (1458-1464).
Paul II (1464-1471).
Sixte IV (1471-1484).
Innocent VIII (1484-1492).
Alexandre VI (1492-1503).
Pie III (1503).
Jules II (1503-1513).
Léon X (1513-1521).
Adrien VI (1522-1523).
Clément VII (1523-1534).
Paul III (1534-1549).
Jules III (1550-1555).
Marcel II (1555).
Paul IV (1555-1559).
Pie IV (1559-1565).
Saint Pie V (1566-1572).
Grégoire XIII (1572-1585).
Sixte-Quint (1585-1590).
Urbain VII (1590).
Grégoire XIV (1590-1591).
Innocent IX (1591).
Clément VIII (1592-1605).
Léon XI (1605).
Paul V (1605-1621).
Grégoire XV (1621-1623).
Urbain VIII (1623-1644).
Innocent X (1644-1655).
Alexandre VII (1655-1667).
Clément IX (1667-1669).
Clément X (1670-1676).
Innocent XI (1676-1689).
Alexandre VIII (1689-1691).
Innocent XII (1691-1700).
Clément XI (1700-1721).
Innocent XIII (1721-1724).
Benoît XIII (1724-1730).
Clément XII (1730-1740).
Benoît XIV (1740-1758).
Clément XIII (1758-1769).
Clément XIV (1769-1774).
Pie VI (1775-1799).
Pie VII (1800-1823).
Léon XII (1823-1829).
Pie VIII (1829-1830).
Grégoire XVI (1831-1846).
Pie IX (1846-1878).
Léon XIII (1878-1903).
Pie X (1903-1914).
Benoît XV (1914-1922).
Pie XI, élu en 1922.

**pape** n. m. Nom vulgaire d'un passereau d'Amérique, à livrée rouge et à camail violet.

**Pape** (*Du*), ouvrage de Joseph de Maistre (1819), son œuvre capitale et qui occupa toute sa vie. Il y soutient la nécessité d'une autorité infaillible, dans une société qui enseigne au nom de Dieu. Dans la conclusion, il fait appel aux protestants pour obtenir leur soumission à Rome.

**Pape et Empereur,** tableau de J.-P. Laurens (1894). L'artiste a représenté l'entrevue de Napoléon Ier et de Pie VII, captif à Fontainebleau, opposant avec une vigueur dramatique l'attitude irritée de l'Empereur à l'inflexible douceur du pontife (V. p. 474).

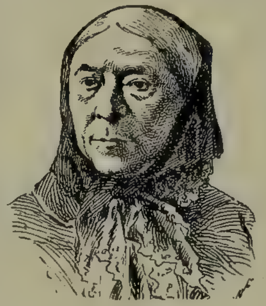

Mme Pape-Carpantier.

**Papebrochius** (Daniel) [en flam. VAN PAPENBROECK *Daniel*], jésuite flamand, un des plus célèbres bollandistes, né et m. à Anvers (1628-1714).

**Pape-Carpantier** [*pan-ti-é*] (Marie CARPANTIER, dame), pédagogue française, née à La Flèche, m. à Villiers-le-Bel (1815-1878). Elle organisa en France les premières salles d'asile ou écoles maternelles. C'est à elle que revient le mérite d'avoir introduit dans l'enseignement les leçons de choses.

**Papeete** ou **Papéiti,** capitale des Etablissements français de l'Océanie et port des îles de la Société (île de Tahiti, Polynésie) ; 3.600 h. Commerce de coprah, coton, nacre, cocos, vanille, oranges, perles, écaille. Bombardée par les navires de guerre allemands *Scharnhorst* et *Gneisenau*, en septembre 1914.

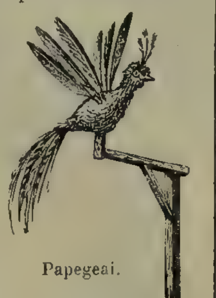

Papegeai.

**papefigue** [*fi-ghe*] n. m. Nom que Rabelais donne à certains hérétiques. (Ceux qui font la *figue* au pape.)

**Papefiguière,** pays des papefigues, dans Rabelais.

**papegai** [*ghè*] ou **papegeai** [*jè*] n. m. (ar. *babbagha*). Perroquet. (Vx.) Oiseau artificiel, qu'on place comme cible en haut d'une perche.

**papegot** [*gho*] n. m. *Fam.* Partisan ou sujet du pape.

**Papéiti.** *Géogr.* V. PAPEETE.

**papelard** [*lar*], **e** adj. et n. (de l'anc. v. *paper*, manger, et de *lard*). Faussement dévot, hypocrite : *un papelard ; une voix papelarde.*

**papelard** ou **paplard** n. m. *Arg.* Papier.

**papelarder** [*dé*] v. n. Faire le papelard. V. a. Flatter pour tromper.

**papelardise** [*di-ze*] ou **papelardie** [*dî*] n. f. Vice des papelards.

**papelardiser** v. n. Syn. de PAPELARDER.

**papeline** n. f. Nom ancien de la POPELINE.

**papelonné** [*lo-né*], **e** adj. Se dit de l'écu ou d'une pièce recouverts d'un treillis en forme d'écailles de poisson.

**papengaie** [*pan-ghè*] n. f. Fruit du concombre, à angles tranchants.

**paperasse** [*ra-se*] n. f. Papier, écrit inutile, sans valeur : *s'encombrer de paperasses.*

**paperasser** [*ra-sé*] v. n. Ecrire ou tripoter des paperasses : *paperasser fait perdre bien du temps.*

**paperasserie** [*ra-se-rî*] n. f. Grande quantité de papiers inutiles : *la paperasserie administrative est formidable.*

**paperassier** [*ra-si-é*], **ère** adj. et n. Qui aime, emploie, remue des papiers : *les fonctionnaires sont souvent paperassiers.*

**papesse** [*pè-se*] n. f. Femme qui aurait rempli les fonctions de pape : *la prétendue papesse Jeanne.* (V. JEANNE.)

**papeterie** [*rî*] n. f. Manufacture de papier. Art de fabriquer le papier. Commerce de papier. Boutique où l'on fait ce commerce. Nécessaire contenant ce qu'il faut pour écrire.

**papetier** [*ti-é*], **ère** n. Qui fabrique ou vend du papier. Adjectiv. : *marchand papetier.*

**papeton** n. m. Rafle de maïs, axe sur lequel sont fixés les grains.

**Paphien, enne** [*fi-in, è-ne*], originaire ou habitant de Paphos : *les Paphiens.* Adjectiv. : *population paphienne.*

**paphinie** [*nî*] n. f. Genre de plantes épiphytes, renfermant des orchidées de la Guyane, souvent cultivées dans les serres d'Europe.

**Paphlagonie** [*nî*], anc. pays de l'Asie Mineure, au S. du Pont-Euxin, arrosé par l'Halys inférieur ; capit. *Sinope.* (Ses habitants passaient pour peu intelligents et de mœurs grossières. Ce fut la *Galatie* romaine.)

**Paphlagonien, enne** [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de Paphlagonie : *les Paphlagoniens.* Adjectiv. : *mœurs paphlagoniennes.*

**Paphnuce** (saint), confesseur de la foi et évêque égyptien (vers 280-350). Fête le 11 septembre.

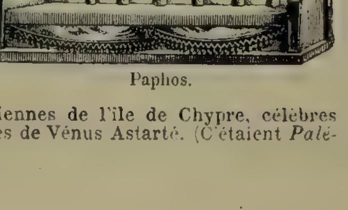

Paphos.

**paphos** [*fôss*] n. f. A la fin du XVIIIe siècle, sorte de grand canapé droit. (On écrit aussi PEPHOSE et PAFOSE.)

**Paphos** [*fôss*], nom de deux villes anciennes de l'île de Chypre, célèbres par leurs temples de Vénus Astarté. (C'étaient *Palé-Paphos*, fondée par le Phénicien Cyniras, et *Néa-Paphos*, fondée par l'Arcadien Agapénor.)

**Papias** (saint), évêque d'Hiérapolis (Phrygie), vers le début du IIe siècle. Fête le 22 février.

**papicole** n. (du lat. *papa*, pape, et *colere*, adorer). Nom de dénigrement donné par les protestants aux catholiques, à cause de leur vénération pour le pape.

**Papien** [*pi-in*] (le), [lat. *Papianus*], nom sous lequel on désigne la loi romaine des Burgondes.

**papier** [*pi-é*] n. m. (lat. *papyrus*). Feuille sèche et mince, faite de toute sorte de substances végétales réduites en pâte, pour écrire, imprimer, envelopper, etc. : *papier de paille ; papier de bois. Jeter ses idées sur le papier*, les écrire. Ecrit ou imprimé quelconque : *un papier compromettant. Petits papiers*, documents plus ou moins compromettants dont on se sert pour battre en brèche ou déconsidérer celui qui en est l'auteur. *Etre dans les petits papiers de quelqu'un*, être bien vu de lui. *Rayez, ôtez cela de vos papiers*, ne comptez pas là-dessus. *Vieux papiers*, feuilles écrites ou imprimées, mises au rebut. *Sur le papier*, théoriquement, en projet. *Figure de papier mâché*, figure pâle, annonçant une faible santé ou des excès. *Papier timbré*, marqué du timbre de l'Etat. (V. TIMBRE.) *Papier libre*, non timbré. *Papier autographique*, V. AUTOGRAPHIE. *Papier couché*, papier collé, recouvert d'une couche de colle de peau et de sulfate de baryte. *Papier procédé*, papier strié, sur lequel on dessine et on enlève les blancs avec le grattoir (on dit aussi *papier Gillot*). *Papier vélin*, papier sans grain, très uni, lisse et satiné. *Papier pelure*, papier très mince, blanc et souple. *Papier joseph*, papier très léger, blanc ou gris et à demi transparent, dont on fait des filtres. *Papier végétal, papier à calquer* ou *papier-calque*, papiers transparents, servant à calquer. *Papier indien*, papier très mince, mais suffisamment opaque pour recevoir l'impression. *Papier buvard*, V. BUVARD. *Papier de Hollande, Whatman, de Chine, du Japon*, etc., noms divers de papiers de belle qualité, sur lesquels on tire les éditions de luxe. *Papier de musique*, papier réglé, servant à écrire de la musique. *Fig.* et *fam. Réglé comme un papier de musique*, d'habitudes très régulières. *Papier de verre*, enduit de poudre de verre, servant au polissage. Effet de commerce ou valeur : *accepter refuser le papier d'un commerçant. Papier court*, effet de commerce ayant au plus quinze jours d'échéance. *Papier long*, celui qui a plus de quinze jours d'échéance. *Papier à vue*, effet de commerce payable à présentation. *Papier-journal*, livre de compte. *Turf.* Calcul fait sur le papier, la plume à la main, pour établir, d'après les performances antérieures d'un cheval, les chances qu'il a de gagner une course. *Jouer le papier, le cheval du papier*, ponter le cheval que le papier indique comme gagnant probable. Pl. Passe-port, titres, etc. : *avez-vous vos papiers ?* Gazettes, journaux : *papiers publics. Papier-émeri*, papier enduit d'émeri et servant à polir les métaux. *Papier peint* ou *papier-tenture*, dont on tapisse un appartement. *Papier-parchemin*, auquel on a donné les apparences du parchemin en le trempant dans l'acide sulfurique puis dans la glycérine.

# PAPILLONS

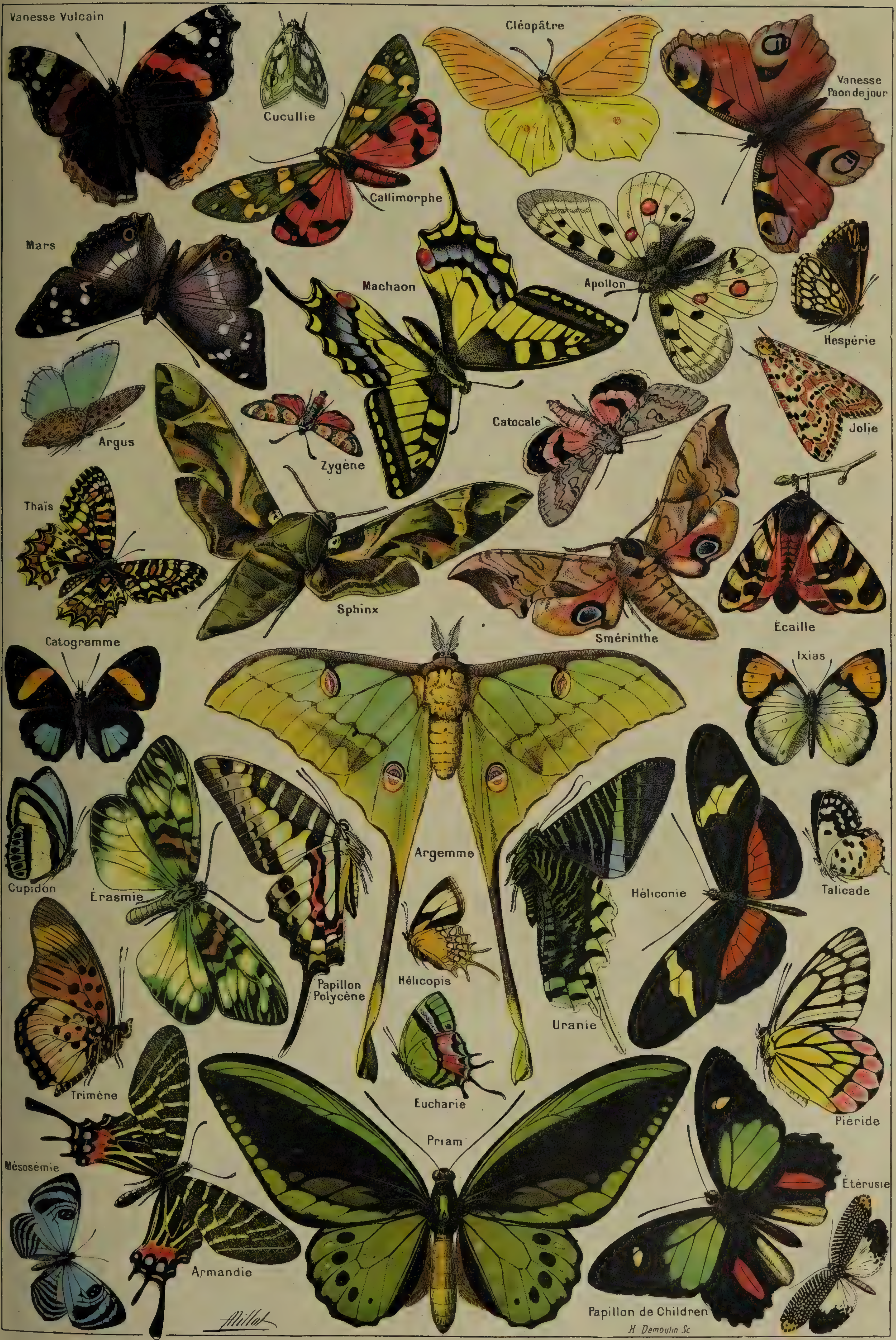
Vanesse Vulcain
Cucullie
Cléopâtre
Vanesse Paon de jour
Callimorphe
Mars
Machaon
Apollon
Hespérie
Argus
Zygène
Catocale
Jolie
Thaïs
Sphinx
Smérinthe
Écaille
Catogramme
Ixias
Argemme
Cupidon
Érasmie
Héliconie
Talicade
Papillon Polycène
Hélicopis
Uranie
Trimène
Eucharie
Piéride
Priam
Mésosémie
Étérusie
Armandie
Papillon de Children
Millot
H. Demoulin Sc.

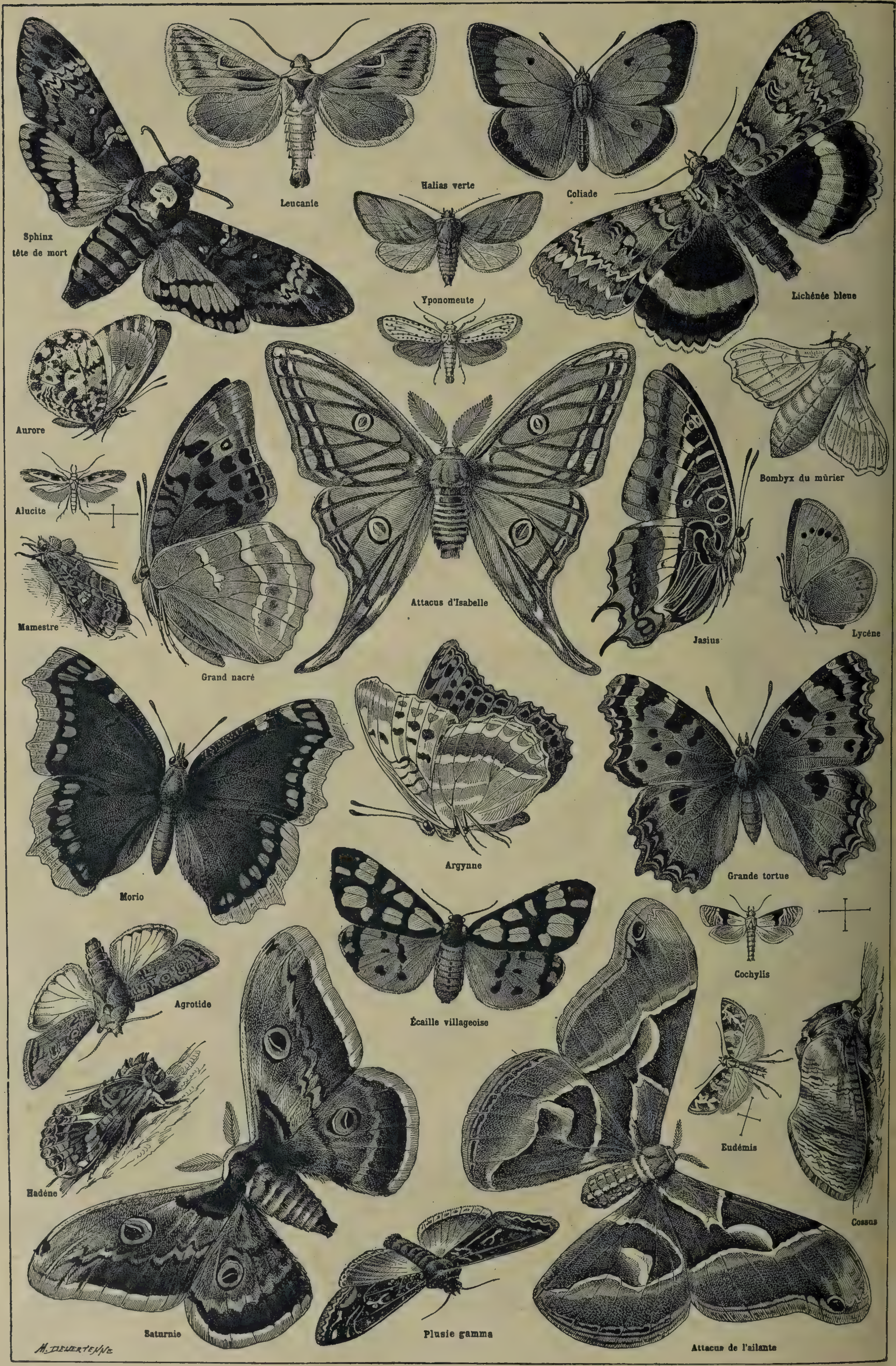
Sphinx tête de mort
Leucanie
Halias verte
Coliade
Lichénée bleue
Yponomeute
Aurore
Bombyx du mûrier
Alucite
Mamestre
Attacus d'Isabelle
Jasius
Lycène
Grand nacré
Argynne
Morio
Grande tortue
Cochylis
Agrotide
Écaille villageoise
Eudémis
Hadène
Cossus
Saturnie
Plusie gamma
Attacus de l'ailante
M. DEUERTENNE

On l'appelle aussi *parchemin végétal* ou *papier sulfurisé.*) *Papier-cuir*, sorte de papier imitant le cuir. *Papier mâché*, papier ramolli qu'on emploie comme matière plastique pour fabriquer divers ustensiles. *Papier-pierre*, sorte de carton très dur, obtenu avec de la pâte à papier fortement comprimée et qu'on emploie à divers usages : *le papier-pierre est employé quelquefois comme pierre lithographique. Papier tue-mouches*, papier non collé, sur lequel on applique à chaud une légère couche d'un mélange de 100 grammes d'huile de lin bouillante, 500 grammes de résine de pin fondue et 100 grammes de mélasse. PROV. : **Le papier souffre tout**, on écrit ce qu'on veut et, de ce qu'une chose est écrite, il ne s'ensuit pas qu'elle soit certaine.

— ENCYCL. Les anciens ne connaissaient pas le papier ; ils écrivirent d'abord sur des feuilles de palmier, sur des écorces d'arbre, sur des tablettes enduites de cire, sur du plomb, etc., et enfin sur l'écorce du *papyrus*, roseau qui croît sur les bords du Nil et d'où est venu le mot *papier*. Après la conquête de l'Egypte par les Romains, le papyrus fut presque exclusivement en usage en Italie. Un peu avant l'ère chrétienne, le *parchemin* vint faire concurrence au *papyrus*. (V. PARCHEMIN.) L'idée de former une feuille souple et polie par feutrage de fibres végétales appartient aux Chinois, qui fabriquèrent les premiers papiers (IIe s. av. J.-C.). Ils se servaient de mûrier, de bambou, china-grass, etc. De la Chine, l'industrie du papier fut importée à Samarkande, puis à Bagdad, et les Arabes la répandirent dans le nord de l'Afrique, puis en Espagne, d'où elle s'étendit en France, en Italie, etc. L'invention de l'imprimerie donna un essor considérable à la fabrication du papier en France et en Hollande.

En France, à partir du Xe siècle, on fabriquait du papier à l'aide de chiffons, et cette fabrication manuelle (papier à la cuve), bien qu'elle ait considérablement diminué depuis l'invention de la machine à papier, n'a cependant pas cessé tout à fait.

Les chiffons, triés par catégories, puis lavés, sont réduits en bouillie dans des auges (piles) où agissent des maillets de bois. Cette bouillie est répartie dans de petites cuves, où un ouvrier puise, à l'aide d'un cadre de toile métallique (forme), la quantité de pâte nécessaire pour une feuille, laisse égoutter un instant la forme et la passe à un autre ouvrier, qui la recouvre d'un rectangle de feutre. On monte les piles de feutres avec la pâte qu'ils supportent, et l'on soumet le tout à l'action de presses qui éliminent l'eau. Sorties de là, les feuilles sont portées au séchoir.

Aujourd'hui, toutes les opérations, depuis le lavage des chiffons jusqu'au calandrage du papier, se font à la machine. D'ailleurs, nombreux sont les succédanés du chiffon, et l'on fabrique beaucoup plus de papiers de bois (sapin, peuplier), et de paille (paille de graminées, feuilles de maïs, etc.), que de papier de chiffon ; les joncs, les orties, roseaux, genêts, bruyère et même la tourbe sont utilisés.

Dans cette fabrication mécanique, la pâte, après avoir subi diverses opérations ayant eu pour effet de l'amener au degré voulu d'homogénéité, est conduite dans un réservoir, qui précède immédiatement la machine à papier proprement dite. Cette machine inventée par l'ouvrier Robert en 1792, a subi divers perfectionnements, mais elle consiste essentiellement en une série de cylindres chauffés intérieurement, entre lesquels chemine interminablement la feuille de papier. De la dernière cuve, la pâte est répartie uniformément en nappe sur des égoutteurs, qui la conduisent jusqu'aux premiers cylindres recouverts de feutre. De là, par des toiles et des courroies, elle est entraînée, encore molle, sur les cylindres sécheurs, d'où sort enfin une feuille de papier, qui s'enroule sur de vastes bobines après avoir été calandrée.

— *Format des papiers.* Avant l'introduction de la papeterie mécanique, les dimensions du papier étaient déterminées par la grandeur des formes. L'usage des machines a permis de fabriquer des papiers de toutes les tailles. Nous donnons, dans le tableau suivant, les dimensions généralement adoptées ; mais ces dimensions varient :

| NOMS ET USAGES | LARG. | HAUT. |
|---|---|---|
| Grand monde (cartes géographiques, dessins, etc.) | 1m,194 | 0m,870 |
| Grand aigle (cartes géographiques, grands registres, etc.) | 1m,014 | 0m,688 |
| Grand soleil (grands ouvrages) | 1m,000 | 0m,690 |
| Grand colombier (cartes, dessins, gravures) | 0m,900 | 0m,600 |
| Grand jésus (dessins, impression, écriture) | 0m,720 | 0m,560 |
| Jésus ordinaire (impression) | 0m,700 | 0m,550 |
| Grand raisin (impression) | 0m,640 | 0m,500 |
| Cavalier (impression) | 0m,600 | 0m,450 |
| Double cloche (écriture) | 0m,580 | 0m,390 |
| Carré (impression, écriture) | 0m,560 | 0m,450 |
| Coquille (écriture) | 0m,560 | 0m,440 |
| Ecu (écriture) | 0m,530 | 0m,400 |
| Couronne (écriture, impression) | 0m,460 | 0m,360 |
| Tellière (tableaux, comptes, dessins, etc.) | 0m,450 | 0m,350 |
| Florette (exportation) | 0m,440 | 0m,340 |
| Pot ou écolier (écriture) | 0m,400 | 0m,310 |
| Cloche de Paris (écriture) | 0m,390 | 0m,290 |
| Petite cloche normande (écriture) | 0m,360 | 0m,260 |
| Petit à la main (écriture) | 0m,360 | 0m,260 |

Dans le commerce, on vend le papier en paquets désignés sous le nom de *rames*. La rame contient 20 mains ou cahiers ayant chacun 25 feuilles, ce qui fait en tout 500 feuilles. (Le papier de Hollande n'a que 20 mains de 24 feuilles.)

**papier-monnaie** n. m. Papier créé par un gouvernement pour tenir lieu d'argent.

— ENCYCL. Le cours du papier-monnaie est forcé, bien que le porteur ne puisse être constamment assuré d'en obtenir le remboursement. Cette monnaie fictive ou fiduciaire, inventée par la nécessité dans les circonstances les plus critiques et à laquelle la confiance seule peut donner un crédit durable, ne doit pas être confondue avec les *billets de banque*, signes représentatifs d'une réserve existante de monnaies d'or et d'argent et qu'on peut, par conséquent, toujours changer à volonté contre une valeur réelle, équivalente à la valeur nominale. Lorsque l'on eut fabriqué, de 1790 à 1796, pour plus de 40 milliards d'assignats, papiers représentatifs de la valeur d'une masse énorme de *biens nationaux*, la dépréciation de ce papier-monnaie fut telle qu'une paire de bottes coûtait de 8.000 à 10.000 francs et qu'on vit, dans certaines localités, le cours de 100 livres assignats porté à 2 liards. On peut rattacher au papier-monnaie les coupures qui ont été émises pendant la Graude Guerre par le gouvernement français, les chambres de commerce de Paris et de province et même certaines villes. (V. MONNAIE.)

**papifiant** [*fi-an*] adj. m. Qui assiste au conclave et concourt à l'élection d'un pape, sans être lui-même sur les rangs.

**papifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) *Fam.* Elire pape. (Peu us.)

**papilio** n. m. Nom scientifique du genre papillon proprement dit.

**papilionacé, e** adj. (du lat. *papilio*, *onis*, papillon). *Bot.* Se dit d'une corolle dialypétale, dont l'aspect rappelle celui d'un papillon.

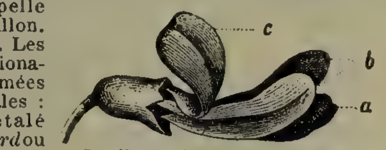

Corolle papilionacée : *a*, carène ; *b*, ailes ; *c*, étendard.

— ENCYCL. Les corolles papilionacées sont formées de cinq pétales : un pétale étalé appelé *étendard* ou *vexillum*, deux pétales latéraux, recouverts en partie par l'étendard et appelés *ailes*; enfin, deux autres recouverts par les ailes et unis de manière à présenter vaguement la forme d'une quille d'un bateau. Ces deux derniers forment la *carène*.

**papilionacées** [*sé*] n. f. pl. Subdivision des légumineuses, comprenant toutes celles qui ont une corolle papilionacée, un androcée à dix étamines, et dont le fruit est une gousse (ou légume) : *la subdivision des papilionacées comprend à peu près toutes les légumineuses de la flore française.* S. une *papilionacée.*

— ENCYCL. On divise les papilionacées en plusieurs tribus : *viciées* (vesce, gesse, fève, lentille, pois), *lotées* (lotier, ajonc, genêt, robinier, cytise, lupin, trèfle, luzerne) ; *hédysarées* (sainfoin, coronille) ; *phaséolées* (haricot).

**papilionidés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant le genre papillon proprement dit et les formes voisines. S. un *papilionidé.*

**papillacé** [*pil-la-sé*], **e** adj. *Bot.* Qui est muni de papilles.

**papillaire** [*pil-lè-re*] adj. Qui a des papilles.

**papille** [*ll* mll., *e*] n. f. (lat. *papilla*). *Anat.* Petite élevure charnue et plus ou moins digitée, que l'on observe sur la peau les muqueuses, etc. *Papille optique*, saillie de la rétine, produite par le nerf optique. *Bot.* Chacune des émergences formées vers l'extérieur d'une plante par les cellules épidermiques (*velouté* de la pêche).

— ENCYCL. *Anat.* Les papilles de la peau constituent la couche superficielle du derme ; elles renferment les corpuscules du tact. Les papilles de la langue sont de trois sortes : *filiformes* (tactiles), *fungiformes* et *caliciformes* (gustatives). V. LANGUE.

**papillé, e** [*ll* mll.] adj. Garni de papilles.

**papilleux, euse** [*ll* mll., *eû*, *eu-ze*] adj. Semé de papilles : *la surface de la langue est papilleuse.* (On dit aussi PAPILLÉ, E.)

**papillifère** [*pil-li*] adj. Qui porte des papilles.

**papilliforme** [*pil-li*] adj. Qui a la forme d'une papille.

**papillite** [*ll* mll.] n. f. (rad. *papille*). *Méd.* Se dit d'ulcérations très petites et très douloureuses, ayant leur siège dans les plis de la muqueuse linguale. (On les traite par des bains de langue.)

**papillomateux, euse** [*pil-lo-ma-teû*, *eu-ze*] adj. Qui a l'aspect d'un papillome.

**papillome** [*pil-lo-me*] n. m. Lésion inflammatoire, caractérisée par l'hypertrophie des papilles.

— ENCYCL. On distingue les papillomes cornés et les papillomes muqueux ; on les observe sur la peau (verrues) ou sur les muqueuses (végétations) ; ils peuvent être spécifiques (tuberculose). Le traitement est l'excision.

**papillon** [*ll* mll.] n. m. (lat. *papilio*). Nom donné communément à tous les insectes de la famille des papilionidés, lépidoptères diurnes ou nocturnes, et qui, en réalité, devrait s'appliquer uniquement à un genre (papilio), dont le *machaon* est le type. *Fig.* Esprit léger, volage. *Papillons noirs*, idées tristes. Petite carte insérée dans le coin d'une grande. *Courir après les papillons*, s'amuser à des bagatelles. Partie d'une coiffe qui va en s'élargissant comme les ailes d'un papillon. *Mar.* Nom du contre-cacatois ou de la petite voile qui peut se hisser au-dessus. Registre mobile autour d'un axe employé pour modérer le tirage d'un tuyau de cheminée. Bec à gaz qui donne une flamme aplatie ayant la forme d'un papillon. Espèce de jeu de cartes. Petit feuillet imprimé, contenant un avis au lecteur, qu'on insère en tête d'une publication et qui est destiné à être déchiré après lecture. Brève analyse que l'éditeur joint aux volumes envoyés à la presse, avec la mention : « Prière d'insérer. » Petite note volante, qu'on distribue ou qu'on colle sur les murs, dans un dessein de propagande. Pièce destinée à fixer l'enveloppe d'un pneumatique sur la jante de la roue. *Arg. Vol au papillon*, vol dans les voitures de blanchisseurs.

— ENCYCL. *Entom.* La division des papillons en *diurnes* et *nocturnes* est purement artificielle, car il existe des formes (bombyx, teignes, phalènes) qui sont considérées habituellement comme nocturnes, mais volent très bien en plein soleil. Scientifiquement, on divise les lépidoptères en six sous-ordres (*rhopalocères* ou *diurnes*, *sphingines*, *bombyciens*, *noctuéliens*, *géomètres* et *teignes*). S'il est parmi les papillons des formes minuscules, la plupart sont de taille moyenne, et certains d'entre eux sont les plus grands de tous les insectes. Tous ont quatre ailes recouvertes d'écailles fines et serrées, dont les couleurs, variables à l'infini, présentent une richesse remarquable de tonalités et de dispositions. Essentiellement aériens, ils vivent des sucs qu'ils puisent dans les fleurs au moyen d'une trompe ; aucun n'est carnassier, au moins en son dernier état ; quelques-uns, même, ne possèdent aucun organe de nutrition ; d'ailleurs, leur vie à l'état parfait est de courte durée, mais les chenilles qui leur donnent naissance peuvent vivre des mois et des années.

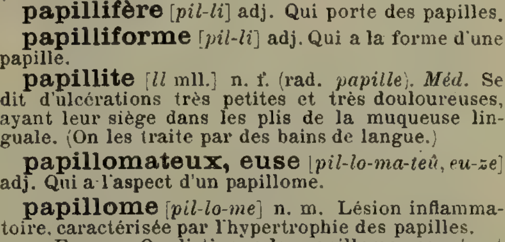

Métamorphoses d'un papillon: 1. Chenille ; 2. Cocon ; 3. Chrysalide ; 4. Papillon.

Le genre papillon proprement dit comprend des lépidoptères de grande taille, appelés autrefois *chevaliers* ou *porte-queue*, revêtus de couleurs brillantes, et dont les espèces sont nombreuses. Sur les huit européennes, la plus commune en France est le *machaon* ou *grand porte-queue* (jaune clair, tacheté de noir, de bleu, avec des ocelles rouges sur les ailes inférieures).

— Pour la planche en couleurs *papillons*, nous avons choisi des types remarquables surtout par leurs couleurs ou leur taille ; ce ne sont pas toujours les plus communs et, comme leurs mœurs ne se différencient pas sensiblement de celles des autres lépidoptères, ils n'ont pas tous été décrits à l'ordre alphabétique.

**papillon, onne** [*ll* mll., *o-ne*] adj. Inconscient, changeant, volage : *une humeur papillonne.*

**papillonnage** ou **papillonage** [*ll* mll., *o-na-je*] n. m. Action de papillonner. Action de chasser les papillons pour les détruire.

**papillonnant** [*ll* mll., *o-nan*], **e** adj. Qui a l'habitude de papillonner.

**papillonner** [*ll* mll., *o-né*] v. n. *Fam.* Voltiger, passer d'objet en objet, comme le papillon vole de fleur en fleur. *Arg.* Exécuter le vol au papillon.

**papillonneur, euse** [*ll* mll., *o-neur*, *eu-ze*] n. *Arg.* Personne qui fait le vol au papillon.

**papillonniste** [*ll* mll., *o-nis-te*] n. m. Naturaliste qui s'occupe spécialement de papillons.

**papillotage** [*ll* mll.] n. m. Action de papilloter. Mouvement continuel et involontaire des yeux. Fatigue produite sur la vue par un objet trop brillant ou de couleurs trop vives. *Littér.* Accumulation fatigante d'effets brillants : *le papillotage du style.*

**papillotant** [*ll* mll., *o-tan*], **e** adj. Qui produit le papillotage : *lumières papillotantes.*

**papillote** [*ll* mll.] n. f. (de *papilloter*). Morceau de papier autour duquel on enroule les cheveux pour les tenir frisés : *faire ses papillotes.* Bonbon enveloppé d'un papier frisé. Papier beurré ou huilé, dont on enveloppe certaines viandes pour les griller : *côtelettes en papillotes. Avoir la tête en papillotes*, avoir à la tête plusieurs blessures séparées. *Avoir les yeux en papillotes*, n'y pas voir bien clair. *N'être bon qu'à faire des papillotes*, se dit d'un écrit sans valeur.

**Papillotes** (*les*), de Jasmin, recueil de poésies en patois agenais (1835-1843).

**papillotement** [*ll* mll., *o-te-man*] n. m. Eclat qui fatigue la vue : *le papillotement des paillettes.*

**papilloter** [*ll* mll., *o-té*] v. a. Mettre des papillotes : *papilloter une fillette, les cheveux d'une fillette, des côtelettes.* V. n. Se dit d'un mouvement continuel des paupières, qui empêche les yeux de se fixer sur un objet. *Peint.* Avoir des reflets trop éclatants, qui fatiguent les yeux : *cette teinte papillote. Littér.* Fatiguer l'esprit par l'accumulation d'effets brillants. *Typogr.* Se dit d'une impression qui manque de netteté.

**papilloteur** [*ll* mll.] n. m. Peintre qui fait papilloter les couleurs, qui cherche les effets chatoyants.

**papilloteuse** [*ll* mll., *o-teu-ze*] n. f. Sorte de varlope circulaire à plusieurs fers, pour diviser un bois tinctorial en copeaux minces.

**Papimane** n. Originaire ou habitant de la Papimanie : *les Papimanes.* Adjectiv. : *mœurs papimanes.*

**Papimanie** [*nî*], de *pape*, et *manie*), pays imaginaire, inventé par Rabelais et où l'on adore le pape.

**papin** n. m. Bouillie pour les enfants. (*Dialect.*)

**Papin** (Denis), physicien français, né à Blois, m. à Marbourg (1647-1714). Il reconnut le premier la force élastique de la vapeur d'eau. En 1707, il expérimenta en Allemagne, où l'avait chassé la révocation de l'édit de Nantes, un bateau à quatre roues, que, dit-on, brisèrent les ouvriers mariniers de Munden, et imagina également le *digesteur*, que l'on a appelé depuis *marmite de Papin* (V. MARMITE), ainsi que différentes autres inventions : des fourneaux pour couler les glaces, des appareils pour conserves alimentaires, etc.

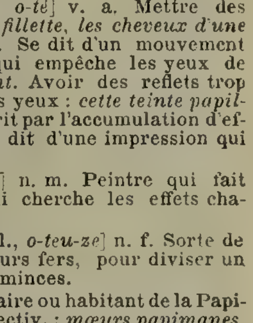

Denis Papin.

**Papineau** (Louis-Joseph), homme politique canadien, né à Montréal, m. à Montebello (Québec) (1786-1871), chef du parti des Canadiens français ; adversaire du gouvernement britannique.

**Papini** (Giovanni), littérateur italien, né à Florence en 1881. Après avoir, dans des ouvrages d'une mordante ironie (*le Crépuscule des philosophes*), prôné un individualisme nationaliste et néo-classique, il s'est converti au catholicisme (*Vie du Christ*).

**papinianiste** [*nis-te*] n. m. Jurisconsulte qui suit les maximes de Papinien.

**Papinien** [*ni-in*] (Æmilius Papinianus), préfet du prétoire, jurisconsulte romain, mis à mort par Caracalla pour n'avoir pas voulu faire l'apologie du meurtre de son frère, tué par ordre de l'empereur. Il était considéré comme le premier, par la sûreté de ses jugements, des grands jurisconsultes romains (212).

**papion** n. m. Grand singe africain, que certains auteurs rangent dans le genre des cynocéphales et dont d'autres font un genre particulier, qu'ils subdivisent en quatre sous-genres : *papion* proprement dit ou *babouin*, répandu dans toute l'Afrique centrale ou orientale, *chœropithèque*, de l'Afrique occidentale, *hamadryas* et *mormons* (drill, mandrill).

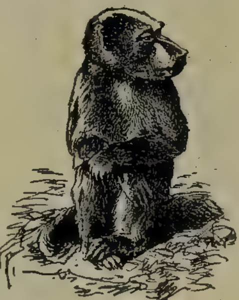
Papion.

**papirius** [*uss*] n. m. Genre d'insectes orthoptères thysanoures, comprenant des formes de l'hémisphère nord, dont une (*papirius fuscus*) se trouve aux environs de Paris.

**Papirius** [*uss*] (Publius Sextus), pontife romain, à qui l'on attribue la réunion en un seul corps d'ouvrage des lois romaines rendues avant la proclamation de la république. Ce célèbre recueil est connu sous le nom de *Jus civile Papirianum.*

**Papirius Cursor** (Lucius), général et dictateur romain, qui se distingua contre les Samnites. D'une inflexible sévérité, il condamna à mort son maître de la cavalerie, Maximus Rullianus, qui avait combattu malgré son ordre, et battu l'ennemi, et il ne lui fit grâce que devant les supplications menaçantes de l'armée (IVe s.).

**papisme** [*pis-me*] n. m. (de *pape*). Terme par lequel les protestants anglais désignent l'Eglise romaine.

**papiste** [*pis-te*] n. Adhérent du papisme.

**papistique** [*pis-ti-ke*] adj. Qui appartient aux papistes.

**papolâtre** n. (de *pape*, et du gr. *latreia*, adoration). Nom donné aux catholiques romains par les dissidents.

**papolâtrie** [*trî*] n. f. Condition des papolâtres.

**paposite** [*zi-te*] n. f. Sulfate naturel ferrique hydraté.

**papotage** n. m. (de *papoter*). Bruit de vaines paroles. Conversation frivole.

**papoter** [*té*] v. n. (onomat.). Dire des riens.

**papou, e** adj. Qui se rapporte aux Papous : *les guerriers papous ; la langue papoue.* N. m. Idiome des Papous : *s'exprimer en papou.*

**Papouasie** ou **Nouvelle-Guinée.** V. NOUVELLE-GUINÉE.

**papouille** n. f. *Fam.* Syn. de CHATOUILLEMENT.

**Papoul** (saint), prêtre et martyr au commencement du règne de Dioclétien. Il partagea les travaux apostoliques de saint Saturnin, de Toulouse. Fête le 3 novembre.

**Papous** ou **Papouas,** nègres océaniens, répandus dans la Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Bretagne, l'archipel Salomon, les Nouvelles-Hébrides, la Nouvelle-Calédonie, les îles Fidji, etc. Les Papous sont d'une taille un peu supérieure à la moyenne ; ils ont la peau d'un noir tirant sur le chocolat, les lèvres grosses, le menton fuyant. Intelligents et hardis, ils ont conservé des habitudes d'anthropophagie. S. un *Papou*, une *Papoue* ou *Papoua.*

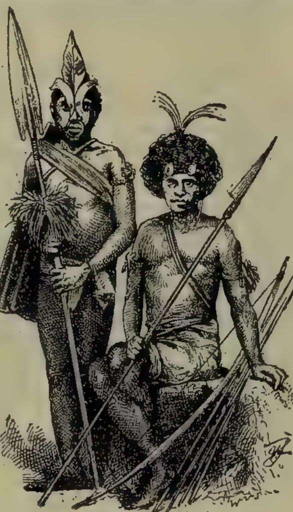
Papous.

**Pappataccis** (FIÈVRE A), dite encore *Fièvre de trois jours*, maladie infectieuse particulière aux pays balkaniques et transmise à l'homme par la piqûre du *phlebotomus pappatacci.*

**pappe** n. m. (lat. *pappus*). Aigrette qui surmonte les semences de quelques plantes, après la floraison.

**Pappenheim** [*pap-pèn'-aïm*] (Godefroi-Henri **de**), général allemand, né à Pappenheim, m. à Leipzig (1594-1632). Il se distingua comme général de cavalerie dans les rangs des catholiques, sous les ordres de Tilly, pendant la guerre de Trente ans. Il fut blessé mortellement à Lutzen, au moment où son armée faisait fléchir les Suédois.

**pappeux, euse** [*pa-peû,eu-ze*] adj. (de *pappe*). Muni d'une aigrette.

**pappifère** [*pa-pi*] adj. (de *pappe*, et du lat. *ferre*, porter). Qui porte une aigrette.

**pappiforme** [*pa-pi*] adj. (de *pappe*, et *forme*). Qui a la forme d'une aigrette.

**Pappus** [*puss*], mathématicien d'Alexandrie (fin du IVe s.), auteur des célèbres *Collections mathématiques*, qui contiennent une analyse succincte des ouvrages les plus difficiles des anciens.

**Pappus,** personnage des atellanes, vieillard avare et libidineux, dupe de ses esclaves.

**paprika** n. m. Nom hongrois d'une variété de piment.

**Papua,** nom officiel de la partie sud-orientale de la Nouvelle-Guinée. C'est l'ancien protectorat de la Nouvelle-Guinée britannique, annexée par le Queensland en 1883, puis le gouvernement anglais en 1884. Ce protectorat devint colonie en 1888 et passa sous le contrôle des Etats unis d'Australie en 1906. Avec les territoires sous mandat de la ci-devant Nouvelle-Guinée allemande, le Papua couvre 474.000 kil. carr., peuplés de 812.000 h.

**papulation** [*si-on*] n. f. Production de papules.

**papule** n. f. (lat. *papula*). *Pathol.* Petite éminence rouge, qui s'élève sur la peau et s'y dessèche. *Bot*, Sorte de protubérance ou de boursouflure arrondie, molle et remplie d'un liquide aqueux, qui se trouve sur l'épiderme de certaines plantes.

— ENCYCL. *Pathol.* La papule, généralement de couleur rose, rouge ou brune, disparaît par desquamation, sans laisser de cicatrice. Elle s'observe dans le *lichen pilaris*, le *lichen lividus*, le *strophulus albidus*, etc.

**papuleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Couvert de papules : *peau papuleuse.* Qui a le caractère de la papule : *les éléments papuleux d'une éruption ; une éruption papuleuse.*

**papulifère** adj. (de *papule*, et du lat. *ferre*). *Bot.* Qui porte des papules.

**papuliforme** adj. (de *papule*, et *forme*). Qui a la forme d'une papule.

**papyracé, e** adj. (de *papyrus*). Mince et sec comme du papier.

**papyrier** n. m. *Bot.* Syn. de BROUSSONÉTIE.

**papyrifère** adj. (de *papyrus*, et du lat. *ferre*, porter). Se dit des végétaux dont le liber peut servir à faire du papier : *la broussonétie papyrifère est appelée aussi* PAPYRIER.

**papyriforme** adj. (de *papyrus*, et *forme*). Qui a la forme du papier.

**papyrographe** n. m. Celui qui pratique la papyrographie.

**papyrographie** [*fî*] n. f. (de *papyrus*, et du gr. *graphein*, écrire). Art d'imprimer, de dessiner, d'écrire, d'imprimer directement sur le *papier-pierre* ou pierre lithographique factice.

**papyrographique** adj, Qui a rapport à la papyrographie.

**papyrologie** [*jî*] n. f. (de *papyrus*, et du gr. *logos*, discours). Partie de la philologie, relative à l'étude des papyrus.

— ENCYCL. La découverte, en Egypte, de nombreux papyrus a donné une importance considérable à cette branche de la paléographie. Les documents d'origine papyrographique comprennent : 1° les *papyrus littéraires*, en petit nombre, mais précieux parce qu'ils sont de beaucoup antérieurs aux plus anciens manuscrits, et qu'ils ont fait connaître des parties nouvelles d'œuvres mutilées (fragments de Ménandre) ou même des ouvrages entièrement perdus (discours d'Hypéride, mimes d'Hérondas, odes de Bacchylide) ; 2° les *papyrus non littéraires*, d'un intérêt capital pour l'histoire des institutions publiques et des relations privées.

**papyrologique** adj. (de *papyrologie*). Relatif à l'étude des papyrus.

**papyrus** [*russ*] n. m. (mot lat. ; du gr. *papuros*). Plante du genre *souchet*, dont l'écorce était utilisée par les anciens Egyptiens pour la confection des manuscrits. Feuille faite au moyen de cette écorce : *manuscrit sur papyrus.* Le manuscrit lui-même : *déchiffrer un papyrus.*

— ENCYCL. Le papyrus (*cyperus papyrus*) est une grande plante à tige nue, haute de deux à quatre mètres, à section triangulaire et remplie d'une moelle analogue à celle du sureau ; au sommet de cette tige, est une élégante ombelle. Cette espèce croissait autrefois en abondance sur les bords du Nil, d'où elle est à peu près complètement disparue aujourd'hui. Les anciens Egyptiens l'employaient à la fabrication d'objets de vannerie, mais surtout à la préparation d'une sorte de papier. La région extérieure de la tige comprend plusieurs pellicules concentriques, que l'on détachait et que l'on taillait en rubans de 20 à 30 centimètres de long, sur 5 ou 6 centimètres de large ; puis on aboutait les rubans ainsi formés, on en collait à plat plusieurs les uns sur les autres en croisant les fibres et, enfin, on polissait la feuille ainsi obtenue, et on la frottait d'huile de cèdre, pour la rendre incorruptible. Le papyrus gommé (*lénéotique*) était fait des pellicules extérieures de la plante ; le plus fin (*papyrus sacré* ou *hiératique*) avec les pellicules intérieures. On rencontre aujourd'hui le papyrus en Calabre et en Sicile.

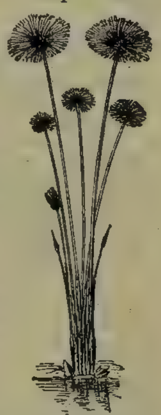
Papyrus.

**paquage** [*ka-je*] n. m. Action de paquer le poisson.

**pâque** [*pâ-ke*] n. f. (gr. *pascha ;* d'un mot hébreu signif. *passage*). Fête annuelle des Juifs, célébrée le 14e jour de la première lune de leur année, en mémoire de leur sortie d'Egypte : *célébrer la pâque.*

— ENCYCL. Cette fête fut établie par les Juifs en mémoire du *passage* de la mer Rouge et du passage de l'ange exterminateur qui, dans la nuit où ils quittèrent l'Egypte, tua tous les premiers-nés des Egyptiens, mais épargna les maisons des Israélites, marquées du sang de l'agneau.

Cette fête, célébrée encore aujourd'hui par les Juifs avec les cérémonies traditionnelles établies par les scribes et les docteurs, consiste en un festin où est mangé un agneau mâle, cuit au four.

**paquebot** [*ke-bo*] n. m. (angl. *packet-boat ;* de *packet*, paquet de dépêches, et *boat*, bateau). Navire de commerce, auj. toujours à vapeur, qui transporte des lettres, des passagers, des marchandises : *de grands paquebots circulent régulièrement entre l'Europe et l'Amérique.* (V. les planches MARINE et NAVIRE.)

— ENCYCL. A l'origine, on nomma *paquebot* un petit vaisseau qui faisait le service de la poste entre Calais et Douvres et qui transportait aussi des voyageurs. Dès 1771, il existait déjà d'autres paquebots, naviguant entre la France et la Hollande. Le courrier s'appelait alors *paquet.*

Bien que le nom de « paquebot « soit plus spécialement réservé aux bateaux faisant le transport des personnes et des correspondances, on l'a vite étendu aux grands transatlantiques à service régulier, même s'ils ne prennent pas le courrier postal. Les principales exigences de ce transport étant la vitesse et le confort, l'émulation a provoqué des progrès très rapides dans l'aménagement et l'équipement des paquebots, surtout à partir de 1890. Les principales compagnies possédant des paquebots sont : en France, la Compagnie Générale Transatlantique, les Messageries maritimes, les Chargeurs réunis, etc. ; en Angleterre, la White Star Line, la Cunard line, l'Allan Line, la Peninsular and Oriental Co ; en Allemagne, la Hamburg Amerika Linie, le Norddeutscher Lloyd et la Hansa ; aux Etats-Unis, l'United American Lines Co et la Southern Pacific ; aux Pays-Bas, la Hollando-America et le Lloyd Royal Hollandais ; en Italie, la Navigazione Generale Italiana ; en Norvège, la Norske Amerika Linje ; etc. Parmi les paquebots les plus puissants nous citerons : le *Paris*, 35.000 tx et la *France*, 23.000 tx (Fr.) ; le *Majestic*, 56.000 tx et le *Berengaria*, 52.022 tx (Angl.).

**paquebot-poste** n. m. Paquebot chargé, moyennant une subvention annuelle de l'Etat, du transport des correspondances postales. Pl. des *paquebots-poste.*

**paquer** [*ké*] v. a. (de *paquet*). Disposer les poissons salés par couches dans les barils et les y presser fortement.

**pâquerette** [*ke-rè-te*] n. f. (de *Pâques*, ces marguerites fleurissant vers Pâques). Marguerite blanche, qui fleurit, surtout dans les prés, dès les premiers jours du printemps, et dont le nom scientifique est *bellis.* (On dit aussi PÂQUETTE, PÂQUEROLLE.)

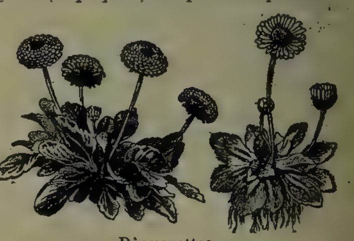
Pâquerettes.

**paquerolle** n. f. *Bot.* Syn. de PÂQUERETTE.

**Pâques** ou rarement **Pâque** (mais toujours sans article et avec une majuscule) [*pâ-ke*] n. m. Fête de l'Eglise chrétienne, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. *La quinzaine de Pâques*, du dimanche des Rameaux à celui de Quasimodo. *Semaine de Pâques*, entre la fête de Pâques et le dimanche de Quasimodo inclusivement. *Œufs de Pâques*, v. ŒUF. N. f. pl. *Pâques fleuries*, le dimanche des Rameaux. *Pâques closes*, le dimanche de Quasimodo. *Pâques aux roses*, la Pentecôte. *Faire ses pâques*, communier dans la quinzaine de Pâques. PROV. et LOC. PROV. : **Long comme d'ici à Pâques,** très long. **Se faire brave comme un jour de Pâques,** se parer comme à une grande fête. **Se faire poissonnier la veille de Pâques,** s'engager dans une affaire quand elle n'offre plus aucun avantage. **Entre Pâques et la Pentecôte, le dessert est une croûte,** à cette époque, il est difficile de se procurer des fruits. **Tarde qui tarde, en avril aura Pâques,** la fête de Pâques n'arrive jamais après le mois d'avril. **Fais une dette payable à Pâques, et trouveras le carême court,** on trouve toujours que le moment de payer une dette vient trop vite. **A Noël au balcon, à Pâques au tison** (ou **à Noël les moucherons, à Pâques les glaçons,** et, en Provence. **Noël au jeu, Pâques au feu**), quand le temps est doux à Noël, il fera froid à Pâques.

— ENCYCL. La fixation de la date pour la fête de Pâques ne laisse pas d'être assez compliquée. Depuis le concile de Nicée et la réforme grégorienne, l'Eglise catholique célèbre la fête de Pâques le dimanche après le 14e jour de la lune de mars ; autrement dit, le dimanche après la pleine lune qui arrive le jour de l'équinoxe (21 mars), ou dans le mois qui suit ; et, comme le premier jour de cette lune se place nécessairement entre le 8 mars et le 5 avril, la fête oscille entre le 22 mars et le 25 avril. C'est de cette fête que dépendent, pour les catholiques, toutes les fêtes mobiles.

| | |
|---|---|
| La *Septuagésime*. . . . . | 63 j. av. Pâques. |
| La *Quinquagésime* . . . | 49 j. — |
| La *Passion*. . . . . . . . . | 14 j. — |
| *Quasimodo*. . . . . . . . . | 7 j. apr. Pâques. |
| L'*Ascension*. . . . . . . . . | 40 j. — |
| La *Pentecôte* . . . . . . . | 10 j. apr. l'Ascension. |
| La *Trinité*. . . . . . . . . | 7 j. apr. la Pentecôte. |
| La *Fête-Dieu* . . . . . . . | le jeudi suivant. |

La fête chrétienne de Pâques est destinée à rappeler le souvenir de la résurrection de Jésus-Christ. L'établissement de la fête de Pâques remonte à l'origine même du christianisme. Depuis le quatrième concile de Latran (1215), il est ordonné à tous les fidèles ayant l'âge de discrétion de communier au moins une fois chaque année, au temps de Pâques. La fête de Pâques des Grecs orthodoxes tantôt coïncide, tantôt tombe une, deux ou trois semaines après celle des Latins.

**Pâques véronaises,** nom sous lequel on désigne le massacre des Français qui eut lieu dans les provinces vénitiennes à Vérone le 9 avril 1797, le lendemain de Pâques, à l'instigation du Sénat de Venise.

**Pâques** (ÎLE DE), île chilienne de la Polynésie ; 250 h. Les ancêtres des habitants actuels y ont laissé de gigantesques statues inachevées.

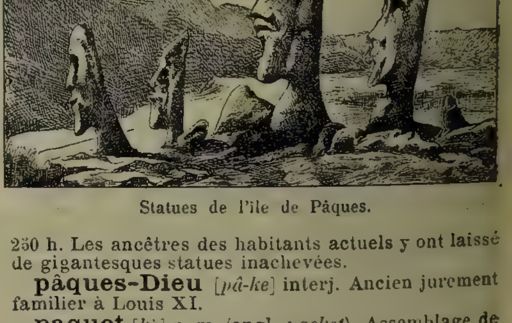
Statues de l'île de Pâques.

**pâques-Dieu** [*pâ-ke*] interj. Ancien jurement familier à Louis XI.

**paquet** [*kè*] n. m. (angl. *packet*). Assemblage de choses attachées ou enveloppées ensemble. *Impr.* Réunion d'un certain nombre de lignes de composition, liées ensemble avec une ficelle. *Fam.* Personne mal habillée. *Faire son paquet*, s'en aller. *Donner à quelqu'un son paquet*, lui dire sans ménagement ses vérités ; le renvoyer. *Risquer le paquet*, s'engager

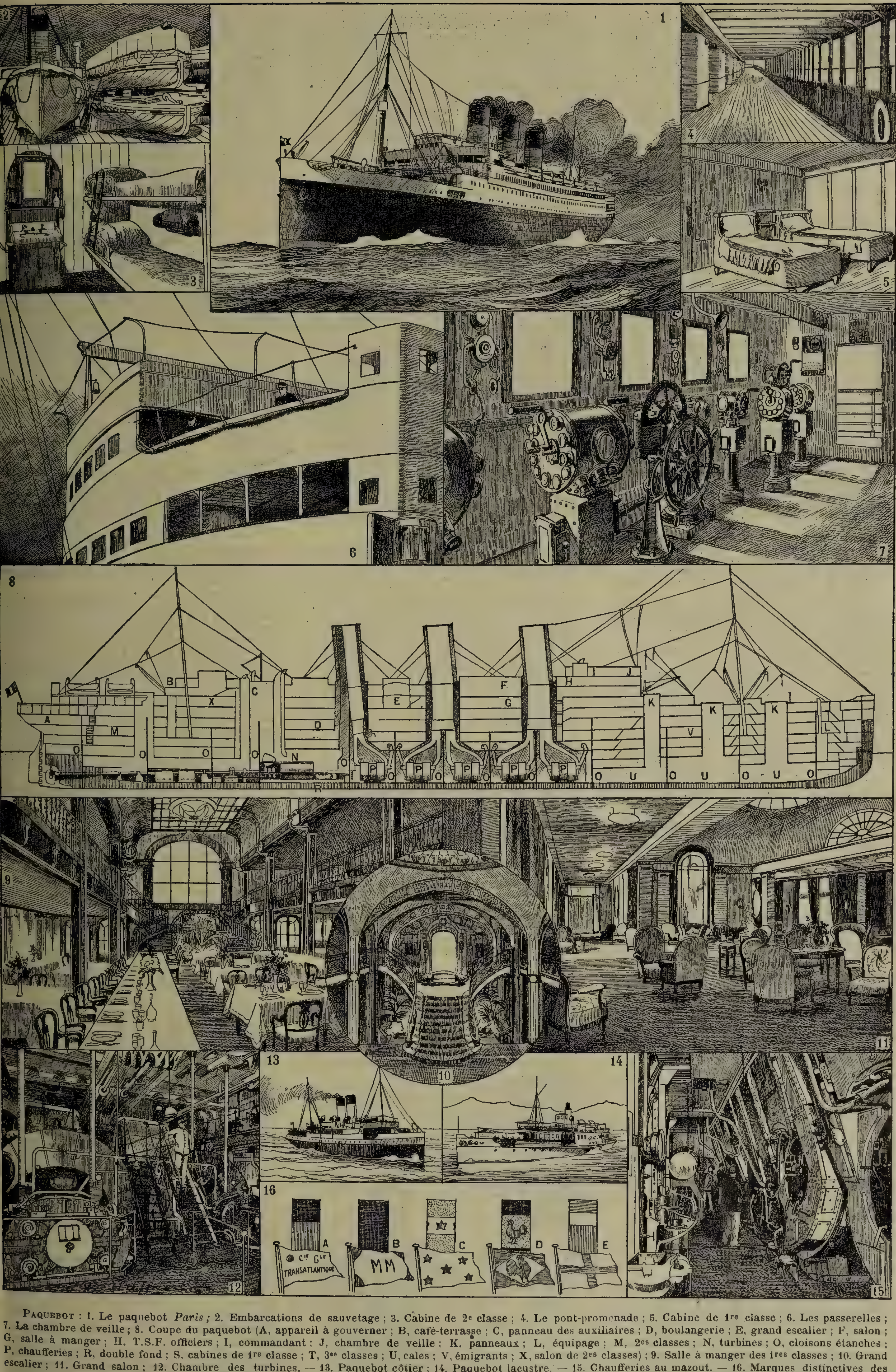

Paquebot : 1. Le paquebot *Paris ;* 2. Embarcations de sauvetage ; 3. Cabine de 2e classe ; 4. Le pont-promenade ; 5. Cabine de 1re classe ; 6. Les passerelles ; 7. La chambre de veille ; 8. Coupe du paquebot (A, appareil à gouverner ; B, café-terrasse ; C, panneau des auxiliaires ; D, boulangerie ; E, grand escalier ; F, salon ; G, salle à manger ; H, T.S.F. officiers ; I, commandant ; J, chambre de veille ; K. panneaux ; L, équipage ; M, 2es classes ; N, turbines ; O, cloisons étanches ; P, chaufferies ; R, double fond ; S, cabines de 1re classe ; T, 3es classes ; U, cales ; V, émigrants ; X, salon de 2es classes) ; 9. Salle à manger des 1res classes ; 10. Grand escalier ; 11. Grand salon ; 12. Chambre des turbines. — 13. Paquebot côtier ; 14. Paquebot lacustre. — 15. Chaufferies au mazout. — 16. Marques distinctives des principales compagnies françaises (A, Cie Gle Transatlantique ; B, Messageries Maritimes ; C, Chargeurs-Réunis ; D, Sud-Atlantique ; E, Cie Fabre).

dans une affaire incertaine. *Faire des paquets contre quelqu'un*, tenir contre lui des propos médisants. *Recevoir son paquet*, recevoir une apostrophe vive et sans réplique. Plusieurs lettres renfermées sous une même enveloppe. Lettre qu'apporte un paquebot. Ce paquebot lui-même : *monter à bord du paquet. Mar. Paquet de mer*, grosse lame qui embarque à bord. *Artill. Paquet de mitraille*, réunion des paquets de ferraille, dont on se servait autrefois pour fabriquer la mitraille.

**paquetage** [*ke*] n. m. Action de paqueter. Ensemble des effets appartenant à un soldat et groupés sur les planches de la chambrée ou dans le havresac.

**paquetaille** [*ke-ta, ll* mll., *e*] n. f. Soie filée et vendue en paquets par les petits producteurs.

**paqueter** [*ke-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je paquette, il paquettera.*) Mettre en paquets. (On dit mieux EMPAQUETER.) Faire un paquetage.

**paqueteur, euse** [*ke-teur, eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui fait des paquets.

**paquetier** [*ke-ti-é*] n. m. Typographe qui ne fait que composer des lignes et les réunir en paquets.

**pâquette** n. f. *Bot.* Syn. de PÂQUERETTE.

**paqueur, eresse** [*keur, ke-rè-se*] n. Ouvrier, ouvrière qui paque les poissons salés.

**pâquier** [*ki-é*] n. m. (lat. pop. *pascuarium*). Etendue de pâturage nécessaire à la nourriture d'une vache pendant une saison.

**pâquis** [*ki*] n. m. (de *paquier*). Pâturage.

**par** prép. (lat. *per*). A travers, au milieu de : *errer par les champs.* Indique la cause, le moyen, l'instrument, la manière, etc. : *affaibli par la maladie ; palais bâti par Mansard ; prendre par l'oreille.* Au point de vue de : *classer les faits par ordre chronologique. Manèg.* Issu de, en parlant d'un cheval : *Zéphir par Bucéphale et Sylphide. De par* loc. prép. Par l'ordre de, au nom de : *de par la loi.* Forme un grand nombre de loc. adv. : *par deçà, par delà, par-ci par-là, par-dessus, par devant, par derrière*, etc. *Par conséquent*, en conséquence. *Par trop*, beaucoup trop. (On écrit *par-devant notaire, par-devant le commissaire, par-devant le juge.*)

**par** ou **para,** préfixe tiré du grec, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots français avec la signification de *auprès*, *au delà*, *au-dessus*, *contre*, etc.

**para.** *Chim.* Préfixe indiquant une modification isomérique ou allotropique : *paracyanogène*, ou encore servant à désigner des dérivés particuliers du benzène : *l'hydroquinone est un paraphénol.*

**para** n. m. Monnaie de compte turque, dont la valeur varie suivant les régions.

**Para** ou **Grão-Para,** Etat du Brésil, traversé par l'Amazone, le Tapajoz, le Xingu et le Tocantins. Forêts vierges ; production et commerce de caoutchouc. Cap. *Belem* (ou *Para*). V. BELEM.

**parabanique** adj. *Acide parabanique.* Syn. OXALYLURÉE.

**parabase** [*ba-ze*] n. f. (du gr. *parabasis*, digression). Endroit d'une comédie grecque, dans lequel l'auteur, par la bouche du coryphée, parlait en son propre nom aux spectateurs : *les parabases d'Aristophane exposent au peuple l'intention véritable de ses comédies.*

**Parabère** (Marie-Magdeleine DE LA VIEUVILLE, comtesse **de**), ancienne dame d'atours de la duchesse de Bourgogne, elle devint la maîtresse en titre du Régent ; la princesse Palatine la désigne dans ses *Mémoires* sous le nom de *sultane-reine* (1693-1750).

**parabolain** [*lin*] n. m. (lat. *parabolanus* ; du gr. *parabolos*, aventureux). *Antiq.* Gladiateur très hardi. *Par iron.* Chrétien exposé aux bêtes. Sous le Bas-Empire, clerc qui se dévouait au service des malades.

**parabole** n. f. (du gr. *parabolê*, action de mettre à côté, comparaison). Allégorie sous laquelle se cache une vérité : *les paraboles sont nombreuses dans le Nouveau Testament. Parler par paraboles*, peu clairement. *Les paraboles de Salomon*, le livre des Proverbes.

— Encycl. La parabole est une allégorie qui suggère par analogie une conclusion morale ou une règle de conduite dans un cas donné. C'est surtout dans les Evangiles qu'on trouve des paraboles. Nous citerons, parmi ces paraboles : *l'Ami venant à minuit, le Bon Samaritain, la Brebis perdue, l'Econome infidèle, l'Enfant prodigue, le Grain de sénevé, l'Ivraie et le Bon Grain, Lazare et le Riche, les Ouvriers engagés à diverses heures, les Vierges sages et les Vierges folles.*

**parabole** n. f. (même étym. que précéd.). *Géom.* Ligne courbe dont chacun des points M est équidistant d'un point fixe F appelé *foyer* et d'une droite fixe D appelée *directrice* (MF = MA) : *la parabole résulte de la section d'un cône par un plan parallèle à la génératrice du cône.* (V. la planche LIGNES.)

— Encycl. La parabole a un axe de symétrie, qui est la droite *fx* passant par le foyer et perpendiculaire à la directrice ; la longueur F*f* est appelée *paramètre* de la courbe. L'intersection de la courbe et de l'axe est le sommet de la courbe. Connaissant le foyer F et la directrice DD′, on peut *tracer la courbe d'un mouvement continu.* Placer une règle plate suivant la directrice, et sur cette règle une équerre BAC ; un fil dont la longueur est égale à AC est fixé par une de ses extrémités au foyer, et par l'autre au point C. Avec une pointe, on tend le fil le long du côté AC de l'équerre, en même temps que l'on fait glisser le côté AB sur la règle ; la pointe décrit un arc de parabole. La parabole peut aussi *être construite par points.*

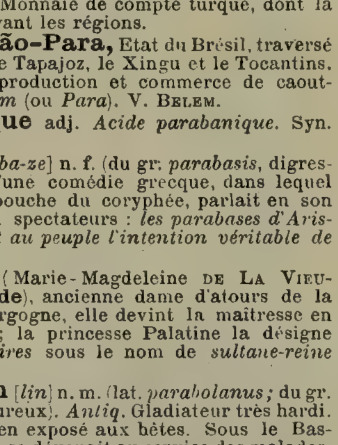

La parabole peut être considérée comme la position limite d'une ellipse dont un sommet et le foyer voisin restent fixes, tandis que l'autre foyer s'éloigne à l'infini. Les propriétés géométriques de la parabole sont analogues à celles de l'ellipse.

La parabole a pour équation $y^2 = 2px$ ; $p$ est la longueur du paramètre, lorsqu'on rapporte la courbe à son axe pris comme axe des abscisses et à la tangente à son sommet prise comme axe des ordonnées.

**parabolicité** n. f. Forme parabolique.

**parabolique** adj. Qui est fait ou dit en paraboles : *sens parabolique.* Courbe en parabole : *ligne parabolique.*

**paraboliquement** [*ke-man*] adj. En décrivant une parabole.

**paraboliser** [*zé*] v. a. Donner la forme parabolique à. Syn. PARABOLER.

**paraboliste** [*lis-te*] n. m. Auteur de paraboles.

**paraboloïdal** [*lo-i-dal*], **e, aux** adj. Qui a la forme d'un paraboloïde.

**paraboloïde** [*lo-i-de*] n. m. Surface du second degré, engendrée par une parabole qui se déplace de façon que son plan reste toujours parallèle à lui-même, et que son sommet décrive une autre parabole fixe dont le plan est perpendiculaire au plan de la parabole mobile, l'axe de la parabole mobile se confondant successivement avec les différents diamètres de la parabole fixe. *Paraboloïde de révolution*, surface engendrée par une parabole tournant autour de son axe.

— Encycl. Le paraboloïde est une surface engendrée par une parabole qui se déplace de façon que son plan reste toujours parallèle à lui-même et que son sommet décrive une autre parabole fixe dont le plan est perpendiculaire au plan de la parabole mobile, l'axe de la parabole mobile restant parallèle à lui-même. Si les deux paraboles qui définissent le paraboloïde ont leurs concavités tournées dans le même sens, le paraboloïde est dit *elliptique ;* dans le cas contraire, le paraboloïde est dit *hyperbolique.*

**paraboréen, enne** [*ré-in, è-ne*] adj. (du préf. *para*, et de *Borée*). Se dit de la race des Esquimaux.

**parabuée** [*bu-é*] n. f. (de *parer*, et *buée*). Pâte spéciale dont on frotte les lentilles d'un instrument d'optique pour éviter la condensation de la vapeur d'eau sur le verre.

**paracallisome** n. m. Genre de crustacés amphipodes, découverts dans les profondeurs abyssales (2.500 m.) des parages de Madère et des Açores.

**paracarpe** n. m. (du préf. *para*, et du gr. *karpos*, fruit). *Bot.* Ovaire avorté. Partie accessoire du fruit, due à la persistance du pistil.

**paracel** [*sèl*] n. m. Groupe d'îlots ou de récifs, coupé de passages où peuvent s'engager les navires.

**Paracelse** (Philippe BOMBAST VON HOHENHEIM, dit), alchimiste et médecin suisse, père de la médecine hermétique, né à Einsiedeln (Schwyz), m. à Salzbourg (1493-1541). Ses doctrines médicales, qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours, ont pour fondement une prétendue correspondance entre le monde extérieur et les différentes parties de l'organisme humain.

**paracelsisme** [*sèl-sis-me*] n. m. Doctrine de Paracelse.

**paracelsiste** [*sèl-sis-te*] n. m. Partisan de la doctrine de Paracelse.

**paracentèse** [*san-tè-ze*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *kentein*, piquer). Opération qui consiste à pratiquer une ponction dans une cavité pleine de liquide.

— Encycl. *Paracentèse abdominale.* On opère généralement sur le milieu d'une ligne fictive allant de l'ombilic à l'épine iliaque antérieure et supérieure du côté gauche. On opère au moyen d'un trocart, puis, quand on a extrait suffisamment de liquide, on bouche la plaie au collodion, et l'on met un bandage de corps.

La paracentèse de la poitrine est la *thoracentèse.* (V. ce mot.)

La paracentèse de la cornée s'effectuait dans les cas de glaucome. On l'a remplacée par l'*iridectomie.*

— *Art vétér.* On pratique la paracentèse chez le chien et les grands animaux.

**paracentral, e, aux** [*san*] adj. Situé à côté du centre.

**paracentrique** [*san-tri-ke*] adj. Se dit d'une courbe telle qu'un corps pesant, tombant librement le long de cette courbe, s'éloigne ou s'approche également, dans des temps égaux, d'un point donné.

**parachevable** adj. Susceptible d'être achevé.

**parachèvement** [*man*] n. m. Achèvement complet, perfection.

**parachever** [*vé*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *il parachèvera.*) Finir parfaitement.

**parachoc** [*chok*] n. m. (de *parer*, et *choc*). *Ch. de f.* Appareil en bois, à coulisse, que l'on plaçait autrefois en avant de chaque voiture pour amortir les chocs en cas de rencontre.

**paracholie** [*ko-lî*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *kholê*, bile). Trouble de la sécrétion biliaire, dans lequel une plus ou moins grande quantité de bile passe dans les espaces lymphatiques.

**parachronisme** [*kro-nis-me*] n. m. (du préf. *para*, et du gr. *khronos*, temps). Faute de chronologie, qui consiste à placer un événement plus tard que l'époque à laquelle il est arrivé : *c'est par parachronisme que Virgile fait Enée contemporain de Didon.*

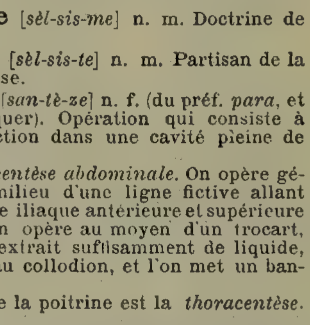
Parachute de mine.

**parachute** n. m. (de *parer*, et *chute*). Appareil destiné à ralentir la chute d'un corps, d'une personne qui tombe ou descend d'une grande hauteur : *le parachute des aéronautes.* (V. BALLON.) Appareil destiné à accrocher instantanément la cage dans les puits de mine, lorsque l'organe de suspension vient à se rompre. Pièce d'une montre qui a pour objet de s'opposer à ce que le balancier ressente la violence d'un coup brusque.

— Encycl. Le parachute était déjà connu au commencement du XVIIe siècle. Mais c'est depuis Garnerin (1797) que l'on a construit des parachutes vraiment pratiques. Le parachute usité aujourd'hui est d'ailleurs le même que celui inventé par Garnerin. C'est une sorte de vaste parasol, formé de fuseaux de taffetas cousus ensemble et réunis en haut par une rondelle de bois. Des cordes partant de la rondelle soutiennent la nacelle dans laquelle se place l'aéronaute. De nombreuses petites cordes, fixées au bord du parasol, viennent s'attacher à la nacelle. Une ouverture circulaire est pratiquée au sommet.

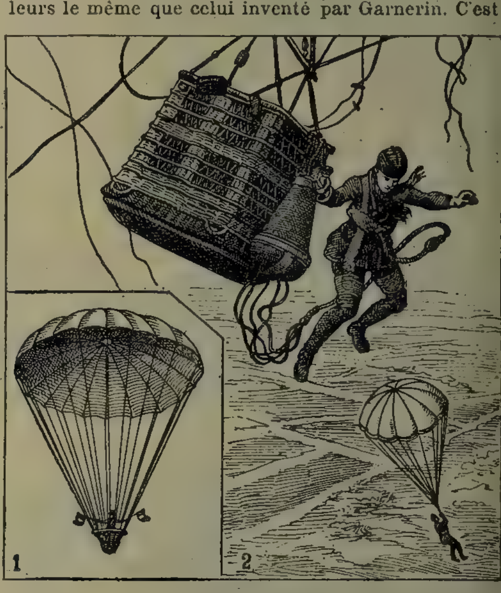

Parachute : 1. De Garnerin ; 2. Utilisation du parachute de secours par un aéronaute.

**paraclase** n. f. *Géol.* Syn. de FAILLE.

**paraclet** [*klè*] n. m. (du gr. *paraklêtos*, invoqué). *Théol.* Nom donné au Saint-Esprit. Adjectiv. : *l'esprit paraclet.*

**Paraclet** (le), monastère fondé par Abélard, près de Nogent-sur-Seine, et dont Héloïse fut abbesse. Elle y reçut la sépulture en 1164, et le corps d'Abélard, mort en 1142, y fut transféré.

**paraclétique** adj. Qui appartient au paraclet.

**paraclose** n. f. *Mar.* V. PARCLOSE.

**paracmastique** [*rak-mas-ti-ke*] adj. (du gr. *parakmê*, déclin). *Méd.* Se dit d'une maladie qui est sur le déclin.

**paracolibacille** [*si-le*] n. m. Bacille ayant l'aspect, les propriétés du *bacterium colli commune*, mais qui se distingue de celui-ci en ce qu'il est incapable de faire fermenter la lactose.

**paracousie** [*zî*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *akouein*, entendre). Trouble de l'audition, caractérisé par la mauvaise perception de la tonalité et de l'intensité des sons.

**paracyanogène** n. m Poudre brune, constituant un polymère de cyanogène, et qui reste comme résidu lorsqu'on prépare le cyanogène par la calcination du cyanure de mercure bien sec.

**paracyésie** [*zî*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *kuêsis*, grossesse). Grossesse intra-utérine. (Peu us.)

**paracynancie** [*sî*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *kunagkhê*, angine). Angine légère. (Peu us.)

**paracyste** [*sis-te*] n. m. (du préf. *para*, et du gr. *kustis*, vessie). Nom qui désigne l'organe mâle de la formation du périthèce chez certains ascomycètes.

**paradactyle** n. m. (du préf. *para*, et du gr. *daktulos*, doigt). Partie latérale des doigts des oiseaux.

**parade** n. f. (espagn. *parada*). Arrêt brusque d'un cheval au manège, dans un tournoi, etc. *Cheval sûr à la parade*, qu'on arrête, manie facilement. Réunion de troupes qui vont monter la garde, qui doivent être passées en revue, etc. Carrousel. Montre, étalage, ostentation : *faire parade de son talent.* Action, manière de parer un coup : *un escrimeur prompt à la parade.* (V. la planche ESCRIME.) Scène burlesque, jouée à la porte d'un théâtre forain pour attirer le monde : *les clowns sont les acteurs habituels de la parade. De parade*, pour l'ornement ou l'ostentation, plus que pour l'utilité : *cheval de parade ; vertu de parade. Lit de parade*, sur lequel on expose, après leur mort, les hauts personnages. *Pop. Défiler la parade*, mourir.

**parader** [*dé*] v. n. (de *parade*). Manœuvrer : *faire parader un cheval, des troupes.* Se montrer, se pavaner pour se faire valoir : *parader au théâtre. Mar.* Croiser, aller et venir, comme pour un combat.

**paradérive** n. m. *Aviat.* Syn. de DÉVIATEUR.

**paradière** n. f. Enceinte de filets employés pour la pêche en mer, dans la Méditerranée.

**paradigalle** n. f. Genre de passereaux dentirostres, comprenant de beaux paradisiers de la Nouvelle-Guinée. (On les appelle aussi *poules de paradis.*)

**paradigme** [*digh-me*] n. m. (gr. *paradeigma*). Exemple, modèle : *les verbes* aimer, finir, recevoir, rendre *sont les quatre paradigmes des conjugaisons françaises.* Archétype dans la philosophie platonicienne.

**paradiphénol** n. m. Syn. de HYDROQUINONE.

**paradis** [*di*] n. m. Variété de pommier utilisée comme porte-greffe.

**paradis** [*di*] n. m. (du gr. *paradeisos*, jardin). Dans l'Ancien Testament, lieu de délices où Dieu plaça Adam et Eve (*paradis terrestre*). Dans le Nouveau Testament, séjour des bienheureux après leur mort. *Chemin du paradis*, chemin où il faut beaucoup monter. *Portier du paradis*, saint Pierre, qu'on représente avec les clefs du paradis. PROV. : **Paris est le paradis des femmes, le purgatoire des hommes et l'enfer des chevaux.** A Paris, les femmes sont adulées et s'amusent, les hommes travaillent péniblement, les chevaux sont écrasés de fatigue. *Fam. Se recommander à tous les saints du paradis*, chercher partout de l'assistance, de la protection. *Faire son paradis en ce monde* ou *de ce monde*, y goûter toutes sortes de plaisirs. *Vous ne l'emporterez pas en paradis*, je me vengerai tôt où tard. *Paradis de Mahomet*, lieu où les bons musulmans jouissent après leur mort de tous les plaisirs des sens. *Fig.* Pays enchanteur : *la Côte d'Azur est un vrai paradis.* Etat bienheureux dont on puisse jouir : *un bon ménage est un paradis. Théâtr.* Galerie supérieure d'une salle de théâtre. *Arbor.* Variété de pommier utilisée comme porte-greffe. *Oiseau de paradis*, V. PARADISIER.

— ENCYCL. Le paradis terrestre, lieu de délices, dans lequel, suivant la Bible, Dieu avait placé Adam et Eve, n'est, suivant Origène et le cardinal Cajetan, qu'une allégorie ; mais l'enseignement universel des théologiens catholiques prend le texte biblique dans son sens littéral. L'idée de paradis terrestre est commune à beaucoup de peuples anciens. Quant au paradis céleste, on trouve son équivalent dans les vingt-huit cieux des bouddhistes, le lieu de perfection des anciens Perses et le Walhalla des Scandinaves. Celui que Mahomet promet aux musulmans fait une large part aux satisfactions de la volupté terrestre. — La religion catholique enseigne que les âmes des justes, après la mort, jouissent, par la vue et la possession de Dieu, d'un bonheur éternel, et que leurs corps, ressuscités après le dernier jugement, auront part à leur gloire et à leur félicité. Le séjour mystérieux des bienheureux est appelé ordinairement le ciel, mais il est aussi désigné sous le nom de *paradis céleste* ou simplement *paradis.*

**Paradis** (le), tableau du Tintoret (Louvre), qui est, avec des variantes, l'esquisse de l'œuvre du même peintre : *la Gloire du Paradis*, au Palais ducal de Venise. Dans le haut du ciel, le Christ couronne la Sainte Vierge : les apôtres sont rangés autour d'eux. Au-dessous, sur les nuages, les évangélistes, les docteurs de l'église, les martyrs et une foule d'anges et de saints.

**Paradis perdu** (*le*), célèbre épopée chrétienne, en douze chants, écrite en vers blancs par Milton, et dont le sujet est la chute de l'homme. C'est un des monuments de la poésie anglaise, et l'un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Les personnages y sont dignes du cadre : d'un côté les génies infernaux et un caractère sublime dans son horreur même, celui de Satan, être presque divin, ange déchu ; de l'autre côté, Dieu, les génies célestes, le génie humain tout entier représenté par Adam et Eve, deux créatures innocentes chez lesquelles l'amour et la volupté ont les charmes les plus touchants de la vertu (1667-1674). V. MILTON.

**Paradis terrestre** (*le*), chefs-d'œuvre de Rubens et de Breughel de Velours (La Haye) ; les figures d'Adam et d'Eve, par Rubens, sont traitées avec une délicatesse exquise ; les fleurs, les animaux et le paysage sont d'une finesse prodigieuse.

**Paradis** (**Grand-**), massif des Alpes occidentales, constituant dans la partie occidentale du bassin du Pô un éperon des Alpes Grées en territoire italien ; 4.081 mètres.

**paradiséidés** [*zé-i-dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant les genres *paradisiers* et voisins. S. un *paradiséidé.*

**paradiser** [*zé*] v. a. Rendre semblable au paradis, aux joies du paradis.

**paradisia** [*zi-a*] n. m. Genre de liliacées, dont l'unique espèce, *lis de Saint-Bruno*, croit sur les montagnes calcaires de l'Europe méridionale.

**paradisiaque** [*zi*] adj. Qui appartient ou semble appartenir au paradis : *bonheur paradisiaque.*

**paradisier** [*zi-é*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux de la Nouvelle-Guinée, très recherchés en plumasserie : *les paradisiers* (ou *oiseaux de paradis*) *portent de grands panaches de plumes.* N. m. pl. Terme général sous lequel on désigne tous les *paradiséidés.*

— ENCYCL. Le paradisier (*paradisea*) est un oiseau de la taille d'une pie ; le plumage est très brillant chez le mâle ; la tête est ornée souvent de houppes latérales, les flancs de grands panaches de plumes décomposées, la queue de deux filaments plus ou moins développés ; les panaches blancs ou jaunes tranchent sur le roux du plumage. Les paradisiers se tiennent sur les arbres élevés et poussent des cris discordants en faisant la roue devant les femelles. On leur a fait une chasse sans merci, pour satisfaire aux exigences de la mode. Il existe d'assez nombreuses espèces de paradisiers : *paradisier papou* ou *petite émeraude*, *paradisier rouge*, *manucode*, *diphyllode*, *lophorine*, etc. (V. les planches OISEAUX.)

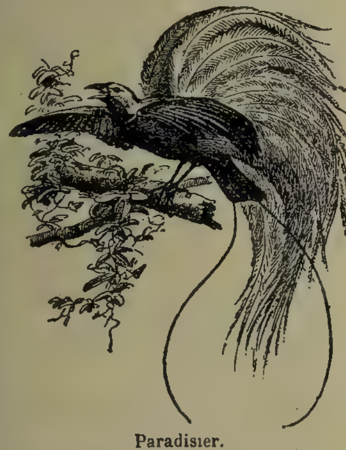

Paradisier.

**paradiste** [*dis-te*] n. m. Paillasse qui joue des parades.

**parados** [*do*] n. m. (de *parer*, et *dos*). Fortification qui arrête les projectiles venant à revers.

**paradoxal** [*dok-sal*], **e, aux** adj. Porté au paradoxe : *esprit paradoxal.* Qui tient du paradoxe : *opinion paradoxale.*

**paradoxalement** [*dok-sa-le-man*] adv. D'une manière paradoxale. (Peu us.)

**paradoxe** [*dok-se*] n. m. (gr. *paradoxos ;* de *para*, contre, et *doxa*, opinion). Opinion contraire à l'opinion commune : *la théorie du mouvement de la terre fut longtemps considérée comme un paradoxe. Par ext.* Fait incroyable. Adjectiv. Paradoxal. (Vx.)

— ENCYCL. *Paradoxe hydrostatique.* La pression exercée par un liquide sur le fond d'un vase ne dépend pas de la forme du vase, mais seulement de la section au fond et de la distance verticale de ce fond à la surface libre du liquide ; au contraire, le poids du liquide contenu dans le vase dépend essentiellement de la forme du vase. Cette contradiction apparente constitue le *paradoxe hydrostatique ;* on l'explique aisément, en remarquant que le poids du liquide est la résultante des pressions exercées tant sur le fond que sur les parois latérales.

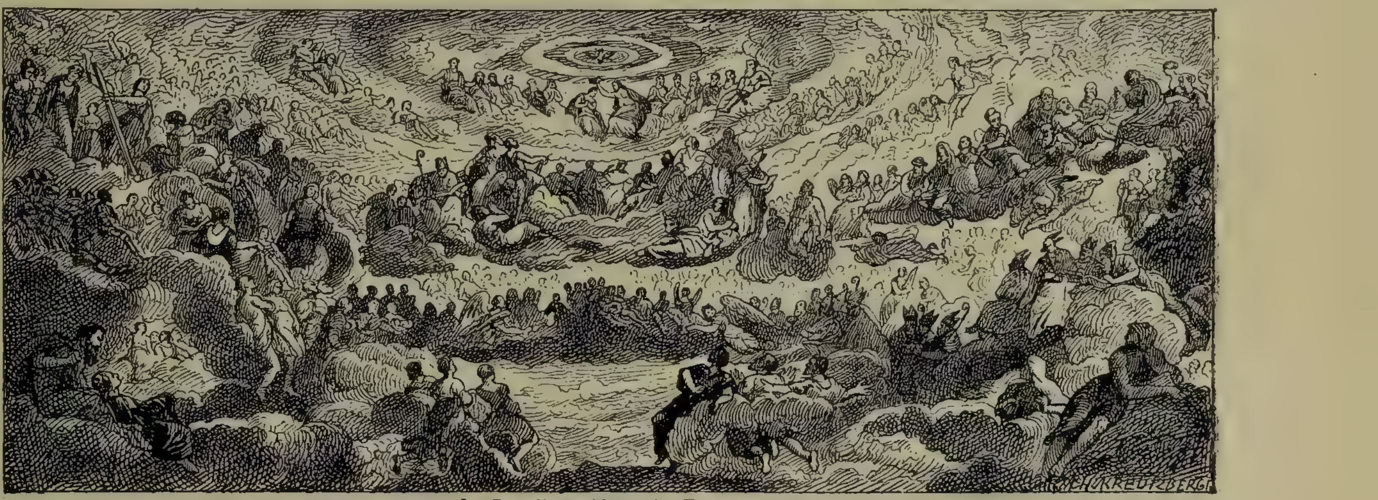

Le Paradis, tableau du Tintoret.

**paradoxer** [*dok-sé*] v. n. Faire des paradoxes.

**paradoxique** [*dok-si-ke*] adj. Qui contient des paradoxes.

**paradoxisme** [*dok-sis-me*] n. m. Figure de rhétorique consistant à unir deux idées qui paraissent inconciliables : *une sage folie.*

**paradoxite** n. f. Variété d'orthose.

**paradoxologie** [*dok-so-lo-ji*] n. f. Traité sur les paradoxes.

**paradoxure** [*dok-su-re*] n. m. Genre de mammifères carnassiers, voisins des civettes, et qui habitent la région indo-malaise.

**paradrome** n. m. (du gr. *para*, à côté, et *dromos*, course). *Antiq. gr.* Lieu couvert où s'avançaient les lutteurs. Promenade ou lieu d'exercices à couvert. Intervalle laissé libre entre les filets de chasse.

**parafe** ou **paraphe** n. m. (du gr. *paragraphos*, paragraphe). Traits accompagnant une signature. Signature abrégée qui, en certains cas, tient lieu de la signature complète : *apposer son parafe.*

**parafer** [*fé*] ou **parapher** [*fé*] v. a. Marquer de son parafe : *parafer un renvoi.*

**parafeu** n. m. (de *parer*, et *feu*). Petit mur que l'on élève devant les ouvreaux, dans les verreries.

**paraffène** n. m. L'un quelconque des carbures $C^nH^{2n}$ extraits des pétroles russes, et dénués de toute affinité chimique bien que non saturés.

**paraffinage** [*ra-fi*] n. m. Action d'enduire de paraffine. Son résultat.

**paraffine** [*ra-fi-ne*] n. f. (du lat. *parum affinis*, qui a peu d'affinité). Substance solide, blanche, que l'on trouve dans les schistes bitumeux : *la paraffine sert à la fabrication de bougies d'un grand pouvoir éclairant.*

— ENCYCL. La paraffine est un hydrocarbure solide constitué par les termes supérieurs de la série du méthane ($C^nH^{2n-2}$) et caractérisé par une grande résistance aux acides et réactifs chimiques. On la retire des huiles lourdes provenant de la distillation lente à haute température des pétroles. C'est un solide incolore, insipide ; elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles. Sa densité est 0,87 ; elle fond entre 45° et 63°, bout vers 300°, en donnant, même avant son point de fusion, des fumées blanches combustibles, avec une flamme très éclairante. Elle sert surtout à la fabrication des bougies à grand pouvoir éclairant ; elle est aussi employée pour graisser les cuirs, imperméabiliser les étoffes, les bacs de bois pour la galvanoplastie ; on l'utilise pour la préservation des bois, des explosifs, etc. ; dans ces dernières applications, elle forme vernis et constitue une enveloppe protectrice contre l'humidité et les agents chimiques.

**paraffiné, e** [*ra-fi*] adj. Qui est de la nature de la paraffine.

**paraffiner** [*ra-fi-né*] v. a. Enduire de paraffine.

**paraffinome** n. m. Tumeur due à une injection sous-cutanée de paraffine ou à des productions fibreuses consécutives à cette injection.

**paraforme** n. f. Aldéhyde formique polymérisée. V. TRIOXYMÉTHYLÈNE.

**parafoudre** n. m. (de *parer*, et *foudre*). Instrument destiné à protéger les appareils électriques (lignes télégraphiques, canalisations) en même temps que le personnel et les machines, contre les effets de l'électricité atmosphérique (orages électriques, courants terrestres, etc.).

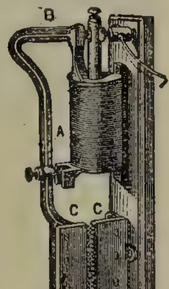

Parafoudre : A, électro-aimant ; C, C, plaques de charbon dentelées en communication avec la terre ; B, levier commandé par l'électro-aimant.

— ENCYCL. Les parafoudres se placent aux raccordements des lignes aériennes avec les appareils. L'électricité atmosphérique peut déterminer par influence sur les lignes des charges électriques élevées, et d'autre part la foudre éclatant à distance peut donner dans les fils, par induction, des courants alternatifs à haute fréquence. Le parafoudre disposé entre la ligne et la terre fonctionne quand la tension dépasse une certaine limite. Un parafoudre comprend généralement deux plaques métalliques parallèles, voisines et isolées l'une de l'autre : l'une communique avec la terre, l'autre avec le fil de ligne. Si une décharge se produit sur la ligne, elle franchit la faible distance des plaques et se rend à la terre. La forme des parafoudres est d'ailleurs très variable (modèles à pointes, en papier, parafoudres électrolytiques, etc.).

**parage** n. m. (de *pair*). Extraction, race, naissance : *dame de haut parage. Féod.* Mode de tenure d'un fief indivis, l'aîné seul rendant foi et hommage à son seigneur et assignant à chacun sa part d'héritage, pour laquelle il recevait l'hommage des puînés.

**parage** n. m. (de l'espagn. *paraje*, station). *Mar.* Voisinage d'un pays : *les parages que fréquentent les pirates. Par ext.* Endroit, contrée quelconque : *que faites-vous en ces parages ?*

**parage** n. m. (de *parer*). *Mar.* Poli donné à la membrure par les charpentiers. Action de dresser et de polir les surfaces métalliques. Façon donnée aux peaux mégissées. *Vitic.* Labour donné aux vignes avant l'hiver.

**parageau** [*jô*] n. m. Puîné qui tient en parage. Adjectiv. Qui est tenu en parage.

**paragénésie** [*zî*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *genesis*, génération). Croisement dans lequel les métis sont stériles entre eux, mais féconds avec l'un ou l'autre des types qui leur ont donné naissance.

**paragénésique** [*zi-ke*] adj. Qui a rapport à la paragénésie.

**paraglace** n. m. (de *parer*, et *glace*). Garniture de planches protégeant un bâtiment contre le choc des glaces, dans les mers polaires.

**paraglosse** [*glo-se*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *glôssa*, langue). Nom de deux petits appendices palpiformes de la bouche des insectes. *Pathol.* Tuméfaction de la langue, qui paraît revenir dans le larynx.

**paragnathide** n. f. (gr. *paragnathis ;* de *para*, à côté, et *gnathos*, mâchoire). *Antiq. gr.* Partie latérale du casque, articulée, protégeant les côtés de la face.

**paragoge** [*gho-je*] n. f. (gr. *paragôgé*). *Gram.* Addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot : que *forme paragoge dans* avecque *pour* AVEC.

**paragogique** adj. Ajouté par paragoge : da *dans oui-*DA *est paragogique.*

**paragomphose** [*ghon-fô-ze*] n. f. (préf. *para*, et *gomphose*). Engagement incomplet de la tête fœtale dans le bassin, pendant l'accouchement.

**paragon** n. m. (mot angl. signif. *parangon*, type). Se dit de la monture des parapluies avec des branches en forme de demi-tubes ou gouttières.

**paragraisse** [*grè-se*] n. m. *Ameubl.* Anc. syn. de TÊTIÈRE.

**paragrammatisme** n. m. Syn. de ALLITÉRATION.

**paragramme** [*gra-me*] n. m. (du préf. *para*, et du gr. *gramma*, lettre). Faute d'orthographe consistant dans l'emploi d'une lettre pour une autre.

**paragraphe** n. m. (gr. *paragraphos ;* de *para*, à côté, et *graphein*, écrire). Petite section d'un morceau de prose, d'un chapitre, etc., qui s'indique par le signe §. Ce signe même.

**paragraphie** [*fî*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *graphein*, écrire). Trouble de langage écrit, consistant dans la confusion des mots.

**paragrapho**, ablatif du mot latin *paragraphus*, dont on se servait autrefois pour désigner un paragraphe terminé par son numéro et par son titre : *paragrapho tertio.*

**paragrêle** adj. (de *parer*, et *grêle*). Se dit d'un canon en forme de tronc de cône, dont la décharge sur un nuage à grêle a pour effet sa résolution en pluie. V. GRÊLE.

**Paragua.** V. PALAOUAN.

**paraguante** [*gou-an-te*] n. f. (esp. *paraguante ;* de *para*, pour, et *guante*, gant). Présent offert pour reconnaître un service.

**paraguatan** [*gou-a*] n. m. Nom vulgaire du quinquina à laque, de l'Amérique du Sud. (L'écorce contient une matière colorante.)

**Paraguay** [*ghou-è* ou *ghè*] (le), fleuve de l'Amérique du Sud, affluent du Parana (riv. dr.). Il naît dans les montagnes du Mato-Grosso, arrose le Brésil, la Bolivie, le Paraguay et l'Argentine, baigne Villa-Maria, Conception, Assomption, reçoit le Pilcomayo et le Bermejo, et s'achève dans le Parana (r. dr.) ; cours 2.500 kil.

**Paraguay,** république de l'Amérique du Sud, entre le Brésil et la république Argentine. C'est proprement la vallée inférieure du Paraguay et la « mésopotamie » comprise entre le Parana et le Paraguay ; pays généralement bas, souvent marécageux, mais d'une grande fertilité ; vastes forêts peuplées d'arbres utiles à l'industrie, à la médecine, etc. ; commerce de tabac, peaux, oranges, canne à sucre, riz, cotonnier, etc. Le Paraguay, reconnu par Sébastien Cabot, puis conquis par Ayolas, fut colonisé par les anciennes *Missions* des jésuites ; 253.100 kil. carr. ; environ 1 million d'habitants. (*Paraguyens*). Capit. *Assomption*, 100.000 h. V. princip. *Villa Rica*, 30.000 h. ; *Conception*, 15.000 h.

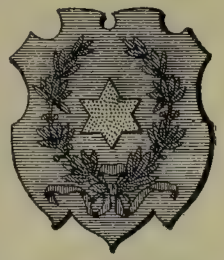
Armoiries du Paraguay.

**Paraguayen, enne** [*in, è-ne*], originaire ou habitant du Paraguay : *les Paraguayens.* (On dit aussi PARAGUÉENS, ENNES.) Adjectiv. : *les troupes paraguayennes.*

**paragueustie** [*gheus-tî*] n. f. (du préf. *para* et du gr. *geustos*, goûté). *Pathol.* Perversion du goût.

**Parahyba,** Etat du Brésil, sur la rivière homonyme ; Ch.-l. *Parahyba ;* 35.000 h. Culture du coton. de la canne à sucre, du tabac. — Le fleuve duquel l'Etat de Parahyba tire son nom est le *Parahyba do Norte* (environ 300 kil.) ; quant au *Parahyba do Sul* il arrose l'Etat de Rio de Janeiro (environ 650 kil.).

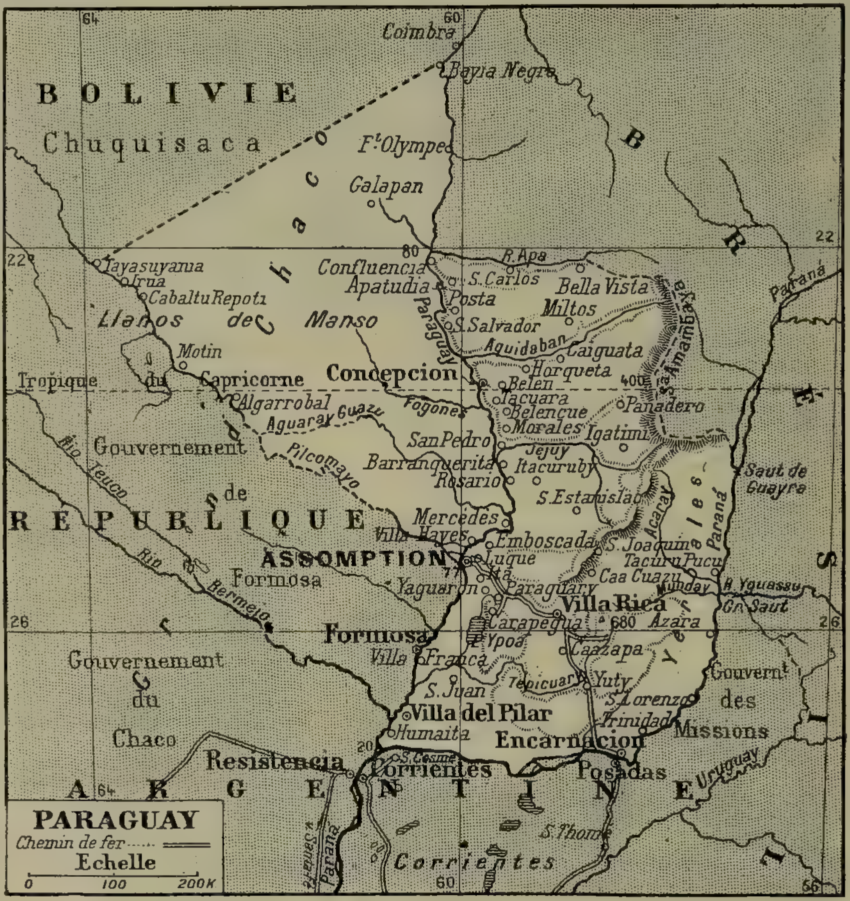

**para-infectieux, euse** adj. Se dit des accidents causés indirectement par une maladie infectieuse.

**paraison** [*rè-zon*] n. f. (de *parer*). Action de travailler une masse de verre pâteux sur une plaque de fer appelée « marbre » ou « mabre ». La masse de verre elle-même.

**paraisonner** [*rè-zo-né*] v. a. Soumettre à la paraison.

**paraisonnier** [*rè-zo-ni-é*] n. m. Ouvrier qui fait la paraison.

**paraître** [*rè-tre*] v. n. (lat. pop. *parescere ;* de *parere*, paraître. — Se conj. comme *connaître*. Prend toujours l'auxil, *avoir.*) Se faire voir, se manifester : *dès que l'aurore parut.* Intervenir, figurer : *paraître dans une affaire.* Comparaître : *paraître en justice.* Sembler, avoir l'apparence de : *paraître souffrant.* Sembler, avoir : *paraître plus que son âge.* Etre publié : *livre qui vient de paraître.* Exister : *le plus grand roi qui ait paru. Fig.* Briller, se faire remarquer : *chercher à paraître.* Se manifester : *son orgueil paraît dans toutes ses actions. Faire paraître*, faire venir, provoquer l'arrivée de ; montrer ; publier, livrer au public ; mettre en vue. V. impers. *Il paraît, il paraît que, il semble*, il y a apparence que. *Il y paraît*, on le voit bien. N. m. Apparence, ostentation : *beaucoup de gens mettent leur bonheur dans le paraître.* ALLUS. LITTÉR. :

> Paraissez, Navarrois, Maures et Castillans,

vers de Corneille, dans le *Cid* (V, 1). C'est le cri de triomphe de Rodrigue apprenant de la bouche même de Chimène qu'elle n'a point cessé de l'aimer. Dans l'application, ce vers exprime la bravade, le défi. PROV. : **Etre et paraître sont deux,** la réalité n'est pas toujours conforme à l'apparence. ANT. **Disparaître.**

**Paraître,** pièce en cinq actes, de M. Donnay (1906), qui a pour sujet la démoralisation apportée dans une famille par le désir de paraître : tour à tour plaisante et tragique, cette œuvre critique finement le besoin d'ostentation qui sévit dans le monde.

**parajour** n. m. Dans un panorama, écran disposé pour tenir dans l'ombre les spectateurs et tous les objets ne faisant pas partie des tableaux.

**parakinésie** [*né-zî*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *kinèsis*, mouvement). Incoordination plus ou moins marquée des mouvements volontaires.

**paralactique** adj. Se dit d'un acide lactique dextrogyre extrait des tissus musculaires. Syn. SARCOLACTIQUE.

**paralalie** [*lî*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *lalein*, parler). Trouble de la parole, caractérisé par la difficulté de trouver le mot propre.

**paraldéhyde** n. f. Polymère de l'aldéhyde acétique, employé comme succédané du chloral. (La paraldéhyde est employée en médecine notamment chez les aliénés, les alcooliques, les excités, à la dose de 1 à 3 grammes).

**paralépis** [*piss*] n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant des poissons allongés dont on connaît trois espèces des mers de l'hémisphère nord. (On les nomme vulgairement *lussions.*)

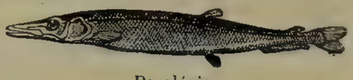
Paralépis.

**paralexie** [*lèk-si*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *lexis*, mot). Forme de la cécité verbale, dans laquelle le malade substitue aux mots du texte qu'il lit des mots dénués de signification et sans suite.

**Paralie** [*lî*], l'une des trois divisions de l'Attique ancienne, riche en mines d'argent et de cuivre.

**Paralien, enne** [*li-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Paralie : *les Paraliens.* Adj. : *coutumes paraliennes.*

**Paralienne** (*galère*) [de *Paralie*], vaisseau sacré des Athéniens, qui portait tous les ans la *théorie* chargée d'aller offrir au temple d'Apollon, à Délos, les présents d'Athènes.

**Paralipomènes** (en gr. *paraleipomena*, les choses omises), nom que la Vulgate donne à deux livres historiques de la Bible, qui sont comme le complément des *Livres des Rois.* On y trouve racontés des faits passés sous silence depuis les origines jusqu'à la fin de la captivité de Babylone. Ils paraissent avoir été composés presque aussitôt après ce dernier événement. Dans les bibles protestantes, ils sont intitulés *Chroniques.*

**paralipse** [*lip-se*] n. f. (du gr. *paraleipsis*, omission). Figure de rhétorique, consistant à fixer l'attention sur un objet, en feignant de le négliger.

**paralique** adj. (gr. *paralios ;* de *para*, le long de, et *als*, mer). Propre aux rivages maritimes : *formations paraliques.*

**parallactique** [*ral-lak-ti-ke*] adj. Qui appartient à la parallaxe.

**parallactiquement** [*ral-lak-ti-ke-man*] adv. *Astron.* De façon à décrire automatiquement une parallaxe.

**parallaxe** [*ral-lak-se*] n. f. (gr. *parallaxis*). *Astr.* Angle formé au centre d'un astre par deux droites qui joindraient ce centre, l'une au centre de la terre, l'autre à l'œil de l'observateur placé à sa surface. *Parallaxe horizontale*, parallaxe correspondant au cas où le centre de l'astre est dans le plan de l'horizon de l'observateur.

**parallèle** [*ral-lè-le*] adj. (du préf. *para*, et du gr. *allêlos*, l'un l'autre). Se dit d'une ligne ou d'une surface dont tous les points sont également distants d'une autre ligne ou d'une autre surface. (V. la planche LIGNES.) *Règles parallèles*, instrument composé de deux règles en bois, disposées de telle façon qu'elles ne peuvent cesser d'être parallèles. *Plans parallèles*, courbes également distantes l'une de l'autre dans toute leur étendue. *Fig.* Semblable, conforme, qui accompagne régulièrement : *deux faits économiques parallèles. Littér.* Qui présente une comparaison suivie : *les Vies parallèles de Plutarque.* N. f. Ligne parallèle à une autre : *tirer une parallèle. Fortif.* Fossé creusé parallèlement au côté de la place qu'on assiège. (V. la planche FORTIFICATIONS.) *Parallèle de départ*, ligne de tranchée constituant la zone de départ des troupes d'assaut. N. m. Cercle parallèle à l'équateur. *Littér.* Ecrit, discours faisant ressortir les ressemblance ou les différences entre deux personnes ou deux choses : *Plutarque a composé d'intéressants parallèles.*

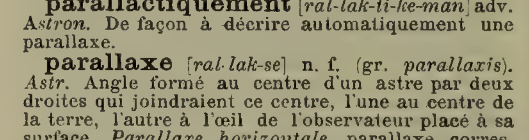

1. Droites parallèles ; 2. Courbes parallèles.

— ENCYCL. Deux droites parallèles sont deux droites qui, situées dans un même plan, n'ont pas de point commun. On démontre l'existence des droites parallèles en établissant que deux droites perpendiculaires sur une troisième sont parallèles. Deux plans sont dits parallèles quand ils n'ont aucun point commun. De même pour une droite et un plan parallèles. Dans une surface de révolution, les parallèles sont des circonférences de cercles dont les plans sont perpendiculaires à l'axe de révolution.

**Parallèle des anciens et des modernes.** V. ANCIENS ET MODERNES. (*Parallèle des*).

**parallèlement** [*ral-lè-le-man*] adv. D'une manière parallèle. Au fig. : *agir parallèlement à quelqu'un.*

**parallélépipède** [*ral-lé*] n. m. (du gr. *parallêlos*, parallèle, et *epipêdon*, surface). Prisme dont la base est un parallélogramme. *Parallélépipède droit*, celui dont les arêtes latérales sont perpendiculaires aux bases. *Parallélépipède oblique*, celui dont les arêtes latérales sont obliques aux bases. On dit aussi PARALLÉLIPIPÈDE.)

— ENCYCL. Un parallélépipède droit dont la base est un rectangle est un *parallélépipède rectangle.*

Tout parallélépipède a un centre qui se trouve au point de rencontre des diagonales. Le volume d'un parallélépipède s'obtient en faisant le produit des nombres qui mesurent la surface de la base et la hauteur.

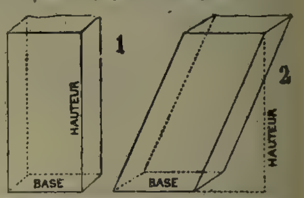

Parallélépipèdes : 1. Droit ; 2. Oblique.

**parallélépipédique** [*ral-lé*] adj. Qui a la forme d'un parallélépipède : *solide parallélépipédique.*

**parallélinervé, e** [*ral-lé-li-nèr*] adj. *Bot.* Dont les nervures sont à peu près parallèles.

**parallélique** [*ral-lé*] adj. Qui est parallèle. *Classification parallélique*, celle dont les divisions et subdivisions se correspondent en nombre égal.

**parallélisation** [*ral-lé-li-za-si-on*] n. f. Action de paralléliser.

**paralléliser** [*ral-lé-li-zé*] v. a. Rendre parallèle.

**paralléliseur** [*ral-lé-li-zeur*] n. m. Appareil que l'on place, dans les filatures, en arrière des métiers de préparation pour le lin et le chanvre.

**parallélisme** [*ral-lé-lis-me*] n. m. Etat de deux lignes, de deux plans parallèles. *Fig.* Marche semblable. *Littér.* Dans la poésie des Hébreux, des Arabes, des Chinois et de divers peuples de l'Orient, forme de style consistant dans le partage de la pensée, suivant un certain rythme, en membres de phrases parallèles qui se font pendant.

**parallélivеiné, e** [*ral-lé-li-vè*] adj. *Bot.* Se dit des feuilles qui ont des nervures parallèles.

**parallélogrammatique** [*ral-lé-lo-gra-ma*] adj. Qui a la forme d'un parallélogramme. Syn. PARALLÉLOGRAMMIQUE.

**parallélogramme** [*ral-lé-lo-gra-me*] n. m. (du gr. *parallêlos*, parallèle, et *gramma*, figure). Quadrilatère dont les côtés opposés sont parallèles. *Parallélogramme articulé* ou *de Watt*, mécanisme inventé par Watt pour conserver à la tige du piston d'une machine à vapeur une direction.

— ENCYCL. *Géom.* Dans un parallélogramme, les angles opposés sont égaux, deux angles adjacents à un même côté sont supplémentaires, les côtés opposés sont égaux, les diagonales se coupent en parties égales. On obtient l'aire du parallélogramme en faisant le produit des nombres qui expriment les mesures de la base et de la hauteur correspondante.

— *Mécan. Parallélogramme de Watt.* Le parallélogramme de Watt est formé d'un ensemble de pièces articulées entre elles et formant un parallélogramme. Ce mécanisme a pour but de transformer un mouvement circulaire alternatif en mouvement presque rectiligne, en gardant la tige liée au piston d'une pompe, ou en reliant la tige du piston d'une machine à vapeur aux pièces auxquelles il doit transmettre le mouvement, de manière que cette pièce puisse elle-même se mouvoir dans le sens de sa longueur, sans éprouver de réactions latérales. Tchébychef a perfectionné le parallélogramme de Watt. Peaucellier a imaginé un dispositif rigoureux, mais compliqué.

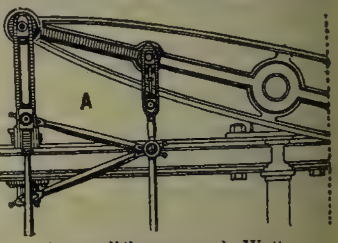

A, parallélogramme de Watt.

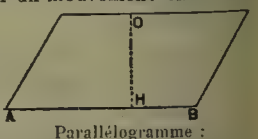

Parallélogramme : A, B, base ; O, H, hauteur.

**parallélographe** [*ral-lé*] n. m. Instrument propre à tracer des lignes parallèles.

**parallélographie** [*ral-lé, fî*] n. f. Art de tracer des lignes parallèles.

**parallélographique** [*ral-lé*] adj. Relatif au parallélographe ou à la parallélographie.

**paralogie** n. f. (du préf. *para*, et du gr. *logos*, parole). *Gramm.* Transformation brusque d'un mot, due à une analogie irrégulière (par ex. *cordonnier* au lieu de *cordouanier*, par une fausse analogie avec *cordon*).

**paralogique** adj. Qui a rapport à une paralogie.

**paralogiser** [*zé*] v. n. Déraisonner.

**paralogisme** [*jis-me*] n. m. (du préf. *para*, et du gr. *logismos*, raisonnement). Raisonnement involontairement faux, par opposition au *sophisme.*

**paralogite** n. f. Variété de wernérite.

**paraluminite** n. f. Variété de webstérite.

**paralysant** [*zan*], **e** adj. De nature à paralyser, au pr. et au fig.

**paralysateur, trice** [*za*] adj. Qui paralyse.

**paralyser** [*zé*] v. a. Frapper de paralysie. *Fig.* Frapper d'inertie, neutraliser : *la paresse paralyse les plus brillantes aptitudes.*

**paralysie** [*zî*] n. f. (gr. *paralusis ;* de *para*, le ong de, et *lusis*, dissolution). Privation complète ou diminution considérable du sentiment, du mouvement volontaire : *paralysie générale ; paralysie infantile.*

— Encycl. La paralysie est caractérisée par l'immobilité, l'impuissance motrice volontaire, la flaccidité, la chute brusque du membre soulevé puis âché ; elle ne doit pas être confondue avec la *parésie*, la *résolution musculaire*, la *contracture* et la *catalepsie.* Très variable dans son étendue, elle peut n'atteindre qu'un seul muscle ou un seul groupe de muscles congénères, mais souvent elle occupe une grande partie du corps, la moitié inférieure (paraplégie), ou une moitié latérale (hémiplégie).

La paralysie survient d'une manière tantôt rapide, tantôt lente ; elle est due soit à une lésion anatomique des centres nerveux, soit à une perturbation fonctionnelle des neurones moteurs, sans lésion appréciable. On l'observe dans les hémorragies cérébrales ou médullaires, dans la syphilis, les intoxications dues à des maladies infectieuses ou à des poisons d'origine externe (saturnisme, alcoolisme) ou encore l'hystérie.

Le traitement varie avec la cause ; s'il y a eu ctus, ou si l'origine est toxique, on se trouvera bien des dérivations sanguines, des purgatifs salins ; plus tard, on prescrira l'iodure et le bromure de potassium. Si la lésion s'effectue lentement, on ordonnera le traitement syphilitique, les douches, le massage, l'électricité.

*Paralysie infantile.* C'est une inflammation des cornes antérieures de la moelle, qui frappe les enfants d'un à deux ans. Le diagnostic est facile, le pronostic relativement favorable, au moins au point de vue de la vie ; mais il est rare que la paralysie infantile ne laisse des traces sérieuses sous forme d'atrophies, de difformités, d'arrêts de développement, etc. Le traitement consiste en révulsifs, puis, dès la fièvre tombée, dans l'excitation électrique des muscles paralysés.

*Paralysie labio-glosso-laryngée.* C'est la paralysie d'origine bulbaire ; elle porte sur la langue, le voile du palais et les lèvres. Son début est lent, insidieux, sans fièvre ; la maladie évolue pendant une période de six mois à trois ans. Le traitement se borne à l'électrisation des muscles atteints.

*Paralysie générale.* C'est au point de vue anatomo-pathologique une encéphalite chronique diffuse, que l'on considère comme due de façon à peu près exclusive à la syphilis. La *période initiale*, difficile à percevoir, se caractérise par des idées ambitieuses, des emportements, des actes d'indélicatesse, parfois une exaltation intellectuelle en apparence heureuse, etc. A la *période d'état* arrivent le *délire ambitieux* ou *de persécution*, la *gêne de la parole*, le *tremblement de la langue, des lèvres et des mains*, enfin la *perte de la mémoire.* Les troubles augmentent progressivement avec, souvent, des arrêts et des rémissions. Le traitement consiste dans l'administration de l'arsenic, du fer, puis l'hydrothérapie et, plus tard, l'isolement. Le traitement spécifique par les arsénicaux organiques semble avoir donné parfois des résultats intéressants.

*Paralysie agitante* ou *de Parkinson.* Elle se traduit par un tremblement des différentes parties du corps, puis affaiblissement des membres, se terminant rarement par la paralysie. La mort survient au bout de quinze à vingt ans.

*Paralysies périphériques.* Ce sont des paralysies qui affectent les muscles innervés par un nerf ; les plus importantes sont celles du facial, du radial, du cubital, etc. En général, elles surviennent après un refroidissement. Le traitement électrique est le plus souvent efficace.

*Paralysie musculaire hypertrophique.* C'est une affection qui atteint les enfants et qui est caractérisée par la dégénérescence graisseuse des muscles, d'où *pseudo-hypertrophie.* Le début est insidieux, les jambes s'affaiblissent peu à peu, et les muscles semblent grossir aux membres inférieurs et s'atrophier aux membres supérieurs. L'électrisation dès le début a donné quelquefois des guérisons.

*Paralysie radiculaire.* Paralysie intéressant ordinairement un membre ou un segment de membre et provenant de l'altération de racines nerveuses ou de lésions des branches d'un plexus nerveux.

— *Art vétér.* La paralysie, chez les animaux, peut être simplement diminuée ou complète, partielle ou générale. Elle est généralement la conséquence d'épanchements médullaires et se constate chez le cheval, chez la vache et surtout chez le chien.

Il existe aussi chez le cheval une paralysie épizootique, qui se rattache aux maladies typhoïdes et demande le même traitement.

Chez la vache, il y a une paralysie postérieure dépendant de la fièvre de parturition ou vitulaire, et qu'on prévient ou que l'on combat par la saignée.

Chez le chien, il y a une paralysie du train postérieur ou paraplégie, dépendant de la gourme, qui se produit surtout chez les chiens insuffisamment nourris de matière animale. On la combat en administrant de l'arséniate de strychnine en granules, à la dose de 2 à 6 milligrammes par jour.

**paralytique** adj. et n. Atteint de paralysie : *un vieillard paralytique ; une paralytique.*

**param** n. m. Isomère de la cyanamide.

**paramagnétique** adj. Qui possède les propriétés magnétiques du fer, par opposition à *diamagnétique.*

**paramagnétisme** [*tis-me*] n. m. Propriété que possèdent les corps paramagnétiques.

**Paramaribo,** capit. et port de la Guyane hollandaise, sur le fleuve Surinam ; 37.000 h. Belles cultures (café, cacao, canne à sucre).

**paramatta** [*ma-ta*] n. f. Etoffe croisée et légère, employée pour la confection des vêtements de femme.

**Paramatta** ou **Parramatta,** v. d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), au fond de la baie de Port-Jackson et à l'embouchure de la *rivière Paramatta ;* 12.500 h. Belles plantations d'orangers.

**Paramé,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 3 kil. de Saint-Malo ; 5.560 h. Belle plage, station balnéaire fréquentée.

**paramélaconite** n. f. Oxyde noir naturel de cuivre.

**paramérie** [*rî*] n. f. Genre d'apocynacées, renfermant des lianes de l'Asie et de l'Océanie tropicales, qui donnent du caoutchouc.

**paramèse** [*mè-ze*] n. f. (préf. *para*, et gr. *mesos*, milieu). *Mus. gr.* Première corde du quatrième tétracorde.

**paramésie** [*zî*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant quelques espèces propres à l'Europe boréale.

**paramètre** n. m. (de *para*, et du gr. *metron*, mesure). Quantité indéterminée, qui entre dans l'équation d'une courbe ou d'une surface, et qui permet, par sa variation, d'obtenir toutes les variétés de courbes ou de surfaces de cette famille. *Paramètre de la parabole*, v. PARABOLE.

**paramétrique** adj. Qui a rapport au paramètre.

**paramétrite** n. f. (préf. *para*, et *métrite*). Inflammation du tissu conjonctif lâche, compris entre les ligaments larges de l'utérus.

**paramidophénol** n. m. *Chim.* Composé $C^6H^4OH.AzH^2$, employé comme révélateur photographique.

**paramimie** [*mî*] n. f. (préf. *para*, et *mime*). Trouble de la mimique, qui fait que les gestes du malade ne correspondent pas aux sentiments qu'il veut exprimer.

**paramnésie** [*ram'-né-zî*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *mnêsis*, mémoire). Trouble de la faculté d'expression, qui comporte deux éléments : 1° perte de la mémoire des mots et de leurs signes ; 2° suggestion de sons ou de mots, sans rapport avec la pensée que le malade veut exprimer.

**paramo** n. m. (m. espag.) Campagne inculte, ouverte à tous les vents et très froide.

**paramont** [*mon*] n. m. Sommet de la tête du cerf.

**paramorphine** n. f. Syn. THÉBAÏNE.

**paramyoclonie** n. f. Contractions musculaires involontaires portant sur un ou plusieurs membres.

**paramyotonie** [*nî*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *mus, muos*, muscle, et *tonos*, tension). *Méd.* Affection caractérisée par une raideur spasmodique et souvent symétrique de certains groupes musculaires.

**Parana** (le), riv. de l'Amérique du Sud, qui naît dans le Brésil où elle est formée par la réunion du rio Grande et de la Paranahyba. Le Parana sépare cet Etat du Paraguay, reçoit le Tiété, l'Iguassu, baigne Corrientes, Parana, Rosario, et, réuni à l'Uruguay, forme le rio de la Plata ; cours 4.700 kil.

**Parana,** Etat du Brésil méridional ; Ch.-l. *Curityba.* Pays d'élevage et d'agriculture active.

**Parana,** v. de la république Argentine, ch.-l. de la prov. d'Entre-Rios ; 40.000 h.

**Paranahyba,** v. du Brésil (Etat de Piauhy), sur le *Paranahyba* (860 kil.), tributaire de l'Atlantique ; 12.000 h. Port fluvial actif.

**paraneige** [*nè-je*] n. m. Dispositif quelconque, permettant de se garantir de la neige : *les voies de chemins de fer de montagne sont souvent protégées par des paraneiges.*

**paranète** n. f. (du gr. *para*, vers, et *néatos*, dernier). *Musiq. gr.* Troisième corde de chacun des trois derniers tétracordes. Sixième ou avant-dernière corde de la lyre.

**parangon** n. m. (mot espagn.). Modèle, type, exemple : *Harpagon est le parangon des avares.* Comparaison : *mettre en parangon.* Diamant, perle sans défaut. Nom de deux caractères d'imprimerie. (Vx.) Adjectiv. : *perle parangon.*

**parangonnage** [*gho-na-je*] n. m. Action de parangonner.

**parangonner** [*gho-né*] v. a. (de *parangon*). *Typogr.* Faire qu'un caractère d'imprimerie s'aligne convenablement avec un autre qui n'est pas du même corps.

**paraniline** n. f. *Chim.* Base fusible à 192°, qui se produit en même temps qu'un certain nombre d'autres, lorsque l'on soumet à la distillation fractionnée au-dessus de 320° les *queues d'aniline*, bases qui restent dans les cornues où l'on rectifie l'aniline.

**paranoïa** n. f. Expression générale employée pour désigner les délires des dégénérés.

**parant** [*ran*], **e** adj. Qui est propre à parer : *une étoffe parante.*

**Parant** (Louis-Bertin), peintre français, né à Mers (Indre), m. à Paris (1768-1851) ; il a peint avec une très grande habileté sur ivoire et sur porcelaine.

**paranthine** n. f. Espèce de wernérite.

**paranymphe** [*nin-fe*] n. m. (gr. *paranumphios ;* de *para*, près, et *numphios*, nouvel époux). Chez les Grecs, jeune ami du marié, qui, assis sur le char à côté de lui, allait chercher la mariée. Se disait, dans l'université de Paris, de celui qui, dans l'origine, était chargé de conduire à la chancellerie les candidats désignés pour la licence, et qui ensuite les complimentait. Eloge en général.

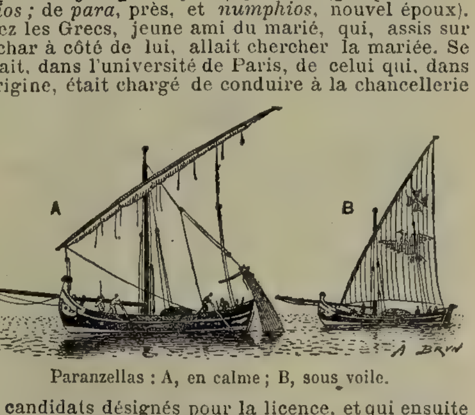

Paranzellas : A, en calme ; B, sous voile.

**paranympher** [*nin-fé*] v. a. Louer dans un paranymphe. Louer en général.

**paranzella** [*zèl-la*] n. f. Bateau de pêche italien.

**paraos** [*oss*] n. m. Petite jonque à voiles lacées aux mâts, faisant le cabotage sur les côtes de Chine et d'Annam.

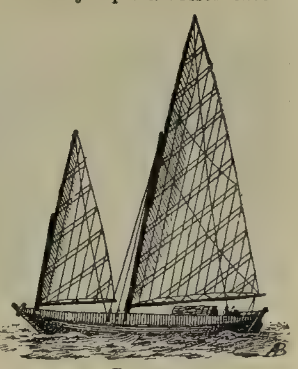

Paraos.

**parapegme** [*pégh-me*] n. m. (gr. *parapêghma ;* de *para*, contre, sur, et *pêgma*, objet fixé). Table sur laquelle on gravait autrefois les actes, les lois qu'on voulait rendre publics, des observations astronomiques, etc.

**parapet** [*pè*] n. m. (de l'ital. *parapetto*, protège poitrine). *Fortif.* Mur pardessus lequel les défenseurs peuvent, à l'abri, faire feu sur les assaillants. *Par ext.* Muraille à hauteur d'appui, pour servir de garde-fou : *le parapet d'un pont.* V. PONT.

**parapétale** n. m. (du préf. *para*, et de *pétale*). Appendice d'un pétale ou d'une corolle.

**paraphasie** [*zî*] n. f. (du préf. *para*, et de *phasis*, parole). Trouble de la parole, dans lequel les mots sont employés en les détournant de leur sens habituel.

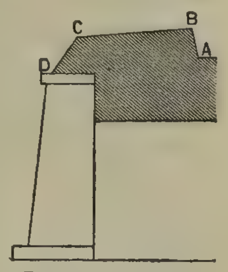

Parapet : AB, talus intérieur ; BC, plongée ; CD, talus extérieur ; B, crête.

**paraphe** n. m. V. PARAFE.

**paraphénylène-diamine** n. f. Diamine du benzène, que l'on emploie comme révélateur photographique.

**parapher** [*fé*] v. a. V. PARAFER.

**paraphernal** [*fèr-nal*], **e, aux** adj. (du gr. *parapherna ;* de *para*, à côté, et *phernê*, dot). Se dit de la partie de l'apport d'une femme, non comprise dans sa dot : *la femme a l'administration de ses biens paraphernaux, qui sont aliénables.*

**paraphernalité** [*fèr*] n. f. Etat des biens paraphernaux : *reconnaître la paraphernalité d'un bien.*

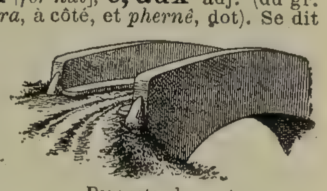

Parapets de pont.

**paraphimosis** [*ziss*] n. m. (m. gr.) Etranglement du gland par le prépuce retroussé et souvent gonflé.

— Encycl. *Path.* La compression exercée par le prépuce peut déterminer le gonflement et la gangrène du gland. Il importe donc de le réduire, ce qui nécessite fréquemment une petite incision.

— *Art vétér.* Il s'observe chez le cheval et le chien ; des mouchetures et un débridement du fourreau sont souvent nécessaires.

**paraphonie** [*fo-nî*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *phonê*, voix). *Musiq. anc.* Consonance de quinte et de quarte, chez les Grecs. *Pathol.* Articulation vicieuse des sons.

**paraphrase** [*fra-ze*] n f. (du préf. *para*, et du gr. *phrasis*, phrase). Explication ou traduction plus étendue que le texte. Imitation en vers d'un passage de l'Ecriture sainte : *la paraphrase du psaume CXLV par Malherbe. Par ext.* Discours, écrit long et diffus. *Fam.* Interprétation maligne : *il est peu d'actes qui ne provoquent des paraphrases.*

**paraphraser** [*zé*] v. a. Faire la paraphrase de : *Massillon paraphrasait le* Miserere. *Par ext.* Amplifier : *paraphraser un discours.*

**paraphraseur, euse** [*zeur, eu-ze*] n. Qui fait des paraphrases : *que d'ennuyeux paraphraseurs !*

**paraphraste** [*fras-te*] n. m. Auteur de paraphrases : *les paraphrastes chaldaïques.*

**paraphrastique** [*fras-ti-ke*] adj. Qui appartient à la paraphrase : *traduction paraphrastique.*

**paraphyse** [*fi-ze*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *phusa*, vessie). Cellule allongée de l'hyménium des champignons ascomycètes, qui sert à la définition des espèces.

**paraplégie** [*jî*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *plêgê*, choc). Paralysie des deux membres inférieurs ou supérieurs ou des uns et des autres à la fois.

**paraplégique** adj. Qui est affecté de paraplégie, qui a le caractère de la paraplégie.

**paraplexie** [*plè-ksi*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *plexis*, coup). Paralysie du corps.

**parapluie** [*plu-î*] n. m. (de *parer*, et *pluie*). Petit abri portatif, formé d'un manche et d'une étoffe arrondie sur des tiges flexibles, que l'on tient au-dessus de sa tête pour se garantir de la pluie. *Parapluie du chauffeur*, manteau imperméable pour les chauffeurs d'automobile. *Arg. milit. Envoyer quelqu'un chercher le parapluie de l'escouade*, lui faire « manger un poisson d'avril ».

— Encycl. Le parapluie ainsi que le parasol semblent avoir été connus l'un et l'autre dès les temps les plus reculés. C'est seulement dans la seconde moitié du XVI$^e$ siècle que l'on voit apparaître en France ces objets, qui ont reçu depuis de nombreux perfectionnements. L'Anglais Jonas Hanway (1712-1786) passe pour avoir propagé à Londres l'usage courant du parapluie. Pour les branches, les fanons de baleine ont été remplacés par des tubes en cuivre, puis

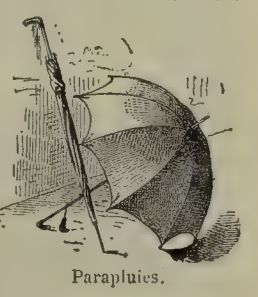

Parapluies.

par des tiges d'acier rectangulaires, enfin par des demi-tubes en acier, appelés d'abord *paragons* (du nom de leur brevet anglais).

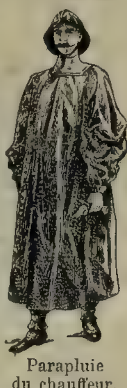

Parapluie du chauffeur.

**parapoplectique** [*plèk-ti-ke*] adj. Atteint de parapoplexie. (Peu us.)

**parapoplexie** [*plèk-sî*] n. f. (du préf. *para*, et de *apoplexie*). Fausse apoplexie. (Peu us.)

**parasange** [*zan-je*] n. f. (gr. *parasaggês*). Mesure itinéraire des anciens Perses (5.250 m.).

**parascève** [*ra-sè-ve*] n. f. (du gr. *paraskeuê*, préparation). Veille du sabbat, chez les Juifs. Vendredi saint, chez les chrétiens.

**parasélène** [*ra-sé*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *sélênê*, lune). Cercle lumineux autour de la lune.

**parasitaire** [*zi-tè-re*] adj. Qui appartient au parasite. *Fig.* Qui est dû à un parasite : *maladie parasitaire. Biol. Castration parasitaire*, ensemble des modifications produites par un parasite sur l'appareil générateur de son hôte ou sur les parties de l'organisme en relation indirecte avec cet appareil.

**parasite** [*zi-te*] n. m. (gr. *parasitos ;* de *para*, à côté, et *sitos*, nourriture). Celui qui s'est fait une habitude de manger chez autrui, ou qui vit aux dépens d'autrui : *le parasite est un des types préférés de la comédie latine.* Animal, plante qui vit aux dépens d'un autre animal, d'une autre plante. Adjectiv. Qui vit en parasite : *plante parasite, insecte parasite. Littér.* et *bx-arts.* Superflu, encombrant : *ornements, mots parasites. Télégr. Signaux parasites*, perturbations causées dans l'appareil de réception de télégraphie sans fil par suite des variations de potentiel du champ terrestre ; ces perturbations se traduisent sur les bandes du récepteur Morse par des points dits « parasites ».

— Encycl. *Biol.* Les parasites peuvent se comporter de diverses façons vis-à-vis de leur hôte : en général, celui-ci fournit au parasite qu'il héberge la substance vitale, et souffre plus ou moins de cette présence, qu'il s'agisse de parasites internes (*endoparasites*) comme les helminthes, ou bien de parasites externes (*ectoparasites*) comme les poux, punaises, puces, moustiques, acariens, etc. ; mais il est curieux de constater, en ce qui concerne l'homme et les animaux, que les parasites sont souvent les véhicules très actifs des maladies infectieuses : appendicite, fièvre typhoïde, choléra, etc.), et l'on conçoit dès lors quelle importance nouvelle prennent de ce fait les prescriptions de l'hygiène (cuisson des aliments, propreté corporelle, etc.).

En botanique, si le cas le plus fréquent est aussi celui où l'hôte nourrit le parasite, animal ou végétal (insectes, cryptogames), il arrive cependant que le parasite vit seulement aux dépens des matières mortes, des déchets de l'hôte (saprophytisme), et qu'il peut parfois même lui profiter dans une certaine mesure (bactéries des racines de légumineuses). Quand l'association des deux êtres est profitable à l'un et à l'autre, elle constitue alors une *symbiose*, et non plus un phénomène de parasitisme.

**parasiticide** [*ra-zi*] adj. (de *parasite*, et du lat. *cædere*, tuer). Qui tue les parasites. N. m. Substance destinée à détruire les parasites.

**parasitifère** [*ra-zi*] adj. (de *parasite*, et du lat. *ferre*, porter). Qui porte sur lui des parasites.

**parasitique** [*ra-zi*] adj. Qui appartient aux parasites : *mœurs parasitiques.*

**parasitisme** [*ra-zi-tis-me*] n. m. Etat, habitudes de parasite. Etat de tous ceux qui consomment sans produire, ou ne produisent que des choses nuisibles ou inutiles.

**parasitologie** [*ra-zi, jî*] n. f. (de *parasite*, et du gr. *logos*, discours). Science qui s'occupe des parasites, de l'homme et des animaux, non compris les microbes.

**parasitophobie** n. f. (de *parasite*, et du gr. *phobos*, crainte). Crainte morbide des parasites et des maladies parasitaires (notamment les dermatoses comme la gale).

**parasol** [*ra-sol*] n. m. (ital. *parasole*). Appareil analogue au parapluie, pour garantir du soleil. Objet qui a la forme d'un parasol, ou qui tient lieu de parasol. Type d'avion monoplan de Morane-Saulnier, avec les ailes légèrement abaissées.

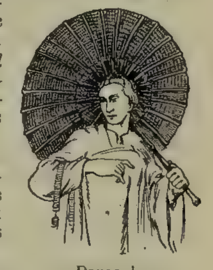

Parasol.

**parasoleil** [*ra-so-lè, l* mll.] n. m. Partie de la monture de l'objectif destinée à garantir la lentille antérieure des rayons lumineux directs.

**parastamine** [*ras-ta*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *stamen*, étamine). Nom d'organes floraux qui ressemblent aux étamines par la forme, mais non par les fonctions.

**parastème** [*ras-tè-me*] n. m. (du préf. *para*, et du gr. *stêmôn*, filet). *Bot.* Filet qui a l'apparence d'une étamine.

**parastique** [*ras-ti-ke*] n. f. (du gr. *parastikhis*, rangée). Spire secondaire d'un cône de pin ou d'un ensemble de feuilles disposées en spirale pressée sur une tige.

**parastyle** [*ras-ti-le*] n. m. (du préf. *para*, et de *style*). Partie de la fleur, qui ressemble au style par la forme et non par les fonctions.

**parasymbiose** [*ra-sin-bi-ô-ze*] n. f. (du préf. *para*, et de *symbiose*). Symbiose secondaire d'un champignon avec un lichen.

**parasynthétique** adj. (gr. *parasunthetos*). Se dit d'un mot composé par l'addition combinée d'un préfixe et d'un suffixe.

**parasyphilitique** adj. Se dit de certaines affections supposées déterminées par la syphilis, sans qu'elles soient de nature syphilitique. Il a été reconnu, pour plusieurs d'entre elles, qu'elles devaient rentrer dans le cadre des manifestations syphilitiques.

**paratacamite** n. f. Oxychlorure naturel de cuivre hydraté.

**paratactique** adj. Qui a rapport à la parataxe : *construction paratactique.*

**parataxe** [*tak-se*] n. f. (gr. *parataxis*). Ordre de bataille de la milice grecque. *Gram.* Manière de construire les phrases, qui consiste à n'employer que des propositions principales.

**parathorite** n. f. Variété de thorite.

**paratitlaire** [*lè-re*] n. m. Auteur de paratitles.

**paratitle** n. m. (du préf. *para*, et du gr. *titlos*, titre). Sommaire détaillé d'un livre de jurisprudence.

**paratonnerre** [*to-nè-re*] n. m. (de *parer*, et *tonnerre*). Appareil destiné à préserver les bâtiments des effets de la foudre : *l'invention du paratonnerre est due à Franklin.* Objet qui remplit le même office qu'un paratonnerre : *les arbres sont des paratonnerres naturels. Fig.* et *fam.* Individu sur lequel on détourne les soupçons d'un mari jaloux, etc.

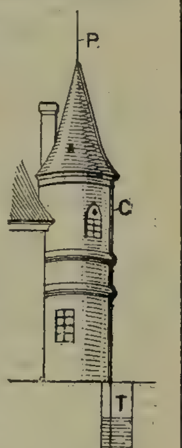

Paratonnerre.

— Encycl. On désigne plus spécialement sous le nom de *paratonnerres* les dispositifs destinés à protéger les constructions des effets de la foudre. Ceux qui sont destinés à protéger les appareils électriques prennent généralement le nom de *parafoudres.* Le paratonnerre de Franklin comprend trois parties : 1o une tige en fer (P) de 5 à 10 mètres de longueur, portant à une extrémité une pointe de cuivre ou de platine (elle se fixe sur la partie culminante des édifices) ; 2o un système conducteur de l'électricité (C), qui est constitué par des barres ou des câbles de fer ou de cuivre ; 3o un *perd-fluide* (T), destiné à établir une bonne communication entre le conducteur et le sol, et qui est constitué tantôt par un simple prolongement du conducteur se ramifiant dans la terre, tantôt par un tube plongeant dans un puits de façon à être continuellement dans l'eau, tantôt par des plaques conductrices enfoncées dans le sol.

Lorsqu'un nuage électrisé agit par influence sur l'édifice, il se forme dans celui-ci les deux espèces d'électricité, l'une de même nom que celle du nuage, qui est repoussée dans le sol, l'autre qui se porte aux parties supérieures de l'édifice, et qui s'échappe par les pointes du paratonnerre.

Dans une construction ordinaire, on admet qu'une tige protège suffisamment le volume d'un cône de révolution ayant la pointe pour sommet et pour rayon de base la hauteur de cette ligne mesurée à partir du faitage multipliée par 1,75. Il est d'ailleurs nécessaire que les conducteurs aient une conductibilité parfaite, une section suffisante pour ne pas être fondus, et que le paratonnerre soit en bonne communication avec toutes les masses métalliques de l'édifice.

On protège aussi les édifices à l'aide du paratonnerre Melsens : la tige unique est remplacée par un grand nombre de petites aigrettes métalliques réparties sur les arêtes et les angles du monument.

Il existe des appareils permettant la vérification des paratonnerres, c'est-à-dire permettant l'essai rapide de la continuité des conducteurs et de leur résistance électrique.

**parâtre** n. m. Beau-père. Mauvais père. (Vx.)

**paratrimme** [*tri-me*] n. m. (du préf. *para*, et du gr. *trimma*, frottement). Excoriation de la peau, produite par une pression continue et forte.

**paratropisme** [*pis-me*] n. m. (du préf. *para*, et du gr. *trepein*, tourner). Forme du géotropisme, dans laquelle la courbure place l'organe de profil, comme les feuilles qui se présentent de profil à la lumière.

**paratuberculeux, euse** [*bèr-ku-leû, eu-ze*] adj. Se dit de bacilles qui ressemblent morphologiquement au bacille de la tuberculose.

**paratuberculose** [*bèr-ku-lô-ze*] n. f. Maladie à symptômes identiques à ceux de la tuberculose, mais produite par un microbe différent.

**paratyphique** adj. Se dit de quelques bacilles qui ressemblent morphologiquement au bacille d'Eberth et causent les paratyphoïdes. Se dit aussi des maladies causées par ces bacilles : *infection paratyphique.*

**paratyphlite** n. f. Phlegmon du tissu cellulaire de la fosse iliaque droite.

**paratyphoïde** n. f. Affection à symptômes semblables à ceux de la typhoïde, mais causée par les bacilles paratyphiques. (Les fièvres paratyphoïdes ont en général une évolution plus bénigne que les fièvres typhoïdes vraies. On les a longtemps étiquetées *fièvres muqueuses* ou *typhoïdettes.*)

**paratyphus** [*fuss*] n. m. Ensemble des manifestations pathologiques déterminées par les bacilles paratyphiques.

**paravalanche** n. f. (de *parer*, et *avalanche*). Construction ayant pour objet d'arrêter ou de détourner les avalanches.

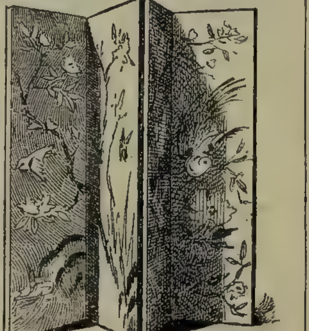

Paravent.

**paravane** n. m. Appareil employé, pendant la Grande Guerre, pour la protection des navires de guerre des Alliés, et aussi pour le dragage des mines.

**paravant que** loc. conj. Avant que : *paravant qu'il soit peu.* (Vx.)

**paravent** [*van*] n. m. (ital. *paravento*). Meuble composé de châssis mobiles recouverts de papier ou d'étoffe, pour garantir du vent. *Comédie de paravent*, piécette qui peut se jouer avec quelques paravents pour seuls décors. *Chinois de paravent*, personnage d'aspect bizarre, par comparaison aux Chinois représentés souvent sur les paravents. Quelquef., Contrevent. *Fig.* et *fam.* Personne, chose qui cache ou protège. *Paravent de cheminée*, châssis de papier fort ou de toile peinte, qui ferme l'ouverture d'une cheminée, quand on n'y fait pas de feu.

**paravivianite** n. f. Phosphate naturel de fer manganèse et magnésium.

**Paray-le-Monial** [*rè*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 13 kil. de Charolles, sur la Bourbince et le canal du Centre ; 4.430 h. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de volailles. Hôtel de ville Renaissance. Lieu de pèlerinage, en mémoire de sainte Marie Alacoque. — Le cant. a 11 comm., et 9.470 h.

**parbleu** interj. (corrupt. de *par Dieu*). Sorte de jurement, exprimant souvent l'approbation, l'assentiment : *Etes-vous honnête homme ? — Parbleu !*

**parc** [*park*] n. m. Terrain boisé, d'une certaine étendue, entièrement clos, pour la promenade, la chasse, etc. Pâtis entouré de fossés, où l'on met les bœufs à l'engrais. Clôture faite de claies, où l'on renferme les moutons qui couchent dans les champs. Clôture de filets, dans la mer, pour capturer le poisson. Partie des marais salants, où l'on fait séjourner l'eau de mer afin d'en extraire le sel. *Parc à huîtres*, bassin préparé pour l'élevage des huîtres. *Milit.* Lieu où l'on place l'artillerie, les munitions, les vivres. Réunion de pièces, de caissons et de voitures pour le transport du matériel.

— Encycl. *Pêch.* Les parcs sont des enceintes dont l'ouverture est du côté de la terre ; on les établit soit au moyen de filets de corde ou de métal soutenus par des pieux, soit au moyen de clayonnages, soit même en pierre. De toute façon, la mer les baigne complètement à marée haute. Leur forme varie avec la destination même qu'on leur donne (parcs d'élevage, parcs de pêche, ceux-ci établis pour retenir captif le poisson apporté par le flux).

**Parc aux Cerfs**, ancien quartier de Versailles, qui a donné son nom à un hôtel situé rue Saint Médéric, que Louis XV avait acheté en 1755 pour y loger les maîtresses de passage qu'y amenait Lebel, son valet de chambre.

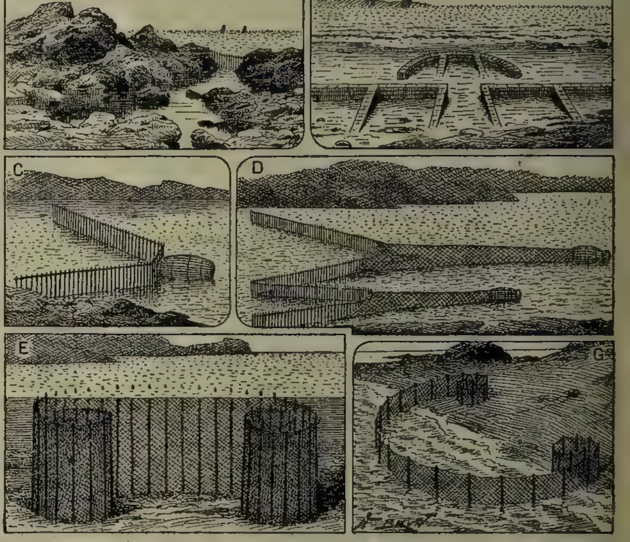

Parc : A, parc naturel ; B, parcs de pierre ; C, parc sur palots ; D, parc double sur palots ; E, haut-parc ; G, parc sur filets.

**Parc national de Yellowstone**, région des Etats-Unis, dans l'angle N.-O. de l'Etat de Wyoming. Région volcanique, très pittoresque. Grottes et sources magnifiques.

**parcage** n. m. Action de parquer des moutons. Fertilisation du sol par les déjections des moutons.

— Encycl. Le *parcage* est un mode de fumure économique, puisqu'il supprime le transport des fumiers. C'est, d'autre part, une façon de modifier également les qualités physiques d'un sol ; toutefois, si le piétinement des animaux est favorable aux terrains légers, il est plutôt nuisible aux terres fortes.

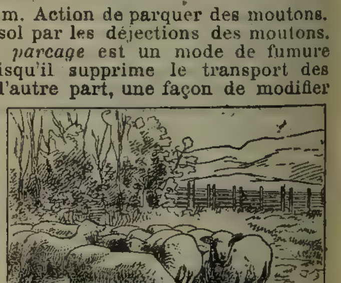

Parc à moutons.

Le troupeau de moutons (encore que dans certaines régions on parque aussi les bovins) est enfermé dans une enceinte de barrières légères faites généralement de clayonnages ; le séjour est d'une nuit ou d'un jour tout entier, puis les barrières sont déplacées pour enfermer un nouvel emplacement. Quand le troupeau a quitté une parcelle, il est bon de donner à celle-ci, le plus tôt possible, un labour léger.

La fumure donnée ainsi au sol apporte en quantités très appréciables la potasse et l'azote, mais reste pauvre en acide phosphorique, d'où la nécessité de la compléter par apport de phosphates.

Le parcage, s'il est une opération très recommandable pour améliorer de mauvais pâturages dont les moutons peuvent seuls tirer parti, n'est pas toujours recommandable, car il expose les animaux aux intempéries, et occasionne la souillure des toisons.

**Parçay**, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 25 kil. de Baugé ; 1.430 h.

**Parcé**, comm. de la Sarthe, arr. et à 20 kil. de La Flèche, sur la Sarthe ; 1.540 h.

**parceau** [*sô*] n. m. Assemblage d'écheveaux de
e réunis au moyen d'une ficelle nouée. Syn. de
TTEAU.

**parcellaire** [*sèl-lè-re*] adj. Fait par parcelles :
*vail parcellaire.* Divisé par parcelles : *plan par-
laire. Cadastre parcellaire*, celui qui se fait par
ces de terre. *Groupement parcellaire*, V. REMEM-
EMENT.

**parcellarisme** [*sèl-la-ris-me*] n. m. Système
division en parcelles.

**parcellarité** [*sèl-la*] n. f. Etat de ce qui est
isé, ou de ce qui se fait par parcelles.

**parcelle** [*sè-le*] n. f. (lat. *particula*). Petite par-
d'une chose : *vendre une parcelle de terrain.*

**parcellement** [*sè-le-man*] n. m. Division par
rcelles : *le parcellement des terres, outre qu'il
une gène pour la culture, diminue la valeur
la propriété.*

**parcellement** [*sè-le-man*] adv. Par parcelles.

**parceller** [*sè-lé*] v. a. Diviser en parcelles :
*rceller un héritage.*

**parce que** loc. conj. A cause que : *on se
auffe parce qu'on a froid. Par ce que*, par la chose
e : *par ce qu'il voit, le sage devine ce qu'on lui
che.* N. m. Raison, motif : *le parce que d'une dé-
arche.*

**parcere subjectis et debellare superbos,** mots
. signif. : *Epargner ceux qui se soumettent, et
mpter les superbes.* Vers de Virgile (*Enéide*, VI,
3) mis dans la bouche d'Anchise qui explique à
iée le rôle futur du peuple romain.

**parchasser** [*cha-sé*] v. a. Chasser une bête
ive avec des chiens courants, quelque temps après
n passage. Prendre la bête de meute à la fin de la
asse.

**parchemin** n. m. (gr. *pergamenê;* de *Pergame*,
fut établie, dit-on, la première manufacture de
aux préparées). Peau d'animal (spécialem. chèvre,
outon), préparée pour recevoir l'écriture manu-
rite ou l'impression. *Visage de parchemin*, visage
uvert d'une peau sèche et jaune. Pl. *Fig.* Titres
noblesse : *les parchemins n'augmentent pas la
leur d'un homme.*

— ENCYCL. Le parchemin fut employé, avant l'in-
oduction du papier en Europe, pour l'écriture (ma-
scrits du moyen âge) ; le plus ancien document
r parchemin est un diplôme royal de Thierry III
7). La cherté du parchemin fit qu'à une certaine
oque on n'hésita pas à employer pour les chartes
s rognures de parchemin, et même à gratter un
xte déjà écrit pour se servir à nouveau du par-
emin (*palimpseste*). A la fin du moyen âge, la
brication du parchemin et la vente de ce produit
partenaient à la corporation des parcheminiers ;
sque-là, les abbayes et couvents fabriquaient le
rchemin dont ils se servaient. L'introduction en
rope du papier de chiffon, et l'invention de l'im-
imerie, firent peu à peu abandonner le parchemin.

Le parchemin le plus estimé est fait de peau de
outon ou de chèvre ; mais on utilise aussi la peau
veau, de cheval ou d'agneau mort-né, pour la
brication du vélin ; les peaux de bouc, de chè-
re, de loup, d'âne sont employées pour faire le
rchemin des tambours, caisses et timbales.

On traite ces peaux comme pour la chamoiserie ;
is on les écharne et on les polit avec de la chaux
einte et de la pierre ponce ; on égalise la surface,
l'on procède à un nouveau ponçage.

Le *parchemin végétal* est de la cellulose : on l'ob-
ent en faisant tremper du papier non collé dans
bain d'acide sulfurique dilué ; après un lavage à
ande eau, on met à tremper dans une eau ammo-
acale, puis on fait sécher.

**parcheminé, e** adj. Qui a la consistance ou
aspect du parchemin. *Fig.* : *visage parcheminé.*

**parcheminer** [*né*] v. a. Rendre semblable à
parchemin : *l'huile parchemine le papier.*

**parcheminerie** [*rî*] n. f. Art, commerce, ma-
ufacture du parcheminier.

**parchemineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. Qui
la nature ou l'apparence du parchemin.

**parcheminier** [*ni-é*], **ère** n. Personne qui
répare et vend le parchemin.

**Parchim,** v. d'Allemagne (grand-duché de
ecklembourg), sur l'Elde, affluent de l'Elbe ;
.400 h. Source ferrugineuse. Draps.

**parcimonie** [*nî*] n. f. (lat. *parcimonia*). Epar-
ne minutieuse sur de petites choses : *gérer son
ien avec parcimonie.*

**parcimonieusement** [*ze-man*] adv. Avec
arcimonie : *distribuer parcimonieusement des
loges.*

**parcimonieux, euse** [*ni-eû, eu-ze*] adj. Qui
de la parcimonie.

**parclose** [*klô-ze*] n. f. (de *par*, et *clos*). Traverse
mployée pour figurer un travail d'assemblage. En-
einte de bois, renfermant le siège d'une stalle
'église. *Mar.* Ensemble des planches mobiles qui
ermettent, lorsqu'on les soulève, de voir la quantité
'eau amassée dans la cale.

**par-contre** n. m. Troc d'effets de commerce.

**par-corps** n. m. Contrainte par corps : *pro-
oncer un par-corps.*

**parcourir** v. a. (Se conj. comme *courir.*) Sui-
re ou visiter dans toute son étendue ou dans tous
es sens : *parcourir une route, une ville. Fig.* Exa-
iner rapidement : *parcourir un livre.* Passer en
evue par la réflexion : *parcourir l'univers par la
ensée.*

**parcours** [*kour*] n. m. (de *parcourir*). Chemin
ue suit un véhicule, une eau courante, etc. : *le par-
ours de la Seine est sinueux.* Trajet en général :
*ffectuer un parcours.* Droit appartenant aux habi-
ants de deux communes, de faire paître leurs bes-
iaux sur leurs vaines pâtures respectives : *le droit
le parcours a été aboli en principe par la loi du
juillet 1889.* V. PÂTURE, PÂTURAGE.

**Parcq (Le),** ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et
17 kil. de Saint-Pol ; 660 h. — Le cant. a 24 comm.,
t 9.270 h.

**pard** [*par*] n. m. *Zool.* Nom vulgaire du *serval.*

**pardalide** n. f. (du gr. *pardalis, idos*, pan-
hère). *Antiq. gr.* Peau de panthère, qui était un des
attributs de Bacchus (Dionysos).

**pardalote** n. f. Genre de passereaux dentirostres, renfermant de petites pies-grièches de l'Australie et de l'Afrique tropicale.

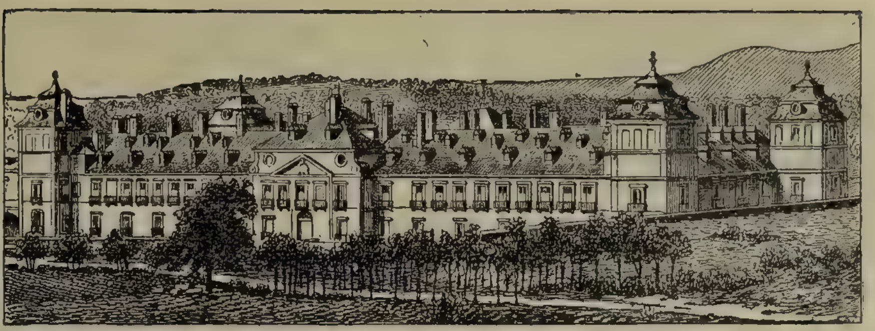

Palais du Pardo.

**pardanthe** n. m. Genre d'iridacées, comprenant des plantes originaires de l'Orient, aujourd'hui acclimatées dans les jardins de France, où on les désigne sous le nom d'*iris tigrés*.

**pardessus** [*de-su*] n. m. Vêtement que l'on porte par-dessus les autres.

**Pardessus** [*de-su*] (Jean-Marie), jurisconsulte et homme politique français, né à Blois (Loir-et-Cher), m. à Pimpeneau (1772-1853). On lui doit un remarquable *Cours de droit commercial* et une *Collection des lois maritimes* antérieures au VIIIe siècle.

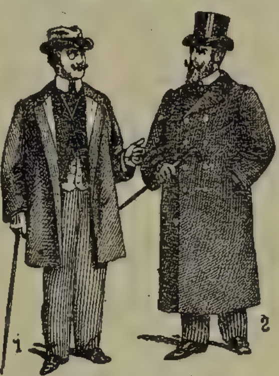

Pardessus : 1. D'été ; 2. D'hiver.

**par-devant** prép. V. PAR. N. m. Feuille supérieure de la carte à jouer, celle sur laquelle est imprimée l'image et qui porte la marque des contributions indirectes.

**pardi! pardieu! pardienne!** [*di-è-ne*] **pardine!** interj. (pour *par Dieu!*). Juron familier.

**Pardo (El),** bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille), sur le Mançanarès ; château bâti par Charles-Quint (1543) ; agrandi en 1772 par Charles III, il renferme d'intéressantes œuvres d'art. Au Pardo fut signé, en 1778, un traité entre l'Espagne et le Portugal.

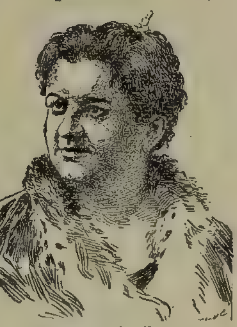

Emilia Pardo Bazan.

**Pardo Bazan** (Emilia), romancière et critique espagnole, née à La Corogne, m. à Madrid (1851-1921). Il faut citer, parmi ses principales œuvres, qui sont de pénétrantes études sur la vie espagnole : *le Château de Ulloa, la Mère naturelle, une Chrétienne*, etc.

**pardon** n. m. (de *pardonner*). Rémission d'une faute, d'une offense : *obtenir son pardon.* Formule de politesse dont on se sert quand on a heurté quelqu'un, qu'on l'interrompt, etc. Pèlerinage breton : *le pardon d'Auray.* Syn. inus. de ANGÉLUS. *Grand pardon*, chez les Juifs, fête de l'expiation (*yom kippour*) célébrée annuellement par le jeûne, la prière et l'offrande. *Lettres de pardon*, autrefois, lettres de petite chancellerie accordant la rémission d'infractions légères. Pl. Indulgences accordées par l'Eglise aux fidèles.

**Pardon breton** (*Un grand*), tableau de Jules Breton (1869) ; c'est un pèlerinage, une fête ; bonne et fidèle composition, très agréablement peinte (v. p. 473) ; — *Scène de pardon en Bretagne*, tableau de Cottet (1904). Assises sur un sol inégal, les femmes de Plougastel prennent leur frugal déjeuner ; peinture solide, aisée (v. p. 474).

**Pardon** (*le*), comédie en trois actes, de Jules Lemaître (1895). Une femme qui a trompé son mari s'en repent sincèrement ; mais le mari ne lui pardonne vraiment que lorsqu'il l'a trompée à son tour. Pièce d'une ironie subtile, écrite dans une langue exquise.

**Pardon de Ploërmel** (*le*), opéra-comique en trois actes, paroles de Michel Carré et Barbier, musique de Meyerbeer (1859). C'est l'aventure de la folle Dinorah, qui, après avoir échappé à la mort, recouvre la raison et épouse le paysan Hoël, qui l'a sauvée. Partition charmante, une des meilleures du compositeur, où l'on remarque l'air : *De l'or, de l'or;* le chœur des buveurs : *Qu'il est bon le vin;* la valse de *l'Ombre;* etc.

**pardonnable** [*do-na-ble*] adj. Que l'on peut pardonner : *faute pardonnable.* Qui mérite d'être pardonné : *enfant pardonnable.* ANT. **Impardonnable.**

**pardonnaire** [*do-nè-re*] n. m. Officier ecclésiastique, qui distribuait les pardons à Rome.

**pardonner** [*do-né*] v. a. (de *par*, et *donner*). Renoncer à punir : *pardonner une faute.* Accorder son pardon à : *pardonner un enfant.* (Cet emploi est condamné par la grammaire.) *Ne point pardonner*, être toujours mortel : *l'acide prussique ne pardonne point.* Excuser, tolérer : *souvent le monde pardonne tout quand on réussit.* V. n. *Pardonner à*, accorder son pardon, faire grâce de : *pardonnez à ceux qui se repentent.* Excuser : *pardonnez à notre franchise.* Epargner : *la mort ne pardonne à personne. Pardonnez-moi*, formule de civilité. *Dieu me pardonne !* Exclamation qui marque l'étonnement, ou qui s'emploie comme excuse, comme adoucissement. *Vous êtes tout pardonné*, se dit à quelqu'un qui s'excuse d'une liberté qu'il a prise, etc. **Se pardonner** v. pr. Pardonner à soi-même. S'accorder mutuellement le pardon. Etre excusé. PROV. V. PÉCHÉ. ALLUS. HIST. : **Pardonnez leur, mon Père, car ils ne savent ce qu'ils font,** prière que Jésus en croix, dit l'Evangile, adresse à Dieu en faveur de ses bourreaux. (Dans l'application, ne se dit que par ironie.) **Il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'elle a beaucoup aimé,** paroles que Jésus, dit l'Evangile, prononça chez Simon au sujet de Marie-Madeleine repentante. S'applique ironiquement aux femmes connues pour la facilité de leurs mœurs, qu'elles se soient ou non repenties.

**pardonneur, euse** [*do-neur, eu-ze*] n. Celui, celle qui pardonne.

**Pardubice,** v. de la Tchécoslovaquie (Bohême), sur l'Elbe ; 25.000 h. Sucreries ; fonderies de fer.

**paré, e** adj. Orné, embelli : *jardin paré de mille fleurs. Bal paré*, où l'on n'entre qu'en toilette de bal. *Titre paré*, en forme exécutoire. *Blas.* Se dit d'un bras (dextrochère ou sénestrochère) revêtu d'une manche de couleur spéciale. *Bouch. Pièce parée*, pièce de bœuf qui se lève à la tête de la surlonge. *Mar. Paré !* exclamation qui indique qu'un ordre a été exécuté, ou qu'on est prêt pour son exécution.

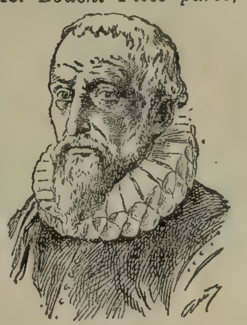

Ambroise Paré.

**Paré** (Ambroise), chirurgien français, né à Laval, m. à Paris (1517-1590). Il fut chirurgien de Henri II, de François II, de Charles IX et de Henri III, et accompagna souvent les armées. Il est célèbre par sa découverte de la ligature des artères, qu'il substitua à la cautérisation dans les amputations. Il disait modestement, en parlant de chaque malade qu'il avait arraché à la mort : « Je le pansay, Dieu le guarist ». Ses œuvres ont eu de nombreuses éditions en toutes les langues de l'Europe. La dernière édition française est celle que donna Malgaigne en 1841.

**pare-à-faux** n. m. Pièce qui empêche, dans la fabrication des médailles et des monnaies, que les coups portés à vide n'atteignent et n'écrasent les coins.

**paréage** n. m. *Féod.* V. PARIAGE.

**pareatis** [*ré-a-tiss*] n. m. (mot lat. signif. : *obéissez*). *Dr.* Formule qui rend les jugements exécutoires en dehors du ressort du tribunal qui les a rendus.

**pareau** [*rô*] n. m. Chaudière dans laquelle on fait fondre la vieille cire.

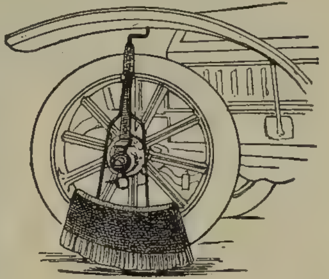

Pare-boue.

**pare-balles** ou **paraballes** n. m. invar. Dispositif établi dans les champs de tir pour arrêter les balles qui s'écarteraient de la direction normale du tir. Plaque d'acier protégeant un tireur contre les balles et la mitraille.

**pare-boue** n. m. invar. Dispositif que l'on adapte aux roues de voitures afin d'éviter les jets malpropres que ces véhicules lancent lorsqu'ils passent sur une chaussée boueuse.

**pare-brise** n. m. Plaque de verre transparent, à l'avant d'une automobile, pour préserver le conducteur des poussières de l'air et de l'action de l'air lui-même.

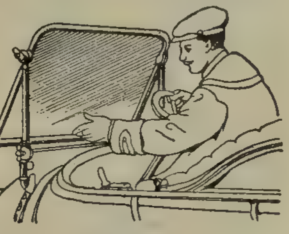

Pare-brise.

**paréchème** [*kè-me*] n. m. (gr. *parêkhêma*). Accumulation de syllabes ayant le même son, comme dans : *un papa pas patient.* Syn. PARÉCHÈSE.

**parèdre** n. m. (gr. *paredros;* de *para*, à côté, et *edra*, siège). *Antiq. gr.* Assesseur dans un conseil, un tribunal.

**parée** [*ré*] n. f. Partie d'un fourneau de forge.

**pare-éclats** n. m. invar. Abri de terre, disposé sur la banquette d'un parapet de fortification. Masse de terre réservée de distance en distance dans le creusement d'une tranchée, ou bien amas de fascines, sacs à terre, gabions rapportés, et qui constituent des sortes de masques formant compartimentage, pour limiter le champ de la gerbe d'éclats, et réduire ainsi la vulnérabilité de la tranchée.

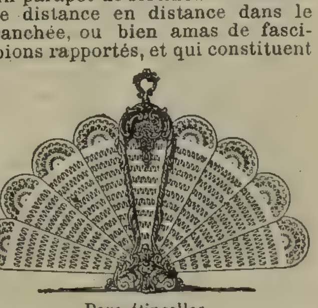

Pare-étincelles.

**pare-étincelles** n. m. invar. Ecran métallique que l'on place devant les cheminées d'appartement, pour s'opposer à la projection des étincelles. Masque de toile métallique dont on coiffe les cheminées d'usine, de locomotive, etc., pour éviter la sortie des étincelles. Appareil utilisé dans la télégraphie sans fil et destiné à éviter sur le radioconducteur l'action des étincelles dues aux courants de self-induction.

**pare-étoupilles** n. m. invar. Pièce du mécanisme de fermeture de culasse des canons, ayant pour objet de protéger les servants contre le choc éventuel des étoupilles.

**paréeur** n. m. Ouvrier qui pare les draps.

**pare-feu** n. m. Appareil destiné à empêcher la propagation des incendies.

**parefeuille** n. f. Traverse qui maintient en dehors les planches dont se compose un moule à pisé.

**pareggia** n. m. Caboteur italien jaugeant de 40 à 50 tonneaux.

**parégorique** adj. (gr. *parêgorikos* ; de *paregorein*, adoucir). Se dit des médicaments servant à calmer les douleurs, sans agir comme les narcotiques. *Elixir parégorique*, teinture d'opium camphré, employée contre les coliques, la diarrhée, les douleurs d'estomac, à la dose de quelques gouttes dans de l'eau sucrée.

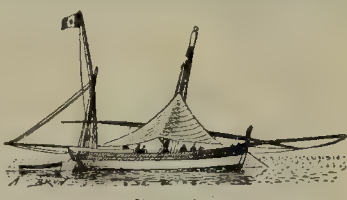
Pareggia.

**pareil, eille** [*rè, ll* mll.] adj. (du lat. *par*, égal). Qui est fait de même, qui est semblable : *deux anneaux pareils*. Tel, si extraordinaire : *a-t-on jamais vu un pareil homme!* Identique, en parlant du temps marqué par l'heure ou la date : *à pareil jour, à pareille heure. Sans pareil*, exceptionnel, en bonne et en mauvaise part : *mérite sans pareil ; méchanceté sans pareille.* Substantiv. Personne ou chose égale, semblable : *n'avoir pas son pareil, sa pareille.* Personne du même rang, de la même condition : *ne fréquentez que vos pareils, vos pareilles.* N. m. : *avoir de la peine à trouver le pareil.* N. f. *Rendre la pareille*, rendre un traitement pareil à celui qu'on a reçu. Allus. littér. :

> Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître,
> Et pour leur coup d'essai veulent des coups de maître,

vers de la tragédie du *Cid* (acte II, sc. 2). Dans l'application, ces vers caractérisent une personne ou une chose qui se révèle subitement par un coup d'éclat. Ant. **Inégal. Différent, dissemblable.**

**pareillement** [*rè, ll* mll., *e-man*] adv. De la même manière. Aussi : *je le désire pareillement.*

**Pareja** (Jean **de**), peintre espagnol, né à Séville, m. à Madrid (1606-1670), esclave d'origine indienne, et élève de Vélasquez. On lui doit de nombreux tableaux religieux, notamment un *Ensevelissement de Jésus-Christ*, au Louvre.

**parélie** n. m. V. PARHÉLIE.

**parelle** [*rè-le*] n. f. Nom vulgaire d'un lichen du genre parmélie, employé pour fabriquer une variété d'orseille.

**parellique** adj. Se dit d'un acide que l'on trouve dans divers lichens.

**parement** [*man*] n. m. Action de parer. Ce qui pare, ce qui orne. Etoffe brodée ou galonnée, dont on voile la partie antérieure des autels. Retroussis orné, au bout des manches d'un habit. *Lit de parement*, siège à dais, garni de coussins, où le roi était assis quand il tenait une réunion solennelle. *Epée de parement*, épée de cérémonie. *Maçonn.* Côté d'une pierre ou d'un mur qui paraît au dehors. Grosses pierres de taille dont un ouvrage est revêtu. Taille et mise en ligne des moellons qui forment la tête d'un mur isolé. Gros quartiers de pierres qui bordent un chemin pavé. Bâtons les plus gros que le bûcheron met en-dessus des fagots pour parer sa marchandise. Morceaux de bois dont on garnit un four à charbon. Graisse qui entoure la panse du mouton et qu'on rabat sur les quartiers de derrière pour les parer. Enduit dont le tisserand se sert pour agglutiner les fils de la chaîne.

**parementer** [*man-té*] v. a. Revêtir d'un parement : *parementer un mur.*

**parémiaque** n. m. (gr. *paroimiakon* ; de *paroimia*, proverbe). *Métr. gr.* Diamètre anapestique catalectique.

**parémiologie** [*jî*] n. f. (du gr. *paroimia*, proverbe, et *logos*, discours). Traité sur les proverbes. Recueil de proverbes. Syn. PARÉMIOGRAPHIE.

**parémiologique** adj. Relatif à la parémiologie. Syn. PARÉMIOGRAPHIQUE.

**parémiologue** [*lo-ghe*] n. m. Celui qui écrit sur la parémiologie. Syn. PARÉMIOGRAPHE.

**paremptose** [*ranp-tô-ze*] n. f. (gr. *paremptosis*). *Gram.* Genre d'épenthèse, consistant à insérer dans un mot une lettre qui ne forme pas une syllabe, le plus souvent pour modifier la quantité du mot.

**parencéphale** n. m. Syn. de CERVELET.

**parencéphalite** [*ran*] n. f. Inflammation du parencéphale ou cervelet.

**parenchymal, e, aux** [*ran-chi*] adj. Qui est de la nature du parenchyme.

**parenchymateux, euse** [*ran-chi-ma-teû, eu-ze*] adj. Qui a rapport au parenchyme.

**parenchyme** [*ran-chi-me*] n. m. (du préf. *para*, et du gr. *egkhuma*, action de répandre dans). *Anat.* Partie active des organes glandulaires. *Bot.* Tissu cellulaire mou, spongieux, qui, dans les feuilles, les jeunes tiges, les fruits, remplit les intervalles des parties fibreuses.

**parénèse** [*nè-ze*] n. f. (gr. *pareinesis*). Discours exhortant à la vertu. (Peu us.)

**parénétique** adj. Qui appartient à la parénèse : *éloquence parénétique.*

**Parennin** (Dominique), jésuite français, missionnaire en Chine, né au Russey (Doubs), m. à Pékin (1665-1741).

**parent** [*ran*], **e** n. (lat. *parens* ; de *parere*, enfanter). Personne descendant d'un ancêtre commun : *un parent éloigné. Par ext.* Personne à qui l'on est allié par mariage. N. m. pl. Le père et la mère : *les parents doivent assistance à leur enfant mineur.* Les ancêtres : *issu de parents illustres. Nos premiers parents*, Adam et Eve. *Parents spirituels*, parrain et marraine. *Fam. Tu peux écrire à tes parents*, tu vas perdre (la partie : écris pour avoir de l'argent), tu vas mourir, etc. Prov. : **Nous sommes tous parents en Adam,** les hommes sont tous égaux par leur origine. **Les rois et les juges n'ont point de parents,** ils doivent sacrifier leurs affections à leur devoir. **L'amour des parents descend et ne remonte pas,** l'amour du père et de la mère pour leurs enfants surpasse celui des enfants pour leur père et leur mère.

**parentage** [*ran*] n. m. Qualité de parent. Ensemble des parents et alliés : *convier tout le parentage à une cérémonie.*

**parentaille** [*ran-ta, ll* mll., *e*] n. f. *Péjor.* Ramassis de parents.

**parentales** [*ran*] ou **parentalies** [*ran-ta-lî*] n. f. pl. *Antiq. rom.* Fêtes annuelles en l'honneur des morts.

**Parent-Duchâtelet** (Alexis-Jean-Baptiste), médecin français, né et m. à Paris (1790-1836). On lui doit d'excellentes études sur l'hygiène publique.

**parenté** [*ran*] n. f. (de *parent*). Lien de consanguinité ou d'alliance, qui unit plusieurs personnes : *degré de parenté.* Ensemble des parents et alliés. *Dr. can. Parenté spirituelle*, alliance contractée entre celui qui a administré le baptême et le baptisé ou ses père et mère, entre les parrain et marraine d'une part et le baptisé ou ses père et mère de l'autre. (Elle est un empêchement dirimant au mariage religieux.)

— Encycl. On distingue la *parenté naturelle*, la *parenté légale* ou adoption, et la *parenté civile* résultant du mariage.

Deux éléments constituent la parenté : la ligne et le degré, ou le nombre des générations.

La parenté est le fondement du droit successoral. On hérite jusqu'au sixième degré en ligne collatérale.

Pour établir les liens qui unissent les parents entre eux et constituent la parenté, il faut distinguer : 1° la *tige* ou *souche* commune, laquelle est formée du père et de la mère, ou de l'un des deux seulement ; 2° la *ligne*, c'est-à-dire la suite des personnes qui descendent de la même tige ; 3° le *degré*, c'est-à-dire le nombre des générations. Chaque génération forme un degré, et la suite des degrés forme la ligne. La ligne peut être directe ou collatérale. Elle est *directe* entre ceux qui, descendant de la même tige, sont nés les uns des autres : tels sont le père, le fils, le petit-fils. Elle est *collatérale* entre ceux qui, tout en ayant une souche commune, ne sont pas nés les uns des autres, comme les frères, les sœurs, les oncles, les tantes, les neveux, les nièces, etc. La ligne directe est dite *ascendante* lorsqu'elle remonte à la souche, et *descendante* lorsqu'elle descend de l'auteur commun à ceux qui en sont issus.

I - LIGNE DIRECTE ET SES DIVISIONS

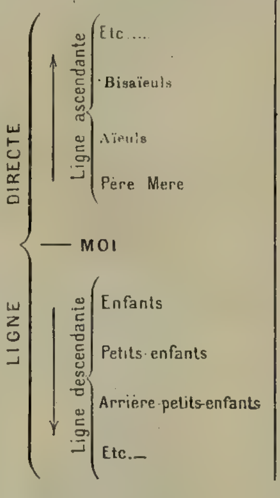

II - LIGNE DIRECTE ET LIGNE COLLATÉRALE

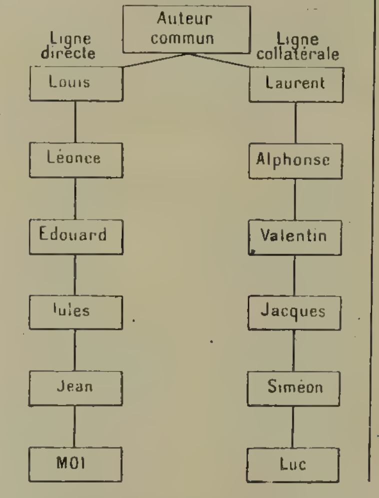

III - SUPPUTATION DES DEGRÉS DE PARENTÉ DANS LES DEUX LIGNES

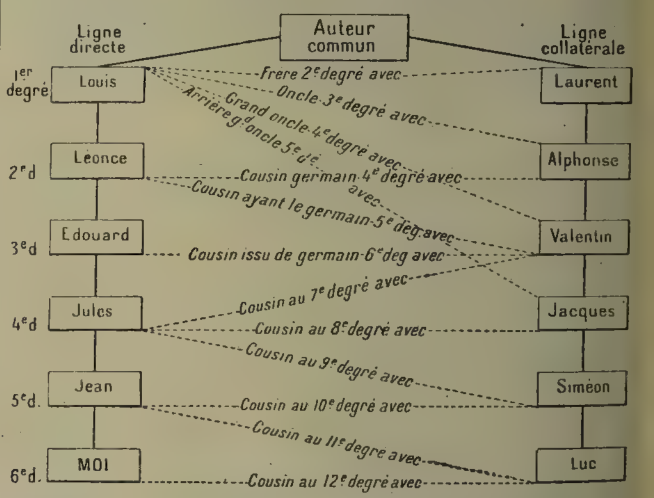

Pour déterminer la parenté en ligne directe, on compte autant de degrés qu'il y a de générations entre les personnes. Ainsi, à l'égard du père, le fils est au premier degré, le petit-fils au second, l'arrière-petit-fils au troisième, etc., et réciproquement. En ligne collatérale, on compte également les degrés par le nombre des générations, mais en remontant d'un des parents jusqu'à et non compris l'auteur commun, puis en descendant de celui-ci jusqu'à l'autre parent. Ainsi, deux frères sont parents au second degré ; l'oncle et le neveu sont parents au troisième degré ; les cousins germains, au quatrième, etc. En ligne collatérale, il n'y a point de premier degré de parenté.

**parentèle** [*ran*] n. f. (lat. *parentela*). Ensemble des parents ; parenté.

**parenthèse** [*ran-tè-ze*] n. f. (gr. *parenthesis* ; de *para*, à côté, *en*, dans, et *thesis*, action de mettre). Phrase insérée dans une période et formant un sens à part ; signe qui indique cette intercalation ( ) : *ouvrir, fermer la parenthèse, entre parenthèses. Fig.* et *fam.* Digression : *ouvrir une parenthèse.* Loc. adv. : *Par parenthèse*, incidemment.

**Parentis-en-Born,** ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 81 kil. de Mont-Marsan, près de l'étang de Biscarosse ; 2.150 h. Essence de térébenthine, minerai de fer. — Le cant. a 6 comm., et 8.160 h.

**paréo** n. m. Sorte de jupon des femmes de Tahiti.

**parepain** [*pin*] n. m. (de *parer*, et *pain*). *Archéol.* Couteau d'office, qui servait à couper les tranches de pain sur lesquelles on servait les viandes.

**pare-pied** n. m. *Mar.* Planchette recouverte de tôle, placée au pied des cuisines pour éviter que les escarbilles et le charbon ne soient entraînés sur le pont. Outil de maréchal-ferrant, sorte de boutoir pour parer le pied du cheval. Syn. PAROIR.

**parer** [*ré*] v. a. (lat. *parare*). Embellir d'ornements, d'atours, etc. : *parer un autel, une mariée.* Etre disposé comme ornement sur : *fleurs qui parent le front d'une femme.* Présenter sous un jour avantageux : *parer des marchandises. Fig.* Décorer, orner : *parer son style. Mar.* Tenir prêt à servir : *parer une ancre. Cuis. Parer la viande*, en ôter la peau, les nerfs, les graisses superflues. *Parer des légumes, des fruits*, en ôter les parties qui ne sont pas bonnes à manger. *Maréchal. Parer un pied*, rogner la corne comme il convient pour ajuster la ferrure. *Mar.* Absol. *Pare à virer*, commandement préparatoire d'un virement de bord vent devant. Substantiv. et fam. *Un pare-à-virer*, un coup violent, un fort soufflet. **Se parer** v. pr. S'orner : *la terre se pare au printemps. Fig.* Faire parade : *se parer des dehors de la vertu.* V. PAON.

**parer** v. a. (de l'ital. *parare*, faire obstacle à ce qui menace). Empêcher, éviter, détourner : *parer un coup d'épée. Fig. Parer un coup*, détourner un accident fâcheux dont on était menacé. *Mar. Parer un grain, un abordage*, les éviter. *Parer la balle*, la renvoyer avec la raquette avant qu'elle touche terre. V. n. *Parer à*, remédier à, se préserver de : *parer à un danger.*

**parer** v. a. (de l'esp. *parar*, arrêter). *Manèg.* Retenir : *parer un cheval.* V. n. S'arrêter. *Parer sur les hanches*, se soutenir sur le derrière en galopant.

**parère** n. m. (du lat. *parere*, paraître). *Dr.* Acte de notoriété délivré par des autorités étrangères, par des jurisconsultes ou par des commerçants notables, soit sur un point de droit étranger, soit sur un usage commercial.

— Encycl. Dans l'ancien droit, où les usages avaient une grande importance, les arrêts ordonnaient souvent de les prouver. Pour cela, on recourait à des *parères*, dont la forme était réglée par les tribunaux. Aujourd'hui, il peut encore y avoir lieu à parères : en ce cas, les personnes compétentes délivrent des certificats écrits, qui constatent l'usage.

**parésie** [*zî*] n. f. (du gr. *paresis*, relâchement). Paralysie incomplète.

**paresse** [*rè-se*] n. f. (lat. *pigritia*). Vice qui éloigne du travail, de l'effort : *la paresse est un des sept péchés capitaux. Paresse d'esprit*, lourdeur qui empêche de concevoir vite et de s'appliquer. *Poétiq.* Lenteur : *rivière qui coule avec paresse. Relever quelqu'un du péché de paresse*, l'obliger à travailler. Syn. de FAINÉANTISE. Prov. : **La paresse est la mère de tous les vices,** celui qui vit dans l'oisiveté se laisse entraîner aux tentations les plus funestes. Ant. **Travail, activité.**

**Paresse** (la). *Mythol. anc.* Divinité allégorique, fille du Sommeil et de la Nuit.

**paresser** [*rè-sé*] n. f. *Fam.* Se laisser aller à la paresse.

**paresseusement** [*rè-seu-ze-man*] adv. D'une manière paresseuse : *s'étendre paresseusement au soleil. Poétiq.* Avec lenteur. Ant. **Activement.**

**paresseux, euse** [*rè-seû, eu-ze*] adj. et n. Qui a du penchant à la paresse : *écolier paresseux.* Lent à concevoir : *une intelligence paresseuse. Poét.* Qui se meut lentement : *des ondes paresseuses. Fig.* Qui fonctionne mal : *estomac paresseux. Balance paresseuse*, balance peu sensible. *Paresseux comme un loir, comme une couleuvre*, extrêmement paresseux. N. f. Coiffure postiche tout apprêtée. Corset sans lacet, qui se noue ou s'agrafe par devant. Ant. **Laborieux.** N. m. *Hist. nat.* V. AÏ.

**paresthésie** [*rès-té-zî*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *aisthêsis*, sensation). Aberration de la sensibilité.

**parétique** adj. Qui se rapporte à la parésie.

**pareur, euse** [*eu-ze*] n. *Tech.* Ouvrier, ouvrière qui finit, perfectionne un ouvrage. Ouvrier mégissier qui pare les peaux.

**pareuse** [*reu-ze*] n. f. Sorte d'encolleuse, employée pour parer mécaniquement les draps, les fils de chaîne.

**Parfaict** [*fè*] (François), historien du théâtre français, né et m. à Paris (1698-1753) ; auteur d'ouvrages importants sur la littérature dramatique, en collaboration avec son frère Claude, né et m. à Paris (1705-1777). Le plus important est une précieuse *Histoire du Théâtre-Français*, qui va jusqu'en 1721.

**parfaire** [*fè-re*] v. a. (Se conj. comme *faire*.) Achever : *parfaire son ouvrage.* Compléter : *parfaire une somme.*

**parfaiseur** [*fe-zeur*] n. m. Fabricant de peignes pour les étoffes.

**parfait** [*fè*], **e** adj. (lat. *perfectus*). Qui réunit toutes les qualités, sans mélange de défauts : *le*

# PARIS

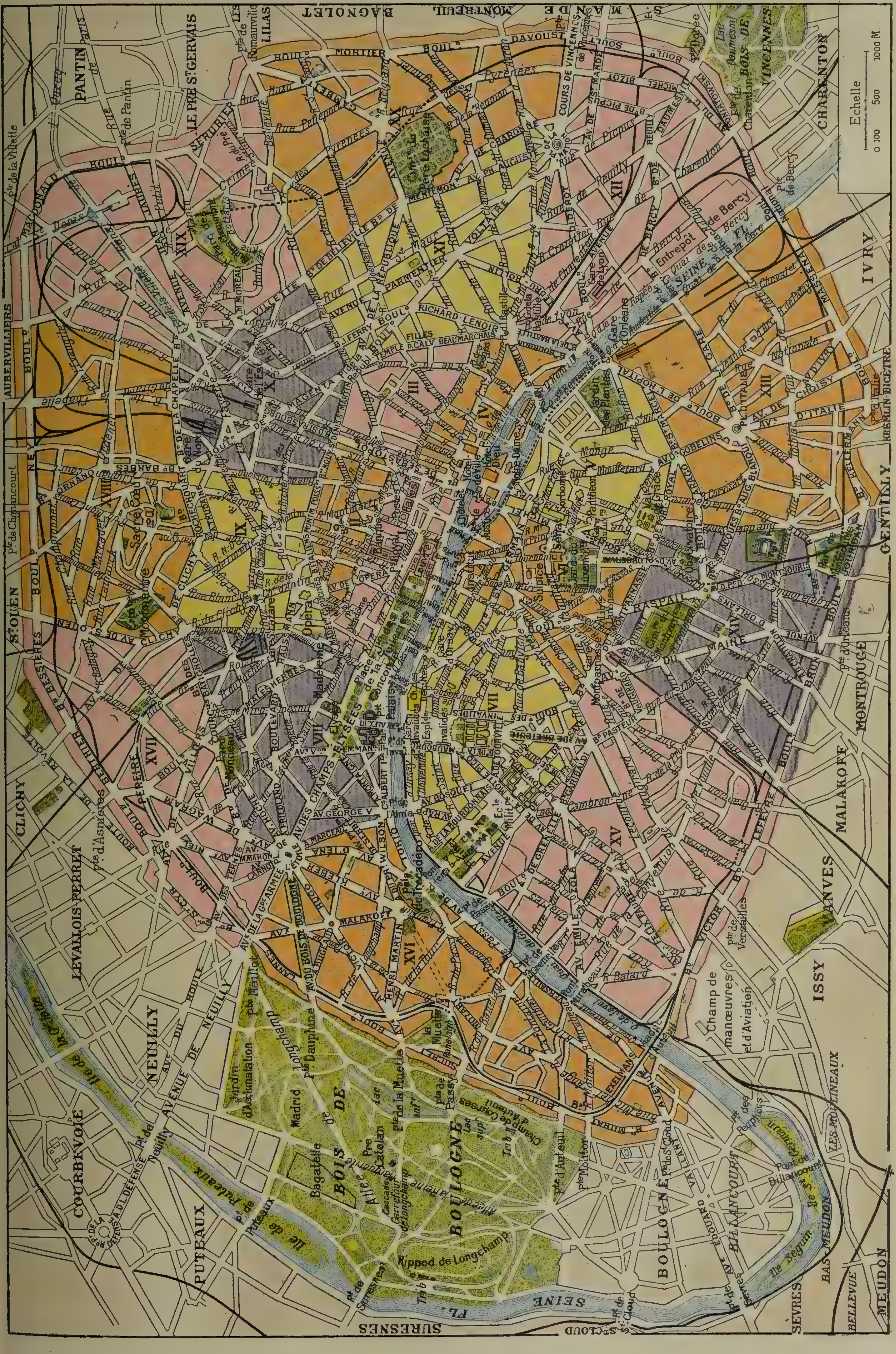
BAGNOLET
MONTREUIL
MANDÉ
LILAS
LE PRÉ St GERVAIS
PANTIN
AUBERVILLIERS
St OUEN
CLICHY
LEVALLOIS-PERRET
NEUILLY
COURBEVOIE
PUTEAUX
SURESNES
St CLOUD
BOULOGNE
BILLANCOURT
ISSY
VANVES
MALAKOFF
MONTROUGE
GENTILLY
KREMLIN-BICÊTRE
IVRY
CHARENTON
BOIS DE VINCENNES
SÈVRES
BAS-MEUDON
MEUDON
BELLEVUE
LES MOULINEAUX
Echelle
0 100 500 1000 M
I
II
III
IV
V
VI
VII
VIII
IX
X
XI
XII
XIII
XIV
XV
XVI
XVII
XVIII
XIX
XX
SEINE
FL.
BOIS DE BOULOGNE
Hippod. de Longchamp
Champ de Courses d'Auteuil
Jardin d'Acclimatation
Bagatelle
Champ de manœuvres et d'Aviation
Ile de Puteaux
Ile Seguin
Cim. du Père Lachaise
Cim. Montparnasse
Jardin des Plantes
Sacré Cœur
Montmartre
Opéra
Madeleine
Louvre
Entrepôt de Bercy
Gare de Lyon
Gare d'Orléans
Gare de l'Est
Gare du Nord
Invalides
Champ de Mars
Trocadéro
Étoile

## PRINCIPAUX MONUMENTS
### et grandes artères de Paris.

1. Eglise du Sacré-Cœur. — 2. Cimetière Montmartre. — 3. Hôpital Lariboisière. — 4. Eglise Saint-Vincent-de-Paul. — 5. Gare du Nord. — 6. Gare de l'Est. — 7. Parc des Buttes-Chaumont. — 8. Eglise Saint-Augustin. — 9. Gare Saint-Lazare. — 10. Monument Moncey. — 11. Eglise de la Trinité. — 12. Eglise N.-D.-de-Lorette. — 13. Eglise russe. — 14. Parc Monceau. — 15. Arc de triomphe de l'Etoile. — 16. Eglise Saint-Philippe-du-Roule. — 17. Eglise de la Madeleine. — 18. Opéra. — 19. Opéra-Comique. — 20. Bourse. — 21. Bibliothèque nationale. — 22. Eglise N.-D.-des-Victoires. — 23. Porte Saint-Denis. — 24. Porte Saint-Martin. — 25. Conservatoire des Arts et Métiers. — 26. Eglise Sainte-Elisabeth. — 27. Statue et place de la République. — 28. Cimetière du Père-Lachaise. — 29. Palais de l'Elysée. — 30. Place et colonne Vendôme. — 31. Palais-Royal. — 32. Banque de France. — 33. Eglise Saint-Eustache. — 34. Bourse de Commerce. — 35. Halles centrales. — 36. Palais du Trocadéro. — 37. Musée Guimet. — 38. Musée Galiera. — 39. Grand Palais. — 40. Petit Palais. — 41. Place de la Concorde. — 42. Jardin des Tuileries. — 43. Palais du Louvre. — 44. Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois. — 45. Théâtre du Châtelet. — 46. Théâtre Sarah-Bernhardt. — 47. Tour Saint-Jacques. — 48. Eglise Saint-Merri. — 49. Hôtel de Ville. — 50. Archives. — 51. Musée Carnavalet. — 52. Temple des Billettes. — 53. Place des Vosges. — 54. Eglise N.-D.-de-Paris. — 55. Eglise Saint-Gervais. — 56. Place de la Bastille et colonne de Juillet. — 57. Place de la Nation et monument de la République. — 58. Gare de Lyon. — 59. Chambre des Députés. — 60. Palais de la Légion d'honneur. — 61. Ministère des Affaires étrangères. — 62. Gare d'Orsay (Orléans). — 63. Ministère de la Guerre. — 64. Ecole des Beaux-Arts. — 65. Eglise Saint-Thomas-d'Aquin. — 66. Palais de l'Institut. — 67. Eglise Saint-Germain-des-Prés. — 68. Palais de Justice. — 69. Tribunal de Commerce. — 70. Pont de Grenelle et statue de la Liberté. — 71. Tour Eiffel. — 72. Ecole militaire. — 73. Eglise Sainte-Clotilde. — 74. Hôtel des Invalides. — 75. Ecole de Médecine. — 76. Fontaine et place Saint-Michel. — 77. Théâtre de l'Odéon. — 78. Eglise Saint-Séverin. — 79. Musée de Cluny. — 80. Eglise Saint-Sulpice. — 81. Jardins et palais du Luxembourg (Sénat). — 82. Sorbonne. — 83. Eglise Saint-Etienne-du-Mont. — 84. Panthéon. — 85. Ecole polytechnique. — 86. Jardin des Plantes (Muséum). — 87. Institut Pasteur. — 88. Gare Montparnasse. — 89. Eglise N.-D.-des-Champs. — 90. Cimetière Montparnasse. — 91. Place Denfert-Rochereau (Lion de Belfort). — 92. Observatoire de Paris. — 93. Hôpital militaire du Val-de-Grâce. — 94. Manufacture des Gobelins. — 95. Hospice de la Salpêtrière. — 96. Gare d'Austerlitz (Orléans). — 97. Eglise Saint-Pierre-de-Montrouge. — 98. Eglise Saint-Médard. — 99. Parc Montsouris.

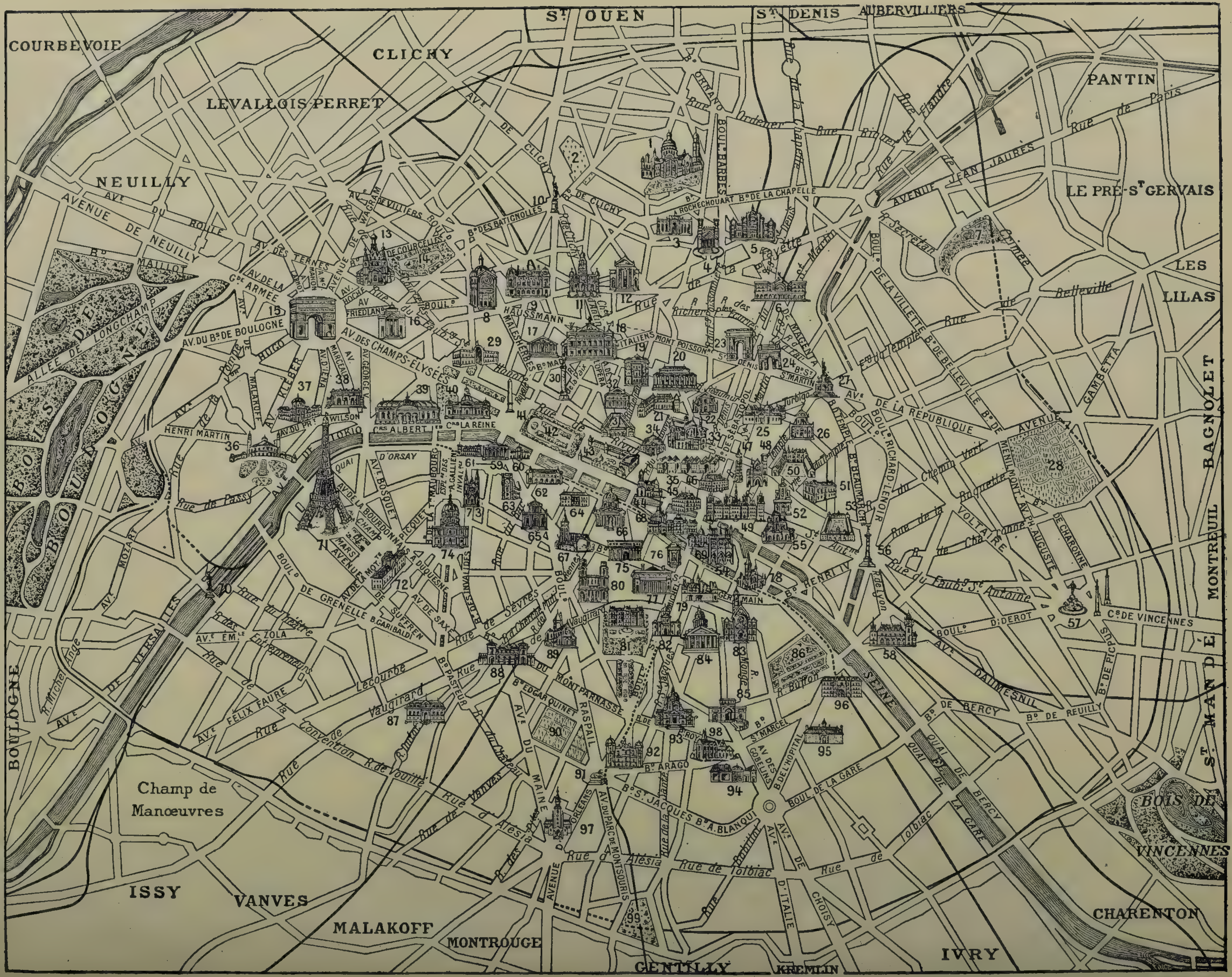
COURBEVOIE
CLICHY
ST OUEN
ST DENIS
AUBERVILLIERS
PANTIN
LEVALLOIS-PERRET
NEUILLY
LE PRÉ-ST GERVAIS
LES LILAS
BAGNOLET
MONTREUIL
ST MANDÉ
BOIS DE VINCENNES
CHARENTON
IVRY
KREMLIN
GENTILLY
MONTROUGE
MALAKOFF
VANVES
ISSY
BOULOGNE
BOIS DE BOULOGNE
Champ de Manœuvres
SEINE
AVENUE DE NEUILLY
AVE DE CLICHY
BOULD BARBES
Bd DE LA CHAPELLE
AVENUE JEAN JAURÈS
BOULD DE LA VILLETTE
Bd DE BELLEVILLE
AVENUE GAMBETTA
Bd DE MÉNILMONTANT
AV. PH. AUGUSTE
Bd DE CHARONNE
Cs DE VINCENNES
AVE DE LA RÉPUBLIQUE
BOULD RICHARD-LENOIR
Bd BEAUMARCHAIS
BOULD VOLTAIRE
Rue du Faubg St Antoine
Bd DIDEROT
AVE DAUMESNIL
Bd DE BERCY
Bd DE REUILLY
QUAI DE BERCY
QUAI DE LA GARE
BOUL DE LA GARE
AVE D'ITALIE
AVE DE CHOISY
Rue de Tolbiac
Bd ARAGO
Bd ST JACQUES
Bd A. BLANQUI
AV. DU PARC DE MONTSOURIS
Rue d'Alésia
AVE DU MAINE
RASPAIL
BD DU MONTPARNASSE
Bd PASTEUR
Rue de Vaugirard
Rue Lecourbe
Rue de la Convention
BOULD DE GRENELLE
AVE DE SUFFREN
AVE DE LA BOURDONNAIS
AVE BOSQUET
QUAI D'ORSAY
Bd DES INVALIDES
Rue de Sèvres
Bd ST GERMAIN
Bd ST MICHEL
Rue de Rivoli
AV. DES CHAMPS-ÉLYSÉES
Crs LA REINE
AV. MARCEAU
AV. D'IÉNA
AV. KLÉBER
AV. VICTOR HUGO
AV. DU Bd DE BOULOGNE
AV. DE LA Gde ARMÉE
AVE DE WAGRAM
Bd HAUSSMANN
Bd MALESHERBES
Bd DES BATIGNOLLES
Bd DE COURCELLES
Bd DE MAGENTA
Bd DE SÉBASTOPOL
Rue Lafayette
ALLÉE DE LONGCHAMP
Rue de Passy
AVE DE VERSAILLES
Rue de Crimée
Rue de Belleville
Rue de Flandre

*bonheur parfait n'existe pas. Par exagér.* Excellent : *homme parfait, vin parfait.* Accompli dans son genre : *beauté parfaite.* Complet : *tranquillité parfaite. Parfait amour*, amour pur, sans mélange d'égoïsme, qui a atteint son plus haut degré d'organisation, de développement. N. Dans le langage ecclésiastique, personne accomplie : *l'assemblée des parfaits.* N. m. La perfection : *le parfait est rare.* Crème glacée (ordinairement parfumée au café). *Chim. Gaz parfait*, v. GAZ. *Gram.* Temps qui marque une action présentement accomplie, une époque écoulée : *le parfait prend généralement le nom de* passé simple. *Hist. relig.* Nom donné par les cathares à celui qui avait reçu l'absolution. ANT. **Imparfait.**

**Parfait** [*fè*] (Noël), littérateur et homme politique français, né à Chartres, m. à Paris (1813-1896). Il fut député à l'Assemblée législative (1849), puis à l'Assemblée nationale en 1871. On lui doit des poésies politiques, des drames, etc. — Son fils PAUL, né et m. à Paris (1841-1881), a composé des romans qui ne manquent pas de verve.

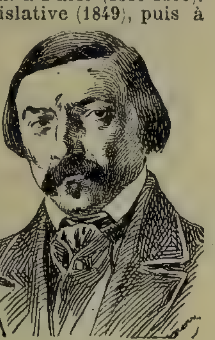
Noël Parfait.

**parfaitement** [*fè-te-man*] adv. D'une manière parfaite ou complète : *ouvrage parfaitement réussi.* Oui, certainement. ANT. **Imparfaitement.**

**parfilage** n. m. Action de parfiler. Fils d'or ou d'argent parfilés.

**parfiler** [*lé*] v. a. Défaire fil à fil un morceau d'étoffe riche pour en retirer l'or, l'argent, la soie, etc. *Fig.* Décomposer, analyser, détailler : *parfiler des riens avec art.*

**parfileur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui parfile.

**parfilure** n. f. Produit du parfilage des fils d'or. Fils provenant d'une étoffe parfilée.

**parfin** n. f. Fin dernière. (Vx.) *A la parfin*, enfin, finalement. (Vx.)

**parfois** [*foi*]. adv. Quelquefois.

**parfond** [*fon*], **e** adj. Forme ancienne de PROFOND. N. m. Filet chargé de plomb ; hameçon plombé qui tombe au fond de l'eau.

**parfondre** v. a. (du lat. *perfundere*, mélanger). Incorporer les couleurs à la plaque de verre ou d'émail, et les fondre également.

**parfournir** v. a. Fournir en entier, achever de fournir. *Dr.* Contribuer subsidiairement.

**parfum** [*fun*] n. m. (du préf. *par*, et du lat. *fumus*, vapeur). Odeur agréable : *parfum de la rose.* Composition industrielle ayant cette odeur : *acheter des parfums. Iron.* Mauvaise odeur. *Fig.* Ce qui éveille un doux souvenir, une idée agréable : *un parfum de bonheur, d'antiquité.*

— ENCYCL. Le premier emploi des parfums remonte à l'origine des civilisations, et paraît avoir été primitivement réservé au culte des morts (résines et baumes), puis aux cérémonies religieuses. L'emploi de certaines substances odorantes dans la toilette dut procéder de certaines pratiques du culte. Quoi qu'il en soit, au temps des Ptolémées, l'industrie des parfums était florissante ; l'antiquité grecque fit aussi grand usage de cosmétiques et parfums de toute sorte. Durant le moyen âge, les parfums furent réservés aux cérémonies du culte, et c'est seulement après les croisades que l'habitude s'établit d'user de parfums dans les soins de la toilette. On se servit de peaux odoriférantes rapportées d'Orient, pour la confection de pièces d'habillement, et surtout des gants. Le titre et le métier de parfumeur étaient le monopole des gantiers. Aujourd'hui, grâce aux découvertes des chimistes, la parfumerie est une branche importante du commerce.

On utilise pour la parfumerie des produits animaux (civette, musc), les essences (huiles volatiles) fournies par toutes sortes de plantes dont la culture a pris en certaines régions une importance considérable, et aussi les essences artificielles obtenues chimiquement (aldéhydes, éthers, phénols, etc.).

Toutes ces essences, associées, combinées, servent à la préparation d'*extraits*, de vinaigres de toilette, lotions, teintures, savons, poudres, pâtes, pommades, cosmétiques, crèmes, fards, sachets, etc.

**parfumer** [*mé*] v. a. Remplir, imprégner d'une bonne odeur, d'un parfum : *parfumer son mouchoir. Fig.* Remplir comme d'un parfum : *vertus qui parfument une existence.*

**parfumerie** [*rî*] n. f. Etat, commerce, boutique, marchandises du parfumeur.

**parfumeur, euse** [*eu-ze*] n. Qui fabrique ou vend des parfums. Adjectiv. : *ouvrier parfumeur.*

**parfumier** [*mi-é*] n. m. Parfumeur. (Vx.)

**parfumoir** n. m. Petite grille sur laquelle on pose un objet que l'on parfume en brûlant des pastilles de parfum au-dessous. Brûle-parfum.

**pargasite** n. f. Variété de hornblende.

**Pargny-Filain,** comm. de l'Aisne, arr.' et à 20 kil. de Soissons, au pied du Chemin des Dames, près de l'Ailette ; 240 h. en 1914. Conquise par les Français pendant la bataille de la Malmaison (2 oct. 1917). Complètement détruite.

**Pargny-sur-Saulx,** comm. de la Marne, arr. et à 20 kil. de Vitry-le-François, sur la Saulx et le canal de la Marne au Rhin ; 828 h. en 1914. Ch. de f. Est. Luttes opiniâtres au cours de la bataille de Revigny (bataille de la Marne de 1918). Complètement détruite.

**pargué** [*ghé*] interj. (corrupt. de *pardieu*). Jurement de l'ancienne comédie. (On dit aussi PARGUIÉ, PARGUENNE, PARGUIENNE.)

**parhélie** ou **parélie** [*li*] n. m. (du gr. *para*, à côté, et *hélios*, soleil). Image du soleil réfléchie dans un nuage formé de cristaux de glace. (V. MÉTÉORES.)

— ENCYCL. Les réflexion et réfraction de la lumière sur les faces latérales des cristaux de glace donnent lieu à une série d'images, qui sont disposées sur un cercle horizontal passant par le soleil, et que l'on appelait autrefois l'*almicantarat solaire* : c'est le *cercle parhélique* ordinaire. En certains points de ce cercle, il se produit des concentrations de lumière ou *faux soleils* : intersections de halos, parhélies, anthélies, paranthélies.

**parhélique** adj. Qui a rapport au parhélie.

**pari** n. m. (de *parier*). Contrat aléatoire que font deux ou plusieurs personnes, soutenant des choses contraires, de payer une somme ou un objet à celle qui se trouvera avoir dit vrai : *engager, faire un pari.* La somme convenue : *toucher un pari. Tenir un pari*, parier contre la personne qui propose. *Les paris sont ouverts*, chacun est admis à parier. *Pari mutuel*, pari légal sur les champs de courses.

— ENCYCL. *Sport.* Il existe, dans presque tous les pays, deux sortes de paris de courses : le pari mutuel et le pari à la cote.

*Pari mutuel.* En France, les sociétés de courses, et elles seules, peuvent organiser le pari mutuel, sous trois conditions : 1° obtenir préalablement une autorisation spéciale du ministre de l'agriculture ; 2° limiter exclusivement aux champs de courses le pari mutuel ; 3° effectuer sur les mises reçues un prélèvement fixe en faveur de l'élevage et des œuvres de bienfaisance.

*Pari à la cote.* Il s'effectue entre les joueurs ou preneurs et les bookmakers ou donneurs. On dit qu'un cheval est à 3, à 5, à 10, à 15 contre 1, lorsque le pari est fait de telle sorte que le joueur exposant une unité recevra du donneur, si le cheval désigné gagne, d'abord cette mise, plus 3 fois, 5 fois, 10 fois la mise, etc. Par exemple, ayant joué 5 francs sur un cheval à 2 contre 1, il recevra 15 francs ; à 4 contre 1, il recevra 25 francs, etc.

Un cheval est à égalité lorsque la somme que recevra le preneur, en cas de gain, est égale à celle qu'il a risquée. Il peut se faire aussi que le pari se fasse au-dessous de l'égalité : un cheval est à 1 contre 5 lorsque, gagnant, il ne rapporte que 1 franc au joueur qui a risqué 5 francs.

La loi du 2 juin 1891, qui a réglementé l'ouverture et le fonctionnement des champs de courses, a soumis le *pari* à des dispositions spéciales.

Les sociétés régulièrement constituées doivent, pour pouvoir installer le pari mutuel, adresser annuellement au ministre de l'agriculture, par l'intermédiaire des préfets, une demande accompagnée d'un état certifié des comptes en recette et dépense de l'exercice précédent, du budget de l'exercice suivant et, pour le même exercice, d'un relevé des journées de courses prévues et du nombre de courses par journée. Cette autorisation n'est donnée que pour un an, et peut être retirée soit pour inexécution des prescriptions de la loi, soit pour raisons d'ordre public.

Il est prélevé sur la masse des sommes versées au pari mutuel de chaque hippodrome, et avant tout autre prélèvement : 1° 2 p. 100 en faveur des œuvres locales de bienfaisance ; 2° 1 p. 100 en faveur de l'élevage ; 3° 1 p. 100 pour les travaux communaux d'adduction d'eau potable.

— *Philos. Démonstration par le pari.* Cet argument célèbre, employé par Pascal en faveur de la foi chrétienne, peut se résumer ainsi : Dieu est, ou il n'est pas. La raison est par elle-même incapable de se prononcer entre ces deux thèses. Pourtant, il faut nécessairement choisir ; il faut parier, « car vous êtes embarqué... Pesons le gain et la perte en prenant croix [le côté de la monnaie opposé à *pile ;* aujourd'hui, l'on dirait face] que Dieu est. Estimons ces deux cas : si vous gagnez, vous gagnez tout (la vie éternelle) ; si vous perdez, vous ne perdez rien. Gagez donc qu'il est, sans hésiter ».

**paria** n. m. (tamoul *parayan*). Nom donné, dans l'Hindoustan, à tous les hors-castes, c'est-à-dire aux individus privés de tous droits religieux ou sociaux, soit par leur origine, soit par exclusion de la société brahmanique. *Par ext.* Homme dédaigné, repoussé par les autres hommes : *les lépreux étaient jadis de véritables parias.*

— ENCYCL. Les anciens codes répartissaient les hors-castes en trois catégories : les *abhçasthas*, ayant commis des péchés graves ; 2° les *vrâtyas*, exclus de la société brahmanique pour avoir négligé des rits ; 3° les *apasadas*, nés d'unions illicites. Les parias des deux premières catégories peuvent parfois rentrer dans le giron de leur caste, au moyen de pénitences rigoureuses ; les autres en sont irrémissiblement bannis. Le parias sont réputés infâmes par toutes les castes. Leur contact est regardé comme une souillure ; ils ne peuvent habiter l'intérieur des villes, ni exercer une profession un peu relevée.

**Paria** (GOLFE DE), golfe de la côte septentrionale de l'Amérique du Sud, fermé au N. par la péninsule de Paria, et à l'E. par l'île (angl.) de Trinidad. Découvert par Christophe Colomb en 1498.

**pariade** n. f. (de *parier*). Action des oiseaux qui se réunissent par paires pour s'accoupler. Saison où les oiseaux s'accouplent. Couple d'oiseaux.

**pariage** ou **paréage** n. m. *Féod.* Association, notamment aux XIII$^{e}$ et XIV$^{e}$ siècles, entre un seigneur, souvent ecclésiastique, et un autre seigneur plus puissant.

**parïambique** n. m. *Métr. anc.* Syn. de PYRRHIQUE.

**parian** n. m. (m. angl. signif. *de Paros*). Porcelaine imitant le marbre de Paros.

**paricine** n. f. Base azotée extraite de divers quinquinas.

**paridine** n. f. Glucoside des feuilles de parisette.

**Parien, enne** [*ri-in, è-ne*], originaire ou habitant de Paros : *les Pariens.* Adjectiv. Qui se rapporte à Paros ou à ses habitants : *marbre parien.*

**parier** [*ri-é*] v. a. (lat *pariare.* — Se conj. comme *prier.*) Faire un pari : *parier cent francs ; parier que tel cheval gagnera. Par ext. Parier une chose*, affirmer qu'elle sera telle qu'on le dit. *Je parie, je parierais*, je suis comme sûr. *Il y a gros, beaucoup, cent, mille à parier que*, il est presque certain. **Se parier** v. pr. Faire l'objet d'un pari, être parié : *il se parie des millions, sur les hippodromes parisiens.*

**pariétaire** [*tè-re*] n. f. (du lat. *paries, etis*, muraille). Genre d'urticacées communes en France, et qui poussent sur les murailles : *la pariétaire officinale a des propriétés faiblement astringentes et émollientes.*

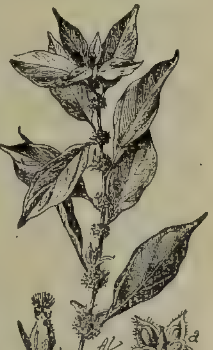

Pariétaire : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

**pariétal, e, aux** adj. (lat. *parietalis ;* de *paries*, muraille). Se dit des différents organes qui ont trait à la paroi d'une cavité : *plèvre pariétale. Bot.* Se dit d'une partie qui s'insère dans la paroi d'une autre. *Insertion pariétale*, insertion des étamines sur la paroi du calice tubulé. N. m. *Anat.* Se dit des os qui forment les côtés et une partie de la voûte cranienne. N. f. pl. Classe de plantes dicotylédones comprenant les plantes à placentation pariétale (*cistinées, violanées, passiflorées*, etc.). S. une *pariétale.*

— ENCYCL. *Anat.* Les pariétaux sont situés de chaque côté de la ligne médiane du crâne, réunis par leurs bords internes, placés entre le frontal en avant et l'occipital en arrière. Chacun d'eux a la forme d'un segment de sphère quadrilatère. La face externe présente un relief accusé, dit *bosse pariétale.* V. CRÂNE.

**Parieu** (Marie ESQUIROU **de**), homme politique et économiste français, né à Aurillac, m. à Paris (1815-1893), ministre de l'instruction publique en 1848-1851, et président du conseil d'Etat en 1870.

**parieur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui parie : *les Anglais sont de grands parieurs.*

**parification** [*si-on*] n. f. Action de parifier.

**parifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rendre égal ou pareil.

**Parigné-l'Evêque,** comm. de la Sarthe arr. et à 15 kil. du Mans ; 3.120 h. Source ferrugineuse. Chapelle sépulcrale et lanterne funéraire du XII$^{e}$ siècle.

**Parigot** [*ghô*], **e** [*ghote*] n. *Pop.* Parisien, Parisienne.

**parinervé, e** [*nèr*] adj. du lat. *par, paris*, égal, et *nervus*, nervure). Qui porte deux nervures égales.

**Parini** (Joseph), poète italien, né à Bosizio, m. à Milan (1729-1799) ; auteur d'odes et du poème satirique *le Jour*, remarquable par l'éclat des images et la perfection du style.

**paripenné** [*pèn'-né*], **e** ou **paripinné** [*pin'-né*], **e** adj. Se dit des feuilles pennées qui se terminent par deux folioles.

**Paris** [*ri*], capit. de la France, sur la Seine, un peu en aval de son confluent avec la Marne ; ch.-l. du dép. de la Seine ; gouvernement militaire ; archevêché. Cour de cassation ; Institut. Siège du gouvernement et des grandes administrations de l'Etat. Centre des réseaux des chemins de fer, des lignes télégraphiques et téléphoniques, de la T. S. F., rayonnant sur tout le territoire français, port fluvial important. Grands musées d'arts, de sciences et d'industries : facultés et écoles supérieures, riches bibliothèques et archives publiques. Banque de France, Crédit foncier, etc. Industrie florissante dans les branches les plus variées, et remarquable par son cachet d'originalité et d'élégance ; bijouterie, bimbeloterie, confection, mode, fourrures, articles dits « de Paris », etc. Paris est le centre des lumières et des arts, l'une des plus vastes, des plus riches villes du monde, et la première pour la grandeur de ses souvenirs historiques, la beauté de ses paysages urbains et de ses monuments : Louvre, Palais-Royal, Invalides, Bourse, Notre-Dame, Panthéon, Madeleine, colonne Vendôme, Trocadéro, Hôtel de Ville, arcs de triomphe du Carrousel et de l'Etoile, portes Saint-Denis et Saint-Martin, etc. ; 2.906.470 h. (*Parisiens*).

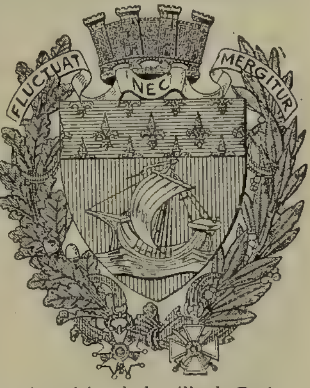

Armoiries de la ville de Paris

Au temps de César, l'îlot où s'éleva plus tard Notre-Dame portait le nom de *Lutèce* et avait pour habitants les *Parisii*, dont le nom devint celui de la capitale de la France. Les Parisii participèrent activement à la résistance contre César et ses lieutenants ; puis Lutèce se développa sur les rives de la Seine : en 451, sainte Geneviève la préserva de la fureur des Huns. Paris, dont Clovis avait fait sa capitale, fut dévasté par les Normands, et soutint contre eux, en 885, un siège de treize mois. De notables améliorations, notamment la construction d'une enceinte fortifiée, signalèrent le régime de Philippe Auguste. Au XIV$^{e}$ siècle, d'abord, et sous Louis XIII ensuite, cette enceinte dut être agrandie. Parmi les rois de France, saint Louis, Charles V, François I$^{er}$, Louis XII furent ceux dont la protection éclairée et le goût pour les arts contribuèrent le plus à embellir la capitale. Louis XIV enrichit la ville de nombreux monuments ; Louis-Philippe et Napoléon III étendirent aussi son enceinte, qui pourra encore se développer d'autant plus facilement que les fortifications contruites sous Louis-Philippe ont été démolies après la Grande Guerre.

— *Adm.* Le régime administratif de la ville de Paris est, en raison du rôle politique de la capitale, entièrement exceptionnel. Les pouvoirs ordinaires d'administration et de police, que la loi du 5 avril 1884 attribue aux maires élus, sont ici partagés entre deux préfets : le *préfet de la Seine* (service de l'enseignement, approvisionnement, assistance publique, état civil, services de voirie, architecture, comptabilité municipale, etc.), et le *préfet de police* (sûreté publique, police de la rue, circulation, étrangers, etc.).

La ville est divisée en vingt *arrondissements*, subdivisés chacun en quatre *quartiers*. A la tête de chaque arrondissement est placé un maire, nommé par le gouvernement et assisté d'adjoints nommés par décret. Les *maires* et les *adjoints* parisiens (il y a trois adjoints par arrondissement) ne font pas partie du *conseil municipal.*

Le conseil municipal compte quatre-vingts membres, à raison de un par quartier, nommés pour quatre ans ; les délibérations du conseil sont exécutoires après approbation du préfet de la Seine ; elles sont susceptibles d'être annulées par décret.

Le préfet de police exerce dans toutes les communes du département de la Seine les pouvoirs qui lui sont dévolus par l'arrêté du 12 messidor an VIII. Toutefois, les maires de ces communes sont chargés, sous la surveillance du préfet, de ce qui concerne la petite voirie, la sûreté de la voie publique, l'établissement et l'entretien des édifices communaux, cimetières, promenades.

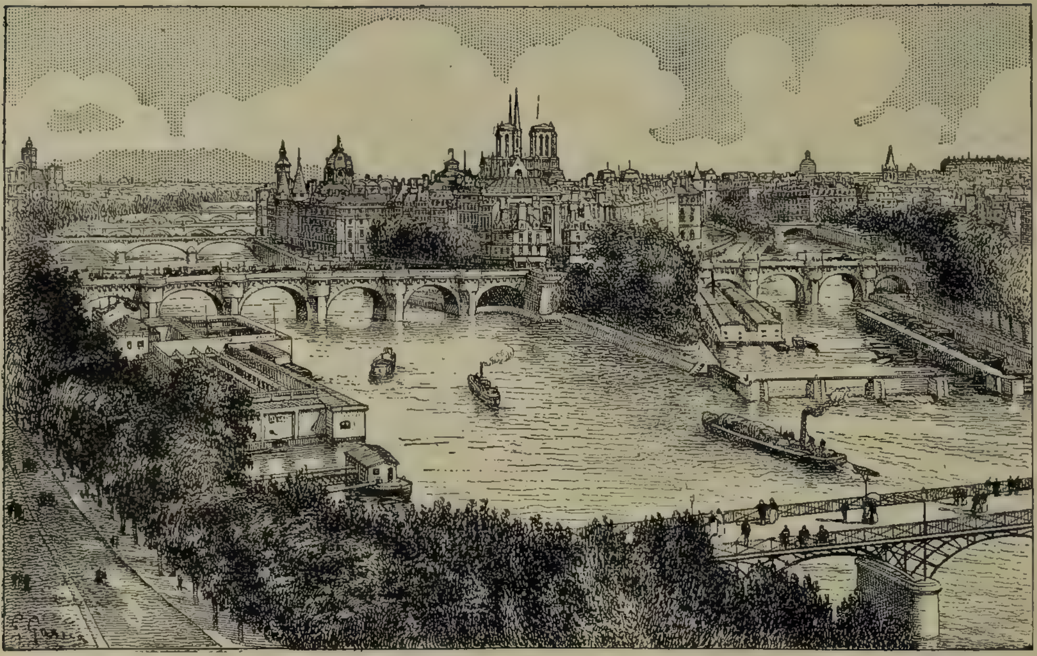

Vue de Paris. — Le Pont-Neuf et la Cité.

**Paris** (*sièges de*). Paris fut assiégé par Labienus, lieutenant de Jules César (52 ans av. J.-C.) ; par les Normands (885-886) ; par Henri IV (1590) ; par les Allemands en 1870-1871. En 1814 et 1815, Paris se rendit aux Alliés.

*Paris pendant la Grande Guerre.* Paris n'a donné son nom à aucun des épisodes militaires de la Grande Guerre ; cependant, il a joué un grand rôle pendant cette époque. Paris, en effet, était le point dont la conquête semblait aux Allemands devoir présenter la plus grande importance morale et marquer vraiment la défaite de leurs adversaires. Aussi l'ont-ils menacé à différentes reprises. D'abord dans les toutes premières semaines de la guerre, après la conquête de la Belgique et les revers du début, ç'a été la marche de von Kluck « *nach Paris* », comme disaient les soldats de ce général allemand. Paris, abandonné par le gouvernement retiré à Bordeaux, mais commandé par Gallieni, s'apprêtait à résister à l'ennemi, quand la marche de celui-ci a été arrêtée par Joffre au cours de la bataille de la Marne (du 6 au 13 septembre 1914). On sait comment les taxi-autos de Paris collaborèrent au succès de l'un des épisodes de cette bataille : à la bataille de l'Ourcq. L'Allemand, défait, a dû alors non seulement s'arrêter, mais reculer jusque sur des positions où il s'est retranché, et en quelque sorte incrusté pendant près de quatre ans ; il s'est donc contenté d'envoyer sur Paris, où était revenu le gouvernement, d'abord des avions isolés, puis des escadrilles de bombardement, dont les grands appareils ont plus d'une fois causé la mort d'êtres inoffensifs et de nombreux dégâts. Il en a été ainsi jusqu'au printemps de 1918. Alors, à la suite des offensives allemandes de Picardie et de Champagne, l'ennemi s'est rapproché de la capitale jusqu'aux lisières des forêts de Compiègne et de Villers-Cotterêts et jusqu'à Château-Thierry. Aussitôt, il a installé en des endroits propices des canons à longue portée — des *grosses berthas*, disaient les Parisiens — dont les méfaits (en particulier la catastrophe de l'église Saint-Gervais, le Vendredi saint 29 mars) n'ont pas longtemps produit grande impression sur la population de la capitale. D'ailleurs, dès le milieu de juillet, les Parisiens ont vu les Allemands s'éloigner à nouveau, et ils n'ont pas tardé à se rendre compte de la défaite définitive de l'ennemi.

**Paris** (*traités de*). Plusieurs traités importants furent signés à Paris. Le traité de 1229, négocié à Meaux, mit fin à la croisade albigeoise ; le traité de 1259 rétablit une paix précaire entre la France et l'Angleterre ; le traité de 1763 (France, Angleterre, Espagne) consacra la ruine de notre empire colonial ; le traité du 30 mai 1814 ramena la France à ses limites anciennes ; le traité du 20 novembre 1815, qui suivit la seconde capitulation de Paris, aggrava les dispositions du traité de 1814 ; le traité du 30 mars 1856 mit fin à la guerre de Crimée.

**Paris** (*conférences de*). Pendant la guerre de 1914-1918, les chefs des gouvernements des puissances se sont réunis fréquemment, pour s'entretenir, seuls ou avec leurs collaborateurs compétents, des principales questions du moment. De ces premières conférences aucune n'a eu lieu à Paris ; mais, par la suite, de nombreuses conférences y ont été tenues : en particulier toutes les conférences plus ou moins étroites préparatoires à la Paix de Versailles et à la constitution de la Société des nations (Conférence de la paix, conseil des Huit, conseil des Quatre), puis aux traités conclus avec les alliés de l'Allemagne. Là se sont tenus encore, de 1917 à 1922, différentes conférences, relatives à l'exécution des clauses du traité de Versailles et au rétablissement de la paix en Orient.

**Paris** (*Tableau de*), ouvrage de Mercier, composition où l'on trouve de précieux renseignements sur les mœurs de la société parisienne à la fin du XVIIIe siècle (1781-1788).

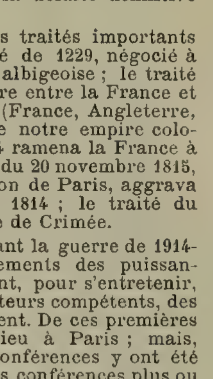

Cte de Paris.

**Paris** (Louis-Philippe-Albert D'ORLÉANS, comte **de**), petit-fils du roi Louis-Philippe), né à Paris, m. à Stowe-House (1838-1894). Il prit part à la guerre de Sécession, rentra en France en 1871, reconnut en 1873 le comte de Chambord comme chef de la maison de France, et, après la mort de ce dernier, revendiqua ce titre qu'il laissa à son fils Philippe d'Orléans. Il fut expulsé de France en 1886 et alla habiter l'Angleterre. Il avait épousé sa cousine Isabelle d'Orléans, fille du duc de Montpensier (1848-1919).

**Paris** [*riss*] (Paulin), érudit français, né à Avenay, m. à Paris (1800-1881), célèbre par ses études sur la littérature française du moyen âge. Il publia plusieurs chansons de geste, adapta les *Aventures de maître Renard*, les *Romans de la table ronde*, et donna d'importantes notices à l'*Histoire littéraire de la France.* — Son fils, GASTON, né à Avenay, m. à Cannes (1839-1903), membre de l'Académie française en 1896, a publié aussi d'importants travaux sur la littérature du moyen âge. Citons de lui : *Histoire poétique de Charlemagne*, *la Poésie du moyen âge*, *Légendes et histoires du moyen âge.*

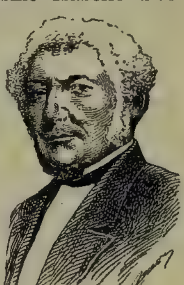

Paulin Paris.

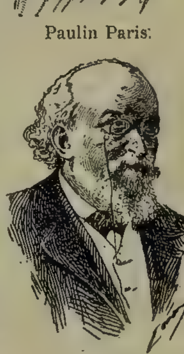

Gaston Paris.

**Paris** (Auguste), sculpteur français, né à Paris, m. à Colombes (1850-1915), auteur d'œuvres de mérite : *le Temps et la chanson*, *le Sergent Bobillot*, *Danton*, etc.

**Pâris** [*riss*] ou **Alexandre,** second fils de Priam, roi de Troie, et d'Hécube. Une prédiction ayant annoncé qu'il causerait la ruine de Troie, Priam le relégua sur le mont Ida, où il fut allaité par une ourse, et adopté par un berger. Pâris y épousa la nymphe Œnone. Il gardait les troupeaux sur le mont Ida quand lui apparurent trois déesses : Junon, Minerve et Vénus, qui se disputaient le prix de beauté et la fameuse pomme que la Discorde avait jetée aux noces de Thétis et Pélée, avec cette inscription : « A la plus belle ! » Pris pour juge par les trois déesses, Pâris remit la pomme à Vénus, qui lui promit alors de lui donner la plus belle femme de la terre ; d'où la haine de Junon et de Minerve pour les Troyens. Réconcilié avec son père, Pâris fut envoyé en Grèce ; il enleva Hélène, femme de Ménélas, ce qui causa le siège de Troie par les Grecs. Pâris blessa mortellement Achille d'une flèche au talon, mais, atteint à son tour par une flèche empoisonnée de Philoctète, il mourut. (*Myth.*)

**Pâris et Hélène** (*les Amours de*), tableau de David (peint en 1788 pour le comte d'Artois ; Louvre) [V. 474] ; — Le *Jugement de Pâris* a été représenté par Rubens (musée de Dresde et National Gallery. V. p. 555.)

**Pâris** (Mathieu), bénénictin anglais, auteur d'une *Grande chronique d'Angleterre ;* m. en 1259.

**Pâris** (François **de**), diacre janséniste, né et m. à Paris (1690-1727), célèbre par l'opposition qu'il fit à la bulle *Unigenitus*, et surtout par les extravagances, les prétendu miracles que les *convulsionnaires* firent sur son tombeau dans le cimetière Saint-Médard.

**Pâris** (François-Edmond), amiral et savant français, né à Brest, m. à Paris (1806-1893). Il accompagna Dumont d'Urville pendant son voyage autour du monde, et fut plus tard conservateur du musée de la marine, au Louvre, et membre de l'Académie des sciences (1863).

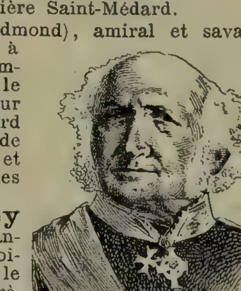

Amiral Pâris.

**Paris-Duverney** [*ri, vèr-né*] (Joseph), financier français, né à Moirans (Isère) [1684-1770], le plus connu des quatre *frères* PARIS. Il combattit le système de Law dont il dut liquider la politique financière, et organisa à plusieurs reprises, avec beaucoup d'habileté, et non sans profit, le ravitaillement des armées de Louis XV. — Ses frères étaient : ANTOINE (1668-1733) ; CLAUDE, dit *la Montagne* (1670-1745) et JEAN, dit *Montmartel*, qui devint marquis de Brunoy (1690-1766).

**Pariset** [*zè*] (Etienne), médecin français, né à Grand (Vosges), m. à Paris (1770-1847). Il fut longtemps secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine.

**parisette** [*zè-te*] n. f. Genre de liliacées.

— ENCYCL. Les parisettes (*parisis*) sont des plantes herbacées vivaces, dont on connaît quelques espèces des pays tempérés et froids. La parisette à quatre feuilles, dite vulgairement *raisin de renard*, *étrangle-loup*, est commune en Europe, dans les bois et les prairies. Ses feuilles sont purgatives et sudorifiques, sa racine vomitive.

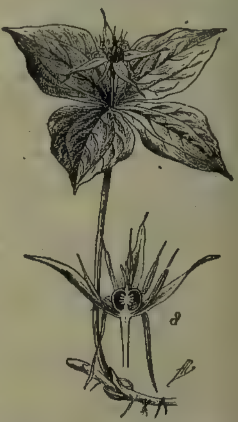

Parisette : *a*, coupe de la fleur.

**parisianiser** [*zi-a-ni-zé*] v. a. Rendre parisien : *parisianiser un provincial, une plage.*

**parisianisme** [*zi-a-nis-me*] n. m. Usage, habitude, manière d'être, ou particularité de langage propre aux diverses catégories de la population parisienne.

**Parisien, enne** [*zi-in, è-ne*], originaire ou habitant de Paris : *les Parisiens.* Adjectiv. : *l'esprit parisien. Bien parisien*, spécial à l'une des classes de la population parisienne : *mariage, crime bien parisien.* N. m. *Mar.* Matelot espiègle et paresseux. N. f. Autref., sorte de voiture-omnibus.

— ENCYCL. *Bassin parisien.* C'est l'un des ensembles géologiques les plus nettement caractérisés, du sol français. Limité par une ceinture d'affleurements jurassiques, il forme une série de cuvettes emboîtées les unes dans les autres, et dont Paris occupe le centre. Les couches géologiques secondaires et tertiaires s'y succèdent régulièrement de la périphérie au centre où se trouvent les plus récentes.

**Parisienne** (*la*), chanson nationale, composée après la révolution de 1830 ; paroles de C. Delavigne, musique qui date du commencement du XIXe siècle et que, à tort, les uns ont attribuée à Auber, et d'autres à Romagnesi.

**Parisienne** (*la*), comédie en trois actes et en prose, de Henry Becque (Renaissance, 1885), qui nous montre une femme manœuvrant avec aisance entre son mari et deux amants ; succession de scènes vécues, détaillées avec une ironie froide et douloureuse.

**parisis** [*ziss*] adj. invar. Se disait autrefois de la monnaie qui se frappait à Paris, et qui était d'un quart plus forte que celle qui se frappait à Tours : *sou, livre parisis.*

**Parisis** [*zi*], petit pays de l'Ile-de-France ; ch.-l. *Saint-Denis.*

**parisite** n. f. Fluocarbonate naturel de lanthane, cérium, didyme et calcium.

**Paris-Plage,** station balnéaire du département du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil. V. TOUQUET-PARIS-PLAGE.

**parisyllabe** ou **parisyllabique** [*ri-sil*] adj. Se dit des mots qui ont le même nombre de syllabes aux différentes formes qu'ils peuvent revêtir : *noms parasyllabes* ou *parasyllabiques.*

**paritaire** adj. (de *parité*). Se dit des commissions d'arbitrage où l'élément patronal et l'élément ouvrier ont un nombre égal de représentants.

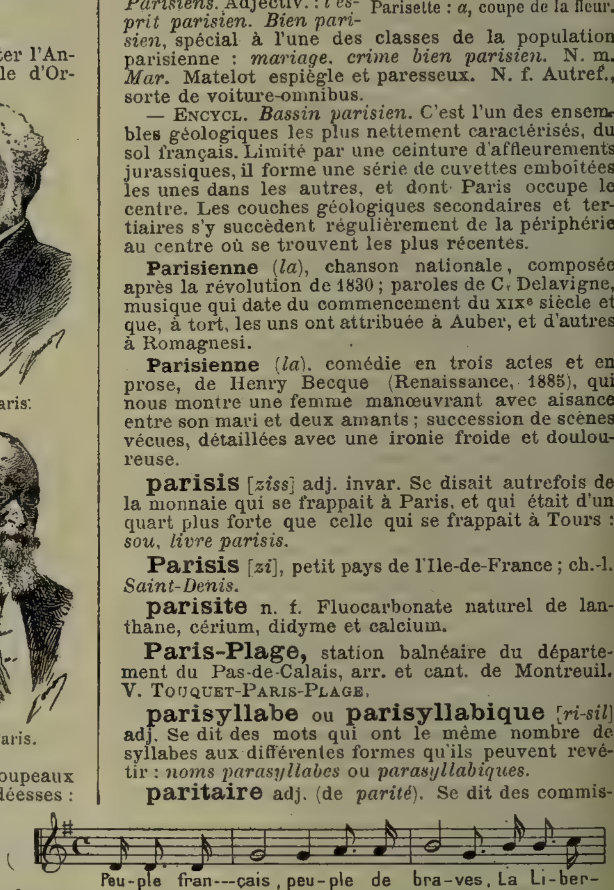
Peu-ple fran---çais, peu-ple de bra-ves, La Li-ber-
té rou-vre ses bras : On nous di-sait : So yez es--
cla--ves ; Nous a-vons dit : So-yons sol-dats! Sou-dain Pa-
ris dans sa mé---moi--re A re-trou-vé son cri de
gloi re : En a--vant, mar-chons ! Con-tre leurs canons. A tra-
vers le fer, le feu des ba-tail-lons, Cou-rons à la vic--
toi--re, Cou--rons à la vic--toi-----re !

La Parisienne.

**parité** n. f. (lat. *paritas ;* de *par*, égal). Egalité parfaite : *parité entre deux faits.* Comparaison prouvant une chose par une autre semblable : *établir une parité.* Etat de ce qui est pair, divisible par deux. Equivalence des cours du change sur deux places.

**parjure** n. m. (lat. *perjurium*). Faux serment ou violation de serment : *commettre un parjure.* N. et adj. Qui est coupable de parjure : *punir un parjure ; un ami parjure.*

**parjurer** [*ré*] v. a. (de *parjure*). Violer son serment : *parjurer sa foi.* (Vx.) **Se parjurer** v. pr. Commettre un parjure.

**Park** (Mungo), voyageur, né en Ecosse (1771-1805). Il fit deux grands voyages d'exploration en Afrique, et trouva la mort dans le Niger.

**Parker** [*kèr*] (Matthew), prélat anglais, né à Norwich (1504-1575). Il fut chapelain de Henri VIII, archevêque de Cantorbéry, et le principal conseiller de la reine Elisabeth dans la réforme du clergé anglican.

**Parker** [*kèr*] (sir William), amiral anglais, né à Almington Hall Stafford (1781-1866). Il se signala en 1841 pendant l'expédition de Chine.

**Parker** (sir Gilbert) ; littérateur anglais, né à Camden East (Ontario), en 1862, a représenté dans ses romans les mœurs de son pays natal (*Pierre and his people, the Seats of the Mighty.*)

**parkie** [*kî*] n. f. Genre de mimosées, renfermant des arbres des régions chaudes. (Les graines de certaines espèces fournissent, une fois torréfiées, une liqueur analogue au café. La pulpe des gousses fraîches est riche en saccharose.)

**Parkinson** (*maladie de*). Syn. de PARALYSIE AGITANTE.

**parkinsonie** [*nî*] n. f. Genre de légumineuses césalpiniées, renfermant plusieurs espèces d'arbres des régions chaudes du globe, dont certaines fournissent une fibre utilisée pour la fabrication du papier.

**parlage** n. m. Paroles inutiles ou dépourvues de sens. Discours trompeurs. (Peu us.)

**parlant** [*lan*], **e** adj. Doué de la parole : *l'homme est naturellement parlant. Fam.* Bavard : *nombre de femmes sont très parlantes. Fig.* Fort ressemblant, très expressif : *portrait parlant; regards parlants.* Qui a une signification très claire : *témoignages parlants. Blas. Armes parlantes*, dont la pièce principale rappelle le nom de la famille. Substantiv. Qui jouit du don de la parole : *les premiers parlants.*

**parlé, e** adj. Qui est exprimé par la parole : *l'anglais parlé diffère beaucoup de l'anglais écrit.* N. m. Ce qui est exprimé en parlant : *dans l'opéra-comique il y a du parlé et du chanté.*

**parlement** [*man*] n. m. (de *parler*). Cour souveraine de justice sous l'ancien régime : *le parlement enregistrait les ordonnances royales.* Ressort d'un parlement : *Lyon était du parlement de Paris.* Session d'un parlement : *tenir le parlement.* Nom collectif sous lequel on désigne les assemblées qui exercent le pouvoir législatif (en ce sens, prend une majuscule) : *le Parlement français se compose d'un Sénat et d'une Chambre des députés.*

— Encycl. *Dr.* On donne le nom de *Parlement* au Sénat et à la Chambre considérés collectivement comme exerçant le pouvoir législatif.

Le Sénat et la Chambre des députés *votent les lois*, et en particulier la plus importante de toutes, le *budget*. Ils ont aussi la mission de *contrôler les actes du gouvernement.*

Une loi n'est *exécutoire* que lorsqu'elle a été adoptée dans des termes identiques par le Sénat et la Chambre des députés, puis *promulguée* par le président de la République au moyen de sa *publication* au *Journal officiel* ou au *Bulletin des Lois.*

— *Hist.* Au-dessus des prévôts et des baillis, chargés de juger les causes des bourgeois et des roturiers, les premiers rois capétiens avaient auprès d'eux une cour (*curis regis*), qu'ils présidaient, et qui les assistait dans l'exercice de la justice, la délibération des grandes affaires, etc. Le nombre des affaires augmentant en proportion de l'accroissement du domaine, et surtout de l'autorité des souverains, qui, de féodale, devenait de plus en plus monarchique, le conseil fut divisé en sections, qui donnèrent naissance au Grand conseil, au parlement et à la Chambre des comptes.

Le parlement comprenait trois chambres : 1$^{o}$ la *grand'chambre* ; 2$^{o}$ la *chambre des requêtes* ; 3$^{o}$ la *chambre des enquêtes*. Il envoyait, quand il était nécessaire, dans les provinces, sous les noms de *Grands Jours, Echiquier*, etc., des délégations munies de pleins pouvoirs. Ses attributions prirent une telle extension, qu'il intervenait en dehors des affaires judiciaires dans les différends entre les corporations, dans les questions d'enseignement, et même dans les questions politiques, se considérant, dans les périodes de troubles, et notamment pendant la guerre de Cent Ans, comme une sorte de délégation permanente des états généraux. Charles VII le reconstitua d'ailleurs, et étendit encore en même temps qu'il précisa ses pouvoirs. Comme il avait mission d'enregistrer les édits, il en conclut qu'il avait le droit de *remontrance*, et il usa fréquemment de ce privilège. Il est vrai que le roi, dans des *lits de justice*, ordonnait l'*enregistrement*, mais la nation prenait généralement parti, contre la royauté, pour le parlement seul contrepoids à l'omnipotence royale, en l'absence de garanties constitutionnelles.

C'est ainsi que le parlement, après avoir en général, pendant les guerres de religion, soutenu la royauté contre les factieux, eut à lutter au siècle suivant contre la politique financière de Mazarin, et plus tard contre les excès de l'arbitraire royal sous Louis XV.

La haute cour de justice parisienne, telle qu'elle se développa près de la royauté, grâce à une organisation puissante et à une sévère discipline, grâce aussi à l'application du principe de l'hérédité des charges, fut portée avec ses forces et ses prérogatives dans les diverses parties du royaume. En 1770 une tentative faite par le chancelier Maupeou pour recruter sur de nouvelles bases la magistrature royale (parlement Maupeou) n'eut qu'un succès très éphémère. En 1789, les parlements du royaume étaient au nombre de 13, y compris celui de Nancy, créé en 1775. Les ressorts de ces cours qui se montrèrent bien plus réservées sur les questions politiques que le parlement de Paris, différaient en étendue : la juridiction de celle de Paris s'étendait sur le tiers du royaume.

**Parlement** (*Long*), nom du dernier parlement anglais convoqué par Charles I$^{er}$ en 1640, dissous par Cromwell en 1653, et rappelé à deux reprises après la mort du Protecteur. Après une épuration par Cromwell en 1648, il fut appelé *Parlement croupion.* V. Rump *Parliament.*

**Parlement** (*palais du*), à Londres. V. Westminster (*palais de*).

**parlementage** [*man*] n. m. Action de parlementer.

**parlementaire** [*man-tè-re*] adj. Qui appartient au parlement : *les traditions parlementaires.* Où il y a un parlement : *constitution parlementaire. Gouvernement parlementaire*, où les ministres sont responsables devant les Chambres. Conforme aux convenances observées devant un parlement et, *par ext.*, aux convenances en général : *expression peu parlementaire.* Qui est propre à un parlementaire : *drapeau, pavillon, canot parlementaire.* N. m. Officier, etc., délégué à l'ennemi pour faire ou écouter des pr positions : *les parlementaires sont inviolables.* Partisan du parlementarisme. Membre du Parlement.

— Encycl. *Milit.* Le parlementaire est généralement un officier. Il est accompagné d'un tambour ou d'un trompette, d'un soldat porteur d'un drapeau blanc, et au besoin d'un guide ou d'un interprète. Les parlementaires sont inviolables, sauf quand ils usent de leur mission pour faire de l'espionnage.

**parlementairement** [*man-tè-re-man*] adv. D'une manière parlementaire : *s'exprimer peu parlementairement.*

**parlementarisme** [*man-ta-ris-me*] n. m. Régime parlementaire.

— Encycl. Le parlementarisme est une des modalités du régime représentatif : il corrige la séparation des pouvoirs exécutif et législatif par l'admission des ministres aux Chambres et leur responsabilité devant elles. Le gouvernement, investi du droit d'initiative et du droit de parole, contribue à l'œuvre législative, tandis que le Parlement, grâce au droit de question, d'interpellation, et de renversement des cabinets, influe sur la politique gouvernementale. Le parlementarisme s'est développé en Angleterre dès le XVIII$^{e}$ siècle, en France de 1830 à 1848 et surtout depuis 1871.

**parlementer** [*man-té*] v. n. Faire ou écouter des propositions pour la reddition d'une place, la conclusion d'un armistice, etc. : *parlementer avec l'ennemi. Fig.* Entrer en voie d'accommodement. Prov. : **Ville ou Fille qui parlemente est à demi rendue,** quand on écoute les propositions qui doivent vous amener à composition, on est à peu près décidé à les accepter.

**parler** [*lé*] v. n. (lat. pop. *paraulare*, pour *parabolare*). Exprimer sa pensée par la parole : *La Fontaine fait parler les animaux.* Articuler des mots comme l'homme : *le perroquet parle.* Discourir : *parler avec éloquence.* Exprimer d'une façon quelconque : *parler par gestes.* Traiter, causer : *parler de tout sans rien savoir.* Prononcer : *parler du nez. Fig.* Commander : *il faut obéir, quand l'honneur parle.* Avoir un sens : *cela parle tout seul.* Résonner : *cette note ne parle pas. Parlant* (avec un adverbe), au point de vue de (l'action que marque l'adverbe) : *humainement parlant.* S'adresser à : *parler au cœur, parler aux sens. Parler à son bonnet*, se parler à soi-même. *Parler en l'air*, légèrement. *Parler d'or*, très bien. *Parler d'abondance*, sans préparation. *Parler bien, mal de quelqu'un*, le louer, le critiquer ou le calomnier. *Parler en maître*, avec autorité. *Parler haut*, sans ménagement. *Parler des grosses dents*, avec menace. *Trouver à qui parler*, rencontrer quelqu'un capable de répondre ; rencontrer de la résistance. *En parler bien à son aise*, donner quelque conseil difficile à pratiquer, n'étant pas soi-même obligé de le suivre. *Cela ne vaut pas la peine d'en parler*, c'est une chose sans importance. *Ne m'en parlez pas*, n'agitez pas cette question. *Faire parler de soi*, se faire une bonne ou mauvaise réputation. *Parler français, parler chrétien*, parler clairement. V. a. Faire usage d'une langue : *parler français, grec.* Traiter : *parler affaires, musique. Parler raison*, en invoquant la raison. *Sans parler de*, loc. prép. Indépendamment de. **Se parler** v. pr. Etre parlé : *le français se parle partout.* S'adresser la parole : *des amis brouillés qui ne se parlent plus.* Prov. : **Les murailles parlent,** il se trouve souvent des témoins des choses les plus cachées. **Il faut laisser parler,** ne vous mettez pas en peine de ce que le monde peut dire. **Il y a un temps de parler et un temps de se taire,** il faut savoir parler et se taire à propos. **Il est aisé de parler, mais malaisé de se taire,** la discrétion est rare. **La bouche parle de l'abondance du cœur,** la parole trahit le sentiment que l'on éprouve. Prov. littér. : **Puisqu'il faut parler net,** hémistiche de la fable de La Fontaine : *les Animaux malades de la peste.*

**parler** [*lé*] n. m. Action, manière de parler : *le parler des créoles est très doux.* Dialecte : *le parler provençal. Avoir son franc-parler*, pouvoir dire sa pensée sans ménagement. Prov. : **Jamais beau parler n'écorche la langue,** il est toujours bon de parler honnêtement.

**parlerie** [*rî*] n. f. Babillage. (Peu us.)

**parleur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Qui a l'habitude de parler beaucoup. *Beau parleur*, celui qui s'exprime d'une manière séduisante. N. m. *Electr.* Appareil qu'on met en communication avec un fil électrique pour vérifier s'il n'existe pas d'interruption dans les communications. Appareil qui reçoit les dépêches télégraphiques à l'aide de signaux sonores.

**parlier** [*li-é*], **ère** adj. Eloquent, verbeux, bavard. (Vx.) N. m. Avocat. (Vx.)

**parloir** n. m. Salle où, dans certains établissements, on reçoit la visite des personnes du dehors : *le parloir d'un lycée, d'un couvent.*

**Parloir aux bourgeois,** nom donné primitivement à l'endroit où les échevins de Paris se réunissaient pour délibérer sur les affaires de la ville. Le parloir aux bourgeois fut situé d'abord sur la Montagne Sainte-Geneviève, puis sur les bords de la Seine, dans la Maison aux Piliers, qui devint plus tard l'Hôtel de Ville.

**parlote** ou **parlotte** n. f. *Fam.* Lieu où l'on se réunit pour bavarder. Conférence où les jeunes avocats s'exercent à la parole.

**parma** n. f. (m. lat.). *Antiq. rom.* Bouclier rond, petit et léger, à l'usage des cavaliers et des fantassins armés à la légère.

**parmacelle** [*sè-le*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant des limaces des pays tempérés.

**Parme,** grande et belle v. d'Italie, de fondation étrusque, capit. jusqu'en 1859 du duché de Parme-et-Plaisance, auj. ch.-l. de la prov. du même nom, sur la *Parma* ; 54.600 h. (*Parmesans*). Ancienne enceinte. Cathédrale (XI$^{e}$ s.) ; baptistère (XII$^{e}$ s.). Faïenceries, soieries, papiers.

**Parme-et-Plaisance** (duché de), ancien Etat souverain de l'Italie du Nord, créé par le pape Paul III en faveur de son fils Pierre Luigi Farnèse qui subsista de 1545 à 1847, après être passé, en 1731, dans la famille des Bourbons d'Espagne, puis sous la domination française (1802), enfin sous le gouvernement de l'ex-impératrice Marie-Louise, après la mort de laquelle il fut réuni au duché de Lucques. Capit. *Parme.*

**Parmelan,** montagne de la Haute-Savoie, près d'Annecy (1.835 m.). Belle vue sur les lacs d'Annecy, du Bourget, le Léman, le Mont-Blanc.

**parmélie** [*lî*] n. f. Genre de lichens de la classe des ascomycètes, qui croissent particulièrement dans les régions froides, sur les tissus des végétaux en voie de décomposition.

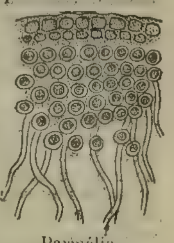
Parmélie.

**parméline** n. f. Principe extrait des lichens.

**Parménide,** philosophe grec, né à Elée vers 450 av. J.-C. Ses théories, qui s'opposent à celles d'Héraclite, professent l'immobilité et la continuité de l'être. Il eut pour continuateur *Zénon.*

**Parménide** ou *Sur les idées*, dialogue de Platon (vers 390 av. J.-C.). Les philosophes n'ont pu se mettre d'accord sur la pensée véritable de l'auteur, dans ce dialogue subtil et obscur.

**parménie** [*nî*] n. f. Nom vulgaire de l'*ellébore fétide.*

**Parménion,** général macédonien, assassiné en Médie par ordre d'Alexandre. Il avait négocié, en 346, la paix avec Athènes. V. Alexandre.

**Parmentier** [*man-ti-é*] (Jean), marin français, né à Dieppe (1494-1530). Il fut, dit-on, le premier Français qui aurait abordé au Brésil ; en tout cas, il conduisit deux bâtiments dieppois jusqu'à Sumatra.

**Parmentier** (Jacques), peintre d'histoire français, né à Paris, m. à Londres (1658-1730). Il passa en Angleterre la plus grande partie de sa vie. (*Moïse recevant la loi, Diane et Endymion.*)

**Parmentier** (Antoine-Augustin), agronome et économiste français, né à Montdidier, m. à Paris (1737-1813). Membre de l'Académie des sciences (1795). Il développa en France, grâce à la protection de Louis XVI, la culture de la pomme de terre.

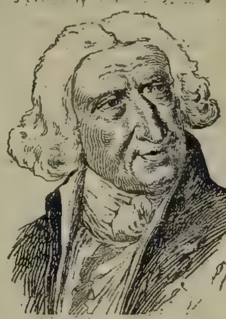
Antoine Parmentier.

**parmentière** [*man*] n. f. Premier nom de la pomme de terre.

**parmentieria** [*min-ti-é*] n. f. Genre de bignoniacées, renfermant des arbres de l'Amérique, dont certains produisent de la cire.

**Parmesan** [*zan*], **e,** habitant ou originaire de Parme : *les Parmesans.* Adjectiv. : *antiquité parmesane.* N. m. Fromage fabriqué aux environs de Parme, avec du lait écrémé et du safran : *acheter du parmesan.*

**Parmesan** (Girolamo Francesco Mazzuoli ou Mazzola, dit **le**), peintre religieux italien, né à Parme, m. à Casal Maggiore (1504-1540). Ses œuvres, avec un peu d'afféterie, valent par des qualités d'aisance et de grâce. Citons, parmi les principales : *le Mariage mystique de sainte Catherine, l'Histoire de Diane*, etc.

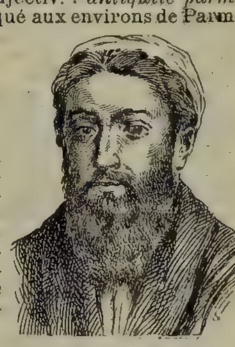
Le Parmesan.

**parmi** prép. (de *par*, et *mi*, moitié). Au milieu de : *dormir parmi les fleurs. Parmi nous*, dans notre pays, notre société. *Parmi* se met en général devant un pluriel ou un nom collectif ; mais il s'est employé devant un singulier : *parmi ce plaisir* (Rac.). S'est employé aussi comme adverbe :

> Je voudrais bien trouver, parmi,
> Quelque doux et discret ami.
> La Fontaine.

**Parnahyba,** v. du Brésil (Etat de Piauhy), sur la *rivière de Parnahyba* ; 12.000 h.

**Parnasse,** mont de l'ancienne Grèce, dans le S.-E. de la Doride et de la Phocide, haut de 2.459 m., consacré à Apollon et aux Muses. Auj., *Liakoura.* N. m. *Fig.* La poésie. *Nourrisson du Parnasse*, poète. *Le dieu du Parnasse*, Apollon. *Les filles du Parnasse*, les Muses. (V. Muse.) Recueil de vers, en général.

**Parnasse** (*le*), tableau de Nicolas Poussin, musée de Madrid ; — de Raphaël, au Vatican (Chambres) ; — de Mantegna, au Louvre. (Sur un rocher, Mars et Vénus ; à côté d'eux, un Amour lance le trait empoisonné de la jalousie contre Vulcain dans sa forge. Les Muses dansent au son de la lyre d'Apollon. A droite, Mercure s'appuie sur Pégase, devant lequel coule la fontaine d'Hippocrène.) (V. p. 473.)

**Parnasse contemporain** (*le*), recueil de vers (1866-1871-1876) fondé par Catulle Mendès et Xavier de Ricard, et où débutèrent les principaux représentants de l'école poétique qui par la suite fut appelée parnassienne.

**parnasside** [*na-si-de*] n. f. Nom donné aux Muses qui fréquentaient le Parnasse.

**parnassie** [*na-si*] n. f. Genre de plantes rattaché soit aux renonculacées, soit aux droséracées ou aux saxifragacées, et comprenant des herbes élégantes qui croissent dans les lieux marécageux et élevés de l'hémisphère nord : *la parnassie des marais ou gazon du Parnasse croît en France.*

**parnassien, enne** [*na-si-in, è-ne*] adj. Qui appartient au Parnasse, qui l'habite : *cimes, nymphes parnassiennes.* N. m. *Littér.* Nom donné à des poètes qui se rattachent aux romantiques, et qui ont publié le *Parnasse contemporain.*

— Encycl. Les poètes de cette école avaient pour maître Théophile Gautier, Baudelaire, Leconte de Lisle et Théodore de Banville. L'école parnassienne réagit contre le lyrisme romantique. Elle se constitua la gardienne des règles, et fit ce que Th. Gautier avait déjà appelé de « l'art pour l'art ». Les parnassiens (François Coppée, Sully-Prudhomme, J.-M. de Heredia) ont préservé la littérature du relâchement et de la négligence, mais il faut reconnaître que leur culte de la forme a quelque chose de superstitieux. La poésie du Parnasse est surtout pittoresque, ou, mieux encore, analytique et représentative. A cette poésie s'oppose directement le symbolisme, qui est surtout musical, suggestif et évocatoire.

**parnassien** [*na-si-in*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant de beaux papillons vulgairement appelés *apollons*, qui vivent dans les régions montagneuses de l'Europe et de l'Asie.

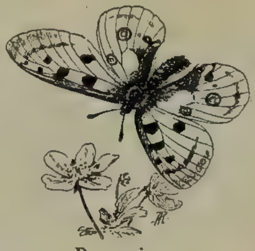
Parnassien.

**parnassin** [*na-sin*] n. m. Chez les israélites, directeur d'une synagogue. Diacre qui recueille et distribue les aumônes.

**parne** n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, dont une espèce est commune en France.

**Parnell** (Charles Stewart), homme politique irlandais, né à Avondale, m. à Brighton (1846-1891), chef de la résistance contre les excès des landlords anglais, un des fondateurs de la *Ligue agraire*, et l'un des défenseurs les plus énergiques de la politique du *Home rule*. C'était un orateur plein de véhémence et de logique.

**parnelliste** [*nè-lis-te*] n. m. Partisan de la politique de Parnell.

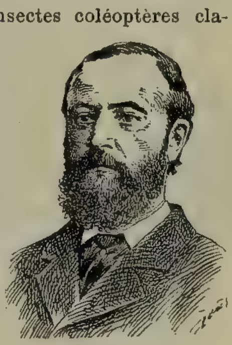
Parnell.

**Parnès,** montagne de la Grèce ancienne, sur la frontière de l'Attique et de la Béotie ; auj., le mont *Ozia*.

**Parny** (Evariste-Désiré DE FORGES **de**), poète français, né à l'île Bourbon, m. à Paris (1753-1814) ; auteur de *Poésies érotiques*, remarquables par l'élégance de la forme et la sincérité relative du sentiment. Voltaire lui écrivait : « Mon cher Tibulle. » Sa *Guerre des dieux*, parodie licencieuse de la Bible, ajoute peu à son mérite littéraire.

**paroare** n. m. Genre de passereaux conirostres, renfermant de jolis oiseaux brésiliens, gris et blancs, à gorge rouge, à dos taché de noir, que les oiseleurs appellent *dominicains*.

**parochial, e, aux** adj. Syn. de PAROISSIAL.

**Parodi** (Dominique-*Alexandre*), littérateur français, né à La Canée (Candie), m. à Paris (1842-1901). Il s'est fait connaître comme auteur dramatique, par des œuvres aux situations fortes et aux vers cornéliens : *Rome sauvée, la Reine Juana*, etc.

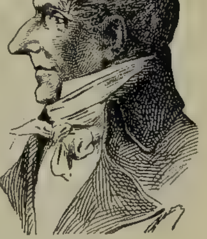
Parny.

**parodie** [*dî*] n. f. (du gr. *parôdia*, chant à côté). Travestissement burlesque d'un ouvrage de littérature sérieux : *Scarron fit une parodie de l'*Enéide. *Par ext.* Imitation burlesque d'un objet quelconque : *toute grande chose a sa parodie.*

**parodier** [*di-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire de la parodie : *parodier une tragédie. Fig.* Imiter, contrefaire : *parodier un acteur.*

**parodique** adj. Qui a rapport à la parodie.

**parodiste** [*dis-te*] n. m. Auteur de parodies.

**parodontis** [*tiss*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *odous, ontos*, dent). Tumeur douloureuse des gencives.

**paroi** n. f. (lat. *paries*). Muraille ou cloison de maçonnerie qui sépare une pièce d'une autre : *les parois d'une chambre.* Surface intérieure d'un vase, d'un tube, etc. : *les parois d'un tuyau. Anat.* Se dit de parties qui circonscrivent certaines cavités : *les parois du crâne, de l'estomac*, etc. *Art vétér.* Partie extérieure de la boite cornée du sabot du cheval.

**paroir** n. m. (de *parer*). Sorte de chevalet de corroyeur, pour travailler les peaux. Instrument, outil de tonnelier, de sabotier, de maréchal ferrant, etc., pour parer le dedans des futailles, les sabots, les pieds des chevaux, etc.

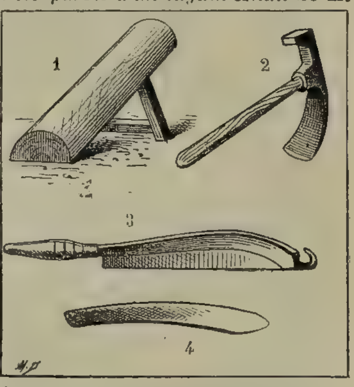

Paroir : 1. De corroyeur ; 2. De tonnelier ; 3. De sabotier ; 4. De maréchal ferrant.

**paroisse** [*roi-se*] n. f. (lat. *parochia*). Territoire sur lequel s'étend la juridiction spirituelle d'un curé : *appartenir à la paroisse de Saint-Paul.* Les habitants de ce territoire : *convoquer la paroisse.* Eglise de la paroisse : *le clocher de la paroisse.* En Angleterre, division administrative correspondant à la commune en France. *Fam. N'être pas de la paroisse*, être étranger. *N'être pas de la même paroisse*, différer d'avis, etc. *Porter habit de deux paroisses*, louvoyer entre deux partis. *Coq de paroisse*, homme le plus important, etc., d'un village. *De toutes les paroisses*, de toute espèce ou provenance.

**paroissial** [*roi-si-al*], **e, aux** adj. De la paroisse : *église paroissiale ; clergé paroissial.*

**paroissien, enne** [*roi-si-in, è-ne*] adj. Qui appartient à une paroisse : *registres paroissiens.* N. Habitant d'une paroisse. *Fam.* Individu en général : *quel drôle de paroissien !* N. m. Livre de prières dont on se sert pour suivre l'office qui se dit à l'église : *paroissien romain.*

**parole** n. f. (du lat. *parabola*, parabole). Faculté naturelle de parler : *l'homme seul a la parole.* Ton de la voix : *avoir la parole douce.* Mot prononcé : *expliquez-vous en peu de paroles.* Sentence : *parole mémorable.* Assurance, promesse verbale formelle : *donner sa parole.* Propositions : *porter une parole de paix.* Promesse vaine : *payer quelqu'un de paroles. Fig. Parole d'honneur*, assurance donnée sur l'honneur. *Homme de parole*, qui tient ses engagements. *Bonnes paroles*, discours qui annoncent des intentions favorables. *Belles paroles*, promesses qu'on n'a pas l'intention de tenir. *Le don de la parole*, l'éloquence. *Paroles de vie*, prédication, enseignement religieux. *La parole de Dieu*, l'Ecriture sainte. *Avoir la parole*, le droit de parler. *Demander la parole*, demander à être entendu. *Prendre la parole*, commencer à parler. *Porter la parole*, parler au nom de plusieurs. *Perdre la parole*, devenir muet. *Couper la parole*, interrompre. *Adresser la parole à quelqu'un*, lui parler directement. *Payer de paroles*, faire des promesses que l'on ne tient pas. *Se payer de paroles*, croire légèrement ce qu'on dit. *Avoir deux paroles*, être sujet à violer ses engagements. *Jouer, perdre sur parole*, sur la garantie de sa loyauté. *Croire sur parole*, croire sur l'affirmation de celui qui parle. *Ma parole, ma parole d'honneur*, formules d'affirmation énergique. *Jeux. Avoir la parole*, avoir le droit d'exprimer ce qu'on veut faire sur le coup qui se présente. *Passer parole*, transmettre à un autre son droit de relancer. *Il ne lui manque, il n'y manque que la parole*, se dit d'un animal très intelligent, d'un portrait plein de vie, etc. *Sa parole vaut de l'or*, il tient très fidèlement ses engagements. *Sur parole*, loc. adv. En vertu d'une promesse verbale, mais formelle : *prisonnier sur parole. Croire quelqu'un sur parole*, sans chercher à se renseigner. Pl. Promesses vaines : *amuser quelqu'un avec des paroles.* Discours piquants : *se prendre de paroles ; avoir des paroles avec quelqu'un.* Mots d'une chanson : *faire à la fois la musique et les paroles.* PROV. : **Les belles paroles n'écorchent pas la langue,** il n'en coûte rien de faire des promesses. **Les paroles du matin ne ressemblent pas à celles du soir,** les hommes sont sujets à changer d'avis. **On prend les bêtes par les cornes et les hommes par les paroles,** on dompte les animaux par la force, les hommes par la persuasion. **La parole fait le jeu, vaut le jeu, vaut jeu,** on est obligé d'exécuter ce qu'on a promis en se mettant au jeu, en jouant. ALLUS. HIST. : **La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée,** mot célèbre attribué à Talleyrand, mais qui se trouve déjà dans un conte de Voltaire : *le Chapon et la Poularde.* ALLUS. LITT. V. VERBA VOLANT.

**Paroles d'un croyant,** livre de Lamennais, écrit en versets pastichés du style biblique, et qui ne manquent ni de force ni de poésie ; c'est une sorte d'Apocalypse démocratique, où il propose trois remèdes aux souffrances du peuple : la foi au Christ, ami et libérateur des humbles, le travail, et la concorde (1834).

**paroli** n. m. (m. ital.) Au jeu, action de doubler sa mise quand on vient de gagner : *faire paroli.*

**parolier** [*li-é*] n. m. Auteur des paroles, dans une œuvre qui comporte de la musique (opéra-comique, chanson, etc.).

**paromologie** [*jî*] n. f. (du gr. *paromoios*, presque semblable, et *logos*, discours). Figure de rhétorique, par laquelle on feint de faire une concession dont on tire aussitôt avantage. (Peu us.)

**paromologique** adj. Qui a rapport à la paromologie : *concession paromologique.*

**paronomase** [*ma-ze*] n. f. (gr. *paronomasia*). Figure de rhétorique, qui consiste à rapprocher des mots dont le son est à peu près semblable, mais dont le sens est différent ; ex. : *qui* vivra verra ; *qui se* ressemble s'assemble.

**paronomasie** [*zî*] n. f. (de *paronomase*). Ressemblance entre des mots de différentes langues, comme entre le français *balle, ballon*, et le grec *ballein*, lancer.

**parons** n. m. pl. *Fauconn.* Père et mère des oiseaux de proie.

**paronychie** [*kî*] n. f. *Bot.* Syn. de PARONYQUE.

**paronyme** n. m. (du préf. *para*, et du gr. *onoma*, nom). Mot qui a du rapport avec un autre par sa forme ou son étymologie, comme abs*traire* et dis*traire*.

**paronymie** [*mî*] n. f. Ressemblance des paronymes.

**paronymique** adj. Qui a rapport aux paronymes, à la paronymie.

**paronyque** [*ni-ke*] n. f. Genre de plantes dicotylédones des régions tempérées, qui passaient pour guérir les panaris : *il existe en France cinq ou six espèces de paronyques.*

**Paropamisus** [*zuss*], nom ancien de l'Indou-Koh, souvent étendu aux plateaux au N. de Caboul et de Kandahar, c'est-à-dire au *Pamir* lui-même.

**parophtalmie** [*of-tal*] n. f. (du préf. *para*, et de *ophtalmie*). Inflammation des tissus qui entourent l'œil.

**paropsie** [*psî*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *opsis*, vue). *Pathol.* Trouble de la vision.

**paropsie** [*psî*] n. f. Genre de passifloracées, originaires de Madagascar et comprenant des arbrisseaux dont les fruits renferment des graines entourées d'une arille comestible.

**paroptique** adj. (du préf. *para*, et du gr. *optikos*, relatif à la vue). Se dit d'une couleur produite par la lumière qui a subi une diffraction.

**parorchidie** [*ki-dî*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *orchis, idos*, testicule). Situation anormale d'un ou des deux testicules.

**Paros** [*ross*], une des îles Cyclades, au S. de Délos, célèbre autrefois par ses beaux marbres blancs ; 8.000 h. Patrie d'Archiloque. — La ville de *Paros*, ch. l. de l'île, a 5.000 h.

**parotide** n. et adj. f. (gr. *parôtis, idos ;* de *para*, à côté, et *oûs, ôtos*, oreille). Nom de chacune des deux grosses glandes salivaires, situées de chaque côté de la tête, derrière les oreilles, près du maxillaire inférieur.

— ENCYCL. La glande parotide a une forme triangulaire ; c'est le type des glandes en grappe. Son canal excréteur est le *canal de Sténon*, qui s'ouvre dans la bouche par un étroit orifice, près du collet de la deuxième grosse molaire supérieure. La parotide est traversée par la carotide externe, la veine jugulaire, etc. Elle sécrète la salive *parotidienne* (V. SALIVE) ; ses inflammations sont la *parotidite* et les *oreillons.*

**parotidien, enne** [*di-in, è-ne*] adj. Qui appartient, qui a rapport aux parotides.

**parotidite** n. f. Inflammation des parotides.

— ENCYCL. Il faut distinguer, dans les parotidites, la maladie spécifique dite *parotidite ourlienne*, plus connue sous le nom d'*oreillons* (v. ce mot) et l'inflammation phlegmoneuse qui succède à la propagation d'une infection voisine (furoncle, anthrax, ostéite, etc.) ou qui apparaît au cours d'une maladie générale infectieuse. Le début coïncide avec des frissons, des malaises, une tuméfaction de la glande atteinte ; la suppuration s'établit vers le troisième jour, et souvent aboutit à la gangrène. Le pronostic est grave. Quand la guérison se fait, elle demande de dix à quinze jours.

Le traitement doit être prophylactique d'abord (lavages fréquents de la bouche), puis curatif (sangsues, ouverture des abcès, et, s'il y a menace de gangrène, incision profonde parallèle à la branche montante du maxillaire inférieur).

**parotie** [*tî*] n. f. Genre de passereaux dentirostres, appartenant à la famille des paradiséidés et renfermant de magnifiques paradisiers de la Nouvelle-Guinée. (Les mâles ont la tête ornée de six plumes longues, terminées chacune par une palette, d'où le nom de *sifilets* [six filets] qu'on leur donne souvent.) [V. les planches OISEAUX.]

**parotique** adj. (du préf. *para*, et du gr. *oûs, ôtos*, oreille). Qui avoisine l'oreille.

**parou** n. m. (de *parer*). Apprêt que l'on donne aux toiles avant de les livrer au commerce.

**parousie** [*zî*] n. f. (du gr. *parousia*, présence). *Théol.* Second avènement du Christ, lorsque, selon les Evangiles, il paraîtra dans toute sa gloire.

**paroxyntique** [*rok-sin*] adj. *Pathol.* Se dit des jours où se produisent des paroxysmes.

**paroxysme** [*rok-sis-me*] n. m. (gr. *paroxusmos*). Phase d'intensité maximum au cours d'une maladie, et, *par ext.*, d'une passion, de la douleur : *être au paroxysme de la colère.*

**paroxysmique** [*rok-sis-mi-ke*] adj. *Pathol.* Qui tient du paroxysme.

**paroxyste** [*rok-sis-te*] n. m. Partisan des choses outrées.

**paroxystique** [*rok-sis-ti-ke*] adj. Qui présente des paroxysmes.

**paroxyton** [*rok-si*] adj. et n. m. (gr. *paroxutonos*). Se dit des mots qui ont l'accent aigu sur la pénultième.

**parpaigne** [*pè-gne*] adj. f. (de *parpaing*). Se dit d'une pierre qui occupe toute l'épaisseur du mur, et qui a deux faces extérieures.

**Parpaillon,** massif des Basses-Alpes et des Hautes-Alpes, au N. de Barcelonnette. Il atteint, au Grand Bérard, 3.007 mètres d'altitude.

**parpaillot** [*pa, ll* mll., *o*], **e** n. (m. provenç. signif. *papillon*). Sobriquet donné jadis aux calvinistes. *Fam.* Impie.

**parpaing** [*pin*] n. m. (du lat. *per*, à travers, et *pangere*, enfoncer). Pierre de taille ou moellon qui traverse toute l'épaisseur d'un mur.

**par par refertur**, mots lat. signif. : *On rend la pareille.* Répond à peu près à la loi mosaïque : *Œil pour œil, dent pour dent;* etc.

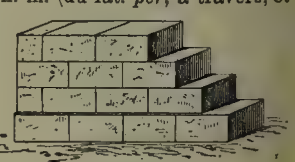
Parpaing.

**parpelette** [*lè-te*] n. f. Nom des petites tranches minces découpées dans les filets du thon, et que l'on conserve en boîte dans l'huile.

**parpine** n. f. (de *parpaing*). Bout de planche que l'on place en travers dans l'épaisseur d'un mur en pisé, afin d'empêcher les lézardes et les déversements.

**parquement** [*ke-man*] n. m. Action de parquer. (Peu us.)

**parquer** [*par-ké*] v. a. (de *parc*). Mettre dans un parc, une enceinte : *parquer des bœufs.* Etablir un parc sur : *parquer une terre.* Disposer régulièrement pour former parc : *parquer l'artillerie. Fig.* Enfermer : *parquer les hommes par castes.* V. n. Etre au parc : *les moutons parquent.*

**Parques,** ainsi appelées, par antiphrase, d'un mot latin qui signifie *épargner* (*parcere*), parce qu'elles n'épargnaient personne. Les Parques étaient, suivant la Fable, trois divinités des Enfers, maîtresses de la vie des hommes dont elles filaient la trame. *Clotho*, qui présidait à la naissance, tenait la quenouille ; *Lachésis* tournait le fuseau, et *Atropos* coupait le fil. — Le mot *Parques* joue un grand rôle dans notre langue poétique ; on dit par périphrase : *les filles de la Nuit, les filles du Destin, les filles de l'Erèbe, les filles de l'Achéron*, etc. La Fontaine les nomme *les sœurs filandières.*

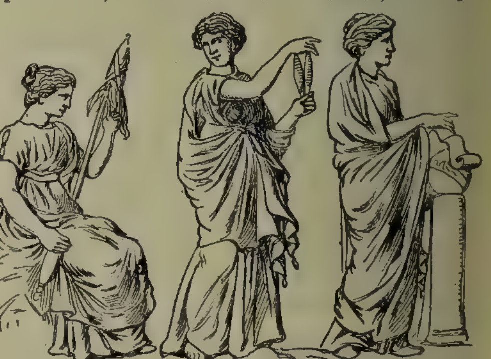
Les Parques.

**Parques** (*les*), tableau célèbre de Michel-Ange (galerie de Florence) ; — tableau de Rubens (Louvre) [v. p. 473] ; — groupe antique, malheureusement mutilé, mais dont les draperies sont admirables ; — groupe de Germain Pilon (musée de Cluny).

**parquet** [*par-kè*] n. m. (de *parc*). Espace d'une salle de justice, qui est enfermé entre les sièges des juges et la barre où sont les avocats : *traverser le parquet*. Ensemble des magistrats du ministère public : *les membres du parquet*. Local qui leur est affecté : *le parquet du procureur général*. Partie de l'enceinte d'une Bourse, où se tiennent les agents de change pendant le marché. Réunion des agents de change. Autref., partie d'une salle de théâtre, comprise entre l'orchestre des musiciens et le parterre ; ensemble des spectateurs qui s'y trouvaient. *Constr.* Assemblage de lames de bois à rainures et languettes, clouées sur des lambourdes, qui forment le plancher d'une chambre : *parquet ciré*. Petit enclos dans lequel on élève des oiseaux de basse-cour. Panneau en bois, assemblé derrière une glace pour préserver le tain. *Mar. Parquet de chargement*, compartiment d'une cale où l'on charge des grains en grenier. *Parquet de chauffe*, tôles du compartiment de la chaufferie.

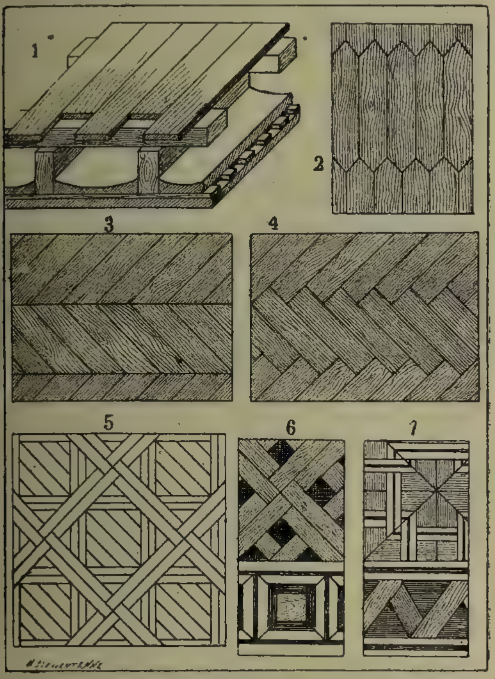

Parquets : 1. A l'anglaise ; 2. D'onglet ; 3. A points de Hongrie ; 4. A bâtons rompus ; 5. A assemblage ; 6 et 7. Mosaïque.

— Encycl. *Petit parquet*. On désigne sous ce nom, à Paris, un service de permanence annexé au dépôt de la Préfecture de police, et à la tête duquel sont placés des substituts délégués par le procureur de la République. Là, chaque jour, défilent tous les individus mis en état d'arrestation par la police ou la gendarmerie, et le substitut de service opère entre eux un tri : suivant les cas, il prononce renvoi devant un juge d'instruction, défère immédiatement au tribunal correctionnel, ou bien remet en liberté sans ou sous réserves de poursuites ultérieures. Un service analogue fonctionne à Lyon, à Marseille.

**parquetage** [*ke*] n. m. Action de parqueter. Ouvrage de parquet.

**parqueter** [*ke-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je parquetterai*.) Couvrir d'un parquet le sol de : *parqueter une chambre*.

**parqueterie** [*ke-te-rî*] n. f. Art de faire du parquet : *travail de parqueterie*.

**parqueteur** [*ke-teur*] n. et adj. m. Qui fait du parquet : *ouvrier parqueteur*.

**parqueur, euse** [*keur, eu-se*] n. Personne qui soigne les animaux dans un parc. Personne qui s'occupe des huîtres dans un parc. (On dit aussi PARQUIER.)

**parquier** [*ki-é*] n. m. Syn. de PARQUEUR. Homme commis pour garder les bestiaux saisis. Pêcheur employé à prendre du poisson dans un parc.

**parr** n. m. Saumon tout jeune.

**Parr** (Catherine). V. CATHERINE.

**parrain** [*pa-rin*] n. m. (bas lat. *patrinus*). Celui qui tient un enfant sur les fonts du baptême, qui donne son nom à un navire ou à une cloche quand on les bénit, qui présente quelqu'un dans un cercle, une société, un ordre de chevalerie, etc., et *fam.*, qui donne un sobriquet à une personne, à une chose. Nom donné aux deux académiciens qui assistent le récipiendaire le jour de sa réception.

— Encycl. Le parrain d'un enfant a pour fonction de le présenter au baptême, conjointement avec la marraine, et de s'engager à veiller sur son éducation religieuse. D'après la discipline actuelle de l'Eglise, le parrain contracte une affinité spirituelle qui constitue un empêchement prohibitif du mariage.

**parrainage** [*pa-rè*] n. m. Qualité, fonctions de parrain ou de marraine.

**Parramatta,** v. d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur le fleuve homonyme ; 12.500 h.

**Parrhasios,** peintre de l'ancienne Grèce, rival de Zeuxis, né à Ephèse (IVe s. av. J.-C.). Ses compositions se distinguaient par un soin scrupuleux de la vérité. D'une proverbiale vanité, d'ailleurs, il se disait de la race d'Apollon.

**parricide** [*pa-ri*] n. m. (lat. *parricidium*). Crime que commet le parricide.

**parricide** [*pa-ri*] n. (lat. *parricida*). Personne qui tue son père, sa mère légitimes, naturels ou adoptifs, ou tout autre ascendant légitime. Personne qui attente à la vie du souverain, à la sûreté de la patrie, etc. Adjectiv. : *main parricide*.

— Encycl. A Rome, les parricides étaient fouettés jusqu'au sang, et jetés ensuite à l'eau dans un sac de cuir plein de vipères. Les Egyptiens enfonçaient des roseaux pointus dans toutes les parties du corps d'un parricide, puis le jetaient, dans cet état, sur un monceau d'épines auquel on mettait le feu. Quand on demanda au législateur d'Athènes pourquoi il n'avait pas fait de loi contre le parricide, il répondit qu'il ne croyait pas ce crime possible. Jadis, en France, les parricides subissaient la question extraordinaire, et étaient condamnés à avoir le poing droit coupé et à être rompus vifs sur la roue. On brûlait ensuite leur corps et l'on en jetait la cendre au vent. Dans la législation actuelle, le condamné pour crime de parricide est conduit à l'échafaud en chemise, nu-pieds, et la tête couverte d'un voile noir ; il est exposé sur l'échafaud, pendant qu'un huissier fait au peuple lecture de l'arrêt de condamnation. Le parricide n'est jamais excusable. (C. pén., art. 323.)

**Parrocel** (Joseph), dit *des Batailles* ou *d'Avignon*, peintre de batailles et graveur français, né à Brignoles, m. à Paris (1646-1704) ; auteur des *Conquêtes de Louis XIV*, dont une partie figure aux Invalides. Il travailla encore à Marly et à Versailles. Il s'essaya aussi dans la peinture religieuse. — Son neveu PIERRE, peintre, né à Avignon, m. à Paris (1670-1739). — Son fils CHARLES, peintre, né et m. à Paris (1688-1752), a laissé plusieurs esquisses superbes de la *bataille de Fontenoy*.

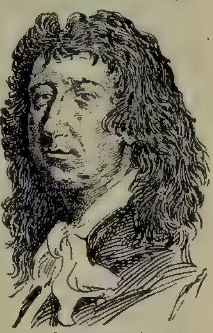

J. Parrocel.

**Parrot** (Joseph-Marie-Jules), médecin français (1829-1883), membre de l'Académie de médecine, professeur de clinique infantile à la Faculté de Paris.

**parrotie** [*pa-ro-tî*] n. f. Genre d'hamamélidées, comprenant des arbustes asiatiques, qui sont rustiques sous les climats tempérés.

**Parry** (ÎLES), archipel polaire arctique, faisant partie du Dominion canadien (territoire de Franklin). Terres stériles et inhabitées.

**Parry** (William Edward), navigateur anglais, né à Bath, m. à Greenvich (1790-1855) ; auteur de nombreuses explorations dans les régions arctiques, où il découvrit notamment l'île de Melville. Les relations de ses voyages ont été publiées, et partiellement traduites en français.

**Parsac,** comm. de la Creuse, arr. et à 20 kil. de Boussac ; 1.610 h. Ch. de f. Orl.

**parse** n. et adj. V. PARSI.

**parseinte** [*sin-te*] n. f. *Mar.* Bande de toile, souvent recouverte de plomb, trempée dans un brai, et destinée à boucher les coutures d'où sort l'étoupe.

**parsemer** [*mé*] v. a. (de *par*, et *semer*. — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *je parsème, nous parsèmerons*.) Répandre çà et là : *parsemer un chemin de fleurs*. Etre répandu sur : *les étoiles qui parsèment le ciel*. ANT. **Grouper, réunir, rassembler.**

**Parseval-Deschênes** (Alexandre-Ferdinand), amiral français, né et m. à Paris (1790-1861). Il commanda pendant la guerre d'Orient l'escadre de la Baltique, et prit Bomarsund.

**Parseval-Grandmaison** (François-Auguste), poète français, né et m. à Paris (1759-1834). Il fit partie de la mission d'Egypte ; auteur d'une médiocre et froide épopée sur *Philippe Auguste*.

**parsi, e** ou **parse** n. et adj. De la secte de Zoroastre. N. m. Langue indo-européenne du groupe iranien, usitée en Perse sous les derniers rois sassanides : *le parsi* ou *parse*.

— Encycl. Les parsis sont les zoroastriens descendants des anciens Perses, qui émigrèrent dans l'Inde pour se soustraire aux persécutions des musulmans, tandis que leurs coreligionnaires, connus sous le nom de guèbres, restaient en Perse. Le nombre des parsis dans l'Inde anglaise s'élève à 90.000 environ, qui résident surtout dans la présidence de Bombay, les Etats natifs et Aden. Ils sont surtout adonnés au commerce, et ont tiré un grand parti de la civilisation européenne.

**Parsifal,** drame musical en trois actes, poème et musique de R. Wagner (1882). Parsifal est le type de l'élu de Dieu, qui, grâce à sa pureté, bravant tous les obstacles, s'empare du Saint-Graal, enfermé dans le tabernacle de Monsalvat. La partition, alourdie par quelques longueurs, contient des pages superbes : au premier acte, le finale de la cérémonie de la Cène ; au second, le tableau des filles-fleurs et de la tentation de Parsifal ; au troisième, la scène de l'adoration, le baptême de Parsifal et de Kundry, la Madeleine repentante, la symphonie du calme de la nature, la marche funèbre de la mort de Titurel, et le finale. C'est la dernière œuvre de Wagner, qui avait emprunté le sujet au *Parzival* de Wolfram d Eschenbach.

**parsisme** [*sis-me*] n. m. Religion des parsis.

**Parsons,** v. des Etats unis d'Amérique (Kansas) ; 16.000 h. Industrie active.

**parsonsie** [*sî*] n. f. Genre d'apocynacées, renfermant des lianes de l'Asie et de la Polynésie, dont une espèce, la *parsonsie capsulaire*, est parfois cultivée en Europe.

**part** [*par*] n. m. (lat. *partus*). *Dr.* Enfant nouveau-né. *Supposition de part*, action de faire passer un enfant pour être d'une femme à laquelle il est étranger. *Substitution de part*, substitution d'un nouveau-né à un autre. *Suppression de part*, infanticide. Mise bas des animaux : *un part laborieux*.

**part** [*par*] n. f. (lat. *pars, partis*). Portion d'un tout qui est divisé entre plusieurs personnes : *faire quatre parts*. Partage, communication : *avoir part aux faveurs du roi*. Collaboration : *prendre part à une entreprise*. Intérêt, mise de fond dans une entreprise, dans une association. *Mar. Part de prise*, portion déterminée revenant à chaque homme de l'équipage par suite d'une prise. *Naviguer à la part*, à la condition de participer aux bénéfices. *La part du lion*, la plus grosse part. *Avoir part au gâteau*, participer aux profits d'une affaire. *Faire part d'une chose à quelqu'un*, l'en informer. *Prendre en bonne, en mauvaise part*, trouver bon, mauvais. *Faire la part d'une chose*, en tenir compte. *Faire sa part à*, régler les limites de. *Billet* ou *lettre de faire part*, billet ou lettre par lesquels on fait connaître à quelqu'un un mariage, un décès, etc. (On dit aussi quelquef. *une* LETTRE DE PART ou *un* FAIRE PART, ce dernier écrit plus souvent FAIRE-PART. V. ce mot.) *Quelque part*, en quelque lieu : *je l'ai vu quelque part* ; *fam.*, water-closet. *Nulle part*, en aucun endroit. Loc. adv. *De part en part*, d'un côté au côté opposé. *De toute part, de toutes parts*, de tous côtés. *De part et d'autre*, des deux côtés. *A part*, de côté, excepté. *A part moi, à part lui*, en moi-même, en lui-même. *Pour ma part*, quant à moi. Loc. prépos. : *De la part de*, au nom de. ALLUS. LITT. : **La part du lion,** la plus grosse part. V. QUIA NOMINOR LEO.

**Part du Diable** (*la*), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber (1843). C'est un épisode de la vie du célèbre chanteur Farinelli, qui obtient la faveur du roi d'Espagne et en profite pour faire le bonheur d'un jeune étudiant avec lequel il a conclu un pacte en lui apparaissant sous la figure du diable. L'ouverture est jolie, et la romance *Ferme ta paupière, dors, mon pauvre enfant*, est célèbre.

**partage** n. m. (de *part*). Action de diviser en portions : *faire le partage d'une succession*. Portion de la chose partagée : *avoir une ferme en partage*. Acte qui règle les parts d'une succession. Egalité d'opinions, de votes : *dix voix d'un côté, dix voix de l'autre, il y a partage. Sans partage*, entièrement, sans restriction. *Ligne de partage des eaux*, crête qui sépare deux bassins fluviaux et marque l'origine des eaux qui les alimentent l'un et l'autre.

— Encycl. *Arith.* Les partages proportionnels ont pour but de partager une somme ou une quantité donnée proportionnellement à des nombres déterminés. Si A est la quantité à répartir proportionnellement aux nombres *a, b, c*, les parts seront :

$$\frac{Aa}{a+b+c}, \quad \frac{Ab}{a+b+c}, \quad \frac{Ac}{a+\mathrm{b}+c};$$

le nombre $\frac{A}{a+b+c}$ est le coefficient de répartition ; on le nomme aussi *marc le franc*.

— *Dr.* Le partage met fin à l'état de communauté ou d'indivision entre copropriétaires ou cohéritiers. Nul ne peut être contraint de rester dans l'indivision, et chaque copropriétaire ou cohéritier peut demander le partage, qui est amiable ou judiciaire et a un effet rétroactif.

*Partage d'ascendants*. C'est l'acte par lequel les père, mère ou autres ascendants font entre leurs enfants ou descendants la distribution et le partage de leurs biens.

Le partage d'ascendants offre un double avantage : éviter les frais d'un partage judiciaire, lorsqu'il y a des cohéritiers mineurs ou interdits, et de permettre l'attribution à chaque cohéritier du lot qui lui convient le mieux. Ces partages peuvent être faits par actes entre vifs ou testamentaires.

L'ascendant a la faculté de comprendre dans le partage non seulement ses biens présents, mais encore ceux qu'il possédera le jour de son décès, ceux qu'il a donnés à titre d'avancement d'hoirie ; seulement, les partages faits par actes entre vifs ne peuvent avoir pour objet que les biens présents. Au jour du décès, les biens non compris dans le partage sont dévolus aux héritiers selon le droit commun.

Est nul le partage qui laisse de côté un ou plusieurs descendants.

Il y a deux causes de rescision ou annulation du partage d'ascendants : 1o la rescision pour cause de lésion de plus du quart (c'est-à-dire que tout copartageant dont la part est inférieure de plus du quart à celle qui lui revenait est fondé à faire annuler ou rescinder le partage) ; 2o la violation des règles relatives à la réserve en faveur de l'un des descendants déjà avantagé par préciput. V. ce mot.

**partageable** [*ja-ble*] adj. Qui peut être partagé : *bien aisément partageable*.

**partageant** [*jan*] n. m. Celui qui prend part à un partage.

**partager** [*jé*] v. a. (de *partage*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il partagea, nous partageons*.) Diviser en plusieurs parts : *partager un gâteau, une terre*. Posséder avec d'autres : *partager le pouvoir*. *Fig.* Prendre part à, éprouver avec : *partager la joie d'un ami*. Participer à : *partager les périls*. Douer : *la nature l'a mal partagé*. Etre de : *partager l'opinion de quelqu'un*. Séparer en partis opposés : *cette question a partagé la Chambre. Amour partagé*, amour que deux personnes éprouvent également l'une pour l'autre. V. n. Avoir part : *partager dans une succession. Partager en frères*, faire un partage égal. ANT. **Réunir.**

**partageur** ou **partageux, euse** [*jeû, eu-ze*] n. et adj. Se dit ironiq. d'une personne qui réclame le partage et la communauté de tous les biens. Qui aime le partage : *un partageux ; être partageux* (*fam.*).

**partance** n. f. (de *partir*). *Mar.* Dernier instant qui précède le départ : *navire en partance. Point de partance*, point de départ.

**Partanna,** v. d'Italie (Sicile, prov. de Trapani) ; 13.260 h. Vins.

**partant** [*tan*] conj. Par conséquent : *reçu tant, payé tant et partant quitte*.

**partant** [*tan*] n. m. Celui qui part : *les partants*. Cheval qui prend effectivement part à une course. ANT. **Arrivant.**

**Partant pour la Syrie**. *Mus.* V. SYRIE.

**parteguette** [*ghè-te*] n. f. Poutre de la poupe des galères placée en croix sur la flèche, soutenant les tentes dans la position horizontale.

**partement** [*man*] n. m. Départ. (Vx.)

**partenaire** [*nè-re*] n. (angl. *partner*). Personne avec qui l'on est associé au jeu, et *par ext.*, dans un amusement, un exercice. ANT. **Adversaire.**

**parterre** [*tè-re*] n. m. (de *par*, et *terre*). Partie d'un jardin spécialement consacrée à la culture des fleurs : *parterre divisé en corbeilles*. Partie d'une salle de spectacle située au rez-de-chaussée, derrière les fauteuils et les stalles d'orchestre. Spectateurs qui y sont placés : *les applaudissements du parterre. Fam. Prendre un parterre* ou un *billet de parterre*, tomber.

**Parthenay** [*nè*], ch.-l. d'arr. (Deux-Sèvres), sur le Thouet ; ch. de f. Et. ; à 56 kil. de Niort ; 7.550 h. (*Parthenais* ou *Parthenaisiens*). Eglises Notre-Dame-de-la-Coudre (XIe s.), Sainte-Croix (XIIe s.), Saint-Laurent. Bœufs ; étoffes. — L'arr. a 8 cant., 80 comm., et 79.860 h. Le cant. a 11 comm., et 14.290 h.

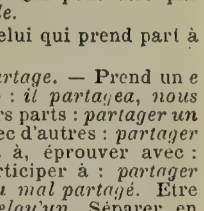

Armes de Parthenay.

**parthénie** [*nî*] n. f. (du gr. *parthenion;* de *parthenos*, jeune fille). *Litt. gr.* Chœur de jeunes filles dans les fêtes publiques ou les processions.

**parthénogénèse** [*nè-ze*] n. f. (du gr. *parthenos*, vierge, et *genesis*, génération). *Hist. nat.* Reproduction, dans les espèces sexuées, par des œufs non fécondés, comme chez les rotifères, les abeilles, etc. *Parthénogénèse artificielle*, réalisation de la fécondation de certains œufs par des réactifs physiques ou chimiques, sans intervention de l'élément mâle (Loeb, Delage).

**parthénogénésique** [*né-zi-ke*] adj. Qui a rapport à la parthénogénèse. (On dit aussi PARTHÉNOGÉNÉTIQUE.)

**parthénogénésiquement** [*zi-ke-man*] adv. D'une façon parthénogénésique ou au moyen de la parthénogénèse. (On dit aussi PARTHÉNOGÉNÉTIQUEMENT.)

**Parthénon,** célèbre temple d'Athènes, dédié à Minerve ou *Athèna Parthenos*, construit au temps de Périclès, de 454 à 438, et décoré par Phidias. C'est une magnifique construction d'ordre dorique périptère, en marbre pentélique. D'admirables frises y représentent la procession des panathénées. Le Parthénon, profané par Demetrios Poliorcète, fut transformé en église (VIe s.), puis en mosquée (1460). Utilisé comme poudrière pendant le siège d'Athènes par Morosini (1687), il fut à cette dernière date presque détruit par une explosion. Enfin, une partie de ses sculptures fut emportée à Londres par lord Elgin, en 1816. La partie antérieure du temple est celle qui s'est le mieux conservée jusqu'à nos jours.

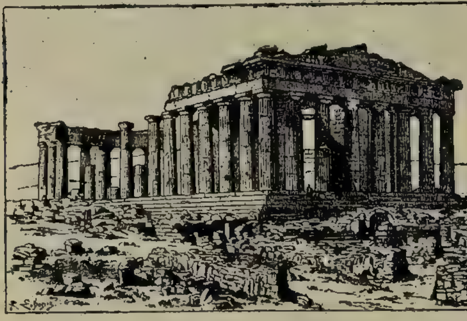

Ruines du Parthénon.

**Parthénopéen, enne** [*pé-in, è-ne*] (de *Parthénope*, premier nom de Naples), habitant ou originaire de Naples. Adj. : *les mœurs parthénopéennes*.

**Parthénopéenne** (*république*), nom donné à la république fondée par les Français dans l'ancien royaume de Naples en 1799, et qui n'eut qu'une durée éphémère.

**Parthes,** anc. peuple scythe, qui s'établit au S. de l'Hyrcanie et, au IIIe siècle, se souleva contre les Séleucides. Arsace, un de leurs chefs, fonda, en 255 av. J.-C., un royaume puissant, qui dura jusqu'en 226 apr. J.-C., contre lequel Antoine et Crassus luttèrent, et qui ne put être soumis que par les efforts persévérants de Trajan. Après 226, leur territoire fut incorporé au nouvel empire perse d'Artaxerxès, qui tua le dernier des Arsacides, Artaban IV, et fonda la dynastie des Sassanides. Les Parthes, dont on peut retrouver les débris dans les Turcomans, peut-être aussi dans les Kurdes, très renommés comme cavaliers, vivaient toujours à cheval. Jamais ils n'étaient plus redoutables que lorsque, feignant de prendre la fuite, ils décochaient par-dessus l'épaule une flèche à l'ennemi qui les poursuivait ; aussi, leur retraite était-elle plus meurtrière qu'une attaque. Cette fuite, qu'ils simulaient toujours après leur charge, était une ruse de guerre, qui a donné lieu aux proverbes : *fuir en Parthe*, c'est-à-dire en portant à son ennemi de cruelles atteintes, et : *décocher une flèche de Parthe*, c'est-à-dire lancer en se retirant un trait, un mot qui va droit au cœur.

**Parthie** [*tî*] ou **Parthyène,** nom anc. du Khorassan, berceau de l'empire parthe, qui s'étendit de la mer Caspienne à l'Indus et à l'Euphrate et eut pour métropoles : *Ecbatane*, *Séleucie* et *Ctésiphon*.

**parthique** adj. Qui appartient aux Parthes.

**parti** n. m. (de *partir*, partager). Salaire : *le parti d'un employé*. (Vx.) *Par ext.* Traitement : *faire un mauvais parti à quelqu'un*, le malmener, le maltraiter. Union de plusieurs personnes contre d'autres qui ont un intérêt opposé : *favoriser les intérêts de son parti*. Corps de troupes ennemies : *les deux partis furent également maltraités.* Troupes qui battent la campagne : *un parti de Cosaques*. Profession : *le parti des armes*. (Vx.) Détermination : *prendre un parti*. Profit : *tirer un bon parti*. *Homme de parti*, homme passionné en tout ce qui concerne son parti. *Esprit de parti*, disposition favorable envers tout ce qui regarde son parti. *Parti pris*, opinion quelconque dont on ne veut pas revenir. *De parti pris*, de dessein arrêté d'avance. *Prendre le parti de quelqu'un*, se tourner de son côté. *Prendre son parti d'une chose*, s'y résigner. *Se ranger du parti de quelqu'un*, le favoriser ouvertement. Personne à marier considérée au point de vue des avantages que ce mariage présente : *excellent parti*. *Règle des partis*, ancien nom du calcul des probabilités. Loc. prov. : *A parti pris point de conseil*, il est inutile de donner des avis aux personnes qui ont un parti pris.

**parti, e** ou **ite** adj. (de *partir*, partager). *Blas.* Divisé en deux parties égales par un trait vertical : *un écu parti*. N. m. : *le parti est une des quatre partitions principales de l'écu*. (V. la planche BLASON.)

**partiaire** [*si-è-re*] adj. (lat. *partiarius*). *Colon partiaire*, fermier qui partage les récoltes avec le propriétaire. *Colonage partiaire*, v. COLONAGE.

**partial** [*si-al*], **e, aux** adj. (rad. *parti*). Qui favorise une personne, une opinion, au préjudice d'une autre : *juge partial*. Ant. **Impartial.**

**partialement** [*si-a-le-man*] adv. Avec partialité : *agir partialement*. Ant. **Impartialement.**

**partialiser** [*si-a-li-zé*] v. a. Rendre partial.

**partialité** [*si-a*] n. f. (de *partial*). Préférence injuste : *montrer de la partialité*. Ant. **Impartialité.**

**partibilité** n. f. Faculté de se diviser en plusieurs parties.

**partible** adj. (de *partir*, partager). Qui peut se diviser en plusieurs parties.

**Particelli.** *Biogr.* V. Emery.

**partichoir** ou **partissoir** [*ti-soir*] n. m. Petites ensouples, employées dans la fabrication du fil à coudre de lin.

**participable** adj. A quoi l'on peut participer.

**participant** [*si-pan*], **e** n. et adj. Qui participe : *les participants à une répartition. Protonotaires, camériers participants*, protonotaires, camériers en charge à la cour de Rome.

**participatif, ive** adj. Qui a la vertu ou la faculté de participer.

**participation** [*si-on*] n. f. (de *participer*). Action de prendre part à, coopération à : *participation à un crime. Participation aux bénéfices*, clause par laquelle un patron accorde à un employé un prélèvement sur les bénéfices d'une entreprise.

— Encycl. Dans la participation aux bénéfices, deux systèmes peuvent se présenter : le patron fait acte de libéralité, et l'entreprise n'a pas à être contrôlée par des participants ; ou bien la participation est reconnue comme un droit, et le participant, véritable associé, doit contribuer aux pertes.

**participativement** [*man*] adv. D'une manière participative. (Peu us.)

**participe** n. m. (lat. *participium*). *Gramm.* Mot qui tient à la fois de la nature du verbe et de celle de l'adjectif.

— Encycl. Il y a deux sortes de participes : le *participe présent* et le *participe passé*.

Le *participe présent* exprime une action présente, et est toujours terminé en *ant* : *dormant*, *travaillant*. Le participe présent tient du verbe quand il marque l'*action;* alors il est *invariable*, et l'on peut le remplacer par un autre temps du verbe, précédé de *qui*, *comme*, *lorsque*, etc. : *on aime les enfants* OBÉISSANT (qui obéissent) *aux volontés de leurs parents*.— Le participe présent tient de l'*adjectif* quand il marque l'*état ;* on peut le remplacer par un qualificatif quelconque. Alors il est *variable*, et s'accorde avec le nom dont il exprime la manière d'être : *on aime les enfants* OBÉISSANTS (soumis, appliqués, etc.).

Le *participe passé* employé sans *auxiliaire* s'accorde avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte : *des fleurs* PARFUMÉES, *une maison* BRÛLÉE.

Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *être* s'accorde avec le sujet du verbe : *l'Amérique a été* DÉCOUVERTE *par Christophe Colomb*. Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir* s'accorde avec son complément direct quand ce complément le précède : *je me rappelle l'histoire que j'ai* LUE. Il reste invariable : 1o si le complément direct le suit : *nous avons* LU *une histoire ;* 2o s'il n'a pas de complément direct : *nous avons* LU.

Les verbes neutres n'ayant pas de complément direct, le participe passé de ces verbes conjugués avec *avoir* est invariable : *ces histoires nous ont* PLU.

Le participe passé suivi d'un infinitif est *variable* s'il a pour complément direct le pronom qui précède ; ce pronom fait alors l'action marquée par l'infinitif : *les fruits que j'ai* VUS *mûrir.* (*Les fruits que j'ai vus mûrissant*. C'étaient les fruits qui mûrissaient.) — Le participe passé est *invariable* s'il a pour complément direct l'infinitif ; alors le pronom ne fait pas l'action exprimée par l'infinitif : *les fruits que j'ai* VU *cueillir*. (On ne peut pas dire : *les fruits que j'ai vus cueillant*. Ce n'étaient pas les fruits qui cueillaient.)

Le participe passé d'un verbe pronominal s'accorde avec son complément direct si ce complément le précède : *les lettres que Pierre et Paul se sont* ÉCRITES *sont aimables*.

Il reste invariable si le complément direct le suit, ou s'il n'a pas de complément direct : *Paul et Pierre se sont* ÉCRIT *des lettres ; Pierre et Paul se sont* ÉCRIT.

Les participes passés des verbes neutres employés pronominalement restent invariables : *ils se sont* RI *de mes efforts ; ils se sont* PLU *à me tourmenter*.

Le participe passé des verbes impersonnels est toujours invariable : *les chaleurs qu'il y a* EU *étaient intolérables*.

Le participe passé précédé de *le peu* est variable si *le peu* signifie *une petite quantité*, *une quantité suffisante* : *le peu d'attention que vous avez* APPORTÉE *à cette leçon vous a suffi pour la comprendre*.— Il reste invariable si *le peu* signifie *le manque*, *l'insuffisance* : *le peu d'attention que vous avez* APPORTÉ *à cette leçon vous a empêché de la comprendre*.

Le participe passé placé entre deux *que* est invariable s'il a pour complément direct la proposition qui le suit immédiatement : *les embarras que j'avais prévu* QUE *vous auriez*. — Il est variable si le complément direct le précède : *votre sœur*, QUE *j'avais* PRÉVENUE QUE *vous viendriez, est venue*.

Le participe passé précédé de *le* (*l'*), mis pour une proposition, a ce pronom pour complément direct, et, par conséquent, reste invariable : *la chose est plus sérieuse que nous ne l'avions* PENSÉ (c'est-à-dire *que nous n'avions pensé* CELA : *qu'elle était sérieuse*).

Le participe passé précédé de *en* reste invariable : *tout le monde m'a offert des services, mais personne ne m'*en *a* rendu. — Cependant, le participe varie si le pronom *en* est précédé d'un adverbe de quantité : *plus*, *combien*, *autant*, etc. : *autant d'ennemis il a attaqués*, autant *il* en *a* vaincus. Mais le participe passé reste invariable si l'adverbe suit le pronom *en* au lieu de le précéder : *quant aux belles villes, j'*en *ai tant visité !*

**participe** adj. et n. m. (lat. *particeps*). Qui prend part : *les fauteurs et participes du crime*. (Vx.)

**participer** [*pé*] v. n. (du lat. *pars*, *partis*, partie, et *capere*, prendre). Avoir part : *participer à une conjuration*. Coopérer : *participer à la disgrâce de quelqu'un*. Tenir de la nature de : *le mulet participe de l'âne et du cheval*. V. a. Posséder par participation. (Vx.)

**participial, e, aux** adj. Qui appartient au participe ; qui vient du participe : *forme participiale*.

**participialement** [*man*] adv. A la manière des participes : *mot employé participialement*.

**Partick,** anc. v. d'Ecosse (comté de Lanark), sur la Clyde, qui fait depuis 1912 partie de l'agglomération de Glasgow et avait à cette date 66.000 h. Industrie active. Constructions navales ; filatures.

**particulaire** [*lè-re*] adj. Qui appartient à la particule.

**particularisation** [*za-si-on*] n. f. Action de particulariser. Son résultat.

**particulariser** [*zé*] v. a. (du lat. *particularis*, particulier). Spécifier de façon précise : *particulariser les moindres détails*. Restreindre à un seul cas. **Se particulariser** v. pr. Se singulariser.

**particularisme** [*ris-me*] n. m. *Théol.* Doctrine d'après laquelle Jésus est mort uniquement pour les élus, et non pour tous les hommes. *Polit.* Système de ceux qui désirent que les divers Etats composant l'empire germanique conservent leurs lois particulières : *Bismarck fut l'adversaire du particularisme*.

**particulariste** [*ris-te*] adj. Qui a rapport au particularisme. N. m. Partisan de cette doctrine.

**particularité** n. f. Circonstance particulière : *les particularités d'un événement*. Nature de ce qui est particulier.

**particule** n. f. (lat. *particula*). Petite partie : *les particules d'un corps*. Préposition ou syllabe (*de*, *du*, *des*, *le*, *la*, qui précède certains noms de famille et où l'on a voulu, à tort, voir un signe de noblesse. *Avoir la particule*, être noble. *Gramm.* Petit mot qui ne peut être employé seul et qui s'unit à un autre pour le modifier, comme *dif*, *dé*, *ci*, *da*, dans dif*ficile*, dé*plaire*, *celui*-ci, *oui*-da, et, abusivement, tous les mots invariables d'une seule syllabe, comme *et*, *ou*, *ni*, *mais*, *oui*, *non*, etc. : *particule négative*, *affirmative*, *séparative*.

**particulé, e** adj. Accompagné d'une particule. N. et adj. Se dit d'une personne dont le nom est accompagné d'une particule.

**particulier** [*li-é*], **ère** adj. (lat. *particularis*). Qui appartient proprement à certaines personnes, à certaines choses : *plante particulière à un climat*. Opposé à GÉNÉRAL : *l'intérêt particulier doit s'effacer devant l'intérêt général*. Spécial, extraordinaire : *avoir un talent particulier pour la musique*. Non public : *audience particulière*. Séparé, distinct : *chambre particulière*. Qui ne se communique pas aux autres : *assez particulière sans être farouche*. (Vx.) Bizarre, fantasque : *c'est un homme, un caractère particulier*. Egoïste. N. m. Personne privée : *c'est un simple particulier*. *Fam.* et *péjor.* Individu quelconque : *que nous veut ce particulier ? En son particulier*, chez soi ou en son for intérieur. *Dans le particulier*, en société particulière, dans l'intimité. *En particulier* loc. adv. A part.

**particulièrement** [*man*] adv. Spécialement : *il réussit particulièrement en poésie*. Singulièrement : *il vous honore particulièrement*.

**partie** [*tî*] n. f. (subst. partic. de *partir*, partager). Portion d'un tout : *les cinq parties du monde*. Spécialité, profession particulière : *être très fort dans sa partie*. Projet concerté entre plusieurs personnes : *faire la partie d'aller à Paris*. Divertissement que l'on se donne : *partie de plaisir, de chasse*. *Partie fine*, partie de plaisir où l'on met quelque mystère. *Partie carrée*, partie de plaisir faite entre deux hommes et deux femmes. *Partie remise*, projet manqué pour le moment, mais que l'on reprendra plus tard. *Prendre à partie*, s'attaquer à. *Musiq.* Chacune des mélodies séparées dont la réunion forme l'harmonie : *morceau à 2, à 3 parties*. Papier sur lequel est écrite chacune de ces mélodies : *voici votre partie*. *Gramm.* Chacune des espèces de mots dont le discours est composé : *les dix parties du discours*. *Comm.* Manière de tenir les livres d'une maison : *tenue des livres en partie simple, en partie double*. Article d'un mémoire de fournisseur. (Vx.) *Parties d'apothicaire*, compte exagéré. *Jeu.* Totalité des coups qu'il faut jouer ou des points qu'il faut faire pour qu'un des joueurs ait gagné ou perdu : *jouer une partie de billard en cent points*. *Mus.* Ce qu'exécutent une voix, un instrument, plusieurs voix ou plusieurs instruments : *chanter sa partie*. *Quitter la partie*, se désister d'une chose, y renoncer. *La partie n'est pas égale*, il y a inégalité de forces. *Procéd.* Personne qui plaide contre quelqu'un, soit comme demandeur, soit comme défendeur : *les parties sont en présence*. Personne qui est en contestation avec une autre. Personne qui contracte avec une autre. *Partie adverse*, celle contre laquelle on plaide. *Partie civile*, celle qui, en matière criminelle, agit en son nom contre un accusé, pour revendiquer des intérêts et des droits civils. *Partie prenante*, celle qui reçoit un payement en qualité de créancier de l'Etat, du département, de la commune, d'un établissement public. *Parties belligérantes*, puissances en guerre. *Anat.* *Parties nobles*, viscères indispensables à la vie, comme le cœur, le foie, le poumon, le cerveau. *Parties naturelles*, *sexuelles*, *nobles*, *honteuses*, ou absol. *parties*, les organes génito-urinaires. Loc. adv. *En partie*, non entièrement. Prov. : **Qui quitte la partie la perd,** celui qui néglige une affaire ne manque pas d'y échouer. **Il ne faut pas remettre la partie au lendemain,** il ne faut point différer ce qu'on peut faire tout de suite. Syn. PART, PORTION.

— Encycl. *Dr. Partie civile*, *partie publique*. Pierre a tué mon père en maniant maladroitement un revolver ; il est poursuivi par le procureur de la République pour homicide par imprudence, et condamné de ce fait ; mais je puis me porter partie civile, c'est-à-dire demander réparation du préjudice que j'ai subi, et Pierre est condamné par le tribunal à me payer des dommages-intérêts.

Par opposition à la *partie publique*, qui agit au nom de la société en requérant application de la peine encourue, on nomme, en procédure pénale, *partie civile* toute personne qui, ayant éprouvé quelque dommage d'une infraction, agit en son nom particulier contre le délinquant, réclamant de lui la réparation pécuniaire de l'infraction.

Le plaignant qui s'est porté partie civile peut se désister dans les vingt-quatre heures. En ce cas, il n'est pas tenu des frais à partir du moment où il a signifié son désistement. Le désistement n'est plus valable après le jugement rendu.

**Partie de cartes** (*la*), tableau d'A. Brauwer (Munich). Attablés au milieu des pots, des hommes jouent aux cartes ; l'artiste a rendu avec sa verve habituelle ces trognes de buveurs (V. p. 474) ; — *Partie de dames au café Lamblin*, tableau de Boilly (musée de Chantilly). La scène se passe vers 1820; de vieux habitués poursuivant une partie de dames qui les passionne ainsi que les personnages placés derrière eux ; l'œuvre est d'un coloris soigné et brillant (V. p. 474).

**partie** [*ti*] n. f. (de *partir*). *Manèg.* Action ou manière de partir. *Faire une partie de la main*, rendre la main au cheval pour le mettre au galop.

**partiel, elle** [*si-èl, è-le*] adj. Qui fait partie d'un tout : *payement partiel ; produit partiel.* Qui n'a lieu qu'en partie : *éclipse partielle de lune.*

**partiellement** [*si-è-le-man*] adv. Par parties. En partie.

**partil, e** adj. *Astrol.* Se dit de la position relative de deux planètes.

**partimento** [*mèn'*] n. m. *Mus.* Nom donné, en Italie, à des exercices d'harmonie et de contrepoint. Pl. des *partimenti.*

**Partinico,** v. de Sicile (prov. de Palerme), près de la mer ; 22.000 h. Draps, soieries, vins.

**partinium** [*ni-om'*] n. m. Alliage d'aluminium, de tungstène et de magnésium, employé dans l'industrie des automobiles, à cause de sa légèreté et de sa résistance.

**partir** v. n. (du lat. *partire*, diviser. — Se conj. comme *mentir.*) S'en aller d'un lieu, se mettre en chemin : *partir de Toulouse ; partir pour Paris.* Prendre sa course, son vol : *cyclistes qui partent au signal.* Sortir avec impétuosité : *la foudre part de la nue.* Faire explosion ou se détendre brusquement : *fusil qui part tout à coup.* Mourir : *le sage est toujours prêt à partir.* Avoir son commencement : *tous les nerfs partent du cerveau. Fig.* Emaner : *cela part d'un bon cœur.* Appuyer son raisonnement sur : *partir d'un principe faux. Partir d'un éclat de rire*, rire tout à coup aux éclats. *Manèg. Partir de la main*, prendre le galop. *A partir de* loc. prép. A dater de : *à partir d'aujourd'hui.* En commençant à : *à partir de telle page.* Ant. **Arriver.**

**partir** v. a. (lat. *partiri.* — Se conj. comme *mentir.*) Diviser en plusieurs parts. (Vx.) *Avoir maille à partir avec quelqu'un*, avoir avec lui quelque démêlé.

**partisan** [*zan*] n. m. (ital. *partigiano*). Personne dévouée à quelqu'un, à une institution, etc. : *les partisans de la République.* Adepte d'une doctrine, d'un système : *les partisans de l'homéopathie.* Officier, soldat de troupes irrégulières qui font une guerre d'embuscades : *guerre, corps de partisans* Anciennement, fermier des impôts.

**partite** adj. f. V. PARTI, E.

**partiteur** n. m. (du lat. *partiri*, partager). *Arithm.* Diviseur. (Vx.) Appareil destiné à partager entre divers usagers, et en proportion définie, l'eau d'un canal d'irrigation. (On distingue les *partiteurs simples*, établis sans barrage ni réservoirs ; les *partiteurs à bec mobile ; les partiteurs à aiguilles ;* enfin, les *partiteurs à régulateurs* ou *modules*, qui donnent le partage le plus exact.)

**partitif, ive** adj. (lat. *partitus ;* de *partiri*, partager). *Comm.* Se dit d'un mot qui désigne une partie d'un tout : *article partitif.* (V. DU.) *Collectif partitif*, v. COLLECTIF. N. m. : *un partitif.*

**partition** [*si-on*] n. f. (lat. *partitio*). Action de diviser ; divisions : *les partitions oratoires. Blas.* Division d'un écu par des lignes droites. *Mus.* Ensemble de toutes les parties d'une composition musicale. Règle usitée pour accorder l'orgue et le piano par tempérament.

— Encycl. *Mus.* Dans une partition, les parties (voix et instruments) d'une composition musicale sont rangées les unes au-dessous des autres, de façon qu'elles correspondent exactement mesure par mesure. La coutume est de grouper les instruments par familles, et pour chaque groupe de les disposer de haut en bas, les plus aigus d'abord et les plus graves en dernier. On a ainsi trois groupes : en tête, celui des *instruments à vent en bois* (petite flûte, grandes flûtes, hautbois, cor anglais, clarinettes, bassons, contrebasson) ; au-dessous de ceux-ci, les *instruments à vent en cuivre et ceux à percussion* (cors, trompettes, cornets et bugles, trombones, tubes, timbales, triangles, cymbales, tam-tam, tambour et grosse caisse) ; enfin, l'*orchestre d'archet*, qui entoure les *parties vocales* (premiers et seconds violons, altos ; *voix* soprano, alto, ténor, basse, chœur disposé de la même façon ; violoncelles, contrebasses ; orgue).

Les partitions de morceaux pour musiques militaires sont ordinairement présentées ainsi : flûtes, hautbois, clarinettes, bassons, saxophones et sarrusophones, bugles et cornets, altos, cors, barytons, trombones, basses, contrebasses, tambour, grosse caisse et cymbales.

On appelle *partition de chant* une partition contenant les parties de chant et une réduction au piano des parties d'orchestre.

— *Blas.* Les partitions de l'écu d'armes sont déterminées par le sens des grands coups guerriers, c'est-à-dire des coups que l'homme de guerre pouvait porter avec les lourdes épées à deux mains, en ne se servant que de leur tranchant. (Les quatre partitions principales sont : le parti, le coupé, le taillé, le tranché. Leur combinaison a donné lieu à l'écartelé et au gironné. [V. la planche BLASON].)

**Partitions oratoires** (*les*), traité de rhétorique de Cicéron, où il établit, distingue et définit les *divisions* de l'art oratoire.

**partner** n. m. V. PARTENAIRE.

**partout** [*tou*] adv. En tout lieu. Dans toutes les situations. Ant. **Nulle part.**

**part-prenant, e** adj. et n. Se disait d'une personne ayant part dans un héritage.

**partroubler** [*blé*] v. a. Jeter dans un grand trouble. (Vx.)

**partschine** n. f. Silicate naturel de manganèse, calcium et fer.

**parturiente** [*ri-an-te*] n. f. (lat. *parturiens*). Femme dans le travail de l'accouchement : *la parturiente.*

**parturition** [*si-on*] n. f. (lat. *parturitio*). Accouchement. Mise bas des animaux.

— Encycl. *Art vétér.* La parturition s'opère ordinairement sans intervention ; on n'a pas besoin de s'occuper de la ligature du cordon, qui, en général, est vide et sec dès la naissance.

Elle peut cependant, chez la jument, la vache et la chienne, nécessiter l'intervention du vétérinaire, pour distocie ou conformation vicieuse. Il peut y avoir retard dans l'expulsion du délivre, et la délivrance doit alors être pratiquée artificiellement.

**parturiunt montes : nascetur ridiculus mus,** mots lat. signif. : *Les montagnes sont en travail : il en naîtra un rat ridicule.* Pensée d'Horace (*Art poétique*, 139), que La Fontaine a commentée dans sa fable *la Montagne qui accouche*, et qui s'applique aux grands préparatifs suivis d'un événement ridicule, aux grandes promesses non suivies d'effet.

**partzite** n. f. Oxyde naturel hydraté d'antimoine avec cuivre, argent, plomb et fer.

**parulie** [*li*] n. f. (du préf. *para*, et du gr. *oulon*, gencive). Inflammation des gencives, dont il est résulté un abcès.

— Encycl. La parulie est annoncée par une douleur intense, pongitive ; parfois, la maladie s'étend à la joue. Après deux ou trois jours, l'abcès se forme ; on doit l'ouvrir.

De simples gargarismes suffisent ensuite, s'il n'y a pas eu propagation vers le maxillaire et, par suite, formation d'une *ostéite.* (V. ce mot).

**paruns** n. m. pl. (de *par un*). Semelles de cuir vendues par unités.

**parure** n. f. (de *parer*). Ce qui sert à parer : *aimer la parure.* Garniture de perles ou de pierres, comprenant collier, pendants, bracelets, etc. : *une parure de diamants.* Col de lingerie et manches pareilles. *Fig. La parure du printemps*, les fleurs. Rognure : *les parures d'une peau.*

**parution** n. f. (de *paru*). Action de paraître en librairie, date de publication : *la parution d'un roman.*

**Pârvatî,** déesse indienne, l'une des épouses de Civâ, personnification des énergies actives de ce dieu.

**parvenir** v. n. (du lat. *pervenire*, arriver. — Se conj. comme *venir.* Prend l'auxil. *être*). Arriver après effort : *parvenir au sommet, à la vieillesse, à la gloire.* Arriver, en parlant des choses : *ma lettre lui est parvenue; faire parvenir des nouvelles à un exilé. Absolum.* S'élever en dignité, faire fortune : *que de bassesses pour parvenir.*

**parvenu, e** n. *Par dénigr.* Personne qui s'est élevée à une fortune bien supérieure à sa condition première.

**parviflore** adj. (du lat. *parvus*, petit, et *flos, floris*, fleur). Qui a de petites fleurs.

**parvifolié, e** adj. (du lat. *parvus*, petit, et *folium*, feuille). Qui a de petites feuilles.

**Parville** (Henri Peudefer **de**), écrivain scientifique, né à Evreux, m. à Boulogne-sur-Seine (1838-1909), vulgarisateur remarquable ; auteur des *Causeries scientifiques.*

**parvis** [*vi*] n. m. (du lat. *paradisus*, paradis). Espace qui était autour du tabernacle, dans le temple de Jérusalem. Place devant la grande porte d'une église. *Poétiq. Parvis célestes*, paradis, Olympe.

— Encycl. Les parvis étaient les trois grandes cours qui précédaient le sanctuaire du temple de Jérusalem. Le parvis extérieur ou parvis des Gentils était ouvert aux infidèles ; le second, ou parvis d'Israël, était réservé aux Juifs ; le troisième parvis, le parvis des prêtres, était occupé par les prêtres et les lévites. En souvenir des enceintes sacrées qui précédaient les temples grecs et romains, les anciennes basiliques chrétiennes s'ouvraient sur un espace clos nommé *paradisus*, d'où le mot français *parvis.* En France, la plupart des cathédrales et des églises abbatiales étaient précédées d'un parvis. L'évêque y exerçait sa juridiction ; les écoles épiscopales y étaient souvent installées, et on y tenait également des foires.

**parvité** n. f. Petitesse. (Vx.)

**parvoline** n. f. Nom de diverses bases pyridiques liquides extraites des produits de la distillation des schistes bitumeux ou des produits de la putréfaction des viandes.

**parvulo** n. m. (du lat. *parvulus*, petit). Nom donné, sous Louis XIV, à de petites réunions intimes qui se tenaient à Meudon, et dans lesquelles le grand Dauphin voyait sa maîtresse, M$^{lle}$ Choin, que Louis XIV avait chassée de la cour.

**paryphéphore** n. m. (du gr. *paruphê*, frange, et *phorein*, porter). Genre de passereaux de la Nouvelle-Guinée, appartenant à la famille des paradiséidés.

**Parysatis,** femme de Darius Ochus, mère d'Artaxerxès Mnémon et de Cyrus le Jeune, née vers 450 av. J.-C.

**pas** [*pa*] n. m. (lat. *passus*). Mouvement de l'homme, de l'animal qui déplace ses pieds pour se déplacer lui-même : *pas en arrière, de côté. Fig.* Progrès : *affaire qui ne fait pas un pas. Porter ses pas*, se diriger. Trace du pied sur le sol : *relever des pas sur le sable.* Manière de marcher : *pas lourd.* L'allure la plus lente du cheval : *passer du trot au pas.* (V. la planche CHEVAL.) *Pas relevé*, allure ressemblant au pas ou à la marche, mais dans laquelle les mouvements sont précipités et irréguliers. Longueur d'une enjambée : *tirer à trente pas.* Seuil : *le pas de la porte.* Marche d'escalier : *attention, il y a un pas. Fig.* Conduite, démarche : *observer tous les pas de quelqu'un. Pas à pas*, lentement. *Pas de clerc*, imprudence, bévue. Courte distance : *de l'Inde à la Chine il n'y a qu'un pas.* Faible différence : *de la force à l'injustice il n'y a qu'un pas. A deux pas*, très près. Préséance : *avoir le pas.* Passage étroit et difficile, détroit : *le pas des Thermopyles ; le Pas de Calais. A pas comptés*, gravement, solennellement : *s'avancer à pas comptés. A pas de loup*, sans bruit. *Mauvais pas*, passage dangereux, et au *fig.*, situation critique. *Faire un faux pas*, manquer de tomber, et, *fig.*, commettre une faute. *Salle des pas perdus*, grande salle qui précède l'ensemble des chambres d'un tribunal, d'une gare, etc. *Milit. Pas cadencé*, pas qui est le même pour toute une troupe en marche. *Pas accéléré*, pas cadencé dont la longueur est de 75 centimètres et la cadence en vitesse de 120 à 128 par minute. *Pas de charge*, pas très rapide qu'on fait prendre à une troupe immédiatement avant l'attaque. *Pas gymnastique*, pas d'allure rapide et de 80 à 90 centimètres de longueur, avec une vitesse de 179 à 180 par minute. *Pas de course*, celui que l'on exécute en courant. *Pas de route*, pas non cadencé que les troupes peuvent prendre d'une étape à l'autre. *Pas redoublé*, marche militaire écrite à deux-quatre ou à six-huit sur le mouvement allégro du pas accéléré. (On dit aussi *allégro militaire.*) *Pas de l'oie*, pas de parade des soldats allemands, qui consiste à porter en avant chaque jambe alternativement en extension complète et brusque avant de poser le pied par terre. *Doubler le pas*, s'avancer une fois plus vite qu'on n'avait fait jusqu'alors. *Marquer le pas*, frapper le sol en cadence, de chaque pied alternativement, sans avancer, et *au fig.*, ne faire aucun progrès. *Au pas !* Dans la cavalerie et dans l'artillerie, sonnerie de trompette pour inviter les cavaliers à aller au pas. *Revenir sur ses pas*, refaire en sens inverse le chemin parcouru. *Marcher à pas de géant*, faire des progrès rapides. *Marcher sur les pas de quelqu'un*, suivre de près sa trace, et, *au fig.*, l'imiter. *Mettre quelqu'un au pas*, à la raison. *Faire les premiers pas*, les avances. *Franchir le pas*, se décider enfin à faire une chose. *Cela ne se trouve pas dans le pas d'un cheval*, cela est difficile à trouver. *Chorégr.* Chacun des mouvements que le danseur exécute avec ses pieds. *Pas de deux, de trois*, danse exécutée par deux, trois personnes. *Pas de quatre*, danse de caractère qui se danse par couples, sur un rythme à quatre temps (douze-huit), chaque reprise comprenant quatre mesures. (Les deux premières mesures se dansent, le cavalier tenant sa dame par la main droite : marcher et sauter ; les deux dernières sont dansées en tournant et en sautant alternativement sur chaque pied.) *Pas d'armes*, passage qu'un chevalier s'engageait à défendre contre tout venant. Exercice de tournoi consistant dans la défense d'un poste. *Comm. Pas de porte*, droit à l'enseigne et au nom. *Mus.* Morceau arrangé pour la danse. *Techn.* Distance comprise entre deux dents consécutives d'un engrenage, entre deux filets d'une vis. V. HÉLICE. Ouverture de la chaîne, dans un métier à tisser. *Tir.* Dans un stand, alignement de plusieurs stations de tir consécutives. Endroit réservé à chaque tireur pour tirer sur une cible. Loc. adv. *De ce pas*, à l'instant même. Prov. : **Il n'y a que le premier pas qui coûte,** le plus difficile est de commencer. **Pas à pas, on va bien loin,** un progrès lent, mais continu, amène de grands résultats. **La peur a bon pas,** quand on a peur, on marche très vite.

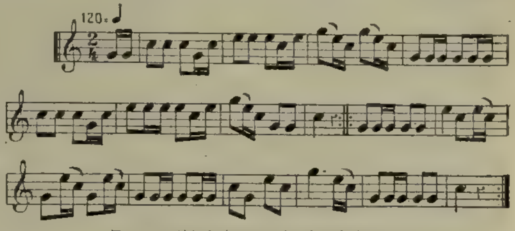

Pas accéléré (sonnerie de clairon).

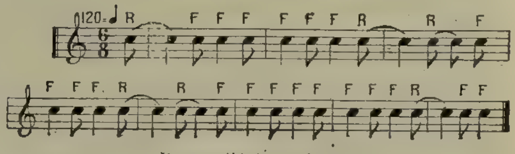

Pas accéléré (tambour).

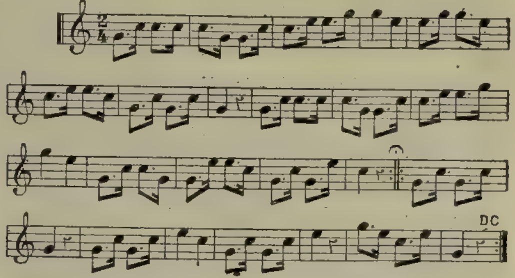

Pas gymnastique (sonnerie de clairon).

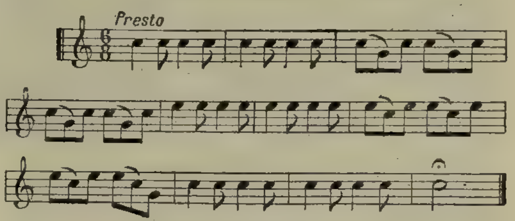

Pas de course (sonnerie de clairon).

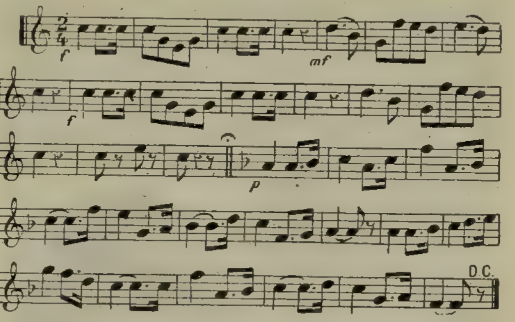

Pas redoublé (mouvement de *Pas accéléré*).

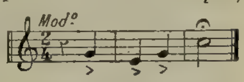

Au pas ! (trompette).

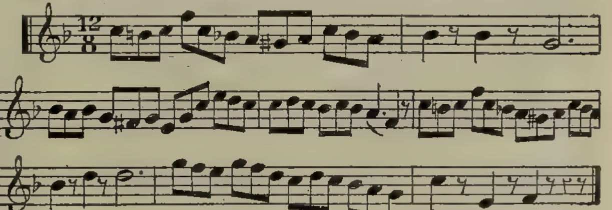

Pas de quatre (mouvement *Allegro*).

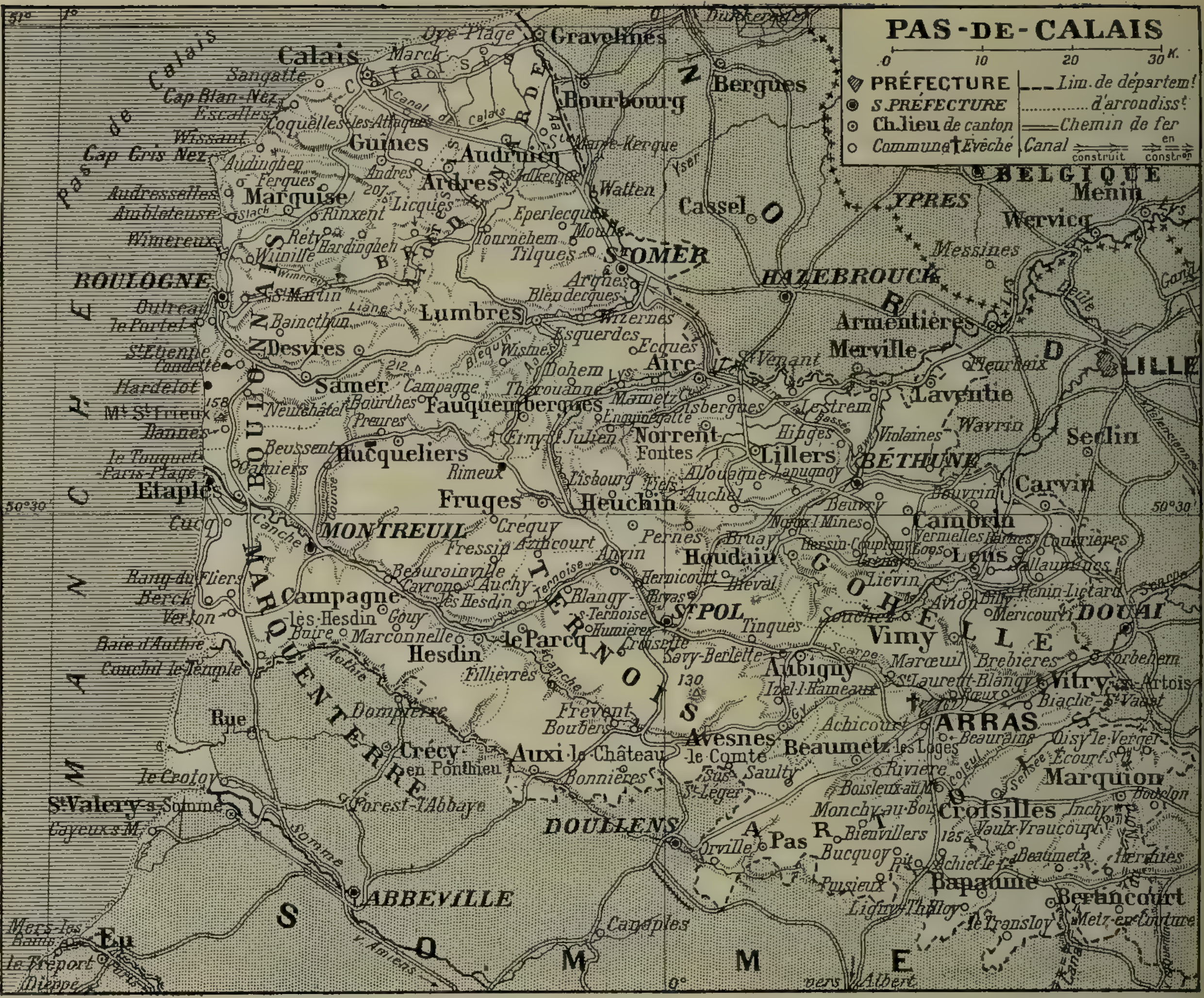
PAS-DE-CALAIS
0 10 20 30 K.
PRÉFECTURE
S. PRÉFECTURE
Ch.lieu de canton
Commune
Evêché
Lim. de départem!
d'arrondiss!
Chemin de fer
Canal construit
en constr on
51°
1°
50°30'
0°
Pas de Calais
M A N C H E
BELGIQUE
N O R D
S O M M E
P A S
Calais
Sangatte
Cap Blan-Nez
Escalles
Wissant
Cap Gris Nez
Audresselles
Ambleteuse
Wimereux
BOULOGNE
Outreau
le Portel
St Etienne
Condette
Hardelot
Mt St Frieux
Dannes
le Touquet-Paris-Plage
Etaples
Cucq
Rang-du-Fliers
Berck
Verton
Baie d'Authie
Conchil le Temple
Rue
le Crotoy
St Valery-s-Somme
Cayeux s.M.
Mers-les-Bains
Eu
le Tréport
Dieppe
Oye-Plage
Marck
Gravelines
Bourbourg
Bergues
Dunkerque
Coquelles
les Attaques
Guînes
Audruicq
Ardres
Andres
Audinghen
Ferques
Marquise
Rinxent
Licques
Rety
Hardinghen
Wimille
Eperlecques
Tournehem
Tilques
Moulle
St OMER
Arques
Blendecques
Watten
Cassel
Lumbres
St Martin
Baincthun
Desvres
Samer
Neufchâtel
Wizernes
Esquerdes
Ecques
Aire
Campagne
Bourthes
Fauquembergues
Thérouanne
Dohem
Wismes
Preures
Beussent
Camiers
Hucqueliers
Rimeux
Fruges
Créquy
Azincourt
Fressin
MONTREUIL
Canche
Beaurainville
Cavron
Auchy-lès-Hesdin
Campagne-lès-Hesdin
Gouy
Buire
Marconnelle
Hesdin
le Parcq
Fillièvres
Dompierre
Crécy-en-Ponthieu
Forest-l'Abbaye
ABBEVILLE
Somme
v. Amiens
Canaples
Auxi-le-Château
Bonnières
Frévent
Boubers
DOULLENS
Orville
Pas
Canal de Calais
Ruminghem
Mametz
Isbergues
Enquinegatte
Norrent-Fontes
Lisbourg
Heuchin
Pernes
Anvin
Blangy-s-Ternoise
Humières
Croisette
St POL
Tinques
Savy-Berlette
Aubigny
Izel-l-Hameaux
Avesnes-le-Comte
Sus-St-Léger
Saulty
Houdain
Bruay
Hermicourt
Diéval
Lillers
Allouagne
Lapugnoy
Auchel
Hinges
BÉTHUNE
Beuvry
Noeux-l-Mines
Hersin-Coupigny
Lestrem
Violaines
St Venant
Merville
HAZEBROUCK
YPRES
Messines
Armentières
Laventie
Fleurbaix
Wavrin
Seclin
LILLE
Menin
Wervicq
Gand
Carvin
Cambrin
Vermelles
Loos
Lens
Courrières
Harnes
Liévin
Avion
Billy
Hénin-Liétard
Méricourt
DOUAI
Souchez
Vimy
Marœuil
Brebières
Corbehem
St Laurent-Blangy
Rœux
Vitry-en-Artois
Biache-St Vaast
ARRAS
Achicourt
Beaurains
Beaumetz-les-Loges
Rivière
Boisleux-au-Mont
Monchy-au-Bois
Bienvillers
Bucquoy
Croisilles
Oisy-le-Verger
Ecourt-St-Q.
Marquion
Inchy
Vaulx-Vraucourt
Beaumetz
Hermies
Boursies
Achiet-le-G.
Bapaume
Puisieux
Ligny-Thilloy
le Transloy
Bertincourt
Metz-en-Couture
vers Albert
Scarpe
Sensée
Lys
Ternoise
Liane
Aa
Authie
Cojeul
Yser
Deûle
Course
Slack
207
212
158
130
125
B O U L O N N A I S
C A L A I S I S
M A R Q U E N T E R R E
T E R N O I S
G O H E L L E
A R T O I S

**pas** [*pâ*] adv. de négation. (S'emploie en général avec *ne*) : *je ne veux* pas. *Pas un, pas une*, nul, aucun. *Fam. Pas vrai ?* n'est-ce pas vrai ? *Pas*, n'est-ce pas : *vous m'écrirez, pas ?* V. NÉGATION.

**Pas,** ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 24 kil. d'Arras ; 720 h. Ch. de f. N. -- Le cant. a 23 comm., et 10.210 h.

**Pas (Le),** comm. de la Mayenne, arr. et à 18 kil. de Mayenne, sur l'Aversale ; 1.410 h.

**Pasadena,** v. des Etats unis d'Amérique (Californie, comté de Los Angeles) ; 45.000 h. Aux environs, observatoire du mont Wilson.

**Pasages (Los),** v. d'Espagne (prov. Basques) ; port actif, non loin de la frontière française ; 2.500 h.

**pasanie** [*za-nî*] n. f. Genre de castanéacées, renfermant une centaine d'espèces d'arbres à feuilles persistantes de la région indomalaise : *les fruits de certaines pasanies sont comestibles.*

**Pasargades,** première capitale de la Perse, que l'on disait avoir été fondée par Cyrus, au N.-E. de Persépolis ; auj. *Mourghab.*

**Pasca** (Alix-Marie-Angèle SÉON, Mme PASQUIER, dite), comédienne française, née à Lyon, m. à Paris (1835-1914), interprète du théâtre d'Augier et de Dumas fils.

**pascal** [*pas-kal*], **e, als** ou **aux** adj. (lat. *paschalis*). Qui concerne la pâque des Juifs ou la fête de Pâques des chrétiens : *le temps pascal; communion pascale. Agneau pascal*, agneau que la loi de Moïse prescrivait d'immoler et de manger pour célébrer la pâque. *Blas.* v. AGNEAU. *Temps pascal*, temps pendant lequel on célèbre la résurrection de Jésus-Christ, et qui, commençant le jour de Pâques, finit la veille de la fête de la Trinité.

**Pascal** [*pas-kal*] **Ier,** pape de 817 à 824. Il accueillit à Rome les Grecs qui fuyaient la persécution de l'empereur iconoclaste Léon l'Arménien ; — PASCAL II (*Rainieri*), né à Bleda, m. à Rome, pape de 1099 à 1118. Tout son règne est rempli par sa lutte contre l'empereur Henri V qu'il ne put empêcher, en 1110, d'envahir l'Italie ; — PASCAL III (*Gui de Crème*), né à Crème (Lombardie), antipape de 1164 à 1168. Il fut opposé par l'empereur Frédéric Ier au pape Alexandre III.

**Pascal** (Blaise), illustre mathématicien, physicien et philosophe français, né à Clermont-Ferrand, m. à Paris (1623-1662). Sa famille appartenait à la noblesse de robe. D'après sa sœur Gilberte, il aurait retrouvé, à l'âge de douze ans, sans le secours d'aucun livre, les premières propositions de géométrie d'Euclide ; à seize ans, il écrivit un *Traité des sections coniques* qui étonna Descartes ; à dix-huit ans, il inventa une machine à calculer. On lui doit les lois de la pesanteur de l'air, qu'il eut l'occasion de vérifier dans une expérience célèbre au puy de Dôme, les lois de l'équilibre des liquides, le triangle arithmétique, le calcul des probabilités, la presse hydraulique, la théorie de la roulette, l'invention de la brouette (sorte de chaise roulante) et du haquet. Un accident dont il fut victime au pont de Neuilly, sa santé chancelante et surtout l'influence de sa sœur Jacqueline tournèrent son esprit vers la religion. Il avait déjà embrassé la doctrine de Jansénius. Il se retira à Port-Royal, où il vécut dans l'ascétisme, écrivant d'ailleurs différents traités philosophiques : *De l'esprit géométrique ;* dans la célèbre querelle sur la grâce, il prit parti pour les jansénistes, et, dans dix-huit admirables lettres anonymes, les *Provinciales*, accabla leurs adversaires, les jésuites, des traits les plus mordants. Ecrivain et penseur incomparable, il concentra dans l'unité de son génie les exigences de l'esprit scientifique et celles de la foi la plus ardente ; il mourut à trente-neuf ans, avant d'avoir achevé une apologie de la religion chrétienne, dont les fragments ont été publiés sous le titre de *Pensées*. V. PENSÉES, PROVINCIALES.

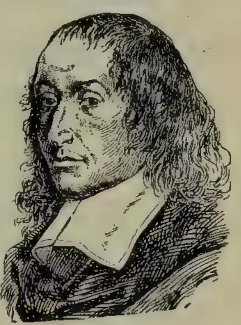

Blaise Pascal.

Suivant les dires de l'abbé Boileau (qui ne sont d'ailleurs confirmés par aucun autre témoignage), Pascal aurait eu des hallucinations qui lui faisaient souvent apercevoir un abîme ouvert près de lui pour l'engloutir. On rappelle l'*abîme de Pascal* pour caractériser certains problèmes sociaux ou moraux qui effrayent par leur profondeur ceux qui cherchent à les sonder. — On fait également allusion à ce passage des *Pensées* : « Cromwell allait ravager toute la chrétienté ; la famille royale était perdue et la sienne à jamais puissante, sans un petit *grain de sable* qui se mit dans son urètre. Rome même allait trembler sous lui ; mais ce petit gravier, qui n'était rien ailleurs, mis en cet endroit, le voilà mort, sa famille abaissée et le roi rétabli. » On sait en effet que Cromwell mourut de la gravelle. Le *grain de sable de Pascal* est devenu une locution originale pour exprimer que les petites causes peuvent engendrer de grands effets. — Autre allusion à ce passage des *Pensées* : « On ne voit presque rien de juste ou d'injuste qui ne change de qualité en changeant de climat. Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence. Un méridien décide de la vérité. Plaisante justice, qu'une rivière ou une montagne borne ! *Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà !* » Ces mots servent à expliquer la différence que les hommes ou les peuples attachent aux idées opposées de bien et de mal, d'erreur et de vérité. Enfin, on rappelle la phrase célèbre sur l'homme : « L'homme est un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un *roseau pensant.* » V. CLÉOPÂTRE.

— *Iconogr.* Parmi les statues de Pascal, citons celle de Guillaume, à Clermont-Ferrand (1880), et le *Pascal enfant* de Moreau-Vauthier (1888).

**Pascal** (*principe de*), principe d'hydraulique sur lequel repose la théorie de la presse hydraulique, et que l'on peut énoncer ainsi : *Dans un liquide en équilibre, toute pression exercée sur une surface déterminée se transmet intégralement à toute surface égale prise dans le liquide, quelles que soient d'ailleurs la position ou l'orientation de cette dernière.*

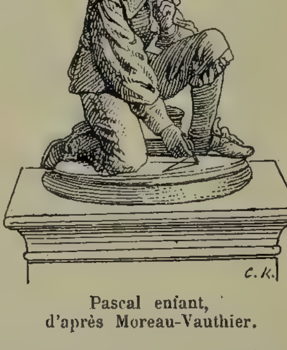

Pascal enfant, d'après Moreau-Vauthier.

**Pascal** (Jacqueline), sœur de Blaise Pascal, née à Clermont-Ferrand, m. à Paris (1625-1661), religieuse janséniste. On retrouve en elle la foi indomptable, le mysticisme ardent et impérieux de son frère. Elle mourut de douleur d'avoir été obligée de signer le formulaire imposé aux jansénistes par les jésuites. — Sa sœur FRANÇOISE-GILBERTE, femme de Florin Périer, conseiller à la Cour des aides de Clermont, née à Clermont-Ferrand, m. à Paris (1620-1687), a donné une *Vie de Blaise Pascal.*

**Pascal** (*le Docteur*), roman de Zola (1893). C'est le dernier volume et la conclusion de la série des Rougon-Macquart. On y trouve des pages pleines d'idéalisme et de foi dans la vie et dans le progrès.

**Pascal** (Jean-Louis), architecte français, né et m. à Paris (1837-1920), membre de l'Académie des beaux-arts en 1890. On lui doit les nouveaux bâtiments de la Bibliothèque nationale.

**pascaline** n. f. ou **pascalin** [*pas-ka*] n. m. Machine à calculer, inventée par Pascal.

**Paschase** (Radbert), dit *Paschase Radbert*, abbé de Corbie, m. vers 865 ; auteur d'une *Vie d'Adalard* et d'œuvres théologiques.

**Pascoli** (Giovanni), poète et critique italien, né à San-Mauro-di-Romagna en 1855, m. à Bologne en 1912. Sa poésie, d'abord purement descriptive, s'est faite l'interprète de hautes pensées philosophiques et de rêves sociaux (*Myricæ*, *Poemetti*, *Poemi conviviali*, etc.).

**pas-d'âne** n. m. invar. Nom vulgaire du *tussilage*. (V. ce mot.) Garde d'épée, qui couvre entièrement ou en partie la main. Instrument dont se sert le vétérinaire pour tenir ouverte la bouche du cheval, du chien.

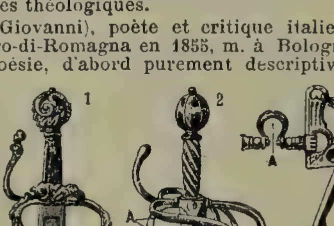

A. Pas-d'âne d'épée : 1. Simple (1550) ; 2. Double (1580) ; B. pas-d'âne de mors.

**Pas de Calais** [*pa, lè*], détroit entre la France et l'Angleterre, large de 31 kil. ; peu profond, avec de nombreux bancs de sable, il unit la Manche à la mer du Nord. Navigation extrêmement active entre les ports de Calais, Boulogne, Douvres et Folkestone.

**Pas-de-Calais** (DÉP. DU), départ. formé de l'Artois, du Boulonnais, du Calaisis et du Ponthieu ; préf. *Arras ;* s.-préf. *Béthune, Boulogne, Montreuil, Saint-Omer, Saint-Pol ;* 6 arr., 46 cant., 905 comm. ; 1.171.900 h. 1er corps d'armée ; cour d'appel de Douai, et évêché d'Arras. Ce départ. doit son nom au détroit qui unit la Manche à la mer du Nord. A côté de grandes ressources agricoles (céréales, betteraves, lin, etc.) il contient de nombreux centres houillers, et est le siège d'industries très actives (dentelles, tulles, filatures, sucreries, etc.).

Le dép. du Pas-de-Calais a été en partie occupé par les Allemands pendant tout le cours de la Grande Guerre, de 1914 à 1918. La partie orientale a été le théâtre des trois batailles de l'Artois, et a été très éprouvée. Arras a été presque détruit, mais Lens et Bapaume l'ont été complètement.

**Pasdeloup** [*pa-de-lou*] (Jules), chef d'orchestre français, né à Paris, m. à Fontainebleau (1819-1887) ; créateur des concerts populaires de musique classique.

**pas-de-souris** n. m. Petit escalier en pierre, servant de communication entre diverses parties des ouvrages et des corps de place.

**pasigraphe** [*pa-zi*] n. Personne qui écrit en caractères pasigraphiques.

**pasigraphie** [*zi-gra-fî*] n. f. (du gr. *pas*, tout, et *graphê*, écriture). Ecriture universelle. (Peu us.)

— ENCYCL. Le mot *pasigraphie* a désigné d'abord une langue écrite intelligible à tous les hommes, quel que fût leur idiome naturel. Une telle écriture est nécessairement idéographique. On peut concevoir une pasigraphie *naturelle* (ex. : une flèche pour les idées de direction) et une pasigraphie *conventionnelle* (notation chimique, signes algébriques). Certains penseurs, Leibniz entre autres, ont cru à la possibilité d'une pasigraphie conventionnelle, exprimant la plupart des idées importantes. On désigne aussi sous le nom de *pasigraphie* un système de transcription valable pour toutes les langues parlées sur le globe. La plupart des alphabets pasigraphiques prennent pour base l'alphabet latin, en l'enrichissant de divers signes, et en employant diverses sortes de caractères.

**pasigraphier** [*zi-gra-fi-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) Ecrire en pasigraphie.

**pasigraphique** [*zi*] adj. Qui appartient à la pasigraphie.

**Pasiphaé,** femme de Minos, mère d'Androgée, d'Ariane, de Phèdre et du Minotaure. Aphrodite lui avait, par vengeance, inspiré un monstrueux amour pour un taureau blanc, et Dédale fabriqua pour elle une vache d'airain destinée à faire illusion au taureau. C'est alors qu'elle devint la mère du Minotaure. (*Myth.*)

**pasiphée** [*zi-fé*] n. f. Genre de crustacés décapodes macroures, renfermant des crevettes des mers chaudes.

**Pasitigris** [*gri*], anc. nom du *Chatt-el-Arab.*

**Paskévitch** (Ivan Fedorovitch), général russe, né à Pultava, m. à Varsovie (1782-1857). Il fit la campagne de France, puis fut vainqueur des Persans, prit Erivan, signa la paix de Tourkmantchaï (1826-1827), et, ayant battu les Turcs (1829), s'empara de Kars, étouffa l'insurrection polonaise de 1831 et la révolution magyare de 1849, au cours de laquelle il imposa à Gœrgey la capitulation de Villagos.

**Paslières,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 11 kil. de Thiers ; 1.720 h.

**pasnage** [*pas-na-je*] n. m. *Féod.* Droit de faire paître dans le bois. Droit payé au seigneur d'une forêt, pour avoir la liberté d'y faire paître des porcs.

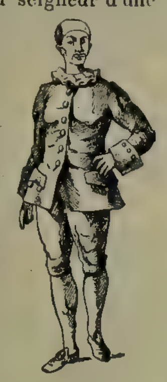
Pasquariel.

**paso** n. m. (m. esp.). Sorte de parade, d'intermède dramatique et populaire.

**Paso-del-Norte** ou **Ciudad-Juarez,** v. du Mexique (Etat de Chihuahua), sur le rio Grande del Norte ; 8.200 h.

**paspale** [*pas-pa-le*] n. m. Genre de graminées, comprenant des plantes herbacées des régions chaudes et tempérées : *le paspale dactyle, qui croît dans les prés, est consommé volontiers par les bestiaux.*

**Pasquariel**, dans la comédie italienne, type du valet gourmand, ivrogne et casseur.

**pasquedille** [*pas-ke-di, ll* mll., *e*] n. f. Ancienne espèce de broderie d'or et d'argent, très à la mode au XVIIe siècle.

**pasquier** [*pa-ki-é*] n. m. Pâtis (dialect.).

**Pasquier** [*pa-ki-é*] (Etienne), jurisconsulte et magistrat français, né et m. à Paris (1529-1615) ; auteur de nombreux ouvrages juridiques (*Interprétation des Institutes*, etc.) et surtout des *Recherches sur la France*, sorte d'encyclopédie méthodique d'une grande valeur. Etienne Pasquier, un des esprits les plus ouverts de son temps, fut un excellent patriote et lutta énergiquement contre la Ligue sous les règnes de Henri III et de Henri IV. Ses *Lettres* (en 22 livres) offrent un grand intérêt pour l'histoire du temps.

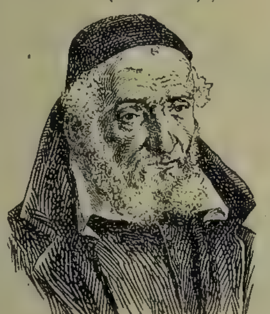
E. Pasquier.

**Pasquier** (Etienne-Denis, duc), homme d'Etat français, né et m. à Paris (1767-1862), président de la Chambre des pairs sous Louis-Philippe. Auteur d'intéressants *Mémoires*. Homme du monde, causeur spirituel, il se montra administrateur expert, et servit les divers gouvernements avec habileté et modération.

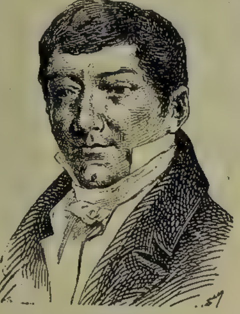
Duc Pasquier.

**pasquille** [*pa-ki, ll* mll., *e*] n. f. Plaisanterie grossière, insultante. Sorte de monologue ou de saynète destinée à être dite : *les pasquilles lilloises de Desrousseaux.*

**pasquin** [*pas-kin*] n. m. (ital. *pasquino*). Méchant diseur de bons mots : *faire le pasquin.* Bouffon de comédie : *le pasquin de la troupe.* Epigramme malicieuse.

**Pasquin** [*pas-kin*], nom d'un tailleur de Rome, connu par les brocards qu'il lançait à tout propos, et qui fut donné, par le peuple de Rome, au torse informe d'une statue mutilée d'Hercule ou d'Ajax trouvé près de sa maison, et sur le piédestal de laquelle on a longtemps placardé des épigrammes manuscrites. Les répliques s'affichaient sur une autre statue, baptisée du nom de *Marforio.* Les brocards échangés pendant plus de trois siècles entre Pasquin et Marforio fournissent presque toute l'histoire anecdotique et bouffonne de Rome durant ce laps de temps. Voici un exemple de ces célèbres *pasquinades* : Sixte-Quint, qui était d'une origine très modeste, avait fait venir à Rome et installé dans un palais sa sœur, auparavant simple blanchisseuse. Quelques jours après, la statue de Pasquin est couverte d'une chemise sale ; Marforio demande à son compère le motif d'une pareille négligence, et Pasquin répond le lendemain : « *C'est que ma blanchisseuse est devenue princesse* ».

**Pasquin,** type de valet dans la comédie italienne, effronté, glouton, menteur et bavard.

**pasquinade** [*pas-ki*] n. f. Placard satirique qu'on attachait autrefois, à Rome, à la statue de Pasquin. Raillerie bouffonne, triviale.

**pasquiner** [*pas-ki-né*] v. a. Mettre en pasquin, tourner en ridicule. (Vx.)

**passable** [*pa-sa-ble*] adj. Supportable : *les vins, des vers passables.*

**passablement** [*pa-sa-ble-man*] adv. D'une manière passable ; assez : *une plaisanterie passablement risquée.*

**passacaille** [*pa-sa-ka, ll* mll., *e*] n. f. (espagn. *pasacalle*). *Musiq.* Sorte de chaconne très lente. Air sur lequel on la dansait.

**passade** [*pa-sa-de*] n. f. (de *passer*). Court passage : *ne faire qu'une passade à Paris.* Caprice passager. Commerce de galanterie qui ne dure que fort peu de temps. *Manèg.* Course d'un cheval exécutant une demi-volte à chaque bout de la piste. *Natat.* Action d'un nageur qui, par jeu, en enfonce un autre dans l'eau et le fait passer sous lui.

**passage** [*pa-sa-ge*] n. m. (de *passer*). Action de passer : *le passage des Alpes par Napoléon Ier.* Lieu par où l'on passe : *ôtez-vous de mon passage.* Le moment où l'on passe : *attendre quelqu'un au passage.* Traversée : *passage de Toulon à Alger.* Ce qui sert à passer : *arbre formant un passage au-dessus d'un torrent.* Droit qu'on paye pour faire une traversée, pour passer une rivière, un pont : *payer un passage élevé.* Droit de passer sur la propriété d'autrui. *Astron.* Moment où un astre passe entre l'œil de l'observateur et un autre corps : *observer le passage de Vénus sur le disque du soleil. Ch. de f. Passage à niveau*, endroit où une voie ferrée est croisée par un chemin ordinaire au même niveau. *Mar. Passage de la ligne*, action de franchir l'équateur. *Passage à poissons*, syn. ÉCHELLE À POISSONS. Dans les grandes villes, galerie couverte où ne passent que les piétons : *passage de l'Opéra, à Paris. Fig.* Chose de peu de durée : *la vie n'est qu'un passage.* Transition : *le passage de l'opulence à la misère.* Endroit d'un ouvrage, que l'on cite ou que l'on indique : *un beau passage de Bossuet. Oiseaux de passage*, qui passent d'un pays dans un autre, comme l'alouette, le canard sauvage, etc. *Manèg.* Allure artificielle du cheval se mouvant de côté. (Syn. PASSÈGE.) *Musiq.* Ornement ajouté à un trait de chant : *faire des passages.* ALLUS. HIST. **Passage de la mer Rouge.** Lorsque les Hébreux, sous la direction de Moïse, abandonnèrent l'Egypte, un miracle leur permit de franchir à pied sec le lit de la mer Rouge, tandis que les eaux, se refermant derrière eux, engloutissaient l'armée égyptienne envoyée par le pharaon pour arrêter les Hébreux, dont il regrettait d'avoir permis l'exode.

— ENCYCL. *Dr. Droit de passage.* Le propriétaire dont les fonds sont sans issue sur la voie publique ou n'ont qu'une issue insuffisante pour l'exploitation industrielle ou agricole peut réclamer un passage sur le fonds voisin, à charge d'indemnité. Le passage est pris du côté le moins dommageable et le plus court.

Si l'enclave résulte de la division d'un fonds, on ne peut demander passage que sur les terrains objet du partage.

La servitude de passage ne s'établit jamais par prescription, comme toutes les servitudes discontinues ; mais on peut par trente ans devenir propriétaire du terrain où l'on a passé, à la condition d'avoir en outre fait des actes de propriétaire en l'empierrant, en le clôturant, etc.

La servitude de passage peut aussi résulter de la convention.

Le passage sur le terrain d'autrui, mais seulement si ce terrain est préparé, ensemencé ou chargé de récoltes, constitue une contravention.

— *Astron.* Les planètes inférieures, Mercure et Vénus, passant dans certaines conditions entre la terre et le soleil, peuvent éclipser le soleil, comme le fait la lune, et alors on voit une petite tache noire qui, en quelques heures, traverse le disque du soleil. Les passages de Vénus sur le disque solaire sont étudiés avec le plus grand soin : ils servent à la détermination de la parallaxe solaire.

**Passage du Nord-Ouest,** nom donné à l'ensemble des bras de mer qui, au N. de l'Amérique septentrionale, font communiquer le détroit de Davis et le détroit de Béring, l'océan Atlantique et l'océan Pacifique. Il a été franchi pour la première fois par le navire *Gjoa*, du Norvégien Roald Amundsen (1903-1906).

**Passage du Rhin** (*le*), célèbre morceau de poésie de Boileau, dans son Epître IV, où le poète célèbre le passage du Rhin par Louis XIV en 1672 ; c'est là que se trouvent ces deux vers :

Louis, les animant du feu de son courage,
Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage,

dont le dernier se cite toujours ironiquement, et en parlant de quelqu'un qui craint ou qui feint de craindre de compromettre sa dignité, par des scrupules plus ou moins justifiés.

**Passage du Rhin** (*le*), tableau de Van der Meulen, musée du Louvre. Le roi Louis XIV contemple ses escadrons qui traversent le fleuve.

**Passage (Le),** comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 2 kil. d'Agen, sur la Garonne ; 2.190 h.

**passager** [*pa-sa-jé*], **ère** adj. Qui ne fait que passer : *hôte passager.* De peu de durée : *la beauté est passagère.* V. PASSANT. N. Voyageur sur mer : *les passagers d'un paquebot. Fam.* Personne qui vient accidentellement en un lieu : *le dimanche amène de nombreux passagers aux environs de Paris.* ANT. **Permanent, éternel.**

**passager** [*pa-sa-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il passagea.*) Conduire et tenir un cheval dans l'action du passage. V. n. Exécuter des passages : *cheval qui passage bien.* (On dit mieux PASSÉGER.)

**passagèrement** [*pa-sa-jè-re-man*] adv. Pour peu de temps. (Peu us.)

**passageur** [*pa-sa*] n. m. Propriétaire ou fermier d'un bac.

**Passaic,** v. industrielle des Etats unis d'Amérique (Nouveau-Jersey), sur le *Passaic* ; 64.000 h.

**Passais** [*pa-sè*], ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 13 kil. de Domfront ; 1.600 h. Mégisseries. — Le cant. a 8 comm., et 9.690 h.

**Passamaquoddy** (BAIE DE), golfe de l'océan Atlantique, séparant, dans l'Amérique du Nord, le littoral de l'Etat du Maine (Etats-Unis), du Nouveau-Brunswick (Canada).

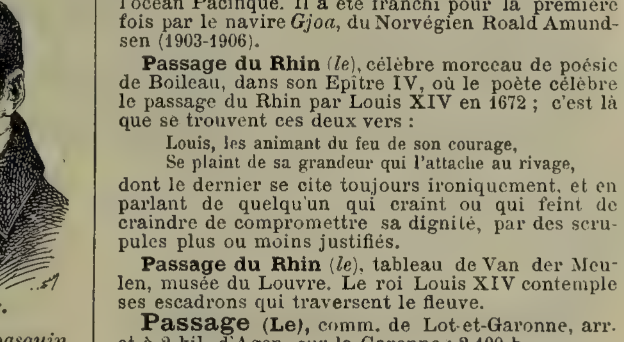

Passacaille.

**passandre** [*pa-san-dre*] n. m. Genre de coléoptères, comprenant de grands insectes noirs ou roux, répandus dans les régions chaudes du globe.

**passant** [*pa-san*], **e** adj. Où l'on peut passer : *chemin passant.* Où il passe beaucoup de monde : *rue très passante.* (Ne pas dire *une rue passagère.*) *Blas.* Attribut des quadrupèdes représentés dans l'attitude de la marche. N. Personne qui passe : *arrêter les passants.* N. m. Scie de bûcheron, sans monture. Anneau de cuir ou de métal placé sur une courroie de harnachement ou de ceinture pour recevoir le bout libre de la courroie qui a passé par la boucle.

**Passant** (*le*), comédie en un acte, en vers, de Fr. Coppée, petit drame intime noté en une poésie délicieuse de fraîcheur et de grâce, et qui commença la réputation de l'auteur. Le poète Zanetto, passant près du balcon de Sylvia, inspire un tendre intérêt à la belle courtisane ; mais, craignant de faire souffrir l'adolescent, elle le laisse partir (1869).

**passarille** [*pa-sa-ri, ll* mll., *e*] n. f. Cépage blanc, cultivé dans la Drôme, l'Hérault, surtout pour faire des raisins secs. (On dit aussi PASSERILLE.)

**Passaro,** cap à la pointe S.-E. de la Sicile. Victoire de l'amiral Byng sur les Espagnols (1718).

**Passarowitz** ou **Pojarévatz,** v. de la Yougoslavie (Serbie), au confl. du Danube et de la Morawa ; 13.000 h. Traités de 1718 entre la Turquie, l'Autriche et Venise. La Turquie y cédait notamment à l'empereur d'Autriche la Serbie septentrionale, le Banat avec Temesvar et une partie de la Valachie. Grand commerce de maïs, blé, vins, bestiaux.

**passation** [*pa-sa-si-on*] n. f. Action de passer un acte : *la passation d'un contrat.*

**passato il pericolo, gabbato il santo,** prov. ital. signif. : *Quand le péril est passé, on se moque du saint.* Une fois le danger passé, on oublie toutes les promesses qu'on avait faites au saint (ou à un protecteur quelconque) pour obtenir d'être tiré d'affaire, et aussi la reconnaissance qu'on lui doit.

**Passau** [*pa-sô*], v. forte d'Allemagne (Bavière), sur le Danube ; citadelle sur la r. g. ; 20.000 h. Evêché. Belle cathédrale. Métallurgie. Centre du commerce du sel, sur le Danube. A Passau fut signée, en 1552, la transaction préliminaire de la paix d'Augsbourg.

**passavant** [*pa-sa-van*] n. m. (de *passer*, et *avant*). *Mar.* Partie du pont supérieur d'un navire, servant de passage entre l'avant et l'arrière. *Admin.* Permis de circulation, titre d'expédition ou de mouvement, qui, en matière de douanes ou de contributions indirectes, autorise le transport, d'un lieu à un autre, de marchandises ou de boissons.

**Passavant-la-Rochère,** comm. de la Haute-Saône, arr. et à 47 kil. de Vesoul ; 1.350 h. Carrières ; verrerie.

**Passchendaele,** village de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. adm. d'Ypres), près de la ride de collines allant de Gheluvelt à la forêt d'Houthulst. Ce village et la ride qui le domine et qui fait partie des collines de Belgique ont été pendant la Grande Guerre le théâtre de luttes ardentes. Enlevés par les Allemands en novembre 1914, ils furent fortifiés et tenus par eux jusqu'au 26 octobre 1917. Alors, malgré l'ordre donné par Hindenbourg de tenir à tout prix cette position qui domine Ypres et Roulers, les troupes britanniques s'emparèrent de Passchendaele au cours de la deuxième bataille des Flandres. Elles reperdirent cette position en avril 1918, lors de la troisième bataille des Flandres, pendant l'offensive allemande du printemps ; mais les Belges la reconquirent le 29 septembre suivant, au début de la bataille des crêtes de Flandre, pendant la deuxième bataille de Belgique. Le village de Passchendaele est complètement rasé.

**passe** [*pa-se*] n. f. (de *passer*). *Chass.* Action de passer : *la saison de la passe des cailles.* Permis de passage : *en temps de blocus, il faut une passe pour s'embarquer.* Petite somme donnée à un pauvre pour l'aider à se rendre à destination. *Arg.* Guillotine. *Gerber à la passe*, condamner à mort. *Ch. de f.* Permis de circulation gratuite. *Comm.* Petite somme qu'il faut ajouter à des pièces de monnaie pour achever un compte. Petite somme qui ramène à leur valeur primitive les pièces de monnaie que le gouvernement a réduites à leur valeur intrinsèque. *Escr. Passe d'armes*, enchaînement d'attaques, de parades, de ripostes. Action d'avancer sur l'adversaire : *la passe se fait en portant le pied gauche devant le pied droit. Impr.* Feuilles de papier sacrifiées pour la mise en train. *Volumes de passe*, imprimés en sus du chiffre officiel du tirage. *Jeu.* Mise que les joueurs doivent faire à chaque nouveau coup. *Magnét.* Mouvement de la main que font les magnétiseurs pour endormir leurs sujets. *Mar.* Passage navigable entre deux terres : *passe très difficile.* Tour fait par un cordage sur une poulie ou sur un corps quelconque : *les passes d'un câble sur le cabestan. Nœud de passe*, nœuf fait à l'extrémité d'un cordage en entrelaçant les torons. *Bonne passe*, circonstances favorables, bonne occasion de réussir. *Etre en passe de*, être en état, en situation de : *il est en passe de réussir. Mot de passe,* mot conventionnel grâce auquel on se fait reconnaître, admettre. *Passe d'armes*, dans les tournois, rencontre et passage des jouteurs. *Maison de passe*, lieu de rendez-vous galants. *Modes.* Partie d'un chapeau ou d'un bonnet de femme, qui couvre le devant de la tête. Tour de faux cheveux. *Passe de sacs*, prélèvement fait par le débiteur en remboursement de l'avance faite par lui des sacs contenant les espèces qu'il donne en payement. *Contr. ind. Passe-debout.* V. à son ordre alphab.

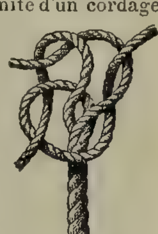
Nœud de passe.

**passé** [*pa-sé*], **e** adj. Qui se rapporte à un temps déjà écoulé : *les événements passés ; il est dix heures passées. Passé maître*, qui a obtenu une maîtrise ; qui a obtenu le grade de maître ès arts. *Au fig.*, qui est fort habile en son genre. N. m. Temps écoulé : *songer avec regret au passé.* Ce qui a été fait, dit autrefois ; torts passés, dissensions passées, etc. : *que le passé nous instruise.* Sorte de broderie, dans laquelle la soie embrasse autant d'étoffe en dessus qu'en dessous. ANT. **Avenir, futur.** *Gramm.* Temps du verbe représentant l'action comme faite dans un temps écoulé.

— ENCYCL. Il y a cinq temps dans le verbe français pour exprimer le passé : l'*imparfait* (v. ce mot), le *passé simple* (qui exprime ce qui a eu lieu dans une période de temps complètement écoulée), le *passé composé* (qui exprime ce qui a eu lieu dans une période de temps complètement écoulée ou non), le *passé antérieur* (qui exprime qu'une chose a eu lieu immédiatement avant une autre : *hier, quand j'eus dîné, je sortis*), et le *plus-que-parfait* (v. ce mot).

**Passé** (*le*), comédie en quatre actes, de G. de Porto-Riche (1897). Une femme aimante se laisse prendre au charme d'un séducteur professionnel. Trahie par lui, elle en garde une blessure toujours saignante. Au bout de huit ans elle le revoit, et elle finirait par succomber une seconde fois, si un nouveau mensonge de l'homme à bonnes fortunes ne la libérait définitivement. Cette pièce est une belle et émouvante étude de psychologie.

**passé** [*pa-sé*] prép. Après : *passé dix heures.* V. EXCEPTÉ.

**passe-appareil** n. m. Petit cordage qui sert à passer les garants des grosses poulies dans les réas. Pl. des *passe-appareils.*

**passe-balle** n. m. Planche percée de trous, qui sert à vérifier le calibre des balles. Pl. des *passe-balles.*

**passe-billot** n. m. Sorte de poinçon droit ou cintré muni d'un manche, et dont font usage les bourreliers pour leur ouvrage. Pl. des *passe-billots.*

**passe-bombe** n. m. Lunette à deux poignées, servant à vérifier le calibre des bombes. Pl. des *passe-bombes.*

**passe-bouillon** n. m. Passoire au moyen de laquelle on enlève, du bouillon, la graisse et les débris.

**passe-boule** ou **passe-boules** n. m. Jouet représentant la figure d'un personnage plus ou moins grotesque, dont la bouche est démesurément ouverte pour recevoir les boules qu'y lance le joueur.

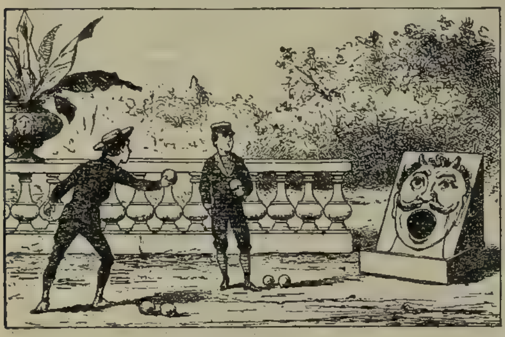
Passe-boules.

**passe-boulet** n. m. Lunette servant à vérifier le calibre des boulets. Pl. des *passe-boulets.*

**passe-canal** n. m. Bateau sur lequel on peut traverser un canal. Pl. des *passe-canaux.*

**passe-carreau** n. m. Planche à bouts arrondis, sur laquelle les tailleurs passent les coutures au fer. Pl. des *passe-carreaux.* Syn. CIFRAN.

**passe-cheval** n. m. Petit bac pour passer un cheval. Pl. des *passe-chevaux.*

**passe-collet** n. m. *Techn.* Instrument servant à passer les collets dans le métier à la Jacquard. Pl. des *passe-collets.*

**passe-colmar** n. m. Variété de poire à peau jaune rougeâtre, à chair ferme, sucrée et très juteuse, qui mûrit en décembre-janvier. Pl. des *passe-colmars.*

**passe-corde** n. m. Grosse aiguille en forme de poinçon et muni d'un manche, dont le bonnetier se sert pour coudre avec de la ficelle. Pl. des *passe-cordes.*

**passe-cordon** n. m. Syn. de PASSE-LACET. Pl. des *passe-cordons.*

**passe-coude** n. m. Gant long, qui monte jusqu'au-dessus du coude. Pl. des *passe-coudes.*

**passe-coupe** n. m. Action du tricheur qui fausse la coupe en faisant passer subrepticement le paquet de cartes inférieur sur le paquet supérieur. Pl. des *passe-coupes.*

**passe-crassane** n. f. Variété de poire d'hiver. Pl. des *passe-crassanes.*

**passe-debout** n. m. invar. Permis délivré au conducteur de boissons à l'entrée d'une ville soumise à l'octroi, quand le chargement doit seulement traverser la ville sans s'y arrêter, ou y séjourner moins de vingt-quatre heures.

**passe-dix** n. m. invar. Jeu à trois dés, où, pour gagner, on doit amener plus de dix.

**passe-droit** n. m. Faveur accordée contre le droit ; injustice qui en résulte : *être victime d'un passe-droit.* Pl. des *passe-droits.*

**passée** [*pa-sé*] n. f. Action de passer. Moment du soir où les bécasses, etc., vont du bois dans la campagne. Trace du pied de la bête sur le sol. Trait de cheveux que l'on passe dans le tissu de soie de la perruque pour tresser. Chacun des fils que les tailleurs passent des deux côtés d'une boutonnière pour la former. Ensemble des peaux que l'on met en pâté en même temps.

**passefilage** [*pa-se*] n. m. Action ou manière de passefiler.

**passefiler** [*pa-se-fi-lé*] v. a. Raccommoder avec du fil à repriser : *passefiler des bas.*

**passe-fillon (en)** loc. adv. *Cheveux en passe-fillon,* cheveux crêpés au fer et retombant sur le devant et les côtés du front. (Cette coiffure tire son nom de *la Passe Fillon,* dame lyonnaise qui fut la maîtresse de Louis XI.)

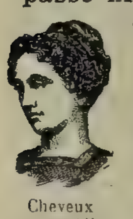
Cheveux en passe-fillon.

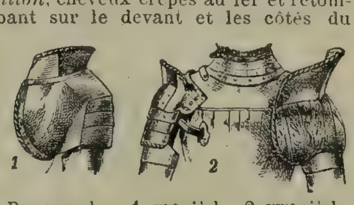

Passe-gardes : 1. XVe siècle ; 2. XVIe siècle.

**passefilure** [*pa-se*] n. f. Reprise, ouvrage passefilé : *passefilure bien faite.*

**passe-fleur** n. f. Anémone. Pl. des *passe-fleurs.*

**passe-garde** n. f. Partie de l'épaulière, dans les armures du XVIe siècle, destinée à arrêter les coups arrivant latéralement à hauteur du cou. Pl. des *passe-gardes.*

**passe-gargot** n. m. invar. Passoire allongée, pour passer certaines viandes pilées.

**passège** n. m. (ital. *passeggio*). V. PASSAGE.

**passéger** [*jé*] v. a. et n. Syn. de PASSAGER.

**passe-grand** n. m. *Techn.* Peau assez grande pour qu'on puisse y tailler trois gants. Pl. des *passe-grands.*

**passéiste** [*sé-is-te*] n. et adj. Partisan du passé.

**passe-lacet** n. m. Grosse aiguille à long chas et à pointe obtuse, dont on se sert pour passer un lacet. Pl. des *passe-lacets.*

**passe-lait** n. m. invar. Ustensile qui sert à passer le lait.

**passe-lit** n. m. Sorte d'écluse, qu'on élevait autrefois pour franchir les passes de certains cours d'eau. Pl. des *passe-lits.*

**passement** [*pa-se-man*] n. m. (de *passer*). Tissu plat et étroit de fil d'or, de soie, etc., dont on orne des meubles, des habits, etc. Cuve pleine d'une liqueur acide, dans laquelle le tanneur fait gonfler les peaux.

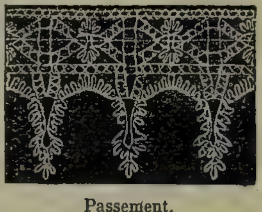
Passement.

**passementer** [*pa-se-man-té*] v. a. Orner de passements : *passementer un habit.*

**passementerie** [*pa-se-man-te-rî*] n. f. (de *passement*). Art, industrie, commerce, marchandises du passementier.

— ENCYCL. La passementerie fabrique quantité d'objets très différents et utilise du coton, de la soie, des fils de métal (argent, or, laiton, acier), des verroteries, du jais, qu'elle arrange et combine de mille manières. Ces objets de passementerie, suivant leur destination, rentrent dans l'une des catégories suivantes : *passementerie pour vêtements de dames* (filets, ganses, résilles, cordons, tresses, franges, cache-points, boutons, pampilles, etc., dans l'ornementation desquels entrent souvent le jais, les paillettes métalliques, etc.) ; *passementerie pour ameublement* (lézardes, girolines, galons, crêtes, effilés, franges, giselles, ganses, capitons, embrasses, glands, etc.) ; *passementerie métallique* (épaulettes, dragonnes, torsades, galons, etc., destinés à l'armée, et galons, paillettes, etc., destinés à orner les habits d'église et les costumes de théâtre) ; enfin, *passementerie pour voitures* (galons, bandes, etc.). Paris, Lyon, Saint-Chamond, Saint-Etienne, Beauvais, Amiens, Nîmes sont les principaux centres de fabrication de la passementerie.

**passementier** [*pa-se-man-ti-é*], **ère** n. et adj. Qui fabrique et vend de la passementerie.

**passe-méteil** [*té, l* mll.] n. m. Mélange de grains où il entre 2/3 de froment et 1/3 de seigle. Pl. des *passe-méteils.*

**passe-montagne** n. m. Sorte de bonnet dont la partie inférieure est fourrée et peut se rabattre sur la nuque et les oreilles. Sorte de capuchon en tricot de laine, ne laissant libres que le nez et les yeux. Pl. des *passe-montagnes.*

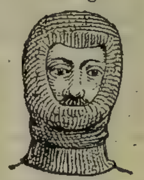
Passe-montagne.

**passe-parole** n. m. invar. *Art milit.* Commandement donné à la tête d'une troupe et qu'on fait passer de bouche en bouche.

**passe-partout** n. m. invar. Clef qui sert à ouvrir plusieurs serrures. Chacune des clefs pareilles qui servent à plusieurs personnes pour ouvrir une même porte. *Fam.* Moyen général d'introduction. Cadre dont le fond se soulève pour recevoir des dessins, etc. *Typogr.* Encadrement d'une lettre ornée. Nom de différentes scies. Brosse de boulanger pour faire tomber la farine recouvrant le pain. Adjectiv. : *scie passe-partout.*

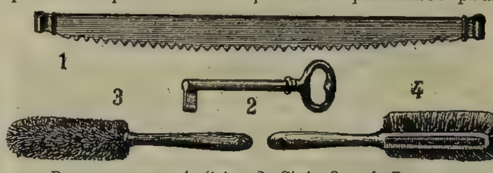

Passe-partout : 1. Scie ; 2. Clef ; 3 et 4. Brosses.

**passe-passe** [*pa-se-pa-se*] n. m. invar. *Tour de passe-passe,* tour d'adresse des joueurs de gobelets. *Fig.* Tromperie, fourberie adroite.

**passe-peinture** n. m. *Bot.* Nom vulgaire de la *saxifrage ombreuse.* Pl. des *passe-peintures.*

**passe-perle** n. m. Fil de fer très fin, qui sert à faire des cardes. Pl. des *passe-perle* ou *passe-perles.*

**passe-pied** n. m. invar. Danse bretonne, vive et légère, qui fit fortune à Paris au XVIIe siècle.

**passe-pierre** n. f. Nom vulgaire d'une ombellifère marine, qui croît sur les rivages. (On dit aussi PERCE-PIERRE.) Pl. des *passe-pierres.*

**passepoil** [*pa-se*] n. m. (de *passer,* et *poil*). Sorte d'ourlet en drap qui borde la couture de certains vêtements.

**passepoiler** [*pa-se-poi-lé*] v. a. Garnir d'un passepoil : *passepoiler un pantalon.*

**passeport** [*pa-se-por*] n. m. Certificat délivré par l'autorité pour la libre circulation des personnes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. *Demander, recevoir ses passeports,* se disent d'un ambassadeur accrédité auprès d'une puissance, qui sollicite ou se voit imposer son départ en cas de difficultés diplomatiques. Permis de voyager, donné par l'Etat à un navire de commerce. Sauf-conduit. *Fig.* Tout ce qui aide, facilite, fait supporter, etc. : *l'or est un passe-port universel. Par plaisant.* Extrême-onction.

— ENCYCL. *Dr.* Nul ne peut quitter le canton de son domicile sans être muni d'un passeport. Tombée en désuétude, l'obligation du passeport existe toujours légalement.

Les passeports sont délivrés, pour un an, par le préfet de police dans le département de la Seine, et en province par le maire ou le sous-préfet, selon qu'il s'agit d'un voyage à l'intérieur ou d'un voyage à l'étranger. Ils doivent être visés par le représentant du pays étranger dans lequel on se propose de voyager.

Les passeports à l'étranger sont actuellement supprimés, par traité réciproque, entre la France et de nombreux Etats ; mais, en principe, tout Etat, étant maître sur son territoire, peut en subordonner l'entrée à certaines conditions.

Les passeports sont délivrés gratuitement aux personnes indigentes.

**passe-purée** n. m. invar. Ustensile de cuisine, passoire pour passer les purées de pommes de terre, de pois cassés, etc.

**passer** [*pa-sé*] v. n. (lat. pop. *passare ;* de *passus,* pas. (Prend l'auxil. *avoir* ou *être,* selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état.]) Aller d'un lieu à un autre : *passer de France en Angleterre.* Traverser : *passer par la ruelle. Fig.* Changer de manière, de travail, etc. : *passer du plaisant au sévère.* Se présenter, se rendre : *passer au tableau.* Pénétrer, s'introduire dans : *mot qui a passé.* Disparaître : *la beauté passe.* Se flétrir, se corrompre : *en été le gibier passe vite.* Mourir : *il vient de passer.* Arriver par changement, devenir : *passer capitaine ; passer maître.* Circuler : *passer de bouche en bouche.* Digérer : *mets qui passe difficilement.* Etre transmis : *la couronne passa des Valois aux Bourbons.* Ne pas jouer un coup à certains jeux : *je passe.* Etre admis, reçu : *monnaie qui ne passe pas.* Etre joué : *pièce qui passera bientôt. Pouvoir passer,* être passable. *Y passer,* être entièrement dépensé ou employé ; subir comme les autres une fâcheuse nécessité. *Passer à la postérité,* survivre. *Passer par,* avoir à subir. *Passer par les mains de,* être manié, administré par ; avoir affaire à. *Passer par la tête,* venir soudain à l'esprit. *Passer chez quelqu'un,* aller le voir. *Passer du côté de,* se mettre du parti de. *Passer à l'ennemi,* aller grossir ses rangs. *Passer pour,* être réputé pour. *En passer par,* se résigner, accepter. *Passer outre,* continuer sans tenir compte. *Passer du blanc au noir,* d'un extrême à l'autre ; changer brusquement. *Passer sur,* ne pas tenir compte : *passer sur une étourderie. Passer de mode,* cesser d'être à la mode. *Laisser passer,* permettre de passer ; ne pas s'opposer à ; ne pas corriger. *Faire passer,* introduire, transmettre. *Cela peut passer,* cela est supportable, ou bien : sera accepté. *Cela se passera,* durera peu. *Passe !* soit, je l'accorde. *Passe pour,* je veux bien consentir à. *En passant,* par occasion ; incidemment. *Pop. Ne pouvoir passer sous la porte Saint-Denis,* être un mari très trompé. Loc. prov. : *Il faut passer par là ou par la porte,* il faut se soumettre à ces conditions ou s'en aller. ALLUS. HIS. : **Laissez passer la justice du roi,** inscription que portaient les sacs dans lesquels on enfermait chaque nuit un certain nombre de révoltés pour les jeter à la Seine, pendant les guerres civiles, sous la minorité de Charles VI. V. a. Traverser : *passer une rivière.* Transporter : *bac qui passe les voyageurs.* Transmettre : *passer un objet à son voisin.* Faire entrer ou recevoir : *passer de la contrebande ; passer une pièce fausse.* Mettre : *passer un habit.* Introduire : *passer une corde sur une poulie.* Rédiger en forme légale : *passer un contrat, un marché.* Tamiser, filtrer : *passer un bouillon.* Inscrire : *passer un article en compte.* Dépasser : *passer le but.* Devancer : *passer quelqu'un à la course.* Etre supérieur : *passer quelqu'un en mérite.* Employer : *passer le temps à lire.* Subir : *passer un examen.* Omettre : *passer un fait.* Pardonner : *passer une faute.* Excéder : *cela passe mes forces. Passer la nuit,* veiller toute la nuit ; être durant la nuit dans un certain état : *passer une bonne, une mauvaise nuit. Passer la porte,* s'en aller, être congédié. *Passer son envie,* satisfaire son désir. *Passer son chemin,* continuer son chemin sans s'arrêter. *Passer sous silence,* ne point parler de. *Passer condamnation,* avouer qu'on a eu tort. *Passer le temps,* se distraire. *Passer un soldat par les armes,* le fusiller. *Cela me passe,* je ne le comprends pas. *Pop. Se la passer douce,* vivre agréablement. *Techn.* Préparer, apprêter : *passer une peau à l'apprêt.* ALLUS. LITTÉR. : **J'en passe et des meilleurs,** hémistiche d'*Hernani,* drame de Victor Hugo. Il se trouve dans l'énumération de ses aïeux que Ruy Gomez fait au roi don Carlos impatienté. L'hémistiche, devenu proverbial, est comme une formule familière par laquelle on abrège une énumération. **Se passer** v. pr. S'écouler : *le temps se passe.* Avoir lieu : *la scène se passe en Italie.* S'abstenir : *se passer de vin.* Perdre son éclat : *les étoffes claires se passent vite. Impersonnellem.* Arriver, avoir lieu : *il se passe d'étranges choses.*

**passer** [*pa-sèr*] n. m. (mot lat.) Nom scientifique des *moineaux* et formes voisines.

**passerage** [*pa-se*] n. f. (de *passer,* et *rage*). Genre de crucifères, appelé aussi *lépidier* et *cresson des prés,* que l'on croyait autrefois propre à guérir la rage. (La *passerage cultivée* est plus connue sous les noms de *nasitor* ou de *cresson alénois.*)

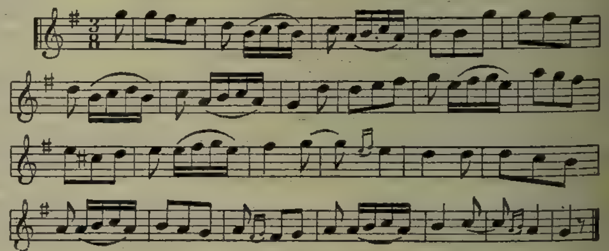
Passe-pied.

Passerage.

**Passerat** [*pa-se-ra*] (Jean), poète français, né à Troyes, m. à Paris (1534-1602), professeur d'éloquence au Collège de France, alors Collège royal, un des auteurs de la *Satire Ménippée.* Dans ses poésies, il mêle aux formes érudites chères à la Pléiade l'esprit gaulois (*Sur la mort de Thulène*).

**passereau** [*pa-se-rô*] n. m. (du lat. *passer,* moineau). Oiseau de l'ordre des *passereaux.* Pl. Ordre d'oiseaux, comprenant un grand nombre de petites espèces : *les alouettes, les merles sont des passereaux.*

— ENCYCL. Les passereaux sont en général des oiseaux chanteurs, et ils déploient beaucoup d'in-

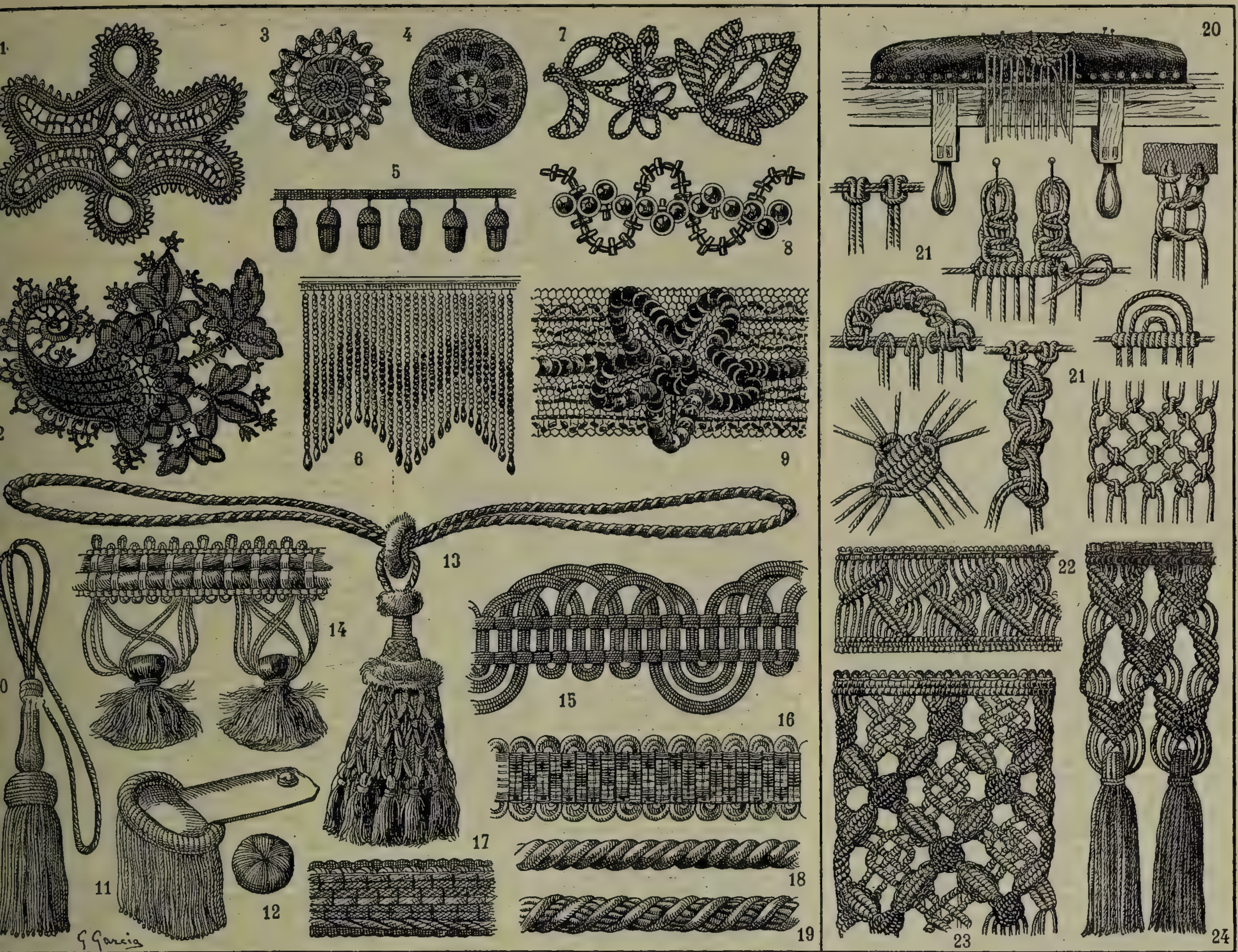

Passementerie. — *Pour vêtements de dames :* 1. Motif façonné et brodé à l'aiguille ; 2. Application brodée soie ; 3. Macaron ; 4. Bouton ; 5. Frangette glands ; 6. Frange perles ; Garniture perles jais ; 8. Cache-points paillettes et jais ; 9. Galon pailleté sur tulle. — *Pour vêtements militaires :* 10. Dragonne ; 11. Epaulette ; 12. Capiton. — *Pour ameublement* ; 3. Embrasse ; 14. Frange ; 15. Crête ; 16. Lézarde ; 17. Galon ; 18. Nervure ; 19. Ganse perlée. — *Macramé :* 20. Coussin fixé sur une table ; 21. Divers montages des fils et point principaux ; 22. Bordure ; 23. Fond de coquilles et motifs ; 24. Frange.

istric et d'ingéniosité dans la construction de urs nids. A part les calaos, les corbeaux, ils sont n général de taille médiocre, et, si certains sont llards et dévorent les graines, les légumes et les uits, beaucoup se rendent très utiles en détruisant des insectes plus redoutables encore qu'eux-èmes par les dégâts qu'ils peuvent causer. On les hasse soit pour leur chair (alouettes, grives, ortolans, ecfigues), soit pour leur dépouille, dont la mode a it souvent un usage immodéré (paradisiers, merles étalliques, tangaras, etc.). Ils sont divisés en cinq roupes, fondés sur la conformation du bec : *lévi-ostres* (calaos, martins-pêcheurs, guêpiers), *ténui-ostres* (huppes, colibris, grimpereaux), *fissirostres* ngoulevents, hirondelles), *dentirostres* (paradisiers, orbeaux, étourneaux, mésanges, fauvettes, grives), *nirostres* (alouettes, moineaux, etc.).

**passerelle** [*pa-se-rè-le*] n. f. (de *passer* v. n.). ont étroit, réservé aux piétons. Passage étroit tabli entre un bateau accosté et le point d'accosage. Petit ont transversal placé deant la cheminéedes navires vapeur, et réervé, en général, au commandant, à 'homme de arre et à l'officier de quart. — Encycl. *Mar.* La paserelle est établie sur l'avant de la cheminée, et chaussée du pont de 2 mètres à 2m,50. C'est là ue se tiennent les hommes de veille, et souvent officier et le timonier de quart. La passerelle supporte la roue de la barre du gouvernail, les transnetteurs d'ordres et les compas.

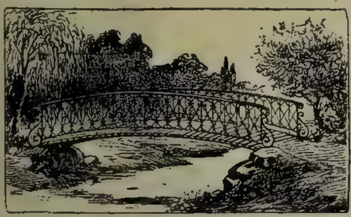
Passerelle.

Sur les navires de guerre, elle porte le kiosque es cartes et le blockhaus du commandant. Aux xtrémités se trouvent des canons à tir rapide, les rojecteurs électriques, etc. Sur les navires de ommerce, le commandant y installe une chambre le veille.

**passeresse** [*pa-se-rè-se*] n. f. Lacet. Cordage upplémentaire. Petit cordage servant à faire paser un cordage plus gros dans ses poulies.

**passeret** [*pa-se-rè*] n. m. Nom vulgaire de *'émerillon.*

**passerie** [*pa-se-rî*] n. f. Liquide avec lequel on fait gonfler les peaux avant de les travailler.

**passerillage** ou **passarillage** n. m. (de *assarille*, cépage dont les grains sèchent assez rapidement). Concentration des principes utiles, ou lessèchement partiel des raisins, qui augmente la eneur en sucre du jus.

**passerillé, e** adj. Se dit d'un raisin dont les grains ont subi le passerillage : *grappe passerillée.*

**passerine** [*pa-se*] n. f. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, renfermant une quarantaine d'espèces du nouveau monde.

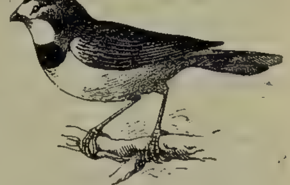
Passerine.

**passerinette** [*pa-se-ri-nè-te*] n. f. Nom provençal de la *fauvette.*

**passe-rivière** n. m. Longue corde, simple ou double, fixée à un portique ou à un arbre, et à laquelle on se suspend pour franchir des obstacles en largeur. Pl. des *passe-rivières.* (V. la planche gymnastique.)

**passernique** [*pa-sèr-ni-ke*] n. f. Sorte de pierre à aiguiser.

**passe-rose** n. f. Nom vulgaire de la *rose trémière.* Pl. des *passe-roses.*

**passe-sauce** n. m. invar. Passoire allongée, pour passer les sauces.

**passe-soie** n. f. invar. Lame de fer percée de trous par lesquels on fait passer la soie à mesure qu'elle s'étend sur les aiguilles du métier à bas.

**passe-taille** n. f. invar. *Musiq. anc.* Composition à trois temps, dont les membres de phrase étaient de quatre mesures.

**passe-temps** n. m. invar. Distraction ou occupation légère et agréable : *les échecs sont un agréable passe-temps.*

**passe-thé** n. m. invar. Petite passoire à thé. V. passoire.

**passe-tout-grain** ou **passe-tous-grains** n. m. Nom donné, en Bourgogne, au vin provenant en partie de plants fins et en partie de gamay, par opposition aux vins dits « de cuvée », provenant uniquement de plants fins.

**passette** [*pa-sè-te*] n. f. Petite passoire. Instrument de tisseur, pour passer les fils de la chaîne.

**passeur, euse** [*pa-seur, eu-ze*] n. Personne qui conduit un bac, un bateau pour passer l'eau.

**Passeur** (la maison du), lieudit célèbre de la Flandre-Occidentale (Belgique), sur l'Yperlée, en aval de Steenstraete. C'est, comme *le Cabaret Kosteker* plus au sud-est, un des points du front les plus disputés pendant la première bataille des Flandres, au cours de la bataille de l'Yser.

**passe-velours** n. m. invar. Nom vulgaire de l'*amarante.*

**passe-vin** n. m. invar. Instrument qui sert à faire passer une liqueur à travers une autre plus lourde, sans les mêler l'une à l'autre.

**passe-violet** n. m. Couleur que le fer ou l'acier acquiert sous l'influence d'un certain degré de chaleur.

**passe-vogue** n. f. invar. *Mar. anc.* Commandement, aux rameurs des galères, de faire force de rames.

**passe-volant** n. m. Faux soldat, que l'on faisait figurer dans une revue pour grossir l'effectif de la compagnie et justifier les états de solde majorés : *Louvois réprima l'abus des passe-volants.* Homme que l'on fait figurer par fraude sur un rôle d'équipage. Parasite, intrus de passage. Pl. des *passe-volants.*

**passi** [*pa-si*], **e** adj. Se dit des vers à soie faibles ou lents à s'accroître.

**passibilité** [*pa-si*] n. f. Qualité des êtres passibles. (Peu us.) Ant. **Impassibilité.**

**passible** [*pa-si-ble*] adj. (lat. *passibilis*). Capable d'éprouver des sensations physiques : *tout animal est passible.* Qui doit subir, qui a mérité : *tout coupable est passible d'une peine.* Ant. **Impassible.**

**passière** [*pa-si*] n. f. Nom vulgaire de la femelle du moineau.

**passif** [*pa-sif*], **ive** adj. (lat. *passivus ;* de *pati*, souffrir). Qui subit l'action, sans agir : *nous sommes à la fois actifs et passifs. Obéissance passive*, aveugle. *Dette passive*, ce que nous devons, par opposition à *dette active*, ce que l'on doit. *Gramm. Verbe passif*, verbe qui exprime une action reçue, soufferte par le sujet : *le verbe passif n'est autre chose que le verbe* être, *suivi d'un participe passé d'un verbe actif :* être aimé, être averti. *Mettre un verbe au passif*, à la forme, à la voix passive. *Pathol.* Se dit des phénomènes morbides qui sont déterminés en un point du corps par une affection siégeant en un autre point. N. m. Total des dettes d'une personne, par opposition au total des créances de toute sorte qu'elle possède et qui constituent son actif : *rechercher le passif d'une succession.* (V. bilan). La forme passive d'un verbe. Ant. **Actif.**

**passifloracées** [*pa-si, sé*] n. f pl. *Bot.* Famille de dicotylédones dialypétales, dont la *passiflore* est le type. S. une *passifloracée.*

**passiflore** [*pa-si*] n. f. (du lat. *passio*, passion, et *flos, oris*, fleur). Genre de passifloracées, dites aussi *grenadilles* ou *fleurs de la Passion.*

— Encycl. Le genre passiflore renferme des herbes ou des arbrisseaux grimpant à l'aide de vrilles. Leur nom de *fleur de la Passion* leur vient de ce que l'imagination populaire a voulu retrouver dans les organes de ces plantes les instruments de la passion du

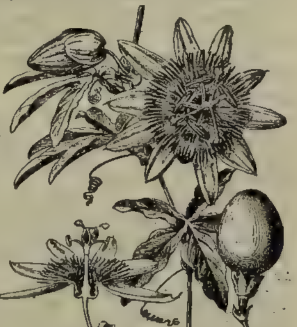
Passiflore : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

Christ (couronne d'épines, lance, fouet, croix, marteau, clous). La plupart des passiflores croissent au Brésil et aux Antilles, et donnent des fruits comestibles.

**passim,** m. lat. signif. : *Çà et là.* Formule dont on fait suivre le titre d'un ouvrage cité, pour indiquer qu'on y trouvera de nombreuses références en divers endroits : *voir sur ce sujet* Commentaires de César, *passim.*

**passion** [*pa-si-on*] n. f. (lat. *passio;* de *pati,* supin *passum,* souffrir). Souffrance, série de tourments. Sermon sur ce sujet : *prêcher la Passion.* Mouvement, agitation que l'âme éprouve, comme l'amour, la haine, etc. : *dominez vos passions.* Spécialem., Amour, penchant d'un sexe pour l'autre : *la passion, chez un vieillard, est terrible.* Désir très vif, qu'on ressent d'une chose : *avoir la passion des tableaux.* Objet de cette affection : *que l'étude soit votre passion. Faire une passion,* inspirer un grand amour. Emportement : *n'agissez pas dans la passion.* Chaleur, vie, en littérature et en art : *les œuvres de Musset sont pleines de passion.* Prévention : *ne jugez personne avec passion. Passion dominante,* celle qui exerce le plus d'empire. *Passion malheureuse,* amour non partagé; goût pour une chose où l'on ne peut réussir. *Fleur* ou *arbre de la Passion,* nom vulgaire des passiflores. *De passion, à la passion,* passionnément. La *passion de Jésus-Christ* ou absolum. (avec une majuscule), la *Passion,* souffrances et humiliations qui précédèrent et accompagnèrent la mort de Jésus; récit qui en est fait dans l'Evangile : *lire la* Passion *selon saint Matthieu.* Sermon sur ces souffrances : *les* Passions *de Bourdaloue.* Oratorio sur la passion de Jésus-Christ. *Semaine de la Passion,* celle qui précède la semaine sainte, et dans laquelle l'Eglise commence à faire l'office de la Passion. *Dimanche de la Passion,* celui qui précède le dimanche des Rameaux.

— Encycl. *Phil.* Les philosophes du xviie siècle entendaient par *passions* toutes les affections de l'âme, et particulièrement ce que nous appelons aujourd'hui sentiments. La philosophie contemporaine désigne généralement par ce mot une inclination portée à un certain degré de véhémence. La passion est une émotion fixe, une habitude, qui correspond, dans l'ordre de la sensibilité, à l'idée fixe dans l'ordre de l'intelligence. Les passions naissent soit brusquement, par *coup de foudre,* soit progressivement, par *cristallisation.*

Diverses classifications des passions ont été données par les stoïciens (4 passions fondamentales : joie, tristesse, espérance, crainte), Descartes (6 fondamentales : admiration, amour, haine, désir, joie, tristesse), Spinoza (3 fondamentales : désir, joie, tristesse), Bossuet (passions concupiscibles et passions irascibles), etc., mais aucune d'elles n'est satisfaisante.

**Passion** (*la Grande*), suite de douze gravures sur bois, et la *Petite Passion,* suite de trente-sept gravures sur bois, par Albert Dürer. Ces diverses compositions, justement célèbres, se distinguent par leur simplicité grandiose et leur caractère saisissant.

**Passions de l'âme** (*les*), par Descartes (1649); esquisse de la morale cartésienne que le philosophe n'eut pas le temps d'édifier d'une façon définitive. Sa méthode consiste à ramener les passions à des idées claires et distinctes.

**Passions sur le bonheur des individus** (*De l'influence des*), par Mme de Staël (1796); livre inspiré de J.-J. Rousseau, où l'auteur veut démontrer qu'on peut faire servir les passions, en les dirigeant, à l'amélioration de l'individu et de la société.

**passioniste** ou **passionniste** [*pa-si-o-nis-te*] n. m. Membre d'une congrégation d'hommes, fondée en 1737 par saint Paul de la Croix, et qui travaille surtout à la conversion de l'Angleterre protestante. N. f. Membre d'une congrégation de femmes, fondée par le même. (On dit aussi passionistine.)

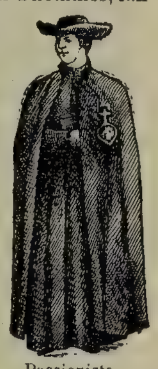
Passioniste.

**passionnaire** [*pa-si-o-nè-re*] n. m. Livre qui contient la passion de Jésus. Ancien livre relatant les souffrances des martyrs.

**passionnant** [*pa-si-o-nan*], **e** adj. Propre à passionner : *roman passionnant.*

**passionné** [*pa-si-o-né*], **e** adj. Qui a des passions ardentes : *un homme passionné.* Inspiré par la passion : *une affection passionnée.* Substantiv. : *un passionné émeut toujours.*

**passionnel, elle** [*pa-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui concerne les passions, et particulièrement l'amour, ou qui en dépend : *drame passionnel.*

**passionnément** [*pa-si-o-né-man*] adv. Avec passion : *aimer passionnément.*

**passionner** [*pa-si-o-né*] v. a. Inspirer une ardeur passionnée à : *Pierre l'Ermite passionna les foules.* Donner un caractère d'emportement : *la politique passionne tout.* Intéresser vivement : *les romans de Dumas père passionnent les lecteurs.* **Se passionner** v. pr. Concevoir un sentiment ardent : *se passionner pour la lecture.* Se mettre en colère.

**passionnette** [*pa-si-o-nè-te*] n. f. (dim. de *passion*). Amour vif, mais qui ne dure pas longtemps.

**passivement** [*pa-si-ve-man*] adv. D'une manière passive. *Gramm.* Dans la forme de la voix passive.

**passiver** [*pa-si-vé*] v. a. Rendre passif.

**passiveté** ou **passivité** [*pa-si*] n. f. Nature, état de celui, de ce qui est passif : *la passiveté est le contraire de l'activité.*

**passoire** [*pa-soi-re*] n. f. (de *passer*). Ustensile de cuisine à fond percé de petits trous, dans lequel on écrase des légumes pour les réduire en purée, et où l'on filtre sommairement le lait, le bouillon, le thé, etc.

**passot** [*pa-so*] n. f. Epée large et courte, à deux tranchants, que portaient les gens de pied, aux xive et xve siècles. (On dit mieux épée de passot.)

**Passow** (François), philologue allemand, né à Ludwigslust, m. à Breslau (1786-1833); auteur d'un *Dictionnaire manuel de la langue grecque,* très estimé.

**passulat** [*pa-su-la*] n. m. (du lat. *passula,* raisin desséché.) Pâte de miel et de raisin sec.

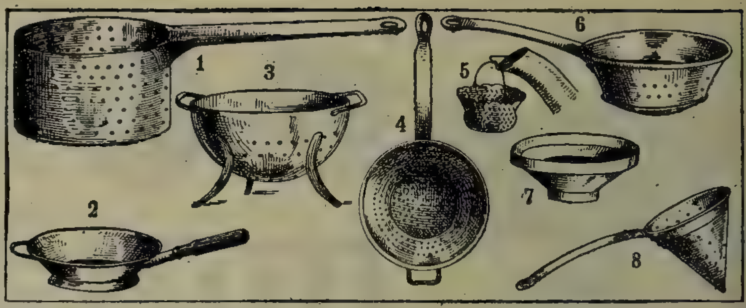

Passoires : 1. De cirier; 2. A tisane; 3, 4. A légumes; 5. A thé (ou passe-thé); 6. A purée (ou passe-purée); 7. A lait; 8. A sauce.

**passure** [*pa-su-re*] n. f. En T. de relieur, action de passer (pour préparer) : *passure en colle.* Action de fixer les plats d'un livre, en passant les nerfs dans les trous ménagés à cet effet.

**Passy,** comm. de l'ancienne banlieue de Paris, annexée en 1860 (XVIe arr.). Beaux parcs (Trocadéro, Ranelagh, la Muette).

**Passy,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 33 kil. de Bonneville; 2.650 h. Ch. de f. P.-L.-M. Jaspe.

**Passy** (Hippolyte-Philibert), économiste français, né à Garches, m. à Paris (1793-1880), un des promoteurs du libre-échange. Il fut ministre des finances en 1848. Citons de lui : *Des systèmes de cultures, et de leur influence sur l'économie sociale.* — Son neveu, Frédéric, économiste, né à Paris en 1822, m. à Neuilly en 1912, défenseur ardent des idées pacifistes. Il a, en 1901, mérité le prix Nobel. Il faut citer de lui : l'*Histoire du travail, la Solidarité du travail et du capital,* etc.

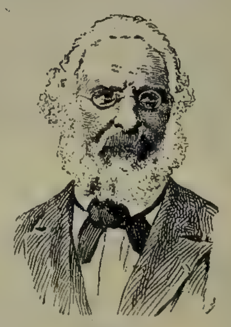
F. Passy.

**Passy** (Louis-Paulin), économiste français, membre de l'Institut, cousin du précédent, né à Paris, m. à Gisors (1830-1913).

**Pasta** [*pas-ta*] (Giuditta Negri, dame), cantatrice italienne, née à Côme, m. sur les bords du lac de Côme (1798-1865). Elle se fit acclamer à Paris et à Londres, notamment dans le répertoire de Bellini.

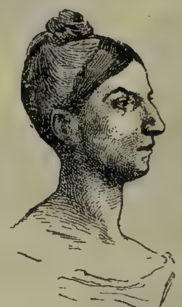
Mme Pasta.

**pastel** [*pas-tèl*] n. m. (mot prov.; de *pasta,* pâte). Crayon fait de couleurs pulvérisées : *dessiner au pastel.* Dessin au pastel : *les pastels de La Tour.* Adjectiv. : *crayons pastels.*

— Encycl. Les premiers artistes qui aient laissé une réputation incontestable en ce genre appartiennent tous au xviiie siècle. Ce sont, pour la France : Maurice-Quentin de La Tour, Joseph Vivien, Perronneau, Boucher, Russel-Nattier, Vigée, etc.; pour l'Italie : Rosalba Carriera; pour l'Allemagne : Lundberg. Parmi les artistes contemporains les plus renommés en ce genre, on remarque : Flers, Riesener, Steuben, Perrogis, Chéret, Besnard, F. Flameng, Roll, Forain, Lhermitte, Dagnan-Bouveret, Billotte, La Touche, La Gandara, Helleu, Carrier-Belleuse, etc. Le pastel convient à tous les genres : le portrait, le paysage, les natures mortes; il est surtout précieux pour le portrait et la représentation des fruits et des fleurs. Le pastel s'exécute avec des crayons de couleur plus ou moins tendres sur du papier d'un certain grain, souvent gris ou bleu. Le pastel n'a besoin que d'être préservé du soleil, de la poussière et de l'humidité pour conserver indéfiniment son intégrité.

**pastel** [*pas-tèl*] n. m. (dérivé du précéd.). Genre de crucifères, dont la feuille fournit une couleur bleue.

— Encycl. Les pastels (*isatis*), dont on connaît une trentaine d'espèces, originaires de l'Europe, de l'Asie moyenne et de l'Afrique septentrionale, ont pour fruit une silique renfermant une seule graine. L'espèce la plus importante est le pastel des teinturiers (*isatis tinctoria*), qui fait en France l'objet d'une culture spéciale. Les feuilles de la plante contiennent une matière colorante bleue, qui est un indigo de qualité inférieure. On sème le pastel au printemps, rarement en automne, dans des terres calcaires. On retire la matière colorante en plongeant les feuilles dans l'eau chaude pour recueillir, après battage du liquide, la partie tinctoriale, ou bien en les laissant sécher avant de les passer sous la meule qui les réduit en pâte (d'où le nom de la plante); cette pâte est mise en fermentation, et pétrie ensuite en boulettes (coques).

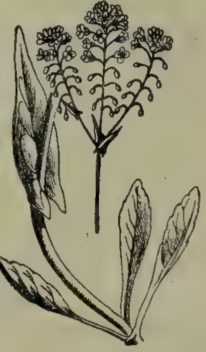
Pastel; *a,* fleurs.

**pastelier** [*pas-te-li-é*] n. m. Moulin à pastel.

**pastellage** [*pas-tèl-la-je*] n. m. (de *paste,* pour *pâte*). Pâte de sucre, dont on garnit les assiettes montées, dans les desserts.

**pasteller** [*pas-tèl-lé*] v. a. Dessiner au pastel.

**pastellisé** [*pas-tèl-li-zé*], **e** adj. Qui imite le dessin au pastel.

**pastelliste** [*pas-tè-lis-te*] n. Artiste qui fait du pastel : *une adroite pastelliste.*

**pastenade** [*pas-te*] n. f. (prov. *pastenaga*). Vieux nom du *panais.*

**pastenague** [*pas-te-na-ghe*] ou **pastinague** [*pas-ti-na-ghe*] n. f. *Ichtyol.* Genre de poissons des mers et des cours d'eau de l'Amérique du Sud. *Bot.* Nom vulgaire du *panais,* dans le Midi.

— Encycl. *Ichtyol.* Les pastenagues sont des raies dont le corps en forme de losange est terminé par une queue en fouet, munie d'aiguillons acérés. Vivant dans les fonds sablonneux, ces poissons, lorsqu'ils sont irrités, peuvent faire avec les aiguillons de leur queue des blessures toujours dangereuses. Une espèce se rencontre parfois dans la Méditerranée.

**pastèque** [*pas-tè-ke*] n. f. (arabe *baticha*). Genre de cucurbitacées à fruits comestibles : *la pastèque est commune en Italie.*

— Encycl. Les pastèques (*citrullus*) sont des plantes annuelles, dont le fruit, appelé communément *melon d'eau,* renferme une pulpe aqueuse, très rafraîchissante, particulièrement appréciée des Italiens et des Espagnols. La pastèque peut se cultiver en pleine terre dans le Midi; sous le climat de Paris il lui faut la serre chaude, et encore n'y donne-t-elle que des fruits de médiocre qualité.

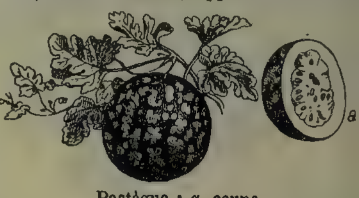

Pastèque : *a,* coupe.

**paster** [*pas-té*] v. n. Se dit du lièvre qui emporte de la terre après ses pattes, en passant dans les lieux humides.

**pasteur** [*pas-teur*] n. m. (lat. *pastor;* de *pascere,* paître). Homme qui paît les troupeaux : *des moutons et leurs pasteurs. Fig.* Celui qui exerce une autorité : *Homère appelle les rois les pasteurs des peuples. Relig.* Ministre du culte; *spécialem.,* ministre titularisé du culte protestant. *Le bon Pasteur,* Jésus-Christ. Adjectiv. : *les peuples pasteurs.*

**Pasteurs** ou **Hyksôs.** Les anciens Egyptiens donnaient le nom de *Shous* ou *Shasou* (pillards, voleurs) aux nomades de la Syrie. Lors de l'invasion des Israélites en Egypte, ils employèrent, pour désigner les rois d'origine chananéenne, l'expression de *Hyksôs,* qui signifie non pas *pasteur* mais roi des pillards, et ils donnèrent au peuple les noms de *Mentiou* (pasteurs) ou *Sitiou* (archers). La domination des *Pasteurs* ne dura pas moins de cinq cents ans, sous les 15e, 16e et 17e dynasties. Ils furent expulsés d'Egypte par Amosis Ier.

**Pasteur** [*pas-teur*] (Louis), savant biologiste français, né à Dôle, m. à Villeneuve-l'Etang (Seine-et-Oise) [1822-1895]. Il effectua de remarquables travaux sur la cristallisation, sur les fermentations produites par le développement de germes spécifiques, sur les maladies des vers à soie, sur la prophylaxie de la rage, et en général sur les maladies contagieuses, etc. Les recherches de Pasteur, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, ont accompli une véritable révolution dans l'art de guérir, en précisant les modes de contagion et la prophylaxie correspondante. L'antisepsie, l'asepsie en sont sorties. Pasteur, dont le jubilé, en 1895, fut l'occasion, à la Sorbonne, d'une importante manifestation scientifique, est un grand bienfaiteur de l'humanité. Ses restes reposent, à Paris, dans la crypte de l'institut qui porte son nom. V. Institut Pasteur.

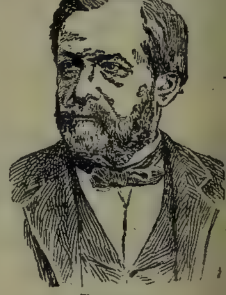
Pasteur.

**Pasteur** (*monument de*), œuvre en marbre blanc d'Alex. Falguière, inaugurée place de Breteuil, à Paris, le 16 juillet 1904, à la place où se trouvait le puits artésien de Grenelle. Ch. Girault est l'auteur de l'architecture du piédestal.

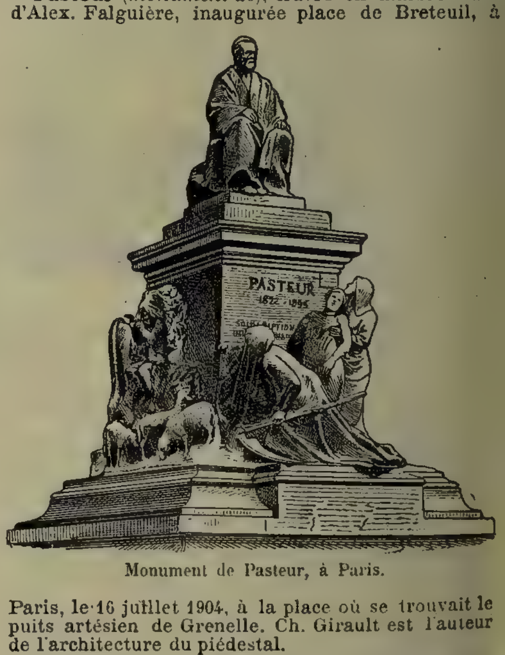

Monument de Pasteur, à Paris.

**pasteurella** [*pas-teu-rèl-la*] n. f. Genre de bactériacées, comprenant le bacille du *choléra des poules* et celui du *rouget des porcs.*

**pasteurellose** [*pas-teu-rèl-lô-ze*] n. f. Nom des maladies dont l'agent pathogène est une *pasteurella.*

**pasteurien** [*pas-teu*] ou **pastorien, enne** [*pas-to-ri-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à Pasteur, à ses procédés : *les méthodes pasteuriennes.*

**pasteurisateur** [*pas-teu-ri-za*] n. m. Appareil à l'aide duquel on stérilise les vins et autres boissons. Partie de cet appareil où le vin arrive à la température de stérilisation.

**pasteurisation** [*pas-teu-ri-za-si-on*] n. f. Action de pasteuriser. Son résultat.

— Encycl. Les travaux de Pasteur ont montré que les maladies des vins sont dues à des ferments organisés, ou à des végétations cryptogamiques. Le chauffage (à une température qui varie de 55° à 70° suivant la richesse en alcool, tanin, etc.) détruit ces germes et stérilise le liquide, qu'il faut ensuite conserver à l'abri de l'air. La pasteurisation du lait, qui permet sa conservation sans altération pendant deux à trois jours, consiste à chauffer ce liquide aux environs de 75° pendant 20 minutes et à le refroidir ensuite brusquement.

La pasteurisation s'applique de même à toutes les boissons fermentées, que la prolifération des ferments peut altérer.

**pasteuriser** [*pas-teu-ri-zé*] v. a. Chauffer la bière, le vin, le lait, etc., selon les procédés de Pasteur, pour tuer les ferments.

**pastichage** [*pas-ti*] n. m. Imitation ayant le caractère d'un pastiche. (Peu us.)

**pastiche** [*pas-ti-che*] n. m. (de l'ital. *pasticcio*, pâte). Œuvre littéraire ou artistique, où l'on a imité la manière d'autres peintres, d'autres écrivains, etc. Œuvre musicale, composée de morceaux de différents maîtres.

— Encycl. *Littér.* Le *pastiche* est souvent composé dans une intention de satire ou de critique : tel Boileau pastichant des lettres de Balzac et de Voiture, tel l'amusant recueil de Reboux et Muller *A la manière de.* Parfois, le pastiche vise uniquement à montrer la souplesse de talent de l'écrivain : tel Balzac dans ses *Contes drolatiques.* Enfin le pastiche peut aboutir à une véritable mystification littéraire : ainsi Macpherson avec les poèmes d'Ossian, le marquis de Surville avec les poésies de Clotilde de Surville, Mérimée avec le théâtre de Clara Gazul, etc.

**pasticher** [*pas-ti-ché*] v. a. (de *pastiche*). Imiter le style, la manière de : *pasticher Hugo.*

**pasticheur, euse** [*pas-ti, eu-ze*] n. Personne qui fait des pastiches : *Macpherson était un adroit pasticheur.*

**pastière** n. f. Châssis à claire-voie, muni d'une toile imperméable forte pouvant se placer sur une charrette, et servant au transport de la vendange dans le Midi. La charrette elle-même.

**pastillage** [*pas-ti, ll* mll.] n. m. Imitation d'un objet faite, par les confiseurs, en pâte de sucre. Ouvrage d'argile pétrie à la main et cuite.

**pastille** [*pas-ti, ll* mll., *e*] n. f. (du lat. *pastillus*, petit gâteau). Bonbon de sucre aromatisé, de chocolat, etc., en forme de petit disque. Préparation analogue, additionnée d'un médicament. Pâte odorante, coulée en petits pains coniques et qu'on brûle pour parfumer l'air. *Milit.* Petite rondelle de drap cousue sur le col de la capote, à côté du numéro du régiment, ou sur le calot, et indiquant par sa couleur le bataillon ou l'escadron auquel le soldat appartient (bleu pour le 1er, rouge pour le 2e, jaune pour le 3e). *Pastille incendiaire*, pastille à base de phosphore et de thermite, employée par les Allemands pendant la Grande Guerre pour allumer des incendies.

**pastilleur** [*pas-ti, ll* mll., *eur*] n. m. Emporte-pièce pour fabriquer des pastilles. Ouvrier qui s'en sert.

**pastilleuse** [*pas-ti, ll* mll., *eu-ze*] n. f. Machine servant à fabriquer les pastilles.

**pastinaca** [*pas-ti*] n. m. Nom scientifique du *panais.*

**pastinague** n. f. V. PASTENAGUE.

**Pasto,** v. de Colombie (dép. de Cauca), au pied du volcan de la Calera ; 28.000 h. Manufactures de chapeaux. Mines d'or, d'argent, de cuivre.

**paston** [*pas-ton*] n. m. Morceau de pâte que l'ouvrier potier place sur la tête du tour et qui sert à l'ébauchage des petites pièces.

**Pastor** (Louis), historien catholique allemand, né à Aix-la-Chapelle en 1854, auteur d'une excellente *Histoire des papes depuis la fin du moyen âge* (trad. fr. par Fursy Rainaud et A. Poizat).

**Pastor fido** (*il*) ou *le Berger fidèle*, drame pastoral sous la forme de tragi-comédie, par Guarini, remarquable par la fraîcheur et la richesse de la poésie. C'est la peinture de l'amour champêtre tel qu'on le concevait au XVIe siècle (1590).

**pastoral, e, aux** [*pas-to*] adj. (de *pasteur*). Propre aux bergers : *chant pastoral.* Champêtre : *vie pastorale.* Qui peint les mœurs champêtres : *poésie pastorale. Fig.* Propre aux pasteurs spirituels, et particulièrem. aux évêques : *tournée, croix pastorale.* N. m. Pontificat des évêques. Le genre de la poésie pastorale : *le pastoral est souvent fade.*

**pastorale** [*pas-to*] n. f. Pièce de théâtre dont les personnages sont des bergers, des bergères : *les pastorales de d'Urfé.* Poésie pastorale.

— Encycl. *Littér.* On peut donner le nom général de *pastorale* à toute sorte d'ouvrages où est représentée la vie champêtre, en particulier celle des bergers et des bergères. Mais on le réserve plutôt à certaines compositions de longue haleine, développées sous la forme dramatique, épique ou romanesque. L'*Astrée* de d'Urfé, les *Bergeries* de Racan sont des pastorales. Après Florian et Berquin, qui écrivirent des pastorales un peu fades et apprêtées, la vie champêtre a inspiré, au XIXe siècle, des chefs-d'œuvre. Citons les poèmes de Mistral, Laprade, Jean Aicard ; certains romans de George Sand, etc. En Provence, on donne le nom de *Pastorale* à une représentation dramatique de caractère populaire, qui met en scène la naissance du Christ.

**Pastorale** ou **Sujet pastoral,** titre souvent usité pour désigner des scènes champêtres et appliqué à un grand nombre de compositions de Boucher, dont plusieurs sont au Louvre (V. p. 555). Des bergers et des bergères s'y trouvent représentés. D'autres tableaux de ce genre sont dus à Watteau, à J.-B. Huet, etc.

**pastoralement** [*pas-to, man*] adv. A la façon des bergers : *vivre pastoralement.* En bon pasteur : *prêcher pastoralement.*

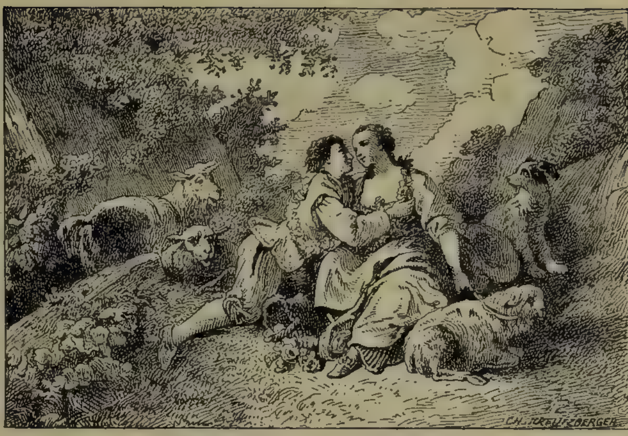

Pastorale, tableau de J.-B. Huet.

**pastoraliser** [*pas-to, zé*] v. n. *Fam.* Faire le pasteur. Se livrer à la vie pastorale.

**pastorat** [*pas-to-ra*] n. m. Fonction de pasteur spirituel ; sa durée. Circonscription contenant les habitants d'une paroisse.

**pastorelle** [*pas-to-rè-le*] n. f. Air italien dans le genre pastoral.

**Pastoret** [*pas-to-rè*] (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, comte), homme politique et érudit français, né à Marseille, m. à Paris (1756-1840), pair et chancelier de France. On lui doit une excellente *Histoire de la législation.*

**pastoricide** [*pas-to*] n. m. (du lat. *pastor, oris*, pasteur, et *cædere*, tuer). En Angleterre, au XVIe siècle, anabaptiste fanatique, qui égorgeait les ministres de l'Evangile.

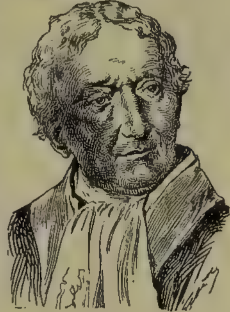

Pastoret.

**pastorien, enne** adj. V. PASTEURIEN.

**pastosité** [*pas-to-zi-té*] n. f. Etat de ce qui est pâteux.

**pastour** [*pas-tour*], **e** n. (lat. *pastor*). Berger, bergère. (Vx.)

**pastoureau** [*pas-tou-rô*] n. m. Petit berger.

**Pastoureaux,** nom donné aux paysans qui dévastèrent la France en 1214, en 1251 pendant le séjour de Louis IX en Syrie et en 1320. Les révoltés de 1251, conduits par *le Maître de Hongrie*, furent exterminés par ordre de Blanche de Castille, et leur chef tué près de Villeneuve-sur-Cher. Un petit nombre seulement partit pour la Terre sainte. Quant aux pastoureaux de 1320, leur départ fut marqué par une véritable jacquerie, et ils furent massacrés dans le Midi, par ordre du sénéchal de Carcassonne.

**pastourelle** [*pas-tou-ré-le*] n. f. Jeune bergère. Genre lyrique au moyen âge. La quatrième figure de la contredanse française. V. QUADRILLE.

— Encycl. *Littér.* La *pastourelle* a ordinairement pour sujet les propositions d'amour qu'un chevalier adresse, avec des succès divers, à une bergère. Le célèbre *Jeu de Robin et Marion*, d'A. de La Halle, n'est qu'une pastourelle dramatisée.

**Pastrengo** (Guillaume **de**), écrivain italien, né à Pastrengo vers 1305, m. vers 1366, ami de Pétrarque ; auteur d'un érudit *Dictionnaire historique* en latin, un des premiers essais en ce genre.

**Pasvan Oghlou** (Osman), révolutionnaire turc, né et m. à Widdin (1758-1807). Il fut longtemps maître de fait des bords du Danube aux environs de Roustchouk, d'où le sultan ne put le déloger.

**pat** [*pat'*] adj. m. Aux échecs, se dit : 1° du joueur qui, n'ayant que son roi à jouer, et celui-ci n'étant pas en échec, ne peut jouer sans l'y mettre, ce qui rend la partie nulle ; 2° du roi qui se trouve dans cette position : *joueur qui est pat, roi qui est pat.* N. m. Coup par lequel on fait son adversaire pat : *éviter le pat.*

**pât** ou **past** [*pâ*] n. m. (lat. *pastus*). Aliment que l'on donne aux oiseaux de proie ou aux chiens de chasse.

**patache** n. f. (mot espagn.). *Mar.* Ponton pour un service de garde, etc. (Vx.) Petit navire de guerre surveillant les côtes. (Vx.) Coche d'eau. (Vx.) Barque surveillante de la douane. Voiture publique non suspendue. *Fam.* Mauvaise voiture.

**patachier** [*chi-é*] n. m. Conducteur ou propriétaire d'une patache.

**patachon** n. m. Pilote d'une patache. Garde d'une patache de la douane. Conducteur d'une patache. *Pop. Mener une vie de patachon*, être toujours en fête (par allus. aux conducteurs de pataches, toujours en route, et buvant volontiers).

**patafioler** [*lé*] v. a. (origine incertaine). *Fam.* Usité dans cette expression d'impatience : *que le bon Dieu* (ou *que le diable*) *te patafiole !* te bénisse, te confonde !

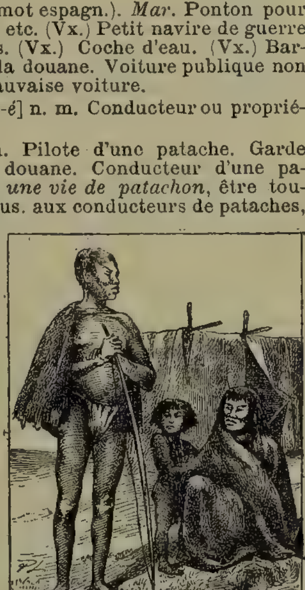

Patagons.

**Patagon, onne** [*gho-ne*], originaire ou habitant de la Patagonie : *les Patagons.* Adjectiv. : *mœurs patagonnes.* N. m. Langue parlée par les Patagons.

**Patagonie** [*gho-ni*], contrée de l'Amérique méridionale, au S. du Chili et de la république Argentine qui se sont partagé en 1881 ce territoire vaste, mais très inégalement fertile, et parfois vraiment stérile. C'est un plateau assez élevé, au climat de plus en plus sec et excessif à mesure qu'on s'avance vers le Sud (1881). Sa population totale est évaluée à 225.000 h., dont 106.000 pour la Patagonie argentine et 119.000 pour la Patagonie chilienne. Les habitants ou *Patagons*, de grande taille, ont le teint olivâtre, les cheveux crépus : nomades et chasseurs, ils vivent sous de petites tentes de peau.

**patagonique** adj. Qui appartient, a rapport aux Patagons, à la Patagonie : *les Andes patagoniques.*

**Patalipoutra,** cité de l'Inde, ancienne capitale du royaume de Maghada, et longtemps métropole du bouddhisme. C'est aujourd'hui *Patna.*

**patamar, patemar** ou **patmar** n. m. Caboteur de la côte de Malabar.

**Patan,** v. de l'empire anglais des Indes (Etat de Baroda) ; 28.000 h. Cette ville manufacturière est une des plus anciennes du Goudjerate.

**Patani,** une des provinces de l'empire de Siam, tirant son nom du *fleuve Patani* ; 295.000 h.

**Patanjali,** sage indien du IIe siècle avant notre ère, maître présumé de l'école philosophique appelée *yoga* qui fait consister le salut en l'union de l'âme individuelle avec un dieu suprême éternel.

**patapouf** n. m. *Pop.* Homme, enfant gros et lourd. Chute lourde ou ridicule : *faire un patapouf.* Grand bruit : *faire patapouf.*

**pataque** [*ta-ke*] n. f. Monnaie de Batavia, du Brésil, de Barbarie (1 fr., 38) et de Turquie (7 fr.).

**pataquès** [*kèss*] n. m. (tiré de la phrase plaisante : *je ne sais pas-t-à qu'est-ce*). Faute qui consiste à prononcer un *t* pour un *s*, ou *vice versa*, ou à confondre deux lettres quelconques, comme dans : *ce n'est point-z-à moi, ce n'est pas-t-à-lui, je ne sais pas-t-à qu'est-ce.* Discours où l'on commet des confusions.

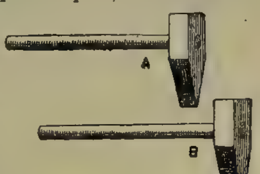

A, patarasse ; B, patarasse cannelée.

**patarafe** n. f. (corrupt. de *parafe*). *Pop.* Traits informes, lettres confuses ou mal formées.

**pataras** [*ra*] n. m. Hauban supplémentaire.

**patarasse** [*ra-se*] n. f. Coin à manche, employé par les calfats pour ouvrir les coutures où l'on introduit l'étoupe.

**patarasser** [*ra-sé*] v. a. Ouvrir avec la patarasse.

**patard** [*tar*] ou **patar** n. m. (provenç. *patoc*). Ancienne petite monnaie. *Pop.* Très petite somme : *n'avoir plus un patard.*

**patarins** [*rin*], nom donné, au moyen âge, aux membres de différentes sectes hérétiques manichéennes, particulièrement dans l'Italie du Nord. Au XIIe et au XIIIe siècle, les vaudois et les cathares s'attribuèrent la même dénomination.

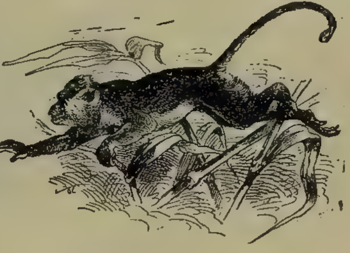

Patas.

**patas** [*tass*] n. m. Espèce de singe du genre cercopithèque, répandue dans l'Afrique occidentale.

**patata.** V. PATATI.

**patate** n. f. (de l'espagn. *batata, patata*, et du portug. *batata* ; mots venus d'Amérique). Espèce de convolvulacées à tubercule comestible. *Pop.* Pomme de terre. *Arg.* Bête, imbécile.

— Encycl. La patate (*ipomæa batatus* ou *batatus edulis*) est une plante vivace, originaire de l'Inde, acclimatée aujourd'hui dans tous les pays chauds, où on la cultive pour ses tubercules comestibles à chair tendre et un peu sucrée, dont la saveur tient à la fois de celle de la pomme de terre et de celle du marron. On la cultive comme la pomme de terre.

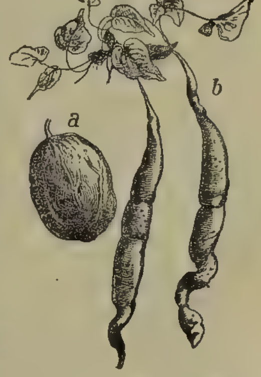

Patates : *a*, ronde ; *b*, longue.

**patati, patata,** onomatopée employée pour rendre des bavardages, des bruits qui s'entre-croisent, etc.

**patatras** [*tra*] interj. Onomatopée exprimant le bruit d'un corps qui tombe avec fracas.

**pataud** [*tô*], **e** n. et adj. (rad. *patte*). Jeune chien ou chienne à grosses pattes. Personne grosse, lourde, lente.

**pataugeage** [*tô*] n. m. Action de patauger. (Peu us.)

**patauger** [*tô-jé*] v. n. (de *pataud.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il pataugea, nous pataugeons.*) Piétiner dans une matière détrempée : *patauger dans la boue. Fig.* S'embarrasser dans son discours, dans des difficultés : *patauger dans la traduction d'un texte.*

**patauger, euse** [*tô-jeur, eu-ze*] n. Qui patauge.

**patavinité** n. f. (du lat. *Patavium*, Padoue). Latinité incorrecte, propre aux habitants de Padoue, qu'Asinius Pollion (et à sa suite Quintilien) relevait dans les écrits de Tite-Live.

**Patay** [*tè*], ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 21 kil. d'Orléans, en Beauce ; 1.480 h. Ch. de f. Et. Jeanne d'Arc y vainquit les Anglais dont le chef, Talbot, fut fait prisonnier (1429). Combat entre les Français et les Allemands qui restèrent maîtres de la route d'Orléans (2 déc. 1870).

**patchoulène** n, f. Hydrocarbure $C^{16} H^{24}$ dérivé du patchouliol (camphre de patchouli).

**patchouli** [*pat'*] n. m. (de l'angl. *patch-leaf*). Espèce de labiée aromatique, que l'on met dans les vêtements de laine pour en éloigner les insectes. Parfum extrait de cette plante.

— Encycl. Le patchouli est une espèce du genre pogostémon, voisin des menthes, qui habite les régions tropicales d'Asie et d'Océanie. Les tiges et les feuilles renferment une huile volatile, que l'on extrait par distillation et dont la parfumerie fait grand usage.

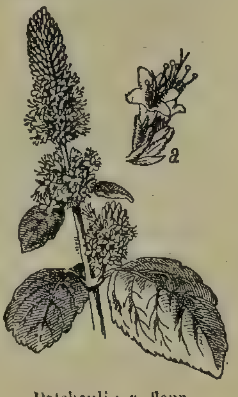

Patchouli : *a*, fleur.

**pâte** n. f. (lat. *pasta*). Farine détrempée et pétrie : *pâte bise*. Amalgame mou de matières broyées et délayées : *pâte d'amandes, de papier, de porcelaine*, etc. Sorte de gelée consistante : *pâte de coing*. Substance médicamenteuse, solidifiée par l'évaporation : *pâte de jujube, de guimauve, de lichen*, etc. *Pâtes d'Italie, pâtes alimentaires*, pâtes de farine, de formes variables, dont on fait des potages et des plats (vermicelle, semoule, nouilles, macaroni, etc.). *Pâte de Canquoin*, pâte au chlorure de zinc, employée en chirurgie comme caustique. *Impr. Forme, page tombée en pâte*, dont les caractères se sont mêlés, brouillés par accident. *Fig.* et *fam.* Constitution, caractère : *homme d'une bonne pâte. Mettre la main à la pâte*, faire une chose soi-même. *Comme un coq en pâte*, dans une situation confortable, agréable : *vivre comme un coq en pâte. Peindre en pleine pâte, dans la pâte*, charger sa toile de masses épaisses de couleurs. Prov. : **Quand on met la main à la pâte, il en reste toujours quelque chose aux doigts,** quand on a un maniement d'argent, on en tire toujours quelque profit.

**pâté** n. m. (de *pâte*) Pâtisserie qui renferme des viandes ou du poisson : *pâté de saumon*. Viande épicée, truffée, etc., cuite et conservée froide dans une terrine : *pâté de foie gras. Fig.* Goutte d'encre tombée sur du papier à écrire. Assemblage de maisons formant un groupe compact. *Mar.* Petit plateau de roches isolées. Loc. fam. *Gros pâté*, gros enfant potelé. *Jeux. Trois petits pâtés, ma chemise brûle!* Cri que l'on pousse en se frappant trois fois le derrière sur le plancher, à certains jeux à pénitence. Allus. litt. V. anguille.

— Encycl. On consomme les pâtés chauds ou froids, et l'on distingue, suivant la façon dont ils sont confectionnés, les *pâtés en croûte*, les *pâtés en terrine* et les *pâtés en boîte*. Les premiers sont faits d'une enveloppe de pâte à foncer, à laquelle on donne différentes formes et que l'on garnit intérieurement de viande (veau, porc, jambon, foie gras et farce), de gibier (alouettes, grives, cailles, perdreaux, faisan, bécasse, lièvre, etc.), de poisson (thon, saumon, sterlet, etc,), ou de légumes. Les pâtés en terrine se cuisent au four dans un récipient de terre et se consomment froids ; enfin, on conserve en boites le foie gras, le gibier, etc.

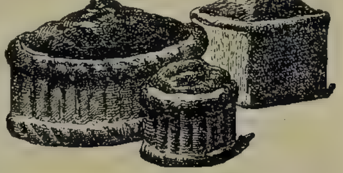
Pâtés.

**pâte-bleue** n. m. Nom sous lequel on désigne les fromages renfermant des moisissures bleues (roquefort, fourme, septmoncel, gorgonzola, etc.).

**pâtée** [*té*] n. f. Mélange de son, d'herbes, racines cuites, farines, etc., dont on engraisse la volaille. Mélange pâteux de pain, de viande, etc., pour certains animaux : *la pâtée des chiens, des chats. Fam.* Soupe très épaisse, nourriture grossière. Nourriture en général.

**Patel** (Pierre), peintre paysagiste français du XVIIe siècle, originaire sans doute de Picardie, tué en duel à Paris. Le Louvre possède de lui de beaux paysages avec architecture et quelques tableaux d'histoire. — Son fils A. P. **Patel**, dont la biographie n'est pas mieux connue que la sienne, fut également paysagiste.

**patelette** [*lè-te*] n. f. Partie du havresac, de la giberne ou de la cartouchière, qui se rabat sur l'ouverture et recouvre la partie extérieure.

**patelin, e** n. et adj. (de l'avocat *Patelin*). Se dit d'une personne souple, d'une douceur artificieuse. Ant. **Hautain, sec, cassant.**

**patelin** n. m. *Arg.* Pays natal : *retourner au patelin*. Pays en général : *un patelin boisé*. Compatriote : *inviter un patelin*.

**Patelin** (*la Farce de Maître*), farce du XVe siècle, attribuée souvent à Antoine de La Salle. Elle a été adaptée à la scène moderne, en 1706, par Brueys et Palaprat. Par l'enchaînement naturel des situations, la vigueur et la vivacité du style, la *farce de Maître Patelin* est une œuvre unique pour le temps, et déjà une véritable comédie. Le nom d'avocat Patelin est devenu dans notre langue synonyme de fourbe, câlin, flatteur hypocrite ; mais la phrase de cette farce désopilante qui en forme la partie la plus comique, ou au moins la plus célèbre, est celle-ci : *Revenez à vos moutons*. Voici cette scène, une des plus spirituelles de notre ancien théâtre : maître Guillaume plaide contre Agnelet, son berger, qu'il accuse de lui avoir volé des moutons ; tout à coup, il reconnaît, dans l'avocat de l'accusé, maître Patelin, l'homme qui lui a pris six aunes de drap sans les lui payer. La stupéfaction trouble ses idées ; il embrouille les deux affaires, et à sa plaidoirie sur les moutons il mêle le drap, l'avocat et toutes les circonstances de l'achat. Le bailli, qui ne comprend plus rien à cet amphigouri, interrompt à chaque instant le plaideur, pour lui crier avec impatience : « Mais, monsieur Guillaume, revenez donc à vos moutons ! » Cette phrase, fréquemment employée, signifie : Reprendre un discours interrompu.

**Patelin** (*Maître*), opéra-comique en un acte, paroles de de Leuven et Ferd. Langlé (livret tiré de la *Farce de Maître Patelin*), musique fine et gracieuse de Bazin (1856), où se trouve la jolie romance : *Je pense à vous quand je m'éveille* ; le duo-bouffe : *Bé, bé*, etc.

**patelinage** n. m. ou **patelinerie** [*rî*] n. f. Manières patelines.

**pateliner** [*né*] v. n. Agir en patelin. V. a. Traiter d'une manière pateline : *pateliner un oncle à héritage*. Traiter avec ruse et dextérité : *pateliner une affaire*.

**patelinerie** n. f. V. patelinage.

**patelineur, euse** n. Personne qui pateline.

**patellaire** [*tè-lè-re*] n. f. Genre de champignons discomycètes, dont le type est la *patellaire noire*, qui vit fréquemment sur les vieux bois.

**patellaire** adj. (du lat. *patella*, rotule). *Physiol. Réflexe patellaire*, nom donné au réflexe tendineux du genou.

**patelle** [*tè-le*] n. f. (lat. *patella*). *Antiq. rom.* Plat de terre ou de métal, dans lequel on présentait toute sorte de mets. *Zool.* Genre de mollusques gastéropodes, à coquille ronde ou ovale, conique et ressemblant à un toit. (Elles vivent appliquées sur les rochers des rivages et sont comestibles.)

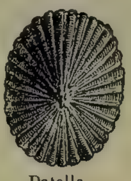
Patelle.

**patellé** [*tèl-lé*], **e** ou **patelliforme** [*tèl-li*] adj. Qui a la forme d'une patelle, d'un plat.

**patemment** [*ta-man*] adv. D'une manière patente, évidente. (Peu us.)

**patène** n. f. (lat. *patena*). Vase sacré, en forme de petite assiette, qui sert à couvrir le calice, et à recevoir l'hostie.

**Patenier** (Joachim). *Biogr.* V. Patinier.

**patenôtre** n. f. (corrupt. du lat. *Pater noster*). L'oraison dominicale. *Par dénigr.* Prière quelconque : *marmotter des patenôtres*. Paroles inintelligibles ou vides de sens, que l'on répète constamment. *Pop.* Grains d'un chapelet ; le chapelet lui-même. *Diseur, mangeur de patenôtres*, hypocrite. *Patenôtre du singe*, grognement ou discours irrité. *Patenôtre du loup*, espèce d'enchantement par lequel les bergers croyaient écarter le loup. *Blas.* Meuble de l'écu qui représente un chapelet. *Archit.* et *hydraul.* Syn. de chapelet.

**Patenôtre des Noyers** (Jules), diplomate français, né à Baye (Marne) [1845-1925], ambassadeur en Chine, aux Etats-Unis, puis à Madrid.

**patenôtrerie** [*rî*] n. f. Commerce de patenôtrier.

**patenôtrier** [*tri-é*] n. m. Fabricant, marchand de chapelets, colliers, bracelets, etc. (Vx.)

**patent** [*tan*], **e** adj. (du lat. *patens, entis*, ouvert). Evident, manifeste : *vérité patente. Lettres patentes*, scellées au grand sceau de l'Etat, que le roi adressait ouvertes aux parlements.

**patentable** [*tan*] adj. Sujet à payer patente : *commerçant patentable*.

**patente** [*tan-te*] n. f. (de *patent*). Commission, diplôme, etc., délivré par le roi ou par une corporation : *une patente de pension*. (Vx.) Certificat délivré à un navire qui part. *Patente nette*, qui constate un bon état sanitaire à bord et au point de départ. *Patente brute*, qui ne spécifie rien. *Patente suspecte*, qui n'affirme pas un bon état de santé. Formule délivrée annuellement au patentable et lui permettant d'exercer son commerce, son industrie, sa profession. Quittance de cette contribution : *exhiber sa patente*.

— Encycl. *Fin.* La patente est une contribution directe, au payement de laquelle sont soumis les individus français ou étrangers qui exercent en France un commerce, une industrie ou certaines professions.

La patente frappe le produit du travail au moyen de deux droits combinés : l'un fixe, l'autre proportionnel.

Les patentes comprises dans les rôles se subdivisent en quatre grandes catégories : A, commerçants ordinaires et artisans occupant des ouvriers ; B, hauts commerçants ; C, industriels ; D, professions libérales, lesquelles sont uniquement soumises au droit proportionnel.

Le droit fixe est établi eu égard : 1° à la population et d'après un tarif général ; 2° ou bien à la population et d'après un tarif exceptionnel ; 3° ou bien sans avoir égard à la population.

Les commerces, industries et professions non dénommés dans les tableaux n'en sont pas moins assujettis à la patente, et taxés par analogie.

Des dispositions particulières sont applicables au patentable qui, dans le même établissement, exerce plusieurs commerces ou ayant plusieurs établissements.

Le droit proportionnel est établi sur la valeur locative, tant de la maison d'habitation que des magasins, boutiques, usines, ateliers, hangars, remises, chantiers et autres locaux servant à l'exercice des professions imposables. Il est dû lors même que le logement et les locaux occupés sont concédés à titre gratuit. La valeur locative est déterminée soit au moyen de baux authentiques ou de déclarations de locations verbales dûment enregistrées, soit par comparaison avec d'autres locaux dont le loyer aura été régulièrement constaté ou sera notoirement connu, et, à défaut de ces bases, par voie d'appréciation. Le droit proportionnel pour les usines et établissements industriels est calculé sur la valeur locative de ces établissements, pris dans leur ensemble et munis de tous leurs moyens matériels de production.

Dans les sociétés en nom collectif, l'associé principal paye seul la totalité du droit fixe afférent à la profession. Le même droit est divisé en autant de parts égales qu'il y a d'associés en nom collectif, et une de ces parts est imposée à chaque associé secondaire.

Des centimes additionnels sont ajoutés au principal de la patente de certains industriels pour constituer un *fonds de garantie* dont voici l'objet : à défaut, soit par les chefs d'entreprise débiteurs, soit par les sociétés d'assurance, ou les syndicats de garantie liant solidairement leurs adhérents, de s'acquitter des indemnités mises à leur charge à la suite d'accidents ayant entraîné la mort ou une incapacité permanente de travail, le payement en est assuré aux intéressés par les soins de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, au moyen d'un *fonds spécial de garantie*, constitué par des centimes additionnels au principal de la contribution des patentes.

— *Patente de santé*. On nomme ainsi le papier délivré au port de départ et constatant l'état sanitaire du bord et l'endroit d'où vient le navire. La patente de santé est datée, et n'est valable que si elle a été faite dans les quarante-huit heures précédant le départ du navire.

**patenté** [*tan-té*], **e** adj. et n. Personne munie d'une patente : *les patentés ; commerçant patenté*.

**patenter** [*tan-té*] v. a. Soumettre à la patente : *on patente toutes les formes de commerce*. Délivrer une patente à : *patenter un inventeur*.

**pater** [*tèr*] n. m. invar. (m. lat. signif. *père*). Oraison dominicale (en ce sens, prend une majuscule) : *dire cinq Pater*. Gros grain d'un chapelet, sur lequel on dit le *Pater; des pater en cornaline*. Temps que l'on met à dire un pater. *Fam. Savoir une chose comme son Pater*, la savoir très bien.

**Pater** (Jean-Baptiste-Joseph), peintre français, né à Valenciennes, m. à Paris (1695-1736). Il a produit, dans la manière de Watteau, nombre de charmants tableaux de genre.

**Pater** (Walter Horatio), romancier et critique anglais, né à Shadwell, m. à Oxford (1839-1894). Styliste délicat et raffiné, auteur de *Marius l'Epicurien*, roman historique, des *Portraits imaginaires*, études critiques, d'un art délicat et raffiné, etc.

**pâter** [*té*] v. a. Coller ensemble des cuirs avec la colle appelée *pâte*. V. n. Se dit des fruits qui sont peu juteux.

**pateraïte** n. f. Molybdate naturel de cobalt.

**Paterculus** [*luss*] (C. Velleius), historien latin du Ier siècle, auteur d'un *Abrégé d'histoire romaine*, écrit dans un style énergique et concis, mais rempli de flatteries à l'adresse de Tibère et de Séjan.

**patère** n. f. (lat. *patera*). Coupe métallique évasée, employée dans les sacrifices, chez les Romains. Ustensile qu'on applique à un mur, et qui sert à soutenir les rideaux, à accrocher des vêtements, etc. *Bot.* Organe évasé en forme de coupe.

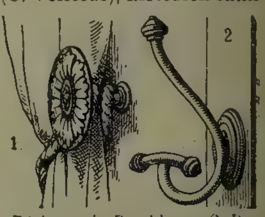

Patères : 1. De rideau ; 2. De porte-manteau.

**patere quam ipse fecisti legem,** mots lat. signif. : *Subis la loi que toi-même as faite*. On doit subir les conséquences d'un principe que l'on a établi soi-même.

**pater is est quem nuptiæ demonstrant.** V. paternité.

**paterna, paternis ; materna, maternis,** mots lat. signif. *Les biens du père, à la ligne paternelle, les biens de la mère, à la ligne maternelle*. Formule de dévolution des biens successoraux dans l'ancien droit, remplacée par l'égalité de partage dans les deux lignes, que consacre le Code civil.

**paterne** [*tèr-ne*] adj. (lat. *paternus*). D'une bienveillance doucereuse : *un ton paterne*.

**Paterne** ou **Patern** (saint) ou saint **Pair,** évêque d'Avranches vers 552. Fête le 16 avril. — Paterne ou Patern (saint), évêque de Vannes, m. vers 570. Fête le 15 avril.

**paternel, elle** [*tèr-nèl, è-le*] adj. (lat. *paternus*). Du père : *bénédiction paternelle*. Du côté du père : *grand'mère paternelle*. Qui a l'indulgence d'un père : *se montrer paternel avec ses employés. Pop.* n. m. Père.

**paternellement** [ *tèr-nè-le-man* ] adv. En père ; avec une grande bonté.

**paternité** [*tèr*] n. f. (lat. *paternitas*). Etat, qualité de père. Au *fig.* Qualité d'auteur, de créateur : *démentir la paternité d'un pamphlet. Paternité spirituelle*, affinité née de l'administration du baptême, entre filleul et parrain, prêtre qui baptise et enfant baptisé. Fonction et dignité de l'abbé d'un monastère.

— Encycl. *Dr.* On distingue : la *paternité légitime*, qui est le résultat du mariage ; la *paternité naturelle*, qui a lieu hors du mariage ; la *paternité civile*, créée par l'adoption.

A la différence de la maternité, qui se révèle par des signes extérieurs (la grossesse, l'accouchement), la paternité est, de sa nature, incertaine. En ce qui concerne la paternité légitime, le Code civil, consacrant une maxime célèbre du droit romain : *pater is est quem nuptiæ demonstrant*, pose cette règle générale que « l'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari ». Toutefois, l'enfant ainsi supposé légitime ne l'est que jusqu'à preuve contraire ; cette preuve, le mari peut la faire en désavouant l'enfant (*désaveu de paternité*).

En ce qui concerne la paternité naturelle, le Code civil édicte qu'elle ne peut résulter que de la déclaration du père lui-même. Il en a interdit rigoureusement la recherche, sauf au cas d'enlèvement de la femme, lorsque l'époque de l'enlèvement coïncide avec celle de la conception ; les juges peuvent alors, sur la demande des parties intéressées, déclarer que le ravisseur est le père de l'enfant.

En ce qui concerne la paternité civile, v. adoption.

Quant aux droits et aux devoirs résultant de la paternité, v. puissance paternelle.

**Paterno,** v. d'Italie (Sicile), au versant de l'Etna ; 29.000 h. Salines.

**pater-noster** n. m. invar. *Pêch.* Ligne flottante verticale, munie d'une série d'émerillons portant des hameçons à différentes hauteurs ou des grains de gutta-percha sur chacun desquels est fixé un petit bout de ligne portant un hameçon : *l'avantage du pater-noster est de pêcher à différentes profondeurs. Bot.* Nom

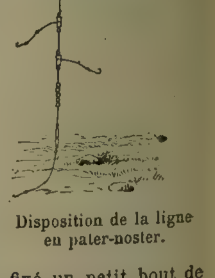
Disposition de la ligne en pater-noster.

vulgaire du cormier de l'Inde, dont les grains servent à confectionner des chapelets.

**Paterson,** v. des Etats-Unis (New-Jersey), ch.-l. du comté de Passaic ; 135.000 h. Filatures, métallurgie.

**patersonie** [*tèr-so-ni*] n. f. Genre d'iridacées, renfermant une vingtaine d'espèces de plantes australiennes.

**Patêshi** (*Pontifes rois*), titre que portaient les plus anciens rois de la Chaldée.

**pâteux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Qui a une consistance mollasse, qui empâte la bouche : *fruit pâteux.* Trop épais : *encre pâteuse. Avoir la bouche, la langue pâteuse*, comme recouverte de pâte, de manière à ne pas pouvoir prononcer nettement les mots. *Style pâteux*, style lent et embarrassé.

**Patey** [*tè*] (Henri-Auguste-Jules), sculpteur et graveur en médailles français, né à Paris en 1855. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1913. Il a gravé la pièce de nickel (pleine) de 25 centimes.

**pathétique** adj. (gr. *pathètikos*). *Littér.* Qui émeut : *discours pathétique.* N. m. Genre pathétique. (Syn. de TOUCHANT.) *Anat. Muscle pathétique*, muscle grand oblique de l'œil, qui sert beaucoup à l'expression. *Nerf pathétique*, nerf destiné à donner le mouvement et la sensibilité au muscle grand oblique.

— Encycl. Le nerf pathétique ou *nerf de la quatrième paire cranienne* est le plus grêle de tous les nerfs craniens. Il naît vers le sommet de la valvule de Vieussens, et se distribue uniquement au grand oblique.

Le muscle pathétique s'insère dans le fond de l'orbite, traverse un anneau cartilagineux implanté dans l'os frontal qui lui forme *poulie de réflexion* et va en changeant de direction s'insérer sur la partie supérieure du globe de l'œil. Il déplace l'œil en bas et en dehors.

**pathétiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière pathétique. (Peu us.)

**pathétisme** [*tis-me*] n. m. Art d'émouvoir : *connaître toutes les ressources du pathétisme.* (Peu us.)

**Pathmos.** *Géogr.* V. Patmos.

**pathogène** adj. (du gr. *pathos*, affection, et *gennân*, engendrer). Qui provoque les maladies : *microbe pathogène.*

**pathogénésie** [*né-zî*] n. f. Syn. de PATHOGÉNIE.

**pathogénie** [*nî*] n. f. (de *pathogène*). Examen et recherche du mécanisme par lequel les causes morbides déterminent les maladies.

**pathogénique** adj. Qui a rapport à la pathogénie : *recherches pathogéniques.*

**pathognomonique** [*togh-no*] adj. (du gr. *pathos*, affection, et *gnômonikos*, qui indique). Se dit des symptômes propres à chaque maladie.

**pathologie** [*jî*] n. f. (du gr. *pathos*, affection, et *logos*, discours) n. f. Partie de la médecine qui étudie les maladies considérées en elles-mêmes ; histoire naturelle des maladies. *Pathologie cellulaire*, étude des altérations fonctionnelles et morphologiques de la cellule sous l'influence des causes morbitiques, et recherche de leur mécanisme. *Pathologie générale*, partie de la pathologie qui définit les termes, fixe leur signification, recherche et classe les causes, les processus, les symptômes, etc. *Pathologie spéciale* ou *descriptive*, histoire particulière de chaque maladie. *Pathologie vétérinaire*, celle qui s'occupe des maladies des animaux domestiques. *Pathologie végétale*, partie de la botanique qui s'occupe des maladies des plantes. *Pathologie externe* ou *chirurgie*, partie qui s'occupe des affections qui affectent la périphérie de l'organisme ou se traduisent par des symptômes frappant l'œil ou le toucher. *Pathologie interne* ou *médecine*, partie qui s'occupe des maladies internes nécessitant, pour être diagnostiquées, des artifices d'exploration. *Pathologie comparée*, étude comparative des processus morbides chez l'homme et chez les animaux. *Pathologie expérimentale*, étude expérimentale de l'action des agents pathogènes et de l'évolution des maladies.

**pathologique** adj. Qui appartient à la pathologie : *anatomie pathologique.*

**pathologiquement** [*ke-man*] adv. Au point de vue de la pathologie.

**pathologiste** [*jis-te*] n. et adj. Se dit du médecin qui s'occupe spécialement de la pathologie.

**pathomanie** [*nî*] n. f. (du gr. *pathos*, maladie, et *mania*, manie). Maladie qui se rapporte à la démence, qui tient de la folie.

**pathomimie** [*mî*] n. f. (du gr. *pathos*, souffrance, et *mimos*, qui imite). Besoin morbide de simuler une maladie, qui peut aller, chez certains sujets, jusqu'à l'automutilation.

**pathopée** [*pé*] n. f. (du gr. *pathos*, passion, et *poiein*, faire). *Rhétor.* Art d'émouvoir les passions.

**pathophobie** [*bî*] n. f. (du gr. *pathos*, maladie, et *phobos*, crainte). Peur morbide de toutes les maladies.

**pathos** [*tôss*] n. m. (mot gr. signif. *souffrance, passion*). *Rhétor. anc.* Figure propre à toucher fortement (s'opposait en ce sens à l'*ithos*). *Fam.* Emphase. Syn. de GALIMATIAS, PHÉBUS.

**patibulaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *patibulum*, gibet). Qui appartient au gibet : *fourches patibulaires. Fig.* Qui inspire l'idée d'une personne digne du gibet : *mine patibulaire.* N. m. Gibet. (Vx.)

**patiemment** [*si-a-man*] adv. Avec patience : *supporter patiemment une injure.*

**patience** [*si-an-se*] n. f. (lat. *patientia*). Vertu qui fait supporter les maux avec résignation : *la patience est le courage de tous les jours.* Qualité de celui qui attend avec calme ce qui tarde : *la patience est faite d'espoir.* Persévérance : *la patience vient à bout de tout. Ouvrage de patience*, ouvrage qui demande plus de temps et de patience que d'habileté. *Prendre patience, se donner patience*, attendre sans s'irriter. *Prendre en patience*, supporter sans se plaindre. *Perdre patience*, commencer à ne plus pouvoir attendre ; supporter, chercher. *Jeux.* Combinaison de cartes dans un ordre déterminé. *Jeu de patience*, plaquette de bois mince sur laquelle est collé une image, un dessin, et qui est découpée en un très grand nombre de morceaux de formes diverses qu'il s'agit d'assembler pour reformer la figure primitive. *Milit.* Planchette ayant au centre une rainure longitudinale terminée par un trou, ce qui permet d'y passer plusieurs boutons et de les astiquer ensemble. Appui de stalle. (Syn. de MISÉRICORDE.) *Interj.* Exprime soit la résignation : *patience ! nous arrivons ;* soit la menace : *patience ! je vous rattraperai.* Prov. : **La patience vient à bout de tout,** la constance lente et réfléchie conduit à des résultats qui paraissent impossibles. **Patience passe science,** la persévérance est plus précieuse que l'habileté. **La patience est la vertu des ânes,** il y a de la sottise à supporter ce qu'on ne doit pas endurer, etc. **La patience est amère, mais son fruit est doux,** il est pénible de se montrer patient, mais la patience conduit à d'heureux résultats. Allus. littér. : **Le génie est une longue patience,** célèbre et paradoxal aphorisme attribué à Buffon. V. QUOUSQUE TANDEM. Ant. **Impatience.**

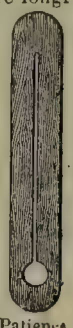
Patience.

**patience** [*si-an-se*] n. f. (du b. allem. *patich*, dérivé du b. lat. *lapathium*, gr. *lapathon*, oseille). Nom donné à différentes espèces du genre rumex dont les plus communes sont la *grande patience* ou *patience officinale* (*rumex patientia*), dont les feuilles, très longues, peuvent être consommées à la manière des épinards : *les patiences sont des plantes adventices des prairies. Racine de patience*, nom donné autrefois aux racines fournies par diverses polygonées, entre autres la patience, et qui étaient employées comme toniques et laxatives.

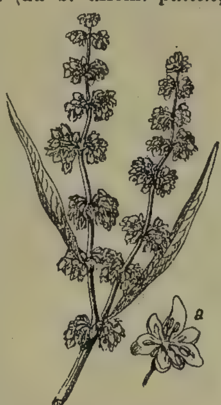

Patience : *a*, fleur.

**patiens, quia æternus,** mots lat. signif. : *Il est patient, parce qu'il est éternel.* Paroles de saint Augustin, admirant la patience immuable de Dieu au milieu des crimes du monde. On dit aussi de la papauté : *Patiens, quia æternus.*

**patient** [*si-an*], **e** adj. et n. (du lat. *patiens*). Qui a de la patience : *un caractère patient ; les patients sont les forts.* Adj. Dit ou fait avec patience : *vengeance patiente. Philos.* Qui reçoit l'impression d'un agent physique : *l'être est agent ou patient.* N. Personne qui subit un supplice ou une opération chirurgicale : *le chirurgien et la patiente.* Ant. **Impatient, vif, prompt.**

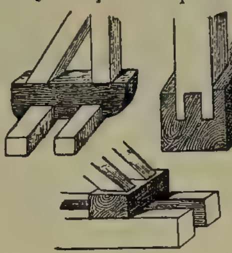
Patins (constr.).

**patienter** [*si-an-té*] v. n. Prendre patience.

**patin** n. m. (de *patte*). Chaussure, en bois ou en cuir, à semelle épaisse, que les femmes portaient autrefois pour se garantir de la boue. Chaussure analogue aux socques. Semelle que l'on ajoute à la chaussure pour garantir de l'humidité. Semelle de bois ou de métal, garnie par-dessous d'une lame de fer verticale, et que l'on fixe à la chaussure pour glisser sur la glace. Epaisse pièce de bois, qui porte le limon d'un escalier. Pièce de bois, de fer, servant de soutien, de support. Semelle d'un rail, qui repose directement sur les traverses. *Patins à roulettes*, patins dans lesquels les lames métalliques sont remplacées par des roulettes, et à l'aide desquels on peut glisser sur un sol uni.

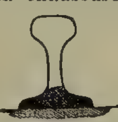
Patin (ch. de f.).

— Encycl. Les patins se fixent à la chaussure au moyen de courroies ou de crampons et de ressorts : la lame en est de métal généralement (on en a fait en bois) ; ils servent uniquement à glisser sur la glace. Le *patin à roulettes* permet de patiner sur d'autres surfaces que la glace (asphalte, parquet de bois, etc.). Le *cycle-patin* ou *patin-bicyclette* est constitué par une lame d'acier que supportent des petites roues caoutchoutées. V. SKI, RAQUETTE.

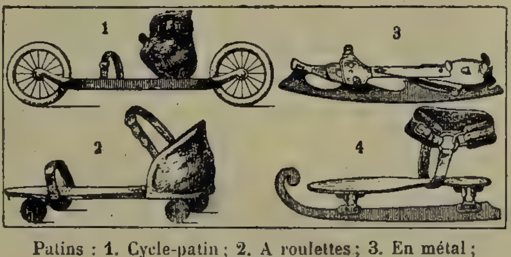

Patins : 1. Cycle-patin ; 2. A roulettes ; 3. En métal ; 4. A semelle de bois.

**Patin** (Jacques), peintre et graveur français, né à Nancy, m. à Paris (vers 1540-vers 1610), dessina le *Ballet comique de la Reine.*

**Patin** (Gui), médecin français, né à Hodenc-en-Bray (Oise), m. à Paris (1602-1672) ; praticien médiocre, mais célèbre par son esprit et sa verve ; auteur de *Lettres* fort intéressantes et d'un tour très satirique. C'était, a dit Ménage, *le plus gaillard des médecins.*

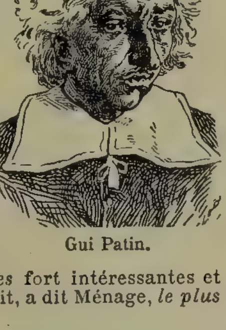
Gui Patin.

**Patin** (*Henri*-Joseph-Guillaume), savant professeur français, secrétaire perpétuel de l'Académie française, né et m. à Paris (1793-1876). Il employa le premier la méthode historique dans l'étude de la poésie antique. Auteur de travaux remarquables par l'érudition et la finesse : *Etudes sur les tragiques grecs ; Etudes sur la poésie latine.*

**patinable** adj. Susceptible d'être patiné.

**patinage** n. m. Action de patiner : *le patinage est un sport très agréable.* Action d'une locomotive qui patine.

— Encycl. Si le patinage est considéré en France comme un sport élégant et très en vogue, il est une nécessité dans les pays septentrionaux (Suède, Norvège, Russie, Angleterre, Hollande, etc.), où les longs hivers rendent impraticables les routes de terre. On utilise soit les patins pour glisser sur les canaux et rivières gelés, soit les skis pour glisser sur la neige. Le patinage sportif s'est développé par l'institution de sociétés et la création dans les grandes villes d'établissements qui possèdent des pistes où l'on amène de l'eau qu'une série d'appareils permet de congeler immédiatement. Le patinage comprend la translation sur la glace, translation très rapide (certains patineurs font facilement 30 et 40 kilomètres à l'heure) et le tracé de figures et d'arabesques, d'un seul pied ou des deux.

**patine** n. f. (de *patiner*, manier). Sorte de vert-de-gris qui se forme sur le bronze antique. Sorte de croûte dont se chargent certains objets, coloration qu'ils prennent avec le temps : *la patine des tableaux anciens, des meubles.* Concrétion terreuse sur une pierre, un marbre.

**patiner** [*né*] v. n. (de *patin*). Glisser avec des patins : *apprendre à patiner.* Se dit d'un véhicule à traction mécanique dont les roues tournent sans qu'il avance : *les locomotives patinent par les temps de verglas.*

**patiner** [*né*] v. a. (de *patte*). *Fam.* Manier indiscrètement : *patiner des fruits.* **Se patiner** v. pr. *Mar.* et *pop.* Agir avec diligence : *mousse, patine-toi !*

**patiner** [*né*] v. a. Produire artificiellement la patine sur un objet : *patiner une statue.*

**patinerie** [*rî*] n. f. Fabrication, commerce des patins.

**patinette** n. f. Jouet d'enfant. V. TROTTINETTE.

**patineur** n. m. Celui qui a l'habitude de manier indiscrètement : *un patineur insupportable.*

**patineur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui glisse avec des patins : *un hardi patineur.*

**patineuse** [*neu-ze*] n. f. Valse avec deux temps glissés et un troisième de volte.

**Patinho** ou **Patiño** (don José), homme d'Etat espagnol, né à Milan, m. à Madrid (1667-1736). Il reconstitua la marine et les finances, essaya de relever l'Espagne de sa décadence, et mourut si pauvre que le roi dut payer ses funérailles. — Son frère Balthazar, né à Milan, m. à Paris (1667-1733), fut ambassadeur à Paris en 1730, et ruina l'influence de Fleury.

**patinier** [*ni-é*] n. m. Ouvrier qui fait des patins, des semelles de patins.

**Patinier** ou **Patenier** (Joachim **de**), peintre flamand, né à Dinant avant 1500, m. en 1524. Il donna le premier au paysage une existence indépendante.

**patinoire** n. f. Lieu préparé pour le patinage.

**patinot** [*no*] n. m. Nom des poteries que les maçons intercalent dans l'épaisseur d'un mur pour servir de conduits aux cheminées.

**patio** [*ti-o*] n. m. (mot espagn.). Cour dallée d'une maison, servant de promenoir.

**pâtir** v. n. (lat. *pati*). Souffrir : *les bons pâtissent souvent pour les mauvais.* Etre dans la misère, les privations : *l'avare pâtit au milieu de ses richesses.* Languir : *les affaires pâtissent. Pâtir de*, être puni de. N. m. L'état passif : *le pâtir et le souffrir.*

**patira** n. m. Sorte de petit cochon d'Amérique.

**pâtiras** [*ra*] ou **pâtira** n. m. (de *pâtir*). *Fam.* Souffre-douleur : *toute agglomération a ses pâtiras.* Petit tapis de lisière, sur lequel les tailleurs font porter les boutonnières de l'habit qu'ils repassent, afin qu'elles ne soient point aplaties par le carreau.

**pâtis** [*ti*] n. m. (lat. *pastus ;* de *pascere*, paître). Lande ou friche, où l'on met paître les bestiaux.

**pâtissage** [*ti-sa-je*] n. m. Action de pâtisser.

**patissant** [*ti-san*], **e** adj. Qui pâtit.

**pâtisser** [*ti-sé*] v. a. Travailler pour la pâtisserie : *pâtisser des farines.* V. n. Faire de la pâtisserie : *femme qui pâtisse bien.*

**pâtisserie** [*ti-se-rî*] n. f. Pâte cuite au four sous des formes variées, et à laquelle on ajoute généralement du sucre, des fruits, de la crème, etc. : *les enfants sont friands de pâtisserie.* Profession, marchandise, boutique du pâtissier : *connaître la pâtisserie.*

**pâtissier** [*ti-si-é*], **ère** n. Qui fait ou vend de la pâtisserie. Adjectiv. : *garçon pâtissier.* N. m. Ouvrage où l'on enseigne à faire de la pâtisserie (en ce sens, prend une majuscule) : *le Pâtissier français.*

**pâtissoie** [*ti-soi*] n. f. Etoffe de Chine, qui ressemble au gros de Tours.

**pâtissoire** [*ti-soi-re*] n. f. Table à rebords, sur laquelle on pâtisse.

**pâtisson** [*ti-son*] n. m. (de *pâté*). Espèce de courge.

— Encycl. Le pâtisson, nommé aussi *bonnet de prêtre, couronne impériale, artichaut d'Espagne* ou *de Jérusalem*, est presque demi-sphérique, et marqué de côtes peu saillantes. Il renferme une chair jaune pâle ou blanche, ferme et sèche, que l'on consomme à la manière du potiron ordinaire.

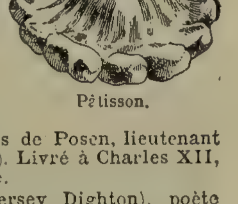
Pâtisson.

**patito** n. m. (mot ital. ; du lat. *pati*, souffrir) Sigisbée (parce qu'il endure les caprices de sa dame). Pl des *patiti.*

**Patkul** (Johan Reinhold de), homme de guerre et homme politique livonien, m. au couvent de Kazmierz près de Posen, lieutenant de Pierre le Grand (1660-1707). Livré à Charles XII, il subit le supplice de la roue.

**Patmore** (Coventry Kersey Dighton), poète anglais, né à Woodford, m. à Lymington (1823-

1896), d'une inspiration catholique et mystique ; auteur de *the Angel in the house* et de la belle idylle *Amelia.*

**Patmos, Pathmos** ou **Patimo,** île de la mer Egée, faisant partie du Dodécanèse (Sporades méridionales) ; 40 kil. carr. ; 4.000 h. Sol accidenté, volcanique. Célèbre par le séjour qu'y fit l'apôtre saint Jean, qui, exilé par Domitien, y composa l'*Apocalypse*. A la Grèce.

**Patna,** v. de l'empire anglais des Indes (Bihar et Orissa), sur le Gange ; 136.000 h. Opium ; tapis. Ch.-l. d'un district britannique et d'un Etat indigène peuplé de 409.000 h.

**patoche** n. f. (de *patte*). *Fam.* Grosse main. Coup de férule : *recevoir une patoche.*

**patois** [*toi*] n. m. (du bas lat. *patriensis*, du pays paternel). Idiome populaire propre à une province : *Jasmin a écrit ses vers en patois gascon.* Façon particulière de s'énoncer, et surtout langage bizarre ou incorrect : *le patois des précieuses.*

— Encycl. On donne généralement le nom de *patois* à tout dialecte qui ne possède pas ou ne possède plus de littérature écrite. Les patois français sont divisés en deux grands groupes : les patois de langue d'oïl et ceux de langue d'oc. Le français fut, à l'origine, le patois parisien, variété du francien ou dialecte de l'Ile-de-France. Les patois sont en voie d'extinction lente, mais sûre. L'enseignement primaire obligatoire, le service militaire, la disparition de la vie provinciale font reculer leur domaine. De nos jours, le wallon est le seul dialecte de langue d'oïl qui essaye de redevenir une langue littéraire, et le provençal ne conserve une littérature que grâce aux efforts de quelques poètes isolés. L'étude des patois est d'un grand intérêt pour le linguiste. En effet, dans ces idiomes très peu artificiels on peut surprendre les lois du langage dans leur libre jeu ; mais ils subissent souvent l'influence du français littéraire,

**patois, e** [*toi, oi-ze*] adj. Qui appartient au patois : *locution patoise.*

**patoiser** [*zé*] v. n. Parler patois. Employer des provincialismes ; parler avec un accent provincial.

**patoiserie** [*ze-rî*] n. f. Langage qui imite un patois : *les patoiseries ne sont pas rares dans Molière.*

**patole** n. f. Etoffe de soie imprimée, fabriquée dans l'Inde, et qui est exportée surtout aux îles de la Sonde.

**paton** n. m. Morceau de cuir qu'on met au dedans du soulier, au bout de l'empeigne.

**pâton** n. m. (de *pâte*). Morceau de pâte dont on engraisse la volaille. Morceau de pâte que le boulanger agite dans le pétrin. Défaut du papier, consistant dans un petit amas de matière.

**Paton** (sir Joseph-Noël), peintre écossais, né à Dumferline (1821-1902), s'est distingué dans les sujets historiques et légendaires (*Obéron et Titania*, etc.).

**pâtonnage** [*to-na-je*] n. m. Action du giudre qui soulève la pâte dans la fabrication du pain.

**patouillard** [*tou, ll* mll., *ar*] n. m. *Fam.* Navire lourd, marchant mal.

**patouille** [*ll* mll., *e*] n. f. *Mar.* Sorte d'échelle de corde. *Pop.* Boue.

**patouiller** [*ll* mll., *é*] v. n. Patauger dans la boue. V. a. Manier, tripoter d'une manière indiscrète. (On dit aussi PATROUILLER.)

**patouillet** [*ll* mll., *è*] n. m. Appareil pour le lavage des minerais. Malaxeur pour pétrir la pâte à céramiqne.

**Patouillet** [*ll* mll., *è*] (Louis), jésuite et controversiste français, né à Dijon, m. à Avignon (1699-1770), criblé par Voltaire de sarcasmes plus spirituels que justes. On lui doit une bonne *Histoire du pélagianisme.*

**patouilleur** [*ll* mll.] n. m. Ouvrier qui opère le lavage du minerai. Ouvrier céramiste qui malaxe la terre.

**patouilleur, euse** [*ll* mll., *eu-ze*] n. *Pop.* Personne qui aime à patouiller.

**patouilleux, euse** [*ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Gâcheux, boueux. *Mar.* Se dit d'une mer aux lames courtes et agitées.

**patraque** [*tra-ke*] n. f. Machine qui fonctionne mal, parce qu'elle est mal faite ou usée : *beaucoup de montres sont des patraques. Fig.* et *fam.* Personne faible, maladive. Adjectiv. : *se sentir patraque.*

**Patras** [*trass*], v. de Grèce (Morée) ; 52.000 h. ; sur le *golfe de Patras*, formé par la mer Ionienne. Commerce actif de vins, raisins secs, etc.

**patrat** [*tra*] n. m. (lat. *patratus*) adj. *Antiq. rom. Père patrat*, membre du collège des féciaux, élu par ses collègues, placé à la tête d'une délégation d'entre eux, chargé d'exposer les griefs du peuple romain, et muni de pleins pouvoirs pour traiter.

**pâtre** n. m. (lat. *pastor*). Celui qui fait paître des troupeaux.

**patres (ad).** V. AD PATRES.

**patriarcal, e, aux** adj. Propre aux patriarches bibliques : *les troupeaux patriarcaux.* Qui rappelle les mœurs des anciens patriarches : *simplicité patriarcale.* Propre au dignitaire ecclésiastique appelé « patriarche » : *siège patriarcal.*

**patriarcalement** [*man*] adv. D'une manière patriarcale : *vivre patriarcalement.*

**patriarcat** [*ka*] n. m. Dignité de patriarche : *être élevé au patriarcat.* Exercice des fonctions de patriarche : *durant le patriarcat de X.* Territoire soumis au patriarche : *le patriarcat d'Antioche.*

**patriarche** n. m. (lat. *patriacha*). Nom donné aux premiers chefs de famille, dans l'Ancien Testament. *Fig.* Vieillard respectable. Vieillard qui a de nombreux descendants. Titre donné autrefois aux évêques des premiers sièges épiscopaux, et encore aujourd'hui à quelques évêques : *le patriarche de Lisbonne.* Titre des chefs de l'Eglise grecque et de quelques communautés schismatiques. *Le patriarche de Ferney*, Voltaire.

— Encycl. D'après la *Genèse*, il y eut, entre la création du monde et le déluge, dix patriarches, qui vécurent au moins neuf cents ans, et dont les principaux sont : Adam, Seth, Enos, Mathusalem et Noé. Ils croyaient à l'unité de Dieu, à la création du monde, à la chute de l'homme, à la venue d'un *Rédempteur*, et observaient les principaux commandements du *Décalogue.*

Il y a aujourd'hui dans l'Eglise catholique treize patriarches, dont voici les titres ; Constantinople, Alexandrie, Jérusalem, Cilicie, Babylone, Antioche (quatre patriarches pour les quatre rites), Indes orientales (à Goa), Venise, Lisbonne, Indes occidentale (à Tolède).

**patriarchie** [*chî*] n. f. Gouvernement des patriarches. Titre des cinq églises principales de Rome, qui représentent les juridictions des cinq patriarches de Rome, Constantinople, Alexandrie, Antioche, Jérusalem.

**patrice** n. m. (lat. *patricius*). Titre d'une dignité instituée par Constantin : *Clovis reçut de l'empereur de Constantinople le titre de* patrice.

— Encycl. Les patrices étaient les conseillers intimes des empereurs romains. Cette dignité viagère fut instituée par Constantin. Plus tard, elle fut donnée à Aétius, à Clovis, aux rois burgundes.

**Patrice** ou **Patrick** (saint), premier archevêque d'Armagh et patron de l'Irlande, né près de Dumbarton (Ecosse), m. en Irlande (vers 377-vers 460). On a de lui, en latin, une autobiographie : *la Confession de Patrice.* Fête le 17 mars.

**Patrice** ou **Patrick** (*ordre de* **Saint-**), ordre de chevalerie, institué en 1783 par George III, roi d'Angleterre, pour récompenser les services rendus à l'Etat par la haute noblesse irlandaise. Il comprend une seule classe de vingt-deux membres, dont le roi d'Angleterre est le grand maître. La décoration, un médaillon ovale enguirlandé de trèfle, avec la croix de saint Patrice, est suspendue à un ruban azur, porté en écharpe.

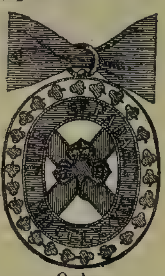
Ordre de Saint-Patrice.

**patricial, e, aux** adj. Qui appartient, qui a rapport aux patrices : *dignité patriciale.*

**patriciat** [*si-a*] n. m. Dignité de patrice, de patricien. Ensemble des patriciens romains : *le patriciat fut finalement vaincu par la plèbe.*

**patricien, enne** [*si-in, è-ne*] n. et adj. (lat. *patricius*). Se disait des citoyens romains faisant partie du patriciat et de ce qui avait rapport à eux : *les patriciens ; un consul patricien.* Auj., noble, privilégié ; qui appartient aux nobles, aux privilégiés : *plébéiens contre patriciens ; mœurs patriciennes.*

— Encycl. *Hist. rom.* Dès les premiers temps de la civilisation romaine, la population se trouva divisée en deux classes : une classe dominante, ayant ses rites, son droit privilégié, le monopole des fonctions sacerdotales et politiques : la classe *patricienne*, formée par les familles primitives de Rome ; — une classe inférieure, ne pouvant s'allier par mariage à la précédente, ayant des rites et un droit différents, et probablement issue des vaincus transportés dans la cité après leur défaite : la classe *plébéienne.* Celle-ci ayant besoin de protection, les plébéiens se mirent sous la dépendance, dans la *clientèle* des patriciens, et il s'établit fréquemment entre les deux classes un lien social, le lien de *client* à *patron*, que l'on peut rapprocher de celui qui unit au moyen âge le vassal à son suzerain.

De l'inégalité des deux classes naquirent des luttes qui ensanglantèrent Rome, jusqu'au jour où la plèbe eut arraché au patriciat les droits civils et surtout politiques. Les principaux épisodes de cette lutte furent : la retraite du peuple sur le mont Sacré en 493 av. J.-C., suivie de l'établissement des *tribuns du peuple ;* — la loi agraire de Spurius Cassius (486) ; — le mariage entre patriciens et plébéiens, admis par les premiers sur la demande de Canuléius (445) ; — l'arrivée de la plèbe aux magistratures et au sénat (409-400). Mais jusqu'à la fin de la république le patriciat subsista comme une noblesse héréditaire par la naissance ou bien encore par l'adoption, et donnant accès à certaines fonctions sacerdotales. Sous l'empire, le droit de conférer le patriciat fut attribué à l'empereur par une loi spéciale.

**Patrick** (saint). V. Patrice.

**Patricot** (Jean), peintre et graveur français, né à Lyon en 1865. Il a donné des gravures remarquables (d'après Raphaël, Botticelli, etc.), et, comme peintre, d'excellents portraits.

**patricotage** n. m. *Fam.* Tripotage, intrigues.

**patricoter** [*té*] v. n. *Fam.* Faire des patricotages.

**Patricroft,** v. d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 15.000 h. Fonderie de fer.

**patrie** [*trî*] n. f. (lat. *patria ;* de *pater*, père). Patrie où l'on est né, dont on est citoyen : *la France est notre patrie.* Ville, localité où l'on est né : *Paris est la patrie de Voltaire.* Ville, endroit où l'on compte un grand nombre d'hommes, d'animaux, de plantes d'un genre déterminé : *Florence était la patrie des artistes. Mère patrie*, Etat dont dépend une colonie. Syn. MÉTROPOLE. *Céleste patrie*, le ciel des chrétiens. Allus. litt. :

> A tous les cœurs bien nés, que la patrie est chère !

vers de Voltaire (*Tancrède*, III, 1). On le rappelle pour exprimer l'amour que nous inspire l'endroit où nous avons reçu le jour. **La patrie est partout où l'on est bien,** pensée que l'on exprime souvent sous la forme latine *Ubi bene, ibi patria* : on doit préférer à tous les autres, le pays où l'on vit protégé, heureux.

**Patrie** (*la*) **distribuant des récompenses aux grands hommes,** fronton du Panthéon (Paris), par David d'Angers.

**Patrie en danger** (*la*), célèbre proclamation de l'Assemblée législative, du 11 juillet 1792, à la suite des premiers échecs, sur la frontière, des armées françaises. Elle souleva un immense enthousiasme, et provoqua les enrôlements de 1792. Les volontaires furent les vainqueurs de Jemmapes et de Fleurus.

**Patrie !** beau drame de V. Sardou, ayant pour sujet un épisode du soulèvement des Pays-Bas contre l'Espagne, en 1568. Un des conjurés, le comte de Rysoor, découvre que sa femme Dolorès a un amant, mais il ignore son nom. Dolorès, pour sauver cet amant, Karloo Van der Moot, dénonce son mari ; mais elle perd en même temps Karloo, qui est aussi un des conjurés. Au moment où l'époux outragé pardonne à Karloo, à condition qu'il sauvera les Flandres, les conjurés sont surpris et mis à mort (1869). Un poignant drame d'adultère s'y mêle à des tableaux politiques fort habilement peints ; — opéra en cinq actes et dix tableaux, livret tiré du drame de Sardou, par Louis Gallet, musique de Paladilhe, son œuvre principale (1886) ; partition d'une belle et mâle inspiration ; citons la chanson de Jonas, le chœur des soldats, la scène des conjurés, le duo de Rysoor et de Dolorès, la plainte de Rysoor sur le corps de Jonas : *Pauvre martyr obscur*, etc.

**patrimoine** n. m. (lat. *patrimonium ;* de *pater*, père). Bien qui vient du père ou de la mère : *un riche patrimoine. Par ext.*, bien de famille, bien que l'on possède par héritage. Ce qui revient naturellement à certaines personnes : *le patrimoine des pauvres. Fig.* Revenu ordinaire et naturel d'un homme ou d'une classe d'hommes : *la science est le patrimoine des hommes d'étude. Patrimoine de Saint-Pierre*, bien-fonds d'une église. *Séparation des patrimoines*, distinction établie et maintenue entre les biens personnels de l'héritier et les biens composant la succession qui lui est dévolue. V. PARTAGE.

**Patrimoine de Saint-Pierre,** partie des anciens Etats de l'Eglise, donnée autrefois au saint-siège par la comtesse Mathilde, et dont le ch.-l. était *Viterbe.* Elle correspond au circondario de Civita-Vecchia et à une partie de la province de Rome.

**patrimonial, e, aux** adj. Qui est du patrimoine : *terre patrimoniale.* Qui se transmet par héritage.

**patrimonialement** [*man*] adv. A titre de patrimoine : *biens dont on hérite patrimonialement.*

**patrimonialiser** [*zé*] v. a. Rendre patrimonial.

**patrimonialité** n. f. Caractère de ce qui est patrimonial.

**patriotard** [*tar*], **e** n. et adj. *Fam. Par iron.*, qui affecte des sentiments exagérés, bruyants, de patriotisme.

**patriote** n. et adj. (du gr. *patriôtès*, compatriote). Qui aime sa patrie, qui cherche à lui être utile : *les soldats patriotes.* Nom donné, au début de la Révolution, aux partisans des idées nouvelles.

**patrioterie** [*rî*] n. f. Affectation outrée de patriotisme.

**patriotique** adj. Qui appartient au patriote, qui exprime le patriotisme : *poésie patriotique.*

**patriotiquement** [*ke-man*] adv. En patriote.

**patriotisme** [*tis-me*] n. m. Amour de la patrie.

**patripassien** ou **patropassien** [*pa-si-in*] n. m. (du lat. *pater*, père, et *passus*, qui a souffert). Nom donné, dans les premiers siècles de l'Eglise, à divers groupes d'hérétiques qui niaient toute distinction réelle entre les personnes de la Trinité. Syn. PASSIONNISTE.

**patristique** [*tris-ti-ke*] adj. (du gr. *patêr*, père). Relatif aux Pères de l'Eglise : *la tradition patristique.* N. f. Science qui a pour objet la connaissance de la doctrine des Pères de l'Eglise, de leur vie, etc.

**Patrizzi** (Francesco), philosophe, savant et poète italien, né dans l'île de Cherso (Dalmatie), m. à Rome (1429-1597). Il combattit avec éclat la philosophie d'Aristote, défendue par le cardinal Bellarmin.

**patrobe** n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant des carabes répandus sur l'hémisphère boréal.

**patrociner** [*né*] v. n. (lat. *patrocinari*). Parler longuement jusqu'à l'importunité. (Vx.)

**Patrocle,** héros grec, ami d'Achille, qu'il suivit au siège de Troie. Quand Achille, irrité contre Agamemnon, refusa de combattre et se retira sous sa tente, Patrocle, revêtu des armes du héros, marcha contre les Troyens et fut tué par Hector. C'est pour le venger qu'Achille consentit à reprendre sa place dans les rangs des Grecs. (*Myth.*) Dans l'application, les *armes d'Achille* symbolisent, au propre et au figuré, des armes trop pesantes pour ceux qui en font usage.

*Iconogr.* Le *Combat autour du corps de Patrocle* est le sujet de nombreuses peintures de vases et de sculptures. Un beau groupe antique, *Ménélas soulevant le corps de Patrocle*, orne, à Florence, la Loggia dei Lanzi.

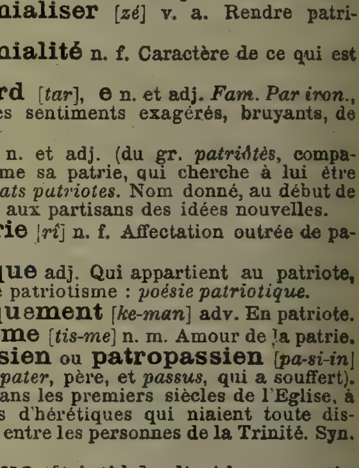

Ménélas, soulevant le corps de Patrocle (Florence).

**patrologie** [*jî*] n. f. (du gr. *patêr, tros*, père, et *logos*, discours). Connaissance de la vie et des œuvres des Pères de l'Eglise : *la patrologie latine.* Traité sur eux. Collection de leurs écrits (en ce sens, prend une majuscule) : *la* Patrologie *de Migne.*

— Encycl. Les auteurs dont s'occupe la patrologie sont répartis en trois classes : les docteurs de l'Eglise, les Pères et les écrivains ecclésiastiques. Le plus ancien ouvrage de patrologie est le traité latin de saint Jérôme, intitulé : *Des hommes illustres de l'Eglise.* Au IXe siècle, Photius composa en grec sa fameuse *Bibliothèque*, remplie de renseignements précieux. Au XIXe siècle, on doit citer la *Patrologie* de Migne ou *Bibliothèque universelle du clergé* (1840-1868) et le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum*, commencé par l'Académie de Vienne en 1868.

**patron, onne** [*o-ne*] n. (lat. *patronus*). *Antiq. rom.* Citoyen, patricien, auquel des personnes libres de condition inférieure (clients) étaient attachées. Personne puissante, dont on a la protection. Saint, sainte dont on porte le nom, à qui une église est dédiée, ou qui protège une ville, une communauté. Chef d'une entreprise industrielle, commerciale,

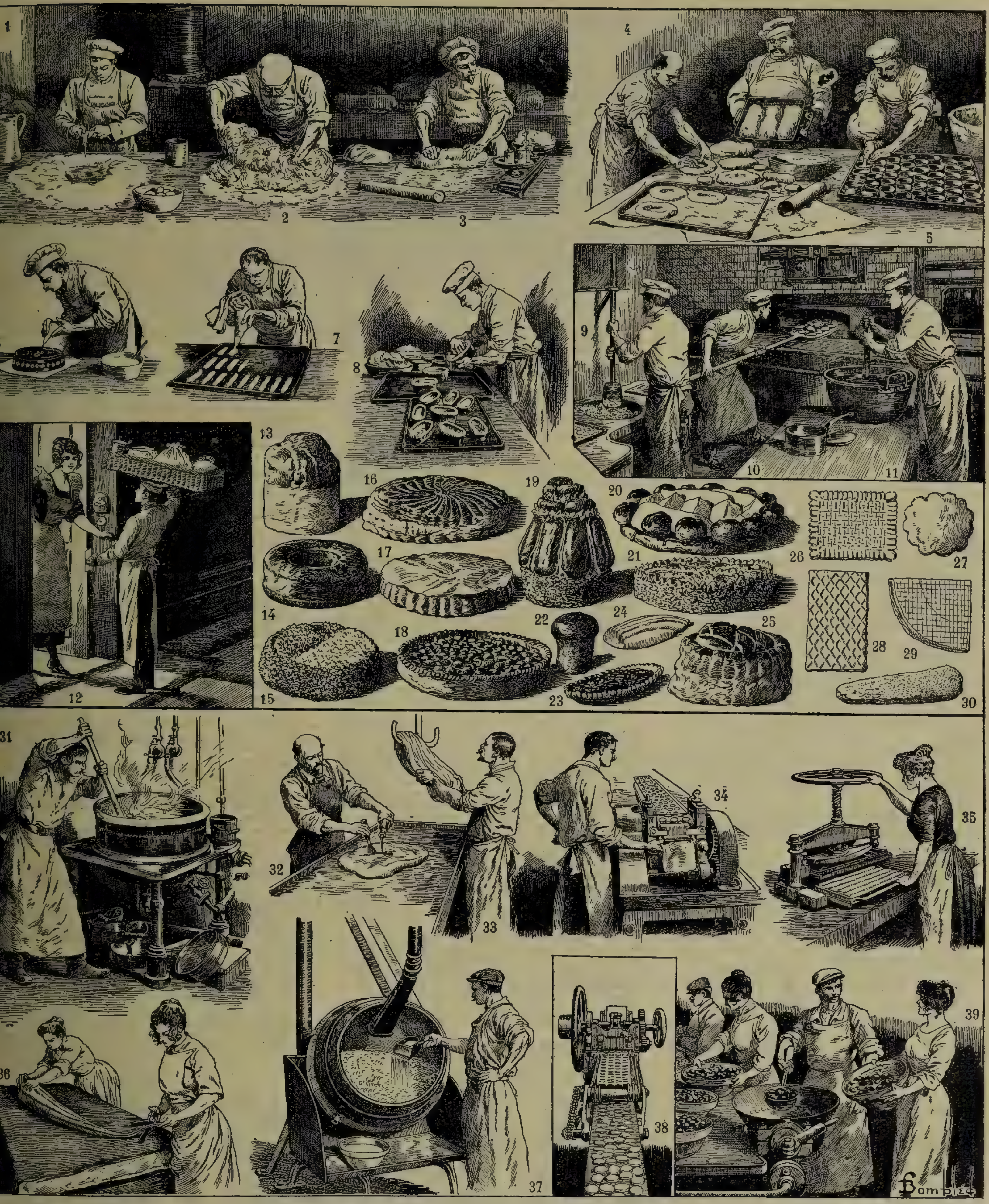

Pâtisserie. — 1. Préparation de la pâte; 2. Pétrissage; 3. Mise en pâtons; 4. Confection de gâteaux; 5. Moulage de cakes; 6. Décoration d'un gâteau; 7. Préparation de biscuits à la cuiller; 8. Fonçage de moules à pâtés; 9. Broyage d'amandes au mortier; 10. Enfournement; 11. Préparation d'une crème; 12. Petit pâtissier livreur. — *Types divers de pâtisserie* : 13. Brioche; 14. Savarin. 15. Printanier; 16. Gâteau d'amandes; 17. Pain de Gênes; 18. Tarte aux cerises; 19. Religieuse; 20. Saint-Honoré; 21. Moka; 22. Baba; 23. Tartelette aux fraises; 24. Madeleine; 25. Vol-au-vent. — *Gâteaux secs* : 26. Petit beurre; 27. Sablé; 28. Gaufrette; 29. Oublie; 30. Biscuit champagne. — Confiserie : 31. Cuisson du sucre; 32. Coloration; 33. Battage de la pâte de sucre; 34. Moulage de bonbons anglais; 35. Presse à bonbons; 36. Préparation de bonbons fourrés; 37. Turbine à dragées; 38. Machine à découper les pastilles; 39. Préparation de fruits confits.

Pâtisserie. — La pâtisserie qui tient à la fois de la boulangerie et de la cuisine utilise comme matières premières la farine (parfois la semoule, la fécule), les œufs, le beurre (et hélas aussi la margarine et les graisses végétales), la crème, les fruits et les liqueurs, le chocolat, le café, le miel, mais de plus les viandes (de boucherie, de volaille, gibier et poisson). La pâte se travaille différemment (pétrissage, roulage, etc.), suivant qu'il s'agit de pâte ordinaire, fine, pâte à choux, pâte feuilletée, etc., et la qualité du produit dépend non seulement de ses éléments constitutifs, mais du savoir du praticien qui les a combinés et du travail qu'il leur a fait subir.

Les fabriques de biscuits (*biscuits secs* notamment, *gaufrettes*, etc.), et de pain d'épice utilisent des machines, mais le métier de pâtissier qui comporte non seulement la fabrication de ces gâteaux secs, biscuits, pain d'épice, mais encore la confection de gâteaux de toute sorte, puis de brioches, pâtés (en terrine ou en croûte), godiveaux, vol-au-vent, tartes aux fruits, timbales, et même glaces et sorbets, réclame l'habileté d'un praticien, exactement comme la cuisine soignée.

Le matériel du pâtissier, outre l'indispensable four (car la cuisson des pâtisseries est une opération très délicate), et la table à pétrir, comporte tout un arsenal de bassines, de moules, chausses, etc.

Confiserie. — On peut dire que la confiserie est l'art de travailler le sucre; c'est en effet le sucre qui en est la matière première; mais le confiseur utilise également les produits suivants : chocolat, fruits, confitures, sirops et liqueurs, beurre, crème, miel, etc.

Le sucre, qu'il s'agisse de préparer des bonbons, des sirops, ou des conserves de fruits, doit être amené à un degré de cuisson (lissé, filet, soufflé, boulé, cassé) que le confiseur doit savoir apprécier rapidement, car ce degré est variable avec les diverses préparations. Outre les *dragées* (le plus ancien bonbon), la confiserie prépare les *bonbons au sucre cuit* (drops, berlingots, caramels, sucre d'orge, bonbons anglais, acidulés, bonbons fourrés), les *fondants*, *caramels mous*, *nougats*, *pralines*, *pastilles*, enfin les *sirops*, puis les *fruits confits* ou *glacés*, les *confitures* et *marmelades*.

Pour la bonbonnerie (v. bonbon), le sucre est ordinairement cuit au cassé. Versé sur un marbre, il est travaillé (battu), étiré, malaxé, puis découpé ou moulé. La plupart des bonbons, y compris les dragées, les fondants, les bonbons fourrés, sont aujourd'hui fabriqués mécaniquement; la préparation des confitures et des fruits confits utilise aussi des procédés mécaniques; seules sont encore fabriquées uniquement à la main les pièces montées décoratives, croquembouches, en sucre, nougat, etc.

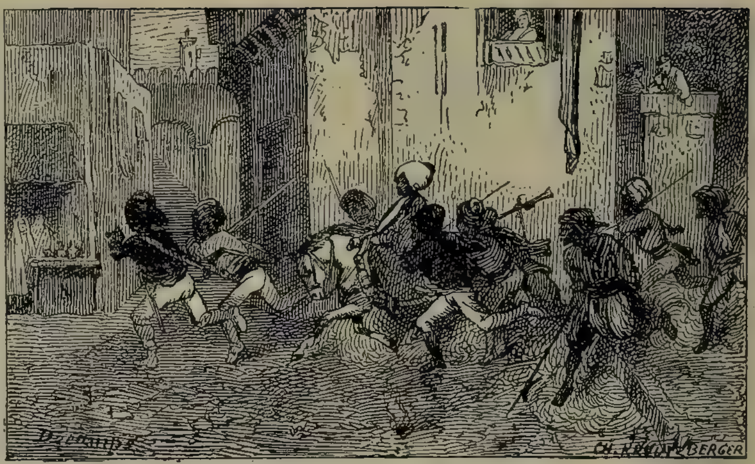

La Patrouille turque, tableau de Decamps.

d'une maison par rapport à ses ouvriers, ses employés, etc. *Mar.* Capitaine au cabotage. Gradé de la manœuvre, commandant à une embarcation ou tenant la barre. Celui qui commande une embarcation : *le patron d'une barque de pêche.*

**patron** n. m. Modèle en bois mince, zinc, carton, papier, mousseline, etc., d'après lequel on taille un objet, on confectionne un vêtement : *patron de corsage.* Cartons à jours pour le coloriage.

**patronage** n. m. Protection accordée par un homme puissant à un inférieur. Association de bienfaisance ou société amicale de protection, etc. : *les patronages scolaires.* Lieu où elle a son siège : *aller au patronage. Techn.* Peinture faite avec des patrons découpés. *Dr.* Protection exercée sur les condamnés en vue de prévenir la récidive. V. RÉCIDIVE.

**patronal, e, aux** adj. Qui concerne le patron, les patrons : *fête-patronale ; syndicat patronal.*

**patronat** [*na*] n. m. (lat. *patronatus*). *Antiq. rom.* Qualité de patron ; droit du patron sur ses clients. Auj., qualité de patron, autorité du patron ; ensemble des patrons : *le patronat et le salariat.*

**patronner** [*tro-né*] v. a. (de *patron*). Recommander, appuyer : *patronner une candidature.* Introduire en protégeant : *patronner un nouveau venu.*

**patronner** [*tro-né*] v. a. Imprimer à l'aide d'un patron à jours : *patronner des cartes.* Découper sur un patron : *patronner une chemisette.*

**patronnesse** [*tro-nè-se*] n. et adj. f. Dame qui dirige une fête, un bal, etc., de bienfaisance : *les patronnesses ; les dames patronnesses.* Dame qui dirige un patronage.

**patronnet** [*tro-nè*] n. m. Jeune garçon pâtissier.

**patronneur** [*tro-neur*] n. m. Ouvrier qui colorie au patron.

**patronnier** [*tro-ni-é*] n. m. Ouvrier qui taille les patrons de chaussures.

**patronymique** adj. (gr. *patronumos ;* de *patèr, tros*, père, et *onuma*, nom). *Antiq.* Se dit d'un substantif dérivant du nom propre, commun à tous les descendants d'un personnage : *les descendants d'Hercule avaient pour nom patronymique* les Héraclides. Auj. *Nom patronymique*, nom de famille, par opposition au *prénom.* (On dit aussi PATRONYME n. m.)

**patrouillage** [*trou, ll* mll.] n. m. Saleté qu'on fait en patrouillant. Ragoût malpropre, dégoûtant.

**patrouille** [*trou, ll* mll., *e*] n. f. (de *patrouiller. Milit.* Petit détachement chargé de faire un par) cours de surveillance : *rencontrer la patrouille.* L'action même de ce détachement : *des patrouilles nocturnes.*

**Patrouille turque** (*la*) ou *Ronde du cadjibey de Smyrne*, tableau de Decamps (1831). Toile d'une turbulence singulière, peinte de premier jet avec une touche nerveuse et rapide.

**patrouiller** [*trou, ll* mll., *é*] v. n. (de *patte*). Patauger dans la boue ; agiter de l'eau bourbeuse : *patrouiller dans une mare.* Aller en patrouille. V. a. Manier d'une façon indiscrète, maladroite ou malpropre : *patrouiller des viandes, des gâteaux.* V. PATOUILLER.

**patrouilleur** n. m. Militaire qui exécute une tournée de surveillance. Bateau qui surveille une région maritime. Adjectiv. : *bateau patrouilleur.*

**patrouillis** [*trou, ll* mll., *i*] n. m. Bourbier, endroit où l'on patrouille.

**Patru** (Olivier), avocat français, né et m. à Paris (1604-1681), ami de Boileau. Avocat plein de talent et de probité (il vécut pauvre et dut même vendre sa bibliothèque, que Boileau lui acheta tout en lui en laissant la jouissance), il ramena à une plus grande simplicité l'éloquence boursouflée du barreau de l'époque. Son discours de remerciement à l'Académie fut à ce point goûté par elle qu'une semblable harangue fut exigée désormais de tous les nouveaux membres admis.

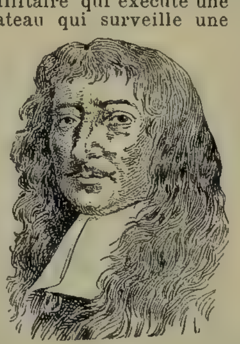

Patru.

**patruisage** [*tru-i-za-je*] n. m. Droit que payaient autrefois les marchands qui fréquentaient les foires.

**pattale** [*pa-ta-le*] n. m. *Véner.* Bois du jeune cerf, quand il n'est pas encore ramifié.

**patte** [*pa-te*] n. f. Pied et jambe des quadrupèdes et des oiseaux autres que les oiseaux de proie (*serres*) : *les pattes des hérons sont très hautes ;* de certains reptiles, comme le lézard et le crocodile ; de certains animaux aquatiques, comme l'écrevisse et le homard ; de certains insectes, comme le hanneton, la mouche, etc. *Fam.* Main ou pied de l'homme : *se laver les pattes. Fam.* et *fig.* Habileté de main : *peintre qui a de la patte.* Pied de certains objets : *verre à patte. Mar.* Pièces triangulaires, terminant les bras d'une ancre. Petite bande d'étoffe avec bouton ou boutonnière, pour maintenir les parties d'un vêtement, etc. Attribut d'uniforme en laine ou en passementerie. Sorte de long clou pointu d'un bout, plat et percé de l'autre, servant à fixer une glace, une armoire, etc. Languette de cuir servant à fermer un portefeuille. Instrument employé pour tracer à la fois les cinq lignes d'une portée de musique. Crochet de fer qui sert à suspendre la viande, à enlever les futailles. Chiffons (Vx). *Bot. Patte d'araignée*, nom vulgaire de la nigelle. *Mar.* Petits cordages sur lesquels se frappent les branches de bouline. *Fig. Coup de patte*, trait malin, critique. *Patte de velours*, patte d'un chat dont les griffes sont rentrées pour jouer ou caresser. *Fig.* Douceur, modération dans les procédés : *faire patte de velours. Pattes de mouche*, écriture maigre et peu lisible. *Pattes de lapin.* favoris très courts. *Marcher à quatre pattes*, sur les mains et les genoux. *Ne remuer ni pied ni patte*, rester complètement immobile. *Tomber sous la patte de quelqu'un*, se trouver à sa merci. *A bas les pattes !* Se dit aux chiens qui, dressés sur les pattes de derrière, menacent la propreté ou l'équilibre de quelqu'un ; et *par ext.*, aux gens qui font des gestes indiscrets. *Patte blanche*, signe de reconnaissance (par allusion à la fable de La Fontaine : *le Loup, la Chèvre et le Chevreau*).

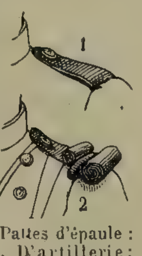

Pattes d'épaule : 1. D'artillerie ; 2. De ligne.

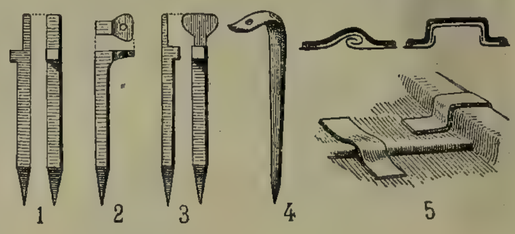

Pattes : 1, 2, 3, 4, en fer ; 5, en zinc.

— ENCYCL. *Zool.* Les pattes servent aux animaux de soutien ou d'organe de locomotion : aussi désigne-t-on sous ce nom des appendices fort divers. Chez les vers chétopodes, les pattes ne sont que des poils plus ou moins complexes. Ce sont surtout les insectes qui ont les pattes les plus différenciées, destinées, suivant les cas, à fouir, à creuser, à nager, etc. Chez les vertébrés, les membres ne portent le nom de pattes que s'ils servent à la locomotion sur terre. Leurs formes sont fort variables, suivant qu'elles sont adaptées pour la course (cheval), le saut (kangourou), le vol (chauve-souris), la préhension (homme), la natation (otarie), etc.

**Pattes de mouche** (*les*), comédie de Victorien Sardou, œuvre spirituelle, amusante, d'une extraordinaire dextérité d'intrigue, reposant tout entière sur la découverte, l'emploi, la perte, etc., d'une lettre compromettante (1860).

**Patte** (Pierre), architecte et graveur français, né à Paris, m. à Mantes (1723-1814) ; il travailla pour Diderot aux planches de l'*Encyclopédie* et a laissé un bagage considérable comme écrivain d'art.

**patté** [*pa-té*], **e** adj. (de *patte*). *Blas.* Se dit de certains meubles de l'écu (croix, sautoir), dont les extrémités vont en s'élargissant. (V. la planche BLASON.) *Diplom.* Capitales lombardes qui se terminent en pattes.

**patte-d'oie** [*pa-te-doi*] n. f. Point de réunion de plusieurs routes. Ensemble de petites rides divergentes, partant de l'angle extérieur de l'œil chez les personnes âgées. Extrémité d'une manœuvre partagée en trois branches. Assemblage triangulaire de charpentes. Pl. des *pattes-d'oie.*

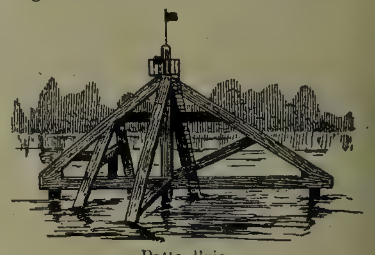

Patte-d'oie.

**pattée** [*pa-té*] n. f. Dans le plain-chant, portée de quatre lignes.

**patte-fiche** n. f. *Constr.* Morceau de fer pointu d'un bout, plat de l'autre, appelé aussi *patte.* Pl. des *pattes-fiches.*

**patte-mâchoire** n. f. Appendice thoracique des araignées et des crustacés, répondant aux pattes des premières paires, et qui est adapté à la préhension et à la mastication des aliments. Pl. des *pattes-mâchoires.*

**patte-pelu, e** n. et adj. (de *patte*, et *pelu*, garni de poils). Qui couvre ses mauvais desseins sous des apparences de douceur. (Vx.) Pl. des *pattes-pelus* (ou *pelues* même au masc.).

**patter** [*pa-té*] v. a. Régler avec une patte, en parlant du papier à musique. V. n. *Chass.* Se dit d'un animal (lièvre, etc.) qui emporte de la terre humide avec ses pieds.

**Patti** (Adela Juana Maria, dite *Adelina*), cantatrice italienne, née à Madrid, m. à Craig y Nos (Pays de Galles) [1843-1919]. Douée d'une voix d'une étendue, d'un éclat et d'une facilité extraordinaires, elle a remporté une partie de ses succès à l'Opéra de Paris. — Ses deux sœurs, AMALIA et CARLOTTA, furent aussi des cantatrices de talent.

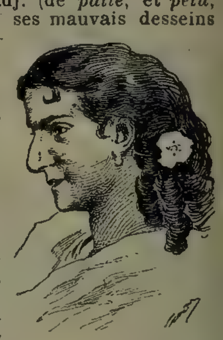

Adelina Patti.

**pattier** [*pa-ti-é*], **ère** n. Marchand, marchande de chiffons. (Vx.)

**pattinsonage** [*pa-tin*] n. m. (de *Pattinson*, chim. angl.). Mode de traitement des plombs argentifères, au moyen duquel on sépare l'argent du plomb.

**pattu** [*pa-tu*], **e** adj. Qui a de grosses pattes : *chien pattu.* Qui a des plumes sur les pattes : *pigeon pattu ; poule pattue.*

**patura** n. m. Tapis en feutre épais, de couleur grise ou bleue, que les paysans roumains fabriquent sur des métiers rustiques.

**pâturable** adj. Qui peut être livré à la pâture : *plaines pâturables.*

**pâturage** n. m. Lieu où les bestiaux pâturent *les pâturages alpestres.* Action de faire paître des troupeaux.

— ENCYCL. *Agric.* Les pâturages sont permanents ou temporaires, naturels ou artificiels, et l'herbe qui les compose est un mélange de graminées et de légumineuses en proportion variable. Les soins d'entretien consistent à répandre des engrais, à extraire les touffes délaissées par les animaux, à entretenir les rigoles d'écoulement et à ensemencer au printemps les parties dénudées. En général, ce sont les bovidés qui utilisent les pâturages pendant une période de l'année (dépaissance) variable avec les régions. V. PRAIRIE.

— *Dr.* Le droit de pâturage a toujours sa source dans un contrat, ce qui le distingue du droit de vaine pâture. Exercé dans les bois, il est soumis aux règles concernant les droits d'usage.

**Pâturage.** Sous ce titre se trouvent désignées de nombreuses compositions de paysagistes de toutes les écoles. Le tableau de Karel Dujardin, qui est au Louvre, est célèbre (V. p. 474). Troyon, Rosa Bonheur ont signé aussi des Pâturages remarquables.

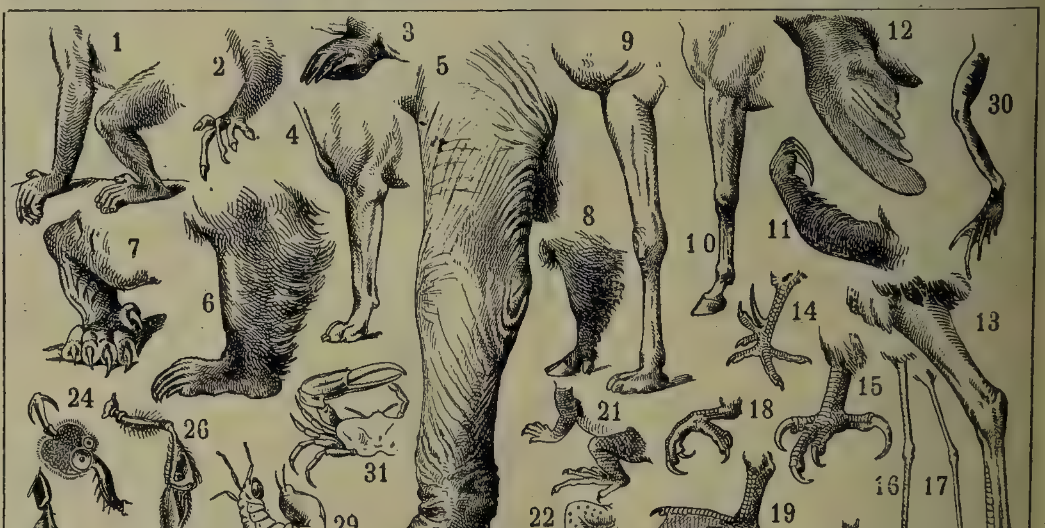

PATTES DE MAMMIFÈRES : 1. Semnopithèque ; 2. Aye-aye ; 3. Taupe ; 4. Chien 5. Eléphant ; 6. Ours ; 7. Tigre ; 8. Sanglier ; 9. Chameau ; 10. Cheval ; 11. Paresseux ou bradype ; 12. Otarie. — D'OISEAUX : 13. Autruche ; 14. Coq de Houdan ; 15. Harpie ; 16. Flamant ; 17. Echasse ; 18. Perroquet ; 19. Canard ; 20. Grimpereau. — DE REPTILES : 21. Lézard ; 22. Gecko ; 23. Tortue terrestre. — D'INSECTES : 24. Dytique ; 25. Cétoine ; 26. Abeille ; 27. Patte ravisseuse de mante religieuse ; 28. Criquet ; 29. Chenille de harpie montrant les deux sortes de pattes. — DE BATRACIEN : 30. Grenouille. — DE CRUSTACÉ : 31. Crabe gelasine.

**Pâturages,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 11.130 h. Charbonnages ; fabrique de couleurs.

**pâturant** [*ran*], **e** adj. Qui pâture : *les animaux pâturants.*

**pâture** n. f. (lat. *pastura*). Ce qui sert à la nourriture des animaux en général. Action de pâturer : *l'herbe de la pâture.* Herbe coupée, fourrage qu'on donne aux bestiaux pour leur nourriture : *donner la pâture aux moutons.* Pâturage : *bœufs mis en pâture. Fam.* Nourriture de l'homme. *Fig.* : *les vaniteux sont la pâture des flatteurs. Fig.* Aliment, moyen d'entretien : *donner de la pâture à son esprit.* Entrave qu'on met au cheval en pâturage. (Vx en ce sens.) *Vaine pâture*, pâturage libre, où chacun peut paître ses bestiaux. *Vive* ou *grasse pâture*, droit de faire paître pendant tout l'été ses bestiaux sur un fonds.

— Encycl. *Dr.* Le droit de vaine pâture appartenant à la généralité des habitants et s'appliquant en même temps à la généralité du territoire d'une commune a été supprimé en principe en 1890. Toutefois, dans l'année de la promulgation de cette loi, les communes ou sections de communes ont été autorisées à réclamer le maintien du droit de vaine pâture, fondé sur une ancienne loi ou coutume, sur un usage immémorial ou sur un titre. Le droit de vaine pâture ne peut s'exercer sur les prairies artificielles, ni porter préjudice à la production agricole ; il ne peut être cédé à personne.

**pâtureau** [*rô*] n. m. Pré où l'on fait pacager les bœufs. (Dialect.)

**pâturer** [*ré*] v. n. Prendre sa pâture dans les champs : *des bœufs, des vaches qui pâturent.* V. a. Manger, faire manger l'herbe : *moutons, bergers qui pâturent une prairie.*

**pâtureur** n. m. (de *pâturer*). Militaire qui mène les chevaux à l'herbe. (Peu us.)

**pâturin** n. m. Genre de graminées, qui fait partie de toutes les bonnes prairies.

— Encycl. Le genre pâturin renferme de nombreuses espèces, dont une vingtaine de France. Ce sont des herbes à panicule formée d'épillets et qui constituent d'excellent fourrage ; les principales espèces sont le pâturin des prés (*poa pratensis*) et le pâturin commun (*poa trivialis*).

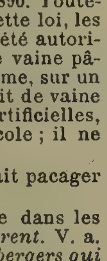

A, paturon.

**paturon** n. m. (de *pâture*, dans le sens vieilli d'*entrave*). Partie du bas de la jambe du cheval, entre le boulet et le sabot.

— Encycl. Pour être normal, le paturon doit être moyen, plutôt court ; trop long, il constitue un vice, et le cheval est dit *long-jointé ;* trop court, il en est un autre (cheval *court-jointé*), et, de l'une ou l'autre manière, il modifie les aplombs de la bête. Le paturon peut être le siège de diverses affections, principalement de crevasses.

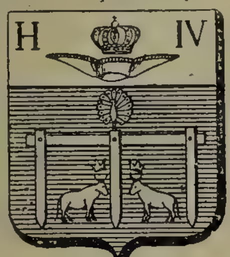

Armes de Pau.

**pâtus** [*tuss*] n. m. Dans le cadastre de certains départements, terrain imposable, annexé à une maison rurale et servant de dépôt. (On dit ailleurs DÉPORT.)

**pau** [*pô*] n. m. (du vx franç. *pal*, pieu). Nom donné, dans le Médoc, aux échalas de vignes hautes.

**Pau** [*pô*], anc. capit. du Béarn, ch.-l. du dép. des Basses-Pyrénées, sur le *gave de Pau ;* ch. de f. Midi ; à 816 kil. de Paris ; 37.150 h. (*Palois*). Cour d'appel. Dans un site pittoresque, château historique où naquit Henri IV. Vins. Toiles, chevaux. Station hivernale. Patrie de Jeanne d'Albret, de Gassion et de Bernadotte. — L'arrond. a 11 cant., 185 comm., et 126.780 h. Le cant. Est a 10 comm., et 29.280 h. ; le cant. Ouest, 11 comm., et 25.070 h.

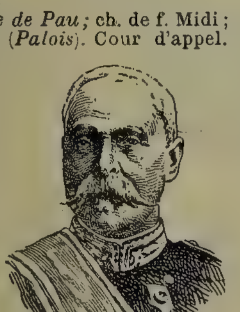
Gal Pau.

**Pau** (GAVE DE). *Géogr.* V. GAVE.

**Pau** (Paul-Marie-César-Gérald), général français, né en 1848 à Montélimar. Il perdit la main droite à Frœschwiller, en 1870. Dans la Grande Guerre, il commanda en Alsace en 1914 et fut chargé de missions auprès des Alliés.

**pauca, sed bona,** mots lat. signif. : Peu, mais bon : *cet auteur n'a laissé qu'un petit nombre d'ouvrages, mais chaque page est empreinte du cachet inimitable de son génie : pauca, sed bona.*

**pauciflore** [*pô*] adj. (du lat. *pauci*, peu nombreux, et *flos, oris*, fleur). Qui ne porte que peu de fleurs.

**paucifolié, e** [*pô*] adj. (du lat. *pauci*, peu nombreux, et *folium*, feuille). Qui n'a qu'un petit nombre de feuilles.

**paucinervé, e** [*pô, nèr*] adj. (du lat. *pauci*, peu nombreux, et *nervus*, nerf). Qui n'a qu'un petit nombre de nervures.

**pauciovulé, e** [*pô*] adj. (du lat. *pauci*, peu nombreux, et de *ovulé*). Qui produit un petit nombre d'ovules.

**pauci quos æquus amavit Juppiter,** mots lat. signif. : *Les rares humains qu'a aimés l'équitable Jupiter.* Mots de Virgile (*Enéide*, VI, 129-130). Ces rares mortels ont seuls pu, dit le poète, sortir des Enfers. On applique ces mots à des hommes doués de qualités particulières ou d'un bonheur spécial.

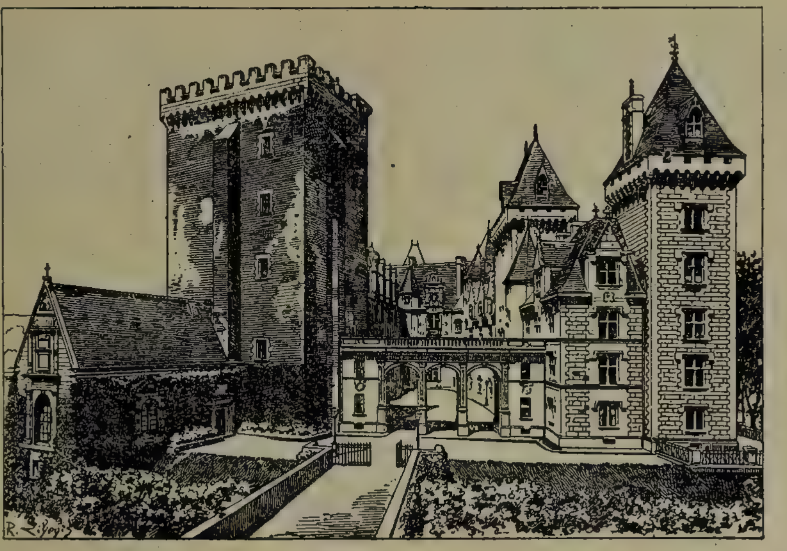

Château de Pau.

**paucité** [*pô*] n. f. (lat. *paucitas ;* de *pauci*, peu nombreux). Petit nombre.

**Pauillac** [*pô, ll* mll., *ak*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 21 kil. de Lesparre ; 6.000 h. Rade sur la Gironde, fréquentée par les paquebots ; ch. de f. Et. Constructions navales, forges. Vins renommés. — Le cant. a 6 comm., et 13.940 h.

**Paul** [*pol*] (saint), surnommé *l'Apôtre des gentils*, né à Tarse, martyrisé à Rome en l'an 67. Il fit d'abord, sous le nom de Saul, partie du sanhédrin, condamna saint Etienne et poursuivit les adeptes de la religion nouvelle. Une vision céleste, racontent les *Actes des apôtres*, le convertit sur le chemin de Damas. Ame héroïque dans un corps débile, il se mit alors à prêcher le Christ autour d'Antioche, à Athènes, à Ephèse, à Jérusalem, où il fut arrêté et envoyé à Rome. Il fut l'un des premiers organisateurs de la discipline ecclésiastique et de la doctrine chrétienne et écrivit de nombreuses épîtres, qui figurent dans le Nouveau Testament. La vie agitée du grand apôtre et surtout sa conversion sur le chemin de Damas ont donné lieu à de fréquentes allusions. Fête le 29 juin. (V. DAMAS.)

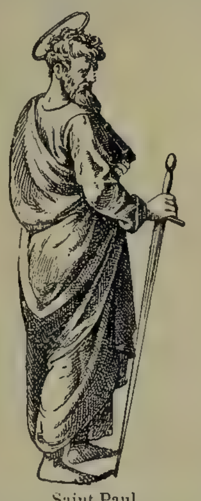
Saint Paul, d'après Raphaël.

**Paul** (*Saint*), par Renan (1869). V. CHRISTIANISME (*Histoire des origines du*).

**Paul** (*Conversion de saint*), célèbre tableau de Murillo, au musée de Madrid (V. CONVERSION) ; — de Giordano (Escurial) ; — de Le Sueur, qui a représenté le saint prêchant à Ephèse (1649) (V. p. 474.)

**Paul** (*cathédrale de* **Saint-**), édifice de Londres, qui s'élève sur une colline au centre de la Cité, construite de 1675 à 1710, par Christophe Wren et qui, par la forme générale, rappelle Saint-Pierre de Rome.

**Paul** (*hôtel* **Saint-**), à Paris. On désignait sous ce nom une vaste résidence située entre la Seine, la rue du Petit-Musc, la rue Saint-Paul, qui fut construite par Charles V et appartint aux rois de France du XIVe au XVIe siècle.

**Paul** (saint), anachorète de la Thébaïde, m. vers 341. Sa vie a été écrite par saint Jérôme. Fête le 10 janvier.

**Paul de la Croix** (saint), fondateur de l'ordre des passionistes, né à Ovada, m. à Rome (1694-1775). Fête le 18 octobre.

**Paul Ier** (saint), né et m. à Rome. Pape de 757 à 767. Il fut protégé par Pépin le Bref contre les attaques de Didier, roi des Lombards. Fête le 28 juin ; — PAUL II (*Barbo*), né à Venise, m. à Rome, pape de 1464 à 1471. Il excommunia le roi de Bohême Georges Podiébrad, comme fauteur du mouvement hussite, et donna la couronne à Mathias Corvin ; — PAUL III (Alexandre *Farnèse*), né à Canino en 1468, m. à Rome, pape de 1534 à 1549. Il soutint Charles-Quint contre les protestants, s'occupa activement de la réforme de l'Eglise, réunit le concile de Trente, publia la fameuse bulle *In cœna Domini*, autorisa l'ordre des Jésuites, et confia à Michel-Ange la décoration de la basilique de Saint-Pierre ; — PAUL IV (*Caraffa*), né à Capriglio, m. à Rome, pape de 1555 à 1559, allié de la France contre Philippe II. Il fonda l'ordre des théatins, restaura l'Inquisition et continua l'œuvre de la réforme de l'Eglise ; — Paul V (*Borghèse*), né et m. à Rome, pape de 1605 à 1621. Sous son règne, le Bernin acheva la construction de Saint-Pierre. Rome lui doit de nombreux embellissements.

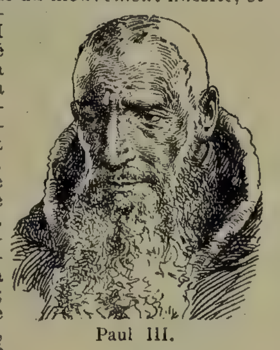
Paul III.

**Paul de Samosate,** hérésiarque du IIIe siècle, évêque d'Antioche. Il niait la divinité du Christ et fut condamné et déposé dans les synodes d'Antioche (264 et 269).

**Paul le Silentiaire,** poète et historien grec du VIe siècle, chef des silentiaires ou secrétaires de Justinien. On lui doit des épigrammes amoureuses et deux poèmes descriptifs.

**Paul,** exarque de Ravenne, pour le compte de l'empereur Léon III. Il fut massacré à Ravenne, en 727, par les Italiens révoltés.

**Paul Diacre,** appelé aussi *Warnefrid*, historien lombard, né dans le Frioul, m. au couvent du Mont-Cassin (740-801) ; auteur du *De gestis Longobardorum* et de l'hymne *Ut queant laxis*, qui a donné leurs noms aux notes de la gamme.

**Paul** (Paul DE SAUMUR, dit *le Chevalier*), marin français, chevalier de Malte, né en mer près de Marseille, m. à Toulon (1598-1669) ; il se distingua contre les pirates barbaresques.

**Paul Ier,** empereur de Russie, fils de Catherine II et de Pierre III, né et m. à Saint-Pétersbourg [Petrograd] (1754-1801). Il régna de 1796 à 1801 et montra une haine farouche contre la Révolution française. Il envoya contre la France l'armée de Souvarov. Il venait pourtant de se rapprocher du Premier consul, lorsqu'il périt assassiné à la suite d'une conspiration de la cour, qu'inquiétait sa démence croissante. Son fils Alexandre Ier lui succéda.

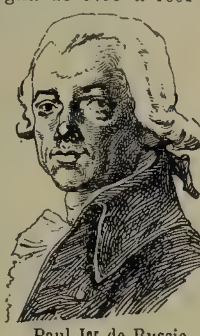
Paul Ier de Russie.

**Paul** (Frédéric-Guillaume), duc de Wurtemberg, naturaliste et voyageur allemand, né à Carlsruhe, m. à Morgentheim (1797-1860).

**Paul** (Hermann), peintre et caricaturiste français, né à Paris en 1874 ; observateur aigu de la vie bourgeoise.

**Paul et Virginie,** pastorale de Bernardin de Saint-Pierre (1787). C'est l'innocente idylle de deux enfants au sein de la nature tout édénique de l'île de France, puis le monde opposé à la nature quand Virginie a quitté Paul pour aller en Europe auprès d'une vieille tante et, finalement, le naufrage dans lequel la jeune fille sacrifie sa vie à sa pudeur. Ce roman, original, pathétique, rempli du sentiment de la nature, eut un immense succès ; il inaugura en France la littérature exotique.

**Paul et Virginie,** opéra-comique en trois actes et sept tableaux, livret de Michel Carré et Jules Barbier, d'après l'œuvre de Bernardin de Saint-Pierre, musique de V. Massé (1876) ; œuvre intéressante, écrite avec goût. La partition, un peu inégale, contient de jolies pages. Citons la chanson : *N'envoyez pas le jeune maître...* ; le duo : *Par quel charme...* ; la chanson : *L'oiseau s'envole* ; la scène de la tempête, etc.

**Paule,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 51 kil. de Guingamp, près du canal de Nantes à Brest ; 1.890 h.

**Paule** (sainte), dame romaine, née à Rome, m. à Bethléem (347-407). Elle descendait des Gracques et des Scipions, et fonda des monastères en Palestine. Saint Jérôme a écrit sa vie. Fête le 26 janvier.

**paulée** [*pô-lé*] n. f. (du gr. *paula*, cessation, repos). Mot qui, en Bourgogne, désigne les réjouissances qui suivaient autrefois les vendanges et, *par ext.*, ripaille, grand désordre.

**Paul-Emile,** général romain, consul en 219 et en 216 av. J.-C., tué à la bataille de Cannes, dans l'action témérairement engagée par son collègue le consul Varron, malgré son avis. — Son fils, PAUL-EMILE, *le Macédonique*, consul en 181 et en 168, vainqueur de Persée à Pydna, un des chefs du parti aristocratique à Rome. Il fut censeur en 164.

**Paulet** [*pô-lè*] (Mlle Angélique), née en Languedoc vers 1592, m. en 1651 ; fille du financier Charles Paulet, la *Lionne rousse* de l'hôtel de Rambouillet. Belle, instruite, spirituelle, elle inspira à la cour de vives passions et fut l'une des Précieuses les plus fêtées de son temps.

**paulette** [*po-lè-te*] n. f. (de *Paulet*, n. pr.). Droit annuel, que les officiers de justice et de finance payaient au roi, pour assurer la transmission de leurs charges : *les états généraux de 1614 demandèrent la suppression de la paulette.*

— Encycl. La paulette était un impôt du soixantième, prélevé sur les charges de judicature et en échange duquel celles-ci devenaient la propriété de leurs titulaires. Il fut établi sous Henri IV, en 1604, et prit le nom de *paulette*, parce qu'il fut donné à ferme à Charles Paulet, secrétaire de la chambre du roi.

**Paulhaguet** [*pô, lh* mll., *a-ghè*], ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 16 kil. de Brioude ; 1.550 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 20 comm., et 9.930 h.

**Paulhan,** comm. de l'Hérault, arr. et à 28 kil. de Lodève ; 1.970 h. Ch. de f. M.

**Paulhan** (Frédéric-Guillaume), philosophe français, né à Nîmes en 1856 ; auteur de *Physiologie de l'esprit, Psychologie de l'invention*, etc.

**Pauli** (Reinhold), historien allemand, né à Berlin, m. à Brême (1823-1882). On lui doit des ouvrages sur l'histoire de l'Angleterre au moyen âge.

**paulicien** [*pô-li-si-in*] n. m. Membre d'une secte manichéenne du VIIIe siècle, apparentée à l'adoptianisme de Paul de Samosate et qui prétendait ramener le christianisme à la simplicité primitive.

**paulien, enne** [*pô-li-in, è-ne*] adj. *Dr. anc.* S'est dit d'une action par laquelle un créancier pouvait demander la révocation d'un acte fait en fraude de ses droits par un débiteur.

**Paulin de Nole** [*pô*] (saint), évêque de Nole, né à Bordeaux, m. à Nole (353-431) ; auteur de *Lettres* et de *Poésies latines*, remarquables par la pureté de leur style. Fête le 22 juin.

**Paulin** (saint), patriarche d'Aquilée, m. dans cette ville (726-804). Il a laissé des ouvrages d'apologétique. Fête le 11 janvier.

**Paulin** (*Edmond*-Jean-Baptiste), architecte français, né et m. à Paris (1848-1915). Membre de l'Académie des beaux-arts en 1912. Auteur de la *Restauration des thermes de Dioclétien.*

**pauline** [*pô*] n. f. Sorte de break (nom des voitures des agences de voyages).

**Pauline,** un des principaux personnages de *Polyeucte*, tragédie de Corneille. Elle vient d'épouser Polyeucte, mais elle a autrefois aimé un chevalier romain, Sévère ; elle reste fidèle à son mari, d'abord par devoir, ensuite par admiration, et elle se convertit elle-même au christianisme. Le beau vers qu'elle prononce alors :

> Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée !

a passé dans la langue pour exprimer une conviction subite et profonde.

**Pauline Bonaparte.** *Biogr.* V. Bonaparte.

**Paulinet** [*pô-li-nè*], comm. du Tarn, arr. et à 28 kil. d'Albi ; 2.150 h.

**paulinien, enne** [*pô-li-ni-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à saint Paul.

**paulinisme** [*pô-li-nis-me*] n. m. Doctrine de l'apôtre saint Paul.

**pauliste** [*pô-lis-te*] n. m. Membre d'une congrégation catholique des États-Unis, fondée en 1858 à New-York par le P. Hecker.

**Paulitschke** (Philippe-Victor), géographe et voyageur autrichien, né à Czermakowitz (Moravie), m. à Vienne (1854-1899). Il explora la Nubie, le pays des Somalis et le Harrar.

**paullinie** [*pô-li-nî*] n. f. Genre de sapindacées.
— Encycl. Les paullinies sont des lianes de l'Amérique tropicale, dont certaines espèces produisent des graines comestibles, comme la *paullinia sorbilis* ou *guarana du Brésil*, mais dont beaucoup renferment des principes toxiques, qui servent parfois aux Indiens pour empoisonner leurs flèches.

**paulo majora canamus,** mots lat. signif : *Chantons des choses un peu plus relevées* (Virgile, *Egl.* IV, 1.). Cette locution sert de transition pour passer d'un sujet à un autre plus important.

**paulo-post-futur** n. m. (du lat. *paulo*, un peu, *post*, après, et de *futur*). Nom donné quelquefois au futur antérieur des verbes passifs de la langue grecque ancienne.

**paulownia** [*pô-lo-ni-a*] n. m. (de *Anna Paulowna*, fille du tsar Paul Ier). Genre de scofularinées du Japon, comprenant de grands arbres ornementaux, acclimatés dans nos pays, et dont le bois sert à faire des objets laqués.
— Encycl. Le genre paulownia ne comprend qu'une espèce : le paulownia impérial (*paulownia imperialis*), appelé *kirri* par les Japonais et *hak-too* par les Chinois ; c'est un arbre qui peut atteindre 25 mètres de haut. Il donne de grandes fleurs campanulées, groupées en panicules. C'est un bel arbre d'ornement.

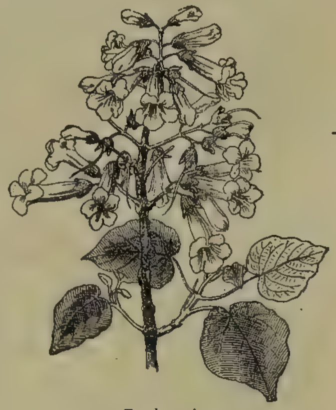
Paulownia.

**Paulus** [*pô-luss*] (Julius), jurisconsulte romain, rival de Papinien, préfet du prétoire sous Alexandre Sévère. Il est l'un des cinq jurisconsultes aux écrits desquels la loi des citations avait conservé une autorité particulière.

**Paulus** (Jean-Paul Habans, dit), chanteur français, né à Saint-Esprit (Basses-Pyrénées), m. à Saint-Mandé (1845-1908). Il créa au café-concert des chansons célèbres : *le Père la Victoire*, *En revenant d' la revue*, etc.

**Paulx,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 32 kil. de Nantes, sur le Falleron : 2.040 h.

**paume** [*pô-me*] n. f. (lat. *palma*). Dedans de la main, entre le poignet et les doigts. Jeu où l'on se renvoie une balle avec une raquette ou une masse, dans un lieu disposé exprès. *Longue paume*, jeu de paume, que l'on joue sur un terrain ouvert de tous côtés. *Courte paume*, jeu que l'on joue dans un carré long, environné de murs. *Jeu de paume*, endroit où l'on joue à la paume. *Demi-paume*, sorte de raquette légère. V. JEU DE PAUME. *Techn.* Coupe à mi-bois, qui forme un tenon à un seul arasement s'assemblant dans une mortaise ouverte. *Agric.* Mesure agricole, égale à la largeur de la main.
— Encycl. La *courte paume*, ou plus simplement la *paume*, se joue dans un endroit clos et couvert. L'emplacement doit avoir au moins 28m,50 de longueur, sur 9m,50 de large et une hauteur minimum de 7 mètres. La *longue paume* se joue en plein air, sur un terrain rectangulaire ou sol aplani de 70 à 80 mètres de long, sur 17 de large. Le jeu consiste à lancer la balle, au moyen d'une raquette, par-dessus la ligne du milieu, qui sépare les deux camps. Cette ligne tracée sur le sol se nomme *corde ;* il n'y a pas de filet. Deux autres lignes sont tracées à côté de la corde : le *tiré*, à 17 mètres de la corde, et le *rapport* à 6 mètres du tiré. — Le jeu de la paume a de nombreuses variantes : la *paume au tambourin*, dans laquelle le tambourin remplace la raquette ; la *paume au tamis*, dans laquelle le joueur qui fait le service doit laisser tomber la balle dans un tamis sur trépied et, au premier bond, l'envoyer dans le camp adverse, à l'aide d'un gant dont la paume est en cuir. (V. LAWN-TENNIS, PELOTE *basque*, etc.)

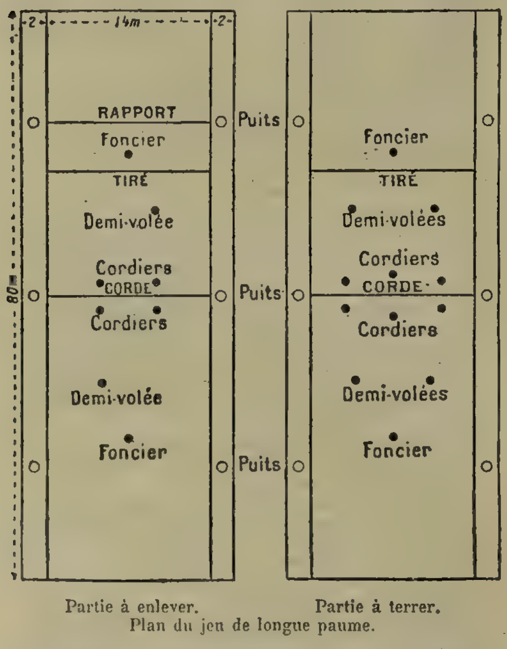

Partie à enlever. Partie à terrer.
Plan du jeu de longue paume.

**paumée** [*pô-mé*] n. f. Coup appliqué avec la paume de la main. *Agric.* Syn. de PAUME.

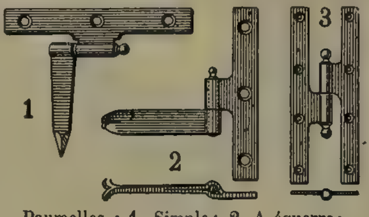

Paumelles : 1. Simple ; 2. A équerre ; 3. Double.

**paumelle** [*pô-mè-le*] n. f. (de *paume*). Variété d'orge des régions septentrionales. Penture d'une porte ou d'un volet. Gant en cuir, de voilier, de sellier, etc., servant à pousser l'aiguille. Planche cintrée, dont le corroyeur se sert pour assouplir la peau.

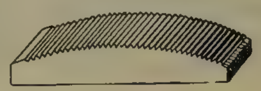
Paumelle de corroyeur.

**paumer** [*pô-mé*] v. a. (de *paume*). *Arg.* Frapper avec la paume de la main : *paumer la figure à quelqu'un.* Prendre, arrêter : *paumer un voleur. Paumer marron*, prendre en flagrant délit. *Jeux. Paumer la balle*, la lancer. V. n. *Mar.* Se haler au moyen des bras, au lieu de se servir d'une remorque.

**paumet** [*pô-mè*] n. m. Dé de voilier.

**paumier** [*pô-mi-é*] n. m. Maître d'un jeu de paume. Fabricant, marchand d'accessoires nécessaires au jeu de paume. Adjectiv. : *marchand paumier.*

**paumille** [*po-mi, ll* mll.] n. f. Courroie qui retient par la patte un oiseau servant d'appeau. (On dit aussi PAUMELLE.)

**paumillon** [*pô-mi, ll* mll.] n. m. Partie de la charrue, qui tient la pièce où sont attachés les animaux de trait.

**paumoyer** [*poi-moi-ié*] v. a. (de *paume.* — Se conj. comme *aboyer.*) Mesurer à la paume. Haler un câble avec la main. Se servir de la paumelle. (On écrit quelquef. POMOYER.)

**paumure** [*pô*] n. f. Sommet du bois d'un cerf.

**paupérisme** [*pô-pé-ris-me*] n. m. (du lat. *pauper*, pauvre). Etat permanent d'indigence, dans une partie de la population d'un pays : *le paupérisme sévit en Angleterre.*
— Encyc. *Econ. polit.* Le paupérisme frappe surtout la classe des salariés, et il a à peu près les mêmes causes que celles qui affectent la rémunération du travail. Les anciennes corporations entretenaient, mais limitaient le paupérisme. Sous le régime de la liberté du capital et du travail, la valeur de la main-d'œuvre peut, par application de la loi de l'offre et de la demande, se trouver avilie ; d'où des crises que l'on cherche à prévenir par les œuvres patronales, les groupements corporatifs (syndicats) et mutualistes, les assurances, etc. Les collectivistes demandent à une transformation complète de l'organisation sociale l'extinction du paupérisme.

**paupertas impulit audax,** mots lat. signif. : *La pauvreté, qui a toutes les audaces, me poussa.* Vers d'Horace (*Epîtres*, II, 2, 51). Le poète ajoute : **ut versus facerem,** *à faire des vers.* (La pauvreté pousse à des tentatives où l'on ne se risquerait pas sans elle.)

**paupière** [*pô*] n. f. (lat. *palpebra*). *Anat.* Nom des voiles musculo-membraneux placés au-devant du globe oculaire et qu'ils recouvrent en se rapprochant. *Poétiq. Ouvrir la paupière*, s'éveiller. *Fermer la paupière*, s'endormir ; mourir. *Fermer les paupières à quelqu'un*, l'assister à ses derniers moments. *Pop. S'en battre la paupière*, s'en moquer. (V. ŒIL.).
— Encycl. *Anat.* Chez l'homme et les mammifères, il y a deux paupières : la supérieure, plus large, et l'inférieure. La face antérieure est cutanée, la face postérieure conjonctive ; sur le bord libre, la lèvre antérieure donne implantation aux cils, la postérieure présente les orifices des glandes de Meibomius. Les bords libres circonscrivent la fente palpébrale et se rejoignent pour former les commissures ; au point d'union sont les orifices du canal lacrymal ; à l'angle interne, on observe la caroncule lacrymale.

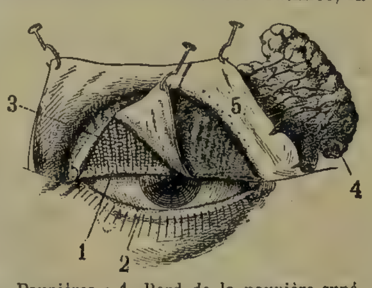

Paupières : 1. Bord de la paupière supérieure ; 2. Paupière inférieure ; 3. Glandes de Meibomius ; 4. Glandes lacrymales ; 5. Canaux excréteurs conjonctivaux.

Les paupières sont surtout des organes de protection : le *clignement*, volontaire ou réflexe, en est la manifestation ; par les cils, il écarte les poussières et les corps étrangers ; par les larmes, qu'il étale, il les dissout et les entraîne. Enfin, l'occlusion involontaire des paupières, au moment du sommeil, résulte de ce que la tonicité du releveur devient plus faible que celle de l'orbiculaire.

Parmi les vices de développement et de conformation de la paupière, il faut citer l'absence (ablépharie), l'exiguïté (lagophtalmie congénitale), la soudure complète des paupières (ankyloblépharon congénital).

Les paupières sont exposées aux traumatimes, aux caustiques, qui déterminent certaines anomalies : *ptosis*, *trichiasis*, *symblépharon*, *entropion*, *ectropion*, etc. Beaucoup d'infections peuvent les atteindre, donnant lieu à la *conjonctivite*, à la *blépharite*, aux *phlegmons ;* l'*orgelet* est dû à l'inflammation d'un follicule ciliaire, et le *chalazion* à la rétention du liquide des glandes de Meibomius. Parmi les affections cutanées des paupières, c'est l'*eczéma* qui est le plus fréquent. Enfin, ces organes peuvent présenter diverses tumeurs, bénignes ou malignes, à l'égard desquelles on applique les procédés de la *blépharoplastie.*
— *Anat. compar.* Chez les oiseaux, la paupière inférieure l'emporte sur la supérieure ; de plus, il existe une troisième paupière, transversale, dite *nyctitante*, que l'on observe également chez les squales. Chez les serpents, le sac conjonctival reste fermé, de telle sorte qu'il existe, en avant de la cornée, une mince membrane transparente. Enfin, chez les mollusques, on observe, autour de la cornée, des élevures des téguments, qui forment de véritables paupières.

**paupiette** [*pô-pi-è-te*] ou **poupiette** [*pi-è-te*] n. f. Tranche de viande (généralement de veau) roulée, renfermant une farce et cuite en papillote. (Quand les paupiettes sont presque cuites, on les pane, et l'on en achève la cuisson sur le gril ; on les sert avec une sauce relevée.)

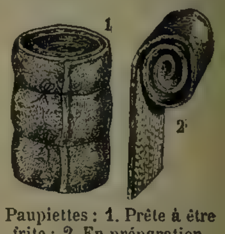

Paupiettes : 1. Prête à être frite ; 2. En préparation.

**paupoire** [*pô*] n. f. Plaque de fonte, sur laquelle on aplatit le cul des bouteilles.

**Pausanias** [*pô-za-ni-âss*], général spartiate, vainqueur des Perses à Platées (479 av. J.-C.). Grisé par cette victoire, il rêva de dominer Sparte et toute la Grèce. Pour arriver à son but, il noua des intrigues avec Xerxès. Les éphores ayant saisi la preuve de sa trahison, il se réfugia dans le temple d'Athéna. Pour ne pas violer l'asile, on mura la porte, et il mourut de faim (474 av. J.-C.).

**Pausanias,** géographe et historien grec du IIe siècle, auteur d'un important ouvrage appelé *Periegesis*, qui est la meilleure source où les archéologues aient aujourd'hui la faculté de puiser pour retrouver les places des monuments anciens de l'antiquité classique.

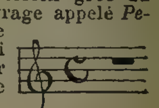
Pause.

**pause** [*pô ze*] n. f. (du lat. *pausa*, gr. *pausis*, cessation). Suspension momentanée d'une action : *voyageur, lecteur, chanteur, ouvrier, militaire qui fait une* (ou *la*) *pause. Musiq.* Silence équivalant à une mesure. Signe qui indique ce silence : *la pause se place sous la quatrième ligne.* (V. SILENCE.)

**pauser** [*pô-zé*] v. n. Faire une pause.

**Pausias** [*pô-zi-âss*], peintre grec de l'école de Sicyone (IVe s. av. J.-C.). Il parait s'être complu aux effets pittoresques et aux inventions légères et décoratives.

**Pausilippe** [*pô-zi*], montagne près de Naples, s'avançant en promontoire entre le golfe de Naples et celui de Pouzzoles. Elle est traversée par deux tunnels, dont l'un, la *Grotte de Pausilippe*, remonte à l'antiquité. A l'entrée, est le tombeau dit « de Virgile ».

**paussidés** [*pô-si-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères carnassiers, renfermant les *paussus* et genres voisins. S. un *paussidé.*

**paussus** [*pô-suss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, qui habitent les régions chaudes de l'ancien monde, vivent avec les fourmis et crépitent fortement quand ils se sentent inquiétés.

**Pauthier** [*pô-ti-é*] (Jean-Pierre-Guillaume), sinologue français, né à Besançon, m. à Paris (1801-1873). Il est l'auteur d'une *Histoire des relations politiques de la Chine avec les nations occidentales.*

**pauvre** [*pô-vre*] adj. (lat. *pauper*). Dépourvu ou mal pourvu du nécessaire : *les classes pauvres.* Qui marque cet état : *un habit pauvre.* Stérile, sans ressources : *contrée pauvre.* Qui manque de richesse, de caractère : *dessin pauvre.* Mauvais en son genre : *pauvre chère ; un pauvre orateur.* A plaindre, qui inspire la pitié : *pauvre mère ! son fils est mort ! Pauvre de*, mal pourvu de : *pauvre d'esprit. Pauvre en*, mal partagé en : *pays pauvre en hommes. Langue pauvre*, qui manque de termes pour l'expression de sa pensée. *Rime pauvre*, rime à peine suffisante. *Pauvre sire, pauvre hère*, homme sans considération, sans mérite. N. m. Homme dans le besoin, mendiant : *secourez les pauvres.* (Syn. de INDIGENT.) *Pauvres honteux*, personnes dans le besoin, qui n'osent demander l'aumône. *Avoir ses pauvres*, avoir l'habitude de secourir certains pauvres. *Pauvres d'esprit*, V. BEATI PAUPERES SPIRITU. Prov. : **Au pauvre la besace,** quand on est dans la misère, il est très difficile d'en sortir. Allus. littér. : **Le pauvre homme !** dans le *Tartufe* (1, 5), exclamation attendrie que pousse Orgon, revenant de voyage, à chaque détail satisfaisant que Dorine lui fournit sur la santé de Tartufe et qui marque son engouement imbécile. (On la rappelle à propos de personnes qui sont très loin d'être à plaindre.) Ant. **Riche.**

**Pauvre pêcheur,** tableau de Puvis de Chavannes (1881), au musée du Luxembourg. Le peintre a voulu représenter l'isolement, la misère d'une créature humaine. (V. p. 555).

**pauvrement** [*pô-vre-man*] adv. Dans la pauvreté : *vivre pauvrement. Fig.* Mal, maladroitement : *peindre pauvrement.* Ant. **Richement.**
— Encycl. *Dr. Pauvres* (*droit des*). V. SPECTACLE.

**pauvresse** [*pô-vrè-se*] n. f. Mendiante.

**pauvret, ette** [*pô-vrè, è-te*] adj. et n. Diminutif de PAUVRE, terme d'affectueuse commisération.

**pauvreté** [*pô*] n. f. Etat de celui, de ce qui est pauvre : *la pauvreté est un grand mal.* (Syn. de INDIGENCE.) Les pauvres en général : *on accuse la pauvreté de tous les vices.* Manque, stérilité : *une grande pauvreté d'idées.* Sécheresse : *pauvreté du cœur. S'attacher à quelqu'un comme la pauvreté à un pauvre homme*, ne jamais le quitter. *Relig. Vœu de pauvreté*, vœu par lequel les religieux s'engagent à ne posséder en propre aucun bien. *Pauvreté d'esprit*, détachement des biens de la terre. *Pauvreté évangélique*, renonciation aux biens de la terre. Pl. *Fam.* Choses communes, sans portée : *dire des pauvretés.* Prov. : **Pauvreté n'est pas vice,** pour être pauvre, on n'est pas malhonnête ; on ne doit pas faire un reproche de la pauvreté. **La pauvreté est mauvaise conseillère,** la misère pousse à des actions basses ou criminelles. Ant. **Richesse, fortune.**

# PAVILLONS

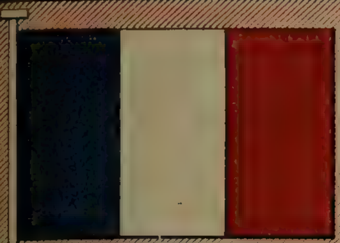
FRANCE

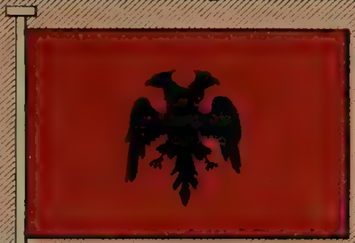
ALBANIE

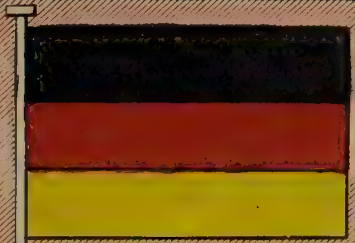
ALLEMAGNE

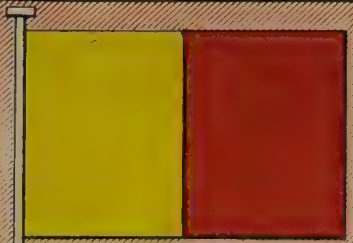
ANDORRE

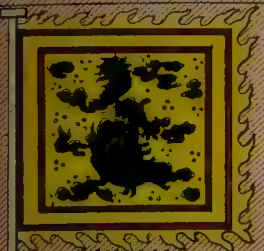
ANNAM

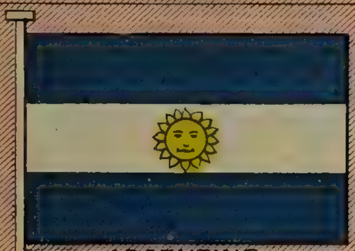
ARGENTINE

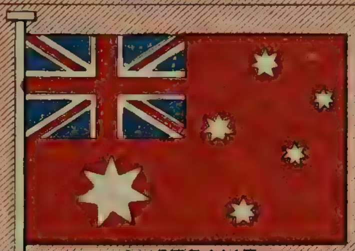
AUSTRALIE

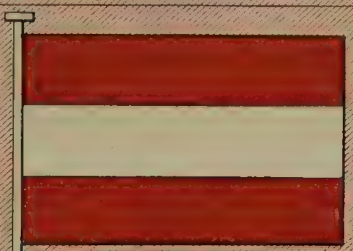
AUTRICHE

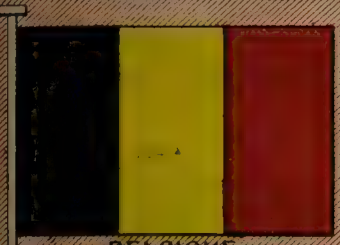
BELGIQUE

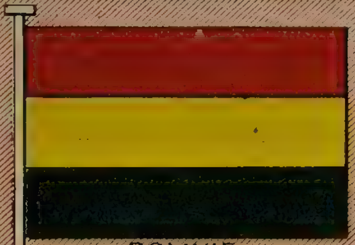
BOLIVIE

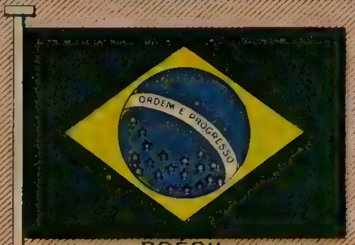
BRESIL

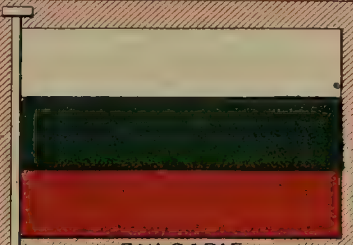
BULGARIE

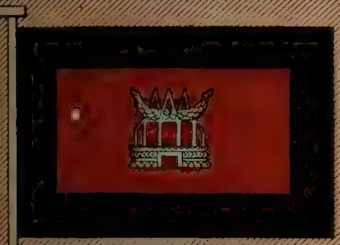
CAMBODGE

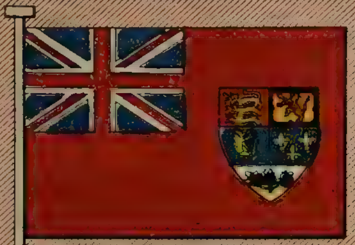
CANADA

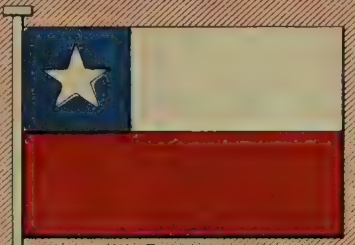
CHILI

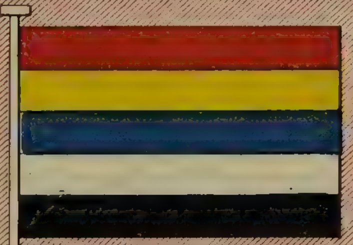
CHINE

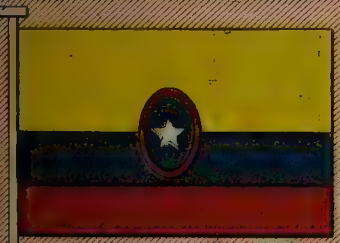
COLOMBIE

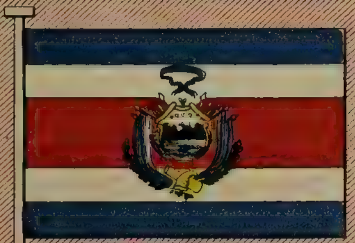
COSTA-RICA

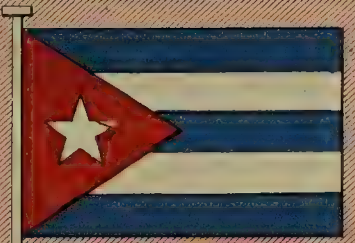
CUBA

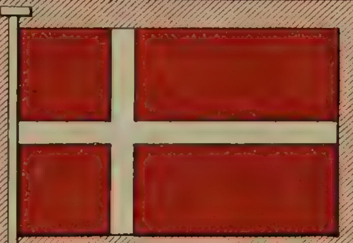
DANEMARK

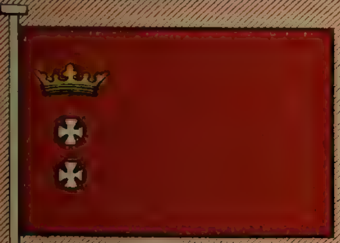
DANTZIG

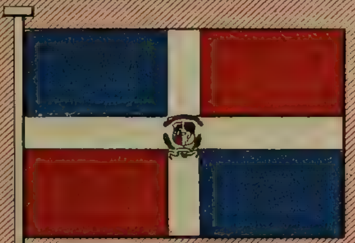
DOMINICAINE (Rép.)

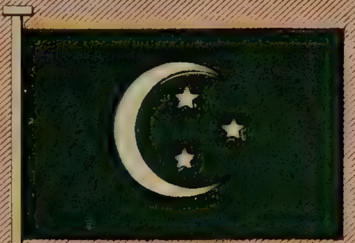
EGYPTE

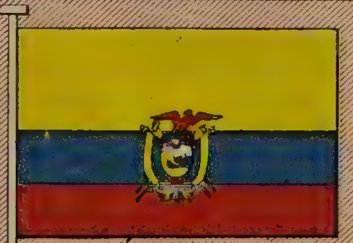
ÉQUATEUR

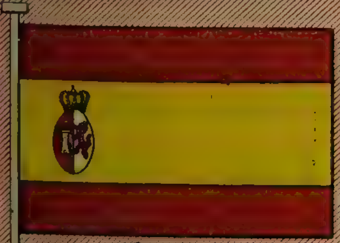
ESPAGNE

ESTHONIE

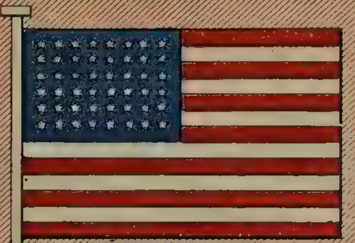
ÉTATS-UNIS

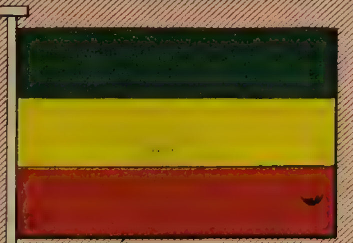
ÉTHIOPIE

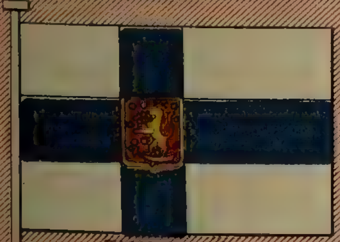
FINLANDE

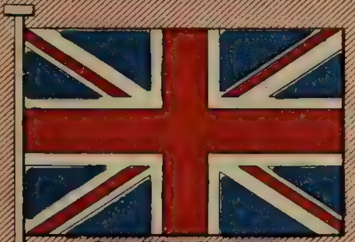
GR. BRETAGNE

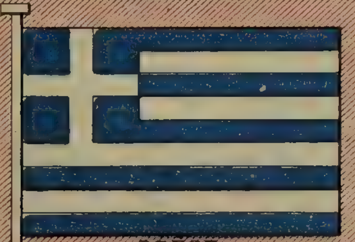
GRECE

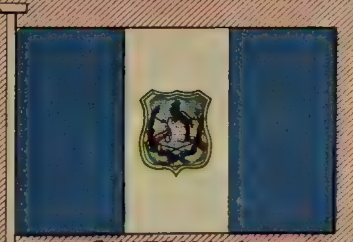
GUATEMALA

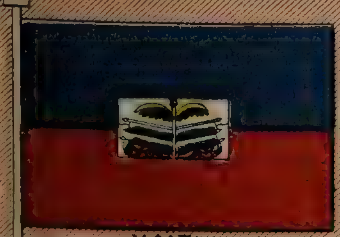
HAITI

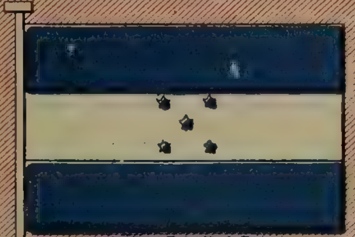
HONDURAS

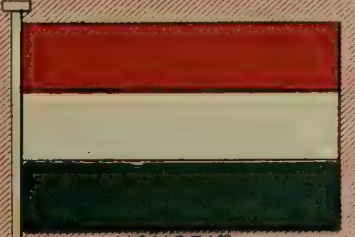
HONGRIE

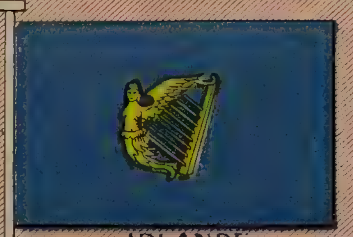
IRLANDE

# PAVILLONS

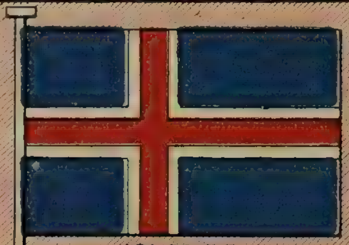
ISLANDE

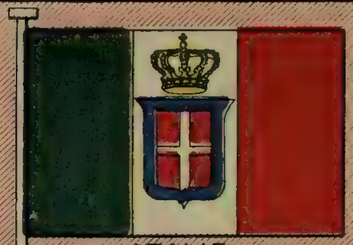
ITALIE

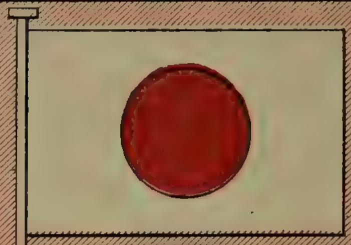
JAPON

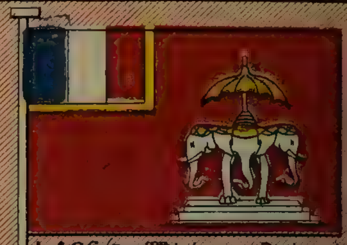
LAOS (Roy$^{me}$ de Louang-Prabang)

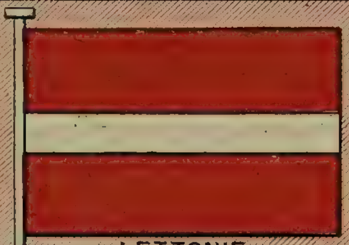
LETTONIE

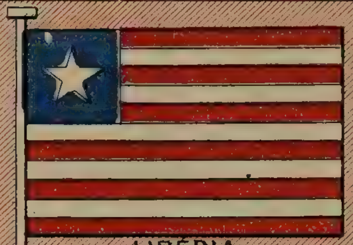
LIBÉRIA

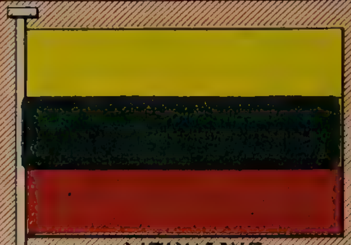
LITHUANIE

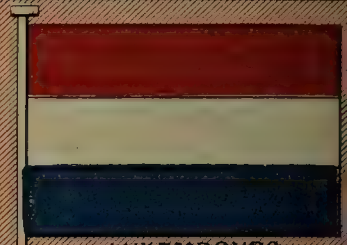
LUXEMBOURG

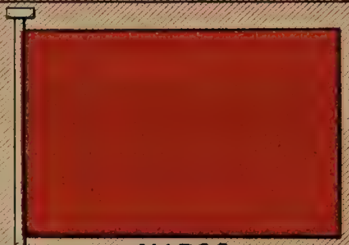
MAROC

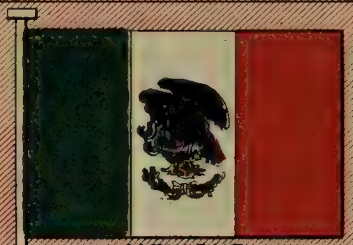
MEXIQUE

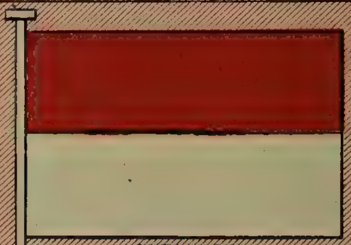
MONACO

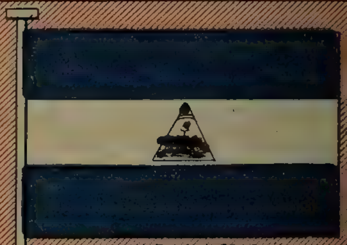
NICARAGUA

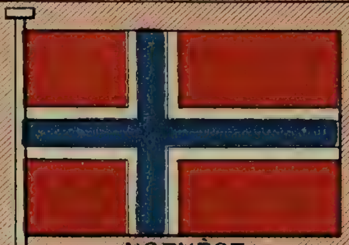
NORVÈGE

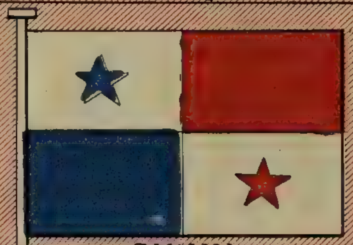
PANAMA

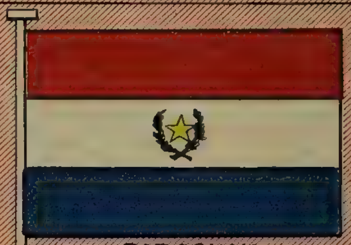
PARAGUAY

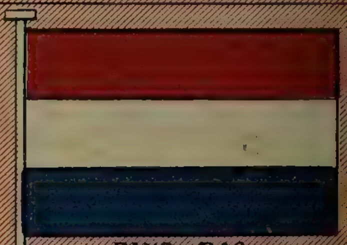
PAYS-BAS

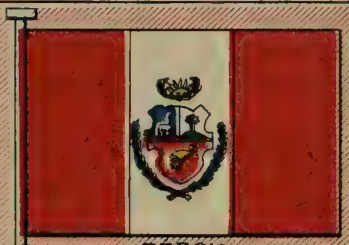
PÉROU

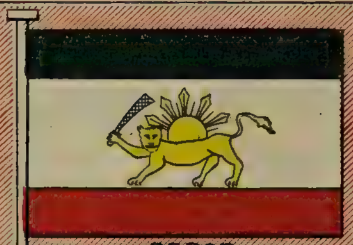
PERSE

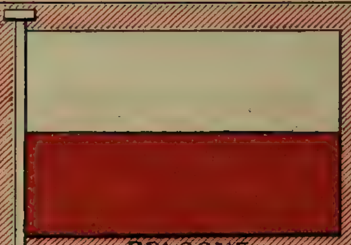
POLOGNE

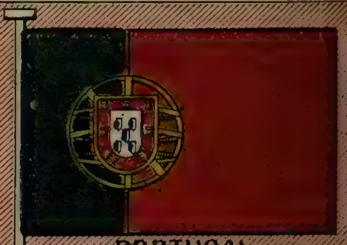
PORTUGAL

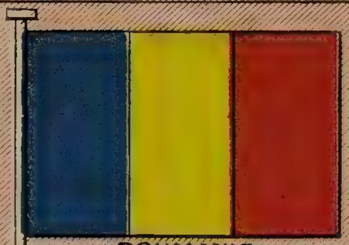
ROUMANIE

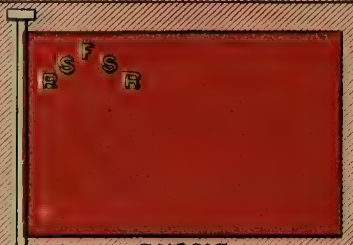

RUSSIE

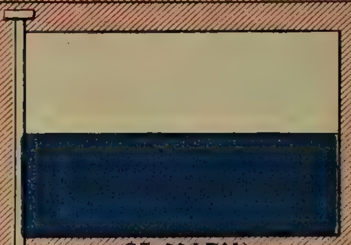
S$^{T}$ MARIN

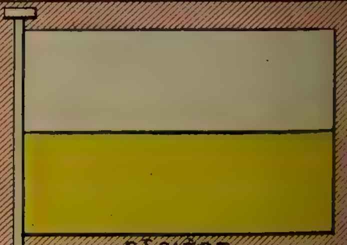
S$^{T}$ SIÈGE

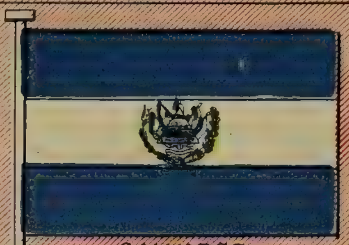
SALVADOR

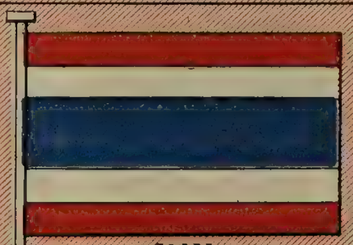
SIAM

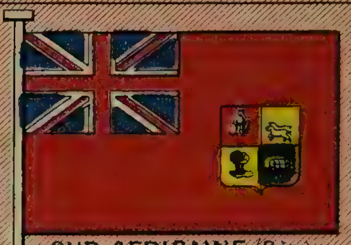
SUD-AFRICAINE (Rép.)

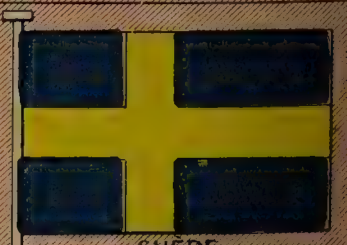
SUÈDE

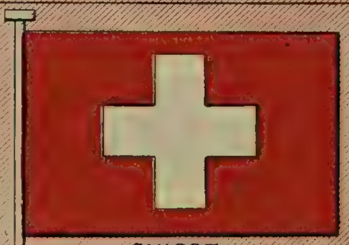
SUISSE

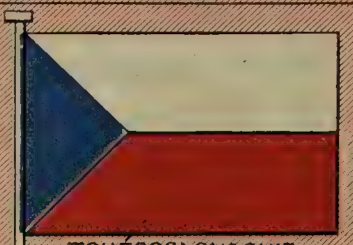
TCHÉCOSLOVAQUIE

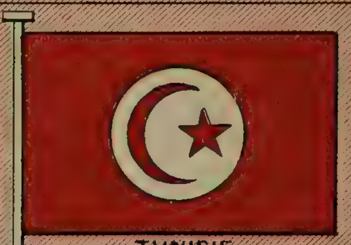
TUNISIE

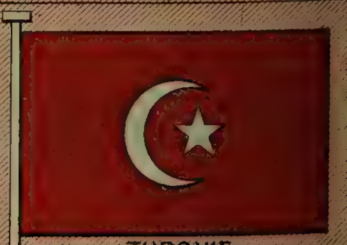
TURQUIE

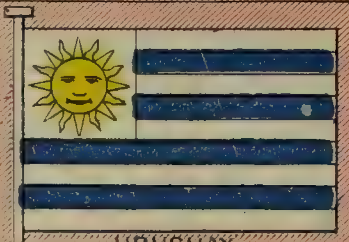
URUGUAY

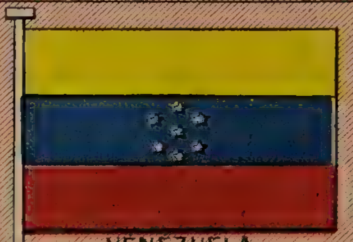
VENEZUELA

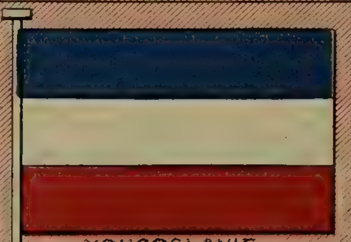
YOUGOSLAVIE

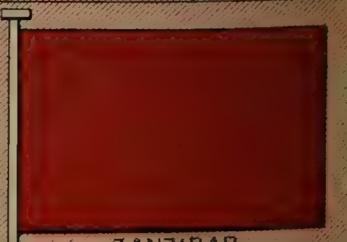
ZANZIBAR

**Pauw** (Corneille **de**), philologue et philosophe ollandais, né à Amsterdam, m. à Xanten (1739-1799). n lui doit d'intéressantes *Recherches philosophi- ues sur les Grecs.*

**Pauwels** (Wilhelm-Ferdinand), peintre d'his- oire belge, né à Eckeren, m. à Dresde (1830-1904). es principales œuvres sont en Allemagne (*les Exi- s du duc d'Albe ; la Jeunesse de Luther*).

**pauxi** [*pòk-si*] n. m. Genre de gallinacés propres l'Amérique tropicale. (Ce sont de gros oiseaux oirs, à bec court, d'où part une sorte de casque. On les appelle vulgairement *hoccos à casque*.)

**pavage** n. m. Ouvrage fait avec du pavé : *avage en bois.* Travail du paveur : *le pavage d'une ue.*

— Encycl. *Techn.* Les Romains pavaient les outes au moyen de larges dalles posées sur béton. es premiers pavages en France (xiiie s.) consistaient n gros cubes de pierre posés sur une couche de ble. Les pierres que l'on emploie le plus fréquem- ent aujourd'hui comme pavés sont : le grès, l'ar- ose, le granit, le basalte, le porphyre. Elles se dé- tent en cubes et parallélépipèdes, dont les dimen- ons varient de $0^{m},08$ à $0^{m},25$. Les plus petits onstituent les pavés proprement dits ; les plus longs ennent le nom de *boatisses* et servent à croiser s joints. La base sur laquelle le pavé se trouve sis est le sable, qui, bien tassé, est à peu près in- ompressible. Les principales réparations d'un pavé nt : le *soufflage*, qui consiste à relever chaque pavé à glisser sous lui une petite quantité de sable ; *repiquage*, qui consiste à démonter le pavage éfectueux et à le refaire avec du sable neuf ; le *levé à bout*, qui consiste à démonter entièrement pavage exécuté, pour en remplacer les parties dé- ctueuses.

Le pavage en bois est établi sur une fondation de ton de $0^{m},20$ d'épaisseur, recouvert d'une couche e quelques centimètres de mortier de ciment, sur quelle on pose des parallélépipèdes rectangles de pin de Norvège rendu imputrescible. Les joints tre les rangées sont remplis au moyen d'une ouche de mortier de ciment liquide. Sur la surface hevée, on répand du gravier fin. On a essayé ssi d'autres modes de pavage : *pavage en verre, avage en caoutchouc, pavage en acier ;* mais diffé- entes considérations, le prix entre autres, n'ont pas ermis de généraliser ces méthodes.

— *Dr.* Le pavage des grandes routes est à la harge de l'État. Quant au pavage des rues et aces d'une ville, la législation est très vague, et s usages locaux ont une grande importance. En rincipe, ce pavage incombe à la commune ; mais il ut être mis à la charge des propriétaires rive- ins, au cas de réunion des deux conditions sui- ntes : 1° qu'il y ait insuffisance des revenus ordi- ires de la commune ; 2° qu'il existe un usage cal leur imposant cette obligation. En ce cas, les xes de pavage sont recouvrées sur les propriétaires verains, comme en matière de contributions di- ctes, en vertu d'un rôle approuvé par le préfet.

**pavane** n. f. Ancienne danse lente et grave, portée d'Espagne en France au xvie siècle : *la pa- ne se dansait par couples, en costume de cérémo- e.* Air sur lequel on l'exécutait : *danser, uer une pavane.*

**Pavane** (*la*), tableau d'Edouard Toudouze 885). Deux enfants, en costume du commen- ment du xviie siècle, dansent la pavane, ndis que, dans le fond, à gauche, une mme joue de la mandore. (V. p. 555.)

**pavaner** [*né*] **(se)** v. pr. (de *pavane*). archer d'une manière fière; avec vanité.

**pavé** n. m. (de *paver*). Bloc à peu près bique de pierre dure, de bois, etc., pré- ré, dont on garnit les chaussées : *le pavé bois se généralise.* Partie pavée d'une rue : *macadam et le pavé. Fig.* La rue, la voie blique : *errer sur le pavé de Paris. Battre pavé*, se promener en oisif. *Etre sur le vé*, sans domicile, sans emploi. *Il en sort dessous les pavés*, se dit de ce qui se mon- e, se produit en abondance. *Fam.* Circons- nce soudaine et fâcheuse : *recevoir un de pavé.* Eloge maladroit. *Haut du pavé* (cette locu- on date de l'époque où les rues étaient en pente dans ur largeur, avec le milieu ou le côté le plus bas cupé par un ruisseau, ce qui fait que la partie la plus oche des murailles était la plus propre), partie du vé la plus proche des murailles, et, au *fig.*, situation plus avantageuse ou la plus honorable. *Tenir le ut du pavé*, tenir le premier rang. *Céder le haut pavé*, se détourner, s'effacer par politesse ou défé- nce devant quelqu'un. *Pavé de pain d'épice*, gros in d'épice épais et grand, dont la forme rappelle lle d'un pavé. Prov. : **Bride en main sur le pavé**, il ut maintenir son cheval quand on est sur le pavé, car est facile d'y glisser, et, au *fig.*, il ne faut négli- r aucune précaution dans les affaires délicates. llus. littér. : **Le pavé de l'ours**, allusion à la fa- e de La Fontaine : *l'Ours et l'Amateur des jardins* III, 10). On emploie ces mots : *le pavé de l'ours* ur désigner l'acte irréfléchi et funeste d'une ami- é malavisée.

**pavé, e** adj. Garni de pavés : *rue pavée. Avoir gosier pavé*, se dit des personnes qui mangent ou ivent très chaud, ou encore qui consomment beau- up d'épices, de liqueurs fortes, etc. *La ville en est vée, les rues en sont pavées*, se disent des choses qui trouvent quelque part en grande abondance. rov. V. intention.

**pavée** [*vé*] n. f. Nom vulgaire de la *digitale urprée.*

**pavement** [*man*] n. m. Action de paver. Pa- ge de luxe : *un pavement de marbre.*

**paver** [*vé*] v. a. Couvrir de pavés le sol d'une e, d'une cour, etc. : *paver une avenue. Par ext.* ncher, couvrir complètement : *à l'automne, les uilles pavent le sol. Fam. Rue où l'on pave*, rue quelqu'un évite de passer parce qu'il craint d'y ncontrer un créancier.

**pavesade** [*za-de*] n. f. (ital. *pavesata*). Toile rangée de pavois, qui était disposée le long d'un vire pour en masquer l'intérieur.

**Pavet de Courteille** (Abel-Jean-Baptiste), ientaliste français, né et m. à Paris (1821-1889). On i doit des travaux très estimés sur la langue rque orientale (*Dictionnaire turc oriental*, etc.).

**pavette** [*vè-te*] n. f. *Bot.* Genre de rubiacées.

— Encycl. Les pavettes (*pavetta*) ou *baconies* sont des arbustes des régions tropicales de l'ancien monde, que l'on cultive parfois comme plantes d'ornement dans les serres tempérées, pour leurs fleurs d'un blanc verdâtre.

**paveur** n. et adj. m. Ouvrier qui pave.

**Pavia** (José), général espagnol, né dans la province d'Alcala, m. à Madrid (1834-1895), Collaborateur de Prim, il fut plus tard un des promoteurs de la restauration alphonsiste (Alphonse XII).

**pavie** [*vî*] n. f. (de *Pavie*, n. géogr.). Variété de pêche à peau duveteuse et dont la chair adhère au noyau. (V. le tableau fruits.)

**Pavie,** v. forte d'Italie, anc. cap. du royaume des Lombards, ch.-l. de la prov. de son nom, sur le Tessin ; 40.000 h. (*Pavesans*). Université, beau collège. Cathédrale (xve s.) ; basilique lombarde de Saint-Michel ; château des Visconti (xiiie s.). Dans les environs, célèbre *Chartreuse de Pavie* (v. chartreuse). Etoffes.

**Pavie** (*bataille de*), perdue par François Ier, qui, fait prisonnier par les Espagnols de Lannoy et de Pescaire (25 févr. 1525), écrivit, de la Chartreuse de Pavie, à sa mère une lettre à laquelle la tradition a donné ce laconisme sublime : « Madame, tout est perdu, fors l'honneur. »

**Pavie** (Auguste-Jean-Marie), diplomate et explorateur français, né à Dinan, m. à Thourie (1847-1925), agent diplomatique de la France à Bangkok ; il a reconnu une notable partie de l'Indochine et du cours du Mékong et recueilli de nombreux et précieux documents sur l'ethnographie et l'histoire de l'Indochine.

**pavier** [*vi-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) Disposer la pavesade.

**pavier** [*vi-é*] n. m. Genre d'arbustes exotiques, cultivés comme ornementaux pour leurs fleurs en grappes diversement colorées.

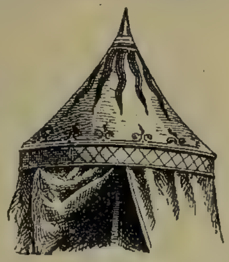
Pavillon (tente).

**pavillon** [*ll* mll.] n. m. (du lat. *papilio*, tente). Tente ronde ou carrée: *les pavillons sont généralement de coutil. Blas.* Espèce de tente, qui revêt et enveloppe les armoiries des souverains. Etoffe dont on recouvre le ciboire et le tabernacle. Tour de lit, en forme de tente, suspendu au plafond. Petite maison, petite construction : *un pavillon de chasse.* Bâtiment formant une extrémité de l'édifice, dont il se distingue par l'alignement, la hauteur ou l'architecture. Bâtiment s'élevant au-dessus du comble d'une autre construction. Oreille externe des mammifères. Extrémité évasée d'un instrument à vent, d'une sonde de chirurgien, d'un entonnoir. Drapeau. *Mar.* Bannière, enseigne ou étendard, sur lesquels sont les couleurs nationales ou des marques particulières et qui servent à indiquer la nationalité d'un navire, à faire des signaux, etc. *Hisser un pavillon*, le mettre en haut ou en tête du mât. *Abaisser, amener le pavillon*, le rentrer pour se rendre. (V. navigation.) *Fig. Baisser pavillon*, céder. *Dr. des gens. Le pavillon couvre la marchandise*, les navires belligérants doivent respecter les navires marchands qui portent le pavillon d'une puissance neutre. *Fig.* et *fam.* Cette expression s'emploie lorsqu'une personne s'abrite sous un couvert honorable pour commettre des actes répréhensibles.

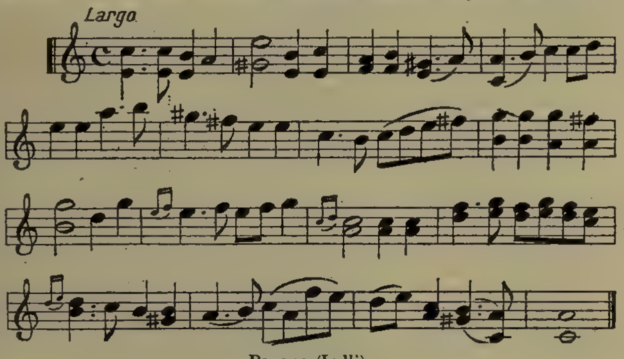

Pavane (Lulli).

— Encycl. *Mar.* Le pavillon est le drapeau des navires. Il porte les couleurs nationales et se hisse à l'arrière sur un mât spécial, placé à l'extrémité de la poupe ou à la corne d'artimon. C'est le pavillon national. Certains pays (Angleterre, Allemagne, Russie. etc.) ont des pavillons de couleur différente pour la guerre, le commerce, la marine ; les maisons royales ont leur pavillon particulier. Il en fut de même en France, sous l'ancien régime.

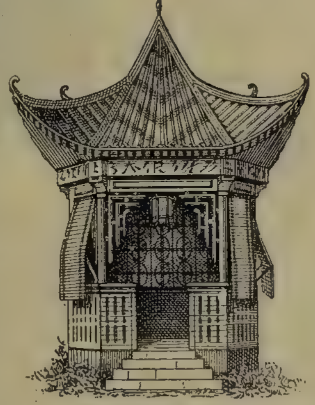
Pavillon chinois.

Les amiraux hissent en tête de mât leur pavillon de commandement, portant dans le bleu deux ou trois étoiles. Le président de la République hisse au grand mât un pavillon national, portant dans le blanc ses initiales.

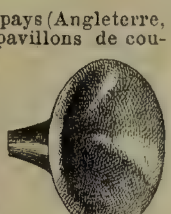
Pavillon d'instrument à vent.

Certains pavillons ont des significations adoptées par presque toutes les nations : le pavillon blanc est le pavillon parlementaire, le pavillon jaune est le pavillon de quarantaine, etc. (V. navigation.)

Tout navire qui en croise un autre ou qui se présente dans un port doit hisser son pavillon. Les honneurs à rendre au pavillon sont réglés par des conventions internationales.

**Pavillons-Noirs, Pavillons-Jaunes,** nom donné, d'après la couleur de leur étendard, à des soldats irréguliers de l'armée chinoise. La France eut à combattre les Pavillons-Noirs au Tonkin, en 1883-1885.

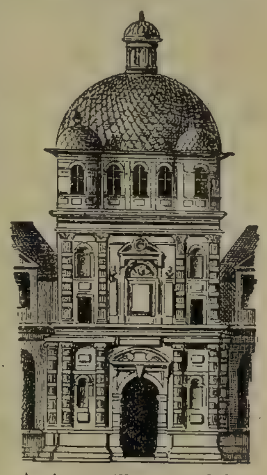
Ancien pavillon central des Tuileries, d'après Philibert Delorme.

**Pavillon** [*ll* mll] (Nicolas), prélat français, évêque d'Aleth, né à Paris, m. à Aleth (1597-1677). Il entretenait des relations avec les jansénistes et eut de vifs démêlés avec la papauté et le Parlement.

**Pavillon** (Etienne), littérateur et poète français, neveu du précédent, né et m. à Paris (1632-1705) ; ses *Poésies* furent très goûtées. Membre de l'Académie française (1691).

**pavillonnerie** [*vi, ll* mll., *o-ne-rî*] n. f. Lieu où l'on fabrique ou garde les pavillons, flammes, etc.

**pavillonneur** [*vi, ll* mll., *o-neur*] n. et adj. m. Ouvrier qui confectionne les pavillons, flammes, guidons.

**Pavilly** [*ll* mll.], ch.-l. de c. (Seine-Inf.). arr. et à 20 kil. de Rouen ; 3.180 h. Ch. de f. Et. Race de volaille estimée. — Le cant. a 21 comm. et 16.980 h.

**pavimenteux, euse** [*man-teû, eu-ze*] adj. (du lat. *pavimentum*, pavé). Se dit de certaines roches employées au pavage. *Histol. Epithélium pavimenteux*, forme du tissu épithélial à cellules plates.

**Pavin,** lac du département du Puy-de-Dôme, logé dans un magnifique cratère, à 1.197 m. d'altitude. Il s'écoule dans la Couze d'Issoire, affl. de l'Allier.

**Pavlograd,** v. de Russie (gouv. d'Iékatérinoslav), sur la Voltchia ; 40.000 h.

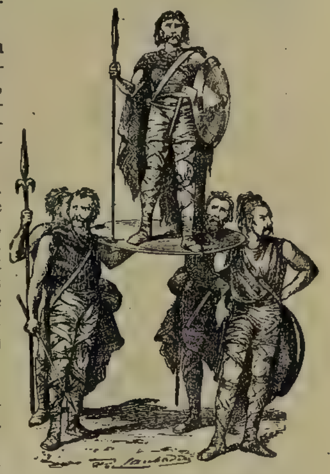
Roi franc élevé sur le pavois.

**Pavlov** (Ivan Pétrovitch), médecin russe, né en 1849, qui s'est fait connaître par ses travaux sur les glandes digestives.

**Pavlovo,** v. de Russie (gouv. de Nijni-Novgorod), sur l'Oka ; 20.000 h. ; un des principaux centres industriels de Russie, appelé le *Sheffield russe.*

**pavois** [*voi*] n. m. (ital. *pavese*). Grand bouclier. *Elever sur le pavois*, investir de la souveraine puissance, par allusion à la coutume des Francs d'élever sur le pavois les rois proclamés. *Fig.* Vanter, mettre en honneur, en renommée. *Monter sur le pavois*, monter sur le trône. *Mar.* Bordage cloué sur les jambettes, au-dessus du plat-bord. Signal de réjouissance. Ensemble des pavillons d'un navire disposés dans un ordre donné : *hisser le grand pavois.*

**pavoisement** [*ze-man*] n. m. Action de pavoiser.

**pavoiser** [*zé*] v. a. Garnir de pavillons, de drapeaux, un navire, un édifice : *pavoiser un monument.*

**pavonazzo** [*na-dzo*] n. m. Sorte de marbre antique, panaché de rouge et de blanc.

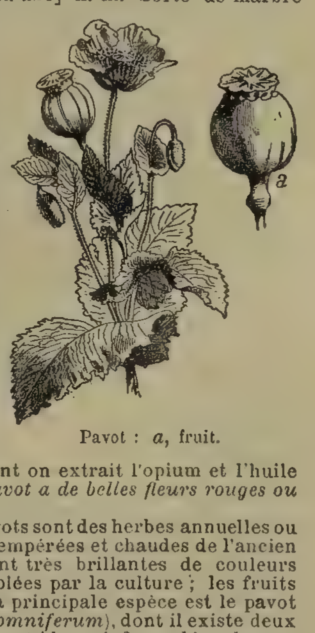

Pavot : *a*, fruit.

**pavonie** [*nî*] n. f. *Bot.* Genre de malvacées des régions chaudes du globe, comprenant des arbres dont les feuilles répandent une odeur aromatique quand on les froisse. *Entom.* Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant de magnifiques papillons diurnes de l'Amérique tropicale, dont certaines espèces mesurent jusqu'à $0^{m},20$ d'envergure.

**pavot** [*vo*] n. m. (lat. *papaver*). Genre de papavéracées à suc blanc laiteux, dont on extrait l'opium et l'huile dite d'*œillette* : *le pavot a de belles fleurs rouges ou blanches.*

— Encycl. Les pavots sont des herbes annuelles ou vivaces des régions tempérées et chaudes de l'ancien monde. Les fleurs sont très brillantes de couleurs et peuvent être doublées par la culture ; les fruits sont des capsules. La principale espèce est le pavot somnifère (*papaver somniferum*), dont il existe deux variétés : l'une, le *pavot blanc*, à fleurs blanches ou gris de lin et à graines blanches ; l'autre, le *pavot noir*, à fleurs rouge cramoisi et à graines noires. Les capsules vertes de la première espèce laissent exsuder, quand on les incise, un latex, qui, solidifié, constitue l'opium ; les graines de la seconde fournissent l'*huile d'œillette.* Le pavot des moissons est plus connu sous le nom de *coquelicot ;* ses pétales sont employés en infusions pectorales.

**Pawnees** ou **Pawnies** [*po-ou-nî*], tribu indienne des Etats-Unis (Nebraska), aujourd'hui confinée dans l'Oklahoma.

**Pawtucket** [*kèt*], v. des Etats-Unis (Rhode-Island), sur le Blackstone ; 64.200 h. Filatures.

**Pax** (c.-à-d. *la Paix*), tableau de Puvis de Chavannes (appelé aussi *Concordia*), au musée de Picardie, à Amiens (V. p. 556).

**pax romana,** mots. lat. signif. : *paix romaine*, célèbre expression par laquelle Pline le Jeune, dans le *Panégyrique de Trajan*, a caractérisé la domination romaine et la tranquillité profonde qui en était la conséquence pour les peuples soumis.

**Paxo** ou **Paxos,** la plus petite des îles Ioniennes (Grèce insulaire), à 13 kil. de Corfou ; 5.000 h. Cap. *Gaios*. Produit une huile renommée ; fruits.

**payable** [*pè-ia-ble*] adj. Qui doit être payé : *traite payable à vue ; effet payable à délai de date.*

**Payan** (Claude-François **de**), homme politique français, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, guillotiné à Paris 1766-1794). Il fut un des plus fermes soutiens de Robespierre et fit instituer le culte de l'Etre suprême.

**payant** [*pè-ian*], **e** adj. Qui paye : *spectateurs payants*. Que l'on paye, où l'on paye : *spectacle payant*. Substantiv. : *les invités et les payants*. ANT. **Gratuit.**

**paye** [*pè-ie*] ou **paie** [*pè*] n. f. (subst. verb. de *payer*). Solde ou salaire : *la paye des officiers, des ouvriers*. Action de payer : *faire la paye. Fam.* Débiteur : *c'est une mauvaise paye. Haute paye*, indemnité supplémentaire de la solde d'un militaire : *les soldats rengagés reçoivent une haute paye.*

**Paye des moissonneurs** (*la*), tableau de Lhermitte (1882), au musée du Luxembourg. Tandis qu'au fond, à droite, le fermier fait la paye, un vieux paysan se repose, à gauche, sur un banc, une jeune paysanne allaite un enfant ; œuvre saine et robuste (V. p. 555).

**payelle** [*pa-i-è-le*] n. f. Grande chaudière pour raffiner le sel.

**payement** [*pè-ie-man*] n. m. Action de payer. Somme payée : *un payement très élevé. Fig.* Action d'acquitter : *le payement d'une dette de reconnaissance*. (On écrit aussi PAIEMENT ou PAÎMENT [*pè-man*].)

— ENCYCL. Le payement peut être fait : 1° par le débiteur ; 2° par un coobligé ; 3° par un tiers non intéressé à l'extinction de l'obligation.

Lorsque le payement est fait par le débiteur, la dette est éteinte avec tous ses accessoires : cautionnements, gages, hypothèques ou privilèges.

Lorsqu'il est fait par un tiers intéressé à payer, ce tiers peut être soit une caution, soit un codébiteur solidaire, soit un tiers détenteur d'un immeuble hypothéqué à la dette : dans cette dernière hypothèse, le payement entraîne de plein droit, en général, le bénéfice de la subrogation, en vertu de laquelle le tiers qui paye est censé avoir acheté la créance, plutôt que l'avoir acquittée.

Lorsque le payement est fait par un tiers non intéressé, ou bien ce tiers paye au nom et en l'acquit du débiteur contre qui il a la même action que le gérant d'affaires, ou bien il offre de payer en son propre nom, parce qu'il a intérêt à se substituer au créancier. Dans l'un et l'autre cas, ce dernier doit avoir préalablement consenti au payement.

La *subrogation* est la transmission de tous les droits et actions du créancier au profit d'un tiers qui a payé pour le débiteur, qui a fourni l'argent ayant servi à la libération du débiteur. Ce tiers, grâce à la subrogation, se trouve mis, pour le montant de ses déboursés, au lieu et place du créancier désintéressé ; or, comme la créance de celui-ci était peut-être préférable, peut-être garantie par des privilèges, hypothèques ou cautionnements, la subrogation devient ainsi un élément important du crédit public. La subrogation est *conventionnelle* ou *légale*.

Le payement doit être fait au créancier capable de le recevoir ou à son mandataire légal, conventionnel ou judiciaire.

Les pouvoirs sous seing privé produits par les mandataires doivent être sur papier timbré et légalisés.

Lorsque les parties prenantes sont illettrées et que la somme à payer ne dépasse pas 150 francs, le payement peut être fait en présence de deux témoins, qui signent avec lui sur le mandat la déclaration de la partie prenante.

On nomme *imputation de payement*, ou simplement *imputation*, l'application d'un payement à l'une de plusieurs dettes contractées envers le même créancier, quand la somme payée n'est pas suffisante pour les acquitter toutes. L'imputation est faite par les parties, ou résulte de la loi.

A défaut d'imputation de la part des parties, la loi assure l'imputation d'après les quatre règles suivantes : 1° si l'une des dettes est échue, tandis que les autres ne le sont pas, l'imputation doit se faire sur la dette échue ; 2° si toutes les dettes sont également échues ou non échues, l'imputation doit se faire sur la dette que le débiteur a le plus d'intérêt à acquitter ; 3° si toutes les dettes sont échues et si le débiteur a même intérêt à acquitter les unes que les autres, l'imputation doit se faire sur la plus ancienne ; 4° toutes choses étant égales, l'imputation doit se faire proportionnellement sur toutes les dettes.

**payen, enne** [*pa-i-in, è-ne*] n. et adj. S'écrit quelquefois pour PAÏEN.

**payen** [*pa-i-in*] n. m. Traverse de la roue à potier, sur laquelle l'ouvrier appuie ses pieds.

**Payen** [*pa-i-in*] (Anselme), chimiste français, né et m. à Paris (1795-1871). Il a fait faire des progrès décisifs à la fabrication du sucre de betterave.

**Payen** (Jean-François), médecin et littérateur, né et m. à Paris (1800-1870), connu par ses recherches sur la vie de Montaigne.

**payer** [*pè-ié*] v. a. (du lat. *pacare*, apaiser.— Se conj. comme *balayer*. On dit quelquef. : *je paie, je paierai* ou *je paîrai ; je paierais* ou *je paîrais, que je paie ;* mais il vaut mieux écrire et prononcer : *je paye, je payerai*, etc.). Remettre ce qui est dû à ou pour : *payer ses ouvriers, son loyer*. Acquitter une dette, un droit, un impôt : *payer sa patente*. Etre sujet à l'impôt : *marchandise qui paye un droit d'entrée*. Récompenser, reconnaître : *payer généreusement un service*. Obtenir par un sacrifice, expier : *payer cher une victoire ; payer un crime de sa tête. Fig.* et *fam. Etre à payer*, être très original, très curieux en son genre. *Payer les violons*, faire les frais d'une chose dont les autres ont le profit. *Payer la folle enchère*, subir les conséquences d'une maladresse. *Payer les pots cassés*, subir les désagréments, les dommages d'un acte quelconque. *Payer pour les autres*, être puni quand les autres sont coupables, ou ne sont pas punis. *Payer le tribut à la nature*, mourir. *Payer sa dette à la société*, se dit d'un criminel qui est exécuté. *Payer de*, faire preuve de : *payer d'audace. Payer d'ingratitude*, manquer de reconnaissance. *Payer de retour*, reconnaître un service par un autre. *Payer de sa personne*, s'exposer dans une occasion dangereuse ; agir personnellement. *Une fois payé*, se dit d'une somme payée en principal pour la totalité d'une obligation. *Etre payé pour reconnaître*, connaître par expérience les désagréments de. *Fam. Il me le payera*, je me vengerai. PROV. : **Il faut payer ou agréer,** quand on doit, il faut donner de l'argent, ou tout au moins de bonnes paroles. **Qui répond paye,** on est forcé de payer pour celui dont on s'est porté caution. **Les battus payent l'amende,** se dit d'un homme à qui l'on donne tort quand il a raison, et qu'on le sait incapable de se défendre. (V. CASSER et DETTE.) **Se payer** v. pr. Etre payé, récompensé, puni. *Fam.* S'offrir : *se payer un voyage, un fusil. Se payer de*, se contenter de : *ne vous payez pas de mots.*

**Payer** (chevalier Jules **de**), officier et explorateur autrichien, né à Schœnau en 1842. On lui doit d'intéressantes campagnes dans les mers arctiques.

**Payerne,** ville de Suisse (cant. de Vaud), sur la Broye ; 5.000 h. Dans l'église abbatiale, tombeau de la reine Berthe. Au moyen âge, résidence des rois de Bourgogne de la maison de Straetlingen.

**payeur, euse** [*pè-i-eur, eu-ze*] n. Qui paye : *une payeuse de mauvaise foi*. Dont l'emploi est de payer : *le payeur du régiment*. Dont l'emploi est de payer des dépenses, des traitements, des rentes : *payeur du département*. Adjectiv. : *officier payeur.*

**Payne** (Thomas). V. PAINE.

**payol** [*pa-i-ol*] n. m. En Méditerranée, plancher de la chambre d'une embarcation.

**payolle** [*pa-i-o-le*] n. f. Dans le Limousin, chapeau de paille pour femme.

**payot** [*pa-i-o*] n. m. Forçat chargé de la comptabilité et de la délivrance des vivres.

**Payrac,** ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 13 kil. de Gourdon ; 960 h. Chaux hydraulique. — Le cant. a 8 comm., et 4.550 h.

**pays** [*pè-i*] n. m. (du lat. *pagensis ;* de *pagus*, canton). Territoire : *le beau pays de France*. Région, contrée : *pays chauds*. Les habitants : *pays révolté, pays protestant*. Patrie, lieu de naissance : *quitter son pays*. Milieu favorable : *Montreuil est le pays des pêches. Fig.* Pays métaphorique : *pays des chimères. Du pays*, se dit des objets produits par la contrée même. *Plat pays*, rase campagne. *Haut pays*, partie montagneuse. *Voir du pays*, voyager loin. *Faire voir du pays à quelqu'un*, lui donner de la peine, lui susciter des difficultés. *Mal du pays*, nostalgie. *Pays perdu, pays de loups*, éloigné, peu civilisé. *Etre bien de son pays, arriver de son pays*, être simple, crédule ou maladroit. *Gagner son pays*, avancer, faire du chemin. *Etre en pays de connaissance*, avec quelqu'un que l'on connaît. (V. BATTRE, COCAGNE, etc.) *Fam.* Compatriote : *tiens, voilà mon pays*. (Fém. *payse*.) PROV. : **Bon pays, mauvais chemin,** les chemins pratiqués dans les terrains fertiles sont souvent fangeux. (V. NUL.) ALLUS. LITTÉR.

> Qui sert bien son pays, n'a pas besoin d'aïeux,

vers de Voltaire dans *Mérope* (I, 3). Ce beau vers est comme la devise de ceux qui sont fils de leurs œuvres. (V. PAGUS.)

**Pays de la mer** (*Au*), triptyque de Cottet (1898) au musée du Luxembourg : *Ceux qui s'en vont, le Repas d'adieu, Celles qui restent*, composition puissante et sombre, résumant la destinée des marins.

**paysage** [*pè-i-za-je*] n. m. Etendue de pays qui présente une vue d'ensemble ; *admirer le paysage*. Dessin, tableau représentant un site champêtre : *Corot a laissé de magnifiques paysages*. Genre de peinture qui a pour objet la représentation des sites champêtres. *Paysage historique*, paysage où sont représentés des personnages historiques ou mythologiques. *Fig.* et *fam. Cela fait bien dans le paysage*, cela produit un bon effet. ALLUS. LITTÉR. : **Un paysage est un état de l'âme,** phrase célèbre d'Amiel (*Fragment d'un journal intime*). Amiel a voulu dire que chaque paysage a en soi une certaine signification déterminant chez l'artiste qui le représente un certain état de l'âme ; mais on interprète souvent sa pensée en ce sens que le peintre, ou plus généralement l'artiste, le littérateur, etc., en représentant un paysage, se peint lui-même et projette son âme sur la nature.

— ENCYCL. *Peint.* Négligée par l'antiquité et le moyen âge, la peinture de paysage apparut au XVe siècle, lors de la primitive Renaissance italienne, avec Benozzo Gozzoli, Mantegna, Carpaccio, Ghirlandajo, qui peignirent des fonds de paysage avec un visible souci de la réalité. Les peintres postérieurs suivirent cette tradition, et nul mieux que le Titien n'associa la figure humaine au paysage. La peinture de paysage fut cependant considérée à l'époque classique comme un genre secondaire, et nos grands paysagistes, le Poussin, Claude Lorrain, firent surtout du paysage historique, avec un arrangement conventionnel des sites. Cette convention s'accentua au XVIIIe siècle dans les paysages de Watteau, Boucher, Fragonard ; seuls, Hubert Robert et J. Vernet restèrent plus fidèles à la vérité.

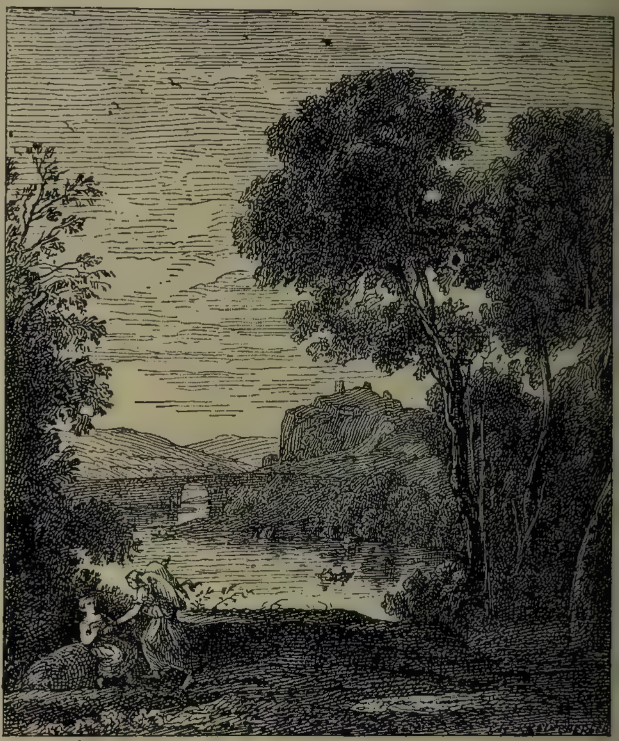
Paysage, tableau de Claude Lorrain.

Ce n'est guère qu'aux Pays-Bas que le paysage fut traité pour lui-même. Déjà remarquable dans les compositions des Van Eyck, Memling, Thierry Bouts, Breughel, l'art du paysage atteignit à sa perfection avec Ruysdael, Hobbema, Van Goyen, C.-J. Vernet (Louvre) [V. p. 556], etc.

Au XIXe siècle, sous l'influence des paysagistes anglais Constable, Bonington, se produisit en faveur du paysage une réaction qui aboutit, en France, à la formation d'une remarquable pléiade d'artistes : Th. Rousseau, J. Dupré, Daubigny, Corot (Louvre) [V. p. 555], Diaz, Harpignies, Courbet, etc. Le *plein air* fut également pratiqué par l'école impressionniste, qui a donné des paysagistes remarquables : Sisley, Cl. Monet, Pissaro, etc.

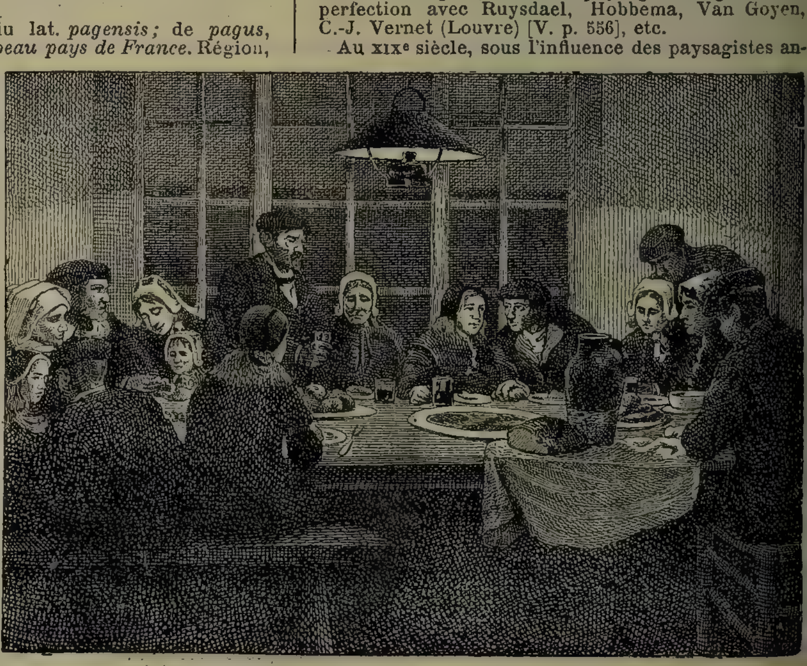
Au pays de la mer (panneau central), tableau de Cottet.

**paysager** [*pè-i-za-jé*], **ère** adj. Disposé de façon à produire des effets de paysage : *jardin paysager.*

**paysagesque** [*pè-i-za-jès-ke*] adj. Qui appartient, qui convient au paysage.

**paysagisme** [*pè-i-za-jis-me*] n. m. Genre du paysage ; tendances des paysagistes. (Peu us.)

**paysagiste** [*pè-i-za-jis-te*] n. Artiste qui fait des paysages. Adjectiv. : *un peintre paysagiste*. (Se dit quelquef. pour PAYSAGER : *jardin paysagiste.*)

**paysan, anne** [*pè-i-zan, a-ne*] n. (rad. *pays*). Homme, femme de la campagne : *un riche paysan. Fig.* Rustre, personne grossière. Adjectiv. : *avoir un air paysan. A la paysanne* loc. adv., à la manière, à la mode des paysans.

**Paysans** (*Repas de*), tableau de David Teniers ; composition habile et amusante, qui rappelle les scènes de cabaret du même artiste (v. p. 556) ; le *Repos de paysans*, tableau de Le Nain, scène réalisée avec beaucoup de simplicité et de naturel (v. p. 555).

**Paysan du Danube,** titre d'une fable de La Fontaine, où l'auteur, sortant du ton de l'apologie, flé-

# PAYS-BAS

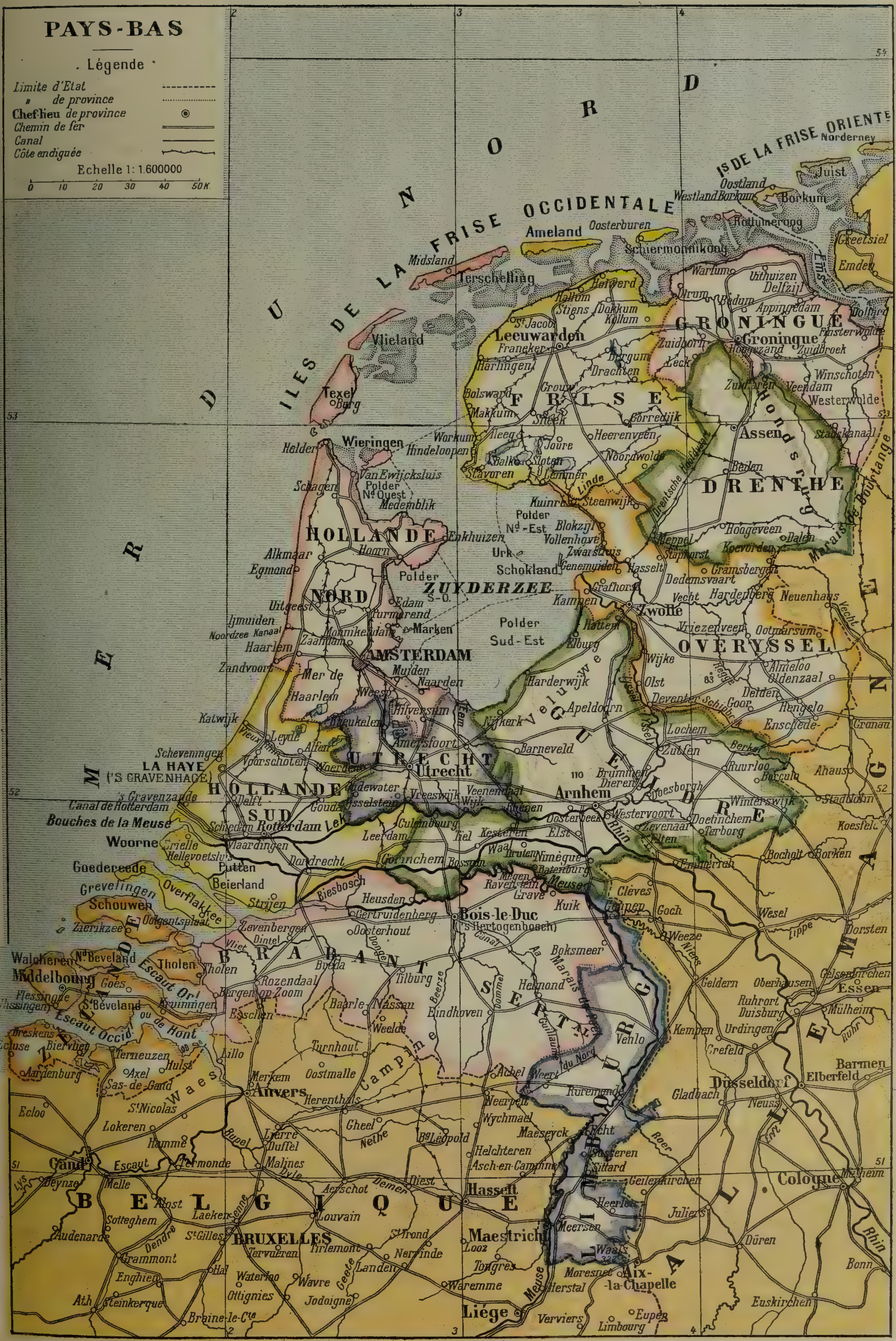
PAYS-BAS
Légende
Limite d'Etat
» de province
Chef-lieu de province
Chemin de fer
Canal
Côte endiguée
Echelle 1: 1.600000
0 10 20 30 40 50 K.
MER DU NORD
ILES DE LA FRISE OCCIDENTALE
ISDE LA FRISE ORIENTALE
Norderney
Juist
Borkum
Texel
Burg
Vlieland
Terschelling
Midsland
Ameland
Oosterburen
Schiermonnikoog
Rottumeroog
Emden
Delfzijl
GRONINGUE
Groningue
FRISE
Leeuwarden
Harlingen
Franeker
Bolsward
Sneek
Heerenveen
Stavoren
Lemmer
DRENTHE
Assen
Meppel
Hoogeveen
Koevorden
HOLLANDE NORD
Helder
Alkmaar
Hoorn
Enkhuizen
Edam
Zaandam
Haarlem
AMSTERDAM
Ijmuiden
Noordzee Kanaal
Zandvoort
Mer de Haarlem
ZUYDERZEE
Polder Nd-Ouest
Polder Nd-Est
Polder S.-O.
Polder Sud-Est
Urk
Schokland
Kampen
Zwolle
OVERYSSEL
Deventer
Almeloo
Oldenzaal
Hengelo
Enschede
UTRECHT
Utrecht
Amersfoort
Hilversum
GUELDRE
Veluwe
Harderwijk
Apeldoorn
Zutfen
Arnhem
Nimègue
Tiel
Culembourg
Winterswijk
LA HAYE ('S GRAVENHAGE)
Scheveningen
Leyde
Katwijk
HOLLANDE SUD
Delft
Rotterdam
Schiedam
Gouda
Dordrecht
Gorinchem
Canal de Rotterdam
Bouches de la Meuse
Woorne
Goedereede
Grevelingen
Schouwen
Overflakkee
ZÉLANDE
Zierikzee
Walcheren
Middelbourg
Flessingue (Vlissingen)
Nd Beveland
S. Beveland
Goes
Tholen
Escaut Or.
Escaut Occid. ou de Hont
Breskens
Terneuzen
Hulst
Axel
Sas-de-Gand
BRABANT SEPTENTRIONAL
Bois-le-Duc ('s Hertogenbosch)
Bréda
Tilburg
Bergen op Zoom
Rozendaal
Eindhoven
Helmond
Heusden
Gertruidenberg
Grave
LIMBOURG
Venlo
Ruremonde
Sittard
Maestricht
Heerlen
Meerssen
Waals
Vaals
BELGIQUE
Anvers
Gand
BRUXELLES
Malines
Louvain
Liége
Hasselt
Turnhout
Lierre
Termonde
Aerschot
Diest
Tongres
Tirlemont
Waremme
Verviers
Herstal
Eupen
Limbourg
Campine
Waes
S.Nicolas
Lokeren
Eecloo
Audenarde
Alost
Ath
Enghien
Hal
Waterloo
Wavre
Jodoigne
Nivelles
ALLEMAGNE
Aix-la-Chapelle
Cologne
Düsseldorf
Crefeld
Wesel
Clèves
Goch
Gladbach
Neuss
Duren
Bonn
Euskirchen
Juliers
Essen
Duisburg
Mülheim
Barmen
Elberfeld
Bocholt
Borken
Rhin
Meuse
Waal
Lek
Yssel
Ems
Vecht
Escaut
Lys
Dendre
Demer
Roer
Lippe
Ruhr
Erft
Marais de Bourtange
Hondsrug
2 3 4
51 52 53 54

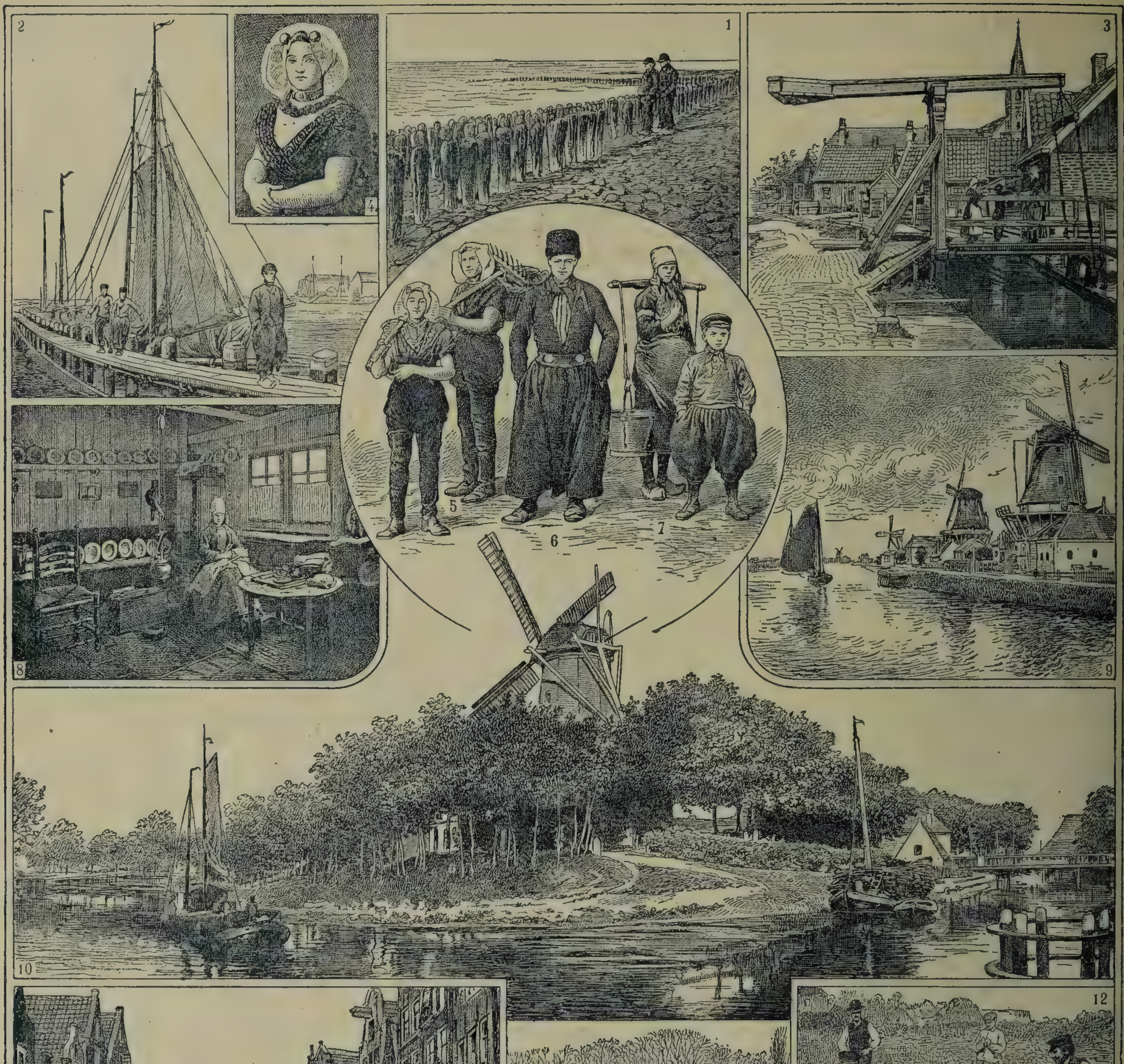

PAYS-BAS : 1. La digue de Westkapelle (île de Walcheren) ; 2. Le déchargement du poisson, à Volendam ; 3. Pont à bascule, à Volendam ; 4. Zélandaise ; 5. Femmes employées aux parcs à huîtres : 6. Pêcheur de Volendam : 7. Jeune fille et garçonnet de l'île de Marken : 8. Intérieur d'une maison de pêcheur à Marken ; 9. Le canal de Leeuwarden, à Harlingen ; 10. Vue prise à Franeker (Frise) ; 11. Le vieux côté de l'Achterburgwal, à Amsterdam ; 12. Culture des tulipes ; 13. Culture des oignons à fleurs, jacinthes et narcisses ; 14. La Maison des bouchers, à Harlem (xviie s.) ; 15. La cathédrale catholique Saint-Bavon, à Harlem ; 16. Hôtel de ville de Middelburg (xvie s.).

rit éloquemment la corruption romaine par l'organe 'un paysan des bords du Danube :

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . Voici
Le personnage en raccourci :
Son menton nourrissait une barbe touffue.
Toute sa personne velue
Représentait un ours, mais un ours mal léché ;
Sous un sourcil épais, il avait l'œil caché ;
Le regard de travers, nez tortu, grosse lèvre ;
Portait sayon de poil de chèvre
Et ceinture de joncs marins.

Dans les applications, on donne le nom de *paysan u Danube* à tout homme d'un extérieur grossier, 'une franchise brutale, mais qui frappe juste.

**Paysan parvenu** (*le*), roman de Marivaux (1735) ; istoire d'un garçon que sa bonne conduite, mais, ussi son joli visage et des protections féminines ont parvenir à la fortune.

**Paysan perverti** (*le*) [1775] et **Paysanne perertie** (*la*) [1784], romans de Restif de La Bretonne, einture des mauvais lieux et des mauvaises mœurs.

**Paysans** (*les*), roman, par H. de Balzac (1845) ; einture de la lutte sourde d'un grand propriétaire t des paysans de sa commune, qui finissent par emporter.

**Paysans** (*guerre des*), insurrection des paysans llemands en 1524 et 1525, provoquée par le mouveient luthérien, et qui fut réprimée avec la dernière ruauté par les seigneurs. Le programme des révolés était à la fois religieux et social : il compreait, avec la liberté de l'Evangile, la suppression es dîmes, l'abolition du servage, etc. Luther se rononça contre eux, et les bandes de leur princial chef, Thomas Munzer, furent écrasées, près de 'rankenhausen.

**paysandaille** [*pè-i-zan-da*, *ll* mll., *e*] n. f. Raiassis de paysans. (Vx.)

**Paysandu,** ville de la république Orientale u Uruguay ; 22.000 h., sur l'Uruguay. Capit. du déartement du même nom.

**paysannerie** [*pè-i-za-ne-rî*] n. f. Etat, condiion de paysan. Petite œuvre littéraire ; petite pièce eignant les mœurs des paysans : *les paysanneries e George Sand ont pour cadre le Berry.*

**paysannesque** [*pè-i-za-nès-ke*] adj. Qui apparient, convient au paysan.

**pays-bas** [*pè-i-bâ*] n. m. pl. *Pop.* Derrière.

**Pays-Bas** [*pè-i-bâ*] (ROYAUME DES), un des Etats e l'Europe occidentale, sur la mer du Nord.

I. GÉOGRAPHIE. Les *Pays-Bas* (*Nederland*) ou *Holande* forment une région très plate, très basse, et 'est en élevant des digues que ses habitants peuent se mettre à l'abri des inondations marines. 'Escaut, la Meuse, et le Rhin, qui se divise en bras iultiples, dont les principaux sont le Waal et Yssel, sont les principaux cours d'eau des Pays-Bas. La zone déprimée ituée en arrière des diues, ou *polders*, a été esséchée au prix de ongs et pénibles efforts ; iais elle fournit auourd'hui d'admirables hamps de céréales et e riches prairies d'éleage. L'industrie de la Iollande est surtout maitime (chantiers de consructions navales). Il aut ajouter à ces ressources le produit de la êche et, comme indusries accessoires, la farication des draps, les affineries de sucre, les distilleries, les tailleries de iamants ; les échanges sont favorisés à l'intérieur ar un réseau de canaux fortement organisé. Les olonies des Pays-Bas (*Indes Néerlandaises*) sont iombreuses et prospères. La Hollande, qui est un oyaume constitutionnel, a une superficie de 33.000 kil. arr. et une pop. de 6.841.000 h. (*Hollandais*). Elle e divise en 11 prov. : Brabant-Septentrional, Drenhe, Frise, Groningue, Gueldre, Hollande-Septentrioiale, Hollande-Méridionale, Limbourg, Overyssel, Jtrecht, Zélande. La capitale est *Amsterdam*, mais e siège des pouvoirs publics est à *La Haye.*

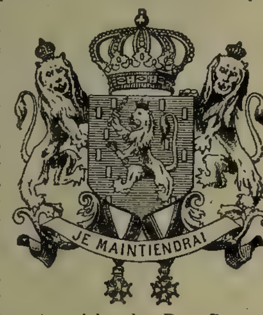

Armoiries des Pays-Bas.

II. HISTOIRE. Les premiers habitants connus de la Iollande furent les Bataves, qui furent soumis par es Romains, puis les Frisons, qui furent soumis par es Francs. Charlemagne imposa le baptême aux 'risons, et Charles le Gros érigea la Hollande ne omté. Au moyen âge, les villes, enrichies par le ommerce, y réussirent à étendre notablement leurs rivilèges. Plus tard, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, s'empara de l'ensemble des Pays-Bas, en dépouillant sa cousine Jacqueline de Bavière et, à la nort de Marie, fille de Charles le Téméraire, leur erritoire échut à l'Autriche. Philippe II d'Espagne, qui posséda la Hollande après Charles-Quint, la tyannisa si durement, surtout sous le gouvernement lu duc d'Albe, qu'elle se souleva (révolte des Gueux) t se constitua en république des Provinces Unies, dont Guillaume d'Orange fut stathouder (1579), et qui fut définitivement reconnue par l'Europe au congrès de Westphalie (1648). Rivale maritime de l'Angleterre et de la France — les Hollandais furent à ce moment les véritables *rouliers de la mer* — elle joua un rôle important au XVIIe siècle et lutta, non sans gloire, contre Louis XIV. Le plus grand de ses stathouders, Guillaume d'Orange, devint roi d'Angleterre en 1688 et fit de la Hollande, selon une expression bien connue, « une chaloupe dans le sillage du vaisseau anglais ». La paix d'Utrecht marqua l'apogée de sa puissance. Vers le milieu du XVIIIe siècle, le stathoudérat devint héréditaire (1747). Conquise sous la Révolution par les armées françaises, elle forma la république Batave en 1795 et le royaume de Hollande en 1806 ; elle fut annexée à l'Empire français en 1810. En 1815, la Belgique et la Hollande furent réunies en un seul Etat, mais les événements de 1830, à la suite d'une révolution bruxelloise, séparèrent les deux pays. A la mort de Guillaume III (1890), le grand-duché de Luxembourg a cessé d'être rattaché à la Hollande par le lien de l'*union personnelle.*

Le royaume des Pays-Bas est demeuré neutre pendant la Grande Guerre, et a témoigné de cette neutralité en secourant également, de toutes les manières possibles, les malheureux des deux partis.

— *Linguist.* On parle dans les Pays-Bas un dialecte germanique, appartenant au groupe de l'Ouest et dérivant du bas franconien. C'est une langue voisine du bas allemand et intermédiaire entre l'anglo-saxon et le haut allemand. La langue néerlandaise comporte plusieurs dialectes : frison, hollandais, franconien, saxon, etc. La langue littéraire est du franconien, et la langue courante des gens cultivés est le hollandais.

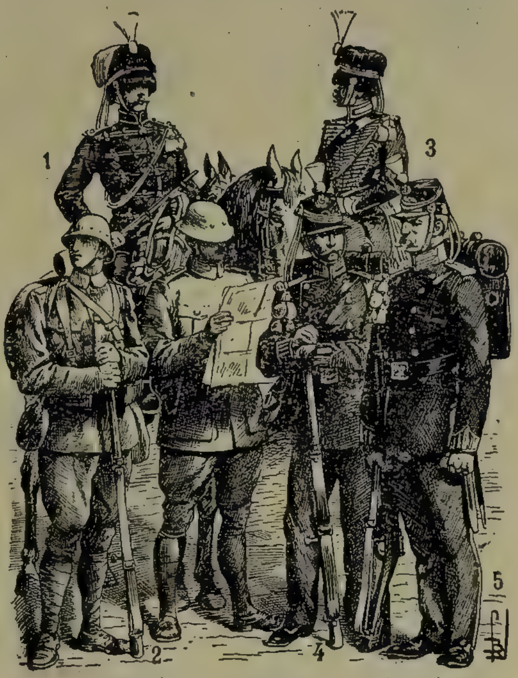

Soldats hollandais : 1. Hussard ; 2. Fantassins (officier et soldat) ; 3. Artilleur à cheval (garde) ; 4. Chasseur ; 5. Grenadier.

— *Littér.* Ce n'est qu'au XVIe siècle que commence la littérature hollandaise, avec Marnix de Sainte-Aldegonde, l'auteur du *Wilhelmus*, l'hyme national hollandais, et Dirk Coornhert Volckertszoon. La grande époque est le XVIIe siècle, l'époque de Pieters Cornelisz Van Hooft, Jacob Cats, Joost Van den Vandel. Le XVIIIe siècle est une époque de décadence, qui compte pourtant les noms de l'historien Brandt, du poète Huygens, des auteurs de farces Asselyn et Bredero. Au XIXe siècle, après la Restauration, surgit une nouvelle floraison : les poètes Bilderdijk et J. da Costa, chefs de l'école romantique ; Jacob Van Lennep, Mme Bosboom-Toussaint, le critique Potgieter, Nicolas Beets, Douwe Dekkers plus connu sous le nom de *Multatuli*, Alberdingk Thym. En 1880, une nouvelle école s'est formée, qui se rattache au poète Jacques Perk. Eprise à la fois de symbolisme et de style, elle a des représentants tels que Verwey, Kloos, J. Van Leden. Parmi les nouveaux romanciers, il faut citer Louis Couperus et Mlle de Savornin-Lohman.

— *Bx-arts.* V. HOLLANDAISE (*école*).

— *Musiq.* Les origines de l'histoire musicale en Hollande sont mal connues. En revanche, le XVIe siècle voit se répandre dans toute l'Europe les maîtres de chapelle hollandais. Swelink se distingue dans la fugue pour orgue. Au XVIIe siècle, on peut signaler les psaumes de Jan, les madrigaux de Jacob Vredeman ; les plus fameux érudits s'intéressent à la théorie de l'art. Au XVIIIe, citons les noms des compositeurs Brunmüller, De Koninck, Snep. Au XIXe siècle, la Hollande participe à la renaissance générale de la musique ; rappelons les noms de Bremer, Bertelman, Richard Hol, J.-B. Van Bree, Van der Linden, etc.

— *Hymne national hollandais.* Le chant national hollandais : *Wien Neerlands bloed* (1815) est l'œuvre du poète Tollens et du musicien Wilms. Un autre hymne, le *Wilhelmus*, avait été composé au XVIe siècle par Marnix de Sainte-Aldegonde en l'honneur de Guillaume de Nassau.

HYMNE NATIONAL DES PAYS-BAS

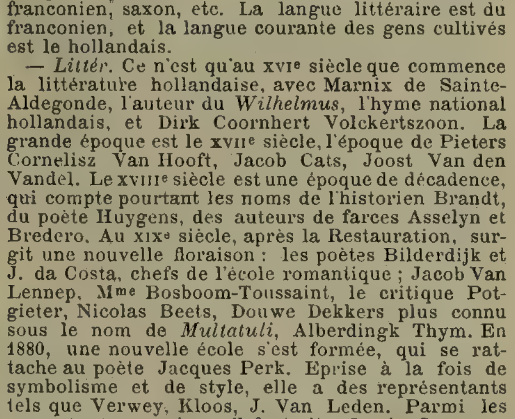

**Pays-Bas** (*Histoire du soulèvement des*), ouvrage de Schiller, œuvre pittoresque et généralement exacte, mais qui s'arrête avec l'arrivée du duc d'Albe à Bruxelles (1788).

**payse** [*pè-i-ze*] n. f. V. PAYS.

**Paysac,** comm. de la Dordogne, arr. et à 61 kil. de Nontron, au-dessus de l'Auvezère ; 2.540 h. Ch. de f.

**paytine** [*pa-i*] n. f. Base azotée, retirée de l'écorce du quinquina blanc.

**paytone** [*pa-i*] n. f. Corps azoté qui se produit quand on distille la paytine avec de la chaux sodée.

**Paz** [*paz'*] (**La**), v. de Bolivie, ancienne capitale de la république ; 82.000 h. Commerce actif. Ch.-l. du *dép. de La Paz* (518.000 h.).

**Paz (La),** v. du Mexique, capitale de la Basse-Californie. Port sur le golfe de Californie ; 5.050 h.

**pazend** [*zèn'd*] n. m. Ensemble des gloses qui accompagnent la traduction pehlvie des livres de Zoroastre.

**Pazzi** [pr. ital. *pat-tsi*], célèbre famille gibeline de Florence, rivale de celle de Médicis. En 1478, un de ses membres, FRANÇOIS, ourdit contre celle-ci la fameuse *conspiration* dite *des Pazzi*, encouragée par le pape Sixte IV et par Jacopo Salviati, archevêque de Pise. Julien de Médicis fut tué à coups de poignard ; mais Laurent de Médicis ne fut que légèrement blessé, et la répression fut immédiate. Jacopo Salviati fut pendu, avec Francesco Pazzi, à la même fenêtre et en habits sacerdotaux.

**Pb,** symbole chimique du *plomb.*

**P. c. c.** Abréviation des mots *pour copie conforme.*

**Pchaves,** peuple d'origine géorgienne, qui vit en Transcaucasie.

**P. C. N.** (Les trois lettres initiales de *physique, chimie, naturelle* [*histoire*].) N. m. Nom donné par abréviation au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, délivré après examen par les facultés de sciences.

**Pd,** symbole chimique du *palladium.*

**Peabody** [*pî-bo-dé*], v. des Etats unis d'Amérique (Massachusetts, comté d'Essex) ; 19.000 h.

**Peabody** [*pî-bo-dé*] (George), philanthrope américain, né à Danvers, m. à Londres (1795-1869) ; auteur d'institutions nombreuses pour la diffusion de l'enseignement dans les classes laborieuses.

**péage** n. m. (lat. pop. *pedaticum ;* de *pes*, pied). Droit perçu pour le passage des personnes, des animaux, des marchandises, ou pour l'accostage des navires dans les ports maritimes : *acquitter le péage à l'entrée d'un pont.* Lieu où l'on paye ce droit.

— ENCYCL. La loi du 30 juillet 1880 ayant prescrit le rachat des ponts à péage sur les routes nationales et départementales, la création de ces ponts n'est désormais possible que sur les chemins vicinaux et ruraux. Les droits sont autorisés par des décrets rendus en conseil d'Etat. Le produit sert à l'entretien des ponts.

Des décrets d'administration publique peuvent établir dans les ports maritimes des péages locaux temporaires pour assurer le service des emprunts contractés, ou le payement des allocations offertes par un département, une commune, une chambre de commerce ou tout autre établissement public en vue de subvenir à l'établissement, l'amélioration ou le renouvellement des ouvrages ou de l'outillage public d'exploitation de ce port et de ses accès, ou au maintien et à l'amélioration des profondeurs de ses rades, passes, chenaux et bassins.

**Péage** ou **Péage-de-Roussillon (Le),** comm. de l'Isère, arr. et à 10 kil. de Vienne, non loin du Rhône ; 1.540 h. Ch. de f. P. L.-M.

**péager** [*jé*], **ère** n. Personne qui reçoit le péage.

**péan** ou **pæan** n. m. (gr. *paian*). *Antiq. gr.* Hymne en l'honneur d'Apollon. Chant de guerre, de victoire, de fête.

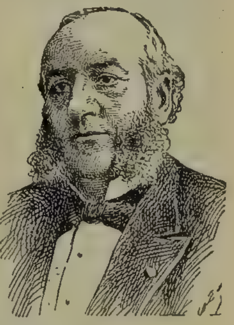

Péan.

**Péan** (*Jules*-Emile), chirurgien français, né à Marboué (Eure-et-Loir), m. à Paris (1830-1898). Brillant opérateur, il a vulgarisé l'ovariotomie et doté la chirurgie d'un grand nombre d'instruments nouveaux.

**pearxéite** n. f. Sulfo-arséniure naturel d'argent.

**Peary** (Robert Edwin), explorateur américain, né à Cresson Spring (Pensylvanie) m. à Washington (1856-1920) ; célèbre pour ses expéditions au Groenland, qu'il montra être une île, et au pôle nord, où il parvint le premier le 6 avril 1909.

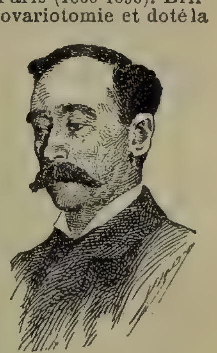

Peary.

**Peary** (TERRE DE) partie désolée du Groenland septentrional, découverte par Brainard et Lockwood en 1882.

**peau** [*pô*] n. f. (lat. *pellis*). Membrane qui recouvre le corps de l'homme et de beaucoup d'animaux : *on distingue dans la peau l'épiderme et le derme.* Se dit improprement pour Epiderme, couche extérieure de la peau. Cuir détaché du corps de l'animal : *peau de renard.* Enveloppe qui couvre les fruits et certaines plantes : *glisser sur une peau d'orange.* Fausses membranes, qui se forment dans certaines maladies. Membrane qui se forme à la surface de certaines substances onctueuses liquides. *Peau de soie*, étoffe de soie, armure de satin qui imite par son envers l'envers de la peau. *Peau d'Espagne*, fragments menus de peau parfumée ; substance odoriférante employée pour parfumer ces débris. *Fam. En peau*, se dit du grand décolletage, en parlant des femmes. *En peau de lapin*, se dit d'un objet (bas, gant, etc.) qu'on a retourné pour le mettre plus facilement. *Porter à la peau*, faire suer ; inspirer des pensées voluptueuses. *Les os lui percent la peau ; il n'a que la peau et les os*, il est très maigre. *Vendre cher sa peau*, se défendre vigoureusement avant de succomber. *Faire peau neuve*, changer complètement de conduite, d'opinions ou de vêtements. *Crever dans sa peau*, être extrêmement gras ; dissimuler un violent dépit. *Ne pas tenir dans sa peau*, être agité, tourmenté, excité. *La peau lui démange*, se dit d'une personne qui s'expose comme à plaisir à être battue. *Il mourra dans sa peau*, il ne se corrigera jamais. *Je ne voudrais pas être dans sa peau*, je ne voudrais pas être à sa place. *Entrer dans la peau d'un personnage*, le représenter aussi naturellement que si l'on était ce personnage lui-même. *Arg. milit. Peau de lapin*, disciplinaire de la marine et des colonies. *Pop.* Prostituée. Interjectiv. :

*La peau !* Exclamation de refus, de mépris. (*Peau de balle* a le même sens.) *Avoir la peau trop courte*, avoir l'habitude de lâcher des vents. *Avoir une personne dans la peau*, éprouver pour elle une violente passion. Prov. : **Il ne faut jamais vendre la peau de l'ours, qu'on ne l'ait mis par terre,** il ne faut pas disposer d'une chose avant de la posséder ; se flatter trop tôt d'un succès incertain. **Coudre la peau du renard à celle du lion,** joindre la ruse au courage et à la force. **Dans sa peau mourra le loup** (ou le **renard**), on ne se corrige pas de ses mauvais instincts· Allus. litt. : **Vendre la peau de l'ours,** v. aux proverbes ; c'est une allusion à la fable de La Fontaine : *l'Ours et les deux Compagnons* (V, 20). **L'âne vêtu de la peau du lion,** titre d'une fable de La Fontaine (V, 21). On le rappelle à propos de ceux qui cherchent à recouvrir leur lâcheté d'un appareil menaçant.

— Encycl. La peau comprend deux parties : l'*épiderme* à l'extérieur et le *derme* au-dessous de lui. L'épiderme est un tissu épithélial, formé lui-même par deux couches qui sont de dehors en dedans la couche cornée et la couche de Malpighi. Le derme est un tissu conjonctif à mailles serrées, présentant du côté le plus superficiel des papilles qui font saillie dans la couche inférieure de l'épiderme ; parmi ces papilles, les unes sont tactiles, les autres vasculaires. Les deux parties constituantes de la peau renferment des nerfs, mais le derme seul contient des vaisseaux. La peau comprend en outre des productions secondaires, dont les principales sont les poils, les glandes sébacées, les glandes sudoripares et les ongles.

La peau est sujette aux traumatismes de tout genre (piqûres, coupures, brûlures, etc.). Elle est souvent le siège de productions anormales qui sont soit des éruptions caractéristiques d'infections généralisées, soit des dermatoses (ou maladies de peau) dont quelques-unes sont parasitaires (gale), d'autres d'origine externe et dont, enfin, un grand nombre dérivent d'affections internes et fréquemment digestives.

— *Industr.* Les peaux des animaux reçoivent des applications diverses suivant qu'on les utilise revêtues de leur fourrure ou qu'elles sont converties en cuir par le tannage. V. cuir, fourrure.

**Peau-d'Âne,** conte en vers, de Perrault (1715), connu surtout par une adaptation en prose. Pour échapper aux persécutions de son père, une jeune princesse s'enfuit, cachée sous la peau d'un âne. Elle se réfugie dans une métairie, où elle soigne les cochons. Mais, la nuit, elle revêt ses plus belles parures. Un prince l'aperçoit ainsi, devient amoureux d'elle, et l'épouse. Clairville et Laurencin ont tiré de ce conte une intéressante féerie (1863).

> Si Peau-d'Ane m'était conté,
> J'y prendrais un plaisir extrême,

vers de La Fontaine, dans le *Pouvoir des fables* (VIII, 4) ; on les rappelle pour indiquer que l'homme à tout âge s'intéresse aux contes, aux histoires, et qu'on peut s'en servir pour le rendre attentif aux vérités sérieuses.

**Peau de chagrin** (*la*), curieuse étude philosophique de H. de Balzac, peinture symbolique émouvante de l'éternelle lutte entre l'âme et la chair. Le héros, Raphaël, possède un talisman, un morceau de peau de chagrin, qui lui permet de réaliser tous ses souhaits. Mais, à chaque désir assouvi, la peau se rétrécit et, quand il n'en restera plus, Raphaël mourra (1832).

**peaucier** [*pô-si-é*] n. et adj. m. (de *peau*). Se dit : 1° des muscles qui prennent au moins une de leurs insertions à la peau : *les peauciers de la face ;* 2° d'un médecin spécialiste pour les maladies de peau.

**peau-de-chienner** [*chi-è-né*] v. a. Polir une pièce de menuiserie avec une peau de chien.

**Péaule,** comm. du Morbihan, arr. et à 48 kil. de Vannes ; 2.480 h. Forges.

**peausserie** [*pô-se-rî*] n. f. Commerce, état, marchandise du peaussier.

**peaussier** [*pô-si-é*] n. et adj. m. Celui qui prépare les peaux, ou en fait commerce.

**peautre** [*pô-tre*] n. m. (orig. germ.) Mauvais lit. (Vx.) *Pop. Envoyer au peautre*, chasser, congédier.

**peautre** [*pô-tre*] n. m. Ancien nom de l'*étain*.

**peautre** [*pô-tre*] n. m. Gouvernail. (Vx.)

**peautré, e** [*pô*] adj. *Blas.* Se dit des poissons dont la nageoire caudale (gouvernail) est d'un émail particulier.

**Peaux-Rouges** [*pô*], Indiens de l'Amérique du Nord, ainsi appelés parce qu'ils se teignent le corps avec de la terre rouge. Leur couleur naturelle est plutôt chocolat. Ce sont des Indiens grands et robustes, au nez saillant, aux pommettes fortes. Divisés en tribus, très belliqueux, adroits chasseurs, parfaits cavaliers, portant de bizarres surnoms, ils ont longtemps mené l'existence la plus rude au milieu des *prairies*. Après avoir lutté désespérément contre les progrès des Européens, leur nombre n'a cessé de diminuer pendant le xixe siècle, et les Etats-Unis comme le Canada les ont parqués dans des territoires réservés. Depuis le commencement du xxe siècle, ils s'adaptent à la civilisation occidentale et leur nombre augmente de nouveau. S. un, une *Peau-Rouge*. Adjectiv. : *tribu peau-rouge.*

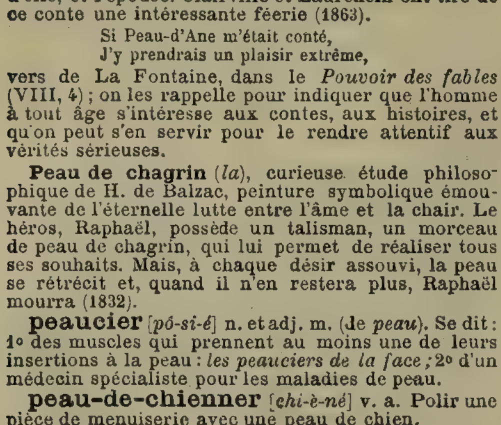

Peaux-Rouges.

**pébrine** n. f. (provenç. *pebrino ;* de *pébré*, poivre). Maladie épidémique des vers à soie, caractérisée par de petits points noirs, qui apparaissent sur toutes les parties molles du ver.

— Encycl. La pébrine, due à des protozoaires, n'est devenue un fléau que vers 1849, époque ou elle menaça de détruire l'industrie séricicole française.

Pasteur étudia la maladie, en montra la nature contagieuse et héréditaire et indiqua la manière de choisir la graine (œufs) saine. Sa méthode consiste à pulvériser les papillons après les pontes et à examiner cette poudre au microscope, pour déceler la présence de la pébrine. Les œufs provenant de papillons exempts de pébrine sont seuls conservés.

**pébriné, e** adj. Qui est atteint de pébrine.

**pébriner** [*né*] **(se)** v. pr. Contracter la pébrine.

**pec** [*pèk*] adj. (du holland. *pekel*, saumure). *Hareng pec*, en caque, fraîchement salé.

**pécaïre** [*ka-i-rè*], exclamation languedocienne de pitié et d'attendrissement. Syn. pechère.

**pécari** n. m. Genre de mammifères artiodactyles pachydermes, propres à l'Amérique du Sud (Brésil) : *la chair du pécari est très délicate.*

— Encycl. Les pécaris sont des suidés de petite taille, à corps épais, à tête forte, terminée par un groin ; leurs pattes sont courtes et fines. Ils vivent en troupes dans les forêts.

**Pécaut** (Félix), théologien protestant et écrivain pédagogique français, né à Salies-de-Béarn, m. à Orthez (1828-1898). Il fut un des principaux collaborateurs de J. Ferry dans la transformation de l'enseignement primaire en France.

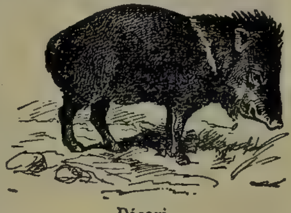

Pécari.

**peccabilité** [*pèk-ka*] n. f. *Théol.* Etat d'un être peccable.

**peccable** [*pèk-ka-ble*] adj. (lat. *peccabilis ;* de *peccare*, pécher). Capable de pécher : *tout homme est peccable.*

**peccadille** [*pè-ka-di, ll* mll., *e*] n. f. (espagn. *pecadillo*). Faute légère : *pardonner une peccadille.*

**peccant** [*pèk-kan*], **e** adj. (du lat. *peccans*, qui pèche). Se disait autref. des humeurs qui péchaient par la quantité ou la qualité.

**peccata** [*pèk-ka*] n. m. (pl. du lat. *peccatum*, péché). Ane, bourrique. (Vx.) *Fig.* et *pop.* Homme stupide.

**peccavi,** mot lat. signif. : *J'ai péché.* Exclamation du roi David (*Rois*, II, 12, 14), après avoir été confondu par la parabole du prophète Nathan. (S'emploie pour signifier qu'on avoue ses torts.)

**Pechawer,** v. de l'empire anglais des Indes, ch.-l. de la province frontière du Nord-Ouest et d'un district ; 98.000 h. Grand commerce de soie, d'étoffes de coton, de sucre, de thé, etc. Position stratégique surveillant la passe de Kaïber, qui conduit de l'Afghanistan dans la vallée de l'Indus.

**pechblende** [*pèch'-blan-de* ou *blin-de*] n. f. Uranate naturel d'oxyde d'uranium ($O^3U^4$), qui existe dans certaines mines de Cornouaille, de Saxe, de Bohême, etc., et dont l'étude a conduit P. Curie, Mme Curie et G. Bémont à la découverte du radium. (On dit aussi péchurane.)

**pêche** n. f. (du lat. *persicum*, fruit de Perse). Fruit à noyau, du pêcher : *la pêche est un fruit délicieux.* (V. pêcher.) *Fam. Etre rembourré de noyaux de pêche*, être extrêmement dur.

**pêche** n. f. (subst. verbal de *pêcher*). Art, action de pêcher : *aimer la pêche.* Droit de pêcher : *affermer la pêche.* Poisson qu'on vient de pêcher : *vendre sa pêche. Grande pêche*, pêche maritime exercée dans des parages éloignés du littoral. *Petite pêche* ou *pêche côtière*, pêche exercée à petite distance du littoral. *Hist. sainte. Pêche miraculeuse*, pêche d'une abondance prodigieuse, que firent dans le lac de Tibériade les disciples de Jésus, lorsqu'ils jetèrent les filets sur son ordre.

— Encycl. On divise la pêche en *pêche maritime*, *grande pêche*, pêche *côtière* ou *littorale*, et *pêche en eau douce* ou *fluviale.*

La *grande pêche*, qui a lieu très loin des côtes, a pour objet la capture des grands cétacés, baleines, morses, cachalots, etc., la pêche de la morue, toujours très florissante. La grande pêche exige, tout au moins en ce qui concerne la prise des cétacés, des navires d'assez fort tonnage, en raison des longues croisières qu'il faut entreprendre. La pêche des cétacés s'effectue dans les parages des pôles (détroit de Davis, baie de Baffin, îles Féroé, mer de Béring, etc.) ; elle se fait au *harpon.* La pêche de la morue (v. morue) est pratiquée sur les côtes du cap Breton, du golfe de Saint-Laurent, du Labrador, de Terre-Neuve, dans la mer d'Islande, etc.

La *pêche côtière* a lieu à moins de 60 kilomètres des côtes et n'exige que des bateaux de faible tonnage, mais cependant robustes. Ils prennent les noms des espèces de poissons qu'ils pêchent : *sardiniers*, *harenguier* ou *harengueux*, *thonier*, etc. Cette pêche a lieu tout le long du littoral français, sur les côtes de la Hollande, de l'Irlande, de la Suède, de la Norvège, etc. Les engins usités sont des filets, tels les *chaluts*, *folles*, *tramails*, *ganguis*, etc., et des lignes : *palangres*, *cordes*, *harouettes*, etc. La récolte des éponges, du corail, des huîtres perlières, se pratique à proximité des côtes. (V. corail, éponge, perle.)

La *pêche en eau douce* a lieu sur tous les cours d'eau : fleuves, rivières et ruisseaux, dans les lacs et les étangs. On se sert soit de filets (*araignées*, *verveux*, *balances*, *folles*, *louves*, *tramails*, *tambours*, *nasses*, *échiquiers* ou *carrelets*, *éperviers*, *gilles*, etc.), soit de lignes. La pêche à la ligne, suivant la manière dont elle est pratiquée, porte différents noms : *pêche au coup*, par laquelle on amorce un endroit choisi d'un cours d'eau ; *pêche à fouetter*, consistant à faire usage d'une ligne en crin, le long de laquelle on empile de nombreux hameçons appâtés (on laisse aller ce fil au courant et, de temps en temps, par une brusque secousse, on ramène la ligne à soi) ; *pêche à la ligne flottante*, la plus répandue, qui se fait au moyen d'un corps de ligne en crins, racines anglai ou cordonnets de soie, terminé par un hame appâté, au-dessus duquel se trouvent des plombs p tenir le fil vertical dans l'eau, et assurer l'équili d'un flotteur qui indique les *touches* du poisson fil est relié à une canne à pêche ; *pêche au vif*, c sistant à accrocher à l'hameçon d'une ligne flotta un petit poisson vivant ; *pêche à soutenir*, comp nant la *pêche de tact*, celle à *soutenir à la main* à *soutenir à la canne* et aussi la *pêche dans les lotes* (on ne se sert pas de flotteur) ; *pêche au lan* qui se divise en *pêche de jet*, *pêche à la surpris la ligne volante* (cette pêche s'adresse aux poiss de surface, truites, ombres chevaliers, saumo vandoises, chevaines, etc. ; l'appât usité est un secte ou un poisson artificiel) ; *pêche de fond*, qui pratique surtout dans les étangs et les cours d'ea courant presque nul. Elle se fait en immergeant lignes dites *de fond*, *pater-noster*, etc., qui sont cordeaux plus ou moins longs, munis de loin en l d'hameçons appâtés et maintenus au fond par de g plombs ou des pierres. Si ces cordeaux sont t longs, on les nomme *traînées.*

Parmi les autres modes de pêche, nous indiq rons : la pêche à la *foène* ou *fouine*, celles à *main*, au *collet*, au *fusil*, au *torchon*, au *trimm* à la *vermée*, etc.

— *Législ. Pêche fluviale.* Le droit de pêche en principe exercé au profit de l'Etat dans tous fleuves, rivières, canaux navigables ou flottab dont l'entretien est à la charge de l'Etat ou de ayants cause.

Dans toutes les autres rivières et canaux, les p priétaires riverains ont, chacun de son côté, le dr de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau, sans pré dice des droits contraires établis par possession titres.

Tout individu qui se livre à la pêche sur des fl ves navigables ou flottables, canaux, ruisseaux cours d'eau quelconques, sans la permission de ce à qui le droit de pêche appartient, s'expose à amende de 20 francs au moins et de 100 francs plus, indépendamment des dommages-intérêts. a lieu, en outre, à la restitution du prix du pois qui a été pêché en délit, et la confiscation des fil et engins de pêche peut être prononcée. Néanmoi il est permis à tout individu de pêcher à la li flottante tenue à la main, dans les fleuves, riviè et canaux de l'Etat.

La pêche au profit de l'Etat est exploitée soit voie d'adjudication publique, soit par concession licences à prix d'argent.

Les *sociétés de pêcheurs à la ligne* peuvent tenir, sans adjudication publique, l'affermage certains lots de pêche sur les fleuves, rivières canaux.

Les époques pendant lesquelles la pêche est int dite en vue de protéger la reproduction du pois sont fixées comme suit : 1° du 30 septembre exc sivement au 10 janvier inclusivement, est interd la pêche du saumon ; 2° du 20 octobre inclusivem au 31 janvier inclusivement, est interdite la pê de la truite et de l'omble chevalier ; 3° du 15 vembre exclusivement au 21 décembre inclusiveme est interdite la pêche du lavaret ; 4° du lundi suit le 15 avril inclusivement au dimanche qui s le 15 juin inclusivement, est interdite la pêche tous les autres poissons et de l'écrevisse. Si le lu qui suit le 15 avril est un jour férié, l'interdicti est retardée de vingt-quatre heures. Ces interdictio s'appliquent à tous les procédés de pêche, mêm la ligne flottante tenue à la main.

La pêche n'est permise que depuis le lever j qu'au coucher du soleil. Toutefois, la pêche de l' guille, de la lamproie et de l'écrevisse peut être torisée après le coucher et avant le lever du sol dans les cours d'eau désignés et aux heures fix par des arrêtés préfectoraux.

Les mailles des filets doivent avoir les dimensio suivantes : 1° pour les saumons, 40 millimètres moins ; 2° pour les grandes espèces autres que saumon et pour l'écrevisse, 27 millimètres au moin 3° pour les petites espèces, telles que goujons, ches, vérons, ablettes et autres, 10 millimètres. L mesures des mailles et l'espacement des verges so pris avec une tolérance d'un dixième. Il est inter d'employer simultanément à la pêche des engins catégorie différente.

*Pêche maritime.* La *grande pêche* s'exerce lib ment, sauf la pêche à la morue, qui est soumise des prescriptions spéciales et bénéficie de prim La *pêche côtière* est libre, mais les pêcheurs de p fession doivent être inscrits maritimes et sont so mis à la police des préfets maritimes.

**Pêche miraculeuse** (*la*), tableau de Jouven au Louvre (V. p. 556) ; — de Raphaël (Vatican) ; — Crayer, musée de Bruxelles ; — de Decamps (185

**péché** n. m. (lat. *peccatum*). *Relig.* Transgre sion de la loi divine : *péché véniel, mortel. Péc originel*, péché que tous les hommes ont contrac en la personne d'Adam. *Péché actuel*, péché comm par le pécheur lui-même. *Péché mortel*, celui qui f encourir la damnation éternelle. *Péché véniel*, cel qui affaiblit la grâce sans la détruire. *Péchés ca taux*, péchés, au nombre de sept, que l'on considè comme la source de tous les autres : orgueil, envi avarice, luxure, gourmandise, colère, paresse. *Péc de jeunesse*, faute imputable à la faiblesse et à l'ine périence de la jeunesse. *Péché mignon*, mauvai habitude dans laquelle on persiste complaisammen *la gourmandise est le péché mignon des enfant Pour les péchés de*, pour la punition de, malheure sement pour :

> Depuis qu'il est des lois, l'homme, *pour ses péchés,*
> Se condamne à plaider la moitié de sa vie.
>
> La Fontaine.

*Rechercher les vieux péchés de quelqu'un*, scrut son passé pour lui nuire. *Mettre quelqu'un, quelq chose au rang des vieux péchés*, n'y plus pense Prov. : **Péché caché est à demi pardonné,** le m est moindre quand on a évité la publicité, le sca dale. **A tout péché miséricorde,** il faut être indulge pour les fautes d'autrui. Allus. hist. V. qui sin peccato est, etc.

**Péchés capitaux** (*les Sept*), œuvre d'Eugène S (1847-1849), suite de sept romans où l'auteur incarn les péchés capitaux en des héros multiples. Le plu intéressant est l'*Orgueil.*

**Pechelbronn,** écart de la comm. de Kur zenhausen (Bas-Rhin), entre Haguenau et Wissem

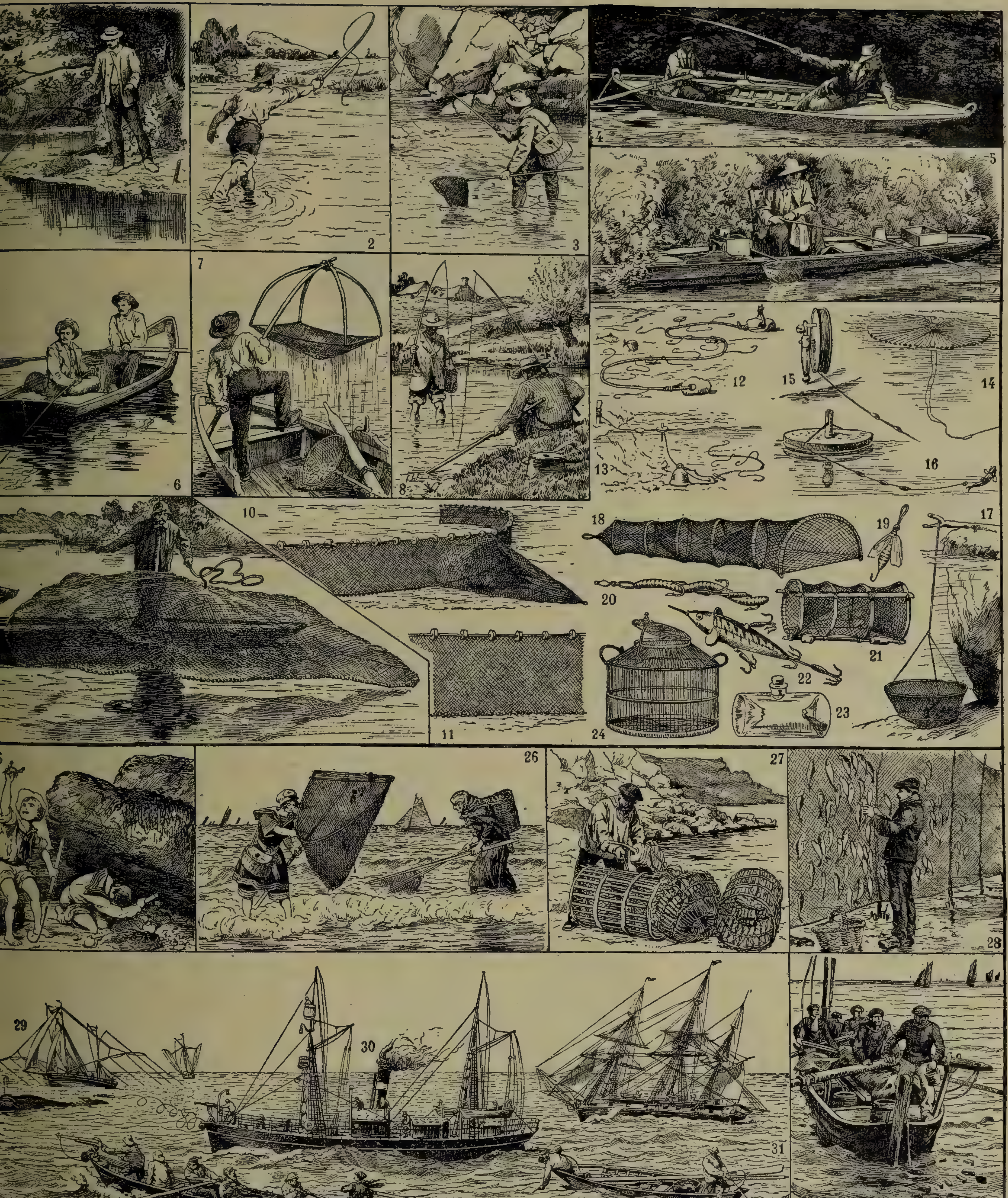
1
2
3
4
5
6
7
8
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
Bombled

Pêche *fluviale* : 1. A la ligne flottante ; 2. Au lancer (spinning) ; 3. A la mouche (truite, saumon) ; 4. A fouetter ; 5. Au coup (en bateau) ; 6. A la cuiller ; . A l'échiquier ; 8. A bouler (goujon) ; 9. A l'épervier ; 10. Senne ; 11. Fragment de senne ; 12 et 13. Lignes de fond ; 14. Torchon (développé) ; 15. Dévidoir (trimmer ixe) ; 16. Trimmer flottant ; 17. Balance (écrevisse) ; 18. Verveux ; 19. Insecte artificiel ; 20. Ver artificiel ; 21. Nasse ; 22. Devon ; 23. Barril en verre pour goujons, airons ; 24. Réservoir à poissons. — **Pêche** *maritime* : 25. Aux crabes ; 26. Aux crevettes ; 27. Casiers à homards ; 28. Récolte des harengs sur un filet ; 29. Thonier ; 0. Baleinier ; 31. Morutier (sur un doris, pêcheurs relevant leurs lignes) ; 32. Pêcheurs de sardines (jet de la rogue) ; 33. Bourdigue ; 34. Senne ; 35. Pêche côtière à la senne ; 36. Lignes dormantes ; 37. Chalut ; 38. Haut-parc.

bourg. Important gisement et raffineries de pétrole, donnant 50.000 tonnes d'huile par an.

**Péchenard** (Pierre-Louis), prélat français, né à Gespunsart (Ardennes), m. à Soissons (1842-1920). Recteur de l'Institut catholique de Paris, puis évêque de Soissons en 1906, il s'est fait remarquer par sa courageuse attitude pendant l'occupation allemande.

**pécher** [*ché*] v. n. (lat. *peccare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Commettre un péché : *les meilleurs pèchent souvent. Fig.* Faillir, manquer : *pécher par excès de zèle; pécher contre l'art. Ne pas pécher par*, n'avoir pas pour défaut de. Prov. : **Qui perd pèche :** 1° quand on éprouve un dommage, on n'est pas toujours juste, ni modéré; 2° celui qui subit des revers passe toujours pour coupable. **Autant pèche celui qui tient le sac que celui qui l'emplit,** le complice d'un méfait est aussi coupable que l'auteur principal. **Le juste pèche sept fois par jour,** paroles empruntées (avec une légère altération) aux *Proverbes de Salomon* (XXIV, 16) et signifiant : Tout homme est sujet à faillir souvent. Allus. litt. : **Allez, et ne péchez plus,** paroles de pardon adressées par Jésus à la femme adultère (S. Jean, ch. VIII), et qui sont d'une fréquente application.

**pêcher** [*ché*] n. m. (de *pêche*). Genre de rosacées, tribu des prunées, dont le fruit est la pêche : *le pêcher est originaire de l'Asie. Couleur fleur de pêcher*, couleur semblable à celle des fleurs du pêcher et qui est une nuance de rose.

— Encycl. On cultive le pêcher en plein vent ou en espalier. Dans le premier cas, il n'est pas soumis à la taille ; dans le second, on greffe sur amandier ou prunier. Le genre pêcher comprend de nombreuses espèces ; on divise les pêches en deux groupes : pêches proprement dites, à peau duveteuse, et pêches à peau lisse, appelées *brugnons*, lorsque le noyau adhère à la chair du fruit, et *nectarines*, lorsqu'il est libre. (V. le tableau fruits.) Parfois aussi, on établit, dans les pêches proprement dites, une distinction basée sur la couleur de la chair : on appelle *pêches* les fruits à chair blanche, *alberges* les fruits à chair jaune, et *sanguines* les fruits à chair rouge. Par la distillation, les pêches donnent une eau-de-vie (*peach-brandy*). Quant au bois du pêcher, susceptible d'un beau poli, il est estimé en ébénisterie.

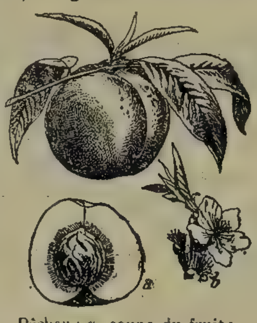

Pêcher : *a*, coupe du fruit ; *b*, fleur.

**pêcher** [*ché*] v. a. (lat. *piscari*). Prendre à la pêche : *pêcher du poisson, des perles. Fig. Pêcher en eau trouble*, v. eau. Retirer de l'eau : *pêcher un cadavre.* En mauv. part, puiser, prendre : *où a-t-il pêché cette nouvelle ? Jeu.* Aux dominos, lorsqu'on n'a pas de dominos que l'on puisse poser, en prendre parmi ceux qui restent, jusqu'à ce qu'on trouve celui dont on a besoin. Prov. **Toujours pêche qui en prend un,** ce n'est pas perdre tout à fait son temps que de réaliser un petit gain. **Se pêcher** v. pr. Etre pêché : *la sardine se pêche au filet.*

**pechère** interj. V. pécaïre.

**pêchère** n. f. Réservoir d'eau, qui fait partie d'un appareil de soufflerie hydraulique.

**Péchereau (Le)**, comm. de l'Indre, arr. et à 27 kil. de Châteauroux, près de la Creuse ; 1.250 h. Ch. de f. Orl.

**pécheresse** n. f. V. pécheur.

**pêcheresse** [*rè-se*] adj. f. Fém. de pêcheur, usité seulement dans certaines locutions : *trêve pêcheresse*, convention par laquelle les belligérants s'engagent à respecter les pêcheries et les bateaux pêcheurs.

**pêcherie** [*rî*] n. f. Lieu où l'on pêche ; disposé pour la pêche : *les pêcheries de Terre-Neuve.* Partie terminale du bief d'un étang, où vient se réunir le poisson quand on vide l'étang. (Syn., en ce sens, poêle.)

**pêchette** [*chè-te*] n. f. Balance à écrevisses.

**pécheur, eresse** [*rè-se*] n. (lat. *peccator, trix*). Qui commet des péchés : *un pécheur impénitent.* Enclin au péché. *Vieux pécheur*, homme endurci dans le vice. Adjectiv. : *la femme pécheresse de l'Evangile.* Prov. V. mort.

**pêcheur, euse** [*eu-ze*] n. (lat. *piscator, trix*). Qui pratique la pêche, par profession ou distraction : *des pêcheurs de sardines. Nœud de pêcheur*, nœud spécial employé pour joindre deux bouts de ligne de pêche. *Fig. Pêcheurs d'hommes*, prédicateurs, convertisseurs. *Anneau du pêcheur*, cachet servant à chaque pontife pour sceller ses brefs. Adjectiv. Qui sert pour la pêche : *bateau pêcheur.*

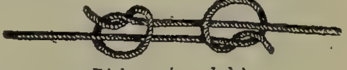
Pêcheur (nœud de).

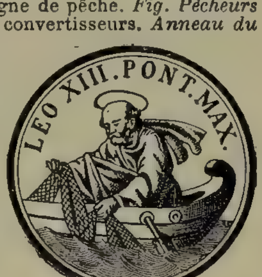
LEO XIII.PONT.MAX.
Anneau du pêcheur.

**Pêcheur** (*Pauvre*), tableau. V. pauvre pêcheur.

**Pêcheur d'Islande,** roman de P. Loti ; touchante idylle, où l'auteur a rendu de façon saisissante la mélancolie du pays breton. Le pêcheur Yann aime une jeune fille, Gaud, qu'il n'ose demander en mariage parce qu'elle est riche. Mais le père de Gaud meurt ruiné, et les jeunes gens s'épousent. Malheureusement, Yann part pour l'Islande, et ne revient plus (1886).

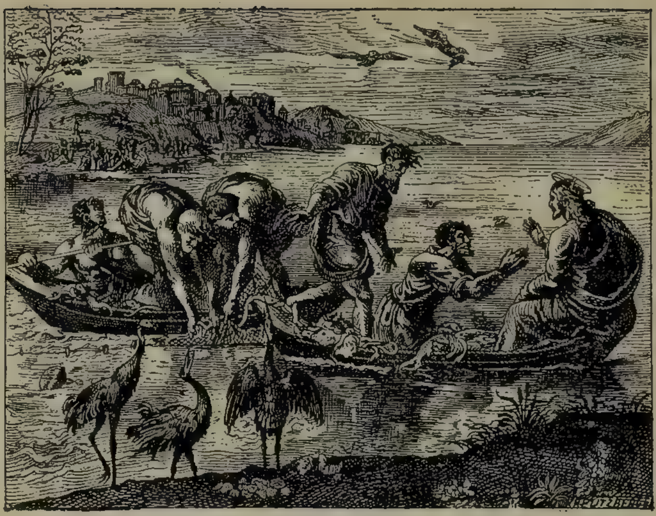
La Pêche miraculeuse, tableau de Raphaël.

**Pêcheur napolitain jouant avec une tortue** (*Jeune*), statue en marbre, chef-d'œuvre de Rude, au Louvre (1833).

**Pêcheurs de perles** (*les*), opéra en trois actes, paroles de Cormon et M. Carré, musique de G. Bizet, œuvre un peu inégale, avec des pages charmantes. C'est le récit des amours de Nadir et de Leïla, prêtresse consacrée à Brahma. Surpris, les deux amants seraient mis à mort si un ami de Nadir, Zurga, qui aime aussi Leïla, ne venait les sauver, sacrifiant sa tendresse à son amitié (1863). On remarque dans la partition : deux jolis duos ; la romance : *Je crois entendre encore ;* la cavatine : *Comme autrefois dans la nuit sombre.*

**pêchoire** n. f. Crochet de fer, avec lequel les pêcheurs de l'Océan cherchent les coquillages, les crabes.

**péchopal** n. m. Variété d'opale commune.

**péchurane** n. f. V. pechblende.

**Pécile** ou **Pœcile** (le), portique d'Athènes, où l'on conservait les chefs-d'œuvre de la peinture.

**peck** [*pèk*] n. m. Mesure de capacité anglaise, valant 2 gallons ou 9 lit. 087.

**Peclet** [*klè*] (Jean-Claude-Eugène), physicien français, né à Besançon, m. à Paris (1793-1857). Il a laissé de bons travaux sur la chaleur.

**pécore** n. f. (du lat. *pecora*, troupeaux). Animal, bête. (Vx.) *Fig.* Personne et surtout femme stupide : *quelle sotte pécore !*

**Pecq (Le)**, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 14 kil. de Versailles, sur la Seine ; 2.020 h. Ch. de f. Et.

**Pecq,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai) ; 2.030 h. Lainages, couvertures.

**pecque** [*pè-ke*] n. f. (fém. de l'adj. *pec*, bête, employé dans le Midi ; et tiré du latin *pecus*, bétail). Femme sotte, impertinente.

**pecquement** [*pè-ke-man*] n. m. Moût de raisin dans lequel on trempe le maroquin.

**Pecquencourt,** comm. du Nord, arr. et à 12 kil. de Douai, sur la Scarpe ; 1.420 h.

**Pecquet** [*pè-kè*] (Jean), médecin et anatomiste français, né à Dieppe, m. à Paris (1622-1674). Il s'immortalisa par la découverte des canaux chylifères.

**pectase** [*pèk-ta-ze*] n. f. (du gr. *pêktos*, pris en gelée). Ferment soluble accompagnant, dans les fruits, les substances pectiques et possédant la propriété de faire prendre en gelée le suc de certains fruits mûrs.

**pectate** [*pèk*] n. m. Sel de l'acide pectique.

**pecténine** n. f. Alcaloïde tétanisant, extrait d'une espèce de cereus (le *cierge peigne*).

**pecteux, euse** [*pèk-teû, eu-ze*] ou **pectineux, euse** [*pèk-ti-neû, eu-ze*] adj. Qui a la consistance de la pectine.

**pectinacés** [*pèk-ti-na-sé*] n. m. pl. Sous-ordre de mollusques lamellibranches tétrabranchiaux, comprenant tous ceux dont le manteau, sans siphons, est complètement ouvert, et dont la coquille n'a point de vraie couche fibreuse. S. un *pectinacé.*

**pectinateur** [*pèk*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, comprenant de petits animaux courts, à fourrure gris clair, qui vivent à la manière des marmottes et qui sont propres à l'Ethiopie.

**pectine** [*pèk*] n. f. *Chim.* Principe neutre, qui existe dans les fruits à maturité.

**pectiné, e** [*pèk*] adj. (du lat. *pecten, inis*, peigne). En forme de peigne. Se dit d'un muscle situé à la partie antérieure et supérieure de la cuisse et qui fait tourner le fémur. (V. la planche homme.)

**pectinibranches** [*pèk*] n. m. pl. Sous-ordre de mollusques gastéropodes, comprenant ceux dont la branchie est formée de deux feuillets inégaux ou parfois d'un seul. S. un *pectinibranche.*

**pectinoïde** [*pèk*] adj. (du lat. *pecten, inis*, peigne, et du gr. *eidos*, forme). *Zool.* Qui ressemble aux peignes.

**pectique** [*pèk*] adj. (gr. *pêktikos*). Se dit de toute substance donnant de la consistance aux gelées végétales. Se dit d'un acide que l'on obtient par l'action des alcalis sur la pectine.

**pectolinarine** n. f. Glucoside que l'on trouve dans les feuilles de la linaire vulgaire.

**pectolite** n. f. Silicate naturel hydraté de calcium et sodium. Syn. stellite.

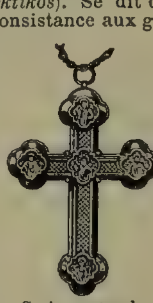
Croix pectorale.

**pectoral, e, aux** [*pèk*] adj. (lat. *pectoralis ;* de *pectus, oris*, poitrine). Qui concerne la poitrine. *Muscles pectoraux* ou substantiv. *pectoraux*, muscles, au nombre de deux de chaque côté, s'étendant de la partie latérale du thorax au membre supérieur. *Médicament pectoral* ou substantiv. *pectoral* (un), bon pour la poitrine : *pâte pectorale. Fleurs pectora*
fleurs de mauve, violette, bouillon blanc et coquelic
*Croix pectorale*, croix que les évêques et certains c
noines portent sur la poitrine. N. m. Partie de l'armure romaine, qui protégeait le haut de la poitrine. Pièce d'étoffe garnie de pierres précieuses, que les pharaons et le grand prêtre des Juifs portaient sur la poitrine.

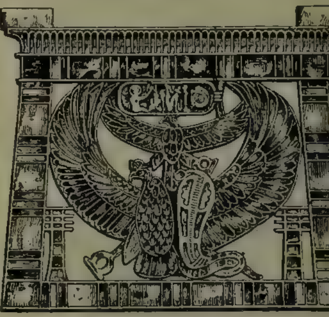
Pectoral de Ramsès II.

**pectoriloque** [*pèk, lo-ke*] adj. Qui présente
phénomène de la pectoriloquie.

**pectoriloquie** [*pèk, lo-kî*] n. f. (du lat. *pect*
*oris*, poitrine, et *loqui*, parler). Phénomène déc
vert par Laënnec, qui s'observe chez les phtisiques et qui consiste en ce que la voix, ainsi que la toux, semblent à l'auscultation partir directement de la poitrine.

**pectose** [*pèk-tô-ze*] n. m. Principe immédiat insoluble des végétaux, qui se trouve dans le fruit vert et se transforme à la maturité en pectine soluble.

**pectosique** adj. Se dit d'un acide gélatineux, obtenu par l'action de la pectose sur la pectine.

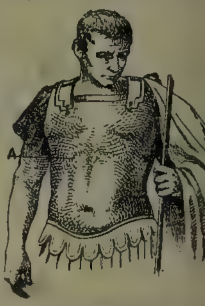

A, pectoral d'armure romaine.

**pectus est quod disertos facit,** mots lat. signif. : *C'est le cœur qui fait les éloquents.* De
mot de Quintilien (X, 7, 15) il faut rapprocher ce
de Vauvenargues : *Les grandes pensées viennent*
*cœur.*

**péculat** [*la*] n. m. (lat. *peculatus*). Vol de
niers publics, commis par celui qui en a le man
ment : *le chancelier Bacon fut condamné po*
*péculat.*

**péculateur** n. m. (lat. *peculator*). Homme co
pable de péculat. (Vx.)

**pécule** n. m. (lat. *peculium*). Economie de
tite importance. Somme prélevée sur le produit
travail des condamnés et dont une partie leur
remise à leur libération.

**pécune** n. f. (lat. *pecunia*). Argent comptant. (Vx

**pecunia tua tecum sit,** mots lat. signif. : *Que t*
*argent soit avec toi*, c'est-à-dire : *Garde ton argen*
paroles célèbres des *Actes des apôtres* (VIII, 2
adressées par Pierre à Simon le Magicien, q
voyant les apôtres conférer le Saint-Esprit par l'i
position des mains, lui offrit de l'argent pour êt
investi du même pouvoir. Pierre lui répondit :
*cunia tua tecum sit in perditionem* (Que ton arge
soit avec toi en perdition), paroles dont on ne ci
le plus souvent que le commencement, ce qui
modifie le sens.

**pécuniaire** [*ni-è-re*] adj. (de *pécune*). Q
a rapport à l'argent : *embarras pécuniaires.* Q
consiste en argent : *l'amende est une peine péc*
*niaire.*

**pécuniairement** [*ni-è-re-man*] adv. D'u
manière pécuniaire : *être condamné pécuniairemen*

**pécunieux, euse** [*ni-eû, eu-ze*] adj. *Fa*
Qui a beaucoup de pécune, d'argent.

**pédagogie** [*jî*] n. f. (gr. *paidagôgia*). Scienc
de l'éducation. Art d'instruire et d'élever les enfants
*Pestalozzi a renouvelé la pédagogie.*

— Encycl. La pédagogie a ses sources dans
physiologie et la psychologie de l'enfant ; elle s'éten
à l'éducation physique, intellectuelle et morale.

**pédagogique** adj. Qui a rapport à la pédago
gie : *musée pédagogique.* N. f. Syn. peu us. de p
dagogie.

**Pédagogique** (*musée*), créé à Paris, 41, rue Ga
Lussac, en 1879, pour aider dans leurs recherche
toutes les personnes qui s'occupent d'enseignemen
primaire.

**pédagogiquement** [*ke-man*] adv. A la ma
nière des pédagogues. (Peu us.)

**pédagogisme** [*jis-me*] n. m. Système de pé
dagogie. Manière de pédagogue. (Peu us.)

**pédagogue** [*gho-ghe*] n. m. (gr. *paidagôgos*
de *pais, paidos*, enfant, et *agein*, conduire). Celu
qui instruit et élève les enfants. (Ne se dit plu
guère qu'en mauv. part.) Instituteur. *Par ext.* Celu
qui fait parade de sa science. Celui qui s'ingère d
censurer, de régenter autrui : *s'ériger en pédagogue*
*Antiq.* Esclave qui conduisait à l'école les enfant
de son maître. Adjectiv. : *ton pédagogue.*

**pédal, e, aux** adj. (du lat. *pes, pedis*, pied)
Qui se rapporte aux pieds.

**pédale** n. f. (ital. *pedale*). Pièce qu'on meut avec
le pied pour actionner une meule, un tour, etc. Gro
tuyau d'orgue ou basse d'un autre instrument, que
l'on fait sonner à l'aide d'une touche qu'on baisse
avec le pied. Note de basse, que l'on tient très long-

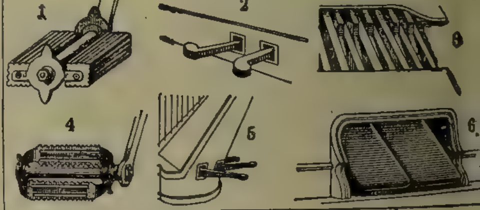

Pédales : 1 et 4. De bicyclette ; 2. De piano ; 3. De grand orgue ; 5. De harpe ; 6. D'harmonium.

s. Levier qu'on manœuvre avec le pied, pour er les cordes d'une harpe, modifier les sons d'un o, etc. Touches du piano qu'on baisse de même : *lavier de pédales.* Partie de la fugue, qui pré- la cadence finale. Partie d'un cycle, à l'aide de elle les pieds font avancer la machine : *les pé- s d'une bicyclette.* *Par ext.* Cyclisme : *les fer- s de la pédale.*

**édalé, e** adj. Qui a la forme ou l'aspect d'une le.

**édaler** [*lé*] v. n. Actionner une pédale. *Fam.* promener à bicyclette.

**édaleur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Qui pédale : *vaillante pédaleuse.*

**édalier** [*li-é*] n. m. *Musiq.* Clavier de pédales 'orgue, mû par les pieds, et qui comprend en éral deux octaves et quatre es. *Véloc.* Ensemble du mou- ent constitué par les pé- s, les leviers coudés et les es.

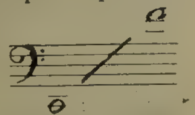

Etendue du pédalier.

**édaliforme** adj. Qui a la ne d'une pédale.

**édané** adj. m. (lat. *peda- s*). *Juge pédané,* Juge subalterne, qui jugeait out.

**édant** [*dan*], **e** n. (ital. *pedante*). Professeur, i qui enseigne (Vx.) Celui qui affecte de paraître ant ou de censurer les autres : *les pédants sont uyeux.* Adjectiv. : *ton pédant.*

**édant joué** (*le*), comédie en prose, en cinq actes, Cyrano de Bergerac (1645) ; imbroglio à l'italienne, é de gauloiseries et qui eut un grand succès. été mis à contribution par Molière, dans les *rberies de Scapin* (où le : *Que diable aller faire si dans la galère d'un Turc !* devient : *Qu'allait- faire dans cette galère ?*)

**édantaille** [*ta, ll* mll., *e*] n. f. *Par dénigr. fam.* Ramassis de pédants.

**édantasse** [*ta-se*] n. et adj. Gros, lourd, lant. Adjectiv. : *air pédantasse.*

**édanter** v. n. V. PÉDANTISER.

**édanterie** [*rî*] n. f. Etat de professeur : *em- sser la pédanterie.* (Vx.) Manière, caractère du lant. Erudition fatigante.

**édantesque** [*tès-ke*] adj. Qui sent le pédant : *umération pédantesque.*

**édantesquement** [*tès-ke-man*] adv. D'une nière pédantesque. (Peu us.)

**édantiser** [*zé*] v. n. Faire le pédant. (Vx.) a. Rendre pédant : *enfant que son précepteur a dantisé.*

**édantisme** [*tis-me*] n. m. Ton, caractère, ma- res de pédant. Les pédants : *fustiger le pédantisme.*

**édantocratie** [*sî*] n. f. (de *pédant,* et du gr. *atos,* puissance). Gouvernement, domination des dants.

**édard** [*dar*] n. m. (de *pédaler*). *Pop.* Cycliste ossier, maladroit, dangereux pour les autres.

**édatifide** adj. Se dit des feuilles pédalées nt les bords présentent des fissures ou lobes aigus, eignant le milieu du limbe.

**édatilobé, e** adj. Se dit des feuilles pédalées nt les bords présentent des lobes arrondis qui nt jusqu'à une certaine profondeur.

**édatipartite** adj. f. Se dit des feuilles pédali- rmes divisées, mais dont les divisions sont sou- es près de la nervure médiane.

**édatiséqué** [*ké*], **e** adj. Se dit des feuilles à rvures pédalées et à plusieurs lobes distincts les s des autres.

**Pédauque** (*la Reine*), personnage sculpté au por- il de certaines églises. C'est une reine dont les eds sont palmés comme ceux des oies (languedo- en *péd'auco,* ital. *pede d'occa*). On y a vu une allu- on à la reine de Saba, à qui Salomon aurait dit : Votre visage a la beauté des plus belles, mais vos eds ne répondent guère à cette beauté ! »

**Pédauque** (*la Rôtisserie de la Reine*). V. RÔTIS- RIE.

**pede pæna claudo,** mots lat. signif. : *Le châ- ment au pied boiteux.* Pensée d'Horace (*Odes,* III, 32) qui signifie que, si le châtiment ne suit pas ujours immédiatement le crime, il ne manque ependant jamais d'arriver.

**pede presto,** mots lat. signif. : *D'un pied rapide,* c. ital. exprimant l'empressement, la rapidité que on mettra à venir, à exécuter un ordre, etc.

**pédéraste** [*ras-te*] n. m. (gr. *paiderastês ;* de *ais, paidos,* garçon, et *erastês,* amoureux). Celui ui est adonné à la pédérastie.

**pédérastie** [*ras-tî*] n. f. (de *pédéraste*). Acte ontre nature, qui consiste en l'assouvissement de instinct sexuel de l'homme avec un autre homme. — ENCYCL. La pédérastie était très répandue dans a Grèce ancienne, où elle n'était pas considérée omme un vice. En fait, les Romains dépassèrent les recs, mais punirent la pédérastie de peines sévères. es anciennes lois françaises les imitèrent, et l'on it de même en Allemagne, en Angleterre, en Au- riche-Hongrie, etc. En France, la pédérastie est enue pour un vice infâme, mais elle ne tombe sous application de l'art. 330 du Code pénal que lors- u'elle a le caractère de publicité constituant l'ou- rage public à la pudeur.

**Pédernec,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et 9 kil. de Guingamp ; 2.240 h. Menhirs.

**Pedersen** (Holger), linguiste danois, m. en 1867 Gelballe (Jutland), auteur de travaux de gram- naire comparée sur les langues celtiques.

**pédèse** [*dè-ze*] n. f. (du gr. *pêdosis,* action de bondir). Agitation des particules microscopiques en suspension dans un liquide. (On dit aussi MOUVE- VEMENTS BROWNIENS.)

**pédesouille** ou **pedzouille** [*zou, ll* mll., *e*] n. m. *Pop.* Paysan, manant, malotru.

**pédestre** [*dès-tre*] adj. (lat. *pedestris*). Qui se fait à pied : *voyage pédestre. Statue pédestre,* qui représente un homme à pied.

**pédestrement** [*dès-tre-man*] adv. A pied : *regagner pédestrement sa demeure.*

**pédestrian** [*dès-tri*] n. m. (m. angl., tiré du lat. *pedestris,* pédestre). Marcheur ; coureur ; individu qui lutte avec un autre à la marche ou à la course. (On dit aussi PÉDESTRIEN, ENNE.)

**pédestrianisme** [*dès-tri-a-nis-me*] n. m. (de *pédestrian*). Sport de la marche. Lutte entre marcheurs, entre coureurs.

**pédète** n. f. Genre de mammifères rongeurs, type unique d'une famille dite des *pédétidés,* renfermant de curieux animaux tenant à la fois de la gerboise et de l'écureuil et qui vivent dans les terrains arides de l'Afrique australe.

**pédiaque** [*a-ke*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, vivant dans l'hémisphère nord, sous les écorces des arbres.

**pédiastre** [*as-tre*] n. m. Petite algue verte, très commune dans les eaux douces.

**pédiatre** n. m. Celui qui s'occupe de pédiatrie.

**pédiatrie** [*trî*] n. f. (du gr. *pais, paidos,* enfant, et *iatreia,* médecine). Médecine des enfants.

**pedibus cum jambis,** mots lat. signif. : *Avec ses pieds et ses jambes,* locution facétieuse du latin macaronique, qui signifie *A pied* : *voyager pedibus cum jambis.*

**pédicellaire** [*sèl-lè-re*] n. m. Appendice microscopique du test, chez les échinodermes.

**pédicelle** [*sè-le*] n. m. (lat. *pedicellus*). Petit pédoncule.

**pédicellé** [*sèl-lé*], **e** adj. *Bot.* Muni d'un pédicelle : *fleur pédicellée.*

**pédicellule** [*sèl*] n. m. Support de l'ovaire, dans certaines fleurs de composées.

**pédicellulé, e** [*sèl*] adj. Qui est porté sur un pédicellule.

**pédiculaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *pediculus,* pou). Qui concerne les poux. *Maladie pédiculaire,* V. PHTIRIASE. N. f. Genre de plantes de la famille des scrofulariacées, renfermant une centaine d'espèces des régions tempérées et froides. (La pédiculaire des marais est appelée aussi *herbe aux poux,* parce qu'elle a passé pour donner des poux au bétail. La pédiculaire est nuisible au fourrage.)

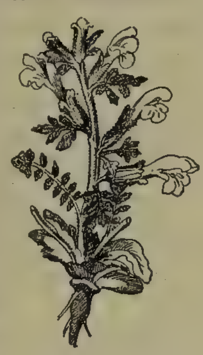

Pédiculaire.

**pédicule** n. m. (lat. *pediculus ;* de *pes, pedis,* pied). *Bot.* Support ou pied d'un organe quelconque. *Zool.* Toute pièce étroite plus ou moins allongée, reliant deux organes.

**pédiculé, e** adj. Qui a un pédicule : *champignon pédiculé.*

**pédiculidés** n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères, renfermant les poux (*pediculus*) et genres voisins. S. un *pédiculidé.*

**pédiculisation** [*za-si-on*] n. f. Formation d'un pédicule.

**pédiculose** [*lô-ze*] n. f. (du lat. *pediculus,* pou). Ensemble des manifestations morbides déterminées par les poux sur une partie du corps ou même, sur toute la surface, d'une grande quantité de poux. (On dit plutôt PHTIRIASE.)

**pédicure** n. (du lat. *pes, pedis,* pied, et *curare,* soigner). Celui qui extirpe les cors, les oignons, les durillons des pieds.

**pédien, enne** [*di-in, è-ne*] n. (gr. *pedieus*). *Antiq. gr.* Habitant de la plaine d'Athènes ou Pédion.

**pédieux, euse** [*di-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *pes, pedis,* pied). Qui appartient au pied : *artère pédieuse ; muscle pédieux.*

**pédiforme** adj. (du lat. *pes, pedis,* pied, et de *forme*). Qui a la forme d'un pied.

**pedigree** [*pé-di-grî*] n. m. (m. angl.). *Turf.* Généalogie d'un chien de race, d'un cheval de course.

**pédilanthe** n. m. Genre d'euphorbiacées, comprenant des arbrisseaux rameux à fleurs rouges, qui croissent aux Antilles et dans l'Amérique du Sud. (De la tige et des rameaux du *pédilanthe tithymaloïde* il découle un suc laiteux, caustique, produisant des pustules sur la peau.)

**pédile** n. m. *Bot.* Sorte de support, placé au-dessous de l'aigrette des synanthérées.

**pédilé, e** adj. Qui est supporté par un pédile.

**pédilophore** n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant de petits insectes globuleux, métalliques, de l'hémisphère boréal.

**pédiluve** n. m. (du lat. *pes, pedis,* pied, et *luere,* laver). Bain de pieds.

**pédimane** n. et adj. (du lat. *pes, pedis,* pied, et *manus,* main). Nom donné à certains animaux qui ont le pouce du pied de derrière séparé, comme dans une main : *la sarigue est pédimane.*

**pédine** n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant de petits insectes noir lustré, de l'hémisphère nord.

**pédiomètre** n. m. (du gr. *pais, paidos,* enfant, et *metron,* mesure). Instrument pour la mensuration des nouveau-nés.

**pédiométrie** n. f. (du gr. *paidion,* enfant, et *metron,* mesure). Mensuration du nourrisson, destinée, concurremment avec la pesée, à apprécier le plus ou moins de régularité de sa croissance.

**Pédion.** *Antiq. gr.* Nom sous lequel on désignait la plaine d'Athènes.

**pédionalgie** [*jî*] n. f. (du gr. *pedion,* plante des pieds, et *algos,* douleur). Douleur vive de la plante des pieds.

**pédipalpes** n. m. pl. Ordre d'arachnides, propres aux régions tropicales et comprenant ceux dont les pattes de la première paire sont allongées, filiformes, comme les antennes, et dont les chélicères sont terminées par des griffes. S. un *pédipalpe.*

**pédogénèse** [*nè-ze*] n. f. (du gr. *pais, paidos,* enfant, et *genesis,* génération). Mode de reproduction, dans lequel les larves produisent directement l'espèce.

**pédomètre** n. m. *Techn.* V. PODOMÈTRE.

**pédon** n. m. (ital. *pedone*). Piéton : facteur rural, dans certaines parties du midi de la France.

**pédonculaire** [*lè-re*] adj. *Bot.* Qui concerne le pédoncule.

**pédoncule** n. m. (lat. *pedunculus*). *Bot.* Organe allongé, supportant un autre organe. *Anat.* Nom donné à certaines protubérances du cerveau. *Zool.* Toute pièce ou tige reliant une partie à une autre, un organe à un autre. (Syn. de PÉDICULE.)

**pédonculé, e** adj. Porté par un pédoncule. *Chêne pédonculé,* espèce de chêne dont le fruit est porté par un long pédoncule.

**pédonculeux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Qui a de longs pédoncules.

**pédonome** n. m. (du gr. *pais, paidos,* enfant, et *nomos,* loi). *Antiq. gr.* Magistrat chargé de surveiller l'éducation des enfants, à Sparte.

**pédonne** [*do-ne*] n. f. Nom donné à des petites chevilles coniques, qui, dans les métiers à tisser le façonné, adhèrent aux faces du cylindre et servent à maintenir les cartons.

**pédotribe** n. m. (gr. *paidotribês*). *Antiq. gr.* Maître de gymnastique pour les enfants.

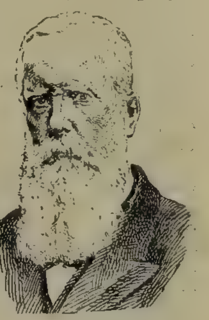

Don Pedro II.

**pédotrophe** n. m. (du gr. *pais, paidos,* enfant, et *trophein,* nourrir). Celui qui enseigne l'art de nourrir, de soigner les enfants.

**pédotrophie** [*fî*] n. f. (de *pédotrophe*). Partie de l'hygiène, qui traite du régime alimentaire des enfants.

**Pedrell** (Felipe), compositeur et musicographe espagnol, né en 1841 à Tortose, auteur de la trilogie *les Pyrénées.*

**Pedro I**er **d'Alcantara,** empereur du Brésil, roi de Portugal sous le nom de Pedro IV, né à Quéluz, m. à Lisbonne (1798-1834). Il octroya au Brésil une constitution libérale et, en 1832, reconquit le Portugal sur dom Miguel. — PEDRO II, empereur du Brésil en 1831 (1825-1891). Il ouvrit l'Amazone à la navigation, interdit la traite des noirs, et donna une vive impulsion aux travaux publics ; mais un soulèvement républicain le détrôna, en 1889. Savant distingué, il fut membre associé de l'Académie des sciences de Paris.

**pedro jimenes** [*pé-dro-hri-méness*] n. m. Cépage à raisins blancs, l'un des plus cultivés en Espagne.

**Pedrolino,** valet de la comédie italienne et prototype du Pierrot français.

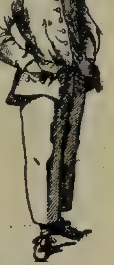

Pedrolino.

**pedum** [*pé-dom'*] n. m. (du lat. *pes, pedis,* pied). *Antiq. rom.* Bâton en forme de crosse, attribut de plusieurs divinités champêtres. *Zool.* Genre de mollusques lamellibranches, appelés vulgairement *houlettes* et qui vivent enfoncés dans les rochers madréporiques.

**Peekskill,** v. des Etats unis d'Amérique (Etat de New-York), sur l'Hudson ; 16.000 h. Nombreuses manufactures.

**Peel** [*pîl*] (sir Robert), homme d'Etat anglais, né à Chamber-Hall (Lancashire), m. à Londres (1788-1850). D'abord chef du parti tory, il devint ensuite le champion du libre-échange et établit l'*income tax.*

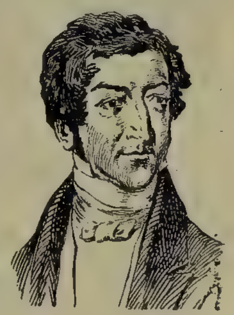

R. Peel.

**Peer,** v. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck), sur le Dommel ; 2.630 h. Tanneries ; machines agricoles.

**Peer Gynt** (pr. *Pair Ghin't*), célèbre drame d'Ibsen, pour lequel le compositeur E. Grieg a composé huit morceaux symphoniques (*la Mort d'Ase, la Chanson de Solveig, la Danse d'Anitra,* etc.). Peer Gynt, après avoir couru le monde et gâché sa vie, revient mourir en Norvège auprès de Solveig, qu'il a aimée dans sa jeunesse et qu'il retrouve vieille femme, mais toujours fidèle. Œuvre d'une inspiration originale et d'une poésie intense (1867).

**peerage** [*pi-rèd-je*] n. m. (m. angl. ; de *peer,* pair). Le corps des pairs d'Angleterre ; l'annuaire des pairs d'Angleterre.

**Peerlkamp** (Pierre Hoffmann), philologue et critique hollandais, né à Groningue, m. à Hilversum (1786-1865) ; commentateur hardi d'Horace et de l'*Enéide.*

**pégamoïd** n. m. Désignation commerciale, créée par le premier inventeur qui imagina d'imperméabiliser des étoffes au moyen de la cellulose dissoute.

**pégamoïdé, e** adj. Composé, recouvert, etc., de pégamoïd.

**pégane** n. m. Genre de rutacées, renfermant des plantes de l'Asie, de la région méditerranéenne, et dont une espèce (*peganumhermala* ou *armel*) donne des graines amères, emménagogues et anthelminthiques.

**péganite** n. f. Phosphate naturel hydraté d'aluminium.

**pégase** [*gha-ze*] n. m. (de *Pégase,* n. myth.). Genre de poissons lophobranches, à nageoires pectorales très développées, en forme d'ailes (d'où leur nom), vivant dans l'océan Indien.

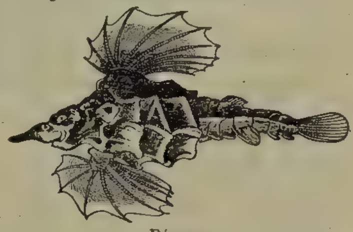

Pégase.

**Pégase** [*gha-ze*], cheval ailé, né du sang de Méduse, lorsque Persée lui eut coupé la tête. Ce héros, monté sur Pégase, alla délivrer Andromède exposée à la fureur d'un monstre marin, et Bellérophon se servit de Pégase pour combattre la Chimère. D'un coup de pied, Pégase fit sortir de la montagne de l'Hélicon la fontaine d'Hippocrène, où les poètes, dit-on, allaient puiser l'inspiration. (*Myth.*) Pégase est lui-même le symbole de l'essor du génie poétique ; on suppose qu'il porte les poètes dans l'espace jusque sur l'Hélicon, et *monter sur Pégase* ou *enfourcher Pégase* signifie faire des vers. De même, en parlant d'un mauvais poète, on dira que, pour lui, *Pégase est rétif*.

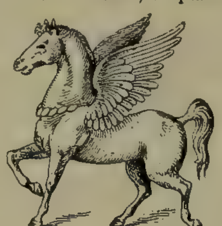
Pégase.

**Pégase,** constellation de l'hémisphère boréal, assez analogue, quant à la forme, à la Grande Ourse.

**pégasien, enne** [*zi-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à Pégase.

**pègle** n. f. Nom landais de la *poix noire*.

**pegmatite** [*pègh*] n. f. Roche cristalline, qui est un granit à gros grains et à mica blanc.

**pegmatolite** n. f. Variété d'orthose.

**pégomancie** [*sî*] n. f. (du gr. *pêgê*, fontaine, et *manteia*, divination). *Antiq. gr.* Divination par l'examen des eaux des fontaines.

**pégomyie** [*mi-î*] ou **pégomye** [*mî*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, répandus dans l'hémisphère nord et dont une espèce est nuisible aux oseilles.

**pégot** [*gho*] n. m. Légère couche gluante sur le fromage de Roquefort. *Ornith.* Nom vulgaire de l'accenteur ou *fauvette des Alpes*.

**Pégou** ou **Pégu,** anc. capitale, aujourd'hui en décadence, du royaume de ce nom, dans la Birmanie, sur le fleuve *Pégou* ; 17.000 h. (*Pégouans*). Ch.-l. d'un district et d'une division homonymes.

**Pégoud** (Célestin), aviateur français, né à Montferrat (Isère) en 1889, m. en combat aérien près de Belfort, en 1915. Célèbre par ses vols acrobatiques.

**pègre** n. f. *Arg.* Voleurs considérés comme formant une classe sociale : *haute pègre ; basse pègre.*

**pégriot** [*gri-o*] n. m. *Arg.* Voleur d'objets insignifiants.

**Péguy** (*Charles*-Pierre), écrivain français, né à Orléans, tué à l'ennemi à Plessis-l'Evêque (Seine-et-Marne) [1873-1914] ; fondateur des *Cahiers de la Quinzaine*. auteur de : *Notre Jeunesse*, *l'Argent* (en prose), *la Tapisserie de Notre-Dame* (en vers), où son âme spontanée et mystique s'exprime dans un style riche et fort, mais perpétuellement redoublé.

**pehlvi** ou **pehlevi, e** [*pèl*] adj. Se dit d'une langue iranienne, dérivée de l'ancien perse : *la langue pehlvie.* (V. PERSE.) N. m. : *le pehlvi* ou *pehlevi.*

**Peïchavêr** ou **Peshawar,** v. de l'Inde anglaise (Pendjab). V. PECHAWER.

**peignage** [*pè-gna-je*] n. m. Action, manière de peigner les matières textiles ou les étoffes : *le peignage des laines.*

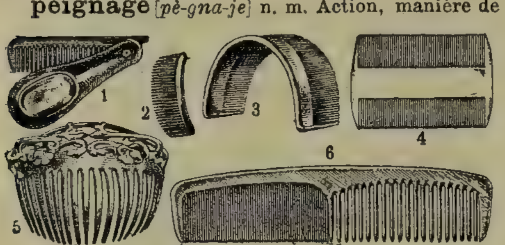

PEIGNES : 1. De poche ; 2, 3, 5. De coiffure ; 4. Fin ; 6. Démêloir.

**peigne** [*pè-gne*] n. m. (lat. *pecten*). Instrument de buis, d'écaille ou d'ivoire, taillé en forme de dents, qui sert à démêler ou retenir les cheveux, et à nettoyer la tête : *peigne à décrasser, à démêler. Fam. Un peigne dans un chausson*, un mobilier très misérable. *Sale comme un peigne*, très sale. *Donner un coup de peigne à quelqu'un*, le peigner rapidement et, au *fig.*, le battre ; *à une chose*, la finir, l'arranger. Outil de même forme, avec lequel les décorateurs peignent les faux bois. Extrémité libre, en haut ou en bas, des échalas d'un treillage. (Syn. HERSE.) Instrument à dents de fer longues et acérées, dont on se sert pour apprêter la laine, le chanvre, etc.

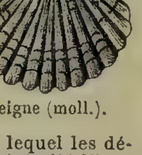
Peigne (moll.).

**peigne** n. m. Genre de mollusques lamellibranches, dont certaines espèces, comme la coquille Saint-Jacques, sont comestibles.

**peigné** [*pè-gné*], **e** adj. Nettoyé, arrangé avec le peigne : *cheveux soigneusement peignés. Mal peigné*, malpropre, mal vêtu. N. m. *Fig.* Ce qui est trop soigné, léché. *Techn.* Laine peignée ; tissu en laine peignée.

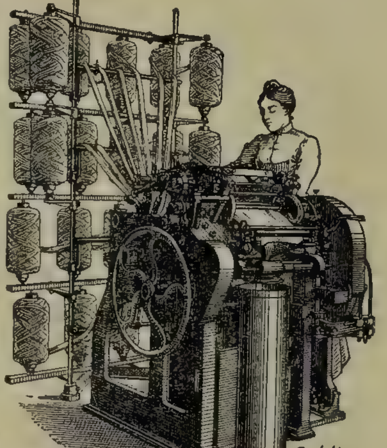

Peigneuse.

**peignée** [*pè-gné*] n. f. Toute la quantité de matière textile que l'ouvrier met à la fois sur son peigne. *Pop.* Action de battre ou de se battre : *recevoir une peignée.*

**peigner** [*pè-gné*] v. a. (lat. *pectere*). Démêler, arranger les cheveux, etc., avec le peigne ; la laine, les textiles avec les appareils spéciaux. Détordre et effiler l'extrémité d'un câble. *Fig.* Travailler, soigner avec minutie : *peigner son style. Pop. Peigner quelqu'un*, lui donner des coups.

**peigneran** n. m. Syn. de PEIGNIER.

**peignerie** [*pè-gne-rî*] n. f. Industrie du peignage.

**peigneur, euse** [*pè-gneur, eu-ze*] n. et adj. Personne dont la profession est de peigner la laine, etc. : *ouvrier peigneur.* N. f. Machine à peigner les matières textiles.

**peignier** [*pè-gni-é*] n. m. Qui fait, qui vend des peignes. Adjectiv. : *marchand peignier.*

**peignoir** [*pè-gnoir*] n. m. Espèce de manteau de toile, qu'on se met sur les épaules quand on se peigne. Sorte de manteau ample, de toile, de laine, etc., dont on se sert à la sortie du bain, etc. Sorte de robe non ajustée, que les dames mettent en déshabillé.

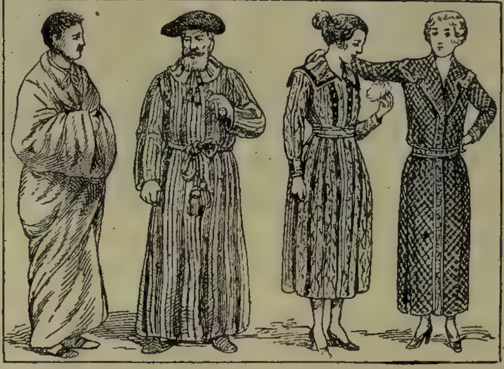
Peignoirs : d'homme (de bain, d'appartement) ; de femme.

**peignon** [*pè-gnon*] n. m. Quantité de chanvre peigné que le cordier met à sa ceinture quand il file une corde. N. m. pl. Filaments courts de laine peignée.

**Peignot** [*pè-gno*] (Etienne-Gabriel), littérateur et bibliographe français, né à Arc-en-Barrois, m. à Dijon (1767-1849). On lui doit un grand nombre d'écrits fort intéressants, traitant de particularités peu connues de l'histoire littéraire et bibliographique.

**peignure** [*pè-gnu-re*] n. f. *Mar.* Opération consistant à peigner les cordages. Cordage qui a été peigné. N. f. pl. Cheveux qui tombent de la tête quand on se peigne.

**Peï-ho** [*fleuve Blanc*] (le), fl. de la Chine, qui se jette dans le golfe de Petchili, en passant près de Pékin et à Tien-Tsin ; cours 450 kil. Vallée très fertile.

**Peillac,** comm. du Morbihan, arr. et à 55 kil. de Vannes ; 2.000 h.

**peille** [*pè, ll* mll., *e*] n. f. Chiffon à faire le papier. Ligne armée d'hameçons.

**Peille,** comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 20 kil. de Nice ; 1.710 h. Huileries.

**peiller** ou **peillier** [*pè, ll* mll., *é*], **ère** n. Ramasseur de peilles.

**peillereau** [*pè, ll* mll., *e-rô*] n. m. Chiffonnier rural. (Peu us.)

**peinard** [*pè-nar*] n. m. (de *peine*). *Pop.* Individu qui s'épuise à des besognes pénibles. Vieillard malheureux et débile. *Aller, s'en aller en père peinard*, aller, s'en aller tranquillement, sans rien dire.

**peinchebec** [*pin-che-bèk*] n. m. Alliage de zinc et de cuivre.

**peindre** [*pin-dre*] v. a. (lat. *pingere.* — Se conj. comme *craindre.*) Représenter un être, un objet, une scène, à l'aide des couleurs : *peindre un homme, un paysage.* Exécuter en peinture : *peindre de nombreux tableaux.* Avoir pour genre spécial en peinture : *peindre le paysage.* Couvrir de couleur : *peindre un mur.* Orner de figures : *peindre un plafond. Fig.* Représenter à l'esprit ; exprimer, donner l'idée, décrire : *Balzac peint bien ses personnages. Etre fait à peindre*, être très bien fait. ALLUS. LITTÉR. :

> Si mes confrères savaient peindre,

dernier vers d'une fable de La Fontaine : *le Lion abattu par l'homme* (III, 10). Se cite pour rabattre le caquet des gens qui tirent vanité d'un avantage facilement accordé.

**peine** [*pè-ne*] n. f. (lat. *pœna*). Souffrance infligée comme punition, châtiment : *la peine doit être proportionnée à la faute.* Souffrance, tourment, chagrin : *les peines du cœur.* Inquiétude : *être en peine d'un absent.* Travail, fatigue. Difficulté, obstacle : *on ne réussit pas sans peine.* Embarras, misère : *ne laissez pas votre prochain dans la peine. Peine capitale*, peine de mort. *Peines éternelles*, damnation. *Homme de peine*, qui fait les ouvrages les plus pénibles d'une maison, d'un atelier, d'une gare. *Pour la peine*, pour récompense ou dédommagement. *Perdre sa peine*, travailler inutilement. *Mourir à la peine*, sans avoir mené à bonne fin ce qu'on avait entrepris ; s'épuiser à force de travail. *Ne pas plaindre sa peine*, déployer une grande activité. *Valoir la peine*, avoir assez d'importance pour qu'on y consacre ses soins, son travail. *Faire peine*, inspirer de la compassion. *Faire de la peine*, causer du chagrin. *Donnez-vous la peine de...*, veuillez. *Sous peine de mort, sous peine de la vie*, avec menace de mort. Loc. adv. : *Avec peine*, difficilement, à regret. *Sans peine*, facilement. *A peine*, depuis très peu de temps : *le nomade, à peine arrivé, repart.* Presque pas : *savoir à peine lire. A grand'peine*, malaisément : *le prolétaire joint à grand'peine les deux bouts.* PROV. : **Toute peine mérite salaire,** il est juste de récompenser tout service rendu. ALLUS. LITT. : **Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur,** réponse de Jeanne d'Arc à ses juges qui lui demandaient pourquoi elle avait fait porter son étendard au sacre de Charles VII. ANT. **Plaisir.**

— ENCYCL. *Dr. pén.* Il existe trois catégories de peines, correspondant aux trois natures d'infractions à la loi et aux trois ordres de juridictions répressives : les *peines criminelles*, dont sont frappés les crimes et qui sont prononcées par la cour d'assises ; les *peines correctionnelles*, qui répriment les délits et sont appliquées par le tribunal correctionnel ; les *peines de simple police*, réservées aux contraventions et infligées par le tribunal de simple police.

En matière criminelle, les peines sont *afflictives et infamantes*, ou simplement *infamantes*. (V. INFAMANT.) En outre, elles se divisent en *peines de droit commun*, réservées aux crimes de droit commun, et en *peines politiques*, attachées aux crimes politiques.

A part les peines dites *principales*, il existe, en matière criminelle et correctionnelle, des peines *accessoires*, telles que la dégradation civique, l'interdiction légale, la relégation, l'interdiction de séjour et, en toutes matières, des *peines complémentaires*, telles que la confiscation.

Certaines circonstances ont pour effet tantôt d'aggraver la peine (il en est ainsi de la récidive), tantôt de la faire diminuer (excuses légales, circonstances atténuantes).

Lorsque le condamné est frappé de déchéances (v. INTERDICTION *légale*, MORT *civile*, etc.), qui le privent de l'exercice de ses droits civils, il lui est nommé un tuteur et un subrogé tuteur pour administrer ses biens. Pendant la durée de sa peine, il ne peut lui être remis aucune somme, sauf une partie du pécule provenant de son travail.

Lorsque le même délinquant a commis plusieurs infractions, la peine la plus forte est seule prononcée. D'autre part, en certains cas et sous certaines conditions que détermine la loi du 26 mars 1891, dite *loi Béranger*, le juge peut ordonner qu'il sera sursis à l'exécution de la peine.

Les peines s'éteignent par le *décès* des condamnés (mais l'amende devient une dette civile à la charge de la succession), l'*amnistie*, la *grâce*, la *libération conditionnelle*, la *réhabilitation*, la *prescription*. (V. ces mots et CASIER *judiciaire.*)

— *Mœurs et cout.* On trouve la peine de mort établie chez tous les peuples. Les Hébreux procédaient par décapitation. A Athènes, le condamné à mort était décapité ou étranglé, ou bien on lui faisait boire du poison, le plus souvent de la ciguë. A Rome, outre les procédés ordinaires de décapitation et de pendaison, il existait une grande variété de supplices, en rapport avec les crimes : ainsi, l'incendiaire était brûlé vif, le parricide cousu vivant dans un sac et jeté à la mer.

En France, jusqu'à la Révolution, on usait de la décapitation pour les nobles, de la potence pour les roturiers, du bûcher pour les sorciers, de la roue, de l'écartèlement, etc. Depuis la Révolution, le seul mode usité est la décapitation par guillotine. La décapitation est également pratiquée en Allemagne (par la hache en Prusse, par la guillotine ailleurs), Suède, Danemark (par la hache), Belgique. L'Autriche, la Grande-Bretagne, le Japon ont recours à la pendaison. L'Espagne procède par la strangulation. L'électrocution est employée aux Etats-Unis, concurremment avec la pendaison. La peine de mort a été abolie en Grèce, en Portugal, en Hollande, en Italie, en Roumanie, en Norvège( dans plusieurs cantons suisses, dans certains Etats d'Allemagne, etc.

**Peines et des récompenses** (*Traité des*), ouvrage célèbre de Bentham (1811). L'auteur établit tout son système philosophique sur le principe d'utilité sociale, qu'il considère comme le régulateur le plus certain des rapports entre les hommes.

**Peines d'amour perdues,** comédie de Shakespeare (vers 1590), qui a pour sujet les amours d'une princesse de France et de trois de ses dames d'honneur avec le roi de Navarre et trois de ses gentilshommes. Pièce remarquable par sa fine et subtile galanterie, et par la connaissance qu'y montre l'auteur, des choses de France.

**Peine,** v. de Prusse (Hanovre), sur la Tuse ; 16.450 h. Forges.

**peiné** [*pè-né*], **e** adj. Affligé, chagriné : *je suis très peiné de cette résolution.*

**peiner** [*pè-né*] v. a. Affliger, causer du chagrin : *les enfants indociles peinent leurs parents.* Fatiguer : *un mauvais cheval peine le cavalier.* V. n. Eprouver du déplaisir ou de la fatigue : *peiner sur un ouvrage.* **Se peiner** v. pr. S'affliger. Se donner du mal : *on n'aime guère à se peiner.*

**peineux, euse** [*pè-neû, eu-ze*] adj. Qui apporte de la peine. *Semaine peineuse*, ancien nom de la semaine sainte.

**peintelé, e** [*pin*] adj. Qui a les couleurs variées de la pintade : *faisan peintelé.*

**peintre** [*pin-tre*] n. m. (lat. *pictor*). Qui exerce l'art de peindre : *peintre d'histoire.* Celui dont la profession est d'enduire de peinture les murailles : *peintre en bâtiments. Fig.* Ecrivain qui excelle à représenter ce dont il parle : *Molière est un grand peintre.*

**Peintres de toutes les écoles** (*Histoire des*), par Charles Blanc, série d'études sur les peintres célèbres, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours (1848-1874).

**Peintres modernes** (*les*), par John Ruskin (1843-1860). L'auteur y conseille l'imitation de la nature, critique l'idéalisme, préconise les peintres coloristes depuis Giorgione jusqu'à Turner, et recommande l'emploi de la couleur pure en touches séparées.

**peintreau** [*pin-trô*] n. m. *Fam.* Mauvais peintre.

**peintresse** [*pin-trè-se*] n. f. Femme peintre.

**peintre-vitrier** n. m. Artisan qui est à la fois badigeonneur et vitrier. Pl. des *peintres-vitriers.*

**peinturage** [*pin*] n. m. Action de peinturer. Son résultat. (Peu us.)

**peinture** [*pin*] n. f. (lat. *pictura*). Art de peindre : *apprendre la peinture ; peinture à l'huile, à la détrempe, à la gouache, à fresque*, etc. Ouvrage de peintre : *des peintures historiques.* Revêtement des surfaces au moyen d'une matière colorante. Cette matière elle-même : *porte dont la peinture s'écaille. Fig.* Description : *la peinture des mœurs. En peinture*, dans le portrait qu'on fait, en apparence. *Ne pouvoir voir quelqu'un en peinture*, le détester.

— ENCYCL. Ce n'est qu'au $\text{v}^{\text{e}}$ siècle avant notre ère que parut Polygnote, le véritable créateur de la peinture hellénique. Agatharque trouva les lois de la perspective et Apollodore celles du clair-obscur. Puis deux écoles : l'école *ionienne-attique* et l'école *dorienne de Sicyone*, marquèrent les deux tendances cipales de la peinture grecque. Les traditions de le de Sicyone l'emportent à Alexandrie. Rome cours aux peintres grecs de l'Italie méridionale , vers le temps d'Auguste, cultive un genre de ture décorative, imité des Alexandrins (Pompéi). chrétiens des catacombes empruntent et adap- à leurs croyances les motifs et les types de païen, et Byzance tire des Ecritures une iconohie complète. C'est à partir du XIVe siècle que einture occidentale commence à se distinguer en es nationales modernes : florentine, ombrienne, tienne, milanaise, padouane, génoise, etc. De ne heure, les peintres des Pays-Bas associent traditions byzantines un sentiment très vif de e réelle. Ce réalisme s'affirme au XVe siècle avec le de Van Eyck et atteint la perfection au siècle avec Rubens et Rembrandt. La peinture mande compte les deux grandes écoles de Cone et de Nuremberg (XVe et XVIe s.). Les peintres France, les uns originaux, les autres soumis aux ences flamandes au XVe siècle, mais tous réas, se mettent complètement, au XVIe, à l'école Italiens, et imitent surtout, au XVIIe siècle, leurs res de décadence. L'académisme triomphe avec Brun. Au XVIIIe siècle, une vive réaction se pro- contre lui au nom de la liberté ; à la fin du ne siècle, David essaye de rétablir une discipline l'antique ». Les *romantiques* de 1830 réagissent tre cette école *classique*. Vers 1848, le réalisme porte avec Courbet, puis Manet ; la période de à 1900 environ est le règne de l'*impressionne*, qui ne voit que des couleurs et des taches ude Monet, Degas, Sisley) et dont se détache *ointillisme*. Cézanne et Gauguin marquent un ur vers l'expression du volume. Le cubisme va loin, ramène les formes à des figures géoméues et, sur les trois dimensions des objets, entrend de n'en représenter que deux.

'abord imitatrice des grandes écoles étrangères, pagne a eu, au XVIIe siècle, la grande école nanale de Séville. En Angleterre, ce n'est qu'au e siècle qu'on vit poindre une école nationale de mier ordre dans le portrait, le paysage et les scènes genre ; au XIXe siècle, parait l'école préraphaélite.

**einturer** [*pin-tu-ré*] v. a. Enduire de couleur : *nturer un lambris.*

**eintureur, euse** [*pin, eu-ze*] n. Ouvrier, rière qui peinture. Mauvais peintre. (Peu us.)

**einturlurage** [*pin*] n. m. Action de peinturer. Son produit.

**einturlure** [*pin*] n. f. *Fam.* Peinture grosre et voyante.

**einturlurer** [*pin, ré*] v. a. *Fam.* Peindre de leurs criardes : *peinturlurer une façade.*

**Péipous** [*pouss*] (LAC), lac d'Europe, entre Russie Estonie, qui se déverse par la Narva dans le golfe Finlande (3.513 kil. carr.) ; très poissonneux.

**Peiresc** [*pè-rèsk*] (Nicolas-Claude FABRI **de**), vant français, né à Beaugensier (Provence), m. à x (1580-1637). Il a, le premier, écrit l'histoire par spect de la médaille. Sa correspondance est des s précieuses.

**Peixoto** [*pè-i-cho-to*] (Floriano), homme d'Etat maréchal brésilien, né dans la province (actuelment Etat) d'Alagoas, m. dans sa ferme de Divisa 49-1895) ; un des auteurs de la révolution républine de 1889 et, plus tard, un des chefs de l'opposin militaire.

**péjoratif, ive** adj. (du lat. *pejor*, pire). Qui gmente le mal : *mesure péjorative.* (Peu us.) Qui oute une idée de mal : *âtre, ache sont des termiisons péjoratives* (*marâtre, bravache*). N. m. Ce i empire un mal.

**péjoration** [*si-on*] n. f. (de *péjoratif*). Action empirer. Etat de ce qui devient pire.

**pejor avis ætas,** mots lat. signif. : *L'âge présent vaut pas celui des aïeux.* Locution empruntée au but d'une ode d'Horace, qui a dit en réalité (*Odes*, I, 6, 46) :

*Ætas parentum pejor avis*

'âge de nos pères, inférieur à celui de nos aïeux.)

**pékan** n. m. Nom vulgaire de la *martre du Caada*, dont la fourrure est très estimée.

**Pé-Kiang** (le), riv. de la Chine, se réunissant Si-Kiang, puis s'en séparant et contribuant à rmer avec d'autres rivières le vaste delta de Canon ; cours 380 kil. Voie de communication importante, tre la Chine du Nord et la Chine du Sud.

**pékin** n. m. Etoffe de soie peinte, fabriquée abord en Chine, puis en Europe. *Arg. milit.* Civil, ourgeois. (En ce sens, on écrit aussi PÉQUIN.)

**Pékin** (c.-à-d. *la Résidence du Nord*), capit. de Chine, siège du gouvernement, reliée par chemin e fer à Tien-Tsin. Fabrication de faïence, verrerie oloriée ; sériciculture, etc. La capitale chinoise est ormée de trois villes distinctes : la ville *Chinoise* u *Extérieure*, la ville *Tartare* ou *Intérieure* et, au entre de celle-ci, la ville *Impériale* ; hautes cours e justice, observatoire, bibliothèques, beaux monuents, innombrables pagodes : 1.100.000 h. envir. Cette ville, la *Cambaluo* de Marco Polo, a été la ésidence des empereurs jusqu'à la proclamation de a République, en 1911. Elle fut prise en 1860 par les Français et les Anglais. Une nouvelle intervention nternationale y a été rendue nécessaire, à la suite u siège des légations par les Boxers, en 1900.

**pékinade** n. f. (de *Pékin*, n. géogr.). Etoffe chioise pour ameublement.

**pékiné, e** adj. (de *pékin*). Se dit d'une étoffe de soie ou de laine offrant des bandes plus ou moins larges, alternativement claires et foncées, ou brillantes et mates.

**pékinois** n. m. Race de chien de petite taille à face camuse, oreilles tombantes, poil long : *le pékinois est un chien de luxe.*

**pékoe** ou **péko** n. m. Variété de thé noir.

**pelache** n. f. Tissu de fil et de coton, sorte de peluche grossière, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles.

**Péladan** (Joséphin), littérateur français, né à Lyon, m. à Neuilly-sur-Seine (1858-1918). Il se tourna d'abord vers les sciences occultes, prit le titre de *Sâr* et fonda le Salon de la Rose-Croix. Ses œuvres nombreuses, en particulier la série de la *Décadence latine*, offrent un mélange original de rêves ésotériques, de croyances chrétiennes, de théories esthétiques. Son drame *Sémiramis* fut joué avec succès aux arènes de Nimes.

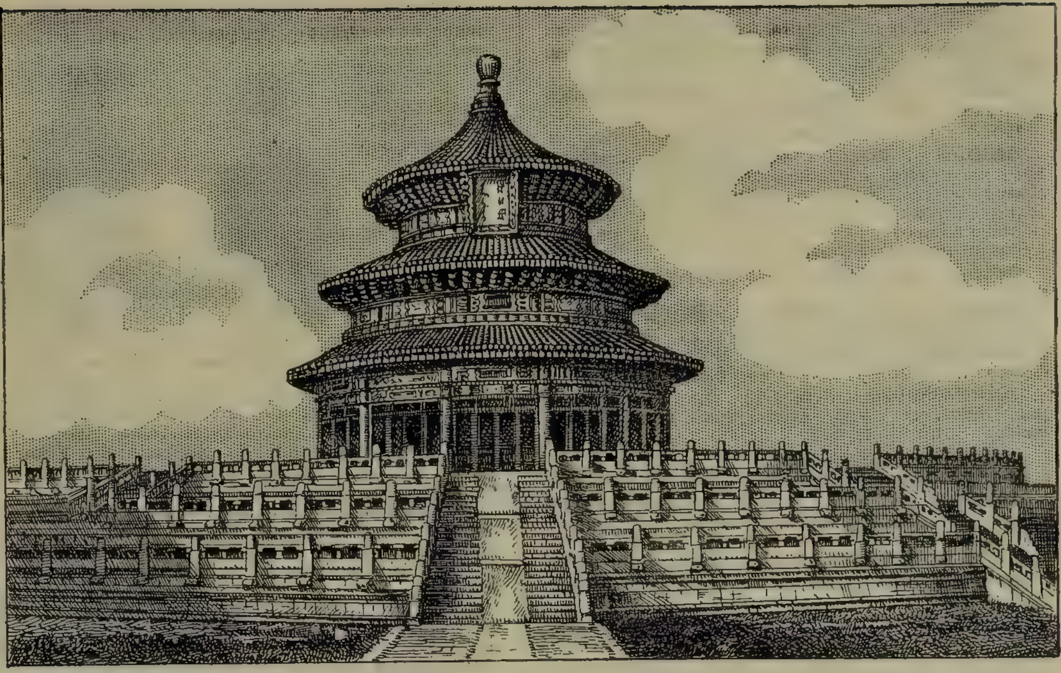

Le Temple du ciel, à Pékin.

**pelade** n. f. (de *peler*). Maladie qui fait tomber par places les poils et les cheveux.

— ENCYCL. On a cru longtemps que la pelade était parasitaire et, par suite, contagieuse. Il semble aujourd'hui que c'est un trouble trophique (dermatoneurose). Les *plaques* qu'elle détermine peuvent s'agrandir, se rejoindre et déterminer la chute totale des cheveux et des poils. Le traitement est reconstituant et local. Ce dernier, qui semble le plus important, consiste en lavages excitants, à l'acide acétique, au chloroforme et à la teinture de cantharide, en pommades soufrées, résorcine, etc.

**péladon** n. m. Crochet de fer, fixé à un long manche de bois.

**peladophobie** [*fo-bî*] n. f. (de *pelade*, et du gr. *phobos*, peur). Crainte morbide de contracter la pelade.

**pelage** n. m. (de *poil*). Ensemble des poils d'un animal : *le lion a le pelage fauve.*

**pelage** n. m. (de *peler*). *Techn.* Action de peler les peaux.

**Pélage,** hérésiarque breton, né vers 360, m. en Palestine vers 440. Il fut en relations avec saint Augustin et devint le créateur du *pélagianisme*. (V. ce mot.)

**Pélage Ier,** pape de 555 à 560. Il s'appliqua, de concert avec le patriarche Narsès, à détruire les schismatiques en Italie : — PELAGE II, né à Rome, pape de 578 à 590. Il s'efforça de susciter des ennemis aux Lombards, et provoqua contre eux l'expédition de Childebert, roi des Francs.

**Pélage** (en esp. *Pelayo*), roi des Asturies, fondateur de la monarchie espagnole. Il se défendit vaillamment contre l'invasion arabe et battit notamment l'émir Alkhamah, à la journée légendaire de Covadonga (719-737).

**pélagial, e, aux** adj. Syn. de PÉLAGIQUE.

**pélagianiser** [*zé*] v. n. Partager les opinions de Pélage.

**pélagianisme** [*nis-me*] n. m. Doctrine du moine Pélage, qui faisait, dans la question de la grâce, une part trop large à la liberté humaine.

— ENCYCL. La doctrine de Pélage peut se résumer dans les deux assertions suivantes : 1° le péché d'Adam n'a exercé aucune influence sur ses descendants ; 2° l'homme peut parvenir par ses seules forces à éviter tout péché. La doctrine pélagienne fut combattue par saint Augustin. Pélage fut condamné par les conciles de Carthage, de Jérusalem, d'Antioche et de Milève en Numidie. — Le semi-pélagianisme, propagé par Cassien, de Marseille, Gennadius et Faustus, évêque de Riez, enseignait que la grâce absolument nécessaire au salut était méritée par l'homme. Saint Augustin et saint Prosper d'Aquitaine furent les principaux adversaires de cette nouvelle doctrine.

**pélagie** (*jî*) n. f. Genre de méduses acalèphes, à ombrelle hémisphérique, avec huit longs tentacules.

**Pélagie** (sainte), née à Antioche vers 430, m. près de Jérusalem vers 457. Comédienne, elle fut convertie par un sermon de Nonnus, évêque d'Edesse en 453. Elle se retira sur le mont des Oliviers. Fête le 8 octobre. — Une autre sainte *Pélagie* subit le martyre à Antioche en 304. Saint Jean Chrysostome prononça son panégyrique. Fête le 9 juin.

**Pélagie** (*Sainte-*), célèbre prison parisienne, située jadis à Paris, rue du Puits-de-l'Ermite. Etablie en 1792 dans les bâtiments d'un couvent de filles repenties, elle fut démolie en 1899. Elle abrita surtout des détenus politiques, notamment des écrivains condamnés pour délits de presse.

**pélagien, enne** [*ji-in, è-ne*] n. et adj. Qui se rapporte à Pélage ou à sa doctrine : *un pélagien ; hérésie pélagienne.*

**pélagien, enne** [*ji-in, è-ne*] adj. (du gr. *pelagos*, mer). Qui a rapport à la haute mer.

**pélagique** adj. (du gr. *pelagos*, mer). Qui a rapport à la mer : *la faune pélagique. Géol.* Se dit des terrains formés par la mer.

**pélagisme** [*jis-me*] n. m. (du gr. *pelagos*, mer). Ensemble des conditions d'existence des organismes de haute mer. (Est parfois empoyée comme syn. de *mal de mer.*)

**pélagophyte** n. m. (du gr. *pelagos*, mer, et *huton*, plante). Végétal qui vit dans l'eau de mer.

**pélagoscope** [*ghos-ko-pe*] n. m. (du gr. *pelagos*, mer, et *skopein*, examiner). *Physiq.* Instrument pour voir au fond de l'eau.

**pélagoscopie** [*ghos-ko-pî*] n. f. (de *pélagoscope*). Art d'examiner le fond des eaux.

**pélagoscopique** [*ghos-ko*] adj. Qui concerne la pélagoscopie.

**pélagosite** [*zi-te*] n. f. Incrustation de calcite, formée dans la mer.

**pélamide** ou **pélamyde** n. f. *Ichtyol.* Genre de poissons acanthoptères de la famille des scombéridés, répandus dans les mers d'Europe et l'océan Indien. (Les pélamides sont assez semblables au thon. La pélamide commune ou sarde est appelée vulgairement *bonite, boniton, boussicou, liche, leiche*, sur les côtes de France.) *Erpét.* Genre de reptiles ophidiens protéroglyphes, comprenant des serpents de mer venimeux, qui vivent dans l'océan Indien et le Pacifique.

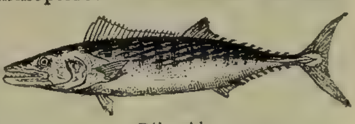

Pélamide.

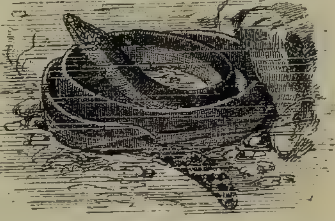

Pélamide.

**pélamidière** n. f. Filet dont on se sert pour pêcher la pélamide. (On dit aussi fautivement PALAMIDIÈRE.)

**pelan** n. m. (de *peler*). Ecorce d'arbre enlevée par larges fragments, en vue d'usages industriels.

**pelard** [*lar*] adj. m. *Bois pelard*, dont on a ôté l'écorce pour faire du tan.

**pelardeau** [*dô*] n. m. Morceau de plomb ou planche garnie d'étoupe suiffée et servant à boucher, dans un navire, les trous de projectiles à la flottaison. (On dit aussi PALARDEAU.)

**pélargonique** adj. Se dit de plusieurs dérivés de l'essence de pélargonium : *acide pélargonique ; aldéhyde pélargonique.*

**pélargonium** [*ni-om'*] n. m. Genre de géraniacées ornementales, très voisin des géraniums.

— ENCYCL. Les pélargoniums sont des herbes, dessous-arbrisseaux ou des arbrisseaux ne différant des géraniums que par un détail de la fleur. On en connait plus de cent cinquante espèces, originaires de l'Afrique australe, mais très cultivées comme ornementales dans les régions tempérées. On les multiplie par bouturage, à la fin de l'été. Certaines espèces contiennent dans leurs feuilles une huile essentielle, utilisée en parfumerie ; tel le *pélargonium rosat.*

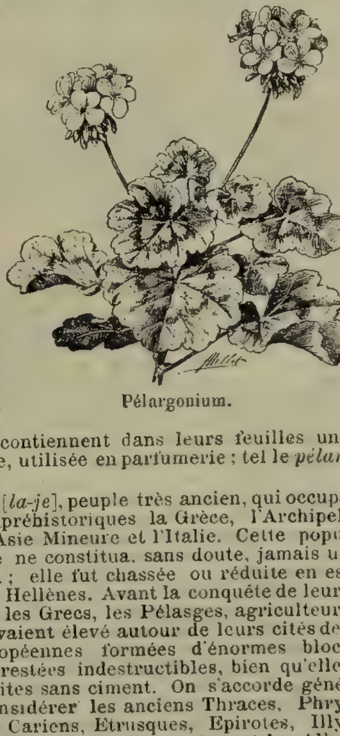

Pélargonium.

**Pélasges** [*la-je*], peuple très ancien, qui occupa dans les temps préhistoriques la Grèce, l'Archipel, le littoral de l'Asie Mineure et l'Italie. Cette population primitive ne constitua, sans doute, jamais un corps de nation ; elle fut chassée ou réduite en esclavage par les Hellènes. Avant la conquête de leurs territoires par les Grecs, les Pélasges, agriculteurs et pacifiques, avaient élevé autour de leurs cités des murailles cyclopéennes formées d'énormes blocs de pierres et restées indestructibles, bien qu'elles fussent construites sans ciment. On s'accorde généralement à considérer les anciens Thraces, Phrygiens, Lydiens, Cariens, Etrusques, Epirotes, Illyriens, Italiotes (Samnites, Osques, etc.) et les Albanais actuels comme des rameaux, plus ou moins mélangés, des Pélasges.

**pélasgien, enne** [*las-ji-in, è-ne*] ou **pélasgique** [*las-ji-ke*] adj. Qui se rapporte aux Pélasges.

**Pélasgique** [*las-ji-ke*] (GOLFE), auj. *golfe de Volo*, au S.-E. de la Thessalie, formé par la mer Egée.

**pélate** n. f. Genre de poissons acanthoptères, des mers océaniennes.

**pelattage** [*la-ta-je*] n. m. (de *peler*). Opération pour faire tomber le poil des peaux.

**pêle** n. m. *Techn.* Anc. forme du mot *pène.*

**pelé, e** adj. Dont les poils, les cheveux sont tombés : *peau pelée. Fig.* Sans culture, sans verdure : *campagne pelée.* N. Personne chauve : *un vieux pelé. Il y avait quatre pelés et un tondu*, se dit d'une assemblée composée de peu de personnes ou de gens jouissant de peu de considération.

**pelé, e** adj. Dont on a enlevé la peau : *des fruits pelés.*

**Pelé** (MONT) ou **montagne Pelée,** sommet volcanique de la Martinique (1.330 m.), dans la partie septentrionale de la colonie ; une éruption terrible détruisit, en mai 1902, la ville de Saint-Pierre.

**pélécanidés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, créée pour le seul genre *pélican* (pelecanus). S. un *pélécanidé.*

**pélécoïde** adj. (du gr. *pelekus*, hache, et *eidos*, aspect). Qui est en forme de hache : *courbe pélécoïde.*

**pelecus** [*pé-lé-kuss*] n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des cyprinidés, comprenant de petites formes voisines des brèmes et qui sont propres aux eaux douces de l'hémisphère boréal.

**pélécypodes** n. m. pl. *Zool.* Syn. de LAMELLIBRANCHES.

**Pélée,** fils d'Eaque, roi légendaire d'Iolchos, époux de Thétis et père d'Achille. Il eut une vieillesse misérable, survécut à son fils et fut détrôné pendant la guerre de Troie. (*Myth.*)

**péléen, enne** [*lé-in, è-ne*] adj. Qui descend de Pélée : *race péléenne.*

**pêle-mêle** n. m. Mélange confus de personnes ou de choses : *le pêle-mêle de la foule.* Sorte de cadre destiné à recevoir de nombreuses photographies. Adv. Confusément, en désordre : *entrer pêle-mêle.*

**pêle-mêler** v. a. Mettre pêle-mêle.

**pèle-osier** n. m. invar. Instrument à l'aide duquel on enlève l'écorce de l'osier. (On dit aussi RÂCLE-VIME.)

**peler** [*lé*] v. a. (lat. *pilare ;* de *pilus*, poil. — Change *e* muet en *è* ouvert devant une syllabe muette : *il pèlera*). Oter du poil : *peler des peaux. Pop. Peler quelqu'un*, le voler.

**peler** [*lé*] v. a. (du lat. *pellis*, peau. — Change *e* muet en *è* ouvert devant une syllabe muette : *il pèle.*) Oter la peau d'un fruit, l'écorce d'un arbre : *peler une pêche.* V. n. Se dit du corps de l'homme ou des animaux dont la peau s'enlève : *serpent qui pèle.* **Se peler** v. pr. Etre, devenir pelé.

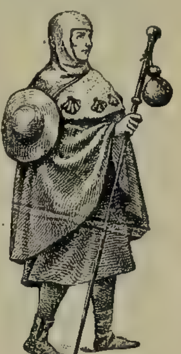
Pèlerin (XVe s.).

**pèlerin, e** n. (du lat. *peregrinus*, étranger). Personne qui va en pèlerinage : *de nombreux pèlerins musulmans se rendent chaque année à La Mecque. Fam.* Voyageur. Individu : *si tu connaissais le pèlerin !* PROV. : **Vent du soir et pluie du matin n'étonnent pas le pèlerin,** souvent, quand il vente le soir, il pleut le lendemain matin. **La pluie du matin réjouit** (ou **n'arrête pas**) **le pèlerin**, il est commode de marcher, quand il a plu le matin. (V. MATIN.)

— ENCYCL. *Iconogr.* Beaucoup d'artistes ont peint des pèlerins : Wouwerman, F. Barrias, O. Achenbach, L. Bonnat, Brion, Rosa Bonheur, Luminais, Delaroche, etc. L. Belly, dans un tableau (1851) qui est au Louvre, a représenté *les Pèlerins allant à La Mecque ;* une longue caravane s'avance dans le desert (V. p. 581).

**pèlerin** n. m. *Ichtyol.* Genre de squales propres aux mers arctiques. *Ornith.* Nom spécifique du faucon commun (*falco peregrinus*).

— ENCYCL. *Ichtyol.* Les pelerins (*selache*) sont les plus grands des requins ; ils dépassent souvent 14 mètres de long ; mais leur denture, assez faible, les rend peu dangereux ; leur foie donne une huile estimée.

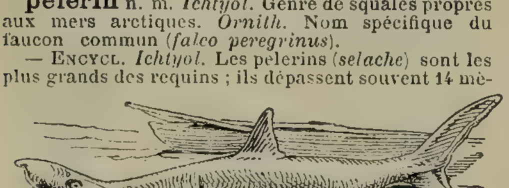
Pèlerin.

**Pèlerin** (*Voyages du*) [*Pilgrim's Progress*], par Bunyan (1677). Allégorie qui montre, dans l'histoire de Chrétien, le pèlerin, l'histoire de l'âme humaine née dans le péché et de sa sanctification par la grâce ; œuvre classique de la littérature anglaise.

**pèlerinage** n. m. (de *pèlerin*). Voyage fait en un lieu par dévotion : *aller en pèlerinage. Par ext.* Voyage quelconque. Le lieu même : *le pèlerinage de Lourdes est très fréquenté.*

— ENCYCL. Les Lieux saints de la Palestine, visités dès les temps apostoliques, ont attiré, à partir du IVe siècle, une foule de pèlerins. Les croisades furent en grande partie causées par les obstacles que les musulmans, devenus maîtres des Lieux saints, voulurent opposer à cette dévotion. Dès le IVe siècle, les tombeaux des apôtres saint Pierre et saint Paul et les catacombes de Rome devinrent un lieu de pèlerinage. Nous citerons, parmi les autres lieux de pèlerinage : en Italie, la maison de Lorette, le mont Gargano, l'église de Saint-Janvier (Naples) ; en Espagne, Saint-Jacques de Compostelle, Notre-Dame del Pilar, de Saragosse ; en France, Notre-Dame de Chartres, le Mont-Saint-Michel et, depuis le XIXe siècle, La Salette et, surtout, Lourdes.

**Pèlerinage** *de Saint-Guidon, à Anderlecht*, tableau de Ch. de Groux, au musée de Bruxelles (1857) ; procession de paysans à cheval ou à pied, scène à la fois réaliste et mystique. (V. p. 581).

**pèlerine** n. f. (de *pèlerin*). Petit manteau de femme, ne couvrant qu'une partie du dos et de la poitrine. Manteau court, souvent avec capuchon, à l'usage des officiers, des garçonnets, etc.

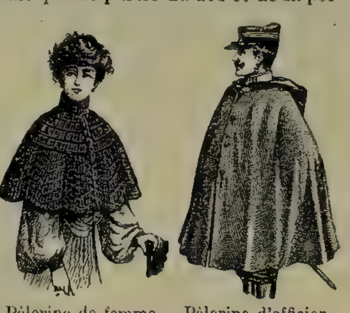
Pèlerine de femme. Pèlerine d'officier.

**pèleriner** [*né*] v. n. *Fam.* Aller en pèlerinage.

**Pelet** [*lè*] (J.-J.-Germain, baron), général et historien militaire français, pair de France, né à Toulouse, m. à Paris (1777-1858). Son ouvrage capital est une collection des *Mémoires relatifs à la guerre de la succession d'Espagne.* Il s'était distingué pendant la campagne de France, puis à Waterloo, et avait été blessé aux côtés du roi Louis-Philippe, lors de l'attentat Fieschi.

**Peletier** ou **Pelletier** (Jacques), poète, grammairien et mathématicien français, né au Mans, m. à Paris (1517-1582). Il essaya de réformer l'orthographe en s'appuyant sur la prononciation.

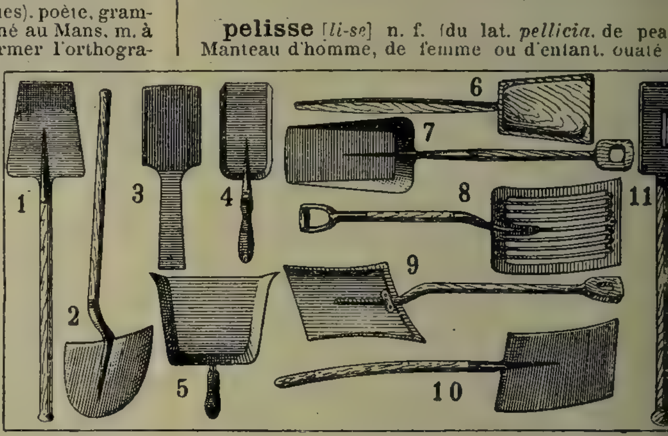

PELLES : 1. De maçon : 2. De terrassier : 3. A beurre ; 4. A charbon (à main) ; 5
poussière ; 6. D'écurie ; 7. A charbon ; 8. A grille ; 9. A coke ; 10. Picarde ; 11. A chau

**pelette** [*lè-te*] n. f. Instrument avec lequel on coupe la terre à briques.

**pelettes** [*lè-te*] n. f. pl. Nom donné, dans les magnaneries et ateliers de dévidage, aux déchets des cocons de vers à soie.

**peleur** n. m. Petite rasette, placée en avant du soc de certaines charrues.

**Pelham** (Henry), homme d'Etat anglais, né vers 1695, m. à Londres en 1754. Il obtint, malgré l'opposition du roi, que l'Angleterre signât avec la France le traité d'Aix-la-Chapelle (1748).

**Pélias** [*ass*], roi d'Iolchos, fils de Neptune, égorgé par ses filles d'après le conseil perfide de Médée, dans l'espoir de le rajeunir. Cet acte insensé des filles de Pelias, coupant en morceaux le corps vieilli de leur père et le précipitant avec une confiance aveugle dans une chaudière d'eau bouillante pour lui rendre sa première jeunesse, est resté légendaire.

**Pélias,** nom de la lance d'Achille, qui, seul, pouvait en faire usage. Elle avait été coupée sur le mont Pélion par le centaure Chiron.

**pélican** n. m. (lat. *pelecanus*). *Ornith.* Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des *pélécanidés. Techn.* Crochet de fer, avec lequel le menuisier assujettit son ouvrage sur l'établi. Ancien instrument de dentiste, pour l'extraction des molaires. *Blas.* Oiseau héraldique, toujours représenté debout dans son aire, les ailes éployées et se perçant du bec la poitrine d'où s'échappent quelques gouttes de sang que boivent ses petits, au nombre de trois. (Les gouttes de sang sont appelées *piété.*)

— ENCYCL. *Ornith.* Les pélicans sont de grands oiseaux remarquables par la longueur de leur bec, dont la mandibule inférieure est pourvue d'une vaste poche membraneuse, où l'animal met en réserve le poisson qu'il a pêché. S'ils marchent gauchement, les pélicans sont d'excellents nageurs et de meilleurs voiliers. On en connait plusieurs espèces, qui vivent en immenses troupes sur les grands lacs, dans les estuaires du sud de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie. La femelle du pélican nourrit ses petits en dégorgeant devant eux les réserves accumulées dans sa poche membraneuse ; pour vider cette poche, elle presse son bec sur sa poitrine, ce qui a donné naissance à la légende du pélican qui « se perce le flanc pour donner à manger à ses enfants ».

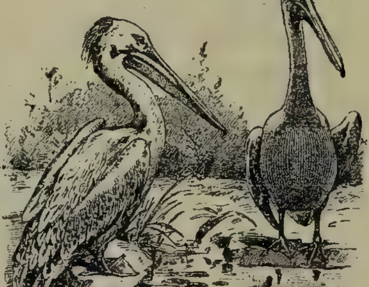
Pélicans.

**pélidne** n. f. Genre d'oiseaux échassiers, comprenant de petits bécasseaux gris et roux de l'hémisphère boréal : *la pélidne d'Europe est appelée aussi* bécasseau cocorli.

**Peligniens** [*li-gnin*] (lat. *Peligni*), peuple de l'anc. Italie centrale (Samnium), à l'E. de Rome. V. pr. *Corfinium.* Il fut soumis par les Romains en 290. Son territoire correspond à la prov. de Chieti.

**Péligot** (Eugène-Melchior), chimiste français, né et m. à Paris (1811-1890) ; auteur de remarquables travaux de chimie agricole. Membre de l'Académie des sciences (1852).

**pelin** n. m. Dissolution de chaux dans l'eau, dont les tanneurs se servent pour peler leurs peaux. Cuve qui contient cette dissolution.

**peliom** n. m. Syn. de CORDIÉRITE.

**peliome** n. m. (du gr. *pelios*, livide). Tache livide de la peau.

**Pélion,** auj. *Plessidi*, montagne de Thessalie, au N.-E. du golfe de Pagases, voisine de l'Ossa, riante et boisée ; 1.630 m. Quand les Géants, révoltés contre Jupiter, voulurent escalader le ciel, ils entassèrent Pélion sur Ossa. Dans l'application, ces mots : *entasser Pélion sur Ossa*, signifient accumuler les difficultés pour n'aboutir à aucun résultat.

**péliose** [*ô-ze*] n. f. (du gr. *pelios*, livide). Nom ancien du *purpura.*

**Pélissanne,** comm. des Bouches-du-Rhône, a
et à 28 kil. d'Aix ; 1.550 h. Ch. de f. P.-L.-M. Amand

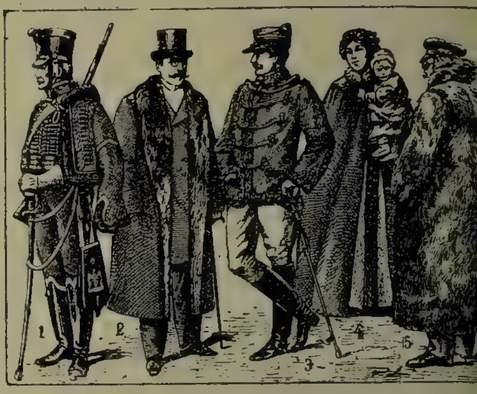

Pelisses : 1. De hussard (1805), portée à la fourragè
2. De civil ; 3. D'officier ; 4. De femme; 5. D'automobilis

**pelisse** [*li-se*] n. f. (du lat. *pellicia*, de pea
Manteau d'homme, de femme ou d'enfant, ouaté
garni de fourrure. Sorte de veste d'officier, bord
de fourrure d'astrakan.

**Pélissier** [*li-si-é*] (Aimable-Jean-Jacques), d
de Malakof, maréchal de France, né à Maromr
(Seine-Inférieure), m. à Alger (1794-1864). Il se d
tingua en Algérie, puis prit Sébastopol et fut vice-président du Sénat, ambassadeur à Londres et, enfin gouverneur général de l'Algérie.

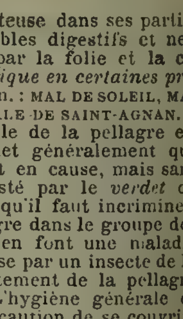
Mal Pélissier.

**pelisson** [*li-son*] n. m. Autref., robe ou pelisse fourré.

**Pella,** anc. capit. de la Macédoine. Patrie de Philippe et d'Alexandre le Grand ; auj. *Iénidjé.*

**pellage** n. m. *Agric.* Syn. de PELLETAGE.

**pellagre** [*pèl-la-gre*] n. f. (du lat. *pellis*, peau, et du gr. *agra*, action de saisir). Maladie très grave, se manifestant d'abord par des symptômes à
la peau, qui devient érythémateuse dans ses parti
découvertes, puis par des troubles digestifs et ne
veux et pouvant se terminer par la folie et la c
chexie : *la pellagre est endémique en certaines pr
vinces d'Espagne et d'Italie.* Syn. : MAL DE SOLEIL, M
DE LA ROSE, MAL DE MISÈRE, GALE DE SAINT-AGNAN.

— ENCYCL. La nature réelle de la pellagre e
encore très obscure. On admet généralement q
l'alimentation par le maïs est en cause, mais sa
préciser si c'est le maïs infesté par le *verdet* c
le maïs insuffisamment mûr qu'il faut incrimine
D'autres font rentrer la pellagre dans le groupe d
avitaminoses, et quelques-uns en font une malad
infectieuse, qui serait transmise par un insecte de
famille des simulides. Le traitement de la pellag
est surtout symptomatique. L'hygiène générale
notamment alimentaire, la précaution de se couvri
au printemps, la tête et les mains, l'usage des bain
des préparations arsenicales et antidysentériques e
forment la base.

**pellagreux, euse** [*pèl-la-greû, eu-ze*] adj. Q
a rapport à la pellagre. Qui est atteint de la pellagre
*malade pellagreux* ou, substantiv., *un pellagreu*

**Pellat** (Joseph-Solange-Henri), physicien fra
çais, né à Grenoble, m. à Paris (1850-1909), conn
surtout pour ses travaux d'électricité dynamique.

**pelle** [*pè-le*] n. f. (lat. *pala*). Instrument qui com
prend une partie large et plate et un manche plu
ou moins long, servant à de nombreux usages : *p*
*d'écurie, à four, à feu*, etc. *Fig.* et *fam. Remue*
*l'argent à la pelle*, être très riche. *Pop. Ramasse*
*une pelle*, faire une chute, et, *au fig.*, échouer. *Navi*
Partie large et plate de l'aviron. PROV. V. MOQUER

**Pellé** (Maurice César-Joseph), général français
né à Douai, m. à Toulon (1863-1924). Major général d
la direction supérieure de la guerre en 1915, il com
manda le 5e corps et a défendu avec énergie la rout
de Compiègne en 1918. Chef de la mission militaire
Prague. Haut commissaire à Constantinople en 1920

**pelle-à-cheval** n. f. Instrument agricole
employé pour le nivellement des terres. Pl. des *pelles
à-cheval.* Syn. RAVALE.

**pelle-à-cul** n. f. Espèce de chaise de jardin
Pl. des *pelles-à-cul.*

**Pelléas et Mélisande,** drame de Maurice Mae
terlink (1893). Légende symbolique, d'une naïvet
raffinée. Le seigneur Golaud, homme d'un âge déj
mûr, rencontre à la chasse la frêle Mélisande, e
il l'épouse. Pelléas, demi-frère de Golaud, et la jeun
femme ne tardent pas à s'aimer. Après divers épisode
où la jalousie de Golaud va croissant, ce dernier sur
prend un rendez-vous de Pelléas et de Mélisande
tue son frère et blesse Mélisande, qui meurt. — D
ce drame a été tiré le livret d'un drame lyrique en

actes, musique de Claude Debussy (1902). Parti- d'un style nouveau et original, où le composi- rejetant toute forme mélodique, procède par position de tonalités ; c'est une sorte de décla- on nuancée. La scène de la caverne, les adieux elléas et de Mélisande, la de Mélisande sont les pas- s les plus intéressants de vre.

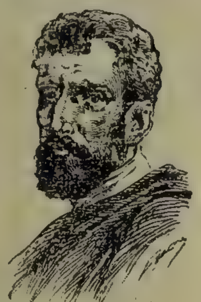
Pellegrino Pellegrini.

**elle-bêche** n. f. Pelle ée à manche court, en usage l infanterie. Pl. des *pelles- es.*

**ellée** [*pèl-lé*]. **pellerée** *le-ré*]. **pelletée** [*pè-le-té*] . Contenance ou contenu e pelle. *Fig.* Grande quan- : *des pell·tées d'injures.*

**ellegrini** (Pellegrino DI LDO de), peintre et archi- e italien, né à Puria en olda (dans le Milanais), m. olène (1527-1592). Il cons- it le *Palais-Royal* à Madrid, et peignit la *Sainte ille*, la *Flagellation*, etc. — Son frère DOME- , né à Puria en Valsolda, m. à Bologne (1541-1582), t surtout connaître comme graveur et architecte.

**ellegrini de Venise** (Jean-Antoine), peintre en, né et m. à Venise (1675-1741). Il a peint sur- des allégories et des portraits.

**ellegrini** (Carlos), homme d'Etat argentin, ident de la république, né et m. à Buenos-Ayres -1906).

**ellegrue,** ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à il. de la Réole ; 1.590 h. Vins. — Le cant. a omm., et 4.730 h.

**ellène** [*pèl-lè-ne*] n. m. Genre d'arachnides néides, renfermant une cinquantaine d'espèces, andues sur le globe. (Le *pellène à trois points* est petite araignée commune aux environs de Paris s les pierres ou les feuilles sèches, où elle tisse coque blanche soyeuse.)

**ellène,** v. de l'anc. Grèce (Achaïe), près des ntières de la Sicyonie, dont les ruines se voient ourd'hui près de *Zugra.*

**eller** [*pè-lé*] v. a. Remuer à la pelle : *peller de erre.*

**ellerée** n. f. V. PELLÉE.

**ellerin (Le),** ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), et à 27 kil. de Paimbœuf, près de la Loire ; 0 h. — Le cant. a 8 comm., et 15.530 h.

**elleron** [*pè le*] n. m. Petite pelle de bois plate, forme ovale et munie d'un long manche, employée les boulangers pour enfourner les petits pains.

**elletage** [*pè-le*] ou **pellage** [*pè-la-je*] n. m. ric. Action de pelleter : *le pelletage du blé.*

**Pelletan** (Philippe-Jean), chirurgien français, à Paris, m. à Bourg-la-Reine (1747-1829). Membre l'Académie des sciences 95). Chirurgien en chef de ôtel-Dieu, et professeur de decine opératoire, il a écrit *inique chirurgicale.* — Son PIERRE, né à Paris, m. à uxelles (1782-1845), fut mé- cin et professeur de physi- e médicale.

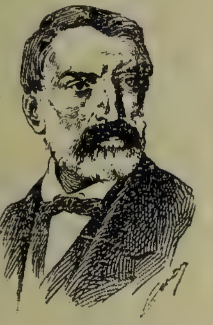
Eug. Pelletan.

**Pelletan** (Eugène), litté- teur et homme politique ançais, né à Saint-Palais harente-Inférieure), m. à ris (1813-1884). Il fut de pposition libérale sous le cond Empire et devint, en 84, sénateur inamovible. Son incipal ouvrage a pour titre *Profession de foi du IXe siècle.* — CAMILLE, fils du précédent, né et m. Paris (1846-1915), homme politique français, mi- stre de la marine en 1902, a écrit des ouvrages de lgarisation historique. — ANDRÉ, frère du précé- ent, né à Paris, m. à Jon- ne (1848-1910), ingénieur es mines, professeur à École des mines. On lui oit de nombreux travaux.

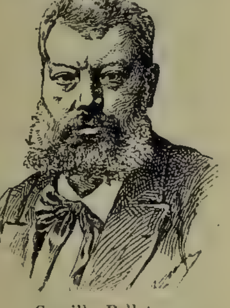
Camille Pelletan.

**pelletat** [*pè-le-ta*] n. . Ouvrier employé au dé- hargement de la morue alée.

**pelletée** n. f. V. ELLÉE.

**pelleter** [*pè-le-té*] v. . (de *pelle.* — Double le *t* evant une syllabe muette : *pellettera.*) Remuer à la elle.

**pelleterie** [*pè-le-te- i*] n. f. (de *pelletier*). Art e préparer les peaux pour en faire des fourrures : *a pelleterie est une des richesses du Canada.* Ces eaux elles-mêmes : *de précieuses pelleteries.* Com- nerce de fourrures : *s'enrichir dans la pelleterie.* Établissement où l'on exerce cet art ou ce com- nerce : *entrer dans une pelleterie.*

**pelleteur** [*pè-le*] n. m. Ouvrier qui travaille à a pelle. Appareil mécanique, faisant le même travail.

**pelletier** [*pè-le-ti-é*], **ère** n. Qui fait ou vend des ourrures. Adjectiv. : *marchand pelletier.*

**Pelletier** [*pè-le-ti-é*] (Bertrand), chimiste fran- çais, né à Bayonne, m. à Paris (1761-1797). Membre de l'Académie des sciences (1795). — Son fils PIERRE-JOSEPH, chimiste français, né et m. à Paris (1788-1842) ; un des inventeurs de la quinine.

**pelletiérine** [*pè-le*] n. f. (de *Pelletier*, n. pr.). Alcaloïde contenu dans l'écorce de grenadier.

**Pellevé** ou **Pelvé** (Nicolas **de**), cardinal fran- çais, un des chefs de la Ligue, né à Jouy-sous-Thelle (Oise), m. à Paris (1518-1594). C'est sur ses conseils que Sixte-Quint prit parti, en 1585, contre le roi de Navarre. Il est très malmené dans la *Satire Ménippée.*

**pelleversage** n. m. Action de pelleverser.

**pelleverser** [*pè-le-vèr-sé*] v. a. Ameublir le fond d'un sillon avec le pelleversoir.

**pelleversoir** [*pè-le-vèr*] n. m. Louchet à deux dents, employé à pelleverser.

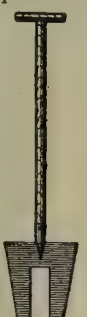
Pelleversoir.

**pellibranches** [*pè-li*] n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes, renfermant ceux qui sont munis de vraies branchies et de papilles dorsales. S. un *pellibranche.*

**Pellico** (Silvio), littérateur italien, né à Saluces, m. à Turin (1789-1854). Condamné, après un procès inique, pour avoir songé à s'affilier au carbonarisme, il passa neuf ans dans les prisons du Spielberg, où il écrivit le livre touchant *Mes prisons.* On lui doit également des tragédies, comme *Francesca da Rimini*, œuvre originale, la première création romantique du théâtre italien, des nouvelles, etc.

**pelliculage** [*pèl-li*] n. m. *Photogr.* Opération ayant pour but de séparer du verre qui lui sert de support la pellicule de collodion ou de gélatine qui porte l'image photographique : *on a fréquemment recours au pelliculage dans les procédés d'impression photomécanique.* Action de recouvrir d'une pellicule (de collodion) : *obturer un flacon par pelliculage.*

**pelliculaire** [*pèl-li-ku-lè-re*] adj. (de *pellicule*). Se dit des métaux étendus en lamelles sur divers corps : *cuivre pelliculaire.*

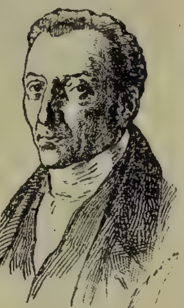
Silvio Pellico.

**pellicule** [*pèl-li*] n. f. (lat. *pellicula ;* de *pellis*, peau). Peau très mince : *l'épiderme est une pellicule qui recouvre la peau.* Mince lamelle épidermique, qui se détache de la peau et notamment du cuir chevelu, en produisant une desquamation. Enveloppe du grain de raisin : *la pellicule du raisin renferme en abondance une matière colorante, qu'elle abandonne durant la fermentation.* Feuille mince de cellulose, de gélatine ou de collodion, couverte d'une émulsion sensible à la lumière et que l'on utilise dans les appareils photographiques.

— ENCYCL. *Méd.* Les pellicules s'observent dans certaines maladies éruptives (rougeole, scarlatine, etc.), mais surtout dans la desquamation du cuir chevelu chez les arthritiques. Dans ce dernier cas, le traitement consiste en lavages hebdomadaires de la tête avec un savon antiseptique.

— *Photogr.* Les pellicules photographiques s'emploient soit en rouleaux (bobines), soit en boîtes (film-packs) et possèdent, entre autres avantages sur les plaques, d'être plus légères et exemptes de halo.

**pelliculé, e** [*pèl-li*] adj. Recouvert d'une pellicule.

**pelliculer** [*pèl-li-ku-lé*] v. a. Pratiquer le pelliculage : *pelliculer un cliché.*

**pelliculeux, euse** [*pèl-li-ku-leû, eu-ze*] adj. Qui a des pellicules.

**pellionie** [*pèl-li-o-nî*] n. f. Genre d'urticacées, originaires de l'Asie tropicale et cultivées dans les serres des régions tempérées comme plantes de suspension.

**Pelliot** (Paul), linguiste et explorateur français, né à Paris en 1878, rapporta d'une mission dans le Turkestan chinois, en 1908, une nombreuse et précieuse collection de manuscrits chinois, tibétains, sanscrits, ouïgours. Professeur au Collège de France, membre de l'Académie des inscriptions en 1921.

**pelliplanimétrie** [*pèl-li, trî*] n. f. (du lat. *pellis*, peau, *planus*, plan, et du gr. *metron*, mesure). Méthode permettant de mesurer rapidement la surface du corps humain vivant : *la pelliplanimétrie est basée sur la photographie.*

**pelliplanimétrique** [*pèl-li*] adj. Qui concerne la pelliplanimétrie.

**Pellissier** [*pè-li-si-é*] (Georges), professeur et critique français, né à Monflanquin, m. près de Montauban (1852-1918) : auteur d'*Essais de littérature contemporaine* et d'un remarquable ouvrage sur *le Mouvement littéraire au XIXe* siècle.

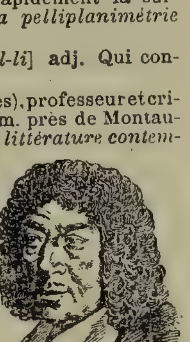
Pellisson.

**Pellisson** [*pè-li-son*] (Paul), littérateur et bel esprit du siècle de Louis XIV, né à Béziers, m. à Paris (1624-1693). Il partagea la disgrâce de Fouquet, pour lequel il avait écrit d'éloquents et courageux mémoires et passa cinq ans à la Bastille. Mais Louis XIV le nomma plus tard son historiographe. On lui doit une *Histoire de l'Académie française*, ainsi qu'une *Histoire de Louis XIV jusqu'à la paix de Nimègue.* A sa captivité se rattache un souvenir touchant, celui d'une araignée dont le prisonnier s'était fait une sorte de compagne et qu'il avait accoutumée à venir manger jusque dans sa main.

**pelloir** [*pè-loir*] n. m. Partie d'une charrue, en forme de pelle.

**Pelloux** (Luigi), général et homme politique italien, né à La Roche (Savoie) en 1839 : il fut ministre de la marine de 1891 à 1897, président du conseil et ministre de l'intérieur de 1898 à 1900.

**pellucide** [*pèl-lu*] adj. (du lat. *per*, à travers, et *lucidus*, luisant). Qui est transparent ou translucide : *la membrane pellucide de l'œuf forme la chambre à air.*

**pellucidité** [*pèl-lu*] n. f. Caractère de ce qui est pellucide.

**pélobate** n. m. Genre d'amphibiens anoures, comprenant deux espèces européennes de crapauds, dont l'une est commune en France. (Les pélobates font le passage des grenouilles aux crapauds.)

**pélobatidés** n. m. pl. Famille d'amphibiens anoures, renfermant les genres *pélobate* et voisins. S. un *pélobatidé.*

**pélodyte** n. m. Genre d'amphibiens, comprenant de petites grenouilles gris clair de l'Europe tempérée.

**pélogène** adj. (du gr. *pelos*, limon, et *genês*, engendré). Qui se forme dans les terres argileuses.

**peloir** n. m. Petit bâton cylindrique, peu renflé vers le milieu, avec lequel les mégissiers enlèvent la laine des peaux de mouton.

**pélopée** (*lo-pé*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, renfermant des guêpes-ichneumons allongées, grêles, des régions tropicales, et dont quelques espèces vivent en France : *les pélopées sont remarquables par la grosseur de leur nid.*

**Pélopidas** [*dass*], général thébain, ami d'Epaminondas. Il contribua à l'expulsion des Spartiates de Thèbes en 378 av. J.-C., commanda le bataillon sacré à la bataille de Leuctres et fut tué en 364 à Cynoscéphales (Thessalie), pendant qu'il poursuivait les troupes défaites d'Alexandre de Phères.

**Péloponèse** ou mieux **Peloponnèse** (*île de Pélops*), presqu'île au S. de la Grèce montagneuse, découpée en plusieurs presqu'îles, rattachée à l'Hellade par l'isthme de Corinthe et comprenant l'Argolide, la Laconie, la Messénie, l'Elide, l'Achaïe, l'Arcadie. La région, arrosée notamment par l'Eurotas et l'Alphée, était célèbre dans l'antiquité pour sa fécondité ; c'est actuellement la *Morée* qui produit en abondance céréales, fruits et vins.

**Péloponèse** (*guerre du*). On donne ce nom à la lutte mémorable qui eut lieu, de 431 à 404, entre Sparte et Athènes et qui se termina par la ruine de cette dernière. Quelques faits secondaires, tels que l'intervention d'Athènes dans les démêlés de Corcyre et de Corinthe, furent l'occasion des hostilités, mais la cause profonde de la guerre du Péloponèse c'est l'opposition de l'esprit ionien et de l'esprit dorien, la haine des Lacédémoniens et des Athéniens, haine qu'expliquent les mœurs rudes et aristocratiques des premiers, comparées aux mœurs policées et démocratiques des seconds, et aussi les progrès considérables, accomplis dans la mer Egée après les guerres médiques, par Athènes, qui avait constitué en une puissante confédération maritime toutes les îles de l'Archipel. Périclès poussa de toutes ses forces à la guerre, afin d'abattre définitivement la puissance de Sparte. La guerre du Péloponèse se divise en trois périodes. De 431 à 421, les belligérants ravagent réciproquement leur territoire, sans parvenir à remporter des succès décisifs, Athènes surtout se trouvant affaiblie par la mort de Périclès et par la peste. Cette première période est close par le traité de Nicias, qui garantissait la paix pendant cinquante ans, mais qui fut violé dès 416. De 416 à 413, s'étend la deuxième période, signalée par une opération désastreuse des Athéniens en Sicile et la ruine de leur flotte et de leur armée devant Syracuse. La troisième commence en 412 ; les Athéniens sont vainqueurs devant Milet, à Cyzique, aux Arginuses ; mais les Spartiates, aidés par l'or des Perses et habilement commandés par Lysandre, prennent Lampsaque, triomphent à Ægos-Potamos (405) et imposent à Athènes le gouvernement réactionnaire et violent des Trente tyrans. La guerre du Péloponèse eut pour principal résultat d'abattre définitivement la puissance athénienne, mais aussi, malgré son triomphe momentané, de déconsidérer Sparte, dont l'impitoyable domination, aidée par l'alliance perse, devait peser seulement quelques années sur la Grèce.

**Péloponèse** (*Histoire de la guerre du*), par Thucydide, ouvrage de premier ordre, qui vaut surtout par la précision et la sobriété du style, l'exactitude impartiale et philosophique du récit. Des discours et des plaidoyers, remarquables par la logique, y tiennent lieu de ce que les historiens modernes appellent considérations philosophiques ou générales. On y trouve d'admirables descriptions, comme celles de la peste d'Athènes ou de l'expédition de Sicile. Le récit embrasse les vingt huit premières années de cette longue lutte entre Sparte et Athènes, à laquelle l'auteur avait lui-même pris part. Il s'arrête à l'an ée 411 et demeure inachevé. Il est divisé en huit livres.

**péloponésiaque** [*zi-a-ke*] adj. Qui appartient au Péloponèse.

**Péloponésien, enne** [*zi-in, è-ne*], originaire ou habitant du Péloponèse : *les Péloponésiens.* Adjectiv. : *les villes péloponésiennes.*

**Pélops** [*lopss*], petit-fils de Jupiter et fils de Tantale, roi de Lydie, tué par son père et servi aux dieux dans un repas que Tantale leur donna dans son palais. Cérès, seule, absorbée par la douleur de la perte de sa fille, mangea de cet horrible mets. Jupiter, ayant rendu la vie à Pélops, lui mit une épaule d'ivoire pour remplacer celle que Cérès avait mangée. Plus tard, *Pélops* épousa Hippodamie, fille d'Œnomaüs, auquel il succéda, et régna sur le *Péloponèse.* Ses fils furent désignés sous le nom de *Pélopides.* (*Myth.*)

**pélor** n. m. Genre de poissons acanthoptères de l'océan Indien, voisins des scorpènes et auxquels leurs nageoires, déchirées en lambeaux, donnent un singulier aspect.

**Pélore** (CAP), cap situé à l'extrémité nord-est de la Sicile et qui forme le point le plus rapproché de l'Italie.

**pélorie** [*rî*] n. f. Anomalie qui consiste en ce qu'une corolle normalement zygomorphe redevient actinomorphe.

**pélorié, e** adj. Se dit des fleurs qui ont éprouvé une pélorie.

**pélorisation** [*za-si-on*] n. f. Transformation par pélorie.

**péloriser** [*zé*] **(se)** v. pr. Passer à l'état de pélorie.

**pélorisme** [*ris-me*] n. m. (du gr. *pelôros*, monstrueux). Apparition, chez certaines plantes à fleurs irrégulières (scrofulariacées), de fleurs régulières, semblables à celles de leurs ancêtres moins différenciés.

**pelosine** n. f. Syn. de BERTERINE.

**pelossard** [*lo-sar*] n. m. Cépage à raisins rouges, cultivé dans l'Ain.

**pelotage** n. m. Action de peloter. Action de mettre les écheveaux en pelotes. A la paume et au billard, action de jouer sans s'astreindre aux règles. *Pop.* Action de caresser. Action de flatter.

**pelotari** n. m. Joueur de pelote basque.

**Pelotas,** v. du Brésil (Rio Grande do Sul), sur le rio Sao Gonçalo ; 30.000 h. Commerce important de cuirs verts et salés, suifs, viandes, céréales.

**pelote** n. f. (du b. lat. *pilotta*, lat. *pila*, balle à jouer). Boule formée avec un fil roulé sur lui-même : *pelote de soie, de laine*. Boule faite d'une substance quelconque : *pelote de neige*. *Fig. Faire sa pelote*, amasser des profits. Petit coussinet sur lequel on fiche des aiguilles, des épingles. Coussin de charpie pour comprimer un organe. *Zool.* Saillie spongieuse, située à l'extrémité des tarses de beaucoup d'insectes. Marque blanche sur le front des chevaux. *Pelote marine*, amas sphérique plus ou moins ovoïde, que l'on trouve au bord de la mer et de certains lacs et qui est composé de filaments feutrés, bruns, très fins, provenant de certaines algues filamenteuses. Sorte de jeu de paume. *Pelote basque*, sorte de jeu de paume (jeu national des Basques).

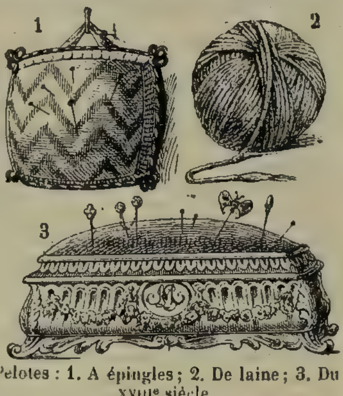

Pelotes : 1. A épingles; 2. De laine; 3. Du XVIIIe siècle.

— Encycl. La pelote basque est une sorte de paume. Il en existe plusieurs variétés : le *blaid* ou *blé*, la *pelote*, le *rebot*, le *long-bert*, qui dérivent de la longue paume et se jouent en plein air, et le *trinquet*, dérivant de la courte paume et se jouant, comme elle, dans des endroits couverts. La pelote est restée la plus populaire de toutes les variétés de pelote basque. Les joueurs (*pelotaris*) sont divisés en deux équipes, généralement de trois hommes distingués par la couleur des ceintures : rouge ou bleue. Ils jouent à main nue, ou munis d'une *chistera* (v. ce mot), avec laquelle ils envoient ou reçoivent la balle, faite de caoutchouc recouvert de peau et du poids de 120 grammes. La chistera imprime à la balle une force et une vitesse considérables. On joue sur un espace cimenté, nommé *fronton*, de 65 mètres de long sur 12 de large, divisé sur sa longueur par des raies numérotées de 4 mètres en 4 mètres, et contre un *mur de face* de 10 mètres de hauteur sur 12 de large. Après le tirage au sort du premier service, un joueur du camp favorisé, dit *buteur*, lance la pelote contre le mur Un joueur du camp adverse la reçoit dans la chistera et la renvoie aussitôt contre le mur. Les deux camps continuent, en alternant ainsi pour le renvoi de la balle. Le joueur qui manque la balle ou qui l'envoie hors des limites du jeu perd un point ; il perd aussi un point, s'il ne saisit pas la balle en l'air, ou après le premier bond ; il perd encore un point s'il lance la balle au-dessous d'une barre de fer ou d'une raie qui traverse le mur à un mètre du sol.

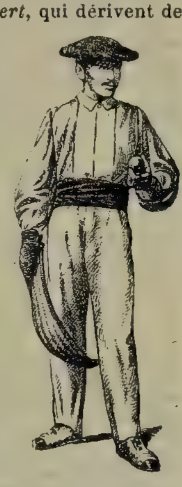
Joueur de pelote basque.

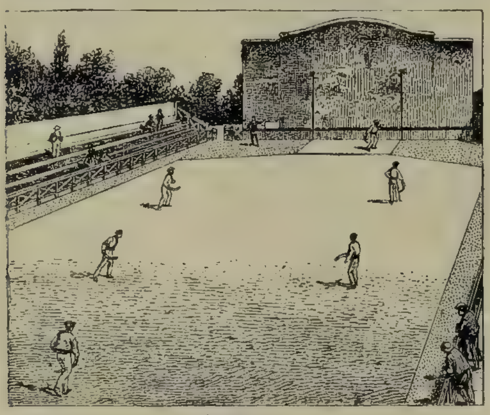
Pelote basque.

**peloter** [*té*] v. a. Mettre en pelote : *peloter de la ficelle*. Maltraiter de coups ou de paroles : *peloter un adversaire*. *Pêch.* Attirer et prendre le poisson avec des appâts en forme de pelote. *Pop.* Manier, caresser. *Fig.* Flatter par intérêt : *peloter un homme influent*. V. n. Jouer à la paume, etc., sans s'astreindre aux règles. *Peloter en attendant partie*, renvoyer les balles pour s'exercer sans qu'il y ait encore de partie engagée. *Fig.* Faire une chose de peu d'importance en attendant mieux.

**peloteur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Ouvrier, ouvrière qui pelote des fils. *Fam.* Personne qui aime à caresser. Personne pateline. N. f. Machine pour mettre en pelotons le fil à coudre.

**peloton** n. m. Petite boule formée en roulant des fils sur eux mêmes. Petit coussinet à épingles. Grand nombre d'insectes en tas : *peloton de chenilles, d'abeilles*. Groupe de personnes : *un peloton d'invités*. *Turf.* Groupe de chevaux : *prendre la tête du peloton*. *Mar.* Formation d'une division d'escadre. *Milit.* Groupement de soldats : *un escadron est composé de quatre pelotons*. *Peloton d'instruction*, groupe de soldats qui reçoivent une instruction collective, théorique et pratique, en vue d'obtenir le grade de caporal (ou brigadier). *Peloton de punition, peloton de chasse, peloton de discipline*, groupe de soldats punis de prison et auxquels on inflige des exercices supplémentaires. *Fam. Se mettre en peloton*, se mettre en boule en ramassant ses membres. *Peloton de graisse*, enfant ou petit animal très gras.

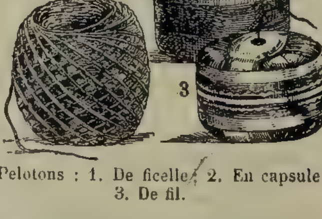

Pelotons : 1. De ficelle; 2. En capsule; 3. De fil.

**pelotonnement** [*to-ne-man*] n. m. Action de pelotonner ou de se pelotonner. Son résultat.

**pelotonner** [*to-né*] v. a. Mettre en peloton : *pelotonner du fil*. **Se pelotonner** v. pr. Etre mis en peloton. Se mettre en boule : *le hérisson se pelotonne*.

**pelotonneur** [*to-neur*] n. m. Ouvrier qui met du tabac en peloton.

**peloursin** n. m. Cépage à fruits rouges, cultivé dans l'Isère.

**pelousard** [*zar*] n. m. *Fam.* Habitué de la pelouse des champs de course.

**pelouse** [*lou-ze*] n. f. (du lat. *pilosus*, poilu). Terrain couvert d'une herbe épaisse et courte : *les pelouses demandent à être abondamment arrosées*. Herbe qui couvre ce terrain. *Turf.* Partie des champs de courses généralement gazonnée, autour de laquelle sont tracées les pistes, et celle dont l'entrée coûte le moins cher.

**Pelouse** (Léon-Germain), peintre paysagiste français, né et mort à Pierrelaye (Seine-et-Oise) [1838-1891]. Il a traité avec une grande fraîcheur de pinceau des paysages de l'Ile-de-France et de la Normandie. Citons de lui : *un Coin de Cernay en janvier; Grancamp Vue de la plage*, etc.

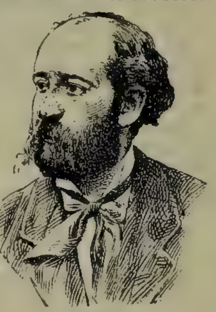
Pelouse.

**peloux** [*lou*] n. m. Terres entraînées par les pluies, du haut des montagnes.

**Pelouze** (Théophile-Jules), chimiste français, né à Valognes, m. à Paris (1807-1867) ; auteur de recherches sur les corps organiques, notamment le sucre de betterave, dont il fut le premier à déterminer les conditions industrielles de fabrication.

**pelta** [*pèl*] n. f. (m. lat. : gr. *peltè*). *Antiq.* Petit bouclier rectangulaire, en bois ou en osier garni de cuir, que portaient plusieurs peuples thraces.

**peltaire** [*pèl-tè-re*] n. f. Genre de crucifères, comprenant des plantes herbacées à fleurs blanches, dont on connaît quatre espèces de l'Europe orientale. (La *peltaire aliacée* dégage une odeur d'ail, quand on la froisse.)

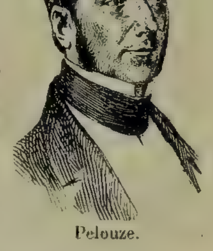
Pelouze.

**peltaste** [*pèl-tas-te*] n. m. (gr. *peltastès*). *Antiq.* Fantassin léger, armé de la pelta.

**pelte** n. f. (de *pelta*). *Antiq. gr.* V. PELTA.

**pelté, e** [*pèl*] adj. *Bot.* Qui a la forme d'un bouclier. (Se dit des feuilles dont le pétiole est inséré au milieu du disque, comme dans la capucine.)

**Peltier** [*pèl-ti-é*] (Jean-Gabriel), écrivain français, né à Nantes, m. à Paris (1765 1825) ; un des rédacteurs du journal royaliste *les Actes des apôtres*.

**peltifide** [*pèl*] adj. Se dit des feuilles dont les divisions sont soudées jusqu'au milieu de leur longueur.

**peltifolié, e** [*pèl*] adj. Dont les feuilles sont peltées.

**peltiforme** [*pèl*] adj. Qui a la forme d'un bouclier.

**peltigère** [*pèl*] n. f. Genre de lichens foliacés, verdâtres, des régions tempérées.

**peltinerve** [*pèl-ti-nèr-ve*] adj. (du lat. *pelta*, bouclier, et *nervus*, nerf). Se dit des feuilles peltées, qui ont les nervures rayonnant du centre vers la circonférence.

**peltiparti, ite** [*pèl*] adj. (du lat. *pelta*, bouclier, et *partitus*, divisé). Se dit des feuilles peltinerves, dont les divisions sont soudées vers la base.

**peltis** [*pèl-tiss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, dont le corps rappelle la forme d'un bouclier et qui sont répandus sur l'hémisphère boréal.

**peltiséqué** [*pèl, ké*], **e** adj. *Bot.* Se dit des feuilles peltinerves, dont les segments sont complètement divisés.

**peltodyte** [*pèl*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, renfermant des formes aquatiques, roussâtres ou jaunes, qui habitent les eaux douces de l'hémisphère nord.

**peltre** [*pèl-tre*] n. m. Toile grossière de Bretagne.

**pelu, e** adj. (de *poil*). Couvert de poils.

**peluche** n. f. (de *poil*). Etoffe analogue au velours, mais à poils plus longs et faite de coton, de laine, de soie, de fil et même de plumes : *la peluche est formée d'une trame et d'une chaîne constituant le fond et d'une chaîne ou d'une trame qui fait le poil.*

**peluché, e** adj. (de *peluche*). Velu, en parlant des étoffes et de quelques plantes : *tissu peluché*.

**pelucher** [*ché*] v. n. (de *peluche*). Se couvrir de poils détachés du tissu : *cette étoffe commence à pelucher*.

**pelucheux, euse** [*cheû, eu-ze*] adj. Qui peluche : *tissu pelucheux*.

**pelure** n. f. (de *peler*). Peau que l'on ôte à certains fruits, légumes, etc. : *pelure de pêche, d'oignon*. Laine que les mégissiers enlèvent sur le corps des moutons tués. *Papier pelure*, papier à écrire très fin et transparent. *Pop.* Vêtement : *une belle pelure*.

**Péluse,** auj. *Tineh*, anc. v. d'Egypte, sur un bras du Nil aujourd'hui envasé, florissante à l'époque romaine ; lieu de plusieurs batailles contre les Perses (525, 374, 342 av. J.-C.) ; en 48 av. J.-C., Achillas y assassina Pompée ; brûlée pendant les croisades. *Port-Saïd* a été bâti sur ses ruines.

**pélusiaque** [*zi-a-ke*] adj. Qui appartient à Péluse. Se dit d'une branche du Nil, qui passait près de Péluse. (En ce sens, prend une majuscule.)

**Pélussin,** ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 45 kil. de Saint-Etienne, sur le Régrillon ; 3.380 h. Ch. de f. Machines, produits chimiques.— Le cant. a 14 comm., et 12.480 h.

**pelvi** n. m. V. PEHLVI.

**pelvien, enne** [*pèl-vi-in, è-ne*] adj. (du lat. *pelvis*, bassin). *Anat.* Qui concerne le bassin : *les os pelviens*.

**pelviforme** [*pèl*] adj. (du lat. *pelvis*, bassin, et de *forme*), Qui a la forme d'un bassin, d'une coupe, d'une écuelle.

**pelvimètre** [*pèl*] n. m. (du lat. *pelvis*, bassin, et du gr. *metron*, mesure). Instrument employé pour la pelvimétrie.

— Encycl. Le pelvimètre est une sorte de compas d'épaisseur, dont les branches sont prolongées de chaque côté au delà de la charnière et se terminent d'un côté par un bouton, tandis qu'à l'autre extrémité une des branches supporte un cercle gradué et que la seconde se termine en pointe. Pour effectuer une mesure, on place les boutons sur les crêtes iliaques, et on lit la division correspondant à l'écartement ainsi obtenu.

**pelvimétrie** [*pèl, trî*] n. f. (de *pelvimètre*). Mesure de l'étendue du petit bassin, chez la femme.

— Encycl. La pelvimétrie permet de prévoir les difficultés de l'accouchement. On emploie quelquefois le pelvimètre, mais le plus souvent on le remplace par le doigt indicateur, qui donne un meilleur résultat, en même temps qu'il renseigne sur les saillies osseuses possibles.

**pelvis** [*pèl-viss*] n. m. (m. lat.). Partie supérieure du bassin.

**pelvi-support** [*pèl*] n. m. (du lat. *pelvis*, bassin, et de *support*). Appareil destiné à faciliter les pansements de l'abdomen, du thorax et parfois de la jambe.

**pelvitomie** [*pèl, mî*] n. f. (du lat. *pelvis*, bassin, et du gr. *tomê*, section). Section portant sur la branche ischio-pubienne et sur la branche horizontale du pubis, en vue d'obtenir un élargissement temporaire du bassin.

**pelvipéritonite** n. f. (du lat. *pelvis*, bassin, et de *péritonite*). Péritonite localisée au péritoine du bassin et ordinairement déterminée par une infection obstétricale ou par une lésion salpingienne.

**pelvi-trochantérien, enne** adj. Qui appartient au pelvis et au trochanter.

**Pelvoux** [*voû*] (MONT), un des points culminants du massif de l'Oisans, dans les Alpes du Dauphiné ; 3.954 m. Glaciers.

**pélycoscopie** n. f. (du gr. *pelux, ukos*, bassin, et *skopein*, voir). Examen direct des organes contenus dans le bassin, sorte d'endoscopie spéciale, que rend possible une ouverture vaginale.

**Pemba** [*pin*], île anglaise de l'océan Indien, près de la côte orientale d'Afrique, au N. de Zanzibar ; 83.000 h. Végétation luxuriante.

**Pemberton** [*pin*], v. d'Angleterre (Lancastre) ; auj. réunie à *Wigan* (v. ce mot). Houille ; fonderies ; produits chimiques.

**Pembroke** [*pin*], v. et port d'Angleterre (pays de Galles), ch.-l. de comté ; 15.700 h. Vieux château normand. Fabrique d'instruments aratoires. — Le *comté de Pembroke* a 92.000 h. Chantiers de constructions navales. — Le titre de *comte de Pembroke* appartient à diverses grandes familles anglaises : les Clare, les Hastings, les Herbert.

**Pembroke** (Catherine GREY, comtesse de), sœur de Jane Grey, née vers 1538, m. à Corkfield en 1568. Son mari, Henry Herbert, comte de Pembroke, réclama le divorce après l'exécution de Jane ; Catherine épousa alors Edward Seymour, malgré la défense de la reine Elisabeth, qui la fit jeter à la Tour de Londres avec son mari. Le mariage fut cassé et Catherine mourut en prison.

**pemmican** [*pèm-mi*] n. m. (angl. *pemmacan*). Viande desséchée.

**pempade** [*pèm'*] n. f. du gr. *pempas, ados*, cinq). Escouade de cinq soldats, dans la milice grecque du Bas-Empire.

**pemphéride** [*pém'*] n. m. Genre de poissons acanthoptères des mers chaudes, de taille médiane, avec de grands yeux et une livrée brillante.

**pemphigus** [*pin-fi-ghuss*] n. m. (du gr. *pemphix, igos*, bulle). Nom donné à un groupe de dermatoses caractérisées par des éruptions bulleuses, avec sérosités citrines ou rougeâtres, rarement sanguinolentes.

— Encycl. On distingue le *pemphigus aigu* du *pemphigus chronique*. Le premier n'est qu'une complication de la varicelle, de l'urticaire, de la syphilis, de la lèpre, etc., sauf chez le nouveau-né, où il constitue une maladie contagieuse, mais bénigne.

Le *pemphigus chronique* est *vulgaire* ou *foliacé* ; le premier, de pronostic bénin, disparaît en cinq ou six mois. Le *pemphigus foliacé*, au contraire, aboutit souvent à la cachexie. Le traitement du pemphigus chronique est très décevant. On a utilisé les pansements huileux et antiseptiques, l'autohématothérapie, l'opothérapie médullaire, etc. Dans les formes à rémissions longues, on peut y adjoindre une cure à La Bourboule ou à Royat.

**Pena** (*château de La*), château royal de Portugal, près de Cintra, résidence d'été du roi, élevé au milieu du XIXe siècle par le colonel Eschwege.

**penaille** [*na, ll* mll., *e*] n. f. Haillon. (Vx.)

**penaillerie** [*na, ll* mll., *e-rî*] n. f. Tas de haillons.

**penaillon** [*na, ll* mll., *on*] n. m. Haillon. (Vx.)

**pénal, e, aux** adj. (du lat. *pœna*, châtiment). Qui assujettit à quelque peine : *loi pénale*. *Code pénal*, recueil des lois sur les pénalités encourues par les délinquants.

— Encycl. *Action pénale*. On nomme ainsi l'action tendant à obtenir une condamnation pénale, par opposition à l'*action civile*, qui tend à l'obtention de dommages-intérêts.

*Clause pénale*. On désigne par là les dommages-intérêts stipulés dans un marché à la charge du contractant qui n'exécute pas ses engagements, ou les exécute avec du retard.

**pénalement** [*man*] adv. En matière pénale. Au point de vue pénal.

**nalisation** [*za-si-on*] n. f. (de *pénal*). *Sport.* une course ou un concours, désavantage en- par le concurrent qui a contrevenu à l'une des ions.

**nalité** n. f. (de *pénal*). Système des peines es par la loi. Peine : *de lourdes pénalités frap- es faux monnayeurs.*

**nard** [*nar*] n. m. (de *peine*). Vieillard rusé. ertin. (Peu us.) Syn. de PEINARD.

**nates** n. m. pl. (lat. *penates*). Nom général eux domestiques chez les Romains, qui entre- nt en leur honneur un feu perpétuel, et chez rusques. Statue de ces dieux : *emporter ses es. Poét.* Pays, patrie, domicile. *Porter ses es*, aller s'installer. Adjectiv. : *dieux pénates.* ARES.)

ENCYCL. Les pénates étaient à l'origine les gé- du garde-manger, mais on avait fini par les dérer comme les protecteurs de toute la maison s auteurs du bien-être. On distinguait les pé- privés et les pénates publics. Avec les lares, du foyer et gardiens des biens acquis, les es privés veillaient sur la prospérité de la le; on les figurait par des statuettes placées au de l'atrium. Les pénates publics étaient les cteurs de l'Etat tout entier. On les honorait le temple de Vesta.

**naud** [*nô*], **e** adj. (de *peine*). Embarrassé, hon- interdit : *rester tout penaud.*

**n-bas** [*pèn'-bass*] n. m. (mots bret. signif. *-tête*). Gros bâton courbé en crosse, en usage les paysans bretons.

**ence** [*pèn'se*] n. m. pl. V. PENNY.

**enchant** [*pan-chan*], **e** adj. Qui penche : *tour hante. Fig.* Porté à : *l'homme est penchant à gèreté.* Qui est sur son déclin : *empire penchant.* Pente : *le penchant d'une montagne. Fig.* Dé- *le penchant de la vie.* Inclination : *penchant à lère.*

**enché, e** [*pan*] adj. Qui penche. *Fig. Airs hés*, airs d'une mélancolie étudiée.

**enchement** [*pan-che-man*] n. m. Action de her. Etat de ce qui penche. (Peu us.)

**encher** [*pan-ché*] v. a. (bas lat. *pendicare ; endere*, être suspendu). Incliner : *pencher la tête.* tre hors de son aplomb : *pencher un vase.* V. n. hors de son aplomb : *ce mur penche. Fig.* Etre é à une chose : *pencher à l'indulgence.* Incliner : *cher vers sa ruine.* PROV. : **On tombe toujours du où l'on penche,** on finit toujours par succomber s vices, par subir les conséquences de ses dé- s. **Se pencher** v. pr. S'incliner.

**Penck** (Albrecht), géographe allemand, né à pzig en 1858. On lui doit une œuvre capitale de graphie physique : *la Morphologie de la surface estre.*

**Pencz** ou **Peinz** (Georges), peintre et graveur mand, né et m. à Nuremberg (1500-1550), connu r ses portraits et ses planches gravées d'après propres dessins (*les Triomphes de Pétrarque*).

**pendable** [*pan*] adj. Qui mérite d'être pendu : *dit pendable.* Passible de la pendaison : *cas pen- ble. Tour pendable*, très méchant tour.

**pendage** [*pan*] n. m. Inclinaison des filons.

**pendaille** [*pan-da, ll* mll., *e*] n. f. Ramassis de s bons à pendre. (Vx.)

**pendaison** [*pan-dè-zon*] n. f. Supplice, mort celui que l'on pend ou qui se pend : *la pendaison encore usitée comme mode de supplice en Angle- re.*

— ENCYCL. *Méd.* En présence d'un pendu, il faut per la corde, pratiquer la respiration artificielle, re des tractions rythmées de la langue et appli- er en outre des sangsues derrière les oreilles et s sinapismes sur les jambes.

**pendant** [*pan-dan*], **e** adj. Qui pend : *oreilles ndantes. Dr. Fruits pendants par branches et par cines*, récoltes, fruits non encore enlevés. *Fig.* i est en instance, non jugé : *la cause est encore ndante.*

**pendant** [*pan-dan*] n. m. (de *pendre*). Partie ceinturon, du baudrier, qui supportait l'épée. x.) Objet d'art, destiné à figurer symétriquement ec un autre : *un buste et son pendant. Fig.* Sem- able, égal : *l'un est le pendant de l'autre. Blas. ndants d'oreilles*, bijoux mobiles qu'on attache aux oucles d'oreilles ; les boucles elles- êmes.

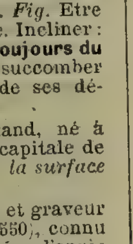
Pendeloques.

**pendant** [*pan-dan*] prép. Durant : *ndant l'orage. Pendant que* loc. conj. andis que.

**pendard** [*pan-dar*], **e** n. *Fam.* Vau- ien, fripon, homme à pendre.

**pendardeau** [*pan-dar-dô*] n. m. *am.* Petit pendard.

**pendarderie** [*pan, rî*] n. f. Action, nduite de pendard.

**Pendé,** comm. de la Somme, arr. t à 22 kil. d'Abbeville ; 1.340 h. Ch. de f.

**pendeloque** [*pan-de-lo-ke*] n. f. de *pendre*). Pierre précieuse en forme le poire, que l'on suspend à des boucles d'oreilles. Objet de même forme, suspendu à un lustre : *des pendeloques de cristal. Fam.* Loque pendante.

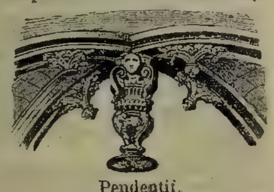
Pendentif.

**pendement** [*pan- de-man*] n. m. Pendaison.

**pendentif** [*pan- dan-tif*] n. m. Portion de voûte sphérique, placée entre les grands arcs qui supportent un dôme : *pendentif sculpté ; pendentif en grisaille.* Bijou suspendu par une chaînette et que l'on porte en sautoir.

**pendent opera interrupta,** mots lat. signif. : *Les travaux interrompus restent en suspens.* Mots de Virgile, dans l'*Enéide* (IV, 88), à propos des travaux interrompus à Carthage, depuis que la reine Didon est tout entière à sa passion pour Enée.

**penderie** [*pan-de-rî*] n. f. Pendaison. Hangar où le mégissier fait sécher les peaux. Garde-robe où l'on prend les vêtements.

**pendetque iterum narrantis ab ore,** mots lat. signif. : *De nouveau elle est suspendue aux lèvres de celui qui parle.* Fin d'un vers de Virgile (*En.*, *IV*, 79). Il s'agit de Didon, qui, éprise d'Enée, veut entendre encore de sa bouche le récit des malheurs d'Ilion.

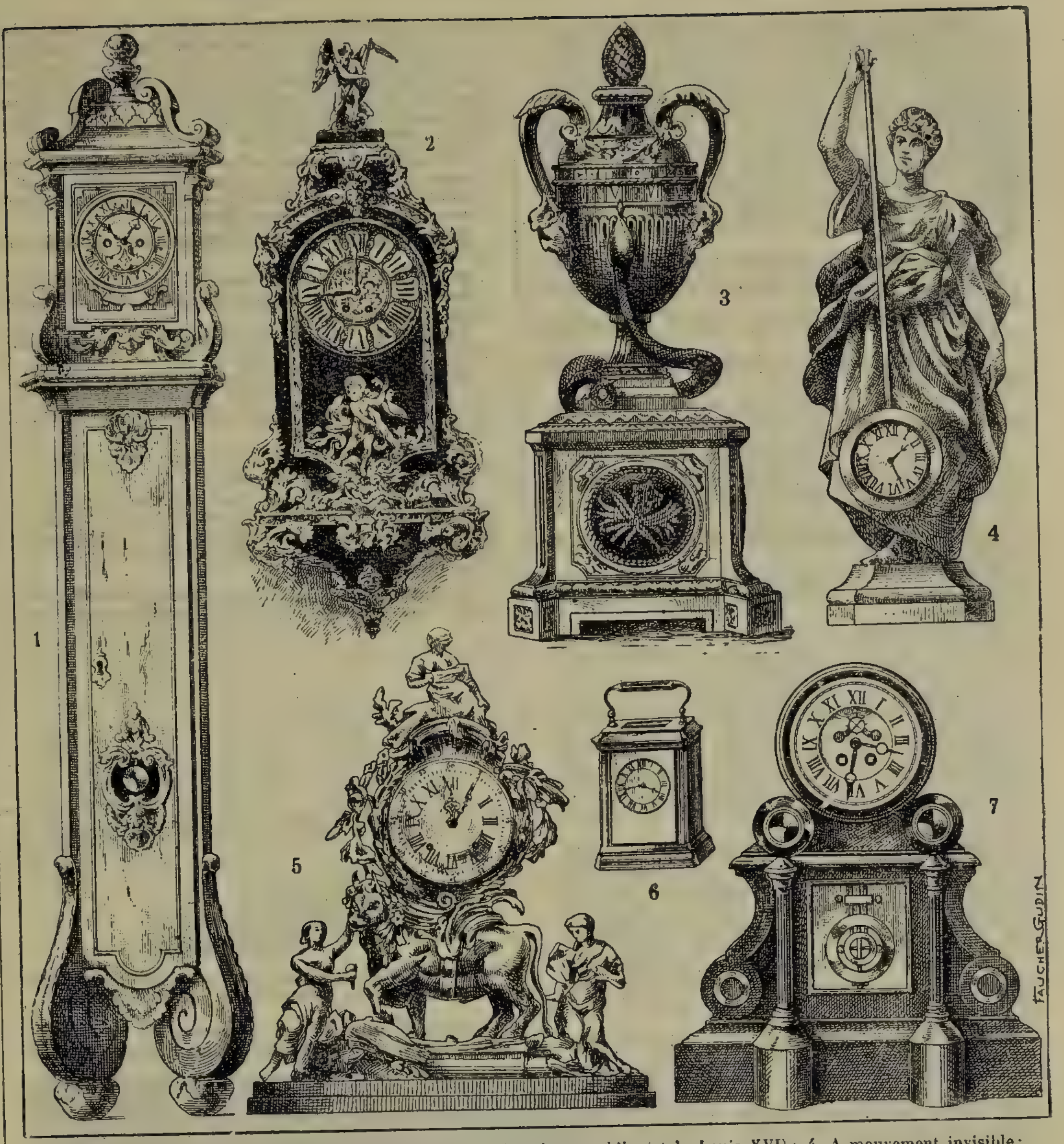

PENDULES : 1. A gaine ; 2. De Boulle (Louis XIV) ; 3. A cadran mobile (style Louis XVI) ; 4. A mouvement invisible ; 5. Style Louis XV ; 6. De voyage ; 7. Moderne, à balancier compensateur.

**pendeur, euse** [*pan, eu-ze*] n. Celui, celle qui pend. (Peu us.) N. m. *Mar.* Cordage servant à suspendre une vergue, un palan, etc.

**pendillant** [*pan-di, ll* mll., *an*], **e** adj. Suspendu en l'air. Agité par le vent.

**pendille** [*pan-di, ll* mll., *e*] n. f. Petit objet pendillant.

**pendiller** [*pan-di, ll* mll., *é*] v. n. Etre suspendu en l'air et agité.

**pendillon** [*pan-di, ll* mll.] n. m. Verge rigide reliée à l'échappement et qui communique le mouvement au pendule d'une horloge. Petite pendeloque.

**Pendjab** [*pin*] (*Pays des cinq rivières*), Etat tributaire de l'empire des Indes, arrosé par les affl. de g. de l'Indus ; 23.000.000 d'h. Ch.-l. *Lahore.* Grande production de céréales.

**pendjabi** [*pin*] n. m. Langue néo-hindoue, parlée dans le Pendjab.

**Pendlebury,** district d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 10.000 h.

**pendoir** [*pan*] n. m. Corde ou crochet à suspendre la viande.

**pendragon** [*pan*] n. m. Titre suprême du chef des Bretons, au temps de leur indépendance.

**pendre** [*pan-dre*] v. a. (lat. *pendere*, être suspendu). Fixer en haut, la partie inférieure restant libre : *pendre des raisins au plafond.* Faire mourir par la pendaison : *pendre un assassin. Bon à pendre*, qui mériterait d'être pendu. *Dire pis que pendre de quelqu'un*, en dire le plus grand mal. V. n. Etre suspendu : *les fruits pendent aux arbres.* Tomber trop bas : *vos cheveux pendent.* Etre flasque et tombant : *des joues qui pendent. Fam. Cela lui pend au nez*, le menace. PROV. : **Les grands voleurs pendent les petits,** ceux qui condamnent ou font condamner sont souvent plus coupables que ceux qu'ils frappent. ALLUS. HIST. : **Que l'on me donne trois lignes de l'écriture de quelqu'un, et je me charge de le faire pendre,** mot attribué à Laubardemont, au P. Joseph, à Jeffries, etc., mais le plus souvent à Richelieu, et que l'on cite pour montrer avec quelle facilité peuvent être incriminées les intentions les plus innocentes. (V. CRILLON.) ANT. **Dépendre, décrocher.**

**pendu, e** [*pan*] adj. Qui a subi la pendaison. *Etre pendu haut et court*, être suspendu à une haute potence. *Aussitôt pris, aussitôt pendu*, se dit pour exprimer une décision très prompte. N. Personne qui s'est ou que l'on a pendue : *décrocher un pendu. Etre sec comme un pendu*, être décharné. PROV. : **Il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu,** il ne faut pas parler devant les gens de choses semblables à celles qui peuvent leur être reprochées.

**pendulaire** [*pan-du-lè-re*] adj. Qui tient d pendule : *mouvement pendulaire.*

**pendule** [*pan*] n. f. Horloge d'appartement à poids ou à ressort, dont un pendule règle le mouvement : *pendule à répétition. Sujet de pendule*, groupe qui orne la boîte d'une pendule. *Fam.* Se dit d'une œuvre d'art dont le sujet est banal.

**pendule** [*pan*] n. m. (du lat. *pendulus*, qui pend). Corps soumis à l'action de la pesanteur et mobile autour d'un point fixe. *Pendule balistique*, instrument pour déterminer la vitesse d'un projectile. *Pendule électrique*, instrument formé d'une balle de sureau suspendue par un fil de soie. *Pendule compensateur*, pendule qui conserve une longueur fixe, malgré la variation de la température.

— ENCYCL. *Physiq.* Un *pendule composé* est constitué par tout corps mobile autour d'un axe fixe ; le *pendule mathématique* ou *pendule simple* est un pendule idéal, composé d'un point matériel pesant, suspendu à l'extrémité d'une tige inextensible et sans masse, l'autre extrémité de cette tige étant fixe. Le pendule prend sa position d'équilibre stable quand la verticale du centre de gravité passe par le point de suspension, ce centre de gravité étant lui-même au-dessous du point de suspension. Si l'on déplace le pendule de sa position d'équilibre, il tend à y revenir par une série d'oscillations.

On démontre en mécanique qu'un pendule simple, abandonné sans vitesse initiale dans une position autre que sa position d'équilibre, oscille de part et d'autre de sa position d'équilibre, ses positions extrêmes étant symétriques par rapport à cette position. Si l'on désigne par $t$ la durée d'une oscillation (temps que met le pendule pour aller d'une position extrême à la position symétrique), par $l$ la longueur du pendule (distance du point de suspension au centre de gravité de la masse pesante), par $g$ l'accélération de la pesanteur, par $\alpha$ l'angle d'écart total, $t$ est donné très approximativement par la formule :

$$t=\pi\sqrt{\frac{l}{g}}\left(1+\frac{\alpha^2}{16}\right).$$

Si l'on suppose l'angle d'oscillation très petit, ce que l'on fait communément, on prend :

$$t=\pi\sqrt{\frac{l}{g}},$$

et cela permet de dire que les petites oscillations sont *isochrones.* (C'est Galilée qui a découvert cette loi de l'isochronisme, en observant les oscillations d'une lampe suspendue à la voûte de la cathédrale de Pise.)

*Pendule de Foucault.* Par suite de la rotation de la terre, les corps en mouvement dans un plan horizontal ont une tendance latérale ; c'est pourquoi Foucault, après avoir montré qu'un pendule, sous l'influence de la force centrifuge composée, devait battre dans un plan animé d'une rotation continue dans le sens E.-S.-O.-N., en fit l'expérience au Panthéon en 1851.

*Pendule balistique.* C'est une masse plus ou moins considérable, mobile autour d'un axe de rotation et qui sert à mesurer la vitesse des projectiles à la sortie des bouches à feu. La balle ou le boulet frappe la masse mobile, la pénètre, et l'ensemble constitue un pendule dont les oscillations indiqueront la force vive imprimée au système ; d'où la vitesse du projectile.

*Applications du pendule.* Le pendule peut être utilisé pour déterminer l'accélération de la pesanteur en un point de la surface terrestre ; on l'utilise aussi pour régulariser le mouvement des horloges : dans ce cas, il est indispensable de remédier à la cause d'erreur provenant du fait que la longueur du pendule (balancier) varie avec la température. On suspend donc le pendule à l'aide de corps dont les dilatations devront se détruire, et l'on a ainsi une longueur fixe, un *pendule compensateur ;* la compensation la plus simple consiste à raccourcir la longueur *l* quand l'horloge retarde et à l'allonger quand l'horloge avance.

**pendulette** [*pan-du-lè-te*] n. f. Petite pendule.

**pendulier** [*pan-du-li-é*] n. m. Horloger en pendules.

**penduliflore** [*pan*] adj. Dont les fleurs sont pendantes.

**pendulifolié, e** [*pan*] adj. Dont les feuilles sont pendantes.

**penduliste** [*pan-du-lis-te*] n. m. Fabricant de boîtes pour montres et pendules.

**pêne** n. m. (lat. *pessulus*, gr. *passalos*). Pièce d'une serrure, que la clef fait aller et venir et dont l'extrémité extérieure s'engage dans la gâche, quand on ferme la porte. *Pène dormant*, pêne qui ne se meut qu'avec la clef. (V. SERRURE.)

**pêne** n. f. Bouchon en étoffe de laine, servant de guipon aux calfats.

**Pène** (Henri **de**), journaliste français, né et m. à Paris (1830-1888) ; chroniqueur brillant, fondateur du *Gaulois*.

**pénéacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales superovariées, dont le genre *pénée* est le type. S. une *pénéacée*.

**péneau** [*nô*] n. m. *Mar.* Situation d'une ancre que l'on tient prête à mouiller sur la bosse debout.

**pénée** [*né*] n. m. *Zool.* Genre de crustacés décapodes macroures, comprenant de grandes crevettes comestibles, répandues surtout dans les mers tropicales. *Bot.* Genre de pénéacées, comprenant des sous-arbrisseaux de l'Afrique du Sud, qui fournissent le *sarcocolle*.

**Pénée** (le), auj. *Samlavria*, fleuve de Thessalie, qui sort du Pinde et arrose la pittoresque vallée de Tempé, entre l'Ossa et l'Olympe. — Un autre **Pénée,** auj. *Gastouni*, fleuve d'Elide, sortait du mont Erymanthe, recevait à gauche le Ladon, passait par Elis et se jetait dans le golfe Chélonitique.

**pénélope** n. f. Genre d'oiseaux gallinacés, voisins des hoccos, répandus dans l'Amérique tropicale. (Ce sont de grands oiseaux à livrée bronzée ou ardoisée, variée de blanc.)

**Pénélope,** femme d'Ulysse et mère de Télémaque. Elle opposa un refus constant aux demandes de ceux qui prétendaient à sa main pendant l'absence d'Ulysse, laquelle dura vingt ans. (V. ULYSSE.) Appelant la ruse à son secours, elle promit de faire un choix lorsqu'une toile qu'elle brodait serait terminée ; mais elle défaisait, la nuit, tout le travail du jour. En littérature, on fait souvent allusion à la fidélité conjugale de Pénélope, à ses prétendants et, surtout, à sa toile toujours inachevée. On rappelle le *travail de Pénélope*, la *toile de Pénélope*, à propos des ouvrages qui ne se terminent jamais.

*Iconogr.* Pénélope a été souvent représentée par les artistes anciens, surtout par les peintres de vases. On la voit aussi dans des bas reliefs, etc. Le Pinturicchio a peint *Pénélope devant son métier* (1509) ; Luc-Olivier Merson a représenté *Pénélope* rêveuse devant sa toile : au fond, à droite, Ulysse empêche de parler sa nourrice Eurylée, qui l'a reconnu à la blessure que jadis un sanglier lui avait faite au genou (1868).

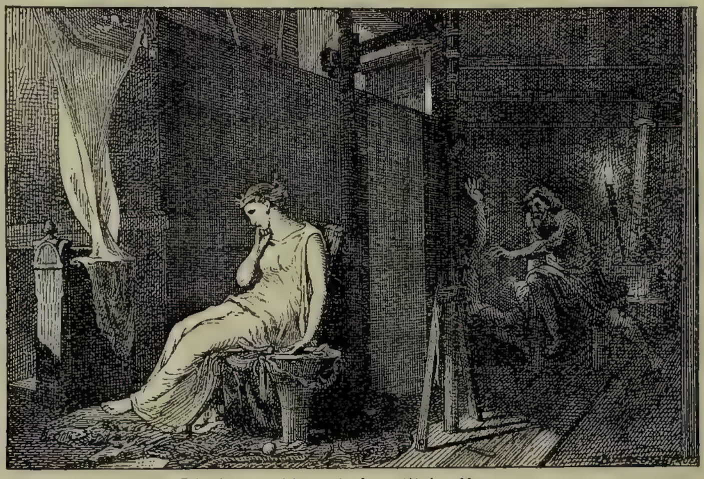
Pénélope, tableau de Luc-Olivier Merson.

**Pénélope,** poème lyrique en trois actes, de René Fauchois, musique de Gabriel Fauré (1913) qui a pour sujet le retour d'Ulysse à Ithaque : partition d'un art nuancé et subtil, qui convient mieux au *lied* dramatique ou à la musique de chambre qu'à la réalisation scénique. Citons le chœur des fileuses, la scène pastorale et le chœur final, qui s'épanouit dans l'apothéose d'une religieuse allégresse.

**pénélopidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de gallinacés, dont le genre *pénélope* est le type. S. un *pénélopidé*.

**pénéplaine** [*plè-ne*] n. f. (du lat. *pæne*, presque, et de *plaine*). Nom donné aux régions montagneuses aplanies peu à peu par les érosions : *la Lorraine est une pénéplaine*.

**pénétrabilité** n. f. Qualité de ce qui est pénétrable. ANT. **Impénétrabilité**.

**pénétrable** adj. Où l'on peut pénétrer : *le diamant est malaisément pénétrable. Fig.* Que l'on peut comprendre, deviner : *mystère peu pénétrable.* ANT. **Impénétrable**.

**pénétrant** [*tran*], **e** adj. Qui pénètre : *projectile pénétrant. Plaie pénétrante*, plaie qui pénètre jusque dans l'intérieur d'une cavité splanchnique. Qui affecte profondément : *parfum pénétrant.* Qui a de la vivacité de la perspicacité : *esprit pénétrant.*

**pénétratif, ive** adj. Qui pénètre aisément.

**pénétration** [*si-on*] n. f. Action de pénétrer : *la puissance de pénétration d'un obus. Tramway de pénétration*, qui va dans la banlieue. *Fig.* Haut degré d'intelligence, sagacité de l'esprit.

**pénétrativement** [*man*] adv. D'une manière pénétrante.

**pénétré, e** adj. Imprégné, convaincu : *homme pénétré de son importance.* Qui marque la conviction : *parler d'un ton pénétré.* Imbu. Touché. Rempli : *pénétrer de repentir, de reconnaissance.*

**pénétrer** [*tré*] v. a. (lat. *penetrare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Percer, passer au travers : *l'huile pénètre les étoffes.* Entrer bien avant : *le coup a pénétré les chairs. Fig.* Découvrir, comprendre : *pénétrer un secret.* Toucher profondément : *sa douleur me pénètre le cœur.* V. n. S'enfoncer : *pénétrer dans une forêt vierge ; pénétrer jusqu'au centre de l'Afrique.* Arriver, parvenir : *pénétrer jusqu'au cabinet du ministre.* **Se pénétrer** v. pr. Se mêler, se combiner. Bien se connaître : *le philosophe cherche à se pénétrer.* Se deviner mutuellement : *les diplomates cherchent à se pénétrer.* Remplir son âme, son esprit : *pénétrez-vous de vos devoirs.*

**Penfeld** (la), riv. du Finistère, qui se jette dans la rade de Brest, après un parcours d'à peine 20 kil. L'embouchure de la Penfeld a été aménagée pour former le port militaire de Brest.

**penfieldite** n. f. Oxychlorure naturel de plomb.

**penghawar** [*pin-gha-ou-ar*] n. m. (mot ind.). Fibres de diverses fougères orientales, utilisées comme hémostatiques.

**Penhars,** comm. du Finistère, arr. et à 2 kil. de Quimper ; 3.930 h. Houille.

**pénible** adj. (de *peine*). Qui se fait avec peine, qui fatigue : *labeur pénible.* Qui afflige : *nouvelle pénible.* Qui accuse l'effort : *des vers pénibles.* ANT. **Aisé, facile. Agréable.**

**péniblement** [*man*] adv. Avec peine : *avancer péniblement.* ANT. **Aisément.**

**Pénicaud,** famille de célèbres émailleurs limousins, dont le fondateur est LÉONARD, dit *Nardon*, né à Limoges vers 1470, m. après 1539, et les principaux membres : JEAN I^er^, JEAN II, JEAN III et PIERRE.

**péniche** n. f. (de l'angl. *pinnace*, canot). Chaloupe légère, pontée et à voile. Canot de course. Embarcation de surveillance : *les péniches de la douane.* Grand chaland : *les péniches circulent sur les fleuves.*

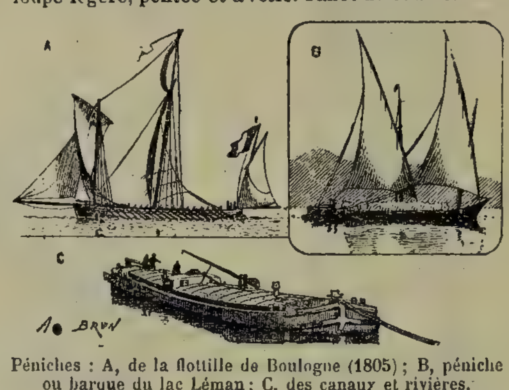

Péniches : A, de la flottille de Boulogne (1805) ; B, péniche ou barque du lac Léman ; C, des canaux et rivières.

**pénicillaire** [*sil-lè-re*] n. f. Genre de graminées, renfermant des plantes annuelles, originaires de l'Inde et cultivées dans les régions chaudes des deux continents pour la farine que fournissent ses grains. (La pénicillaire est nommée communément *houlque* ou *sorgho à épi, couscou, millet à chandelle*, etc.)

**pénicille** [*si-le*] ou **pénicillum** [*pé-ni-sil-lom'*] n. m. Genre de champignons hyphomycètes, qui forment sur le pain, la colle de pâte, etc., exposés à l'humidité, des taches verdâtres de moisissures, constituées par un tissu de filaments fructifères affectant la forme d'un pinceau.

**pénicillé** [*sil-lé*], **e** adj. (du lat. *penicillum*, pinceau). *Hist. nat.* Qui est en forme de pinceau.

**pénicilliforme** adj. Syn. de PÉNICILLÉ.

**pénien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui appartient au pénis.

**pénil** [*nil*] n. m. (lat. pop. *pectiniculum*). Eminence arrondie, située au-devant du pubis.

**péningue** [*nin-ghe*] n. f. Pâte de guimauve en bâton.

**péninsulaire** [*lè-re*] adj. Qui a rapport à une péninsule ou à ses habitants : *terre péninsulaire.*

**péninsule** n. f. (du lat. *pæne*, presque, et *insula*, île). Presqu'île ou, particulièrem., presqu'île de grandes dimensions : *la péninsule des Balkans.* Absolum. (avec une majuscule), l'Espagne avec le Portugal : *voyager dans la Péninsule.*

**pénis** [*niss*] n. m. (lat. *penis*). Membre viril. (V. VERGE.)

**Peniscola,** bourg d'Espagne (prov. de Valence), au-dessus de la Méditerranée ; 2.000 h. Ancienne colonie carthaginoise. C'est là qu'Amilcar Barca aurait fait jurer sur les autels, à son fils Annibal, une haine éternelle contre les Romains.

**pénitence** [*tan-se*] n. f. (lat. *pænitentia*). Regret d'avoir offensé Dieu. Vertu qui l'inspire : *David a écrit les psaumes de la pénitence.* Sacrement par lequel le confesseur remet les péchés : *s'approcher du tribunal de la pénitence.* Peine qu'impose le confesseur : *accomplir sa pénitence.* Jeûnes, macérations que l'on s'impose à soi-même : *faire pénitence.* Punition : *mettre un enfant en pénitence. Tribunal de la pénitence*, le lieu où le prêtre administre le sacrement de la pénitence. *Par ext.* Peine que l'on souffre volontairement ou non. Privation quelconque. Légère punition infligée pour une faute. Petite peine imposée, à certains jeux, pour manquement aux règles.

— ENCYCL. *Relig. cathol.* Le mot *pénitence* désigne à la fois une vertu, un sacrement et certaines pratiques expiatoires des péchés. La *vertu* de pénitence est une vertu qui inspire au pécheur le regret de ses fautes, avec la ferme volonté de les expier et de n'y plus retomber à l'avenir. Le *sacrement* de pénitence, dont les ministres sont les évêques et les prêtres, a pour matière les trois actes du pénitent : *contrition, confession* et *satisfaction*, et pour forme l'*absolution sacerdotale.* Les pénitences publiques et canoniques, instituées par l'Eglise dès les premiers jours de son existence, n'étaient imposées de droit que pour l'idolâtrie, l'apostasie, l'adultère et l'homicide. La coutume en disparut au XIII^e^ siècle.

**pénitencerie** [*tan-se-rî*] n. f. Dignité, fonction de pénitencier. Tribunal ecclésiastique à Rome, pour les cas réservés, les dispenses, etc.

**pénitencier** [*tan-si-é*] n. f. (de *pénitence*). Prêtre commis pour absoudre les cas réservés. *Grand pénitencier*, cardinal qui préside la congrégation de la pénitencerie.

— ENCYCL. *Dr. can.* Le cardinal grand pénitencier est le troisième des grands dignitaires de la cour de Rome. Il a pour insigne une longue baguette de bois, dont il touche la tête des personnes qui viennent s'agenouiller devant lui. Cet acte d'humilité leur vaut une indulgence de cent jours. On appelle également *pénitenciers* des prêtres attachés à trois basiliques romaines et qui ont pour mission de donner aux fidèles qui se confessent à eux l'absolution des cas réservés. On a donné aussi ce nom au chanoine à qui l'évêque confiait la mission d'absoudre des cas réservés. Les chapitres ont encore aujourd'hui un pénitencier, mais sans fonction particulière.

**pénitencier** n. m. Prison soumise au régime pénitentier : *il y a des pénitenciers civils et militaires.* Bagne : *les pénitenciers de la Guyane.* Adjectiv. : *navire pénitencier*, bâtiment sur lequel on incarcère les condamnés.

— ENCYCL. *Admin.* On distingue : 1° les *pénitenciers* où les condamnés aux travaux forcés et les récidivistes subissent leur peine, et 2° les *pénitenciers militaires.*

En Guyane, les condamnés aux travaux forcés sont répartis entre les îles du Salut, le pénitencier de Cayenne, le Maroni et le Kourou. En Nouvelle-Calédonie, l'administration a établi un pénitencier-dépôt à l'île Nou. A la Guyane, des relégués collectifs sont isolés dans la partie méridionale du territoire pénitentiaire du Maroni ; en Nouvelle-Calédonie, à l'île des Pins, à l'îlot Brun et à la baie de Prony.

Dans les pénitenciers militaires, le régime comporte l'emprisonnement en cellule pendant la nuit et le travail en commun pendant le jour. Les détenus portent un uniforme de nuance gris beige. Ils sont groupés par sections de vingt-cinq hommes. Chaque pénitencier est sous la direction d'un capitaine.

**pénitent** [*tan*], **e** adj. (lat. *pænitens*). Qui se repent, qui fait pénitence : *pécheur pénitent.* Provoqué par le repentir : *des pleurs pénitents.* Voué à la pénitence : *vie pénitente.* N. Personne qui se présente au prêtre pour confesser ses péchés et recevoir le sacrement de la pénitence : *absoudre une pénitente.* Personne qui fait pénitence. Membre de certaines confréries religieuses : *pénitent blanc.* ANT. **Impénitent.**

— ENCYCL. Les confréries de pénitents remontent au XIII^e^ siècle. Ce sont des associations d'hommes qui, dans l'intention de faire pénitence de leurs fautes, s'imposent certaines pratiques déterminées, comme d'ensevelir les morts, suivre les processions, chanter les offices dans des chapelles particulières.

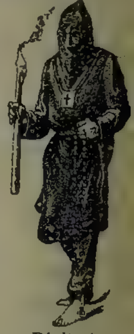
Pénitent.

Ils adoptèrent dès l'origine la coutume de couvrir leur tête et leurs épaules d'un capuchon en forme de sac et dont la couleur variait selon les confréries (pénitents bleus du Languedoc et du Dauphiné ; pénitents noirs de Picardie ; pénitents blancs de Lyon et d'Avignon). Il existe encore aujourd'hui des confréries de pénitents en Italie et dans le midi de la France. Plusieurs congrégations de femmes ont pris le nom de *pénitentes* : elles se proposent surtout la rébabilitation des femmes de mauvaise vie.

**pénitentiaire** [*tan-si-è-re*] adj. Qui s'occupe des pénitenciers, qui concerne ces établissements : *l'administration pénitentiaire ; régime pénitentiaire.*

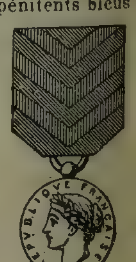

Médaille de l'administration pénitentiaire.

**Pénitentiaire** (*médaille de l'administration*). Instituée en 1896 et décernée par le ministère de la justice aux agents des services pénitentiaires qui se sont distingués dans leurs fonctions. La médaille est en argent ; le ruban est vert, avec trois chevrons amarante renversés.

Une médaille d'argent identique est décernée par le ministère de l'intérieur aux services pénitentiaires en Algérie.

Une médaille en or, suspendue par un ruban bleu à liséré tricolore, est conférée par le ministère des colonies aux surveillants des établissements pénitentiaires coloniaux.

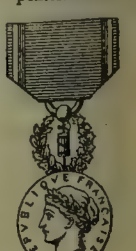

Médaille de l'administration pénitentiaire (colonies).

**pénitentiaux** [*tan-si-ô*] adj. m. pl. Qui appartiennent à la pénitence : *psaumes pénitentiaux.*

**pénitentiel, elle** [*tan-si-èl, è-le*] adj. Relatif à la pénitence : *œuvres pénitentielles.* N. m. Rituel de la pénitence.

**Penmarch** [*pin-mar*], comm. du Finistère, arr. et à 28 kil. de Quimper ; 6.870 h. Ch. de f. Pêche. La comm. de Penmarch comprend Penmarch proprement dit et plusieurs agglomérations (Saint-Guénolé,

). Ce coin est l'un des plus curieux de la Bre-
non seulement à cause de sa situation sur une
uvage et inhospitalière, constamment battue
flots, mais encore parce que les coutumes
nes s'y sont conservées intactes. A Saint-Gué-
e trouve le phare d'Eckmühl.

**nmarch** (POINTE DE) [signif. en breton *tête
val*], cap au S.-E. de la baie d'Audierne (Fi-
), au milieu de dangereux récifs.

**nn** (William), quaker anglais, né à Londres,
lushamb (1644-1718) : fondateur, gouverneur et
teur de la Pensylvanie, pays d'Amérique au-
donna son nom et qui lui fut concédé en 1681
roi d'Angleterre Charles II.

**nache** n. m. Anc. forme de PANACHE.

**nnage** [*pèn-na-je*] n. m. (de *penne*). *Fauconn.*
ge des oiseaux de proie, se renouvelant à
es époques : *faucon du second pennage.*

**nnart** [*pèn-nar*] n. m. Grand couteau à deux
ants. (Vx.)

**nnaticisé** [*pèn-na, zé*], **e** adj. (du lat. *pen-*
, penné, et *cæsus*, coupé). Disposé latéralement
e les barbes d'une plume.

**nnatifide** [*pèn-na*] adj. (du lat. *pennatus*,
, et *findere*, couper). *Bot.* Se dit d'une feuille
e, dont chaque moitié est découpée en lobes

**nnatifolié, e** [*pèn-na*] adj. (du lat. *penna-*
enné, et *folium*, feuille). *Bot.* Qui a des feuilles
es. Syn. PENNIFOLIÉ.

**nnatilobé, e** [*pèn-na*] adj. (du lat. *penna-*
enné, et de *lobé*). *Bot.* Se dit des feuilles pennées,
chaque moitié est découpée en lobes arrondis
nombreux. Syn. PENNILOBÉ.

**nnatinervé, e** [*pèn-na-ti-nèr*] adj. (du lat.
*tus*, penné, et de *nervé*). *Bot.* Se dit d'une feuille
vation pennée. Syn. PENNINERVÉ.

**nnatiparti, ite** [*pèn-na*] adj. (du lat. *pen-*
, penné, et *partitus*, divisé). *Bot.* Se dit des
es fermées dont chaque moitié est divisée en
à sinus profond, atteignant presque la nervure
nne. Syn. PENNIPARTI.

**nnatiséqué** [*pèn-na, ké*], **e** adj. (du lat.
*tus*, penné, et *secare*, couper). *Bot.* Se dit des
les pennées et divisées en lobes, dont le sinus
t la nervure moyenne. Syn. PENNISÉQUÉ.

**nnatistipulé, e** [*pèn-na-ti-sti*] adj. (du lat.
*atus*, penné, et de *stipule*). Se dit des plantes
ortent des feuilles pennées, munies de stipules.
PENNISTIPULÉ.

**nnatulaire** [*pèn-na-tu-lè-re*] adj. Qui res-
le ou qui se rapporte au genre pennatule.

**nnatule** [*pèn-na*] n. f. Genre d'anthozoaires
phorescents, des mers chaudes et tempérées.

**nnatulidés** [*pèn-na, dé*] n. m. pl. Famille
hozoaires, dont le genre *pennatule* est le type.
*pennatulidé.*

**enne** [*pè-ne*] n. f. (lat. *penna*). Plume longue
ailes et de la queue des oiseaux.

**enne** [*pè-ne*] n. f. (de l'armoric. *penn*, tête).
de la chaîne de tissage. Houppe de laine sur-
tant un manche, pour nettoyer les glaces. *Mar.*
émité supérieure d'une antenne. Guipon de calfat.

**enne,** ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à
il. de Villeneuve-sur-Lot, port sur le Lot ;
h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 10 comm., et
h.

**enne,** comm. du Tarn, arr. et à 33 kil. de
lac, sur l'Aveyron ; 1.280 h. Ch. de f. Orl. Beau
eau ruiné.

**enné** [*pèn-né*], **e** adj. (lat. *pennatus*). *Bot.* Se
des feuilles et des folioles disposées de l'un et
l'autre côtés d'un pétiole commun, comme les
bes d'une plume.

**ennell** (Joseph), dessinateur et lithographe
éricain, né à Philadelphie en 1860 ; illustra de
nbreux ouvrages.

**ennes-Mirabeau** (**Les**), comm. des Bou-
s-du-Rhône, arr. et à 21 kil. d'Aix, près du canal
Marseille ; 2.120 h. Lignite, marbre.

**Penni** (Giovanni Francesco), dit *il Fattore*,
ntre italien de l'école de Raphaël, né à Florence,
à Naples (1488 1528). Raphaël le chargea, en
urant, de terminer un certain nombre de ses ta-
aux.

**penniforme** [*pèn-ni*] adj. (du lat. *penna*, plume,
de *forme*). Qui a la forme d'une plume : *feuille
niforme.*

**pennillion** [*pèn-ni-li*] n. m. Poésie lyrique
antée sur la harpe, au pays de Galles.

**pennine** n. f. Hydro-silicate naturel d'alumi-
m et magnésium.

**Pennine** (CHAÎNE), succession de hauts plateaux
imaires dans l'Angleterre septentrionale, entre la
r du Nord et la mer d'Irlande (Cross Fell, 893 m.) ;
hes mines de houille.

**Pennines** (ALPES). V. ALPES.

**pennisète** [*pèn-ni-zè-te*] n. m. Genre de grami-
es, comprenant des plantes à chaume
mple ou rameux de l'Amérique du Sud.

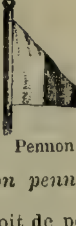
Pennon.

**pennon** [*pèn-non*] n. m. (de *penne*).
*od.* Flamme triangulaire, que les che-
liers portaient au bout de leur lance :
*pennon était aux couleurs princi-
les de l'écu. Blas.* Ecu chargé des
verses alliances d'où le propriétaire
t descendu.

— ENCYCL. Le pennon des chevaliers
distinguait de la bannière en ce que
elle-ci était quadrangulaire. Quand un
mple chevalier était fait banneret, la
érémonie consistait à couper l'extré-
ité de son pennon pour en faire une
annière : de là l'expression *faire de son pennon
annière*, pour dire Monter en dignité.

**pennonage** [*pèn-no-na-je*] n. m. Droit de por-
er pennon.

**pennonceau** [*pèn-non-sô*] n. m. Petit pennon.

**pennule** n. f. *Bot.* Syn. de PINNULE.

**penny** [*pèn-nè*] n. m. Monnaie anglaise de
ronze, valant le douzième d'un shilling, soit à peu
rès (au pair) un décime de France. Pl. des *pence.*

**pennyboy** [*pèn-nè-bo-i*] n. m. (angl. *penny*,
t *boy*, garçon). Enfant qui tient les chevaux des gentlemen riders et qui reçoit un penny pour sa peine.

**pénombre** [*non-bre*] n. f. (du lat. *pæne*, presque, et *umbra*, ombre). *Physiq.* Etat d'une surface incomplètement éclairée par un corps lumineux, dont un corps opaque intercepte en partie les rayons. Demi-jour : *les timides aiment la pénombre. Bx-arts.* Point où la lumière se fond avec l'ombre.

**pénombré, e** [*non*] adj. Qui est dans la pénombre.

**penon** n. m. (de *penne*). *Mar.* Girouette en plumes ou en étamine, qui sert à indiquer la direction du vent.

**Pensacola,** v. des Etats unis d'Amérique (Florides), ch.-l. du comté d'Escambria, sur la *baie de Pensacola* (golfe du Mexique) ; 31.000 h. Port.

**pensant** [*pan-san*], **e** adj. Qui pense, qui est capable de penser : *l'homme, a dit Pascal, est un roseau pensant. Bien pensant, mal pensant*, qui a de bons, de mauvais sentiments. Qui a (ou n'a pas) des opinions conformes à l'ordre établi, à l'orthodoxie.

**pensée** [*pan-sé*] n. f. Faculté de comparer, combiner et étudier les idées : *la pensée est la vie intérieure.* Acte de cette faculté, duquel résulte une idée : *avoir une pensée juste, ingénieuse.* Opinion, conviction : *parler contre sa pensée.* Esprit : *il me vient dans la pensée que.* Souvenir : *la pensée d'un absent.* Dessein, projet : *avoir la pensée de partir.* Ebauche, premier plan : *la pensée d'un roman.* Intention : *saisir la pensée de l'auteur.* Opinion : *dire sa pensée.* Rêverie : *s'enfoncer dans ses pensées.* Maxime, sentence : *les* Pensées *de Pascal. Mauvaises pensées*, idées déshonnêtes ou criminelles. ALLUS. LITT. V. PECTUS EST QUOD, etc.

**Pensées** de Marc-Aurèle, recueil, écrit en grec, de maximes et de pensées que les circonstances faisaient naître et que l'illustre auteur mettait par écrit sans choix et sans plan. C'est un livre admirable, résumant les doctrines morales de l'école stoïcienne. Son véritable titre est : *A soi-même.*

**Pensées** (*les*) de Pascal (1670). Ces notes, rassemblées pour la composition d'une grande *Apologie pour la religion chrétienne*, et retrouvées après la mort de Pascal, forment le livre le plus profond et le plus émouvant qui soit sorti du génie et du cœur humain. L'auteur essaye, dans un style magnifique de poète et de logicien, d'y démontrer la vérité de la religion et la supériorité de la foi sur la nature et la raison. Du point de vue de la nature, en effet, le pessimisme est le vrai, car entre nos désirs et les réalités il y a la même disproportion qu'entre le fini et l'infini ; de même, du point de vue de la raison incapable de connaître le principe et la fin des choses, le *pyrrhonisme* est le vrai. D'autre part, la religion chrétienne est vraisemblable, car elle fournit une solution convenable à trois problèmes sans cela insoluble : elle explique la duplicité de la nature humaine, sa misère présente, ses aspirations au bien ; et Pascal entreprend de prouver qu'elle est vraie à l'aide des miracles, des prophéties, de la vie de Jésus et des apôtres. Ces pensées ne furent publiées intégralement qu'en 1844. (V. PASCAL.)

**Pensées** de Joubert, parues en 1842 sous le titre de *Pensées, Maximes et Correspondances.* Les plus intéressantes de ces considérations très diverses portent sur le style et la critique, et leur justesse les a rendues classiques malgré leur forme paradoxale et parfois précieuse.

**pensée** [*pan-sé*] n. f. Espèce de violariées, présentant des couleurs excessivement variées.

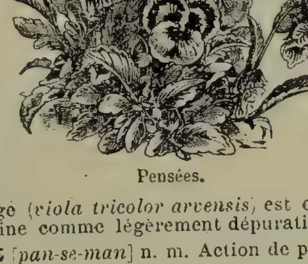
Pensées.

— ENCYCL. Les pensées (*viola tricolor*) sont des herbes rameuses à feuilles ovales, à grandes fleurs irrégulières, formées de cinq pétales : les deux supérieurs souvent d'une même couleur, les trois autres variables, du jaune au violet foncé. On en connaît de nombreuses variétés, cultivées dans les jardins et multipliées par semis. La pensée sauvage (*viola tricolor arvensis*) est employée en médecine comme légèrement dépurative.

**pensement** [*pan-se-man*] n. m. Action de penser. (Vx.)

**penser** [*pan-sé*] v. n. (du lat. *pensare*, peser). Se former dans l'esprit des idées : *penser, c'est vivre en soi.* Réfléchir : *ne parlez pas sans penser.* Raisonner : *penser juste.* Avoir des idées d'une certaine sorte : *penser finement.* Se souvenir : *penser à un absent.* Avoir une chose en vue : *penser à s'établir.* Prendre garde : *vous avez des ennemis, pensez à vous.* Etre sur le point de : *j'ai pensé mourir.* V. a. Avoir dans l'esprit : *il ne faut pas dire tout ce qu'on pense.* Croire, juger : *qu'en pensez vous ? N'en penser pas moins*, avoir son opinion, quoique l'on ne parle pas. ALLUS. HIST. V. HONNIR, et JARRETIÈRE. ALLUS. LITTÉR. V. COGITO, ERGO SUM.

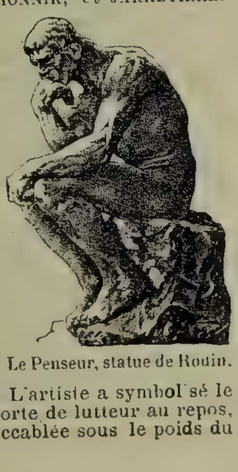
Le Penseur, statue de Rodin.

**penser** [*pan-sé*] n. m. *Poét.* Pensée : *suivre de doux pensers.*

**penseur, euse** [*pan-seur, eu-ze*] n. et adj. Qui a des idées philosophiques profondes : *Auguste Comte fut un grand penseur. Libre penseur, euse*, partisan du libre examen, hostile à toute autorité enseignante. Adj. Méditatif : *l'homme penseur.* Pensif. Qui indique des idées profondes : *un regard penseur.*

**Penseur** (*le*), statue de Rodin, devant les degrés du Panthéon, à Paris (1906). L'artiste a symbolisé le rêve intellectuel dans une sorte de lutteur au repos, la tête inclinée et comme accablée sous le poids du travail intérieur.

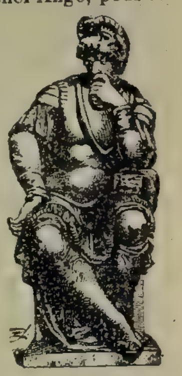
Le Penseur, d'après Michel-Ange.

**Pensieroso** (*il*, ou *le Penseur*, surnom donné à la célèbre statue exécutée, par Michel-Ange, pour le tombeau de Laurent de Médicis, dans la chapelle des Médicis, à Florence. (v. MÉDICIS) ; le prince est représenté en costume militaire, accoudé sur son genou, la main s'appuyant au menton et un doigt allongé sur les lèvres.

**pensif** [*pan sif*], **ive** adj. Profondément occupé d'une pensée : *rester pensif.* Qui indique cet état : *air pensif.*

**pension** [*pan-si-on*] n. f. (du lat. *pensio*, payement). Ce que l'on paye pour être logé, nourri : *réclamer la pension d'un locataire.* Lieu où l'on est logé et nourri : *inviter un ami à sa pension.* Etablissement où des enfants sont logés, nourris et instruits moyennant une somme convenue : *la pension X.* Les élèves qu'elle renferme : *pension en promenade.* Ce qu'on paye pour ces élèves. Revenu annuel accordé aux services, aux talents, etc. : *pension civile, militaire.*

— ENCYCL. *Dr.* Les pensions *alimentaires* sont des moyens de subsistance réciproques (nourriture, logement, vêtements) dus entre certains parents ou alliés. Les enfants doivent des aliments à leurs ascendants dans le besoin. Les gendres et belles-filles en doivent à leurs beau-père et belle-mère non remariés ; les aïeuls, à leurs petits-enfants. Ces obligations cessent ou sont réduites, si le parent assisté fait retour à meilleure fortune.

— *Dr. adm. Pensions civiles.* Pour bénéficier d'une pension civile payée sur le budget de l'Etat, il faut réunir quatre conditions : 1° être fonctionnaire de l'Etat ; 2° avoir subi sur ses émoluments les retenues réglementaires (5 p. 100, plus le premier douzième de chaque augmentation) ; 3° avoir accompli trente ans de service et être âgé de soixante ans (25 ans de service et 55 ans d'âge pour les fonctionnaires qui ont passé 15 ans dans l'administration active) ; 4° être admis à faire valoir ses droits à la retraite. Ces règles fondamentales font l'objet de la loi du 9 juin 1853, du règlement du 9 novembre suivant, de la loi du 30 décembre 1913, etc.

Le fonctionnaire admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté continue à exercer ses fonctions jusqu'à la délivrance de son brevet de pension, à moins de demande contraire de sa part, de suppression de son emploi ou de décision justifiée par des motifs tirés de l'intérêt du service. Dès qu'il est mis à la retraite, il reçoit des avances trimestrielles, calculées sur les quatre cinquièmes du montant de la pension à laquelle il aura droit.

Quels que soient leur âge et la durée de leurs services, les fonctionnaires victimes d'un acte de dévouement, d'un accident ou d'infirmités résultant de l'exercice de leurs fonctions peuvent obtenir une pension exceptionnelle.

La veuve du retraité a droit au tiers de la pension de son mari. Elle a également droit à pension lorsque son mari meurt en activité après vingt-cinq ans de service. Le mariage doit avoir été contracté six ans avant la cessation des fonctions ; mais cette condition n'est pas exigée quand le mari est mort victime de son dévouement ou d'un accident de service. La veuve n'a pas droit à pension lorsqu'elle est séparée de corps sur la demande du mari. Le divorce, qui dissout le mariage, fait perdre tout droit à pension à la femme divorcée, du chef de son ancien mari.

Les orphelins ont droit à un secours annuel lorsque la mère est décédée, et ce secours leur est payé jusqu'à ce que le plus jeune ait atteint l'âge de 21 ans accomplis.

*Pensions militaires.* Le droit à pension militaire d'ancienneté est ouvert à l'homme de troupe après vingt-cinq ans de service, à l'officier après trente ans ou après vingt-cinq ans, s'il est en non-activité depuis trois ans et reconnu incapable d'être rappelé à l'activité. Le tarif de la pension est calculé d'après un minimun fixé pour chaque grade et auquel s'ajoutent autant d'annuités que l'intéressé a de campages ou d'années de service en sus des années obligatoires ; le montant des annuités varie aussi d'après le grade.

Les pensions de veuves d'officiers sont fixées au tiers du maximun de la pension d'ancienneté. Celles des veuves des hommes de troupe, à la moitié du maximum. Elles sont reversées, à titre de secours, sur la tête des orphelins jusqu'à ce que le plus jeune d'entre eux ait atteint la majorité.

La loi du 31 mars 1919 détermine le droit à pension reconnu : 1° aux militaires des armées de terre et de mer affectés d'infirmités résultant de la guerre ; 2° aux veuves, aux orphelins et aux ascendants de ceux qui sont morts pour la France. Ce droit n'est pas basé sur l'incapacité de servir, mais sur l'invalidité réelle causée par les blessures, infirmités et maladies dûment constatées. La pension est définitive ou temporaire, suivant que l'infirmité est incurable ou curable. Le taux en est réglé pour chaque grade suivant le degré d'invalidité. Des majorations sont accordées annuellement par enfant légitime. Les grands mutilés peuvent, à leur choix, être hospitalisés ou recevoir une allocation supplémentaire, et les pensionnés qui ne peuvent plus exercer leur métier habituel ont droit à leur rééducation professionnelle.

Ont droit à pension les veuves : 1° de militaires morts en jouissance d'une pension correspondant à une invalidité de 60 p. 100 au moins, ou en possession de droits à cette pension ; 2° de militaires dont la mort a été causée par des blessures ou accidents de guerre ; 3° de militaires dont la mort a été causée par des accidents ou fatigues de service. Elles sont déchues, si le mari a présenté une requête en séparation de corps ou divorce. Des dispositions spéciales sont édictées en faveur des orphelins légitimes ou naturels, et les ascendants ont droit à une allocation.

*Dispositions diverses.* Les pensions sont incessibles ; elles sont insaisissables jusqu'à concurrence d'un cinquième pour débet envers l'État et d'un tiers pour dette alimentaire.

Les pensions non réclamées depuis plus de trois ans sont rayées des livres du Trésor : il ne peut y avoir lieu, dans la suite, à rappel de plus de trois ans d'arrérages antérieurs à la réclamation.

Les arrérages sont payables par trimestre, en échange d'un coupon détaché de son livret par le pensionnaire.

Le cumul de plusieurs pensions, d'une pension et d'un emploi ou d'une solde militaire sont l'objet de règles restrictives. V. RETRAITE.

**pensionnaire** [*pan-si-o-nè-re*] n. Personne qui paye pension pour qu'on lui fournisse la nourriture et le logement : *rançonner ses pensionnaires.* Interne dans une maison d'éducation : *faire sortir un pensionnaire. Fig.* et *fam.* (surtout au fém.). Personne qui a conservé la candeur de l'élève encore en pension : *la naïveté d'une pensionnaire.* Personne logée et nourrie dans un établissement public spécial : *les pensionnaires d'un hospice.* Celui qui reçoit une pension de l'Etat : *les pensionnaires de Louis XIV. Dr. can.* Celui qui jouissait d'une pension sur un bénéfice. *Théât.* Comédien, comédienne qui, dans une association théâtrale, reçoit un traitement fixe et ne participe pas aux bénéfices de l'exploitation. *Grand pensionnaire de Hollande*, titre du chef du pouvoir exécutif en Hollande, lorsqu'il n'existait pas de stathouder.

**pensionnat** [*pan-si-o-na*] n. m. (de *pension*). Maison d'éducation qui reçoit des internes. Ensemble des élèves de cette maison.

**pensionné** [*pan-si-o-né*], **e** n. et adj. Qui reçoit une pension.

**pensionner** [*pan-si-o-né*] v. a. Faire une pension à quelqu'un : *Louis XIV pensionna les poètes.*

**pensivement** [*pan, man*] adv. D'une manière pensive.

**pensivité** [*pan*] n. f. Etat d'une personne pensive.

**pensotter** [*pan-so-té*] v. n. Penser pauvrement.

**pensum** [*pin-som'*] n. m. (mot lat. signif. *chose pesée, tâche assignée*). Surcroît de travail imposé à un écolier pour le punir. Pl. des *pensums.*

**Pensylvanie** [*pin*], un des Etats de l'Union américaine, sur l'Atlantique ; 8.720.000 h. Ch.-l. *Harrisburg ;* v. pr. *Philadelphie* et *Pittsburg.* Houille, anthracite, pétrole.

**Pensylvanien, enne** [*pin, ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de Pensylvanie : *les Pensylvaniens.* Adjectiv. : *les pétroles pensylvaniens.*

**pent, penta, pente** ou **penté** (gr. *pente*), préfixe signifiant *cinq.*

**pentaclasite** n. f. Syn. PYROXÈNE.

**pentacle** [*pin*] n. m. (du gr. *penta*, cinq). Etoile à cinq branches. (V. **la** planche LIGNES.)

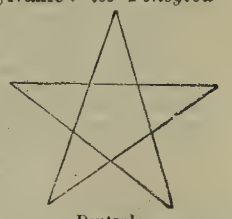

Pentacle.

— ENCYCL. Le pentacle a été considéré par les anciens comme le symbole de la perfection ; on le trouve tracé, entre autres, sur certaines monnaies grecques : c'est un pentagone étoilé. Après avoir partagé la circonférence en dix parties égales, on l'obtient en joignant les points de division de quatre en quatre.

**pentacontaèdre** [*pin*] n. m. (du gr. *pentekonta*, cinquante, et *edra*, base) adj. Qui a cinquante facettes.

**pentacorde** [*pin*] n. m. (du préf. *penta*, et du gr. *khordè*, corde). Lyre des anciens, à cinq cordes.

**pentacosane** [*pin*] n. m. Carbure saturé $C^{25}H^{52}$, qui se trouve dans la paraffine commerciale.

**pentacosiomédimne** [*pin, zi-o*] n. m. (du gr. *pentakosioi*, cinq cents, et *medimnos*, médimne). *Antiq. gr.* Athénien qui possédait un revenu équivalant à 500 médimnes de blé.

**pentacrine** [*pin*] ou **pentacrinus** [*pin, nuss*] n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes, propres aux profondeurs abyssales. (V. la planche OCÉANOGRAPHIE.)

**pentacrinidés** [*pin*] n. m. pl. Famille d'échinodermes crinoïdes, dont le genre *pentacrine* est le type. S. un *pentacrinidé.*

**pentadactyle** [*pin*] adj. (du préf. *penta*, et du gr. *daktulos*, doigt). Qui a cinq doigts.

**pentadécagone** adj. V. PENTÉDÉCAGONE.

**pentadelphe** [*pin-ta-dèl-fe*] adj. (du préf. *penta*, et du gr. *adelphos*, frère). *Bot.* Se dit des étamines dont les filets sont réunis en cinq branches.

**pentaèdre** [*pin*] n. m. (du préf. *penta*, et du gr. *edra*, face). Solide à cinq faces : *une pyramide quadrangulaire est un pentaèdre.* Adjectiv. : *corps pentaèdre.*

**pentaétéride** [*pin*] n. f. (gr. *pentaetêris ;* de *penta*, cinq, et *etos*, année). *Antiq. gr.* Espace de cinq ans qui s'écoulait entre deux célébrations successives des Grands Jeux. Syn. PENTÉTÉRIDE.

**pentaglotte** [*pin*] adj. (du préf. *penta*, et du gr. *glôtta*, langue). Ecrit en cinq langues : *Bible pentaglotte.*

**pentaglycérine** [*pin*] n. f. Composé que l'on obtient par condensation de l'aldéhyde glycérique avec l'aldéhyde formique.

**pentagonal, e, aux** [*pin*] adj. Qui a rapport au pentagone. En forme de pentagone : *fort pentagonal.*

**pentagone** [*pin*] adj. (du préf. *penta*, et du gr. *gônia*, angle). Figure géométrique, à cinq angles et à cinq côtés. N. m. : *un pentagone.*

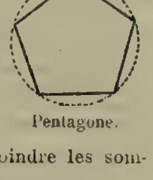

Pentagone.

— ENCYCL. Pour inscrire géométriquement un pentagone régulier convexe dans un cercle, on peut tout d'abord inscrire un décagone régulier dont le côté est le plus petit des deux segments que l'on obtient en partageant un rayon en moyenne et extrême raison, puis joindre les sommets de deux en deux.

La longueur du côté du pentagone régulier convexe inscrit dans un cercle de rayon R a pour valeur :

$$\frac{R}{2}\sqrt{10-2\sqrt{5}}.$$

**pentagyne** [*pin*] adj. (du préf. *penta*, et du gr. *gunè*, femelle). *Bot.* Qui a cinq pétales ou cinq styles.

**pentagynie** [*pin, nî*] n. f. Ordre du système sexuel de Linné, renfermant les végétaux pentagynes.

**pental** [*pin*] n. m. Système de poulies servant à étendre la chaîne que l'on veut faire sécher après l'avoir collée. (On dit aussi PENTEUR.)

**pentamère** [*pin*] adj. (du préf. *penta*, et du gr. *meros*, partie). Se dit des insectes dont les tarses sont divisés en cinq articles.

**pentaméthylène** [*pin*] n. m. Carbure liquide $(CH^2)^5$, qui se trouve dans les pétroles.

**pentamètre** [*pin*] n. m. (du préf. *penta*, et du gr. *metron*, mesure). Chez les Grecs et les Romains, vers composé de cinq pieds, employé toujours après un hexamètre, avec lequel il forme un distique élégiaque. (Il est divisé en deux parties, comprenant la première deux dactyles ou spondées et une syllabe indifférente, la seconde deux dactyles et une syllabe indifférente.) Adjectiv. : *vers pentamètre.*

**pentandre** [*pin*] adj. (du préf. *pent*, et du gr. *anêr, andros*, mâle). Qui a cinq étamines.

**pentandrie** [*pin-tan-drî*] n. f. Classe du système de Linné, renfermant les végétaux pentandres.

**pentane** [*pin*] n. m. *Chim.* Carbure $C^5H^{12}$, homologue du méthane ou gaz des marais.

**pentapétale** [*pin*] adj. (du préf. *penta*, et de *pétale*). Qui a cinq pétales.

**pentapodie** [*pin, dî*] n. f. (du préf. *penta*, et du gr. *pous, podos*, pied). *Métriq.* Vers composé de cinq pieds.

**pentapère** [*pin*] n. f. Genre d'éricacées, dont une espèce, originaire de Sicile, est cultivée comme plante d'appartement.

**pentapole** [*pin*] n. f. (du préf. *penta*, et du gr. *polis*, ville). Nom donné dans l'antiquité à plusieurs contrées renfermant cinq villes remarquables. On connaît surtout la pentapole de Libye (Cyrène, Arsinoë, Apollonié, Bérénice et Ptolémaïs), et la pentapole de Palestine (Sodome, Gomorrhe, Adama, Segor et Seboïm). La pentapole d'Italie fut prise aux Lombards par Pépin, qui la donna au pape Etienne II ; elle comprenait Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia, Ancône.

**pentaptote** [*pin*] adj. et n. m. (du préf. *penta*, et du gr. *ptôsis*, chute). *Gramm.* Qui a cinq cas ou terminaisons différentes au singulier.

**pentapyle** [*pin*] n. f. (du préf. *penta*, et du gr. *pulè*, porte). Qui a cinq portes.

**pentarchat** [*pin-tar-ka*] n. m. Dignité de pentarque.

**pentarchie** [*pin-tar-chî*] n. f. (du gr. *pente*, cinq, et *arkhè*, gouvernement). Gouvernement de cinq chefs.

**pentarchique** [*pin*] adj. Relatif à une pentarchie.

**pentariscope** [*pin-ta-ris-ko-pe*] n. m. Instrument servant à constater le bombardement moléculaire du radium.

**pentarque** [*pin-tar-ke*] n. m. Chacun des chefs d'une pentarchie.

**pentas** [*pin-tass*] n. m. Genre de rubiacées, comprenant des plantes herbacées, originaires de l'Afrique méridionale et de Madagascar et cultivées en serre comme ornementales.

**pentasépale** [*pin*] adj. (du préf. *penta*, et de *sépale*). Qui a cinq sépales.

**pentasperme** [*pin-tas-pèr-me*] adj. (du préf. *penta*, et du gr. *sperma*, semence). Qui contient cinq graines.

**pentastique** [*pin-tas-ti-ke*] adj. (du préf. *penta*, et du gr. *stikhè*, rangée). Qui est disposé en cinq rangées.

**pentastyle** [*pin-tas-ti-le*] adj. (du préf. *penta*, et du gr. *stulos*, style). Qui a cinq styles.

**pentasyllabe** [*pin*] adj. (du préf. *penta*, et de *syllabe*). Composé de cinq syllabes.

**pentateuque** [*pin*] n. m. (du gr. *pente*, cinq, et *teukhos*, livre). Nom donné aux cinq premiers livres de la Bible.

**Pentateuque** (*le*) ou *les Cinq livres*, de Moïse, les premiers de la Bible. Ces livres sont : la *Genèse* ou la *Création*, jusqu'à l'établissement des Hébreux en Egypte ; l'*Exode* ou la *Sortie d'Egypte ;* le *Lévitique* ou *Livre des prescriptions religieuses ;* les *Nombres*, exposition de la force matérielle du peuple ; le *Deutéronome*, complément des livres précédents. Le *Pentateuque*, écrit dans un hébreu archaïque, est le fondement de l'histoire d'Israël.

**pentathle** [*pin*] n. m. (gr. *pentathlon ;* de *pente*, cinq, et *athlos*, combat). *Antiq. gr.* Ensemble des cinq exercices des athlètes (lutte, course, saut, disque et javelot).

**pentatome** [*pin*] n. f. Genre d'insectes hémiptères, renfermant des punaises terrestres, qui vivent sur diverses plantes et qui répandent une odeur forte et désagréable.

**pentatomidés** [*pin, dé*] n. m. pl. Famille d'hémiptères hétéroptères, appartenant au groupe des géocorises et dont le *pentatome* est le type. S. un *pentatomidé.*

**pentavalent, e** adj. *Chim.* V. VALENCE.

**pente** [*pan-te*] n. f. (de *pendre*). Inclinaison, déclivité : *la pente d'un coteau. Pop. Avoir une pente dans le gosier*, avoir l'habitude de boire beaucoup. Bande d'étoffe qui pend autour d'un ciel de lit. *Fig.* Penchant, entraînement : *suivre la pente du vice. Pente de comble*, inclinaison de chacun des longs pans d'un comble. *Géom. Pente d'une droite*, angle que fait cette droite avec sa projection sur l'horizon. *Pente d'un plan*, angle que fait ce plan sur l'horizon.

— ENCYCL. *P. et ch.* et *Ch. de f.* Sur les routes, on distingue la pente transversale, destinée à faciliter l'écoulement des eaux vers les points de déversement. Les chaussées pavées ont généralement une pente de 0,04 par mètre. La pente longitudinale, suivant l'axe des routes, destinée à diminuer les terrassements considérables auxquels entraîne la traversée des faîtes ou des accidents du sol, est fixée, au maximum, à 0$^m$,03 par mètre pour les routes nationales ou départementales. — Dans les constructions de voies ferrées, on distingue : 1$^o$ les chemins à pentes faibles (0$^m$,008 au maximum) ; 2$^o$ les chemins à pente moyenne (0$^m$,008 à 0$^m$,010) ; 3$^o$ les chemins à fortes pentes (au delà de 0$^m$,010). Dans les régions montagneuses, on admet aujourd'hui des pentes qui dépassent 0$^m$,045 ; il faut alors recourir à l'emploi de crémaillères.

**pentécontore** [*pin*] n. f. (gr. *pentèkontoros*). *Antiq. gr.* Navire à cinquante rames.

**pentécostaire** [*pin-té-kos-tè-re*] n. m. (du gr. *pentêkostê*, cinquante). Chez les chrétiens grecs, livre qui contient l'office depuis la fête de Pâques jusqu'à la Pentecôte.

**Pentecôte** [*pan*] n. f. (du gr. *pentêkostê*, cinquantième jour). Chez les Juifs, fête en mémoire du jour où Dieu remit à Moïse les tables de la loi. Fête que l'Eglise catholique célèbre cinquante jours après Pâques, en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres.

— ENCYCL. La Pentecôte était destinée à remercier Dieu de la moisson qu'il avait accordée à son peuple ; elle rappela ensuite le souvenir de la promulgation de la loi sur le Sinaï. Chez les chrétiens, la Pentecôte désigna d'abord la période de cinquante jours qui suit la fête de Pâques. Le nom de Pentecôte désigna ensuite le cinquantième jour après Pâques, qui devint, vers le IV$^e$ siècle, une fête spéciale et solennelle. On rattache à cette fête la mémoire des faits miraculeux racontés par les Actes des apôtres, c'est-à-dire la descente du Saint-Esprit sous forme de langues de feu, le don des langues accordé aux premiers prédicateurs des Evangiles et les conversions opérées par la parole de saint Pierre. La fête de la Pentecôte est précédée d'une vigile avec jeûne et abstinence, et suivie d'une octave.

**pentédécagone** ou **pentadécagone** [*pin*] adj. (du préf. *penta*, et du gr. *deka*, dix, et *gônia*, angle). Se dit d'une figure à quinze angles et à quinze côtés. N. m. : *un pentadécagone.*

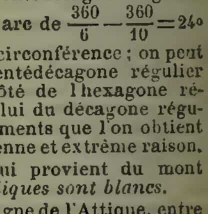

Pentédécagone.

— ENCYCL. Il existe trois pentédécagones réguliers étoilés, que l'on obtient en joignant les côtés du pentédécagone régulier convexe de deux en deux, de quatre en quatre et de sept en sept. Le côté du pentédécagone régulier convexe en fonction du rayon a pour expression :

$$\frac{R}{4}\left[\sqrt{10+2\sqrt{5}}-\sqrt{3}\left(\sqrt{5}-1\right)\right].$$

Dans la figure ci-contre, AB est le côté de l'hexagone régulier inscrit, AC celui du décagone régulier inscrit, BC est le côté du pentédécagone régulier inscrit, puisqu'il sous-tend un arc de $\frac{360}{6}-\frac{360}{10}=24^{o}$ ou le 15$^e$ de la longueur de la circonférence ; on peut donc construire le côté du pentédécagone régulier inscrit, puisqu'on sait que le côté de l'hexagone régulier est égal au rayon et celui du décagone régulier, le plus petit des deux segments que l'on obtient en partageant le rayon en moyenne et extrême raison.

**pentélique** [*pan*] adj. Qui provient du mont Pentélique : *les marbres pentéliques sont blancs.*

**Pentélique** [*pan*], montagne de l'Attique, entre Athènes et Marathon, célèbre par ses carrières de beaux marbres blancs. Auj. *Penteli.*

**pentène** [*pin*] n. m. Nom générique de divers carbures non saturés en $C^5$. Syn. AMYLÈNE, VALÉRÈNE.

**pentère** [*pin*] n. f. (gr. *pentêrês ;* de *pente*, cinq, et *arein*, arranger). *Antiq. gr.* Vaisseau à cinq rangs de rames.

**pentétéride** n. f. V. PENTAÉTÉRIDE.

**Penthée** [*pan-té*]. *Myth. gr.* Roi de Thèbes. Il succéda à son grand-père Cadmos. Comme il voulut s'opposer au culte orgiaque de Dionysos (*Bacchus*) à Thèbes, le dieu égara la raison d'Agavé, mère de Penthée, qui mit son fils en pièces. C'est le sujet des *Bacchantes* d'Euripide.

**penthémimère** [*pin*] adj. (du gr. *pente*, cinq, *hemi*, demi, et *meros*, pied). *Métriq.* Se dit d'une coupe que l'on rencontre après la première partie du troisième pied dans l'hexamètre, le trimètre ou le sénaire ïambique et dans l'hendécasyllabe phalécien.

**Penthésilée** [*pan-té-zi-lé*], reine des Amazones, fille de Mars. Elle vint combattre contre les Grecs au siège de Troie, où elle fut tuée par Achille. Le héros admira sa beauté et pleura sa mort ; il tua le lâche Thersite, qui insultait le cadavre. (*Myth.*)

**Penthièvre** [*pin*], anc. comté de la prov. de Bretagne, qui s'étendait de Lamballe à Guingamp. Région verdoyante, fertile en céréales.

**Penthièvre** (Louis-Jean-Marie DE BOURBON, duc **de**), né à Rambouillet, m. à Vernon (1725-1793) ; amiral de France, fils du comte de Toulouse, beau-père de M$^{me}$ de Lamballe et de Philippe-Egalité. Très charitable et populaire, il fut le protecteur de Florian. Il s'était distingué à Raucoux et à Lawfeld.

**penthine** [*pan*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant des tordeuses, dont les chenilles causent de grands dégâts parmi les arbres fruitiers. (Ils sont surtout répandus dans l'hémisphère nord.)

**pentière** [*pan-ti*] n. f. Pente d'une montagne.

**pentite** [*pin*] n. m. Classe de divers sucres polyalcooliques en $C^5$ : *xylite, arabite*, etc.

**pentlandite** n. f. Sulfure naturel de nickel et fer.

**pentodon** [*pin*] n. m. Genre d'insectes coléoptères de couleur noire, qui vit en Europe et dont la larve est nuisible à diverses plantes (vignes, plantes maraîchères).

**pentosane** [*pin-to-za-ne*] n. f. Classe de glucosides, formés par l'union de plusieurs pentoses avec élimination d'eau : *les principales pentosanes, arabanes* et *xylanes, se trouvent dans les gommes végétales.*

**pentose** [*pin-tô-ze*] n. f. Nom générique donné aux sucres glucosiques en $C^5$, dont les principaux sont : l'*arabinose*, la *xylose*, etc.

**pentosurie** [*pin-to-zu-rî*] n. f. (de *pentose*, et du gr. *ouron*, urine). Présence de la pentose dans les urines, observée parfois dans les régimes végétariens exclusifs.

**pentsée** [*pin-tsé*] n. f. Touffe de cheveux, que les Chinois conservent au sommet de leur tête.

**pentstémon** [*pint'-sté-mon*] n. m. Genre de scrofulariacées, comprenant des herbes vivaces et

us-arbrisseaux originaires de l'Amérique sep-
nale et cultivés pour l'élégance de leurs
groupées en thyr-
en panicules :
climat de Paris,
stémons doivent
er à l'orangerie.

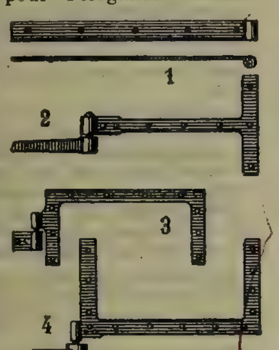

Pentures : 1. Droite ; 2. A équerre ; 3. Double supérieure ; 4. Double inférieure.

**ture** [*pan*] n. f.
op. *penditura*).
de fer clouée sur
rte, un volet, pour
tenir sur le gond.
planche MAISON.)
errures du gou-
ou d'un mante-
sabord.

**ule** n. f. (lat.
). *Antiq. rom.*
au court, pour la
ou le voyage.

**ultième** adj.
. *pæne*, presque,
*imus*, dernier).
dernier : *le pénul-*
*mot*. N. f. Avant-dernière syllabe : *dans tem-*
*a pénultième est longue.*

**urie** [*rî*] n. f. (lat. *penuria*). Extrême di-
*pénurie d'argent*. Pauvreté, misère : *vivre*
*ne grande pénurie.*

**avénan,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et
l. de Lannion ; 2.740 h. Ch. de f. dép.

**withite** n. f. Bisilicate naturel hydraté de
nèse.

**nza** [*pèn'-za*], v. de Russie, ch.-l. du gouv. de
 ; 80.000 h. Evêché. Commerce actif de cuirs
avons.

**nzance,** v. maritime d'Angleterre (Cor-
les), sur la Manche ; 12.200 h. Riches mines
.

**on** n. m. (gr. *paion*). *Métriq.* Se dit d'un pied
sé de trois brèves et d'une longue.

**on** n. m. (m. esp. ; du lat. *pedes*, fantassin).
d'origine espagnole, qui sert de guide dans les
du Chili. Fantassin, dans l'Inde.

**on,** médecin des dieux. Il guérit Mars, blessé
omède. (*Myth.*)

**onage** n. m. Etat des indigènes du Mexique.
s propriétaires retiennent et emploient à tra-
leurs terres à la façon des serfs, pour le rem-
ement des emprunts faits par les travailleurs.

**onique** adj. (de *péon*). *Métriq.* Se dit de tous
rs où le pied fondamental a la valeur de cinq
pieds.

**oria,** v. des Etats unis d'Amérique (Illinois),
du *comté de Péoria*, sur l'Illinois ; 76.000 h.

**otte** n. f. (ital. *peota*). Grande gondole très
, en usage dans l'Adriatique.

**pe** (Florestan), général italien, né à Squillace.
ifia en 1820 la Sicile révoltée (1780-1851). — Son
GUILLAUME, patriote et général, né à Squillace,
Turin (1782-1855). Il commanda en 1848 les trou-
apolitaines envoyées en Lombardie. On lui doit
*émoires* d'un grand intérêt.

**pée** [*pé*] n. f. Dans le langage enfantin,
e.

**père** n. m. (redoublement enfantin de *père*).
Père. *Arg. milit.* Territorial. *Adjectiv.* Gros,
calme, confortable.

**perin** ou **peperino** [*pé-pé*] n. m. Tuf ter-
ou granulaire, très répandu dans la région ro-
e et contenant des cristaux de pyroxène, mica,
e, etc.

**périte** n. f. Tuf bréchiforme, caractérisé par
taposition de fragments anguleux de basalte à
ents minéraux : amphibole, mica noir.

**péromie** [*mî*] n. f. Genre de pépéracées des
tropicaux, cultivées comme ornementales.

**pettes** [*pè-te*] ou **pépètes** n. f. pl. (altéra-
probable de *pépites*). *Pop.* Argent.

**épi** ou **Papi,** nom de plusieurs pharaons de
ire memphite.

**épie** [*pî*] n. f. (peut-être du lat. *pituita*). Ma-
de la langue des oiseaux, qui les empêche de
ger, mais non de boire. *Fam. Avoir la pépie,*
très soif. *Ne pas avoir la pépie,* parler ou boire
coup.
ENCYCL. La pépie, caractérisée par une indu-
n de la muqueuse, fait de la partie libre de la
ue un fourreau corné. Il en résulte que l'oiseau
eut manger. On la guérit par extirpation du
reau corné au moyen d'une épingle ou des doigts.

**épiement** [*pî-man*] n. m. Action de pépier.
résultat : *le pépiement des oiseaux.*

**épier** [*pi-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) Crier,
arlant des petits oiseaux. *Fam.* Bavarder.

**épin** n. m. Semence qui se trouve au centre
ertains fruits : *les pépins d'une pomme. Arg.* et
Passion : *avoir un pépin pour une femme.*

**épin** n. m. *Arg.* Parapluie. (Allusion, dit-on,
parapluie que portait toujours Pépin, complice
'ieschi.)

**épin le Vieux** ou **de Landen,** maire du palais
strasie sous Clotaire II, Dagobert Ier et S ge-
II, m. en 639. Il fut le père de Grimoald. L'Eglise
béatifié. Fête le 21 février. — PÉPIN *d'Héristal*,
re du palais d'Austrasie, m. en 714, fils d'Anségise
etit-fils de Pépin de Landen. Il se fit le protec-
des leudes d'Austrasie, opprimés par Ebroïn ;
, ayant battu à Testry Thierry III, roi de Neus-
, il s'empara de ce pays et dirigea un certain
bre d'expéditions contre les Germains. Il est le
e de Charles-Martel. — PÉPIN *le Bref*, m. en
fils de Charles-Martel, duc de Neustrie, de Bour-
ne et de Provence en 741 avec son frère Carlo-
, qui reçut l'Austrasie ; il fit la guerre contre
Aquitains, les Alamans, les Bavarois et les
ons. Proclamé roi des Francs en 751 avec la pro-
ion de l'Eglise, dont il fut le serviteur zélé, il
osa Childéric III et obligea les Lombards à don-
au pape l'exarchat de Ravenne et la Pentapole.
pousa Berthe *au grand pied*, dont il eut deux
. Charlemagne et Carloman. Il est le premier roi
la dynastie carolingienne. Un certain nombre
necdotes se rapportent à sa vie. Il était petit,
ù son nom, mais d'une force prodigieuse ; s'il
faut en croire la légende, il aurait tranché un jour, d'un seul coup d'épée, la tête d'un lion et d'un taureau qu'on avait lancés l'un contre l'autre, afin de montrer aux seigneurs assemblés qu'il était digne de leur commander. — PÉPIN, fils de Charlemagne, roi d'Italie de 781 à 810. Il combattit les Avares et les Sarrasins. A sa mort, le royaume d'Italie fut rattaché à l'Empire. — PÉPIN Ier, second fils de Louis le Débonnaire, roi d'Aquitaine de 814 à 838. Il prit part aux luttes des fils du Débonnaire contre leur père. — PÉPIN II, fils de Pépin Ier, roi d'Aquitaine en 839. La couronne lui fut disputée par Charles le Chauve, à qui il dut céder une partie de ses Etats. Il essaya plusieurs fois de recommencer la lutte, et finalement fut pris, et détenu à Senlis jusqu'à sa mort (vers 870).

**Pepinghen** ou **Pepinghen-Beringhen,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), sur la Sonne, tributaire de l'Escaut par la Senne et le Rupel ; 1.370 h.

**pépinière** n. f. (de *pépin*). Plant de jeunes arbres destinés à être transplantés. Lieu où on les cultive : *les environs de Paris, Orléans, Versailles possèdent de remarquables pépinières d'arbres fruitiers et d'ornement.* Parcelle de terrain affectée à la multiplication des végétaux qui réclament des soins particuliers avant leur mise en place définitive : *une pépinière de tomates, de fraisiers. Fig.* Pays, établissement qui prépare un grand nombre de personnes propres à une profession : *le Conservatoire est une pépinière d'artistes dramatiques et lyriques.*

— ENCYCL. Les végétaux issus de semis sont, en général, trop serrés pour croître normalement. Il faut leur assurer l'espace et l'air en les repiquant en pépinière. Cette opération provoque un enracinement supplémentaire. Si quelques plantes (carottes, navets, radis, salsifis) gagnent à rester sur place après éclaircissement du semis, la plupart des végétaux, et notamment les arbres et arbustes, gagnent énormément à être repiqués en pépinières, quelques-uns même (arbres fruitiers notamment) se trouvent fort bien de deux repiquages.

**pépiniériste** [*ris-te*] n. Qui cultive ou dirige une pépinière. Adjectiv. : *jardinier pépiniériste.*

**Pepinster,** v. de Belgique (Liége, arr. de Verviers), sur la Vesdre ; 3.040 h. Filatures.

**pépite** n. f. (de l'espagn. *pepita*, graine). Masse de métal natif et, principalement, d'or.

**péplide** n. f. Genre de lythrariacées de l'Europe et de l'Afrique du Nord. (La péplide pourpière ou *pourpier sauvage* est consommée en salade, dans certaines contrées.)

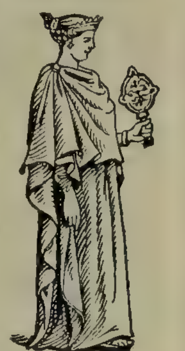

Péplum.

**péplum** [*plom'*] n. m. (m. lat.) ou **péplon** (m. gr.) Chez les anciens, tunique de femme, sans manches, agrafée sur l'épaule.

— ENCYCL. Le péplum est un vêtement proprement grec. C'est une large couverture enveloppant complètement l'épaule gauche, une moitié passant derrière le dos et l'autre couvrant la partie antérieure du corps, jusqu'à ce qu'elles se rejoignent sur le côté droit, où elles sont attachées de manière à laisser l'épaule et le bras découverts.

**Pepoli** (Carlo), littérateur et poète italien, né et m. à Bologne (1825-1881). Il a écrit, à Paris, le livret des *Puritains*.

**pépon** n. m. (du lat. *pepo*, courge). Nom de certaines baies et, spécialement, du fruit des cucurbitacées.

**péponie** [*nî*] n. f. Genre de cucurbitacées, de l'Afrique tropicale.

**péponifère** adj. Qui porte un fruit analogue à la courge. N. f. pl. Groupe de plantes dicotylédones, comprenant les cucurbitacées et les bégoniacées. S. une *péponifère*.

**péponite** n. f. Variété de trémolite.

**peppermint** [*pè-peur-min't'*] n. m. (de l'angl. *pepper*, poivre, et *mint*, menthe). Nom anglais de la liqueur de menthe.

**pepsine** [*pèp*] n. f. (du gr. *pepsis*, digestion). Principe actif du ferment particulier qui existe dans le suc gastrique des animaux.

— ENCYCL. La pepsine s'extrait de la muqueuse stomacale du porc : c'est une poudre amorphe, soluble dans l'eau, facilement altérable, qui transforme, en milieu acide, les albuminoïdes en peptones. On l'emploie en nature, à la dose de 1 à 5 grammes, sous forme de solution, élixir, cachets ou pilules, pour seconder les digestions inactives.

Il faut éviter de l'associer à des alcalins. Syn. GASTÉRASE, CHYMOSINE.

**pepsinurie** [*pèp, rî*] n. f. Présence de pepsine dans l'urine.

**peptique** [*pèp-ti-ke*] adj. (gr. *peptikos* ; de *peptein*, cuire, digérer). Qui concerne la digestion.

**peptogène** [*pèp-to*] n. m. Qui augmente la production de la pepsine et facilite la digestion.

**peptonate** [*pèp-to*] n. m. Composé résultant de l'action de la peptone sur un sel minéral.

— ENCYCL. On emploie surtout en thérapeutique le peptonate de fer obtenu en précipitant une solution de peptone par le perchlorure de fer. On l'utilise contre l'anémie et la chlorose. Le peptonate de mercure est utilisé sous forme d'injection hypodermique, comme antisyphilitique.

**peptone** [*pèp*] n. f. (du gr. *peptein*, digérer). Produit de la transformation des matières albuminoïdes par les sucs gastrique et pancréatique : *la peptone commerciale représente environ six fois son poids de viande.*

— ENCYCL. On se sert généralement en médecine de peptone obtenue en faisant agir sur du muscle de bœuf haché une solution de pepsine. On obtient, après diverses manipulations, une poudre jaunâtre, friable, soluble dans l'eau, qui représente à peu près cinq à huit fois son poids de viande. On administre les peptones sous forme de vin, mais mieux en lavement (30 à 40 gr.).

**peptonification** [*pèp, si-on*] n. f. Transformation en peptone.

**peptonifier** [*pèp, fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Transformer en peptone.

**peptonisation** [*pèp-to-ni-za-si-on*] n. f. Transformation des albuminoïdes en peptones.

**peptoniser** [*pèp-to-ni-zé*] v. a. Transformer un albuminoïde en peptone.

**peptonurie** [*pèp-to-nu-rî*] n. f. (de *peptone*, et du gr. *ouron*, urine). Présence de la peptone dans les urines.

— ENCYCL. La peptonurie apparaît dans l'ulcère et le cancer de l'estomac, l'entérite, les affections du foie et diverses maladies, s'accompagnant d'une destruction des globules rouges.

**peptotoxine** [*pèp-to-to-ksi-ne*] n. f. (de *peptone*, et du gr. *toxikon*, poison). Leucomaïne que l'on rencontre dans les produits de la digestion des matières albuminoïdes et à laquelle seraient dus certains phénomènes toxiques de l'indigestion.

**Pepys** (Samuel), mémorialiste anglais, né à Londres, m. à Clapham (1633-1703), secrétaire de l'amirauté. Son *Diary* (Journal, de 1659 à 1669) est un document très curieux et très vivant.

**péquin** n. m. V. PÉKIN.

**per** ou **pér,** particule augmentative empruntée au latin et qui, placée devant les noms de composés chimiques, sert à désigner la plus grande quantité de l'élément électro-négatif qui puisse entrer dans la combinaison. Ex. : *per*sulfate.

**Péra,** faubourg de Constantinople, au N. de la Corne d'Or et de Galata, quartier des Francs : des ambassades, hôtels, banques, etc. (Hab. *Pérotes.*)

**péragration** [*si-on*] n. f. (lat. *peragratio*). Voyage. (Peu us.)

**Pérak** ou **Perah,** Etat de l'Indochine méridionale, sur la côte orientale du détroit de Malacca ; superf. 20.720 kil. carr. ; 494.000 h. Il est arrosé par le *Pérak*, possède des mines d'étain et produit de la gomme et des épices. Il est placé sous l'étroit protectorat de l'Angleterre.

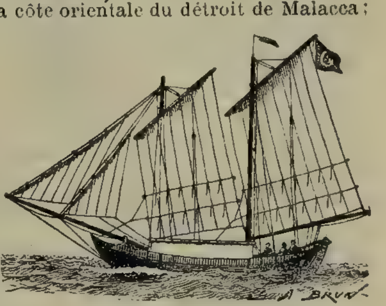

Pérama.

**pérama** n. m. Caboteur turc à coque très tonturée, et avant et arrière très élancés.

**pérambulation** [*ran, si-on*] n. f. (lat. *perambulatio*). Promenade, excursion. (Peu us.) Visite d'une forêt ; arpentage. (Vx.)

**péramèle** n. m. Genre de petits mammifères marsupiaux fouisseurs, insectivores, qui vivent en Australie.

**péramys** [*miss*] n. m. Genre de mammifères marsupiaux, renfermant des sarigues de petite taille, propres à l'Amérique méridionale.

**pérat** [*ra*] n. m. Se dit, dans les houillères, de la houille en gros morceaux.

**perazotique** adj. *Anhydride perazotique*, composé gazeux $AzO^3$, très instable, obtenu par combinaison directe de l'azote et de l'oxygène, sous l'influence de l'effluve électrique.

**perborate** n. m. Classe de persels, qui sont des désinfectants précieux utilisés en médecine et que l'on emploie aussi dans le blanchiment.

**perca** [*pèr-ka*] n. f. *Ichtyol.* Nom scientifique du genre *perche*.

**perçage** [*pèr*] n. m. Action de percer. Son résultat.

**percale** [*pèr*] n. f. (persan *parkala*). Tissu de coton, ras, fin et très serré.

**percaline** [*pèr*] n. f. Toile de coton, légère et lustrée, employée surtout comme doublure.

**perçant** [*pèr-san*], **e** adj. Propre à percer : *vrille qui n'est pas assez perçante.* Qui pénètre profondément : *froid perçant.* Vif : *yeux perçants.* Aigu, en parlant des sons : *voix perçante. Vue perçante,* qui voit des objets très petits ou très éloignés. *Esprit perçant,* très perspicace.

**perce** [*pèr-se*] n. f. Outil pour percer : *une perce d'acier.* Trou d'un instrument à vent : *les perces d'une flûte.* Loc. adv. *En perce*, se dit de l'état d'un tonneau, etc., auquel on a fait un trou pour en tirer la liqueur.

**percé** [*pèr*] n. m. Syn. de PERCÉE.

**percé** [*pèr-sé*], **e** adj. Troué : *corsage percé au coude. Fig.* Frappé d'une douleur aiguë : *cœur percé de douleur.* (V. BAS, CHAISE, PANIER.) Muni d'ouverture : *maison mal percée.* Se dit en blason de tout meuble ou pièce qui, par une ouverture ronde, laisse apercevoir le champ de l'écu. Doté de chemins : *pays mal percé.* Largement et en droite ligne : *rue bien percée. Percé à jour,* troué de part en part. *Fig.* Pénétré, deviné : *complot percé à jour.*

**perce-bois** n. m. invar. Nom vulgaire de plusieurs insectes qui attaquent le bois.

**perce-bouchon** n. m. Appareil employé dans les manipulations chimiques pour percer les bouchons de liège ou de caoutchouc. Pl. des *perce-bouchons*.

**perce-bourdon** n. m. Outil de luthier, pour percer les bourdons. Pl. des *perce-bourdons*.

**perce-carte** n. m. Appareil de physique pour montrer qu'une carte peut être percée par une étincelle électrique suffisamment forte. Pl. des *perce-cartes*.

**perce-crâne** n. m. Instrument à l'aide duquel on divise le crâne du fœtus, pour hâter son expulsion. Pl. des *perce-crânes*.

**percée** [*pèr-sé*] n. f. ou **percé** [*pèr*] n. m. Ouverture quelconque à travers des objets pressés. Ouverture qui se trouve naturellement ou qu'on pratique dans un bois, pour faire un chemin ou ouvrir une perspective : *faire une percée à travers la forêt. Par ext.* Action de pénétrer dans un pays : *faire une percée dans l'Afrique centrale.*

**perce-feuille** [*pèr-se*] n. f. Nom vulgaire d'une plante ombellifère. Pl. des *perce-feuilles*.

**perce-forêt** n. m. *Fam.* Chasseur déterminé. Pl. des *perce-forêts*.

**perce-maille** [*pèr-se*] n. m. *Archéol.* Forte dague, dont le fer était renforcé à la pointe. Pl. des *perce-mailles.*

**perce-membrane** [*pèr-se*] n. m. Instrument utilisé en obstétrique pour percer les membranes de l'œuf. Pl. des *perce-membranes.*

**percement** [*pèr-se-man*] n. m. Action de percer; son résultat : *le percement du Simplon a nécessité de longs et coûteux travaux.*

**perce-meule** [*pèr-se*] n. m. Ciseau à froid, avec lequel on fait le trou ou œillard au centre d'une meule. Pl. des *perce-meules.*

**perce-muraille** [*pèr-se*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire de la *pariétaire.* Pl. des *perce-murailles.*

**percemure** [*pèr-se*] n. f. Raclures que le corroyeur enlève de dessus les peaux et dont on fait de la colle.

**perce-neige** [*pèr-se*] n. f. invar. Espèce d'amaryllidacées, à fleurs blanches, appelées aussi *clochettes d'hiver,* qui s'épanouissent alors qu'il y a encore de la neige (d'où leur nom) : *les perce-neige croissent dans les prairies et les bois du centre et de l'ouest de la France* (Il ne faut pas les confondre avec les nivéoles.)

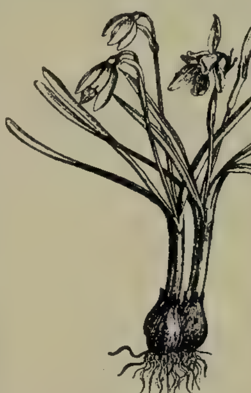
Perce-neige.

**percentage** [*pèr-san*] n. m. (du lat. *per,* par, et de *cent*). Perception d'un droit basé sur le tant pour cent. (V. POURCENTAGE.)

**perce-oreille** [*pèr-so-rè, ll* mll., *e*] n. m. Nom vulgaire des forficules (v. ce mot), dont l'abdomen se termine par deux crochets en forme de tenailles. Pl. des *perce-oreilles.*

**perce-pierre** [*pèr-se*] n. f. *Bot.* Autre nom de la PASSE-PIERRE. Pl. des *perce-pierres.*

**percepta** [*pèr sèp-ta*] n. m. pl. (mot lat. signif. : *choses perçues.*) *Philos.* Nom collectif, sous lequel on comprend les agents des sensations.

**percepteur, trice** [*pèr-sèp*] adj. Qui perçoit : *organes percepteurs des sensations.* N. f. Femme d'un percepteur.

**percepteur** [*pèr-sèp*] n. m. (lat. *perceptor*). Fonctionnaire chargé de recouvrer les contributions directes et relevant du receveur des finances.

— ENCYCL. *Fin.* Le percepteur recouvre les contributions directes. Il est responsable de leur recouvrement, lorsqu'il n'a pas employé contre les contribuables tous les moyens légaux. Il rédige les feuilles de mutation et concourt, avec le contrôleur, à l'établissement des matrices de patentes. Dans les trois mois de la publication du rôle, il établit les états des cotes indûment imposées, et il dresse, dans les deux mois qui suivent l'année écoulée, les états des cotes irrécouvrables. Il intervient dans le service des receveurs des finances pour le payement des dépenses publiques, rentes et pensions. Il est sous les ordres du *receveur particulier des finances* de l'arrondissement.

**perceptibilité** [*pèr-sèp*] n. f. Qualité de ce qui est perceptible : *la perceptibilité d'un impôt.* ANT. **Imperceptibilité.**

**perceptible** [*pèr-sèp*] adj. (lat. *perceptibilis*). Recouvrable : *impôt perceptible. Fig.* Qui peut être saisi par les sens : *les choses matérielles sont seules perceptibles.* ANT. **Imperceptible.**

**perceptiblement** [*pèr-sèp, man*] adv. D'une manière perceptible. ANT. **Imperceptiblement.**

**perceptif, ive** [*pèr-sèp*] adj. *Philos.* Qui concerne la perception : *faculté perceptive.*

**perception** [*pèr-sèp-si-on*] n. f. (lat. *perceptio*). *Philos.* Faculté, action de connaître, d'apercevoir par l'esprit et les sens : *la perception des couleurs.* Ce que l'on perçoit : *les perceptions sensibles. Fin.* Recouvrement des impositions : *la perception des impôts.* Emploi de percepteur : *obtenir une perception.*

— ENCYCL. *Philos.* La perception consiste pour l'esprit à entrer en relation avec la réalité, plus particulièrement avec les objets extérieurs. La perception s'effectue avec l'aide des sensations que nous rapportons à une cause ou objet. La perception est donc l'objectivation des sensations. Cette objectivation nécessite une série d'opérations intellectuelles (souvenirs, associations d'idées, etc.), et ne s'obtient que progressivement par l'éducation des sens, éducation qui se fait d'ailleurs dans les premiers mois de notre existence. On distingue les perceptions *naturelles* qui nous sont données par chacun de nos sens (couleur, saveur, etc.), et les perceptions *acquises,* qui sont fournies par l'association de plusieurs sens (relief). Bien qu'issue de la sensation, la perception en est absolument distincte : Hamilton a même formulé cette loi : « La perception est en raison inverse de la sensation ».

**perceptivité** [*pèr-sèp*] n. f. Qualité de ce qui est propre à produire la perception.

**percer** [*pèr-sé*] v. a. (lat. *pertusiare.* — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il perça, nous perçons.*) Faire un trou dans : *percer un mur.* Blesser avec une arme aiguë : *percer la poitrine.* Mettre en perce : *percer un tonneau.* Pratiquer : *percer une rue, une allée.* Pénétrer : *la pluie a percé mes habits.* Passer à travers : *percer la foule.* Se faire voir à travers : *la lumière perce les ténèbres. Fig.* Pénétrer par réflexion : *percer un mystère.* Affliger : *plaintes qui percent le cœur. Percer ses dents,* subir le travail de la dentition. V. n. Percer : *abcès qui a percé. Fig.* Se manifester : *la haine perce dans les discours de l'envieux.* Se distinguer, acquérir de la notoriété : *auteur qui commence à percer.*

— ENCYCL. *Machine à percer.* L'action de percer un trou s'exécute soit par incision, au moyen d'un emporte-pièce ou découpoir, soit par pression au moyen d'un poinçon cylindrique à rebords acérés, soit enfin par pression et rotation au moyen de mèches, forets, etc.

Les grandes perceuses mues mécaniquement se composent en général d'un arbre vertical maintenu dans des coussinets et à l'extrémité duquel se place le foret. Les pièces à percer sont fixées sur un plateau horizontal. Dans certaines machines, le foret se transporte sur tous les points d'un cercle et perce des trous parallèles sur une pièce, sans qu'il soit besoin de la déranger.

**percerette** [*pèr-se-rè-te*] ou **percette** [*pèr-sè-te*] n. f. Foret, vrille. Outil pour percer les bouchons.

**perce-ronde** [*pèr-se*] n. f. Compas dont se servent les fabricants de cribles. Pl. des *perce-rondes.*

**percette** n. f. V. PERCERETTE.

**perceur, euse** [*pèr, eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui perce. N. f. Machine à percer : *perceuse mécanique.*

**percevable** [*pèr*] adj. Qui peut être saisi par les sens, par l'esprit : *sons à peine percevables.* Qui peut être élevé comme impôt : *taxe percevable.*

**Perceval** (Spencer), homme d'Etat anglais, né et m. à Londres (1762-1812). Président du conseil en 1809, il conduisit la guerre contre Napoléon et fut assassiné par un fou, dans les couloirs de la Chambre des communes.

**Perceval,** un des héros des romans de la Table ronde, dont la légende a été mêlée par Chrétien de Troyes à celle du *Graal ;* le même que le *Parzival* de Wolfram d'Eschenbach et que le *Parsifal* de Wagner.

**perce-verre** [*pèr-se*] n. m. invar. Appareil de physique pour montrer l'action d'une étincelle électrique sur le verre.

**percevoir** [*pèr*] v. a. (lat. *percipere*). Recueillir, recouvrer : *percevoir une taxe. Fig.* Saisir par les sens : *percevoir un bruit.*

**perchant** [*pèr-chan*] n. m. Oiseau qu'on attache à un pieu pour attirer les autres oiseaux.

**perche** [*pèr-che*] n. f. (lat. *perca ;* du gr. *perkos,* noirâtre). Genre de poissons acanthoptères, propres à l'hémisphère nord et recherchés pour leur chair savoureuse : *la perche peut atteindre 35 centimètres de long et 2 kilogrammes de poids.*

— ENCYCL. La perche est un poisson à nageoires dures et épineuses, à préopercule denté ; elle est d'un vert doré, avec des bandes verticales brunes ou noires ; la couleur varie suivant l'habitat. Commune dans les rivières et les lacs, la perche est un poisson vorace. On la pêche à la ligne, au vif, au ver de terre, à la queue d'écrevisse. Sa touche franche, la rapidité de sa fuite et la défense énergique qu'elle oppose une fois prise sont autant d'attraits pour le pêcheur ; mais celui-ci doit prendre des précautions pour décrocher l'hameçon, car les rayons épineux des nageoires de la perche font de douloureuses piqûres. Au printemps, il faut la chercher près des bords, en été à fond et pêcher au vif : laisser franchement filer la ligne et ne pas se hâter de ferrer, car une perche manquée fuit avec rapidité, et toutes les autres la suivent.

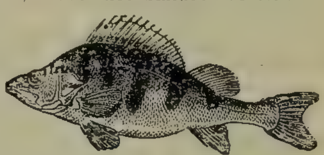
Perche.

**perche** [*pèr-che*] n. f. (lat. *pertica*). Bois long et mince : *perche à gauler les noix. Saut à la perche,* v. SAUT et planche GYMNASTIQUE. *Fig.* et *fam.* Personne grande et mince. *Tendre la perche à quelqu'un,* l'aider à se tirer d'affaire. Ancienne mesure agraire, de valeur variable suivant les pays : *la perche de Paris (18 pieds de côté) équivalait à 34m²1887.* Bois du cerf, du chevreuil, du daim, etc., lorsqu'il a plusieurs andouillers.

**Perche** (COL DE LA), col des Pyrénées orientales, par où passe la route de Perpignan à Urgel ; 1.622 m. d'altitude. Il est protégé du côté français par le fort de Montlouis.

**Perche** (le), anc. comté de France, situé entre la Sarthe, le Loir et l'Eure, et relevant du gouv. du Maine. (Hab. *Percherons.*) Capit. *Mortagne.* Belles prairies, forêts. Grand élevage des chevaux *percherons.*

**perché, e** [*pèr*] adj. Posé sur quelque chose d'élevé : *oiseau perché sur une branche. Blas.* Se dit des oiseaux posés sur un perchoir. *Jeu.* Se dit du ballon, volant, etc., qu'on lance pour jouer, lorsqu'il s'arrête par accident sur un lieu élevé. *Chass.* N. m. Moment où certains oiseaux sont perchés. N. f. Réunion d'oiseaux perchés.

**perchée** [*pèr-ché*] n. f. Petite tranchée, entre deux billons, dans laquelle on plante les ceps de vigne.

**percher** [*pèr-ché*] n. m. Bâton horizontal, sur lequel on fait sécher les mottes à brûler.

**percher** [*pèr-ché*] v. n. ou **se percher** v. pr. Se poser sur une perche ou sur une branche élevée, en parlant des oiseaux. *Fig.* et *fam.* Loger à un étage élevé : être placé : habiter : *où perche-t-il ?* V. a. Placer dans un endroit élevé : *percher un buste sur une bibliothèque.*

**Percheron, onne** [*pèr, o-ne*], habitant ou originaire du Perche : *les Percherons.* N. et adj. Se dit surtout des chevaux du Perche : *un percheron ; une jument percheronne.* (V. la planche CHEVAL.)

— ENCYCL. L'élevage du cheval percheron se pratique dans les départements d'Eure-et-Loir, Orne, Sarthe, Loir-et-Cher et Eure. Les percherons sont des cheveaux de trait, forts, bien musclés, de couleur généralement gris pommelé.

**perchette** [*pèr-chè-te*] n. f. *Agric.* Petite perche qui sert à soutenir un jeune arbre. *Ichtyol.* Perche de petite taille : *une friture de perchettes.*

**percheur, euse** [*pèr, eu-ze*] adj. Se dit des oiseaux qui ont l'habitude de percher : *l'alouette n'est pas percheuse.*

**perchis** [*pèr-chi*] n. m. Jeune bois de dix à vingt ans, donnant des perches de 0m.10 à 0m.20 de diamètre. Clôture faite avec des perches.

**perchlorate** [*pèr-klo*] n. m. Sel de l'acide perchlorique : *perchlorate de potassium.*

— ENCYCL. Les perchlorates les plus employés sont le *perchlorate de potassium,* constitutif de l'oxygénite, et le *perchlorate d'ammonium* ($ClO^4AzH^4$), explosif puissant, donnant des gaz à température pe élevée.

**perchlorique** [*per-klo*] adj. Se dit d'un acid $ClO^4H$ préparé par l'action de l'acide sulfurique sur le chlorate de potassium. (C'est un réactif des sels de potassium.)

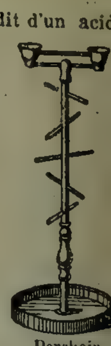
Perchoir.

**perchlorure** [*pèr-klo*] n. m. Chlorure qui contient la plus grande quantité possible de chlore : *le perchlorure de fer est un hémostatique énergique, mais sujet à caution.*

**perchoir** [*pèr*] n. m. Bâton, ensemble de bâtons où perchent les volailles, certains oiseaux, etc.

**percidés** [*pèr-si-dé*] n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, dont la *perche* commune est le type. S. un *percidé.* Syn. PERCOÏDES.

**Percier** [*pèr-si-é*] (Charles), architecte français, né et m. à Paris, ami et collabor teur de Fontaine (1764-1838). On leur doit l'arc triomphe du Carrousel, de nombreux travaux au Louvre, etc.

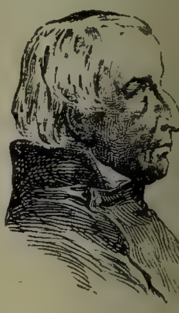
Percier.

**percillé, e** [*ll* mll.] adj. (dimin. de *percé*). Criblé de petits trous.

**Perck,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 1.280 h. L'église renferme les restes du peintre Teniers.

**perclus, e** [*pèr-klu, u-ze*] adj. (lat. *perclusus*). Privé partiellement ou complètement de la faculté de se mouvoir : *homme perclus ; jambe percluse. Fig.* Privé d'activité : *cerveau, jugement perclus.*

**perclusion** [*pèr-klu-zi-on*] n. f. Etat d'une personne percluse. (Peu u

**percnoptère** [*pèrk*] n. m. Espèce de vauto appartenant au genre néophron et propre à la régi circaméditerranéenne : *le percnoptère, que l'* *appelle aussi* poule de Pharaon, *était vénéré par l* *anciens Egyptiens.*

**perco** ou **percot** [*pèr-ko*] n. m. (abrév. de *pe colateur*). *Arg. milit.* Homme chargé de la pr paration du café. *Par ext.* Renseignement fant siste, comme les propos qui s'échangent le matin la corvée de café.

**percoïdes** n. m. pl. *Ichtoyl.* Syn. de PERCIDÉ

**perçoir** n. m. ou **perçoire** [*pèr*] n. f. Out pour percer.

**percolateur** [*pèr*] n. m. (du lat. *per,* au tr vers, et *colare,* filtrer). Grande cafetière à filtre, q l'on emploie pour la production, en grande quantité, du café noir.

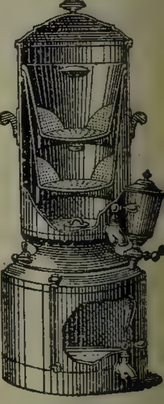
Percolateur.

**percosie** [*pèr-ko-zî*] n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, renfermant des carabes communs dans le midi de la France.

**percusseur** [*pèr-ku-seur*] n. m. Celui qui frappe.

**percussion** [*pèr-ku-si-on*] n. f. (lat. *percussio*). Coup, choc d'un corps contre un autre : *percussion violente. Arme à percussion,* arme à feu portative, dans laquelle la charge est enflammée par le choc d'une pièce de métal (percuteur) sur une capsule détonante. *Musiq. Instruments de percussion,* dont on joue en les frappant (cymbales, tambour, triangle, etc.). *Méd.* Méthode d'exploration, qui consiste à frapper, suivant certaines règles, telle ou telle pa tie du corps pour tirer des indices de la sonorité, l'élasticité, des sensations douloureuses provoqué *Percussion immédiate,* celle qui s'exerce en frappa directement sur le corps du sujet. *Percussion m diate,* celle qui s'exerce en interposant un cor étranger, le plus souvent un doigt de l'observate quelquefois un plessimètre.

— ENCYCL. La percussion était connue d'Hipp crate, mais c'est Auenberger, en 1761, qui en publ le premier traité. C'est aujourd'hui, avec l'*au cultation,* une des bases les plus solides du di gnostic. On distingue : la sonorité, la submatité, matité, le son skodique, le bruit de pot fêlé, le tyn panisme, etc.

**percutant** [*pèr-ku-tan*], **e** adj. Qui produ une percussion. *Artill. Projectiles percutants,* q éclatent par percussion contre le but ou contre sol. *Fusées percutantes,* dont sont armés ces pr jectiles. *Tir percutant,* exécuté avec ces projectil N. m. Obus : *recevoir un* PERCUTANT.

**percuter** [*pèr-ku-té*] v. a. (lat. *percutere*). Fra per : *le chien du fusil percute l'amorce. Méd.* Expl rer par la percussion : *percuter le dos.*

**percuteur** [*pèr*] n. m. Tige métallique, fa sant partie du mécanisme d'une arme à feu port tive et qui frappe l'amorce destinée à enflammer charge.

**Percy,** ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 26 kil. d Saint-Lô ; 2.550 h. Ch. de f. Commerce de chevau — Le cant. a 12 comm., et 8.040 h.

**Percy** (Thomas), littérateur et prélat anglai né à Bridgnorth, m. à Dromore (1729-1811), conn pour ses *Reliques de l'ancienne poésie anglais* qui réveillèrent le goût des balades populaires.

**Percy** (Pierre-François, baron), chirurgien m litaire français, né à Montagney (Haute-Saône), m. Paris (1754-1825). Membre de l'Académie des scie ces (1807).

**percylite** n. f. Chlorure naturel d'argent, cu vre et plomb.

**perdable** [*pèr*] adj. Qui peut se perdre : *proc perdable.* ANT. **Imperdable.**

**perdant** [*pèr-dan*], **e** n. et adj. Qui perd a jeu, etc. : *tout gagnant suppose un perdant ; bille*

ants. *Mar. Perdant de la marée*, syn. de JUSANT
EFLUX. ANT. **Gagnant**.
**erdendosi** *p r-dèn-do-si*] adv. (m. ital., qui
f. : *en se perdant*). *Musiq.* En mourant, en des-
ant par degrés insensibles jusqu'au silence.
**erdeur, euse** [*pèr, eu-ze*] n. Personne,
e qui est sujette à perdre ou qui fait perdre.
**erd-fluide** [*pèr*] n. m. invar. Conducteur
errain d'un paratonnerre.
**erdiccas** [*pèr-di-kass*] **I$^{er}$,** roi de Macédoine
VIII$^{e}$ siècle avant notre ère ; — PERDICCAS II,
le 433 à 413. Il trahit successivement Athènes
parte, pendant la guerre du Péloponèse ; — PER-
AS III, roi de 370 à 359. Il soutint une guerre
re Athènes au sujet d'Amphipolis et fut tué dans
ombat contre les Illyriens.
**erdiccas,** général d'Alexandre, assassiné par
officiers en 321 av. J.-C., après avoir été défait
gypte par Ptolémée.
**erdita,** personnage de la comédie de Shake-
re : *un Conte d'hiver* ; gracieux type de jeune fille.
**erdition** [*pèr-di-si-on*] n. f. (lat. *perditio*).
e complète, dissipation : *la perdition d'une for-*
. (Peu us.) Etat d'un navire en danger de périr :
*eur en perdition*. *Relig.* Etat d'une personne hors
a voie du salut.
**erdix** [*dikss*], neveu de Dédale, inventeur de
cie et du compas. Dédale, jaloux, l'aurait fait
r. (*Myth.*)
**erdonnet** [*pèr-do-nè*] (Albert-Auguste), ingé-
r français, né à Paris, m. à Cannes (1801-1867).
articipa à la construction des chemins de fer et
directeur de l'Ecole centrale.
**erdre** [*pèr-dre*] v. a. (lat. *perdere*). Cesser
oir : 1° une chose qu'on possédait : *perdre sa place* ;
n avantage physique ou moral : *perdre un bras*,
*aison*. Etre séparé par la mort : *perdre son père*.
oir le dessous, éprouver un désavantage : *perdre*
*pari, une bataille*. Gâter, endommager : *chapeau*
*du par la pluie*. Conduire hors du bon chemin :
*dre un touriste*. *Fig.* Ruiner : *le jeu perd bien des*
s. Corrompre : *les mauvaises sociétés perdent la*
*nesse*. Déshonorer : *la calomnie peut perdre un*
*me*. Mal employer : *perdre le temps*. Ne pas pro-
r : *perdre l'occasion*. Ne plus voir, ne plus suivre :
*dre la piste, la trace* ; *perdre son chemin*. Se dé-
e de, quitter : *perdre une mauvaise habitude*.
*dre la vie*, mourir. *Perdre la tête*, avoir la tête
pée ; *fig.*, devenir fou. Manquer de sang-froid.
*n. Perdre la tramontane, perdre la carte, perdre*
*nord*, se confondre dans ses idées. *Perdre le fil*
*n discours*, manquer de mémoire. *Perdre haleine*,
nquer de respiration. *Perdre de vue*, oublier :
*perdez pas de vue vos devoirs* ; cesser d'être en
ations avec : *on perd de vue des amis d'enfance*.
*rdre ses pas*, se donner une peine inutile. *Perdre*
*d*, ne plus toucher le fond dans l'eau ; *fig.*, ne
s savoir ce qu'on dit, ce qu'on fait. *Perdre au*
*nge*, obtenir plus mal que ce qu'on avait. *Perdre*
*ience*, éclater après avoir longtemps supporté ;
n aller après avoir longtemps attendu. *N'avoir*
*n à perdre*, n'être exposé à aucune conséquence
heuse. *Vous ne perdrez rien pour attendre*, votre
yement, votre récompense ne sont que différés ;
, se dit aussi par menace. *Perdre du terrain*, re-
er au lieu d'avancer. *Perdre terre*, perdre la terre
vue, en parlant d'un bâtiment en mer. *Pop. Per-*
*le goût du pain*, mourir. *Perdre sa clef*, avoir la
rrhée. PROV. : **Marchand qui perd ne peut rire,** les
uvaises affaires ôtent la gaieté. **Qui quitte la par-**
**la perd,** il ne faut pas abandonner une entreprise,
us peine d'un échec certain. **Qui perd le sien perd**
**sens,** la perte de ce qu'on possède fait déraison-
r. V. n. Valoir moins : *les grains perdent en*
*eillissant*, et *fig.* : *perdre dans l'opinion publique*.
isser fuir : *un broc qui perd*. *Mar. La mer perd*,
scend. *Navire qui perd*, qui n'avance plus contre
courant, ou qui va moins vite qu'un autre. *Perdre*
*r une marchandise*, la vendre moins cher qu'elle
a coûté. **Se perdre** v. pr. S'égarer : *se perdre dans*
*a bois*. Se jeter, en parlant d'un cours d'eau : *fleuve*
*ui se perd dans la mer*. Disparaître : *se perdre dans*
*foule*. Tomber en discrédit : *usage qui se perd de*
*ur en jour*. Faire naufrage : *de nombreux navires*
*perdent sur les récifs*. *Fig.* Se débaucher : *jeune*
*omme qui se perd*. Cesser d'être en vogue : *les mo-*
*s se perdent et se reprennent*. S'absorber : *se per-*
*e dans ses méditations*. *Je m'y perds*, je n'y con-
is rien. *Ma tête se perd*, la raison m'abandonne.
*e perdre dans les nues, dans les nuages*, devenir
intelligible par emphase. ANT. **Gagner**.
**perdreau** [*pèr-dro*] n. m. Jeune perdrix de
année : *le perdreau est un gibier très estimé*. PROV. :
**la Saint-Rémi tous perdreaux sont perdrix,** au
ois d'octobre les perdreaux sont assez gros pour
re appelés perdrix.
**perdriaux** [*pèr-dri-ô*] n. m. pl. Pierres à demi
fouies en terre et placées autour d'une borne de
orte cochère, pour la garantir et la consolider.
**perdrieur** [*pèr*] ou **perdrier** [*pèr-dri-é*] n. m.
hasseur aux perdrix.
**perdrigon** [*pèr*] n. m. (m. d'orig. provenç.).
ariété de prune.
**perdrix** [*pèr-dri*] n. f. (lat. *perdix*). Genre de
allinacés de l'ancien continent, qui constituent un
xcellent gibier.
Nom donné com-
munément à divers
phasianidés, voi-
ns de la perdrix
proprement dite,
mais appartenant à
les genres diffé-
rents (*francolin*,
*ammoperdix, té-*
*rao alle*, etc.). Vin
*eil de perdrix*, cou-
*ur d'œil de per-*
*drix*, vin paillet, vif
et brillant *Linge à œil de perdrix*, linge dont la façon
appelle l'œil rond de la perdrix.

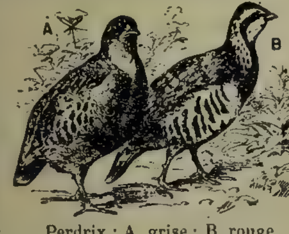

Perdrix : A, grise ; B, rouge.

— ENCYCL. Le genre perdrix (*perdix*) comprend huit espèces répandues en Europe et en Asie : le type est la perdrix grise (*perdix cinerea*) ; la perdrix rouge appartient à un genre voisin. Les perdrix sont des oiseaux de taille moyenne, qui vivent dans les lieux découverts et ne perchent pas ; la femelle pond dans les champs neuf à vingt œufs, d'où sortent des petits qui se mettent immédiatement à chercher leur pâture (œufs de fourmis, larves, insectes, etc.). Les compagnies de perdrix sont souvent décimées par les petits carnassiers, les oiseaux de proie, les reptiles. On a fait aux perdrix une chasse active, qui en a considérablement diminué le nombre ; aussi est-on obligé de peupler les grandes chasses et d'élever les jeunes perdreaux en parquets.

**perdu, e** [*pèr*] adj. Egaré : *bureau des objets perdus*. Disparu : *Cuvier reconstitua, sur de rares ossements, des espèces perdues*. Invisible : *reprise perdue*. Eloigné, peu civilisé : *habiter un pays perdu*. Dont la ruine ou la mort est certaine : *banquier perdu ; malade perdu*. Confondu dans : *assassin perdu dans la foule*. Abîmé dans : *perdu dans sa douleur*. *Sentinelle perdue*, très avancée. *Enfants perdus*, soldats que l'on envoyait en éclaireurs, ou qui commençaient l'attaque. *Temps perdu*, mal employé *Peine perdue*, inutile. *Femme perdue*, femme de mauvaises mœurs. *Salle des pas perdus*, grande salle qui précède la chambre d'un tribunal, etc. *Peint. Contours perdus*, ceux qui ne tranchent pas sur le fond. *Perdu de*, complètement livré à, écrasé de : *perdu de dettes, de rhumatismes*. Loc. adv. : *Heures perdues, moments perdus*, instants de loisir. *A corps perdu*, avec impétuosité. *Argent placé à fonds perdus* ou *perdu*, en viager, sans espoir de le revoir. ALLUS. HIST. V. HONNEUR. ALL. LITT. :

> Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
> La vie est un opprobre et la mort un devoir,

vers de Voltaire, dans *Mérope* (II, 7). Loc. prov. : *Pour un de perdu, dix de retrouvés*, cette personne, cette chose est très facile à remplacer. *Ce qui est différé n'est pas perdu*, ce qui n'a pas encore été fait se fera. Substantiv. Personne qui n'a plus sa raison : *courir, crier comme un perdu*.

**Perdu** (MONT), sommet des Pyrénées (Espagne) ; 3.352 m. au S.-E. du cirque de Gavarnie.

**perdurable** [*pèr*] adj. Qui dure longtemps.

**perdurablement** [*pèr, man*] adv. D'une manière perdurable.

**perdurer** [*pèr-du-ré*] v. n. (lat. *perdurare*). Durer longtemps.

**père** n. m. (lat. *pater*). Homme qui a engendré un ou plusieurs enfants : *honorez votre père*. Se dit aussi pour les animaux : *on note avec soin le père et la mère des chevaux de pur sang*. Chef d'une suite de descendants : *Abraham, le père des croyants*. Celui qui a des sentiments paternels : *Louis XII était appelé le* Père du peuple. Créateur, fondateur : *Corneille est le père de la tragédie française*. *Le père de l'histoire*, Hérodote. *Fam.* Nom dont on appelle un homme d'un certain âge : *le père François*. Nom qu'on donne : 1° à certains religieux : *les pères jésuites* ; 2° aux prêtres dans la confession : *absolvez-moi, mon père*. *Père légitime*, celui dont les enfants sont nés en légitime mariage. *Père naturel*, celui dont les enfants sont nés en dehors du mariage. *Père putatif*, celui qui passe pour être le père des enfants qu'il n'a pas engendrés. *Père nourricier*, le mari de la nourrice. *Père de famille*, homme marié qui a des enfants. *Jouir en bon père de famille*, administrer avec soin et économie. *Père spirituel*, celui qui dirige la conscience de quelqu'un. *Père éternel*, Dieu. *Dieu le Père*, la première personne de la Trinité. *Le saint-père*, le pape. *Les Pères de l'Eglise*, les docteurs dont les écrits font règle en matière de foi. (En ce sens, prend une majuscule.) *Pères d'un concile*, évêques qui en font partie. *Les pères conscrits*, sénateurs romains et, *par plaisant.*, les membres du Sénat dans les parlements contemporains. *Fam. Père la joie*, gai compagnon. *Gros père*, homme repu ; gros enfant potelé. *Théât. Père noble*, acteur chargé de l'emploi des pères, dans la tragédie et la haute comédie. N. m. pl. Ancêtres : *du temps de nos pères*. Loc. adv. : *De père en fils*, par transmission du père aux enfants. (V. PUISSANCE PATERNELLE.)

PROV. : On ne peut contenter tout le monde et son père. (V. MEUNIER.)

— ENCYCL. *Pères de l'Eglise*. Ce titre n'est pas conféré officiellement : c'est une simple dénomination fondée sur l'usage. Parmi les Pères de l'Eglise, on distingue les Pères *apologistes*, qui, depuis l'origine du christianisme jusqu'à Constantin, luttèrent contre le paganisme (saint Justin, Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, Arnobe, Lactance, saint Cyprien), et les Pères *dogmatiques*, qui, à partir de Constantin, travaillèrent à exposer la doctrine chrétienne et à la défendre contre les sectes qui tentaient de l'altérer (saint Grégoire de Nazianze ; saint Grégoire de Nysse, saint Jean Chrysostome, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin).

**Père de famille** (*le*), drame bourgeois en cinq actes, en prose, de Diderot ; pièce médiocre, mais d'un genre alors nouveau. Un jeune homme veut épouser une jeune fille pauvre et honnête. Opposée à ce mariage, la famille fait subir à la jeune fille les plus infâmes persécutions. L'étalage de sensibilité et l'abus de la déclamation rendent l'œuvre pénible à entendre (1758).

**Père Lebonnard** (*le*), comédie en quatre actes, en vers, de J. Aicard (1889) ; drame bourgeois, dont le héros, un excellent homme, longtemps trompé et tyrannisé par sa femme, se révolte enfin, lorsque le bonheur de sa fille est en jeu.

**Père prodigue** (*un*), comédie de Dumas fils (1859), où il a retracé plus d'un trait de la figure de son père. Le comte de La Rivonnière a prolongé au delà de l'âge mûr une vie de dissipation. Il pense épouser une jeune fille, Hélène de Chavry ; mais, s'apercevant que son fils André l'aime aussi, c'est pour André qu'il demande la main d'Hélène. Des intrigants cherchent à semer la désunion entre ces trois personnages ; mais, à la suite d'un duel où le père joue sa vie pour le fils, la confiance revient à ces cœurs généreux, et le comte se range en épousant une amie de vieille date.

**Pereda** (José Marie **de**), romancier espagnol, né à Polanco, m. à Santander (1834-1906) ; auteur de romans consacrés à la peinture des choses et des êtres de la province de Santander (*les Scènes de la montagne, Types et paysages*, etc.).

**Pérée** [*ré*], contrée de l'ancienne Palestine, à l'E. du Jourdain. Elle avait pour capitale *Pella*.

**Péréfixe** (Hardouin DE BEAUMONT **de**), archevêque de Paris et historien, né à Beaumont (Vienne), m. à Paris (1605-1671) ; auteur d'une estimable *Vie de Henri IV*. Il montra une sévérité particulière à l'égard des jansénistes.

**pérégrin, e** adj. (lat. *peregrinus*). Voyageur, étranger. (Vx.) *Faucon pérégrin*, qui n'est pas apprivoisé. N. m. Nom donné aux étrangers qui habitaient Rome. (Ne jouissant pas du droit de cité, les pérégrins étaient soumis à une législation spéciale, édictée par le *prætor peregrinus*.)

**pérégrinant** [*nan*] ou **pérégrinateur** n. m. Celui qui se livre à des pérégrinations.

**pérégrination** [*si-on*] n. f. (de *pérégrin*). Voyage en de lointains pays : *les pérégrinations des explorateurs*.

**pérégriner** [*né*] v. n. Faire des pérégrinations. (Vx.)

**pérégrinité** n. f. (de *pérégrin*). Etat de celui qui est étranger dans un pays. (Peu us.)

**péréguement** [*ghe-man*] n. m. *Dialect.* Arpentement.

**Pereire** (Jacob Rodrigue PEREIRA, dit), premier instituteur des sourds-muets en France, né à Berbangos (Espagne), m. à Paris (1715-1780).

**Pérékop** (ISTHME DE), bras de terre qui unit la Crimée au continent et sépare la mer d'Azov de la mer Noire ; largeur 8 kilom. — La ville du même nom, en Tauride (Ukraine), a 6.000 h.

**Pére-Lachaise,** ou *cimetière de l'Est*, grand cimetière de Paris, dans la partie nord-est de la capitale, à Ménilmontant, sur l'emplacement d'une résidence du P. de La Chaise, confesseur de Louis XIV. Il fut ouvert en 1804. Fours crématoires. En 1871, c'est au Père-Lachaise qu'eurent lieu les derniers combats de la Commune. Tombeau dit d'Héloïse et d'Abélard, sépultures d'Alfred de Musset, Visconti, Rossini, Baudry, Auber, Arago, Ledru Rollin, V. Cousin, La Fontaine, Molière, Chopin, Casimir Périer, Garnier-Pagès, maréchal Lefebvre, Balzac David d'Angers, général Foy, Michelet, Thiers, Monge, Herold, Grétry, Boïeldieu, Scribe, Gay-Lussac, Masséna, Delacroix, Delavigne, Ingres, etc. Au-dessus de l'allée principale a été érigé le beau monument *Aux morts*, dû au ciseau de Bartholomé.

**péremption** [*pé-ranp-si-on*] n. f. (lat. *peremptio* ; de *perimere*, supin. *peremptum*, détruire). Anéantissement d'une procédure parce qu'elle n'a point été suivie dans les délais fixés : *péremption d'instance*.

**péremptoire** [*pé-ranp*] adj. (lat. *peremptorius*). Qui a rapport à la péremption : *exception péremptoire*. Décisif, sans réplique : *argument péremptoire*.

**péremptoirement** [*pé-ranp, man*] adv. D'une manière péremptoire : *répondre péremptoirement à une objection*.

**Pérenchies,** comm. du Nord, arr. et à 8 kil. de Lille ; 3.950 h. Ch. de f. N. Tissages. Entièrement détruite au cours de la Grande Guerre.

**pérennant** [*rèn-nan*], **e** adj. (de *pérenne*). Se dit d'une plante qui, normalement annuelle ou bisannuelle, peut devenir vivace.

**pérenne** [*rè-ne*] adj. (lat. *perennis*). Qui dure longtemps ou depuis longtemps.

**perennité** [*rèn-ni*] n. f. (de *pérenne*). Caractère de ce qui dure toujours ou très longtemps : *la pérennité des abus*.

**péréquation** [*kou-a-si-on*] n. f. (du lat. *præquare*, rendre égal). Répartition égale : *la péréquation de l'impôt*.

**péreskie** [*rès-kî*] n. f. Genre de cactées, comprenant des arbrisseaux à grandes et belles fleurs solitaires, de coloration variable, qui sont originaires de l'Amérique du Sud.

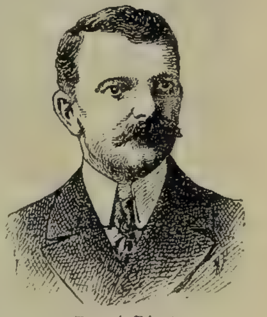

Raoul Péret.

**Péret** (Raoul), homme politique français, né en 1870 à Châtellerault, président de la Chambre des députés en 1920.

**Perey** (Clara-Adèle-Luce HERPIN, dite *Lucien*), femme de lettres française, née à Carouge (Genève) [1845-1914]. Elle a publié avec G. Maugras d'intéressantes études sur le XVIII$^{e}$ siècle : *Voltaire, M$^{me}$ d'Epinay*, etc.

**Pereyaslavl,** v. de la plaine russe (Ukraine, gouv. de Poltawa) ; 18.500 h. Important commerce de céréales.

**Perez** [*rèz*] (Antonio), homme d'Etat espagnol, né à Monreal de Ariza, m. à Paris (1534-1611). Ministre de Philippe II, qui le disgracia et lui intenta un procès inique. Ses fils obtinrent la réhabilitation de sa mémoire.

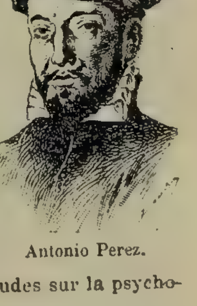

Antonio Perez.

**Perez** (Bernard), philosophe français, né à Tarbes en 1836 ; auteur de remarquables études sur la psychologie des enfants.

**per fas et nefas,** mots lat. signif. : *Par le juste et l'injuste*. C'est-à-dire : Par toutes les voies, par tous les moyens possibles.

**perfectibiliser** [*pèr-fèk, zé*] v. a. Rendre perfectible.

**perfectibiliste** [*pèr-fèk, lis-te*] n. Personne qui croit à la perfectibilité.

**perfectibilité** [*pèr-fèk*] n. f. Qualité de ce qui est perfectible : *la perfectibilité humaine est indéfinie*. ANT. **Imperfectibilité**.

**perfectible** [*pèr-fèk*] adj. Susceptible d'être perfectionné ou de se perfectionner : *l'animal est peu perfectible*. ANT. **Imperfectible**.

**perfectif, ive** [*pèr-fèk*] adj. Qui a le caractère de la perfection.

**perfection** [*pèr-fèk-si-on*] n. f. (lat. *perfectio*). Achèvement complet : *continuer une œuvre jusqu'à sa perfection*. Qualité de celui, de ce qui est parfait dans son genre : *nul n'atteint la perfection*. Qualité excellente de l'âme et du corps : *être doué de toutes sortes de perfections*. *Théol. Perfections divines*, attributs qui sont en Dieu à un degré infini. *En perfection, à la perfection,* parfaitement. Ant. **Imperfection.**

**perfectionnant** [*pèr-fèk-si-o-nan*], **e** adj. Qui perfectionne.

**perfectionnement** [*pèr-fèk-si-o-ne-man*] n. m. Action de perfectionner ; son résultat : *Stephenson apporta des perfectionnements décisifs à la locomotive.*

**perfectionner** [*pèr-fèk-si-o-né*] v. a. (de *perfection*). Rendre parfait ou plus parfait : *on perfectionne chaque jour les modes de locomotion.*

**perfectionneur, euse** [*pèr-fèk-si-o-neur, eu-ze*] n. Personne qui perfectionne.

**perfectionniste** [*pèr-fèk-si-o-nis-te*] n. m. Membre d'une secte de communistes chrétiens des Etats-Unis, fondée en 1831.

**perfectissimat** [*pèr-fèk-ti-si-ma*] n. m. Dignité de ceux qui portaient le titre de perfectissime.

**perfectissime** [*pèr-fèk-ti-si-me*] adj. (lat. *perfectissimus*, très parfait). Titre de chevalier de première classe, dans l'empire romain.

**perfide** [*pèr*] adj. (lat. *perfidus*). Qui manque à sa parole, qui trahit : *ami perfide.* Où il y a de la perfidie : *serments perfides.* Funeste, sous des apparences favorables : *des plaisirs perfides.* Substantiv. Personne perfide : *une perfide.* Ant. **Loyal.**

**perfidement** [*pèr, man*] adv. Avec perfidie. Ant. **Loyalement.**

**perfidie** [*pèr-fi-dî*] n. f. Déloyauté, trahison : *la perfidie d'un traître.* Action perfide : *commettre mille perfidies.*

**perfolié, e** [*pèr*] adj. (du lat. *per*, à travers, et *folium*, feuille). *Bot.* Se dit des feuilles qui enveloppent tellement la tige qu'elles en paraissent traversées.

**perforage** [*pèr*] n. m. Action de perforer.

**perforant** [*pèr-fo-ran*], **e** adj. Qui est propre à perforer ; qui perfore : *ulcère perforant.*

**perforateur, trice** [*pèr*] adj. Qui sert à perforer. N. m. Instrument servant à perforer ; instrument de chirurgie servant à la perforation du crâne : *le perforateur à trépanation s'appelle plus ordinairement* trépan. N. f. Machine à perforer : *on se sert de perforatrices pour le percement des tunnels.*

— Encycl. Les perforatrices sont des machines-outils dont le rôle est de creuser dans les roches dures des trous étroits et profonds. On peut distinguer les perforatrices à percussion, les perforatrices à rotation et les perforatrices électriques, ces dernières se rattachant à l'un ou à l'autre des systèmes précédents et l'électricité servant de force motrice. La première perforatrice fut construite par Sommeiller, pour le percement du mont Cenis. Elle est le type des perforatrices à percussion, qui percent la roche à l'aide de coups répétés. Les perforatrices à rotation sont armées d'un outil perforateur tournant, en acier, quelquefois garni de diamants pour les roches très dures. Enfin, on a construit des perforatrices à rotation pour ouvrir d'un seul coup des galeries très larges. (V. le tableau mine.)

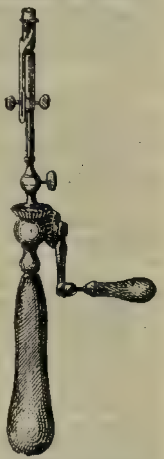
Perforateur pour trépanation.

**perforatif, ive** [*pèr*] adj. Qui sert à perforer. N. m. Foret pour percer des trous dans les os.

**perforation** [*pèr, si-on*] n. f. (lat. *perforatio*). Action de perforer. *Méd.* Ouverture accidentelle dans un organe ou une cavité du corps, causée par une lésion externe ou une affection interne.

— Encycl. *Méd.* La perforation d'origine externe peut être due à la pénétration d'un projectile, ou bien à la rencontre d'un corps à pointe aiguë.

Les perforations d'origine interne dites *spontanées* sont déterminées par une ulcération (ulcération des plaques de Peyer dans la fièvre typhoïde), l'ouverture d'un abcès, la rupture d'un anévrisme, etc. Elles s'observent surtout au niveau du tube digestif. Les perforations s'accompagnent d'hémorragies, le plus souvent considérables ; quand elles siègent sur le tube digestif, elles donnent lieu à des péritonites.

**perforer** [*pèr-fo-ré*] v. a. (lat. *perforare*). Percer : *certains mollusques perforent les pierres.*

**perforés** [*pèr*] n. m. pl. Groupe de foraminifères, renfermant ceux dont la coquille est percée de trous par où passent les pseudopodes. Groupe d'anthozoaires zoanthoaires, renfermant les formes vulgairement nommées *madrépores.* S. un *perforé.*

**performance** [*pèr*] n. f. (mot angl. signif. *achèvement*). Résultat obtenu dans chacune de ses exhibitions par un cheval de course, un champion quelconque : *une magnifique performance.*

**perfusion** [*pèr-fu-zi-on*] n. f. (lat. *perfusio*). Lavage d'un organe par injection de sérum dans son artère principale.

**Perga,** cité de l'ancienne Asie Mineure (Pamphylie), qui eut sa plus grande splendeur sous les Antonins ; auj. *Kara-Hissar.*

**Pergame,** citadelle de Troie, dont le nom est employé par les poètes pour désigner la ville elle-même.

**Pergame,** v. anc. de l'Asie Mineure, sur le Caïcus. Conquise par Alexandre, possédée par Lysimaque, elle devint la capitale du *royaume de Pergame*, qui fut fondé en 282 par Philétaire et qui passa successivement à Eumène Ier (263) ; Attale Ier (241) ; Eumène II (197), lequel fonda la célèbre bibliothèque, et fit de la ville un centre littéraire et artistique ; Attale II (159) ; Attale III (138), qui la légua aux Romains en 133. Cette ville donna son nom au parchemin, en lat. *pergamena.* On y a retrouvé de belles sculptures (frises de l'autel de Zeus, représentant le Combat des dieux et des géants).

**pergole** ou **pergola** [*pèr*] n. f. (de l'ital. *pergola*, treille). Sorte de tonnelle, constituée par un assemblage de poteaux en bois ou de colonnes et de poutrelles à claire-voie formant toiture, pour servir de support à des plantes grimpantes (chèvrefeuille, glycine, vigne, mais surtout rosiers sarmenteux) : *les pergolas des jardins modernes se prêtent à de jolis effets de décor.*

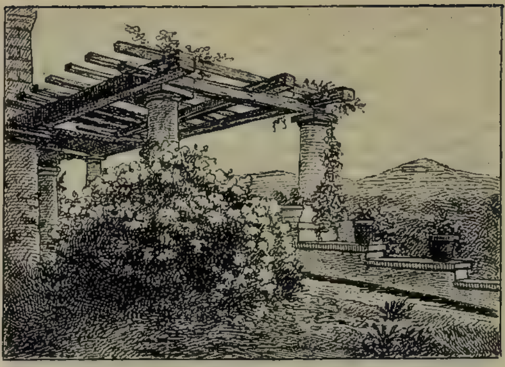
Pergola.

**Pergolèse** (Giovanni Baptista Pergolesi, appelé en France), compositeur italien, né à Iesi, m. à Pouzzoles (1710-1736) ; auteur d'opéras, comme la charmante *Serva padrona*, un des chefs-d'œuvre du genre bouffe, mais surtout de morceaux de musique religieuse et dramatique. Son chef-d'œuvre est un admirable *Stabat.*

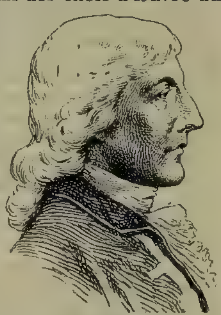
Pergolèse.

**pergulaire** [*pèr-ghu-le re*] n. f. Genre d'asclépiadacées, comprenant des lianes d'Afrique et d'Asie.

**péri** (gr *peri*), préfixe qui signifie *autour.*

**péri** n. (du persan *pari*, ailé). Génie mâle ou femelle, en général bienfaisant, mais fantasque, chez les Orientaux.

**péri, e** adj. *Blas.* Très réduit en dimensions, en parlant d'une pièce de longueur, qui, par conséquent, ne touche pas les bords de l'écu.

**périacte** n. m. (gr. *periaktos*). *Antiq. gr.* Sorte de baliste mobile. Machine de théâtre, qu'on pouvait faire pivoter sur la scène et qui permettait de varier le décor.

**périanal, e, aux** adj. (du préf. *péri*, et de *anal*). Qui est situé autour de l'anus.

**Périandre,** tyran de Corinthe de 625 à 585 av. J.-C., l'un des sept Sages de la Grèce. Il encouragea le commerce et les arts. Mais, malgré sa réputation de sagesse, il était très violent ; il tua à coups de pied sa femme Melissa et bannit à Corcyre son fils Lycophron, parce que la mort de sa mère le rendait triste.

**périanthe** n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *anthos*, fleur). *Bot.* Ensemble des enveloppes florales.

**périanthé, e** adj. Muni d'un périanthe.

**périartérite** n. f. Inflammation de la tunique externe des artères.

**périarthrite** n. f. Inflammation des bourses séreuses d'une articulation.

**périarticulaire** adj. Qui siège autour d'une articulation.

**périblaste** [*blas-te*] n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *blastos*, germe). Partie de la couche superficielle du vitellus de nutrition.

**périblastétique** [*blas-té*] adj. (de *périblaste*). Qui entoure ou borde les expansions des lichens.

**périblème** n. m. (du gr. *periblêma*, manteau). Partie du méristème terminal d'une tige, ou subterminal d'une racine, de plante phanérogame.

**péribole** n. m. (gr. *peribolos*). Espace ordinairement planté d'arbres, qui se trouvait autour des temples grecs. Première enceinte des églises, occupée par divers petits bâtiments et des cours. Espace laissé entre un édifice et la clôture qui est autour : *le péribole de la Bourse, à Paris.*

**péricallie** [*li*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères de l'Europe, dont le type, la *péricallie du lilas*, est une jolie phalène brun clair, ombrée de gris.

**péricarde** n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *kardia*, cœur). Espèce de sac fibro-séreux, qui enveloppe le cœur et l'origine des gros vaisseaux et est destiné à faciliter les glissements. (Il contient à l'état normal quelques grammes d'un liquide citrin, alcalin, qui est le liquide péricardique.)

**péricardique** adj. Qui concerne le péricarde.

**péricardite** n. f. Inflammation du péricarde.

— Encycl. L'inflammation du péricarde peut être primitive ou secondaire, aiguë ou chronique.

La plus fréquente est la péricardite aiguë secondaire, qui est due à la propagation d'une infection voisine (pleurésie, endocardite, myocardite), ou à une maladie générale : *rhumatisme articulaire aigu.* Il se forme dans le péricarde une exsudation abondante, et la régression s'obtient par la résorption de cet épanchement.

Le diagnostic est facile. On note un point de côté très vif, de la dyspnée, de l'angoisse, de la fièvre, etc. ; on perçoit surtout à la base du cœur un *bruit de frottement rude.*

Pour le traitement, on administrera des révulsifs énergiques, de la digitale. Le pronostic est grave, car il persiste souvent un état chronique.

**péricarpe** n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *karpos*, fruit). Enveloppe du fruit. (Le péricarpe est la partie la plus extérieure du fruit, celle qui renferme les graines ; il présente trois parties, qui sont, en allant du dedans au dehors : l'*épicarpe* [peau ou écorce], le *mésocarpe* [chair ou pulpe] et l'*endocarpe* [amande ou noyau].)

**péricarpial, e, aux** adj. Qui se développe sur le péricarpe.

**péricarpique** adj. Qui appartient, qui a rapport, qui ressemble au péricarpe.

**périchèze** [*kè-ze*] n. m. Involucre qui protège les archégones sur un pied femelle de mousse.

**Périchole** [*ko-le*] (*la*), opéra bouffe en trois actes, paroles de Meilhac et L. Halévy, musique d'Offenbach. Livret fort amusant ; c'est l'histoire d'une chanteuse des rues de Lima, qui, fiancée du chanteu Piquillo, devient la favorite du vice-roi sans rien lu accorder, est mariée à Piquillo, lequel est fait du et marquis, et finit par s'évader avec lui et obtenir l pardon du vice-roi. Partition spirituelle et piquante où se trouve la complainte burlesque : *Il grandira car il est espagnol ;* la lettre de la chanteuse à so amant ; la chanson : *Je suis un peu grise ;* la légende des amoureux : *C'est au Pérou ;* etc. (1868).

**périchondre** [*kon-dre*] n. m. (du préf. *péri* et du gr. *khondros*, cartilage). *Anat.* Membrane qu recouvre les cartilages.

**périchondrite** [*kon*] n. f. Inflammation d périchondre.

**périchondrome** [*kon*] n. m. Tumeur qui s développe sur le périchondre.

**périclase** [*kla-ze*] n. f. Oxyde naturel de magnésie, que l'on trouve dans les blocs de dolomie de la Somma (Vésuve).

**Périclès** [*klèss*], fils de Xanthippe, le vainqueu de Mycale, célèbre Athénien, orateur et homme d'Etat. Son éloquence entraînante, la dignité de son attitude lui avaient valu le surnom d'*Olympien.* Devenu en 459 le rival de Cimon et le chef du parti démocratique, il exerça sur ses concitoyens une influence profonde et, le plus souvent, bienfaisante, tempérant par la modération de son caractère les excès naissants de la démocratie athénienne. Après la mort de Cimon, il fit frapper Thucydide d'ostracisme. Il établit sur de solides bases la puissance navale et coloniale d'Athènes, soumit l'île d'Eubée en 446, Samos en 440, et engagea Athènes dans la guerre du Péloponèse ; mais il assista aux premiers revers d'Athènes, à la peste de 429, se vit attaquer dans sa vie publique et privée et mourut découragé. De 440 à 431, il avait favorisé les arts et les lettres et orné Athènes d'admirables monuments (les Propylées, le Parthénon, etc.). Aussi mérita-t-il de donner son nom au siècle le plus brillant de la Grèce (499-429 av. J.-C.).

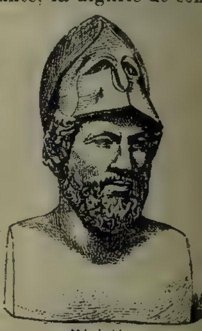
Périclès.

**péricline** n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *kliné*, lit). Involucre des plantes de la famille des composées. *Min.* Variété d'albite.

**périclitant** [*tan*], **e** adj. Qui périclite.

**périclitation** [*si-on*] n. f. Etat de ce qui périclite.

**péricliter** [*té*] v. n. (lat. *periclitare*). Etre en péril ; pâtir, décliner : *entreprise qui périclite.*

**péricope** n. f. (gr. *perikopè*). Définition exacte, précise. *Liturg.* Passage des Epitres et des Evangiles, qui se lit aux grand'messes.

**péricorolle** n. f. Corolle monopétale périgyne.

**péricors** [*kor*] n. m. Sorte de petite pince qui servait à l'épinglier à la main, pour disposer le fil de laiton formant la tête.

**péricrâne** n. m. (gr. *perikranion*). Périoste de la surface extérieure du crâne.

**péricycle** n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *kuklos*, cercle). *Bot.* Zone la plus externe du cylindre central, dans la racine et dans la tige.

**périderme** [*dèr-me*] n. m. (du préf. *péri*, et de *derme*). *Zool.* Substance solide chitineuse, sécrétée par l'ectoderme et qui entoure certaines colonies de polypes hydroïdes. *Bot.* Nom que l'on donne à une des zones de la tige.

**péridermique** [*dèr*] adj. Qui a rapport au périderme.

**périddidyme** n. m. (du préf. *péri*, et de *didyme*). Tunique albuginée des testicules.

**périddidymite** n. f. Inflammation du périddidyme.

**péridot** [*do*] n. m. Pierre précieuse, qui est un silicate à bases variables.

— Encycl. Sous le nom général de *péridot*, on désigne en minéralogie un grand nombre d'espèces : *chrysolite, péridot granulaire* ou *olivine, forstérite*, etc. Le *péridot granulaire* ou *olivine* est un silicate double de magnésie et de protoxyde de fer ; il est ordinairement verdâtre, à éclat vitreux. On le trouve en Auvergne, dans certains conglomérats. Le péridot des lapidaires est le *péridot oriental ;* c'est une variété de corindon.

**péridoteux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Qui renferme des grains de péridot.

**péridotique** adj. Se dit d'une roche où le péridot domine.

**péridotite** n. f. Nom de roches granitoïdes privées de feldspath et où domine le péridot. (Ces roches se transforment souvent en serpentine, par l'altération de leur péridot.)

**péridrome** n. m. (gr. *peridromos*). *Archit.* Galerie, espace couvert, servant de promenoir autour d'un édifice.

**périégèse** [*jè-ze*] n. f. (gr. *periegêsis*). *Littér. gr.* Description géographique.

**périégète** n. m. (gr. *periegêtês*). *Antiq. gr.* Guide dans les sanctuaires d'Olympie, de Delphes. Nom donné aux auteurs de périégèses : *Denys le Périégète.*

**périélèse** [*lè-ze*] n. f. (du préf. *péri*, et du gr. *eilein*, enrouler). Dans le plain-chant, syn. de neume.

**périèque** [*è ke*] n. m. (gr. *perioikos ;* de *peri*, autour, et *oikein*, habiter). *Antiq. gr.* Habitant d'un pays conquis, dont la condition était intermédiaire entre celle des citoyens et celle des esclaves.

**périer** [*ri-é*] n. m. Ringard employé dans les fonderies.

**Périer** (Jacques-Constantin), industriel français, né et m. à Paris (1742-1818). Membre de l'Académie des sciences (1783). Il est l'inventeur de diverses machines (pompes, etc.).

**érier** [*ri-é*] (*Casimir*-Pierre), riche banquier et ne politique, né à Grenoble, m. à Paris (1777- Député de Paris et membre de l'opposition libé- sous la Restauration, il t ministre de l'intérieur 331, réprima énergique- les insurrections de ; et de Lyon, soutint la ique contre la Hollande, a les Autrichiens par édition d'Ancône, mais a de secourir la Po- . Il mourut du choléra. ille de Paris lui fit éle- un monument au cime- du Père-Lachaise. — frère, CAMILLE-JOSEPH, ne politique, né à Gre- c, m. à Paris (1781-1844), al pair de France en 1837. UGUSTE-CASIMIR, fils du stre, v. CASIMIR-PERIER. AUL-CASIMIR, second fils du ministre, homme ique, né et m. à Paris (1812-1897), fut député, sénateur de la Seine-Inférieure.

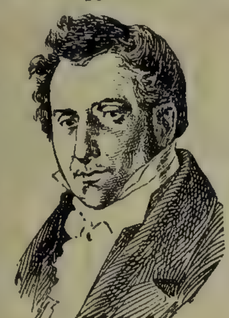
Casimir Périer.

**érier** (Gilberte PASCAL, dame). V. PASCAL.

**érier** (*Jean* Alexis), chanteur français, né à s en 1869, s'est distingué dans l'opérette et ra-comique.

**ériers** [*ri-é*], ch.-l. de c. (Manche), arr. et à il. de Coutances ; 2.470 h. Ch. de f. Et. — Le cant. comm., et 8.320 h.

**érifolliculite** n. f. (du préf. *péri*, et de *fol-le*). Inflammation du tissu qui entoure le follicule ix. (V. FOLLICULITE.)

**érigame** n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *gamos*, ). Involucre des mousses, lorsqu'il entoure les érides et les archégones.

**érigée** [*jé*] n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *gê*, e). Point de l'orbite d'une planète, où elle est le rapprochée de la terre. ANT. **Apogée**.

**Pérignac,** comm. de la Charente-Inférieure, et à 23 kil. de Saintes ; 1.270 h.

**Périgné,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à il. de Melle ; 1.270 h.

**Périgneux,** comm. de la Loire, arr. et à il. de Montbrison, au-dessus du Bonson ; 1.920 h. de f. P.-L.-M.

**Pérignon** (dom Pierre), bénédictin de la con-gation de Saint-Vannes, né à Sainte-Menehould, à Hautvilliers (1638-1715). On lui doit la décou-te des procédés de fabrication des vins mousseux ont fait la renommée de la Champagne.

**Pérignon** (Dominique-Catherine, marquis **de**), réchal de France, né à Grenade (Haute-Garonne), à Paris (1754-1818). Il se distingua, pendant les rres de la Révolution, contre les armées espa-les, et prit Figuière et Rosas.

**périgone** n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *gonê*, anes sexuels). Involucre qui protège les anthéri-s sur un pied mâle de mousse.

**périgoniaire** [*è-re*] adj. *Bot.* Se dit des fleurs ibles, dans lesquelles les organes sexuels subsis-t intégralement.

**Périgord** [*ghor*], anc. pays de France, dans le d de la Guyenne, célèbre par ses truffes. Il fut ni à la couronne par Henri IV, en 1589. Il forme jourd'hui le dép. de la Dordogne et une partie de ui de Lot-et-Garonne. (Hab. *Périgourdins.*) Les mbreuses cavernes du Périgord qui dominent les rds de la Vézère (les Eyzies, la Madeleine) ont ré d'intéressants débris préhistoriques.

**Périgourdin, e,** habitant ou originaire du rigord : de Périgueux : *les Périgourdins.* Adjectiv. : *antiquités périgourdines.* N. m. Patois du Péri-rd. N. f. Ancienne danse du Périgord.

**périgraphe** n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *gra-é*, écriture). Sorte d'appareil photographique, ur les vues panoramiques.

**Périgueux** [*gheû*] .-l. du dép. de la Dordo e et anc. ch.-l. du Péri rd, sur l'Isle ; ch. de f. Orl. : 472 kil. de Paris ; 33.150 h. *étrocoriens* ou *Périgour ns*). Evêché. Belle cathé ale de Saint-Front. Truffes. tés, volailles, conserves imentaires. Patrie de Dau-esnil. — L'arrond. a 9 cant. 3 comm., et 112.440 h. Le nt. a 7 comm., et 39.970 h.

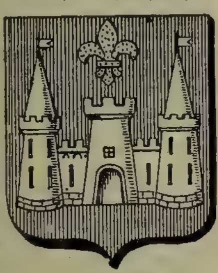
Armes de Périgueux.

**périgyne** adj. (du préf. *ri*, et du gr. *gunê*, femelle). dit d'une étamine insérée sur le calice, autour de vaire, comme chez le fraisier.

**périgynique** adj. (de *périgyne*). Se dit de insertion des étamines, quand elle a lieu autour de ovaire ou sur le périanthe.

**périhélie** [*li*] n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *hé-os*, soleil). Point de l'orbite d'une planète, où elle st le plus rapprochée du soleil. Adjectiv. : *cette pla-ète est périhélie.* ANT. **Aphélie**.
— ENCYCL. V. APHÉLIE.

**périhépatite** n. f. (du préf. *péri*, et du gr. *hê-ar, atos*, foie). Inflammation de l'enveloppe périto-éale du foie.

**péril** [*ril'*] n. m. (lat. *periculum*). Danger, ris-ue : *navire en péril. Au péril de*, au risque de per-re. *A ses risques et périls*, en étant responsable de out. *Périls en la demeure*, préjudice que peut cau-er un retard. *Péril de mer*, accidents auxquels est oumis un navire en mer. ALLUS. LITT. V. VAINCRE.

**périlla** [*ll* mll., *e*] n. f. Genre de labiées, voisines les menthes, dont on connaît deux espèces de l'Inde t de la Chine, cultivées en bordure dans les jardins l'agrément.

**périlleusement** [*ri, ll* mll., *eu-ze-man*] adv. Avec péril.

**périlleux, euse** [*ri, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. lat. *periculosus*). Où il y a du péril : *entreprise pé-rilleuse. Saut périlleux*, cabriole simple, double, triple, qu'un acrobate, après s'être enlevé de terre, exécute en l'air. *Fig.* Action hardie, dangereuse.

**périlymphe** [*lin-fe*] n. f. (du préf. *péri*, et du lat. *lympha*, eau). Liquide du labyrinthe osseux de l'oreille interne.

**Périm** [*rim'*], île fortifiée et dépôt de charbon dans le détroit de Bab-el-Mandeb ; 150 h. Les Anglais l'occupent depuis 1857. C'est une dépendance d'Aden.

**périmé, e** part. pass. Se dit d'une instance judiciaire qu'on a laissé périr, faute de l'avoir poursuivie dans le délai fixé. Se dit d'un billet, d'un permis, etc., qui ne vaut plus rien, le délai de sa validité étant expiré.

**périmédullaire** [*dul-lè-re*] adj. *Système périmédullaire*, couche de lamelles osseuses, superposées et concentriques à la cavité médullaire de l'os.

**périmer** [*mé*] v. n. (lat. *perimere*). Se dit d'une instance judiciaire qui vient à périr faute d'avoir été poursuivie dans le délai fixé : *laisser périmer une instance.*

**périmétral, e, aux** adj. Qui a rapport au périmètre.

**périmètre** n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *metron*, mesure). Contour d'une figure géométrique, d'une figure : *la circonférence est le périmètre du cercle ;* d'un espace quelconque : *le périmètre d'une ville.*

**périmétrie** [*trî*] n. f. Mesure des périmètres.

**périmétrique** adj. Qui appartient au périmètre.

**périmétrite** n. f. (du préf. *péri*, et du gr. *metra*, matrice). Inflammation du tissu cellulaire qui entoure l'utérus.

— ENCYCL. La périmétrite, ou phlegmon des ligaments larges, a pour causes l'accouchement, les excès sexuels, etc.

Elle se termine souvent par résolution, mais elle aboutit parfois à un abcès qui s'ouvre spontanément, si l'intervention chirurgicale n'intervient pas, dans le vagin, l'intestin ou la vessie.

Le traitement consiste dans le repos, des injections chaudes et des lavements.

**perinde ac cadaver**, mots lat. signif. : *Comme un cadavre.* Expression par laquelle saint Ignace de Loyola, dans ses *Constitutions*, prescrit aux jésuites la discipline et l'obéissance à leurs supérieurs, réserve faite des cas que la conscience défend.

**périne** n. f. Résine la plus pure qui découle naturellement du pin.

**Périne** (*institution de* **Sainte-**), maison de retraite, située à Paris et destinée à recueillir, moyennant un prix de pension modeste, d'anciens fonctionnaires, des veuves d'employés, des personnes qui ont autrefois connu l'aisance.

**périnéal, e, aux** adj. Qui se rapporte au périnée.

**périnée** [*né*] n. m. (gr. *perineos*). *Anat.* Région comprise entre l'anus et les parties génitales.

— ENCYCL. *Anat.* Le périnée forme le plancher inférieur du petit bassin ; chez l'homme, il est traversé par l'urètre et la prostate, chez la femme par l'urètre et le vagin.

*Déchirure du périnée.* Cette lésion est très commune chez la femme, à la suite de l'accouchement. Il faut suturer sans retard le périnée, et s'il y a impossibilité, pratiquer après quelques mois une périnéoraphie secondaire.

**périnéo-anal, e, aux** adj. Qui se rapporte au périnée et à l'anus : *déchirure périnéo-anale.*

**périnéocèle** n. f. (de *périnée*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Variété rare de hernie, faisant saillie en avant de l'anus.

**périnéoplastie** [*plas-tî*] n. f. (de *périnée*, et du gr. *plastês*, qui forme). Autoplastie de la région périnéale.

**périnéoraphie** [*fî*] n. f. (de *périnée*, et du gr. *rhaphê*, suture). Opération chirurgicale, qui a pour but de remédier à la déchirure ou au relâchement du périnée.

**périnéotomie** [*mî*] n. f. (de *périnée*, et du gr. *tomê*, section). Incision du périnée.

**périnéphrétique** adj. (du préf. *péri*, et de *néphrétique*). Qui a son siège autour du rein.

**périnéphrite** n. f. (du préf. *péri*, et de *néphrite*). Inflammation du tissu cellulaire qui entoure le rein.

— ENCYCL. La périnéphrite est primitive ou secondaire : *primitive*, elle s'observe à la suite de blessures, de contusions, de chutes et, parfois, le froid humide la provoque ; *secondaire*, elle est consécutive aux inflammations du rein, ou apparaît au cours d'infections générales. L'inflammation affecte le caractère de tout abcès. On doit faire de la révulsion au début et ouvrir, dès que l'on perçoit de la fluctuation.

**périnet** [*nè*] n. m. Syn. de PÉRINE.

**périnèvre** n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *neuron*, nerf). Nom donné à des tubes qui renferment les faisceaux primitifs des nerfs.

**périnévrite** n. f. Inflammation du périnèvre.

**péringle** ou **péringue** [*rin-ghe*] n. m. Nom vulgaire de la *mésange.*

**Périnthe,** anc. v. de Thrace, sur les côtes de la Propontide, non loin de Byzance. Alcibiade y séjourna pendant son exil.

**periodate** [*pèr*] n. m. Sel de l'acide periodique.

**période** n. f. (du gr. *periodos*, chemin autour). Temps qu'une planète met à faire sa révolution. Espace de temps : division : *les grandes périodes de l'histoire. Chronol.* Espace de temps après lequel se renouvellent les mêmes phénomènes astronomiques : *période julienne. Géol.* Chacune des grandes divisions des ères géologiques. (Syn. SYSTÈME.) *Méd.* Phase d'une maladie : *la période d'invasion, de déclin. Mus.* Phrase musicale, dont les membres sont disposés de manière à former un sens. *Rhét.* Phrase composée de plusieurs membres, dont l'ensemble seul donne un sens complet : *arrondir ses périodes.* (V. ARRONDIR). *Arith.* Ensemble des chiffres qui se répètent indéfiniment dans une fraction décimale périodique. (V. PÉRIODIQUE.) N. m. Chacun des états ou degrés par lesquels passe une chose pendant sa durée : *maladie à son dernier période.* Le plus haut point où une chose, une personne puisse arriver : *Cicéron a porté l'éloquence à son plus haut période.*

— ENCYCL. *Rhét.* La période est une phrase complexe, formée de plusieurs propositions enchaînées les unes aux autres, de sorte que le sens ne soit complètement achevé que dans la dernière. Chaque proposition constitue un *membre* de la période ; la dernière forme la *chute* ou *clausule*. La progression logique des idées, l'harmonieuse symétrie des membres sont les conditions essentielles d'une bonne période. Pratiquée avec art par les Grecs (Isocrate, Démosthène), la période se développa à Rome avec Cicéron, Tite-Live, Sénèque. En France, elle fut surtout cultivée au XVIIe siècle (Bossuet).

**périodicité** n. f. Etat de ce qui est périodique : *la périodicité des comètes.*

**périodique** adj. (de *période*). Qui revient à des temps déterminés : *fièvre périodique.* Qui paraît à époque fixe : *publication périodique. Arith. Fraction périodique*, fraction décimale dont, après la virgule ou à partir d'un certain rang, les mêmes chiffres se reproduisent indéfiniment dans le même ordre. *Rhét.* Qui abonde en périodes : *style périodique.* N. m. Journal, revue qui se publie à des époques déterminées : *un périodique illustré.*

— ENCYCL. *Math. Fraction décimale périodique.* Une fraction décimale est dite *périodique* si, à partir d'un certain rang, les chiffres qui la composent se reproduisent périodiquement ; ainsi, 0.4287287287.... est une fraction décimale périodique, le nombre 287, qui comprend l'ensemble des chiffres se reproduisant est appelé *période* de la fraction. Si la période commence immédiatement après la virgule, la fraction décimale est dite *périodique simple ;* dans le cas contraire, elle est *périodique mixte.*

*Fonction périodique.* Une fonction d'une variable est périodique si, quelle que soit sa valeur actuelle, on peut ajouter à la variable un multiple quelconque d'une quantité constante, dite *période*, sans changer la valeur de la fonction. Ainsi, une fonction trigonométrique sin $x$, par exemple, est périodique ; elle a pour période $2\pi$. Certaines fonctions sont doublement périodiques

**periodique** [*pèr*] adj. Se dit d'un acide qui contient plus d'oxygène que l'acide iodique.

**périodiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière périodique.

**périodiste** [*dis-te*] n. m. Littérateur qui travaille à une publication périodique.

**périodynie** [*nî*] n. f. (du préf. *péri*, et du gr. *odunê*, douleur). Douleur vive.

**périœciens** [*é-si-in*] n. m. pl. (du préf. *péri*, et du gr. *oikos*, maison). Nom donné aux habitants de la terre qui, ayant une même latitude, ont une différence de 180° en longitude, en sorte qu'il est midi chez les uns quand il est minuit chez les autres.

**périœsophagien, enne** [*ji-in, è-ne*] adj. (du préf. *péri*, et de *œsophagien*). Qui entoure l'œsophage.

**périœsophagite** n. f. Inflammation du tissu cellulaire périœsophagien.

**périople** n. m. (du gr. *peri*, autour, et *oplê*, sabot). Partie du sabot du cheval, qui en double la couronne et qui est continue avec la fourchette.

**périoplique** [*pli-ke*] adj. Qui se rapporte au périople.

**périoste** [*os-te*] n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *osteon*, os). Membrane fibreuse, qui couvre les os.

— ENCYCL. Le périoste est une membrane fibrovasculaire, à la surface intime de laquelle se trouve le tissu ostéogène.

Par suite, dans les affections osseuses, lorsqu'il est nécessaire de cureter un foyer, on cherche toujours à conserver le périoste qui permettra à l'os de se reconstituer.

**périosté** [*os-té*], **e** adj. Qui se rapporte au périoste. (On dit aussi PÉRIOSTÉIQUE et PÉRIOSTÉAL, E.)

**périostéite** n. f. Syn. de OSTÉOPÉRIOSTITE.

**périostéogénèse** [*os-té, nè-ze*] n. f. (de *périoste*, et du gr. *gennân*, engendrer). Formation de l'os au moyen du périoste.

**périostéomédullite** [*os-té*] n. f. Inflammation du périoste et de la moelle des os.

**périostique** [*os-ti-ke*] adj. Qui concerne le périoste : *membrane périostique.*

**périostite** [*os-ti-te*] n. f. (du préf. *péri*, et du gr. *ostéon*, os). Inflammation du périoste : *périostite tuberculeuse. Périostite alvéolo-dentaire*, inflammation de la membrane alvéolo-dentaire, consécutive en général à une carie de la dent.

— ENCYCL. On distingue la *périostite simple*, consécutive à un traumatisme et qui ne doit pas être confondue avec la *fièvre de croissance*, et les *périostites spécifiques*, dues à des maladies concomitantes.

Seule, la périostite tuberculeuse est grave, car il se forme presque toujours un abcès, qui nécessite un curage profond et, souvent, une cautérisation au fer rouge.

**périostose** [*os-tô-ze*] n. f. Gonflement du périoste.

**périostostéite** [*os-tos-té*] n. f. (de *périoste*, et de *ostéite*). Inflammation simultanée du périoste et du tissu osseux.

**périostotomie** [*os-to-to-mî*] n. f. (de *périoste*, et du gr. *tomê*, section). Résection du périoste des tumeurs osseuses.

**périovulaire** [*lè-re*] adj. (du préf. *péri*, et de *ovule*). *Anat.* Qui entoure l'ovule.

**péripate** n. m. Genre d'arthropodes allongés, cylindriques, qui vivent dans les lieux obscurs et humides et sont particuliers aux régions chaudes du globe.

**péripatéticien, enne** [*si-in, è-ne*] adj. (gr. *peripatêtikos*). Qui a rapport au péripatétisme : *secte péripatéticienne.* N. Qui suit la doctrine d'Aristote : *les péripatéticiens. Fam. Péripatéticienne du trottoir*, prostituée.

**péripatétique** adj. (gr. *peripatêtikos*). Qui appartient au péripatétisme : *la doctrine péripatétique.*

**péripatétiquement** [*ke-man*] adv. A la façon des péripatéticiens.

**péripatétisme** [*tis-me*] n. m. (du gr. *peripatein*, se promener, parce qu'Aristote enseignait en se promenant). Philosophie d'Aristote.

— ENCYCL. Les œuvres d'Aristote constituent une encyclopédie générale et contiennent une doctrine qui a, pendant près de deux mille ans, alimenté l'humanité pensante. Le péripatétisme fut importé chez les musulmans, et professé par Averrhoès : il envahit alors toutes les écoles du moyen âge. Saint Thomas d'Aquin en fit la philosophie officielle de l'Eglise.

Battu en brèche sous la Renaissance, il est définitivement rejeté, au XVIIe siècle, sauf par Leibniz.

**péripétie** [sî] n. f. (du gr. *peripeteia*, chute). Changement subit de fortune dans la situation du héros d'un poème, d'un roman. Dénouement d'une pièce de théâtre : *péripétie bien amenée* Incident qui émeut, saisit : *les péripéties d'une guerre.*

**périphérie** [ri] n. f. (du préf. *péri*, et du gr. *pherein*, porter). Contour d'une figure curviligne.

**périphérique** adj. Qui appartient à la périphérie : *la sensibilité périphérique du corps.*

**périphlébite** n. f. (du préf. *péri*, et du gr. *phleps*, *phlebos*, veine). Inflammation du tissu qui entoure les veines.

**périphoranthe** n. m. (du préf. *péri*, du gr. *phoros*, qui porte, et *anthos*, fleur). Involucre des composées.

**périphore** n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *phoros*, qui porte). *Bot.* Corps charnu, de nature bien distincte, qui élève l'ovaire au-dessus du calice et qui porte les pétales et les étamines.

**périphorique** adj. Qui tient du périphore.

**périphrase** [*fra-ze*] n. f. (gr. *periphrasis* ; de *peri*, autour, et *phrazein*, parler). Procédé qui consiste à exprimer par plusieurs mots ce que l'on aurait pu dire en un seul : *la ville des lumières*, pour : *Paris ; le roi des oiseaux*, pour : *l'aigle.*

**périphraser** [*zé*] v. n. Parler par périphrases. V. a. Exprimer en périphrases.

**périphraseur** [*zeur*] n. m. Celui qui a l'habitude ou la manie de périphraser.

**périphrastique** [*fras-ti-ke*] adj. Qui tient de la périphrase : *expression périphrastique.* Qui abonde en périphrases. (Se dit quelquef. de tous les temps du verbe qui se forment avec l'auxiliaire.)

**périphylle** n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *phullon*, feuille). Ecaille située au pourtour de l'ovaire, dans les graminées. Genre de cœlentérés, renfermant des méduses en forme de cloche étranglée au milieu et dont le bord émet de nombreux rayons tentaculaires.

**periplaneta** [*pé, né-ta*] n. f Genre d'insectes orthoptères coureurs, comprenant des blattes de toutes tailles, dont l'espèce la plus connue est la *blatte de cuisine* ou *cafard*, aujourd'hui cosmopolite.

**périplasme** [*plas-me*] n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *plasma*, chose façonnée). Enveloppe alimentaire de l'oosphère de certains champignons.

**périple** n. m. (du gr. *periplos*, action de naviguer autour). *Géogr. anc.* Voyage de circumnavigation autour d'une mer, d'un pays : *le périple d'Hannon.*

— ENCYCL. Les principaux périples dont le souvenir nous ait été transmis sont : celui du Carthaginois Hannon qui, suivant les côtes d'Afrique, aurait atteint les bouches de la Gambie ou, peut-être même, les côtes de la Guinée ; le voyage de l'Afrique entrepris par ordre du roi d'Egypte Néchao, et exécuté par des navigateurs phéniciens ; le périple de Néarque dans la mer des Indes ; le périple de Pythéas de Marseille jusqu'à la mer Baltique, etc. On désigne aussi sous ce nom des manuels de la navigation rédigés dans les temps anciens ; le *Périple de la mer Erythrée* en est un bon exemple.

**péripleurite** n. f. (du préf. *péri*, et du gr. *pleuros*, plèvre). Abcès situé entre la plèvre et la paroi thoracique.

**périploque** [*plo-ke*] n. m. Genre d'asclépiadacées, renfermant des arbrisseaux souvent volubiles, dont on connaît plusieurs espèces d'Europe, d'Asie et d'Afrique : *le périploque grec est cultivé pour garnir les murs et les tonnelles.*

**péripneumonie** [*nî*] n. f. (du préf. *péri*, et du gr. *pneumôn*, poumon). Nom sous lequel les auteurs anciens confondaient la pneumonie et la pleurésie. (Il n'est employé aujourd'hui que pour désigner une épizootie qui frappe l'espèce bovine.)

**péripneumonique** adj. Qui a rapport à la péripneumonie.

**péripode** n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *pous*, *podos*, pied). Involucre des mousses.

**péripolaire** [*lè-re*] adj. Qui est autour d'un pôle.

**péripoles** n. m. pl. (gr. *peripoloi*). Nom donné aux éphèbes athéniens, pendant la période de service militaire qu'ils accomplissaient aux frontières. S. un *péripole.*

**périprostatique** [*pros-ta*] adj. Qui est situé autour de la prostate.

**périprostatite** [*pros-ta*] n. f. Inflammation du tissu cellulaire qui entoure la prostate.

**périptère** n. m. et adj. (du préf. *péri*, et du gr. *pteron*, aile). Se dit d'un édifice entouré de colonnes isolées : *à Paris, la Madeleine est un périptère, un édifice périptère.* V. PÉRISTYLE.

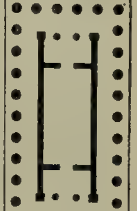

Périptère.

**périr** v. n. (lat. *perire.* — Prend toujours l'auxil. *avoir.*) Prendre fin. Mourir de mort violente : *périr dans un incendie.* Faire naufrage : *vaisseau qui périt sur des récifs.* Tomber en ruine, en décadence : *les plus grands empires ont péri. Fig.* Etre excédé : *périr d'ennui. Dr.* Se perdre par prescription : *laisser périr son instance.* ALLUS. HIST. V. COLONIE.

**périrectite** [*rèk*] n. f. (du préf. *péri*, et de *rectum*). Inflammation des tissus voisins du rectum.

**périsalpingite** n. f. (du préf. *péri*, et du gr. *salpigx*, *iggos*, trompe). Inflammation du péritoine qui entoure la trompe de Fallope.

**périscélide** [*ri-sé*] ou **périscélis** [*ri-séliss*] n. f. (du gr. *peri*, autour, et *skelos*, jambe). Anneau précieux, que les femmes d'Orient portent au-dessus de la cheville.

**périsciens** [*ris-si-in*] n. m. pl. (du préf. *péri*, et du gr. *skia*, ombre). Habitants des contrées polaires, dont l'ombre fait le tour de l'horizon en un seul jour. S. un *périscien.*

**périscope** [*ris-ko-pe*] n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *skopein*, examiner). Tube optique, permettant de voir par dessus un obstacle par des combinaisons de glaces et de prismes.

— ENCYCL. Le périscope le plus simple consiste soit en un miroir isolé dont l'obliquité est variable, soit en un jeu de deux miroirs conjugués : l'un fixe, l'autre mobile et servant d'oculaire. On a fait usage de ces périscopes dans la guerre de tranchées ; mais, outre qu'ils ne permettaient l'observation que de points peu éloignés, leur vulnérabilité limitait encore leur emploi.

Une meilleure solution du périscope consiste dans l'utilisation des prismes combinés avec des assemblages lenticulaires télescopiques, permettant la vision à longue distance. Il a été fait largement usage aussi de ces modèles durant la Grande Guerre, tant sur terre que sur mer. Les périscopes des sous-marins leur permettent d'explorer la surface de la mer, tout en restant immergés. Ces périscopes sont des tubes télescopiques (pouvant atteindre jusqu'à 7 mètres de longueur) et qui constituent en somme de véritables lunettes astronomiques. A la partie supérieure du tube est un prisme à réflexion totale ; à l'intérieur, entre les systèmes de lentilles, un prisme redresseur ; à l'oculaire, un autre prisme à réflexion totale. Un mécanisme spécial permet de faire tourner la partie supérieure du périscope pour explorer tout l'horizon.

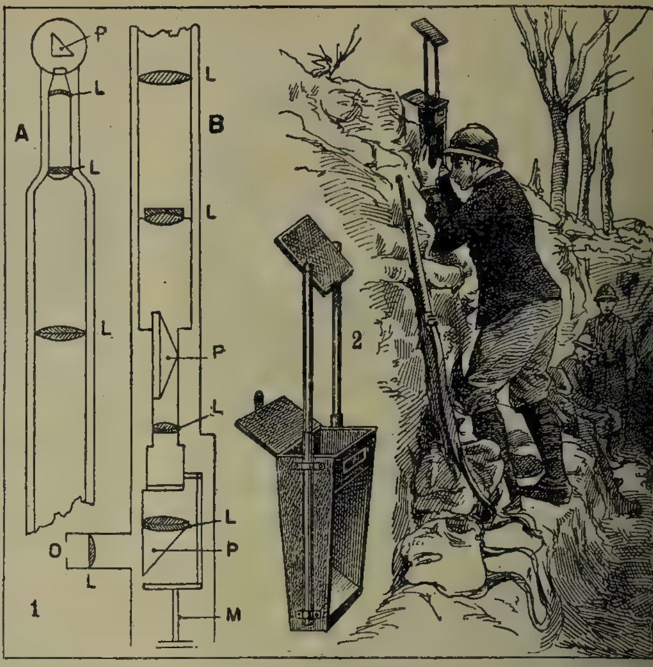

PÉRISCOPE : 1. De sous-marin (A, partie supérieure ; B, partie inférieure L, lentilles ; P, prismes ; M, mécanisme de rotation) ; 2. Périscope à doubl miroir et son emploi dans la guerre de tranchée.

**périscopique** [*ris-ko*] adj. Se dit des verres d'optique dont l'une des faces est plane ou concave et l'autre convexe : *objectif périscopique.* Qui a rapport au périscope : *mât périscopique.*

**périspermatique** [*ris-pèr*] adj. Qui appartient qui a rapport au périsperme.

**périsperme** [*ris-pèr-me*] n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *sperma*, graine). Tégument extérieur de la graine. Syn. de ENDOSPERME.

**périspermé** [*ris-pèr-mé*], **e** adj. Qui est pourvu d'un périsperme : *semence périspermée.*

**périspermique** [*ris-pèr*] adj. Qui a rapport au périsperme.

**périsplénite** [*ris-plé*] n. f. Péritonite localisée à la région de la rate.

**périspomène** [*ris-po*] adj. et n. m. (gr. *perispômenos*). Se dit d'un mot grec marqué d'un accent circonflexe sur la dernière syllabe.

**périsporange** [*ris-po*] n. m. (du préf. *péri*, et de *sporange*). Membrane qui environne les corps reproducteurs des fougères et plus communément appelée *indusis.*

**périsporiacées** [*ris-po, sé*] n. f. pl. Famille de champignons ascomycètes, caractérisés par un périthèce membraneux, dont les asques ne communiquent pas avec le milieu extérieur : *la truffe est une périsporiacée.*

**périsprit** [*ris-pri*] n. m. (du préf. *péri*, et du lat. *spiritus*, esprit). D'après les spirites, enveloppe fluidique, qui sert de lien entre le corps et l'esprit. (Après la mort, le périsprit constitue une sorte de corps éthéré, qui se manifeste aux vivants.)

**périsprital, e, aux** [*ris-pri*] adj. Relatif au périsprit.

**périssable** [*ri-sa-ble*] adj. Sujet à périr : *la beauté est périssable.* ANT. **Impérissable.**

**périssant** [*ri-san*], **e** adj. Qui est soumis à la destruction. (Vx.)

**périssodactyles** [*ri-so-dak*] n. m. pl. Ordre de mammifères, comprenant les ongulés imparidigités : *le rhinocéros est un périssodactyle.*

**périssoire** [*ri-soi re*] n. f. (de *périr*). Embarcation étroite et longue, qui chavire très facilement.

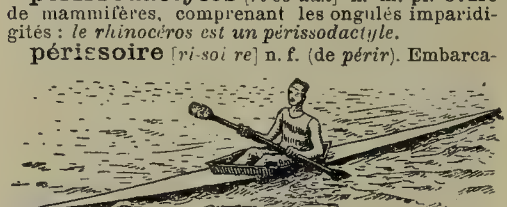

Périssoire.

**périssologie** [*ri-so-lo-ji*] n. f. (du gr. *perissos*, superflu, et *logos*, discours). Pléonasme vicieux, comme lorsqu'on dit : *une hémorragie* de sang ; *penser* mentalement ; etc.

**périssologique** [*ri-so*] adj. Qui tient à la périssologie.

**péristaltique** [*ris-tal*] adj. (du préf. *péri*, et du gr. *stellein*, serrer). Se dit du mouvement par lequel l'œsophage et les intestins se contractent sur eux-mêmes et favorisent la déglutition, puis la digestion.

— ENCYCL. Le mouvement péristaltique a lieu par une série de contractions qui, commençant en un point, se propagent de proche en proche dans les différentes parties de l'organe. Ce mouvement est indépendant de la volonté ; il se continue même un certain temps après la mort. Quand les aliments suivent la marche inverse, on dit que le mouvement est *antipéristaltique.*

**péristaltisme** [*ris-tal-tis-me*] n. m. Accomplissement des contractions péristaltiques.

**péristaphylin** [*ris-ta*] adj. m. (du préf. *péri*, et du gr. *staphulê*, luette). Se dit de petits muscles latéraux du voile du palais, dont les uns élèvent et d'autres tendent le voile du palais.

**péristaphylo-pharyngien** adj. m. Se dit du muscle de la luette et du pharynx.

**péristédion** [*ris-té*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant des trigles dont la tête, armée de plaques écailleuses, se termine en un long museau bifurqué : *le péristédion des mers d'Europe est appelé communément* malarmat.

**péristéria** [*ris-té*] n. f. Genre d'orchidée vandées, comprenant des herbes de l'Amérique centrale, cultivées pour leurs belles fleurs, dites *fleur du Saint-Esprit.*

**péristéridés** [*ris-té-ri-dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux colombins, comprenant ceux qu'on appell habituellement *tourterelles.* S. un *péristéridé.*

**péristérite** [*ris-té*] n. f. Variété d'albite.

**péristéronique** [*ris-té*] adj. (du. gr. *peristera*, colombe). Qui a pour objet l'élevage et l dressage des pigeons : *société peristéronique.* Syn. PERISTERAPHILE.

**péristigmène** [*ris-tigh*] adj. (du préf. *péri*, e du gr. *stigma*, point). *Paléogr.* Diple entre deux points ⩥, que l'on employait chez les Grecs pour marquer les passages ajoutés, retranchés ou changés.

**péristole** [*ris-to-le*] n. f. (du gr. *peristolê*, contraction). Mouvement péristaltique des intestins.

**péristomal, e, aux** [*ris-to*] adj. Qui se rapporte au péristome ; qui en fait partie.

**péristome** [*ris-to-me*] n. m. (du préf. *péri*, et du gr. *stoma*, bouche). Couronne de petites dents posées au travers de l'ouverture de l'urne des mousses. Région entourant la bouche, chez les animaux inférieurs comme les infusoires.

**péristomé, e** [*ris-to*] adj. Qui est muni d'un péristome.

**péristomique** [*ris-to*] adj. *Bot.* Qui est en rapport avec l'orifice du tube du calice.

**péristyle** [*ris-ti-le*] n. m. (gr. *peristulion ;* de *peri*, autour, et *stulos*, colonne). Galerie à colonnes isolées, autour d'une cour ou d'un édifice : *le péristyle de la Madeleine.* Ensemble de colonnes isolées, qui décorent la façade d'un monument : *le péristyle du Panthéon.* Adjectiv. *Temple péristyle*, temple orné, à l'intérieur, de colonnes parallèles au mur.

— ENCYCL. Dans l'architecture moderne, on donne le nom de *péristyle* à toute galerie formée d'un côté par un ou plusieurs rangs de colonnes et de l'autre par le mur de l'édifice, que cette galerie soit intérieure ou extérieure. On le donne même de préférence aux galeries extérieures, et l'on dit indifféremment *le péristyle* ou *la colonnade* du Panthéon, de la Bourse. Les Grecs, au contraire, ne donnaient le nom de péristyle qu'à une galerie construite sur le pourtour intérieur de l'édifice. Lorsque le péristyle est placé à l'intérieur d'un monument, il diffère du périptère en ce que ce dernier forme des ailes, comme l'indique son nom, autour de l'édifice, tandis que le péristyle, quoique distant du mur, supporte les étages supérieurs en matière d'encorbellement.

**péristylique** [*ris-ti*] adj. *Bot.* Qui est situé autour du style.

**périsystole** [*sis-to-le*] n. f. (du préf. *péri*, et de *systole*). *Pathol.* Intervalle de temps, entre la systole et la diastole.

**périsystolique** [*sis-to*] adj. Qui se rapporte à la périsystole.

**péritèle** n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant des charançons répandus sur l'hémisphère boréal et qui attaquent la vigne (*péritèle gris*) : *on détruit le péritèle de la vigne au moyen de sulfure de carbone ou par enfouissement de tourteaux de colza.*

**périthèce** n. m. (du préf. *péri*, autour, et du gr. *thêkê*, étui). Nom donné à la fructification de certains champignons, en particulier des pyrénomycètes et des périsporiacées : *le périthèce est percé d'une petite ouverture* (ostiole) *par où s'échappent les asques, ou complètement clos, et, dans ce cas, il éclate ou se détruit progressivement pour mettre les asques en liberté.*

**périthécion** n. m. Enveloppe des corpuscules reproducteurs, dans les mousses et les lichens.

**périthélium** [*li-om*] n. m. Adventice des capillaires, qui double l'endothélium.

**périthoracique** adj. (du préf. *péri*, et de *thoracique*). Qui est placé autour du thorax.

**péritoine** n. m. (gr. *peritonaion ;* de *peri*, autour, et *teinein*, tendre). Membrane séreuse qui tapisse l'intérieur des parois abdominales, servant d'enveloppe et de soutien à la presque totalité des organes contenus dans cette cavité.

– Encycl. La partie du péritoine qui tapisse les rois de la cavité abdomino-pelvienne est appelée *iillet pariétal;* la partie qui recouvre les viscères le *feuillet viscéral.* Au-dessous de l'ombilic, ant le petit bassin, le péritoine forme trois replis eux : les *petites faux* du péritoine, et plus bas core un repli vertical, qui contient les annexes de térus et nommé *ligament large.* En remontant, dessus de l'ombilic, le péritoine atteint la face érieure du diaphragme et forme le *ligament fal-orme* ou suspenseur du foie. Il passe ensuite en ant, pour devenir *feuillet viscéral.* L'inflammation péritoine porte le nom de *péritonite.*

**péritonéal, e, aux** adj. Qui appartient au itoine.

**éritonisation** [*za-si-on*] n. f. Phase d'une arotomie, dans laquelle on recouvre de péritoine ites les parties cruentées.

**éritonisme** [*nis-me*] n. m. Ensemble des nptômes (constipation, vomissements, douleurs), nulant la péritonite aiguë, sans qu'il y ait d'in-mmation du péritoine.

**éritonite** n. f. Inflammation du péritoine : *la itonite est souvent mortelle.*

— Encycl. On peut classer les péritonites, suivant ırs causes, en *primitives* ou *secondaires ;* suivant ır étendue, en *générales* ou *partielles ;* suivant ır marche, en *aiguës* ou *chroniques.*

Il vaut mieux, pour les décrire, distinguer : la pé-onite générale aiguë, la péritonite puerpérale, la itonite tuberculeuse et, enfin, quelques péritonites rtielles.

La *péritonite aiguë généralisée* est presque tou-ırs consécutive à une perforation gastrique ou estinale, qui laisse pénétrer dans la cavité abdo-nale des matières fécales, du sang, de la bile, . Elle débute par un frisson et une douleur abdo-nale très vive, puis l'on observe des nausées, s vomissements ; les traits sont altérés, le pouls petit et fréquent. La fièvre s'élève et, au bout cinq à six jours, la mort survient. Le pronostic plus bénin chez l'enfant.

Le traitement consiste en vessie de glace sur le ntre, et les praticiens recourent de plus en plus à laparotomie pour faire la *toilette du péritoine* et turer les perforations.

La *péritonite puerpérale* survient du deuxième au ième jour ; elle est due à une infection pendant ccouchement.

Dès que l'on craint cette complication, il faut ire de grands lavages utérins.

*Péritonite tuberculeuse.* C'est la péritonite chro-que, qui débute insidieusement ; le malade mai-it, se plaint de coliques, de diarrhée, de consti-tion ; son ventre augmente de volume. La mort rvient en deux mois ou en deux ans, mais la gué-son peut intervenir à la suite de traitements variés, rmi lesquels la laparotomie simple tient une place portante.

Les *péritonites partielles* sont localisées soit vers diaphragme, soit dans le bassin chez la femme ; général, leur pronostic est moins grave.

— *Art vétér.* Tous les animaux sont sujets à la ritonite, et cette maladie est généralement mor-lle. Les poules meurent fréquemment de périto-te ; quand elles sont trop grasses, les ovules, au eu de s'engager dans l'oviducte, tombent dans l'ab-omen.

**péritrachéen, enne** [*ké-in, è-ne*] adj. Qui toure les trachées.

**péritrème** n. m. (du préf. *péri,* et du gr. *trê-a,* trou). Cadre chitineux, solide, entourant l'ori-e de chaque trachée, ou stigmate.

**péritrope** adj. (du préf. *péri,* et du gr. *tropos,* rection). Qui se dirige de l'axe du fruit vers la rconférence.

**péritrophique** adj. *Membrane péritrophique,* embrane qui, chez certaines larves d'insectes, en-ure les aliments dans l'intestin moyen.

**pérityphlite** n. f. (du préf. *péri,* et du gr. *tu-los,* aveugle). Inflammation du péritoine cæcal.

**péri-utérin, e** adj. Qui est situé autour de ıtérus.

**périvaginite** n. f. (du préf. *péri,* et de *vagin*). flammation du tissu cellulaire du petit bassin, ıez la femme.

**périvasculaire** [*vas-ku-lè-re*] adj. Qui est si-ıé autour des vaisseaux.

**périvésical, e, aux** [*zi*] adj. Qui entoure la essie.

**périviscéral, e, aux** [*vis-sé*] adj. Qui est tué autour d'un viscère.

**per jocum,** mots lat. signif. Par jeu, pour rire : *ne convient pas de se fâcher d'une innocente laisanterie, dite per jocum.*

**per Jovem !** mots lat. signif. *Par Jupiter !* Es-èce de jurement familier, que Molière met dans la ouche d'un pédant.

**Perkin** (sir William Henry), chimiste anglais, é à Londres, m. à Sudbury (1838-1907), découvrit n 1856 la première couleur d'aniline.

**Perkin Warbeck,** prétendant à la cou-onne d'Angleterre, né à Tournay vers 1474, m. à ondres en 1499. Il se fit passer pour le duc d'York, ls d'Edouard IV, mais fut pris et pendu.

**perkinisme** [*pèr-ki nis-me*] n. m. Méthode de raitement préconisée à la fin du XVIIIe siècle par le Dr Perkins et qui consistait à promener sur les arties malades la pointe de deux aiguilles de métal ifférent.

**perkins** [*pèr-kinss*] n. m. (du n. de l'inventeur). Machine à vapeur, à pression illimitée. (On dit mieux MACHINE À LA PERKINS.)

**perlaire** [*pèr-lè-re*] adj. Qui a l'éclat de la erle.

**perlasse** [*pèr-la-se*] n. f. Nom donné aux otasses les plus blanches, les plus pures.

**perle** [*pèr-le*] n. f. (du bas lat. *pirula,* petite oire). Corps dur, brillant, nacré et rond, qui se forme dans l'intérieur de certains coquillages, par-iculièrement des huîtres perlières, mulettes, etc. : *des perles d'un bel orient. Perle fine,* véritable perle. *Semence de perles,* très petites perles. *Loupe de perle,* bouillon de la nacre, qui forme une perle im-parfaite. *Perle cultivée,* perle d'origine japonaise, dont la formation chez les mollusques est provoquée artificiellement. Petit ornement de verre, de métal, etc., percé d'un trou, dont on fait de petits ouvrages : *des perles d'acier, de jais.* Globule fait généralement de gélatine sucrée et contenant un médicament. Ornement d'architecture en forme de perle, dont on décore les moulures dites *baguettes.* Caractère d'imprimerie qui a quatre points de force. *Poétiq.* Dent très blanche. Goutte de liquide limpide : *les perles de la rosée. Fig.* Personne ou chose parfaite : *la perle des maris. Gris de perle* ou *gris perle,* couleur approchant de celle de la perle. *Fig. Enfiler des perles,* perdre son temps. (V. MARGARITAS.) — ALLUS. LITTÉR. **Le coq et la perle.** C'est une fable de La Fontaine (I, 20), dans laquelle un coq, trouvant une perle, déclare que le moindre grain de mil ferait mieux son affaire. On applique cette réflexion lorsque échoit à une personne une chose précieuse qui lui est inutile.

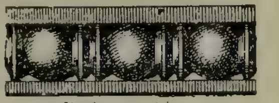

Perles (archit.).

— Encycl. Les perles, que l'on supposait formées par un dépôt de nacre autour d'un noyau dur, sont dues en réalité à une excitation parasitaire (acarien ou douve), contre laquelle se défend le mollusque. La perforation de la coquille ou l'introduction d'un corps étranger provoquent le même résultat ; c'est ainsi qu'on trouve aujourd'hui dans le commerce des perles d'origine japonaise, obtenues par culture, en provoquant chez divers mollusques la formation de perles par l'introduction d'un grain de nacre.

Les mollusques qui donnent des perles sont surtout des lamellibranches (mulette perlière, anodontes, moules et autres bivalves des eaux douces et salées), mais c'est l'huître perlière (méléagrine), répandue de la mer Rouge à l'Australie, qui fournit les plus belles. Les pêcheries de Ceylan, des côtes de l'Inde, du golfe Persique, de la mer Rouge, du canal de Mozambique produisent chaque année des perles recherchées. A Ceylan, la pêche n'a lieu qu'une fois l'an, pendant le calme de la mousson nord-est (de février à avril) et s'effectue du lever au coucher du soleil. Des plongeurs descendent, au moyen d'une corde chargée d'une pierre, jusqu'au banc huîtrier et, parvenus là, ramassent rapidement tous les mollusques qui sont à leur portée, placent leur récolte dans un filet, qu'ils portent suspendu au cou, et se font remonter à la surface pour redescendre encore, après quelques minutes de séjour à l'air libre.

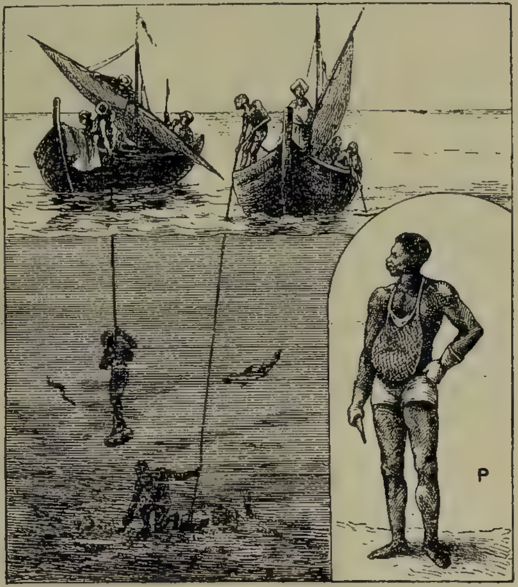

Pêcheurs de perles. P, nègre plongeur.

Les plus grosses perles (*parangons* ou *perles vierges*) se vendent à la pièce ; les autres, plus ou moins régulières de forme, se vendent au poids, sous le nom de *baroques ;* les perles minuscules appelées *semences de perles* ont beaucoup moins de valeur. La valeur des perles dépend non seulement de leur grosseur, mais aussi de leur régularité et surtout de l'*orient,* c'est-à-dire de leur éclat.

Les perles cultivées ont une valeur moindre que les perles naturelles. Les perles sont attaquées par les acides, les sécrétions de la peau, l'eau de savon, etc.; sous l'action de ces agents, elles perdent peu à peu leur éclat (perles vieilles), puis deviennent tout à fait ternes (mortes). Il est recommandé de les conserver dans la magnésie, quand on ne les porte pas.

Les *perles fausses* sont fabriquées avec de petites sphères de verre soufflé, dans lesquelles on introduit un liquide préparé avec des écailles d'ablette (essence d'Orient), puis qu'on emplit de cire.

**perlé** [*pèr-lé*], **e** adj. Qui rappelle une perle par la blancheur, l'éclat : *dents perlées.* Parsemé de granulations arrondies : *feuille perlée. Blas.* Orné de perles : *la couronne de comte est perlée.* Au fig. Qui atteint la perfection : *broderie perlée ; phrase perlée. Musiq.* Exécuté avec une netteté parfaite : *roulade perlée. Orge perlé,* v. ORGE. *Crachats perlés,* crachats caractéristiques de la crise d'asthme. *Grève perlée,* forme sournoise de sabotage, qui consiste dans des malfaçons de détail, des erreurs volontaires échappant à tout contrôle et propres à compromettre la marche d'une entreprise.

**perlèche** [*pèr*] ou **pourlèche** n. f. Maladie contagieuse, qui s'observe chez les enfants et qui est caractérisée par une ulcération bilatérale de la commissure des lèvres. (Son pronostic est bénin et sa durée peu étendue.)

**perler** [*pèr-lé*] v. a. (de *perle*). Fabriquer en forme de perles : *perler des dragées.* Arrondir et dépouiller de leurs téguments les grains de l'orge ou du riz. *Fig.* Faire à la perfection : *perler un ouvrage.* Exécuter un passage de musique en détachant les notes d'une manière sonore. V. n. Se dit d'un liquide qui suinte sous forme de gouttelettes arrondies en perle : *front où perle la sueur.*

**perlette** [*pèr-lè-te*] n. f. Petite perle.

**perleur, euse** [*pèr, eu-ze*] n. et adj. Se dit des appareils qui servent à perler le riz.

**perlier** [*pèr-li-é*], **ère** adj. Qui renferme, qui produit des perles : *huîtres perlières.*

**perlimpinpin** [*pèr-lin*] n. m. V. POUDRE.

**perlite** [*pèr*] n. f. Silicate naturel de la famille des feldspaths. Constituant des aciers, formé par un agrégat de ferrite et cémentite.

**perlitique** [*pèr*] adj. Qui ressemble à la perlite.

**perloir** [*pèr*] n. m. Outil de ciseleur, gravé en creux, avec lequel on fait de petits ornements en forme de perle. Entonnoir de confiseur, pour perler les bonbons.

**perlot** [*pèr-lo*] n. m. Nom de petites huîtres des côtes de la Manche. *Arg.* Tabac.

**perluau** [*pèr-lu-ô*] n. m. Ecorce desséchée, qu'on enduit de résine pour en faire des flambeaux.

**perluète** [*pèr*] n. f. Nom donné autrefois, dans les écoles élémentaires, au caractère &, qui terminait l'alphabet et représentait le mot *et.* Ce caractère s'appelait primitivement *ète,* et *perluète* n'était qu'un refrain plaisant, dont les enfants faisaient suivre la récitation de l'alphabet. (On disait aussi ESPERLUÈTE et PIRLOUÈTE.)

**perlure** [*pèr*] n. f. Petite inégalité raboteuse du bois des cerfs et des daims.

**perlustration** [*pèr-lus-tra-si-on*] n. f. (lat. *perlustratio*). Action de parcourir vite.

**Perm,** v. de la Russie d'Europe, sur la Kama, ch.-l. du gouvernement de ce nom ; 105.000 h. Gisements de sels ; mines d'or, d'argent, de platine, cuivre ; pierres précieuses. Commerce important de peaux, draps, cuirs, métaux.

**permanence** [*pèr-ma-nan-se*] n. f. (de *permanent*). Durée constante : *la permanence de la misère.* Commissariat central. Service permanent ; lieu où il fonctionne : *une permanence électorale. Jeux.* Liste de tous les numéros sortis pendant une séance de roulette, ou des couleurs amenées pendant une séance de trente et quarante. *En permanence,* sans absence ni interruption. Ant. **Intermittence.**

**permanent** [*pèr-ma-nan*], **e** adj. (lat. *permanens ;* de *per,* à travers, et *manere,* rester). Qui dure sans intermittence ni changement. Ant. **Intermittent.**

**permanganate** [*pèr*] n. m. Sel de l'acide permanganique.

— Encycl. Les permanganates sont des sels à solution violette, possédant des propriétés oxydantes. Les plus employés sont ceux de potassium et de calcium, comme désinfectants, antiseptiques, etc. Les taches de permanganate s'enlèvent avec du bisulfite de sodium.

**permanganique** [*pèr*] adj. Se dit de divers dérivés oxygénés du manganèse. *Anhydride permanganique,* composé $Mn^2O^7$, détonant vers 40° ; *acide permanganique,* composé $MnO^4H$ non isolé, connu par ses sels.

**perme** n. f. (abrév. de *permission*). *Arg. milit.* Permission.

**perméabilité** [*pèr*] n. f. (de *perméable*). Propriété des corps qui se laissent traverser par d'autres corps (fluides, liquides, gaz) : *la perméabilité des sols calcaires est très grande. Perméabilité magnétique,* aptitude plus ou moins grande des corps à se laisser traverser par un flux magnétique : *le fer est doué d'une grande perméabilité magnétique.* Ant. **Imperméabilité.**

**perméable** [*pèr*] adj. (du lat. *permeare,* passer au travers). Qui est doué de perméabilité : *le verre est perméable à la lumière.* Ant. **imperméable.**

**perméamètre** [*pèr*] n. m. (du rad. de *perméable,* et du gr. *metron,* mesure). Appareil servant à mesurer la perméabilité magnétique de certains corps (fer, acier, etc.).

**perméance** n. f. (du lat. *permeare,* valser à travers). *Perméance magnétique,* inverse de la réluctance.

**Permesse** (le), ruisseau de la Béotie, sortant de l'Hélicon et se jetant dans le lac Copaïs ; consacré aux Muses.

**permettre** [*pèr-mè-tre*] v. a. (lat. *permittere ;* de *per,* à travers, et *mittere,* envoyer. — Se conj. comme *mettre.*) Donner liberté, pouvoir de faire, de dire, d'employer : *permettre à des passagers de débarquer ; permettre le vin à un malade.* Donner le moyen, le loisir de : *fonctionnaires à qui leurs occupations permettent des vacances. Permettez !* formule de protestation : *vous le dites coupable ? permettez ! il faut des preuves. Si Dieu le permet,* si aucun événement ne l'empêche. **Se permettre** v. pr. Etre permis. Prendre la liberté, la licence de : *se permettre une timide critique. Permettez-moi, permettez-nous de,* formule de politesse quand on va contredire, blâmer. ALLUS. LITTÉR. V. LECTURE. Ant. **Défendre, interdire, prohiber.**

**Permie** [*pèr-mî*], anc. contrée du nord-est de la Russie, qui a formé les gouvernements modernes de Perm, de Vologda et d'Arkangelsk. (Hab. *Permiens.*)

**Permien, enne** [*pèr-mi-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Permie : *les Permiens.* Adjectiv. : *ce peuple permien.* N. m. *Géol.* Système géologique, représentant la partie supérieure de la formation de l'ère primaire. Adjectiv. : *le système permien ; la flore permienne.*

**permis, e** [*pèr-mi, i-ze*] adj. Convenable, conforme aux usages reçus. Légitime, fondé. *S'il est permis de,* si les convenances ou l'usage permettent. *Permis à,* la faculté est laissée à : *permis à vous de rire.* N. m. Permission écrite : *permis de chasse.* (V. CHASSE.) *Permis de navigation,* autorisation donnée à un navire de naviguer dans tel parage et de faire tel commerce. *Permis de circulation,* billet délivré à une personne pour lui permettre de parcourir gratuitement une ligne de chemin de fer. Syn. de AUTORISATION.

**permission** [*pèr-mi-si-on*] n. f. Autorisation accordée : *solliciter une permission. Avec votre permission,* formule de politesse servant à adoucir ce qu'on va dire. *Abuser de la permission,* mettre de l'excès en une chose. *Pop. Permission de minuit,* canne solide, pouvant servir de défense. Ant. **Défense.**

— Encycl. *Milit.* La durée de la permission ne peut dépasser trente jours ; l'absence plus longue devient un *congé.* La permission est dite permanente quand elle est donnée une fois pour toutes. Ainsi, les adjudants, les sous-officiers décorés et rengagés ont pour la rentrée la permission permanente de 1 heure du matin.

**permissionnaire** [*pèr-mi-si-o-nè-re*] n. Personne, et particulièrem. soldat qui possède une permission écrite, pour un objet et un temps déterminés.

**permissionner** [*pèr-mi-si-o-né*] v. a. Donner une permission. (Peu us.)

**permixtion** [*pèr-miks-ti-on*] n. f. (lat. *permixtio*). Mélange parfait. (Peu us.)

**permutabilité** [*pèr*] n. f. Caractère de ce qui est permutable.

**permutable** [*pèr*] adj. Susceptible de permutation : *lettres permutables.*

**permutant** [*pèr-mu-tan*], **e** n. Personne qui permute.

**permutation** [*pèr, si-on*] n. f. (lat. *permutatio*). Echange d'un emploi contre un autre : *solliciter une permutation.* Transposition des parties d'un tout : *un anagramme s'obtient par permutation des lettres. Math.* Chacune des matières différentes dont on peut grouper un nombre d'objets donnés.

— ENCYCL. *Admin.* La permutation est le fait, pour deux officiers ou agents civils de même rang, d'échanger réciproquement leur emploi, avec l'autorisation de leurs chefs hiérarchiques.

— *Math.* Les permutations simples de $m$ lettres sont les différents groupes que l'on peut former en rangeant ces $m$ lettres de toutes les façons possibles. Le nombre des permutations simples de $m$ lettres est donné par la formule :

$$Pm = 1, 2, 3 \ldots (m - 1)\, m.$$

Ce produit s'appelle *factorielle m* : on l'écrit $m$.

**permutatrice** [*pèr*] n. f. Appareil permettant la transformation du courant alternatif simple ou polyphasé en courant continu ou ondulatoire.

**permute** [*pèr*] n. f. Action de permuter. (Vx.)

**permuter** [*pèr-mu-té*] v. a. (lat. *permutare* ; de *per*, à travers, et *mutare*, changer). Changer : *permuter des emplois.* Absolum. : *permuter avec un collègue.*

**permuteur** [*pèr*] n. m. Celui qui fait une permutation, un échange.

**Pernambouc** [*pèr-nan-bouk*] ou **Recife,** autref **Fernambouc,** v. du Brésil, ch.-l. de l'Etat du même nom ; 180.000 h. Port sur l'Atlantique. Commerce de café, bois, caoutchouc, etc.

**Pernau** ou **Pernov,** port de l'Estonie, sur le golfe de Livonie, à l'embouchure de la *Pernava ;* 20.000 h. Commerce de bois, huiles, draps.

**perne** [*pèr-ne*] n. f. Genre de mollusques lamellibranches, vulgairement appelés *jambons*, comprenant une cinquantaine d'espèces des mers chaudes.

**Pernelle** (dame), bourgeoise de Paris, femme de Nicolas Flamel.

**Pernelle** (Mme), personnage de *Tartufe*, mère d'Orgon, plus entichée que lui encore de Tartufe. Elle est le type de ces vieilles grondeuses qui trouvent que tout va mal dans la maison de leur bru.

**Pernes** [*pèr-ne*], ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 14 kil. de Carpentras, sur la Nesques ; 3.970 h. Ch. de f. P.-L.-M. Patrie de Fléchier. Une petite insurrection y éclata en 1793, à la suite de l'exécution de Louis XVI. — Le cant. a 6 comm., et 6.710 h.

**Pernes,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 14 kil. de Saint-Pol ; 1.280 h. Ch. de f. N. Manufacture de vitraux.

**pernette** [*pèr-nè-te*] n. f. Support d'une forme à sucre. Prisme de terre cuite, servant à supporter les poteries dans les casettes.

**Pernety** (dom Antoine-Joseph), aumônier de l'expédition de Bougainville en 1763, né à Roanne, m. à Valence (1716-1801). Il adopta les doctrines de Swedenborg et fonda un secte d'illuminés.

**pernicieusement** [*pèr, ze-man*] adv. D'une manière pernicieuse.

**pernicieux, euse** [*per-ni-si-eû, eu-ze*] adj. (lat. *perniciosus ;* de *pernicies*, ruine). Dangereux, nuisible : *l'alcool est pernicieux à la santé. Fièvre pernicieuse*, fièvre paludéenne grave et très dangereuse. ANT. **Bienfaisant, salutaire.**

**perniciosité** [*pèr, zi-té*] n. f. Caractère de ce qui est pernicieux. (Peu us.)

**pernion** [*pèr*] n. m. (du latin *pernio*, même sens). Engelure. Syn. : ÉRYTHÈME PERNIO.

**per obitum,** mots lat. signif. : *Par la mort.* Par suite de décès. Se dit surtout en droit canon : *bénéfice vacant per obitum.*

**Pero-Casevecchie** [*vè-ki-é*], ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 44 kil. de Bastia ; 530 h. — Le cant. a 5 comm., et 2.670 h.

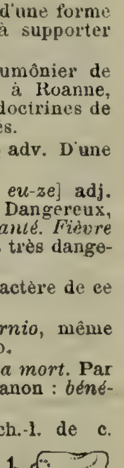

A, péroné : 1. Apophyse styloïde ; 2. Face externe ; 3. Malléole ; B. tibia.

**péromoplastie** [*plas-tî*] n. f. (du gr. *pérôma*, membre mutilé et *plastès*, qui forme). Procédé opératoire, qui consiste, après une amputation, à détacher les chairs d'un os saillant et à les faire glisser jusqu'à ce qu'elles le recouvrent.

**péromysque** [*mis-ke*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, propres au nouveau monde.

**Péron** (Pierre-Alphonse), officier et géologue français, né à Saint-Fargeau (Yonne), m. à Paris (1834-1908) ; connu surtout pour ses études de paléontologie et de morphologie de l'Afrique du Nord.

**péroné** n. m. (du gr. *peronê*, agrafe). Os long et grêle, placé à la partie externe de la jambe. (V. TIBIA.)

— ENCYCL. Le péroné, placé parallèlement au tibia, dont il est séparé par l'espace interosseux, forme avec lui le squelette de la jambe. Ses fractures sont fréquentes, mais en général se consolident facilement.

**péronéo-calcanéen** adj. m. Se dit du muscle extérieur latéral du métatarse.

**péronéo-tibial, e, aux** adj. Qui appartient au péroné et au tibia.

**péronier** [*ni-é*] adj. et n. m. Se dit de trois muscles qui s'attachent en haut du péroné et en bas aux métatarsiens. (V. planche HOMME.)

**péronime** n. f. Ether benzylique de la morphine, succédané de la codéine.

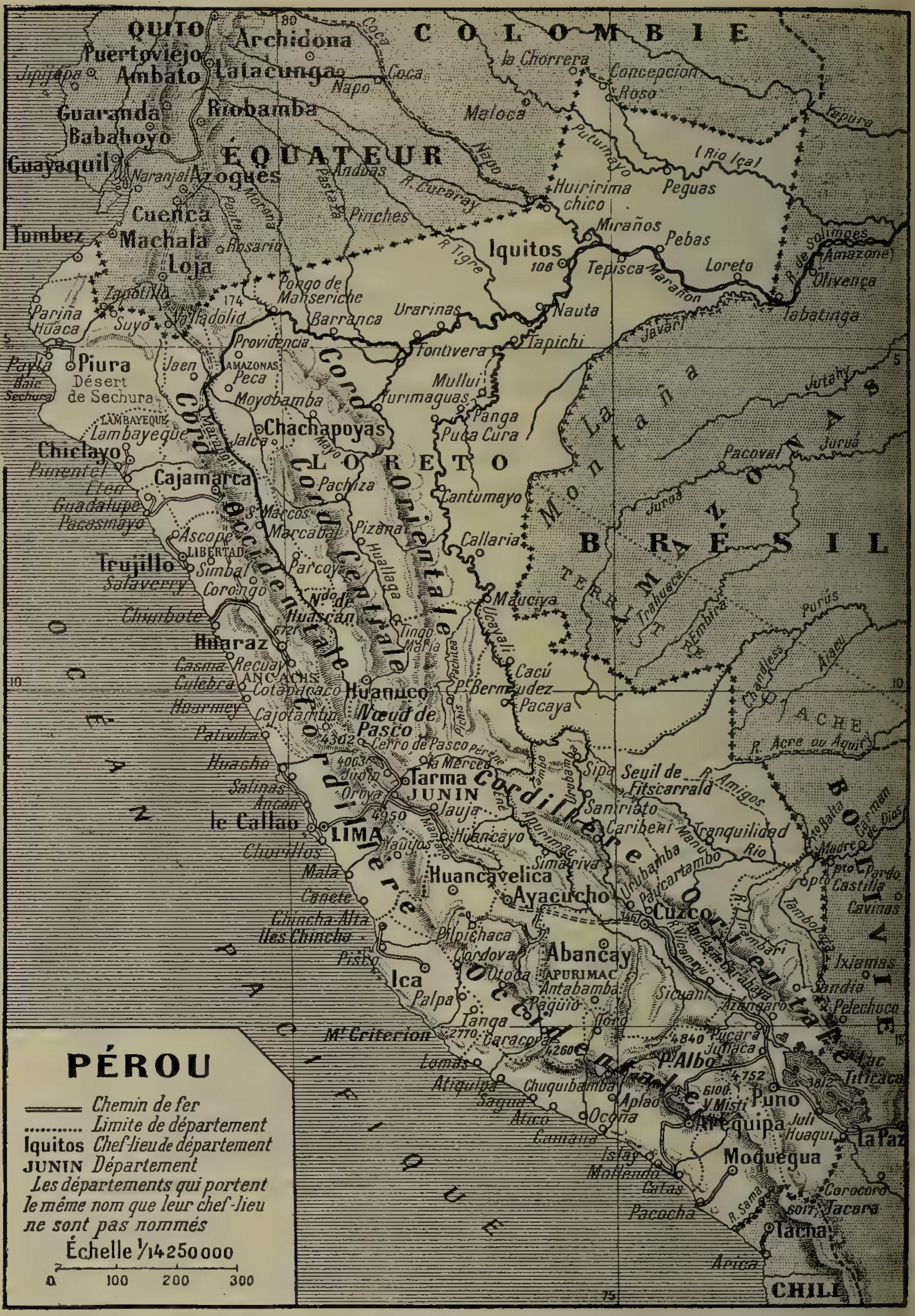
PÉROU
Chemin de fer
Limite de département
Iquitos Chef-lieu de département
JUNIN Département
Les départements qui portent le même nom que leur chef-lieu ne sont pas nommés
Échelle 1/14250000
0
100
200
300
COLOMBIE
EQUATEUR
LORETO
BRÉSIL
CHILI
QUITO
Archidona
Puertoviejo
Ambato
Latacunga
Napo
Coca
la Chorrera
Concepcion
Guaranda
Riobamba
Maloca
Babahoyo
Guayaquil
Azogues
Cuenca
Andoas
R. Curaray
Tumbez
Machala
Loja
Iquitos
Pebas
Loreto
Olivença
Tabatinga
Nauta
Piura
Désert de Sechura
Jaen
Moyobamba
Chachapoyas
Lambayeque
Chiclayo
Cajamarca
Pacasmayo
Trujillo
Salaverry
Chimbote
Huaraz
Casma
Huanuco
Nœud de Pasco
Cerro de Pasco
Huacho
Tarma
JUNIN
Oroya
Jauja
le Callao
LIMA
Chorillos
Huancayo
Huancavelica
Cañete
Chincha-Alta
Iles Chincha
Pisco
Ayacucho
Abancay
APURIMAC
Antabamba
Cuzco
Ica
Palpa
Mt Criterion
Chuquibamba
Puno
Arequipa
Moquegua
Islay
Mollendo
Pacocha
Tacna
Arica
La Paz
ACRE

**Péronne** [*ro-ne*], ch.-l. d'arr. (Somme), sur la Somme. Ch. de f. N. ; à 50 kil. d'Amiens ; 4.691 h. [en 1914]. (*Péronnais*). Batistes, cuirs, sucre raffiné. Charles le Simple, enfermé dans son château (929), y mourut ; Charles le Téméraire et Louis XI y eurent une entrevue, et ce dernier dut y signer, sous les menaces, un traité humiliant (1468). — L'arr. a 8 cant., 180 comm., et 93.380 h. Le cant. a 23 comm., et 15.570 h.

Péronne, qui avait été prise par Wellington en 1815 et par les Allemands en janvier 1871, a été occupée par ceux-ci à nouveau, pendant la Grande Guerre, dès le 24 septembre 1914. Enlevée par les Anglais le 18 mars 1917, au moment du repli allemand, elle fut perdue un an plus tard, le 24 mars 1918, au début de la deuxième bataille de Picardie. Les Australiens la reconquirent le 1er septembre 1918, au cours de la grande offensive alliée, dirigée par le maréchal Foch. Presque entièrement détruite.

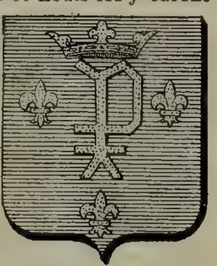
Armes de Péronne.

**péronnelle** [*ro-nè-le*] n. f. (du lat. *Petronilla*, n. pr.). Femme ou fille sotte et babillarde.

**Péronnes** [*ro-ne*], comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai), sur l'Escaut ; 1.510 h. Construction de bateaux, fabrication de cordages.

**Péronnes,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 2.850 h. Carrière de craie.

**péronospora** [*nos-po*] n. m. Genre de champignons, type de la famille des *péronosporées*, comprenant plusieurs espèces, dont quelques unes ont été réunies en un genre nouveau : *plasmopara.* (V. ce mot.)

**péronosporées** [*nos-po-ré*] n. f. pl. Famille de champignons, qui vivent en parasites sur les plantes supérieures. S. une *péronosporée.*

— ENCYCL. Les péronosporées sont des champignons microscopiques, qui apparaissent sous forme de taches farineuses sur les tiges et les feuilles et produisent diverses maladies appelées communément *rouilles blanches ;* la betterave, la pomme de terre, la vigne, le trèfle ont particulièrement à souffrir des péronosporées. Le thalle, issu des spores, est continu et se ramifie indéfiniment au moyen des suçoirs qu'il émet ; il épuise les organes dans lesquels il s'allonge et, bientôt, la plante tout entière. On lutte contre ce fléau par des épandages de bouillies cupriques.

**péroraison** [*rè-zon*] n. f. (de *pérorer*). Dernière partie, conclusion d'un discours : *la péroraison résume d'une manière rapide et émouvante les principaux arguments du discours.* ANT. **Exorde.**

**pérorer** [*ré*] v. n. (lat. *perorare*). Discourir longuement et avec emphase. Activem. : *pérorer politique.* (Peu us.)

**péroreur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui a l'habitude de pérorer.

**Pérosi** (don Lorenzo), prêtre et compositeur italien, né à Tortone en 1872 : s'est fait connaître par ses oratorios : *la Passion du Christ, la Transfiguration.*

**pérot** [*ro*] n. m. (de *père*, et du suff. *ot*). Diminutif du mot Père. Arbre qui a les deux âges de la coupe du bois.

**pérou** n. m. (de *Pérou*, n. géogr.). *Fam.* Grosse fortune : *gagner le pérou. Ce n'est pas le pérou*, se dit d'une chose pour indiquer qu'elle n'a pas une grande valeur, qu'elle n'est pas si merveilleuse qu'on veut le dire.

**Pérou,** république de l'Amérique méridionale, sur l'océan Pacifique : 1.769.800 kil. carr. ; 7.300.000 h. (*Péruviens.*) Capit. *Lima.* Sol généralement montagneux, couvert le long de l'océan Pacifique par la Cordillère des Andes, d'où descendent à l'E. le Marañon, le Huallaga et l'Ucayali. Dans l'intérieur s'étendent de hauts plateaux, au climat tempéré et sec ; du côté de l'Amazone, au contraire, les pentes de la Cordillère sont couvertes d'une végétation luxuriante. Villes principales : *Le Callao, Arequipa, Huancavelica, Cerro de Pasco.* Pays riche en mines d'or et d'argent, et gisements de guano. Grande industrie sucrière. Le Pérou est une république unitaire, dont le président est élu pour quatre ans. Le nom de *Pérou* est passé dans la langue comme syn. de *grosse fortune.* (V. l'art. précéd.)

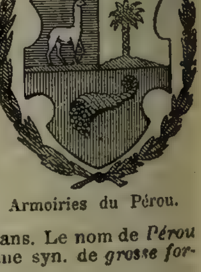
Armoiries du Pérou.

— *Hist.* Lors de l'arrivée des Européens au Pérou, le pays avait atteint, sous le gouvernement des In-

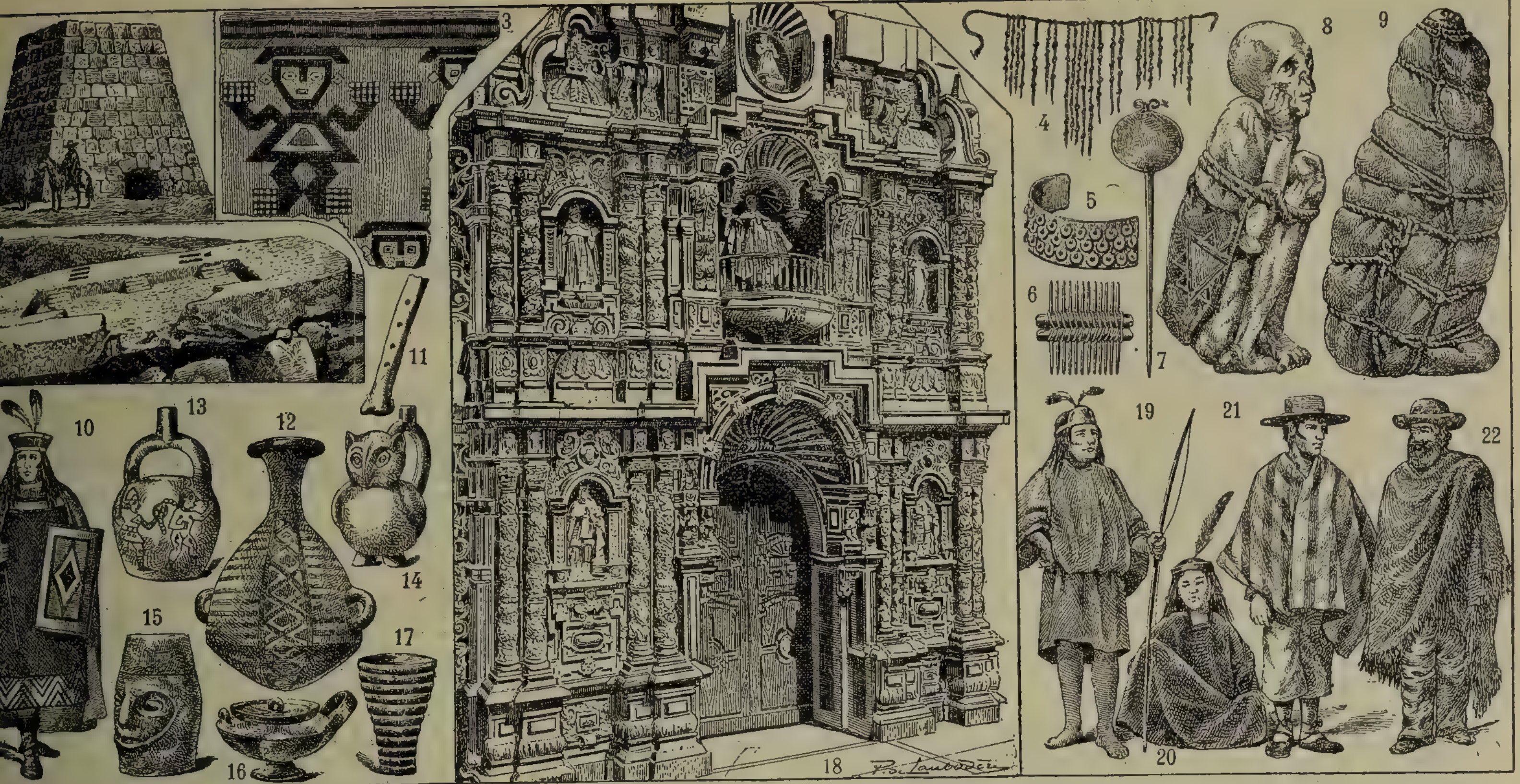

Pérou : 1. Ancien sépulcre aymara. — 2. Pierre de sacrifices. — 3. Etoffe brodée. — 4. Quippu. — 5. Diadème en argent. — 6. Peigne. — 7. Epingle de manteau. — 8. Momie. — omie dans son enveloppe. — 10. Costume des Incas (XVIe s.). — 11. Instrument de musique, taillé dans un os. — 12. Cruche en grès. — 13, 14. Vases en terre cuite. — 15. Vase mortuaire en bronze. — 16, 17. Coupe et gobelet en bronze. — 18. Type d'architecture hispano-péruvienne (Lima). — 19, 20. Indiens Campas. — 21. Indien Quichua. — 22. Fermier.

, un notable degré de civilisation. (V. Incas.) Pire détruisit la domination inca, puis les Con stadores écumèrent le pays, et le Pérou fut défivement asservi et exploité par les Espagnols jusau début du XIXe siècle. En 1818, l'intervention de grano et de Bolivar assura son indépendance. uis lors, les principaux incidents de la vie polie du Pérou ont été la guerre avec le Chili (1839), surrection du colonel Prado (1865) et une noule et malheureuse guerre avec le Chili (1879-1880), a suite de laquelle le pays s'est peu à peu relevé ses échecs.

– *Ling*. La langue officielle du Pérou est l'espaol. Mais les Indiens ont conservé leurs idiomes ionaux, dont les principaux sont : l'*aymara*, qui mine sur le haut plateau, et le *quichua*, en usage ns tout le reste du Pérou.

**Pérouges,** comm. de l'Ain, arr. et à 33 kil. de évoux ; 500 h. Elle a conservé sa physionomie de e du moyen âge.

**Pérouse,** v. d'Italie et ch.-l. de prov. (anc. ats de l'Eglise) ; 70.200 h. (*Pérugins*). Toiles, soies. Cathédrale de Saint-Laurent (XVe s.). Université dée en 1307. Patrie du peintre Vannucchi, dit *le rugin*, et de B. Betti, dit *le Pinturicchio*.

**Pérov** (Vassily Grigoriévitch), peintre russe, né 'obolsk, m. à Kouzminky (1833-1882) ; observateur ct consciencieux, aux tendances sociales.

**perowskita** n. f. Syn. de TRIPHYLINE.

**peroxydase** [*pé-rok-si-da-ze*] n. f. Ferment uble qui possède la propriété d'oxyder certaines bstances à l'abri de l'air, en faisant appel à leur ygène constitutif.

**peroxyde** [*pè-rok-si-de*] n. m. Oxyde qui contient la plus grande quantité possible d'oxygène. Syn. POAZOTITE, ACIDE HYPOAZOTIQUE, etc.

— Encycl. Parmi les peroxydes préparés par l'instrie, citons le *peroxyde de sodium* $Na^2O^2$, qui, ployé sous le nom d'oxylithe pour la préparation l'oxygène et le blanchiment ; les *peroxydes de agnésium* (hopogan), de *zinc* (ektogan), sont utilis comme antiseptiques médicinaux ; le *peroxyde zote* $AzO^3$, employé pour la constitution des exosifs dits *panclastites*.

**peroxyder** [*pè-rok-sy-dé*] v. a. (de *peroxyde*). xyder au plus haut degré.

**perpendiculaire** [*pèr-pan, lè-re*] adj. (du lat. r, par, et *pendere*, pendre). *Droite perpendiculaire r une autre*, droite qui, en ncontrant l'autre, fait avec le deux angles adjacents gaux. (N. f. : *une perpendiulaire*.) *Droite perpendicuire sur un plan*, droite qui t perpendiculaire à toutes s droites qui passent par son ed dans le plan. *Plan perndiculaire sur un autre*, lan qui, en rencontrant l'aure, fait avec lui deux dièdres adjacents égaux. V. la planche LIGNES.) *Par ext.* Perpendiculaire au lan de l'horizon ; vertical.

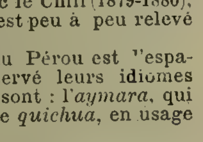

AO, perpendiculaire sur CD.

**perpendiculairement** [*pèr-pan, lè-re-man*] dv. D'une manière perpendiculaire.

**perpendicularité** [*pèr-pan*] n. f. Etat de ce ui est perpendiculaire. (Peu us.)

**perpendicule** [*pèr-pan*] n. m. Fil à plomb.

**Perpenna** (M. Vento), général romain, un des ieutenants de Marius. Rival de Sertorius, il le fit ssassiner ; il fut vaincu et condamné à mort par Pompée en 74 av. J.-C.

**perpète** [*pèr*] **(à)** loc. adv. *Arg*. A perpétuité.

**perpétration** [*pèr, si-on*] n. f. (de *perpétrer*). Action de perpétrer, de commettre : *la perpétration l'un crime*.

**perpétrer** [*pèr-pé-tré*] v. a. (lat. *perpetrare*. — Se conj. comme *accélérer*.) Commettre, consommer : *perpétrer un crime*.

**perpétualité** [*pèr*] n. f. Caractère de ce qui est perpétuel : *la perpétualité d'une peine*.

**perpétuation** [*pèr, si-on*] n. f. Action de perpétuer. Son résultat : *la perpétuation des espèces*.

**Perpétue** (sainte), martyre d'Afrique, née en 181, m. à Carthage en 203. Elle écrivit de sa propre main, dans sa prison, le récit d'une partie de sa captivité. Fête le 7 mars.

**perpétuel, elle** [*pèr-pé-tu-èl, è-le*] adj. (du lat. *perpetuus*, qui se fait sans interruption). Continuel, qui ne cesse point : *un feu perpétuel brûlait sur l'autel de Vesta*. Qui dure toute la vie : *exil perpétuel ; mouvement perpétuel*. (V. MOUVEMENT.) Qui se renouvelle souvent : *combats perpétuels*. *Adoration perpétuelle*, dévotion qui consiste en ce que le saint sacrement est toujours exposé dans quelque église d'un diocèse, de façon à être adoré sans interruption. (Les membres de la confrérie de l'adoration perpétuelle s'entendent pour qu'il y ait toujours quelqu'un en prière devant le saint sacrement.) Syn. ÉTERNEL. Ant. **Ephémère, momentane.**

**perpétuellement** [*pèr, è-le-man*] adv. Toujours : *les mêmes erreurs se renouvellent perpétuellement*. Fréquemment : *maison perpétuellement en réparations*. Durant toute sa vie : *jouir perpétuellement d'une rente*. Ant. **Momentanément.**

**perpétuer** [*pèr-pé-tu-é*] v. a. (lat. *perpetuare*). Faire durer toujours ou longtemps : *les pyramides perpétuent le souvenir des pharaons*.

**perpétuité** [*per*] n. f. Durée perpétuelle : *la perpétuité de la misère*. *A perpétuité* loc. adv. Pour toujours : *travaux forcés à perpétuité*. *Adm. Concession à perpétuité*, terrain cédé à perpétuité par l'administration pour une sépulture.

**perpetuum mobile,** expr. latine équivalant à : *Mouvement perpétuel*.

**Perpezac-le-Noir,** comm. de la Corrèze, arr. et à 23 kil. de Brive ; 1.540 h. Chaux.

**perpignage** [*pèr*] n. m. Action de placer les couples d'un bâtiment en construction perpendiculaires à la quille, en se servant du fil à plomb.

**perpignan** [*pèr*] n. m. (de *Perpignan*, n. géogr.). Manche de fouet, en bois de micocoulier.

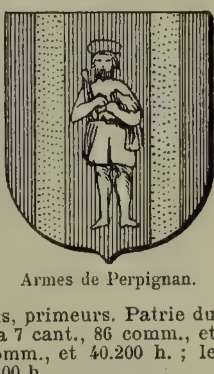

Armes de Perpignan.

**Perpignan,** anc. cap. du Roussillon, ch.-l. du dép. des Pyrénées-Orientales, sur la Têt ; ch. de f. M. ; à 900 kil. de Paris ; 39.000 h. (*Perpignanais*.) Evêché. Cathédrale Saint-Jean (XIVe-XVIe s.) : église romane Vieux-Saint-Jean (XIe s.) ; le Castillet. Vins, primeurs. Patrie du peintre H. Rigaud. — L'arr. a 7 cant., 86 comm., et 122.560 h. Le cant. Est a 14 comm., et 40.200 h. ; le cant. Ouest a 8 comm., et 19.600 h.

**perpigner** [*pèr-pi-gné*] v. n. Faire le perpignage.

**perplexe** [*pèr-plèk-se*] adj. (lat. *perplexus*). Qui est dans une inquiétude causée par l'irrésolution : *rester perplexe devant une difficulté imprévue*. Qui cause de la perplexité : *situation perplexe*.

**perplexité** [*pèr-plèk-si-té*] n. f. (de *perplexe*). Embarras d'une personne qui ne sait quel parti prendre.

**perquisiteur** [*pèr-ki-zi*] n. m. Celui qui fait des perquisitions.

**perquisition** [*pèr-ki-zi-si-on*] n. f. (lat. *perquisitio*). Recherche exacte d'une personne ou d'une chose : *perquisition ordonnée par la justice*.

— Encycl. *Dr.* Le juge d'instruction a le droit d'opérer des perquisitions domiciliaires dans le but de rechercher la vérité. Il peut, par une ordonnance, dite *mandat de perquisition*, déléguer ce droit à un juge de paix ou à un commissaire de police. Ces perquisitions n'ont lieu que pendant le jour et en présence des intéressés,

**perquisitionner** [*pèr-ki-zi-si-o-né*] v. n. Faire des perquisitions : *perquisitionner dans un appartement*.

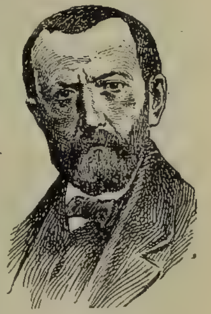

J.-J. Perraud.

**perquisitionneur** [*pèr-ki-zi-si-o-neur*] n. m. Celui qui fait des perquisitions.

**Perrache** (Michel), sculpteur français, né et m. à Lyon (1686-1750). — Son fils, Antoine-Michel, sculpteur, né et m. à Lyon (1726-1779). — Tous deux ont largement contribué à l'embellissement de leur ville natale, et on a donné leur nom à un quartier de Lyon.

**Perrache,** nom d'un quartier de Lyon. (V. l'art. préc.).

**Perraud** [*pè-rô*] (Jean-Joseph), sculpteur français, né à Monay (Jura), m. à Paris (1819-1876). Citons de lui : *l'Enfance de Bacchus, le Jour*, etc., et d'excellents bustes (*Pierre Larousse, Pasteur*, etc.).

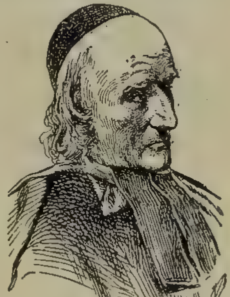

Cardinal Perraud.

**Perraud** (*Adolphe*-Louis-Albert), prélat et écrivain français, né à Lyon, m. à Autun (1828-1906) ; supérieur de l'Oratoire, cardinal, évêque d'Autun, membre de l'Académie française (*l'Oratoire de France, le Père Gratry*, etc.).

**Perrault** [*pè-rô*] (Claude), médecin, savant et architecte français, né et m. à Paris (1613-1688) ; auteur de la *Colonnade* du Louvre, de l'Observatoire, etc.

**Perrault** (Charles), frère du précédent, littérateur et poète français, né et m. à Paris (1628-1703) ; écrivain habile et ingénieux, auteur des *Contes de ma mère l'Oye* (*Petit Poucet, Chaperon rouge, le Chat botté, Cendrillon, Peau-d'Ane*, etc.), qui ont immortalisé son nom. C'est de son poème : *le Siècle de Louis le Grand*, dans lequel il donnait la prééminence aux modernes sur les anciens et auquel il ajouta une suite dans ses *Parallèles des anciens et des modernes* que naquit la grande querelle des anciens et des modernes.

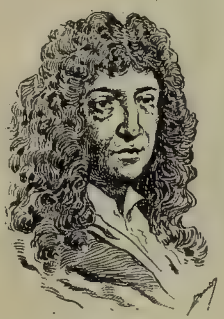

Cl. Perrault.

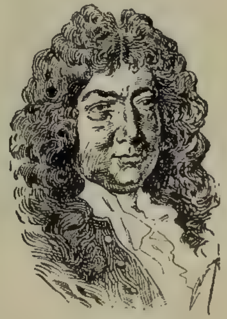

Ch. Perrault.

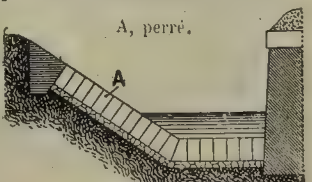

A, perré.

**perré** [*pè-ré*] n. m. (de *pierre*). Mur, revêtement en pierre sèche, qui empêche les terres d'une tranchée de s'effondrer.

**Perréal** (Jean), dit *Jehan de Paris*, peintre français, né à Paris vers 1455, m. vers 1528. Il travailla à Lyon, à Moulins et pour l'église de Brou. On a cru pouvoir l'identifier avec le *Maître de Moulins*.

**perreau** [*pè-rô*] n. m. Chaudron dans lequel les ciriers ramollissent la cire dont ils font les cierges à la main.

**Perrecy-les-Forges,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 22 kil. de Charolles ; 1.890 h. Houille, fer.

**Perrégaux,** ch.-l. de c. de l'Algérie, arr. et à 67 kil. d'Oran ; 10.000 h. Dans une plaine fertile. Ch. de f. d'Alger à Oran.

**Perrens** [*pè-rinss*] (François-Tommy), historien français, né à Bordeaux, m. à Paris (1822-1901) ; auteur de travaux estimables sur l'histoire italienne du moyen âge : *les Mariages espagnols*, *Histoire de Florence jusqu'à la chute de la république*, *les Libertins en France au XVIIe siècle*, etc.

**Perréon (Le),** comm. du Rhône, arr. et à 15 kil. de Villefranche ; 1.290 h. Vins. Ch. de f. du Beaujolais.

**perrette** [*pè-rè-te*] n. f. *Pop.* Tire-lire. *Boîte à Perrette*, caisse secrète d'une association.

**Perrette**, nom donné par La Fontaine à l'héroïne de sa charmante fable *la Laitière et le Pot au lait* (VII, 10) :

> Perrette, sur sa tête ayant un pot au lait
> Bien posé sur un coussinet,
> Prétendait arriver sans encombre à la ville.

Chemin faisant, elle suppute le prix de son lait, fait les plus beaux rêves de fortune, achète un cent d'œufs, élève un cochon qu'elle revend à beaux bénéfices :

> Et qui m'empêchera de mettre en notre étable,
> Vu le prix dont il est, une vache et son veau,
> Que je verrai sauter au milieu du troupeau ?...
> Perrette, là-dessus, saute aussi, transportée ;
> Le lait tombe : adieu, veau, vache, cochon, couvée.

Le nom de Perrette est resté la personnification plaisante des rêveurs, des faiseurs de châteaux en Espagne, qui voient leurs projets renversés tout à coup par le plus simple incident.

**Perreux** [*pè-reû*], ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 5 kil. de Roanne, près de la Loire ; 2.140 h. Vignobles. — Le cant. a 9 comm., et 12.140 h.

**Perreux (Le),** comm. de la Seine, arr. et à 18 kil. de Sceaux ; 17.822 h. Ch. de f. E.

**perreyer** [*pè-ré-ié*] v. a. Revêtir d'un perré.

**perreyeur** [*pè-ré-i-eur*] n. m. Ouvrier qui construit des perrés.

**Perreyve** (Henri), oratorien et écrivain religieux français, né et m. à Paris (1831-1865) ; auteur de la *Journée des malades*.

**perriche** [*pè-ri-che*] n. f. Nom sous lequel on réunissait tous les petits perroquets du nouveau monde, réservant celui de *perruche* à ceux de l'ancien. (Vx.)

**perrier** [*pè-ri-é*] n. m. Ouvrier qui tire l'ardoise de la carrière. Ouvrier qui travaille dans une carrière quelconque.

**Perrier** [*pè-ri-é*] **(Le),** comm de Vendée, arr. et à 45 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.960 h.

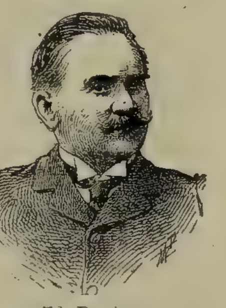
Ed. Perrier.

**Perrier** [*pè-ri-é*] (François), général et astronome français, né à Vallerauque (Gard), m. à Montpellier (1833-1888) ; membre de l'Académie des sciences (1880). Il imagina des méthodes de triangulation.

**Perrier** (Jean-Octave-*Edmond*), naturaliste français, directeur du Muséum, né à Tulle, m. à Paris (1844-1921), un des représentants les plus remarquables du transformisme en France ; membre de l'Académie des sciences en 1892. Citons de lui : *les Colonies animales* et *la Formation des organismes*.

**perrière** [*pè-ri*] n. f. (de *pierre*). Ancienne machine de guerre qui servait, au XIVe siècle, à lancer des projectiles. Carrière d'ardoises.

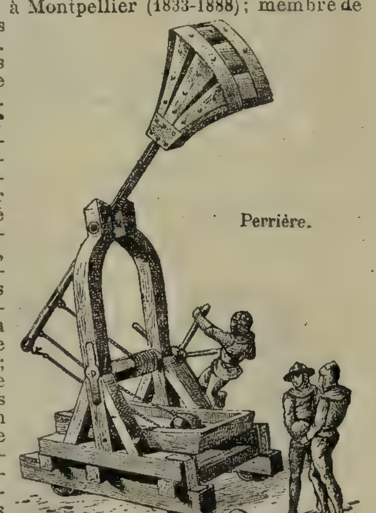
Perrière.

**Perrin** [*pè-rin*] (Pierre), littérateur français, né à Lyon, m. à Paris (1620-1675). Il fit jouer avec le musicien Cambert, en 1659, la *Pastorale*, la première comédie française en musique, et obtint en 1669, avec Cambert et le marquis de Sourdéac, le privilège de l'Académie des opéras, qui passa bientôt aux mains de Lulli.

**Perrin** (Emile-César-Victor), peintre, critique et administrateur français, né à Rouen, m. à Paris (1814-1885) ; administrateur habile et heureux du Théâtre-Français.

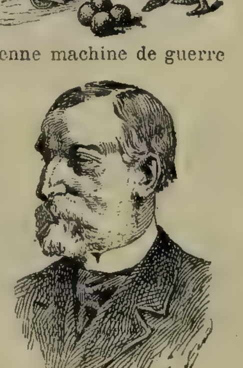
Em. Perrin.

**Perrin** (Sainte-Marie). V. Sainte-Marie Perrin.

**Perrin** (Jean-Baptiste), physicien français, né à Lille (1870) ; auteur de travaux sur les radiations. Membre de l'Acad. des sciences (1923).

**Perrin Dandin.** V. DANDIN.

**perron** [*pè-ron*] n. m. (de *pierre*). Escalier de quelques marches, en saillie sur une façade. *Perron carré*, celui dont les marches sont d'équerre ; *perron cintré*, celui dont les marches sont arrondies ; *perron à pans*, celui dont les angles sont coupés.

**perronné** [*pè-ro-né*], **e** adj. (rad. *perron*). *Blas.* Se dit d'une croix dont tous les bras se terminent par une pièce ayant l'aspect de deux ou trois marches d'escalier.

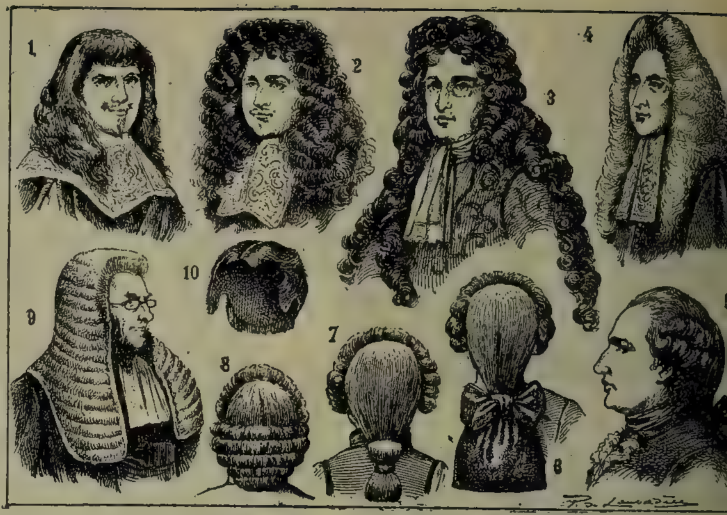

PERRUQUES : 1. Louis XIII (1640) ; 2. Louis XIV (1665) ; 3. Louis XIV (1695) ; 4. I
gence (1715) ; 5. Louis XV (1770) ; 6. A bourse (XVIIIe s.) ; 7. A la Cadogan (XVIIIe s
8. A bonnet (XVIIIe s.) ; 9. De magistrat anglais (moderne) ; 10. Actuelle (pour les chauve

**Perroneau** [*pè-ro-nô*] (Jean-Baptiste), peintre français, né à Paris, m. à Amsterdam (1715-1783) ; auteur de nombreux et beaux portraits à l'huile et surtout au pastel, pour lesquels il fut l'émule de La Tour.

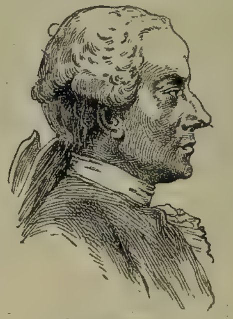
Perroneau.

**Perronet** [*pè-ro-né*] (Jean-Rodolphe), ingénieur français, né à Suresnes (Seine), m. à Paris (1708-1794). On lui doit la construction du canal de Bourgogne.

**perroquet** [*pè-ro-kè*] n. m. (ital. *parrochetto*). Oiseau de l'ordre des grimpeurs, remarquable par la facilité avec laquelle il imite la voix humaine : *les perroquets américains possèdent un plumage très varié de couleurs.* Genre de la famille des psittacidés. *Bâton de perroquet*, V. PERCHOIR. *Fam.* Maison de plusieurs étages, dont chacun n'a qu'une chambre. *Fig.* Personne qui parle ou qui répète sans réfléchir, sans comprendre. *Parler comme un perroquet*, sans comprendre ce qu'on dit. *Mar.* Mât, voile, vergue, qui se grée au-dessus d'un mât de hune. (V. la planche NAVIRE.) *Echelle de perroquet*, formée d'un seul montant traversé par les échelons ; ce qui la fait ressembler à un bâton de perroquet. *Pop* Absinthe. *Etouffer, étrangler un perroquet*, boire un verre d'absinthe.

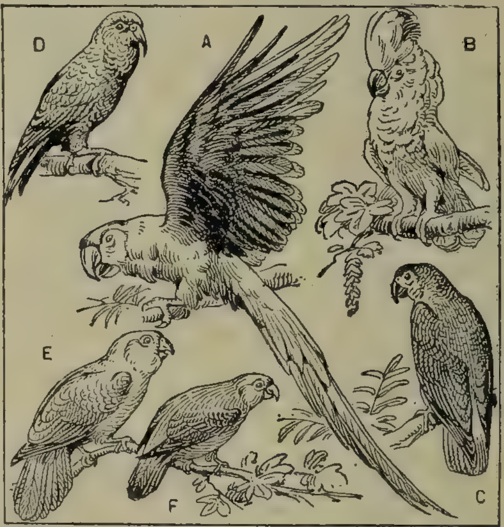

PERROQUETS : A, ara ; B, cacatoès ; C, jacquot ; D, nestor ; E, amazone ; F, lori.

— ENCYCL. On désigne communément sous le nom de *perroquets* les psittacidés de grande taille (tels que cacatoès, aras, loris, amazones, nestors) ; mais le genre perroquet proprement dit (*psittacus*) comprend à lui seul trois espèces ; le type en est le *jacquot* (*psittacus Erytacus*) ou perroquet gris à queue rouge, propre à l'Afrique occidentale et qui est assez commun dans les oiselleries.

**Perroquet** (*le*) tableau de Jan Steen (Amsterdam). Sur le bord d'une cage pendue au plafond, un perroquet se penche pour saisir une friandise que lui tend une femme. Divers personnages animent cette scène d'un réalisme vivant et sobre (v. p. 581).

**Perros-Guirec** [*pè-ross-ghi-rèk*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 10 kil. de Lannion : 4.070 h. Ch. de f. Port sur la Manche. Bains de mer (plage de sable). — Le cant. a 9 comm., et 15.080 h.

**perrot** [*pè-ro*] n. m. Réunion d'un certain nombre d'écheveaux en fil de laine cardée. Tête de fil.

**Perrot** [*pè-ro*] (Georges), archéologue français, né à Villeneuve-Saint-Georges en 1832, m. à Paris en 1914 ; auteur de travaux d'archéologie grecque et, avec Chipiez, d'une *Histoire de l'art dans l'antiquité*. Membre de l'Académie des inscriptions en 1874.

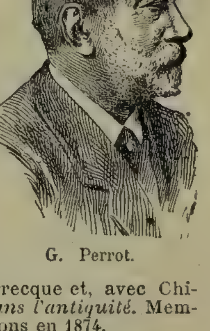
G. Perrot.

**Perrot d'Ablancourt.** *Biogr.* V. ABLANCOURT.

**perrotine** [*pè-ro*] n. f. (de *Perrot*, l'inventeur). Machine pour l'impression des indiennes, qui, portant la gravure en relief permettait, au moyen de p sieurs planches, d'imprimer un nombre assez con dérable de couleurs.

**perruche** [*pè-ru-che*] n. f. Nom vulgaire so lequel on désigne les psittacidés de petite taille, comme les conures (de l'Amérique centrale), à livrée verte et jaune variée de gris, psittacules (de l'Amérique centrale et méridionale), mélopsittes (de l'Australie), paléornis (des régions chaudes de l'ancien monde), euphèmes (du continent australien), le nom de *perroquet* étant appliqué aux grandes espèces. Nom vulgaire de la femelle du perroquet. *Fig.* Femme frivole et bravarde. *Mar.* Gréement supérieur de l'artimo (V. la planche NAVIRE.)

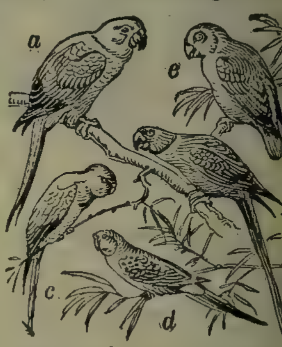

Perruches : *a*, conure ; *b*, paléorni *c*, euphème ; *d*, mélopsitte ; *e*, ps tacule.

**perruque** [*pè-ru-ke*] n. f. (lat. *perruca*). Coiffu de faux cheveux : *porter une perruque ; porter pe ruque. Tête à perruque ; vieille perruque*, person qui tient obstinément à d'anciens préjugés. *Fa* Adjectiv. : *un auteur un peu perruque*. ALLUS. LITT **Faites des perruques, des perruques, des perr ques,** etc. Un perruquier nommé André s'étant avi de soumettre une pièce de vers à Voltaire, en l'app lant « mon cher confrère », le mordant écrivain l répondit une lettre de quatre pages, où ne se tro vaient que les mots ci-dessus.

**perruquer** [*pè-ru-ké*] v. a. *Fam.* Coiffer d'u perruque.

**perruquerie** [*pè-ru-ke-rî*] n. f. *Fam.* Cho surannée, démodée.

**perruquier** [*pè-ru-ki-é*] n. m. Celui qui s'o cupe de tout ce qui regarde la barbe et les cheveu *Fam. Minute de perruquier*, temps plus long qu'o ne l'avait annoncé (car les perruquiers occupé quand il leur survient un nouveau client, assure toujours qu'ils n'en ont que pour une minute).

**perruquière** [*pè-ru-ki*] n. f. Femme d'un pe ruquier.

**perruquinisme** [*pè-ru-ki-nis-me*] n. m. Pou les romantiques, opinion, manière des *perruqu* (classiques, académiciens, etc.).

**pers, e** [*pèr, pèr-se*] adj. (peut-être de *persicu* couleur de *pêche*). Couleur intermédiaire entre l vert et le bleu : *étoffe perse. La déesse aux yeu pers*, Minerve.

**Persac,** comm. de la Vienne, arr. et à 18 ki de Montmorillon, près de la Blourd ; 1.770 h. Ch. d f. Orl. Carrières, chaux.

**per saltum,** mots lat. signif. : *Par saut.* Se di en droit canon, d'un homme fait prêtre sans avoi reçu le diaconat.

**persan** [*pèr*] n. m. Cépage à raisins rouges cultivé en Savoie.

**Persan** [*pèr*], comm. de Seine-et-Oise, arr. et 20 kil. de Pontoise, sur l'Oise ; 3.200 h. Ch. de f. N Distillerie, fabrique de caoutchouc, forges, cons tructions mécaniques et électriques.

**Persan, e** [*pèr-san, a-ne*], habitant ou origi ginaire de la Perse : *les Persans*. Adjectiv. : *coutume persanes*. N. m. Langue actuelle de la Perse.

**Persano** (Carlo, comte PELLION di), amira italien, né à Vercelli, m. à Turin (1806-1883), batt à Lissa par l'amiral autrichien Tegethoff (1866).

**perscrutateur, trice** [*pèrs-kru*] n. Personn qui perscrute.

**perscrutation** [*pèrs-kru-ta-si-on*] n. f. Actio de perscruter.

**perscruter** [*pèrs-kru-té*] v. a. (lat. *perscrutari*). Scruter profondément.

**perse** [*pèr-so*] n. f. Belle toile peinte, qui s'est fabriquée primitivement en Perse.

**perse** [*pèr-se*] n. et adj. Se dit au lieu de PERSAN, ANE, quand il s'agit de la Perse ancienne et de ses habitants : *les Perses ; les rois perses. Art perse*, v. PERSE.

**Perse** ou **Iran.** I. GÉOGRAPHIE. Royaume du sud-ouest de l'Asie, entre la Caspienne et le Turkestan, au N. de l'Afghanistan et le Béloutchistan à l'E., le golfe Persique au S., et la Mésopotamie à l'O. ; 1.645.000 kil. carr. ; pop. environ 11 millions d'h. (*Persans*), dont 2.500.000 nomades. Cap. *Téhéran*. — Ce pays, constitué par le versant occidental du plateau iranien et enserré entre des ramifications de

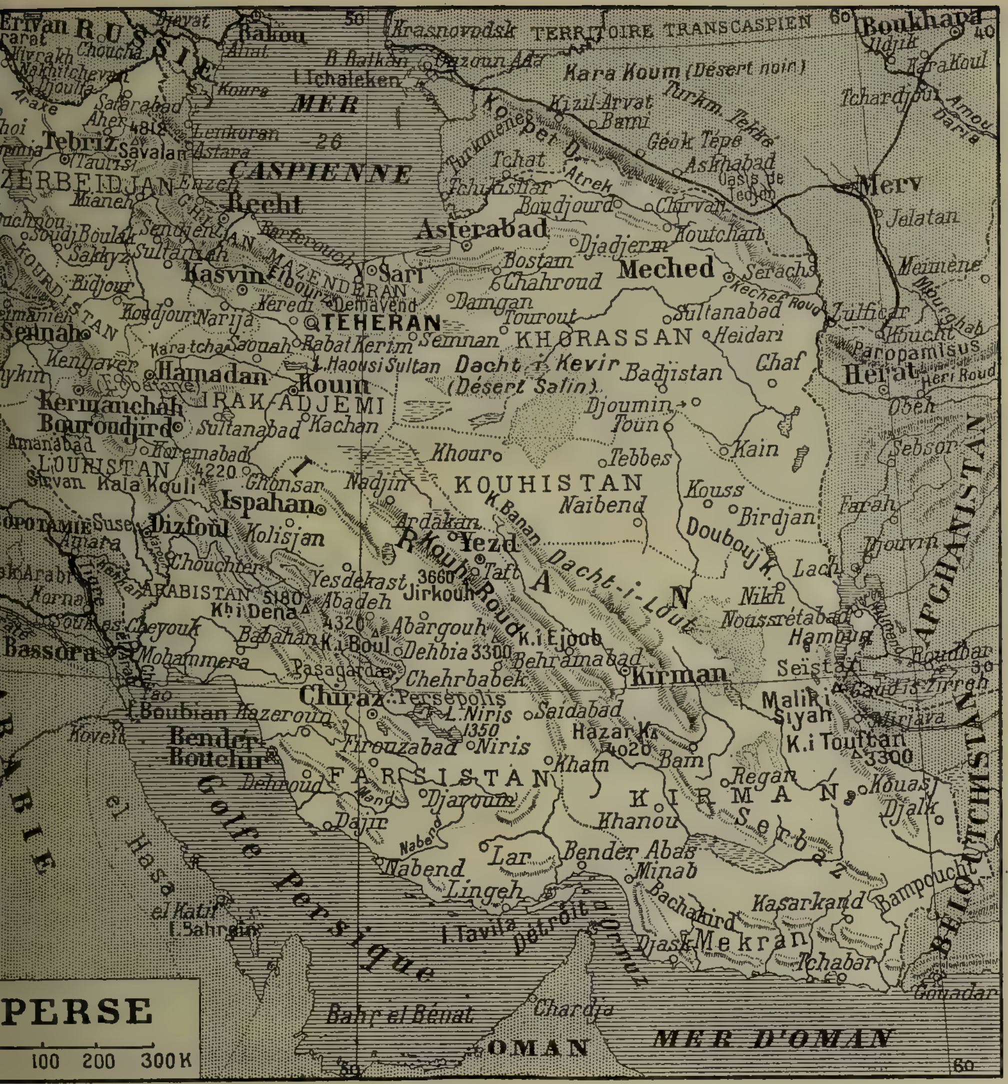

lou-Koh et du Caucase, est arrosé par l'Atrek, izil-Ouzen, l'Araxe, etc. Des vallées fertiles, sur- au voisinage de la mer Caspienne (Ghilan, Ma- eran, Aderbaïdjan) et des oasis, fournissent des luctions très variées. Au centre s'élèvent les ons désertiques du Kouhistan. Importants gise- ts de pétrole dans l'Azerbaïdjan, le Khorassan région du golfe Persique. Les chevaux et les ets sont en renom. Les principales ressources istrielles du pays sont la fabrication des étoffes aine et de soie, des tapis, le travail du cuivre, éricicu1ture, etc. Les habitants se divisent en jiks (Persans), musulmans *schiites*, Kurdes et komans. Le roi ou *schah* exerce un pouvoir péré nominalement depuis 1906 par un Parle- t. Le royaume est divisé en dix provinces.

ISTOIRE. A une époque très reculée, les Aryas tèrent le voisinage du Pamir. Les uns occupè- la vallée de l'Indus (Indous), les autres peu- ent la région iranienne (Ira- s). Les Iraniens eurent pour cipaux représentants les *Mè-* et les *Perses*. En 559 av. J.-C., pire des Mèdes fut renversé Cyrus, et leur pouvoir passa Perses. Cyrus, après avoir enu l'alliance des Chaldéens des Egyptiens, ruina la do- ation inquiétante de Crésus. de Lydie (554), et conquit sie Mineure ; puis, se retour- t contre les Chaldéens, il npara de Babylone (538). Il bientôt maître incontesté de te l'Asie occidentale et, sous rius Ier (521-485), l'empire per- , arrivé à son apogée, comprit, outre l'Egypte, nexée sous Cambyse, le Pendjab, le bassin de dus et une partie de la Scythie. Mais l'ambition nesurée des rois de Perse vint échouer contre la llance des Grecs, sortis triomphants des *guerres diques* (v. MÉDIQUES), en attendant que les Grecs, à r tour conduits par le génie militaire d'Alexandre, ssent renverser l'empire perse dans la personne Darius III.

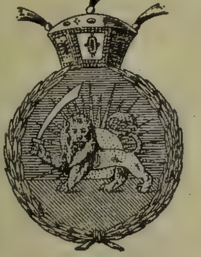

Armoiries de la Perse.

A la mort d'Alexandre (323), la Perse tomba sous torité des Séleucides, à qui succédèrent les Par- s (246 av. J.-C.). En 226 de notre ère, Artaxerxès, de Sassan, se révolta contre les Parthes et fonda Perse la dynastie des *Sassanides*, qui se maintint qu'en 652, date de la conquête du pays par les abes. La domination de ces derniers, qui dura en t jusqu'en 1220, devint purement nominale à la eur des dissensions qui se produisirent au sein l'islamisme. Des gouverneurs se rendirent indé- ndants, des princes persans et turcs fondèrent s Etats particuliers, de sorte que, concurremment ec les califes, il y eut les dynasties locales des *hérides*, des *Saffarides*, des *Bouiides*, des *Sassa- des*, enfin des *Ghaznévides*, qui réussirent un mo- ent à régner sur toute la Perse. Ils furent dépos- dés par les *Seldjoukides*, renversés eux-mêmes 1194 par les *Khorasmiens*. Au XIIIe siècle, la Perse put résister aux armées victorieuses de Gengis- an : elle passa donc au pouvoir des *Mongols*, qui maintinrent jusqu'en 1405. Deux ans plus tard, s *Turcomans* fondèrent la dynastie du Mouton- oir (1407-1468), renversée par d'autres *Turcomans*, i fondèrent la dynastie du Mouton-Blanc (1468- 97), sous laquelle eurent lieu des guerres reli- euses entre les Persans et les Turcs. Les hostilités ntinuèrent d'ailleurs sous les *Sofis* (1499-1732), dé- ônés par un général d'aventure, Nadir-Schah. Enfin, 1779, à la suite de luttes intestines, la dynastie encore régnante des *Kadjars* monta sur le trône ; elle a dû abandonner, en 1832, d'importants territoires à la Russie.

Vers la fin du XIXe siècle, sous le gouvernement des derniers schahs, notamment de Nasr-ed-Din et de Mozaffer-ed-Din, la Perse a paru vouloir entrer dans les voies de la civilisation occidentale, et une organisation constitutionnelle lui a été donnée, qui a commencé de fonctionner, non sans à-coups, sous le gouvernement d'Amed-Schah.

A peine cette constitution donnée au peuple (1905), voici que d'importants événements de politique extérieure ont paru devoir décider de l'avenir de la Perse : d'abord le traité de 1907, déterminant les sphères d'influence anglaise et d'influence russe, puis la Grande Guerre et ses suites. En 1915, les Turcs ont voulu chasser de la contrée les colonies anglaises et russes ; ils ont été arrêtés à Ourmia et ailleurs, et l'arrivée de sir Percy Sykes a replacé en 1916 la Perse sous l'influence britannique. L'Angleterre a voulu profiter de l'éclipse des Russes et des triomphes de 1918, pour s'assurer la prépondérance et faire entrer la Perse dans la chaîne des pays dépendant d'elle et reliant l'Inde à l'Egypte (accord anglo-persan du 9 août 1919) ; mais elle a bientôt dû renoncer à ses desseins. La Perse a, en fait, résisté avec succès aux entreprises de l'Angleterre, et a maintenu son indépendance nationale, comme l'ont prouvé les événements de l'année 1921 (dénonciation de l'accord avec l'Angleterre, conclusion de traités avec l'Afghanistan indépendant et la république des soviets).

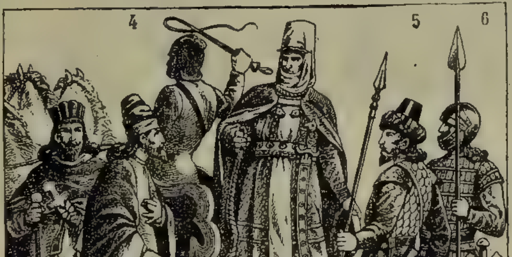

PERSES ANCIENS : 1. Roi ; 2. Grand prêtre ; 3. Satrape ; 4. Cocher ; 5. Soldat ; 6. Garde du roi.

— *Bx-arts*. Les plus anciens monuments de l'architecture achéménide sont les tombeaux des rois, qui trahissent une influence soit égyptienne, soit grecque (tombeaux de Cyrus à Pasagardes, de Darius à Persépolis). L'art perse a d'ailleurs toujours été influencé par l'étranger. Le palais de Darius à Persépolis semble fortement inspiré de l'art égyptien. Suse et Ecbatane sont bâties sur le même plan. L'architecture des Arsacides est représentée par le palais de Servistan. Les deux principaux édifices de l'époque sassanide sont la salle d'audience de Chosroès Ier, nef couverte d'un dôme qui est tout ce qui reste du palais de Ctésiphon, et le palais de Machita, élevé par Chosroès II en Palestine et agrémenté d'une coupole. Le génie de l'Iran se manifestait surtout dans la décoration ; les grandes salles étaient soutenues par des colonnes élégantes, surmontées de chapiteaux à têtes de taureau. Les murailles extérieures étaient garnies de bas-reliefs en briques émaillées (frise des *Immortels* [Louvre]).

Depuis la période musulmane, l'art de la Perse a suivi les destinées de l'art de l'islam. La mosquée persane se caractérise par les minarets étroits et la coupole bulbeuse. Dans les arts industriels, il faut signaler les objets de cuivre incrusté d'or et d'argent, les faïences bleues ou à reflets métalliques, les tissus de laine mélangés de soie et décorés de sujets de chasse et, surtout, les tapis à sujets de chasse ou à décorations géométrique et florale, pour lesquels la Perse s'est acquis une incontestable supériorité. Kirman, Irak, Chiraz, Kachan sont les principaux centres de production des tapis. Enfin, l'art persan s'est également affirmé dans de délicates et curieuses miniatures.

— *Linguist.* Dans le groupe iranien des langues indo-européennes, on distingue trois états différents d'un même idiome : 1o l'*ancien perse* ou *iranien occidental*, connu par les inscriptions cunéiformes des lois achéménides, depuis Darius Ier jusqu'à Artaxerxès Ochus ; 2o le *moyen perse* ou *pehlvi*, depuis les Achéménides jusqu'à la conquête musulmane, pénétré d'éléments sémitiques (*araméens*) ; 3o le *perse moderne* ou *persan*, constitué comme langue littéraire vers l'an 1000 et dont le domaine actuel comprend à peu près tout l'Iran. Son alphabet est celui de l'arabe avec quatre lettres en plus, et les consonnes, seules, sont représentées par des lettres. La grammaire en est très simple. Le lexique emprunte beaucoup de mots à l'arabe.

— *Littér.* La littérature zende est représentée par l'*Avesta* et les *Gathas* ou hymnes ; la littérature pehlvie comprend des livres religieux et quelques ouvrages : le *Nirangistan*, le *Boundahichn*, etc. Dans les temps modernes, le premier poète national fut Roudéki, m. en 954. Peu après, le grand poète Ferdousi (m. v. 1025) mit tout le génie de l'Iran dans sa vaste épopée du *Châh-Nameh* (Livre des Rois). Le même auteur donna avec *Yoûsouf et Zuleïkha* un modèle de poésie romanesque, qui fut continuée par Nizhâmi (1180) avec *Khosran et Chirin* et *Leïla et Medjnoun*. Sous l'influence de la philosophie soufi, se développa une poésie mystique, dont les principaux représentants sont Omar Kheyyâm, auteur de fameux quatrains (*Roubaï*) et Djelâl ed-Din-Roûmi auteur du *Mesnévi*. Les deux poètes les plus populaires de la Perse sont Saadi (m. en 1291), auteur du *Gulistan* et du *Boustan*, et Hafiz (m. en 1389), dont le lyrisme philosophique s'épanche dans les *Odes*. La prose est surtout représentée par des ouvrages d'histoire, tels que le *Rauzat-out-Safâ*, histoire universelle de Mirkhond (1498).

**Perses** (*les*), tragédie d'Eschyle, représentée en 472 av. J.-C., huit ans après la bataille de Salamine. Le poète célèbre dans ce drame la victoire de la Grèce, où il voit le châtiment de l'orgueil de Xerxès. C'est un magnifique tableau lyrique, tout animé par l'enthousiasme patriotique du poète.

**Perse** (Aulus Persius Flaccus), poète satirique latin, ami de Lucain et élève du stoïcien Cornutus. Ses œuvres sont hardies (il n'y épargne ni l'empereur ni les patriciens), d'une morale austère, mais d'un style souvent tendu et obscur (34-62).

**persécutant** [*pèr-sé-ku-tan*], **e** adj. Qui persécute. Qui importune. ANT. **Protecteur.**

**persécuté, e** [*pèr-sé*] n. et adj. Personne en butte à une persécution ou à des importunités : *l'électeur de Brandebourg accueillit avec empressement, en 1685, les persécutés protestants français.*

**persécuter** [*pèr-sé-ku-té*] v. a. (de *persécuteur*). Tourmenter tyranniquement et cruellement : *Néron persécuta les chrétiens. Par ext.* Importuner, presser : *les créanciers persécutent les débiteurs.* ANT. **Protéger, favoriser, encourager.**

**persécuteur, trice** [*pèr-sé*] n. (lat *persecutor, trix*). Qui persécute : *Dioclétien fut le persécuteur des chrétiens. Par ext.* Importun, incommode : *fâcheux persécuteur.* Adjectiv. : *un zèle persécuteur.*

**persécution** [*pèr-sé-ku-si-on*] n. f. (lat. *persecutio*). Action de persécuter. *Spécialem.* Vexations, tourments, proscriptions, souffrance, martyre, imposés aux premiers chrétiens par les empereurs romains : *de Néron à Dioclétien, il y eut dix grandes persécutions. Par exagér.* Importunité continuelle. *Délire de la persécution*, monomanie dans laquelle les malades se croient persécutés. ANT. **Protection.**

— ENCYCL. *Hist. relig.* Les anciens auteurs comptent ordinairement dix persécutions : la première, sous Néron (64-68) ; la deuxième, sous Domitien (94-96) ; la troisième, sous Trajan (97-116) ; la quatrième, sous Adrien (118-129) ; la cinquième, sous Marc-Aurèle (161-178) ; la sixième, sous Septime-Sévère (200-211) ; la septième, sous Maximin le Thrace (235-237) ; la huitième, sous Dèce (249-251) ; la neuvième, sous Valérien (257-259) ; la dixième, sous Dioclétien et Maximien (303-310). Les historiens modernes usent peu de cette classification, assez arbitraire.

**Persée** [*pèr-sé*], héros grec, fils de Jupiter et de Danaé. Il fut, sur l'ordre de son grand-père Acrisius, enfermé avec sa mère dans une caisse qu'on jeta à la mer. Polydectès, roi de l'île Sériphos, recueillit les naufragés et, plus tard, épousa Danaé. Pour se débarrasser de son beau-fils, il lui ordonna d'aller couper la tête de Méduse. Persée accomplit cet exploit, puis s'enfuit sur le dos de Pégase, né du sang de sa victime. Il enleva les pommes du jardin des Hespérides, délivra Andromède qu'il épousa, et revint à Sériphos où il pétrifia, avec la tête de Méduse, Polydectès, qui persécutait Danaé. Il devint roi de Tirynthe et fonda Mycènes. (*Myth.*) V. ANDROMÈDE, PÉGASE.

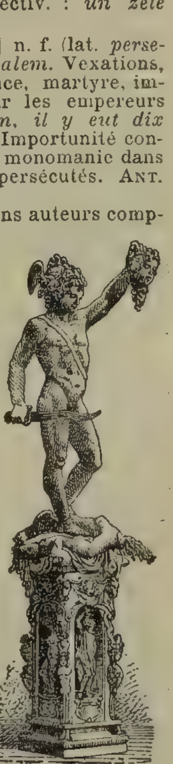

Persée, d'après B. Cellini.

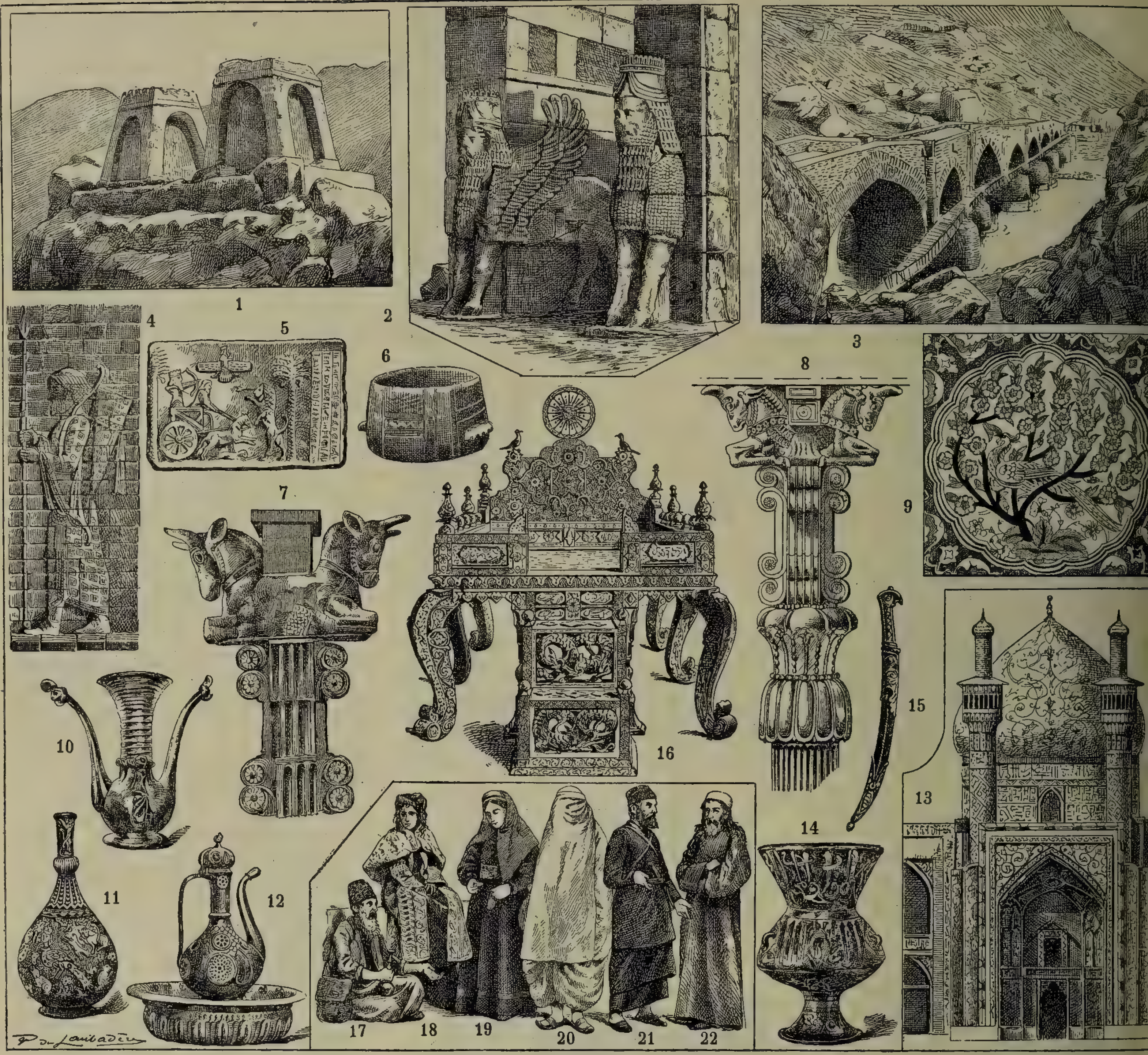

PERSE : 1. Temple du feu ; 2. Taureaux androcéphales (Persépolis) ; 3. Pont antique à Mendjile ; 4. Frise des Immortels ; 5. Cachet de Darius ; 6. Cassolette madzéique ; 7. Chapitea de Suse ; 8. Chapiteau persépolitain ; 9. Plaque de revêtement stammifère ; 10. Vase de verre ; 11. Bouteille de faïence ; 12. Buire de cuivre ; 13. Mosquée royale d'Ispahan ; 14. Lampe de mos quée (XIVᵉ s.) ; 15. Poignard (XVIIIᵉ s.) ; 16. Trône d'or du Schah-Abbas ; 17. Derviche ; 18. Chaldéenne ; 19. Arménienne ; 20. Persane en costume de rue ; 21. Chef de village ; 22. Moine arménie

**Persée,** statue bronze de Benvenuto Cellini (Loges des Lanzi, à Florence) ;— chef-d'œuvre de Canova, au musée du Vatican ; — *Persée délivrant Andromède*, tableau de Ch.-Ant. Coypel, au Louvre. Au milieu, Andromède enchaînée tourne ses regards vers Persée, qui va combattre le monstre ; au premier plan, cinq néréides ; dans le fond, une forteresse (v. p. 581).

**Persée,** tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, poème de Quinault, musique de Lulli, dont c'est une des œuvres les plus remarquables (1862).

**Persée,** dernier roi de Macédoine, fils de Philippe V ; il régna de 178 à 168 av. J.-C., et fut vaincu à Pydna par Paul-Emile. Il mourut captif en Italie (166 av. J.-C.).

**perséides** [*pèr-sé-i-de*] n. f. pl. Etoiles filantes qui semblent venir de la constellation de Persée. S. une *perséide*.

**perséite** n. f. Sucre alcoolique que l'on trouve dans les noyaux d'avocatier. Syn. MANNOHEPTITE.

**perséité** [*pèr*] n. f. Expression scolastique, qui désigne la qualité de ce qui existe par soi (*per se*) : *la perséité ne peut appartenir qu'à Dieu.*

**persel** n. m. Combinaison d'un acide avec un peroxyde ; *les persels sont des substances oxydantes, leur décomposition au contact de l'eau engendrant de l'eau oxygénée ; les persulfates, percarbonates, perborates, etc., sont des persels.*

**Perséphone** ou **Coré,** divinité grecque, fille de Déméter et de Zeus, et reine des Enfers ; identifiée plus tard avec la Proserpine des Romains.

**Persépolis** [*pèr, liss*], v. anc., sur l'Araxe, au S.-O. d'Ispahan, dans la plaine actuelle de Merdacht, où se voient encore ses ruines, capitale des Achéménides construite par Darius, achevée par Xerxès, incendiée par Alexandre en 331 av. J-.C. Parmi les monuments, on remarque les restes de quatre hypogées et de la grande salle de réception ou *Apadana*, salle hypostyle à quarante colonnes.

**Persépolis** (*Incendie de*), tableau de Rochegrosse (1913). Vaste composition décorative où le peintre nous montre, d'après Plutarque, Alexandre, dans une orgie, mettant le feu à Persépolis pour complaire à la courtisane Thaïs (v. p. 581).

**perséulose** n. m. Sucre obtenu par oxydation de la perséite à l'aide de la bactérie du sorbose.

**persévéramment** [*pèr-sé-vé-ra-man*] adv. Avec persévérance. (Peu us.)

**persévérance** [*pèr-sé*] n. f. (lat. *perseverantia*). Qualité de celui qui persévère : *la persévérance vient à bout de tout.* Fermeté, constance dans la foi, dans la piété. *Persévérance finale*, celle qui dure jusqu'à la mort. *Catéchisme de persévérance*, exercices de catéchisme que l'on suit après la première communion. ANT. **Versatilité, inconstance.**

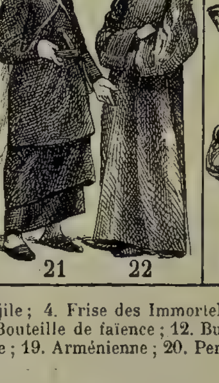

Gᵃˡ Pershing.

**persévérant** [*pèr-sé-vé-ran*], **e** adj. Qui persévère : *activité persévérante.* ANT. **Versatile, inconstant.**

**persévérer** [*pèr-sé-vé-ré*] v. n. (du lat. *perseverare*, avoir de la constance. — Se conj. comme *accélérer.*). Persister dans le même état d'esprit, les mêmes dispositions : *persévérer dans le mal.* Continuer, durer : *la fièvre paludéenne persévère longtemps.* ANT. **Renoncer, abandonner.**

**Pershing** (John Joseph), général américain, d'origine alsacienne, né dans le Missouri en 1860, commandant en chef du corps expéditionnaire américain sur le front français depuis les débuts de l'intervention américaine jusqu'à la fin de la Grande Guerre.

**persicaire** [*pèr-si-kè-re*] n. f. Nom d'une espèce de renouée.

— ENCYCL. Les persicaires comprennent plusieurs variétés cultivées, soit comme fourrage, soit comme plantes d'ornement. Parmi ces dernières, il est une variété fort jolie, à fleurs roses, rouges ou blanches, et vulgairem. appelée *bâton de Jacob.*

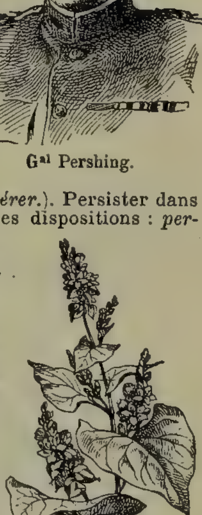

Persicaire : *a*, fruit ; *b*, coupe du fruit.

**persicine** n. f. Glucoside de la poudre de pyrèthre.

**persicot** [*pèr-si-ko*] n. m. Liqueur faite d'espri de-vin, de sucre, de persil et de noyaux de pêche écrasé

**persiennage** [*pèr-si-è-na-je*] n. m. Mode de clôture des fenêtres, etc., au moyen de persiennes.

**persienne** [*pèr-si-è-ne*] n. f. (de *Perse*). Sorte de jalousie, composée de lames minces montées sur châssis, qui s'ouvre en dehors comme un contrevent : *les persiennes en fer sont souvent en plusieurs vantaux qui se replient les uns sur les autres.*

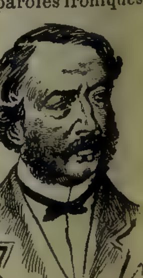

Persiennes.

**persiflage** [*pèr-si*] n. m. Action, discours du persifleur. Syn. de IRONIE.

**persifler** [*pèr-si-flé*] v. a. (de *sifflé.* — S'écrit cependant avec un seul *f.*) Se moque d'une personne, d'une chose, par des paroles ironiques

**persifleur, euse** [*per, eu-ze*] n. Qui a l'habitude de persifler.

**Persigny** (Jean-Gilbert-*Victor* FIALIN, comte puis duc **de**), homme politique français, né à Saint-Germain-Lespinasse (Loire), m. à Nice (1808-1872) ; compagnon d'aventures puis ministre de l'intérieur de Napoléon III. Il fut l'irréductible partisan de l'Empire autoritaire.

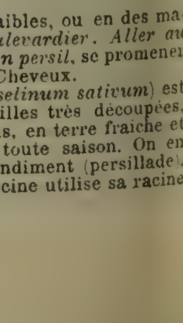

Persigny.

**persil** [*pèr-si*] n. m. (gr. *petroselinum*). Plante potagère de la famille des ombellifères : *le persil s'emploie comme condiment.* Loc. prov. : *Grêler sur le persil*, exercer son autorité contre des gens faibles, ou en des ma tières insignifiantes. *Arg. boulevardier. Aller au persil*, faire le trottoir. *Faire son persil*, se promene pour se faire remarquer. *Pop.* Cheveux.

— ENCYCL. Le persil (*petroselinum sativum*) est une plante bisannuelle, à feuilles très découpées, que l'on cultive dans les jardins, en terre fraîche et légère ; il peut être semé en toute saison. On en emploie les feuilles comme condiment (persillade), ou pour orner les plats ; la médecine utilise sa racine e apéritive, ses fruits comme carminatifs. On de toute la plante une sorte d'huile (apiol), nagogue et fé- ge.

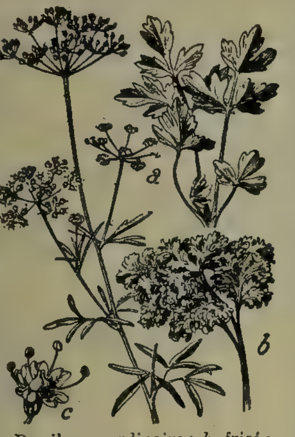

Persil : *a*, ordinaire ; *b*, frisé ; *c*, fleur.

**rsil** (Jean- es), homme po- e et magistrat çais, pair de e sous Louis- pe, né à Con- m. à Antony ) [1785-1870].

**rsillade** *i*, *ll* mll.] n. f. ou assaisonne- à base de per- ché, estragon, u échalote et, is, huile, vinai- et moutarde. ches de bœuf assaisonnées

**rsillé, e** *i*, *ll* mll.] adj. t de ce qui est mé de petites s vertes et en particulier du fromage, comme n y avait mis du persil haché. Se dit aussi de nde de boucherie parsemée d'infiltrations grais- s : *la viande persillée est tendre oureuse.*

**rsiller** [*pèr-si*, *ll* mll., *é*] v. a. eter de petits points ou taches âtres.

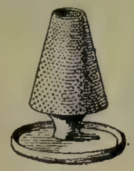
Persillère.

**rsillère** [*pèr-si*, *ll* mll.] n. f. pyramidal, rempli de terre et é de trous, à l'aide duquel on nt du persil en toute saison.

**rsique** [*pèr*] adj. Qui appar- aux anciens Perses. *Archit. Ordre persique*, l'entablement est porté par des figures de cap- qui furent primitivement des prisonniers perses.

**ersique** (GOLFE), mer intérieure, située au e la mer des Indes, entre la Perse et l'Arabie, ommuniquant avec elle par le détroit d'Ormuz. est longue d'environ 1.000 kil., large de 170 ). Nombreux bancs de sable. Pêcheries de perles. là sont venues en Mésopotamie les troupes bri- iques qui ont, pendant la Grande Guerre, lutté re les Turcs et les Allemands sur les bords de phrate et du Tigre et en Perse.

**ersistance** [*pèr-sis-tan-se*] n. f. Qualité de ce est persistant. Action de persister.

**ersistant** [*pèr-sis-tan*], **e** adj. Doué de per- nce : *plaideur persistant.* Qui dure, qui conti- : *fièvre persistante. Bot. Feuilles persistantes*, lles restant vertes pendant un ou plusieurs rs. *Calice persistant*, celui qui dure jusqu'à la urité du fruit.

**ersister** [*pèr-sis-té*] v. n. (lat. *persistere*). Res- inébranlable dans sa manière de penser ou ir : *persister dans sa résolution.* Continuer : *le ux persiste.* ANT. **Renoncer.**

**Pers-Jussy,** comm. de la Haute-Savoie, arr. 25 kil. de Saint-Julien, près du Foron de Rei- er ; 1.580 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**ersona grata,** mots lat. signif. : *Personne bien- ue*, mots par lesquels on désigne, dans la langue lomatique, un personnage qui sera agréé avec isir par la puissance auprès de laquelle on l'ac- dite : *être* (ou *n'être point*) *persona grata dans cour.*

**ersoné** [*pèr-so-né*], **e** adj. (du lat. *persona*, sque de théâtre). *Bot.* Se dit des fleurs souvent ses par une saillie interne, ce qui leur donne pparence d'un masque de théâtre ou d'un mufle imal. N. f. pl. Syn. de SCROFULARIACÉES.

**ersonnage** [*pèr-so-na-je*] n. m. (du lat. *per- a*, masque). Personne considérable, illustre : *la tune fait d'un sot un personnage.* Personne quel- ique, au point de vue de sa valeur morale : *un ste personnage.* Personne mise en action dans une vre littéraire. Rôle scénique : *les personnages de rneille sont héroïques. Personnage muet*, celui i figure sans prendre part au dialogue. *Person- ge allégorique*, être métaphysique ou inanimé, que crivain ou l'artiste personnifie (la Renommée, la ctoire, etc.).

**personnalisation** [*pèr-so-na-li-za-si-on*] n. f. tion de personnaliser.

**personnaliser** [*pèr-so-na-li-zé*] v. a. Faire e personne fictive de : *personnaliser un vice.* V. n. ire des personnalités. (Inus.)

**personnalisme** [*pèr-so-na-lis-me*] n. m. ce et conduite de celui qui rapporte tout à lui seul. stème philosophique, fondé sur le sentiment pro- e d'une personnalité consciente et volontaire.

**personnaliste** [*pèr-so-na-lis-te*] adj. Relatif personnalisme. N. m. Partisan du personnalisme.

**personnalité** [*pèr-so-na*] n. f. Individualité nsciente : *il faut respecter la personnalité hu- aine.* Caractère propre à chaque personne : *un ge doit dépouiller toute personnalité.* Personne, ersonnage : *de hautes personnalités.* Trait injurieux ré de l'individualité même de quelqu'un : *ne faites as de personnalités.* Défaut d'un homme unique- ent occupé de lui-même : *la personnalité est haïs- able. Personnalité civile*, v. PERSONNE.

— ENCYCL. *Phil.* Les éléments constitutifs de la *ersonnalité* sont l'individualité, la conscience et la berté. C'est là ce qui distingue la personne des hoses.

**personnat** [*pèr-so-na*] n. m. (lat. *personnatus*). énéfice ecclésiastique donnant préséance. (Peu us.)

**personne** [*pèr-so-ne*] n. f. (lat. *persona*). Indi- idu, homme ou femme : *inviter trois personnes.* ndividu considéré en lui-même : *le bonheur tient urtout à la personne.* Corps humain au point de ue de sa forme ou de sa constitution : *être bien fait le sa personne. Jeune personne*, jeune fille. (S'est it quelquef. pour les jeunes gens des deux sexes.) *ersonne publique*, qui remplit des fonctions publi- ques. *Dans la personne de*, par un acte dirigé sur. *En personne*, par soi-même et non par autrui ; per- sonnifié : *Harpagon, c'est l'avarice en personne. Sans acception de personnes*, sans préférence pour qui que ce soit. *Etre bonne personne*, être d'une humeur douce et facile. *Payer de sa personne*, s'exposer au péril ; avec un régime direct, récompenser par des faveurs d'amour. *Aimer sa personne*, ses aises. *Personne civile, personne morale*, être moral qui a une existence juridique : *les associations légalement autorisées sont des personnes civiles. Parlant à sa personne*, parlant à lui-même. *Les trois personnes divines*, la Trinité. *Gram. Première personne*, celle qui parle ; *seconde personne*, celle à qui l'on parle ; *troisième personne*, celle de qui l'on parle. *Parler à la troisième personne*, mettre à la troisième personne les noms appellatifs de ceux à qui l'on parle, comme quand on dit : *Monsieur a sonné ? Que désire Madame ?* pour éviter l'interpellation directe, tenue pour insuffisamment respectueuse. *Théol.* Centre moral responsable : *il y a trois personnes en Dieu.* Pron. indéf. masc. sing. Quelqu'un, un être quelconque : *plus que personne au monde.* Avec une négation, aucun, nul : *personne n'est parfaitement heureux. Fig.* et *fam. Il n'y a plus personne*, se dit pour exprimer qu'une personne est morte, évanouie, ou qu'elle a perdu la raison.

— ENCYCL. *Dr. Personne civile.* Le droit français admet l'existence de *personnes civiles* ou *morales*, jouant un rôle analogue à celui que jouent les personnes physiques, au moins quant aux droits se référant au patrimoine ; il considère donc les individus composant certaines universalités comme ne formant qu'une personne ; de là, le nom de *personne civile* ou *morale.*

Toute personne civile ou morale est investie de la capacité civile, c'est-à-dire a une existence légale et la capacité juridique d'accomplir tous les actes de la vie civile (d'acquérir, de posséder, d'aliéner, de plaider, de transiger, d'emprunter, etc.). Les personnes civiles ne peuvent exister qu'en vertu d'une reconnaissance expresse ou tacite de la puissance publique. Ce sont : l'Etat, les communes, les établissements publics, certaines institutions comme les chambres de commerce, les associations syndicales, etc,

**personnel, elle** [*pèr-so-nèl, è-le*] adj. Spécial à chaque personne : *défendre ses intérêts personnels.* Qui n'est occupé que de soi ; égoïste : *l'enfant est très personnel ;* substantiv. : *les personnels rendent les autres malheureux. Contribution personnelle*, celle que l'on paye individuellement, à raison de sa personne. *Gramm. Pronoms personnels*, pronoms qui désignent les trois personnes ; ce sont :

| | SINGULIER | PLURIEL |
|---|---|---|
| Pour la 1re personne | je, me, moi . . . | nous. |
| Pour la 2e personne | tu, te, toi. . . . . | vous. |
| Pour la 3e personne | il, elle, lui, le, la.<br>se, soi, en, y. . . | ils, elles, eux,<br>se, les, leur. |

*Mode personnel*, mode qui a des terminaisons propres à marquer le changement des personnes : *il y a quatre modes personnels : l'indicatif, le conditionnel, l'impératif et le subjonctif.* N. m. Ensemble des personnes attachées à un service : *le personnel d'un théâtre, d'une imprimerie.* Ensemble des personnes qui exercent une même profession : *le personnel enseignant.* Personnalité : *critique dans laquelle il entre trop de personnel.* PROV. : **Les fautes sont personnelles,** on n'est pas responsable des fautes d'autrui. ANT. **Impersonnel.**

— ENCYCL. *Fin. Contribution personnelle mobilière.* Cet impôt de répartition est destiné à atteindre l'ensemble du revenu du contribuable ; c'est une capitation due par tout habitant, sans distinction de nationalité ou de sexe, jouissant de ses droits, non réputé indigent et domicilié depuis un an dans la commune. Sont considérés comme jouissant de leurs droits, les veuves et les femmes séparées ou divorcées, les garçons et les filles majeurs ou mineurs ayant des moyens suffisants d'existence, soit par leur fortune personnelle, soit par la profession qu'ils exercent, lors même qu'ils habitent avec leurs père, mère, tuteur ou curateur.

La cote personnelle mobilière se compose de deux taxes distinctes : 1° la *taxe personnelle ;* la *cote mobilière.*

Le montant de la taxe, multiplié par le nombre des individus qui y sont soumis, est d'abord prélevé sur le contingent *personnel.* Le surplus du contingent est réparti en cotes *mobilières* au centime le franc des loyers d'habitation attribués aux divers contribuables. Ces cotes mobilières complètent avec les taxes personnelles la somme totale à payer dans les communes.

La taxe personnelle est la même pour tous les habitants d'une commune. Elle équivaut à trois journées de travail, dont l'évaluation est fixée chaque année par le conseil général du département, sur la proposition du préfet, dans les limites d'un minimum de 50 centimes et d'un maximum de 1 fr. 50. Elle est due dans la commune où le contribuable a son domicile légal.

La cote mobilière tend à frapper l'ensemble du revenu de chaque contribuable, en tant seulement qu'il est révélé par la valeur locative du logement occupé telle qu'elle est déterminée par les répartiteurs communaux. Le contingent de chaque commune, fixé par le conseil d'arrondissement, doit être réparti entre tous les contribuables proportionnellement à la valeur locative de leur habitation.

— *Dr.* Les héritiers ne sont pas tenus des condamnations pénales de leurs auteurs, mais seulement de leurs dettes civiles, parce que les peines sont *personnelles.*

**personnellement** [*pèr-so-nè-le-man*] adv. En personne : *répondre personnellement.*

**personnificateur, trice** [*pèr-so-ni*] n. Celui, celle qui personnifie.

**personnification** [*pèr-so-ni, si-on*] n. f. Action de personnifier : *les personnifications sont fréquentes en poésie.* Etre personnifié : *le démon est la personnification de nos mauvais penchants.* Type achevé : *Vincent de Paul fut la personnification de la bonté.*

**personnifier** [*pèr-so-ni-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Attribuer à une chose inanimée ou à un être abstrait la figure, les sentiments, le langage d'une personne : *Boileau, dans le* Lutrin, *a plaisamment personnifié la mollesse.* Etre le modèle réalisé de : *Pénélope personnifie les vertus de l'épouse.*

**perspectif** [*pèrs-pèk-tif*], **ive** adj. Qui montre un objet en perspective : *dessin perspectif.*

**perspective** [*pèrs-pèk*] n. f. (du lat. *perspicere*, supin *perspectum*, voir à travers). Art de représenter les objets selon les différences que l'éloignement et la position y apportent : *les lois de la perspective.* Aspect que présentent, par rapport au lieu d'où on les regarde, divers objets vus de loin : *voilà un coteau qui fait une belle, une riante perspective.* Nom que l'on donne aux grandes rues en ligne droite à Petrograd : *la perspective Newski. Perspective linéaire*, celle qui règle la direction et la dimension des lignes. *Perspective aérienne*, celle qui indique l'éloignement relatif des objets par la dégradation des couleurs et des tons. *Perspective sentimentale* ou *perspective de sentiment*, celle qui, s'appliquant aux objets qui n'offrent point de lignes droites ou courbes définies, se pratique d'idée plutôt que par des règles fixes. *Perspective spéculative*, théorie de différentes apparences, ou représentation de certains objets suivant les diverses positions de l'œil qui les regarde. *Perspective pratique*, art de représenter les objets avec la forme qu'ils affectent à nos yeux. *Perspective cavalière*, perspective de convention, destinée à donner une représentation nette des objets. *Fig.* Aspect sous lequel on envisage certains objets. Espérance ou crainte d'une chose probable, quoique éloignée : *avoir la perspective d'une grande fortune.* Loc. adv. *En perspective*, dans un certain éloignement, mais à portée de la vue. *Fig.* Dans l'avenir, en espérance : *il est fort riche, mais ce n'est encore qu'en perspective.*

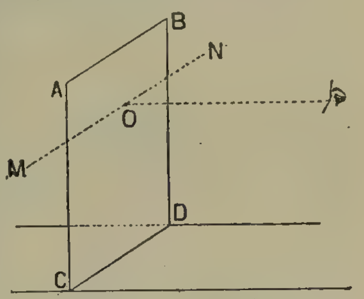

ABCD, tableau. — CD, ligne de terre ; MN, ligne d'horizon, de l'œil au point O, rayon visuel principal ; O, point principal.

— ENCYCL. La *perspective linéaire* ou *conique* a pour but de représenter sur une surface (généralement sur un plan ou tableau) une figure qui offre l'aspect d'un objet à trois dimensions. Si l'on suppose le tableau vertical, l'œil et l'objet étant de part et d'autre, on obtient la perspective de l'objet en prenant les intersections avec le plan du tableau des rayons visuels qui joignent l'œil de l'observateur aux différents points de l'objet. La perspective d'une droite est une droite ; la parallèle à la droite de l'espace menée par l'œil de l'observateur rencontre le plan du tableau en un point, perspective du point à l'infini sur la droite de l'espace : c'est le *point de fuite* de la droite ; les perspectives de deux droites parallèles ont donc même point de fuite. Le *point de fuite principal* est le point de fuite des droites perpendiculaires au tableau. Les points de fuite des horizontales inclinées à 45° sur le tableau sont les *points principaux de distance ;* il en existe deux, qui, par conséquent, sont placés à égale distance du point principal de fuite. La *ligne de fuite d'un plan* est l'intersection du tableau avec le plan parallèle au plan donné et passant par l'œil.

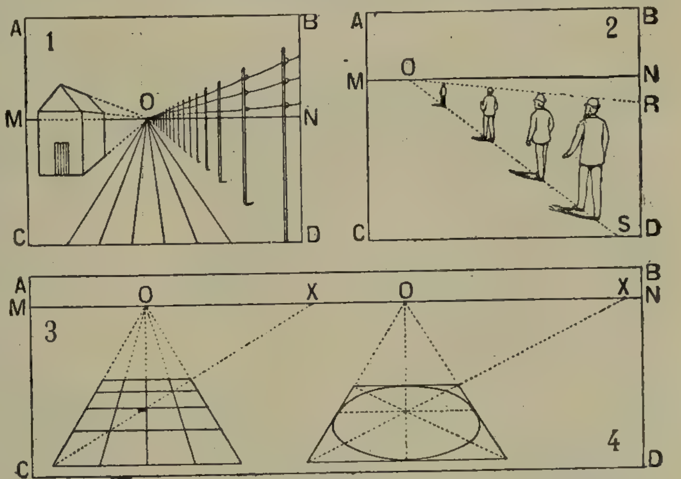

1. Parallèles horizontales et verticales, en perspective ; 2. Parallèles OR, OS, s'éloignant vers le point de fuite ; 3. Carrelage en perspective ; 4. Cercle en perspective. (ABCD, tableau ; MN, ligne d'horizon ; O, point de fuite ; X, point de distance.)

**perspectographe** n. m. (de *perspective*, et du gr. *graphê*, description). Appareil utilisé en topographie aérienne et qui permet de redresser en photographie horizontale une photographie prise obliquement.

**perspicace** [*pèrs-pi*] adj. (lat. *perspicax*). Qui a de la perspicacité : *critique perspicace.*

**perspicacité** [*pèrs-pi*] n. f. (de *perspicace*). Pénétration d'esprit.

**perspicuité** [*pèrs-pi*] n. f. (lat. *perspicuitas ;* de *perspicuus*, transparent). Clarté, netteté, en parlant des idées et du style. (Vx.)

**perspirable** [*pèrs-pi*] adj. Qui laisse passer à travers sa substance : *la peau est très perspirable.*

**perspiration** [*pèrs-pi-ra-si-on*] n. f. *Méd.* Nom donné aux échanges respiratoires qui s'effectuent à travers le revêtement cutané du corps.

**perspirer** [*pèrs-pi-ré*] v. n. (lat. *perspirare*). Transsuder à travers un corps. (Peu us.)

**perstriction** [*pèrs-trik-si*] n. f. (du lat. *perstringere*, sup. *perstrictum*, étreindre avec force). *Chir. anc.* Compression des artères par des ligatures, dans les cas de fièvres intermittentes.

**persuadant** [*pèr-su-a-dan*], **e** adj. Propre à persuader : *argument persuadant.*

**persuader** [*pèr-su-a-dé*] v. a. (lat. *persuadere*). Porter quelqu'un à croire ; le décider à faire : *on*

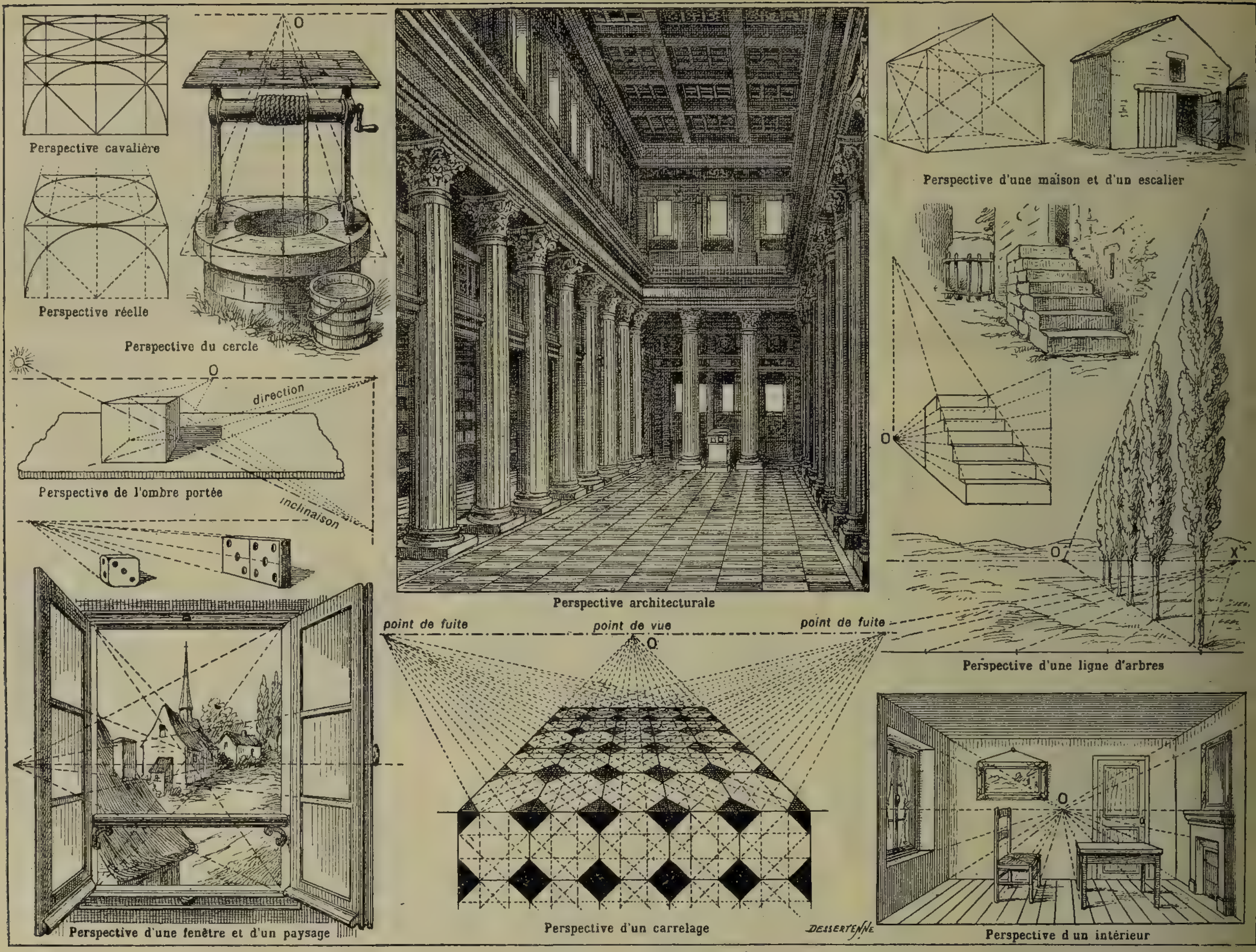

Perspective cavalière

Perspective réelle

Perspective du cercle

Perspective de l'ombre portée

Perspective d'une fenêtre et d'un paysage

Perspective architecturale

Perspective d'un carrelage

Perspective d'une maison et d'un escalier

Perspective d'une ligne d'arbres

Perspective d un intérieur

NOTIONS DE PERSPECTIVE.

*nous persuade aisément ce qui nous plaît.* V. n. *Persuader à*, décider. **Se persuader** v. pr. Croire, s'imaginer : *ils se sont persuadé* (ils ont persuadé à eux) *qu'on les trompait.* ANT. **Dissuader.**

**persuadeur** [*pèr-su-a*] n. m. Celui qui persuade.

**persuasible** [*pèr-su-a-zi-ble*] adj. Qui peut être persuadé : *esprit persuasible.* (Peu us.)

**persuasif** [*pèr-su-a-zif*], **ive** adj. Qui a le pouvoir, le talent de persuader : *éloquence persuasive.* ANT. **Dissuasif.**

**persuasion** [*pèr-su-a-zi-on*] n. f. (lat. *persuasio*). Action de persuader : *céder à la persuasion.* Etat de l'esprit persuadé : *la persuasion donne une grande force.* ANT. **Dissuasion.**

**persuasivement** [*pèr-su-a-zi-ve-man*] adv. D'une manière persuasive.

**persulfate** [*pèr-sul*] n. m. Persel obtenu par électrolyse d'un sulfate : *le persulfate d'ammonium est utilisé dans la préparation de certaines matières colorantes, le persulfate de potassium ou anthion sert à éliminer l'hyposulfite des plaques photographiques ; le persulfate de sodium est un désinfectant.*

**persulfure** [*pèr-sul*] n. m. Sulfure qui contient la plus grande proportion possible de soufre.

**persulfuré, e** [*pèr-sul*] adj. Qui est à l'état de persulfure.

**persulfurique** [*pèr-sul*] adj. Se dit de divers dérivés oxygénés du soufre : *anhydride persulfurique, acide persulfurique.*

**Pert** (Louise-Hortense ROUGEUL, née GRILLE, connue sous le nom de **Camille**), femme de lettres française, née en 1865, auteur de romans sur des sujets sociaux ou philosophiques (*les Florifères*, etc.).

**perte** [*pèr-te*] n. f. (du lat. *perditus*, perdu). Privation de ce dont on jouissait : *la perte d'une bourse, de la vue. Spécialem.* Privation résultant de la mort d'une personne : *pleurer la perte d'une mère.* Mort, ruine : *Richelieu voulait la perte de la maison d'Autriche. La perte de l'âme*, la damnation. Dommage : *éprouver des pertes à la Bourse.* Insuccès, issue désavantageuse : *perte d'une bataille, d'un procès.* Mauvais emploi : *perte de temps.* Fuite, quantité de fluide ou de liquide qui s'échappe accidentellement du récipient qui le contenait : *réparer les pertes d'un aérostat. Profits et pertes*, v. PROFIT. *Perte sèche*, perte qui n'est atténuée par aucun avantage. *Géol. Perte de rivière*, trajet souterrain que présentent certains cours d'eau, en un ou plusieurs points. *Pathol. Perte de sang* ou simpl. *Pertes*, métrorragie, flux mensuel exagéré. *Pertes blanches*, leucorrhée. *Pertes séminales*, spermatorrhée. *Perte de connaissance*, syncope. Loc. adv. : *Avec perte*, en ayant le dessous. *A perte*, en perdant : *vendre à perte. A perte d'haleine*, à perdre la respiration. *A perte de vue*, hors de la portée de la vue. *Par ext.*, Très avant, profondément. *Fig.* D'une façon interminable et compliquée : *disserter à perte de vue. En pure perte*, inutilement. ANT. **Gain, bénéfice, profit.**

**pertérébrant** [*pèr, bran*], **e** adj. (du lat. *per*, à travers, et *terebra*, vrille). Se dit d'une douleur que le malade compare à la sensation que lui causerait un instrument perforant.

**Perth,** v. d'Australie, ch.-l. de l'Etat d'Australie-Occidentale ; 41.000 h.

**Perth,** v. d'Ecosse, ch.-l. du comté de ce nom, sur le Tay ; 33.200 h. Ancienne capitale des rois d'Ecosse (Ve s). Eglise Saint-John. Fabrication d'étoffes. — Le comté a 125.500 h. Industrie variée.

**Perth-Amboy,** v. des Etats unis d'Amérique (New-Jersey), comté de Middlesex), sur l'estuaire du Raritan ; 42.000 h. Port, commerce de charbon.

**Pertharite,** roi des Lombards en 661 et 671, m. en 686. Chassé de son trône par Grimoald, duc de Bénévent, entre 662 et 671, il rentra en Italie à la mort de ce dernier, dont il chassa le fils pour reprendre le pouvoir.

**Pertharite**, tragédie de Corneille (1652), qui pèche par l'invraisemblance, et qui fut le premier échec du poète. Les principaux personnages sont : Pertharite, sa femme Roselinde, et Grimoald, usurpateur magnanime, qui rend à Pertharite sa femme et partage avec lui son royaume.

**Perthes,** famille de libraires allemands dont l'établissement, fondé à Gotha par Justus Perthes (1749-1785), a attaché son nom à l'*Atlas Stieler*, à l'*Almanach de Gotha*, à la revue *Mitteilungen*, etc.

**Perthes-lès-Hurlus,** comm. du dép. de la Marne, arr. et à 26 kilom. de Sainte-Menehould, en Champagne Pouilleuse ; 156 hab. en 1914. Un des points principaux de la première bataille de Champagne (déc. 1914-mars 1915), lors de la première offensive de 1915. Ce village est complètement détruit.

**Perthus** [*pèr-tuss*] (COL DE), défilé des Pyrénées orientales, franchi par Annibal, et dominé par la forteresse de Bellegarde, au S. de Perpignan.

**pertinacité** [*pèr*] n. f. (du lat. *pertinax*, opiniâtre). Entêtement. (Vx.)

**Pertinax** [*pèr-ti-naks*] (Publius Helvius), empereur romain en 193, né à Villa Martis en 126, m. en 193 ; successeur de Commode, tué par les prétoriens, que ses sages réformes avaient mécontentés. C'était un général habile, qui s'était distingué dans la guerre contre les Parthes.

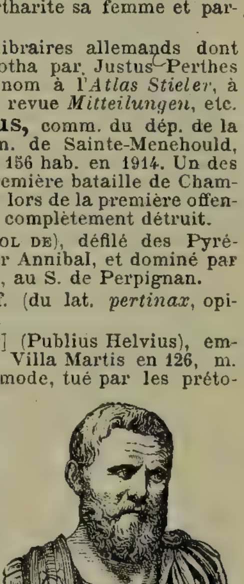

Pertinax.

**pertinemment** [*pèr-ti-na-man*] adv. (de *pertinent*). Avec justesse, compétence, certitude : *parler pertinemment d'une affaire.*

**pertinence** [*pèr-ti-nan-se*] n. f. *Dr.* Qualité de ce qui est pertinent : *constater la pertinence d'une allégation.*

**pertinent** [*pèr-ti-nan*], **e** adj. (lat. *pertinens*). Justement applicable à la chose : *raison pertinente. Procéd. Moyens pertinents, faits et articles pertinents*, moyens, faits qui ont trait au fond de la cause, qui doivent influer sur la décision.

**pertransiit** ou **pertransivit benefaciendo,** mots lat. signif. : *Il a passé en faisant le bien.* Mots simples et touchants de saint Pierre dépeignant Jésus au centurion Corneille (*Actes*, X, 38), et qu'on applique aux hommes dont la vie a été consacrée au soulagement de leurs semblables.

**Pertre (Le),** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 18 kil. de Vitré ; 1.730 h. Mégalithes.

**pertuau** [*pèr-tu-ô*] n. m. Syn. de PERLUAU.

**pertuis** [*pèr-tu-i*] n. m. (du lat. *pertusus*, percé). Trou, ouverture. (Vx.) Etranglement d'un fleuve : *les pertuis de la Seine.* Détroit : *le pertuis Breton.* Dans le Jura, passage d'un versant à l'autre.

**Pertuis** [*pèr-tui*], ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 35 kil. d'Apt ; 4.960 h. (*Pertuisiens*). Ch. de f. P.-L.-M. Truffes. — Le cant. a 14 comm., et 11.610 h.

**pertuisage** [*pèr-tu-i-za-je*] n. m. *Féod.* Droit que l'on payait autrefois au seigneur pour mettre un tonneau en perce et en vendre le vin.

**pertuisane** [*pèr-tu-i-za-ne*] n. f. (ital. *partegiana*). Hallebarde, en usage du XVe au XVIIIe siècle, et dont le fer, à la base, est muni de deux oreillons se terminant en pointes aiguës.

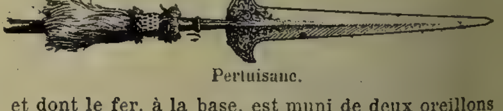

Pertuisane.

**pertuisanier** [*pèr-tu-i-za-ni-é*] n. m. Soldat armé d'une pertuisane.

**pertuiser** [*pèr-tu-i-zé*] v. a. (de *pertuis*). Percer. (Vx.)

**perturbateur, trice** [*pèr*] n. et adj. Qui cause du trouble : *des perturbateurs de l'ordre ; un esprit perturbateur.*

**perturbation** [*pèr, si-on*] n. f. (de *perturber*). Trouble, désordre, notamment dans le corps de l'homme : *les perturbations du cœur ;* dans son esprit : *les perturbations de la raison ;* dans un Etat : *les perturbations sociales, financières ;* dans la marche des astres, du temps, etc. : *les perturbations atmosphériques.*

— ENCYCL. *Astr.* Pour avoir les lois exactes des mouvements des planètes, il faut, en outre de l'action du soleil, tenir compte des actions sans cesse variables que les planètes exercent entre elles. Le problème est très complexe ; en ne tenant compte que de l'action du soleil seul, on obtient une première approximation (celle de Képler) ; mais les petites forces provenant des autres planètes, *forces perturbatrices*, écartent à la longue la planète de son ellipse : cet effet constitue l'ensemble des *perturbations.* Les perturbations planétaires ont pour effet de modifier les différents éléments de l'ellipse, et ces modifications sont appelées *inégalités.*

**perturber** [*pèr-tur-bé*] v. a. (lat. *perturbare*). Troubler : *perturber l'ordre public.* (Peu us.)

**pertus, e** [*pèr-tu, u-ze*] adj. (lat. *pertusus*). *Bot.* Percé de larges trous irréguliers : *feuille pertuse.*

**Pertz** (Georges-Henri), historien allemand, né à Hanovre, m. à Munich (1795-1876) ; il dirigea la publication des *Monumenta Germaniæ historica.*

**Peru,** v. des Etats unis d'Amérique (Indiana, -l. du comté de Miami), sur le Wabach ; 12.500 h.

**Pérugin** ou **Pérousin,** originaire ou habi- nt de Pérouse : *les Pérugins* ou *Pérousins.* Adjec- . : *territoire pérugin* ou *pérousin.*

**Pérugin** (Pietro VANNUCCI, dit **le**), peintre ita- n de l'école ombrienne, né Castello della Pieve, près Pérouse, m. à Castello ntignano (1446-1524), un s maitres de Raphaël. Il a int surtout des tableaux igieux, et ses œuvres rent peu de variété, mais es ont beaucoup de grâce d'harmonie. Il était, dit-on, t avare, et mourut de l'émo- n causée par un vol dont fut victime. Citons de lui : *Vierge avec saint Michel les saints, le Mariage de Vierge, le Martyre de saint bastien,* etc.

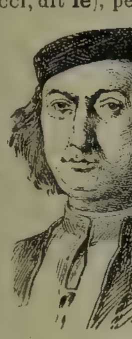
Pérugin.

**péruginesque** -*nès-ke*] adj. Qui a le ca- ctère des œuvres du Pérugin : *peinture pérugi- sque.*

**pérule** n. f. (du lat. *perula*, petit sac). Enveloppe ailleuse, qui protège les bourgeons foliaires des bres et arbustes. Sac floral de certains orchis.

**pérulé, e** adj. *Bot.* Qui est muni d'une pérule.

**Péruvien, enne** [*vi-in, è-ne*], originaire ou bitant du Pérou : *les Péruviens.* Adjectiv. : *les ines péruviennes.*

**péruvienne** [*vi-è-ne*] n. f. Etoffe sans envers, ssée avec des fils diversement colorés, qui ne re- oduisent pas le même dessin sur les deux faces.

**Péruwelz,** v. de Belgique (Hainaut, arr. de ournai) ; 7.800 h. Bonneteries, lainages, tanneries ; rrières.

**Peruzzi** (Balthazar), peintre, architecte et in- énieur italien, né à Sienne, m. à Rome (1481-1537). construisit la *Villa Farnésine* et de nombreux alais.

**pervenche** [*pèr-van-che*] n. f. (lat. *pervinca*). enre d'apocynacées, comprenant des herbes des ré- ions chaudes et tempérées, dont lusieurs habitent l'Europe.

— ENCYCL. La grande per- enche ou *violette des sorciers* abite la France ; elle a des eurs d'un bleu clair. La petite ervenche, à fleurs bleu foncé, donné naissance à de nombreuses variétés à fleurs sim- les ou doubles, de couleur lanche, violacée ou pourpre.

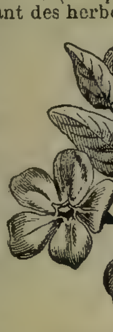
Pervenche.

**Pervenchères** [*van*], h.-l. de c. (Orne), arr. et à 5 kil. de Mortagne ; 660 h. — e cant. a 14 comm., et 6.280 h.

**pervers, e** [*pèr-vèr, èr- e*] adj. du lat. *perversus*, ren- ersé, tordu). Méchant, dépravé, orrompu, vicieux : *des goûts pervers.* Qui marque a perversité : *conseils pervers.* N. Qui a de la per- ersité : *les pervers sont souvent des malades.*

**perversement** [*pèr-vèr-se-man*] adv. D'une anière perverse. (Peu us.)

**perversion** [*pèr-vèr*] n. f. (lat. *perversio*). hangement de bien en mal : *la perversion des œurs. Méd.* Corruption, altération d'une fonction ormale : *les perversions du goût.*

**perversité** [*pèr-vèr*] n. f. Corruption, dépra- ation : *la perversité des criminels.* Action perverse : *unir des perversités.*

**pervertir** [*pèr-vèr-tir*] v. a. (lat. *pervertere*). aire changer de bien en mal : *les mauvaises lectu- es pervertissent la jeunesse.* Dénaturer : *pervertir n texte.* **Se pervertir** v. pr. Se corrompre.

**pervertissable** [*pèr-vér-ti-sa-ble*] adj. Qui peut tre perverti. (Peu us.)

**pervertissement** [*pèr-vèr-ti-se-man*] n. m. Ac- ion de pervertir. Son résultat.

**pervertisseur, euse** [*pèr-vèr-ti-seur, eu-ze*] dj. et n. Qui pervertit : *romans pervertisseurs.*

**Pervinquières** (Léon), géologue français, né t m. à La Roche-sur-Yon (1873-1913) ; ses travaux ont rait à la géologie de la Tunisie et de la Tripoli- aine.

**Pervyse,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Furnes) ; 1.370 h. en 1914. Cette ocalité, située à 8 kilom. de Nieuport-ville, est une de celles où, en octobre 1914, les fusiliers marins français ont résisté avec le plus d'énergie aux attaques allemandes sur le front de l'Yser ; derrière l'inondation tendue par les Alliés au S. de ce fleuve, les Belges ont ensuite défendu le front contre les ennemis. Cette localité, située sur la voie ferrée de Dixmude à Nieuport, a beaucoup souffert des bombardements allemands.

**Perwez,** v. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), sur la Grande Geete ; 2.830 h. Tanneries, fabriques de savon.

**pesade** [*za-de*] n. f. (de l'ital. *posata*, action de se poser). Mouvement du cheval qui se lève sur ses pieds de derrière.

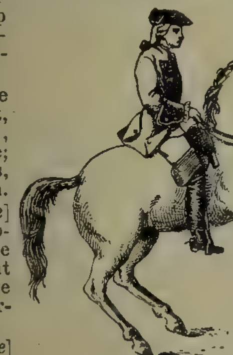
Pesade.

**pesage** [*za-je*] n. m. Action de peser : *le pesage de l'or.* Endroit où l'on pèse les jockeys, avant et après chaque course. Enceinte privilégiée autour de cet endroit : *entrer au pesage.*

— ENCYCL. *Droits de pesage.* V. POIDS ET MESURES.

**pesamment** [*za-man*] adv. (de *pesant*). Lourdement : *âne pesamment chargé.* D'une manière lente et embarrassée : *marcher, parler, écrire pesamment.*

**pesant** [*zan*], **e** adj. Qui est soumis à la force de la pesanteur : *tous les corps sont pesants.* Très lourd : *pesant fardeau.* Lent, pénible : *marche pesante. Fig.* Embarrassé, sans aisance : *style pesant.* Dur, tyrannique : *joug pesant. Avoir la main pesante*, se servir de sa main avec lourdeur ; être robuste ; donner de grands coups. N. m. Poids. *Fig. Valoir son pesant d'or*, être parfait. Adverbialem. En poids : *dix kilogrammes pesant.* ANT. **Léger.**

**pesanteur** [*zan*] n. f. (de *pesant*). *Physiq.* Force qui semble attirer tous les corps vers le centre de la terre. Etat de ce qui est lourd : *pesanteur d'un fardeau.* Lenteur embarrassée dans les mouvements : *la pesanteur de la marche.* Malaise : *pesanteur d'estomac. Fig.* Manque de pénétration, de vivacité : *pesanteur d'esprit, de style.*

— ENCYCL. Quand un corps tombe dans le vide, la force constante de pesanteur lui communique un mouvement uniformément accéléré ; l'*accélération* du mouvement est la vitesse du corps au bout d'une seconde de chute ; cette accélération se représente par $g$. Dans l'air, la loi est plus ou moins modifiée suivant la forme et le poids spécifique du corps. La masse terrestre exerce sur tous les corps qui sont à sa surface une attraction qui n'est qu'un cas particulier de la *loi de gravitation universelle ;* deux corps quelconques exercent l'un sur l'autre une attraction dont l'intensité est proportionnelle aux masses des corps considérés et en raison inverse du carré de leur distance. Cette attraction de la masse terrestre est la cause de la chute des corps. La détermination de $g$ se fait à l'aide du pendule.

De la formule $t = \pi\sqrt{\frac{l}{g}}$ (v. PENDULE), on déduit : $g = \frac{\pi^2 l}{t^2}$ ; il suffit donc de mesurer $l$ et de déterminer $t$ en un lieu, pour avoir, en ce lieu, l'accélération de la pesanteur. La variation de $g$, lorsqu'on se déplace à la surface de la terre, est due à l'aplatissement terrestre et à la force centrifuge résultant de la rotation de la terre. L'accélération de la pesanteur varie avec la latitude ; elle est plus grande au pôle (983 cm) qu'à l'équateur (978 cm) ; elle varie aussi avec l'altitude ; sous la latitude de 45°, elle est de 980 cm 665. A Paris, l'on prend généralement pour cette accélération 981 cm., c'est-à-dire qu'un corps tombant en chute libre, à Paris, acquiert au bout d'une seconde une vitesse de 981 cm. ; au bout de deux secondes, 981×2, et ainsi de suite.

**Pesaro,** v. d'Italie, sur l'Adriatique ; ch.-l. de la *prov. de Pesaro e Urbino ;* 28.500 h. Ville fortifiée. Palais ducal. Patrie d'Innocent XI et de Rossini. — La prov. a 270.000 h.

**Pescadores** ou *îles des Pècheurs*, archipel à l'O. de Formose, occupé par les Français en 1885 ; ch.-l. *Makoung*, où mourut l'amiral Courbet. Au Japon depuis 1895.

**Pescaire** (marquis **de**). V. AVALOS.

**Pescennius Niger** [*pé-sé-ni-uss*], général romain qui, à la tête des légions de Syrie, disputa l'empire à Septime Sévère, mais fut vaincu à Nicée et massacré par ses soldats (m. en 195).

**Peschiera** [*pès-ki-é*], v. forte d'Italie. un des quatre angles du fameux quadrilatère lombard (prov. de Vérone), sur le Mincio et le lac de Garde ; 3.000 h. Prise par les Français en 1796 et en 1801, par les Sardes en 1848.

**Pescia,** comm. d'Italie (prov. de Lucques) ; 18.000 h. Industries du verre, du papier.

**Pescina,** comm. d'Italie (prov. d'Aquila), près du lac Fucin ; 7.000 h.

**pèse** ou **pèze** n. m. *Arg.* Argent.

**pèse-acide** n. m. Aréomètre qui indique la densité d'un liquide plus dense que l'eau. Pl. des *pèse-acides.*

**pèse-alcool** n. m. Syn. de ALCOOMÈTRE.

**pèse-bébé** n. m. Balance dont un des plateaux est disposé en forme de nacelle pour recevoir les jeunes enfants. Pl. des *pèse-bébés.*

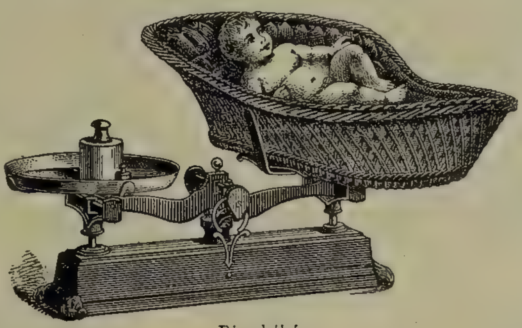
Pèse-bébé.

**pesée** [*zé*] n. f. Action de peser. Ce qu'on a pesé en une fois : *une pesée de quinine.* Effort fait avec un levier : *forcer un coffre d'une seule pesée. Double-pesée*, v. ce mot.

**pèse-esprit** n. m. Aréomètre destiné à étudier les densités des liquides spiritueux. Pl. des *pèse-esprits.*

**pèse-gouttes** n. m. Syn. de COMPTE-GOUTTES.

**pèse-lait** n. m. invar. Aréomètre à l'aide duquel on reconnaît la qualité du lait. (V. LACTOMÈTRE.) Sorte de bascule au moyen de laquelle on pèse le lait, dans les fromageries et fruitières.

**pèse-lettre** n. m. Petit appareil pour déterminer le poids d'une lettre. Pl. des *pèse-lettres.*

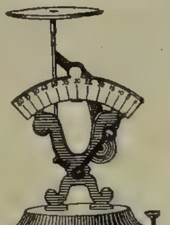
Pèse-lettre.

**pèse-liqueur** n. m. Syn. de ALCOOMÈTRE. Pl. des *pèse-liqueurs.*

**pèse-moût** n. m. invar. Syn. de GLUCOMÈTRE, ŒNOMÈTRE.

**pèse-nitre** n. m. *Phys.* Instrument pour déterminer la densité des eaux de lavage qui contiennent du salpêtre en dissolution.

**peser** [*zé*] v. a. (lat. *pensare.* — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *il pèsera.*) Déterminer, par comparaison avec l'unité de poids, le poids particulier d'une chose : *peser un pain, un paquet. Fig.* Examiner, juger attentivement : *peser mûrement les choses.* Calculer d'avance et minutieusement la portée de : *peser ses paroles.* V. n. Avoir un certain poids : *le platine pèse plus lourd que l'or.* Etre lourd : *un fardeau qui pèse. Fig.* Causer de la peine ; être à la charge ; paraître pénible : *le temps pèse aux désœuvrés.* Etre difficile à garder : *un secret qui pèse. Peser sur*, appuyer fortement sur : *peser sur un levier. Fig.* Exercer une pression morale sur : *peser sur la décision de quelqu'un. Peser sur l'estomac*, être difficile à digérer. *Peser sur le cœur*, causer du ressentiment ou du chagrin. *Peser sur les épaules*, être à charge, en parlant d'une obligation lourde et pénible. *Peser sur la conscience*, inspirer du remords. *Peser des œufs de mouche dans des balances de toile d'araignée*, démontrer des futilités par des raisonnements subtils. *Tu sauras ce que pèse ma main. mon bras*, je te châtierai, je me vengerai. ALLUS. LITT. V. SECRET. PROV. : **Au long aller petit faix pèse** ou **Petite charge pèse de loin,** une petite dépense finit par grever un budget, quand elle se répète souvent.

**pèse-sel** n. m. Aréomètre destiné à étudier les densités des solutions salines. Pl. des *pèse-sels.* (V. ARÉOMÈTRE.)

**pèse-sirop** n. m. invar. Syn. de ARÉOMÈTRE.

**peseta** [pr. esp. *pé-ssè-ta*] n. f. Pièce d'argent espagnole, d'une valeur nominale de 1 franc. Pl. des *pesetas* [tass].

**pesette** [*zè-te*] n. f. (de *peser*). Petite balance de précision pour les monnaies, etc.

**peseur, euse** [*zeur, eu-ze*] n. Qui fait des pesées. *Fig.* Personne qui examine, calcule avec minutie.

**Peseur d'or** (*le*), tableau de Gérard Dov (Louvre) ; toile d'un prodigieux fini d'exécution. (V. p. 555). Ce sujet a été souvent traité par les peintres flamands et hollandais, tels que Quentin Metzys, Rembrandt.

**pèse-urine** n. m. invar. Aréomètre qui indique la densité d'une urine.

**Peseux,** comm. de Suisse (cant. de Neuchâtel), sur un petit plateau entouré de vignes, immédiatement et au-dessus du lac de Neuchâtel ; 1.340 h. Commerce de vins et bois ; fabrique de pavés en ciment.

**pèse-vin** n. m. Syn. de ŒNOMÈTRE.

**pesma** [*pès-ma*] n. f. Chant populaire serbe ou bulgare.

**Pesmes** [*pê-me*], ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 20 kil. de Gray, sur l'Ognon ; 1.200 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 20 comm., et 6.110 h.

**Pesne** (Jean), graveur et peintre français. né à Rouen, m. à Paris (1623-1700) ; il a gravé d'après Poussin. — Son neveu, ANTOINE **Pesne,** né à Paris, m. à Berlin (1683-1757), devint le premier peintre de Frédéric II.

**peso** n. m. Monnaie de compte de divers Etats de l'Amérique (Argentine, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatémala, Mexique, Paraguay, Uruguay), et dont la valeur est variable suivant les pays (de 1 fr. 89 à 5 fr.). V. les tableaux MONNAIES.

**pesogne** n. f. Ancien nom du phlegmon du pied des bêtes à cornes.

**peson** [*zon*] n. m. (de *peser*). Instrument pour peser, dans lequel le poids des corps est évalué par l'écart d'une aiguille fixée à angle droit sur un levier dont la direction est horizontale quand le poids est nul. Petit poids qui, mis au bout du fuseau à filer, en facilite la rotation : *peson à ressorts, à contre-poids.*

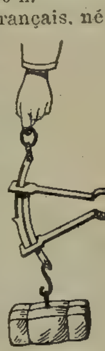
Peson.

**Pessac** [*pès-sak*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 6 kil. de Bordeaux ; 4.610 h. Ch. de f. M. Vins. — Le cant. a 8 comm., et 22.150 h.

**pessaire** [*pè-sè-re*] n. m. (lat. *pessarium*). *Chir.* Appareil que l'on place dans le vagin pour maintenir la matrice dans sa situation naturelle, en cas de chute ou de déplacement de cet organe. *Pessaires médicamenteux*, cylindres de toile, que l'on emplit de substances médicamenteuses et qu'on laisse séjourner plus ou moins longtemps dans le vagin.

— ENCYCL. On a jadis abusé des pessaires. Aujourd'hui, on les utilise cependant encore dans quelques cas ; ils sont en aluminium ou en caoutchouc.

**Pessard** (*Hector-Louis-François*), journaliste et publiciste français, né à Lille, m. à Paris (1836-1895) ; il a écrit dans un grand nombre de journaux et fut directeur de la presse dans le ministère Dufaure (1876).

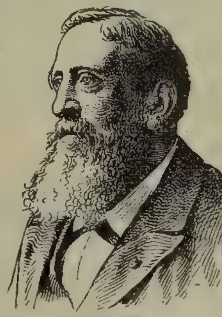
E. Pessard.

**Pessard** (*Emile-Louis-Fortuné*), compositeur français. né et m. à Paris (1843-1917) ; auteur des opéras : *la Cruche cassée, le Capitaine Fracasse, les Folies amoureuses, Don Quichotte, Mam'zelle Carabin*, etc.

**pesse** [*pè-se*] **pèce** n. f. Genre d'haloragées, qui croissent dans les eaux douces et les marais des régions tempérées. (On dit aussi PESSEREAU.) Nom donné parfois à l'épicéa.

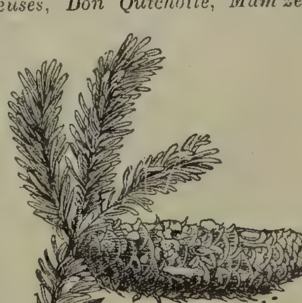
Pesse.

**pesseau, pesselage,** etc. V. PAISSEAU, PAISSELAGE, etc.

**pessereau** [*pè-se-rô*] n. m. Syn. de PESSE.

**pessimisme** [*pè-si-mis-me*] n. m. (du lat. *pessimus*, très mauvais). Doctrine philosophique qui soutient soit que tout va au plus mal, soit que la somme des maux l'emporte sur celle des biens : *le pessimisme de Schopenhauer.* Tendance à voir tout en mal. Ant. **Optimisme.**

— Encycl. Le pessimisme se présente avec un aspect religieux dans le bouddhisme, suivant lequel la douleur, fille du désir, est inséparable de l'existence ; la douleur et l'existence peuvent cesser par le nirvâna, qui s'obtient par la destruction du désir, l'absolu détachement de soi-même. Schopenhauer a repris les doctrines du bouddhisme et les a rattachées à la philosophie moderne de Kant. Pour Schopenhauer et son disciple Hartmann, la douleur accompagne nécessairement l'existence. Il faut tendre à supprimer l'existence par la chasteté et l'ascétisme.

**pessimiste** [*pè-si-mis-te*] n. m. Partisan du pessimisme. Personne qui voit tout en mal. Adjectiv. : *esprit pessimiste.* Ant. **Optimiste.**

**Pessinonte,** v. de l'ancienne Asie Mineure (Galatie), célèbre par son temple de Cybèle, qui possédait une statue de la déesse, tombée du ciel.

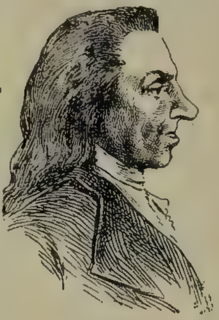
Pestalozzi.

**Pessonneaux** (Emile), professeur et humaniste français, né à Paris, m. à Clamart (1821-1903) ; auteur d'un *Gradus ad Parnassum* et d'un *Dictionnaire grec-français.*

**pessonure** [*pè-so*] n. f. Ratissure de peaux blanches, qui servent à faire de la colle.

**Pest.** *Géogr.* V. BUDAPEST.

**Pestalozzi** [*lod-zi*] (Jean-Henri), pédagogue suisse, né à Zurich, m. à Brugg (1746-1827). Il s'est acquis une réputation universelle par ses travaux pour améliorer l'éducation et l'instruction des enfants pauvres. On lui doit, entre autres ouvrages : *les Soirées d'un solitaire* et un roman, *Gertrude.*

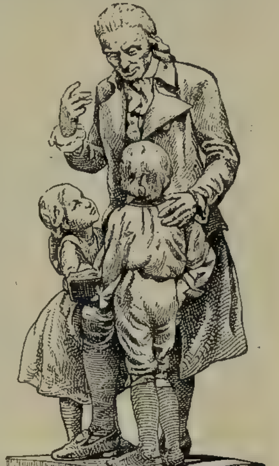
Statue de Pestalozzi, à Yverdon.

**peste** [*pès-te*] n. f. (du lat. *pestis,* fléau). Maladie infectieuse, fébrile, endémique en Orient, souvent épidémique, contagieuse, qui produit des bubons et des anthrax. (Syn. PESTE D'ORIENT, PESTE BUBONIQUE, TYPHUS D'ORIENT.) (*Peste noire,* épidémie de peste bubonique, qui désola l'Europe au XIVe siècle. *Fig.* Chose funeste, cause active du mal : *les sauterelles sont la peste de l'Algérie. Fam.* Enfant méchant ou simplement malicieux, espiègle : *petite peste.* Par imprécation : *peste de l'étourdi !* Exclamation : *peste! que cela est beau! Comme la peste,* extrêmement (en mauv. part) : *haïr quelqu'un comme la peste; fuir quelqu'un comme la peste. Se prendre comme la peste;* avec une extrême facilité. *Dire peste et rage de quelqu'un,* en dire beaucoup de mal. ALLUS. LITT. V. ANIMAUX.

— Encycl. *Hist.* Le nom de *peste* désignait autrefois toutes les maladies épidémiques sans caractère défini. Les plus célèbres de ces fléaux sont : la peste d'Athènes (429 av. J.-C.) ; la peste à Rome (au IIe s., au IIIe, au VIe) ; la peste noire (1346-1353), qui enleva 25 millions d'hommes en Europe et 23 millions en Asie ; la peste de Milan (XVIIe s.) ; la peste de Londres (1655) ; la peste de Marseille (1720). Dès lors, le fléau se localise en Egypte, en Syrie et en Arabie, où il demeura à l'état à peu près endémique ; ensuite, il alla graduellement en se resserrant et semble aujourd'hui n'avoir de foyer permanent qu'en Perse et dans l'Inde. La dernière grande épidémie de peste constatée fut celle de Mandchourie (1911). Les petites épidémies rapidement circonscrites sont relativement fréquentes, même en Europe.

— *Pathol. Peste bubonique.* La découverte simultanée du microbe spécifique par le Français Yersin et le Japonais Kitesato a mis hors de doute la contagiosité de la peste. Cette épidémie se propage par les puces, notamment celles du rat et, peut-être, par d'autres insectes.

Dans sa forme grave, la maladie s'annonce par une légère douleur aux aines et débute par un frisson, des maux de tête, de l'enrouement ; les traits expriment l'angoisse, puis surviennent les vertiges, la prostration, le délire, la soif ardente ; le pouls est petit, lent, irrégulier. Au bout de deux jours, apparaissent souvent aux reins les bubons ou ganglions lymphatiques, qui se gangrènent. Le corps se refroidit ; des hoquets, des vomissements, des marbrures de la peau, etc., annoncent la terminaison fatale. D'autres fois, la mort résulte de complications : suppurations profondes, broncho-pneumonie, etc. Lorsque le malade doit guérir, les bubons se ramollissent et suppurent ; la convalescence est fort longue. Cette forme est encore relativement bénigne, si on la compare à la *peste pneumonique,* qui tue environ 90 0/0 de ceux qu'elle frappe et à la *peste septicémique,* qui fait un pourcentage de victimes égal, mais les tue en quelques heures.

La vaccination antipesteuse est le meilleur agent de prophylaxie que nous connaissions, et elle s'est montrée, en ces derniers temps, très efficace ; la sérothérapie antipesteuse est un moyen de traitement spécifique, qui donne, appliqué de bonne heure, une très grande proportion de guérisons.

— *Art vétér. Peste bovine.* Cette maladie contagieuse n'a paru en France qu'à la suite d'armées étrangères (1814, 1815, 1870). Elle est caractérisée par une fièvre violente, de l'inappétence, des diarrhées fétides, des tremblements, une coloration rouge brique des muqueuses, un jetage muco-purulent, etc. La loi prescrit : l'isolement, l'abatage des malades et des contaminés, la destruction des cadavres, l'enfouissement du fumier, la désinfection des locaux, etc.

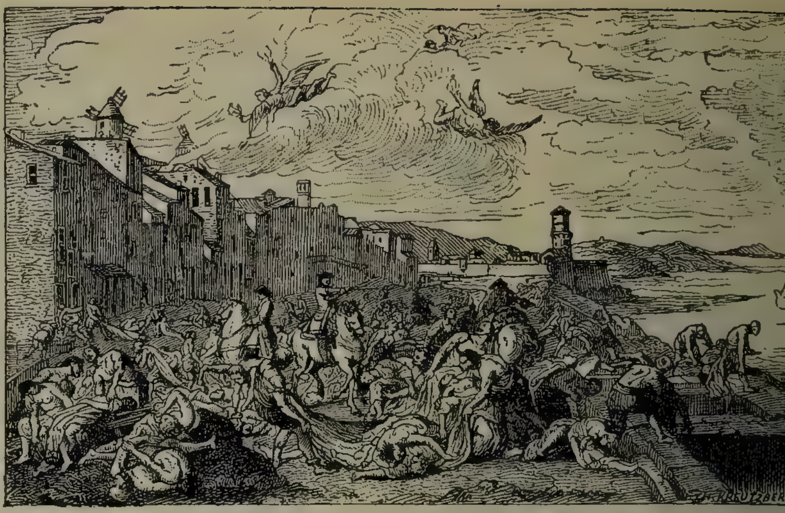
La Peste a Marseille, tableau de Troy.

*Peste porcine.* On nomme ainsi communément la pneumo-entérite infectieuse du porc. (V. PNEUMO-ENTÉRITE.)

**Peste à Rome** (*la*), tableau de J.-E. Delaunay (1869, musée du Luxembourg). Dans une rue de l'ancienne Rome, un ange drapé de rouge indique une porte à un génie funèbre, qui y frappe violemment de la pointe d'un pieu (v. p. 582). — *La Peste à Marseille,* tableau de J.-F. de Troy (1722, musée de Marseille). Le peintre a représenté le chevalier Rose dirigeant les forçats qui enterrent les pestiférés dans les bastions de la Tourette : cette œuvre fougueuse offre un mélange impressionnant de réalisme et de fantastique.

**pester** [*pès-té*] v. n. (de *peste*). Manifester en paroles de la mauvaise humeur : *pester contre un importun.*

**pesteux, euse** [*pès-teû, eu-ze*] adj. Qui engendre la peste, ou qui appartient à la peste ; *bacille pesteux.*

**pestifère** [*pès-ti*] adj. (du lat. *pestis,* peste, et *ferre,* porter). Qui communique la peste : *air pestifère.*

**pestiféré, e** [*pès-ti*] adj. et n. Attaqué de la peste : *pays pestiféré ; des pestiférés.* (V. JAFFA.)

**pestilence** [*pès-ti-lan-se*] n. f. (lat. *pestilentia*). Maladie contagieuse, en général. (Vx.) *Bibl. Chaire de pestilence,* où l'on enseigne une doctrine pernicieuse.

**pestilencieux, euse** [*pès-ti-lan-si-eû, eu-ze*] adj. V. PESTILENTIEL.

**pestilent** [*pès-ti-lan*], **e** adj. (lat. *pestilentus*). Qui tient de la peste : *fièvre pestilente. Fig.* Corrupteur.

**pestilentiel, elle** [*pès-ti-lan-si-èl, è-le*] adj. Infecté de peste ; contagieux : *maladie pestilentielle.* (On dit aussi PESTILENTIEUX ou PESTILENCIEUX.)

**pestilentieux, euse** [*pès-ti-lan-si-eû, eu-ze*] adj. V. PESTILENTIEL.

**pestum** [*pès-tom'*] n. m. Rabot à moulures.

**pet** [*pè*] n. m. (lat. *peditus*). Gaz qui sort du fondement avec bruit. *Pet d'âne,* nom vulgaire de l'onoporde. *Pet de nonne,* beignet soufflé. (Pl. des *pets de nonne.*) *Pop.* Inconvénient, danger : *il n'y a pas de pet.* Tapage, chantage, plainte en justice : *faire du pet. Pet de loup,* universitaire. *On tirerait plutôt un pet d'un âne mort,* se dit pour exprimer l'extrême avarice de quelqu'un. *Glorieux comme un pet, qui chante dès qu'il est né,* se dit d'un homme extrêmement vain. *Ça ne vaut pas un pet de lapin,* cela ne vaut rien. *Lâcher quelqu'un comme un pet,* l'abandonner précipitamment.

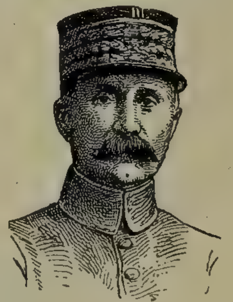
Mal Pétain.

**Pétain** (*Henri*-Philippe-Omer), maréchal de France, né à Cauchy-la-Tour (Pas-de-Calais) en 1856. Colonel en juillet 1914, il commandait la IIe armée en juin 1915 ; à partir de février 1916, il organise la défense de Verdun, commande, en mai 1916, le groupe d'armées du centre et devient, le 15 mai 1917, commandant en chef des armées du Nord et du Nord-Est. Il réussit, dans des circonstances périlleuses, à fortifier le moral du soldat ; il conduisit avec vigueur l'offensive générale. Il fut fait maréchal de France le 19 novembre 1918 et fut élu membre de l'Académie des sciences morales en 1919.

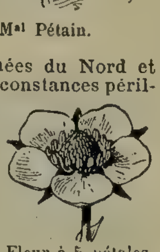
Fleur à 5 pétales.

**pétalaire** [*lè-re*] adj. Qui a rapport aux pétales.

**pétale** n. m. (gr. *petalon*). *Bot.* Chacune des pièces de la corolle. (V. la planche PLANTES.)

**pétalé, e** adj. Qui a un ou plusieurs pétales.

**pétaliforme** adj. Qui a la forme d'un pétale.

**pétalin, e** adj. Qui appartient aux pétales.

**pétalisme** [*lis-me*] n. m. (du gr. *petalon,* feuille). Ostracisme que l'on pratiquait à Syracuse en écrivant sur des feuilles d'olivier le nom du personnage à exiler.

**pétalite** n. f. *Minér.* Syn. de CASTOR.

**pétalodé, e** adj. (du gr. *petalodês,* en forme de pétale). Se dit des fleurs doubles dans lesquelles certains organes se trouvent transformés en pétales.

**pétalodie** [*dî*] n. f. (de *pétalodé*). Transformation des étamines en pétales.

**pétaloïde** adj. (de *pétale,* et du gr. *eidos,* aspect). Qui ressemble aux pétales par son aspect, sa couleur. (Se dit surtout du périanthe, du calice, des sépales, etc.)

**pétarade** n. f. Suite de pets que font certains animaux en ruant : *cheval qui fait des pétarades.* Suite de détonations : *la pétarade d'un bouquet de feu d'artifice.*

**pétarader** [*dé*] v. n. Produire une pétarade.

**pétarasse** [*ra-se*] n. f. Sorte de hache avec laquelle les calfats enfoncent l'étoupe dans les coutres du navire.

**pétard** [*tar*] n. m. (de *péter*). Engin de guer portatif, destiné à détruire un obstacle par son e plosion. Petite pièce d'artifice qui éclate avec brui *l'emploi des pétards sur les voies ferrées complè les signaux optiques. Fam.* Nouvelle sensationnelle scandale : *journal qui lance un pétard. Po* Derrière : *tomber sur son pétard.* Bruit : *faire du pétard.* Sou : *n'avoir plus un pétard.*

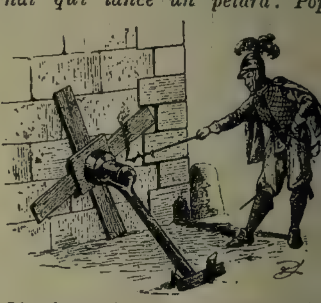
Pétard pour abattre les murailles (XVIIe s.

**pétardement** [*man*] n. m. Action de pétarder.

**pétarder** [*dé*] v. a. Faire sauter avec un pétard.

**pétardier** [*di-é*] n. m. Celui qui fabrique des pétards ou qui les fait parti

**pétase** [*ta-ze*] n. m. (gr. *petasos*). Sorte de coi fure arrondie des anciens, portée par les éphèbes, le cavaliers et les voyageurs : *le pétase ailé de Mercur*

**pétasite** [*zi-te*] n. m. Genre de composées, con prenant des herbes européennes, vivaces, à grande feuilles radicales et à panicules de fleurs blanche ou rouges, dont certaines rappellent le parfum d l'héliotrope : *le pétasite commun ou chapelière e cultivé dans les jardins.*

**pétasophore** [*zo*] n. m. Genre d'oiseaux pass reaux ténuirostres, renfermant neuf espèces de col bris vert bronzé brillant de l'Amérique tropicale.

**pétasse** [*ta-se*] n. f. *Arg.* Femme de mauvaise vi

**pétau** ou **pitau** [*tô*] n. m. *Hist.* Paysan sai tongeois, participant à une révolte qui eut lieu a milieu du XVIe siècle.

— Encycl. Suscitée par une ordonnance relati à la gabelle, la révolte des *pétaux* commença en 15 et gagna l'Angoumois et la Guyenne ; elle fut sév rement réprimée par le connétable Anne de Mon morency.

**Petau** (Paul), antiquaire et chronologiste fra çais, né à Orléans, m. à Paris (1568-1614) ; il form une belle collection d'antiques et de manuscrits, do il donna d'intéressantes descriptions.

**Petau** (le P. Denys), en lat. **Petavius,** jésuite e érudit français, neveu du précédent, né à Orléan m. à Paris (1583-1652) ; il se distingua dans la poési latine, la théologie et la chronologie religieuse.

**Pétaud,** terme qui n'est usité que dans cett phrase : *la cour du roi Pétaud,* qui désigne un maison, une réunion où chacun veut commande où tout le monde parle à la fois. *Le roi Pétaud* (d lat. *peto,* je demande) était le nom du chef élu par l confrérie des mendiants, dans l'ancienne France. (O écrit aussi PETAUD.)

**pétaudière** ou **petaudière** [*tô*] n. f. (de *P taud*). Assemblée confuse. Etablissement mal dirigé où l'ordre n'est donné par aucune autorité prépon dérante.

**pétauriste** [*tô-ris-te*] n. m. (gr. *petauristês*) *Antiq. gr.* Sauteur, danseur de corde.

**pétauroïde** [*tô*] n. m. Genre de mammifère marsupiaux d'Australie, renfermant de petits pha langers nocturnes, dont les membres sont réunis pa un repli de la peau, qui leur permet de traverser e sautant d'assez longs espaces.

**Petchenègues** ou **Patzinaces,** populatio turque, établie au IXe siècle sur le rivage de la me Noire, entre les embouchures du Danube et du Don D'abord alliés de Byzance, ils devinrent dangereu pour l'empire grec et furent exterminés par Jea Comnène (1123).

**Pétchili** ou **Pé-tchi-li,** prov. de Chine, au confins de la Mongolie ; 24.283.000 h. Elle renferm *Pékin,* capitale de l'empire. Agriculture active.

**Pétchili** (GOLFE DU), formé par la mer Jaune, l'E. du Pétchili (Chine).

**petchimal** [*pèt-chi*] n. m. Sorte de tissu d coton, qu'on fabrique en Orient, et qui sert surtou comme linge de bain ou pour porter sur la peau.

**Petchora** (la), fl. de Russie, originaire de monts Ourals et se jetant dans l'océan Glacial arc tique ; cours 1.700 kil.

**pétéchial, e, aux** adj. Relatif à la pétéchie Qui est accompagné de pétéchies, qui est de la natur de la pétéchie : *épanchement pétéchial.*

**pétéchie** [*chî*] n. f. (ital. *petecchia*). *Méd.* Taches rougeâtres qui se montrent sur la peau dans certaines maladies, particulièrement la peste.

**Peteghem,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), sur la Lys ; 3.230 h. — Comm. de la Flandre-Orientale (arr. d'Audenarde) ; 2.070 h.

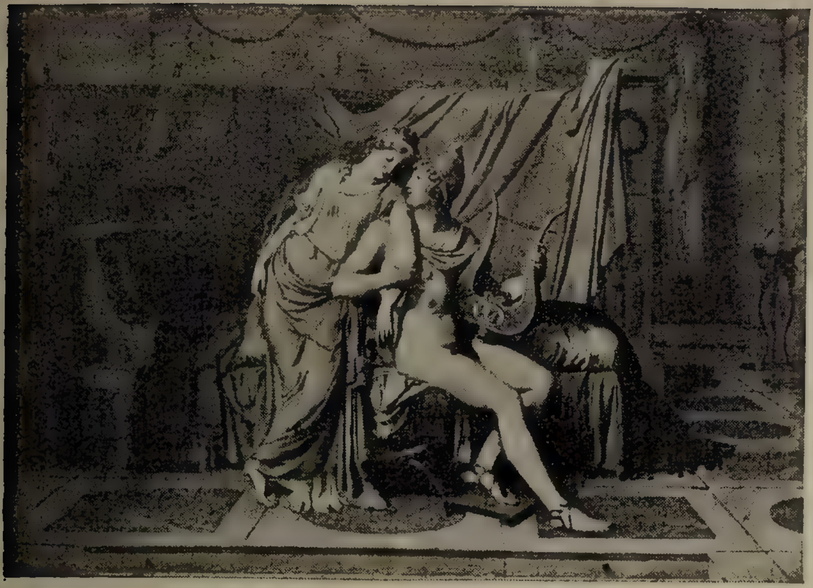

Pâris et Hélène (L. David), v. p. 500.

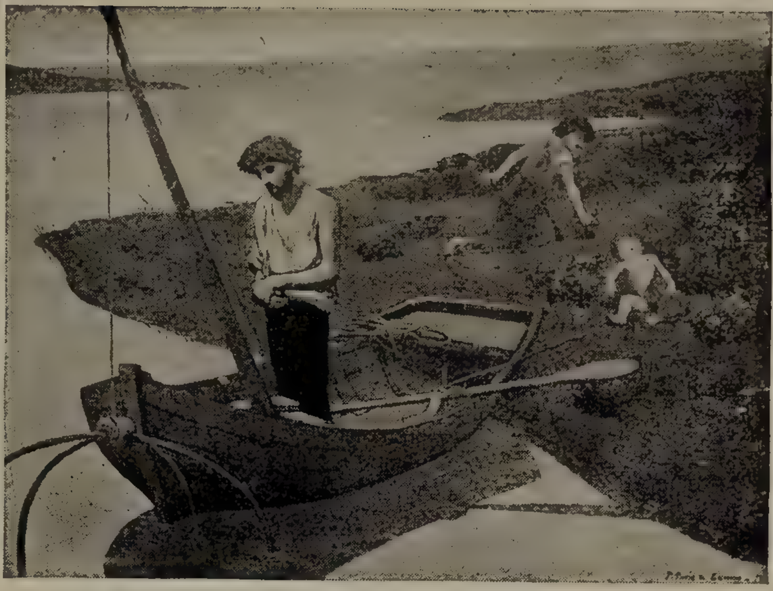

Le pauvre Pêcheur (Puvis de Chavannes), v. p. 518.

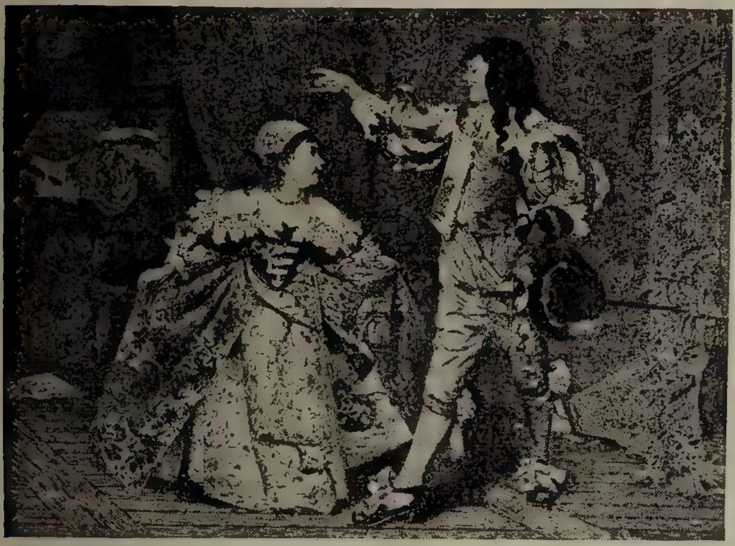

La Pavane (Ed. Toudouze), v. p. 519.

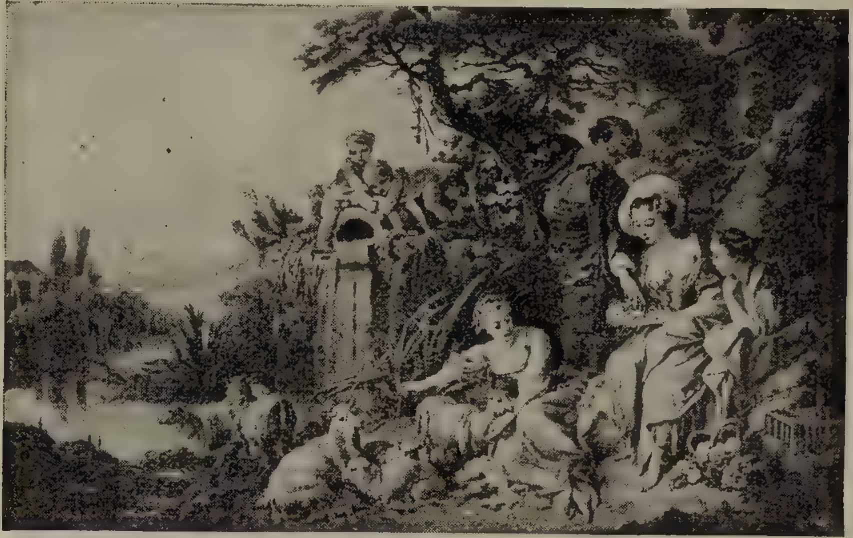

Sujet pastoral (Boucher), v. p. 511.

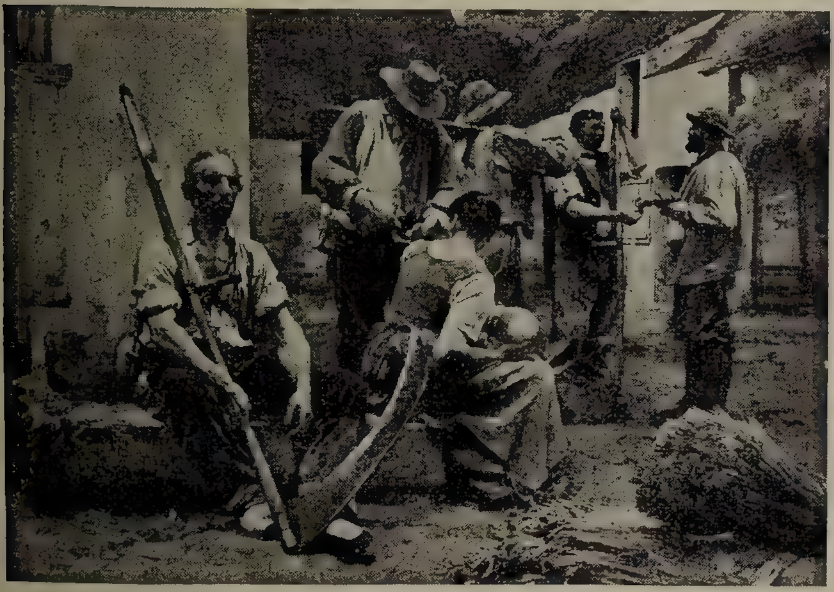

La Paye des moissonneurs (Lhermitte), v. p. 522.

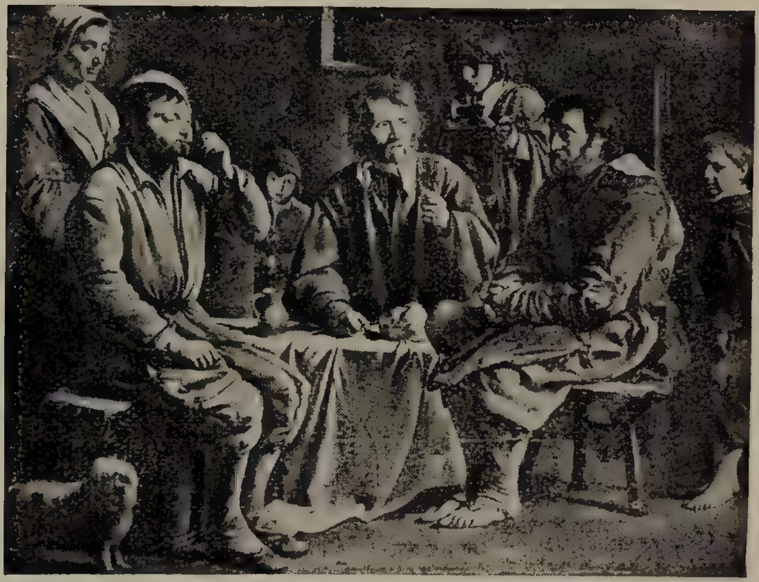

Repas de paysans (Le Nain), v. p. 522.

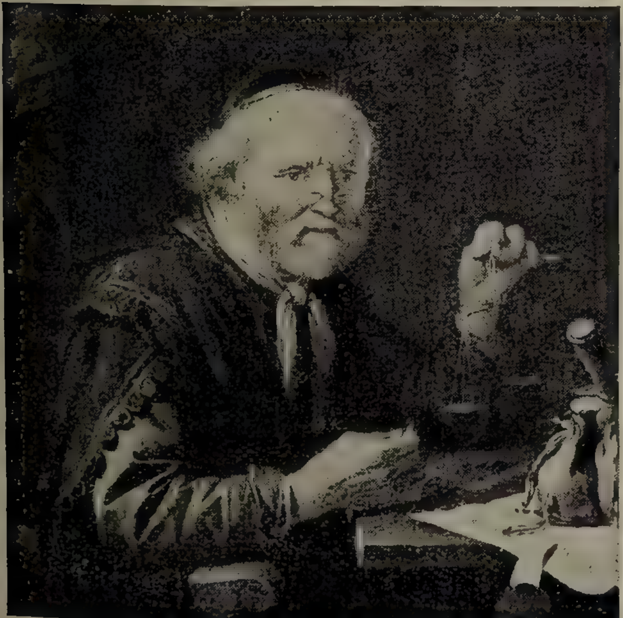

Le Peseur d'or (Gérard Dow), v. p. 553.

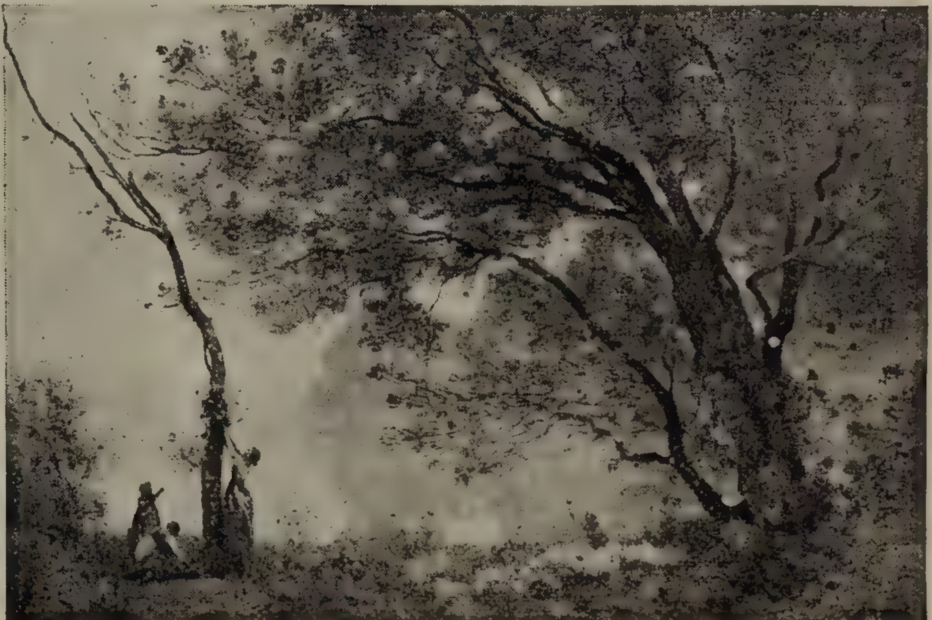

Paysage (Souvenir de Mortfontaine) [Corot], v. p. 522.

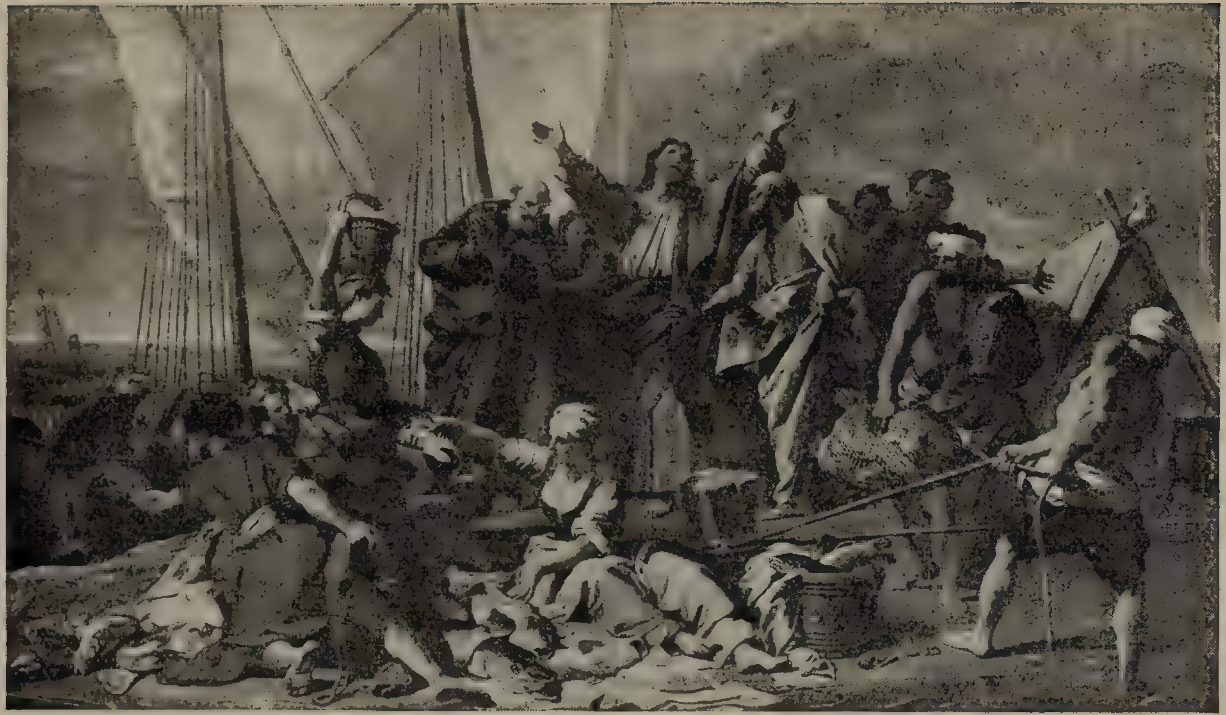

La Pêche miraculeuse (Jouvenet), v. p. 526.

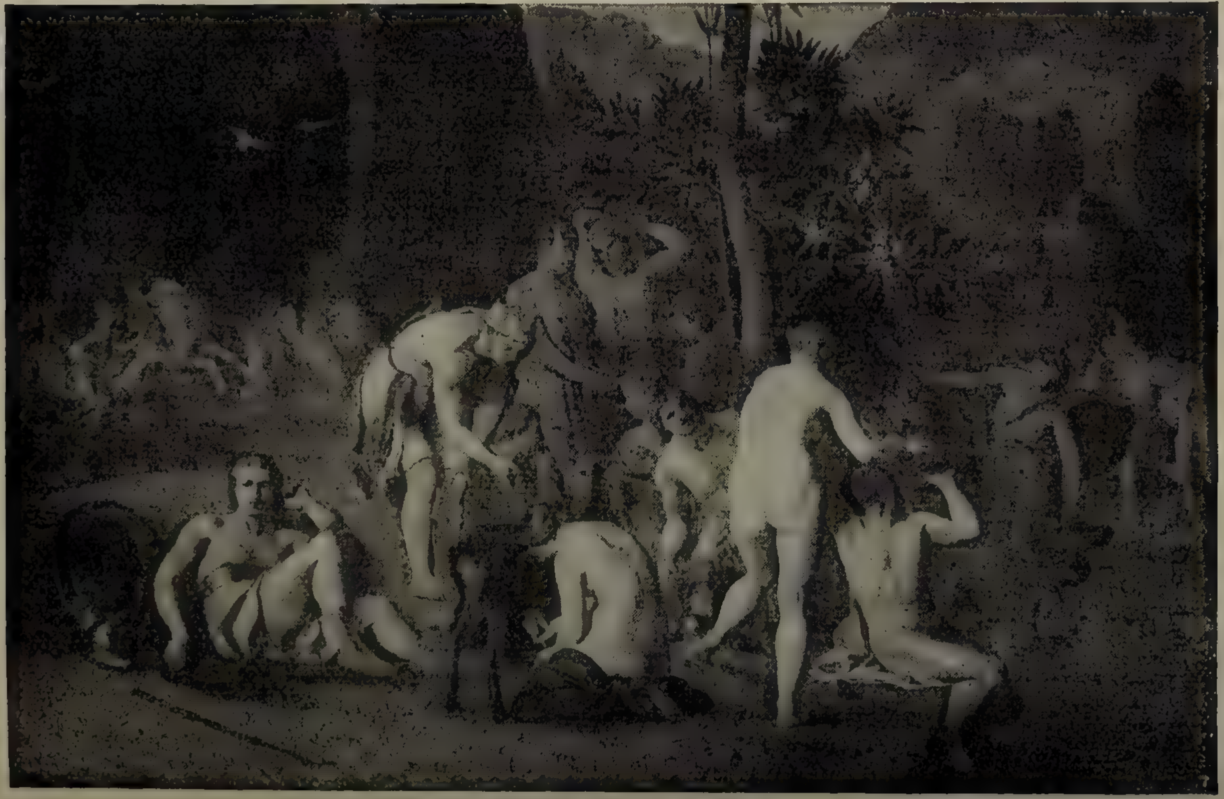

**Pax (Puvis de Chavannes), v. p. 522.**

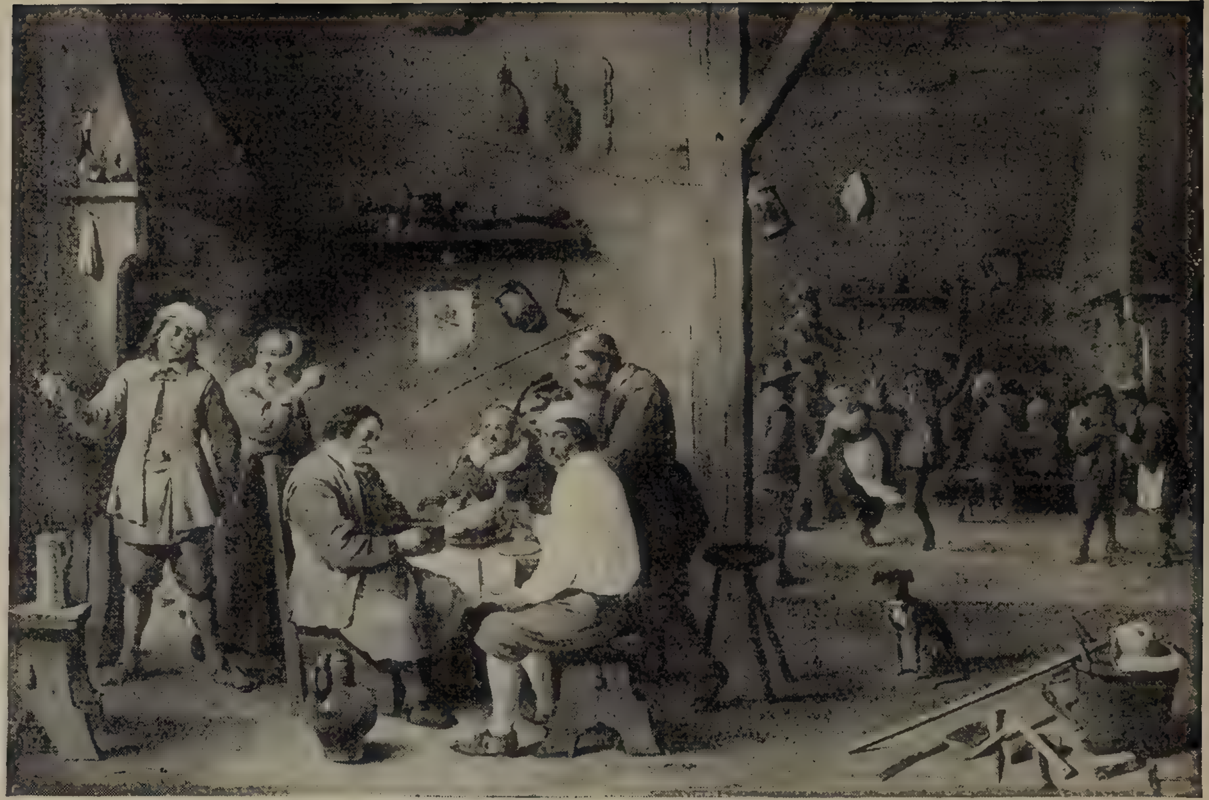

Repas de Paysans (David Teniers), v. p. 522.

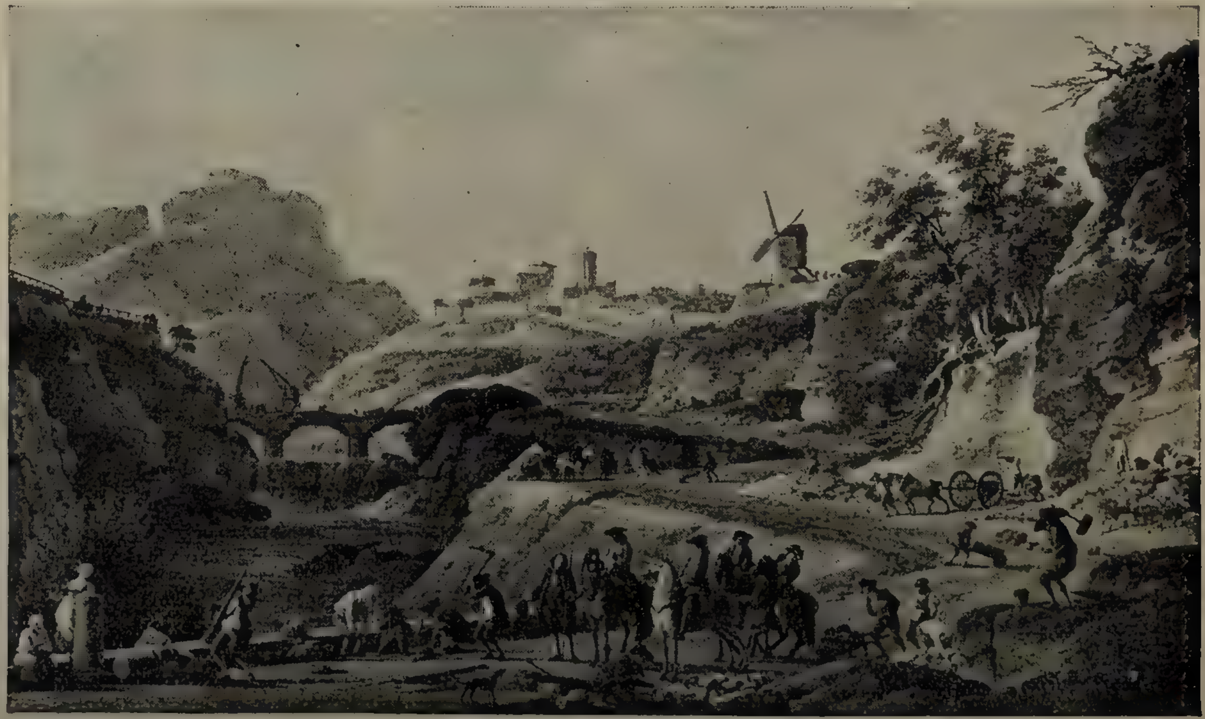

**Paysage (Claude-Joseph Vernet), v. p. 522.**

**et-en-gueule** ou **pète-en-gueule** n. f. populaire, dans lequel deux des joueurs se tien- l'un de- , l'autre te en bas, sissent les bras jambes de l'au- et se ren- sent sur autres eurs qui iennent à trepattes, à côte, s en sens osé, de fa- que le eur qui t debout trouve à tour la en bas.

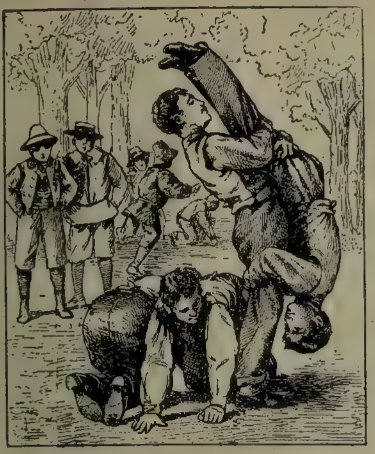
Pet-en-gueule.

**et-en-ir** [*pè tan-*] n. m. ariab. Sorte de veston de chambre, fort court.

**ètenuche** n. f. Bourre de de qualité inférieure, qui sert briquer des rubans, des galons, lacets.

**éter** ou **peter** [*té*] v. n. (de — Se conj. comme *accélérer*). re un pet. *Fig.* Faire un bruit it et éclatant : *le bois vert pète s le feu.* Crever avec explosion : *il trop chargé qui pète. Fig.* et *. Péter dans la main*, échouer ; dre subitement sa valeur ; man- r de parole. *Pop. Tu t'en ferais er le système, la sous-ven- re*, etc., n'y compte pas, ce se- trop beau. *Péter sur le mastic*, oncer au travail. *Il faut que ça pète ou que ça e pourquoi* (ou *que ça casse, que ça crève*), il faut cela réussisse coûte que coûte. *Péter plus haut le cul*, entreprendre des choses au-dessus de ses ces, prendre des airs au-dessus de son état.

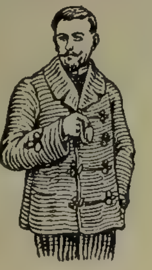
Pet-en-l'air.

**Peter** (Michel-Charles-Félix), médecin français, et m. à Paris (1824-1893). Il a montré que, pour le germe d'une maladie se développe, il faut le onsentement de l'organisme ».

**Peter** (Victor), sculpteur français, né à Paris 1840, auteur des groupes équestres du Grand lais.

**eter Pan,** héros d'un charmant conte (1902), s d'une féerie (1906) de sir James-M. Barrie. Cet ant, qui ne veut pas grandir pour pouvoir rester rmi les oiseaux et les fées, est devenu un des types oris de l'imagination anglaise.

**Peterborough,** v. d'Angleterre (Northamp- ), sur la Nen ; 35.500 h. Belle cathédrale, en partie XII^e siècle. Commerce de céréales ; instruments ricoles.

**Peterborough,** v. du Canada (Ontario) ; 000 h.

**Peterborough** (Charles Mordaunt, comte ), général et homme d'Etat anglais, m. à Lis- nne (1658-1735). Général distingué, il commanda 1705 les troupes anglaises en Espagne et prit rcelone.

**Peterhead,** bourg d'Ecosse (comté d'Aber- en), port sur la mer du Nord ; 13.000 h. Construc- ns navales.

**Peterhof,** v. de Russie (gouv. de Petrograd), r la baie de Cronstadt ; 16.000 h. Fondée en 1711 par erre le Grand, cette ville, célèbre par ses beaux âteaux et jardins, était la résidence préférée de famille impériale. Plage.

**Petermann** (Auguste-Henri), géographe alle- and, né à Bleicherode, m. à Gotha (1822-1878). On i doit un célèbre *Atlas de géographie physique.*

**Pétersbourgeois, e** [*tèrs-bour-joi, oi-ze*], iginaire ou habitant de Saint-Pétersbourg (Petro- ad) : *les Pétersbourgeois.* Adjectiv. : *coutumes tersbourgeoises.*

**Petersburg,** v. des Etats unis d'Amérique, irginie), sur l'Appomotex ; 31.000 h. Manufactures tabacs, de coton et de soie. Assiégée par les Fé- raux en 1864-1865.

**pétersie** [*si*] n. f. Genre de myrtacées, compre- nt de grands arbres à feuilles ponctuées, carac- risés par leurs fruits pourvus de quatre ailes verti- les : *les pétersies croissent dans l'Afrique du Sud.*

**Petervarad, Petro-Varadin** ou **Peter- vardein,** v. de la Yougoslavie, sur le Danube ; 000 h. Victoire du prince Eugène sur les Turcs, 1716. Vins.

**pètesec** [*sèk*] n. m. et adj. *Fam.* Se dit d'un mme dur, raide, qui commande sèchement.

**péteur, euse** [*eu-ze*] et *pop.* **péteux, euse** , *eu-ze*] n. Personne qui a l'habitude de péter.

**péteuse** [*teu-ze*] n. f. Nom vulgaire de la *bou- ère.*

**Pétigny** (François-Jules **de**), érudit français, à Paris, m. à Blois (1801-1858) ; auteur d'études r l'histoire mérovingienne.

**pétillant** [*ti, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui pétille : *u, vin pétillant.* Par extens., qui brille avec éclat : *es yeux pétillants. Fig.* Vif et éclatant : *pièce pétil- nte d'esprit.*

**pétillement** [*ti, ll* mll., *e-man*] n. m. Action pétiller : *le pétillement du bois vert dans le feu.*

**pétiller** [*ti, ll* mll., *é*] v. n. Eclater avec un etit bruit sec et réitéré : *le châtaignier pétille en rûlant. Fig.* Briller d'un vif éclat : *des yeux qui étillent.* Jaillir avec éclat : *les traits d'esprit pé- illent chez Voltaire. Pétiller de*, être transporté de, ontrer avec éclat : *pétiller d'impatience, d'esprit, e joie.*

**pétillères** [*ll* mll.] n. f. pl. Chez les gan- iers, parties d'une peau, dont les pores sont moins errés.

**pétiolaire** [*si-o-lè-re*] adj. Qui a rapport au étiole. Qui provient d'un pétiole.

**pétiolation** [*si-o-la-si-on*] n. f. Etat des feuilles qui sont pourvues d'un pétiole.

**pétiole** [*si*] n. m. (du lat. *petiolus*, petit pied). *Bot.* Support de la feuille, qu'on appelle vulgairement *queue.* (V. la planche PLANTE.)

**pétiolé, e** [*si-o*] adj. Porté par un pétiole : *feuille brièvement pétiolée.*

**pétiolulaire** [*si-o-lu-lè-re*] adj. Qui naît sur un pétiolule.

**pétiolule** [*si-o*] n. m. Pétiole de chacune des folioles, qui constituent par leur réunion les feuilles composées, comme chez le haricot.

**pétiolulé, e** [*si-o*] adj. Se dit d'une foliole qui est pourvue d'un pétiolule.

**Pétion** [*si-on*] **de Villeneuve** (Jérôme), homme politique français, né à Chartres (1756-1794), maire de Paris en 1791 et président de la Convention. Proscrit au 31-Mai comme girondin, il gagna Bordeaux et, bientôt après, l'on retrouva son corps dans les landes de Bordeaux, à moitié dévoré par les loups.

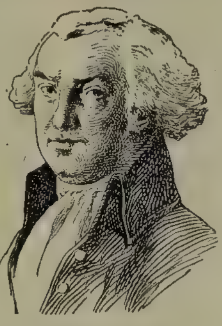
Pétion de Villeneuve.

**Pétion** (Anne-Alexandre Sabès, dit), colon français, né à Port-au-Prince, m. à Haïti (1770-1818), fondateur de la république d'Haïti, à laquelle il donna une Constitution.

**petiosé** [*ti-o-zé*] ou **petiotisé** [*ti-o-ti-zé*] adj. m. (de *Petiot*, n. pr.). Se dit d'un vin obtenu par addition de sucre et d'eau au marc frais restant dans la cuve après le soutirage du moût.

**petiot** [*ti-o*], **e** [*o-te*], adj. et n. *Fam.* Diminutif de *petit, e.*

**Pétis de La Croix** [*tiss*] (François), orientaliste français, né et m. à Paris (1622-1695). On lui doit un *Dictionnaire turco-français* et *français-turc.* — Son fils, François, né et m. à Paris (1653-1713), traduisit les *Mille et un jours*, contes persans. — Le fils de ce dernier, Alexandre-Louis-Marie, né à Paris (1698-1751), fut aussi un orientaliste.

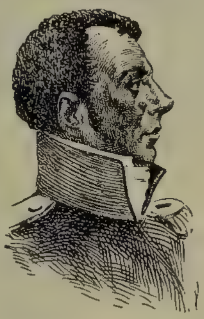
A.-A. S. Pétion.

**petit** [*ti*], **e** adj. (peut-être d'orig. celtique). De faibles dimensions : *petit paquet ; petit jardin.* Très jeune : *quand j'étais petit. Fig.* De peu d'importance, de peu de valeur : *petit capital ; petites affaires.* Qui manque de crédit, d'autorité, de puissance : *un petit personnage.* Qui manque de noblesse, de dignité, de générosité : *l'avare est toujours petit.* Faible et délicat : *avoir une petite santé.* Terme d'affection ou de dédain : *mon petit ami ; mon petit monsieur. Le petit monde*, le bas peuple. *Se faire petit devant quelqu'un*, s'abaisser devant lui. *Petit esprit*, homme à idées étroites. *Petits pieds*, petits oiseaux rôtis : *une brochette de petits pieds. Les petits pieds la battent*, se dit d'une femme enceinte dont l'enfant commence à remuer. *Au petit pied*, en miniature : *les maires de village sont parfois des tyrans au petit pied. Petite main*, jeune ouvrière couturière, modiste, fleuriste, etc. *Petits soins*, attentions délicates. (V. CREVÉ, VERNIS, etc.) *Petite vérole*, v. VARIOLE. Substantiv. Jeune enfant : *mon cher petit.* Jeune animal : *une chienne et ses petits. Faire ses petits*, mettre bas. Adv. Peu : *gagner petit* (vx). Loc. adv. : *un petit* (vx) ; *un petit peu*, un peu. *En petit*, en raccourci. *Petit à petit*, peu à peu. *Du petit au grand*, par comparaison des petites choses aux grandes. Loc. prép. *Un petit de* (vx) ; *un petit peu de*, un peu de. N. m. pl. Les faibles, les pauvres, les humbles : *malheur aux petits ! Infiniment petits*, êtres invisibles à l'œil nu. Ant. **Grand, considérable.**

**Petit Café** (*le*), comédie en trois actes, par Tristan Bernard (1911). Ayant appris que son garçon Albert allait hériter de 800.000 francs, le patron du « petit café » lui fait signer un contrat de vingt ans, avec dédit de 200.000 francs. En possession de son héritage, qu'il entend garder intact, Albert demeure garçon de café le jour, et devient homme du monde le soir ; ce qui donne lieu à d'amusantes péripéties.

**Petit Chaperon rouge** (*le*). V. Chaperon rouge.

**Petit Duc** (*le*), v. DUC.

**Petite Mariée** (*la*), opérette en trois actes, paroles de Leterrier et Vanloo, musique de Charles Lecocq (1875). Il s'agit d'un mari que trompe un ami célibataire et qui essaye de lui rendre la pareille, lorsque celui-ci prend femme. Le nouvel époux se défend par tous les moyens possibles et, finalement, il échappe au danger qui le menace. La musique est fine, pleine de verve et de charme. Citons les jolis duos ; la chanson : *Je tenais, monsieur mon époux ;* la ronde nocturne ; les couplets : *Pour vous sauver on se dévoue ;* les couplets : *Tu pleures, Graziella*, etc.

**Petites Sœurs des pauvres** (*congrégation des*), congrégation fondée en 1842, pour le service des pauvres et des vieillards. Les Petites Sœurs nourrissent les pauvres avec les dessertes qu'on leur donne et ne doivent avoir elles-mêmes d'autre nourriture que ce que leur laissent les hospitalisés dont elles s'occupent.

**Petit** [*ti*] (Jean), cordelier normand (vers 1360-1411), qui fit publiquement l'apologie du meurtre du duc d'Orléans par Jean sans Peur. Cette apologie, réfutée par Gerson, fut brûlée sur le parvis de Notre-Dame.

**Petit** (Jean-Louis), chirurgien, né et m. à Paris (1674-1750). Son *Traité de chirurgie* est resté longtemps classique.

**Petit** (Jean-Martin), général français, né et m. à Paris (1772-1856). Il commandait, à Fontainebleau, les soldats de la vieille garde auxquels Napoléon I^er fit ses adieux, au moment de sa première abdication. Il devint pair de France en 1838 et sénateur en 1852.

**Petit** (Léonce), peintre et dessinateur français, né à Taden (Côtes-du-Nord), m. à Paris (1839-1884) ; A donné des tableaux de genre, illustré des ouvrages et donné de nombreuses caricatures.

**Petit de Julleville** (Louis), littérateur français, né et m. à Paris (1841-1900). Auteur d'une *Histoire du théâtre en France*, il a dirigé la publication d'une grande *Histoire de la langue et de la littérature françaises, des origines à 1900.*

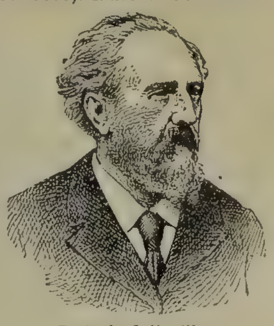
Petit de Julleville.

**petit-barrage** n. m. Sorte de linge ouvré, que l'on fabriquait aux environs de Caen. Pl. des *petits-barrages.*

**petit-blanc** n. m. Ancienne monnaie d'argent française. Pl. des *petits-blancs.*

**petit-bois** n. m. Montants et traverses d'une fenêtre, dans lesquels on place et assujettit les verres à vitres. (S'emploie surtout au plur. : des *petits-bois.*)

**petit-coup** n. m. Dans les métiers à bas, vis à tête proéminente, qui reçoit le bout du crochet de l'abattant. Dans les mêmes métiers, mouvement qui égalise les boucles au fur et à mesure de leur production dans les becs des aiguilles. Pl. des *petits-coups.*

**petit-deux** n. m. Dans les raffineries, pain de sucre pesant 1 kilogramme. Pl. des *petits-deux.*

**petit-dunkerque** n. m. (d'une enseigne parisienne : *Au petit Dunkerque*, Dunkerque étant réputé pour la fabrication des objets en ivoire). Bibelot d'étagère.

**petite-fille** n. f. Fille du fils ou de la fille, par rapport à l'aïeul et à l'aïeule. Pl. des *petites-filles.*

**Petite-Forêt,** comm. du Nord, arr. et à 3 kil. de Valenciennes ; 1.340 h.

**petite-maîtresse** n. f. V. PETIT-MAÎTRE.

**petitement** [*man*] adv. (de *petit*). En faible quantité : *ne buvez d'alcool que petitement.* Au moins : *il y a un million, petitement.* Mesquinement : *vivre petitement.* Bassement : *se venger petitement.* Ant. **Grandement.**

**Petit-Enghien,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 2.250 h. Carrières.

**petite-oie** n. f. Syn. anc. de ABATIS de volaille. *Par ext.* Accessoires de toilette (bas, chapeaux, gants, etc.). *Fam.* Petites privautés galantes.

**Petite-Pierre (La),** ch.-l. de c. du Bas-Rhin, arr. de Saverne ; 805 h. — Le cant. a 22 comm.

**Petite-Rosselle,** comm. de la Moselle, arr. de Forbach ; 6.897 h.

**petites-maisons** n. f. pl. Hôpital de fous, en général ; du nom d'un ancien hôpital de Paris, où l'on enfermait les aliénés.

**petitesse** [*tè-se*] n. f. (de *petit*). Faible étendue, faible volume : *la petitesse de la taille.* Modicité : *petitesse d'un revenu. Fig.* Mesquinerie, bassesse : *petitesse d'esprit, de cœur.* Acte qui dénote ces sentiments : *commettre des petitesses.* Ant. **Grandeur.**

**petit-fer** n. m. Traverse et montant en fer, avec feuillure, qui reçoit les verres à vitre des châssis des croisées. (S'emploie surtout au plur. : des *petits-fers.*)

**petit-fils** [*fiss*] n. m. Fils du fils ou de la fille, par rapport à l'aïeul ou à l'aïeule. Pl. des *petits-fils.*

**petit-grain** n. m. Petite orange, tombée prématurément de l'arbre et qu'on employait jadis comme pois à cautère. *Essence de petit-grain*, huile volatile, obtenue par distillation des orangettes et qui sert souvent à falsifier l'essence de néroli. Pl. des *petits-grains.*

**Petitgrand** (Louis-Victor), architecte français, né à Lingèvres (Calvados), m. à Paris (1842-1898) ; a travaillé à la restauration du Mont-Saint-Michel.

**petit-gris** n. m. Variété russe et sibérienne de l'écureuil commun. Fourrure fournie par cet animal : *le petit-gris est fort estimé.* (C'est la fourrure du petit-gris que le blason emploie sous le nom de *vair.*) Pl. des *petits-gris.*

**pétition** [*si-on*] n. f. (lat. *petitio*). Demande par écrit, adressée à une autorité : *pétition de sinistrés. Rhétor. Pétition de principe*, raisonnement vicieux, qui consiste à tenir pour vrai ce qu'il s'agit précisément de démontrer.

— Encycl. *Dr. Pétition d'hérédité.* C'est l'action par laquelle l'héritier légitime demande la mise en possession totale ou partielle d'une succession illégitimement détenue par un autre.

L'action en pétition d'hérédité se prescrit par trente ans.

*Droit de pétition.* Le droit de pétition appartient à tous, sans distinction Il peut être exercé à l'égard des Chambres législatives ou du pouvoir exécutif et de ses agents.

Sous quelque forme qu'elles soient présentées : supplique, mémoire, simple lettre, les *pétitions* adressées aux ministres, à toutes les autorités constituées, aux administrations et établissements publics, doivent être écrites sur papier timbré, à peine d'une amende de 5 francs, outre le décime et le droit de timbre. Les signatures doivent être légalisées. Sont exceptées : les requêtes adressées au chef de l'Etat ou au Parlement ; les demandes de secours, d'assistance judiciaire ; les réclamations électorales ; les demandes d'inscription sur les listes du jury ; les pétitions des maires, concernant l'administration des biens communaux ; les pétitions concernant les permis de chasse ; certaines réclamations en matière d'impôt.

**pétitionnaire** [*si-o-nè-re*] n. Qui présente, qui signe une pétition.

**pétitionnement** [*si-o-ne-man*] n. m. Action de pétitionner : *organiser un vaste pétitionnement.*

**pétitionner** [*si-o-né*] v. n. Adresser une pétition. Faire des pétitions.

**Petit-Jean,** personnage des *Plaideurs* de Racine C'est un paysan à la fois niais et madré. Dans le procès intenté au chien Citron il représente le ministère public, et c'est lui qui prononce ce vers souvent cité :

> Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement.

V. Plaideurs.

**petit-lait** [*lè*] n. m. Liquide qui se sépare du lait caillé. Pl. des *petits-laits*.

— Encycl. Le petit-lait ou sérum du lait s'emploie quelquefois dans le traitement des entérites : il aigrit facilement ; soumis à la fermentation alcoolique, il donne le képhir. On l'utilise pour l'alimentation des animaux, et notamment des porcs.

**petit-maître** [*mè-tre*], **petite-maîtresse** [*mè-trè-se*] n. Jeune élégant ou élégante, dont les manières sont ridiculement prétentieuses. Pl. des *petits-maîtres*, des *petites-maîtresses*.

**Petit-Mars,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 12 kil. de Châteaubriant ; 1.360 h.

**petit-neveu** n. m. **petite-nièce** n. f. Fils, fille du neveu ou de la nièce. Au pl. Descendants : *nos petits-neveux en sauront plus que nous*. Pl. des *petits-neveux*, des *petites-nièces*.

**pétitoire** n. m. et adj. (lat. *petitorius*). Se dit d'une demande faite en justice pour se faire reconnaître la propriété d'un immeuble : *requête pétitoire*.

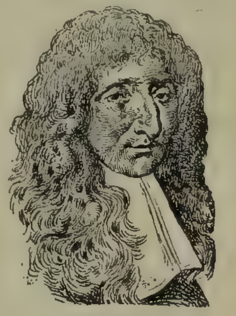
Petitot.

— Encycl. *Dr. Distinction du pétitoire et du possessoire.* Les actions judiciaires concernant les immeubles peuvent soit avoir pour objet la revendication de la propriété ou d'un droit réel immobilier, soit tendre uniquement à faire maintenir ou réintégrer le demandeur dans une possession de fait. Dans le premier cas, l'action prend le nom d'*action pétitoire*, (on l'appelle aussi abréviativement *le pétitoire*). Dans le second cas, on la nomme *action possessoire*. C'est aux juges de paix qu'il appartient de connaître des actions possessoires. Les tribunaux civils ordinaires sont seuls juges du *pétitoire*.

**Petitot** [*to*] (Jean), peintre en émail, né à Genève, m. à Vevey (1607-1691). On lui doit de remarquables portraits de Louis XIV et des reproductions par l'émail des tableaux de Le Brun, Mignard, etc.

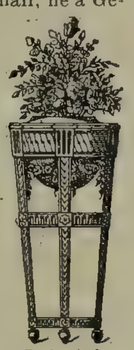
Petit-pied.

**Petitot** (Pierre), statuaire français, né à Langres, m. à Paris (1751-1840). — Son fils Louis-Messidor-Lebon, sculpteur, né et m. à Paris (1794-1862), est l'auteur d'une belle statue équestre de *Louis XIV* (dont le cheval est de Carteilier), à Versailles.

**Petitot** (Claude-Bernard), littérateur français, né à Dijon, m. à Paris (1772-1825). Il a publié le *Répertoire du Théâtre-Français*, et avec Monmerqué une très utile *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France*.

**petit-père** n. m. Ermite de Saint-Augustin. Nom donné autrefois au tsar par les paysans russes. (Vx.) Pl. des *petits-pères*.

**petit-pied** n. m. Au XVIIIe siècle, porte-bouquet en forme de trépied. Pl. des *petits-pieds*.

**Petit-Quevilly (Le),** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 4 kil. de Rouen, sur la Seine ; 16.680 h. Ch. de f. Et. Industrie active, produits chimiques, filatures.

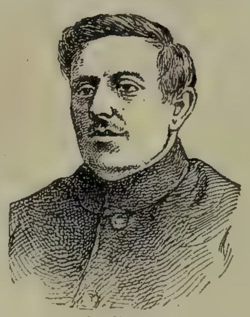
Petlioura.

**Petit-Radel** (l'abbé Louis-Charles-François), archéologue français, né et m. à Paris (1756-1836). Il fut un des premiers à attirer l'attention sur les monuments pélasgiques.

**Petit-Rechain,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 2.140 h. Carrières.

**petits-enfants** [*ti-zan-fan*] n. m. pl. Les enfants du fils ou de la fille. (N'a pas de sing.)

**Petit-Senn** (John), publiciste suisse, né et m. à Genève (1790-1870) ; moraliste plein d'humour et de bon sens (*Œuvres choisies* ; 1872).

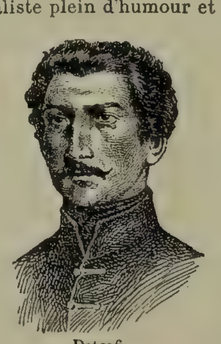
Petœfi.

**petit-vieux** n. m. *Hist.* Nom donné sous Louis XIII et Louis XIV à des régiments dont l'origine était postérieure à celle des *vieux* régiments de Picardie, Piémont, Champagne, Navarre et Marine.

**Petlioura** (Siméon), chef du parti national ukrainien, né à Poltava en 1877. Ministre de la guerre de l'Ukraine en 1917. Il battit les bolcheviks et fut président de l'Ukraine (1919). Assassiné à Paris en 1926.

**pétoche** n. f. Petit cierge en résine, que l'on emploie pour l'éclairage dans les campagnes. *Arg.* Bougie, chandelle.

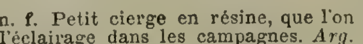
Pétoire.

**Petœfi** (Sandor-Alexandre), poète lyrique hongrois, né à Kiskôrös, tué à Segesvar pendant la révolution hongroise (1823-1849). Ses poésies lyriques, d'une belle envolée, ont contribué à l'explosion du mouvement magyare en 1848.

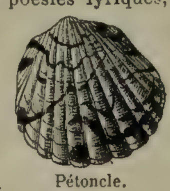
Pétoncle.

**pétoffe** n. f. Affaire ridicule ; querelle à propos de rien. (Vx.)

**pétoire** ou **pétoise** [*toi-ze*] n. f. Canonnière en sureau.

**peton** n. m. *Fam.* Petit pied.

**pétoncle** n. m. (lat. *petunculus*). Genre de mollusques lamellibranches de presque toutes les mers.

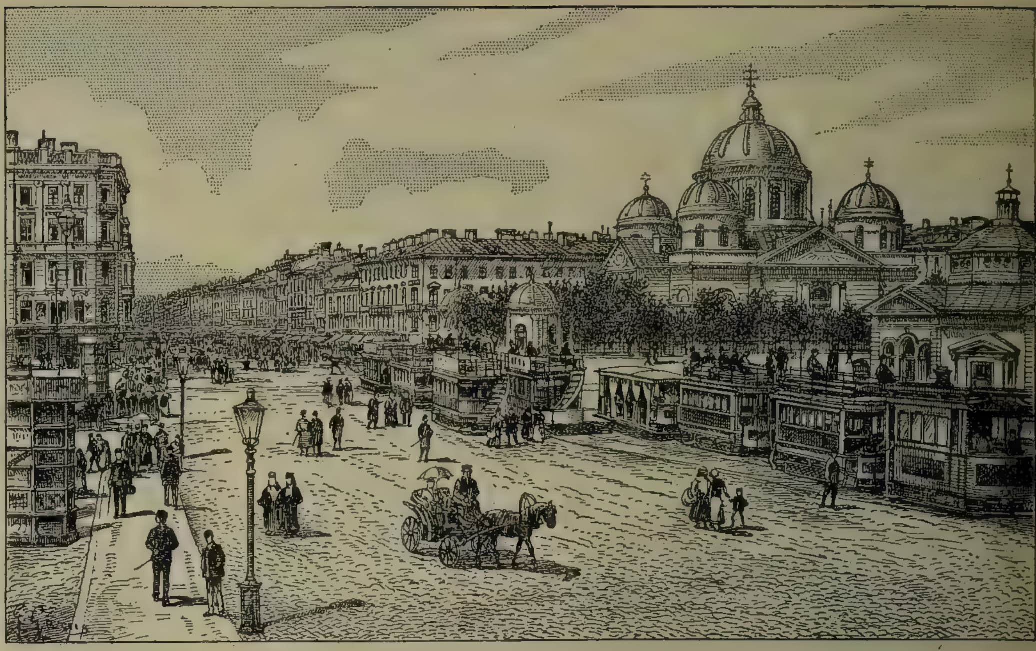
Petrograd. La Perspective Newski.

**Petra,** v. de l'ancienne Arabie, capit. de l'Idumée ou *Arabie Pétrée*. Auj. *Oualdi-Mouça* (Hedjaz).

**Pétrarque** (Francesco Petrarca), poète et humaniste italien, né à Arezzo, m. à Arqua, près de Padoue (1304-1374). Erudit, historien, archéologue, chercheur infatigable de manuscrits anciens, qui retrouva l'*Institution oratoire* de Quintilien et une partie de la correspondance de Cicéron, il fut le premier des grands humanistes de la Renaissance, en même temps qu'un des Italiens les plus influents de son temps. Il fut chargé notamment, par les papes, d'importantes missions diplomatiques. Il a laissé en latin de nombreux ouvrages (poésies dont l'*Africa* poème sur la seconde guerre punique, traités philosophiques, etc.) et une volumineuse correspondance. Mais, aujourd'hui, sa gloire repose sur ses poésies en langue vulgaire, ou *Rime* (sonnets, canzoni et triomphes), qu'il composa en l'honneur de la belle Laure de Noves et qui, par la pureté et la beauté de leur forme, ont contribué à fixer l'idiome italien.

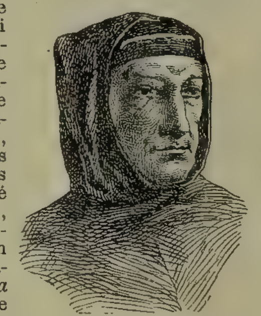
Pétrarque.

**pétrarquiser** [*ki-zé*] v. n. Imiter en poésie le genre de Pétrarque. Se borner à un amour platonique.

**pétrarquisme** [*kis-me*] n. m. Imitation du genre de Pétrarque.

**pétrarquiste** [*kis-te*] ou **pétrarquisant** [*ki-zan*], **e** n. et adj. Qui appartient au genre de Pétrarque. Qui imite Pétrarque.

**pétras** [*tra*] n. m. Homme lourd et borné.

**pétré, e** adj. Pierreux (en ce sens géographique, prend à l'occasion une majuscule) : *l'Arabie Pétrée*. Anat. *Os pétré* ou *apophyse pétrée*, le rocher. (Peu us.)

**pétreau** [*trô*] n. m. Sauvageon qui pousse du pied d'un arbre.

**Petreius** [*uss*] (Marcus), général romain. Il défit Catilina à Pistoie (63), fut vaincu par César à Thapsus et se tua (46 av. J.-C.).

**pétrel** [*trèl*] n. m. (du lat. *Petrus*, Pierre, par allus. à saint Pierre marchant sur les eaux). Genre d'oiseaux palmipèdes, que l'on rencontre sur l'Atlantique et la Méditerranée : *le pétrel accompagne au loin les voiliers*.

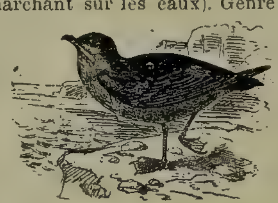
Pétrel.

— Encycl. Bien que l'on désigne sous le nom de *pétrels* tous les procellariidés, ce nom ne doit s'appliquer qu'au genre pétrel proprement dit (*procellaria*), type de la famille. C'est un oiseau à bec fort et crochu, à plumage sombre ; excellent voilier, il suit pendant des jours et des semaines les navires, pour profiter des débris jetés à la mer.

**Petreto-Bicchisano** [*bi-ki*], ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 37 kil. de Sartène ; 1.580 h. — Le cant. a 6 comm., et 5.770 h.

**pétreux, euse** [*treû, eu-ze*] adj. (lat. *petrosus* ; de *petra*, pierre). *Anat.* Qui a rapport, qui appartient au rocher.

**pétri, e** adj. Mis en pâte : *farine pétrie*. *Fig.* Tout rempli et comme entièrement formé : *pétri d'esprit, d'orgueil*.

**pétricherie** [*rî*] n. f. Ensemble des appareils et engins qui servent pour la pêche à la morue.

**pétricole** adj. (du lat. *petra*, pierre, et *colere*, habiter). Qui habite l'intérieur des pierres. N. f. Genre de mollusques lamellibranches, type d'une famille dite des *pétricolidés*, répandus dans presque toutes les mers : *les pétricoles vivent enfoncés dans les roches*.

**pétrifiant** [*fi-an*], **e** adj. Qui a la faculté de pétrifier : *la fontaine pétrifiante de Saint-Alyre*. *Fig.* et *fam.* Qui stupéfie : *nouvelle pétrifiante*.

**pétrification** [*si-on*] n. f. (de *pétrifier*). Phénomène par lequel la substance d'un corps organique est remplacée par une substance pierreuse : *la pétrification des bois*. Incrustation, phénomène par lequel les corps plongés dans certaines eaux s'y couvrent d'une couche pierreuse.

**pétrifier** [*fi-é*] v. a. (du lat. *petra*, pierre, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*.) Changer en pierre. Incruster, couvrir d'une couche pierreuse. *Fig.* Rendre immobile de stupéfaction, de peur, etc. : *apparition qui pétrifie un voleur*.

**pétrin** n. m. (du lat. *pistrinum*, lieu où l'on fait le pain). Coffre dans lequel on pétrit la pâte destinée à faire le pain ; maie : *les pétrins mécaniques suppriment le travail fatigant du pétrissage à bras*. (V. maie.) *Fig.* et *fam.* *Etre, mettre dans le pétrin*, dans l'embarras.

— Encycl. Les anciens pétrins étaient constitués par une auge en pierre ou en bois, dans laquelle s'effectuait à bras le pétrissage de la pâte. Cette pratique du pétrissage à bras, très pénible et d'ailleurs assez peu hygiénique, est peu à peu remplacée par le pétrissage mécanique. Les pétrins modernes, actionnés par de petits moteurs peu encombrants, comportent une cuve métallique de forme généralement hémisphérique ou hémi-cylindrique, dans laquelle des agitateurs à courbures spécialement étudiées exécutent les divers mouvements du pétrissage à bras. Les plus grands modèles peuvent brasser jusqu'à 500 kilogrammes de pâte à la fois. (V. boulangerie.)

**pétrinal** n. m. (esp. *pedernal*, pierre à feu). Arquebuse courte, en usage dans la cavalerie vers la fin du XVIe siècle. (On dit à tort *poitrinal*.)

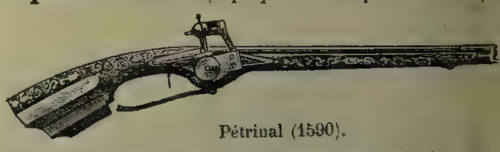
Pétrinal (1590).

**pétrir** v. a. (lat. pop. *pisturire*). Malaxer de la farine avec de l'eau et en faire de la pâte. Presser l'argile avec les mains. *Fig.* Former, façonner : *on pétrit aisément les jeunes esprits*. Prov. : **Dieu nous a tous pétris du même limon,** nous sommes tous soumis aux mêmes lois naturelles.

**pétrissable** [*tri-sa-ble*] adj. Qui peut être pétri : *pâte pétrissable*.

**pétrissage** [*tri-sa-je*] ou **pétrissement** [*tri-se-man*] n. m. Action de pétrir : *pétrissage mécanique*. Genre de massage, dans lequel la main pétrit les tissus.

**pétrisseur, euse** [*tri-seur, eu-ze*] n. et adj. Qui pétrit la pâte : *ouvrier pétrisseur*. N. f. Machine à pétrir.

**pétrogale** n. m. Genre de mammifères marsupiaux d'Australie, comprenant des kangourous de la taille d'un lièvre.

**pétroglyphe** n. f. (du gr. *petros*, pierre, et *gluphê*, gravure). Rocher grossièrement sculpté, comme on en rencontre en Afrique ou en Amérique.

**Petrograd,** anc. capit. de la Russie (le nom de Petrograd a remplacé celui de *Saint-Pétersbourg* en 1914), à l'embouchure de la Néva dans le golfe de Finlande ; 2.300.000 h. (*Pétrogradois*). Cette ville, à 2.720 kilom. de Paris, est le siège d'un métropolitain russe et d'un archevêque romain. Université, nombreuses écoles ; académies et sociétés savantes ; bibliothèques. Magnifique quai le long de la Néva : Palais d'hiver sur les bords du même fleuve ; beaux ponts ; édifices remarquables (musée de l'Ermitage ; cathédrales Saint-Pierre et Saint-Paul, Saint-Isaac, etc.). Industrie et commerce naguère très développés (métallurgie, verrerie, étoffes, machines, porcelaine, etc.). Port franc. Cette ville, fondée en 1703 par Pierre le Grand (d'où son nom) « pour avoir une fenêtre sur l'Europe », a été la capitale de l'Empire russe jusqu'en 1918, date où la république des soviets a transféré son siège à Moscou : elle fut jusqu'alors le centre des administrations publiques. Traité entre Russie et Angleterre contre la France de Napoléon Ier (3e coalition) (avril 1805). Petrograd a vu, en 1919 et en 1921, plusieurs tentatives pour renverser le gouvernement des soviets. Ch.-l. du gouvernement du même nom, peuplé de 3.200.000 h.

**pétrographe** n. m. Savant qui s'occupe de pétrographie.

**pétrographie** [*fî*] n. f. (du gr. *petros*, pierre, et *graphein*, décrire). Science qui a pour but l'étude des roches de l'écorce terrestre, au point de vue de leur composition minéralogique et chimique et de leur genèse.

— Elcycl. Ce sont les travaux de Cordier, puis de Sorby, Michel Lévy, Rosenbach, qui ont fait faire à la pétrographie ses plus grands progrès et permis

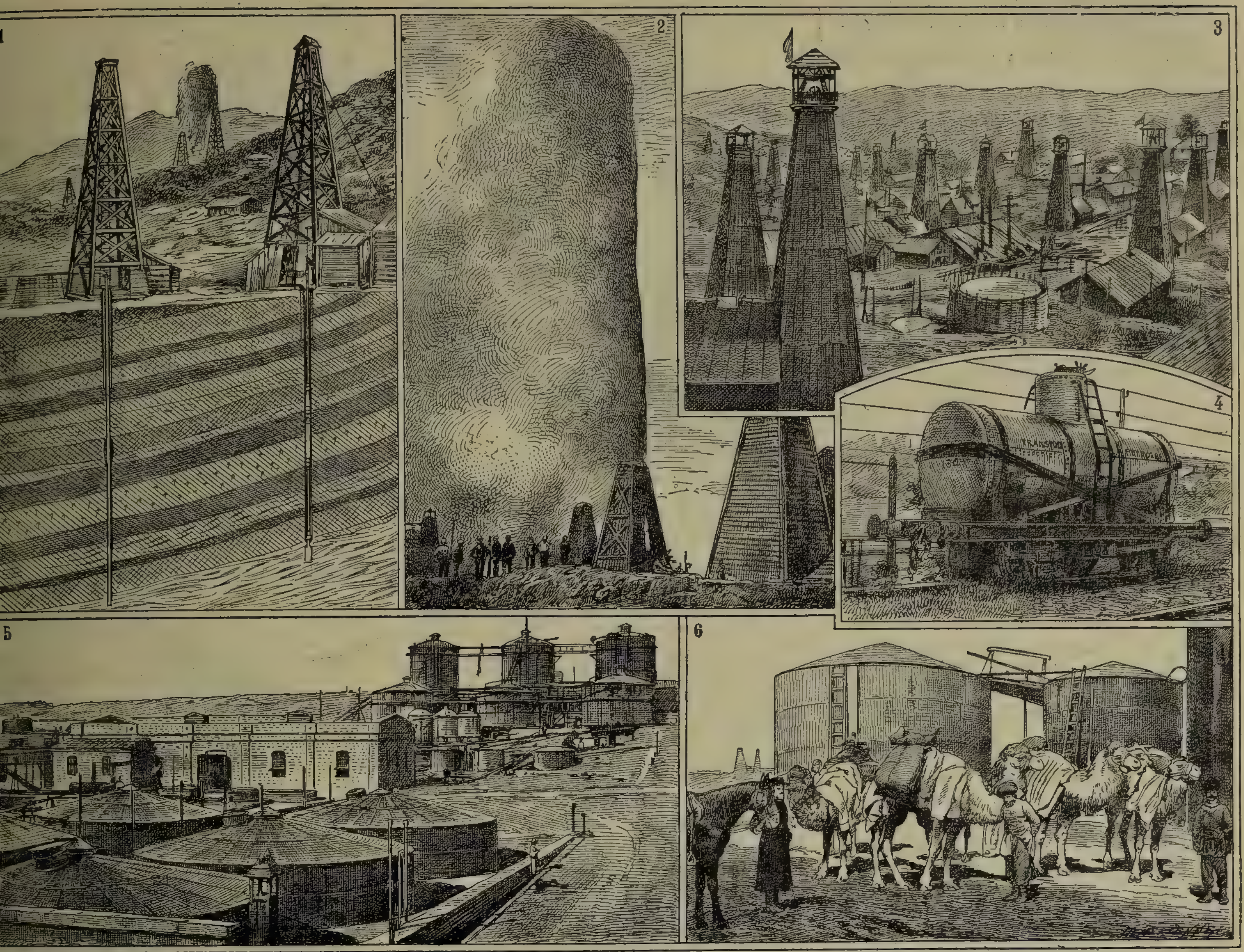

Pétrole : 1. Forage de puits ; 2. Puits jaillissant (Bakou) ; 3. Exploitation de pétrole en Roumanie ; 4. Wagon-citerne ; 5. Distillerie de pétrole à Bakou ; 6. Réservoirs à pétrole (Bakou).

d'établir une classification rationnelle des roches : roches ayant pris naissance par solidification d'une masse en fusion (roches éruptives) ; roches formées par les débris des précédentes ou déposées par précipitation chimique (roches sédimentaires). Les premières sont surtout intéressantes pour les pétrographes, qui en étudient la structure et la composition au moyen du microscope et même en tentent, dans les laboratoires, la reproduction artificielle.

**pétrographique** adj. Qui a rapport à la pétrographie.

**pétrographiquement** [*ke-man*] adv. Conformément à la pétrographie.

**pétrolage** n. m. Action de recouvrir d'une couche de pétrole : *le pétrolage des étangs, mares, etc., est efficace pour la destruction des moustiques propagateurs des fièvres paludéennes.*

**pétrole** n. m. (du lat. *petra*, pierre, et *oleum*, huile). Huile minérale, provenant de sources situées notamment en Asie et en Amérique : *le pétrole est abondant dans le Caucase. Arg. milit.* Eau-de-vie.

— Encycl. Le pétrole ou naphte est un mélange d'hydrocarbures, connu déjà de l'antiquité, mais dont l'importance commerciale date seulement de la seconde moitié du xixe siècle ; c'est à ce moment que l'on découvrit les gisements immenses de la Pensylvanie. Le pétrole existe dans diverses régions du globe ; mais il est particulièrement abondant aux Etats-Unis et dans le Caucase ; on exploite encore des gisements en Pologne, Roumanie, Allemagne. En France, on exploite les gisements de Péchelbronn en Alsace, et de nombreux points ont été reconnus dans des régions de l'Auvergne, des Cévennes et du Jura. On extrait le pétrole en forant des puits qui atteignent parfois 500 mètres de profondeur. (On appelle *derrick* l'assemblage de charpentes élevé pour le travail du sondage.) Suivant le point de la poche pétrolifère où pénètre la sonde perforatrice, le pétrole peut jaillir par l'orifice du puits (quelquefois à une hauteur considérable), sous la force des gaz accumulés dans le réservoir naturel, et il est alors difficile de maîtriser le débit, ou bien couler paisiblement comme une source dont la captation devient facile, ou bien encore ne pas jaillir du tout ; auquel cas, il faut installer des pompes pour l'aller puiser au sein de la terre.

Des installations considérables sont établies sur les terrains pétrolifères, pour traiter les huiles brutes ; d'immenses conduites (*pipe-lines*) conduisent les liquides aux usines, où le pétrole est distillé. A température peu élevée, vers 70°, passent des éthers de pétrole employés comme dissolvants ; on obtient ensuite de l'essence de pétrole, puis du pétrole lampant. Le résidu qui reste dans la chaudière est de l'huile lourde ou mazout.

Les huiles lourdes sont employées directement, ou distillées ; dans ce dernier cas, on en retire des huiles à paraffine dédoublables en paraffine et en huiles pour le graissage, ou, par un autre mode d'épuration, de la vaseline.

Les distillations se complètent par une épuration chimique des huiles à l'aide de l'acide sulfurique, puis par une rectification ; enfin, en portant rapidement les huiles à très haute température (*cracking*), on détruit les carbures lourds du mazout pour donner des produits plus riches en essences volatiles (gazoline, etc.).

Le pétrole est employé sous des formes diverses : comme dissolvant des essences végétales, des caoutchoucs (*éthers de pétrole*), pour l'éclairage (*essence, pétrole lampant*), pour le chauffage (*huiles lourdes, mazout, fuel oil, gaz oil*, etc.), pour la force motrice (*essence, pétrole*, etc.). C'est un combustible précieux, qui présente une grande supériorité sur le charbon ; aussi son contrôle est-il un des buts politiques des principales nations. On estime la production annuelle mondiale du pétrole à 50 millions de tonnes.

— *Econ. dom.* L'éclairage à l'essence de pétrole (ou essence minérale) présente des dangers, en raison de l'inflammabilité de ce produit. En cas d'incendie, il faut étouffer la flamme sous des linges humides, des tapis, torchons, etc., plutôt que de jeter de l'eau dessus. Lorsque le pétrole d'une lampe prend feu à l'intérieur du récipient, verser sur l'huile enflammée, à l'aide d'un verre ou d'un bol, un peu de lait. Le pétrole s'éteint instantanément.

*Nettoyage des récipients à pétrole.* Pour faire disparaître toute trace d'odeur dans un récipient ayant contenu du pétrole, il faut le laver deux ou trois fois avec un mélange de dix parties de lait de chaux léger et d'une partie de chlorure de chaux ; employer ce mélange un peu chaud et laver ensuite à l'eau pure, puis essuyer avec soin.

**pétroléen, enne** [*lé-in, è-ne*] adj. Qui a rapport au pétrole : *industrie pétroléenne.*

**pétroléine** n. f. Syn. de vaseline.

**pétroler** [*lé*] v. a. Recouvrir d'une couche de pétrole. Incendier à l'aide du pétrole.

**pétrolerie** [*rî*] n. f. Usine à pétrole.

**pétrolette** [*lè-te*] n. f. *Fam.* Petite voiture automobile à pétrole.

**pétroleur** ou **pétroleux, euse** [*leû, eu-ze*] n. Personne qui se sert de pétrole pour incendier.

**pétrolier** [*li-é*], **ère** adj. Qui a rapport au pétrole : *industrie pétrolière ; navire pétrolier.* Substantiv. : *un pétrolier ; une pétrolière.*

**pétrolifère** adj. Qui contient, produit du pétrole : *les districts pétrolifères du Caucase.*

**pétrologie** n. f. Syn. de pétrographie.

**Pétrone** (Caius) ou **Titus Petronius Arbiter,** écrivain latin, d'origine gauloise. Il mena à la cour de Néron une vie élégante et voluptueuse. Il est probablement l'auteur du *Satyricon*, roman extrêmement licencieux, mais document précieux sur les mœurs romaines du ier siècle. Compromis dans une conspiration, il s'ouvrit les veines en 66.

**Pétrone** (saint), évêque de Bologne, né à Constantinople, m. à Bologne vers 450. Fête le 4 octobre.

**Pétronille** [*ll* mll., *e*] (sainte), appelée aussi *Périne, Perronelle* ou *Pernelle*, vierge et martyre du ier siècle, fille de saint Pierre d'après la légende. Fête le 31 mai.

— *Iconogr. Inhumation de sainte Pétronille*, beau tableau du Guerchin, au musée Capitolin (1623), considéré comme son chef-d'œuvre. (V. p. 581).

**Petropavlosk,** v. de la Russie d'Asie (Sibérie, prov. d'Akmolinsk), sur l'Ichim et le ch. de f. Transsibérien ; 20.000 h. Foire très importante (26 juin).

**Petropolis,** v. des Etats unis du Brésil (Etat de Rio de Janeiro), dans la Serra de Estrella ; 30.000 h. Station d'été ; capitale de l'Etat, de 1893 à 1903.

**petroselinum** [*pé, sé-li-nom'*] n. m. Nom scientifique du *persil.*

**pétrosilex** [*lèks*] n. m. Silicate naturel, voisin du feldspath orthose, mais à texture amorphe.

**pétrosiliceux, euse** [*seû, eu-ze*] adj. Qui a les caractères du pétrosilex.

**pétrousquin** [*trous-kin*], **e** n. Badaud ; paysan : *dévaliser un pétrousquin.* N. m. *Pop.* Derrière : *tomber sur son pétrousquin.*

**Petrovsk,** v. de la plaine russe (gouv. de Saratov) ; 19.000 h. Tanneries, moulins à huile.

**Petrozavodsk,** v. de la Russie (gouv. d'Olonetz), sur le lac Onéga ; 15 000 h.

**Pettenkofer** [*fèr*] (Max **de**), chimiste et hygiéniste allemand, né à Lichtenheim, m. à Munich (1818-1901). Auteur de recherches sur la bile, les urines, l'affinage de l'or, la fusion du platine.

**pétulamment** [*la-man*] adv. Avec pétulance.

**pétulance** n. f. (de *pétulant*). Vivacité impétueuse.

**pétulant** [*lan*], **e** adj. (lat. *petulans*). Vif, impétueux ; qui a peine à se contenir : *écolier pétulant.*

**petun** n. m. (mot brésil.). Tabac. (Vx.)

**pétuner** [*né*] v. n. User du tabac. (Vx.)

**pétunia** n. m. (de *petun*). Genre de solanacées, originaires de l'Amérique du Sud, qui ont donné par hybridation un grand nombre de variétés cultivées comme ornement pour leur fleurs blanches, violettes ou bleutées.

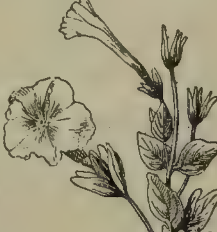

Pétunia.

**pétunière** n. f. *Arg.* Tabatière.

**pétunsé** ou **pétunzé** n. m. (m. chinois). Variété de feldspath, dont on se sert en Chine pour faire la porcelaine.

**petzite** n. f. Tellurure naturel d'or et d'argent.

**peu** (lat. *paucum*) adv. de quantité. Pas beaucoup : *manger peu.* Pas longtemps : *vivre peu.* Pas cher : *mets qui coûte peu. C'est peu de, c'est peu que de*, il ne suffit pas de. *Peu de chose*, chose, personne peu importante. *Peu ou point*, presque point. N. m. Petite quantité : *le peu que nous savons.* Choses peu nombreuses, peu riches : *vivre de peu.* Un petit nombre de personnes : *peu savent agir à propos. Homme de peu*, de basse condition. Loc. adv. *Un peu*, médiocrement, pas beaucoup. *Un petit peu*, légèrement. *Quelque peu*, un peu. *Tant soit peu*, très peu. *Si peu que rien*, une petite quantité. *Un tant soit peu*, très peu. *Dans peu, sous peu*, bientôt. *Depuis peu*, récemment. *Un peu fort, un peu loin*, qui étonne ou vexe beaucoup, qui dépasse les bornes. *Peu à peu*, lentement, insensiblement. *A peu près, à peu de chose près*, presque, environ. Loc. conj. : *Pour peu que, si peu que*, quelque faiblement que. Loc. prépos. : *Un peu de*, une petite quantité de. Prov. : **A grands seigneurs peu de paroles,** devant les grands, il faut s'expliquer brièvement. **Qui peu endure bien peu dure,** il faut avoir de la patience pour vivre. **Paix et peu,** vivre tranquille dans une modeste aisance, c'est ce que doit souhaiter l'homme sage. **Trois beaucoup et trois peu sont pernicieux à l'homme : beaucoup parler et peu savoir, beaucoup dépenser et peu avoir, beaucoup présumer et peu valoir,** proverbe espagnol suffisamment clair. Ant. **Beaucoup.**

**peucédan** n. m. (du gr. *peukê*, pin). Genre d'ombellifères, comprenant des herbes vivaces à fleurs blanches ou jaunes en ombelles, et dont plusieurs espèces sont utilisées en médecine : *la racine, du peucédan officinal est diurétique et stomachique.*

**peucédané, e** adj. Qui ressemble ou se rapporte au peucédan.

**Peucer** (Gaspard), savant allemand du XVIe siècle, né à Bautzen, m. à Dessau (1525-1602), gendre de Mélanchthon, qu'il remplaça comme recteur de Wittemberg.

**peuh !** interj. Sert à exprimer l'indifférence, le doute.

**peule** n. f. *Mar.* Vide réservé sous les bouts des pièces à eau.

**Peuls, Peuhls, Pouls, Foulbé.** V. Fellatas.

**peulven** ou **peulvan** n. m. *Préhist.* Nom donné à des pierres posées debout.

**peuplade** n. f. Société humaine incomplètement organisée : *les peuplades nègres de l'Afrique.* Action de peupler. (Vx.) Colonie envoyée pour peupler. (Vx.)

**peuple** n. m. (lat. *populus*). Multitude d'hommes : 1° formant une nation : *le peuple français ;* 2° appartenant à plusieurs nationalités, mais groupés sous une même autorité : *les peuples de la Yougoslavie.* Ensemble des sujets par rapport au souverain : *tyranniser son peuple.* Partie la plus nombreuse et la moins riche, la moins cultivée des habitants d'une ville, d'un pays, etc. : *le peuple et la noblesse. Homme, femme, enfant du peuple*, personne appartenant à cette classe. *Le petit peuple, le menu peuple, le bas peuple*, les derniers de cette classe. *La lie du peuple*, la populace. *Le peuple de Dieu*, les Juifs. *Le peuple roi*, les Romains. Adjectiv. Qui a la nature, le caractère, les habitudes du peuple : *une famille peuple.* Commun, grossier : *dire brutalement ce qu'on pense, cela est peuple !* Prov. : **La voix du peuple est la voix de Dieu,** le sentiment général est l'expression de la vérité. (Se cite souvent sous la forme latine : *Vox populi, vox Dei.*)

**Peuple** (*le Livre du*), étude philosophique par Lamennais (1837), où l'auteur cherche à fonder la souveraineté du peuple sur les doctrines du christianisme religion d'amour, de fraternité et d'égalité.

**Peuple** (*le*), par Michelet (1846), livre vibrant de ferveur démocratique et humanitaire et d'admiration pour la Révolution française.

**Peuple anglais** (*Histoire littéraire du*), par J.-J. Jusserand (1894), ouvrage érudit, d'une méthode élégante, qui embrasse toute la vie intellectuelle du peuple anglais.

**peuple** n. m. (lat. *populus*). Ancien nom du *peuplier : bois de peuple.*

**peuplement** [*man*] n. m. Action de peupler : *le peuplement de l'Ouest américain a été très rapide.* Etat de ce qui est peuplé : *le peuplement d'une colonie, d'une garenne.* Ensemble des essences forestières qui peuplent une forêt : *peuplement clair.* Ant. **Dépeuplement.**

**peupler** [*plé*] v. a. Etablir des hommes, des animaux, des végétaux dans un endroit où ils n'étaient pas auparavant : *Romulus peupla Rome ; peupler un étang d'alevins.* Former la population de : *les gens qui peuplent une contrée. Fig.* Exister en nombre dans : *les grands hommes qui peuplent le passé.* V. n. Se multiplier par la génération : *les rats peuplent beaucoup.* Ant. **Dépeupler.**

**peupleraie** [*rè*] n. f. Lieu planté de peupliers.

**peuplier** [*pli-é*] n. m. (de *peuple* [bot.]). Genre de salicinées de l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les peupliers (*populus*) sont de grands arbres, dont on connaît une vingtaine d'espèces qui croissent dans les régions tempérées et humides. Recherchés pour la rapidité de leur croissance, ils donnent un bois léger et tendre (bois blanc), utilisé en menuiserie, ébénisterie et dans la fabrication des caisses d'emballage. On distingue : le *peuplier blanc* ou *ipréau*, qui croît en France ; le *peuplier tremble*, haut de 15 à 20 mètres, dont les feuilles, rondes et glabres sur les deux faces, sont agitées d'un mouvement continu, comme si l'arbre tout entier tremblait ; le *peuplier noir* ou *franc*, qui atteint 35 mètres de haut, qui fournit un bois dur et dont les jeunes branches sont utilisées en vannerie ; le *peuplier argenté*, le *peuplier du Canada*, le *peuplier d'Italie* ou *pyramidal*, qui atteint 40 mètres de hauteur et est très cultivé en France ; etc.

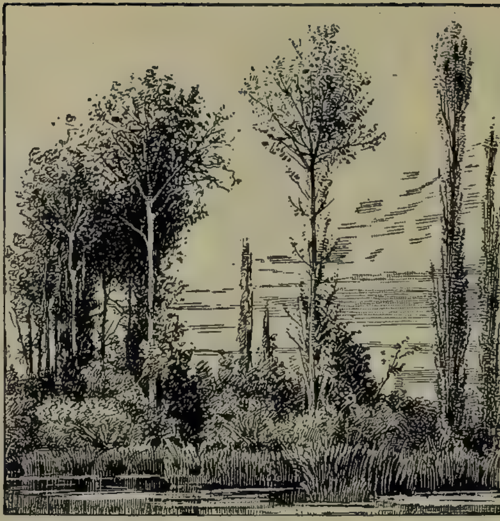

Peupliers.

Le charbon de peuplier est employé en médecine comme absorbant ; les bourgeons entrent dans la formule de l'*onguent populeum.*

**peur** n. f. (lat. *pavor*). Sentiment d'inquiétude, en présence ou à la pensée du danger : *ne causez pas de peur aux enfants.* Crainte, appréhension : *la peur de mal parler. Avoir peur, grand'peur*, craindre : *j'ai peur, grand'peur que cela ne vous incommode ; je n'ai pas peur qu'il me trahisse. Peur bleue*, si grande qu'elle rend livide. *Mourir de peur*, éprouver une peur extrême. *Avoir peur de son ombre*, être extrêmement peureux. *En être quitte pour la peur, avoir plus de peur que de mal*, échapper complètement ou presque complètement au danger. *A faire peur*, extrêmement, en mal : *laid à faire peur ;* d'une manière très défectueuse, avec un mauvais goût excessif : *habillé à faire peur. De peur de* loc. prép., *de peur que* loc. conj. Dans la crainte de, dans la crainte que, pour éviter que. Prov. : **La peur grossit les obstacles,** on exagère ce que l'on craint.

**Peur de vivre** (*la*), roman, par H. Bordeaux (1902) ; œuvre morale, où l'auteur, en présentant une vieille femme durement éprouvée, qui remplit néanmoins sa vie jusqu'au bout, entend combattre cette forme d'égoïsme qu'est la *peur de vivre.*

**peureusement** [*ze-man*] adv. D'une manière peureuse : *se sauver peureusement devant un danger.*

**peureux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. Qui a souvent peur : *le lièvre est peureux.* Qui manque de décision : *être peureux en affaires.* Qui témoigne de la peur : *des regards peureux.* Substantiv. Personne peureuse : *les peureux sont malheureux.* Ant. **Brave, courageux, hardi.**

**peut-être** [*peu-tè-tre*] loc. adv. Qui marque la possibilité, le doute : *il viendra peut-être.* Substantiv. et invar. : *ne vous reposez pas sur des peut-être. Peut-être que*, il est à croire, à craindre ou à espérer que. *Fam. Il n'y a pas de peut-être*, vous avez tort de douter, la chose est certaine. Allus. litt. : **Peut-être !** expression de scepticisme sur la vie future, attribuée à Rabelais. « Je vais querir un grand peut-être », aurait-il dit en mourant ; mais le mot est fort douteux.

**Peuthy,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 1.310 h.

**Peutinger** [*jèr*] (Conrad), antiquaire allemand, né et m. à Augsbourg (1465-1547). Il possédait une carte itinéraire de l'empire romain, connu sous le nom de *Table de Peutinger*, et qui est un document de premier ordre pour la connaissance de la géographie de l'empire romain.

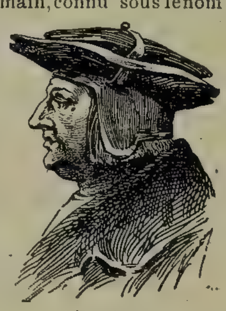

Peutinger.

**pévarones** n. m. pl. Grains de poivre confits dans du vinaigre.

**Pévèle** ou **Pévelle** et par erreur **Puelle** [*Pabulensis pagus*), pays de l'ancienne province de Flandre, aujourd'hui département du Nord. Champ de bataille de Bouvines et de Mons-en-Pévèle.

**Pexonne,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 33 kil. de Lunéville ; 1.000 h. Carrières. Faïencerie. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Peyrat-de-Bellac,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 3 kil. de Bellac ; ch. de f. Orl. ; 1.300 h.

**Peyrat-la-Nonière,** comm. de la Creuse, arr. et à 20 kil. d'Aubusson, près de la Voueyze ; 1.510 h. Plâtre.

**Peyrat-le-Château,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 45 kil. de Limoges ; ch. de f. départ. ; 2.540 h. Papeterie.

**Peyratte (La),** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 10 kilom. de Parthenay ; ch. de f. Et. ; 1.370 h. Fer.

**Peyrebrune** (Mathilde-Georgina-Elisabeth de Peyrebrune, dame de Judicis, connue sous le nom de *Georges* **de**), romancière française, née dans le Périgord, m. à Paris (1848-1917) ; auteur de *Marco, Mademoiselle de Trémor, la Margotte*, etc.

**Peyrehorade,** ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 22 kil. de Dax, sur le gave de Pau ; ch. de f. M. ; 2.620 h. Corderie, tissus. — Le cant. a 13 comm., et 11.820 h.

**Peyreleau** [*pè-re-lô*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 29 kil. de Millau, sur la Jonte ; 310 h. Bonneterie. — Le cant. a 7 comm., et 3.670 h.

**Peyrelevade,** comm. de la Corrèze, arr. et à 40 kil. d'Ussel, au-dessus de la Vienne ; 1.560 h. Tuileries.

**Peyriac-de-Mer,** comm. de l'Aude, arr. et à 13 kil. de Narbonne, non loin de la Méditerranée, 1.210 h.

**Peyriac-Minervois** [*pè-ri-ac, voi*], ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 20 kil. de Carcassonne ; 1.240 h. Vins. — Le cant. a 18 comm., et 18.020 h.

**Peyrilhac,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 21 kil. de Limoges, sur la Motte ; ch. de f. Orl. ; 1.930 h. Ferme-école.

**Peyrins,** comm. de la Drôme, arr. et à 22 kil. de Valence ; 1.400 h. Primeurs.

**Peyrolles** [*pè-ro-le*], ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 20 kil. d'Aix ; ch. de f. P.-L.-M. ; 890 h. — Le cant. a 5 comm., et 4.670 h.

**peyroli** n. m. Produit commercial, utilisé en mégisserie et composé de chlorure d'ammonium, de sciure de bois et de suc pancréatique.

**Peyronet** ou **Peyronnet** [*pè-ro-nè*] (comte Charles-Ignace **de**), homme d'Etat, né à Bordeaux, m. au château de Montferrand (Gironde) [1778-1854]. Ministre de l'intérieur en 1830, il signa les Ordonnances de Juillet et fut condamné à la détention perpétuelle, puis gracié en 1836.

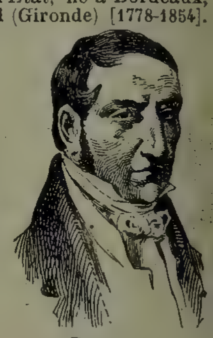

Peyronet.

**Peyruis** [*pè-ru-i*], ch. de c. (Basses-Alpes), arr. de Forcalquier, sur la Durance ; ch. de f. P.-L.-M. ; 720 h. — Le cant. a 5 comm., et 2.450 h.

**Peytral** [*pè-tral*] (*Paul*-Louis), homme politique français, né et m. à Marseille (1842-1919) ; ministre des finances en 1888, 1893, 1898-1899.

**pezat** [*za*] n. m. Sorte de corset fait de tiges sèches de pois, dont on entoure les jeunes arbres pour les garantir de la gelée.

**Pézenas** [*nass*], ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 23 kil. de Béziers (*Piscénois*). Ch. de f. M. ; 6.930 h. Carrières. Vins. C'est à Pézenas que Molière, sous les auspices du prince de Conti, fit représenter ses premières pièces. — Le cant. a 5 comm., et 12.910 h.

**Pézilla-de-la-Rivière,** comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 9 kil. de Perpignan ; 1.840 h. Bons vins.

**pézize** n. f. Genre de champignons dyscomycètes, ayant la forme d'une coupe avec ou sans pied, qui croissent à terre ou sur les écorces d'arbres et les brindilles tombées et qui, quoique comestibles, sont peu estimés. (Il en existe plusieurs espèces : *pézize vésiculeuse, pézize cochenille, pézize en coupe, oreille d'âne*, etc.)

**Pfæfers** [*fèrss*], bourg de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 1.520 h. Sources thermales, bicarbonatées calciques. Gorge sauvage de la Tamina, qui compte parmi les plus grandioses de la Suisse.

**Pfæffikon,** comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur le *lac de Pfæffikon ;* 3.000 h. Retordage de soie, teinture, ateliers mécaniques.

**Pfaffenheim,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Guebwiller ; 1.325 h.

**Pfaffenhoffen,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Saverne ; ch. de f. ; 1.402 h.

**Pfastatt,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulhouse ; 3.216 h.

**Pfeffel** (Théophile-Conrad), fabuliste et littérateur allemand, né et m. à Colmar (1736-1809). Il a écrit de charmantes nouvelles, des fables et des poésies d'un réel mérite.

**Pfeiffer** [*fèr*] (Ida Reyer, dame), voyageuse autrichienne et écrivain distingué, née et m. à Vienne (1797-1858). Elle fit deux fois le tour du monde, visita la Palestine, Madagascar, etc.

**Pfeiffer** (*bacille de*), agent pathogène propagateur de la grippe ou influenza, découvert et étudié en 1892 par le médecin allemand Richard Pfeiffer, né à Zduny en 1858.

**pfennig** n. m. La plus petite monnaie de compte de l'empire allemand, représentant la centième partie du mark.

**Pfister** (Albert), imprimeur allemand, né vers 1420, m. vers 1470. Il fonda à Bamberg, en 1455, une imprimerie rivale de celle de Gutenberg.

**Pfister** (Christian), professeur et historien français, né à Beblenheim (Haut-Rhin) en 1857. On lui doit de remarquables études sur l'histoire de l'Alsace et une *Histoire de Nancy.* Membre de l'Académie des sciences morales en 1920.

**Pfitzner** (Hans), compositeur allemand, né à Moscou en 1869, auteur de drames musicaux (*Palestrina*, etc.).

**Pflüger** (Edouard), physiologiste allemand, né à Hanau, m. à Bonn (1829-1910) ; auteur d'importants travaux sur les *Fonctions sensorielles de la moelle épinière*, etc.

**Pfnor** (Rodolphe), graveur allemand naturalisé français, né à Darmstadt en 1824 ; a gravé les œuvres de Visconti.

**Pfordten** [*tèn*] (Louis-Charles-Henri, baron **von der**), homme d'Etat bavarois, né à Ried, m. à Munich (1811-1880), adversaire malheureux de Bismarck en 1866. Il dut quitter la présidence du conseil après la journée de Sadowa.

**Pforzheim,** v. d'Allemagne (Bade), au confluent du Nagold et de l'Enz ; 69.000 h. En 1692, victoire des Français sur les Wurtembergeois.

**phacélie** [*lî*] n. f. Genre de borraginées propres aux régions chaudes et tempérées, et dont une espèce (phacélie à feuilles de tanaisie) est une bonne plante fourragère.

**phacélite** ou **phacellite** n. f. Silicate naturel d'aluminium et de potassium.

**phacochère** [*chè-re*] n. m. Genre de mammifères artiodactyles pachydermes, propres à l'Afrique et à Madagascar.

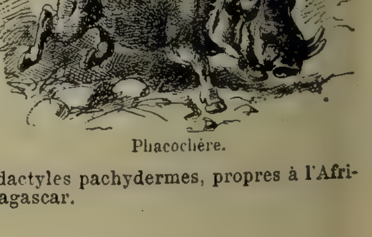

Phacochère.

— Encycl. Les phacochères (*phacochærus*) appartiennent à la famille des suidés ; ce sont de grands sangliers hauts sur pattes, et dont la tête énorme se termine par un large groin armé de défenses larges, tranchantes et aiguës. Ils vivent par troupes dans les marécages, et sont redoutés à cause de leur férocité.

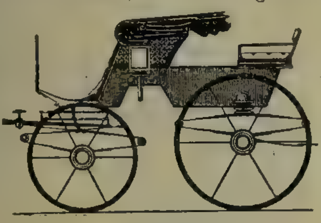
Phaéton.

**phacomalacie** [*sî*] n. f. (du gr. *phakos*, lentille, et *malakos*, mou). Ramollissement du cristallin.

**phacosclérose** n. f. (du gr. *phakos*, lentille, et de *sclérose*). Induration du cristallin.

**phæophycées** [*fé-o-fi-sé*] n. f. pl. *Bot.* V. PHÉOPHYCÉES.

**phaéton** n. m. (de *Phaéton* n. mythol.). Cocher, charretier. Voiture haute, à quatre roues, légère et découverte, à deux sièges parallèles, pour quatre personnes. Voiture automobile découverte, comprenant des sièges parallèles aux essieux et tournés vers l'avant.

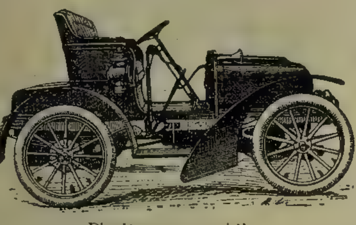
Phaéton automobile.

**phaéton** n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes marins, propres aux mers chaudes de l'hémisphère sud : *les phaétons sont appelés aussi paille-en-queue* ou *oiseaux des tropiques.*

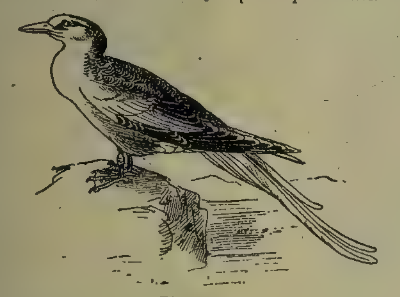
Phaéton.

**Phaéton,** fils du Soleil et de Clymène. Ayant obtenu de son père la permission de conduire, pendant un jour seulement, le char du Soleil, il faillit, par son inexpérience, embraser l'univers ; Jupiter, irrité, le foudroya, et le précipita dans l'Eridan. En littérature, on compare à Phaéton les présomptueux qui veulent se charger d'une tâche au-dessus de leurs forces.

**Phaéton,** tragédie lyrique de Quinault, musique de Lulli, d'une magnifique mise en scène (1683).

**phagédène** n. f. (du gr. *phagedaina*, faim dévorante). *Méd. anc.* Appétit immodéré, boulimie. Ulcère qui ronge les chairs.

**phagédénique** adj. (de *phagédène*). Qui ronge les chairs : *ulcère phagédénique.*

**phagédénisme** [*nis-me*] n. m. (de *phagédène*). Extension indéfinie d'un ulcère qui semble ronger les chairs.

— Encycl. C'est surtout dans les affections vénériennes, et principalement à la suite du chancre mou, que le phagédénisme intervient chez les sujets affaiblis par l'anémie, l'alcoolisme, etc. Le traitement consiste en cautérisations à la teinture d'iode, au nitrate, au cautère.

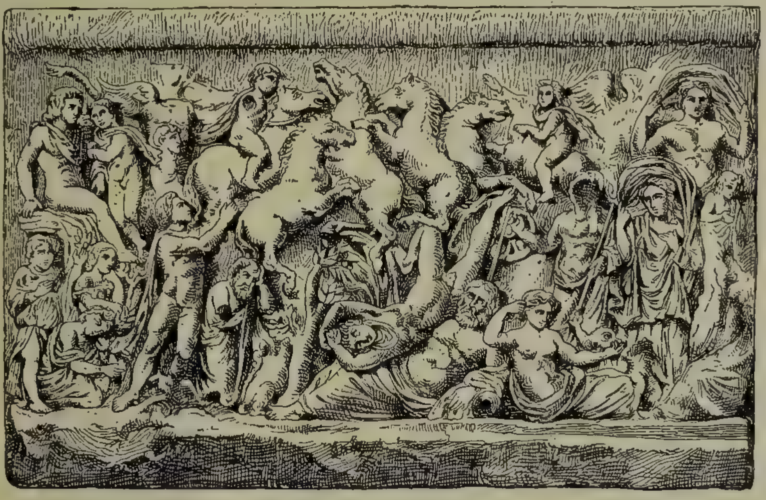
La Mort de Phaéton, bas-relief romain (Louvre).

**phagocyte** n. m. (du gr. *phagein*, manger, et *kutos*, cellule). Cellule capable d'englober et de digérer des particules organiques ou inorganiques voisines.

— Encycl. Les phagocytes sont mobiles ou fixes ; ils sont extrêmement sensibles aux variations de compositions chimiques de leur milieu, qui déterminent chez eux des phénomènes d'attraction ou de répulsion (*chimiotaxie*). V. PHAGOCYTOSE.

**phagocytose** [*tô-ze*] n. f. Fonction des phagocytes, découverte par Metchnikof.

— Encycl. La phagocytose intervient dans un grand nombre de phénomènes physiques et morbides. Les phagocytes détruisent les vieux globules rouges, résorbent les exsudats ; ils affluent vers les points enflammés, et constituent de la sorte une barrière protectrice. Ils ingèrent et détruisent les microbes pathogènes, et fixent en partie leurs toxines. Ils jouent un rôle important dans l'évolution individuelle, puisque ce sont eux qui, dans la métamorphose des insectes et des batraciens, dévorent les tissus larvaires appelés à disparaître.

**phagolyse** ou **phagocytolyse** [*li-ze*] n. f. (de *phagocyte*, et du gr. *luein*, dissoudre). Destruction des phagocytes, par une modification du milieu liquide où ils sont plongés.

**phagothérapie** [*pî*] n. f. (du gr. *phagein*, manger, et *therapeia*, traitement). Traitement de certaines maladies par le régime alimentaire.

**phajus** [*juss*] n. m. Genre d'orchidées, comprenant des herbes épiphytes ou terrestres, à belles et grandes fleurs, propres à l'Asie et à l'Afrique tropicales.

**phalacrose** n. f. Syn. peu us. de ALOPÉCIE.

**phalangarque** [*ghar-ke*] n. m. (du gr. *phalagx*, *aggos*, phalange, et *arkhos*, chef). *Antiq. gr.* Commandant d'une phalange.

**phalange** n. f. (gr. *phalagx*). *Antiq. gr.* Corps de piquiers pesamemnt armés : *la phalange macédonienne fut l'instrument des victoires d'Alexandre.* *Poétiq.* Corps de troupes : *les phalanges républicaines.* *Anat.* Chacun des petits os qui composent les doigts et les orteils. *Pop.* Main : *serrer les phalanges à un ami.*

— Encycl. Chaque doigt est formé de trois phalanges successivement décroissantes, et réunies entre elles par des articulations trochléennes. Le pouce et le gros orteil n'en ont que deux. On les distingue en première ou phalange métacarpienne, deuxième ou phalangine, troisième ou phalange unguéale ou phalangette. V. DOIGT, MAIN.

**phalanger** [*jé*] n. m. Genre de mammifères marsupiaux d'Océanie, dont certaines espèces sont appelées *couscous.*

— Encycl. Lourds, épais, vêtus d'une fourrure drue et laineuse, les phalangers sont de la taille d'un gros chat. Ils vivent dans les forêts, sont nocturnes, frugivores et insectivores ; leur queue est préhensile.

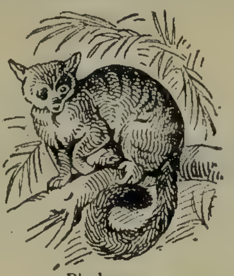
Phalanger.

**phalangère** n. f. Genre de liliacées.

— Encycl. Les phalangères sont des plantes vivaces à feuilles lancéolées, à fleurs blanches ou purpurines disposées en grappes à l'extrémité d'une hampe. On en connaît de nombreuses espèces des régions tempérées : la *phalangère faux lis*, appelée aussi *lis de Saint-Bruno* ou *des Allobroges*, croît dans les Alpes ; la *phalangère simple* croît dans les régions montagneuses et boisées de la France ; la *phalangère rameuse* ou *herbe à l'araignée* est aussi indigène en France.

**phalangéridés** [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux, propres à l'Océanie, et dont le genre *phalanger* est le type. S. un *phalangéridé.*

**phalangette** [*jè-te*] n. f. Dernière phalange des doigts, celle qui porte l'ongle.

**phalangettien, enne** [*jè-ti-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux phalangettes.

**phalangides** n. m. pl. Ordre d'arachnides renfermant les formes vulgairement appelées *faucheurs.* S. un *phalangide.*

— Encycl. Les phalangides sont des arachnides munis de chélicères en pinces didactyles, de quatre paires de pattes, longues et grêles.

**phalangien, enne** [*ji-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux phalanges.

**phalangiforme** adj. Se dit des poils quand ils sont cloisonnés à l'intérieur et resserrés à l'endroit des cloisons, et qui font ressembler ces divisions aux phalanges des doigts.

**phalangine** n. f. Seconde phalange des os qui en ont trois.

**phalangite** n. m. (gr. *phalaggitès*). Soldat de la phalange.

**phalanstère** [*lans-tè-re*] n. m. (de *phalange*). Dans le système de Fourier, habitation de la commune sociétaire.

**phalanstérien, enne** [*lans-té-ri-in, è-ne*] n. Habitant d'un phalanstère. Partisan de la doctrine sociale de Fourier. Adjectiv. Qui se rapporte au phalanstère ou à ses habitants.

**Phalanthe,** héros laconien, chef des Parthéniens, et fondateur de Tarente.

**Phalaris** [*riss*], tyran d'Agrigente de 565 à 549 av. J.-C., célèbre surtout par sa cruauté. Il faisait brûler ses victimes dans un taureau d'airain construit par le sculpteur Périllos, et leurs gémissements étaient, dit-on, plus suaves aux oreilles du tyran, que la plus ravissante harmonie. A la fin, les Agrigentins révoltés firent, dit-on, périr le monstre par le même supplice. Le *taureau de Phalaris* est resté légendaire, et sert à désigner un supplice raffiné.

**Phalaris** [*riss*] ou mieux **Falari** (duchesse **de**), née à Saint-Marcellin, fille du marquis d'Arancourt, et mariée à un d'Entraigues que Clément XII fit duc de Falari. Elle mena à l'étranger une vie d'aventures, et mourut en Russie en 1740. Elle fut maîtresse du Régent, et se trouvait auprès de lui quand il fut frappé d'apoplexie.

**phalarope** n. m. Genre d'oiseaux échassiers des régions arctiques.

**Phalempin,** comm. du Nord, arr. et à 15 kil. de Lille, sur la Navicle, affl. de la Deule ; 1.900 h. Ch. de f. N. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**phalène** n. f. (gr. *phalaina*). Nom donné communément aux papillons du groupe des géomètres et dont les chenilles de beaucoup d'espèces sont de redoutables ravageurs : *le vol des phalènes est faible, vacillant.* V. GÉOMÈTRES. (Les poètes Hugo, Musset, etc. ont fait ce mot masculin.)

**phalénoïde** adj. Qui ressemble à une phalène.

**phalénopsis** [*psiss*] n. m. Genre d'orchidées vandées, renfermant des plantes épiphytes de l'Inde, cultivées dans les serres d'Europe pour leurs jolies fleurs blanches et roses.

**phalère** n. f. (lat. *phalera*). *Antiq. rom.* Plaque ronde que les soldats romains recevaient à titre de décoration.

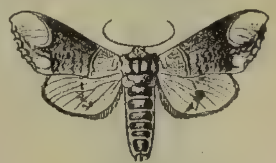
Phalère.

**phalère** n. f. Genre de lépidoptères bombyciens, comprenant de gros papillons nuancés de gris, de roux et de jaune, répandus sur l'hémisphère nord, et dont une espèce est commune en France.

**Phalère,** un des trois ports de l'ancienne Athènes.

**phalérie** [*rî*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, répandus dans la Méditerranée jusqu'à l'Inde.

**phaleuce, phaleuque** ou **phalécien** n. et adj. m. *Métriq. anc.* Vers de cinq pieds (1 spondée ou 1 ïambe — 1 dactyle — 2 trochées — 1 spondée ou 1 trochée). Syn. HENDÉCASYLLABE.

**phallique** [*fal-li-ke*] adj. Qui a rapport au phallus.

**phallisme** n. m. (de *phallus*). Culte rendu aux organes génitaux mâles de l'homme.

**phalloïde** [*fal-lo-i-de*] adj. Qui ressemble à un phallus.

**phalloïdées** [*fal-lo-i-dé*] n. f. pl. Famille de champignons gastéromycètes, dont le genre *phallus* est le type. S. une *phalloïdée.*

**phallophore** [*fal-lo*] n. m. (du gr. *phallos*, phallus, et *phoros*, qui porte). *Antiq. gr.* Celui qui portait un phallus, dans les phallophories.

**phallophories** [*fal-lo-fo-rî*] n. f. pl. *Antiq. gr.* Fêtes dans lesquelles on portait solennellement le phallus.

**phallus** [*fal-luss*] n. m. (gr. *phallos*). *Antiq. gr.* Représentation du membre viril, que l'on portait solennellement dans certaines fêtes. *Par ext.* Membre viril. *Bot.* Genre de champignons de la famille des phalloïdées.

— Encycl. *Bot.* Le phallus à l'état de maturité a quelque ressemblance avec une morille dont la base serait entourée d'un étui charnu et épais. La partie supérieure, qui constitue le tissu sporifère, est verdâtre, spongieuse, et répand une odeur désagréable. Abondants sur l'hémisphère boréal, les phallus, bien que comestibles lorsqu'ils sont jeunes et qu'ils ont encore la forme d'un œuf de pigeon, sont cependant peu recherchés.

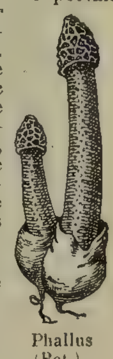
Phallus (Bot.).

**Phalsbourg** [*bour*], ch.-l. de c. de la Moselle, arr. de Sarrebourg ; 3.800 h. (*Phalsbourgeois*). Ch. de f. Jadis place forte. Patrie du maréchal Lobau, du romancier Erckmann. La place, sous les ordres du commandant Taillant, se défendit brillamment contre les Prussiens en 1870.

**Phanar** ou **Fanar,** nom du quartier grec de Constantinople, habité par les *Phanariotes*, qui, favorisés par les sultans, séparèrent souvent leur sort de celui des autres Grecs de la péninsule.

**Phanariote** ou **Fanariote,** habitant ou originaire du Phanar : *les Phanariotes.* Adjectiv. : *population phanariote.*

**phanère** n. m. (du gr. *phaneros*, apparent). *Zool.* Tout organe qui fait saillie en dehors de la peau ou des muqueuses : poils, ongles, plumes, dents, etc. *Bot.* Nom donné souvent à la *bacchinie grimpante.*

**phanérobranche** adj. (du gr. *phaneros*, visible, et *bragkhia*, branchies). Qui possède des branchies apparentes, en parlant des mollusques.

**phanérogame** adj. (du gr. *phaneros*, visible, et *gamos*, mariage). *Bot.* Se dit des plantes dont les organes de reproduction sont apparents. N. f. pl. Division du règne végétal, comprenant les plantes qui possèdent ce caractère, par opposition aux cryptogames. S. une *phanérogame.* ANT. **Cryptogame.**

**phanérogamie** [*mî*] n. f. Etat d'un animal ou d'une plante chez lesquels les organes sexuels sont apparents.

**phanéroptère** n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, comprenant des sauterelles allongées, répandues dans les régions tempérées et chaudes de l'ancien monde.

**Phanès,** dieu créateur, dans la doctrine de l'orphisme.

**phantasmagorie** n. f. **phantasmagorique** adj. V. FANTASMAGORIE, etc.

**phantasmasie** [*fan-tas-ma-zî*] n. f. Apparence fantastique, visionnaire.

**phantasmatique** [*tas-ma*] adj. Qui dépend du phantasme.

**phantasme** [*tas-me*] n. m. (gr. *phantasma*). *Path.* Images psychiques subjectives, fantômes imaginaires distincts des hallucinations, et qui se produisent chez les malades atteints de névroses, ou, passagèrement, à l'occasion de digestions laborieuses, menstrues difficiles, etc.

**Phaon,** jeune Lesbien aimé de Sapho. Batelier à Mitylène, il transporta Vénus depuis l'île jusqu'à la terre ferme, sans vouloir rien accepter pour sa traversée. La déesse lui donna alors un vase rempli d'un parfum qui le rendit le plus beau des hommes. Il inspira le plus violent amour à Sapho qui, d'après le poète Ménandre, se tua pour lui en se précipitant du rocher de Leucade. V. SAPHO.

**pharamineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. *Pop.* Etonnant, prodigieux : *succès pharamineux.*

**Pharamond** [*mon*], personnage légendaire que l'on a longtemps considéré comme le premier roi mérovingien, mais dont le nom ne figure dans aucune des chroniques les plus dignes de foi.

**pharaon** n. m. (forme grécisée du titre égyptien *paraouiâa* [*le double grand palais*]). Titre des anciens rois d'Egypte : *beaucoup de pharaons furent*

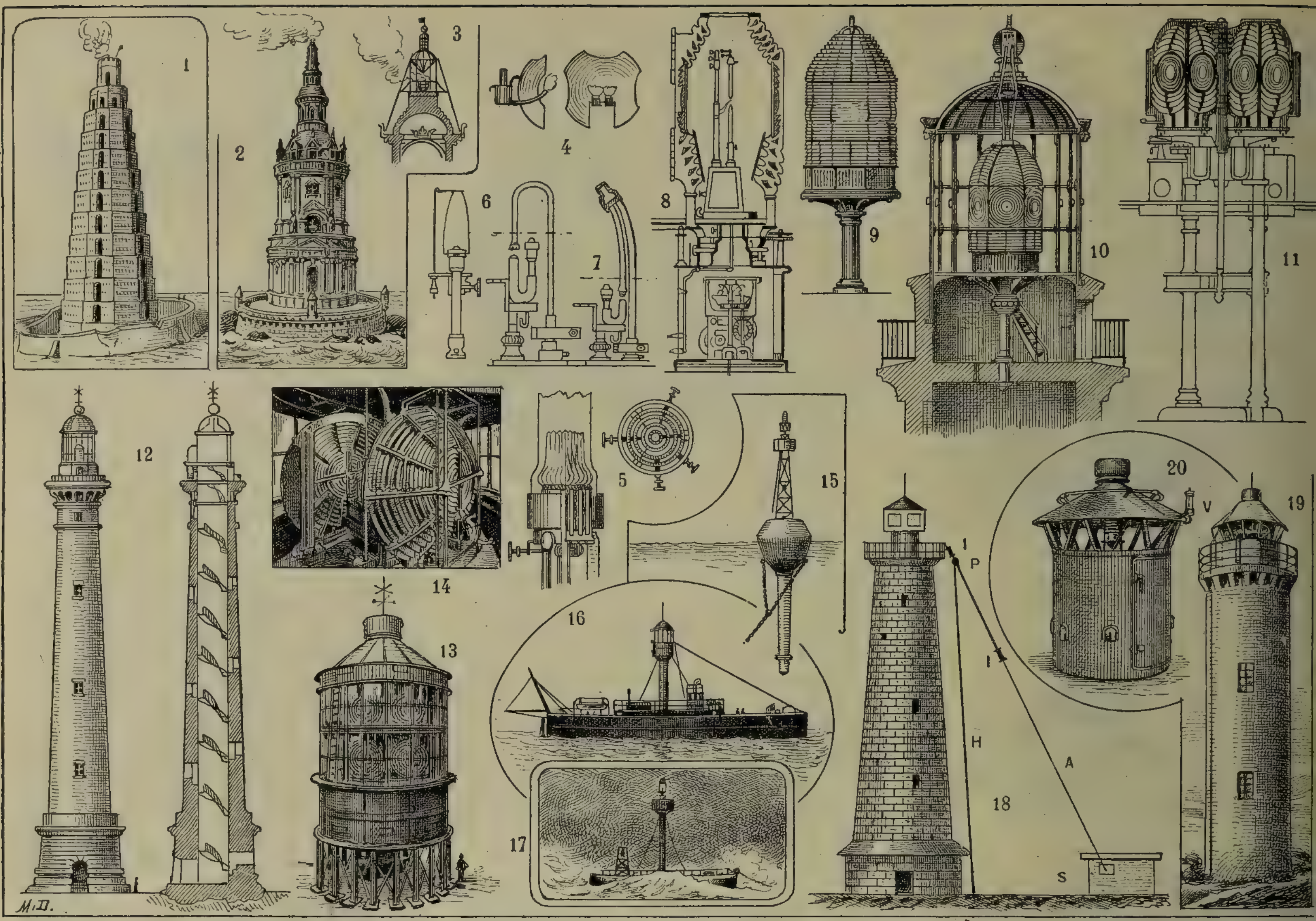

Phares : 1. Tour d'Odre à Boulogne (d'après une gravure du XVIe siècle) ; 2. Tour de Cordouan (1612) ; 3. Lanterne de la tour de Cordouan (feu de houille) ; 4. Lampe à huile à deux mèches et réflecteur ; 5. Lampe à pétrole à quatre mèches (et coupe) ; 6. Brûleur à incandescence par le gaz ; 7. Brûleur à incandescence par la vapeur de pétrole ; 8. Arc électrique ; 9. Appareil à feu fixe ; 10. Lanterne de phare à éclipses ; 11. Feu-éclair à éclats réguliers : 12. Phare de l'île Vierge (élévation et coupe) ; 13. Phare électrique pour la navi ation aérienne (au Mont-Afrique, près de Dijon) ; 14. Un de ses jeux de lentilles ; 15. Bouée lumineuse ; 16. Feu flottant (avec gardien) ; 17. Feu flottant (sans gardien) ; 18. Radiophare (A, antenne ; H, hauban ; P, poulie ; I, isolateurs ; S, station de T. S. F.) ; 19. Phare automatique à acétylène (type Dalen) ; 20. Sa partie supérieure avec la valve solaire (V) qui détermine l'allumage et l'extinction.

*enterrés dans les pyramides.* Espèce de jeu de cartes, qui a beaucoup d'analogie avec le baccara.

**pharaonien, enne** [*ni-in*, *è-ne*] adj. Qui appartient aux pharaons.

**pharaonique** adj. Qui a rapport aux pharaons.

**phare** n. m. (du gr. *Pharos*, île située près d'Alexandrie, où Ptolémée Philadelphe fit élever une tour de marbre blanc, d'où l'on découvrait les vaisseaux à 100 milles en mer). Tour surmontée d'un fanal, qu'on établit le long des côtes pour guider les navigateurs pendant la nuit : *les phares se distinguent par la coloration de leurs feux.* Fanal puissant établi pour permettre aux aviateurs leurs déplacements de nuit, et leur indiquer les champs d'atterrissage. *Fig.* Celui, ce qui éclaire, guide. *Mar.* Ensemble des voiles d'un mât : *le phare d'artimon. Phare hertzien*, phare organisé pour émettre automatiquement des ondes électriques perceptibles, sous forme d'une note musicale, par les navires munis d'un appareil de réception (*radiogoniomètre*). Syn. RADIOPHARE. *Carross. autom.* Lanterne à grande puissance éclairante, placée à l'avant d'une automobile, et qui projette au loin sa lueur sur la route.

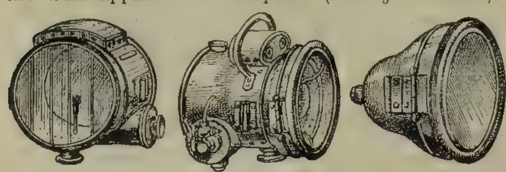

Phares d'automobile.

— Encycl. L'usage de feux permanents allumés au sommet de tours spéciales ou de rochers, pour guider les navigateurs, remonte aux premiers essais de grande navigation. La fameuse tour de l'île de Pharos, devant Alexandrie, date du IIIe siècle ; en Gaule, le phare de Boulogne (tour d'Odre), qui datait de l'époque d'occupation romaine, était encore debout à la fin du XVIe siècle.

Pendant longtemps, on utilisa pour les phares des feux de bois ou des torches de résine ; plus tard, ce furent des lampes munies de réflecteurs paraboliques, et des lampes à échelons. Aujourd'hui, les appareils producteurs de lumière varient suivant l'intensité lumineuse que l'on veut obtenir : ce sont des lampes à arc électrique ou à manchon incandescent. La lumière est émise au centre d'un système optique ayant pour but de réfracter les rayons et de les rendre horizontaux. On se sert aussi de lampes à huile ou à acétylène. Chaque phare donne un feu caractéristique, c'est-à-dire que ses caractères variés (*couleur, durée des éclats, coloration des éclats, éclipses, durée des éclipses*, etc.) permettent au navigateur de reconnaître le nom du phare et l'endroit où il est placé. Un volume publié chaque année par le ministère de la marine donne les caractéristiques de tous les feux du monde. La plupart des phares nécessitent la présence de gardiens qui assurent le fonctionnement des lampes ; cependant, on construit aujourd'hui des appareils à feux permanents, qui restent allumés, et, s'il y a lieu, tournent automatiquement, pendant un mois ou même un mois et demi ; d'autres grâce à un système spécial, s'allument et s'éteignent automatiquement. Presque tous les phares importants sont munis d'appareils de signaux sonores : sirènes à air comprimé ou à vapeur, qui suppléent aux signaux optiques quand la brume ou la pluie empêchent ceux-ci d'être efficaces.

La courbure de la terre limite la portée des phares maritimes, et les plus puissants de ceux-ci ne sont guère visibles à plus de 100 kilomètres par temps clair. L'inconvénient qui limite la portée des phares maritimes n'existe pas pour les avions, qui, volant très haut, ont un horizon beaucoup plus étendu ; aussi, à part les petits phares destinés à baliser les routes (30 km. à 40 km. de portée), les points importants sont dotés de phares d'une puissance d'au moins un milliard de bougies : le phare du Mont Afrique, près de Dijon, pour les routes Paris-Sud-Ouest, est prévu pour une portée de 300 kilomètres.

**pharillon** [*ri*, *ll* mll., *on*] n. m. Petit phare. Réchaud à feu, pour attirer le poisson. Pêche ainsi faite.

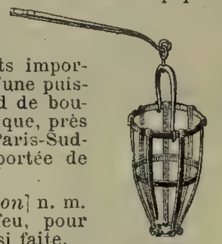

Pharillon.

**pharisaïque** [*za-i-ke*] adj. Qui tient du caractère des pharisiens : *orgueil pharisaïque.*

**pharisaïquement** [*za-i-ke-man*] adv. A la manière des pharisiens.

**pharisaïsme** [*za-is-me*] n. m. Caractère des pharisiens. *Fig.* Hypocrisie.

**pharisien** [*zi-in*] n. m. (gr. *pharisaios*). Membre d'une secte de juifs qui affectaient de se distinguer par la sainteté extérieure de leur vie. *Fig.* Celui qui n'a que l'ostentation de la vertu.

— Encycl. Sous un rigorisme apparent, les pharisiens cachaient les mœurs les plus dissolues. Jésus-Christ ayant démasqué leur orgueil et leur hypocrisie, en les comparant à des sépulcres blanchis, ils se liguèrent contre lui avec les princes des prêtres, ameutèrent la populace, et le firent condamner au supplice de la croix.

Ce mot se dit figurément des faux dévots, de ceux qui n'ont que le masque de la piété et l'ostentation de la vertu.

Au contraire des saducéens, qui se contentaient de l'observation de la loi, les pharisiens (ainsi nommés d'un mot hébreu qui signifie *séparés des autres fidèles*) observaient des pratiques minutieuses, mais oubliaient souvent aussi l'esprit de la loi. Au temps de Jésus, les pharisiens formaient deux groupes : les *hittellites*, plus sages et plus libéraux, et les *schammaïtes*, étroits et formalistes. Ce sont les schammaïtes, que combattit Jésus. Après la destruction de Jérusalem, les pharisiens continuèrent à enseigner dans les synagogues, et le résumé de leurs leçons composa le Talmud.

**pharmaceutique** adj. Qui appartient, a rapport à la pharmacie : *préparation pharmaceutique.* N. f. Partie de la médecine, qui traite de la composition et de l'emploi des médicaments.

**pharmacie** [*sî*] n. f. (gr. *pharmakeia* ; de *pharmakon*, remède). Art de préparer les médicaments : *étudier la pharmacie.* Profession de pharmacien : *les célébrités de la pharmacie.* Laboratoire, boutique du pharmacien : *les bocaux d'une pharmacie.* Collection portative de médicaments : *pharmacie de poche.*

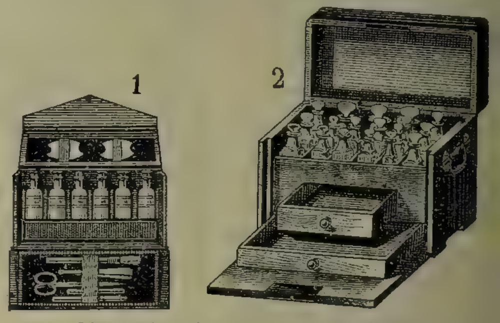

Pharmacies : 1. De poche ; 2. De famille.

— Encycl. *Dr.* L'exercice de la pharmacie est subordonné à l'obtention préalable d'un diplôme.

Il est interdit aux pharmaciens de délivrer des médicaments composés sans ordonnance signée d'un médecin, mais ils peuvent vendre librement les remèdes insérés au Codex ou mentionnés dans le *Bulletin de l'Académie de médecine.*

Comme les médecins, les pharmaciens sont tenus à l'observation du secret professionnel, et, en cas d'accident, soumis aux règles générales de la responsabilité civile.

— *Econ. dom.* Il est bon d'avoir constamment sous la main des médicaments usuels, et l'on peut réunir dans la pharmacie de famille les produits suivants : *révulsifs* : alcool camphré, sinapismes Rigollot, alcali volatil, farine de moutarde, extrait de Saturne ; *analgésiques* : baume tranquille, laudanum de Sydenham, antipyrine, aspirine ; *vomitif* : ipécacuana ; *purgatifs* : manne, magnésie calcinée, huile de ricin, sulfate de soude, rhubarbe ; *constipants* : bismuth (sous-nitrate), napthol-β ; *antifébriles* : quinine, aspirine, pyramidon ; *somnifères* : chloral, sulfonal ; *antiseptiques* : sublimé, acide phénique, permanganate de potassium, teinture d'iode ; *divers* : coton hydrophile, bandes de toile, sparadrap ou diachylon, taffetas gommé, taffetas d'Angleterre, nitrate d'argent, éther, alcool, farine de lin, bicarbonate de soude, vaseline, poudre d'amidon, acide picrique, glycérine, etc.

**pharmacien, enne** [*si-in*, *è-ne*] n. Personne qui exerce la pharmacie : *les pharmaciens ne peuvent délivrer certains médicaments sans ordonnance.* N. f. Femme d'un pharmacien ou femme exerçant la pharmacie. Adjectiv. : *étudiant pharmacien.*

— Encycl. V. PHARMACIE.

**pharmacochimie** [*mî*] n. f. Nom donné quelquefois à la pharmacie considérée comme science chimique.

**pharmacochimique** adj. Qui a rapport, qui ppartient à la pharmacochimie.

**pharmacodynamie** [*mî*] n. f. (du gr. *pharnakon*, drogue, et *dunamis*, force). Science qui tudie l'action des médicaments sur l organisme.

**pharmacodynamique** adj. (de *pharmacolynamie*). Qui a rapport à la force active des médiaments. N. f. Force active des médicaments. Partie le la physiologie, qui s'occupe de l'action des médiaments.

**pharmacognosie** [*zî*] n. f. (du gr. *pharmaon*, drogue, et *gnôsis*, connaissance). Partie de la harmacie, qui s'occupe de l'étude des drogues.

**pharmacolite** n. f. Arséniate hydraté naturel de calcium.

**pharmacologie** [*jî*] n. f. (du gr. *pharmakon*, lrogue, et *logos*, discours). Théorie des médicaments t de leur emploi.

**pharmacologique** adj. Qui a rapport à la harmacologie : *la science pharmacologique*.

**pharmacologiste** [*jis-te*] ou **pharmacoogue** [*lo-ghe*] n. m. Celui qui s'occupe de pharnacologie, qui enseigne la pharmacologie.

**pharmaconyme** n. m. (du gr. *pharmakon*, rogue, et *onuma*, nom). Nom pharmaceutique d'un nédicament.

**pharmacopée** [*pé*] n. f. (du gr. *pharmakon*, emède, et *poiein*, faire). Recueil des recettes ou ormules pour préparer les médicaments.

**pharmacopole** n. m. (gr. *pharmakopôlês*; de *harmakon*, drogue, et *polein*, vendre). Vendeur le drogues. Charlatan. (Peu us.)

**pharmacopyrite** n. f. Arséniure naturel le fer.

**pharmacothèque** [*tè-ke*] n. f. (du gr. *pharnakon*, drogue, et *thêkê*, boîte). Boîte propre à renermer des médicaments.

**pharmacothérapie** [*pî*] n. f. (du gr. *pharnakon*, drogue, et *therapeia*, traitement). Partie de a thérapeutique, qui s'occupe du traitement des naladies à l'aide des médicaments, par opposition vec la *diététique*, qui s'occupe du régime alimentaire,

**Pharnabaze,** satrape perse de la fin du vᵉ siècle vant notre ère, gouverneur de l'Hellespont et de la Phrygie, célèbre par sa puissance et son opulence. l seconda Conon d'Athènes, et contribua à la victoire de Cnide, sur la flotte spartiate. On l'accusa l'avoir fait périr Alcibiade en 404 av. J.-C.

**Pharnace Iᵉʳ,** roi du Pont de 190 à 156 av. .-C., grand-père de Mithridate ; — PHARNACE II, roi lu Pont, fils de Mithridate qu'il n'hésita pas à rahir en faveur des Romains. Devenu trop puissant, l fut vaincu par César près de Zéla, et tué la même nnée par un de ses généraux (47). C'est à propos de a facile victoire sur Pharnace, que César écrivit le élèbre bulletin : *Veni, vidi, vici*.

**Pharos** [*ross*], petite île de l'ancienne Egypte, rès d'Alexandrie, où fut érigé par Ptolémée Philalelphe le premier phare : une tour de marbre blanc, aute de 135 mètres (285 av. J.-C.). Le phare s'écroula n 1302.

**Pharsale,** anc. v. grecque de la Thessalie auj. *Fersala*). César y vainquit Pompée, l'an 48 av. . C., dans une bataille décisive. « Frappez au viage ! » avait-il dit à ses soldats. Les patriciens de 'armée de Pompée, malgré leur bravoure, ne pouaient supporter des blessures, qui les défigureraient t ils ne songeaient plus qu'à parer les coups.

**Pharsale** (*la*), poème épique de Lucain, en 0 chants, composé vers 60 apr. J.-C., retraçant la utte entre César et Pompée ; œuvre brillante et l'un stoïcisme élevé, mais trop souvent pompeuse t declamatoire. Elle est sévère et injuste pour ésar, et trop flatteuse pour Pompée. Caton en est e véritable héros.

**pharyngé, e** adj. Qui a rapport au pharynx.

**pharyngien, enne** [*ji-in, è-ne*] adj. Du pharynx : *les muscles pharyngiens*.

**pharyngisme** [*jis-me*] n. m. Contraction des nuscles du pharynx à la suite de lésion du bulbe, ou le la présence d'un corps étranger.

**pharyngite** n. f. Inflammation du pharynx.

**pharyngobranches** n. m. pl. (du gr. *pharugx*, *uggos*, pharynx, et *bragkhia*, branchies). Groupe de poissons correspondant à la sous-classe ctuelle des leptocardiens. S. un *pharyngobranche*.

**pharyngo-laryngite** n. f. Inflammation du harynx et du larynx.

**pharyngorrhagie** [*gho-ra-jî*] n. f. (du gr. *harugx*, *uggos*, pharynx, et *rhagê*, rupture). Hémorragie du pharynx.

**pharyngorrhagique** [*gho-ra*] adj. Qui concerne la pharyngorrhagie.

**pharyngoscope** [*ghos-ko-pe*] n. m. (du gr. *harugx*, *uggos*, pharynx, et *skopein*, examiner). Appareil permettant d'examiner le pharynx.

**pharyngo-staphylin** adj. (du gr. *pharugx*, *uggos*, pharynx, et *staphulê*, luette). Qui intéresse à a fois le pharynx et la luette : *muscle pharyngostaphylin*.

**pharyngotomie** [*mî*] n. f. (du gr. *pharugx*, *uggos*, pharynx, et *tomê*, section). *Chir.* Ouverture lu pharynx.

— ENCYCL. La section du pharynx peut être nécessaire pour l'extraction d'un corps étranger, ou our l'ablation d'une tumeur. On pratique une incision latérale ou transversale sous-hyoïdienne.

**pharyngotomique** adj. Qui concerne la haryngotomie.

**pharynx** [*rinks*] n. m. (gr. *pharugx*). Conduit nusculo-membraneux qui fait suite à la bouche (dont e sépare le voile du palais) et se continue par l'œsophage : *le pharynx donne passage à l'air de la respiration*.

— ENCYCL. *Anat.* Appendu à la base du crâne, situé en avant des cinq premières vertèbres cervicales, le pharynx est longé sur les côtés par les gros vaisseaux du cou (carotides, jugulaires) et par des nerfs très importants (glosso-pharyngien, pneumogastrique, spinal, grand hypoglosse, grand sympathique). On peut diviser le pharynx en trois parties : le *pharynx supérieur* ou naso-pharynx, le *pharynx buccal* ou arrière-bouche, et le *pharynx inférieur* ou œsophagien. Le pharynx donne passage aux aliments et à l'air de la respiration ; il joue son rôle dans la phonation en renforçant les harmoniques du son glottique, et surtout dans la déglutition.

— *Pathol.* Les altérations du pharynx retentissent sur les trois fonctions de la respiration, de la phonation et de la déglutition. On rencontre souvent dans le pharynx nasal des tumeurs, des végétations adénoïdes et des polypes. L'inflammation est dénommée *pharyngite* ou *angine*.

— *Art vétér.* C'est dans le pharynx que, chez le cheval, l'âne et le mulet, s'ouvrent parfois des poches gutturales où se forment des collections qui déterminent le cornage chronique.

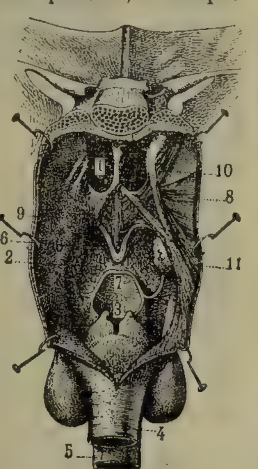

Pharynx : 1. Ouverture des fosses nasales ; 2. Langue ; 3. Larynx ; 4. Œsophage ; 5. Trachée-artère ; 6. Amygdale ; 7. Epiglotte ; 8. Muscle constricteur du pharynx ; 9. Palato-staphylin ; 10. Péristaphylin ; 11. Pharyngo-staphylin.

**phascologale** [*fas-ko*] n. m. Genre de mammifères marsupiaux d'Australie, renfermant de petits animaux carnassiers, qui ressemblent à des écureuils.

**phascolome** [*fas-ko*] n. m. Genre de mammifères marsupiaux, comprenant des animaux courts, épais, à dentition de rongeurs, à pattes fouisseuses, et qui sont propres à l'Australie.

**phase** [*fa-ze*] n. f. (gr. *phasis*). Apparence variable sous laquelle une planète se présente successivement à nos regards pendant la durée de sa révolution : *les phases de la lune*. *Fig.* Se dit des changements successifs qui se font remarquer dans le développement d'une chose, d'un phénomène : *les phases d'une maladie, du progrès*.

— ENCYCL. *Astron.* La lune n'est pas le seul astre qui présente des phases (v. LUNE) ; toutes les planètes en présentent également. Pour les planètes suffisamment éloignées, les phases deviennent rapidement insensibles.

— *Mécan. Phase d'un mouvement.* La notion de phase se présente dans les mouvements vibratoires, dont le plus simple est le mouvement sinusoïdal. Ce mouvement est représenté par la formule : $y = a \sin\left(2\pi\frac{t}{T} + \omega\right)$, $y$ représentant l'élongation (distance du mobile à sa position primitive au temps $t$), T étant la durée de la période (temps au bout duquel le mobile reprend sa même position par rapport à sa position primitive), la constante angulaire $\omega$ étant la *phase* du mouvement.

— *Electr.* En électricité, la puissance d'un courant alternatif est égale à $e\ i \cos \varphi$, $e$ étant la force électromotrice et $i$ l'intensité données par les voltmètres et ampèremètres, $\varphi$ étant la différence de phase qui existe entre la force électromotrice et l'intensité vraies par suite de la self-induction du circuit. Dans le transport de l'énergie à grande distance, on emploie un système de trois courants sinusoïdaux présentant entre eux des *différences de phases* égales à $\frac{2\pi}{3}$ ; ce sont les courants triphasés.

— *Phys. et chim.* On donne le nom de *phases* aux masses homogènes pouvant être obtenues avec un même groupe de substances constituantes : la glace, l'eau, la vapeur d'eau sont trois phases différentes d'une même substance. Le nombre d'équilibres possibles des corps divers sous leurs états différents est régi par la *loi des phases*, imaginée par le professeur américain Gibbs pour étudier les équilibres chimiques.

**phase** [*fa-ze*] ou **phasé** [*zé*] n. m. (m. hébreu signif. *passage*). Un des noms de la pâque juive.

**Phase** (le), riv. de l'anc. Colchide, qui descend du Caucase et se jette dans le Pont-Euxin. Auj. le *Rioni* ou *Rion*. Les anciens y voyaient la limite séparant l'Europe de l'Asie.

**phasemètre** [*ze-mè-tre*] n. m. (de *phase*, et du gr. *metron*, mesure). Appareil servant à mesurer la différence de phase qui existe entre deux courants alternatifs de même fréquence.

**phaséole** ou **faséole** [*zé-o-le*] n. f. Nom scientifique du *haricot*.

**phaséolé, e** [*zé-o*] adj. Qui ressemble au haricot. N. f. pl. Tribu des légumineuses, ayant pour type le haricot. S. une *phaséolée*.

**phaséolunatine** [*zé-o*] n. f. Glucoside cyanhydrique découvert dans une espèce de haricot des régions chaudes : le haricot de Java (*phaseolus lunatus*), donnant jusqu'à 3 gr. d'acide cyanhydrique par kgr. de graines, et dont l'usage est prohibé en France.

**phaser** [*zé*] v. n. Au whist, changer le jeu de cartes servant à donner, avec celui des adversaires.

**phasiane** [*zi-a-ne*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères de la famille des géométridés, comprenant des phalènes de taille médiocre, dont une espèce est commune en France.

**phasianelle** [*zi-a-nè-le*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, dont la coquille, appelée *faisan*, est ornée de dessins variés. (Certaines espèces se trouvent sur les côtes de France.)

**phasianidés** [*zi-a-ni-dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux gallinacés, comprenant les coqs, faisans, cailles, perdrix, paons, etc. S. un *phasianidé*.

**phasie** [*zî*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant six ou sept espèces de mouches d'Europe, fauves, grises et noires, avec une tête large pourvue de gros yeux rouges.

**phasme** [*fas-me*] n. m. Genre d'insectes orthoptères, type de la famille des *phasmidés*, répandus dans l'Amérique tropicale. (On désigne communément sous ce nom, et bien qu'ils appartiennent à divers genres, tous les phasmidés.)

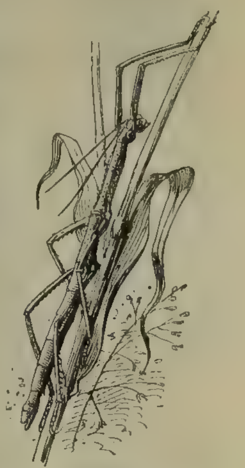

Phasme.

**phasmidés** [*fas-mi-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères marcheurs, comprenant les plus longs des insectes (certains atteignent 40 centimètres). S. un *phasmidé*.

— ENCYCL. Les phasmidés ont des formes singulières, qui les font souvent confondre avec les tiges et les feuilles des plantes sur lesquelles ils vivent. Ils sont répandus surtout dans les régions tropicales.

**phasquier** [*fas-ki-é*] n. m. Sorte de pêche nocturne, à l'aide de flambeaux dont la lumière attire le poisson et permet de le harponner.

**Phéaciens** [*si-in*], peuple fabuleux, mentionné dans l'*Odyssée*, et qui habitait l'île *Skeria*, que l'on a voulu identifier avec Corcyre. Nausicaa, qui accueille Ulysse errant, était la fille de leur roi Alcinous. Les Phéaciens passaient pour aimer beaucoup les plaisirs de tout genre.

**Phébé.** *Myth.* Surnom de Diane et de la lune. *Astr.* Nom d'un satellite de Saturne.

**phébus** [*buss*] n. m. (de *Phébus*, autre nom d'Apollon). *Fam.* Style obscur et ampoulé ; galimatias : *donner dans le phébus*. (Ce sens vient d'un ouvrage de vénerie écrit au xivᵉ siècle par le comte Gaston de Foix, et intitulé *Miroir de Phébus*.)

**Phébus.** V. APOLLON.

**phédon** n. m. Genre d'insectes coléoptères, répandus sur l'hémisphère boréal, et dont une espèce commet parfois de nombreux dégâts dans les cressonnières.

**Phédon,** philosophe grec, ami et disciple de Socrate, fondateur, après la mort de son maître, à laquelle il avait assisté, de l'école d'Elis.

**Phédon,** dialogue de Platon, et l'une de ses plus belles œuvres (ivᵉ s. av. J.-C.) ; c est une véritable tragédie, à l'exposition saisissante, terminée par un épisode sublime : Socrate mourant au milieu de ses amis que sa voix console et raffermit, en leur fournissant une démonstration magnifique de l'immortalité de l'âme et de la nécessité d'une moralité élevée au-dessus de plaisirs du corps. Le *Phédon* a inspiré à Lamartine son beau poème philosophique *la Mort de Socrate*.

**Phèdre,** épouse de Thésée, fille de Minos et de Pasiphaé, sœur d'Ariane. Elle osa avouer à Hippolyte, fils de son époux, l'amour incestueux dont elle brûlait pour lui, et Hippolyte ayant repoussé ses avances elle accusa le jeune homme auprès de Thésée qui dévoua son malheureux fils au courroux de Neptune. Phèdre, dévorée par le remords, s'étrangla. Plusieurs poètes de l'antiquité, Sophocle (dont l'œuvre est perdue), Euripide (*Hippolyte couronné*) et Sénèque (*Hippolyte*), ont mis sur la scène cette légende tragique, dont Racine a fait aussi le sujet d'une sublime tragédie.

**Phèdre,** tragédie de Racine, en cinq actes, imitée de l'*Hippolyte couronné* d'Euripide (1677). Cette pièce est une admirable peinture du caractère d'une femme dominée par une passion irraisonnée et presque morbide, mais qui conserve au fond d'elle-même une conscience non abolie qui la fait lutter et se repentir. Cette œuvre, la plus profonde de Racine, eut pourtant à se défendre contre une odieuse cabale ; et son insuccès, provoqué par la duchesse de Bouillon et un rival jaloux, Pradon, contribua à éloigner Racine du théâtre profane ; elle renferme un grand nombre de beaux vers, dont beaucoup ont passé dans la langue littéraire :

Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie.

C'est toi qui l'as nommé...

C'est Vénus tout entière à sa proie attachée...

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes.

Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés.

Détestables flatteurs, présent le plus funeste
Que puisse faire aux rois la colère céleste.

.....Je ne suis pas de ces femmes hardies
Qui, goûtant dans le crime une tranquille paix,
Ont su se faire un front qui ne rougit jamais.

La mort aux malheureux ne cause point d'effroi...

L'œil morne maintenant et la tête baissée,
Semblaient se conformer à sa triste pensée.

Le flot qui l'apporta recule épouvanté !

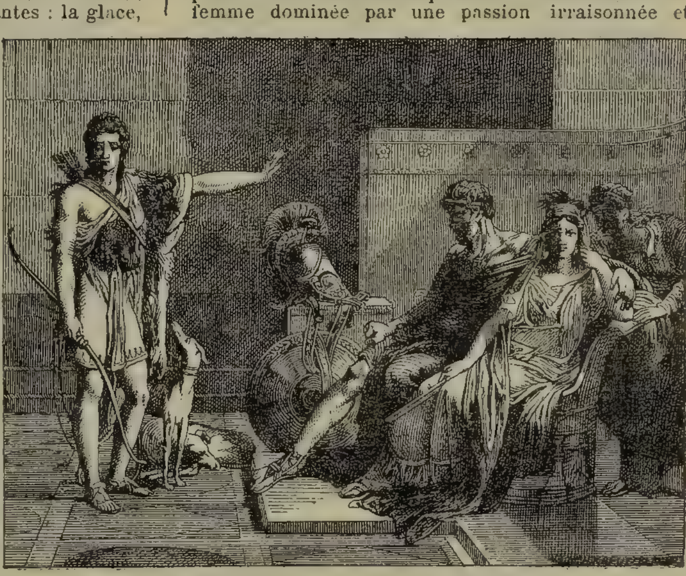

Phèdre et Hippolyte, tableau de Guérin.

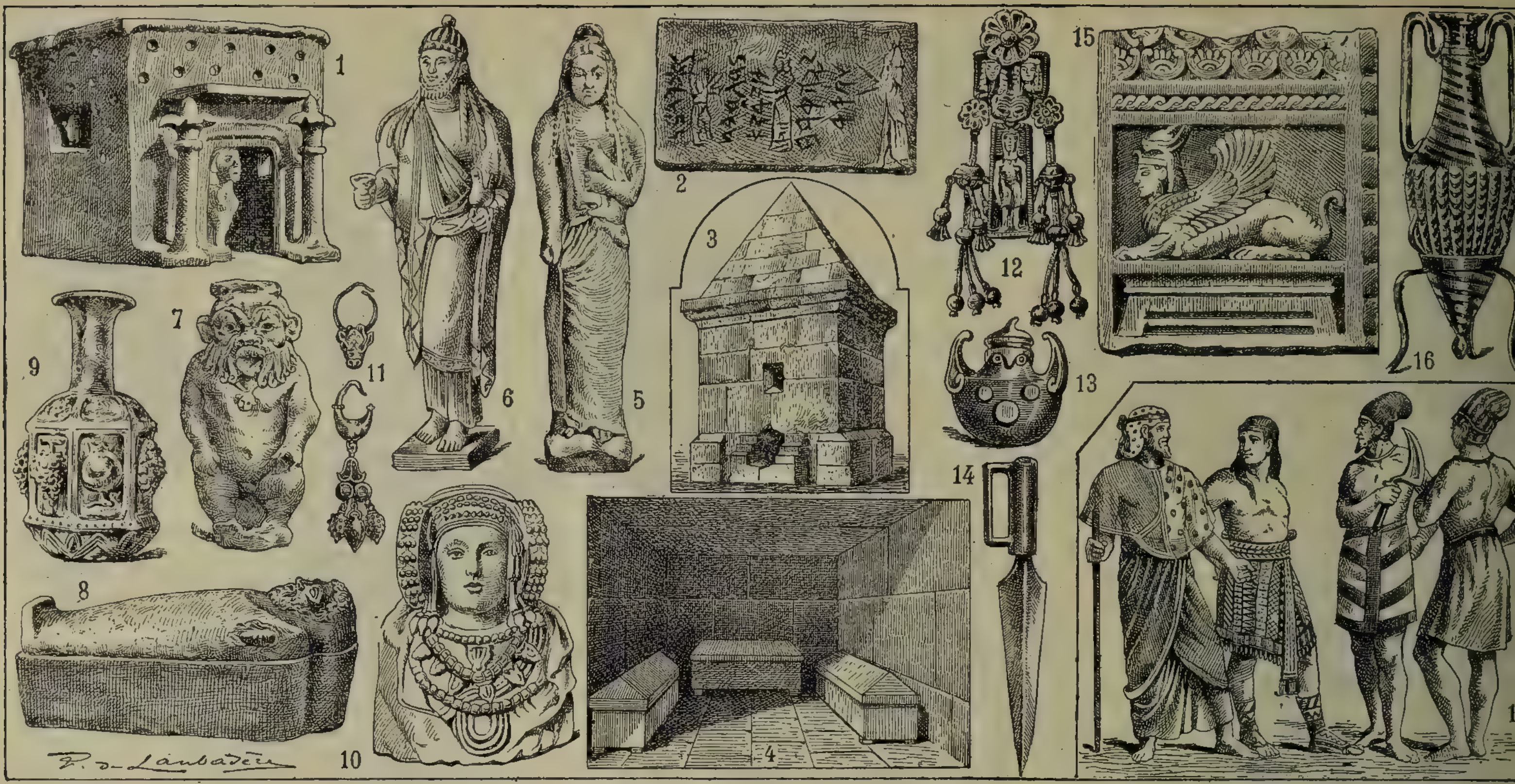

Art phénicien : 1. Terre cuite reproduisant une maison ; 2. Cachet gravé en caractères phéniciens ; 3. Monument funéraire ; 4. Intérieur d'un tombeau ; 5. Statue d'Arstarté ; 6. Sta
de prêtre ; 7. Statuette de pygmée ; 8. Sarcophage anthropoïde ; 9. Bouteille en verre de Sidon ; 10. Buste en terre cuite : Ornements de tête et de cou ; 11. Ornements d'oreilles ; 12. Ornem
de poitrine ; 13. Vase ; 14. Poignard ; 15. Bas-relief ; 16. Vase de verre ; 17. Costumes.

**Phèdre et Hippolyte,** beau tableau de Guérin, au Louvre (1802). Thésée, assis sur son trône, regarde Hyppolyte avec colère ; à côté de lui, Phèdre, l'air hagard, écoute les conseils d'Œnone. Devant eux, Hippolyte, debout, le bras étendu, repousse l'accusation portée contre lui.

**Phèdre** (*le*), dialogue de Platon, traitant de la beauté, de l'amour, puis de la rhétorique ; c'est une œuvre brillante et poétique, de la jeunesse de l'auteur (ɪᴠᵉ s. av. J.-C.).

**Phèdre** (Julius Phædrus), fabuliste latin, affranchi d'Auguste, puis exilé par Séjan. Ses apologues (il introduisit le genre de la fable dans la littérature latine) sont des satires assez mordantes, qui visent les hommes ou les abus de son temps. Le style en est correct, élégant, peut-être un peu abstrait (30 av. J.-C.-44 apr. J.-C.). Le recueil de ses fables n'a été découvert et publié qu'en 1596.

**Phélipeaux** [*pô*] (Jean), théologien français, né à Angers, m. à Meaux (1640-1708).

**Phélippeaux** [*li-pô*] (Antoine Le Picard **de**), officier royaliste français, né à Angles (Vienne), m. de la peste à Saint-Jean-d'Acre (1768-1799). Emigré et passé au service de l'Angleterre, il contribua puissamment en 1799 à la défense de Saint-Jean-d'Acre contre Bonaparte son ancien rival de l'Ecole militaire de Brienne.

**phellagogue** [*fèl-la-gho-ghe*] adj. (du gr. *phellos*, liège, et *agôgos*, qui conduit). *Réaction* ou *Régénération phellalogue*, procédé de défense que l'on observe chez les végétaux à la suite de traumatismes, et qui consiste dans la subérisation des nouvelles membranes de cloisonnement.

**phellandrie** [*fèl-lan-drî*] n. f. ou **phellandrium** [*fèl-lan-dri-om'*] n. m. Genre d'ombellifères.

— Encycl. Le genre phellandrie comprend plusieurs espèces qui croissent dans les lieux marécageux ou humides des régions tempérées. La principale, *phellandrium aquaticum* ou *œnanthe phellandrium*, désignée aussi sous le nom de *ciguë d'eau*, est dangereuse pour les bestiaux, car ses fruits renferment un alcaloïde (*phellandrine*) analogue à celui que contient la ciguë.

**phelloderme** [*fèl-lo-dèr-me*] n. m. (du gr. *phellos*, liège, et *derma*, peau). Sorte d'écorce secondaire, formée par l'assise phellogène de la tige ou de la racine sur sa face interne.

**phellogène** [*fèl-lo*] adj. (du gr. *phellos*, liège, et *gennân*, engendrer). Se dit de l'assise génératrice du liège.

**phelloplastique** [*fèl-lo-plas-ti-ke*] n. f. (du gr. *phellos*, liège, et de *plastique*). Art de sculpter le liège, de représenter en liège les monuments.

**phellose** [*fèl-lo-ze*] n. f. (du gr. *phellos*, liège). Production accidentelle de liège dans les végétaux.

**Phelypeaux.** V. Pontchartrain.

**Phelypeaux** (Raymond-Balthazar du Verger **de**), diplomate français, né vers 1650, m. à la Martinique en 1713. Il servit avec distinction comme ambassadeur en Piémont, et fut plus tard gouverneur des îles d'Amérique.

**Phémios,** personnage de l'*Odyssée*, rapsode laissé par Ulysse auprès de Pénélope.

**phénacétine** n. f. Nom spécialisé allemand de la phénédine.

**phénacite** n. f. Silicate naturel de glucinium.

**phénakistiscope** [*kis-tis-ko-pe*] ou **phénakisticope** [*kis-ti*] n. m. (du gr. *phenakistikos*, trompeur, et *skopein*, examiner). *Physiq.* Appareil qui donne l'illusion du mouvement par le moyen de la persistance des sensations optiques.

— Encycl. Le phénakistiscope se compose d'un cylindre creux monté sur un pivot ; la moitié supérieure de ce cylindre est percée de fenêtres longitudinales régulièrement espacées. Dans la partie inférieure on fixe une bande de papier sur laquelle on a représenté les phases successives d'un mouvement. Si l'on imprime au cylindre un mouvement rapide de rotation, et que l'on regarde à travers les ouvertures, chaque fois qu'une fenêtre passe devant l'œil on aperçoit l'image diamétralement opposée de la bande de papier, et successivement toutes les figures de cette bande, en une succession de visions qui donne l'illusion du mouvement.

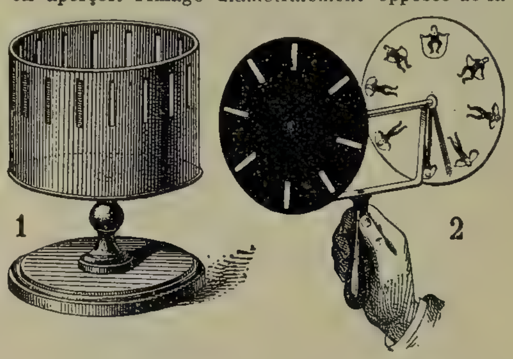

Phénakistiscopes : 1. Ordinaire ; 2. Ancien.

**phénanthrène** n. m. Carbure éthylénique $(C^6H^4)^2(CH)^2$, que l'on trouve avec l'anthracène dans le goudron de houille, et qui se présente en lamelles incolores, solubles dans l'alcool, fusibles à 96°, et bouillant à 340°.

**phénate** n. m. Combinaison du phénol avec un alcali.

**phène** n. m. Syn. peu us. de benzine.

**phénédine** n. f. Médicament antithermique et surtout antinévralgique, qui se prend à la dose de 25 centigrammes à 1 gramme.

**Phénicie,** anc. contrée de l'Asie, étroite bande de terre, sur la côte occidentale de la Syrie, jusqu'au Carmel au S., entre le Liban et la mer. Les villes principales étaient : Arad, Tripoli, Biblos ou Djebaïl, Béryte, Sidon, Tyr, Acco ou Ptolémaïs, gouvernées par une oligarchie ou par des rois. Plus tard, sous l'empire romain, le territoire s'accrut de la Cœlésyrie ou *Phénicie du Liban*, le nom de *Phénicie maritime* étant réservé à l'ancienne contrée, voisine de la Méditerranée. Les Phéniciens, d'origine sémitique et venus sans doute des bords du golfe Persique, s'établirent sur le littoral méditerranéen, au pied du Liban, vers le xxɪᴠᵉ siècle avant notre ère. Excellents navigateurs, utilisant, pour construire leurs flottes, les riches forêts du Liban, ils fondèrent sur la côte des villes essentiellement maritimes, d'où partirent leurs vaisseaux pour aller trafiquer et coloniser dans tout le bassin de la Méditerranée et jusque dans la mer Rouge, dans l'Atlantique et dans la Baltique. Carthage, Cadix furent leurs colonies les plus célèbres, et ils furent les principaux agents du commerce de l'étain dans l'antiquité. Leur habileté comme navigateurs et marchands est demeurée célèbre ; aussi, les a-t-on surnommés les *Anglais de l'ancien monde*. Parmi leurs industries, il faut citer la fabrication du bronze, de la pourpre (qu'ils tiraient d'un coquillage), du verre; leurs bijoux, leurs meubles, leurs idoles et amulettes. Ils initièrent les peuples méditerranéens au commerce, à la navigation, à l'industrie, et ils propagèrent l'alphabet. Ils jouèrent d'ailleurs dans l'histoire d'Orient un rôle tout à fait secondaire, se bornant à observer une prudente neutralité, ou à subir l'alliance du plus fort, notamment de la Perse. Leur religion, naturaliste, rappelait celle de la Syrie. Leur dieu suprême était un Baâl, et leur principale déesse Astarté. Depuis le ᴠɪᵉ siècle avant notre ère, la Phénicie fut incorporée successivement à l'empire de Cyrus, puis à celui d'Alexandre, des Lagides et des Séleucides, enfin annexée à l'empire romain au ɪᵉʳ siècle. Mais au ᴠɪɪᵉ siècle la conquête arabe eut raison de la vitalité du pays.

— *Langue et écriture.* Le phénicien appartient au groupe septentrional des langues sémitiques ; il est très voisin de l'hébreu. Il est surtout connu par des inscriptions. Le phénicien d'Afrique ou *punique* se distingue par quelques points du phénicien de
lestine. — L'ancien alphabet phénicien est consid
comme l'ancêtre de l'alphabet grec, et, indirec
ment, comme celui de l'alphabet latin et de tous
alphabets occidentaux. Quant à son origine, les
le font dériver des hiéroglyphes égyptiens, les
tres des cunéiformes néo-assyriens.

— Art phénicien. Les Phéniciens n'ont pas
d'art original : ils se sont bornés à exécuter e
transporter dans tout le monde antique des imitatio
à peine déguisées des arts égyptien, assyrien et gre
Ces œuvres composites se retrouvent, en petit nom
bre, en Syrie, à Chypre, à Carthage, à Malte. L'a
chitecture religieuse est représentée par des aut
de pierre, par des temples quadrangulaires. Les to
beaux ont la forme de caveaux creusés dans le ro
renfermant, avec le sarcophage, tout un mobili
funéraire. La sculpture phénicienne est représenté
par des sarcophages, des bas-reliefs, des stèles, d
statuettes. Les mêmes influences se retrouvent dan
les terres cuites. Les Phéniciens ont sinon invent
du moins perfectionné la fabrication du verre. Il
étaient renommés dans l'art de ciseler les métaux.

ALPHABET PHÉNICIEN

| LETTRES | VALEUR | LETTRES | VALEUR | LETTRES | VALEUR |
|---|---|---|---|---|---|
| 𐤀 | *a* | 𐤈 | *th* | 𐤏 | *o* |
| 𐤁 | *b, bh* | 𐤉 | *i, y* | 𐤐 | *p, ph* |
| 𐤂 | *g, gh* | 𐤊 | *k* | 𐤑 | *ts, s* |
| 𐤃 | *d, dh* | 𐤋 | *l* | 𐤒 | *kh* |
| 𐤄 | *h* doux, *é* | 𐤌 | *m* | 𐤓 | *r* |
| 𐤅 | *ou, v, w* | 𐤍 | *n* | 𐤔 | *sh* |
| 𐤆 | *z* | 𐤎 | *x, s* | 𐤕 | *t* |
| 𐤇 | *h* dur |  |  |  |  |

**Phénicien, enne** [*si-in, è-ne*], habitant o
originaire de la Phénicie : *les Phéniciens.* Adj. : *de*
*colons phéniciens fondèrent Carthage.* N. m. Langu
sémitique parlée par les Phéniciens.

**Phéniciennes** (*les*), tragédie d'Euripide, sur
même sujet que les *Sept Chefs devant Thèbes* d'Es
chyle (408 av. J.-C.). La pièce, qui renferme beau
coup de scènes remarquables, mais qui manque d'u
nité, a été imitée par Stace, Sénèque, etc.

**Phéniciens et l'Odyssée** (*les*), par V. Bérar
(2 vol.; 1903), où l'auteur, estimant que la géographi
d'Homère est empruntée aux relations des naviga
teurs phéniciens, s'est efforcé, souvent avec succès
d'identifier les diverses étapes du périple odysséen

**phénicoptère** ou **phœnicopterus** [*pté*
*russ*] n. m. *Ornith.* Nom scientifique des *flamants*
V. flamant.

**phénicoptéridés** n. m. pl. Famille d'oiseaux
échassiers, dont le genre flamant est le type. S. u
*phénicoptéridé.*

**phénicopyre** adj. (du gr. *phoinix*, rouge,
du lat. *pyrus*, poirier). Qui porte des fruits rouges
et piriformes.

**phénigme** n. m. (du gr. *phoinigma*, couleur
rouge). Rubéfaction de la peau, à l'aide de sinapismes ou de l'urtication.

**hénique** adj. *Acide phénique*, syn. de PHÉNOL.

**héniqué** [*ké*], **e** adj. Se dit d'une substance contient de l'acide phénique : *eau phéniquée.*

**hénisseau** [*ni-sô*] n. m. Mot forgé pour dési- r les petits imaginaires du phénix.

**hénitidine** n. f. Composé organique liquide vé du phénol, qui sert de matière première pour brication d'un certain nombre de produits phar- eutiques (*phénacétine, dulcine, holocaïne*, etc.).

**hénix** [*niks*] n. m. (gr. *phoinix*). Oiseau fabu- qui, suivant d'antiques légendes, vivait plu- rs siècles au milieu des déserts de l'Arabie, se ait périr sur un bûcher, et renaissait de sa cen- Personne supérieure, unique dans son genre : *hénix des beaux esprits. Blas.* Oiseau fabuleux ré dans quelques armoiries, et toujours représenté ailes étendues sur un bûcher allumé (appelé *ortalité*). *Ornith.* Nom ancien des paradisiers, aux que l'on croyait dépourvus de pieds et ni- t dans le soleil. Variété de coq domestique, pro- au Japon et remarquable par la longueur extra- naire des plumes de sa queue. (V. planche COQ.) Variété du genre palmier. V. PHŒNIX.

**'hénix,** personnage de l'*Iliade*, compagnon et en précepteur d'Achille.

**hénocyanine** n. f. Matière colorante bleue r indienne, obtenue en partant de la résorcine.

**hénol** n. m. (du gr. *phainein*, briller). Subs- e extraite des huiles fournies par la houille et goudrons, et appelée aussi *acide phénique, acide olique.*

- ENCYCL. Le phénol est un dérivé du benzène de ule $C^6H^5(OH)$, [v. PHÉNOLS] ; c'est un corps de, incolore, fusible à 41°, bouillant à 182° ; il rbe la vapeur d'eau de l'atmosphère en se liqué- t. Il est soluble dans l'eau, l'alcool, les alcalis, acides sulfurique et acétique. C'est un toxique, t le contre-poison est le sucrate de chaux. On t le préparer synthétiquement.

e phénol est un désinfectant de premier ordre ; 'emploie, en chirurgie, en solution dans l'eau à ose de 10 à 50 p. 100 (*eau phéniquée*) ; on l'uti- aussi sous forme de glycérine ou d'huile phéni- e (1 à 5 p. 100), en pommade à 2 p. 100 ; et à l'inté- r, sous forme de sirop. L'industrie l'emploie pour onservation des cuirs verts, pour préparer cer- s colorants (*phtaléine, acide rosolique*), et il sert si à la préparation de plusieurs médicaments de salicylique, aseptol, phénacétine, salol), etc. ; t le générateur de l'*acide picrique* ou *trinitro- nol*, constitutif de la mélinite.

**hénolique** adj. Se dit des composés dérivés phénol.

**hénologie** [*ji*] n. f. (du gr. *phainein*, paraî- et *logos*, traité). Branche de la météorologie, qui die les variations que les divers climats font ir à la floraison et à la feuillaison des végétaux, point de vue de leur durée, de l'époque où elles roduisent, etc.

**hénolphtaléine** n. f. V. PHTALÉINE.

**hénols** n. m. pl. Nom générique de composés logues au phénol et dérivant des hydrocarbures substitution d'un ou plusieurs hydroxyles (grou- nent OH) dans les noyaux benzéniques. Ainsi : $H^5$ (OH) est le phénol ou monophénol, $C^6H^4(OH)^2$ le diphénol (résorcine, hydroquinone), etc. S. un *nol.*

**hénolsulfurique** adj. Se dit des acides enus par l'action de l'acide sulfurique sur le nol ; l'un d'eux est l'*aseptol*, employé comme iseptique.

**hénoménal, e, aux** adj. Qui tient du phé- nène : *le monde phénoménal. Fam.* Très éton- t, prodigieux : *une grosseur phénoménale.*

**hénoménalement** [*man*] adv. D'une ma- re prodigieuse.

**phénoménalisme** [*lis-me*] n. m. Doctrine s laquelle on ne s'attache qu'au phénomène, à ce peut tomber sous les sens.

**phénoménalité** n. f. *Philos.* Caractère du énomène.

**phénomène** n. m. (du gr. *phainomenon*, ce qui arait). Tout ce qui est perçu par les sens ou par conscience : *les phénomènes externes et les phéno- nes internes.* Fait naturel qui frappe la vue, nagination : *les météores sont des phénomènes.* MÉTÉORES.) Etre ou objet qui offre quelque chose normal, de surprenant : *montrer des phénomènes a foire. Fam.* Personne qui se fait remarquer par talents, ses actions. Ce qui est rare : *c'est un énomène de vous voir.*

— ENCYCL. *Phil.* Le *phénomène* est ce qui appa- t, par opposition à ce qui est. Depuis Kant, le *phé- mène* s'oppose au *noumène* ou être en soi.

**Phénomènes** (*les*), poème astronomique d'Aratus e s. av. J.-C.), traduit du grec en latin par Cicé- n, où l'auteur expose non sans élégance les con- issances astronomiques de son temps. Virgile s'en inspiré.

**phénoménique** adj. Qui a rapport aux phé- mènes.

**phénoménisation** [*za-si-on*] n. f. Mode de anifestation d'un phénomène ; action de donner le ractère d'un phénomène.

**phénoménisme** [*nis-me*] n. m. Doctrine phi- sophique, qui limite la connaissance aux phéno- ènes.

— ENCYCL. L'étude critique de nos sensations, en isant ressortir le caractère purement subjectif des alités des corps (odeur, saveur, couleur, dure- etc.), conduit à un premier phénoménisme, qui ppose au réalisme grossier d'après lequel les cho- s sont réellement telles qu'elles apparaissent. Un s de plus est fait en niant l'existence de la matière, mple association de sensations (Berkeley). Enfin, le énoménisme absolu rejette la notion de substance, i n'est qu'un produit de l'association des idées : substance n'est qu'une collection de rapports nstants (Hume). Que reste-t-il, en dernière ana- se ? Rien en dehors de l'esprit pensant, pour les éalistes absolus (Hegel) ; la chose en soi, ou le oumène, inconnu et inconnaissable, mais ayant ne existence réelle et distincte de l'esprit pensant, our les partisans de l'idéalisme transcendantal Kant).

**phénoméniste** [*nis-te*] n. m. Partisan du phé- oménisme.

**phénoménologie** [*jî*] n. f. (de *phénomène*, et du gr. *logos*, discours). Traité, dissertation sur les phénomènes : *la phénoménologie de Kant, de Hegel.*

**phénoménologique** adj. Qui appartient à la phénoménologie.

**phénosalyl** n. m. Mélange d'acides phénique, salicylique et lactique, avec menthol et eucalyptol, préconisé comme antiseptique externe et succédané du phénol.

**phénose** n. f. Sucre alcoolique en $C^6$, obtenu synthétiquement par dérivation de benzène.

**phényl** n. m. Préfixe indiquant la présence du radical phényle $C^6H^5$ dans un composé.

**phénylacétique** adj. Se dit d'un acide $C^6H^5, CH^2, CO^2H$, fusible à 76°, distillant à 265°, peu soluble dans l'eau froide, très soluble dans l'alcool, que l'on prépare en oxydant le cyanure de benzyle.

**phénylamine** n. f. Base organique dérivant de l'ammoniaque : *la phénylamine proprement dite n'est autre que l'aniline.* Nom générique de diverses bases dérivées de l'ammoniaque par substitution de radicaux phényliques à l'hydrogène de la molécule : *les phénylamines ou amines phényliques ont reçu d'importantes applications dans la fabrication des matières colorantes.*

**phényle** n. m. Radical monovalent $C^6H^5$, dont l'hydrure $C^6H^6$ constitue le benzène, et qui n'a jamais pu être isolé, les tentatives faites dans ce but conduisant à l'hydrocarbure $(C^6H^5)^2$, qui constitue le *diphényle.*

**phénylène** n. m. Groupe hydrocarboné $C^6H^4$, fonctionnant comme radical diatomique dans un certain nombre de composés organiques : *la métaphénylène-diamine est une substance très employée dans l'industrie, comme base première de nombreuses matières colorantes.*

**phényléthylène** n. m. Nom de divers hydrocarbures, comme le cinnamène, le stilbène, dérivés de l'éthylène par substitution du radical phényle.

**phénylhydrazine** n. f. Hydrazine substituée $C^6H^5 — AzH — AzH^2$ utilisée surtout pour préparer la *tartrazine* (colorant jaune) et l'antipyrine.

**phénylique** adj. Se dit des éthers contenant le radical phényle.

**phénylméthane** n. m. Nom générique des carbures dérivés du méthane par substitution d'un radical phénylique : *le triphénylméthane* $CH(C^6H^5)^3$ *est le générateur des couleurs d'aniline du genre rosaniline, fuchsine, phtaléine*, etc.

**phénylsulfureux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. Se dit des acides dérivés du benzène par sulfonation (en traitant le carbure par l'acide sulfurique fumant).

**phénylurée** [*ré*] n. f. Dérivé phénylé de l'urée.

**phéophycées** [*fé-o-fi-sé*] n. f. pl. Ordre d'algues dites « brunes », parce que la couleur verte de la chlorophylle est voilée par un pigment accessoire de couleur brune : *les varechs, les laminaires sont des phéophycées.* S. une *phéophycée.* (On écrit aussi PHÆOPHYCÉES.)

**phéosporées** [*os-po-ré*] n. f. pl. Famille d'algues marines brunes, de l'ordre des phéophycées. S. une *phéosporée.*

**Phérécrate,** poète grec de l'ancienne comédie, né à Athènes (seconde moitié du ve s. av. J.-C.). Il écarta de ses pièces la satire directe et injurieuse, et inclina vers la comédie de mœurs.

**phérécratien** [*si-in*] ou **phérécratéen** [*té-in*] adj. et n. m. (de *Phérécrate*). Se dit d'un vers logaédique, employé en particulier par Horace et composé d'une base, qui peut être formée de différents pieds, d'un dactyle et d'un spondée.

**Phérécyde de Scyros,** philosophe grec, m. en Ionie vers 543 av. J.-C., contemporain d'Anaximandre, le premier philosophe grec qui enseigna l'immortalité de l'âme ; il compta Pythagore parmi ses disciples.

**Phères,** v. de l'anc. Grèce (Thessalie) ; auj. *Velestino.* Jason y aurait résidé. Ce fut, au ive siècle, sous le gouvernement du tyran Alexandre, la ville la plus puissante de la Thessalie.

**phésine** n. f. Sulfodérivé de la phénacétine, employé en médecine comme antipyrétique.

**phi** n. m. Vingt et unième lettre de l'alphabet grec, correspondant dans l'antiquité à un *p* aspiré, et dans le grec moderne à un *f.*

**phiale** n. f. (gr. *phialê*). *Antiq. gr.* Coupe sans pied ni anses. Urne cinéraire. Sorte de bouclier.

**Phidias** [*ass*], le plus grand sculpteur de l'ancienne Grèce, né à Athènes entre 496 et 488, m. à Olympie vers 431 av. J.-C. Il fut le protégé de Périclès, pour qui il accomplit à Athènes de nombreux travaux. Il s'affilia de bonne heure au groupe des sculpteurs grecs qui cherchaient, non sans bonheur, à fondre le mouvement, la souplesse et la vigueur. Ses œuvres les plus célèbres sont les métopes et la frise des *Panathénées* (Parthénon), le *Zeus* d'Olympie, les sculptures et l'*Athêna* chryséléphantine du Parthénon. C'est à propos de cette œuvre qu'il fut accusé devant le peuple d'avoir détourné une partie de l'or destiné à la statue ; il s'éloigna probablement d'Athènes à la suite du procès.

**phidities** [*tî*] n. f. pl. (gr. *pheiditia*) *Antiq. gr.* Repas commun des citoyens, qui était en usage dans certains Etats doriens, notamment à Sparte et en Crète.

**Phidon,** roi d'Argos, qui vécut vers la fin du viie siècle avant notre ère. Il réduisit Corinthe et Egine au rang de vassales, et envisagea l'extension de son hégémonie sur tout le Péloponèse. Il établit un nouveau système de poids et de mesures.

**Phigalie,** v. de la Grèce ancienne (Arcadie), au-dessus de la Méda. Auj. *Pavlitza.* Non loin de là, à Bassæ, célèbre temple d'Apollon Epikourios, œuvre d'Ictinos, l'un des mieux conservés de l'antiquité. V. BASSÆ.

**phil** préfixe. V. PHILO.

**philadelphe** [*dèl-fe*] n. m. (du gr. *philos*, ami, et *adelphos*, frère). Adhérent d'une société secrète du premier Empire.

**Philadelphie** [*dèl-fi*], v. des Etats-Unis (Pensylvanie), sur le Delaware ; beau et vaste port ; 1.823.000 h. (*Philadelphiens*). Université renommée, arsenal. Industrie très variée ; métallurgie, machines, filatures, raffineries et grand commerce extérieur. Création de William Penn, qui en traça lui-même le plan en damier, Philadelphie fut, de 1790 à 1800, le siège du gouvernement fédéral.

**Philæ** [*lé*], île du Nil, dans la haute Egypte, près de la première cataracte, anciennement consacrée à Isis et à Osiris ; ruines célèbres, dont les plus remarquables sont celles du temple d'Isis, du temple d'Esculape, du kiosque de Trajan, etc. Depuis la construction de la digue d'Assouan, ces édifices sont submergés, par les eaux du Nil, de juin à novembre.

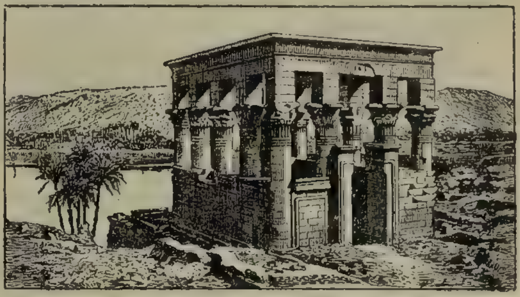
Le Kiosque de Trajan, à Philæ.

**Philaminte,** personnage des *Femmes savantes*, de Molière. Elle forme avec sa fille Armande et sa belle-sœur Bélise ce trio de pédantes grotesques qui se pâment aux sonnets de Trissotin, et qui embrassent Vadius « *pour l'amour du grec* ».

**philander** [*dèr*] n. m. Espèce du genre sarigue, renfermant de petits animaux de l'Amérique du Sud : *la femelle du philander porte ses petits sur son dos, leurs queues enlacées à la sienne* V. SARIGUE.

**philanthe** n. m. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant des guêpes élancées, à tête large, brunes ou noires, marquées de roux ou de fauve, et qui habitent l'hémisphère boréal. (Le philanthe apivore [*philanthus triangulum*], commun en France, creuse dans les terrains sablonneux des terriers qui ont jusqu'à 0m,50 de profondeur, où il nourrit ses larves avec des abeilles domestiques, auxquelles il fait une chasse impitoyable.)

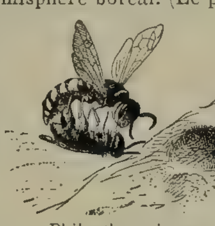
Philanthe apivore.

**philanthrope** n. et adj. m. (du gr. *philos*, ami, et *anthrôpos*, homme). Celui qui aime les hommes, qui s'occupe d'améliorer leur sort : *Montyon fut un philanthrope.* ANT. **Misanthrope.**

**philanthropie** [*pî*] n. f. (de *philanthrope*). Amour de l'humanité. ANT. **Misanthropie.**

**philanthropique** adj. Qui a rapport à la philanthropie. Inspiré par la philanthropie : *création philanthropique.*

**philanthropisme** [*pis-me*] n. m. Système des philanthropes.

**philatélie** n. f. (du gr. *philos*, ami, et *ateleia*, affranchissement). Science, étude des timbres-poste. (On dit aussi PHILATÉLISME et TIMBROLOGIE.)

**philatéliste** [*lis-te*] n. Collectionneur de de timbres-poste.

**philautie** [*lô-tî*] n. f. (du gr. *philos*, ami, et *autos*, lui-même). Amour exagéré de soi-même. (Vx.)

**Philbert** ou **Philibert** (saint), en latin *Philibertus*, premier abbé de Jumièges, né près d'Eauze (Gers), m. dans l'île de Her en 684. Fête le 20 août.

**Philèbe** (*le*), dialogue de Platon, dans lequel Socrate s'efforce de déterminer, entre l'intelligence et le plaisir, de quel côté se trouve le souverain bien. Il faut, selon le philosophe, mélanger à doses inégales le plaisir et la raison.

**Philelphe** (Francesco FILELFO, ou), humaniste italien de la Renaissance, né à Tolentino, m. à Florence (1398-1481). Il fut à Milan le protégé des Sforza. On lui doit de nombreuses traductions des auteurs grecs. — Son fils MARIO, né à Constantinople, m. à Mantoue (1426-1480), fut un érudit distingué.

**Philémon,** époux de Baucis. (*Myth.*) Tous deux habitaient un bourg de Phrygie, lorsque Jupiter et Mercure, en visitant cette contrée, furent repoussés de tous les habitants, mais accueillis hospitalièrement par Philémon et Baucis, quoiqu'ils n'eussent pas fait connaître leur divinité. Jupiter, ayant inondé tout le pays, changea la cabane des deux époux en un temple. Ceux-ci demandèrent à en être les ministres, et à ne point mourir l'un sans l'autre. Parvenus à la plus grande vieillesse,

> Baucis devint tilleul, Philémon devint chêne.

Le nom des deux époux a passé dans la langue comme symbole de l'amour conjugal. Leur histoire contée par Ovide (*Métam.*, l. VIII), a été imitée dans un poème mythologique plein de grâce et d'imagination, par La Fontaine (1685).

**Philémon et Baucis,** opéra-comique en trois actes, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique de Gounod (1860). Le livret, tiré du poème de La Fontaine, est une aimable fantaisie mythologique. La partition, contenant de jolis motifs, est pleine de fraîcheur et de poésie. Citons le chœur d'une superbe couleur antique : *Filles d'Athor ;* le duo : *Du repos voici l'heure ;* la romance de Baucis : *Philémon m'aimerait encore ;* les couplets de Vulcain, etc.

**Philémon,** poète comique grec, né en Cilicie, m. en Attique, créateur de la comédie de mœurs ou *comédie nouvelle.* La tradition veut qu'il soit mort en plein théâtre, au moment où il venait d'être couronné (361-262). — Son fils, PHILÉMON *le Jeune*, rival de Ménandre, composa aussi un grand nombre de pièces, souvent imitées par Plaute ou Térence.

**Philènes** (les), nom de deux frères carthaginois, dont la légende symbolise les luttes de Carthage contre les colonies grecques. Pour terminer de longues contestations, Carthage et Cyrène convinrent d'envoyer chacune deux hommes qui partiraient à la même heure, et de planter la borne de séparation là où ils se rencontreraient. La rencontre eut lieu près de Cyrène. Accusés d'être partis avant l'heure fixée, les Philènes se laissèrent enterrer vifs plutôt que de reculer, et leur tombeau servit de borne au territoire carthaginois.

**Philès** (Manuel), poète byzantin du XIVe siècle, qui vécut à la cour des premiers Paléologues; auteur de pièces de circonstance, et de curieuses épigrammes descriptives.

**Philétas de Cos** [*tass, koss*], critique et poète alexandrin (340-290 av. J.-C.). Il avait composé des poésies légères, des commentaires sur les poèmes homériques, etc., mais la plus grande partie de son œuvre est perdue.

**philharmonie** [*nî*] n. f. (du gr. *philos*, ami, et de *harmonie*). Amour passionné pour la musique.

**philharmonique** adj. Qui aime la musique, les concerts. Se dit de certaines sociétés d'amateurs de musique : *société philharmonique.* (Dans ce sens, s'emploie aussi substantivement.)

**philhellène** [*fi-lè-lè-ne*] n. m. (du gr. *philos*, ami, et *Hellên*, Grec). Ami des Hellènes ou Grecs modernes. Adjectiv. : *écrivain philhellène.*

**philhellénisme** [*fi-lè-lé-nis-me*] n. m. Amour des Grecs modernes. Intérêt qu'ils inspirent : *le philhellénisme fut très à la mode vers 1820.*

**philibeg** ou **filibeg** [*bègh'*] n. m. Jupon court que portent les montagnards, ou *highlanders*, écossais.

**Philibert** (saint). V. PHILBERT.

**Philibert** [*bèr*] **Ier,** dit *le Chasseur*, duc de Savoie de 1472 à 1482, né à Chambéry, m. à Lyon (1464-1482). Il régna longtemps sous la tutelle de sa mère Yolande de France, sœur de Louis XI, qui dut accepter l'alliance bourguignonne ; — PHILIBERT II, *le Beau*, duc de Savoie de 1497 à 1504, né à Pont-d'Ain (1480-1504). Il mourut d'un accident de chasse, et sa veuve, Marguerite, fille de Maximilien d'Autriche, fit élever à sa mémoire la célèbre église de Brou ; — PHILIBERT-EMMANUEL. V. EMMANUEL-PHILIBERT.

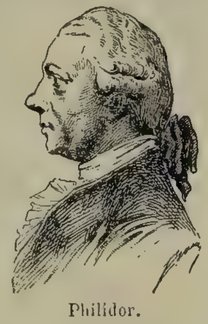
Philidor.

**Philibert de Chalon,** prince d'Orange (1502-1530), dont la principauté, annexée par François Ier, lui fut restituée, sur l'intervention de Charles-Quint, au traité de Madrid.

**Philidor** (François-André DANICAN-), compositeur français et célèbre joueur d'échecs, né à Dreux, m. à Londres (1726-1795), issu d'une famille de compositeurs renommés. Il fut un des premiers créateurs de l'opéra-comique en France. *Blaise le Savetier*, et surtout *Ernelinde*, sont les meilleurs spécimens de sa manière élégante et spirituelle.

**philine** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type d'une famille dite des *philinidés* et répandue dans toutes les mers.

**Philinte,** personnage du *Misanthrope*, de Molière, dont le caractère conciliant, indulgent pour les faiblesses d'autrui, forme antithèse avec celui d'Alceste inflexible pour les travers de ses semblables.

**Philiphaugh,** lieudit de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Selkirk). Défaite de Montrose par Leslie, en 1645.

**Philipon** (Charles), caricaturiste et journaliste français, né à Lyon, m. à Paris (1800-1862). Il fonda la *Caricature*, puis créa, avec Daumier, le *Robert Macaire.*

**Philipon de La Madelaine** (Louis), chansonnier et vaudevilliste français, né à Lyon, m. à Paris (1734-1818), auteur de spirituelles comédies.

**philippe** n. m. Monnaie d'or ou d'argent frappée au nom de Philippe II roi de Macédoine. Ancienne monnaie d'Espagne.

**Philippe Ier,** roi de Macédoine (vers le IXe s. av. J.-C.). Suivant Hérodote, il était fils d'Argée, et petit-fils de Perdiccas.

**Philippe II,** roi de Macédoine, père d'Alexandre le Grand, né en 382 av. J.-C., m. en 336. Monté sur le trône en 359, il réorganisa les finances et l'armée macédoniennes, créa la phalange, agrandit ses Etats du côté de la Thrace, puis commença par s'emparer des villes grecques de la côte de la mer Egée. En même temps, il essayait d'intervenir comme délégué de la Grèce dans la guerre Sacrée contre les Locriens. Les Athéniens, malgré les avertissements de Démosthène, ne s'inquiétèrent de lui qu'en 338 ; mais ils furent défaits à Chéronée, et cette défaite marqua la fin de l'indépendance de la Grèce. Philippe, après s'être fait donner le titre de généralissime des armées helléniques, se préparait à marcher contre les Perses, lorsqu'il fut assassiné par un jeune noble nommé Pausanias, peut-être à l'instigation de sa femme Olympias. Il laissait à son fils Alexandre une armée formidable, et d'immenses trésors.

**Philippe V,** avant-dernier roi de Macédoine de 221 à 178 av. J.-C. Allié d'Aratus et de la ligue Achéenne contre les Etoliens, puis d'Annibal contre Rome, il fut battu par le consul romain Flaminius à Cynocéphales (197), et mourut avant d'avoir pu prendre sa revanche. Son fils Persée lui succéda.

**Philippe,** médecin d'Alexandre le Grand (IVe s. av. J.-C.). Il guérit le roi de Macédoine d'une fièvre que celui-ci avait contractée en se baignant dans le Cydnos. On l'accusa sans raison d'avoir voulu empoisonner son maître, qui lui donna une preuve touchante de sa confiance : au moment où son médecin lui présentait un breuvage, le roi lui montra la lettre qui l'accusait, et but sans hésiter.

**Philippe,** prince juif, fils d'Hérode le Grand, m. en 34 de notre ère. Avec l'appui d'Auguste, il demeura pendant trente-huit ans tétrarque de la Gaulonitide, de la Trachonite et de Batanea.

**Philippe** (Marcus Julius), dit *l'Arabe*, empereur romain de 244 à 249. Il était arabe de naissance, et fils d'un brigand. Il s'éleva au trône en faisant massacrer Gordien, et célébra le millième anniversaire de Rome. Il fut battu et tué à Vérone, par les troupes de Dèce.

**Philippe** (saint), l'un des douze apôtres, né à Bethsaïde en Galilée, martyrisé à Hiérapolis vers l'an 87. Il évangélisa la Scythie et la Phrygie. Fête le 1er mai.

**Philippe** (saint), un des sept premiers diacres, né probablement à Césarée, m. à Tralles en 80. Fête chez les Latins le 6 juin; chez les Grecs, le 11 octobre.

**Philippe de Néri** (saint). V. NÉRI.

**Philippe de Souabe,** empereur d'Allemagne, dernier fils de Frédéric Barbe rousse, né en 1170, assassiné par Othon de Wittelsbach en 1208, au moment où il s'apprêtait à écraser son rival Othon de Brunswick.

**Philippe le Hardi,** duc de Bourgogne, fils du roi de France Jean le Bon (1342-1404). Il reçut en apanage, en souvenir de son courage à la journée de Poitiers où, presque enfant, il combattit aux côtés de son père, le duché de Bourgogne, et devint ainsi le chef de la deuxième maison de ce nom. Il fut régent de France, à l'avènement de Charles VI, puis en 1492. C'était un lettré et un artiste. Il eut pour successeur son fils Jean sans Peur. Son tombeau, œuvre de Claus Sluter et de Cl. de Werve, est au musée de Dijon.

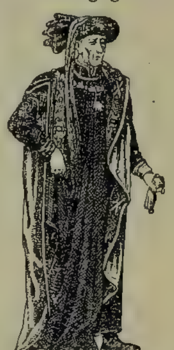
Philippe le Bon.

**Philippe le Bon,** fils et successeur de Jean sans Peur, petit-fils du précédent, duc de Bourgogne, né à Dijon, m. à Bruges (1396-1467). Après avoir reconnu Henri V comme roi de France, il se sépara des Anglais, et mit fin à la rivalité des maisons de Bourgogne et d'Orléans en se réconciliant, au traité d'Arras, avec Charles VII. Il fut père de Charles le Téméraire. On lui doit la création de l'ordre de la Toison d'or, la fondation de l'université de Dôle, la rédaction des Coutumes de Bourgogne, etc.

**Philippe Ier, le Beau,** archiduc d'Autriche, né à Bruges, m. à Burgos (1478-1506), roi de Castille et des Pays-Bas. Il était le fils de Maximilien Ier d'Autriche et de Marie de Bourgogne. De son mariage avec Jeanne la Folle naquit Charles-Quint. Il signa, en 1502, le traité de Lyon avec Louis XII. Charles-Quint, son fils, lui succéda. (Charles-Quint fit élever à la mémoire de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, dans la cathédrale de Grenade, un fastueux mausolée, monument remarquable de la sculpture espagnole du XVIe siècle.) — PHILIPPE II, fils de Charles-Quint et d'Isabelle de Portugal, d'Espagne, des Pays-Bas, etc., né à Valladolid, m. à l'Escurial (1527-1598). Passionnément attaché au catholicisme, il s'employa constamment à le faire triompher au moyen des armées espagnoles. Il gouverna brutalement l'Espagne, chassant les Morisques d'Andalousie. Sa première entreprise, favorisée par l'alliance anglaise (il avait épousé Marie Tudor), fut dirigée contre la France ; mais, malgré la prise de Saint-Quentin, il dut signer avec Henri II le traité de Cateau-Cambrésis, en 1559. Il s'allia ensuite, et inutilement, avec les *Ligueurs*, dans l'espoir de voir un Espagnol régner sur le trône de France ; mais les succès de Henri IV l'obligèrent à signer la paix de Vervins (1598). Il ne fut pas plus heureux contre la révolution des Pays-Bas. Sa flotte, l'*Invincible Armada*, qu'il avait envoyée contre l'Angleterre, fut dispersée par la tempête. Souverain très appliqué, fin diplomate, il laissait pourtant à sa mort l'Espagne épuisée et diminuée, malgré l'annexion du Portugal. Il eut pour successeur son fils Philippe III. — PHILIPPE III, né à Madrid en 1578, roi d'Espagne de 1598 à 1621, m. à Madrid. Il était fils de Philippe II et de sa quatrième femme, Ana d'Autriche. Il acheva l'expulsion des Morisques, gaspilla les finances, et précipita la ruine économique de l'Espagne. — PHILIPPE IV, roi d'Espagne, de 1621 à 1665, fils et successeur du précédent. Il se laissa longtemps dominer par un favori incapable, Olivarès, et entraîner dans la guerre de Trente ans, au cours de laquelle il perdit l'Artois et le Roussillon. Il mourut de lassitude, d'ennui et de chagrin, laissant pour lui succéder un enfant de quatre ans (Charles II). — PHILIPPE V, petit-fils de Louis XIV, d'abord duc d'Anjou, né à Versailles en 1683, m. à Madrid, roi d'Espagne de 1700 à 1746. Il fut appelé au trône d'Espagne par testament de Charles II, et c'est à cette occasion que Louis XIV prononça le mot célèbre : « Il n'y a plus de Pyrénées. » Philippe V tenta un louable effort pour relever l'Espagne de sa décadence, après que la paix d'Utrecht lui eut enlevé ses domaines des Pays-Bas et de l'Italie. Après l'échec des tentatives d'Alberoni pour reprendre les positions perdues, il abdiqua quelques mois, mais fut rappelé aux affaires. Il profita de la guerre de succession de Pologne pour établir à Naples un prince de sa maison, mais il fut entraîné, à la fin de son règne, dans une guerre désastreuse contre l'Angleterre. Il avait épousé Marie-Louise de Savoie, puis Élisabeth Farnèse. Son fils Ferdinand VI lui succéda.

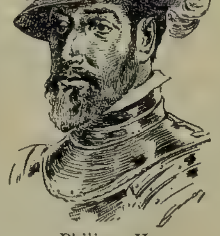
Philippe II.

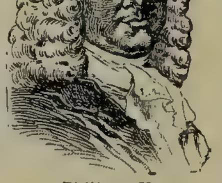
Philippe V.

**Philippe II** (*portrait en pied de*), tableau du tien, galerie Pitti, à Florence (v. p. 582) ; — du mé musée de Madrid ; admirable coloris.

**Philippe IV, roi d'Epsagne** (*portrait de*), tab de Vélasquez (Madrid). (V. p. 582.)

**Philippe Ier,** fils de Henri Ier et d'Ann Russie, roi de France, né en 1052, m. à M en 1108, monté sur le trône en 1060. Il régna d'al

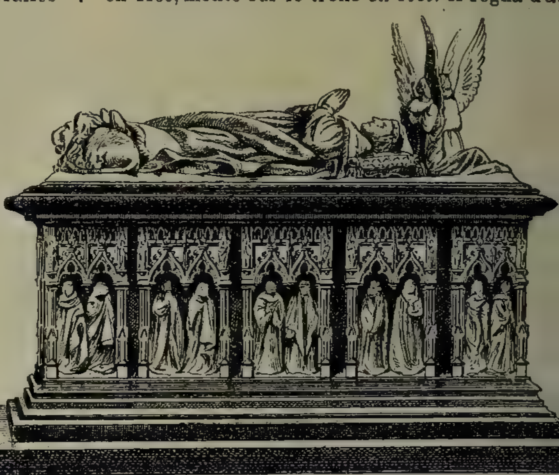
Tombeau de Philippe le Hardi.

sous la tutelle de Baudouin V, comte de Flan Devenu roi, il se fit détester, par ses briganda du peuple et de l'Eglise. En 1071, il intervint dans affaires de Flandre, mais il fut défait près de Ca En 1087, il prit le parti de Robert Courte-H contre son père Guillaume le Conquérant ; cette encore, la fortune fut défavorable au roi de Fra bien qu'à la prise de Mantes le duc de Norma fût mort d'une chute de cheval. Excommunié avoir répudié sa femme Berthe, fille de Florent comte de Hollande, et enlevé Bertrade de Mont la femme de Foulques, comte d'Anjou, il n'en co nua pas moins une vie de plaisirs jusqu'à sa m En 1099, il avait associé son fils Louis à la couro C'est sous son règne qu'eut lieu la première sade, à laquelle il ne prit aucune part. Il eut successeur son fils Louis VI, *le Gros.*

**Philippe II** ou **Philippe Auguste,** fil Louis VII et d'Adèle de Champagne, roi de Fra né à Gonesse, m. à Mantes (1165-1223), monté su trône en 1180. Le règne important de ce monar énergique et habile plus que scrupuleux, compr deux phases bien tranchées. De 1180 à 1199, il s ploya à triompher de Henri II, contre leque arma ses deux fils, puis de Richard Cœur de L

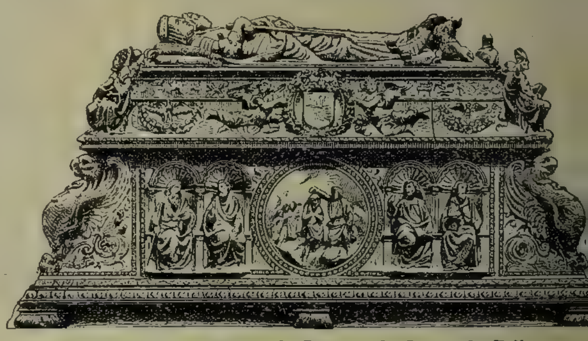
Tombeau de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle.

avec lequel pourtant il fit la troisième croisa Mais, après la prise de Saint-Jean-d'Acre, les d souverains se brouillèrent, et Philippe se hâta retourner en France, tandis qu'à son instigat Richard Cœur de Lion était arrêté en Allema par l'empereur Henri IV. Cette rivalité, marquée par les défaites de Philippe à Gisors et à Fréteval, se termina par la mort de Richard devant le château de Chalus (1199), et le triomphe des Capétiens sur les Plantagenets. De 1199 à 1223, la lutte continua entre le roi de France et Jean sans Terre, successeur de Richard. Jean ayant fait tuer son neveu Arthur de Bretagne (1203), les Bretons se soulevèrent, et Philippe co voqua l'assassin devant sa cour, pour y être ju La cour prononça la confiscation de la Norma die, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, Poitou (1205). Sur ces entrefaites, le pape In cent III prononça la déchéance du roi d'Angleter et chargea Philippe d'exécuter cette décision ; ma au moment où le roi de France s'y disposait, Je se soumit au pape, qui ordonna à Philippe de s' rêter dans ses préparatifs. Philippe se jeta alors s la Flandre, dont le comte Ferrand s'était décla pour Jean sans Terre, et, avec l'aide des milices d Communes, il remporta sur ce dernier, soutenu p les Anglais et l'empereur Othon, la victoire de Bo vines (1214). On doit à Philippe Auguste d'impo tantes mesures d'ordre administratif, judiciaire financier, la *quarantaine le roy*, la fondation l'Université, et des embellissements à Paris qu entoura d'une forte enceinte, et où il édifia le p mier Louvre et activa la construction de Not Dame. Il consolida le pouvoir royal en créant baillis et les prévôts chargés au nom du roi de l'a ministration locale. C'est sous son règne qu'eut li la croisade contre les albigeois (1209-1214), à laque il ne prit pas de part active, non plus qu'à la qu trième croisade. Philippe Auguste avait épousé premières noces Isabelle, fille de Baudouin V, com du Hainaut ; veuf, il épousa Ingeburge, fille de W demar le Franc, roi de Danemark, qu'il répudia po épouser Agnès, fille de Berthold de Méranie dans

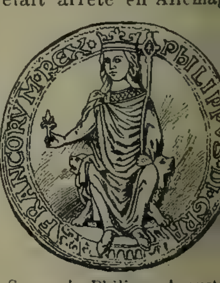
Sceau de Philippe August

rrol. D'Isabelle il eut un fils, qui lui succéda sous nom de Louis VIII.

**Philippe Auguste à Bouvines,** tableau d'Hoce Vernet, v. BOUVINES.

**Philippe III, le Hardi,** fils de Saint Louis et Marguerite de Provence, roi de France, né à oissy en 1245, m. à Perpignan en 1285, monté sur trône en 1270. Pieux et peu lettré, il se laissa ngtemps gouverner par son favori Pierre de La osse. Il réunit à la couronne le comté de Toulouse le Poitou (1271), et déclara la guerre à Pierre Aragon, l'un des instigateurs des Vêpres siciliennes. pape avait excommunié le roi d'Aragon et donné n royaume à Charles de Valois, fils de Philippe le ardi ; celui-ci, après avoir vu sa flotte battue par oger de Loria, échoua en Catalogne et mourut, au tour, à Perpignan. C'est sous Philippe III qu'eut u peut-être le premier anoblissement. Veuf d'Isalle, fille de Jacques Ier, roi d'Aragon, Philippe ousa Marie, fille de Henri III, duc de Brabant. hilippe IV, son fils, lui succéda.

**Philippe IV, le Bel,** fils de Philippe III, et Isabelle d'Aragon, roi de France, né à Fontaineeau en 1268, m. en 1314, roi en 1285. Son règne fut ité et troublé ; il commença par réunir au domaine la couronne la Champagne et la Navarre, hérige de sa femme, Jeanne de Navarre, et donna tous s soins à l'organisation du parlement. Une querelle tre matelots anglais et rmands faillit entraier la guerre entre douard Ier s'appuyant r les Flandres, et le roi France s'appuyant sur Ecosse ; mais l'intervenon du pape arrêta le nflit. Philippe ayant fait rêter l'évêque de Paiers, le pape voulut faire ger le prélat par une ur spéciale, et adressa s remontrances au roi ulle *Ausculta, fili*). Cei-ci convoqua les états énéraux (institution qui remontait à des précédents nciens), pour appuyer sa politique religieuse sur les présentants de la nation (1302). Les envoyés du roi de rance, Nogaret et Sciarra Colonna, vinrent insulter Anagni le pape Boniface VIII (1303). La réconciliaon du saint-siège et de la France n'eut lieu qu'après avènement de Clément V (1305). Dans l'intervalle, s seigneurs avaient été vaincus à Courtrai par les ourgeois flamands, qui avaient massacré les Franais (Matines de Bruges, 1302) ; mais, en 1304, les lamands furent à leur tour défaits à Mons-en-Péelle, bataille suivie de la paix. A l'Est, Philippe le el signa, à Vaucouleurs, une alliance avec Albert Autriche, obtint l'hommage du comte Henri de ar, et imposa sa suzeraineté à Lyon et à Viviers. ous son règne, le domaine royal se trouva finaleent accru de la Navarre, de la Champagne, de la rie, de la Marche, de l'Angoumois et de la Francheomté. Il fut mieux fortifié encore par l'établisseent d'une doctrine de gouvernement absolu, tirée ar les *légistes* de la tradition romaine. Par malheur, œuvre de Philippe le Bel fut entravée par de séicuses difficultés financières. L'altération des monaies, l'établissement de nouvelles taxes, les expéients de toute sorte provoquèrent le mécontenent et même des révoltes. Philippe, désireux de ombler le déficit, fit aux templiers un procès dans espoir de s'emparer de leurs richesses : il fut souenu par les états généraux de 1308. (V. TEMPLIERS.) hilippe le Bel est une figure à la vérité peu sympahique, mais capitale, de notre histoire. C'est le prenier des souverains modernes ; il tint tête au pouoir temporel de l'Eglise et à la féodalité.

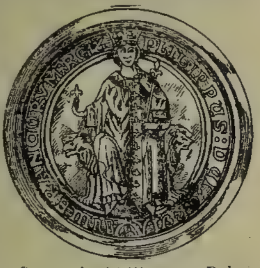
Sceau de Philippe le Bel.

Avec lui s'achève l'évolution, commencée sous hilippe Auguste, par laquelle la monarchie cessait être la plus considérable des agglomérations féoales, pour devenir un Etat centralisé. Il eut trois lles et quatre fils, dont trois (Louis IV, Philippe V t Charles IV) régnèrent successivement après lui.

**Philippe V, le Long,** fils de Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre, roi de France, né en 1294, m. à Longchamp en 1322. A la mort de son frère Louis X (1316), il devint régent du royaume ; mais Jean Ier, son neveu, n'ayant vécu que quelques jours, il monta lui-même sur le trône (1316). C'est en sa faveur et au détriment de Jeanne, fille de Louis le Hutin, que les états généraux déclarèrent les femmes incapables de succéder à la couronne de France. C'était un souverain prodigue, énergique et habile. Sous son règne, on persécuta les vaudois, les juifs et les lépreux ; mais, dans l'ordre administratif, de sages mesures furent prises et d'utiles règlements édictés, notamment sur les monnaies, les poids et mesures, etc. On lui doit la première organisation de la Chambre des comptes. Philippe V avait épousé Jeanne, fille d'Othon IV, comte de Bourgogne. Il eut pour successeur son frère Charles IV.

**Philippe VI, de Valois,** dit *le Hardi*, fils de Charles de Valois et de Marguerite de Sicile et neveu de Philippe le Bel, né en 1293, m. à Nogent-le-Roi en 1350. Il fut nommé régent du royaume à la mort de son cousin germain, Charles IV, dont la femme, Jeanne d'Evreux, était enceinte. Celle-ci accoucha d'une fille, et Philippe fut proclamé roi de France en 1328, à l'exclusion d'Edouard III d'Angleterre qui réclamait la couronne comme descendant de Philippe le Bel par sa mère, Isabelle de France, mais écarté comme tenant son droit d'une femme. Brave, mais léger et manquant de sens pratique, il intervint, au début de son règne, en Flandre en faveur de Louis de Rethel, et il vainquit les Flamands à Cassel (1328). Fort de ce succès, il somma Edouard III de venir lui rendre hommage pour la Guyenne et la Gascogne. Edouard, se soumettant à la loi féodale, vint prêter serment dans la cathédrale d'Amiens (1329), mais il promit de tirer vengeance de cet affront. Il gagna à sa cause le comte de Hainaut, l'empereur Louis de Bavière, le duc de Brabant, Jacques Arteveld et les communes flamandes. Philippe VI se réserva l'avantage de porter les premiers coups, et donna le signal de la guerre de Cent ans en faisant occuper quelques points en Guyenne, en Flandre, etc. La fortune fut contraire aux Français, qui perdirent en 1340 la bataille navale de l'Ecluse. Deux ans plus tard Français et Anglais se retrouvèrent en présence, dans la guerre de la succession de Bretagne, Philippe soutenant Charles de Blois, Edouard appuyant Jean de Montfort. En 1346, le roi d'Angleterre, conduit par Geoffroy d'Harcourt, envahit la France. Philippe l'attaqua à Crécy, mais fut défait (1346) par son ennemi, qui prit ensuite Calais (1347). Pour comble de malheur, une épidémie de peste noire vint désoler la France. Grâce à la médiation du pape, une trêve fut alors conclue. Avant sa mort, Philippe fit l'acquisition du Dauphiné et de la seigneurie de Montpellier. Devenu veuf de Jeanne, fille de Robert II, duc de Bourgogne, Philippe épousa Blanche, fille de Philippe d'Evreux, roi de Navarre. Il eut pour successeur son fils Jean le Bon.

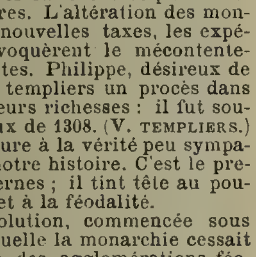
Sceau de Philippe VI.

**Philippe le Magnanime,** landgrave de Hesse, né à Marbourg, m. à Cassel (1504-1567). Il essaya d'organiser les princes réformés en une puissante confédération, et il fut le chef le plus remarquable de la ligue protestante de Smalkade. Bien que marié et père de sept enfants, il n'hésita pas à contracter, avec l'assentiment de Luther, une seconde union, et le scandale de cette bigamie nuisit quelque peu au succès de la Réforme.

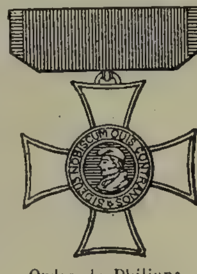
Ordre de Philippe.
le Magnanime.

**Philippe le Magnanime** (*ordre de*), ordre hessois, fondé par le grand-duc Louis II en 1840. Comprend cinq classes ; ruban rouge, liséré de bleu.

**Philippe de Dreux,** évêque de Beauvais, né à Dreux, m. à Beauvais (vers 1150-1217). Il se distingua à la journée de Bouvines, frappant avec une masse d'armes sous prétexte qu'un évêque ne doit pas verser le sang.

**Philippe** (Mathieu BRANCIET, en religion *le Frère*), né à Apinac, m. à Paris (1792-1874), supérieur général de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, auteur d'un grand nombre d'ouvrages classiques.

**Philippe** (Charles-Louis), littérateur français, né à Cérilly, m. à Paris (1874-1909), auteur de romans (*Bubu de Montparnasse*, etc.) où il unit une ironie moqueuse à une grande sympathie pour les humbles.

**Philippes,** v. de Macédoine, sur les confins de la Thrace, non loin de la mer, où Antoine et Octave vainquirent Brutus et Cassius, l'an 42 av. J.-C. Quelques historiens ont raconté que, la veille de la bataille de Philippes, Brutus avait été visité par un fantôme qui lui avait annoncé sa fin prochaine.

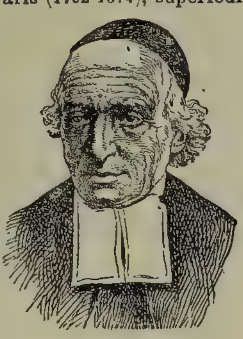
Frère Philippe.

**Philippeville,** v. de Belgique (prov. de Namur), ch.-l. d'arr. ; 1.440 h.

**Philippeville,** ch.-l. d'arr. (Constantine) ; port actif sur la rade de Stora, à l'embouchure de l'oued el Kébir, à 80 kil. N.-E. de Constantine ; 25.890 h. Cultures maraîchères, tanneries, vignobles ; exportation de minerais de fer et de phosphates. Bombardée, comme Bône, par les navires allemands *Gœben* et *Breslau*, le 4 août 1914. — L'arr. a 150.500 h.

**philippin** [*li-pin*] adj. et n. m. Se dit du tabac récolté aux îles Philippines.

**philippine** [*li-pi-ne*] n. f. Jeu dans lequel deux personnes, après s'être partagé deux amandes jumelles, conviennent que celle des deux qui, lorsqu'elles se reverront pour la première fois, dira la première à l'autre : « *Bonjour Philippine* », ou « *Bonjour Philippe* », recevra de l'autre un présent : *faire philippine avec quelqu'un.*

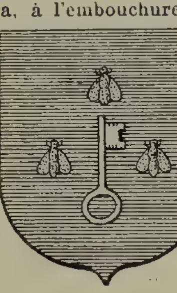
Armes de Philippeville.

**Philippine de Hainaut,** reine d'Angleterre, femme d'Édouard III (1314-1369). C'est à sa prière, que le roi fit grâce aux six bourgeois de Calais.

**Philippines** [*li-pi-ne*], archipel de la Malaisie, dans la mer de Chine ; appartient aux Etats-Unis depuis la guerre hispano-américaine de 1898 ; envir. 10 millions d'hab. (*Philippins*). Climat humide et chaud. Culture de café, épices, canne à sucre, tabac, chanvre, etc. Importantes ressources minérales. Volcans, tremblements de terre fréquents. Iles principales : *Luçon, Mindanao, Mindoro, Leyte, Cébu* ; ch.-l. *Manille.* L'archipel fut découvert en 1521 par Magellan.

**philippique** [*li-pi-ke*] n. f. Discours violent et personnel.

**Philippiques** (*les*), harangues politiques de Démosthène, contre Philippe de Macédoine. Ces discours, au nombre de quatre, sont remarquables par une éloquence sobre et vigoureuse. La plus belle harangue est certainement la troisième (341), dans laquelle l'orateur s'efforce d'amener les Athéniens à soulever toute la Grèce contre la Macédoine (351-341 av. J.-C.). Dans un sens plus large, on englobe souvent sous les mêmes titres non seulement les quatre *Philippiques* proprement dites, mais encore les trois *Olynthiennes*, les discours *Sur la paix, Sur la Chersonèse*, etc. ; en tout, une douzaine de harangues.

**Philippiques** ou *Discours accusateurs* de Cicéron contre Antoine (au nombre de quatorze), intitulés *Philippiques* à l'imitation des harangues de Démosthène ; réquisitoires d'une extraordinaire virulence. Cicéron, pour empêcher Antoine de prendre la place de César, lui oppose Octave dont il ne soupçonnait pas encore l'ambition. Le style de l'orateur y paraît plus concis et plus vigoureux que dans ses autres discours. Lorsque Cicéron eut été assassiné, la femme d'Antoine, Fulvie, voulut percer d'une épingle la langue qui avait prononcé contre son mari de si violentes diatribes (43-42 av. J.-C.).

**philippisme** [*li-pis-me*] n. m. Parti des philippistes.

**philippiste** [*li-pis-te*] n. m. Partisan du roi Louis-Philippe et de sa dynastie.

**Philippopoli,** v. de Bulgarie, anc. capit. de la Roumélie-Orientale, sur la Maritza ; 48.000 h. Fabrication d'essence de rose, commerce de peaux de chèvres, agneaux et moutons.

**Philippoteaux** [*fi-li-po-tô*] (Henri-Emmanuel-Félix), peintre et dessinateur français, né et m. à Paris (1815-1884). Citons de lui : *Louis XV visitant le champ de bataille de Fontenoy, la bataille de Rivoli, la Retraite de Moscou*, et de nombreuses scènes de la conquête de l'Algérie, des campagnes d'Italie, de Crimée, du Mexique, etc. Ses œuvres, bien composées, sont remarquables par une rare élégance et par l'exactitude des costumes, des armes, etc.

**Philippsbourg** [*bour*], v. de l'empire d'Allemagne (Bade), près du Rhin ; 3.000 h. Plusieurs fois prise et reprise par les Français, notamment en 1688 par le Dauphin, Catinat et Vauban, et en 1734 par d'Asfeld, successeur de Berwick qu'un boulet de canon avait tué dans la tranchée.

**Philippson** (Martin), historien allemand, né à Magdebourg en 1846 ; auteur d'une remarquable *Histoire du règne de Marie Stuart*, écrite en français.

**philipstadite** n. f. Variété d'amphibole.

**Philiste,** historien grec, né à Syracuse, m. en 356 av. J.-C. ; ami puis rival de Denis l'Ancien. Il fut tué dans un combat naval contre Dion. Il avait écrit une *Histoire de la Sicile.*

**philistin** [*lis-tin*], **e** n. Nom donné, parmi les étudiants allemands, à toutes les personnes étrangères aux universités, et particulièrement aux marchands, aux fournisseurs. (A été appliqué, en France, particulièrement par les romantiques, à tout bourgeois d'esprit vulgaire et d'idées étroites.)

**philistinisme** [*lis-ti-nis-me*] n. m. *Fam.* Caractère du philistin.

**Philistins** [*lis-tin*], ancien peuple de l'Asie, peut-être de la même race que les Pélasges, et venu de Crète. Soumis par Ramsès III, les Philistins étaient établis entre la Syrie, la Méditerranée et la région de Joppé ; ils avaient pour villes principales Gaza, Ascalon, Ashdod, Ekron et Gad. Ils réussirent à opprimer Israël, mais ils devinrent à leur tour tributaires des Juifs après avoir été vaincus par Saül et par David. Ils eurent des démêlés avec les Assyriens, notamment avec Sargon, et dès le milieu du VIIe siècle ils disparaissent de l'histoire.

**Philistins frappés de la peste** (*les*), tableau de Poussin (vers 1670 ; musée du Louvre). Au milieu d'une place décorée de riches édifices, une femme morte est étendue à terre avec ses enfants ; divers personnages manifestent leur pitié ou leur terreur. A gauche, entre les colonnes du temple, on aperçoit l'arche d'alliance d'Israël, cause du fléau. Œuvre d'une composition savante et dramatique. (V. p. 582.)

**phillipite** n. f. Sulfate hydraté naturel de fer et cuivre.

**Phillips** (Stephen), poète et dramaturge anglais, né à Somertown, m. à Deal (1868-1915), auteur de drames empruntés à l'histoire, écrits en vers bien frappés (*Hérode, Ulysse, Néron, Paolo et Francesca*).

**Phillipsburg,** v. des Etats unis d'Amérique (New-Jersey, comté de Warren), sur la Delaware ; 17.000 h. Fonderies et ateliers de machines, etc.

**phillipsite** n. f. Sulfure naturel de fer et de cuivre. Syn. ÉRUBESCITE, CUIVRE PANACHÉ.

**phillyréa** n. f. Genre d'oléacées, de la région orientale du bassin méditerranéen.

**philo** préf. qui veut dire *ami* (du gr. *philos* ; de *philein*, aimer).

**philocéréine** n. f. Alcaloïde toxique extrait de certains phyllocactes.

**Philochoros** [*ko-ross*], historien grec, né à Athènes vers le milieu du IVe siècle, m. vers 260 av. J.-C. ; mis à mort par ordre d'Antigone Gonatas. Il avait composé de nombreux ouvrages sur *les Olympiades, les Oracles*, etc.

**philocome** adj. (du préf. *philo*, et du gr. *komê*, chevelure). Se dit de certaines préparations employées aux soins de la chevelure : *huile philocome.* N. m. : *un philocome.*

**Philocrate,** Athénien du IVe siècle. Envoyé en ambassade auprès de Philippe, il se laissa séduire par les présents du roi, et signa une paix désastreuse pour Athènes qui perdit Amphipolis et Potidée.

**philocratie** [*sî*] n. f. (du préf. *philo*, et du gr. *kratos*, pouvoir). Amour du pouvoir.

**Philoctète,** fils de Pæas, un des plus illustres guerriers grecs du siège de Troie, à qui Hercule en mourant légua ses flèches empoisonnées. En allant à Troie, il se blessa avec une de ces flèches, et la blessure produisit une odeur si insupportable, que ses gens l'abandonnèrent dans l'île de Lemnos. Il y resta dix ans. Ulysse et Diomède vinrent l'y chercher, un oracle ayant déclaré que Troie ne serait prise qu'avec les flèches d'Hercule. Il fut guéri par Machaon, prit part aux derniers combats devant la ville, et tua Pâris. (*Myth.*)

**Philoctète,** tragédie de Sophocle (409 av. J.-C.), œuvre remarquable par la simplicité de l'exécution et la vérité des sentiments. Elle a pour sujet les efforts d'Ulysse pour ravir à Philoctète malade et abandonné dans l'île de Lemnos les fameuses flèches d'Hercule. Elle a été imitée par Fénelon, au livre XV du *Télémaque.*

**Philodème,** philosophe grec de l'école épicurienne, né à Gadara en Cœlésyrie (Ier s. av. J.-C.). Il vécut à Rome au temps de Cicéron, qui loue son érudition et son amabilité. On possède de lui quelques *épigrammes.*

**philodendron** [*din*] n. m. Genre d'aroïdées, comprenant des arbustes à racines rhizomateuses, dont on connaît une centaine d'espèces de l'Amérique tropicale, quelques-unes cultivées dans les serres pour la beauté de leur feuillage.

**philodrome** n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant des araignées d'allures très vives, répandues surtout dans les régions tempérées.

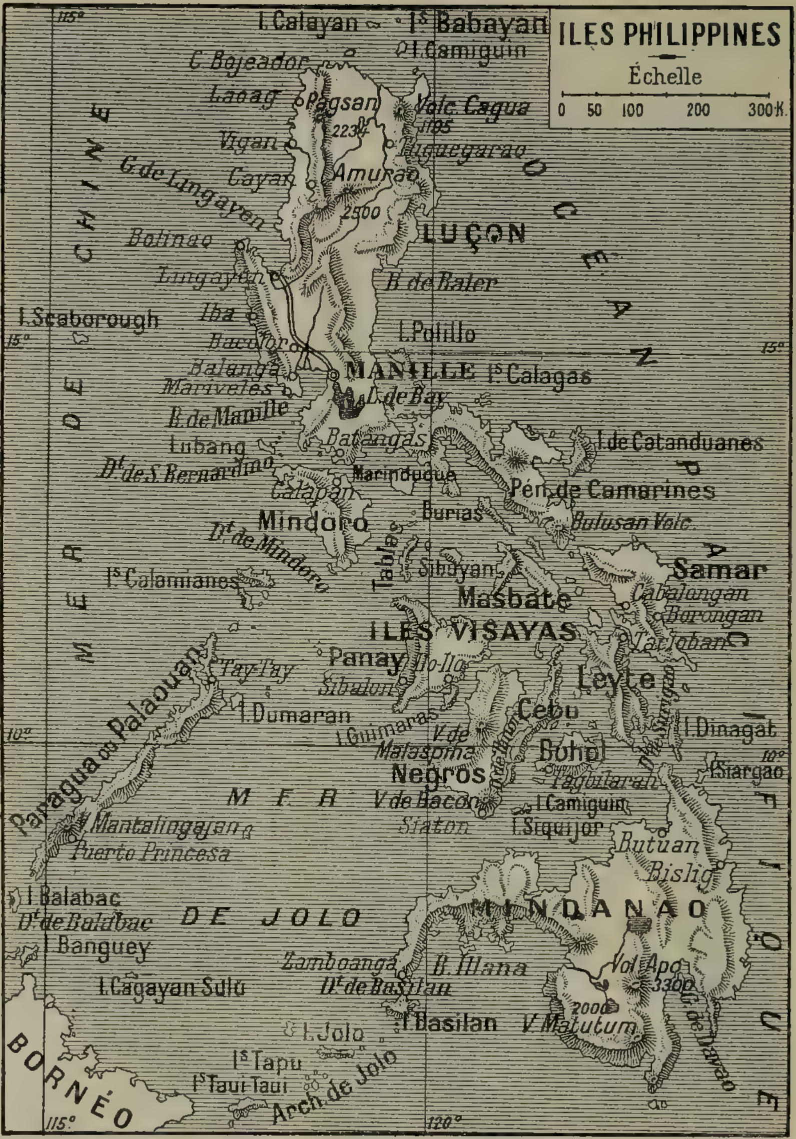

**philogéniture** n. f. (du préf. *philo*, et de *géniture*). Amour de ses enfants; désir d'avoir des enfants.

**philogyne** adj. (du préf. *philo*, et du gr. *gunê*, femme). Qui aime les femmes. ANT. **Misogyne.**

**philogynie** [*nî*] n. f. (de *philogyne*). Amour des femmes. ANT. **Misogynie.**

**Philolaüs** [*uss*], philosophe pythagoricien du vᵉ siècle av. J.-C., né à Crotone ou à Tarente. Il professa à Thèbes en Béotie : il ne reste de lui que de courts fragments très discutés.

**philolimne** n. f. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des scolopacidés, renfermant une seule espèce d'Europe, vulgairement appelée *bécassine sourde*, *bécassine muette*, *petite bécassine*, etc., qui fréquente les marais et les tourbières.

**philologie** [*jî*] n. f. (du préf. *philo*, et du gr. *logos*, discours). Science d'une ou plusieurs langues au point de vue de la grammaire empirique, de la critique textuelle et de l'histoire littéraire. Science de la vie intellectuelle, sociale, artistique d'un ou plusieurs peuples : *la philologie classique.*

— ENCYCL. Le mot *philologie* désigne de nos jours l'ensemble des études nécessaires pour acquérir la connaissance littéraire d'une langue : grammaire, prosodie, paléographie, etc. En ce sens, « philologie » s'oppose à « linguistique ». Le philologue se contente d'enregistrer les faits, le linguiste les compare et cherche les lois de concordance et de développement. On entend par « philologie classique » la critique verbale appliquée aux textes anciens, ainsi que l'histoire des antiquités gréco-latines.

**philologique** adj. Qui concerne la philologie : *études philologiques.*

**philologiquement** [*ke-man*] adv. Au point de vue de la philologie : *étudier philologiquement un texte.*

**philologue** [*lo-ghe*] n. m. Littérateur qui s'occupe de philologie et de critique : *Michel Bréal, Gaston Paris, etc. furent des philologues distingués.*

**philomathique** [*ti-ke*] adj. (du préf. *philo*, et du gr. *manthanein*, apprendre). Qui aime, qui cultive les sciences : *société philomathique.*

**Philomèle,** fille de Pandion, roi d'Athènes, et sœur de Progné. Elle fut victime de la brutalité du roi de Thrace, Térée, son beau-frère, qui ensuite lui fit couper la langue pour l'empêcher de révéler le crime, et la tint étroitement renfermée. Philomèle trouva moyen de faire parvenir à Progné une toile sur laquelle son aventure était peinte. Les deux sœurs, pour se venger, tuèrent Itys, fils de Térée, et le servirent à son père dans un repas. Elles échappèrent à la fureur de Térée, et furent changées l'une en rossignol et l'autre en hirondelle. De là vient que les poètes donnent le nom de *Philomèle* au rossignol, et celui de *Progné* à l'hirondelle. (*Myth.*)

**Philomène** (sainte), vierge et martyre du ɪᴠᵉ siècle, dont le corps fut découvert à Rome en 1802. Elle aurait subi le martyre sous Dioclétien qu'elle se serait refusée à épouser. Fête le 11 août.

**Philométor** (c.-à-d. *qui aime sa mère*). Surnom de divers rois d'Orient, etc. V. PTOLÉMÉE.

**Philon de Byzance,** ingénieur et tacticien grec. On lui doit un certain nombre de traités sur l'art des sièges et la fabrication des machines de guerre (fin ɪɪɪᵉ s. av. J.-C.).

**Philon le Juif**, philosophe grec d'origine juive, né à Alexandrie vers l'an 20 av. J.-C., m. après l'an 54 de notre ère. Son œuvre, mélange de Platon et de la Bible, mais où l'interprétation de la Bible tient une place prépondérante, a exercé une influence décisive sur le néo-platonisme, et n'a pas été sans action sur la littérature chrétienne. Son ouvrage capital est un *Commentaire allégorique de la Bible.*

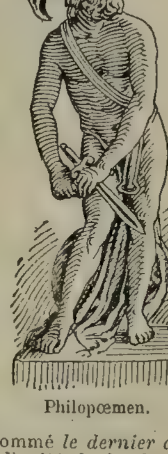
Philopœmen.

**philonéisme** n. m. (du préf. *philo*, et du gr. *neos*, nouveau). Amour des nouveautés. ANT. **Misonéisme.**

**philonisme** [*nis-me*] n. m. Doctrine philosophique de Philon le Juif.

**philonthe** n. m. Genre d'insectes coléoptères à reflets métalliques, communs dans les bolets, agarics, etc.

**Philopœmen** [*pé-mèn*], né à Mégalopolis, en Arcadie, m. à Messène (253-189 av. J.-C.), chef de la ligue Achéenne, surnommé *le dernier des Grecs.* Il essaya de maintenir l'unité de la Grèce devant les progrès menaçants de Rome, et combattit avec succès les Lacédémoniens. Fait prisonnier par Dinocrate, chef de la faction romaine de Messène, il périt dans son cachot, empoisonné par des traîtres à la solde des Romains.

**Philopœmen**, statue en marbre, de David d'Angers, jardin des Tuileries, à Paris : le héros arrache de sa cuisse un trait qui l'a blessé.

**philosophaille** [*zo-fa, ll* mll., *e*] n. f. *Par dénigr.* Tourbe des philosophes.

**philosophailler** [*zo-fa, ll* mll., *é*] v. n. Faire de la philosophie à tort et à travers.

**philosophaillerie** [*zo-fa, ll* mll., *e-rî*] n. f. Action, habitude de philosophailler.

**philosophale** [*zo*] adj. f. *Pierre philosophale*, pierre qui, d'après les alchimistes, devait opérer la transmutation des métaux en or. *Fig.* Chose impossible à trouver : *le bien-être universel est la pierre philosophale des humanitaires.*

**philosophaliste** [*zo-fa-lis-te*] n. m. Celui qui cherche la pierre philosophale.

**philosophâtre** [*zo*] n. m. Philosophe médiocre ou ridicule.

**philosophe** [*zo-fe*] n. m. (gr. *philosophos ;* de préf. *philo*, et du gr. *sophia*, sagesse). Celui qui s'applique à l'étude des principes généraux, des causes générales, et de leurs connexions avec les effets : *les écrits des philosophes.* Celui qui règle ses actions sur sa raison, et non sur ses passions. Résigné aux coups du sort, qui mène une vie tranquille et retirée : *soyez philosophe.* Adjectiv. : *un flegme philosophe.* Etudiant, élève en philosophie. S'est dit des écrivains libres penseurs du xᴠɪɪɪᵉ siècle, surtout des encyclopédistes. *Fam.* Professionnel de la tricherie au jeu. *Pop.* Vieux soulier.

**Philosophe en méditation** (*le*), tableau de Rembrandt, au Louvre.

**Philosophe marié** (*le*), comédie en cinq actes et en vers, bien conduite et écrite avec goût, une des meilleures pièces de Destouches. Il s'est efforcé, d'après sa propre aventure, de peindre la confusion d'un célibataire dont les théories abstentionnistes s'évanouissent brusquement (1727).

**Philosophe sans le savoir** (*le*), comédie en cinq actes et en prose, le meilleur ouvrage de Sedaine ; pièce philosophique attaquant le préjugé du duel, et aussi la vanité nobiliaire, sous une intrigue vraisemblable, piquante et par instants tout à fait dramatique. L'auteur nous montre une famille bourgeoise bouleversée par le duel du fils de la maison, qu'on croit même un moment tué (1765).

**Philosophes** (*les*), comédie en trois actes, de Palissot (1760), qui censure avec âpreté les idées des philosophes contemporains : Diderot, Helvétius, Rousseau, etc.

**Philosophes français du XIXᵉ siècle** (*les*), par Taine (1857), critique serrée de l'école spiritualiste et éclectique de V. Cousin, d'un tour original et ironique.

**philosophème** [*zo*] n. m. (gr. *philosophêma*). Principe philosophique.

**philosopher** [*zo-fé*] v. n. S'occuper de méditations philosophiques. Discuter, raisonner à perte de vue : *philosopher sur la mort.* Substantiv. n. Action de philosopher.

**philosophie** [*zo-fî*] n. f. (de *philosophe* Science générale des êtres, des principes et d causes : *chaque science particulière a sa philos phie.* Système particulier à un philosophe célèbr à une école, à une époque : *la philosophie d'Ari tote.* Elévation d'esprit, raison, résignation, q met au-dessus des accidents de la vie, des préjugé de l'amour des richesses, etc. : *supporter le malheu avec philosophie. Philosophie première*, ancien no de la métaphysique. *Philosophie naturelle*, systèm philosophique qui ne s'appuie que sur les seule lumières naturelles. Classe, cours où l'on enseign la psychologie, la morale, la logique et la mét physique : *faire sa philosophie. Fam.* Art de triche au jeu.

— ENCYCL. I. DÉFINITION. Après avoir examin l'objet des diverses sciences auxquelles s'appliqu l'esprit humain, on voit qu'il reste des phénomène qu'elles laissent de côté : nos pensées, nos volonté et nos sentiments, qu'étudie la *psychologie.* Ce pensées, ces sentiments et ces volontés tendent de certaines fins : la science de ces fins s'appell *morale.* La pensée, dans la recherche de la vérit suit une méthode, l'étude de cette méthode const tue la *logique.* Psychologie, morale et logique fo ment les *sciences psychologiques.* — D'un autre côt les sciences négligent l'explication dernière, les pr miers principes. Ces premiers principes ressortissen encore à la philosophie, et constituent la *cosmolog rationnelle* ou science des principes du monde, l *psychologie rationnelle* ou science de l'âme cons dérée comme être pensant et libre, la *théologie r tionnelle*, science de l'absolu ou de Dieu. Cosmolo gie, psychologie rationnelle et théologie forment le *sciences métaphysiques.* La philosophie compren l'étude de ces six sciences fondamentales, et s définit par l'ensemble des définitions de chacun d'elles.

— II. HISTOIRE. Les débuts de la spéculation ph losophique se confondent avec ceux de la recherch scientifique. Les premiers philosophes grecs che chèrent l'explication des phénomènes naturels dan un ou plusieurs « éléments » : eau, feu, etc. Ce fut l'époque des philosophes naturalistes : Thalès, Anaxagore, Anaximandre. Pythagore fut un philosoph mathématicien : les nombres, d'après lui, régissen le monde. Socrate prit l'âme humaine pour obje d'étude, et dota l'humanité de grands principes moraux : identité du mal et de l'ignorance, du bien e de la science, etc. Platon est un idéaliste : les chose ne sont que des copies d'exemplaires idéaux, d types hiérarchisés depuis l'être le plus humble jusqu'au souverain Bien. Aristote est un intellectualiste : le bonheur consiste dans l'activité spirituelle qui trouve son accomplissement parfait dans l pensée divine. Aristote, génie qui doit être compt parmi les plus grands, a fondé la logique déductiv (théorie du syllogisme). Deux grandes écoles morales se partagèrent le monde gréco-romain : l'épicurisme et le stoïcisme. Ces deux doctrines, bie qu'elles se soient surtout illustrées dans le domain purement moral, s'appuyaient cependant sur un système coordonné de cosmologie et de psychologie. L stoïcien résiste au mal et nie la douleur : son att tude est héroïque et tendue ; l'épicurien recherch le plaisir, non le plaisir vif et immédiat, mais l plaisir durable, ce qui a pour conséquence une sort d'ascétisme voluptueux, bien éloigné du sens donn ordinairement au mot *épicurien.*

Rome fut peu originale en philosophie. Lucrèc mit en vers souvent magnifiques les doctrines d'Epicure ; Cicéron fut éclectique ; Sénèque professa l stoïcisme. Le platonisme avait donné naissance a néo-platonisme, qui fit de l'idéalisme platonicien un doctrine mystique et extatique. Du platonisme auss devait sortir une question qui alimenta durant tou le moyen âge, et sans solution possible, les discussions philosophiques. Les types ou genres auxquel participent les êtres, suivant Platon, ont-ils un existence réelle, ou sont-ils de simples noms ? Tell est l'origine des deux écoles *nominaliste* et *réaliste* qu'Abélard rapprocha par la doctrine du *conceptualisme* (les genres, suivant lui, sont des concepts et à ce titre, sont à la fois réels et nominaux). La philosophie du moyen âge pèche d'ailleurs par l'abus du syllogisme, le culte exclusif des doctrines d'Aristote, et le dédain de l'expérience. La Renaissance amena une réaction contre l'aristotélisme. Platon fut remis en honneur. Bacon fut l'Aristote des sciences expérimentales ainsi que de l'induction, et contribua à ramener les esprits vers la réalité. Ce mouvement de réforme aboutit à René Descartes, qui, rompant avec l'autorité, soumit toute chose au contrôle rigoureux de l'évidence, et instaura vraiment la philosophie moderne. Descartes est dualiste : il y a, dans son système, deux principes distincts : étendue et pensée. Spinoza, panthéiste, n'admet plus qu'un principe, étendu à la fois et pensant. Leibniz substitue au mécanisme cartésien le dynamisme, et expose, dans sa *Monadologie*, une théorie d'ensemble sur les

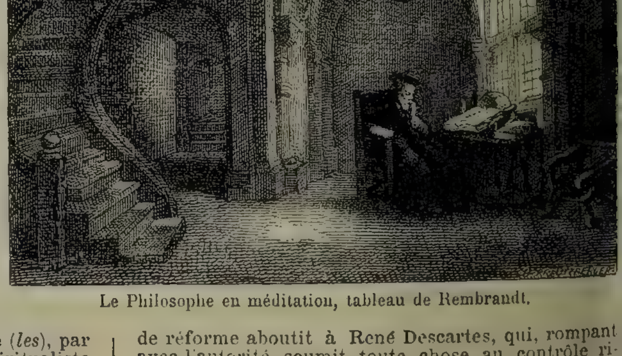
Le Philosophe en méditation, tableau de Rembrandt.

êtres ou monades. Échelonnées depuis les plus humbles jusqu'à la monade suprême ou Dieu, les monades sont simples et impénétrables les unes aux autres : l'influence que nous constatons d'une substance sur une autre n'est que le résultat d'un ordre prédéterminé, d'une « harmonie préétablie ». Malebranche fut un disciple indépendant de Descartes, et combina le platonisme avec le cartésianisme : nous saisissons, dans chaque chose, l'*idée* au sens platonicien du mot ; les idées étant en Dieu, la raison humaine et la parole divine sont une seule et même chose : c'est la *Vision en Dieu.* Le grand problème fut ensuite la critique de la sensation, qui aboutit au phénoménisme de Hume et de Kant. Emmanuel Kant compare son œuvre à celle de Copernic : loin, en effet, que l'esprit humain doive tourner autour des choses pour les connaître, les choses doivent au contraire se soumettre aux lois de l'esprit humain pour être perçues et comprises : l'homme ne comprend que subjectivement et humainement. Ce que sont réellement les choses, c'est là un problème irrésolu et insoluble. Kant laissait encore subsister en dehors de l'esprit une chose inconnue : le *noumène.* Ses successeurs, plus hardis, finirent par éliminer le noumène, et arrivèrent avec Hegel à l'idéalisme absolu : il n'y a d'autre réalité que l esprit. Cet esprit, pour Hegel, est pensée logique ; pour Schopenhauer, volonté (ou force). Les successeurs de Kant exercèrent une grande influence sur Victor Cousin qui fonda l'école éclectique et fut un des principaux antagonistes du positivisme. Le XIXe siècle a été le siècle des sciences. L'école positiviste, fondée par Auguste Comte, est à la fois une philosophie des sciences et une sociologie qui aboutit à une politique et à une religion. Renan voyait dans l'histoire un progrès philosophique ininterrompu. Le souffle synthétique qui avait animé A. Comte se retrouve dans les œuvres d'Herbert Spencer, qui fut le théoricien de l'évolutionnisme. Parmi les philosophes, les uns suivent les voies ouvertes par les progrès des sciences biologiques (Claude Bernard). Taine applique à l'art, à la littérature les méthodes des sciences naturelles. D'autres ont fait de l'activité propre de l'esprit l'objet principal de la spéculation philosophique (Maine de Biran, Ravaisson, Lachelier, Boutroux). Par réaction contre le rationalisme, le *pragmatisme* érige l'utile ou l'opportun, et, en dernière analyse, l'utilité sociale, en principe de pensée et d'action ; et le *bergsonisme* constitue une métaphysique fondée sur l'expérience intuitive. Mais à leur tour ils sont battus en brèche par une réaction de l'intellectualisme.

**Philosophie botanique,** ouvrage célèbre de Linné, livre admirable de concision, qui a fixé la terminologie de la botanique, et qui a longtemps fait autorité dans la science (1751).

**Philosophie chimique,** ouvrage important de Fourcroy, établissant la nouvelle nomenclature (1792).

**Philosophie de l'esprit,** ouvrage de Hegel, expliquant « comment l'idée engendre l'âme, la société et Dieu » (1807).

**Philosophie anatomique,** ouvrage du naturaliste Geoffroy Saint-Hilaire, exposant sa doctrine, ou théorie des *analogues* (1818 et 1822). L'idée capitale de Geoffroy Saint-Hilaire est que l'organisme des animaux est soumis à un plan général dont les modifications donnent les espèces.

**Philosophie de la nature,** ouvrage de Hegel, exposant la théorie de l'idée dans son existence objective (1832).

**Philosophie positive** (*Cours de*), ouvrage fondamental d'Aug. Comte, dans lequel il propose de remplacer les spéculations sur la cause première par une représentation systématique et positive de l'univers. Il contient une remarquable classification des sciences fondamentales, et un examen critique approfondi des méthodes des différentes sciences 1830-1842).

**Philosophie zoologique,** ouvrage célèbre de Lamarck, où sont exposés pour la première fois les principes du transformisme.

**philosophique** [*zo*] adj. Qui appartient à la philosophie : *discussion philosophique.* Qui est propre aux philosophes : *gravité philosophique.*

**philosophiquement** [*zo, ke-man*] adv. D'une manière philosophique : *une question traitée philosophiquement.* En philosophe, sans s'émouvoir : *accepter philosophiquement une déception.*

**philosophisme** [*zo-fis-me*] n. m. Fausse philosophie ; abus de la philosophie.

**philosophiste** [*zo-fis-te*] adj. Qui concerne la philosophie. N. m. Faux philosophe. (Peu us.)

**Philostrate** (Flavius), dit l'*Athénien*, écrivain grec des IIe et IIIe siècles, né à Lemnos (vers 175-vers 249). Il fut très en faveur à la cour de l'impératrice Julia Domna, et écrivit notamment une *Vie d'Apollonius de Tyane.*

**Philostrate de Lemnos,** sophiste grec, neveu du précédent (commencem. du IIIe s. de notre ère) ; auteur de l'*Héroïque* (dialogue sur les héros de la guerre de Troie) et des *Tableaux* (description des tableaux qu'on voyait dans un portique de Naples).

**Philotas** [*tâss*], général macédonien, chef des gardes d'Alexandre le Grand, lapidé sur l'ordre du conquérant qui l'accusa, sans preuve, d'avoir trempé dans un complot contre lui (330).

**philotechnie** [*tèk-nî*] n. f. (du préf. *philo*, et du gr. *teknê*, art). Amour des arts.

**philotechnique** [*tèk-ni-ke*] adj. Qui aime les arts, les cultive, les vulgarise : *société philotechnique.*

**Philothée** (c.-à-d. *Celle qui aime Dieu*). Personnification de l'âme pieuse avec laquelle s'entretient saint François de Sales dans l'*Introduction à la Vie dévote.* En fait, la pénitente à laquelle s'adressèrent d'abord ses conseils de direction était Mme de Charmoisy.

**Philoxène** [*ksè-ne*], poète dithyrambique grec, né à Cythère, m. à Ephèse, et qui vivait à la cour de Denys l'Ancien, tyran de Syracuse. Enfermé dans les Latomies pour avoir trouvé mauvais certains vers du prince, il en fut tiré quelques jours après, et consulté de nouveau. Comme les vers ne lui paraissaient pas meilleurs que les précédents, il se contenta de se retourner vers les officiers de Denys en leur disant : « Qu'on me ramène aux carrières. » Le tyran ne put s'empêcher de rire d'une critique si adroite, et il pardonna. Réfugié à Tarente, il refusa quelque temps après une invitation de Denys, par cette simple lettre : « *O* », qui en grec se prononçait *ou* et signifiait *Non.* De là vient l'expression proverbiale : *la lettre de Philoxène*, pour signifier un refus net et bref.

**philoxénie** [*fi-lo-ksé-ni*] n. f. (gr. *philoxenia*). Pratique de l'hospitalité. Dans l'iconographie byzantine, se dit de la scène qui représente Abraham donnant l'hospitalité aux anges, au moment où il se prépare à sacrifier Isaac.

**philtre** n. m. (gr. *philtron*). Breuvage propre à inspirer l'amour, ou toute autre passion.

**phimosique** [*zi-ke*] adj. Qui est causé par le phimosis.

**phimosis** [*ziss*] n. m. (gr. *phimôsis ;* de *phimos*, lien). Etroitesse naturelle ou constriction accidentelle de l'ouverture du prépuce, qui empêche de découvrir le gland.

— Encycl. Le phimosis est tantôt congénital, tantôt accidentel. On traite le phimosis congénital par la circoncision. Dans les cas de phimosis accidentel, les injections entre le prépuce et le gland sont le meilleur remède.

— *Art vétér.* Commun chez le chien et le cheval, le phimosis se traite par des mouchetures sur les parties tuméfiées, le débridement des parties étranglantes, et des lavages antiseptiques.

**Phinée,** roi légendaire de Salmydessos, en Thrace. Il avait reçu d'Apollon le don de la divination. Pour avoir maltraité ses fils, il fut privé de la vue par les dieux, condamné à vivre éternellement, et livré aux injures des Harpies, dont il fut délivré par les argonautes Calaïs et Zêtês.

**Phinée** ou **Phinées,** grand prêtre des Juifs, contemporain de Moïse, fils d'Eléazar et petit-fils d'Aaron, le troisième en Israël qui jouit du souverain sacerdoce.

**Phiz** (Habbot Knight Browne, plus connu sous le nom de), dessinateur et caricaturiste anglais, né à Lambeth, m. à Brighton (1815-1882) ; illustrateur de Dickens qui signait lui-même Boz.

**phlébartérie** [*rî*] n. f. (du gr. *phleps, phlebos*, veine, et de *artère*). Maladie de l'artère pulmonaire.

**phlébectasie** n. f. (du gr. *phlebs, phlebos*, veine, et *ektasis*, dilatation). Dilatation veineuse, varice.

**phlébite** n. f. (du gr. *phlebs, phlebos*, veine). Inflammation de la membrane interne des veines.

— Encycl. La phlébite est considérée actuellement comme étant, de façon constante, de nature infectieuse.

Le sang se coagule, formant un caillot qui empêche la circulation de retour : de là souvent la congestion passive, les œdèmes, etc. Le plus fréquemment, au bout de quelques semaines, la circulation se rétablit soit par les veines collatérales, soit par destruction de la partie centrale du caillot : l'œdème disparaît, et le membre peut reprendre ses fonctions.

Quelquefois, la tête du caillot, se détache et, entraînée par la circulation, va former une embolie dans le poumon ou dans un autre organe. C'est le grand danger des phlébites. Parfois, le caillot suppure et donne lieu aux complications de la pyohémie.

Le traitement consiste dans l'immobilisation du membre.

— *Art vétér.* La phlébite est due à la saignée : aussi lui donne-t-on fréquemment le nom de *mal de saignée ;* elle se montre chez le cheval au niveau de la jugulaire. On la traite par le débridement.

**phlébogène** adj. (du gr. *phleps, phlebos*, veine, et *gennân*, engendrer). *Angiome phlébogène*, angiome caverneux, qui se développe aux dépens des petits vaisseaux de la tunique externe des veines.

**phlébographe** n. m. Celui qui décrit les veines.

**phlébographie** [*fî*] n. f. (du gr. *phleps, phlebos*, veine, et *graphein*, écrire). Traité, description des veines.

**phlébographique** adj. Qui se rapporte à la phlébographie.

**phlébolithe** n. f. (du gr. *phleps, phlebos*, veine, et *lithos*, pierre). Concrétion calcaire par incrustation d'un ancien caillot, qui se produit dans une veine variqueuse.

**phlébologie** [*jî*] n. f. (du gr. *phleps, phlebos*, veine, et *logos*, discours). Traité des veines.

**phlébologique** adj. Qui appartient à la phlébologie.

**phlébomalacie** [*sî*] n. f. (du gr. *phleps, phlebos*, veine, et *malakès*, mou). Ramollissement des veines.

**phlébopexie** [*pè-ksî*] n. f. (du gr. *phleps, phlebos*, veine, et *pêxis*, fixation). Opération fixatrice opposée parfois au varicocèle.

**phléborragie** [*bo-ra-jî*] n. f. du gr. *phleps, hlebos*, veine, et *rhagê*, éruption). Rupture d'une veine ; écoulement de sang provenant d'une veine.

**phléborragique** [*bo-ra*] adj. Qui concerne la phléborragie.

**phlébosclérose** [*bos-klé-rô-ze*] n. f. (du gr. *phleps, phlebos*, veine, et *sklêros*, dur). Sclérose des parois des veines, par hypertrophie du tissu conjonctif.

**phlébotome** n. m. Genres d'insectes nématocères, dont quelques-uns sont susceptibles d'inoculer à l'homme certaines maladies infectieuses. C'est ainsi que le *phlebotomus papatasii* occasionne la fièvre dite *de trois jours.*

**phlébotome** n. m. *Chir.* Lancette dont on se sert pour la phlébotomie.

**phlébotomie** [*mî*] n. f. (du gr. *phleps, phlebos*, veine, et *tomê*, section). *Chir.* Saignée.

**phlébotomique** adj. Qui a rapport à la phlébotomie.

**phlébotomiser** [*zé*] v. a. Pratiquer la phlébotomie. (Peu us.)

**phlébotomiste** [*mis-te*] n. m. (de *phlébotomie*). Celui qui pratique la saignée des veines.

**Phlégéthon** (le), fleuve des Enfers, qui roulait non de l'eau mais des flammes.

**phlegmasie** [*flègh-ma-zî*] n. f. (du gr. *phlegmasis*, écoulement). Inflammation interne : *phlegmasie intestinale.* (Quelques-uns écrivent FLEGMASIE.)

**phlegmasique** [*flègh-ma-zi-ke*] adj. Qui tient de la phlegmasie, de l'inflammation.

**phlegmatie** [*flègh-ma-sî*] n. f. (du gr. *phlegma, atos*, inflammation). Accumulation de sérosité sous la peau. (Syn. ANASARQUE et ŒDÈME.) *Phlegmatie* ou *phlegmatia alba dolens*, forme atténuée de phlébite qui survient chez les accouchées et les cancéreux ou tuberculeux, à la dernière période. (On dit aussi *œdème blanc douloureux.*)

**phlegmatique** adj. et **phlegme** [*flègh-me*] n. m. V. FLEGMATIQUE et FLEGME.

**phlegmon** ou **flegmon** [*flègh-mon*] n. m. (gr. *phlegmonê*). Inflammation du tissu cellulaire ou conjonctif : *phlegmon généralisé.*

— Encycl. *Pathol.* Le mot *phlegmon* s'applique soit à l'inflammation du tissu cellulaire sous-cutané (phlegmon superficiel), soit à l'inflammation du tissu cellulaire sous-aponévrotique ou profond. Les phlegmons des doigts sont appelés *panaris.* Tous sont dus à la pénétration, dans l'organisme, d'un micro-organisme virulent. Le phlegmon peut être *circonscrit*, et présente alors les quatre caractères de l'inflammation : rougeur, tuméfaction, chaleur et douleur. Il se termine par la résolution, ou par la formation d'une collection purulente ; le phlegmon peut être au contraire diffus, et il s'accompagne souvent de mortification.

Le traitement consiste en bains chauds locaux, antiseptiques, et incision quand le pus est formé.

— *Art vétér.* Le phlegmon apparaît surtout chez les animaux de travail, dans la région où portent et appuient des pièces de harnachement ; on l'appelle *mal de taupe, mal de garrot*, etc. On le traite par des lavages antiseptiques, et par le débridement de la collection purulente.

**phlegmoneux** ou **flegmoneux, euse** [*flègh-mo-neû, eu-ze*] adj. De la nature du phlegmon : *affection phlegmoneuse.*

**Phlégréens** [*gré-in*] (CHAMPS), région volcanique, située à l'O. de Naples ; c'est là que se trouve la fameuse *grotte du Chien.*

**Phlégyas,** roi légendaire des Lapithes, lequel, pour se venger d'Apollon qui avait séduit sa fille Coronis, mit le feu au temple de Delphes. Il fut précipité dans le Tartare, où Tisiphone empoisonnait tout ce qu'il touchait, et où il était sans cesse menacé de la chute d'un rocher.

**phléole** n. f. V. FLÉOLE.

**phléoplastie** [*plas-tî*] n. f. (du gr. *phloios*, écorce, et *plastés*, qui forme). Réparation de l'écorce des arbres. Art de la faire renaître aux endroits où elle a été détruite.

**phléoptynx** n. m. Genre d'oiseaux rapaces de la famille des bubonidés, vulgairement *hiboux des lapins, hiboux de prairies, chouettes des cavernes*, et qui sont propres au continent américain.

**Phlionte,** v. de l'anc. Grèce (Péloponèse) ; auj. *Santa-Phlica.*

**phlobaphène** n. f. Nom donné aux matières colorantes des écorces : *la matière colorante du quercitron, l'hématoxiline du bois de campêche sont des phlobaphènes.*

**phlogistication** [*jis-ti-ka-si-on*] n. f. *Chim. anc.* Absorption de phlogistique.

**phlogisticien** [*jis-ti-si-in*] n. m. Partisan de la théorie du phlogistique.

**phlogistique** [*jis-ti-ke*] n. m. (du gr. *phlogistikos*, qui brûle). Fluide imaginé par les anciens chimistes pour expliquer la combustion.

**phlogistiquer** [*jis-ti-ké*] v. a. Combiner avec le phlogistique, rendre combustible.

**phlogogène** adj. (du gr. *phlox, phlogos*, flamme, et *gennân*, engendrer). Se dit de certaines substances irritantes et des actions irritatives qui déterminent l'inflammation.

**phlogose** [*ghô-ze*] n. f. (gr. *phlogôsis*). Inflammation peu intense, produite par une brûlure ou une substance caustique.

**phlogoser** [*ghô-zé*] v. a. Enflammer, irriter superficiellement. (Vx.)

**phloréine** n. f. Matière colorante rouge produite par l'action de l'acide nitreux sur la phloroglucine.

**phlorizine** n. f. Glucoside de l'écorce de racine de pommier.

**phloroglucine** n. f. Phénol triatomique $C^6H^5O^3$, isomère de l'acide pyrogallique.

**phlorol** n. m. Phénol qui se trouve dans la créosote du goudron de bois.

**phlox** [*floks*] n. m. Genre de polémonaciées, à fleurs variées et disposées en panicule : *les phlox, originaires de l'Amérique et de l'Asie, sont cultivés dans tous les jardins d'Europe.*

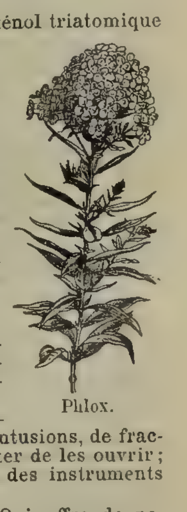

Phlox.

**phloxime** n. f. Matière colorante de la classe des phtaléines, teignant la soie en rouge.

**phlyctène** [*flik*] n. f. (du gr. *phluktaina*, bouillonnement). Ampoule vésiculaire transparente, formée par de la sérosité sous-épidermique.

— Encycl. Les phlyctènes apparaissent sur la peau à la suite de contusions, de fractures, de brûlures, etc. Il faut éviter de les ouvrir ; mais on peut les ponctionner avec des instruments stérilisés.

**phlycténulaire** [*lè-re*] adj. Qui offre de petites phlyctènes.

**phlycténule** n. f. Petite phlyctène.

**phlyctide** n. m. Lichen poussant sur les troncs d'arbres.

**phobie** [*bî*] n. f. (du gr. *phobos*, crainte). Peur irraisonnée, obsédante et angoissante, que des malades éprouvent dans certaines circonstances.

**phobique** adj. Qui est sujet à une phobie ; qui a rapport à une phobie.

**phobisme** n. m. Etat d'un malade atteint d'une phobie.

**Phocas** [*kâss*], empereur grec en 602. Porté au trône par une sédition militaire, il fit tuer l'empereur Maurice. Il fut à son tour détrôné, et mis à mort par Héraclius, en 610.

**Phocée** [*sé*], v. grecque, une des douze grandes cités d'Ionie, en Asie Mineure. Hab. *Phocéens*. Les Phocéens, qui explorèrent l'Adriatique, l'Italie centrale et l'Espagne, fondèrent en Gaule *Massilia* (Marseille), en 600 av. J.-C.

**Phocéen, enne** [*sé-in, è-ne*], habitant ou originaire de Phocée : *les Phocéens*. Adjectiv. : *des colons phocéens fondèrent Marseille.*

**Phocide,** pays de l'anc. Grèce, entre la Thessalie et la Béotie, au S. de la Locride et au N. du golfe de Corinthe ; le Parnasse, le temple de Delphes, l'oracle d'Apollon faisaient de la Phocide un territoire sacré. (Hab. *Phocidiens.*) Elle fut ravagée par Xerxès.

**phocidés** [*dé*] n. m. pl. Famille des mammifères pinnipèdes, renfermant les *phoques* et genres voisins. S. un *phocidé.*

**Phocidien, enne** [*di-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Phocide : *les Phocidiens.* Adjectiv. : *coutumes phocidiennes.* Deux des trois guerres Sacrées de l'ancienne histoire grecque ont été causées par les Phocidiens (448 et 354-345 av. J.-C.).

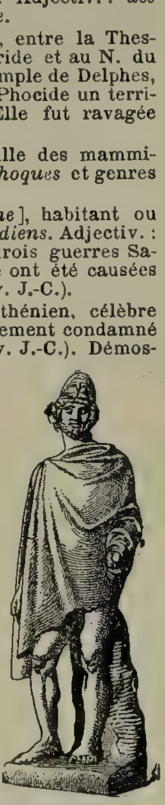
Phocion.

**Phocion,** général et orateur athénien, célèbre par son désintéressement, et injustement condamné à boire de la cigüe (vers 400-317 av. J.-C.). Démosthène l'appelait la *hache* de ses discours. Apôtre de la paix, mais vaillant soldat, il rappelait, à la tribune comme sur le champ de bataille, le grand Aristide. Il se distingua pendant la guerre Sociale, combattit ensuite avec succès les Macédoniens devant Byzance et Périnthe, puis en Chersonèse, et enfin pendant la guerre Lamiaque. Les Athéniens se montrèrent ingrats pour le grand homme. Accusé de trahison, il dut s'enfuir ; mais il fut livré aux Athéniens par Polysperchon, et but la ciguë. Jamais orateur ne fut plus inflexible dans ses conseils. Supérieur à l'approbation comme aux clameurs de la multitude, il dédaignait ces artifices oratoires qui plaisent à la foule et font éclater les bravos. Etant un jour à la tribune et se voyant bruyamment applaudi par tout le peuple, il se tourna étonné vers ses amis, en leur disant : « Me serait-il échappé quelque sottise ? » — Dans l'application, cette interrogation, à la fois fine, satirique et naïve, se fait entendre lorsqu'on reçoit des applaudissements qui étonnent d'autant plus qu'on les attendait moins de ceux qui les manifestent.

**Phocion** (*Funérailles de*), tableau de Poussin (1650 ; Louvre), qui a pour pendant *les Cendres de Phocion*, du même peintre. Dans ces deux tableaux, l'épisode historique n'est qu'un prétexte à d'harmonieuses architectures et à d'admirables paysages.

**phocomèle** [*fo-ko*] adj. (du gr. *phokè*, plus que, et *melos*, membre). *Tératol.* Se dit d'un monstre chez lequel les extrémités (pieds ou mains) s'insèrent directement sur le tronc.

**Phocylide,** poète gnomique grec, né à Milet (VI$^{e}$ s. av. J.-C.).

**Phœbidas** [*dass*], général spartiate, m. en 337 av. J.-C. En 382 il s'empara, par trahison, de la citadelle de Thèbes.

**phœnine** [*fé*] n. f. Matière colorante qui se trouve dans le bois de certain copaïer.

**phœnix** [*fé-niks*] n. m. Genre de palmiers à stipe inerme, portant à leur sommet un bouquet de grandes feuilles pinnatiséquées : *le* phœnix dactylifera *est le dattier*. (On cultive le phénix des Canaries comme plante d'appartement.)

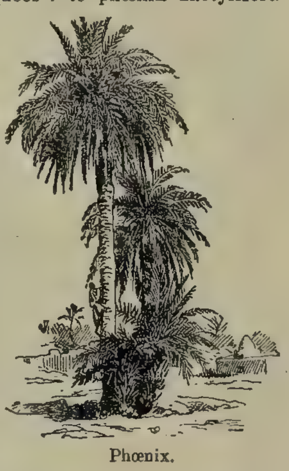
Phœnix.

**Phœnix** [*fé-niks*] ou **Phénix** (ÎLES), groupe de huit petites îles de la Polynésie, entre les Marquises et l'archipel Marshall ; 59 hab. ; à l'Angleterre. Guano ; cocoteraies.

**Phœnix,** v. des Etats unis d'Amérique, capitale de l'Arizona ; 29.000 hab. Ch.-l. du comté de Maricopa.

**Phœnixville,** v. des Etats unis d'Amérique (Pensylvanie, comté de Chester), au confluent du French Creek et du Schuylkill ; 10.000 h. Industrie du fer et de l'acier.

**pholade** n. f. Genre de mollusques lamellibranches, qui vivent enfoncés dans les roches : *les pholades peuvent émettre une forte phosphorescence.* (V. la planche MOLLUSQUES.)

**pholidolite** n. f. Silicate hydraté naturel de potassium, alumine, fer et magnésium.

**pholiote** n. m. Genre de champignons, de la famille des agaricinées, caractérisés par la couleur brune de leurs spores. (Quelques-uns sont comestibles.)

**pholis** [*liss*] n. m. Espèce de blennie, commune dans le golfe de Gascogne.

**pholque** [*fol-ke*] n. m. Genre d'arachnides, comprenant des araignées à pattes extraordinairement longues, communes en Europe.

**phoma** n. m. Genre de champignons, groupe des sphæropsidées, dont les périthèces ont la forme de petites pustules noires, et poussent sur les feuilles, les petites branches sèches, les fruits, etc. (Le *phoma uvicola* ou *phoma des raisins* n'est qu'une des formes de la maladie dite *blak-rot.*)

**phonalité** n. f. (du gr. *phônê*, voix). Caractère des sons.

**phonateur, trice** adj. Qui concourt à la production des sons vocaux.

**phonation** [*si-on*] n. f. (du gr. *phônê*, voix). Ensemble des phénomènes qui concourent à la production de la voix.

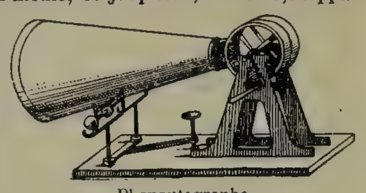
Phonautographe.

**phonautographe** [*nô*] n. m. (du gr. *phônê*, voix, *autos*, soi-même, et *graphein*, inscrire). Appareil acoustique pour enregistrer les vibrations.

**phonéidoscope** [*dos-ko-pe*] n. m. (du gr. *phônê*, voix, *eidos*, forme, et *skopein*, examiner). *Physiq.* Appareil destiné à représenter optiquement les vibrations sonores.

**phonème** n. m. (gr. *phônêma*). Élément sonore du langage (son ou articulation).

**phonendoscope** [*nan-dos-ko-pe*] n. m. (du gr. *phônê*, voix, *en*, dans, et *skopein*, examiner). Instrument d'auscultation, consistant en une caisse de résonance, munie d'une tige métallique, que l'on applique sur l'organe à examiner, et d'un ou deux tubes de caoutchouc, dont on place l'extrémité libre dans le conduit auditif externe.

**phonendoscopie** [*pî*] n. f. Genre d'auscultation-percussion qui se pratique à l'aide du phonendoscope.

**phonéthèque** n. f. (du gr. *phônê*, voix, et *thékê*, boîte ; mot formé à l'imitation de *bibliothèque*). Se dit de meubles où l'on conserve des cylindres ou des disques de phonographe, sur lesquels ont été enregistrés la voix, le chant humains, de la musique, ou des sons divers.

**phonéticien** [*si-in*] ou **phonétiste** [*tis-te*] n. m. Grammairien qui étudie la phonétique.

**phonétique** adj. (gr. *phônêtikos* ; de *phônê*, voix). Qui exprime le son. *Ecriture phonétique*, celle qui représente les sons dont les mots se composent, comme notre écriture alphabétique. N. f. Ensemble des sons et des articulations d'une langue : *la phonétique de l'italien.* Partie de la grammaire, qui traite des sons et des articulations.

— ENCYCL. C'est seulement dans la seconde moitié du XIX$^{e}$ siècle que les sons du langage ont été étudiés avec une méthode rigoureuse. La phonétique *historique* et *comparée* repose sur les *lois phonétiques* qui sont considérées comme absolues pour un temps et un lieu déterminés et à condition qu'elles ne soient point traversées par une influence psychologique (formation savante, emprunt, analogie, étymologie populaire, etc.) La *phonétique expérimentale* ne s'est développée que dans le dernier quart du XIX$^{e}$ siècle, grâce à la construction d'appareils enregistreurs d'une grande délicatesse.

**phonétiquement** [*ke-man*] adv. Au point de vue phonétique.

**phonétisme** [*tis-me*] n. m. Représentation, par l'écriture, des sons vocaux. (Peu us.)

**phonique** adj. (du gr. *phônê*, voix). Qui a rapport aux sons. *Signe phonique*, destiné à représenter les sons de la voix. N. f. Acoustique. (Vx.)

**phonocamptique** [*kamp*] adj. (du gr. *phônê*, voix, et *kamptein*, courber). Qui se rapporte à la réflexion du son.

**phono-cinématographe** n. m. *Techn.* Instrument dans lequel les mouvements du cinématographe et les sons du phonographe sont synchroniquement combinés.

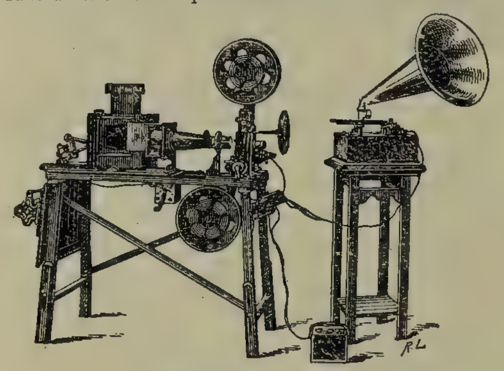
Phonocinématographe.

— ENCYCL. Le phono-cinématographe est constitué par la réunion des mécanismes synchrones d'un cinématographe et d'un phonographe. Cette combinaison, qui a passionné les inventeurs et fut l'objet d'études très intéressantes, permet aux mécanismes des deux instruments de reproduire simultanément, avec une précision absolue, l'un les gestes et le mouvement, l'autre la voix et les bruits enregistrés sur chacun d'eux.

Le *chronophone* imaginé par L. Gaumont a résolu le problème d'une façon remarquable, et ses *phonoscènes* donnent au spectateur l'illusion parfaite de projections parlantes.

**phonographe** n. m. (gr. *phônê*, voix, et *graphein*, inscrire). Appareil qui enregistre et reproduit les sons.

— ENCYCL. Le premier phonographe fut construit par Edison (1878), mais le principe même de l'invention appartient à un Français, Ch. Cros, qui n'eut pas l'occasion de réaliser pratiquement cette idée ; elle avait cependant fait l'objet d'un mémoire très détaillé à l'Académie des sciences (1877). Grâce à de nombreux perfectionnements, le phonographe permet aujourd'hui de reproduire la parole, le chant, le timbre même des instruments. Les premiers phonographes pratiques comprenaient un *récepteur*, un enregistreur et un reproducteur. Le récepteur E était un cornet acoustique renversé, avec un fond fermé par un diaphragme métallique T, muni en son centre d'une fine aiguille d'ivoire P, retenue par un ressort R. L'enregistreur était constitué par un cylindre C, de cire durcie, dont la surface se déplaçait, par un mouvement mécanique de rotation, sous la pointe d'ivoire. Celle-ci, quand des sons se produisaient à l'entrée du récepteur, traçait dans la cire un sillon de profondeur variable. Le reproducteur comprenait un diaphragme vibrant relié à une aiguille ; les vibrations de ce reproducteur étant les mêmes que celles du récepteur, les sons étaient exactement reconstitués.

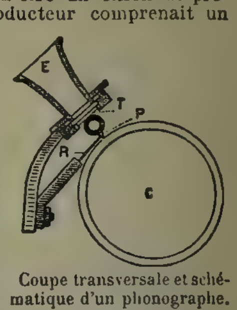

Coupe transversale et schématique d'un phonographe.

L'appareil a été perfectionné, le cylindre de cire, fragile et encombrant, a fait place à un disque résistant en pâte plastique, susceptible de recevoir des inscriptions sur les deux faces : la pointe est, le plus souvent un saphir ou une aiguille cylindrique d'acier ou de tungstène, montée sur un diaphragme de mica ; dans divers appareils de luxe, le pavillon a été supprimé et remplacé par une caisse de résonance en bois ; l'amplification des sons se réalise par un diaphragme spécial vibrant sous l'influence d'air comprimé ; enfin, la reproduction des disques, assurée par des procédés galvanoplastiques, permet, d'une épreuve bien enregistrée, de tirer de nombreux exemplaires sans altération de la pureté des sons.

Le phonographe, outre la reproduction de la voix, du chant, de la musique, est utilisé encore dans l'enseignement des langues étrangères.

**phonographie** [*fî*] n. f. *Gramm.* Manière de figurer les sons des mots. *Physiq.* Manière graphique de représenter les vibrations des corps sonores.

**phonographique** adj. Qui a rapport à la phonographie.

**phonolithe** ou **phonolite** n. f. (du gr. *phônê*, voix, et *lithos*, pierre). Roche volcanique, qui sonne quand on la frappe avec un marteau : *la phonolithe est commune dans le Velay.*

**phonolithique** ou **phonolitique** adj. Se dit de certaines roches qui rendent un son agréable quand on les frappe avec un corps dur.

**phonologie** n. f. V. PHONÉTIQUE.

**phonologique** adj. Qui concerne la phonologie : *système phonologique.*

**phonomachie** [*chî*] n. f. (du gr. *phonê*, son, et *machê*, combat). Heurtement, hiatus (inus.).

**phonomètre** n. m. (du gr. *phônê*, voix, et *metron*, mesure). Instrument propre à mesurer l'intensité des sons de la voix.

**phonométrie** [*trî*] n. f. (de *phonomètre*). Art de mesurer l'intensité des sons de la voix.

**phonométrique** adj. Relatif à la phonométrie.

**phonométriquement** [*ke-man*] adv. D'une manière phonométrique.

**phonomimie** [*mî*] n. f. (du gr. *phônê*, voix, et *meisthai*, imiter). Système dans lequel on figure les sons de la voix par des gestes.

**phonomimique** adj. Qui a rapport à la phonominie.

**phonophobie** [*bî*] n. f. (du gr. *phônê*, voix, et *phobos*, crainte). *Méd.* Crainte de parler haut.

**phonophore** n. m. (du gr. *phônê*, voix, et *phoros*, qui porte). Microphone particulier.

**phonoplex** [*plèks*] n. m. (du gr. *phônê*, voix, et de *duplex*). Système télégraphique inventé par Edison pour permettre d'appliquer sur les lignes télégraphiques de chemins de fer la transmission en duplex, sans donner aux tronçons successifs les mêmes qualités électriques (résistance, capacité et isolement) qui sont indispensables pour ce genre de transmission.

**phonoscope** [*nos-ko-pe*] n. m. (du gr. *phônê*, voix, et *skopein*, examiner). Appareil destiné à l'étude de la voix et de ses organes.

**phono-signal** n. m. Dispositif imaginé par Ader, et permettant de percevoir à l'oreille les signaux que transmet un câble sous-marin de longueur considérable.

**phoque** [*fo-ke*] n. m. (lat. *phoca* ; gr. *phôkê*). Genre de mammifères pinnipèdes.

— ENCYCL. Sous le nom de *phoques* on désigne aussi bien les phoques proprement dits, que les genres voisins. Ce sont des mammifères amphibies, ayant, tous, les membres antérieurs courts, à peine dégagés du corps, l'oreille peu ou pas développée. Ils sont revêtus d'une fourrure épaisse, courte et lustrée, enduite d'une matière hydrofuge. On les chasse pour leur graisse et leur fourrure ; mais cette chasse a été réglementée, afin d'éviter des massacres irraisonnés. Abondants surtout dans les mers boréales, les phoques descendent parfois dans les

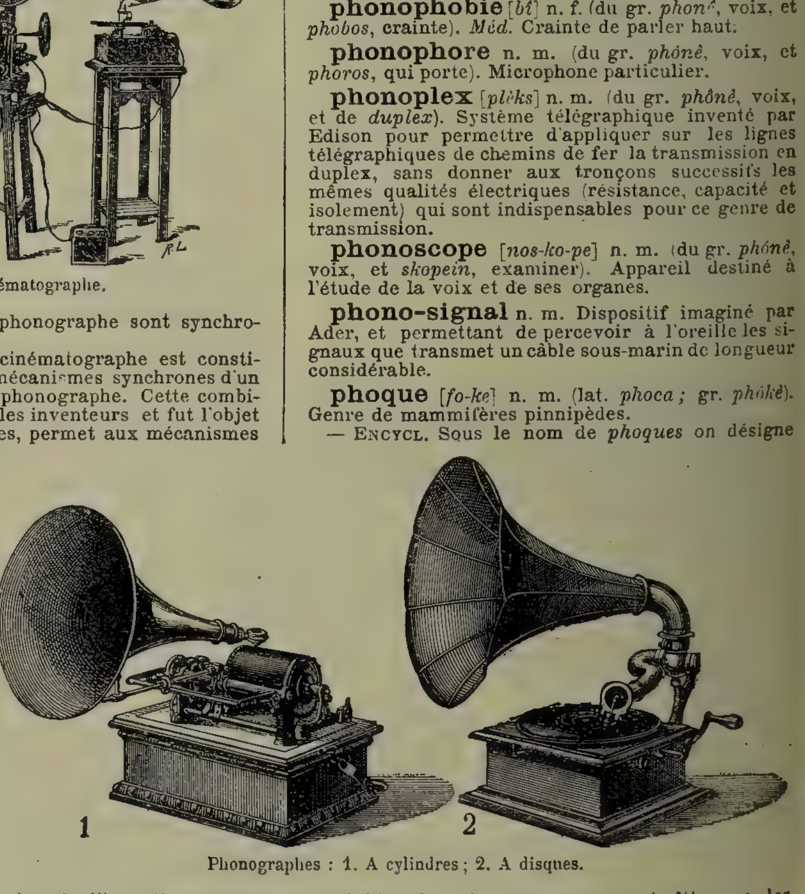

Phonographes : 1. A cylindres ; 2. A disques.

ners tempérées, comme le veau marin (*phoca vitu-ina*), qu'on a rencontré dans le golfe de Gascogne.

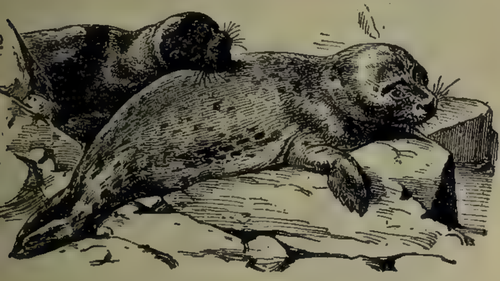

Phoques : 1. Ordinaire ; 2. Du Groenland.

**phorbeia** [*bé-i-a*] n. f. (m. gr.). *Antiq. gr.* Ban-lage de cuir, dont les joueurs de flûte s'entouraient es joues et les lèvres.

**phore** n. m. Genre d'insectes diptères, compre-nant de petites mouches noires ou fauves, des ré-gions chaudes et tempérées : *les larves de la* phora ncrassata, *commune en France, se développent dans 'e couvain d'abeilles.*

**phoridés** n. m. pl. Familles d'insectes diptères brachycères, renfermant les *phores* et genres voi-sins. S. un *phoridé.*

**phorminx** [*minks*] n. f. (m. gr.). *Antiq. gr.* Petite harpe primitive, variété de la cithare.

**Phormion** (*le*), comédie de Térence (162 av. J.-C). L'intrigue de cette pièce a fourni à Molière la don-née des *Fourberies de Scapin.* Le titre est le nom d'un parasite qui est le personnage principal de la pièce. L'œuvre est d'une grâce soutenue, et les per-sonnages en sont très finement observés.

**phormium** [*om'*] ou **phormion** n. m. Genre de liliacées, comprenant de grandes et belles plantes vivaces, à racine charnue, à grandes fleurs jaunes et feuilles longues parfois d'un mètre ou deux : *le* phormium tenax *ou lin de la Nouvelle-Zélande fournit des fibres textiles dont on fait des câbles, des tissus, etc.*

**phormosome** ou **phormosoma** n. m. Genre d'oursins échinothurides, vivant dans les grands fonds marins. (V. la planche OCÉAN.)

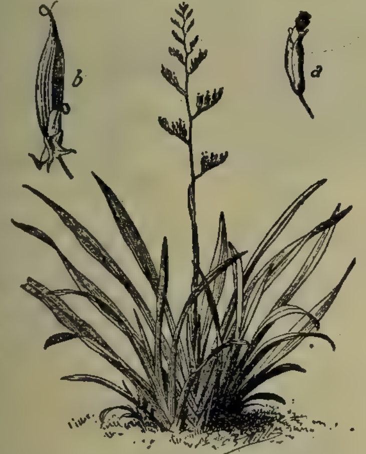

Phormium : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**phosgène** n. m. Oxychlorure de carbone, employé comme gaz de combat. Syn. *Chlorure de carbonyle.*

— ENCYCL. Le phosgène $COCl^2$ se prépare par l'action du chlore sur l'oxyde de carbone en présence d'un catalyseur. C'est un gaz incolore, suffocant et toxique, très dense, se liquéfiant en un liquide bouillant à 8°. On l'a employé pour former des vagues asphyxiantes, et pour charger des obus. Les Allemands s'en servaient encore pour préparer la *palite* ou chloroformiate de méthyle chloré, dont ils ont fait un grand usage.

**phosgénite** n. f. Chlorocarbonate naturel de plomb.

**phosote** n. m. Nom pharmaceutique du phosphate de créosote.

**phosphatage** [*fos-fa-ta-je*] n. m. *Agric.* Action de répandre des phosphates sur les terrains de culture. *Œnol.* Action d'ajouter du phosphate de chaux à la vendange, pour activer la fermentation et acidifier un peu le moût. (On fait usage de phosphate de chaux bicalcique à la dose de 250 à 300 grammes par hectolitre de vendange.)

— ENCYCL. *Agric.* V. PHOSPHATE.

**phosphate** [*fos-fa-te*] n. m. Sel de l'acide phosphorique : *les phosphates sont de précieux engrais.*

— ENCYCL. *Agric.* Les phosphates, et plus spécialement les phosphates de calcium, employés comme engrais, augmentent le rendement de certaines terres. On les divise en *phosphates d'origine minérale* (apatites, phosphorites, coprolithes, nodules, sables phosphatés), *phosphates d'origine animale* (guanos, os verts, os bouillis, os calcinés, noir animal) et *phosphates industriels* (phosphates précipités, qui sont des produits accessoires de la fabrication de la gélatine, superphosphates résultant de l'action de l'acide sulfurique ou de l'acide phosphorique sur un phosphate quelconque, et scories de déphosphoration provenant des appareils Bessemer et des fours Martin-Siemens, dans lesquels on déphosphore la fonte). V. PHOSPHORIQUE.

On emploie ces divers phosphates comme engrais complémentaires du fumier et du nitrate de soude. Ils réussissent dans tous les sols renfermant moins de 1 p. 100 d'acide phosphorique, et d'autant mieux qu'ils sont dans un état de division plus grand.

— *Méd.* Les phosphates sont utilisés surtout sous forme de phosphate de chaux, chez les rachitiques et les déprimés nerveux.

**phosphaté** [*fos-fa-té*], **e** adj. Qui contient du phosphate : *craie phosphatée.*

**phosphaterie** [*fos-fa-te-rî*] n. f. Exploitation des phosphates.

**phosphatique** [*fos-fa*] adj. Qui contient des combinaisons phosphoriques.

**phosphaturie** [*fos-fa-tu-rî*] n. f. (de *phosphate*, et du gr. *ouron*, urine). Elimination, par les urines, d'une quantité de phosphates supérieure à la normale.

— ENCYCL. La phosphaturie peut être souvent déterminée par l'alimentation carnée ou par une dé-sassimilation exagérée des tissus. Le traitement consiste en un régime riche en corps gras et en phosphates.

**phosphaturique** [*fos-fa*] adj. Qui concerne la phosphaturie.

**phosphène** [*fos-fè-ne*] n. m. (du gr. *phôs*, lumière, et *phainein*, apparaître). Sensation lumineuse résultant de la compression de l'œil quand les paupières sont fermées.

**phosphène** [*fos-fè-ne*] n. m. *Entom.* Genre d'insectes coléoptères, comprenant de petits lampyres de l'hémisphère boréal. (L'espèce type est commune en France.)

**phosphines** [*fos-fi-ne*] n. f. pl. Classe de composés organiques, dérivant de l'hydrogène phosphoré par substition de radicaux alcooliques à tout ou partie de l'hydrogène. S. une *phosphine.* N. f. *Techn.* Colorant jaune pour le cuir, extrait des résidus de la préparation industrielle de la fuchsine.)

**phosphite** [*fos-fi-te*] n. m. Sel de l'acide phosphoreux.

**phosphoglycérate** n. m. Syn. de GLYCÉROPHOSPHATE.

**phosphoglycérique** adj. V. GLYCÉROPHOSPHORIQUE.

**phosphonium** n. m. Radical hypothétique $PH^4$ des sels dérivés de l'hydrogène phosphoré.

**phosphore** [*fos-fo-re*] n. m. (gr. *phôsphoros* ; de *phôs*, lumière, et *phoros*, qui porte). Corps simple, transparent, incolore ou légèrement ambré, très inflammable, lumineux dans l'obscurité, et dont l'odeur rappelle un peu celle de l'ail.

— ENCYCL. Découvert en 1669 par Brandt et Kunckel qui, chacun de son côté, le retirèrent de l'urine, le phosphore (P) fut reconnu par Galm, en 1769, dans les os calcinés, d'où, six ans plus tard, Scheele parvint à l'extraire. Son procédé, longtemps employé, consistait à traiter les os par l'acide chlorhydrique, de façon à dissoudre la matière minérale ; un lait de chaux précipitait de cette solution un phosphate bicalcique insoluble. Ce phosphate bicalcique, traité par l'acide sulfurique, est transformé en acide phosphorique avec un peu de phosphate monocalcique ; la solution de ces produits est mélangée de charbon de bois pulvérisé, de façon à former une masse pâteuse, que l'on sèche au four : l'acide orthophosphorique se transforme en acide métaphosphorique. On introduit alors le tout dans des cornues en terre chauffées au rouge, et les vapeurs de phosphore qui se dégagent vont se condenser dans des récipients remplis d'eau. Le phosphore ainsi obtenu est impur : autrefois, on le purifiait par une seconde distillation ; aujourd'hui, presque tout le phosphore se prépare par réduction directe des phosphates avec du sable et du charbon, au four électrique. Le phosphore fond à 44° et bout à 280° ; il a pour densité 1,83 ; son poids atomique est 31,04, et son poids moléculaire 124. Il est insoluble dans l'eau, peu soluble dans la benzine, l'éther ; il se dissout facilement dans le chlorure de soufre et le sulfure de carbone.

Le phosphore prend feu à l'air libre, à une température qui dépasse à peine son point de fusion : un simple frottement est suffisant pour l'enflammer : ses brûlures sont extrêmement dangereuses. Il brûle avec une flamme très éclairante, en donnant de l'anhydride phosphorique $P^2O^5$. Il s'oxyde lentement à la température ordinaire, en donnant des lueurs caractéristiques (*phosphorescence*). Lorsqu'on chauffe le phosphore dans le vide ou dans une atmosphère d'azote à 240°, il se transforme, et la modification allotropique que l'on obtient (*phosphore rouge*) a des propriétés toutes différentes : entre autres, le phosphore rouge, moins inflammable, est insoluble dans le sulfure de carbone, et il n'est pas vénéneux. La facilité avec laquelle le phosphore s'enflamme le fait utiliser pour la fabrication des allumettes chimiques.

Le phosphore forme de nombreuses combinaisons avec l'oxygène, qui sont des anhydrides ou des acides ; citons :

L'*acide hypophosphoreux* $POH^2(OH)$, que l'on obtient en décomposant l'eau par le phosphore en présence d'un alcalin ; ses sels, les hypophosphites, sont des réducteurs énergiques ;

L'*anhydride phosphoreux* $P^4O^6$, qui se produit par oxydation lente du phosphore. Il se transforme en *acide phosphoreux* $PO^3H^3$ au contact de l'eau ;

L'*acide hypophosphorique* $P^2O^6H^4$, qui se forme aussi dans l'oxydation lente du phosphore à l'air humide ;

L'*anhydride* et *l'acide phosphorique.* V. PHOSPHORIQUE.

Parmi les autres composés du phosphore, citons : les *chlorures* $PCl^3$ et $PCl^5$ utilisés comme réactifs servant à substituer le chlore à l'oxygène dans certains composés ; le *sulfure* $P^4S^3$ employé dans la fabrication des allumettes.

— *Thérap.* Fort employé jadis en thérapeutique, le phosphore *blanc* l'est peu aujourd'hui. C'est un toxique violent. On s'en sert sous forme d'*huile phosphorée* (au millième) comme excitant et aphrodisiaque. On utilise de préférence les *phosphures* dans le même but. Comme modificateur de la nutrition, on emploie surtout les phosphites, les hypophosphites et les phosphates. L'acide phosphorique (on emploie un acide dit *officinal*) est utilisé comme tonique nervin dans le rachitisme, et comme reconstituant dans les états d'hypophosphatie, sous forme de limonade, de sirop, etc.

— *Hyg.* Le phosphore cause des accidents graves chez les ouvriers employés à la fabrication des allumettes. Il y a une nécrose phosphorique des os très grave, qui se guérit difficilement. V. PHOSPHORISME.

— *Dr.* La fabrication, la circulation, la vente et l'emploi du phosphore sont soumis à la surveillance de l'administration des contributions indirectes.

**phosphoré** [*fos-fo-ré*], **e** adj. Qui contient du phosphore : *allumettes phosphorées.*

**phosphorer** [*fos-fo-ré*] v. a. Mettre du phosphore dans ou sur : *phosphorer des allumettes.*

**phosphorescence** [*fos-fo-rès-san-se*] n. f. Propriété qu'ont certains corps, de devenir lumineux dans l'obscurité, sans chaleur sensible et sans combustion, comme le ver luisant, certains bois vermoulus, etc. : *la phosphorescence de la mer est due à la présence de divers protozoaires et noctiluques.*

— ENCYCL. La phosphorescence peut résulter d'un phénomène d'oxydation, et alors les corps paraissent émettre constamment de la lumière, ou bien elle se produit lorsque les corps ont été soumis pendant plus ou moins longtemps à l'action des rayons lumineux ; enfin, d'autres corps deviennent lumineux quand on les chauffe brusquement ou qu'on les soumet à une action électrique. Certains végétaux et animaux sont également phosphorescents ; la poussière des coquilles calcinées, le sucre, le papier, les sulfures alcalins, etc., sont phosphorescents lorsqu'ils ont subi une vive insolation ; les substances phosphorescentes les plus employées sont les sulfures de calcium et de zinc ; en présence des rayons X ou ultra-violets, la phosphorescence devient plus vive, et il en résulte plusieurs applications : 1° procédé de signalisation secrète, en émettant des signaux de lumière ultra-violette que seule une lunette munie d'un écran phosphorescent peut déceler : durant la guerre, on reconnaissait de cette façon les feux de position des navires ; 2° préparation des écrans radiologiques. En ajoutant à une substance phosphorescente une trace d'un métal radio-actif (radium, mésothorium), on la rend susceptible d'être toujours lumineuse sans qu'il soit besoin de l'insoler ; les sulfures ainsi *activés* permettent, la nuit, la perception des objets qu'ils recouvrent : guidons et crans de mire des mitrailleuses et des fusils, graduations des appareils des aviateurs, de visée des canons, cadrans des montres, etc.

**phosphorescent** [*fos-fo-rès-san*], **e** adj. Doué de phosphorescence : *animal phosphorescent.*

**phosphoreux** [*fos-fo-reû*] adj. m. Se dit de divers composés oxygénés du phosphore : *anhydride phosphoreux, acide phosphoreux.* V. PHOSPHORE.

**phosphoride** [*fos-fo*] adj. et n. m. Qui contient du phosphore.

**phosphorique** [*fos-fo*] adj. *Acide phosphorique*, combinaison de phosphore et d'oxygène.

— ENCYCL. *Anhydride phosphorique.* On obtient ce composé $P^2O^5$ sous forme de poudre blanche, lorsqu'on fait brûler du phosphore. C'est un corps très avide d'eau, à laquelle il s'unit pour donner à froid l'acide métaphosphorique, à l'ébullition l'acide orthophosphorique. On l'emploie pour dessécher les gaz, et pour préparer l'anhydride azotique.

*Acides phosphoriques.* L'anhydride phosphorique forme avec l'eau trois acides distincts : l'*acide métaphosphorique* $PO^2(OH)$ ; l'*acide pyrophosphorique* $P^2O^3(OH)^4$, et l'*acide orthophosphorique* $PO(OH)^3$.

L'*acide orthophosphorique* ou simplement *acide phosphorique* s'obtient, le plus généralement, en traitant à chaud, par l'acide sulfurique étendu, le phosphate tricalcique naturel de calcium $(PO\ )^2Ca$, qui n'est autre d'ailleurs qu'un orthophosphate. La solution concentrée donne des cristaux d'acide orthophosphorique.

Cet acide, fusible à 41°7, produit trois sels différents, suivant que un, deux, trois atomes d'hydrogène sont remplacés par un, deux, trois atomes métalliques : ainsi, par exemple, le monophosphate de sodium $PO^4H^2Na$, le phosphate disodique $POHNa^2$, le phosphate tricalcique $(PO^4)^2Ca^3$. Ce dernier est le plus répandu dans la nature ; il constitue la partie principale des cendres d'os, les phosphates naturels. On l'utilise en agriculture, ainsi que pour la préparation du phosphore et de l'acide phosphorique. Lorsque, dans la préparation de l'acide phosphorique, on se sert d'acide étendu, de l'acide sulfurique tel qu'il sort des chambres de plomb, on obtient un mélange de sulfate de calcium et de phosphate acide. C'est le *superphosphate de chaux*, employé comme engrais en agriculture. V. PHOSPHATE.

*Acide pyrophosphorique.* On l'obtient en faisant passer un courant d'hydrogène sulfuré dans de l'eau tenant en suspension du pyrophosphate de plomb. Ce dernier s'obtient en partant du pyrophosphate de soude provenant de la calcination de l'orthophosphate de soude du commerce.

*Acide métaphosphorique.* On l'obtient en calcinant au rouge le phosphate d'ammonium ordinaire du commerce ; il est très avide d'eau, on l'emploie pour dessécher les gaz.

**phosphorisation** [*fos-fo-ri-za-si-on*] n. f. Formation du phosphate calcaire dans l'économie animale.

**phosphoriser** [*fos-fo-ri-zé*] v. a. Faire passer à l'état de phosphate.

**phosphorisme** [*fos-fo-ris-me*] n. m. Intoxication par le phosphore.

— ENCYCL. *Pathol.* L'imprégnation phosphorique de l'organisme ne produit guère que l'odeur alliacée de l'haleine et des urines. La *nécrose* des maxillaires, qui entraîne presque inévitablement la mutilation ou la mort des malades, serait due à l'action des vapeurs de phosphore blanc. En France, la suppression du phosphore blanc et son remplacement par le sesquisulfure de phosphore dans la fabrication des allumettes ont fait disparaître la possibilité de ces cas de nécrose.

**phosphorite** [*fos-fo*] n. f. Phosphate naturel de calcium : *les phosphorites abondent dans le Quercy.*

**phosphoritique** [*fos-fo*] adj. Qui contient de la phosphorite.

**phosphorochalcite** n. f. Syn. de LUNNITE.

**phosphorogénique** [*fos-fo*] adj. (de *phosphore*, et du gr. *gennân*, produire). Qui détermine la phosphorescence.

**phosphoroscope** [*fos-fo-ros-ko-pe*] n. m. (de *phosphore*, et du gr. *skopein*, examiner). Appareil destiné à vérifier si un corps est phosphorescent.

**phosphosidérite** n. f. Phosphate hydraté naturel de fer.

**phosphure** [*fos-fu-re*] n. m. Corps résultant de la combinaison du phosphore avec certains éléments minéraux ou organiques.

— ENCYCL. On obtient des phosphures de calcium, baryum, strontium en chauffant de la chaux de la baryte, de la strontiane dans un courant de vapeur de phosphore ; ces composés décomposent l'eau, et donnent des phosphures d'hydrogène. Il existe trois phosphures d'hydrogène : le phosphure gazeux $PH^3$, d'une odeur alliacée désagréable ; le phosphure liquide $P^2H^4$, qui se décompose, au contact d'une solution d'acide chlorhydrique, en phosphure gazeux et en phosphure solide $P^4H^2$. Lorsque le phosphure gazeux renferme quelques vapeurs de phosphure liquide, il devient spontanément inflammable à l'air.

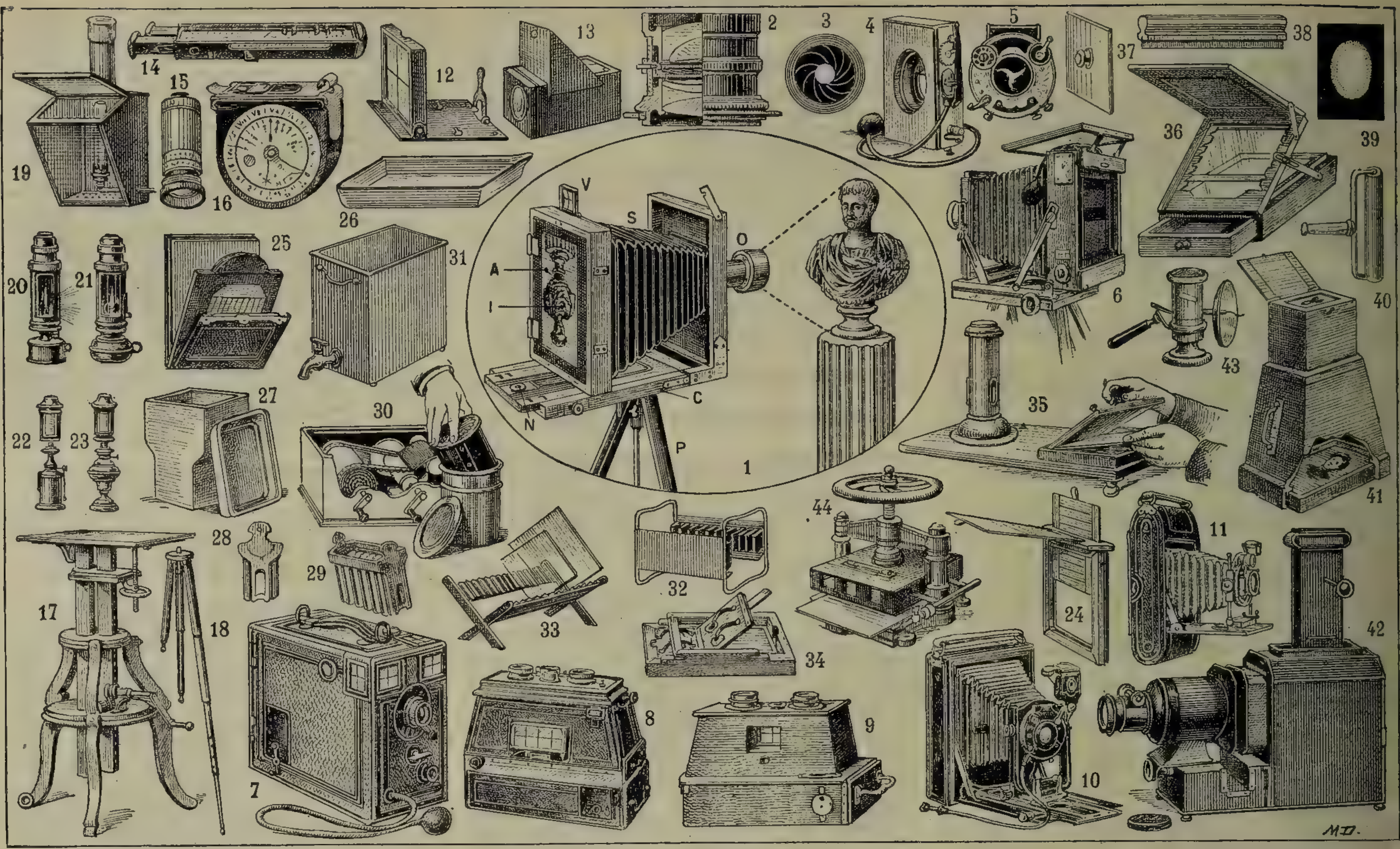

Photographie : 1. Chambre noire d'atelier (A, verre dépoli ; C, chariot ; I, image ; N, niveau d'eau ; O, objectif ; P, pied ; S, soufflet ; V, viseur) ; 2. Objectif anastigmat (coupe) ; 3. Diaphragme iris ; 4. Obturateur à rideau ; 5. Obturateur à secteurs ; 6. Obturateur de plaques ; 7. Appareil rigide (détective) ; 8. Jumelle stéréoscopique (Mackenstein) ; 9. Vérascope Richard ; 10. Folding pour plaques ; 11. Folding pour pellicules ; 12. Viseur clair ; 13. Viseur à reflexion ; 14. Photomètre (Degen) ; 15, 16. Photomètres (Decoudun) ; 17, Pied d'atelier ; 18. Pied pliant ; 19. 20, 21, 22, 23. Lampes et lanternes de laboratoire ; 24. Châssis à rideau ; 25. Châssis film-pack ; 26. Cuvette ordinaire ; 27, 28, 29. Cuve à rainures (Hemdé) et détails du porte-plaques ; 30. Matériel à développer les pellicules (Kodak) ; 31. Cuve à laver les plaques ; 32. Panier laveur ; 33. Egouttoir ; 34. Châssis-presse ; 35. Radiophote Lumière ; 36. Pupitre à retouche ; 37. Calibre ; 38. Raclette ; 39. Dégradateur ; 40. Rouleau de caoutchouc ; 41. Agrandisseur ; 42. Lanterne d'agrandissement ; 43. Lampe à magnésium ; 44. Presse pour le collage à chaud.

**phosphuré, e** [*fos-fu*] adj. Qui contient du phosphure.

**phot** [*fot'*] n. m. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière). Unité d'éclairement dans le système M. T. S. : *le phot vaut 10.000 lux*. V. LUX et MESURE.

**photauxisme** [*tôk-sis-me*] n. m. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *auxein*, croître). Ensemble des phénomènes dus à l'action des rayons solaires, et qui retardent la croissance des plantes.

**Photin,** hérésiarque grec, né et m. en Galatie (IVe s.). Evêque de Sirmium, il entreprit de réfuter les ariens, mais émit à son tour des opinions hétérodoxes. Il fut déposé à Sardique (347).

**photinia** n. m. Germe de plante de la famille des rosacées, renfermant des arbustes que l'on cultive au point de vue ornemental.

**photinien** [*ti-ni-in*] n. m. Partisan de l'hérésie de Photin.

**photisme** [*tis-me*] n. m. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière). Apparences visuelles coïncidant avec l'audition de certains sons.

— Encycl. L'audition d'un mot, d'un bruit, détermine, chez 12 0/0 des individus, une sensation de couleur, variable avec le son et l'individu lui-même. Le son aigu provoque en général la sensation d'une couleur claire ; le son grave, celle d'une couleur foncée. On appelle aussi ce phénomène *audition colorée*.

**Photius** [*si-uss*], patriarche de Constantinople et écrivain byzantin, né en 820, m. exilé en 891. Politique ambitieux et sans scrupules, il suscita le grand schisme qui sépara l'Eglise grecque de l'Eglise romaine, en 858. Il a écrit de nombreux ouvrages de littérature et de polémique ; entre autres : les *Myriobiblion* ou *Bibliothèque de Photius*, le *Lexique*. et sa *Correspondance* est précieuse.

**photo** [*fo-tô*] (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière). Mot qui entre dans la composition de vocables scientifiques, où il indique l'idée de lumière. Abréviation familière du mot PHOTOGRAPHIE : *faire de la photo*.

**photocalque** [*kal-ke*] n. m. Image photographique obtenue en exposant une surface sensible à l'action de la lumière, sous un dessin transparent non photographique.

**photocéramique** n. f. Décoration de la porcelaine par des procédés photographiques.

**photochimie** [*mî*] n. f. Branche de la science, étudiant les effets chimiques dus à la lumière.

**photochimique** adj. Qui concerne les effets chimiques de la lumière.

**photochromatique** [*kro*] adj. Qui se rapporte à la reproduction des couleurs par la photographie.

**photochromatiquement** [*kro*, *ke-man*] adv. D'une manière photochromatique.

**photochromie** [*kro-mî*] n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *khrôma*, couleur). Procédé de photographie, qui donne des épreuves coloriées.

**photochromique** [*kro*] adj. Qui se rapporte à la photochromie.

**photochromographie** [*kro*, *fî*] n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, *khrôma*, couleur, et *graphein*, écrire). Nom donné aux procédés indirects de photographie des couleurs, tels que celui de Cros et Ducos du Hauron.

**photochromographique** [*kro*] adj. Qui appartient à la photochromographie : *reproduction photochromographique*.

**photochromotypographie** [*kro*, *fî*] n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière. *khrôma*, couleur, et de *typographie*). Procédé photomécanique de reproduction des couleurs pour l'illustration des ouvrages imprimés.

— Encycl. Toutes les couleurs du spectre solaire peuvent se ramener à trois (couleurs fondamentales), qui sont le rouge-orangé, le violet et le vert, dont la superposition donne le blanc ; mais pour obtenir ce résultat, il faudrait employer les couleurs à l'état radiant, c'est-à-dire telles qu'elles sont dans un rayon de soleil ; comme on ne peut emmagasiner ces couleurs en rayons lumineux, et qu'on doit se servir de pigments, c'est-à-dire d'éléments colorés plus ou moins terreux, ces trois couleurs fondamentales ne donnent plus dans la pratique les couleurs franches du spectre. On les remplace par leurs complémentaires (jaune, rouge et bleu), dont la superposition donne sensiblement les mêmes résultats, avec cette différence que, superposées en couches d'égale intensité, elles fourniraient du noir. C'est sur l'emploi de ces trois couleurs : jaune, bleu et rouge, qu'est basée la photochromotypographie (d'où les noms de *trichromie* ou *procédé trichrome*, qu'on lui donne aussi).

On prend du modèle à reproduire trois clichés photographiques, en se servant d'écrans teintés : en violet pour obtenir le *jaune*, en orangé pour obtenir le *bleu*, en vert pour obtenir le *rouge*. De plus, comme il faut préparer des planches de similigravure, on fait usage d'un réseau pour obtenir des épreuves tramées. (V. PHOTOGRAVURE.) Les trois phototypes transformés par les procédés ordinaires de similigravure en clichés typographiques servent à trois tirages successifs, qu'un repérage soigneux permet de superposer exactement. Après le troisième tirage, on possède des épreuves qui reproduisent assez fidèlement les couleurs de l'original.

**photochromotypographique** [*kro*] adj. Qui appartient à la photochromotypographie.

**photocollographie** [*fî*] n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, *kolla*, colle, et *graphein*, écrire). Procédé de reproduction photomécanique aux encres d'imprimerie, dans lequel on fait usage de substances colloïdes (gélatine, albumine, bitume de Judée), étendues sur des supports variés (verre, cuivre, pierre, zinc, et rendues aptes à recevoir l'encrage.

— Encycl. La photocollographie comprend : la photocollographie à la gélatine bichromatée sur glace dépolie (procédé Albert), appelée avant 1900 *albertypie*, *autotypie*, *héliotypie*, *gélatinographie*, *gélatinotypie* ; la photocollographie à la gélatine bichromatée sur cuivre (procédé Tessié du Motay) ou *phototypie ;* la photocollographie au bitume de Judée sur pierre (procédé Niepce), dite aussi *photolithographie*, *lithophotographie*, ou sur zinc (procédé Waterhouse) dite aussi *photozincographie*.

La photocollographie à la gélatine bichromatée, le plus employé de ces procédés, repose sur la propriété que possède la gélatine bichromatée de devenir insoluble dans l'eau lorsqu'elle a reçu une impression lumineuse. On étend sur une dalle de verre, préalablement enduite d'une solution de silicate de soude dans de la bière, une couche de gélatine bichromatée, que l'on sèche à l'abri de la lumière. Le phototype du dessin à reproduire est placé en contact avec la surface gélatinée, et exposé à la lumière dans un châssis-presse ; au sortir du châssis, la glace est lavée à l'eau pure pour éliminer l'excès de bichromate, et la planche est prête pour l'impression. En passant à sa surface un rouleau imprégné d'encre grasse, l'encre n'adhère que sur les parties correspondant aux régions transparentes du phototype ; une feuille de papier appliquée sur cette planche encrée s'y charge d'encre, et reproduit le phototype original.

**photocollographique** adj. Qui appartient à la photocollographie : *procédés photocollographiques*.

**photocopie** n. f. Opération consistant à obtenir d'un phototype (*cliché*) des copies sur papier (*photogrammes*) ou sur verre (*diapositives*). Syn. de PHOTOGRAMME.

**photocopier** v. n. Pratiquer la photocopie.

**photocopiste** n. Personne specialisée dans la photocopie.

**photodoscope** n. m. Syn. de PHOTOSCOPE.

**photodose** n. f. (de *photo* pour *photographie*, et *dose*). Nom donné à des produits photographiques renfermés, en quantités régulièment dosées, dans des étuis bien clos (tubes de verre ou de métal).

**photo-électrique** adj. Qui fournit de la lumière électrique : *appareil photo-électrique*.

**photogalvanographie** [*fî*] n. f. Procédé de gravure héliographique, à l'aide duquel on obtient, soit sur verre, soit sur un autre support couvert d'un mélange de glu et de substances sensibles à la lumière, un dessin en relief ou en creux, qui peut être transformé en un cliché électrotypique propre à l'impression.

**photogène** adj. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *gennân*, engendrer). Qui engendre la lumière.

**photogénèse** n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *genesis*, action d'engendrer). Production de lumière physiologique, chez les animaux et les végétaux phosphorescents.

**photogénie** [*nî*] n. f. (de *photogène*). Production de la lumière.

**photogénique** adj. Qui a rapport aux effets chimiques de la lumière sur certains corps. Qui impressionne bien la plaque photographique : *le bleu est peu photogénique ; un visage photogénique*.

**photogéniquement** [*ke-man*] adv. Par l'influence chimique des rayons lumineux.

**photoglyptie** [*glip-tî*] n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *gluptos*, gravé). Art de graver à l'aide de la lumière. Syn. de PHOTOGLYPTOGRAPHIE.

**photoglyptique** adj. Qui appartient à la photoglyptie.

**photoglyptographie** [*fî*] n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, *gluptos*, gravé, et *graphein*, écrire). Procédé photomécanique de reproduction, donnant des planches en creux, et plus couramment appelé PHOTOGRAVURE EN CREUX OU HÉLIOGRAVURE. V. PHOTOGRAVURE.

**photogramme** n. m. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *gramma*, dessin). Reproduction d'un phototype, par application de celui-ci sur une surface sensibilisée. (Ce nom de *photogramme* ou *photocopie* s'applique plus particulièrement aux épreuves sur papier ; les photogrammes sur verre sont dits *positifs sur verre*, *diapositifs* ou *diapositives*.)

**photogrammétrie** [*gram'-mé-trî*] n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, *gramma*, lettre, et *metron*, mesure). Etude des méthodes permettant de mesurer sur une perspective photographique les dimensions des objets qui y figurent.

**photogrammétrique** [*gram'-mé*] adj. Qui a rapport à la photogrammétrie.

**photographe** n.m. Qui fait de la photographie.

**photographie** [*fî*] n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *graphein*, écrire). Art de reproduire au moyen d'une substance impressionnable à la lumière, des images obtenues dans la chambre noire. Reproduction de cette image : *encadrer une photographie.*

— Encycl. La photographie est basée sur deux faits fondamentaux : la formation des images dans la chambre noire (v. chambre) et le noircissement des sels d'argent à la lumière. A Niepce et Daguerre revient la gloire d'avoir découvert ce qu'on appelle l'image latente ; une plaque d'argent soumise aux vapeurs d'iode et exposée dans la chambre noire ne présente aucune image, mais celle-ci apparaît lorsqu'on fait agir sur la plaque des vapeurs de mercure. Ce procédé (*daguerréotypie*) devait être le point de départ de multiples découvertes. D'abord perfectionné par Foucault et par Fizeau, il fut longtemps en usage ; puis l'Anglais Talbot, au lieu de se servir de feuilles d'argent, employa un papier qui donnait un dessin sur lequel les ombres et les lumières étaient renversées (un négatif), et qui pouvait servir de type pour obtenir des images positives. Successivement, on remplaça ce papier (qui présentait l'inconvénient de reproduire aussi son grain sur les épreuves positives) par un papier albuminé (procédé Niepce de Saint-Victor), puis par du collodion (procédé Archer et Fry), et enfin par un mélange de gélatine et de bromure d'argent (gélatino bromure) que l'on étend sur une plaque de verre (plaques), sur une feuille de cellulose ou de gélatine (pellicules) ou même sur du papier (papiers à image latente).

Cette découverte des émulsions au gélatinobromure d'argent devait donner à la photographie le caractère pratique qu'elle a atteint de nos jours. Aux premières plaques, lentes, et qui nécessitaient une exposition, à la chambre noire, de plusieurs secondes, ont succédé des plaques et des pellicules pour lesquels le temps de pose peut être considérablement réduit. Les appareils (chambre, objectifs, etc.) ont subi eux aussi des modifications qui les ont rendus moins lourds, et d'un maniement plus facile.

La substance sensible exposée dans l'appareil photographique reçoit les rayons lumineux que lui envoie le sujet à reproduire ; les parties les plus éclairées de celui-ci lui en envoient plus que les parties sombres, et ainsi s'établit l'échelle des teintes : ombre, pénombre et lumière étant fidèlement reproduites. Mais cette action de la lumière n'est pas complète ; dans la couche sensible, l'image n'est qu'à l'état latent, et il faut, pour la *révéler*, soumettre l'émulsion à des réactions chimiques (développement).

En présence du gélatinobromure impressionné, l'eau du bain révélateur est décomposée : l'oxygène oxyde le corps réducteur, l'hydrogène décompose le sel d'argent, mettant en liberté le métal qui constitue les noirs de l'image. Ce phototype présente donc des noirs qui correspondent aux parties lumineuses du sujet, et des transparences qui coïncident avec les ombres de celui-ci.

Abandonné à lui-même, il continuerait à subir des modifications profondes, et il est nécessaire, pour que l'image obtenue au développement soit durable, de plonger le négatif dans une solution d'hyposulfite de soude (fixage). Lavé, puis séché, le phototype peut désormais servir au tirage de multiples épreuves positives (photogrammes).

Exposée à la lumière sous le phototype, une nouvelle couche sensible noircit aux endroits qui correspondent aux transparences de celui-ci (papier à image apparente ou à noircissement direct), ou bien donne encore une image latente qu'il faut révéler à la lumière inactinique du laboratoire, comme on l'a fait pour le négatif (papiers à image latente, plaques ou pellicules diapositives destinées à être examinées en transparence ou projetées sur un écran) ; dans l'un et l'autre cas, il est indispensable, pour rendre durable l'image obtenue, de la passer au bain d'hyposulfite ; les papiers à noircissement direct sont virés, c'est-à-dire passés dans des bains de composition diverse, qui en modifient la couleur (virage et fixage étant souvent effectués en un bain unique).

Outre les nombreux services qu'elle rend à l'artiste, la photographie est devenue une aide précieuse pour le savant (ses avantages sont appréciables en astronomie, en météorologie, en physique) ; elle est aussi d'un grand secours pour le naturaliste et le médecin (la microphotographie a permis de fixer l'image des bacilles les plus petits) ; enfin, les applications de la photographie aux arts industriels se développent chaque jour : citons les vitraux et émaux photographiques, la décoration des porcelaines, des métaux, des étoffes, les procédés mécaniques de reproduction de dessins ou gravures pour l'illustration du livre. C'est d'elle, enfin, qu'est né le cinématographe.

— *Photographie des couleurs.* La photographie des couleurs a été obtenue par divers procédés :

1° *Procédés directs*, comprenant ceux dans lesquels on produit des couleurs réelles, matérielles, dues aux phénomènes d'absorption (procédés Poitevin, perfectionnés par Vallot, consistant à employer des couches sensibles qui prennent précisément la couleur qui les a frappées, mais n'ont pas pu entrer dans le domaine de la pratique parce que l'image obtenue n'a pu être fixée) ; et ceux dans lesquels l'image obtenue ne renferme aucune couleur réelle ; les couleurs, dépendant de la structure de l'image, sont dues à des phénomènes d'interférence (procédé Lippmann) : celui-ci consistant à produire à l'intérieur de la couche sensible un dépôt d'argent ayant une structure analogue à celle des nacres). Aux procédés directs appartient aussi le procédé de Rheinberg, fondé sur la dispersion prismatique ;

2° *Procédés indirects.* Le premier en date est le procédé dû à Charles Cros et Ducos du Hauron. Il est basé sur la décomposition de la lumière en trois couleurs fondamentales (rouge-orangé, vert et bleu-violet) et exige la prise de trois négatifs au moyen d'écrans laissant passer telles radiations seulement. Un autre procédé, dû à l'Ecossais John Joly, donne des résultats identiques.

Enfin, les procédés les plus récents sont celui des frères Lumière et celui de R. de Bercegol. Dans la méthode Lumière, chaque plaque (dite *autochrome*) porte son écran polychrome (constitué par des grains microscopiques de fécule de pomme de terre transparents, coloriés respectivement en rouge-orangé, vert, et violet, répartis théoriquement en nombre égal, et que la lumière doit traverser avant d'impressionner le gélatinobromure.

Dans le procédé de Bercegol (Société Jougla), le réseau trichrome de la plaque (dite *omnicolore*) est obtenu en utilisant l'antipathie qui existe entre les couleurs grasses et les couleurs à l'eau (au moyen d'un outillage approprié, on imprime sur un verre gélatiné, à l'aide d'encres grasses spéciales, deux lignes de couleurs différentes se croisant à angle droit ; le réseau obtenu ainsi laisse subsister de minuscules rectangles, seuls perméables à l'eau, et qu'on imbibe effectivement d'une couleur aqueuse).

— *Photographie de la parole.* Le télégraphe électrique de Pollak et Virag, qui permet d'augmenter d'une façon notable la vitesse de transmission des dépêches, est basé sur l'enregistrement photographique des vibrations d'une plaque actionnée par des courants électriques correspondant aux signes télégraphiques. C'est le principe de cet appareil délicat, que le Dr Marage a modifié heureusement pour photographier les vibrations qu'une membrane mince transmet à un petit miroir plan suivant tous les mouvements qu'elle reçoit elle-même des sons (parole) par lesquels elle est frappée. Un papier photographique est impressionné par les rayons lumineux, et passe successivement dans des bains révélateurs et fixateurs. Les mêmes intonations correspondant aux mêmes graphiques, on peut, grâce à ceux-ci, enregistrer les défauts de la prononciation, la justesse des sons ; de sorte qu'en mainte circonstance la photographie peut apporter à la phonétique et à l'enseignement du chant un concours particulièrement précieux.

**photographier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Obtenir une image par la photographie : *photographier un site. Fig.* Décrire, dépeindre avec une exactitude rigoureuse : *écrivain qui photographie la vie.*

**photographique** adj. Qui appartient à la photographie : *papier photographique.* Obtenu par la photographie : *épreuve photographique.*

**photographiquement** [*ke-man*] adv. A l'aide de la photographie.

**photographiste** n. m. Photographe artiste, par opposition au photographe documentaire.

**photographophone** n. m. Appareil phonographique basé sur l'influence de la lumière sur la conductibilité électrique du sélénium.

**photograveur** n. et adj. m. Ouvrier en photogravure.

**photogravure** n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et de *gravure*). Procédé photographique à l'aide duquel on produit des planches gravées permettant le tirage à la presse mécanique.

— Encycl. On distingue deux sortes de photogravures : la *photogravure en creux* ou *héliogravure*, et la *photogravure en relief* ou *phototypographie.*

La *photogravure en creux* correspond à la taille-douce et, comme elle, donne des planches sur lesquelles les traits et hachures du dessin original sont en creux ; mais, au lieu d'être exécuté à la main, le travail est fait par la lumière. Dans le procédé le plus simple et le plus employé, dû à Nicéphore Niepce, on fait usage d'une plaque de zinc ou de cuivre, bien planée et polie, et recouverte à la tournette d'une couche mince de bitume de Judée dissous dans la benzine. Séchée, cette plaque est exposée à la lumière sous un phototype *positif* du dessin à reproduire : les parties influencées par la lumière deviennent insolubles, et, lorsqu'on plonge la plaque dans l'essence de térébenthine, ce sont seulement les parties protégées par les traits noirs du phototype positif qui se découvrent et se dénudent. Il ne reste plus qu'à graver ensuite à l'eau-forte ou au perchlorure de fer.

La *photogravure en relief* porte le nom de *phototypographie*, et ne diffère de la photogravure en creux que par l'emploi d'un phototype *négatif* au lieu d'un positif ; mais les procédés opératoires qu'elle met en usage sont analogues. Elle comporte d'ailleurs de nombreuses variantes, aussi bien dans la reproduction d'images au trait que dans celle d'images à teintes. Le procédé de reproduction des dessins au trait porte le nom de *gillotage*, *zincographie*, *photozincographie*, etc.

Si, au lieu d'un dessin au trait, il s'agit de reproduire un dessin à teintes. il est indispensable d'obtenir à la surface de la planche un relief de nature à retenir l'encre d'imprimerie. Ce relief est obtenu soit par la *pose d'un grain*, soit en se servant de *trames* ou *réseaux.* On pose le grain en exposant la planche dans une boite où de la résine tombe en fine poussière, et en chauffant ensuite cette planche poudrée, de façon à coller les parcelles de résine au support. A la gravure, le mordant rongera les espaces laissés nus entre les grains, et déterminera un pointillé plus ou moins fin. Mais on utilise plus généralement les réseaux, c'est-à-dire que l'on reproduit l'original à travers un quadrillage gravé ou photographié sur verre. Dans l'image obtenue, les diverses teintes sont représentées par de petits points, qui sont d'autant plus gros, et partant plus rapprochés, que la teinte reproduite est plus foncée. Le phototype ainsi obtenu est pelliculé, afin de pouvoir être retourné, et c'est sous cette pellicule que l'on insole la planche sensibilisée (cuivre ou zinc), pour la faire ensuite mordre à l'acide ou au perchlorure de fer suivant le cas. Cette méthode de reproduction des images à teintes prend le nom de *similigravure* (par abrév. *simili*) ou *autotypie.*

**photohéliographe** n. m. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, *hêlios*, soleil, et *graphein*, écrire). Appareil destiné à fournir des images photographiques du disque solaire.

**photohéliographie** n. f. (de *photohéliographe*). Procédé d'impression dans lequel le cliché destiné au tirage est obtenu par des méthodes photographiques.

**photolithographie** [*fî*] n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et de *lithographie*). Impression lithographique, dans laquelle le dessin est reporté sur la pierre par des méthodes photographiques.

**photolithographier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Opérer par la photolithographie.

**photolithographique** adj. Qui se rapporte à la photolithographie.

**photolithophanie** [*nî*] n. f. Lithophanie obtenue par des procédés photographiques.

**photologie** [*jî*] n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *logos*, discours). Traité ou histoire de la lumière.

**photologique** adj. Qui concerne la photologie.

**photolyse** n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *lusis*, dissolution). Nom donné à l'ensemble des phénomènes de décomposition par la lumière, et en particulier par les rayons ultra-violets.

**photomagnétique** adj. Se dit des phénomènes magnétiques dus à l'action de la lumière.

**photomécanique** adj. (de *photo* pour *photographie*, et *mécanique*). Se dit des procédés d'impression dans lesquels on fait usage d'un cliché obtenu avec l'intervention de la lumière.

— Encycl. Les procédés photomécaniques ont pour but d'obtenir d'un dessin ou d'une photographie un cliché apte à l'impression typographique. Ces procédés sont fort nombreux ; parmi les plus usuels, figurent la photogravure, la similigravure, la photocollographie avec ses dérivés, la photolithographie, etc.

**photomètre** n. m. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *metron*, mesure). Instrument qui mesure l'intensité de la lumière. V. photométrie.

**photométrer** [*tré*] v. a. (rad. *photomètre.* — Change *é* en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel : *je photomètre, ils photométreront.*) Mesurer l'intensité d'une source lumineuse : *photométrer un chalumeau oxyacétylénique.*

**photométrie** [*trî*] n. f. Partie de la physique, qui s'occupe de la mesure des intensités lumineuses.

— Encycl. La composition d'une lumière varie avec son origine même, de sorte que, pour comparer deux lumières, il faudrait les décomposer de façon à pouvoir comparer les diverses régions de leurs spectres. On y parvient à l'aide d'instruments appelés *spectrophotomètres.* Si l'on ne s'occupe que de la quantité de lumière envoyée normalement sur une surface, on utilise les *photomètres.* Pour comparer les intensités des deux lumières, on se fonde sur ce que : *Le rapport des intensités de lumière envoyée par une même source sur une même surface est inversement proportionnel aux carrés des distances ;* et l'on admet que, *Lorsque deux sources lumineuses produisent sur une même surface le même éclairement, leurs intensités sont inversement proportionnelles aux carrés de leurs distances à la surface éclairée.* L'étalon de comparaison était autrefois le *carcel*, lumière donnée par la lampe type Dumas et Regnault, brûlant 42 grammes d'huile de colza à l'heure ; la loi du 2 avril 1919 fixe pour l'unité d'intensité lumineuse la *bougie décimale*, égale au vingtième de l'étalon Violle, et cet étalon est réalisé avec la lumière émise par un centimètre carré de surface de platine fondu, rayonnant normalement à la température de solidification. V. mesure, Violle.

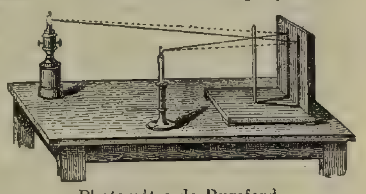
Photomètre de Rumford.

La mesure de l'intensité d'une lumière à l'aide de *photomètres* consiste à disposer la lumière à étudier et celle qui sert de comparaison, de telle façon qu'elles produisent le même éclairement sur une même surface ; les intensités des deux lumières sont alors proportionnelles aux carrés de leurs distances à la surface éclairée. Dans le photomètre de Bouguet, le plus ancien, les deux lumières sont placées dans une caisse et séparées par une cloison éclairant respectivement chacune des moitiés d'une paroi faite de verre dépoli. Le photomètre de Foucault est une simple modification du précédent. Dans celui de Rumford, l'objet éclairé est une tige verticale portant ombre sur un écran : on dispose les lumières de façon que les deux ombres produites soient d'égale intensité. Le photomètre de Bunsen repose sur ce principe que, si l'on éclaire également des deux côtés une feuille de papier sur lequel on a fait une tache d'huile celle-ci disparaît complètement. Dans celui de Wheatstone, une perle d'acier formant miroir donne des images des deux lumières ; la bille est entraînée dans un mouvement curviligne, et l'on aperçoit, grâce à la persistance des impressions lumineuses, deux courbes lumineuses voisines : on s'arrange de façon que les deux courbes paraissent également lumineuses. Il y a lieu, d'ailleurs, au point de vue de l'éclairement, d'étudier la répartition de l'intensité dans les différentes directions, ce qui est de toute importance pour régler l'éclairage des ateliers, des écoles, etc. ; ainsi un bec renversé, émettant 100 bougies au-dessous de lui, n'en donne que 50 environ dans le plan horizontal qui le contient.

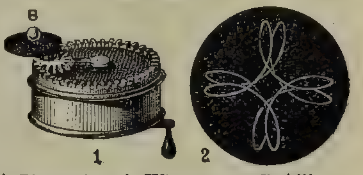

1. Photomètre de Wheatstone ; B, bille. — 2. Courbes lumineuses que l'on observe.

**photométrique** adj. Qui concerne la photométrie : *procédés photométriques.*

**photométriquement** [*ke-man*] adv. En utilisant les procédés photométriques.

**photométrographie** n. f. V. photogrammétrie.

**photomicrographie** n. f. Syn. de microphotographie.

**photomicrographique** adj. Qui concerne la photomicrographie.

**photominiature** n. f. Procédé de coloration de photogrammes préalablement appliqués à l'intérieur d'un verre bombé mince, enduit d'un mélange transparent. (L'envers de l'image est poncé, de manière à réduire l'épaisseur du papier, et l'on applique alors les couleurs d'aquarelle.)

**photomorphose** [*fô-ze*] n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *morphê*, forme). Action que la lumière exerce sur le développement ontogénique des êtres vivants.

**photoniellure** [*ni-è-lu-re*] n. f. Procédé de niellure au moyen de l'héliogravure.

**photopeinture** [*pin*] n. f. Coloriage des photogrammes.

**photophile** adj. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *philos*, ami). Se dit de certaines espèces animales ou végétales qui ne peuvent vivre dans l'obscurité, mais que la vive lumière paraît au contraire attirer.

**photophobe** adj. Qui est atteint de photophobie.

**photophobie** [*bî*] n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *phobos*, crainte). Extrême sensibilité de l'œil, qui lui rend la lumière insupportable.

— Encycl. La photophobie peut provenir de diverses affections nerveuses, mais elle est surtout une suite des inflammations aiguës ou chroniques des membranes de l'œil. On la combat au moyen de collyres à la cocaïne et à la pilocarpine.

**photophobique** adj. Qui a rapport à la photophobie.

**photophone** n. m. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *phônè*, son). Appareil transmettant les sons par l'intermédiaire d'un rayon lumineux.

**photophore** n. m. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *phoros*, qui porte). Lampe électrique à réflecteur, dont on se sert pour éclairer les objets disposés sur la platine du microscope. Sorte de flambeau surmonté d'un verre arrondi. Bouée lumineuse.

**photoplastographie** [*plas-to-gra-fî*] n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, *plastès*, qui forme, et *graphè*, écriture). Procédé d'impression photographique dû à Woodbury. (On l'appelle aussi WOODBURYTYPIE.)

— Encycl. Ce procédé consiste à obtenir au moyen de la gélatine bichromatée un cliché à reliefs très résistants et suffisamment profonds pour permettre d'en prendre moulage à la presse hydraulique.

**photopoudre** n. f. Mélange de magnésium et d'un corps oxydant (chlorate de potasse, permanganate, etc.), qu'on utilise dans la photographie des intérieurs.

**photopsie** [*top-sî*] n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *opsis*, vue). Sorte de phosphène (v. ce mot) dû à des causes diverses, comme un afflux de sang ou des excitations du nerf optique.

**photoptique** adj. Qui a rapport à la photopsie.

**photorama** n. m. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *orama*, vue). Appareil inventé par les frères Lumière, pour la prise et la projection de photographies panoramiques. (Il est constitué par une série d'appareils, et permet de prendre avec netteté le tour complet de l'horizon, même avec des sujets animés.)

**photoscope** [*tos-ko-pe*] n. m. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *skopein*, examiner). Appareil servant à avertir électriquement une gare de l'extinction des feux des signaux fixes qui la protègent.

**photoscopique** [*tos-ko*] adj. Se dit des yeux qui reçoivent seulement la perception générale de la lumière, sans percevoir les images elles-mêmes des objets.

**photosculpture** [*tos-kul-tu-re*] n. f. Procédé de sculpture reproduisant exactement, à l'aide de la photographie, une statue ou buste, une œuvre d'art ou un modèle vivant.

**photosphère** [*tos-fè-re*] n. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *sphaira*, sphère). *Astr.* Atmosphère lumineuse du soleil.

— Encycl. V. SOLEIL.

**photosphérique** [*tos-fé*] adj. Qui a rapport à la photosphère.

**photostéréosynthèse** n. f. Procédé de photographie imaginé par Louis Lumière, et qui donne la sensation du relief du sujet avec un seul objectif.

— Encycl. La photographie stéréoscopique obtient la sensation visuelle du relief par la juxtaposition de deux images différentes prises séparément par deux objectifs fixés sur l'appareil à l'écartement des yeux. Dans le nouveau procédé de Lumière, un certain nombre d'images sont prises avec un seul objectif à foyer très court, de manière qu'à chaque pose la netteté se trouve limitée à une faible épaisseur. Les images positives de ces divers clichés sont tirées en diapositives et superposées : leur superposition reconstitue le relief.

**photosynthèse** n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et de *synthèse*). Synthèse de la lumière.

**phototactique** adj. Qui a rapport au phototactisme ou à la phototaxie.

**phototactisme** [*tak-tis-me*] n. m. Réaction des organes végétaux sous l'influence de la lumière.

**phototaxie** [*tak-sî*] n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *taxis*, arrangement). Réaction du protoplasma à la lumière.

**phototégie** [*jî*] n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *teggein*, amollir ; devrait s'écrire *phototeggie*). Procédé photographique qui consiste à transformer, par dépouillement des parties impressionnées, un négatif en positif.

— Encycl. Après développement dans un révélateur qui ne durcit pas trop la couche (tel l'oxalate ferreux), on plonge le négatif dans une cuvette renfermant de l'eau oxygénée. Les parties insolées, traduites au négatif par des noirs, se boursouflent et se délitent peu à peu, de telle sorte que, le dépouillement terminé, les noirs primitifs ont disparu ; il reste des places plus ou moins dénudées, suivant l'intensité des teintes. Le cliché est, après lavage, plongé dans un colorant, où il se charge plus ou moins suivant l'épaisseur de l'émulsion.

**phototeinture** [*tin*] n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et de *teinture*). Procédé de teinture des étoffes, basé sur l'action exercée par la lumière sur certaines substances tinctoriales.

**phototélégraphie** [*fî*] n. f. Télégraphie inscrivant les dépêches par le moyen de la lumière.

**photothérapie** [*pî*] n. f. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *therapeia*, soin). Guérison des maladies par la lumière.

— Encycl. La photothérapie utilise les rayons solaires ou de fortes lampes à arc (méthode de Finsen). Certaines affections dermiques (tel le lupus) sont traitées aujourd'hui par la lumière. Finsen a perfectionné le procédé des *bains de soleil*, inventé en 1865 par le médecin suisse Rikli, et se sert d'une installation au moyen de laquelle les rayons solaires sont concentrés par des lentilles ne laissant passer que les rayons ultra-violets, c'est-à-dire ceux qui possèdent l'action stérilisante, et retenant les rayons rouges, orangés et jaunes.

**photothérapique** adj. Qui tient à la photothérapie.

**photothermomètre** [*tèr*] n. m. Thermomètre combiné avec un enregistreur photographique.

**phototopographie** n. f. V. PHOTOGRAMMÉTRIE.

**phototropie** n. f. Phénomène qui se produit lorsqu'une substance phosphorescente est trop vivement éclairée, et qui consiste en une diminution de la phosphorence, en même temps que la teinte change ; le repos, dans l'obscurité, la ramène à l'état naturel.

**phototropique** adj. Qui concerne le phototropisme.

**phototropisme** [*pis-me*] n. m. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *tropos*, rotation). Action de la lumière sur la croissance des plantes.

— Encycl. Généralement, les plantes et leurs organes s'infléchissent vers la lumière incidente : le phototropisme est alors *positif* ; il est dit *négatif* dans le cas contraire.

**phototype** n. m. (du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *tupos*, caractère). Image photographique obtenue directement par l'intermédiaire de la chambre noire.

**phototypie** [*pî*] n. f. Syn. de PHOTOCOLLOGRAPHIE. (V. ce mot.)

**phototypochromie** [*kro-mî*] n. f. Syn. de PHOTOCHROMOTYPOGRAPHIE.

**phototypographie** [*fî*] n. f. Syn. de PHOTOGRAVURE *en relief*.

**phototypographique** adj. Qui concerne la phototypographie.

**photozincographie** [*fî*] n. f. V. PHOTOGRAVURE.

**photozincographique** adj. Qui se rapporte à la photozincographie.

**Phraates Ier** [*tèss*], roi des Parthes vers 181 à 174 av. J.-C. ; — Phraates II, roi des Parthes de 137 à 127 environ. Il fut tué dans une bataille contre les Scythes ; — Phraates III, roi des Parthes de 28 à 60 ; — Phraates IV, roi des Parthes de 37 à 9 av. J.-C. Il massacra les troupes d'Auguste en Arménie, mais plus tard il consentit à lui rendre les prisonniers et les enseignes jadis conquis sur Crassus. Il fut assassiné par son fils et sa femme.

**phragmatœcie** [*té-sî*] n. f. Genre de lépidoptères bombyciens, comprenant des formes de l'hémisphère boréal, dont l'une habite le nord de la France.

**phragme** [*fragh-me*] n. m. (du gr. *phragma*, cloison). *Bot.* Cloison transversale d'un fruit.

**phragmidie** [*fragh-mi-dî*] n. f. Genre de champignons de la famille des urédinées.

— Encycl. Les phragmidies se développent sur les plantes de la famille des rosacées, et se présentent sous la forme de petites pustules noires ou jaunes.

**phragmite** n. m. Genre de graminées, comprenant des herbes à fleurs réunies en petits épillets. (La plus connue est le *roseau commun* ou *roseau à balais*, qui se rencontre dans les lieux humides ; on l'emploie dans divers ouvrages de vannerie.) *Zool.* Sorte de fauvette, voisine des rousseroles, qui vit dans les marécages du nord de la France et émigre en automne dans le Midi, où on l'appelle *grasset*.

**phragmocône** n. m. (du gr. *phragma*, cloison, et de *cône*). Partie de la coquille de certains mollusques céphalopodes, comme les seiches et les ommastrèphes.

**phragmophore** adj. (du gr. *phragma*, cloison, et *phoros*, qui porte). Dont la coquille présente des loges séparées par des cloisons, en parlant des mollusques céphalopodes. N. m. pl. Division des mollusques céphalopodes dibranchiaux, comprenant les bélemnitidés et familles voisines. S. un *phragmophore*.

**Phrâ-Harmakhis,** dieu solaire de l'anc. Egypte, qui procède à la fois de Râ et d'Harmakhis.

**Phraortès Ier** [*tèss*], roi légendaire de Médie, dont la tradition fait le successeur de Déjocès, et qui, d'après les anciens, aurait régné de 655 à 633 av. J.-C. Il fut vaincu et tué par Assurbanipal. — Phraortès II, nom que prit le Mède Sattarita lorsqu'il se révolta contre Cyrus. Vaincu par ce dernier en 520 av. J.-C., il fut tué et mutilé.

**phrasaire** [*zè-re*] n. m. Petit livre qui contient des phrases très courtes, pour apprendre à lire aux enfants. (Peu us.)

**phrase** [*frâ-ze*] n. f. (gr. *phrasis*). Assemblage de mots présentant un sens complet : *la phrase de Voltaire est généralement courte. Fig.* Vaines paroles. *Faire des phrases*, parler d'une manière prétentieuse. *Phrase toute faite*, façon de parler consacrée par l'usage. *Sans phrase*, sans détour, sans circonlocution : *dire sans phrase son fait à quelqu'un. Phrase musicale*, suite de chant ou d'harmonie, de sons simples ou d'accords, qui forme un sens plus ou moins achevé, et qui se termine sur un repos. Au *fig.* : *une belle phrase d'armes.*

**phrasé** [*zé*] n. m. *Mus.* Manière de disposer, de couper les phrases musicales, pour les bien faire comprendre en les exécutant.

**phraséologie** [*zé-o-lo-jî*] n. f. (du gr. *phrasis*, *eôs*, phrase, et *logos*, discours). Construction de phrase particulière à une langue, à un écrivain : *Fénelon et Racine ont la phraséologie grecque.* Discours pompeux et vide de sens : *la phraséologie politique est l'art de ne rien dire en parlant beaucoup.* (En ce dernier sens, on a dit aussi PHRASERIE.) Recueil de phrases fait pour l'enseignement des langues.

**phraséologique** [*zé-o*] adj. Qui concerne la phraséologie : *affectation phraséologique.*

**phraséologue** [*zé-o-lo-ghe*] n. m. Celui qui fait de la phraséologie.

**phraser** [*zé*] v. n. Faire des phrases. (Se prend en mauv. part.) V. a. Couper en phrase. Spécialem. Couper en phrases musicales : *phraser une romance avec goût : bien phraser, c'est chanter ou jouer en exprimant justement tous les caractères du morceau.*

**phraserie** n. f. V. PHRASÉOLOGIE.

**phraseur, euse** [*zeur, eu-ze*] ou **phrasier** [*zi-é*], **ère** n. Qui aime à faire des phrases. Bavard.

**phratriarque** [*ar-ke*] n. m. (gr. *phratriarkhos*). *Antiq. gr.* Chef ou président d'une phratrie en Attique et dans beaucoup d'autres Etats grecs.

**phratrie** [*trî*] n. f. (gr. *phratria*). *Antiq. gr.* Subdivision de la tribu en Attique et dans beaucoup d'autres Etats grecs.

**phratrique** adj. *Antiq. gr.* Relatif à la phratrie.

**phréatique** adj. (du gr. *phréar*, *atos*, citerne, puits). Se dit de certaines nappes d'eau souterraines, qui constituent sur toute la largeur d'une vallée un véritable fleuve s'avançant vers la mer à une certaine profondeur sous le sol.

**phrénique** adj. (du gr. *phrên*, diaphragme). Qui a rapport au diaphragme : *contractions phréniques.*

**phrénite** n. f. Inflammation du diaphragme.

**phrénitique** adj. Qui appartient à la phrénite.

**phrénocardie** [*dî*] n. f. (du gr. *phrên*, *enos*, diaphragme, et *kardia*, cœur). Sorte de névrose caractérisée par des troubles du rythme respiratoire et du rythme cardiaque.

**phréno-gastrique** adj. Qui appartient au diaphragme et à l'estomac.

**phrénologie** [*jî*] n. f. (gr. *phrên*, *enos*, esprit, et *logos*, discours). Etude du caractère et des fonctions intellectuelles de l'homme, fondée sur la conformation du crâne.

— Encycl. La phrénologie, doctrine aujourd'hui abandonnée, fut fondée par Gall sur ce principe que, le cerveau étant le siège des facultés de l'âme, on peut reconnaître les différentes dispositions et inclinations par les protubérances et les dépressions qui se remarquent sur le crâne. L'observation a montré qu'il n'en était jamais ainsi et que, même sur le cerveau découvert, la *localisation des sentiments* n'était pas possible, à l'encontre de la *localisation des centres moteurs*, qui, elle, semble bien prouvée. (Nous donnons ci-dessus une tête sur laquelle sont indiquées les places où, suivant Camper, Gall et Spurzheim, se localisent les penchants, les sentiments et les facultés.)

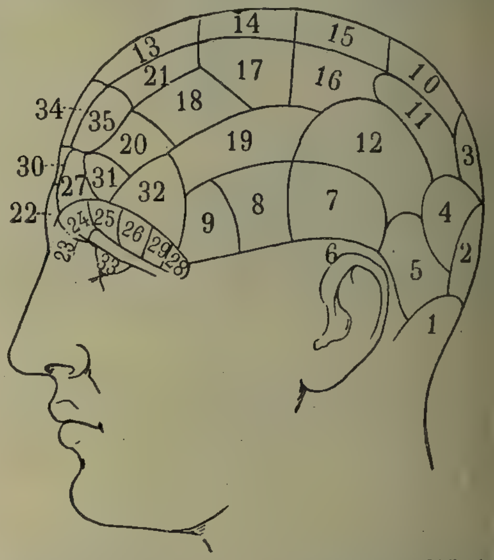

Phrénologie. — *Penchants :* 1. Amativité ; 2. Philogéniture ; 3. Habitativité ; 4. Affectionivité ; 5. Combativité ; 6. Destructivité ; 7. Sécrétivité ; 8. Acquisivité ; 9. Constructivité. — *Sentiments :* 10. Estime de soi ; 11. Approbativité ; 12. Circonspection ; 13. Bienveillance ; 14. Vénération ; 15. Fermeté ; 16. Conscienciosité ; 17. Espérance ; 18. Merveillosité ; 19. Idéalité ; 20. Gaieté ; 21. Imitation. — *Facultés perceptives :* 22. Individualité ; 23. Configuration ; 24. Etendue ; 25. Tactibilité ; 26. Coloris ; 27. Localité ; 28. Calcul ; 29. Ordre ; 30. Eventualité ; 31. Temps ; 32. Tons ; 33. Langage. — *Facultés réflectives :* 34. Comparaison ; 35. Causalité.

**phrénologique** adj. Qui a rapport à la phrénologie : *doctrine phrénologique.*

**phrénologiquement** [*ke-man*] adv. Au point de vue de la phrénologie : *reconnaître phrénologiquement le caractère d'un individu.*

**phrénologiste** [*jis-te*] ou **phrénologue** [*lo-ghe*] n. m. Qui s'occupe de phrénologie. Partisan de la phrénologie.

**phrénopathie** [*tî*] n. f. (du gr. *phrên*, *enos*, esprit, et *pathos*, affection). Maladie mentale.

**phrénopathique** adj. Qui appartient à la phrénopathie.

**phrénoptose** n. f. (du gr. *phrên*, *enos*, diaphragme, et *ptôsis*, chute). *Méd.* Abaissement de la partie centrale du diaphragme causée parfois par l'entéroptose.

**phréno-splénique** adj. Qui appartient au diaphragme et à la rate.

**phrényogénie** [*nî*] n. f. (du gr. *phrên*, *enos*, esprit, et *genos*, naissance). Hypothèse suivant laquelle les enfants seraient la reproduction exacte, au point de vue de la constitution physique et des dispositions morales, de l'état des parents au moment de la conception.

**Phrixos** ou **Phrixus** [*ksuss*], fils d'Athamas et frère d'Hellé. Plus heureux qu'Hellé, il réussit à franchir l'Hellespont, et apporta en Colchide la fameuse toison d'or.

**phrygane** n. f. Genre d'insectes névroptères, communs au bord des étangs.

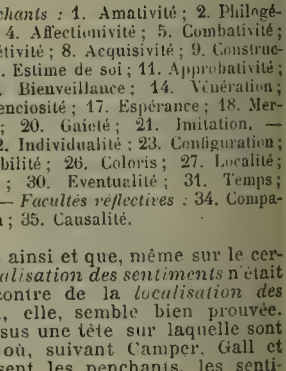

Phrygane : *a*, insecte parfait ; *b*, larves d'espèces diverses.

— Encycl. Les phryganes ont l'aspect de papillons ; leurs larves se développent dans les ruisseaux, onstruisent un étui formé de brindilles, de coquillages, etc. On se sert de ces larves es *cherfaix*, *porte-bois*, *azerotes*, *casets*, *vers* pour pêcher le gardon.

**yganidés** ou **phryganiens** [*ni-in*] n. amille d'insectes névroptères. S. un *phryga-* *phryganien*.

**rygie** [*jî*], anc. contrée du centre de l'Asie e, au S. de la Bithynie, qui devait son nom ryges ou Bébryces, essaim des Pélasges de . Ce pays se divisait en *Petite Phrygie* et en *Phrygie ;* villes principales : Iconium (auj. ), Cyzique, Lampsaque, Abydos, Troie, Gor- Ancyre, Pessinunte célèbre par le culte or- ıe de Cybèle. Les Phrygiens, dont les arts ient, et dont le pays était d'une grande ri- repoussèrent les Héthéens ; mais, à la fin du cle, Midas, leur dernier roi, vit ses Etats ra- par les Cimmériens. Conquise par Crésus, roi ie, la Phrygie passa ensuite sous la domina- s Perses, des Macédoniens, des Galates, enfin mains.

**rygien, enne** [*ji-in, è-ne*], habitant ou ire de la Phrygie : *les Phrygiens*. Adjectiv. : *ités phrygiennes*. *Bonnet phrygien*, bonnet semblable à celui que portaient les anciens ens, et qui fut adopté en France, sous la re République, comme insigne de la liberté. NET.

**ryne** n. m. Genre d'arachnides pédipalpes grande taille, vivipares, propres aux régions les, et qui passent pour venimeux.

**ryné,** courtisane grecque, type d'orgueil et té. Les Athéniens, dit-on, l'avaient surnommée ible », en raison de son habileté à dissiper les rosses fortunes. Praxitèle la prit comme mo- pour ses statues de Vénus. Accusée d'impiété, t défendue devant les héliastes par Hypéride. aient la condamner, quand l'orateur eut l'idée ver les voiles qui couvraient sa cliente : la de la femme désarma les juges.

**yné devant l'Aréopage,** beau tableau de e (1861); l'artiste a choisi le moment où Hypé- nlève les voiles de sa cliente ; attitudes variées rituellement peintes. (V. p. 635).

**yné,** charmant opéra-comique en deux actes, s d'Augé de Lassus, musique de Saint-Saëns Episode de la vie de la célèbre courtisane. partition nous citerons : le joli chœur d'intro- n, les couplets bouffes de Dicéphile, ceux de , un gracieux air de danse, l'air de Phryné.

**rynicos** [*koss*], poète tragique d'Athènes. av. J.-C.). En 494, sa *Prise de Milet* remua le public, que le poète fut condamné à une le pour avoir rappelé la catastrophe. C'est lui, , qui imagina le masque, et introduisit le pre- les femmes sur la scène.

**rynicos,** poète comique athénien, rival d'A- hane (fin $v^e$ av. J.-C.). On admirait chez lui rdiesse de la satire et la vigueur du style.

**tah,** dieu de l'ancienne Egypte, adoré à his, identifié à Osiris et à Sokari sous le nom *tah-Sokar-Osiris* et de *Phtah-Sokaris*. ait pour femme Sakhît, la déesse à le lionne. Les Egyptiens le plaçaient ne le premier roi de Memphis dans la des dynasties divines.

**ntaléines** n. f. pl. Nom donné à des ances colorantes, dérivées du triphé- éthane. S. une *phtaléine*.

ENCYCL. Il existe un certain nombre ntaléines, employées dans l'industrie ouleurs : de nature acide, elles teignent le coton, mais donnent à la soie de s nuances brillantes, douées pour quel- -unes de dichroïsme. On les prépare l'action de l'anhydride phtalique sur hénols ou amidophénols. Citons, parmi htaléines : la *phénolphtaléine* ou *phta- du phénol*, non colorante, dont la so- n alcaline est violette, et qui est utili- comme indicateur alcalimétrique ; la *rescéine*, l'*éosine*, l'*érythrosine*, la *gal-* , les *rhodamines*, les *violamines*, etc. La phénol- léine est utilisée comme purgatif excito-sécré- , à la dose de 10 à 50 centigrammes (adultes).

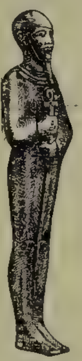

Phtah.

**htalique** adj. Se dit de certains dérivés du talène : *acide phtalique* $C^6H^4 (CO^2H)^2$, produit ydation de la naphtaline ; *anhydrique phtalique* $^4 (C^2O^3)$, obtenu par l'action de l'acide sulfurique ant sur le naphtalène, en oxydant certains déri- du benzène.

**htanite** n. f. *Minér.* Syn. de LYDITE.

**htartique** adj. (gr. *phtartikos*). Délétère ; amène la destruction.

**hthie,** v. de Thessalie, capitale de la Phthio- ; patrie d'Achille.

**hthiote,** habitant ou originaire de Phthie : *Phthiotes*. Adjectiv. : *antiquités phthiotes*.

**hthiotide,** contrée de la Grèce ancienne, re les golfes Pélasgique et Maliaque et les rmopyles. Les principales villes étaient *Larisse*, *raclée* et *Phthie*.

**htiriase** [*â-ze*] n. f. ou **phtiriasis** [*ziss*] n. (gr. *phteiriasis ;* de *phtheir*, pou). Maladie de la u, produite par les poux. (On dit aussi MALADIE ICULAIRE.)

— ENCYCL. La phtiriase se rencontre toujours z les gens malpropres. Le meilleur moyen pro- lactique est la stricte attention pour les soins corps et de la chevelure. Pour le *pou de la tête*, faut couper les cheveux, du moins chez les gar- s et les très petites filles, faire un lavage au su- mé à 1 p. 1000, qui tue les animaux adultes, puis gner la chevelure des femmes, ou ce qui reste de eveux aux hommes, avec un peigne fin trempé ns du vinaigre très chaud, ce qui détruit les lentes. ur le *pou du corps*, bains sulfureux, lavage au von noir, désinfection des vêtements. Pour le *pou pubis*, lavages au sublimé à 1 pour 500.

— *Art vétér.* Les pédiculidés peuvent pulluler ns le poil des animaux domestiques (cheval, bœuf, outon, chèvre, chien, chat). Des lotions faites avec e infusion huileuse de tabac en feuilles (30 gr. de bac pour 1 lit. d'huile) ont raison de ces invasions.

**phtiriasique** [*zi-ke*] adj. Qui a rapport à la tiriase.

**phtiriose** n. f. Nom donné par Viala et Mangin a une affection de la vigne causée par une cochenille blanche qui pique le collet des racines.

**phtisie** [*zî*] n. f. (du gr. *phthisis*, destruction). Syn. de TUBERCULOSE PULMONAIRE. Ce mot était jadis employé pour signifier toutes les maladies chroniques du poumon qui aboutissaient à la cachexie. *Phtisie galopante*, tuberculose pulmonaire à marche très rapide ; *pthisie laryngée*, tuberculose du larynx.

**phtisiologie** [*zi-o-lo-jî*] n. f. Partie de la médecine, qui traite de la phtisie.

**phtisiophobie** [*zi-o-fo*] n. f. Crainte morbide de contracter la tuberculose.

**phtisiothérapie** [*zi-o, pî*] n. f. Ensemble des moyens thérapeutiques opposés à la phtisie.

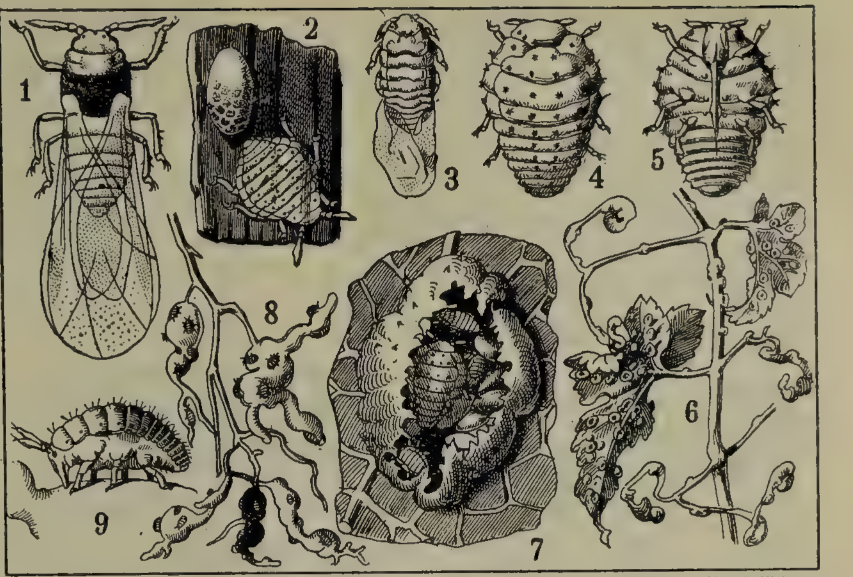

PHYLLOXÉRA (fig. très grossies) : 1. Ailé ; 2. Femelle desséchée, après la ponte de l'œuf d'hiver ; 3. Jeune gallicole sortant de l'œuf d'hiver ; 4, 5. Gallicole adulte (vu en dessus et en dessous) ; 6. Parties aériennes d'une vigne attaquées, montrant les galles ; 7. Une galle très grossie, ouverte et montrant un aptère avec ses pseudova, dont quelques-uns sont éclos ; 8. Radicelles d'une vigne attaquées par des phylloxéras ; 9. Radicicole piquant une jeune radicelle.

**phtisique** [*zi-ke*] adj. et n. Atteint de phtisie.

**phtisurie** [*zu-rî*] n. f. (de *phtisie*, et du gr. *ouron*, urine). Maigreur causée par le diabète.

**phycis** [*siss*] n. m. Genre de poissons gadidés propres aux mers tempérées, et communs dans la Méditerranée.

**phycochrome** [*krô-me*] n. m. (du gr. *phukos*, algue, et *khrôma*, couleur). Ensemble des substances colorantes bleuâtres, brunes ou rouges, que l'on trouve dans les algues.

**phycocyanine** n. f. Pigment colorant des algues bleues.

**phycoérythrine** n. f. Pigment colorant des algues rouges.

**phycoïdées** [*ko-i-dé*] n. f. pl. Nom employé pour désigner tantôt l'ensemble des algues, tantôt seulement les algues brunes (*phéophycées*). S. une *phycoïdée*.

**phycologie** [*jî*] n. f. (du gr. *phukos*, algue, et *logos*, discours). Science des algues ; partie de la botanique, qui contient l'étude des algues.

**phycologique** adj. Qui ressemble aux algues, ou qui se rapporte aux algues.

**phycologiste** [*jis-te*] n. m. Botaniste qui étudie les algues.

**phycomycètes** n. m. pl. Groupe de champignons, ainsi nommés parce que leur mode de reproduction rappelle celui de certaines algues : *le groupe des phycomycètes se divise en deux ordres : zygomycètes et oomycètes*. S. un *phycomycète*.

**phycophage** adj. Se dit des animaux aquatiques (poissons, mollusques) qui se nourrissent d'algues.

**phycophéine** n. f. Pigment colorant des algues brunes.

**phycostème** [*kos-tè-me*] n. m. (du gr. *phucos*, algue, et *stêmôn*, étamine). Nom donné à des organes floraux voisins des nectaires.

**phylactère** [*lak*] n. m. (du gr. *phulaktêrion*, antidote). *Antiq.* Amulette, talisman. Petit morceau de parchemin portant un passage de l'Ecriture, que les Juifs s'attachaient au bras ou sur le front. Banderole à inscription, que l'on rencontre sur les monuments du moyen âge et de la Renaissance.

**phylarchie** [*chî*] n. f. (gr. *phularkhia*). *Ant. gr.* Fonction de phylarque.

**phylarque** [*lar-ke*] n. m. (gr. *phularkhos*). *Antiq. gr.* Chef de tribu.

**Phylarque,** historien grec, né à Athènes ou à Naucratis d'Egypte (IIIᵉ s. av. J.-C.). Ses *Histoires* ont été mises à contribution par Trogue-Pompée et Plutarque.

**Phylé,** ancienne citadelle, en ruine, de l'Attique. Thrasybule et ses amis s'en emparèrent en 404 av. J.-C., et de là purent braver les Trente tyrans.

**phylétique** adj. (gr. *phuletikos ;* de *phulê*, tribu). *Biol.* Qui appartient, qui se rapporte à la lignée ancestrale d'une espèce, aux procédés de la formation des espèces. V. PHYLOGÉNÈSE.

**phyllade** [*fil-la-de*] n. m. Roche dure, que l'on peut diviser facilement en feuillets, comme l'ardoise.

**phyllanthe** [*fil-lan-te*] n. m. Genre d'euphorbiacées, dont on connaît de nombreuses espèces des régions tropicales : *on emploie, au Brésil, les rameaux d'un phyllanthe pour engourdir les poissons*.

**phylle** [*fi-le*] n. m. (du gr. *phullon*, feuille). *Bot.* Chacune des petites feuilles qui constituent le calice.

**phyllie** [*fil-lî*] n. f. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmidés, propres aux régions tropicales de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les phyllies sont de curieux insectes aplatis, dont les élytres chargés de nervures imitent à s'y méprendre les feuilles des arbres sur lesquels ils vivent. Ils abondent aux Indes.

Phyllie.

**phyllithe** [*fil-li-te*] n. f. Feuille pétrifiée, ou pierre qui porte des empreintes de feuilles.

**phyllocacte** [*fil-lo*] ou **phyllocactus** [*fil-lo-kak-tuss*] n. m. Genre de cactacées des régions tropicales, renfermant des arbrisseaux à tiges charnues, à rameaux foliacés et aplatis, qui portent des fleurs de différentes couleurs : *les fruits du phyllocacte, un peu acidulés, sont comestibles*.

**phylloclade** [*fil-lo*] n. m. Genre de conifères, comprenant des arbres et des arbrisseaux cultivés pour ornement, à la manière de l'if.

**phyllode** [*fil-lo-de*] n. f. *Bot.* Pétiole qui, par suite de l'avortement du limbe foliaire, s'aplatit et forme une lame qui remplace la feuille.

**phyllodecte** [*fil-lo*] n. f. Genre de coléoptères phytophages de la famille des chrysomélidés, et dont une espèce, le chrysomèle de l'osier (*phyllodecta vulgatissima*) a causé parfois des dommages considérables dans les oseraies.

**phyllognathe** [*fil-lo*] n. m. Genre de coléoptères lamellicornes, comprenant de gros scarabées roux luisants, qui sont communs dans la région circaméditerranéenne, et dont plusieurs espèces vivent dans le midi de la France.

**phylloïde** [*fil lo*] adj. (du gr. *phullon*, feuille, et *eidos*, ressemblance). Qui a l'apparence d'une feuille.

**phyllomorphe** [*fil-lo*] n. f. Genre d'insectes hémiptères de taille médiocre, qui vivent sur les feuilles et sont propres aux régions tempérées de l'ancien monde.

**phyllophages** [*fil-lo*] n. m. pl. Terme sous lequel on désigne tous les insectes nuisibles qui s'attaquent aux feuilles des végétaux. S. un *phyllophage*.

**phyllophore** [*fil-lo*] n. m. *Bot.* Genre de floridées, comprenant des algues à thalle massif, cartilagineux. *Entom.* Genre d'insectes orthoptères sauteurs, comprenant de grandes sauterelles vertes de l'Inde et de l'Australie.

**phyllopode** [*fil-lo*] adj. (du gr. *phullon*, feuille, et *pous, podos*, pied). *Hist. nat.* Se dit des crustacés qui ont les pattes aplaties en forme de lame. N. m. pl. Ordre de crustacés entomostracés, comprenant les apus, les daphnies et genres voisins. (Ils vivent surtout dans les eaux douces, et possèdent une carapace peu coriace et des pattes lamelleuses. Les phyllopodes se divisent en deux sous-ordres : les *branchiopodes*, et les *cladéocères*.) S. un *phyllopode*.

**phyllosome** [*fil-lo-zo-me*] n. m. (du gr. *phullon*, feuille, et *sôma*, corps). Forme larvaire de certains crustacés.

**phyllostome** [*fil-los-to-me*] n. m. Genre de mammifères chiroptères, renfermant des vampires de grande taille ayant l'appendice nasal dressé en fer de lance, et qui sont propres à l'Amérique tropicale.

**phyllotaxie** [*fil-lo-tak-sî*] n. f. (du gr. *phullon*, feuille, et *taxis*, ordre). Partie de la botanique, qui étudie la disposition des feuilles sur la tige.

— ENCYCL. Les feuilles sont disposées sur la tige dans un ordre donné, pour chaque espèce ; cette disposition détermine l'aspect extérieur des plantes. V. FEUILLE.

**phyllotaxis** [*fil-lo-tak-siss*] n. f. Disposition des feuilles autour de la tige. (V. PHYLLOTAXIE.)

**phylloxéra** ou, d'après l'Acad., **phylloxera** [*fil-lo-ksé-ra*] n. m. (du gr. *phullon*, feuille, et *xeros*, sec). Genre d'insectes hémiptères, famille des aphidiens, comprenant de minuscules pucerons, dont l'espèce type vit sur les feuilles de chêne, et dont une autre, beaucoup plus dangereuse, s'attaque à la vigne : *le phylloxéra, en détruisant les vignes françaises, a causé au commerce viticole un préjudice qui s'est chiffré par plusieurs milliards*.

— ENCYCL. Le phylloxéra de la vigne (*phylloxera vastatrix*) a été étudié en France en 1868 par Planchon, mais on avait constaté ses dégâts avant cette date. On suppose qu'il fut importé sur l'ancien continent avec des cépages d'Amérique. Il a envahi depuis toutes les régions où la vigne est cultivée.

Le phylloxéra existe sur la vigne sous deux formes : les asexués ou agames (qui se reproduisent par parthénogénèse) et les sexués.

Les asexués ailés sont apportés par le vent et pondent des *pseudova*, d'où sortent des sexués qui s'accouplent dès leur naissance et meurent : le mâle aussitôt après l'accouplement, la femelle dès qu'elle a pondu son œuf (*œuf d'hiver*) ; ce sont ces *œufs d'hiver* qui éclosent au printemps, et qui donnent naissance à des aptères asexués (gallicoles) qui pondent chacun 500 ou 600 œufs (pseudova), d'où sortent de nouvelles formes pondant à leur tour ; beaucoup des nouveaux individus émigrent à l'automne vers les racines, sur lesquelles ils provoquent la formation de nodosités qui en amènent la pourriture et l'anéantissement, et pondent des œufs d'où sortiront des radicicoles ; ceux-ci passent l'hiver engourdis dans le sol, se réveillent au printemps pour continuer leur vie souterraine et donner naissance à d'autres radicicoles aptères ou à des formes qui, subissant deux mues, deviennent des ailés asexués : ces ailés gagnent la surface du sol, et sont emportés par le vent.

On a préconisé pour détruire le phylloxéra différents moyens : submersion des vignes attaquées, quand la chose est praticable; emploi des insecticides (injections dans le sol de sulfure de carbone à l'aide de *pals sulfureurs* ou de *charrues sulfureuses ;* badigeonnage des souches à la chaux vive pour détruire l'œuf d'hiver) ; plantation des vignes dans les sables, et greffage des variétés indigènes sur plants américains. La plupart des vignobles français ont été reconstitués de cette dernière manière, et, si l'invasion phylloxérienne n'a pas été arrêtée, les nouvelles vignes ont sur les anciennes la supériorité de ne pas trop souffrir des attaques du puceron. Malheureusement, leurs fruits ne possèdent pas toujours les qualités des raisins que donnaient les anciennes vignes.

**phylloxéré** [*fi-lok-sé-ré*], **e** adj. Qui est atteint du phylloxéra : *les vignes phylloxérées se traitent par submersion, ou par le sulfure de carbone.*

**phylloxérien, enne** [*fi-lok-sé-ri-in, è-ne*] adj. Propre au phylloxéra, ou causé par lui : *ravages phylloxériens.*

**phylloxérique** adj. Syn. de PHYLLOXÉRIEN.

**phyllule** n. f. (du gr. *phullon*, feuille, et *oulê*, cicatrice). *Bot.* Cicatrice que laisse chaque feuille après sa chute.

**phylogénèse** [*nè-ze*] ou **phylogénie** [*nî*] n. f. (du gr. *phulê*, tribu, et *gennân*, engendrer). Recherche et établissement de l'arbre généalogique des organismes ou développement paléontologique de l'espèce, par opposition à l'*ontogénie* ou développement embryogénique de l'individu.

— Encycl. Une classification vraiment naturelle des organismes n'est autre chose que la restitution de leur filiation, de l'arbre généalogique des espèces. Elle utilise les données fournies par l'*anatomie comparée*, l'*embryogénie* et la *paléontologie*. Beaucoup de formes intermédiaires, parmi les plus importantes, manquent, et l'établissement d'une classification absolue est impossible.

**phylogénétique** ou **phylogénique** adj. Qui a rapport à la phylogénie.

**phylogéniste** [*nis-te*] n. m. Savant qui s'occupe de la phylogénèse.

**phylum** [*lom'*] n. m. (du gr. *phulê*, tribu). *Hist. nat.* Se dit parfois de la souche d'où est issue une série d'êtres.

**phymate** n. m. Genre d'insectes hémiptères, renfermant des punaises de bois, répandues en Amérique et en Europe : *le phymate à pattes épaisses* (phymata crassipes), *commun aux environs de Paris, est une curieuse punaise à tête épineuse, et dont la couleur imite le bois sur lequel vit l'insecte.*

**phymatose** n. f. (du gr. *phuma*, tubercule). Syn. de TUBERCULOSE.

**physalie** [*za-lî*] n. f. Genre de siphonophores, renfermant de curieux organismes marins vulgairement nommés *galères*. Ils présentent un renflement muni d'une expansion, qu'ils déploient pour prendre le vent et flotter sur l'eau, et de longs pseudopodes de couleur violette. Ce sont de véritables colonies animales, que l'on rencontre dans toutes les mers.

**physaline** n. f. Principe amer de l'alkékenge.

**physalis** [*za-liss*] n. m. Nom scientifique de l'*alkékenge* ou *coqueret* et de son fruit : *les physalis sont des fruits rafraîchissants.*

**physalite** n. f. *Minér.* Syn. de TOPAZE.

**physalospore** [*los-po-re*] n. m. Genre de champignons pyrénomycètes, du groupe des sphériacées, appelés aussi *guignardia*, et dont une forme : *guignardia Bidovellii*, occasionne le black-rot.

**physe** [*fi-ze*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes de taille médiocre, qui vivent dans les marais, les ruisseaux du monde entier. (On en rencontre à l'état fossile, dès le jurassique.)

**physétère** n. m. Ancien nom du cachalot.

**physicien, enne** [*zi-si-in, è-ne*] n. Qui s'occupe de physique : *Galilée fut un physicien de génie. Pop.* Prestidigitateur.

**physicisme** [*zi-sis-me*] n. m. Doctrine qui tente d'expliquer tous les phénomènes de la vie par les lois de la physique.

**physico-chimie** n. f. Science qui comprend la physique et la chimie.

**physico-chimique** adj. Qui tient à la fois de la physique et de la chimie.

**physico-mathématique** [*zi*] adj. Qui a rapport en même temps à la physique et aux mathématiques : *les sciences physico-mathématiques.*

**physico-mécanique** adj. Qui tient à la fois de la physique et de la mécanique.

**physicothérapie** [*pî*] n. f. (gr. *phusikos*, naturel adj. de *phusis*, nature, et *therapeia*, traitement). Emploi des agents physiques (électricité, lumière, rayons X, etc.), pour le traitement des maladies.

**physicothérapique** adj. Qui concerne la physicothérapie.

**physignate** n. m. Genre de reptiles sauriens, de taille assez grande, qui sont répandus de l'Indochine à l'Australie.

**physiocrate** [*zi-o*] n. m. (du gr. *phusis*, nature, et *kratos*, force). Philosophe de l'école de Quesnay : *les physiocrates défendirent la doctrine du « laissez-faire » et du « laissez-passer ».*

**physiocratie** [*zi-o-kra-sî*] n. f. Doctrine des économistes dits physiocrates, qui considéraient la terre comme la seule source de richesse.

— Encycl. La physiocratie est une théorie générale de la société. La terre crée seule la richesse. La circulation des biens doit être libre. L'impôt doit frapper uniquement la propriété foncière. La physiocratie fut formulée vers 1750 par Quesnay, et fut défendue par le marquis de Mirabeau, Turgot, Malesherbes. Certaines des doctrines des physiocrates sont manifestement erronées, mais cette école a fait naître l'économie politique. Elle a inspiré les réformes de Turgot et une partie de l'œuvre fiscale de la Constituante.

**physiocratique** [*zi-o*] adj. Qui a rapport aux physiocrates, à la physiocratie : *les doctrines physiocratiques.*

**physiogénèse** [*zi-o-jé-nè-ze*] n. f. (du gr. *phusis*, nature, et *genesis*, génération). Production des variations spécifiques sous l'influence des agents physiques extérieurs. (On dit aussi PHYSIOGÉNIE.)

**physiogénique** adj. Qui se rapporte à la physiogénie ou physiogénèse.

**physiognomonie** [*zi-ogh-no-mo-nî*] n. f. (du gr. *phusis*, nature, et *gnômôn*, qui connaît). Art de connaître les hommes d'après leur physionomie.

— Encycl. Le maître moderne de la physiognomonie est Lavater. Ses adeptes étudient d'abord les « signes » de chaque partie de la face considérée isolément. C'est ainsi que le « front bombé » signifie haute pensée, imagination ; « front bas », animalité ; « menton en galoche », volonté. D'empirique avec Lavater, la physiognomonie est devenue avec Darwin et Duchenne de Boulogne plus scientifique (étude des muscles de la face, etc.). Mais le livre de Lavater est toujours très curieux, avec les figures suggestives et les analogies frappantes qu'il renferme.

**physiognomonique** [*zi-ogh-no*] adj. Qui a rapport à la physiognomonie.

**physiognomoniste** [*zi-ogh-no-mo-nis-te*] n. Qui s'occupe de physiognomonie.

**physiognosie** [*zi-ogh-nô-zî*] n. f. (du gr. *phusis*, nature, et *gnôsis*, connaissance). Science de la nature.

**physiographe** [*zi*] n. m. Celui qui s'occupe de physiographie.

**physiographie** [*zi-o-gra-fî*] n. f. (du gr. *phusis*, nature, et *graphein*, décrire). Description de la terre et des phénomènes qui s'y produisent.

**physiographique** [*zi-o*] adj. Qui a rapport à la physiographie.

**physiologie** [*zi-o-lo-jî*] n. f. (du gr. *phusis*, nature, et *logos*, discours). Science qui traite de la vie et des fonctions organiques par lesquelles la vie se manifeste : *Claude Bernard a renouvelé la physiologie. Physiologie pathologique*, étude du fonctionnement de l'organisme pendant la maladie. Science des fonctions de la vie. *Physiologie cellulaire*, physiologie de la cellule, étude des phénomènes vitaux de la cellule.

— Encycl. Etymologiquement, le mot *physiologie* signifie *histoire de la nature*, mais il est employé actuellement dans un sens plus restreint, pour désigner la *science des phénomènes de la vie.* La vie est l'attribut d'un ensemble d'êtres qui ont des propriétés différentes de celles des corps bruts. C'est cet ensemble de propriétés qui forme l'objet de la physiologie générale. On peut donc dire de la physiologie qu'elle est l'étude des organismes considérés dans leur activité, comme l'anatomie est l'étude des organismes considérés « au repos ».

On sait que les sciences sont caractérisées par leur objet et par leur méthode. L'objet de la physiologie, c'est *la physique et la chimie des êtres vivants ;* la méthode est la méthode expérimentale. Les règles s'appuient sur le principe du *déterminisme physiologique*, et sur la *méthode comparative*. Le déterminisme exclut la cause finale, la force vitale, le caprice de la nature vivante, et leur substitue la fatalité physico-chimique, en vertu de laquelle un phénomène doit apparaitre quand les conditions matérielles de sa production sont réalisées.

Le premier physiologiste a été Gallien ; puis viennent, bien longtemps après, Michel Servet, qui découvre la petite circulation ; William Harvey, qui découvre le mécanisme de la grande circulation. Citons ensuite : Spallanzini, Haller, Lavoisier, Claude Bernard, Pasteur, Du Bois-Reymond, Darwin, Brown-Séquard, Bouchard, Chauveau, Ranvier, etc.

On distingue dans la physiologie diverses branches.

La *physiologie générale* est l'étude des phénomènes généraux de la vie commune à tous les êtres vivants, animaux ou plantes. Il y a ensuite un certain nombre de *physiologies spéciales* des diverses fonctions : physiologie de la digestion, de la circulation, de la respiration. Il y a la *physiologie végétale* et la *physiologie animale ;* puis la physiologie des différents animaux ou *physiologie comparée ;* puis la *physiologie humaine.*

**Physiologie du goût,** simple traité de gastronomie, étincelant de verve et d'esprit, par Brillat-Savarin (1825); il contient beaucoup d'anecdotes, et des aphorismes dont quelques-uns sont restés classiques : *Dis-moi ce que tu manges, je te dirai ce que tu es ; On devient cuisinier, mais on naît rôtisseur ;* etc.

**Physiologie du mariage,** par H. de Balzac (1828) ; méditations plaisantes sur le bonheur et le malheur conjugal. C'est, a dit Sainte-Beuve, une macédoine de saveur mordante et graveleuse.

**physiologique** [*zi-o*] adj. Qui a rapport à la physiologie : *troubles physiologiques.*

**physiologiquement** [*zi-o, ke-man*] adv. D'une manière physiologique.

**physiologisme** [*zi-o-lo-jis-me*] n. m. Doctrine médicale de Broussais, qui considérait la maladie comme un trouble des propriétés vitales sous l'influence de modifications internes ou externes.

**physiologiste** [*zi-o-lo-jis-te*] n. m. Qui s'occupe de physiologie : *Du Bois-Reymond fut un distingué physiologiste.* (On dit aussi quelquef. PHYSIOLOGUE.)

**physionomie** [*zi-o-no-mî*] n. f. (du gr. *phusis*, nature, et *nomos*, loi). Ensemble des traits du visage ; expression qui résulte de cet ensemble : *physionomie ouverte, sournoise.* Expression de la figure sous l'empire d'une émotion éprouvée : *une physionomie joyeuse. Absol.* Caractère spécial des traits d'une personne : *manquer de physionomie. Au fig.* Caractère qui distingue une chose : *chaque peuple a sa physionomie.*

**physionomique** [*zi-o*] adj. Qui a rapport à la physionomie : *expression physionomique.*

**physionomiquement** [*zi-o, ke-man*] adv. Au point de vue de la physionomie.

**physionomiste** [*zi-o-no-mis-te*] n. et adj. Habile à juger d'après la physionomie.

**physionotype** [*zi-o*] n. m. Instrument pour faire le portrait. Appareil pour mouler en plâtre la figure d'une personne vivante. (On dit aussi PHYSIONOTRACE.)

**physiothérapie** n. f. Syn. de PHYSICOTHÉRAPIE.

**physiothérapique** [*zi-o*] adj. Syn. de PHYSICOTHÉRAPIQUE.

**physique** [*zi-ke*] adj. (gr. *phusikos ;* de *phusis*, nature). Matériel, corporel : *le monde physique.* Qui a rapport à la matière : *lois physiques.* Qui s'appui
sur une observation des sens : *certitude physiqu*
opposé à *certitude morale. Sciences physiques*, celle
qui ont pour objet l'étude de la nature, les propriété
des corps. N. f. Science qui a pour objet l'étude de
propriétés des corps et les lois qui tendent à mod
fier leur état ou leur mouvement sans modifier leu
nature : *Archimède fut un des créateurs de la ph*
*sique.* Ouvrage qui traite de cette science. *Physiqu*
*expérimentale*, celle qui est fond e sur l'expérienc
*Physique amusante*, ensemble d'expériences de ph
sique ou de prestidigitation pour amuser les enfant
*Physique mathématique*, celle dans laquelle les lo
physiques sont traduites par des équations. N. m
Physionomie, extérieur d'une personne : *avoir u*
*beau physique.* Ensemble des organes : *le physiqu*
*et le moral s'influencent réciproquement.*

— Encycl. L'étude des propriétés physiques de
corps remonte à la plus haute antiquité. Pythagor
et ses disciples possédaient déjà certaines notion
d'acoustique. Aristote émit des théories originale
sur l'arc-en-ciel, l'aurore boréale, les halos, et
Archimède imagina la moufle, la vis sans fin, l'aré
mètre, etc. Ptolémée résume dans son *Optique* tou
les phénomènes lumineux connus des Grecs.

L'étude de la physique en Occident ne remont
guère qu'au XIIIe siècle avec Roger Bacon, Albe
le Grand, etc. Citons dans la suite : Vincent d
Beauvais, à qui l'on doit les miroirs étamés ; Flavi
Gioja d'Amalfi, qui contribua à généraliser l'empl
de la boussole ; Léonard de Vinci, Cardan, Stevi
à qui l'on doit les propositions fondamentales d
l'hydrostatique ; Jansen, qui invente le microsco
(1590), etc. Enfin, la physique moderne s'édifie av
Galilée, Descartes, Torricelli, Pascal ; vient ensui
Newton, qui contribue puissamment aux progrès d
différentes branches de la physique, et dévoi
l'énigme de l'univers avec la loi de la gravitation u
verselle. Citons encore au XVIIe siècle : Rœmer, q
mesure pour la première fois la vitesse de la l
mière ; Huyghens, qui édifie la théorie des ondul
tions ; Mariotte, qui étudie l'élasticité des gaz ; Ot
de Guericke, l'inventeur de la machine pneuma
que ; Papin, qui construit la première ébauche d'u
machine à vapeur, etc. Au XVIIIe siècle, Sauve
établit la théorie des cordes vibrantes ; l'électrici
se développe avec Dufay, Coulomb, Muschenbrœ
qui invente la bouteille de Leyde, Galvani, Vol
qui invente la pile ; avec Black, Wilke, Lavoisier
Laplace, la calorimétrie prend naissance ; les frèr
Montgolfier lancent dans les airs le premier aé
stat (1783). Au cours du XIXe siècle, le domaine de
physique s'agrandit considérablement, les lois
précisent, les applications se multiplient ; toute
science de l'électricité s'édifie, de nouvelles théori
s'ébauchent, puis se généralisent pour nous donne
au commencement du XXe siècle, cet immense
admirable faisceau de connaissances, s'enrichissa
chaque jour de découvertes nouvelles. Il faut cite
parmi les savants qui illustrèrent cette époqu
Davy, Daniel, Bunsen, Planté, Wollaston, Œrste
Ampère, Faraday (électricité et magnétisme), Carno
Clapeyron, Regnault (chaleur), Arago, Fresnel, Bio
Fizeau, Foucault (optique), etc. ; et, parmi les co
temporains, Ohm, Maxwell, Jacobi, Bréguet, Ediso
Mascart, Branly, Marconi, général Ferrié, Crooke
Rœntgen, Perrin, Becquerel, Curie et Mme Curi
d'Arsonval, Marcel Desprez, Lippmann, Amaga
H. Poincaré, Lorentz, Langevin, etc.

**Physique** d'Aristote, un des ouvrages essentie
du grand philosophe, où sont exposées ses théori
sur le mouvement et le changement, qui le condu
sent à la théorie d'un Dieu moteur universel.

**physiquement** [*zi-ke-man*] adv. D'une m
nière matérielle, corporelle : *les poissons sont org*
*nisés physiquement pour vivre dans l'eau.* Selon l
lois de la nature : *chose physiquement impossible.*

**physoïde** [*zo-i-de*] adj. (du gr. *phusa*, vessi
et *eidos*, forme). En forme de vessie.

**physophore** [*zo*] n. m. Genre de siphon
phores, comprenant de véritables colonies animale
qui se présentent en forme de grappes transparent
à teintes vives, nageant en pleine mer et laissa
flotter des tentacules longs et déliés : *les phys*
*phores sont répandus dans presque toutes les mer*

**physosiphon** [*zo-si*] n. m. Genre d'orchidé
du Brésil, voisines des masdévallies, et dont quelqu
espèces sont cultivées dans les serres d'Europe.

**physosperme** [*zos-pèr-me*] n. m. Genre d'om
bellifères, originaires d'Asie, et dont quelques e
pèces sont cultivées dans les jardins.

**physostigma** [*zos-tigh-ma*] n. m. Genre d
légumineuses, dont une espèce produit la *fève*
*Calabar.*

**physostigmine** [*zos-tigh-mi-ne*] n. f. Alc
loïde extrait de la fève de Calabar. (On l'appelle aus
ÉSÉRINE.)

**physostomes** [*zos-to-me*] n. m. pl. Ordre d
poissons téléostéens, comprenant ceux dont les n
geoires ont des rayons mous, dont les branchi
sont pectinées, et qui possèdent en général une ve
sie natatoire avec canal aérien. (Cet ordre se divi
en deux grands groupes : *physostomes abdomina*
possédant des nageoires ventrales, et *physostom*
*apodes*, dépourvus de nageoires ventrales, renfe
mant en tout vingt-huit familles. Les physostome
actuels correspondent à peu près au groupe des m
lacoptérygiens de Cuvier.) S. un *physostome.*

**physothorax** [*zo-to-raks*] n. m. (du g
*phusa*, vent, et de *thorax*). Accumulation de gaz da
la poitrine.

**phytécie** [*sî*] n. f. Genre d'insectes coléoptère
longicornes, répandus dans les régions chaudes
tempérées, et dont une espèce, la *phytécie bleu ve*
*dâtre*, est commune aux environs de Paris.

**phytéléphas** [*fass*] n. m. Genre de palmier
tribu des arécées, comprenant des plantes arbore
centes, dont on connaît trois espèces du Pérou et d
la Colombie.

— Encycl. Le plus célèbre des phytéléphas e
l'*arbre à ivoire*, qui croît dans les forêts, et dont l
fruit, dit souvent « tête de nègre », est formé de dr
pes anguleux. Ce fruit est connu aussi, dans le co
merce, sous le nom d'*ivoire végétal* ou de *corozo.*

**phyteuma** n. m. Genre de campanulacées, re
fermant des herbes vivaces des régions tempérée
à fleurs réunies en épis ou en capitules.

**phytine** n. f. Substance de réserve phospho
organique qui semble exister dans un grand nom
bre de racines, graines, etc., et jouer un rôle cons

rable dans les phénomènes de germination : *la ytine est utilisée en thérapeutique comme reconsuant général, en raison de sa richesse en phosore organique assimilable.*

**phytobiologie** [*ji*] n.f. (du gr. *phuton*, plante, de *biologie*). Science biologique des plantes.

**phytobiologique** adj. Qui a rapport à la ytobiologie.

**phytoblaste** [*blas-te*] n. m. (du gr. *phuton*, nte, et *blastos*, germe). Terme employé par cerns botanistes pour désigner le corps protoplasque de la cellule végétale vivante.

**phytochimie** [*mî*] n. f. (du gr. *phuton*, plante, de *chimie*). Chimie végétale.

**phytochimique** adj. Qui appartient à la ytochimie.

**phytocollite** n. f. Variété de lignite.

**phytœcologie** [*jî*] n. f. (du gr. *phuton*, plante, de *œcologie*). Etude des plantes considérées par pport au milieu géographique où elles vivent.

**phytœcologique** adj. Qui a rapport à la ytœcologie.

**phytogène** adj. (du gr. *phuton*, plante, et *genn*, engendrer). Qui est produit par des végétaux.

**phytogénèse** [*nè-ze*] n. f. (du gr. *phuton*, ante, et *genesis*, formation). Système, abandonné, ivant lequel le noyau cellulaire est l'élément priordial des cellules.

**phytogénésie** [*né-zî*] n. f. Germination, végétion d'une plante.

**phytogéographe** n. m. Savant qui s'occupe phytogéographie.

**phytogéographie** [*fî*] n. f. (du gr. *phuton*, ante, et de *géographie*). Science de la distribution s plantes sur la terre.

**phytogéographique** adj. Qui a rapport à phytogéographie.

**phytographe** n. m. Celui qui s'occupe de ytographie.

**phytographie** [*fî*] n. f. (du gr. *phuton*, plante, *graphein*, décrire). Partie de la botanique, qui a ur but d'enseigner l'art de décrire les plantes.

**phytographique** adj. Qui a rapport à la ytographie.

**phytoïde** adj. (du gr. *phuton*, plante, et *eidos*, pect). Qui a l'aspect d'une plante.

**phytolaccacées** [*la-ka-sé*] n. f. pl. Famille de antes dicotylédones superovariées, dont on conit une vingtaine de genres des régions tropicales. une *phytolaccacée*.

**phytolaque** [*la-ke*] n. m. Genre de phytolaccées, comprenant des herbes, parfois ligneuses, s régions tropicales.

— Encycl. Les phytolaques (*phytolacca*), dont on nnait plusieurs espèces, fournissent des substances sceptibles d'applications médicinales ou industriels : le *phytolaque de Candie*, appelé aussi *raisin Amérique, herbe à la laque*, est cultivé en Europe ur ses fruits d'où l'on tire une matière colorante uge ; ses racines, sous le nom de *michoacan*, sont nployées comme purgatives et émétiques ; d'autres pèces, comme le *phytolacca esculenta*, donnent des unes pousses comestibles.

**phytolithe** n. f. Végétal fossile. (Vx.)

**phytolithologie** [*jî*] n. f. (du gr. *phuton*, ante, *lithos*, pierre, et *logos*, discours). Partie de botanique, qui traite de l'étude des végétations ssiles. (Vx.)

**phytolithologique** adj. Qui concerne la ytolithologie.

**phytologie** [*jî*] n. f. (du gr. *phuton*, plante, et *gos*, discours). Syn. de BOTANIQUE.

**phytologique** adj. Qui concerne la phytogie.

**phytologiste** n. m. Syn. de BOTANISTE.

**phytomorphique** adj. Qui a rapport au hytomorphisme.

**phytomorphisme** [*fis-me*] n. m. (du gr. *phun*, plante, et *morphê*, forme). Doctrine sur les fores des plantes ou de leurs organes.

**phytonome** n. m. Genre d'insectes coléoptès, de la famille des curculionidés, dont une espèce, ppelée communément *charançon de la luzerne*, a ausé parfois des dégâts importants dans les luzerières.

**phytonomie** [*mî*] n. f. (du gr. *phuton*, plante, *nomos*, loi). Etude des lois de la végétation.

**phytonomique** adj. Qui concerne la phytoomie.

**phytonymie** [*mî*] n. f. (du gr. *phuton*, lante, et *onuma*, nom). Nomenclature botanique.

**phytonymique** adj. Qui concerne la phytoymie.

**phytopathologie** [*jî*] n. f. (du gr. *phuton*, lante, et de *pathologie*). Etude ou description des aladies des plantes.

— Encycl. La défense des cultures contre les aladies microbiennes ou parasitaires a conduit les tats, dans une conférence internationale (1914), à associer pour exercer une action contre les ennenis des végétaux ; en France, dès 1912, avait été réé un comité consultatif des épiphyties ; en 1915, l fut complété par la création du service des épihyties, comprenant des stations d'études, un service l'inspection (cryptogamique et entomologique) pour ontrôler les cultures, accorder les certificats de anté-origine pour l'exportation, et surveiller les lantes importées.

**phytopathologique** adj. Relatif à la phytoathologie.

**phytopathologiste** n. m. Savant qui s'occupe des questions de phytopathologie.

**phytophage** [*fa-je*] adj. (du gr. *phuton*, plante, et *phagein*, manger). Se dit des animaux qui se nourrissent de substances végétales. N. m. pl. Sousordre d'insectes coléoptères, comprenant tous ceux qui ont un régime uniquement végétal : *les phytophages sont parmi les plus grands ennemis de l'agriculture.* S. un *phytophage*.

**phytophtires** n. m. pl. Sous-ordre d'insectes hémiptères, comprenant les cochenilles (*coccidés*), les pucerons (*ophididés*) et les psylles (*psyllidés*). S. un *phytophtire*.

**phytophtore** n. m. Champignon hyphomycète de la famille des péronosporées, qui s'attaque à la pomme de terre et lui est aussi funeste que le mildiou à la vigne. (On désigne vulgairement sous le nom de *maladie de la pomme de terre* l'affection engendrée par ce champignon, et dont le traitement consiste en épandages de bouillies cupriques.)

**phytoplancton** [*plank-ton*] n. m. (du gr. *phuton*, plante, et de *plancton*). Plancton constitué uniquement par des végétaux.

**phytopte** n. m. Genre d'acariens, comprenant de nombreuses espèces répandues dans les pays tempérés : *l'érinose de la vigne est due à un phytopte.*

**phitostérine** n. f. Cholestérine végétale des graines de légumineuses.

**phytotechnie** [*tèk-nî*] n. f. (du gr. *phuton*, plante, et *tekhnê*, art). Partie de la botanique, qui apprend à distinguer et à classer les plantes.

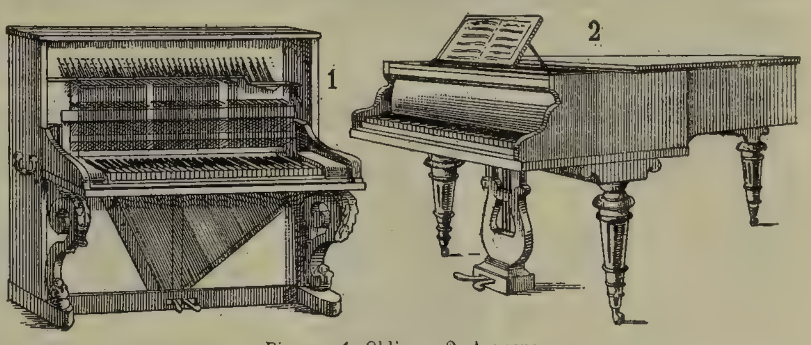

Pianos : 1. Oblique ; 2. A queue.

**phytotechnique** [*tèk-ni-ke*] adj. Qui concerne la phytotechnie.

**phytotomie** n. f. Syn. de ANATOMIE VÉGÉTALE.

**phytotropie** [*pî*] n. f. (du gr. *phuton*, plante, et *tropos*, changement). Altération de la forme naturelle d'une plante.

**phytozoaire** [*zo-è-re*] n. m. (du gr. *phuton*, plante, et *zôon*, animal). Syn. de ZOOPHYTE.

**pi** n. m. Nom de la seizième lettre de l'alphabet grec. (On l'écrit π, et cette lettre sert de signe abréviatif pour représenter le rapport de la circonférence au diamètre, soit : 3,1416 à un dix-millième près. V. CIRCONFÉRENCE, CERCLE.)

**piacere (a)** [*pia-tchè-re*], expression italienne, signifiant : *à volonté.*

**piaculaire** [*lè-re*] adj. (lat. *piacularis*). *Antiq. rom.* Qui a rapport à une expiation : *sacrifice piaculaire.*

**Pia dei Tolomei** (la), femme italienne, immortalisée par Dante (*Purgatoire*, V. 133). Soupçonnant sa fidélité, son mari la fit enfermer dans un château des Maremmes, où elle mourut.

**piaffe** [*pi-a-fe*] n. f. *Fam.* Faste, ostentation. (Vx.)

**piaffement** [*pi-a-fe-man*] n. m. Action de piaffer. Son résultat.

**piaffer** [*pi-a-fé*] v. n. Faire de la piaffe. Frapper la terre des pieds de devant, en parlant du cheval. *Fig.* S'agiter : *voyageur qui piaffe d'impatience, de colère.* N. m. Mouvement du cheval qui piaffe.

**piaffeur, euse** [*pi-a-feur, eu-ze*] adj. Qui piaffe, qui aime à piaffer : *cheval piaffeur.*

**Piaggia** (Carlo), voyageur italien, né près de Lucques, m. à Karkodj (Sennaar) [1827-1882], auteur de belles explorations dans la région des grands lacs africains.

**piahiap** n. m. Barque malaise légère, montée par quarante ou cinquante hommes, et servant à la piraterie.

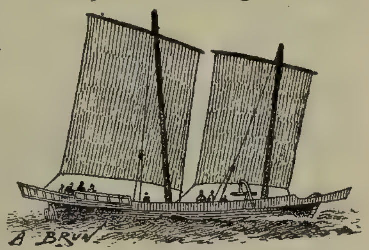

Piahiap.

**piaillard** [*pi-a, ll* mll., *ar*], **e** n. et adj. *Fam.* Se dit de l'homme ou de l'animal qui piaille.

**piailler** [*a, ll* mll., *é*] v. n. (de *pie*). Se dit des oiseaux qui poussent des cris aigus et répétés, et *fam.*, des personnes qui les imitent : *marmot qui piaille.*

**piaillerie** [*a*, mll., *e-rî*] n. f. Criaillerie.

**piailleur, euse** [*a*, mll., *eu-ze*] n. et adj. Qui piaille, qui a l'habitude de piailler.

**pian** n. m. Maladie cutanée, qui affecte une certaine ressemblance avec la syphilis, et qui règne surtout aux Antilles, en Guyane, au Soudan, en Malaisie, en Indochine. Syn. FRAMBOESIA.

**Piana,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 72 kil. d'Ajaccio, près du golfe du Porto ; 1.290 h. Superbes calanques creusées dans le granit. Vins muscats. — Le cant. a 3 comm., et 3.310 h.

**piane-piane** adv. (de l'ital. *piano*, doucement). *Fam.* Tout doucement, très lentement,

**pianino** n. m. (dimin. de *piano*). Piano vertical de petite dimension.

**pianissimo** [*ni-si*] adv. *Musiq.* Très doucement, très lentement. (Se représente par *P.P.*) Substantiv. n. m. : *morceau qui finit par un pianissimo.*

**pianista** [*nis-ta*] n. m. Instrument à clavier, qu'on place sur un piano ordinaire, et à l'aide duquel on exécute mécaniquement des airs inscrits sur cartons spéciaux.

**pianiste** [*nis-te*] n. Qui touche du piano : *Liszt fut un pianiste éminent.*

— Encycl. Depuis près de deux siècles, c'est en foule que les virtuoses se sont fait connaître sur le clavecin et sur le piano. En France, nous citerons : Couperin, Rameau, Daquin, Zimmermann, Alkan, Prudent, Herz, Saint-Saëns, Thomé, Planté, Pugno, Godard, Diémer, Massenet, Risler, Cortot ; en Allemagne, Bach, Mozart, Dussek, Czerny, Cramer ; en Autriche et en Hongrie, Liszt, Heller, Thalberg, Rosenthal ; en Russie et en Pologne, Chopin, Rubinstein, Paderewski ; en Belgique, Arthur de Greef ; en Angleterre, John Field ; en Espagne, Grañados ; en Italie, Clementi, Busoni, etc.

**pianistique** adj. Relatif au piano : *une œuvre pianistique.*

**piano** et autref. **forte-piano** [*té*] ou **piano-forte** [*té*] n. m. (de l'ital. *piano*, doucement). Instrument de musique, à clavier et à cordes : *le piano a remplacé le clavecin. Piano droit*, celui dont les cordes et la table d'harmonie sont posées verticalement. *Piano oblique*, celui dont les cordes et la table d'harmonie sont placées obliquement. *Piano à queue*, celui dans lequel les cordes s'étendent horizontalement dans une boîte qui forme une sorte de queue. Pl. des *pianos*, des *forte-pianos* ou *pianos-forte*. *Pop. Vendre son piano*, être triste, désespéré.

— Encycl. L'invention du marteau, au commencement du XVIIIe siècle, transforma, après beaucoup de perfectionnements, le clavecin en piano-forte, puis en piano. La *caisse* du piano est un coffre solidement charpenté. Le *sommier* est la partie massive et résistante sur laquelle sont fixées les chevilles qui servent à tendre les cordes, et qui doit supporter l'effort considérable du tirage de ces cordes. Les cordes sont en laiton et en acier, et les plus grosses sont filées. Entre les cordes et le sommier est placée la table d'harmonie, dont l'office est de renforcer par sa résonance la vibration des cordes. Les *touches* sont de deux sortes : blanches pour les notes naturelles, noires pour les notes altérées, les premières en ivoire, les autres en ébène. L'étendue du clavier est de 6 octaves 1/2, 6 octaves 3/4, ou 7 octaves. Enfin, il y a deux sortes de pédales : la pédale forte, qui augmente la sonorité, et la petite, qui, au contraire, assourdit et obscurcit les sons. On appelle mécanique du piano le système qui met en action les marteaux, les rattache aux touches, actionne les étouffoirs, etc. Il faut accorder souvent les pianos, et il est recommandé de les placer toujours dans une pièce où la température reste à peu près égale.

**piano** adv. (m. ital.). *Musiq.* Doucement, en adoucissant les sons. (Se figure souvent par un *P.*) V. NUANCES. *Fam.* Sans bruit ou sans précipitation. Substantiv. n. m. invar. : *il est essentiel d'observer les forte et les piano.* Prov. V. CHI VA.

**piano forte** [*té*] adv. (m. ital.) *Mus.* Faible et immédiatement fort. Substantiv. n. m. : *un piano forte.*

**pianotage** n. m. Action de pianoter.

**pianoter** [*té*] v. n. *Fam.* S'amuser au piano. Toucher du piano sans habileté.

**pianoteur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui pianote.

**pianotype** n. m. Instrument de typographie, imaginé pour servir à la composition mécanique, à l'aide d'un clavier semblable à celui d'un piano.

**piapian** n. m. Un des noms vulgaires de la *renoncule des prés.*

**piariste** [*ris-te*] n. m. (du lat. *pius*, pieux). Membre d'une congrégation fondée à Rome en 1607 pour l'instruction des enfants.

**Piasecki** (Paul), historien et prélat polonais, esprit distingué et tolérant, auteur d'une *Chronique des faits singuliers de l'Europe* (1578-1649).

**piassava** n. m. (de l'espagn. *piaçaba*) Nom indigène de différents palmiers de l'Amérique méridionale (*attalea funifera leopoldinia piaçaba*) qui fournissent des fibres dont on confectionne des brosses, des balais, des câbles, des paillassons. Cette fibre elle-même.

**piaste** [*as-té*] ou **piast** [*ast*] n. m. Descendant des anciennes dynasties de Pologne, par opposition aux étrangers.

**piastre** [*as-tre*] n. f. (espagn. *piastra*). Monnaie d'argent de divers pays, et de valeur très variable : *la piastre est la monnaie de compte la plus usitée en Indochine.*

— Encycl. La piastre de commerce française, qui circule dans toute l'Indochine, est une pièce d'argent pesant 27 grammes. La valeur nominale en est de 5 fr. 40, mais le taux officiel en est variable. Il est fixé par l'administration.

**piat** [*pi-a*] n. m. Petit de la pie.

**Piatra,** v. de Roumanie, sur la Bistritza ; 18.000 h. Papeterie.

**Piauhy,** Etat du Brésil, arrosé par la rivière homonyme, affl. de la Parnahyba ; 240.000 kil. carr. ; 441.350 h. ; ch.-l. *Therezina*. Elevage.

**piaulard** [*pi-ô-lar*], **e,** ou **piauleur, euse** [*pi-ô-leur, eu-ze*] adj. *Fam.* Qui piaule. Substantiv. Personne qui piaule.

**piaule** n. f. *Arg.* V. PIOLLE.

**piaulement** [*pi ô-le-man*] n. m. Action ou manière de piauler.

**piauler** [*pi-ô-lé*] v. n. Crier, en parlant des petits poulets, et *fam.*, de ceux qui crient comme eux.

**piaulis** [*pi-ô-li*] n. m. Cri des oiseaux qui piaulent.

**piauzite** n. f. Résine fossile.

**Piave** (la) [on dit aussi, à l'italienne : le Piave], fl. d'Italie (Vénétie), qui descend des Alpes Carniques, passe près de Feltre, et se jette dans l'Adriatique ; cours 215 kil. — Trois batailles, toutes trois entre Autrichiens et Italiens, ont été livrées, en 1917 et en 1918, sur les bords de la Piave, mais avec des issues bien différentes. La première, engagée par le général Diaz du 9 au 15 novembre 1917, a marqué la fin de l'avance autrichienne de Krobatin en territoire italien, et la stabilisation du front sur la moyenne et la basse Piave (au S. de Bellune) après l'*éboulement* de Caporetto (24-26 oct. 1917). La seconde bataille de la Piave (du 15 au 23 juin 1918) a été un échec complet de l'offensive dirigée par le feld-maréchal autrichien Boroevic contre les Anglo-Franco-Italiens (généraux Calvan, Graziani, Diaz), depuis le plateau d'Asiago jusqu'à l'Adriatique : une crue subite de la Piave obligea les Autrichiens à battre en retraite pour éviter un désastre. La troisième bataille de la Piave (du 23 oct. au 3 nov. 1918) marque le triomphe de l'offensive alliée contre les Autrichiens (mêmes généraux des deux côtés) ; elle rejette les envahisseurs derrière le Tagliamento (bataille de Vittorio-Veneto), et les contraint à mettre bas les armes.

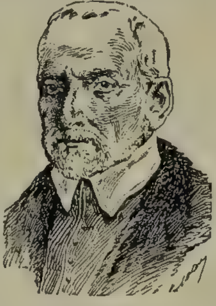
Pibrac.

**Piazza Armerina**, v. de Sicile (prov. de Caltanisetta) ; 25.000 h. Commerce d'huile et de vins.

**pible (à)** loc. adv. Se dit d'un mât d'une seule pièce.

**pibole** n. f. *Dialect.* Nom de la musette dans le Poitou.

**piboulade** ou **pivoulade** n. f. Nom vulgaire de l'*armillaire de miel*, champignon comestible de la famille des agaricinées, qui pousse en touffes sur les souches ou au pied des arbres : *la piboulade est assez commune dans le Midi.*

**Pibrac,** comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 15 kil. de Toulouse ; 770 h. Ch de f. M. Pèlerinage au tombeau de sainte Germaine.

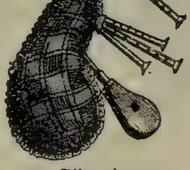
Pibrock.

**Pibrac** [*brak*] (Guy du Faur, seigneur **de**), magistrat français, né à Toulouse, m. à Paris (1529-1586); auteur de *Quatrains moraux* d'une forme expressive et énergique. Il mérita, par sa tolérance et l'élévation de son esprit, d'être l'ami de L'Hospital.

**pibrock** [*brok*] n. m. Cornemuse écossaise : *les bergers écossais jouent du pibrock*. Air pour cet instrument.

**pic** [*pik*] n. m. Instrument de fer courbé, pointu et à manche, pour casser des cailloux, creuser la terre, le roc, etc. Terme du jeu de piquet, lorsque le joueur fait soixante : *je suis pic*. Montagne élevée, isolée et pointue : *le pic du Midi*. *Mar.* Partie de la corne d'artimon en dehors de la brigantine. *A pic*, loc. adv. Perpendiculairement : *vaisseau qui coule à pic*. *Fam.* A propos, à point nommé : *héritage qui tombe à pic.*

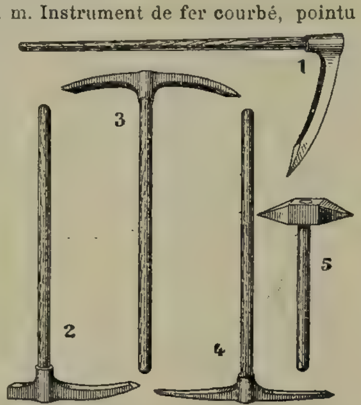

Pics : 1. De mineur (sans tête) ; 2. De mineur (à tête) ; 3. A roc (à deux têtes) ; 4. A macadam ; 5. De tailleur de pierre.

**pic** [*pik*] n. m. (lat. *picus*). Genre d'oiseaux grimpeurs, répandus sur tout le globe, sauf en Australie.

— Encycl. Les pics proprement dits (*picus*) vivent sur les arbres, se cramponnant aux écorces avec leurs griffes, et s'arcboutant sur leur queue rigide. Ils possèdent un bec fort et conique, avec lequel ils frappent les écorces pour en faire sortir les larves xylophages dont ils se nourrissent. Ce sont des oiseaux utiles à l'agriculture. Le nom de *pic* s'applique aussi à tous les oiseaux de la famille des *picidés*. (V. ce mot.)

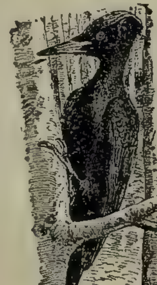
Pic.

**Pic de La Mirandole** (Jean), savant italien, né au château de la Mirandole, près de Modène, m. à Florence (1463-1494). Il se distingua par une précocité extraordinaire, en même temps que par la hardiesse de ses thèses en philosophie et en théologie. En 1486, il proposa de soutenir publiquement à Rome 900 thèses de *omni re scibili*, ce qui lui fut refusé. Protégé par Laurent de Médicis, il dut néanmoins se réfugier en France, devant les persécutions des théologiens. Parmi ses œuvres, citons : l'*Apologia*, l'*Heptaplus*, en latin ; et des sonnets en italien. Il fut empoisonné par son secrétaire.

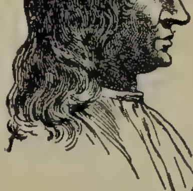
Pic de La Mirandole.

**pica** n. m. (du lat. *pica*, pie, parce que la pie a la réputation de manger de tout). *Méd.* Perversion de l'appétit, qui consiste à préférer souvent aux aliments usuels des substances bizarres ou non comestibles (charbon, terre, plâtre, craie, etc.), et que l'on observe assez fréquemment chez les jeunes filles à l'époque de la puberté et chez les femmes en état de grossesse.

**picadil** n. m. Verre qui tombe des creusets pendant la fusion, et qui passe à travers la grille du foyer.

**picadon** n. m. Lieu d'une savonnerie, où l'on brise les soudes.

**picador** n. m. (m. espagn.). Cavalier qui, dans les courses de taureaux, combat l'animal avec la pique. V. TAUROMACHIE.

**picage** n. m. Affection particulière aux gallinacés captifs, qui a pour cause un régime alimentaire défectueux, et qui se manifeste par l'arrachement des plumes que les malades font subir à leurs congénères.

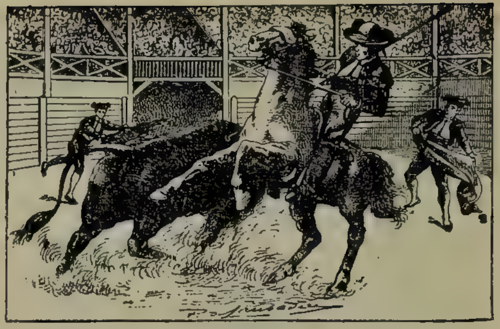
Picador.

**picaillon** [*ka, ll* mll., *on*] n. m. Ancienne petite monnaie de cuivre du Piémont, qui valait un peu moins d'un centime. *Pop.* Argent : *avoir des picaillons.*

**picaillonnage** [*ka, ll* mll., *o-na-je*] n. m. *Pop.* En Savoie, avarice sordide.

**piccalilli** n. m. (m. angl.). Pickles préparés à la façon de l'Inde anglaise, en ajoutant de la moutarde au vinaigre.

**Picard** [*kar*] (l'abbé Jean), savant astronome français, professeur au Collège de France, né à La Flèche, m. à Paris (1620-1682). Il exécuta une des premières mesures exactes de la Terre.

**Picard** (Louis-Benoît), poète comique français, né et m. à Paris (1769-1828) ; auteur de comédies pleines de gaieté et de naturel, parmi lesquelles *la Petite Ville* est considérée comme son chef-d'œuvre.

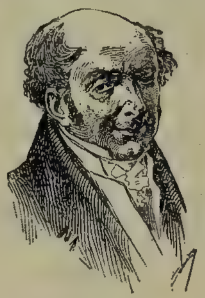
L.-B. Picard.

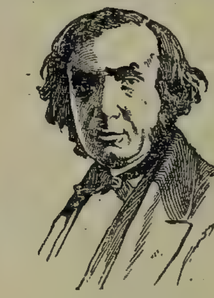
Ernest Picard.

**Picard** (Louis-Joseph-*Ernest*), homme politique français, membre du gouvernement de la Défense nationale, né et m. à Paris (1821-1877). Il accompagna à Versailles Jules Favre, lorsque celui-ci, en 1871, dut aller négocier la capitulation de Paris, avec les Prussiens.

**Picard** (Edmond), avocat et écrivain belge, né à Bruxelles, m. à Dave (1836-1924). Fut mêlé au mouvement littéraire et artistique de la Jeune-Belgique.

**Picard** (*Alfred*-Maurice), ingénieur et administrateur français, né à Strasbourg, m. à Paris (1844-1915), commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, ministre de la marine en 1908.

**Picard** (Charles-*Emile*), mathématicien français, né à Paris en 1856 ; membre de l'Académie des sciences en 1889, secrétaire perpétuel en 1917 ; auteur de remarquables travaux sur l'analyse et ses applications à la géométrie, à la physique et à la mécanique.

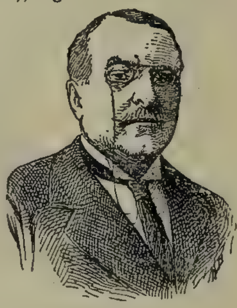
Emile Picard.

**Picard** [*kar*], **e,** originaire ou habitant de Picardie : *les Picards*. Adjectiv. : *mœurs picardes*. N. m. Dialecte particulier parlé en Picardie.

**picardan** ou **picadant** [*dan*] n. m. Cépage du bas Languedoc. Vin blanc liquoreux (*muscat*) qui en provient.

**Picardie** [*dî*], anc. prov. de France, capit. *Amiens*, comprenant le Vermandois, l'Amiénois, le Valois, le Santerre, le Ponthieu, le Boulonnais et la Thiérache. Occupée par Philippe Auguste en 1185, elle fut réunie définitivement à la couronne en 1477. Elle a formé le dép. de la Somme et une partie de ceux du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de l'Oise. Hautes plaines fertiles arrosées par la Somme. Grande production de blé, lin, betterave. (Hab. *Picards.*) — La Picardie a été, pendant la Grande Guerre, le théâtre de nombre d'opérations militaires ou de grandes batailles, dont plusieurs ne portent pas son nom (la bataille de la Somme de 1916, entre autres). Au contraire, d'autres batailles sont dites « de Picardie » ; et ce sont trois batailles d'ensemble. La première bataille de Picardie se place dans la première année de la guerre, après la victoire de la Marne, et constitue avec les premières batailles de l'Artois et des Flandres un des principaux épisodes de la « Course à la mer ». Elle a été livrée à la fin de septembre 1914, dans la région de Lassigny et sur les rives de la Somme, entre le général de Castelnau et le prince Ruprecht de Bavière, qui, finalement, ne pouvant pas vaincre son adversaire, a reporté la lutte plus au N., en Artois. La deuxième bataille de Picardie, qui a duré du 21 mars à mai 1918, marque le début de la « Campagne défensive » de 1918. C'est la rupture du front britannique (armées Byng et Gough) par les soldats de Ludendorf, la route d'Amiens ouverte, et les armées françaises de Humbert (3e armée), Debeney (1re armée) et Fayolle, qui bouchent la trouée de Montdidier et ferment à la ruée allemande l'accès du « cœur de la France » et d'Amiens. Enfin la troisième bataille de Picardie ouvre, du 8 août au 14 septembre suivant, la « Campagne offensive » de 1918, avec la bataille de Montdidier et la deuxième bataille de Noyon comme principaux corollaires. Sous la haute direction du maréchal Foch, les Anglais Douglas Haig et Rawlinson, les Français Fayolle, Debeney et Humbert enlèvent alors aux Allemands tout le terrain conquis par ceux-ci au cours de leur offensive du printemps (2e bataille de Picardie), et arrivent jusqu'aux approches de la redoutable position Hindenburg. (V. Artois.)

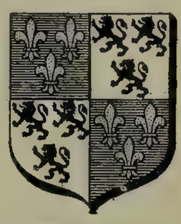
Armes de Picardie.

**picards** [*kar*] n. m. pl. Nom donné, peut-être de celui de leur fondateur, à des hérétiques qui s'étaient répandus, au xve siècle, en Pologne, en Allemagne, en Hollande, en Bohême, et même en Angleterre.

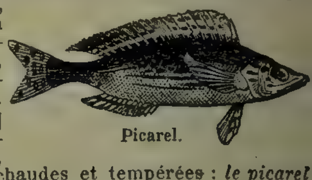
Picarel.

**picarel** [*rèl*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, propres aux mers chaudes et tempérées : *le picarel commun, appelé aussi jiaret, gerret, jaret, varlet*, etc., *se trouve dans la Méditerranée.*

**picaresque** [*rès-ke*] adj. Se dit des œuvres où l'on décrit les mœurs des picaros : *le genre picaresque a fleuri en Espagne au* xviie *siècle.*

— Encycl. Le roman picaresque, l'un des genres les plus originaux et les plus florissants de la littérature espagnole, s'applique à décrire les mœurs et les coutumes des *picaros*, monde pittoresque et interlope où se rencontrent mendiants, gueux de toute sorte, déclassés, pauvres hères, repris de justice, tout ce qui vit en marge de la société. La grande vogue des romanciers picaresques coïncide avec la première moitié du xviie siècle ; elle décrut vers le milieu du même siècle. Citons en ce genre : *Lazarillo de Tormes*, de Hurtado de Mendoza ; *Guzman de Alfarache*, de Mateo Aleman ; les *Nouvelles*, de Cervantès ; *Marcos de Obregon*, de Vicinte Espènel ; *Buscon*, de Quevedo ; *el Diablo cojuelo*, de Velez de Guevara. Ce genre éminemment espagnol exerça une influence curieuse à l'étranger ; on peut en juger par les imitations de Le Sage.

**picarniau** [*ni-ô*] n. m. Cépage rouge, cultivé dans l'Auxerrois.

**picaro** n. m. (m. espagn.). Intrigant, fripon, personnage habituel du roman espagnol. (V. PICARESQUE.)

**picassure** [*ka-su-re*] n. f. Nom vulgaire du *flet commun*, poisson pleuronecte des côtes de France. Taches sur certaines faïences.

**picaut** [*kô*] n. m. Dindonneau, en Normandie.

**Picavet** (François-Joseph), philosophe français, né à Petit-Fayt (Nord), m. à Paris (1851-1921), connu par ses savantes recherches sur la philosophie du moyen âge.

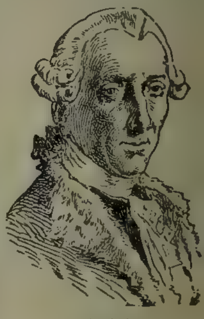
Piccini.

**Piccadilly,** une des rues les plus élégantes de Londres, entre Piccadilly Circus et Hyde Park Corner.

**Piccini** (Nicolas), compositeur italien, né à Bari, m. à Passy (1728-1800). Il fit de l'opéra un drame plein de puissance et d'émotion. Sa rivalité avec Gluck donna lieu à la fameuse querelle des *gluckistes* et des *piccinistes*. Génie plus tendre que profond, Piccini possédait d'ailleurs un sens remarquable de la scène. Citons de lui : *Roland*, *Armide*, *Iphigénie en Tauride*, *les Voyageurs*, *Athys*, *Didon*, etc.

**picciniste** [*pik-si-nis-te*] n. m. Partisan de Piccini, de son style musical, par opposition à *gluckiste*.

**Picciola,** roman estimé de Saintine (1836). C'est l'histoire touchante, mais un peu naïve, d'une fleur et d'un prisonnier.

**piccolissimo** n. m. *Jeux.* V. PICCOLO.

**piccolo** [*pi-ko*] n. m. (m. ital. signif. *petit*). Petit vin de certains pays : *le piccolo de Beaugency.* Coup spécial au boston, qui se joue un seul contre trois, et qui consiste à ne faire qu'une levée : *piccolo en cœur, en trèfle. Mus.* Petite flûte en ré, qui donne l'octave aiguë de la grande.

**Piccolomini** [*pi-ko*] (Æneas Sylvius), célèbre érudit italien, pape sous le nom de *Pie II* (v. ce nom) [1405-1464].

**Piccolomini** (Alexandre), écrivain, astronome et prélat italien, d'une charité proverbiale, né et m. à Sienne (1508-1578).

**Piccolomini** (Octave), duc d'Amalfi, général autrichien, né à Florence, m. à Sienne (1599-1656). Il se distingua à Lutzen (1632), servit sous Wallenstein dont il fit connaître à l'empereur les projets. Vainqueur des Suédois à Nordlingen (1634), il débloqua Thionville (1639), mais fut moins heureux contre Banner et Torstenson. C'est un des plus célèbres hommes de guerre qui aient commandé les Impériaux.

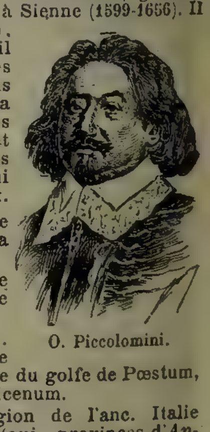
O. Piccolomini.

**picéine** n. f. Glucoside $C^{14}H^{18}O^{7}$ qui se trouve dans la feuille de l'épicéa.

**picène** n. m. Carbure $C^{22}H^{14}$ extrait du goudron de houille.

**Picentins** [*san*], en lat. *Picentini* ou *Picenses*, peuple de l'Italie ancienne, sur la côte du golfe de Pœstum, probablement originaire de Picenum.

**Picenum** [*sé-nom*], région de l'anc. Italie (Samnium), sur l'Adriatique (auj. provinces d'*Ancône*, *Macerata* et *Ascoli*), soumise par les Romains au milieu du iiie siècle avant notre ère ; révoltée en 90 av. J.-C., pendant la guerre Sociale.

**Pichdadiens,** nom des rois de la première dynastie légendaire de la Perse.

**Pichegru** (Charles), général français, né aux Planches, près d'Arbois, m. à Paris (1761-1804). Il se distingua aux Pays-Bas, et s'empara avec ses hussards de la flotte hollandaise enfermée par les glaces. Puis il réprima à Paris l'insurrection du 12 germinal. Dévoré d'ambition, persuadé que la monarchie seule pouvait lui garantir sa situation, il conspira contre Bonaparte avec Georges Cadoudal. Arrêté, il mourut mystérieusement : on le trouva, un matin, dans la prison du Temple, étranglé avec sa cravate

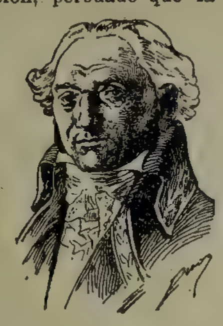
Pichegru.

**Pichegru** (*Mort de*), tableau de Moreau de Tours (1886). Pichegru est étendu sur un grabat, sa cravate serrée autour du cou. Magistrats et geoliers le regardent, tandis qu'un médecin ouvre sa trousse. La scène est dramatique.

**pichenette** [*nè-te*] n. f. Chiquenaude : *recevoir une pichenette sur l'oreille*.

**pichet** [*chè*] n. m. (b. lat. *picarium*). Petit broc à vin, à cidre, etc.

**Pichincha,** volcan de la Cordillère des Andes, en Ecuador ; alt. env. 4.700 m. Théâtre de la bataille qui, en mai 1822, asssura l'indépendance de l'Ecuador. — Prov. de l'Ecuador, peuplée de 205.000 h. Ch.-l. *Quito*.

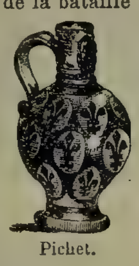
Pichet.

**picholin** [*ko*] n. m. Variété d'olivier.

**picholine** [*ko*] n. f. (provenç. *pichoulino*). Olive verte, préparée pour être mangée crue en hors-d'œuvre.

**Pichon** (*Stephen*-Jean-Marie), journaliste et homme politique français, né à Arnay-le-Duc en 1857. Il fut ministre de France à Pékin (1900), ministre des affaires étrangères en octobre 1906, et de nouveau pendant et après la Grande Guerre, de novembre 1917 à janvier 1920.

**pichon, onne** [*o-ne*] n. m. (forme francisée du provenç. *pitchoun*). Petit enfant.

**Pichot** [*cho*] (Amédée), littérateur français, né à Arles, m. à Paris (1795-1877). Il a publié : *Voyage pittoresque en Angleterre et en Ecosse*, traduit non sans mérite de nombreux ouvrages anglais : œuvres de Byron, Shakespeare, etc.

**picidés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs renfermant les pics et genres voisins (épeiches, picoïdes, etc.). S. un *picidé*.

**piciforme** adj. (du lat. *pix*, *picis*, poix, et de *forme*). Qui ressemble à la poix.

**picite** n. f. Phosphate hydraté naturel de fer.

**Pickering** (Edward-Charles), astronome américain, né à Boston (1846-1919), directeur de l'observatoire d'Harvard. On lui doit de remarquables travaux sur la photométrie des étoiles, le spectre stellaire, etc.

**pickeringite** n. f. Alun naturel de sodium.

**picketing** [*tin'gh'*] n. m. (m. angl. signif. *action de disposer des piquets*). Surveillance exercée par les trade-unions, pendant les grèves, sur les ouvriers dissidents, pour les empêcher de travailler pour les patrons mis à l'index.

**pickles** [*pi-kle*] n. m. pl. (m. angl.). Condiments végétaux conservés dans le vinaigre avec des épices.

**pickpocket** [*pik-po-kèt'*] n. m. (m. angl. ; de *to pick*, enlever, et *pocket*, poche). Voleur à la tire.

**Pickwick Club** (*les Papiers posthumes du*), roman de Charles Dickens (1837-1838), satire à la fois sérieuse et plaisante de la vie anglaise. Picwick est, dans une certaine mesure, le Joseph Prudhomme de la littérature anglaise. Son domestique Sam Weller n'est pas moins populaire.

**Pico,** île volcanique de l'archipel des Açores (Portugal), peuplée de 15.000 h.

**picoche** n. f. Marteau à piquer le sel qui incruste les chaudières marines.

**picoïde** n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs de la famille des picidés, répandus dans l'hémisphère boréal. (Au lieu de quatre doigts comme chez les pics, les picoïdes n'en possèdent que trois : deux en avant, un en arrière.)

**picois** [*koi*] n. m. Sorte de pic en fer.

**picolapte** n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, de taille médiocre, de couleur rousse ou marron, qui vivent dans les forêts tropicales de l'Amérique du Sud.

**picole** n. f. Pioche pour déchausser les vignes en terrain caillouteux.

**picolet** [*lè*] n. m. Crampon en fer fixé sur le palastre d'une serrure, et qui maintient dans sa course la queue de pêne.

**picoline** n. f. *Chim.* Nom générique de plusieurs bases pyridiques que l'on trouve dans les produits de la distillation sèche des os, de la tourbe, dans le goudron de houille, etc.

**picon** n. m. Laine de rebut, employée à la fabrication des étoffes grossières.

**piconnier** ou **piquonnier** [*ko-ni-é*] n. m. Celui qui achète et revend les laines de rebut.

**picorée** [*ré*] n. f. (espagn. *pecorea*). Maraude.

**picorer** [*ré*] n. n. Aller en maraude. *Fig.* Faire des profits illicites. Chercher sa nourriture, son butin, en parlant des oiseaux : *les poules picorent sur le fumier*. V. a. Prendre de-ci de-là : *picorer une grappe de raisin*.

**picoreur** n. m. Maraudeur.

**picot** [*ko*] n. m. (de *pic*). Petite pointe restant sur le bois qui n'a pas été coupé net. Coin de bois employé pour le picotage des puits. Marteau pointu des carriers. Petite engrêlure au bord d'un passement, d'une dentelle. Filet à prendre les poissons plats.

**Picot** (*Georges*-Marie-Renée), magistrat, historien et publiciste français, né à Paris, m. à Allevard-les-Bains (1838-1909) ; membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1878), secrétaire perpétuel (1896) ; auteur d'une *Histoire des Etats généraux*, de publications de documents historiques, et d'ouvrages d'économie sociale.

**Picot** (Auguste-*Emile*), érudit français, né à Paris, m. au château du Mesnil (Orne) [1844-1918]. Membre de l'Académie des inscriptions en 1897, auteur de travaux sur l'Europe orientale, la littérature du moyen âge, etc.

**picotage** n. m. Action de picoter.

**picotant** [*tan*], **e** adj. Qui picote.

**picote** n. f. Nom vulgaire de la variole, de la clavelée. Tissu de laine grossière, aux XVIIe et XVIIIe siècles.

**picoté, e** adj. Marqué d'un grand nombre de petits points : *cuir picoté de trous*.

**picotement** [*man*] n. m. Sensation de piqûre légère, qui se fait sentir sur la peau.

**picoter** [*té*] v. a. (de *piquer*). Causer des picotements : *la fumée picote les yeux.* Marquer de points ; couvrir de piqûres : *picoter une feuille de papier avec une épingle*. Becqueter. *Picoter du raisin*, en cueillir quelques grains sans détacher la grappe. *Fig.* Taquiner. *Techn.* Enfoncer des picots entre les lambourdes et le cadre du boisage des puits.

**picoterie** [*rî*] n. f. Taquinerie, parole qui picote.

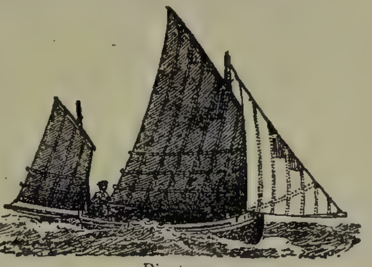
Picoteux.

**picoteur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui aime à picoter. N. f. Ouvrière qui fait le picot des dentelles en point d'Alençon.

**picoteux** [*teû*] n. m. Sur la Manche, petite barque de pêche, large, à deux mâts et un foc.

**picoteux, euse** [*eû*, *eu-ze*] n. Varioleux.

**picotin** n. m. Mesure d'avoine pour un cheval (à Paris, 2lit,50). Petite corbeille de cette capacité. Contenu de cette mesure : *manger un picotin*.

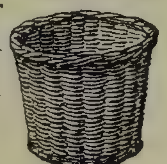
Picotin.

**picotite** n. f. Spinelle chromifère.

**picoture** n. f. Marque de ce qui est picoté : *fruit couvert de picotures*.

**picou** ou **pigou** n. m. *Archéol.* Chandelier de fer, à pointe.

**picpoule** n. m. Cépage méridional, dont il existe trois variétés (rouge, blanc et gris), que l'on cultive principalement dans le Languedoc et en Provence. Vin produit par ce cépage. (On écrit aussi *picpouille*, *piquepoule*, *piquepoul*, etc.)

**Picpus,** nom donné à quatre congrégations d'hommes ou de femmes : 1o les *frères pénitents de Nazareth*, dits *de Picpus*, qui appartenaient au tiers ordre régulier de Saint-François d'Assise ; 2o les *religieuses pénitentes du tiers ordre de Picpus*, qui dépendaient de la congrégation précédente. C'est dans leur couvent de la rue Picpus que furent inhumées 1.306 personnes guillotinées sur la place du Trône (auj. place de la Nation) ; — Sur l'emplacement occupé rue de Picpus par les frères pénitents du tiers ordre, supprimés par la Révolution, s'établirent : 3o la *congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et adoration perpétuelle du T.-S. Sacrement*, dite *de Picpus*. Règle de saint Benoît modifiée. Trois classes : les pères, les frères de chœur, les frères convers. Costume des prêtres séculiers en Europe : vêtements blancs dans les missions ; 4o une congrégation de même nom que la précédente, pour les femmes.

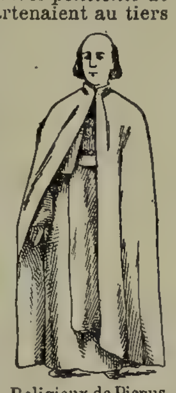
Religieux de Picpus.

**Picquigny** [*ki*], ch.-l. de cant. (Somme), arr. et à 13 kil. d'Amiens, sur la Somme ; 1.200 h. Ch. de f. N. Louis XI et Edouard IV y eurent une entrevue célèbre qui rétablit définitivement la paix entre la France et l'Angleterre, à des conditions d'ailleurs un peu onéreuses pour la France (1475), mais qui détachaient l'Angleterre de l'alliance bourguignonne. — Le cant. a 22 comm., et 17.800 h.

**picquotiane** [*pi-ko-si*] n. f. Nom vulgaire de la *psoralie* comestible.

**picræna** [*kré*] n. m. Genre de simaroubées, comprenant des arbres de la Guyane, dont le bois est doué des mêmes propriétés que celui du quassia amara, et que l'on nomme dans le commerce *quassia de la Jamaïque*.

**picranalcime** n. f. Analcime magnésifère.

**picranique** adj. Se dit d'un acide dérivant de l'acide picrique par réduction. Syn. DINITROAMIDOPHÉNOL.

**picrate** n. m. (du gr. *pikros*, amer). Sel de l'acide picrique : *le picrate de potassium est un violent explosif*.

**picraté** adj. A base de picrate : *poudre picratée*.

**picrelle** [*krè-le*] n. f. Genre de rutacées quassiées du Mexique.

**picride** n. f. Genre de composées liguliflores, comprenant des plantes herbacées, dont il existe de nombreuses espèces, qui croissent dans les régions circaméditerranéennes : *la picride sécrète un suc amer*.

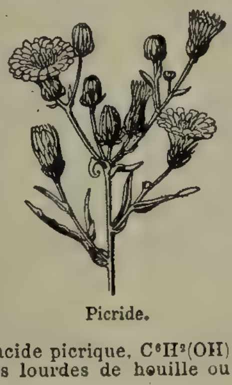
Picride.

**picrie** [*krî*] n. f. Genre de gesnéracées, comprenant des plantes herbacées à fleurs blanc pourpré, originaires de l'Asie orientale, douées de propriétés apéritives, fébrifuges et sudorifiques.

**picrique** adj. (du gr. *pikros*, amer). *Chim.* Se dit d'un acide constitué par le dérivé trinitré du phénol. Syn. TRINITROPHÉNOL.

— ENCYCL. On prépare l'acide picrique, $C^{6}H^{3}(OH)(AzO^{2})^{3}$, en nitrant les huiles lourdes de houille ou encore le phénol, ou bien en attaquant certaines matières organiques (soie, aloès, etc.) par l'acide nitrique. Il cristallise en lamelles jaunes fusibles à 122°5 ; il est soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther ; il détone lorsqu'on élève brusquement sa température. Il est utilisé, dans l'industrie des couleurs, pour teindre la soie en jaune, et en brasserie comme succédané du houblon. On l'emploie comme explosif, après l'avoir rendu stable par fusion et compression (*mélinite française, lyddite anglaise, shimose japonaise*) ; ses sels (picrates) sont également des explosifs ; c'est un excellent réactif, utilisé dans les laboratoires pour déceler les alcaloïdes. En médecine, la solution saturée à froid, appliquée sur les brûlures du premier degré, calme aussitôt la douleur.

**picrite** n. f. Syn. de DOLOMIE.

**picrochole** [*ko-le*] adj. (du gr. *pikros*, amer, et *kholê*, bile). Qui a la bile noire. (Vx.)

**Picrochole,** personnage de *Gargantua*, type comique du conquérant à la façon de Pyrrhus. Rabelais s'est efforcé de ridiculiser en sa personne la manie des querelles et des conquêtes.

**picroépidate** n. f. Epidote magnésifère.

**picromérite** n. f. Sulfate naturel double de potassium et magnésium hydraté. Syn. PICROMÉRIDE.

**picrophylle** n. f. Variété de talc.

**picrosmine** n. f. Silicate naturel de magnésium.

**picrotoxine** n. f. Alcaloïde de la coque du Levant, utilisé dans quelques troubles du chimisme gastrique, dans l'épilepsie, la chorée, la paralysie agitante, et qui est très toxique.

**Pictes,** indigènes de l'anc. Ecosse, ainsi nommés parce qu'ils se tatouaient le corps. Ils luttèrent longtemps contre les Romains, qui élevèrent contre eux le *mur des Pictes*. Ils furent refoulés par les Scots dans l'intérieur des montagnes de l'Ecosse.

**Pictet** (Adolphe), linguiste suisse, né et m. à Genève (1799-1875). Auteur des *Origines européennes ou les Aryas primitifs. Essai de paléontologie linguistique*.

**Pictet** [*pik-tè*] (Raoul), savant suisse, né à Genève en 1842. Il a résolu le problème de la liquéfaction de l'azote, de l'hydrogène et de l'oxygène.

**pictique** adj. Qui a rapport aux Pictes.

**pictographie** [*fî*] n. f. (du lat. *pictus*, peint, et du gr. *graphê*, description). Système primitif d'écriture, qui consiste à exprimer les idées au moyen de scènes figurées et symboliques.

**pictographique** adj. Qui a rapport à la pictographie.

**picton** n. m. V. PIQUETON.

**Pictones** ou **Pictaves,** peuple de la Gaule Celtique, puis de l'Aquitaine IIe. Ils habitaient le Poitou actuel.

**pictural, e, aux** adj. (du lat. *pictura*, peinture). Qui concerne la peinture : *l'art pictural*.

**picul** n. m. Unité de poids dans le Siam (62 kil. 50).

**picvert** ou **pivert** [*vèr*] n. m. Espèce d'oiseaux du genre pic, répandue dans toute l'Europe.

— ENCYCL. Le picvert est un joli oiseau à plumage d'un vert jaunâtre en dessus, vert clair en dessous, avec la tête grise et noire, le bec gris. Il fait une chasse acharnée aux insectes ; c'est donc un oiseau très utile à l'agriculture.

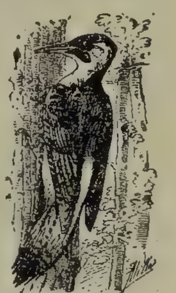
Picvert.

**Pidal e Carniado** (Pedro José **de**), littérateur et homme politique espagnol, né à Villaviciosa, m. à Madrid (1799-1875). On lui doit d'importants ouvrages sur l'histoire de la Castille. — Son fils, ALEJANDRO **Pidal y Mon**, né et m. à Madrid (1846-1913), homme politique du parti conservateur, auteur d'études philosophiques.

**pidange** n. f. Gros maillet avec lequel on enfonce les bûches dans les mises d'un train à flotter.

**pidgin-english** ou **pigeon-english** [*pid-jeun'-in'-glich*] n. m. (de *pidgin*, corruption de *business*, affaires, et *english*, anglais). Nom donné à l'anglais corrompu que parlent les Chinois dans leurs rapports commerciaux avec les Européens.

**pie** [*pî*] n. f. (lat. *pica*). Genre d'oiseaux passereaux, de la famille des corvidés, à plumage blanc et noir, qui se rencontrent dans le monde entier : *la pie vit de petits animaux, de graines et de fruits*. *Fam.* Personne bavarde. *Jaser comme une pie, comme une pie borgne*, parler beaucoup. *Ironiq. Trouver la pie au nid*, faire quelque découverte merveilleuse. *Fromage à la pie*, blanc, écrémé. *Mar. Nid de pie*, sac en filet où les ouvriers travaillant au gréement placent leurs outils. Adj. invar. Se dit du poil ou du plumage de deux couleurs, blanc et noir, ou blanc et roux : *cheval pie*. Pl. des *chevaux pie, des vaches pie*. Substantiv. Cheval, jument pie : *M. de Turenne sur sa pie*.

— ENCYCL. Les pies sont des oiseaux de taille moyenne, à bec fort, long, à queue longue et étagée ; leur plumage est ordinairement noir et blanc. Vivant de petits animaux, de graines, de fruits, elles nichent dans les grands arbres, parfois au voisinage des habitations. Elles ont une inclination particulière pour les objets brillants, qu'elles dérobent et enfouissent dans des cachettes. La pie commune (*pica caudata*) abonde dans toute l'Europe. Les services qu'elle rend à l'agriculture sont peu de chose, en comparaison des larcins qu'elle commet.

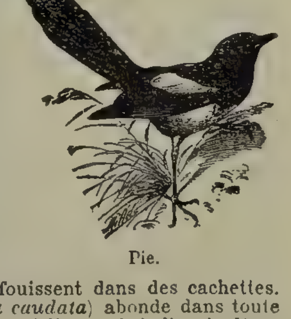
Pie.

On appelle *pie de paradis* ou *astrapie* un genre de passereaux dentirostres du groupe des paradisiers qui habitent la Nouvelle-Guinée. (V. les planches OISEAUX.)

**Pie voleuse** (*la*), mélodrame en trois actes et en prose, par Caigniez et d'Aubigny (1815). C'est aussi le titre d'un opéra-comique de Rossini, en italien, la *Gazza ladra* (1817). V. GAZZA LADRA. Le sujet de ces pièces est l'aventure d'une servante de Palaiseau, condamnée à la potence pour un vol de couverts d'argent, dont une pie seule était coupable.

**pie** [*pî*] adj. (lat. *pius*). Pieux : *faire œuvre pie.*

**Pie Ier** (saint), pape de 158 environ à 167, né à Aquilée, m. probablement martyr. Fête le 11 juillet ; — PIE II (*Æneas Sylvius, Piccolomini*), pape de 1458 à 1464, né à Corvignano, m. à Ancône. Il fut un des premiers grands érudits de la Renaissance, et écrivit une histoire de son temps, des *Mémoires* sur le concile de Bâle, dont il avait été secrétaire, des *Lettres* précieuses. Comme pape, il ne réussit pas à faire mettre à exécution un projet de croisade contre les Turcs, mais il obtint de Louis XI l'abrogation de la Pragmatique sanction, et lui-même désavoua les doctrines du concile de Bâle en ce qu'elles avaient de contraire à l'autorité pontificale ; — PIE III (*Todeschini Piccolomini*), pape en 1503, né à Sienne. Il ne régna que vingt-cinq jours. — PIE IV (*Medici* ou *Medichino*), pape de 1559 à 1565, né à Milan, m. à Rome. Il restaura les ordres religieux de Malte et de Saint-Lazare, et fit de louables efforts pour réformer la cour pontificale ; — PIE V [saint] (*Ghisleri*), né à Bosco, m. à Rome, pape de 1566 à 1572. Il s'appliqua avec la plus grande vigueur à la réforme de l'Eglise, soutint les Ligueurs en France, réforma l'ordre de Citeaux, et provoqua la réunion des flottes chrétiennes qui battirent les Turcs à Lépante. Fête le 5 mai ; — PIE VI (*Braschi*), né à Césène en 1717, m. à Valence (France), pape de 1775 à 1779. Il essaya de dessécher les marais Pontins, et organisa le musée du Vatican. En 1797, le Directoire lui imposa le traité de Tolentino. Il fut arrêté, sur l'ordre du Directoire, par le général Berthier, et conduit en France, où il mourut ; — PIE VII (*Chiaramonti*), né à Césène en 1742, pape de 1800 à 1823. Il signa le *Concordat* (1801), vint à Paris sacrer l'empereur Napoléon Ier (1804), fut dépouillé de ses Etats (1809), amené prisonnier à Fontainebleau (1812), et ne retourna à Rome qu'en 1814. Après 1815, il intercéda auprès des cours d'Europe en faveur du prisonnier de Sainte-Hélène. (Le jeune Louis David a fait de Pie VII un magnifique tableau, qui est au Louvre, v. p. 635) ; — PIE VIII (*Castiglione*), né à Cingoli en 1761, m. à Rome, pape de 1829 à 1830 ; — PIE IX (*Mastaï Ferreti*), né à Sinigaglia en 1792, m. à Rome, pape de 1846 à 1878. Il refusa en 1848 de prendre la tête du mouvement unitaire italien, fut un moment chassé de Rome, et n'y rentra que sous la protection des Français. Il proclama les dogmes de l'Immaculée-Conception et de l'infaillibilité pontificale, édicta le *Syllabus*, mais vit se consommer, en 1870, pour le Saint-Siège, la ruine du pouvoir temporel ; — PIE X (*Sarto*), né à Riese en 1835, élu pape en 1903. Il a pris des mesures de rigueur contre les doctrines modernistes, et vu se consommer la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vatican. Après la séparation des Eglises et de l'Etat, en France (1905), il refusa aux catholiques le droit de former des associations cultuelles, et il leur dicta une politique de résistance, malgré la perte des biens ecclésiastiques ; m. à Rome en 1914 ; — PIE XI (*Ratti*), né à Desio en 1857, archevêque de Milan, élu pape en 1922, a paru vouloir atténuer l'opposition entre le Vatican et le Quirinal.

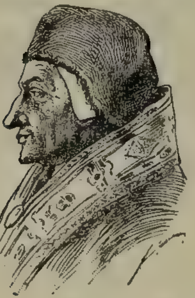
Pie II.

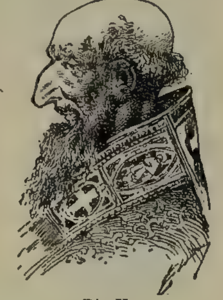
Pie V.

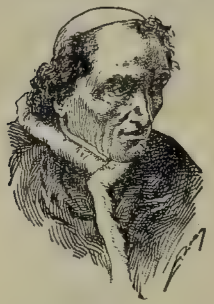
Pie VII.

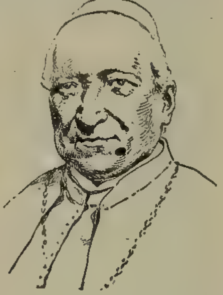
Pie IX.

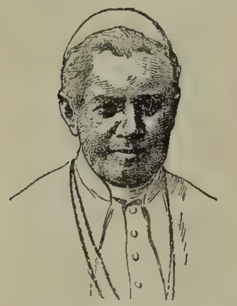
Pie X.

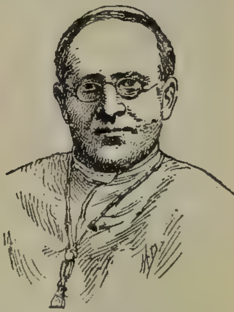
Pie XI.

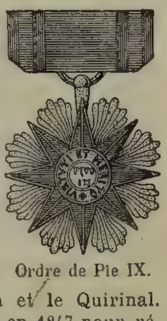
Ordre de Pie IX.

**Pie IX** (*ordre de*), ordre institué en 1847 pour récompenser la vertu, le mérite et les services rendus au Saint-Siège. Trois classes. Ruban bleu foncé, à double liséré rouge.

**Pie** (Louis-François-Désiré-Edouard), cardinal français, évêque de Poitiers, né à Pontgouin, m. à Angoulême (1815-1880).

**pié** n. m. Orthographe de *pied*, permise en poésie.

**piéça** adv. (pour *pièce à*, il y a une pièce de temps). Dès longtemps. (Vx.)

**piéçard** [*sar*] n. m. *Arg. de métier.* Ouvrier qui travaille aux pièces.

**pièce** n. f. Chaque partie, chaque morceau d'un tout : *les pièces d'une charpente.* Portion, fragment : *pièce de terre ; les pièces d'une horloge.* Objet formant à lui seul un tout complet et destiné à être débité en morceaux : *pièce de drap.* Animal entier, destiné à la consommation : *pièce de gibier.* Fragment d'un objet brisé : *mettre en pièces un vase, un livre. Fig. Mettre, tailler en pièces*, infliger une défaite sanglante : *tailler en pièces les ennemis. Fig.* et *fam.* Personne : *une bonne pièce ; une mauvaise pièce.* Petit morceau d'étoffe, de métal, etc., employé pour le raccommodage, la réparation : *mettre une pièce à un corsage. Fait de pièces et de morceaux*, composé de parties disparates. Objet considéré séparément : *une pièce d'orfèvrerie.* Chacune des parties d'un logement : *appartement de six pièces.* Chaque objet faisant partie d'une collection : *combien la pièce ? Pièce anatomique*, partie d'un corps mort, préparée pour l'étude. *Blas.* Nom donné aux figures de toute sorte qui meublent l'écu. *Pièces honorables*, celles qui ont été établies le plus anciennement par les hérauts d'armes, et qui peuvent couvrir un tiers de la surface de l'écu. (V. la planche BLASON.) Bouche à feu : *des pièces de montagne. Pop.* Seringue. *Artilleur de la pièce humide*, infirmier. Monnaie, médaille : *une pièce de dix centimes, de vingt francs.* Pourboire, gratification : *donner la pièce. Etre près de ses pièces*, être avare. Courte composition en vers ou en prose : *pièce de vers.* Ouvrage dramatique, en vers ou en prose : *pièce en cinq actes. Faire pièce à quelqu'un*, lui jouer quelque tour. Au jeu d'échecs, tout ce qui n'est pas pion. Tonneau, barrique : *pièce de vin, d'eau-de-vie. Pièce d'eau*, petit étang dans un parc, un jardin, etc. *Pièce de bois*, morceau de bois propre à la charpente. *Pièce de charpente*, bois travaillé, prêt à être posé. *Pièce de résistance*, gros morceau de viande qu'on sert dans un repas. *Pièce montée*, pièce de pâtisserie qui se compose de parties assemblées. Document faisant partie d'un dossier : *pièces justificatives, à l'appui* (qu'on produit dans une contestation pour établir son droit). *Pièce à* ou *de conviction*, tout ce qui a rapport à un crime et peut servir à la découverte de la vérité (armes, vêtements, etc.). *Travailler à la pièce, aux pièces, à ses pièces*, être payé en proportion de la besogne faite. *Fig. Emporter la pièce*, railler, médire d'une manière très mordante. Loc. adv. *Tout d'une pièce*, d'un seul morceau : *l'obélisque de Louqsor est tout d'une pièce.* Sans souplesse et sans grâce : *marcher tout d'une pièce.* Sans souplesse d'esprit : *homme, caractère tout d'une pièce.* Sans interruption : *faire sa nuit tout d'une pièce. De toutes pièces*, complètement : *chevalier armé de toutes pièces.* Sans aide : *créer un drame de toutes pièces. Accommoder, habiller quelqu'un de toutes pièces*, le maltraiter, dire de lui beaucoup de mal. *Pièce à pièce*, un objet après l'autre.

**piécette** [*sè-te*] n. f. Petite pièce de monnaie. Monnaie d'Espagne et du Mexique, valant à peu près 1 franc. *Techn.* Ornement de moulure consistant en petits disques aplatis et enfilés comme les perles d'un chapelet.

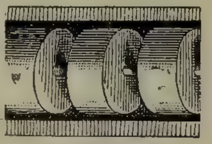
Piécettes (orn.).

**pied** [*pi-é*] n. m. (lat. *pes, pedis*). *Anat.* Partie de l'extrémité de la jambe, qui sert à l'homme et aux animaux à se soutenir et à marcher. (V. la planche HOMME.) Trace que laisse le pied : *relever des pieds sur le sable. Pied plat*, pied trop large et trop aplati, et *fig.*, cuistre, personne vile. *Pied bot*, v. BOT. *Pied de mouton, pied de porc, de veau*, patte détachée de l'animal pour être servie à table. Partie qui sert à soutenir les meubles et certains ustensiles : *une table à quatre pieds.* Partie opposée au chevet : *le pied du lit.* Partie d'un objet qui est la plus près de terre : *le pied d'un arbre, d'une échelle, d'une montagne.* Tout un arbre, toute une plante : *dix pieds de salade.* Pente qu'on donne à des ouvrages, à des objets, pour les rendre plus solides : *donner plus de pied à une échelle.* Ancienne mesure de longueur, valant 0m,324 millimètres. V. MESURE. *Fig. Souhaiter d'être à cent pieds sous terre*, avoir une honte extrême. *Pied anglais* mesure qui se divise en 12 pouces, et qui vaut 0m,3048. *Typogr.* Face inférieure de la lettre, opposée à l'œil. *Pied à coulisse*, outil employé par nombre de métiers pour prendre l'épaisseur de différents objets. *Pied de nez*, geste de mépris qui consiste à narguer quelqu'un en tenant la main grande ouverte, les doigts écartés et le pouce appuyé sur le bout du nez. *Au petit pied*, en raccourci : *un Virgile au petit pied.* Chaque syllabe d'un vers : *vers de douze pieds. Fig. Pieds et poings liés*, dans un état d'impuissance absolue. *A pieds joints*, en tenant les pieds serrés l'un contre l'autre. *Pied à pied*, pas à pas, graduellement. *Au pied de la lettre*, selon le sens littéral, étroit des mots. *Au pied de*, à genoux devant ; en adorateur devant. *De la tête au pied, des pieds à la tête*, sur tout le corps. *Coup de pied*, coup donné avec le pied. *Haut le pied !* Vite en route. *Loger à pied et à cheval*, se dit d'un aubergiste qui reçoit les piétons et les cavaliers. *Retomber sur ses pieds*, se tirer heureusement d'une occasion fâcheuse. *Remettre quelqu'un sur pied, sur ses pieds*, le relever quand il est tombé ; le guérir dans une maladie ; le rétablir dans ses affaires. *Etre sur un bon pied*, être dans une bonne situation. *Vivre sur un grand pied*, en dépensant beaucoup. *Prendre pied*, commencer à s'établir solidement. *Perdre pied*, ne plus toucher le fond de l'eau avec les pieds ; *au fig.*, ne plus savoir comment se tirer d'affaire. *Lever le pied*, partir en emportant les fonds. *Lâcher pied*, reculer, s'enfuir, et *fig.*, céder. *Sur pied*, levé, paré, prêt. *Sécher sur pied*, se consumer d'ennui, de chagrin. *Ne savoir sur quel pied danser*, quel parti prendre. *Sur le pied de*, à raison de, au prix de, dans l'habitude de ; le parti pris de : *se mettre sur le pied de tout critiquer. Avoir un pied quelque part*, y être admis. *Mettre pied à terre*, descendre de cheval, de voiture. *Pied à terre !* Dans la cavalerie, sonnerie de trompette pour inviter les cavaliers à descendre de cheval. *Troupes à pied*, l'infanterie. *Pied de paix, pied de guerre*, état d'une armée suivant qu'elle est prête ou non à faire campagne. *Mettre sur pied*, organiser pour entrer en campagne. *Sur pied*, avant la récolte. *En pied*, en titre, complètement installé. *Portrait en pied*, représentant la personne tout entière. Loc. adv. : *Sur le pied de*, à raison de. *A pied*, pédestrement : *voyager à pied. A pied d'œuvre*, à proximité du bâtiment que l'on construit. *De pied ferme*, en restant immobile. *Fig.* En faisant bonne contenance. *Pop.* Imbécile. ALLUS. LITT. : **Le coup de pied de l'âne**, allusion à la fable de La Fontaine : *le Lion devenu vieux* (III, 14). La locution s'applique aux insultes que les faibles et les lâches prodiguent à une puissance tombée.

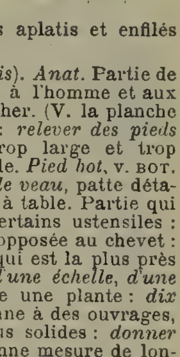
Pied à coulisse.

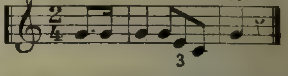

Pied à terre (trompette).

> Laissez-leur prendre un pied chez vous,
> Ils en auront bientôt pris quatre,

vers de la fable de la Fontaine : *la Lice et sa compagne* (VII, 2). Ils s'appliquent à ceux qui abusent des bontés qu'on a pour eux.

— ENCYCL. *Anat.* Le pied est la partie inférieure du membre pelvien chez l'homme ; il pose sur le sol, et supporte le poids du corps. Relié aux deux os de la jambe par l'articulation du *cou-de-pied*, il comprend trois segments osseux bien distincts. En arrière, le *tarse*, formé de sept os courts solidement reliés entre eux. Les plus importants de ces os sont l'astragale et le calcanéum. En avant du tarse est une sorte de gril, formé de cinq tiges osseuses, le *métatarse.* A chacune des cinq tiges osseuses s'ajoute le squelette des orteils, représenté comme celui des doigts par trois phalanges. Le petit orteil n'a que deux phalanges.

Sur ce squelette s'appliquent les tendons des extenseurs et du muscle pédieux ; à la face inférieure sont les tendons des fléchisseurs.

La face inférieure du pied ou *plante* est creusée en forme de voûte, et repose sur le sol par trois points d'appui.

— *Pathol.* Les lésions du pied sont fréquentes. On y rencontre : les cors, les œils-de-perdrix, l'ongle incarné, etc. Le pied est atteint encore du *mal perforant* (ulcérations dues à des troubles trophiques d'origine nerveuse), de tuberculose, de goutte, d'arthrite, etc. Il est le siège de diverses malformations : *hallus valgus, camptodactylie, orteil en marteau, pied bot.*

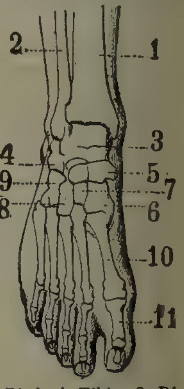

Pied : 1. Tibia ; 2. Péroné ; 3. Astragale ; 4. Calcanéum ; 5. Scaphoïde ; 6, 7, 8. Cunéiformes ; 9. Cuboïde ; 10. Métatarsiens ; 11. Phalanges.

La difformité appelée *pied plat* consiste dans l'aplatissement général de la voûte plantaire, et constitue une cause d'exemption du service militaire.

*Pieds gelés.* Affection provoquant des phlyctènes, escarres et jusqu'à la gangrène des pieds. Attribuée d'abord au froid, à la constriction des jambes et à la macération des pieds dans l'humidité des tranchées, cette affection, fréquente chez les soldats de la Grande Guerre, est due en réalité à la propagation d'un germe pathogène dont la boue paraît bien être le véhicule. On la combat par une hygiène rigoureuse des pieds et par le port de chaussures imperméables.

— *Art vétér.* Le pied est un organe des plus importants chez l'animal de trait ou de transport. La surface inférieure ou *sole* est concave, et ne repose sur le sol que par sa circonférence et par la *fourchette*, qui occupe le centre. (V. le planche CHEVAL.)

Le pied du cheval peut présenter un certain nombre de particularités : *pied grand, pied petit, pied étroit à talons serrés* ou *encastellé.* Le pied peut être à talons bas, à sole plate ou même bombée (*pied comble*). Dans le *pied gros*, la corne est épaisse, tendre et humide ; dans le *pied sec*, elle est sèche et fendillée. Le pied est *cagneux* si la pointe est tournée en dedans, *panard* dans le cas contraire, *pinçard* quand il n'appuie que sur la pince.

Le pied du cheval peut être le siège de diverses maladies telles que fourbure, crapaud, seime, bleine, ou d'accidents provenant de la faute du maréchal (piqûre, enclouure, brûlure).

— *Zool.* On entend par *pied*, chez les mollusques, un organe musculeux correspondant à la face inférieure du corps et affectant des formes et des dimensions très diverses suivant les groupes. Au-dessus du pied vient le manteau.

Le pied est surtout un organe de locomotion, servant à la reptation, mais il peut être modifié en un organe pointu, tronqué, etc., servant à fouir.

**Pied bot** (*le*), tableau de Ribera, au Louvre. C'est un jeune mendiant pied bot le bâton sur l'épaule, à la fois jovial et hideux, qui marque le mieux le réalisme de l'artiste (v. p. 582.).

**pied-à-terre** [*pi-é-ta-tè-re*] n. m. invar. Petit logement que l'on n'occupe qu'en passant. Pl. des *pied-à-terre.*

**pied-bleu** n. m. Nom vulgaire d'un champignon comestible (*tricholoma nudum*), que l'on rencontre assez fréquemment dans les bois du centre de la France. Pl. des *pieds-bleus.*

**pied-d'alouette** n. m. *Bot.* Nom vulgaire des *dauphinelles.* Pl. des *pieds-d'alouette.*

**pied-de-biche** n. m. Poignée de sonnette. *Chir.* Levier de dentiste, servant à l'extraction des racines. *Techn.* Petit levier à tête en biais et fendue, servant à arracher les clous, à faire mouvoir un

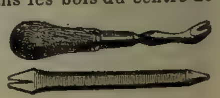
Pieds-de-biche.

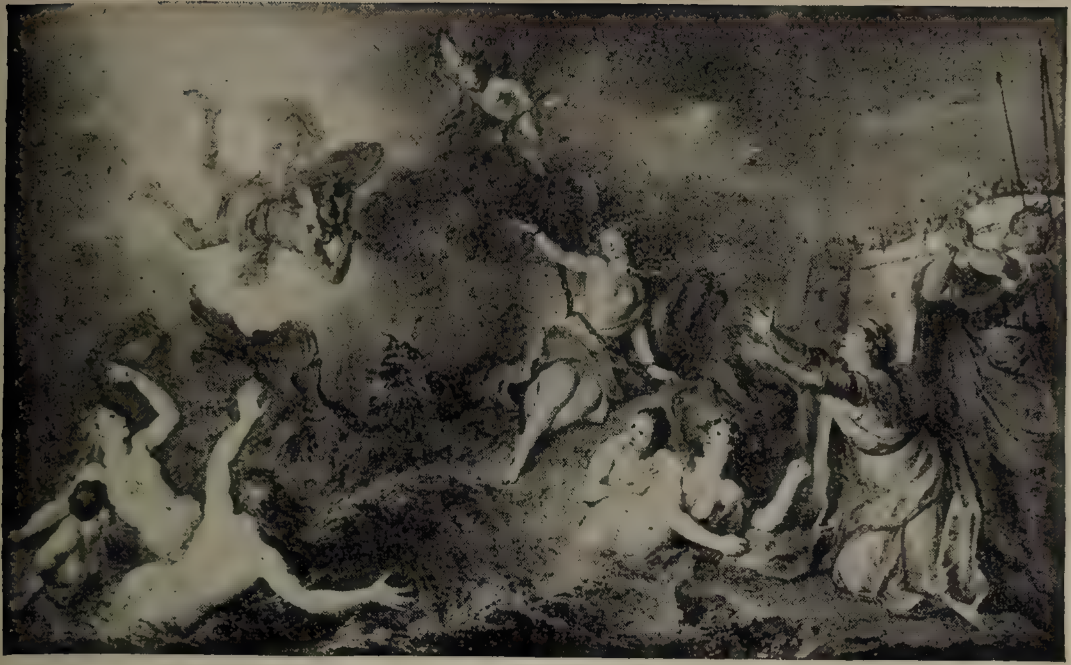

Persée délivrant Andromède (Ch. Antoine Coypel), v. p. 550.

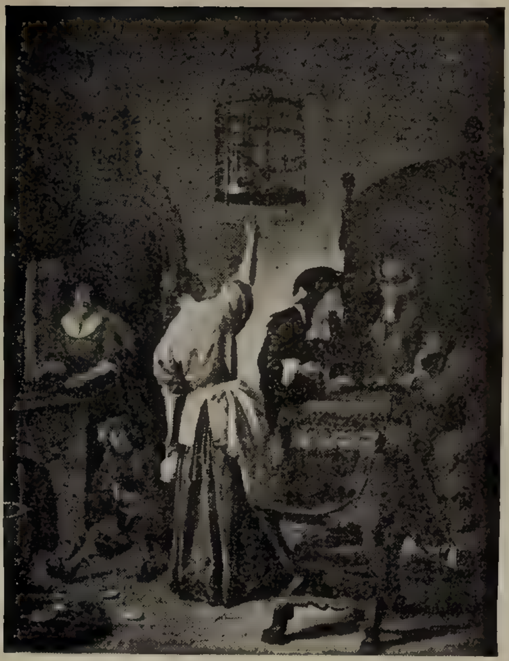

Le Perroquet (Jean Steen), v. p. 548.

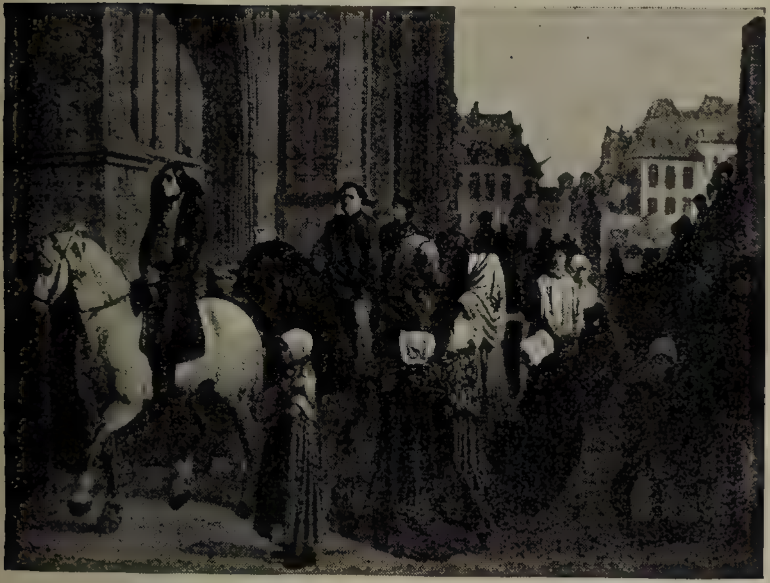

Pèlerinage de Saint-Guidon (Ch. de Groux), v. p. 532.

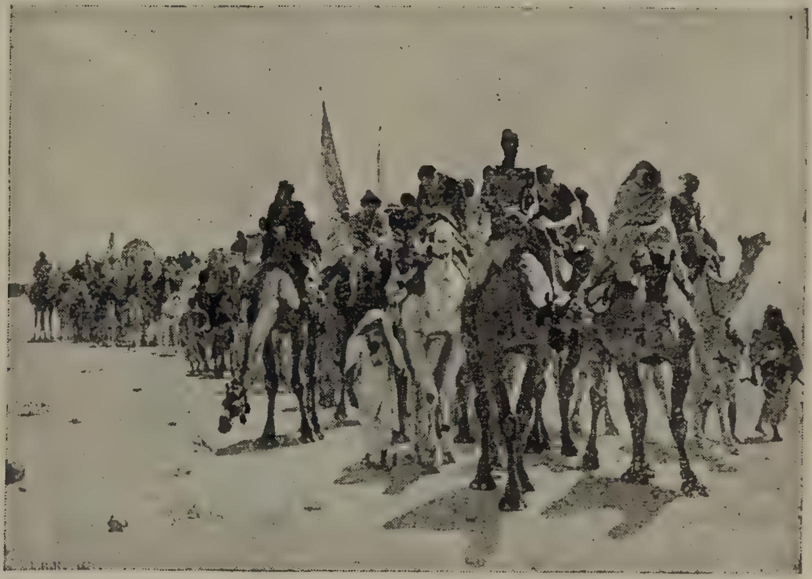

Les Pèlerins allant à La Mecque (Belly), v. p. 532.

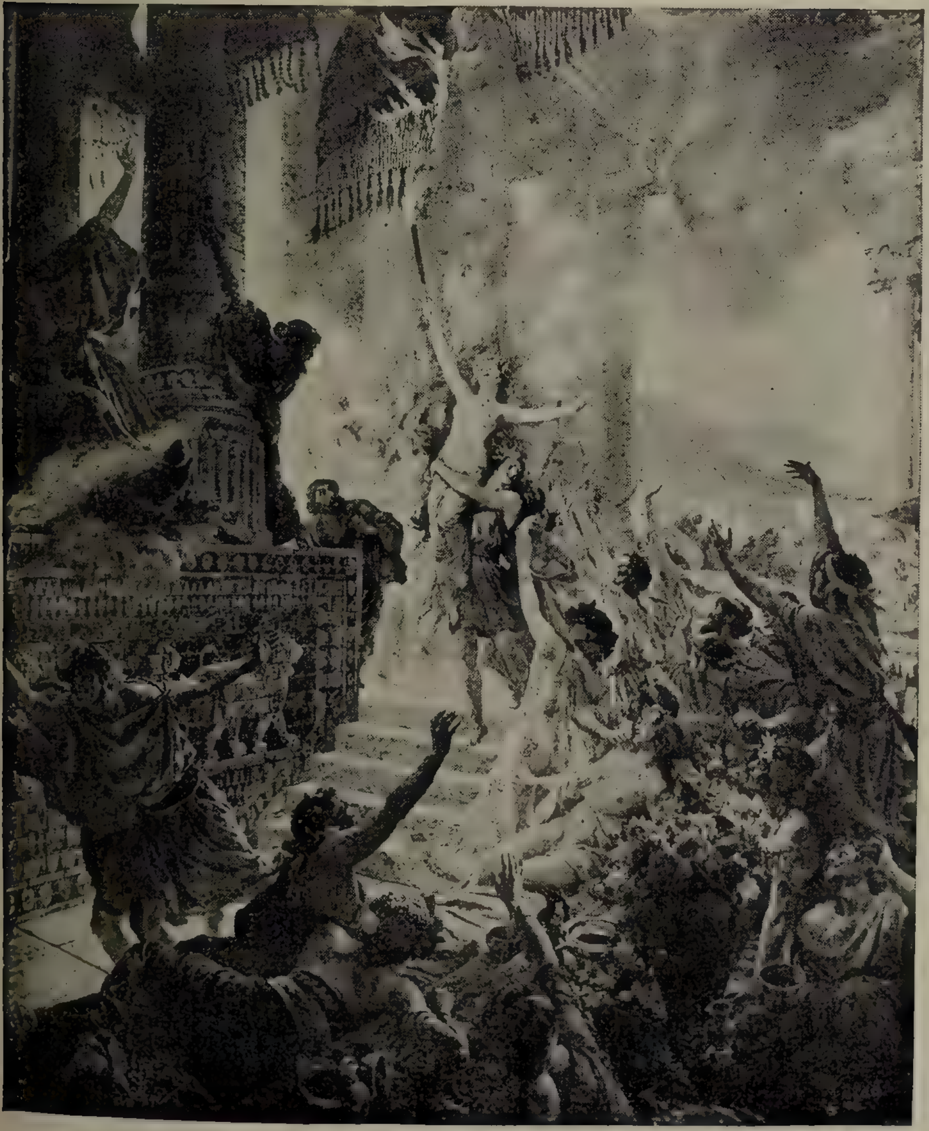

L'Incendie de Persépolis (Rochegrosse), v. p. 550.

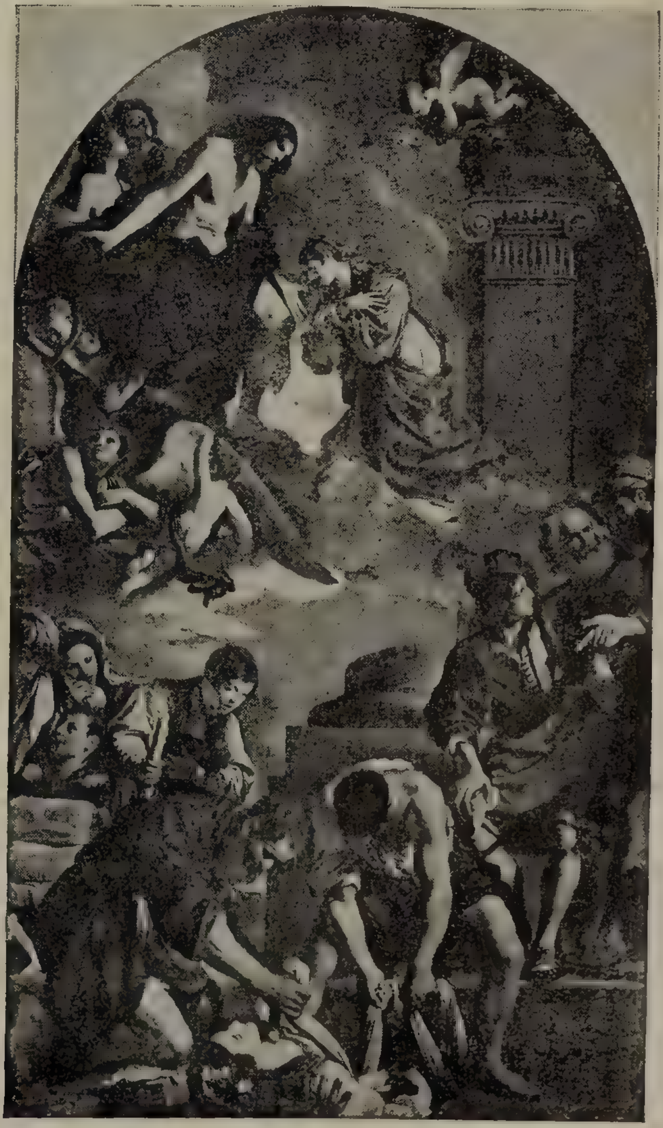

Inhumation de sainte Pétronille (Le Guerchin), v. p. 559.

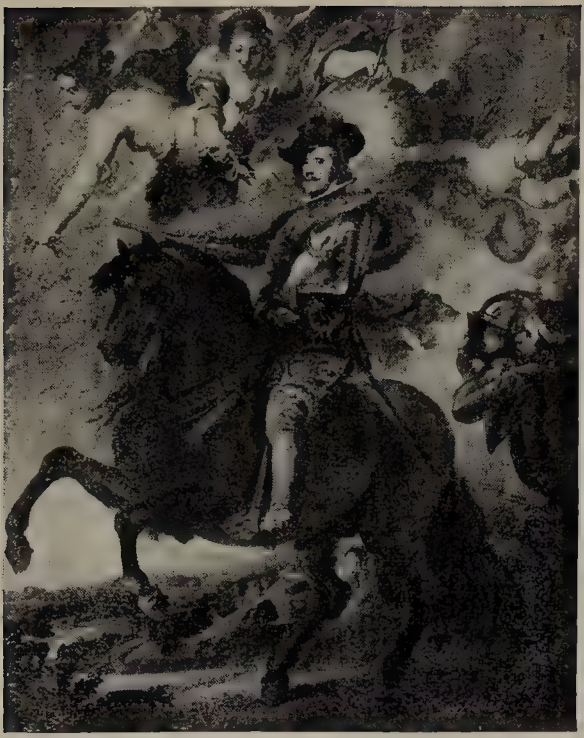

Philippe IV (Velasquez), v. p. 566.

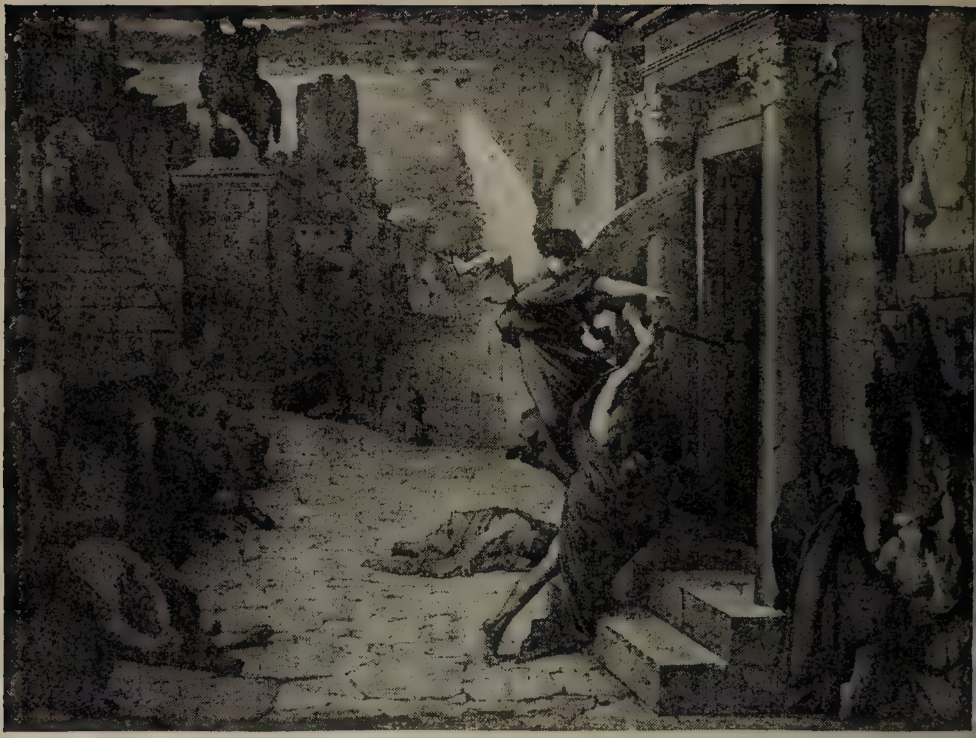

La Peste à Rome (J.-E. Delaunay), v. p. 554.

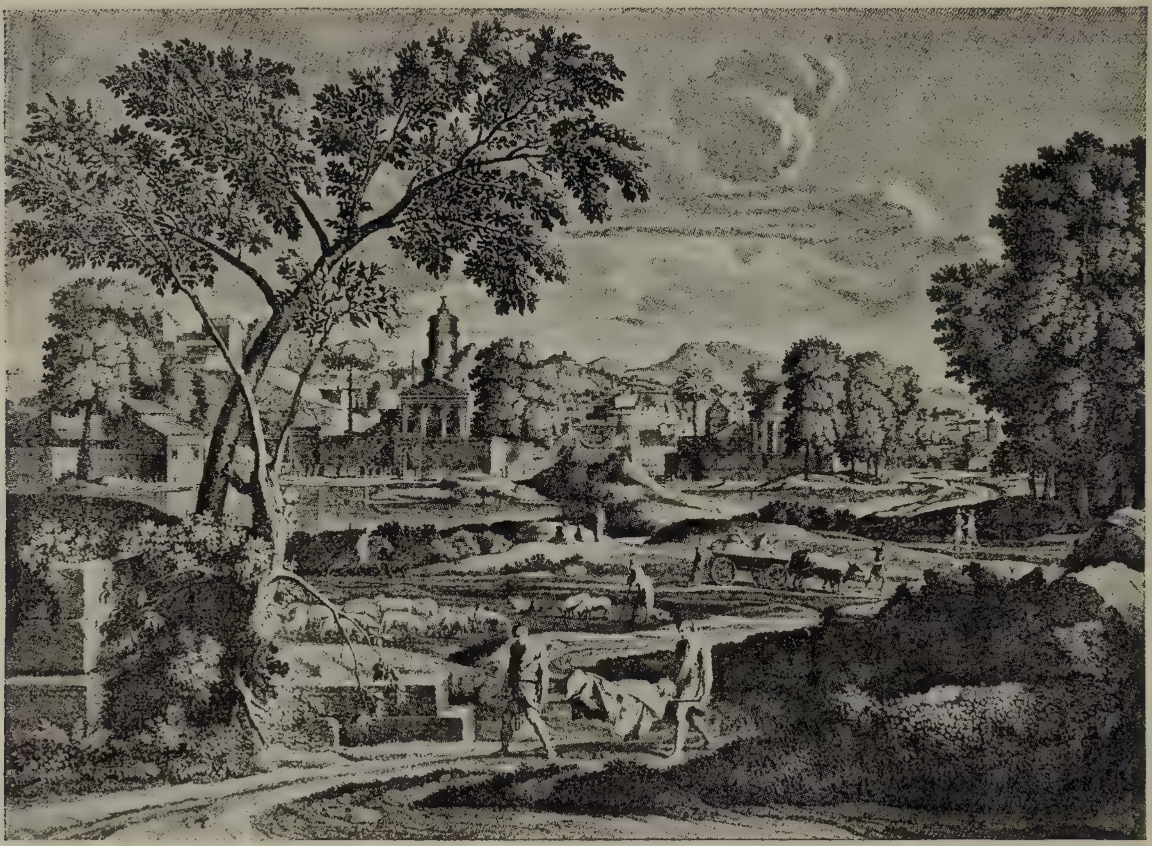

Funérailles de Phocion (Nicolas Poussin), v. p. 570.

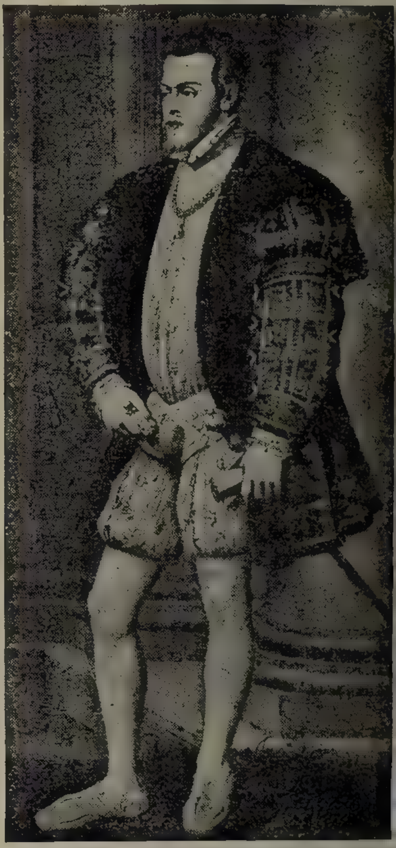

Philippe II (le Titien), v. p. 566.

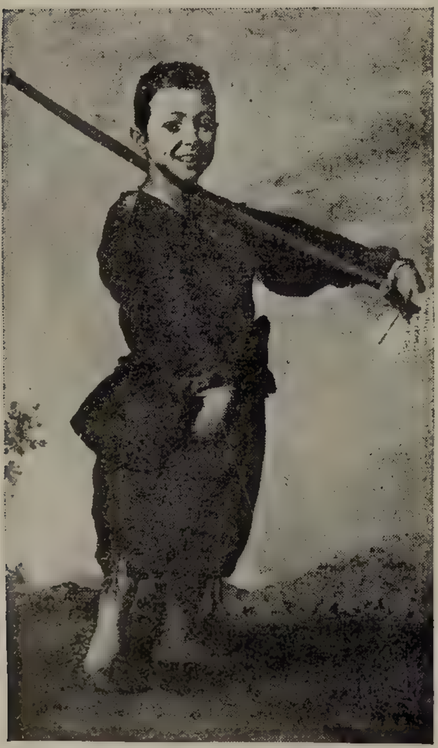

Le Pied bot (Ribera), v. p. 580.

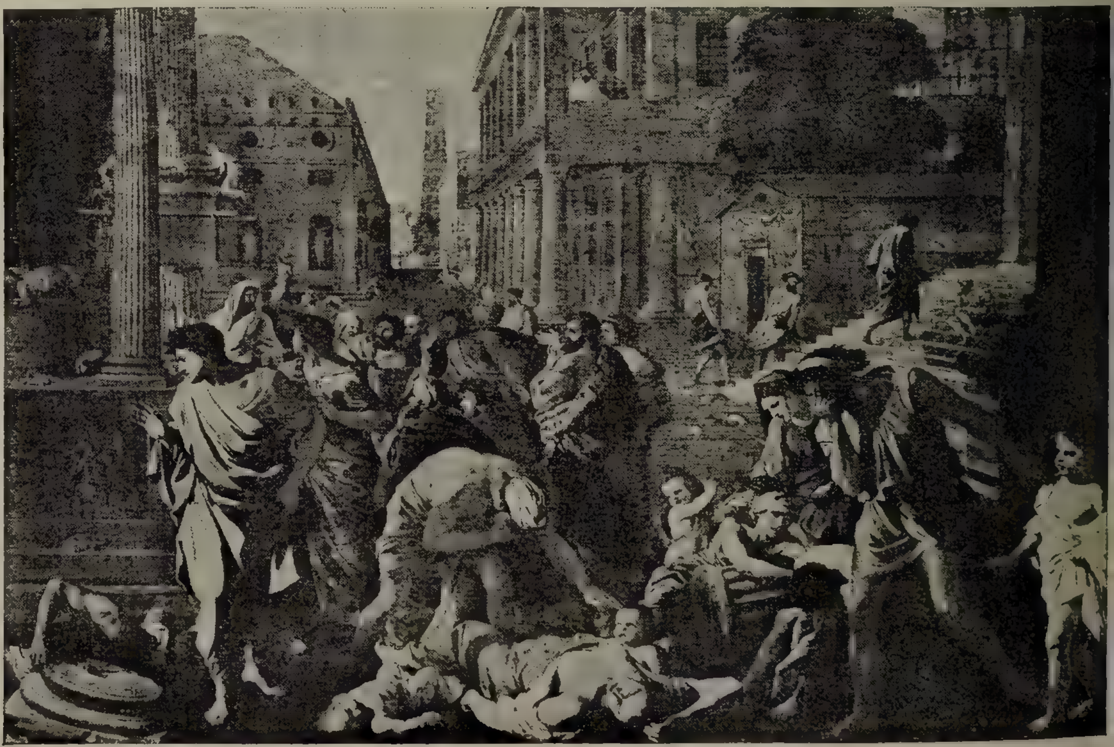

Les Philistins frappés de la peste (N. Poussin), v. p. 567.

objet lourd, à maintenir l'étoffe sur les machines à coudre. Pinceau de porcelainier. *Mar.* Appareil de sûreté du chemin de fer sur lequel passe la chaîne en rentrant à bord. Pl. des *pieds-de-biche.*

**pied-de-bœuf** n. m. Nom vulgaire d'une espèce de *bolet.* Pl. des *pieds-de-bœuf.*

**pied-de-chat** n. m. *Bot.* Nom vulgaire de l'*antennaire.* P. des *pieds-de-chat.*

**pied-de-cheval** n. m. Grosse huitre dont la forme rappelle le sabot du cheval. Pl. des *pieds-de-cheval.*

**pied-de-chèvre** n. m. Pièce de bois qui soutient les montants de la chèvre à élever les fardeaux. (Syn. SEMELLE.) Levier de fer dont une des extrémités est fendue en pied de chèvre. Pl. des *pieds-de-chèvre.*

**pied-de-cuve** n. m. Levain préparé avec des raisins choisis, écrasés, additionnés ou non de levures sélectionnées, et qui est employé pour favoriser le départ de la fermentation dans une cuve de vendange.

**pied-de-griffon** n. m. *Bot.* Nom vulgaire de l'*ellébore fétide.* Pl. des *pieds-de-griffon.*

**pied-de-lion** n. m. *Bot.* Nom vulgaire de l'*edelweiss.* Pl. des *pieds-de-lion.*

**pied-de-veau** [*pi-é-de-vô*] n. m. Nom vulgaire de l'*arum.* Pl. des *pieds-de-veau.*

**pied-d'oiseau** n. m. Nom vulgaire de l'*ornithope*, ainsi appelé parce que ses graines réunies généralement par trois gousses présentent l'aspect d'un pied d'oiseau. Pl. des *pieds-d'oiseau.*

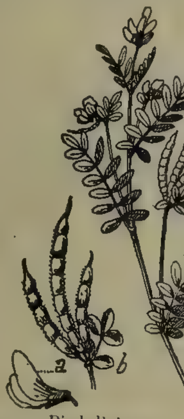

Pied-d'oiseau : *a*, fleur ; *b*, fruits.

**pied-droit** [*pi-é-droi*] n. m. Partie du jambage d'une porte ou d'une fenêtre. Mur vertical qui porte la naissance d'une voûte. Pilier carré, qui porte la naissance d'une arcade. Chacune des pierres de ce pilier. Pl. des *pieds-droits.* (On écrit parfois PIÉDROIT.)

— ENCYCL. Dans un pont, les pieds-droits ou appuis extrêmes prennent le nom de *culées ;* les intermédiaires celui de *piles* quand ils sont en pierre, et de *palées* quand ils sont en bois. Lorsque les pieds-droits doivent résister à la poussée horizontale de la voûte, il faut leur donner une épaisseur telle que le bras de levier de la force qui les sollicite soit au moins égal à la moitié de cette épaisseur.

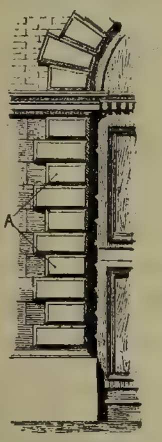

A, pied-droit.

**piédestal** [*dès-tal*] n. m. (ital. *piedestallo*). Support isolé, avec base et corniche : *le piédestal d'une statue. Fig.* Ce qui sert à s'élever, à paraître : *se faire un piédestal du crédit de ses amis.* Pl. des *piédestaux.* (V. la planche ORDRES.)

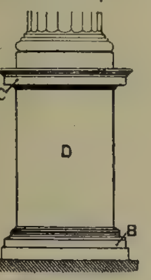

Piédestal : B, base : C, corniche ; D, dé.

**pied-fort** [*pi-é-for*] n. m. Pièce de monnaie épaisse, frappée comme modèle. Pl. des *pieds-forts.*

**Piedicorte-di-Gaggio** [*té, ghad-ji-o*], ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 28 kil. de Corte, au-dessus du Tavignano ; 790 h. — Le cant. a 7 comm., et 3.440 h.

**Piedicroce** [*sé*], ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 55 kil. de Corte, au-dessus du Fium'Alto ; 530 h. — Le cant. a 15 comm., et 3.840 h.

**pied-noir** n. m. Maladie cryptogamique du châtaignier, dite aussi *maladie de l'encre*, qui a causé de grands dégâts dans les châtaigneraies d'Europe.

**piédouche** n. m. (ital. *pieduccio*). Piédestal de petite dimension, qui sert de support à de petits objets, tels que bustes, vases, etc. V. BUSTE.

**piedra** n. f. *Pathol.* Affection des cheveux, caractérisée par de petites nodosites, et causée par un champignon du genre *trichosporum : la piedra est plus fréquente dans les régions chaudes que dans les régions tempérées.*

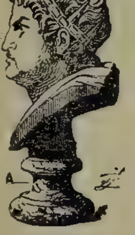

A, piédouche.

**piédroit** n. m. V. PIED-DROIT.

**piège** n. m. (du lat. *pedica*, entrave). Engin servant à attirer ou à prendre les animaux : *les miroirs, les ratières sont des pièges. Fig.* Amorce, embûche : *la vanité nous tend des pièges.*

— ENCYCL. Pour les grands carnassiers (lions, tigres, panthères, etc.) on fait usage de trappes et de fosses, que l'on recouvre de branchages légers, et au-dessus desquelles on attire l'animal en lui présentant une proie morte ou vivante. Les pièges à loups, à loutres, renards, sont en métal et constitués par deux branches droites ou courbes munies de dents, et que déclenche un puissant ressort quand le fauve touche à l'appât ; le trébuchet, l'assommoir, la bascule, le traquenard, les ratières, des souricières sont employés à la capture des animaux plus petits. On prend les oiseaux avec des pièges de métal, de bois, des filets, des collets, etc., et les poissons à l'aide de nasses de diverses formes. Enfin, on capture les insectes nuisibles à l'aide d'écrans englués, de ceintures-pièges disposées autour des arbres ; on attire les papillons nocturnes par le moyen de pièges lumineux au pied desquels est disposé soit un écran englué, soit un récipient rempli d'eau où tombent les papillons.

**piégeage** [*ja-je*] n. m. Chasse des animaux au moyen de pièges : *le piégeage de la loutre est difficile.*

**piéger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il piégea ; nous piégeons.*) Prendre au piège : *piéger des renards.*

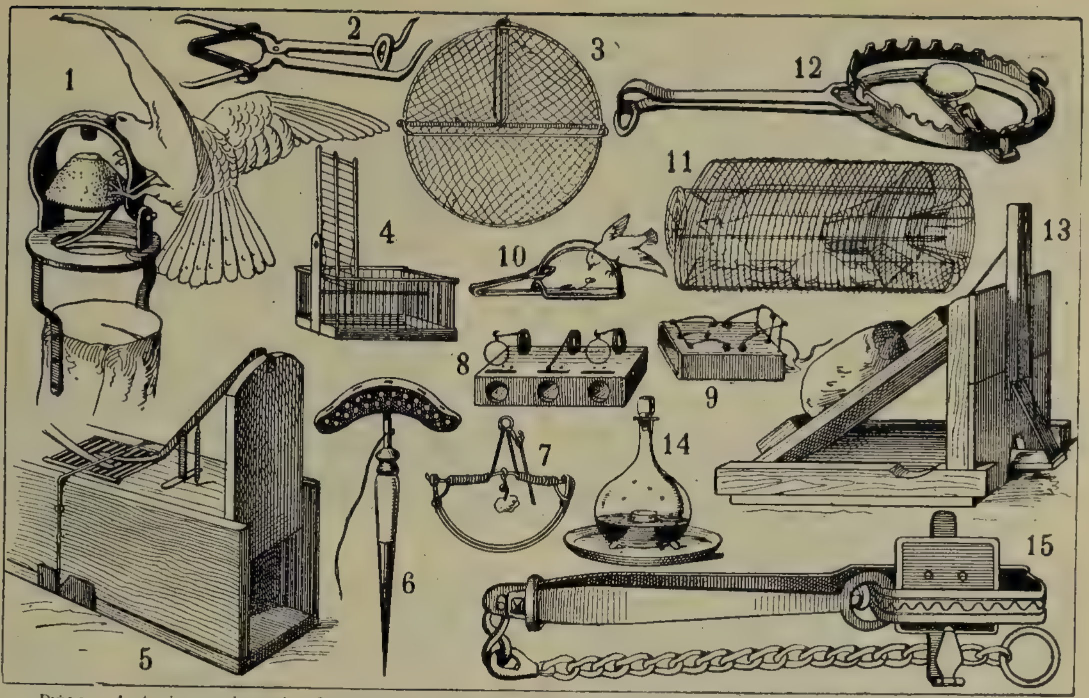

PIÈGES : 1. A oiseaux de proie ; 2. A taupes ; 3. Pour petits oiseaux ; 4. Trébuchet, pour petits oiseaux ; 5. A guillotine, pour petits carnassiers ; 6. Miroir à alouettes ; 7. Pour loirs ; 8. Souricière ; 9. A guillotine, pour souris et rats ; 10. Pour petits oiseaux ; 11. Nasse à rats ; 12. Pour belettes ; 13. Assommoir pour carnassiers ; 14. Carafe à mouches ; 15. Pour loups.

**pie-grièche** ou **pigrièche** n. f. Nom vulgaire de divers oiseaux passereaux dentirostres, répandus dans l'ancien monde et appartenant à différents genres. *Fig.* Femme acariâtre, querelleuse. Pl. des *pies-grièches.*

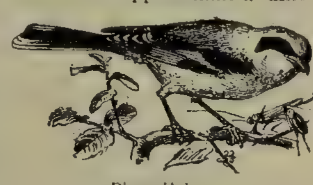

Pie-grièche.

**Piegut-Pluviers,** comm. de la Dordogne, arr. et à 13 kil. de Nontron ; 1.820 h. Ch. de f.

**pie-mère** n. f. (lat. *pia mater*). Membrane qui enveloppe immédiatement les centres nerveux. (C'est la plus profonde des méninges ; elle contient les vaisseaux destinés à la moelle et à l'encéphale.)

**Piémont** [*mon*] (c.-à-d. *Au pied des monts*), région de l'Italie septentrionale, plaine fertile, entre les Alpes, le Tessin et l'Appennin ; superf. : 29.500 kil. carr. ; pop. 3.500.000 h. Ch.-l. *Turin.* Avant 1860, le Piémont formait avec la Savoie les Etats sardes.

**Piémontais, e** [*tè, è-ze*], habitant ou originaire du Piémont : *les Piémontais.* Adjectiv. : *les montagnards piémontais.*

**piémontite** n. f. Silicate hydraté complexe de calcium, manganèse, magnésium, aluminium et fer.

**pier** [*pi-re*] n. m. Mot anglais signifiant : jetée, appontement, môle.

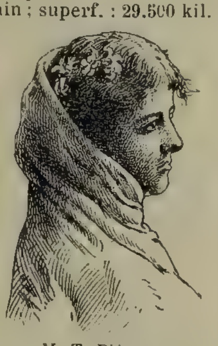

M.-T. Piérat.

**Piérat** (Marie-Thérèse PANOT, Mme GUIRAND DE SCÉVOLA, dite *Marthe*), actrice française, née à Paris en 1885 ; comédienne adroite et gracieuse, elle a fait applaudir au Théâtre-Français ses qualités de distinction et d'émotion contenue.

**Pierce** (Franklin), homme d'Etat américain, né à Hillsborough (New-Hampshire), m. à Concordia (1804-1869), président des Etats-Unis de 1852 à 1856.

**piéride** n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant environ 130 espèces répandues sur le globe. (Ce sont des papillons blancs ou jaunâtres, dont les larves sont souvent très nuisibles aux plantes. En France, la plus commune est la *piéride du chou.*)

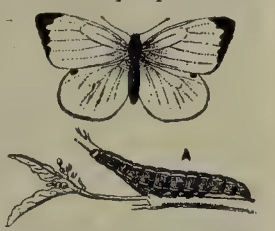

Piéride du chou : A, sa chenille.

**Piérides.** *Myth.gr.* Les neuf filles de Pieros, roi d'Emathie, qui osèrent défier les Muses, et furent changées par Apollon en pies. Nom donné souvent aux Muses par les poètes, soit en souvenir de leur victoire sur les filles de Pieros, soit plutôt parce que les Muses étaient nées sur le mont Pieros.

**Pierné** (*Gabriel*), musicien français, né à Metz en 1863. Membre de l'Académie des beaux-arts (1924). Auteur de *la Coupe enchantée, la Fille de Tabarin*, et de nombreuses compositions pour piano.

**Piero di Lorenzo** ou **Piero di Cosimo,** peintre italien, né et m. à Florence (1462-1521). Elève de Cosimo Rosselli, et maître d'A. del Sarto. Ses œuvres sont remarquables par l'ampleur et la richesse du coloris (*la Conception de la Vierge, le Couronnement de la Vierge*).

**pierraille** [*è-ra, ll* mll., *e*] n. f. Amas de petites pierres.

**pierre** [*è-re*] n. f. (lat. *petra*). Corps dur et solide, qui sert à bâtir : *des pierres de taille.* Fragment détaché de la même matière, caillou : *ne lancez pas de pierres.* Amas de gravier qui se forme dans le rein, la vessie, la vésicule biliaire, etc. : *opérer un malade de la pierre.* Duretés semblables à de petits grains de pierre, qu'on trouve dans quelques fruits. *Pierre à plâtre*, gypse. *Pierres météoriques*, bolides, météorites. *Pierre à fusil*, silex qui donne des étincelles au choc. *Pierres branlantes*, pierres qui ne reposent sur le sol que par une base très étroite, sur laquelle elles semblent en équilibre. *Pierres levées*, dolmens. *Pierre précieuse*, diamant, rubis, etc. *Pierre fine*, vraie pierre précieuse naturelle. *Pierre infernale*, nitrate d'argent, dont les chirurgiens se servent pour brûler les chairs. *Pierre philosophale*, v. PHILOSOPHALE. *Pierre ponce*, roche volcanique poreuse, légère, dont on se sert pour polir. *Pierre d'autel*, pierre bénite enchâssée dans l'autel sur lequel le prêtre officie. *Pierre de touche*, pierre noire et très dure, pour essayer l'or et l'argent. *Fig. Le malheur est la pierre de touche de l'amitié*, c'est dans le malheur que l'on connait ses amis. *Pierre fondamentale*, principe essentiel ; ce qu'il y a de plus important. *De pierre, dur comme la pierre*, extrêmement dur ; *au fig. : un cœur de pierre. Malheureux comme les pierres*, extrêmement malheureux. *Pierre de scandale*, cause de scandale. *Pierre d'achoppement*, cause de difficulté, d'insuccès. *Trouver des pierres sur son chemin*, rencontrer des obstacles. *Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a pas de pierres*, le poursuivre très vivement, sans arrêt. *Ne pas laisser pierre sur pierre*, détruire complètement. *Jeter la pierre à quelqu'un*, accuser, blâmer (allusion à la femme adultère de l'Evangile). *Avoir une mauvaise pierre dans son sac*, être très malade ou mal dans ses affaires. PROV. : **Pierre qui roule n'amasse pas mousse,** celui qui change souvent de condition, de profession ou de pays n'acquiert pas de biens. **La pierre va toujours au tas,** les biens, les maux vont toujours à celui qui en est le plus favorisé, ou le plus accablé. ALLUS. HIST. V. QUI SINE PECCATO EST.

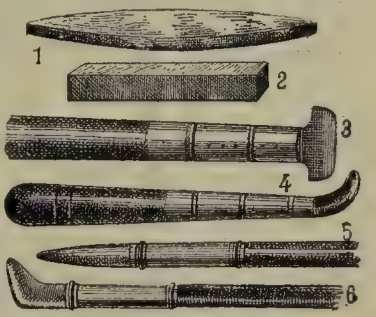

Pierres : 1. A aiguiser ; 2. A l'huile ; 3, 4. A brunir ; 5, 6. A enluminer.

— ENCYCL. *Constr.* Les pierres se divisent en deux catégories : 1° les pierres *siliceuses*, ne faisant pas effervescence avec les acides et donnant des étincelles sous le choc de l'acier (grès, silex, meulière, granits, etc.) ; 2° les pierres *calcaires*, faisant effervescence avec les acides et ne donnant pas d'étincelles, formées de carbonate de chaux.

Les pierres siliceuses, généralement très dures, sont utilisées pour faire des pavés, des éclats pour l'entretien des routes (*quartz, grès, basalte*), des murs résistants (*meulière*), des dalles, des bordures de trottoirs, de quais (*granits*), des tombeaux (*porphyres*). — Quelques édifices ont été érigés avec des pierres siliceuses : cathédrale de Strasbourg (*grès des Vosges*), cathédrale de Clermont-Ferrand (*lave*).

Les pierres calcaires sont plus usuellement employées dans la construction des maisons ; on les classe en *pierres dures* débitées à la scie sans dents (*liais, cliquart, banc-franc, marbre*) et en *pierres tendres* débitées à la scie à dents (*lambourde, vergelé*). Ces dernières résistent assez bien à la gelée lorsqu'elles ont perdu leur eau de carrière, elles se taillent facilement, et leur parement durcit à l'air : ce durcissement peut être augmenté par *fluatation* (imprégnation aux fluosilicates).

On utilise encore, dans la construction, des *pierres artificielles*, formées de blocs moulés ou coulés de pâtes diverses à base de ciment ; ces matériaux se prêtent, par leur forme régulière, à l'édification rapide des bâtiments.

— *Pierres précieuses.* L'emploi des pierres précieuses comme objet de luxe remonte à la plus haute antiquité. Les Asiatiques puis les Romains confectionnaient de nombreux joyaux, et la taille des pierres leur était parfaitement connue, sauf cependant celle du diamant, qui date de 1479. Les croisés rapportèrent en Europe une grande quantité de pierres précieuses, auxquelles on ne manqua point d'attribuer des vertus particulières : le saphir empêchait la misère, l'émeraude protégeait la vertu, etc.

Les pierres précieuses (*gemmes*) ont une valeur variable avec leur *dureté* et leurs *propriétés optiques ;* leur *couleur* est due à la présence, dans la masse, d'oxydes métalliques particuliers : cette couleur change quelquefois, suivant que l'on regarde

### Tableau des principales pierres précieuses. (V. planches MINÉRAUX.)

| NOM | COMPOSITION | PROVENANCES PRINCIPALES | COULEUR |
|---|---|---|---|
| **Diamant** | Carbone pur. | Golconde<br>Indes-Orientales<br>Brésil, Rio, Le Cap | Le diamant de première qualité est incolore et transparent, ou bien jaune, rose, bleu, violet, vert et noir. |
| **Émeraude** | Silicate naturel d'aluminium et de glucinium coloré par des traces d'oxyde de chrome. | Ceylan (très rare)<br>Colombie<br>Sibérie | Vert très limpide<br>Vert-jaune<br>Vert foncé |
| **Saphir** | Alumine pure colorée en bleu par des traces d'oxyde de cobalt. | Cachemire<br>Ceylan<br>Birmanie<br>Montana | Bleu velouté<br>Bleu clair<br>Bleu foncé<br>Bleu-vert très vif. |
| **Rubis** | Alumine cristallisée pure colorée par des traces de chrome, pour le rubis oriental : les autres sont de l'aluminate de magnésie. | Orient<br>Siam<br>Inde (rubis spinelle)<br>Inde (rubis balais) | Rouge foncé<br>Violacé-rouge<br>Rose<br>Rose clair |
| **Turquoise** | Phosphate hydraté naturel d'alumine. | Perse<br>Egypte | Bleu<br>Vert clair |
| **Perle** | Concrétion de certains mollusques, formée d'eau, de matières organiques et de carbonate de calcium. | Indes<br>Mers du Japon<br>Panama | Blanc-bleu, blanc-rose et blanc nacré |
| **Opale** | Silice hydratée. | Australie<br>Mexique<br>Hongrie | Fond blanc avec reflets rouge-vert.<br>Plus limpide que celle d'Australie. |
| **Topaze** | Fluosilicate naturel d'aluminium. | Brésil<br>Espagne | Jaune limpide; devient rose par calcination (topaze brûlée)<br>Jaune |
| **Améthyste**<br>*(L'améthyste orientale est une variété de corindon.)* | Quartz coloré par de l'oxyde de manganèse | Sibérie<br>France (Auvergne)<br>Uruguay | Violet de prisme<br>Violet foncé et noir.<br>Violet clair |
| **Chrysolithe** | Silicate double de fer et de magnésium. | Ceylan<br>Indochine<br>Siam | Jaune-vert |
| **Péridot** | Variété de corindon. | Ceylan ; Perse<br>Egypte ; Bohême | Vert bouteille |
| **Jargon** ou **Zircon.** | Silicate naturel de zirconium. | Dans de nombreuses alluvions aurifères. | Rouge verdâtre, violet, bleu-noir. |
| **Aigue-marine** | Variété d'émeraude. | Sibérie | Bleu clair |
| **Tourmaline** | Borosilicate naturel d'alumine diversement coloré par des oxydes. | Madagascar | Rouge, bleu-vert, jaune, etc |
| **Hyacinthe** | Silicate naturel de zirconium. | France (Haute-Loire)<br>Espagne | Brun-rouge |
| **Grenat** | Silicate double d'aluminium et de magnésium. | Bohême | Rouge-violet |
| **Sardoine** | Variété de calcédoine (quartz cristallisé et silice amorphe) | Asie<br>Bohême<br>Silésie | Rouge sang, jaune orangé |
| **Jade de Chine**<br>*(Utilisé pour les camées.)* | Variété d'actinote. | Chine | Vert blanchâtre |
| **Œil-de-chat** | Quartz pénétré de fils d'amiante. | Ceylan | Rouge-noir imitant la prunelle de l'œil |

la pierre par réflexion ou par transparence ; les pierres correspondantes sont dites *dichroïques*. Les pierres se distinguent encore par leur éclat, la plus ou moins grande dispersion qu'elles donnent de la lumière, etc.

Dans la pratique, on appelle particulièrement *pierres précieuses* celles qui sont utilisées en bijouterie et joaillerie de luxe ; les autres, moins rares, employées en joaillerie ordinaire, sont appelées *pierres fines;* les premières sont encore appelées *orientales*.

*Pierres artificielles*. C'est l'Allemand Strass qui, le premier, imagina un verre plombeux assez brillant pour donner les jeux de lumière du diamant. Aujourd'hui, avec les borosilicates, on fabrique des parures à bas prix. A côté de ces imitations, il convient de citer la reproduction artificielle du rubis, par Verneuil : le procédé qu'il a suivi est devenu industriel ; du diamant, par Moissan.

**Pierre** (*l'Age de*), tableau de Cormon, au musée de Saint-Germain-en-Laye.

**Pierres de Venise** (*les*), études d'esthétique architecturale, par John Ruskin (1851-1853). L'auteur montre que l'architecture vénitienne est dominée par les lois de la couleur beaucoup plus que par celles de la pesanteur.

**Pierre,** ch.-l. de c. de Saône-et-Loire, arr. et à 31 kil. de Louhans, non loin du Doubs ; 1.980 h. (*Pierrois*). Ch. de f. P.-L.-M. Magnifique château historique. — Le cant. a 19 comm., et 14.860 h.

**Pierre,** v. des Etats unis d'Amérique, capitale du Sud-Dakota et du comté de Hughes, sur le Missouri ; 3.200 h.

**Pierre** (saint), en araméen *Képhah*, le premier des apôtres et des papes, né à Bethsaïde vers l'an 10 av. J.-C., martyr à Rome sous le règne de Néron, probablement en 67 apr. J.-C. Il était pêcheur sur les bords du lac de Génésareth. Au moment de la Passion, il renia trois fois Jésus, qui lui avait prédit sa trahison. Un regard du Maître lui fit comprendre toute l'étendue de sa faute, qu'il pleura toute sa vie. Jésus, en lui confiant la clef du royaume des cieux, l'institua chef de son Eglise. Il prêcha l'Evangile en Judée, en Galilée, en Asie Mineure, puis à Rome sous Claude, puis une seconde fois sous Néron, et y fut crucifié la tête en bas. Deux *Epîtres* canoniques portent son nom. Fêtes le 29 juin (saint Pierre et saint Paul), le 1er août (saint Pierre aux liens), le 18 janvier (chaire de saint Pierre à Rome).

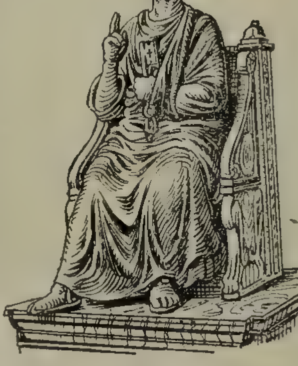
Statue de saint Pierre (basilique Saint-Pierre de Rome).

**Pierre** (*le Crucifiement de saint*), tableau de Rubens, à Cologne ; de Sébastien Bourdon, au Louvre ; — *Jésus-Christ donnant à saint Pierre les clefs du paradis*, tableau d'Ingres, au Louvre (V. p. 635).

**Pierre** (*la Délivrance de saint*), fresque de Raphaël, à Rome (chambres du Vatican).

**Pierre** (ÉGLISE **Saint-**). V. SAINT-PIERRE.

**Pierre** (saint), patriarche d'Alexandrie et martyr, m. en 311.

**Pierre** (saint) **Chrysologue** (c.-à-d. *Aux paroles d'or*), archevêque de Ravenne, né à Imola (380-450). Il a laissé des *Discours* et des *Sermons*, écrits en latin.

**Pierre de Vérone** (saint), dominicain inquisiteur à Milan, puis à Crémone, né à Vérone, assassiné près de Côme par des hérétiques en 1252, canonisé l'année suivante.

**Pierre Nolasque** (saint), fondateur de l'œuvre de la Merci, né à Saint-Papoul, m. à Barcelone (vers 1182 ou 1189-1256). Fête le 29 janvier.

**Pierre d'Alcantara** (saint), fondateur de l'ordre des franciscains déchaussés ou de la plus étroite observance, né à Alcantara, m. à Las Arenas (1499-1562).

**Pierre Ier,** roi d'Aragon, de 1094 à 1104. Il battit à Alcazar l'émir Al-Mustein ; — PIERRE II, roi d'Aragon de 1196 à 1213, fils d'Alphonse II à qui il succéda. Il se couvrit de gloire à la journée de Las Navas de Tolosa. Il fut tué à la bataille de Muret, en combattant contre Simon de Montfort ; — PIERRE III, fils de Jacques Ier, roi d'Aragon de 1276 à 1285, instigateur des *Vêpres siciliennes*. Il put, grâce à son amiral, Roger de Loria, résister à tous les efforts de Philippe le Hardi ; — PIERRE IV, fils et successeur d'Alphonse IV, roi d'Aragon de 1335 à 1388 ; — PIERRE *le Cruel* ou *le Justicier*, fils et successeur d'Alphonse XI, roi de Castille de 1350 à 1369. Il fit peser sur son royaume la plus épouvantable tyrannie, et mourut dans une terrible rixe avec son frère Henri de Transtamare, qui, aidé par Du Guesclin, venait de le battre à la journée de Montiel.

**Pierre Ier, le Justicier,** fils et successeur d'Alphonse IV, roi de Portugal de 1357 à 1367. Il vengea l'assassinat d'Iñès de Castro (V. IÑÈS) ; — PIERRE II, fils de Jean IV et successeur d'Alphonse VI, roi de Portugal de 1683 à 1706. Il négocia avec l'Angleterre le fameux traité dit « de Methuen », qui ruina l'industrie portugaise (1701) ; — PIERRE III, fils de Jean V, roi de Portugal de 1777 à 1786 ; mari de la reine doña Maria.

**Pierre Ier, le Grand,** tsar de Russie de 1682 à 1725, né à Moscou, m. à Saint-Pétersbourg (Petrograd) [1672-1725], troisième fils d'Alexis Michaïlovitch. Doué d'une volonté de fer et d'une énergie souvent brutale, qui devait plus tard étonner l'Europe, il brisa le pouvoir des strélitz et résolut de tirer son peuple de la barbarie pour en former une nation civilisée, d'emprunter à l'Occident les deux grandes forces des temps modernes : l'art et la science, de combattre les préjugés et les mœurs farouches des Moscovites. Il voyagea en Europe, travailla en Hollande comme charpentier pour apprendre à construire une flotte, organisa une administration et une noblesse officielle, se fit reconnaître comme chef suprême de l'Eglise russe, et eut bientôt une armée, qui, après un premier échec à Narva, lui permit de vaincre à Poltava, en 1709, les troupes si disciplinées de Charles XII. Il gagna au traité de Nystadt la Livonie, l'Estonie, l'Ingrie et une partie de la Finlande. En 1717, il fit un second voyage en Europe ; à Paris, il s'écria devant la statue de Richelieu : « Je donnerais la moitié de mon royaume à un homme tel que toi, pour apprendre à gouverner l'autre. » A son retour, il fit exécuter son fils, opposé à ses réformes. Il mourut à Saint-Pétersbourg, qu'il avait fondé, épuisé par les excès autant que par le travail ; sa femme Catherine lui succéda. Malgré ses cruautés, son despotisme et même ses vices, il a mérité l'admiration universelle par ses hautes facultés d'organisateur, ses travaux prodigieux, et son indomptable énergie. Le *Testament politique* qu'on lui attribue, et dans lequel est mise en évidence la nécessité pour la Russie de s'emparer de Constantinople, est un document apocryphe.

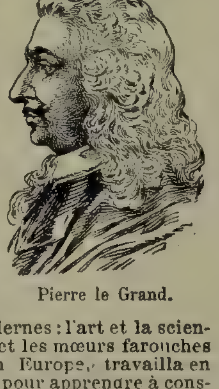
Pierre le Grand.

**Pierre II,** tsar de Russie de 1727 à 1730, né et m. à Saint-Pétersbourg (Petrograd) [1716-1730] ; il était fils du tsarevitch Alexis, et fut appelé au trône par le testament de Catherine Ire. Il restitua à la Perse les conquêtes faites par Pierre le Grand au S. de la Caspienne.

**Pierre III,** tsar de Russie, neveu et successeur d'Elisabeth, né à Kiel, couronné en 1762, assassiné à l'instigation de Catherine II la Grande, sa femme, qui lui succéda (1728-1762).

**Pierre Ier** (Pierre KARAGEORGEVITCH), roi de Serbie, né et m. à Belgrade (1846-1921), fils du prince Alexandre de Serbie, détrôné en 1858. Il servit dans l'armée française en 1870-1871. Proclamé roi de Serbie en 1903, après l'assassinat du roi Alexandre Obrénovitch.

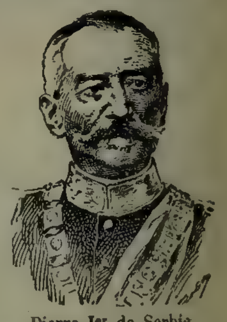
Pierre Ier de Serbie.

**Pierre de Courtenay,** empereur latin de Constantinople, petit-fils de Louis le Gros, m. en captivité vers 1218. Il avait pris part à la troisième croisade, et contribué dans les rangs français à la victoire de Bouvines. Les barons latins de Constantinople l'ayant appelé à succéder à l'empereur Henri de Hainaut, il fut pris par Théodore Comnène, prince d'Epire, et mourut en captivité.

**Pierre Mauclerc,** duc de Bretagne de la maison capétienne de Dreux, m. en 1250. Il est célèbre par ses luttes contre le clergé et contre Jean sans Terre. Il mourut en mer, en revenant de la croisade en Egypte où il avait accompagné Saint Louis.

**Pierre** (Pètrovitch Niégouch), prince-évêque de Monténégro, né à Niégouch, m. à Cettigné (1760-1830). Il soutint de longues et heureuses luttes contre les Turcs. — Son neveu, PIERRE II (Pétrovitch Niégouch), né à Niégouch, m. à Cettigné (1812-1831), continua son œuvre.

**Pierre l'Ermite,** surnommé **Coucoupiètre** (*Petrus ad Cucullum*), religieux, né à Amiens, m. à Neufmoutier, près de Huy, vers 1115. Il voyagea d'abord en Orient, puis de retour en France fut un des principaux auxiliaires d'Urbain VIII dans la préparation de la première croisade, dont il n'eut pas l'initiative mais

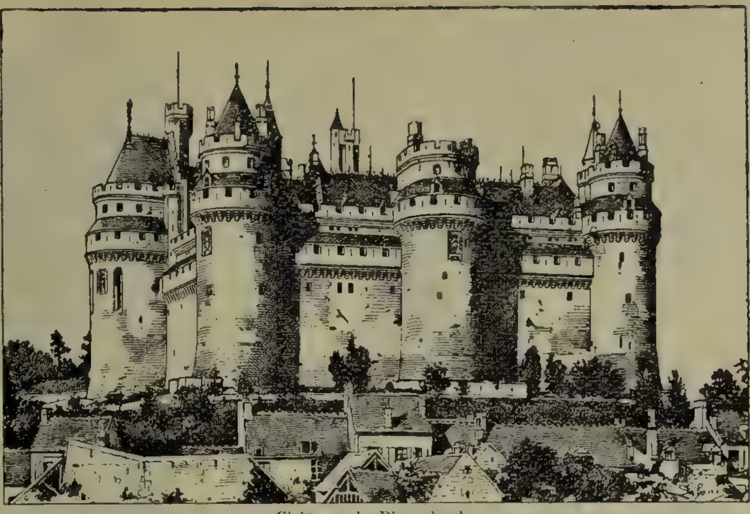

Château de Pierrefonds.

qu'il prêcha avec une grande éloquence, après le concile de Clermont.

**Pierre le Vénérable,** abbé et réformateur de Cluny, né en Auvergne, m. à Cluny (1092 ou 1094-1156).

**Pierre de Capoue,** cardinal italien, né à Amalfi, m. à Rome (1150-1229); légat d'Innocent III, il mit la France en interdit, devant le refus que faisait le roi Philippe Auguste de reprendre sa femme légitime, Ingeburge.

**Pierre des Vignes,** homme d'Etat italien, né à Capoue vers la fin du XIIe siècle. Il fut le premier ministre de l'empereur Frédéric II. Disgracié, il se suicida dans sa prison en 1249. Il a laissé des poésies lyriques, des lettres, etc.

**Pierre** (Jean HEYNLIN, dit *Johannes a Lapide* ou Jean **de La**), théologien et humaniste, né et m. à Bâle (vers 1430-vers 1510). Recteur de l'Université, en 1469, il établit en France la première imprimerie dans les bâtiments de la Sorbonne.

**Pierre** (Eugène), publiciste, secrétaire général de la Chambre des députés ; auteur d'un traité de droit parlementaire ; né à Paris en 1848.

**Pierre Schlemihl,** nouvelle fantastique de Chamisso, histoire des malheurs d'un pauvre homme qui a consenti à vendre son ombre au diable en échange de la bourse inépuisable de Fortunatus. Allégorie ingénieuse (1814).

**pierré** n. m. V. PIERRÉE.

**Pierre-Bénite,** comm. du Rhône, arr. et à 5 kil. de Lyon, sur le Rhône ; 3.240 h. Ch. de f. P.-L.-M. Hospice.

**Pierre-Buffière,** ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 20 kil. de Limoges, sur la Briance ; 970 h. Patrie de Dupuytren. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 9 comm., et 9.150 h.

**pierrée** [*pi-è-ré*] n. f. Conduit pour l'eau, fait à pierres sèches. (On dit aussi PIERRÉ n. m.)

**Pierrefeu,** comm. du Var, arr. et à 26 kil. de Toulon ; 2 970 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Pierrefitte,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 39 kil. de Romorantin ; 1.600 h. Ch. de f.

**Pierrefitte,** ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 30 kil. de Commercy ; 420 h. (*Pierrefittois*). Bestiaux. — Le cant. a 26 comm., et 6.600 h.

**Pierrefitte,** comm. de la Seine, arr. et à 2 kil. de Saint-Denis ; 3.350 h. Ch. de f. N. et Grande-Ceinture.

**Pierrefitte-Nestalas,** village des Hautes-Pyrénées, arr. et à 5 kil. d'Argelès ; 180 h. (*Pierrefittois*). Ch. de f. M., et lignes de Cauterets et Luz-Saint-Sauveur.

**Pierrefonds** [*fon*], comm. de l'Oise, à 15 kil. de Compiègne, sur la lisière E. de la forêt ; 1.800 h. Eaux sulfureuses et ferrugineuses. Magnifique château féodal de la fin du XIVe siècle, reconstruit par Viollet-le-Duc en 1862. Cette commune a été en partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Pierrefontaine** [*tè-ne*], ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 32 kil. de Baume-les-Dames ; 1.010 h. — Le cant. a 21 comm., et 7.440 h.

**Pierrefort** [*for*], ch.-l. de c. (Cantal), arr. de Saint-Flour ; 1.260 h. Sources minérales. — Le cant. a 11 comm., et 6.730 h.

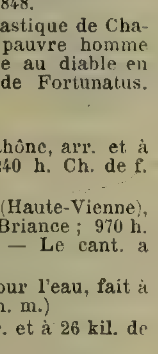

Pierrette.

**Pierrelatte,** ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 21 kil. de Montélimar ; 3.320 h. Ruines d'un château. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 4 comm., et 6.000 h.

**pierreries** [*pi-è-re-rî*] n. f. pl. Pierres précieuses : *bracelet orné de pierreries.*

**pierrette** [*pi-è-rè-te*] n. f. Petite pierre. Femelle du pierrot ou moineau franc. Femme déguisée en pierrot.

**pierreux, euse** [*pi-è-reû, eu-ze*] adj. Plein de pierres : *chemin pierreux.* De la nature de la pierre : *concrétion pierreuse.* Substantiv. Personne atteinte de la pierre : *l'eau soulage les pierreux.* N. f. *Pop.* Prostituée de bas étage : *les pierreuses des fortifs.*

**Pierric,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 66 kil. de Saint-Nazaire ; 1.590 h. Ch. de f. Et.

**pierrier** [*pi-è-ri-é*] n. m. Machine de guerre, puis bouche à feu qui lançait des pierres, etc. (Vx.) Petit canon de bronze, sur pivot, dont on arme certaines embarcations. Puits plein de pierres, destiné à recevoir les eaux surabondantes de la surface ou de la masse du sol. Morceau de bois sur lequel on monte des pierres à aiguiser divers outils.

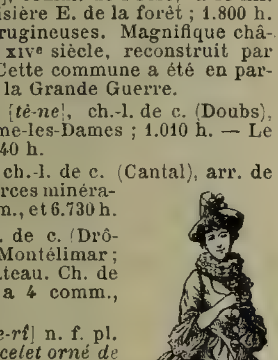

Pierrier : B, coupe de la boîte à mitraille.

**pierrière** n. f. V. PIERRIER et PERRIÈRE.

**pierriste** [*pi-è-ris-te*] n. m. Ouvrier qui taille et perce les pierres fines destinées à servir de pivots aux divers pignons et roues employés dans la fabrication des montres.

**Pierron** (Pierre-Alexis), helléniste français, né à Champlitte, m. à Charmoilles (1814-1878), auteur de traductions estimées (*Eschyle*, etc.), d'une *Histoire de la littérature grecque*, etc.

**Pierron** (Edouard), général et écrivain français, né à Moyenvic, m. à Versailles (1835-1905) ; auteur d'études remarquables d'histoire militaire et de tactique.

**pierrot** [*pi-è-rô*] n. m. Forme campagnarde du nom de *Pierre. Pop.* Imbécile, nigaud ; individu quelconque : *en voilà un pierrot !* Personnage de l'ancienne comédie italienne. Masque qui se déguise en pierrot. Nom vulgaire du moineau.

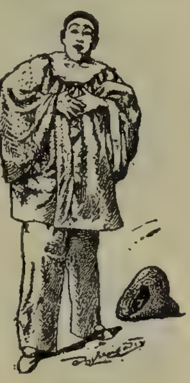

Pierrot.

**Pierrot,** personnage ordinaire des pantomimes, habillé de blanc, et la figure enfarinée. Il a eu ses moments de célébrité avec Deburau, Paul Legrand, Séverin, a été chanté par Rodier, Janin, Gautier, Champfleury, Banville, et a retrouvé un regain de vogue avec le réveil de la pantomime à la fin du XIXe siècle.

**pierrure** [*pi-è-ru-re*] n. f. Ce qui entoure les meules ou la racine du bois d'un cerf, et qui ressemble à de petites pierres.

**Pierry,** comm. de la Marne, arr. et à 3 kil. d'Epernay ; 1.220 h. Ch. de f. Excellent vignoble de la côte d'Epernay.

**Pierson** (*Blanche*-Adeline), actrice française, née à Saint-Paul (île Bourbon), m. à Paris (1842-1919) ; sociétaire du Théâtre-Français, elle s'y est fait remarquer par la sûreté et la finesse de son jeu.

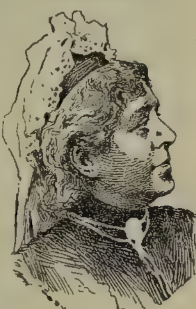

Blanche Pierson.

**piésoclase** [*zo-kla-ze*] n. f. (du gr. *piezos*, aplati, et *klazein*, casser). Fracture de l'écorce terrestre, d'une faible amplitude et due à des compressions.

**Pietà,** nom donné par les Italiens aux représentations de la Vierge pleurant le Christ, tantôt seule, tantôt accompagnée de saint Jean et des trois Marie. La plus fameuse est le groupe de Michel-Ange, dans l'église Saint-Pierre (Rome). Citons encore le tableau du Guide (Bologne) ; — d'Annibal Carrache (Naples) ; — de Van Dyck (Anvers) ; — et la *Pietà* de Villeneuve-lès-Avignon (auj. au Louvre) ; etc.

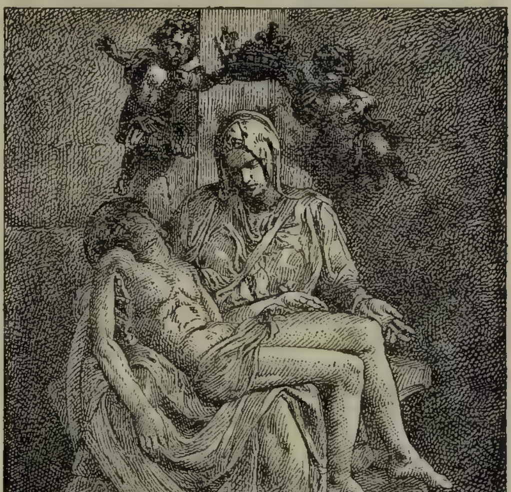

Pietà, œuvre de Michel-Ange.

**piétage** n. m. *Mar.* Échelle, en pieds dits *pieds de roi*, tracée sur l'étrave et l'étambot d'un navire, pour indiquer son tirant d'eau. Opération consistant à tracer cette échelle.

**piété** n. f. (lat. *pietas*). Affection et respect pour les choses de la religion : *la piété d'une carmélite. Par ext.* Sentiment à la fois tendre et respectueux : *Antigone est le symbole de la piété filiale. Blas.* V. PÉLICAN. ANT. **Impiété.**

**piètement** [*man*] n. m. Ensemble des croisillons qui relient les quatre pieds d'un meuble à l'ornement que ces croisillons comportent.

**piéter** [*té*] v. n. (de *pied.* — Se conj. comme *accélérer.*) Tenir le pied à l'endroit marqué, au jeu de boules. Se dit du gibier à plumes, lorsqu'il marche rapidement au lieu de s'envoler. V. a. Disposer à résister de pied ferme : *piéter des révoltés contre toute conciliation.* Tracer un piétage sur la carène d'un bâtiment. *Piéter le drap*, en garnir le pied en faisant ressortir la laine par le chardon. *Piéter le gazon*, le couper au pied pour qu'il repousse plus dru.

**Pieterlen,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.200 h. Vignoble : horlogerie.

**Pietermaritzburg** ou **Maritzburg,** v. de l'Union sud-africaine, capit. de la colonie anglaise du Natal : 30.000 h. Fondée en 1839 par les Boers.

**piétin** n. m. (de *pied*). *Agric.* Maladie cryptogamique des céréales et particulièrement du blé. *Art vétér.* Maladie des tissus sous-cornés des pieds du mouton.

— ENCYCL. *Agric.* Le piétin des céréales est dû à des champignons (*ophiobolus graminis, leptosphæria*) qui pénètrent dans l'entre-nœud inférieur de la tige, et, diminuant le développement des tissus, enlèvent la rigidité aux chaumes, qui se renversent dans tous les sens, paraissant avoir été *piétinés.* On évite dans une certaine mesure le piétin, en faisant des assolements à rotation de trois ou quatre années, en répandant sur le sol des engrais phosphatés, et en opérant des binages.

— *Art vétér.* Le piétin est une affection eczémateuse des tissus qui sécrètent l'onglon, et qui s'étend aux tissus environnants. Elle débute en général dans l'espace interdigitaire par une turgescence qui gagne de proche en proche ; il y a boiterie, et l'on constate un suintement autour de l'onglon, avec tendance de celui-ci à se décoller ; après sa chute, il peut se déclarer des complications de gangrène.

Il faut soigner les animaux atteints, dès qu'on s'aperçoit de la présence du piétin, car cette maladie, due à un microbe, est contagieuse. Quand les animaux atteints sont peu nombreux, on doit les traiter individuellement en enlevant avec une lame (dite feuille-de-sauge) les parties décollées de la corne et les tissus gangrenés, puis en faisant des lotions avec une solution de sublimé à 1 p. 500 ou une solution concentrée de sulfate de cuivre. Si la maladie sévit sur de nombreux animaux à la fois, il faut disposer à la porte de la bergerie un grand bac dans lequel on verse l'une de ces solutions et que les moutons sont obligés de traverser pour entrer ou sortir.

**piétinement** [*man*] n. m. Action de piétiner.

**piétiner** [*né*] v. a. Fouler avec les pieds : *piétiner le sol.* Corroyer avec les pieds : *piétiner les cuirs.* V. n. Remuer fréquemment et vivement les pieds : *piétiner de colère. Piétiner sur place*, ne pas avancer, ne faire aucun progrès. *Fig. Piétiner un cadavre*, insulter un mort.

**piétisme** [*tis-me*] n. m. (de *piété*). Doctrine religieuse de certains protestants qui tendent à l'ascétisme, proclament le sacerdoce universel de tous les croyants, etc.

— ENCYCL. Le piétisme eut pour initiateur le pasteur Philippe-Jacques Spener, qui institua vers 1670 des *conventicules* ou réunions privées, où il s'efforça d'exciter la piété par des prédications, des chants de cantiques et des exercices ascétiques. En 1691, Spener fonda l'université de Halle, qui devint le foyer du piétisme. Dès la seconde moitié du XVIIIe siècle, le piétisme perdit de sa popularité, par suite du rigorisme qu'affectaient un grand nombre de ses adhérents. Il ne se maintint au XIXe siècle que dans le Wurtemberg.

**piétiste** [*tis-te*] n. Adepte du piétisme. Adj. Relatif au piétisme.

**piéton, onne** n. (de *pied*). Qui va à pied : *les automobiles éclaboussent piétons et piétonnes.* N. m. Facteur rural. (Vx.) Adj. Par où les piétons seuls peuvent passer : *sentier piéton, porte piétonne.* N. f. Nom vulgaire de la jeune sauterelle dont les ailes ne sont pas encore développées.

**Piéton,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 1.730 h. Charbons.

**Pietra,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 35 kil. de Corte : 1.000 h. — Le cant. a 6 comm., et 3.450 h.

**Piétrain,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 1.220 h. Tissus, féculerie.

**piètre** du adj. (lat. *pedestris*). Chétif, mesquin, sans valeur : *un piètre habit, un piètre auteur.*

**piètrement** [*man*] adv. D'une manière piètre.

**piètrerie** [*rî*] n. f. Chose vile en son genre.

**Pietri** (Pierre-Marie), homme politique et administrateur français, né à Sartène, m. à Paris (1809-1864) ; préfet de police (1852) jusqu'après l'attentat d'Orsini : — Son frère, JOSEPH-MARIE, né et m. à Sartène (1820-1902), fut préfet de police de 1866 à 1870, et, sous la République, un des chefs de l'opposition bonapartiste.

**pieu** n. m. (lat. *palus*). Pièce de bois pointue par un bout : *planter une clôture de pieux. Arg.* Lit : *se mettre au pieu.*

**pieusement** [*ze-man*] adv. D'une manière pieuse : *vivre pieusement.* Avec respect et amour : *garder pieusement un souvenir.* Avec une crédulité aveugle : *gober pieusement toutes les bourdes.*

**pieuter (se)** v. pr. *Arg.* Se mettre au lit.

**pieuvre** n. f. (du lat. *polypus*, poulpe). Nom vulgaire des mollusques céphalopodes dibranchiaux, et spécialement des élédones ou poulpes musqués : *la pieuvre a huit longs bras garnis de ventouses.* (Syn. de POULPE.) *Fig.* Personne exigeante, insatiable.

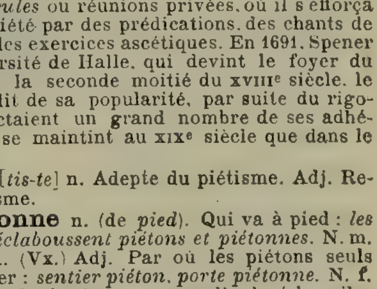

Pieuvre.

**pieux, euse** [*pi-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *pius*). Qui a de la piété : *âme pieuse.* Qui marque la piété : *legs pieux.* Se dit des personnes qui éprouvent pour les parents, pour les morts, etc., un amour respectueux, et des actes inspirés par ces sentiments : *fils pieux, soins pieux.* Ant. **Impie.**

**Pieux** [*pi-eû*] **(Les)**, ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 20 kil. de Cherbourg ; 1.370 h. Kaolin. — Le cant. a 15 comm., et 8.830 h.

**pièze** n. f. (du gr. *piezein*, presser, comprimer). Unité de pression dans le système M.T.S. (Abrév. *p.z.*)
— Encycl. La pièze est la pression uniforme qui, répartie sur une surface de 1 m², produit un effort total de 1 sthène. V. mesure, pression.

**piézo-électricité** n. f. (du gr. *piezein*, presser, et de *électricité*). Ensemble des phénomènes électriques produits par des pressions ou des déformations exercées sur divers corps.

**piézomètre** n. m. (gr. *piezein*, comprimer, et *metron*, mesure). Instrument imaginé par Œrstedt, et servant à mesurer la compressibilité des liquides. Appareil employé pour déterminer la pression dans les conduites d'eau, en une région déterminée.

**piézométrie** n. f. Branche de la physique, qui se rapporte à la compressibilité des liquides.

**piézométrique** adj. Qui concerne la piézométrie.

**pif** [*pif'*] n. m. *Pop.* Nez. Gros nez.

**pif** [*pif'*] interj. Onomatopée exprimant un bruit éclatant, et qui est presque toujours redoublée, ou accompagnée de *paf.*

**pif** adj. Se dit d'un grès de Fontainebleau, dont la dureté est très grande.

**piffard** [*pi-far*] n. m. *Pop.* Individu qui a un grand nez.

**pifferaro** [*pi-fé*] n. m. (m. ital.). Musicien italien qui joue de la flûte appelée *piffero*, ou de la cornemuse. Pl. des *pifferari.*

**piffero** [*pi-fé*] n. m. Petite flûte italienne.

**piffre, esse** [*pi-fre, è-se*] n. (ital. *piffero*). *Pop.* Personne très grasse. Gourmand, glouton.

**piffrer** [*pi-fré*] **(se)** v. pr. *Pop.* Manger gloutonnement, se gorger de nourriture.

**pifre** n. m. Gros marteau des batteurs d'or.

**pigache** adj. Se dit du sanglier lorsqu'il a une pince de l'un des pieds plus longue que l'autre et contournée en forme de croissant.

**Pigafetta,** voyageur italien, né à Vicence, m. après 1524. Il fit partie de l'expédition de Magellan, dont il a laissé une relation.

J.-B. Pigalle.

**Pigalle** (Jean-Baptiste), sculpteur français, né et m. à Paris (1714-1785) ; talent distingué et gracieux : auteur du *Monument de Maurice de Saxe*, du *Tombeau du Maréchal d'Harcourt*, du *Mercure attachant ses talonnières* (Louvre), de bustes pleins de vérité, etc.

**pigamon** n. m. Genre de renonculacées comprenant des herbes vivaces à feuilles très découpées, à fleurs disposées en corymbes ou en larges panicules, et qui croissent en France dans les lieux humides.
— Encycl. Les pigamons (*thalictrum*) sont parfois cultivés dans les jardins : tel le *pigamon jaunâtre*, dit encore *rue des prés*, *pied de milan*, ou *fausse rhubarbe.*

**Piganiol de la Force** (Jean-Aimar), littérateur français, né à Aurillac, m. à Paris (1673-1753) ; auteur de : *Description du château et du parc de Versailles, Description de la ville de Paris, Nouveau voyage en France.*

Pigault-Lebrun.

**Pigault-Lebrun** [*ghô*] (Charles-Antoine-Guillaume Pigault de l'Epiney, dit), écrivain français, né à Calais, m. à La Celle-Saint-Cloud (1753-1835), grand-père d'Emile Augier ; auteur de romans licencieux mais écrits d'une plume alerte et facile : *l'Enfant du Carnaval, Angélique et Jeanneton*, et surtout *Monsieur Botte*, son chef-d'œuvre.

**pige** n. f. (de *piger*). Longueur arbitraire prise comme mesure ; cette mesure elle-même : *mesurer une porte avec une pige. Typ.* Tâche que doit accomplir un compositeur dans un temps déterminé. *Pop. Faire la pige à quelqu'un*, aller plus vite, faire mieux que lui.

**pigeon** [*jon*] n. m. (lat. *pipio*). Oiseau de l'ordre des colombins, dont plusieurs espèces sont domestiquées : *les pigeons vivent par couples ou par bandes. Arg.* Dupe, gogo. *Plumer un pigeon*, dépouiller une dupe. Papier de petit format. Plâtre employé sans pierres, lattes, ni bois, pour former les tuyaux de cheminée. Poignée de plâtre pétri. Morceau de pierre dans la chaux. *Pêch.* Chacune des demi-mailles par lesquelles on commence les filets. *Pigeon voyageur*, variété de pigeon qui revient sûrement à son nid de points très éloignés, qualité qu'on a su mettre à profit pour la transmission des messages. *Pigeon vole*, jeu dans lequel un des joueurs lève le doigt, en disant : « *Pigeon vole* », puis continue une énumération rapide de noms d'oiseaux auxquels il entremêle des noms d'animaux ne volant pas, ou d'objets inanimés ; chaque joueur doit lever le doigt ou le tenir baissé suivant le cas. Celui qui commet une erreur donne un gage. *Aile de pigeon*, saut pendant lequel les jambes imitent le battement des ailes d'un oiseau. *Gorge de pigeon*, couleur violacée à reflets changeants : *des robes gorge de pigeon.* Prov. : **il ne faut pas laisser de semer par crainte des pigeons,** dans une entreprise nécessaire il ne faut pas se laisser arrêter par les risques. Allus. littér. **Les deux pigeons**, titre d'une fable de La Fontaine (IX, 2). Les passages auxquels on fait le plus souvent allusion sont :

> Bon souper, bon gite et le reste,

et :

> Mais ce fripon d'enfant (cet âge est sans pitié)...

— Encycl. Les pigeons proprement dits (*columba*) comptent soixante-douze espèces répandues sur tout le globe ; trois se trouvent en France : le bizet ou pigeon de roche (*columbia livia*), le pigeon colombin (*columba œnas*) et le ramier (*columba palumbus*). C'est du biset que dérivent les innombrables variétés (races) de pigeons domestiques, qu'augmentent encore constamment la sélection et les croisements (mondains, romains, boulants, cavaliers, nonains, cravatés, paons, pattus, capucins, polonais, carrier, culbutant, tumbler, maillés, carneaux, etc.).

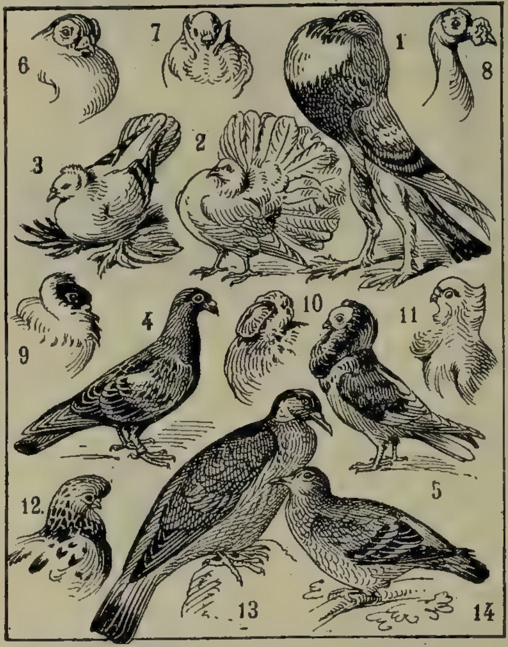

Pigeons : 1. Boulant ; 2. Paon ou trembleur ; 3. Pattu hirondelle ; 4. Voyageur ; 5. Capucin ; 6. Polonais ; 7. Cravaté chinois ; 8. Carrier ; 9. Nègre ; 10. Tambour ; 11. Culbutant ; 12. Tumbler ; 13. Ramier ; 14. Biset.

Tous les pigeons sont granivores, et vivent par couples ou par bandes ; ce sont d'excellents voiliers, et leur faculté remarquable d'orientation les fait employer au transport de correspondances (pigeons voyageurs).

— *Dr.* L'élevage des pigeons est réglementé (v. colombier), afin que, libres, les pigeons n'aillent pas piller les champs du voisinage.

*Pigeons voyageurs.* Toute personne voulant ouvrir un colombier de pigeons voyageurs doit en demander préalablement (sur papier timbré) l'autorisation au préfet de son département.

Toute personne qui reçoit, à titre permanent ou transitoire, des pigeons voyageurs, est tenue d'en faire la déclaration et d'en indiquer la provenance à la mairie, dans un délai de deux jours.

La loi punit le fait d'employer des pigeons voyageurs à des relations nuisibles à la sûreté de l'Etat. Elle punit également la capture et la destruction ou la simple tentative de capturer ou de détruire des pigeons voyageurs dont on n'est pas propriétaire.

L'autorité militaire peut réquisitionner pour son service les pigeons voyageurs. Les propriétaires sont tenus de déclarer le nombre de leurs pigeons, la situation du colombier, etc.

**pigeonnage** [*jo-na-je*] n. m. Cloison de plâtre, sans lattes ni pierres, faite à la main, employée à la construction des coffres et des hottes de cheminées de cuisine. Plâtre dont on se sert pour ce travail.

**pigeonne** [*jo-ne*] n. f. Femelle du pigeon.

**pigeonneau** [*jo-nô*] n. m. Jeune pigeon. *Fig.* Jeune homme que l'on dupe. Tumeur que produit l'orpiment chez les ouvriers qui épilent les peaux de mouton.

**pigeonner** [*jo-né*] v. a. Employer le plâtre avec la truelle et la main, sans le jeter ni le plaquer.

**pigeonnier** [*jo-ni-é*] n. m. Petit bâtiment préparé pour l'élevage des pigeons. (Syn. colombier.) *Fam.* Habitation peu importante, située dans un lieu élevé : *le pigeonnier d'un hobereau.*
— Encycl. Sous le régime féodal, le droit de construire et d'entretenir des pigeonniers était réservé aux seigneurs. Les pigeonniers, à cette époque, avaient le plus souvent la forme d'une tour cylindrique recouverte d'un toit conique et divisée en deux étages, l'étage supérieur étant réservé aux pigeons. La paroi du pigeonnier était creusée, tout autour, de *boulins*, où pouvaient pondre les pigeons. Un arbre central supportait, au moyen de potences, une ou deux échelles, qui permettaient de visiter tous les boulins pour y prendre les œufs ou les jeunes pigeonneaux. Aujourd'hui, les pigeonniers sont de formes très diverses ; souvent, même, on les installe dans un coin du grenier. V. colombier.

**pigeonnier** [*jo-ni-é*], **ère** adj. Qui a rapport aux pigeons : *société pigeonnière.*

**piger** [*jé*] v. a. (de *pied.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il pigea, nous pigeons.*) Mesurer à l'aide d'une pige. *Pop.* Regarder, admirer : *pige donc ce tableau!* Prendre, attraper : *piger un rhume.* Surprendre, saisir : *piger un voleur.* Comprendre : *ne rien piger à une explication.*

**pigment** [*pigh-man*] n. m. (lat. *pigmentum ;* de *pingere*, peindre). Nom de diverses substances colorantes qui imprègnent certains tissus organiques, ou donnent aux liquides de l'économie leur coloration : *pigment biliaire, urinaire*, etc.
— Encycl. Les pigments s'observent chez l'homme dans les cellules de la couche de Malpighi, dans les éléments de la choroïde et de l'iris, enfin dans les cellules conjonctives du derme (*chromoblastes*). Parmi les pigments de l'homme, citons : la *mélanine*, la *bilirubine*, la *biliverdine*, l'*urochrome*, l'*urobiline*, l'*uroérythrine*, etc. Chez les animaux, on peut cite la *mélaïne* de la seiche, etc.

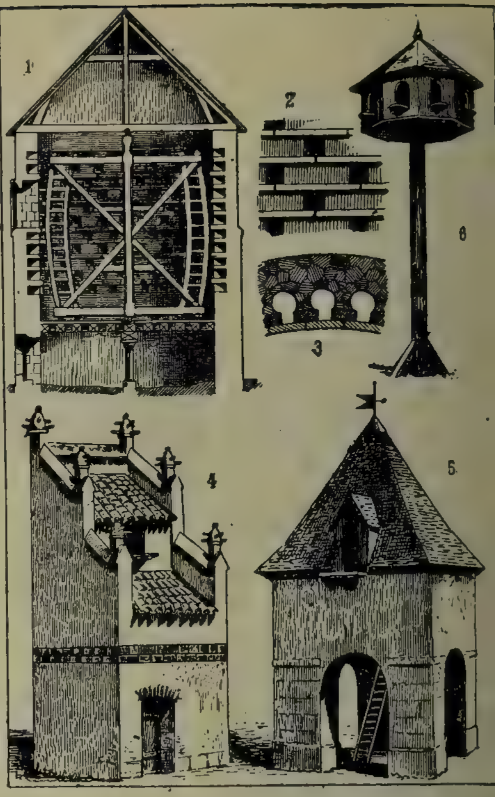

Pigeonniers : 1. Coupe d'un pigeonnier (xvᵉ s.), avec so échelle tournante ; 2. Boulins ; 3. Plan des boulins ; 4, 5. Pi geonniers du midi de la France ; 6. Pigeonnier rustique de environs de Paris.

**pigmentaire** [*pigh-man-tè-re*] adj. Qui est en rapport avec les pigments : *tache pigmentaire.*

**pigmentation** [*pigh-man-ta-si-on*] n. f. Formation du pigment, son accumulation normale ou pathlogique en certains points de l'organisme. V. mélanodermie, mélanose, nævus.

**pigmenté, e** [*pigh-man*] adj. Pourvu de pigment.

**pigmenteux, euse** [*pigh-man-teû, eu-ze*] adj. Qui se rapporte au pigment.

**pigmentogène** [*pigh-man*] adj. (de *pigment*, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui engendre du pigment, en parlant des leucites, des cellules, des pétales ou des feuilles qui produisent la substance colorante des plantes, ou des organites des cellules chromatophores pigmentaires chez les animaux.

**pigmentophage** [*pigh-man*] n. m. (de *pigment*, et du gr. *phagein*, manger). Nom donné par Metchnikof à des cellules qui s'insinuent dans la couche périphérique des poils et absorbent les grains de pigment : *le blanchiment des cheveux est dû aux pigmentophages.*

**Pignan,** comm. de l'Hérault, arr. et à 10 kil. de Montpellier ; 1.950 h. Ch. de f. Eaux-de-vie.

**Pignans,** comm. du Var, arr. et à 24 kil. de Brignolles ; 1.720 h. Ch. de f. P.-L.-M. Pèlerinage de Notre-Dame-des-Anges, sur un sommet des Maures. Papeteries, bouchons.

**pignaresse** [*rè-se*] n. f. Femme qui peigne le chanvre.

**pigne** n. f. (esp. *piña*). Fruit du pin et spécialement du pin pignon. Petite graine qu'on trouve dans ces fruits.

**pignère** n. f. Etui à peignes.

**Pignerol,** v. du roy. d'Italie (prov. de Turin) ; 18.000 h. Industrie active ; filatures. Belle cathédrale. Eglise San-Maurizio. Appartint à la France de 1536 à 1574, de 1630 à 1706 et de 1796 à 1814. Forteresse où furent enfermés Fouquet, Lauzun et l'Homme au masque de fer.

**pignocher** [*ché*] v. a. (de *épinocher*). Manger sans appétit, par petits morceaux : *pignocher une brioche.* Absol. : *ne faire que pignocher.* V. n. Faire des teintes plates, des lavis à petits coups de pinceau, au lieu de les étendre prestement et largement comme on fait d'ordinaire.

**pignocheur, euse** [*eu-ze*] n. Personne, artiste qui pignoche.

**pignolat** [*la*] n. m. Espèce de dragée fabriquée avec les amandes de la pomme de pin.

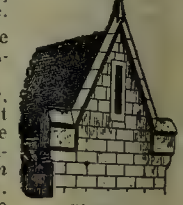
Pignon.

**pignon** n. m. (du lat. *pinna*, créneau). Partie supérieure et triangulaire d'un mur, dont le sommet porte le faîtage d'un comble à deux égouts. *Avoir pignon sur rue*, avoir une maison à soi. Roue dentée s'engrenant sur une roue plus grande. Cylindre cannelé, qui gouverne le pêne de certaines serrures. *Blas.* Mur se terminant par des marches successives retraitées de bas en haut. (Chacun des retraits s'appelle *montant.*)
— Encycl. *Constr.* Les pignons servent d'appui aux pannes du comble et reçoivent le plus souvent les cheminées, soit extérieurement, soit intérieurement (*murs dosserets*). Un pignon mitoyen entre deux bâtiments n'est, à proprement parler, qu'un mur de refend.
— *Mécan.* Les pignons sont extérieurs ou intérieurs, suivant que les roues sont à dents extérieures ou intérieures. Le rayon d'un pignon est à celui de la roue

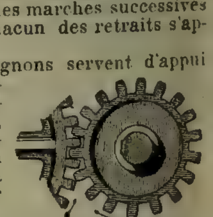
Pignon. (mécan.)

comme l'unité est au nombre de tours que le pignon doit faire par tour de roue.

**pignon** n. m. (du lat. *pinus*, pin). Amande de la pomme de pin.

**pignon** n. m. (de *peigner*). Laine de qualité médiocre, séparée de la laine fine par le cardage. Ce qui sort du cœur du chanvre quand on le peigne.

**pignonné** [*gno-né*], **e** adj. *Blas.* Découpé en pignon.

**pignoratif, ive** [*pigh-no*] adj. (du lat. *pignus*, *oris*, gage). Se dit : 1° d'un certain contrat de vente avec faculté de rachat, et qui est illicite comme dissimulant un prêt usuraire ; 2° d'un contrat aux termes duquel le prêteur reste propriétaire du nantissement en cas de non-remboursement à l'échéance. (Le contrat pignoratif est prohibé tant en ce qui concerne les objets mobiliers qu'en ce qui concerne les immeubles.)

**pignoration** [*pigh-no-ra-si-on*] n. f. Action de faire un contrat pignoratif.

**pignouf** n. m. *Pop.* Homme mal élevé. Avare.

**pigoche** n. f. Jeu qui consiste à faire sortir d'un cercle tracé à terre une pièce de monnaie, en lançant sur la première une seconde pièce pour la chasser.

**pigou** n. m. *Mar.* Chandelier de fer, terminé par deux pointes, que l'on fiche dans la charpente d'un bâtiment. Syn. PICOU.

**pigouille** [*ll* mll., *e*] n. f. *Mar.* Poteau de bois employé dans la charpente des vaisseaux. Perche avec laquelle on fait avancer les bateaux dans les endroits peu profonds.

**pigoulière** n. f. Embarcation portant une chaudière à brai, pour caréner les navires.

**Pigrès d'Halicarnasse,** poète satirique grec d'origine carienne (commenc. v<sup>e</sup> s. av. J.-C.), frère de la reine d'Halicarnasse Artémise. On lui a attribué sans vraisemblance la *Batrachomyomachie* et le *Margitès*.

**pigrièche** n. f. V. PIE-GRIÈCHE.

**pigrollier** [*gro-li-é*] n. m. Ouvrier des ardoisières d'Angers.

**pihlite** n. f. Variété de muscovite.

**Piis** [*pi-iss*] (Pierre-Antoine-Augustin, chevalier **de**), chansonnier et vaudevilliste français, né et m. à Paris (1755-1831) ; auteur d'un curieux poème sur l'*Harmonie imitative de la langue française*.

**pilaf, pilaw** ou **pilau** [*lô*] n. m. (m. turc). En Orient, riz au gras avec poivre rouge et souvent viande rôtie. Dans le midi de la France, riz à peine crevé, servi très épais, et mêlé de viande ou de coquillages : *pilaf aux moules*.

**pilage** n. m. Action de piler.

**pilaira** [*lè*] n. m. Genre de champignons de la famille des mucorinées, qui vivent sur les excréments des animaux.

**pilaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *pilus*, poil). Qui a rapport au poil : *système pilaire*. (On dit aussi PILEUX.)

**Pilar** (NOTRE-DAME ou la VIERGE DEL), église de Saragosse, commencée en 1681 par Francisco Herrera, et où l'on vénère le pilier (*pilar*) sur lequel la Vierge apparut à l'apôtre saint Jacques.

**pilastre** [*las-tre*] n. m. (ital. *pilastro*). Pilier, rectangulaire ou carré, engagé dans le mur, ou placé derrière les colonnes. Nom des montants à jour placés de distance en distance dans les travées d'une grille, pour la renforcer et l'orner. Premier barreau du bas d'une rampe d'escalier.

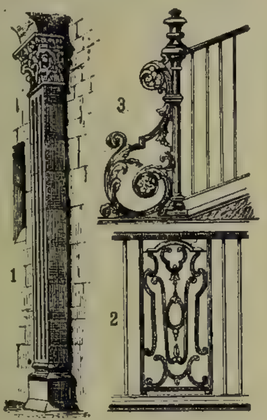

Pilastre : 1. Cannelé ; 2. De balcon ; 3. D'escalier.

**Pilat,** petit massif montagneux des Cévennes, entre Rhône et Loire, au-dessus de Saint-Etienne ; alt. 1.434 m.

**Pilate** (MONT), montagne près de Lucerne (Suisse) ; 2.123 h. Funiculaire.

**Pilate** (*Ponce*), gouverneur de la Judée pour les Romains, m., dit-on, à Vienne (Isère), l'an 39 apr. J.-C. Redoutant peut-être une sédition, il finit par livrer à ses juges religieux Jésus-Christ que, dans sa conscience, il ne reconnaissait coupable d'aucun crime. Pour faire comprendre aux Juifs qu'il leur laissait la responsabilité de la mort de Jésus, il se fit apporter de l'eau, et, se lavant les mains, il s'écria : « Je suis innocent du sang de ce juste ». Puis il condamna Jésus à être crucifié. Une tradition rapporte qu'il fut plus tard rappelé à Rome, qu'il fut disgracié, et qu'il alla mourir dans les Gaules. La locution : *Je m'en lave les mains* s'emploie pour faire entendre qu'on décline la responsabilité d'une affaire.

**Pilâtre de Rozier** [*zi-é*] (Jean-François), physicien, aéronaute français, né à Metz, m. près de Boulogne en voulant traverser la Manche en ballon (1756-1785). Le ballon ayant crevé, Pilâtre et le physicien Romain qui l'accompagnait tombèrent d'une hauteur d'environ 600 mètres, et furent tués sur le coup.

**Pilati** (Auguste PILATE, dit), musicien français, né à Bouchain, m. à Paris (1810-1877) ; auteur de nombreux ouvrages lyriques, d'un talent aimable et facile.

**pilchard** [*char*] n. m. Un des noms vulgaires de la *sardine*.

**Pilcomayo** (le), riv. de l'Amérique du Sud, qui traverse la Bolivie méridionale et les steppes du Chaco, puis se réunit au Paraguay (r. dr.) ; cours 1.200 kil.

**pile** n. f. (lat. *pila*). Amas de choses placées les unes sur les autres : *pile de bois*. Massif de maçonnerie formant pilier : *les piles d'un pont*. Pilon ou grosse pierre servant à broyer. (Vx.) Volée de coups : *donner une pile à quelqu'un*. *Pêche*. Ligne déliée faite de fil de chanvre filé, que l'on attache au bout des lignes latérales partant de la maîtresse corde. *Blas.* Pièce honorable en forme de coin, dont la partie la plus large est tournée vers le chef (C'est la figure inverse du *mantel*). *Physiq.* Appareil transformant en courant électrique l'énergie développée dans une réaction chimique : *la pile de Volta*. *Techn.* Appareil dans lequel on exécute le lavage et le défilage des chiffons.

— ENCYCL. *Phys.* La première pile est due à Volta (1800) ; elle était composée d'une série de disques de cuivre et de zinc isolés les uns des autres par des rondelles de drap ou de carton trempées dans l'eau acidulée ; un fil métallique, reliant le dernier disque de cuivre au dernier disque de zinc, était parcouru par un courant pour remédier aux inconvénients de cette pile (ruissellement de l'eau acidulée, qui établit des communications parasites). Cruikshank construisit une *pile à auges*, qui n'est que la pile à colonne couchée dans une auge pleine d'eau acidulée. Dès 1826, A.-C. Becquerel reconnut que le défaut de constance de ces différentes piles à un seul liquide résulte du dépôt de bulles gazeuses sur les lames polaires, dépôt qui développe un courant inverse du courant primaire. Pour remédier à cette action nuisible, dite *polarisation des électrodes*, il faut introduire dans l'appareil des corps auxiliaires (*dépolarisants*) capables, en absorbant les gaz dégagés, de détruire leurs effets perturbateurs. Les physiciens réalisèrent donc de nombreuses piles à un électrolyte *dépolarisant liquide* (acide chromique, bichromate de potasse ou de soude) et *solide* (peroxyde de plomb ou de manganèse). Poggendorff imagina, en 1842, la *pile au bichromate de potasse*, successivement perfectionnée par Grenet, Ducretet et Trouvé. Le type classique se construit aujourd'hui de la manière suivante : deux plaques de charbon de cornue, servant de pôle positif, sont disposées de chaque côté d'une lame de zinc coulissante (négatif), le tout plonge dans une solution acide de bichromate de potassium. Dès l'immersion de la lame métallique, le courant se produit en vertu des réactions suivantes : un sulfate double de potassium et de chrome se forme, tandis qu'il y a dégagement d'oxygène, dont la combinaison avec l'hydrogène empêche la polarisation.

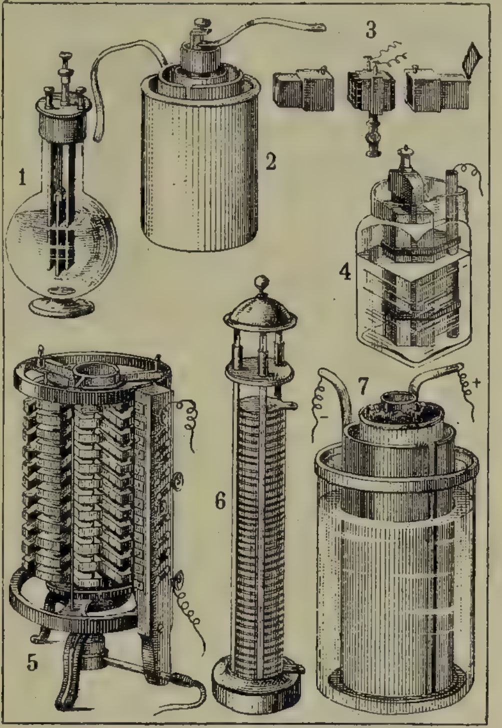

Piles électriques : 1. Au bichromate ou de Grenet ; 2. De Bunsen ; 3. De Nobili ; 4. De Leclanché ; 5. Thermo-électrique Clamond ; 6. De Volta ; 7 De Daniell.

La plus pratique des piles à un seul dépolarisant solide est l'*élément Leclanché* (1868) : une tige de zinc plongeant dans une dissolution de chlorhydrate d'ammoniaque forme le pôle négatif ; au centre, un vase poreux ou un sac de toile renferme une plaque de charbon de cornue (positif) après laquelle on a aggloméré par pression du bioxyde de manganèse ; ce genre de pile a été perfectionné par Féry ; sur le même principe on construit des piles sans liquide dites *piles sèches*, pour les lampes électriques de poche.

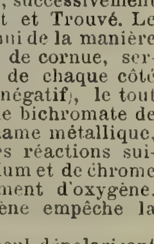

Pile sèche pour lampe de poche.

Comme autre catégorie de piles hydro-électriques, on distingue les *piles à deux électrolytes*, dont l'un est le dépolarisant. La *pile Daniell*, la première de ce genre qu'on vit paraître, date de 1836. Elle se compose d'un vase en grès contenant un bâton de zinc (pôle négatif) plongé dans du sulfate de zinc. A l'intérieur, un vase poreux renferme un cylindre de cuivre (pôle positif), sectionné suivant une de ses génératrices et entouré d'une solution saturée de sulfate de cuivre (dépolarisant). Callaud, Minotto, Kittler et Trouvé y apportèrent diverses modifications. La *pile de Bunsen* (1842) rentre dans cette catégorie ; elle possède une grande force électromotrice ; elle comprend un vase extérieur de grès, rempli d'une solution au 1/10<sup>e</sup> d'acide sulfurique dans laquelle plonge une feuille cylindrique de zinc amalgamé (négatif), et un récipient plus petit en porcelaine dégourdie. On place dans celui-ci de l'acide azotique ordinaire (dépolarisant), puis on y met un morceau de charbon de cornue (positif). On peut, avec avantage, remplacer l'acide azotique par une solution de bichromate de potassium.

A la suite des recherches de Seebeck, Peltier et Melloni, divers physiciens imaginèrent les *piles thermo-électriques*. V. THERMO-ÉLECTRICITÉ.

Il existe encore des piles qui sont disposées pour accumuler, sous l'action d'un courant, une certaine énergie qu'elles peuvent restituer ensuite sous forme de courant : ce sont les *piles secondaires* ou *accumulateurs*.

Signalons encore les *piles à gaz* (Ritter, Grove Gaugain, Zeuger).

Selon le cas, les piles se groupent en *quantité* ou en *série*. (V. ACCOUPLEMENT.) Les usages des piles sont innombrables. On met à profit les *effets chimiques* (v. ÉLECTROLYSE, GALVANOPLASTIE), les *effets calorifiques* et *lumineux* (v. CHALEUR, GALVANOCAUTÈRE, LAMPE, etc.), les *effets physiologiques* (v. COURANT) ; enfin, c'est grâce à la pile qu'ont pu naître l'*électromagnétisme* et l'*électrodynamique*, ces branches de la science, si importantes par leurs applications pratiques. V. TÉLÉGRAPHIE, TÉLÉPHONIE.

On appelle *constantes* d'une pile sa force électromotrice et sa résistance intérieure ; elles se mesurent, ainsi que son intensité, au moyen de divers appareils (*électromètre*, *électrodynamomètre*, *galvanomètre*, *voltmètre*). Quant au mécanisme de la production du courant dans les piles, et au siège de la force électromotrice, les théories émises sont encore hypothétiques.

— *Constr.* Les piles sont les points d'appui d'un pont. Elles se composent d'un plan rectangulaire central, terminé en amont et en aval par un massif de maçonnerie faisant saillie de chaque côté et destiné à faciliter l'écoulement de l'eau sous le pont, tout en écartant les objets qui pourraient frapper la pile ; la partie d'amont s'appelle *avant-bec*, et celle d'aval *arrière-bec*. Dans les rivières où le terrain solide ne se rencontre qu'à une grande profondeur, on établit des piles en fonte ou en fer, auxquelles on donne le nom de piles tubulaires. Ce sont des tambours creux, reliés deux à deux par des entretoises, et qu'on remplit de béton.

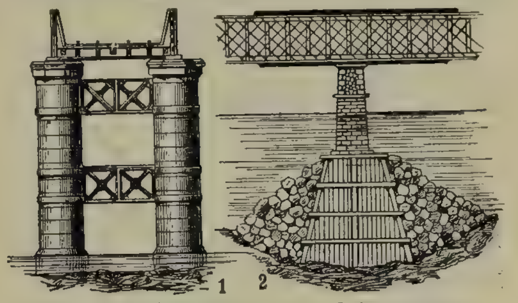

Piles de ponts : 1. Jumelles, en fonte ; 2. En maçonnerie.

**pile** n. f. Côté d'une pièce de monnaie, où sont frappées les armes du souverain, de la nation, ou la valeur de la pièce. *Pile ou face*, jeu de hasard dans lequel, après avoir jeté en l'air une pièce de monnaie, les joueurs essayent de deviner le côté qu'elle présentera une fois tombée (On disait autrefois *croix ou pile*).

**pilée** [*lé*] n. f. Quantité de matières que peut tenir la pile ou cuve du cartonnier. Quantité d'étoffe que l'on pile à la fois au moulin à foulon. Quantité de pommes qui remplit l'auge du tour à cidre.

**pilée** [*lé*] n. f. ou **pilea** [*lé*] n. m. Genre d'urticacées comprenant des herbes vivaces ou annuelles des pays tropicaux. (Le *pilea mucosa*, cultivé parfois en serre, est appelé aussi *herbe à feu d'artifice*, à cause de la propriété que possèdent ses fleurs de projeter brusquement leur pollen au moment où elles s'épanouissent.)

**piléiforme** adj. (du lat. *pileus*, chapeau, et de *forme*). Qui a la forme d'un cône large et surbaissé, ou celle d'un chapeau pointu et bas.

**piléole** n. m. (lat. *pileolus*, petit chapeau). *Bot.* Nom employé pour désigner le chapeau des champignons, quand celui-ci est petit et bas.

**piléolé, e** adj. Pourvu d'un piléole, d'un très petit chapeau.

**piler** [*lé*] v. a. (lat. *pilare*). Broyer avec le pilon : *piler des amandes*. *Fam.* Pédaler (sur un cycle) avec vigueur. *Piler du poivre*, se dit du cavalier que le trot du cheval secoue sur sa selle.

**pilerie** [*rî*] n. f. Atelier où l'on pile certaines matières.

**Piles** (Roger **de**), peintre, écrivain et diplomate français, né à Clamecy, m. à Paris (1635-1709) ; auteur d'un *Abrégé de la vie des peintres*.

**pilet** [*lè*] n. m. Groupe de canards sauvages (du sous-genre *dafila*), caractérisés par une queue assez longue qui leur a fait donner parfois le nom de *canards-faisans* : *les pilets s'apprivoisent assez facilement*.

**pilet** [*lè*] n. m. (de *pile*). Chacune des colonnes, en terre réfractaire, qui soutiennent les tuiles des planchers dans l'enfournement *en chapelle*.

**pilette** [*lè-te*] n. f. Instrument pour carder la laine.

**pilette** [*lè-te*] n. f. Petit pilon pour damer le béton, l'asphalte, etc.

**pileum** [*lé-om*] n. m. (m. lat.). Nom donné à la partie supérieure de la tête des oiseaux.

**pileur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Qui pile.

**pileus** [*lé-uss*] n. m. (m. lat.). *Antiq. rom.* Petit bonnet de feutre. *Bot.* Chapeau des champignons.

**pileux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. (lat. *pilosus*). Composé de poils : *revêtement pileux*. Garni de poils : *appendice pileux*. *Système pileux*, ensemble des poils couvrant le corps d'un animal, les surfaces d'un végétal.

**Pilgrim's Progress.** V. PÈLERIN (*Voyage du*).

**Pilibhit,** v. de l'empire anglais des Indes (Provinces-Unies) ; 31.000 hab. Ch.-l. de district.

**pilier** [*li-é*] n. m. (de *pile*). Massif de maçonnerie ou colonne (de bois ou de fer) servant de support isolé : *les piliers d'un hangar*. Poteau qui, dans les écuries, sépare les chevaux. Dans les anciennes montres, espèce de petites colonnes qui tiennent les platines éloignées l'une de l'autre. *Anat.* Replis des muqueuses ou tendons, bordant certaines ouvertures : *les amygdales sont situées entre les piliers postérieurs du voile du palais*. *Fig.* Soutien, défenseur : *un pilier du romantisme*. Personne qui fréquente beaucoup un endroit : *pilier de cabaret*.

— ENCYCL. *Archit.* Le pilier appartient surtout à l'architecture du moyen âge. Tant que les églises furent couvertes de toits en charpente, les piliers purent être très légers ; mais lorsqu'on commença à voûter les églises, il fallut augmenter le diamètre des piliers, et joindre ensemble plusieurs piliers d'un moindre diamètre. Du xe au xiie siècle, on adopta un système de structure entièrement nouveau. Le problème de l'architecture ogivale réside, en effet, pour une bonne part, dans une question de support. Les piliers posent généralement sur une assise de pierre d'une plus grande section que celle qui leur est propre et qui porte le nom de *dé*, *socle* ou *base* ; à leur sommet ils sont couronnés d'une assise de même espèce, qu'on désigne en général sous le nom de *chapiteau*, mais à laquelle on donne aussi le nom d'*imposte*.

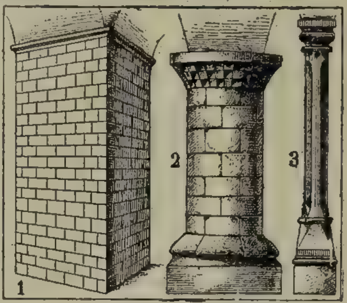

Piliers : 1. Carré ; 2. Rond ; 3. A arêtes abattues.

**piliet** [*li-è*] n. m. Variété d'orge.

**pilifère** adj. (du lat. *pilus*, poil, et *ferre*, porter). Qui porte des poils.

**pilimiction** [*mik-si-on*] n. f. (du lat. *pilus*, poil, et de *miction*). Emission dans l'urine de poils ou de filaments semblables à des poils.

**pilinite** n. f. Silicate hydraté de calcium avec lithium, aluminium, etc.

**pillage** [*li* mll.] n. m. Action de piller : *mettre une ville au pillage. Par ext.* Gaspillage, vols, détournements habituels : *la négligence des maîtres occasionne les pillages des domestiques.* Action de s'approprier ce que les autres ont écrit : *les pillages des plagiaires. Apic.* Invasion d'une ruche par une colonie étrangère, dans le but de s'emparer du miel.

— Encycl. *Apic.* Le pillage a presque toujours pour origine une négligence de l'apiculteur ; il peut être occasionné par la manipulation en plein air des rayons garnis de miel, la présence à terre de fragments de rayons, etc. Si les colonies attaquées ne sont pas en force, elles périssent inévitablement ; d'ailleurs, les abeilles pilleuses et la colonie pillée laissent toujours de nombreux cadavres dans la lutte.

**Pillage d'une villa gallo-romaine, par les Huns,** tableau de G. Rochegrosse (1893). Devant une villa gallo-romaine, un chef hun à cheval surveille l'enlèvement des captives et des objets précieux ; composition pittoresque et colorée.

**pillard** [*pi*, *ll* mll., *ar*], **e** n. et adj. Qui aime à piller : *soldat pillard.* Plagiaire. *Chass.* Chien hargneux, ou qui force l'arrêt.

**Pillau,** v. d'Allemagne (Prusse), près du Frisches Haff ; 7.370 h. C'est le port de Kœnigsberg.

**pille** [*ll* mll., *e*] n. f. *Jeux. Faire pille*, action de piller, de prendre la retourne.

**Pille** (Charles-Henri), peintre et dessinateur français, né à Essommes (Aisne), m. à Paris (1844-1897) ; illustrateur plein de verve de V. Hugo, Musset, etc.

**pillement** [*ll* mll., *e-man*] n. m. Action de piller.

**piller** [*ll* mll., *é*] v. a. (lat. *pilare*). Emporter violemment les biens d'une ville, d'une maison, etc. : *piller un château.* Gaspiller ; opérer des détournements frauduleux : *maître que ses domestiques pillent* Plagier les œuvres d'autrui : *piller un auteur. Pille !* cri par lequel on excite les chiens à se jeter sur le gibier ou sur ce qu'on leur désigne. A certains jeux de triomphe, prendre pour soi toutes les cartes d'une même couleur. A l'hombre, prendre plus de cartes que l'on ne doit.

**pilleri** [*ll* mll.] n. m. Nom vulgaire du *moineau franc.*

**pillerie** [*ll* mll., *e-rî*] n. f. Volerie, extorsion.

**pillette** [*ll* mll., *è-te*] n. f. Instrument pour carder la laine.

**pilleur, euse** [*ll* mll., *eu-ze*] n. et adj. Qui pille, qui aime à piller.

**pillijanine** n. f. Alcaloïde extrait d'un lycopode de l'Amérique du Sud.

**Pillnitz,** village de Saxe, près de Dresde, où fut signée, en 1791, à l'instigation des Emigrés, une déclaration menaçante pour la France révolutionnaire, entre Léopold, empereur d'Allemagne, et Frédéric-Guillaume, roi de Prusse.

**Pillon** (*François*), philosophe français de l'école néo-criticiste, né à Fontaines (Yonne), m. à Paris (1830-1914). Il a dirigé avec Ch. Renouvier une revue importante : *la Critique philosophique*, et publié *l'Année philosophique*, depuis 1890.

**pilloter** [*ll* mll.] v. a. Butiner sur ; faire un menu pillage sur : *abeilles qui pillotent les fleurs.*

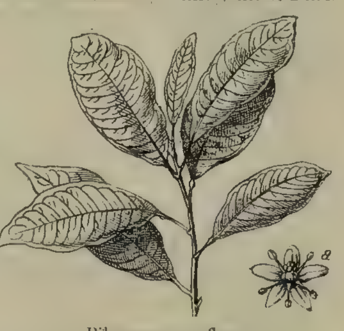

Pilocarpe : *a*, fleur.

**pilobées** n. f. pl. Sous-famille des mucorinées, champignons de l'ordre des phycomycètes. S. un *pilobée.*

**pilocarpe** n. m. Genre de rutacées, qui croissent au Mexique et dont une espèce, le *pilocarpe à grandes fleurs*, est employée en médecine sous le nom de *jaborandi.*

**pilocarpène** n. m. Hydrocarbure qui se produit dans la distillation du pilocarpe ou jaborandi.

**pilocarpine** ou **pilocarpidine** n. f. Principe actif du jaborandi, fusible à 34o, soluble dans l'eau et l'alcool, qui s'emploie comme sudorifique ou sialagogue à l'intérieur, et à l'extérieur en lotions contre la chute des cheveux. (On en fait des collyres qui contractent la pupille.)

**pilocère** ou **pilocereus** [*sé-ré-uss*] n. m. Genre de cactées des régions tropicales, dont certaines espèces (tel le *pilocereus senilis* ou *tête de vieillard*) sont cultivées en serre pour leurs belles fleurs rouges ou pour leurs fruits violacés, ayant le goût de figue.

**piloir** n. m. Bâton avec lequel le mégissier renfonce les peaux dans la cuve. Perche à l'aide de laquelle on trouble l'eau dans la pêche au goujon.

**pilolite** n. f. Variété d'asbeste, connue aussi sous le nom de *cuir* ou *liège de montagne.*

**pilon** n. m. (de *piler*). Instrument pour piler dans un mortier. Gros maillet pour piler le tan ou le papier. Rondin de bois ou de métal muni d'un manche, et dont on se sert pour fouler la terre, l'asphalte, etc. Fouloir en bois pour écraser le raisin. *Mettre un ouvrage au pilon*, en détruire l'édition. *Fam.* Partie inférieure d'une cuisse de volaille cuite. Jambe de bois.

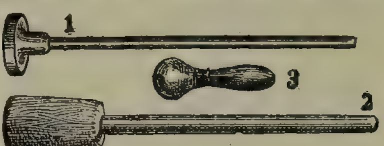

Pilons : 1. En fonte ; 2. En bois ; 3. De droguiste.

**Pilon** (Germain), sculpteur français, né et m. à Paris (1535-1590). On lui doit les mausolées de François Ier et de Henri II, à Saint-Denis, l'admirable groupe des *Trois Grâces* (Louvre), etc. Ses œuvres, qui se distinguent par une grâce un peu alanguie, n'en appartiennent pas moins à la belle école française.

**Pilon** (Edmond), littérateur français, né à Paris en 1874 ; a publié de vivants portraits de personnages du passé (*Portraits français*).

**pilonnage** [*lo-na-je*] n. m. Action de pilonner.

**pilonnée** [*lo-né*] n. f. Pêche au goujon, dans laquelle on pilonne le sable afin de troubler l'eau pour attirer le poisson.

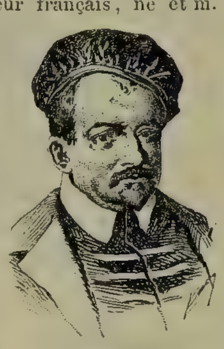
Germain Pilon.

**pilonner** [*lo-né*] v. a. Battre, tasser avec le pilon : *pilonner la terre.* Marteler à coups d'obus.

**pilonnier** [*lo-ni-é*] n. m. Celui qui fait marcher le pilon dans une forge.

**pilori** n. m. Appareil où l'on exposait publiquement les condamnés : *l'exposition au pilori était ordinairement de deux heures. Fig. Clouer quelqu'un au pilori*, le signaler à l'indignation publique.

— Encycl. Ce supplice, supprimé en 1789, fut remplacé par l'exposition, abolie elle-même en 1848. Il y avait deux sortes de piloris : l'un consistait en un poteau garni d'un carcan, qu'on passait au cou du condamné ; l'autre, en forme de tourelle à étage et à claire-voie, était muni à sa partie supérieure d'un cercle en bois et en fer, percé de trous pour les bras et la tête du patient. La machine tournait sur un pivot, afin que le condamné fût exposé dans tous les sens aux yeux des passants. Les seigneurs hauts justiciers avaient seuls le droit d'élever des piloris. En Angleterre, la peine du pilori, appliquée depuis le xiiie siècle à divers délinquants (faux monnayeurs, faussaires, etc.), sévit surtout, à partir de 1637, contre les délits de presse. Daniel Defoe, mis au pilori en 1703, y fut acclamé par la foule. Réservé ensuite aux faux témoins, ce châtiment fut supprimé en Angleterre en 1837.

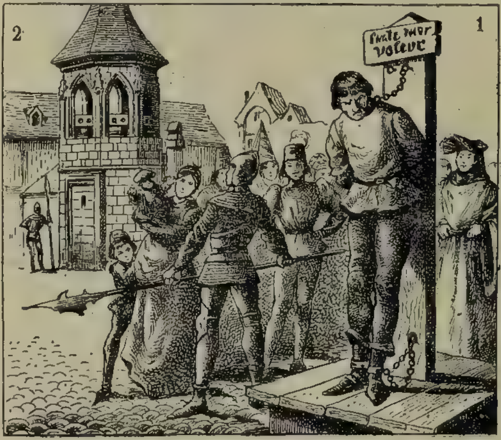

1. Pilori ; 2. Le pilori des Halles, à Paris.

**Pilori** (*le*), tableau de Glaize (1855) ; aujourd'hui au musée de Marseille. Composition symbolique, où l'artiste a voulu représenter l'homme de génie victime du mépris et des persécutions de son siècle.

**pilorier** [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Mettre au pilori : *pilorier un malfaiteur.*

**piloselle** [*zè-le*] n. f. (du lat. *pilosus*, pileux). *Bot.* Espèce d'épervière, qui croît dans les lieux arides et montagneux d'Europe.

**pilosisme** [*zis*] n. m. (du lat. *pilosus*, pileux). *Bot.* Développement anormal des poils sur un organe.

**pilosité** [*zi-té*] n. f. (du lat. *pilosus*, pileux). Revêtement pileux d'une surface quelconque.

**pilot** [*lo*] n. m. (de *pile*). Pieu de pilotis. Tas de sel en forme de cône. Chiffons pour la fabrication du papier.

**pilotage** n. m. Ouvrage de pilotis. Construction exécutée sur un pilotis.

**pilotage** n. m. Science du pilote. Action de piloter.

**pilote** n. m. (ital. *piloto*). Celui qui règle la route d'un navire. *Pilote hauturier*, pilote qui exerce ses fonctions en haute mer. *Pilote côtier*, pilote qui remplit ses fonctions sur les côtes. *Pilote lamaneur*, pilote breveté pour une portion déterminée d'une côte. Bateau qui précédait autrefois le navire-amiral. Barque sur laquelle les pilotes s'avancent au-devant des navires. (On dit aussi BATEAU-PILOTE.) Atlas contenant les cartes et les vues de certaines côtes, avec des instructions pour servir à diriger les navigateurs. *Fig.* Guide : *que la raison soit votre pilote. Locomotive-pilote*, locomotive qui parcourt la voie pour s'assurer qu'elle est libre, après des travaux de réparation ou des changements dans l'ordre des trains. *Drap-pilote*, drap fort et serré, créé pour faire des vêtements de marins.

— Encycl. *Mar.* Le pilote a pour tâche de conduire un navire soit en mer (*pilote hauturier*), soit le long des côtes (*pilote côtier*).

On distingue les *pilotes militaires*, qui exercent sur les navires de guerre et dont quelques-uns sont spécialisés dans le pilotage des torpilleurs, et les pilotes *lamaneurs*, qui exercent sur les navires de commerce et sont brevetés pour une portion déterminée de la côte.

Les conditions dans lesquelles s'exerce le pilotage sont réglées par des décrets particuliers dans chaque région maritime.

Tout bâtiment entrant ou sortant d'un port doit, en principe, prendre un pilote.

Une *taxe de pilotage* (frais à la charge du navire), particulière à chaque port, est basée sur le tonnage du navire. Elle n'est due que si le tonnage excède 100 tonneaux pour les voiliers et 150 tonneaux pour les vapeurs.

**pilote** n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des scombéridés, répandus dans les mers chaudes et tempérées : *les pilotes sont ainsi nommés parce qu'ils suivent les navires pendant des traversées entières, et guident les requins vers les proies que ceux-ci n'apercevraient pas toujours.*

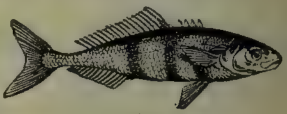
Pilote.

**Pilote** (*le*), roman maritime, un des meilleurs de F. Cooper, épisode de la guerre de l'Indépendance américaine (1823).

**piloter** [*té*] v. a. (de *pilot*). Enfoncer des pilots dans : *piloter un terrain.*

**piloter** [*té*] v. a. (de *pilote*). Conduire un bâtiment. *Fig.* Servir de guide à quelqu'un : *piloter un étranger.*

**pilotin** n. m. Jeune timonier, sur un navire de guerre. (Vx.) Apprenti officier de la marine marchande.

**pilotis** [*tî*] n. m. (de *pilot*). Ensemble de pilots que l'on enfonce pour asseoir les fondements d'un ouvrage construit dans l'eau, ou sur un fond peu solide : *les habitations lacustres étaient construites sur pilotis.*

— Encycl. *Constr.* On distingue les pilotis ordinaires, qui sont généralement en chêne, et les pilotis à vis, que l'on substitue parfois aux précédents, à cause de la grande résistance qu'ils présentent à la compression et à l'arrachement. Si les pilotis doivent consolider le sol, on pose dessus des racinaux, que l'on y fixe au moyen de chevillettes en fer, on établit alors une plate-forme en madriers, sur laquelle on pose la maçonnerie des fondations. Si les pilotis servent eux-mêmes de fondations sous l'eau, on enlève la terre qui se trouve entre eux, et on la remplace par un blocage en pierres sèches, ou par de la maçonnerie à mortier de chaux hydraulique. On pose ensuite un grillage en charpente, puis une plate-forme en madriers, sur laquelle on élève l'édifice.

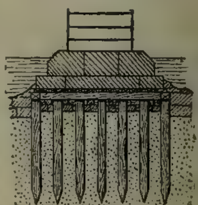
Pilotis.

**Piloty** (*Charles*-Théodore **de**), peintre allemand d'histoire et de portrait, né à Munich, m. à Ambach (1828-1886) ; auteur de compositions dramatiques d'une conception un peu théâtrale, mais d'une exécution habile et hardie : *le Meurtre de Wallenstein*, *Galilée en prison*, *les Girondins conduits à l'échafaud*, etc.

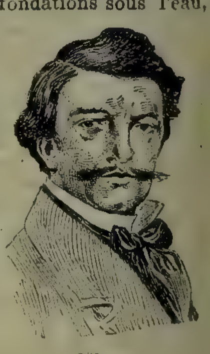
Piloty.

**pilou** n. m. Tissu de coton pelucheux et très inflammable : *peignoir de pilou.*

**pilou-pilou** n. m. Grande fête que les indigènes de la Nouvelle-Calédonie célébraient au moment de la récolte des ignames et à l'occasion d'un événement important.

**Pilpay** ou **Bidpay,** brahmane légendaire, auquel on attribue la rédaction des anciens apologues de l'Inde, à la demande du roi Dabchélim. L'origine des fables attribuées à Pilpay est dans le *Pantchatantra* et l'*Hitopadeça.*

**Pils** (Isidore-Alexandre-Augustin), peintre français, né à Paris, m. à Douarnenez (1813-1875) ; auteur de tableaux religieux et militaires d'une grande valeur documentaire : ***Rouget de l'Isle chantant la Marseillaise*, *Bataille de l'Alma*, *le Jeudi saint en Italie***, etc., d'études pleines de verve.

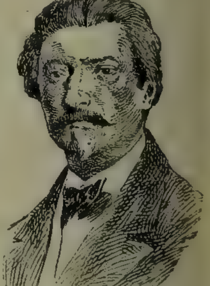
Pils.

**Pilsen** [*sèn*] (tchèque **Plzen**), v. de la Tchécoslovaquie (Bohême), au confluent de la Mies et de la Radbusa : 82.000 h. Verrerie, porcelaines, brasserie. — Aux environs, usines métallurgiques Skoda, importants ateliers militaires, détruits en 1916-1917.

**Pilsudski** (Joseph), officier et homme politique polonais, né à Zulov (prov. de Vilna) en 1867, chef du parti nationaliste-socialiste en Pologne ; commanda en 1914 une légion polonaise dans l'armée autrichienne ; élu président de la Pologne le 20 février 1919 et nommé maréchal.

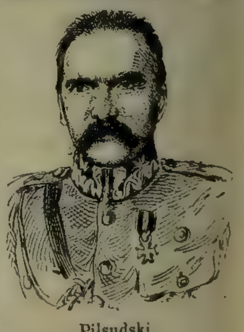
Pilsudski.

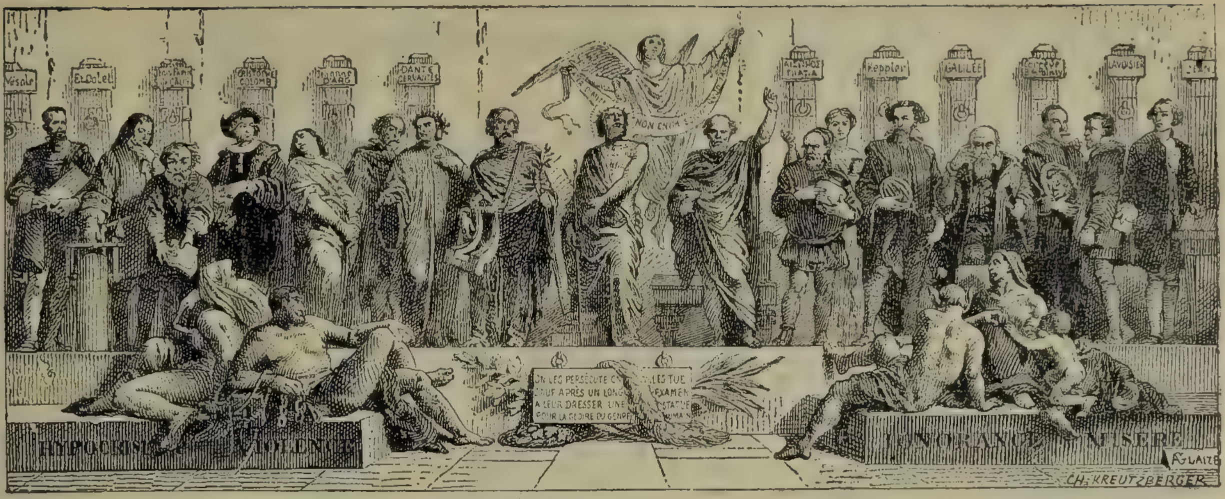

Le Pilori, tableau de Glaize.

**pilulaire** [*lè-re*] adj. Qui appartient aux pilules : *la forme pilulaire. Masse pilulaire*, mélange propre à faire des pilules. N. m. Instrument pour administrer des pilules aux grands animaux.

**pilule** n. f. (lat. *pilula*, dimin. de *pila*, boule). Médicament en forme de petite boule : *pilule de rhubarbe. Fig.* et *fam. Avaler la pilule*, croire un mensonge ; se déterminer à une chose pénible. *Dorer la pilule*, présenter sous des dehors flatteurs une chose désagréable.

— Encycl. *Pharm.* Pour faire les pilules, on mélange dans un mortier les substances actives, puis on ajoute suivant le cas un excipient liquide, pâteux ou pulvérulent, de manière à obtenir une *masse pilulaire* de consistance un peu ferme. On roule cette masse en un cylindre régulier (magdaléon), que l'on divise sur les cannelures du pilulier. On arrondit les pilules en les roulant sous un disque à rebords sur la tablette du pilulier, et on les met dans une poudre neutre (lycopode, cannelle, etc.) pour les empêcher d'adhérer les unes aux autres ; on peut aussi les argenter, les dorer, les vernir, ou les dragéifier. Les plus petites pilules sont dites *granules ;* les grosses, *bols*.

**Pilules du diable** (*les*), féerie en cinq actes, amusante et fertile en trucs merveilleux, par Anicet Bourgeois, Ferdinand Laloue et Laurent (1839, 1874, etc.). Toute la pièce repose sur les mésaventures de Seringuinos et de Sottinez à la recherche d'Isabelle, enlevée par Babylas, et qui court le monde avec son amant.

**pilulier** [*li-é*] n. m. Instrument servant à faire les pilules.

— Encycl. Le pilulier ordinaire est une petite planchette à rebords, munie vers son extrémité d'une lame de métal à cannelures demi-cylindriques ; une palette de bois, terminée par deux poignées, sert par sa base plane à rouler en un bâton cylindrique (magdaléon) la masse pilulaire et porte sur l'autre face une lame métallique dont les cannelures correspondent à celles de la tablette, et qui sert à diviser le magdaléon en fragments égaux. Il existe également des piluliers mécaniques.

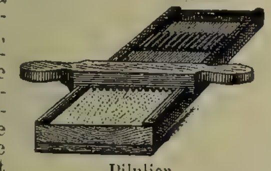

Pilulier.

**pilum** [*lom'*] n. m. (m. lat.). Javelot romain, formé d'une longue hampe de bois et d'un fer terminé par une pointe en forme d'hameçon ou de broche : *la longueur du pilum variait entre 1 m. 35 et 2 m.*

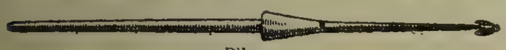

Pilum.

**pimarique** adj. m. Se dit d'un acide $C^{20}H^{30}O^{2}$ fusible à 125°, que l'on extrait du galipot.

**Pimas,** Indiens *pueblos* (c'est-à-dire sédentaires) du nord-ouest du Mexique et de l'Arizona ; 4.000 individus. Agriculture ; tissage, poteries

**pimbêche** [*pin*] n. et adj. f. Se dit d'une femme impertinente, pincée et grincheuse.

**Pimbêche** (*la Comtesse de*), personnage des *Plaideurs* de Racine, type de la plaideuse acharnée.

**pimélée** [*lé*] n. f. Genre de thymélacées, originaires d'Océanie, et dont quelques espèces sont cultivées dans les jardins pour leurs fleurs roses ou blanches,

**pimélique** adj. m. Se dit d'un acide $C^{7}H^{12}O^{4}$ obtenu par l'oxydation de certains corps gras.

**pimélite** n. f. Silicate naturel de nickel avec alumine.

**pimélode** n. m. Genre de poissons physostomes, renfermant des siluridés, répandus dans les régions tropicales.

**pimélose** [*lô-ze*] n. f. (du gr. *pimelês*, gras). Obésité. (Peu us.)

**piment** [*man*] n. m. (lat. *pigmentum*). Genre de solanacées, dont le fruit, de saveur très piquante et qui porte le même nom, est employé comme épice. *Fig.* Ce qui donne plus de piquant, plus de saveur : *la médisance est le piment d'une épigramme.*

— Encycl. Les piments (*capsicum*) sont des herbes annuelles, dont le fruit (piment) est une baie d'abord verte, puis rouge à maturité, que l'on emploie comme condiment. Il en existe plusieurs variétés, originaires des pays chauds et cultivées dans les jardins : *piment annuel*, corail des jardins, poivron, poivre d'Espagne, de Guinée, etc., dont le fruit est doué d'une saveur âcre et caustique : *piment enragé*, d'où l'on tire le poivre de Cayenne ; *piment gros carré*, qui fournit des fruits plus doux : *piment tomate, piment doux d'Espagne*, etc. (Les piments doux sont préparés à la façon des tomates ou des aubergines.) — Quelques piments sont employés en médecine comme rubéfiants.

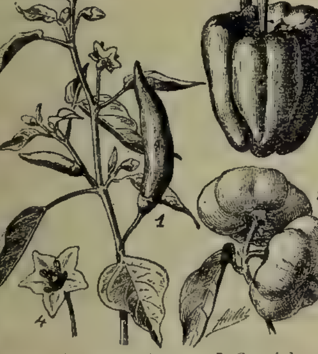

Piments : 1. Long ordinaire ; 2. Carré doux ; 3. Tomate ; 4. Fleur.

**pimenta** [*min-ta*] n. m. Genre de myrtacées originaires des régions tropicales d'Amérique.

— Encycl. Les pimenta, dits encore *piment poivre* ou *piment de la Jamaïque, piment des Anglais, toute épice*, ont pour fruits des baies rouges de la grosseur d'un pois, possédant une odeur forte et suave qu'on utilise en parfumerie. Séchées, ces baies sont employées comme condiment.

**pimentade** [*man*] n. f. Sauce au piment.

**pimenter** [*man-té*] v. a. Assaisonner de piment : *pimenter une sauce. Fig.* Rendre piquant, très libre : *pimenter un récit.*

**Pimodan** (Georges, marquis **de**), homme de guerre, né à Paris, tué à la bataille de Castelfidardo, comme général de l'armée pontificale (1822-1860). Il avait servi en 1848 contre les Hongrois pour Jellachich, ban de Croatie.

**pimpant** [*pin-pan*], **e** adj. (de l'anc. v. *pimper*, autre forme de *piper*). Mis avec une élégance riante : *femme pimpante.* Elégant, joli : *toilette pimpante.*

**pimpeloré, e** [*pin*] adj. Se dit d'une étoffe ornée d'une broderie imitant les feuilles de la pimprenelle.

**pimperneau** [*pin-pèr-nô*] n. m. Variété d'anguilles des eaux salées.

**pimpesouée** [*pin-pe-sou-é*] n. f. (de l'anc. fr. *pimper* ou *biber*, et *souef*, doux). Femme qui fait ridiculement la précieuse. (Vx.)

**pimple** [*pin-ple*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants des régions tempérées, renfermant des ichneumons qui détruisent les chenilles processionnaires du chêne.

**pimprenelle** [*pin-pre-nè-le*] n. f. Genre de rosacées d'un goût aromatique, dont on assaisonne quelquefois la salade.

— Encycl. Les pimprenelles sont des herbes des régions tempérées de l'hémisphère nord, dont on connaît une vingtaine d'espèces. La *pimprenelle commune* ou *petite pimprenelle* croît dans les champs non cultivés, les prés secs ; ses feuilles, légèrement amères, servent parfois à l'assaisonnement des salades et des sauces. La *grande pimprenelle* ou *pimprenelle des prés* croît dans les prés humides et les montagnes ; elle est employée comme apéritive et diurétique. Toutes deux, communes en France, peuvent constituer un bon fourrage.

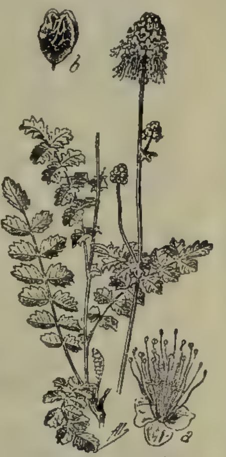

Pimprenelle : *a*, fleur (grossie) ; *b*, fruit (grossi).

**pin** n. m. (lat. *pinus*). Genre de conifères, à feuillage toujours vert.

— Encycl. Les pins sont des arbres qui peuvent atteindre jusqu'à 50 mètres de hauteur et possèdent des feuilles persistantes, ressemblant à des aiguilles ; le fruit est un *cône* (ou *strobile*), qui met en liberté au bout de deux ans, quand ses écailles s'entr'ouvent, une graine, parfois alimentaire, pourvue d'une aile membraneuse. Il en existe près de 80 espèces, des régions tempérées et froides de l'hémisphère boréal (*pin laricio, pin pignon* ou *pin parasol, pin maritime, pin sylvestre*, etc.). Leur bois est employé en charpente et mâture de navires ; certains pins d'Amérique fournissent le pitchpin (employé en ébénisterie) ; c'est du pin maritime qu'on tire la résine (gemmage).

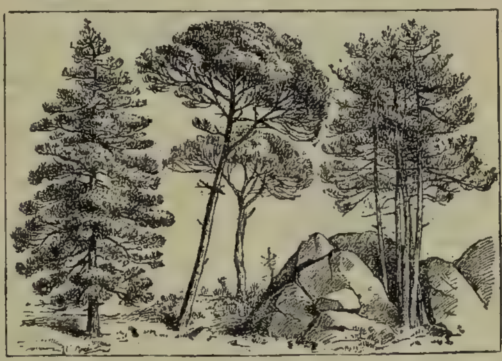

Pins.

Les pins fournissent à la thérapeutique les bourgeons de pin (improprement appelés *bourgeons de sapin*), les pignons, la sève de pin, la térébenthine et diverses colophanes et poix,

**Pin (Le),** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 27 kil. d'Ancenis ; 1.270 h. Ch. de f. Sources ferrugineuses. — Comm. de l'Orne. V. Pin-au-Haras (*Le*).

**pinacle** n. m. (du lat. *pinaculum*, faîte). Partie la plus élevée du temple de Jérusalem : *le démon transporta Jésus au pinacle.* Dans l'architecture gothique, couronnement d'un contrefort ou d'un appui vertical. *Fig. Au pinacle*, dans une haute position, ou en grande faveur. *Porter quelqu'un au pinacle*, en faire de grandes louanges.

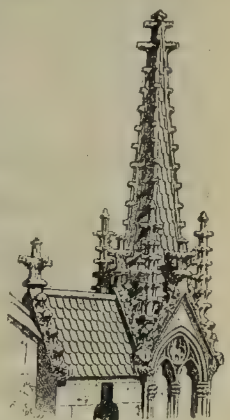

Pinacle.

**pinacoline** n. f. Composé, à odeur de menthe, résultant de la déshydratation de la pinacone.

**pinacone** n. f. Glycol substitué $C^{6}H^{14}O^{2}$, obtenu par l'action de l'amalgame de sodium sur l'acétone. (Se présente en cristaux fusibles à 42°.)

**pinacothèque** n. f. (du gr. *pinax, akos*, tableau, et *thêkê*, boîte). Musée de peinture : *la pinacothèque de Munich.*

**Pinacothèque de Munich.** L'*Ancienne Pinacothèque* fut construite en style Renaissance, de 1826 à 1836, par Klenze ; elle renferme plus de 1.400 tableaux anciens, classés par écoles. — La *Nouvelle Pinacothèque* construite de 1846 à 1853 sur les plans de Voit, renferme les tableaux modernes, appartenant pour la plupart à l'école de Munich.

**pinade** n. f. Un des noms vulgaires du *bolet granulé.*

**Pinaigrier** [*nè-gri-é*] (Robert), peintre verrier de l'école française, né probablement à Tours entre 1490 et 1500, m. dans la même ville vers 1550. Parmi ses plus admirables vitraux sont ceux des églises Saint-Merri (*Histoire de Joseph*) et Saint-Gervais (*Histoire de la Vierge*), à Paris.

**pinard** [*nar*] n. m. (de *pineau*). *Arg. milit.* Vin.

**Pinard** (Adolphe), médecin accoucheur français, né à Méry-sur-Seine en 1844. Il a, par son enseignement et ses publications, fortement contribué au relèvement de l'obstétrique. Elu député de Paris en 1919.

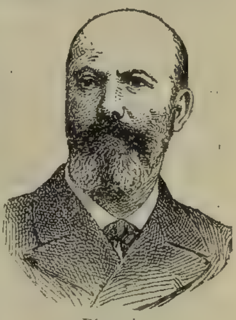

Pinard.

**Pinar del Rio** [*nar*], v. de Cuba, ch.-l. de prov. ; 10.600 h. Tabac. — La prov. a 270.000 h.

**pinariens** [*ri-in*] n. m. pl. (lat. *pinarius*). *Antiq. rom.* Une des deux familles de prêtres qui présidaient au culte d'Hercule, à Rome. (V. potitiens.) S. un *pinarien.*

**pinasse** [*na-se*] ou **pinace** n. f. (du lat. *pinus*, sapin). Embarcation longue, étroite et légère, marchant à la voile et à l'aviron.

— Encycl. Les pinasses furent au XIIIe siècle des navires aussi forts que les caravelles espagnoles. Au XVIIe siècle, la caravelle ne fut plus qu'une embarcation longue et légère, destinée au service des vaisseaux. On retrouve de nos jours la pinasse sur le Gange, où elle sert au transport des passagers et des marchandises.

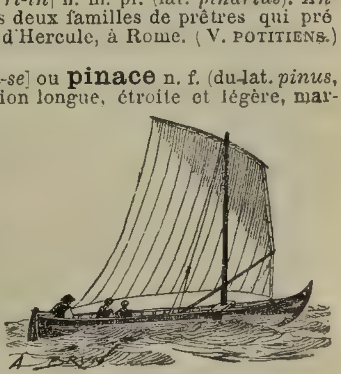

Pinasse.

**pinastre** [*nas-tre*] n. m. Le pin maritime.

**pinatelle** [*tè-le*] n. f. Bois de pins. Syn. pinède, pinère, pignade, etc.

**pinatypie** [*pi*] n. f. (du gr. *pinax*, tableau, et *tupos*, type). Procédé photographique de reproduction, basé sur la propriété que possède la gélatine bichromatée de durcir sous l'action de la lumière.

**Pin-au-Haras (Le),** comm. de l'Orne, arr. et à 15 kil. d'Argentan ; 800 h. Haras national et Ecole des haras.

**pinçade** n. f. Action de pincer : *donner des pinçades.*

**pinçage** n. m. *Arbor.* Syn. de pincement.

**pinçard** [*sar*], **e** n. et adj. Se dit d'un cheval qui s'appuie sur la pince en marchant.

**pince** n. f. (de *pincer*). Action ou propriété de pincer : *outil qui n'a pas de pince.* Faculté ou action de saisir fortement : *avoir bonne pince.* Action de dérober ou d'être dérobé : *un drôle sujet à la pince. Pop. Chaud de la pince*, d'un tempérament très amoureux. Sorte de tenailles de formes très diverses, dont on se sert dans une foule de professions ou de métiers : *pinces de chirurgien, de forgeron*. Barre de fer aplatie par un bout, qui sert de levier. Levier terminé en pied de biche, pour arracher les clous. Extrémité antérieure du pied des animaux ongulés. (V. la planche CHEVAL.) Devant d'un fer à cheval. Pli cousu pour resserrer certaines parties d'un vêtement. Extrémité des grosses pattes des écrevisses, des homards. Dents de devant des herbivores. *Mar.* Partie inférieure du navire, voisine de la proue. *Pop.* Main : *serrer la pince. Phys. Pince thermo-électrique* ou *de Peltier*, V. THERMO-ÉLECTRIQUE. *Pince monseigneur* (*une*) ou simplem. *monseigneur* (*un*), levier court, à bouts plats, dont se servent les cambrioleurs pour les vols avec effraction.

— ENCYCL. *Méd.* Les pinces employées en médecine peuvent se diviser en pinces à ressort et pinces à forcipressure. Les pinces à ressort sont employées pour saisir les objets très petits ; elles servent surtout pour la dissection des parties délicates (pinces à dissection). Les pinces à forcipressure saisissent fortement les objets et les tiennent d'une manière permanente ; elles servent à arrêter les hémorragies, à morceler les tumeurs, etc.

**pincé, e** adj. Maniéré ; froid, sec : *air, ton pincé. Lèvres pincées*, minces et serrées.

**pinceau** [*sô*] n. m. (lat. *penicillum*). Instrument fait de poils attachés fortement à une hampe et dont on se sert pour étendre les couleurs, etc : *un pinceau en poil de blaireau. Fig.* Manière de peindre ou d'écrire : *avoir le pinceau hardi.* Artiste peintre : *Rubens fut un pinceau vigoureux. Pinceau à barbe*, blaireau. *Fr.-maçonn.* Plume à écrire : *tenir le pinceau. Arg.* Pied.

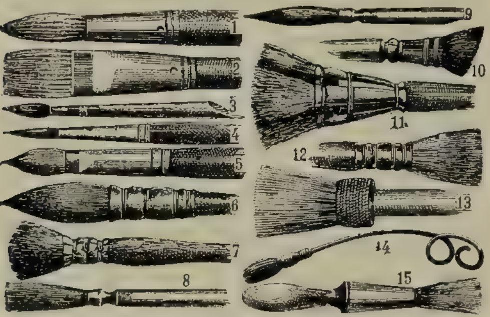

Pinceaux : 1. Rond, pour peinture à l'huile ; 2. Plat ou brosse ; 3. Pour aquarelle ; 4. Rond, pour miniature ; 5. Plat, pour miniature ; 6. A lavis ; 7. A modeler ; 8. A filets ; 9. A décor ; 10. Pied-de-biche ; 11. A chiqueter ; 12. Pour peindre en voitures ; 13. Pour peindre en bâtiments ; 14. A badigeonner la gorge ; 15. De pâtissier ou doroir.

— ENCYCL. Les plumes employées pour la hampe des pinceaux sont surtout les plumes d'oie, de pigeon ou de corbeau. Pour les plus gros pinceaux, on se sert de viroles, qui maintiennent les poils sur une hampe en bois. Les poils employés à la confection des pinceaux que maintiennent ces plumes ou ces viroles sont les poils de putois, de martre noire, de martre rouge, de petit-gris, d'ours, de blaireau. Les pinceaux plats portent ordinairement le nom de *brosses*. Il y en a de plusieurs grosseurs différentes. Les poils employés sont les mêmes que pour les pinceaux ronds, mais on utilise en plus les soies longues et fines de porc et de sanglier. Plusieurs de ces brosses ont reçu des noms différents, en raison de leur forme ou de leur destination : *queue-de-morue, blaireau, palette, spalter, peigne, pied-de-biche, veinette, ébouriffoire, ballon, balai, brosse de pouce, brosse à poire*, etc.

**pinceautage** [*sô-ta-je*] n. m. Action de pinceauter ; résultat de cette action : *le pinceautage de papiers de tenture.*

**pinceauter** [*sô-té*] v. a. Réparer au pinceau les défauts de couleur d'une étoffe imprimée, d'un papier peint.

**pinceauteur, euse** [*sô, teu-ze*] n. Homme, femme qui pinceaute.

**pince-balle** n. f. Grande tenaille dont on se servait autrefois pour manipuler les boulets rouges, les blocs de fer rougi. Pl. des *pince-balles.*

**pince-cul** n. m. invar. Bal où la tenue est considérablement relâchée.

**pincée** [*sé*] n. f. Ce qu'on peut prendre de certaines choses en les saisissant entre deux ou trois doigts : *une pincée de sel, de tabac.*

**pincelier** [*li-é*] n. m. (de *pinceau*). Assemblage de deux godets de fer-blanc, servant aux peintres, l'un à prendre l'huile ou l'essence, l'autre à nettoyer les pinceaux.

**pince-lisière** n. f. Appareil à l'aide duquel on assujettit la mousseline qui doit recevoir l'apprêt. Pl. des *pince-lisières.*

**pince-maille** [*ma, ll* mll., *e*] n. m. Avare dont le vice paraît jusque dans les plus petites choses : *un incorrigible pince-maille.* Pl. des *pince-mailles.*

**pincement** [*man*] n. m. Action de pincer : *le pincement des cordes d'une guitare. Le pincement des arbres* (dans ce sens on dit aussi PINÇAGE).

— ENCYCL. *Arbor.* Le pincement des arbres fruitiers consiste à supprimer l'extrémité d'un rameau pour arrêter la sève et la faire refluer vers les ramifications situées plus bas, afin d'en hâter le développement. Il est pratiqué tantôt pour diminuer l'accroissement de rameaux trop vigoureux, tantôt pour provoquer le départ des bourgeons et obtenir, par suite, des branches charpentières sur la tige principale ou des branches de remplacement : tantôt, enfin, pour faciliter la mise à fruit. Appliqué à la vigne, il évite souvent la coulure et régularise la végétation en assurant la taille de remplacement. On l'exécute soit en sectionnant le rameau à l'aide d'un instrument tranchant (sécateur, serpette, pince-sève, etc.), soit en le brisant par flexion brusque.

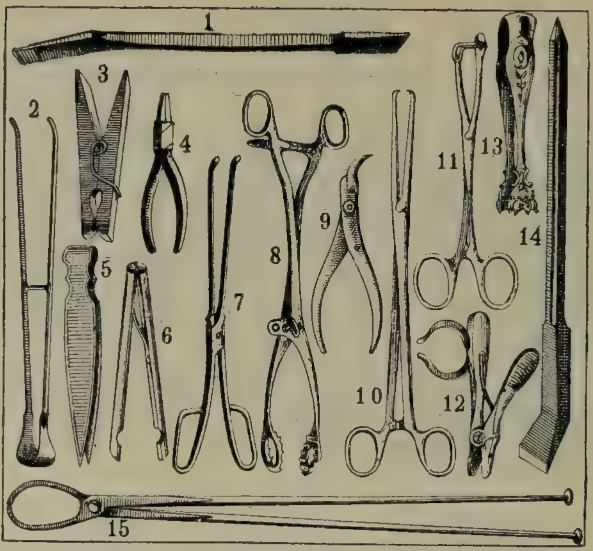

Pinces : 1. Monseigneur ; 2. A coupelles (de laboratoire) ; 3. A linge ; 4. Ronde ; 5. A brucelles ; 6. En bois, pour matras ; 7. A charbon ; 8. A tumeurs ; 9. A champagne ; 10. A griffes ; 11. Tire-langue ; 12. Porte-aiguille ; 13. A sucre ; 14. De carrier ; 15. De mégissier.

**pince-nez** n. m. invar. Binocle qu'un ressort fait tenir sur le nez. Mors articulé pour arrêter les chevaux qui s'emportent.

**pince-notes** n. m. invar. Petit ustensile de bureau, formé de deux mâchoires de bois ou de métal, entre lesquelles on pince des notes à conserver.

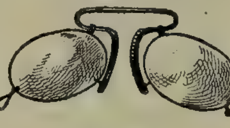
Pince-nez.

**pincer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il pinça, nous pinçons.*) Serrer entre les doigts ou autrement : *pincer quelqu'un jusqu'au sang.* Serrer étroitement : *vêtement qui pince la taille. Arbor.* Opérer le pincement de : *pincer la vigne. Fam.* Surprendre ; arrêter : *pincer un voleur. Se faire pincer*, se faire prendre. *Pincer les lèvres*, les serrer étroitement l'une contre l'autre. *Mar. Pincer le vent*, gouverner au plus serré. V. n. Faire vibrer les cordes d'un instrument en les tirant avec les doigts : *pincer de la harpe. Fig.* Se faire sentir vivement : *un froid qui pince. Pop. La pincer à quelqu'un*, lui serrer la main. *En pincer pour*, avoir le désir, le goût de.

**pincerie** [*rî*] n. f. *Fam.* Air pincé. (Peu us.)

**pince-sans-rire** n. invar. Personne qui raille ou nuit sans en avoir l'air.

**pince-sève** n. m. invar. Instrument à l'aide duquel on opère le pincement des arbres fruitiers.

**pincetage, pinceter.** V. ÉPINCETAGE, ÉPINCETER.

**pincette** [*sè-te*] n. f. ou plus souvent **pincettes** [*sè-te*] n. f. pl. Petite pince en fer à deux branches, pour saisir certains objets : *pincettes d'horloger.* Longue pince à deux branches, pour arranger le feu. *Fam. N'être pas à prendre avec des pincettes*, être très sale ou d'une humeur très désagréable. *Pop.* Jambes. *Tricoter des pincettes*, danser, courir.

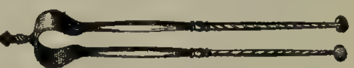
Pincettes.

**pinceur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui aime à pincer. N. m. Contremaître des bardeurs. N. f. Appareil au moyen duquel on peut effectuer mécaniquement le pincement des arbres.

**pinchard** [*char*], **e** adj. Se dit du cheval qui a une robe gris de fer, et de cette robe elle-même.

**pinchart** [*char*] n. m. Siège pliant, dont se servent les peintres, à la campagne.

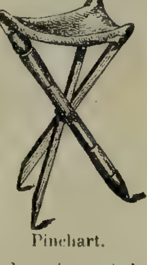
Pinchart.

**pinchbeck** [*bèk*] n. m. (du nom de l'inventeur). Laiton, alliage de cuivre et de zinc à couleur d'or.

**pinchina** ou **pinchinat** [*na*] n. m. Grosse étoffe de laine non croisée.

**Pincio** (MONTE), colline au nord de Rome, appelée dans l'antiquité *Colline des Jardins.* La *promenade du Pincio*, aménagée sous Napoléon Ier (1809-1814) par Valadier, possède une vue magnifique sur la ville. Elle est contiguë à la villa Médicis.

**pinçon** n. m. Marque qui reste sur la peau lorsqu'elle a été pincée.

**pinçon** n. m. Rebord mince, élevé, qu'on ménage à la pince d'un fer à cheval, surtout à celle des fers de derrière.

**pinçoter** [*té*] v. a. Pincer un peu et fréquemment.

**pinçure** n. f. Action de pincer. Pli qui se fait à une étoffe en la foulant.

**Pindare,** poète lyrique grec, né à Cynocéphales, m. à Argos (521-441 av. J.-C.). Ses *Epinicia* ou *Odes triomphales* (qu'on divise en *Olympiques, Pythiques, Néméennes, Isthmiques*) célèbrent les athlètes vainqueurs dans les Grands Jeux grecs. La hardiesse des pensées et des métaphores, l'harmonie, l'éclat et la majesté du style, l'énergie de l'expression, l'abondance et la richesse des images, la chaleur et la pompe extraordinaire du récit, la puissance audacieuse de l'invention sont les qualités dominantes des odes de Pindare qui nous sont parvenues et auxquelles, toutefois, on reproche un peu d'obscurité et d'enflure.

**pindaresque** [*rès-ke*] adj. Qui a le caractère des poésies de Pindare.

**pindarique** adj. Qui est à la manière de Pindare : *ode pindarique.*

**pindariser** [*zé*] v. n. Ecrire à la manière de Pindare. Ecrire, parler d'une manière prétentieuse, ampoulée et obscure. (Peu us.)

**pindariseur, euse** [*zeur, eu-ze*] n. Personne qui pindarise.

**pindarisme** [*ris-me*] n. m. Genre ou imitation du poète Pindare. Lyrisme emphatique et obscur.

**Pinde** (le), chaîne de montagnes du nord de la Grèce ancienne, entre la Thessalie et l'Epire, consacrée à Apollon et aux Muses. Auj. *Agrapha.*

**Pindemonte** (le marquis Giovanni), littérateur italien, né et m. à Vérone (1751-1812), auteur de pièces de théâtre (*i Baccanali*, etc.) et improvisateur remarquable. — Son frère, le chevalier HIPPOLYTE, poète italien, né et m. à Vérone (1753-1828). On lui doit d'agréables *Poésies champêtre*, et un poème pathétique : *les Sépulcres.*

**pinéal, e, aux** adj. (du lat. *pinea*, pomme de pin). *Glande pinéale*, petit corps ovale qui se trouve dans le cerveau, au-dessus des tubercules quadrijumeaux, en avant du cervelet : *la glande pinéale est probablement le vestige d'un troisième œil.*

**pineau** [*nô*] ou **pinot** [*no*] n. m. (de *pin*, à cause de la ressemblance de la grappe avec la pomme de pin). Cépage à vin fin cultivé, en France dans la Bourgogne, la Champagne, et dont il existe deux variétés principales : *pineau noir*, qui fournit les vins de Romanée, Chambertin, Musigny, Volnay, Corton, Beaune, Vougeot, etc., puis les champagnes de marque, et *pineau blanc*, qui donne les grands vins blancs de Bourgogne (Montrachet, Meursault, Clos-Vougeot, Chablis, Pouilly, etc.). Une troisième variété, le *pineau gris* (rosé), n'est jamais cultivée seule. *Arbor.* Palmier de la Guyane (*ouassi*).

**Pine Bluff,** v. des Etats unis d'Amérique (Arkansas), sur l'Arkansas ; 19.000 h. Ch.-l. du comté de Jefferson.

**pinède** n. f. Bois de pins.

**pinée** [*né*] n. f. Morue sèche de première qualité.

**Pinel** (Philippe), médecin français, né au château de Rascas, à Saint-André (Tarn), m. à Paris (1745-1826). Membre de l'Académie des sciences (1803). Il substitua un traitement raisonné et humain aux violences dont les aliénés étaient jusqu'alors victimes.

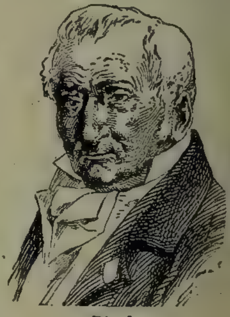
Pinel.

**pinène** n. m. Carbure terpénique $C^{10}H^{16}$, bouillant à 156°, extrait des essences de térébenthine.

**pineraie** [*rè*] n. f. Bois de pins.

**Pinero** (Arthur Wing), comédien et auteur dramatique anglais, né à Londres en 1855, auteur de : *la Seconde Mme Tanqueray, la Maison en ordre*, etc., pièces remarquables par la pénétration de l'analyse et par l'esprit répandu dans le dialogue.

**pinesse** [*nè-se*] n. f. Nom vulgaire du *sapin.*

**pinet** [*nè*] n. m. Nom vulgaire du *lactaire délicieux*, champignon comestible.

**Pineuilh,** comm. de la Gironde, arr. et à 42 kil. de Libourne ; 1.460 h. Vins.

**Piney** [*nè*], ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 20 kil. de Troyes ; 1.290 h. Ch. de f. E. Eglise du XIIe siècle. — Le cant. a 13 comm., et 4.700 h.

**Pingaud** (Léonce), historien français, né à Dijon en 1841, auteur d'études sur *Choiseul Gouffier, le Comte d'Antraigues, Bernadotte*, etc.

**pingebat.** V. PINXIT.

**pingouin** n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes des régions septentrionales du globe.

— ENCYCL. Le grand pingouin, de la taille d'une oie, qui fréquentait autrefois les Orcades, Terre-Neuve, l'Islande, est aujourd'hui éteint : le petit pingouin (*alca torda*) de l'Atlantique nord hiverne jusque dans la Méditerranée ; c'est un bon voilier, malgré l'étroitesse de ses ailes. Il est noir en dessus, blanc en dessous, niche parmi les rochers, et ne pond qu'un œuf. Excellent plongeur, il vit de poissons, de crustacés et de mollusques. On confond souvent les *pingouins* avec les *manchots*, qui n'utilisent leurs rudiments d'ailes que comme nageoires.

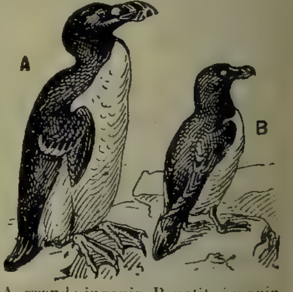

A, grand pingouin ; B, petit pingouin.

**pingouinière** n. f. Endroit où les pingouins se réunissent pour nicher.

**ping-pong** n. m. *Onomat.* Petit jeu d'appartement, sorte de lawn-tennis réduit, qu'on joue sur une grande table ou sur un billard.

**pingre** n. et adj. Se dit d'une personne d'une avarice sordide : *un pingre ; femme très pingre.*

**Pingré** (Alexandre-Gui), génovéfain, astronome français, auteur de beaux travaux sur les comètes, né et m. à Paris (1711-1796). Membre de l'Académie des sciences (1795).

**pingrerie** [*rî*] n. f. (de *pingre*). Avarice sordide.

**pinguecula** [*ghu-é*] n. f. (du lat. *pinguis*, gras). Petite tumeur, d'un blanc jaunâtre, développée sur la sclérotique, au voisinage de la cornée. (Cette tumeur n'est jamais douloureuse, et il suffit de l'exciser si elle devient gênante.)

**Ping-Yang,** v. du Japon (en Corée), sur le Ta-Tong, non loin de la baie de Corée ; 175.000 h. Port ouvert. Victoire des Japonais sur les Chinois, en 1894.

**Pinheiro-Ferreira** (Silvestre), philosophe et homme d'Etat portugais, né et m. à Lisbonne (1769-1846). C'était un esprit libéral et distingué.

**pinière** n. f. Terrain planté en pins.

**pinifère** adj. (du lat. *pinus*, pin, et *ferre*, porter). Qui produit des pins.

**pinine** n. f. Substance sucrée, que l'on retire la sève du pin de Californie.

**pinipicrine** n. f. Résine constituant le prin- pe amer des aiguilles de pin.

**pinique** adj. m. Que l'on tire du pin. Se dit un acide résineux contenu dans la colophane.

**pinite** n. f. Silicate naturel d'alumine et de er. Sucre xsudé par écorce du n califor en, identi ie avec la éthylino te.

**pink** n. . Sorte de and bateau pêche hol- ndais ou néricain.

**Pinkée,** calité de la rande-Bre- gne (Ecos- ). Défaite s Ecossais arles An- ais, en 1547.

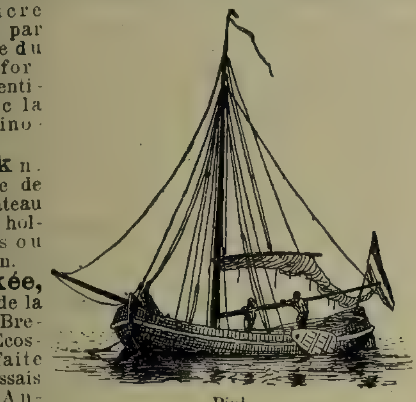
Pink.

**Pinkerton** (John), géographe, historien et nu- ismate écossais, né à Edimbourg, m. à Paris (1758- 26).

**pinitoïde** n. f. Silicate naturel hydraté d'alu- inium et de fer.

**pinnace** [*pi-na-se*] n. f. Grand bateau plat nénagé pour le transport des voyageurs sur le ange.

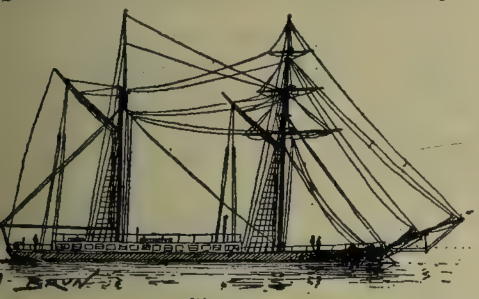
Pinnace.

**pinnal** [*pin'-nal*]**, e, aux** adj. (du lat. *pinna*, ume). *Anat.* Se dit de plusieurs muscles ii ont la forme d'une plume.

**pinne** [*pi-ne*] n. f. (du lat. *pinna*, aile, ageoire). Nageoire. (Vx.) Genre de mollus- ues lamellibranches, répandus dans les ers chaudes et tempérées.

— Encycl. Les pinnes ou jambonneaux it une coquille triangulaire allongée ; ertaines espèces, comme la *pinna nobilis* e la Méditerranée, atteignent 70 centi- ètres de long. Leur byssus, très abondant très fin, est employé dans certains pays Pouille, Sicile, Calabre) pour faire des ssus. On trouve parfois des perles roses dans l'in- rieur de la coquille des pinnes.

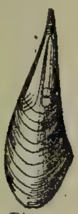
Pinne.

**pinnée** [*pin'-né*] adj. f. Se dit d'une feuille com- osée de folioles des deux côtés du pétiole.

**pinnifère** ou **pinnigère** [*pin'-ni*] adj. (du t. *pinna*, nageoire, et *ferre* ou *gerere*, porter). Qui orte des nageoires.

**pinniforme** [*pin'-ni*] adj. Qui a la forme d'une ageoire.

**pinnipèdes** [*pin'-ni-pè-de*] adj. (du lat. *pinna*, ageoire, et *pes*, *pedis*, pied). Qui a les pieds en forme e nageoires. N. m. pl. Ordre de mammifères, com- renant les morses, otaries, phoques, dont les mem- res sont plus ou moins complètement modifiés en ageoires : *les pinnipèdes sont amphibies et admi- ablement conformés pour la vie aquatique ; on les hasse pour leur fourrure*. S. un *pinnipède*.

**pinnoïte** [*pin'-no*] n. f. Borate naturel hy- raté de magnésium.

**pinnothère** [*pin'-no*] n. m. Genre de crustacés écapodes brachyures, comprenant de etits crabes orbiculaires souvent ious, qui vivent dans le manteau des ollusques lamellibranches.

**pinnulaire** [*pin'-nu-lè-re*] n. f. enre d'algues diatomées, compre- ant des plantes unicellulaires de ouleur verte, qui vivent à la surface es eaux.

**pinnule** [*pin'-nu-le*] n. f. (du at. *pinnula*, petite aile). Petite pla- ue de cuivre élevée perpendiculai- ement à chaque extrémité d'une lidade et percée d'une fente pour laisser passer es rayons visuels.

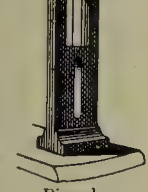
Pinnule.

**pinoche** n. f. Cheville servant à fixer la barre ui maintient le fond d'un tonneau.

**pinolite** n. f. Variété de dolomie.

**Pinols** [*nolss*], ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et 44 kil. de Brioude ; 810 h. Dolmen. — Le cant. a comm., et 4.130 h.

**Pinon,** comm. de l'Aisne, arr. et à 20 kil. de aon, au pied du plateau du Chemin des Dames et rès du sud de l'Ailette ; 590 hab. en 1914. Le village t la forêt de Pinon, occupés par les Allemands des 914, ont été enlevés par les soldats de l'armée Maistre (le 21e corps) au cours de la bataille de la Malmaison du 29 octobre 1917. Repris par les Allemands au début de leur offensive du 27 mai 1918, malgré l'héroïque résistance du 219e de ligne, ils ont été reconquis, le 28 septembre 1918, par l'armée Mangin. Le village de Pinon n'existe plus, et la forêt été saccagée par les obus.

**pinque** [*pin-ke*] n. f. (holland. *pink*). Bâtiment de 200 à 300 tonneaux, spécial à la Méditerranée, ordinairement à trois mâts et à voiles latines, rond à arrière.

**Pins** [*pin*] (ILE DES), île française de la Mélanésie, au S. de la Nouvelle-Calédonie ; 700 h. — Ile des Antilles, au S.-O. de Cuba, dont elle dépend ; capit. *Santa-Fé*.

**Pins** (Jean de), évêque de Rieux et diplomate français, né et m. à Toulouse (1470-1537). Il compte parmi les meilleurs humanistes français du début de la Renaissance.

**Pinsk,** v. de Russie (gouv. de Minsk), sur le Pripet, au milieu d'un immense marais ; 39.000 h. Prise par les Allemands de Mackensen, pendant la Grande Guerre, le 16 septembre 1915 ; occupée par les Polonais et reprise par les bolcheviks en 1920.

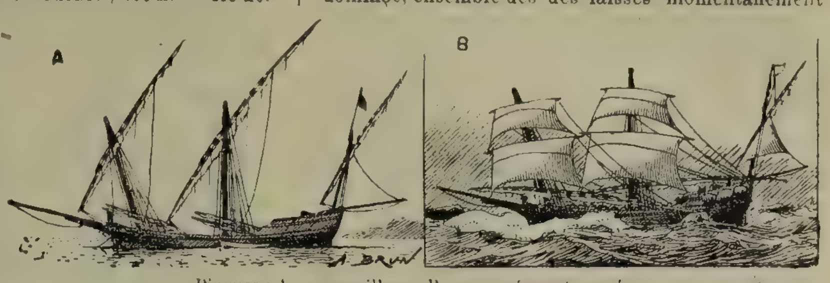

Pinques : A, au mouillage ; B, sous gréement carré.

**pinson** n. m. (b. lat. *pincio*). Genre de passereaux conirostres, de la famille des fringillidés, à plumage bleu et verdâtre coupé de noir, avec la gorge et le ventre rougeâtres, et qui vivent de grains et de baies : *le pinson commun, abondant en France dans les lieux découverts, chante agréablement*.

**pinsonnée** [*so-né*] n. f. Chasse que l'on fait de nuit aux petits oiseaux ; pipée.

**pinsonnière** [*so-ni*] n. f. Nom vulgaire de la *mésange charbonnière*. Réunion de plusieurs pinsons dans une cage, servant à attirer d'autres oiseaux.

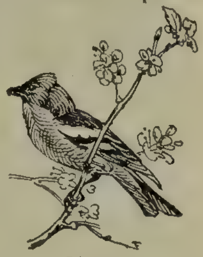
Pinson.

**pinta** n. f. Maladie rencontrée surtout au Pérou et au Mexique, probablement de nature mycosique et caractérisée par des taches de couleur variée, qui apparaissent sur la peau des sujets atteints.

**pintade** n. f. (du portug. *pintada*, peinte). *Ornith.* Genre de gallinacés, comprenant de nombreuses espèces de l'Afrique chaude. *Bot.* Nom vulgaire de la *fritillaire*.

— Encycl. *Ornith.* Les pintades (*numida*) sont des oiseaux de la taille d'une poule, à plumage gris-bleu semé de lunules claires ; leur tête et leur cou, plus ou moins nus, sont ornés de crêtes et de caroncules vivement colorées. Elles sont, aujourd'hui, acclimatées dans le monde entier. On les élève dans la basse-cour, pour leur chair succulente. Les pintades étaient appelées *poules de Numidie* ou *de Carthage* par les Romains ; au moyen âge, on les nommait *poules de Turquie* ou *poules d'Inde*.

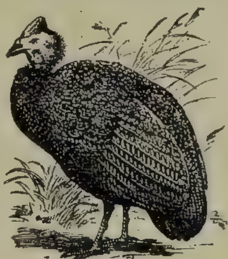
Pintade.

**pintadeau** [*dô*] n. m. Jeune pintade.

**pintadine** n. f. Nom vulgaire des *méléagrines* ou huitres perlières.

**pintapo** ou **pinsapo** n. m. Nom d'une espèce de sapin.

**pinte** n. f. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, qui valait $0^{l}.93$ à Paris : *une pinte de vin*. Son contenu : *boire une pinte*. *Pop.* *Se faire une pinte de bon sang*, se réjouir fort.

**Pinte** (**La**), comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 1.600 h.

**pinter** [*té*] v. n. (de *pinte*). *Pop.* Boire beaucoup. V. a. Boire : *pinter du rhum*.

**Pinto** (Ferdinand Mendès), voyageur portugais, né à Mountemar-Velho, près de Coïmbre, m. à Almada (vers 1509-1583). Il explora les Indes orientales et a laissé une relation de ses voyages traduite en français sous le titre de *Voyages aventureux*.

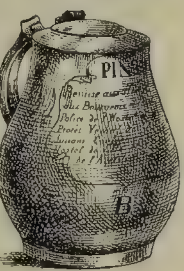

Pinte.

**pinton** n. m. Petit vase qui contenait la mesure de vin servie à chaque moine pour son repas.

**Pinturicchio** [*ki-o*] (Bernardo Betti, dit), peintre religieux italien, né à Pérouse, m. à Sienne (1454-1513). Auteur d'œuvres remarquables par le mouvement de la composition et l'éclat de la couleur : *la Mort de saint Bernardin*, *l'Invention de la Croix*, *Jésus-Christ dans une gloire*, *la Vocation de saint Pierre et de saint Paul*, fresques de la Libreria de Sienne, etc.

**pinxit** [*pin-ksit'*], **pingebat** [*pin-jé-bat'*], mots lat. signif. : *a peint*, *peignait*, et qui accompagnent quelquefois sur un tableau la signature du peintre : *Raphaël pinxit*. (On les abrège en *pinx.* et en *ping.*)

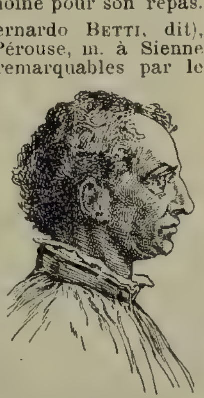
Pinturicchio.

**Pinzon** (Martin-Alonzo), navigateur espagnol, m. en 1493. Il commanda la *Pinta*, une des trois caravelles de Christophe Colomb. — Son frère Vicente Yanez, m. après 1523, commandait un autre des bâtiments, la *Niña*. Plus tard, il découvrit l'embouchure de l'Amazone.

**Piobert** (Guillaume), général et mathématicien français, né à Lyon, m. à La Pierre, près de Beaujeu (Rhône) [1793-1871]. Membre de l'Académie des sciences (1840). On lui doit de savants ouvrages de balistique.

**piochage** n. m. Action de piocher. Travail exécuté avec la pioche ou avec la piocheuse. *Fig.* et *fam.* Travail assidu.

**pioche** n. f. (dérivé de *pic*). Instrument de terrassier et d'agriculteur, dont le fer est formé tantôt de deux pointes, tantôt d'une pointe et d'une partie plate, tantôt d'une seule partie plate (houe), enfin de deux dents. *Fig.* et *fam.* Travail acharné. *Jeu.* Aux dominos, ensemble des dés laissés momentanément de côté et parmi lesquels puisent les joueurs. Adjectiv. *Pop.* Stupide.

**piochement** [*man*] n. m. Action de piocher.

**piocher** [*ché*] v. a. Creuser, remuer avec une pioche : *piocher la terre*. *Fig.* et *fam.* Maltraiter en fait ou en paroles : *piocher son adversaire*. S'appliquer avec ardeur à : *piocher la chimie*. V. n. *Fig.* et *fam.* Travailler avec ardeur. *Jeu.* Aux dominos, syn. de PÊCHER.

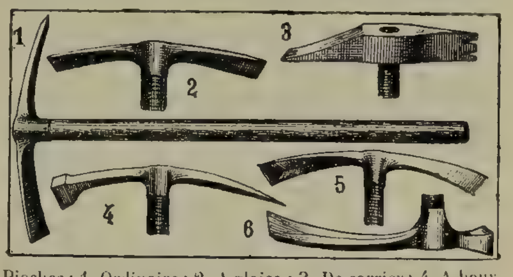

Pioches : 1. Ordinaire ; 2. A glaise ; 3. De carrier ; 4. A bourrer ; 5. A défricher ; 6. De mineur.

**piochet** [*chè*] n. m. Nom vulgaire du *grimpereau*.

**piocheur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Qui pioche. *Fig.* et *fam.* Qui travaille laborieusement.

**piocheuse** [*cheu-ze*] n. f. Machine à piocher.

**piochon** n. m. Petite pioche bisaiguë de charpentier, servant à tailler les mortaises.

**piolé, e** adj. (de *pie*). Qui est moitié d'une couleur et moitié d'une autre : *rubans piolés*. (Vx.)

**Piolenc,** comm. de Vaucluse, arr. et à 6 kil. d'Orange, près du Rhône ; 1.560 h. Ch. de f. P.-L.-M. Fer.

**pioler** v. n. V. PIAULER.

**piolet** [*lè*] n. m. (mot du patois des Alpes). Bâton de montagne, ferré et muni d'une petite pioche : *le piolet est indispensable dans le parcours des glaciers*.

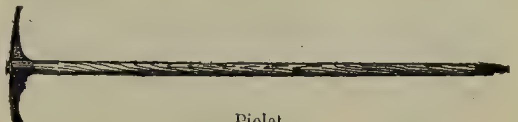
Piolet.

**piolle** [*o-le*] ou **piaule** [*ô-le*] n. f. *Arg.* Logement, habitation.

**Piombino,** petit port et anc. ch.-l. de la *principauté de Piombino* ; 8.000 h. Pêche.

**Piombino** (PRINCIPAUTÉ DE), anc. Etat d'Italie, vassal de la Toscane et qui, après avoir appartenu à la famille Appiano, aux Buoncompagni, à Elisa Bacciochi, etc., fut réuni au royaume d'Italie en 1859.

**Piombo** (Sébastien **del**). V. SÉBASTIEN.

**pion** n. m. (du lat. *pedo*, fantassin). Chacune des huit plus petites pièces du jeu d'échecs. Chacune des pièces rondes du jeu de dames. *Fig.* et *fam.* *Damer le pion à quelqu'un*, l'emporter nettement sur lui. Dans l'Inde, domestique à pied. V. DAME. *Fam.* Maître d'études.

**pionçage** n. m. *Arg.* Sommeil.

**pioncer** [*sé*] v. n. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il pionça*, *nous pionçons*.) *Arg.* Dormir.

**pionceur, euse** [*eu-ze*] n. Dormeur, dormeuse.

**pione** n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, renfermant des perroquets à livrée verte et bleue variée de rouge, propres à l'Amérique tropicale.

**pionnage** [*o-na-je*] n. m. Travail de pionnier.

**Pionnat** [*o-na*], comm. de la Creuse, arr. et à 13 kil. de Guéret ; 1.530 h.

**pionne** [*o-ne*] n. f. (de *pion*). *Fam.* Sous-maîtresse, surveillante, dans un lycée de jeunes filles.

**pionner** [*o-né*] v. n. Chercher, en jouant, à prendre beaucoup de pions, plutôt qu'à faire un coup décisif. Faire un travail de pionnier.

**pionnier** [*o-ni-é*] n. m. (de *pion*). Soldat employé aux terrassements. (Vx.) Défricheur de contrées incultes : *les pionniers américains*. *Fig.* Qui prépare les voies, le succès : *les pionniers du progrès*.

**Pionniers** (*les*), roman de F. Cooper, retraçant les mœurs des premiers colonisateurs américains et où l'on trouve le type célèbre du vieux chasseur Bas-de-Cuir (1823).

**Pionsat** [*sa*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 5 kil. de Riom, sur le Boron ; 2.150 h. Coutellerie. — Le cant. a 10 comm., et 8.600 h.

**Piorry** (Pierre-Adolphe), médecin français, né à Poitiers, m. à Paris (1794-1879). Il a fait faire de grands progrès à la percussion médicale ou plessimétrie.

**Piot** (Eugène), antiquaire et collectionneur français, né et m. à Paris (1812-1890).

**piot** [*pi-o*] n. m. (du gr. *piein*, boire). Vin : *humer le piot*. (Vx.)

**Piot** (Edme), homme politique français, né à Montbard (Côte-d'Or), m. à Saint-Mandé (1828-1909). Sénateur de la Côte-d'Or, il s'est fait connaître par ses campagnes en faveur des familles nombreuses et contre la dépopulation.

**Piotrkow** [*kov*] ou **Pétrokov,** v. de Pologne, ch.-l. du district de ce nom, peuplé de 2 millions d'h. ; 45.000 h. Tanneries. — Le gouvern. a 1.933.000 h.

**piotter** [o-té] v. n. Se dit des petits oiseaux qui crient.

**pioulaire** [lè-re] n. m. Nom vulgaire du *canard siffleur.*

**pioupiou** n. m. *Pop.* Fantassin. Pl. des *pioupious.*

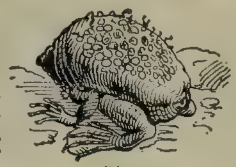
Pipa.

**pipa** n. m. Genre de batraciens anoures, comprenant d'énormes crapauds de l'Amérique tropicale, à peau granuleuse et couverte de tubercules qui donnent à cet animal, pourtant inoffensif, l'aspect le plus repoussant : *le pipa habite les marais et vit d'insectes.* (La femelle du pipa porte sur son dos les œufs de sa ponte ; le mâle les y comprime fortement, et c'est là qu'éclosent les jeunes, qui y demeurent jusqu'à leur première mue.)

**pipable** adj. Facile à duper : *Montaigne dit qu'il est très pipable.*

**Pipaix,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai) ; 1.670 h. Tuyaux de drainage.

**Pi-pa-ki** (*le*) ou *l'Histoire du luth*, drame chinois (XIVe s.) par Kao Tong Kia ; un des chefs-d'œuvre du théâtre chinois.

**pipe** n. f. (de *piper*). *Métrol.* Ancienne mesure de capacité, très variable suivant les régions, employée dans le commerce des liquides. Grande futaille : *une pipe de cognac. Mœurs et cout.* Appareil, essentiellement formé d'un fourneau et d'un tuyau, servant à fumer : *fumer la pipe. Pop. Tête de pipe, moule à pipe*, individu à figure grotesque. *Casser sa pipe*, mourir.

— Encycl. *Mœurs et cout.* La pipe fut apportée en France par Nicot, en même temps que le tabac (1560), sous la forme de longs chalumeaux terminés par un petit réchaud d'argent. La pipe en terre est la plus répandue ; ses formes sont extrêmement nombreuses, ses colorations aussi ; elle est faite avec une argile blanche, corroyée avec soin, et non lavée. Cette argile est conservée blanche, ou colorée ultérieurement. La pipe en écume de mer est fabriquée avec une substance naturelle composée de magnésie carbonatée et de silice, et qu'aujourd'hui on est parvenu à constituer de toutes pièces en France. Les pipes en porcelaine se fabriquent avec un kaolin très pur, recouvert d'un émail brillant. La pipe en bois est faite de buis, de poirier, de palissandre, mais surtout avec de la racine de bruyère, ou en merisier.

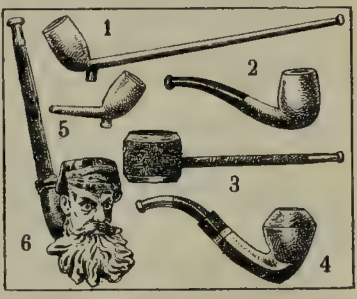

Pipes : 1. En terre ; 2. En écume ; 3. En merisier ; 4. En racine ; 5. En terre, écourtée (dite brûle-gueule) ; 6. En terre (dite Jacob).

**pipeau** [pô] n. m. (de *pipe*). Flûte champêtre ; instrument pastoral ; *par ext.*, la poésie pastorale. Petit bâton dont un bout a une fente dans laquelle on met une feuille de laurier, etc., et qui sert à imiter le cri des oiseaux. Appeaux pour attirer les oiseaux, baguettes enduites de glu pour les prendre. (V. appeaux.) Pl. *Fig.* et *fam.* Petits artifices d'une personne rusée.

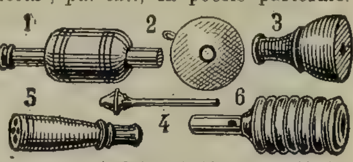

Pipeaux : 1. Grive ; 2. Alouette ; 3. Merle ; 4. A frouer ; 5. Gros-bec ; 6. Rouge-gorge.

**pipécoline** n. f. Dérivé méthylé de la pipéridine.

**pipée** [pé] n. f. (de *piper*). Sorte de chasse, dans laquelle on imite le cri de la chouette, ou d'autres cris, pour attirer dans un arbre, muni de gluaux, ou d'autres pièges, les oiseaux que l'on veut capturer. Lieu préparé pour cette chasse. *Fig.* Piège, tromperie : *les pipées des charlatans.*

— Encycl. La chasse à la pipée, généralement prohibée, est fondée sur la haine des oiseaux diurnes contre les rapaces nocturnes. Si un rapace nocturne s'est attardé le matin pour regagner son gîte, ou s'il est sorti le soir avant la nuit, il est assailli par la plupart des oiseaux de jour, qui cherchent à le tuer. La vue seule de la chouette attire les petits oiseaux de toutes sortes, qui assaillent le nocturne. Une chasse analogue, mais sans imitation du cri de l'oiseau de proie, est la chasse à l'affût au grand duc (permise). Le chasseur dispose sur une branche ou un piquet, en lieu découvert, un grand duc (*bubo maximus*), vivant ou empaillé, mais articulé ; puis il se dissimule soigneusement dans une hutte de branchages ou un gabion enterré ; les rapaces diurnes (corbeaux, pies, émouchets, buses, faucons, etc.) sont attirés, et l'on peut ainsi en détruire de notables quantités.

**Pipelet** (*Monsieur*), personnage des *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue, resté le type populaire dans lequel se résument les travers et les ridicules du portier parisien, surtout du portier des quartiers populeux. Pipelet a pour ennemi intime le rapin *Cabrion*, qui lui joue toutes sortes de mauvais tours.

Le nom de *pipelet* a passé dans la langue populaire pour désigner un portier, un concierge ; on en a tiré le féminin *pipelette.*

**pipe-line** [*pa-ip'-la-in'*] n. m. (m. angl.; de *pipe*, tuyau, et *line*, ligne). Nom donné, aux Etats-Unis, aux tuyaux et canaux par lesquels passent les pétroles au sortir des puits, pour se rendre jusqu'aux réservoirs des entrepôts ou des usines de raffinage.

**piper** [pé] v. a. (du lat. *pipare*, glousser). Pratiquer la pipée : *piper des oiseaux. Fig.* Tromper, leurrer. (Vx.) *Piper des dés, des cartes*, les préparer frauduleusement, afin de tromper au jeu. V. n. *Pop. Ne pas piper*, ne dire mot, garder le silence.

**piper** [pé] v. n. *Fam.* Fumer la pipe.

**pipéracées** [sé] n. f. pl. *Bot.* Famille de dicotylédones apétales, dont le *poivrier* est le type. S. une *pipéracée.*

**pipérazine** n. f. Diamine synthétique (Az - H $(CH^2)^4$ - H Az), obtenue en chauffant l'éther oxalique avec l'éthylène diamine ; cristaux fusibles à 104°, très solubles dans l'eau. (On emploie en médecine le chlorhydrate de pipérazine dans le traitement de la goutte. [Syn. pipérazidine, diéthylène-diamine.]

**pipéridine** n. f. Alcaloïde dérivé de la pipérine par action de la potasse : *la pipéridine est un liquide bouillant à 105°, employé, en combinaison avec l'acide tartrique, contre la goutte.*

**piperie** [ri] n. f. Tromperie au jeu. Fourberie en général. (Vx.)

**pipérin** n. m. ou **pipérine** n. f. Alcaloïde qui se trouve dans le poivre noir ; s'obtient en cristaux fusibles à 130°. Il est employé comme antipyrétique.

**pipéronal** n. m. V. héliotropine.

**pipet** [pè] n. m. Nom vulgaire de l'*alouette des prés.* Petit sifflet fait avec une paille de blé.

**pipette** [pè-te] n. f. (de *pipe*). Petite pipe. Sorte de tube à décanter. Tube à transvaser les liquides.

— Encycl. On utilise dans les laboratoires un certain nombre de pipettes ; la plus simple se compose d'un tube en verre effilé à l'une de ses extrémités. On plonge cette extrémité effilée dans le liquide que l'on veut prendre et que l'on fait monter, au besoin, dans le corps de l'instrument en aspirant par l'extrémité supérieure. On bouche cette extrémité avec le doigt et, lorsqu'on enlève la pipette, le liquide reste à l'intérieur, par suite de la pression atmosphérique qui s'exerce sur l'extrémité inférieure ; on le fait écouler en enlevant le doigt. Les pipettes affectent des formes différentes ; certaines sont graduées.

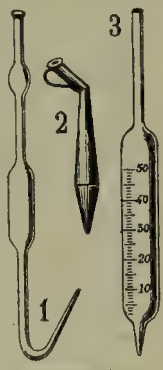

Pipettes : 1 A cylindre, recourbée ; 2. De cave ; 3. A cylindre, graduée.

**pipette-filtre** n. f. Pipette en verre, dont le fourneau est muni de papier à filtrer, serré au moyen d'un anneau. Pl. des *pipettes-filtres.*

**pipeur, euse** [*eu-ze*] ou **piperesse** [*rè-se*] n. Personne qui chasse à la pipée. *Fig.* Personne qui pipe, au jeu ou autrement. Fourbe.

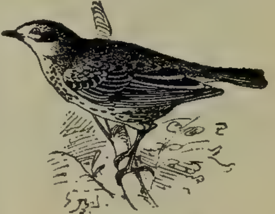
Pipi des buissons.

**pipi** n. m. Urine, action d'uriner, dans le langage des enfants : *faire pipi.*

**pipi** ou **pipit** [pi] n. m. Genre d'oiseaux passereaux, vivant dans les prairies, et qu'on appelle aussi *farlouses.*

**pipiement** [*pi-man*] n. m. Autre forme de pépiement.

**pipier** [*pi-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) Autre forme de pépier.

**pipier** [*pi-é*], **ère** adj. Qui a rapport à la fabrication des pipes.

**pipistrelle** [*pis-trè-le*] n. f. Espèce de chauve-souris, très commune en France.

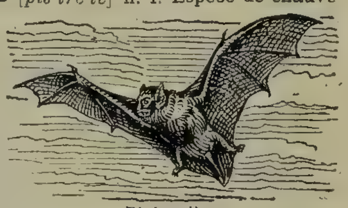
Pipistrelle.

**pipo** n. m. *Arg. des écoles.* Ecole polytechnique : *entrer à pipo.* Elève de cette école.

**pipoir** n. m. Pipeau servant à contrefaire le cri de la chouette.

**pipois** [*poi*] n. m. Nom donné au silex par les carriers qui exploitent la meulière.

**Pipriac** [*ak*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 23 kil. de Redon ; 3.900 h. — Le cant. a 9 comm., et 16.100 h.

**Piqua,** v. des Etats unis d'Amérique (Ohio), sur la rivière Miami ; 15.000 hab.

**piquade** [*ka-de*] n. f. Entaille que l'on fait à la tranche sur une barre de fer ou d'acier, afin de la casser net et plus facilement.

**piquage** [*ka-je*] n. m. Action de coudre à la machine. Couture obtenue par ce moyen. *Arg.* Action de « piquer » des reconnaissances. (V. piquer.) *Constr.* Taille spéciale, donnée à certaines pierres.

**piquamment** [*ka-man*] adv. D'une manière piquante. (Peu us.)

**piquant** [*kan*], **e** adj. Qui pique : *dard piquant.* Qui fait une impression vive sur les organes : *sauce piquante, froid piquant. Fig.* Mordant, satirique : *mot piquant.* Fin, spirituel : *conversation piquante.* Vif, excitant : *beauté piquante.* N. m. Aiguillon, épine : *les piquants des roses. Fig.* Ce qu'il y a de curieux, d'intéressant : *le piquant de l'aventure.*

**pique** [*pi-ke*] n. f. (de *piquer*). Arme de main, composée d'une hampe que termine un fer aigu : *les soldats de la phalange macédonienne étaient armés de longues piques. Par ext.* Soldat armé d'une pique. Ancienne mesure de longueur, équivalant à celle d'une pique ordinaire. *Fig. A cent piques au-dessous de*, très inférieur à. Brouillerie, aigreur : *l'amour-propre produit souvent des piques.* Fer pointu, employé par les paveurs pour faire glisser le sable entre les joints du pavé. N. m. Une des couleurs noires du jeu de cartes.

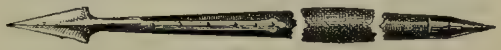
Pique (XVIe s.).

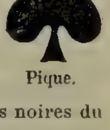
Pique.

**piqué** [*ké*] n. m. Etoffe de coton, formée de deux tissus appliqués l'un sur l'autre et unis par des points dont les lignes forment des dessins. Etoffe de coton épaisse, ornée de dessins qui imitent le travail du piqué proprement dit.

**piqué** [*ké*], **e** adj. Attaqué par les insectes. Marqué de taches de moisissure. Se dit d'une boisson (vin, cidre, bière, etc.), qui a contracté une saveur aigre sous l'influence d'un mycoderme. *Musiq. Note piquée*, note rendue par un coup sec et détaché, et que l'on marque par un point allongé. *Photogr.* Se dit d'un négatif ou d'un photogramme criblé de points blancs, qui proviennent le plus souvent de poussières adhérentes à la surface sensible. *Fig.* et *fam. N'être pas piqué des vers, des hannetons*, avoir une grande valeur ; être parfait, excellent. *Pop. Etre piqué*, un peu fou, bizarre.

**pique-assiette** [*pi-ka-si-è-te*] n. m. invar. Parasite, personne qui court les dîners en ville. (On disait autref. *piqueur d'assiette, piqueur de table.*)

**pique-bœuf** n. m. Charretier qui conduit les bœufs. Nom vulgaire des oiseaux qui se perchent sur le dos des bœufs pour y chasser les insectes parasites. Pl. des *pique-bœufs.*

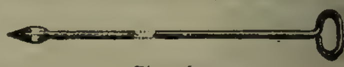
Pique-feu.

**pique-chasse** n. m. invar. Poinçon qui sert à percer les sacs à poudre.

**pique-feu** n. m. invar. Ringard. Tisonnier.

**pique-madrille** [*ke, ll* mll., *e*] n. m. *Jeu.* Jeu de cartes qui se rapporte au jeu de piquet.

**pique-mine** n. m. invar. Ouvrier qui bocard le minerai.

**pique-nique** n. m. Repas, partie de plaisir où chacun paye son écot en argent ou en nature : *organiser un pique-nique.* Panier rectangulaire à couvercle plat ou bombé, servant ordinairement : transporter un repas froid. Pl. des *pique-niques.*

**pique-niquer** [*ke-ni-ké*] n. m. Faire un pique-nique.

**pique-niqueur, euse** [*keur, eu-ze*] n. Personne qui prend part à un pique-nique. Pl. des *pique-niqueurs, euses.*

**pique-notes** n. m. invar. Crochet courbe auquel on enfile les feuilles volantes sur lesquelles on a pris des notes.

**piqué-ouaté** n. m. Etoffe brochée ou lainée, portant avec elle sa doublure ouatée et peluchée.

**piquer** [*ké*] v. a. (de *pic*). Percer avec une pointe : *épingle qui pique le bras.* Faire sur plusieurs étoffes mises l'une sur l'autre des points qui les traversent et qui les unissent. *Piquer un collet d'habit*, y faire, pour l'ornement, des points et arrière-points symétriques. Tracer un dessin par de petits trous. Parsemer çà et là : *les étoiles piquent le ciel de points d'or.* Larder de la viande : *piquer un fricandeau.* Mordre, en parlant des serpents et de quelques insectes. Attaquer, ronger, en parlant des insectes : *les vers piquent le bois, les étoffes.* Produire une sensation qui rappelle celle d'une piqûre : *le vent froid pique la peau ; le vin vert pique la langue. Fig.* Produire une impression vive, cuisante : *piquer l'amour-propre, la curiosité.* Fâcher, irriter : *souvent la vérité nous pique. Piquer une tête*, se précipiter dans l'eau ou tomber la tête la prenière. *Arg.* et *pop. Piquer des reconnaissances du mont-de-piété*, les engager chez un prêteur. *Piquer un laius*, prononcer un discours. *Piquer un soleil, un fard*, rougir. *Piquer son chien*, dormir (expression tirée d'une pièce où un aveugle, pour ne pas s'endormir, met une pointe au bout de son bâton ; quand le sommeil l'emporte, il fait un mouvement involontaire, pique le chien, etc.). *Musiq. Piquer une note*, la rendre par un coup sec et détaché. *Mar. Piquer l'heure*, frapper avec le battant sur la cloche pour indiquer l'heure. *Techn. Piquer un moellon*, le tailler de manière que chacun des coups de l'outil y laisse sa trace. *Jeu. Piquer une bille*, au billard, la toucher presque perpendiculairement avec la queue. Loc. prov. : *Quelle mouche le pique ?* se dit d'un homme qui s'exalte ou se fâche sans qu'on sache pourquoi. V. n. Se dit d'une boisson et, en particulier du vin, qui commence à aigrir. Se dit d'un cheval qui semble galoper sur place. *Piquer des deux*, donner vivement de l'éperon à un cheval. **Se piquer,** v. pr. Se faire une piqûre. Se gâter par l'humidité. Prendre une saveur aigre. Se glorifier, avoir des prétentions à : *se piquer d'esprit.* Se fâcher, se sentir offensé. *Se piquer d'honneur*, faire plus d'efforts que de coutume. *Se piquer au jeu*, s'opiniâtrer malgré l'insuccès. *Pop. Se piquer le nez*, s'enivrer.

**piquerie** [*ke-rî*] n. f. Action de piquer par des railleries. (Vx.)

**piqueron** [*ke*] n. m. Cylindre en bois, aux extrémités amincies, pour battre et préparer la terre de pipe.

**piquet** [*kè*] n. m. (de *pique*). Petit pieu propre à être fiché en terre : *les piquets d'une tente. Fam. Droit comme un piquet*, droit et raide. Punition consistant à obliger un écolier à se tenir debout et immobile pendant la récréation. Petit nombre de soldats prêts à marcher au premier ordre : *piquet d'incendie. Au piquet !* Nom de la sonnerie ou de la batterie employée pour donner l'alerte au piquet.

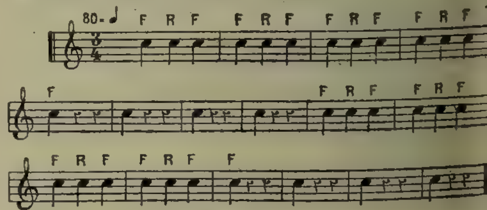

Au piquet (tambour).

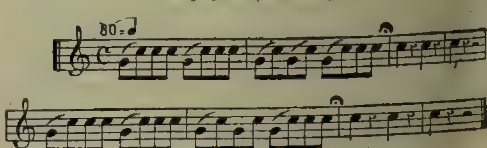

Au piquet (clairon).

Réunion de plusieurs feuilles ou de plusieurs fleurs artificielles, ayant un pétiole commun. Jeu qui se joue à 2, à 3 ou à 4 joueurs et avec 32 cartes. *Fam.*

*pter au piquet*, être fort, considérable, extraor-
ire ou intolérable.

ENCYCL. Le jeu de piquet se joue à deux (*pi-*
*ordinaire*), à trois (*piquet normand* ou *voleur*),
quatre.

*Piquet ordinaire.* Ce jeu se joue à deux, en
points et avec un jeu de trente-deux cartes, dont
valeurs vont de l'*as*, qui compte pour onze, en
ant par les *roi*, *dame*, *valet*, *dix*, qui valent dix.
autres cartes ont les valeurs qu'indiquent leurs
ts : *neuf*, *huit*, *sept*.

hacun des joueurs reçoit douze cartes, distri-
es par deux ou par trois. Il reste au talon huit
es que le donneur divise en deux paquets, l'un
inq et l'autre de trois. Le premier peut écarter
cartes et les remplacer par celle du paquet de
; le donneur à son tour écarte trois de ses
es et met à leur place les trois cartes du se-
paquet. Si le premier joueur estime que son
suffit, il peut ne prendre, après écart d'un nom-
égal de cartes, qu'une, deux, trois ou quatre
elle du paquet de cinq, et il a le droit de regar-
les cartes qu'il laisse. Dans ce cas, le second
te autant de cartes qu'il en reste au talon, à
ns qu'une partie seule lui suffise. Mais il doit
mencer par celles qui ont été laissées par le
nier.

e joueur cherche à faire le point en réunissant
lus grand nombre de cartes de la même couleur ;
lus, il cherche à réunir dans son jeu un *quatorze*
ésenté par les *quatre as, rois, dames, valets* ou *dix*.
s as, rois, dames, valets ou dix valent trois
ts. Il doit aussi chercher à avoir des *tierces*, *qua-*
*nes*, *quintes*, *seizièmes*, *dix-septièmes* et *dix-*
*ièmes*. Si la plus forte carte est l'as, ces tierces,
ites, etc., sont dites *majeures*. S'il y a égalité de
ts dans les jeux des adversaires, on dit que *le*
*t est payé*.

n compte trois sortes de hasards : *pic*, *repic* et
*t* ou *capote*. Le pic a lieu si le premier en cartes
ve à *trente* points avant que l'adversaire ait
pté ; il annonce alors *soixante* et ajoute à ce
re les points qu'il fait ensuite. Le *repic* se pro-
si le premier a dans son jeu, avant de jouer,
*te*, tandis que l'adversaire n'a rien à compter ; le
ur annonce *quatre-vingt-dix*. Si l'un des joueurs,
nt d'écarter, n'a pas de figures dans son jeu, il
pte *dix de blanc*.

vant de jouer, le premier annonce son point ; il
ille les quatorzes, tierces, quintes, trois as, etc.,
a. Le second répond, à chaque énumération :
*payé* ou *mauvais*, suivant qu'il a moins, au-
ou plus que son adversaire. Le premier joue
s, et, en plaçant sa carte sur le tapis, il compte
et montre à l'adversaire les points reconnus
s ; le second montre aussi ses points et annonce
quatorzes, tierces, etc. si elles sont bonnes ;
oit fournir la couleur jouée par le premier et
cher à faire la levée. Quand les douze cartes
jouées, chacun compte toutes ses levées, et
i qui en a plus que l'autre ajoute *dix* aux points
a. La dernière levée est comptée pour *deux*
*its*. Si l'un des joueurs ne fait aucune levée,
st *capot*, et son adversaire compte *quarante de*
*ote*.

*Piquet à trois* (*normand* ou *voleur*). Se joue
me le piquet ordinaire, mais en 120 et 150 points.
cun des trois joueurs reçoit dix cartes ; il en
e deux au talon, qui sont prises comme écart par
i qui donne. Le joueur qui a *vingt* en mains fait
*tre-vingt-dix*. Si, pour arriver à vingt, il est forcé
ouer une ou deux cartes, il ne compte que *soi-*
*te*. Lorsque deux des joueurs ont fait quatre
ées, le premier qui les a faites compte *dix points*.
nd l'un des joueurs ne fait pas de levées, il est
*ot*, et les deux autres comptent 20 points chacun.
premier ayant atteint le chiffre 120 se retire ; les
x autres vont jusqu'à 150.

*Piquet à quatre*. Ce jeu est encore le piquet
inaire, joué à quatre, deux contre deux. On dis-
ue huit cartes, deux par deux, et il n'y a ni écart
alon. Les points se comptent comme au piquet
inaire. Les associés additionnent les points de
rs jeux et ceux faits ensuite. Les deux associés
font le plus de levées ajoutent à leurs points *dix*
*cartes* et, s'ils font toutes les levées, *quarante*
*capote*.

**piquetage** [*ke*] n. m. Action ou manière de
nter des piquets. Tracé, au moyen de piquets,
ne route, d'une voie ferrée, d'un canal, etc.

**piqueter** [*ke-té*] v. a. (Prend deux *t* devant
syllabe muette : *je piquette*.) Marquer un ali-
ement avec des piquets. Tacheter de points
lés.

**piqueton** [*ke*] n. m. *Pop.* Petit vin ; pi-
ette. Employé de manège qui dresse les che-
ux.

**piquetonner** [*ke-to-né*] v. n. *Pop.* Boire du
ueton. (On écrit aussi PICTONNER.)

**piquette** [*kè-te*] n. f. (de *piquer*). Boisson obte-
en arrosant d'eau le marc de raisin ou d'autres
its. *Par ext.* Mauvais vin.

— ENCYCL. *Econ. rur.* Dans la petite exploitation
icole, le vigneron prépare pour son usage per-
nel une boisson légère, agréable et saine, en dis-
sant, dans un tonneau défoncé d'un côté, une
che épaisse de marc pressuré, sur lequel il verse
aque jour une certaine quantité d'eau suivant ses
soins ; il recueille la piquette au moyen d'un ro-
et fixé à la partie inférieure du fût.

Lorsqu'on traite de grandes quantités de marc, on
dispose dans des cuves qu'un arroseur automa-
ue asperge constamment d'eau, ou bien on épuise
marc par diffusion en constituant une batterie de
ves dont la partie supérieure de l'une est mise en
mmunication avec la partie inférieure de la sui-
nte. L'eau, arrivant à la partie la plus basse de la
ve, déplace peu à peu le vin, plus léger, et se
arge de principes vineux : à la dernière cuve de
batterie, on recueille d'abord du vin pur, puis du
n léger, et enfin de la piquette.

— *Fin.* La circulation des piquettes en vue de la
nte est interdite. Cette prohibition est absolue :
le s'applique à tous les cas où les piquettes mises
mouvement sont destinées à une personne autre
e l'expéditeur lui-même. Lorsqu'il s'agit de pi-
ettes qu'un récoltant s'expédie à lui-même en de-
rs du rayon de franchise (étendue du canton de
colte et des communes limitrophes), le droit de
rculation exigible est le même que pour les vins.

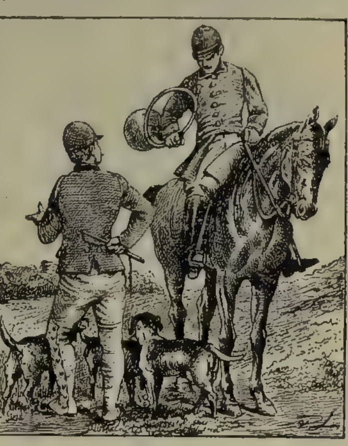

Piqueurs.

**piqueur** [*keur*] (En vénerie, on ne prononce jamais la lettre *r* qui termine le mot *piqueur*. On dit : *un piqueu.*) n. m. *Véner.* Valet de chiens suivant à cheval la bête que courre la meute. *Les adieux des piqueurs*, sonnerie de trompe. Domestique à cheval, qui précède la voiture du maître pour préparer les relais, etc. Employé de manège qui dresse les chevaux. Surveillant des maçons, manœuvres, etc. Employé des ponts et chaussées, auxiliaire des conducteurs, et généralement affecté à la surveillance des travaux. *Piqueur de vin*, employé qui déguste les vins pour en indiquer la qualité et le cru. *Courtier gourmet piqueur de vin*, V. COURTIER.

— ENCYCL. *P. et chauss.* Les piqueurs sont nommés par les préfets, sur la proposition de l'ingénieur en chef, qui les répartit entre les arrondissements des ingénieurs ordinaires, suivant les besoins du service. Ils sont pris : 1° parmi les employés de deuxième classe âgés de vingt et un ans au moins, ayant trois ans de service et porteurs d'un certificat d'aptitude ; 2° parmi les admissibles au grade de conducteur auxiliaire.

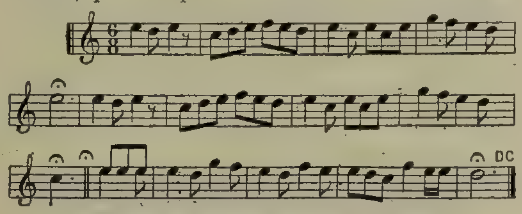

Les Adieux des piqueurs (sonnerie de trompe).

**piqueur, euse** [*keur, eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui pique certains ouvrages : *piqueuse de bottines ; piqueuse à la machine*. N. m. Appareil à air comprimé, qui se manœuvre à la main et qu'on utilise dans les mines et carrières à l'abatage des roches. (On dit aussi *marteau piqueur*.) V. planche MINES.

**piquichin** [*ki*] ou **pique-chien** [*ke-chi-in*] n. m. Soldat des troupes mercenaires au XIII<sup></sup>e s.

**piquier** [*ki-é*] n. m. Autref. fantassin armé d'une pique : *en France, les piquiers disparurent lors des réformes de Louvois*.

**piquoir** [*koir*] n. m. Aiguille emmanchée, servant à piquer un dessin. Harpon à main, pour manœuvrer le poisson déjà arrivé à bord.

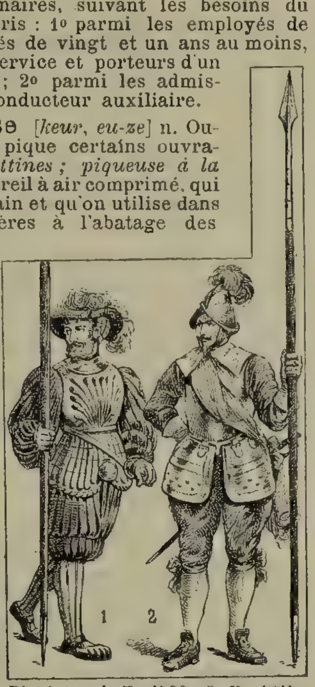

Piquiers : 1. En 1520 ; 2. En 1615.

**piquonnier** [*ko-ni-é*] n. m. Celui qui fait le commerce des laines de rebut.

**piquot** [*ko*] n. m. Crochet dont se servent les moissonneurs pour soutenir le blé coupé à la sape et en former des javelles sur le sol.

**piqûre** n. f. Petite blessure faite avec un instrument aigu ou par certains insectes : *les piqûres des guêpes sont douloureuses*. *Fig*. Blessure morale ; dépit : *des piqûres d'amour-propre*. Trou fait par divers insectes : *des piqûres dans le bois, dans le drap*, etc. Points et arrière-points faits symétriquement sur une étoffe, soit pour unir des étoffes superposées, soit pour orner un tissu. Opération qui consiste à renfoncer le verre pour former le cul d'une bouteille. Altération des boissons fermentées, due à l'action du mycoderme acétique.

— ENCYCL. Les piqûres sont des blessures le plus souvent très légères en apparence, mais quelquefois assez graves par suite de complications (inflammations, panaris, phlegmons, etc.), dues soit à des poisons, soit à des microbes introduits dans la blessure. La peste, la fièvre jaune, la fièvre paludéenne, le charbon sont inoculés par des piqûres d'insectes. Quand on suppose la piqûre légère, il suffit de la cautériser à l'ammoniaque. Dans le cas contraire, il faut cautériser au fer rouge.

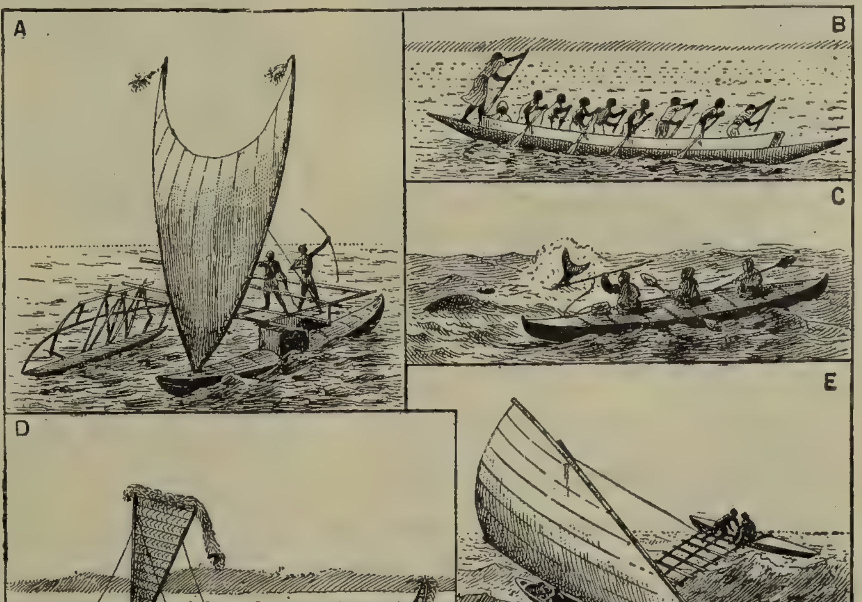

Pirogues : A, de Vanikoro ; B, du Sénégal ; C, du Kamtchatka et des côtes nord-ouest de l'Amérique (en peau de phoque) ; D, de la Nouvelle Zélande ; E, des Carolines.

**Pirandello** (Luigi), romancier italien, né à Girgenti en 1867, connu par ses récits d'un pessimisme humoristique : *Feu Mathias Pascal*, etc.

**Piranesi** (Jean-Baptiste), architecte et graveur italien, né à Venise, m. à Rome (1720-1778). A laissé une œuvre considérable : près d'un millier de gravures, où il unit la fantaisie, le pittoresque, l'énergie de l'exécution : *les Prisons, Antiquités romaines, Antiquités d'Herculanum et de Pompéi, Ruines de Pæstum*, etc. — Son fils, FRANÇOIS, graveur de talent, né à Rome, m. à Paris (1748-1810) ; auteur d'une collection remarquable d'estampes (*les Fontaines de Rome*, etc.).

**Pirano,** v. maritime d'Italie, sur le golfe de Trieste ; 5 000 h. Bains de mer ; station climatique.

**pirate** n. m. (lat. *pirata ;* gr. *peiratês*). Bandit qui court les mers pour voler, piller : *les pirates barbaresques infestèrent longtemps la Méditerranée*. Son navire : *couler un pirate*. *Fig.* Quiconque pille : *les pirates financiers, littéraires*. **Jeu.** Variété du bridge aux enchères.

**Pirates** (*guerre des*), nom donné à l'expédition de Pompée contre les pirates de la Grèce et de l'Asie Mineure (67 av. J.-C.). La rapidité avec laquelle il nettoya la Méditerranée orientale et assura les communications de l'Italie avec l'Orient fonda définitivement sa popularité.

**Pirate** (*le*), roman historique de Walter Scott, dont l'action se passe au XVII<sup></sup>e siècle et où revit la nature grandiose et sauvage des îles Shetland. Le héros est le pirate Cleveland ; repoussé par une jeune fille qu'il aime et qui ne veut pas épouser un bandit, il s'engage dans l'armée anglaise et est tué dans une action d'éclat (1821).

**Pirate** (*le*) ou **il Pirata,** opéra-comique en deux actes, livret de Felice Romani, musique de Bellini (1827). Un fils de famille, Gualtiero, ayant perdu sa fortune, est forcé de quitter sa fiancée, Imogène, qui, pour sauver son père, épouse le duc de Calabre, ennemi de Gualtiero. Une tempête ramène ce dernier dans son pays : il tue le duc de Calabre, est condamné à mort, et Imogène devient folle. Sur ce canevas mélodramatique, Bellini a écrit une partition pleine de mélodies agréables.

**Pirates de la savane** (*les*), drame en cinq actes, par Anicet Bourgeois et Ferdinand Dugué ; suite d'aventures inouïes et de luttes extraordinaires entre les persécuteurs d'une aimable petite fille et ses protecteurs (1859 et 1867).

**pirater** [*té*] v. n. Faire le métier de pirate.

**piraterie** [*rî*] n. f. Métier de pirate : *la piraterie a presque complètement disparu aujourd'hui*. Acte de pirate : *commettre des pirateries*. *Par ext.* Exaction, pillerie, plagiat.

**piratinère** ou **piratinera** [*né*] n. m. Genre d'urticacées artocarpées, comprenant de grands arbres de l'Amérique tropicale, dont certaines espèces (*piratinère utile* ou *arbre à la vache*) fournissent un latex nutritif, un bois blanc moucheté de noir appelé aussi *bois satiné* ou *bois de lettres* (piratinière de la Guyane), etc.

**piratique** adj. Qui a rapport, qui appartient aux pirates.

**Pirckheimer** (Wilibald), humaniste allemand, né à Eichstædt, m. à Nuremberg (1470-1530). — Sa sœur CHARITAS (1466-1532), abbesse de Sainte-Claire, à Nuremberg, a écrit de curieux mémoires.

**pire** adj. (lat. *pejor*). Plus mauvais, plus nuisible : *les femmes sont meilleures ou pires que les hommes*. (Précédé de l'article, ce comparatif devient un superlatif : *un faux témoignage est le pire des mensonges*.) N. m. Ce qu'il y a de plus mauvais, de plus dangereux, etc. : *tout augmente, et le pire, c'est que tout augmentera encore*. (N'employez jamais *pire* comme adverbe ; ne dites pas : *tant pire ; le malade va pire que jamais ;* mais dites : *tant pis ; le malade va pis*.) PROV. : **Il n'est pire eau que l'eau qui dort,** les gens sournois et taciturnes sont ceux dont il faut se défier le plus. **Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre,** on perd sa peine à vouloir convaincre une personne de parti pris. ALLUS. LITT. V. MÉDIOCRE. ANT. **Meilleur.**

**Piré,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 23 kil. de Rennes ; 2.400 h. Cidre ; beurres et volailles.

**Pirée** [*ré*] (le), port d'Athènes à laquelle il était, dans l'antiquité (depuis la reconstruction d'Athènes, consécutive à la seconde guerre médique), relié par les *Longs Murs;* 71.500 h. Allus. litt. **Prendre le Pirée pour un homme,** commettre une erreur grossière. Dans la fable de La Fontaine : *le Singe et le Dauphin*, celui-ci, demandant à l'autre, qu'il porte sur son dos à travers les flots, s'il connaît le Pirée, en reçoit cette réponse : « Il est mon ami : c'est une vieille connaissance. » Depuis, *prendre le Pirée pour un homme* a toujours signifié d'une manière plaisante la confusion grossière que l'on fait de deux choses qui n'ont entre elles rien de commun.

**pirement** [*man*] adv. D'une manière pire. (Vx.)

**Pirène** (fontaine), fontaine voisine de Corinthe, qui jaillit presque au sommet de l'Acrocorinthe, à plus de 500 mètres d'altitude.

**Pirenne** (Henri), historien belge, né à Verviers en 1862, associé étranger de l'Académie des inscriptions en 1918, auteur de : *Histoire de la Belgique.*

**Piriac,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 30 kil. de Saint-Nazaire, sur l'Atlantique; 1.410 h. Bains de mer, jolie plage; rochers et grottes. Pêche de la sardine et des poissons plats. Conserves.

**piriforme** adj. (du lat. *pirum*, poire, et de *forme*). Qui affecte la forme d'une poire : *crâne piriforme; courbe piriforme.*

**Pirithoos** ou **Pirithoüs** [*uss*], héros thessalien, fils d'Ixion et roi des Lapithes, ami de Thésée. Ses noces avec Hippodamie furent ensanglantées par le fameux combat des Centaures et des Lapithes. Il accompagna Thésée aux Enfers pour enlever Perséphone, mais Pluton les retint prisonniers. Ils furent délivrés par Hercule. (*Myth.*)

**Pirmasens,** v. d'Allemagne (Bavière, Palatinat); 38.000 h. Verreries.

**Pirna,** v. d'Allemagne (Saxe), sur l'Elbe; 21.000 h. Victoires de Frédéric II sur les Saxons et les Autrichiens, en 1745 et 1756.

**pirogue** [*ro-ghe*] n. f. (esp. *piragua*, emprunté du caraïbe). Barque faite d'un tronc d'arbre creusé, d'écorces, de peaux cousues, qui marche à la voile ou à la rame : *les pirogues malaises sont très rapides. Pirogue double*, deux pirogues accouplées.

— Encycl. La construction d'une pirogue consiste essentiellement dans le creusement d'un tronc d'arbre adroitement équilibré. La propulsion a lieu au moyen de pagaies, et souvent même l'on se sert de voiles; l'équilibre est assuré au moyen d'un balancier en bois très léger.

**piroguier** [*ghi-é*] n. m. Celui qui conduit une pirogue.

**piroguis** [*ghi*] n. m. Pâté de poisson, estimé en Russie.

**pirole** n. f. Bruyère dont la feuille ressemble à celle du poirier.

**piron** n. m. Espèce de gond. Jeune oie.

**Piron** (Alexis), poète français, né à Dijon, m. à Paris (1689-1773); auteur de la *Métromanie* et d'un grand nombre de satires, chansons, épigrammes, etc., spirituelles, mais souvent très licencieuses. Il avait été élu à l'Académie française, mais Louis XV refusa de ratifier l'élection. Piron s'en consola en rimant son épitaphe sous forme d'épigramme :

Ci-gît Piron, qui ne fut rien,
Pas même académicien.

A. Piron.

**Pironchamps** [*chan*], comm. de Belgique (Hainaut), arr. de Charleroi; 2.900 h. Fabrique de bleu azur.

**pironneau** [*ro-nô*] n. m. Canot solide pour pêcher les coquillages.

**piroplasme** [*plas-me*] n. m. (du lat. *pirum*, poire, et du gr. *plasma*, formation). Genre de protozoaires du groupe des hémosporidies, qui vivent dans le sang des mammifères et occasionnent les maladies appelées *piroplasmoses.*

**piroplasmose** [*plas-mô-ze*] n. f. Maladie occasionnée par un piroplasme, et dont il existe plusieurs espèces (fièvre du Texas, notamment).

**Pirot,** v. de la Yougoslavie (Serbie), ch.-l. de prov., sur la Nichava; 10.000 h. Tapis, draps. — La prov. a environ 115.000 h. — Pendant la Grande Guerre, Pirot fut prise par les Bulgares le 26 octobre 1916, puis reconquise par les Franco-Serbes le 14 octobre 1918, au cours des opérations de l'armée française d'Orient.

**pirote** n. f. En basse Normandie, oie femelle.

**Pirou** ou **Pirou-sur-Mer,** comm. de la Manche, arr. et à 20 kil. de Coutances, sur la Manche; 1.230 h. Ch. de f. Bains de mer.

**pirouette** [*rou-è-te*] n. f. Sorte de toton. Tour entier qu'on fait sur soi-même, sur la pointe d'un seul pied. *Fig.* Changement brusque d'opinion : *les pirouettes d'un homme politique. Répondre, payer par* ou *avec des pirouettes*, se tirer d'affaire avec des plaisanteries, par des subterfuges. Volte, sur place, d'un cheval pivotant sur un de ses pieds.

**pirouettement** [*rou-è-te-man*] n. m. Succession de pirouettes.

**pirouetter** [*rou-è-té*] v. n. Faire une ou plusieurs pirouettes : *pirouetter sur ses talons.*

**pirouot** [*rou-o*] n. m. Nom vulgaire de l'*alouette.*

**pirrhonien, pirrhonisme.** V. pyrrhonien et pyrrhonisme.

**pirssonite** n. f. Carbonate hydraté naturel de calcium et sodium.

**pis** [*pi*] n. m. (du lat. *pectus*, poitrine). Mamelle de la vache, de la brebis, de la chèvre, etc.

**pis** [*pi*] adv. (lat. *pejus*). Plus mal : *malade qui va pis que jamais.* Adjectiv. Plus mauvais : *tromper est mal, trahir est pis. Qui pis est*, ce qui est plus fâcheux. *Subst. Le pis*, ce qu'il y a de plus mauvais. *Dire pis que pendre de quelqu'un*, en dire le plus de mal possible. *Mettre quelqu'un à pis faire*, le défier à faire plus mal qu'il n'a fait ou qu'il n'a l'intention de faire. *Mettre les choses au pis*, supposer ce qui peut arriver de plus fâcheux, ce à quoi on se résout faute de mieux. Loc. adv. : *De mal en pis, de pis en pis*, de plus en plus mal. *Au pis aller*, en supposant les choses au plus mal. Ant. **Mieux.**

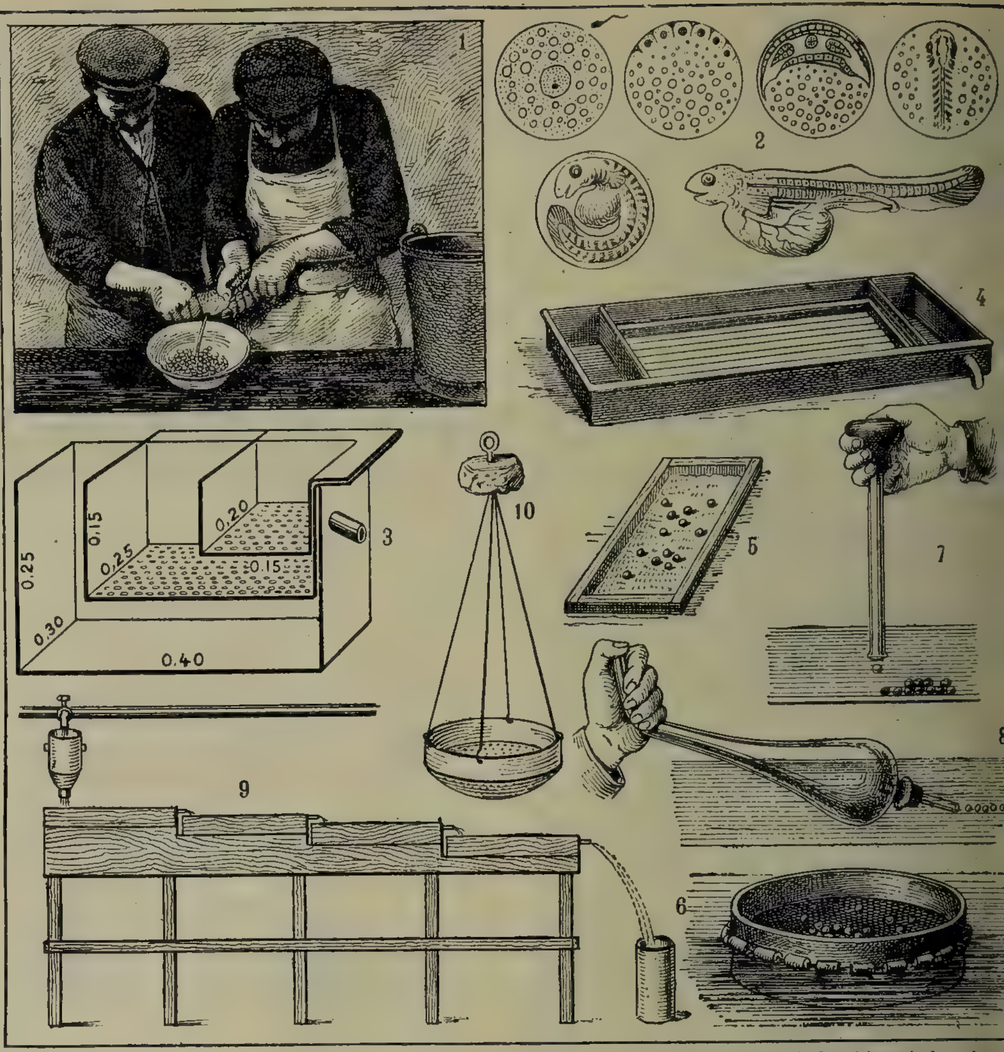

Pisciculture : 1. Fécondation artificielle des œufs; 2. Différents stades du développement de l'œuf jusqu'à la naissan de l'alevin; 3. Incubateurs superposés; 4. Augette de laboratoire; 5. Cadre molletonné, pour l'expédition des œufs; 6. Tan flottant pour surveiller l'éclosion; 7. Pipette pour l'épluchage des œufs; 8. Pipette courbe pour la manipulation des œu 9. Incubateurs en gradins; 10. Récipient à nourriture pour les alevins.

**pisaille** [*za, ll* mll., *e*] n. f. Petit pois dur, que l'on donne aux pigeons.

**Pisan** (Christine de). V. Christine.

**Pisandre,** poète épique grec, né à Camiros (Rhodes) [viie s. av. J.-C.], auteur d'une *Héraclée* perdue.

**Pisano** (Nicolo), dit *Nicolas de Pise*, sculpteur et architecte italien, né à Pise au début du xiiie siècle, m. en 1278. Il fut l'instigateur de la première Renaissance pisane. On lui doit la basilique de Saint-Antoine à Padoue et la chaire du Baptistère de Pise.

**Pisano** (Andrea), sculpteur et architecte italien, né à Pontedera, près de Pise, entre 1299 et 1305, m. à Orvieto après 1349. Il cisela l'admirable porte sud du Baptistère de Florence, dans un style, élevé et suave. Il contribua à affranchir l'art italien de l'influence byzantine.

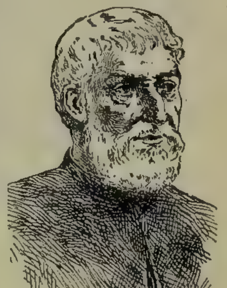
A. Pisano.

**Pisano** (Vittore), dit *Pisanello*, peintre et médailleur italien, né vers 1380, m. vers 1456. C'était un artiste d'une inspiration vive et poétique (médailles de *Lionel d'Este, Alphonse d'Aragon*).

**Pisaurum** [*zô-rom'*], v. de l'anc. Ombrie (Italie); auj. *Pesaro.*

**piscem natare doces,** mots lat. signif. : *Tu apprends à nager à un poisson.* Vous voulez en remontrer à quelqu'un sur son métier, sa spécialité.

**Piscénois, e** [*pis-sé-noi, oi-ze*], habitant ou originaire de Pézenas : *les Piscénois.* Adjectiv. : *productions piscénoises.*

**piscicole** [*pis-si*] adj. (du lat. *piscis*, poisson, et *colere*, cultiver). Qui appartient à la pisciculture.

V. Pisano.

**piscicole** n. f. Petite sangsue qui vit sur différents poissons sédentaires (carpe, tanche) dont elle suce le sang.

**pisciculteur** [*pis-si*] n. m. (du lat. *piscis*, poisson, et *colere*, supin *cultum*, cultiver). Celui qui s'occupe de pisciculture.

**pisciculture** [*pis-si*] n. f. (de *pisciculteur*). Art d'élever et de multiplier les poissons : *la pisciculture a permis de repeupler de nombreux cours d'eau et étangs.*

— Encycl. La pisciculture est pratiquée dans le but de produire des alevins destinés au repeuplement des cours d'eau, ou d'élever des espèces nouvelles ou étrangères, en vue de leur acclimatement dans les rivières du pays.

Lorsque le pisciculteur a fait choix des genres qu'il veut multiplier, et qu'il possède des reprodu teurs de choix, il procède à la fécondation arti cielle. Il recueille d'abord dans des augettes plat et remplies d'eau claire les œufs des femelles, pour cela exerce sur les poissons tenus en ma une très légère pression du ventre, en allant de tête à l'anus; aussitôt après, il pratique la mêm opération sur les mâles, pour leur faire abandonn leur laitance dans la même augette; il agite le m lange avec une plume, et, quand l'eau a pris une tein laiteuse, il laisse reposer quelques minutes, puis d cante, et dispose alors les œufs dans les bacs d'inc bation, où l'eau se renouvelle constamment.

Une surveillance constante est nécessaire po mener à bien l'éclosion, et éloigner des bacs les caus nombreuses d'altération : dès qu'on s'aperçoit qu' œuf est gâté (reconnaissable à sa couleur blanch il faut l'enlever. Quand les jeunes poissons éclosen ils portent encore une vessie abdominale apparen et qui ne se résorbe qu'au bout de quelques jour c'est seulement à ce moment que le piscicult peut commencer à donner la nourriture (varia avec les espèces), par petites quantités fréquemme renouvelées. L'élevage même des jeunes poisso jusqu'à l'époque où ils ont atteint une force su sante pour être disséminés en rivière, réclame d soins méticuleux.

**piscidie** [*pis-si-dî*] n. f. Genre de légumineus papilionacées, comprenant des arbustes à fleurs bla ches et rouges, qui croissent aux Antilles.

**piscidique** [*pis-si-di-ke*] adj. Se dit d'un aci fusible à 185°, que l'on trouve dans la pulpe d racines de cornouiller.

**piscifacteur** [*pis-si*] n. m. Qui s'occupe piscifacture.

**piscifacture** [*pis-si*] n. f. (du lat. *piscis*, po son, et *facere*, supin *factum*, faire). Partie de pisciculture, qui se rapporte à la fécondation et l'éclosion des œufs de poissons.

**pisciforme** [*pis-si*] adj. En forme de poisso

**piscinal, e, aux** [*pis-si*] adj. Qui vit dans l étangs ou piscines.

**piscine** [*pis-si-ne*] n. f. (lat. *piscina;* de *pisc* poisson). *Antiq.* Vivier. Grand bassin pour la na tion en toute saison. (Se dit encore dans ce sen Fonts baptismaux. Dans les premières églises, ré pient où le prêtre faisait des ablutions et lavait calice après la communion. *Piscine sacrée*, endr d'une sacristie où l'on jette l'eau qui a servi à n toyer les vases sacrés et les linges d'autel. *Pisci probatique*, v. probatique.

**piscivore** [*pis-si*] adj. et n. (du lat. *piscis*, po son, et *vorare*, dévorer). Qui se nourrit de poisson *les phoques sont piscivores.*

**Pise,** v. de l'anc. Péloponèse (Elide), sur l'A phée, près du temple d'Olympie.

**Pise,** v. d'Italie, ch.-l. de province, sur l'Arn 65.000 h. (*Pisans*). Université. C'est l'une des pl belles villes de l'Italie par le nombre et la mag ficence de ses édifices (le Dôme, le Campanile Tour penchée, du xiie s. [dont l'inclinaison, pu ment accidentelle, est de 4m,30], le Baptistère et Campo Santo). Patrie de Galilée. Etoffes de so Des conciles furent tenus à Pise en 1134 (excomm nication de l'antipape Anaclet), en 1409 (fin du gra schisme d'Occident), en 1511 (concile convoqué p Louis XII contre Jules II). — La prov. a 62.000

**isé** [*zé*] n. m. (de *piser*). Maçonnerie de terre leuse comprimée sur place.

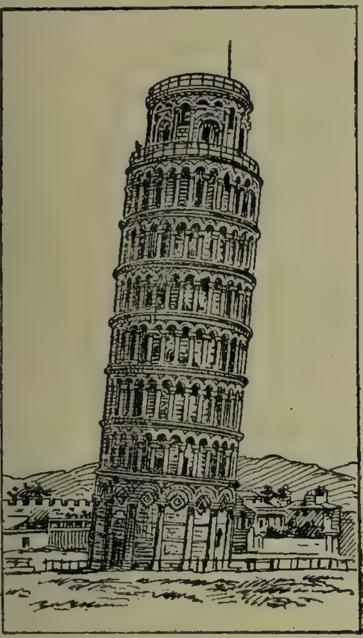

Tour penchée de Pise.

ENCYCL. Les bâtiments de pisé conviennent aitement les con- s où la re fait dé- et pour constructions de fai- impor- ce. La e, après ir été ée à la eetmouil- légère- t, est lon- ment tri- ée, puis primée s une te de le à pa- mobiles. planches nomment *ches*, et le qu'elles tiennent me une *chée*. existe autre e de pisé, l'on ap- e *torchis auge*. Ce contient certaine quantité de foin ou de paille, hachés élanges à la terre.

**isek,** v. de la Tchécoslovaquie (Bohême), sur awa ; 16.500 h. Métallurgie, drap.

**iser** [*zé*] v. a. (lat. *pisare*). Construire en pisé. *Mettre un chevreuil à piser*, le mettre sur pied, aire lever.

**iseur** [*zeur*] n. m. ou **piseyeur** [*zé-i-eur*] n. Celui qui construit en pisé.

**ishon,** l'un des quatre fleuves de l'Eden. (*Bible*.)

**isidès** (Georges), poète byzantin (VIIe s.), re de Sainte-Sophie sous le règne d'Héraclius, t il célébra les victoires dans une épopée en s chants.

**isidie** [*zi-dî*], ancienne contrée de l'Asie Mi- re, au S. de la Phrygie. V. pr. *Antioche*.

**isiforme** [*zi*] adj. m. (du lat. *pisum*, pois, et *orme*). Se dit d'un petit os du carpe.

**isistrate** [*zis-tra-te*], tyran d'Athènes, con- porain de Solon. Il réussit à usurper l'autorité veraine, mais il fut chassé d'Athènes par les par- ns de Lycurgue et de Mégaclès. Ce dernier la ensuite à reconquérir le pouvoir, dont il fut nouveau dépossédé pendant onze ans, mais qu'il ouvra encore et qu'il transmit à ses fils, Hip- que et Hippias. Il usa avec modération et habileté pouvoir, embellit Athènes, protégea l'agricul- et l'industrie et fit rassembler et publier les sodies homériques.

**isoir** [*zoir*] ou **pison** [*zon*] n. m. Masse en s, dont se sert le piseur.

**isolithe** [*zo*] n. f. Grain calcaire, de la gros- r d'un pois.

**isolithique** [*zo*] adj. Se dit d'une roche for- de pisolithes : *calcaire pisolithique*.

**ison** n. m. V. PISOIR.

**ison** (Caius Calpurnius), consul romain en 67 roconsul de la Gaule Narbonnaise. Accusé de ulat par César, il fut défendu par Cicéron ; — IUS CALPURNIUS, général romain sous Tibère. ut accusé du meurtre de Germanicus. Abandonné Tibère, qui avait d'abord essayé de le défendre, ut trouvé mort dans sa maison (20 apr. J.-C.).

**ison** (Cneius Calpurnius), homme politique ro- in, célèbre par la conspiration qu'il trama contre on, mais que son indécision laissa échouer. ouvrit les veines en 65. L'ambition, au moins ant que le souci du bien public, avait armé son s. Son dessein était de se faire nommer empereur a place de Néron.

**isonie** [*zo-nî*] n. f. Genre de nyctaginées, prenant des arbrisseaux épineux d'Amérique.

**ispanne** [*pis-pa-ne*] n. f. Chacun des bâtons isés qui soutiennent la corde sur laquelle on danse.

**issang** [*pis-san*] n. m. Un des noms vulgaires *bananier*.

**issaro** (Camille), peintre et dessinateur paysa- te français, né à l'île Saint-Thomas (Antilles), à Paris (1831-1903) ; se distingua, dans l'école pressionniste, dont il fut un des maîtres, par la nière harmonieuse et fine avec laquelle il a inter- té la campagne cultivée, les jardins, les vergers parfois aussi, les paysages de villes (*les Quais la Seine*).

**pissat** [*pi-sa*] n. m. Urine : *du pissat de cheval*.

**pissatoire** [*pi-sa*] n. m. Vase propre à rece- r les urines et à empêcher leur exhalaison.

**pisse** [*pi-se*] n. f. *Fam*. Urine.

**pissée** [*pi-sé*] n. f. Quantité d'urine pissée en e fois.

**pisse-froid** n. m. invar. *Pop*. Homme que rien meut.

**pissement** [*pi-se-man*] n. m. Action de pisser. *ssement de sang*, V. HÉMATURIE.

**Pissemski** (Alexeï Theophilaktovitch), roman- er russe, né à Vetlouga, m. à Moscou (1820-1881) ; teur de *Mille âmes*, etc. ; grand metteur en scène la vie de province et des paysans.

**pissenlit** [*pi-san-li*] n. m. *Fam*. Enfant qui sse au lit.

**pissenlit** [*pi-san-li*] n. m. (pour *pisse-en-lit*). nre de composées diurétiques, qui se mangent en lade : *la racine de pissenlit, torréfiée, est vendue us le nom de chicorée. Pop. Manger des pissenlits r la racine*, être enterré.

— ENCYCL. Les pissenlits (*taraxacum*) sont des rbes vivaces, à fleurs en capitules jaunes, portées sur une hampe simple fistuleuse, à feuilles radicales, oblongues et dentées (d'où le nom de *dent-de-lion*) ; les fruits sont des akènes surmontés d'une petite aigrette, et que le moindre vent disperse. On en connait une dizaine d'espèces, répandues sur tout le globe.

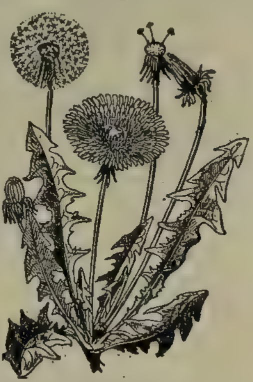

Pissenlit.

En France, on recueille au printemps les jeunes pissenlits, pour les manger en salade. On en a obtenu différentes variétés pour la consommation; on en fait la culture en cave pour obtenir des feuilles privées de chlorophylle ; le pissenlit amélioré, traité comme la chicorée, donne aussi la *barbe-de-capuçin*.

**pisser** [*pi-sé*] v. n. Uriner. *Par ext*. Laisser échapper un liquide : *tonneau qui pisse*. Loc. pop. : *Envoyer quelqu'un pisser*, lui marquer qu'il ennuie, importune. *Laisser pisser la bête* (à Paris, *le mérinos*), attendre avec patience. *Quand les poules pisseront*, jamais. *C'est Jocrisse qui mène les poules pisser*, se dit d'un homme qui s'occupe sottement des moindres détails du ménage. *C'est comme si l'on pissait dans un violon* (ou *dans une clarinette*), c'est comme si l'on ne faisait rien. *Pisser à l'anglaise*, s'en aller sans saluer personne, ou sans payer ce qu'on doit. V. a. Evacuer avec les urines ou par la voie ordinaire des urines : *pisser du sang*. *Fig*. et *fam*. *Pisser de la copie*, produire vite et en grande quantité des lignes pour l'impression.

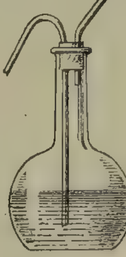

Pissette.

**pisse-sang** n. m. invar. *Pathol*. Syn. de SANG DE RATE ou CHARBON. *Bot*. Nom vulgaire de la *fumeterre*, qui a la propriété de colorer les urines en rouge sang.

**pissette** [*pi-sè-te*] n. f. Appareil en verre, disposé pour produire un jet liquide et permettre dans le laboratoire le lavage des précipités et des filtres.

**pisseur, euse** [*pi-seur, eu-ze*] n. Qui pisse souvent. N. f. *Par dénigr*. Femme.

**pisseux, euse** [*pi-seû, eu-ze*] adj. Imprégné d'urine : *linge pisseux*. Qui a l'apparence de l'urine, qui rappelle l'urine : *odeur, couleur pisseuse*. Se dit d'une couleur passée, qui a pris le ton jaunâtre d'une tache d'urine.

**pisse-vinaigre** n. m. invar. Avare qui ne donne qu'avec douleur.

**pissodes** [*dèss*] ou **pissode** n. m. Genre d'insectes coléoptères de la famille des curculionidés, renfermant des charançons qui vivent sur les pins, notamment le *pin sylvestre*, qu'ils criblent de blessures pour en puiser la sève.

**pissoir** [*pi-soir*] n. m. *Fam*. Lieu pour pisser.

**pissophane** n. f. Sulfate hydraté naturel de fer avec aluminium.

**Pissos** [*pi-soss*], ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 57 kil. de Mont-de-Marsan, sur la Grande Leyre ; 1.680 h. Ch. de f. — Le cant. a 8 comm., et 5.550 h.

**pissote** [*pi-so-te*] n. f. Petite canule de bois, qui se place en bas d'un cuvier à lessive.

**pissoter** [*pi-so-té*] v. n. Uriner fréquemment et peu à la fois.

**pissotière** [*pi-so*] n. f. *Fam*. Urinoir. Petit jet d'eau ; fontaine qui jette peu d'eau.

**pissou** [*pi-sou*] n. m. Source souterraine, dont le jet s'échappe à l'intérieur des puits.

**pistache** [*pis-ta-che*] n. f. (gr. *pistakion*). Fruit du pistachier, employé en confiserie pour la fabrication de certaines dragées, ou comme condiment culinaire : *on extrait de la pistache une huile comestible de bonne qualité, mais qui rancit très rapidement*. *Pistache de terre*, nom vulgaire de l'arachide. *Arg*. *Prendre une pistache*, se griser.

**pistachier** [*pis-ta-chi-é*] n. m. Genre d'anacardiacées, originaires de l'Asie.

— ENCYCL. Les pistachiers (*pistacia*) sont des arbres ou des arbrisseaux dont le fruit est un drupe de couleur rouge, gros comme une olive et renfermant une graine féculente et huileuse (pistache), de couleur verte. On cultive le pistachier vrai dans toute la région méditerranéenne pour son fruit ; d'autres espèces fournissent de la térébenthine, de la gomme, des substances tinctoriales.

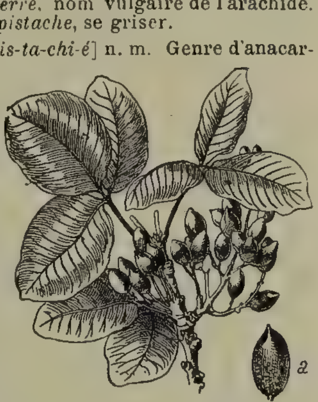

Pistachier : a, fruit.

**pistage** [*pis-ta-je*] n. m. *Pop*. Action de pister. Racolage des voyageurs auprès des gares.

**pistazite** [*pis-ta*] n. f. Variété d'épidote.

**piste** [*pis-te*] n. f. (lat. *pista*). Trace que laisse l'être qui marche : *perdre la piste de la bête*. *Fig*. Ce qui guide dans une recherche : *être sur la piste d'une étymologie contestée*. *Etre à la piste de quelqu'un*, à sa recherche. *Le suivre à la piste*, être sur ses traces. *Turf*. Terrain sur lequel courent les chevaux : *piste gazonnée*.

**pister** [*pis-té*] v. a. *Pop*. Guetter, épier : *pister un voleur*. Suivre à la piste : *pister un lièvre*. Racoler des voyageurs pour un hôtel. Regarder : *pistez-moi donc cet épateur !*

**pisteur** [*pis-teur*] n. m. (de *piste*). *Pop*. Employé d'hôtel, chargé de racoler des voyageurs. Individu qui suit les femmes. N. Personne qui épie quelqu'un, quelque chose : *la police emploie des pisteurs*.

**pistie** [*pis-tî*] n. f. Genre d'aroïdacées, comprenant des plantes aquatiques, dont on connaît un grand nombre d'espèces des régions chaudes. (Le *pistia stratiotes* de l'Océanie est employé contre la dysenterie.)

**pistil** [*pis-til*] n. m. (du lat. *pistillus*, pilon, à cause de la forme ordinaire de cet organe). Organe femelle des plantes phanérogames.

— ENCYCL. Le pistil ou gynécée est le verticille le plus interne de la fleur (v. FLEUR) ; il est composé d'un ou plusieurs carpelles. Les carpelles peuvent être libres ou avoir leurs organes (ovaires, style, stigmate) plus ou moins soudés ou concrescents. En général, ce sont les ovaires qui sont soudés, formant plusieurs loges (ovaire pluricellulaire) ou une seule (ovaire unicellulaire) et renfermant les ovules. S'il est détaché complètement des autres verticilles, le pistil est ou libre ou supère ; si, au contraire, il y a concrescence partielle entre les quatre verticilles, le pistil est dit adhérent ou infère. (V. la planche PLANTE.)

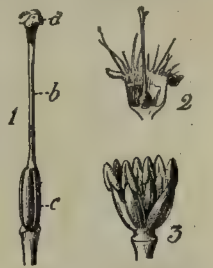

Pistil : 1. De lis (*a*, stigmate ; *b*, style ; *c*, ovaire) ; 2. Simple, de pêcher ; 3. Composé, du pigamon.

**pistillaire** [*pis-til-lè-re*] adj. Qui a rapport au pistil.

**pistillaire** [*pis-til-lè-re*] n. m. Genre de champignons de la famille des clavariées, poussant à terre sur les feuilles tombées.

**pistillifère** [*pis-til-li*] adj. *Bot*. (de *pistil*, et du lat. *ferre*, porter). Qui porte ou renferme un pistil.

**pistilliforme** [*pis-til-li*] adj. Qui a la forme d'un pilon.

**pistillode** [*pis-til-lo-de*] n. m. Nom donné aux carpelles d'une fleur, quand ils sont en nombre.

**Pistoia** ou **Pistoie,** v. d'Italie (prov. de Florence) ; 65.000 h. Catilina y fut défait et tué en 63 av. J.-C. Cathédrale (XIIIe s.), restaurée par Nicolas de Pise ; baptistère intéressant. Armes, soie.

**pistolade** [*pis-to*] n. f. Coup de pistolet. (Vx.)

**pistole** [*pis-to-le*] n. f. (de *pistolet*). Monnaie d'or ancienne, de valeur variable. En France, autrefois, pièce de dix francs. *Par ext*. Monnaie de compte valant dix francs. Partie d'une prison où certains détenus de marque habitent et se font servir à leurs frais : *être à la pistole*. Au XVIe siècle, courte arme à feu employée par les cavaliers.

**pistoler** [*pis-to-lé*] v. a. Tuer à coups de pistole, de pistolet.

**pistolet** [*pis-to-lè*] n. m. (ital. *pistolese*, de Pistoie). Arme à feu de petite dimension, qui se tire d'une seule main : *pistolet de poche ; pistolet de tir*. *Pistolet automatique*, v. la partie encycl. *Fig*. et *fam*. Homme bizarre : *un singulier, un drôle de pistolet*. *Tirer un coup de pistolet par la fenêtre*, dire ou faire une extravagance pour attirer sur soi l'attention. Règle à courbes variées, dont se servent les dessinateurs. *Mar*. Saillie, à l'arrière de la dunette, où l'on amarre la misaine. Bossoir courbe, servant à hisser les embarcations à bord. En Belgique, petit pain fin. *Archéol*. Petit poignard fabriqué à Pistoie, en Italie. Petite arquebuse, ancêtre du pistolet. *Pistolet électrique* ou *pistolet de Volta*, bouteille métallique (C), dans laquelle on peut introduire un mélange d'air atmosphérique et d'hydrogène, ou d'oxygène et d'hydrogène, mélange qui, sous l'influence d'une étincelle électrique qui jaillit en B, détone et fait sauter le bouchon.

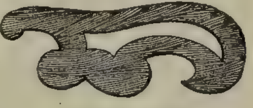

Pistolet à dessin.

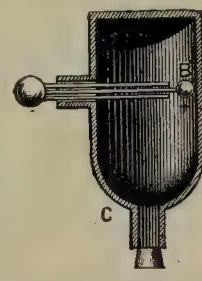

Pistolet électrique (coupe).

— ENCYCL. *Armur*. Le pistolet, comme arme à feu à une seule main, date du milieu du XVIe siècle, et nombreux furent les modèles se chargeant par la bouche ou par la culasse. Beaucoup d'anciens pistolets, surtout les pistolets arabes, grecs, turcs, sont de véritables œuvres d'art par le travail du bois et la gravure des canons ; les pistolets actuels sont, au contraire, d'une simplicité extrême : tout y est sacrifié à la bonne qualité du canon et au soin du mécanisme intérieur.

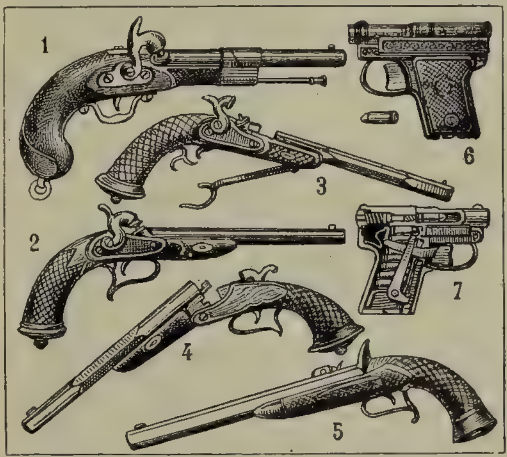

Pistolets : 1. D'arçon (1800) ; 2. De combat ; 3. De précision, à glissière ; 4. A bascule ; 5. Flobert, pour tir réduit ; 6, 7. Automatique (extérieur et mécanisme).

Parmi les pistolets modernes, les plus employés sont les modèles de Flobert pour le tir réduit, le pistolet de duel et le pistolet de combat.

Les armées modernes sont pourvues de pistolets à fonctionnement automatique, contenant plusieurs cartouches disposées dans un *chargeur ;* le départ du coup entraîne l'extraction, l'éjection, le chargement et l'armé. Ces mouvements s'obtiennent par la pression des gaz (*browning*, *colt*, *parabellum* allemand). Ces armes à chargement rapide, à grand nombre de projectiles, à faible recul, remplacent de plus en plus le revolver. Bien que les pistolets soient des armes défensives à portée restreinte pour le combat à courte distance, certains, cependant, ont une portée qui peut atteindre jusqu'à une centaine de mètres. (V. REVOLVER.)

**pistoletade** [*pis-to*] n. f. Coup de pistolet.

**pistoletier** [*pis-to-le-ti-é*] n. m. Soldat armé d'un pistolet. (Vx.)

**pistoleter** [*pis-to-lè-té*] v. a. Tuer à coups de pistolet. (Vx.) V. PISTOLER.

**pistolier** [*pis-to-li-é*] n. m. Cavalier armé d'une pistole ou d'un pistolet. Dans les prisons, détenu qui est au régime de la pistole.

**pistomézite** n. f. Carbonate naturel double de fer et magnésium.

**piston** [*pis-ton*] n. m. (du lat. *pistare*, fouler). Cylindre mobile, qui entre en frottement dans le corps d'une pompe ou dans le cylindre d'une machine à vapeur. Bouton à ressort, sur lequel on presse pour ouvrir une boite. *Fusil à piston*, fusil dont le chien, fait en forme de marteau, frappe sur une capsule fulminante qui enflamme la charge. *Musiq.* Syn. de CORNET À PISTONS. *Pop.* Recommandation, protection : *le piston fait souvent plus pour l'avancement que le mérite personnel.*

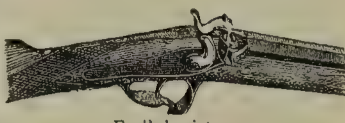
Fusil à piston.

— ENCYCL. *Mécan.* Les pistons sont des obturateurs mobiles dans l'intérieur des cylindres des machines à vapeur, des moteurs des machines soufflantes et des corps de pompe. Les pistons se composent de trois parties principales : 1º le *corps*, cloison dont le contour affecte exactement la section intérieure des cylindres dans lesquels ils se meuvent ; 2º la *garniture*, composition élastique uniformément répartie sur le contour du piston ; 3º la *tige*, qui pénètre dans le corps du piston par l'une de ses extrémités. Par l'autre bout, la tige est fixée à la bielle. On distingue trois espèces de pistons : 1º les pistons à vapeur, 2º les pistons à eau, et 3º les pistons à air.

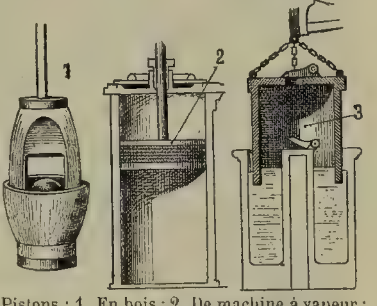

Pistons : 1. En bois ; 2. De machine à vapeur ; 3. Plongeur.

Les pistons des machines à vapeur sont généralement en fonte ou en fer forgé, garnis de chanvre en tresses graissées ou, mieux, lorsque la température du cylindre est élevée, garnis de pièces métalliques élastiques (*segment*). Les pistons des moteurs d'automobiles ou d'avions sont souvent en alliages d'aluminium avec garniture métallique. Dans les pompes à eau, le piston peut être en métal ou en bois à garniture d'étoupe ou de cuir ; il est plein (*piston plongeur*) ou percé d'orifices munis de clapets ou de soupapes. Pour les gaz, les pistons peuvent être en cuir ou en métal rainé longitudinalement, ces sillons maintenant l'étanchéité nécessaire ; enfin, dans les machines soufflantes, la garniture est en toile imbibée de graphite. Il importe, dans toutes les machines, de prévoir des dispositifs de graissage du piston pour éviter les grippages.

**pistonnage** [*pis-to-na-je*] n. m. *Fam.* Protection, recommandation.

**pistonner** [*pis-to-né*] v. a. *Fam.* Ennuyer, tracasser : *les enfants vous pistonnent jusqu'à ce qu'ils soient satisfaits.* Protéger : *se faire pistonner par un homme influent.*

**pistonneuse** [*pis-to-neu-ze*] n. f. Grosse mèche à plusieurs dents, que l'on emploie pour creuser un corps de pompe en bois.

**pistrine** [*pis-tri-ne*] n. f. (lat. *pistrina*). *Antiq. rom.* Moulin public ou privé.

**Pisuerga,** riv. d'Espagne, affluent du Douro ; 250 kil.

**pitance** [*tan-se*] n. f. (de *pitié*). Subsistance journalière : *une maigre pitance.* Ce que reçoit un moine pour son repas.

**pitancerie** [*rî*] n. f. Lieu d'un couvent où se distribuait la pitance. Office de pitancier.

**pitancher** [*ché*] v. n. *Arg.* Boire.

**pitancier** [*si-é*] n. m. Dans un couvent, celui qui était chargé de distribuer la pitance. (Vx.)

**pitaud, e** [*tô, ô-de*] n. Paysan lourd et grossier. Niais. (Peu us.)

**Pitcairn,** île de la Polynésie, appartenant à l'Angleterre (6 kil. car.). Colonisée en 1790 par des marins révoltés du navire anglais *Bounty*.

**pitchpin** n. m. Variété américaine de pin, appelée encore *pin de Boston* ou *Yellow pine* : *les pitchpins sont de beaux arbres.* Bois de cet arbre : *un lit de pitchpin.*

— ENCYCL. Le pitchpin (*pinus palustris*) peut atteindre de 20 à 25 mètres de haut et croît dans la région méridionale des Etats-Unis. Il fournit un bois relativement dense, peu élastique, de couleur jaune, zébré de fortes veines rougeâtres. On l'utilise beaucoup pour la construction des portes d'écluse et des barrages (car il se conserve assez bien sous l'eau), et pour la fabrication de meubles bien supérieurs comme solidité aux meubles plaqués ; on s'en sert également pour la carrosserie (voitures, wagons de chemins de fer et de tramways, etc.).

**pite** n. f. (du lat. *picta*, monnaie frappée à Poitiers). Petite monnaie de cuivre, qui valait le quart d'un denier.

**pite** n. f. (esp. *pita*). Espèce d'agave dont on fait du fil. Matière textile, fournie par diverses espèces d'agaves.

**Pitea** (la), fl. de Suède, tributaire du golfe de Botnie ; cours 340 kil.

**Pitesti,** v. de Roumanie (Valachie), sur l'Argesul ; 16.000 h.

**piteusement** [*ze-man*] adv. D'une manière digne de pitié ou ridicule : *échouer piteusement.*

**piteux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. (lat. *pietosus*). Digne de compassion ; propre à exciter la pitié : *être en piteux état.* Mesquin, ridicule : *un piteux discours. Mine piteuse*, air triste, confus.

**pithécanthrope** n. m. (du gr. *pithêkos*, singe, et *anthrôpos*, homme). Nom donné à un être fossile que l'on a présenté comme le chaînon rattachant le singe et l'homme. Syn. ANTHROPOPITHÈQUE.

— ENCYCL. Le pithécanthrope (*pithecanthropus erectus*) a été trouvé à Trinil (Java) en 1891, par le Hollandais Dubois, dans les restes d'une faune antérieure au quaternaire. On l'a représenté comme un être intermédiaire entre le singe et l'homme, son crâne ayant une capacité supérieure à celle des anthropoïdes.

**pithécie** [*sî*] n. f. Genre de singes platyrrhiniens, propres à l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les pithécies sont des cébidés de petite taille, à tête bombée, à incisives saillantes, à queue longue et fournie ; on les appelle communément *sakis*. Le saki noir (*pithecia satanas*) est répandu dans les forêts de l'Amérique du Sud.

**pithécolobe** n. m. Genre de légumineuses mimosées, comprenant des arbustes ou des arbres des pays tropicaux, dont quelques espèces fournissent des fruits comestibles.

**pithiatique** adj. Qui a rapport au pithiatisme.

**pithiatisme** [*ti-a-tis-me*] n. m. (du gr. *peithô*, persuasion, et *iatos*, guérissable). Nom donné par Babinski à ceux des troubles classés dans l'hystérie qui sont curables par la persuasion.

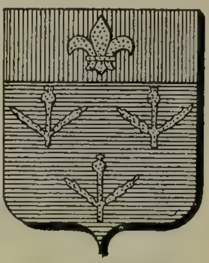
Armes de Pithiviers.

**Pithiviers** [*vi-é*], ch.-l. d'arr. (Loiret), à 42 kil. d'Orléans, sur l'Œuf, branche de l'Essonne, affl. de la Seine. Ch. de f. Orl. ; 6.560 h. (*Pithivériens*). Fortifications du XVe siècle. Eglise Saint-Salomon. Pâtés d'alouettes, miel, safran. — L'arrond. a 5 cant., 98 comm., et 55.130 h. Le cant. a 23 comm., et 18.220 h.

**pithomètre** n. m. (du gr. *pithos*, tonneau, et *metron*, mesure). Instrument qui sert à jauger les tonneaux.

**pithométrie** [*trî*] n. f. (de *pithomètre*). Art de jauger les tonneaux.

**pithométrique** adj. Qui concerne la pithométrie.

**Pithou** (Pierre), jurisconsulte et érudit français, né à Troyes, m. à Nogent-sur-Seine (1539-1596). Un des collaborateurs de la *Satire Ménippée* et l'un des membres les plus actifs du parti des *politiques* ; auteur des *Libertés de l'Eglise gallicane*, qui servirent de base à la déclaration du clergé de France, en 1682.

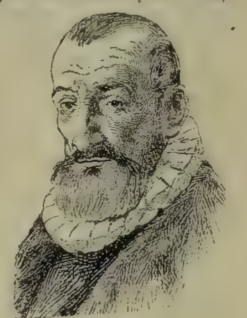
P. Pithou.

**pitié** n. f. (lat. *pietas*). Compassion pour les souffrances d'autrui : *la pitié est un des plus nobles sentiments qui honorent l'homme.* Chose digne d'inspirer la commisération ou le mépris : *quelle pitié ! A faire pitié*, très mauvais, très mal. *Prendre quelqu'un en pitié*, lui pardonner en raison de la pitié qu'il inspire. *Regarder quelqu'un en pitié*, éprouver de la compassion pour lui. PROV. : **Il vaut mieux faire envie que pitié,** il vaut mieux être heureux et subir l'envie que le bonheur inspire qu'être malheureux et s'attirer des témoignages de compassion. **C'est grand'pitié, c'est une étrange pitié que de nous,** la condition humaine est sujette à beaucoup de misères. **Guerre et pitié ne s'accordent pas ensemble,** la guerre rend impitoyable. ALLUS. LITT. : V. PIGEONS (*les Deux*). ANT. **Envie.**

**Pitié** (*hôpital de la*), hôpital de Paris, dans le quartier du Jardin des plantes, construit en 1612. Il fut un asile d'enfants jusqu'en 1809, date à laquelle il fut transformé en hôpital proprement dit. Démoli en 1910, il a été reconstruit à côté de la Salpêtrière.

**pitoit** [*toi*] n. m. Pinceau gros et court.

**piton** n. m. Sorte de clou dont la tête est en forme d'anneau ou de crochet. Pointe d'une montagne élevée (particulièrement dans les Antilles françaises). *Pop.* Gros nez.

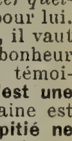
Piton.

**Pitou** (Ange), chansonnier français, né près de Châteaudun, m. à Auteuil (1767-1842). Dévoué à la cause royale, il attaquait la Révolution dans ses chansons. Il est le héros d'un des meilleurs romans de Dumas père, qui porte son nom.

**pitoyable** [*toi-ia-ble*] adj. Qui est naturellement enclin à la pitié : *soyez pitoyables aux malheureux.* Qui excite la pitié : *santé pitoyable.* Méprisable, mauvais : *auteur, écrit pitoyable.*

**pitoyablement** [*toi-ia-ble-man*] adv. D'une manière pitoyable, piteuse.

**pitpit** n. m. *Ornith.* V. PIPI.

**Pitra** (dom Jean-Baptiste), bénédictin et cardinal français, né à Champforgueil, m. à Rouen (1812-1899) ; auteur de la *Vie de saint Léger*, d'une *Hymnographie de l'Eglise grecque*.

**pitre** n. m. Paillasse, compère d'un escamoteur : *faire le pitre. Fig.* Homme versatile, bouffon, peu estimable : *les pitres de la politique.*

**pitrerie** [*rî*] n. f. Action de pitre.

**Pîtres** ou **Pistes,** comm. de l'Eure, arr. et à 20 kil. de Louviers, non loin du confluent de l'Andelle et de la Seine ; 900 h. Ch. de f. Et. Localité ancienne, qui fut prospère à l'époque carolingienne. Charles le Chauve y signa un édit (l'édit de Pistes), en 864.

**Pitres** (Albert), médecin français, né à Bordeau en 1848, doyen de la Faculté de médecine de cett ville ; connu par ses travaux sur les centres nerveux et leurs maladies.

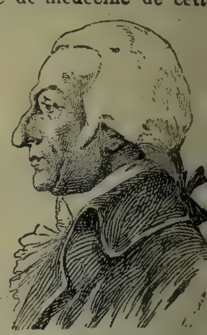
Pitt (lord Chatham).

**Pitt** (William), lord CHATHAM, homme d'Etat anglais, né à Westminster, m. à Hayes (1708-1778). Il dirigea la politique anglaise pendant la guerre de Sept ans et contribua à donner au commerce britannique un essor considérable.

**Pitt** (William), fils du précédent, homme d'Etat anglais, né à Hayes, m. à Putney (1759-1806). Il restaura, après la guerre d'Amérique, les finances et l'industrie anglaises et organisa le gouvernement de l'Inde. Adversaire implacable de la Révolution, il soudoya trois coalition contre la France, mais sans pouvoir empêcher ni les victoires de Napoléon, ni la ruine momentanée du commerce britannique.

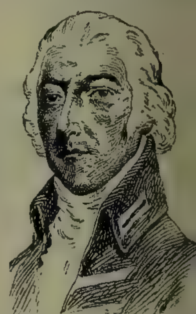
William Pitt.

**Pitt et Cobourg** (*partisans de*), nom donné sous la Révolution à tous ceux qu'on soupçonnait d'être contre-révolutionnaires. C'était l'épithète habituelle donnée aux adversaires des idées libérales et, en général, aux royalistes.

**pittacal** [*pi-ta*] n. m. Matière colorante bleue, découverte dans les produits de la distillation du goudron.

**Pittacos,** un des Sept sages de la Grèce, né à Mytilène vers 650, m. en 56 av. J.-C. Il délivra son pays des tyrans et le gouverna pendant dix ans. On lui attribue la célèbr maxime : *Rien de trop.*

**Pitthem,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale), arr. de Thielt ; 5.170 h. Tanneries, teintureries.

**Pitti,** célèbre famille florentine, rivale des Médicis, dont elle balança un moment l'influence, grâc à ses richesses acquises dans le commerce. Le célèbre *palais Pitti*, à Florence, sur la rive gauche d l'Arno, commencé par Brunelleschi, continué par Fancelli, Ammanati, Parigi, en rappelle aujourd'hu le souvenir et contient des chefs-d'œuvre de Philipp Lippi, Ghirlandajo, le Pérugin, Fra Bartolommeo Raphaël, etc.

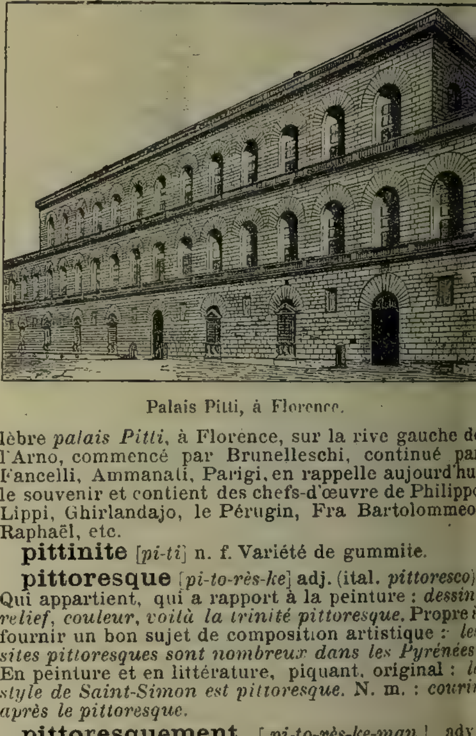
Palais Pitti, à Florence.

**pittinite** [*pi-ti*] n. f. Variété de gummite.

**pittoresque** [*pi-to-rès-ke*] adj. (ital. *pittoresco*) Qui appartient, qui a rapport à la peinture : *dessin relief, couleur, voilà la trinité pittoresque.* Propre fournir un bon sujet de composition artistique : *le sites pittoresques sont nombreux dans les Pyrénées* En peinture et en littérature, piquant, original : *l style de Saint-Simon est pittoresque.* N. m. : *courir après le pittoresque.*

**pittoresquement** [*pi-to-rès-ke-man*] adv D'une manière pittoresque.

**pittospore** [*pi-tos-po-re*] n. m. Genre de dicotylédones dialypétales inférovariées, comprenant de arbrisseaux, dont on connaît une cinquantaine d'espèces des régions tropicales : *le pittospore ondul est cultivé dans les jardins d'Europe pour ses fleur blanches à parfum de jasmin.*

**pittosporées** [*pi-tos-po-ré*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, dont le genre *pittospore* est le type. S. une *pittosporée*.

**Pittsburg,** v. des Etats unis d'Amérique, ch.-l. du comté d'Alleghany (Pensylvanie) ; 588.000 h. Un des centres industriels les plus considérables des Etats-Unis. Canons, fer.

**Pittsburg,** v. des Etats unis d'Amérique (Kansas, comté de Crawford) ; 18.000 h.

**Pittsfield,** v. des Etats-Unis, (Massachusetts), ch.-l. du comté de Berks, sur le Herisatonic ; 42.000 h.

**Pittston,** v. des Etats-Unis, (Pensylvanie, comté de Luzerne), sur le Susquehanna ; 18.500 h.

**pituitaire** [*tè-re*] adj. Qui a rapport à la pituite. *Membrane pituitaire*, membrane muqueuse des fosses nasales. *Fosse pituitaire*, enfoncement de la partie médiane de la face cérébrale du sphénoïde. *Corps ou glande pituitaire*, organe sphérique placé dans la fosse pituitaire et qui est relié au cerveau.

**pituite** n. f. (lat. *pituita*). Vomissement glaireux, qui survient le matin chez les alcooliques ou les sujets atteints de gastrite. Mucosité des fosses nasales. Dans l'ancienne médecine, une des quatre humeurs fondamentales du corps.

**pituiteux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. De la nature de la pituite. Qui abonde en pituite : *tempérament pituiteux.* Substantiv. Personne atteinte de la pituite.

**ituriné** n. f. Alcaloïde voisin de la nicotine, l'on trouve dans le pituri, plante australienne de amille des solanées.

**ityogène** n. m. Genre d'insectes coléo-res rhynchophores, de la famille des scolyti- propres à l'Europe, et qui vivent sur les fères.

**ityriasique** [*zi-ke*] adj. Qui se rapporte au riasis.

**ityriasis** [*ziss*] n. m. (gr. *pituriasis ; de pitu-*, son du blé). Dermatose caractérisée par une quamation en fines écailles.

Encycl. On distingue plusieurs sortes de pity-is : 1° le *pityriasis rubra*, dermatose inflamma-e assez grave, qui peut entraîner la mort (les enicaux donnent parfois de bons résultats) ; 2° le *riasis rosé*, bénin, d'une durée de un à deux s, que les purgatifs et les bains d'amidon font paraître ; 3° le *pityriasis versicolor*, déterminant la peau des taches jaunes et que les bains sulfu-, les frictions au savon noir suffisent générale-t à guérir.

**iu** [*pi-ou*] adv. (mot ital., signif. *plus*). Se met les partitions devant *piano*, *dolce*, etc., pour in-ner qu'il faut encore accentuer davantage le uvement indiqué.

**ivert** [*vèr*] n. m. (de *pic*, oiseau, et *vert*). Oi- à plumage jaune et vert, du genre des pics. (On t aussi PICVERT.)

**ivoine** n. f. (lat. *pæonia*, gr. *paiônias*). *Bot.* re de renonculacées, que l'on cultive dans les lins. *Rouge comme une pivoine*, très rouge. N. *Ornith.* Nom vulgaire du *bouvreuil*.

– Encycl. *Bot.* Les pivoines sont des plantes her- ées ou li- uses, à ra- es vivaces formes, à rs solitai- , volumi- ses, diver- ent colo- s (rouges, es ; blan- s ou jau- ). On en naît une ngtaine pèces des ions tem- ées, dont rticulture btenu de ies varié- Les plus ltivées t : la *pivoi- de Chine*. *pivoine cinale*, la *voine de itmann* voines herbacées) ; parmi les pivoines ligneuses, ne connaît que deux espèces : la *pivoine arbores-te* et la *pivoine jaune du Yunnan*.

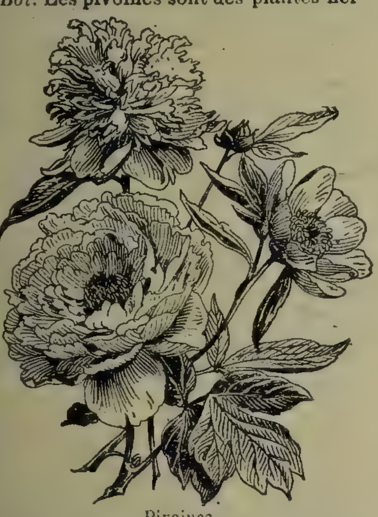
Pivoines.

**ivois** [*voi*] n. m. *Arg.* Vin.

**ivot** [*vô*] n. m. *Techn.* Pièce arrondie, qui s'en-ce dans une autre, soit pour tourner dans celle-ci, t pour lui servir de soutien lorsque cette dernière destinée elle-même à tourner. *Fig.* Base, sou-, agent principal : *l'intérêt est le pivot de beau-p d'actions*. *Milit.* Point autour duquel on exécute conversion. *Bot.* Racine qui s'enfonce verticale-nt en terre.

– Encycl. *Techn.* Le pivot appuie contre le fond ne crapaudine et supporte fréquemment une ssion assez considérable ; il reçoit diverses for-s. Tantôt il se termine par une surface plane ttant sur une autre surface plane, tantôt on lui ne une forme convexe appuyant par un point une pièce convexe elle-même et placée au fond la crapaudine ; quelquefois, on l'amincit en forme ique ; d'autres fois, l'on évide le centre de bre.

**pivotal, e, aux** adj. Qui tient du pivot.

**pivotant** [*tan*], **e** adj. *Bot.* Se dit des racines trales qui s'enfoncent perpendiculairement dans terre : *la carotte a une racine pivotante*.

**pivotation** [*si-on*] n. f. ou **pivotement** *an*] n. m. Action de pivoter.

**pivoter** [*té*] v. n. *Techn.* Tourner sur un pivot, comme sur un pivot. *Bot.* Se dit des racines qui nfoncent perpendiculairement en terre. *Milit.* écuter une conversion. Faire un à-droite, un auche. *Fig. Faire pivoter quelqu'un*, lui donner ordres nombreux et le forcer à obéir.

**Pixérécourt** (René-Charles Guilbert **de**), amaturge français, né et m. à Nancy (1773-1844) ; teur de drames bien charpentés, mais d'un pathé-ue conventionnel et déclamatoire : *Victor* ou *nfant de la forêt*, *le Château des Apennins* ou *Mystères d'Udolphe*, *Cœlina* ou *l'Enfant du stère*, etc.

**Pi y Margall** (Francisco), publiciste et mme d'Etat espagnol, né à Barcelone, m. à Ma-id (1821-1901) ; un des mi-stres de la République pagnole en 1873.

**piz** ou **pis** [*pi*] n. m. al. *pizzo*). Mamelon, col-ne : *le piz Languard ; le z Terre*.

**Pizarre** (François), enturier espagnol, né à uxillo, m. à Cuzco (1475-41), qui, avec l'aide de ses ères Gonzalès (né à Tru-llo, m. à Cuzco, 1502-1548), Hernando (né à Truxillo, . en Espagne en 1567), nquit le Pérou, tua le roi s Incas Atahualpa et fut é à Cuzco par les partisans son rival Almagro, qu'il ait lui-même fait assassiner. Il avait de réelles alités militaires, mais gâtées par l'orgueil, la cupi-té et la cruauté.

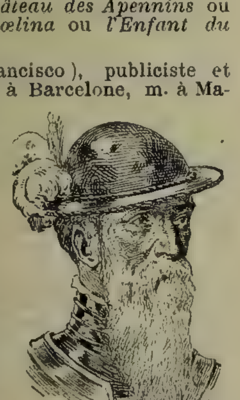
Pizarre.

**pizzicato** [*pid-zi*] n. m. (m. ital.). Passage de musique exécuté en pinçant les cordes du violon ou de la contrebasse. Adv. En pinçant, au lieu de jouer avec l'archet : *jouer pizzicato*. Pl. des *pizzicati*.

**Pizzo,** port d'Italie (prov. de Catanzaro), sur la Méditerranée ; 7.930 h. Murat y fut fusillé (1815).

**P. L.** Abréviation de *pleine lune*.

**pla** n. m. (onomatopée). Coup fort, frappé sur le tambour avec la baguette gauche.

**Plabennec,** ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 14 kil. de Brest ; 3.840 h. Ch. de f. Monuments mégalithiques. — Le cant. a 11 comm., et 14.120 h.

**placabilité** n. f. Qualité de celui qui est placable. (Peu us.) Ant. **Implacabilité.**

**placable** adj. (lat. *placabilis*). Qui peut être apaisé. (Peu us.) Ant. **Implacable.**

**placage** n. m. (de *plaquer*). Action, manière, art de plaquer. Ouvrage de menuiserie, d'ébénisterie, de marqueterie, etc., consistant en l'application d'une mince feuille d'une matière précieuse sur une matière de moindre valeur : *des placages de thuya, d'or, de nacre*. Action d'appliquer une couleur ou un mordant sur l'une des faces d'un tissu. Action de transporter des plaques de gazon sur une pelouse. Genre de greffe, qui consiste à insérer dans une entaille une plaque d'écorce munie d'un œil. *Fig.* Ouvrage de l'esprit, composé de morceaux pris çà et là, ou partie d'ouvrage qui semble avoir été faite à part et non d'après un plan général.

— Encycl. *Techn.* Pour opérer le placage d'un meuble, on commence par en dresser toutes les surfaces avec le plus grand soin, puis on le couvre de stries qui s'entrecoupent de manière à faciliter la prise de la colle. Le meuble est alors *fini en blanc*. On applique ensuite les feuilles, sciées mécaniquement, à l'aide de la colle forte, que l'on emploie alors qu'elle est claire et chaude.

**plaçage** n. m. Action de placer. Distribution des places dans un marché, une place, etc.

**placard** [*kar*] n. m. (de *plaquer*). Assemblage de menuiserie au-dessus d'une porte. Armoire pratiquée dans un mur. Avis, écrit ou imprimé, affiché publiquement pour annoncer, injurier, diffamer : *placard officiel, séditieux*. *Impr.* Epreuve d'imprimerie, en colonnes espacées, pour faciliter les corrections. *Pop.* Emplâtre, cataplasme.

**placarder** [*dé*] v. a. (de *placard*). Afficher sous forme de placards : *placarder un arrêt*. Railler dans des écrits satiriques : *placarder ses adversaires*. *Impr.* Imprimer en placard.

**placardeur** n. m. Celui qui affiche des placards.

**placart** [*kar*] n. m. *Archéol.* Pièce de renfort de cuirasse qui, aux xv^e^ et xvi^e^ siècles, se fixait à la région pectorale gauche de la cuirasse.

**place** n. f. (du lat. *platea*, place publique). Espace, endroit qu'occupe, ou peut, ou doit occuper une personne, une chose : *une place pour chaque chose, et chaque chose à sa place*. Emploi : *perdre sa place*. Rang qu'obtient un écolier pour sa composition : *les prix se donnent d'après les places*. Classement attribué au cheval arrivé second ou troisième dans une course : *jouer la place*. Lieu public découvert et généralement environné de bâtiments : *la place de l'Opéra, de la Bastille*. *Sur la place*, à terre, par terre. *Rester sur la place*, tomber mort ou grièvement blessé. *Sur place*, à l'endroit même. *Prendre la place de quelqu'un*, se substituer à lui. *A sa place*, si j'étais à sa place. *Céder la place à quelqu'un*, se retirer devant lui. *Quitter la place*, renoncer à ce qu'on faisait. *Laisser place à*, laisser de la latitude pour. *Faire place à*, se ranger pour laisser passer ; donner une place auprès de soi ; céder sa place à, être remplacé par. *Faire place nette*, vider le logement qu'on occupait ; congédier tout un personnel. *Ne pas tenir*, *ne pas rester en place*, aller et venir sans cesse. *Se tenir à sa place*, observer les bienséances qu'exige son état. *Etre à sa place*, être dans l'état, dans l'emploi qu'on mérite. *Remettre quelqu'un à sa place*, le rappeler au respect, aux égards qu'il doit. *En son lieu et place*, en sa place, en son nom. *Place forte*, ville de guerre. *Place d'armes*, endroit où ont lieu les revues, les exercices, etc. *Place d'armes*, l'un des éléments de la fortification bastionnée, formée par un élargissement du chemin couvert : *place d'armes rentrante ; place d'armes saillante*. (V. FORTIFICATION.) *Absol.* Ville fortifiée où l'on rassemble des troupes : *la place de Lille*. Bureaux du commandant de place : *faire viser un congé à la place*. *Comm.* Lieu du change, de la banque. Se dit de tous les négociants, de tous les banquiers d'une ville : *la place de Paris*. *Faire la place*, aller de maison en maison offrir des marchandises. *Place de voitures*, endroit où stationnent les voitures publiques. *Voiture de place*, voiture à louer qui stationne sur la place.

— Encycl. *Milit.* Les places de guerre sont *classées*, suivant leur importance, en trois catégories. De plus, celles qui, par leur situation, doivent concourir à la défense d'une même région, sont réunies en *groupes*, dont chacun porte le nom de la place principale. Chaque place est commandée par un officier dit *gouverneur* ou *gouverneur désigné*, suivant qu'il exerce le commandement dès le temps de paix ou qu'il ne doit l'exercer qu'en temps de guerre. En outre, chacun des groupes de places fortes est sous les ordres d'un officier général ou au moins d'un colonel, qui porte le titre de *commandant supérieur de la défense* des places du groupe. Une place peut être en état de paix, en état de guerre, ou en état de siège.

**Place Royale** (*la*) ou *l'Amour extravagant*, comédie en cinq actes et en vers, de P. Corneille (1635). Etude curieuse du caractère d'un amant qui se plaint d'être trop aimé et regarde cet excès d'amour comme une atteinte à sa liberté.

**placé, e** adj. Qui est dans une certaine position : *avoir la poitrine bien placée*. *Haut placé*, qui a une position élevée. *Avoir le cœur bien placé*, avoir de la vertu. *Turf. Jouer un cheval placé*, parier que ce cheval arrivera second ou troisième.

**placeau** [*sô*] n. m. Dans certaines exploitations forestières, surface réservée dans une coupe pour y élever de jeunes plants.

**placement** [*man*] n. m. Action de procurer une place, un emploi : *bureau de placement*. Action de vendre : *marchandise de placement facile*. Action de disposer d'un capital de manière qu'il rapporte des intérêts : *faire un placement avantageux*. Ant. **Déplacement.**

— Encycl. *Dr. Bureau de placement.* Les municipalités sont autorisées à supprimer les bureaux de placement payants, moyennant une indemnité.

Les frais de placement touchés dans les bureaux maintenus à titre payant sont entièrement supportés par les employeurs, sans qu'aucune rétribution puisse être perçue sur les employés, sous peine d'amende et d'emprisonnement ou de l'une de ces deux peines.

Les bureaux de placement gratuits, créés par les municipalités, syndicats professionnels, bourses du travail, et toutes autres associations légalement constituées, ne sont pas soumis à l'autorisation, mais seulement à une déclaration à la mairie, déclaration renouvelable à chaque changement de local.

Les affiches concernant les offres et demandes de travail et d'emploi, apposées par les bureaux gratuits, sont exemptées du droit de timbre.

La loi organise le placement pour ainsi dire officiel des employés et ouvriers, en prescrivant l'ouverture à la mairie de chaque commune d'un registre, mis gratuitement à la disposition du public, sur lequel seront consignées les offres et demandes de travail et d'emploi. A ce registre est joint un répertoire où sont classées les notices individuelles que les demandeurs de travail pourront librement joindre à leur demande.

Les communes ayant plus de 10.000 habitants sont obligées de créer un bureau municipal.

Les bureaux de nourrices sont soumis à des dispositions spéciales, relatives à la protection des enfants du premier âge.

**placenta** [*sin-ta*] n. m. (m. lat. signif. *gâteau ;* du gr., *plakous*, *gâteau*). *Anat.* Masse charnue et spongieuse en forme de gâteau, faisant partie des enveloppes de l'œuf, chez les mammifères. (C'est par le placenta que se nourrit le fœtus. Uni aux membranes, il constitue le *délivre*). *Bot.* Partie de la surface de l'ovaire, sur laquelle sont insérés les ovules.

Placenta.

**placentaire** [*sin-tè-re*] adj. Qui appartient au placenta : *vaisseaux placentaires*.

**placentaires** [*sin-tè-re*] n. m. pl. Grande division de mammifères, comprenant ceux qui possèdent un placenta. (V. MAMMIFÈRES.) S. un *placentaire*.

**placentairien, enne** ou **placentérien, enne** [*sin-té-ri-in, è-ne*] adj. *Bot.* Qui se rapporte au placenta.

**placentation** [*sin-ta-si-on*] n. f. *Bot.* Disposition des placentas dans le pistil.

— Encycl. La placentation est dite *axile* quand les placentas se soudent avec l'axe ou la columelle ; elle est dite *pariétale* quand les placentas se trouvent sur les parois du fruit ; elle est *centrale* quand les placentas sont réunis au centre et à la base de l'ovaire ; elle est *diffuse* quand tous les points de l'ovaire donnent des ovules.

**placentiforme** [*sin*] adj. (de *placenta*, et de *forme*). Qui a la forme d'un placenta.

**placer** [*sé*] v. a. (de *place*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il plaça, nous plaçons*.) Etablir, mettre dans un lieu : *placer un meuble*. *Fig.* Etablir dans une situation : *placer un homme entre son honneur et son intérêt*. Assigner un rang : *placer un invité*. Procurer un emploi : *placer un domestique*. Vendre pour le compte d'autrui : *placer des cafés*. Prêter ou céder à intérêt : *placer de l'argent*. *Jeu. Placer une balle*, l'envoyer exactement où l'on veut. Ant. **Déplacer.**

**placer** [*sèr*] n. m. (mot. esp., signif. *banc de sable*). Gisement aurifère : *les placers ont fait la fortune de la Californie*.

**placet** [*sè*] n. m. Tabouret. (Vx.)

**placet** [*sèt'*] (mot. lat. signif. *il plaît*), formule d'adhésion en usage dans les assemblées du clergé, et qui signifie : *je suis de cet avis*.

**placet** [*sè*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. préc.). Pétition, demande succincte par écrit : *présenter un placet*. (Vx.) Consentement, adhésion : *accorder son placet à une demande*. (Vx.) Sorte de requête en vers : *les placets de Voiture*.

— Encycl. *Proc. civ.* Le placet est une copie des conclusions que l'avoué du demandeur dépose entre les mains du tribunal, afin de faire appeler une cause à l'audience. Il n'a pas de valeur légale et ne donne droit à aucun payement d'émoluments.

**placeur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Qui place : *une placeuse de domestiques ; commis placeur*.

**placide** adj. (lat. *placidus*). Calme, paisible : *rester placide devant une injure*. Qui exprime la tranquillité de l'âme : *physionomie placide*. Ant. **Emporté.**

**Placide** (saint), moine bénédictin, né à Rome, massacré à Messine vers 541. Fête le 5 octobre.

**placidement** [*man*] adv. Avec placidité.

**Placidie** (Galia Placida Augusta), impératrice romaine, fille de Théodose, née à Constantinople, m. à Ravenne en 450. Femme d'Ataulphe, puis de Constance, général d'Honorius. Elle gouverna l'empire d'Occident pendant la minorité de son fils, Valentin III. Son mausolée se voit encore à Ravenne.

**placidité** n. f. (de *placide*). Caractère calme.

**placier** [*si-é*], **ère** n. Personne chargée de faire le placement des articles de commerce en visitant ou en cherchant des clients. Adjudicataire des places d'un marché.

**placité, e** adj. *Dr. anc.* Jugé par un placitum.

**placitre** n. m. Vaste terrain vague.

**placitum** [*tom'*] n. m. *Dr. anc.* Assises judiciaires. Syn. de PLAID. (V. ce mot.)

**placodine** n. f. Arséniure naturel de nickel.

**placoïde** adj. (du gr. *plax*, *plakos*, plaque, et *eidos*, aspect). Se dit de corps durs qui incrustent la peau de certains poissons, comme la raie.

**plafond** [*fon*] n. m. (pour *plat fond*). Surface, ordinairement plate, garnie de plâtre ou de menuiserie, qui forme la partie supérieure d'un lieu couvert : *suspendre un lustre au plafond.* Peinture ornant un plafond : *Delacroix a exécuté de magnifiques plafonds. Mar.* Plate-forme de la cale. Caillebotis recouvrant le fond de la chambre d'un canot. *Aviat.* Altitude maximum à laquelle peut parvenir un avion, et qui varie, d'ailleurs, avec la puissance de l'appareil. *Pop.* Cerveau, intelligence. *Bas de plafond*, inintelligent. *Avoir une araignée dans le plafond*, être un peu fou. *Jeu.* Variété du bridge aux enchères, qui consiste à ne compter à la marque que le nombre de levées qui a été demandé, le surplus étant marqué aux honneurs.

— ENCYCL. *Archit.* Les plafonds sont tantôt de simples surfaces planes sans moulures et sans ornementation, et tantôt des surfaces courbes avec des sculptures, des peintures, des arabesques. On établit d'ordinaire les plafonds sur hourdis pleins, sur lattis jointifs, etc. Le *gobetage* consiste à jeter à la main du plâtre grossier un peu épaissi ; on applique ensuite le *crépi*, qu'on égalise à la règle. Enfin, sur le crépi on jette une troisième couche de plâtre fin égalisée, qui forme la partie apparente du plafond.

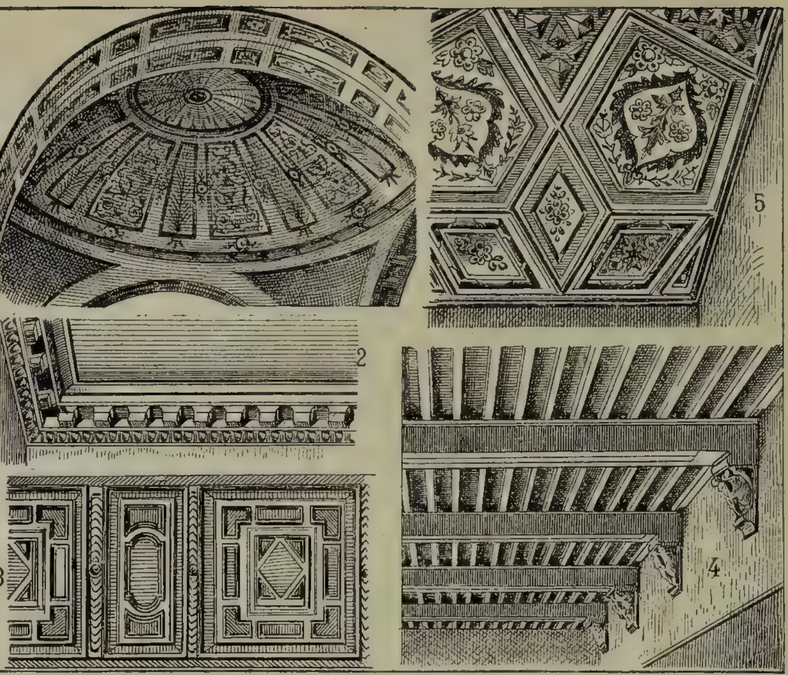

Plafonds : 1. En coupole ; 2. Plat à corniche ; 3. A caissons ou à compartiments ; 4. A poutres et solives apparentes ; 5. A compartienmts étrangers.

**plafonnage** [*fo-na-je*] n. m. Action de plafonner. Travail de celui qui plafonne.

**plafonnant** [*fo-nan*], **e** adj. Qui plafonne.

**plafonnement** [*fo-ne-man*] n. m. Perspective des objets vus de dessous, des figures peintes dans un plafond. Travail du plafond.

**plafonner** [*fo-né*] v. a. Garnir d'un plafond : *plafonner une pièce.* Exécuter pour plafond : *plafonner des figures.* V. n. Produire l'effet voulu des figures exécutées dans les plafonds. *Aviat.* Se dit d'un avion qui vole le plus haut possible et ne peut plus prendre de hauteur. *Jeu.* Au bridge-plafond, marquer aux honneurs.

**plafonneur** [*fo-neur*] n. et adj. m. Ouvrier qui fait des plafonds.

**plafonnier** [*ni-é*] n. m. Appareil d'éclairage moins grand qu'un lustre et qui se place très près du plafond.

**plagal, e, aux** adj. (d'un mot grec signifiant *à côté*, parce que les modes plagaux sont moins directs que les authentiques, qui donnent une gamme toute naturelle). Se dit d'un mode musical où la quinte est à l'aigu et la quarte au grave : *ton plagal. Modes plagaux*, dans le chant grégorien, modes dérivés des modes authentiques, par renversement de la quarte supérieure au grave. *Cadence plagale*, mouvement de la sous-dominante sur la tonique, portant l'une et l'autre l'accord parfait. (V. ÉGLISE.) N. m. Le mode plagal.

**plage** n. f. (ital. *piaggia ;* du lat. *plaga*, contrée). Rivage de mer plat et découvert : *plage de sable, de galets. Poétiq.* Contrée, climat : *les plages lointaines.* Espace de terre qui correspond à une région déterminée du ciel : *on compte quatre plages principales : le nord, le midi, l'est, l'ouest.*

**plagiaire** [*ji-è-re*] n. m. (lat. *plagiarius ;* de *plagium*, détournement d'esclave). Auteur qui donne comme sien ce qu'il a pillé chez autrui. Adjectiv. : *auteur plagiaire.*

**plagiarisme** [*ris-me*] n. m. Plagiat érigé en procédé littéraire.

**plagiat** [*ji-a*] n. m. Acte du plagiaire.

**plagièdre** adj. (du gr. *plagios*, oblique, et *edra*, base). Qui a des facettes obliques.

**plagier** [*ji-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Commettre un plagiat sur : *plagier un auteur.*

**plagiocéphalie** [*sé-fa-lî*] n. f. (du gr. *plagios*, oblique, et *kephalê*, tête). Elargissement du crâne, avec aplatissement du front.

**plagioclases** [*kla-ze*] n. m. pl. (du gr. *plagios*, oblique, et *klasis*, cassure). Série de feldspaths dont les clivages sont obliques l'un sur l'autre.

**plagiodère** n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la famille des chrysomélidés de l'hémisphère boréal, dont une espèce vit en France sur les saules.

**plagionite** n. f. Antimoniosulfure naturel de plomb.

**plagiostomes** [*os-to-me*] n. m. pl. (du gr. *plagios*, oblique, et *stoma*, bouche). Ordre de poissons sélaciens, comprenant ceux qui, comme les raies, les squales, ont la bouche transversale, placée en dessous, avec les ouvertures des fosses nasales très rapprochées et dans la même direction : *les plagio- stomes sont les plus grands de tous les poissons.* S. un *plagiostome.*

**plagiotrèmes** n. m. pl. Sous-classe de reptiles, renfermant les formes à peau recouverte d'écailles ou d'écussons, et dont l'anus s'ouvre par une fente transversale, comme chez les ophidiens et les sauriens. S. un *plagiotrème.*

**plagiotripte** n. m. Genre d'insectes orthoptères acridiens, de l'Afrique australe, remarquables par leur corselet, qui rappelle l'encolure d'un cheval

**plagiotrope** adj. (du gr. *plagios*, oblique, et *tropos*, direction). *Bot.* Se dit d'un organe auquel l'action de la pesanteur imprime une direction horizontale, comme cela a lieu pour le rhizome du sceau de Salomon.

**plagiotropie** [*pî*] n. f. *Bot.* Disposition des organes plagiotropes.

**plagiotropisme** [*pis-me*] n. m. Phénomène auquel est due la plagiotropie.

**plaid** [*plè*] n. m. (du lat. *placitum*, assemblée publique). Plaidoyer. Audience : *tenir les plaids.* (Vx.) Assemblée judiciaire ou politique sous les Mérovingiens et les Carolingiens. (Vx.)

**plaid** [*plè*] n. m. (m. écossais). Manteau à carreaux des Ecossais. Couverture de voyage, semblable à ce manteau. Manteau sans manches, qui se porte par dessus les autres vêtements.

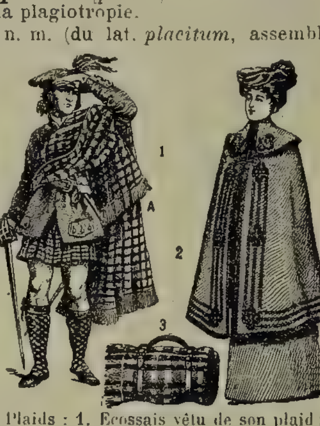

Plaids : 1. Ecossais vêtu de son plaid ; 2. De dame ; 3. De voyage.

**plaidable** [*plè-da-ble*] adj. Qu'on peut plaider : *cause difficilement plaidable.*

**plaidailler** [*plè-da, ll* mll., *é*] ou **plaidasser** [*plè-da-sé*] v. n. Faire de nombreux petits procès. Plaider de nombreuses petites causes.

**plaidailleur, euse** [*plè-da, ll* mll., *eu-ze*] n. Personne qui plaidaille.

**plaidant** [*plè dan*], **e** adj. Qui plaide : *les parties plaidantes.*

**plaider** [*plè-dé*] v. n. (de *plaid*). Contester en justice : *plaider pendant vingt ans.* Défendre sa cause ou celle d'une partie devant les juges : *avocat qui a bien plaidé.* Parler en faveur de quelqu'un : *plaider pour un enfant turbulent.* Fournir des présomptions en faveur de : *le passé de l'honnête homme plaide pour lui.* V. a. Défendre en justice : *plaider une affaire de mœurs ; plaider une cause.* Chercher à faire établir : *plaider l'incompétence du tribunal.* Soutenir : *plaider le faux. Plaider le faux pour savoir le vrai*, dire à quelqu'un une chose qu'on sait être fausse, pour tirer de lui la vérité.

**plaidereau** [*plè-de-rô*] n. m. Plaideur, chicaneur. (Vx.)

**plaiderie** [*plè-de-rî*] n. f. Procès. (Vx.)

**plaideur, euse** [*plè-deur, eu-ze*] n. Qui plaide. Qui aime les procès : *un plaideur enragé.* ALLUS. LITT. **L'huître et les Plaideurs,** fable de La Fontaine, dans laquelle deux voyageurs se disputent la possession d'une huître et prennent pour arbitre Perrin Dandin. Celui-ci gruge l'huître et donne à chacun une écaille. Dans l'application, on compare souvent Perrin Dandin à la Justice, ou à quiconque abuse de sa situation pour profiter d'un conflit.

**Plaideurs** (*les*), comédie en trois actes et en vers, imitée des *Guêpes* d'Aristophane, par Racine (1668), la plus spirituelle critique de mœurs du palais d'alors. Léandre, fils de Perrin Dandin, aime Isabelle, fille de Chicaneau, plaideur obstiné ; il pénètre, sous le déguisement d'un homme de loi, dans le domicile de ce dernier et obtient par surprise son consentement en lui faisant signer un contrat de mariage au lieu d'un exploit. Le type du juge maniaque Perrin Dandin, les démêlés de Chicaneau et de la comtesse de Pimbèche, les plaidoyers de Petit Jean et de l'Intimé sont d'une savoureuse plaisanterie. Le style surtout est excellent et court, agile, débordant de verve et de fantaisie. Beaucoup de vers, frappés au bon coin, sont devenus proverbes :

> Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera...
> Mais, sans argent, l'honneur n'est qu'une maladie...
> Point d'argent, point de Suisse...
> Ce que que je sais le mieux, c'est mon commencement...
> De grands mots qui tiendraient d'ici jusqu'à Pontoise...

D'autres passages de cette célèbre comédie sont encore souvent cités, surtout les deux suivants :

> L'INTIMÉ, *avocat de l'accusé* (un chien qui a dévoré un [chapon].
> . . . Avant la naissance du monde . . .
>
> DANDIN (bâillant).
> « Avocat, ah ! passons au déluge »...

Dans l'application, ces mots : *Avocat, passons au déluge*, sont une manière ironique de faire entendre à quelqu'un qu'il remonte beaucoup trop haut da le récit d'un événement.

> L'INTIMÉ.
> Aristote, « primo » peri « Politicon »,
> Dit fort bien...
>
> DANDIN.
> Avocat, il s'agit d'un chap
> Et non point d'Aristote et de sa « Politique ».

Ces mots : *Avocat, il s'agit d'un chapon*, s'a pliquent à ceux qui, dans une discussion, se lance dans de ridicules digressions.

**plaidoirie** [*plè-doi-rî*] n. f. Art ou action plaider : *l'exercice de la plaidoirie.* Plaidoyer : *i primer une plaidoirie.*

**plaidoyable** [*plè-doi-ia-ble*] adj. Où l'on pe plaider : *jour plaidoyable.*

**plaidoyer** [*plè-doi-ié*] n. m. Discours pronon à l'audience par un avocat, pour défendre u cause : *le plaidoyer de Berryer ne put sauver le m réchal Ney. Par ext.* Thèse en faveur d'une id d'un système.

**plaie** [*plè*] n. f. (du lat. *plaga*, coup). Soluti de continuité dans les parties molles du corp *panser une plaie.* (Syn. BLESSURE). Abusiv. Cicatric *soldat qui montre ses plaies.* Fléau : *les dix pla d'Egypte. Fig.* Peine, affliction : *plaie du cœ Mettre le doigt sur la plaie*, trouver, indiquer exa tement où est le mal. *Rouvrir une plaie*, faire vivre une ancienne douleur. (V. BOSSE.) PROV. : **Pla d'argent n'est pas mortelle,** toute perte d'argent réparable.

— ENCYCL. *Méd.* et *chir.* On distingue : 1° l plaies produites par des instruments coupants (in sions, coupures) ; 2° les plaies produites par d instruments piquants (piqûres) ; 3° les plaies fait par des instruments contondants (plaies contuse auxquelles se rattachent les plaies par arracheme et par armes à feu. La douleur, l'hémorragie, et sont des symptômes communs à toutes les plaies. rougeur, la suppuration, la fièvre n'affectent que plaies infectées. On doit laver toute plaie infect avec une solution antiseptique, puis appliquer pansement aseptique, recouvert d'une couche d'oua Quand il n'y a pas de pus, les pansements doive être rares.

La thérapeutique des plaies a beaucoup évol pendant la dernière guerre. En fin de compte, on admis qu'il fallait faire l'épluchage de la blessu en enlevant toutes les parties contuses ou gangrené Le microbe le plus nocif des plaies de guerre étant streptocoque, c'est contre lui que sont dirigés efforts de l'antisepsie (irrigation au chlorure de chau et, lorsqu'il a disparu, on peut souvent fermer la pla considérée comme aseptique.

— *Agric.* Les plaies des végétaux sont occasio nées par des coups de vent, la dent ou la griffe d animaux, les chocs, la gelée, etc., et portent l noms de *déchirures, contusions, gélicures*, suiva leur origine ou leur aspect. Les plaies n'intéressa que l'écorce sont bénignes ; mais, quand elles so pénétrantes et atteignent le bois, il faut, si l'on ve éviter la carie, la nécrose, mettre à nu la part saine, puis la recouvrir d'un onguent qui résiste a intempéries et à la propagation des moisissur (mastic, poix, résine, goudron, etc.).

— *Art vétér.* Les plaies des animaux sont du soit au harnachement dont une pièce quelconq frotte, soit à des chutes ou à d'autres causes. cause écartée, il faut aseptiser la plaie et la nettoy minutieusement par des lotions fréquentes, au moy de liquides antiseptiques (blessures occasionné par la selle, le collier ; genou couronné). Les plai du pied réclament un traitement particulier. (V. CL *de rue*, BLEIME, SEIME, JAVART.) Les *plaies d'é* sont des plaies ordinaires, dont la chaleur modif l'aspect et l'évolution. Il faut les aseptiser, puis l cautériser au nitrate d'argent et les recouvrir pommade au biiodure de mercure ou au sulfure carbone.

**plaignant** [*plè-gnan*], **e** n. Qui se plaint justice : *faire droit aux plaignants.* Adjectiv. : *partie plaignante.*

**plaignard** [*plè-gnar*], **e** adj. et n. *Fam.* Qui coutume de se plaindre.

**plain, e** [*plin, è-ne*] adj. (du lat. *planus*, éga Uni, plat. *Velours, satin, linge plain*, velours, s tin, linge uni. (Vx.) *De plain-pied* loc. adv. V. PLAI PIED. N. m. Haute mer. (Vx.) *Aller de plain*, plane

**plain** [*plin*] n. m. (pour *pelain*, de *peler*). Granc cuve contenant un lait de chaux et dans laquelle tanneur fait tremper les peaux.

**plainage** [*plè*] n. m. Mise des peaux dans plain.

**plain-chant** [*plin-chan*] n. m. Chant trad tionnel de l'Eglise, dont saint Grégoire le Grand coordonné, complété et fixé le répertoire : *le rythm du plain-chant est fondé sur l'accentuation et l divisions du phrasé. La musique du plain-chant e écrite sur une portée de quatre lignes en clef d'u ou de fa. Plain-chant musical,* plain-chant dan lequel on a introduit quelques-uns des procédés d l'art musical profane. Pl. des *plains-chants*

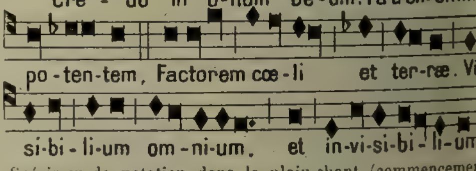
Cre - do in u-num De-um. Pa trem omni
po-ten-tem, Factorem cœ-li et ter-ræ. Vi
si-bi-li-um om-ni-um, et in-vi-si-bi-li-um

Spécimen de notation dans le plain-chant (commencemen du *Credo* de Dumont).

— ENCYCL. Le plain-chant se distingue de la mu sique moderne par les formes spéciales de sa *nota tion*, par le caractère de sa *tonalité* et de ses *mode* (il n'a pas de note sensible), et par la nature de so *rythme.* Par elles-mêmes, les notes de plain-chan n'ont pas de valeur métrique ; il y en a trois prin cipales : la longue, qui est carrée, avec une queue la brève, qui est carrée, et la semi-brève, faite e forme de losange.

a notation a pour but : 1º de marquer les divi· s ou le phrasé du chant. (La notation réformée Solesmes permet de reconnaître les anciens nes ou groupes de neumes [v. NEUME]) ; 2º de déhiner les intervalles que la voix doit successivet parcourir. L'imperfection des neumes, qui ne naient que de vagues indications sur les interes des sons, a donné naissance à la notation icale par notes séparées. La tonalité du plainnt appartient au genre diatonique pur et, tandis dans la musique moderne, tout morceau doit ctuer son repos final sur l'accord parfait de la que, dans un morceau de plain-chant, toutes les s, excepté la septième (le *si*), peuvent être prises r finales.

es modes sont au nombre de huit. Ce qui sert à distinguer, ce sont les intervalles voisins de la le, seconde au-dessous, tierce au-dessus. Les modes sont groupés par deux : l'*authentique*, t-à-dire le principal, et le *plagal*, c'est-à-dire le vé. (V. ÉGLISE.)

e *rythme* du plain-chant est fondé non sur une binaison de longues et de brèves, comme dans mètre classique, ni sur le partage des mesures, me dans la musique moderne, mais sur l'accenion et la division du phrasé, comme dans le disrs ordinaire (rythme oratoire).

n distingue dans le plain-chant divers chants, qui : *chant ambrosien*, sorte de plain-chant appelé i du nom de saint Ambroise, auquel on en attril'invention, ou tout au moins l'introduction dans cérémonies du culte chrétien ; *chant grégorien*, nt dont le pape saint Grégoire a été l'inventeur ui a été admis dans la plupart des églises à l'exion du chant ambrosien, réforme qui date à peu s du commencement du VIe siècle ; *chant en* ou *chant égal*, chant qui ne roule que sur deux es, comme quelques morceaux de plain-chant usité ourd'hui dans les églises ; *chant sur le livre*, harnie improvisée par quatre chanteurs sur un mor de plain-chant (le chant sur le livre, nommé si *fleurtis*, parce qu'il sème de fleurs le parterre plain-chant, est aujourd'hui dans l'oubli, mais t fort à la mode au XVIe et au XVIIe siècle) ; *chant ect*, chant d'église exécuté par le chœur entier; *nt antiphonique*, chant d'église à deux chœurs rnes.

**plaindre** [*plin-dre*] v. a. (du lat. *plangere*, oper. — Se conj. comme *craindre*.) Témoigner la compassion : *plaindre les malheureux*. Donner egret : *plaindre sa peine. N'être pas à plaindre*, dans une condition avantageuse. V. n. Pousser gémissements : *malade qui ne fait que plaindre*. **plaindre** v. pr. Se lamenter. Témoigner du métentement contre quelqu'un ou quelque chose : *se indre de son sort*. Former une plainte en justice. r. **Envier**.

**plaine** [*plè-ne*] n. f. (rad. *plain*). Certaine étende pays plat : *la Russie est un pays de plaines. t. La plaine liquide*, la mer. *Plaines de l'air, ine céleste, azurée, étoilée*, l'espace, le firmament. *s*. Champagne réduite de moitié en hauteur. *t*. Partie des bancs de la Convention où sié-

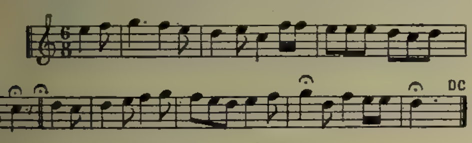

La Plaine (sonnerie de trompe).

ient les députés de l'opinion modérée ; ces dépueux-mêmes. *Véner*. Sonnerie de trompe pour liquer que la bête de meute a débuché et qu'elle en plaine.

**Plaine,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Molsheim ; 34 h.

**Plaine (La),** comm. de la Loire-Inférieure, arr. à 26 kil. de Paimbœuf, près de l'Atlantique ; 60 h. Ch. de f.

**plainer** [*plè-né*] v. a. Passer au bain de chaux parlant d'une peau non dépilée.

**Plainfaing,** comm. des Vosges, arr. et à 18 kil. Saint-Dié, sur une des branches de la Meurthe issante ; 5.320 h. Source minérale. Filatures ; frogeries.

**Plainfield,** v. des Etats unis d'Amérique (Newrsey, comté d'Union) ; 27.000 h.

**plain-pied** n. m. Logement, appartement comsé de pièces de niveau, sans pas ni ressauts. *De in-pied* loc. adv. Sans monter ni descendre : *partement de plain-pied. Fig*. Dans le même état, ns différence : *deux situations qui sont de plained*. Sans difficulté, tout naturellement : *les « fils papa » entrent partout de plain-pied*.

**plainte** [*plin-te*] n. f. (de *plaindre*). Gémisseent, lamentation : *pousser des plaintes*. Blâme, proche : *mettre à néant les plaintes de quelqu'un*. éclaration faite en justice, du sujet que l'on a de se aindre : *déposer une plainte*.

— ENCYCL. *Dr*. La plainte, dénonciation émanant la partie lésée par une infraction, peut être faite rectement aux procureurs de la République, aux ges d'instruction et aux autres officiers de police diciaire, qui en dressent un procès-verbal ; elle ut aussi être rédigée par les plaignants eux-mêmes, par eux directement transmise aux procureurs de République, ou aux autres officiers de police juciaire. La plainte n'oblige pas le ministère public poursuivre ; cependant, dans un cas, il est tenu agir : c'est celui où le plaignant s'est constitué *rtie civile*.

**Plaintel,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à kil. de Saint-Brieuc ; 2.540 h. Ch. de f. Et.

**plaintif, ive** [*plin*] adj. Qui a l'accent de la lainte : *ton plaintif*. Qui gémit, qui a l'habitude de émir : *la troupe plaintive des exilés*.

**plaintivement** [*plin. man*] adv. D'une voix laintive : *gémir plaintivement*.

**plaire** [*plè-re*] v. n. (lat. *placere*. — *Je plais, ous plaisons. Je plaisais, nous plaisions. Je plus, ous plûmes. Je plairai, nous plairons. Je plairais, ous plairions. Plais, plaisons, plaisez. Que je plaise, ue nous plaisions. Que je plusse, que nous plusions. Plaisant. Plu.*) Etre agréable, flatter l'esprit u les sens : *la louange plaît*. Inspirer l'amour, amitié. V. impers. Etre conforme à la volonté, au ésir de : *il plaît aux uns de partir, aux autres de rester. S'il vous plaît*, formule de politesse. *Cela vous plaît à dire*, phrase indiquant qu'on ne convient pas de ce qui vient d'être dit. *Comme il vous plaira*, comme vous voudrez. *Plaît-il ?* se dit pour faire répéter ce qu'on a mal entendu. *Plaise* ou *plût à Dieu que*, formule de souhait. **Se plaire** v. pr. S'aimer réciproquement. Prendre plaisir à : *ils se sont plu à me tourmenter*. Se trouver bien : *se plaire à la campagne. Fig*. En parlant des végétaux : *la vigne se plaît sur les coteaux*. En parlant des animaux : *le gibier se plaît dans les bois*. ANT. **Déplaire**.

**plaisamment** [*plè-za-man*] adv. D'une manière plaisante, agréable : *raconter plaisamment une anecdote*. Ridiculement : *être plaisamment coiffé*.

**plaisance** [*plè-zan-se*] n. f. Plaisir. (Vx.) *De plaisance*, qui sert au plaisir : *bateau de plaisance*.

**Plaisance** [*plè*] (en ital. **Piacenza**), v. d'Italie, sur la Nuretta, près de la rive dr. du Pô ; 40.000 h. (*Placentins*). Cathédrale (XIIe-XIIIe s.). Palais communal. Tissage de la soie. Saccagée par Annibal, elle devint au moyen âge une république indépendante et suivit, à partir de 1511, la destinée de Parme. — La prov. a 267.000 h.

**Plaisance,** ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 37 kil. de Mirande, sur l'Arros ; 1.730 h. — Le cant. a 15 comm., et 6.400 h.

**plaisant** [*plè-zan*], **e** adj. (de *plaire*). Agréable : *site plaisant*. Qui fait rire : *conte plaisant*. Devant un nom, Ridicule : *un plaisant personnage*. N. m. Celui qui cherche à faire rire : *faire le plaisant*. Le côté curieux, piquant : *le plaisant d'une aventure*. ALLUS. LITT. V. GRAVE. ANT. **Déplaisant**.

**plaisanter** [*plè-zan-té*] v. n. (de *plaisant*). Dire ou faire quelque chose pour amuser : *aimer à plaisanter. Fig*. Ne pas parler sérieusement. *Il ne plaisante pas*, il est sévère, dur, susceptible. V. a. Railler sans méchanceté : *plaisanter quelqu'un*.

**plaisanterie** [*plè-zan-te-rî*] n. f. Chose dite ou faite pour amuser : *Beaumarchais a la plaisanterie mordante*. Dérision : *assez de plaisanteries*. Bagatelle, chose peu importante : *pour Hercule, les plus fabuleux exploits n'étaient qu'une plaisanterie. Plaisanterie à part*, sérieusement parlant. *Entendre la plaisanterie*, savoir supporter un badinage sans se fâcher. *Tourner une chose en plaisanterie*, la considérer sous un côté plaisant.

**plaisantin** [*plè-zan*] n. m. En mauv. part, celui qui aime à faire le plaisant.

**Plaisians** [*zi-an*] ou **Plasian** (Guillaume **de**), né à Plaisians, m. en 1313 ; un des plus fameux légistes de Philippe le Bel, qui lui confia d'importantes missions.

**plaisir** [*plè-zir*] n. m. (du lat. *placere*, plaire). Sensation agréable, excitée par la possession ou l'image d'un bien. Joie, contentement : *les plaisirs de l'âme, des sens*. Divertissement, amusement : *en ville, l'hiver est le temps des plaisirs*. Volonté, décision : *si c'est votre plaisir. Homme, femme de plaisir*, personne qui vit habituellement dans les plaisirs. *Menus plaisirs*, v. MENU. *Bon plaisir*, volonté arbitraire : *la France a longtemps vécu sous le régime du bon plaisir des rois. Car tel est notre bon plaisir*, formule de chancellerie par laquelle les rois de France, à partir de François Ier, terminaient les ordonnances, édits et déclarations. Oublie roulée en cornet. Loc. adv. : *A plaisir*, de pure invention : *conte fait à plaisir*. Sans sujet : *se tourmenter à plaisir. Par plaisir*, en guise de divertissement ou d'essai. *Avec plaisir*, volontiers. PROV. : **Pas de plaisir sans peine,** tout agrément s'achète au prix d'un effort ou d'un inconvénient. ANT. **Chagrin, tristesse, affliction, peine.**

— ENCYCL. *Phil*. Le plaisir est un phénomène primitif et simple, que la conscience se borne à constater. Ce n'est pas, en effet, un état affectif, pur et isolable : le plaisir est le concomitant de divers états physiques. Certains philosophes ne lui attribuent qu'un caractère négatif et le considèrent comme l'absence de douleur. On admet plus généralement la théorie d'Aristote, qui attribue le plaisir à un développement d'activité modérée. Conformément à cette théorie, Grote a formulé quatre lois : *Une activité énergique qui se dépense produit un* plaisir positif. *Une activité énergique qui ne se dépense pas engendre une* douleur négative. *Une activité faible qui s'exerce trop produit une* douleur positive. *Une activité faible qui ne se dépense pas produit* un plaisir négatif. Mais il convient en outre de tenir compte de la *qualité* de l'activité. On peut dire que le plaisir a pour cause une activité modérée et conforme aux tendances de l'individu.

**Plaisir,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 15 kil. de Versailles ; 1.730 h.

**plamage** n. m. Action de plamer.

**plamée** [*mé*] n. f. (subst. particip. de *plamer*). Chaux dont le tanneur s'est servi pour enlever le poil des cuirs.

**plamer** [*mé*] v. a. (de *plain*). Gonfler, amollir et dégraisser les peaux à l'aide de la chaux.

**plamerie** [*rî*] n. f. Lieu où l'on plame les peaux.

**plamotage** n. m. Action de plamoter le sucre.

**plamoter** [*tè*] v. a. Nettoyer et égaliser la base des pains de sucre, après les avoir enlevés des formes.

**plamussade** [*mu-sa-de*] n. f. (de l'anc. fr. *plamuse*, coup ; de *palma*, paume, et *marmouse* ou *mouse*, museau). Coup donné légèrement du plat de la main.

**plan, e** adj. (lat. *planus*). Plat et uni : *surface plane. Angle plan*, formé par deux plans qui se coupent.

**plan** n. m. (de *plan*, adj.). Surface plane, c'est-à-dire surface sur laquelle la droite joignant deux points quelconques est comprise tout entière. Tracé représentant, sur une surface plane, les différentes parties d'un édifice ou d'un appareil : *tracer le plan d'une ville. Lever un plan*, exécuter les opérations géométriques nécessaires pour pouvoir représenter un terrain sur le papier. *Plan géométral*, celui qui donne les dimensions réduites d'après une échelle et sans tenir compte des apparences de la perspective. *Plan perspectif*, celui qui donne les grandeurs avec les modifications que leur fait subir la perspective. *Plan relevé*, projection horizontale qui ne donne que les parties supérieures des édifices. *Plan en relief*, ouvrage qui représente un objet en relief, réduit d'après une certaine échelle. *Plan géométrique*, plan qui passe par la base ou la ligne de terre d'un tableau *Plan horizontal*, plan perpendiculaire à la direction verticale. *Plan vertical*, plan perpendiculaire au plan horizontal. *Plan incliné*, machine simple, comprenant une surface inclinée à l'horizon. *Plan d'épreuve*, petit appareil pour étudier la distribution de l'électricité sur un conducteur. *Plan de réflexion*, plan déterminé, dans la réflexion d'un rayon lumineux, par le rayon incident et le rayon réfléchi. *Plan de réfraction*, plan déterminé par le rayon incident et le rayon réfracté. *Peint*. Distance, éloignement relatif des objets qui entrent dans la composition d'un tableau : *reléguer une figure au second, au troisième plan. Fig*. Disposition générale d'un ouvrage : *plan d'une tragédie*. Ensemble des dispositions qu'on arrête pour l'exécution d'un projet : *arrêter son plan. Théât*. Chacune des parties de la scène déterminées par le manteau d'arlequin, les différentes coulisses et la toile de fond. *Tir. Plan de tir*, plan vertical qui passe par la ligne de tir. *Pop. Etre, rester, laisser en plan*, être, rester en suspens ; abandonner. *Il y a, il n'y a pas plan*, il y a, il n'y a pas moyen.

— ENCYCL. *Géom*. Le plan est déterminé par trois points non en ligne droite, par deux droites qui se coupent, par une droite et un point, par deux droites parallèles. On peut considérer le plan comme la surface engendrée par une droite assujettie à passer par un point fixe et à rencontrer une droite fixe ou encore à rencontrer deux droites qui se coupent ou qui sont parallèles.

Deux plans se coupent suivant une ligne droite et forment un dièdre. (V. DIÈDRE.)

**planage** n. m. Action de planer, de polir avec la plane.

**planaire** [*nè-re*] n. f. Genre de vers turbellariés, comprenant des formes allongées, ovales, aplaties, qui vivent dans les eaux douces de tout le globe.

**Planard** [*nar*] (François-Antoine-Eugène **de**), écrivain français, né à Milhau, m. à Paris (1784-1853) ; auteur de comédies, de vaudevilles et d'un grand nombre de livrets d'opéras-comiques : *le Pré aux Clercs, l'Eclair*, etc.

**planchage** n. m. Ouvrage en planches.

**planche** n. f. (bas lat. *planca*). Morceau de bois scié en long, assez large et peu épais : *planche de chêne, de sapin. Pop*. Femme très maigre. Dernier débris : *sauver une planche du naufrage de sa fortune. Avoir du pain sur la planche*, avoir des ressources pour l'avenir, du travail assuré ou fait d'avance. *Planche pourrie*, appui incertain et dangereux. *Planche de salut*, moyen de salut dans une situation désespérée. Feuille de métal ou morceau de bois plat, sur lesquels le graveur a tracé des lettres ou des figures. Estampe tirée sur cette planche : *livre orné de planches*. Petit espace de terre plus long que large : *planche de salade*. Gros morceau de lard levé sur l'animal. *Faire la planche*, se tenir dans l'eau sur le dos, complètement immobile, sauf que l'on agite légèrement les mains à plat près du corps. Pl. *Les planches*, le théâtre, la scène : *paraître, débuter sur les planches. Mar. Planche de débarquement*, petit pont volant entre une embarcation et la terre. *Jour de planche*, temps accordé à un navire de commerce pour effectuer son déchargement (au moyen de planches jetées entre son bord et le quai). V. SURESTARIE.

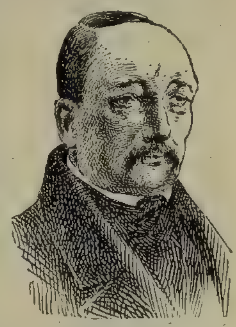

Gust. Planche.

**Planche (La),** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 23 kil. de Nantes, sur l'Ognon ; 1.750 h. Coutils.

**Planche** (Joseph), helléniste français, né à Ladinhac (Cantal), m. à Paris (1762-1853). On lui doit un célèbre *Dictionnaire grec-français*. — Son fils, JEAN-BAPTISTE-*Gustave*, célèbre critique littéraire français, né et m. à Paris (1808-1857). Il collabora surtout à la *Revue des Deux Mondes*. Critique sévère et dogmatique à l'excès, il n'épargna même pas les plus grandes gloires romantiques : Balzac, Hugo, Lamartine (*Portraits littéraires, Etudes sur les arts*, etc.).

**planchéiage** n. m. Action de planchéier.

**planchéier** [*ché-i-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Garnir de planches le sol d'un appartement.

**planchéieur** n. et adj. m. Celui qui fait des planchers.

**planchéite** n. f. Silicate naturel de cuivre.

**plancher** [*ché*] v. a. Emoudre dans leur longueur les ciseaux appelés *forces. Arg*. Quitter, abandonner, se moquer. V. n. Faire sur l'ophicléide des fioritures de mauvais goût.

**plancher** [*ché*] n. m. (de *planche*). Assemblage de planches supportées par des solives et séparant les étages d'une maison : *plancher en mosaïque*. Face supérieure du même ouvrage, formant le sol d'un appartement : *cirer le plancher*. Face inférieure du même ouvrage, formant le plafond d'un appartement : *suspendre quelque chose au plancher. Faux plancher*, plancher établi à une certaine distance au-dessus du plancher principal. *Fam. Le plancher des vaches*, la terre ferme. *Pop. Débarrasser le plancher*, se retirer.

— ENCYCL. *Constr*. Les planchers se composent de deux parties principales : la *charpente* ou *travure*, et le *hourdis*, complétées par le *carrelage* ou le *parquet* et l'enduit inférieur ou *plafond*.

La charpente ou travure résistante est formée de poutres (*solives*) en bois ou en fer, groupées de diverses manières. On peut considérer plusieurs types de planchers, selon que ceux-ci sont construits exclusivement en bois, en bois et maçonnerie, en fer et maçonnerie, en fer et poterie, ou en ciment armé.

Le plancher en bois comprend, pour les petites surfaces, une rangée de solives espacées de 30 à 60 centimètres, prenant appui soit sur les murs, soit sur une poutre appliquée contre le mur (lambourde). Ces solives peuvent être coupées pour ménager des ouvertures (*enchevêtrures*), pour les escaliers, les trémies des cheminées, etc. Dans ce cas, elles sont alors réunies par de petites pièces perpendiculaires (*chevêtre, linçon*). Entre ces solives, se place un remplissage en plâtre, en maçonnerie, en poterie (*hourdis*), destiné à assourdir le plancher, tout en consolidant les solives en les rendant solidaires ; enfin, sur les solives se fixent des pièces de faible équarrissage (*gîtes* ou *lambourdes*), qui, bien dressées, reçoivent les lames ou planches du parquet ; sous le plancher, on cloue de petites lattes, qui, enduites de plâtre et diversement décorées, constitueront le *plafond* de l'étage inférieur.

Le plancher en fer, plus léger et incombustible, est formé de solives en fer double T, maintenues en place par des entretoises. Dans le plancher en béton armé, le hourdis et les poutres forment un tout solidaire, ce qui rend la masse très résistante et permet de très grandes surfaces sans piliers de support encombrants. On calcule les planchers de façon qu'ils puissent porter une charge variable selon la destination (appartement 200 kil. par mq. ; magasin 450 à 2.000 kil.).

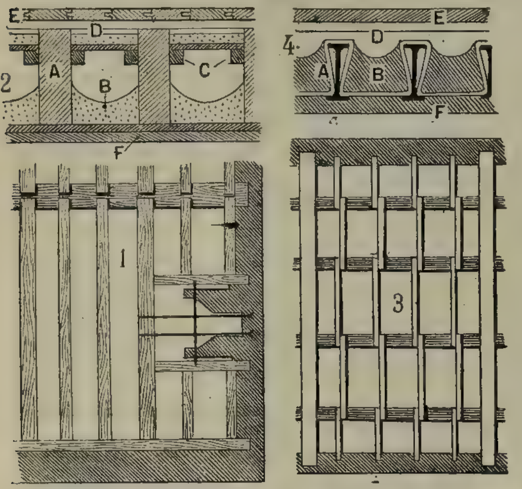

Planchers : 1. En bois ; 2. Coupe ; 3. En fer ; 4. Coupe ; A, solives ; B, hourdis ; C, lambourdes ; D, fausse aire ; E, plancher ; F, plafond.

**Plancher-Bas,** comm. de la Haute-Saône, arr. et à 20 kil. de Lure, sur le Rabin ; 2.000 h. Ch. de f. Est. Chaînes d'acier.

**Plancher-les-Mines,** comm. de la Haute-Saône, arr. et à 27 kil. de Lure, sur le Rabin ; 2.790 h. Ch. de f. Est. Fabriques de boulons, vis ; serrurerie.

**Planches (Les)**, comm. de Suisse (cant. de Vaud), sur les bords du lac Léman ; 4.520 h. C'est la principale section de l'agglomération de Montreux.

**Planches-en-Montagne (Les)**, ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 35 kil. de Poligny, sur la Saine ; 230 h. Fruitières. — Le cant. a 10 comm., et 3.220 h.

**planchette** [*chè-te*] n. f. Petite planche. Conscience de tourneur. Instrument qui sert à lever les plans : *faire un lever à la planchette.*

**plancheur** n. m. Officier qui surveillait, à Paris, la pose des planches servant aux débarquements à quai.

**Planchez,** comm. de la Nièvre, arr. et à 16 kil. de Château-Chinon ; 1.510 h. Bois.

**Planchon** (Jules-Emile), botaniste français, né à Ganges (Hérault), m. à Montpellier (1823-1888) ; membre de l'Académie de médecine et correspondant de l'Académie des sciences (1872). Il a le premier fait connaître le phylloxéra de la vigne. — Son frère, François-Gustave, né à Ganges, m. à Paris (1833-1900), fut directeur de l'Ecole de pharmacie à Paris.

**Plancoët** [*ko-èt'*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 18 kil. de Dinan ; 2.200 h. Ch. de f. Et. Port sur l'Arguenon. — Le cant. a 10 comm., et 13.030 h.

**plançon** n. m. (lat. pop. *plantio ;* de *planta*, plante). Grosse branche repiquée en terre après avoir été aiguisée d'un bout. V. bouture.

**plançon** ou **plantard** [*tar*] n. m. Tronc d'arbre équarri, puis refendu à la scie.

**plan-concave** adj. Dont une face est plane, et l'autre concave : *lentille plan-concave.*

**plan-convexe** adj. Dont une face est plane, et l'autre convexe : *verres plan-convexes.*

**planctique** adj. (de *plancton*). Qui erre, qui flotte au gré des eaux.

**plancton** ou **plankton** n. m. (du gr. *plagktos*, errant). Ensemble des organismes microscopiques ou tout au moins minuscules qui vivent en suspension dans les eaux douces ou salées.

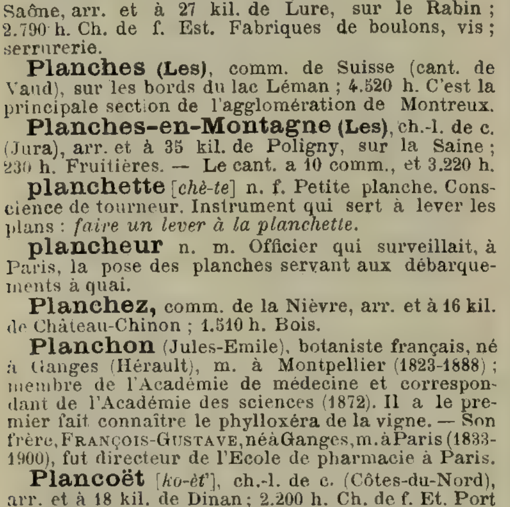

Plancton.

— Encycl. Le plancton est composé d'algues microscopiques (diatomées), de protozoaires (foraminifères, radiolaires, noctiluques), cœlentérés (méduses, siphonophores), de crustacés copépodes et schizopodes, etc. Certains de ces animalcules sont phytophages et vivent de diatomées, et d'autres sont carnassiers et dévorent les premiers. Tous vivent à une profondeur qui ne dépasse pas 200 mètres et peuvent servir de nourriture aux grands cétacés.

**planctonique** ou **planktonique** adj. Qui a rapport au plancton.

**plane** n. m. Nom vulgaire du platane, de l'érable plane, du bananier.

**plane** n. f. (lat. *plana*). Outil tranchant à deux poignées, dont les tonneliers, etc., se servent pour unir, polir le bois.

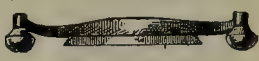

Plane.

**plané** n. m. Mince pellicule d'or en forme de ruban, que produit le laminoir, et qui sert à doubler le cuivre dans la fabrication des bijoux en doublé.

**plané** adj. m. Se dit du vol qu'un oiseau exécute en planant, et du vol de l'avion dont le moteur est arrêté et qui se soutient seulement sur ses ailes.

**planement** [*man*] n. m. Action de voler en planant.

**planer** [*né*] v. a. Débiter ou égaliser du bois avec la plane. Unir, polir un métal avec le marteau ou une planeuse. En parlant de peaux, les débarrasser de leur poil.

**planer** [*né*] v. n. (de *plain*). Se dit d'un oiseau qui se soutient en l'air sur ses ailes étendues, sans qu'il paraisse les remuer : *l'aigle plane de longues heures à des hauteurs exceptionnelles. Fig.* Considérer de haut : *l'œil de l'aéronaute plane sur la terre.* Considérer en esprit et d'une manière élevée : *le génie de Bossuet planait sur les siècles passés.*

**planère** n. m. Genre d'ulmacées, renfermant des arbres originaires de l'Asie et de l'Amérique septentrionales, dont une espèce (*planète crénelée* ou *orme de Sibérie*) est cultivée en pleine terre dans toute la France.

**planétaire** [*tè-re*] adj. Qui concerne les planètes : *corps planétaire. Système planétaire*, ensemble de toutes les planètes qui se meuvent autour du soleil. *Année planétaire*, temps qu'une planète met à faire sa révolution autour du soleil. N. m. Machine au moyen de laquelle on imite le mouvement des planètes.

**planète** n. f. (du lat. *planeta*, gr. *planêtês*, errant). Corps céleste qui tourne autour du soleil : *les planètes n'ont pas de lumière propre. Etre né sous une heureuse planète*, réussir dans tout ce qu'on entreprend (par allusion à la croyance des astrologues, que les planètes présidaient à la naissance des hommes).

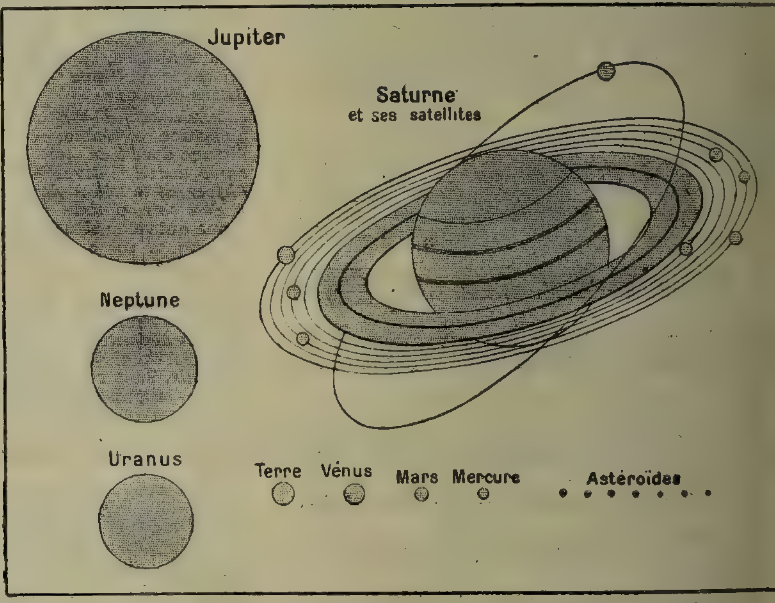

Grandeur comparative des planètes. (V. soleil.)

— Encycl. La terre fait partie d'un système de corps dits *planètes*, dont le soleil occupe à peu près le centre, et qui tournent autour de cet astre et sur eux-mêmes. C'est à Copernic que l'on doit une conception simple de l'univers et, en particulier, du mouvement planétaire. Les huit grandes planètes, visibles à l'œil nu, sont, par ordre de distance au Soleil : Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune. Parmi les petites, on compte : Vesta, Junon, Cérès, Pallas, etc. Outre ces planètes, il y a les satellites, ou planètes secondaires, qui tournent autour d'une planète principale. Ainsi, la Terre est accompagnée par la Lune, qui tourne autour d'elle. Mars a deux satellites, Jupiter en a neuf, Saturne dix, Uranus quatre, et Neptune un.

L'ensemble de tous ces corps fait partie de ce que l'on appelle notre *système solaire*. De nombreuses comètes se meuvent autour du Soleil. Elles diffèrent des planètes, notamment en ce qu'elles sillonnent l'espace dans tous les sens, suivant des courbes ou *paraboles* excessivement allongées. Enfin, des myriades d'étoiles séparées les unes des autres par des distances énormes, et dont chacune est à son tour un soleil, centre, sans doute, d'un autre système planétaire, achèvent de peupler l'espace situé en dehors de notre système solaire.

Remarquons que les planètes ont beaucoup de rapport avec la Terre ; que, comme notre globe, elles se meuvent autour du Soleil qui les éclaire, que chacune d'elles a un mouvement de rotation autour d'un axe et que, par conséquent, la succession des jours et des nuits s'y fait régulièrement ; que toutes, enfin, obéissent aux lois de Képler. (V. Képler.) Si l'on veut remonter à la cause primitive des mouvements du système planétaire, on est guidé par ce fait que tous les mouvements sont dans le même sens et à peu près dans le même plan, les mouvements des satellites étant dans le même sens que ceux des planètes, les rotations encore dans le même sens que celle du Soleil. Là-dessus, Laplace imagina une puissante genèse de notre monde par la condensation progressive d'une nébuleuse, abandonnant successivement les anneaux destinés à former les planètes ; il retrouva la loi de Kepler, et ses hypothèses trouvèrent ultérieurement un appui dans l'analyse spectrale.

| | | | |
|---|---|---|---|
| ☿ | Mercure. | ♃ | Jupiter. |
| ♀ | Vénus. | ♄ | Saturne. |
| ♁ | La Terre. | ♅ | Uranus. |
| ♂ | Mars. | ♆ | Neptune. |

Symboles astronomiques des planètes.

**planeter** [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je planette.*) Amincir un morceau de corne pour en faire un peigne.

**planéticule** n. f. Très petite planète.

**planétoïde** [*to-i-de*] n. m. Petite planète.

**planette** [*nè-te*] n. f. Petite plane. Outil d vannier.

**planeur** n. et adj. m. Ouvrier qui plane les ob jets d'or et d'argent, les plaques de cuivre destinées à la gravure, les cuirs. *Aviat.* Appareil permettant l'imitation du vol plané des oiseaux et qui ne fait appel à aucune énergie motrice : *les planeurs, ancêtres des aéroplanes, ne permettent que des expériences de fai ble durée.*

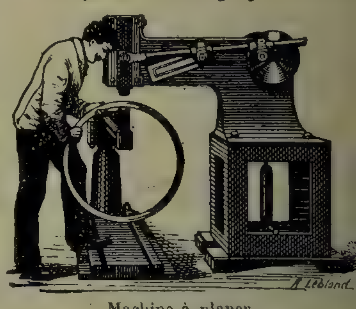

Machine à planer.

**planeuse** [*neu-ze*] n. f. Machine à planer.

**Planèze,** plateau basaltique, formé à l'E. d Cantal par les épanchements volcaniques. Pays nu mais grand élevage.

**Planguenoual,** comm. des Côtes-du-Nord arr. et à 15 kil. de Saint-Brieuc ; 1.840 h.

**planièdre** adj. (du lat. *planus*, plan, et du gr *edra*, face). Qui a des faces planes.

**planier** [*ni-é*] n. m. Plaine située sur le somme d'une montagne.

**planiforme** adj. Qui a une forme aplatie.

**planigraphe** n. m. (du lat. *planus*, plan, et d gr. *graphê*, écriture). Sorte de pantographe.

**planimètre** n. m. (du lat. *planus*, plan, et d gr. *metron*, mesure). Instrument pour mesurer le surfaces planes.

**planimétrage** n. m. Ensemble des opération qui permettent d'établir la planimétrie d'un terrain

**planimétrie** [*trî*] n. f. (de *planimètre*). Parti de la géométrie, qui traite de la mesure des surface planes.

— Encycl. En topographie, la planimétrie d'u terrain est la détermination de la projection, sur u plan horizontal, de chaque point du terrain. Cett opération, jointe à l'*altimétrie* ou *nivellement*, qui pour but de déterminer les *cotes* des différents point du terrain rapportés au plan horizontal de compa raison, permet la représentation complète du terrain

**planimétrique** adj. Relatif à la planimétrie

**planipennes** [*pè-ne*] n. m. pl. Sous-ordr d'insectes névroptères, renfermant les formes qu caractérisent leurs quatre ailes égales et rigide (fourmis-lions, panorpes). S. un *planipenne.*

**planirostre** [*ros-tre*] adj. (du lat. *planus*, plat et *rostrum*, bec). Se dit des oiseaux dont le bec es aplati.

**planisphère** [*nis-fè-re*] n. m. (du lat. *planus* plan, et de *sphère*). Carte où les deux hémisphère célestes ou terrestres sont représentés sur une sur face plane. V. terre, et ciel (planches en couleurs.

**planisphérique** [*nis-fé*] adj. Qui a rappor aux planisphères.

**planitude** n. f. Etat de ce qui est plan. (Peu us.

**plankton** n. m. V. plancton.

**plano** (de). V. de plano.

**planoferrite** n. f. Sulfate hydraté naturel de fer.

**planoir** n. m. Outil pour planer.

**planorbe** n. f. Genre de mollusques à coquilles cornées, qui vivent dans les marais.

**planque** n. f. *Arg.* Endroit, maison, cachette.

**planquer** [*ké*] v. a. *Arg.* Loger, placer, cacher.

**Planquette** [*kè-te*] (Jean-*Robert*-Julien), compositeur français, né et m à Paris (1848-1903) ; musicien au style facile et gai

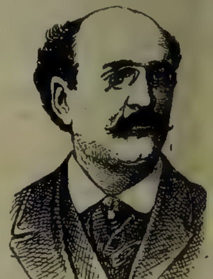

Planquette.

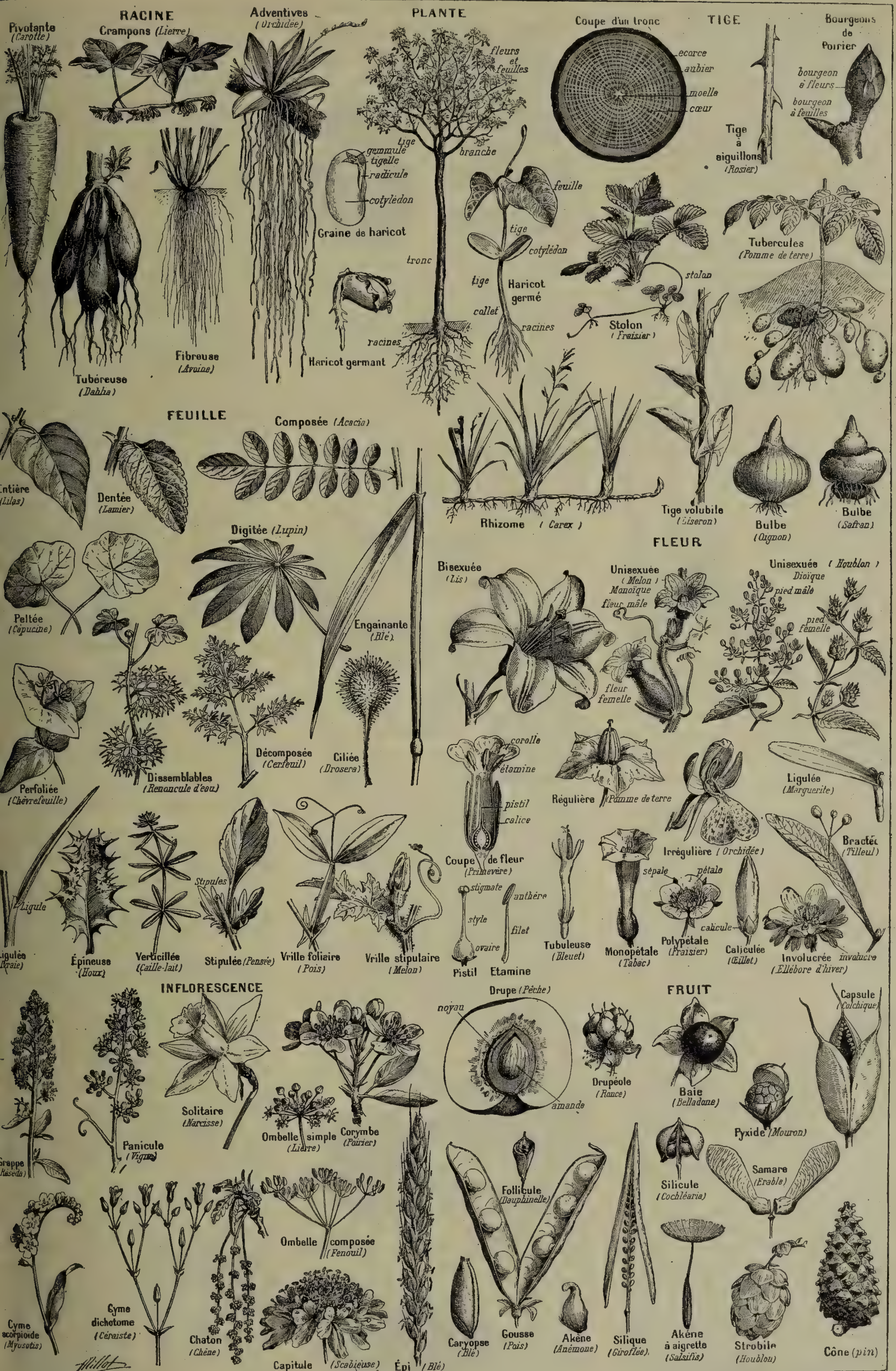
RACINE
Pivotante (Carotte)
Crampons (Lierre)
Adventives (Orchidée)
Tubéreuse (Dahlia)
Fibreuse (Avoine)
PLANTE
fleurs et feuilles
tige
gemmule
tigelle
radicule
cotylédon
Graine de haricot
branche
tronc
racines
Haricot germant
feuille
tige
cotylédon
tige
Haricot germé
collet
racines
TIGE
Coupe d'un tronc
écorce
aubier
moelle
cœur
Tige à aiguillons (Rosier)
Bourgeons de Poirier
bourgeon à fleurs
bourgeon à feuilles
stolon
Stolon (Fraisier)
Tubercules (Pomme de terre)
FEUILLE
Entière (Lilas)
Dentée (Lamier)
Composée (Acacia)
Rhizome (Carex)
Tige volubile (Liseron)
Bulbe (Oignon)
Bulbe (Safran)
Digitée (Lupin)
Peltée (Capucine)
Engainante (Blé)
Perfoliée (Chèvrefeuille)
Dissemblables (Renoncule d'eau)
Décomposée (Cerfeuil)
Ciliée (Drosera)
Ligule
Ligulée (Ivraie)
Épineuse (Houx)
Verticillée (Caille-lait)
Stipules
Stipulée (Pensée)
Vrille foliaire (Pois)
Vrille stipulaire (Melon)
FLEUR
Bisexuée (Lis)
Unisexuée (Melon) Monoïque
fleur mâle
fleur femelle
Unisexuée (Houblon) Dioïque
pied mâle
pied femelle
corolle
étamine
pistil
calice
Coupe de fleur (Primevère)
Régulière (Pomme de terre)
Irrégulière (Orchidée)
Ligulée (Marguerite)
Bractée (Tilleul)
stigmate
style
ovaire
Pistil
anthère
filet
Etamine
Tubuleuse (Bleuet)
Monopétale (Tabac)
sépale
pétale
Polypétale (Fraisier)
calicule
Caliculée (Œillet)
Involucrée (Ellébore d'hiver)
involucre
INFLORESCENCE
Grappe (Réséda)
Panicule (Vigne)
Solitaire (Narcisse)
Ombelle simple (Lierre)
Corymbe (Poirier)
Cyme scorpioïde (Myosotis)
Cyme dichotome (Céraiste)
Chaton (Chêne)
Ombelle composée (Fenouil)
Capitule (Scabieuse)
Épi (Blé)
FRUIT
Drupe (Pêche)
noyau
amande
Drupéole (Ronce)
Baie (Belladone)
Capsule (Colchique)
Pyxide (Mouron)
Follicule (Dauphinelle)
Silicule (Cochléaria)
Samare (Erable)
Caryopse (Blé)
Gousse (Pois)
Akène (Anémone)
Silique (Giroflée)
Akène à aigrette (Salsifis)
Strobile (Houblon)
Cône (pin)

BOTANIQUE : FEUILLE, FLEUR, FRUIT, LÉGUME, etc.

auteur d'opérettes qui ont eu une très grande vogue : *les Cloches de Corneville*, *Rip*, *Surcouf*, etc.

**plansichter** [*tèr*] n. m. (de *plan*, et de l'allem. *sichter*, blutoir). Machine utilisée dans les minoteries pour le blutage des farines.

— Encycl. Le plansichter est constitué par une série de blutoirs verticaux cylindriques indépendants les uns des autres ; un ensemble de brosses, actionnées par un arbre vertical, opère le triage et le tamisage de la farine.

**plant** [*plan*] n. m. (de *planter*). *Arbor.* Jeune plante avant sa mise en place définitive : *plants de laitues.* Ensemble de végétaux plantés dans un même terrain : *lever des perdrix dans un plant d'asperges.*

— Encycl. Les plants sont de jeunes végétaux élevés généralement en pépinière et destinés à être replantés quand ils possèdent suffisamment de racines, un chevelu bien développé, et qu'ils présentent l'apparence d'une végétation vigoureuse. On les distingue, suivant le mode d'arrachage, en *plants en motte* (entourés de terre), *plants en pots*, *plants en arrachis*. (V. plantation.) Suivant la taille des plants, on les appelle hautes-tiges, demi-tiges, basses-tiges et scions.

**plantade** n. f. Terrain planté. (Vx.)

**Plantade** (Charles-Henri), compositeur français, né à Pontoise, m. à Paris (1764-1839) ; auteur d'opéras et de jolies romances (*Te bien aimer, ô ma chère Zélie*).

**plantage** n. m. Action ou manière de planter. *Mar.* Charpente à l'extrémité d'une corderie, munie de manivelles pour tordre les cordages.

**Plantagenets** [*je-nè*], dynastie d'Anjou, qui occupa le trône d'Angleterre depuis Henri II jusqu'à l'avènement de Henri VII (1154-1485). Le surnom de *Plantagenet* fut d'abord porté, dit-on, par le comte d'Anjou Geoffroy V, père de Henri II, qui portait ordinairement à sa toque une branche de genêt. Au xiv^e^ siècle, les Plantagenets se divisèrent en deux branches rivales (York et Lancastre), et ainsi naquit la *guerre des Deux-Roses.* La lutte des rois capétiens et des Plantagenets est une page capitale de l'histoire de France au moyen âge.

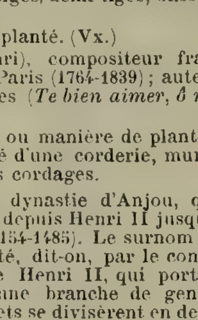

Plantain : *a*, fleur.

**plantaginées** [*né*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées, dont le genre type est le *plantain.* S. une *plantaginée.*

**plantain** [*tin*] n. m. Espèce de *plantaginées.* *Plantain d'eau*, l'alisme.

— Encycl. Les plantains (*plantago*) sont des herbes à feuilles radicales, à fleurs réunies en épis terminaux, portés par une hampe solitaire. On en connaît de nombreuses espèces, des pays tempérés. Le *grand plantain* fournit des graines pour les oiseaux de volière. L'eau distillée de plantain est employée en médecine comme collyre.

**plantaire** [*tè-re*] adj. De la plante du pied : *nerf plantaire.* N. m. Nom d'un muscle et d'une artère de la plante du pied.

**plantanier** [*ni-é*] n. m. Nom vulgaire du fruit d'une espèce de bananier.

**plantard** n. m. V. plançon.

**plantation** [*si-on*] n. f. (lat. *plantatio*). Action de planter. Ensemble de végétaux plantés. Lieu où on les a plantés. Aux colonies, exploitation rurale : *monter à sa plantation.*

— Encycl. *Hortic.* et *arbor.* La plantation des arbres s'effectue pendant le repos de la végétation. Dans le sol préalablement ameubli, on creuse un trou circulaire, et l'on y dresse le jeune plant, puis on recouvre ses racines (plantations en racines nues) ou la motte de terre qui les entoure (plantation en motte) d'un mélange de terreau et d'engrais, que l'on tasse sans le damer. On plante aussi par *touffes* (mottes contenant plusieurs brins) ou en *buttes.* Ce dernier mode se pratique sur les terrains humides : on place simplement les racines des plants sur le sol, en les buttant d'un peu de terre, mais sans ouvrir de trou. On appelle plantations *sans préparation* celles qu'on effectue dans des trous faits au plantoir.

**Plantaurel** ou **Petites-Pyrénées,** petite chaîne de collines, dans les avant-monts pyrénéens ; alt. 775 m.

**plante** n, f. (lat. *planta*). Nom général sous lequel on comprend tout ce qui vit en étant fixé au sol par des racines : *la botanique est l'étude des plantes.* *Fig.* Etre, objet qui se développe comme une plante : *l'enfant et la confiance sont des plantes fragiles.* Face inférieure du pied de l'homme et des animaux, à terre. *Jardin des plantes*, dans certaines villes, jardin public, où l'on cultive des végétaux pour l'étude de la botanique.

— Encycl. La plante, comme l'animal, possède la propriété de se nourrir, de se développer et de se reproduire ; mais elle en diffère par l'absence de système nerveux et par la cellulose qui enveloppe ses cellules.

On classe les plantes en *vasculaires*, qui possèdent des racines et peuvent avoir des fleurs (phanérogames) ou en être privées (cryptogames vasculaires), et en plantes *sans-racines*, qui peuvent avoir des feuilles (muscinées) ou en être dépourvues (tallophytes). Dans une plante phanérogame, on distingue la racine, la tige, les feuilles, les fleurs et les fruits, qui reçoivent des noms caractérisant leur forme ou leur disposition. (V. chacun de ces mots, et la planche ci-contre.)

Suivant leur destination, on distingue les plantes en : fourragères, industrielles (tinctoriales, textiles, aromatiques, oléagineuses), potagères, médicinales, etc.

**Plantes** (*Jardin des*), jardin botanique de Paris, fondé en 1626 par les médecins Hérouard et Gui de La Brosse, développé par Buffon à partir de 1739, et auquel furent adjoints, en 1793, un Muséum d'histoire naturelle, puis une Ménagerie (1794).

**planté, e** adj. Qui croît d'une certaine façon ; implanté : *des cheveux bien plantés.* Qui se tient dans une certaine attitude : *être bien planté sur ses jambes.*

**Planté** (Gaston), physicien français, né à Orthez, m. à Bellevue (Seine-et-Oise) (1834-1889). Il construisit le premier accumulateur, découverte qui devait avoir des conséquences importantes pour l'industrie électrique ; — Son frère francis, pianiste remarquable, né à Orthez en 1839, s'est acquis une renommée éclatante par la virtuosité de son jeu.

Francis Planté.

**plante-échalas** n. m. invar. Outil qui se fixe à la chaussure et au moyen duquel on enfonce les échalas dans le sol. (On dit aussi fiche-échalas.)

**plantement** [*man*] n. m. Action de planter. (Peu us.)

**planter** [*té*] v. a. (lat. *plantare*). Mettre une plante, un arbre en terre pour qu'ils prennent racine : *planter des giroflées.* Garnir de végétaux : *planter un champ.* Enfoncer en terre : *planter une borne, un pieu.* *Fig.* Dresser : *planter une échelle contre un mur.* Arborer : *planter un drapeau.* Appliquer fortement : *planter un baiser sur la joue.* *Fig.* *Planter là*, quitter, abandonner. *Fam.* *Arrive qui plante*, peu importent les conséquences. *Planter là quelqu'un*, le quitter brusquement. Ant. **Déplanter, arracher.**

**planteur** n. m. Celui qui plante des arbres, Propriétaire d'une plantation, aux colonies et dans les pays de très grande culture.

**planteuse** [*teu-ze*] n. f. Instrument agricole, au moyen duquel on opère la plantation des pommes de terre.

**plantier** [*ti-é*] n. m. Dans la Dordogne, nouveau plant de vigne.

**plantigrade** adj. (du lat. *planta*, plante, et *gradi*, marcher). Qui marche sur la plante des pieds au lieu de marcher sur les doigts : *l'ours est un animal plantigrade.* N. m. pl. Ancienne division des mammifères carnassiers, dans laquelle on rangeait les animaux qui, comme les ours, marchent sur la plante des pieds. S. un *plantigrade.*

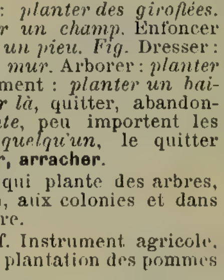
Plantin.

**Plantin** (Christophe), imprimeur, né à Mont-Louis, près de Tours, m. à Anvers, où il était établi (1514-1589). Il a édité notamment la célèbre Bible polyglotte d'Alcala. — Sa maison passa à son gendre Moretus et resta dans la même famille jusqu'en 1876, date à laquelle la ville d'Anvers l'acquit pour en faire le musée typographique Plantin-Moretus.

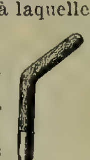
Plantoir.

**plantis** [*ti*] m. m. Action de planter. Lieu planté. (Vx.)

**plantoir** n. m. Outil de bois, effilé par un bout, servant à planter.

**plantomanie** [*nî*] n. f. Manie des plantations.

**planton** n. m. (de *planter*). Soldat de service auprès d'un officier supérieur pour porter ses ordres. Service que fait ce soldat : *être de planton.* *Par ext.* et *fam.* Situation d'une personne qui reste longtemps à un endroit sans pouvoir s'éloigner.

**plantulation** [*si-on*] n. f. Développement de l'embryon végétal pendant la germination.

**plantule** n. f. (de *plante*). Embryon végétal, qui commence à germer.

**plantureusement** [*ze-man*] adv. En abondance, copieusement.

**plantureux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. (du vx fr. *plentor*, plénitude ; du lat. *plenus*, plein). Abondant, copieux : *repas plantureux.* Fertile : *terre plantureuse.* *Fig.* Plein d'idées : *style plantureux.*

**Planude** (Maxime), moine grec du xiv^e^ siècle, né à Nicomédie, m. à Constantinople (vers 1260-vers 1330) ; compilateur de l'*Anthologie* grecque et du recueil de fables d'Esope.

**planula** n. f. *Biol.* Forme la plus simple que présentent certains embryons au sortir de l'œuf.

**planulé, e** adj. Qui est aplati ou déprimé.

**planure** n. f. (de *planer*). Copeaux de bois, qu'on enlève avec la plane.

**planure** n. f. (de *plan*). Veine de charbon qui a beaucoup de surface et peu d'épaisseur.

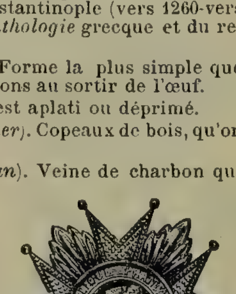
Plaque de la Légion d'honneur.

**plaque** [*pla-ke*] n. f. (subst. verb. de *plaquer*). Tablette, feuille large et peu épaisse, mais rigide : *une plaque de cuivre.* Feuille de métal découpée et gravée ou frappée, que l'on porte comme insigne : *plaque de garde champêtre, de commissionnaire.* Ecriteau indicateur des noms, domicile, profession du propriétaire, qui doit être fixé de façon apparente sur les voitures, etc. Partie plate d'un ensemble : *plaque osseuse.* Large décoration appliquée sur l'habit : *recevoir la plaque de grand-croix de la Légion d'honneur.* *Plaque tournante*, grand disque horizontal mobile autour d'un pivot central, sur lequel on amène les locomotives et les voitures qu'on veut changer de voie. *Plaque de blindage*, pièce métallique servant au blindage des navires. *Plaque de couche*, plaque métallique encastrée dans l crosse du fusil, et qui en recouvre la face inférieur et le talon. *Plaque de gazon*, carré de gazon qu l'on détache d'un endroit, pour le transporter ai leurs. *Plaque sensible, plaque photographique* o simplem. *plaque*, feuille de verre de dimensions déterminées, recouverte d'une émulsion sensible à l lumière. *Plaque muqueuse*, lésion syphilitique secondaire des muqueuses ou de la peau voisine.

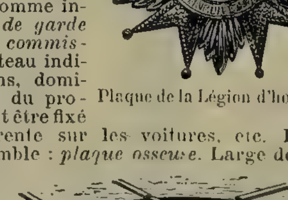
Plaque tournante.

**plaqué** [*ké*] n. m. Métal recouvert d'une lam mince d'or ou d'argent : *bijou, chaîne en plaqué.*

— Encycl. L'usage a consacré le nom de *plaqu* aux pièces recouvertes d'argent et celui de *doubl* aux pièces recouvertes d'or. Les lames de cuivre su lesquelles on applique l'argent doivent être laminée régulièrement. Avant de souder les planches de deux métaux, on *amorce*, en étendant sur la plaqu de cuivre une solution concentrée de nitrate d'argent. On applique alors la plaque de cuivre sur l plaque d'argent, et l'on rabat tout autour de la plaque de cuivre les bords de la lame d'argent, en produisant ainsi un véritable agrafage. On porte le deux plaques ainsi superposées dans un four chauff à la température du rouge cerise, pour les soumettr ensuite à la pression d'une forte presse hydraulique puis, après passage sous plusieurs laminoirs de plu en plus serrés, on obtient le *plaqué simple.* Le *plaqué double* s'obtient en répétant l'opération su l'autre face.

**plaquemine** [*ke*] n. f. Fruit du plaqueminie (*caquis, kaki* ou *figue caque*, du Japon).

**plaqueminier** [*ke-mi-ni-é*] n. m. (m. créole) Genre d'ébénacées, qui fournissent des bois d'ébénisterie.

— Encycl. Les plaqueminiers (*diospyros*) son originaires des régions chaudes ; ce sont des arbre ou des arbrisseaux dont on connaît environ cen cinquante espèces. Le plaqueminier ébénier fourni l'*ébène*, d'autres fournissent des bois de couleur ; l fruit du *plaqueminier lotus* d'Europe, jaunâtre ou noirâtre, acerbe et astringent, sert à préparer u sirop rafraîchissant, etc., et passe pour être le fameux *lotos*, dont se nourrissaient les lotophages d l'antiquité.

**plaquer** [*ké*] v. a. (du bas allem. *plaken*, coller). Appliquer une chose mince sur une autre *plaquer de l'or sur du cuivre, de l'acajou sur du boi blanc.* *Fig.* Appliquer, émettre avec énergie : *plaque des accords.* *Pop.* Abandonner : *plaquer un ami.*

**plaqueresse** [*ke-rè-se*] n. f. Corde très fine.

**plaquesin** [*ke-zin*] n. m. Ecuelle dans laquell les vitriers détrempent leur blanc.

**plaquette** [*kè-te*] n. f. Petit volume de pe d'épaisseur. Ancienne monnaie belge, qui valai 20 centimes. Petite plaque métallique, généralemen rectangulaire, frappée en l'honneur d'un personnage, en souvenir d'un événement, etc. : *plaquett commémorative.*

**plaquettiste** [*kè-tis-te*] n. m. Sculpteur-médailleur, qui fait des plaquettes.

**plaqueur** [*keur*] n. et adj. m. Artisan qui fai des plaques ou qui plaque des bijoux, de la vaisselle

**plaquis** [*ki*] n. m. Incrustation, sans liaiso d'une mince plaque de pierre ou de marbre.

**plasma** [*plas-ma*] n. m. (mot gr. signif. *formation*). Nom de la partie liquide de divers tissus organiques, particulièrement du sang et de la lymphe Variété vert foncé de calcédoine.

**plasmateur** [*plas-ma*] n. m. (lat. *plasmator*) Celui qui donne la forme, qui façonne. (Vx.)

**plasmatique** [*plas-ma*] adj. Qui a rapport au plasma.

**plasmode** [*plas-mo-de*] ou **plasmodie** [*plas-mo-dî*] n. f. (de *plasma*). Amas temporaire formé par la réunion de plusieurs ou d'un grand nombre de protozoaires.

**plasmodial, e, aux** [*plas-mo*] adj. Qui se rapporte aux plasmodes.

**plasmodiophore** ou **plasmodiophora** [*plas-mo*] n. m. Genre de champignons parasites, dont une espèce vit sur les racines du chou, du navet, etc., où elle produit la maladie appelée *hernie*, et une autre sur le parenchyme des feuilles de vigne, où elle cause la *brunissure.*

**plasmodiophorées** [*plas-mo, ré*] n. f. pl. Famille de champignons inférieurs, dont le plasmadiophore est le type : S. une *plasmodiophorée.*

**plasmodiose** [*plas-mo-di-ô-ze*] n. f. Nom proposé pour remplacé ceux de *paludisme*, *malasia*, etc.

**plasmodium** [*plas-mo-di-om*] n. m Nom du parasite du paludisme (hématozoaire de Laveran).

**plasmologie** [*plas-mo-lo-jî*] n. f. (de *plasma*, et du gr. *logos*, discours). Science qui a pour objet l'étude des conditions physiques d'apparition des phénomènes d'apparence vitale dans les substances inorganiques.

**plasmolyse** [*plas-mo-li-ze*] n. f. (de *plasma*, et du gr. *lusis*, dissolution). *Biol.* Etat d'une cellule quand la tension osmotique est la même à l'intérieur ou à l'extérieur de son corps protoplasmique.

**plasmopara** [*plas-mo*] n. m. Genre de champignons oomycètes, voisin du péronospora et qui cause le mildiou.

**plasmophage** [*plas-mo*] n. m. (de *plasma*, et du gr. *phagein*, manger). Cytoplasma des cellules animales, qui oxyde et détruit, pour s'en nourrir, le phytoplasma. Adjectiv. : *cellule plasmophage.*

**plasmosphère** [*plas-mos-fè-re*] n. f. de *plasma*, et du gr. *sphaira*, sphère). Amas grenu, qui entoure la centrosphère.

**plasmothérapie** [*plas-mo, pî*] n. f. Emploi thérapeutique des injections de plasma sanguin.

**plasome** [*zo-me*] n. m. Dans la théorie de Wiesner, dernières particules consécutives du protoplasma, douées de toutes les propriétés des êtres vivants.

**Plassey,** village de l'Inde anglaise (Bengale), aujourd'hui envahi par la rivière Baghirati, près de laquelle, en 1757, Clive défit le nabab Su Radja Daoula, ami des Français. Cette victoire donna le Bengale aux Anglais.

**plasson** [*pla-son*] n. m. (du gr. *plassein*, façonner). Substance complexe et organisée, qui, en se différenciant, devient le protoplasma et le nucléoplasma.

**plasticité** [*plas-ti*] n. f. (de *plastique*). Qualit s matières qui peuvent recevoir différentes formes : *plasticité de l'argile.*

**plastide** [*plas-ti-de*] n. m. (de *plasma*). Nom s masses protoplasmiques sans membrane d'en- loppe.

**plastidulaire** [*plas-ti-du-lè-re*] adj. Qui a rap- rt ou qui jouit des propriétés des plastides.

**plastidule** [*plas-ti*] n. f. Se dit des granulations sposées en file, qui forment l'ensemble des filaments spongioplasma de la cellule.

**plastine** [*plas-ti-ne*] n. f. Substance analogue à nucleine, mais moins riche en phosphore.

**plastique** [*plas-ti-ke*] adj. (gr. *plastikos* ; de *astês*, qui façonne). Propre à être modelé : *argile astique.* Qui concerne la reproduction des formes : *statuaire, la peinture sont des arts plastiques. iol.* Qui est susceptible d'entrer dans la constitu- on des êtres vivants : *aliments plastiques.* Qui a pport au plastide : *matières plastiques. Phil. Mé- iateur plastique*, agent tenant à la fois de l'âme et corps et que le philosophe Cudworth avait ima- iné pour expliquer leur union. N. f. Art de modeler s figures : *la plastique grecque. Abusiv.* Ensemble s formes d'une personne : *la plastique irrépro- hable d'Apollon.*

— ENCYCL. Les matières plastiques sont des sub- ances qui, par moulage, étendage ou filage, peuvent rendre des formes convenables aux usages indus- iels ; elles comprennent, outre les *soies artificielles* estinées à imiter les textiles, des substances imitant ambre, l'écaille ou l'ivoire, et destinées à les rem- lacer dans leurs applications (bimbeloterie, tablet- rie) ; d'autres ont la propriété d'être isolantes et nt employées dans l'industrie électrique (*ébonite, bre vulcanisée*). On classe les matières plastiques n produits à base de cellulose (*viscose, acétylcel- ulose, celluloïd*), de caoutchouc (*ébonite, caoutchouc actice*), de matières albuminoïdes (*galalithe*), de hénol (*bakélite*), etc.

**plastiquement** [*plas-ti-ke-man*] adv. Par les rocédés ou au point de vue de la plastique.

**plastron** [*plas-tron*] n. m. (de l'ital. *plastrone*, uirasse). Pièce de devant de la cuirasse. Pièce de uir ou de toile embourrée, ont les maî- res d'armes se ouvrent la oitrine pour mortir les oups de fleu- et. (V. ESCRI- IE.) *Fig.* Per- onne en butte ux railleries, ux sarcas- nes : *servir de lastron à tout e monde.* De- ant de che- nise : *plastron ouple.* Mor- eau de cuir que le cordonnier met devant sa poi- rine. Partie inférieure de la carapace des tortues.

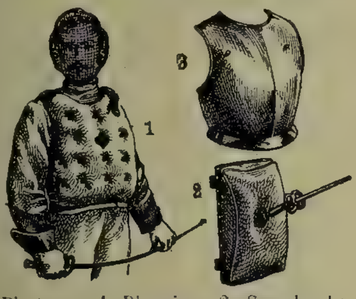

Plastrons : 1. D'escrime ; 2. Sur planche, avec fleuret mobile ; 3. De cuirasse.

**plastronner** [*plas-tro-né*] v. a. Garnir d'un lastron : *plastronner sa poitrine.* V. n. S'exercer à irer contre le maître d'armes protégé par un plas- ron. Bomber la poitrine en étalant son plastron de hemise. *Fig.* Prendre une attitude fière ; poser ; aire le beau.

**plastronneur** [*plas-tro-neur*] n. m. *Fam.* Celui qui plastronne.

**plat** [*pla*], **e** adj. (peut-être apparenté avec le gr. *platus*, large). Dont la superficie est unie : *la Beauce est plate.* Qui a peu de saillie : *visage plat.* Qui a peu de creux : *assiette plate. Mer plate*, sans vagues. *Calme plat*, absence absolue de vent sur mer. *Bateau plat*, à fond plan. *Poisson plat*, v. PLEURONECTE. *Nœud plat*, nœud formé de deux bouts qui reviennent sur eux-mêmes après s'être croisés. *Bourse plate*, vide. *Cheveux plats*, ni frisés ni bouclés. *Souliers plats*, souliers sans talon. *Vaisselle* plate, autref., vaisselle d'or, d'argent, d'une seule pièce et sans soudure, par opposition à *vaisselle montée* ; auj., vaisselle d'argent en général. *Vin plat*, vin sans force, sans saveur. *Fig. Style plat*, sans élégance. *Plat personnage*, dépourvu de tout mérite. (V. PIED.) *Calme plat*, état de la mer quand il ne souffle pas le moindre vent. *Etre battu à plate couture*, être complètement battu. *Fig.* Se dit pour caractériser la suspension du mouvement. *Teinte plate*, uniforme. *A plat ventre*, couché sur le ventre. *Fig.* Avec bassesse : *ramper à plat ventre devant les puissants. Rimes plates*, se dit de l'alternance constante de deux rimes masculines avec deux rimes féminines. *Course plate*, course qui a lieu sur une piste non coupée d'obstacles. *Pays plat*, non accidenté. *Plats pays*, villes, villages et campagnes, par opposition aux places fortifiées. N. m. La partie plate d'une chose : *le plat d'un sabre. Fig.* Ce qui manque d'attrait, de piquant : *le médiocre et le plat rebutent le lecteur.* Feuille de papier, de toile recouvrant les cartons de la couverture d'un livre. Partie d'une piste qui est plate. *Pop. Faire du plat*, flatter, courtiser. *Plat de côtes* (ou *plates côtes*), partie inférieure de l'entrecôte et des côtes des animaux de boucherie. Adv. d'une manière plate : *écrire plat.* Loc. adv. *A plat*, dans toute sa largeur. *Labour à plat*, celui dans lequel toutes les raies sont rejetées du même côté. ANT. **Bombé ; montagneux. Spirituel.**

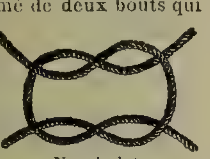
Nœud plat.

**plat** [*pla*] n. m. (de *plat* adj.). Pièce de vaisselle de table de formes diverses, plus grande et plus creuse que l'assiette : *plat long.* Son contenu : *manger un plat de poissons.* Chacun des plateaux d'une balance. *Plat à barbe*, plat ovale, creux, avec une échancrure sur l'un des côtés, pour le logement du cou, et que les anciens barbiers tenaient sous le menton de leur client pendant qu'ils savonnaient la barbe. *Fig.* et *ironiq.* Réunion de personnes ou de choses, également mauvaises : *un plat de farceurs. Mar.* Groupe de sept à neuf matelots désignés pour manger ensemble. *Faire plat avec quelqu'un*, être au même plat que lui. *Plat du jour*, mets confectionné le jour même et qui varie chaque jour de la semaine. *Chasser, pêcher au plat*, manger le gibier, le poisson pris par d'autres. *Mettre les petits plats dans les grands*, faire un grand régal. *Servir un plat de son métier, de sa façon*, jouer un tour qui tienne du propre caractère de la personne. *Pop. Faire un plat d'une chose*, en exagérer l'importance.

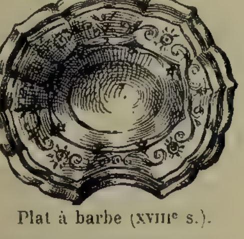
Plat à barbe (XVIIIe s.).

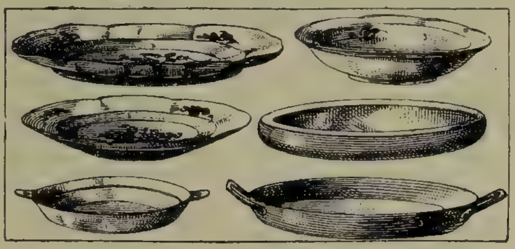
Plats.

**Plata** (RIO DE LA), fl. ou bras de mer de l'Amérique méridionale, formé de l'Uruguay et du Parana, baignant Buenos-Ayres et Montevideo. Large de 230 kil. à l'entrée. Grande navigation.

**Plata (La)**, v. de la république Argentine, ch.-l. de la prov. de Buenos-Ayres, sur le rio Santiago, tributaire du *rio de la Plata* ; 106.000 h. Commerce considérable de céréales.

**Plata (La)**, v. de Bolivie. V. SUCRE.

**plat-allemand** n. m. (de l'allem. *platt*, vulgaire, et de *allemand*). Idiome bas allemand, parlé dans certaines parties de l'Allemagne du Nord.

**platanaie** [*nè*] n. f. Lieu planté de platanes.

**platane** n. m. (du lat. *platanus*, large). Genre de plantes, rattaché tantôt aux urticacées, tantôt aux saxifragacées, et comprenant de grands arbres ornementaux, à cime large, régulière et arrondie : *les platanes sont communs dans le midi de l'Europe.*

— ENCYCL. On connaît cinq ou six espèces de platanes des régions tempérées et chaudes de l'hémisphère boréal. Le platane commun (*platanus vulgaris*), originaire de l'Asie Mineure, est très employé comme ornemental dans les avenues, jardins, etc. ; il atteint 30 mètres de haut. Il a une tige droite, régulière, nue sur une grande partie ; son tronc est recouvert d'une écorce gris verdâtre, qui se détache par plaques. Son bois est employé pour le chauffage ; on en fait rarement usage en menuiserie, car il se fendille en vieillissant.

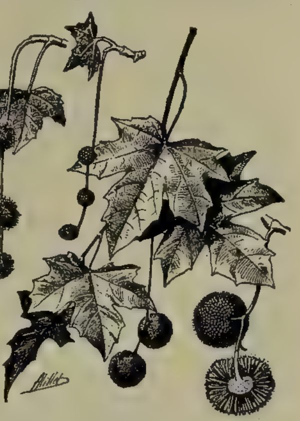
Platane.

**platanier** [*ni-é*] n. m. Nom vulgaire du *platane.*

**plataniste** [*nis-te*] n. m. Lieu ombragé de platanes, où s'exerçait la jeunesse de Sparte.

**plataniste** [*nis-te*] n. m. Genre de mammifères cétacés, comprenant des dauphins à long bec armé de dents aiguës, qui vivent dans les fleuves de l'Inde.

**platanoïde** adj. (de *platane*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui ressemble au platane.

**plat-bord** [*pla-bor*] n. m. Bordage épais, qui termine le pourtour d'un navire. Madrier de sapin, provenant des bateaux déchirés. Pl. des *plats-bords.*

**plat-coin** n. m. *Mines.* Coin plat en bois blanc.

**plate** n. f. *Archéol.* Chacune des parties de l'armure de fer plein. *Blas.* Besant d'argent. *Mar.* Embarcation à fond plat.

**plateau** [*tô*] n. m. (de *plat*). Bassin d'une balance. Large plat de laque, de métal, de cristal, etc., sur lequel on sert le thé, le café, la bière, etc. Plaine située dans un lieu élevé : *les hauts plateaux algériens sont couverts de chotts.* Banc de sable, de roches, etc., peu élevé au-dessus de la mer. Cercle de verre de la machine électrique. Partie d'une machine pneumatique, sur laquelle pose le récipient. Fourneau plat des plombiers. Plaque de tôle sur laquelle on fait cuire la pâtisserie. La scène d'un théâtre. *Plateau à friction*, organe de transmission de mouvement par frottement d'un disque tournant (plateau baladeur) contre un disque perpendiculaire. *Bot.* Partie inférieure, courte et renflée de la tige, qui constitue l'axe d'un bulbe.

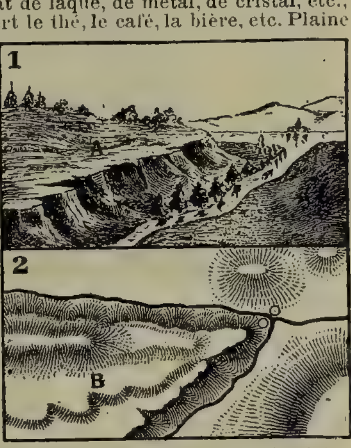

Plateau : 1. Elévation (A) ; 2. Plan (B).

**Plateau central** ou **Massif central.** V. MASSIF CENTRAL.

**Plateau suisse,** partie centrale du relief de la Suisse, entre les parties montagneuses que sont le Jura à l'O. et les Alpes au S.

Le *plateau suisse* ou *Mittelland* est la partie du relief suisse où apparaît le socle ou soubassement qui supporte à l'O. les chaînes parallèles du Jura, au S. le haut massif alpestre. Il s'allonge du Léman au Bodensée, du lac de Genève à celui de Constance, depuis les Alpes jusqu'au Rhin, à une altitude moyenne de 400 à 500 m., en s'inclinant légèrement du S. au N. C'est un pays d'aspect varié, parsemé de collines ondulées (Jorat, Albis, etc.) et de lacs pittoresques (Genève, Neuchâtel, Zurich, Constance, etc.), sillonné de nombreuses rivières (l'Aar et son cortège d'affluents), où des blocs erratiques, des moraines, des roches polies décèlent partout l'action des grands glaciers quaternaires. Là se trouvent les grandes villes de la Suisse (Berne, Zurich, Lucerne, Bâle et Genève), les champs cultivés, les grandes prairies et les vignobles.

**plate-bande** n. f. Espace de terre étroit, qui borde les compartiments d'un parterre. *Fig.* et *fam. Marcher sur les plates-bandes de quelqu'un*, empiéter sur ses attributions, ses droits. Moulure plate et unie. Pl. des *plates-bandes.*

**platée** [*té*] n. f. Contenu d'un plat : *une platée de choux.* Massif de fondation, qui comprend toute l'étendue d'un bâtiment.

**Platée** ou **Platées** [*té*], anc. v. de Béotie, sur le versant septentrional du Cithéron, longtemps alliée à Athènes. Pausanias et Aristide y défirent les Perses du satrape Mardonios (479 av. J.-C.), le même jour où d'autres Grecs remportaient la victoire navale de Mycale.

**Platéen, enne** [*té-in, è-ne*], originaire ou habitant de Platée : *les Platéens.* Adjectiv. : *antiquité platéenne.*

**plate-face** n. f. Place des tuyaux de montre, dans un buffet d'orgue.

**plate-forme** n. f. Toit plat et uni, en forme de terrasse, qui couvre les bâtiments sans comble. Solive. *Fig.* et *fam. Plate-forme électorale*, programme sur lequel un candidat s'appuie pour solliciter les suffrages des électeurs. *Mar.* Plancher fixe ou volant. Ouvrage de terre, de ciment, de bois, etc. sur lequel on met des canons en batterie. Terrassement nivelé, sur lequel on établit la fondation d'un édifice. Plancher volant, sur lequel les maçons préparent le mortier, le béton, etc. Partie d'un tramway, d'un omnibus, etc., où les voyageurs doivent en général se tenir debout. Plancher qui termine la locomotive à l'arrière et sur lequel se placent le mécanicien et le chauffeur. Infrastructure d'une route, constituée par le terrain dressé pour recevoir un chargement, ou d'une voie de chemin de fer dressée pour recevoir le ballast.

**platelage** n. m. Sorte de plancher de charpente bien dressé et dont les joints sont maintenus, ou non, au moyen de clefs.

**plate-longe** n. f. Longe plate et longue, à l'aide de laquelle on maintient les chevaux difficiles. Pièce de cuir qu'on ajuste à l'avaloir ou à la croupière, pour maîtriser les chevaux rétifs dans les brancards. Pl. des *plates-longes.*

**platement** [*man*] adv. D'une manière plate ; avec platitude : *s'exprimer platement. Tout platement*, sans détour, bonnement. ANT. **Spirituellement.**

**Platen** [*tèn*] (Charles-Auguste **de**), poète lyrique allemand, né à Ansbach, m. à Syracuse (1796-1835). Il a écrit des comédies satiriques et de remarquables poèmes lyriques : *Chants polonais, Ghazels* et surtout les *Sonnets vénitiens.*

**Plater** [*tèr*] (Emilie), héroïne polonaise de l'insurrection de 1831, née à Vilna (1806-1831). Elle força, devant Dunabourg, les Russes à la retraite.

**plater** [*plé-teur*] n. m. (m. angl.). Nom que l'on donne quelquefois aux chevaux de courses plates.

**plateresque** [*rès-ke*] adj. (esp. *plateresco* ; de *plata*, argent). Se dit d'un style d'architecture espagnole, dont les ornements (de fleurs, de feuillages, etc.) sont imités de ceux que présentent ordinairement les belles pièces d'orfèvrerie. Le style plateresque caractérise la première période de la Renaissance espagnole ; il brille dans le chœur de l'église d'Avila, sur la façade de San Pablo de Valladolid, etc.

**platerie** [*rî*] n. f. Se dit des pièces plates en céramique.

**plateur** ou **plateure** n. f. Partie la plus voisine de l'horizontale, dans les couches plissées en zigzag des terrains houillers.

**plat-fond** n. m. Partie des fonds d'une embarcation, dans laquelle on ramasse l'eau qui embarque.

**plathelminthes** [*tèl*] n. m. pl. Classe de vers, à corps allongé et aplati (ténias, douves). S. un *plathelminthe.*

**platière** n. f. Ruisseau qui traverse à niveau une chaussée. Terrain plat au bas d'une colline.

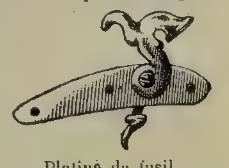
Platine de fusil.

**platin** n. m. *Mar.* Petit banc plat. Partie d'une plage, qui paraît à marée basse. Fond plat et uni.

**Platina** (Bartolomeo DE SACCHI, surnommé), historien italien, né à Piadena, m. à Rome (1421-1481) ; bibliothécaire de la Vaticane, auteur d'une *Histoire des pontifes romains jusqu'à Paul II.*

**platinage** n. m. Opération qui a pour but de recouvrir d'une couche de platine.

— ENCYCL. *Techn.* Le platinage s'obtient soit au trempé, soit par la méthode galvanique. Le premier de ces deux procédés consiste à décaper les objets et à les plonger dans un bain bouillant de chlorure de platine, mélangé à une solution de soude caustique. L'objet se recouvre rapidement d'une pellicule de platine précipité. Pour le platinage galvanoplastique, on plonge l'objet à recouvrir dans un bain chaud formé d'une dissolution aqueuse de phosphate double de soude et de platine.

**platine** n. f. (de *plat*). Plaque où sont attachées toutes les pièces qui servent au mécanisme d'une arme à feu ; ensemble de ces pièces. Plaque qui couvre la lumière d'une bouche à feu. Plaque qui soutient toutes les pièces du mouvement d'une montre. Calotte sphérique de cuivre, montée sur pieds de fer, pour sécher et repasser le linge. Plateau d'une machine pneumatique. Chacune des principales pièces du moule à fondre les caractères d'imprimerie. Partie d'une presse d'imprimerie qui foule sur le tympan. Plaque de fer percée pour le passage de la clef d'une serrure. Chacune des lames métalliques qui garnissent l'intérieur du manche d'un couteau à ressort. Partie plate d'un aviron. *Pop.* Langue, facilité d'élocution : *avoir une fameuse platine.*

**platine** n. m. (espagn. *platina*, dimin. de *plata*, argent). Métal précieux, découvert en 1735 dans les sables aurifères de Colombie et existant avec l'or et le diamant dans les débris de roches anciennes (Brésil, Colombie, Bornéo, Sibérie, Oural). *Mousse de platine*, v. MOUSSE. *Noir de platine*, platine à l'état de poudre fine, que l'on obtient en précipitant un sel de ce métal par un réducteur.

— ENCYCL. Le platine (Pt) est toujours mélangé dans la nature avec d'autres métaux ayant des propriétés analogues aux siennes : palladium, iridium, rhodium, ruthénium et osmium. Ces derniers sont appelés métaux de la *mine* de platine. On l'extrait des alluvions par lavage des sables ; le minerai commercial contenant 70 à 80 p. 100 de platine allié à du fer reste dans les parties lourdes. Ce minerai, traité par l'eau régale, abandonne son métal, qu'il suffit de précipiter par du sel ammoniac pour obtenir une masse jaune qui, par calcination, donne le platine en mousse.

La séparation du platine est assez compliquée. C'est un métal blanc grisâtre, mou, ductile, malléable, très tenace, fondant à 1.775° ; il a pour poids atomique 195,2, et pour densité 21,4 ; il condense dans ses pores, surtout à l'état de mousse, des quantités considérables de gaz ; cette condensation facilite les combinaisons (action catalytique).

Le platine ne s'oxyde à aucune température, se combine facilement au phosphore, à l'arsenic, au silicium et aux métaux fusibles, plus difficilement au soufre, au chlore, au fluor ; il est inattaquable par les acides chlorhydrique et azotique séparés, mais attaqué facilement par l'eau régale, et plus lentement par l'acide sulfurique nitreux, la potasse, l'azotate de potassium, le cyanure de potassium.

Avec l'oxygène, le platine forme un oxyde basique ou oxyde platineux $PtO$ et un anhydride $PtO^2$ ou oxyde platinique ; avec le chlore, il forme les composés correspondants $PtCl^2$ (chlorure platineux) et $PtCl^4$ (chlorure platinique). Le premier donne avec les sels alcalins les chloroplatinites $PtCl^2,2\,KC$ utilisés en photographie, les seconds des chloroplatinates $PtCl^4,2KCl$, et $PtCl^4,2AzH^4$, dont l'insolubilité a été utilisée dans l'extraction et la purification du platine.

Un certain nombre de combinaisons ammoniacales (sel de Reiset, sel de Gros) se rattachent aux deux chlorures précédents.

Enfin, l'action du cyanure de potassium sur le platine donne du platinocyanure de potassium, $PtCy^2,2KCy$, en cristaux dichroïques, fluorescents. Le platinocyanure de baryum sert à la fabrication des écrans fluoroscopiques.

Il est employé, grâce à son infusibilité et son inaltérabilité, pour fabriquer les vases (capsules, creusets) dans lesquels on doit effectuer des réactions, soit à température élevée, soit au contact d'acides attaquant les autres vases (concentration industrielle de l'acide sulfurique) ; son alliage avec 10 p. 100 d'iridium a servi à la construction de l'étalon du mètre international.

On l'emploie aussi en joaillerie pour monter les pierreries, on en fait des aiguilles creuses pour conserver le radium destiné aux traitements médicaux, des crochets dentaires, des fils pour lampes électriques, des têtes de vis pour les moteurs d'aviation ; etc.

L'emploi intensif du platine pendant la Grande Guerre et l'arrêt de l'extraction de ce métal en Russie ont amené une hausse considérable dans le prix.

**platiner** [*né*] v. a. Recouvrir d'une couche de platine.

**platineur** n. m. Ouvrier qui fait les platines, dans une manufacture d'armes. Ouvrier qui platine les métaux.

**platineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. *Chim. Oxyde platineux, chlorure platineux*, v. PLATINE.

**platinifère** adj. (de *platine*, et du lat. *ferre*, porter). Qui contient du platine : *gisement platinifère.*

**platinique** adj. *Chim. Oxyde platinique, chlorure platinique*, v. PLATINE.

**platiniser** [*zé*] v. a. Couvrir d'une couche de platine ou d'amalgame de platine.

**platinite** n. m. Alliage renfermant 0,46 de nickel pour 0,0015 de charbon. (Sa densité est 8,2 et son poids de fusion 1 470°.)

**platinoïde** [*no-i-de*] n. m. (de *platine*, et du gr. *eidos*, aspect). Alliage de maillechort et de tungstène, que l'on emploie dans la fabrication des boîtes de résistance, et en général de tous métaux susceptibles de remplacer le platine dans ses applications.

**platinotypie** [*pî*] n. f. (de *platine*, et du gr. *tupos*, type). Procédé d'impression photographique, basé sur l'action exercée par la lumière sur les sels de platine et sur les sels ferriques.

— ENCYCL. Un papier est imprégné d'un mélange d'oxalate ferrique et de chlorure platineux. Par l'exposition à la lumière, l'oxalate ferrique est réduit et passe à l'état d'oxalate ferreux, qui, à son tour, réduit le sel platineux à l'état métallique. Une solution d'oxalate de potassium dissout l'oxalate ferreux et fait apparaître l'image.

**platinotypique** adj. Qui se rapporte à la platinotypie.

**platinure** n. f. Ensemble des moyens employés pour recouvrir une glace d'une couche de platine. (On dit aussi PLATINAGE n. m.)

— ENCYCL. La platinure des glaces s'obtient de la façon suivante : on applique au pinceau, sur la glace bien doucie, une mixture composée d'essence de lavande, chlorure de platine, litharge et borate de plomb. Cette couche une fois sèche, on introduit verticalement les glaces dans des moufles où le platine se métallise et forme une couche mince et uniforme. Les glaces platinées jouissent de la propriété de réfléchir la lumière et d'être encore traversées par elle.

**platiron** n. m. Variété de clou court et à tête plate, qu'emploient les tapissiers.

**platitude** n. f. (de *plat*). Défaut de ce qui est plat dans les sentiments, les écrits : *ne confondez pas la platitude et la correction.* Ce qui est bas, avilissant : *on fait bien des platitudes pour arriver.* Défaut de ce qui n'a ni force, ni saveur : *vin d'une grande platitude.*

**Platon,** célèbre philosophe grec, né à Egine, m. à Athènes (429-347 av. J.-C.). Il étudia la musique et les mathématiques, fut disciple des pythagoriciens et des sophistes, avant de devenir le disciple et l'ami de Socrate. Après la mort du maître, il entreprit une série de voyages qui le conduisirent en Egypte et en Italie. De retour à Athènes, il enseigna dans les jardins d'Académus, d'où le nom d'*Académie* donné à son école. Il fut le maître d'Aristote. Il alla faire un séjour en Sicile, où il espérait voir appliquer par Denys ses théories politiques. Il est l'auteur de magnifiques dialogues : *Criton, l'Apologie de Socrate, Phédon, Timée, Phèdre, Gorgias, le Banquet, Théétète, la République, les Lois*, etc., où est exposée la philosophie de Socrate, fort probablement complétée et transformée en système. (V. PLATONISME.)

**platonicien, enne** [*si-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à la philosophie de Platon : *la doctrine platonicienne.* N. Partisan de cette doctrine.

**platonique** adj. Qui a rapport au système de Platon. Purement idéal : *amour platonique.* Sans effet : *protestation platonique.*

**platonisant** [*zan*], **e** adj. et n. Qui platonise.

**platoniser** [*zé*] v. n. Suivre la doctrine de Platon. V. a. Rendre conforme à l'idéal platonicien.

**platonisme** [*nis-me*] n. m. Système philosophique de Platon. Amour platonique.

— ENCYCL. Le platonisme est le premier système complet de philosophie spiritualiste. La méthode du platonisme est la dialectique, qui consiste à éliminer les différences des individus pour aller à leurs ressemblances et qui aboutit aux idées auxquelles participent les individus particuliers. Ces idées forment une hiérarchie, au sommet de laquelle est l'idée supérieure, l'idée du Bien ou Dieu même. Les doctrines platoniciennes, associées à la métaphysique chrétienne, ont été reprises par saint Augustin et Malebranche.

**Platov** (comte), général russe, né à Arzov (1751-1818). Les exploits et la brutalité des cosaques qu'il commandait pendant la campagne de France sont restés légendaires.

**plâtrage** n. m. Ouvrage fait de plâtre. Action de plâtrer. *Agric.* Action de répandre du plâtre sur les terres arables. *Œnol.* Action d'ajouter du plâtre à la vendange ou au vin pour augmenter l'acidité du vin ou le clarifier.

— ENCYCL. *Agric.* Le plâtre est employé à l'état brut (plâtre cru), après calcination (plâtre cuit), ou à l'état de mélange des deux premières sortes ; on le répand en poudre fine à raison de 400 à 500 kilogrammes à l'hectare. Le plâtrage convient surtout aux prairies artificielles, mais reste sans effet sur les céréales.

— *Œnol.* Le plâtrage introduit dans les vins du sulfate de potasse, dont les propriétés laxatives et irritantes sont assez discutées ; le vin naturel peut en contenir (jusqu'à 1 gr. par lit.), et cela réduit d'autant la tolérance (2 gr. par lit.), accordée par la loi. D'ailleurs, le phosphatage remplace avantageusement le plâtrage.

**plâtras** [*tra*] n. m. Débris de plâtres, de vieux murs : *déblayer des plâtras.*

**plâtre** n. m. (du gr. *emplastron*, enduit). Pierre calcaire, cuite et réduite en poudre : *le plâtre est obtenu par la calcination du gypse. Battre le plâtre*, le réduire en poudre à l'aide de broyeurs spéciaux. *Fig. Battre quelqu'un comme plâtre*, violemment. Tout ouvrage moulé en plâtre. Statue de plâtre : *un plâtre de Voltaire. Fam.* Blanc de fard, surtout en quantité exagérée : *femme qui a deux doigts de plâtre sur le visage. Pop.* Argent. Pl. Légers ouvrages en plâtre. Murs neufs, en général. (V. ESSUYER.)

— ENCYCL. Le sulfate de calcium hydraté ou pierre à plâtre, ou gypse, se rencontre dans la nature en masses énormes. Soumis à la calcination, il perd son eau de combinaison et devient pulvérulent ; mis en contact avec l'eau, il s'hydrate de nouveau et reprend sa dureté. Cette propriété de faire prise permet de l'utiliser pour préparer certains mortiers, faire des scellements, des revêtements de maçonnerie, des éléments de construction (carreaux de cloison), des moulages. Le plâtre employé par les mouleurs exige des qualités spéciales : on l'obtient en calcinant des plaquettes grenues et tendres dans des fours dont la température dépasse à peine le rouge brun. Le plâtre s'utilise encore comme amendement et, plus rarement, pour le plâtrage des vins (v. PLATRÂGE). Les chirurgiens l'emploient pour consolider les bandages maintenant les fractures.

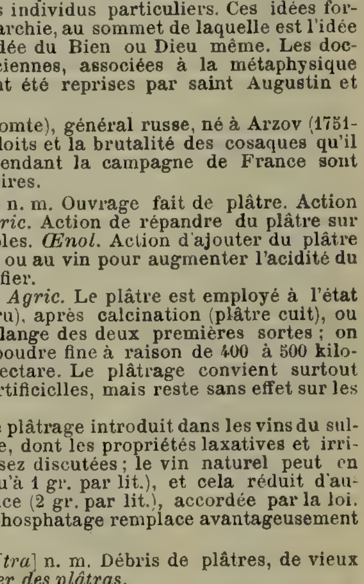

Four à plâtre : A, pierre à plâtre ; C, conduite de chargement du foyer ; F, foyer ; M, cheminée ; P, portes de chargement du four à plâtre.

**plâtré, e** adj. Enduit de plâtre. Mélangé de plâtre : *vin plâtré.* Fardé : *une femme plâtrée. Fig.* Feint, non sincère : *réconciliation plâtrée.*

**plâtreau** [*trô*] n. m. Pierre à plâtre concassée en gros fragments, mais non encore cuite au four.

**plâtre-ciment** n. m. Carbonate de chaux contenant de l'oxyde de fer et une grande quantité d'argile.

**plâtrer** [*tré*] v. a. Couvrir de plâtre : *plâtrer un mur.* Amender avec du plâtre : *plâtrer une prairie.* Ajouter du plâtre à : *plâtrer des vins.* Farder avec exagération : *plâtrer son visage.* Déguiser : *plâtrer une sottise.*

**plâtrerie** [*rî*] n. f. Ouvrage exécuté en plâtre.

**plâtreux, euse** [*treû, eu-ze*] adj. Mêlé de plâtre : *sol plâtreux ; eaux plâtreuses.*

**plâtrier** [*tri-é*] n. et adj. m. Qui prépare, vend, travaille le plâtre.

**plâtrière** n. f. Carrière ou four à plâtre. (V. PLÂTRE.)

**plâtroir** n. m. Outil dont on se sert pour pousser le plâtre dans les trous, dans les joints.

**Platte,** riv. des Etats-Unis, affluent du Missouri. Elle sort des monts du Colorado, arrose le Wyoming et le Nebraska, et conflue en aval d'Omaka. Cours 1.450 kilom., depuis sa source ultime.

**platte** [*pla-te*] n. f. Grand bateau de rivière. (Vx.) Bateau-lavoir, sur la Saône ou le Rhône.

**platteuse** [*pla-teu-ze*] n. f. Dentellière de Bruxelles, qui fait les fleurs au fuseau.

**plattner** n. m. (m. allem.). *Archéol.* Batteur d'armures d'Allemagne, du xve au xviie siècle.

**plattnérite** n. f. Oxyde naturel de plomb $PbO^2$ de couleur noire.

**plature** n. m. Genre de reptiles ophidiens protéroglyphes, comprenant des serpents de mer d'assez grande taille, venimeux, et qui abondent dans les mouillages herbeux de l'océan Indien et du Pacifique occidental.

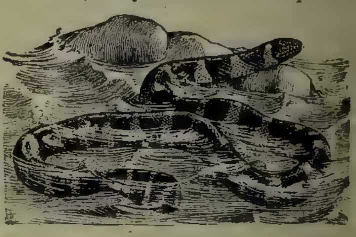

Plature.

**platy,** préfixe qui signifie *large* (du gr. *platus*, même sens).

**platycéphale** n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, des mers chaudes, atteint de platycéphalie.

**platycéphalie** [*lî*] n. f. (du préf. *platy* et du gr. *kephalê*, tête). Aplatissement de la voûte du crâne.

**platycère** n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, voisins des lucanes, et dont une espèce (chevrette bleue) est nuisible aux arbres forestiers (chêne, hêtre).

**platycérium** [*ri-om*] n. m. Genre de polypodiacées, comprenant des fougères originaires de l'Australie et cultivées dans les serres d'Europe pour leur joli feuillage vert jaunâtre : *on suspend les platycériums à des morceaux de vieux bois ou de liège.*

**platycerque** [*sèr-ke*] n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs de la famille des psittacidés, renfermant des perruches à longue queue, à couleurs vives et tranchées, où dominent le rouge, le jaune et le bleu, et qui appartiennent à la faune australienne.

**platycnémie** [*mî*] n. f. (du préf. *platy*, et du gr. *knêmê*, jambe). Aplatissement du tibia sur ses deux faces.

**platycnémis** [*miss*] n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, comprenant des agrions de l'hémisphère boréal, et dont une espèce est répandue aux environs de Paris.

**platydactyle** n. m. Genre de reptiles sauriens, comprenant des geckos de taille assez forte, dont une espèce est répandue dans toute la région circaméditerranéenne. (Le *platydactyle commun* est connu dans le midi de la France sous le nom de *tarente ;* c'est un animal utile, car il vit dans les maisons et détruit beaucoup d'insectes.)

**platydère** n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant des carabidés de la partie méridionale de l'Europe et des Canaries.

**platylobé, e** adj. (du préf. *platy*, et de *lobe*). *Bot.* Qui a des lobes ou segments très larges.

**platymérie** [*rî*] n. f. (du préf. *platy*, et du gr. *meros*, membre). Aplatissement des os des membres, caractéristique de certaines races préhistoriques.

**platymètre** n. m. (du préf. *platy*, et du gr. *metron*, mesure). *Electr.* Instrument servant à étudier la capacité inductrice spécifique.

**platyparée** [*ré*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant des mouches de taille médiocre, rousses ou grises, qui vivent dans les cultures d'asperges auxquelles leurs larves causent parfois de graves dommages.

**platype** n.m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant des scolytes allongés, à tête large et aplatie, qui vivent dans le bois de divers arbres (châtaignier, chêne) des régions tempérées.

**platypétale** adj. (du préf. *platy*, et de *pétale*). *Bot.* Qui a de larges pétales.

**platypodie** [*dî*] n. f. (du préf. *platy*, et du gr. *pous, podos*, pied). Aplatissement de la voûte plantaire. Syn. de PIED PLAT.

**platyptéryx** [*riks*] n. m. Genre de lépidoptères bombyciens, comprenant des papillons de taille médiocre, roux ou jaunâtres, qui ressemblent à des phalènes et volent en plein jour : *les platyptérix sont répandus sur l'hémisphère boréal.*

**platyrrhiniens** [*ti-ri-ni-in*] n. m. pl. Division des mammifères primates, comprenant les cébidés et les hapalidés (singes du nouveau monde), par opposition aux catarrhiniens (singes de l'ancien monde) : *les platyrrhiniens ont une longue queue, souvent enroulante.* S. un *platyrrhinien.*

**platystémon** [*tis-té*] n. m. Genre de papavéracées, originaires de Californie, dont certaines espèces sont cultivées en France.

**platyure** n. f. Genre d'insectes diptères némocères, répandus sur l'hémisphère boréal.

**plaudite, cives !** mots lat. signif. : *Citoyens, applaudissez !* Mots par lesquels les acteurs romains, à la fin d'une comédie, sollicitaient les applaudissements du public.

**Plaudren,** comm. du Morbihan, arr. et à 15 kil. de Vannes ; 1.910 h.

**Plauen** [*pla-ou-èn*], v. d'Allemagne (Saxe), sur l'Elster Blanche ; 121.000 h. Toiles, dentelles, broderies.

**plausibilité** [*plô-zi*] n. f. Qualité de ce qui est plausible. (Peu us.)

**plausible** [*plô-zi-ble*] adj. (de *plaudere*, supin, *ausum*, applaudir). Qui peut être approuvé, admis : *stème, excuse plausible.*

**plausiblement** [*plô-zi-ble-man*] adv. D'une anière plausible.

**Plaute** [*plô-te*] (Titus Maccius Plautus), poète mique latin, né à Sarsina, m. à Rome (vers 250-184 . J.-C.). D'une verve intarissable, souvent un peu ue, peintre inimitable des mœurs populaires, il ita les comiques grecs, mais vivifia l'intrigue qu'il ur empruntait par des traits de mœurs et un lange purement romains. Parmi ses pièces, citons : *Amphitryon, l'Aululaire, les Ménechmes, les Capfs, le Soldat fanfaron, le Cordage*, etc.

**Plava,** village d'Italie (pays de Gorizia), sur rive gauche de l'Isonzo, au point où ce fleuve est plus étroit. Point de départ de l'offensive italienne ur la conquête du Cuk ou Cucco (811 m.), au cours la première poussée offensive du général Cadorna r le Carso (9e bataille de l'Isonzo, 12-14 mai 1917). rdu un peu plus tard, lors de l' « éboulement de aporetto » (21 oct. 1917).

**play** [*plè*] m. angl. signif., *jouez*, et qui s'emoie au crocket, au lawn-tennis, etc., pour indiquer on peut envoyer le coup.

**play or pay** (m. angl. signif. *joue ou paie*). *urf.* Clause d'après laquelle les paris doivent être ayés même lorsque le cheval sur lequel on a parié a pas couru.

**playon** ou **ployon** n. m. Syn. de PLEYON.

**plaza de toros** n. f. Expression espagnole, ésignant l'arène des courses de taureaux.

**Pléaux,** ch.-l. de c. (Cantal), arr. et à 20 kil. de lauriac ; 2.200 h. — Le cant. a 12 comm., et 9.220 h.

**plèbe** n. f. (lat. *plebs*). *Antiq. rom.* La foule des toyens, par oppos. aux patriciens : *la plèbe arracha eu à peu aux patriciens la réalité du pouvoir.* uj., la classe inférieure du peuple.

**plébéianisme** [*nis-me*] n. m. Etat, condition es plébéiens.

**plébéien, enne** [*bé-i-in, è-ne*] n. (lat. *pleeius*). De l'ordre du peuple : *édile plébéien.* Adj. : *amille plébéienne.*

**plébicole** adj. (du lat. *plebs, plebis*, peuple, et *olere*, cultiver). Qui flatte le peuple.

**plébiscitaire** [*bis-si-tè-re*] adj. Qui a rapport u plébiscite : *la doctrine plébiscitaire.* N. m. Partian du vote plébiscitaire.

**plébiscite** [*bis-si-te*] n. m. (lat. *plebiscitum* ; de *lebs, plebis*, peuple, et de *sciscere*, supin *sciscitum*, écréter). *Ant. rom.* Décret émané du peuple convoué par tribus. Auj., vote du peuple par oui ou par on : *le plébiscite de 1852, de 1870.*

— ENCYCL. *Dr.* Chez les Romains, on appelait plébiscite toute décision votée par l'assemblée de la lèbe (*plebis concilium*).

En France, diverses constitutions ou actes constitutionnels ont été soumis au vote populaire, notamuent sous le premier et sous le second Empire.

**plébisciter** [*bis-si-té*] v. a. Voter par plébisite.

**Pléchatel,** comm. d'Ille et-Vilaine, arr. et à 2 kil. de Redon ; 2.020 h. Ch. de f. Et.

**plectognathes** [*plèk-to*] n. m. pl. Ordre de oissons acanthoptères, renfermant ceux qui ont les nâchoires plus ou moins soudées et disposées en ec, tels que les coffres, môles, etc. : *les plectognathes sont des poissons des mers chaudes.* S. un *plecognathe.*

**plectranthe** [*plèk*] n. m. Genre de labiées à leurs bleues réunies en grappes, souvent très odorantes. (On en connait une quarantaine d'espèces, des régions tropicales de l'ancien monde et de l'Océanie. Une espèce, le *plectranthus termatus*, fournit un ubercule comestible.)

**plectre** [*plèk-tre*] n. m. (lat. *plectrum*, gr. *plektron*). *Antiq.* Baguette de bois, d'ivoire ou d'or, qui servait à toucher les cordes de la lyre.

**plectrophane** [*plèk-tro*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, répandus sur l'hémisphère boréal et vulgairement nommés *bruants des neiges.*

**plectroptère** [*plèk-tro*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, vulgairement appelés *oies de Gambie, oies à éperon*, remarquables par leur bec fort, muni d'une caroncule frontale. (Le *plectropterus Gambiensis* se rencontre fréquemment dans les jardins d'acclimatation ; sa chair est estimée.)

**Plectrude,** femme de Pépin d'Héristal, à la mort duquel elle gouverna sous le nom de son petit-fils Théodoald ; mais elle fut vaincue par les partisans de Charles-Martel, que Pépin avait eu d'une autre femme.

**Plédéliac,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 32 kil. de Dinan ; 2.040 h.

**Pledran,** comm. des Côtes-du Nord, arr. et à 7 kil. de Saint-Brieuc ; 3.190 h.

**Pléguien,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 19 kil. de Saint-Brieuc ; 1.590 h. Ch. de f. des C.-du-N.

**Pléhédel,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 27 kil. de Saint-Brieuc ; 1.640 h.

**Pléherel,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 38 kil. de Dinan ; 1.500 h. Bains de mer (jolie grève que le reflux découvre fort loin).

**Plehve** (Venceslas Constantinovitch **de**), homme d'Etat russe, né en 1846, assassiné à Petrograd en 1904. Procureur général, il instrumenta contre les nihilistes et devint ministre de l'intérieur en 1902 ; il s'opposa aux tendances des zemstvos et fut tué par l'explosion d'un engin.

**pléiade** n. f. (n. mythol. ; gr. *pleias*). Groupe, réunion de sept personnes célèbres, etc. *Myth.* et *Astr.* V. l'art. suiv. *Litt.* Nom de sept poètes du temps de Ptolémée Philadelphe. Réunion de sept poètes français de la Renaissance.

— ENCYCL. *Littér.* Par allusion à la légende des sept filles d'Atlas, on donne le som de *pléiade* à un groupe de sept poètes contemporains, unis par les liens de l'amitié ou par la communauté du génie et des travaux.

La première pléiade remonte à la période alexandrine, sous Ptolémée Philadelphe : Lycophron de Chalcis, Alexandre l'Etolien, Philiscus de Corcyre, Homère de Byzance, Sosithée d'Alexandrie, Sosiphane de Syracuse et Æantides ou Dionysiades de Tarse.

La pléiade la plus célèbre est celle de la Renaissance française, qui s'appela d'abord la *brigade*, et que formaient Ronsard et ses amis : Joachim du Bellay, Antoine de Baïf, Dorat, Remi Belleau, Jodelle, Ponthus de Thyard. Elle prêcha l'enrichissement de la langue française, avec le dessein de la rendre égale aux langues anciennes ; préconisa la restauration des grands genres de l'antiquité et l'imitation enthousiaste des Grecs, des Latins et des Italiens ; mais elle imita trop servilement l'antiquité. Sous Louis XIII, une pléiade, purement factice, réunit Rapin, Commire, Larue, Santeul, Ménage, Duperrier et Petit.

**Pléiades,** nom des sept filles d'Atlas et de Pleione, qui se tuèrent de désespoir et furent métamorphosées en étoiles. (*Myth.*) *Astr.* Le groupe des Pléiades constitue aujourd'hui une petite constellation de l'hémisphère boréal, vers la tête du Taureau, et qu'on appelle aussi la *Poussinière*. (Les six principales étoiles sont : Alcyone, Electre, Maïa, Atlas, Taygète et Mérope.) S. une *Pléiade.*

**pleige** [*plè-je*] n. m. (bas lat. *plegius*). Caution, garant. (On disait aussi PLÉJURE.) [Vx.]

**pleiger** [*plè-jé*] v. a. (de *pleige*. — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il pleigea, nous pleigeons.*) Donner comme caution. (Vx.)

**plein, e** [*plin, è-ne*] adj. (lat. *plenus*). Qui contient tout ce qu'il peut contenir : *verre plein. Plein comme un œuf*, on ne peut plus plein. Sans cavités ni lacunes : *mur plein.* Qui abonde en : *écrit plein de fautes.* Entier, complet : *un jour plein.* Rond, gras : *visage plein.* Dans le milieu : *joueur de billard qui prend la bille pleine.* Repu, rassasié : *convive plein de vin. Absol.* et *pop. Etre plein*, être ivre. Se dit d'une femelle qui porte des petits : *chatte pleine. Blas.* Se dit d'un écu d'une seule couleur, sans meubles : *de gueules plein. De pleine terre* ou *de plein vent*, se dit d'une culture non abritée. *En plein air*, dehors. *Peint.* Substantiv. *Plein air*, peinture exécutée dehors, par opposition à celle exécutée à l'atelier. *Pleine lune*, entièrement éclairée par le soleil. *La pleine mer*, la haute mer. *La mer est pleine*, la marée est haute. *A pleines voiles*, au moyen de toutes les voiles. *A pleines mains*, abondamment. *Fig.* Entièrement occupé : *auteur plein de son sujet.* Pénétré : *plein de reconnaissance. Plein de soi-même*, égoïste ; infatué de sa personne. *Voix pleine*, forte et sonore. *En plein jour, en pleine rue*, dans le jour, dans la rue. *En plein vent*, exposé au vent de tous côtés. *Avoir le ventre plein*, être repu, rassassié. *Donner plein pouvoir*, toute liberté d'agir. *Mourir plein de jours*, mourir dans un âge avancé. *A plein* suivi d'un subst., pleinement, sans diminution ni réserve : *cheval qui tire à plein collier. A pleine main* ou *à pleines mains*, largement, sans compter : *donner à pleines mains. Etoffe à pleine main*, étoffe épaisse et moelleuse, qui remplit la main quand on la tâte. *En plein* suivi d'un subst., au milieu de, durant le fort de : *en plein champ ; en plein hiver. Avoir le cœur plein*, ressentir de la joie ou, surtout, du chagrin, et éprouver le besoin de s'épancher. N. m. Espace complètement occupé par la matière : *le plein est le contraire du vide.* Milieu : *viser dans le plein.* Le plus gros trait des lettres dans l'écriture. (ANT. **Délié**.) *Plein d'un mur*, massif d'un mur. *Mar.* Marée haute : *port où l'on ne peut entrer qu'au plein. Faire le plein des chaudières, des caisses à eau*, les remplir. *Faire son plein d'essence*, remplir d'essence le réservoir de son moteur d'avion ou d'automobile. *Avoir son plein*, se dit d'un navire complètement chargé ; *triv.* être ivre. *Battre son plein*, se dit de la marée qui, montée à sa plus grande hauteur, demeure un instant stationnaire avant de commencer à baisser. *Fig.* Se dit d'une réunion mondaine au moment où elle présente le plus d'éclat : *la fête bat son plein. Le plein de la lune*, la pleine lune. Adverbialem. Prépositiv. Autant qu'il se peut : *avoir du blé plein son grenier. Mar. Porter plein*, gouverner de façon que les voiles soient toujours gonflées. Loc. adv. *En plein*, dans le milieu : *frapper en plein. Fam. Tout plein*, beaucoup : *il y a tout plein d'envieux.* PROV. : **Quand le vase est trop plein, il faut qu'il déborde,** quand un sentiment longtemps contenu arrive au paroxysme, il faut qu'il éclate. ANT. **Vide**.

**pleine-croix** n. f. Garniture placée sur le rouet d'une serrure Pl. des *pleines-croix.*

**Pleine-Fougères,** ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 20 kil. de Saint-Malo ; 2.690 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 11 comm., et 14.030 h.

**pleinement** [*plè-ne-man*] adv. Entièrement, tout à fait : *être pleinement satisfait.*

**plein-sur-joint** adv. De telle sorte que le milieu d'une pierre, d'une brique, soit à cheval sur le joint des deux pierres de l'assise placée au-dessous.

**plein-vent** [*plin-van*] n. m. et adj. invar. Se dit d'arbres que l'on plante loin des murs et qu'on laisse croître librement : *planter des plein-vent ; des pêchers, des pêches plein-vent.*

**pléione** n. f. Genre d'orchidées des Indes orientales, que l'on cultive dans les serres d'Europe.

**pléistocène** [*plé-i-sto*] adj. (du gr. *pleistos*, beaucoup, et *kainos*, nouveau). *Géol.* Se dit du commencement de l'ère quaternaire et, plus exactement des temps préhistoriques (paléolithique et néolithique réunis). N. m. : *le pléistocène succède au pliocène.*

**Plélan,** ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 43 kil. de Montfort ; 3.530 h. — Le cant. a 8 comm., et 14.030 h.

**Plélan-le-Petit,** ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 14 kil. de Dinan ; 1.250 h. — Le cant. a comm., et 5.610 h.

**Plélauff,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 40 kil. de Loudéac, sur le canal de Nantes à Brest ; 1.530 h.

**Plélo,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 20 kil. de Saint-Brieuc ; 3.210 h. Plomb.

**Plélo** (Robert-Hippolyte DE BRÉHAN, comte **de**), diplomate français, né à Rennes (1699-1734), ambassadeur en Danemark, tué à Dantzig, où il était allé secourir de sa propre initiative, avec 3.000 volontaires, Stanislas Ier, roi de Pologne.

**Plémet,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 14 kil. de Loudéac ; 3.390 h. Ch. de f. Kaolin.

**Plémont,** colline du dép. de l'Oise, sur la lisière nord de la « Petite Suisse » qu'est le massif de Thiescourt ou de Lassigny.

Pendant la bataille de l'Avre, au cours de l'offensive allemande de mars 1918, la 1re division de cavalerie à pied Brécard, puis la division Guillemin y ont résisté de façon admirable à l'ennemi et brisé tous ses efforts. Aussi un général bavarois a-t-il qualifié le Plémont de « mont de sinistre mémoire, contre lequel est venu se briser l'élan du 30 mars ». Pris le 9 juin suivant par l'armée von Hutier sur les soldats du général Humbert au début de la bataille du Matz ; reconquis par l'armée Humbert pendant la 2e bataille de Noyon (17-29 août 1918).

**Plémy,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 25 kil. de Loudéac ; 2.960 h. Ch. de f.

**plénargyrite** n. f. Sulfure naturel d'argent et de bismuth.

**Plenée-Jugon,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 31 kil. de Dinan ; 3.700 h. Ch. de f. Et. Ardoise.

**Pléneuf,** ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 24 kil. de Saint-Brieuc, sur la Manche ; 2.810 h. Bains de mer (plage du Val-André). — Le cant. a 5 comm., et 10.690 h.

**plénier** [*ni-é*], **ère** (de *plein*) adj. Entier, complet : *tenir une réunion plénière. Cour plénière*, assemblée que tenaient les souverains, au moyen âge, dans quelques circonstances solennelles. *Théol. Indulgence plénière*, rémission pleine et entière de toutes les peines dues aux péchés.

**plénièrement** [*man*] adv. D'une façon plénière : *être pardonné plénièrement.* (Peu us.)

**plénipotentiaire** [*tan-si-è-re*] n. m. (du lat. *plenus*, plein, et *potentia*, puissance). Agent diplomatique muni de pleins pouvoirs : *envoyer un plénipotentiaire.* Adj. : *ministre plénipotentiaire.*

— ENCYCL. *Dr.* Le plénipotentiaire est un agent diplomatique, désigné pour l'accomplissement d'une mission spéciale ; par exemple la discussion, la signature d'un traité : il a, dans la mesure de ses instructions, *plein pouvoir* d'engager son gouvernement. A la tête des légations sont des *ministres plénipotentiaires*, qui prennent rang dans la hiérarchie après les ambassadeurs.

**plénisme** [*nis-me*] n. m. (du lat. *plenus*, plein). Système des philosophes qui, comme Leibniz, soutiennent que l'univers est tout entier occupé par la nature et qui nient l'existence du vide.

**pléniste** [*nis-te*] n. m. Partisan du plénisme.

**plénitude** n. f. (lat. *plenitudo*). Etat de ce qui est plein, trop plein : *plénitude d'humeurs.* Totalité : *conserver la plénitude de ses facultés.*

**plenum** [*plé-nom'*] n. m. (m. lat.). Etat de ce qui est plein, complet.

**pléomorphisme** [*fis-me*] n. m. (du gr. *pleos*, abondant, et *morphê*, forme). Phénomène par lequel certains microbes changent de forme.

**pléonasme** [*nas-me*] n. m. (du gr. *pleonasmos*, surabondance). *Gramm.* Répétition de mots ayant le même sens, qui est vicieuse lorsqu'elle est inconsciente ou due à l'ignorance (*se suicider soi-même*), ou qui est voulue pour donner plus de force à la pensée (*je l'ai vu ; vu de mes yeux*, etc.).

**pléonaste** [*nas-te*] n. f. Variété noire de spinelle.

**pléonastique** [*nas-ti-ke*] adj. Qui tient du pléonasme : *locution pléonastique.*

**pléospore** [*os-po-re*] n. m. Genre de champignons du groupe des sphériacées, renfermant des formes qui vivent sur les feuilles et les brindilles.

**plérète** n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, renfermant de beaux papillons, dont le corps est rouge et les ailes fauves, tachées de noir, de blanc : *les plérètes sont répandues sur l'hémisphère nord.*

**Plerguer,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 23 kil. de Saint-Malo ; 2.910 h. Ch. de f. Et.

**Plérin,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 3 kil. de Saint-Brieuc ; 5.300 h. Ch. de f.

**plérome** n. m. (du gr. *plêrôma*, plénitude). *Philos. anc.* Dans la philosophie gnostique, plénitude divine d'où émanent tous les êtres spirituels. *Bot.* Méristème secondaire d'une plante, qui produit le cylindre central.

**plerumque fit,** mots lat. signif. : *Ce qui arrive le plus souvent. Statuer sur le plerumque fit*, c'est-à-dire ne pas se préoccuper des exceptions possibles ; prendre pour règle les cas les plus nombreux.

**Plésidy,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 15 kil. de Guingamp ; 1.660 h.

**plésiométacarpien, enne** [*zi-o, pi-in, è-ne*] adj. (du gr. *plêsios*, voisin, et de *métacarpien*). Qui a les os métacarpiens détachés, mais rapproché. des phalanges, en parlant de certains mammifères. ANT. **Télémétacarpien**.

**plésiopeneus** [*zi-o-pé-né-uss*] n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, renfermant des crevettes à antennes très développées. (V. la planche OCÉAN.)

**plésiosaure** [*zi-o-sô-re*] n. m. Genre de reptiles sauriens, fossiles dans le lias.

— ENCYCL. Les plésiosaures étaient de grands animaux aquatiques, mesurant jusqu'à neuf mètres de long. Ils étaient remarquables par la longueur démesurée de leur cou, terminé par une tête petite, semblable à celle du lézard, leur torse renflé et cuirassé et leur queue comprimée ; leurs membres étaient disposés en nageoires.

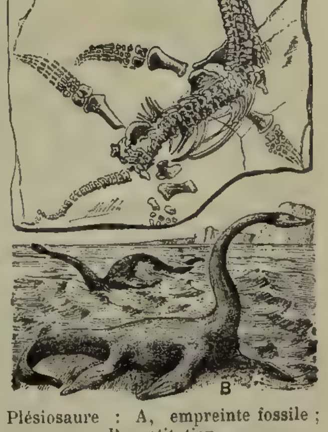

Plésiosaure : A, empreinte fossile ; B, restitution.

**Pleslin,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 10 kil. de Dinan ; 1.620 h. Ch. de f. Et.

**Plessala,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 20 kil. de Loudéac ; 3.490 h.

**plesse** [*plè-se*] n. f. En Normandie, tige qu'on ramène dans le milieu de l'épaisseur d'une haie, afin d'épaissir le fourré.

**Plessé,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 45 kil. de Saint-Nazaire ; 5.500 h.

**plesser** [*plè-sé*] v. a. (de *plesse*). En Normandie, entrelacer les branches extérieures d'une haie vive, en les ramenant vers le milieu de la haie.

**plessigraphe** [*plè-si*] n. m. (du gr. *plêssein*, frapper, et *graphein*, décrire). *Méd.* Instrument de percussion médiate, aujourd'hui abandonné.

**plessimètre** [*plè-si*] n. m. (du gr. *plêssein*, frapper, et *metron*, mesure). Instrument servant à la percussion et aujourd'hui inusité.

**plessimétrie** [*plè-si-mé-trî*] n. f. Mode particulier de percuter à l'aide du plessimètre.

**plessimétrique** [*plè-si*] adj. Qui appartient, qui a rapport à la plessimétrie.

**plessis** [*plè-si*] n. m. Terrain enclos à l'aide de plesses, dans le langage normand. (On dit aussi PLESSÉE n. f.)

**Plessis** (Frédéric-Edouard), humaniste, romancier et poète français, né à Brest en 1854 ; auteur de la *Lampe d'argile*, *Vesper*, etc., recueils de poèmes d'une forme pure et d'une émotion discrète.

**Plessis-de-Roye,** comm. de l'Oise, arr. et à 26 kilom. de Compiègne, sur un affluent de la Divette ; 280 hab. en 1914. Château avec parc. Ce fut avec le Plémont (v. ce mot) un des principaux centres de la résistance française sur la lisière septentrionale du massif boisé de Thiescourt, et les Allemands de von Hutier ne purent pas s'en emparer pendant leur offensive de mars 1918 (bataille de l'Avre). Plus heureux un peu plus tard, en juin, pendant la bataille du Matz, les Allemands furent chassés du Plessis-de-Roye par la 3e armée française (général Humbert), pendant la deuxième bataille de Noyon (17-29 août 1918). Le Plessis-de-Roye est complètement détruit.

**Plessis-Praslin.** V. CHOISEUL (César duc de).

**Plessis-lez-Tours,** village d'Indre-et-Loire, cant. et arr. de Tours. Ruines d'un château bâti et puissamment fortifié par Louis XI, qui en fit son séjour pendant ses dernières années, et où il mourut en 1483. Les Etats généraux s'y réunirent en 1506. Henri III et Henri IV y eurent une entrevue en 1589.

**Plestan,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 32 kil. de Dinan ; 1.880 h. Ch. de f. Et.

**Plestin-les-Grèves,** ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 18 kil. de Lannion, sur la Manche ; 3.920 h. Ch. de f. Bains de mer (plages de Saint-Efflam et de Tossenaos).

**Pleswitz** (ARMISTICE DE), signé le 4 juin 1813, à Pleswitz (Silésie), entre Napoléon Ier et les alliés austro-prussiens, après les batailles de Lutzen et de Bautzen.

**plet** [*plè*] n. m. Chacun des tours d'un câble enroulé sur lui-même.

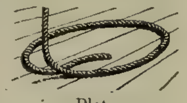

Plet.

**pléthore** n. f. (du gr. *plethôrê*, plénitude). *Pathol.* Surabondance du sang ou des globules sanguins dans tout le système circulatoire ou une partie de ce système. *Bot.* S'emploie pour désigner une vigueur exagérée de la plante. *Fig.* Surabondance quelconque, amenant un état fâcheux : *la pléthore des capitaux cause la diminution du taux de l'intérêt.*

— ENCYCL. *Pathol.* La notion de pléthore n'a pas été conservée dans la médecine contemporaine ; la prétendue pléthore n'est qu'une gêne de la circulation.

**pléthorique** adj. Qui tient à la pléthore : *constitution pléthorique.* Substantiv. : *un pléthorique.*

**plèthre** n. m. (gr. *plèthron*). Ancienne mesure de longueur, qui, chez les Grecs, valait la sixième partie du stade ou 100 pieds (environ 30 m.).

**pléthysmographe** [*tis-mo*] n. m. (du gr. *plêthusmos*, augmentation, et *graphê*, écriture). Appareil destiné à mettre en évidence le changement de volume des membres, sous l'influence de la circulation.

**Pleubian,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 32 kil. de Lannion ; 3.530 h. Chaussée de galets, dite *sillon de Talbert.*

**Pleucadeuc,** comm. du Morbihan, arr. et à 32 kil. de Vannes ; 1.710 h. Ch. de f. Orl.

**Pleudaniel,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 11 kil. de Lannion ; 2.070 h.

**Pleudihen,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 11 kil. de Dinan ; 3.350 h. Ch. de f. Et.

**Pleugriffet,** comm. du Morbihan, arr. et à 27 kil. de Ploërmel ; 1.990 h.

**Pleugueneuc,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 35 kil. de Saint-Malo ; 1.880 h.

**Pleumartin,** ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 20 kil. de Châtellerault, près de la Luire naissante ; 1.270 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 9 comm., et 8.870 h.

**Pleumeleuc,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 7 kil. de Montfort ; 1.220 h.

**Pleumeur-Bodou,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 7 kil. de Lannion ; 3.260 h. Carrières de granit.

**Pleumeur-Gautier,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 27 kil. de Lannion ; 1.710 h.

**pleu-pleu** n. m. (imité du cri de l'oiseau). Un des noms vulgaires du *pivert.*

**pleur** n. m. (subst. verb. de *pleurer*). Larme : *répandre des pleurs.* Ne s'emploie au singulier qu'en poésie ou par plaisanterie : *un pleur éternel ; ivrogne qui verse un pleur. Essuyer les pleurs de quelqu'un*, le consoler. *Fig. Les pleurs de la vigne*, suc qui en découle au printemps. *Les pleurs de l'Aurore*, la rosée.

**pleurable** adj. Qui peut être pleuré.

**pleural, e, aux** adj. (du gr. *pleura*, côté). *Anat.* Qui appartient à la plèvre.

**pleurant** [*ran*], **e** adj. Qui pleure : *fillette toujours pleurante.* N. m. Statue ornementale, ayant l'attitude d'une personne qui pleure : *les pleurants du tombeau des ducs de Bourgogne.*

**pleurard** [*rar*], **e** n. Qui pleure souvent et sans sujet : *les pleurards sont ennuyeux.* Adj. Même sens. Plaintif : *ton pleurard.*

**pleurasite** n. f. Arséniure naturel, renfermant plusieurs métaux ; entre autres, le fer et le manganèse.

**pleure** n. f. *Anat.* Forme inusitée de PLÈVRE.

**pleurement** [*man*] n. m. Action de pleurer. (Vx.)

**pleure-misère** n. invar. Personne qui se plaint toujours d'être dans la misère.

**pleurer** [*ré*] v. n. (lat. *plorare*). Répandre des larmes : *pleurer de dépit.* Se dit aussi des arbres, et surtout de la vigne, qui laissent échapper de la sève après avoir été taillés. *Fam. N'avoir plus que les yeux pour pleurer*, ne posséder plus rien. *Pleurer d'un œil et rire de l'autre*, être partagé entre la joie et la tristesse. *On dirait que tu as, qu'il a pleuré pour en avoir*, se dit d'une personne qui a une très petite quantité d'une chose, un vêtement trop court, etc. V. a. Verser des larmes au sujet de la mort de : *pleurer un père.* Regretter vivement : *pleurer ses fautes.* ANT. **Rire.**

**pleurerie** [*rî*] n. f. *Fam.* Action de pleurer.

**pleurésie** [*zî*] n. f. (du gr. *pleuron*, flanc). Inflammation de la plèvre : *une pleurésie aiguë.* (On dit parfois PLEURITE.)

— ENCYCL. *Pathol.* La pleurésie est aiguë ou chronique, séreuse ou purulente ; elle débute soit d'une manière insidieuse, soit brusquement, par un point de côté situé vers le cinquième espace intercostal. Elle se caractérise par une respiration difficile. On constate un son fêlé, puis mat, à la percussion ; une diminution du murmure respiratoire, un souffle doux, voilé ; de l'égophonie, etc., à l'auscultation. Si l'épanchement devient abondant, la matité devient absolue, et le souffle disparaît. Le pronostic est souvent bénin chez l'adulte, mais la pleurésie est parfois de nature tuberculeuse. Le traitement consiste en révulsifs. La thoracenthèse ne se pratique généralement que vers le vingtième jour, quand la fièvre est tombée. La convalescence est longue. La *pleurésie chronique* succède quelquefois à la pleurésie aiguë. La pleurésie sèche est celle où il n'y a pas d'épanchement (Syn. PLEURITE.)

La *pleurésie purulente* (empyème), rarement consécutive à la pleurésie aiguë, provient d'une infection de voisinage ou d'une maladie générale. La mort est fréquente. Il faut évacuer le pus par la ponction, pratiquer la *pleurotomie* et même réséquer quelques côtes.

— *Art vétér.* La pleurésie s'observe chez tous les animaux domestiques ; le traitement consiste en révulsifs, en évacuation du liquide, en injections de sérum artificiel.

**pleurétique** adj. et n. Atteint de pleurésie. Qui a rapport à la pleurésie : *point pleurétique.*

**pleureur, euse** [*eu-ze*] n. Qui a l'habitude de pleurer. N. f. Femme qu'on payait pour pleurer aux funérailles. N. f. pl. Larges manchettes qu'on mettait autrefois dans les premiers temps d'un grand deuil. Adj. Qui pleure souvent et sans cause : *fillette pleureuse.* Se dit de certains arbres dont les rameaux s'inclinent vers la terre. *Saule pleureur*, V. SAULE.

— ENCYCL. Dans toute l'antiquité, les *pleureuses* à gages, jouaient un rôle important dans toutes les funérailles solennelles. Elle suivaient le convoi en se lamentant, s'arrachant les cheveux et se déchirant la poitrine. Cette institution s'est conservée en Grèce et dans l'Italie du Sud.

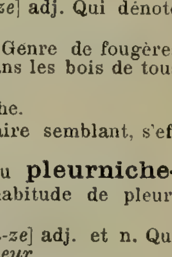

A, pleureuse.

**pleureux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. Qui dénote l'affliction : *air pleureux.*

**pleuridium** [*di-om'*] n. m. Genre de fougères herbacées, que l'on rencontre dans les bois de tous les pays du globe.

**pleurite** n. f. Pleurésie sèche.

**pleurnicher** [*ché*] v. n. Faire semblant, s'efforcer de pleurer.

**pleurnicherie** [*rî*] n. f. ou **pleurnichement** [*man*] n. m. Action, habitude de pleurnicher.

**pleurnicheur, euse** [*eu-ze*] adj. et n. Qui pleurniche : *un enfant pleurnicheur.*

**pleurobranche** n. m. Genre de mollusques gastéropodes opisthobranches, renfermant de nombreuses espèces répandues dans toutes les mers.

**pleuroclase** n. f. Syn. de WAGNÉRITE.

**pleurococcacées** [*kok-ka-sé*] n. f. pl. Famille d'algues vertes, qui semblent n'être souvent formées que d'une seule cellule et que certains auteurs considèrent simplement comme des formes accidentelles d'algues plus élevées. S. une *pleurococcacée.*

**pleurodèle** n. m. Genre de batraciens urodèles, comprenant de grands tritons bruns marqués de noir, qui vivent dans les citernes, les marais et les étangs de l'Espagne et de l'Afrique septentrionale.

**pleurodonte** adj. (du gr. *pleuron*, côté, et *odous, ontos*, dent). Se dit des reptiles qui ont les dents implantées sur la face interne, et non au bord tranchant, des maxillaires.

**pleurodynie** [*nî*] n. f. (du gr. *pleuron*, côté, et *odunê*, douleur). Douleur très vive, qui a son siège dans les muscles thoraciques et qui se traite par les révulsifs locaux, les analgésiques et, souvent, la morphine.

**pleurodynique** adj. Qui a rapport à la pleurodynie : *douleur pleurodynique.*

**pleurogyne** n. m. (du gr. *pleuron*, côté, et *gunê*, pistil). Tubercule qui s'élève du même point que l'ovaire et se dresse sur une de ses parties latérales.

**pleurogynique** adj. *Bot.* Qui s'insère à la circonférence de l'ovaire.

**pleuronecte** [*nèk-te*] n. m. Genre de poissons anacanthines, renfermant des formes plates, ovales ou rhomboïdes, ayant la mâchoire inférieure saillante et les yeux placés à gauche. (Communs sur les côtes de France, les pleuronectes sont appelés con munément *grosse plie, sole des rochers, targeur*, etc leur chair est assez médiocre.)

**pleuronectidés** [*nèk-ti-dé*] n. m. pl. Famil de poissons osseux à corps asymétrique, nageant s un de leurs flancs, et qui comprend les turbot plies, soles, limandes, pleuronectes, etc. S. un *ple ronectidé.*

**pleuro-péricardite** n. f. Inflammation de plèvre et du péricarde.

**pleurophtalmes** n. m. pl. Groupe de mo lusques gastéropodes prosobranches, comprena les formes caractérisées par la position des yeu insérés sur le bord externe des tentacules. S. u *pleurophtalme.*

**pleuropneumonie** [*nî*] n. f. (du gr. *ple ron*, flanc, et de *pneumonie*). Inflammation simu tanée de la plèvre et des poumons.

**pleuropneumonique** adj. Qui appartient la pleuropneumonie.

**pleuroptère** n. m. Genre d'insectes coléoptèr carnassiers, répandus dans les régions chaudes.

**pleurorragie** [*ro-ra-jî*] n. f. (du gr. *pleuro* flanc, et *rhagê*, rupture). Hémorragie de la plèvr

**pleurorrhée** [*ro-rè*] n. f. (du gr. *pleuro* flanc, et *rhein*, couler). Epanchement des liquid dans la plèvre.

**pleurote** n. m. Genre de champignons de famille des agaricinées, qui croissent généraleme sur les troncs d'arbres et dont quelques espèc (notamment le *pleurote du panicaut*, le *pleurote coquille d'huître*) sont comestibles. (V. la planch CHAMPIGNONS.)

**pleurothotonos** [*noss*] n. m. (du gr. *pleur then*, latéralement, et *tonos*, tension). Attitude da laquelle le corps se courbe en arc de cercle sur le côté. On la voit parfois dans le tétanos.

**pleurotome** n. m. Genre de mollusques gastéropodes des mers chaudes, ou fossiles dans le tertiaire.

**pleurotomie** [*mî*] n. f. (du gr. *pleuron*, côté, et *tomê*, section). Ouverture de la cavité pleurale, pratiquée pour évacuer le pus qui s'y trouve contenu.

— ENCYCL. La pleurotomie consiste à inciser la paroi thoracique au niveau d'un espace intercostal. On lave la plèvre, et on maintient un drain en permanence. La pleuroto mie est indiquée lorsque la pleurésie purulent n'offre aucun système cicatrisateur.

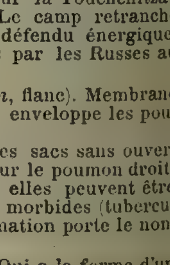

Pleurotes.

**pleurs** n. m. pl. V. PLEUR.

**Pleurtuit,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et 9 kil. de Saint-Malo ; 3.810 h. Ch. de f. Et.

**pleutre** n. m. et adj. Homme sans valeur, san dignité.

**pleutrerie** [*rî*] n. f. (de *pleutre*). Action vil lâche : *commettre une pleutrerie.*

**pleuviner** [*né*] v. n. *Pop.* Pleuvoir légèremen bruiner. (On dit aussi PLUVINER.)

**pleuvoir** v. impers. (lat. *pluere.* — *Il pleut. pleuvait. Il plut. Il pleuvra. Il pleuvrait. Qu' pleuve. Qu'il plût. Pleuvant. Plu.*) Se dit de l'ea qui tombe du ciel : *il pleut très peu dans le Sahar* V. n. Tomber en abondance : *les obus pleuvent su les champs de bataille. Fig.* Survenir en abon dance : *les faveurs pleuvent sur les intrigant Pleuvoir à verse, à seaux*, pleuvoir abondammen *Comme s'il en pleuvait*, en grande quantité. *Quan il pleuvrait des hallebardes*, quelque temps qu' puisse faire.

**Plévin,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et 62 kil. de Guingamp ; 1.720 h. Ardoisières.

**Plevna,** v. de Bulgarie, sur la Touchenitza 23.000 h. Commerce de bétail. Le camp retranch des Turcs, établi à Plevna et défendu énergique ment par Osman-pacha, fut pris par les Russes a prix d'énormes pertes, en 1877.

**plèvre** n. f. (du gr. *pleuron*, flanc). Membran séreuse, qui tapisse le thorax et enveloppe les pou mons.

— ENCYCL Les plèvres sont des sacs sans ouverture, au nombre de deux : l'un pour le poumon droit l'autre pour le poumon gauche ; elles peuvent êtr envahies par diverses affections morbides (tuberculose, cancer, kyste). Leur inflammation porte le non de *pleurésie.*

**plexiforme** [*plèk-si*] adj. Qui a la forme d'u plexus.

**pleximètre** [*plèk-si*] n. m. (du gr. *plêxis*, actio de frapper, et *metron*, mesure). Instrument analogu au métronome et servant à marquer la mesure.

**plexus** [*plèk-suss*] n. m. (mot lat.). Réseau d cordons nerveux ou musculaires entrelacés, anastomosés et enchevêtrés entre eux : *les plexus nerveu les plus importants sont : le plexus cervical, le plexu brachial, le plexus lombaire, le plexus sacré, l plexus solaire.* (V. la planche HOMME.)

**Pleyben** [*plè-bin*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 10 kil. de Châteaulin ; 5.640 h. Ch. de f. Ardoisières. — Le cant. a 10 comm., et 21.220 h.

**Pleyber-Christ,** comm. du Finistère, arr. e à 10 kil. de Morlaix ; 2.970 h. Ch. de f. Et. Elevage de chevaux.

**Pleyel** (Ignace), compositeur de musique, né à Ruppersthal, près de Vienne, m. à Paris (1757-1831), fondateur d'une célèbre fabrique de pianos à Paris. — Son fils CAMILLE, facteur de pianos, né à Strasbourg, m. à Paris (1788-1855). — *Marie* MOKE, dame Camille PLEYEL, pianiste de grande valeur, née à Paris, m. à Bruxelles (1811-1875).

**pleyon** [*plè-i-on*] n. m. (de *ployer*). Rameau fructifère, courbé en arc. Brin d'osier qui sert à attacher la vigne, les arbres fruitiers. Armature légère en bois, qu'on adapte à une faux pour la coupe des céréales. (On dit aussi PLAYON, PLOYON, PLION.)

**pli** n. m. (de *plier*). Double fait à du linge, à une étoffe, à du papier, etc. : *corsage à petits plis.* Marque qui reste à l'endroit où un objet a été plié : *habit qui a pris un mauvais pli.* Enveloppe de lettre : *deux lettres sous le même pli.* Lettre : *pli chargé.* Ride : *les plis du front.* Eminence, dépression, sinuosité : *les plis du terrain.* Au jeu de cartes, leéc. *Fig.* Partie secrète, ignorée : *les plis et les re-lis du cœur humain.* Habitude du bien ou du mal. irection morale : *enfant qui prend un bon, un nauvais pli. Pli du bras, du jarret,* endroit où le ras, où le jarret se plient. *Ne pas faire un pli,* se it d'un vêtement parfaitement ajusté. *Fig.* Ne souffrir aucune difficulté, aller de soi : *un maître a tou-ours raison, cela ne fait pas un pli.* Allus. littér. : **e pli de rose du Sybarite.** Le Sybarite Sminiride se laignit, dit-on, d'avoir passé une nuit blanche parce u'un pétale des roses qui parsemaient sa couche 'était plié en deux.

**pliable** adj. (de *plier*). Flexible, aisé à plier. *Fig.* ocile : *humeur pliable.*

**pliage** n. n. Manière ou ction de plier : *e pliage des euilles.* Atelier où s'effectuent ces travaux.

**pliant** [*pli-an*], **e** adj. Facile à plier : *branche pliante.* Qui se plie : *siège pliant ; table pliante.* *Fig.* Docile, accommodant : *caractère pliant.* N. m. Siège qui se plie.

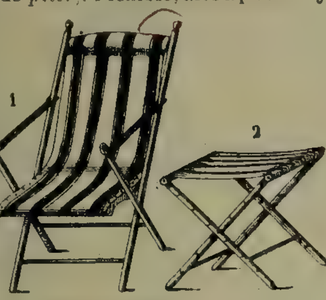

1. Fauteuil pliant ; 2. Pliant (un).

**plicatif, ive** adj. (du lat. *plicare,* plier). *Bot.* Qui met en plis.

**plicatile** adj. *Bot.* Qui a une tendance à se plier : *corolle plicatile.*

**plicatule** n. f. Genre de mollusques lamellibranches, répandus dans les mers chaudes et fossiles dans les terrains secondaires et tertiaires.

**plicature** n. f. Action de plier. (Peu us.)

**plie** [*plî*] n. f. Genre de poissons anacanthines de la famille des pleuronectidés, répandus dans diverses mers, et dont plusieurs espèces sont communes sur les côtes de France. — Encycl. Les plies (*platessa*) sont plates, ovales, couvertes de fines écailles ; leurs yeux sont placés tous les deux à droite. La plie franche ou carrelet atteint 70 centimètres de long.

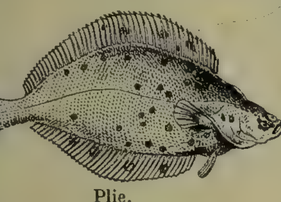

Plie.

**plié** n. m. Mouvement des genoux, qui se plient en dansant : *faire des pliés.*

**pliement** [*plî-man*] n. m. Action de plier. (On dit aussi pliage.)

**plier** [*pli-é*] v. a. (autre forme de *ployer ;* du lat. *plicare.* — Se conj. comme *prier.*) Mettre en un ou plusieurs doubles : *plier du linge.* Courber, fléchir : *plier les genoux. Fig.* Assujettir, accoutumer : *plier un jeune homme à la discipline. Plier la tête,* se soumettre. *Plier bagage,* lever le camp ; s'en aller ; mourir. V. n. S'incliner : *le roseau plie ;* se courber : *le jonc plie aisément.* S'affaisser : *plancher qui plie. Fig.* Se soumettre : *plier sous l'autorité paternelle.* Céder : *l'armée pliait. Fam. Plier bagage,* décamper. Prov. **Il vaut mieux plier que rompre,** il vaut mieux céder que de perdre en résistant. Allus. littér. : **Je plie et ne romps pas,** dans la fable de La Fontaine : *le Chêne et le Roseau* (I, 22), réponse du roseau au chêne.

**plieur, euse** [*eu-ze*] n. Qui plie : *plieuse de journaux.* N. f. Machine qui opère le pliage du papier.

**Plimsoll** (Samuel), publiciste anglais, dit *l'Ami des matelots,* né à Bristol, m. à Folkestone (1824-1898). Il améliora le sort des matelots marchands en provoquant le *Merchant Shipping Act.*

**Pline l'Ancien** (Caius Plinius Secundus), naturaliste romain, né à Côme en 23 apr. J.-C., auteur d'une *Histoire naturelle* en 37 livres, sorte d'encyclopédie précieuse pour l'histoire de la science dans l'antiquité. Après avoir servi dans l'armée romaine, il s'était distingué au barreau. Il périt lors de l'éruption du Vésuve en 79. Commandant de la flotte de Misène, il s'était rendu à Stabies pour sauver les habitants menacés par le Vésuve, catastrophe qui ensevelit Herculanum et Pompéi, et aussi pour observer de près le phénomène. Les vapeurs délétères du volcan l'asphyxièrent.

**Pline le Jeune** (Caius Plinius Cæcilius Secundus), neveu du précédent, littérateur romain, né à Côme en 62 apr. J.-C., m. vers 120, ami de Trajan, qui lui confia l'administration de la Bithynie ; auteur du *Panégyrique de Trajan* et de *Lettres* célèbres, intéressantes pour la connaissance des mœurs antiques, mais d'un tour trop apprêté. Il se distingua par son courage à défendre devant le sénat les provinces mal gouvernées.

**plinger** [*jé*] v. a. (de *plonger.* — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il plingea, nous plingeons.*) Mettre les peaux fraîches dans l'eau, en terme de mégissier. *Plinger les chandelles,* leur donner une première trempe dans le suif.

**plingeure** [*ju-re*] n. f. Action de plinger.

**pliniane** n. f. Variété de mispickel.

**plinthe** n. f. (du gr. *plinthos,* brique). *Archit.* Base, plate et carrée, sur laquelle repose une colonne. Plate-bande qui fait saillie tout autour du pied d'un bâtiment, ou à la base des murs intérieurs d'un appartement, d'un lambris. (V. la planche maison.) Couvre-joint en planches.

**plinthite** n. f. Variété de sinopite.

**pliocène** adj. (du gr. *pleion,* plus, et *kainos,* récent). Se dit de l'étage supérieur du tertiaire, qui contient les fossiles les plus récents. N. m. : *le pliocène succède au miocène.*

**plioir** n. m. (de *plier*). Couteau de bois, d'ivoire ou d'acier, servant à plier ou à couper du papier. Lame de bois mince, servant à plier les étoffes. Petite planchette sur laquelle on enroule une ligne à pêche.

**plion** n. m. Syn. de plevon.

**plionnage** [*o-na-je*] n. m. Boisage des puits de petites dimensions, à l'aide de branches de bois vert.

**plique** [*pli-ke*] n. f. (du lat. *plicare,* plier). Enchevêtrement et agglutination des cheveux et des poils de la barbe, observés en Pologne, et dus à la malpropreté.

**pliquer** [*ké*] **(se)** v. pr. Etre attaqué de la plique.

**plissage** [*pli-sa-je*] n. m. Action de plisser. Son résultat.

**plissé** [*pli-sé*] n. m. Travail fait en plissant : *les plissés d'une jupe.*

**plissement** [*pli-se-man*] n. m. Action de plisser. Mouvement de flexion qu'éprouvent les couches géologiques dans la formation des soulèvements montagneux : *les plissements alpins.*

**plisser** [*pli-sé*] v. a. Faire des plis à : *plisser un bonnet.* V. n. Avoir des plis : *robe qui plisse bien.*

**plisseur, euse** [*pli-seur, eu-ze*] n. Qui plisse : *une plisseuse de chemises.* N. f. Machine servant à plisser les étoffes.

**plisson** [*pli-son*] n. m. Mets poitevin, composé de crème et de lait, qu'on fait alternativement chauffer et refroidir jusqu'à ce que le dessus se plisse à l'épaisseur de trois doigts.

**plissure** [*pli-su-re*] n. f. Manière de plisser. Assemblage de plis.

**Plistoanax,** roi de Sparte et fils de Pausanias. En 451, il conclut avec les Athéniens la *Paix de Micias.* Il fut ensuite exilé de sa patrie pendant dix-neuf ans.

**pliure** n. f. (de *plier*). Action ou manière de plier les feuilles d'un livre. Atelier où s'exécute ce travail.

**Ploaré,** comm. du Finistère, arr. et à 20 kil. de Quimper ; 3.430 h.

**Plobannalec,** comm. du Finistère, arr. et à 20 kil. de Quimper ; 2.720 h. Ch. de f. Petit port.

**Plobsheim,** comm. du Bas-Rhin, arr. d'Erstein ; 1.582 h. Ch. de f.

**ploc** [*plok*] n. m. Poil de vache, de chèvre et de chien ; quelquefois, duvet d'autruche : *le ploc de vache sert à faire des couvertures.* Déchet provenant de la manipulation des draps. Composition, de poil et de goudron, dont on calfeutre les navires. (On écrit aussi ploque.)

**plocage** n. m. Action de carder les laines ; résultat de cette action.

**plocamie** [*mî*] n. f. Genre d'algues floridées, de forme élégante, colorées en rouge vif, dont certaines espèces abondent sur les rochers des côtes de France.

**plocéidés** n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux conirostres, renfermant les veuves, tisserins (*ploceus*) et genre voisins. S. un *plocéidé.*

**Plock** ou **Plotzk,** v. de Pologne, ch.-l. de district, sur la Vistule ; 31.000 h. Toiles. Plock fut prise par les Allemands en novembre 1914, pendant leur invasion de la Pologne. Combat entre Polonais et bolchevistes, en août 1920. — Le district a 790.000 h.

**Ploegsteert,** village de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Messine) ; 5.000 h. environ. — Ce village et le bois qui le couvre au N. ont plusieurs fois changé de maître en 1914, au cours de la bataille d'Ypres, puis, durant les trois années suivantes, ont marqué le front entre Britanniques et Allemands. Ils ont été le théâtre de très durs combats. Pris par les Allemands pendant leur offensive du printemps 1918 (le 12 avril), ils ont été délivrés par les Alliés le 3 septembre suivant. Le village a beaucoup souffert ; le bois n'existe plus.

**Plœmel,** comm. du Morbihan, arr. et à 31 kil. de Lorient ; 1.430 h.

**Plœmeur,** comm. du Morbihan, arr. et à 5 kil. de Lorient ; 9.370 h. Patrie de Dupuy de Lôme. Pêche, conserves.

**Ploërdut,** comm. du Morbihan, arr. et à 28 kil. de Pontivy ; 3.720 h.

**Ploërmel,** ch.-l. d'arr. (Morbihan) ; ch. de f. Orl. ; à 55 kil. de Vannes ; 5.370 h. (*Ploërmelais*). Eglise Saint-Armel (XVIe s.). Grains, chanvre, bestiaux, miel. — L'arr., a 8 cant., 66 comm., et 93.400. h. ; le cant. a 6 comm., et 11.990 h.

**Plœsci** ou **Plœsti,** v. de Roumanie (Valachie) ch.-l. du dép. de Prahova ; 57.000 h. Un des centres de l'industrie du pétrole avant la Grande Guerre ; céréales. Prise par les Austro-Allemands le 6 décembre 1916.

**Ploeuc,** ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 19 kil. de Saint-Brieuc ; 3.780 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 6 comm., et 11.120 h.

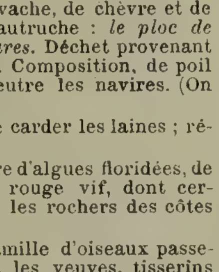

Armes de Ploërmel.

**Ploëzal,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 20 kil. de Guingamp ; 2.330 h. Teillage du lin.

**Plogastel-Saint-Germain,** ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 14 kil. de Quimper ; 2.280 h. — Le cant. a 11 comm., et 21.140 h.

**Plogoff,** comm. du Finistère, arr. et à 51 kil. de Quimper ; 2.420 h. Pêche à la sardine ; soude. Donne son nom à l'*Enfer* ou *Trou de Plogoff,* gouffre de rochers granitiques où la mer pénètre à grand bruit. (V. Ys) — La *pointe du Raz* est sur le territoire de cette commune.

**Plogonnec,** comm. du Finistère, arr. et à 12 kil. de Quimper ; 3.360 h.

**ploiement** [*ploî-man*] n. m. Action de ployer. Son résultat.

**ploière** n. f. Genre d'insectes hémiptères, comprenant diverses espèces de réduves à pattes et antennes fort grêles, communs dans le midi de la France.

**ploie-ressort** n. m. invar. Ciseau plat, peu large, long d'environ 0m,17, qui sert à ployer le grand ressort des armes à feu.

**plomb** [*plon*] n. m. (lat. *plumbum*). Métal très pesant, d'un gris bleuâtre. Projectiles d'armes à feu : *tomber sous le plomb de l'ennemi ;* spécialem. balles, grains de plomb pour la chasse : *du plomb nº 4.* Sorte de cuvette en plomb ou en zinc, où l'on jette les eaux ménagères d'une maison : *les plombs tendent à disparaître. Mar.* Morceau de métal fixé à une ligne et servant à sonder. (On dit aussi plomb de sonde.) Petit sceau de plomb, que l'on fixe aux attaches d'un colis : *les plombs sont fort usités dans les douanes. Coliques de plomb,* v. colique. *Fig. Sommeil de plomb,* profond et lourd. *Fam. Cul de plomb,* homme sédentaire. *C'est un plomb sur l'estomac,* se dit d'un aliment de digestion difficile. *Avoir du plomb dans l'aile,* être très malade, ou près de la ruine. *N'avoir pas de plomb dans la tête,* être fort étourdi. *Mine de plomb,* plombagine. *Fil à plomb,* v. fil. Loc. adv. *A plomb,* perpendiculairement : *soleil qui darde à plomb ; fig.* Directement, fort à propos : *observation qui tombe à plomb.* Allus. littér. :

> Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

Vers de la prophétie de Joad (*Athalie,* III, 8). Ce vers caractérise le passage d'un état brillant à un état de dégradation.

— Encycl. La connaissance du plomb remonte à une haute antiquité. Les Romains exploitaient en Bretagne et en Espagne des mines de plomb argentifère. Le plomb se rencontre dans la nature surtout à l'état de sulfure (*galène*) et aussi de sulfate (*anglésite*) et de carbonate (*cérusite*). Les mines les plus riches sont exploitées aux Etats-Unis, en Espagne, en Australie, au Mexique, en Saxe, en Angleterre ; en France, le plomb est souvent allié à l'argent (*plomb argentifère*) : les gisements les plus importants sont dans le Finistère, la Lozère, le Puy-de-Dôme. Les autres minerais de plomb sont des séléniures (*clausthalite, zorgite*) ; tellurures (*altaïte*) ; arséniosulfures (*sartorite* ou *scéroclase, dufrénoysite*) ; antimoniosulfures (*zinckénite, jamesonite, boulangérite, bournonite,* etc.).

On le retire de la galène par des alternances de grillages du minerai cru donnant des oxydes et de coups de feu sur le minerai grillé mélangé de charbon ; le plomb coule dans un bassin extérieur. On peut aussi procéder par alternance de grillages et de coups de feu, en traitant le résidu soit par le charbon soit par la chaux, suivant ce qu'il renferme : cette dernière opération est le *resuage.* On purifie le plomb obtenu (*affinage*) en oxydant superficiellement le bain métallique en fusion, et l'on écume les oxydes des métaux étrangers ainsi produits.

Le plomb Pb se recouvre à l'air d'un sous-oxyde, qui laisse une tache grise sur le papier ; il est rayable à l'ongle ; sa densité est 11,35, son poids atomique 207,20. Il fond à 327°, répand des vapeurs abondantes au rouge sombre, et bout à 1.525°. Au contact de l'eau aérée, il se recouvre d'une couche de carbonate ; avec les eaux séléniteuses, il se forme un enduit protecteur de sulfate de plomb. Tous ses sels sont vénéneux ; ses vapeurs provoquent une grave indisposition (*coliques de plomb*). Il s'allie à la plupart des métaux ; quelques millièmes d'arsenic le rendent plus dur (*plomb durci*) ; son alliage avec l'étain donne la soudure des plombiers, le métal de vaisselle et les planches à graver la musique ; son alliage avec l'antimoine sert à faire les caractères d'imprimerie ; son alliage avec l'étain et le bismuth donne les *alliages fusibles.* En feuilles, il sert à revêtir les toits, les gouttières, les parois des chambres de fabrication de l'acide sulfurique ; en lames ou en fils, il est utilisé pour les *plombs de sûreté* des circuits électriques ; en tuyaux, parfois allié à l'étain, il sert pour les conduites d'eau et de gaz, etc. Certains composés du plomb ont d'importantes applications industrielles : la *litharge* est un oxyde de plomb PbO ; l'oxyde $Pb^{3}O4$, appelé *minium,* est employé dans les cristalleries ; le carbonate ou *céruse* est encore d'usage en peinture, malgré les règlements qui tendent à lui substituer les blancs de zinc inoffensifs ; l'iodure est un colorant jaune doré, pour les fleurs artificielles. Citons encore le chromate de plomb, connu sous le nom de *jaune de chrome,* les plombates oxydants (v. plombate), etc.

— *Thérapeut.* La thérapeutique emploie le *protoxyde de plomb* pour la préparation de l'emplâtre simple et de l'extrait de saturne ; l'*oxyde rouge de plomb* pour divers emplâtres ; la *céruse* et l'*iodure de plomb* pour des pommades résolutives ; le *sous-acétate* pour la préparation de l'eau blanche, etc.

— *Toxic.* Les sels de plomb déterminent un empoisonnement aigu ou chronique. L'empoisonnement aigu se caractérise par des coliques, des sueurs froides, des convulsions, etc. Le traitement consiste en vomitifs, purgatifs, eau albumineuse. Pour l'empoisonnement chronique, v. saturnisme.

**Plombs** (les), célèbres prisons de Venise, sous les combles du Palais ducal, recouvertes de lames de plomb, et dont le séjour, en été comme en hiver, était atrocement pénible.

**Plomb du Cantal.** V. Cantal.

**plombage** [*plon*] n. m. Action de plomber. Son résultat : *le plombage d'une dent.* Opération douanière, qui a pour objet, par l'apposition de plombs sur les colis, un wagon, etc., de garantir l'identité du contenu. *Pop.* Couleur livide : *plombage du teint, dû à la maladie.*

**plombaginacées** ou **plumbaginacées** [*plon, sé*] n. f. pl. Famille des plantes dicotylédones gamopétales supérovariées, renfermant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, qui croissent au bord de la mer dans les régions chaudes et tempérées, et dont le genre *plombago* est le type. S. une *plombaginacée* ou *plumbaginacée.* (On dit aussi plombaginées ou plumbaginées.)

**plombagin** [*plon*] n. m. Principe âcre de la racine du dentelaire (plombaginée de la région méditerranéenne).

**plombagine** [*plon*] n. f. Syn. de graphite. *Mine de plomb,* v. graphite.

**plombago** ou **plumbago** [*plon*] n. m. Genre de plombaginacées, renfermant des plantes vulgairement appelées *dentaires,* parce qu'elles passaient pour guérir les maux de dents.

**plombate** [*plon*] n. m. *Chim.* Sel dérivant d'un acide qui n'a pas été obtenu à l'état libre, l'acide plombique, dont l'anhydride serait l'oxyde pur $PbO^{2}$ : *le minium n'est qu'un plombate de plomb.*

— Encycl. Les plombates alcalino-terreux sont très employés dans l'industrie, par suite de leur pouvoir oxydant ; ils conviennent pour fabriquer les artifices, les pâtes pour allumettes, des verres très transparents ; ils transforment rapidement les huiles siccatives en vernis ; ils purifient les alcools ; etc.

**plombateur** n. m. V. PLOMBEUR.

**plombe** [*plon-be*] n. f. *Arg.* Heure : *il est cinq plombes et quinze broquilles* (minutes).

**plombé, e** [*plon*] adj. Garni, muni de plomb : *canne plombée.* Couleur de plomb : *teint plombé. Vin plombé*, se dit d'un vin blanc dont la couleur est devenue d'un gris de plomb. *Pop. Etre plombé*, être atteint de syphilis.

**plombée** [*plon-bé*] n. f. Massue, dard garni de plomb. Charge de plomb d'une ligne à pêche.

**plomber** [*plon-bé*] v. a. (de *plomb*). Attacher, appliquer du plomb à quelque chose : *plomber un filet.* Attacher un petit sceau de plomb à des colis, à un wagon, à une bulle, etc. Remplir de plomb une dent cariée (préalablement nettoyée et insensibilisée) avec du plomb ou un amalgame métallique : *on ne plombe plus guère les dents.* Vérifier par le fil à plomb la verticalité de : *plomber un mur.* Vernir avec de la mine de plomb la poterie de terre. Tasser (le sol) au moyen d'un rouleau lourd. *Pop.* Infecter de la syphilis. V. n. Prendre une couleur de plomb. *Arg.* Sonner : *nègre plombe* (minuit sonne). Puer : *plomber du bec.* **Se plomber** v. pr. Prendre une couleur de plomb.

**plomberie** [*plon-be-rî*] n. f. Métier, ouvrage de plombier. Art de fondre et de travailler le plomb. Lieu où l'on travaille le plomb.

— Encycl. La plomberie est l'art de travailler, de façonner, fondre, mouler et souder le plomb pour l'employer notamment au faitage des maisons, à la conduite des eaux et du gaz, à la confection des bassins, tuyaux, robinets. Il y a la plomberie ordinaire, dans laquelle rentrent les travaux indiqués ci-dessus, et la plomberie d'art, qui consiste à l'emploi du plomb pour l'ornementation. Le plomb est livré à l'industrie en lingots, que l'on nomme *saumons ;* on le fait fondre, et on le coule en feuilles ou nappes de toute épaisseur. Il est converti en tôles par laminage à froid, en tuyaux par refoulement du métal fondu à travers une ouverture circulaire, Les balles sont coulées dans des moules en fer à charnières ; le plomb de chasse ou *grenaille* est fabriqué en laissant tomber le métal en fusion d'une certaine hauteur, dans l'eau froide, à travers une sorte de passoire.

Les cuvettes et autres objets de plomberie non coulés se taillent dans la nappe au découpoir ; on rabat ensuite les bords en bourrelet avec un maillet nommé *boursault.*

**plombeur** [*plon*] n. et adj. m. Celui qui plombe les ballots, etc. Officier de la cour de Rome, chargé de plomber les bulles. Syn. PLOMBATEUR.

**plombeux** [*plon-beû*] adj. m. Qui contient du plomb.

**plombgomme** [*plou-go-me*]n. m. Phosphate hydraté naturel de plomb et d'aluminium.

**plombier** [*plon-bi-é*], **ère** adj. Qui s'occupe de l'industrie du plomb ; *ouvrier plombier.* Qui est de la nature du plomb. N. m. Celui qui travaille ou vend le plomb. Ouvrier qui met le plomb en œuvre. N. f. Sac en cuir ou en toile, renfermant du plomb de chasse.

**plombières** [*plon*] n. f. (de *Plombières*, n. de ville). Espèce de glace aux fruits confits.

**Plombières-les-Bains,** ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 14 kil. de Remiremont, sur l'Eaugrogne ; 1.880 h. Ch. de f. E. Eaux minérales sulfatées sodiques, ferrugineuses, très employées pour le traitement des rhumatismes, goutte, dyspepsie, etc. — Le cant. a 6 comm., et 13.750 h.

**Plombières-lès-Dijon,** comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 6 kil. de Dijon, sur l'Ouche et le canal de Bourgogne ; 1.440 h. Ch. de f. P.-L.-M. Marbre.

**plombifère** [*plon*] adj. Qui contient du plomb : *minerai, gîte plombifère.*

**plombique** [*plon*] adj. *Chim.* V. PLOMBATE.

**plombite** [*plou*] n.m. Combinaison de protoxyde de plomb et d'une base : *les plombites alcalins sont utilisés dans la teinturerie pour mordancer les cotons.*

**plombo-argentifère** [*plon*] adj. Qui contient du plomb et de l'argent.

**plombo-cuprifère** [*plon*] adj. Qui contient du plomb et du cuivre.

**plomboir** [*plon*] n. m. Instrument, fouloir servant au plombage des dents.

**plombotypie** [*plon, pî*] n. f. Nom donné à un procédé spécial d'impression typographique, employé principalement pour la production des papier marbrés.

— Encycl. Ce procédé repose sur le coulage de la matière d'imprimerie (plomb et antimoine) dans des moules de bois humide. Sous l'influence de cette humidité, le métal, au lieu de se solidifier suivant une surface plane, présente, du fait de sa contraction brusque, une série de creux et de reliefs, extraordinairement variés.

**plombure** [*plon*] n. f. Ensemble des pièces constituant la carcasse d'un vitrail.

**Plomelin,** comm. du Finistère, arr. et à 11 kil. de Quimper ; 2.080 h.

**Plomeur,** comm. du Finistère, arr. et à 24 kil. de Quimper ; 2.600 h.

**plommée** [*plo-mé*] n. f. *Archéol.* Sorte de masse d'armes ou de maillet en plomb. Fléau d'armes. Epée courte et lourde.

**plommer** [*plo-mé*] v. a. *Techn.* Autre forme de PLOMBER.

**Plomodiern,** comm. du Finistère, arr. et à 10 kil. de Châteaulin, non loin de la mer (baie de Douarnenez) ; 2.830 h.

**Plonéis,** comm. du Finistère, arr. et à 8 kil. de Quimper ; 1.240 h.

**Plonéour-Lanvern,** comm. du Finistère, arr. et à 17 kil. de Quimper ; 4.530 h. Ch. de f.

**Plonévez-du-Faou,** comm. du Finistère, arr. et à 25 kil. de Châteaulin ; 4.960 h. Ch. de f.

**Plonévez-Porzay,** comm. du Finistère, arr. et à 14 kil. de Châteaulin, sur la baie de Douarnenez ; 3.200 h. Petit port de pêche.

**plonge** n. f. Saison pendant laquelle les pêcheurs de perles ou de nacre peuvent faire leur récolte.

**plongeant** [*jan*], **e** adj. Qui plonge. Dirigé de haut en bas : *tir plongeant.*

**plongée** [*jé*] n. f. Action de plonger : *submersible qui effectue sa plongée. Hydrogr.* Grande profondeur qui se présente subitement contre le rivage ou après un bas-fond. *Fortif.* Talus supérieur d'un parapet.

— Encycl. La plongée est l'un des exercices les plus difficiles de l'art de la natation. Le plongeur doit vaincre, en effet, la gêne qui résulte de la privation d'air respirable et le malaise que produit la pression de l'eau. On admet que les plongeurs les plus exercés ne peuvent pas rester plus de deux minutes sous l'eau. C'est en même temps un exercice que les herbes aquatiques rendent parfois dangereux.

**plongement** [*man*] n. m. Action de plonger dans un liquide. Angle que fait une couche de terrain avec l'horizon.

**plongeoir** [*joir*] n. m. Châssis à aiguilles, employé dans les machines à broder.

**plongeon** [*jon*] n. m. Action de plonger : *faire un plongeon.* (V. NATATION.) *Fig. Faire le plongeon*, disparaître volontairement.

**plongeon** [*jon*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes plongeurs, qui habitent les mers boréales et hivernent jusqu'en Méditerranée.

— Encycl. Les plongeons (*colymbus*) sont des oiseaux aquatiques, à bec droit, long et robuste, et dont le plumage, véritable fourrure soyeuse et hydrofuge, est assez recherché. Ils vivent de poissons, qu'ils poursuivent au fond de l'eau. On en connaît plusieurs espèces, toutes boréales.

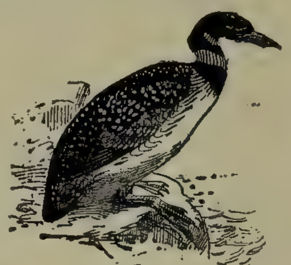

Plongeon.

**plonger** [*jé*] v. a. (lat. pop. *plumbicare ;* de *plumbum*, plomb. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il plongea, nous plongeons.*) Immerger dans un liquide : *plonger une pipette dans le vin. Plonger un poignard dans le cœur de quelqu'un*, le lui enfoncer dans la poitrine ; au *fig.*, causer une douleur profonde. Jeter en un lieu obscur, souterrain, ou dans une situation pénible : *plonger quelqu'un dans un cachot, dans les fers, dans la misère. Etre plongé dans le sommeil*, dormir profondément. V. n. S'enfoncer entièrement dans l'eau : *plonger comme un canard.* Avoir une direction de haut en bas : *canon qui plonge sur les assiégeants ; l'œil plonge dans l'abîme.* Etre uni profondément : *l'homme plonge dans la nature. Fig.* Disparaître. **Se plonger** v. pr. S'enfoncer complètement dans un liquide. Se livrer entièrement : *se plonger dans l'étude, dans les plaisirs.*

**plongeur, euse** [*jeur, eu-ze*] n. Qui plonge ; habile à plonger : *un adroit plongeur.* Adjectiv. : *oiseau plongeur.* N. m. Scaphandrier. Ouvrier papetier, qui plonge les formes dans la cuve à pâte. Laveur de vaisselle dans un restaurant, etc. N. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, ayant pour type le *plongeon.*

— Encycl. Certaines professions (pêcheurs de perles, corail, éponges, etc.) ne peuvent être exercées que par des plongeurs ; mais il est des travaux, tels que visite de fondations immergées, d'avaries de coque des navires, etc., auxquels on n'emploie plus aujourd'hui que des scaphandriers.

**Plon-plon,** sobriquet du prince Napoléon (Joseph-Charles-Paul-Bonaparte). V. BONAPARTE.

**ploque** n. f. Syn. de PLOC.

**ploquer** [*ké*] v. a. Calfeutrer avec du ploc : *ploquer un navire. Ploquer des laines*, mêler des laines de différentes couleurs.

**ploqueresse** [*ke-rè-se*] n. f. Espèce de carde.

**ploquettes** [*kè-te*] n. f. pl. Déchets de laine que l'on recueille après la carbonisation.

**ploqueuse** [*keu-ze*] ou **ploqueteuse** [*ke-teu-ze*] n. f. Machine servant à ploquer les laines.

**plot** [*plo*] n. m. (du lat. *ploda*, pièce de bois). Sorte de pavé métallique affleurant le pavage ordinaire, et par lequel l'énergie électrique venue de l'usine se transmet au moteur de la voiture. *Télégr.* Pièce métallique des commutateurs. Massif de laiton, employé par l'horloger pour river la masse sur le platine. Pièce de l'ourdissoir, qui conduit l'enroulement du fil.

**Plotin,** philosophe néo-platonicien, né en 205 apr. J.-C., m. en 270. D'une famille romaine établie en Egypte, disciple d'Ammonius Saccas, le fondateur de l'école d'Alexandrie, il enseigna à Rome une doctrine reposant sur l'union de l'âme avec Dieu par l'extase et la contemplation. Sa doctrine, qui, exposée dans les *Ennéades*, est un grandiose essai de fusion entre tous les systèmes du monde antique, avec des emprunts évidents à la doctrine chrétienne, a eu une importance considérable dans l'histoire de la philosophie.

**Plotine** (Pompeia Plotina), impératrice romaine, femme de Trajan, née vers 70, m. en 159. Elle favorisa l'accession de son neveu Adrien à l'empire.

**plou,** mot breton, qui signifie *tribu* et qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques. (On le trouve aussi sous les formes de *plé, pleu, plo.*)

**Plouagat,** ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 11 kil. de Guingamp ; 2.010 h. — Le cant. a 7 comm., et 7.890 h.

**Plouaret,** ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 16 kil. de Lannion ; 2.890 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 8 cant., et 18.920 h.

**Plouarzel,** comm. du Finistère, arr. et à 21 kil. de Brest, près de la pointe de Corsen, sur l'Océan ; 2.680 h.

**Plouasne,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 20 kil. de Dinan ; 2.550 h. Ch. de f. Et.

**Plouay** [*è*], ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 20 kil. de Lorient ; 4.780 h. Ch. de f. Commerce de chevaux. — Le cant. a 6 comm., et 15.790 h.

**Ploubalay** [*lè*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 18 kil. de Dinan, sur la Manche ; 2.410 h. — Le cant. a 8 comm., et 8.500 h.

**Ploubazlanec,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 40 kil. de Saint-Brieuc, près de la Manche ; 3.720 h.

**Ploubezre,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 5 kil. de Lannion ; 2.950 h. Eglise (XIIe, XIVe, XVIe s.).

**Ploudalmézeau** [*zô*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 26 kil. de Brest ; 3.480 h. Ch. de f. Bains de mer (plage de sable). Construction de bateaux. — Le cant. a 12 comm., et 15.430 h.

**Ploudaniel,** comm. du Finistère, arr. et à 32 kil. de Brest ; 3.090 h. Ch. de f.

**Ploudiry,** ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 31 kil. de Brest ; 1.340 h. Ch. de f. — Le cant. a 7 comm., et 5.500 h.

**Plouëc,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 15 kil. de Guingamp ; 1.830 h. Ch. de f. Minoteries.

**Plouédern,** comm. du Finistère, arr. et à 25 kil. de Brest ; 1.550 h. Ch. de f.

**Plouégat-Guérand,** comm. du Finistère, arr. et à 16 kil. de Morlaix ; 1.620 h. Ch. de f.

**Plouénan,** comm. du Finistère, arr. et à 14 kil. de Morlaix ; 2.830 h. Ch. de f. Et.

**Plouër,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 15 kil. de Dinan, petit port sur la Rance ; 3.460 h.

**Plouescat** [*ès-ka*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 34 kil. de Morlaix, près de la Manche ; 3.380 h. Ch. de f. — Le cant. a 5 comm., et 11.270 h.

**Plouézec,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 38 kil. de Saint-Brieuc ; 4.790 h. Bains de mer (jolie plage). Petit port de pêche. Moutons renommés.

**Plouézoch,** comm. du Finistère, arr. et à 10 kil. de Morlaix ; 1.820 h. Ch. de f.

**Ploufragan,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 4 kil. de Saint-Brieuc ; 2.720 h. Plomb.

**Plougasnou,** comm. du Finistère, arr. et à 16 kil. de Morlaix ; 3.840 h. Ch. de f. Bains de mer. Port de pêche au Diben.

**Plougastel-Daoulas** [*lâss*], comm. du Finistère, arr. et à 11 kil. de Brest, sur une presqu'île de la rade de Brest ; 7.730 h. Magnifique calvaire. Primeurs.

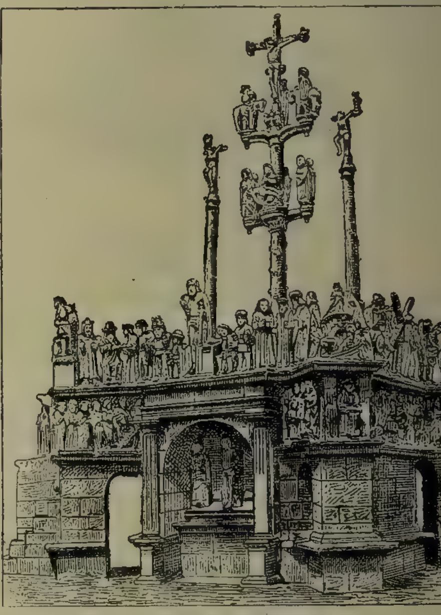

Calvaire de Plougastel.

**Plougonvelin,** comm. du Finistère, arr. et à 19 kil. de Brest, près de la pointe Saint-Mathieu ; 1.520 h. Bains de mer (plage de Trez-Hir ou anse de Bertheaume).

**Plougonven,** comm. du Finistère, arr. et à 11 kil. de Morlaix ; 4.060 h. Ch. de f.

**Plougonver,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 25 kil. de Guingamp ; 2.540 h. Ch. de f.

**Plougoulm,** comm. du Finistère, arr. et à 26 kil. de Morlaix ; 2.400 h. Ch. de f.

**Plougoumelen,** comm. du Morbihan, arr. et à 47 kil. de Lorient ; 2.210 h.

**Plougras,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 30 kil. de Lannion, près de la Manche ; 1.260 h.

**Plougrescant,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 24 kil. de Lannion ; 2.090 h.

**Plouguenast** [*ghe-nast'*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 13 kil. de Loudéac ; 2.960 h. — Le cant. a 5 comm., et 12.440 h.

**Plouguerneau** [*nô*], comm. du Finistère, arr. et à 27 kil. de Brest, sur la baie de l'Aber-Vrach ; 5.820 h. Port de pêche.

**Plouguernével,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 43 kil. de Guingamp ; 2.100 h. Ch. de f.

**Plouguiel,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 22 kil. de Lannion, sur la Manche ; 2.160 h. Ch. de f.

**Plouguin,** comm. du Finistère, arr. et à 21 kil. de Brest ; 1.930 h.

**Plouha,** ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 25 kil. de Saint-Brieuc ; 4.750 h. ; Ch. de f. ; non loin de la mer. Carrières. — Le cant. a 5 comm., et 8.140 h.

**Plouharnel,** comm. du Morbihan, arr. et à 35 kil. de Lorient ; 1.650 h. Ch. de f. Orl. Ostréiculture. Monument mégalithique.

**Plouhinec,** comm. du Finistère, arr. et à 30 kil. de Quimper ; 6.440 h. Ch. de f. Petit port sur la baie d'Audierne. Bains de mer.

**Plouhinec,** comm. du Morbihan, arr. et à 32 kil. de Brest ; 3 920 h.

**Plouider,** comm. du Finistère, arr. et à 32 kil. de Brest ; 2.820 h. Ch. de f.

**Plouigneau** [*gnô*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 10 kil. de Morlaix ; 3.570 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 7 comm., et 13.840 h.

# PLUMES

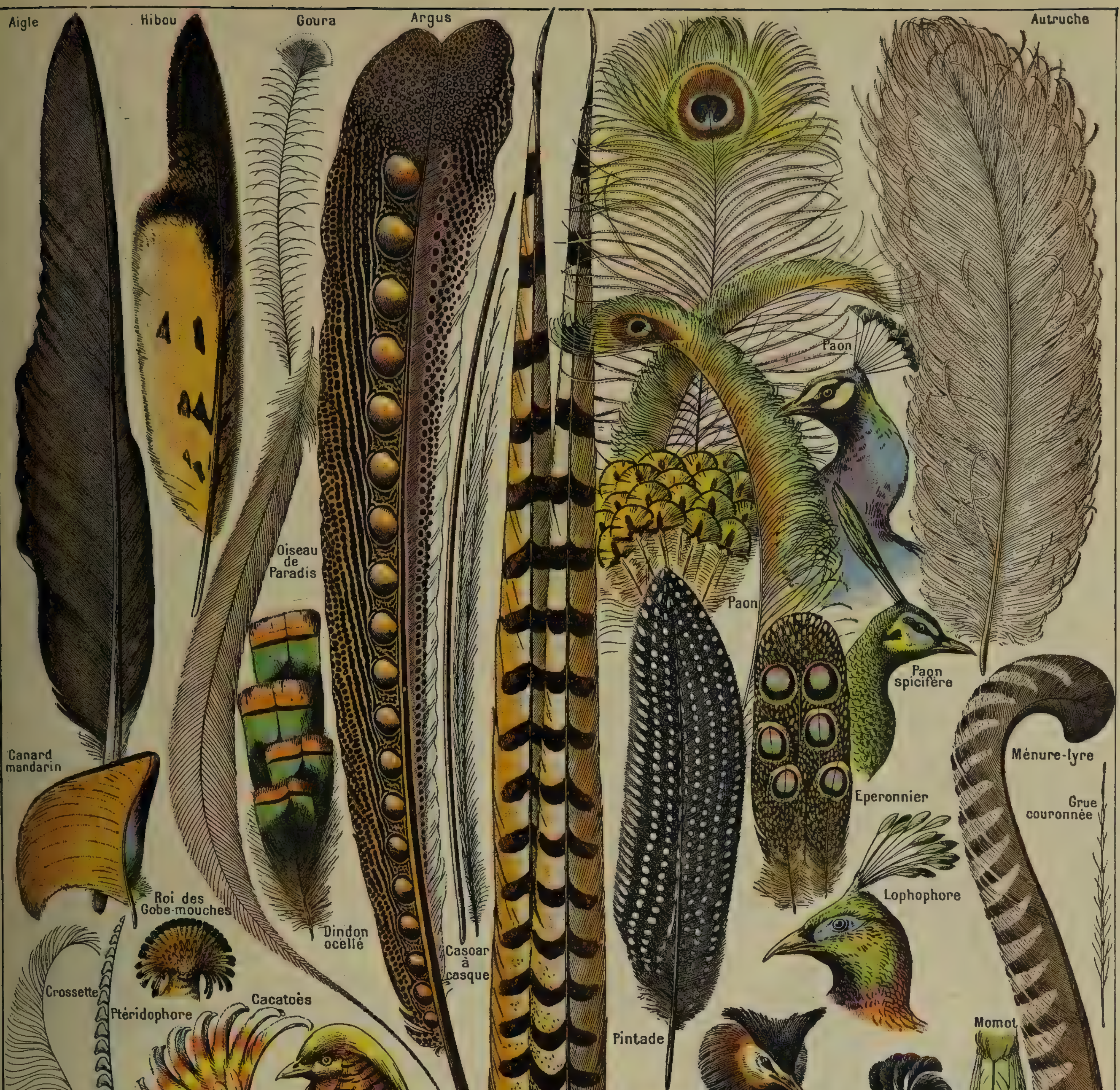
Aigle
Hibou
Goura
Argus
Autruche
Paon
Oiseau de Paradis
Paon
Paon spicifère
Canard mandarin
Ménure-lyre
Grue couronnée
Eperonnier
Roi des Gobe-mouches
Dindon ocellé
Lophophore
Casoar à casque
Crossette
Ptéridophore
Cacatoès
Pintade
Momot
Grèbe
Colin
Faisan doré
Pipra
O-m. paon
Manucode
O-m. magnifique
Coq de roche
O-m. Sapho
O-m. bleu
Juida
Trichoglosse
Coq de Sonnerat
Brève
Millot
Calliste
Manakin
Guit-guit
Aigrette
O-m. Bonaparte
O-m. Clarisse
Calliste
Faisan vénéré
Couroucou

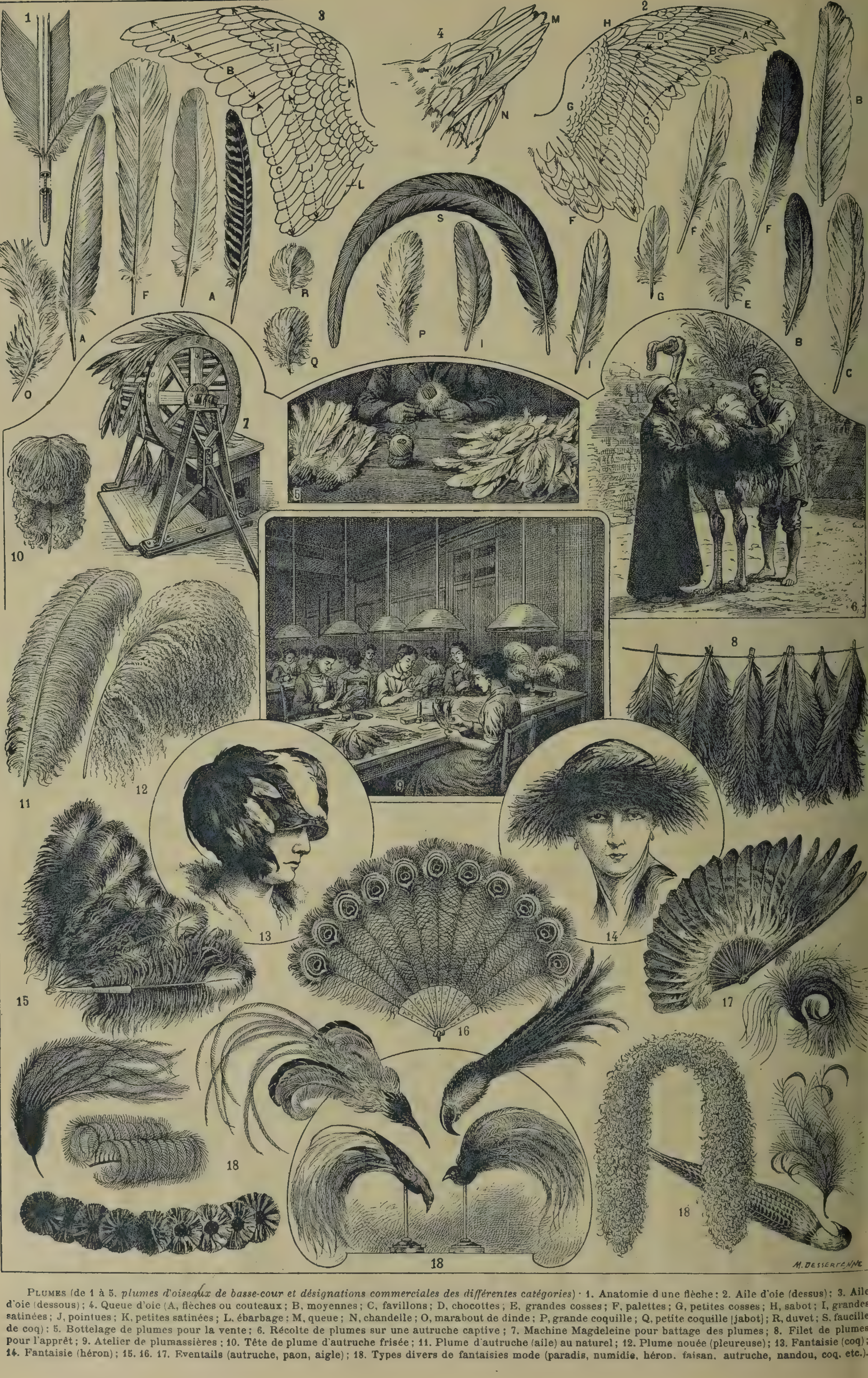

PLUMES (de 1 à 5. *plumes d'oiseaux de basse-cour et désignations commerciales des différentes catégories*) · 1. Anatomie d'une flèche ; 2. Aile d'oie (dessus) ; 3. Aile d'oie (dessous) ; 4. Queue d'oie (A, flèches ou couteaux ; B, moyennes ; C, favillons ; D, chocottes ; E, grandes cosses ; F, palettes ; G, petites cosses ; H, sabot ; I, grandes satinées ; J, pointues ; K, petites satinées ; L, ébarbage ; M, queue ; N, chandelle ; O, marabout de dinde ; P, grande coquille ; Q, petite coquille [jabot] ; R, duvet ; S, faucille de coq) ; 5. Bottelage de plumes pour la vente ; 6. Récolte de plumes sur une autruche captive ; 7. Machine Magdeleine pour battage des plumes ; 8. Filet de plumes pour l'apprêt ; 9. Atelier de plumassières ; 10. Tête de plume d'autruche frisée ; 11. Plume d'autruche (aile) au naturel ; 12. Plume nouée (pleureuse) ; 13. Fantaisie (coq) ; 14. Fantaisie (héron) ; 15. 16. 17. Eventails (autruche, paon, aigle) ; 18. Types divers de fantaisies mode (paradis, numidie, héron, faisan, autruche, nandou, coq, etc.).

**Plouisy,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à kil. de Guingamp ; 1.820 h.

**Ploujean,** comm. du Finistère, arr. et à 4 kil. e Morlaix ; 3.440 h. Ch. de f.

**Ploumagoar,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. t à 3 kil. de Guingamp ; 2.430 h.

**Ploumilliau,** comm. des Côtes-du-Nord, rr. et à 8 kil. de Lannion, près de la Manche ; .870 h. Ch. de f.

**Ploumoguer,** comm. du Finistère, arr. et à 3 kil. de Brest, près de l'Océan ; 1.900 h.

**Plounéour-Ménez,** comm. du Finistère, rr. et à 15 kil. de Morlaix ; 2.900 h. Tourbe.

**Plounéour-Trez,** comm. du Finistère, arr. t à 32 kil. de Brest ; 2.960 h. Ch. de f. Bains de mer Brignogan.

**Plounérin,** comm. des Côtes-du Nord, arr. et 25 kil. de Lannion ; 1.530 h. Ch. de f. Et.

**Plounéventer,** comm. du Finistère, arr. et à 4 kil. de Morlaix ; 1.790 h.

**Plounévézel,** comm. du Finistère, arr. et à 0 kil. de Châteaulin ; 1.270 h. Ch. de f.

**Plounévez-Lochrist,** comm. du Finistère, rr. et à 39 kil. de Morlaix ; 4.050 h. Ch. de f. Papeterie.

**Plounévez-Moëdec,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 25 kil. de Lannion ; 3.160 h. Papeteries ; beurre.

**Plounévez-Quintin,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 36 kil. de Guingamp ; 2.530 h. Ch. de f.

**Plounez,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 2 kil. de Saint-Brieuc ; 1.960 h. Ch. de f.

**Plourac'h,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 40 kil. de Guingamp ; 1.570 h.

**Plouray,** comm. du Morbihan, arr. et à 38 kil. de Pontivy ; 1.850 h. Ch. de f.

**Plourhan,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 16 kil. de Saint-Brieuc ; 1.660 h. Ch. de f.

**Plourin,** comm. du Finistère, arr. et à 6 kil. de Morlaix ; 2.740 h. Ch. de f. Papeterie.

**Plourin,** comm. du Finistère, arr. et à 34 kil. de Brest ; 1.330 h.

**Plourivo,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 40 kil. de Saint-Brieuc ; 2.590 h.

**ploutage** n. m Action de plouter.

**plouter** [*té*] v. a. Herser la terre avec une herse pesante, une houe, etc., de manière à briser les mottes et à rendre le champ uni.

**ploutocrate** n. m. (du gr. *ploutos*, richesse, et *kratos*, pouvoir). Homme puissant par sa richesse.

**ploutocratie** [*sî*] n. f. (de *ploutocrate*). Régime politique et social, où l'autorité appartient aux riches : *Carthage fut une ploutocratie.* (On écrit aussi PLUTOCRATIE.)

**ploutocratique** adj. Qui concerne la ploutocratie.

**ploutologie** [*jî*] n. f. (du gr. *ploutos*, richesse, et *logos*, discours). Traité sur la richesse.

**ploutonomie** n. f. (du gr. *ploutos*, richesse, et *nomos*, loi). Science des richesses.

**ploutonomique** adj. Qui appartient à la ploutonomie.

**Ploutos.** *Myth. gr.* V. PLUTUS.

**Plouvara,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 18 kil. de Saint-Brieuc ; 1.260 h. Ch. de f. Et.

**Plouvien,** comm. du Finistère, arr. et à 18 kil. de Brest ; 2.570 h. Ch. de f.

**Plouvorn,** comm. du Finistère, arr. et à 18 kil. de Morlaix ; 3.020 h. Ch. de f.

**Plouyé,** comm. du Finistère, arr. et à 35 kil. de Châteaulin ; 2.240 h.

**Plouzane,** comm. du Finistère, arr. et à 10 kil. de Brest ; 2.400 h.

**Plouzévédé,** ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 27 kil. de Morlaix ; 1.930 h. Ch. de f. — Le cant. a 6 comm., et 12.170 h.

**Plovan,** comm. du Finistère, arr. et à 30 kil. de Quimper, près de la baie d'Audierne ; 1.560 h.

**ployable** [*ploi-ia-ble*] adj. Qui se ploie facilement : *l'osier est très ployable.*

**ployage** [*ploi-ia-je*] n. m. Action de ployer. Son résulat.

**ployé** [*ploi-ié*] n. m. Au pharaon, carte que possède le banquier et qui lui permet de doubler.

**ployée** [*ploi-ié*] n. f. Partie d'étoffe que le tisseur enroule en une fois.

**ployer** [*ploi-ié*] v. a. (lat. *plicare.* — Se conj. comme *aboyer.*) Fléchir, courber : *ployer une branche. Fig.* Rendre plus souple : *ployer son caractère à l'humilité. Ployer le dos, les épaules,* se soumettre, céder. V. n. Fléchir : *ployer sous le faix*, et *fig.*, céder du terrain : *troupe qui ploie devant l'ennemi.* Syn. PLIER.

**ployure** [*ploi-iu-re*] n. f. Manière dont on ploie une chose, pli qu'on fait en ployant.

**Plozevet,** comm. du Finistère, arr. et à 25 kil. de Quimper ; 4.580 h. Ch. de f.

**pluche** n. f., **plucheux, euse** adj. Autre orthographe de PELUCHE et PELUCHEUX.

**Pluche** (Noël-Antoine), littérateur et savant français, né à Reims, m. à La Varenne-Saint-Maur (1688-1761). On lui doit une *Histoire du ciel.*

**pluchoter** [*té*] v. n. Eplucher. Chercher du grain sous la paille, en parlant des poules.

**Pluduno,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 20 kil. de Dinan, sur l'Arguenon ; 1.720 h.

**Plufur,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 18 kil. de Lannion ; 1.520 h.

**Pluguffan,** comm. du Finistère, arr. et à 7 kil. de Quimper ; 2.020 h. Ch. de f. Orl. Dolmens.

**Pluherlin,** comm. du Morbihan, arr. et à 33 kil. de Vannes ; 1.790 h.

**pluie** [*plu-î*] n. f. (lat. *pluvia*). Eau qui tombe par gouttes, de l'atmosphère : *les pluies d'orage sont abondantes, mais courtes. Fig. Faire la pluie et le beau temps,* être influent, puissant. *Parler de la pluie et du beau temps,* de choses banales. *Ennuyeux comme la pluie,* très ennuyeux. Ce qui tombe en très grande quantité : *pluie de balles, de feu, de sang. Pluie d'or,* abondance de richesses, de largesses. Prov. : **Après la pluie, le beau temps,** la joie succède à la tristesse, le succès à la défaite, etc. **De grand vent petite pluie,** *au fig.*, de grands éclats de colère n'aboutissent souvent à rien de sérieux. **Ce sont les petites pluies qui gâtent les grands chemins,** de petites dépenses répétées deviennent ruineuses. **Pluie de février vaut un fumier,** les pluies de février fécondent beaucoup la terre. (V. ABATTRE, PÈLERIN.)

— Encycl. La pluie est produite par la condensation de la vapeur d'eau de l'air, représentée surtout par les masses nuageuses venues des centres d'évaporation océaniques. La condensation se produit lorsque survient une diminution notable de température. qui abaisse le point de saturation de l'air, Cette condition est réalisée surtout lorsque les vents marins frappent des surfaces continentales qui les obligent à s'élever. Aussi, les chaînes de montagnes en bordure des mers sont-elles généralement fort arrosées.

La pluie est un élément essentiel du climat d'un pays. Elle est en même temps le principal facteur de l'hydrographie, et sa répartition saisonnière règle le régime des cours d'eau. Mesurée au *pluviomètre* (v. ce mot), elle est en rapport avec les vents dominants, l'altitude et l'exposition du lieu. Dans les régions de climat océanique de la zone tempérée, les pluies sont abondantes et régulières, favorisant la végétation, particulièrement celle des céréales et des arbres. En France, il tombe environ 600 millimètres d'eau par an. Au contraire, dans les régions de climat continental, et notamment dans les dépressions sans écoulement vers la mer, elles deviennent plus rares, moins régulières, et leur absence est la cause principale de la physionomie désertique de certaines régions. Dans les pays tropicaux, l'alternance des vents de *mousson* (v. ce mot) donne naissance à une saison humide régulière, caractérisée par de fortes précipitations pendant trois à six mois de l'année (Inde, Indochine). Enfin, dans la zone équatoriale, les pluies, particulièrement les fortes pluies d'orage, sont fréquentes et alimentent une végétation d'une incomparable richesse (forêts vierges).

**plui-plui** n. m. V. PLEU-PLEU.

**plumage** n. m. Toute la plume qui est sur le corps de l'oiseau : *le plumage des oiseaux-mouches est d'une extraordinaire richesse de couleurs. Fig.* Vêtement, extérieur, apparence.

**plumail** [*ma, l* mll.] n. m. Plumet : *le plumail d'un casque.* Petit balai de plume.

**plumaire** [*mè-re*] adj. Qui a rapport aux plumes.

**plumard** [*mar*] n. m. Houssoir ou balai de plumes. *Pop.* Lit.

**plumasseau** [*ma-sô*] n. m. Petit balai de plumes. Pointe de plume de corbeau, qui terminait les tiges des clavecins et pinçait la corde. Tampon de charpie.

**plumasserie** [*ma-se-rî*] n. f. Métier et commerce du plumassier : *l'industrie de la plumasserie parisienne met en mouvement des capitaux considérables.* (V. PLUME.)

**plumassier** [*ma-si-é*], **ère** n. et adj. Qui prépare et vend des plumes pour la parure ou le mobilier.

**plumatelle** [*tè-le*] n. f. Genre de bryozoaires, dont quelques espèces sont répandues dans les mers d'Europe.

**Plumaudan,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 13 kil. de Dinan ; 1.200 h.

**Plumaugat,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 32 kil. de Dinan ; 2.590 h.

**plumbaginacées** n. f. pl. *Bot.* V. PLOMBAGINACÉES.

**plumbéine** [*plon*] n. f. Variété de galène.

**plumboaragonite** [*plon*] n. f. Carbonate naturel de calcium avec plomb.

**plumboferrite** [*plon*] n. f. Spinelle de fer, manganèse et plomb.

**plumbomanganite** [*plon*] n. f. Sulfure naturel de plomb et manganèse.

**plumbostannite** [*plon*] n. f. Sulfure naturel plomb, d'étain et d'antimoine.

**plum-cake** [*pleum-kè-ke*] n. m. Mot composé anglais, qui signifie *gâteau de raisin*. Pl. des *plum-cakes.*

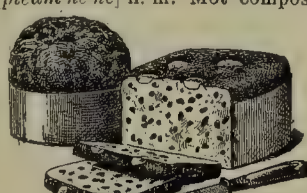
Plum-cakes.

— Encycl. Le plum-cake est fait d'une pâte composée de farine, beurre, œufs, sucre et sel, à laquelle on ajoute des raisins, des cerises confites, des amandes pilées, de la muscade, de la cannelle, du girofle, du zeste d'orange, et parfois du kirsch ou du cognac.

**plume** n. f. (lat. *pluma*). Tuyau garni de barbes et de duvet, qui couvre le corps des oiseaux. *Lit de plume,* matelas de plumes. *Au fig.* Situation très agréable. Plumage : *la plume tachetée de la grive. Pop.* Cheveux : *viveur qui perd ses plumes. Arg. Plumes de Beauce,* paille. *Léger comme une plume,* extrêmement léger. *Laisser des plumes quelque part,* faire des pertes. *Tirer à quelqu'un une plume de l'aile,* le priver d'un avantage. Tuyau des grosses plumes de l'oie, etc., dont on se sert pour écrire : *tailler sa plume.* Morceau de métal, etc., taillé en bec et qui, adapté à un porte-plume, sert à écrire, etc. : *une boîte de plumes. Fig. Tenir la plume,* servir de secrétaire, de greffier. *Tenir une plume,* être écrivain. *Tailler sa plume,* se préparer à écrire. *Prendre la plume,* se mettre à écrire. Ecriture : *avoir une bonne plume.* Ecrivain : *Voltaire fut une plume hardie.* Style : *avoir une plume mordante. Homme de plume,* écrivain. *Guerre de plume,* dispute par écrit entre écrivains. *Rester au bout de la plume,* être omis en écrivant. *Se présenter au bout de la plume,* se présenter naturellement à l'esprit pendant qu'on écrit. *Ecrire au courant de la plume,* rédiger sa pensée comme elle se présente. *Plume de calmar,* coquille interne du calmar. Prov. : **La belle plume fait le bel oiseau,** la parure fait valoir une personne. **A dure enclume marteau de plume,** la patience, la résignation, la force d'âme, etc., rendent un homme aussi résistant qu'une enclume aux coups de l'adversité. (V. PAON.)

— Encycl. *Ornith.* Les plumes des oiseaux, productions épidermiques de même nature que les poils des mammifères, sont engendrées par des follicules du derme. Sur le corps de l'oiseau, elles sont réparties par espaces qu'on appelle *ptéryles*, voisinant avec des espaces que recouvre seulement du duvet ; la disposition elle-même des plumes porte le nom de *ptérylose.* En général, une plume est composée d'une hampe (*rachis*), formée d'un tube corné surmonté par la tige sur laquelle s'insèrent les *barbes* et *barbules.* On classe les plumes en trois catégories : les grandes sont des *pennes* (tiges rigides et barbes résistantes), les petites des *plumules* (duvet, à tiges et barbes souples), enfin, les *plumes filiformes* sont réduites à une tige amincie et très flexible, dont les barbules deviennent d'une finesse extrême (aigrette, goura, marabout, etc.). Les plumes tombent à certaines époques (*mue*) et sont remplacées par d'autres.

La plume est utilisée soit à la confection d'objets de literie (traversins, oreillers, édredons, coussins, etc.), et, en ce cas, c'est surtout le *duvet* qui est employé après nettoyage et étuvage, soit pour la parure.

Le travail des plumes de parure est, à Paris principalement, une branche très importante de la mode. La plumasserie utilise les plumes de tous les oiseaux, des plus somptueux aux plus communs : mais les petits passereaux utiles à l'agriculture sont scrupuleusement respectés par elle. En ce qui concerne même les oiseaux à plumage brillant (paradisier, aigrette, gouma, lophophore, ménure-lyre, oiseaux mouches, etc.), c'est à tort qu'on a reproché à la plumasserie d'avoir causé l'anéantissement de certaines espèces, afin de sacrifier aux goûts de la mode. Les hécatombes d'oiseaux ont généralement une cause plus prosaïque : c'est que les victimes sont « comestibles », et c'est précisément à ce fait qu'il faut attribuer les massacres d'oiseaux de passage. (V. OISEAU.)

Presque tous les oiseaux qu'emploie la plumasserie font, d'ailleurs, l'objet d'élevages prospères ou sont l'objet d'une réglementation sévère au point de vue de la chasse ; d'autre part, les caprices mêmes de la mode sont de trop courte durée pour menacer l'existence de telle ou telle espèce qui fait fureur pendant une saison ; enfin, la multiplicité même des demandes de tel plumage amène fatalement les plumassiers à satisfaire la clientèle en lui donnant des imitations obtenues au moyen de plumes communes d'un prix plus accessible. Ce sont les dépouilles des cigognes, vautours, grues, pélicans, hibous, faisans, geais, corbeaux, pies, et surtout des oiseaux de basse-cour (paon, dindon, oie, canard, pintade, coq, pigeon) qui, une fois nettoyées et blanchies (les blanches naturelles ont toujours plus de valeur), puis lustrées, sont transformées par des mains habiles en ces fantaisies de toute sorte qui vont porter aux quatre coins du monde la marque du goût parisien.

Nous avons choisi, pour les faire figurer à la planche en couleurs ci-contre, les plumes les plus remarquables par la taille, la souplesse, les coloris ; le tableau du verso montre les diverses catégories de plumes des oiseaux domestiques, puis le travail de la plume de parure et quelques spécimens des fantaisies que réalisent les doigts des plumassières.

— *Techn.* et *industr.* Les plumes métalliques, dont l'usage ne s'est généralisé qu'au XIXe siècle, sont faites d'acier (on en fait aussi en or). Les multiples opérations que comporte leur fabrication s'exécutent à la machine ; elles comprennent : le *découpage*, le *perçage*, le *marquage*, le *fendage*, l'*aiguisage en long et en travers.* D'autres opérations : le *recuit*, la *trempe*, le *nettoyage* et le *vernissage*, se font à la main. Jusqu'à l'époque où les plumes d'acier devinrent d'un emploi courant, on se servait pour écrire de roseaux taillés, ou de plumes d'oiseaux (oie, cygne, etc.), dont la hampe cornée était taillée, amincie et fendue.

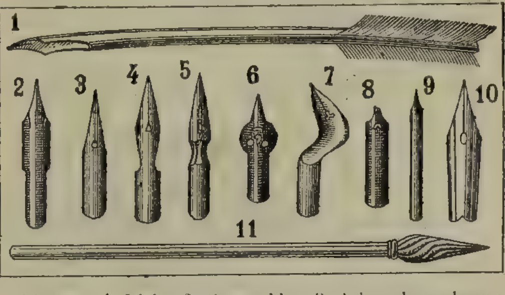

Plumes : 1. D'oie ; 2. Comptable ; 3. A bec de corbeau ; 4. Lance ; 5. Sergent-major ; 6. Tête de mort ; 7. Oblique ; 8. De ronde ; 9. De lithographe ; 10. En or, à bec d'iridium ; 11. En verre.

**plumeau** [*mô*] n. m. Ustensile de ménage, fait de fortes plumes assemblées autour d'un manche et servant à épousseter. Edredon. Couverture en plumes.

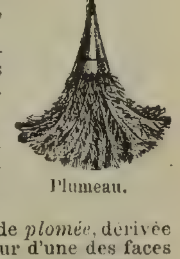
Plumeau.

**plumée** [*mé*] n. f. Action de plumer un oiseau. Quantité de plumes obtenue ainsi. Ce qu'on peut prendre d'encre avec une plume.

**plumée** [*mé*] n. f. (altération de *plomée*, dérivée de *plomb*). Action de creuser, autour d'une des faces d'une pierre de taille, une entaille qui servira de guide pour dresser le parement.

**Plumelec,** comm. du Morbihan, arr. et à 25 kil. de Ploërmel ; 3.000 h. Fer.

**Pluméliau,** comm. du Morbihan, arr. et à 15 kil. de Pontivy ; 4.770 h.

**Plumelin,** comm. du Morbihan, arr. et à 30 kil. de Pontivy ; 2.090 h. Ch. de f.

**Plumer** (Herbert Charles Onslow, baron), field-marshal anglais, né en 1857, mis à partir de mai 1915 à la tête de la IIe armée ; de novembre 1917 à mars 1918, commanda les forces anglaises en Italie.

**plumer** [*mé*] v. a. Arracher les plumes : *plumer une volaille*. *Fig*. Dépouiller : *plumer un actionnaire*.

**Plumergat,** comm. du Morbihan, arr. et à 34 kil. de Lorient ; 2.500 h.

**plumet** [*mè*] n. m. Plume, bouquet de plumes qui orne un chapeau et notamment une coiffure militaire : *les saint-cyriens portent un plumet écarlate et blanc*. *Pop*. Légère ivresse : *avoir son plumet*.

**Plumet** (Charles), architecte français, né à Cirey-sur-Vezouze (Meurthe-et-Moselle) en 1861 ; s'est efforcé d'approprier le style des maisons aux conditions de la vie moderne et aux matériaux nouveaux.

**plumeté, e** adj. *Blas*. Parsemé de petites figures imitant des barbes de plumes.

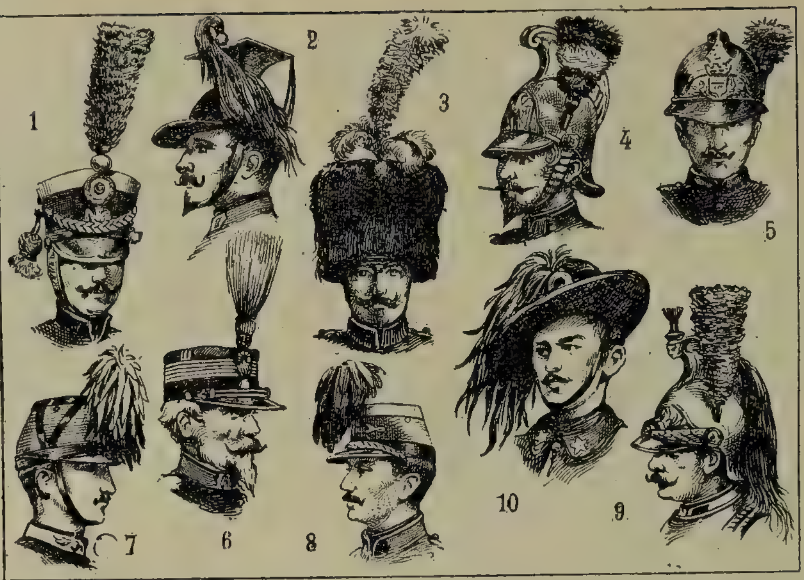

Plumets : 1. D'artilleur (1812) ; 2. De chasseur d'Afrique (1832) ; 3. De tambour-major (1824) ; 4. De pompier (1865) ; 5. De pompier (1909) ; 6. De colonel d'infanterie (1909) ; 7. De saint-cyrien (1909) ; 8. De hussard (1909) ; 9. De cuirassier (1909) ; 10. De bersaglier (1909).

**plumetis** [*ti*] n. m. (de *plumeté*). Genre de broderie, qui s'exécute à l'aiguille.

— Encycl. Le plumetis s'exécute en relief à l'aide d'un modele placé sous l'étofle ou décalqué sur celle-ci, de manière à ne pas être déplacé. Il se fait sur des tissus souples et serrés. Le dessin tracé est bourré, puis l'ouvrière lance sur ce bourrage des points embrassant autant d'étoffe en dessus qu'en dessous. Le plumetis s'appelait autrefois *broderie de Grèce*.

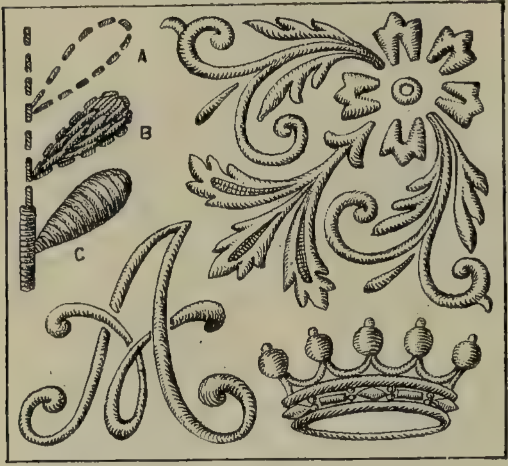

Exemples de broderie au plumetis (A, tracé d'une feuille ; B, bourrage ; C, feuille terminée).

**plumeur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui est employée à plumer des volailles.

**plumeux, euse** [*meû, eu-ze*] adj. Qui tient de la plume. Couvert de plumes. Fait avec des plumes.

**plumier** [*mi-é*] n. m. Boîte longue dans laquelle on met plumes, porte-plume, crayons, etc.

**Plumieux,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 18 kil. de Loudéac ; 1.780 h.

**plumiste** [*mis-te*] n. m. Celui qui fait des ouvrages en plumes.

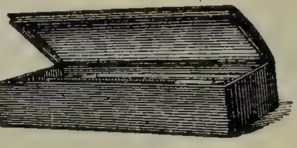

Plumier.

**plumitif** n. m. Registre ou feuille d'audience, sur laquelle les greffiers des tribunaux notent à l'audience le principal des décisions. *Fam*. Homme de plume, bureaucrate.

— Encycl. *Proc*. Le plumitif n'a qu'une valeur de fait. Le seul titre ayant valeur légale est la minute du jugement signée par le président et par le greffier ; le plumitif sert uniquement d'élément pour la rédaction de la minute.

**plumosite** [*zi-te*] n. f. Variété de jamesonite. Syn. HÉTÉROMORPHITE.

**plumotage** n. m, Action ou manière de plumoter.

**plumoter** [*té*] v. a. Dans les raffineries, rafraîchir la terre qui couvre les formes, sans l'enlever de dessus le sucre.

**plum-pudding** [*pleum'-pou-din'gh'*] n. m. V. POUDING.

**plumule** n. f. (lat. *plumula*). *Bot*. Syn. de GEMMULE. *Zool*. Chacune des petites plumes dont la réunion constitue le duvet.

**Pluneret,** comm. du Morbihan, arr. et à 53 kil. de Lorient ; 3.400 h. — Pèlerinage de *Sainte-Anne-d'Auray*.

**Plunkett** (Olivier), prélat irlandais, né au château de Rathmore, pendu à Tyburn (1629-1681), archevêque d'Armagh, primat d'Irlande. Faussement accusé de conspiration contre Charles II, il fut condamné à mort. Béatifié en 1920.

**plupart** [*par*] **(la)** n. f. (de *plus*, et *part*). La plus grande partie. *La plupart du temps*, le plus ordinairement. Loc. adv. *Pour la plupart*, quant à la plus grande partie. Après *la plupart*, le verbe se met toujours au pluriel : *la plupart des hommes croient...* ; *la plupart voudraient...*

**plural, e, aux** adj. (lat. *pluralis*). Qui contient plusieurs unités. *Vote multiple* ou *plural*, se dit d'un système de suffrage où le même électeur dispose de plusieurs voix à raison des diverses qualités qui se trouvent réunies en lui : négociant, père de famille, etc., ou des propriétés qu'il possède dans diverses circonscriptions.

**pluralisation** [*za-si on*] n. f. Action de pluraliser.

**pluraliser** [*zé*] v. a. Mettre au pluriel.

**pluralisme** [*lis-me*] n. m. Doctrine philosophique qui proscrit la recherche de l'unité et des lois universelles, parce que, dans le monde, tout fait peut être seul de son espèce.

**pluraliste** [*lis-te*] n. et adj. Qui professe le pluralisme ; qui a trait au pluralisme.

**pluralité** n. f. (du lat. *pluralis*, pluriel). Le plus grand nombre : *élu à la pluralité des voix*. Multiplicité : *Fontenelle a écrit sur la pluralité des mondes*. Pluriel : *l's est le signe ordinaire de la pluralité*.

**pluriarticulé, e** adj. *Zool*. Qui est composé de plusieurs articles.

**pluridenté, e** [*dan*] adj. *Zool*. Qui a plusieurs dents.

**pluriel, elle** [*ri-èl, è-le*] adj. (lat. *pluralis*). Qui marque la pluralité : *la terminaison plurielle en français est en général la lettre* s. N. m. Nombre pluriel : *donner le pluriel d'un mot*. Ant. **Singulier.**

**Plurien,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 36 kil. de Saint-Brieuc ; 1.510 h.

**plurier** [*ri-é*] n. m. Anc. forme du mot PLURIEL.

**pluriflore** adj. Se dit d'une inflorescence à plusieurs fleurs.

**plurilobé, e** adj. *Hist. nat*. Formé de plusieurs lobes, ou partagé en plusieurs lobes.

**pluriloculaire** [*lè-re*] adj. *Bot*. Qui renferme plusieurs loges : *pistil pluriloculaire*.

**plurima mortis imago,** mots lat. signif. : *La mort sous mille aspects*. Fragment d'un vers de Virgile (*Enéide*, II, 369). Enée fait à Didon la peinture de la dernière nuit de Troie : « Partout le deuil, partout la terreur, *la mort sous mille aspects*. »

**pluriovulé, e** adj. *Bot*. Qui renferme plusieurs ovules.

**pluripartite** adj. *Bot*. Divisé en plusieurs parties.

**plurisérié, e** adj. *Bot*. Composé de plusieurs rangs ou séries.

**plurivalent** [*lan*], **e** adj. *Chim*. Se dit des corps qui ne peuvent s'unir avec l'hydrogène qu'en fixant plusieurs atomes de ce corps. (Un corps est divalent lorsqu'il fixe deux atomes d'hydrogène, trivalent quand il en fixe trois, etc.)

**plurivalve** adj. *Bot*. Qui a plusieurs valves.

**plus** [*plu*; mais on fait la liaison devant une voyelle : *plu-z'on est de fous, plu z'on rit*] adv. (lat. *plus*). En plus grande quantité, à un degré supérieur : *la santé est plus précieuse que tout*. Outre cela : *un lit, une table, plus six chaises*. Avec la négation, marque cessation d'action : *il ne travaille plus*, ou un état limitatif : *n'avoir plus que mille francs de rente*. *Le plus* marque un superlatif relatif : *il est le plus adroit*. N. m. Le maximum : *le plus que vous obtiendrez sera tant*. L'opposé de *moins* : *le plus et le moins*. Signe de l'addition (+) [*pluss*]. Signe (+) placé en algèbre devant le nombre positif. *Le plus*, la plus grande quantité, le plus grand nombre, etc. : *qui peut le plus peut le moins*. *Fam*. *Il y a du plus ou du moins*, la chose n'est pas claire, est suspecte. *Ne différer que de plus ou de moins*, ne différer que par la quantité, sans différence essentielle. *Qui plus, qui moins*, les uns plus, les autres moins. *Qui plus est*, ce qui est encore plus fort. *Fam*. *Plus que cela*, s'emploie pour exprimer l'abondance. *Pop*. *Plus souvent que*, exprimer une négation ou un défi. *Plus tôt*, de meilleure heure. (V. PLUTÔT.) Loc. adv. : *Au plus, tout au plus*, au maximum. *Tant et plus*, beaucoup, à un haut degré, abondamment. *Le plus*, au plus haut degré. *Bien plus, de plus, qui plus est*, en outre. *Il y a plus*, il y a quelque chose de plus fort, de plus étonnant. *De plus en plus*, avec progrès, en bien ou en mal. *Plus ou moins*, à peu près. *Ni plus ni moins*, tout autant. *Sans plus*, sans rien ajouter. *D'autant plus*, à plus forte raison. *Ne... pas plus tôt que*. (V. PLUTÔT.) Ant. **Moins.**

**plus æquo** loc. lat. signif. : Plus que de raison : *boire plus æquo n'est pas sage*.

**plusage** [*za-je*] n. m. Epluchage, à la main, de la laine.

**pluser** [*zé*] v. a. Eplucher la laine à la main, pour en faire disparaître les impuretés.

**pluseuse** [*zeu-ze*] n. f. Ouvrière qui pluse la laine destinée à la fabrication des draps.

**plusie** [*zi*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères de l'hémisphère nord, comprenant des noctuelles rousses ou grises de petite taille, dont les ailes supérieures sont ornées de taches argentées ou dorées. (Plusieurs espèces habitent la France.)

**plusieurs** [*zi-eur*] adj. pl. des deux genres. (du lat. pop. *plusiores* ; de *plus*). Un nombre indéterminé : *plusieurs vaisseaux*. Pron. indéf. : *plusieurs pensent que...*

**plus-je-te-vois-plus-je-t'aime,** ou **plus-je-vous-vois-plus-je-vous-aime** n. m. invar. Nom vulgaire du *myosotis*.

**plus-payé** n. m. Somme payée en plus de ce qui était dû. (On dit mieux TROP-PAYÉ.) Pl. des *plus-payés*.

**plus-pétiteur** [*pluss*] n. m. Celui qui fait une plus-pétition. Pl. des *plus-pétiteurs*.

**plus-pétition** [*pluss*] n. f. *Prat*. Action de demander plus qu'il n'est dû.

**Plusquellec,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 38 kil. de Guingamp ; 1.680 h.

**plus-que-parfait** [*pluss*] n. m. *Gramm*. Temps du verbe, qui exprime une action passée relativement à une autre action également passée : *j'avais fini mon devoir quand vous vîntes*. Pl. des *plus-que-parfaits*.

**Plussulien,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 30 kil. de Loudéac ; 1.380 h.

**plus-value** [*plu, lu*] n. f. Augmentation de valeur acquise par un objet : *les terrains voisins des grandes villes acquièrent avec le temps une plus-value considérable*. Augmentation de prix accordée pour certains travaux, en raison des difficultés, etc. Excédent du produit d'un impôt sur les prévisions budgétaires. Pl. des *plus-values*. Ant. **Moins-value.**

— Encycl. *Econ. pol*. La plus-value existe lorsqu'au coût de production s'ajoute un certain profit. Elle est due non seulement au travail, mais au capital engagé, et elle est la légitime compensation des risques courus.

**Plutarque,** historien et moraliste grec, né à Chéronée, en Béotie, entre 45 et 50 de notre ère, mort dans la même ville vers 125. Il étudia à Athènes, voyagea en Asie et en Egypte, séjourna à Rome, où il donna des conférences et, de retour dans sa patrie, devint archonte. Il est surtout populaire par ses *Vies parallèles* des hommes illustres de la Grèce et de Rome. (V. VIES.) Ses autres ouvrages, réunis sous le titre d'*Œuvres morales*, traitent des questions les plus diverses sous des formes variées : traités philosophiques, moraux, théologiques, littéraires, dialogues, anecdotes, etc. (V. MORALES [*Œuvres*].)

**pluteus** [*té-uss*] n. m. (m. lat.). *Antiq. rom*. Rempart ou abri en planches ou en clayonnage, que l'on dressait sur le *vallum* ou palissade derrière lequel s'étendait le camp.

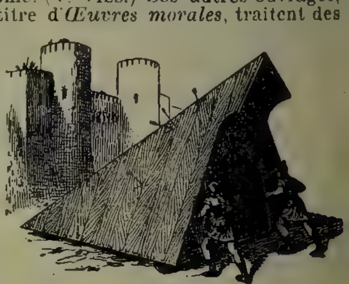

Pluteus.

**Pluton,** roi des Enfers et dieu des morts, fils de Saturne (Kronos) et de Rhéa, frère de Jupiter et de Neptune. Il enleva Korê ou Perséphone (Proserpine). On se le figurait comme un justicier inflexible, accompagné d'un cortège de divinités farouches. Le mot *Ploutôn* fut d'abord une simple épithète de *Hadès*.

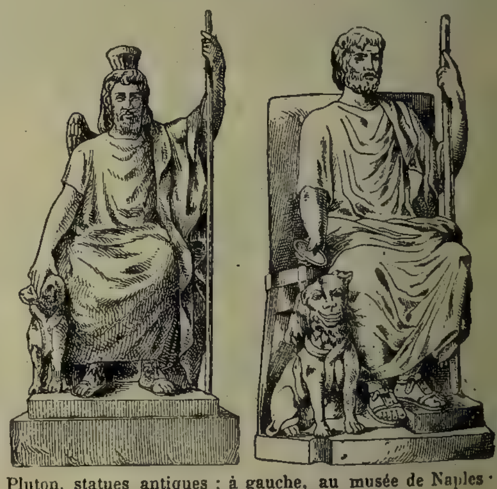

Pluton, statues antiques : à gauche, au musée de Naples ; à droite, à Rome, villa Borghèse.

**plutonien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. (de *Pluton*, n. mythol.). *Géol*. Se dit des roches, des terrains formés par l'action des volcans. (On dit aussi PLUTONIQUE.) Qui a rapport, qui appartient à Pluton.

**plutonique** adj. *Géol*. Syn. de PLUTONIEN.

**plutonisme** [*nis-me*] n. m. Théorie qui explique la formation de la croûte terrestre par l'action du feu intérieur.

**plutoniste** [*nis-te*] n. m. Partisan du plutonisme.

**plutôt** [*tô*] (de *plus*, et *tôt*) adv. qui marque préférence : *plutôt souffrir que mourir*. — Ne pas confondre avec *plus tôt*, qui est l'opposé de *plus tard* : *je ne devrais venir qu'à midi, mais je viens plus tôt*. *Ne... pas plutôt que*, aussitôt que : *l'un ne fut pas plutôt parti que l'autre arriva*. (Telle est l'orthographe adoptée par l'Académie ; mais l'orthographe *plus tôt* est plus logique, puisqu'il s'agit d'une question de temps et non de préférence, et c'est aussi celle que l'on emploie le plus couramment.)

**Plutus** [*tuss*] ou **Ploutos** [*toss*], dieu des richesses, représenté sous les traits tantôt d'un enfant, tantôt d'un vieillard aveugle.

**Plutus**, comédie d'Aristophane, satire sociale bien composée. Plutus, dieu aveugle, est tombé entre les mains d'intrigants de bas étage et ne dispense plus la richesse qu'aux plus indignes, jusqu'au jour où le bourgeois Chrémyle lui fait rendre la vue par Esculape : alors, la fortune devient le lot des seuls gens de bien (408 av. J.-C.).

**pluviaire** [*vi-è-re*] adj. Qui a rapport à la pluie : *période pluviaire*, syn. de PÉRIODE GLACIAIRE.

**pluvial** n. m. (du lat. *pluvia*, pluie). Chape d'église.

**pluvial, e, aux** adj. (du lat. *pluvia*, pluie). Qui provient de la pluie : *les eaux pluviales s'infiltrent à la surface des terrains calcaires. Bot.* Qui ferme ses fleurs quand l'atmosphère est humide.

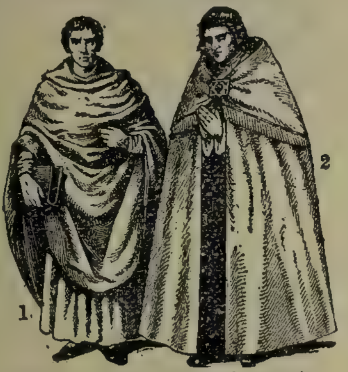

Pluvial : 1. Au $\text{VI}^{e}$ s. ; 2. Actuel.

**pluvian** n. m. Genre d'oiseaux échassiers, propres à l'Afrique. (Le pluvian d'Egypte, de la taille d'un pigeon, vit de vers, qu'il va chercher jusque dans la gueule des crocodiles sommeillant sur les berges.)

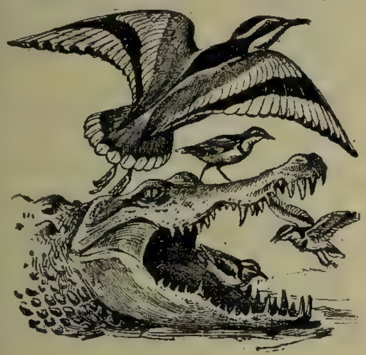

Pluvians.

**pluviatile** adj. (même étymol. que *pluvial*). Produit par la pluie : *température pluviatile*. (Inus.) Formé, modifié par l'action de la pluie : *terrain pluviatile*. (Inus.)

**pluvier** [*vi-é*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, répandus dans tout le globe.

— Encycl. Les pluviers (*charadrius*) ont le bec court et bombé, la tête forte, le cou court ; leur plumage est gris et blanc, abondamment marqué de noir, de fauve et de roux. Ils vivent au bord des eaux ; leur chair est assez estimée. Ils hivernent dans les régions chaudes.

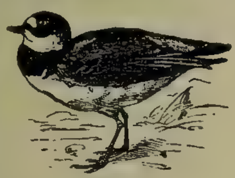

Pluvier.

**pluvieux, euse** [*vi-eû, eu-ze*] adj. Abondant en pluie : *le climat de l'Ecosse est pluvieux.* Qui amène la pluie : *vent pluvieux.* Ant. **Sec.**

**Pluvigner** [*gné*], ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 32 kil. de Lorient ; 5.440 h. Ch. de f. Et. Métallurgie. — Le cant. a 5 comm., et 13.270 h.

**pluviner** v. n. Syn. de PLEUVINER.

**pluviographe** n. m. Syn. de PLUVIOMÈTRE.

**pluviomètre** n. m. (du lat. *pluvia*, pluie, et du gr. *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer la quantité de pluie qui tombe dans un lieu pendant un temps déterminé.

— Encycl. Le plus simple des pluviomètres se compose d'un seau en zinc, sur l'orifice duquel on dispose un entonnoir ; l'eau tombée est recueillie dans une éprouvette graduée, qui marque la hauteur en dixièmes de millimètre. Connaissant le volume de l'eau tombée et la surface de base de l'entonnoir, on en déduit par division la hauteur de l'eau tombée pendant le temps considéré sur l'unité de surface. Il existe une assez grande variété de pluviomètres : dans le pluviomètre enregistreur, la hauteur d'eau tombée s'enregistre automatiquement sur une feuille graduée.

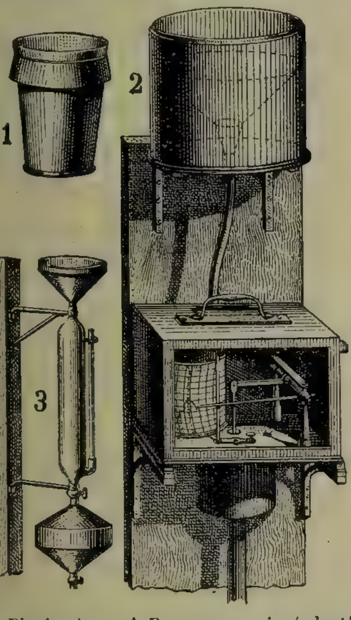

Pluviomètres : 1. Rousseau, en zinc (adopté par l'Association scientifique) ; 2. Enregistreur ; 3. Totalisateur de Mangon.

**pluviométrique** adj. Qui a rapport au pluviomètre : *observations pluviométriques.*

**pluviométrographe** n. m. (de *pluviomètre*, et du gr. *graphê*, écriture). Pluviomètre enregistreur.

**pluvioscope** [*os-ko-pe*] n. m. (du lat. *pluvia*, pluie, et du gr. *skopein*, examiner). Instrument enregistrant l'heure, la durée de la pluie, les quantités de pluie qui tombent dans un temps donné, sur une surface déterminée.

**pluvioscopique** [*os-ko*] adj. Qui se rapporte au pluvioscope.

**pluviôse** [*ô-ze*] n. m. (du lat. *pluvia*, pluie). Cinquième mois du calendrier républicain (du 28 janvier au 18 février).

**pluviosité** [*zi*] n. f. Abondance en pluie. (La pluviosité moyenne à Paris a été, pour la période de 1851 à 1900, de $575^{mm},3$ ; celle des îles Hawaï, qui représente le maximum constaté, a été de $120^{m},9$ pour la même période de temps.)

**Pluzunet**, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 15 kil. de Lannion ; 1.930 h.

**Plymouth**, v. et port militaire et commercial d'Angleterre, sur le *Plymouth Sound*, formée des trois agglomérations de Stonehouse, Plymouth et Dewonport ; 214.000 h. Magnifique rade.

**Plymouth**, v. des Etats-Unis (Massachusetts), sur l'Atlantique ; 13.000 h. Première ville de la Nouvelle-Angleterre, fondée en 1620 par les « pèlerins » du *Mayflower.*

**Plymouth**, v. des Etats unis d'Amérique (Pensylvanie, comté de Luzerne), sur le Susquehanna ; 16.500 h.

**Plymouth** (*Frères de*) ou **darbystes** n. m. pl. Sectateurs du darbysme. (V. ce mot.)

**plymouth-rock** n. et adj. Race de volailles, provenant du croisement entre coq cochinchinois et poules issues elles-mêmes de malais et dorking.

**pnéodynamique** n. f. (du gr. *pnein*, respirer, et *dunamis*, force). Etude du mécanisme physique de la respiration.

**pnéomètre** n. m. (du gr. *pnein*, respirer, et *metron*, mesure). Instrument servant à mesurer la quantité d'air qui entre dans les poumons ou qui en sort, pendant la respiration.

**pnéométrie** [*trî*] n. f. (de *pnéomètre*). Mesure de la quantité d'air inspiré ou expiré, pour arriver à connaître la capacité des poumons.

**pnéométrique** adj. Qui concerne la pnéométrie.

**pnéoscope** [*os-ko-pe*] n. m. (du gr. *pnein*, respirer, et *skopein*, examiner). Instrument qui s'applique sur la poitrine, pour observer les mouvements de la respiration.

**pnéoscopie** [*os-ko-pî*] n. f. Observation faite à l'aide du pnéoscope.

**pnéoscopique** [*os-ko*] adj. Qui a rapport au pnéoscope ou à la pnéoscopie.

**pneu** n. m. *Fam.* Abréviation de PNEUMATIQUE.

**pneuma** n. m. (m. gr. signif. *souffle*). *Philos. anc.* Nom donné par les stoïciens à un principe de nature spirituelle, considéré par eux comme un cinquième élément. *Méd. anc.* Fluide particulier auquel les médecins attribuaient les phénomènes de la vie et les maladies.

**pneumarthrose** [*trô-ze*] n. f. (du gr. *pneuma*, air, et *arthron*, articulation). Pénétration de l'air dans une cavité articulaire.

**pneumaticité** n. f. (du gr. *pneuma, atos*, air). Etat d'un corps dans lequel l'air peut circuler librement.

**pneumaticho-hydraulique** adj. Qui se meut au moyen de l'air et de l'eau.

**pneumatique** adj. (gr. *pneumatikos ;* de *pneuma, atos*, souffle). Se dit d'une machine qui sert à faire le vide dans un récipient. *Bandage pneumatique* ou *pneumatique* n. m. et, par abrév., *pneu*, bandage de roue (cycles, automobiles, voitures légères), constitué par une chambre à air comprimé, que recouvre une enveloppe faite de caoutchouc, sur une armature de toile : *les pneumatiques sont souvent pourvus d'antidérapants. Horloge pneumatique*, V. HORLOGE. *Outil pneumatique*, outil mû par l'air comprimé (perforatrice, riveuse, burin, etc.). *Carte pneumatique* et, par abrév., *pneumatique* (dont on fait un nom masc. par analogie avec *télégramme*), correspondance écrite sur une carte spéciale (éditée par l'administration des postes) ou sur papier mince et flexible, de dimensions déterminées, que, dans certaines grandes villes (Paris et sa banlieue, Marseille, Lyon, Londres, Berlin, etc.), les bureaux de poste expédient par le moyen de l'air comprimé. (V. TÉLÉGRAPHIE.) N. f. Science qui a pour objet les propriétés de l'air et des gaz.

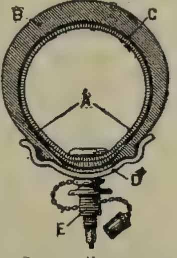

Coupe d'un pneumatique : A, chambre à air ; B, enveloppe ou bandage ; C, toile ; D, jante ; E, valve.

— Encycl. *Machine pneumatique.* La première machine pneumatique fut imaginée par Otto de Guericke en 1650. Son modèle, modifié, sert encore dans les laboratoires de physique, surtout comme appareil de démonstration. Il existe d'autres machines pneumatiques ; citons celles de Bianchi, de Deleuil, etc. Toutes, d'ailleurs, ne donnent qu'un vide très imparfait. Lorsqu'on a besoin d'un vide plus parfait, on utilise les trompes à eau ou à mercure et les pompes mécaniques de Gaede. Ces dernières permettent d'obtenir un vide presque absolu, et cela très rapidement. Ces appareils servent à la fabrication des lampes électriques et des ampoules radiologiques.

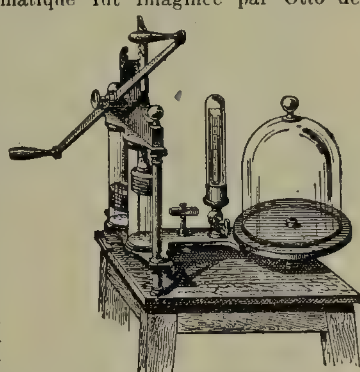

Machine pneumatique.

**pneumatisme** [*tis-me*] n. m. (du gr. *pneuma, atos*, souffle, fluide). Doctrine médicale, qui expliquait la santé et la maladie par l'influence et les variations d'un fluide praticulier.

**pneumatiste** [*tis-te*] n. et adj. Partisan du pneumatisme.

**pneumatocèle** n. f. (du gr. *pneuma, atos*, souffle, et *kèlê*, tumeur). Tumeur gazeuse. (Se dit surtout de la distension du scrotum par des gaz.)

**pneumatochimie** [*mî*] n. f. (du gr. *pneuma, atos*, souffle, et de *chimie*). Partie de la chimie, qui traite des gaz.

**pneumatochimique** adj. Qui se rapporte à la pneumatochimie.

**pneumatode** adj. (gr. *pneumatôdês*). Qui est distendu par des gaz, ou qui est causé par des gaz.

**pneumatogène** n. m. (du gr. *pneuma, atos*, souffle, et *gennân*, engendrer). Sorte d'appareil respiratoire, qui permet de séjourner dans un milieu délétère.

**pneumatologie** [*jî*] n. f. (du gr. *pneuma, atos*, esprit, et *logos*, discours). Science ou traité des esprits, des êtres intermédiaires entre Dieu et l'homme.

**pneumatologique** adj. Qui a rapport à la pneumatologie.

**pneumatologue** [*lo-ghe*] ou **pneumatologiste** [*jis-te*] n. m. Auteur d'un traité sur la pneumatologie.

**pneumatomètre** n. m. (du gr. *pneuma, atos*, air, et *metron*, mesure). Instrument pour mesurer la force d'inspiration et d'expiration des poumons. (Il consiste en un manomètre dont une branche communique avec l'air libre, et l'autre, par un tube muni d'un embout qui s'applique sur la bouche et le nez, avec les organes respiratoires.)

**pneumatométrie** [*trî*] n. f. (de *pneumatomètre*). Mesure de la force d'inspiration et d'expiration pulmonaire.

**pneumatométrique** adj. Qui se rapporte à la pneumatométrie.

**pneumatophore** adj. (du gr. *pneuma, atos*, air, et *phoros*, qui porte). Qui contient de l'air. N. m. Vésicule aérienne, servant d'appareil flotteur aux siphonophores.

**pneumatose** [*tô-ze*] n. f. (du gr. *pneuma, atos*, air). Etat morbide, causé par l'accumulation de gaz dans les cavités naturelles, les organes ou les tissus, et qui résulte de fermentation anormale, de perforation d'abcès, etc.

**pneumatothorax** [*raks*] n. m. (du gr. *pneuma, atos*, air, et *thorax*, poitrine). Accumulation de gaz dans la poitrine. (Inus.)

**pneumectomie** [*mî*] n. f. (du gr. *pneumôn*, poumon, et *ektomê*, excision). Excision chirurgicale d'une partie du poumon.

**pneumemphraxie** [*man-frak-sî*] n. f. (du gr. *pneuma*, air, et *emphraxis*, obstruction). Obstruction des bronches par des mucosités. (Inus.)

**pneumique** adj. Se dit d'un acide trouvé dans le tissu pulmonaire de la plupart des animaux.

**pneumobacille** n. m. (du gr. *pneumôn*, poumon, et de *bacille*). Agent bacillaire de certaines broncho-pneumonies.

**pneumobranche** adj. (du gr. *pneumôn*, poumon, et *bragkhia*, branchies). Qui respire par des branchies. N. m. pl. Sous-classe de poissons, dits plus ordinairement *dipnoïques.* (V. ce mot.) S. un *pneumobranche.*

**pneumocèle** n. f. (du gr. *pneumôn*, poumon, et *kêlê*, tumeur). Hernie du poumon.

**pneumococcémie** [*kok-sé-mî*] n. f. (de *pneumocoque*, et du gr. *haima*, sang). Septicémie déterminée par le passage du pneumocoque dans le sang.

**pneumococcie** [*kok-sî*] n. f. Ensemble des maladies déterminées par le pneumocoque.

**pneumocoque** [*ko-ke*] n. m. (du gr. *pneumôn*, poumon, et *kokkos*, grain). Microbe de la pneumonie, découvert en même temps par Friedlander, et par Talamon et Frœnkel.

**pneumoderme** [*dèr-me*] n. m. Genre de mollusques ptéropodes, comprenant de petits animaux nus qui se fixent aux rochers, aux coraux, au moyen de leurs pieds ou de leurs suçoirs, et qui vivent dans toutes les mers du globe.

**pneumoentérite** [*mo-an*] n. f. (du gr. *pneumôn*, poumon, et de *entérite*). *Pneumoentérite infectieuse du porc*, dite aussi *peste porcine*, maladie contagieuse du porc, entraînant une mort rapide, et donnant lieu à de la fièvre et à une éruption de taches rouges sur la peau. (Il n'y a qu'un traitement préventif, à l'aide d'un vaccin. La police sanitaire exige la déclaration de cette maladie.)

**pneumogastrique** [*ghas-tri-ke*] adj. (du gr. *pneumôn*, poumon, et *gastêr, tros*, estomac). Qui est commun aux poumons et à l'estomac.

— Encycl. Le nerf pneumogastrique, ou nerf de la dixième paire cranienne, naît du bulbe rachidien, descend le long du cou et se distribue au larynx, au pharynx, au cœur et à l'estomac.

**pneumographe** n. m. Auteur d'une pneumographie. Appareil qui donne le tracé graphique des mouvements respiratoires du thorax.

**pneumographie** [*fî*] n. f. (du gr. *pneumôn*, poumon, et *graphè*, description). Description du poumon. Etude des mouvements respiratoires.

**pneumographique** adj. Qui appartient à la pneumographie.

**pneumohémie** [*mî*] n. f. (du gr. *pneumôn*, poumon, et *haima*, sang). Crachement de sang provenant du poumon. (Inus.) Syn. HÉMATÉMÈSE.

**pneumohémorragie** [*mo-ra-jî*] n. f. (du gr. *pneumôn*, poumon, et de *hémorragie*). Hémorragie pulmonaire.

**pneumokoniose** [*ô-ze*] n. f. (du gr. *pneumôn*, poumon, et *konis*, poussière). Ensemble des lésions produites par l'introduction de poussières dans le poumon et qui s'observent chez les mineurs, les scieurs de pierre, polisseurs de métaux, etc.

**pneumologie** [*jî*] n. f. du gr. *pneumôn*, poumon, et *logos*, discours). Traité sur le poumon.

**pneumologique** adj. Qui a rapport à la pneumologie.

**pneumonie** [*nî*] n. f. (gr. *pneumonia*). Inflammation du parenchyme pulmonaire.

— Encycl. *Pathol.* et *méd.* La pneumonie est produite par un microbe : le pneumocoque.

C'est donc une affection éminemment contagieuse, qui se développe principalement chez les alcooliques et les surmenés. Elle débute d'ordinaire brusquement, par un point de côté, une courbature généralisée, un frisson intense. Bientôt, la dyspnée et la toux interviennent, puis des crachats spumeux, crachats *rouillés.*

On perçoit un son mat à la percussion, des râles crépitants inspiratoires, etc. La *défervescence* commence brusquement vers le cinquième jour.

Le diagnostic est facile ; le pronostic est bénin, sauf chez les alcooliques ; le traitement consiste en révulsifs énergiques (ventouses scarifiées), et l'on surveillera soigneusement le cœur.

— *Art vétér.* La pneumonie est fréquente chez les animaux domestiques. Le traitement consiste en révulsifs et en médicaments antithermiques et laxatifs.

**pneumonique** adj. (du gr. *pneumôn*, poumon). Se dit des remèdes propres aux maladies du poumon. (Peu us.)

**pneumonolithe** n. m. (du gr. *pneumôn, onos*, poumon, et *lithos*, pierre). Concrétion ou calcul qui se forme dans le poumon.

**pneumonomycosis** [*ziss*] n. f. (du gr. *pneumôn, onos*, poumon, et *mukês*, champignon). Production de végétaux semblables à des champignons dans les cavernes du poumon.

**pneumonopathie** [*tî*] n. f. (du gr. *pneumôn, onos*, poumon, et *pathos*, maladie). Affection du poumon, quelles que soient sa nature et sa gravité.

**pneumopéricarde** n. m. (du gr. *pneuma*, air, et de *péricarde*). Epanchement d'air dans le péricarde.

**pneumopleurésie** [*zî*] n. f. (du gr. *pneumôn*, poumon, et de *pleurésie*). Inflammation de la plèvre et du poumon.

**pneumopleurétique** adj. Qui a rapport à la pneumopleurésie.

**pneumopyothorax** [*raks*] n. m. (du gr. *pneuma, puon*, pus, et de *thorax*). Epanchement de pus et d'air dans le poumon.

**pneumorragie** [*mo-ra-jî*] n. f. (du gr. *pneumôn*, poumon, et *rhagê*, rupture). Hémorragie pulmonaire, qui survient au cours des affections cardiaques. (L'ergotine, les boissons glacées, l'opium, le repos sont les principales indications.)

**pneumorragique** [*mo-ra*] adj. Qui a rapport à la pneumorragie.

**pneumorrhée** [*mo-ré*] n. f. (du gr. *pneumôn*, poumon, et *rhein*, couler). Ecoulement de matières provenant du poumon.

**pneumorrhéique** [*mo-ré*] adj. Qui appartient à la pneumorrhée.

**pneumothérapie** [*pî*] n. f. (du gr. *pneumôn*, poumon, et *therapeia*, traitement). Méthode de traitement, consistant à faire respirer les malades atteints d'emphysème pulmonaire dans de l'air comprimé et à les faire expirer dans de l'air raréfié.

**pneumothorax** [*raks*] n. m. (du gr. *pneuma*, air, et de *thorax*). Epanchement de gaz dans la cavité pleurale. *Pneumothorax opératoire*, méthode de traitement de la tuberculose pulmonaire par introduction dans la cavité pleurale d'une certaine quantité d'azote (ou d'un autre gaz se résorbant lentement). *Pneumothorax artificiel*, méthode de traitement de la tuberculose pulmonaire, qui consiste à introduire de l'azote dans la plèvre, afin d'amener la compression et la rétraction du poumon et, en définitive, la cicatrisation des lésions pulmonaires.

**pneumotomie** [*mî*] n. f. (du gr. *pneumôn*, poumon, et *tomê*, section). Incision du poumon, pour évacuer un foyer purulent, ou enlever une tumeur.

**pneumotomique** adj. Qui appartient à la pneumotomie.

**pneumotyphus** [*fuss*] n. m. Fièvre typhoïde qui débute par une pneumonie.

**pnom** [*pnom'*] n. m. Ornement pyramidal, que les Cambodgiens placent sur leur coiffure, en toilette de cérémonie.

**Pnom-Penh** [*pnom'-pèn*], v. de l'Indochine française, capit. du Cambodge, sur le Mékong, résidence du roi et du représentant français ; 85.000 h. Elle est dominée par le *Pnom*, monticule surmonté d'une pagode construite en 986, (restaurée en 1894). Commerce de coton, pêche.

**Pnyx** (n. f. en gr., qu'un usage peu fondé a fait n. m. en franç.), terrasse de l'ancienne Athènes, où se tenait l'assemblée du peuple. (On voit encore les restes de la tribune.)

**P. O.** Abréviation des mots *par ordre*.

**Pô** (le), fl. d'Italie, l'*Eridan* des anciens ; descend du mont Viso, traverse le Piémont et la Lombardie, baigne Turin, Casal, Plaisance, Crémone, Guastalla, reçoit le Tessin, l'Adda, l'Oglio, le Mincio, la Trebbia, etc., et forme un delta avant d'atteindre l'Adriatique ; 670 kil. Cours sinueux, encombré d'îles et de bancs de sable ; crues soudaines et terribles, qui ont obligé les riverains à endiguer partiellement le lit du fleuve.

**poa** n. m. *Bot.* Nom scientifique du genre *paturin*.

**poailler** [*a, ll* mll., *é*] n. m. Ouvrier qui fond des poailliers.

**poaillier** [*a, ll* mll., *i-é*] n. m. Grosse pièce de cuivre, sur laquelle porte le tourillon d'une cloche.

**Pobiedonostsev** (Constantin Petrovich), homme d'Etat russe, né à Moscou, m. à Saint-Pétersbourg (Petrograd) [1827 - 1907]. Procureur du saint-synode, défenseur de la théorie autocratique, il exerça une influence profonde sur le gouvernement de la Russie. Son curieux testament politique : *le Recueil de Moscou*, a été traduit en français.

**pochable** adj. Qui peut se mettre dans la poche : *un dictionnaire de format pochable.*

**pochade** n. f. (de *pochoir*). Peinture exécutée en quelques coups de pinceau. Œuvre rapidement écrite.

**pochard** [*char*], **e** n. et adj. *Pop.* Ivrogne.

**pocharder** [*dé*] v. a. *Pop.* Enivrer. **Se pocharder** v. pr. S'enivrer.

**pochardise** [*di-ze*] n. f. *Pop.* Ivrognerie.

**poche** n. f. (orig. celt. ou germ.). Espèce de petit sac cousu aux vêtements et dans lequel on met ce qu'on porte sur soi : *vider ses poches.* Argent de *poche*, somme destinée aux menus plaisirs. *Les mains dans ses poches*, sans travailler, sans s'efforcer. *Payer de sa poche*, payer de son argent. *Acheter, vendre chat en poche*, acheter, vendre une chose sans la voir ou sans la montrer. *Connaître comme sa poche*, connaître parfaitement. *Il le mettrait dans sa poche*, il est bien plus fort que lui. Sac pour le blé, l'avoine, etc. Faux pli très apparent, que forme un habit mal taillé. Grande cuiller de métal, demi-sphérique et à long manche, qui sert à divers usages. Jabot des oiseaux. Espèce de filet pour chasser au furet. Manche de filets traînants, dans laquelle se rassemble le poisson. Cavité d'un abcès, d'une tumeur. *Poche des eaux*, ensemble des membranes de l'œuf distendues et faisant saillie dans le vagin au cours de l'accouchement.

**pochée** [*ché*] n. f. Contenu d'une poche : *une pochée de billes.*

**pocher** [*ché*] v. a. (de *poche*). Garder longtemps dans sa poche : *pocher des olives.* Faire une meurtrissure avec enflure : *pocher l'œil à quelqu'un. Pocher l'écriture*, se dit quand les lettres sont mal formées et remplies de taches d'encre. *Pocher des œufs*, les faire cuire entiers, sans coquille, dans un liquide. V. n. Faire une poche, un faux pli : *corsage qui poche dans le dos.*

**pocher** [*ché*] v. a. (de *pochade*). Dessiner prestement, exécuter une pochade.

**pochet** [*chè*] n. m. (de *poche*). Petit sac de toile muni de liens, dans lequel les charretiers, cochers, mettent la ration d'avoine préparée pour leurs chevaux. (Syn. MUSETTE.) Petit trou que l'on creuse dans la terre pour y semer plusieurs graines de même nature. (En ce sens, on dit plus fréquemment *poquet*.)

**pocheté, e** n. *Pop.* Niais. Imbécile. N. f. Bêtise, niaiserie. Grande quantité. *En avoir une pochetée*, être très bête, ou très ivre, etc.

**pochetée** [*té*] n. f. Syn. de POCHÉE.

**pocheter** [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je pochette.*) Porter quelque temps dans sa poche : *pocheter des marrons.*

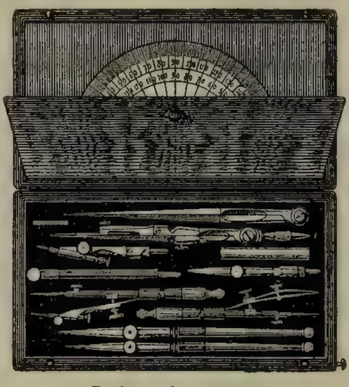
Pochette de compas.

**pochette** [*chè-te*] n. f. Petite poche. Petit filet. Petit violon de maître de danse, pouvant tenir dans la poche : *pochette de maître à danser.* Boîte de compas très plate. Petit mouchoir destiné à être porté dans la poche supérieure du veston.

**pocheuse** [*cheu-ze*] n. f. Ustensile pour faire les œufs pochés.

**pochis** [*chi*] n. m. *Grav.* Traits qui se brisent, s'emmêlent, au lieu d'être tracés parallèlement.

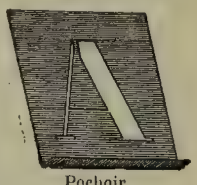
Pochoir.

**pochoir** n. m. Lame de carton ou de métal découpée, employée pour colorier avec une brosse un dessin ayant le contour de la découpure.

**pochon** n. m. Cuiller à pot. Récipient cylindrique, supporté sur un plat à manche et servant à recueillir les premières gouttes d'alcool sortant de la colonne à distiller. *Fam.* Meurtrissure sur l'œil : *recevoir un pochon.* Tache d'encre.

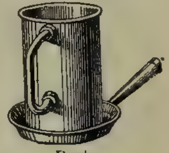
Pochon

**poco** m. ital. signif. *peu*, employé en musique, pour indiquer une atténuation dans le mode d'exécution. *Poco à poco*, locution italienne signifiant *peu à peu.*

**pococurantisme** [*tis-me*] n. m. (de *Pococurante*, personnage de *Candide ;* de l'ital. *poco*, peu, et *curante*, qui prend soin). Insouciance universelle. Etat de l'être blasé.

**podagre** adj. et n. (gr. *podagra ;* de *pous, podos*, pied, et *agra*, prise). Qui a la goutte aux pieds. N. f. Goutte aux pieds.

**podagrisme** [*gris-me*] n. m. Etat de celui qui est podagre.

**podalique** adj. S'applique à la *version* par laquelle, au cours de certains accouchements difficiles, on retourne l'enfant dans la matrice, de façon à l'extraire les pieds les premiers.

**Podalire,** médecin grec de l'époque héroïque, fils d'Asklêpios (Esculape) et frère de Machaon. Il prit part avec les Grecs au siège de Troie.

**podalirius** [*ri-uss*] n. m. Espèce d'insectes lépidoptères appartenant au genre *papilio*, vulgairement nommés *flambés* et qui sont de beaux papillons (voisins des machaons) : *les chenilles des podalirius vivent en Europe sur les arbres fruitiers, le chêne et l'aubépine.*

**podalyre** n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs rouges ou blanches, du cap de Bonne-Espérance.

**podarge** n. m. Genre de passereaux fissirostres, comprenant de grands engoulevents atteignant la taille d'un faucon et répandus dans toute la Nouvelle-Guinée et le sud de l'Australie.

**Podensac** [*dan-sak*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 32 kil. de Bordeaux, sur la Garonne ; 1.600 h. Ch. de f. M. Vins. Produits des Landes. — Le cant. a 13 comm., et 16.760 h.

**podestariat** [*dès-ta-ri-a*] n. m. Fonction, dignité de podestat.

**podestat** [*dès-ta*] n. m. (du lat. *potestas*, pouvoir). Premier magistrat des villes du centre et du nord de l'Italie, au moyen âge, chargé de l'administration de la police et de la justice civile et criminelle.

**podétion** [*si-on*] n. f. du gr. *pous, podos*, pied). *Bot.* Tige très grêle et très courte, que portent les fructifications de certains lichens. (Peu us.)

**Podgoritza,** v. de Yougoslavie, sur le Ribnitza ; 14.000 h. Commerce important. Occupée par les Autrichiens en janvier 1916, reprise par les Alliés en novembre 1918.

**Podgorze,** v. de Pologne (Galicie), sur la Vistule, en face de Cracovie ; 17.000 h. Ciment.

**Podiébrad** (George), roi de Bohême, né à Podiébrad, m. à Prague (1420-1471), un des souverains les plus actifs et les plus énergiques qu'ait eus son pays. Il défendit avec le plus grand courage l'indépendance religieuse de ses compatriotes et rêva de constituer un tribunal arbitral, composé de tous les souverains de l'Europe.

**podium** [*di-om'*] n. m. (m. lat.). Petit mur qui entourait l'arène des amphithéâtres. Endroit du cirque, où se plaçaient les sénateurs et les principaux magistrats romains. Petit soubassement servant de plate-forme pour y placer certains objets.

**podocarpe** n. m. Genre de conifères, comprenant des arbres des régions chaudes et tempérées de l'hémisphère austral.

**podocère** n. m. Genre de crustacés amphipodes, renfermant de nombreuses espèces de crevettes répandues dans toutes les mers : *les podocères sont remarquables par la pince puissante qui termine leur deuxième paire de pattes.*

**pododysodie** [*sô-dî*] n. f. (du gr. *pous, podos*, pied, et *dusôdês*, puant). Transpiration fétide des pieds. (Elle se traite par les lavages à l'eau alunée, ou mieux formolée.)

**podolépis** [*piss*] n. m. Genre de composées radiées, originaires d'Australie, renfermant des plantes herbacées, ornementales, à fleurs blanches, roses ou jaunes, groupées en capitules, et dont on connaît une dizaine d'espèces.

**Podolie,** gouv. de la Russie méridionale (Ukraine) ; 4 millions d'h. Ch.-l. *Kamenetz-Podolsk.* Céréales.

**podolite** n. f. Carbonate-phosphate naturel de calcium.

**podologie** [*ji*] n. f. (du gr. *pous, podos*, pied, et *logos*, discours). Traité sur le pied.

**podologique** adj. Qui a rapport à la podologie.

**podomètre** n. m. (du gr. *pous, podos*, pied, et *metron*, mesure). Appareil destiné à mesurer la vitesse de la marche à pied. (On dit aussi COMPTE-PAS.)

**podométrique** adj. Relatif au podomètre.

**podonte** n. m. Genre de coléoptères hétéromères d'Europe, qui vivent dans les vieux arbres, dont le bois carié nourrit leurs larves.

**podophthalmaires** ou **podophtalmaires** [*mè-re*] n. m. pl. (du gr. *pous, podos*, pied, et *ophthalmos*, œil). Ordre de crustacés, comprenant ceux qui, comme les homards, les crabes, etc., ont les yeux pédonculés. S. un *podophthalmaire* ou *podopnatalmaire.*

**podophthalme** n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, renfermant des crabes des mers chaudes.

**podophylle** [*fi-le*] n. m. Genre de berbéridacées, dont une espèce, originaire de l'Himalaya, possède des feuilles vénéneuses, et dont une autre, cultivée aux Etats-Unis, a pour fruit une baie de la grosseur d'une prune, que l'on consomme sous le nom de *pomme de mai.* (Le rhizome de cette espèce américaine fournit aussi une résine appelée *podophyllin* ou *podophylline.*)

**podophyllé** [*fi-lé*], **e** adj. Qui ressemble au podophylle.

**podophylleux, euse** [*fi-leû, eu-ze*] adj. *Art vétér.* Se dit du tissu qui forme la partie du derme sous-ongulaire en contact avec la paroi et qu'on appelle plus ordinairement *tissu feuilleté.*

**podophyllin** [*fi-lin*] n. m. ou **podophylline** [*fi-li-ne*] n. f. Substance résineuse extraite du podophylle et employée comme purgatif drastique.

**Podor,** v. et ch.-l. de cercle de l'Afrique-Occidentale française (Sénégal) ; 2.500 h. Commerce de gomme, arachides.

**podostémacées** [*dos-té-ma-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales supérovariées, dont le genre type est le *podostémon.* S. une *podostémacée.*

**podostémon** [*dos-té*] n. m. Genre de podostémacées, comprenant des plantes aquatiques des régions tropicales, qui vivent attachées aux rochers.

**podostome** [*dos-to-me*] n. m. Genre d'infusoires flagellates, qui vivent sur les plantes aquatiques des eaux douces d'Europe.

**podure** n. m. Genre d'insectes orthoptères thysanoures, répandus sur l'hémisphère boréal et comprenant de petites formes velues, que l'on voit fréquemment sauter dans les jardins de France.

**poduridés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères thysanoures, comprenant les *podures* et genres voisins. S. un *poduridé.*

**Poe** [*pô*] (*Edgar* Allan), écrivain américain, né à Boston, m. à Baltimore (1809-1849). Son génie est tourmenté et douloureux comme sa vie. Son imagination, troublée par l'alcool, se plaisait dans les conceptions infernales, et son talent d'analyse excellait à rendre le sentiment de l'épouvante. Ses *Histoires extraordinaires* ont été excellemment traduites par Baudelaire. Citons les plus fameuses : *le Scarabée d'or, l'Assassinat de la rue Morgue, le Chat noir, la Descente du Maelstrom.* Ses *Poésies* comprennent des pièces de premier ordre, comme son étrange *Corbeau.*

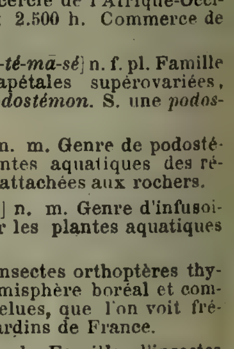
Edgar Poe.

**pœcile** [*pé*] n. m. (du gr. *poikilos*, peint de couleurs diverses). Portique orné de peintures, chez les Grecs. Spécialem. (avec une majuscule), le portique situé sur l'Agora d'Athènes : *le Pœcile contenait les plus belles œuvres de Polygnote.*

**pœcile** [*pé*] n. m. Genre de passereaux dentiostres, comprenant de jolies petites mésanges vulgairement appelées *nonnettes* à cause de leur plunage gris et de leur tête oire, et qui sont commues en France au bord des aux.

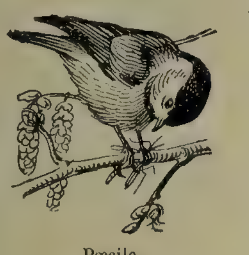
Pœcile.

**pœcilogale** [*pé*] n. m. ienre de mammifères carassiers de la famille des nustélidés, propres à l'Afrique méridionale : *le pœcilojale a la nuque blanche et rois larges raies jaunes qui ont du cou à la queue, où lles se réunissent.*

**pœcilogonie** [*nî*] n. f. du gr. *poikilos*, varié, et *joné*, génération). Particularité que présentent ceraines espèces animales d'offrir deux modes de dé- eloppement différents, suivant l'abondance de réerves nutritives de l'œuf, ou les conditions du nilieu : *la pœcilogonie s'observe chez beaucoup d'aninaux inférieurs* (crustacés, insectes, etc.).

**pœcilus** [*pé-si-luss*] n. m. Genre d'insectes oléoptères carnassiers de la famille des carabidés, enfermant des féronies noires ou brillant de teintes nétalliques, et dont une espèce est commune aux environs de Paris.

**Poël** (Egbert **Van der**), peintre hollandais, é à Rotterdam, m. vers 1690 ; artiste inégal, nais en général coloriste de haut mérite. Son hef-d'œuvre est l'*Incendie d'une ville pendant la nuit.*

**Poelaert** (Joseph), architecte belge, né et m. à Bruxelles (1816-1879) ; auteur du gigantesque Palais de justice de Bruxelles, construit de 1866 à 1883.

**Poelcapelle,** village de Belgique (Flandre occidentale, arr. d'Ypres), sur une des rides en partie boisées qui entourent au N. la dépression d'Ypres. C'est l'un des points d'où partit l'offensive allemande de 1914 contre Ypres (29 octobre-15 novembre), un de ceux dont les abords furent le plus disputés pendant les semaines suivantes. Plus tard, au cours de l'offensive d'avril 1915, les Canadiens y résistèrent avec succès aux Allemands aux mêmes points des environs. Conquis enfin par les Anglais le 4 octobre 1917, pendant l'offensive à objectifs limités, Poelcapelle fut repris par les Allemands, au printemps de 1918, pendant la 3e bataille des Flandres, et définitivement conquis par les Alliés dans les derniers jours de septembre 1918, lors de la bataille des Crêtes de Flandre. Ce village est en ruine.

**poêle** [*poi-le*] n. m. (du lat. *pallium*, manteau). Voile qu'on tenait autrefois au-dessus de la tête des mariés, pendant la bénédiction nuptiale. Drap dont on couvre le cercueil et dont certaines personnes tiennent les cordons, pendant la marche du cortège funèbre. Dais sous lequel on porte le saint-sacrement.

**poêle** [*poi-le*] ou **poile** n. m. (du lat. pop. *pensilis*, suspendu). Fourneau de chauffage, fixe ou transportable. *Poêle mobile*, appareil de chauffage transportable d'une pièce dans l'autre. *Terre à poêle*, variété d'argile réfractaire, que l'on emploie dans la construction des poêles.

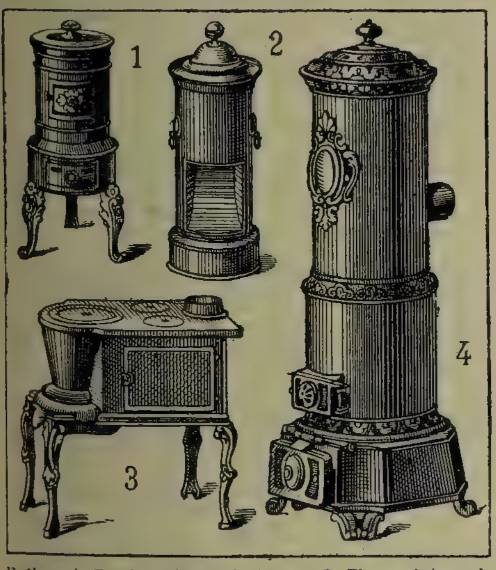

Poêles : 1. Rond, en fonte ; 2. A gaz ; 3. Flamand (pour la cuisine) ; 4. Grand modèle, à feu continu.

**poêle** [*poi-le*] n. f. (du lat. *patella*, plat). Ustensile plat de cuisine, en fer, muni d'une longue queue, pour frire, fricasser. *Poêle à marrons*, ustensile de même forme, mais percé de trous. (Syn. de POÊLÉE.) *Fig. et fam. Tenir la queue de la poêle*, avoir la direction, la charge de. *Sauter, tomber de la poêle dans le feu*, passer d'une mauvaise position à une pire. Chaudière dans laquelle les chandeliers fondent leur suif. Vase où les chaudronniers fondent l'étain. Chaudière où l'on fait évaporer l'eau des salines. Partie profonde d'un étang, voisine de la bonde.

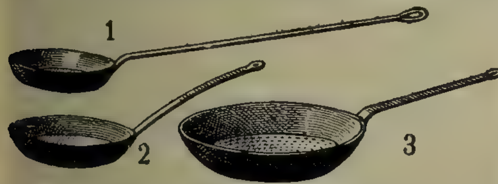

Poêles : 1, 2. A frire ; 3. A marrons.

**poêlé, e** [*poi*] adj. Se dit des pièces cuites à la casserole avec un assaisonnement de jambon et de carottes.

**poêlée** [*poi-lé*] n. f. Contenu d'une poêle : *une poêlée de marrons.*

**Poëlenburg** (Cornélis), peintre hollandais, né et m. à Utrecht (1586-1660), élève de Bloëmaert ; auteur de portraits, ainsi que de tableaux mythologiques, où il combine l'art italien avec les brusqueries du réalisme hollandais : *la Robe de centaure, Pan*, etc.

**poêlerie** [*poi-le-rî*] n. f. Se dit d'ouvrages de terre, de tôle ou de fer-blanc, employés au chauffage. Commerce et industrie du poêlier.

**poêlette** [*poi-lè-te*] n. f. Petite poêle.

**poêlier** [*poi-li-é*] n. m. Qui fait, vend ou pose les poêles et appareils de chauffage.

**poêlon** [*poi*] n. m. Petit poêle de métal ou de terre, qui a la forme d'une casserole.

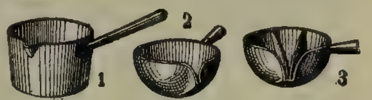

Poêlons : 1. De cuisine ; 2. De pastilleur ; 3. De pastilleur, pour pastilles tricolores.

**poêlonnée** [*poi-lo-né*] n. f. Contenu d'un poêlon.

**poème** n. m. (gr. *poièma* ; de *poiein*, faire). Ouvrage en vers, surtout d'une certaine étendue : *les poèmes d'Homère furent réunis par ordre de Pisistrate.* Ouvrage en prose, ayant le style et les fictions de la poésie : *le* Télémaque, *ce poème de Fénelon.* Paroles d'une pièce lyrique, d'un opéra. Objet qui présente des particularités le faisant sortir de l'ordinaire : *certaines existences sont tout un poème.* (V. SONNET.)

**Poèmes antiques et modernes,** par Alf. de Vigny (1826), livre qui, avec le recueil posthume des *Destinées*, forme toute l'œuvre poétique de Vigny. On y distingue les poèmes mystiques (*Moïse, Eloa, le Déluge*), les poèmes antiques (*la Fille de Jephté, la Dryade*, etc.) et les poèmes modernes (*le Cor, le Bal, Paris*, etc.). Symbolisme, pessimisme, résignation hautaine, tels sont les caractères du recueil.

**Poèmes antiques,** par Leconte de Lisle (1852), recueil de pièces, dont les sujets sont empruntés à l'antiquité hindoue et à l'antiquité grecque, d'une inspiration impersonnelle, sereine et un peu froide : *Hypathie, la Robe du centaure, Pan, Dies iræ, etc.*

**Poèmes barbares,** par Leconte de Lisle (1862), dont la matière est empruntée aux récits bibliques, celtiques ou scandinaves ; d'une grande beauté descriptive (*Qaïn, l'Epée d'Angantyr, le Sommeil du condor, les Eléphants, la Fontaine aux lianes*, etc.).

**Poèmes érotiques,** de Parny (1778-1781), où le poète célèbre avec volupté, tendresse, et non sans émotion, ses amours avec Eléonore.

**Poèmes tragiques,** par Leconte de Lisle (1884). Sujets très divers : moins de sérénité peut-être que dans les autres recueils, mais une philosophie un peu attristée et pessimiste : *la Résurection d'Adonis, le Lévrier de Magnus, l'Illusion suprême*, etc.

**Poèmes en prose** (*Petits*), par Ch. Baudelaire (1872), recueil de 50 morceaux divers de ton et de facture, où l'auteur exprime avec art les rapports subtils entre la nature et l'homme.

**poëphage** n. m. Syn. de YACK. N. m. pl. Groupe de mammifères marsupiaux, renfermant les macropodidés ou kangourous. S. un *poëphage.*

**poésie** [*zî*] n. f. (gr. *poièsis*). Art de faire des vers : *cultiver la poésie.* Caractère de ce qui est poétique : *vers pleins de poésie ; la poésie des* Martyrs *de Chateaubriand.* Chaque genre poétique : *la poésie épique, lyrique*, etc. Caractère de ce qui touche, élève, fait penser : *la poésie de la mer.* Pièce de vers : *réciter une poésie.*

— *Iconogr.* Dans les arts antiques, la poésie est représentée par Apollon et par les Muses. Les artistes modernes ont figuré la Poésie elle-même. Parmi ses principales représentations, il faut citer la célèbre figure peinte par Raphaël dans la chambre de la Signature, au Vatican. En sculpture : la *Poésie épique*, de Simart ; la *Poésie légère*, de Pradier ; la *Poésie lyrique*, de Jouffroy, etc.

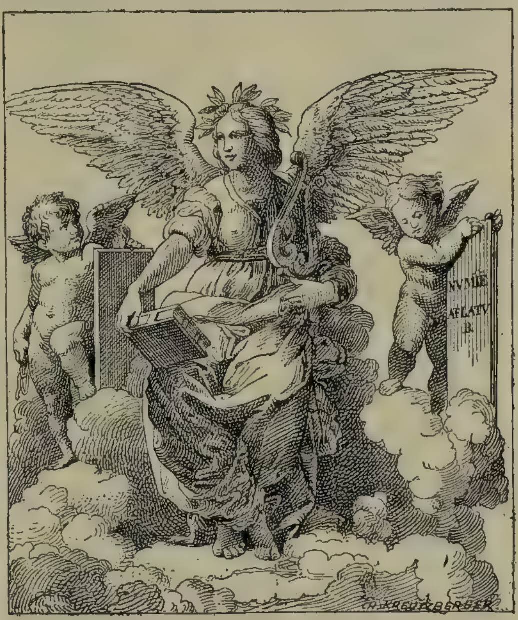

La Poésie, peinture de Raphaël (Vatican).

**Poésie française au XVIe siècle** (*Tableau historique de la*), par Sainte-Beuve (1828), ouvrage dont le mérite a été de remettre en honneur toute une partie de notre littérature, qui était presque complètement tombée dans l'oubli.

**Poésies sacrées,** sorte de cantiques, par Le Franc de Pompignan (1751). Voltaire, qui n'aimait pas Le Franc, a dit, avec plus d'esprit, d'ailleurs, que de justice, en parlant de ces poèmes : « Sacrés ils sont, car personne n'y touche. »

**poeste** [*po-ès-te*] n. f. (lat. *potestas*). Puissance, pouvoir. (Vx.) *Hommes de poeste*, nom donné, au moyen âge, aux serfs.

**poétastre** [*tas-tre*] n. m. Mauvais poète.

**poète** n. m. (lat. *poeta*). Celui qui écrit en vers : *Lamartine, Musset, Hugo, sont de grands poètes.* Celui qui a l'imagination poétique : *Chateaubriand fut un poète. Poète crotté*, poète pauvre et, *par ext.*, mauvais poète.

**poétereau** [*rô*] n. m. Mauvais poète. (Peu us.)

**poétesse** [*tè-se*] n. f. Femme poète.

**poétique** adj. (lat. *poeticus*). Qui appartient à la poésie ; qui lui est propre : *style, expression poétique.* Propre à inspirer les poètes : *légende poétique. Licence poétique*, dérogation aux règles ordinaires de la langue ou de la versification. N. f. Art qui trace les règles de la poésie : *la poétique d'Horace, de Boileau.* Expression de ce qu'il y a d'idéal dans les beaux-arts. (V. ART POÉTIQUE.)

**Poétique,** ouvrage d'Aristote, dont il ne reste que le premier livre, où il est question de la poésie en général, de la tragédie et de l'épopée. Sa théorie de la tragédie a été dénaturée par les théoriciens de la tragédie française. Pour ne parler que de la fameuse règle des trois unités, Aristote exige seulement l'unité d'action (IVe s. av. J.-C.).

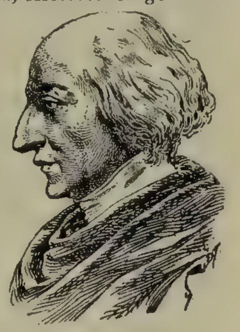
Pogge.

**poétiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière poétique : *décrire poétiquement un paysage.* Au point de vue de la poésie.

**poétiser** [*zé*] v. a. Relever au moyen de la poésie : *Silvio Pellico a poétisé sa prison.* V. n. Faire des vers.

**Pogge** (Jean-François POGGIO BRACCIOLINI, dit **le**), écrivain italien, né à Terranuova, m. à Florence (1380-1459), un des grands humanistes de la Renaissance italienne ; auteur de *Facéties* et d'une *Histoire florentine.* Bien que très libre de mœurs, il fut longtemps secrétaire apostolique, puis il devint chancelier de la république de Florence.

**Poggendorf** (Jean-Chrétien), physicien et chimiste allemand, né à Hambourg, m. à Berlin (1796-1877). On lui doit de beaux travaux sur l'élecricité.

**pognon** n. m. *Arg.* Argent.

**pogo** n. m. Exercice mis à la mode par les Anglo-Saxons vers 1921 et qui consiste à sauter en se tenant en équilibre sur un bâton intérieurement garni d'un ressort, muni d'une semelle de caoutchouc et de deux supports pour les pieds.

**pogostémon** [*gos-té*] n. m. Genre de labiées menthées, originaires de l'Asie et de l'Océanie tropicales, et dont une espèce fournit le patchouli.

**pogrom** ou **pogrome** n. m. (m. russe ; du préf. *po*, entièrement, et *gromiti*, détruire). Nom donné en Russie aux mouvements populaires dirigés contre les juifs et accompagnés le plus souvent de pillage et de massacre.

**poids** [*poi*] n. m. (lat. *pensum* ; de *pendere*, peser). Qualité d'un corps pesant : *le poids de l'air.* Résultante de l'action de la pesanteur sur chacune de ses molécules : *le poids d'un corps se mesure par l'effort nécessaire pour le soutenir. Poids spécifique d'un corps*, nombre de grammes que pèse 1 centimètre cube du corps considéré. Pesanteur fixe et déterminée : *le poids du franc est de 5 grammes.* Morceau de métal d'une pesanteur déterminée, servant à peser d'autres corps : *une balance et ses poids.* (V. MÉTRIQUE [*système*].) Corps pesant suspendu aux chaînes d'une horloge, d'un tourne-broche, pour lui donner le mouvement. *Poids public*, bascule établie par une commune à proximité d'un marché ou d'un champ de foire et sur laquelle, moyennant rétribution déterminée, on peut faire peser les animaux, les voitures, etc. *Poids et mesures*, administration des poids et mesures ; bureau dépendant de cette administration. *Poids brut*, poids d'une marchandise avec son enveloppe, son récipient ou ses déchets. *Poids net*, poids de la marchandise, défalcation faite de l'enveloppe ou du récipient. *Poids mort*, poids d'un appareil qui absorbe une partie du travail utile. *Poids atomique*, poids relatif des divers atomes (l'atome d'oxygène pris comme base étant exprimé par le nombre 16). *Poids moléculaire*, poids relatif des molécules des corps composés, obtenu en totalisant les poids atomiques des atomes entrant dans la formule de constitution. *Fig.* Force, importance : *l'impartialité donne du poids au jugement.* Tout ce qui fatigue, oppresse : *le poids des affaires, du remords. Au poids de l'or*, très cher. *Avec poids et mesure*, avec sagesse et circonspection. *Avoir deux poids et deux mesures*, porter des jugements divers suivant la diversité des intérêts. *Faire bon poids*, peser une marchandise de manière que le plateau qui la contient emporte celui où sont les poids et, au *fig.*, être généreux, apprécier avec largeur, etc. *Sports.* V. la *partie encycl.*

— ENCYCL. *Techn.* Dans la pratique, la forme des poids varie, de même que la matière employée pour leur fabrication. La fonte et le cuivre sont les métaux que l'on emploie le plus fréquemment. Les poids en fonte ont une forme en tronc de pyramide quadrangulaire ; ceux en fonte de série légère (10 kil. à 50 gr.) sont en tronc de pyramide hexagonale. Les poids en cuivre sont cylindriques et surmontés d'un bouton qui permet de les saisir ; ils peuvent être en forme de godets s'emboîtant les uns dans les autres. Pour les pesées de petites quantités de substances, les divisions du gramme (5 décigr. à $\frac{1}{2}$ milligr.) sont de petites lames de cuivre, d'argent, de platine ou

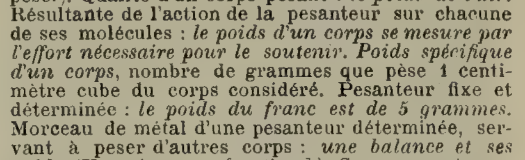

Poids : 1. En fonte (à base quadrangulaire) ; 2. En cuivre (cylindrique) ; 3. En fonte (à base hexagonale) ; 4. A godets ; 5. En lamelle.

d'aluminium. Les essayeurs de métaux emploient même des poids allant jusqu'à $\frac{1}{20}$ de milligr. ; il est alors préférable d'user de balances pourvues de cavaliers coulissant sur le fléau ; avec ce système, on arrive à une précision de l'ordre de $\frac{1}{100}$ de milligramme.

— *Admin. Poids et mesures.* Les mesures légales françaises sont actuellement définies par la loi du 2 avril 1919 et le décret du 26 juillet 1919. (V. MESURE, MÉTRIQUE [*système*]).

La vérification des poids et mesures est faite, chaque année, par les soins de l'administration ; elle donne lieu à la perception de taxes.

L'usage de faux poids ou de fausses mesures est puni de l'emprisonnement (trois mois à un an) et d'une amende.

— *Sports.* En termes de sports et notamment dans la boxe et la lutte, les adversaires qui s'affrontent sont pesés nus, et classés, comme suit, d'après leur poids : (boxe anglaise) *poids minime* ou *poids mouche* (*fly weight*), jusqu'à 50 kg. 800 ; *poids coq* (*bantam weight*), jusqu'à 53 kg. 520 ; *poids plume* (*feather weight*), jusqu'à 57 kg. 150 ; *poids léger* (*light weight*), jusqu'à 61 kg. 230 ; *poids mi-moyen* (*welter weight*), jusqu'à 66 kg. 680 ; *poids moyen* (*middle weight*), jusqu'à 72 kg. 570 ; *poids mi-lourd* (*light-heavy weight*), jusqu'à 79 kg.380; *poids lourd* (*heavy weight*), tous poids supérieurs. — Dans la boxe française les poids sont un peu inférieurs : *minime*, jusqu'à 42 kg., *mouche*, jusqu'à 46 ; *coq*, jusqu'à 50 ; *plume*, jusqu'à 55 ; *léger*, jusqu'à 60 ; *moyen*, jusqu'à 66 ; *mi-lourd*, jusqu'à 74 ; *poids lourd*, au delà de 74.

**poignamment** [*gna-man*] adv. D'une manière poignante.

**poignant** [*gnan*], **e** adj. (du vx fr. *poindre*, piquer). Qui cause une impression très vive et très pénible : *douleur poignante.*

**poignard** [*gnar*] n. m. (de *poing*). Arme courte, pointue et tranchante : *le poignard se portait à la ceinture. Fig. Coup de poignard,* se dit de tout ce qui peut blesser ou offenser vivement : *certaines nouvelles sont des coups de poignard. Fig. Le poignard sur la gorge,* dans un état de contrainte violente : *signer un contrat le poignard sur la gorge. Retourner le poignard dans la plaie*, augmenter, en insistant, la douleur de quelqu'un.

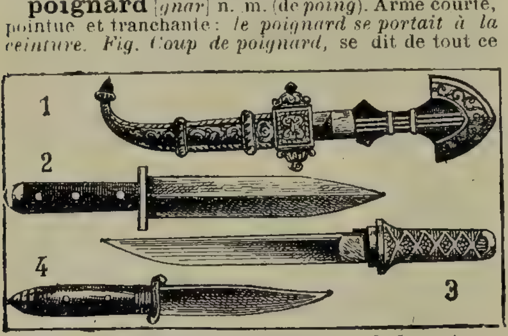

Poignards : 1. Marocain ; 2. Sénégalais ; 3. Japonais ; 4. Couteau-poignard.

**poignarder** v. a. Frapper avec un poignard : *Ravaillac poignarda Henri IV. Fig.* Causer une vive douleur : *il y a des mots qui vous poignardent.*

**poignardeur, euse** [*eu-ze*] n. Celui, celle qui poignarde, qui a poignardé quelqu'un.

**poignasser** [*gna-sé*] v. a. Chez les teinturiers-dégraisseurs, frotter le linge avec le poing.

**poigne** n. f. *Fam.* Force du poignet : *avoir une bonne poigne.* Energie : *un gouvernement à poigne.*

**poignée** [*gné*] n. f. Quantité que la main fermée peut empoigner ou contenir : *poignée de foin, de sable.* Partie d'un objet par où on le tient, on le tire, etc. en fermant la main : *la poignée d'un sabre, d'une porte.* Ustensile servant à tenir un objet chaud : *poignée de fer à repasser. Poignée de main,* action de saisir et de serrer la main à quelqu'un en signe d'amitié. *Poignée de verges,* quantité de petits scions de bouleau liés ensemble. *Fig.* Petit nombre : *une poignée de soldats. A poignée* loc. adv., à pleine main. *Fig.* En abondance.

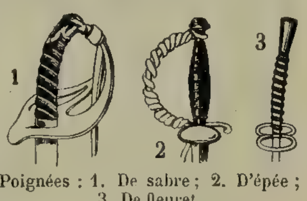

Poignées : 1. De sabre ; 2. D'épée ; 3. De fleuret.

**poignet** [*gnè*] n. m. (de *poing*). Partie du bras, qui joint la main à l'avant-bras. Extrémité de la manche d'une chemise ou d'un vêtement, qui couvre le poignet. (V. MANCHETTE.)

— ENCYCL. La région du poignet est l'homologue de la région du cou-de-pied au membre inférieur ; elle s'étend en haut et en bas à deux travers de doigt du pli moyen que dessine la flexion de la main sur l'avant-bras. Au point de vue du squelette, on trouve, au-dessous des parties molles, les os du carpe et la partie inférieure du cubitus et du radius.

C'est à cet endroit que le médecin tâte le *pouls*, c'est-à-dire qu'il perçoit les battements de l'artère radiale, en la comprimant légèrement.

Le poignet est le siège de synovites, de kystes, etc.

**poil** n. m. (du lat. *pilus*). Production filiforme qui se montre sur la peau des animaux et en divers endroits du corps humain. Ensemble de ces productions qui couvre le corps d'un animal. *Poét.* ou *fam.* Chevelure, barbe. *Poil follet*, duvet qui vient avant la barbe. Couleur, en parlant des animaux : *de quel poil est votre cheval?* Partie velue des étoffes : *drap à long poil. Bot.* Nom des organes filamenteux et duveteux qui naissent sur diverses parties des plantes. *Fam. A poil*, tout nu. *Monter un cheval à poil*, sans selle. *Fig.* et *fam. Homme à poil*, énergique. *Brave à trois poils*, qui ne craint rien. *Avoir un poil dans la main*, être très paresseux. *Faire le poil de quelqu'un, avoir du poil de quelqu'un*, lui gagner de l'argent, lui faire un affront, remporter sur lui un avantage. *Pop.* Réprimande : *flanquer un poil à quelqu'un. N'avoir pas un poil de sec*, transpirer abondamment, être très mouillé par la pluie, ou, au *fig.*, avoir eu grand'peur.

— ENCYCL. Les poils sont des productions de l'épiderme, qui recouvrent plus ou moins complètement la peau des mammifères : tantôt courts, fins et lisses, ils constituent la *bourre* ou *duvet*, et se développent en hiver ; tantôt ils sont longs et raides (porc), barbelés (chat), laineux (mouton, chameau, chèvre, vigogne), etc. Le poil prend naissance sur une papille au fond d'un cul-de-sac épidermique (follicule pileux) ; la racine du poil est renflée (bulbe pileux). Les poils d'un certain nombre d'animaux sont utilisés par l'industrie, soit qu'on les soumette au feutrage (v. FEUTRE), au tissage (laine du mouton, poils de lama, alpaga, vigogne, chèvre, chameau, lapin angora), soit qu'on les utilise à la préparation de brosses ou de pinceaux (martre, petit-gris, blaireau, porc), soit enfin que la dépouille entière de l'animal soit travaillée en vêtement, en tapis, etc. (V. FOURRURE.)

Les poils peuvent être atteints par diverses affections. V. TRICHOPATHIE, TRICHOPHYTIE.

— *Bot.* Chez les plantes, les poils sont des filaments très fins, ordinairement cylindriques, creux, d'apparence fort diverse. Les poils semblent être parfois les canaux excréteurs des glandes : *poils glanduleux, vésicants, urticants*, ou bien ce sont des organes absorbants : *poils de la racine.*

**Poil-de-Carotte,** nouvelle de Jules Renard (1894), histoire d'un petit garçon roux, qui est le souffre-douleur de sa famille et qui est hanté par la peur du ridicule ; œuvre d'un humour satirique et pincé.

**poilant,** [*lan*] **e** adj. *Arg.* Drôle.

**poile** n. m. V. POÊLE.

**poiler (se)** v. pr. *Arg.* Se tordre de rire.

**poileux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Syn. de POILU, UE.

**poilier** [*li-é*] n. m. Grosse pièce de fer qui supporte la fusée et la meule d'un moulin.

Poilpot.

**Poilly,** comm. du Loiret, arr. et à 3 kil. de Gien, sur la Notre-Heure ; 1.380 h. Ch. de f. Orl.

**Poilpot** (Théophile), peintre français, né et m. à Paris (1848-1915), artiste habile, à qui l'on doit de remarquables panoramas (batailles de *Balaklava*, de *Reichshoffen*, de *Buzenval*, *Prise de la Bastille*).

**poilu, e** adj. Velu, couvert de poil. N. m. Homme fort ou brave. *Partic.* Soldat français de la Grande Guerre.

**Poincaré** (Jules-*Henri*), mathématicien français, né à Nancy, m. à Paris (1854-1912) ; membre de l'Académie des sciences en 1887 et de l'Académie française en 1908. Un des plus grands mathématiciens de son temps, il a renouvelé l'analyse, découvert les fonctions fuchsiennes, appliqué d'une manière féconde l'analyse à la mécanique rationnelle, à la physique et à l'astronomie. Il a écrit de remarquables ouvrages de philosophie scientifique : *Science et Hypothèse*, *la Valeur de la science*, etc.

H. Poincaré.

R. Poincaré.

**Poincaré** (Raymond), avocat et homme politique français, cousin du précédent, né à Bar-le-Duc en 1860. Ministre de l'instruction publique (1893), puis des finances (1895), il doit à son éloquence solide et à son savoir très vaste d'être un des chefs du parti républicain progressiste. Membre de l'Académie française en 1909, président du Conseil en 1912, il a été président de la République de 1913 à 1920. Pendant toute la Grande Guerre, il a occupé avec dignité et patriotisme la première magistrature française. Sénateur de la Meuse. De nouveau président du conseil de janvier 1922 à juin 1924, et en juillet 1926.

**poinciane** n. f. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbrisseaux à belles fleurs jaunes ou rouges, propres à l'Asie et à l'Amérique tropicales.

**poinçon** n. m. (du lat. *punctio*). Outil de fer aigu qui sert à percer ou à graver. Outil de sculpteur pour dégrossir le marbre. Morceau d'acier gravé en relief pour former les matrices des monnaies et des médailles. *Poinçon de garantie*, marque qu'on applique sur les ouvrages d'or, de platine et d'argent pour en garantir le titre. Pièce de charpente verticale qui, dans un comble, relie la partie supérieure des arbalétriers au tirant ou à l'entrait. Chacune des pièces disposées en rayons qui soutiennent les courbes dans la charpente d'un cintre ou d'une voûte. *Poinçon de maître*, poinçon personnel appliqué par le bijoutier ou l'orfèvre sur une pièce de sa fabrication.

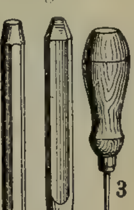

Poinçons : 1. De sculpteur ; 2. De serrurier ; 3. De sellier.

— ENCYCL. *Adm.* La contrefaçon, la fabrication et l'usage des poinçons servant à marquer les matières d'or ou d'argent sont punis des travaux forcés à temps. L'usage frauduleux des poinçons officiels entraîne la peine de la réclusion. Les marques apposées en vue de garantir le contrôle diffèrent suivant la matière, la destination, etc.

**poinçon** n. m. (vx franç. *ponchon*). *Comm.* Tonneau pour le vin et les autres liquides.

**poinçonnage** [*so-na-je*] ou **poinçonnement** [*so-ne-man*] n. m. Action de poinçonner.

**poinçonner** [*so-né*] v. a. Marquer au poinçon : *poinçonner des bijoux.*

**poinçonneuse** [*so-neu-ze*] n. f. Outil pour perforer les plaques de métal. Machine remplissant mécaniquement la même fonction.

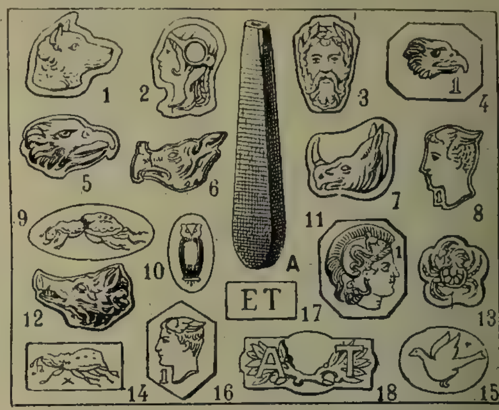

Poinçons : *A.* Poinçon de contrôle de l'Etat. *Platine* : 1. Articles français pour la vente en France ; 2. Articles français pour l'exportation ; 3. Articles importés. *Or* : 4. Articles français, essayés à la coupelle (indication du titre) ; 5. Articles français essayés au touchau ; 6. Poinçon pour les chaînes (Paris) ; 7. Le même (départements) ; 8. Articles français pour l'exportation ; 9. Articles importés ; 10. Montres étrangères. *Argent* : 11. Articles français essayés à la coupelle ; 12, 13. Mêmes articles essayés au touchau (Paris, départements) ; 14. Articles importés ; 15. Mouvements de montres. *Or et argent.* : 16. Articles d'exportation ; 17. Ancien poinçon étranger (ne garantit pas le titre) ; 18. Articles de petite horlogerie introduits en France en admission temporaire.

— ENCYCL. *Techn.* La poinçonneuse des ateliers et des chantiers n'est qu'un emporte-pièce puissant. Elle est formée de deux traverses dont l'inférieure porte une matrice, et la supérieure un bloc porte-outil auquel est fixé le poinçon.

Le porte-outil est attaché par des anneaux à deux leviers terminés par des excentriques, et qui ont jusqu'à deux mètres de long. En abaissant ces leviers, le poinçon, actionné par les excentriques, pénètre dans le métal posé sur la matrice, et le perfore. Dans les ateliers de construction, on emploie des poinçonneuses mécaniques de grande puissance.

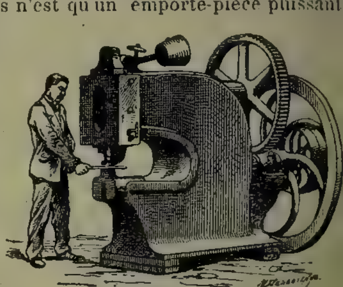

Poinçonneuse.

**poindre** v. n. (du lat. *pungere*, piquer. — Se conj. comme *craindre.*) Commencer à paraître, à pousser : *le jour point ; les bourgeons commencent à poindre.* V. a. Piquer, blesser : *ce qui point touche et éveille mieux que ce qui plaît.* (Vx.) Rendre pointu : *poindre des épingles.* (Vx.) PROV. : **Oignez vilain, il vous poindra, poignez vilain, il vous oindra**, obligez un rustre, vous n'en aurez que du déplaisir ; traitez-le rudement, il vous respectera.

**poing** [*poin*] n. m. (lat. *pugnus*). Main fermée : *un coup de poing.* Toute la main jusqu'à sa jonction avec le bras : *autrefois, on coupait le poing aux parricides. Fig.* Force brutale : *le droit du poing. Pieds et poings liés*, dans une impuissance absolue. *Faire le coup de poing*, se battre à coups de poing. *Montrer le poing à quelqu'un*, le menacer du poing. *Dormir à poings fermés*, dormir profondément. *Se ronger les poings*, enrager intérieurement. *Mar. Nœud à plein poing*, nœud grossier exécuté rapidement, pour faire une boucle dans un filin, etc. (V. NŒUDS.)

**Poinsinet** [*nè*] (Alexandre), poète dramatique français, né à Fontainebleau, m. noyé à Cordoue (1735-1769). On lui doit des comédies aimables et spirituelles (*le Cercle* ou *la Soirée à la mode*), des livrets d'opéra (*le Sorcier*, etc.).

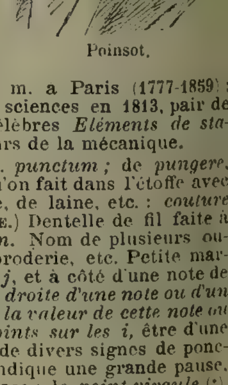

Poinsot.

**Poinsot** [*so*] (Louis), géomètre français, né et m. à Paris (1777-1859) ; membre de l'Académie des sciences en 1813, pair de France. On lui doit de célèbres *Eléments de statique.* Il est un des créateurs de la mécanique.

**point** [*poin*] n. m. (*lat. punctum ; de pungere*, poindre, piquer). Piqûre qu'on fait dans l'étoffe avec une aiguille enfilée de soie, de laine, etc. : *couture à petits points.* (V. COUTURE.) Dentelle de fil faite à l'aiguille : *point d'Alençon.* Nom de plusieurs ouvrages de tapisserie, de broderie, etc. Petite marque ronde sur un *i*, sur un *j*, et à côté d'une note de musique : *le point mis à la droite d'une note ou d'un silence augmente de moitié la valeur de cette note ou de ce silence. Mettre les points sur les i,* être d'une précision rigoureuse. Nom de divers signes de ponctuation : le *point* (.), qui indique une grande pause, s'emploie à la fin d'une phrase : le *point-virgule* (;), qui indique une pause moyenne, s'emploie pour séparer entre elles les parties semblables d'une même phrase ; le *deux-points* (:) s'emploie après un même membre de phrase annonçant une citation, avant une phrase qui développe celle qui précède, avant une énumération ; le *point d'interrogation* (?) s'emploie à la fin de toute phrase qui exprime une demande ; le *point d'exclamation* (!) s'emploie après les interjections et à la fin des phrases qui marquent la joie, la douleur, l'admiration, etc. ; les *points de suspension* (.....) s'emploient quand une émotion, une pensée soudaine, vient occuper l'esprit, et l'empêcher d'achever une phrase commencée. *Artill. Point de chute*, point où la trajectoire d'un projectile rencontre le sol. *Point d'éclatement*, point de la trajectoire où le projectile éclate. *Jeu.* Valeur de chaque carte. Ce que l'on compte en jouant aux cartes : *accuser son point au piquet. Fig. Rendre des points*, concéder des avantages, parce qu'on est plus fort, plus habile, et, *par ext.*, être très supérieur. *Astr. Point vernal*, l'un des points de l'écliptique qui se trouve dans l'équateur. (Syn. POINT γ, ÉQUIXOXE DE PRINTEMPS.) *Points radiants des étoiles filantes*, centres de petites régions d'où, à certaines périodes de l'année, paraissent se répandre sur la voûte céleste des essaims d'étoiles filantes. *Blas.* Chacun des carrés de l'échiqueté, de l'équipollé, du componé. *Mar.* Position, sur la carte, d'un bâtiment qui fait route sur mer. *Faire le point*, déterminer par des calculs la position du navire. *Point vélique*, centre fictif, sur lequel porte la résultante des forces agissant sur les voiles. *Point d'une voile*, endroit où se rencontrent deux ralingues. *Points d'appui de la flotte*, nom donné à un certain nombre de stations lointaines dans les colonies les plus exposées à une attaque par mer, et qui sont destinées à fournir à la flotte en temps de guerre des bases de ravitaillement en vivres, munitions, matériel, etc., ainsi qu'un refuge possible. Note ou représentation de note donnée à un écolier : *un bon point, un mauvais point.* Division de la règle qui sert au cordonnier à prendre mesure. *Impr.* Force du corps des divers caractères : *le* Petit Larousse illustré *et le* Larousse Universel *sont composés en caractères de 5 points, le* Nouveau Larousse illustré *en caractères de 6 points, et le* Larousse Mensuel *en caractères de 7 points.* Endroit fixe, déterminé : *point d'arrivée.* Très petite étendue, très courte durée : *notre existence est un point. Physiq. Point de fusion, d'ébullition, de liquéfaction*, température à laquelle un corps entre en fusion, en ébullition, ou se liquéfie. Degré, état le plus favorable au résultat que l'on veut obtenir : *mettre une lunette au point. Point critique*, v. CRITIQUE. *Point de rosée*, température à laquelle se dépose, en buée, la vapeur d'une atmosphère non saturée d'humidité que l'on refroidit. *Fig. : mettre une affaire au point.* Question, matière : *n'insistez pas sur ce point.* Division d'un discours, d'un sermon. Etat, situation : *se trouver au même point.* Période, degré : *être au plus haut point de sa gloire.* Instant, moment précis : *être sur le point de mourir. Point d'orgue*, v. ORGUE. *Point d'arrêt*, signe semblable au point d'orgue, et qui se place au-dessus d'un silence pour indiquer la suspension de la mesure.

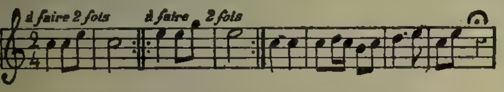

Points de reprise. Point d'arrêt.

*Points de reprise*, points placés à droite et à gauche des barres de mesure : à gauche, pour indiquer que l'on doit recommencer la partie du morceau qui précède ; à droite, pour marquer l'endroit où l'on devra reprendre. *Point d'appui*, point sur lequel le levier s'appuie. *Fig.* Tout ce qui soutient, aide. *Points cardinaux*, le nord, le sud, l'est et l'ouest. *Math. Point géométrique*, rencontre de deux lignes. *Point matériel*, masse pesante, que l'on suppose concentrée en un point géométrique, c'est-à-dire en un lieu sans étendue. *Point d'intersection*, endroit où deux lignes se coupent. *Point de départ*, commencement d'une chose. *Point de vue*, pied de la perpendiculaire abaissée de l'œil du spectateur sur le plan ; endroit où l'on se place pour voir un objet plus ou moins éloigné sur lequel s'étend la vue, et, *fig.*, manière d'envisager les choses. *Point de distance*, point situé sur la ligne d'horizon à une distance du point de vue égale à celle de l'œil du spectateur au plan.

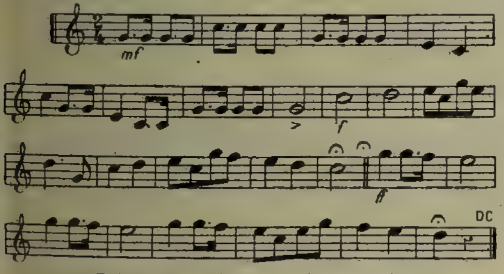

Point du jour (sonnerie de trompe).

*Point du jour*, moment où le soleil commence à poindre ; sonnerie de trompe annonçant le lever du jour. *Point noir*, prévisions d'un malheur lointain. *Etre mal en point*, être en piteux état. *Point de côté*, douleur à la poitrine ou au ventre, qui gêne la respiration. *Point d'honneur*, ce qui intéresse l'honneur. Loc. adv. : *A point*, à propos. *A point nommé*, à l'instant fixé. *De point en point*, exactement. *Au dernier point*, extrêmement. *En tout point, de tout point*, entièrement. *Sur le point de*, au moment de. PROV. : **Pour un point** (ou **faute d'un point**), **Martin perdit son âne**, une circonstance très légère peut faire échouer une affaire importante. **Tout vient à point à qui sait attendre**, celui qui veut et peut laisser le temps s'écouler voit toutes les difficultés s'aplanir. ALLUS. HIST. : **Point d'appui d'Archimède.** Ce géomètre était tellement convaincu de la puissance du levier qu'il disait : « Qu'on me donne un point d'appui, et je soulèverai le monde. »

**point** [*poin*] adv. (de *point* n. m.). S'emploie avec la négation pour signifier *pas, nullement ; je n'en veux point.* (V. NÉGATION.) S'emploie sans la négation *ne* quand il répond à une interrogation. *Voulez-vous ? — Point. Point d'affaire*, se dit pour refuser absolument son consentement à ce qui est demandé. *Point du tout*, en aucune façon.

**Point** (Armand), peintre français, né à Alger en 1860 ; il a repris en France l'œuvre des préraphaélites anglais et peint avec les procédés des anciens peintres (*l'Annonciation, l'Espérance, la Douleur*, etc.).

**pointage** [*ta-je*] n. m. Action de pointer une bouche à feu, un instrument d'optique, etc. : *rectifier le pointage d'un canon.* Marque faite à côté d'un nom ou d'un chiffre, pour indiquer revision, vérification, contrôle. (Syn. peu us. POINTEMENT.) Action de porter les relèvements sur une carte marine. Méthode qui consiste à apprécier les animaux reproducteurs dans les concours, par l'attribution de notes spéciales et plus ou moins élevées, suivant que la partie envisagée (développement général, tête, poitrine, membres, aplombs, etc.) approche plus ou moins de la perfection.

— Encycl. Le pointage d'une pièce d'artillerie consiste à la disposer dans une situation telle que ses projectiles rencontrent le but : ce résultat est facilité par les mouvements que peut prendre le tube indépendamment de son affût ; en outre, les pièces sont pourvues de divers instruments de réglage (hausse, goniomètre, appareil de visée, collimateur, etc.). Le pointage peut être effectué en direction : 1° soit directement en visant l'objectif, soit indirectement en s'aidant d'un repère formant un angle connu avec le but ; 2° en *hauteur*, en donnant au tube une inclinaison correspondant à la portée. Pour éviter, dans les tirs, le dépointage de la pièce, des organes (*freins*) servent à limiter le recul et à ramener le canon à sa position initiale.

**pointal** n. m. Pièce de bois servant d'étai. Bout de la tige, qui, placée au centre de la meule courante d'un moulin, fait tourner la roue.

**pointe** n. f. (lat. *puncta*). Bout aigu et piquant : *pointe d'aiguille. A la pointe de l'épée*, par les armes. Clou cylindrique, avec ou sans tête. Extrémité des choses qui vont en diminuant : *pointe d'un clocher.* Langue de terre qui s'avance dans la mer. Pièce d'étoffe taillée en forme allongée ; fichu triangulaire : *une pointe de dentelle. Jeu.* Chacune des divisions de la table de trictrac, sur lesquelles on range les dames. Escrime à l'épée. Petit clou d'une grosseur égale dans toutes ses parties. Outil pointu du sculpteur, du graveur, etc. *Pointe sèche*, outil avec lequel les graveurs forment des traits fins et délicats sur le cuivre nu. Dessin obtenu par ce procédé. *Pointe du pied*, les orteils. *Pointe d'asperge*, bourgeon terminal d'une asperge. *Fig.* Trait d'esprit recherché : *ne parler que par pointes.* Très petite quantité : *mêler à ses éloges une pointe de malice ; mettre une pointe d'ail. Avoir une pointe de vin*, être gai pour avoir bu plus qu'à l'ordinaire. *La pointe du jour*, son commencement. *Fam. Suivre, poursuivre, pousser sa pointe*, continuer ce qu'on a commencé. Loc. adv. : *En pointe*, en forme de pointe. *Coiffure en pointe*, ornement de gaze noire, tombant en pointe sur le front, que les veuves ajustaient à leur attifet (XVIe s.). *Mar. Avirons montés en pointe*, disposés de façon qu'il n'y ait qu'un seul rameur par banc.

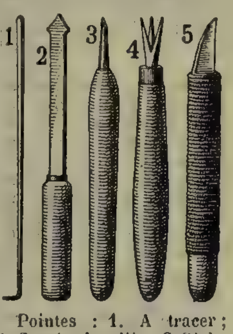

Pointes : 1. A tracer ; 1. Carrée, de sellier ; 3. Sèche (gravure à l'eau forte) ; 4. Triple ; 5. De graveur sur bois.

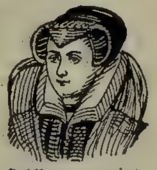

Coiffure en pointe.

**Pointe-à-Pitre** (**La**), v. des Antilles franç., à la Guadeloupe, détruite par un tremblement de terre en 1843 et par un incendie en 1871 ; 19.000 h.

**pointeau** [*tô*] n. m. Petit poinçon, qui sert à marquer la place d'un trou. *Robinet à pointeau*, v. ROBINET.

**Pointe-de-Galles,** v. et place forte de la côte sud de Ceylan ; 48.000 h. Aux Anglais. Bon port.

**Pointelin** (Auguste-Emmanuel), peintre français, né à Arbois (Jura) en 1843, interprète des sites du Jura (*Coteau jurassien, l'Aube, la Fin du bois, le Haut-Jura, Solitude*).

**pointement** [*man*] n. m. V. POINTAGE.

**pointer** [*té*] v. a. (de *point*). Marquer d'un point indiquant revision, vérification, etc. Braquer vers un point : *pointer un canon, une lunette.* Rapporter sur un panneau, avec le compas et la fausse équerre, les dimensions relevées sur une épure. *Musiq. Pointer une note*, la marquer, à sa droite, d'un point qui augmente de moitié sa valeur.

**pointer** [*té*] v. a. Frapper d'un coup de pointe : *pointer son adversaire.* Dresser en pointe : *cheval qui pointe les oreilles.* Amorcer des trous avec le pointeau. V. n. S'élever en l'air : *l'aigle pointe très haut.* Etre dirigé en pointe : *partout des clochers pointent.* Commencer à pousser : *blé qui pointe.* Se dit du cheval qui se cabre.

**pointer** [*poin-tèr ;* prononç. angl. *poin'-teur*] n. m. (m. angl.). Espèce de chien d'arrêt anglais.

**pointerie** [*rî*] n. f. Fabrique de pointes.

**pointerolle** n. f. *Min.* Petit pic servant à entailler les roches très dures.

**pointe-sèche** n. f. Epreuve tirée d'une planche de cuivre gravée à la pointe sèche. Pl. des *pointes-sèches.* V. POINTE.

**pointe-séchiste** n. m. Graveur à la pointe sèche. Pl. des *pointe-séchistes.*

**pointeur** n. m. Artilleur qui pointe la pièce : *un habile pointeur.* Celui qui pointe une liste, etc.

**pointeur, euse** [*eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui façonne en pointe.

**pointier** [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui travaille dans une fabrique de pointes.

**pointillage** [*ti, ll* mll., *a-je*] ou **pointillement** [*ti, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de pointiller.

**pointille** [*ll* mll., *e*] n. f. Contestation frivole.

**pointillé** [*ti, ll* mll., *é*] n. m. Gravure, dessin qu'on exécute en pointillant : *graver au pointillé.*

**pointillement** [*ti, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de pointiller.

**pointiller** [*ti, ll* mll., *é*] v. a. Tracer par points : *pointiller un dessin.* V. n. Faire des points avec la plume, le burin, le crayon, le pinceau.

**pointiller** [*ti, ll* mll., *é*] v. n. (de *pointille*). Contester sur des minuties. V. a. Piquer à tout moment par des mots désobligeants.

**pointillerie** [*ti, ll* mll., *e-rî*] n. f. *Fam.* Contestation sur des bagatelles.

**pointilleusement** [*ti, ll* mll., *eu-ze-man*] adv. D'une façon pointilleuse.

**pointilleux, euse** [*ti, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Qui aime à pointiller. Irascible, exigeant : *être très pointilleux sur les questions de préséance.*

**pointillisme** [*ti, ll* mll., *is-me*] n. m. Procédé de peinture, qui consiste à décomposer des tons au moyen de touches séparées

**pointilliste** [*ti, ll* mll., *is-te*] n. m. Peintre qui affectionne, qui pratique le pointillisme : *Signac est un des meilleurs pointillistes.*

**pointis** [*ti*] n. m. Extrémité, d'amont ou d'aval, d'une île en rivière.

**Pointis** [*ti*] (Jean-Bernard DESJEANS, baron **de**), vaillant marin français, m. près de Paris (1645-1707). Il se distingua sous les ordres de Duquesne à Tripoli, Alger, Gênes, à l'île de Wigth, au cap Frehel, et prit Carthagène en 1697.

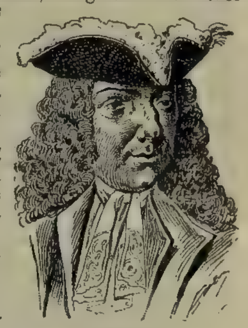

Pointis.

**pointomètre** n. m. (de *point*, et du gr. *metron*, mesure). Compas de sculpteur, servant à faire la mise au point d'un buste ou d'une statue que l'on veut reproduire dans les mêmes dimensions qu'un modèle.

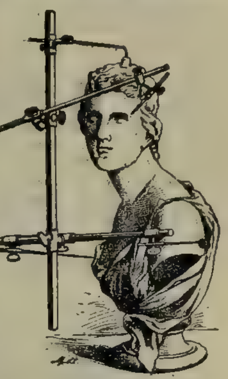

Pointomètre.

**pointu, e** adj. Qui se termine en pointe : *poignard très pointu. Fig.* Minutieux, susceptible : *esprit pointu.*

**pointure** n. f. *Impr.* Petite pointe de fer fixée sur le tympan ou sur le cylindre d'une machine à imprimer, et qui sert à fixer la feuille à imprimer ; trou que fait cette pointe. Dimension de chaussures, de gants, de coiffures : *avoir tant de pointure. Mar.* Chacun des coins supérieurs d'une voile carrée.

**poire** n. f. (lat. *pirum*). Fruit du poirier. *Fig.* et *fam. Garder une poire pour la soif*, se réserver quelque chose pour les besoins à venir. *Poires tapées*, poires pelées et passées au four. *Poires molles*, poires trop mûres, qui commencent à se gâter. *Fig.* et *fam. Ne pas promettre des poires molles*, faire des menaces. *En poire*, en forme de poire. *Entre la poire et le fromage*, à la fin du repas, moment où l'on parle plus librement. *Pop.* Tête, figure : *quelle bonne poire ! Arg.* Imbécile : *les malins vivent des poires. Faire sa poire*, se donner de grands airs. Poudrière de chasse. Récipient de caoutchouc en forme de poire, que termine un tube de caoutchouc et sur lequel on appuie pour refouler l'air qu'il contient et agir sur une soufflerie de vaporisateur, le déclic d'une porte, d'un appareil photographique, etc. Poignée, en forme de poire, d'une sonnette électrique. *Poire d'angoisse*, v. ANGOISSE.

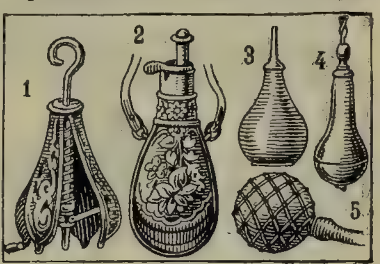

Poires : 1. D'angoisse (ouverte) ; 2. A poudre ; 3. A injection ; 4. Electrique ; 5. De vaporisateur en caoutchouc.

— Encycl. *Bot.* La poire est une baie à cinq loges, dont le péricarpe charnu est comestible. La sélection en a créé de très nombreuses variétés. (V. le tableau et la planche FRUITS.) Les poires, comme les pommes, sont consommées crues ou cuites, suivant les variétés ; on en prépare aussi des compotes, des confitures et une boisson fermentée : le *poiré*.

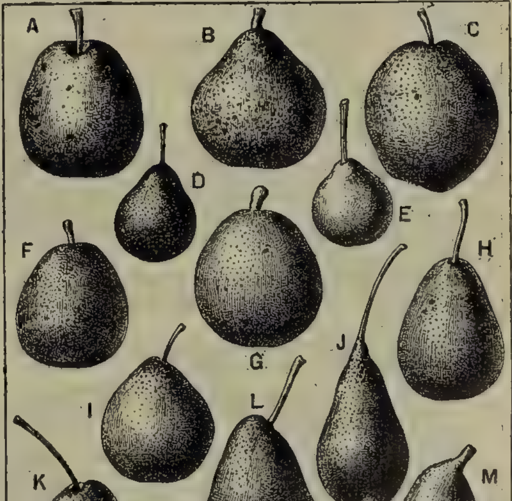

Poires : A, duchesse d'Angoulême ; B, bergamote Esperen ; C, passe-crassane ; D, rousselet de Reims ; E, doyenné de juillet ; F, fondante des bois ; G, doyenné d'hiver ; H, Louise-bonne d'Avranches ; I, beurré d'Amanlis ; J, épargne : K, bon-chrétien d'hiver ; L, belle Angevine ; M, beurré Clergeau.

**poiré** n. m. Jus fermenté de la poire : *la préparation du poiré est analogue à celle du cidre.*

**poireau** [*rô*] ou **porreau** [*po-rô*] n. m. (lat. *porrus*). *Bot.* Plante potagère du genre ail. *Pathol.*

(Syn. de VERRUE et de VÉGÉTATION.) *Art. vétér.* Grosse verrue qui se développe sur le pis de la vache, ou sur diverses régions de la peau du cheval. *Arg.* Agent de police de planton. *Faire le poireau*, attendre longtemps.

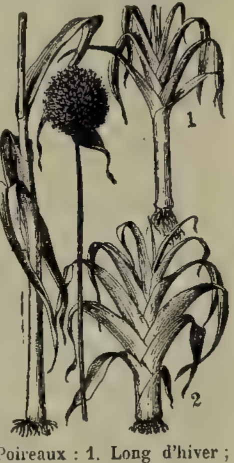

Poireaux : 1. Long d'hiver ; 2. Court de Rouen.

— ENCYCL. *Bot.* Le poireau (*allium porrum*), originaire du midi de l'Europe, est une plante bisannuelle, à bulbe tuniqué, à feuilles radicales et engainantes, cultivée dans tous les jardins. On sème soit avant, soit après l'hiver, en terre fraîche et bien fumée ou sur couche.

Quand le poireau a environ 15 centimètres, on le repique en place, après avoir rogné un peu les racines et les feuilles. Les deux principales variétés sont : poireau long d'hiver de Paris, court de Rouen.

Le poireau est diurétique et sert à préparer des potages ; on le mange aussi à la façon des asperges.

— *Art vétér.* Chez le cheval, les poireaux apparaissent souvent en nombre et réunis en grappes ; ils atteignent la grosseur d'un grain de raisin. On les extirpe en enserrant la base fortement avec un fil de soie, ou en les frottant avec une pommade à base d'acide arsénieux.

**poireauter** [*rô-té*] v. n. *Arg.* Attendre longtemps.

**poirée** [*ré*] n. f. Plante potagère du genre bette.
— ENCYCL. La poirée, carde ou bette à carde, appartient à la famille des chénopodiacées. Voisine de la betterave, elle a une racine beaucoup plus petite, mais des feuilles très développées, que l'on consomme mélangées à l'oseille, et des pétioles (cardes) que l'on mange à la façon des cardons.

**Poirée-sur-Vie (Le),** ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 12 kil. de La Roche-sur-Yon ; 4.400 h. Commerce de bœufs. — Le cant. a 8 comm., et 18.100 h.

**poirier** [*ri-é*] n. m. Genre de rosacées, dont on cultive plusieurs espèces pour leurs fruits succulents (*poires*) : *le bois de poirier est très estimé en ébénisterie.*
— ENCYCL. Les poiriers (*pirus*) sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles simples, entières ou découpées, à fleurs solitaires ou groupées en corymbe, à fruit allongé, et dont l'endocarpe membraneux est entouré d'un péricarpe charnu plus ou moins sucré.

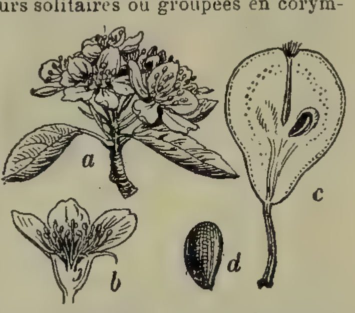

Poirier sauvage : *a*, fleurs ; *b*, coupe de la fleur ; *c*, coupe du fruit ; *d*, graine ou pépin.

Le poirier commun (*pirus communis*) ou franc croît spontanément dans les forêts de l'Europe du Nord-Est ; de même le poirier de Cirole (de l'ouest de la France), le poirier argenté, etc. Ces espèces ont donné naissance par croisement et sélection à d'innombrables variétés, dont les caractères sont bien fixés, et qui fournissent des fruits que l'on classe, suivant l'époque de leur maturité, en poires d'été, poires d'automne et poires d'hiver. (V. la planche et le tableau FRUITS.)

Le poirier se cultive en sol fertile, substantiel et profond ; on le multiplie par semis, mais, pour reproduire plus fidèlement une variété déterminée, on a recours à la greffe. On greffe sur *franc*, sur cognassier et, plus rarement, sur aubépine ; les poiriers à haute tige sont cultivés en plein vent, les poiriers à basse tige en espaliers et, en ce cas, ils peuvent prendre les formes les plus diverses.

Le bois du poirier commun et surtout celui des espèces sauvages est dur, rougeâtre, d'un grain serré et fin, qui le fait rechercher pour l'ébénisterie et la tabletterie.

**Poirier** (Paul), anatomiste et chirurgien français, né à Granville, m. à Boulogne-sur-Seine (1853-1907).

**Poirson** (Jean-Baptiste), géographe français, né à Vrécourt (Vosges), m. à Valence (1760-1831).

**Poirson** (Auguste), professeur et historien français, né à Paris, m. à Versailles (1795-1871) ; auteur d'une *Histoire de Henri IV.*

**pois** [*poi*] n. m. (lat. *pisum*). Genre de légumineuses papilionacées grimpantes, dont on cultive un grand nombre d'espèces pour leur fruit alimentaire. Sa graine. *Pois chiche*, v. CHICHE. *Petits pois* ou *pois verts*, pois qu'on mange verts. *Pois secs*, graines de pois desséchées, mais entières. *Pois cassés*, graines de pois décortiquées et divisées en deux, que l'on consomme en purées ou en potages. *Pois mange-tout*, pois dont la gousse est dépourvue de parchemin et peut être consommée en même temps que la graine. *Fam. La fleur des pois*, ce qu'il y a de plus distingué en son genre. *Avaleur de pois gris*, goinfre ; prodigue. *Donner un pois pour avoir une fève*, n'offrir une chose que dans l'espoir d'en avoir une autre plus importante. *Manger des pois chauds*, être embarrassé pour répondre. *Que ce soit pois ou fève*, le choix est indifférent. *Vous ai-je vendu des pois qui ne cuisent pas ?* vous ai-je trompé, joué, offensé ? PROV. : **Il faut manger les petits pois avec les riches et les cerises avec les pauvres,** les petits pois ne sont bons que dans leur primeur, alors qu'ils coûtent fort cher, et les cerises à leur pleine maturité, au moment où elles coûtent peu.

— ENCYCL. Les pois sont des plantes herbacées, grimpantes, originaires du bassin méditerranéen ; le fruit est une gousse oblongue, renfermant des graines globuleuses. On n'en connaît qu'un petit nombre d'espèces, mais de nombreuses variétés.

Le pois fourrager, pois gris, pisaille, pois à brebis, pois des champs, pois à pigeon, à fleurs roses et violacées, croît spontanément dans les céréales ; on le cultive dans les terres un peu argileuses et fraîches, et il est semé avec de l'avoine ou du seigle, dont les chaumes lui fourniront un appui.

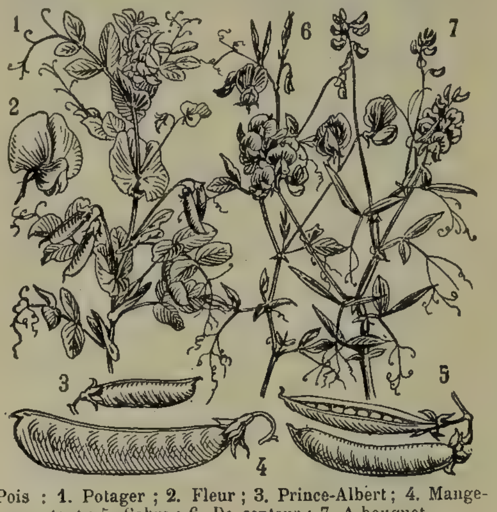

Pois : 1. Potager ; 2. Fleur ; 3. Prince-Albert ; 4. Mange-tout ; 5. Sabre ; 6. De senteur ; 7. A bouquet.

Les pois potagers se classent en *pois à rame à écosser* (pois d'Auvergne, Prince-Albert, nichaux de Hollande, Carter, Clamart, Knight, etc.) ; *pois à rame mange-tout* (pois beurre) ; *pois nain à écosser* (pois nain hâtif, pois de Bretagne, Bishop's, etc.), et *pois nains mange-tout* (pois nain de Hollande, etc.). On consomme les pois soit en cosse verte (pois mange-tout), soit en grains frais, soit en grains secs (pois cassés).

**Poise** (Jean-Alexandre-*Ferdinand*), compositeur français, né à Nîmes, m. à Paris (1828-1892), musicien délicat et distingué. Principaux opéras-comiques : *Joli Gilles, l'Amour médecin, la Surprise de l'amour, les Trois Souhaits.*

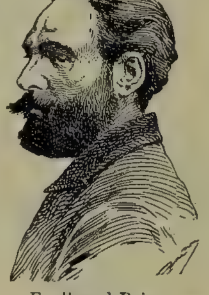
Ferdinand Poise.

**poison** [*zon*] n. m. (du lat. *potio*, boisson). Toute substance qui détruit ou altère les fonctions vitales : *la strychnine est un poison violent.* Boisson ou aliment de très mauvaise qualité, ou pernicieux : *l'alcool est un poison. Fig.* Maxime, discours, écrit pernicieux. N. f. *Pop.* Femme, fille méchante ou débauchée : *ah ! la poison !* ALLUS. HIST. **Les poisons de Mithridate.** Le roi de Pont se serait progressivement habitué, dit-on, à absorber les poisons les plus divers, de sorte qu'il défiait ses ennemis de l'empoisonner..., et que lorsqu'il voulut se tuer lui-même par ce moyen, il ne put y parvenir.

— ENCYCL. *Physiol.* On désigne, en physiologie, sous le nom de *poison*, toute substance capable de faire passer un plastide de la condition d'activité à la condition de repos ou de destruction.

L'effet toxique des poisons dépend de la teneur de leur solution et de la durée de leur action. (V. EMPOISONNEMENT et CONTREPOISON.)

— *Dr.* Quiconque veut faire le commerce d'une ou de plusieurs des substances considérées par la loi comme vénéneuses est tenu d'en faire préalablement la déclaration devant le maire de la commune, en indiquant le lieu où est situé son établissement. Les chimistes fabricants ou manufacturiers, employant une ou plusieurs desdites substances, sont également tenus d'en faire la déclaration, dans la même forme.

La vente des substances vénéneuses pour l'usage de la médecine ne peut être faite que par des pharmaciens, et sur la prescription d'un médecin, chirurgien ou vétérinaire breveté. Cette prescription doit être signée, datée, et énoncer en toutes lettres la dose desdites substances, ainsi que le mode d'administration du médicament.

Les pharmaciens transcrivent lesdites prescriptions, avec les indications qui précèdent, sur un registre, immédiatement et sans aucun blanc. Les pharmaciens ne rendent les prescriptions que revêtues de leur cachet et après y avoir indiqué le jour où les substances ont été livrées, ainsi que le numéro d'ordre de la transcription sur le registre, qui est conservé pendant vingt ans au moins et doit être représenté à toute réquisition de l'autorité.

Avant de délivrer la préparation médicale, le pharmacien y appose une étiquette indiquant son nom et son domicile, et rappelant la destination interne ou externe du médicament.

**Poisons** (*affaire des*). On désigne sous ce nom les scandaleuses affaires d'empoisonnement qui émurent Paris de 1670 à 1680 et motivèrent la constitution au Parlement d'une *Chambre ardente*, pour juger ces sortes de crimes. Le procès de la marquise de Brinvilliers (1676) mit la police sur la trace d'une association d'empoisonneurs, dont la clientèle se recrutait jusque dans la plus haute noblesse, et Mme de Montespan fut même compromise. Louis XIV, troublé du scandale où la favorite était mêlée, supprima alors la Chambre ardente, devant laquelle la condamnation de la Voisin avait été particulièrement sensationnelle. — Sur ce sujet, V. Sardou a écrit un drame en 5 actes (1907), dont la Voisin et Mme de Montespan sont les principaux personnages.

**poissard** [*poi-sar*], **e** adj. (de *poix*, *poissard*, signifiant, au XVIIe siècle, *voleur ;* mais le fém. *poissarde* a été influencé par le mot *poisson*). Qui imite le langage et les mœurs du bas peuple : *style poissard.* N. m. Genre poissard : *le poissard fut à la mode.* N. f. Marchande de poisson aux halles. Femme hardie, grossière, insolente.

— ENCYCL. Le genre poissard fut mis à la mode dans la seconde partie du XVIIIe siècle, par Vadé et son disciple Lécluse, dans leurs pochades en vers ou en prose, où, au milieu d'excentricités, l'on trouv des touches d'un réalisme assez vivant.

**poisse** [*poi-se*] n. m. *Arg.* Voleur, crapule. N. f Police de sûreté. Guigne, déveine.

**poisser** [*poi-sé*] v. a. (de *poix*). Enduire de poix Salir avec une matière gluante : *les bonbons poissen les mains. Arg.* Voler : *poisser une toquante.* Arrêter : *poisser un poisse.* Ennuyer, importuner. Pass *Etre poissé*, avoir de la déveine.

**poisseur, euse** [*poi-seur, eu-ze*] n. *Arg.* Personne qui trompe, qui vole.

**poisseux, euse** [*poi-seû, eu-ze*] adj. Qu poisse. Qui est poissé : *mains poisseuses.*

**poissillon** [*poi-si, ll* mll.] n. m. Petit poisson

**poisson** [*poi-son*] n. m. Ancienne mesure pou les liquides.

**poisson** [*poi-son*] n. m. (lat. *piscis*). Anima aquatique, à sang froid et à respiration branchiale de l'embranchement des vertébrés. *Fig.* Souteneur *Poisson volant*, exocet. *Poisson d'avril*, v. AVRI *Echelle à poissons*, nom donné improprement à de passages (plans inclinés, rampes en bois à cloisons, etc.) réservés dans un cours d'eau et permettant aux poissons migrateurs (en particulier au saumons) de remonter le courant dans les endroit difficiles (v. SAUMON). Loc. div. *Ni chair ni poisson* de nature douteuse, d'opinion indécise. *Comme u poisson dans l'eau*, tout à fait heureux, à son aise *La sauce fait manger, fait passer le poisson*, se dit propos d'un plat médiocre, mais bien apprêté et, *a fig.*, d'une chose désagréable, mais que certains détails font supporter. *Il avalerait la mer et les poissons*, se dit d'un gros mangeur, d'un grand buveur *Ne savoir à quelle sauce manger son poisson*, êtr fort embarrassé, sous le coup d'une humiliation, etc *Petit poisson deviendra grand*, se dit d'une personne, d'une chose que le temps fortifiera. (Allusio à une fable de La Fontaine : *le Poisson et le Pêcheur* (V, 3).

— ENCYCL. Les poissons forment une classe de vertébrés exclusivement aquatiques ; ils ont en général un corps ordinairement fusiforme, recouvert d'un peau nue et lisse ou écailleuse; les membres sont de nageoires ; le squelette est cartilagineux ou osseux ; de plus, ils possèdent une vessie natatoire, réservoir d'air qu'ils distendent ou resserrent à volonté et qui leur permet, en modifiant leur densité, de se tenir en équilibre dans l'eau à la profondeur qui leur convient. Au point de vue de la forme, les poissons présentent de curieuses modifications du type fusiform habituel, depuis les formes abyssales jusqu'aux poissons plats et aux spécimens bizarres obtenus pa la sélection (poissons télescopes). En général, les poissons sont ovipares (quelques requins sont vivipares) la femelle pond ses œufs (frai) dans un endroit qu'ell choisit, et le mâle les recouvre de sa semence. Ils vivent de plantes et d'animalcules aquatiques ou de leur congénères. Toutes les eaux douces ou salées nourrissent des poissons, de la surface aux profondeurs abyssales. Certaines espèces de poissons ont un habita bien limité ; d'autres fréquentent indifféremment tou les parages ; il en est qui entreprennent de longue migrations, surtout à l'époque du frai (hareng). Quelques-uns comptent parmi les plus grands des vertébrés, et certains squales dépassent 5 à 6 mètres.

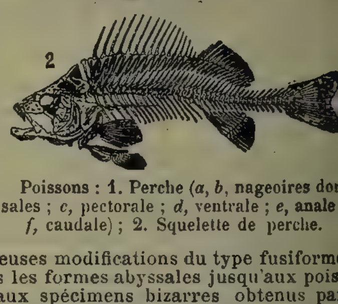

Poissons : 1. Perche (*a*, *b*, nageoires do sales ; *c*, pectorale ; *d*, ventrale ; *e*, anale *f*, caudale) ; 2. Squelette de perche.

Au point de vue alimentaire, les poissons représent une valeur de premier ordre ; leur chair est de plus nutritives, et l'on en tire des huiles précieuse pour la consommation et l'industrie. Les vessies natatoires servent à faire de la colle ; les écailles de poissons blancs et en particulier de l'ablette son employées, sous le nom d'*essence d'Orient*, dans l'industrie des perles fausses ; les peaux de requin son employées en maroquinerie, etc.

La classe des poissons comprend six sous-classes *leptocardiens*, *cyclostomes*, *chondroptérygiens*, *ganoïdes*, *téléostéens*, *dipnoïques*, subdivisées en de nombreuses familles.

**Poisson** (Raymond), auteur et acteur comique né et m. à Paris (1630-1690). Molière l'estimait fort bien qu'il appartînt à une troupe rivale. Ses comédies (*le Baron de la Crasse*, etc.) valent plus par la gaieté que par le style. — Son fils PAUL (1658-1735) ses petits-fils PHILIPPE (1682-1743) et FRANÇOIS-ARNOULD (1696-1753) furent aussi comédiens.

**Poisson** (Siméon-Denis), mathématicien français, né à Pithiviers, m. à Sceaux (1781-1840). Il fut pair de France sous la monarchie de Juillet. Il s'est principalement occupé de physique mathématique et de mécanique rationnelle ; mais ses travaux ont indirectement apporté des perfectionnements notables à l'analyse.

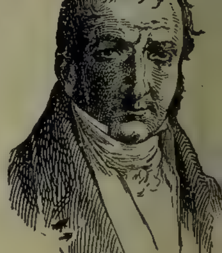
S.-D. Poisson.

**poisson-chat** n. m. Nom vulgaire d'un poisson appartenant au genre silure, à tête aplatie, à bouche ornée de huit barbillons qui donnent à la face quelque ressemblance avec celle du chat : *commun dans les eaux douces des Etats-Unis, le poisson-chat vit dans la vase.* Pl. des *poissons-chats.*

**poissonnage** [*poi-so-na-je*] n. m. *Féod.* Droit dû au seigneur, pour la vente du poisson sur un marché.

**poissonnaille** [*poi-so-na, ll* mll., *e*] n. Fretin.

# POISSONS

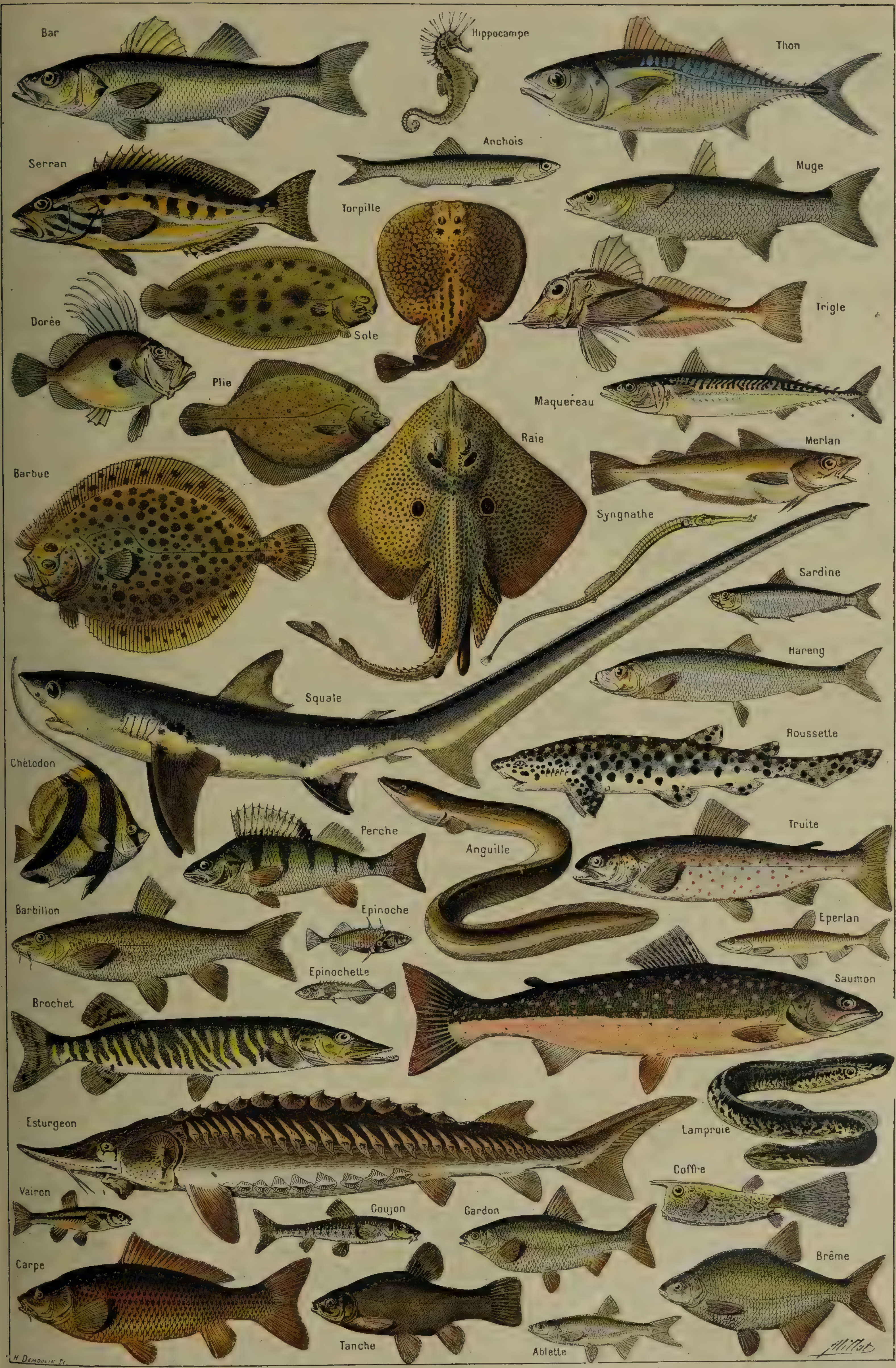
Bar
Hippocampe
Thon
Anchois
Serran
Muge
Torpille
Trigle
Dorée
Sole
Plie
Maquereau
Raie
Merlan
Barbue
Syngnathe
Sardine
Hareng
Squale
Roussette
Chétodon
Truite
Perche
Anguille
Barbillon
Epinoche
Eperlan
Epinochette
Saumon
Brochet
Esturgeon
Lamproie
Coffre
Vairon
Goujon
Gardon
Brême
Carpe
Tanche
Ablette
Millot

H. Demoulin Sc.

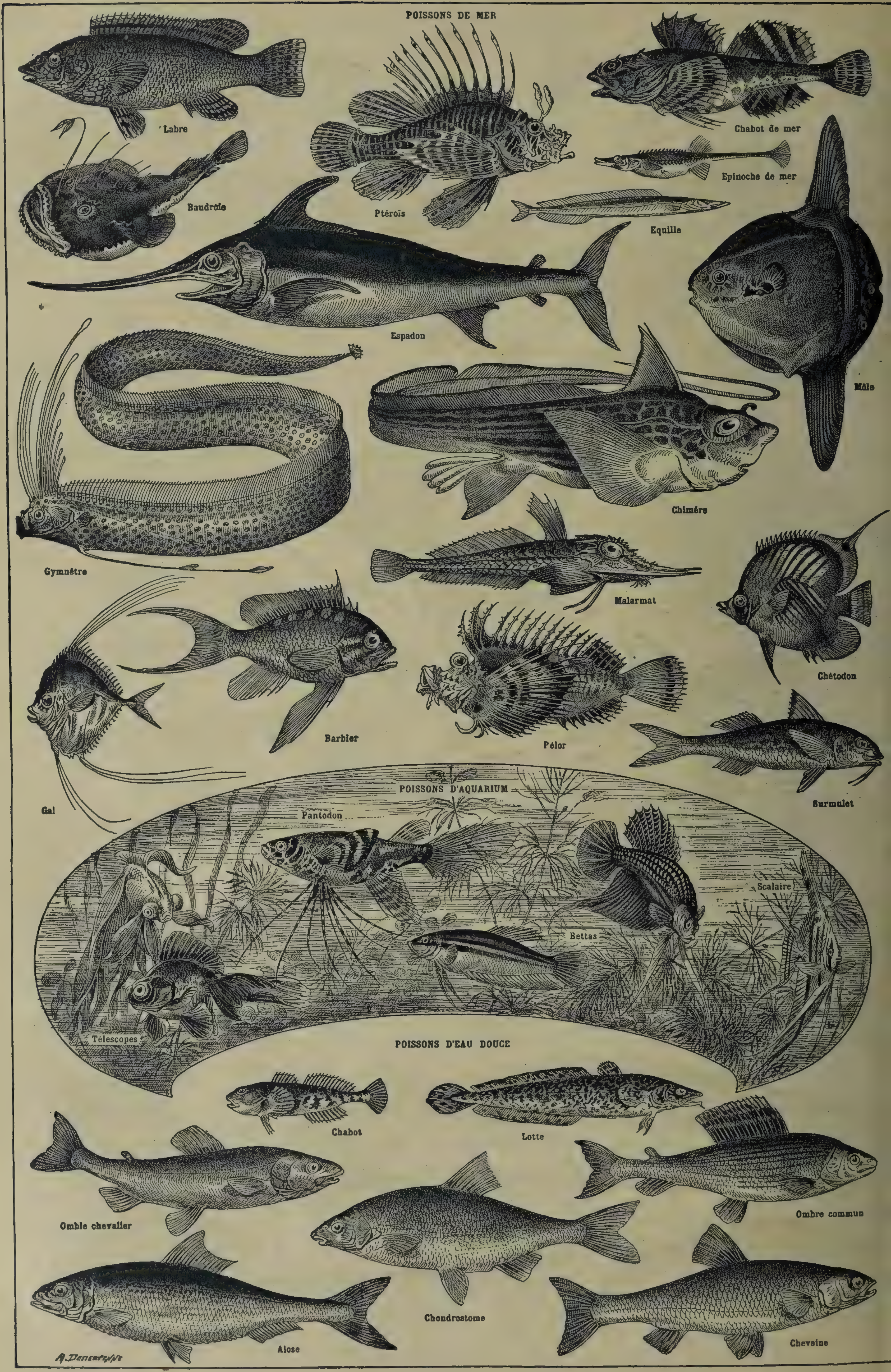
POISSONS DE MER
Labre
Ptérois
Chabot de mer
Baudroie
Epinoche de mer
Equille
Espadon
Môle
Gymnètre
Chimère
Malarmat
Chétodon
Barbier
Pélor
Gal
Surmulet
POISSONS D'AQUARIUM
Pantodon
Scalaire
Bettas
Télescopes
POISSONS D'EAU DOUCE
Chabot
Lotte
Ombre commun
Ombie chevalier
Chondrostome
Alose
Chevaine

**poissonnerie** [*poi-so-ne-rî*] n. Lieu où l'on nd le poisson.

**poissonneux, euse** (*poi-so-neû, eu-ze*] adj. ui abonde en poisson : *étang, lac poissonneux.*

**poissonnier** [*poi-so-ni-é*], **ère** n. Qui vend poisson. N. m. Sur la Méditerranée, chasse-marée i achète aux bateaux cheurs le poisson ur aller le revendre. eligieux chargé de chat du poisson, dans rtains monastères.

**poissonnière** *i-so-ni*] n. f. Usten- e pour faire cuire le isson.

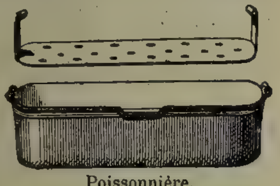
Poissonnière.

**Poissons** [*poi- n*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 25 kil. de assy ; 1.910 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 24 comm., 3.960 h.

**Poissons** (les), constellation de l'hémisphère réal et l'un des douze signes du zodiaque, corres- ndant à la période de temps qui s'écoule du 19 vrier au 21 mars.

s Poissons : 1. D'après l'atlas de Flamsteed ; 2. Signe du zodiaque.

**Poissy,** ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à kil. de Versailles, sur la Seine ; 7.960 h. Belle lise, en majeure partie romane. Minoterie. Ch. f. Et. — Le cant. a 17 comm., et 24.620 h.

**Poissy** (*colloque de*), conférence entre les catho- ques et les protestants, instituée pour répondre aux eux pacifiques du chancelier de L'Hospital, mais i n'aboutit à icun résultat 561). Théodore Bèze et le car- nal de Lorraine furent les prin- paux acteurs.

**Poissy** (*collo- ue de*), tableau e Robert-eury, au musée Luxembourg 340). Charles IX fant siège en- e sa mère et le rdinal duc de orraine ; à gau- e, Théodore de èze discute avec moine placé à roite. Coloris bre, chaud et goureux.

**Poitevin** lphonse), chi- iste français, né m. à Conflans, rès de Saint- alais (Sarthe) 819-1882). Il a, premier, utili- é pratiquement s propriétés de gélatine bi- iromatée, pour tirage d'épreuves photographiques (procédé au arbon).

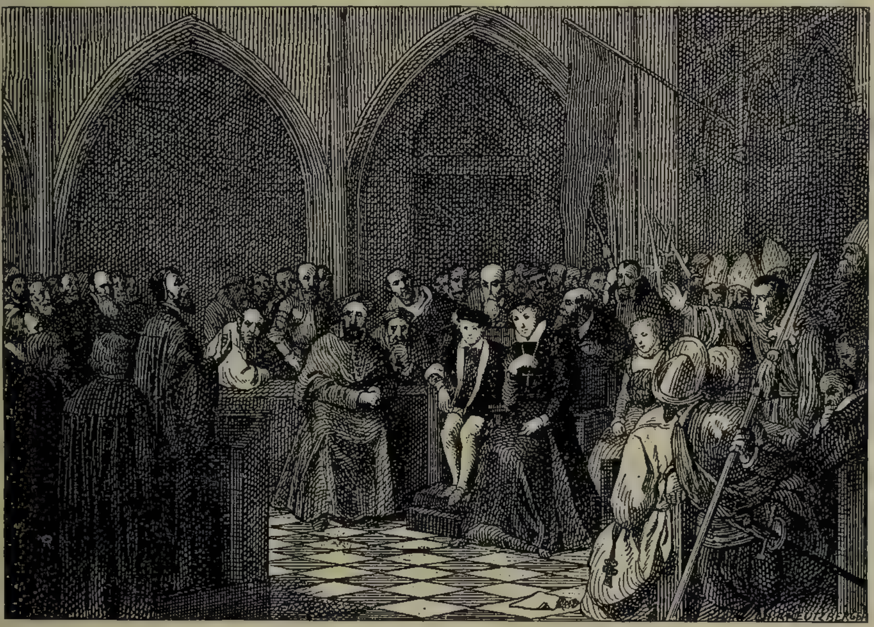
Le Colloque de Poissy, tableau de Robert Fleury.

**Poitevin, e,** habitant ou originaire du Poitou : s *Poitevins.* Adjectiv. : *les antiquités poitevines.* ool. *Race poitevine*, se dit d'une variété chevaline et une variété asine, qui concourent à la production ulassière ; de variétés bovine, ovine et caprine, us animaux rustiques et igoureux.

**Poitevinière (La),** om. de Maine-et-Loire, arr. t à 20 kil. de Cholet ; 1.260 h.

**Poitiers** [*ti-é*], anc. capit. u Poitou, ch.-l. du dép. de Vienne, sur le Clain ; ch. e f. Orl. et Et. ; à 332 kil. de aris ; 39.300 h. (*Poitevins*). vêché, cour d'appel, acadé- ie, université, commerce e céréales. Patrie de saint ilaire, des frères Sainte- arthe, de Thibaudeau. Egli- es (cathédrale Saint-Pierre ; otre-Dame-la-Grande, avec une belle façade romane ; ainte-Radegonde). Le nom de Poitiers est attaché deux batailles célèbres du moyen âge : Charles- artel y écrasa les Arabes en 732 ; près de Poitiers, Maupertuis, le prince Noir ainquit Jean le Bon, qu'il fit pri- onnier (1356). L'édit de Poitiers, n 1577, mit fin à la sixième uerre de religion ; il accordait ux réformés le libre exercice le leur culte. — L'arr. a 10 cant., 7 comm., 123.130 h. Le cant. Nord a 2 comm., et 25.650 h. ; le ant. Sud a 7 comm., et 21.100 h.

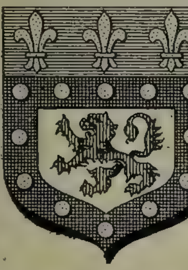
Armes de Poitiers.

**Poitou,** anc. prov. de France, capit. *Poitiers.* Repris ne première fois aux Anglais en 204 par Philippe Auguste et annexé par Charles V en 1369, le Poitou a formé les épartements des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Vienne. Hautes plaines fertiles. Céréales, élevage de bestiaux. Industrie mulassière. (Hab. *Poitevins.*)

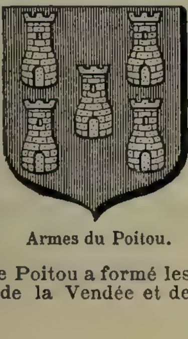
Armes du Poitou.

**poitrail** [*tra, l* mll.] n. m. (lat. *pectorale*). Devant du corps de quelques animaux et, en particulier, du cheval, entre l'encolure et les épaules : *un poitrail large est un signe de force.* (V. la planche CHEVAL.) Partie du harnais, qu'on met sur le poitrail. Grosse pièce de bois ou de fer, formant linteau au-dessus de la partie supérieure d'une grande baie.

**poitrinaire** [*nè-re*] adj. et n. Se dit d'une personne atteinte de tuberculose pulmonaire. Phtisique.

**poitrine** n. f. (lat. pop. *pectorina;* de *pectus, oris*, poitrine). Partie du tronc, entre le cou et l'abdomen, qui contient les poumons et le cœur. Poumons : *maladie de poitrine.* Partie antérieure et inférieure, en forme d'embrasure, d'un haut fourneau, où se trouve aménagé le trou de coulée et de sortie du laitier. *Bouch.* Partie qui contient les côtes avec la chair qui les enveloppe : *poitrine de mouton. Voix de poitrine*, voix pleine, franche, qui ne vient ni de la tête, ni de la gorge.

— ENCYCL. *Anat.* Une large poitrine est en général le signe d'une robuste constitution. On mesure le *tour de poitrine* soit à l'aide d'un instrument spécial, le *cyrtomètre*, soit à l'aide d'un ruban métrique. Le rapport entre le tour de poitrine et la taille donne l'*indice de la poitrine.*

— *Pathol.* Depuis l'invention de l'auscultation, due à Laënnec, et des autres procédés d'exploration, on n'emploie plus le terme de *maladies de poitrine*, et l'on distingue, suivant l'organe atteint, la *bronchite*, la *pneumonie*, etc.

Les plaies de poitrine sont généralement moins graves que les plaies abdominales, si le cœur et les gros vaisseaux ne sont pas atteints.

— *Entom.* On entend par *poitrine* l'ensemble formé par le mésosternum et le métasternum chez les coléoptères et types semblables ; mais, chez les diptères et les hyménoptères, c'est le dessous du corselet.

**poitrinière** n. f. Courroie qui passe sur le poitrail du cheval. Morceau de liège que le paumier attache sur sa poitrine. Pièce du métier de rubanerie et du métier à tisser.

**poivrade** n. f. Sauce, chaude ou froide, faite avec du poivre, du sel, du vinaigre, et souvent de l'huile, Adjectiv. : *sauce poivrade.*

**poivre** n. m. (lat. *piper*). Graine âcre et aromatique, fruit du poivrier : *le poivre est utilisé comme condiment.* Poudre obtenue en broyant cette graine : *renverser le poivre. Poivre long*, piment à saveur très piquante. *Fig.* Ce qui est caustique ou excitant : *le poivre d'une épigramme, d'un roman licencieux. Fam. Poivre et sel*, gris. *Cher comme poivre*, très cher. *Piler du poivre*, être durement secoué sur la selle d'un cheval.

— ENCYCL. Le poivre est une petite baie d'une saveur piquante et aromatique, que l'on consomme sèche. Le poivre noir et le poivre blanc sont fournis par la même plante, mais l'un est décortiqué (poivre blanc), et l'autre ne l'est pas. Au moyen âge, le poivre était d'un prix très élevé et, souvent même, on l'accepta comme monnaie de compte.

**Poivre** (CÔTE DU), une des Côtes de Meuse, située au N. de Verdun, sur la rive dr. du fleuve, entre Bras, Vacherauville et Louvemont ; 342 mètres d'altitude au point culminant. — Les Allemands ayant poussé jusqu'à Louvemont au début de leur attaque sur la rive droite de la Meuse (commencement de la bataille de Verdun) tentèrent, les 24 et 25 février 1916, de s'emparer de la Côte du Poivre et en conquirent les premières pentes ; arrêtés par la 39e division (Massenet), ils durent renoncer à leur dessein. Ils furent rejetés assez loin de la Côte du Poivre dès le 15 décembre 1916, au cours de l'offensive française dirigée à cette date par le général Mangin sur la rive droite de la Meuse et en furent définitivement écartés par l'offensive du 20 août 1917 (général Guillaumat).

**Poivre** (Pierre), voyageur, naturaliste et administrateur français, né à Lyon, m. aux environs de cette ville (1719-1786). Il voyagea en Chine et dans l'Inde, puis entra au service de la Compagnie des Indes. Il colonisa l'île de France et Bourbon.

**poivré, e** adj. Assaisonné de poivre. *Fig.* Caustique. Licencieux : *récit poivré. Arg.* D'un prix exagéré.

**poivrer** [*vré*] v. a. Assaisonner de poivre : *poivrer une salade. Fig.* Mettre dans ses paroles, dans ses écrits, quelque chose de caustique, de mordant : *poivrer une épigramme. Pop.* Infecter d'une maladie vénérienne ; griser.

**poivrette** [*vrè-te*] n. f. Nom vulgaire de la *nigelle cultivée.*

**poivrier** [*vri-é*] n. m. Genre de pipéracées. Vase où l'on met le poivre. *Arg.* Personne ivre. *Vol au poivrier*, vol pratiqué sur une personne ivre, ou que l'on a endormie.

— ENCYCL. Le poivrier (*piper*) est un arbuste grimpant, dont les fruits sont des baies globuleuses (poivre). Originaire de l'archipel Indien, on le cultive aujourd'hui dans toute l'Asie tropicale et dans l'Amérique équatoriale ; on en connaît de nombreuses espèces. A ce genre appartient aussi le poivrier bétel.

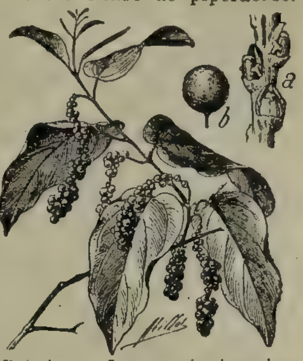

Poivrier : *a*, fleur grossie ; *b*, graine.

**poivrière** n. f. Plantation de poivre. Ustensile de table pour les épices et, particulièrement, pour le poivre. Guérite de maçonnerie, à l'angle d'un bastion. *Arg.* Grande route. Ivrognerie. Femme infectée d'une maladie vénérienne. Palais de justice.

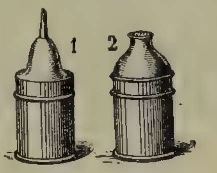

Poivrières : 1. A pointe ; 2. A grille.

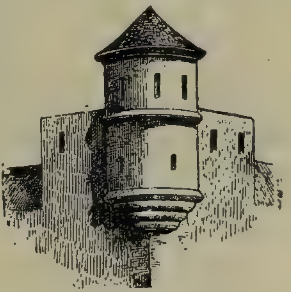
Poivrière (fortif.).

**poivron** n. m. Fruit du piment.

**poivrot** [*vro*] n. m. *Arg.* Ivrogne.

**poix** [*poi*] n. f. (lat. *pix*). Matière résineuse et gluante, provenant des conifères de la famille des abiétinées.

— ENCYCL. On distingue : la *poix noire* provenant de la purification de l'essence de térébenthine et qui sert soit à préparer des emplâtres, soit à enduire les fils de cordonnerie ou les fils de ligne ; la *poix blanche*, galipot fondu avec de la térébenthine et émulsionné à l'eau ; la *poix de Bourgogne* ou *poix des Vosges*, obtenue en desséchant le suc résineux de l'épicéa ; la *poix-résine* ou *résine jaune*, qui est le résidu fluide de la distillation de la térébenthine, émulsionné avec de l'eau, et dont on fait des allume-feu, des torches, etc. (La poix de Bourgogne et la poix-résine servent, notamment, à préparer des emplâtres). La *poix de houille* provient de la distillation des goudrons ; elle est employée aux mêmes usages que la poix noire, sauf pour la thérapeutique.

**Poix** [*poi*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 28 kil. d'Amiens ; 1.150 h. (*Poyais*). Ch. de f. N. — Le cant. a 33 comm., et 7.130 h.

**Poix-du-Nord,** comm. du Nord, arr. et à 28 kil. d'Avesnes ; 2.520 h. Tissages. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**poix-résine** n. f. V. POIX.

**Poizat** (Alfred), poète dramatique français, né à Roussillon (Isère) en 1863, auteur d'*Electre, Sophonisbe, Circé.*

**Pojarewatz,** nom serbe de la ville de Serbie appelée en allemand PASSAROWITZ.

**Pojarsky** (Dmitri Mikhaïlovitch), patriote russe (1578-1642), chef, avec le boucher Minine, du mouvement antipolonais qui aboutit à l'avènement des Romanov.

**pokalem** [*lèm*] n. m. Sorte de bonnet de police, en forme de bonnet de courrier, autrefois en usage dans l'armée française.

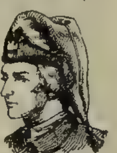
Pokalem.

**Pokeepsie** ou **Poughkeepsie** [*kip-sî*], v. des Etats-Unis (New-York), sur l'Hudson ; 35.000 h. Métallurgie.

**poker** [*kèr*] n. m. (m. angl.). Sorte de petit ringard pour remuer la houille enflammée. Jeu de cartes d'origine américaine.

— ENCYCL. *Jeu.* Le poker présente certaines analogies avec l'ambigu et la bouillotte ; il se joue à quatre, avec un jeu de trente-deux cartes, dont chaque partenaire reçoit cinq. Ces cinq cartes peuvent présenter la série des hasards suivants : 1° une *carte* (l'*as* est la carte la plus forte) ; 2° une *paire* (deux cartes de même valeur) ; 3° deux *paires ;* 4° une *séquence* (cinq cartes consécutives de valeur croissante) ; 5° un *brelan* (trois cartes de même valeur) ; 6° un *flux* (cinq cartes de même couleur) ; 7° un *full* (un brelan et une paire) ; 8° une *séquence-full* (cinq cartes de même couleur se suivant) ; 9° un *poker* (quatre cartes de même valeur). Ces hasards sont d'autant plus forts que les cartes qui les composent sont plus hautes.

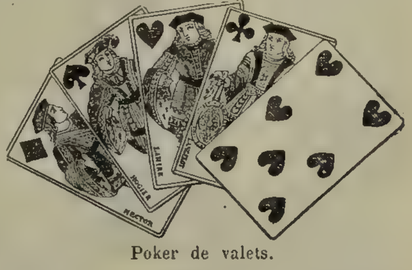

Poker de valets.

Le poker comprend trois phases : 1° sans prendre connaissance de leurs cartes, les joueurs déposent l'unité d'enjeu : l'un d'eux peut alors *straddler*, c'est-à-dire doubler son enjeu. Un second peut à son tour *straddler*, et ainsi de suite, mais sans que les paris s'élèvent à soixante-quatre fois l'enjeu primitif. Si l'un des joueurs *bluffe* (fait un pari trop élevé), il est possible aux autres joueurs de ne pas tenir le coup, en *passant parole.* Si tous s'abstiennent, le total des enjeux appartient au bluffeur ; si quelques-uns seulement passent, ils emportent leur enjeu ; 2o les joueurs qui restent prennent connaissance de leurs cartes. Les paris recommencent, on tient le coup, on peut straddler, ou enfin passer en reprenant l'enjeu ; 3o les joueurs qui restent écartent à leur choix, au moyen du talon. Les paris recommencent, et les jeux, enfin abattus, décident du gagnant.

**Pola,** v. d'Italie (Istrie), ch.-l. de district ; port militaire sur l'Adriatique ; 45.000 h. Arsenal. Ruines romaines (Arènes, Porte dorée). A différentes reprises, des sous-marins français ont essayé, pendant la Grande Guerre, de pénétrer jusqu'à Pola et de détruire cet arsenal, d'où partaient des vaisseaux autrichiens qui entravaient les opérations alliées dans l'Adriatique. Ces tentatives ont toujours échoué.

**polabe** n. m. Langue slave, autrefois parlée à Lauenbourg et dans le Mecklembourg occidental : *le polabe est dit aussi* slave de l'Elbe.

**polacca (alla)** loc. adv. Mots italiens qui signifient *à la polonaise*, dans le mouvement propre à l'air de danse appelé *polonaise.*

**polacre** n. f. Navire de la Méditerranée, à mâts à pible et voiles carrées. Voile latine gréée à l'avant des navires et tenant lieu de trinquette.

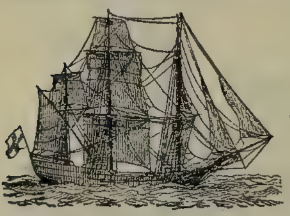
Polacre.

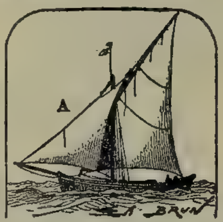

A, polacron.

**polacron** n. m. Barque ressemblant à une petite polacre. Petit foc des bateaux, qui n'a qu'une drisse allant en tête de mât.

**polain, e** ou **poulain, e** [*lin, è-ne*] n. Nom donné, pendant les croisades, aux enfants nés d'un père franc et d'une mère indigène d'Orient.

**polaire** [*lè-re*] adj. Qui est auprès d'un des pôles ; qui leur appartient : *cercles polaires ; mers polaires. Terres polaires*, nom donné aux parcelles continentales situées autour des pôles, au delà des cercles polaires. *Electr.* Qui a rapport aux pôles d'un aimant ou d'une pile. *Biol. Globules polaires*, cellules abortives, au nombre de trois, formées par la double bipartition de l'ovocyte.

— Encycl. *Cercles polaires.* Ce sont de petits cercles parallèles à l'équateur, à une distance angulaire des pôles égale à l'obliquité de l'écliptique sur l'équateur, c'est-à-dire 23°28′ environ. Lorsque ces mêmes cercles sont tracés sur la surface de la terre, ils constituent les lignes de démarcation entre les zones tempérées et les zones glaciaires.

— *Géogr.* Les terres polaires sont des terres glacées. Leurs côtes seules sont reconnues d'ordinaire ; quelques-unes d'entre elles ont cependant été parfois traversées de part en part (Groenland, Grande Terre du Spitzberg) ou explorées par des raids audacieux jusque très loin des rivages (continent austral). Les principales des terres polaires actiques sont le *Groenland* et les archipels du *Spitzberg*, de la *Nouvelle-Zemble*, de la *Nouvelle-Sibérie* et *Parry ;* ce sont des îles plus ou moins grandes, séparées les unes des autres par de plus ou moins larges bras, ou étendues d'une mer glacée. Au contraire, il existe aux alentours du pôle sud un vaste continent, un haut plateau glacé dont les terres de Graham, Victoria, de Wilkes, d'Enderby, etc., dessinent les rivages. Ce massif continent antarctique est complètement inhabité, isolé qu'il est de tous les autres continents ; au contraire, les terres arctiques, si désertes soient-elles, sont habitées parfois par de rares Esquimaux, Samoyèdes ou Tchouktches.

La découverte des régions polaires a commencé pour les régions arctiques dès le XVIe siècle, avec les tentatives faites pour rechercher les passages conduisant aux rivages du Pacifique soit par l'ouest, au N. de l'Amérique, soit par l'est, au N. de l'Europe-Asie. Cette recherche a duré jusqu'en 1880 ; elle a amené la découverte des terres polaires les plus proches des rivages septentrionaux de l'ancien et du nouveau continent. D'autres terres arctiques ont été, soit dès le milieu du XIXe siècle, soit par la suite, au cours des tentatives faites pour atteindre le pôle Nord lui-même. — L'exploration des régions antarctiques est beaucoup plus récente ; elle date, en réalité, du XIXe siècle seulement et fut provoquée par les découvertes des baleiniers dans les mers australes. Elle affecte un caractère exclusivement scientifique, car les navires peuvent facilement pénétrer au S. de l'Amérique, de l'Australie et de l'Afrique, de l'océan Atlantique dans le Pacifique ou dans la mer des Indes. Elle progresse très rapidement. (V. *les cartes*, p. 157, 158.)

— *Math.* On appelle *polaire* d'un point par rapport à une conique le lieu géometrique du point conjugué harmonique (v. HARMONIQUE), du point considéré par rapport aux points d'intersection de la conique avec une sécante quelconque passant par le point considéré.

*Coordonnées polaires*, v. COORDONNÉES.

**Polaire** (ÉTOILE) ou **la Polaire**, étoile de 3e grandeur, ainsi nommée parce qu'elle est à une très petite distance du pôle nord céleste. Elle est située dans la constellation de la Petite Ourse et indique toujours le nord. (V. OURSE.)

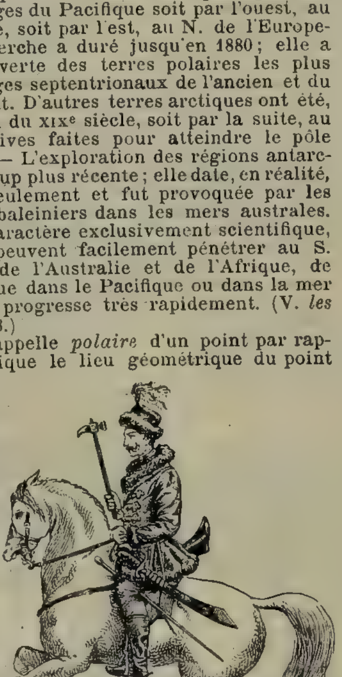
Polaque (XVIIe s.).

**polaque** [*la-ke*] n. m. Cavalier polonais au service de la France, au XVIIe siècle

**polarigénèse** [*nè-ze*] n. f. (de *polarité*, et du gr. *genesis*, génération). Hypothèse de Herbert Spencer, d'après laquelle les organismes ont une forme spécifique et régénèrent les parties qui leur manquent.

**polarimètre** n. m. (de *polarite*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument servant à mesurer la proportion de la lumière polarisée existant dans un rayon lumineux, ou la rotation du plan de polarisation. (Pour cette dernière mesure, on emploie plus généralement les *saccharimètres.*)

**polarisant** [*zan*], **e** adj, Qui polarise.

**polarisateur, trice** [*za*] adj. *Physiq.* Qui polarise : *prisme polarisateur.* Substantiv. : *un polarisateur.*

**polarisation** [*za-si-on*] n. f. (de *polariser*). Ensemble des propriétés particulières que présente un rayon de lumière réfléchi ou réfracté. *Plan de polarisation*, plan déterminé par le rayon incident et le rayon polarisé. *Angle de polarisation*, angle d'incidence sous lequel la polarisation est complète. *Polarisation d'une pile*, diminution de l'intensité du courant d'une pile, par suite de réactions chimiques intérieures.

— Encycl. *Physiq.* Lorsqu'une lumière naturelle, c'est-à-dire provenant directement d'une source (soleil ou flamme par exemple), a été réfléchie par un miroir, ou réfractée, on dit qu'elle est *polarisée.* Les nouvelles propriétés qu'elle a acquises constituent les phénomènes de *polarisation.* Lorsqu'un rayon a été polarisé par réflexion sur un premier miroir (*polariseur*), on constate, en le recevant sur un second (*analyseur*), que l'intensité du rayon réfléchi varie avec l'angle d'incidence sur l'analyseur, et l'on peut même obtenir l'extinction totale lorsque le rayon incident tombe sous un certain angle appelé *angle de polarisation.* Le plan d'incidence correspondant est le *plan de polarisation*, et la tangente de l'angle de polarisation égale l'inverse de l'indice de réfraction de la substance (loi de Brewster). Pour étudier les phénomènes de polarisation, on a recours le plus souvent à la double réfraction.

Les curieux effets de coloration des lames minces cristallisées, quand on les observe avec un analyseur en lumière polarisée, ont été désignés par Arago sous le nom de *polarisation chromatique.* Il appela *polarisation rotatoire* les phénomènes produits par l'interposition d'un quartz perpendiculaire entre un polariseur et un analyseur biréfringent. Il fut constaté que le plan de polarisation est dévié à droite (*quartz dextrogyre*) ou à gauche (*quartz lévogyre*). On a trouvé, depuis, de nombreuses substances qui possèdent, comme le quartz, le pouvoir rotatoire, que les *polarimètres*, les *polaristrobomètres* et les *saccharimètres* permettent de mesurer.

Faraday montra qu'un corps transparent placé, entre les branches d'un puissant électro-aimant, acquiert temporairement le pouvoir rotatoire. Ce phénomène est appelé *polarisation rotatoire magnétique.*

**polariscope** [*ris-ko-pe*] n. m. (de *polarité*, et du gr. *skopein*, examiner). Instrument pour constater si une lumière émane directement d'une source, ou a déjà subi le phénomène de polarisation.

**polariscopique** [*ris-ko*] adj. Relatif au polariscope.

**polarisé** [*zé*], **e** adj. Qui a subi le phénomène de polarisation : *lumière polarisée.*

**polariser** [*zé*] v. a. (m. formé, d'une façon défectueuse, du gr. *polein*, tourner, parce que les premières observations sur la polarisation ont été faites à l'aide d'un cristal biréfringent, qu'on faisait tourner sur lui-même). Causer la polarisation : *polariser des rayons lumineux.*

**polariseur** [*zeur*] n. m. Appareil servant à polariser la lumière. Adjectiv. : *prisme polariseur.*

**polaristrobomètre** [*ris-tro*] n. m. (de *polarité*, et du gr. *strobos*, tournoiement, et *metron*, mesure). Appareil servant à mesurer le pouvoir rotatoire des liquides actifs.

**polarite** n. f. Syn. de CARBOFERRITE.

**polarité** n. f. Propriété qu'a l'aiguille aimantée de se diriger vers les pôles.

**polastre** [*las-tre*] n. m. Réchaud dont se servent les plombiers, pour chauffer l'intérieur des tuyaux de cuivre ou de fer qu'ils ont à souder ou à réparer.

**polatouche** n. m. Genre de mammifères rongeurs, répandus dans l'hémisphère nord, particulièrement en Asie : *les polatouches sont des écureuils dont la peau des flancs, lâche et extensible, forme, lorsque l'animal étend ses membres, une sorte de parachute grâce auquel il peut franchir (en descendant) des distances de 25 à 30 mètres.*

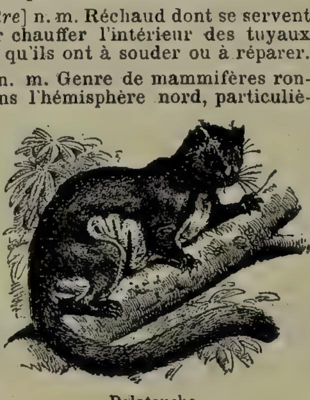
Polatouche.

**polder** [*dèr*] n. m. (m. holl.). Dans les Pays-Bas, région, basse et marécageuse, conquise sur la mer du Nord : *le dessèchement des polders a fourni à la Hollande de magnifiques champs d'élevage.*

**pôle** n. m. (lat. *polus*, gr. *pôlos ;* de *polein*, tourner). Chacune des deux extrémités de l'axe imaginaire autour duquel la sphère céleste semble tourner en vingt-quatre heures ; les deux extrémités de l'axe de la terre : *les deux pôles terrestres sont couverts de glaces. Ligne des pôles terrestre, céleste*, axe de la terre, de la sphère céleste. *Hauteur du pôle au-dessus de l'horizon*, angle que fait la ligne des pôles avec l'horizon. *Pôles magnétiques*, les deux points d'un aimant, où la force attractive magnétique est le plus grande ; chacune des extrémités du circuit d'une pile ou de certaines machines électriques. *Géom. Pôles d'un cercle tracé sur la sphère*, les extrémités du diamètre perpendiculaire au plan du cercle. *Fig.* Terme absolument opposé à un autre : *l'erreur et la vérité sont deux pôles.*

— Encycl. *Cosmogr.* La terre tourne sur elle-même, comme tournerait une boule autour d'une aiguille qui la traverserait en passant par son centre. Cette ligne imaginaire, autour de laquelle la terre accomplit sa rotation en vingt-quatre heures, se nomme *axe terrestre*, et l'on appelle *pôles* ses deux extrémités. L'un est le pôle *nord*, boréal ou arctique ; l'autre est le pôle *sud*, austral ou antarctique. La hauteur du pôle au-dessus de l'horizon du lieu est la latitude du lieu.

— *Géogr.* L'idée d'atteindre le pôle ne date pas d'hier ; de très bonne heure, des navigateurs ont voulu s'avancer le plus haut possible à l'intérieur des régions arctiques (Parry, juillet 1827). Mais la découverte du pôle pour le pôle lui-même n'a été envisagée qu'assez tard, à partir du milieu du XIXe siècle et des façons les plus variées. Elle a été réalisée en 1909, du côté arctique, par l'Américain Peary, après un certain nombre de tentatives, dont la dérive du *Fram* et le raid de Nansen vers le nord sont la plus célèbre (en 1893-1895). Du côté du pôle antarctique, la découverte du pôle a été désirée dès le début du XXe siècle et réalisée presque aussitôt. Si Scott et Shackleton ont échoué en 1902 et en 1909, Amundsen, parti de la Terre du Roi-Edouard-VII (Antarctide de l'Ouest), l'a réalisée en 1911.

Ainsi ont été découverts, dans les premières années de notre siècle, les deux points *mathématiques* qui portent les noms respectifs de *pôle nord* et de *pôle sud.* Ils sont beaucoup moins variables que les pôles *magnétiques*, dont l'existence a déjà été constatée durant la première moitié du XIXe siècle au N. de l'Amérique septentrionale et sur la Terre Victoria, dans l'Antarctide de l'Ouest. (V. p. 158).

**Pole** (Reginald), dit *Polus*, prélat anglais, archevêque de Cantorbéry, né à Stourton Castle (Staffordshire). Il quitta l'Angleterre pour échapper à la vengeance de Henri VIII, dont il n'avait pas voulu seconder les projets relatifs à l'annulation de son mariage. Il participa à l'œuvre sanglante de restauration du catholicisme, sous le règne de Marie Tudor.

**polémarchie** [*chî*] n. f. Fonctions de polémarque.

**polémarchique** adj. Relatif au polémarque.

**polémarque** [*mar-ke*] n. m. (gr. *polemarkhos ;* de *polemos*, guerre, et *arkhein*, commander). *Antiq. gr.* Chef d'armée. Adjectiv. Se disait, à Athènes, du troisième archonte, chargé du commandement de l'armée, de l'administration de la guerre, etc.

**polémique** n. f. (gr. *polemikos ;* de *polemos*, guerre). Dispute de plume : *polémique littéraire, religieuse.* Adjectiv. Qui appartient à la polémique : *critique polémique.*

**polémiser** [*zé*] v. n. Faire de la polémique.

**polémiste** [*mis-te*] n. m. Celui qui fait de la polémique : *Armand Carrel fut un redoutable polémiste.*

**polémite** n. m. Etoffe dont la chaîne est de poil de chèvre doublé et la trame de laine peignée.

**Polémon,** philosophe grec, né à Athènes vers 340 av. J.-C., m. vers 273. Il succéda à Xénocrate dans la direction de l'Académie. Il eut pour disciples : Cratès, qui lui succéda, Crantor, Zénon, Arcésilas.

**Polémon le Périégète,** voyageur et géographe grec, né à Ilion en Troade (IIe s. av. J.-C.). Il avait composé un grand nombre de récits de voyages.

**Polémon** (Antonios), sophiste grec, né à Laodicée en Carie (IIe s. de notre ère). Il ouvrit à Smyrne une école célèbre.

**polémoniacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées, propres à l'Amérique, et dont le genre *polémonie* est le type. S. une *polémoniacée.*

**polémonie** [*nî*] n. f. Genre de polémoniacées de l'hémisphère boréal, comprenant des herbes vivaces, dont une espèce, la *polémonie bleue* ou *valériane grecque*, est recherchée comme ornementale.

**polenta** [*lin*] n. f. (m. lat. et ital.). Chez les Romains, bouillie de farine d'orge. Dans l'Italie moderne, bouillie de farine de maïs ou de châtaignes.

**Polenta,** famille qui exerça la tyrannie à Ravenne, de 1265 à 1441. — Guido de Polenta, dit *Novello*, podestat de Ravenne (1275), puis de Florence (1290), célèbre par l'hospitalité qu'il donna, dans la ville de Ravenne, en 1321, à Dante, à qui, plus tard, il fit faire de magnifiques funérailles.

**poléographie** [*fî*] n. f. (du gr. *polein*, vendre, et *graphê*, description). Science s'occupant de la représentation graphique des opérations commerciales, ventes et achats, en même temps que des opérations de Bourse.

**poléographique** adj. Qui a rapport à la poléographie.

**Polésine,** ancien nom de la province de Rovigo.

**poli, e** adj. Lisse et luisant : *marbre poli. Fig.* Châtié, élégant : *style poli.* Civilisé : *les peuples polis.* Qui a de la politesse : *homme poli.* N. m. Lustre. Eclat : *marbre d'un beau poli.* Ant. **Rugueux, Impoli.**

**poliarque** [*ar-ke*] n. m. (gr. *poliarkhos ;* de *polis*, ville, et *arkhos*, chef). *Ant. gr.* Gouverneur d'une ville.

**Policastro,** v. maritime d'Italie (prov. de Salerne), près du *golfe de Policastro ;* 6.700 h.

**police** n. f. (du gr. *politeia*, gouvernement d'une ville). Ensemble des règlements qui maintiennent l'ordre et la sécurité publique : *réglementer la police d'un Etat. Par anal. : la police d'un lycée, d'un camp.* Administration chargée de les maintenir : *dénoncer quelqu'un à la police.* Agent de cette administration : *voici la police. Simple police*, juridiction qui ne connaît que des contraventions. *Salle de police*, chambre où l'on renferme les soldats pour fautes légères. *Bonnet de police*, v. BONNET.

— Encycl. *Police rurale.* Les maires sont chargés, sous la surveillance de l'administration supérieure, de la police rurale, qui comprend le maintien de l'ordre, le respect des lois et règlements sur la santé publique, la police sanitaire des animaux, la protection des animaux domestiques, la protection des récoltes, etc.

La police rurale a pour principaux agents les *gardes champêtres*, entretenus par les communes ruraes. En outre de ces fonctionnaires obligatoires, haque commune peut avoir un ou plusieurs *gardes articuliers communaux*, et tout propriétaire peut voir sur ses domaines des *gardes particuliers*, agréés ar le sous-préfet.

— *Police administrative.* La police est un service ublic, dont l'objet est de maintenir l'ordre et d'emêcher les infractions aux lois.

La police administrative, dite aussi *police préventive*, est exercée, dans toute la France, par le minisre de l'intérieur, lorsqu'il s'agit de prescrire des nesures générales ; dans les départements et les ommunes, par les maires, sous la direction des préets et des sous-préfets ; à Paris, par le préfet de olice. Chacun de ces fonctionnaires peut prendre es arrêtés de police que les circonstances rendent écessaires. Les infractions à ces arrêtés sont contatées par les maires, les adjoints, ou les auxiliaires ui leur ont été donnés par la loi, en premier lieu e *commissaire de police*, représentant le pouvoir entral au point de vue de la sécurité générale, et ui peut se faire aider de la *gendarmerie* et des *gares forestiers*. Dans les villes, les commissariats ont omme agents fixes des *sergents de ville, apparieurs, gardiens de la paix* qui procèdent ouvertenent et porteurs de leur uniforme, et des *agents* ou *nspecteurs de la sûreté* instrumentant en bourgeois, nais qu'il ne faut pas confondre pourtant avec les *gents secrets*, auxiliaires le plus souvent occasionnels. Dans les villes où l'importance de la population xige plusieurs commissaires de police, il existe des *ommissaires centraux*.

La police est dite *police générale* ou *police muniipale*, selon qu'elle a trait aux intérêts de l'Etat, ou ceux d'une ville.

Le personnel de la police municipale comprend les commissaires de police et un personnel secondaire d'agents.

La ville de **Paris** et les communes du département le la Seine, Lyon et Marseille ont un régime partiulier. A Paris, un *préfet de police*, nommé par déret, réunit entre ses mains les attributions de poice générale qui appartiennent aux préfets dans les utres départements, et de police municipale, qui ont dévolues aux maires dans les autres communes. l a entrée au conseil municipal, et y est entendu haque fois qu'il en fait la demande.

— *Police mobile.* Les polices municipales et ruales étant locales, c'est-à-dire indépendantes les unes les autres, et, en fait, sans points de contact entre elles, la recherche des malfaiteurs, habiles d'ailleurs profiter des ressources que leur offrait cette situaion d'une part et d'autre part l'extension des moyens le communication, devenait singulièrement compliuée. Pour faire disparaître cette lacune, un décret déc. 1907) a institué des *brigades régionales de olice mobile*, placées sous la haute autorité des ours d'appel, et destinées à seconder l'autorité judiiaire dans la répression des crimes et délits de droit ommun.

Ces brigades sont au nombre de 12 (Paris, Lille, Caen, Nantes, Tours, Limoges, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Dijon, Châlons-sur-Marne) ; chacune d'elles est placée sous les ordres d'un commissaire divisionnaire, et comprend des commissaires de police mobile auxiliaires des procureurs de la République, et des agents (dits inspecteurs), qui évoluent dans une circonscription territoriale déterminée pour exercer une surveillance efficace, dans les réunions de toute sorte (foires, fêtes, cérémonies ou réjouissances publiques, etc.), sur les professionnels du vol sous toutes ses formes, sur les vagabonds, les romanichels, etc.

— *Police judiciaire.* C'est un service public qui a pour objet de rechercher les crimes, délits et contraventions, d'en rassembler les preuves, et d'en livrer les auteurs aux tribunaux chargés de les punir.

Les fonctionnaires chargés de ce service prennent le nom d'*officiers de police judiciaire*. Ce sont les gardes champêtres et les gardes forestiers ; les commissaires de police ; les maires et les adjoints ; les procureurs de la République et leurs substituts ; les juges de paix ; les officiers de gendarmerie ; les juges d'instruction ; les préfets des départements et le préfet de police à Paris, qui peuvent faire personnellement, ou requérir les officiers de police judiciaire, chacun en ce qui le concerne, de faire tous actes nécessaires. La police judiciaire est exercée sous l'autorité des cours d'appel, et les officiers qui l'exercent sont (à l'exception des préfets) sous la surveillance des procureurs généraux près ces cours.

Il est deux officiers auxquels aboutit toute la police judiciaire : l'un, le procureur de la République, chargé de la poursuite ; l'autre, le juge d'instruction, ayant la mission spéciale de recueillir les renseignements sur les faits dont le procureur de la République le saisit.

*Tribunal de police correctionnelle.* V. TRIBUNAL.

*Tribunal de simple police.* V. TRIBUNAL.

— *Police sanitaire.* C'est l'ensemble des mesures sanitaires, générales ou spéciales, relatives à la salubrité et à la santé publiques. Le texte fondamental est la loi du 15 février 1902, « relative à la protection de la santé publique ». V. SANTÉ *publique*.

— *Police sanitaire vétérinaire.* V. ÉPIZOOTIE.

— *Police sanitaire maritime.* Elle est régie par le décret du 4 janvier 1896. Le choléra, la fièvre jaune, la peste déterminent l'application de mesures permanentes ou temporaires. Mais des précautions peuvent toujours être prises contre un navire dont les conditions hygiéniques sont jugées dangereuses par l'autorité sanitaire.

Le service sanitaire comprend des *stations sanitaires* et des *lazarets*.

La station sanitaire comporte des locaux séparés destinés au traitement des malades et à l'isolement des suspects, une étuve, des appareils à désinfection.

Le délai pendant lequel les navires venant de pays contaminés sont tenus de rester en rade ou dans les lazarets porte le nom de *quarantaine*, bien qu'il ne soit plus nécessairement de quarante jours. Les mesures de quarantaine en rade ou dans les lazarets sont remplacées en fait par des inspections médicales par des mesures de désinfection, par la délivrance aux passagers immédiatement débarqués d'un passeport sanitaire permettant d'établir leur origine et de leur appliquer en cas de besoin les mesures d'isolement nécessaire.

**Police municipale et rurale** (*médaille des agents de la*), distinction honorifique, instituée par décret (3 avr. 1903), décernée par le ministère de l'intérieur, et destinée à récompenser les services des agents en fonctions depuis au moins vingt années, et n'ayant pas encouru de punition pendant les cinq dernières années. La médaille, en argent, est suspendue à un ruban à cinq bandes verticales, une bleue médiane accostée d'une bande blanche et d'une bande rouge.

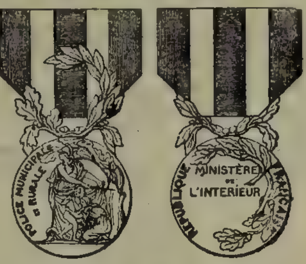

Médaille de la police municipale et rurale. (face et revers).

**police** n. f. (prov. *polissa*). Contrat par lequel on s'engage, moyennant une prime, à indemniser quelqu'un d'un dommage éventuel : *police d'assurance*. Liste, établie par les fondeurs, de toutes les lettres qui composent un caractère, avec l'indication de leur proportion pour un total déterminé.

**policeman** [*man'*] n. m. Agent de police anglais. Pl. des *policemen* (mèn').

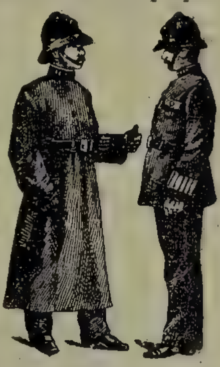

Policemen.

**policer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il poliça. nous poliçons.*) Adoucir les mœurs. Etablir des lois sages dans un pays : *policer une nation.*

**polichinelle** [*nè-le*] n. m. Marionnette, à bosse par devant et par derrière, représentant le personnage principal du théâtre des marionnettes (v. l'art. suiv.). Masque déguisé en ce costume. *Fig.* Mauvais bouffon de société. Homme qui change souvent d'opinion, sans dignité : *les polichinelles de la politique. Vie de polichinelle*, vie désordonnée, déréglée. *Voix de polichinelle*, voix aiguë et chevrotante. *Secret de polichinelle*, ce que tout le monde sait. *Pop. Avoir un polichinelle dans le tiroir*, être enceinte.

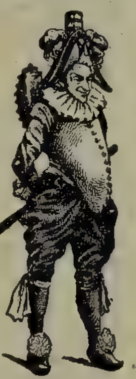

Polichinelle.

**Polichinelle.** Le personnage des farces napolitaines dont il dérive était vêtu tout de blanc, sans bosse, avec un haut bonnet, un masque noir et un long nez en bec de poulet, en italien *pulcino*, ce qui lui a valu son nom napolitain de *pulcinella*, dont nous avons fait *Polichinelle*. Le pulcinella était farceur, taquin, moqueur ; c'était le type du bourgeois napolitain dans sa grossièreté naturelle, empreinte toutefois d'un esprit mordant et railleur. En France, le personnage a pris une physionomie toute différente ; il est bossu par devant et par derrière, avec un chapeau à deux cornes, une fraise, un costume éclatant et galonné ; il a la voix enrouée, nasillarde et perçante ; il est jovial, gouailleur, tapageur, ivrogne et querelleur. Il est resté le plus populaire des acteurs du théâtre de marionnettes.

**Polichinelle à la rose,** tableau de Meissonier. Un personnage richement costumé appuie contre le mur sa main gauche qui tient une rose. Œuvre d'un art précis et minutieux. (V. p. 635.)

**policien** [*si-in*] n. m. Feutre avec lequel on polit les peignes.

**policier** [*si-è*], **ère** n. et adj. Qui se rapporte à la police : *mesures policières.* Qui est de la police : *les policiers ; la gent policière.*

**policlinique** n. f. (du gr. *polis*, ville, et de *clinique*). Etablissement où des consultations sont données au public et où un enseignement médical est le plus souvent professé, mais où les malades ne sont pas hospitalisés. (Ne pas confondre avec *polyclinique.*)

**polie** [*lî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuéliens, répandus sur l'hémisphère boréal : *la polie à corselet roux est commune en France sur les campanules, les genêts, les silènes.*

**poliencéphalite** n. f. V. POLI-ENCÉPHALITE.

**polière** n. f. Courroie qui joint la fauchère au bât des mulets de charge.

**polignac** [*gnak*] n. m. Jeu de cartes qui tire son nom du ministre de Charles X. Valet de pique, qui est, à ce jeu, la carte principale.

— ENCYCL. Le polignac se joue depuis trois jusqu'à huit personnes ; on emploie un jeu de piquet. Pour trois personnes, on donne dix cartes en supprimant les sept de cœur et de trèfle. Pour quatre joueurs, on donne huit cartes ; cinq joueurs reçoivent six cartes, six joueurs cinq cartes, les sept de cœur et de trèfle étant mis de côté dans ces deux derniers cas. Sept joueurs reçoivent chacun quatre cartes, et l'on met de côté les quatre sept. Enfin, huit joueurs reçoivent chacun quatre cartes. Le premier en cartes jette une carte quelconque ; il faut fournir, sans obligation de forcer ; sinon, on jette un valet, de préférence le valet de pique (*polignac*). La levée appartient à celui qui a le plus forcé. A la fin de chaque partie, un point pour chaque valet (deux pour le *polignac*). Si un joueur fait toutes les levées, cinq points sont attribués à chacun des autres. Le perdant est celui qui atteint le nombre de points convenu.

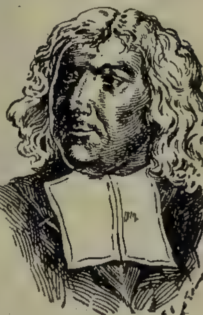

Cardinal de Polignac.

**Polignac** [*gnak*] (Melchior **de**), cardinal français, diplomate habile et écrivain distingué, né au Puy-en-Velay, m. à Paris (1661-1742). Il réussit, à la mort de Jean Sobieski, à faire élire roi de Pologne le prince de Conti. Il est l'auteur de l'*Anti-Lucrèce*, ingénieuse tentative de réfutation du matérialisme de Lucrèce et de Bayle.

**Polignac** (Armand-Jules-François, duc **de**), né à Paris, m. à Saint-Pétersbourg (1745-1817), petit-neveu du précédent. Il épousa Yolande-Martine-Gabrielle DE POLASTRON, amie intime de Marie-Antoinette, m. à Vienne (Autriche) [1749-1793].

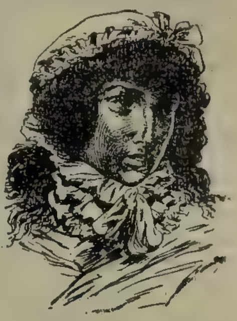

Mme de Polignac.

**Polignac** (Armand-Jules-Marie-Héraclius, duc **de**), homme politique français, né à Paris, m. à Saint-Germain-en-Laye (1771-1847). Il s'efforça de gagner Bonaparte à la cause des Bourbons et conspira avec Cadoudal et Pichegru.

**Polignac** (Auguste-Jules-Armand-Marie, prince **de**), frère du précédent, né à Versailles, m. à Paris (1780-1847) ; président du conseil et ministre des affaires étrangères, à la fin du règne de Charles X. Il fit entreprendre l'heureuse expédition d'Algérie, mais signa, le 29 juillet 1830, les fameuses Ordonnances qui amenèrent la révolution de Juillet et la déchéance de la branche aînée des Bourbons. Il fut condamné à la prison perpétuelle par la Haute Cour de justice, mais fut amnistié en 1836.

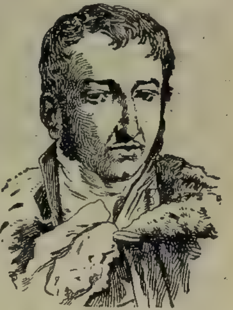

Prince de Polignac.

**Poligny,** ch.-l. d'arr. (Jura), sur l'Orain, afil. du Doubs, ch. de f. P.-L.-M. ; à 20 kil. de Lons-le-Saunier ; 3.920 h. (*Polinois*). Grains, vins, bois. Eglise Saint-Hippolyte. Ruines du château de Grimont. Pierre-qui-Vire ; grottes. — L'arr. a 7 cant., 152 comm., 52.760 h. Le cant. a 30 comm., et 11.880 h.

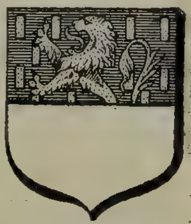

Armes de Poligny.

**poliment** [*man*] n. m. Action de polir. Etat d'un objet poli. (Vx.)

**poliment** [*man*] adv. D'une manière polie : *éconduire poliment un solliciteur.* ANT. **Impoliment.**

**Polin** (Pierre-Paul MARSALÈS, dit), chanteur comique français, né à Paris (1863-1927). S'est fait une spécialité applaudie des chansons de troupier, et a joué avec succès dans des opérettes.

**polio-encéphalite** n. f. (du gr. *polios*, gris, et *enkephalê*, cerveau). Maladie due à une lésion des noyaux gris bulbo-protubérantiels et provoquée par une infection (scarlatine, diphtérie) ou une intoxication (alcool, plomb). (On écrit aussi POLIENCÉPHALITE.)

**poliomyélite** n. f. (du gr. *polios*, gris, et *muelos*, moelle). Maladie caractérisée par des lésions des cordons de la moelle épinière. (C'est la maladie infectueuse, parfois épidémique, dont les principaux symptômes sont d'ordre paralytique.

**Poliorcète** (gr. *poliorkêtês*, preneur de villes), surnom de *Démétrius*.

**poliorcétique** adj. (du gr. *poliorkêtikos* relatif au siège des villes). Qui appartient à l'art d'assiéger les villes. N. f. Art d'assiéger les villes : *les anciens nous ont laissé plusieurs traités de poliorcétique.*

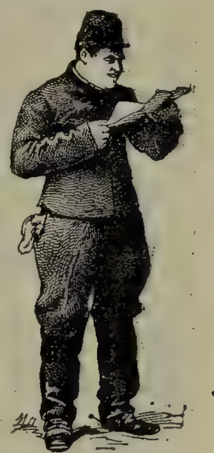

Polin.

**poliose** [*ô-ze*] n. f. (du gr. *polios*, blanc gris). *Méd.* Etat des poils devenus blancs.

**polir** v. a. (lat. *polire*). Rendre uni et luisant par action mécanique : *polir le fer. Fig.* Cultiver, adoucir : *polir l'esprit, les mœurs*. Corriger, mettre la dernière main à : *polir un discours.* ALLUS. LITT. V. MÉTIER.

**polissable** [*li-sable*] adj. Susceptible de recevoir le poli : *le marbre est très polissable.*

**polissage** [*li-saje*] ou **polissement** [*li-se-man*] (peu us.) n. m. Action de polir le diamant, l'or, l'acier, le marbre, etc. Action de polir les ficelles, les étoffes de soie. Son résultat.

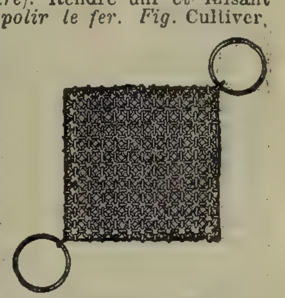

Polissoir de sellier.

**polisseur, euse** [*li-seur, eu-ze*] n. Qui polit certains ouvrages, comme les glaces, etc.

**polissoir** [*li-soir*] n. m. Instrument pour polir : *polissoir à ongles.*

**polissoire** [*li-soi-re*] n. f. Brosse douce à décrotter. Atelier où l'on polit les épingles.

**polisson, onne** [*li-son, o-ne*] n. Enfant malpropre et vagabond. Enfant espiègle. Personne débauchée. Adjectiv. Licencieux, trop libre : *vers polissons.*

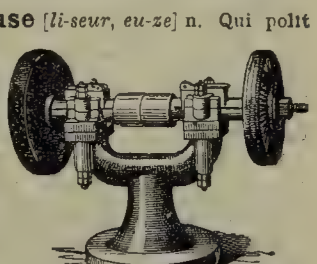

Polissoir à deux meules.

**polissonner** [*li-so-né*] v. n. Faire le polisson.

**polissonnerie** [*li-so-ne-rî*] n. f. Action, parole, tour de polisson.

**polissure** [*li-su-re*] n. f. Action de polir. Son résultat.

**poliste** [*lis-te*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant des guêpes noires ou brunes, dont une espèce est commune en France en été. (La poliste française [*polistes Gallica*] accroche son nid, formé d'un seul rayon de cellules, aux branches des arbres, aux aspérités des murs, etc.)

Poliste et son nid.

**politesse** [*tè-se*] n. f. (ital. *politezza*). Manière d'agir ou de parler, civile et honnête. L'action même qui offre ce caractère : *faire échange de politesses. Fig. Brûler la politesse*, quitter brusquement ; manquer un rendez-vous. Ant. **Impolitesse.** Allus. hist. V. exactitude.

**politicaillerie** n. f. *Fam.* Politique mesquine.

**politicien, enne** [*si-in, è-ne*] n. En mauv. part, Personne qui fait de la politique.

**politico-économique** adj. Qui appartient, qui a rapport à l'économie politique.

**politicomane** adj. et n. Possédé de la manie de la politique.

**politicomanie** [*nî*] n. f. (de *politique*, et de *manie*). Défaut de ceux qui s'occupent à l'excès de politique.

**Politien** [*si-in*] (Angelo Gini ou Ambrogini, surnommé Poliziano, en franç. *Ange*), humaniste, poète et historien italien, précepteur des fils de Laurent de Médicis, né à Montepulciano, près de Sienne, m. à Florence (1454-1494). On lui doit l'*Orfeo*, composition dramatique, les célèbres *Stanze* pour la joûte où fut vainqueur Julien de Médicis, etc., admirables de pittoresque et d'harmonie.

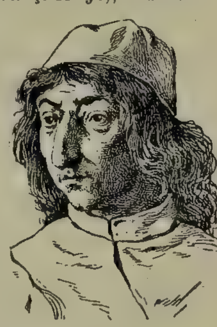
Politien.

**politiquant** [*kan*], **e** adj. Qui raisonne sur les affaires politiques.

**politique** n. f. (gr. *politikê*). Art de gouverner un Etat. Affaires qui intéressent l'Etat ; manière de les conduire : *politique intérieure, extérieure.* Manière adroite d'agir : *un peu de politique est nécessaire pour parvenir.*

**Politique** (*Traité de la*), par Aristote. C'est le premier ouvrage scientifique qui ait été écrit chez les anciens sur cette matière. L'auteur y discute avec une grande profondeur les trois principales sortes de gouvernement : despotique, aristocratique et démocratique, et conclut en faveur d'une démocratie tempérée (343 av. J.-C.).

**Politique des Athéniens** (*la*) ou *Constitution d'Athènes*, traité d'Aristote sur la constitution d'Athènes, ouvrage écrit dans un style net et vivant, et d'une grande valeur historique. Il n'est connu dans son entier que depuis 1891, date où le texte en fut découvert par un papyrus d'Egypte.

**Politique tirée des paroles de l'Ecriture sainte,** ouvrage de Bossuet, se rattachant, par les principes absolutistes qu'il défend, au célèbre *Discours sur l'histoire universelle.* C'est un des ouvrages qui furent composés pour l'éducation du Dauphin (1709).

**Politique positive** (*Système de*) ou *Traité de sociologie instituant la religion de l'Humanité*, d'Auguste Comte (1851-1854), contenant la sociologie, la politique et la religion, qui, aux yeux de Comte, constituent l'essentiel du positivisme, et auxquelles la philosophie des sciences ne sert que d'introduction.

**politique** adj. (gr. *politikos*). Qui appartient, qui a rapport au gouvernement des Etats : *institution politique.* Qui s'occupe des affaires de l'Etat : *hommes politiques. Fig.* Fin et adroit : *soyez politique. Droits politiques*, en vertu desquels un citoyen participe au gouvernement. *Economie politique*, science qui traite de la richesse publique et de l'art de l'administrer. Substantiv. : *Richelieu fut un habile politique ; les politiques.*

**Politique** (*le*), dialogue de Platon, faisant suite au *Théétète* et au *Sophiste* (ive s. av. J.-C.). L'auteur y fonde la politique sur la science et sur l'autorité librement acceptée.

**Politiques,** nom d'un parti qui se forma en France sous Charles IX, d'abord autour du roi de Navarre, du prince de Condé, des maréchaux de Montmorency et de Damville, et dont les membres, également ennemis du puritanisme huguenot et du fanatisme auquel on dut la Saint-Barthélemy, mais partisans d'une royauté forte, s'employèrent de leur mieux à mettre fin aux guerres de religion. Les *Politiques*, auxquels il faut rattacher les auteurs de la *Satire Ménippée*, combattirent énergiquement la Ligue et se rallièrent de bonne heure à Henri IV.

**politiquement** [*ke-man*] adv. Selon les règles de la politique. *Fig.* D'une manière fine et adroite.

**politiquer** [*ké*] v. n. Raisonner à tort et à travers sur les affaires publiques. (Peu us.)

**politiquerie** [*ke-rî*] n. f. Manie des gens qui raisonnent sur la politique sans y rien entendre.

**politiqueur, euse** [*keur, eu-ze*] n. Personne qui politique.

**Polivarov** (A.-A.), général russe, ministre de la guerre de 1915 à 1916, m. en 1920.

**Polk** (James Knox), onzième président des Etats unis de l'Amérique du Nord, né dans le comté de Mecklembourg (Caroline du Nord), élu en 1845, m. à Nashville (1795-1849).

**polka** n. f. Danse importée de Bohême en France : *la polka se danse sur un rythme assez vif, et à deux temps.* Air sur lequel on danse la polka. *Pain polka*, pain dont la croûte est striée de lignes formant des losanges ou des petits carreaux. (V. pain.) Chez les tailleurs de pierre, marteau à deux taillants qui sont inversement tournés par rapport au manche et que l'ouvrier utilise alternativement en faisant tourner l'outil dans sa main. Petite brouette servant au transport des terres, dans les carrières où l'on cultive les champignons de couche.

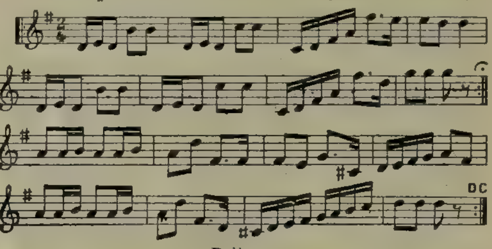

Polka.

— Encycl. La polka, introduite à Paris en 1844, se danse à deux. Les danseurs tournent sur eux-mêmes en marquant le rythme sur chaque pied. La musique est à deux-quatre, fortement rythmée.

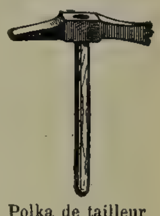
Polka de tailleur de pierre.

**polker** [*ké*] v. n. Danser la polka, une polka. Activ. : *polker une scottish.*

**polkeur, euse** [*eu-ze*] ou **polkiste** [*kis-te*] n. Qui polke.

**poll** n. m. (m. angl. signif. *liste*). Dépouillement, supputation des votes, dans les élections de la Chambre des communes d'Angleterre.

**Pollajuolo** (Antonio **del**), peintre, sculpteur, graveur, architecte et orfèvre italien, né à Florence, m. à Rome (1426-1498). Il construisit à Rome le mausolée de Sixte IV, et peignit le portrait du *Pogge*, un *Saint Sébastien*, etc.

**Pollajuolo** (Simone), surnommé *il Cronaca* (*l'Antiquaire*), architecte italien, né à Florence (1457-1508). Il construisit le palais Strozzi et San Francesco al Monte.

**pollakiurie** n. f. (du gr. *pollakis*, souvent, et *ourein*, uriner). Symptôme morbide, consistant en une fréquence exagérée des mictions et qui ne comporte pas obligatoirement la polyurie (v. ce mot).

**pollen** [*lèn*] n. m. (m. lat. signif. *farine*). Poussière contenue dans les sacs polliniques de l'anthère et qui est l'agent de fécondation mâle chez les phanérogames.

— Encycl. Le pollen est composé de petites masses sphériques, cubiques, ovoïdes, etc. (grains de pollen), de couleur ordinairement jaunâtre, parfois rouge, brune, blanche ou bleue. Ce sont ces grains de pollen qui pénètrent dans l'ovaire par le stigmate et le style du pistil et fécondent l'ovule. (V. pollinisation.)

**pollenie** [*nî*] n. f. (de *pollen*). Genre de muscidés, dont la larve est parfois parasite de l'homme.

**Pollenza** [*lin*], v. de l'île Majorque ; 9.000 h. Commerce de vins, figues, huiles.

**Pollet (Le),** faubourg de Dieppe, à l'E. de la ville (d'où son nom qui signifie *Port de l'Est*), de l'autre côté du bassin du port ; 800 h. Pêcheurs que l'on dit d'origine vénitienne.

**Polletais, e** [*le-tè, è-ze*], habitant ou originaire du *Pollet* : *les Polletais.* Adjectiv. : *pêcheur polletais.* N. m. *Grand polletais*, bateau dieppois, employé à la pêche du hareng.

**Polleur,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers), sur l'Hoigne ; 1.330 h. Corderies, filatures.

**pollex** [*po-lèks*] n. m. (m. lat.). *Ornith.* Pouce des oiseaux.

**Polliat,** comm. de l'Ain, arr. et à 10 kil. de Bourg, sur la Veyle ; 1.400 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Pollice verso** (mots lat. signif. : *Le pouce renversé*), tableau de Gérome (1873). Un gladiateur, ayant terrassé son adversaire, interroge de l'œil les vestales placées dans les tribunes, sur le sort du vaincu. Les prêtresses, renversant le pouce vers la terre, indiquent par ce signe que le vaincu doit être mis à mort.

**pollicial, e, aux** adj. Qui se rapporte au pollex.

**pollicitant** [*tan*], **e** n. Personne qui fait une pollicitation.

**pollicitation** [*pol-li, si-on*] n. f. (lat. *pollicitatio* ; de *polliceri*, promettre). Promesse ou offre faite, mais non encore acceptée.

— Encycl. *Dr.* La simple offre ou *pollicitation* ne suffit pas pour créer l'obligation, mais elle donne naissance au contrat, pourvu qu'elle soit suivie d'acceptation, et que l'offre ait persisté jusque-là.

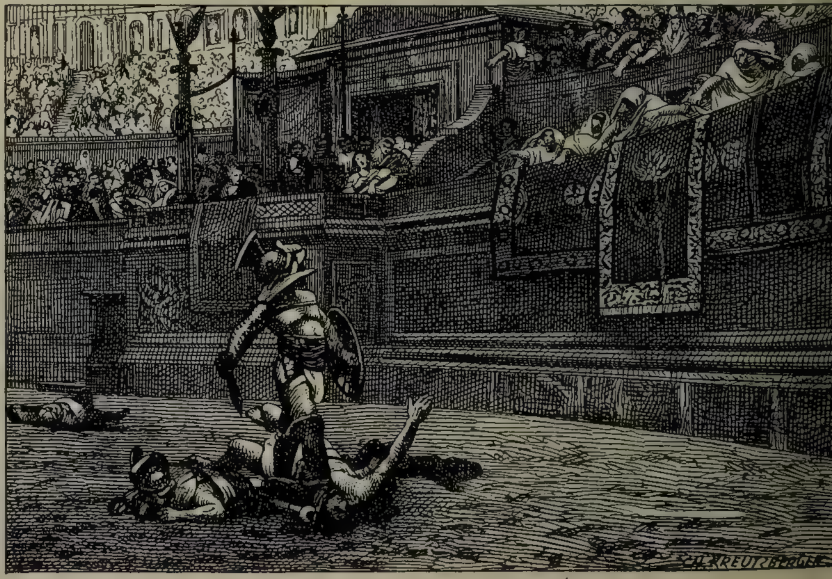
Pollice verso, tableau de Gérome.

**pollination** [*si-on*] n. f. Formation du pollen dans les fleurs.

**Pollinchove,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude) ; 1.580 h. Moulins.

**pollineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. Qui es couvert d'une poudre jaune comme du pollen.

**pollinide** [*pol-li*] ou **pollinie** [*pol-li-nî*] n. Masse formée par des grains de pollen soudés entr eux, comme chez beaucoup d'orchidées.

**pollinifère** adj. (du lat. *pollen, inis*, pollen, e *ferre*, porter). Qui porte, qui contient du pollen.

**pollinique** [*pol-li*] adj. Qui se rapporte au po len : *tubes polliniques.*

**pollinisation** [*pol-li-ni-za-si-on*] n. f. Fécon dation d'une fleur par le pollen.

— Encycl. Suivant que le pollen d'une fleur fé conde le pistil de la même fleur, ou qu'il provien d'une autre fleur de la même plante ou d'une plant voisine, la pollinisation est dite *directe* ou *indirect* Le plus souvent elle est indirecte, même chez le fleurs hermaphrodites ; c'est, en général, une inter vention étrangère qui opère la pollinisation (ven eau, insectes) ; dans certaines espèces (dattier, va nille, etc.) cultivées pour leur fruit, c'est l'horticu teur qui pratique la pollinisation artificielle.

**Pollion** (Caïus Asinius), orateur, historien poète, né à Rome, protecteur des lettres et ami d Virgile et d'Horace. Il fit restituer à Virgile so domaine, distribué aux soldats vainqueurs de Brutu (vers 77 av. J.-C.-3 apr. J.-C.).

**Pollion** (Trebellius), historien latin, un des au teurs de l'*Histoire Auguste.* Il avait composé un histoire des empereurs depuis les Philippes, dont ne reste qu'une partie (ive s. de notre ère).

**pollu, e** adj. (part. pass. de *polluer*). Souill profané. (Vx.)

**polluer** [*pol-lu-é*] v. a. (lat. *polluere*). Profane souiller.

**pollution** [*pol-lu-si-on*] n. f. (lat. *pollutio* Profanation, souillure. Syn. de spermatorrhée.

**pollux** [*pol-lukss*], n. m. Silicate naturel d césium et d'aluminium.

**Pollux,** frère de Castor. V. Castor.

**Pollux** (Julius), rhéteur et grammairien gre né à Naucratis (Egypte), m. à Athènes (iie s. de notr ère). De ses nombreux ouvrages, il ne subsiste qu son *Onomasticon* ou *Lexique.*

**polo** n. m. (m. angl.). Sorte de jeu analogue football association, et qui se joue à cheval. *Mo* Costume de femme, imitant la casaque des joueur de polo. Sorte de toque, imitant celle que porten les joueurs de polo.

— Encycl. *Sports.* Le polo se joue à cheval, sur un pelouse gazonnée de 250 à 300 mètres. Les joueurs son divisés en deux équipes égales, généralement de qua tre cavaliers. Ils sont armés chacun d'un maillet à lon manche flexible (longueur 1m, 30). L'arbitre du je lance une balle de bois entre les deux équipes placée vis-à-vis au milieu de la pelouse. L'équipe qui, malgr les efforts des adversaires, parviendra à chasser balle dans le camp ennemi, au delà du but marqué pa deux poteaux écartés l'un de l'autre de 7m,50, a *but* ou point. La partie se joue en un certain nomb de points fixés d'avance, ou bien le vainqueur e l'équipe qui a obtenu le plus de points dans un temp donné. — On joue aussi le polo sur l'eau (*water-polo*

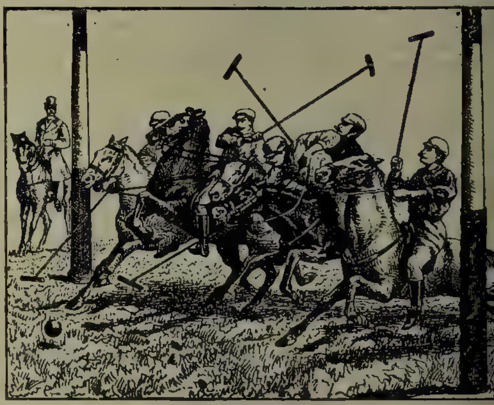
Polo.

**Polo** (Marco), voyageur italien, né et m. à V nise (1254-1323). Poussé par l'amour des voyages, traversa toute l'Asie par la Mongolie et revint pa Sumatra. La relation de ses voyages : *le Livre Marco Polo*, est un document précieux.

**polochon** n. m. *Arg. milit.* Traversin.

**Pologne,** Etat de l'Europe centrale, borné au N. par la mer Baltique, les ville et territoire libre d

Dantzig, l'Allemagne (Prusse-Orientale), la Lituanie et la Lettonie ; à l'E. par la Russie (République des Soviets et Ukraine) ; au S. par la Roumanie et la Tchécoslovaquie ; à l'O. par l'Allemagne.

— *Géographie.* Cette vaste contrée, aux frontières encore en partie indéterminées (du côté de la Lituanie et en Galicie orientale), couvre un territoire très mal délimité par la nature. Au N.-E., à l'E. et à l'O., elle n'a pas de bornes physiques, découpée qu'elle est dans la grande plaine russo-allemande, et la politique l'empêche d'atteindre celles que la nature lui a données au N. Dans ses frontières physiques et conventionnelles, la Pologne actuelle couvre une superficie de 356.000 kilom. carr., constituée aux dépens de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Russie de 1914.

C'est surtout le pays de la Vistule, que cette immense plaine marécageuse et boisée, qui s'étend entre les Karpathes et le plateau lacustre de Masurie (Prusse-Orientale), par lequel elle est isolée de la Baltique à l'E. de la basse Vistule. Ses eaux, des deux côtés de dos de pays sableux et peu élevés, sont partagées entre les deux versants de la Baltique (Niémen, Vistule, Oder grossi de la Wartha) et de la mer Noire (Pripet et Dniester supérieur).

Cette plaine est peuplée de 28 millions d'h. (*Polonais*), en très grande majorité slaves de la branche polonaise ; elle a pour capitale Varsovie, pour villes principales : Posen (Poznan), Lodz, Cracovie et Leopol (Lvov ou Lemberg).

L'industrie, de date récente, favorisée par l'abondance de la houille (dans le bassin polono-silésien, au S.), est surtout textile et métallurgique ; elle est particulièrement développée aux alentours de Cracovie et constitue avec la culture des céréales la principale ressource du pays, dont le commerce n'est guère facilité par la situation même de la Pologne, ni par l'outillage économique dont le pays est doté (voies ferrées, voies navigables, ports, etc.).

— *Hist.* Le royaume de Pologne fut fondé au IXe siècle. La première dynastie, celle des *Piasts,* vit sous Miecislas Ier l'introduction du christianisme, fut remplacée en 1382 par celle des *Jagellons*, sous laquelle les frontières dépassèrent la Dwina et le Dniéper, et qui s'éteignit, en 1572, dans la personne de Sigismond ou Auguste Ier. Les immunités des villes, les privilèges de la noblesse se développaient sans cesse et affaiblirent le pouvoir monarchique. Auguste Ier étant mort sans enfant, la couronne devint élective et échut à Henri de Valois, bientôt roi de France. Sobieski donna à la Pologne un éclat considérable au XVIIe siècle. Il délivra Vienne, assiégée par les Turcs ; mais, moins de cent ans après, la ruine de ce pays, par la faiblesse de la monarchie et l'indiscipline des nobles, dont le véto d'un seul pouvait annuler les délibérations des Diètes (*liberum veto*), devait irrémédiablement commencer. Les grandes familles des Czartoryski, des Radziwill, des Potocki se disputent la tutelle de la royauté. En 1764, Catherine impose comme roi Stanislas Poniatowski. La confédération de Bar (1768), dirigée contre les Russes, aboutit en 1772 au premier partage de la Pologne entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. La guerre civile de 1792 donna à la Russie l'occasion d'une intervention nouvelle : trahie par la Prusse, la Pologne subit un second démembrement (1793), malgré les efforts du brave Kosciuszko. On dit que cet illustre patriote, définitivement vaincu à la bataille de Maciejowice (4 oct. 1794), fit entendre ce cri désespéré : *Finis Poloniæ !* « C'est la fin de la Pologne ! », qui a passé dans toutes les langues pour rendre l'expression suprême du désespoir. Le héros s'est défendu d'avoir proféré cette exclamation, qu'il qualifiait de *blasphème.* — Un troisième et dernier partage entre l'Autriche, la Russie et la Prusse raya la Pologne du nombre des nations. En 1807, le traité de Tilsit rendit l'indépendance à une petite portion de la Pologne, qui fut détachée de la Prusse et érigée en duché de Varsovie sous la souveraineté de Frédéric-Auguste, roi de Saxe ; mais les traités de 1815 réunirent le duché à la Russie, qui octroya aux Polonais quelques libertés. A la nouvelle de la révolution française de 1830, une insurrection nationale éclata en Pologne : elle fut cruellement réprimée par les Russes, et des ukases enlevèrent à ce pays tout ce qui pouvait lui rappeler son indépendance. En 1863, une nouvelle révolte éclata, provoquée par les désastres russes de la guerre d'Orient. L'héroïsme des *faucheurs* (v. ce mot) ne put suppléer à leur petit nombre ; en moins d'un an, la révolte était sévèrement réprimée. La France et l'Angleterre accueillirent de nombreux réfugiés polonais.

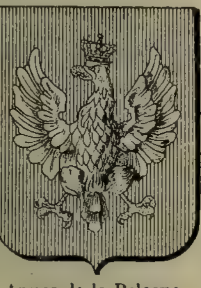

Armes de la Pologne.

Malgré ces malheurs répétés, le patriotisme polonais subsistait, et les persécutions endurées par les Polonais de Prusse ou de Russie ne faisaient qu'aviver encore le désir de l'indépendance. Aussi dès le lendemain de l'entrée de la Russie dans la Grande Guerre, le tsar Nicolas II promit-il aux Polonais de réaliser leur rêve (août 1914) ; mais cette promesse ne fut pas tenue. Pour s'attacher les Polonais, les Austro-Allemands reconnurent alors l'indépendance de l'ancien « Royaume du Congrès » de 1815, presque exclusivement composé de territoires conquis par eux sur les Russes (5 nov. 1916). Quant aux Alliés, c'est après la chute du tsarisme, la mort de Nicolas II et les premiers agissements des bolcheviks, qu'ils reconnurent à la Pologne le droit à l'existence et l'accès à la mer (déclaration de Versailles, 3 juin 1918). Lors de l'armistice du 11 novembre suivant, qui les oubliait, les Polonais procédèrent eux-mêmes à la libération de leur territoire, et les traités de 1919 (Versailles et Saint-Germain-en-Laye) leur donnèrent différents pays polonais qui avaient appartenu à la Prusse et à l'Autriche, et les ajoutèrent à l'ancien grand-duché russe de Varsovie. Ainsi fut constituée la Pologne actuelle, sans Dantzig ni bien des pays qui lui appartenaient jadis. Elle est très différente de l'ancienne *Reczpopolita* du XVIIIe siècle (avant les trois partages), bornée au N. par la Prusse et la mer Baltique, à l'E. par la Russie, au S. par la Turquie et la Hongrie, à l'O. par la Prusse (Silésie, Brandebourg, Poméranie). Plusieurs plébiscites et un arbitrage de la Société des nations (1920-1921) ont encore réduit son territoire, à l'avantage de l'Allemagne et de la Tchécoslovaquie.

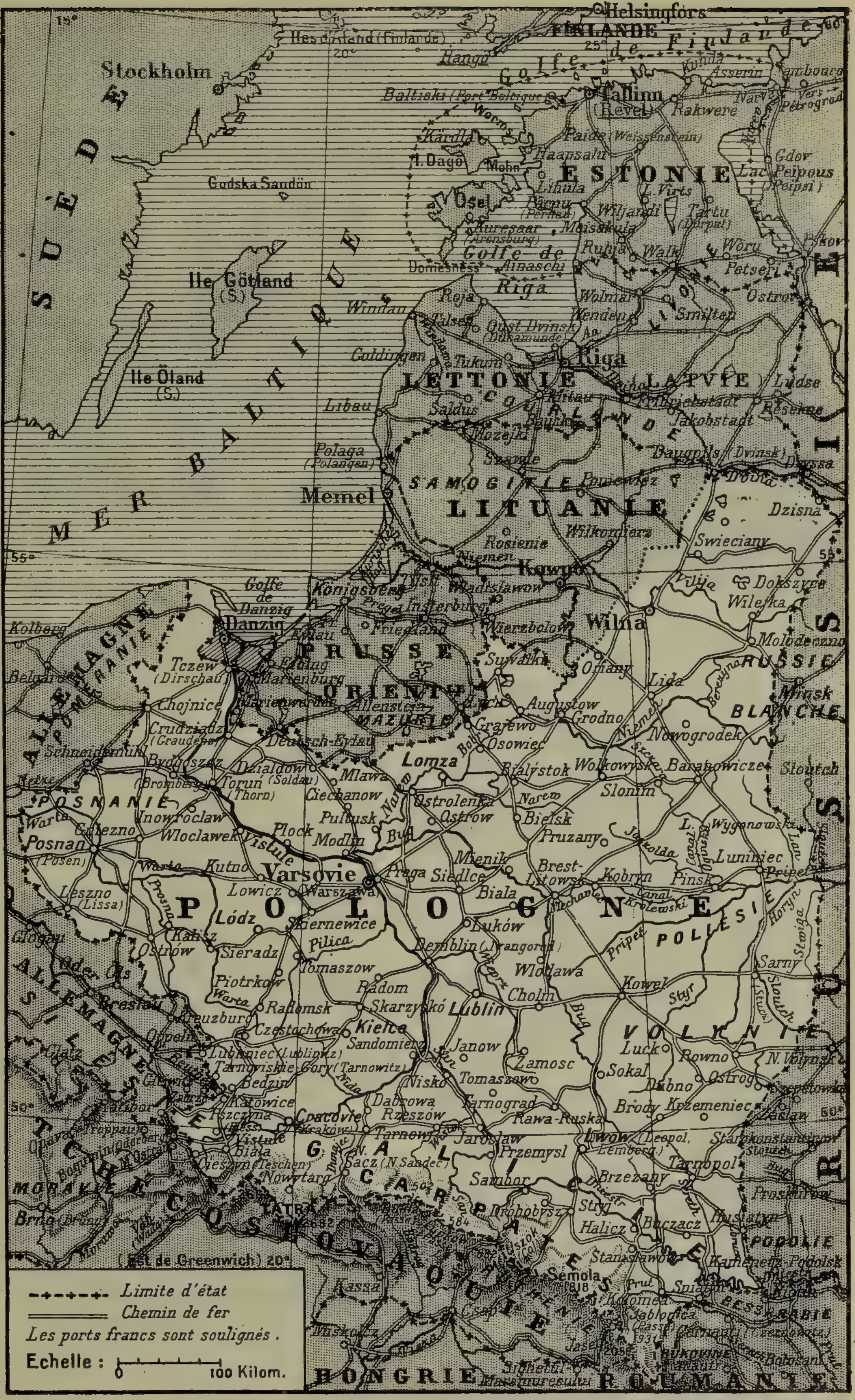

Carte de Pologne.

Les débuts de l'existence du nouvel Etat ont été rendus très difficiles par la mauvaise volonté de l'Angleterre à son égard et par des guerres sur toutes ses frontières avec des voisins désireux de s'étendre au détriment de la Pologne ou de la détruire : Tchécoslovaques, Hongrois de Bela Kun, Ukrainiens, Bolcheviks russes surtout. Ces derniers faillirent anéantir la Pologne renaissante ; mais, vaincus à la bataille de Varsovie et rejetés hors du pays, ils signèrent la paix de Riga (oct. 1920). Depuis lors, la Pologne a travaillé sans succès à régler son conflit de frontières avec la Lituanie et a continué d'organiser sa vie intérieure.

— *Gouvernement.* Le gouvernement est de forme républicaine beaucoup plus marquée que ne l'était celui de l'ancienne « république du royaume de Pologne ». Le chef de l'Etat, président de la République polonaise, exerce le pouvoir exécutif avec l'assistance d'un conseil des ministres responsable ; le pouvoir législatif appartient à la Diète et au Sénat ; le pouvoir judiciaire est confié à des tribunaux indépendants. Membres de la Diète et sénateurs sont élus au suffrage universel direct, par les citoyens polonais des deux sexes, âgés soit de 21 ans (Diète), soit de 30 ans (Sénat).

— *Langue.* Le polonais se rattache à la branche occidentale des langues slaves ; il est parlé par environ 22 millions d'individus. Il comprend plusieurs dialectes : le grand-polonais, le masurien, le petit-polonais, le polonais-lituanien et le polonais-silésien ou polonais-prussien. Le polonais littéraire a une phonétique assez compliquée et un alphabet défectueux. L'écriture polonaise, riche en consonnes-lettres, donne à la langue l'apparence de la dureté ; en réalité, le polonais est plus doux que l'allemand pour une oreille française.

— *Littér.* Les premiers monuments littéraires polonais sont écrits en latin : telles sont les chroniques de Martin Gallus, de Cholewa, de Swoboda (XIIe s.), de Kadlubek, de Bogufal, de Martin Polonus (XIIIe s.). On doit mentionner aussi les recueils (en polonais) de contes populaires, dont l'origine est souvent inconnue. Avec le règne de Casimir le Grand, fondateur de l'université de Cracovie, s'ouvre une ère nouvelle, illustrée par Jean Dlugosz, Jean de Glogau, Copernic, etc. Sous les Jagellons, la langue polonaise prend une grande expansion, grâce surtout aux hussites et aux réformés. Avec Jean Kochanovski, la langue s'épure et, en même temps, la poésie latine est cultivée avec succès par Janicki, Krzycki, Klonowicz, Szymonowicz, Zimorowicz. Le XVIIe siècle et le commencement du XVIIIe sont des époques de décadence. Mais il se produit sous le règne de Stanislas-Auguste une sorte de Renaissance ; avec les poètes Naruszewicz, Krasicki, *le Boileau* et *le Voltaire* de la Pologne, Trembecki, Karpinski, Kniaznin, Niemcewicz ; les historiens Waga, Krajewski, Jodlowski, Jezierski, Bohomelec, Lojko, etc.

En 1801 se fonda, à Varsovie, la Société des amis des sciences. Sniadecki, Lelewel, Felinski, Brodzinski contribuèrent alors au progrès intellectuel et littéraire, jusqu'au jour où la Pologne devait avoir son grand chantre national et romantique : Adam Mickiewicz, et toute une phalange de poètes : Malczèwski, Bohdan Zaleski, Goszcrynski, Sigismond Kresinski, Jules Slowacki, Vincent Pol, Kondratowicz, Lenartowicz, Ujezski, L. Sowinski. La révolution de 1830 donna une signification particulière à la poésie polonaise. A la fin du XIXe siècle, des poètes de talent ont continué la tradition : Asnyk, Sowinski, Mme Konopnicka, Tetmajer, Kasprowicz, mais surtout Stanislas Wyspianski ; puis Oppman, Miriam (Przesmycki). Toutefois, ce sont surtout les romanciers qui ont contribué à maintenir la vitalité de la langue et du patriotisme, Kraszewski, Henryk Sienkiewicz, l'auteur de *Quo vadis?*, Chodzko, Rzewuski, Mme Orzeszko, B. Prus, Przybyszewski, Sierokomski, Swientochowski, Vladislas Reymont, Zeromski, Sieroszewski, Weyssenhoff, etc. Citons, enfin, les auteurs dramatiques Fredro, Joseph Szujski, Balucki, Rapacki, les historiens Kalinka, Klaczko (en français), etc., les philosophes Struve et Pawlicki, etc.

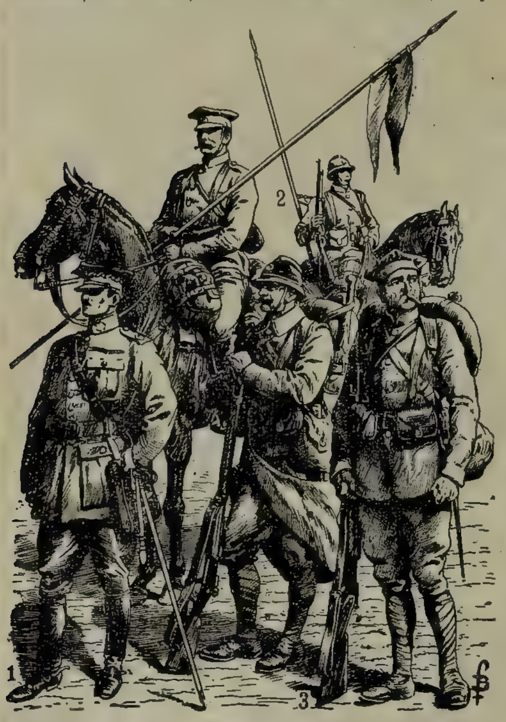

Soldats polonais : 1. Officier d'état-major ; 2. Cavalerie ; 3. Infanterie.

— *Bx-arts*. Le régime de guerres et d'invasions auquel fut soumise la Pologne ne permit pas le développement d'un art original. La plupart des monuments remarquables ont été construits par des Italiens. Guy Stwosz, qui s'est formé dans les ateliers français, est au XVe siècle le plus grand sculpteur polonais. Parmi les peintres, citons au XVIIIe siècle Czechowicz, Smuglewicz, Orlowski, Simler ; au XIXe siècle, Rodakowski, Grotger, Gorecki, Siemiradzki, Mateïko, Max et Alexandre Gurymski, Joseph Chelmonski, etc.

L'hymne national polonais fut composé vers 1796. La musique est de Michel Cléophas Oginski et les paroles, changées à diverses époques, sont de Joseph Wybicki. C'est une mélodie gaie, rythmée en trois-huit, qui n'exhale ni plaintes ni reproches, mais clame : haut les cœurs, en avant pour la liberté, pour la cause sacrée !

**Pologne** (*guerre de la succession de*). V. SUCCESSION.

**Polonais, e** [*nè, è-ze*], habitant ou originaire de Pologne : *les Polonais*. Adjectiv. : *les émigrants polonais*. N. m. Langue parlée en Pologne. N. f. Danse nationale des Polonais, exécutée sur un air à trois temps et d'un mouvement modéré. Air sur lequel on l'exécute. Redingote à collet droit et à brandebourgs. Costume féminin en usage au XVIIIe siècle.

— ENCYCL. Les Polonais constituent un groupe de la race slave, dont le prototype semble être le montagnard des Karpathes, le *Goral*, brachycéphale, de taille moyenne, de teint généralement clair. Plus on s'éloigne de cette région, plus le type se transforme et accuse des mélanges. Les Grands-Polonais, les Mazoviens ou Mazures, les Petits-Polonais et les Cassoubes du littoral de la Baltique, voilà les principales subdivisions du groupe polonais, dont les membres sont en immense majorité catholiques romains et parlent pour la plupart la langue polonaise. Il existe des Polonais en dehors du territoire de la Pologne, surtout en Prusse-Orientale et à Dantzig, aux confins orientaux de l'Allemagne (en Silésie entre autres) et de la Tchécoslovaquie, en Russie et en Lituanie.

**Polonceau** [*sô*] (Antoine-Rémi), ingénieur français, né à Reims, m. à Roche (1778-1847). On lui doit d'intéressantes recherches sur l'amélioration des routes. — Son fils BARTHÉLEMY, né à Chambéry, m. à Viry-Châtillon (1813-1859), ingénieur, s'est distingué dans la construction des chemins de fer, locomotives, etc.

**polonisme** [*nis-me*] n. m. Sympathie pour la cause des Polonais.

**polonium** [*ni-om'*] n. m. (de *Pologne*, pays d'origine de Mme Curie). Première substance radioactive, voisine du bismuth, découverte par Pierre Curie et Mme Curie (1898) dans la pechblende où elle accompagne le radium : *le polonium semble être identique à un produit de désintégration du radium, le radium F.*

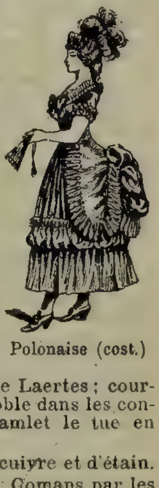

Polonaise (cost.)

**Polonius**, personnage de Shakespeare ; le père d'Ophélie et de Laertes ; courtisan léger et bavard, parfois très noble dans les conseils qu'il donne à ses enfants. Hamlet le tue en croyant tuer le roi.

**polosse** [*lo-se*] n. m. Alliage de cuivre et d'étain.

**Polowtses**, nom donné aux Comans par les chroniqueurs russes.

**polowtsien, enne** adj. Relatif aux Polowtses : *danses polowtsiennes*.

**Poltava** ou **Pultava**, v. de la Russie méridionale, ch.-l. de gouv., sur la *Poltawka ;* 84.000 h. Charles XII, roi de Suède, y fut vaincu en 1709 par Pierre le Grand. Poltova a été prise par les Allemands pendant la Grande Guerre (mars 1918), et par le général Denikine au cours de sa campagne antibolcheviste de 1919. — Le gouv. a 3.700.000 h. Grande production de céréales.

**poltron, onne** [*o-ne*] adj. et n. (ital. *poltrone*). Sujet à la peur ; sans courage. *Véner. Oiseau poltron*, oiseau que l'on ne peut parvenir à dresser, ou celui auquel l'on a coupé les ongles de derrière. ANT. **Brave, courageux.**

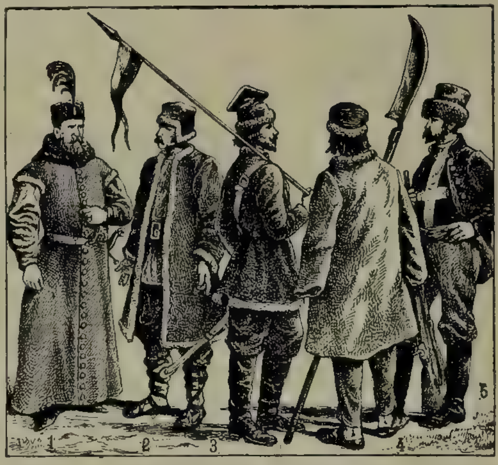

Polonais : 1, 2. Noble et paysan du XVIe siècle ; 3, 4, 5. Soldat et paysans (insurrection de 1863).

**poltroniser** [*zé*] v. a. Faire le poltron. (Vx.)

**poltronnement** [*tro-ne-man*] adv. En poltron.

**poltronnerie** [*tro-ne-rî*] n. f. Lâcheté. ANT. **Bravoure, courage.**

**Poltrot de Méré** [*trô*] (Jean de), gentilhomme protestant, né en Angoumois, m. à Paris (vers 1537-1563). Il assassina le duc François de Guise devant Orléans, et fut écartelé un mois après.

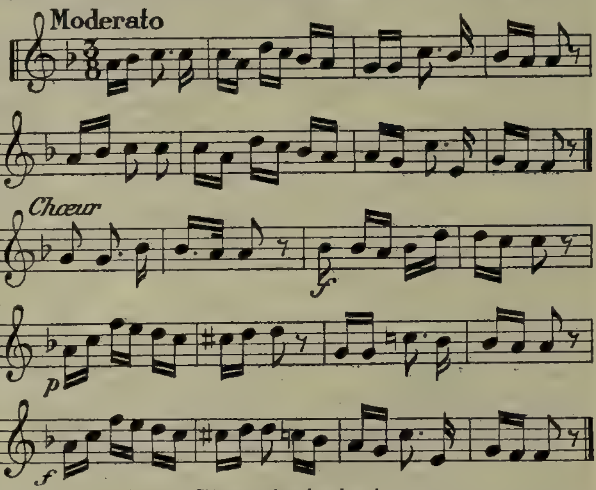

Chant national polonais.

**Polus** [*luss*], acteur athénien du siècle de Périclès. Un jour qu'il jouait le rôle d'Electre portant l'urne qui était censée contenir les cendres d'Oreste, il parut sur le théâtre avec l'urne renfermant les cendres de son fils, qui venait de mourir.

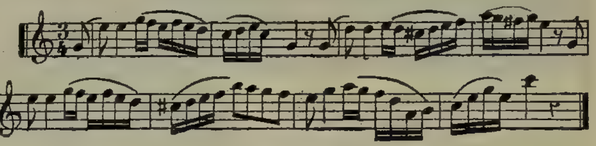

Polonaise.

**poly** préf. qui signifie *nombreux*, et qui vient du gr. *polus*, même sens.

**polyacanthe** adj. (du préf. *poly*, et du gr. *akantha*, épine). *Bot.* Qui est garni de nombreuses épines.

**polyactiniaires** [*ni-è-re*] n. m. pl. (du préf. *poly*, et de *actinie*). *Zool.* Syn. de ZOANTHAIRES.

**polyadelphe** [*dèl-fe*] adj. (du préf. *poly*, et du gr. *adelphos*, frère). *Bot.* Se dit des étamines concrescentes en plusieurs faisceaux par leurs filets.

**polyadelphie** [*del-fî*] n. f. Etat d'une plante polyadelphe.

**polyakène** adj. (du préf. *poly*, et de *akène*). Qui est composé de plusieurs akènes. N. m. *Bot.* Fruit composé de plusieurs akènes.

**polyandre** adj. (du préf. *poly*, et du gr. *anêr, andros*, homme). Qui a plusieurs maris. *Bot.* Se dit d'une plante qui a plusieurs étamines.

**polyandrie** [*drî*] n. f. (de *polyandre*). Etat d'une femme qui est mariée à plusieurs hommes : *la polyandrie est encore admise chez certains peuples de l'Inde.*

**polyandrique** adj. Qui appartient à la polyandrie.

**polyanthe** adj. (du préf. *poly*, et du gr. *anthos*, fleur). *Bot.* Qui porte des fleurs nombreuses.

**polyarchie** [*chî*] n. f. (du préf. *poly*, et du gr. *arkhê*, commandement). Gouvernement de plusieurs.

**polyarchique** adj. Qui appartient à la polyarchie.

**polyargirite** n. f. Antimonio-sulfure naturel d'argent.

**polyarthrite** n. f. (du préf. *poly*, et du gr. *arthron*, articulation). Affection inflammatoire, portant simultanément sur plusieurs articulations.

**polyarticulaire** [*lè-re*] adj. Qui affecte plusieurs articulations.

**polyatomicité** n. f. Etat d'un composé polyatomique.

**polyatomique** adj. (du préf. *poly*, et de *atome*). Se dit d'un corps susceptible de se combiner avec plusieurs corps monoatomiques, ou plusieurs atomes d'un même corps.

**polybasique** [*zi-ke*] adj. (du préf. *poly*, et de *basique*). Se dit des acides renfermant plusieurs atomes d'hydrogène, remplaçables par des valences métalliques.

**polybasite** [*zi-te*] n. f. Sulfure naturel antimonié et arsénié de cuivre et d'argent.

**Polybe**, historien grec, né à Mégalopolis en Arcadie, entre 210 et 205 av. J.-C., m. vers 125 ; auteur d'une *Histoire générale* de son temps, modèle de narration serrée, substantielle, philosophique, dont il ne reste que cinq livres entiers, et qui est une des œuvres les plus profondes de l'antiquité ; fils de Lycortas, qui fut l'ami de Philopœmen. Polybe, après avoir été un des chefs de la ligue Achéenne, demeura seize ans à Rome, où il fréquenta la maison des Scipions, voyagea en Gaule, en Espagne, en Libye, et essaya vainement, en 146, de prévenir la révolte de la Grèce.

**polybie** [*bî*] n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, renfermant de petits crabes des mers froides, et dont une espèce habite les côtes de la Manche.

**polybothris** [*triss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, renfermant de jolis buprestes de Madagascar.

**Polycarpe** (saint), évêque de Smyrne et martyr ; m. à Smyrne vers 169. On a de lui une *Epître* aux chrétiens de Philippes, qui est un document historique précieux. Fête le 26 janvier.

**polycarpellé** [*pèl-lé*], **e** adj. (du préf. *poly*, et de *carpelle*). *Bot.* Dont le fruit provient de plusieurs carpelles soudés ensemble.

**polycellulaire** [*sèl-lu-lè-re*] adj. (du préf. *poly*, et de *cellule*). Qui a de nombreuses cellules.

**polychètes** [*kè-te*] n. m. pl. Ordre d'annélides, comprenant ceux qui ont une tête distincte, comme les néréides, les serpules, etc., par opposition aux *oligochètes*. S. un *polychète*.

— ENCYCL. Les annélides polychètes sont pour la plupart des vers marins, parfois phosphorescents, pourvus de tentacules, de cirres et de branchies. On les subdivise en *tubicoles* ou *sédentaires* et *néréides* ou *errants*.

**polycholie** [*ko-lî*] n. f. (du préf. *poly*, et du gr. *kholê*, bile). Surabondance de bile.

**polychroïque** [*kro-i-ke*] adj. Qui présente le phénomène du polychroïsme.

**polychroïsme** [*kro-is-me*] n. m. (du préf. *poly*, et du gr. *khroa*, couleur). Phénomène qui a lieu quand un corps transparent, à travers lequel on regarde, manifeste des couleurs différentes, suivant le sens dans lequel la lumière le pénètre.

**polychroïte** n. f. Variété de cordiérite.

**polychrome** [*kro-me*] adj. (du préf. *poly*, et du gr. *khrôma*, couleur). De diverses couleurs, en parlant d'un dessin, d'une impression, etc. : *vase polychrome*. ANT. **Monochrome.** N. m. Syn. de PYROMORPHITE.

**polychromie** [*kro-mî*] n. f. (de *polychrome*). Etat d'un corps dont les parties offrent des couleurs diverses. Art qui se rattache à celui de la peinture décorative, dans un bâtiment architectural.

**polychromiser** [*kro-mi-zé*] v. a. (dé *polychrome*). Peindre de plusieurs couleurs.

**polychromisme** [*kro-mis-me*] n. m. (de *polychrome*). Fonction que possèdent certaines bactéries chromogènes de donner des pigments de diverses couleurs.

**Polyclète**, statuaire et architecte grec du IVe siècle av. J.-C., né à Sicyone ou à Argos ; auteur du *Diadumenos* et du *Doryphore*, qu'on a surnommé le *Canon de Polyclète*.

**polyclinique** n. f. (du préf. *poly*, et de *clinique*). Clinique où l'on soigne plusieurs sortes de maladies. (Ne pas confondre avec *policlinique*.)

**polycopie** [*pî*] n. f. (du préf. *poly*, et de *copie*). Procédé permettant de reproduire une écriture déjà décalquée sur une couche de gélatine, en y appliquant une feuille blanche de papier.

— ENCYCL. La pâte à polycopie est composée de la façon suivante : délayer 50 grammes de sulfate de baryte dans 500 grammes d'eau froide. Décanter le liquide au bout de quelque temps. Ajouter 100 grammes de dextrine et 1.000 grammes de gélatine dissoute au préalable dans une très faible quantité d'eau bouillante. Agiter le mélange sans cesse, et couler le tout dans une boîte en zinc, à bords peu relevés.

**polycopiste** [*pis-te*] n. m. Qui fait de la polycopie.

**polycrase** [*kra-ze*] n. m. Minéral complexe, renfermant du niobium, de l'uranium et des terres du groupe yttria.

**Polycrate**, tyran de Samos, ami et protecteur d'Anacréon, d'Ibicus, etc., mis en croix en 522 av. J.-C. Les anciens se défiaient de la Fortune quand elle s'opiniâtrait à favoriser quelqu'un. Polycrate, qui avait joui pendant quarante ans d'une félicité non interrompue, s'inquiéta enfin d'un bonheur si constant, et, croyant conjurer les coups de l'adversité par une perte considérable, il lança dans la mer un anneau auquel il attachait le plus grand prix. La Fortune n'accepta point ce sacrifice volontaire ; l'anneau, retrouvé dans le corps d'un poisson, fut rapporté au tyran, dont les pressentiments ne devaient pas tarder à se justifier : Oronte, lieutenant de Darius, s'empara de Samos, prit le tyran et le fit crucifier.

**polyculture** n. f. (du préf. *poly*, et de *culture*). Forme d'agriculture régionale, qui comprend l'exploitation simultanée de plusieurs produits. ANT. **Monoculture.**

**polycythémie** [*mî*] n. f. (du préf. *poly*, et du gr. *kutos*, cellule, et *haima*, sang). Affection caractérisée par l'augmentation du nombre des globules rouges du sang et l'hypertrophie de la rate.

**polydactyle** adj. et n. (du préf. *poly*, et du gr. *daktulos*, doigt). Qui a des doigts surnuméraires.

**polydactylie** [*lî*] n. f. (de *polydactyle*). Monstruosité caractérisée par l'existence d'un ou de plusieurs doigts surnuméraires : *la polydactylie est plus fréquente à la main qu'au pied.*

**Polydamas** [*mass*], athlète thessalien, d'une force prodigieuse. Il périt écrasé, en voulant sou

une roche énorme qui se détachait d'une
e.

**lydesme** [*dès-me*] n. m. *Bot.* Genre de
pignons microscopiques, formant des taches
tres sur les végétaux (chou-rave). *Zool.* Genre
yriapodes chilognathes, renfermant des ani-
allongés, qui vivent sous les feuilles mortes,
ousses, enroulés en cercle. (Une espèce, com-
en France, le *polydesmus complanatus*, atta-
ouvent les carottes.)

**lydipsie** [*sî*] n. f. (du préf. *poly*, et du grec
, soif). Symptôme morbide, consistant en une
xagérée.

**lydore,** fils de Priam et d'Hécube. Selon
le, il aurait été assassiné par Polymnestor, roi
race, qui aurait voulu s'emparer des trésors
Priam lui avait confiés. En débarquant sur la
le Thrace, Enée vit couler le sang d'un myrte
il venait d'arracher une branche, et l'ombre de
lore lui apprit ce qui s'était passé.

**lydymite** n. f. Sulfure naturel de nickel,
fer et cobalt.

**lyèdre** adj. (du préf. *poly*, et du gr. *edra*,
*Géom.* Se dit d'un solide à plusieurs faces. N.
*n polyèdre régulier.*

Encycl. *Géom. Angle polyèdre.* On appelle
la figure formée dans l'espace par plusieurs
ASB, BSC, CSD,
e coupent deux à
suivant les droites
B, SC, SD, lesquel-
oncourent toutes en
me point S ; suivant
y a trois, quatre,
etc., faces l'angle
le nom d'*angle triè-*
*ngle tétraèdre*, *an-*
*entaèdre*, etc. Les
ections des plans
les *arêtes* de l'angle
dre ; les angles for-
ar les arêtes consécutives sont les *faces* de l'angle
dre, le point commun aux arêtes est le *sommet.*
angle polyèdre est *convexe* lorsqu'il est situé
ntier d'un même côté du plan de chacune de
ces. Dans le cas contraire, il est *concave.* Si
rolonge toutes les arêtes d'un angle polyèdre
là du sommet, on obtient un second angle po-
e, que l'on appelle *angle polyèdre symétrique*
*emier.* Deux angles polyèdres symétriques ont
eurs éléments (faces et dièdres) égaux chacun
cun, mais ces éléments ne sont pas disposés de
me façon, de sorte que ces angles polyèdres ne
as superposables.

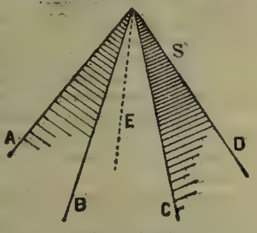

Angle polyèdre.

démontre en géométrie que :
*ns tout angle polyèdre, une face quelconque est*
*etite que la somme de toutes les autres ;*
*ns un angle polyèdre convexe, la somme des*
*est inférieure à quatre angles droits.*

*Polyèdre.* Un polyèdre est un solide limité de
s parts par des plans. Ces plans, en se limitant
ellement, constituent les *faces* du polyèdre ; les
sections en
les *arêtes*,
s points de
ontre de
intersec-
sont les
*ets.* Un po-
e est *con-*
lorsqu'il
du même
le chacune
s faces pro-
e indéfini-
; dans le cas contraire, il est concave. Les
dres de quatre, cinq, six, huit, etc. faces sont
és *tétraèdres*, *pentaèdres*, *hexaèdres*, *octaè-*
etc. Un polyèdre est dit *régulier* lorsque toutes
ces sont des polygones réguliers égaux, et que
ses angles dièdres sont égaux.

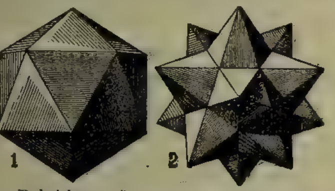

Polyèdres : 1. Icosaèdre régulier ; 2. Dodécaèdre régulier à faces étoilées.

**lyédrique** adj. Qui a la forme d'un po-
e : *cristal polyédrique.*

**lyembryonie** [*an, nî*] n. f. (du préf. *poly*,
*embryon*). Formation de plusieurs embryons
e même ovule.

**lyen** [*li-in*], rhéteur et écrivain militaire
né en Macédoine, auteur des *Stratagèmes* ou
*s de guerre*, compilation intéressante (IIe s.).

**lyergue** [*èr-ghe*] n. m. Genre d'insectes hy-
ptères porte-aiguillon, répandus sur l'hémi-
e boréal.

Encycl. Les polyergues (*polyergus*) sont des
nis robustes, belliqueuses. Elles réduisent en
vage d'autres fourmis, qu'elles prennent souvent
tat de nymphes et qui sont chargées de con-
re la fourmilière et d'en nourrir les habitants.
*olyergue roux* est commun dans le centre de la
ce.

**olyeucte** (saint), centurion romain, marty-
à Mélitène en Arménie vers 254 ou 259. Fête le
vrier.

**lyeucte,** tragédie en cinq actes, en vers, de
re Corneille, à sujet chrétien (1643). — Polyeucte
usé Pauline, fille de Félix, proconsul romain,
l'ordre de l'empereur Décius de poursuivre les
tiens. Entraîné au baptême par son ami Néar-
Polyeucte, dans son ardeur de néophyte, brise
doles ; il est jeté en prison. Il veut abandonner
épouse à Sévère, favori de Décius, naguère
é de Pauline et qui l'aime. Mais Pauline déclare
Polyeucte mort, Sévère ne doit jamais préten-
devenir son époux. Polyeucte est mis à mort, sur
re de Félix. Mais sa mort entraîne Pauline vers
aptême et, bientôt après, Félix lui-même. Cette
édie est peut-être la plus parfaite de Corneille.
line est une de ses plus nobles créations. (V. Pau-
.) Beaucoup de vers de *Polyeucte* sont dans tou-
es mémoires :

A raconter ses maux, souvent on les soulage...
Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne...
Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée...

e cette tragédie, J. Barbier et M. Carré, ont tiré un
et d'opéra en cinq actes, musique de Gounod (1878).

**olygalacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes
tylédones dialypétales supérovariées, compre-
t de nombreux genres des régions tempérées, et
t le *polygale* est le type. S. une *polygalacée.*

**polygale** ou **polygala** n. m. Genre de polygalacées, renfermant des herbes ou des arbrisseaux des régions tempérées, à feuilles alternes, à fleurs irrégulières, réunies en épis ou en grappes. (On utilise la racine du *polygale de Virginie* comme diurétique, expectorante et purgative.)

**polygame** n. (du préf. *poly*, et du gr. *gamos*, mariage). Homme marié à plusieurs femmes, ou femme mariée à plusieurs hommes en même temps (dans ce dernier cas, on dit plutôt polyandre) : *les musulmans sont polygames.* Adj. *Bot.* Se dit des plantes qui portent sur le même pied des fleurs mâles et des fleurs femelles.

**polygamie** [*mî*] n. f. Etat des polygames : *la polygamie n'existe pas chez les peuples chrétiens.* *Bot.* Etat d'une plante polygame.

— Encycl. *Sociol.* La polygamie a des origines diverses, dont les principales sont : le désir d'avoir une progéniture nombreuse ; l'habitude de confier tous les travaux manuels aux femmes ; l'esclavage ; la guerre. Elle est proportionnée à la richesse et à la puissance des hommes, et souvent réservée aux chefs. Chez les peuples non civilisés elle est le régime de toute l'Afrique, et elle est presque la règle dans la Polynésie, la Malaisie, l'Amérique du Nord et du Sud, et en Asie de beaucoup des tribus aborigènes de l'Inde et des nomades des plaines septentrionales. D'ailleurs, la plupart des peuples civilisés l'ont pratiquée jusqu'à une époque assez avancée ; les peuples musulmans l'ont conservée. Cependant, la polygamie voit se restreindre sans cesse son domaine, en même temps que s'accroît la civilisation. Seuls, les *mormons* ont cru que la polygamie était un progrès.

**polygamique** adj. Qui a rapport à la polygamie.

**polygénétique** adj. Se dit de colorants qui donnent des teintes différentes selon les mordants employés : *la garance est un colorant polygénétique : elle donne une laque violette avec le fer, et rouge avec l'aluminium.*

**polygénie** [*nî*] n. f. (du préf. *poly*, et du gr. *genos*, production). Multiplicité des espèces humaines.

**polygénique** adj. Qui a rapport au polygénisme.

**polygénisme** [*nis-me*] n. m. (de *polygénie*). Doctrine suivant laquelle les grandes races humaines sont des espèces distinctes, apparues avec les caractères fondamentaux qu'on leur connaît aujourd'hui.

**polygéniste** [*nis-te*] n. m. Partisan du polygénisme.

**polyglobulie** [*lî*] n. f. Accroissement anormal du nombre des globules rouges du sang.

**polyglotte** [*glo-te*] adj. (du préf. *poly*, et du gr. *glotta*, langue). Se dit des ouvrages écrits en plusieurs langues : *bible polyglotte.* N. et adj. Personne qui parle plusieurs langues : *une polyglotte ; interprète polyglotte.*

**Polygnote,** peintre grec, né dans l'île de Thasos au ve siècle av. J.-C., loué par les anciens à l'égal de son contemporain Phidias. Il décora, à Athènes, les Propylées. Aristote vantait surtout l'élévation morale de ses œuvres.

**polygonacées** [*sé*] n. f. pl. *Bot.* Famille de dicotylédones apétales, dont la renouée (*polygonum*) est le type. S. une *polygonacée.*

**polygonal, e, aux** adj. (de *polygone*). Qui a plusieurs angles. Dont la base est un polygone.

**polygonate** n. m. Genre de liliacées asparaginées, renfermant des plantes rhizomateuses, voisines des muguets et propres aux régions tempérées : *le polygonate vulgaire ou sceau de Salomon est commun dans les bois d'Europe.*

**polygone** [*gho-ne*] n. m. (du préf. *poly*, et du gr. *gônia*, angle). Portion de surface plane, limitée de toutes parts par des lignes droites. *Polygone curviligne*, celui dont les arêtes sont des courbes. Ancien nom des champs de tir et de manœuvre de l'artillerie.

— Encycl. On dit qu'un polygone est *convexe* lorsque l'un quelconque de ses côtés prolongé laisse le polygone tout entier d'un même côté par rapport à lui ; dans le cas contraire, il est dit *concave.* Les lignes droites qui le limitent sont les *côtés ;* l'intersection de deux côtés consécutifs est un *sommet.* Dans un polygone convexe, la somme des angles intérieurs est égale à autant de fois deux droits qu'il y a de côtés, moins deux. Toute droite joignant deux sommets nonconsécutifs d'un polygone est une *diagonale.* On dit qu'un polygone est régulier lorsqu'il a ses angles égaux et ses côtés égaux. Les polygones réguliers concaves sont dit *étoilés.* Tout polygone régulier peut être inscrit dans un cercle, et circonscrit à un autre cercle ; le rayon du cercle circonscrit est dit *rayon* du polygone, celui du cercle inscrit *apothème* du polygone. L'aire d'un polygone régulier convexe s'obtient en multipliant le demi-périmètre du polygone par l'apothème.

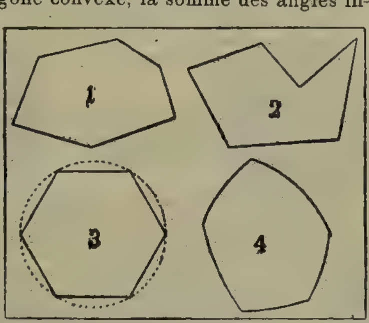

Polygones : 1. Convexe ; 2. Concave ; 3. Régulier ; 4. Curviligne.

Pour obtenir l'aire d'un polygone quelconque, on le divise en triangles, trapèzes, etc., dont on évalue séparément les aires.

— *Mécan. Polygone funiculaire.* On appelle ainsi un système de points reliés par des cordons flexibles et inextensibles, et soumis en même temps à des forces quelconques. Le câble qui supporte les tringles d'un pont suspendu peut être assimilé à un polygone funiculaire.

**polygonum** [*nom'*] n. m. *Bot.* Nom scientifique de la *renouée.*

**polygraphe** n. (du préf. *poly*, et du gr. *graphein*, écrire). Auteur qui écrit sur des sujets variés : *le polygraphe est souvent un écrivain superficiel.* Machine qui exécute simultanément plusieurs copies d'un même écrit. Adjectiv. : *œuvres polygraphes.*

**polygraphie** [*fî*] n. f. (de *polygraphe*). Partie d'une bibliothèque, qui comprend les œuvres polygraphes.

**polygraphique** adj. Qui a rapport à la polygraphie.

**polygreffe** [*grè-fe*] n. m. (du préf. *poly*, et de *greffe*). Instrument de viticulteur, au moyen duquel on peut exécuter tous les genres de greffe.

**polyhalite** n. f. Sulfate naturel de potassium, calcium et magnésium.

**polyhydrite** n. f. Silicate naturel hydraté de fer.

**polylogie** [*jî*] n. f. (du préf. *poly*, et du gr. *logos*, discours). Talent de parler sur beaucoup de sujets différents. (Peu us.)

**polylymphie** [*lin-fî*] n. f. (du préf. *poly*, et de *lymphe*). Surabondance de la lymphe.

**polylite** n. f. Variété noire de pyroxène.

**polymastie** [*mas-tî*] n. f. (du préf. *poly*, et du gr. *mastos*, mamelle). Anomalie qui consiste en l'apparition de mamelles supplémentaires.

**polymathie** [*tî*] n. f. (du pr. *poly*, et du gr. *mathein*, apprendre). Savoir qui embrasse beaucoup de connaissances diverses.

**polymathique** [*ti-ke*] adj. Qui a rapport à la polymathie. *Ecole polymathique*, où l'on enseigne beaucoup de sciences.

**polymère** adj. Se dit de corps offrant le phénomène de la polymérie.

**polymérie** [*rî*] n. f. (du préf. *poly*, et du gr. *meros*, partie). Isomérie des corps formés par la réunion de plusieurs molécules en une seule.

**polymérisation** [*za-si-on*] n. f. Etat des corps polymères.

**polymériser** [*zé*] v. n. Devenir polymère.

**polymérisme** [*ris-me*] n. m. (de *polymérie*). Théorie suivant laquelle les parties du corps et le corps tout entier des organismes sont formés par la répétition d'une même unité diversement modifiée.

**polymètre** n. m. (du préf. *poly*, et du gr. *metron*, mesure). Eprouvette à plusieurs échelles graduées pour des mesures de différente nature. Hygromètre particulier donnant, pour un état hygrométrique donné, la tension de vapeur dans l'air ambiant, et le point de rosée.

**polymignite** n. f. Titano-zirconate naturel de fer et de calcium, avec métaux du groupe yttria.

**polymitarcys** [*siss*] n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, renfermant des éphémères des régions chaudes et tempérées : *le polymitarcys vierge vole parfois en immenses essaims sur les quais parisiens de la Seine.*

**polymnie** [*lim'-nî*] n. f. Genre de composées hélianthées, comprenant de grandes herbes et des arbustes d'Amérique, à fleurs réunies en capitules terminaux : *les tubercules du polymnia edulis* (*poire de terre Cochet*) *sont alimentaires.*

**Polymnie,** une des neuf Muses, qui présida tour à tour aux hymnes ou chants en l'honneur des dieux, à la faculté d'apprendre ou de se souvenir, puis, sous l'empire romain, à l'art mimique. On la représente dans l'attitude de la méditation.

**Polymnie**, statue antique, au Louvre ; — autre statue, au musée de Berlin.

**polymorphe** adj. (du préf. *poly*, et du gr. *morphê*, forme). Qui se présente sous diverses formes.

**polymorphisme** [*fis-me*] n. m. (de *polymorphe*). *Biol.* Propriété que possèdent certaines espèces de revêtir des formes différentes, sans changer de nature. (V. dimorphisme.)

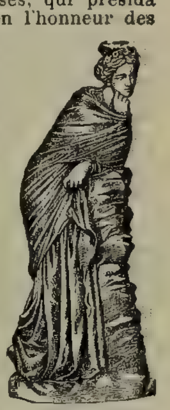

Polymnie.

**Polynésie** [*zî*], une des grandes divisions de l'Océanie, qui comprend toutes les terres dispersées dans le Pacifique, et dont les principales îles, souvent de formation volcanique ou corallienne, rangées en longues traînées, sont : les *Marshall*, les *Hawaï*, les *Marquises*, les *Touamotou*, les *îles de la Société*, les *Toubouaï*, l'*archipel de Cook*, les *Tonga*, les *Samoa*, etc. ; on excepte la Nouvelle-Guinée. Le climat est chaud, très égal. Les habitants (*Polynésiens*) constituent une belle race brun olivâtre, probablement d'origine malaise ; ils sont en voie de disparition. (V. Océanie.) Toutes les îles de la Polynésie sont actuellement placées sous l'autorité de métropoles européennes (Angleterre, France) ou américaines (Etats-Unis, Chili) qui les gouvernent directement. Seules, les anciennes Samoa allemandes sont administrées, au nom de la Société des nations, par la Nouvelle-Zélande, à qui a été confié le mandat prévu par le Pacte de la Société des nations.

**Polynésien, enne** [*zi-in, è-ne*], originaire ou habitant de la Polynésie : *les Polynésiens.* Adjectiv. : *mœurs polynésiennes.* N. m. Langue polynésienne.

**polynévrite** n. f. Névrites multiples et simultanées, d'origine infectieuse ou toxique.

**Polynice,** frère d'Etéocle. (V. ce nom.)

**polynôme** n. m. (du préf. *poly*, et de *nôme*). Expression algébrique, composée de plusieurs termes, séparés par les signes + (*plus*) ou — (*moins*).

— Encycl. En général, une expression algébrique est un ensemble de lettres et de nombres réunis par des signes convenus indiquant des opérations à effectuer. Lorsque l'expression ne contient ni le signe d'addition ni celui de soustraction, on l'appelle *monôme* ou *terme ;* un *binôme*, un *trinôme* sont des expressions algébriques renfermant deux, trois termes. Un monôme est dit *rationnel* quand il ne contient pas l'indication d'une extraction de racine portant sur une lettre ; il est *entier* quand il est rationnel et que, de plus, il ne renferme pas de lettre en dénominateur. Un polynôme est rationnel quand tous ses termes sont rationnels, et entier quand tous ses termes sont entiers. Le degré d'un polynôme entier est le degré de son terme au plus haut degré.

**polynucléaire** [*klé-è-re*] adj. (du préf. *poly*, et de *nucleus*). Se dit d'une cellule ou d'un plastide qui renferme plusieurs noyaux.

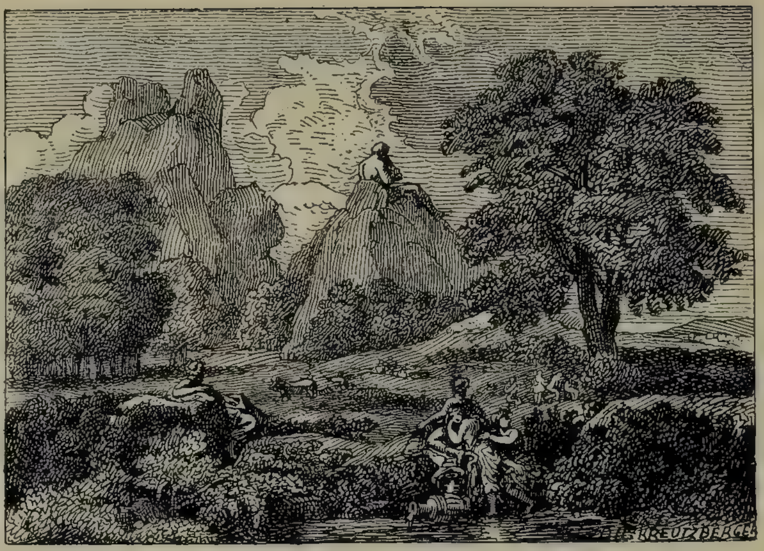

Polyphème jouant de la flûte, tableau de Nicolas Poussin.

**polynucléose** [*ô-ze*] n. f. Accroissement anormal du nombre des leucocytes polynucléaires dans le sang.

**polyœca** [*é-ka*] n. m. Genre d'infusoires flagellates des mers de Chine.

**polyommate** [*o-ma-te*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, renfermant des papillons bronzés ou dorés, tachés de noir, de blanc, de jaune, et dont une espèce est commune en France.

**polypathie** [*tî*] n. f. (du préf. *poly*, et du gr. *pathos*, maladie). Etat d'une personne qui est affectée simultanément de plusieurs maladies n'ayant entre elles aucun rapport étiologique ou pathogénique.

**polype** n. m. (du préf. *poly*, et du gr. *pous*, pied). *Zool.* Animal cœlentéré, pris au point de vue le plus général. *Pathol.* Tumeur molle, fibreuse, qui se développe dans les cavités revêtues d'une membrane muqueuse : *polype nasal.*

— ENCYCL. *Zool.* Les polypes vivent en colonies (polypiers), chacun logé dans une alvéole cornée ou calcaire. Un polype est essentiellement un organisme en forme de sac ou de bourse, dont l'ouverture est entourée de tentacules ou bras; suivant leurs fonctions, les polypes varient extraordinairement de forme.

**polypétale** adj. (du préf. *poly*, et de *pétale*). Qui a plusieurs pétales.

**polypétalie** [*lî*] n. f. Etat d'une corolle polypétale.

**polypeux, euse** [*peû, eu-ze*] adj. Du polype; de la nature du polype.

**polyphage** adj. (du préf. *poly*, et du gr. *phagein*, manger). Qui mange beaucoup. Qui vit indistinctement des substances les plus diverses.

**polyphagie** [*fa-jî*] n. f. (de *polyphage*). Faim insatiable.

**polypharmacie** [*sî*] n. f. (du préf. *poly*, et de *pharmacie*). Description d'un grand nombre de remèdes ou de médicaments contenant de nombreux constituants.

**polyphasé** [*zé*], **e** adj. (du préf. *poly*, et de *phasé*). Qui subit plusieurs phases : *courant polyphasé.*

**polyphème** n. m. Genre de crustacés phyllopodes, renfermant des animalcules caractérisés par leur grosse tête munie d'un œil énorme, et qui vivent dans les lacs d'Europe.

**Polyphème,** le plus célèbre des cyclopes, fils de Neptune. Il eut son œil unique crevé par Ulysse, qu'il tenait enfermé dans son antre, près de l'Etna, avec ses compagnons. Il est également connu par son amour pour Galatée, qui lui préféra le berger Acis; furieux et jaloux, le cyclope écrasa les deux amants sous un rocher. (C'est le sujet représenté par Ottin dans son groupe de la fontaine Médicis, à Paris [v. ACIS, GALATÉE].) Polyphème figure dans un épisode célèbre de l'*Odyssée* et dans une jolie idylle de Théocrite.

**Polyphème jouant de la flûte,** tableau du Poussin (musée de l'Ermitage, à Petrograd). Le cyclope, assis au sommet d'un mont, joue de la flûte pour charmer Galatée.

**polyphénol** n. m. (du préf. *poly* et de *phénol*). Composé renfermant plusieurs fois la fonction phénol (résorcine, pyrogallol, etc.).

**polyphone** adj. (du préf. *poly*, et du gr. *phônê*, voix). *Gramm.* Se dit des caractères qui représentent plusieurs sons ou articulations, comme, en français, la lettre *y*.

**polyphonie** [*nî*] n. f. Caractère des signes polyphones. *Musiq.* Emploi simultané de plusieurs instruments qui n'exécutent pas à l'unisson.

**polyphonique** adj. Qui a rapport à la polyphonie : *orchestre polyphonique.*

**Polyphonte.** *Myth.* Frère de Cresphonte, roi de Messène. Il tua son frère et ses neveux, s'empara du trône et périt de la main de l'un des fils de Cresphonte, qui avait échappé au massacre.

**polyphore** n. m. (du préf. *poly*, et du gr. *phoros*, qui porte). *Bot.* Réceptacle commun de plusieurs ovaires.

**polyphylle** n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, répandus sur l'hémisphère boréal. (Ce sont de gros hannetons ordinairement roux marbré de blanc. En France, vit le *polyphylle foulon* ou *hanneton foulon.*)

**polyphylogénèse** [*nè-ze*] n. f. (du préf. *poly*, et du gr. *phulê*, race, et *genesis*, formation). Doctrine en vertu de laquelle les êtres organisés ont un très grand nombre d'origines premières indépendantes et ne remontent pas, par conséquent, à une souche commune.

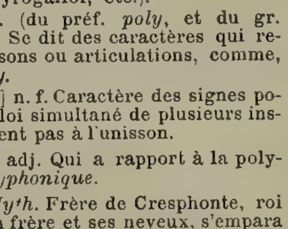

Polypier.

**polypier** [*pi-é*] n. m. Colonie animale, formée par la réunion de polypes groupés. (On donne aussi ce nom à toutes sortes de colonies d'anthozoaires, d'hydroïdes, etc., surtout quand ils forment un ensemble calcaire ou ramifié.)

**polypiforme** adj. *Zool.* Syn. de POLYPOÏDE.

**polyplan** adj. (du préf. *poly*, et de *plan*). Qui comprend plusieurs plans : *avion polyplan.*

**polypnée** [*pné*] n. f. (du préf. *poly*, et du gr. *pneuein*, respirer). Respiration extrêmement fréquente.

**polypode** n. m. Genre de fougères, dont on connaît trois espèces, répandues dans le monde entier. (Le polypode vulgaire vit auprès des vieux chênes ou sur les murs humides. Son rhizome, ainsi que celui du *polypodium morbilosum*, est employé comme laxatif.)

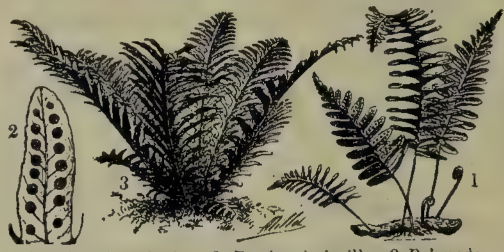

1. Polypode vulgaire ; 2. Portion de feuille ; 3. Polypode morbilosum.

**polypodiacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de fougères renfermant près de trois mille espèces, caractérisées par les sporanges pédicellés placés à la face inférieure des feuilles, et dont le genre *polypode* est le type. S. une *polypodiacée.*

**polypoïde** adj. (de *polype*, et du gr. *eidos*, aspect). *Zool.* Qui a la forme d'un polype.

**polypore** n. m. Genre de champignons basidiomycètes, de la famille des polyporées.

— ENCYCL. Les polypores sont caractérisés par un chapeau dur, ligneux ; certaines espèces poussent à terre ; mais la plupart sont parasites des arbres (pin, et en général des arbres résineux). Le *polypore faux amadouvier* vit sur le chêne ; le *polypore vrai amadouvier*, sur le hêtre.

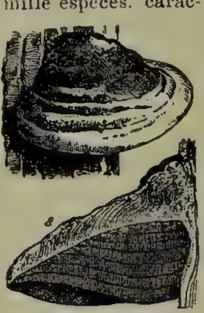

Polypore : *a*, coupe.

**polyporées** [*ré*] n. f. pl. Famille de champignons basidiomycètes, dont le type est le genre *polypore*. S. une *polyporée.*

**polypsychique** adj. Qui se rapporte au polypsychisme.

**polypsychisme** [*chis-me*] n. m. (du gr. *poly*, et du gr. *psukhê*, âme). Doctrine suivant laquelle les centres nerveux appelés réflexes sont autant de cerveaux secondaires, dont chacun est le siège d'une individualité psychique distincte. (Durand de Gros.)

**polyptère** n. m. Genre de poissons ganoïdes allongés, cylindriques, à longue nageoire dorsale, qui vivent dans la vase des fleuves de l'Afrique centrale.

**polyptote** n. m. (gr. *poluptôton ;* de *polus*, nombreux, et *piptein*, tomber). Figure de diction, qui consiste à employer dans une période un même mot, déclinable ou conjugable, sous plusieurs de ses formes.

**polyptyque** adj. (du gr. *polus*, nombreux, et *ptux*, *ptukhos*, pli). *Antiq. rom.* Se disait des tablettes à écrire, quand elles étaient composées de plus de deux lames ou feuillets. *Tablette polyptyque*, registre de police. N. m. Registre du cadastre, des impôts, etc., jusqu'au VIIe siècle. Registre contenant l'état des domaines et revenus d'une abbaye ou d'une église. (Le polyptyque d'Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, est rempli de renseignements sur la condition des personnes et des biens au moyen âge.) Syn. POUILLÉ.

**polysarcie** [*zar-sî*] n. f. (du préf. *poly*, et du gr. *sarx*, *sarkos*, chair). Développement excessif des muscles ou de la graisse.

— ENCYCL. La polysarcie, due à la graisse, est d'origine morbide ; elle peut conduire à la dégénérescence. (V. OBÉSITÉ.)

**polysarque** [*zar-ke*] adj. Qui est atteint de polysarcie.

**polyscope** [*lis-ko-pe*] n. m. (du préf. *poly*, et du gr. *skopein*, voir). Nom de certains verres à facettes, qui donnent plusieurs images du même objet. Nom donné aux appareils au moyen desquels on examine les cavités profondes du corps humain (gastéroscope, cystoscope, etc.).

**polysépale** adj. (du préf. *poly*, et de *sépale*). Se dit du calice, lorsqu'il est composé de plusieurs sépales distincts.

**polysète** adj. (du préf. *poly*, et du gr. *seta*, soie). Qui a beaucoup de longs poils semblables à des soies.

**polysialie** [*lî*] n. f. (du préf. *poly*, et du
*sialon*, salive). Salivation abondante.

**polysigma** n. m. (du préf. *poly*, et de *sig*
Vice ou artifice du discours, qui consiste à enta
dans la même phrase un grand nombre d's.

**polysoc** [*sok'*] n. m. (du préf. *poly*, et de
Charrue à deux trois, quatre, cinq ou six corps (
tre, soc et versoir), montés sur un même bâti, et

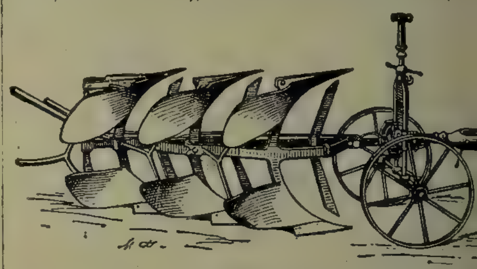

Polysoc.

l'on utilise pour les labeurs ordinaires et les déc
mages : *la profondeur des labours de déchaun*
*étant très faible, on trouve avantage et rapid*
*employer les polysocs.*

**Polysperchon** [*lis-pèr-kon*], général mac
nien, un des plus habiles lieutenants d'Alexan
puis d'Antipater. A la suite de longues luttes
le roi de Macédoine Cassandre, il réussit à obt
la souveraineté du Péloponèse.

**polysperme** [*lis-pèr-me*] adj. (du préf.
et du gr. *sperma*, semence). Qui contient un g
nombre de semences. (On dit aussi POLYSPE
TIQUE.)

**polyspermie** [*lis-pèr-mî*] n. f. (de *polysper*
Surabondance du sperme. *Bot.* Multiplicité
grains. *Biol.* Pénétration, dans l'œuf, de deux ou
sieurs spermatozoïdes.

**polystachie** [*lis-ta-kî*] adj. (du préf. *pol*
du gr. *stakhus*, épi). Qui a de nombreux épis.

**polystémone** [*lis-té*] adj. (du préf. *pol*
du gr. *stêmôn*, étamine). *Bot.* Qui a de nombre
étamines.

**polystic** [*lis-tik*] ou **polystichum** [*l*
*kom'*] n. m. Genre de fougères de la famille de
lypodiacées, auquel on rattache la fougère mâl

**polystigmé, e** [*lis-tigh*] adj. (du préf.
et du gr. *stigma*, stigmate). *Bot.* Qui a beaucou
stigmates.

**polystome** [*lis-to-me*] adj. (du préf. *poly*
du gr. *stoma*, bouche). *Zool.* Qui a un grand
bre de bouches ou de suçoirs. *Bot.* Qui émet de
breuses fibrilles.

**polystyle** [*lis-ti-le*] adj. (du gr. *poly*, et d
*stulos*, colonne). Qui a de nombreuses colon
*temple polystyle.*

**polysulfure** n. m. Mélange de plusieurs
fures. (Le plus usuel est le polysulfure de potas
ou *foie de soufre*, employé comme antiherpétiq
antisporique.)

**polysyllabe** ou **polysyllabique** [*l*
*la*] adj. (du préf. *poly*, et de *syllabe*). Qui est de
sieurs syllabes ; *mot polysyllabe* ou *polysyllabi*
N. m. *un polysyllabe.* ANT. **Monosyllabe.**

**polysyllabie** [*li-sil-la-bî*] n. f. (de *poysyll*
Multiplicité des syllabes dans un mot.

**polysyllabisme** [*sil-la-bis-me*] n. m.
*polysyllabe*). Système linguistique, qui repose s
multiplicité des syllabes dans les mots.

**polysyllogistique** [*sil-lo-jis-ti-ke*] adj
préf. *poly*, et de *syllogisme*). Qui renferme plus
syllogismes.

**polysyndéton** ou **polysyndète** n. m
préf. *poly*, et du gr. *sun*, avec, et *detos*, lié).
Figure qui consiste à répéter une conjonctio
commencement de chacun des membres d'une ph
ou des termes d'une énumération.

**polysynodie** [*dî*] n. f. (du préf. *poly*,
*synode*). Nom donné par l'abbé de Saint-Pierre
système d'administration qui consiste à rempl
chaque ministre par un conseil.

**polysynodique** adj. Qui a rapport à la
synodie.

**polysynthétique** [*li-sin*] adj. (du préf.
et de *synthétique*). Se dit d'une langue où le
verses parties de la phrase se contractent en
sorte d'abréviation faite d'un seul mot long : *la*
*part des langues américaines sont polysynthéti*

**polysynthétisme** [*li-sin-té-tis-me*] n. m.
ractère des langues polysynthétiques.

**polytechnicien** [*tèk-ni-si-in*] n. m. Elèv
l'Ecole polytechnique.

**polytechnie** [*tèk-nî*] n. f. (du préf. *poly*,
gr. *tekhnê*, art). Etude préparatoire aux différ
arts d'application.

**polytechnique** [*tèk-ni-ke*] adj. Qui emb
plusieurs arts, plusieurs sciences. *Ecole poly*
*nique*, V. ÉCOLE.

**polytèle** n. m. Genre d'oiseaux grimpeur
la famille des psittacidés, renfermant de jolies
ruches australiennes.

**polytélite** n. f. Variété argentifère de
nabase.

**polythéisme** [*té-is-me*] n. m. (du préf. *pol*
du gr. *theos*, dieu). Religion qui admet la plur
des dieux : *le polythéisme romain.* ANT. **Monothéi**

— ENCYCL. Le polythéisme a été la religion
Grecs et des Romains, avant la venue de J
Christ ; c'est encore aujourd'hui celle d'un g
nombre de peuples sauvages de l'Afrique e
l'Asie. Les trois principaux systèmes de polythé
sont : l'*idolâtrie*, adoration de plusieurs dieux
sonnifiés en des idoles grossières ; le *sabéisme*,
du feu et des astres, sans l'intermédiaire des em
mes représentatifs ; le *fétichisme* ou adoratio
tous les objets qui frappent l'imagination et
quels la superstition attache une puissance m
rieuse. Il n'est pas rare que ces trois forme
trouvent intimement unies.

**polythéiste** [*té-is-te*] n. et adj. Qui profes
polythéisme : *les peuples polythéistes.*

**polythéistique** [*té-is-ti-ke*] adj. Qui a
port au polythéisme.

**olythélé, e** adj. (du préf. *poly*, et du gr. *thêlê*,
nelon). *Bot.* Qui a plusieurs ovaires dans chaque
r.

**olythélie** [*lî*] n. f. (m. étym. que le précéd.).
stence anormale de plus de deux mamelons, non
ompagnés de mamelles proprement dites, dans
pèce humaine.

**olytme** n. m. Genre de passereaux ténuiros-
, de la famille des trochilidés, renfermant des
aux-mouches de l'Amérique tropicale. (L'espèce
e, remarquable par son beau plumage vert mé-
ique, est appelée *émeraude*.)

**olytric** n. m. Genre de bryacées, renfermant
mousses à tige dressée, dont on connaît un
nd nombre d'espèces : *le polytric commun abonde
France dans les lieux humides.*

**olytrichie** [*ki*] n. f. (du préf. *poly*, et du gr.
*ix, trikhos*, cheveu). Surabondance de cheveux.

**olytrope** adj. Qui présente le phénomène de
olytropie.

**olytrophie** [*fî*] n. f. (du préf. *poly*, et du gr.
*hê*, nourriture). Nutrition trop active qu'on ob-
ve dans le diabète, ou au début des maladies con-
ptives.

**olytropie** [*pî*] n. f. (du préf. *poly*, et du gr.
*os*, direction). Phénomène qu'offrent certains
taux dont les lames successives ont leurs sec-
s principales inclinées les unes sur les autres,
s des angles différents.

**olytropique** adj. Syn. de POLYTROPE.

**olytypage** n. m. *Impr.* Action de polytyper,
clicher. Ornement polytypé.

**olytype** adj. (du préf. *poly*, et du gr. *tupos*,
actère). *Impr.* Obtenu par la polytypie.

**olytyper** [*pé*] v. a. *Impr.* Syn. anc. de CLICHER.

**olytypeur** n. m. *Impr.* Syn. anc. de CLICHEUR.

**olytypie** n. f. *Impr.* Syn. ancien de CLICHAGE.

**olytypique** adj. Qui a rapport à la poly-
ie.

**olyurie** [*rî*] n. f. (du préf. *poly*, et du gr. *ouron*,
ne). Emission journalière exagérée des urines :
*olyurie accompagne souvent le diabète.*
– ENCYCL. La polyurie n'est qu'un symptôme
divers états morbides ; elle se rencontre dans le
bète sucré ou insipide, les états nerveux, au
ut des néphrites interstitielles, etc. Le traite-
nt consiste en frictions, douches, exercice, valé-
ne, etc.

**olyurique** adj. et n. Qui tient à la polyurie ;
en est atteint.

**olyvalent** adj. (du préf. *poly*, et de *valent*,
vaut). Qui est efficace dans plusieurs cas diffé-
ts : *sérum polyvalent.* Se dit d'un sérum ou d'un
cin fabriqué à l'aide de plusieurs microbes ou de
sieurs races d'un même microbe. Qui a plusieurs
eurs chimiques.

**Polyxène,** fille de Priam et d'Hécube, immo-
par Pyrrhus sur le tombeau d'Achille.

**polyxène** n. m. Syn. de PLATINE NATIF.

**polyzoïcité** n. f. Caractère des animaux poly-
ques.

**polyzoïque** adj. (du préf. *poly*, et du gr. *zôon*,
imal). Qui comprend de nombreux animaux d'une
me espèce, réunis en une colonie.

**polyzoïsme** [*zo-is-me*] n. m. Théorie suivant
uelle les animaux supérieurs seraient constitués
r l'association synergique d'individualités infé-
ures, grâce à la coalescence.

**pomacées** n. f. pl. Tribu de la famille des ro-
cées, renfermant les pommiers et poiriers, et que
n appelle aussi parfois PIRÉES. S. une *pomacée.*

**Pomairols** (Charles **de**), poète et critique
nçais, né et m. à Villefranche-de-Rouergue (1843-
6), auteur de la *Vie meilleure, Rêves et pensées,
gards intimes*, d'une inspiration grave et spiri-
aliste.

**pomaison** [*mè zon*] n. f. Epoque à laquelle le
ou, la laitue, etc. se forment en pomme.

**Pomaré,** nom de plusieurs rois ou reines qui
gnèrent à Tahiti depuis 1793. Le premier, le roi
**omaré Ier**, m. en 1803, accueillit Cook avec bien-
illance en 1773. — La reine
**omaré IV** (1822-1877) dut
cepter le protectorat fran-
is, organisé par l'amiral
petit-Thouars (1847).

**Pomarez,** comm. des
ndes, arr. et à 28 kil. de
int-Sever ; 1.930 h.

**Pombal** [*pon*] (dom
bastien-Joseph DE CAR-
LHOE MELLO, comte
EYRAS, marquis **de**), hom-
e d'Etat portugais, minis-
e de Joseph Ier, né près de
oïmbre, m. à Pombal (1690-
82). Partisan des idées phi-
sophiques du xviiie siècle,
ès énergique, il se proposa
fortifier le pouvoir royal et d'opposer aux classes
istocratiques un peuple indépendant et éclairé. Il
t l'adversaire déclaré des jésuites, réforma l'uni-
rsité de Coïmbre, améliora l'administration, fit
fricher l'Alemtejo et encouragea le commerce et
ndustrie. On le surnomma *le Grand Marquis.*

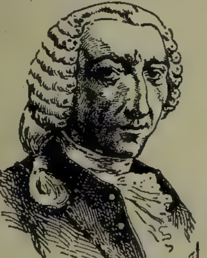

Pombal.

**pombé** [*pon*] n. m. Bière de sorgho, en usage
ns l'Afrique méridionale.

**pomérane** n. m. Membre d'une secte religieuse
sse, branche de la grande secte des *raskolniks.*
. ce mot.)

**Poméranie** [*nî*], prov. de la Prusse, bornée
N. par la Baltique ; 30.184 kil. carr. ; 1.787.000 h.
*oméraniens*). Ch.-l. *Stettin.* Sol plat, grands pâtu-
ges. Elevage de chevaux.

**Poméranie (Nouvelle-).** V. NOUVELLE-BRE-
AGNE.

**Poméranien, enne** [*ni-in, è-ne*], originaire
i habitant de la Poméranie : *les Poméraniens.*
djectiv. : *mœurs poméraniennes.*

**Pomérellie, Petite Poméranie,** ou
**oméranie Mineure,** nom donné jadis à la
artie de la Prusse comprise entre la Vistule et la
oméranie Ultérieure. (Hab. *Pomérelliens.*)

**Pomérols,** comm. de l'Hérault, arr. et à 28 kil. de Béziers ; 1.810 h. Ch. de f. Vins blancs.

**pomiculteur** n. m. (du lat. *pomum*, fruit, et *cultor*, cultivateur). Celui qui cultive les arbres produisant des fruits à pépins.

**Pomier** ou **Pommier** (J.-Joseph), l'un des *Quatre sergents* de La Rochelle décapités en 1822.

**pomifère** adj. (du lat. *pomum*, pomme, et *ferre*, porter). *Bot.* Qui porte des pommes.

**pomiforme** adj. Qui a la forme d'une pomme.

**pommade** [*po-ma-de*] n. f. (de *pomme*, parce que les pommades étaient autrefois des cosmétiques à base de pulpe de pomme). Préparation de consistance molle, formée par le mélange d'un corps gras et de substances médicamenteuses ou de parfums, et destinée à être utilisée comme médicament externe ou pour l'entretien des cheveux, de la peau, etc. *Pop.* Misère, embarras : *être dans la pommade. Passer de la pommade à quelqu'un*, le flatter, le complimenter.

— ENCYCL. Les pommades sont préparées par simple mélange à froid, par solution à chaud, par coction, ou par combinaison chimique. La vaseline, l'axonge ou la lanoline en constituent ordinairement l'excipient.

**pommade** [*po-ma-de*] n. f. (ital. *pomata*). *Manèg.* Tour qu'on fait en voltigeant et en se soutenant d'une main sur le pommeau de la selle.

**pommader** [*po-ma-dé*] v. a. Enduire de pommade. **Se pommader** v. pr. Se mettre de la pommade.

**pommadeur** [*po-ma*] n. m. (de *pommade*). Brocanteur qui masque les défauts des meubles avec de la gomme laque ou de la cire. *Pop.* Flagorneur.

**pommadier** [*po-ma-di-é*] n. m. Mortier large et évasé qui sert à préparer les pommades. *Pop.* Coiffeur.

**pommadin** [*po-ma*] n. m. *Pop.* Elégant.

**pommage** [*po-ma-je*] n. m. Nom donné en Normandie aux diverses variétés de pommier : un *pommage précoce.*

**pommaille** [*po-ma, ll* mll., *e*] n. f. Pommes médiocres ou mauvaises.

**pommard** [*po-mar*] n. m. Vin de Bourgogne, du vignoble de Pommard : *une bouteille de pommard.*

**Pommard** [*po-mar*], comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 4 kil. de Beaune ; 1.040 h. Vins rouges renommés.

**pomme** [*po-me*] n. f. (du lat. *pomum*, fruit). Fruit du pommier : *le jus de pomme fermenté fournit le cidre. Par ext.* Fruit arrondi, rappelant la forme d'une pomme : *pomme d'acajou.* Cœur d'un légume, disposé en boule : *la pomme d'une laitue.* Ornement de bois, de métal, etc., en forme de pomme : *la pomme d'un chenet, d'une canne.* Rondelle de bois ou de métal au sommet d'un mât. *Poét.* Sein de femme. *Pop.* Tête, visage. *Se sucer la pomme*, s'embrasser. Absol. *La pomme*, fruit de l'arbre défendu dans le paradis terrestre. *Pomme d'arrosoir*, renflement, percé de petits trous, qui termine le tuyau latéral d'un arrosoir. *Pomme d'Adam*, nom vulgaire de la saillie qui se trouve à la partie antérieure du cou de l'homme et qui est formée par le cartilage thyroïde. *Pomme de terre*, plante de la famille des solanées, dont les tubercules, dits aussi *pommes de terre*, constituent la meilleure et la plus précieuse des plantes alimentaires. *Pomme de pin*, fruit que produit le pin. *Jeter des pommes cuites à quelqu'un*, le huer en public (par allusion aux pommes cuites qu'on jetait autrefois aux mauvais acteurs). *Fig. Pomme de discorde*, ce qui est un sujet de division, par allusion à la pomme que la Discorde jeta au milieu des convives aux noces de Thétis et de Pélée, et qui fut la première cause de la guerre de Troie. *Donner la pomme à une femme*, la déclarer plus belle que les autres (allusion au jugement de Pâris, qui donna à Vénus la pomme sur laquelle étaient tracés ces mots : *A la plus belle*). *Pop. Aux pommes*, très soigné, très bien : *une toilette aux pommes. C'est comme des pommes*, n'y comptez pas. ALLUS. HIST. : **La pomme de Newton.** Ce serait la chute d'une pomme, dans son jardin de Woolsthorpe, qui aurait conduit le savant à la découverte de l'attraction universelle. On rappelle la pomme de Newton à propos d'une circonstance vulgaire aboutissant à un important résultat.

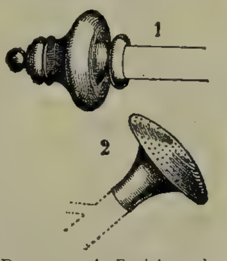

Pommes : 1. De bâton de rideau ; 2. D'arrosoir.

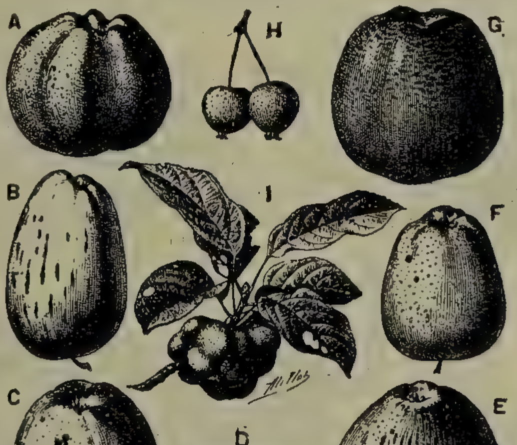

Pommes : A. calville blanche ; B, rouleau rouge ; C, calville Saint-Sauveur ; D, court-pendu plat ; E, Grand Alexandre ; F, calville rouge d'hiver ; G, reinette du Canada ; H, de Chine ; I, api étoilée.

— ENCYCL. La pomme est une baie à cinq loges, à péricarpe charnu et comestible. On distingue les pommes en fruits de table ou pommes au couteau, et pommes à cidre. Dans l'une et l'autre de ces catégories rentrent de nombreuses variétés, créées par des croisements et par sélection. (V. la planche et le tableau FRUITS.) Les pommes se consomment crues, cuites ou séchées ; on en fait des compotes, des gelées, des beignets, des gâteaux, du sucre de pomme, etc.

Les pommiers à cidre, cultivés dans tout l'ouest de la France, donnent des fruits astringents. (V. CIDRE.)

— *Pomme de terre.* La pomme de terre ou morelle tubéreuse (*solanum tuberosum*) est une plante originaire d'Amérique, qui fut introduite en Europe comme plante ornementale vers 1534. En France, les tubercules n'en furent admis dans l'alimentation que vers la fin du xviie siècle et grâce aux efforts de Parmentier. Mais, depuis cette époque, la culture de la pomme de terre a pris une extension remarquable.

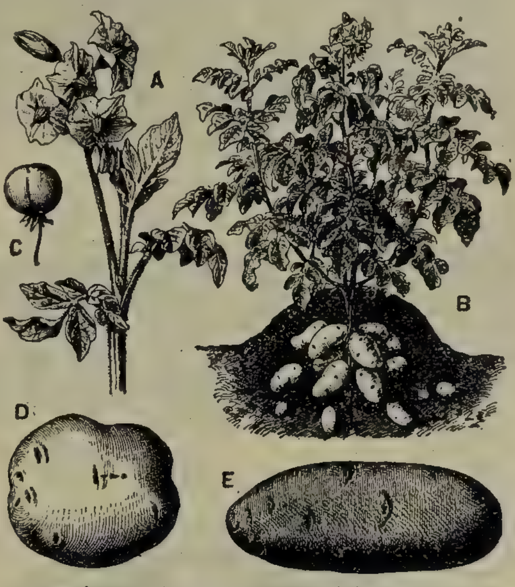

Pommes de terre : A, rameau fleuri ; B, pied entier de marjolin avec ses tubercules ; C, fruit ; D, chave ; E, early rose.

La plante renferme un alcaloïde dangereux (*solanine*) et, seuls, les tubercules sont comestibles ; mais leur valeur alimentaire est considérable : ils contiennent en effet de la fécule en notable quantité ; aussi jouent-ils un rôle très important dans l'alimentation de l'homme et des animaux.

La pomme de terre se multiplie par semis, mais plus ordinairement par tubercules, qu'on plante en terrains meubles et labourés profondément ; on plante de mars à mai, et les soins d'entretien qu'il faut donner consistent surtout en binages et buttages.

On en distingue de nombreuses variétés, que l'on classe en *industrielles*, *fourragères* et *potagères*, et que leur forme et leur couleur font répartir en : *rondes* (chave, canada, richter's Imperator), *jaunes*, *longues rouges* (rose hâtive ou early rose, saucisse, vitelotte), *rondes rouges* (farineuse rouge, merveille d'Amérique), *longues jaunes* (magnum bonum, marjolin ou kidney hâtive, jaune longue de Hollande, quarantaine de Noisy, institut de Beauvais), *violettes* (violette géante de Jersey, bleue géante).

Dans l'alimentation de l'homme, la pomme de terre est consommée sous de multiples formes (pommes frites, bouillies, en purée, cuites à l'étouffée, etc.) ; pour l'alimentation des animaux, elle est donnée cuite et mélangée à du son ou des fourrages hachés, etc. ; enfin, l'industrie en tire la fécule. La récolte se fait par arrachage à la houe ou à la charrue, quand les parties aériennes de la plante commencent à se flétrir. On laisse les tubercules quelques heures sur le sol avant de les ramasser, si la terre est humide ; les fanes, réunies en tas, sont brûlées sur place.

Le principal ennemi de la pomme de terre est le mildiou (*phytophtora infestans*) ou péronospora, qui a parfois gravement compromis les plantations françaises ; on lutte préventivement contre les ravages du champignon par des sulfatages (bouillies cupriques).

*Conservation des pommes de terre.* On conserve les pommes de terre à l'abri des geléees, de la chaleur et de l'humidité, en cave, en cellier ou en silo. Une excellente méthode de conservation est la suivante : sur un lit de houille menue ou de charbon de bois en petits morceaux, placer les tubercules côte à côte. Les recouvrir d'une couche semblable de charbon, de quelques centimètres d'épaisseur. Disposer sur celle-ci un nouveau lit de pommes de terre, puis une autre couche de charbon, jusqu'à ce que le tas soit assez élevé. Ainsi protégées, les pommes de terre se conservent sans pourrir ni germer.

**Pommes de terre** (*la Récolte* ou *les Ramasseuses de*), tableau de Bastien-Lepage, appelé aussi la *Saison d'octobre* (1879). Au milieu d'un champ, une paysanne, dont le peintre a finement rendu l'expression attentive, verse dans un sac les pommes de terre qu'elle a récoltées dans son panier (v. p. 636).

**pommé** [*po-mé*], **e** adj. Arrondi comme une pomme : *chou pommé. Fig.* et *fam.* Achevé, complet : *sottise pommée.*

**pommeau** [*po-mô*] n. m. (de *pomme*). Petite boule au bout de la poignée d'une épée, d'un sabre, etc. Extrémité renflée du fût d'un pistolet. Arcade antérieure de l'arçon d'une selle. V. ARÇON.

**pommelé** [*po-me-lé*], **e** adj. (de *pommeau*, objet de forme ronde). Marqué de gris et de blanc : *ciel, cheval pommelé.* N. m. Disposition de ce qui est pommelé : *le pommelé des percherons.* PROV. : **Temps pommelé et femme fardée ne sont pas de longue durée,** quand le ciel est pommelé, le temps change bientôt ; une femme qui se farde perd bientôt sa fraicheur.

**pommeler** [*po-me-lé*] **(se)** v. pr. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *il se pommellera.*) Se dit du ciel, quand il se couvre de petits nuages blancs ou grisâtres.

**pommelière** [*po-me*] n. f. Nom vulgaire de la phtisie des ruminants.

**pommelle** [*po-mè-le*] n. f. (de *pomme*). Plaque de plomb percée de petits trous, qui garnit l'ouverture d'un tuyau. (V. PAUMELLE.)

**pommer** [*po-mé*] v. n. Se former en pomme, en parlant des choux, laitues, etc.

**pommeraie** [*po-me-rè*] n. f. Lieu planté de pommiers.

**Pommeraye (La),** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 36 kil. de Cholet ; 2.840 h. Lainages.

**Pommeret** [*po-me-rè*], comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 11 kil. de Saint-Brieuc ; 1.320 h. Ch. de f.

**Pommereul** (François-René-Jean, baron **de**), général français, né à Fougères (1745-1823). Il fut, à l'Ecole militaire, un des examinateurs de Bonaparte, qui le nomma plus tard conseiller d'Etat.

**Pommerit-Jaudy,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 50 kil. de Lannion ; 1.950 h. Ch. de f.

**Pommerit-le-Vicomte,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 50 kil. de Saint-Brieuc ; 2.430 h. Ch. de f.

**Pommerœul,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath) ; 1.630 h. Fonderies ; instruments aratoires ; tanneries.

**pommeté** [*po-me-té*], **e** adj. *Blas.* Se dit de certaines pièces et de certains meubles héraldiques, terminés en forme de pommette.

**pommetier** [*po-me-ti-é*] n. m. Nom vulgaire du *pommier sauvage.*

**pommette** [*po-mè-te*] n. f. Petite pomme. Azerole. Ornement de métal, de bois, etc., en forme de petite pomme. Partie la plus saillante de la joue, au-dessous de l'œil. Plaque métallique, creuse et ronde, dont on garnit les crosses de pistolet.

**pommier** [*po-mi-é*] n. m. Genre de rosacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux dont on connaît une douzaine d'espèces propres à l'hémisphère boréal et surtout à l'ancien continent. Ustensile servant à faire cuire les pommes devant le feu. Adjectiv. *Bateau pommier*, bateau qui transporte les pommes.

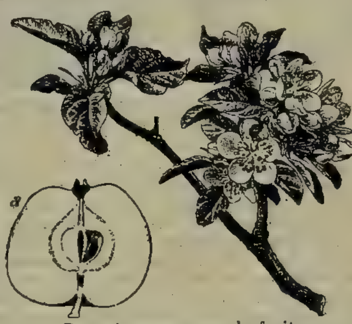

Pommier : *a*, coupe du fruit.

— ENCYCL. Le pommier (*malus*) croît dans les forêts d'Europe et donne des fruits plus acerbes encore que ceux du poirier sauvage ; mais la culture en a tiré de nombreuses variétés à fruits excellents. Le *pommier paradis* est une variété du pommier commun, originaire de la Russie méridionale. On cultive le pommier en plein vent, en cordon, en espalier, etc., et l'on greffe sur franc, sauvageon, doucin (variété du pommier sauvage) ou paradis ; s'il s'agit d'arbres à haute tige, le porte-greffe est le franc ou le sauvageon ; le doucin est employé pour les formes de moyennes dimensions (pyramides, vases, palmettes) ; enfin, le paradis convient aux formes basses.

L'horticulture a produit aussi des pommiers issus d'espèces orientales, qui sont stériles, mais qui produisent de jolies fleurs.

Les ennemis du pommier sont nombreux (pyrale, puceron lanigère, anthonome, moisissures, etc.).

**Pomœrium** ou **Pomerum,** enceinte sacrée de la Rome ancienne, où l'on prenait les *auspices urbains*, avant toutes les entreprises importantes. Elle fut reculée à plusieurs reprises, la dernière fois sous l'empereur Claude, qui y comprit l'Aventin.

**pomologie** [*ji*] n. f. (du lat. *pomum*, fruit, et du gr. *logos*, discours). Partie de l'arboriculture, qui s'occupe des fruits à pépins.

**pomologique** adj. Qui appartient à la pomologie : *agriculture pomologique.*

**pomologue** [*lo-ghe*] ou **pomologiste** [*jis-te*] n. m. Qui s'occupe de pomologie.

**Pomona** ou **Mainland,** la plus grande des Orcades ; 15.000 h. V. pr. *Stromness.* Elevage.

**Pomona,** v. des Etats unis d'Amérique (Californie, comté de Los Angeles) ; 13.500 h. District agricole ; culture maraîchère et fruitière.

**Pomone,** divinité des fruits et des jardins, femme de Vertumne, dieu du printemps. (*Myth.*)

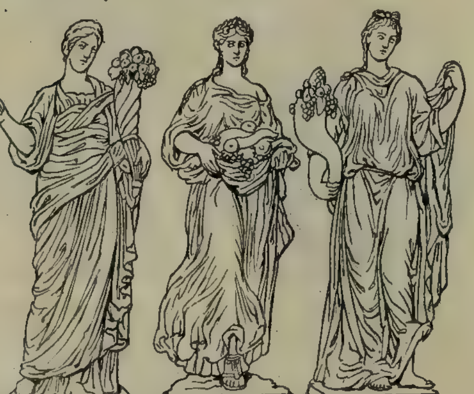

Statues antiques de Pomone.

**Pomotou** (ARCHIPEL). V. TOUAMOTOU.

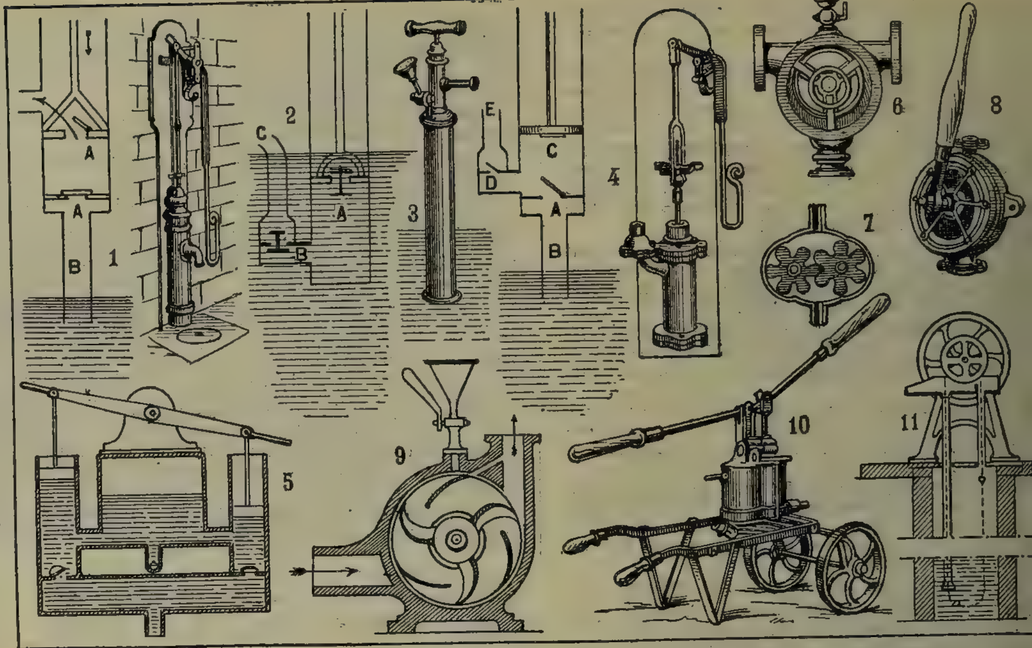

POMPES : 1. Aspirante (élévation et coupe schématique : A, soupapes d'aspiration ; B, tuyau d'aspiration) ; 2. Cou
schématique d'une pompe foulante (A, soupape de refoulement du piston ; B, soupape du tuyau de refoulement C) ; 3. Pom
foulante à main ; 4. Aspirante et foulante (élévation et coupe schématique : A, soupape d'aspiration ; B, tuyau d'aspiratio
C, piston plein ; D, soupape du tuyau de refoulement E) : 5. Coupe schématique d'une pompe à incendie (aspirante et foulante
6. Rotative à palettes ; 7. Rotative à pignons ; 8. Demi-rotative ; 9. Centrifuge ; 10. A double effet (pompe à vin) ; 11. A chapel

**Pompadour** [*pon*] adj. Qui est dans le genre mis à la mode par la marquise de Pompadour : *robe Pompadour. Fauteuil Pompadour,* fauteuil bas, à dossier arrondi et à joues. N. m. Genre Pompadour : *le pompadour c'est l'élégance poussée au maniéré.* N. f. *Econ. rur.* Variété de poules et de coqs domestiques, dont le plumage est bariolé : *de belles pompadours.* Adjectiv. : *race pompadour.*

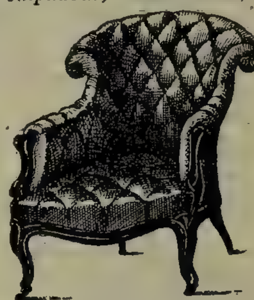

Fauteuil Pompadour.

**Pompadour** (Jeanne-Antoinette POISSON, marquise **de**), favorite de Louis XV, née à Paris, m. à Versailles (1721-1764). Elle fut d'abord la femme du financier Leroy d'Etiolles. Froide, ambitieuse, rouée, ne manquant d'ailleurs pas d'éducation et de goût artistique, elle exerça sur le roi, et aussi sur le gouvernement, une influence qui ne fut pas toujours heureuse : elle contribua à engager la France dans la guerre de Sept ans en faisant signer, à Versailles, les deux traités de 1756 et 1759, qui alliaient étroitement notre pays à la politique de l'Autriche. Ce fut, selon l'expression de Frédéric II, « le règne du Cotillon » ; mais elle appela au pouvoir Choiseul. L'excuse de ses prodigalités peut être cherchée dans la protection qu'elle eut l'habileté d'accorder aux artistes, peintres et littérateurs de son temps, notamment à Marmontel, Helvétius, Voltaire, etc.

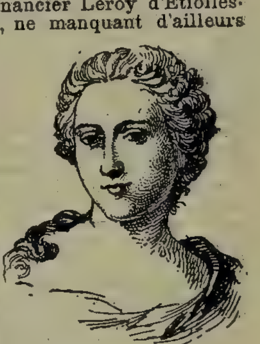

Marquise de Pompadour.

— *Iconogr. Madame de Pompadour*, remarquable pastel de Latour, représentant le portrait de la favorite (v. p. 636).

**pompage** [*pon*] n. m. Action de pomper : *le pompage des eaux d'égout, du pétrole*, etc.

**pompe** [*pon-pe*] n. f. (du gr. *pompê*, procession). Appareil solennel et somptueux : *la pompe d'un triomphe. Littér.* et *bx-arts.* Apparat, procédés solennels : *la pompe de Bossuet. Pompe funèbre*, appareil d'une cérémonie mortuaire. *Fig.* et au plur. Plaisirs faux et frivoles : *renoncer au monde et à ses pompes.*

**pompe** [*pon-pe*] n. f. Machine hydraulique, destinée à élever un liquide, etc. *Pompe aspirante*, celle dans laquelle le liquide monte dans le corps de pompe par l'effet de la pression atmosphérique, lorsque le piston s'élève. *Pompe foulante*, celle dans laquelle le piston refoule dans un tuyau latéral le liquide du corps de pompe. *Pompe aspirante et foulante*, celle dans laquelle le liquide, d'abord aspiré dans le corps de pompe par l'ascension du piston, est ensuite refoulé par celui-ci dans un tuyau latéral. *Pompe à pneumatique*, petite pompe à air, aspirante et foulante, destinée à gonfler les bandages pneumatiques des roues de bicyclettes, d'automobiles, etc. *Pompe à incendie*, pompe aspirante et foulante pour éteindre le feu au moyen d'un jet d'eau continu. Partie des tuyaux de cuivre de certains instruments à vent, qui peut s'allonger ou se raccourcir à volonté, pour baisser ou hausser le ton. *Canif à pompe*, canif dont la lame se retire dans le manche au moyen d'un bouton. *Serrure à pompe*, serrure de sûreté, dans laquelle on est obligé de repousser avec la clef un ressort, quand on veut introduire cette clef dans la serrure. Organe du métier à lacet, arrêtant le métier lorsque le fil se rompt. *Pompe de robinet*, appareil utilisé pour le soufflage des grandes pièces de verre. *Pompe dickmaische*, pompe spéciale, employée en brasserie pour pomper les moûts de la cuve-matière. *Pompe à godets, à chapelets*, V. NORIA. *Arg. Travail à la pompe*, chez les tailleurs, travail des ouvriers qui exécutent les retouches. *Pop.* Chose ennuyeuse : *c'est une pompe. Arg.* N. f. pl. Souliers.

— ENCYCL. Les pompes à liquides se classent en plusieurs catégories, suivant leur mode d'action, la nature de leur construction, leurs applications. On
distingue ainsi : les pompes aspirantes, foulante
aspirantes et foulantes ; les pompes à pistons plein
creux, plongeurs ; les pompes centrifuges ; les po
pes rotatives, semi-rotatives, qui se subdivise
elles-mêmes en pompes à pignons, à palettes, à mo
vement sphérique ; les pompes agricoles ; cel
d'épuisement et d'exhausse ; les pompes à vapeur
distribution et d'alimentation, comprenant les po
pes à quatre pistons à courant continu, à acti
directe et à deux cylindres accouplés, etc. ; l
pompes à incendie, etc.

Les pompes sont à simple effet, lorsqu'elles n'é
vent l'eau que pendant la montée ou pendant la de
cente du piston ; à double effet, lorsque l'eau est é
vée pendant la montée et pendant la descente. L
pompes sont dites *verticales*, *horizontales* ou *inc*
*nées.* On distingue les pompes mûes à bras d'homm
par manèges, ou par moteurs inanimés, vapeur
électricité ; celles à balancier, à action directe, à e
grenages et à courroies.

Pour les gaz, on emploie des pompes basées s
divers principes : pour le vide, le type le plus anci
est la machine pneumatique, aujourd'hui remplac
par des pompes rotatives à mercure (v. PNEUM
TIQUE) ; pour la compression, on emploie des po
pes à piston, dont le type le plus simple est la pom
à bicyclette.

— *Pompes funèbres.* V. INHUMATION.

**Pompée** [*pon-pé*] (Strabo), consul en 88 av
Sylla. Se distingua dans la guerre Sociale. Il
battu et tué par Cinna.

**Pompée** (CNEIUS), dit *le Grand*, fils du pré
dent, né en 107 av. J.-C., tué en Egypte, en 48. G
néral de Sylla, il se distingua en Afrique, fut envo
en 76 comme proconsul en Espagne, puis écrasa
dernières bandes de Spartacus, fut élevé au consu
avec Crassus en 71, remplaça en 66 Lucullus dans
guerre contre Mithridate et forma, en 60, contre
sénat, avec César et Crassus, le premier triumvir
Il ne tarda pas à entrer, dès 54, en rivalité avec Cés
soutenu d'ailleurs par le sénat et les classes pat
ciennes. Mais, en 49, lorsque le sénat eut décla
César ennemi public, il ne sut pas défendre l'Ita
et dut se réfugier en Grèce. Après une lutte terrib
il fut vaincu à Pharsale et assassiné à son arrivée
Egypte, où il cherchait un refuge, par les ordres
Ptolémée XII. Il avait épousé une fille de Cés
Celui-ci pleura, dit-on, sur le sort de son gend
Pompée, bon général, avait de la modération, u
certaine élévation dans les sentiments, d'incont
tables qualités privées, mais un caractère indécis
une grande vanité. Vainqueur, il eût été un maî
aussi absolu, mais moins généreux et moins hab
que César (107-48 av. J.-C.).

Deux phrases, restées célèbres, se rapportent à
vie de ce personnage : quand César marcha s
Rome à la tête de son armée victorieuse, Pomp
n'avait pris aucune mesure défensive et, comme
lui demandait avec quelle armée il arrêterait son
nemi, si celui-ci passait les monts : « En quelque
droit de l'Italie que je frappe du pied, répondit-
il en sortira des légions » ; tombé en défendant
cause de la légalité, il emporta dans la tombe l'
time de tous les vrais Romains et, à cette occasi
l'on cite ce beau vers de la *Pharsale :*

> Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

« Les dieux furent pour le vainqueur, mais Cat
pour le vaincu. » — CNEIUS, fils du grand Pomp
vaincu par César à Munda et tué dans sa fuite (45
J.-C.). — SEXTUS, frère du précédent, vaincu par A
guste et mis à mort en 35 av. J.-C.

**Pompée** (*la Mort de*), tragédie en cinq actes,
P. Corneille, œuvre inégale, mais souvent pu
sante et d'où se détache surtout l'admirable car
tère de Cornélie. Le sujet, emprunté à Lucain,
la mort du général romain lâchement assassiné
ordre du roi d'Egypte, après la bataille de Pharsa
C'est une de ses œuvres que Corneille préférait (164

**Pompéi** [*pon-pé-i*], v. anc. de Campanie,
pied du Vésuve, près des villages modernes de *To*
*dell' Annunziata* et de *Scafati* (prov. de Naple
C'était une petite ville de 30.000 h., lieu de pl
sance pour les riches Romains. Lors de l'érupti
de 79, Pompéi fut ensevelie sous des couches sup
posées de cendres et de lave. En 1748, un pays
trouva des statues et, peu après, on commença d
fouilles, qui se sont continuées jusqu'à ce jour.
a déblayé les deux cinquièmes de la ville, qui ét
entourée d'une enceinte fortifiée flanquée de to

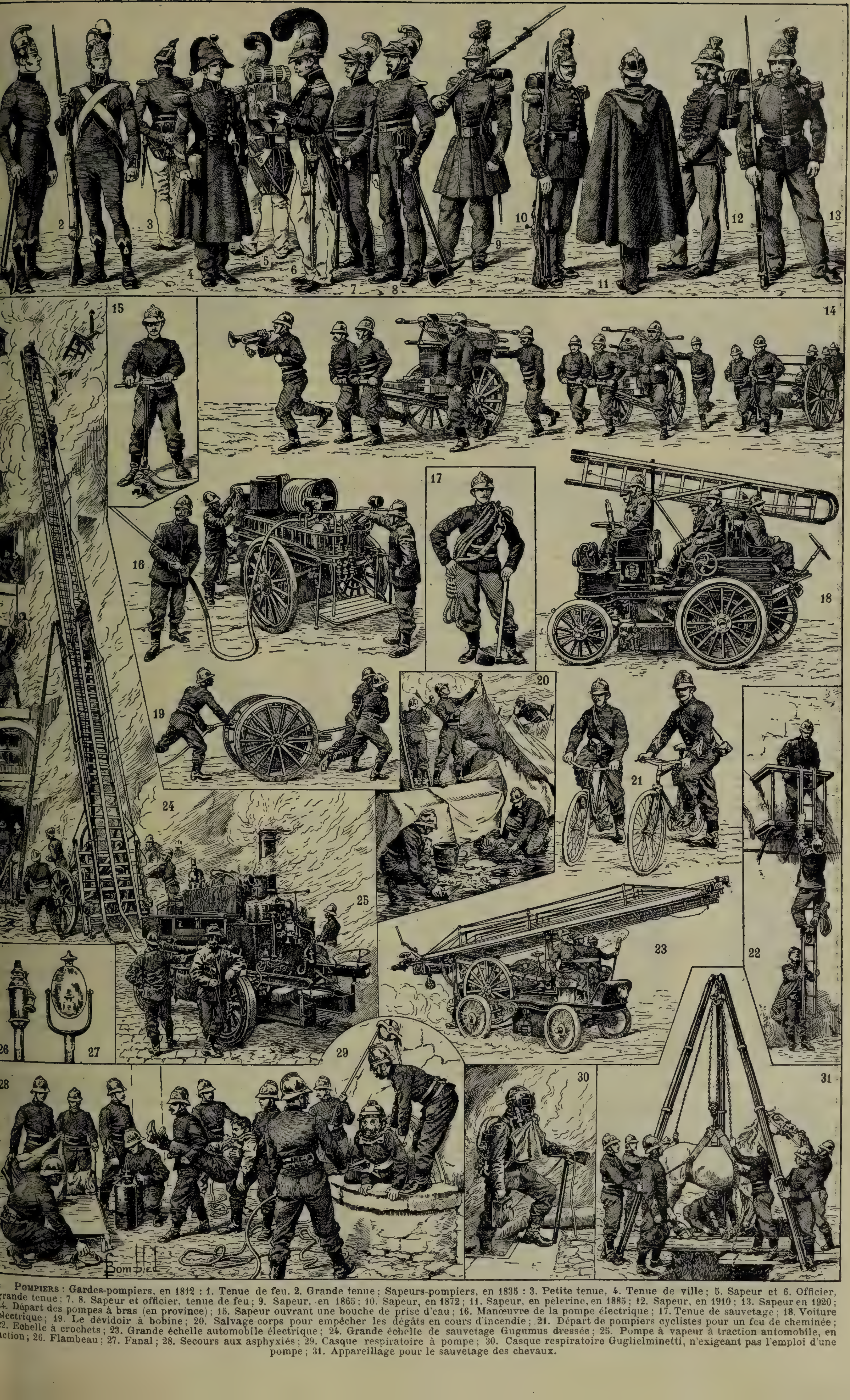

**Pompiers** : Gardes-pompiers, en 1812 : 1. Tenue de feu, 2. Grande tenue ; Sapeurs-pompiers, en 1835 : 3. Petite tenue, 4. Tenue de ville ; 5. Sapeur et 6. Officier, rande tenue ; 7, 8. Sapeur et officier, tenue de feu ; 9. Sapeur, en 1865 ; 10. Sapeur, en 1872 ; 11. Sapeur, en pelerine, en 1885 ; 12. Sapeur, en 1910 ; 13. Sapeur en 1920 ; 4. Départ des pompes à bras (en province) ; 15. Sapeur ouvrant une bouche de prise d'eau ; 16. Manœuvre de la pompe électrique ; 17. Tenue de sauvetage ; 18. Voiture lectrique ; 19. Le dévidoir à bobine ; 20. Salvage-corps pour empêcher les dégâts en cours d'incendie ; 21. Départ de pompiers cyclistes pour un feu de cheminée ; 2. Echelle à crochets ; 23. Grande échelle automobile électrique ; 24. Grande échelle de sauvetage Gugumus dressée ; 25. Pompe à vapeur à traction automobile, en ction ; 26. Flambeau ; 27. Fanal ; 28. Secours aux asphyxiés ; 29. Casque respiratoire à pompe ; 30. Casque respiratoire Guglielminetti, n'exigeant pas l'emploi d'une pompe ; 31. Appareillage pour le sauvetage des chevaux.

et de 2.600 mètres de circuit. Ce déblayement a fourni aux archéologues une foule de renseignements du plus haut intérêt sur la construction des maisons romaines et sur les mœurs privées des anciens. Le Forum, la voie des Tombeaux sont les parties les plus intéressantes des fouilles. Telle qu'elle est, Pompéi est la plus saisissante évocation de l'antiquité, que l'on puisse imaginer. Ses peintures murales sont très remarquables.

**Pompéi** (*les Derniers Jours de*), roman historique, de Bulwer-Lytton, résurrection de la civilisation antique dans ce qu'elle a d'extérieur (1834).

**Pompéi** (*le Dernier Jour de*), tableau de Ch. Brullof, peintre russe (1799-1852) ; d'après le roman de Bulwer-Lytton, avec un pathétique un peu théâtral (1834) [v. p. 636].

— *Fouilles à Pompéi*, tableau de E.-A. Sain (1866), au musée du Luxembourg. Des femmes portent sur leurs têtes des corbeilles où elles emportent les résidus des fouilles (v. p. 636).

**Pompeia,** fille de Quintus Pompée et mère de Sylla. Elle fut la seconde femme de César, qui la répudia sur un soupçon d'adultère, en disant que : « L'épouse de César ne doit pas être soupçonnée. »

**Pompéien, enne** [*pé-i-in, è-ne*], originaire ou habitant de Pompéi : *les Pompéiens*. Partisan ou soldat de Pompée. Adjectiv. : *antiquités pompéiennes ; style pompéien.*

**pomper** [*pon-pé*] v. a. Puiser avec une pompe : *pomper de l'eau, de l'air. Fig.* Aspirer : *les plantes marines pompent l'air mêlé avec les eaux.* Attirer : *le soleil pompe les eaux.* Absorber : *le fisc pompe la richesse publique.* V. n. *Pop.* Boire : *aimer à pomper.*

**pomperie** [*pon-pe-rî*] n. f. Fabrication ou commerce de pompes. (Peu us.)

**pompette** [*pon-pè-te*] adj. *Fam.* Un peu ivre.

**pompette** [*pon-pè-te*] n. f. Ancien ornement de toilette des femmes, fait avec des rubans.

**pompeusement** [*pon-peu-ze-man*] adv. Avec pompe, avec faste.

**pompeux, euse** [*pon-peû, eu-ze*] adj. Où il y a de la pompe : *entrée pompeuse. Fig.* Où il y a une affectation de grandeur, de recherche : *style pompeux.* N. m. : *préférez le simple au pompeux.*

**Pompey,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 9 kil. de Nancy, sur la Moselle ; 3.120 h. Ch. de f. E. Hauts fourneaux. Fréquemment bombardée au cours de la Grande Guerre.

**pomphos** [*pon-foss*] n. m. (m. gr.). Elevure, rouge ou noire, causée par de la sérosité.

**pompier** [*pon-pi-é*] n. m. Fabricant ou marchand de pompes. Homme faisant partie d'un corps organisé pour combattre les incendies : *les pompiers de Paris font partie de l'armée régulière.* (On dit aussi SAPEUR-POMPIER.) Ouvrier tailleur qui fait les retouches. *Fam.* N. et adj. Se dit des peintres, des sculpteurs, des écrivains qui traitent des sujets classiques avec banalité, et de leur manière : *poète pompier ; art pompier.*

— Encycl. Le premier corps de sapeurs-pompiers fut créé à Paris en 1716, par Dumourier-Dupérier, sous le nom de *gardes-pompes*. Depuis, l'effectif du corps n'a cessé d'augmenter, et le régiment des sapeurs-pompiers entretenu par la Ville comprend douze compagnies réparties en une vingtaine de postes, et un effectif de plus de 1.200 soldats. Le personnel relève du ministère de la guerre. Toutes les villes de quelque importance possèdent une compagnie ou une section de sapeurs-pompiers, et un matériel d'incendie.

Les pompiers possèdent, pour combattre le feu, des extincteurs, des pompes à bras ou à vapeur, quelquefois automobiles, alimentées tantôt par la chaine à bras d'hommes, tantôt, dans les villes, par des tuyaux amorcés sur les bouches d'incendie. Les appareils de sauvetage comprennent des cordages, des haches et hachettes, de grandes échelles à coulisse, des chèvres, des casques respiratoires permettant de circuler dans les milieux dont l'air est vicié, etc.

**Pompiers** (*médaille des*). V. SAPEUR-POMPIER.

**pompiérisme** [*pon-pi-é-ris-me*] n. m. *Littér.* et *bx-arts. Fam.* Manière des artistes et des écrivains qualifiés familièrement de *pompiers*.

**Pompignan** (Jean-Jacques Le Franc, marquis **de**), poète français, né à Montauban, m. à Pompignan (1709-1784) ; auteur d'une tragédie de *Didon* et de *Poésies sacrées*, traduction souvent heureuse des psaumes, cantiques et prophéties. Il fut l'ennemi de Voltaire et des Philosophes. (V. POÉSIES.) On cite souvent de lui la belle strophe :

> Le Nil a vu sur ses rivages, . . . .

tirée de l'ode *Sur la mort de J.-B. Rousseau.*

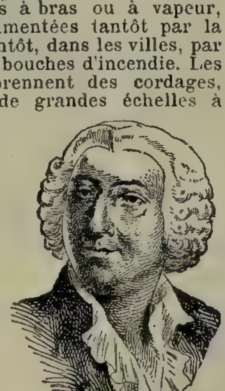

Le Franc de Pompignan.

**pompile** [*pon*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, renfermant des guêpes de taille moyenne, qui creusent des terriers où elles enfouissent des araignées engourdies par un coup de leur aiguillon et qui serviront de nourriture à leurs larves : *les pompiles sont des insectes d'Europe.*

**pompilidés** [*pon*] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, dont le genre *pompile* est le type. S. un *pompilidé*.

**pompoléon** [*pon*] n. m. Variété d'oranger du groupe des pamplemousses.

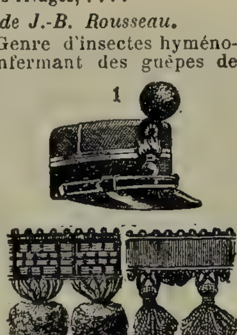

Pompons : 1. de képi ; 2 et 3. De passementerie.

**pompon** [*pon*] n. m. Petite boule de soie, de laine, etc., dont on orne les ajustements féminins, les coiffures militaires, les galons pour meubles, etc. *Par ext.* Ornement prétentieux. *Fam. A lui le pompon*, c'est lui qui excelle sur tous les autres. *Avoir son pompon*, être légèrement gris. *Pop.* Tête. *Dévisser le pompon à quelqu'un*, lui tordre le cou.

**Pomponace** (Pierre Pomponazzi, dit), philosophe italien, né à Mantoue, m. à Bologne (1462-vers 1525), interprète subtil d'Aristote (*De l'immortalité de l'âme*, etc.).

**Pomponius** [*pon, uss*] (Sextus), jurisconsulte romain du IIe siècle de l'ère chrétienne, souvent cité dans le *Digeste*.

**Pomponius Lætus** [*us-lé-tuss*] (Julius), philologue italien, né en Calabre, m. à Rome (1423-1497). Son amour pour l'antiquité lui fit afficher les allures d'un païen.

**Pomponne** [*pon*] (Simon Arnaud, marquis **de**), diplomate français, né à Paris, m. à Fontainebleau (1618-1699) ; ministre des affaires étrangères sous Louis XIV, ami de Mme de Sévigné. Esprit distingué, il négocia la paix de Nimègue, puis fut disgracié à la suite d'une négligence (1679). Il fut rappelé au conseil des ministres en 1691.

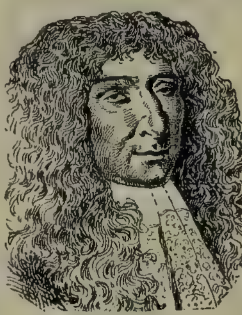

Mis de Pomponne.

**pomponner** [*pon-po-né*] v. a. Orner de pompons : *pomponner un cheval.* Parer, ajuster : *pomponner une mariée. Fig.* Parer avec afféterie : *pomponner son style.* **Se pomponner** v. pr. S'habiller avec recherche.

**pomponnette** [*pon-po-nè-te*] n. f. Chanson à boire populaire.

**Ponant** [*nan*] n. m. (de l'ital. *ponente*, couchant). Mot employé jadis dans la Méditerranée pour désigner l'Océan ou l'Occident, par opposition à *Levant*.

**Ponantais, e** [*tè, è-ze*] adj. Qui est du Ponant, de l'Occident. Qui est de l'Océan. Substantiv. : *les Ponantais.*

**Ponapé,** île principale de l'archipel des Carolines (en Micronésie) ; 3.000 h. Sous le mandat du Japon.

**ponçage** n. m. Action de poncer.

**ponce** n. f. (lat. *pumex, icis*). *Géol.* Roche très poreuse et très légère, qui est une variété volcanique de feldspath orthose. (Adjectiv. : *pierre ponce.*) *Techn.* Sachet contenant une poudre colorée, que l'on passe sur les dessins piqués à l'aiguille pour les reproduire. Encre composée d'huile et de noir de fumée.

**Ponce,** v. manufacturière de l'île de Porto-Rico (grandes Antilles ; aux Etats-Unis) ; 53.000 h. Son port est *Playa de Ponce*, sur la mer des Caraïbes.

**Ponce de Léon** (don Rodrigo), marquis de Cadiz, capitaine espagnol, m. à Séville (1443-1492), un des héros de la guerre de Grenade.

**Ponce de Léon** (don Juan), conquistador espagnol, né dans la province de Léon, m. à Cuba (vers 1460-1515 ou 1521). C'est le découvreur de la Floride.

**ponceau** [*sô*] n. m. (de *pont*). Petit pont d'une seule arche.

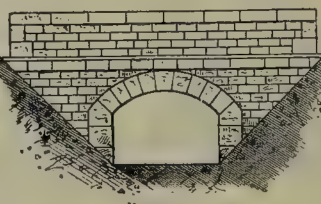

Ponceau.

**ponceau** [*sô*] n. m. (pour *paonceau*, dim. de *paon*). Pavot sauvage ; coquelicot. Matière colorante artificielle. Adj. invar. Rouge qui rappelle la couleur du coquelicot : *des rubans ponceau.*

**poncelet** [*lè*] n, m. (de *Poncelet* n. pr.) Unité de puissance mécanique, correspondant à 100 kilogrammètres par seconde, ou 1,33 cheval-vapeur, ou 986 watts.

**Poncelet** [*lè*] (Jean-Victor), mathématicien et général français, né à Metz, m. à Paris (1788-1867). Membre de l'Académie des sciences en 1834. On lui doit de remarquables travaux sur les roues hydrauliques.

**poncer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il ponça, nous ponçons.*) Polir avec la pierre ponce. *Poncer un dessin*, passer la ponce sur les trous dont le dessin est piqué, pour le contre-tirer sur du papier, de la toile, etc. *Poncer une toile*, marquer un de ses bouts avec l'encre dite *ponce*.

**Poncet** (Antonin), chirurgien français, né à Saint-Trivier (Ain), m. à Culoz (Ain) [1845-1913]. Membre de l'Académie de médecine. Célèbre par ses traités sur les maladies des os.

**Poncet de La Rivière** (Mathias), évêque de Troyes, né et m. à Paris (1707-1780). Prédicateur distingué, il prononça l'oraison funèbre de la reine Marie Leczinska et de Louis XV.

**poncette** n. f. *Techn.* Syn. de PONCE.

**ponceur** n. et adj. m. Celui qui ponce certains ouvrages.

**ponceuse** [*seu-ze*] n. f. Machine à polir les cuirs à vernir.

**ponceux, euse** [*seû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature de la ponce : *tuf ponceux.*

**Ponchard** (Louis-Antoine-Eléonore), chanteur scénique, né et m. à Paris (1787-1868). Il remplit à l'Opéra-Comique, de la façon la plus brillante, l'emploi de ténor, de 1812 à 1837.

**Ponchielli** (Amilcare), compositeur italien, né à Paderno Fasolare, près de Crémone, en 1834 ; auteur de *Gioconda*.

**poncho** [*pon-tcho*] n. m. (m. espagn.). Manteau de l'Amérique du Sud, fait d'une couverture ayant un trou au milieu pour y passer la tête, et porté surtout par les gauchos.

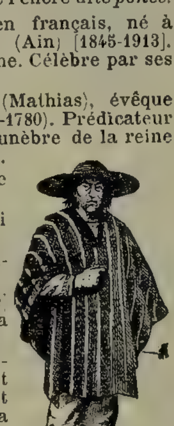

A, poncho.

**ponchon** n. m. Futaille en usage dans l'Afrique occidentale, pour le transport de l'huile.

**Ponchon** (Raoul), poète français, né en 1848 à la Roche-sur-Yon, auteur *des Gazettes rimées*, où il célèbre le vin et la bonne chère dans une langue ferme et savoureuse, avec une grâce légère et une grande maîtrise du vers (*la Muse au cabaret*).

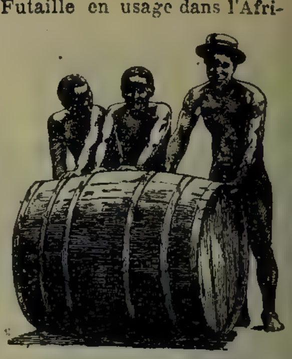

Nègres roulant un ponchon.

**poncif** n. m. (de *poncer*). Dessin piqué, sur lequel on passe la ponce pour le reproduire sur un autre papier ou une étoffe. *Litt.* et *bx-arts.* Travail banal, sans originalité.

**Poncin,** ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 24 kil. de Nantua, sur l'Ain ; 1.470 h. (*Poncinois*). Soieries. — Le cant. a 8 comm., et 8.450 h.

**poncire** ou **poncir** n. m. Sorte de citron.

**poncis** n. m. Syn. de PONCIF.

**ponction** [*ponk-si-on*] n. f. (lat. *punctio*). Action de piquer. *Chir.* Opération chirurgicale, qui consiste à pratiquer une ouverture à l'aide d'une aiguille pleine ou creuse, d'un trocart, bistouri, etc., dans une cavité remplie de pus ou de liquide, pour l'explorer ou l'évacuer.

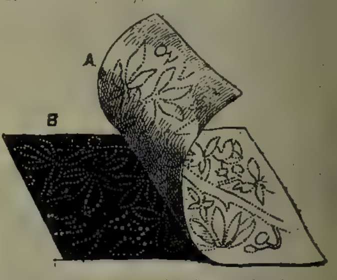

A, poncif ; B, dessin décalqué.

**ponctionner** [*ponk-si-o-né*] v. a. Opérer une ponction : *ponctionner un épanchement pleurétique.*

**ponctionneur** [*ponk-si-o-neur*] n. m. Instrument à l'aide duquel on fait une ponction.

**ponctuage** [*ponk*] n. m. Défaut des poteries qui sortent du four criblées de taches noires.

**ponctualité** [*ponk-tu-a*] n. f. Qualité de celui qui est ponctuel : *la ponctualité dans les payements est une qualité essentielle pour un commerçant.*

**ponctuateur** [*ponk-tu-a*] n. m. Celui qui marque les chanoines, les religieux qui n'ont pas assisté à l'office. Grammairien qui s'est occupé particulièrement de la ponctuation.

**ponctuation** [*ponk-tu-a-si-on*] n. f. Art, manière de ponctuer : *la ponctuation est très importante.* Signes par lesquels on ponctue : *les signes de ponctuation sont les points, la virgule, les guillemets, les tirets, les parenthèses*, etc.

**ponctué** [*ponk-tu-é*], **e** adj. Marqué de la ponctuation : *page mal ponctuée.* Composé d'une suite de points : *ligne ponctuée.* Semé de taches en forme de points : *plumage ponctué.*

**ponctuel, elle** [*ponk-tu-èl, è-le*] adj. Qui fait à point nommé ce qu'il doit faire : *homme ponctuel.* Fait à point nommé : *réponse ponctuelle.*

**ponctuellement** [*ponk-tu-è-le-man*] adv. Avec ponctualité : *répondre ponctuellement aux lettres que l'on reçoit.*

**ponctuer** [*ponk-tu-é*] v. a. (du lat. *punctum*, point). Mettre la ponctuation de : *ponctuer une phrase.* Marquer, accentuer : *ponctuer chaque mot d'un geste. Mus.* Marquer les repos des phrases en composant.

**ponctulé, e** adj. *Hist. nat.* Marqué de très petits points.

**pondage** ou **poundage** [*poun*] n. m. (de l'angl. *pound*, livre). Taxe anglaise sur les navires marchands.

**pondage** n. m. Inclinaison de la veine du charbon de terre.

**pondaison** [*dè-zon*] n. f. Action de pondre. Epoque de la ponte des oiseaux.

**pondérabilité** n. f. Qualité de ce qui est pondérable. Ant. **Impondérabilité.**

**pondérable** adj. Qui peut être pesé : *fluide pondérable.* Ant. **Impondérable.**

**pondéral, e, aux** adj. (du lat. *pondus, eris*, poids). Qui a rapport au poids.

**pondérateur, trice** adj. Qui maintient l'équilibre : *pouvoir pondérateur.*

**pondération** [*si-on*] n. f. (de *pondérer*). *Physiq.* Equilibre produit par des forces contraires. *Fig.* Equilibre : *pondération des pouvoirs.* Calme : *la pondération du caractère.*

**pondéré, e** adj. Bien équilibré : *un esprit pondéré.* Ant. **Impondéré.**

**pondérer** [*ré*] v. a. (lat. *ponderare ;* de *pondus, eris*, poids. — Se conj. comme *accélérer.*) Equilibrer par des actions contraires : *pondérer les pouvoirs de l'Etat.*

**pondéreux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. Très pesant. (Peu us.)

**pondérosité** [*ro-zi*] n. f. Caractère de ce qui est lourd. (Peu us.)

**pondeur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Qui pond souvent : *une bonne pondeuse ; poule pondeuse. Fam.* Femme très féconde. *Fig.* et *fam.* Qui produit beaucoup : *un terrible pondeur de prose.*

**Pondichéry,** ch.-l. des possessions françaises de l'Inde, dans l'Hindoustan, sur la côte de Coromandel ; 50.000 h. Cotonnades (guinées), mousselines et toiles peintes. La ville fut victorieusement défendue par Dupleix contre les Anglais, en 1748. Lally-Tollendal y capitula en 1761, après une résistance héroïque. — Le territoire a 185.000 h. (*Pondichériens.*)

**pondoir** n. m. Panier disposé pour que les poules viennent y pondre.

**Pondoland,** dépendance de la colonie anglaise du Cap (Union sud-africaine), entre la mer et le

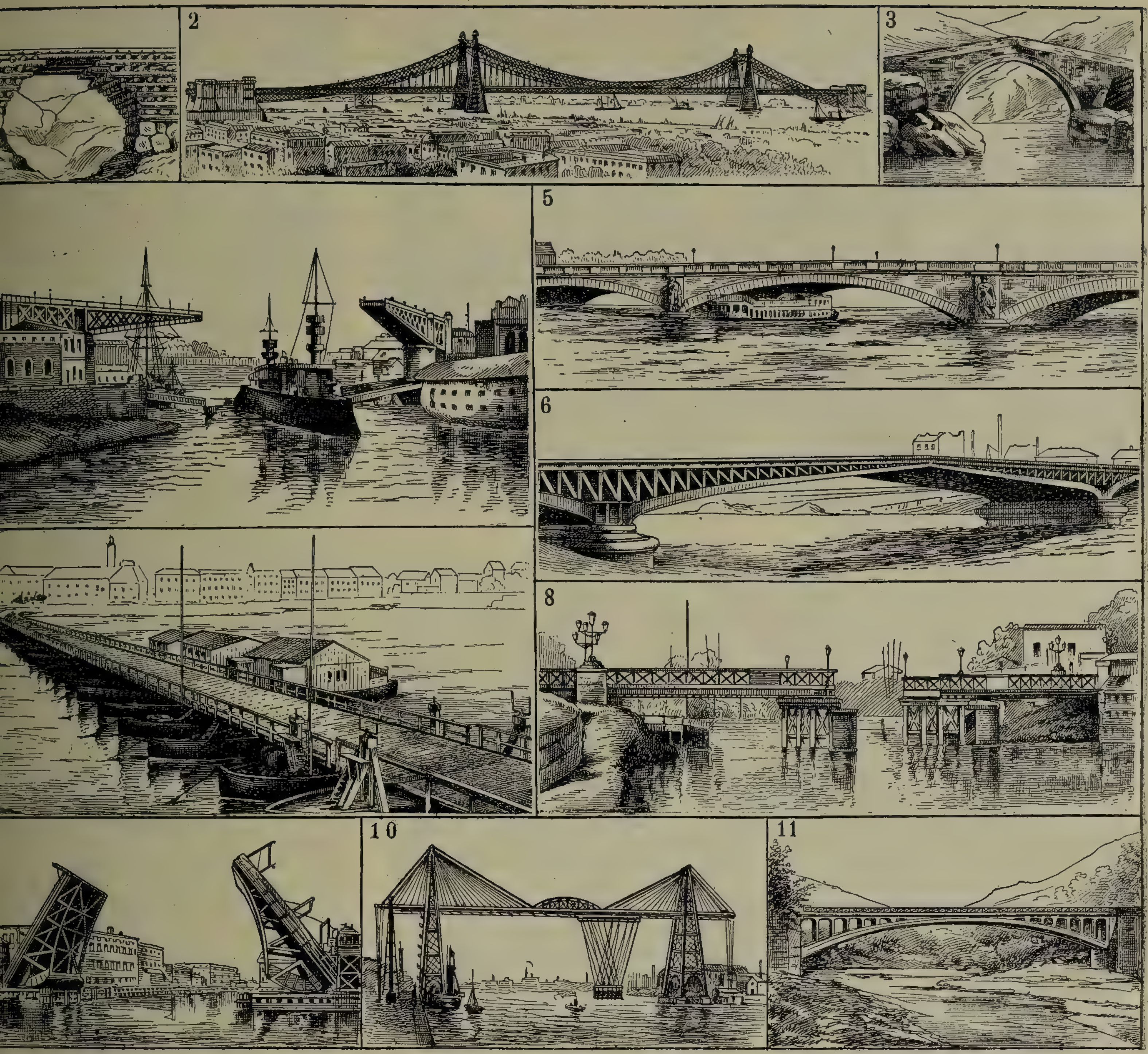

Ponts : 1. En bois (gaulois) ; 2. Suspendu, flexible ; 3. En maçonnerie ; 4. Tournant ; 5. En pierre ; 6. Métallique ; 7. De bateaux ; 8. Roulant ; 9. A bascule ; 10. Transbordeur ; 11. En ciment armé.

cenberg dont les derniers éperons le sillonnent ; 00 h. (*Cafres*).

**ondre** v. a. (du lat. *ponere*, déposer). Faire œufs : *les oiseaux, les insectes et les reptiles lent. Fam.* Accoucher, en parlant d'une femme : *ne qui pond un enfant chaque année. Fig.* et Produire : *pondre une tragédie.*

**onent** [*nan*] n. m. (du lat. *ponens, entis*, qui se). *Hist. eccl.* Rapporteur à la cour de Rome. e de certains officiers de congrégations papales.

**onère** n. f. *Bot.* Genre d'orchidées épidens, renfermant des plantes épiphytes du Mexi- et que l'on cultive parfois dans les serres rope. *Entom.* Genre de fourmis des régions ides et tempérées du globe.

**oney** [*nè*] n. m. (angl. *pony*). Petit cheval conque. (Dans le langage familier, on dit et on t parfois PONET et PONETTE au fém.).

Encycl. Les Anglais ont donné le nom de *po-* ou *ponys* à leurs plus petits chevaux, et partiérement aux petits chevaux de l'Ecosse, des îles land, du pays de Galles. Résistants, intelligents ociles, les poneys sont d'un dressage facile. On apprécie comme monture pour les enfants.

**ongée** [*jé*] n. m. (de *Pongee*, v. du Japon). fe légère, sorte de tussor, constituée par un mé- e, non mouliné, de laine et de bourre de soie.

**onger** [*jé*] v. n. (Prend un *e* après le *g* devant o : *il pongea, nous pongeons.*) Etre spongieux, arlant d'un cuir tanné.

**ongerville** (Jean-Baptiste-Aimé Sanson **de**), vain français, né à Abbeville, m. à Paris (1792- ). On lui doit de nombreuses traductions, notamt des principaux poèmes d'Ovide.

**ongitif, ive** adj. (du lat. *pongere*, piquer). *hol.* Se dit d'une douleur qui semble causée par ointe d'un instrument aigu.

**ongo** n. m. Nom donné, dans l'Amérique du , aux étranglements et aux rapides que fransent à leur sortie des Andes les affluents de azone.

**ongo** n. m. Nom ancien de l'*orang-outan.*

**oniatowski** (Stanislas, comte), castellan de covie (1677-1762). Servit successivement Char- XII, Auguste II, Stanislas Leczinski, Auguste III. ut pour fils Stanislas-Auguste, roi de Pologne. Stanislas II.

**oniatowski** (Joseph-Antoine, prince), géné- polonais, né à Varsovie, m. près de Leipzig (1762-1813). Il se signala contre les Russes en 1794, et en 1807 fut nommé général de division par Napoléon. Il se couvrit de gloire pendant la campagne de Russie, et devint maréchal de France à Leipzig. Il périt dans les eaux de l'Elster, en protégeant la retraite de l'armée française. Sa bravoure chevaleresque l'avait fait surnommer *le Bayard polonais.*

— *Iconogr. Mort de Poniatowski*, tableau d'Horace Vernet (1817). Le général polonais saute au galop de son cheval dans l'Elster en pleine crue, où il va trouver la mort.

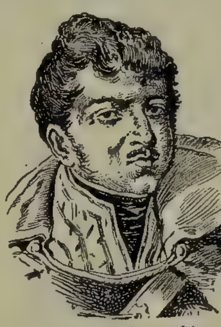

J.-A. Poniatowski.

**Ponnani,** port de l'empire anglais des Indes (présid. de Madras), sur la côte de Malabar, à l'embouchure du *Ponnani* ; 14.000h.

**ponogène** adj. (du gr. *ponos*, fatigue, et *gennân*, engendrer). Qui produit la fatigue : *une substance ponogène.* N. m. : *un ponogène.*

**ponose** [*nô-ze*] n. f. (du gr. *ponos*, fatigue). Auto-intoxication produite par la fatigue et le surmenage physique.

**Ponot** [*nô*], **e** ou **Podot** [*do*], **e,** habitant ou originaire du Puy : *les Ponots* (ou *Podots*). Adjectiv. : *les dentelles ponotes.*

**Pons** [*ponss*], ch.-l. de c. (Charente-Infér.), arr. et à 21 kil. de Saintes, près de la Seugne ; 4.470 h. (*Pontois*). Ch. de f. Et. Château (xiie-xviie s.), chapelle, restes de remparts. Carrières, mégisserie. — Le cant. a 19 comm., et 13.720 h.

**Pons** [*ponss*], dit **de Verdun,** conventionnel et poète français, né à Verdun, m. à Paris (1749-1844). Il se rendit célèbre par ses épigrammes, et écrivit d'estimables poésies. Napoléon l'avait nommé avocat à la Cour de cassation.

**Pons** (André), dit **de l'Hérault,** officier et homme politique français, né à Cette, m. à Paris (1772-1853) ; officier de marine révoqué par le Premier consul, qui le retrouva à l'île d'Elbe en 1814, et en fit un préfet des Cent-Jours ; auteur de curieux *Mémoires.*

**Ponsard** [*sar*] (François), poète dramatique français, né à Vienne (Isère), m. à Paris (1814-1867) ; auteur de pièces estimables, qui réagirent à propos contre les excès du romantisme au théâtre : *Lucrèce, Agnès de Méranie, l'Honneur et l'Argent, Charlotte Corday, Galilée*, etc. Ponsard était un écrivain sérieux, consciencieux, mais froid.

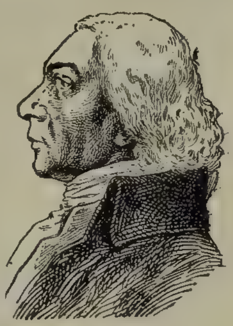

Pons de Verdun.

**Ponscarme** (François-Joseph-Hubert), sculpteur et graveur en médailles français, né à Belmont (Vosges), m. à Malakof (1827-1903). On lui doit de remarquables médaillons.

**Ponson du Terrail** [*ra, l* mll.] (Pierre-

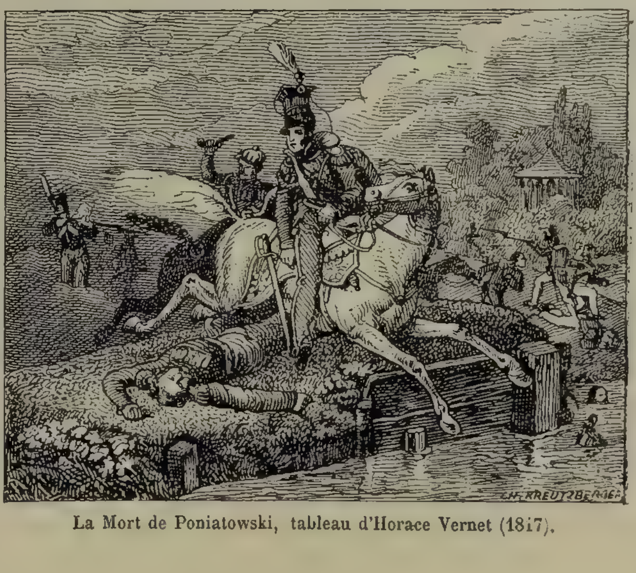
CH. KREUTZBERGER.

La Mort de Poniatowski, tableau d'Horace Vernet (1817).

Alexis, vicomte), romancier français, né à Montmaur (Hautes-Alpes), m. à Bordeaux (1829-1871); auteur des célèbres et interminables *Exploits de Rocambole*, de *la Jeunesse du roi Henri*, du *Forgeron de la Cour-Dieu*, etc. Les inventions imprévues que lui suggérait une imagination extraordinaire font presque oublier la faiblesse de son style.

Ponsard.

**ponsonnelle** [*so-nè-le*] n. f. Appareil servant à dévider la soie.

**pont** [*pon*] n. m. (lat. *pons, pontis*). Construction faisant communiquer deux points séparés par un cours d'eau ou une dépression de terrain : *pont en pierre, en bois, en fer; pont métallique. Pont-levis*, v. à son ordre. *Pont tournant*, qui tourne sur un pivot. *Pont suspendu*, dont le tablier est retenu par des chaines ou des câbles. *Pont dormant*, pont fixe établi sur un fossé. *Pont volant*, ponton mobile servant au passage d'un cours d'eau, et que l'on manœuvre à l'aide d'un câble. *Pont à bascule*, tablier de pont reposant sur un mécanisme dynamométrique qui sert à évaluer la pression. *Pont tubulaire*, pont formé de tubes ajoutés bout à bout les uns aux autres. *Pont-aqueduc* ou *pont-canal*, pont destiné au passage d'un canal ou d'une conduite d'eau au-dessus d'une route, d'un cours d'eau. *Pont-viaduc*, v. VIADUC. *Pont transbordeur*, v. TRANSBORDEUR. *Mar.* Plancher des différentes batteries d'un navire, et notamment plancher supérieur. *Faux pont*, compartiment compris entre la batterie basse et la cale. *Pont de bateaux*, fait de bateaux attachés et recouverts de grosses planches. Charpente légère établie au-dessus de la scène pour faciliter le travail des machinistes. *Pont roulant*, chariot transbordeur transportant les wagons d'une voie sur l'autre. Sorte de portique muni d'un treuil avec chaînes, et que l'on emploie pour décharger les wagons. *Pont aux ânes*, nom souvent donné à la démonstration graphique du théorème sur le carré de l'hypoténuse. (*Par ext.* Difficulté qui n'arrête que les ignorants.) Partie, d'une seule pièce, se boutonnant sur les côtés, qui, dans certains pantalons, remplace la braguette. Base des tuyaux d'orgue. Pièce, en forme de potence, qui reçoit le pivot d'une roue de montre ou de pendule. *Phys. Pont de Wheatstone*, appareil disposé pour mesurer la résistance électrique d'un conducteur. *Servir de pont*, servir de transition, d'intermédiaire. *Faire le pont*, chômer un jour ouvrable, lorsqu'il se trouve placé entre deux jours fériés. *Jeu. Faire le pont*, se dit des joueurs malhonnêtes qui cintrent légèrement une carte mise dans le jeu et connue d'eux, de manière que l'adversaire coupe involontairement en cet endroit. *Couper dans le pont*, au jeu de cartes, couper à l'endroit où un joueur malhonnête a fait le pont. *Fig.* et *fam.* Se laisser prendre à un piège. *Faire un pont d'or*, v. OR. *Casquette à pont, à trois ponts*, haute casquette, qui était portée surtout par les souteneurs ; souteneur. *Ponts et chaussées*, corps d'ingénieurs chargés de tous les travaux qui se rapportent aux voies de communication. (V. la partie encycl.) ALLUS. LITT. : **Pont de Mahomet,** pont étroit qui, dans la religion musulmane, donne accès au paradis : sous les pieds des méchants, il bascule et les précipite dans l'abîme.

Ponson du Terrail.

— ENCYCL. L'emplacement d'un pont doit répondre aux conditions suivantes : 1° il faut un sol solide pour les appuis, piles, culées ; 2° il faut que le sol soit creusé jusqu'à la limite des affouillements probables ; il faut que la direction des rives garantisse la fixité du cours de l'eau. Les ponts peuvent être en bois, en maçonnerie, en ciment armé, ou métalliques. Les ponts en maçonnerie remontent à la plus haute antiquité : on en construisit à Rome, 600 ans avant notre ère ; leur forme était toujours celle en arc ou en dos d'âne. Les voûtes exerçant sur leurs appuis, piles ou culées, des actions obliques résultant de poussées horizontales et d'efforts verticaux, les fondations de ces appuis doivent être prévues avec des garanties de grande sécurité. Au-dessus des voûtes, on fait une chape en ciment, pour empêcher l'infiltration des eaux. Sur les voûtes sont les tympans, au-dessus desquels se trouvent les tabliers, qui peuvent être en chaussée pavée, asphaltée, ou en voie de chemin de fer.

Les matériaux employés dans la construction des ponts métalliques peuvent être la fonte, le fer, l'acier ; aujourd'hui, on n'emploie plus que l'acier. Suivant leurs formes et leurs dispositions, les ponts sont dits en arc, à poutres droites, à travées indépendantes, à âme pleine, ou évidée, ou en treillis. Des règlements ministériels des 29 août 1891 et 8 janvier 1915 ont déterminé les taux auxquels on peut faire travailler les diverses pièces, suivant leur nature (fonte, fer, acier), et suivant leurs fonctions (poutres, longerons, rivets). Il a déterminé aussi les épreuves que l'on doit faire subir aux ponts, suivant leur destination et leur mode de construction. Parmi les ponts métalliques, on distingue les ponts fixes, les ponts suspendus et les ponts mobiles ; citons, parmi les ponts fixes, le pont Alexandre-III (portée 107m,50, surbaissement 1/17), établi à Paris par J. Résal. Les ponts suspendus sont constitués par des câbles tendus d'une rive à l'autre ; à ces câbles est suspendu le tablier, au moyen des tirants ou tiges de suspension. Les ponts suspendus, à l'origine flexibles et par conséquent très déformables, sont devenus dans la suite semi-rigides et même complètement rigides. Le pont suspendu de Québec a 547 mètres de portée. Les ponts mobiles sont de plusieurs sortes : les *ponts à bascule*, dont le tablier est mobile autour d'un axe de rotation horizontal (pont de la Tour, à Londres ; pont basculant de Chicago, d'une portée de 79m,25) ; les *ponts tournants* (mobiles autour d'un axe vertical), tel le pont de l'Arsenal, à Brest ; les *ponts roulants*, disposés de manière à pouvoir avancer ou reculer sur des galets. Les ponts tubulaires, comme leur nom l'indique, sont des tubes parallélépipédiques, dont les deux faces peuvent servir de tablier pour une chaussée ou une voie de chemin de fer. Citons, enfin, les ponts en béton armé, dont la construction est moins onéreuse que celle des ponts métalliques : le pont de Villeneuve-sur-le-Lot a 97 mètres de portée.

Les opérations militaires entraînant souvent le passage des rivières, les armées sont pourvues, sous la direction du génie, d'*équipages de ponts*, capables de lancer en quelques heures un pont suffisamment solide pour le passage des convois de toute sorte.

— *Adm.* L'administration des ponts et chaussées ressortit au ministère des travaux publics. Ce service comprend trois catégories d'agents bien distinctes : les ingénieurs, les conducteurs et les agents secondaires et subalternes.

Le corps des ingénieurs est divisé hiérarchiquement en *inspecteurs généraux*, qui composent le *conseil général des ponts et chaussées*, et, sous la présidence du ministre des travaux publics, examinent pour avis toutes les questions d'art. Les inspecteurs généraux ont encore dans leurs attributions le service des routes, voies ferrées, cours d'eau, etc.

Immédiatement après ces agents supérieurs et sous leur direction, viennent les *ingénieurs en chef*, placés à la tête de chaque département.

Les ingénieurs en chef ont sous leurs ordres les *ingénieurs ordinaires*, placés à la tête de chacun des arrondissements.

Viennent ensuite les *ingénieurs auxiliaires* et les *sous-ingénieurs*, puis les *conducteurs* des ponts et chaussées, et enfin les *commis des ponts et chaussées.*

Les agents inférieurs des ponts et chaussées sont : 1° les piqueurs, surveillants, cantonniers, dessinateurs, etc., dont la mission est de s'occuper des menus détails concernant les travaux entrepris ou à entreprendre ; 2° les agents inférieurs de la navigation : éclusiers, barragistes, pontiers, gardes de navigation ; 3° les maîtres et gardiens de phares ; officiers, marins et mousses des feux flottants et des bateaux baliseurs, etc.

**Pont** [*pon*], ancien royaume situé au nord-est de l'Asie Mineure, sur le Pont-Euxin. Fondé au IVe siècle av. J.-C. par Ariobarzane, il devint très puissant au temps, de Mithridate, célèbre par ses luttes contre les Romains. Réduit en province romaine en 47 av. J.-C., il fut divisé en *Pont Galatique, Pont Polémoniaque* et *Pont Cappadocien.*

**Pont Milvius,** auj. *Ponte Molle*, pont de l'anc. Rome, sur lequel passait la voie Flaminienne.

**Pont aux Chantres**, pont de Petrograd, sur la Moïka, auprès duquel se trouvait le ministère des affaires étrangères. (On disait souvent, par métonymie le Pont aux Chantres, pour dire : la diplomatie de la Russie des tsars.)

**Pont-à-Celles,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi), sur le Piéton ; 5.440 h. Clouteries, cordages, huile.

**Pontacq,** ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 27 kil. de Pau ; 2.730 h. Chevaux. — Le cant. a 12 comm., et 8.060 h.

**pontade** n. f. Entaille carrée dans une pièce de bois.

**Ponta-Delgada,** v. et port de l'archipel portugais des Açores, capitale de l'île São Miguel ; 16.000 h. Station d'hiver.

**pontage** n. m. Construction, disposition d'un pont.

**Pontailler-sur-Saône** [*ta, ll* mll., *é, sô-ne*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 32 kil. de Dijon ; 1.030 h. (*Pontaliciens*). Ch. de f. P.-L.-M. Fonderie. — Le cant. a 19 comm., et 7.650 h.

**pontal** n. m. Creux de la cale d'un navire.

**Pont-à-Marcq,** ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 12 kil. de Lille ; 900 h. Tannerie, sucrerie. Ch. de f. N. — Le cant. a 15 comm., et 18.780 h.

**Pont-à-Mousson,** ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 25 kil. de Nancy, sur la Moselle ; 14.010 h. (*Mussipontins*). Ch. de f. E. Eglise Saint-Martin (XIIIe-XVe s.), avec jubé. Hauts fourneaux, fonderies, métallurgie ; imagerie, etc. Pont-à-Mousson a été occupé un instant par les Allemands pendant la bataille du Grand-Couronné (sept. 1914), mais repris tout aussitôt par les Français. Ce fut, en septembre 1918, un des points d'où les Américains partirent pour l'attaque du saillant de Saint-Mihiel. Très endommagé par des bombardements intermittents. — Le cant. a 27 comm., et 29.790 h.

**Pontano** (Giovanni, dit **Gioviano**), [en lat. *Pontanus*], homme d'Etat, poète et historien italien, l'un des meilleurs écrivains latins du XVe siècle, né à Cerreto, m. à Naples (1426-1503). Il fut le favori de Ferdinand d'Aragon et écrivit des poésies mythologiques, philosophiques, de célèbres *Dialogues*, etc.

**Pontarion,** ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 14 kil. de Bourganeuf ; 393 h. — Le cant. a 10 comm., et 9.520 h.

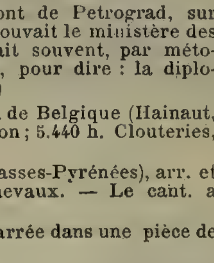
Armes de Pontarlier.

**Pontarlier** [*li-é*], ch.-l. d'arr. (Doubs), sur le Doubs ; à 60 kil. de Besançon ; 11.830 h. (*Pontissaliens*). Ch. de f. P.-L.-M. Grand commerce de bois, distillerie de liqueurs, chocolaterie. Forges et scieries, tanneries. — L'arr. a 5 cant., 88 comm. et 50.190 h. — Le cant. a 25 comm., et 17.520 h.

**Pont-Audemer** [*ô-de-mèr*], ch.-l. d'arr. (Eure), sur la Rille ; à 70 kil. d'Evreux ; 6.120 h. Ch. de f. Et. Tanneries, forges ; grains et bestiaux. — L'arr. a 8 cant., 124 comm., et 55.250 h. Le cant. a 15 comm., et 13.050 h.

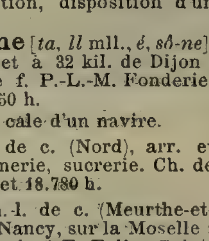
Armes de Pont-Audemer.

**Pontaumur** [*tô*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 47 kil. de Riom ; 1.010 h. — Le cant. a 16 comm., et 11.860 h.

**Pont-Aven** [*vèn*], ch.-l. de c. (Finistère), et à 17 kil. de l'Océan ; 1.830 h. Ch. de f. Sé d'été fréquenté par les peintres. Nombreux mou — Le cant. a 5 comm., et 17.670 h.

**Pont-à-Vendin,** comm. du Pas-de-Ca arr. et à 21 kil. de Béthune ; 2.270 h. Ch. de Houille. En partie détruite au cours de la Gr Guerre.

**Pontcharra,** comm. de l'Isère, arr. et à 3 de Grenoble, sur le Bréda ; 2.400 h. Ch. de f. P.-L Patrie de Bayard.

**Pontcharra-sur-Turdine,** comm. Rhône, arr. et à 26 kil. de Villefranche ; 1.53 Soieries.

**Pontchartrain** [*trin*] (Paul PHÉLYPEAUX gneur de), homme d'Etat français, né à Blois, Castelsarrazin (1569-1621). Il fut longtemps att à la personne de la reine Marie de Médicis LOUIS, petit-fils du précédent, homme d'Etat çais, né à Paris, m. à Pontchartrain (1643-1727), nistre de la marine sous Louis XIV, chancelier France en 1699.

**Pontchâteau** [*tô*], ch.-l. de c. (Loire-Inf arr. et à 23 kil. de Saint-Nazaire ; 5.900 h. Ch. Orl. et Et. — Le cant. a 5 comm., et 14.100 h.

**Pont-Croix** [*kroi*], ch.-l. de c. (Finistère), et à 31 kil. de Quimper, sur la presqu'île de Do nenez, non loin de l'Océan (baie d'Audierne) ; 2.7 Ch. de f. Port. — Le cant. a 12 comm., et 30.3

**Pont-d'Ain** [*din*], ch.-l. de c. (Ain), sur l' arr. et à 20 kil. de Bourg ; 1.650 h. Ch. de f. P.- — Le cant. a 11 comm., et 9.480 h.

**Pont-de-Beauvoisin (Le),** ch.-l. d (Isère), arr. et à 19 kil. de La Tour-du-Pin, su rive gauche du Guiers ; 2.060 h. Ch. de f. P.-L — Le cant. a 15 comm., et 17.170 h.

**Pont-de-Beauvoisin (Le),** ch.-l. d (Savoie), arr. et à 29 kil. de Chambéry, sur la droite du Guiers ; 1.410 h. (*Beauvoisins*). — Le c a 12 comm., et 7.300 h.

**Pont-de-Chéruy,** comm. de l'Isère, arr. 41 kil. de Vienne, sur la Bourbre ; 1.810 h. Tissa

**Pont-de-l'Arche,** ch.-l. de c. (Eure), arr à 10 kil. de Louviers, sur la Seine ; 1.860 h. Ch. de f. Tanneries, draps. — Le cant. a 19 comm., et 10.55

**Pont-de-l'Arn,** comm. du Tarn, arr. c 20 kil. de Castres ; 1.690 h. Ch. de f. Midi. Filat

**Pont-de-Loup,** comm. de Belgique (Hain arr. de Charleroi), sur la Sambre ; 2.080 h. Charb nages.

**Pont-de-Montvert** [*mon-vèr*], ch.-l. de (Lozère), arr. et à 20 kil. de Florac, sur le Ta 1.110 h. — Le cant. a 6 comm., et 4.080 h.

**Pont-de-Roide,** ch.-l. de c. (Doubs), arr à 17 kil. de Montbéliard, sur le Doubs ; 2.810 Ch. de f. P.-L.-M. Métallurgie. — Le cant. a 24 com et 8.140 h.

**Pont-de-Salars** [*lar*], ch.-l. de c. (Aveyr arr. et à 25 kil. de Rodez ; 1.230 h. — Le can 8 comm., et 6.930 h.

**Pont-de-Vaux** [*vô*], ch.-l. de c. (Ain), et à 35 kil. de Bourg ; 2.450 h. — Le cant. a 12 com et 10.830 h.

**Pont-de-Veyle** [*vè-le*], ch.-l. de c. (Ain), et à 30 kil. de Bourg ; 1.130 h. Ch. de f. P.-L.-M. Le cant. a 12 comm., et 8.700 h.

**Pont-du-Château** [*tô*], ch.-l. de c. (Puy-Dôme), arr. et à 13 kil. de Clermont-Ferrand, p de l'Allier ; 2.980 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le can 6 comm., et 8.320 h.

**ponte** n. m. (de *ponter*). Chacun de ceux qui, baccara, à la roulette, etc., jouent ensemble con le banquier.

**ponte** n. m. (de l'esp. *punto*, point). Au d'hombre, l'as de cœur ou de carreau.

**ponte** n. f. Action de pondre : *la ponte poules atteint son maximum au printemps.* Sai pendant laquelle certains animaux accompliss cette fonction. Quantité d'œufs pondus : *ven chaque jour la ponte de ses poules.*

— ENCYCL. Chez les animaux de basse-cour, ponte a lieu pendant toute l'année sauf au mom de la mue, mais elle est plus ou moins abonda suivant la saison et la race des volailles.

**Ponte** (Jacopo DA). V. BASSAN.

**Ponte** (Lorenzo DA). V. DA PONTE.

**ponté, e** adj. Muni d'un ou de plusieurs pon *embarcation pontée.*

**ponté** n. m. Partie de l'épée, qui couvre le co de la garde.

**ponteau** [*tô*] n. m. Etai du métier de tisseur soie.

**Pontecorvo,** v. de l'Italie méridionale (pr de Caserte), sur le Garigliano ; 11.400 h. Bernado avait reçu de Napoléon le titre de *prince de Pon corvo* ; aussi, la maison régnante de Suède est-e désignée sous le nom de *dynastie de Pontecorvo.*

**Pontécoulant** [*lan*] (Louis-Gustave LE DO CET, comte de), homme politique français, né à Ca m. à Paris (1764-1853). Il refusa de défendre devant tribunal révolutionnaire Charlotte Corday et reçut celle-ci une lettre qui commençait ainsi : « Doulcet Pontécoulant est un lâche... » Il fut sénateur sous le premier Empire. — Son fils ADOLPHE, officier et littérateur, né à Paris, m. à Bois-Colombes (1794-1882).

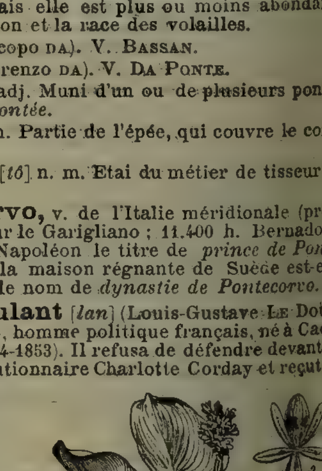

Pontédérie : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**pontédérie** [*rî*] n. f. Genre de monocotylédones, renfermant des herbes vivaces, à feuilles co diformes, portées sur de longs pédoncules, à fleu

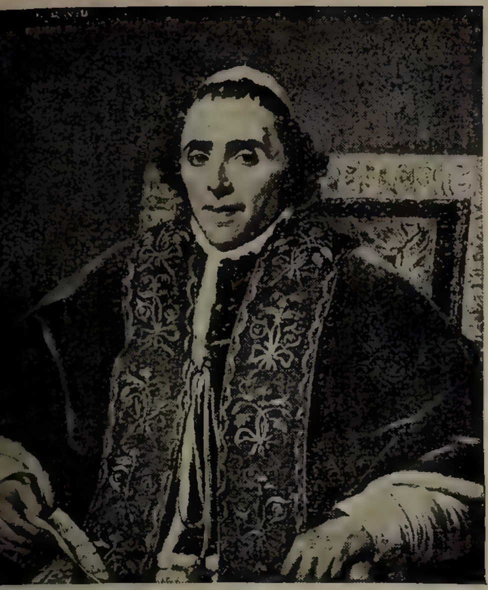

Pie VII (L. David), v. p. 580.

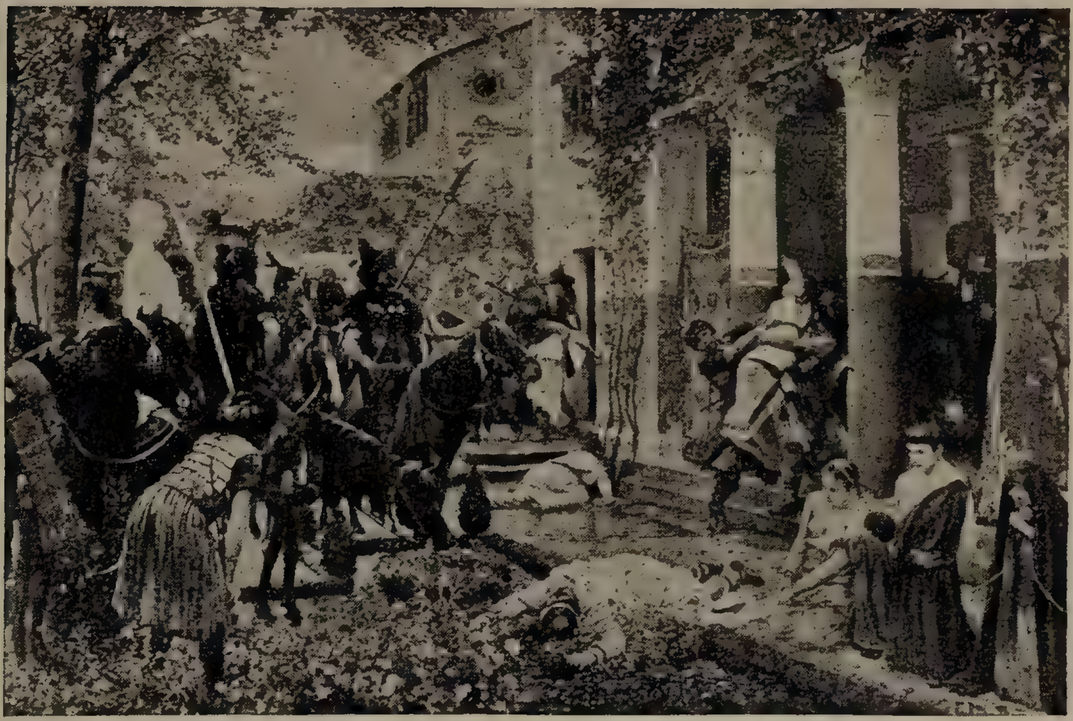

Pillage d'une villa gallo-romaine par les Huns (Rochegrosse), v. p. 588.

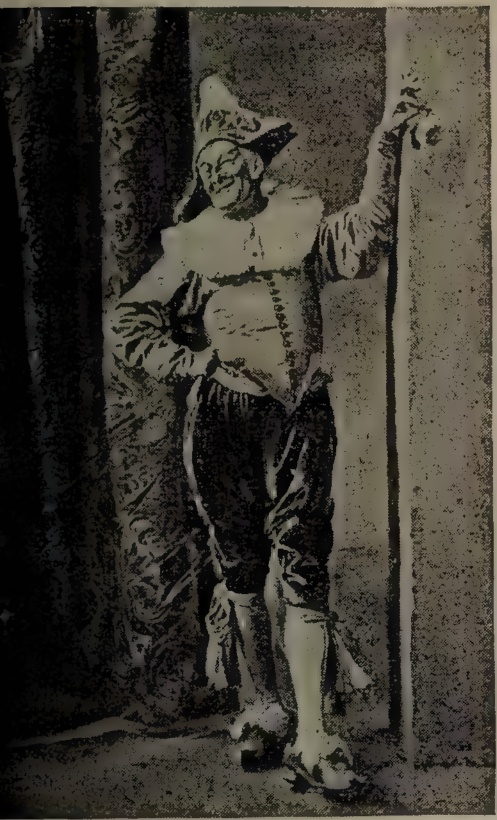

Le Polichinelle à la rose (Meissonier), v. p. 623.

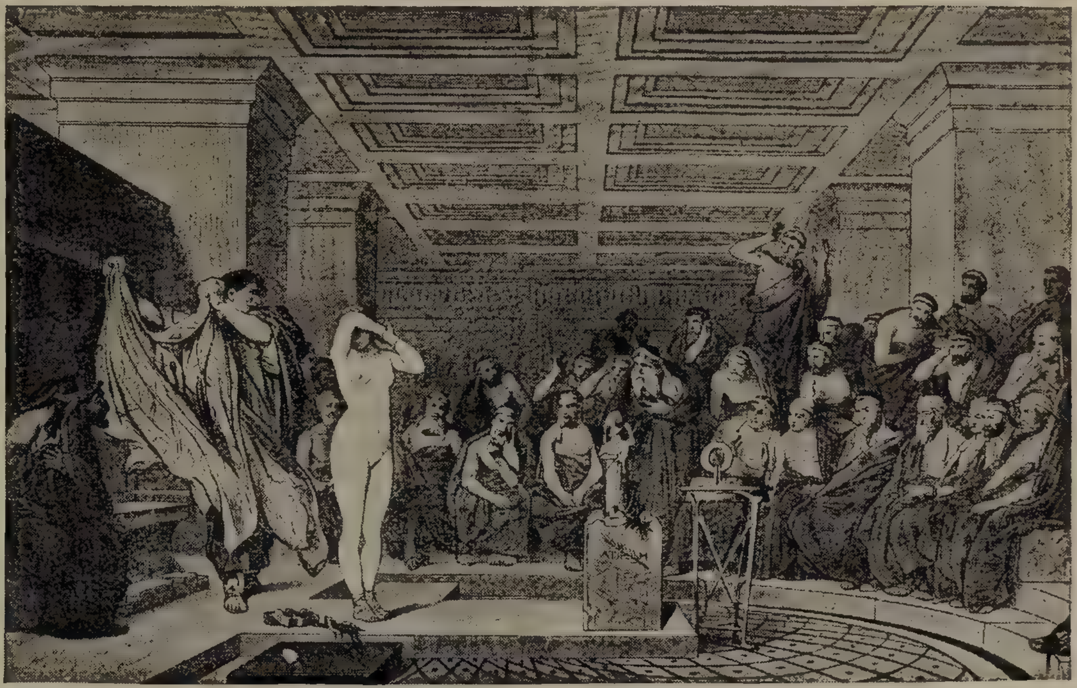

Phryné devant l'Aéropage (Gérome), v. p. 575.

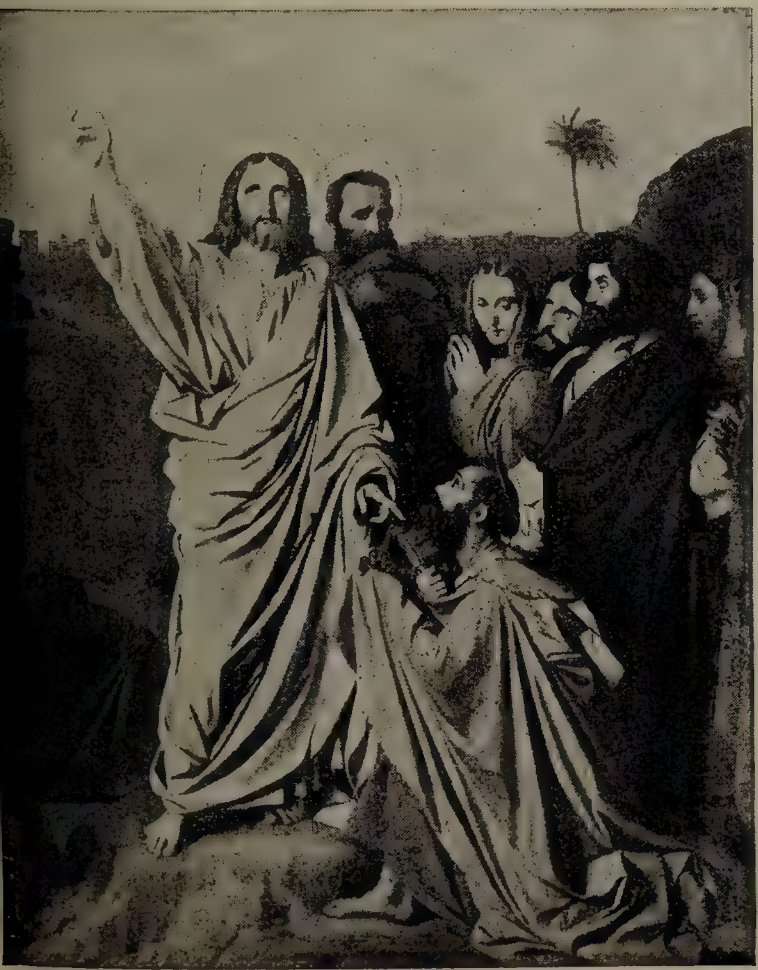

Jésus-Christ donnant à saint Pierre les clefs du paradis (Ingres), v. p. 584.

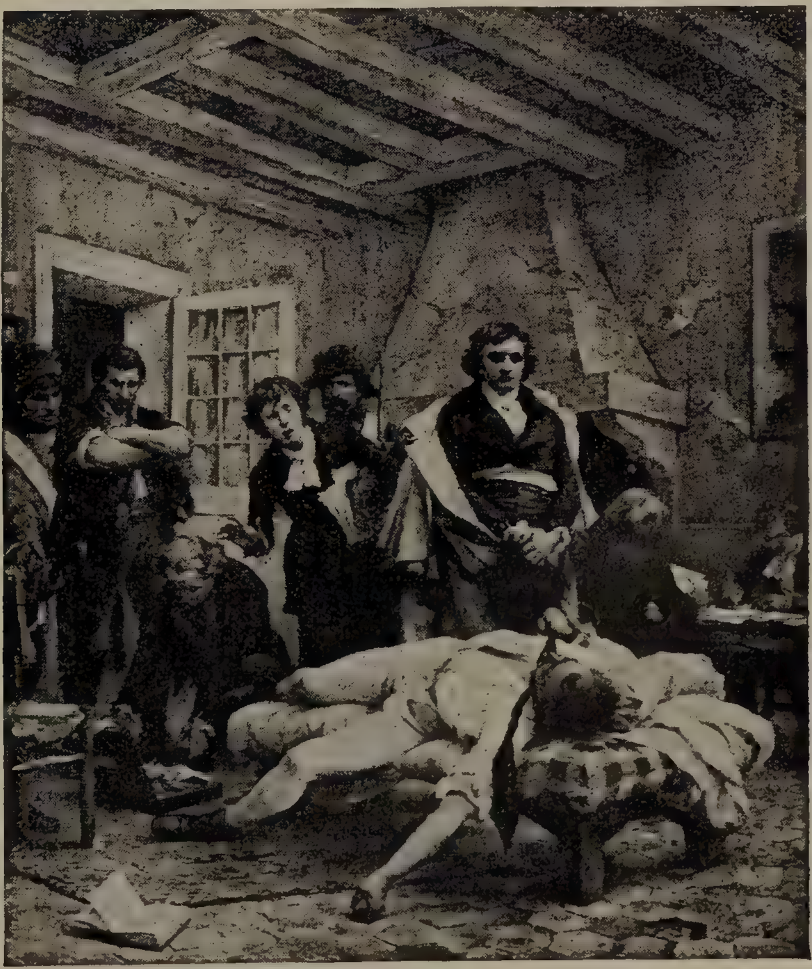

Mort de Pichegru (Moreau de Tours , v. p. 579.

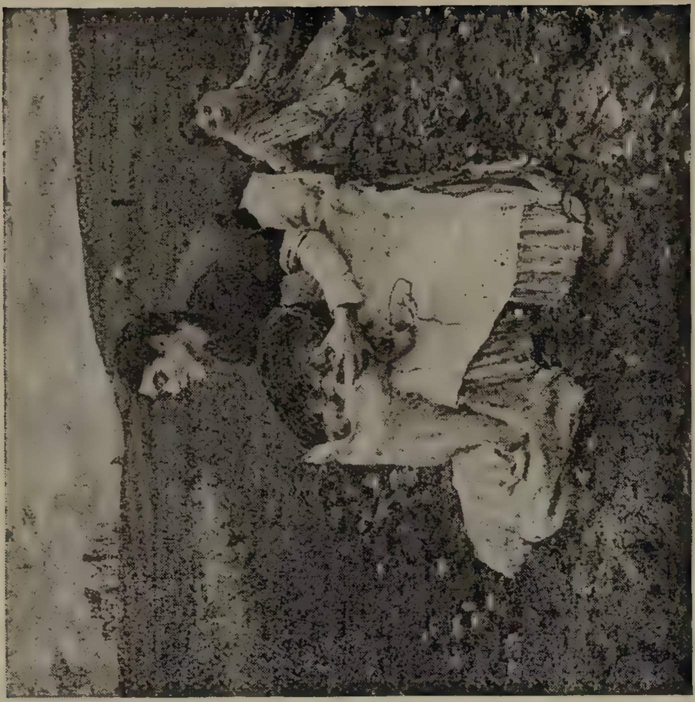

La Récolte des pommes de terre (Bastien-Lepage), v. p. 629.

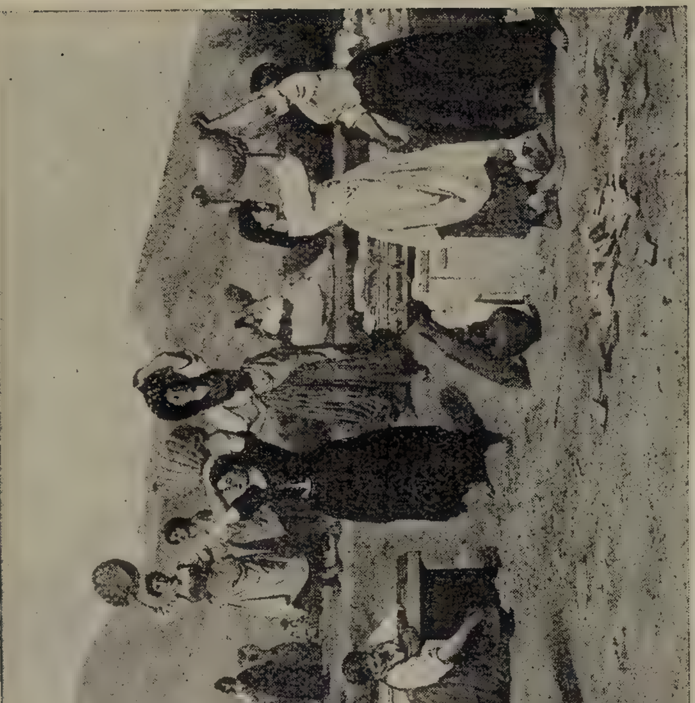

Fouilles à Pompéi (E.-A. Sain), v. p. 631.

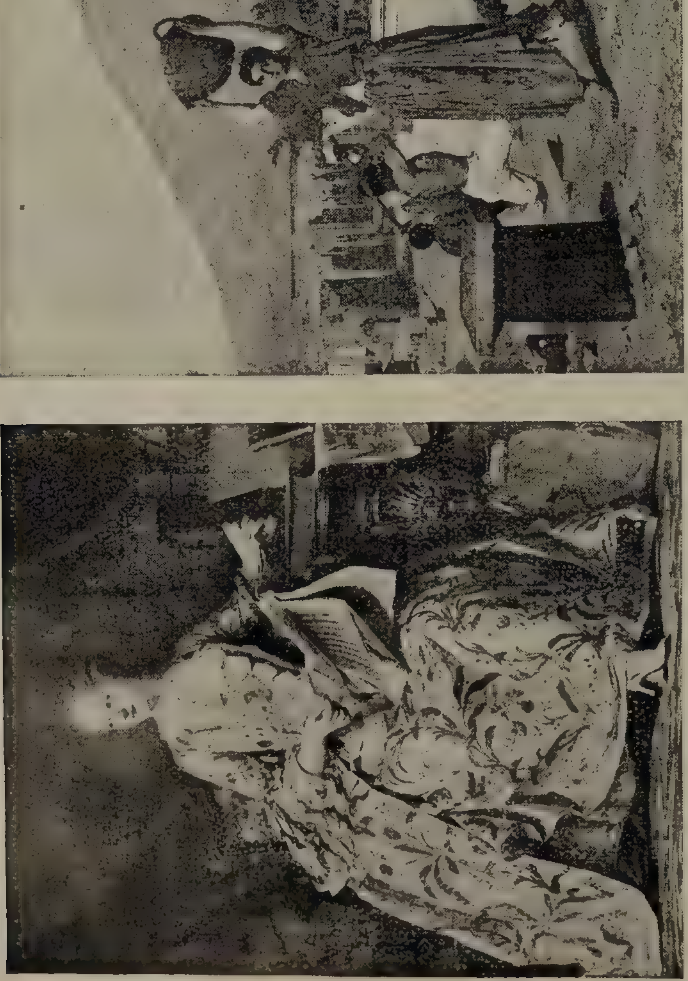

Madame de Pompadour (Latour), v. p. 630.

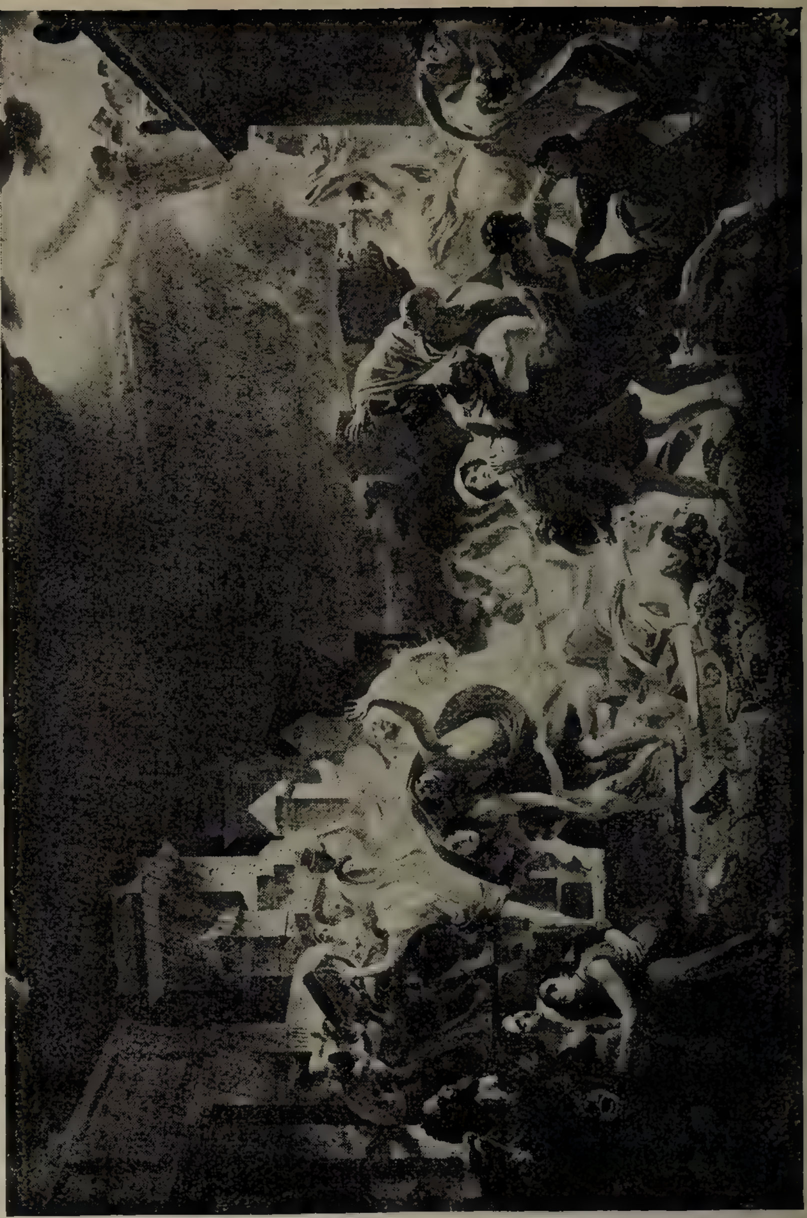

Le dernier jour de Pompéi (C. Brülloff), v. p. 631.

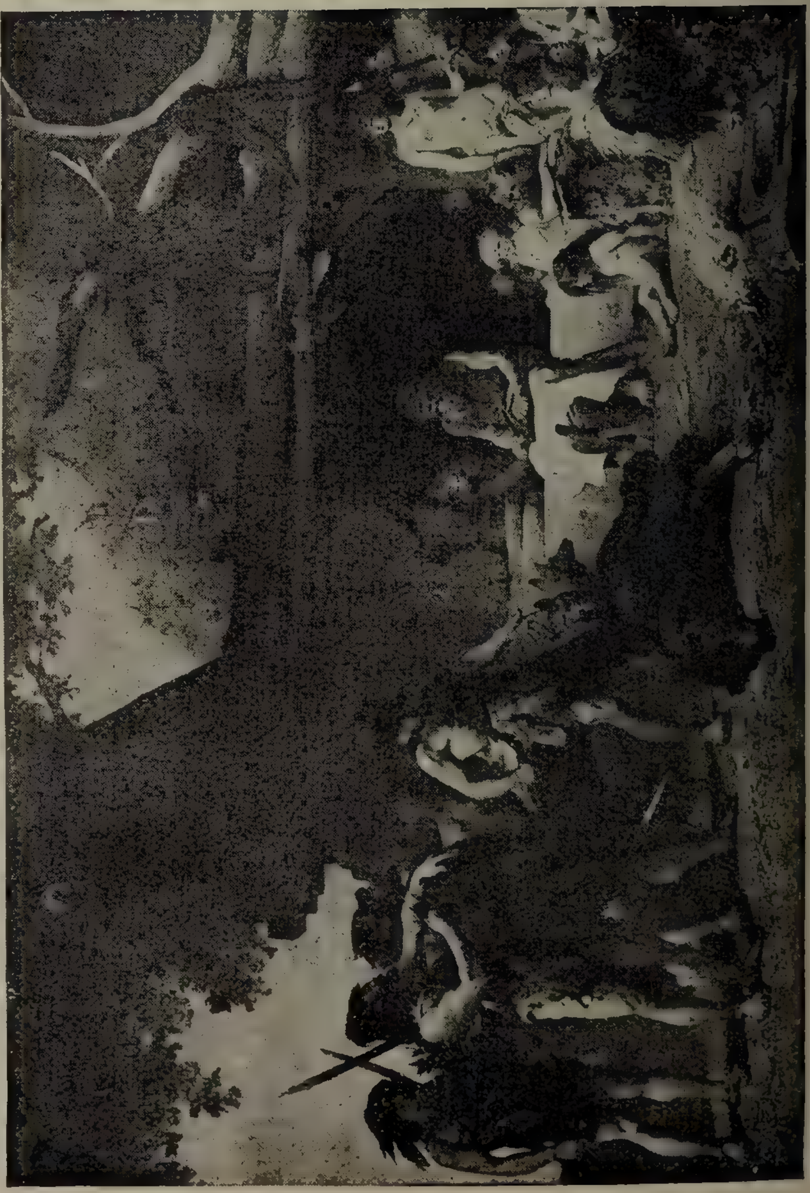

L'Age de pierre (Cormon), v. p. 584.

upées en épis ou en grappes, et qui croissent s les marais d'Amérique.

**ontée** [*té*] n. f. Marchandises embarquées sur ont des navires de commerce.

**Pontefract** ou **Pomfret,** v. d'Angleterre nté d'York) ; 16.800 h. Mines de charbon ; fonde- , poteries. Ruines d'un château où périt Ri- rd II en 1399.

**onteler** [*lé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) er les ponteaux du métier à tisser la soie.

**Pont-en-Royans** [*roi-ian*], ch.-l. de c. (Isère), et à 16 kil. de Saint-Marcellin ; 970 h. (*Royan-* s). Draps pour l'armée ; soieries. — Le cant. a omm., et 6.410 h.

**Pontenx-les-Forges,** comm. des Landes, et à 64 kil. de Mont-de-Marsan ; 1.990 h. Ch. f.

**onter** [*té*] v. a. Etablir le pont de : *ponter un eau.*

**onter** [*té*] v. a. (de *ponte*). Mettre de l'argent tre le banquier, aux jeux de hasard.

**ontet** [*tè*] n. m. Dans une arme à feu portative, tie de la sous-garde, qui garantit la détente. V. IL. Partie de la douille de la baïonnette, sous uelle passe le tenon du canon. tie d'une selle, en forme d'ar- e.

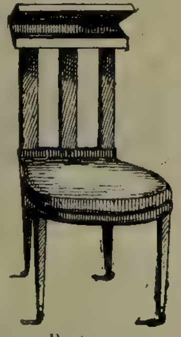
Ponteuse.

**onteuse** [*teu-ze*] n. f. Chaise laquelle se met à cheval celui suit une partie de cartes et ie pour l'un des adversaires.

**Pont-Euxin** [*teuk-sin*], . nom de la mer Noire. Il si- fie *Mer hospitalière*, nom donné demment par antiphrase.

**Pontevedra,** v. d'Espagne lice), ch.-l. de prov. ; 24.000 h. it port. — La prov. a 506.000 h.

**Pont-Evêque,** comm. de ère, arr. et à 5 kil. de Vienne ; 0 h. Ch. de f. Draps, feutres ; eteries.

**Pont-Faverger,** comm. la Marne, arr. et à 22 kil. de Reims, sur la Suippe ; 0 h. Ch. de f. Et. Filature.

**Pontgibaud** [*pon-ji-bô*], ch.-l. de c. (Puy-de- me), arr. et à 24 kil. de Riom, près de la Sioule ; h. Ch. de f. Orl. Carrières. Beau château avec jon et remparts (XIII-XIV^e^ s.). — Le cant. a comm., et 9.980 h.

**Ponthieu,** ancien pays de France ; ch.-l. *Abbe- le.* C'est la partie basse de la Picardie.

**Pontiac,** chef indien, né vers 1712, m. en 1769 ; partenant à la tribu algonquine des Ottawas, il fut des auxiliaires de Montcalm. Il fomenta une ande conspiration contre les Anglais en 1763, et assassiné par un Illinois.

**Pontiac,** v. des Etats unis d'Amérique (Michi- n), ch.-l. du comté d'Oakland, sur le Clinton ; 000 h. Construction de machines.

**Pontianak,** v. de Bornéo, sur le fleuve Ka- uas ; 22.000 h. Ch.-l. d'un petit royaume placé sous protectorat de la Hollande.

**ponticello** [*pon-ti-tchèl-lo*] n. m. (m. ital.). evalet d'instrument à cordes. *Sul ponticello,* près chevalet (indication qu'on place au-dessus des ssages qui doivent être exécutés en portant l'ar- et aussi près que possible du chevalet.)

**ponticule** n. m. *Antiq. rom.* Petit pont.

**pontier** [*ti-é*] n. m. Employé chargé de la ma- uvre d'un pont tournant.

**pontife** n. m. (lat. *pontifex*). Prêtre. Dignitaire clésiastique. *Grand pontife,* chef du collège des ntifes de Rome. *Souverain pontife, pontife ro- ain,* le pape. *Fig.* et *fam.* Homme qui se donne s airs d'importance : *les pontifes de la critique.*

— ENCYCL. D'après Varron, le mot *pontife* signifie oprement *faiseur de ponts,* et l'origine de ce corps prêtres se rattacherait à la construction du pont blicius. A Rome, le collège des pontifes était, r ordre de dignité, le premier de tous. Leur nom- e, qui était d'abord de cinq, fut successivement rté jusqu'à quinze. La dignité de pontife, d'abord servée aux patriciens, devint ensuite accessible x plébéiens. Le chef du collège des pontifes por- it le titre de *pontifex maximus.* César fut grand ntife ; Auguste également, et ses successeurs, à ur avènement, se revêtirent eux-mêmes de cette gnité. Constantin, même après sa conversion, fut and pontife, et le collège ne fut aboli que par les s de Théodose. Ce fut vers le VI^e^ siècle apr. J.-C., e les papes joignirent à leurs titres celui de *pon- ex maximus.* A partir de cette époque, ils com- encèrent à être appelés, comme ils le sont aujour- hui : souverains pontifes, et par extension l'on it l'habitude de donner aux évêques le nom de *ntifes.*

**pontifical, e aux** adj. Qui appartient au ntife, au pape : *siège pontifical.* N. m. Rituel du pe et des évêques : *le pontifical romain.*

**pontificalement** [*man*] adv. Avec les céré- onies et les habits pontificaux : *officier pontifica- ment. Fig.* Avec solennité.

**pontificat** [*ka*] n. m. Dignité de pontife, de pe : *être élevé au pontificat.* Exercice du pouvoir pal : *le pontificat de Pie IX fut très long.*

**pontifier** [*fi-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) ficier en qualité de pontife. *Fig.* et *fam.* Agir, rler avec solennité, emphase.

**Pontigny,** comm. de l'Yonne, arr. et à 16 kil. Auxerre ; 778 h. Eglise et bâtiments d'une abbaye stercienne fondée au XII^e^ siècle.

**pontil** [*til*] n. m. Masse de verre à l'état de mi-fusion, qu'on utilise pour fixer un objet de rre en fabrication à l'extrémité d'une barre de fer. a barre elle-même. Petite glace arrondie, avec quelle on promène l'émeri sur les glaces pour les lir.

**pontiller** [*ll* mll., *é*] v. a. Polir avec le pontil.

**Pontins** [*tin*] (MARAIS), vaste plaine malsaine ans la prov. de Rome, sur la côte de la mer Tyr- énienne. Son étendue est de 1.500 kilom. carr. Ce t, dans l'antiquité, une région fertile, que le mau- is entretien des canaux d'irrigation a fait dépérir.

**pontique** adj. Qui appartient au Pont.

**Pontiques** (*les*), épitres écrites du Pont, poésies élégiaques d'Ovide, suite de prières un peu monotones, souvent d'une excessive humilité, qu'il adresse à ses amis pour obtenir leur intercession auprès d'Auguste et faire lever son exil.

**pontis** [*ti*] n. m. Nom donné, dans quelques provinces, aux bales et menues pailles de céréales.

**Pontis** [*tiss*] (Louis **de**), capitaine français, né sur les confins de la Provence et du Dauphiné, m. à Paris (1583-1670). Il écrivit, après s'être retiré dans une abbaye, des *Mémoires* très intéressants.

**Pontissalien, enne** [*ti-sa-li-in, è-ne*], originaire ou habitant de Pontarlier : *les Pontissaliens.* Adjectiv. : *produits pontissaliens.*

**Pontius Herennius,** général samnite, m. en 291 av. J.-C. Il enferma les Romains dans le vallon des Fourches Caudines, et les obligea à passer sous le joug. Il fut vaincu à son tour, et tué.

**Pontius** (Paul), graveur flamand, né à Anvers vers 1603, m. en 1658. Il a interprété les œuvres de son maître Rubens.

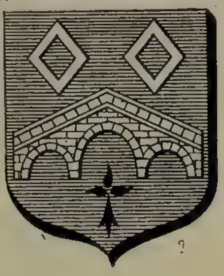
Armes de Pontivy.

**Pontivy** (s'est appelé *Napoléonville* sous l'Empire), ch.-l. d'arr. (Morbihan), sur le Blavet et le canal de Nantes à Brest ; ch. de f. Orl. et Et. ; à 47 kil. de Vannes ; 9.420 h. (*Pontiviens*). Dans la vieille ville, maisons curieuses. Eglise Notre-Dame-de-la-Joie (XV^e^ s.). Château de Rohan. Patrie de Lourmel. Toiles. — L'arr. a 7 cant., 52 comm., et 120.690 h. Le cant. a 10 comm., et 21.970 h.

**Pont-Jest** (Léon-*René* DELMAS **de**), littérateur français, né à Reims, m. à Paris (1831-1904) ; auteur de nombreux romans, où l'on trouve de l'intérêt et de l'imagination : *les Crimes d'un ange, Mémoires d'un détective,* etc.

**Pont-l'Abbé,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 23 kil. de Saintes ; 19.030 h. Ch. de f.

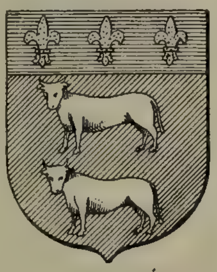
Armes de Pont-l'Évêque.

**Pont-l'Abbé,** ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 15 kil. de Quimper ; 6.430 h. (*Pont-l'Abbistes* ; les femmes sont appelées *Bigoudens* [*dèn*], à cause de leur coiffe en lingerie et dentelle dite *bigouden.* Ch. de f. Orl. — Le cant. a 12 comm., et 32.850 h.

**Pont-l'Évêque,** ch.-l. d'arr. (Calvados) ; ch. de f. Et. ; à 40 kil. de Caen ; 2.970 h. (*Pont-l'Evêquais* ou *Pont-l'Evêquois*). Patrie de Thouret. Dentelles, beurre et cidre. Fromage célèbre, fabriqué surtout dans la vallée de la Touques, autour du village du Breuil. — L'arr. a 6 cant., 107 comm., et 60.310 h. Le cant. a 23 comm., et 9.200 h.

**pont-levis** [*vi*] n. m. Pont qui peut se lever ou s'abaisser à volonté au-dessus d'un fossé.

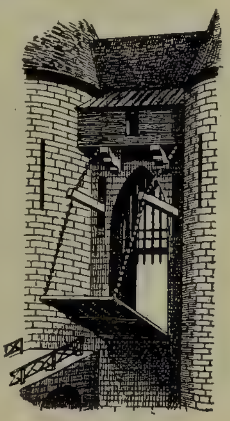
Pont-levis.

**Pontlevoy** [*voi*], comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 22 kil. de Blois, sur le Traine-feuilles ; 2.100 h. Ferme-école. Pierre ; chaussures, briqueterie.

**Pontmartin** [*pon*] (Armand-Auguste-Joseph-Marie **de**), critique et littérateur français, né et m. à Avignon (1811-1890). Ses *Jeudis de Madame Charbonneau,* sorte de pamphlets littéraires, firent sensation à leur apparition. Auteur de *Samedis littéraires,* écrits d'une plume alerte et distinguée, par un gentilhomme catholique et légitimiste.

**Pont-Melvez,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 17 kil. de Guingamp ; 1.810 h. Ch. de f.

**pont-neuf** n. m. Vieil air populaire qui court les rues, qui est tombé dans le domaine public, et ainsi appelé parce que les marchands de ces airs populaires se tenaient sur le Pont-Neuf, à Paris. Pl. des *ponts-neufs.*

**Pont-Neuf** (le), un des ponts les plus anciens et les plus légendaires de Paris. Construit de 1578 à 1607, il était à son origine bordé de boutiques, qui lui donnaient une animation particulière. Rendez-vous des bateleurs, il fut longtemps l'endroit le plus fréquenté de la capitale, et son coup d'œil si vivant et si curieux a souvent tenté le crayon des peintres et des graveurs, entre autres de Callot. Les boutiques du Pont-Neuf n'ont complètement disparu que vers 1854. On remarque le long de ses corniches, au-dessus des arches, de curieux mascarons sculptés, dus au ciseau de Germain Pilon, et sur le terre-plein la statue équestre de Henri IV.

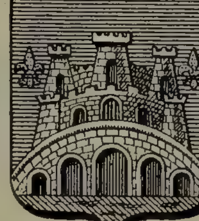
Armes de Pontoise.

**Pont-Noyelles** [*noi-iè-le*], comm. de la Somme, arr. et à 12 kil. d'Amiens ; 450 h. Faidherbe y battit les Allemands, le 23 décembre 1870.

**Pontoise,** ch.-l. d'arr. (Seine-et-Oise), sur l'Oise ; ch. de f. N. et Et. ; à 35 kil. de Versailles ; 9.020 h. (*Pontoisiens*). Ancien ch.-l. du Vexin. Eglises Saint-Maclou (XV^e^-XVI^e^ s.) et Notre-Dame (XVI^e^ s.). Patrie du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, de Nicolas Flamel, du général Leclerc. En 1339, un traité de paix y fut signé entre le dauphin Charles V et Charles le Mauvais. Grains et farines. Produits chimiques. — L'arr. a 8 cant., 166 comm., et 201.510 h. Le cant. a 17 comm., et 23.040 h.

**ponton** n. m. (lat. *ponto*). Pont flottant, composé de bateaux joints. Grand chaland ponté, servant aux travaux de force. Vieux vaisseau rasé, servant de caserne ou de prison : *les prisonniers français pendant les guerres de l'Empire eurent beaucoup à souffrir sur les pontons anglais. Milit.* Bateau de cuivre qu'on portait autrefois à l'armée sur un chariot, et qui servait à jeter promptement un pont. Barque plate, qui sert au radoub des vaisseaux. Cale flottante, servant de station pour les bateaux qui transportent les voyageurs : *les pontons parisiens.* Barre de fer recourbée en forme de trapèze et servant à cuber les tas de pierres cassées sur le bord des routes.

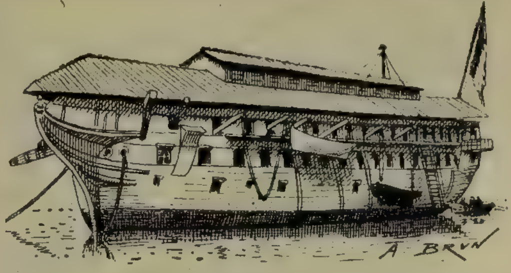

Ponton.

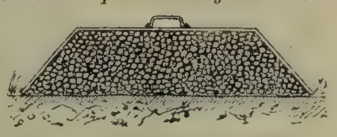
Ponton (à cuber les tas de cailloux).

**pontonage** n. m. Péage pour passer un pont, une rivière.

**ponton-allège** n. m. Grand chaland sur lequel un navire peut se débarrasser de son chargement.

**pontonie** [*nî*] n. f. Genre de crustacés décapodes macroures, comprenant de petites crevettes qui vivent dans les valves des mollusques des mers chaudes.

**ponton-mâture** n. m. Ponton très robuste, portant un appareil qui sert à mâter les navires. Pl. des *pontons-mâtures.*

**pontonnier** [*to-ni-é*] n. m. Soldat employé à la construction des ponts militaires : *les pontonniers font partie du corps du génie.* Percepteur du pontonage. Préposé aux stations, dans les services de bateaux.

**Pontonx-sur-l'Adour,** comm. des Landes, arr. et à 34 kil. de Saint-Sever ; 1.960 h. Résine.

**Pontoppidan** (Henrik), poète et romancier danois, né à Frédéricia en 1827 ; conteur brillant et passionné, auteur de *Skyer, Mula,* etc. ; prix Nobel en 1917.

**Pontormo** (Jacopo CARRUCCI, dit **le**), peintre florentin, né à Pontormo, m. à Florence (1493-1558) ; auteur de fresques d'un grand mérite : *la Visitation, Histoire de Joseph,* etc. Le Louvre possède de lui : *Saint Benoît et le Bon Larron, Sainte Famille avec Saint Sébastien,* etc.

**Pontorson,** ch.-l. de c. (Manche), arr. d'Avranches, près de la baie du Mont-Saint-Michel ; ch. de f. Et. ; 2.600 h. (*Pontorsonnais*).

**Pontremoli,** v. d'Italie (prov. de Massa-e-Carrara), sur la Magra ; 14.000 h.

**Pontremoli** (Emmanuel), architecte français, né à Nice en 1865. On lui doit une restauration de Pergame, le Musée paléontologique, etc. Elu membre de l'Académie des beaux-arts en 1922.

**Pont-Remy,** comm. de la Somme, arr. et à 8 kil. d'Abbeville ; ch. de f. N. ; 2.300 h. Filatures.

**Pontresina,** comm. de Suisse (cant. des Grisons), dans la vallée du Flazbach, à 1.803 m. d'alt. ; 500 h. Station climatérique très fréquentée. Magnifique vue sur le massif de la Bernina.

**Pontrieux** [*tri-eû*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 20 kil. de Guingamp ; ch. de f. ; 1.950 h. Forges, port de pêche. — Le cant. a 8 comm., et 11.730 h.

**Pont-Sainte-Maxence** [*sin-te-mak-san-se*], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 12 kil. de Senlis, sur l'Oise ; ch. de f. N. ; 2.420 h. Eglise du XVI^e^ siècle, dédiée à sainte Maxence, vierge irlandaise martyrisée en ce lieu au III^e^ siècle. Industrie active ; carrelages, céramique. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 13 comm., et 8.910 h.

**Pont-Saint-Esprit** [*sin-tès-pri*], ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 36 kil. d'Uzès ; ch. de f. P.-L.-M. ; 4.910 h. Magnifique pont sur le Rhône. Eglise du Saint-Esprit (XIV^e^-XV^e^ s.). Grains ; scieries, céramique. — Le cant. a 16 comm., et 12.200 h.

**Pont-Saint-Martin,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 10 kil. de Nantes ; ch. de f. ; 1.600 h.

**Pont-Saint-Vincent,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 11 kil. de Nancy, sur la Moselle ; ch. de f. E. ; 2.360 h. Mines de fer. Forges. Fréquemment bombardée au cours de la Grande Guerre.

**Pont-Salomon (Le),** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 8 kil. d'Yssingeaux, sur la Sumène ; ch. de f. P.-L.-M. ; 1.280 h.

**Pont-Scorff,** ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 40 kil. de Lorient, sur le *Scorff* ; ch. de f. ; 2.010 h. — Le cant. a 7 comm., et 21.140 h.

**Ponts-de-Cé (Les),** ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 5 kil. d'Angers, dans les îles de la Loire ; ch. de f. Et. ; 3.570 h. Défaite des partisans de Marie de Médicis par les troupes du roi Louis XIII, en 1620. Défaite des Vendéens en 1793. Corderies, huileries. — Le cant. a 18 comm., et 18.850 h.

**Pont-sur-Sambre,** comm. du Nord, arr. et à 15 kil. d'Avesnes ; ch. de f. ; 1.910 h. Marbres.

**Pont-sur-Yonne,** ch.-l. de c. (Yonne), arr. à 12 kil. de Sens ; ch. de f. P.-L.-M. ; 1.810 h. (*Pontois*). — Le cant. a 16 comm., et 9.970 h.

**Pontus de Thiard.** *Biogr.* V. THIARD.

**pontuseau** [*zô*] n. m. Verge de métal, qui traverse les vergeures dans les formes à papier. Pl. Raies que les verges laissent sur le papier.

**Pontvallain** [*va-lin*], ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 26 kil. de La Flèche ; 1.560 h. — Le cant. a 9 comm., et 11.020 h.

**Pontypridd,** v. de la Grande-Bretagne (pays de Galles, comté de Glamorgan), au confluent du Rhondda et du Taff ; 47.000 h.

**pool** [*poul*] n. m. (m. angl.). Groupement ou syndicat de producteurs qui conviennent de verser dans une caisse commune les bénéfices de leurs exploitations. (Le *pool* diffère du *trust* ou du *cartel*, en ce qu'il n'est qu'une entente accidentelle et momentanée.)

**Poole** (Reginald Stuart), archéologue et numismate anglais, né et m. à Londres (1832-1895).

**Poole,** v. d'Angleterre, port de mer et marché situé dans le comté de Dorset ; 43.500 h.

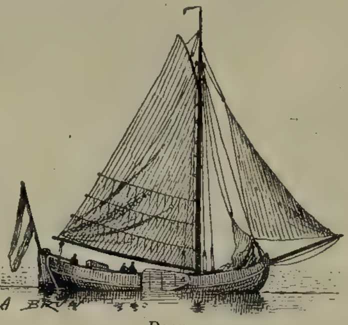
Poon.

**poon** ou **poone** [*pon'*] n. f. (holl. *poon*). *Mar.* Petit bâtiment hollandais à fond plat, gréant une voile à corne et deux focs.

**Poonah** [*pou*] ou **Pounah,** v. de l'empire anglais des Indes, capit. d'un district de la présid. de Bombay; 159.000 h. Anc. cap. des Maharattes. Tissages.

**Poôté (La),** comm. de la Mayenne, arr. et à 45 kil. de Mayenne, près de la Sarthe ; 2.600 h. Corderies.

**popane** n. f. Cruche à deux anses et à tubulure, dans les Côtes-du-Nord.

**Popayan,** v. de la République de Colombie, ch.-l. du dép. de Cauca, sur le Cauca ; 18.000 h.

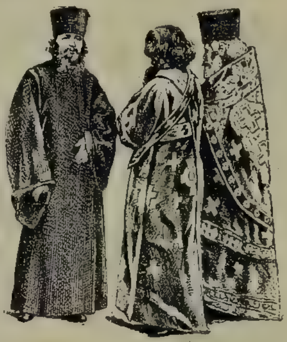
Popes.

**pope** n. m. (autre forme du m. *pape*). Prêtre du rit grec, chez les Russes, les Serbes et les Bulgares.
— Encycl. Le *pope* ou *pappa* occupe un rang inférieur dans la hiérarchie. Au-dessous de lui est le *diacre ;* au-dessus, le *protopope* ou archiprêtre. Le clergé russe se divise en deux sections distinctes : le clergé noir ou régulier, astreint au célibat et dans les rangs duquel on choisit les évêques ; le clergé blanc ou séculier, où se recrutent les popes et les prêtres inférieurs. Jusqu'en 1864, les popes ont formé une caste fermée. Alexandre II ouvrit à tous l'accès du sacerdoce, et rendit toutes les carrières accessibles aux enfants du clergé. Les popes ne recevaient autrefois aucune rémunération, et vendaient littéralement les sacrements.

Pope.

**Pope** (Alexandre), poète classique anglais, né à Londres, m. à Twickenham (1688-1744) ; auteur de la *Boucle de cheveux enlevée*, de la *Forêt de Windsor*, de l'*Essai sur l'homme*, d'*Epîtres*, de *Satires*, de la *Dunciade*, etc. Ecrivain toujours correct, parfois brillant, caractère difficile, Pope exerça sur son temps une réelle suprématie littéraire.

**popelicain** [*kin*] n. m. Membre d'une secte nombreuse qui parut pendant la guerre des albigeois.

**Popelin** (Claudius), émailleur et poète français, né et m. à Paris (1825-1892). Ses émaux rivalisent avec les œuvres des anciens artistes limousins. Il a publié l'*Art de l'émail*, les *Vieux arts du feu*, le *Livre des sonnets*, etc.

Popelin.

**popeline** n. f. (ital. *papalina*). Etoffe dont la chaîne est de soie et la trame de laine.

**Poperinghe,** v. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres), sur le Vleierbeck, affl. de l'Yser ; 11.500 h. Lainages ; bestiaux, houblon, tabac. Cette ville industrielle fut pendant la Grande Guerre un des centres des forces britanniques sur le front des Flandres. Occupée par les Allemands, puis reprise par les Alliés le 15 octobre 1914, elle fut bombardée à plus d'une reprise en 1915, mais souffrit surtout lors de l'avance allemande d'avril 1918.

**Popilius Lænas** [*uss-lé-nâss*], consul romain en 173 av. J.-C. Le sénat l'envoya auprès du roi de Syrie Antiochus Epiphane, qui avait conquis une partie de l'Egypte, pour lui ordonner d'abandonner ses conquêtes. Le roi demandait à réfléchir ; mais le Romain, d'un geste impérieux, traça autour d'Antiochus un cercle sur le sable : « Avant de sortir de ce cercle, dit-il, rends-moi la réponse que je dois porter au sénat. » Le roi, stupéfait de cette injonction hautaine, et craignant les armes de la république, se soumit.

**Popincourt,** anc. hameau de la Seine, devenu le quartier de la Folie-Méricourt ; englobé dans le XIe arrondissement de Paris.

**popinette** [*nè-te*] n. f. Nom vulgaire de la *mésange à longue queue*.

**poplité, e** adj. (du lat. *poples, itis*, jarret). Qui se rapporte au jarret : *muscle poplité.*

**Popo (Grand-),** v. maritime du Dahomey, sur la Côte des Esclaves ; 4.000 h. A la France.

**Popo (Petit-),** v. maritime du Togo placé sous le protectorat français, sur la Côte des Esclaves : 3.000 h.

**Popocatepetl,** volcan du Mexique, sommet de l'Anahuac ; 5.420 m. d'alt. Vastes soufrières.

**popote** n. f. (n. enfantin de la *soupe*). *Fam.* Cuisine, restaurant, ménage : *faire la popote.* Réunion de personnes qui mangent en commun : *la popote des officiers.*

**Poppée** [*po-pé*] (Poppæa Augusta), femme de Rufus Crispinus, puis d'Othon, favorite et femme de Néron, qui, dans un accès de colère, la tua d'un coup de pied dans le ventre, en 65. Poppée poussait le culte de sa beauté jusqu'à se faire suivre constamment par un troupeau de cinq cents ânesses, dans le lait desquelles elle se baignait.

**populace** n. f. (ital. *populaccio*). Le bas peuple : *la populace romaine.*

**populacerie** [*rî*] n. f. Mœurs, langage de la populace. (Peu us.)

**populacier** [*si-é*], **ère** adj. Qui appartient, qui est propre à la populace : *geste populacier.*

**populacièrement** [*man*] adv. D'une manière populacière.

**populage** n. m. (lat. *populago*). Genre de renonculacées elléborées.
— Encycl. Les populages (*caltha* ou *populago*) sont des herbes vivaces, à feuilles portées sur des pétioles engainants à la base, à grandes fleurs jaunes terminales. On en connaît un grand nombre d'espèces, dites *populage des marais, souci d'eau, clair bassin, giron, bouton d'or*, qui croissent au bord des rivières et dans les prés humides de l'hémisphère nord.

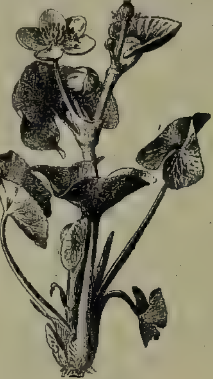
Populage.

**populaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *populus*, peuple). Qui a rapport au peuple : *l'éducation populaire ;* qui lui est favorable : *mesure populaire ;* qui est mis à sa portée : *écrits populaires*. Propre au peuple : *expression populaire.* Qui jouit de la faveur du peuple : *Henri IV fut un roi très populaire. Etat, gouvernement populaire*, où l'autorité est entre les mains du peuple. Ant. **Impopulaire**. N. m. *Le populaire*, le vulgaire. *Fam.* N. f. pl. Places à bon marché dans les vélodromes, stades, etc. : *le public des populaires.*

**populairement** [*lè-re-man*] adv. D'une manière populaire. (Peu us.)

**popularisation** [*za-si-on*] n. f. Action de populariser. Son effet. (Peu us.)

**populariser** [*zé*] v. a. Vulgariser : *populariser une idée.* Imposer à la faveur du peuple : *la bonté popularise un homme.*

**popularisme** [*ris-me*] n. m. Recherche excessive de la popularité.

**populariste** [*ris-te*] n. et adj. Partisan de la populaire en Grèce.

**popularité** n. f. Caractère, conduite de celui qui cherche à se rendre populaire : *affecter la popularité.* Faveur populaire : *la popularité est souvent éphémère.*

**population** [*si-on*] n. f. (angl. *population ;* du b. lat. *populatio*). Ensemble des habitants d'un pays : *la population des Etats-Unis a beaucoup augmenté au cours du dernier siècle.* Ensemble des êtres humains, animaux ou végétaux, qui composent une catégorie particulière : *la population scolaire.*

**populéum** [*om'*] n. m. (du lat. *populus*, peuplier). Onguent calmant, dans lequel il entre des bourgeons de peuplier.

**populeux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. (lat. *populosus*). Très peuplé : *les quartiers populeux de Paris.*

**populicide** adj. (du lat. *populus*, peuple, et *cædere*, tuer). Qui détruit le peuple : *famine populicide.*

**populiste** [*lis-te*] n. m. (anglo-améric. *popolist*). Membre du *Populist Party* ou *People's Party* aux Etats-Unis, parti qui, fondé vers 1892, est formé des représentants des classes agricoles et industrielles. En Allemagne, parti industriel, conservateur et nationaliste, rallié, au moins en apparence, au régime républicain.

**populo** n. m. *Fam.* Bas peuple : *flatter le populo.* Foule : *fête qui attire le populo.*

**populosité** [*zi-té*] n. f. Etat d'un pays populeux.

**populus** [*luss*] n. m. Nom latin du genre *peuplier.*

**poque** [*po-ke*] n. m. Ancien jeu de cartes, analogue au *hoc.* Réunion, dans une même main, de trois ou quatre cartes de la même valeur.

**Poquelin** ou **Pocquellin,** nom patronymique de Molière, fils aîné de *Jean* **Poquelin**, maître tapissier, né et m. à Paris (1595-1669).

**poquer** [*ké*] v. n. Au jeu de boules, jeter sa boule en l'air, de manière qu'elle reste où elle tombe.

**poquet** [*kè*] n. m. (dimin. de *poche*). Trou dans lequel on sème les graines de différents végétaux : *semer des haricots en poquets.*

**poracé, e** adj. Qui est verdâtre comme le poireau : *les vomissements poracés sont fréquents dans les péritonites.* (On écrit aussi porracé.)

**Porak** (Charles-Auguste), médecin français, né à Paris (1845-1921), auteur de travaux estimés sur la grossesse, l'accouchement, etc.

**Porbus** [*buss*] (Franz ou François), peintre flamand, né à Bruges, m. à Anvers (1540-1580), auteur de portraits et de paysages admirables (*le Paradis terrestre*), dit *le Vieux* pour le distinguer de son fil Franz **Porbus** *le Jeune*, artiste plus remarquabl encore, né à Anvers, m. à Paris (1570-1622), peintr

Porbus le Vieux.

Porbus le Jeune.

d'histoire et de portrait, auteur de belles figures d *Henri IV, Catherine de Médicis, Louis XIII enfan la Cène*, etc.

**porc** [*por'* et *pork*] n. m. (lat. *porcus*). Genre d mammifères artiodactyles pachydermes, appartenan à la famille des suidés et comprenant dix-sep

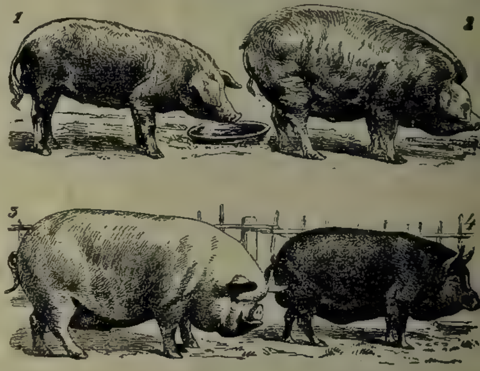

Porcs : 1. Normand; 2. Craonnais; 3. Yorkshire; 4. Berkshire

espèces de l'ancien monde. Sa chair : *manger du porc* *Fig.* Homme sale, ou débauché, ou glouton. Scori retenant une certaine quantité de minerai. *Etr comme un porc à l'auge*, avoir tout à discrétion.
— Encycl. Les porcs (*sus*) ou cochons sont de animaux lourds, épais, à museau prolongé en groin et dont les canines sont très développées chez le mâles. Le sanglier d'Europe (*sus scrofa*) est consi déré comme la souche des races domestiques d'Eu rope. La femelle du porc est appelée *truie ;* le mâl adulte, *verrat ;* les jeunes, *porcelets, cochonnets* o *gorets.*

Le porc est presque entièrement comestible ; il es d'un élevage et d'un engraissement faciles : on l'en graisse avec les détritus et résidus de cuisine (eau grasses, épluchures, etc.), auxquels on ajoute de pommes de terre, des farines (maïs). [V. boucherie.

En France, les principales races sont celles d Craon, de Normandie, de Miélan, de Cazères, d Limousin, de la Bresse, du Béarn, du Périgord ; le races anglaises de Berkshire, Yorkshire, Essex New-Leicester sont parmi les races étrangères le plus appréciées. V. porcherie.

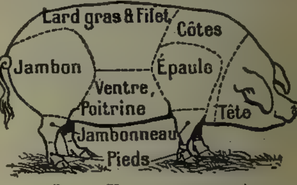

Porc. (V. charcuterie.)

Le porc est sujet à diverses maladies contagieuses : pneumo-entérite infectieuse (peste porcine), rouget, charbon, ou à des maladies parasitaires : ladrerie, trichinose. La ladrerie (comme la trichinose d'ailleurs), est dangereuse non seulement pour l'animal lui-même, mais encore pour l'homme qui consomme la viande infectée. Il faut ne manger la viande du porc que bien cuite : les cysticerques et les trichines sont détruits par la chaleur.

**porcelaine** [*lè-ne*] n. f. (ital. *porcellana*, parce que ce coquillage rappelle par sa forme la vulve d'une truie [*porca*]). Genre de mollusques gastéropodes, propres aux mers chaudes.
— Encycl. Les porcelaines (*cypræa*) ont une coquille ovale, bombée, avec ouverture en fente étroite, à bords crénelés. Cette coquille, polie, solide, est de couleurs variées, jaune ou fauve et blanc taché ou tigré de noir ou de brun.

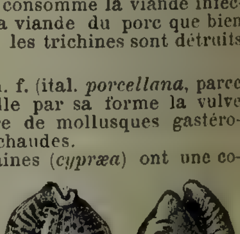
Porcelaines.

**porcelaine** [*lè-ne*] n. f. (de *porcelaine*, coquille). Poterie blanche, imperméable, translucide. Ouvrage de porcelaine : *des porcelaines du Japon.* Coquillage univalve très poli, que l'on appelle aussi *coquille de Vénus.* Ancien nom de la *nacre.*
— Encycl. La porcelaine se distingue des autres produits céramiques, et particulièrement de la faïence, par sa transparence et sa vitrification. Elle est obtenue par la cuisson d'une argile blanche spéciale, le *kaolin*, produit de la décomposition du feldspath, et dont les principaux gisements se trouvent en Chine, au Japon, en Saxe, et, en France, aux environs de Limoges. Le kaolin, soigneusement lavé et purifié, est d'abord façonné au tour, au moule ou au coulage, avant d'être soumis à une première action du feu. Il reçoit ensuite un émail particulier, ou *couverte*, puis subit la cuisson proprement dite, au grand feu des fours. Enfin, la pièce de porcelaine peut être décorée au moyen de divers enduits colorés vitrifiables, qu'une dernière cuisson incorpore à la surface. La porcelaine est utilisée pour la fabrication de services de table, de vases et d'ornements de toute sorte. La Manufacture nationale de Sèvres a acquis, dans l'établissement et la décoration des porcelaines, une réputation universelle.

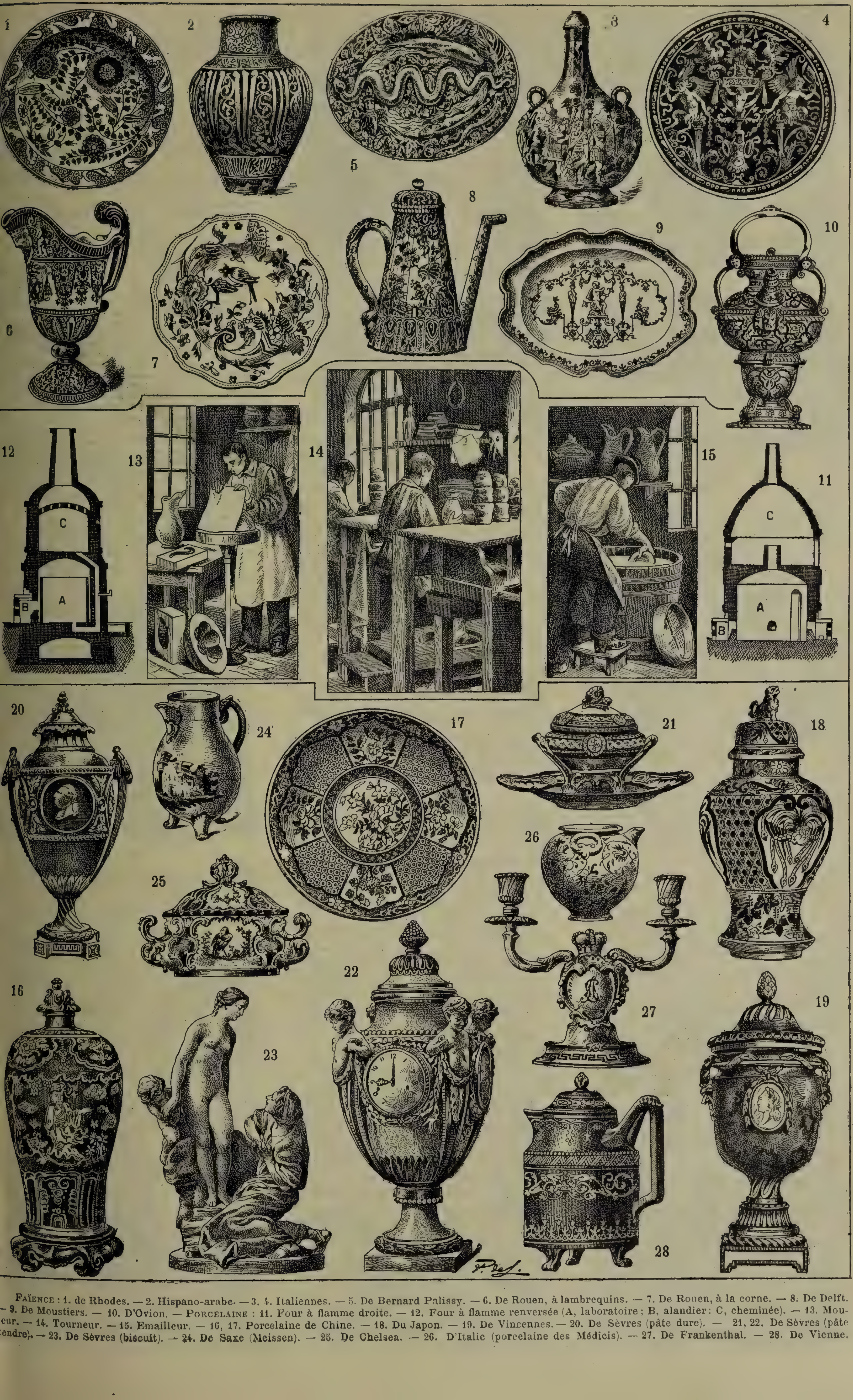
1
2
3
4
5
8
9
10
6
7
12
13
14
15
11
C
A
B
C
A
B
20
24
17
21
18
26
25
22
27
16
23
19
28

**Faïence** : 1. de Rhodes. — 2. Hispano-arabe. — 3, 4. Italiennes. — 5. De Bernard Palissy. — 6. De Rouen, à lambrequins. — 7. De Rouen, à la corne. — 8. De Delft. — 9. De Moustiers. — 10. D'Oiron. — **Porcelaine** : 11. Four à flamme droite. — 12. Four à flamme renversée (A, laboratoire ; B, alandier : C, cheminée). — 13. Mou- eur. — 14. Tourneur. — 15. Emailleur. — 16, 17. Porcelaine de Chine. — 18. Du Japon. — 19. De Vincennes. — 20. De Sèvres (pâte dure). — 21, 22. De Sèvres (pâte endre). — 23. De Sèvres (biscuit). — 24. De Saxe (Meissen). — 25. De Chelsea. — 26. D'Italie (porcelaine des Médicis). — 27. De Frankenthal. — 28. De Vienne.

**porcelainier** [illegible], **ère** adj. Qui a rapport à la porcelaine : *industrie porcelainière*. N. m. Ouvrier en porcelaine.

**porcelanique** adj. Qui a l'apparence de la porcelaine : *jaspe porcelanique*.

**porcelet** (lè) n. m. *Zool.* Nom du jeune porc. Nom vulgaire du cloporte (dit aussi *porcelet de saint Antoine*). *Bot.* Nom vulgaire de la *jusquiame noire*.

**Porcelette** (lè-te), comm. de la Moselle, arr. de Forbach : 1 526 h.

**porcellane** (sè-la-ne) n. f. Genre de crustacés décapodes, renfermant de petits crabes ovales, des mers chaudes et tempérées.

**porcellanite** n. f. Syn. de PASSAUITE.

**porcelle** (sè-le) n. f. Genre de composées liguliflores, renfermant des herbes à feuilles radicales, dont on connaît plusieurs espèces européennes : *la porcelle commune est appelée aussi salade de cochon*.

**porcellophite** n. f. *Minér.* Variété de serpentine terreuse.

**porc-épic** (por-ké-pik) n. m. Genre de mammifères rongeurs, propres aux régions chaudes de l'ancien monde. *Fig.* Homme irritable, d'un abord difficile. Pl. des *porcs-épics*.

— ENCYCL. Les porcs-épics (*hystrix*) sont des animaux courts, assez robustes, trapus, armés sur la région postérieure du dos de piquants qu'ils peuvent redresser à volonté. Ils sont inoffensifs, mais commettent des dégâts dans les jardins.

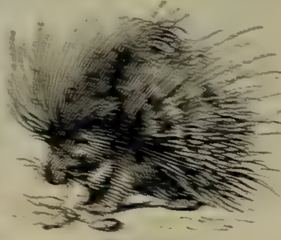

Porc-épic.

**Porc-Épic** (ordre du), ou de **Camail**, fondé en 1394 par Louis de France, duc d'Orléans, à l'occasion du baptême de son fils Charles. Les membres en portaient une bague [illegible] agrafe, où était gravé un porc-épic.

**porchaison** (chè-zon) n. f. *Véner.* Saison où le sanglier est gras. État d'un sanglier qui a toute sa graisse.

**porche** n. m. (lat. *porticus*). Lieu couvert, à l'entrée d'une église, d'un monument.

— ENCYCL. Aux premiers temps du christianisme, le porche était réservé aux fidèles en pénitence, ouvert au dehors, destiné à recevoir les pénitents et les catéchumènes. Plus tard les porches devinrent des annexes [illegible] des églises [illegible]

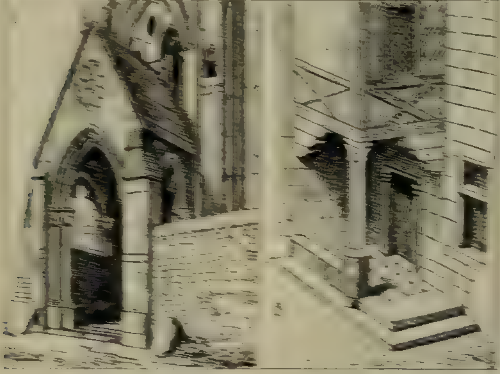

Porches : 1. d'église (XIIIe s.) ; 2. d'habitation (XVe s.).

**porcher** (ché), **ère** n. Personne qui garde les porcs. [illegible]

**porcherie** (rî) n. f. Étable à porcs. *Fam.* Lieu extrêmement sale.

— ENCYCL. La porcherie doit être simple, propre, bien sèche et bien aérée et abriter les porcs du froid et surtout de la chaleur. On la construit le plus souvent à proximité des locaux d'habitation, mais sous le vent dominant. Elle doit contenir des loges pour les animaux, avec auges à portée et un bassin large et peu profond où les porcs peuvent se rafraîchir. Le sol en est fait d'un béton recouvert de ciment.

**Porcherie** (La), comm. de la Haute-Vienne, arr. et à [illegible] kil. de Saint-Yrieix ; 1.580 h. Ch. de f. Orl.

**Porcherons** (Les), anc. hameau au N.-O. de Paris, où, au XVIIIe siècle, se réunissaient, le dimanche, les gens du peuple, et dont les cabarets étaient assidûment fréquentés par la société élégante. Les peintres y exerçaient leur industrie. Le territoire des Porcherons correspond aux environs des églises actuelles de Notre-Dame-de-Lorette et de la Trinité.

**Porcia**, fille de Caton d'Utique, femme de Bibulus, puis de Brutus, meurtrier de César. Elle se tua en s'empoisonnant avec des charbons ardents, quand elle apprit la mort de son mari (42 av. J.-C.).

**porcil** (sil) n. m. Étable à porcs. Vx.

**porcin, e** adj. Relatif au porc : *la race porcine*.

**Porcon de La Barbinais** (Pierre), corsaire français, né à Saint-Malo (1639-1681). Prisonnier des Algériens, le dey l'envoya comme ambassadeur à Louis XIV, qui refusa les propositions [illegible]. Fidèle à sa parole, Porcon, nouveau Régulus, [illegible] à Alger, [illegible]

**Pordenone**, v. d'Italie (Vénétie), ch.-l. de circondario ; 11.000 h. [illegible] Industries ; métallurgie du cuivre.

**Pordenone** (Giovanni Antonio Licinio Regillo da), peintre religieux italien, né à Pordenone, m. à Ferrare [illegible], élève de Giorgione [illegible]

**Pordic**, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à [illegible] kil. de Saint-Brieuc [illegible] ; 2.700 h.

**pore** n. m. (du gr. *poros*, passage). Interstice qui sépare les molécules des corps. Très petite ouverture de la peau : *les pores livrent passage à la sueur. Par tous les pores*, par tous les moyens de manifestation : *suer l'orgueil par tous les pores*. *Bot. Pore germinatif*, partie amincie de la membrane d'un grand nombre de spores de champignons ou d'algues, des grains de pollen, etc., par où se fait la germination.

**Porée** (le Père Charles), jésuite français, né à Vendes, près de Caen, m. à Paris (1675-1741), un des maîtres, au collège Louis-le-Grand, de Voltaire, dont il devina un des premiers le génie. Il a laissé d'estimables tragédies latines.

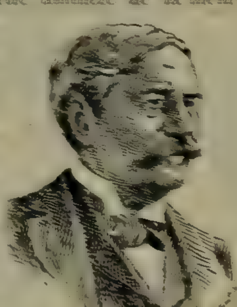

Porel.

**Porel** (Désiré-Paul PARFOURU, dit), acteur français et directeur de théâtre, né à Lessay, près de Coutances, m. à Paris (1842-1917) : il dirigea l'Odéon de 1884 à 1892 et quitta ce théâtre, où il avait été heureux et habile, pour diriger le Vaudeville et le Gymnase.

**porencephalie** (fa-li) n. f. (de *pore*, et *encéphale*). Maladie infantile due à un développement incomplet, lacunaire, du cerveau, et que caractérisent l'idiotie et des crises semblables à celles de l'épilepsie.

**poreux, euse** (reû, eu-ze) adj. Qui a des pores : *l'argile sèche est très poreuse*.

**porger** (jé) v. a. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il porgea, nous porgeons*. Donner, présenter les fils pour le remettage.

**porillon** (Il mll.) ou **porion** n. m. *Bot.* Nom vulgaire du *narcisse des prés*.

**porion** n. m. Contremaître de mine de houille.

**porisme** (ris-me) n. m. (gr. *porisma*). Proposition mathématique en usage chez les Grecs : *les porismes d'Euclide*.

**poristique** (ris-ti-ke) adj. Qui appartient au porisme, qui s'appuie sur un porisme.

**Pornic** (nik), ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 23 kil. de Paimbœuf ; ch. de f. Ét. ; 2.000 h. (*Pornicais*). Port sur l'Atlantique. Bains de mer. Corderies. — Le cant. a 7 comm. et 11.840 h.

**Pornichet** (chè), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 10 kil. de Saint-Nazaire, sur l'Océan ; ch. de f. Orl. ; 1.430 h. Belle plage de sable fin.

**pornocratie** (sî) n. f. (du gr. *pornê*, courtisane, et *kratos*, pouvoir). *Antiq.* Influence des courtisanes dans le gouvernement.

**pornographe** n. et adj. Qui s'occupe de pornographie.

**pornographie** (fî) n. f. (du gr. *pornê*, courtisane, et *graphein*, écrire). Littérature impudique, obscène. *Dr. pén.* V. OUTRAGE *aux bonnes mœurs*.

**pornographique** adj. Qui appartient, qui a rapport à la pornographie : *écrit pornographique*.

**porosité** (zi-té) n. f. État de ce qui est poreux : *la porosité de la pierre ponce*.

**porpézite** n. f. *Minér.* Or natif avec palladium.

**porphyre** n. m. (du gr. *porphura*, pourpre). Roche siliceuse très dure, formée d'une pâte feldspathique dans laquelle sont noyés des cristaux de feldspath. Molette, de même matière, qui sert à broyer.

— ENCYCL. Abondamment répandus dans la nature, les porphyres sont susceptibles de prendre un beau poli. On les utilise pour faire des colonnes, des tombeaux, des tables, baignoires, pavages, mosaïques, etc. Il en existe de différentes couleurs (rouge, vert, bleu, noir).

**Porphyre** (MALCHUS, surnommé), philosophe de l'école d'Alexandrie, né à Batanée (Syrie) en 232 ou 233 apr. J.-C., m. à Rome en 304. Disciple de Plotin. Il écrivit : *Vies de Plotin, de Pythagore, l'Isagoge, l'Introduction aux catégories*, et de nombreux livres contre les chrétiens.

**porphyré, e** adj. Qui est tacheté de rouge comme le porphyre.

**porphyrion** n. m. Genre d'oiseaux échassiers de l'ancien monde, qui vivent à proximité des marais, et qu'en Tunisie, en Asie Mineure, etc., on élève dans les maisons, où ils font la chasse aux souris, petits reptiles et insectes. On les appelle communément *poules sultanes*.

**porphyrique** adj. Qui tient du porphyre. Qui en contient : *laves porphyriques*.

**porphyrisant** (zan), **e** adj. Qui produit la porphyrisation.

**porphyrisation** (za-si-on) n. f. Action de réduire une substance en poudre très fine. (Ainsi nommée parce qu'on a souvent avantage, pour y parvenir, à se servir d'un mortier de porphyre.)

**porphyriser** (zé) v. a. Réduire en poudre très fine, par porphyrisation.

**porphyrogénète** adj. (du gr. *porphurogennêtos*, né dans la pourpre). Nom que l'on donnait aux fils des empereurs grecs, nés pendant le règne de leur père. (Il s'applique surtout à Constantin VII *Porphyrogénète*.)

**porphyroïde** adj. (de *porphyre*, et du gr. *eidos*, aspect). Se dit d'une roche qui a l'apparence du porphyre.

**Porpora** (Nicolo), compositeur de musique religieuse et dramatique, né et m. à Naples (1686-1766). Il fut le maître de Farinelli, Caffarelli, etc. Auteur de nombreux opéras (*Semiramide riconosciuta*, *Ermenegildo*, etc.).

**Porporati** (Carlo Antonio), graveur italien, né à Volvera, m. à Turin (1740-1816). Il grava d'après Greuze, Santerre (*Suzanne au bain*, etc.).

**porque** (por-ke) n. f. (ital. *porca*). Pièce de construction de renfort, en forme de couple, pour les bateaux.

**porquer** (ké) v. n. Placer des porques dans : *porquer un navire*.

**Porquerolles** (ke-ro-le), une des îles d'Hyèr
Forts.

**porracé, e** adj. V. PORACÉ, E.

**porreau** (po-rô) n. m. V. POIREAU.

**porrection** (por-rèk-si-on) n. f. (du lat. *porr*
*rum*, supin de *porrigere*, tendre). *Liturg.* Action
faire toucher par les ordinands les objets relati
leur ministère.

**Porrée** (Gilbert de La), évêque de Poitiers
théologien scolastique, né et m. à Poitiers (10
1154). Il appartenait à l'école des réalistes. Il a éc
le *Livre des six principes*.

**Porrentruy** (po-ran), v. de Suisse (cant.
Berne), sur l'Allaine ; 6.960 h. Ancien château
princes-évêques de Bâle. Horlogerie, industrie m
canique.

**porrette** (po-rè-te) n. f. Jeune plant de porre
Petite variété de porreau.

**porricine** n. f. Variété de pyroxène.

**porridge** n. m. (mot angl. ; du fr. *potage*). P
populaire anglais : bouillie de farine d'avoine
maïs, de lentilles (cuite à l'eau [faire tremper to
la nuit, passer, faire bouillir l'eau, y remettre
farine, cuire 20 min. à feu doux]).

**porrigineux, euse** (po-ri-ji-neû, eu-ze) a
Qui tient du porrigo.

**porrigo** (po-ri) n. m. (m. lat.). *Pathol.* Nom
diverses alopécies. Nom ancien de la *teigne ton*
*rante* des ruminants. (V. TEIGNE.)

**porro, unum est necessarium,** mots lat.
gnif. : *Or, une seule chose est nécessaire.* Paroles
Jésus-Christ (S. *Luc*, X, 42) à Marthe, qui se plaign
à lui que Marie, occupée à écouter le Seigneur,
laissait travailler seule : « Marthe, Marthe, tu t
quiètes et t'embarrasses de beaucoup de choses ;
*une seule chose est nécessaire* : Marie a choisi
meilleure part, et elle ne lui sera point ôtée. »

**porse** n. f. Paquet de flôtres, dont on couvre
feuilles de papier à main, à mesure qu'elles s
faites.

**Porsenna,** roi étrusque qui voulut rétablir T
quin le Superbe, mais qui fut arrêté, raconte Ti
Live, par Horatius Coclès au pont Sublicius, p
effrayé par la tentative de Mucius Scævola, qui pé
tra dans son camp pour l'assassiner.

**Porson** (Richard), helléniste anglais, né à Es
Ruston, m. à Londres (1759-1808), connu par ses é
des sur la métrique grecque.

**Porspoder,** comm. du Finistère, arr. et
29 kil. de Brest, sur l'Océan ; ch. de f. ; 1.820 h. Ba
de mer. Pêche de la langouste et du homard.

**port** (por) n. m. (lat. *portus*). Retrait d'une c
maritime aménagée par l'homme pour offrir a
vaisseaux un abri : *mouiller dans le port de M*
*seille*. Ville bâtie auprès : *habiter un port de m*
Sur une rivière, berge propice au chargement et
déchargement des bateaux. *Port militaire* ou
*guerre*, port où stationnent les navires de guer
*Port de commerce* ou *marchand*, port aménagé p
les navires de commerce. *Port d'attache*, V. ATTAC
*Port franc*, port où les marchandises peuvent ê
déposées et transiter, sans payer de droits de doua
*Port de marée*, port où l'on ne peut entrer qu'à m
rée haute. *Fig.* Lieu de repos, situation tranquill
*s'assurer un port dans la tempête. Arriver à b*
*port*, sans accident. *Faire naufrage au port*, écho
au moment de réussir. *Port de salut*, lieu de refu
*Géogr.* Dans les Pyrénées, passage qui fait commu
quer le versant français et le versant espagnol :
*port de Venasque*. *Mus. Port de voix* (en ital. *por*
*mento*), procédé à l'aide duquel on réunit dans l'e

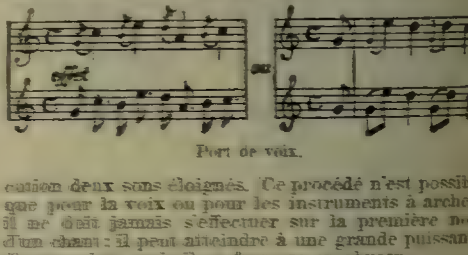

Port de voix.

cution deux sons éloignés. Ce procédé n'est possib
que pour la voix ou pour les instruments à arche
il ne doit jamais s'effectuer sur la première no
d'un chant ; il peut atteindre à une grande puissan
d'expression, mais il ne faut pas en abuser.

— ENCYCL. *Ports de guerre.* Les ports de guer
doivent être protégés contre toute attaque ext
rieure, présenter une rade sûre pour les navires
mouillage, et posséder un arsenal pourvu de bassin
de cales de radoub, d'ateliers mécaniques, et
magasins de ravitaillement. La France continenta
a cinq ports de guerre, formant les chefs-lieux
cinq arrondissements maritimes : Cherbourg, Bre
Lorient, Rochefort et Toulon. Les ports de guer
de la France extérieure sont proprement appel
*points d'appui de la flotte*.

— *Ports de commerce.* Le ministre des trava
publics a seul la police des ports de commerce :
exécute tous les travaux d'amélioration et d'entr
tien. L'outillage des ports est mis à la dispositi
du public moyennant un droit d'usage, et des pe
ges temporaires peuvent être perçus sur les navir
pour le produit en être affecté à des travaux d'am
lioration.

Dans chaque port de commerce, un ou plusieu
agents de l'État sont chargés de la police des qua
des bassins, du port et des rades ou passes navig
bles y attenantes : ce sont les *capitaines, lieutena*
et *maîtres de port*, qui relèvent du service des pon
et chaussées. Les capitaines et lieutenants, dits *of*
*ciers de port*, doivent avoir servi comme officie
dans la marine de l'État.

— *Port franc* ou *zone franche.* Le nom de *po*
*franc* ou *zone franche* est généralement donn
tout ou partie d'un port qui est déclaré neutre a
point de vue douanier, et où l'on peut, par cons
quent, à son gré, débarquer les marchandises, le
emmagasiner, les visiter, les soigner, les trier, le
manipuler, les assortir, les acheter, les vendre, e
disposer, enfin les réembarquer et les réexporte
sans payer aucuns droits de douane et sans procéde
à aucune des formalités imposées par le contrô
fiscal.

**Ports de France** (*Vues des principaux*), suite d
quinze tableaux peints par Joseph Vernet, et repr
sentant diverses vues d'Antibes, Bayonne, Bordeau
Cette, Dieppe, La Rochelle, Marseille, Rochefor

ulon (musée du Louvre) : dans le tableau repré-
ntant la *Vue de l'entrée du port de Marseille* (1754).
aperçoit le fort Saint-Jean, la citadelle Saint-
colas, et les habitants de Marseille se livrant à
vers amusements ; à gauche, Vernet s'est repré-
nté avec sa famille (v. p. 661). — *Un Port de mer*
*soleil couchant*, tableau de Claude Lorrain (1639;
isée du Louvre). Le port illuminé, par le soleil
uchant, est défendu par une tour qu'on voit au
nd ; très beau ciel, magnifique effet de soleil sur
vagues (v. p. 661).

**port** [*por*] n. m. (de *porter*). Action de porter : *le*
*rt des cannes plombées est interdit.* Maximum de
arge d'un navire : *brick du port de 300 tonneaux.*
ix payé pour faire porter : *payer le port d'un colis.*
aintien habituel : *le port noble de Louis XIV ; le*
*rt penché du saule. Port de tête*, manière dont la
e est portée. *Port d'armes*, action ou droit de
rter des armes. Attitude d'un soldat qui porte les
mes : *se mettre au port d'armes.*

**Port (Le),** comm. de l'Ariège, arr. et à 27 kil. de
int-Girons, sur l'Arac ; 2.210 h.

**Porta (La),** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 50 kil.
Bastia ; 560 h. Patrie de Sébastiani. Eaux miné-
les. — Le cant. a 15 comm., et 4.670 h.

**Porta** (Giuseppe), peintre vénitien, né à Castel-
ovo di Garfagnana, m. à Venise (1520-apr. 1572) ;
teur de belles mosaïques à la cathédrale de Saint-
arc. Le Louvre possède de lui *Adam et Eve chas-*
*s du paradis terrestre.*

**Porta** (Giambattista **della**), physicien italien,
é et m. à Naples (1541-1615). On lui doit un curieux
aité de cryptographie et différents ouvrages de
étéorologie.

**Porta** (Giovanni Battista **della**), sculpteur ita-
en, né à Porlezza ou à Milan, m. à Rome (1542-
97). Il a exécuté un *Saint Dominique, Jésus-Christ*
*onnant les clefs à saint Pierre.*

**portabilité** n. f. Caractère de ce qui est portable.

**portable** adj. Qu'on peut porter : *habit encore*
*ortable.*

**Port-Adélaïde,** v. d'Australie (Australie-Mé-
dionale), sur un estuaire débouchant dans le
olfe de Saint-Vincent ; 24.000 h. Commerce très actif.

**portage** n. m. Action de porter : *les explora-*
*urs organisent le portage avant de se mettre en*
*oute. Navig.* Action de traîner par voie de terre une
nbarcation arrêtée par un obstacle dans une rivière.
*Tar.* Point où une pièce porte sur une autre.

**portail** [*ta, l* mll.] n. m. (de *porte*). Entrée prin-
pale et monumentale d'une église, d'un édifice : *des*
*ortails gothiques.*
— Encycl. Le portail dépend des portes elles-
èmes ; il se distingue par là du porche, qui avance
ors d'œuvre.
ette partie de
édifice prit de
elles propor-
ons dans l'ar-
hitecture du
oyen âge,
ue souvent le
ot *portail*
st devenu
resque syno-
yme de *faça-*
e. Le portail
emble être
ne création
u XIIe siècle.
n des plus
eaux portails,
ant par ses
ispositions
rchitectoni-
ues que par sa
écoration, est
elui de Véze-
ay (fin XIIe s.).
e beau por-
ail de Notre-
Dame de Paris est, en réalité, une façade composée
e trois portails. Le portail de la Vierge est un véri-
able chef-d'œuvre du genre.

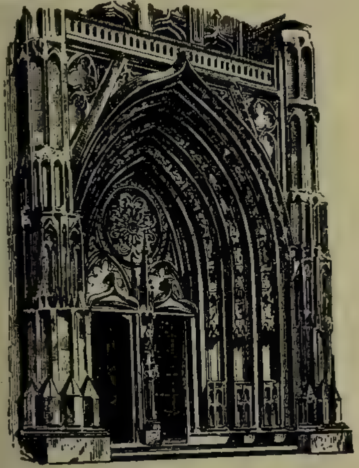
Portail de cathédrale.

**Portal** (Antoine, baron), médecin français, né
Gaillac, m. à Paris (1742-
832). Premier médecin du
oi Louis XVIII ; membre
e l'Académie des sciences
1795) ; il fit créer, en 1820,
'Académie royale de méde-
ine.

**Portal** (Pierre-Barthé-
lemy), homme politique
français, ministre de la
arine en 1819, né à Mon-
tauban, m. à Bordeaux
1765-1845).

**Portalègre,** district
agricole du Portugal orien-
tal, peuplé de 142.000 h. Ch.-
l. *Portalègre* ; 11.600 h.

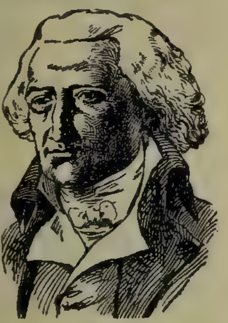
Portalis.

**Portalis** [*liss*] (Jean-
Etienne-Marie), jurisconsulte français, né au Bausset
(Var), m. à Paris (1745-1807). Esprit sage et modéré,
il fut l'un des
rédacteurs du
Code civil ; mi-
nistre des cul-
tes sous l'Em-
pire. — Son fils,
Joseph-Marie,
né à Aix, m.
à Passy (1778-
1858), magis-
trat et homme
politique, fut
vice-président
de la Chambre
des pairs sous
la monarchie
de Juillet.

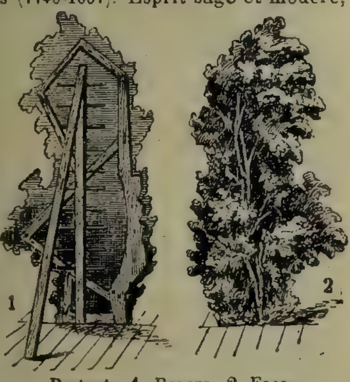

Portant : 1. Revers ; 2. Face.

**portant**
[*tan*] n. m. (de
*porter*). Anse
métallique
d'un coffre, d'une malle. Anse de fer, de chaque
côté des chaises à porteurs. Montant qui soutient les décors ou les appareils d'éclairage d'un théâtre. Morceau de fer qu'on place sous l'armature d'un aimant et auquel on suspend le poids qu'on veut lui faire supporter. Partie du baudrier et du ceinturon, qui sert à les raccourcir ou à les allonger.

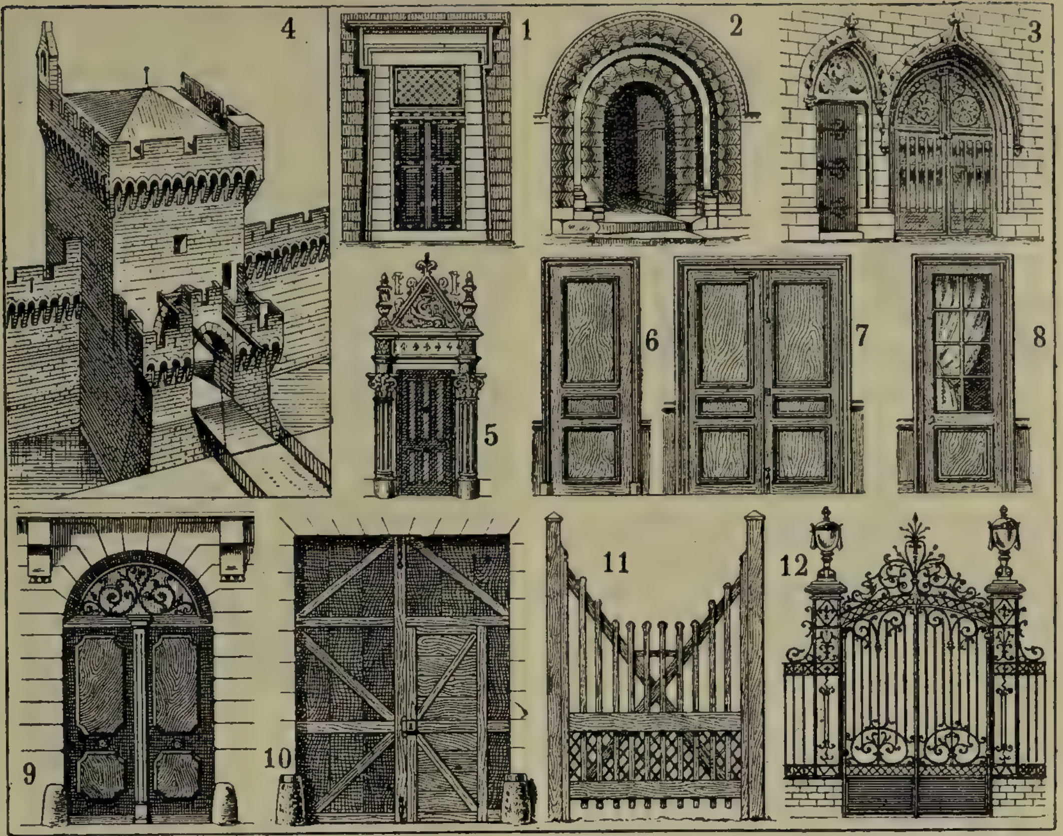

Portes : 1. Grecque ; 2. Romaine ; 3. Charretière et de poterne (XVe s.) ; 4. Fortifiée (XVe s.) ; 5. Renaissance, 6. D'appartement, à un vantail ; 7. A deux vantaux ; 8. Vitrée ; 9. Cochère ; 10. Charretière ; 11. A claire-voie ; 12. De grille, en fer.

**portant** [*tan*], **e** adj. *Techn.* Qui porte, qui touche, qui exerce un effort. Dans tel état de santé : *être bien* (ou *mal*) *portant.* Loc. adv. *A bout portant*, de très près.

**portantine** n. f. (ital. *portantina*). En Italie, chaise à porteurs.

**Port-Arthur** [*por*] ou **Lushun,** v. forte de la Chine (prov. de Liao-Toung), port sur le golfe de Pétchili ; 14.000 h. Prise à la Chine par les Japonais en 1895 ; rendue à la Chine, et cédée à bail aux Russes. Lors de la guerre russo-japonaise, Port-Arthur, défendue par Kondratenko, puis par Stoessel, subit un long siège (1904-1905) et dut se rendre à Hogi. Par le traité de Portsmouth, les Russes la cédèrent au Japon.

**Port-Arthur,** v. et port du Dominion Canadien (Ontario), sur le lac Supérieur ; 15.000 h.

**portatif, ive** adj. Aisé à porter : *orgue portatif.* Qui a la faculté de porter : *la force portative des aimants.* N. m. Registre sur lequel les agents des contributions inscrivent les droits constatés à la charge des redevables.

**Port-au-Prince,** capit. de la République d'Haïti (île d'Haïti, grandes Antilles) ; 120.000 h. Rade excellente. Exportation de café, cacao, coton, cuir de bœuf, bois de campêche et bois d'acajou.

**Portbail,** comm. de la Manche, arr. et à 29 kil. de Valognes ; 1.500 h. Ch. de f. Et. Petit port. Bains de mer (plage de sable).

**Port-Breton** ou **Port-Joinville,** bourg de la Vendée, à 50 kil. des Sables-d'Olonne, dans l'île d'Yeu, dont c'est le chef-lieu et le port ; 1.500 h. Forges. Pêche, fabrication de conserves.

**Port-Chester,** station balnéaire très fréquentée de Long-Island (Etat de New-York, Etats unis d'Amérique).

**Port-Courbet, Hon-Gac, Hon-Gay** ou **Hon-Hay,** baie et port du Tonkin, à l'E. du delta du fleuve Rouge. Excellent mouillage, qui communique par un canal tortueux avec la baie d'Along.

**Port-de-Bouc,** comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 50 kil. d'Aix, sur le golfe de Fos ; 2.600 h. Ch. de f. Miramas à Port-de-Bouc. Petit port de commerce. Pêche.

**Port-de-la-Paix,** v. et port de mer de la République d'Haïti (île d'Haïti, grandes Antilles) ; 10.000 h. Commerce de café et de cacao.

**Port-d'Envaux,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 13 kil. de Saintes ; 1.320 h.

**Port-d'Espagne** (*Port of Spain*), capit. et port de l'île anglaise de la Trinité (petites Antilles) ; 60.000 h. Grand commerce.

**porte** n. f. (lat. *porta*). Ouverture pour entrer et sortir : *ouvrir* (ou *fermer*) *la porte de la maison.* Ce qui clôt cette ouverture : *porte de fer ; frapper à la porte.* Pièce mobile servant à fermer un meuble, une enceinte : *porte d'armoire, d'écluse. Fig.* Entrée, introduction : *la vertu est la porte du bonheur. Fausse porte*, imitation de porte. *Ouvrir ses portes*, se dit d'une ville qui s'offre ou se rend. *Gracieux comme une porte de prison*, maussade, désagréable. *Ouvrir sa porte*, recevoir chez soi. *Ouvrir une porte, la porte*, donner accès : *l'or ouvre toutes les portes. Fermer, refuser, défendre sa porte à quelqu'un*, ne pas vouloir le recevoir. *Forcer la porte de quelqu'un*, entrer chez lui, bien qu'il ne veuille pas recevoir. *Entrer, sortir par la porte, par la grande porte*, obtenir, quitter un emploi d'une manière honorable. *Trouver porte close*, ne rencontrer personne. *Heurter, frapper à toutes les portes*, s'adresser à toutes sortes de personnes. *Gagner, prendre la porte*, sortir. *Mettre à la porte*, chasser. *Refuser sa porte*, interdire à quelqu'un sa maison. *Prendre la porte*, s'en aller. *Mettre la clef sous la porte*, partir furtivement. *Porte d'agrafe*, sorte d'anneau métallique fixé sur une étoffe, et dans lequel s'accroche une agrafe. *Porte de derrière*, défaite, échappatoire. *Enfoncer une porte ouverte*, faire un grand effort pour vaincre un obstacle imaginaire. Endroit d'une ville, où se trouvait autrefois une des portes du mur d'enceinte : *la porte Saint-Antoine.* Arc de triomphe : *la porte Saint-Denis. Géogr.* Gorge, défilé (s'emploie le plus souv. au plur.) : *les portes du Caucase. Les portes de l'enfer*, le démon, le Mal. *Système de la porte ouverte* (de l'anglais *open door*), régime de liberté commerciale permettant la libre introduction, dans un pays, des produits étrangers. *Impôt des portes et fenêtres*, proportionnel au nombre d'ouvertures d'un bâtiment. Loc. adv. : *De porte en porte*, de maison en maison. *Porte à porte*, dans le voisinage immédiat. Loc. div. : *A la porte, aux portes de*, tout près de : *aux portes de la mort. A porte close*, en secret. *A portes ouvrantes, fermantes*, au moment où l'on ouvre, où l'on ferme les portes d'une ville forte. *La Porte*, la cour du sultan des Turcs, du roi de Perse : *la Porte ottomane* ou *Sublime-Porte, la Porte persane.* (Cette dénomination provient de l'usage qu'avaient ces souverains, de tenir des séances plénières à la porte du palais.) Prov. : **Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée,** il faut choisir entre les choses opposées. **Le diable n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme,** un homme n'est pas toujours malheureux. **Chassez-le par la porte, il rentrera par la fenêtre,** se dit d'un importun dont on ne peut se débarrasser. Allus. hist. : **Catilina est à nos portes !** cri de terreur poussé, pendant la conspiration de Catilina, par les Romains, qui craignaient l'apparition subite du rebelle à la tête d'une armée. On le rappelle quand un grand danger est imminent. (V. Annibal.)

— Adjectiv. *Veine porte*, se dit de la veine qui distribue le sang dans le foie. *Eminences portes*, saillies de la face inférieure du foie. *Vaisseaux portes, système porte*, ensemble des vaisseaux qui conduisent le sang, des capillaires d'un organe à ceux d'un autre organe.

— Encycl. *Constr.* Il existe en construction divers types de portes : les *portes sur barres*, constituées par des panneaux en bois cloués sur des barres transversales ; les *portes sur châssis*, faites d'un panneau de bois cloué sur un châssis en bois formé de montants verticaux réunis le plus souvent par une écharpe transversale ; les *portes à panneaux*, comprenant un châssis analogue au précédent, des montants et traverses, et des panneaux dont chacun n'occupe que les intervalles compris entre les divers montants et traverses ; les *portes à vantaux* ou *battantes*, faites de deux battants qui tournent sur des gonds ; les *portes roulantes*, qui sont analogues aux précédentes, mais qui, au lieu de s'ouvrir, glissent sur des ferrures les guidant en haut et en bas.

— *Fin. Contribution des portes et fenêtres.* (V. impôt.)

**Portes Caspiennes** ou **Pas de Khaouar,** défilé qui faisait communiquer, dans l'antiquité, l'Hyrcanie et la Parthie.

**Portes de Fer,** nom de plusieurs passages de montagnes : dans les Karpathes, sur le Danube à sa sortie de la Hongrie (de grands travaux y ont rendu la navigation aisée) ; dans le Caucase (à Derbent) ; en Algérie (Djurdjura), connues aussi sous le nom de *Bibans*, etc.

**porté** n. m. Effet produit par un objet de toilette : *le veston est d'un porté commode.*

**porté, e** adj. Transporté : *porté à dos d'âne.* Disposé, enclin : *porté à la colère.* Inscrit : *article porté en compte. Ombre portée*, ombre projetée sur un corps, sur une surface. (V. ombre.)

**porte-affiches** n. m. invar. Cadre, souvent grillagé, dans lequel on placarde les affiches.

**porte-aigle** n. m. invar. Sous le premier Empire, officier porte-drapeau.

**porte-aiguille** n. m. invar. *Chir.* Sorte de pince d'acier, dont on se sert pour tenir l'aiguille à sutures. *Techn.* Pince de fer, dont les gainiers se servent pour saisir l'aiguille.

**porte-aiguilles** n. m. invar. Etui, trousse à contenir des aiguilles à coudre.

**porte-aiguillon** adj. invar. Se dit des insectes dont l'abdomen est armé d'un aiguillon venimeux. N. m. pl. Grande division des hyménoptères, comprenant ceux dont les femelles possèdent un aiguillon venimeux (abeilles, bourdons, guêpes, fourmis, etc.). S. un *porte-aiguillon.*

**porte-allumes** n. m. invar. Sorte de petite caisse en tôle, dans laquelle on place des morceaux de bois sec appelés *allumes*, pour les brûler dans l'intérieur du four pendant l'enfournement.

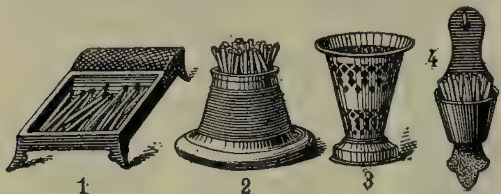

Porte-allumettes : 1. En fonte ; 2. En porcelaine ; 3. En bois sculpté ; 4. De cuisine.

**porte-allumettes** n. m. invar. Vase, boite où l'on met des allumettes.

**porte-amarre** n. m. invar. Appareil servant à lancer une amarre. Adjectiv. : *canon, fusil porte-amarre.*

**porte-assiette** n. m. Cercle ou plateau que l'on met sous les plats servis chauds. Pl. des *porte-assiettes.*

**porte-attelles** n. m. invar. Morceau de toile avec lequel on maintient les attelles.

**porte-auge** n. m. invar. Aide-maçon, manœuvre.

**porte-bagages** n. m. Partie d'un véhicule (voiture, wagon, etc.), disposée pour recevoir les bagages.

**porte-baguette** n. m. invar. Rainure le long d'une arme à feu, pour recevoir la baguette.

**porte-baguettes** n. m. invar. Plaque de métal fixée sur le baudrier des tambours, et portant deux douilles où prennent place les baguettes.

**porte-baïonnette** n. m. invar. Pièce de cuir attachée au ceinturon pour soutenir le fourreau de la baïonnette.

**porte-balance** n. m. invar. Tringle verticale, munie d'un crochet, où l'on suspend une petite balance à plateaux.

**porteballe** n. m. Mercier ambulant.

**porte-balles** n. m. invar. Sorte de corbeille portée par un trépied, où l'on met les balles de lawn-tennis.

**porte-bandeau** adj. invar. Qui porte un bandeau sur les yeux. *L'enfant porte-bandeau*, l'Amour.

**porte-bannière** n. invar. Personne qui porte la bannière.

**porte-barres** n. m. invar. Chacun des anneaux de cordes qui supportent les barres des chevaux accouplés.

**porte-barrette** n. m. invar. Officier de la cour pontificale, qui est chargé de porter la barrette à ceux que le pape vient de nommer cardinaux.

**porte-bât** n. m. invar. Bête de somme.

**porte-battant** n. m. invar. Traverse supérieure horizontale, qui supporte le battant du métier à tisser.

**porte-bec** n. m. invar. Tube de cuivre sur lequel on adapte un bec ou brûleur à gaz.

**porte-bedaine** n. m. invar. *Fam.* Homme qui a une grosse bedaine.

**porte-bijoux** n. m. invar. Meuble dans lequel on serre les bijoux.

**porte-billets** n. m. Petit portefeuille destiné à contenir des billets de banque, coupures, etc.

**porte-bobèche** n. m. Partie supérieure d'un flambeau, sur laquelle s'appuie la bobèche. Pl. des *porte-bobèches.*

**porte-bois** n. m. invar. *Entom.* V. PHRYGANE.

**porte-bonheur** n. m. invar. Bracelet d'une seule pièce, sans agrafe, et souvent composé de sept cercles. (On dit aussi *fam.* PORTE-VEINE.)

**porte-bonnet** n. m. invar. Nom donné aux courroies qui attachaient le bonnet de police à la giberne du fantassin.

**porte-bouchon** ou **porte-bouchons** n. m Partie d'un huilier, qui reçoit les bouchons des burettes.

**porte-bougie** n. m. Canule pour diriger une bougie urétrale. Pl. des *porte-bougies.*

**porte-bouquet** n. m. Petit vase à fleurs. Pl. des *porte-bouquets.*

**porte-bourdon** n. m. invar. Pèlerin.

**porte-bouteille** n. m. Rond de feutre, de bois, de verre, de métal, etc., qu'on met sous les bouteilles pour préserver la nappe. Pl. des *porte-bouteilles.*

**porte-bouteilles** n. m. invar. Châssis à rayons, servant à contenir des bouteilles. Hérisson pour égoutter les bouteilles.

**porte-brancard** [*kar*] n. m. invar. Pièce de harnachement, destinée à soutenir un brancard. V. HARNAIS.

**porte-bras** n. m. invar. Courroie en passementerie de chaque côté intérieur d'une voiture, d'un wagon, pour appuyer le bras.

**porte-bride** ou **porte-brides** n. m. invar. Ustensile d'écurie, servant à supporter les brides d'un cheval que l'on vient de dételer.

**porte-broche** n. m. Sorte de manche muni d'une épaisse virole de fer et d'une vis de pression, et qui sert à emmancher les broches et autres outils analogues. Pl. des *porte-broches.*

**porte-cannes** n. m. invar. Syn. de PORTE-PARAPLUIES.

**porte-canon** n. m. invar. Nom donné à l'un des affûts de canon français de 155, qui ne sert qu'au transport de la pièce.

**porte-carabine** n. m. V. PORTE-MOUSQUETON.

**porte-carafe** n. m. Syn. de PORTE-BOUTEILLE.

**porte-carafe** ou **porte-carafes** n. m. Ustensile dont se servent les garçons-laitiers pour suspendre les carafes de lait.

**porte-carnier** n. m. invar. Celui qui porte le carnier d'un chasseur.

**porte-cartes** n. m. invar. Petit portefeuille ou vase, etc., destiné à contenir des cartes de visite. Coupe, petit meuble où l'on met les cartes des visiteurs.

**porte-carton** ou **porte-cartons** n. m. Petit meuble en forme d'X, servant à supporter des cartons à dessins.

**porte-caustique** n. m. invar. Instrument dont on se sert pour porter le caustique dans une cavité du corps.

**porte-chaîne** n. m. invar. *Arpent.* Syn. de CHAÎNEUR.

**porte-chaise** n. m. Porteur de chaise (à porteurs). Pl. des *porte-chaises.* (Vx.)

**porte-chandelier** n. m. Accolyte qui porte un chandelier dans les processions. Pl. des *porte-chandeliers.*

**portechape** n. m. Celui qui porte ordinairement la chape dans une église.

**porte-chapeaux** n. m. invar. Meuble d'antichambre, muni de patères pour accrocher les chapeaux.

**porte-charbon** ou **porte-charbons** n. m. Partie d'une lampe à arc, qui porte le charbon ou les charbons.

**porte-chevilles** n. m. invar. Support des chevilles dans un échaudoir.

**porte-cigare** n. m. invar. Petit tuyau d'ambre, etc., auquel on adapte le cigare pour le fumer. (On dit mieux FUME-CIGARE.)

**porte-cigares** n. m. invar. Etui pour mettre des cigares.

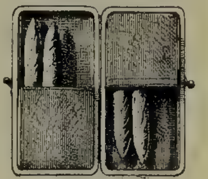
Porte-cigares.

**porte-cigarette** n. m. invar. Petit tuyau auquel on adapte une cigarette pour la fumer. (On dit mieux FUME-CIGARETTE.)

**porte-cigarettes** n. m. invar. Petit portefeuille ou étui métallique à contenir des cigarettes.

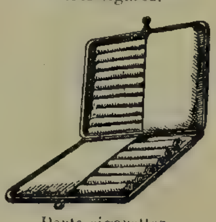
Porte-cigarettes.

**porte-clapet** n. m. invar. Pièce de cuivre circulaire, qui fait partie du corps de pompe, et sur laquelle se pose le clapet.

**porte-clefs** n. m. invar. Valet de prison, qui porte les clefs. Anneau pour porter les clefs.

**porte-collet** ou **porte-col** n. m. invar. Pièce de carton ou de baleine, recouverte d'étoffes, à laquelle on attachait le collet ou le rabat.

**porte-colliers** n. m. invar. Fourrure de sapin qui entoure les mâts, à la hauteur des colliers d'étais.

**porte-cordeau** n. m. Petit chevalet pour maintenir en place un cordeau. Pl. des *porte-cordeaux.*

**porte-cornette** n. m. invar. Nom qu'on donnait autrefois au militaire qui portait le drapeau.

**porte-coton** n. m. invar. *Hist.* Officier de la garde-robe, qui présentait la serviette au roi quand il allait à la selle : *les porte-coton, fonctionnaires de la cour à partir du règne de Louis XIV, furent rétablis sous Louis XVIII. Par ext.* Homme d'un caractère vil. *Méd.* Tige métallique dont on se sert pour porter les pansements dans les cavités naturelles ou dans les plaies profondes.

**porte-couronne** n. m. invar. Surnom donné aux rois. (Peu us.)

**porte-couronnes** n. m. invar. Garniture métallique à laquelle on suspend les couronnes funéraires. Auvent abritant les couronnes.

**porte-couteau** n. m. invar. Ustensile de table, sur lequel on pose la pointe du couteau pour ne pas salir la table.

**portecrayon** n. m. Instrument dans lequel on met un crayon.

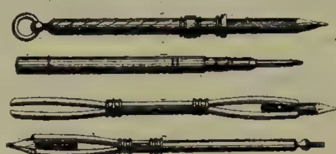
Portecrayons.

**porte-croisée** n. f. Syn. de PORTE-FENÊTRE.

**porte-croix** n. m. invar. Celui qui porte la croix, dans les cérémonies de l'Eglise catholique.

**porte-crosse** n. m. invar. Qui porte la crosse devant un évêque.

**porte-cure-dents** n. m. invar. Petit ustensile dans lequel on met les cure dents.

**porte-cylindres** n. m. invar. Bâti fixe, qui supporte les cylindres constituant le banc d'étirage des métiers à filer renvideurs.

**porte-dais** n. m. invar. Celui qui porte un dais.

**porte-Dieu** n. m. invar. Prêtre qui porte le viatique. (Peu us.)

**porte-dîner** ou **porte-dîners** n. m. Panier en osier avec une anse, fendu longitudinalement, servant à porter des mets renfermés dans des assiettes superposées par couples.

**porte-drapeau** n. m. invar. Officier qui porte le drapeau.

**portée** [*té*] n. f. (de *porter*). Totalité des petits qu'une femelle met bas en une fois : *une portée de quatre chats.* Durée de la gestation : *la portée de l'éléphant est de 620 jours.* Distance à laquelle une bouche à feu peut lancer un projectile, un appareil étend son action : *s'éloigner à portée d'un pistolet.* Etendue où la main, la vue, la voix, l'ouïe peuvent arriver : *objet à portée de la main. Fig.* Etendue d'une action morale ou intellectuelle : *les esprits médiocres condamnent ce qui passe leur portée.* Force, valeur, importance : *ce raisonnement a une grande portée. Etre à portée de*, pouvoir être à même de. *Const* Distance entre les points d'appui d'une pièce qu n'est soutenue que par quelques-unes de ses partie Ensemble des torons que le cordier développe e même temps. Assemblage de quarante fils de chain réunis par un même lien. Surélévation sur laquell s'appuie un écrou de serrage. *Portée en lourd*, poid de marchandises que peut embarquer un navire *Mus.* Les cinq lignes parallèles sur ou entre lesquelles on place les notes.

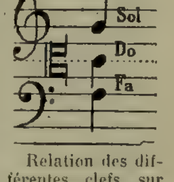

Relation des différentes clefs sur une portée générale.

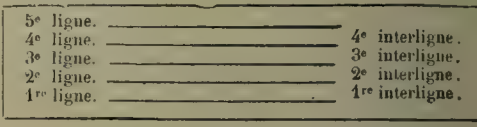

Portée.

— ENCYCL. *Mécan.* En construction mécaniqu on nomme *portée* une pièce rabotée qui facilite l serrage l'une contre l'autre de deux pièces traver sées par des écrous, grâce à une partie parfaite ment horizontale et circulaire, qui vient s'appuye contre l'une des surfaces à maintenir à l'aide de ce écrous.

**porte-embrasse** n. m. invar. Support fix sur un mur, pour soutenir une embrasse de rideau

**porte-enseigne** n. m. invar Porte-drapeau

**porte-épée** n. m. invar. Morceau de cui d'étoffe, qu'on attache à la ceinture pour porte l'épée.

**porte-éperon** n. m. invar. Courroie de cu qui soutient l'éperon du cavalier.

**porte-éponge** ou **porte-éponges** n. m invar. Petit filet cerclé, dans lequel on place un éponge servant à la toilette.

**porte-étendard** n. m. invar. Officier qu porte l'étendard, dans un corps de cavalerie. Etui d cuir attaché à la selle pour supporter l'étendard.

**porte-étriers** n. m. invar. Sangle destinée à relever les étriers.

**porte-étrivières** n. m. invar. Anneaux de fer carrés, placés aux deux côtés de la selle.

**porte-fainéant** n. m. invar. Natte accrochée au brancard gauche des grosses voitures, et sur laquelle le roulic se repose.

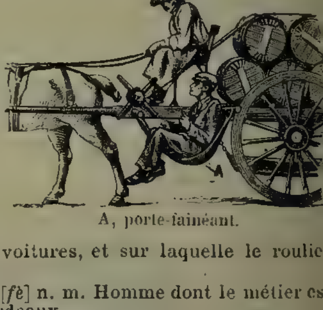
A, porte-fainéant.

**portefaix** [*fè*] n. m. Homme dont le métier es de porter des fardeaux.

**porte-fanion** n. m. invar. Brigadier ou sous officier qui porte le fanion distinctif d'un officie général.

**porte-fenêtre** n. f. Ouverture qui descen jusqu'au niveau du sol et sert en même temps d porte et de fenêtre. Pl. des *portes-fenêtres.* (On di aussi PORTE-CROISÉE.)

**porte-fer** n. m. invar. Pochette attachée à l selle, et qui contient un fer de rechange.

**porte-feu** n. m. invar. Canal par où l'on allum un four à chaux.

**portefeuille** [*feu, ll* mll., *e*] n. m. Objet portatif, muni de poches, qui se ferme comme un livre et dans lequel on met des papiers, des valeurs, etc *Avoir un ouvrage en portefeuille*, avoir un ouvrage non encore publié. *Fig.* Fonction de ministre : *le portefeuille de la marine. Ministre sans portefeuille*, ministre qui n'a point de département spécial à administrer. Effets publics ou de commerce : *le portefeuille de la banque ; avoir tout sa fortune en portefeuille. Pop.* Lit : *se mettre dans le portefeuille.*

Portefeuille.

**portefeuilliste** [*feu, ll* mll., *is-te*] n. m. Fabricant de portefeuilles.

**porte-filtre** n. m. invar. Appareil destiné à supporter les entonnoirs, pendant la fabrication des liqueurs.

**porte-flambeau** n. m. et adj. invar. Se dit de celui qui porte un flambeau.

**porte-fleurs** n. m. invar. Petit vase portatif muni d'une agrafe, où l'on peut mettre une fleur. Outil de fleuriste, pour suspendre les fleurs.

**porte-foret** n. m. invar. Outil auquel on fix le foret dont on se sert pour percer.

**porte-foudre** adj. invar. Qui porte la foudre *l'oiseau porte-foudre* (l'aigle).

**porte-fouet** n. m. invar. Etui dans lequel le cocher place le gros bout de son fouet.

**porte-fruits** n. m. invar. Syn. de FRUITIER

**porte-fût** ou **porte-fûts** n. m. Chantier, en bois ou en fer, sur lequel on place les tonneaux.

**porte-giberne** n. m. invar. Lanière qui supporte la giberne.

**porte-glaive** n. m. invar. Large bande de cuir rattachée au ceinturon, à laquelle était suspendu le sabre-poignard des fantassins.

**Porte-Glaive** (*chevaliers*), ordre religieux et militaire, fondé en 1201 par l'évêque de Riga, Albert de Brandebourg, et qui se rendit maître de la Livonie, de l'Estonie et de la Courlande. En 1561, son grand maître, Gothard Kettler, pressé par les Moscovites, céda les biens et les privilèges de l'ordre au roi de Pologne Sigismond-Auguste.

**porte-goutte** n. m. invar. Biseau de fer à souder, sur lequel adhère la goutte de soudure.

**porte-graine** n. m. invar. Nom donné aux pieds que l'on destine à fournir de la graine. Arbre réservé, à la coupe d'un bois, pour servir au repeuplement.

**porte-greffe** ou **porte-greffes** n. m. Su- sur lequel on fixe le greffon ou les greffons.

**porte-guidon** n. m. invar. Sous-officier qui te le guidon.

**porte-hache** n. m. invar. Etui d'une hache de eur.

**porte-haillons** n. m. invar. Homme couvert haillons.

**porte-harnais** n. m. invar. Support destiné outenir les effets de harnachement.

**porte-hauban** ou **porte-haubans** n. m. ar. *Mar.* Plate-forme horizontale extérieure, qui ne aux haubans l'écartement suffisant.

**porte-huile** n, m. invar. Sorte de burette à ile.

**porte-huilier** n. m. V. HUILIER.

**porte-isolateur** ou **porte-isolateurs** m. Support des isolateurs, sur lesquels passent fils d'un télégraphe.

**porte-jambes** n. m. invar. Appareil que l'on e à une table pour permettre d'examiner plus nmodément les malades atteints d'affections des ganes génito-urinaires.

**porte-jupe** adj. Qui porte des jupes : *la gent rte-jupe.* N. f. Femme. Pl. des *porte-jupe.* N. m. ice servant à tenir la jupe relevée.

**Portel,** comm. de l'Aude, arr. et à 17 kil. de rbonne ; 1.220 h. Gypse.

**Portel (Le),** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à il. de Boulogne ; 6.350 h. Population rattachée par type aux Ibères. Port de pêche. Corderies, filet.

**porte-lames** n. m. invar. Pièce de bois qui t hausser et baisser les lames du métier des ru- niers, des tisserands.

**porte-lance** n. m. invar. *Milit.* Crochet et dé cuivre, faisant partie du harnachement des cava- rs armés de la lance.

**porte-lanterne** ou **porte-lanternes** n. invar. Cylindre creux, recevant la douille des nternes de voitures.

**porte-lettres** n. m. invar. Portefeuille destiné contenir des lettres, des papiers.

**Port-Elisabeth** ou **Algoa-Bay,** v. de nion Sud-Africaine (colonie du Cap), sur la *baie Algoa* (mer des Indes) ; 37.000 h. Port important.

**porte-lof** n. m. invar. Partie de la muraille un navire, renforcée pour recevoir les basses ver- es amenées carrément.

**portelot** [*lô*] n. m. Chacune des pièces de bois i règnent autour d'un bateau foncet.

**porte-loupe** ou **porte-loupes** n. m. in- r. Sorte de pied à tige verticale, le long de la- elle glissent des bras portant des loupes.

**porte-lumière** n. m. invar. Support métal- que fixé au mur et soutenant e lampe à pied.

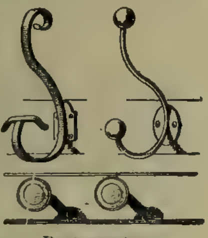

Portemanteau.

**porte-malheur** n. m. var. Etre ou objet dont la ésence est considérée com- e un mauvais présage : *le cor- au est un porte-malheur.*

**porte-manchon** n. m. var. Tige métallique, qui sou- ent le manchon dans les ecs à incandescence.

**portemanteau** [*tô*] n. . Officier qui portait le man- au du roi. Barre fixée à la uraille et munie de patères, champignons, etc., ixquels on suspend les habits. Sorte de valise : *orte manteau de voyage.* Etui en drap, renfermant u linge et autres ef- ets de petit équipe- ient, et que les sol- ats de cavalerie por- aient autrefois sur le roussequin de la sel- e. Nom des potences xées au bordage d'un avire, et sur lesquel- es on hisse les em- arcations.

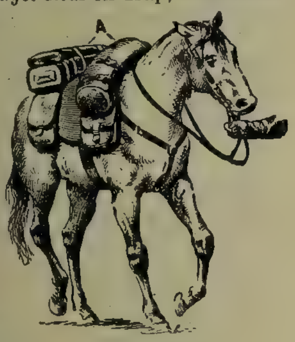

A, portemanteau.

**porte-masse** . m. invar. Celui qui orte une masse ; huis- ier.

**porte-mèche** . m. invar. Crochet our soutenir une mè- he soufrée dans un onneau. Stylet employé pour porter une mèche au ond des plaies fistuleuses.

**portement** [*man*] n. m. Action de porter. (Ne e dit que du Christ portant sa croix, ou d'un tableau eprésentant cet épisode de la Passion.)

— *Iconogr.* Parmi les plus remarquables *porte- nents de croix*, citons ceux de Giotto à l'Arena de 'adoue, de Mantegna au palais Spada à Rome, de Raphaël à Madrid, de Memling à Vienne, de Rubens, d'un autre, a la chapelle des Espagnols, à Florence, et qui est attribué à Memmi (v. p. 662), etc.

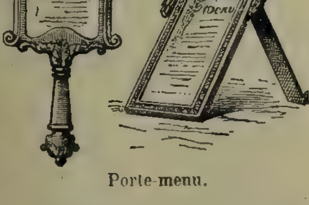

Porte-menu.

**porte-menu** n. m. invar. Petit cadre, à manche ou à support, dans lequel on place un menu.

**porte-mesure** n. m. invar. Instrument de bois ou de métal, dont se sert l'ouvrier potier pour donner au poteries les mêmes dimensions.

**porte-mètre** n. m. invar. Tringle à coulisse, fixée au plafond, et qui soutient le mètre dans une situation horizontale.

**porte-mine** ou **porte-mines** n. m. invar. Petit instrument de métal, dans lequel on met un crayon de mine ou des crayons de couleurs différentes, pour s'en servir commodément.

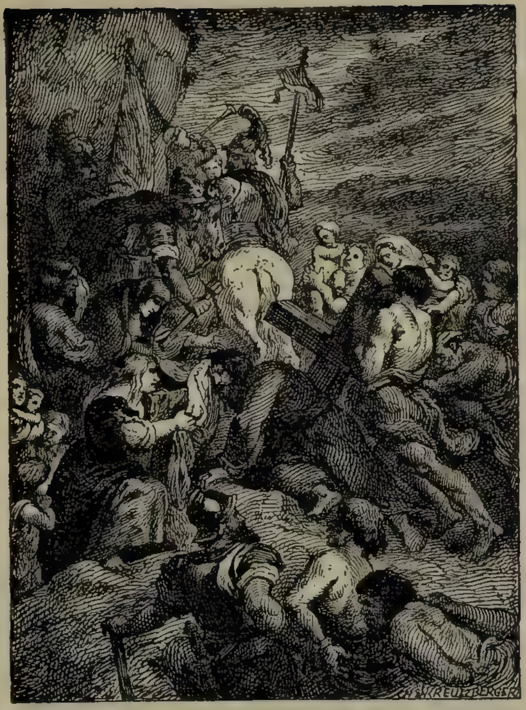

Le Portement de croix, tableau de Rubens

**porte-missel** n. m. invar. Petit pupitre où l'on met le missel pendant la messe.

**porte-molette** n. m. invar. Manche auquel est adaptée une molette.

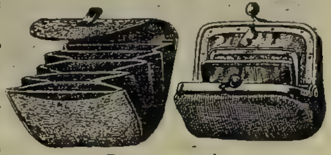

Porte-monnaie.

**porte-monnaie** n. m. invar. Bourse à fermoir, où l'on met l'argent de poche.

**porte-montre** n. m. invar. Petite boîte ouverte où l'on place une montre. Petit coussinet sur lequel porte une montre accrochée à une cheminée.

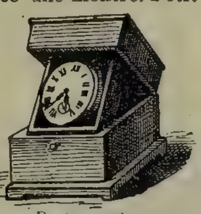

Porte-montre.

**porte-montres** n. m. invar. Petite armoire vitrée, où les horlogers exposent des montres.

**porte-mors** n. m. invar. Partie de la bride, qui soutient le mors.

**porte-mouchettes** n. m. invar. Plateau de métal où l'on met les mouchettes.

**porte-mousqueton** n. m. invar. Crochet ou agrafe qu'on fixe au bas de la bandoulière d'un cavalier, pour soutenir le mousqueton. Agrafe aux chaines et aux cordons de montre.

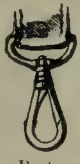

Porte-mousqueton.

**porte-muse** n. m. invar. Nom vulgaire du *chevrotain.*

**Port-en-Bessin,** comm. du Calvados, arr. et à 9 kil. de Bayeux, sur la Manche ; 1.440 h. Ch. de f. Petit port de pêche. Plage de galets.

**porte-nitrate** n. m. invar. Syn. de PORTE-PIERRE.

**porte-nœud** n. m. invar. Instrument destiné à porter une ligature autour du pédicule d'un polype.

**porte-objet** n. m. invar. Lame sur laquelle on place l'objet que l'on veut examiner au microscope. Platine sur laquelle on place cette lame.

**porte-or** n. m. Petit porte-monnaie ou étui spécial dans lequel on place les pièces d'or.

**porte-oriflamme** n. m. invar. *Hist.* Chevalier qui portait l'oriflamme déposée à Saint-Denis, et dont la charge fut supprimée sous Louis XI.

**porte-original** n. m. invar. Cadre dans lequel on place l'objet d'après lequel on veut dessiner.

**porte-outil** n. m. invar. Pièce qui soutient un outil : lame, scie, foret, etc., dans diverses machines.

**porte-page** n. m. invar. Feuille de fort papier, sur laquelle on dépose les paquets de composition liés, en attendant la mise en pages. *Par plaisant.*, billet de banque.

**porte-parapluies** n. m. invar. Ustensile de formes diverses, dans lequel on dépose les parapluies.

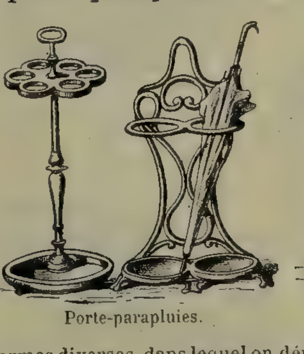

Porte-parapluies.

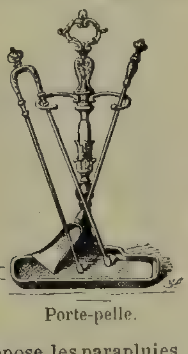

Porte-pelle.

**porte-parole** n. m. invar. Celui qui parle au nom des autres.

**porte-pelle** ou **porte-pincettes** n. m. inv. Appui métallique fixé sur le côté d'une cheminée et soutenant la pelle, les pincettes, etc.

**porte-pièce** n. m. invar. Outil dont le cordonnier se sert pour mettre une pièce à un soulier.

**porte-pierre** n. m. invar. Portecrayon pour tenir le nitrate d'argent. Sorte de petit chariot sur lequel est fixée la pierre lithographique.

**porte-plat** n. m. Corbeille de fil de fer, support de métal, de porcelaine, etc., sur quoi l'on dépose les plats chauds. Pl. des *porte-plats.*

**porte-plume** n. m. invar. Petite tige destinée à maintenir une plume métallique. *Porte-plume réservoir.* V. STYLOGRAPHE.

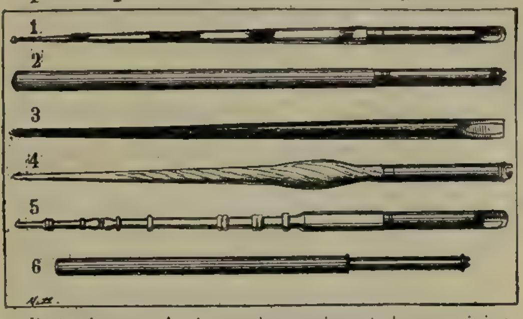

Porte-plumes : 1. A manche en piquant de porc épic ; 2. A manche en bois ; 3. En caoutchouc durci ; 4 A manche effilé ; 5. A manche en os ; 6. En aluminium.

**porte-pompon** n. m. invar. Partie du shako, sur laquelle est posé le pompon.

**porte-pot** n. m. invar. Petit meuble de salon, sorte de jardinière destinée à porter un pot de fleurs.

**porte-presse** n. m. invar. Pied de la presse à rogner.

**porte-queue** n. m. invar. Caudataire, individu chargé de porter la queue de la robe d'un grand personnage ou d'une grande dame. *Entom.* Nom vulgaire des papillons dont les ailes intérieures portent des prolongements déliés, et en particulier du machaon.

**porter** [*té*] v. a. (lat. *portare*). Soutenir un poids, une charge : *porter un fardeau.* Avoir la force nécessaire pour soutenir le poids de : *homme qui porte cent kilos.* Transporter d'un lieu dans un autre : *porter des denrées au marché.* Avoir sur soi : *porter une somme d'argent.* Etre vêtu de : *porter le deuil.* Etre soumis à : *porter le joug.* Endurer, supporter : *porter son malheur avec courage.* Tenir : *porter la tête haute.* Diriger : *porter ses regards.* Posséder : *porter un nom illustre.* Produire : *une terre qui porte du blé.* Mettre en avant, élire : *porter un candidat à la députation.* Inscrire parmi d'autres : *porter un nom sur une liste.* Présenter à la décision de quelqu'un : *porter une affaire devant des juges.* Elever : *porter trop haut ses désirs.* Exciter : *porter quelqu'un au mal.* Appliquer : *porter un coup violent.* Rapporter : *argent qui porte intérêt. Porter la main sur quelqu'un*, le frapper. *Porter bateau*, être navigable. *Porter les armes*, être soldat. *Porter l'épée, la robe, la soutane, la livrée*, être officier, magistrat, ecclésiastique, domestique. *Porter la culotte*, se dit d'une femme qui domine son mari. *Le porter haut*, se prévaloir de son rang. *Porter envie*, envier. *Porter la parole*, parler au nom de plusieurs. *Porter un toast*, boire à la santé de quelqu'un. *Porter bonheur, malheur*, avoir une influence favorable, nuisible. *Porter respect à quelqu'un*, le respecter. *Porter bien son âge*, être encore vigoureux dans un âge avancé, ou au contraire, paraître bien l'âge qu'on a en réalité. *Porter un beau nom*, être d'une famille illustre. *Porter un candidat*, lui donner sa voix dans une élection. *Porter des fers*, être prisonnier, esclave, au pr. et au fig. *Porter le poids des affaires*, les diriger seul. *Porter la peine d'une faute*, en être puni. *Porter ses pas en un lieu*, s'y transporter. *Porter quelqu'un aux nues*, le louer excessivement. *Porter un article sur un registre*, l'y inscrire. *Porter bien la toile*, se dit d'un navire qui, muni d'une haute et large voilure, avance vite sans trop incliner. *Fig.* et *fam.* Même sens que la locution suivante. *Porter bien son vin*, boire beaucoup sans s'enivrer. *Porter en terre*, conduire au cimetière. *Il ne le portera pas en paradis*, je l'en ferai repentir. V. n. Poser, être soutenu : *tout l'édifice porte sur une colonne.* Frapper, heurter : *sa tête a porté sur un caillou.* Atteindre à : *ma carabine porte à 500 mètres.* Etre en état de gestation ; *la chienne porte deux mois. Mar.* Se diriger : *porter au sud. La voile porte*, elle reçoit le vent. *Porter plein*, ou *bon plein*, gouverner de façon à avoir du vent dans les voiles. *Laisser porter*, venir sous le vent, pour se rapprocher du vent arrière. Avoir pour objet : *sur quoi porte votre critique ? Porter à la tête*, se dit d'une boisson ou d'une vapeur qui étourdit. *Pop. Porter à la peau*, exciter des désirs charnels. *Porter à faux*, se dit des pièces qui ne sont pas d'aplomb sur leur point d'appui. *Fig.* : *ce raisonnement porte à faux*, n'est pas juste, concluant. *Porte à faux (un)*, partie d'un ouvrage, d'une construction, etc., qui n'est pas directement soutenue par un appui. **Se porter** v. pr. *Fig.* Se transporter : *la foule se porte où la réclame l'appelle.* Se livrer : *se porter à des voies de fait.* Se présenter : *se porter candidat. Se porter fort pour quelqu'un*, répondre pour lui. *Se porter bien* ou *mal*, être en bonne ou en mauvaise santé.

**porter** [*teur*] n. m. (m. angl.). Bière anglaise brune, forte et amère.

**Porter** (Horace), général et homme d'Etat américain, né à Huntingdon (Pensylvanie), m. à New-York (1837-1921), compagnon et collaborateur du général Grant ; ambassadeur à Paris de 1897 à 1905.

**porte-rame** n. m. invar. Anneau de fer fixé sur le plat-bord d'une embarcation, et dans lequel on assujetit la rame.

**porte-râteau** n. m. invar. Levier d'abatage vertical placé au-dessus du râteau dans la presse lithographique.

**portereau** [*rô*] n. m. Ecluse en palis, établie sur les rivières. Bâton sur lequel on porte des pièces de bois au chantier.

**porte-remède** n. m. invar. *Méd.* Bougie ou suppositoire fait d'une substance soluble chargée de principes médicamenteux, que l'on introduit dans une cavité du corps.

**porte-respect** n. m. invar. Arme qu'on porte pour se défendre. Marque extérieure qui inspire le respect : *l'écharpe municipale est un porte-respect.* Personne dont la présence inspire la retenue.

**porteresse** [*rè-se*] n. f. Dans les salines, ouvrière qui transporte le sel des réservoirs aux mulons.

**porte-savon** n. m. invar. Petit récipient où l'on met un morceau de savon de toilette.

**porte-sceptre** n. m. invar. Souverain qu'on représente d'ordinaire le sceptre à la main.

**porte-scie** n. m. invar. Manche pouvant s'adapter à différentes scies.

**porte-seau** ou **porte-seaux** n. m. invar. Petit chariot à deux roues, pour transporter le lait qu'on vient de traire.

**porte-selle** n. m. Un des noms vulgaires de l'éphippigère.

**porte-serviette** ou **porte-serviettes** n. m. invar. Support sur lequel on étend les serviettes de toilette.

**porte-soudure** n. m. invar. Chiffon de toile replié plusieurs fois sur lui-même, avec lequel les plombiers et étameurs enlèvent l'excédent de soudure sur une pièce.

**porte-système** n. m. invar. Trou pratiqué de chaque côté du plat-bord d'un canot, pour recevoir la partie inférieure du système.

**porte-tapisserie** n. m. invar. Châssis de bois au haut d'une porte, sur lequel s'étend la tapisserie qui tient lieu de portière.

**porte-tarière** n. m. invar. Outil d'arquebusier.

**porte-tartines** n. m. invar. Ustensile servant à porter sur la table des tartines grillées.

**porte-tolet** n. m. invar. Garniture placée sur le plat-bord d'une embarcation à la place où frotte l'aviron.

**porte-torpille** n. m. invar. Espar à l'extrémité duquel est fixée une torpille portée. Adject. *Bateau porte-torpille*, canot ou torpilleur sur lequel est gréé cet espar.

**porte-trait** n. m. invar. Courroie qui sert à soutenir les traits des chevaux attelés.

**porte-trémie** n. m. invar. Dans un moulin, châssis sur lequel repose la trémie dans laquelle on verse le grain pour l'alimentation des meules.

**Portets,** comm. de la Gironde, arr. et à 25 kil. de Bordeaux, sur la Garonne ; 1.870 h. Ch. de f. Midi. Vins.

**porteur, euse** [*eu-ze*] n. Dont le métier est de porter des fardeaux : *chaise à porteurs ; une file de porteurs nègres avançant dans la brousse.* Homme d'équipe chargé de porter les bagages. *Porteur d'eau, porteuse de pain*, personne dont le métier est de monter à domicile de l'eau, du pain. N. m. Celui qui est chargé de remettre une lettre : *remettez la réponse au porteur.* Celui qui est chargé d'une lettre de change pour en opérer le recouvrement : *billet payable au porteur.* Celui qui est chargé : 1° de faire une proposition : *porteur de paroles ;* 2° d'annoncer un événement : *porteur de nouvelles.* Cheval d'un attelage monté par le conducteur et attelé à gauche du sous-verge. Dans les mines, ouvrier portant sur le dos le charbon détaché, à cause de l'étroitesse de la galerie, qui s'oppose à la circulation de wagonnet. *Porteur de contraintes*, agent chargé de notifier aux contribuables retardataires les contraintes délivrées par le comptable, et au ministère duquel a été substituée la notification par la poste.

**Porteur de dépêches** (*le*), tableau d'Alphonse de Neuville (1881). Un porteur de dépêches est fait prisonnier par des éclaireurs prussiens, en 1870. Amené au quartier général et fouillé, il conserve devant les officiers ennemis une attitude digne et fière.

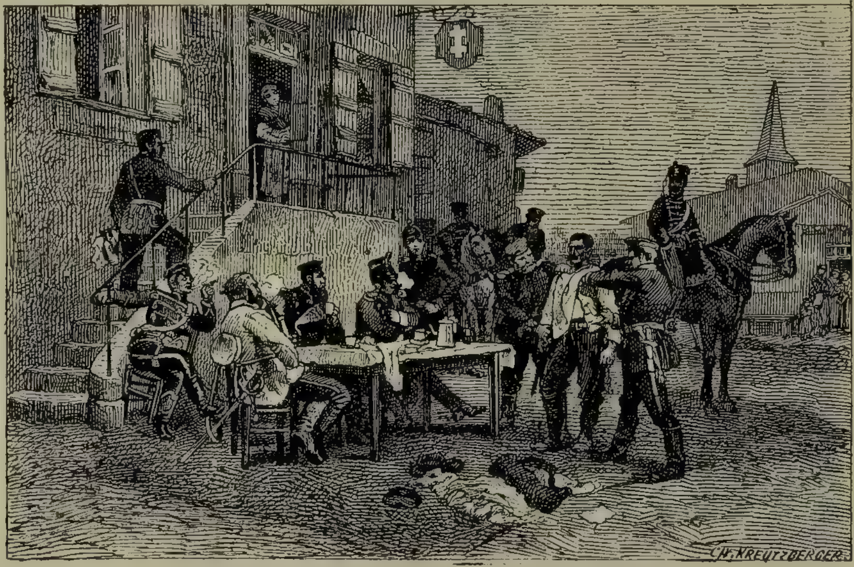

Le Porteur de dépêches, tableau d'Alphonse de Neuville.

**Porteurs de mauvaises nouvelles** (*les*), tableau de Lecomte du Nouÿ (1872), inspiré par l'ouvrage de Théophile Gautier : *la Momie.* — Le pharaon, ne pouvant admettre que son pouvoir ait des bornes, fait mettre à mort trois esclaves qui lui apportaient de fâcheuses nouvelles. (V. p. 661.)

**Porteurs,** nom donné à une tribu indienne du Dominion canadien, les *Takali* ou *Talkholi*, parce qu'après avoir brûlé leurs morts, ils en portent, pendant un an, les cendres dans un sachet suspendu à leur cou.

**porte-valet** n. m. invar. Porte d'appui d'un bassin.

**porte-veine** n. m. invar. *Fam.* Syn. de PORTE-BONHEUR.

**porte-vent** n. m. invar. Tuyau qui, dans les orgues, conduit le vent produit par les soufflets jusqu'au sommier. Tuyau qui conduit le vent d'une machine soufflante dans le foyer. Tuyau recourbé qui dirige le vent sur la flamme d'une lampe d'émailleur.

**porte-verge** n. m. invar. Bedeau qui porte une verge dans les cérémonies.

**porte-vergue** n. m. invar. Nom que l'on donne à des pièces de bois en forme d'arc, et qui se trouvent à l'éperon d'un navire.

**porte-vis** n. m. invar. Pièce de métal sur laquelle porte la tête des vis qui servent à fixer la platine d'un fusil.

**porte-vitres** n. m. invar. Planche située à la partie inférieure et extérieure de la hotte du vitrier, sur laquelle s'appuient les feuilles de verre qu'il transporte.

**porte-voix** n. m. invar. Instrument, en forme de trompette, destiné à faire entendre au loin les sons : *le porte-voix sert pour se faire entendre à distance.*

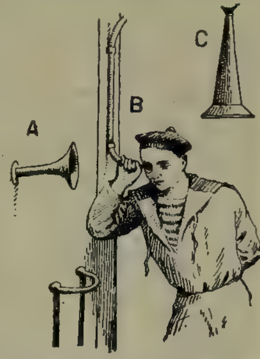

Porte-voix : A, à grand pavillon ; B, à sifflet ; C, portatif, dit braillard.

**Port-Glasgow,** v. d'Ecosse (comté de Renfrew), sur l'estuaire de la Clyde ; 21.000 h. Commerce considérable. Constructions navales. Fonderies.

**Port-Huron,** v. des Etats unis d'Amérique (Michigan), ch.-l. du comté de Saint-Clair, sur le *lac Huron*, à l'embouchure de la rivière Saint-Clair ; 25.000 h.

**Portici,** v. d'Italie, faubourg de Naples, sur l'emplacement d'Herculanum ; 14.500 h. Port. Commerce de fruits. V. MUETTE DE PORTICI (*la*).

**portier** [*ti-é*], **ère** n. Qui ouvre, ferme et garde la porte d'une maison. *Portier de comédie*, celui qui autrefois recevait l'argent à la porte du théâtre. *Fam. Portier du paradis*, saint Pierre. Clerc qui a reçu le plus humble des quatre ordres mineurs. *En mauv. part.* Femme bavarde et cancanière. Adjectiv. : *frère portier. Portier-consigne*, employé militaire appartenant à l'arme du génie et ayant rang d'adjudant.

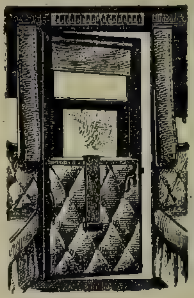

Portière de wagon.

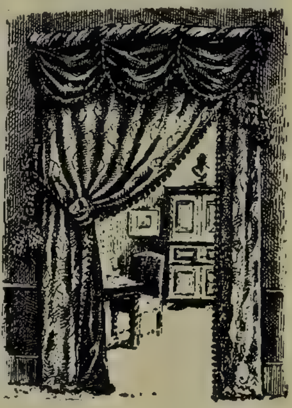

Portière d'ameublement.

**portière** n. f. Ouverture d'un véhicule, par laquelle on entre ou l'on sort : *la portière d'un wagon.* Porte qui sert à fermer cette ouverture. Rideau qu'on place devant une porte : *portière de peluche.* Elément d'un pont de bateaux. *Art milit. anc. Portière d'embrasure*, panneau mobile dont on masquait l'ouverture d'une embrasure de batterie, pour protéger les canonniers.

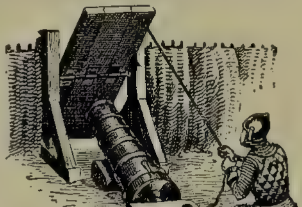

Portière d'embrasure.

**portière** adj. f. Qui peut porter des petits : *vache, brebis portière.*

**Portieux,** comm. des Vosges, arr. et à 25 kil. de Mirecourt, près de la Moselle ; 2.960 h. Ch. de f. E. Verrerie.

**portillon** [*ti, ll* mll., *on*] n. m. Petite porte. Petite porte à claire-voie à côté de la barrière d'un passage à niveau, et que peuvent franchir les piétons à leurs risques et périls.

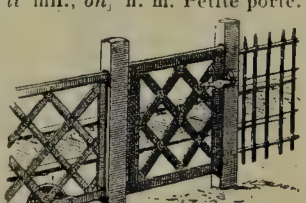

Portillon.

**portion** [*si-on*] n. f. (lat. *portio*). Partie d'un tout : *les portions d'un héritage.* Certaine quantité de pain, de viande, etc., donnée à chacun pour sa part dans un restaurant : *demander deux portions.* V. CONGRU.

**portioncule** [*si-on*] n. f. (lat. *portiuncula*). Petite portion.

**Portioncule,** première maison de l'ordre de Saint-François, près d'Assise, aujourd'hui englobé dans une vaste église. *Indulgence de la Portioncule* indulgence plénière accordée par le pape Honorius III à tous les fidèles qui visiteraient, le 2 aoû 1221, le sanctuaire de la Portioncule, et qui fut rendue perpétuelle en 1223.

**portionnaire** [*si-o-nè-re*] n. et adj. Personne qui peut prétendre à une portion d'héritage.

**portionner** [*si-o-né*] v. a. Diviser par portions. Assigner à chacun la portion à donner ou à recevoir.

**portique** n. m. (lat. *porticus ;* de *porta*, porte Galerie ouverte, à voûte soutenue par des colonnes *le portique de la Madeleine, à Paris. Gymn.* Poutre horizontale, soutenue par des poteaux, à laquelle on croche les agrès. (V. GYMNASTIQUE.) *Philos.* Secte philosophique des stoïciens, dont le chef, Zénon, enseignait sous un portique d'Athènes. (S'écrit alors avec une majuscule.)

— ENCYCL. *Archit.* On construit des portiques de tous les ordres : 1° portique toscan sans piédestal 2° portique toscan avec piédestal ; 3° portique dorique avec piédestal ; 4° portique ionique avec piédestal ; 5° portique corinthien avec piédestal.

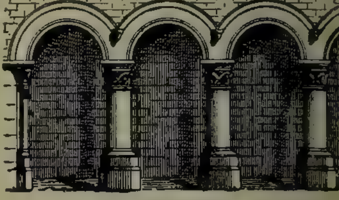

Portique.

**portland** n. m. Ciment hydraulique fabriqué par la calcination d'un mélange artificiel d'argile e de craie ; inventé en 1824 par Joseph Aspdin, d Leeds, et ainsi appelé parce qu'il ressemble à la pierre grise qu'on extrait des carrières de l'île de Portland, dans le Dorsetshire.

**Portland,** île anglaise de la Manche, sur la côte de Dorset, reliée à la côte par une levée de galets ; 17.000 h. Carrières.

**Portland,** v. des Etats-Unis (Maine), sur la baie de Casco ; 69.000 h. Port actif. Commerce d bois, métallurgie. Ch.-l. du comté de Cumberland

**Portland,** v. des Etats-Unis (Orégon), sur un affluent de la Columbia ; 258.000 h. Céréales, métallurgie, filatures.

**Portland** (comte **de**). V. BENTINCK.

**Portland** (*vase*), célèbre vase romain en verre bleu foncé, avec bas-reliefs en verre blanc représentant une scène mythologique ; autrefois dans la collection Barberini, aujourd'hui au British Museum.

**portlandie** [*dî*] n. f. Genre de rubiacées propres à l'Amérique centrale, renfermant des arbres et des arbrisseaux à grandes fleurs ordinairement blanches, et dont une espèce possède une écorce amère douée de propriétés toniques.

**portlandien, enne** [*di-in, è-ne*] adj. Se dit de la partie supérieure du régime jurassique : *calcaire portlandien.* N. m. : *le portlandien.*

**Port-Louis,** ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 8 kil. de Lorient, et à l'entrée de la rade de ce nom ; 3.880 h. Petit port. Bains de mer. — Le cant. a 9 comm., et 27.280 h.

**Port-Louis,** ch.-l. de l'île Maurice ; 50.000 h. Place forte ; beau port. Grand commerce de sucre.

**Port-Louis,** v. de la Guadeloupe (Grande-Terre) ; 5.300 h. Canne à sucre.

**Port-Mahon.** *Géogr.* V. MAHON.

**Port-Melbourne,** v. d'Australie (Victoria), sur la baie de Hobson ; 14.000 h. Faubourg maritime de Melbourne.

**Port-Natal,** faubourg maritime de *Durban* (Union Sud-Africaine [Natal]).

**porto** n. m. Vin de liqueur, provenant de la partie septentrionale du Portugal, sur les rives du Douro : *le porto est généralement de couleur foncée, mais on en fait aussi de blanc.*

**Porto** ou **Oporto,** seconde v. du Portugal (Entre-Douro-et-Minho), port très actif sur le Douro ; 194.000 h. Eglise de São Martinho de Cedofeita (XIe-XIIe s.). Tour des Prêtres ; palais de Cristal. Couvent de São Agostinho. Cotonnades ; grand commerce de vins, huiles, fruits. Ch.-l. de district.

**Porto-Alegre,** v. du Brésil, capitale de l'Etat de Rio Grande do Sul ; 100.000 h. ; port sur l'Atlantique. Grand commerce de café, vanille, etc.

**Portocarrero,** famille espagnole à laquelle appartenait le cardinal D. Luis-Manuel Fernandez DE PORTOCARRERO, m. à Tolède (1635-1709), conseiller du roi Charles II puis de Philippe V, et l'un des agents les plus actifs de l'influence française.

**Porto-Empedocle,** v. et port du royaume d'Italie (Sicile, prov. de Girgenti), sur la côte sud de l'île ; 11.000 hab. Port de *Girgenti*, anciennement dénommé *Molo di Girgenti.* Commerce de soufre et de blé.

**Porto-Farina,** petite v. de Tunisie, à l'embouchure de la Medjerda ; 1.500 h. Salines et pêcheries importantes.

**Portoferrajo,** ch.-l. de l'île d'Elbe ; 5.400 h. Bon port. Cathédrale intéressante. Napoléon Ier y résida de mai 1814 à février 1815. Exportation de minerai de fer.

**portoir** n. m. Vase en bois dans lequel on distribuait la pitance à chaque religieux chartreux. Hotte en bois, dans laquelle on porte la vendange au pressoir. (On dit aussi *portoire* n. f.) Fauteuil à brancards, servant à porter les infirmes.

**Porto-Maurizio** ou **Port-Maurice,** v. d'Italie, ch.-l. de prov. (Ligurie) ; 8.000 h. Petit port. Commerce de vins. — La prov. a 150.000 h.

**Porto-Novo,** v. de l'Afrique-Occidentale française, chef-lieu du Dahomey, sur le golfe de Guinée ; 25.000 h. Port sur la lagune.

**Porto-Novo,** v. de l'empire anglais des Indes (présidence de Madras), sur la côte de Coromandel, à la bouche de la rivière Vallar ; 16.000 h. Défaite d'Haïder Ali par sir Eyre Coote en 1781.

**Porto-Praia,** v. portugaise de l'archipel du Cap-Vert, dans l'île de Santiago ; 21.000 h. Victoire navale des Anglais sur les Français (16 avr. 1781).

**portor** n. m. (de l'ital. *porta oro*, porte-or). Mar- e noir veiné de jaune.

**Porto-Riche** (George **de**), poète et auteur amatique français, né à Bordeaux en 1849. Ses uvres : *la Chance de Fran- ise, Amoureuse, le Passé, Vieil Homme*, valent par finesse et la profondeur l'observation psycholo- que, qui se traduit en mots irituels et d'une vérité un u amère. Membre de l'Aca- mie française (1923).

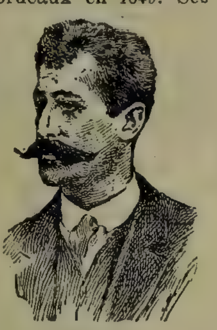
Porto-Riche.

**Porto-Rico,** île des An- les, la plus petite des gran- es Antilles, à l'E. d'Haïti, ix Etats-Unis depuis 1898 ; 118.000 h. Capit. *San Juan.* ière, café, coton, tabac, etc.

**Porto-Vecchio** [*vèk- -o*], ch.-l. de c. (Corse), arr. à 78 kil. de Sartène ; 740 h. Port. Carrières, salines. Le cant. a 4 comm., 5.520 h.

**portraicturer** ou **portraiturer** v. a. (du mot *portraicture* ou *pourtraiture*). Faire le por- ait de quelqu'un : *portraicturer u portraiturer) un homme poli- que.*

**portraire** [*trè-re*] v. a. (du lat. *otrahere*, tirer en avant). Faire portrait de quelqu'un. (Vx.)

**portrait** [*trè*] n. m. (de *por- aire*). Image d'une personne, re- oduite par la peinture, le dessin, photographie, etc. : *Hyacinthe igaud a laissé de remarquables ortraits.* Objet d'une ressemblance arfaite : *enfant qui est le portrait son père. Littér.* Description des aits ou d'un caractère, d'une épo- ie, etc. : *La Bruyère excelle dans s portraits. Portrait en pied*, por- ait qui représente la personne ut entière. *Portrait parlant*, por- ait si expressif qu'il semble par- r. *Portrait de famille*, celui qui représente un des eux de la famille. *Pop.* Figure : *s'abimer le portrait.*

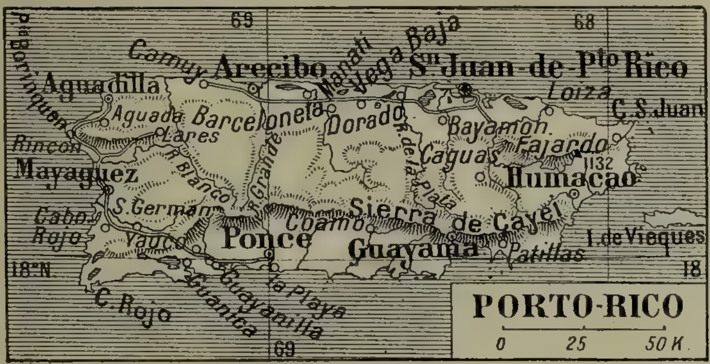

**portraitique** [*trè-ti-ke*] adj. Qui a rapport au ortrait.

**portraitiste** [*trè-tis-te*] n. m. Artiste qui a fait spécialité du portrait : *Gainsborough est un des us grands portraitistes anglais.*

**portraiture** [*trè*] n. f. Portrait. (Vx.)

**portraiturer.** V. PORTRAICTURER.

**Portrieux,** hameau de la comm. de Saint- uay (Côtes-du-Nord), arr. et à 15 kil. de Saint- rieuc. Ch. de f. Bains de mer.

**portrion** n. m. Vanne d'écluse.

**Port-Royal,** abbaye de femmes bernardines, fon- ée en 1204 par Mahaut de Garlande, près de Che- reuse (Seine-et-Oise). La communauté s'étant xtrêmement relâchée, l'abbesse Angélique Arnaud. 1608, entreprit de la réformer. En 1626, la com- unauté se transporta (jusqu'en 1643) à Paris, et il eut désormais Port-Royal de Paris et Port-Royal es Champs. En 1636, la mère Angélique prit, comme irecteur de l'abbaye, Duvergier de Hauranne, ami e Jansénius. Port-Royal devint le foyer du jansé- isme. Autour de Port-Royal des Champs se grou- èrent librement les *solitaires* : Le Maistre de Sacy, icole, Arnaud, Lancelot, etc., qui fondèrent les *etites écoles* (où fut élevé Racine) et composèrent excellents ouvrages d'enseignement : *Grammaire e Port-Royal, Logique de Port-Royal.* Pascal se oignit à eux en 1654 ; mais l'abbaye de Port-Royal es Champs, à la suite de vifs démêlés avec l'auto- ité ecclésiastique, fut fermée par ordre de Louis XIV, n 1705, et détruite en 1710. Port-Royal de Paris, plus ocile, se maintint jusqu'en 1790 ; les locaux en sont ccupés aujourd'hui par la Maternité.

**Port-Royal** (*Histoire de*), par Sainte-Beuve, cours rofessé d'abord à Lausanne, et publié de 1840 à 1859. ar la sagacité et la méthode dans la recherche et interprétation des documents, une faculté extraordi- aire de faire revivre les âmes d'autrefois, l'*Histoire e Port-Royal* est le chef-d'œuvre de Sainte-Beuve t peut-être de la critique française au XIXe siècle.

**Port-Saïd,** v. d'Egypte, sur la Méditerranée, scale à l'entrée du canal de Suez ; 54.000 h. Ville ondée en 1859.

**Port-Sainte-Foy,** comm. de la Dordogne, rr. et à 24 kil. de Bergerac, sur la Dordogne ; .150 h. Vins.

**Port-Sainte-Marie,** ch.-l. de c. (Lot-et- aronne), arr. et à 20 kil. d'Agen ; 1.990 h. Près de a Garonne. Ch. de f. M. Commerce de prunes, rai- ins. — Le cant. a 11 comm., et 890 h.

**Port-Saint-Louis** ou **Saint-Louis-du- Rhône,** v. des Bouches-du-Rhône, dans la com- une d'Arles ; 1.600 h. Ch. de f. P.-L.-M. Port.

**Port-Saint-Père,** comm. de la Loire-Infé- ieure, arr. et à 29 kil. de Paimbœuf, sur l'Ache- au ; 1.790 h. Ch. de f. Et.

**port-salut** n. m. Fromage à pâte ferme jaune âle, moelleuse et sans yeux, fait avec du lait de ache. Fabriqué d'abord dans l'abbaye de trappistes *ort du Salut*, près de Laval, ce fromage l'est aujourd'hui dans les départements de la Sarthe, de a Mayenne, etc.).

**Portsmouth** [*ports-mout'*], v. et principal port militaire de l'Angleterre (comté de Hants), dans l'île le Portsea ; 247.000. Puissamment fortifié. Vaste arsenal. Construction maritime.

**Portsmouth,** v. des Etats unis d'Amérique New-Hampshire), sur la Piocataqua ; 13.000 h. C'est le port de mer de l'Etat. Le traité de Portsmouth y fut signé en 1905.

**Portsmouth,** v. des Etats unis d'Amérique (Virginie), ch.-l. du comté de Norfolk, sur la rivière Elisabeth ; 40.000 hab.

**Portsmouth** (*traité de*), signé le 6 septembre 1905 et mettant fin à la guerre russo-japonaise. Ce traité plaçait la Corée sous le protectorat du Japon, ren- dait la Mandchourie à la Chine, cédait au Japon Port-Arthur et Dalny, et le sud de Sakhaline.

**Portsmouth,** v. des Etats-Unis (Ohio) ; 20.000 h. Port actif. Métallurgie.

**Portsmouth** (duchesse **de**), v. KÉROUALLE (Louise **de**).

**Port-Soudan,** port de la côte occidentale de la mer Rouge, choisi comme terminus du chemin de fer Berber-Souakim.

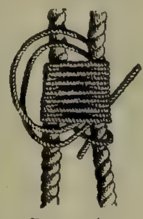
Portugaise.

**Port-sur-Saône** [*sô-ne*], ch.-l. de c. (Haute Saône), arr. et à 12 kil. de Vesoul ; 1.870 h. Ch. de f. E. Tanneries. — Le cant. a 17 comm., et 6.910 h.

**Portugais, e** [*ghê, è-ze*], habitant ou originaire du Portugal : *les Portugais.* adjectiv. : *les navigateurs portugais firent les premiers le tour de l'Afrique.* N. m. Langue qui se parle en Portugal. N. f. Variété d'huîtres à valves inégales, oblongues, dont la consommation est très importante à cause de la modicité de son prix. *Mar.* Amarrage servant à réunir deux pièces de bois, deux montants de bigue, etc. ALLUS. LITTÉR. :

Les Portugais
Sont toujours gais,

vers d'un couplet de l'opérette *le Jour et la Nuit* de Ch. Lecocq ; ils sont devenus une sorte de proverbe, que la rime seule justifie.

**portugal** n. m. (ellipse pour *eau de Portugal*). Eau de toilette, parfumée à la bergamote et employée surtout au nettoyage des cheveux et du cuir chevelu.

**Portugal** (anc. *Lusitania*). I. GÉOGRAPHIE. Etat de l'Europe, occupant l'angle S.-O. de la péninsule Ibérique et ayant pour limites l'Espagne au N. et à l'E., l'océan Atlantique au S. et à l'O. Superficie, y compris les Açores et Madère, 92.157 kil. carr. : 5.958.000 h. (*Portugais*). Capit. *Lisbonne.* Le Portugal, arrosé par le Douro, le Minho et le Tage, est sillonné par les contreforts granitiques des chaînes des montagnes ibériques, contreforts portant les noms de *Raya-Seca, serra do Gerez, de Estrella*, etc. La division de l'Etat en six provinces (*Alemtejo, Algarve, Beira, Entre-Douro-e-Minho, Estrémadure, Traz-os-Montes*) a été remplacée par 17 districts (*Aveiro, Beja, Braga, Bragança, Castello-Branco, Coïmbre, Evora, Faro, Guarda, Leiria, Lisbonne, Portalegre; Porto, Santarem, Vianna do Castello, Villa Real, Vizeu*). Les côtes sont basses, souvent bordées de lagunes sableuses. Le climat est en général tempéré, adouci surtout sur le littoral de l'Atlantique. C'est un pays agricole (vignes, céréales, élevage), renfermant d'ailleurs d'assez abondantes ressources minérales (cuivre, fer), mais manquant de houille. Les principaux centres industriels sont les ports de mer. Les colonies portugaises d'Afrique, d'Asie et d'Océanie ne sont que les débris du puissant empire colonial d'autrefois. Elles comprennent, dans l'Atlantique, les îles des Açores, Madère, etc. ; dans l'Afrique occidentale, les îles du Cap-Vert, la Guinée portugaise, Saint-Thomas et l'île du Prince, Langana et Kabinda ; enfin, le groupe Angola, Benguela et Mossamédès ; dans l'Afrique orientale, les territoires de Mozambique, Sofala, etc. ; en Asie, Macao, la moitié de Timor, etc. Leur population totale est de 8.736.000 hab. (V. carte ESPAGNE ET PORTUGAL, tom. I, p. 791)).

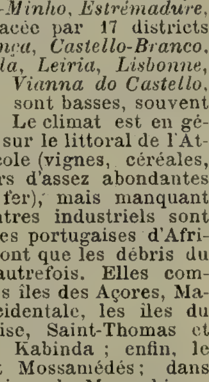
Armoiries du Portugal.

HISTOIRE. Les anciens donnaient au Portugal le nom de *Lusitanie*, et cette région partagea le sort des autres parties de la péninsule Ibérique, jusqu'au jour où Henri le Jeune, prince d'origine capétienne, reçut de son beau-père Alphonse VI, roi de Castille, le territoire compris entre le Minho et le Mondego. Son fils Alphonse Ier (1114-1185) fut proclamé roi (1136) ; les Algarves et Lisbonne furent enlevés aux Maures, et le Portugal eut dès lors ses limites actuelles. Les Cortès de Lamego (1143) avaient jeté les bases de la constitution nationale. Denis (1279-1325) créa l'université de Coïmbre, favorisa le commerce et l'agriculture, organisa une administration régulière. La dynastie fondée par Henri le Jeune fut remplacée en 1383 par la dynastie dite *d'Aviz*, dont le premier roi fut Jean Ier, grand maître d'Aviz, et qui ne s'éteignit qu'en 1580. Sous cette dynastie, les Castillans furent vaincus, la domination portugaise établie en Afrique, et les navigateurs lusitaniens fondèrent dans l'Inde un puissant empire colonial, après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance. Mais la conséquence de la double défaite de Sébastien à Alcazar-Quivir (1578) fut de placer le Portugal sous la dépendance de Philippe II. Grâce à l'appui de la France, la maison de Bragance, qui a régné jusqu'en 1910, monta sur le trône en 1640. La nouvelle dynastie se laissa malheureusement absorber, au point de vue commercial, par l'Angleterre (traité de Methuen, 1703), et les efforts du marquis de Pombal (1750-1777) ne lui rendirent que les apparences de la prospérité. Lorsque Napoléon, après la rupture de la paix d'Amiens, demanda aux Portugais de ne plus ouvrir leurs ports à l'Angleterre, il essuya un refus, et fit occuper le pays par une armée française, conduite par Junot. Le Portugal ne fut délivré que par la venue des Anglais de lord Willesley, que Masséna ne put rejeter à la mer Jean VI s'était enfui au Brésil, d'où il revint à Lisbonne en 1821, et l'année suivante le Brésil se déclara indépendant. En 1833, le régime constitutionnel fut inauguré en Portugal, et depuis lors il s'est progressivement développé. Après la mort de doña Maria (1853), le trône a passé à Pierre V, après une régence libérale de Ferdinand de Saxe-Cobourg, puis à Louis Ier (1861), à qui a succédé enfin Carlos Ier (1889). Celui-ci, après un essai de gouvernement dictatorial, fut assassiné, en même temps que son fils aîné, en 1908 ; il a eu pour successeur son second fils Manoel, qui fut détrôné en 1910, et le Portugal s'érigea en république.

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A | B | C | D | E | F | G | H | |
| *a* | *bé* | *cé* | *dé* | *é* | *eff* | *gé* | *haga* | |
| I | J | K | L | M | N | O | P | Q |
| *i* | *jota* | *ka* | *ell* | *emm* | *enn* | *o* | *pé* | *ké* |
| R | S | T | U | V | X | Y | Z | |
| *err* | *ess* | *té* | *ou* | *vé* | *chich* | *ipsilonn* | *zé* | |
| ÃE | ÃI | ÃO | LH | NH | O final | S final | | |
| *aẽn* | *aĩn* | *aon* | *llmll* | *gnmll* | *ou* | *ch* | | |

Alphabet portugais. (Nom des lettres.)

Depuis lors, le Portugal est devenu une république dont différents coups d'Etat et prononciamientos ont troublé la tranquillité, et qui a participé, aux côtés des Alliés, à la Grande Guerre de 1914-1918, depuis mars 1916.

— *Littér.* et *ling.* Le portugais est une langue romane, dérivée du latin populaire. Il se distingue du castillan par divers caractères, et particulièrement par un système de voyelles nasales qui lui sont propres. Il est d'une articulation plus douce. Le Portugais est parlé non seulement au Portugal, mais encore au Brésil et dans diverses colonies portugaises, par près de 20 millions de personnes.

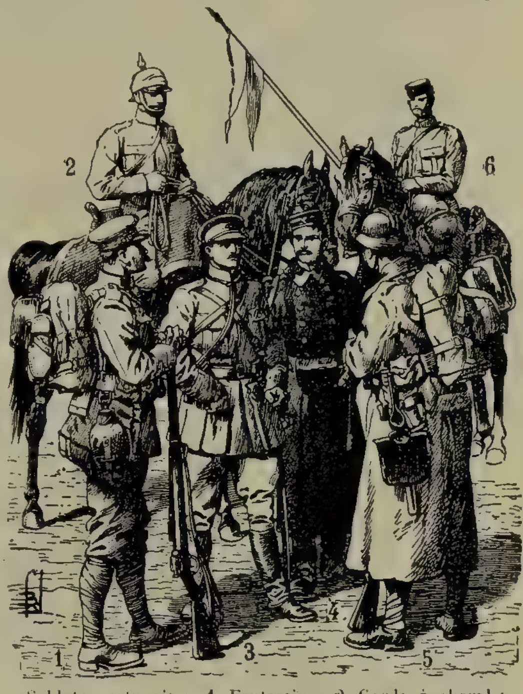

Soldats portugais : 1. Fantassin ; 2. Garde à cheval ; 3. Officier d'infanterie ; 4. Servant d'artillerie ; 5. Soldat, tenue de campagne ; 6. Cavalier.

L'histoire littéraire du Portugal peut se diviser en cinq périodes : 1o on voit d'abord apparaître une poésie populaire, qui se confond avec la poésie galicienne, et une poésie courtoise, qui s'inspire du lyrisme provençal ; 2o au XVe siècle, le lyrisme continue à briller ; la prose est représentée par Fernam Lopes, Gomes Eannes de Azurara, Ruy de Pina ; le théâtre est fondé par Gil Vicente, tandis que Cristovam Falcão et Bernardim Ribeiro se distinguent dans la pastorale ; 3o la période suivante est l'âge d'or de la littérature portugaise. La poésie lyrique produit des œuvres remarquables avec Sa de Miranda, Antonio Ferreira, Pero de Andrade Caminha, don Manoel de Portugal, Garcia de Resende, Jorge de Montemayor, etc. La plupart de ces poètes composent aussi des pastorales ou des pièces de théâtre. La poésie épique s'honore du nom de Luiz de Camoens, l'auteur du poème national des *Lusiades*; l'histoire et la chronique présentent les noms de Edouard Galvao, Lopes de Castanheda, Jean de Barros, etc. ; l'éloquence elle-même prend une forme littéraire chez saint François Xavier, Nobrega ; 4o l'originalité diminue dans la période suivante ; citons les poètes Rodrigues Lobo, Pereira de Castro, Sousa, Brito ; les auteurs dramatiques Simão Machado, Antonio Henriquez Gomez ; les historiens Jacintho de Andrade, Bernardo de Brito, Mello. Au XVIIIe siècle, il faut signaler la prépondérance des académies, entre autres de l'*Arcadia* de Lisbonne, fondée en 1756, et l'influence des doctrines pseudo-classiques de France, en même temps que la philosophie encyclopédique ; à cette époque, citons les poètes Garcão, Diniz da Cruz, Maximiano Torres, Manoel de Figueiredo, etc. ; 5o vers 1830 se produisit la renaissance romantique : J.-B. Almeida Garret ouvre brillamment l'ère nouvelle par ses poèmes, ses drames, ses romans ; citons encore Antonio de Castilho, meilleur poète que prosateur, Alexandre Herculano, romancier, Rebello da Silva, José da Silva Mendes Leal, Camillo Castello Branco, Gomez de Amorim, Eça de Queiros, Anthero de Quental, João de Deus.

— *Bx-arts.* La plupart des anciens monuments du Portugal sont dus aux Goths (cathédrales de Coïmbre, de Braga, de Porto) ou aux Arabes (châteaux de Pombal, de Feira, d'Alcobaça et de Cham). Au XIIe siècle apparaît l'architecture nationale (cathédrales de Vizeu, de Porto ; monastères d'Alcobaça de Batalha, de Belem, de Santa-Cruz, à Coïmbre ; du Christ, à Tomar). Parmi les peintres portugais, il faut citer : Souza Pinto, Salgado, Réis, Malhoa et Alberto Pinto ; parmi les sculpteurs, Teixeira Lopès, Costa et Gouvetia ; les architectes Terra Vianna, Silva, Bermudes, Monteiro, Joel et Soarès. Parmi les musiciens, au XVIe siècle, Vicente Lusitano, Manoel Mendes, Duarte Lobo ; au XVIIe siècle, Carlos de Seixas ; au XVIIIe siècle, Marcos Portugal, compositeur d'opéras, dont la plupart furent représentés en Italie ; au XIXe siècle, le P. Joaquim Silvestre Serrao, qui tenta la rénovation de la musique sacrée, José Vieira, Freitas Gazul, Vianna de Motta. La musique de l'hymne national portugais est l'œuvre du roi dom Pedro (1822). Cet hymne a porté plusieurs noms ; l'air seul est officiel, mais les paroles en ont été modifiées suivant les circonstances.

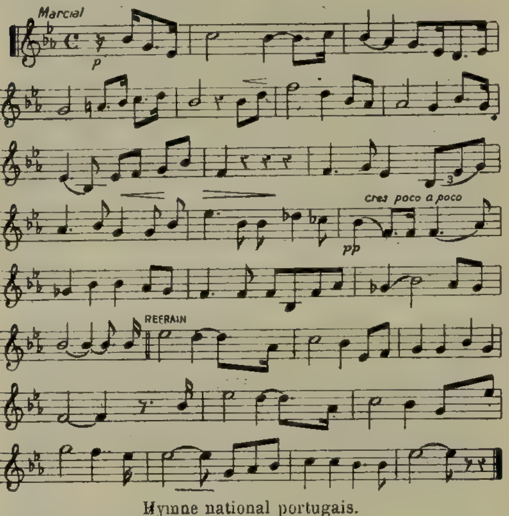

Hymne national portugais.

**Portuguesa,** Etat du Venezuela central, traversé par la rivière homonyme ; 114.000 h. Capit. *Guanare.*

**portulacacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales, ayant pour type le genre *pourpier* (portulaca). S. une *portulacacée.*

**portulan** n. m. (ital. *portolano*). Livre contenant la description des ports de mer, indiquant les courants et les marées : *les portulans sont des documents précieux pour l'histoire de la géographie.*

**portune** n. m. Genre de crustacés décapodes, renfermant des crabes aplatis, vulgairement nommés *étrilles*, répandus dans les mers froides et tempérées : *les portunes, communs sur les côtes de la Manche et de l'Océan, sont comestibles.*

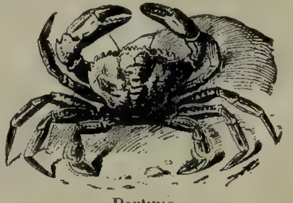

Portune.

**Port-Vendres** [*van-dre*], comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 36 kil. de Céret ; 2.920 h. (*Port-Vendrais*). Ch. de f. M. Port sur la Méditerranée. Rade très sûre, utilisée dès l'époque romaine. Fabrique de dynamite. Vignobles ; biscuits, bouchons.

**poruleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. *Hist. nat.* Qui est garni de petits trous semblables à des pores.

**porure** n. f. (de *pore*). Défaut, dans un ouvrage de doreur ou d'orfèvre, consistant en une boursouflure.

**Porus** [*russ*] ou **Poros** [*ross*], monarque qui régnait dans la Sapta-Sindhava (Pendjab) lorsque Alexandre le Grand vint faire la conquête de ce pays. Il livra bataille, mais fut fait prisonnier au bord de l'Hydaspe (327). Alexandre lui demanda comment il voulait être traité : « En roi », répondit Porus. Frappé de cette réponse, le roi de Macédoine ne le dépouilla pas de ses Etats, mais Porus périt assassiné.

**Porus blessé porté devant Alexandre,** tableau de Ch. Le Brun (Louvre) ; toile de plus de 12 mètres de long, qui fait partie de la suite désignée sous le nom de *Batailles d'Alexandre.* (V. p. 662.)

**porzana** n. f. Genre d'oiseaux échassiers de la famille des rallidés, renfermant une douzaine d'espèces de poules d'eau communes, dans toute l'Europe, et ordinairement appelées *marouettes.*

**posada** [*za-da*] n. f. (mot espagn.). Auberge, en Espagne.

**posage** [*za-je*] n. m. Action de poser, d'établir : *le posage d'une sonnette.*

**Poschiavo** (en allem. *Puschlav*), comm. de Suisse (cant. des Grisons), sur le Poschiavino, affl. de l'Adda ; 3.100 h. Pâturage, élève de bétail ; apiculture.

**pose** [*pô-ze*] n. f. (de *poser*). Action de poser une pierre, un rail, etc. : *la pose d'un parquet.* Attitude : *prendre une pose indolente.* Attitude que l'on donne à un modèle : *garder la pose. Fam.* Affectation, prétention : *soyez sans pose. Photogr.* Durée d'action lumineuse nécessaire pour l'impression complète du sujet sur la plaque sensible. *Jeu.* Au domino, droit de poser le premier. *Milit.* Mise en faction. *Caporal de pose*, celui qui place les sentinelles. *Ch. de f. Pose de voie*, opération ayant pour but l'établissement d'une voie ferrée. *Pose fixe*, établissement des voies pour transporter voyageurs et marchandises. *Pose volante*, construction d'une voie provisoire.

— ENCYCL. *Photogr.* Le temps de pose dépend de l'ouverture de l'objectif (il est inversement proportionnel au diamètre de celle-ci), du degré actinique de la lumière, de la rapidité de la couche sensible, et de la couleur du sujet. Avec les procédés au collodion, le temps de pose s'évaluait en minutes, tandis qu'avec les émulsions au gélatino-bromure il s'évalue en secondes ou fractions de seconde (on compte par 1/4, 10e, 50e, 100e, 1.000e et même 2.000e de seconde). Les poses les plus rapides, c'est-à-dire à partir d'un 300e de seconde, ne peuvent être obtenues qu'avec les obturateurs de plaque.

**posé** [*zé*] n. m. Situation d'un oiseau qui ne vole ni ne marche : *on tue plus facilement au posé qu'au vol.*

**posé** [*zé*], **e** adj. Grave, sérieux : *homme posé ; maintien posé. A main posée*, lentement, avec application. *Voix posée*, voix qui ne vacille pas. ANT. **Etourdi, léger, emporté.**

**posée** [*zé*] n. f. Endroit disposé pour l'échouage des navires, et où ils posent sur le fond.

**Poseidon** [*zé-i-don*], dieu grec de la mer et de la navigation, fils de Kronos et de Rhéa, identifié avec le Neptune des Romains. (V. NEPTUNE.)

**posément** [*zé-man*] adv. Sans se presser : *marcher posément.* D'une manière réfléchie : *parler posément.* ANT. **Précipitamment, étourdiment.**

**Posen** [*zèn*] (GRAND-DUCHÉ DE). (V POSNANIE.)

**Posen** (*Poznan*), v. forte de Pologne, cap. de la prov. de Posen ou Posnanie ; 200.000 h. (*Posnaniens*), sur la Wartha, Meunerie, brasserie, chocolaterie, tabacs. Prussienne depuis 1793, la ville de Posen a fait partie, entre 1808 et 1815, du grand-duché de Varsovie, puis a repassé sous la domination de la Prusse jusqu'en 1918.

**poser** [*zé*] v. a. (lat. *pausare*). Placer, mettre : *poser un livre sur une table.* Arranger, placer dans l'endroit convenable : *poser des rideaux.* Mettre à demeure : *poser des fondements.* Ecrire : *poser des chiffres. Ch. de f. Poser la voie*, assembler à demeure les rails sur les traverses. *Constr. Poser à sec*, maçonner sans mortier. *Poser à cru*, construire sans fondations. *Fig.* Etablir par affirmation ou hypothèse : *poser un principe.* Donner de la valeur, de la notoriété : *un succès pose un auteur.* Adresser, formuler : *poser une question à un candidat.* Déposer, enlever : *poser le masque. Poser les armes*, faire la paix. *Arg. Poser sa chique*, se taire, se tenir tranquille. *Pop. Poser culotte*, faire ses besoins. *Poser un lapin*, v. LAPIN. V. n. Etre placé, appuyé sur : *poutre qui pose sur le mur.* Rester dans une certaine attitude pour se faire peindre : *poser debout, assis. Fig.* et *fam.* Affecter une attitude prétentieuse. *Poser pour*, avoir des prétentions en telle matière. *Photogr.* Découvrir l'objectif d'un appareil, faire une pose de : *poser deux secondes. Faire poser*, faire attendre, mystifier. N. m. *Man.* Action du cheval posant son pied sur le sol. (Syn. de FOULÉE et APPUI.) **Se poser** v. pr. S'ériger en, se donner pour : *se poser en justicier, en victime.*

**pose-sangsues** n. m. invar. Ustensile employé pour appliquer les sangsues.

**poseur, euse** [*zeur, eu-ze*] n. et adj. *Fam.* Se dit d'une personne affectée, visant à l'effet : *les poseurs sont insupportables.* N. m. Qui dirige ou fait la pose de certains objets : *poseur de parquet.* Joueur qui a la pose, aux dominos. Ouvrier exécutant la pose des pierres. Ouvrier qui rassemble les divers éléments d'une voie ferrée.

**Posidippe,** poète comique grec du IIIe s. av. J.-C., né à Cassandria en Macédoine, un des derniers représentants de la comédie nouvelle.

**Posidippe,** poète grec du IIIe s. av. J.-C., dont il reste 22 épigrammes dans l'*Anthologie.*

**Posidonios** [*oss*], historien et philosophe stoïcien, né à Apamée en Syrie (135-50 av. J.-C.), disciple de Panætios. Il enseigna à Rhodes, où il eut pour disciple Cicéron, et à Rome, où il vint en qualité d'ambassadeur des Rhodiens. On lui attribue ces paroles : « Tu as beau me faire souffrir, douleur ! je n'avouerai jamais que tu es un mal. »

**positif, ive** [*zi*] adj. (lat. *positivus*). Certain, constant ; *fait positif.* Qui s'appuie sur les faits d'expérience : *sciences positives.* Qui ne s'attache qu'au côté matériel, à la réalité des choses : *esprit positif. Alg. Quantités positives*, précédées du signe + (*plus*). *Physiq. Electricité positive*, celle qu'on obtient en frottant du verre avec un morceau de drap. *Photogr. Photocopie* ou *épreuve positive*, épreuve que l'on obtient en exposant à la lumière sous un phototype une feuille de papier, une plaque, une pellicule, etc. sensibilisés : *l'épreuve positive reproduit les lumières et les ombres du modèle.* (On dit : *photogramme* pour une épreuve sur papier, et *positif, positif sur verre, diapositif, diapositive* ou *positive sur verre* pour une épreuve sur support transparent.) *Philosophie positive*, syn. de POSITIVISME. N. m. Ce qui est matériellement profitable : *n'estimer que le positif.* Petit buffet d'orgues. Clavier d'accompagnement d'un grand orgue. *Gramm.* Premier degré de comparaison, exprimé par l'adjectif seul.

**position** [*zi-si-on*] n. f. (lat. *positio*). Manière d'être de ce qui est placé : *reconnaître la position d'un navire échoué.* Circonstances dans lesquelles on se trouve : *position difficile.* Rang, état de fortune : *il y a des fardeaux pour toutes les positions.* Orientation : *la position d'une ville.* Attitude : *position du corps.* Terrain occupé par les troupes : *une forte position. Fig.* Emploi : *avoir une position de 20.000 francs. Fam. Position intéressante*, état de grossesse. *Prosod. anc. Voyelle longue ou brève par position*, voyelle brève ou longue par nature, mais qui est allongée ou abrégée par sa position dans le mot, la phrase ou le vers. *Mathém. Règle de fausse position*, règle qui a pour base une hypothèse fausse, mais qui conduit à la solution vraie par l'étude de l'écart que cette hypothèse produit.

**positionnaire** [*zi-si-o-nè-re*] n. m. Poinçon dont on se sert pour marquer les positions sur une carte géographique.

**positivement** [*zi, man*] adv. Certainement, précisément : *être positivement certain d'une chose.*

**positivisme** [*zi-ti-vis-me*] n. m. Tendance vers les avantages matériels des choses. *Spécial.* Système de philosophie fondé par Auguste Comte.

— ENCYCL. *Philos.* Les précurseurs directs ou indirects du positivisme ont été Kant par sa théorie de la relativité de la connaissance, Montesquieu, Condorcet, et surtout Saint-Simon, dont A. Comte a utilisé les idées principales. Suivant Comte, la philosophie doit devenir positive, c'est-à-dire qu'au lieu de se perdre en vaines spéculations sur la nature, sur la substance, sur la cause première, elle doit s'élever à une représentation à la fois une, systématique et positive de l'univers. Les diverses sciences ont passé par trois états : théologique ou fictif, métaphysique ou abstrait, scientifique ou positif. Les diverses sciences se classent suivant un ordre de complexité croissante et de généralité décroissante : mathématique, astronomie, physique, biologie, sociologie. Toutes les sciences convergent progressivement vers la sociologie. La sociologie se divise en *statique sociale*, qui étudie l'individu, la famille, la société, et en *dynamique sociale*, qui étudie la loi du développement des sociétés, c'est-à-dire la « loi des trois états ». — A ce système de philosophie Comte avait ajouté un culte, dont il avait fixé les rits.

**positiviste** [*zi-ti-vis-te*] adj. et n. Qui professe le positivisme : *Littré fut positiviste.*

**positivité** [*zi*] n. f. *Philos.* Caractère positif d'une spéculation qui s'appuie sur les faits seuls.

**Posnanie,** province de la république de Pologne ; 28.983 kil., arr. et 2.100.000 h. (*Posnaniens*) en majorité Polonais. Capit. *Posen* (*Poznan*). Annexée par la Prusse pour partie en 1772 et en totalité en 1793, elle forma le grand-duché de Posen, qui fit partie du grand-duché de Varsovie entre 1808 et et 1815. Elle retomba, à cette date, sous le joug prussien, et fut rendue à la Pologne par le traité de Versailles de 1919.

**posochronographie** [*zo-kro, fî*] n. f. (de *pose*, et du gr. *khronos*, temps, et *graphein*, décrire). Etude ou traité sur le temps de pose en photographie : *consulter un manuel de posochronographie.*

**posoir** [*zoir*] n. m. Appareil, en forme de pince, au moyen duquel on pose les flans à l'endroit où ils doivent être frappés.

**posologie** [*zo-lo-jî*] n. f. (du gr. *posos*, combien grand, et *logos*, discours). Partie de la pharmacologie et de la thérapeutique, qui s'occupe des doses auxquelles on emploie les médicaments.

**posologique** [*zo*] adj. Qui appartient, qui a rapport à la posologie.

**pospolite** [*pos-po*] n. f. (polon. *pospolita*). Corps militaire de nobles polonais.

**possédable** [*po-sé-da-ble*] adj. Qui peut être possédé.

**possédé** [*po-sé-dé*], **e** adj. Entièrement dominé : *possédé de la passion du jeu. Etre possédé du démon de*, être complètement livré à la passion de. N. Démoniaque : *exorciser un possédé.* Personne violente ou extravagante. *Comme un possédé*, d'une manière violente.

**posséder** [*po-sé-dé*] v. a. (lat. *possidere.* — Se conj. comme *accélérer.*) Avoir en sa possession : jouir de : *posséder la fortune.* Avoir comme qualité : *posséder un excellent cœur.* Jouir des faveurs de : *posséder une femme. Fig.* Connaître parfaitement : *posséder les mathématiques.* Dominer : *la fureur le possède. Pop.* L'emporter sur quelqu'un ; se moquer de lui. **Se posséder** v. pr. Se contenir, être maître de soi.

**possesseur** [*po-sè-seur*] n. m. Qui possède : *le possesseur n'est pas toujours propriétaire.*

**possessif** [*po-sè-sif*] n. et adj. m. Se dit des mots qui expriment la possession ; *un possessif. Adjectif possessif*, qui détermine le nom en y ajoutant une idée de possession. Les adjectifs possessifs sont :

MASC. SING. : Mon, ton, son, notre, votre, leur.
FÉM. SING. : Ma, ta, sa, notre, votre, leur.
PLUR. DES DEUX GENRES : Mes, tes, ses, nos, vos, leurs.

*Pronom possessif*, qui tient la place du nom en faisant connaître à qui appartient la personne ou la chose dont on parle. Les pronoms possessifs sont :

| MASC. SING. | FÉM. SING. | MASC. PLUR. | FÉM. PLUR. |
|---|---|---|---|
| Le mien | La mienne | Les miens | Les miennes |
| Le tien | La tienne | Les tiens | Les tiennes |
| Le sien | La sienne | Les siens | Les siennes |
| Le nôtre | La nôtre | DES DEUX GENRES : | Les nôtres |
| Le vôtre | La vôtre | | Les vôtres |
| Le leur | La leur | | Les leurs |

**possession** [*po-sè-si-on*] n. f. (lat. *possessio*). Jouissance actuelle d'un bien, non fondée sur un titre de propriété : *la possession n'implique pas forcément le droit de propriété ; la possession prolongée pendant un certain temps peut faire acquérir la propriété par prescription. Par ext.* Propriété : *les possessions de la France en Afrique.* Jouissance des faveurs d'une femme. *Méd.* Délire où le malade se croit possédé par le démon ou par un être surnaturel. *Théol.* Etat d'une créature humaine dont le démon dirige tous les actes. *Etre en possession de*, jouir de, être le maître de, avoir la faculté de.

— ENCYCL. *Dr.* Avoir une chose ou un droit en sa *possession*, c'est l'avoir en fait à sa disposition et se comporter vis-à-vis de cette chose ou de ce droit comme un véritable propriétaire. La possession est donc un fait, tandis que la propriété est un droit.

Pour acquérir la possession, deux éléments sont nécessaires : 1° l'acte qui met la chose ou le droit à la disposition du possesseur (*corpus*) ; 2° l'intention de posséder (*animus domini*), c'est-à-dire la volonté, par le détenteur, d'agir en propriétaire exclusif de l'objet. Ainsi, le dépositaire ne possède point juridiquement l'objet du dépôt, bien qu'il en ait la détention physique. L'élément intellectuel de la *possession* (*animus domini*) lui manque, et c'est le propriétaire déposant qui continue de posséder civilement.

La possession et la propriété peuvent-être, bien entendu, réunies : possesseur et propriétaire peuvent n'être qu'une seule et même personne.

Lorsque le possesseur est de bonne foi, par exemple lorsqu'il a cru contracter avec le véritable propriétaire, il acquiert les fruits de la chose frugifère, et il n'est pas tenu de les rendre au propriétaire.

Lorsque la possession a duré un an, et n'est entachée d'aucun vice de clandestinité, de violence, d'équivoque ou de discontinuité, elle donne au possesseur les actions possessoires. Enfin, la possession fait acquérir la propriété immédiatement s'il s'agit de meubles, pourvu que le possesseur se trouve dans les conditions d'application de l'adage : *En fait de meubles, possession vaut titre* (C. civ., art. 2279), c'est-à-dire que l'on soit de bonne foi, et que l'on ne soit pas personnellement obligé à restitution envers le propriétaire. V. PRESCRIPTION.

*Possession d'Etat.* V. ÉTAT.

— *Théol. cath.* Héritière en cela des religions anciennes qui, aussi bien en Perse que dans l'Inde, en Grèce et à Rome, ont cru à des interventions

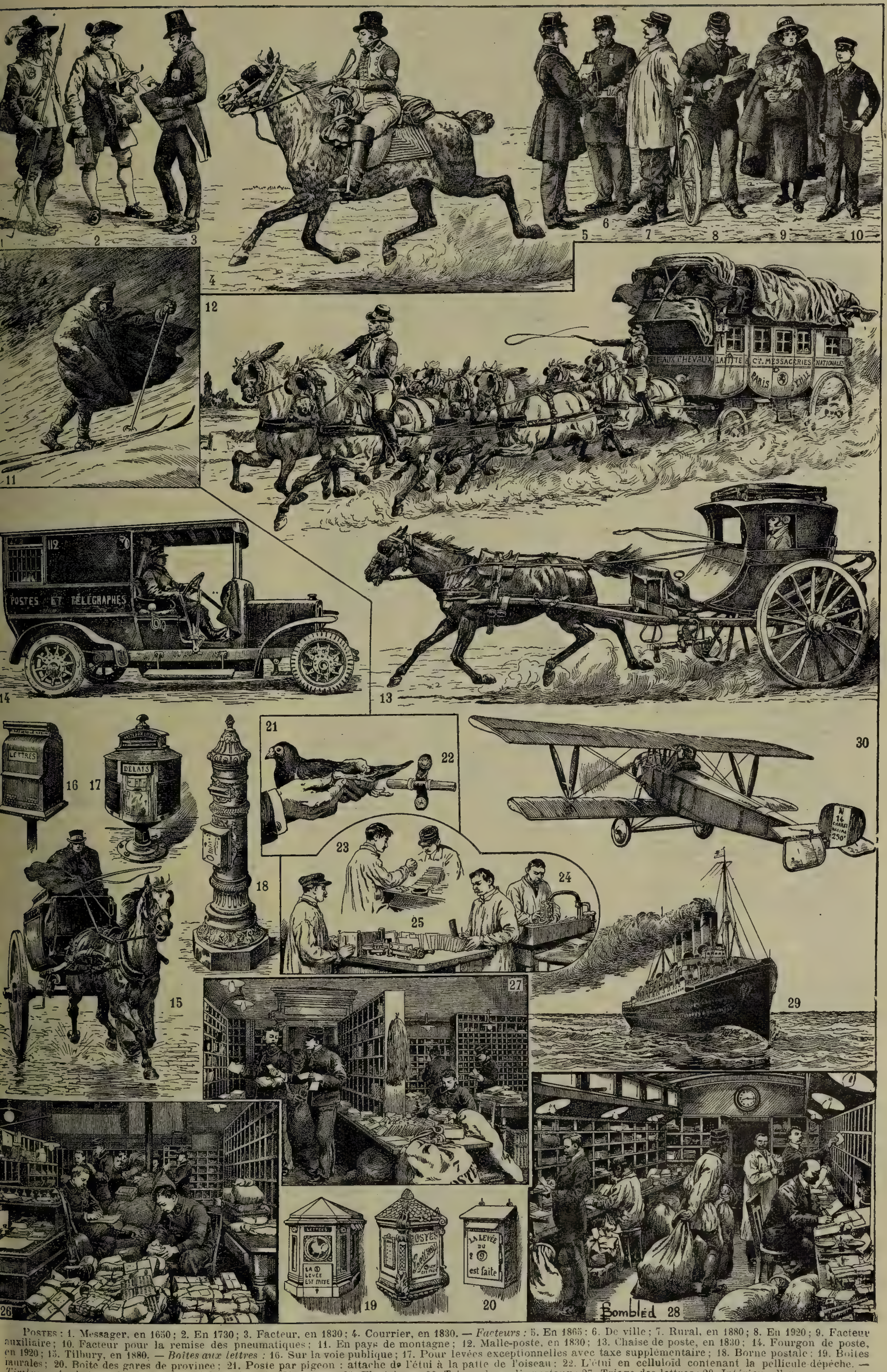
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
LAFFITTE & Cie MESSAGERIES NATIONALES
PARIS
13
112
POSTES ET TÉLÉGRAPHES
14
15
LETTRES
16
DELAIS
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
Bombléd
28
29
30

POSTES : 1. Messager, en 1650 ; 2. En 1730 ; 3. Facteur, en 1830 ; 4. Courrier, en 1830. — *Facteurs :* 5. En 1865 ; 6. De ville ; 7. Rural, en 1880 ; 8. En 1920 ; 9. Facteur auxiliaire ; 10. Facteur pour la remise des pneumatiques ; 11. En pays de montagne ; 12. Malle-poste, en 1830 ; 13. Chaise de poste, en 1830 ; 14. Fourgon de poste, en 1920 ; 15. Tilbury, en 1880. — *Boîtes aux lettres :* 16. Sur la voie publique ; 17. Pour levées exceptionnelles avec taxe supplémentaire ; 18. Borne postale ; 19. Boîtes murales ; 20. Boîte des gares de province ; 21. Poste par pigeon : attache de l'étui à la patte de l'oiseau ; 22. L'étui en celluloïd contenant la pellicule-dépêche. — *Timbrage des lettres :* 23. Au tampon, à la main ; 24. Mécanique ; 25. Electrique ; 26. Triage des colis postaux ; 27. Triage des lettres ; 28. Intérieur d'un wagon-poste ; 29. Paquebot-poste ; 30. Avion postal. — V. TÉLÉGRAPHE, TÉLÉPHONE.

démoniaques, la théologie catholique admet que le démon s'introduit parfois dans le corps de certains êtres et les soumet à sa volonté. La possession se distingue des diverses névroses, avec lesquelles elle était jadis trop souvent confondue, par les signes suivants : accomplissement d'actes impossibles aux forces humaines ; manifestation de phénomènes intellectuels dépassant les limites de la nature humaine. — Le remède spécifique contre la possession est l'exorcisme.

**possessionné** [*po-sè-si-o-né*], **e** adj. Qui a une possession.

— Encycl. *Hist. Princes possessionnés.* On désigne sous ce nom les princes qui, vassaux immédiats de l'empereur d'Allemagne, virent leurs domaines compris, en 1648 (paix de Westphalie), dans la partie de l'Alsace cédée à la France. Le roi de France exercerait sur eux un droit de suzeraineté, mais non la souveraineté absolue qu'il exerçait sur ses sujets français. La situation privilégiée des princes possessionnés ne fut pas reconnue par l'Assemblée constituante, qui incorpora leurs domaines aux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ; ce fut une des causes occasionnelles de la guerre de 1792.

**possessionnel, elle** [*po-sè-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui marque la possession : *démarches possessionnelles.*

**possessoire** [*po-sè-soi-re*] adj. *Dr.* Relatif à la possession : *intenter une action possessoire. Demande possessoire*, demande adressée à la justice pour se faire maintenir et réintégrer dans la possession d'une chose. N. m. Droit de posséder : *contester le possessoire.* V. pétitoire.

**possessoirement** [*po-sè-soi-re-man*] adj. Conformément au droit de possession.

**posset** [*po-sè*] n. m. Sorte de boisson constituée au moyen d'un mélange de bière et de lait.

**possibilisme** [*po-si-bi-lis-me*] n. m. Conception des socialistes opportunistes.

**possibiliste** [*po-si-bi-lis-te*] n. et adj. Socialiste opportuniste.

**possibilité** [*po-si*] n. f. Qualité de ce qui est possible : *je ne vois pas la possibilité de vous satisfaire.* Ant. **Impossibilité.**

**possible** [*po-si-ble*] adj. (lat. *possibilis*). Qui peut être, qui peut se faire : *tout est possible.* Se met toujours au singulier, après les expressions *le plus, le moins*, et autres superlatifs : *le moins de fautes possible*, c'est-à-dire qu'il soit possible de faire (mais il est clair que *possible* se met au pluriel dans cette maxime de la philosophie leibnizienne : *Dieu créa le meilleur des mondes possibles*, c'est-à-dire réalisa le meilleur parmi tous les mondes que son entendement divin concevait comme possibles). N. m. Ce qui est possible : *les limites du possible.* Ce que l'on peut : *faire son possible.* Adv. et elliptiq. *Possible*, peut-être, je ne dis pas non. Loc. adv. *Au possible*, extrêmement : *avare au possible.* Allus. hist. **Si c'est possible, c'est fait ; si c'est impossible, cela se fera,** réponse de Calonne à Marie-Antoinette qui, ayant besoin d'une grosse somme, lui disait : « Ce que j'ai à vous demander est bien difficile. » Rappeler ces paroles, c'est dire que l'on ne reculera devant rien pour satisfaire les désirs de quelqu'un. Ant. **Impossible.**

**possiblement** [*po-si-ble-man*] adv. D'une manière possible.

**Possonnière (La),** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 15 kil. d'Angers, près de la Loire ; 1.520 h. Ch. de f. Orl. Vins blancs.

**post-abdomen** n. m. Petit tubercule mobile, placé à l'extrémité de l'abdomen chez certains articulés et portant à sa face inférieure l'orifice anal.

**postage** [*pos-ta-je*] n. m. *Techn.* Dans certaines fabriques de porcelaine, opération consistant à secouer et soulever le bois qui recouvre chaque alandier, afin d'éviter le jaunissement de la porcelaine.

**postage** [*pos-ta-je*] n. m. En T de comm., Action de poster, de mettre à la poste ; expédition d'un courrier par la poste : *faire le postage pour un paquebot en partance.*

**postal** [*pos-tal*], **e, aux** adj. Qui concerne les postes : *régime postal ; convention postale.*

**postalement** [*pos-ta-le-man*] adv. Au point de vue postal.

**postalisation** [*pos-ta-li-za-si-on*] n. f. Action de postaliser.

**postaliser** [*pos-ta-li-zé*] v. a. Envoyer par la poste ce qui normalement aurait dû être expédié par un autre moyen : *postaliser un télégramme à partir d'un point donné.*

**postbiblique** adj. Qui est ou qui vient après la Bible : *l'hébreu postbiblique.*

**postcommunion** [*ko-mu*] n. f. Oraison que dit le prêtre après la communion.

**post-consulaire** adj. Qui a rapport au post-consulat.

**post-consulat** n. m. Espace de temps écoulé après un consulat et servant à fixer une date de l'histoire romaine.

**postdate** n. f. Date postérieure à la date véritable. Ant. **Antidate.**

**postdater** [*da-té*] v. a. Mettre une postdate à un écrit quelconque : *postdater un acte.* Ant. **Antidater.**

**postdiluvien, enne** [*vi-in, è-ne*] adj. Postérieur au déluge.

**post-dorsal, e, aux** adj. Qui est situé en arrière du dos, ou sur le bord postérieur d'un organe.

**poste** [*pos-te*] n. f. (lat. *posita*). Relais de chevaux, établis de distance en distance pour le service des voyageurs : *la poste aux chevaux.* Distance entre deux relais, ordinairement de deux lieues : *de Paris à Melun, il y a six postes. Fam.* Prouesse amoureuse. *Courir la poste, aller un train de poste*, aller très vite, agir précipitamment. Administration publique chargée du transport des lettres, dépêches, etc. Courrier, voiture qui les porte. Bureau où on les dépose. *Poste restante*, suscription à porter sur les objets de correspondance qu'on veut faire distribuer au guichet d'un bureau ; service, bureau, guichet, où se fait cette remise. *Petite poste*, celle qui distribue les objets de correspondance dans la ville même où ils ont été déposés. *Fam. Poste aux choux*, embarcation d'un navire en rade, qui conduit et ramène les hommes de cuisine allant aux provisions. Loc. adv. : *A sa poste*, à sa disposition. (Vx.)

— Encycl. *Hist.* Partout, dès les origines de l'humanité, il s'est établi des services de courriers. En Chine, en Egypte, dans l'Assyrie et en Perse, la poste a existé dès la plus haute antiquité. Les Gaulois se servaient de coureurs échelonnés de distance en distance. Connue sous la république, la poste romaine ne fonctionna bien que sous l'empire. Charlemagne établit, en 807, trois lignes de poste, allant d'Auxerre vers l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Louis XI inaugure l'ère moderne des postes par l'institution d'un service régulier de courriers gouvernementaux. Depuis lors, l'histoire de la poste française comprend trois périodes : 1° de 1464 à 1672, ce ne fut qu'une institution gouvernementale. Henri IV crée des relais. Richelieu organise la *poste aux lettres*, réglemente les taxes, ainsi que le service des articles d'argent : 2° de 1672 à 1691, c'est la période des fermes, pendant laquelle on crée les messageries (1674) et l'on établit le monopole (1681) ; 3° de 1792 à 1878, la poste est exploitée en régie. Les faits saillants de cette période sont : la création du mandat-poste (1817), la création du timbre-poste (1848), de la carte postale (1869), la fondation de l'*union postale universelle* (1er congrès à Berne, 1874). La fusion des postes et des télégraphes a commencé, en France, en 1877. Les téléphones ont été adjoints en 1889 aux deux autres monopoles.

— *Admin.* L'administration publique des postes, télégraphes et téléphones, a le monopole du transport des lettres, de la transmission des dépêches et des communications téléphoniques.

L'affranchissement des *lettres, factures, paquets clos* et *papiers d'affaires* est facultatif, sauf pour les lettres chargées ou recommandées, ou objets recommandés. Toute lettre non affranchie au départ est passible, à l'arrivée, d'une taxe double de celle d'une lettre affranchie de même poids. En cas d'insuffisance d'affranchissement, la taxe à percevoir est égale au double de l'insuffisance.

Les journaux et périodiques doivent être expédiés sous bandes mobiles, ou simplement entourés d'un croisé de ficelles ; dans ce dernier cas, l'adresse du destinataire doit être écrite d'une manière très apparente sur la marge. Ils ne doivent porter ou contenir aucune annotation ayant le caractère de correspondance.

Tout objet confié à la poste peut être soumis à la recommandation, qui assure la remise au destinataire.

Le chargement est l'accomplissement des formalités et conditions requises par l'administration, pour qu'elle *prenne en charge*, c'est-à-dire en devienne responsable, les valeurs dont le transport lui est confié.

Les lettres contenant des valeurs déclarées doivent être sous enveloppes scellées de cachets de cire portant sur tous les plis et produits par un cachet gravé d'une marque particulière à l'envoyeur ; les empreintes banales, telles que celles d'une pièce de monnaie, d'un dé, etc., ne sont pas admises. Les bijoux et objets précieux sont expédiés dans des boîtes. Celles-ci doivent avoir au plus 0m,30 en longueur, 0m,10 en hauteur et en largeur ; l'épaisseur des parois doit être de 0m,008 au moins. Elles sont garnies, sur les deux faces (dessus et dessous) de papier blanc, parfaitement adhérent à la boîte, afin de recevoir l'adresse, la déclaration, les timbres et cachets des agents. Elles sont, de plus, entourées d'un croisé de ficelle solide, scellé sur les quatre côtés à la cire, comme pour les lettres. Boîtes et lettres doivent être préparées avant d'être présentées aux agents.

Tout objet confié à la poste peut être soumis à la recommandation, qui assure la remise au destinataire.

La poste se charge du recouvrement des effets de commerce, factures, quittances, traites et autres valeurs commerciales. Elle se charge aussi du transport des sommes d'argent au moyen de *mandats de poste.* Les *bons de poste* sont admis seulement en France et en Algérie, avec un maximum de 20 francs, sans fraction de franc. L'expéditeur peut obtenir un avis de payement pour les mandats et bons de poste, moyennant 25 centimes. Au-dessus de 50 francs, il est plus économique d'envoyer de l'argent en *valeur déclarée*, par lettre chargée, que sous forme de mandat.

Un reçu est toujours délivré à l'expéditeur.

Le destinataire d'un mandat doit, pour en toucher le montant, justifier de son identité au moyen de pièces authentiques (carte d'électeur, quittance de loyer, lettres déjà reçues, etc.), ou par l'attestation de deux témoins connus.

La loi fixe à trois années le délai de prescription des *mandats d'articles d'argent* et des *valeurs* de toute nature confiés à l'administration des postes ou trouvés dans le service.

*Colis postaux.* L'affranchissement des *colis postaux* est obligatoire au départ. Les colis postaux ordinaires pour la France sont décrits par l'expéditeur sur des bulletins d'expédition, vendus dans les gares et bureaux de chemins de fer.

Les bulletins mis hors d'usage sont échangés moyennant 10 centimes.

Aucune condition de volume ou de dimension n'est exigée pour les colis de 0 à 5 kilogrammes circulant à l'intérieur de la France, ou entre la Corse et la France.

Les colis de 5 à 10 kilogrammes ne peuvent excéder 1m,50 sur une face quelconque ; ceux qui sont échangés entre la France et la Corse, l'Algérie et la Tunisie, peuvent atteindre cette longueur, mais ils ne doivent pas excéder le volume de 55 décimètres cubes.

On peut expédier contre remboursement jusqu'à 500 francs.

**Postes et Télégraphes** (*médaille des*), instituée par décret du 22 mars 1882, pour récompenser les agents, sous-agents et assimilés qui se sont signalés par de longs et irréprochables services, ou par des actes de dévouement et de courage, dans l'exercice de leurs fonctions. La médaille est en argent ou en bronze et se porte suspendue à un ruban, formé de six bandes verticales tiercées rouge, blanc, bleu.

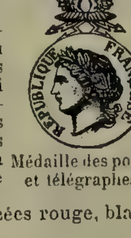

Médaille des postes et télégraphes.

**poste** [*pos-te*] n. f. *Chass.* S'est dit de petites balles de plomb qu'on mettait en nombre dans un fusil ou un pistolet.

**poste** [*pos-te*] n. m. (ital. *posto*). Lieu où des gens, particulièrement des soldats, sont placés pour garder, surveiller ou combattre : *mourir à son poste.* Corps de garde : *entrer au poste.* Soldats qui y sont placés : *relever un poste. Mar.* Logement : *poste des aspirants. Fig.* Emploi, fonction : *occuper un poste élevé.* Endroit où l'on a une fonction à remplir : *se rendre à son poste. Poste d'incendie*, conduite d'eau destinée à parer aux premiers secours dans un incendie. Endroit où se trouvent placés des appareils ayant une fonction déterminée : *poste de T. S. F. ; poste d'aiguilleur. Compt.* Chacune des opérations inscrites dans un livre de comptabilité.

**poste** [*pos-te*] n. f. *Dr. féod.* Puissance (du lat. *potestas*). *Homme de poste* ou *de poeste*, tout homme dans la puissance d'autrui.

**Postel** (Guillaume), écrivain français et célèbre visionnaire, né à La Dolerie, près de Barenton, m. à Paris (1510-1581). Il avait imaginé l'histoire de la Vierge vénitienne, la mère Jeanne, issue de la substance de Jésus-Christ, qui devait réformer le monde. C'était, d'ailleurs, un linguiste distingué.

**postembryonnaire** [*pos-tan-bri-o-nè-re*] adj. Se dit de la période d'existence d'un être vivant, qui suit la période embryonnaire.

**post equitem sedet atra cura,** mots lat. signif. : *Le noir souci monte en croupe derrière le cavalier.* Vers d'Horace (*Odes*, III, 1, 40), qui exprime que c'est en vain que l'on cherche dans une distraction quelconque un remède à l'ennui, aux noirs soucis. Cette pensée a inspiré à Boileau ce vers d'une jolie cadence imitative :

> Le chagrin monte en croupe et galope avec lui.

**poster** [*pos-té*] v. a. Placer dans un poste : *poster des assassins, des chasseurs.* **Se poster** v. pr. Se placer dans un endroit pour observer ou surveiller.

**poster** [*pos-té*] v. a. En T. de comm., Mettre à la poste : *le courrier acheminé par la voie des paquebots doit être posté dès la veille, à Paris.*

**postérieur, e** [*pos-té*] adj. (lat. *posterior*). Qui vient après, dans l'ordre des temps : *testament annulé par un testament postérieur.* Qui est placé derrière : *la partie postérieure de la tête.* N. m. *Fam.* Derrière : *tomber sur le postérieur.* Ant. **Antérieur**

**postérieurement** [*pos-té, man*] adv. Après, dans un temps postérieur. Ant. **Antérieurement.**

**postériori** [*pos-té*] **(a)** loc. adv. (de *à*, et du lat. *posteriori*, qui est après). Se dit d'un raisonnement remontant de l'effet à la cause. Substantiv. : *un, des à posteriori.*

**postérioriste** [*pos-té, ris-te*] n. m. Qui raisonne d'après la méthode *à posteriori.* (On dit aussi à-postérioriste.)

**postériorité** [*pos-té*] n. f. Etat d'une chose postérieure à une autre. Ant. **Antériorité.**

**postérité** [*pos-té*] n. f. (lat. *posteritas*). Suite de ceux qui descendent d'une même souche : *la postérité d'Abraham.* Les générations futures : *transmettre son nom à la postérité.*

**postéromanie** [*pos-té, nî*] n. f. Désir maniaque d'avoir des descendants.

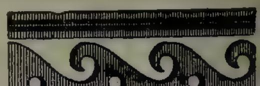
Postes.

**postes** [*pos-te*] n. f. pl. (lat. *posita*). *Archit.* Ornement sculptural, en forme d'enroulements successifs et distincts.

**postface** n. f. (du lat. *post*, après, et *fatus*, parole ; de *fari*, parler). Avertissement à la fin d'un livre. Ant. **Préface.**

**postformation** [*si-on*] n. f. Formation qui n'est pas faite d'avance, qui se fait après coup.

**postgénération** [*si-on*] n. f. *Biol.* Processus en vertu duquel, quand on tue l'un des deux premiers blastomères, celui qui subsiste régénère la partie manquante et constitue un individu complet.

**post-glaciaire** adj. Se dit, en géologie, des formations qui ont succédé à celles de la période glaciaire.

**posthite** n. f. (de *posthê*, prépuce). Inflammation du prépuce.

— Encycl. La posthite n'est primitive que dans l'opération de la circoncision ; elle s'accompagne dans tous les cas de balanite, et le traitement est le même que dans cette affection. Lavages aseptiques ou antiseptiques et poudrage avec une poudre absorbante (bismuth).

**post hoc, ergo propter hoc,** mots lat. signif. : *A la suite de cela, donc à cause de cela.* Formule par laquelle on désignait, dans la scolastique, l'erreur qui consiste à prendre pour cause ce qui n'est qu'un antécédent dans le temps. (Par exemple, l'année 1811 ayant vu l'apparition d'une comète, puis une abondante récolte de bon vin, les gens qui en conclurent que les comètes influencent favorablement le vin commirent une erreur *post hoc, ergo propter hoc.*)

**posthomérique** [*pos-to*] n. et adj. Se dit des poètes grecs qui sont venus après Homère et de leurs poésies.

**posthume** ou **postume** [*pos-tu-me*] adj. (lat. *posthumus* ; de *post*, après, et *humus*, terre). Né après la mort de son père : *fils posthume.* Publié après le décès de l'auteur : *ouvrage posthume.*

— Encycl. *Dr.* L'enfant conçu est censé déjà né quand il s'agit de son intérêt et, notamment, au point de vue successoral. Mais, pour que l'enfant posthume puisse faire valoir ses droits, il faut qu'il soit né vivant et viable dans les trois cents jours du décès de son père.

Lorsque, au décès du mari, la femme est enceinte, le conseil de famille nomme un *curateur au ventre* chargé de veiller aux intérêts de l'enfant non encore né, d'empêcher toute fraude.

Le Code civil déclare révocables, pour survenance au donateur d'un enfant légitime, même posthume, les donations entre vifs faites par personnes qui n'avaient pas de descendants vivants lors de la donation, même si celle-ci a été faite en faveur de mariage par une personne autre que l'ascendant du conjoint ou par les époux l'un à l'autre.

**posthumement** [*pos-tu-me-man*] adv. D'une manière posthume.

**postiche** [*pos-ti-che*] adj. (ital. *posticcio*). Fait et ajouté après coup : *ornement postiche.* Qui n'est pas nécessaire : *vers postiche. Fig.* Se dit des choses artificielles par lesquelles on remplace certaines choses naturelles : *douleur postiche.* Faux, artificiel : *cheveux postiches.* N. m. Ornement artificiel :

*postiche en cheveux blonds.* N. f. Mensonge, santerie. Boniment de camelot ou de saltim- que. (V. POSTIGE.)

**osticheur, euse** [*pos-ti-cheur, eu-ze*] n. rchand ou fabricant de postiches. *Arg.* Trompeur.

**ostier** [*pos-ti-é*] n. m. Cheval de poste.

**ostier** [*pos-ti-é*], **ère** n. Employé, employée la poste.

**ostige** n. f. (altér. de *postiche*). *Arg.* Boniment camelot, de marchand de chansons.

**ostiger** [*jé*] ou **posticher** [*ché*] v. n. *Arg.* re le boniment.

**ostigeur** n. m. *Arg.* Camelot qui fait le boni- nt. (V. POSTICHEUR).

**ostille** [*pos-ti, ll* mll., *e*] n. f. (du lat. *postilla*, ès ces choses). Glose littérale sur l'Ancien Testa- nt.

**ostillon** [*pos-ti, ll* mll., *on*] n. m. Conducteur la poste aux chevaux. Celui qui monte sur un chevaux de ant d'un atte- e : *le postillon n équipage de a.* Carte percée, les enfants t monter le g de la corde n cerf-volant. banque les fem- s attachaient refois derrière r bonnet. Au de trictrac, nt que, dans la tie dite *à écrire*, joueur ajoute son compte, and le nombre ses marques inférieur à ce- de son adver- re. *Fam.* Goutte salive, qu'on ojette involon- rement en parlant. N. m. pl. *Pêch.* Petits flot- rs d'une ligne à brochets, qui maintiennent la e sur l'eau.

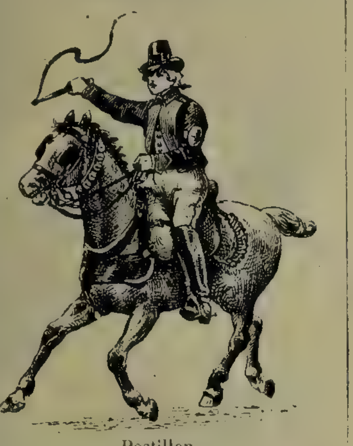

Postillon.

**Postillon de Lonjumeau** (*le*), opéra-comique en is actes, musique d'Adam, livret de Brunswick et uven (1836). Le postillon Chapelou, au moment se marier, est rencontré par un grand seigneur, i, émerveillé par la beauté de sa voix, l'engage l'Opéra, où Chapelou débute triomphalement ; is sa fiancée, Madeleine, désolée de son abandon, it par recouvrer le cœur de l'infidèle. Œuvre réable et gracieuse, pleine de chaleur et de mou- ment. On remarque dans la partition les couplets : *! qu'il est beau, le postillon de Lonjumeau ;* le otif : *Mon petit mari ;* etc.

**postillonner** [*pos-ti, ll* mll., *o-né*] v. n. Courir poste. *Fam.* Lancer involontairement de la salive parlant.

**postliminie** [*post-li-mi-nî*] n. f. ou **postli- inium** [*post-li-mi-ni-om'*] n. m. *Dr. rom.* Fic- on de droit, en vertu de laquelle le captif libéré ait censé n'avoir jamais perdu l'exercice des droits 'il avait au moment de sa captivité. *Dr. intern.* nulation des actes découlant du pouvoir de fait ercé par l'ennemi pendant l'occupation.

**postlude** [*post*] n. m. (du lat. *post*, après, et *dus*, jeu). Morceau que l'organiste exécute à la fin un service religieux. Syn. SORTIE.

**post mortem, nihil est,** mots lat. signif. : *Après mort, il n'y a rien.* Commencement d'un vers de nèque le Tragique (*Troyennes*, 398). Il se termine r : *ipsaque mors nihil* (et la mort elle-même n'est en).

**postoculaire** [*pos-to-ku-lè-re*] adj. Situé en rière des yeux.

**postopératoire** [*pos-to*] adj. Qui se fait, qui produit après l'opération.

**postoral, e, aux** [*pos-to*] adj. Qui est situé arrière de la bouche.

**postpalatal, e, aux** adj. *Gramm.* Syn. de LAIRE.

**postposer** [*po-zé*] v. a. (du lat. *post*, après, et *poser*). Estimer moins que : *postposer la vie à honneur.*

**postpositif, ive** [*po-zi*] adj. Qui se place rès un mot : *particule postpositive.*

**postposition** [*zi-si-on*] n. f. Condition des ots postpositifs.

**postscénium** [*post-sé-ni-om'*] n. m. Partie du éâtre des anciens, située derrière la scène.

**postscolaire** [*sko-lè-re*] adj. Qui a lieu après école ou après les études scolaires : *instruction ostscolaire ; œuvres postscolaires.*

**post-scriptum** [*post-skrip-tom'*] n. m. invar. e qu'on ajoute quelquefois à une lettre après la ignature. (S'écrit en abrégé *P.-S.*)

**postulant** [*pos-tu-lan*], **e** n. Qui demande, rigue une place. Qui demande à être reçu dans une aison religieuse. Adjectiv. : *candidat postulant.*

**postulat** [*pos-tu-la*] n. m. (du lat. *postulatum*, hose demandée). Principe premier dont l'admis- ion est nécessaire pour établir une démonstration. On dit aussi POSTULATUM, et au pl. POSTULATA.) emps qui précède le noviciat, dans une maison eligieuse.

**postulateur, trice** [*pos-tu*] n. et adj. (de *pos- uler*). Celui, celle qui demande.

**postulation** [*pos-tu-la-si-on*] n. f. Action de ostuler. Action d'occuper pour autrui dans une rocédure judiciaire.

— ENCYCL. La postulation consiste à procéder à 'ensemble des actes nécessaires pour introduire et réparer une instance. Le droit de *postuler* est com- ris, avec celui de *conclure*, dans le droit de repré- enter les plaideurs en justice, qui est le monopole es avoués.

**postulatum** n. m. *Géom.* V. POSTULAT.

**postuler** [*pos-tu-lé*] v. a. (du lat. *postulare*, demander). Demander avec instance : *postuler un emploi.* V. n. Occuper pour une partie.

**Postumus** [*muss*] (Marcus Cassianus Lati- nus), soldat qui se fit proclamer empereur en Gaule en 258 et fut tué par ses soldats en 267. Il gouverna la Gaule avec autant d'énergie que d'habileté.

**posture** [*pos-tu-re*] n. f. (ital. *postura*). Atti- tude, maintien : *posture commode. Fig.* Situation : *être en bonne, en mauvaise posture. Etre en posture de,* être en situation pour : *être en posture de faire fortune.*

**Pöstyen** ou **Pöteny,** v. de Hongrie (comitat de Nystra), ch.-l. de district, dans la vallée de la Waas, aff. du Danube ; 5.000 h. Sources thermales sulfureuses radifères ; bains de boue.

**pot** [*po*] n. m. (lat. pop. *pottum*). Vase de terre ou de métal, servant à de multiples usages. Marmite de cuisine : *faire bouillir le pot. Fig. Mettre la poule au pot,* vivre dans l'aisance. *Poét.* Bouteille, flacon, vase, contenant le liquide servi sur la table : *aimer à vider les pots.* Ancienne mesure, contenant deux pintes. Format de papier (environ $0^m,40$ sur $0^m,31$). Trou peu profond, que les enfants creusent en terre pour jouer aux billes, à la balle. Endroit où la pièce de drap est foulée par le pilon, dans un moulin à foulon. Creuset dans lequel on met le verre liquide pour le souffler. Endroit d'un four, où l'on fait cuire les pipes en terre. Vase en terre, dans lequel s'écoule le sucre qui n'a pas cristallisé dans les formes à sucre. *Pot de chambre,* vase qu'on met dans une chambre à coucher pour satisfaire les besoins dont on peut être pris pendant la nuit. *Pot à,* pot pour : *pot à fleurs, pot à eau. Pot à feu,* gros cylindre de carton servant à lancer en l'air les bombes d'artifice et les garnitures. Ornement représentant un vase d'où sortent des flammes. *Pot à moineaux,* pot de terre que l'on suspend aux murs extérieurs d'une maison pour que les moineaux y viennent nicher. *Pot de,* plein de : *pot d'eau. Fig. Pot sans anses,* personne difficile et pointilleuse. *Faire le pot à deux anses,* mettre les poings sur les hanches ; donner le bras à deux personnes. *Bête, sourd comme un pot,* extrêmement bête, très sourd. *Mettre les petits pots dans les grands,* faire de la cérémonie pour donner à dîner. *Payer les pots cassés,* le dommage. *Découvrir le pot aux roses,* le secret. *Tourner autour du pot,* user de circonlocutions ; prendre des détours. *Fig. Pot au noir,* situation peu claire et dangereuse. *A la fortune du pot,* sans cérémonie. *Pot à tabac,* personne petite et grasse. *Pot pourri,* ragoût composé de plusieurs sortes de viandes. *Fig.* Chanson dont les couplets sont sur différents airs. Production littéraire, formée de divers morceaux. Assemblage de choses hétérogènes. *Autom. Pot d'échappement,* chambre d'expansion où les gaz brûlés sortant sous pression d'un moteur à explosion se détendent avant de se répandre dans l'atmosphère. PROV. : **On fait de bonne soupe dans un vieux pot,** les vieilles personnes, les vieilles choses ne laissent pas de servir encore. **Un pot fêlé dure longtemps,** les infirmes, les valétudinaires vivent parfois longtemps. ALLUS. LITTÉR. : **Le pot de terre et le pot de fer,** titre d'une fable (V, 2), où La Fontaine fait ressortir le danger que le faible court à s'allier avec le fort (on dit plus souvent à lutter contre lui). V. PERRETTE.

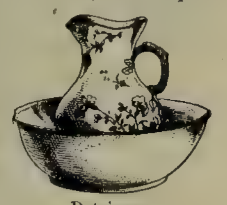

Pot à eau.

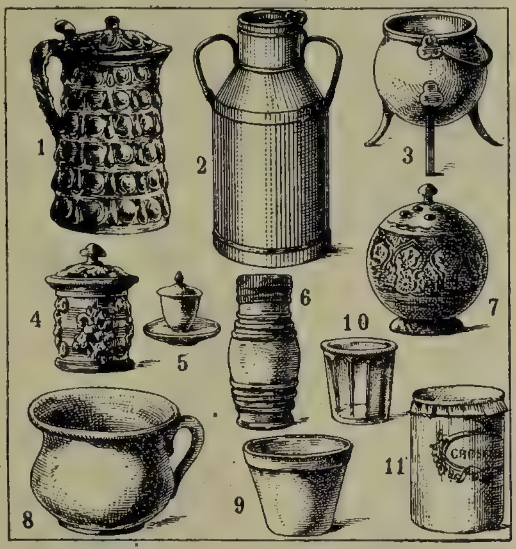

Pots : 1. A bière ; 2. A lait ; 3. A colle ; 4. A tabac ; 5. A crème ; 6. A moutarde ; 7. A parfum ; 8. De chambre ; 9. A fleurs ; 10, 11. A confitures.

**Pot** [*po*] (Philippe), un des conseillers de Charles le Téméraire, puis de Louis XI, qui se l'attacha. Député de la noblesse de Bourgogne aux états généraux de 1484, il prononça un discours mémorable, dirigé contre les empiétements de la royauté (1428-1494). Il s'était fait construire à Cîteaux un magnifique tombeau, qui est aujourd'hui au Louvre.

**potabilité** n. f. Qualité de ce qui est potable.

**potable** adj. (du lat. *potare*, boire). Propre à être bu : *les eaux stagnantes ne sont pas potables. Fam.* Non parfait, mais dont on peut se contenter : *vin potable. Fig. : vers potables.* Liquide : *or potable.*

**potache** n. m. *Fam.* Collégien, lycéen.

**potage** n. m. (de *pot*). Bouillon dans lequel on fait cuire une substance alimentaire : *potage gras, maigre, aux pâtes, aux légumes.* Autref., plat de viandes ou de poissons bouillis avec des légumes. *Fam. Potage aveugle,* très maigre (sans yeux). Moment où l'on sert le potage : *arriver après le potage. Fig. Pour tout potage,* pour tout bien.

**potager** [*jé*] n. m. (de *potage*). Jardin pour la culture des légumes et des fruits. Sorte de foyer élevé dans une cuisine, pour y dresser les potages, pour les y faire mitonner et pour faire les ragoûts.

— ENCYCL. Tandis que le jardin maraîcher produit des légumes pour la vente (V. MARAÎCHER), le potager est destiné à fournir de légumes les hôtes d'une grande demeure : il est situé à proximité de l'habitation, séparé du jardin d'agrément par un mur, une haie ou un rideau d'arbres ; on choisit ordinairement, pour l'établir, l'exposition au midi ou à l'ouest.

**potager** [*jé*], **ère** adj. Comestible : *plantes potagères.* Où l'on cultive des légumes : *jardin potager.*

**potailler** [*ta, ll* mll., *é*] v. n. (de *pot*). Boire fréquemment ; aimer à boire.

**potalie** [*lî*] n. f. Genre de loganiacées.

— ENCYCL. La potalie amère est un petit arbuste à tige noueuse, qui croît à la Guyane et dont la décoction est vomitive.

**Potain** [*tin*] (Pierre-Carl-Edouard), médecin français, né et m. à Paris (1825-1901) ; clinicien éminent, auteur de belles recherches sur les maladies du cœur. Membre de l'Académie de médecine (1882).

Potain.

**potamées** [*mé*] n. f. pl. Tribu de naïadacées, considérée par certains auteurs comme une famille, et dont le genre *potamot* est le type. S. une *potamée.*

**potamochère** [*chèr* ou *kèr*] n. m. Genre de mammifères artiodactyles pachydermes, renfermant des porcs sauvages à longue crinière, propres à l'Afrique australe et occidentale.

**potamophile** n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant des formes allongées, ovales, qui vivent à demi submergées au bord des ruisseaux des régions tempérées.

**potamoplancton** n. m. Plancton des fleuves et des cours d'eau.

**potamot** [*mo*] ou **potamogéton** [*mo-jé-ton*] n. m. Genre de naïadacées, comprenant des plantes aquatiques des eaux douces et, plus rarement, des eaux saumâtres : *les potamots sont communs dans les étangs de France.*

**potard** [*tar*] n. m. (de *pot*). *Pop.* Pharmacien.

**potasse** [*ta-se*] n. f. (de l'allem. *pottasche*, cendre de pot). Désignation de plusieurs dérivés potassiques : *potasse caustique,* hydrate de potassium ; *potasse carbonatée,* carbonate de potassium. Nom donné commercialement à toutes les variétés de carbonates de potassium impurs.

— ENCYCL. *Potasse caustique.* On la prépare en décomposant par la chaux le carbonate potassique. La potasse ainsi obtenue, que l'on appelle *potasse à la chaux,* sert à fabriquer la pierre à cautères ; si on la dissout dans l'alcool, puis qu'on évapore la dissolution dans une capsule d'argent, on a une potasse pure (*potasse à l'alcool*). Aujourd'hui, l'on prépare la potasse par électrolyse des lessives de chlorure de potassium. Pure, c'est un solide blanc, de densité 2,04, soluble dans l'eau et l'alcool, fusible au rouge sombre ; sa formule est KOH. On l'emploie comme caustique de la peau, on l'utilise dans les laboratoires pour absorber le gaz carbonique, pour provoquer l'attaque des acides (silicates, verres, etc.).

*Carbonates potassiques.* Il existe deux carbonates purs ; le *carbonate neutre* $CO^3K^2$ et le bicarbonate $CO^3KH$. Dans l'industrie, on utilise un grand nombre de carbonates impurs, provenant de plusieurs sources ; les principaux proviennent du lessivage des cendres de bois et de la calcination du résidu (*salin*) obtenu par l'évaporation de ces lessives ; les plus blanches, dites *perlasses,* titrent de 50 à 80 p. 100 de carbonate neutre. On en retire encore, par lessivage, des cendres obtenues dans la calcination des lies de vin, par le traitement du salin de betterave, des eaux de désuintage des laines, par le traitement du chlorure extrait des diverses sources minérales des sels de potassium, etc. Les mines de *potasse d'Alsace* fournissent un minerai contenant 20 à 80 p. 100 de chlorure de potassium. La *potasse fondue d'Amérique* est une potasse rendue caustique par la chaux ; la *potasse factice* est un mélange de soude et de sels sodiques. Tous ces composés trouvent leur emploi en verrerie, dans le chamoisage des peaux, dans le blanchiment, dans la fabrication des hypochlorites, chlorates, prussiates, etc., des lessives pour peintres (*eau seconde*), etc.

**potassé** [*ta-sé*], **e** adj. Qui contient de la potasse.

**potasser** [*ta-sé*] v. n. et a. *Arg. des écoles.* Travailler, étudier : *potasser ; potasser la chimie.*

**potasserie** [*ta-se-rî*] n. f. Usine où l'on obtient le carbonate de potasse.

**potasseur** [*ta-seur*] n. m. *Arg.* Elève qui travaille beaucoup.

**potassico** [*ta-si-ko*], préfixe employé pour indiquer la présence du potassium dans un composé.

**potassides** [*ta-si-de*] n. m. pl. Famille de corps comprenant le *potassium* et tous les composés qui en dérivent. S. un *potasside.*

**potassié** [*ta-si-é*], **e** adj. Qui contient du potassium.

**potassimètre** [*ta-si*] n. m. Instrument permettant de déterminer la proportion de potasse et de soude qui se trouve dans les potasses du commerce.

**potassique** [*ta-si-ke*] adj. Se dit des dérivés du potassium : *sels potassiques ; engrais potassiques.*

**potassium** [*ta-si-om'*] n. m. Corps simple métallique, extrait de la potasse par Davy en 1807.

— ENCYCL. Le potassium (symbole K, de *kalium*, nom grec du potassium) existe à l'état de chlorure dans l'eau de mer ; on le prépare en traitant le carbonate de potassium (V. POTASSE) par le charbon. On l'extrait aussi par électrolyse du chlorure fondu, etc. Le potassium a pour densité 0,87, son poids atomique est 39,10 ; il fond à 62°5, et bout à 760° ; il est dur et cassant à froid, mou comme cire à 15°. Il est très oxydable et décompose l'eau à froid en enflammant l'hydrogène dégagé. Cette propriété réductrice le fait employer dans la métallurgie de l'aluminium, du magnésium et, dans les laboratoires, pour l'analyse des gaz ; cependant, la violence de ses réactions lui fait préférer le sodium.

Le potassium se combine directement à l'oxygène, et donne deux oxydes, $K^2O$, dont l'hydrate KOH est la potasse et le peroxyde $K^2O^2$ ; de même, il donne directement avec le soufre, des sulfures ; l'un d'eux, le *foie de soufre*, est utilisé en bains contre les maladies de peau. Le chlorure de potassium KCl se retire des eaux-mères des marais salants et de gisements naturels comme la sylvinite (des mines de potasse de la haute Alsace), la carnallite (des mines de Stassfurt), des salins de betteraves, des cendres de varechs ; le bromure et l'iodure de potassium peuvent se préparer par l'action directe du brome et de l'iode sur la potasse ; le bromure est utilisé en médecine comme sédatif et anesthésique, l'iodure comme excitant et résolutif. Les ferrocyanures de potassium (cyanure de fer et de potassium) sont employés dans la fabrication du *bleu de Prusse ;* le sulfate de potassium $SO^4K^2$ (*sel de Glaser*) est un purgatif employé en médecine et en agriculture ; le chlorate de potassium sert à la préparation de l'oxygène et à la fabrication des allumettes, des explosifs, etc. ; le bichromate de potassium à la fabrication du jaune de chrome, à l'alimentation de certaines piles, au tannage des peaux ; l'hypochlorite de potassium ou *eau de Javel* est un décolorant et un désinfectant ; le permanganate de potassium sert de désinfectant ; le silicate ou *liqueur des cailloux* a été employé pour enduire certaines pierres tendres afin de les durcir. L'azotate ou *salpêtre*, ou *nitre*, sert à fabriquer la poudre noire ; ses sels sont presque tous solubles dans l'eau et colorent la flamme en violet.

**potation** [*si-on*] n. f. (lat. *potatio*). Action de boire. (Peu us.)

**pot-au-feu** [*po-tô-feu*] n. m. invar. Mets composé le plus souvent de viande de bœuf bouillie dans l'eau avec carottes, poireaux, etc. Viande avec laquelle on prépare ce mets. Marmite dans laquelle on le fait cuire. *Fam.* Questions de ménage ; *par ext.*, choses terre à terre, mesquines. Adjectiv. Qui ne se plaît que dans son ménage : *un mari pot-au-feu.*

**pot-bouille** [*po-bou, ll* mll., *e*] n. f. *Pop.* Ordinaire du ménage : *le cabaret nuit à la pot-bouille.* Résultat d'actions combinées : *la pot-bouille politique est souvent malpropre. Faire pot-bouille avec quelqu'un*, faire ménage commun.

**Pot-Bouille,** roman d'Emile Zola (1882), où l'auteur peint la bourgeoisie dans le cadre d'une maison d'apparences respectables, qui cache toutes sortes de turpitudes et d'horreurs.

**Potchefstroom,** v. de l'Union sud-africaine (colonie du Transvaal), sur la rivière Mooi ; 10.000 blancs. Fondée en 1839 par les Boers, capitale temporaire de la petite République des Boers vers 1860 et une des principales villes du Transvaal avant la conquête britannique de 1900.

**pot-de-vin** n. m. Somme qui se paye en dehors du prix convenu dans un marché. Cadeau que l'on fait à quelqu'un pour obtenir, conclure par son intermédiaire : *toucher un pot-de-vin.* Pl. des *pots-de-vin.*

**pot-de-vinier** [*po-de-vi-ni-é*] n. m. *Fam.* Celui qui exige, reçoit des pots-de-vin. Pl. des *pots-de-viniers.*

**pote** adj. f. Se dit d'une main gourde, enflée, trop grosse.

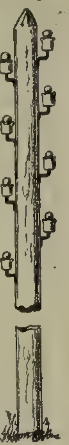
Poteau télégraphique.

**poteau** [*tô*] n. m. (de l'anc. fr. *post ;* du lat. *posis*, jambage de porte). Pièce de charpente, fixée verticalement en terre. *Turf.* Le point de départ ou d'arrivée : *se présenter au poteau ; se faire battre sur le poteau. Poteau indicateur*, pièce de bois fichée en terre et portant un écriteau qui indique le chemin. *Poteau télégraphique*, pilier en bois, en fer, etc., destiné à porter les isolateurs sur lesquels s'appuient les fils télégraphiques. *Pop.* Jambe grosse et mal faite. *Arg.* Ami intime (il soutient). [Abrév. *Pote*].

**potée** [*té*] n. f. Ce que contient un pot : *une potée d'eau. Fam.* Grande quantité : *une potée d'enfants. Etre éveillé comme une potée de souris*, être très vif, très gai. Eau dans laquelle on fait dissoudre de l'ocre rouge, dont on enduit une poterie pour lui faire prendre le plomb. Mélange d'argile, de fiente de cheval et de bourre, dont on fait les moules de fonderie. *Potée d'étain*, oxyde d'étain réduit en poudre fine, dont on se sert pour polir les métaux. *Potée d'émeri*, poudre qui se trouve sur les meules ayant servi pour tailler les pierreries.

**potéité** n. f. L'essence du pot, le pot en soi. (Mot fabriqué plaisamment par Racine.)

**potelé, e** adj. (de *pote*). Gras, arrondi : *main potelée.* N. m. Etat des chairs potelées.

**potelet** [*lè*] n. m. Petit poteau, ordinaire ou de soutien, sous les appuis de croisée, au-dessus des linteaux de porte, etc. Petit poteau vertical, sous la partie inférieure d'un limon d'escalier.

**potelle** [*tè-le*] n. f. Entaille pratiquée dans la roche pour recevoir l'extrémité d'une pièce de bois.

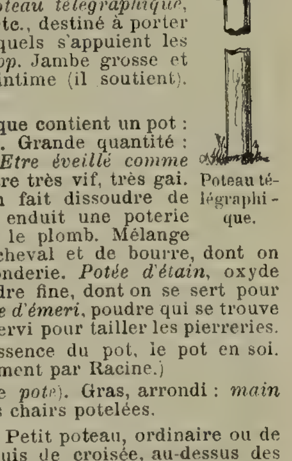
Potences (XVIᵉ s.).

**Potemkine** [prononç. russe *pa-ti-om-ki-ne*] (Grégoire-Alexandrovitch), feld-maréchal russe, favori de Catherine II, né près de Smolensk, m. près de Nicolaïev (1736-1791). Il se montra, par son habileté, digne de sa subite fortune et conçut, sans pouvoir le réaliser, le projet de chasser complètement les Turcs d'Europe.

**potence** [*tan-se*] n. f. (du lat. *potentia*, puissance, appui). Béquille. (Vx.) Gibet, instrument qui sert au supplice de la pendaison. Le supplice même : *condamné à la potence. Fig. Gibier de potence*, homme qui mérite d'être pendu. Toise pour mesurer la taille des hommes et des animaux. Assemblage de trois pièces de bois ou de fer, dressées pour y suspendre quelque chose : *la potence d'un réverbère.* Forte pièce en laiton, qui sert à porter deux des quatre pivots des pièces de l'échappement dans les montres à roues de rencontre. *En potence*, en équerre. *Mar.* Epontille fourchue, supportant le pied d'artimon dans le faux pont.

**potencé** [*tan-sé*], **e** adj. *Blas.* Se dit d'une pièce de longueur terminée en forme de potence.

**potenceaux** [*tan-sô*] n. m. pl. Partie du métier des passementiers, portant les ensouples sur lesquelles sont roulés les fils de la chaîne.

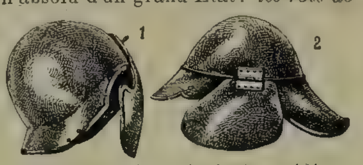

Pots-en-tête : 1. En 1680 ; 2. En 1810

**potentat** [*tan-ta*] n. m. (du lat. *potens*, puissant). Souverain absolu d'un grand Etat : *les rois de Perse furent longtemps les plus grands potentats de l'Asie. Fig.* Homme qui se donne des airs d'autorité.

**pot-en-tête** n. m. *Archéol.* Casque de mineur ou de sapeur, en usage du XVIᵉ au XIXᵉ siècle. Pl. des *pots-en-tête.*

**potentialité** [*tan-si*] n. f. Caractère de ce qui est potentiel.

**potentiation** [*tan-si-a-si-on*] n. f. (du lat. *potentia*, puissance). *Math.* Elévation à une puissance. (Peu us.)

**potentiel, elle** [*tan-si-èl, è-le*] adj. (lat. *potentialis*). *Philos.* Qui n'est qu'en puissance : *qualité potentielle. Méc. Energie potentielle d'un corps*, travail que le corps serait susceptible de fournir : *le contrepoids en plomb d'une horloge, quand il est remonté, possède une énergie potentielle. Méd.* Qui n'agit qu'au bout d'un certain temps : *cautère potentiel. Gramm.* Qui n'exprime que la possibilité conditionnelle de l'action : *le subjonctif est en latin le mode potentiel.* N. m. *Electr.* Le potentiel en un point d'un champ électrique est le nombre d'unités de travail qu'il faudrait effectuer pour transporter une charge 1 depuis ce conducteur jusqu'à l'infini ; en pratique, jusqu'au sol qui est considéré comme de potentiel nul.

— Encycl. Deux corps qui ont même potentiel sont dits *au même niveau électrique.* En mettant en contact deux corps ayant un potentiel différent, le potentiel de l'un s'élève, celui de l'autre s'abaisse, jusqu'à ce que les deux corps aient atteint le même niveau électrique. Les différences de potentiel se mesurent en *volts.* Tous les points qui, dans un champ électrique, ont même potentiel, sont situés sur une surface que l'on appelle *surface équipotentielle* ou *surface de même niveau.*

**potentiellement** [*tan-si-è-le-man*] adv. D'une manière potentielle. (Peu us.)

Potentille.

**potentille** [*tan-ti, ll* mll., *e*] n. f. Genre de rosacées, renfermant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, qui ressemblent au fraisier et dont plusieurs espèces, comme la quintefeuille (*potentilla reptans*), la tormentille, sont utilisées en médecine pour leurs propriétés astringentes : *les potentilles croissent dans les régions tempérées et froides.*

**potentiomètre** [*tan-si-o*] n. m. (de *potentiel*, et du gr. *metron*, mesure). *Electr.* Appareil pour mesurer les différences de potentiel.

**Potenza** [*tin*], v. d'Italie (Basilicate), ch.-l. de la prov. de son nom ; 18.000 h. Etoffes. — La prov. a 490.000 h.

**potera** n. f. Assemblage d'hameçons non amorcés, qu'on ajuste autour d'un leurre de plomb pour prendre les seiches. Syn. TURLUTTE.

**poterie** [*ri*] n. f. (de *pot*). Vaisselle de terre : *de riches poteries.* Lieu où elle se fabrique. Art du potier. Vaisselle de métal : *poterie d'étain.* Pots employés dans la construction de planchers, voûtes, etc. Tuyaux de terre cuite pour former une cheminée, etc.

— Encycl. On désigne sous le nom de *poterie* les produits céramiques à base d'argile cuite ; on les classe en poteries à pâte perméable à l'eau (*terre cuite, faïence*) et en poteries à pâte imperméable à l'eau (*grès, porcelaine*).

Les terres cuites sont des pâtes argilo-sableuses, ayant subi une cuisson à basse température : elles constituent les briques, les tuiles, les tuyaux de drainage, les pots à fleurs, etc. Certaines qualités très résistantes au feu, servent de produits réfractaires pour les fours.

La faïence est une terre cuite sur laquelle on applique un enduit vitrifiable (*glaçure*) plombeux ou opaque, à base d'oxyde d'étain.

Le grès est à pâte vitrifiée par une cuisson intense ; quant à la porcelaine, sa pâte est également vitrifiée, mais elle est blanche et translucide. Dans les usages culinaires, il faut éviter soigneusement les terres cuites à glaçure plombeuse.

La poterie était connue de l'antiquité : les fouilles ont mis à jour de remarquables échantillons de l'art des potiers étrusques, grecs, persans, etc.

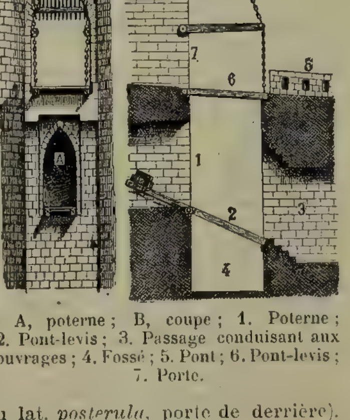

A, poterne ; B, coupe ; 1. Poterne ; 2. Pont-levis ; 3. Passage conduisant aux ouvrages ; 4. Fossé ; 5. Pont ; 6. Pont-levis ; 7. Porte.

**poterne** [*tèr-ne*] n. f. (du lat. *posterula*, porte de derrière). Porte secrète de fortifications, donnant sur le fossé. *Poterne couverte*, voûte sous un quai.

**poterot** [*ro*] n. m. Nom vulgaire du *genévrier.*

**potestatif** [*tès-ta-tif*], **ive** adj. (du lat. *potestas, atis*, pouvoir). Qui est à la volonté d'une des parties contractantes : *condition potestative.*

— Encycl. *Condition potestative.* On nomme ainsi la condition qui fait dépendre l'exécution d'une convention d'un événement qu'il est au pouvoir de l'une ou l'autre des parties de faire arriver ou d'empêcher.

La condition *potestative* diffère de la condition *purement potestative*, qui fait dépendre le lien même de l'obligation de la seule volonté de l'une des parties. Possible du côté du créancier, (elle équivaut à une promesse unilatérale de vente) ; elle ne l'est pas du côté du débiteur, car on ne peut s'engager sous la forme *si voluero* (si je le veux).

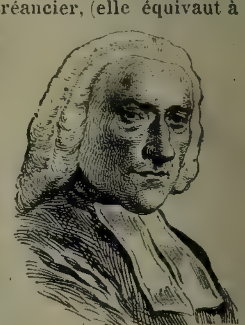
R.-J. Pothier.

**poteyer** [*tè-ié*] v. a. (Se conj. comme *grasseyer*). Enduire de pierre ponce en poudre, délayée dans du blanc d'œuf, les moules du potier d'étain.

**Potherie (La)**, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 18 kil. de Segré ; 1.800 h. Ch. de f.

**Pothier** [*ti-é*] (Robert-Joseph), jurisconsulte français, né et m. à Orléans (1699-1772) ; juriste de grande valeur, dont les travaux ont inspiré souvent les rédacteurs du Code civil.

**Pothier** (dom Joseph), bénédictin de Solesmes, musicographe français, né à Bouzemont, près de Saint-Dié, en 1835. Sur les conseils de dom Guéranger, il étudia l'ancien chant sacré et publia les *Mélodies grégoriennes.*

**Pothin** (saint), évêque et martyr, apôtre des Gaules, né en 87, m. martyr à Lyon en 177, sous Marc-Aurèle, en même temps que sainte Blandine. Fête le 2 juin.

**pothos** [*toss*] n. m. Genre d'aroïdées, renfermant des lianes des pays chauds, dont quelques-unes sont cultivées dans les serres d'Europe.

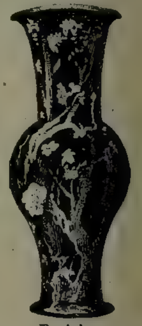
Potiche.

**Pothuau** (Louis-Pierre-Alexis), amiral et homme politique français, né à la Martinique, m. à Paris (1815-1882) ; il se distingua autour de Paris en 1870 et fut deux fois ministre de la marine.

**Poti,** v. de la Géorgie (Transcaucasie), à l'embouchure du Rion dans la mer Noire ; 17.500 h. Port actif.

**potiche** n. f. (de *pot*). Vase de porcelaine décorée et, en particulier, vase de Chine ou du Japon. Vase de verre décoré intérieurement avec des papiers peints imitant la porcelaine de Chine.

**potichomanie** [*cho-ma-nî*] n. f. (de *potiche* et *manie*). Passion des potiches décorées avec du papier peint, qui fut répandue vers 1850.

**Potidée** [*dé*], v. de Macédoine, qui se révolta contre l'hégémonie d'Athènes en 432 av. J.-C. ; détruite par Philippe en 357, relevée par Cassandre, florissante à l'époque hellénistique. Auj. *Pinaka.*

**potier** [*ti-é*] n. m. Qui fabrique, vend de la vaisselle de terre. Celui qui fabrique, qui vend des pots de métal : *potier d'étain.*

**Potier** (Alfred), ingénieur et professeur français, né et m. à Paris (1840-1905) ; membre de l'Académie des sciences (1891). On lui doit d'importants travaux, relatifs à l'optique et à l'électricité.

**potière** [*ti*] n. f. Etagère de campagne, pour mettre la vaisselle.

**potilles** [*ti, ll* mll., *e*] n. f. pl. Pièces de bois, sur lesquelles glissent les vannes d'un moulin à eau.

**potin** n. m. (de *pot*). Nom de divers alliages de cuivre, étain et plomb : *potin jaune ; potin gris.*

**potin** n. m. *Fam.* Tapage : *ivrogne qui fait du potin.* Commérage, cancan : *les potins ont causé bien des malheurs.*

**potinage** n. m. *Fam.* Action de potiner.

**potine** n. f. Petite sardine.

**potiner** [*né*] v. n. (de *potin*). *Fam.* Faire des cancans ; médire.

**potinier** [*ni-é*], **ère** n. et adj. *Fam.* Qui fait du potin, des potins, des cancans ; qui médit.

**potinière** n. f. (de *potin*). Endroit où l'on fait des cancans, des commérages. *Pêch.* Filet à mailles serrées, avec lequel on prend les potines.

**potion** [*si-on*] n. f. (du lat. *potio*, boisson). Médicament magistral, destiné à être bu par cuillerée, et composé ordinairement d'un mélange d'eau et d'un ou de plusieurs sirops, additionné ou non de substances actives : *potion calmante. Potion de Rivière*, potion en deux flacons, contenant de l'acide citrique et du bicarbonate de soude et destinée à combattre les vomissements. *Potion de Todd*, potion à la cannelle et à l'alcool, cordiale et tonique.

— Encycl. La potion (calculée, en général, pour être bue en 24 heures) se compose d'une ou plusieurs substances actives, d'un sirop pour édulcorer et d'un véhicule, toujours anodin.

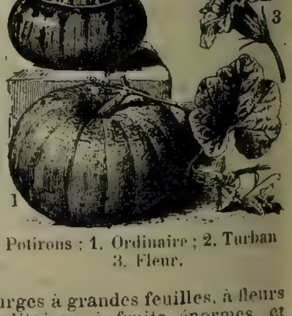

Potirons : 1. Ordinaire ; 2. Turban 3. Fleur.

**Potiorek** (Oscar), général autrichien, né en 1853 à Bleiburg (Carinthie), commandant en chef en Serbie en 1914.

**potiron** n. m. Espèce de courge comestible, jaune ou verte. Nom donné à plusieurs champignons comestibles.

— Encycl. Les potirons (*cucurbita maxima*) sont des courges à grandes feuilles, à fleurs évasées, larges et solitaires, à fruits énormes, et

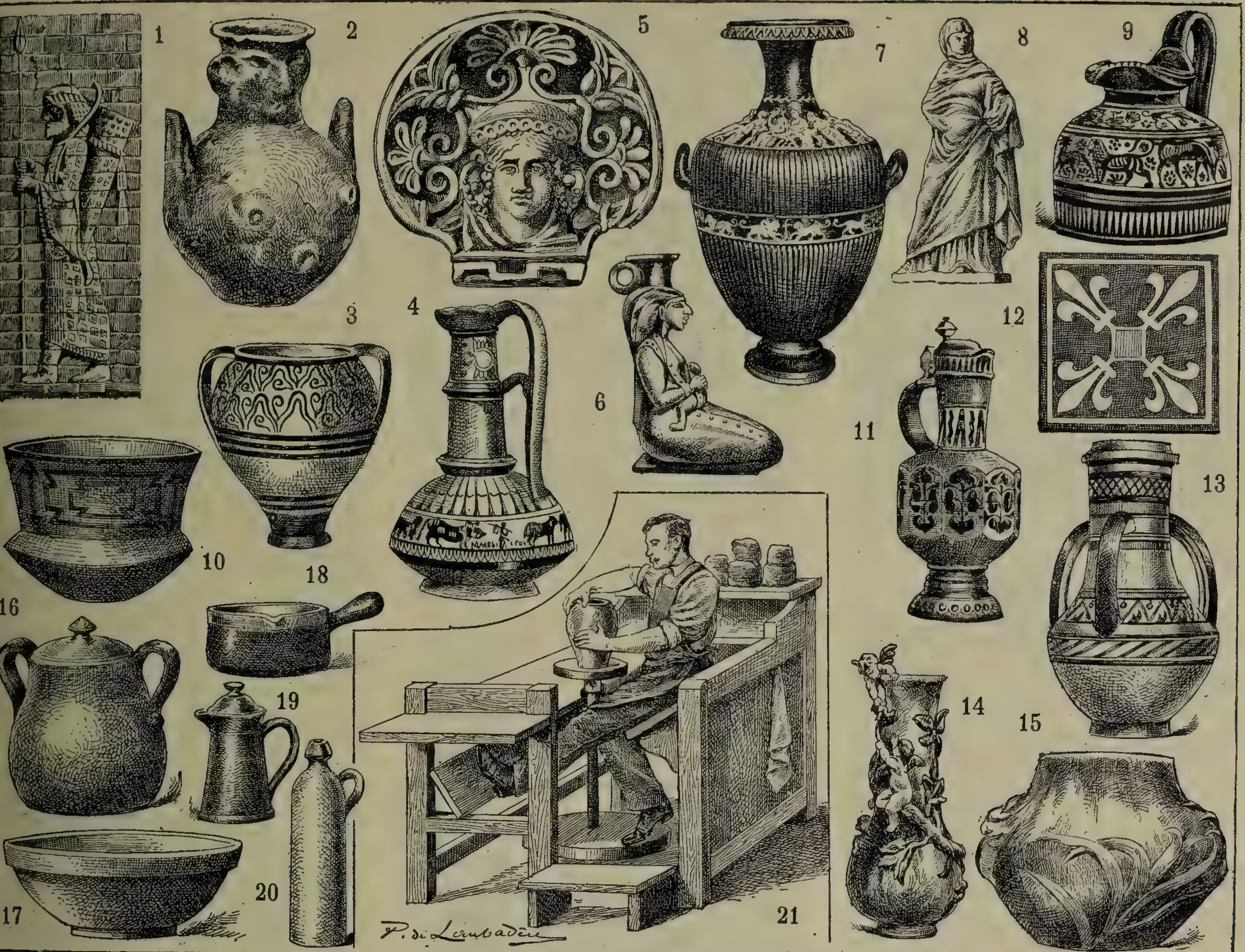

Poterie : 1. Frise en terre émaillée (Persépolis). — 2. Vase cypriote à forme humaine. — 3. Poterie de Rhodes, à décor géométrique. — 4. Œnochoé grec. — 5. Antéfixe en terre te (grec). — 6. Flacon égyptien. — 7. Vase de Cumes (romain). — 8. Statuette de Tanagra. — 9. Vase corinthien. — 10. Vase gaulois, en terre noire. — 11. Pot en grès vernissé (xvie s.). 12. Carrelage (xiiie s.). — 13. Alcarazas espagnol. — 14. Vase en barbotine. — 15. Grès flammé. — 16 à 20. Vases de ménage. — 21. Potier au travail.

nt la pulpe sert à faire des potages ; il en existe isieurs variétés (potiron rouge vif d'Etampes, poti-n gris de Boulogne, potiron jaune, turban, etc.).

**potitiens** [*si-in*] n. m. pl. *Antiq. rom.* Prêtres lercule à Rome, institués par Evandre et rétablis r Romulus. (Ils partageaient ce culte avec les nariens.) S. un *potitien.*

**potius mori quam fœdari,** mots lat. signif. : *utôt mourir que se déshonorer*, expression latine i peut servir de devise à tous ceux qui préfèrent onneur à la vie. (On l'attribue à Vergniaud ou à estournelles, ministre des finances en 1793.)

**Potocki** [pron. *Pototzki*], nom d'une ancienne mille polonaise, dont le berceau primitif fut le *âteau de Potok*, aux environs de Cracovie.

**Potocki** (Jean, comte), historien et voyageur lonais (1761-1815) ; auteur d'une *Histoire primitive s peuples de la Russie.*

**potologie** [*jî*] n. f. (du gr. *potos*, boisson, et *gos*, discours). Traité sur les boissons.

**potologique** adj. Qui appartient à la potologie.

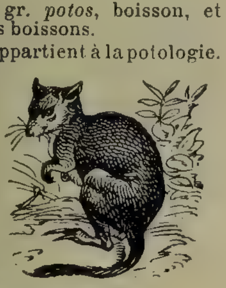

Potorou.

**Potomac** [*mak*] (le), riv. s Etats-Unis, qui naît dans Virginie de l'Ouest, passe Washington et se jette dans baie de Chesapeake : cours 0 kil. Les bords du Potoac ont vu de nombreux mbats, pendant la guerre néricaine de Sécession.

**potorou** n. m. Genre mammifères marsupiaux petite taille, communéent appelés *kangourous-ts*, et qui sont répandus en Australie et dans la ismanie.

**Potosi,** v. de la Bolivie, à 3.960 m. d'alt., ch.-l. départ. du même nom ; 25.000 h. Célèbres mines argent, situées sur les flancs de la *montagne du otosi*, qui furent, aux xvie et xviie siècles, parmi les us riches connues et qui déterminèrent un afflux nsidérable de population, grâce auquel la ville de otosi compte 150.000 h.

**potron-jaquet** [*kè*] ou **potron-minet** m. *Dès le potron-jaquet*, dès la pointe du jour. n croit que *potron* ou *poltron* signifie le petit d'un nimal ; du v. franç. *poultre*, cavale. L'expression gnifie donc : aussitôt que le petit de l'écureuil [*jaiet*] ou du chat.)

**Potsdam** [*pots-dam'*], le *Versailles* de la Prusse, du Brandebourg, sur un lac de la Havel, à 20 kil. Berlin ; 62.000 h. Château royal, dit aussi *la Résience*, construit par le Grand Electeur ; le Nouveau alais, construit par Frédéric II. Soieries, toiles, raffieries. — Aux environs, château et parc de *Sans-Souci*.

**Pott** (Percival), médecin anglais, né et m. à ondres (1713-1788) ; auteur de recherches célèbres ır la maladie des vertèbres lombaires, à laquelle il donné son nom.

**Pott** (*mal de*) ou *mal vertébral*, maladie des verèbres lombaires, que le chirurgien anglais Pott a décrite le premier. Le mal de Pott, fréquent surtout chez les enfants et les adolescents, n'est autre chose qu'une carie, le plus souvent d'origine tuberculeuse, d'une ou plusieurs vertèbres. Suivant les vertèbres atteintes, on distingue le mal de Pott *sous-occipital*, *dorsal*, *lombaire.*

Le mal de Pott évolue généralement en trois périodes : 1° suppuration ; 2° apparition de la gibbosité ; 3° abcès par congestion et troubles tels que paraplégie, incontinence d'urine, etc.

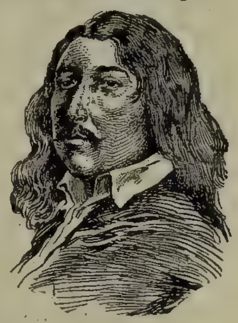

Paul Potter.

Le traitement consiste en une immobilité absolue et prolongée dans des appareils plâtrés, et le séjour dans certaines stations balnéaires (Berck-sur-Mer, etc.) est indiqué.

**Pottecher** (Marie-Benjamin-*Maurice*), poète et auteur dramatique français, né à Bussang (Vosges) en 1867. Il a créé dans son village natal le théâtre en plein air ou « théâtre du peuple », dont les acteurs sont tous des gens du pays.

**Potter** [*tèr*] (Paul), peintre d'animaux et paysagiste hollandais, né à Enckuyse m. à Amsterdam (1625-1654). Le Louvre possède un de ses chefs-d'œuvre : *Prairie aux trois bœufs et trois moutons.* Son interprétation de la nature est large, simple et savoureuse.

**Pottes,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai), sur l'Escaut ; 1.710 h. Filatures, tissus.

**Pottier** (Edouard), amiral français, né en 1839, m. à Rochefort en 1903 ; commanda en 1900 les forces navales de Chine.

**Pottier** (Edmond), archéologue français, né à Sarrebrück en 1855, auteur de travaux remarquables à la fois par l'érudition et par le sentiment artistique : *la Nécropole de Myrina, les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité, Vases antiques du Louvre*, etc. Membre de l'Académie des inscriptions en 1899.

**pottique** [*po-ti-ke*] n. et adj. Qui est atteint du mal de Pott ; qui se rapporte au mal de Pott.

**Pottstowh,** v. des Etats unis d'Amérique (Pensylvanie, comté de Montgomery), sur le Schuylkill ; 17.500 h.

**Pottsville,** v. des Etats unis d'Amérique (Pensylvanie), ch.-l. du comté de Schuylkill, sur le Schuylkill ; 22.000 h. Moulineries de soie.

**pou** n. m. (lat. *pediculus*). Genre d'insectes hémiptères, parasites sur le corps de l'homme et de plusieurs animaux. *Chercher les poux dans la tête à quelqu'un*, le chicaner à propos de riens. *Laid comme un pou, comme un pou retourné*, extrêmement laid. Pl. des *poux.*

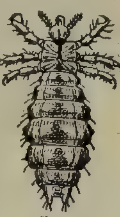

Pou.

— Encycl. Les poux sont de petits insectes aplatis, coriaces, incolores et laissant voir, par transparence, leur canal digestif gonflé de sang. Leurs œufs ou *lentes* sont collés sur les cheveux et les poils. Deux espèces tourmentent l'homme : le *pou de la tête* et le *pou du corps ;* une variété dégradée est *le pou du pubis* ou *morpion*. Pour se débarrasser des poux, il faut : 1° faire des lotions au sublimé, qui tuent les animaux ; 2° peigner ensuite soigneusement chaque jour les cheveux avec un peigne fin trempé dans du vinaigre très chaud, ce qui détruit les lentes ; chez les garçons, on se trouve bien de couper les cheveux très ras.

Les poux des animaux (chien, cheval) sont des *trichodectes*. On donne communément le nom de *poux* à un certain nombre d'articulés, parasites des animaux.

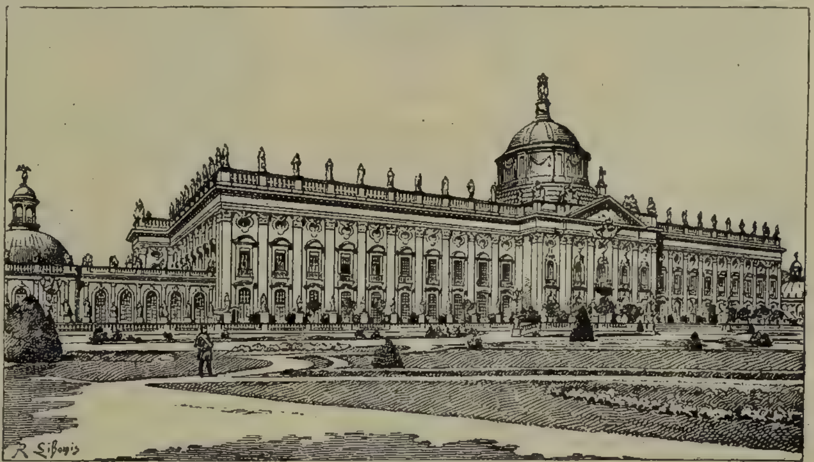

Château de Potsdam.

**pouacre** n. et adj. (même orig. que *podagre*). *Fam.* Sale, dégoûtant, vilain.

**pouacrerie** [*rî*] n. f. Malpropreté, saleté. *Fig.* Ladrerie, avarice.

**pouah !** interjection qui exprime le dégoût.

**Pouancé,** ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 23 kil. de Segré ; 3.200 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 14 comm., et 14.750 h.

**poubelle** [*bè-le*] n. f. *Pop.* Boite métallique pour ordures ménagères, cylindrique ou rectangulaire, imposée à tous les propriétaires de Paris par Eugène *Poubelle*, préfet de la Seine de 1883 à 1896.

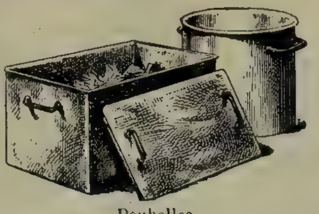
Poubelles.

**pouce** n. m. (lat. *pollex*). Le plus gros et le plus court des doigts de la main, opposable aux autres. Gros orteil. Doigt postérieur des oiseaux. Partie mobile de la pince des crustacés. *Fig.* et *fam. Et le pouce*, et plus, et beaucoup plus : *il a mangé dix mille francs. — Oui..., et le pouce. Serrer les pouces à quelqu'un*, le contraindre à parler. *Jouer du pouce*, compter de l'argent. *Sucer son pouce*, se donner un passe-temps dépourvu d'attrait. *Tourner ses pouces*, passer son temps dans l'oisiveté. *Mettre les pouces*, céder après résistance. *Manger sur le pouce*, à la hâte, sans s'asseoir. *Se mordre les pouces d'une chose*, s'en repentir. *Y mettre les quatre doigts et le pouce*, se servir malproprement d'un plat, agir sans délicatesse. *Donner le coup de pouce*, étrangler, tuer, achever, donner la dernière main à. (Se dit aussi des vendeurs qui, en pesant une denrée, choquent le plateau où elle se trouve, pour qu'il emporte celui des poids.) Ancienne mesure de longueur, la 12e partie du pied, soit 0m,027 : *le pouce valait 12 lignes. Fig.* Très petite quantité : *ne pas céder un pouce de terrain. Techn.* Pièce de métier à bas, sur laquelle l'ouvrier applique le pouce pour soulever la partie antérieure du levier.

**pouce-pied** ou **pousse-pied** n. m. Genre de crustacés cirripèdes, renfermant des formes dont le corps enveloppé, de pièces calcaires, se dresse sur un gros pédoncule poilu ou écailleux, et qui sont répandues dans toutes les mers.

**Poucet** (*le Petit*), principal personnage et titre d'un conte de Perrault. Le petit Poucet est un garçonnet ainsi appelé à cause de sa très petite taille. Une extrême misère contraint ses parents à l'égarer avec ses frères dans une forêt. Une première fois, il revient avec eux chez ses parents, grâce aux cailloux blancs qu'il a eu soin de semer le long du chemin ; mais, une seconde fois, il sème du pain, que mangent les oiseaux, et les pauvres enfants ne retrouvent pas leur route. Ils arrivent à la maison d'un ogre. Le vorace personnage se lève pendant la nuit pour les dévorer, mais une ruse du petit Poucet l'amène à tuer à leur place ses sept filles. Ils s'enfuient ; l'ogre les poursuit. Poucet lui vole ses bottes, à l'aide desquelles on franchit sept lieues d'une seule enjambée et, par la suite, enrichit ses parents. Ce conte charmant a été transformé en féerie (Leterrier, Vanloo, Arnold Mortier ; Laurent de Rillé et André Messager).

**poucette** [*sè-te*] n. f. Tricherie des grecs, qui consiste soit à avancer une carte avec le pouce, soit à pousser une mise sur le tableau gagnant, quand le résultat du coup est déjà connu. (On dit aussi POUSSETTE.)

**poucettes** [*sè-te*] n. f. pl. Corde, chaînette à cadenas ou petit appareil pour attacher ensemble les *pouces* d'un prisonnier et le priver des mouvements de ses bras.

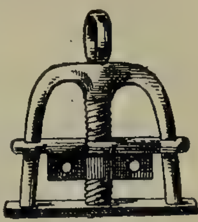
Poucettes.

**Pouchet** [*chè*] (*Félix-Archimède*), naturaliste français, né et m. à Rouen (1800-1872) ; célèbre par ses discussions avec Pasteur, au sujet de la génération spontanée.

**Pouchkine** (Alexandre Sergievitch), poète lyrique russe, né à Moscou, tué en duel à Petrograd (1799-1837). On lui doit des poésies qui reflètent l'influence de Byron : *le Prisonnier du Caucase*, et une *Histoire de Pougatchev ;* un drame historique : *Boris Godounov*, etc.

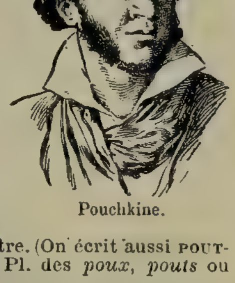
Pouchkine.

**poucho** n. m. Sorte de manteau chinois, très léger.

**pouchong** n. m. Variété de thé noir.

**poucier** [*si-é*] n. m. Morceau de métal ou de cuir, propre à garantir le pouce. Pièce de loquet, que meut le pouce.

**poud** n. m. Unité de poids usitée en Russie, équivalant à 16 kil. 38.

**pou-de-soie** n. m. (peut-être de l'angl. *paduasoy*, soie de Padoue). Etoffe de soie grenée et sans lustre. (On écrit aussi POUT-DE-SOIE et POULT-DE-SOIE.) Pl. des *poux*, *pouts* ou *poults-de-soie*.

**poudet** [*dè*] n. m. ou **poudette** [*dè-te*] n. f. Dans le Midi, serpette pour tailler la vigne et les arbres fruitiers.

**pouding** [*din'gh'*] n. m. (angl. *pudding*). Mets anglais, composé de farine, de raisin de Corinthe, etc. (On dit aussi PLUM-PUDDING.)

**poudingue** [*din-ghe*] n. m. Roche résultant du mélange naturel de petits cailloux réunis par un ciment.

**poudre** n. f. (lat. *pulvis*). Poussière : *secouer la poudre de ses habits.* Substance finement broyée et pilée : *sucre en poudre.* Composition médicale, desséchée et broyée : *poudre vermifuge, purgative,* etc. Poussière qu'on met sur l'écriture pour la sécher. Amidon pulvérisé et parfumé dont on se sert pour les cheveux, la peau, etc. : *poudre blanche, rose. Poudre de chasse, poudre à canon,* mélange très inflammable de salpêtre, de charbon et de soufre, pour lancer des projectiles. *Coton-poudre,* v. COTON. *Poudre fulminate*, espèce de poudre qui détone par le choc, le frottement. *Fig. Poudre de succession*, nom que la Voisin, célèbre empoisonneuse du temps de Louis XIV, donnait au poison qu'elle vendait. [V. POISONS (*affaire des*)]. *Poudre de perlimpinpin*, remède de charlatan. Loc. div. : *Faire mordre la poudre*, abattre, tuer. *Prendre la poudre d'escampette*, s'évader, s'enfuir. *Jeter de la poudre aux yeux*, en faire accroire. *Mettre, réduire en poudre*, briser, détruire complètement. *N'avoir pas inventé la poudre*, n'être pas intelligent. *Mettre le feu aux poudres*, exciter la haine, la discorde. *Etre vif comme la poudre, être la poudre*, être très vif. *Tenir sa poudre sèche*, se tenir prêt pour la guerre (expression à laquelle les allocutions belliqueuses de l'empereur Guillaume II ont donné une notoriété particulière).

— ENCYCL. *Poudre à canon.* Il est démontré aujourd'hui que, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, les Chinois connaissaient la poudre dans ses effets les plus simples, comme les feux d'artifice, les fusées, etc. ; mais ils ne la faisaient pas servir à lancer des projectiles. Vers le milieu du VIIe siècle, elle fut employée par les Grecs du Bas-Empire, sous forme de fusées incendiaires ou *feu grégeois*. Ce n'est qu'au XIVe siècle qu'on la voit figurer en Europe comme agent balistique, entre les mains des Anglais (bataille de Crécy, 1346). Les noms de Roger Bacon, d'Albert le Grand et de Berthold Schwartz se rattachent à l'invention ou plutôt à l'introduction en Europe de la poudre à canon, mais sans qu'on sache bien jusqu'à quel point chacun d'eux y a contribué.

— *Pyrotechn.* Une poudre est constituée par une ou plusieurs substances susceptibles de développer subitement une force expansive considérable, par un dégagement gazeux abondant à haute température, résultat d'une réaction chimique.

On distingue, d'après leur composition : les poudres noires, les poudres chloratées, les poudres picratées et les poudres colloïdales ou sans fumée.

La poudre noire est un mélange de deux éléments très combustibles : le charbon et le soufre, avec un corps très oxydant, le salpêtre. Des trois matières composantes, le charbon est celle qui influe le plus sur les qualités de la poudre ; on l'obtient par la distillation du bois en vase clos, qui produit vers 300° le charbon roux, employé pour la poudre de chasse, et vers 350° le charbon noir, employé pour les poudres de guerre.

Le dosage de ces trois éléments est variable, ainsi qu'il résulte du tableau suivant, relatif aux poudres noires employées en France :

| | | Charbon. | Soufre. | Salpêtre. |
|---|---|---|---|---|
| Ancienne poudre de guerre | | 12,5 | 12,5 | 75 |
| Poudres C, SP | | 15 » | 10 » | 75 |
| Poudre F | | 15 » | 8 » | 77 |
| Poudre de chasse | | 12 » | 10 » | 78 |
| Poudre de mine | forte | 15 » | 18 » | 72 |
| | ordinaire | 18 » | 20 » | 62 |
| | lente | 30 » | 30 » | 40 |

Les grains sont ronds, anguleux ou plats, selon l'espèce de poudre ; leur grosseur est variable.

On peut enflammer la poudre soit par le contact d'un corps en ignition, soit par un échauffement subit de 250 à 300°, soit au moyen d'une étincelle électrique, soit enfin par un choc suffisamment violent.

La vitesse d'inflammation de la poudre en grains est d'environ 10 mètres par seconde.

Un litre de poudre non tassée pèse de 830 à 950 grammes ; ce poids représente la *densité gravimétrique* de la poudre. La *densité réelle* est le poids spécifique des grains pris isolément.

Les poudres à gros grains sont plus *lentes* que les poudres à grains fins, qui, présentant une plus grande surface d'inflammation, donnent lieu à une pression maximum plus vite atteinte ; il faut éviter, dans les armes, l'emploi de poudres trop *vives*.

On a cherché à substituer au salpêtre, dans la poudre, les nitrates de soude ou d'ammoniaque, qui renferment plus d'oxygène et développent plus de gaz et de chaleur ; mais les poudres ainsi obtenues sont très hygrométriques et perdent rapidement de leur force.

Les poudres *chloratées* conviennent pour les mines. Leur principal type est la *cheddite*, mélange de chlorate de potassium et de nitrotoluène.

Les poudres *picratées*, dérivées de l'acide picrique, sont représentées par les *mélinites ;* elles conviennent pour le chargement des obus.

Les poudres *colloïdales* ont pour base le coton nitré, qui brûle sans résidu. Au lieu de se consumer par couches concentriques, ces poudres se consument par surfaces parallèles. Ces poudres présentent l'avantage de ne pas donner de fumée et de ne pas encrasser les armes, et elles permettent d'obtenir de grandes vitesses initiales, avec de faibles pressions intérieures.

C'est Vieille qui, en France, a réussi à doter l'armée de la *poudre sans fumée* actuellement en usage. En faisant dissoudre dans l'éther de la nitrocellulose soluble, on obtient une matière gélatineuse bien homogène qui durcit par suite de l'évaporation du dissolvant, et à laquelle on donne, en modifiant plus ou moins sa compacité, telle vitesse de combustion que l'on veut. On incorpore des stabilisants aux poudres destinées à être conservées (alcool amylique, diphénylamine).

On fabrique plusieurs sortes de poudre sans fumée. Nous citerons :

Les *poudres B* en France, destinées aux armes de guerre ; la *poudre Swab*, employée en Autriche ; la *poudre-papier de Wetteren*, formée de nitrocellulose mélangée avec du nitrate de baryte et dissoute dans l'acétate d'amyle ; la *poudre-dynamite Nobel*, constituée par un mélange intime de coton octonitrique et de nitroglycérine ; enfin, la *cordite*, employée en Angleterre, la *balistite*, employée en Italie, la *poudre C. 89*, employée en Allemagne, qui sont également à base de nitrocellulose et de nitroglycérine. Quant à l'expression de *poudre géante* ou *poudre extra*, elle est à peu près synonyme de *dynamite*.

Pour les armes de chasse, on fabrique en France des *poudres pyroxylées* de divers types, formées par un mélange de coton nitré et de nitrates.

— *Admin.* La fabrication et la vente des poudres constituent un monopole d'où ne sont exclus que la dynamite et les explosifs à base de nitroglycérine qui en dérivent. Le monopole s'applique donc aux poudres de guerre, aux poudres de chasse et aux explosifs de mine.

Les poudreries sont placées sous l'autorité du ministère de la guerre : les *ingénieurs des poudres e salpêtres* se recrutent parmi les élèves sortant d l'Ecole polytechnique et aussi parmi les chimistes agents techniques recrutés au concours.

Durant la guerre 1914-1918, ces cadres furent renforcés par tout ce que la nation comptait de savant et de chimistes ; de nombreuses usines furent installées pour fabriquer l'oléum, l'acide nitrique, le divers produits nécessaires à la fabrication des explosifs ; pour les seules poudres B, la fabricatio journalière, prévue par le plan de mobilisation de 24 tonnes, atteignait en 1917 plus de 500 tonnes

La vente des poudres à feu est faite par les soin de l'administration des contributions indirectes. Le poudres sont délivrées aux débitants par les entreposeurs. Les préfets ont qualité pour autoriser l fabrication et le commerce des cartouches, ainsi qu l'exercice de la profession d'artificier.

— *Pharm.* Les poudres pharmaceutiques sont obtenues par contusion (choc du pilon), par trituration par mouture, frottement, pulvérisation, porphyrisation, sublimation ou lévigation, suivant les produit qui les fournissent.

**Poudres** (*conspiration des*), complot formé en Angleterre par un certain nombre de catholiques pou faire sauter Jacques Ier et le Parlement (5 nov. 1605 Le soldat Guy Fawkes devait mettre le feu au poudres. La conspiration fut révélée par un conspirateur, Tresham, qui prévint un de ses parent lord Mounteagle, de ne pas se rendre à la séanc où le Parlement devait sauter. Elle provoqua d rigoureuses mesures de répression contre les catholiques.

**poudrederizé** ou **poudrerizé, e** adj. Recouvert de poudre de riz.

**poudrement** [*man*] n. m. Action de poudrer

**poudrer** [*dré*] v. a. Couvrir d'une légère couche de poudre de riz, d'amidon, etc. : *poudrer so visage après s'être rasé.* V. n. Faire voler la poussière en fuyant, en parlant des bêtes fauves et de bêtes noires.

**poudrerie** [*rî*] n. f. Fabrique de poudre.

**poudrette** [*drè-te*] n. f. Poussière fine. *Faire l poudrette*, se dit des oiseaux qui se secouent dan la poussière pour se débarrasser de leur vermine Excréments humains desséchés, réduits en poudr et utilisés comme engrais : *la poudrette doit être répandue de préférence sur les terres faibles en azot et en acide phosphorique : son action est rapide mais peu durable.*

**poudreuse** [*dreu-ze*] n. f. Instrument (houppe boîte, soufflet), servant à répandre les insecticide pulvérulents sur les plantes. Meuble féminin d toilette qui est une sorte de petite table pourvu d'un miroir. Syn. COIFFEUSE.

**poudreux, euse** [*dreû, eu-ze*] adj. Couvert d poussière : *habit tout poudreux ; route poudreuse.*

**poudrier** [*dri-é*] n. m. Celui qui fait la poudre à canon. Boîte pour la poudre à sécher l'écriture.

**poudrière** n. f. Magasin à poudre : *les poudrières doivent être éloignées des habitations.* Poir à poudre. Boîte à poudre.

**poudrin** n. m. Syn. de EMBRUN.

**poudroiement** [*droî-man*] n. m. Caractère d ce qui poudroie : *le poudroiement des routes.*

**poudroyant** [*droi-an*], **e** adj. Qui poudroie

**poudroyer** [*droi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer.*) S'élever en poussière ; être couvert d poussière : *la route poudroie.* V. a. Couvrir d poussière. ALLUS. LITTÉR. : **Je ne vois rien que l soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie,** répons faite par sœur Anne à la femme de *Barbe-Bleue.* La rappeler, c'est une réponse négative à quelqu'un qui attend impatiemment une personne ou une chose.

**Pouèze (La),** comm. de Maine-et-Loire, arr. e à 16 kil. de Segré ; 1.420 h. Ardoisières.

**pouf** interj. exprimant le bruit d'une chute ou d'une explosion : *pouf ! le voilà par terre !*

**pouf** n. m. Siège en forme de gros tabouret capitonné, bas et large. Annonce emphatique et trompeuse : *les poufs de la réclame. Fam. Faire un pouf*, ne pas payer ce qu'on doit. Genre de coiffure de femme. Tournure qui fait bouffer la jupe par derrière.

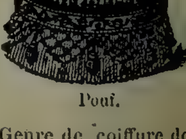
Pouf.

**pouffer** [*pou-fé*] v. n. (de *pouf*, interj.) Eclater : *pouffer de rire.*

**Pougatchev** (Emelian), imposteur russe (1726-1775), qui se fit passer pour le tsar Pierre III. Ses troupes ayant été battues, il fut pris et décapité à Moscou.

**Pougens** [*jinss*] (Marie-Charles-Joseph), lexicographe et littérateur français, né à Paris, m. à Vauxbuin (1755-1833) ; auteur des *Récréations de philosophie et de morale*, des *Contes du vieil ermite*, *Mémoires et souvenirs*, etc.

**Poughkeepsie** [*kip'-sî*], v. des Etats unis d'Amérique (Etat de New-York), ch.-l. du comté de Dutchess, sur l'Hudson ; 35.000 h. Fabriques de fer et d'acier, cordonneries.

**Pougin** (François-Auguste-*Arthur*), musicien et musicographe français, né à Châteauroux, m. à Paris (1834-1921) ; a écrit un grand nombre d'études sur l'histoire de la musique et du théâtre.

**Pougues** ou **Pougues-les-Eaux** [*ghe-lè-zô*], ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 10 kil. de Nevers ; 1.620 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales, carbonatées sodiques. — Le cant. a 13 comm., et 19.600 h.

**pouh** interj. Sert à exprimer le dédain, le mépris, l'indifférence.

**pouillard** [*pou, ll* mll., *ar*] n. m. Jeune perdreau ; jeune faisan.

**pouille** [*pou, ll* mll., *e*] n. f. Reproches mêlés d'injures. (Ne s'emploie guère qu'au plur. et dans la locution : *chanter pouilles à quelqu'un.*)

**Pouille** [*ll* mll., *e*], pays de l'Italie méridionale. Ancienne prov. du royaume de Naples, divisée en *Capitanate, Terre de Bari* et *Terre d'Otrante ;* 1.950.000 h. (*Apuliens*). C'est l'Apulie des anciens.

**pouillé** [*pou, ll* mll., *é*] n. m. (lat. *polyptychum*). Etat des bénéfices ecclésiastiques d'une province ou d'un royaume.

**pouiller** [*pou, ll* mll., *é*] v. a. (de *pou*). Cher-
er les poux.

**pouiller** [*pou, ll* mll., *é*] v. a. Chanter pouilles
dire des injures à : *femme qui pouille son mari*

**pouillerie** [*pou, ll* mll., *e-rî*] n. f. *Pop.* Ex-
ême pauvreté. Avarice. Lieu malpropre.

**Pouillet** (Claude), physicien français, né à Cu-
ace (Doubs), m. à Paris (1790-1868) ; membre de
cadémie des sciences en 1837 ; auteur de travaux
r la chaleur solaire et sur la compressibilité des gaz.

**Pouillet** (Louis-Marie-Eugène), avocat fran-
is, né et m. à Paris (1835-1905) ; spécialiste des
estions de propriété industrielle, artistique et
téraire.

**pouilleux, euse** [*pou, ll* mll., *eû, eu-ze*]
j. et n. Qui a des poux. Personne misérable. *Bois
uilleux*, bois qui se recouvre de taches rouges et
ires, qui commence à se gâter. *Mer pouilleuse*,
er sur laquelle on voit surnager du graissain, in-
quant la présence du frai.

**pouillier** [*pou, ll* mll., *é*] n. m. Auberge sale.

**pouillis** [*pou, ll* mll., *i*] n. m. Syn. de POUIL-
ER.

**Pouillon** [*ll* mll.], ch.-l. de c. (Landes), arr.
à 14 kil. de Dax ; 3.300 h. (*Pouillonnais*). Eaux
ermales chlorurées. Digue. Bains de boue. — Le
nt. a 11 comm., et 13.040 h.

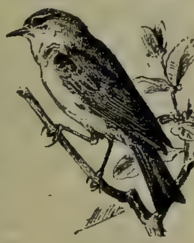

Pouillot.

**pouillot** [*pou, ll* mll., *o*] n. m. Sous-genre de
uvettes, répandues dans les régions froides et
mpérées de l'ancien monde
qui sont de petits oiseaux
miliers, gris verdâtre, jau-
tres en dessous : *le pouillot
mmun, qui arrive dans les
rdins au printemps, est
pelé aussi rossignol bâtard.*

**pouillotement** [*pou,*
mll., *o-te-man*] n. m. Mala-
e causée par les poux, par-
culièrement chez les bes-
aux.

**pouillouse** [*pou, ll* mll.,
*-ze*] ou **pouillousse**
f. Grand'voile d'étai, qui ne se hisse que par
auvais temps.

**Pouilly** [*ll* mll.], ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et
15 kil. de Cosne ; 2.600 h. Sur la Loire. Ch. de f.
-L.-M. Vins blancs. — Le cant. a 11 comm., et
.510 h.

**Pouilly-en-Auxois** [*ll*, mll., *an-nô-soi*],
.-l. de cant. (Côte-d'Or), arr. et à 40 kil. de Beaune ;
200 h. Sur le canal de Bourgogne. Ch. de f. P.-L.-M.
Le cant. a 28 comm., et 9.730 h.

**Pouilly-sous-Charlieu,** comm. de la
oire, arr. et à 14 kil. de Roanne ; 5.019 h. Ch. de f.
-L.-M.

**poujongal** n. m. Riz cuit une première fois
ant d'être ôté de ses bales et qui constitue la
incipale nourriture des Hindous.

**Poujoulat** [*la*] (Jean-Joseph-Français), histo-
en français, né à La Fare (Bouches-du-Rhône), m.
Paris (1808-1880). Il a publié avec Michaud aîné
*Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'his-
ire de France.*

**poulaille** [*la, ll* mll., *e*] n. f. Ensemble des
oules d'une basse-cour.

**poulailler** [*la, ll* mll., *é*] n. m. Bâtiment où
n loge les poules : *les poulaillers doivent être faci-
ment nettoyables.* Voiture dans laquelle on trans-
orte les volailles au marché. Marchand de volailles.
*héât.* La galerie la plus élevée, appelée aussi *pa-
adis.*

— ENCYCL. Le poulailler peut être fixe ou mobile.
ixe, il est construit en bois, ou bien en maçon-
erie avec revêtement intérieur de ciment pour
loigner les animaux nuisibles. Mobile, il est fait de
ois et de grillage métallique et se transporte d'un
ndroit à un autre avec facilité. Dans le cas de
oulailler fixe, on fait les ouvertures au sud ou au
ud-est. L'intérieur du poulailler est pourvu de
erchoirs (échelles à barreaux plats) et de pondoirs
caisses, paniers, etc., garnis de paille). On dispose
es mangeoires, les augettes de telle façon que les
rains ne soient pas gaspillés ; les abreuvoirs ou
uvettes seront de préférence des réservoirs syphoïdes
n grès, verre ou métal galvanisé. La plus grande
ropreté doit régner dans le poulailler, que l'on devra
le temps à autre laver avec
ne solution de sulfate de
uivre à 4 p. 100, ainsi que
out le petit matériel qu'il
ontient (augettes, tré-
nies, etc.).

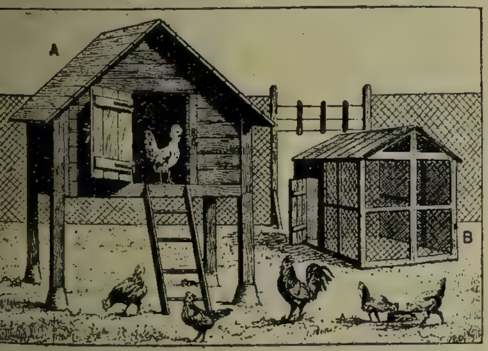

Poulailler : A, fixe ; B, mobile.

**poulaillerie** [*la, ll*
mll., *e-rî*] n. f. Lieu où l'on
vend de la volaille.

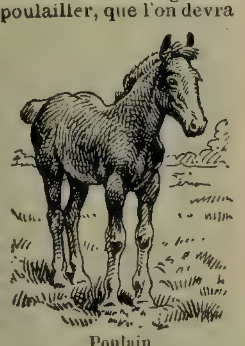

Poulain.

**poulain** [*lin*] n. m.
lat. pop. *pullanus* ; de *pul-
us*). Jeune cheval de moins
de trente mois. Assemblage
de deux madriers, dont on
se sert pour descendre les
tonneaux dans les caves,
ou les faire glisser d'un ca-
mion. Arc-boutant d'étam-
bot d'un navire en construction. Traineau sans roues,
sur lequel on transporte de lourds fardeaux. Nom vulgaire du bubon inguinal qui accompagne souvent le chancre mou. Jeune sujet qu'un entraineur prépare spécialement et avec soin à disputer des épreuves importantes, ou à exécuter des exercices difficiles.

— ENCYCL. *Zootechn.* Après le sevrage progressif, les poulains, jusqu'à l'âge de dix-huit ou vingt mois, sont soumis au régime d'été ou de pâturage (que l'on prolonge jusqu'en novembre), et ce régime est exclusivement herbivore ; puis au régime d'hiver, c'est-à-dire rentrés à l'écurie. A ce moment, l'alimentation se compose de foin, son, avoine, maïs, orge, etc. A dix-huit mois, ils peuvent être utilisés comme jeunes chevaux ; à deux ans ou deux ans et demi, ils sont adultes.

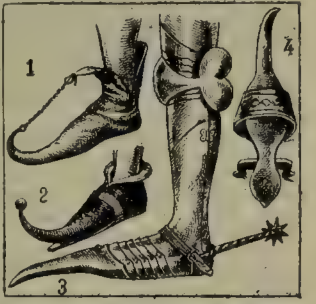

1, 2. Souliers à la poulaine ; 3. Soleret à la poulaine ; 4. Patin à la poulaine.

**poulaine** [*lè-ne*] n. f. (de *Poulaine*, anc. nom de la Pologne). *Souliers à la poulaine*, chaussures à pointe recourbée, d'origine polonaise, que l'on porta au XIVe et au XVe siècle. Saillie des pièces de construction à l'avant d'un navire. Cabinets d'aisances pour l'équipage, placés à la poulaine. *Gazette de la poulaine*, nouvelles inventées par les matelots.

**Poulaines,** comm. de l'Indre, arr. et à 35 kil. d'Issoudun ; 1.980 h.

**poulaitte** [*lè-te*] n. f. (de *poule*). Engrais organique, constitué par les déjections des oiseaux de basse-cour.

**poulan** n. m. A certains jeux de cartes, fiches que l'on paye pour le matador, ou que l'on donne aux derniers tours où l'on paye double.

**poulangis** [*ji*] n. m. Grosse tiretaine moitié laine et moitié fil, qu'on fabriquait autrefois en Bourgogne et en Picardie.

**poulard** [*lar*] n. m. Variété de froment. Adjectiv. : *blé poulard.*

**poularde** n. f. Jeune poule engraissée.

**Poulbot** (Francisque), dessinateur humoriste, né à Saint-Denis (Seine) en 1879. Il excelle à représenter les enfants des rues de Paris, surtout de Montmartre, dans leur naturel à la fois innocent et précoce.

**Pouldergat,** comm. du Finistère, arr. et à 17 kil. de Quimper ; 1.325 h. Ancienne voie romaine.

**Pouldreuzic,** comm. du Finistère, arr. et à 22 kil. de Quimper ; 2.330 h. Ch. de f.

**Pouldu (Le)**, écart de la comm. de Clohars-Carnock (Finistère), arr. et à 15 kil. de Quimperlé ; 400 h. Bains de mer.

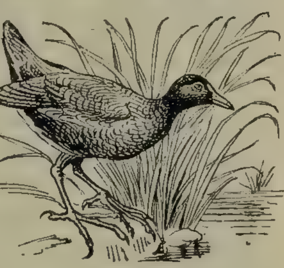

Poule d'eau.

**poule** n. f. (lat. *pulla*). Femelle du coq : *les poules de Houdan sont d'excellentes pondeuses.* Femelle de divers oiseaux. *Poule faisane*, femelle du faisan. *Poule d'Inde*, dinde. *Poule d'eau* ou *des marais*, oiseau aquatique qui fait son nid au bord des marais, des étangs et des petites rivières : *la poule d'eau est assez commune en France. Poule de Pharaon, d'Egypte, de Numidie, d'Afrique, de Guinée*, noms vulgaires de la pintade. *Poule des bois* ou *des coudriers*, la gélinotte. *Poule de mer*, le guillemot. *Poule sultane*, le porphyrion. *Poule de Paradis*, V. PARADIGALLE. *Fam.* Terme d'affection dont on se sert en parlant à une jeune fille ou à une femme. *Pop.* Femme galante, et par ext. Femme : *on l'a vu avec une poule. Fig. Poule mouillée, cœur de poule*, personne qui manque de résolution, de courage. *Cul de poule*, moue que l'on fait en avançant et en pressant les lèvres. *Plumer la poule sans la faire crier*, voler, commettre des exactions avec assez d'adresse pour ne provoquer aucune réclamation. *Etre comme une poule qui a couvé des œufs de cane*, être à la fois ébahi et inquiet. *Avoir la chair de poule*, avoir le frisson, ou trembler de peur. *Tuer la poule aux œufs d'or*, tarir une source de bénéfices continuels en voulant retirer d'un seul coup trop de bénéfices. *Lait de poule*, boisson adoucissante faite avec un jaune d'œuf et du sucre délayés dans de l'eau chaude. *Jeux.* Assaut, au billard, à l'épée, etc. Mise de chaque joueur. Enjeu total : *gagner la poule. Turf. Poule d'essai*, épreuve que les poulains et pouliches de trois ans subissent pour la première fois. Figure du quadrille français, appelée aussi *main droite.* PROV. : **Les poules pondent par le bec,** mieux on nourrit les poules, plus elles donnent d'œufs. **Un bon renard ne mange jamais les poules de son voisin,** l'habile homme qui veut commettre un mauvais coup ne le fait pas là où il est connu. **La poule ne doit pas chanter devant le coq** une femme ne doit pas faire la loi à son mari, prendre le pas sur lui (*les Femmes savantes*, V. 3). ALLUS. LITTÉR. : **La poule aux œufs d'or,** titre d'une fable de la Fontaine (V. 13). Dans l'application, la poule aux œufs d'or désigne tout ce qui constitue une source de richesse et de bénéfices continuels. ALLUS. HIST. : **La poule au pot,** Henri IV, qui avait à cœur le bien-être des classes laborieuses, aurait dit un jour : *Je veux que chaque laboureur de mon royaume puisse mettre la poule au pot le dimanche.*

— ENCYCL. *Econ. rur.* La poule commune existe partout ; on l'élève pour ses œufs et sa chair : les variétés en sont nombreuses et, lorsqu'on veut faire de l'élevage bien entendu, il faut tenir compte des qualités propres à chacune d'elles (aptitude à pondre, à couver, qualité de la chair, rusticité, etc.) et, indépendamment de ce facteur, envisager aussi les conditions climatériques de l'endroit où doit être pratiqué l'élevage. Les principales races de poules sont : races françaises de Houdan, de la Bresse, de La Flèche, du Mans, de Mantes, Gournay, Barbezieux, Crèvecœur, Faverolles ; races étrangères : Andalouse, Campine, Dorking, Padoue, Brahma, Hambourg, Minorque, Bantam, Java, Bankiva, Leghorn, Espagnole, Langsham, Cochinchinoise ; les races frisée, nègre, phénix, etc., sont établies sur une particularité du plumage.

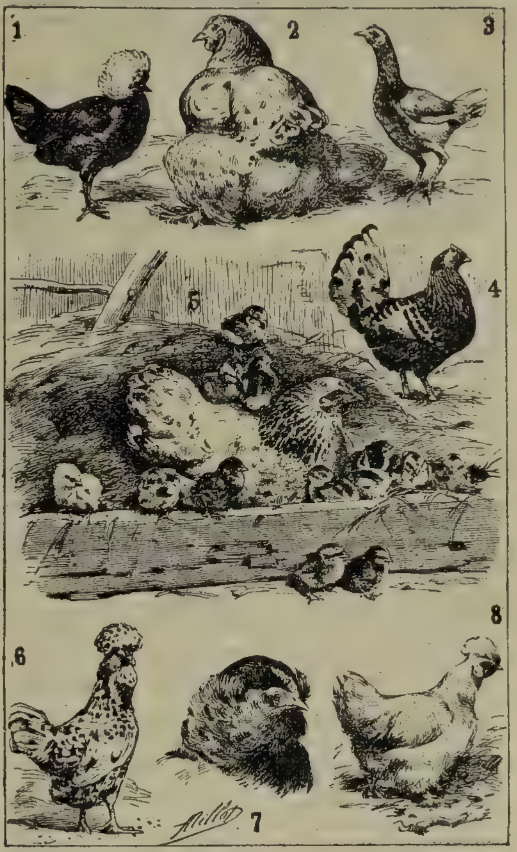

Poules : 1. Padoue ; 2. Cochinchinoise ; 3. Du coq de combat ; 4. Hambourg ; 5. Brahmapoutre et ses poussins ; 6. Houdan ; 7. Barbue ; 8. Nègre-soie.

La production essentielle de la poule est l'œuf ; sa nourriture est à la fois végétale (graines, farines, pommes de terre, verdure) et animale (os broyés, viande séchée, vers et insectes, que les poules découvrent elles-mêmes en picorant). Au poulailler, il faut aussi distribuer aux poules des coquilles d'huîtres broyées en très minces fragments, qui leur fourniront le calcaire nécessaire à l'élaboration de la coquille des œufs.

— *Chass.* La poule d'eau ou gallinule est un oiseau à ailes et queue courtes, à pattes fortes et vigoureuses, qui fait son nid dans les roseaux et que l'on rencontre presque partout en France. Mais c'est un gibier difficile à chasser, en raison de la rapidité avec laquelle l'oiseau court et plonge.

— *Jeux.* La poule au billard se joue entre un nombre indéterminé de joueurs, avec ou sans *secret.* Le secret est une boule ou un jeton qui porte un numéro allant de 1 à 16 et que chaque joueur met dans sa poche. Sur la table du billard, sont disposées cinq ou douze quilles. Lorsque la poule se fait au secret, le joueur doit ajouter le nombre des points du secret au nombre des points qu'il fait. Cette poule se joue en vingt et un ou trente et un points. Si un joueur dépasse ces nombres, *il se tue*, et ne peut continuer la partie. La poule à douze quilles renferme deux quilles noires, que le joueur ne peut abattre ; sinon, il se tue et quitte la partie, ou se rachète en renouvelant sa mise.

**poulenée** [*né*] n. f. Syn. de POULAITTE.

**pouler** [*lé*] v. n. *Turf.* Jouer à la poule.

**poulerie** [*rî*] n. f. Bâtiment où l'on élève des poules.

**poulet** [*lè*] n. m. (de *poule*). Petit d'une poule. *Fam.* Terme d'amitié, employé en parlant à un enfant, etc. *Arg. milit.* Cheval de selle. *Fig.* Billet galant. *Par ext.* Lettre, missive en général. *Poulet d'Inde*, jeune dindon : *au fig.*, niais, imbécile.

— ENCYCL. *Econ. rur.* Après l'éclosion, les poussins sont transportés, avec ou sans leur mère, dans un local fermé, où la température est maintenue entre 18° et 20°. Cette pièce est en communication avec un parquet (petit enclos de treillage métallique). Après vingt-quatre heures de jeûne, on distribue aux poussins la première nourriture, composée de pâtées à base de lait écrémé, mie de pain rassis, œuf dur haché. On incorpore peu à peu à ce mélange de la verdure (orties et laitue hachées menu), puis, vers l'âge de quinze jours, menues graines, salade, etc. ; les pâtées sont distribuées deux fois par jours. A 3 mois, les poussins sont des poulets (poulets mignons), à 5 ou 6 mois des *poulets de grain* et peuvent être vendus. Si leur engraissement doit continuer, on les soumet au gavage ou au régime de l'épinette et, après une courte période (quinze à vingt jours), le poulet a augmenté considérablement de volume et de poids.

**pouletier** [*ti-é*] n. m. Marchand de poulets, de volailles.

**poulette** [*lè-te*] n. f. Jeune poule. *Fam.* Jeune fille, jeune femme. Terme de caresse. Sauce faite avec du beurre, un jaune d'œuf et un petit filet de vinaigre : *sauce à la poulette.*

**pouleur** n. m. *Turf.* Celui qui poule, qui joue à la poule : *un pouleur déterminé.*

**poulevrin** n. m. V. PULVÉRIN.

**pouliage** n. m. Ensemble des poulies d'un navire.

**pouliche** n. f. Jument non adulte.

**poulichon** n. m. Jeune poulain.

**poulie** [*lî*] n. f. (orig. germ.). Roue de bois ou de métal, creusée en gorge dans l'épaisseur de sa circonférence, et sur laquelle passe une corde pour mouvoir les fardeaux. *Poulie fixe,* celle qui est calée sur son axe et tourne avec lui. *Poulie folle,* poulie qui tourne librement autour de son axe.

— Encycl. La poulie est ordinairement embrassée par une chape formée de deux joues, qui sont reliées, d'une part, à l'extérieur par une partie solide se terminant en crochet et, de l'autre, par un axe qui traverse librement la poulie en son centre. La poulie est fixe ou mobile, selon que la chape est fixée à un appui par le crochet qui la termine, ou que la corde passe en dessous de la poulie de manière à la soutenir, la chape pendant alors et supportant un fardeau attaché à son crochet. Les poulies qui doivent recevoir une corde sont évidées sur tout leur pourtour en forme de gorge ; celles qui doivent être munies d'une courroie ont leur pourtour bombé. Qu'une corde ou une courroie réunisse deux poulies, les axes de celle-ci peuvent occuper, jusqu'à une certaine limite, l'un par rapport à l'autre, des positions quelconques, formant un certain angle avec le plan vertical.

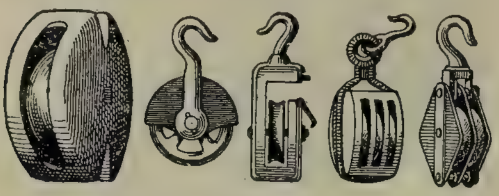
Poulies.

Dans la poulie fixe, la puissance P à exercer est égale à la résistance Q a vaincre. (V. MOUFLE.)

Dans les systèmes à poulies mobiles (ensemble de moufles), la puissance P à exercer est égale à $\frac{Q}{2n}$; $n$ étant le nombre de poulies mobiles et Q la résistance à vaincre.

**poulier** [*li-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Elever un poids avec une poulie.

**poulier** [*li-é*] n. m. Poulailler. (Vx.) Banc de galets et de sable.

**poulière** n. f. Ouverture pratiquée dans la porte d'un poulailler.

**poulierie** [*lî-rî*] n. f. Fabrique de poulies.

**poulieur** n. m. Fabricant ou marchand de poulies.

**Pouligny-Notre-Dame,** comm. de l'Indre, arr. et à 12 kil. de La Châtre ; 1.280 h.

**Pouligny-Saint-Pierre,** comm. de l'Indre, arr. et à 6 kil. du Blanc ; 1.690 h. Ch. de f. Orl.

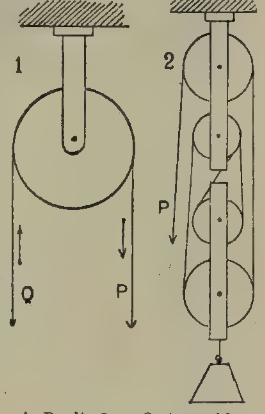

1. Poulie fixe ; 2. Assemblage de poulies mobiles.

**Pouliguen (Le),** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 18 kil. de Saint-Nazaire ; 1.520 h. Ch. de f. Orl. Petit port de pêche et de cabotage. Bains de mer (jolie plage).

**poulin, e** n. Poulain, pouliche. (Vx.)

**poulinement** [*man*] n. m. Action de pouliner.

**pouliner** [*né*] v. n. (rad. *poulain*). Mettre bas, en parlant d'une jument.

**poulinière** adj. et n. f. Se dit d'une jument destinée à la reproduction.

**pouliot** [*li-o*] n. m. (lat. *pulegium*). Plante du genre des menthes, utilisée comme stimulant.

**pouliot** [*li-o*] n. m. (de *poulie*). Réa d'un chaumard. Petit treuil à l'arrière d'une charrette.

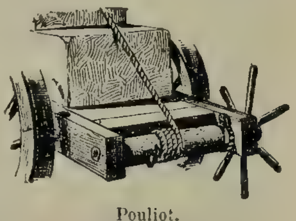
Pouliot.

**pouliste** [*lis-te*] n. m. Qui a l'habitude de prendre part à des poules à l'épée ou au pistolet.

**poulite** n. f. Dans la Nièvre, sorte de bouillie d'avoine.

**Poullan,** comm. du Finistère, arr. et à 25 kil. de Quimper ; 1.830 h. Ch. de f. Conserves.

**Poullaouen,** comm. du Finistère, arr. et à 46 kil. de Châteaulin ; 3.470 h. Ch. de f.

**Poulle** (Nicolas-Louis), prédicateur français, né à Avignon (1703-1781) ; auteur d'un *Panégyrique de saint Louis.*

**Poulo-Condor,** îles de l'Indochine française (Cochinchine), vis-à-vis du bras occidental du delta du Mékong ; 900 h. Pénitencier. Végétation luxuriante.

**Poulo-Pénang, Penang** ou **île du Prince-de-Galles,** petite île de l'Asie méridionale, dans le détroit de Malacca (colonie anglaise des Straits Settlements). Salubre et très cultivée, elle compte 306.000 h. Ch.-l. *Georgetown.*

**poulot, otte** [*lo, o-te*] n. (corrupt. de *poulet*). Terme d'amitié, en parlant à un enfant, etc.

**poulpe** n. m. (gr. *polupous*). Terme général servant à désigner la plupart des mollusques céphalopodes à huit tentacules (*octopodes*).

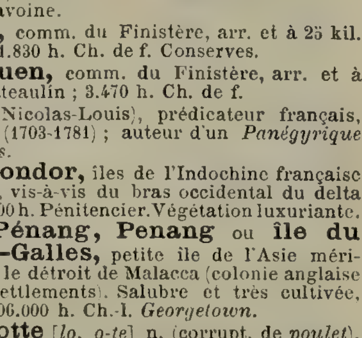
Poulpe.

— Encycl. Les poulpes proprement dits (*octopus*) constituent le genre type de la famille des octopidés. On en connaît de nombreuses espèces, répandues dans toutes les mers ; ils peuvent atteindre une forte taille. Une espèce, habitant les côtes françaises de l'Océan, y détruit des quantités énormes de crabes.

**poulpeton** n. m. (lat. *polpettone*). Hachis recouvert de tranches de veau.

**pouls** [*pou*] n. m. (lat. *pulsus*). Battement des artères : *pouls fréquent, filiforme. Fig. Tâter le pouls à quelqu'un,* sonder ses dispositions. *Se tâter le pouls,* consulter ses forces avant de se décider.

— Encycl. Le pouls est dû aux variations de pression du système artériel, produites par les contractions ventriculaires et par l'élasticité des artères. Pour explorer le pouls, il faut que l'artère repose sur un plan résistant, une partie osseuse par exemple, et qu'elle soit superficielle (pouls radial, temporal, fémoral) ; ordinairement, c'est la radiale que l'on choisit. On compte en général 72 pulsations par minute ; ce nombre augmente avec la température ; il varie avec l'âge.

On étudie le pouls au moyen d'appareils spéciaux (sphygmographe, sphygmomètre, sphygmoscope, etc). On enregistre si le pouls est grand, large, ample, petit, martelé, filiforme, insensible, ou encore fort, faible, rapide, lent, dur, mou, régulier ou irrégulier, double ou dicrote.

— *Art vétér.* Chez les animaux, on explore le pouls aux artères glosso-faciale, sous-zygomatique, latérales du boulet, etc., ou encore les carotides, la fémorale. La moyenne des pulsations, chez les animaux sains et adultes, est la suivante : cheval, 38 ; âne et mulet, 48 ; bœuf, 47 ; mouton et chèvre, 75 ; chien, 95 ; chat, 130.

**poult-de-soie** n. m. *Comm.* V. POU-DE-SOIE.

**poumon** n. m. (lat. *pulmo*). Viscère contenu dans le thorax et qui est le principal organe de la respiration : *c'est dans les poumons que le sang se revivifie.* (V. RESPIRATION.) Voix, considérée au point de vue de sa force : *avoir du poumon.*

— Encycl. Le poumon, organe essentiel de la respiration, est entouré par les plèvres et composé de petites cavités remplies d'air, communiquant avec l'atmosphère par les bronches, la trachée, le larynx, le pharynx, la bouche et le nez. Il y a deux poumons, séparés l'un de l'autre par le médiastin et des organes abdominaux par le diaphragme.

En pénétrant dans le hile du poumon, la bronche gauche se divise en deux branches ; la bronche droite, en trois branches qui se rendent aux *lobes* pulmonaires. Elles se ramifient ensuite en rameaux et ramuscules innombrables, dont les derniers s'ouvrent dans les lobules pulmonaires, eux-mêmes divisés en petites loges ou *alvéoles.* L'alvéole est constituée par un réseau capillaire très abondant, composé des dernières ramifications de l'artère pulmonaire ; c'est là que se passent les phénomènes de l'*hématose.* (V. ce mot.)

Les maladies du poumon sont fort nombreuses, et si importantes qu'elles ont reçu des noms particuliers. Leur diagnostic est relativement facile, depuis la découverte de la percussion et de l'auscultation.

On peut diviser ces maladies en *aiguës* ou *chroniques.*

Les maladies aiguës sont : la pneumonie, la broncho-pneumonie, la gangrène pulmonaire, etc. Les maladies chroniques résultent soit de *congestions actives* ou de *fluxions* par afflux de sang ou d'*hyperhémies* passives, provenant d'un obstacle à l'arrivée du sang veineux ; le type en est la *congestion pulmonaire.* Enfin, le poumon est le siège fréquent d'hémorragies, de thromboses, d'embolies, et aussi de cancers. Mais la maladie de beaucoup la plus fréquente est la *tuberculose pulmonaire.* (V. TUBERCULOSE.)

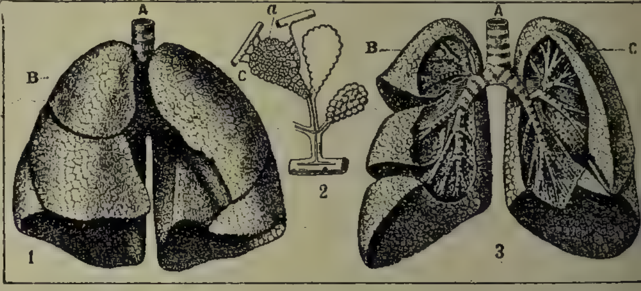

Poumons : 1. A, trachée artère ; B, poumon droit ; C, poumon gauche ; 2. Lobu
pulmonaire avec ses subdivisions et, en *a*, ses vaisseaux ; 3. Coupe des poumon
montrant les ramifications bronchiques.

**Pounah.** *Géogr.* V. Poonah.

**poundage** [*poun*] n. m. (de l'angl. *pound,* livre). Droit établi autrefois en Angleterre sur les marchandises, tant à l'importation qu'à l'exportation.

**Pount,** nom donné par les anciens Egyptiens à l'Arabie et au pays des Somalis.

**poupard** [*par*], **e** adj. et n. (du lat. *pupa,* poupée). Se dit d'un petit enfant gras et joufflu, et aussi d'une personne adulte, grasse et jouflue comme un enfant : *physionomie pouparde.* N. m. Enfant au maillot. Poupée sans jambes, représentant cet enfant. *Arg.* Vol, mauvais coup que l'on prépare depuis longtemps : *nourrir un poupard.*

**poupardeau** [*dô*] n. m. Petit poupard.

**poupart** [*par*] n. m. Gros crabe des côtes de France, dit aussi *tourteau.*

**poupe** n. f. (lat. *puppis*). L'arrière d'un vaisseau, par opposition à la *proue.* (V. NAVIRE.) *Avoir le vent en poupe,* être vent arrière ; *au fig.,* être en faveur, en train de faire fortune. Ant. **Proue.**

**poupée** [*pé*] n. f. (lat. *pupa*). Petite figure humaine de cire, de carton, de bois, etc., servant de jouet aux enfants. Mannequin des modistes et des tailleurs. Figurine de plâtre, qui sert de but dans un tir. Etoupe ou filasse dont on garnit la quenouille. Chacune des deux pièces qui servent à maintenir le morceau de bois ou de métal que travaille le tourneur. Pièce de fonte fixe ou mobile, que supporte la table d'un tour et qui sert d'appui à l'objet à tourner. Tampon d'étoffe, dont on se sert pour encrer certaines planches de gravure. *Fam.* Linge qui enveloppe un doigt blessé, malade. Masse de terre argileuse, entourée de bandes d'étoffes, qu'on place autour des greffes. *Fig.* Petite personne insignifiante et très parée. Femme galante.

**Poupée de Nuremberg** (*la*), opéra bouffe en un acte, paroles de Leuven et Arthur de Beauplan, musique d'Adam (1852). Le sujet, tiré, comme celui du ballet *Coppélia,* du conte d'Hoffmann : *l'Homme au sable,* est l'histoire d'une poupée merveilleuse confectionnée par le marchand de jouets Cornélius, lequel finit par croire qu'il a créé une vraie femme. Citons les couplets de Cornélius, le duo des Amoureux, le trio de l'Evocation, le trio bouffe, etc.

**poupelin** n. m. Petit poupon ; enfant à la mamelle. Gâteau cuit au four, et trempé tout chaud dans du beurre fondu.

**poupelinier** [*ni-é*] n. m. Sorte de tourtière, dans laquelle on fait cuire les poupelins.

**poupin, e** adj. Frais, coloré : *figure poupine.* Substantiv. : *faire le poupin,* le gentil.

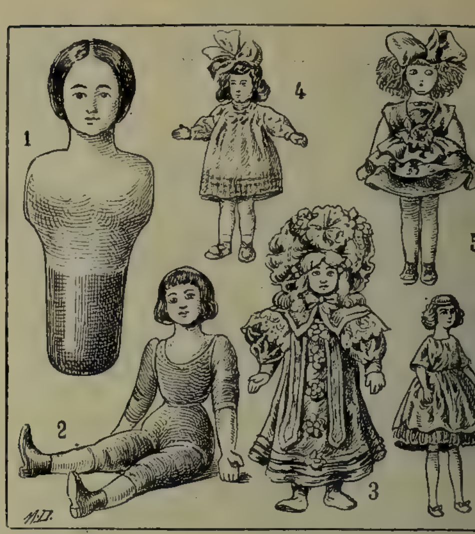

Poupées : 1. En carton ; 2. En étoffe, bourrée de son ; 3. Ar
culée, dite « bébé Jumeau » ; 4, 5. Modernes ; 6. En chiffo

**poupiner** [*né*] v. a. Parer d'une manière e
fantine.

**poupoir** n. m. Dans les verreries, plaque de fe
posée à terre, à côté du billot qui porte le marbi

**poupon, onne** [*o-ne*] n. Bébé : *une nourri
et son poupon.* Jeune garçon, jeune fille à visa
potelé.

**pouponner** [*po-né*] v. n. *Fam.* Etre, deven
enceinte.

**pouponnière** [*po-ni*] n. f. (de *poupon*). Da
une crèche, salle des tout petits enfants. Crèc
spécialement organisée pour garder les enfants
demeure et où ils sont souvent élevés à l'allait
ment naturel (sein). Plate-forme à galerie, destin
à faciliter les premiers pas des tout jeunes enfant

**poupoule** n. f. *Fam.* Terme d'amitié, en pa
lant à une femme, à un enfant.

**Pouqueville** (François-Charles-Hugues-La
rent), historien et voyageur français, né au Merl
rault (Orne), m. à Paris (1770-1838) ; auteur d'u
*Voyage en Grèce* et d'une *Histoire de la régénératio
de la Grèce.*

**pour** prép. (lat. *pro*). Au profit de : *quêter pou
les pauvres.* A la place de : *partir pour un autr*
A destination de : *partir pour Paris.* Destiné à : *n
désirez pas ce qui n'est pas pour vous.* Au lieu de
*prendre un oison pour un cygne.* En consideratio
de : *pour l'amour du grec.* En faveur de : *ayez to
jours le droit pour vous.* Afin de : *lisez pour vou
instruire.* Envers : *rien n'égale la tendresse d'un
mère pour ses enfants.* Eu égard à : *enfant gran
pour son âge.* Comme : *laissé pour mort.* Pendan
une durée de : *avoir des vivres pour un an.* A l
date de : *ce sera pour demain.* De nature à : *un ca
deau n'est pas pour déplaire. Fam.* Sur le point de
*être pour partir.* A raison de : *écolier puni pour s
paresse.* Moyennant : *pour vingt francs.* Contre
*remède pour la fièvre.* Quant à : *pour moi, je n'e
ferai rien.* Bien que : *pour être riche, on n'en es
pas plus heureux.* Loc. adv. : *Pour lors,* alors. Loc
conj. : *Pour peu,* afin que. *Pour peu que,* si peu que
*Pour ce que,* locution conjonctive ancienne, équi
valant à *parce que.* N. m. : *soutenir le pour et l
contre.*

**Pourânas,** titre collectif donné, dans l'Inde,
une série d'ouvrages divers, mais composés d'aprè
le même plan, destinés à servir à l'instruction reli
gieuse de tous ceux qui sont exclus par la loi brah
manique du droit de lire et d'étudier les *Védas
Brahmanas, Oupanichads,* etc.

**pourbairine** [*bè*] n. f. Poudre, composée en grande partie de sel de soude, qui sert au blanchissage du linge.

**pourboire** n. m. (de *pour,* et *boire*). Gratification en sus du salaire : *recevoir, donner un pourboire.*

**pourceau** [*sô*] n. m. (lat. *porcellus*). Porc, cochon. *Fig. Pourceau d'Epicure,* homme plongé dans les plaisirs des sens. (V. Epicure, et MARGARITAS.)

**Pourceaugnac** (*Monsieur de*), comédie-ballet de Molière, en trois actes et en prose (1669). *Pourceaugnac* n'est qu'une farce, mais une farce où il y a des scènes du meilleur comique, destinée à faire rire des travers d'un provincial qui vient à Paris pour y épouser une jolie fille et qui est bafoué, tourmenté, excédé par des valets malins, qu'un rival préféré a mis dans ses intérêts. Rien de plus réjouissant que la scène où M. de Pourceaugnac, assis entre deux médecins, qu'il croit être deux domestiques attachés à son service particulier, écoute, sans y pouvoir rien comprendre, leurs longs raisonnements pathologiques sur la folie, dont ils le prétendent atteint ; ou que la poursuite du malheureux par une bande de matassins armés de seringues. Pourceaugnac n'échappe aux apothicaires que pour tomber au milieu d'une nuée de marmots que lui lâchent deux femmes. L'infortuné se déguise alors en femme, est

par un exempt qui veut le mettre en prison, et
se tire enfin d'affaire que moyennant force pis-
s. Il rentre à Limoges, dégoûté de Paris et du
iage.

**our-cent** n. m. Taux de l'intérêt, de la com-
sion, etc., calculé sur un capital de cent francs :
*est le pour-cent qu'on vous offre ?*

**ourcentage** [*san*] n. m. Etablissement, chif-
du pour-cent.

**ourchas** [*châ*] n. m. (subst. verb. de *pour-*
*ser*). Poursuite. Recherche.

**ourchasse** [*cha-se*] n. f. Action de pour-
sser.

**ourchasser** [*cha-sé*] v. a. (de *pour*, et *chas-*
Poursuivre avec ardeur : *Colbert pourchassa*
*raitants*. Rechercher avec ardeur : *pourchasser*
*débiteur*.

**ourchasseur** [*cha-seur*] n. m. Celui qui
rchasse : *les pourchasseurs de dots*.

**our-compte** ou **pourcompte** [*kon-te*]
. invar. Acte par lequel on reçoit une marchan-
dite de mauvaise qualité, en prévenant qu'on la
dra pour le compte de l'expéditeur.

**ourfendeur** [*fan*] n. m. Qui pourfend. Se dit
vent, par ironie, pour Fanfaron.

**ourfendre** [*fan-dre*] v. a. Fendre en deux
coup de sabre, etc.

**ourga** [*gha*] n. f. Nom des violentes et longues
pêtes de neige particulières aux régions sibé-
nes.

**ourget** [*jè*] ou **pourjet** [*jè*] n. m. *Apic.*
te de mortier composé de cendres, de bouse de
ne et de chaux, dont on se sert pour enduire
térieur des ruches en osier, ou pour fermer les
es des ruches en bois.

**ourim** [*rim*] n. m. (mot d'orig. pers., signif.
*sorts*). Fête que les Juifs célèbrent depuis le
siècle av. J.-C., en souvenir de la délivrance
veilleuse de leur nation, opérée par l'intervention
sther.

**ourlèchement** [*man*] n. m. Action de pour-
her. (Peu us.)

**ourlécher** [*ché*] v. a. (de *pour*, et *lécher*. —
conj. comme *accélérer*.) *Fam.* Lécher autour :
*rlécher une tartine*. **Se pourlécher** v. pr. Passer
angue sur ses
es.

**ourparler**
n. m. Confé-
ce à propos
ne affaire : *en-*
*er des pour-*
*lers*. (S'emploie
tout au plur.)

**ourpar-**
**ur** n. m. Celui
est chargé
ne négociation,
n pourparler.

**ourpenser**
*n-sé*] v. a. Mé-
er longuement.
.)

**ourpier**
*é*] n. m. (lat.
*lipes*). Genre
portulacacées,
feuilles char-
s, alimentai-
: *le pourpier*
*rnit une salade*
*mée*.

— Encycl. Les
rpiers (*portu-*
*a*) sont des her-
charnues, dont
connait une
nzaine d'espè-
des régions chaudes et tempérées. Le *pour-*
*r commun*, à fleurs jaunes, est consommé comme
ade ; le *pourpier à grandes fleurs rouges* est cul-
é en serre humide.

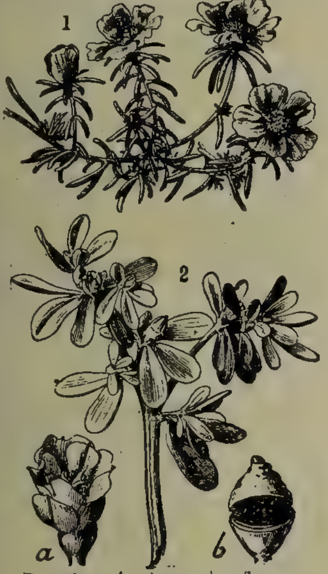

Pourpier : 1. A grandes fleurs ; 2. Commun (*a*, fleur ; *b*, fruit).

**pourpière** n. f. *Bot.* Nom vulgaire d'une es-
ce de *péplide*.

**pourpoint** [*poin*] n. m. (du vx fr. *pourpoindre*,
uer). Vêtement d'homme, du XIIIe au XVIIe siècle,
couvrait le corps du
à la ceinture. *Fam.*
*ule du pourpoint*,
ps humain.

**pourpointerie**
n. f. Métier de pour-
ntier.

**pourpointier** [*ti-*
**ère** n. Tailleur, tail-
se qui faisait les vête-
nts courts, les pour-
ints.

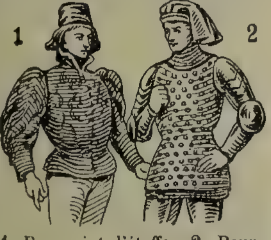

1. Pourpoint d'étoffe ; 2. Pourpoint armé.

**pourpre** n. f. (lat.
*rpura* ; gr. *porphura*).
uleur rouge, que les anciens extrayaient d'un co-
illage : *la pourpre de Tyr était la plus estimée.*
offe teinte en pourpre : *manteau de pourpre. Poét.*
uge. Rougeur. Sang. *Fig.* Dignité sou-
raine, dont la pourpre était la marque :
*êtir la pourpre. La pourpre romaine*,
dignité de cardinal. N. m. Rouge foncé,
ant sur le violet. Rougeur : *sentir le*
*urpre vous monter au visage. Blas.*
n des émaux du blason, de couleur
uge foncé tirant sur le violet : *le pour-*
*e est d'un emploi restreint.* (V. la plan-
e BLASON.) *Pourpre de Cassius* ou *pour-*
*e minéral*, preicpité résultant de la
duction d'un sel d'or par un mélange
s chlorures stanneux et stannique ; *le pourpre de*
*ssius sert à décorer la porcelaine et à colorer le*
*rre en rouge rubis.* Maladie dangereuse, qui se
anifeste par de petites taches rouges sur la peau :
*oir le pourpre.* (V. PURPURA.) Genre de mollus-
es gastéropodes. Adjectiv. Rouge foncé : *il devint*
*urpre de colère.*

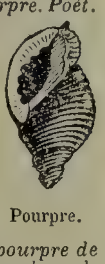
Pourpre.

**pourpré, e** adj. De couleur de pourpre : *robe*
*urprée. Fièvre pourprée*, syn. de URTICAIRE.

**pourpreux, euse** adj. Syn. de POURPRÉ, E.

**pourprin, e** adj. Syn. ancien de PURPURIN, E. N. m. Couleur pourpre de certaines fleurs.

**pourpris** [*pri*] n. m. (de *pour*, et *prendre*). Enceinte. Demeure. (Vx.) *Le céleste, les célestes pourpris*, les cieux.

**pourprure** n. f. Teinture de pourpre.

**pourquoi** [*koi*] conj. et adv. Pour quelle raison : *on se fâche sans savoir pourquoi*. Interrogativ. : *pourquoi parlez-vous ?* Autref., Pour lequel, laquelle : *une des raisons pourquoi l'on part.* (Vx.) *C'est pourquoi*, c'est pour ce motif que. N. m. invar. Cause, raison : *il n'est pas facile de répondre à tous les pourquoi.*

**Pourrain,** comm. de l'Yonne, arr. et à 14 kil. d'Auxerre ; 1.230 h.

**pourri** [*pou-ri*], **e** adj. Gâté, corrompu : *fruit pourri ; viande pourrie. Temps pourri*, temps humide et malsain. *Fig.* Infecté de vices : *société pourrie. Planche pourrie*, personne sur laquelle on ne peut compter. N. m. : *cela sent le pourri.*

**pourridié** [*pour-ri*] n. m. Maladie cryptogamique des racines des végétaux.

— Encycl. Cette maladie est causée par divers champignons microscopiques, dont le plus redoutable, le dématophore (*dematophora necatrix*), atteint surtout les arbres fruitiers et la vigne, anéantissant la plante dans l'espace de deux ou trois ans. Il faut, pour éviter le pourridié (qui a causé aussi de sérieux dégâts sur les pêchers, les oliviers, poiriers, etc.), s'abstenir de planter en terrain humide, sulfurer quand on a décelé la présence des champignons et, lorsque la chose est possible, arracher, pour les brûler, les pieds malades.

**pourrir** [*pou-rir*] v. n. (du lat. *putrescere*, se gâter). Entrer en putréfaction : *les racines des arbres pourrissent dans les sols trop humides. Fig.* Se corrompre, croupir : *pourrir dans le vice.* Rester longtemps : *pourrir en prison.* V. a. Corrompre : *l'eau pourrit le bois ; l'oisiveté pourrit les hommes.*

**pourrissable** [*pou-ri-sa-ble*] adj. Qui peut pourrir.

**pourrissage** [*pou-ri-sa-je*] n. m. Opération qui consiste à laisser macérer des chiffons dans l'eau, pour en faire du papier. Conservation des pâtes céramiques dans une humidité favorable à leur homogénéité.

**pourrissant** [*pou-ri-san*], **e** adj. Qui produit la pourriture.

**pourrissoir** [*pou-ri-soir*] n. m. Lieu où l'on met pourrir les chiffons à papier.

**pourriture** [*pou-ri*] n. f. Etat d'un corps en décomposition : *bois qui tombe en pourriture.* Ce qui est pourri : *ôter la pourriture d'un fruit. Pourriture d'hôpital*, sorte de gangrène, qui était jadis commune dans les hôpitaux de blessés. Maladie cryptogamique, commune à divers végétaux. *Fig.* Corruption : *la pourriture byzantine.*

— Encycl. *Bot.* La pourriture des végétaux est due à des polypores, hydnes, tramètes, pézizes, botrytis, penicillium, etc., et donne à la partie attaquée une couleur variable, d'où les noms de *pourriture rouge, noire, blanche, grise.* Les champignons se développent le plus souvent sur les parties vives du végétal mises à nu, d'où la nécessité d'enduire d'un mastic protecteur les plaies accidentelles ou naturelles des arbres.

La pourriture des raisins est l'œuvre d'une moisissure (*botrytis cinerea*), dont la chaleur humide favorise le développement ; elle communique au vin le goût dit « de moisi ». Cependant, cette pourriture grise est qualifiée de *pourriture noble* dans les vignobles de Sauternes, de Saumur, etc., car le raisin blanc demeure longtemps sur la souche, et le champignon hâte la concentration du moût ; mais, dans tout autre cas et surtout sur les raisins rouges, insuffisamment mûrs, les effets du botrytis cendré sont désastreux.

— *Méd. Pourriture d'hôpital.* On nomme ainsi une maladie contagieuse, qui s'observait surtout chez les blessés placés dans de mauvaises conditions hygiéniques et qui était caractérisée par la formation d'exsudats au-dessous desquels les tissus se gangrenaient. La terminaison habituelle était la mort : on nommait aussi cette maladie *diphtérie des plaies, typhus traumatique, ulcère putride, gangrène d'hôpital.* Grâce à l'antisepsie, cette maladie a complètement disparu des hôpitaux.

**poursuite** n. f. (de *poursuivre*). Action de courir après : *s'élancer à la poursuite d'un lièvre. Fig.* Soins pour obtenir quelque chose : *s'obstiner à la poursuite d'un emploi.* Démarche d'un homme qui cherche à obtenir l'amour d'une femme : *être excédée des poursuites de quelqu'un.* Procédure mise en œuvre pour se faire rendre justice : *entamer des poursuites contre un débiteur.*

**poursuivable** adj. Que l'on peut poursuivre, qui peut être poursuivi.

**poursuivant** [*van*], **e** n. Qui brigue pour obtenir une charge, une fonction : *il y a cent poursuivants pour un emploi.* Celui qui recherche la main, les faveurs d'une femme. N. et adj. *Dr.* Qui exerce des poursuites : *la partie poursuivante.*

**poursuiveur** n. m. Celui qui poursuit. (Peu us.)

**poursuivre** v. a. (Se conj. comme *suivre.*) Courir après pour atteindre : *poursuivre l'ennemi. Fig.* Chercher à obtenir ; briguer : *poursuivre un emploi.* Continuer ce que l'on a commencé : *poursuivre un récit, une entreprise.* Agir en justice contre quelqu'un : *poursuivre un débiteur.* Tourmenter : *le remords poursuit le coupable. Poursuivre une femme*, la presser de céder à l'amour qu'on a pour elle.

**pourtant** [*tan*] adv. Cependant, néanmoins.

**pourtour** n. m. (de *pour*, et *tour*). Tour, circuit : *le pourtour d'un palais, d'une place.* Partie d'une salle de spectacle disposée circulairement autour du parterre, au-dessous des galeries.

**pourtourner** [*né*] v. a. Etre disposé dans le pourtour de : *palais que pourtourne un ran de colonnes.*

**pourtraire** [*trè-re*] v. a. Faire le portrait de. (Vx.)

**Pouru-Saint-Rémy**, comm. des Ardennes, arr. et à 12 kil. de Sedan ; 1.470 h. Ch. de f. E. Métallurgie.

**Pourville,** bourg de la Seine-Inférieure, arr. et à 6 kil. de Dieppe (comm. d'*Hautot-sur-Mer*). Petite plage fréquentée en été.

**pourvoi** n. m. (subst. verb. de *pourvoir*). Action par laquelle on attaque devant une juridiction supérieure la décision d'un tribunal inférieur : *la Cour de cassation juge les pourvois pour vice de forme. Pourvoi en grâce*, demande adressée au chef de l'Etat pour remise ou commutation de peine.

— Encycl. *Dr. Pourvois devant la Cour de cassation.* V. Cour *de cassation.*

— *Pourvoi en conseil d'Etat.* La procédure du pourvoi en conseil d'Etat s'ouvre par la présentation d'une requête dans les deux mois de la décision attaquée. Le pourvoi peut être formé sans l'intervention d'un avocat au conseil, s'il attaque un acte de l'autorité administrative pour incompétence ou excès de pouvoir, ou encore les décisions relatives aux liquidations de pensions.

**pourvoir** v. n. (du lat. *providere*, surveiller. — *Je pourvois, nous pourvoyons. Je pourvoyais, nous pourvoyions. Je pourvus, nous pourvûmes. Je pourvoirai, nous pourvoirons. Je pourvoirais, nous pourvoirions. Pourvois, pourvoyons, pourvoyez. Que je pourvoie, que nous pourvoyions. Que je pourvusse, que nous pourvussions. Pourvoyant. Pourvu, e.*) Parer, donner ordre, fournir ce qui est nécessaire : *votre père pourvoit à vos besoins.* Nommer un titulaire à : *pourvoir à un emploi.* V. a. Investir : *pourvoir quelqu'un d'une charge.* Munir, garnir : *pourvoir une place de vivres.* Etablir par mariage ou par emploi : *bien pourvoir ses enfants. Fig.* Orner : *la nature a pourvu le colibri de brillantes couleurs.* **Se pourvoir** v. pr. Se munir : *se pourvoir d'argent.* Recourir à un tribunal supérieur : *se pourvoir en cassation.*

**pourvoirie** [*ri*] n. f. Lieu où se gardent les provisions que les pourvoyeurs doivent fournir. (Peu us.)

**pourvoyant** [*voi-i-an*], **e** adj. et n. Qui pourvoit : *la divinité prévoyante et pourvoyante.*

**pourvoyeur, euse** [*voi-i-eur, eu-ze*] n. Qui fournit. Qui est chargé de fournir à une maison toutes les provisions dont elle a besoin. Canonnier qui apporte les munitions au pointeur. Nom des maîtres d'hôtel chargés sur les transports de l'Etat de la table des passagers.

**Pourvoyeuse** (*la*), tableau de Chardin (1739). Une jeune femme porte des provisions et s'appuie contre un buffet ; au loin, on aperçoit une jeune fille. Scène pleine de grâce et finement observée. (V. p. 661.)

**pourvu que** loc. conj. A condition que.

**pousal** [*zal*] n. m. *Pêch.* Filet entrant dans la constitution du boulier.

**pousarague** [*za-ra-ghe*] n. f. Sorte de noria, formée de cordes munies d'outres de distance en distance, et qui sert en Egypte pour puiser l'eau dans le Nil.

**pouse** [*pou-ze*] n. f. Boisson hindoue, faite avec des limons et du sucre.

**pouset** [*pou-zè*] n. m. Teinture rouge, faite avec de la cochenille.

**poussah** ou **poussa** [*pou-sa*] n. m. (chin. *pou-sa*). Magot de carton, de bois ou de caoutchouc, porté par une boule lestée de telle sorte que le jouet revient toujours à la position verticale. (V. RAMPONEAU.) *Fig.* Gros homme mal bâti.

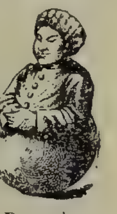
Poussah.

**Poussan,** comm. de l'Hérault, arr. et à 22 kil. de Montpellier ; 2.230 h. Ch. de f. de l'Hérault. Vins, liqueurs.

**poussard** [*pou-sar*] n. m. Pièce de bois, qui contre-bute une charpente ou une maçonnerie.

**pousse** [*pou-se*] n. f. (de *pousser*). Développement des graines et bourgeons des végétaux. Se dit des jeunes branches : *les chèvres broutent les jeunes pousses. Première pousse*, celle qui vient au printemps. *Seconde pousse*, celle qui vient en été. Développement de tout ce qui s'accroît : *la pousse des dents.* Maladie des chevaux, sorte d'emphysème pulmonaire, et qui est caractérisée par l'essoufflement rapide. Maladie des vins, qui les rend troubles.

— Encycl. *Œnol.* La pousse est une altération des vins, due à des ferments qui transforment le liquide et le rendent trouble, fade, en même temps qu'ils lui communiquent une coloration brune ou bleuâtre et qu'un dégagement de gaz carbonique se produit, qui le pousse en dehors du tonneau. On prévient la pousse par la pasteurisation.

**pousse** [*pou-se*] n. f. Denrées réduites en poussière ; poussière mêlée à certaines denrées.

**pousse-balle** n. m. invar. Baguette autrefois employée pour bourrer la charge de poudre et la balle dans le canon d'un fusil.

**pousse-café** n. m. invar. *Pop.* Petit verre d'alcool après le café.

**pousse-cailloux** n. m. invar. *Fam.* Fantassin.

**pousse-cambrure** n. m. invar. Outil avec lequel le cordonnier cambre le cuir.

**poussée** [*pou-sé*] n. f. Action de pousser. Son résultat : *enfoncer une porte d'une seule poussée.* Effort exercé contre un obstacle par des corps qu'il maintien en équilibre. Effort horizontal qu'exercent les voûtes contre leurs pieds-droits, et qui tend à renverser ceux-ci. *Méd.* Manifestation subite d'un mal nouveau ou latent : *une poussée de fièvre. Fig.* Elan, verve momentanée : *une poussée de génie.*

**pousse-fiche** ou **pousse-fiches** n. m. Mandrin cylindrique, dont on se sert pour faire ressortir les fiches ou chevilles des châssis de bois.

**pousse-goupille** ou **pousse-goupilles** n. m. Instrument dont on se servait pour pousser les goupilles de la platine du fusil à piston.

**poussement** [*pou-se-man*] n. m. Action de pousser. (Peu us.)

**pousse-navette** n. m. invar. Appareil employé dans la fabrication du tulle.

**pousse-pied** n. m. invar. Petit bateau assez léger pour qu'on puisse le faire glisser sur la vase en le poussant du pied.

**pousse-pieds** n. m. invar. *Moll.* Autre nom des *anatifes.*

**pousse-pointe** ou **pousse-pointes** n. m. Syn. de CHASSE-POINTE.

**pousse-pousse** n m. invar. En Extrême-Orient, voiture légère, poussée ou traînée par un coureur. En France, petite voiture-réclame, petite voiture d'enfant, petite voiture pour livraisons.

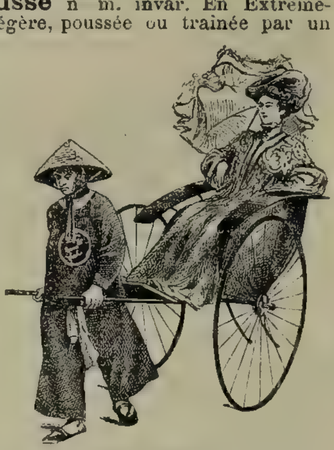
Pousse-pousse.

**pousser** [*pou-sé*] v. a. (lat. *pulsare*). Déplacer, tendre à déplacer par un effort : *pousser une voiture ; le vent pousse les navires.* Subir une légère pression: *pousser quelqu'un du coude.* Avancer, étendre : *Alexandre poussa ses conquêtes jusque dans les Indes.* Porter : *pousser une botte, un coup d'épée.* Attaquer, presser : *pousser son adversaire.* Produire, développer : *la vigne pousse beaucoup de bois. Fig.* Stimuler, attiser, faire avancer : *pousser son cheval, le feu, un écolier.* Favoriser le succès de : *pousser un ami.* Exécuter dans le sens de la longueur : *pousser des filets, des nervures.* Travailler avec soin, accentuer : *pousser un dessin. Techn. Pousser des moulures*, les faire avec une sorte de rabot. Prolonger, étendre : *pousser la raillerie trop loin.* Faire agir : *l'intérêt pousse l'homme. Pousser à bout*, mettre en colère. Exhaler, faire entendre : *pousser des soupirs, des cris. Pousser au noir*, exagérer en mal. *Pousser sa pointe*, continuer ce qu'on a entrepris ; ne pas se désister, ne pas lâcher pied. V. n. Exercer une poussée contre un obstacle. Croître, prendre des développements : *ses cheveux poussent. Pousser droit à son adversaire*, s'avancer résolument. *Pousser à la roue*, aider. *Pousser au noir*, se dit en parlant des ombres d'un tableau, de l'action du temps qui les noircit ; et *fig.*, présenter ou considérer les choses dans un sens pessimiste ; exagérer en mal. *Pousser jusqu'à un lieu*, y aller. **Se pousser** v. pr. Etre continué. Avancer, faire son chemin : *se pousser dans le monde.*

**pousserie** [*pou-se-rî*] n. f. Action de pousser. (Peu us.)

**pousset** [*pou-sè*] n. m. Sel gris de basse qualité rempli d'ordures.

**poussette** [*pou-sè-te*] n. f. *Jeu.* V. POUCETTE.

**pousseur, euse** [*pou-seur, eu-ze*] n. Personne qui pousse, qui a l'habitude de pousser. (Peu us.)

**poussier** [*pou-si-é*] n. m. (m. étym. que *poussière*). Poussière de charbon. Débris pulvérulents quelconques : *poussier de houille, de foin. Pop.* Mauvais lit.

**poussière** [*pou-si*] n. f. (anc. fr. *pous ;* du lat. *pulvis*, poussière) Terre réduite en poudre très fine : *tourbillon de poussière.* Matière divisée en particules très minces : *poussière d'eau. Poétiq.* Néant, état misérable : *tirer quelqu'un de la poussière. Réduire en poussière*, détruire complètement. *Mordre la poussière*, être tué dans un combat. *Bot. Poussière fécondante*, pollen. *Coup de poussière*, explosion provoquée dans les galeries de mines par l'inflammation subite d'air mélangé de fines particules de charbon.

— ENCYCL. *Captation des poussières.* De nombreuses industries dégagent des poussières nocives et nuisibles pour l'entourage ; on peut faire passer ces poussières dans des chambres traversées par des conducteurs électrisés à haut potentiel ; par attraction, les poussières s'agglomèrent et se déposent rapidement.

**poussiéreux, euse** [*pou-si-é-reû, eu-ze*] adj. Qui ressemble à la poussière : *teint poussiéreux.* Rempli, couvert de poussière : *route poussiéreuse.*

**poussif** [*pou sif*], **ive** n. et adj. Se dit d'un cheval malade de la pousse. Qui a peine à respirer : *une petite vieille poussive. Fig.* Qui a peu de souffle, d'inspiration : *un génie poussif.*

**poussin** [*pou-sin*] n. m. (lat. *pullicenus*, dimin. de *pullus*, poulet). Petit poulet nouvellement éclos : *une poule et ses poussins. Fig.* Jeune enfant. *Vouloir la poule et ses poussins*, être très avide.

— ENCYCL. V. POULET.

**Poussin** (Nicolas), un des plus illustres peintres français, né près des Andelys, m. à Rome (1594-1665) ; auteur d'un grand nombre de chefs-d'œuvre, parmi lesquels on distingue : *Diogène jetant son écuelle, les Bergers d'Arcadie, Moïse sauvé des eaux, la Fuite en Egypte, les Obsèques et les Cendres de Phocion, le Déluge*, etc. Un long séjour en Italie (1624-1640) contribua à épurer son goût. Poussin recherche moins les charmes du coloris que la correction du dessin et la belle ordonnance de la composition. Il choisit dans la réalité, qu'il ennoblit ; il agrandit le paysage par l'histoire et crée non seulement le paysage historique, mais, d'une façon générale, « le paysage ». Il est le maître de la peinture classique en France.

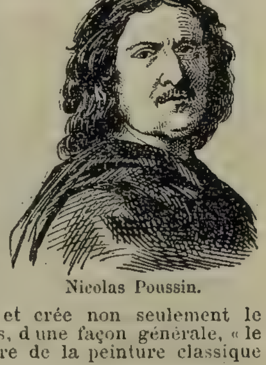
Nicolas Poussin.

**poussinée** [*pou-si-né*] n. f. Troupe de poussins.

**poussinesque** [*pou-si-nès-ke*] adj. Qui tient à la manière de Poussin.

**poussinière** [*pou-si*] n. f. Cage à poussins. Etuve à sécher les poussins au sortir de la couveuse. *Astr.* (avec une majuscule), nom populaire de la constellation des *Pléiades.*

**poussoir** [*pou-soir*] n. m. Bouton que l'on pousse pour faire fonctionner une sonnerie, mettre en mouvement un mécanisme, etc.

**pout-de-soie** n. m. *Comm.* V. POU-DE-SOIE.

**poutrage** n. m. Assemblage de poutres.

**poutraison** [*trè-zon*] n. f. Assemblage de poutres.

**poutre** n. f. (lat. pop. *pullitra ;* de *pullus*, petit d'un an mal). Grosse pièce de bois équarrie, ou grosse barre de fer en forme de double T, dont on se sert dans un grand nombre de constructions. (V. PAILLE.)

**poutrelle** [*trè-le*] n. f. Petite poutre.

**Poutroye** [*troi*] **(La)**, ch.-l. de c. (Haut-Rhin), arr. de Ribeauvillé ; 2.100 h. Filature. — Le cant. a 5 comm., et 2.095 h.

**pouture** n. f. Engraissement des bestiaux à l'étable, presque exclusivement avec des farineux.

**Pouvillon** (Emile), littérateur français, né à Montauban, m. par accident aux environs de Chambéry (1840-1906). Ecrivain délicat et sincère, il s'est attaché à peindre les mœurs champêtres de son pays natal. Citons de lui : *Césette, Jean-de-Jeanne, les Antibel*, etc.

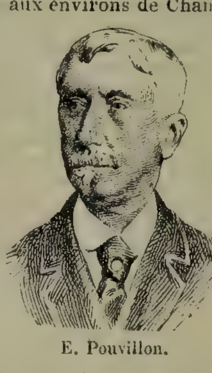
E. Pouvillon.

**pouvoir** v. a. (du lat. pop. *potere*, class. *posse.* — *Je peux* ou *je puis, nous pouvons. Je pouvais, nous pouvions. Je pus, nous pûmes. Je pourrai, nous pourrons. Je pourrais, nous pourrions.* [Impér. inus.] *Que je puisse, que nous puissions. Que je pusse, que nous pussions. Pouvant. Pu.*) Avoir la faculté, le moyen, l'autorité, être en état de : *le travail peut mener à tout.* Avoir l'autorisation, la liberté de : *lycéen qui peut sortir tous les dimanches. N'en pouvoir plus*, être accablé de fatigue, de chaleur, etc. *On ne peut plus*, au plus haut degré possible : *être on ne peut plus aimable. Je n'en puis mais*, je n'en suis pas la cause, je n'y puis rien de plus. Le subjonctif marque un vœu : *puissiez-vous réussir !* V. impers. Etre possible : *il peut arriver que.* **Se pouvoir** v. pr. Etre possible : *il se peut que...* PROV. : **Qui peut le plus peut le moins**, celui qui est capable de faire une chose difficile, coûteuse, etc., l'est, à plus forte raison, de faire une chose plus facile, moins coûteuse, etc.

**pouvoir** n. m. (du précéd.). Autorité, puissance : *parvenir au pouvoir.* Faculté de faire : *cela passe mon pouvoir.* Crédit, influence : *avoir du pouvoir auprès du ministre.* Mandat, procuration : *donner un pouvoir par-devant notaire.* (V. MANDAT.) Personnes investies de l'autorité : *encenser le pouvoir. Pouvoir législatif*, sous un gouvernement constitutionnel, une ou plusieurs assemblées chargées de faire les lois. *Pouvoir constitutionnel*, celui qui détermine la forme de l'Etat et de la confection des lois. *Séparation des pouvoirs*, principe posé par Montesquieu et en vertu duquel les divers pouvoirs publics ne doivent pas empiéter les uns sur les autres, dans l'intérêt des gouvernés. *Pouvoir exécutif*, chargé de faire exécuter les lois. *Pouvoir judiciaire*, chargé de rendre la justice. *Pouvoir temporel*, gouvernement civil d'un Etat. *Pouvoir spirituel*, qui n'appartient qu'à l'Eglise. *Pouvoir discrétionnaire*, faculté laissée au président d'une cour d'assises d'agir en certains cas selon sa volonté particulière. *Fig.* Influence : *le pouvoir de la vertu, de l'éloquence.* Capacité des corps de produire certains effets : *le pouvoir absorbant des terres est variable.* Phys. *Pouvoir rotatoire*, faculté que possèdent diverses substances (sucres, acides organiques, etc.) de faire dévier d'un certain angle le plan de polarisation d'un rayon de lumière polarisée qui les traverse. Pl. Faculté, droit d'exercer certaines fonctions : *les pouvoirs d'un prêtre, d'un ambassadeur. Excès de pouvoir*, acte d'une autorité ou d'une juridiction qui excède sa compétence ou la limite de ses attributions et qui est susceptible d'être annulé par le conseil d'Etat ou la Cour de cassation.

**Pouxeux,** comm. des Vosges, arr. et à 13 kil. de Remiremont ; 1.710 h. Ch. de f. E. Importante station électrique. Carrière de galets.

**Pouyastruc** [*struk*], ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 10 kil. de Tarbes ; 500 h. — Le cant. a 27 comm., et 4.710 h.

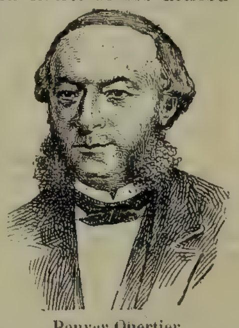
Pouyer-Quertier.

**Pouyer-Quertier** [*pou-iè-kèr-ti-é*] (Auguste), homme politique et manufacturier français, né à Estouteville (Seine-Inférieure), m. à Rouen (1820-1891). Il fut un des négociateurs du traité de Francfort et le ministre des finances du gouvernement de Thiers. C'était un bon orateur d'affaires et un politique avisé.

**Pouzauges** [*zô-je*], ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 40 kil. de Fontenay-le-Comte ; 3.290 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 13 comm., et 19.860 h.

**Pouzin (Le),** comm. de l'Ardèche, arr. et à 14 kil. de Privas, sur le Rhône ; 1.990 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Pouzolles,** comm. de l'Hérault, arr. et à 18 kil. de Béziers ; 1.210 h.

**Pouzy-Mézangy,** comm. de l'Allier, arr. et à 29 kil. de Moulins ; 1.240 h.

**pouzzolane** [*pou-zo*] n. f. (ital. *pozzolana*). Terre volcanique rougeâtre, que l'on rencontre près de Pouzzoles, en Italie, et aussi en France, dans le Plateau central.

**pouzzolanique** [*pou-zo*] adj. Qui a rapport à la pouzzolane.

**Pouzzoles,** v. d'Italie (prov. de Naples) ; 23.000 h. Petit port actif, exportant les *pouzzolanes* des environs. Monuments antiques (Colisée, Sérapéum). Solfatare. Aux environs, les *Champs Phlégréens.*

**pouzzolite** [*pou-zo*] n. f. Variété de pouzzo lane.

**powellite** n. f. Molybdotungstate naturel d calcium.

**Poyet** [*poi-iè*] (Guillaume), chancelier de Franc sous François I^er^, né aux Granges (Maine-et-Loire m. à Paris (1474-1548) : juriste distingué, auteur de l célèbre Ordonnance de Villers-Cotterêts en 153 mais immoral et vénal.

**Poynter** (sir Edward John), peintre anglai né à Paris, m. à Londres (1836-1919) ; auteur d peintures décoratives à South Kensington, de mo saïques au palais du Parlement.

**Pozières**, comm. de la Somme, arr. et à 24 kil de Péronne, sur le plateau entre Ancre et Somme 271 hab. en 1914. Occupée par les Allemands d 1914, organisée par eux en une formidable fort resse défendue par plus de 200 mitrailleuses, Po zières constituait un pivot de la défense allemand dans cette partie de la Picardie. Enlevée par les An glais et les Australiens de l'armée Gough les 2 27 juillet 1916 au cours de la bataille de la Somme Pozières fut reprise par les Allemands au printem de 1918, puis reconquise par les Britanniques l 24 août suivant au début de la campagne offensiv de 1918. Complètement détruite.

**Poznan.** *Géogr.* V. POSEN.

**Pozzi** (Samuel-Jean), chirurgien français, né Bergerac (Dordogne), tué par un fou dans son cabi net à Paris (1846-1918) ; connu pour ses travaux de gynécologie.

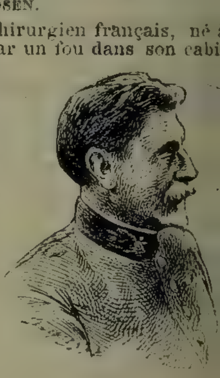
Pozzi.

**Pozzo di Borgo** (Charles-André), diplomate, né en Corse, m. à Paris (1764-1842). Il passa au service de la Russie, devint conseiller privé de l'empereur Alexandre et fut un ardent partisan de la déchéance de Napoléon I^er^. Ambassadeur à Paris sous la Restauration, il fut l'un des initiateurs de la politique d'alliance franco-russe.

**P. P. C.** abréviation des mots : *Pour prendre congé*, mise sur les cartes de visite qu'on laisse che les personnes à qui l'on rend visite avant de parti en voyage, de changer de résidence, etc., et qu'on ne rencontre pas chez elles.

**P. P. L.** Abréviation des mots : *Priez pour lui.*

**P. Q.** Abréviation des mots *premier quartier* (de la lune).

**Pr.** ou **préc.** Abréviation de *précédent.*

**prâcrit** n. m. V. PRÂKRIT.

**pradelle** [*dè-le*] n. f. Dans le Midi, prairie naturelle.

**Pradelles,** ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 30 kil. du Puy ; 1.950 h. Ch. de f. P.-L.-M. Chapellerie. — Le cant. a 12 comm., et 11.080 h.

**Prades,** ch.-l. d'arr. (Pyrénées-Orientales), sur la Têt ; ch. de f. M. ; à 44 kil. de Perpignan ; 4.150 h. (*Pradéens*). Vins, miel. — L'arrond. a 6 cant., 102 comm., et 43.570 h. Le cant. a 20 comm., et 13.290 h.

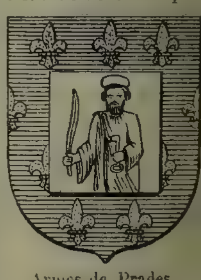
Armes de Prades.

**Prades** (Jean-Martin, abbé **de**), écrivain français, né à Castelsarrazin, m. à Glogau (1720-1782) ; ami des philosophes du XVIII^e^ siècle, célèbre par ses démêlés théologiques avec le pape et le Parlement. On lui doit une célèbre *Apologie.* Il finit par rétracter ses opinions hétérodoxes.

**Prades-d'Aubrac,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 24 kil. d'Espalion ; 1.540 h.

**Pradet (Le),** comm. du Var, arr. et à 8 kil. de Toulon ; 1.800 h. Ch. de f. S.

**pradier** [*di-é*] n. m. (lat. *pratarius*). Ouvrier chargé du soin d'une prairie communale.

**Pradier** [*di-è*] (James), sculpteur français, né à Genève, m. à Bougival (1794-1852), artiste très habile, gracieux et délicat. Il s'est surtout attaché à l'étude de la beauté féminine : deux *Muses* de la fontaine Molière, *Strasbourg* et *Lille* pour la place de la Concorde, à Paris, *Vénus, Psyché, Bacchante, les Trois Grâces*, etc.

**Pradilla** (don Francisco), peintre espagnol, né à Villanueva de Gallego (Saragosse) (1847-1921) ; auteur de portraits et de tableaux d'histoire (*Doña Juana La Loca, Reddition de Grenade en 1492*, etc.

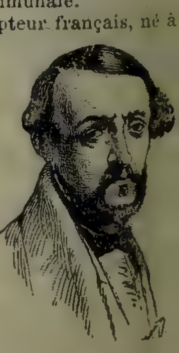
Pradier.

**Prado** ou *Musée national*, à Madrid, célèbre collection de peintures et de sculptures, surtout riche en œuvres de Vélasquez, Murillo, Ribera, du Gréco.

**Prado** (*le*), célèbre promenade de Marseille ; belle avenue de plus de 3 kilomètres de long, qui aboutit à la mer et vers l'extrémité de laquelle se trouve le château Borély.

**Pradon** (Nicolas), poète tragique français, né à Rouen, m. à Paris (1632-1698). Sa médiocre tragédie *Phèdre et Hippolyte* fut opposée par la duchesse de Bouillon et sa cabale à la *Phèdre*, qu'il imitait platement.

**Pradt** (l'abbé *Dominique*-Georges-Frédéric DE RIOM DE PROLHIAC DE FOURT **de**), aumônier de Napoléon I^er^, né à Allanches (Cantal), m. à Paris (1759-1837). Il prépara la restauration monarchique, mais dut, après 1815, renoncer à son archevêché de Malines.

**præmissis præmittendis,** mots lat. signif. : *Ce qui doit venir en tête y ayant été mis.* Formule de politesse (employée le plus souvent en abrégé : P. P.).

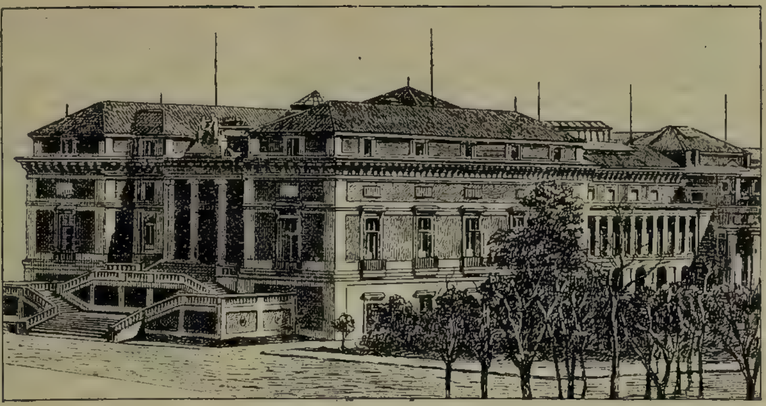

Musée du Prado, à Madrid.

ont les Allemands se ser-ent en tête des circulaires ommerciales.

**præmunire** [*ré*] (cor-upt. du m. lat. *præmonere*), vertir. *Hist. Statuts de ræmunire*, actes qui, en Angleterre, à partir du XIVe iècle, eurent pour objet de révenir les empiétements e la juridiction ecclésias-ique sur le pouvoir civil.

**Præneste,** v. de l'Ita-ie ancienne, dans le La-ium; auj. *Palestrino.*

**præsente cadavere,** nots lat. signif. : *Le cadavre tant présent.* Lorsqu'un ape meurt, le cardinal amerlingue doit donner ecture de ses dispositions estamentaires, s'il en xiste, *præsente cadavere.*

**Prætorius** (André-Guillaume), colonisateur ollandais, fondateur des anciennes républiques oers d'Orange et du Transvaal, né au Cap, m. au Transvaal (1799-1853). — Son fils, WILLIAM, président u Transvaal, lutta, avec Krüger et Joubert, contre 'Angleterre, qui avait (1881) annexé le Transvaal 1818-1901). — Son petit-fils, J.-L. PRÆTORIUS, se istingua dans la guerre anglo-boer de 1899-1902.

**Prættigau,** vallée de la Suisse (cant. des Gri-ons), arrosée par le Landquart, affluent du Rhin. .es habitants de cette vallée (environ 9.000) parlent a langue allemande et s'adonnent à l'élève du bé-ail, à la fabrication du beurre et des fromages.

**Praga,** anc. v. de Pologne, aujourd'hui fau-bourg de Varsovie. Prise d'assaut par Souvarov en 794; un épouvantable massacre suivit.

**Praga** (Marco), romancier et auteur dramatique talien, né à Milan en 1862 ; auteur de pièces hardies t violemment satiriques : *les Vierges, la Femme déale.*

**pragmatique** [*pragh-ma*] adj. (gr. *pragma-ikos* ; de *pragma, atos*, action, affaire). Qui tend à 'action ; pratique. *Pragmatique sanction*, règle-ment émanant à la fois d'une assemblée et d'un ouverain et, le plus souvent, relatif aux matières ecclésiastiques. N. f. : *la pragmatique de saint Louis.*

— ENCYCL. *Hist.* On a désigné sous le nom de *ragmatiques sanctions* l'ensemble de mesures rises par les rois de France pour limiter l'action piritueIle des papes sur notre Eglise nationale. On rétend qu'une *pragmatique* fut promulguée par aint Louis, mais l'authenticité de cet acte, dont on e trouve aucune mention avant la fin du XVe siècle, st très contestable. Il n'en est pas de même de la *ragmatique de Bourges*, conclue par Charles VII n 1438. Elle réalisa un certain nombre de réformes élibérées au concile de Bâle et consacra, sous ré-serve de la confirmation pontificale, le principe électif pour les prélatures, bénéfices et autres di-gnités ecclésiastiques ; elle porta interdiction des annates ; elle supprima les expectatives (promesses le *bénéfices* faites par le pape). Louis XI, qui vou-ait ménager le saint-siège, abrogea cette conven-ion en 1461. Enfin, en 1515, François Ier négocia avec le pape Léon X un concordat qui régit les rap-ports de l'Etat et de l'Eglise en France jusqu'à la Révolution.

— *Pragmatique sanction de Marie-Thérèse.* C'est l'acte officiel par lequel l'empereur Charles VI, à la veille de décéder sans enfant mâle, exclut de la succession d'Autriche les filles de Joseph Ier, son frère, afin de garantir intégralement la cou-ronne à Marie-Thérèse, sa fille (1713).

**pragmatiquement** [*pragh-ma-ti-ke-man*] adv. D'une manière pragmatique.

**pragmatisme** [*pragh-ma-tis-me*] n. m. (du gr. *pragma, atos*, action). Doctrine qui prend pour cri-tère de la vérité la valeur pratique et s'oppose à l'intellectualisme. (On dit aussi PRAGMATICISME.)

— ENCYCL. Représenté par les Américains Ch. S. Peirce, William James et J. Dewey, par l'Anglais F. C. S. Schiller, le pragmatisme est une tendance philosophique, plutôt qu'une doctrine déter-minée. Les systèmes des philosophes Bergson et Le Roy, du mathématicien H. Poincaré peuvent être, en un sens, rapprochés du pragmatisme. Selon W. James, « une idée est vraie parce qu'elle est utile ; elle est utile parce qu'elle est vraie : ces deux propositions expriment exactement la même chose ». Une proposition devient vraie quand elle est vérifiée par les événements. Nous créons la vérité ; nous créons même le réel, dans lequel nous découpons les choses selon nos besoins.

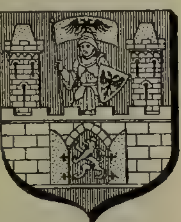

Armes de Prague.

**Prague** (en tchèque **Praha**), capit. de la Tché-coslovaquie, sur la Moldau ; 676.400 h. (*Praguois*). Fabriques de draps, machines, etc. Archevêché, uni-versité. Palais des rois, quartier du Hradschin et cathédrale de Saint-Vit dans le haut. Couvent de prémontrés. Eglise de Ste Marie du Tyn (XIVe et XVe s.). La défenestration de Prague (v. DÉFÉNESTRATION) fit éclater la guerre de Trente ans. En 1741, la ville fut prise dans une action où se distingua le colonel Chevert, mais, l'année suivante, les Français durent l'évacuer (c'est la célèbre *retraite de Prague*). En 1757, défaite du maréchal autrichien Braun par Frédéric II. En 1866, paix entre la Prusse et l'Autriche, par laquelle cette dernière puissance cédait le Slesvig et le Holstein et reconnaissait la formation d'une confédération des Etats de l'Allemagne du Nord.

**Praguerie,** révolte qui éclata en France en 1440 contre les réformes de Charles VII et qui est ainsi appelée par analogie avec le soulèvement des hussites à Prague. Elle était dirigée par quelques-uns des plus grands seigneurs du royaume ; le duc d'Alençon, La Trémoille et le Dauphin lui-même, futur Louis XI, en faisaient partie. Chares VII vainquit les rebelles, prit Alençon et Vichy, et les traita généreusement. Le Dauphin, notamment, obtint le gouvernement du Dauphiné.

**Prahecq,** ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. de Niort : 1.000 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 8 comm., et 5.790 h.

**prairial** [*prè*] n. m. (de *prairie*). Neuvième mois de l'année républicaine, en France (du 20 mai au 18 juin) : *journée du 1er prairial.*

**Prairial an III** (*journée du 1er*), émeute populaire des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau (Paris), dirigée contre la Convention et pour arrêter le mouvement de réaction qui se dessinait depuis le 9-Thermidor. La foule envahit l'Assemblée et massacra le député Féraud (20 mai 1795).

**prairie** [*prè-ri*] n. f. (dérivé de *pré*). Surface de terre enherbée, dont la totalité du produit est convertie en foin, ou bien seulement une partie, le surplus devant être consommé sur place par les bestiaux. *Chien des prairies*, nom vulgaire d'un petit rongeur de l'Amérique du Nord (*cyanomys*), de la taille d'une marmotte, et dont le cri ressemble à un jappement.

— ENCYCL. On distingue trois sortes de prairies :

1° *Prairies naturelles* ou *permanentes.* Elles sont d'une durée illimitée et se sont formées sans le secours de l'homme, qui n'a qu'à les entretenir. Il y croit des plantes très diverses et dont les propriétés sont fort différentes : les unes, et ce sont les plus nombreuses, appartiennent à la famille des graminées (paturins, bromes, agrostis, dactyle, fléole, fétuque, ray-grass, fromental, crételle, etc.) et des légumineuses (trèfles, sainfoin, luzerne, lotiers, lupulin, gesse, vesce, etc.) ; d'autres, à des familles diverses (achillée, millefeuilles, bugle, cardamine, carotte, plantain, pimprenelle, valériane, etc.) ; d'autres, encore, qui sont nuisibles aux pâturages (melampyre, rinanthe, euphraises, etc.), ou vénéneuses même (aconit, anémone, colchique, lobélie, etc.). C'est à la destruction de ces dernières, nuisibles ou inutiles, que doit s'employer l'agriculteur ; mais il entretient ses prairies naturelles par l'apport d'engrais (engrais chimiques, composts), l'irrigation et le drainage ;

2° *Prairies artificielles.* Elles ne se composent généralement que d'une seule espèce de plantes, de la famille des légumineuses (luzerne, trèfle, sainfoin, etc.), et durent peu de temps (un à trois ans) ;

3° *Prairies temporaires.* Intermédiaires entre les premières et les secondes, elles ont une durée de cinq ou dix années, au bout desquelles il faut les labourer, et procéder à de nouvelles fumures pour un autre ensemencement. Elles sont formées à la fois de graminées et de légumineuses.

Suivant leur altitude, les prairies sont dites élevées, moyennes ou basses : les premières donnent un foin peu abondant, mais fin, aromatique et riche en matières nutritives ; les dernières fournissent un foin abondant, mais peu délicat.

**Prairie** [*prè-ri*] (la), nom donné aux vastes steppes herbeux qui s'étendent dans le bassin supérieur du Mississipi et de ses affluents : c'est une région d'élevage, où tend de plus en plus à se développer la culture des céréales.

**Prairie** (*la*), roman d'aventures, un des meilleurs de F. Cooper, qui y dépeint, à l'époque où la Louisiane fut réunie aux Etats-Unis, la vie pastorale et à demi nomade des Américains établis dans la région (1828).

**praiss** [*prèss*] n. m. Dans les manufactures de tabacs, jus obtenu par pression des tabacs à chiquer et que l'on utilise comme insecticide.

**prâkrit** ou **prâcrit** n. m. Nom commun donné aux dialectes intermédiaires entre le sanscrit et les langues néo-hindoues : *le prâkrit est employé dans le théâtre hindou.*

**pralin** n. m. Terre détrempée et mêlée d'engrais, que l'on emploie à l'opération du pralinage.

**pralinage** n. m. *Confis.* Fabrication des pralines. *Agric.* Opération consistant à entourer les racines d'un arbre ou à enrober des graines dans le pralin, avant de les confier à la terre.

**praline** n. f. (du maréchal de *Plessis-Praslin* [1598-1675], dont un domestique inventa cette préparation). Amande rissolée dans du sucre.

**praliner** [*né*] v. a. Faire rissoler dans le sucre à la manière des pralines : *praliner le chocolat.* Opérer le pralinage.

**pralineur** n. et adj. m. Ouvrier confiseur, qui fait des pralines ou des bonbons pralinés.

**prame** n. f. (allem. *prahm*). Grand bateau à fond plat, pouvant porter une forte artillerie et qui servait autrefois pour la défense des côtes. (Vx.)

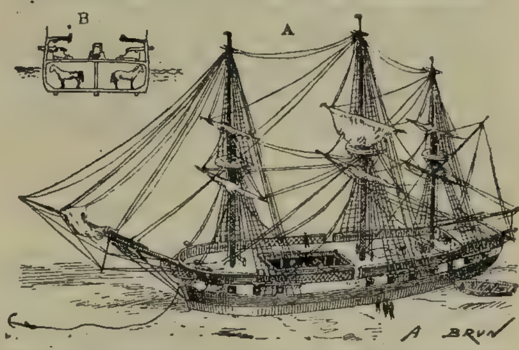

Prame : A, échoué à marée basse ; B, coupe transversale.

**prandial, e, aux** adj. (du lat. *prandium*, repas). Se dit de la diarrhée qui, chez certains sujets (dyspeptiques, hyperacides, biliaires, etc.), suit immédiatement le repas.

**Prangins,** village de Suisse (cant. de Vaud), sur le lac de Genève. Château bâti en 1723, acquis en 1815 par Joseph Bonaparte. — Dans le voisinage, villa du prince Jérôme Napoléon.

**prao** n. m. Bateau à balancier, des îles de la Sonde.

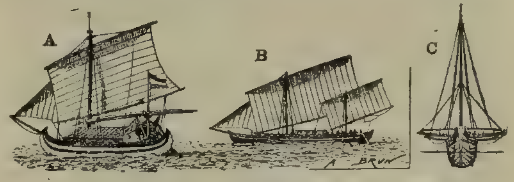

Praos : A, malais ; B, de Madagascar ; C, malais (vu par l'arrière).

**prase** [*pra-ze*] n. m. Variété verte de quartz, colorée par la présence d'un silicate.

**praséodyme** n. m. Métal extrait d'un oxyde de la famille des terres rares.

— ENCYCL. Le praséodyme a pour symbole Pr ; sa densité est de 6,45, son poids atomique 140,5 ; il fond à 140° ; ses sels sont verts, et il se rapproche du cérium par ses propriétés.

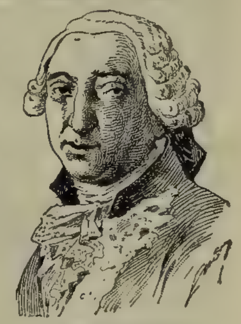

Duc de Praslin.

**praséolite** [*zé-o*] n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, magnésie et fer, de couleur verte.

**prasin** [*zin*] adj. m. (du gr. *prasinos*, vert). Vert clair.

**Praslin** (*pra-lin*) (César-Gabriel DE CHOISEUL, duc de), officier et diplomate français, ministre de la marine de 1766 à 1770, né et m. à Paris (1712-1785). Il accrut considérablement la flotte et fortifia Brest.

**prasochrome** n. m. Calcaire avec chrome.

**prasoïde** [*zo-i-de*] n. f. (du gr. *prason*, poireau, et *eidos*, aspect). Topaze qui a la couleur verte du poireau.

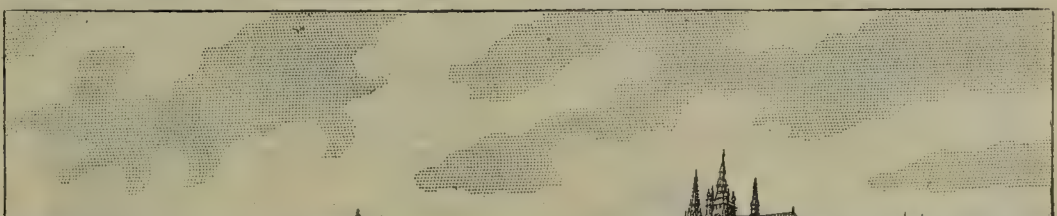

Vue de Prague : Le pont Charles, sur la Moldau, et le Hradschin avec la cathédrale Saint-Vit.

**Prat,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 18 kil. de Lannion; 1.690 h.

**pratelle** [*tè-le*] n. f. (du lat. *pratum*, pré). Un des noms vulgaires des psalliotes. (V. PSALLIOTE.)

**Prater** (*tèr*] (le), parc célèbre des environs de Vienne, situé à l'E. de la ville et bordé au N.-E. par le Danube.

**Prati** (Giovanni), poète italien, né à Davindo (Trentin), m. à Rome (1815-1884) ; poète de la maison de Savoie et de l'indépendance nationale, auteur de belles poésies d'un caractère patriotique : *Hymne à l'Italie, Nous et les étrangers, Cantique de l'Avenir*, etc.

**praticabilité** n. f. Etat d'une chose praticable : *reconnaître la praticabilité d'un sentier.*

**praticable** adj. Qu'on peut pratiquer : *moyen praticable.* Propre aux communications : *chemin praticable. Fig.* et *fam.* Sociable : *caractère peu praticable.* N. m. et adj. *Théât.* Se dit des décors et accessoires qui ne sont pas figurés, mais existent réellement en nature. ANT. **Impraticable.**

**praticien, enne** [*si-in, è-ne*] n. Homme de loi, qui exerce son art et qui en connaît les procédés pratiques : *pour défendre vos intérêts, choisissez de bons praticiens.* Médecin qui pratique son art : *un habile praticien. Sculpt.* Ouvrier qui dégrossit l'ouvrage et le met en état d'être achevé par l'artiste.

**praticulteur** n. m. Agriculteur spécialement adonné à la praticulture.

**praticulture** n. f. (du lat. *pratum*, pré, et de *culture*). Art de cultiver les prés.

**pratiquant** [*kan*], **e** adj. Qui suit les pratiques de la religion : *catholique pratiquant.* Substantiv. : *c'est un pratiquant.*

**pratique** [*ti-ke*] n. f. (du gr. *praktikos*, mis en action). Exécution des règles, application des principes d'un art ou d'une science, par opposition à *théorie* : *connaître la pratique de la navigation.* Exécution, accomplissement : *mettez en pratique les règles du devoir.* Façon d'agir, usage, coutume : *les pratiques des autres valent les nôtres.* Expérience, habitude : *acquérez la pratique des affaires.* Fréquentation : *la pratique des gens instruits vous formera.* Routine : *les rebouteux n'ont que de la pratique.* Chaland, acheteur : *le bon marché attire les pratiques. Pop.* Vaurien, mauvais sujet. Style de procédure : *connaître la pratique.* Petit instrument de fer-blanc, avec lequel les montreurs de marionnettes se donnent une voix criarde, une voix de polichinelle. *Mar. Libre pratique*, permission de communiquer, donnée à un navire après l'accomplissement des formalités sanitaires. Pl. Exercices relatifs au culte : *pratiques religieuses.*

**pratique** [*ti-ke*] adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Qui consiste en une application, une réalisation matérielle : *cours pratique d'anglais.* Qui sait traiter, exécuter et tirer profit : *les Anglais sont fort pratiques.* Commode, profitable : *système de culture peu pratique.* N. m. *Mar. Pratique d'une côte*, marin qui connaît par expérience les dangers et les mouillages d'une côte.

**pratiquement** [*ke-man*] adv. D'une façon commode, profitable : *organisez pratiquement votre vie.* Dans la pratique : *l'arithmétique est pratiquement indispensable.*

**pratiquer** [*ké*] v. a. Mettre en pratique : *pratiquer la vertu.* Exercer : *pratiquer la médecine.* Faire, exécuter : *pratiquer un trou, un chemin. Fam.* Fréquenter : *pratiquer le grand monde.* S'attirer, se ménager : *pratiquer partout des sympathies.* Solliciter, corrompre : *pratiquer des témoins.* (Vx.)

**Prato,** v. d'Italie (prov. de Florence), sur le Bisenzio, affluent de l'Arno ; 50.000 h. Très curieuse par ses anciens remparts et son admirable cathédrale en marbre, avec une chaire extérieure.

**Prats-de-Mollo,** ch.-l. de c. (Pyrénées-Orientales), arr. et à 33 kil. de Céret ; 2.580 h. Sur le Tech. Ch. de f. Petite place forte. Station balnéaire à La Praste. — Le cant. a 6 comm., et 7.970 h.

**Pratt** (Charles, comte CAMDEM), homme d'Etat et magistrat anglais, né à Kensington, m. à Londres (1713-1794). Il défendit énergiquement la politique de Pitt contre l'opposition.

**Pratt** (Samuel JACKSON), connu sous le pseudonyme de *Courtney Melmoth*, homme de lettres anglais, m. à Birmingham (1749-1814) ; auteur de poésies et de romans, d'un style facile et négligé, mais agréable.

**Pratteln,** comm. de Suisse (cant. de Bâle-campagne), dans la plaine du Rhin ; 2.430 h. Agriculture ; constructions mécaniques.

**Prauthoy** [*prô-toi*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 21 kil. de Langres, au-dessus de la Foireuse ; 590 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 25 comm., et 6.640 h.

**Pravaz** (*seringue de*), petite seringue de un à cinq centimètres cubes de capacité, munie d'une fine aiguille creuse, qui permet d'injecter dans les tissus des solutions médicamenteuses ; inventée par Charles-Gabriel PRAVAZ (1791-1853). V. HYPODERMIQUE.

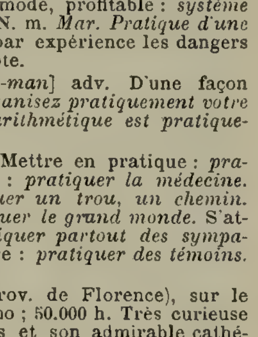
Praxinoscope.

**Praxeas,** hérétique du temps de Tertullien (IIe s.). Il adopta d'abord les doctrines des montanistes, puis devint le chef d'une secte antitrinitaire.

**praxéen** [*ksé-in*] n. m. Disciple de Praxéas, hérésiarque antitrinitaire.

**praxinoscope** [*pra-ksi-nos-ko-pe*] n. m. (du gr. *praxis*, action, et *skopein*, examiner). Instrument analogue au phénakistiscope et qui donne, par la persistance des impressions lumineuses sur la rétine, l'illusion du mouvement.

— ENCYCL. Tandis que, dans le phénakistiscope, les images successives d'un objet en mouvement sont examinées par des fentes longitudinales, dans le praxinoscope, c'est un prisme dont chaque face est recouverte d'un miroir qui renvoie à l'œil du spectateur, successivement, toutes les images de la bande disposée sur la paroi intérieure de la boîte

**Praxitèle** [*prak-si*], célèbre sculpteur grec, né à Athènes vers 360 av. J.-C. La vérité des attitudes était le trait distinctif de ses œuvres. Ses statues de Vénus, dans lesquelles, le premier, il avait eu la hardiesse de représenter la déesse nue, étaient célèbres dans l'antiquité. — Le seul original authentique de Praxitèle est le fameux Hermès trouvé en 1877 à Olympie.

**praxitélien, enne** [*pra-ksi-té-li-in, è-ne*] adj. Qui appartient à Praxitèle.

**prayer, praier** [*prè-yé*] ou **préer** [*pré-é*] n. m. *Dr. anc.* Officier chargé, pour le compte du seigneur, de la surveillance des prés

**prays** [*pra-iss*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, comprenant de petits papillons gris, à ailes frangées, dont une espèce, commune en France, cause des dégâts parfois sérieux dans les plantations d'oliviers.

**Prayssac** [*prè-sak*], comm. du Lot, arr. et à 21 kil. de Cahors ; 1.580 h. Ch. de f. Orl. Patrie du maréchal Bessières.

**Prayssas** [*prè-sâss*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 12 kil. d'Agen ; 1.180 h. Ch. de f. Orl. Prunes. — Le cant. a 9 comm., et 5.310 h.

**pré** (du lat. *præ*, avant), préfixe qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots français, et qui marque progrès, priorité.

**pré** n. m. (lat. *pratum*). Petite prairie : *faucher un pré.* Terrain sur lequel on se bat en duel (allusion au Pré-aux-Clercs). *Aller sur le pré*, se battre en duel. *Vert comme pré*, très vert. *Arg.* Bagne : *cinq ans de pré.* V. PRÉ-SALÉ.

**Pré-aux-Clers** [*ô-klèr*], prairie au-devant de Saint-Germain-des-Prés, qui servait de promenade et de lieu de rendez-vous pour les affaires d'honneur aux écoliers de l'ancienne université de Paris.

**Pré-aux-Clers** (*le*), opéra-comique en trois actes, musique d'Herold, paroles de Planard (1832) ; livret intéressant, une des meilleures partitions de l'école romantique. C'est le récit des amours du baron de Mergy, ambassadeur de Henri de Navarre, avec une noble fille du Béarn, Isabelle, demoiselle d'honneur de la reine Marguerite de Valois. Ces amours sont contrariées par son rival, le comte de Comminge, gentilhomme brave et querelleur, protégé par le roi Charles IX et que Mergy tue en duel. Un hôtelier et sa fiancée Nicette sont mêlés à l'intrigue et fournissent l'occasion d'épisodes gracieux. Parmi les principaux airs, il faut citer le duo : *Les rendez-vous de noble compagnie ;* l'air : *O ma tendre amie ;* la romance : *Souvenirs du jeune âge ;* l'air : *Jours de mon enfance ;* la ronde : *A la fleur du bel âge ;* le chœur des archers : *Nargue de la folie*, etc.

**préabdomen** [*mèn*] n. m. Chez les vieux auteurs, ensemble des cinq premiers segments des crustacés.

**préachat** [*cha*] n. m. Achat antérieur à l'époque fixée pour la mise en vente légale. Payement effectué avant livraison.

**préacheter** [*té*] v. a. (Se conj. comme *acheter*). Faire un préachat.

**préadamisme** [*mis-me*] n. m. Doctrine d'après laquelle Adam n'a pas été le premier homme créé.

**préadamite** adj. Qui appartient au préadamisme : *doctrines préadamites.* Antérieur à Adam : *monde préadamite.* N. Partisan du préadamisme. Homme antérieur à Adam.

**préadaptation** [*si-on*] n. f. (du préf. *pré*, et de *adaptation*). *Biol.* Prédisposition à s'adapter à un milieu déterminé, en parlant des êtres vivants.

**préalable** adj. (du préf. *pré*, et de *aller*). Qui doit être fait, dit, examiné d'abord : *consentement préalable. Question préalable*, v. QUESTION. *Au préalable* loc. adv. Auparavant.

**préalablement** [*man*] adv. Au préalable.

**préallégué, e** adj. (de *pré*, et de *allégué*). Cité, allegué déjà : *les moyens préallégués.*

**préalléguer** [*al-lé-ghé*] v. a. Citer, alléguer avant.

**préalpes** n. f. pl. Nom donné aux massifs subalpins qui, particulièrement au N. et à l'O. de la grande chaîne, en sont comme les premiers gradins.

**préambulaire** [*an-bu-lè-re*] adj. Qui a rapport à un préambule.

**préambule** [*pré-an*] n. m. (lat. *præambulum ;* de *præ*, avant, et *ambulare*, marcher). Sorte d'exode, d'avant-propos : *un ennuyeux préambule.* Paroles, actions qui précèdent les choses définitives.

**préapicial, e, aux** adj. (du préf. *pré*, et du lat. *apex, icis*, sommet). *Hist. nat.* Qui est situé près du sommet.

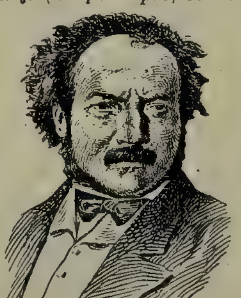
Préault.

**préaryen, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Antérieur aux Aryens : *mythologie préaryenne.*

**préau** [*pré-ô*] n. m. (dimin. de *pré*). Espace découvert, au milieu du cloître des maisons religieuses. Cour d'une prison. Partie couverte de la cour, où les élèves prennent leurs récréations quand il pleut.

**Préault** [*pré-ô*] (Antoine-Auguste), sculpteur français, né et m. à Paris (1809-1879) ; artiste romantique, vigoureux et plein de chaleur ; auteur de : *la Mendicité, Hécube, l'Abbé de L'Epée, Clémence Isaure, la Paix, la Guerre, A. Chénier.*

**Préaux,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 26 kil. de Tournon ; 1.280 h.

**préavertir** [*vèr*] v. a. Avertir d'avance.

**préavis** [*vi*] n. m. Avis préalable.

**préaviser** [*zé*] v. a. Avertir par un préavis. V. n. Donner un préavis.

**prébende** [*ban-de*] n. f. (du lat. *præbenda*, choses qui doivent être fournies). Revenu attaché à un titre ecclésiastique, particulièrement à une chanoinie. Titre auquel est attachée la prébende : *rec voir une prébende.* En certaines églises, bénéfice d bas chœur.

— ENCYCL. Les auteurs ecclésiastiques distinguaient avec soin le canonicat et la prébende. L canonicat est un titre spirituel. La prébende n'es que l'attribution à une certaine personne d'une pa des revenus du chapitre. Les prébendes autres qu celles des chanoines étaient appelées « prébende simples ». Les rois de France possédaient des prébendes simples. Les prébendes furent supprimées e 1789, et les chanoines reçurent de l'Etat un traitement fixe. Des fondations ayant été faites dans l suite, les chanoines surnuméraires qui en bénéf cièrent reçurent le titre de *chanoines prébendés.* L suppression du régime concordataire a fait perdr au terme « prébendé » sa signification distinctive.

**prébendé** [*ban-dé*], **e** adj. Qui jouit d'une prébende : *chanoine prébendé.* A quoi est attachée un prébende : *canonicat prébendé.* N. m. Dignitaire qu jouit d'une prébende : *un prébendé.* Celui qui ser au chœur au-dessous des chanoines.

**prébendier** [*ban-di-é*] adj. m. Pourvu d'un prébende : *chanoine prébendier.* Nourri aux dépen de l'église : *pauvres prébendiers.* N. m. Titulair d'une prébende.

**pré-bois** n. m. Pâturage situé sur la pent d'une montagne ou un lieu où il a existé un boi communal. Le bois communal lui-même.

**précaire** [*kè-re*] adj. (lat. *precarius*). Qu n'existe ou ne s'exerce que par une autorisation révocable : *possession précaire. Par extens.* Incertain exposé à un risque : *état de santé précaire.* N. m Usufruit accordé pour un temps limité par le roi o l'Eglise.

— ENCYCL. A la fin de l'empire romain et au débu du moyen âge, l'usage se répandit, dans un but d protection, d'abandonner la propriété de sa terr en faveur de l'Eglise, et de la recevoir ensuite d l'Eglise à titre d'usufruit. Cette concession d terre, révocable au gré du concédant, s'appell *précaire.*

**précairement** [*kè-re-man*] adv. D'une manière précaire.

**précambrien, enne** [*kan-bri-in, è-ne*] adj Se dit du système géologique qui constitue la bas des terrains sédimentaires et repose sur l'écorc primitive du globe. N. m. : *le précambrien.*

**précarité** n. f. Caractère de ce qui est précaire : *la précarité d'une ressource.*

**Pré Catelan** (le), sorte de jardin anglais, situ au milieu du bois de Boulogne. (Il tire son nom d'un ancienne croix de pierre érigée, d'après la tradition sur l'emplacement du meurtre du troubadour Armand Catelan, sous Philippe le Bel.)

**précatif, ive** adj. (de *précation*). *Dr.* En form de prière. *Legs précatif*, priant le légataire de rendr à un tiers la chose léguée.

**précation** [*si-on*] n. f. (lat. *precatio*). *Rhét* Figure par laquelle on adresse une prière à la Divinité.

**précaution** [*kô-si-on*] n. f. (lat. *præcautio*) Ce qu'on fait par prévoyance, pour éviter quelqu mal : *prenez vos précautions.* Circonspection, ménagement, prudence : *user de précaution enver quelqu'un. Précautions oratoires*, moyens adroit pour se ménager la bienveillance de l'auditeur.

**précautionner** [*kô-si-o-né*] v. a. Prémunir mettre en garde : *on doit précautionner les enfant contre le mal.* **Se précautionner** v. pr. Prendre se précautions : *se précautionner contre la maladie.*

**précautionneusement** [*kô-si-o-neu-ze-man*] adv. D'une façon précautionneuse.

**précautionneux, euse** [*kô-si-o-neû, eu-ze*] adj. Plein de précautions : *voyageur précautionneux.*

**précédemment** [*da-man*] adv. Dans un temps précédent ; auparavant. ANT. **Postérieurement.**

**précédence** [*dan-se*] n. f. Etat de ce qui précède.

**précédent** [*dan*], **e** adj. (lat. *præcedens*). Antérieur, qui précède : *dans une des pages précédentes.* Qui est immédiatement avant une autr chose du même genre : *le jour précédent.* N. m. Fait, exemple antérieur : *s'appuyer sur un précédent.* ANT. **Suivant.**

**précéder** [*dé*] v. a. (lat. *præcedere ;* de *præ*, avant, et *cedere*, aller. — Se conj. comme *accélérer.*) Marcher devant : *le bedeau précède l'officiant.* Etre placé immédiatement avant : *dans l'exemple qui précède.* Avoir été antérieurement : *la monarchie a précédé la république.* V. n. Avoir la prééminence. ANT. **Suivre.**

**préceinte** [*sin-te*] n. f. (pour *pourceincte ;* de *pour*, et *ceindre*). *Mar.* Ceinture de bordages épais, formant bourrelet autour d'un navire.

**précellence** [*sèl-lan-se*] n. f. (du lat. *præcellere*, exceller). Supériorité, prééminence. (Vx.)

**Précellence du langage français** (*De la*), plaidoyer de Henri Estienne en faveur de notre langue, dont il compare les ressources variées à celles des autres idiomes, particulièrement de l'italien ; il marque une vigoureuse réaction contre l'italianisme qui sévissait alors (1579).

**préceller** [*sèl-lé*] v. n. (lat. *præcellere ;* de *præ* avant, et *cellere*, élever). Exceller sur les autres, les surpasser. (Vx.)

**précelles** n. f. pl. Syn. de BRUCELLES.

**préceltique** adj. (du préf. *pré*, et de *celtique*). Qui a précédé les Celtes.

**précenteur** [*san*] ou **préchantre** n. m. (du préf. *pré*, et du lat. *cantor*, chantre). Premier chantre d'une église. (Vx.)

**précepte** [*sèp-te*] n. m. (lat. *præceptum*). Commandement, enseignement, règle de conduite : *les préceptes de la philosophie.* Règle, principe qui enseigne avec autorité la manière de faire une chose : *les préceptes de l'art.*

**précepteur** [*sèp-teur*], **trice** n. (lat. *præceptor, trix*). Qui est chargé de l'éducation d'un enfant, des jeunes gens : *Fénelon fut le précepteur du duc de Bourgogne. Par ext.* Personne, chose qui instruit les hommes : *le malheur est un précepteur sévère.*

**préceptif, ive** [*sèp*] adj. Qui contient des pré- eptes : *morale préceptive.*

**préception** [*sèp-si-on*] n. f. *Hist.* Lettres royales onnant à un tribunal des ordres contraires à la outume ou à la loi.

**préceptoral, e, aux** [*sèp*] adj. Qui est propre u précepteur : *devoirs préceptoraux.*

**préceptorat** [*sèp-to-ra*] n. m. Eonction de pré- epteur.

**préceptorial, e, aux** [*sèp*] adj. Qui con- ent un précepte, qui a la forme d'un précepte.

**préceptoriser** [*sèp-to-ri-zé*] v. n. Faire le pré- epteur, le pédant. V. a. Traiter d'une façon pédan- sque.

**précession** [*sè-si-on*] n. f. (lat. *præcessio*). *recession des équinoxes*, mouvement rétrograde des oints équinoxiaux. (V. ÉQUINOXE.)

**prêchable** adj. Qui peut être prêché

**Prechac,** comm. de la Gironde, arr. et à 15 kil. e Bazas ; 1.940 h. Bois, résine.

**préchailler** [*cha, ll* mll., *é*] v. n. *Pop.* Prêcher tout propos.

**préchantre** n. m. Syn. de PRÉCENTEUR.

**prêche** n. m. (de *prêcher*). Sermon d'un ministre rotestant. Temple protestant ; religion protestante : *enri IV renonça au prêche pour la messe.*

**prêcher** [*ché*] v. a (lat. *prædicare*). Annoncer u peuple sous forme de sermon : *prêcher la foi aux nfidèles.* Faire une suite de sermons sur : *prêcher n carême.* Instruire, exhorter par des sermons : *ierre l'Ermite prêchait les nations. Fig.* Recomman- er avec autorité ou insistance : *prêcher la modéra- on, l'économie. Prêcher pour son saint, pour sa pa- oisse,* parler avec chaleur pour une cause où l'on est ntéressé. V. n. *Prêcher d'exemple,* faire soi-même e que l'on conseille aux autres. *Prêcher dans le ésert,* n'être point écouté. (V. CONVERTI.)

**prêcheresse** [*rè-se*] n. et adj. f. Religieuse de ordre des Frères prêcheurs.

**prêcherie** [*ri*] n. f. Action de prêcher.

**prêcheur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Qui aime à ire des remontrances : *une assommante prêcheuse.* . m. Prédicateur. (Vx.) *Frères prêcheurs,* les domi- icains, voués à la prédication.

**prêchi, prêcha,** loc. pop. Locution signif. ermon ; rabâchage burlesque d'un orateur.

**prêchotter** [*cho-té*] v. n. *Fam.* Prêcher un peu, rêcher de côté et d'autre.

**précieuse** [*eu-ze*] n. f. Femme élégante, dis- nguée. (Vx.) Femme affectée dans ses manières et on langage : *Molière a raillé les précieuses.*

— Encycl. Le nom de *précieuses* fut adopté dans première moitié du xvii$^{e}$ siècle par les femmes ui se piquaient de délicatesse et d'élégance dans s sentiments, les manières et le langage. Les prin- ipales précieuses furent la marquise de Ram- ouillet, sa fille Julie d'Angennes, M$^{lle}$ de Scudéry, $^{lle}$ Paulet, M$^{me}$ Cornuel, etc.

**Précieuses ridicules** (*les*), comédie en prose, le remier ouvrage où Molière ait peint les ridicules t satirisé les mœurs de son temps. Le grand comi- ue y censure avec esprit le jargon prétentieux et s fades manières des *ruelles* des précieuses. Il nous ontre deux jeunes filles, Madelon et Cathos, gâtées ar la lecture des romans, refusant, en dépit des ages avis de leur père et oncle Gorgibus, deux ons gentilshommes. Ceux-ci, rebutés, les font cour- ser par leurs valets, déguisés en marquis de Mas- arille et en vicomte de Jodelet, qui font assaut de azzi et d'extravagances. Les précieuses se laissent rendre au faux brillant des deux effrontés com- ères, qui font venir les violons pour leur donner n bal. Mais la fête est troublée par l'arrivée de eurs maîtres, qui les dépouillent de leurs habits 'emprunt après les avoir rossés. A la première eprésentation, un homme de goût s'écria du fond u parterre : « Courage ! Molière, voilà la véritable omédie ! » (1659).

**précieusement** [*ze-man*] adv. Avec grand oin : *conserver précieusement des lettres.* A la ma- ière des précieuses : *parler précieusement.*

**précieux, euse** [*si-eû, eu-ze*] adj. (lat. *pretio- us*). Qui est de grand prix : *meubles précieux. Métal récieux,* or et argent. *Pierres précieuses,* pierres nes employées dans la bijouterie. Très avantageux, rès cher, très utile : *temps précieux; commis pré- ieux. Fig.* Affecté, recherché : *style précieux.* N. m. enre précieux ; ce qui est affecté.

**Précigné,** comm. de la Sarthe, arr. et à 23 kil. le La Flèche ; 2.350 h. Chaux ; huileries.

**précinction** [*sink-si-on*] n. f. (lat. *præcinctio*). *ntiq. rom.* Chacun des gradins d'un amphithéâtre, ui, étant plus élevés et plus larges que les autres, ervaient à séparer deux étages de gradins.

**préciosité** [*zi-té*] n. f. Affectation dans les anières, dans le langage : *la préciosité du style de* 'Astrée; *la préciosité de Voiture.*

**précipice** n. m. (lat. *præcipitium*). Lieu profond et escarpé ; gouffre, abîme : *les précipices des lpes. Fig.* Ruine, désastre.

**précipitable** adj. *Chim.* Qui peut être précipité.

**précipitamment** [*ta-man*] adv. Avec précipitation : *s'enfuir précipitamment.* Ant. **Lentement.**

**précipitant** [*tan*] n. m. Agent qui, en chimie, opère la précipitation.

**précipitation** [*si-on*] n. f. (lat. *præcipitatio*). Action de jeter dans un précipice : *le supplice de la précipitation.* Extrême vitesse, trop grand empressement : *trop de précipitation nuit. Précipitations atmosphériques,* les pluies. *Chim.* Action chimique, par laquelle un corps en dissolution s'isole de son dissolvant et se dépose au fond du vase qui les contient.

**précipité** n. m. Dépôt qui se forme et tombe au fond du liquide dans lequel s'opère une précipitation chimique.

**précipiter** [*té*] v. a. (lat. *præcipitare*). Jeter d'un lieu élevé : *certains criminels, à Rome, étaient précipités du haut de la roche Tarpéienne.* Hâter, accélérer : *la frayeur précipite les pas.* Rendre plus prochain : *précipiter son départ.* Renverser : *précipiter un roi du trône. Chim.* Séparer, par un réactif, une matière solide du liquide dans lequel elle était en dissolution. **Se précipiter** v. pr. Se jeter : *se précipiter par la fenêtre.* S'élancer : *l'armée se précipita sur l'ennemi.* Se déposer au fond d'une dissolution.

**précipitines** n. f. pl. Substances actives des sérums hémolytiques.

**précipitueux, euse** [*tu-eû, eu-ze*] adj. Qui forme un précipice. (Peu us.)

**préciput** [*pu*] n. m. (lat. *præcipuum*). Droit accordé à une personne de prélever, avant tout partage, une partie déterminée d'un tout à partager : *le préciput ne doit pas dépasser la quotité disponible.*

— Encycl. *Dr.* On distingue : 1° le *préciput conventionnel,* c'est-à-dire les sommes ou effets mobiliers que l'un des époux a le droit, en vertu d'une clause de son contrat de mariage, de prélever en nature avant partage sur la masse des biens de la communauté :

2° Le *préciput successoral,* en vertu duquel on peut laisser la quotité disponible (v. QUOTITÉ) en tout ou en partie, soit par actes entre vifs, soit par testament, à ses enfants ou autres successibles, sans que ceux-ci venant à la succession soient tenus au rapport. Il faut, pour cela, une déclaration que le don ou le legs est à titre de *préciput* ou hors part.

**préciputaire** [*tè-re*] adj. Qui a rapport au préciput : *avantages préciputaires.*

**précis, e** [*si, i-ze*] adj. (lat. *præcisus*). Fixé nettement : *jour précis.* Juste, exact : *heure précise.* Net et formel : *ordre précis. Fig.* Net, complet et concis : *style précis.* N. m. Abrégé, résumé substantiel : *précis d'histoire de France.* Ant. **Vague, confus.**

**précisément** [*zé-man*] adv. Exactement. Justement, d'une manière précise. Ant. **Vaguement.**

**préciser** [*zé*] v. a. (de *précis*). Déterminer, présenter d'une manière précise : *préciser un fait.*

**précision** [*zi-on*] n. f. (lat. *præcisio*). Qualité de ce qui est précis : *la précision et la justesse des mots sont les qualités essentielles du style. Instrument de précision,* très exact, destiné aux recherches scientifiques.

**précité, e** adj. (du préf. *pré,* et de *cité*). Cité précédemment.

**précoce** adj. (lat. *præcox*). Mûr avant la saison : *fruit précoce.* Dont la croissance est rapide : *animal précoce.* Qui produit ou se produit avant le temps normal : *arbre précoce ; hiver précoce.* Qui se développe de bonne heure, en parlant des facultés : *intelligence précoce.* Dont les facultés se développent de bonne heure : *enfant précoce.* Ant. **Tardif.**

**précocement** [*man*] adv. D'une manière précoce. (Peu us.) Ant. **Tardivement.**

**précocité** n. f. Qualité de ce qui est précoce : *la précocité d'un fruit, d'un enfant.*

**précomptage** [*kon-ta-je*] n. m. Action d'évaluer, dans un bois usager, la quantité et la valeur du bois qui appartient de droit au propriétaire d'un usage.

**précompte** [*kon-te*] n. m. Compte fait d'avance pour être déduit.

**précompter** [*kon-té*] v. a. Compter par avance ; supputer : *précompter les sommes déjà payées.*

**précon** n. m. (lat. *præco*). Dans le Midi, crieur public.

**préconceptif, ive** [*sèp*] adj. Se dit du système philosophique qui cherche la vérité en dehors de l'expérience, par la discussion des idées préconçues.

**préconception** [*sep-si-on*] n. f. Idée que l'on se forme d'avance. Préjugé.

**préconcevoir** v. a. (du préf. *pré,* et de *concevoir.* — Se conj. comme *recevoir.*) Avoir une préconception.

**préconçu, e** adj. Né dans l'esprit sans examen : *idée préconçue.*

**préconisation** [*za-si-on*] n. f. Acte solennel par lequel le pape donne l'institution canonique à un évêque nommé par l'autorité civile.

**préconiser** [*zé*] v. a. (lat. *præconizare ;* de *præco, onis,* crieur public). Faire la préconisation : *préconiser un évêque.* Vanter : *préconiser un remède.*

**préconiseur** [*zeur*] ou **préconisateur** [*za*] n. m. Celui qui préconise un évêque. Celui qui vante quelque chose.

**préconnaissance** [*ko-né-san-se*] n. f. Connaissance préalable, anticipée.

**préconnaître** [*ko-nè-tre*] v. a. Connaître par une notion antérieure et innée.

**précordial, e, aux** adj. (du lat. *præcordia,* diaphragme). Qui a rapport à la région du cœur : *douleur précordiale.*

**précordialgie** [*jî*] n. f. Douleur localisée dans la région précordiale.

**précurseur** adj. m. (lat. *præcursor*). Qui vient avant et annonce : *signes précurseurs de l'orage.* N. m. Celui, ce qui fait prévoir, qui prépare les actes, l'existence d'autres personnes, d'autres choses : *Wiclef fut un précurseur de la Réforme. Absol. Le précurseur,* saint Jean-Baptiste, précurseur de Jésus-Christ.

**Précy** (Louis-François PERRIN, comte **de**), officier royaliste, né à Semur, que la ville de Lyon insurgée contre la Convention choisit pour commandant. Louis XVIII le nomma en 1814 lieutenant général (1742-1820).

**Précy-sous-Thil,** ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 14 kil. de Semur ; 730 h. Tannerie ; oies renommées. — Le cant. a 19 comm., et 6.220 h.

**prédateur** n. et adj. m. (lat *prædator*). Pillard, qui vit de proie : *les insectes prédateurs sont souvent des auxiliaires de l'agriculteur.* (V. INSECTE.)

**Prédéal** ou **Predealu,** village de Roumanie (Valachie, dép. de Prahova) ; 700 h. Le ch. de f. de Bucarest à Brasso (Transylvanie) passe par le col de Prédeal ou de Tömos, un des plus importants des Alpes de Transylvanie, par 1.051 m. d'altitude. Col et village ont été occupés pendant la Grande Guerre par les Allemands de Falkenhayn, le 26 octobre 1916.

**prédécédé, e** adj. Décédé avant.

**prédécéder** [*dé*] v. n. (Se conj. comme *accélérer.*) Mourir avant quelqu'un. (Peu us.)

**prédécès** [*sè*] n. m. Mort qui précède la mort d'une autre personne.

**prédécesseur** [*sè-seur*] n. m. (du préf. *pré,* et du lat. *decedere,* se retirer). Celui qui a précédé quelqu'un : *le pape Léon XIII fut le prédécesseur de Pie X.* Ant. **Successeur.**

**prédélinéation** [*si-on*] n. f. (du préf. *pré,* et du lat. *delineatio,* dessin). *Philos.* Doctrine que Leibniz oppose à la prédestination et d'après laquelle chaque monade ayant sa nature propre, sa destinée est, par là, tracée d'avance, car la destinée d'un être résulte nécessairement de sa constitution.

**prédelle** [*dè-le*] n. f. (de l'ital. *predella,* gradin). Compartiment inférieur d'un tableau, représentant un sujet ou une série de sujets.

**prédénommé** [*no-mé*], **e** adj. et n. Dénommé ci-dessus, auparavant.

**prédestinateur** [*dès-ti*] n. m. Celui qui prédestine.

**prédestinatien, enne** [*dès-ti-na-si-in, è-ne*] n. Nom donné à ceux qui soutiennent que les hommes sont élus ou réprouvés par suite d'un décret arbitraire de Dieu. Adj. Qui appartient aux prédestinatiens ou à leur doctrine.

**prédestination** [*dès-ti-na-si-on*] n. f. (lat. *prædestinatio*). *Théol.* Dessein que Dieu a formé de conduire les élus à la gloire éternelle. Doctrine suivant laquelle certains hommes sont d'avance élus, d'autres réprouvés : *Calvin a défendu la prédestination.* Détermination immuable des événements futurs : *l'enfance de certains hommes est une prédestination au crime.*

— Encycl. Trois éléments contradictoires entrent dans le problème de la prédestination : 1° la prescience divine ; 2° la liberté humaine ; 3° la nécessité de la grâce. Les théologiens ont proposé des systèmes différents, entre lesquels tout catholique est libre de choisir, à moins qu'il ne préfère suspendre son jugement en se contentant des faits, ou chercher lui-même une autre solution.

**prédestinationisme** [*dès-ti-na-si-o-nis-me*] n. m. Doctrine religieuse des prédestinatiens.

**prédestiné** [*dès-ti-né*], **e** adj. et n. *Théol.* Que Dieu a destiné : 1° à la gloire éternelle ; 2° à l'accomplissement de grandes choses. Réservé, préparé pour.

**prédestiner** [*dès-ti-né*] v. a. (lat. *prædestinare*). Destiner de toute éternité au salut ou à la damnation. *Par ext.* Fixer, décider, préparer, réserver d'avance.

**prédéterminant** [*tèr-mi-nan*], **e** adj. Qui cause la prédétermination. (Peu us.)

**prédétermination** [*tèr, si-on*] n. f. Action par laquelle Dieu détermine la volonté humaine.

**prédéterminer** [*tèr-mi-né*] v. a. Mouvoir et déterminer la volonté humaine, en parlant de Dieu.

**prédial, e, aux** adj. (du lat. *prædium,* héritage). *Dr.* Qui concerne les héritages. *Servitudes prédiales,* syn. de SERVITUDES RÉELLES. *Dîme prédiale* ou *réelle,* perçue sur les produits de la terre.

**prédiastolique** [*di-as-to*] adj. Qui précède la diastole du cœur.

**prédicable** adj. (lat. *prædicabilis*). Qui peut être appliqué à un sujet : *le terme* animal *est prédicable à l'homme et à la bête.*

**prédicament** [*man*] n. m. (lat. *prædicamentum*). *Philos.* Affirmation posée avant la démonstration. Dans la philosophie aristotélicienne, catégorie.

**prédicant** [*kan*] n. m. (du lat. *prædicans, antis,* prêchant). Ministre protestant.

**prédicat** [*ka*] n. m. (du lat. *prædicatum,* chose énoncée). Attribut d'une proposition, d'un jugement.

**prédicateur, trice** n. (lat. *prædicator, trix*). Personne qui prêche actuellement ou habituellement : *Bourdaloue fut un grand prédicateur.* Personne qui prêche une religion : *les prédicateurs de l'islamisme.*

**prédicatif, ive** adj. Qui a rapport au prédicat ou attribut.

**prédication** [*si-on*] n. f. (lat. *prædicatio*). Action de prêcher ; sermon : *s'adonner à la prédication.*

**Prédication de saint Etienne à Jérusalem,** tableau de Carpaccio (Louvre). Debout sur un piédestal, le saint prêche sur une place publique où stationnent des auditeurs en costume levantin. Au fond se dressent des minarets et, plus loin, des montagnes. (V. p. 662.)

**prédiction** [*dik-si-on*] n. f. (lat. *prædictio ;* de *præ,* avant, et *dicere* supin *prædictum,* dire). Action de prédire. Chose prédite : *les prédictions de Nostradamus furent longtemps populaires.*

— Encycl. Comme la *prophétie,* la *prédiction* se propose d'anticiper sur l'avenir et de faire connaître de façon plus ou moins claire les événements futurs. Mais, tandis que la prophétie prétend être d'inspiration divine, la prédiction est le plus souvent le résultat d'une série de calculs ou d'observations. Parmi les prophéties et prédictions fameuses, on peut citer : *la prophétie de saint Malachie* (xvii$^{e}$ s.) relative à la suite des papes, la *prophétie de sainte Odile* (vii$^{e}$ s.) annonçant la chute de l'empire germanique, les *centuries et présages* de Nostradamus (xvi$^{e}$ s.) où l'on a découvert des prédictions relatives à la révolution de 1789 et à Napoléon.

**prédigestion** [*jès-ti-on*] n. f. Ensemble des opérations qui précèdent et préparent la digestion.

**prédilection** [*lèk-si-on*] n. f. (lat. *prædilectio*). Préférence marquée : *les mères ont souvent une réelle prédilection pour leurs enfants les moins bien doués naturellement. De prédilection,* qu'on préfère aux autres. *Spécial.* En T. de théologie, qui a reçu de Dieu des grâces spéciales.

**prédire** v. a. (lat. *prædicere.* — Se conj. comme *médire.*) Annoncer d'avance ce qui doit arriver : 1° d'après les calculs : *prédire une éclipse ;* 2° par inspiration surnaturelle : *prédire l'avenir ;* 3° par conjecture : *on prédit la ruine au joueur.*

**prédisant** [*di-zan*], **e** adj. Qui prédit.

**prédiseur, euse** [*di-zeur, eu-ze*] n. Personne qui prédit.

**prédisposant** [*dis-po-san*], **e** adj. Qui prédispose : *affinité prédisposante.*

**prédisposer** [*dis-po-zé*] v. a. Disposer d'avance : *la mauvaise hygiène prédispose aux maladies.*

**prédisposition** [*dis-po-zi-si-on*] n. f. Aptitude, penchant, disposition naturelle à. *Spécial.* Aptitude de l'organisme à contracter certaines maladies.

**prédominance** [*nan-se*] n. f. Caractère prédominant ; action prédominante : *la prédominance de la science s'accentue chaque jour.*

**prédominant** [*nan*], **e** adj. Qui prédomine : *caractère prédominant.*

**prédominer** [*né*] v. a. et n. Etre plus nombreux, plus fréquent, prévaloir *: le mal prédomine ; l'intérêt prédomine tout.*

**préélire** v. a. Elire à l'avance.

**préembryon** [*pré-an*] n. m. Corps qui résulte des premiers cloisonnements de l'œuf après la fécondation et qui précède l'embryon proprement dit.

**préembryonnaire** [*an-bri-o-nè-re*] adj. Qui a rapport au préembryon.

**prééminence** [*nan-se*] n. f. (de *prééminent*). Supériorité de rang, de dignité, de droit ; avantage.

**prééminent** [*nan*], **e** adj. (lat. *præeminens*). Supérieur aux autres : *la charité est la vertu prééminente.*

**préempter** [*anp-té*] v. a. Acheter d'avance en vertu d'un droit spécial.

**préemptif** [*anp-tif*], **ive** adj. Qui a le caractère de la préemption. (Peu us.)

**préemption** [*anp-si-on*] n. f. (du préf. *pré*, et du lat. *emptio*, achat). Faculté d'acheter avant toute autre personne : *le riverain a le droit d'acheter par préemption les parties désaffectées de la voie publique. Droit de préemption*, droit qu'avait l'administration (douanes, etc.), jusqu'en 1881, d'acheter certaines marchandises au prix déclaré, quand la déclaration paraissait trop faible.

**Pré-en-Pail** [*an-pa*, *l* mll.], ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 37 kil. de Mayenne, sur la Mayenne ; 2.760 h. Ch. de f. Et. — Le caut. a 7 comm., et 8.310 h.

**préétabli, e** adj. Etabli d'avance. *Harmonie préétablie*, doctrine de Leibniz, au moyen de laquelle il prétend expliquer l'accord qui existe entre l'âme et le corps.

**préétablir** v. a. Etablir à l'avance.

**préexcellence** [*èk-sè-lan-se*] n. f. Qualité de ce qui l'emporte sur tout.

**préexistant** [*ègh-zis-tan*], **e** adj. Qui existe avant.

**préexistence** [*ègh-zis-tan-se*] n. f. Existence antérieure : *la préexistence des âmes.*

**préexister** [*ègh-zis-té*] v. n. Exister avant.

**préface** n. f. (lat. *præfatio ;* de *præ*, avant, et *fatus*, parole [de *fari*, parler]). Discours préliminaire, placé en tête d'un livre : *la préface de* Cromwell, *par Victor Hugo, fut le manifeste du théâtre romantique. Par ext.* Ce qui précise. Partie de la messe, qui précède immédiatement le canon. Ant. **Postface.**

**préfacer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il préfaça, nous préfaçons*). Faire une préface : *préfacer un livre.*

**préfacier** [*si-é*] n. m. Auteur d'une préface. Ecrivain qui excelle dans les préfaces.

**préfatiuncule** ou **préfaciuncule** [*si-on*] n. f. *Par plais.* Petite préface. (Peu us.)

**préfectoral, e, eux** [*fèk*] adj. Qui a rapport au préfet : *hôtel préfectoral.* Qui émane du préfet : *arrêté préfectoral.*

**préfecture** [*fèk-tu-re*] n. f. (lat. *præfectura*). *Antiq. rom.* Nom de diverses charges. Chacune des quatre grandes divisions de l'empire, établies par Constantin : *préfectures d'Italie, des Gaules, d'Orient, d'Illyrie.* Aujourd'hui, en France, circonscription administrative d'un préfet, qui correspond à un département. Fonction de préfet, sa durée. Hôtel et bureaux du préfet : *aller à la préfecture.* Ville où réside un préfet : *Arras est une préfecture. Préfecture maritime*, chacun des six arrondissements maritimes de la France : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon et Bizerte. Fonction du préfet maritime, son hôtel, ses bureaux. *Préfecture de police*, à Paris, hôtel où sont situés les bureaux du préfet de police.

**préférable** adj. Qui mérite d'être préféré.

**préférablement** [*man*] adv. Par préférence.

**préféré, e** adj. et n. Que l'on aime mieux que les autres : *enfant préféré.*

**préférence** [*ran-se*] n. f. Action de préférer : *l'égoïsme est une préférence pour soi. De préférence*, par choix, plutôt, préférablement. Pl. Marques particulières, justifiées ou non, d'affection ou d'honneur, qu'on accorde à quelqu'un : *les préférences créent les rivalités.* Loc. adv. *De préférence,* par choix, plutôt.

— Encycl. *Préférence (droit de).* On appelle ainsi le droit en vertu duquel le créancier privilégié ou hypothécaire est payé avant les autres. Le créancier privilégié, même de date postérieure, exerce son droit de préférence avant le créancier hypothécaire.

**préférentiel, elle** [*ran-si-èl*, *è-le*] adj. Qui établit une préférence à l'avantage de quelqu'un : *tarif préférentiel.*

**préférer** [*ré*] v. a. (lat. *præferre.* — Se conj. comme *accélérer.*) Se déterminer en faveur d'une personne, d'une chose, plutôt qu'en faveur d'une autre ; adopter. Estimer davantage, aimer mieux : *il faut préférer l'honneur à l'argent.*

**préféricule** n. m. (lat. *præfericulum*). *Antiq. rom.* Bassin employé dans les sacrifices.

**préfet** [*fé*] n. m. (lat. *præfectus*). Chez les Romains, titre donné à un grand nombre de fonctionnaires, sous la république et sous l'empire : *le préfet des Gaules.* Auj., en France, administrateur civil d'un département. *Préfet de police*, magistrat chargé de la police dans le département de la Seine. *Préfet maritime*, vice-amiral chargé d'administrer un arrondissement maritime. *Préfet des études*, autrefois, maître chargé de la direction des études et de la surveillance générale dans un collège. Nom de diverses charges ecclésiastiques au Vatican. *Préfet du prétoire*, titre des officiers que les empereurs romains plaçaient à la tête de leur garde prétorienne. Ils comptaient parmi les fonctionnaires les plus importants de l'empire, et c'est souvent parmi eux que les séditions militaires choisirent les empereurs.

— Encycl. *Dr. admin.* En même temps qu'il est administrateur en chef du département, le préfet représente le pouvoir central dans les limites de sa circonscription.

Les préfets sont partagés en classes personnelles. La préfecture de la Seine, la préfecture de police et quelques préfectures des départements sont hors classe.

Le préfet est nommé et révoqué par décret, sur la proposition de son supérieur direct, le ministre de l'intérieur.

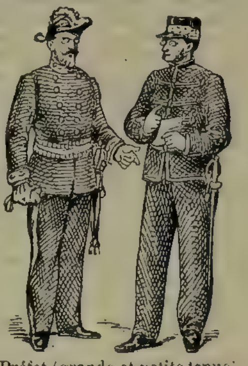
Préfet (grande et petite tenue).

Le préfet, comme *représentant de l'Etat*, agit, dans les diverses branches des services publics, sous l'impulsion des ministres qui dirigent ces services, et correspond directement avec eux. Il veille à l'exécution des lois, décrets, décisions ministérielles. Il sert d'agent d'information au gouvernement, lui communique, avec avis à l'appui, les affaires soumises à son approbation. Il prend, s'il y a lieu, des arrêtés de police s'étendant au territoire du département et peut requérir la force armée pour le maintien de l'ordre public. Il exerce la tutelle de l'Etat sur les actes des administrations municipales et des établissements publics et, en cas de négligence de leur part, peut suppléer à leur action. Au point de vue financier, il ordonnance les mandats des dépenses de l'Etat, surveille la perception et l'emploi des deniers publics, rend exécutoires les rôles des contributions directes, etc. Il représente, enfin, l'Etat en justice, et fait en son nom des actes de gestion (marchés, ventes, échanges, etc.).

Comme *représentant du département*, il est chargé de l'instruction des affaires qui intéressent le département, ainsi que de l'exécution des décisions du conseil général et de la commission départementale. Il représente le département en justice et passe en son nom les contrats, sur avis conforme de la commission départementale. Il prépare le budget et ordonnance les dépenses du budget départemental, qui, depuis 1893, a cessé d'être incorporé au budget de l'Etat.

Le préfet est aussi *agent de police judiciaire.*

Il est assisté d'un secrétaire général, à qui il a le droit de déléguer une partie de ses attributions et d'un conseil de préfecture. Ses actes administratifs peuvent être attaqués devant le ministre de l'intérieur, et, en cas de violation d'un droit ou d'excès de pouvoir, devant le conseil d'Etat.

— *Mar.* Chef militaire et administratif de l'arrondissement, le préfet maritime a sous ses ordres un chef d'état-major et tous les chefs de service de l'arsenal. Il est ordonnateur des dépenses. En temps de guerre, il dirige toutes les opérations de terre ou de mer devant concourir à la défense du chef-lieu et a sous ses ordres toutes les troupes de la région dans laquelle s'exerce son autorité.

— *Préfet (sous-).* V. sous-préfet.

— *Préfet de police.* V. police, Paris.

**préfète** n. f. *Fam.* Femme d'un préfet.

**préfiguration** [*si-on*] n. f. Action de préfigurer.

**préfigurer** [*ré*] v. a. (du préf. *pré*, et de *figurer*). Figurer à l'avance.

**préfinir** v. a. *Prat.* Fixer un délai dans lequel une chose doit être faite.

**préfix, e** [*fik-se*] adj. (du lat. *præfixus*, fixé en avant). Déterminé d'avance, fixé, assigné : *jour préfixe ; somme préfixe.*

**préfixation** [*fik-sa-si-on*] n. f. *Gramm.* Emploi des préfixes.

**préfixe** [*fik-se*] n. m. et adj. (lat. *præfixus*). *Gramm.* Se dit des particules qui se placent au commencement d'un mot pour en modifier le sens : a *est un préfixe privatif.* Ant. **Suffixe.**

**préfixer** [*fik-sé*] v. a. Fixer d'avance : *préfixer un délai.*

**préfixion** [*fik-si-on*] n. f. (de *préfixer*). *Dr.* Fixation d'un délai ; délai fixé.

**préfloraison** ou **préfleuraison** [*rè-zon*] n. f. (du préf. *pré*, et de *floraison*). Disposition des pièces d'un verticille floral dans le bouton, avant l'épanouissement de la fleur. (On dit aussi estivation.)

— Encycl. Suivant le cas, la préfloraison est dite : *valvaire* (sépales de la mauve, pétales de la vigne), *tordue* (cyclamen, lin, pomme de terre), *chiffonnée* (pavot), *quinconciale* (rose), *spiralée* (cochléaria), etc.

**préfoliation** [*si-on*], (du préf. *pré*, et de *foliation*) ou **préfoliaison** [*è-zon*] n. f. Disposition des feuilles dans le bourgeon.

— Encycl. Suivant qu'on examine une seule feuille ou l'ensemble des feuilles d'un bourgeon, la préfoliation peut recevoir divers qualificatifs : c'est ainsi que, dans le premier cas, on la dit *plane* s'il n'y a aucun plissement (lilas), *condupliquée* si la feuille est pliée par le milieu et suivant sa longueur (chêne, orme, cerisier, etc.), *plissée* (palmier, groseillier, vigne, etc.), *révolutée*, (si les bords de la feuille s'enroulent en dehors (laurier-rose), *involutée* s'ils se plient en dedans (violette, chèvrefeuille), *circinée* (fougère), etc. Dans le second cas, elle est *valvaire* (pommier), *imbriquée* (lilas, frêne), *équitante*, etc.

**préformant** [*man*], **e** adj. Se dit des lettres qui, dans plusieurs langues sémitiques, se placent avant le radical des verbes pour indiquer des modifications de voix, de modes, de temps, ou de personnes.

**préformatif, ive** adj. *Biol. Membrane préformative*, membrane qui, au cours du développement des dents, sépare l'émail de l'ivoire.

**préformation** [*si-on*] n. f. Système d'après lequel tous les individus préexistent dans l'espèce, c'est-à-dire sont préformés à l'état de germes qui attendent leur heure d'apparition.

**préformer** [*mé*] v. a. Créer d'avance dans ses éléments essentiels.

**prégaton** [*gha*] ou **précaton** n. m. Filière dans laquelle on passe pour la seconde fois le fil d'or.

**pré-gazon** [*gha*] n. m. Prairie artificielle, obtenue par un semis des graines que fournissent les prairies naturelles. Pl. des *prés-gazons.*

**Pregel** (le), fl. d'Allemagne (Prusse), qui se jett dans la Baltique, près de Kœnigsberg ; 230 kil.

**prégnant** [*gnan*], **e** adj. (lat. *prægnans*). Qu porte en soi un germe de reproduction : *femell prégnante.*

**prégnation** [*si-on*] n. f. de (*prégnant*). Gestation, chez les animaux. (Peu us.)

**prégrattite** [*gra-ti-te*] n. f. Variété de paragonite

**prégustateur** [*ghus-ta*] n. m. (lat. *prægustator*, de *præ*, devant, et *gustare*, goûter). *Antiq. rom* Esclave chargé de goûter les mets.

**prégustation** [*ghus-ta-si-on*] n. f. Action de goûter les mets, les boissons avant de les servir.

**préhenseur** [*pré-an*] adj. m. (du lat. *prehensum*, supin de *prehendere*, prendre). Qui sert à la préhension : *organes préhenseurs.*

**préhensible** [*pré-an*] adj. Qui peut être saisi (Peu us.)

**préhensile** [*pré-an*] adj. Qui a la faculté de saisir ou d'empoigner : *singe à queue préhensile.*

**préhension** [*pré-an*] n. f. (lat. *prehensio*). Action de saisir, de prendre : *l'éléphant exerce la préhension avec sa trompe.*

**préhistoire** [*pré-is-toi-re*] n. f. Ensemble des travaux faits sur les époques qui ont précédé les temps dits historiques : *la préhistoire gauloise.*

— Encycl. On désigne sous le nom de *préhistoire* cette période de la vie de l'humanité sur laquelle on ne possède pas le moindre témoignage écrit, mais pour laquelle on doit se contenter de documents archéologiques. Aussi est-il impossible de faire autre chose que d'étudier les traits généraux des mœurs et des civilisations. Aucun nom d'homme, aucun épisode saillant n'émerge des connaissances très générales que fournit l'examen méticuleux des demeures, des tombes, des « débris de cuisine », des peintures rupestres des hommes préhistoriques.

On sait que les préhistoriens distinguent actuellement plusieurs périodes dans la longue suite de siècles dont l'ensemble constitue les temps préhistoriques. Les plus anciennes sont les *âges de la pierre*, qu'ils subdivisent en âge *paléolithique* ou « de la pierre taillée » et *néolithique* ou « de la pierre polie » ; viennent ensuite les *âges des métaux* (du cuivre, du bronze et du fer). Le plus souvent, la transition se fait insensiblement d'un âge à l'autre, par suite des différences de civilisation existant entre des pays qui se sont trouvés en relations les uns avec les autres. A l'heure actuelle encore, certains peuples en sont demeurés à tel ou tel des âges préhistoriques.

L'étude des mœurs et des coutumes de ces peuples contemporains fournit de précieux éclaircissements pour la connaissance des peuples préhistoriques. Les archéologues qui s'adonnent à la préhistoire emploient, en effet, des méthodes nouvelles, très différentes de celles dont se servent les historiens ; la géologie, l'ethnographie et l'archéologie sont les seules sciences dont ils peuvent se servir et, néanmoins, avec elles, ils sont capables d'obtenir des résultats dont personne ne contestera l'exactitude et la rigueur.

**préhistorique** [*pré-is-to*] adj. Qui a précédé les temps dits historiques : *l'homme préhistorique.* Qui a pour objet l'étude de la préhistoire : *archéologie préhistorique.*

**prehnite** n. f. Silicate naturel de calcium et aluminium.

**Preignac,** comm. de la Gironde, arr. et à 41 kil. de Bordeaux, sur la Garonne ; 2.730 h. Ch. de f. M. Bons vins.

**preignant** [*prè-gnan*], **e** adj. (de l'anc. v. *preindre ;* du lat. *premere*, presser). Pressant : *maux preignants.* (Vx.)

**Preiss** (Jacques), patriote alsacien, né à Riquewihr, m. à Tubingue (1859-1916). Il défendit au Reichstag la politique de « l'Alsace aux Alsaciens », et créa l'Union nationale ; emprisonné en 1914, il mourut en 1916.

**préjudice** n. m. (lat. *præjudicium*). Tort, dommage : *tout préjudice subi du fait d'une autre personne ouvre un droit à des dommages-intérêts.* (V. responsabilité.) *Sans préjudice de*, réserve faite de. Ant. **Avantage, bienfait.**

**préjudiciable** adj. Qui porte préjudice : *démarche préjudiciable.* Ant. **Avantageux.**

**préjudicial, e, aux** adj. Se dit des frais imposés d'avance à celui qui veut se pourvoir contre un jugement (s'emploie seulement au m. pl.).

**préjudicié, e** adj. *Banq.* Se dit d'une lettre de change qui, émise trop tard, arrive, à l'endroit où elle doit être payée, après le délai fixé pour le payement.

**préjudiciel, elle** [*si-èl*, *è-le*] adj. *Question préjudicielle*, question qui doit recevoir une solution en premier lieu et qui, par suite, tient en suspens la décision sur le fond. *Moyens préjudiciels*, par lesquels on soutient que cette question doit être résolue préalablement.

— Encycl. *Dr.* Dans une poursuite pour vol, par exemple, il y a une question préjudicielle quand l'inculpé allègue qu'il est propriétaire de l'objet volé.

**préjudicier** [*si-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) Porter préjudice.

**préjugé** n. m. (du préf. *pré*, et de *jugé*). Ce qui a été jugé auparavant dans un cas analogue et qui peut influer sur une décision à venir. Ce qui peut inspirer un jugement : *la pauvreté d'un administrateur est un préjugé en sa faveur.* Opinion préconçue, qui ne repose pas sur l'expérience : *la crainte du nombre 13 est un préjugé.*

**Préjugé à la mode** (*le*), comédie de La Chaussée (1735), un des chefs-d'œuvre de la « comédie larmoyante ». C'est l'histoire d'un mari et d'une femme qui s'aiment, mais qui affectent de l'indifférence pour obéir au *préjugé à la mode*, jusqu'à ce que la jalousie les oblige à être sincères.

**préjugement** [*man*] n. m. Jugement porté sans examen préalable.

**préjuger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il préjugea, nous préjugeons.*) Juger d'avance, sans examen : *il ne faut rien préjuger. Dr.* Rendre, avant le jugement, une décision qui fait prévoir l'arrêt final.

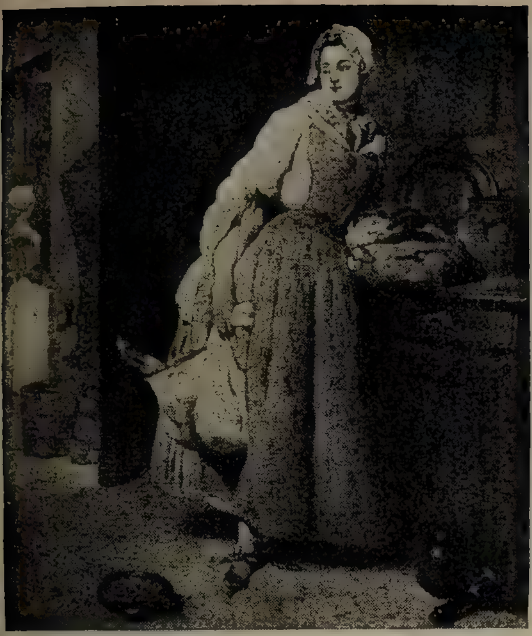

La Pourvoyeuse (Chardin), v. p. 655.

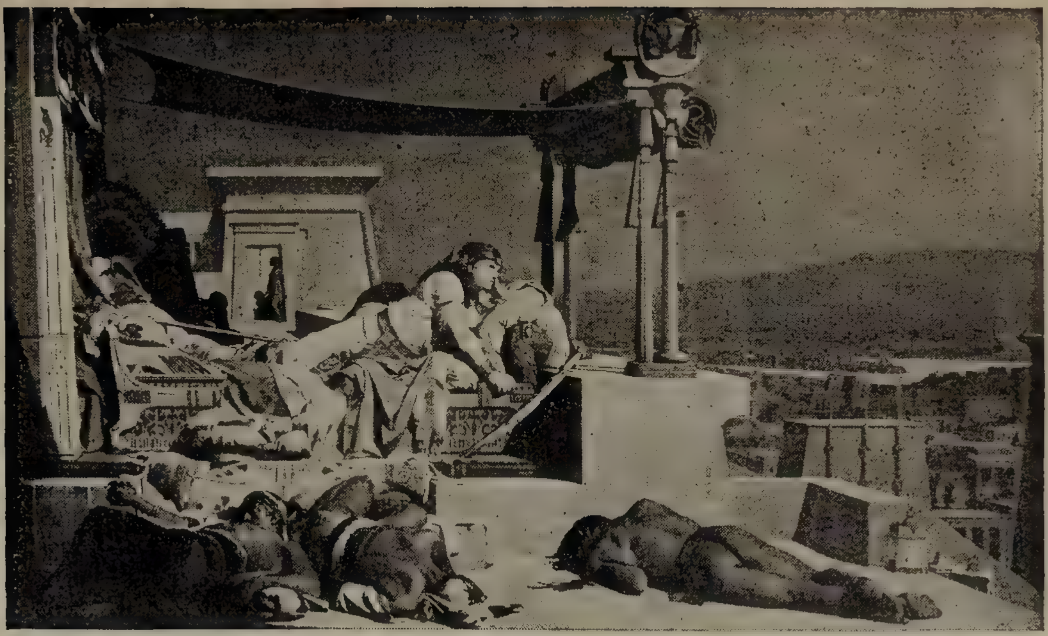

Les Porteurs de mauvaises nouvelles (Lecomte du Nouy), v. p. 644.

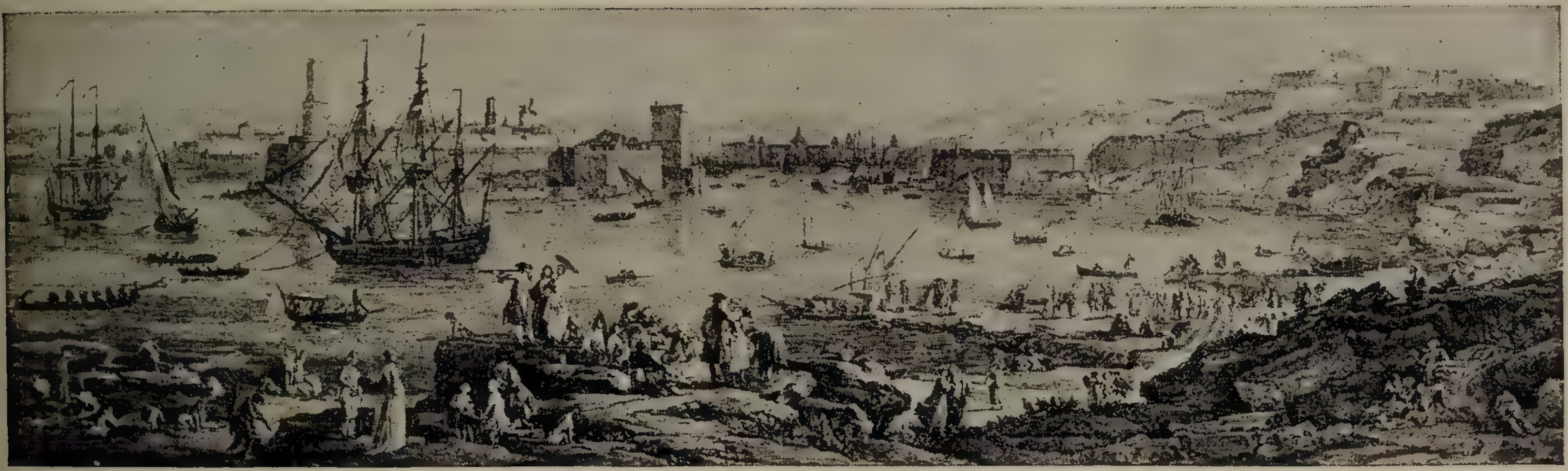

Entrée du port de Marseille (Joseph-Claude Vernet), v. p. 641.

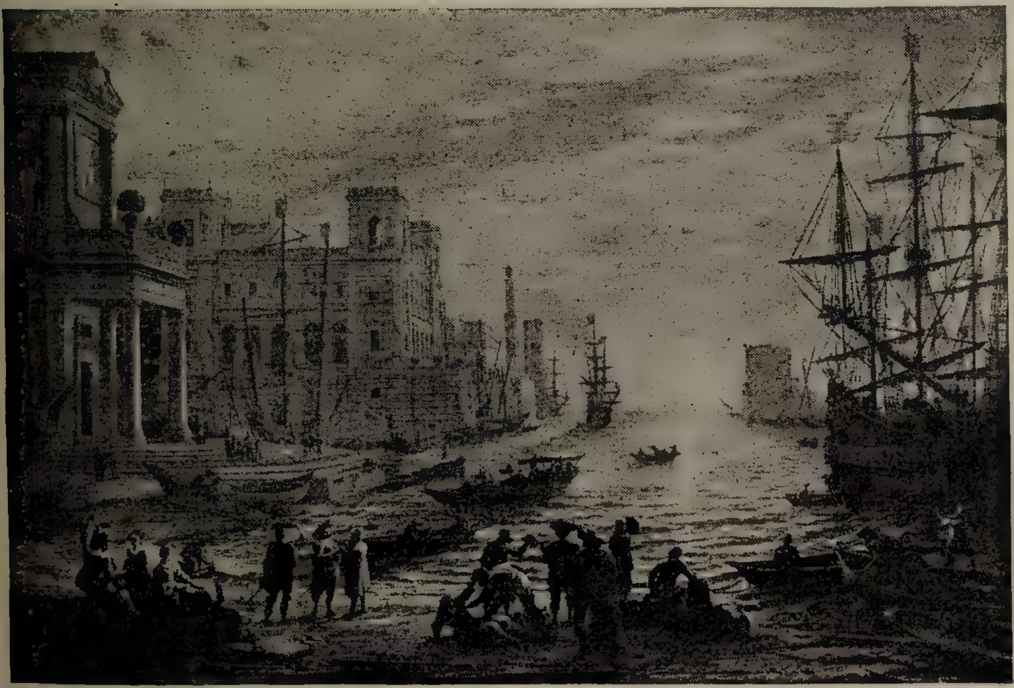

Port de mer au soleil couchant (Claude Lorrain), v. p. 641.

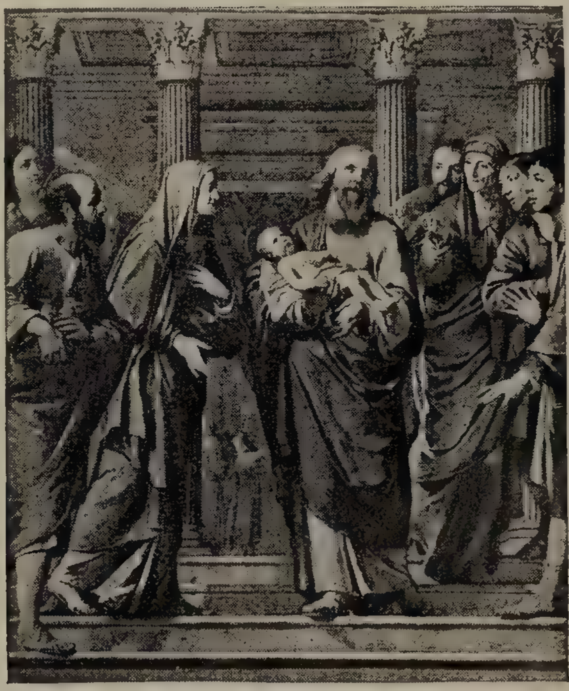

Présentation de Jésus au Temple (Champaigne), v. p. 666.

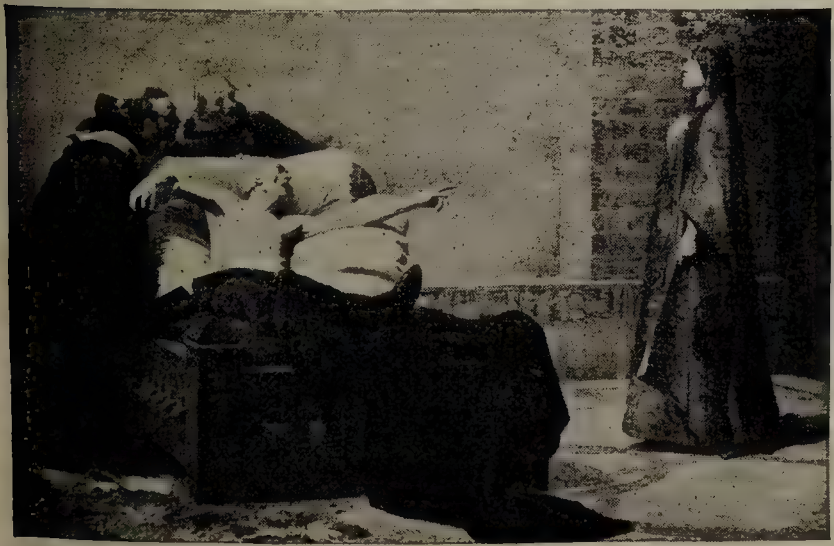

La mort de l'évêque Prétextat (E. Bordes), v. p. 669.

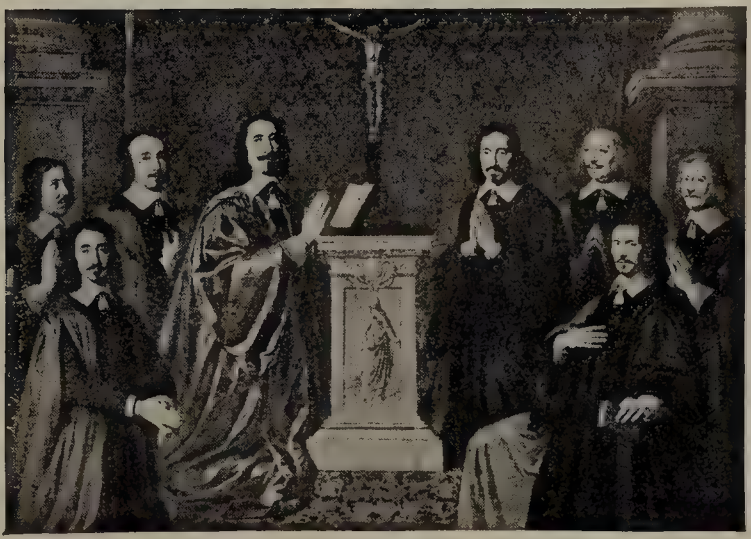

Le Prévôt et les échevins de Paris (Ph. de Champaigne), v. p. 670.

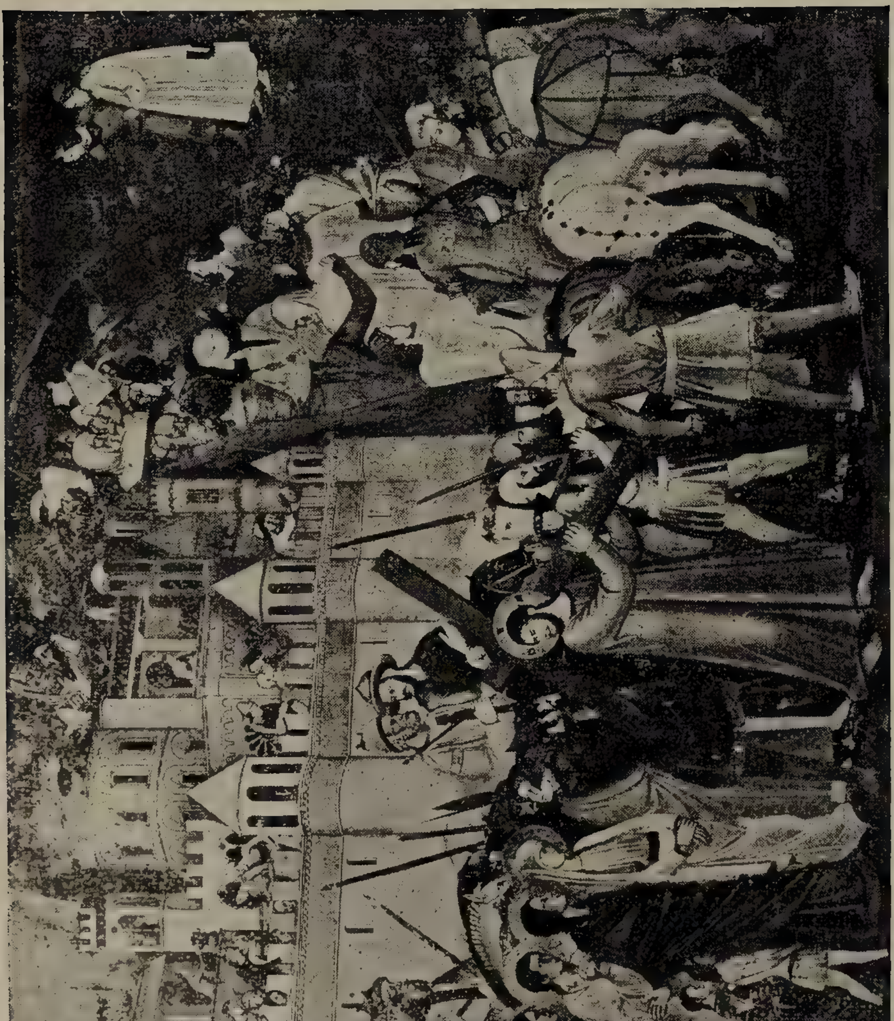

Portement de croix (attribué à Memmi), v. p. 643.

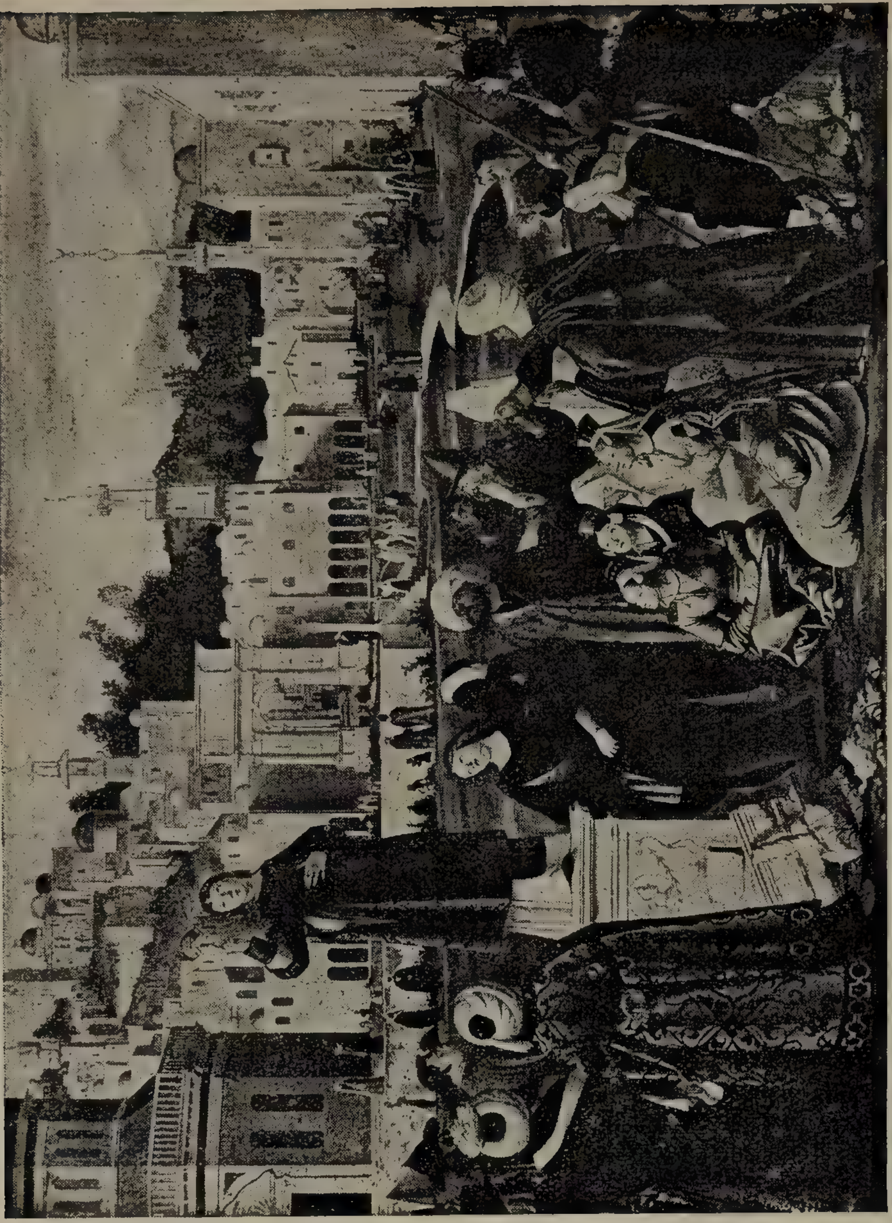

Prédication de saint Étienne à Jérusalem (Carpaccio), v. p. 639.

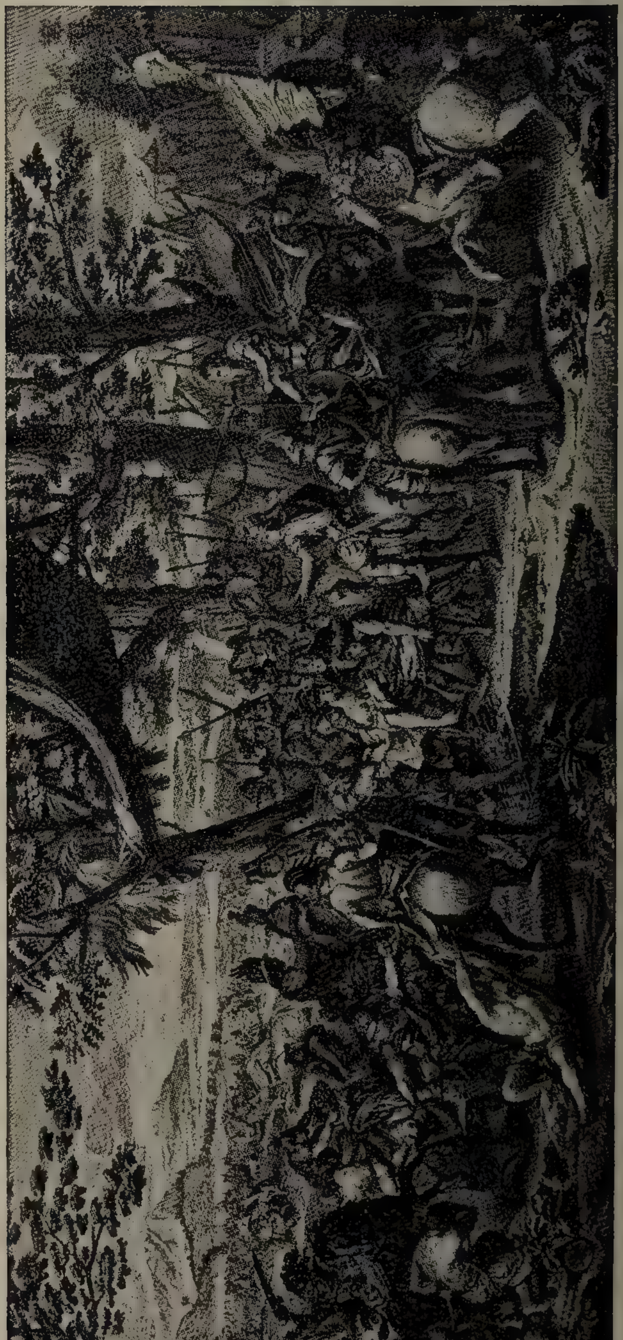

Porus blessé porté devant Alexandre (Le Brun), v. p. 646.

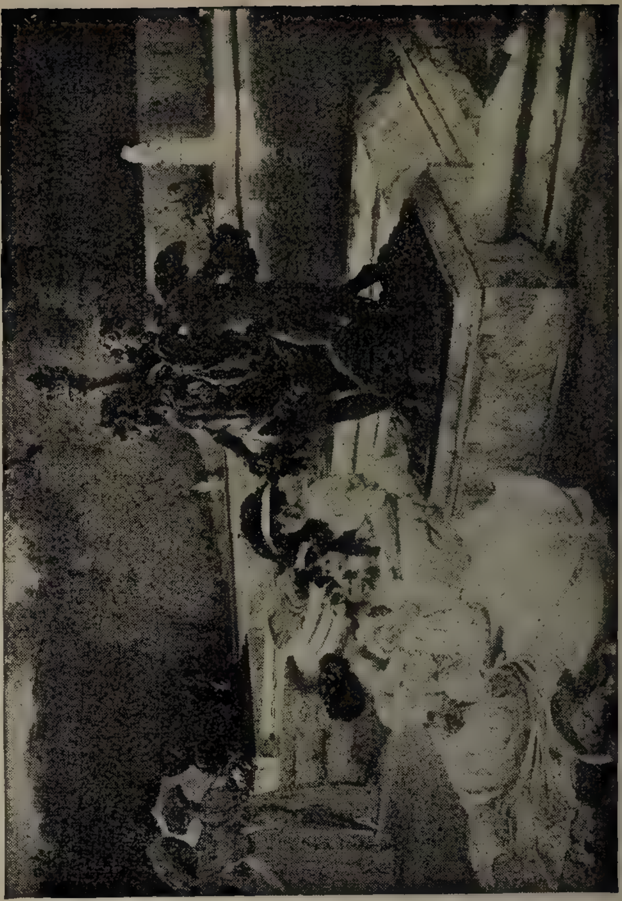

Princesses modernes (J.-M. Avy), v. p. 671.

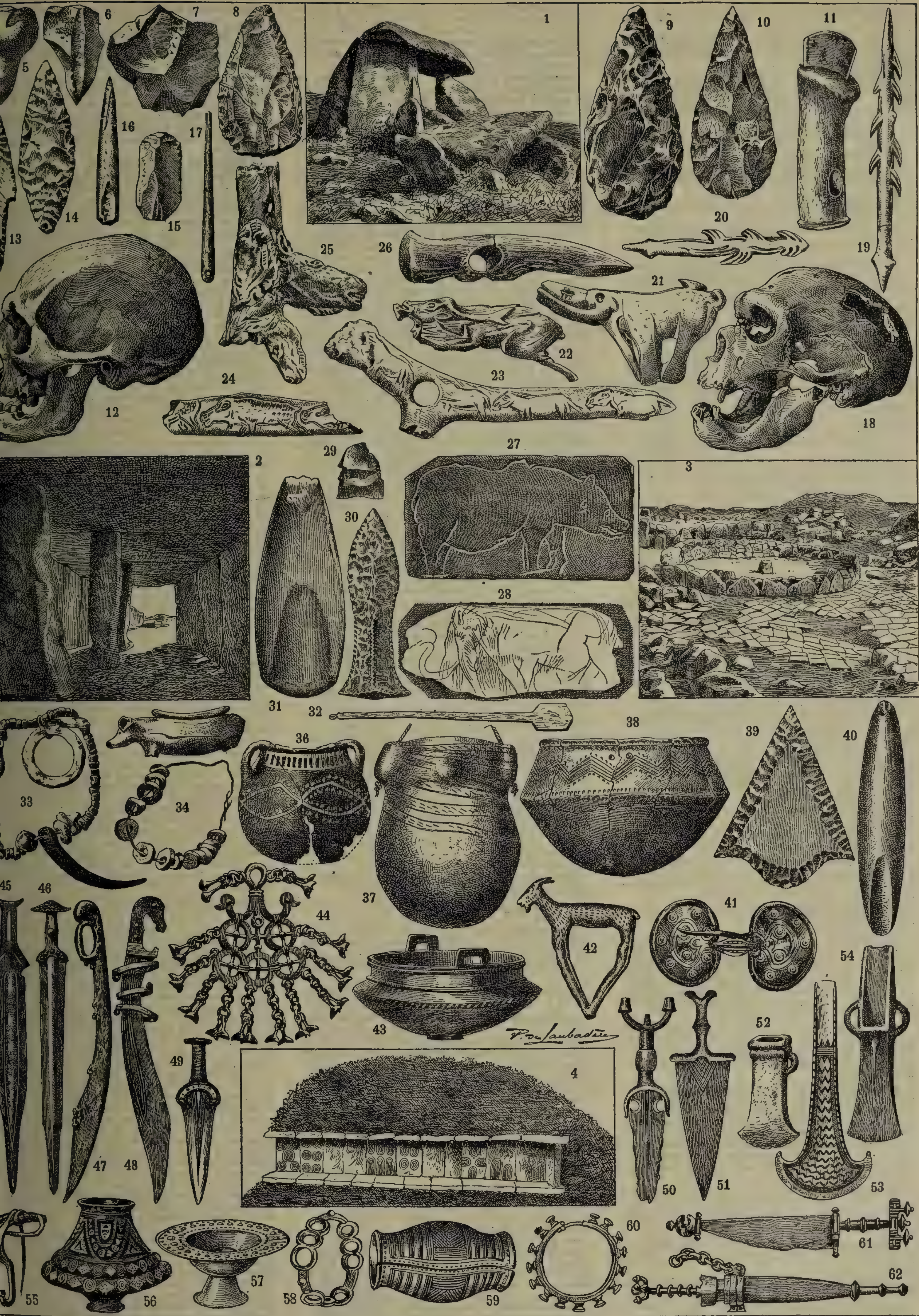

I. Tombeau de l'âge de pierre (Portugal); 2. Allée couverte (Antequera); 3. Murs de l'époque néolithique (Sabroso); 4. Allée couverte de Gavrinis (coupe);
5. Silex taillés du tertiaire (Lisbonne); 7. Eclat de quartzite, pliocène (Barquinha); 8. Silex taillé (Asnières); 9. Silex taillé de Saint-Acheul : 10. Silex chelléen;
Hache en pierre polie, emmanchée dans un bois de cerf; 12. Crâne néanderthaloïde; 13, 14. Pointes de Solutré; 15. Grattoir en silex; 16. Bout de trait en os;
Aiguille en os; 18. Crâne de La Chapelle-aux-Saints (Corrèze); 19, 20. Harpons (période de la Madeleine); 21. Mammouth sculpté, ivoire (Bruniquel); 22. Renne
lpté, ivoire (Bruniquel); 23. Bois de renne gravé (Laugerie-Basse [Dordogne]); 24. Gravure sur os (Massat [Ariège]); 25. Bois de renne sculpté (Mas-d'Azil);
Marteau-pic (Mur-de-Barrez [Aveyron]); 27. Ours des cavernes, gravé sur schiste (Massat); 28. Mammouth gravé sur ivoire (La Madeleine); 29. Pointe de flèche
oque néolithique); 30. Poignard en silex; 31. Hache en pierre polie; 32. Epingle en os (Casa da Moura [Portugal]); 33. Pendeloques de jadéite (Bouches-du-
ône); 34. Collier en grains de craie; 35. Vase-figurine en terre, couvercle en pierre (grotte de Carvailhal); 36, 37, 38. Vases néolithiques : 39. Pointe de lance en
ex (Casa da Moura); 40. Gouge en pierre (Cascaes); 41. Fibule en bronze (musée de Stockholm); 42. Figurine en bronze de l'Alemtejo; 43. Vase en bronze
ıède); 44. Pendeloques de l'âge du fer; 45. Epée (Cordoue); 46. Epée (Uzès); 47. Epée (Prœneste); 48. Epée d'Almedinilla; 49. Poignard en bronze (France);
Poignard en bronze à antennes (Galice); 51. Poignard en fer; 52. Hache à douille; 53. Hache en bronze; 54. Doloire en bronze; 55. Fibule en arbalète (Santa-
cia [Italie]); 56. Vase peint de Burrenhof (Wurtemberg); 57. Coupe en bronze battu (Buchheim [Bade]); 58. Bracelet (Launac [Hérault]); 59. Bracelet ou brassard
de bronze, en forme de tonnelet (Bavière); 60. Pendant d'oreille en or (Mousselots [Côte-d'Or]); 61. Poignard (Hallstatt); 62. Poignard en fer (Aquila [Italie]).

**prélart** [*lar*] n. m. *Mar.* Grosse bâche goudronnée, pour recouvrir les drômes, embarcations, etc., à terre. (On dit aussi PRÉLAT.)

**prélasser** [*la-sé*] **(se)** v. pr. (de *prélat*). Prendre une attitude commode et satisfaite : *se prélasser dans un fauteuil.*

**prélat** [*la*] n. m. (du lat. *prælatus*, préposé, mis). Dignitaire ecclésiastique : *les évêques sont des prélats. Prélat de la maison de Sa Sainteté*, officier ecclésiastique de la maison du pape, autorisé à porter le costume violet.

**prélater** [*té*] v. a. Garnir, couvrir d'un prélart ou prélat.

**prélation** [*si-on*] n. f. (lat. *prælatio*). Droit, pour le bailleur emphytéotique, d'être préféré à tout autre pour acheter ce que le preneur voulait aliéner. (Vx.)

**prélatiste** [*tis-te*] n. m. En Angleterre, partisan de l'épiscopat traditionnel.

**prélature** n. f. Dignité de prélat : *recevoir une prélature.* Corps des prélats de la maison du pape.

**prèle** n. f. (pour *âprelle ; de âpre*). Genre de plantes, de la famille des équisétacées. (On écrit aussi à tort PRESLE.)

— Encycl. Les prèles sont des cryptogames vasculaires vivaces, produisant chaque année des rameaux aériens cannelés, pourvus de nœuds d'où partent des verticilles de feuilles. Elles sont particulièrement abondantes dans les prairies marécageuses ; les principales espèces sont : la prèle des prés (*equisetum pratensis*), la prèle des marais (*equisetum*), dite aussi *queue de cheval*, etc.

La décoction de prèle a été employée en médecine comme diurétique.

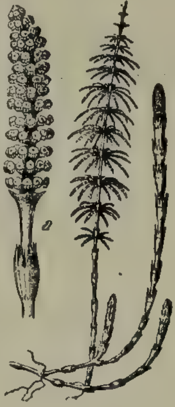

Prèle : *a*, épi fructifère.

**prélecture** [*lèk-tu-re*] n. f. *Typogr.* Lecture de l'épreuve faite à l'imprimerie, avant l'envoi à l'auteur.

**prélegs** [*lè*] n. m. Legs qui doit être prélevé sur la masse avant tout partage.

**préléguer** [*ghé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Faire un ou plusieurs prélegs.

**préler** [*lé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Frotter avec de la prèle un ouvrage en bois, pour lui donner le dernier travail du poli.

**prélèvement** [*man*] n. m. Action de prélever. Matière prélevée : *analyser un prélèvement de lait.*

**prélever** [*vé*] v. a. (lat. *prælevare.* — Prend un *è* devant une syllabe muette : *je prélèverai.*) Lever préalablement une certaine portion sur un total.

**prélibation** [*si-on*] n. f. Action de préliber.

**préliber** [*bé*] v. a. (lat. *prælibare*). Lever, avant partage ou emploi ; *préliber le droit des pauvres sur une recette théâtrale.* (Peu us.)

**préliminaire** [*nè-re*] adj. (du préf. *pré*, et du lat. *limen, inis*, seuil, entrée). Qui précède la matière principale, qui sert à l'éclaircir : *discours préliminaire.* N. m. Ce qui précède et prépare : *régler les préliminaires d'une paix.*

**préliminairement** [*nè-re-man*] adv. Préalablement.

**prélire** v. a. *Typogr.* Lire une épreuve à l'imprimerie, avant de l'envoyer à l'auteur.

**Preller** [*lèr*] (Louis), philologue allemand, né à Hambourg, m. à Weimar (1809-1881) ; auteur de bons travaux sur la mythologie classique, notamment sur les *Dieux de l'ancienne Rome.*

**prélombaire** [*lon-bè-re*] adj. *Anat.* Qui est situé en avant des lombes.

**prélude** n. m. (lat. *præludium ;* de *præ*, en avant, et *ludus*, jeu). Ce qu'on chante, ce qu'on joue, pour essayer sa voix, pour juger si l'instrument est d'accord. Introduction instrumentale ou orchestrale à une œuvre musicale. Courte pièce musicale, ayant un caractère d'improvisation : *les préludes de Chopin. Fig.* Ce qui précède, ce qui fait présager : *les frissons sont le prélude de la fièvre.*

**préluder** [*dé*] v. n. (de *prélude*). Essayer sa voix, un instrument. Improviser sur le piano, sur l'orgue, etc. *Fig.* Faire une chose pour en venir à une plus importante : *préluder à une bataille par des escarmouches.*

**prématuré, e** adj. (lat. *præmaturatus*). Qui mûrit avant le temps ordinaire. *Fig.* Fait avant le temps convenable : *entreprise prématurée.* Qui vient avant le temps ordinaire : *mort, vieillesse prématurée.* Précoce : *sagesse prématurée.* Adj. et n. Se dit d'un enfant né viable avant terme, c'est à-dire à partir du 180e jour (fin du sixième mois, époque légale de la viabilité) jusqu'à huit mois et demi : *l'élevage des prématurés exige des soins minutieux.*

**prématurément** [*man*] adv. Avant le temps convenable : *Hoche mourut prématurément.*

**prématurité** n. f. Caractère de ce qui est prématuré. (Peu us.)

**Premeaux,** comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 12 kil. de Beaune ; 440 h. Marbre. Fontaine chaude. Vins.

**préméditation** [*si-on*] n. f. Action de préméditer.

— Encycl. *Dr.* La préméditation consiste dans le dessein formé, avant l'action, d'attenter à la vie « d'un individu déterminé, ou même de celui qui sera trouvé ou rencontré, quand même ce dessein serait dépendant de quelque circonstance ou de quelque condition ». La préméditation, comme le guet-apens, est une circonstance aggravante du meurtre, qui prend alors le nom d'*assassinat*, et des blessures et coups.

**préméditer** [*té*] v. a. (du préf. *pré*, et de *méditer*). Résoudre d'avance avec réflexion : *préméditer un crime.*

**prémentionné** [*man-si-o-né*], **e** adj. et n. Mentionné avant.

**Prémery,** ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 46 kil. de Cosne, sur la Nièvre d'Arzembouy ; 2.730 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 14 comm., et 9.710 h.

**Premesques,** comm. du Nord, arr. et à 10 kil. de Lille ; 1.280 h. Ch. de f. N. Entièrement détruite au cours de la Grande Guerre.

**prémices** [*mi-se*] n. f. pl. (lat. *primitiæ ;* de *primus*, premier). Premiers produits de la terre ou du bétail : *les prémices des champs, de l'étable. Fig.* Premières productions de l'esprit : *les prémices du talent d'un poète.* Début : *les prémices d'un tyran.*

**premier** [*mi-é*], **ère** adj. (lat. *primarius*). Qui précède les autres par rapport au temps, au lieu, à l'ordre : *le premier homme, le premier étage, le premier commis.* Le meilleur, le plus remarquable par le mérite : *Démosthène fut le premier des orateurs grecs.* Qui est avant les autres, par ordre de dignité : *les premiers magistrats de la ville.* Titre d'honneur attaché à certaines charges : *le premier médecin du roi.* Indispensable, urgent : *parer aux premiers besoins.* Qui a obtenu la première place dans un examen, un concours, une composition : *être premier en version.* Rudimentaire : *acquérir les premières connaissances. Matières premières*, productions naturelles qui n'ont pas encore été travaillées. *Arith. Nombre premier*, qui n'est divisible que par lui-même ou par l'unité, comme 1, 3, 5, 7, etc. *Nombres premiers entre eux*, qui n'ont d'autre diviseur commun que l'unité, comme 8 et 11. *Premier soldat*, soldat de 1re classe. *Premier venu*, celui qui arrive ou que l'on rencontre avant les autres. *Le premier venu*, n'importe qui : *le premier venu en ferait autant. Au premier jour*, dans très peu de temps. *Les premiers*, parmi ceux qui arrivent, qui sont, qui agissent avant les autres. N. m. Etage situé immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée, ou de l'entresol : *habiter au premier. Premier de l'an*, premier jour de l'année. *En premier*, occupant la première classe de son grade. *Monsieur le premier*, écuyer qui était à la tête de la petite écurie du roi. Dans les cours de justice, par abrév. (avec une majuscule), le premier président. En Angleterre, absol., *le Premier*, le premier ministre. N. *Théât. Jeune premier, jeune première*, acteur, actrice qui jouent les amoureux. N. f. Première représentation d'une pièce : *la première de* Hernani *fut houleuse.* Place de théâtre au premier balcon : *louer une première.* Employée principale dans la mode ou la couture. *Impr.* Première épreuve tirée pour la correction. N. f. pl. Place de la catégorie la plus riche, la plus chère : *un voyageur des premières. Fam. De première*, de première catégorie. ANT. **Dernier**. ALLUS. HIST. : V. CÉSAR.

— Encycl. *Arith.* On démontre en arithmétique que *la suite des nombres premiers est illimitée.* On sait, d'ailleurs, par la méthode dite du *crible d'Eratosthène*, former une table des nombres premiers compris entre deux nombres quelconques.

Tout nombre qui n'est pas premier peut être décomposé en un produit de facteurs premiers ; la décomposition des nombres en leurs facteurs premiers permet de déterminer facilement le plus grand commun diviseur et le plus petit commun multiple entre plusieurs nombres.

**Premier Jour de bonheur** (*le*), opéra-comique en trois actes, paroles de d'Ennery et Cormon, musique d'Auber (1868). L'action se passe aux Indes ; c'est une idylle amoureuse entre un jeune officier français assiégeant Pondichéry et la fille du gouverneur anglais de Madras, qu'il finit par épouser. De la partition il faut citer : l'ouverture ; la romance : *Attendons encore* ; l'air : *Un époux chez vous* ; deux jolis duos, et surtout la célèbre ballade des djinns.

**premièrement** [*man*] adv. En premier lieu.

**premier-né** n. m. Le premier enfant mâle. (Pl. des *premiers-nés.* — On n'est pas d'accord sur le point de savoir si l'on doit dire : *la fille premier-née* ou *première-née.*) ANT. **Dernier-né**.

**premier-Paris** n. m. Article de tête, dans un journal parisien. Pl. des *premiers-Paris.*

**premier-pris** adj. m. *Fig.* et *fam.* Embarrassé. (Vx.)

**prémisse** [*mi-se*] n. f. (du lat. *præmissus*, mis en avant ; de *præ*, en avant, et *missus*, envoyé). Chacune des deux premières propositions d'un syllogisme : *la conclusion ne doit pas dépasser les prémisses.*

**prémolaire** [*lè-re*] n. f. Dent située entre la canine et les molaires,

**prémonition** [*si-on*] n. f. (du lat. *præ*, d'avance, et *monitio*, avertissement). Sensation particulière précédant un fait et l'annonçant en quelque sorte. Avertissement mystérieux, concernant l'avenir.

**prémonitoire** adj. Se dit des signes qui précèdent parfois l'éclosion d'une maladie infectieuse. Qui a le caractère d'une prémonition : *un fait prémonitoire.*

**Prémont,** comm. de l'Aisne, arr. et à 23 kil. de Saint-Quentin ; 1.450 h. Sucrerie. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**prémontré** n. m. Membre d'un ordre de chanoines réguliers.

— Encycl. L'ordre des prémontrés, fondé en 1120 par saint Norbert, tire son nom de la petite localité de Prémontré (Aisne). Les prémontrés sont soumis à la règle de saint Augustin. Deux réformes, en 1576 et au XVIIe siècle, ranimèrent la première ferveur, qui s'était relâchée au sein de la richesse. L'ordre des prémontrés, non autorisé en France, a continué de prospérer en Allemagne et en Belgique. Les chanoinesses d'Allemagne du moyen âge suivaient la règle des prémontrés : d'où leur nom de *prémontrées.*

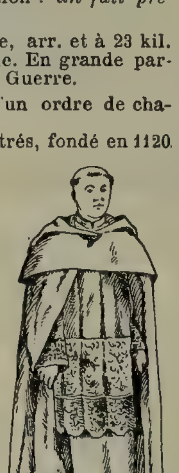
Prémontré.

**prémontrée** [*tré*] n. f. Religieuse de l'ordre des prémontrés.

**prémosaïtique** [*za-i*] adj. Antérieur à l'époque de Moïse : *un document prémosaïtique.*

**prémotion** [*si-on*] n. f. (lat. *præmotio*). *Prémotion physique*, dans le système thomiste, action efficace de Dieu sur la volonté humaine, qui n'en reste pas moins libre.

**prémourant** [*ran*] n. m. *Dr.* Celui qui me
avant, qui meurt le premier.
**Prémoy** [*moi*] (Geneviève), dite **la Dragon**
héroïne française, née à Guise en 1660. Elle s'illu
comme femme de guerre sous Louis XIV, sou
nom de *chevalière de Balthasar.*
**prémunir** v. a. (lat. *præmunire*). Précaut
ner. **Se prémunir** v. pr. Se garantir par des pré
tions : *se prémunir contre le froid.*
**prémunition** [*si-on*] n. f. Action de prému
(Peu us.) *Rhét.* Précaution oratoire qui pré
l'auditeur à quelque chose qui pourrait le blesse
lui déplaire.
**Prémysl** ou **Przemysl,** prince légend
de Bohême (VIIIe s.), époux de la princesse Libu
Il aurait été le chef des Prémyslides.
**Prémyslides,** dynastie de rois et de prin
qui doit son nom au prince légendaire Prémysl et
régna en Bohême jusqu'en 1306. S. un Prémyslid
**prenable** adj. Qui peut être pris : *ville*
*nable. Fig.* Qui peut être trompé ou séduit : ga
**prenant** [*nan*], **e** adj. Qui prend ; qui peut
vir à prendre : *glu bien prenante. Partie prena*
personne qui touche, qui reçoit l'argent. *Z*
*Queue prenante*, queue dont certains animaux
servent pour se suspendre aux branches des arb
*les singes du nouveau monde sont presque tou*
*queue prenante.*
**prénatal, e, als** ou **aux** adj. Qui précèd
naissance : *dispositions prénatales.*
**prendre** [*pran-dre*] v. a. (lat. *prehendere.* —
*prends, nous prenons. Je prenais, nous prenions*
*pris, nous prîmes. Je prendrai, nous prendrons*
*prendrais, nous prendrions. Prends, prenons,*
*nez. Que je prenne, que nous prenions. Que*
*prisse, que nous prissions. Prenant. Pris, e.*) Sa
et tenir : *prendre une épée, prendre dans un ét*
S'emparer de : *prendre une valeur, une ville.*
ler : *prendre une montre.* Attaquer : *prendre l'*
*nemi en flanc.* Joindre : *j'irai vous prendre.* Se
nir de : *prendre son chapeau, un parapluie. Pr*
*dre le voile, le froc, la cuirasse*, se faire religie
moine, soldat. Surprendre : *je vous y prends.* Acc
ter : *prenez-le pour 6 francs.* Manger, boir
*prendre un bouillon.* Faire usage de : *prendre*
*bain.* Demander, exiger : *prendre cher.* Choisi
*lequel prenez-vous ? C'est à prendre ou à laisser*
faut vous décider. Entrer dans : *prenez ce chem*
Contracter ; *prendre les fièvres ; prendre froid.* P
Recevoir (des coups, des injures, etc.) : *si ta mère*
*voit, qu'est-ce que tu vas prendre! Prendre de l'â*
vieillir. *Prendre des forces*, devenir plus fort. *Pr*
*dre son vol*, s'envoler. *Prendre des libertés*, a
avec hardiesse. Accepter, recevoir : *prendre le*
*d'ordre.* Extraire, tirer : *prendre un exemple d*
*Molière.* Accueillir, recueillir : *prendre un ami c*
*soi.* Embarquer : *prendre des passagers.* Souten
*prendre le parti, les intérêts de quelqu'un.* Regar
comme : *me prenez-vous pour un sot ? Prendre*
*deuil*, s'habiller d'une façon spéciale (en France,
noir), à la suite de la mort d'un parent, etc. *Pren*
*la livrée*, se faire laquais. *Prendre un domestiq*
l'engager à son service. *Prendre un mari, pren*
*femme*, se marier. *Prendre le pas*, marcher en av
de quelqu'un. *Prendre les ordres de quelqu'un,*
demander ce qu'il veut qu'on fasse. *Prendre s*
*temps*, ne point se presser. *Prendre du temps,*
réserver un délai ; être long à exécuter. *Prendre*
*mesures*, employer des moyens pour réussir. *Pren*
*l'air*, se promener dehors. *Prendre un air, un t*
composer son visage, sa voix d'une certaine faç
*Le prendre de haut*, parler avec hauteur. *Le prend*
avoir une certaine manière d'agir, d'interpréter,
s'exprimer. *Prendre du repos*, cesser de se fatigu
*Prendre feu*, s'enflammer, et *fig.*, s'animer. *Pren*
*la mouche*, se fâcher, se formaliser. *Prendre*
*change*, se tromper. *Prendre au mot*, accepter
premier coup. *Prendre à témoin*, invoquer le tém
gnage. *Prendre à cœur*, s'affecter ou s'occuper
rieusement d'une chose. *Prendre à tâche*, s'efforc
*Prendre à part*, entraîner dans un endroit écar
*Prendre à partie*, s'en prendre à, s'attaquer à. *Pre*
*dre le vent*, présenter les voiles au vent. *Prend*
*la mer*, s'embarquer. *Prendre le large*, s'éloign
du rivage. *Prendre terre*, débarquer. *Prendre u*
*affaire en main*, la diriger. *Prendre une chose*
*mal*, s'en fâcher. *La prendre en riant*, en ri
*Prendre en considération*, tenir compte. *Pren*
*fait et cause*, intervenir. *Prendre sous sa protectio*
protéger. *Prendre quelqu'un en pitié*, ressentir po
lui du dédain ou de la compassion. *Prendre con*
*de quelqu'un*, lui faire ses adieux. *On ne m'y pre*
*dra plus*, je ne me laisserai plus tromper. V.
S'enraciner : *cet arbre prend bien.* Imprégner, adh
rer : *encre qui prend mal.* S'enflammer : *allumet*
*qui prennent bien.* Se geler : *la rivière a pr*
S'épaissir, se cailler : *le lait prend.* Survenir : *c'e*
*une envie qui prend rarement aux vieillards. Fi*
Réussir : *ce livre n'a pas pris.* Faire impression
*cette odeur prend au nez.* **Se prendre** v. pr. S'accr
cher : *son habit s'est pris à un clou.* Se congele
*l'huile se prend facilement. Se prendre de vi*
s'enivrer. *Se prendre d'amitié*, concevoir de l'amiti
*Se prendre à pleurer*, se mettre à pleurer. *S'y pre*
*dre bien* ou *mal*, être plus ou moins adroit. *S'e*
*prendre à quelqu'un d'une chose*, en rejeter sur l
la responsabilité. *Se prendre aux cheveux*, en ven
aux mains. *Le temps se prend*, les nuages s'amo
cellent, il va faire mauvais. PROV. et LOC. PROV.
**Ce qui est bon à prendre est bon à rendre,** il faut re
titué ce que l'on a volé. (Beaumarchais a déform
plaisamment ce proverbe en disant : **Ce qui est bon**
**prendre est bon à garder.**) **Il faut prendre les homme**
**comme ils sont, les choses comme elles viennent,**
faut s'accommoder au caractère des gens et à la n
ture des circonstances. **Qui prend se vend** (ou **s'e**
**gage**), les obligations que l'on contracte enchaîne
la liberté. **On ne sait pas où** (ou **par quel bout**)
**prendre,** c'est un homme très irritable, ou très ins
ciable. **On ne le prendrait pas avec des pincettes,**
dit d'une personne ou d'un objet extrêmement sal
**Il en prendrait sur l'autel,** c'est un homme extrêm
ment avide et rapace. **Ils sont pris s'ils ne s'e**
**volent,** se dit ironiquement à propos d'une captu
projetée, mais qui n'est pas certaine. **On dirait qu'**
**n'y a qu'à se baisser et prendre,** se dit lorsqu'un
personne donne pour très facile ce qui ne l'est pas
ALLUS. LITTÉR. V. TOLLE ET LEGE.

**preneresse** n. f. V. PRENEUR.

**Prenessaye** (**La**), comm. des Côtes-du-Nord, r. et à 8 kil. de Loudéac ; 1.450 h. Toiles.

**Préneste** ou **Præneste,** v. du Latium, auj. *alestrina.*

**preneur, euse** [*eu-ze*] n. Qui prend actuelle- ent ou habituellement : *Balzac fut un grand pre- eur de café.* Qui prend à bail : *le bailleur et le reneur.* (En ce sens, le fém. est *preneresse*, mais il t peu usité.) *Turf.* Celui qui parie pour un cheval.

**prénom** [*non*] n. m. (lat. *prænomen*). Nom par- culier qui sert à distinguer chacun des membres une même famille. (On l'appelle encore *petit nom* *nom de baptême.*)

— Encycl. Dans les actes officiels, le prénom ne ent qu'après le nom ; c'est le contraire dans usage privé. On ne trouve pas le prénom chez tous s peuples. Les Hébreux n'avaient qu'un nom. eaucoup de noms hébreux sont devenus des pré- oms : Esther, Samuel. Un seul nom, également, chez s Grecs : le fils faisait suivre son nom de celui de n père. A Rome, au contraire, l'usage du prénom t général. Les prénoms étaient peu variés : dix-sept eulement étaient couramment employés. Le chris- anisme amena l'usage des noms de martyrs. Gré- oire le Grand (590-604) en fit une règle. A l'époque évolutionnaire, on choisit les prénoms dans l'his- ire ancienne, puis la nature entière fournit des énoms (plantes, animaux, etc.) ; mais la loi du germinal an II supprima le libre choix des pré- oms, et il est interdit d'inscrire sur les registres l'état civil d'autres noms que ceux figurant sur la ste officielle consacrée par la loi : noms de saints de personnages de l'histoire ancienne.

**prénommé** [*no-mé*], **e** n. et adj. Personne qui déjà été nommée.

**prénommer** [*no-mé*] v. a. Donner pour pré- om à.

**prénotion** [*si-on*] n. f. (lat. *prænotio*). Con- aissance première et superficielle qu'on a d'une ose. *Philos.* Idée innée.

**prénotionnel, elle** [*si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a pport aux prénotions.

**Prenzlau,** v. d'Allemagne (Brandebourg), à la inte septentrionale du lac Ucker ; 21.000 h. Fon- erie ; raffinerie de sucre. Murat y fit capituler (1806) armée de Hohenlohe.

**préoccupant** [*o-ku-pan*], **e** adj. (de *préoccu- er*). Qui absorbe l'esprit : *des soucis préoccupants.*

**préoccupation** [*o-ku-pa-si-on*] n. f. (lat. *præ- cupatio*). Etat d'un esprit absorbé par un objet. quiétude : *les préoccupations d'une mère.* Préven- on, préjugé : *jugez sans préoccupation.*

**préoccupé** [*o-ku-pé*], **e** adj. (de *préoccuper*). bsorbé : *esprit préoccupé.*

**préoccuper** [*o-ku-pé*] v. a. (lat. *præoccupare*). bsorber complètement. Prévenir pour ou contre. **e préoccuper** v. pr. S'occuper fortement. Se laisser ler à la prévention.

**préoculaire** [*lè-re*] adj. (du préf. *pré*, et de *ulaire*). Placé en avant de l'œil.

**préoperculaire** [*pèr-ku-lè-re*] adj. Un des os ui concourent à l'articulation de la mâchoire infé- eure, chez les poissons.

**préopercule** [*pèr*] n. m. Pièce antérieure de percule des poissons.

**préopinant** [*nan*], **e** n. Qui a opiné avant un utre : *partager l'avis du préopinant.*

**préopiner** [*né*] v. n. Opiner avant quelqu'un.

**préopinion** n. f. Droit ou action de préopiner. eu us.)

**préordination** [*si-on*] n. f. Action de préor- onner. (Peu us.)

**préordonner** [*do-né*] v. a. Ordonner, organiser avance.

**préorganisation** [*za-si-on*] n. f. Organisation récédente. (Peu us.)

**préorganiser** [*zé*] v. a. Organiser d'avance. eu us.)

**prépalatal, e, aux** adj. (du préf. *pré*, et de *alatal*). Se dit des consonnes, explosives ou aspi- antes, dont le point d'articulation se trouve à la artie antérieure du palais dur. (Spécialement *ch* *j* en français.) N. f. Lettre prépalatale.

**préparable** adj. Qui peut être préparé.

**préparant** [*ran*], **e** adj. Qui sert à préparer.

**préparateur, trice** n. Qui prépare quel- u'un ou quelque chose : *préparatrice au brevet.* *réparateur de laboratoire*, collaborateur d'un pro- esseur de sciences, qui est chargé de préparer les xpériences nécessaires à la leçon.

**préparatif** n. m. Apprêt : *les préparatifs d'un al.* (Ne s'emploie guère qu'au plur.)

**préparation** [*si-on*] n. f. Action de préparer, e se préparer : *parler, prêcher sans préparation.* Composition : *préparation d'un remède.* Chose pré- arée : *une réparation himique.* Apprêt que on donne à ertaines ma- ières : *la pré- aration des eaux. Pré- aration natomique*, ièce disséquée et conservée pour l'étude. *Mus.* Action d'amener graduellement : *la préparation d'une issonance.* *Liturg.* Prières que l'on fait avant cer- ains actes religieux : *la préparation à la messe.*

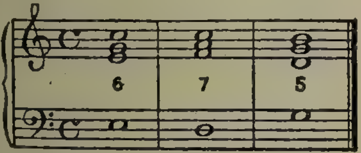

Préparation. Dissonance. Résolution.

— Encycl. *Mus.* La préparation consiste à faire entendre d'abord à l'état de consonance la note qui evient dissonance dans l'accord suivant, de façon à réparer l'oreille à l'audition de cette dissonance et a lui rendre moins dure. (V. RÉSOLUTION.)

**préparatoire** adj. Qui prépare : *école prépa- atoire.*

**préparer** [*ré*] v. a. (lat. *præparare*). Apprêter, isposer d'avance : *préparer le dîner.* Prédisposer : *réparer les esprits.* Mettre en état : *préparer un ogement.* Ménager, faciliter : *préparer les événe- ents.* Réserver : *préparer des surprises.* Etudier, pprendre : *préparer un examen, un discours.*

**prépondérance** n. f (de *prépondérant*). Su- ériorité de crédit, d'autorité, etc. : *Bismarck a établi la prépondérance de la Prusse sur l'Allemagne du Nord.*

**prépondérant** [*ran*], **e** adj. (du lat. *præponderare*, peser davantage). Qui a plus de poids, d'importance : *droit prépondérant.* Qui a plus d'autorité : *classe prépondérante.* Décisif en cas de partage : *la voix du président est prépondérante.*

**prépondérer** [*ré*] v. n. (lat. *præponderare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Avoir la prépondérance : *aujourd'hui, ce n'est pas la force morale qui prépondère.*

**préposat** [*po-za*] n. m. Circonscription administrative où réside un préposé du trésorier des invalides de la marine.

**préposé** [*po-zé*], **e** n. Personne chargée d'un service spécial : *les préposés de l'octroi.*

**Préposés douaniers** (*médaille des*), v. DOUANES (*médaille des*) et la pl. en coul. DÉCORATIONS.

**Préposés forestiers** (*médaille des*), v. FORÊTS (*médaille des*) et la pl. en coul. DÉCORATIONS.

**préposer** [*po-zé*] v. a. (du préf. *pré*, et de *poser*). Etablir avec autorité, avec pouvoir de surveiller une chose, d'en prendre soin : *préposer un sommelier à la cave.*

**prépositif** [*po-zi-tif*], **ive** adj. (lat. *præpositivus*). *Gramm.* Se dit d'un mot ou d'une particule qui se place toujours devant un autre mot. *Locution prépositive*, réunion de plusieurs mots jouant le rôle d'une préposition (*afin de, à travers, hors de, près de*, etc.).

**préposition** [*po-zi-si-on*] n. f. (lat. *præpositio*). Mot invariable qui unit deux autres mots, en exprimant les rapports qu'ils ont entre eux (*à, de, par, en, chez, sur*).

— Encycl. Les prépositions sont des mots invariables. Cependant, plusieurs proviennent de mots variables (*sauf, pendant, hormis*, etc.). Au point de vue de leur fonction, les prépositions sont assez rapprochées des adverbes. Dans certaines langues (grec, latin, etc.), les prépositions sont construites avec certains cas. Dans les langues romanes et en particulier en français, les prépositions ont peu à peu rendu inutiles les désinences casuelles. Les rapports exprimés par les diverses prépositions sont la tendance (*à, contre, jusque*), l'origine (*de, par*), la manière (*avec, par, sans*), le temps (*avant, après, dès, depuis, pendant*), et le lieu (*dans, en, chez, devant, derrière, sur, sous, entre, parmi*).

**prépositionnel, e** [*po-zi-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a rapport à la préposition.

**prépositivement** [*po-zi-ti-ve-man*] adv. A la manière des prépositions. (Peu us.)

**prépotence** [*tan-se*] n. f. (lat. *præpotentia*). Pouvoir supérieur.

**prépubien, enne** [*bi-in, è-ne*] adj. Placé audevant du pubis.

**prépuce** n. m. (lat. *præputium*). Peau mobile qui recouvre le gland de la verge : *l'inflammation du prépuce est nommée* posthite.

**prépuse** [*pu-ze*] n. f. Genre de gentianacées, originaires d'Amérique et cultivées comme ornementales dans les serres chaudes d'Europe

**préputial** [*si-al*], **e, aux** adj. Qui se rapporte au prépuce : *herpès préputial.*

**préraphaélite** adj. Qui a rapport au préraphaélitisme. N. m. Partisan de cette doctrine.

**préraphaélitisme** [*tis-me*] ou **préraphaélisme** [*lis-me*] n. m. Nom donné, durant la seconde moitié du XIXe siècle, à la doctrine esthétique qui place l'apogée de la peinture dans les œuvres des prédécesseurs de Raphaël : *le critique anglais John Ruskin fut le plus célèbre défenseur du préraphaélitisme.*

— Encycl. Cette doctrine, appelée aussi *primitivisme*, a eu des adeptes, surtout en Angleterre, à partir de 1849. Le mouvement esthétique qu'elle a produit a eu le double caractère d'une réaction contre la peinture amollie, sans style et sans point d'appui sur le réel, qui régnait alors en Angleterre, et d'une revendication raisonnée du droit des expressions intérieures (Dante-Gabriel Rossetti, John Everett Millais, Holman Hunt, Collinson, Beaumont, Burne-Jones). Le préraphaélitisme anglais, longtemps tourné en dérision par le public, a été encouragé par John Ruskin. Il convient de mentionner en France le pseudo-primitivisme allégorique et symbolique qui s'est produit entre 1890 et 1900 en diverses expositions, comme celle de la Rose-Croix.

**Prerau** ou **Prerov,** v. de la Tchécoslovaquie (Moravie), sur la Beczwa ; 20.000 h.

**prérogative** n. et adj. f. (lat. *prærogativa ;* de *præ*, avant, et *rogare*, demander). *Antiq. rom.* Se disait de la tribu ou de la centurie qui votait la première, et du privilège dont elle jouissait. Auj., n. f. Avantage, privilège exclusif : *les prérogatives du génie, du pouvoir.*

**préromain, e** [*min, è-ne*] adj. Qui a précédé le temps des Romains.

**préromantisme** [*tis-me*] n. m. Période de l'histoire littéraire, qui a précédé et préparé le romantisme.

**prérotulien, enne** [*ti-in, è-ne*] adj. Qui est en avant de la rotule.

**près** [*prè*] adv. (du lat. *pressus*, serré contre). A une faible distance : *demeurer près.* En un temps prochain : *la mort est toujours près.* *Mar.* *Le vent est près*, l'angle de sa direction et de l'axe du navire est très aigu. Loc. adv. : *De près*, d'un lieu peu éloigné, au *prop.* et au *fig.* A ras : *être rasé de près.* Avec grand soin : *surveillez de près vos affaires.* *Ni de près, ni de loin*, en aucune façon. *A cela près*, excepté cela. *A beaucoup près*, il s'en faut de beaucoup. *A peu de chose près, à peu près*, il s'en faut de peu. *A peu près* n. m. Chose vague, sans précision : *l'à peu près est l'antipode de la vérité mathématique.* Sorte de calembour qui se fait en défigurant un mot, en employant à sa place un autre mot qui lui ressemble. Prép. Dans le voisinage, à proximité de : *à Meudon, près Paris.* Délégué auprès de : *notre ambassadeur près le sultan.* Loc. prép. : *Près de*, dans le voisinage de : *près du pôle, près de sa fin.* Sur le point de : *près de finir.* Presque : *toucher près de cent francs.* *Mar.* *Le plus près du vent*, allure sous laquelle navigue un bâtiment à voiles, qui veut s'élever dans le lit du vent. *Naviguer au plus près*, faire route à cette allure. Loc. fam. *Etre près de ses pièces*, être à la fin de son argent ; être très parcimonieux. Prov. : **Près de l'église, loin de Dieu,** il arrive quelquefois que des personnes qui sont habituellement à l'église n'ont pas une conduite de nature à plaire à Dieu. Ant. **Loin.**

**présage** [*pré-za-je*] n. m. (lat. *præsagium*). Signe naturel par lequel on devine l'avenir : *le tonnerre éclatant à gauche était considéré par les Romains comme un mauvais présage.* Conjecture que l'on en tire : *tirer un bon présage d'un événement.*

— Encycl. Les anciens attribuaient à de nombreux faits une valeur de présage. La rencontre de certains animaux était de mauvais augure ; un tintement d'oreilles était désastreux ; on se félicitait d'un tressaillement de l'œil droit. L'observation des astres, le chant des oiseaux, l'inspection des entrailles des victimes fournissaient aussi des présages.

**présager** [*pré-za-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il présagea, nous présageons.*) Indiquer une chose à venir : *l'horizon rouge, le soir, présage le vent.* Prévoir, conjecturer : *il est facile de présager la ruine d'un joueur.*

**Pré-Saint-Gervais** (**Le**), comm. de la Seine, arr. et à 6 kil. de Saint-Denis, sur le canal de l'Ourcq ; 11.670 h. Industries chimiques.

**pré-salé** ou **présalé** n. m. Pré voisin de la mer où l'herbe est imprégnée de sel et où l'on nourrit des moutons fort estimés. Mouton engraissé dans des prés salé : *gigot de pré-salé.* Viande de ce mouton : *manger du pré-salé.* Pl. des *prés-salés.*

**présanctifié, e** adj. *Liturg.* Consacré d'avance : *une hostie présanctifiée.* N. m. pl. *Messe des présanctifiés*, office dans lequel le prêtre ne consacre, pas mais où il consomme une hostie consacrée à une autre messe (le matin du vendredi saint dans l'Eglise latine).

**Presba** ou **Prespa** (lac), lac de la péninsule des Balkans, partagé entre Grèce et Yougoslavie. Au cours de la tentative des Alliés pour dégager Monastir, en mars 1917, un combat eut lieu sur les bords du lac Prespa.

**Presbourg** (officiellement, en tchèque, **Bratislava**), v. de la Tchécoslovaquie (Slovaquie), sur le Danube ; 93.000 h. Raffinerie de pétrole, manufactures de tabacs, etc. Université slovaque. Presbourg faisait, jusqu'en 1918, partie de la Hongrie et s'appelait alors officiellement *Poszony.* Un traité y fut signé en 1491.

**Presbourg** (*traités de*). L'un fut signé en 1491, assurant la Hongrie à l'Autriche ; un deuxième, le 2 décembre 1805, le plus glorieux peut-être qu'ait signé Napoléon, après sa victoire d'Austerlitz, par lequel l'Autriche renonçait aux Etats de Venise qui, avec l'Istrie, la Dalmatie, étaient réunis au royaume d'Italie, dont Napoléon devenait le souverain ; les électeurs de Bavière et de Wurtemberg étaient reconnus rois ; l'indépendance de l'Helvétie et de la république Batave était proclamée.

**presbyacousie** [*kou-zî*] n. f. (du gr. *presbus*, vieux, et *akouein*, entendre). Particularité relevée parfois chez les gens âgés et qui consiste en ce qu'ils entendent mieux les sons faibles que les sons forts et la voix éloignée que la voix rapprochée.

**presbyophrénie** [*fré-nî*] n. f. (du gr. *presbus*, vieux, et *phrên*, esprit). Trouble mental observé chez les vieillards et qui est marqué par de l'angoisse, des hallucinations, du délire, etc.

**presbypithèque** [*près-bi-pi-tè-ke*] n. m. Singe de l'Inde, de couleur grise, de formes sveltes, et dont les poils du crâne sont relevés en houppe.

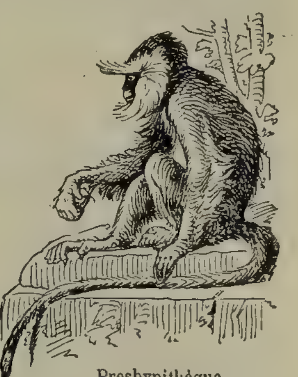

Presbypithèque.

**presbyte** [*près-bi-te*] n. et adj. (du gr. *presbutês*, vieillard). Qui ne voit nettement que de loin : *un, une presbyte ; vieillard, œil presbyte.*

**presbytéral, e, aux** [*près-bi*] adj. Qui concerne les prêtres ou la prêtrise : *bénéfices presbytéraux.* Qui concerne ou constitue le presbytère : *maison presbytérale.*

**presbytère** [*près-bi*] n. m. (lat. *presbyterium ;* du gr. *presbuteros*, vieillard, prêtre). Habitation du curé.

**presbytérianisme** [*près-bi, nis-me*] n. m. Secte des presbytériens. Leur doctrine : *Knox, disciple de Calvin, fut l'organisateur du presbytérianisme.*

— Encycl. Le presbytérianisme est une forme de gouvernement qu'ont adoptée la plupart des Eglises issues de la Réforme calviniste. D'après Calvin, le ministre de l'Evangile doit être élu « avec consentement et approbation du peuple ». La réunion des ministres ou pasteurs avec les anciens formera le consistoire, en qui résidera l'autorité morale. Il n'y aura pas d'évêques, tous les pasteurs seront égaux. Cette organisation s'est complétée par un régime représentatif : colloques, synodes. Le presbytérianisme a été adopté sous sa forme synodale, par les réformés de France, en 1599 ; par ceux de Hollande en 1571, 1618 et 1619 ; par ceux d'Ecosse en 1560 et 1578.

**presbytériat** [*près-bi-té-ri-a*] n. m. Qualité d'ancien, chez les presbytériens.

**presbytérien, enne** [*près-bi-té-ri-in, è-ne*] n. et adj. (du gr. *presbuteros*, prêtre). En Ecosse, protestant qui ne reconnaît pas l'autorité épiscopale, mais seulement celle des prêtres : *Jacques Ier persécuta les presbytériens.* Qui appartient aux presbytériens : *gravité presbytérienne.*

— Encycl. Le nom de *presbytériens* est parfois réservé aux protestants écossais et anglicans qui ont repoussé à la fois le système épiscopal des anglicans et le système congrégationnaliste des indépendants, pour adopter le régime presbytérien et synodal. L'organisation du presbytérianisme en Ecosse, dont John Knox fut le principal auteur, date du triomphe même du protestantisme en ce pays. L'Eglise presbytérienne a eu à subir de nombreuses et graves crises intérieures, causées surtout par l'« intrusion » des grands seigneurs écossais, qui prétendaient au droit de nommer les pasteurs, contrairement à l'esprit du presbytérianisme.

**presbyterium** [*près-bi-té-ri-om'*] n. m. (mot lat.). Espace réservé, dans les anciennes églises, entre la clôture du chœur et l'autel.

**presbytie** n. f. V. PRESBYTISME.

**presbytique** [*près-bi*] adj. Qui se rapporte au presbytisme.

**presbytisme** [*près-bi-tis-me*] n. m. ou **presbytie** [*près-bi-tî* ou *sî*] n. f. Etat du presbyte : *le presbytisme se corrige au moyen de verres convexes.*

— ENCYCL. Le presbytisme est essentiellement une diminution du pouvoir d'accommodation du cristallin. Il se corrige, comme l'hypermétropie, à l'aide de verres convexes.

**prescience** [*pré-si-an-se*] n. f. (lat. *præscientia ;* de *præ*, avant, et *scientia*, science). Science innée, antérieure à l'étude. Connaissance de l'avenir. *Théol.* Connaissance certaine que Dieu a de tout ce qui doit arriver, même des actes libres de la volonté.

**prescient** [*pré-si-an*], **e** adj. Qui a la prescience.

**presclérose** [*ro-ze*] n. f. Etat morbide qui précède la sclérose.

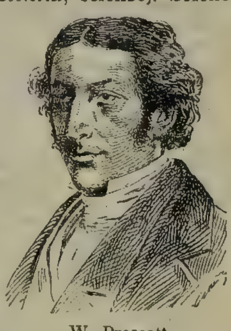

W. Prescott.

**Prescott** (William-Hickling), historien américain, né à Salem, m. à Boston (1796-1859) ; auteur de l'*Histoire de Philippe II*, de la *Conquête du Mexique*. Il comprend l histoire en juge, faisant le procès de ses personnages et les acquittant ou les condamnant.

**prescript** [*près-kri*] n. m. (du lat. *præscriptum*, chose prescrite). *Pre crit de la conscience*, devoir, dans la philosophie de Kant.

**prescriptibilité** [*près-krip*] n. f. Qualité de ce qui est prescriptible. (Peu us.)

**prescriptible** [*près-krip*] adj. *Dr.* Sujet à la prescription : *droits prescriptibles.*

**prescription** [*près-krip-si-on*] n. f. (lat. *præscriptio*). *Dr.* Moyen légal d'acquérir la propriété par une possession non interrompue : *prescription décennale, trentenaire.* Ordre formel et détaillé : *les prescriptions de la loi.* Ordonnance d'un médecin.

— ENCYCL. La prescription est une manière d'acquérir un titre de propriété par une possession non interrompue (*prescription acquisitive*) ou de se libérer d'une obligation par le non-exercice d'un droit, par l'inaction (*prescription extinctive*).

La prescription de droit commun est la prescription trentenaire ou prescription de trente ans, mais la loi admet un certain nombre de prescriptions abrégées. La prescription acquisitive court du lendemain de l'entrée en possession. La prescription libéraroire court du lendemain de l'engagement.

Les causes qui empêchent la prescription sont les vices de la possession, et surtout le titre précaire. Les causes interruptives de prescription sont celles qui anéantissent le bénéfice du temps déjà écoulé.

L'*interruption naturelle*, applicable seulement à la prescription acquisitive, a lieu quand le possesseur est privé, pendant plus d'un an, de la jouissance d'un immeuble par le fait d'un tiers : par l'expiration de ce délai, il a perdu l'avantage de l'action possessoire.

L'*interruption civile*, applicable aussi bien à la prescription libératoire qu'à la prescription acquisitive, a lieu : 1° par une citation en conciliation devant le juge de paix, pourvu qu'elle soit suivie d'une demande en justice dans le mois de la non-conciliation ; 2° par une citation en justice, même devant un juge incompétent ; 3° par un commandement signifié au débiteur ; 4° enfin, par la reconnaissance, expresse ou tacite, faite par celui qui prescrit, du droit de son adversaire.

On entend par *causes suspensives* de la prescription celles qui en arrêtent pendant quelque temps la marche, sans anéantir le bénéfice du temps écoulé.

La prescription acquisitive ou usucapion s'acquiert par la possession prolongée pendant un certain temps. Elle doit être non équivoque, c'est-à-dire : 1° *continue* de la part du possesseur, et *non interrompue* de la part du propriétaire ; 2° *paisible*, c'est-à-dire non fondée sur des actes de violence ; 3° *publique ;* 4° exercée « à titre de propriétaire », d'où suit que les fermiers, dépositaires, usufruitiers et autres détenteurs précaires ne peuvent prescrire.

Il existe une prescription instantanée à l'égard des meubles. Celui qui a juste titre et bonne foi devient propriétaire d'un meuble dès qu'il lui est livré par la personne qui n'en était pas propriétaire. Tel est le sens de la maxime : *En fait de meubles, possession vaut titre.* Toutefois, le propriétaire d'une chose perdue ou volée peut la revendiquer pendant trois ans, même contre le possesseur ayant juste titre et bonne foi. Mais, si celui-ci a acheté le meuble en foire, dans une vente, ou chez un marchand vendant des choses de même nature, il a le droit d'exiger du propriétaire qui réclame la restitution le montant du prix qu'il a déboursé.

**prescrire** [*près-kri-re*] v. a. (lat. *præscribere.* — Se conj. comme *écrire.*) Ordonner ; régler d'avance ou en détail : *prescrire un régime alimentaire.* *Dr.* Acquérir ou se libérer par prescription : *prescrire une dette.* Absol. S'autoriser de la prescription : *le temps ne prescrit pas contre la vérité.* **Se prescrire** v. pr. Se faire une loi de. Se perdre par prescription : *les peines correctionnelles se prescrivent par cinq ans.*

**préséance** [*pré-sé*] n. f. (du préf. *pré*, et de *séance*). Droit de prendre place au dessus de quelqu'un, ou de le précéder : *le décret du 24 messidor an XII règle les préséances entre les corps officiels.*

— ENCYCL. *Dr.* Les représentants des Etats étrangers se placent : 1° d'après la classe à laquelle ils appartiennent ; 2° s'ils sont de même classe, d'après la date de notification de leur arrivée. Dans les Etats catholiques, le légat ou nonce du pape a le pas sur les autres ambassadeurs.

En France, la préséance est fixée, entre les autorités, par le décret du 16 juin 1907. Les corps et les autorités convoqués aux cérémonies publiques à Paris, y prennent rang dans l'ordre suivant : présidents du Sénat et de la Chambre des députés, ministres, sous-secrétaires d'Etat, Sénat, Chambre des députés, conseil d'Etat, grand chancelier de la Légion d'honneur, conseil de l'ordre, Cour de cassation, Cour des comptes, conseils supérieurs de la guerre et de la marine, Institut, conseil supérieur de l'instruction publique, préfet de la Seine, préfet de police, conseil municipal de Paris, conseil général de la Seine, gouverneur militaire de Paris, cour d'appel, etc.

**Préseau,** comm. du Nord, arr. et à 6 kil. de Valenciennes ; 2.020 h. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**présence** [*pré-zan-se*] n. f. (lat. *præsentia*). Fait pour une personne ou une chose de se trouver dans un lieu marqué : *la présence d'un témoin. Faire acte de présence*, se montrer quelque temps. *Théol. Présence réelle*, existence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. *Présence d'esprit*, promptitude à dire ou faire sur-le-champ ce qu'il y a de plus à propos. Loc. adv. : *En présence*, en vue, en face l'un de l'autre. Loc. prép. : *En présence de*, même sens. ANT. **Absence.**

**présent** [*pré-zan*] n. m. (subst. verb. de *présenter*). Don, cadeau : *Haroun al Raschid fit présent d'une horloge à Charlemagne.* Poétiq. *Présents de Cérès*, moissons ; *de Bacchus*, vendanges, vin ; *de Flore*, fleurs ; *de Pomone*, fruits.

**présent** [*pré-zan*], **e** adj. (lat. *præsens*). Qui est dans le lieu dont on parle : *être présent à une réunion.* Que l'on voit, que l'on tient : *le présent dictionnaire.* Absol. *La présente*, la lettre que j'écris, que vous lisez. *Fig. Etre présent partout*, se multiplier. Actuel : *le temps présent. Fig.* Qui donne son attention : *n'être pas présent à la conversation. Avoir la mémoire présente*, se souvenir de tout, et facilement. *Avoir l'esprit présent*, trouver sur-le-champ ce qu'il faut dire ou faire. *Gramm.* Qui indique que l'action se fait actuellement : *subjonctif présent.* N. m. Le temps actuel : *ne songer qu'au présent. Gramm.* Le premier temps de chaque mode d'un verbe. N. m. pl. Les personnes qui sont là : *les absents et les présents. A présent* loc. adv. Maintenant. *A présent que*, loc. conj. Maintenant que. PROV. : **Les présents valent mieux que les absents,** équivaut à : *les absents ont toujours tort ;* signifie aussi : une chose actuelle est plus efficace, plus sérieuse qu'une chose à venir, une promesse. **Les personnes présentes sont toujours exceptées,** se dit par précaution oratoire, quand on fait des généralités qui pourraient blesser les auditeurs. ANT. **Absent.**

**présentable** [*pré-zan*] adj. Qu'on peut présenter ; qui peut se présenter.

**présentateur, trice** [*pré-zan*] n. Personne qui présente quelqu'un dans une société.

**présentation** [*zan-ta-si-on*] n. f. (de *présenter*). Action d'exhiber : *payer un effet à présentation.* Action de conduire quelque part en déclinant les noms, qualités, etc. Action ou droit de présenter quelqu'un pour une charge. *Présentation de la Vierge*, fête en mémoire du jour où la Vierge fut présentée au temple (21 nov.). *Obstétr.* Manière dont le fœtus se présente au détroit supérieur du bassin.

— ENCYCL. *Obstétr.* Les présentations se rangent dans trois catégories : présentation de la tête, présentation du tronc, présentation du siège. La plus favorable est la présentation du sommet ou tête ; la présentation du tronc ne peut jamais se terminer sans intervention.

**Présentation de la Vierge au Temple,** célèbre tableau du Titien [Venise]. (V. p. 695.)

**Présentation de l'enfant Jésus au Temple,** tableau d'Hyacinthe Rigaud, au Louvre ; — de Philippe de Champaigne (Bruxelles). (V. p. 661.)

**présentement** [*zan-te-man*] adv. Maintenant, actuellement. *Présentement que*, maintenant que.

**présenter** [*zan-té*] v. a. (lat. *præsentare*). Tendre pour être pris : *présenter un bouquet, une chaise.* Montrer pour être examiné : *présenter des étoffes à un acheteur.* Exprimer par politesse : *présenter ses respects.* Amener à quelqu'un et décliner le nom, les titres de : *présenter quelqu'un dans un cercle.* Proposer pour un emploi : *présenter un précepteur.* Montrer, faire voir : *présenter un bel aspect.* Offrir, susciter : *présenter des ressources, des difficultés.* Montrer en menaçant : *présenter la baïonnette.* Approcher une pièce de la position qu'elle doit occuper, pour juger si elle a la forme et les dimensions voulues : *présenter un tenon à sa mortaise. Présenter les armes*, porter le fusil en avant en signe d'honneur, au passage d'un officier, d'un drapeau, etc. (supprimé en 1902). **Se présenter** v. pr. Paraître devant quelqu'un. Apparaître. Avoir une apparence qui fait augurer bien ou mal : *affaire qui se présente bien.* Se mettre sur les rangs. *Fig.* S'offrir à l'esprit : *une difficulté se présente.*

**présenteur, euse** [*pré-zan-teur, eu-ze*] n. Personne qui présente.

**présentoir** [*pré-zan*] n. m. *Archéol.* Large couteau de crédence, qui servait à présenter aux convives les tranches de pâtisserie.

**préseret** [*ze-rè*] n. m. Baquet à présure, dans le Jura.

**préservant** [*pré-zèr-van*], **e** adj. Qui préserve.

**préservateur, trice** [*pré-zèr*] adj. Qui préserve : *moyen préservateur.*

**préservatif, ive** [*pré-zèr*] adj. Qui a la vertu de préserver. N. m. Ce qui préserve : *la sobriété est le meilleur préservatif contre les maladies.* Syn. de CONDOM. (V. ce mot.)

**préservation** [*pré-zèr-va-si-on*] n. f. Action de préserver : *la préservation des récoltes.*

**préserver** [*pré-zèr-vé*] v. a. (lat. *præservare ;* de *præ*, avant, et *servare*, garder). Garantir d'un mal : *la vaccination préserve de la petite variole.* Syn. DÉFENDRE, PROTEGER, SAUVEGARDER.

**préside** [*pré-zi-de*] n. m. (esp. *presidio*). Poste fortifié espagnol, sur les côtes de Toscane, d'Afrique et aux Indes : *les présides qui subsistent sont devenus des lieux de déportation.*

**présidence** [*pré-zi-dan-se*] n. f. Fonction de président : *être nommé à la présidence d'une assemblée.* Temps pendant lequel on l'exerce. Hôtel, bureau d'un président : *manger à la présidence.* Division territoriale, dans l'Inde : *la présidence de Bombay.*

**président** [*pré-zi-dan*] n. m. (lat. *præsidens*). Celui qui est le chef d'une assemblée, d'un
corps politique, d'un Etat républicain, d'un
bunal, etc.

— ENCYCL. *Dr. Président de la République.*
*pouvoir exécutif* appartient au président de la R
blique, qui gouverne par l'intermédiaire des m
tres et des fonctionnaires de tout ordre. Le p
dent de la République est élu pour sept ans pa
Sénat et la Chambre des députés, réunis à Versa
en *Assemblée nationale* ou *Congrès.* Il chois
nomme les ministres ; il a le droit de proposer
lois concurrement avec les deux Chambres ; il
mulgue les lois votées et en assure l'exécution
peut dissoudre la Chambre des députés avec
probation du Sénat ; il dispose de la force armé
a le droit de *grâce*, c'est-à-dire qu'il peut empê
qu'un condamné ne subisse sa peine ; mais l'*amni*
qui efface la condamnation même, ne peut être qu
conséquence d'une loi. La Constitution lui inte
de déclarer la guerre ou de signer un traité sa
être autorisé par les deux Chambres.

*Présidents de la Chambre des députés* ou *du*
*nat.* Les présidents de la Chambre et du Sénat
élus chaque année pour la durée de la session
pour toute session extraordinaire qui aurait
avant la session ordinaire de l'année suivante.
dirigent les débats, et font observer le règlement
veillent à la sûreté intérieure et extérieure de
semblée qu'ils président et ont le droit de requ
la force armée, ainsi que toutes les autorités
ils jugent le concours nécessaire.

*Présidents des cours et tribunaux.* A la tête
tout tribunal, judiciaire ou administratif, est p
un président, qui dirige les débats et est charg
la police de la salle.

La Cour de cassation, la Cour des comptes,
cours d'appel ont, en outre des présidents de ch
bre, un premier président. Le conseil d'Etat, q
pour président le ministre de la justice, a à sa
un vice-président et des présidents de section.

La présidence des cours d'assises est, pour cha
session, confiée par le garde des sceaux ou, à
défaut, par le premier président de la cour d'ap
à un magistrat choisi parmi les conseillers à la c
d'appel.

**présidente** [*pré-zi-dan-te*] n. f. Celle qui
side. Femme d'un président.

**présidentiel, elle** [*prè-zi-dan-si-èl, è-le*]
Qui concerne le président ; qui émane de lui : *dé*
*présidentiel.*

**présider** [*pré-zi-dé*] v. a. (lat. *præside*
Diriger comme président : *présider les assi*
*un concours.* V. n. *Présider à*, avoir le soin,
direction : *présider aux préparatifs d'une f*
Avoir pour spéciale fonction : *Cérès présidait*
*moissons.*

**présidiaire** [*pré-zi-di-è-re*] n. Personne c
damnée aux présides.

**présidial** [*pré-zi*] n. m. (lat. *præsidialis*). N
donné à des tribunaux civils et criminels jugean
première instance, établis par Henri II en 155
supprimés en 1792 : *les présidiaux ne jugeaient*
*criminel que certaines infractions.*

**présidial, e, aux** [*pré-zi*] adj. Qui app
tient à un présidial ; qui en émane : *sentence pr*
*diale.*

**présidialement** [*pré-zi, man*] adv. Sans ap
et en dernier ressort : *juger présidialement.*

**présidialité** [*pré-zi*] n. f. Juridiction d'un p
sidial.

**présignification** [*pré-si, si-on*] n. f. Act
de présignifier.

**présignifier** [*pré-si-gni-fi-é*] v. a. (Se co
comme *prier.*) Signifier d'avance.

**presle** n. f. *Bot.* V. PRÈLE.

**Presles,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et
19 kil. de Pontoise, près de l'Oise ; Ch. de f.
1.230 h.

**Presles** (Raoul **de**) ou **des Prayères,** ju
consulte et écrivain français, un des conseillers
Philippe le Bel (vers 1270-vers 1330). — Son fils
turel, RAOUL, né et m. à Paris (1314-1382), fut hon
de la confiance de Charles V. On l'a quelque
considéré comme l'auteur du *Songe du Vergier.*

**présomptif** [*pré-zonp-tif*], **ive** adj. (du
*præsumptus*, pris d'avance). Désigner d'avance par
parenté, en parlant d'un héritier : *en Russie, l'hé*
*tier présomptif de la couronne se nommait t*
*revitch.*

**présomption** [*pré-zonp-si-on*] n. f. (du l
*præsumptio*, action de prendre d'avance). Ju
ment fondé non sur des preuves, mais sur des
dices. Opinion trop avantageuse de soi-même. A
**Modestie.**

— ENCYCL. *Dr.* Les présomptions sont les con
quences que la loi ou les tribunaux tirent, com
moyen de preuve, d'un fait connu à un fait incon

On distingue : 1° les présomptions *légales ;* 2°
présomptions *du fait* ou *de l'homme.*

Les présomptions légales sont plutôt des dispens
de preuve que des modes de preuve. En principe,
loi, lorsqu'elle dispense l'une des parties du farde
de la preuve, laisse à l'adversaire le droit de rétab
la vérité et de détruire ainsi la présomption ; on
alors que la présomption souffre la preuve du co
traire. Ainsi, la loi présume que l'enfant né d'u
femme mariée pendant le mariage a pour père
mari ; mais celui-ci peut parfois faire tomber ce
présomption en prouvant qu'il n'est pas le père
l'enfant. Par exception, la présomption légale pe
être accompagnée d'une défense faite à l'adversai
d'en détruire l'effet par la preuve du contraire ;
présomption est alors irréfragable,

Les présomptions qui ne sont pas établies par
loi sont appelées aussi *présomptions du fait* ou
*l'homme.* Elles ne sont admises par le juge que da
les cas où la preuve testimoniale pourrait l'être,
qu'autant qu'elles sont graves, précises et conco
dantes.

**présomptivement** [*pré-zonp-ti-ve-ma*
adv. Par présomption.

**présomptueusement** [*pré-zonp-tu-eu-z*
*man*] adv. D'une manière présomptueuse. (Peu us

**présomptueux, euse** [*pré-zonp-tu-eû, e*
*ze*] adj. (lat. *præsomptuosus*). Qui a une opinion tr
favorable de soi : *la jeunesse est présomptueuse.* Q
marque la présomption : *défi présomptueux.* Sub
tantiv. : *les présomptueux ; une présomptueuse.* AN
**Modeste.**

**resow,** autre nom d'*Eperjès*, en Tchécoslo- ie.

**resque** [*près-ke*] adv. (de *près*, et *que*). A peu . (La voyelle *e* ne s'élide que dans *presqu'île.*) v. : **Presque et quasi empêchent de mentir,** avec restrictions, rien n'est absolument faux.

**resqu'île** [*près-kî-le*] n. f. Portion de terre ourée à l'ex- ion d'un côté, par uel elle au con- ent : *la qu'île de beron.*

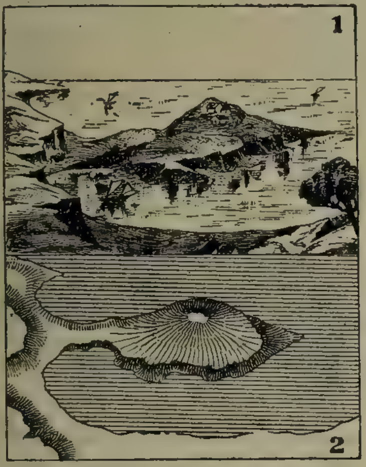

Presqu'île : 1. Elévation ; 2. Plan.

**ressa-** [*prè-sa-je*] n. Action resser, de denser à resse.

**res- mment** [-*sa-man*] . D'une on pres- e. (P. us.)

**res- nt** [*prè-* ], **e** adj. insiste : *ncier pressant.* Qui agit fortement : *instances ssantes.* Urgent : *affaire pressante.*

**resse** [*prè-se*] n. f. (de *presser*). Multitude de sonnes serrées : *fendre la presse. Fig.* et *fam.* Em- ssement : *il n'y a jamais presse pour rendre ser-* . Nécessité de se hâter : *dans les moments de sse, les ouvriers veillent.* Gêne, inquiétude, tour- nt : *être dans la presse.* Enrôlement forcé de ma- ts, supprimé par Colbert. Toute machine à bras mécanique destinée à comprimer les corps, ou à isser une empreinte quelconque : *presse à raisins, ourrage, à fromage, à viande ; presse monétaire.* c. Machine à imprimer. Ensemble des ouvriers manœuvrent une telle machine. *Ouvrage sous sse*, qu'on imprime actuellement. *La presse*, les rnaux. *Avoir une bonne, une mauvaise presse*, bien, mal traité dans les journaux. *Liberté de presse*, liberté de mettre au jour, par la voie de pression, ses idées, ses opinions. *Presse à copier*, r copier les lettres.

— Encycl. *Techn.* On peut distinguer les presses opèrent la pression sur toute la matière à la fois esses à raisins, à pommes, etc., dites plus cou- mment *pressoirs*, presses à fourrages, à fromages, viande, etc.) et celles qui ne pressent que par

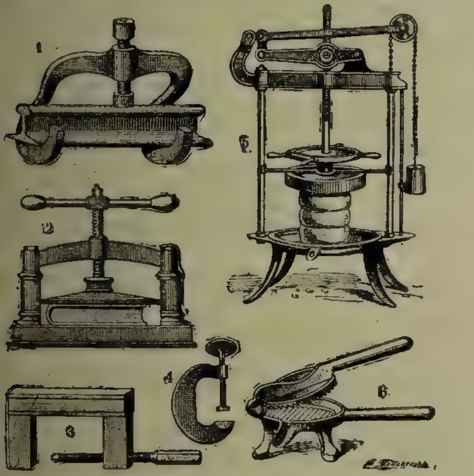

esses : 1. A cintrer les rails ; 2. A copier ; 3, 4. A coller (de menuisier) ; 5. A fromage ; 6. A viande.

rties, telles que presses à cylindres, laminoirs, landres pour l'apprêt des étoffes, du papier etc., lindres à canne à sucre, cylindres concasseurs pour éparer le blé destiné à la mouture à la meule, etc. Les presses fonctionnent soit par l'intermédiaire coins ou de vis, ou de leviers, et sont actionnées bras, par l'intermédiaire de cylindres (fouloirs, esses à fourrages) ou de plateaux (presses hydrau- ques), et c'est suivant le cas un mécanisme à bras, moteur ou l'eau qui les actionne. La presse à acquer est une espèce de cisaille, à mâchoires anes et non coupantes.

*Presse monétaire*, v. monnaie.

*Presse hydraulique*, v. hydraulique.

— *Impr.* La première presse typographique, qui te de Gutenberg, fonctionnait au moyen d'une vis rticale analogue à celle d'un pressoir, mue à la ain. Elle a été remplacée par la presse hollan- ise, puis par les presses avec marbre et platine fonte, longtemps employées. En 1818, la presse Stanhope, dans laquelle toutes les parties en is des anciennes presses étaient en fonte, fut nployée en France ; l'invention, vers cette époque, s rouleaux encreurs remplaçant l'encrage à la ain fit faire un pas énorme à l'art d'imprimer. ès lors, de perfectionnements en perfectionements, presse typographique est arrivée au point où elle est aujourd'hui. Il existe actuellement des presses différents systèmes : *presses en blanc* (imprimant un seul côté de la feuille), *presses à retiration* ou *labeurs* (imprimant des deux côtés), *presses à réac- on* (inventées par Taylor, perfectionnées par Alau- t, Derriey, Marinoni, etc.), les presses Lambert u *presses à papier continu* (impression à plat, ti- ages en couleurs), enfin les *rotatives* à grand débit. . le tableau imprimerie.)

— *Agric.* Les presses à fourrages permettent de éduire à un mince volume le foin ou la paille que on veut faire voyager économiquement ; car, la harge d'un wagon de chemin de fer étant de .000 kilogr., sa capacité de 300 m³, il faudrait ue le mètre cube de foin eût une densité de 300 kilogr. pour que l'économie de transport fût réelle ; or, le foin ou la paille tassés et bottelés, n'ont comme densité que 80 ou 90 kilogr. De là l'utilité des presses à fourrages, qui réduisent de quatre à cinq fois le volume initial.

— *Dr.* Sous le nom de *presse*, il faut comprendre, en droit, les journaux, les livres, les affiches, tout ce qui, en un mot, touche à l'imprimerie et à la librairie.

La liberté de la presse a été proclamée par la loi du 29 juillet 1881, qui a supprimé toute mesure préventive.

Tout journal ou écrit périodique peut être publié, sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement, à la condition d'avoir un gérant. Avant la publication, il est fait, au parquet du procureur de la République, une déclaration contenant : 1° le titre du journal ou écrit périodique et son mode de publication ; 2° le nom et la demeure de son gérant ; 3° l'indication de l'imprimerie où il doit être imprimé. Toute mutation est déclarée dans les cinq jours qui la suivront. Les déclarations sont faites par écrit, sur papier timbré, et signées des gérants. Il en est donné récépissé.

Au moment de la publication de chaque feuille ou livraison du journal ou écrit périodique, il est remis au parquet, ou à la mairie dans les villes où il n'y a pas de tribunal, deux exemplaires signés du gérant. Pareil dépôt est fait au ministère de l'intérieur pour Paris et le département de la Seine, et pour les autres départements à la préfecture, à la sous-préfecture ou à la mairie dans les villes qui ne sont ni chefs-lieux de département, ni chefs-lieux d'arrondissement.

Le gérant devra être français, majeur, avoir la jouissance de ses droits civils, et n'être privé de ses droits civiques par aucune condamnation judiciaire.

Le gérant est tenu d'insérer gratuitement, en tête du prochain numéro du journal ou écrit périodique, toutes les rectifications qui lui sont adressées par un dépositaire de l'autorité publique, au sujet des actes de sa fonction inexactement rapportés par ledit journal ou écrit périodique. Toutefois, ces rectifications ne doivent pas dépasser le double de l'article auquel elles répondent. Il est également tenu d'insérer dans les trois jours de leur réception ou dans le plus prochain numéro, s'il n'en était pas publié avant l'expiration des trois jours, les réponses de toute personne nommée ou désignée dans le journal ou écrit périodique.

Un titre de journal constitue un nom commercial, c'est-à-dire une propriété privée, à laquelle il ne peut être porté aucune atteinte directe ou indirecte par la création postérieure d'un autre journal.

Les journaux et autres imprimés distribués ou vendus dans les rues ne peuvent être annoncés que par leur titre, leur prix, l'indication de leur opinion, et les noms de leurs auteurs ou rédacteurs.

Les infractions prévues par la loi du 29 juillet 1881 sont, en principe, déférées à la cour d'assises.

Les délits contre les personnes réprimés par la loi de 1881 sont la diffamation et l'injure. (V. diffamation, injure.) Des dispositions spéciales punissent la provocation aux crimes et délits, aux actes anarchistes, etc.

L'action publique et l'action civile se prescrivent après trois mois révolus, à compter du jour où ils ont été commis, ou du jour du dernier acte de poursuite, s'il en a été fait.

**Presse** (*la*), journal politique et littéraire quotidien, fondé en 1836 par E. de Girardin, et qui inaugura l'ère de la presse quotidienne à bon marché.

**pressé** [*prè-sé*], **e** adj. Souvent répété dans un petit espace de temps : *frapper à coups pressés.* Qui a hâte : *pressé de partir.* Comprimé : *citron pressé.* Urgent : *commission pressée.* Attaqué vivement : *ville pressée de toutes parts.* Tourmenté : *pressé de faim et de soif. Pressé d'argent*, en ayant un besoin urgent. Substantiv. *Aller au plus pressé*, s'occuper d'abord de ce qui est le plus urgent.

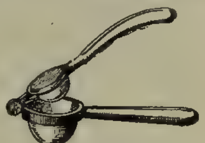
Presse-citron.

**presse-artère** n. m. invar. Instrument pour comprimer les artères.

**presse-citron** ou **presse-citrons** n. m. Instrument servant à extraire le jus des citrons.

**pressée** [*prè-sé*] n. f. Action de presser. Masse de fruits soumise en une fois à l'action de la presse, pour en exprimer le suc : *une pressée de pommes.* Suc ainsi exprimé.

**presse-étoffe** n. m. invar. Patte qui maintient l'étoffe sur la machine à coudre.

**presse-étoupe** n. m. invar. Dispositif adapté au cylindre des machines à vapeur, pour que la vapeur ne puisse s'échapper par l'orifice d'entrée de la tige du piston.

**pressement** [*prè-se-man*] n. m. Action de presser. (Peu us.)

**pressément** adv. Syn. de pressamment.

**pressensation** [*pré-san-sa-si-on*] n. f. (du préf. *pré*, et de *sensation*). Sensation éprouvée d'avance, et qui sert d'avertissemeut. (Peu us.)

**Pressensé** (Edmond Dehaut **de**), pasteur protestant et homme politique français, né et m. à Paris (1824-1891). Il appartenait au protestantisme libéral, dirigea la *Revue chrétienne* et écrivit des ouvrages de politique et d'histoire religieuse. — Son fils, Francis, né et m. à Paris (1853-1914), ancien secrétaire d'ambassade, journaliste et député socialiste, prit une part active à l'affaire Dreyfus.

**pressentiment** [*prè-san-ti-man*] n. m. Prévision vague, instinctive, de ce qui doit arriver : *être assailli de mauvais pressentiments.* Idée confuse que l'on a d'une chose inconnue : *les alchimistes eurent les pressentiments de la chimie.*

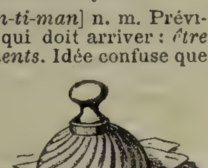
Presse-papiers.

**pressentir** [*pré-san-tir*] v. a. (du préf. *pré*, et de *sentir*). Avoir un pressentiment de : *pressentir sa fin.* Sonder, tâcher de pénétrer les vues de : *pressentir un plaideur.*

**presse-papiers** n. m. invar. Ce qu'on met sur les papiers pour les maintenir.

**presse-purée** n. m. Ustensile de cuisine pour réduire les légumes en purée.

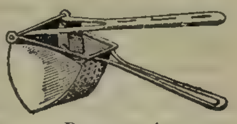
Presse-purée.

**presser** [*prè-sé*] v. a. (du lat. *pressum*, supin de *premere*, même sens). Peser sur, serrer avec plus ou moins de force : *presser une éponge.* Soumettre à l'action de la presse ou du pressoir : *presser la vendange.* Resserrer, rapprocher : *presser les rangs.* Poursuivre sans relâche : *presser l'ennemi.* Donner de la vivacité, une énergie concise : *presser son style.* Hâter : *presser son départ.* Pousser à agir plus vite : *presser les indolents.* V. n. Ne souffrir aucun délai : *affaire qui presse.*

**pressette** [*prè-sè-te*] n. f. Petite presse à lisser le papier.

**presseur, euse** [*prè-seur, eu-ze*] adj. Qui sert à exercer une pression : *cylindre presseur.* N. m. Ouvrier qui met les étoffes à la presse.

**presse-urètre** n. m. invar. Sorte de pince, destinée à comprimer l'urètre.

**pressier** [*prè-si-é*] n. et adj. m. Ouvrier imprimeur, qui travaille à une presse.

**Pressignac,** comm. de la Charente, arr. et à 25 kil. de Confolens ; 1.530 h.

**pressin** [*prè-sin*] n. m. Dans les sucreries, produit résultant du pressage et du râpage de la betterave.

**pressiographe** [*prè-si*] n. m. (de *pression*, et du gr. *graphein*, décrire). Appareil enregistreur pour les pressions, dans une machine thermique à grande vitesse.

**pression** [*prè-si-on*] n. f. (lat. *pressio.*) Action de presser : *la pression de l'atmosphère.* Force d'expansion de la vapeur ou des gaz dans les chaudières et les cylindres. *Fig.* Influence coercitive, contrainte morale : *candidat qui exerce une pression sur les électeurs.*

— Encycl. *Phys.* L'unité M. T. S. de pression est la *pièze* (symbole *pz*), pression uniforme qui, répartie sur une surface de 1m², produit un effort total de 1 sthène. Elle a pour sous-multiple le *centipièze* (*cpz*) et pour multiples l'*hectopièze* (hpz) et la *myriapièze* (mapz). (V. ces mots, et mesure.) L'unité C. G. S. de pression est la *barye*, qui vaut $\frac{1}{10.000}$ *pz*.

Pour évaluer la pression exercée par un fluide sur une paroi, on prend aussi pour unité l'*atmosphère* (poids d'une colonne de mercure de 76 centimètres de hauteur et de 1 cm² de section) ; cette unité vaut 1.013.663 unités de pression C. G. S. ou 1.013 hectopièze. On se sert aussi du kilogramme-poids par centimètre carré, qui vaut 981.000 unités C. G. S. ou 0,98 hpz.

— *Physiol.* La pression ou tension vasculaire dépend à la fois de la masse sanguine et de la contraction cardiaque. Chez l'homme, elle est généralement de 110 à 120 millimètres de mercure. On mesure la pression vasculaire à l'aide du sphygmoscope et du sphygmomanomètre.

**pressis** [*prè-si*] n. m. Jus de viande, d'herbes, etc., que l'on extrait avec une presse.

**pressoir** [*pré-soir*] n. m. (de *presser*). Machine qui sert à pressurer le raisin, les pommes, les graines oléagineuses, etc. Lieu où se trouve cette machine : *porter de la vendange au pressoir.*

— Encycl. Les anciens pressoirs (pressoir à taissons, pressoir châtillonnais, pressoir à étiquet, etc.) étaient constitués par de lourds madriers, sur lesquels on exerçait une pression continue, soit au moyen d'un axe vertical en bois, soit au moyen de poutres faisant office de leviers de serrage ; le tout, actionné à bras d'hommes. La manœuvre, difficile et longue, exigeait une force considérable.

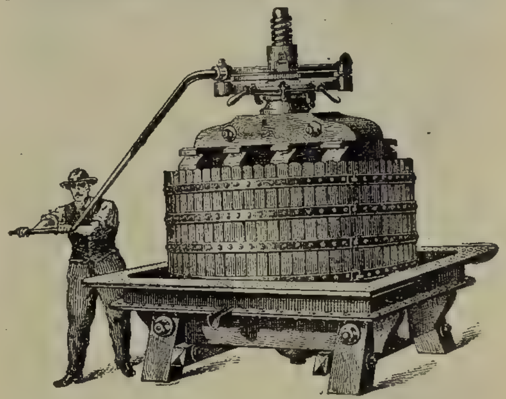
Pressoir.

Les pressoirs modernes (cidrerie, huilerie, vinification) nécessitent beaucoup moins d'efforts (souvent, il suffit d'un seul homme pour les manœuvrer). Ils se composent (pressoirs intermittents), d'un bâti en bois, fer ou pierre appelé *maie* ou *table*, qui reçoit la masse à pressurer, d'un couvercle muni ou non de madriers (charge), et d'un puissant appareil de serrage, pourvu, dans les modèles récents, de leviers multiples et différentiels, avec encliquetage permettant un serrage régulier. Dans les uns, le marc à pressurer est disposé en carré ou en rond sur la maie, et une claie verticale le maintient ; dans d'autres, il est enfermé dans des sacs de toile, séparés les uns des autres par des claies de bois.

Il existe également des pressoirs dits *continus*, dans lesquels le marc est déversé dans une trémie située au-dessus de cylindres presseurs ; d'autres, pour les grandes exploitations, dans lesquels la maie est un tablier mobile, formant chaîne sans fin, et sur lequel plusieurs piles sont pressurées à la fois. Pour l'extraction de l'huile, les grandes installations modernes font usage de presses hydrauliques. (V. cidre, huile, vin.)

**pressurage** [*prè-su*] n. m. Opération consistant à soumettre une substance (vendange fraîche, marc de fruits, etc.) à l'action du pressoir. *Vin de pressurage*, syn. de vin de presse. *Fig.* Extorsion ; violence pour obtenir quelque chose.

— Encycl. *Œnol.* Le pressurage s'exécute avant ou après la cuvaison, suivant que l'on veut faire des vins blancs ou rouges. On fait usage de pressoirs intermittents ou de pressoirs continus (V. PRESSOIR). Dans les premiers, il faut relever la charge pour bêcher le marc avant de lui faire subir une autre pression ; dans les autres, la masse à pressurer est amenée sous des plateaux successifs, montés sur un sommier incliné, et qui lui font subir le maximum de pression.

Du marc sortant d'un pressoir intermittent, et qui contient encore une notable quantité de vin, on peut déplacer la piquette (v. ce mot) ; mais, quand le marc a subi l'effet d'un pressoir continu, il n'est plus utilisable que pour la distillerie, ou comme engrais.

**pressuration** [*prè-su-ra-si-on*] n. f. Action de pressurer. (Peu us.)

**pressure** [*prè-su-re*] n. f. (de *presser*). Action d'empointer les aiguilles ou les épingles.

**pressurement** [*prè-su-re-man*] n. m. Action de pressurer.

**pressurer** [*pré-su-ré*] v. a. (pour *pressoirer*). Soumettre à l'action du pressoir, ou à une autre analogue. *Fig.* Epuiser par les impôts : *pressurer un peuple.* Tirer de quelqu'un, par force ou par adresse, de l'argent, etc. : *on veut vous pressurer.*

**pressureur** [*prè-su-reur*] n. m. Celui qui conduit un pressoir. *Fig.* Celui qui tire de l'argent par extorsion. (V. TROGNE.)

**prestaire** [*près-tè-re*] n. m. (du lat. *præstare*, fournir). *Dr. cout.* Engagement d'une terre, fait par une église à un particulier sous certaines charges et conditions. Adj. : *acte prestaire.*

**prestance** [*prés-tan-se*] n. f. (lat. *præstantia*). Maintien imposant ou martial : *la belle prestance de Louis XIV, de Murat.*

**prestant** [*près-tan*] n. m. (ital. *prestante*). Jeu de fond de l'orgue, au son très stable, et qui sert d'étalon pour l'accord des autres jeux.

**prestataire** [*près-ta-tè-re*] n. m. Contribuable soumis à la prestation en nature.

**prestation** [*près-ta-si-on*] n. f. (du lat. *præstatio*, action de fournir). Action de fournir, de prêter : *prestation de capitaux. Prestation de serment*, serment que prêtent les fonctionnaires publics et les membres de certains corps politiques. Impôt communal affecté à l'entretien des chemins vicinaux et payable en argent ou en nature : *l'impôt des prestations peut être remplacé par une taxe dite* vicinale. Allocation attribuée aux militaires.

— Encycl. *Dr.* Est passible de la prestation tout habitant de la commune, mâle, valide, âgé de dix huit ans au moins et de soixante ans au plus, célibataire ou marié, quelle que soit sa profession, pourvu qu'il soit porté au rôle des contributions directes. S'il est chef de famille, ou d'établissement à titre de propriétaire, de régisseur, de fermier ou de colon partiaire, il doit la prestation, non seulement pour sa personne, mais encore pour chaque individu mâle, valide, âgé de dix-huit ans au moins et de soixante ans au plus, membre ou serviteur de la famille et résidant dans la commune, ainsi que pour chaque bête de trait, de somme ou de selle, et pour chaque charrette ou voiture attelée, au service de la famille ou de l'établissement dans la commune.

Tout individu, même non habitant de la commune, même du sexe féminin, même invalide, même âgé de moins de dix-huit ans et de plus de soixante ans, même non porté nominativement aux rôles des contributions directes, s'il est chef d'une famille qui habite la commune, ou si, à titre de propriétaire, de régisseur, de fermier ou de colon partiaire, il est chef d'une exploitation agricole ou d'un établissement situé dans la commune, doit la prestation, non pour sa personne, mais pour tout ce qui, personnes ou choses, dans les conditions indiquées à l'alinéa précédent, dépend de l'exploitation ou de l'établissement dont il est propriétaire, ou qu'il gère à quelque titre que ce soit.

Le propriétaire qui a plusieurs résidences, qu'il habite alternativement, est passible de la prestation en nature dans la commune où il a son principal établissement. S'il a dans chacune de ces résidences un établissement permanent en domestiques, voitures, bêtes de somme, de trait ou de selle, il doit être imposé, dans chaque commune, pour ce qui lui appartient dans cette commune. Si ses domestiques, ses animaux et ses voitures passent avec lui temporairement d'une résidence à une autre, il ne doit être imposé pour ses moyens d'exploitation que dans le lieu de son principal établissement.

Les voitures automobiles, ainsi que les tracteurs et voitures attelées à ces tracteurs, sont passibles de la taxe des prestations.

La prestation peut être acquittée en nature ou en argent, au gré du contribuable. Toutes les fois que le contribuable n'aura pas opté dans les délais prescrits, la prestation est de droit exigible en argent. La prestation non rachetée en argent peut être convertie en tâches, d'après les bases et évaluations de travaux préalablement fixés par le conseil municipal.

Les déclarations d'option sont reçues par le maire.

Le receveur municipal recouvre les cotes payables en *argent*, conformément aux règles suivies en matière de contributions directes.

Les conseils municipaux ont la faculté de remplacer par une *taxe vicinale* le produit des journées de prestations que les communes sont tenues de voter pour les chemins vicinaux. Ce remplacement peut porter soit sur la totalité ou sur une partie de la prestation individuelle considérée isolément, soit, après que celle-ci aura été entièrement convertie, sur la totalité ou sur une partie de la prestation des animaux et véhicules.

La taxe vicinale est représentée par des centimes additionnels aux quatre contributions directes, en nombre suffisant pour produire une somme équivalente à la valeur des prestations remplacées.

Les redevables peuvent se libérer en nature de la taxe vicinale, pourvu qu'elle ne soit pas inférieure à 1 franc.

**preste** [*près-te*] adj. (ital. *presto*). Adroit, agile : *être preste dans ses mouvements. Avoir la main preste*, être prompt à battre. *Fig.* Vif, prompt : *réplique preste ; être preste à la réplique.* Interjectiv. *Preste !* hâtez-vous. Ant. **Lent, mou.**

**Preste (La)**, hameau des Pyrénées-Orientales, comm. et à 9 kil. de Prats-de-Mollo ; 85 h. Eaux minérales sulfurées sodiques.

**prestement** [*près-te-man*] adv. D'une manière preste : *s'éloigner prestement.* Ant. **Lentement.**

**prestesse** [*près-tè-se*] n. f. (ital. *prestezza*). Agilité, vivacité.

**prestidigitateur** [*près-ti*] n. m. (de *preste*, et du lat. *digitus*, doigt). Celui qui fait de la prestidigitation : *le prestidigitateur s'intitule aujourd'hui* illusionniste. *Fig.* : *un habile avocat est un prestidigitateur.*

**prestidigitation** [*près-ti, si-on*] n. f. (de *prestidigitateur*). Art de produire des illusions par l'adresse des mains, les trucs, etc.

— Encycl. Connue sous les noms de *magie simulée, magie blanche, escamotage*, la prestidigitation remonte à la plus haute antiquité ; les Egyptiens, les Chaldéens, les Grecs et les Romains eurent en ce genre des artistes très ingénieux. Au XVIIe siècle, les prestidigitateurs adoptèrent pour leur art le nom ambitieux de *physique*. Les appareils à double fond faisaient tous les frais de cette « physique ». Presque tous les tours des prestidigitateurs actuels, qui sont devenus des opérateurs d'une rare habileté, reposent sur ce principe fondamental : faire disparaître un objet, tantôt pour le retrouver dans un autre endroit que celui où l'on semble l'avoir mis, et tantôt pour en faire apparaître mystérieusement un autre à sa place. La base de la prestidigitation est l'adresse, et un opérateur habile doit pouvoir donner toute une séance avec un foulard, un jeu de cartes et une pièce de 5 francs. En dehors de cette adresse manuelle considérable, sans laquelle il est inutile d'essayer d'apprendre la prestidigitation, l'opérateur emploie aussi des moyens auxiliaires : la parole (le « boniment » pour détourner l'attention), la chimie (l'eau changée en vin), l'électricité, la mécanique (les automates), l'illusion d'optique (le décapité parlant), etc.

**prestidigiter** [*près-ti, té*] v. n. Faire des tours de prestidigitation.

**prestige** [*près-ti-je*] n. m. (lat. *præstigium*). Illusion opérée par artifice, sortilège. *Fig.* Séduction, attrait qui semble avoir quelque chose de merveilleux : *le prestige de l'éloquence.*

**prestigiateur, trice** [*près-ti*] n. Personne qui opère des prestiges. (Vx.)

**prestigieux, euse** [*près-ti-ji-eû, eu-ze*] adj. Qui opère des prestiges : *un prestigieux escamoteur.* Qui tient du prestige : *éloquence prestigieuse.*

**prestimonie** [*près-ti-mo-nî*] n. f. (lat. *præstimonium ;* de *præstare*, fournir). Revenu affecté à l'entretien d'un prêtre.

**presto, prestissimo** [*près-to, près-ti-si-mo*] adv. (m. ital.). *Musiq.* Vite, très vite. *Par ext.* et *fam.* Immédiatement, vivement : *payez-moi presto.*

**prestolet** [*près-to-lè*] n. m. (de *prêtre*). *Fam.* Petit prêtre sans considération.

**Preston,** v. d'Angleterre (comté de Lancastre), sur le Ribble ; 117.000 h. Filature de coton. Défaite des Ecossais royalistes par Cromwell, en 1648.

**Prestonpans,** paroisse d'Ecosse (comté d'Haddington), sur l'estuaire du Forth. Le 17 septembre 1745, victoire du prétendant Charles-Edouard sur les troupes anglaises.

**Prestwich,** district urbain d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 17.000 h.

**prestwichie** [*près-toui-chi*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, comprenant des formes propres à l'Angleterre, qui vivent sur les étangs.

**présu** [*su*], **e** adj. Su d'avance. (Vx.)

**présuccession** [*suk-sè-si-on*] n. f. *Dr.* Droit à une hérédité, exercé par anticipation.

**présumable** [*pré-zu*] adj. Qu'on peut présumer.

**présumé** [*pré-zu-mé*], **e** adj. Cru par supposition : *tout accusé doit être d'abord, en l'absence de preuves, présumé innocent.*

**présumer** [*pré-zu-mé*] v. a. (lat. *præsumere ;* de *præ*, avant, et *sumere*, prendre). Conjecturer, juger par induction. V. n. Avoir bonne opinion : *trop présumer de son talent.*

**présupposer** [*pré-su-po-zé*] v. a. Supposer préalablement : *présupposer un fait.* Nécessiter l'hypothèse de : *la succession présuppose la durée.*

**présupposition** [*pré-su-po-zi-si-on*] n. f. Supposition préalable. (Peu us.)

**présure** [*pré-zu-re*] n. f. (lat. pop. *presura ;* de *prensus*, pris). Ferment retiré de l'estomac des jeunes ruminants soumis au régime lacté et qui sert à faire cailler le lait.

— Encyl. Certaines plantes (gaillet, artichaut sauvage, grassette, etc.) contiennent un suc riche en présure et qui peut faire cailler le lait. La véritable présure provient des glandes gastriques des jeunes mammifères non sevrés, en particulier de la caillette du veau, et son extraction fait l'objet d'une industrie spéciale.

**présurer** [*pré-zu-ré*] v. a. Cailler à l'aide de la présure : *présurer du lait.*

**présurier** [*zu-ri-é*] n. m. Marchand de présure.

**présystole** [*sis-to-le*] n. f. (du préf. *pré*. et de *systole*). Temps qui précède la systole ventriculaire et qui, par suite, coïncide avec la systole auriculaire.

**présystolique** [*sis-to*] adj. Qui précède la systole du cœur.

**prêt** [*prè*] n. m. Action de prêter : *prêt à intérêt.* Chose, somme prêtée : *restituer un prêt.* Acompte sur le salaire des ouvriers. Solde des sous-officiers et des soldats. *Prêt à la grosse aventure*, placement d'une somme d'argent à gros intérêts, sur un navire de commerce, au risque de la perdre si le navire périt. *Fig.* Ce que l'on obtient des autres, échange : *il y a entre les écrivains un prêt continuel d'idées.*

— Encycl. *Dr.* Le prêt est un contrat par lequel l'une des parties (*prêteur*) livre une chose à l'autre (*emprunteur*), qui acquiert le droit de s'en servir, à charge de la restituer après un temps déterminé ou indéterminé, en nature ou en équivalence.

Il existe donc deux sortes de prêt : le *prêt à usage* ou *commodat* et le *prêt de consommation.*

Le prêt à usage peut se former entre personnes capables d'administrer et, sauf le cas où l'on n'a prêté qu'en considération de l'emprunteur, les héritiers bénéficient du prêt consenti par leur auteur.

L'emprunteur doit veiller à la garde et à la conservation de la chose en bon père de famille ; il n'est pas responsable de sa perte par cas fort
sauf estimation de la chose avant le prêt, em
hors du délai ou de l'usage fixés, ou encore p
causée par l'emprunteur qui a préféré sauver
chose plutôt que celle du prêteur. L'emprunt
doit payer les frais ordinaires (nourriture et
d'un cheval, par exemple). Les frais extraordina
qu'il aurait déboursés pour la conservation d
chose doivent lui être remboursés par le prêt
mais sans droit de rétention.

Le prêt de consommation ne peut être cons
qu'entre personnes capables d'aliéner et de s'o
ger. Les risques sont à la charge de l'emprun
devenu propriétaire et qui doit rendre au te
convenu les choses prêtées, en mêmes qualité
quantité.

S'il s'agit de choses *fongibles*, l'emprunteur
tenu de restituer au prêteur non pas la chose m
qui a été prêtée, mais toute autre de même esp
et de valeur équivalente.

Dans le prêt de consommation, l'emprunteur
vient propriétaire de la chose, qu'il ne rendra q
équivalence ; dans le prêt à usage, le prêteur r
propriétaire, et l'emprunteur doit restituer la ch
en nature. Le premier peut donner naissance à
intérêt, l'autre est essentiellement gratuit.

Lorsque les parties stipulent un intérêt ou lo
le contrat prend le nom particulier de *prêt à*
*térêt.*

Le *prêt sur gage* est un contrat par lequel un
biteur remet en nantissement à son créancier, p
sûreté de sa dette, une chose mobilière app
« gage ». (V. GAGE.)

*Prêt sur dépôt de marchandises.* V. WARRANTS

*Prêt à la grosse.* V. GROSSE.

**prêt** [*prè*], **e** adj. (lat. vulg. *præstus*, de l'a
*præsto*, sous la main). Disposé, en état, décidé : *te*
*un cheval prêt ; explorateur prêt à partir.*

**préta** n. m. Chez les Hindous, nom de dém
malfaisants, âmes de gens difformes ou d'enfa
morts en bas âge.

**prêtable** adj. Qu'on peut prêter.

**prêtant** [*tan*] n. m. Liquide que l'on fait so
sur le marbre, de la peau tannée, avant le mett
au vent.

**prétantaine** ou **pretentaine** [*tan-tè*
n. f. *Fam.* Usité seulement dans cette expressio
*courir la prétentaine,* vagabonder au hasard et s
dessein.

**prête** n. f. Tige d'osier refendue, avec laqu
on lie les cercles des tonneaux.

**prêté** n. m. (de *prêter*). *Prêté rendu*, juste
présaille. (On dit souvent : *c'est un prêté pour*
*rendu* ; mais, sous cette forme, la locution n'a plus
sens.)

**prétendance** [*tan-dan-se*] n. f. Qualité de p
tendant.

**prétendant** [*tan-dan*], **e** n. Qui aspire à qu
que chose. N. m. Prince qui prétend avoir des dr
à un trône occupé par un autre. Celui qui aspir
la main d'une femme : *Ulysse mit à mort les prét*
*dants de Pénélope.*

— Encycl. La loi du 22 juin 1886 a banni du
ritoire de la République les chefs des familles ay
régné en France et leurs héritiers directs dans l'
dre de primogéniture.

**prétendre** [*tan-dre*] v. a. (lat. *prætendere ;*
*præ*, avant, et *tendere*, tendre). Réclamer comme
droit : *prétendre une part dans les bénéfices.* V
loir, exiger : *que prétendez-vous de moi?* Affirm
soutenir : *je prétends que c'est faux.* V. n. Aspi
à : *prétendre aux honneurs.* Se flatter d'avoir : *p*
*tendre à l'esprit.*

**prétendu** [*tan-du*], **e** adj. Supposé, soi-disan
*un prétendu gentilhomme.* Dont le mariage
convenu, arrêté : *mon gendre prétendu.* N. Cel
celle qui doit se marier : *une jeune fille et son p*
*tendu.*

**prétendument** [*tan-du-man*] adv. D'une n
nière prétendue.

**prête-nom** n. m. Celui qui prête son nom da
un acte où le véritable contractant ne veut pas v
figurer le sien. Pl. des *prête-noms.*

**prétentaine** [*tan-tè-ne*] n. f. V. PRÉTANTAI

**prétentieusement** [*tan-si-eu-ze-man*] ad
D'une manière prétentieuse.

**prétentieux, euse** [*tan-si-eû, eu-ze*] a
Qui a des prétentions : *homme prétentieux.* Où il
a de la prétention : *style prétentieux.* N. : *une p*
*tentieuse.*

**prétention** [*tan-si-on*] n. f. (de *prétendre*). P
vilège qu'on réclame ou qu'on s'arroge : *les p*
*tentions des grands.* Volonté, désir ambitieux
*avoir la prétention d'être le premier.* Idée vaniteu
de sa propre personne : *des prétentions ridicules.*

**prêter** [*té*] n. m. Prêt, action de prêter : *le p*
*ter et le donner.*

**prêter** [*té*] v. a. (du lat. *præstare*, fournir). C
der pour un temps, à charge de restitution : *prêt*
*un livre. Fig.* Fournir : *prêter secours.* Attribuer
*prêter ses défauts aux autres. Prêter la main à u*
*chose*, en être le complice. *Prêter l'oreille*, écoute
*Prêter attention, son attention à*, être attentif. *Pr*
*ter silence*, faire silence pour écouter. *Prêter se*
*ment*, faire serment. *Prêter le flanc*, donner pri
sur soi. V. n. Etre susceptible de s'étendre,
s'étirer : *cette étoffe prête. Fig.* Fournir matière
*prêter à la critique.* **Se prêter** v. pr. Consentir :
*prêter à un arrangement.* Prov. : **On ne prête qu'au**
**riches,** au *fig.*, on attribue volontiers certains acte
certaines choses à ceux qui sont coutumiers du fai
réputés posséder ces choses, etc. **Ami à prête**
**ennemi au rendre,** celui à qui vous prêtez se d
votre ami, et il deviendra votre ennemi quand vou
lui demanderez de rembourser.

**prétérit** [*rit'*] n. m. (du lat. *præteritum*, laiss
en arrière). *Gramm.* Temps passé.

**prétérition** [*si-on*] n. f. (lat. *præteritio ;* d
*præterire*, omettre). Figure de rhétorique, par la
quelle on déclare ne pas vouloir parler d'une chos
dont on parle néanmoins par ce moyen : *parler pa*
*prétérition.* (On dit quelquef. PRÉTERMISSION.)

— Encycl. Tous les écrivains et particulièremen
les orateurs ont fréquemment employé la prétér
tion. Bossuet, dans l'oraison funèbre de la duchess
d'Orléans, parle ainsi : « Je pourrais vous faire r

rquer qu'elle connaissait si bien la beauté des rages de l'esprit... mais pourquoi m'étendre, etc. ». Racine écrit, dans *Ephigénie :*

> Je ne vous dirai point combien j'ai résisté,
> Croyez-en cet amour par vous-même attesté.

**rétermission** n. f. *Rhét.* Syn. de PRÉTÉ- ON.

**réteur** n. m. (lat. *prætor*). Magistrat qui ren- la justice, à Rome.

- Encycl. Nommé d'abord par les centuries et race patricienne, le préteur fut le second digni- e de la république. Il avait pour mission de dre la justice. Peu à peu, ses pouvoirs devinrent utre législatifs, c'est-à-dire qu'il rendit des édits quant, lorsqu'il entrait en fonctions, dans quel rit et d'après quelles règles il allait juger. La ection de ces édits forme le droit *prétorien* ou *oraire*, par opposition aux lois régulièrement ées. Lorsque Rome contint un certain nombre rangers, il y eut au-dessous du *préteur urbain préteur pérégrin.*

**rêteur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Qui prête, qui e à prêter.

**rétextat** (saint), archevêque de Rouen, ami régoire de Tours, assassiné à Rouen par ordre Frédégonde, qui ne lui pardonnait pas d'avoir conclure le mariage de Mérovée, fils de Chil- c, avec sa tante Brunehaut (586). Fête le 24 fé- r.

**rétextat** (*la Mort de l'évêque*), tableau d'E. Bor- peintre français, né à Pau en 1852. Le prélat, n a ramené mortellement blessé dans sa demeure, ıdit Frédégonde, qui a osé venir, avec une feinte icitude, s'informer de son état (v. p. 661).

**rétexte** [*tèks-te*] n. m. (lat. *prætextus*). Raison arente dont on se sert pour cacher le véritable if : *saisir un prétexte pour s'éloigner.* Loc. conj. *s prétexte que,* en prétendant que.

**rétexte** [*tèks-te*] n. f. (lat. *prætexta*). Robe ıche bordée de pourpre, que portaient, à Rome, jeunes gens de famille patricienne. Adjectiv. : *prétexte.*

**rétexter** [*tèks-té*] v. a. (de *prétexte* n. m.) ndre, alléguer pour prétexte : *prétexter un voyage.* vrir d'un prétexte : *manifestants qui prétextent s violences de l'amour du bien public.*

**réthyroïdien, enne** [*di-in, è-ne*] adj. Qui en avant du cartilage thyroïde.

**rétibial, e, aux** adj. Qui est situé au-devant tibia.

**retintaille** [*ta, ll* mll., *e*] n. f. Ornement en oupure, que l'on mettait autrefois sur les robes. essoire, futilité. (Vx.)

**retintaille** (*Marquise de*), personnage imagi- re, créé par Béranger et représentant les idées es préjugés de l'ancien régime ; c'est le pendant marquis de Carabas.

**retintailler** [*ta, ll* mll., *é*] v. a. Garnir de tintailles : *pretintailler une robe.* (Peu us.)

**rétoire** n. m. (lat. *prætorium ;* de *prætor,* teur). *Antiq. rom.* Tente du général, dans un ıp. Tribunal du préteur. Auj., tribunal d'un juge paix. Tribunal en général.

**rétoria,** v. de l'Union sud-africaine, capit. du nsvaal (ainsi nommée en l'honneur du président dries *Pretorius*), près de la source d'un affluent Limpopo ; 49.000 h. Commerce de produits agri- es ; marché d'or. Prétoria est la capitale admi- rative de l'Union sud-africaine.

**rétorial, e, aux** adj. Qui a rapport au pré- e : *droit prétorial.*

**rétorianisme** [*nis-me*] n. m. Etat dans le- l les prétoriens, les soldats ont une influence dominante.

**rétorien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. *Antiq. rom.* appartient : 1° au préteur : *dignité prétorienne ;* à la garde des empereurs : *soldats prétoriens.* bstantiv. en ce dernier sens : *les prétoriens.*) *Fig.* m. Soldat.

**rétorius** (Andries), homme politique boer 8-1853) ; fondateur de la république du Natal, fut annexée par les Anglais en 1842, puis de la ublique du Transvaal (1842), dont il devint prési- t. — Son fils, Marthinus Wessel *Prétorius* (1819- ), fut élu président du Transvaal, puis de la ublique de l'Afrique du Sud (1853-1871) et orga- a avec Krüger et Joubert la guerre de l'Indépen- ce (1880).

**rêtraille** [*tra, ll* mll., *e*] n. f. Terme de mé- s, d'injure, pour désigner les ecclésiastiques.

**rêtre** n. m. (du gr. *presbuteros*, plus âgé). Tout nistre d'un culte religieux : *les prêtres catholiques ; prêtres de Bouddha.* Dans l'Eglise catholique, ui qui a reçu l'ordre de la prêtrise. *Prêtre pa- ssial, habitué,* celui qui est attaché à une pa- sse. *Prêtre libre,* celui qui n'est pas attaché ulièrement au service d'une circonscription ecclé- stique. *Fam. Prêtre Martin,* chantre qui dit le rset et le répons. *Grand prêtre,* chez les Hébreux, n donné au chef de la religion hébraïque. Allus. TÉR. :

> Nos prêtres ne sont point ce qu'un vain peuple pense :
> Notre crédulité fait toute leur science.

rs fameux de l'*Œdipe* de Voltaire (IV, 1). Dans plication. le mot « prêtre » se remplace souvent un autre, et l'on rappelle ces vers à propos de t prestige plus ou moins exagéré.

— Encycl. *Antiq.* Chez la plupart des peuples entaux de l'antiquité, les prêtres formaient une ste privilégiée, qui jouait un rôle important dans affaires politiques (*brahmanes* de l'Inde, *mages* Perse, etc.). Dans la Grèce historique, la plupart sacerdoces étaient des fonctions de l'Etat ou de tribu. Les cultes privés donnèrent naissance à une le de confréries. Chez les Romains, on distin- ait aussi les cultes officiels et les cultes privés. s premiers étaient exercés par des collèges orga- és, véritables institutions d'Etat (*pontifes, au- res, luperques, arvales, vestales, flamines,* etc.).

**Prêtre-Jean** ou **Prête-Jean,** personnage fabu- x du moyen âge, puissant souverain chrétien, t le royaume a été placé d'abord en Tartarie, is en Ethiopie, avec lequel les souverains de l'Eu- e occidentale ont voulu s'entendre à plus d'une rise, du XIIIe au XVe siècle, et contracter alliance tre les musulmans.

**Prêtre** (bois **Le**), forêt domaniale de Meurthe-et-Moselle, dans le canton de Pont-à-Mousson (arr. de Nancy), sur la rive gauche de la Moselle, dominant par 372 m. d'altitude tout le sud de la plaine de la Woëvre. Dès le second mois de la Grande Guerre (septembre 1914), les Allemands s'établirent dans cette forêt de 305 hectares, taillée sous futaie de chênes, de charmes, de hêtres, etc. ; mais, à peine l'avaient-ils organisée, que les Français entreprirent de la reprendre (30 sept.), si bien que le bois Le Prêtre fut, d'octobre 1914 à mai 1915, le théâtre d'une lutte ardente et sans arrêt. Par bonds, depuis le sud-ouest, les Français le conquirent peu à peu. Le *Quart en réserve,* la *Croix des Carmes* sont parmi les points les plus disputés du bois Le Prêtre. La dernière attaque eut lieu le 12 mai 1915. Depuis lors, les Allemands furent chassés sans retour de cette forêt, qu'ils ont appelée souvent le « bois de la Mort » ou le « bois des Veuves ».

**prêtresse** [*trè-se*] n. f. Chez les anciens, femme chargée de fonctions relatives au sacerdoce : *les prêtresses gauloises cueillaient le gui. Prêtresse de Vénus, de la nuit,* courtisane, femme galante.

**prêtrise** [*tri-ze*] n. f. Dans la religion catholique, sacrement de l'ordre : *recevoir la prêtrise.* Sacerdoce en général.

**prêtrophobe** n. et adj. (de *prêtre,* et du gr. *phobos,* crainte). Se dit d'une personne qui a les prêtres en horreur.

**prêtrot** [*tro*] n. m. L'un des noms vulgaires du *rossignol des murailles.*

**préture** n. f. (lat. *prætura*). Dignité, fonction de préteur. Sa durée.

**Preuilly** (Pierre Frotier, baron **de**), grand écuyer de Charles VIII, né dans le Poitou, m. en 1459. Il avait pris une part active à l'assassinat de Jean sans Peur.

**Preuilly-sur-Claise,** ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 35 kil. de Loches ; 1.930 h. Ch. de f. Orl. Belle église romane. — Le cant. a 8 comm., et 9.030 h.

**preuve** n. f. (b. lat. *proba*). Ce qui démontre, établit la vérité d'une chose : *ne condamnez jamais sans preuves.* Marque, témoignage, signe : *donner une preuve d'affection.* Opération par laquelle on vérifie l'exactitude d'un calcul. Pièce, extrait à la fin d'un livre, pour établir l'exactitude de ce que l'on a avancé. *Rhét.* Partie du discours, que l'on appelle aussi démonstration. *Preuves oratoires,* raisons alléguées pour convaincre les auditeurs. *Faire ses preuves,* manifester son courage, son savoir. *Arith. Preuve d'une opération,* seconde opération que l'on effectue pour vérifier l'exactitude de la première, *Techn.* Dans les sucreries, essai par lequel on s'assure que le sirop est assez concentré. Essai qui fait connaître la richesse d'un liquide en alcool. Petite bouteille employée pour cet essai.

— Encycl. *Dr.* Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver. Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le payement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation.

En droit civil, la preuve, tant des obligations que de leur extinction, s'établit, suivant la diversité des cas : 1° par des écrits (preuve littérale) ; 2° par la déposition des témoins (preuve testimoniale) ; 3° par des présomptions ; 4° par l'aveu de la partie ; 5° par le serment.

La preuve littérale est celle qui résulte des actes ou titres écrits (actes authentiques, actes sous seing privé, écritures de commerce et domestiques).

La preuve testimoniale est celle qui résulte des déclarations des témoins. En principe, elle n'est admise qu'autant qu'il s'agit d'une somme ou valeur n'excédant pas 150 francs.

Toutefois, on peut recourir à l'emploi de la preuve testimoniale, quelle que soit la valeur de la chose due : 1° lorsqu'il existe un *commencement de preuve par écrit* (on appelle ainsi tout écrit émané de la main de celui qui nie la dette et rendant vraisemblable l'existence de cette dette) ; 2° lorsque le créancier s'est trouvé dans l'impossibilité d'exiger une preuve écrite (par exemple, s'il s'agit de dépôt fait en cas d'incendie, de ruine, de tumulte, de naufrage) ; 3° lorsque le créancier a perdu, par suite d'un cas fortuit résultant d'une force majeure, le titre qui lui servait de preuve.

La loi admet sans restriction la preuve testimoniale en matière pénale.

En matière commerciale, tous les modes de preuve sont admis.

*Preuve par serment.* V. serment.

**preux** [*preû*] n. et adj. m. (lat. pop. *prodis*). Au moyen âge, chevalier, puis, *par ext.*, brave, vaillant : *les preux de Charlemagne.* (On employait quelquef. le fém. *preuse.*) Ant. **Lâche.**

**Preux-aux-Bois,** comm. du Nord, arr. et à 24 kil. d'Avesnes ; 1.570 h. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Préval** (Charles-Antoine-Hippolyte **de**), officier et écrivain militaire français, né à Salins, m. à Paris (1776-1853), pair de France sous la monarchie de Juillet. Il était colonel de cuirassiers en 1801 et refusa d'assister comme rapporteur au procès du duc d'Enghien.

**prévaloir** v. n. (lat. *prævalere.* — Se conj. comme *valoir,* excepté au subj. prés. : *que je prévale, que nous prévalions.*) Avoir, remporter l'avantage : *son opinion a prévalu.* **Se prévaloir** v. pr. S'enorgueillir : *se prévaloir de sa naissance.*

**prévaricateur, trice** n. Qui prévarique. Adjectiv. : *magistrat prévaricateur.*

**prévarication** [*si-on*] n. f. Action de prévariquer.

— Encycl. *Dr.* Le code pénal ne prévoit pas de délit spécial sous le nom de *prévarication,* mais il n'en punit pas moins les abus commis par les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions : abus de pouvoir, attentats à la liberté, détournements de deniers publics et autres faits de forfaiture.

**prévariquer** [*ké*] v. n. (du lat. *prævaricari ;* de *præ,* outre, et *varicari,* marcher de travers). Manquer à son devoir, aux obligations de sa charge.

**prévenance** n. f. (de *prévenant*). Manière obligeante d'aller au-devant de ce qui peut plaire à quelqu'un : *combler quelqu'un de prévenances.*

**prévenant** [*nan*] **e** adj. Qui a de la prévenance : *personne prévenante.* Qui dispose en faveur de la personne : *mine prévenante. Grâce prévenante,* grâce qui prévient la volonté, l'aide et la détermine sans détruire le libre arbitre.

**prévenir** v. a. (du lat. *prævenire,* devancer. — Se conj. comme *venir.*) Arriver, agir avant : *prévenez vos concurrents.* Empêcher d'avoir lieu : *prévenir un malheur.* Aller au-devant, satisfaire d'avance : *prévenir les désirs de quelqu'un.* Informer, avertir : *prévenir la police.* Disposer l'esprit de : *la propreté nous prévient en faveur d'un enfant.*

**préventif** [*van-tif*], **ive** adj. (de *præventum,* supin de *prævenire,* prévenir). Qui a pour objet d'empêcher, de prévenir : *loi, mesure préventive. Détention préventive,* appliquée aux prévenus.

**prévention** [*van-si-on*] n. f. (lat. *præventio*). Opinion qui précède tout examen. Etat d'un individu poursuivi en justice comme présumé coupable d'un crime ou d'un délit : *soldat en prévention de conseil de guerre.* Temps qu'un prévenu passe en prison avant d'être jugé : *faire six mois de prévention. Rhét.* Figure qui consiste à répondre d'avance aux objections que l'on prévoit.

**préventivement** [*van, man*] adv. D'une manière préventive : *accusé détenu préventivement.* Par prévention.

**preventorium** [*pré-vin-to-ri-om'*] n. m. Etablissement aménagé pour réunir les conditions hygiéniques propres à prévenir une maladie : *un preventorium antituberculeux.*

**prévenu, e** adj. Devancé. Informé. Influencé. Qui a de la prévention, des préventions : *être prévenu contre* (ou *en faveur de*) *quelqu'un.* Accusé : *être prévenu de vol.* N. : *juger, acquitter un prévenu.* (V. inculpé.)

**Préveranges,** comm. du Cher, arr. et à 43 kil. de Saint-Amand, près de l'Arnon naissant ; 2.110 h.

**pré-verger** n. m. Prairie naturelle plantée d'arbres fruitiers de plein vent. Pl. des *prés-vergers.*

**prévertébral, e, aux** [*vèr*] adj. Situé en avant des vertèbres : *région prévertébrale.*

**Prevesa,** v. et port de la Grèce (en Albanie), à l'entrée du golfe d'Arta ; 6.000 h. Commerce de céréales, laines, poissons salés, huiles, etc.

**Previati** (Gaetano), peintre italien, né à Ferrare, m. à Lavagna (1852-1920). A traité avec les procédés de l'école divisionniste de grands tableaux d'un symbolisme idéaliste (*le Roi Soleil, la Danse des heures,* etc.).

**Préville** (Pierre-Louis Dubus, dit), acteur comique français, né à Paris, m. à Beauvais (1721-1799) ; entré à la Comédie-Française en 1755.

**prévision** [*vi-zi-on*] n. f. (lat. *prævisio*). Action de prévoir ; conjecture : *l'événement ne justifie pas toujours nos prévisions.*

**prévisionnel, elle** [*zi-o-nèl, è-le*] adj. Qui est fait en prévision de quelque chose.

**prévoir** v. a. (lat. *prævidere.* — Se conj. comme *voir,* excepté au fut. *je prévoirai,* et au condit. *je prévoirais.*) Voir, connaître, savoir par avance : *on ne peut tout prévoir.*

**Prévost** [*vo*] **d'Exiles** (l'abbé Antoine-François), romancier français, né à Hesdin, m. à Chantilly (1697-1763) ; publiciste, traducteur, fondateur de journaux, auteur de romans longs et mélodramatiques (*Mémoires d'un homme de qualité, le Doyen de Killerine*), parmi lesquels figure cependant un court chef-d'œuvre de vérité psychologique : *Manon Lescaut.*

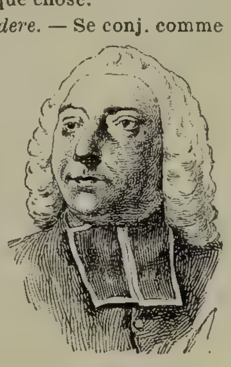

L'abbé Prévost.

**Prévost** (Louis-Constant), géologue français, né et m. à Paris (1787-1856). Membre de l'Académie des sciences (1848).

**Prévost** (*Eugène-Prosper*), compositeur français, né à Paris, m. à La Nouvelle-Orléans (1809-1872) ; auteur de diverses opérettes (*Blanche et René, l'Illustre Gaspard*).

**Prévost** (Marcel), romancier et auteur dramatique français, né à Paris en 1862, auteur de : *l'Automne d'une femme, les Demi-Vierges, Lettres de femmes, les Vierges fortes, M. et Mme Moloch, les Don Juanes,* etc. C'est un psychologue féministe, qui excelle particulièrement dans l'analyse sentimentale. Membre de l'Académie française (1909).

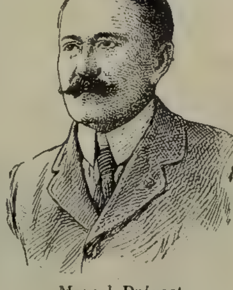

Marcel Prévost.

**Prévost-Paradol** (Lucien-Anatole), littérateur et publiciste français, né à Paris, m. à Washington (1829-1870). Après une belle carrière de journaliste d'opposition, il s'était rallié à l'Empire et avait été nommé ministre de France aux Etats-Unis. Il se tua en apprenant la déclaration de guerre de la France à la Prusse. Parmi ses œuvres, citons ses *Etudes sur les moralistes français,* écrites d'un style élégant et pur, *la France nouvelle,* etc.

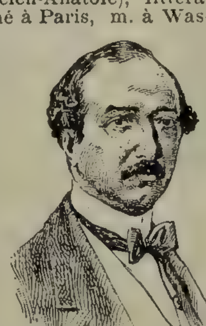

Prévost-Paradol.

**prévôt** [*vô*] n. m. (du lat. *præpositus,* préposé). Autref., titre de différents officiers seigneuriaux ou royaux. *Prévôt des marchands,* chef des marchands et premier magistrat municipal de Paris. Employé d'un maître d'armes, qui donne des leçons d'escrime. *Milit.* Commandant de la gendarmerie du quartier général d'un corps d'armée. Première ou seconde dignité, dans quelques communautés ecclésiastiques. Bénéficier, chef du chapitre d'une église cathédrale ou collégiale.

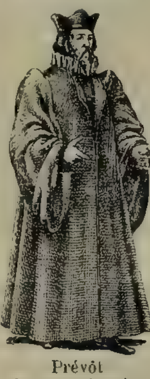
Prévôt des marchands.

— Encycl. Le titre de *prévôt* fut donné à différents magistrats d'ordre civil ou judiciaire, sous l'ancien régime. On distingue notamment : 1° l'officier judiciaire chargé de juger au nom du seigneur féodal les causes entre les vassaux (*prévôt seigneurial*) ; — 2° le juge royal, dont les appels ressortissaient aux bailliages et sénéchaussées (*prévôt royal*) ; — 3° le *prévôt de Paris*, qui représentait le roi dans la capitale, dont il était le premier juge civil et politique ; — 3° le *prévôt des maréchaux*, préposé à la sûreté des grands chemins et jugeant les délits y commis : — 4° le *prévôt de l'hôtel*, jugeant les causes des personnes attachées à la cour ; — 6° le *prévôt des marchands*, premier magistrat municipal de Paris. C'est ce dernier titre que porta Etienne Marcel.

**Prévôt et les Échevins de Paris** (*le*), tableau de Ph. de Champaigne (Louvre) ; les figures ont une belle expression de gravité. (V. p. 661).

**prévôtal, e, aux** adj. Qui concerne le prévôt, ou relève de lui : *la juridiction prévôtale. Cour prévôtale*, tribunal exceptionnel établi à diverses époques, notamment en 1815, et qui jugeait sans appel. (Ces tribunaux furent supprimés en 1817, après s'être rendus coupables d'iniquités inspirées par les haines politiques.)

**prévôtalement** [*man*] adv. Sans appel : *juger prévôtalement.*

**prévôté** n. f. Fonction, juridiction, résidence de prevôt. Lieu où le prévôt rendait la justice. Circonscription territoriale, dans laquelle s'exerçait la juridiction du prévôt. Service de la gendarmerie aux armées.

— Encycl. *Milit.* Le service des agents de la prévôté comporte une surveillance sur les troupes en marche ou en station, sur les trains régimentaires et convois, la constatation des crimes, délits et contraventions. Ils arrêtent, s'il y a lieu, les militaires errant loin de leurs corps, protègent les blessés et les prisonniers de guerre, s'opposent au pillage, au dépouillement des morts, etc.

**prévoyance** [*voi-ian-se*] n. f. (de *prévoir*). Faculté de voir d'avance. Action en conséquence : *la prudence est une prévoyance raisonnée.* Ant. **Imprévoyance.**

— Encycl. *Dr.* Les sociétés de prévoyance qui ont une fin humanitaire (secours aux malades, pensions aux infirmes et aux vieillards, moyennant versements réguliers des sociétaires) se sont surtout développées en France à partir de 1848. La loi du 15 juillet 1850 a constitué les sociétés de secours mutuels, qui ont pris dans la suite un développement si considérable. La loi sur les syndicats, du 21 mars 1884, complétée par la loi sur les associations (1901), a favorisé l'extension de la prévoyance collective. L'organisation des caisses d'épargne a permis à la petite épargne de constituer à la France un énorme capital. (V. CAISSE D'ÉPARGNE, SECOURS MUTUELS, SYNDICATS PROFESSIONNELS, etc.)

**prévoyant** [*voi-ian*], **e** adj. Qui a de la prévoyance : *général prévoyant.* Qui dénote de la prévoyance : *mesures prévoyantes.* Ant. **Imprévoyant.**

**prévu** n. m. Ce qui est prévu. Ant. **Imprévu.**

**Preyer** (Guillaume-Thierry), physiologiste et psychologue allemand, né à Moss Side (Angleterre), m. à Wiesbaden (1841-1897). On lui doit une remarquable étude sur *l'Ame de l'enfant.*

**prézie** [*zî*] n. f. (m. provenç. signif. *prêche*, sermon). Nom donné parfois à certaines pièces de vers du genre sirvente, d'un caractère oratoire et parénétique, notamment des chansons de croisade, qui sont de véritables sermons en vers.

**priacanthe** n. m. Genre de poissons des mers tropicales.

**priam** [*am'*] n. m. Espèce de papillon du genre ornithoptère.

**Priam** [*am'*], dernier roi de Troie, fils de Laomédon, père de cinquante fils, dont Hector, Pâris, Hélénos, Déiphobe, et de plusieurs filles : Cassandre, Créuse, Polyxène ; égorgé par Pyrrhus, fils d'Achille, après la prise de la ville. Vainement la main débile du vieillard veut lancer un trait impuissant et sans force (*telum imbelle, sine ictu*), Pyrrhus l'immole impitoyablement sur les marches mêmes de l'autel. (V. TELUM.)

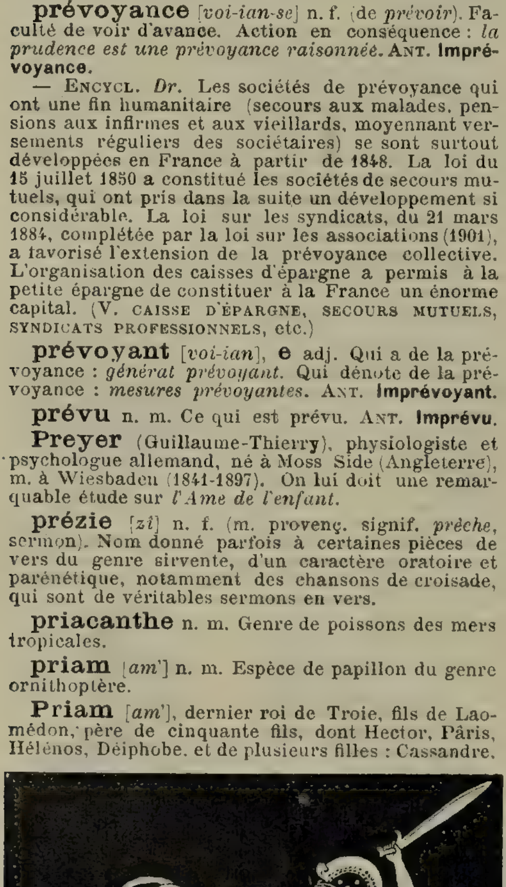
Mort de Priam, peinture de vase, au musée de Naples.

**priant** [*pri-an*], **e** adj. Qui est dans l'attitude de la prière. (V. ORANT.)

**priape** n. m. (gr. *priapos*). Membre viril en érection.

**Priape,** dieu des jardins et des vignes, des troupeaux, des pêcheurs, puis dieu de la fécondité et de la génération. Il était fils de Bacchus et de Vénus. On plaçait son image à l'entrée des domaines dont on lui confiait la garde.

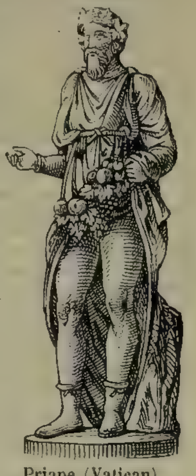
Priape (Vatican).

**priapée** [*pé*] n. f. Chant en l'honneur de Priape. Fête en l'honneur de Priape. Poésie licencieuse.

**priapéen, enne** [*pé-in, è-ne*] adj. Qui appartient au culte de Priape. *Métriq. anc.* Se dit d'un vers composé d'un glyconique et d'un phérécratien, employé par les auteurs de priapées.

**priapique** adj. Qui appartient à Priape et à son culte.

**priapisme** [*pis-me*] n. m. Erection violente, douloureuse et persistante, qui s'observe dans les cystites, la blennorragie et certaines affections médullaires.

**Pribram,** v. de Tchécoslovaquie, en Bohême, sur un sous-affluent de la Moldau ; 130.000 h. Mines de plomb argentifère.

**Pribylov** (îles), petit archipel de la mer de Béring, dépendance de l'Alaska (Amérique du Nord). Centre important de la chasse des phoques à fourrure.

**pricéite** n. f. Borate naturel de calcium.

**Prie** (Jeanne-Agnès Berthelot de Pléneuf, marquise **de**), née à Paris, m. à Courbépine, près de Bernay (1698-1727). Maîtresse du duc de Bourbon, dévorée d'ambition et avide d'argent, elle fit conclure le mariage de Louis XV et de Marie Leczinska ; disgraciée sur les conseils de Fleury, elle s'empoisonna dans son exil.

**prié, e** adj. Invité, convié. Où l'on ne va que sur invitation officielle : *repas prié ; soirée priée.*

**prie-Dieu** n. m. invar. Meuble sur lequel on s'agenouille pour prier et qui a la forme d'un siège bas, muni d'un accoudoir. Prière, moment où l'on priait Dieu à la cour de France.

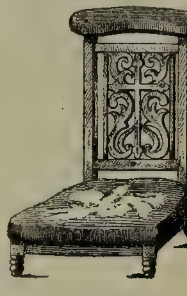
Prie-Dieu.

**Priène,** v. ancienne d'Ionie, près de l'embouchure du Méandre, patrie du philosophe Bias, que l'on désigne souvent sous le nom de *sage de Priène.* Auj. *Samsoun.*

**prier** [*pri-é*] v. a. (lat. *precari.* — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *nous priions, vous priiez. Que nous priions, que vous priiez*). Conjurer ou honorer la Divinité par des paroles où l'on exprime ses besoins ou son respect : *prier Dieu.* Demander avec instance, quelquefois avec humilité : *prier un juge, un vainqueur.* Inviter, convier : *prier quelqu'un à dîner. Je vous prie, je vous en prie,* formule de politesse, ou quelquefois d'invitation presque menaçante : *ne recommencez pas, je vous prie. Se faire prier*, résister longtemps aux instances. *Ne pas se faire prier*, faire une chose avec empressement. *Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde*, formule par laquelle le roi terminait ses lettres. Loc. prov. : *Il ne prie pas comme il joint les mains*, c'est un hypocrite.

**prière** n. f. (de *prier*). Supplication pieuse adressée à la Divinité : *les meilleures prières viennent du cœur.* Demande instante : *les prières d'un prisonnier.* Invitation polie : *prière de ne pas fumer.* Prov. : **Courte prière monte au ciel,** pour être efficace, la prière n'a pas besoin d'être longue. Allus. littér. : **Les prières boiteuses d'Homère.** Le poète, en personnifiant les prières, les a faites boiteuses, pour que toujours la Fatalité les devance.

**Prière sur l'Acropole** (*la*), passage célèbre des *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, par E. Renan (1883), hymne à la beauté et à la sagesse païennes, représentées par Pallas Athéné.

**Priestley** (Joseph), savant chimiste et physicien anglais, né à Fieldhead, m. à Northumberland (1733-1804). Il découvrit l'azote, le phénomène de la respiration des végétaux, etc.

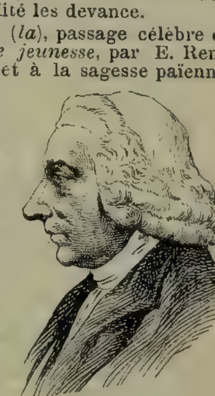
Priestley.

**prieur, e** n. (du lat. *prior*, le premier). Supérieur, supérieure de certains monastères, dits *prieurés. Grand prieur* ou *prieur claustral*, celui qui, dans une abbaye, gouverne les religieux sous l'autorité de l'abbé. *Prieur de Sorbonne*, dignitaire qui présidait pendant un an aux assemblées de Sorbonne. *Hist.* Titre de magistrats municipaux à Sienne, Florence, Rome, etc. Adjectiv. : *la mère prieure.*

**Prieur** (Barthélemy), sculpteur français, m. à Paris en 1611, auteur du monument du *Connétable de Montmorency*, et dont plusieurs statues sont aujourd'hui au Louvre.

**Prieur de la Marne** (Pierre-Louis), conventionnel français, membre du comité de Salut public, né à Sommesous, m. exilé à Bruxelles (1756-1827).

**Prieur de la Côte-d'Or** (Claude-Antoine), conventionnel français, né à Auxonne, m. à Dijon (1763-1827). Il contribua à la fondation de l'Ecole polytechnique et à l'établissement du système métrique.

**prieural, e, aux** adj. Qui a rapport, qui appartient au prieur, au prieuré.

**prieur-curé** n. m. Religieux desservant une cure dépendant d'un monastère. Pl. des *prieurs-curés.*

**prieuré** n. m. Dignité de prieur, de pr Communauté religieuse, gouvernée par un p une prieure. Eglise ou maison de cette co nauté : *se rendre au prieuré.*

— Encycl. *Hist. ecclés.* L'origine des prieu monte au moins au IXe ou au Xe siècle. Pri ment, on appelait ainsi des fermes trop éloign l'abbaye pour pouvoir être régies par l'éco L'abbé y envoya un religieux chargé de la fe de la chapelle ou prieuré attenant à la fer prieuré devint bientôt un couvent ayant le pour chef. Les revenus cessèrent dans la su faire retour à l'abbaye, et le prieuré prit place les bénéfices ecclésiastiques. Ce changemen définitivement accompli à la fin du XIIIe siècle

**prieuré-cure** n. m. Cure desservie p religieux et dépendant d'un monastère.

**prig** n. m. (m. angl.). Fat, poseur ; person soignée dans sa mise, trop préoccupée des élé mondaines.

**Prigonrieux,** comm. de la Dordogne. à 7 kil. de Bergerac, sur la Dordogne ; 1.250 de f. Orl.

**prikaze** n. m. (m. russe). Autref., b chancellerie. Auj., ordre du jour.

**Prilep** ou **Perlepe,** v. de la Youg (Vieille-Serbie), sur le *Prilip-sou*, sous-afflue Vardar par la Cerna ; 22.000 h. Grande fo céréales et de bestiaux. Pendant la Grande G prise par les Bulgares le 16 novembre 1915, par les Alliés le 23 septembre. 1918, au lendem la prise (par les Serbes) de la voie ferrée Gr Prilep.

**Prillieux** (Edouard-Ernest), botaniste çais, né à Paris, m. à Mondoubleau (Loir-et [1829-1915] ; membre de l'Académie des sciences connu surtout pour ses importants travaux s maladies des plantes.

**Prilly,** comm. de Suisse (cant. de Vaud) ; 1 Viticulture.

**Priluki,** v. de la plaine russe (Ukraine, de Poltava), sur l'Oudaï ; 30.500 hab. Comme grains et de bétail.

**Prim y Prats** [*prim'*] (don Juan, com Reus, marquis de Los Castillejos), homme et général espagnol, né à Reus, assassiné à Madrid (1814-1870). Il se distingua au Maroc et au Mexique. Il devint ministre de la guerre à la suite de la révolution de 1868, qui renversa Isabelle II, au lendemain du jour où il venait de faire élire roi d'Espagne le duc d'Aoste, à défaut d'un prince de Hohenzollern. La tentative qu'il avait faite auprès des princes de cette famille fut une des causes occasionnelles de la guerre franco-allemande. (Son portrait a été peint par Henri Regnault, musée du Louvre 1868). [V. p. 695.]

Général Pri

**prima donna** [*don'-na*] n. f. (mots ital. signif. *première dame*). Première chanteuse d'opéra. Pl. des *donne* (pri-mé don'-né).

**primage** n. m. Action de primer une v Bonification accordée quelquefois au capitain le fret du navire qu'il commande.

**primage** ou **priming** n. m. (m. angl., *prime*, projeter). Entraînement de l'eau par peur produite dans un générateur.

**prima intenzione** [*in'-tèn'-tsi-o-né*] (mot ital. signif. : *première intention*). Morce musique écrit d'un seul jet.

**primaire** [*mè-re*] adj. (lat. *primarius ;* d *mus*, premier). Qui constitue le premier degré d' gnement : *école primaire.* (V. ÉCOLE) *Géol. Ter primaires*, ceux qui ont été les premiers dé par les eaux. *Polit. Assemblée primaire*, asse d'électeurs qui nomment les électeurs du s degré. (Sous le régime de la Constitution de 17 députés et fonctionnaires étaient nommés p électeurs ayant un revenu de 100 livres et c par les *assemblées primaires*, composées de ceux qui, âgés de 25 ans, payaient une contrib de la valeur de trois journées de travail.) N. mauv. part, qui a un horizon intellectuel b *Electr.* Circuit qui reçoit le courant de la s d'énergie (pile, accumulateur, canalisation él que) dans un transformateur ou une bobine duction.

**prima mensis** [*min-siss*] n. f. (mots lat. s *premier* [jour] *du mois*). Assemblée de doc de la faculté de théologie de Paris, qui se réun le premier jour de chaque mois.

**primat** [*ma*] n. m. (lat. *primas ;* de *pr* premier). Prélat qui avait juridiction sur un ce nombre d'archevêques ou d'évêques : *l'arche de Lyon est primat des Gaules.* Adjectiv. : *vêque primat.*

— Encycl. Le titre de primat, inconnu aux miers siècles de l'Eglise, apparaît en Occident le Ve siècle. Il désigne alors des archevêques laires de sièges importants, principalement dan villes capitales d'un Etat ou d'une province.

Dans les Gaules, au VIIe siècle, les primats ét les archevêques d'Arles, de Lyon, de Bourge Narbonne, de Trèves. Au IXe siècle, Hincmar, a vêque de Reims, fut créé primat de la Gaule B que. Dès la fin du moyen âge, les primats n'eu plus qu'une primauté d'honneur. En même temps archevêques prirent le titre de primat, que leurs décesseurs n'avaient jamais eu. L'archevêqu Carthage porte le titre de primat d'Afrique, créé par Léon XIII en l'honneur du cardinal gerie.

**primates** n. m. pl. Ordre de mammif comprenant ceux qu'on désigne communément le nom de singes et dans lequel nombre d'aut rangent aujourd'hui l'homme : *les primates se sent en catarrhiniens* (singe de l'ancien monde *platyrrhiniens* (singes du nouveau monde). S *primate.*

**primatial** [*si-al*], **e, aux** adj. Qui apppar au primat : *dignité primatiale.*

**Primatice** (Francesco Primaticcio, dit **le**), peintre, sculpteur et architecte italien, né à Bologne, m. à Paris (1504-1570). Il contribua à la décoration des châteaux de Fontainebleau et de Chambord. Il rapporta en France, par ordre de François I$^{er}$, un nombre considérable de statues et de bustes antiques. Le Louvre possède son tableau célèbre : *la Continence de Scipion*.

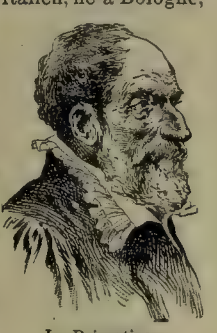

Le Primatice.

**primatie** [*sî*] n. f. Dignité de primat, étendue, siège de sa juridiction.

**Primauguet** [*mô-ghè*] (Hervé **de**) ou **Primoguet,** amiral breton, né à Plouarzel vers le milieu du xv$^{e}$ siècle, m. en 1513. Il commandait la *Belle Cordelière*, lorsqu'il fut tué glorieusement près d'Ouessant, dans une bataille contre les Anglais.

**primauté** [*mô-té*] n. f. (du lat. *primus*, premier). Prééminence, premier rang : *primauté du saint-siège*. Avantage d'être le premier à jouer.

**prime** n. f. (du lat. *præmium*, récompense). Somme que l'assuré doit à l'assureur : *prime d'assurance*. Récompense accordée par l'Etat à une société pour l'encouragement du commerce, de l'agriculture, de certains actes, etc. : *on accorde des primes à la marine marchande*. Objet que l'on offre à un acheteur, un abonné, etc., en sus de ce à quoi il a droit, pour l'attirer ou le retenir. Indemnité convenue à l'avance, moyennant l'abandon de laquelle l'acheteur peut annuler ou résilier un marché à terme qu'il a contracté. Excédent du prix d'une valeur de Bourse sur le chiffre de son émission. Somme donnée aux militaires qui se rengagent. *Fig.* Ce qui encourage : *le maître trop indulgent pour l'élève donne une prime à la paresse. Faire prime*, se dit d'une personne, d'une chose très recherchée : *l'or fait prime sur le marché des monnaies.*

— Encycl. *Admin.* La prime est un encouragement pécuniaire donné à l'industrie nationale, en vue de la protéger contre la concurrence étrangère. La loi sur la marine marchande prévoit l'allocation de primes à la construction et à l'armement des navires. Des primes sont allouées à la culture du lin et du chanvre, à la sériciculture et à la filature de la soie, à l'industrie des huiles de schiste, etc. Ce sont des primes *directes*. Les primes *indirectes* sont celles qui sont établies sur un rendement officiel inférieur au rendement réel. (V. DRAWBACK.)

— *Assur.* La prime, élément essentiel du contrat d'assurance, consiste généralement en argent pour les assurances terrestres, mais pourrait consister aussi en une prestation en nature, en marchandises, etc. En matière d'assurances maritimes, elle varie avec les dangers du voyage et l'état des navires.

L'assurance du *coût* ou de la *prime* est la clause par laquelle une compagnie s'engage, au cas de sinistre, au remboursement des primes versées, en même temps qu'au payement de l'indemnité due. Sauf convention contraire, la prime est quérable et non portable.

**prime** n. f. (de *prisme*). Pierre demi-transparente, qui semble être l'ébauche d'une pierre précieuse : *prime d'émeraude*.

**prime** adj. (du lat. *primus*, premier). Premier (Vx.) *Prime jeunesse*, l'âge le plus tendre. Se dit en algèbre d'une lettre affectée d'un seul accent : $b'$ *s'énonce* b prime. Substantiv. et au fém. Premières des heures canoniales (6 h. du matin). Première position, en terme d'escrime : *parade de prime ; riposter en prime*. (V. la planche ESCRIME.) Laine de première qualité : *prime de Ségovie*. *Jeu.* Jeu où l'on ne donne que quatre cartes, et dans lequel le joueur ayant en mains quatre cartes de couleur différente est le gagnant. Loc. adv. : *De prime abord*, au premier abord. *De prime saut*, subitement, du premier coup. *De prime face*, au premier aspect.

**primefeuille** [*feu*, *ll* mll., *e*] n. f. Chacune des feuilles qui se montrent au moment du développement du bourgeon.

**primefleur** n. f. Première fleur.

**Primelin,** comm. du Finistère, arr. et à 46 kil. de Quimper, près de l'Océan ; 1.630 h.

**primer** [*mé*] v. a. (du lat. *primus*, premier). Devancer, surpasser : *sagesse prime richesse*. *Agric.* Donner le premier binage ou sarclage : *primer du maïs*. V. n. Tenir le premier rang : *primer sur la scène*. Au jeu de paume, avoir la première place.

**primer** [*mé*] v. a. Accorder une prime à : *primer un bélier dans un concours*.

**primerole** n. f. Nom normand de la *primevère*.

**primerose** [*rô-ze*] n. f. Un des noms vulgaires de l'*alcée rose* ou *passe-rose*.

**Primerose,** comédie en 3 actes, de R. de Flers et G.-A. de Caillavet (1911). Se croyant dédaignée de son ami d'enfance qui, soudainement ruiné, n'ose plus aspirer à sa main, Primerose de Plélan entre au couvent. Elle revient ensuite chez son père et épouse celui qu'elle aime. Œuvre agréable, où l'émotion et l'esprit sont adroitement dosés.

**prime-sautier** [*sô-ti-é*], **ère** adj. (du lat. *primus*, premier, et *saltus*, saut). Qui agit de premier mouvement : *Voltaire est un écrivain prime-sautier*. Pl. *prime-sautiers, ères*.

**primeur** n. f. (du lat. *primus*, premier). Début, nouveauté : *des fruits, du vin, un livre en leur primeur*. Produit horticole, que l'on a obtenu par le forçage avant l'époque normale : *le midi de la France, l'Algérie, l'Italie, le littoral breton fournissent une grande quantité de primeurs*. (V. FORCERIE.)

**primeuriste** [*ris-te*] n. m. Jardinier qui produit des primeurs.

**primevère** n. n. (du lat. *primus*, premier, et *ver*, printemps). Genre de primulacées d'Europe, qui fleurissent aux approches du printemps.

— Encycl. Les primevères sont des herbes à racines vivaces, à feuilles presque toutes radicales et à fleurs groupées à l'extrémité d'une hampe nue. Elles croissent au premier printemps, dans les prairies et les bois humides. On en connaît plus de cent espèces. La *primevère officinale*, commune dans nos pays, est appelée vulgairement *coucou*. La *primevère de Chine* et la *primevère des fleuristes* sont cultivées dans les jardins ; leurs feuilles sont pourvues à la face inférieure de poils urticants.

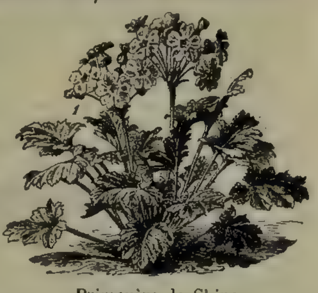

Primevère de Chine.

**primevérase** [*ra-ze*] n. m. Ferment qui paraît exister dans les racines et les diverses parties végétatives d'un certain nombre de primulacées, et qui déterminerait le dégagement d'odeur anisée en opérant un dédoublement des glucosides que contiennent ces plantes.

**primevérine** n. f. Glucoside fondant à 172°, extrait de la primevère officinale en même temps que la *primulavérine*, glucoside fondant à 160°.

**primicériat** [*ri-a*] n. m. Dignité, office de primicier.

**primicier** [*si-é*] n. m. (lat. *primicerius*). Premier dignitaire de certains chapitres.

**primidi** n. m. (du lat. *primus*, et *dies*, jour). Premier jour de la décade républicaine.

**primine** n. f. *Bot.* Première enveloppe extérieure de l'ovule.

**primipare** adj. et n. f. (du lat. *primus*, premier, et *parere*, enfanter). Se dit d'une femme qui enfante, d'une femelle qui met bas pour la première fois.

**primiparité** n. f. Etat d'une femelle primipare.

**primipilaire** [*lè-re*] ou **primipile** n. m. (lat. *primipilaris ;* de *primus*, premier, et *pilus*, javelot). Chez les Romains, centurion qui commandait la première compagnie d'une cohorte. Adjectiv. : *centurion primipilaire*.

**primisternal** [*mis-tèr-nal*], **e, aux** adj. Se dit de la première pièce du sternum.

**primitif, ive** adj. (lat. *primitivus ;* de *primus*, premier). Qui appartient au premier état des choses : *l'univers dans son état primitif*. Qui a la simplicité des premiers âges : *les mœurs primitives. Langue primitive*, qu'on suppose avoir été parlée la première. *La primitive Eglise*, l'Eglise des premiers siècles du christianisme. *Terrains primitifs*, qui résultent vraisemblablement de la première solidification de l'écorce terrestre. *Couleurs primitives*, les sept couleurs du spectre solaire. *Gramm. Mot primitif*, qui sert de radical à d'autres mots. (Substantiv. : *le diminutif suit le genre du primitif.*) *Temps primitifs*, temps du verbe, qui servent à former les autres temps, dits *temps dérivés*. (Il y a cinq temps primitifs : le *présent de l'infinitif*, le *participe présent*, le *participe passé*, le *présent de l'indicatif* et le *passé simple*.) N. m. Peintre ou sculpteur qui a immédiatement précédé les maîtres de la Renaissance : *les primitifs français. Les primitifs*, les peuples qui sont encore au degré inférieur de la civilisation.

**primitivement** [*man*] adv. Originairement.

**primitivisme** [*vis-me*] n. m. Imitation des primitifs.

**primitivité** n. f. Caractère de ce qui est primitif. (Peu us.)

**primo** adv. (m. lat.). Premièrement.

**primo avulso, non deficit alter,** mots lat. signif. : *Le premier arraché, il ne manque pas de s'en présenter un autre*. Vers de Virgile (*Enéide*, VI, 143). « Sur un arbre à l'épaisse frondaison est caché un rameau dont le feuillage et la tige flexible sont d'or : il est consacré à la Junon des Enfers... Il n'est donné de pénétrer dans les entrailles de la terre qu'à celui qui a pu détacher de l'arbre la pousse au feuillage d'or... : *Le premier rameau détaché, il ne manque pas d'en paraître un autre.* » On cite ce vers (en remplaçant souvent *primo* par *uno*) à propos de difficultés sans cesse renaissantes, d'ennemis ou de défenseurs d'une cause qui se renouvellent chaque fois que l'un d'eux disparaît.

**primogéniture** n. f. (du lat. *primus*, premier, et de *géniture*). Aînesse : *droit de primogéniture*.

**primo mihi,** mots lat. signif. : *A moi d'abord.* Maxime favorite de l'égoïste.

**primo occupanti,** mots lat. signif. : *Au premier occupant.* A ce droit de premier occupant remonte naturellement celui de la propriété, même provisoire.

**primordial, e, aux** adj. (lat. *primordialis*). Qui existe essentiellement ou dès le principe : *état primordial du globe*.

**primordialement** [*man*] adv. Primitivement. (Peu us.)

**primordialité** n. f. Caractère de ce qui est primordial. (Peu us.)

**Primrose League,** association anglaise, ayant pour emblème la primevère (*primrose*), fondée par lord Randolph Churchill (1884) et qui fut un des plus puissants moyens d'action du parti conservateur.

**Primroshaïa,** nom donné parfois à la province maritime ou du littoral, en Sibérie.

**primula** n. f. Nom scientifique du genre *primevère*.

**primulacé, e** adj. Qui ressemble à la primevère.

**primulacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales supérovariées, ayant pour type la *primevère*. S. une *primulacée*.

**primulavérine** n. f. V. PRIMEVÉRINE.

**primulé, e** adj. Qui ressemble à la primevère.

**primuline** n. f. Matière organique extraite de la racine de la primevère officinale.

**primum vivere, deinde philosophari,** mots lat. signif. : *Vivre d'abord, philosopher ensuite*. Précepte des anciens, qui indique la nécessité d'accepter la vie avec toutes ses conséquences pratiques et morales, avant de se livrer aux études purement spéculatives. On le rappelle parfois en se moquant de ceux qui ne savent que philosopher ou discuter, et ne sont pas capables de se créer des moyens d'existence.

**primus in orbe deos fecit timor,** mots lat. signif. : *Ce fut d'abord la crainte qui créa les dieux.* Vers célèbre de Stace (*Thébaïde*, III, v. 661). On entend par là que l'homme des premiers âges fut porté à adorer ce qui l'effrayait ; de là l'adoration des forces de la nature.

**primus inter pares,** mots lat. signif. : Le premier entre ses égaux : *le président d'une république, d'une cour de justice, d'un parlement, n'est que le primus inter pares.*

**prin** adj. (du lat. *primus*, premier). Syn. de PRIME : *de prin saut*.

**prin** n. m. *Pêch.* Corde dont se servent les pêcheurs pour réunir les filets constituant les bourdigues.

**prince** n. m. (lat. *princeps*). Celui qui possède une souveraineté, ou qui appartient à une famille souveraine : *les princes capétiens*. Roi, empereur : *Charlemagne fut un grand prince. Prince du sang*, celui qui est sorti d'une maison royale par les mâles. *Princes légitimés*, bâtards du roi de France reconnus et légitimés par lui. *Monsieur le prince*, autref., en France, le premier prince du sang. *Princes de l'Eglise*, les cardinaux, les évêques. *Le prince des apôtres*, saint Pierre. *Le prince des ténèbres*, le démon. *Prince de la jeunesse*, sous l'empire romain, prince qui présidait à la jeunesse dans les jeux troyens. *Prince des sots*, chef d'une confrérie joyeuse qui, au moyen âge, avait la spécialité de jouer les farces et soties. *Fig.* Le premier, le plus grand : *le prince des poètes, des orateurs. En prince*, à la manière des princes. *Vivre en prince*, magnifiquement. *Jeux de prince*, plaisirs que prennent les grands aux dépens des petits. *Etre bon prince*, être d'un caractère accommodant. *Dr. Fait du prince*, acte d'un gouvernement qui, pour des raisons politiques de force majeure, est pris en violation des règles ordinaires du droit.

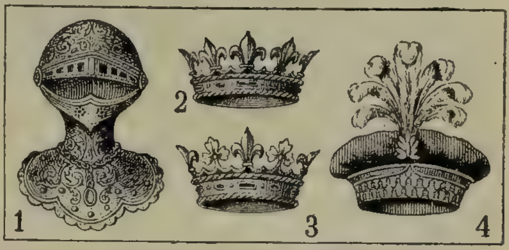

Princes : 1. Heaume ; 2. Couronne des Enfants de France ; 3. Couronne des princes du sang ; 4. Toque (1$^{er}$ Empire).

— Encycl. Le titre de *prince* est italien et, dans la France du Nord, on le trouve employé dès le xii$^{e}$ siècle ; on lui donna peu à peu plus d'importance qu'aux autres titres nobiliaires et, finalement, il tendit à se restreindre aux seigneurs de race royale (princes du sang). Sous Henri III, s'établit la préséance des princes du sang sur les autres seigneurs, même les pairs. Au xvii$^{e}$ siècle, une nouvelle sélection distingua des princes du sang ordinaires les princes de sang royal (frères, fils et neveux du roi). Les princes étaient qualifiés d'*Altesse*, *Altesse royale* pour les princes de sang royal, d'*Altesse sérénissime* pour les autres. Napoléon rétablit les titres de *prince impérial* pour l'héritier du trône, *princes français* pour les membres de la famille impériale, *princes* simplement pour ceux auxquels il crut devoir conférer ce titre. Les insignes héraldiques des princes sont le *heaume*, semblable à celui du roi, mais la visière plus rabattue, et la couronne (huit fleurs de lis pour les Enfants de France, huit fleurs de lis surmontées de quatre dauphins pour le dauphin, quatre fleurs de lis entremêlées de quatre fleurons d'ache pour les princes du sang). Dans la noblesse impériale, l'insigne des princes grands dignitaires est la toque de velours noir, retroussée de vair avec porte-aigrette d'or et surmontée de sept plumes.

**Prince** (*le*) [*il Principe*], ouvrage célèbre de Machiavel ; traité de politique et de gouvernement, qui passe pour le code du despotisme, bien que l'auteur y enseigne impartialement aux tyrans les moyens d'asseoir leur tyrannie et aux peuples ceux de s'en débarrasser. C'est, au fond, un admirable commentaire de l'histoire italienne à cette époque (1532).

**Prince** (*le*), traité de Guez de Balzac ; c'est l'apologie de Louis XIII et de Richelieu. C'est un des premiers et des plus beaux monuments de la langue française (1631).

**Prince Noir, Prince de Galles,** v. Edouard, Galles.

**Prince** (île du), colonie portugaise d'Afrique, dans le golfe de Guinée ; 5.000 h. Superbe végétation.

**Prince-Albert,** ville du Dominion canadien (Saskatchewan), sur le Saskatchewan du Nord ; 14.000 h.

**Prince-de-Galles** (terre du), île arctique du Dominion canadien (territoire de Franklin). Inhabitée.

**Prince-de-Galles** (île du). *Géogr.* V. Poulo-Pinang.

**Prince-Edouard** (île du), île du Dominion canadien, formant une province dans le golfe de Saint-Laurent ; 94.000 h. Ch.-l. *Charlottetown*. Elevage, pêche.

**princeps** [*sèpss*] adj. (m. lat.). *Edition princeps*, la première de toutes.

**princerie** [*rî*] n. f. Dignité de prince. *Fam.* Ensemble des princes.

**Princes** (îles des), petit archipel de la mer de Marmara, dont quatre îles (sur neuf) sont seules habitées ; 10.000 h. La principale est *Prinkipo*. Elles ont parfois servi de lieu de déportation pour les princes détrônés, aux temps de l'empire byzantin.

**princesse** [*sè-se*] n. f. Fille ou femme d'un prince. Souveraine d'un pays. *Faire la princesse*, prendre des airs majestueux. *Aux frais de la princesse*, aux frais de l'Etat, de l'administration, du patron, etc.

**Princesse de Clèves** (*la*), roman plein de grâce et de sensibilité, par M$^{me}$ de La Fayette. C'est l'histoire d'une femme profondément honnête, qui ose confier à son mari l'inclination qu'elle éprouve pour un autre homme. Son mari meurt de douleur, et elle refuse d'épouser celui qu'elle aime. Ce petit récit tendre, délicat, naturel, d'une fière et triste moralité, véritable tragédie en prose, est un pur chef-d'œuvre de style et de pénétration psychologique (1678).

**Princesse d'Elide** (*la*) ou *les Plaisirs de l'île enchantée*, comédie-ballet en cinq actes, de Molière, qui n'eut le temps de mettre en vers que le premier acte et la première scène du second ; œuvre agréable, un peu hâtive (1664).

**Princesse Georges** (*la*), comédie en trois actes, en prose, d'A. Dumas fils (1871). Séverine pardonne à son mari, le prince de Birac, « une erreur stupide, où les sens seuls sont engagés ».

**Princesse de Bagdad** (*la*), pièce en trois actes, en prose, d'Alex. Dumas fils (1881) ; aventure d'une femme que le goût de la dépense et un affolement passager entraînent au bord de la faute, mais qui est rendue au mariage parce qu'elle en est digne.

**Princesse lointaine** (*la*), pièce en quatre actes, en vers, d'Edm. Rostand (1895) : drame empreint de symbolisme, où l'aventure du poète Jaufré Rudel, parti à la recherehe de la princesse de Tripoli, représente l'élan de l'âme humaine vers l'idéal.

**Princesses modernes,** tableau de Joseph-Marius Avy, peintre français, né à Marseille (1871-1909). Près d'un bassin du Parterre d'Eau, à Versailles, deux jeunes élégantes femmes et des fillettes sont assises. Les étoffes, les marbres, les bronzes, le feuillage sont rendus avec virtuosité (v. p. 662).

**Princeton,** v. des Etats-Unis (New-Jersey) ; 5.900 h. Théâtre, en 1777, d'une vive bataille où Washington vainquit un corps anglais. Siège d'une importante université, établie en 1756.

**princier** [*si-é*], **ère** adj. De prince : *famille princière*. Somptueux, digne d'un prince : *maison princière*.

**princièrement** [*man*] adv. D'une façon princière ; en prince : *recevoir princièrement un invité*.

**princillon** [*ll* mll.] n. m. *Fam*. Prince d'un très petit Etat, d'une très petite fortune.

**Princip** (Gavrilo), étudiant serbe, né à Grahovo (Bosnie), m. en captivité à Theresienstadt, près de Prague (1895-1918). Le 28 juin 1914, à Serajevo, il tua à coups de revolver l'archiduc Ferdinand et sa femme.

**principal, e, aux** adj. (lat. *principalis*). Le plus considérable, le plus important. Qui est en première ligne, au premier rang. *Principal locataire*, celui qui loue toute une maison pour la sous-louer. *Principal clerc*, le premier clerc d'une étude. *Gramm. Proposition principale*, celle qui régit les autres propositions ; qui, dans la construction régulière de la phrase, occupe toujours le premier rang : *l'ennui est une maladie* (propos. princ.), *dont le travail est le remède*. N. m. Ce qu'il y a de plus important : *le principal, c'est l'honnêteté*. Capital d'une dette : *principal et intérêts*. Le fond d'une affaire : *évoquer le principal*. Chef d'un collège communal. Celui qui est le premier dans un établissement : *c'est le principal, souvent, qui dirige une étude*. N. m. pl. *Les principaux d'une ville, d'une assemblée*, les personnages les plus importants par le rang, le mérite.

**principalat** [*la*] n. m. Fonction de principal d'un collège.

**principalement** [*man*] adv. Particulièrement, surtout : *l'indigotier est cultivé principalement dans l'Inde*.

**principalité** n. f. Syn. de PRINCIPALAT.

**principat** [*pa*] n. m. (lat. *principatus*). Dignité de prince. Dignité impériale, chez les Romains : *le principat de Tibère*. Dignité de prince.

**principauté** [*pô-té*] n. f. Dignité de prince : terre qui donne qualité de prince : *ériger un duché en principauté*. Petit Etat indépendant, dont le souverain porte le titre de prince : *la principauté de Monaco*. Pl. (avec une majuscule), troisième chœur des anges.

**Principautés-Unies,** nom donné, de 1856 à 1878, à la Moldavie et à la Valachie, alors réunies sous un même prince, et qui formèrent depuis l'Etat roumain.

**principe** n. m. (lat. *principium*). Début, origine : *dans le principe, les hommes étaient égaux*. Première cause, raison ; base, source : *le travail est le principe de toute richesse*. Eléments, matière essentielle : *les atomes sont les principes des corps*. Agent naturel : *le principe de la chaleur*. Opinion, manière de voir : *rester fidèle à ses principes*. Loi : *principe d'Archimède*. Proposition qui sert de fondement à d'autres. *En principe*, au point de vue de la théorie du raisonnement (s'oppose à : *en fait*). Pl. Premières règles d'une science, d'un art, etc. : *principes de géométrie*. Règles de morale : *avoir des principes*. Allus. hist. V. COLONIES.

**Principes de philosophie**, ouvrage latin de Descartes (1644), où il est traité des principes de la connaissance humaine, des principes des choses matérielles, du monde sensible de la terre.

**Principes** (*les Premiers*), ouvrage capital de Herbert Spencer (1862), où il expose sa doctrine philosophique, fondée sur l'évolution.

**principicule** n. m. Souverain d'une petite principauté : *un principicule allemand*. (On disait autref. : PRINCIPION.)

**principiis obsta,** mots lat. signif. : *Opposez-vous aux commencements* [*du mal*]. Premiers mots d'un distique d'Ovide : *Remedia amoris* (91-92), dont le sens est : Luttez contre le mal dès ses débuts ; c'est en vain que vous prétendrez y porter remède, lorsqu'un long répit lui aura permis de prendre de la force.

**principion** n. m. (Vx.) Syn. de PRINCIPICULE.

**princiser** [*zé*] v. a. Faire prince : *princiser un duc*.

**Prinet** (René-François-Xavier), peintre français, né à Vitry-le-François en 1861 ; a peint des scènes de genre (*le Bain*, etc.) dans une manière élégante et spirituelle.

**prinfile** n. m. (m. provenç.). Filage le plus fin qui puisse se faire avec les feuilles de tabac sans corde.

**Prinkipo,** île de la mer de Marmara. V. PRINCES (*îles des*).

**Prinquiau** [*ki-o*], comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 21 kil. de Saint-Nazaire ; 1.550 h. Tourbe.

**printanier** [*ni-é*], **ère** adj. Qui appartient au printemps : *fleur, étoffe printanière*. *Fig*. Jeune propre à la jeunesse : *grâce printanière*. *Potage printanier*, potage composé exclusivement de légumes nouveaux.

**printemps** *tan*] n. m. (du lat. *primus*, premier, et de *temps*). La première des quatre saisons de l'année (21 mars-21 juin). Température douce comme celle du printemps. *Poétiq*. Jeunesse : *profitez de votre printemps pour vous instruire ; printemps de la vie*. Année (en parlant de personnes jeunes) ; *elle a seize printemps*. Prov. : **Jamais pluie de printemps ne passa pour un mauvais temps,** les pluies de printemps sont favorables aux récoltes.

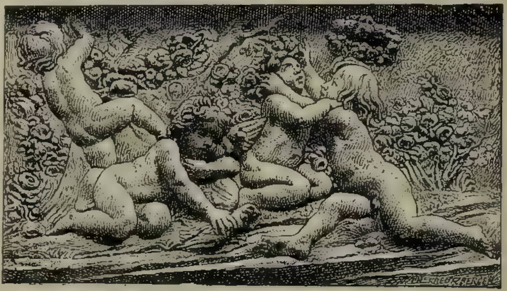
Le Printemps, bas-relief de Bouchardon (fontaine de la rue de Grenelle, à Paris).

— Encycl. Le printemps commence au moment où le soleil passe au *point équinoxial de printemps*, appelé encore *point vernal ;* c'est un point de l'équateur par lequel passe le soleil pour aller de l'hémisphère sud dans l'hémisphère nord. Pendant le printemps, le soleil va de l'équinoxe de printemps au solstice d'été. La durée des saisons (V. SAISON) subit une variation lente ; actuellement, le printemps dure en moyenne 92 jours 20 heures ; il commence le 19 ou 20 ou 21 mars, et finit le 21 ou 22 juin. Dans l'hémisphère sud, l'ordre des saisons n'est pas le même : le printemps correspond à l'automne de l'hémisphère nord. Au commencement du printemps, les jours sont égaux aux nuits ; ils augmentent progressivement jusqu'à la fin de la saison.

**Printemps** (*le*), tableau de Botticelli (Florence). Dans un bois d'orangers, les trois Grâces dansent, tandis que Vénus marque avec la main le rythme de leurs pas ; à gauche, une jeune femme, vêtue de fleurs et jetant des roses, symbolise le Printemps, et Flore fuit l'étreinte de Zéphyre (v. p. 695). — Tableau de Lancret (Louvre). Des bergers et des bergères sont réunis dans un bosquet ; les uns cherchent à prendre des oiseaux dans des filets ; les autres se présentent des fleurs, jouant de la flûte, etc. (v. p. 695).

**priobie** [*bî*] n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, de la famille des anobiidés, comprenant des vrillettes qui vivent dans le bois mort. (Une espèce, le *priobium castaneum*, est commune en France.)

**priodonte** n. m. Genre de mammifères édentés de l'Amérique du Sud : *les priodontes sont les plus grands des tatous*.

**prion** n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, voisins des pétrels et communs dans les mers australes.

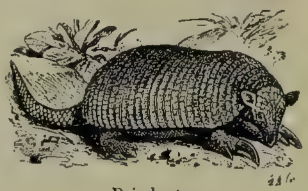
Priodonte.

**prione** n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, renfermant de grands et gros insectes noirs, bruns ou roux, qui possèdent de grandes antennes dentées en scie et qui vivent dans les forêts de l'hémisphère boréal : *le prione titan est un des plus grands coléoptères*.

**prionote** n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des triglidés, répandus dans les mers d'Amérique et du Japon.

**Prior** (Mathew), poète et diplomate anglais, né à Wimborne, m. à Wimpole (1664-1721). Il prit part aux négociations des traités de Ryswick et d'Utrecht. Poète aimable et spirituel, il a écrit quelques contes fort amusants, mais assez licencieux.

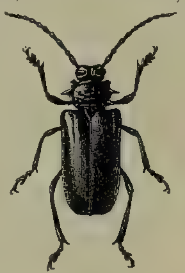
Prione.

**priorat** [*ra*] n. m. Fonction de prieur. Sa durée.

**priori (à)** loc. adv. (de *à*, et du lat. *priori*, ce qui est avant). Se dit de ce qu'on admet comme évident antérieurement à toute expérience et en s'appuyant seulement sur la raison pure : *les sciences physiques ne se peuvent construire à priori*. Se prend souvent dans un sens défavorable : *il est dangereux de trancher de tout à priori*. Substantiv. n. m. : *des à priori hasardés*. Ant. **A posteriori.**

**priorité** n. f. (du lat. *prior*, premier). Antériorité, primauté de temps ou de rang : *priorité de date, d'hypothèque*. Droit de parler le premier : *réclamer la priorité*. *Fin. Actions de priorité*, actions qui sont investies du droit de participer avant les autres actions à la répartition des bénéfices ou au partage de l'actif social.

**Pripet** [*pè*] ou **Pripiat** (le), riv. de Pologne et de Russie, traversant les grands marais de Pinsk, tributaire du Dnieper (r. dr.) ; cours 810 kil.

**pripris** [*pri-pri*] n. m. Non donné aux savanes noyées des terres basses des Guyanes.

**pris, e** [*pri, i-ze*] adj. Emprunté, tiré : *mot pris du latin*. Atteint de : *pris de fièvre*. *Fig*. Séduit. Gelé : *fleuve pris*. *Pris de vin*, ivre. *Pris pour dupe*, trompé. *Taille bien prise*, bien proportionnée.

**prisable** [*za-ble*] adj. Estimable. Ant. **Méprisable.**

**prisage** [*pri-za-je*] n. m. Action de priser, d'estimer.

**Prisches,** comm. du Nord, arr. et à 14 kil. d'Avesnes : 1.480 h.

**Priscien** [*pri-si-in*], grammairien latin du VIe siècle de notre ère, né à Césarée, en Mauritanie. Il est l'auteur des *Institutiones grammaticæ*, le traité de grammaire le plus complet que nous ait laissé l'antiquité.

**priscillianisme** [*pris-si-li-a-nis-me*] n. m. Doctrine de Priscillien, qui est un manichéisme revêtu d'une forte teinte de panthéisme.

**priscillianiste** [*pris-si-li-a-nis-te*] n. m. Partisan du priscillianisme. Adjectiv. Relatif au priscillianisme.

**Priscillien** [*pris-si-li-in*], hérésiarque espagnol, né à Memphis, m. à Trèves, condamné par les conciles de Saragosse (381) et de Bordeaux (384), décapité en 385 par ordre de l'empereur Maxime.

**Priscus** [*pris-kuss*], historien grec, né en Thrace, ambassadeur de Théodose II près Attila, m. vers 471. Il avait écrit une *Histoire de l'empire byzantin et d'Attila ;* c'est par lui que nous connaissons la véritable physionomie de ce prince.

**prise** [*pri-ze*] n. f. (subst. particip. de *prendre*). Action de s'emparer : *la prise de Rome par les Gaulois*. Chose, personne prise : *une bonne prise*. Facilité de saisir : *ne pas trouver de prise*. *Lâcher prise*, cesser de tenir, de serrer, etc. Dose qu'on prend en une fois : *prise de tabac*. *Fig*. et *fam*. Querelle, lutte : *il y a souvent des prises violentes dans les assemblées politiques*. Coagulation, solidification. *Prise de corps*, action d'arrêter quelqu'un en vertu d'un jugement. *Prise de longe*, accident que provoque l'empêtrement de la jambe postérieure d'un cheval dans une longe d'attache trop lâche. *Prise de bec*, lutte entre deux oiseaux. *Fig*. et *fam*. Altercation. *Prise d'armes*, rébellion armée ; action militaire d'apparat (revue, manœuvre, remise de décorations, etc.), pour laquelle les troupes prennent les armes. Action de détourner, pour s'en servir, une force naturelle ; force ainsi détournée ; tuyau, robinet qui la fournit : *prise d'eau, de vapeur*. *Prise de possession*, acte par lequel on entre en possession d'un emploi, d'un héritage. *Prise de vue*, action de photographier une scène cinématographique. *Fig. Etre aux prises avec*, lutter avec. *Mettre aux prises*, faire entrer en lutte. *Donner prise aux reproches, à la critique*, s'y exposer. *Mar*. Navire capturé. *De bonne prise*, se dit d'un navire capturé conformément aux règles du droit international. *Part de prise*, part revenant à l'équipage d'un navire sur les prises faites à l'ennemi. *Autom. Prise directe*. Se dit de certains types de changements de vitesse dans lesquels la transmission de la puissance est obtenue directement par le moyen de griffes.

— Encycl. *Dr*. La prise ou saisie des navires ennemis, ou des navires neutres qui enfreignent les règles de la neutralité, ne peut avoir lieu que dans la haute mer et dans les eaux territoriales des belligérants. Pour les Etats qui ont adhéré à la déclaration de Paris de 1856, abolitive de la course, le droit de capture ne peut être exercé que par les vaisseaux de leur marine militaire ; pour les autres, il peut l'être par les corsaires pourvus de lettres de marque.

Il se peut qu'un navire pris par un vaisseau de guerre ennemi soit repris par un vaisseau de guerre de son Etat : il y a alors *reprise* ou *rescousse*.

Pour juger de la validité des prises, chaque Etat organise un *conseil des prises*, dont il règle la procédure selon ses traditions et son droit public. Ces tribunaux ne fonctionnent que pendant la durée de la guerre. En France, il est fait appel des décisions du conseil des prises devant le conseil d'Etat.

*Prise à partie*. La prise à partie est une voie extraordinaire de recours, par laquelle une partie poursuit civilement un juge (ou, exceptionnellement, un greffier) en réparation du préjudice que, par sa faute (dol, fraude, déni de justice, etc.), il lui a causé dans l'exercice de ses fonctions.

La prise à partie est un recours contre les juges, et non contre le jugement.

La juridiction compétente est, suivant les cas, la cour d'appel ou la Cour de cassation ; la prise à partie est formée par une *requête en permission* adressée à la cour compétente. Au cas de refus, le demandeur paye une amende de 300 francs.

**Prise de Troie** (*la*), opéra en trois actes, paroles et musique d'Hector Berlioz (1891), qui contient la célèbre Marche troyenne. Les *Troyens à Carthage*, ou simplement *les Troyens*, en forment la seconde partie.

**prisée** [*zé*] n. f. Action d'indiquer le prix des choses mises aux enchères.

**priser** [*zé*] v. a. (lat. *pretiare*). Evaluer : *combien prisez-vous ce meuble ?* Estimer, faire cas de : *priser un orateur*.

**priser** [*zé*] v. a. (de *prise*). Aspirer par le nez : *priser du tabac, du camphre*. Se dit absolument pour le tabac : *beaucoup de vieillards prisent*.

**priseur, euse** [*zeur, eu-ze*] n. Qui prise : *une vieille priseuse*.

**priseur, euse** [*zeur, eu-ze*] n. Personne qui fait une prisée. Adjectiv. : *commissaire-priseur*, v. COMMISSAIRE.

**prismatine** [*pris-ma*] n. f. Silicate naturel d'alumine et de magnésie.

**prismatique** [*pris-ma*] adj. Qui a la figure d'un prisme : *corps prismatique*. *Couleurs prismatiques*, produites par le prisme.

**prismatisation** [*pris-ma-ti-za-si-on*] n. f. Action de prismatiser.

**prismatiser** [*pris-ma-ti-zé*] v. a. Disposer en forme de prismes.

**prisme** [*pris-me*] n. m. (gr. *prisma*). Solide dont les bases sont deux polygones égaux, ayant leurs côtés parallèles, et dont les faces latérales sont des parallélogrammes : *prisme triangulaire, rectangulaire*, etc. (Le volume d'un prisme s'obtient en multipliant la surface de la base par la hauteur du prisme.) *Physiq*. Solide triangulaire, en verre blanc ou en cristal, qui sert à décomposer les rayons lumineux. *Fig*. Ce qui fait voir les choses selon le préjugé et la passion : *voir à travers le prisme de l'amour-propre*

— Encycl. *Géom*. Dans un prisme, les deux polygones dont les côtés sont parallèles sont appelés *bases ;* les côtés de ce polygone sont les *arêtes des bases*, les intersections des faces latérales sont les *arêtes latérales*.

Les prismes se désignent à l'aide du nombre de côtés des polygones des bases : si la base est un triangle, le prisme est dit *triangulaire ;* si la base est un quadrilatère, le prisme est dit *quadrangulaire*, etc.

n dit qu'un prisme est *droit* quand les arêtes rales sont perpendiculaires sur les plans des es. Dans le cas contraire, il est *oblique*.

n appelle *section droite d'un prisme* la section prisme par un plan perpendiculaire aux arêtes rales. L'aire latérale d'un prisme droit a pour sure le produit du périmètre de base par la hau- r du prisme.

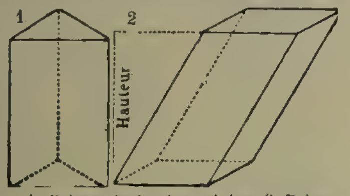

1. Prisme droit triangulaire ; 2. Prisme oblique quadrangulaire.

ire latérale n prisme obli- a pour me- e le produit du imètre de la tion droite la longueur l'arête laté- e.

Le volume d'un sme a pour sure le pro- t de sa base par sa hauteur, ou encore le produit l'aire de la section droite par la longueur de ête latérale.

On appelle *tronc de prisme* ou *prisme tronqué* cun des solides que l'on obtient en coupant un sme par un plan non parallèle aux bases.

Le volume d'un tronc de prisme triangulaire est l à la somme des volumes de trois pyramides nt pour base commune l'une des bases du tronc pour sommets respectifs les trois sommets de tre base ; on obtient encore le volume d'un tronc prisme triangulaire en faisant le produit de l'aire la section droite par la moyenne arithmétique longueurs des trois arêtes latérales.

— *Physiq.* En physique, un prisme est un milieu nsparent, limité par deux faces non parallèles. ntersection de ces faces est l'*arête réfringente*, et ngle dièdre qu'elles forment est l'*angle de réfrin- ce*. La troisième face du solide se taille, en gé- ral, parallèlement à l'arête réfringente. On éta- t, en physique, les lois de réfraction dans un isme : en particulier, tout rayon incident contenu ns une *section principale* (section perpendiculaire l'arête réfringente) reste après réfraction dans le an de cette section.

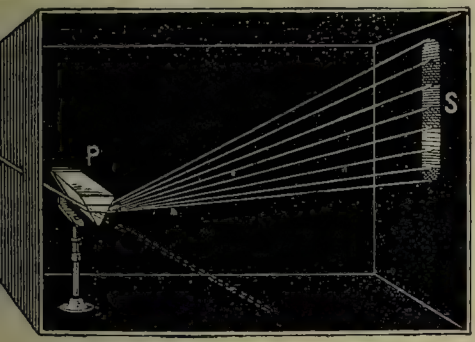

Décomposition de la lumière par le prisme.

Pour obtenir la décomposition de la lumière, on spose horizontalement, dans la chambre noire, prisme (P), qui reçoit un faisceau de lumière laire (R). Cette lumière, après s'être réfractée ns le prisme, forme sur un écran placé à une rtaine distance une image (S), oblongue et colorée s belles nuances de l'arc-en-ciel. Cette image co- rée est appelée *spectre solaire*. Elle comprend sept uleurs principales, disposées dans l'ordre sui- nt : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge.

Un prisme dont la section est un triangle rectan- e isocèle constitue un prisme à réflexion totale : ut rayon tombant perpendiculairement sur une des ces égales rencontre la troisième face sous un gle d'incidence supérieur à l'angle limite et se fléchit totalement. Les prismes à réflexion totale mplacent les miroirs pour renvoyer un rayon lu- ineux perpendiculairement à sa direction primitive ; absorption est moindre. Ils sont utilisés dans le ériscope, le télémètre, les jumelles de campagne, etc.

**prismé** [*pris-mé*], **e** adj. Qui a pris la forme 'un prisme.

**prisographe** [*zo-gra-fe*] n. m. (de *prise*, et du r. *graphein*, écrire). Appareil donnant par un dia- ramme la vitesse de prise des matériaux liants, tels ue plâtre, ciment, chaux, etc.

**prison** [*zon*] n. f. (du lat. *prensio*, action de aisir). Lieu où l'on enferme les criminels, les ac- usés. Emprisonnement : *être condamné à la prison*. 'ig. Demeure sombre et triste : *maison qui est une éritable prison*. Ce qui enveloppe, gêne, retient : *la angue est la prison du diamant*. *Triste comme les ortes d'une prison*, excessivement triste. Prov. : **Il 'y a point de laides amours, ni de belles prisons,** amoureux voit tout en beau, et tout est laid pour e prisonnier.

— Encycl. Il existe des prisons *cantonales* dans es chefs-lieux de canton et des prisons *municipales* ans les communes importantes. Elles sont desti- ées les unes et les autres aux condamnés à l'em- risonnement de simple police. Mais les principaux tablissements pénitentiaires sont les maisons *cen- rales* et les prisons *départementales*.

Les *maisons centrales de force* et *de correction*, tablissements de l'Etat, servent à renfermer : 1° les ndividus des deux sexes condamnés à la peine de a réclusion ; 2° les hommes condamnés aux travaux orcés lorsque au moment du jugement, ils sont gés de soixante ans accomplis ; 3° les femmes con- damnées aux travaux forcés ; 4° les individus des deux sexes condamnés à un emprisonnement cor- rectionnel de plus d'un an et un jour.

Les prisons départementales (dites aussi *maisons d'arrêt*, *de justice* et *de correction*) sont établies dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement. Elles servent à renfermer : 1° les condamnés à un emprisonnement correctionnel d'un an et un jour et au-dessous ; 2° les individus détenus préventivement (inculpés, prévenus ou accusés) ; 3° les individus soumis à la contrainte par corps ; 4° les enfants détenus par voie de correction paternelle.

Dans les maisons centrales et dans les prisons départementales, le travail est obligatoire. Tous les condamnés ont une part ou pécule dans les produits de leur travail, mais cette part varie de trois à cinq dixièmes, selon la nature des condamnations ou les antécédents judiciaires. L'administration des prisons ressortit au ministère de l'intérieur. La police intérieure appartient exclusivement à l'autorité administrative. La loi donne aux magistrats accès dans les prisons, mais seulement dans un intérêt judiciaire.

Le service pénitentiaire comprend, en outre, des pénitenciers agricoles, des colonies correctionnelles et, de plus, l'Etat accorde des subventions à des établissements privés, tels que la colonie de Mettray (Indre-et-Loire), et aux sociétés de patronage de détenus et de libérés.

**Prison d'Edimbourg** (*la*), un des meilleurs romans de Walter Scott ; intrigue dramatique et touchante. C'est l'histoire d'une jeune puritaine qui, séduite par un inconnu, devient mère, est conduite à la prison sous l'accusation, fausse, d'infanticide. Graciée, elle épouse finalement son séducteur (1818).

**Prisons** (*Mes*) [*le Mie Prigioni*], par Silvio Pellico ; récit touchant et résigné des douleurs de sa longue captivité sous les Plombs de Venise et au Spielberg (1833).

**prisonnier** [*zo-ni-é*], **ère** n. et adj. Qui est détenu en prison. *Prisonnier de guerre*, pris à la guerre. *Prisonnier d'Etat*, celui qui est détenu par mesure de sûreté générale. *Par anal.* Personne qui demeure enfermée ou isolée : *rester prisonnier dans sa chambre*. Ant. **Libre.**

**Prisonnier de Chillon** (*le*), poème anglais de Byron (1816) ; impressions de Bonivard pendant sa captivité à Chillon.

**Prisonnier du Caucase** (*le*), poème russe de Pouchkine, où l'auteur peint les coutumes des guerriers montagnards du Caucase (1822).

**Prisonniers du Caucase** (*les*), nouvelle, par Xavier de Maistre (1815) ; récit de la captivité du major Kascambo chez les Tchetchenges et de sa délivrance par son ordonnance ; narration d'une sobriété émouvante.

**prisope** [*zo-pe*] n. m. Genre d'insectes orthoptères marcheurs, de la famille des phasmidés, renfermant de curieux insectes larges et plats, à pattes dilatées, qui vivent dans les régions tropicales du globe.

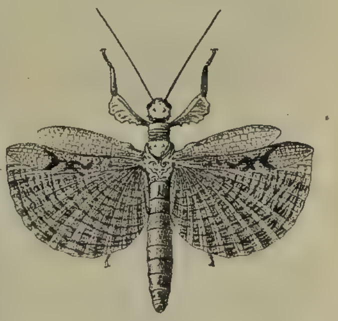

Prisope.

**Prisrend** ou **Prizrend**, v. de la Yougoslavie (Vieille-Serbie), sur la Bistritza ; 22.000 h. Ch.-l. du dép. homonyme. Archevêchés latin et grec. Prise par les Serbes le 12 octobre 1912, pendant la guerre balkanique. Pendant la Grande Guerre, occupée par les Bulgares le 28 novembre 1915, après de sanglants combats antérieurs à la retraite de l'armée serbe vers Scutari (nov.-déc.) ; prise par les Français le 12 octobre 1918.

**Prissac,** comm. de l'Indre, arr. et à 27 kil. du Blanc ; 1.920 h.

**Prissé,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 8 kil. de Mâcon, sur la Petite Grosne ; 1.250 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Prisse d'Avesnes** (Emile), voyageur et égyptologue français, né à Avesnes (Nord), m. à Paris (1807-1879). Il fit des fouilles heureuses en Egypte.

**Pristina** ou **Prichtina,** v. de la Yougoslavie (Vieille-Serbie), sur un sous-affl. de l'Ibar ; 18.000 h. Blés ; peaux. Ch. de f. d'Uskub à Mitrovitza. Prise par les Serbes le 22 octobre 1912, pendant la première guerre des Balkans. Au cours de la Grande Guerre, occupée par les Austro-Allemands le 25 novembre 1915 et par les Alliés en octobre 1918.

**pristiophore** [*pris-ti*] n. m. Genre de squales des mers d'Australie et du Japon, voisins des raies, et dont le cartilage rostral se continue en une scie.

**pristiure** [*pris-ti*] n. m. Genre de poissons sélaciens, comprenant de petits requins (0$^{m}$,90 de long), caractérisés par un museau allongé, une longue nageoire caudale, et les taches foncées qui marquent leurs flancs : *le pristiure se trouve dans l'Atlantique et la Méditerranée*.

**pristonychus** [*pris-to-ni-kuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, propres aux régions tempérées occidentales de l'ancien monde. (Le pristonychus fréquente souvent les caves.)

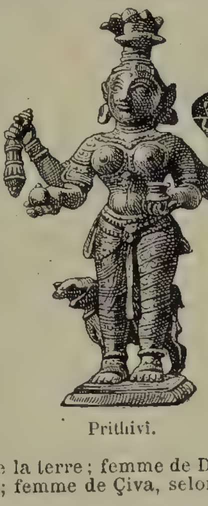

Prithivî.

**Pritchard** (George), missionnaire anglais, né à Birmingham, m. à Samoa (1796-1883). Hostile à l'établissement du protectorat français sur Taïti, où il était consul général et marchand, il vit ses magasins détruits par la marine française, et l'Angleterre exigea de la France le payement d'une indemnité.

**pritchardie** [*prit'-char-dî*] n. f. Genre de palmiers, renfermant des arbres élevés de la Californie et des îles Hawaï.

**Prithivî,** déesse indienne, personnification de la terre ; femme de Dyos, le Ciel, selon le Rig-Véda ; femme de Çiva, selon les Pourânas.

**privable** adj. Qui peut, qui doit être privé : *criminel privable de ses droits*. Qui peut être apprivoisé : *animal privable*.

**privance** n. f. Syn. de privauté.

**Privas** [*va*], ch.-l. du dép. de l'Ardèche, sur l'Ouvèze ; Ch. de f. P.-L.-M. ; à 608 kil. de Paris ; 7.290 h. (*Privadois*). Soies grèges, lainages, fers. — L'arrond. a 10 cant., 109 comm., et 112.240 h. Le cant. a 16 comm., et 17.400 h.

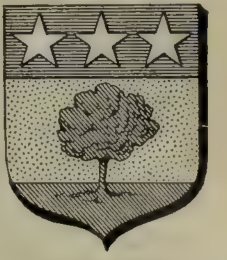

Armes de Privas.

**Privas** (Antoine Taravel, dit **Xavier**), chansonnier français, né à Lyon (1863-1927), a fait entendre dans les cabarets artistiques des chansons d'une forme soignée.

**Privat** (saint), évêque et martyr, mis à mort vers 266. Il occupa le siége épiscopal du Gévaudan. Fête le 21 août.

**Privat d'Anglemont** (Alexandre), littérateur français, né à Sainte-Rose (Antilles), m. à Paris (1820-1859), bizarre type de bohème littéraire ; auteur de *Paris-Anecdote*, *Paris-Inconnu*.

**privatdocent** ou **privat-docent** [*pri-va-do-sint'*] ou **privat-dozent** [*vât'-do-tzènt'*] n. m. (du lat. *privatim docens*, enseignant à titre privé). Professeur libre, dans les universités d'Allemagne : *le privatdocent, sans traitement, est payé par ses auditeurs*. Pl. des *privatdocents* ou *privat-docents* ou *privat-dozents*.

**privatdocentisme** ou **privat-docentisme** [*sin-tis-me*] n. m. Organisation de l'enseignement qui admet les privatdocents.

**privatif, ive** adj. Se dit des particules qui marquent privation, comme *a* dans *anormal*, *in* dans *insuccès*. N. m. : *un privatif*.

**privatim** [*tim'*] adv. latin signifiant : *d'une façon privée ; à titre privé*.

**privation** [*si-on*] n. f. (lat. *privatio*). Absence, suppression d'un bien, d'une faculté : *privation de la vue, des droits civils*. Besoin, désir non satisfait : *vivre dans les privations*. *Vivre de privations*, dans une gêne extrême.

**privativement** [*man*] adv. (de *privatif*). D'une manière exclusive. (Peu us.)

**privauté** [*vô-té*] n. f. (de *privé*). Trop grande familiarité : *prendre des privautés avec quelqu'un*.

**privé, e** adj. (lat. *privatus*). Qui est sans fonctions publiques : *l'homme public est tenu à plus de circonspection que l'homme privé*. Qui n'intéresse pas le public ; intérieur, intime : *la vie privée*. Apprivoisé : *oiseau privé*. *Sous seing privé*, se dit d'un acte passé sans l'intervention d'un officier public. (V. acte). *En son propre et privé nom*, personnellement et non comme mandataire. N. m. Vie intime : *être tout différent en public et dans le privé*. Lieux d'aisances : *aller au privé*.

**privément** [*man*] adv. En simple particulier : *vivre privément*.

**priver** [*vé*] v. a. (lat. *privare*). Oter ou refuser à quelqu'un ce qu'il possédait ou ce qu'il désire : *priver un enfant de dessert*. Domestiquer, apprivoiser : *priver un daim*. **Se priver** v. pr. S'ôter la jouissance de : *se priver de vin*.

**privilège** n. m. (lat. *privilegium*). Droit ou avantage exclusif : *la Révolution remplaça les privilèges par le droit commun*. Acte qui constate cet avantage : *enregistrer un privilège*. Avantage qu'ont certaines créances d'être payées avant les autres : *les frais de justice sont l'objet d'un privilège*. Droit, prérogative : *présider une assemblée par privilège d'âge*. Autorisation d'imprimer, sans laquelle il était défendu autrefois de faire paraître aucun livre. *Fig.* Licence, permission, faveur : *la vieillesse et l'enfance ont chacune ses privilèges*. Faculté, vice, inconvénient personnel : *les égoïstes ont le privilège de faire le vide autour d'eux*. Don naturel : *la raison est un privilège de l'homme*.

— Encycl. *Dr.* On donne le nom de *privilège* au « droit que la qualité de la créance donne à un créancier d'être préféré aux autres créanciers, même hypothécaires ».

Les biens du débiteur sont le gage commun de ses créanciers, et le prix, lorsqu'ils ont été vendus, s'en distribue entre eux par contribution (v. contribution [*distribution par*]), à moins qu'il n'y ait entre les créanciers des causes légitimes de *préférence*. Les causes légitimes de préférence sont les privilèges et les hypothèques. (V. hypothèques.)

L'effet des privilèges est d'assurer, dans la distribution des deniers du débiteur commun, un rang de priorité à certaines créances plus particulièrement dignes de faveur.

Entre les créanciers privilégiés, la préférence se règle par les différentes qualités des privilèges, et les créanciers privilégiés de même rang sont payés par due concurrence.

Les privilèges attachés à une créance passent aux cessionnaires, qui sont soumis aux mêmes conditions et possèdent les mêmes droits que les cédants. Quant aux privilèges assujettis à la formalité de l'inscription dans un certain délai, le défaut d'accomplissement des conditions exigées par la loi pour les conserver leur fait perdre leur caractère de privilège, mais l'hypothèque légale qu'ils renferment subsiste toujours.

La loi reconnaît trois sortes de privilèges : les privilèges généraux sur les meubles, les privilèges spéciaux sur certains meubles, les privilèges spéciaux sur certains immeubles. Certains privilèges s'étendent à la fois sur les meubles et sur les immeubles.

Les privilèges sur les immeubles doivent être rendus publics par inscription prise au bureau de la situation des immeubles, car ils ne produisent d'effet que par leur inscription et seulement à compter de la date d'inscription

La transcription de l'acte de vente vaut inscription pour le vendeur ; car le conservateur des hypothèques est tenu de prendre d'office inscription pour le prix qui reste dû.

Les créanciers du défunt et les légataires ont une sorte de privilège sur les biens de la succession quand, au lieu d'accepter l'héritier pur et simple pour débiteur, ils demandent que le patrimoine du défunt soit séparé du patrimoine de l'héritier ; ils acquièrent, en effet, au moyen de la séparation des patrimoines, le droit d'être payés sur les biens du défunt par préférence aux créanciers personnels de l'héritier.

Des lois spéciales ont établi, au profit du Trésor, des privilèges pour le recouvrement des droits et contributions : droits de douane, contributions indirectes, contributions directes.

*Privilège de juridiction.* On nomme ainsi le privilège qu'ont certains dignitaires, magistrats et fonctionnaires, d'échapper à la juridiction ordinairement compétente, à raison de l'infraction commise. C'est ainsi que les grands officiers de la Légion d'honneur, les généraux « commandant une division ou un département », les membres de la Cour de Cassation, de la Cour des comptes et de la Cour d'appel sont particulièrement justiciables de la Cour d'appel à raison des délits qu'ils commettent soit dans l'exercice, soit en dehors de leurs fonctions.

**privilégiaire** [*ji-è-re*] adj. De la nature des privilèges : *droits privilégiaires.* (Peu us.)

**privilégié, e** n. et adj. Qui jouit d'un privilège : *les privilégiés de la vie. Créancier privilégié*, qui doit être payé avant les autres. *Ordres privilégiés*, anciens ordres de la noblesse et du clergé en France. *Autel privilégié*, autel auquel sont attachées des indulgences.

**privilégier** [*ji-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Accorder un privilège.

**prix** [*pri*] n. m. (lat. *pretium*). Valeur vénale d'une chose : *marchandise qui atteint un prix élevé. De prix*, d'une grande valeur. *Juste prix*, non surfait. Rémunération, récompense : *recevoir le prix de ses services.* Châtiment : *le criminel reçoit le prix de ses forfaits.* Livre donné comme récompense aux élèves : *un prix doré.* Somme, objet d'art, etc., que reçoit comme récompense le vainqueur d'une course, d'un assaut, etc. Epreuve dans laquelle on se dispute cette récompense : *aller au Grand Prix. Prix de Rome*, récompense qui consiste, en France, pour les artistes lauréats (musiciens, peintres, sculpteurs, architectes et graveurs), à aller se perfectionner dans leur art à Rome, aux frais du gouvernement. Le lauréat lui-même : *épouser un prix de Rome. Fig.* Tout ce qu'il en coûte pour obtenir quelque avantage : *vaincre au prix de sa vie.* Mérite d'une personne, excellence d'une chose : *le prix du temps. Prix fait*, prix convenu. *Prix fixe*, qu'il n'y a pas à débattre : *vendre à prix fixe. Prix de fabrique*, prix qui représente seulement la valeur de la matière première et les frais de la fabrication. *Prix réel*, prix représentant le montant des avances et les bénéfices du producteur et des intermédiaires obligés. *Prix courant*, prix réglé par la balance de l'offre et de la demande ; papier commercial qui indique les prix courants. *Hors de prix*, très cher. *Mettre à prix la tête de quelqu'un*, promettre une récompense à qui le tuera. *N'avoir point de prix, être sans prix*, avoir une très grande valeur, se vendre excessivement cher. *A tout prix* loc. adv. Coûte que coûte. *Au prix de* loc. prép. En échange d'une somme de ; moyennant, à la condition de ; en comparaison de : *la fortune n'est rien au prix de la santé.* Prov. : **Chacun vaut son prix,** il n'est personne qui n'ait quelque bonne qualité. **C'est un prix fait comme celui des petits pâtés,** c'est un prix réglé d'avance, qu'il est inutile de discuter.

— Encycl. L'origine des *prix de Rome* remonte à Colbert. Ils amenèrent la création de l'Académie de France à Rome, qui a pour siège depuis 1803 la villa Médicis. Les concours sont annuels pour la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique ; ils ont lieu tous les deux ans pour la gravure en taille-douce et tous les trois ans pour la gravure en médailles et en pierres fines. La durée ordinaire de la pension est de quatre ans ; elle est de trois ans pour les graveurs en médailles et en pierres fines et de cinq ans pour les musiciens.

**Prix** ou **Preject** (saint), évêque de Clermont et martyr, m. en 674. Fête le 25 janvier.

**prix-fixe** n. m. Magasin où l'on vend des marchandises au détail et à prix fixe. Pl. des *prix-fixes.*

**Priziac,** comm. du Morbihan, arr. et à 40 kil. de Pontivy ; 2.830 h. Conserves alimentaires.

**Prizrend.** *Géogr.* V. Prisrend.

**Prjepolje** ou **Priepolié,** v. de la Yougoslavie (Vieille-Serbie, prov. de Kossovo), sur le Lim, affluent droit de la Drina ; 4.000 h. Prise par les Serbes en octobre 1918, au cours des opérations consécutives à l'armistice du 30 septembre avec la Bulgarie.

**Prjévalski** ou **Przéwalski** (Nicolas), officier et voyageur russe, né à Kimbory, m. à Karakol (1839-1888) ; auteur de fructueuses explorations dans l'Asie centrale.

**pro,** préposition latine et préfixe signifiant *pour, en faveur de* : *proallié, progermain.*

**pro aris et focis,** mots lat. signif. : Pour ses autels et ses foyers : *celui-là est bien fort, qui combat pro aris et focis.*

**probabiliorisme** [*ris-me*] n. m. (du lat. *probabilior*, plus probable). Système qui enseigne qu'on doit suivre l'opinion la plus probable.

**probabilioriste** [*ris-te*] adj. Qui se rapporte au probabiliorisme. N. Partisan de cette doctrine.

**probabilisme** [*lis-me*] n. m. (du lat. *probabilis*, probable). Doctrine théologique, suivant laquelle tout acte est permis, toute doctrine tolérable, qui s'appuie sur une autorité ou une raison sérieuses.

— Encycl. Pour les cas où le devoir est incertain et la conscience hésitante sur ce que la loi morale oblige de faire, les théologiens moralistes ont opposé certains principes de conduite qui constituent trois espèces de systèmes : le tutiorisme, le probabiliorisme et le probabilisme. Le tutiorisme représente le système le plus rigoureux, le probabilisme le système le plus favorable à la liberté humaine. Certains casuistes ont abusé du système probabiliste et sont arrivés, par des déductions subtiles, à des conclusions que la morale réprouve.

**probabiliste** [*lis-te*] adj. Qui se rapporte au probabilisme. N. Partisan de cette doctrine.

**probabilité** n. f. (de *probable*). Raison qui fait présumer la vérité d'une chose : *peser les probabilités. Théol.* Qualité d'une opinion reposant sur des preuves ou des autorités simplement probables. *Calcul des probabilités*, ensemble des règles au moyen desquelles on calcule des chances. Ant. **Improbabilité.**

— Encycl. La probabilité diffère à la fois de l'apparence et de la vraisemblance. Le probable est, comme l'apparent ou le vraisemblable, l'objet d'une croyance, mais la croyance au probable implique le doute, en même temps qu'une méthode en vue de l'établissement du plus probable. Toute induction scientifique aboutit à une probabilité, qui est par conséquent quelque chose de plus qu'une hypothèse. Le maximum de probabilité comportant le minimum de doute équivaut à la certitude. De ce genre est la certitude des « lois » scientifiques. C'est, on le voit, une certitude « morale » et pratique, la seule que certains philosophes admettent.

**probable** adj. (lat. *probabilis*). Qui a de grandes apparences de vérité. Qui arrivera vraisemblablement : *événement probable. Théol. Opinion probable*, opinion appuyée sur des raisons ou des autorités sérieuses. N. m. Ce qui est probable : *préférer le certain au probable.* Ant. **Improbable.**

**probablement** [*man*] adv. (de *probable*). Vraisemblablement. Ant. **Improbablement.**

**probant** [*ban*], **e** adj. (du lat. *probare*, supin *probatum*, prouver).) Qui prouve : *argument probant ; raison probante.*

**probation** [*si-on*] n. f. (lat. *probatio*). Temps d'épreuve avant le noviciat. Le noviciat lui-même.

**probatique** adj. f. (du gr. *probatikos*, relatif au bétail). Se dit d'une piscine de Jérusalem, où l'on lavait les victimes destinées au sacrifice.

**probatoire** adj. (du lat. *probare*, prouver). Propre à prouver. *Acte probatoire*, qui constate la capacité d'un aspirant à un grade universitaire.

**probe** adj. Qui a de la probité : *un caissier probe.* Ant. **Malhonnête.**

**probité** n. f. (lat. *probitas*). Droiture d'esprit et de cœur qui porte à l'observation rigoureuse des devoirs de la justice et de la morale : *la probité est la règle de tous nos devoirs.* Ant. **Improbité.**

**problématique** adj. (de *problème*). Dont la solution est douteuse : *succès problématique.* Equivoque, suspect : *existence problématique.*

**problématiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière problématique.

**problème** n. m. (gr. *problêma*). Question à résoudre par des procédés scientifiques : *problème d'algèbre.* Tout ce qui est difficile à expliquer : *la vie de certains hommes est un problème.*

**problepsis** [*blèp-siss*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères de la famille des géométridés, renfermant des phalènes blanches ou jaunâtres, avec ocelles bruns tachés de noir, qui vivent dans l'Europe méridionale et l'Asie Mineure.

**proboscide** [*bos-si-de*] n. f. (du gr. *proboskis, idos*, trompe). *Blas.* Trompe de l'éléphant, employée comme meuble de l'écu.

**proboscidien, enne** [*bos-si-di-in, è-ne*] adj. de *proboscide*). Se dit des mammifères pachydermes dont le nez est prolongé en trompe comme l'éléphant. N. m. : *un proboscidien.*

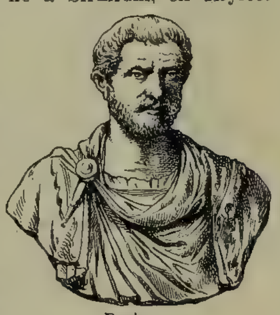
Probus.

**Probus** [*buss*] (Marcus Aurelius), empereur romain de 276 à 282, né à Sirmium, en Illyrie. Vers 282, il rendit aux coteaux de la Gaule les vignobles qu'un édit de Domitien avait fait arracher parce qu'ils faisaient tort aux vignobles d'Italie. Son gouvernement fut excellent ; mais ses soldats, ne voulant plus supporter la discipline sévère qu'il avait établie, le massacrèrent.

**Procaccini** (Camille), peintre italien, né à Bologne, m. à Milan (1546-1627) ; auteur d'un célèbre *Jugement dernier ;* — Jules, son frère, né à Bologne, m. à Milan (1548-1626), artiste correct et distingué, imitateur du Corrège.

**procambium** [*kan-bi-om'*] n. m. *Bot.* Tissu libéro-ligneux de formation nouvelle.

**Procas** [*kâss*], roi légendaire d'Albe, père d'Amulius et de Numitor.

**procédé** n. m. (subst. particip. de *procéder*). Manière d'agir avec les autres : *n'ayez que de bons procédés pour autrui.* Méthode à suivre pour faire quelque opération : *simplifier un procédé.* Rondelle de cuir garnissant le petit bout des queues de billard. *Procédés photomécaniques*, v. photomécanique.

**procéder** [*dé*] v. n. (lat. *procedere.* — Se conj. comme *accélérer.*) Tirer son origine de : *nombre de maladies procèdent d'une mauvaise hygiène.* Agir, opérer : *procéder avec ordre.* Agir judiciairement : *procéder contre quelqu'un. Procéder à*, commencer, faire les premières opérations de : *procéder à un déménagement.*

**procédural, e, aux** adj. Qui a rapport à la procédure.

**procédure** n. f. (de *procéder*). Forme suivant laquelle les affaires sont instruites devant les tribunaux : *le code de procédure civile.* Actes faits dans une instance : *une procédure volumineuse.*

— Encycl. *Dr.* La procédure détermine la forme suivant laquelle les affaires sont instruites en matière civile, pénale, commerciale et administrative. Le même mot désigne aussi l'ensemble des actes faits pour arriver à la solution d'un procès.

En matière civile, tout ce qui est relatif à la procédure est réglé par le *Code de procédure civile.* Toute la procédure civile se fait par l'intermédiaire des huissiers et des avoués.

En matière pénale, les règles à suivre sont déterminées par les dispositions du *Code d'instruction criminelle.* La procédure applicable se divise en quatre opérations distinctes : la *poursuite*, l'*instruction*, le *jugement*, l'*exécution.*

En matière commerciale, la procédure est réglée par des dispositions spéciales du *Code de commerce.*

En matière administrative, la procédure n'est réglée qu'en ce qui concerne l'instruction des affaires devant le conseil d'Etat et les conseils de préfecture. Devant la Cour des comptes, la procédure est surtout fondée sur la jurisprudence. Devant les préfets, les ministres, etc., elle repose entièrement sur certains usages ; les affaires s'y instruisent, en général, sur mémoires timbrés et par voie de pétition.

**procédurier** [*ri-é*], **ère** n. et adj. Personne qui entend la procédure, qui aime la chicane : *avoué très procédurier.*

**procéleusmatique** [*leus-ma*] adj. (gr. *prokeleusmatikos*). *Métriq. anc.* Se dit d'un pied composé de quatre brèves.

**procellaria** [*sèl-la*] n. m. Nom scientifique des *pétrels.*

**procellariidés** [*sèl-la*] n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, renfermant les genres pétrels (*procellaria*) et voisins. S. un *procellariidé.*

**procéphalique** adj. (du préf. *pro*, et de *céphalique*). Qui est situé en avant de la tête. *Apophyses procéphaliques*, pièces calcifiées, plates, situées dans la paroi antéro-postérieure de la tête des écrevisses.

**procérité** n. f. (lat. *proceritas*). Haute taille. (Inus.)

**procès** [*sè*] n. m. (lat. *processus*). *Anat.* Prolongement. *Procès ciliaire*, sorte de frange qui enveloppe le bord du cristallin. *Dr.* Instance devant la justice. *Fig.* Querelle, question à vider. *Gagner, perdre son procès*, réussir, échouer. *Faire le procès à quelqu'un*, l'accuser, le blâmer. *Sans autre forme de procès*, sans délai ni formalité. Prov. : **Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès,** s'entendre, à quelque condition que ce soit, vaut mieux que de plaider.

— Encycl. *Dr.* On nomme *procès* toute instance devant un juge ou un tribunal, sur un différend entre deux ou plusieurs parties, dans le but de provoquer la solution d'une question litigieuse. (V. procédure.)

On distingue notamment : 1° le *procès civil*, dans lequel le demandeur poursuit une réparation purement civile ; 2° le *procès criminel*, qui a pour but de faire prononcer une peine contre l'auteur d'une infraction.

**Processe** et **Martinien** (saints), martyrs à Rome, vers l'an 67. Prétoriens qui gardaient les apôtres Pierre et Paul, ils se firent baptiser par saint Pierre et eurent la tête tranchée. Fête le 2 juillet.

**processif** [*sè-sif*], **ive** adj. Qui aime les procès : *humeur processive.*

**procession** [*sè-si-on*] n. f. (lat. *processio ;* de *procedere*, avancer). Marche solennelle, d'un caractère religieux et accompagnée de chants et de prières. *Fig.* et *fam.* Longue suite de personnes : *une procession de fournisseurs. Théol.* Mode spécial dont le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Prov. : **On ne peut sonner et aller à la procession,** on ne peut être dans deux endroits en même temps.

— Encycl. *Dr.* Les cérémonies religieuses doivent être célébrées dans l'intérieur des édifices consacrés aux cultes. Mais, même dans les communes où il n'y a pas de tels édifices, le maire peut interdire les processions publiques.

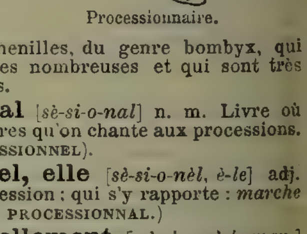
Processionnaire.

**processionnaire** [*sè-si-o-nè-re*] adj. et n. f. Se dit de certaines chenilles, du genre bombyx, qui marchent par bandes nombreuses et qui sont très nuisibles aux arbres.

**processionnal** [*sè-si-o-nal*] n. m. Livre où sont notées les prières qu'on chante aux processions. (On dit aussi processionnel).

**processionnel, elle** [*sè-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui tient de la procession ; qui s'y rapporte : *marche processionnelle.* (V. processionnal.)

**processionnellement** [*sè-si o-nè-le-man*] adv. En procession : *s'avancer processionnellement.*

**processionner** [*sè-si-o-né*] v. n. Faire une procession. (Peu us.)

**processionneur, euse** [*sè-si-o-neur, eu-ze*] n. *Fam.* Personne assidue à suivre les processions.

**processus** [*sè-suss*] n. m. (mot lat.). Prolongement : *processus cérébelleux.* Marche, développement : *le processus de l'évolution intellectuelle.*

**procès-verbal** [*sè-vèr*] n. m. Pièce émanée d'un fonctionnaire public et constatant un fait, un délit : *dresser procès-verbal contre un chasseur qui n'a pas de permis.* Ecrit résumant ce qui a été dit, fait, etc., dans une circonstance plus ou moins solennelle : *le procès-verbal d'une séance.* Pl. des *procès-verbaux.*

— Encycl. *Dr.* On appelle *procès-verbal* tout acte par lequel un magistrat, un officier public, un agent de l'autorité, un expert, un arbitre rend compte de ce qu'il a fait, vu, constaté dans l'exercice de ses fonctions.

Les procès-verbaux doivent, autant que possible, être rédigés séance tenante. En général, la loi ne l'exige pas ; mais, en certains cas, elle a fixé des délais. Certains procès-verbaux doivent, pour avoir validité, être soumis à la formalité de l'*affirmation*, c'est-à-dire que déclaration doit être faite, dans un délai déterminé, par l'agent rédacteur, devant un magistrat spécialement désigné par la loi, que les faits qui y sont consignés sont vrais. Ainsi, les procès-verbaux des gardes champêtres doivent être affirmés devant le juge de paix ou le maire ; les procès-verbaux dressés par les gendarmes sont dispensés de cette formalité.

Parmi les procès-verbaux, les uns font foi jusqu'à inscription de faux : tels sont les procès-verbaux des préposés des douanes. D'autres, au contraire, ne font foi que jusqu'à preuve contraire, c'est-à-dire qu'ils peuvent être combattus par des preuves testimoniales ou écrites : par exemple, ceux qui sont dressés par les agents des contributions indirectes, les gardes champêtres ou la gendarmerie. D'autres, enfin, ne valent en justice que comme simples renseignements : par exemple, ceux des agents de police.

Certains procès-verbaux sont destinés à constater d'une manière certaine et authentique les faits qui doivent servir de base aux discussions d'intérêts civils et privés. Tels sont les procès-verbaux dressés, en certains cas, par les notaires (inventaire, liquidation et partage, etc.).

On nomme *procès-verbal de carence* l'acte par lequel un officier public déclare qu'il n'existe, dans un lieu déterminé où il s'est présenté, aucun effet mobilier à saisir ou à inventorier.

**'roch** (Henri), violoniste et compositeur tchè- , né à Leipa, m. à Vienne (1809-1878) ; auteur de *er* qui le rendirent très populaire.

**rochain, e** [*chin, è-ne*] adj. (de *proche*). Qui voisin : *la ville prochaine*. Qui viendra, arrivera remier : *la semaine, l'année prochaine*. Immédiat, ct : *la cause prochaine de nos erreurs. Théol. asion prochaine*, circonstance qui constitue un l de pécher au moins probable.

**rochain** [*chin*] n. m. (de *proche*). Homme con- ré par rapport à un autre homme. Ensemble des mes, humanité, par rapport à un homme : *secou- votre prochain.*

**rochainement** [*chè-ne-man*] adv. Bientôt.

**rochaineté** [*chè-ne*] n. f. Caractère de ce qui prochain.

**roche** adj. (du lat. *propius*, plus près). Qui est , en parlant du lieu : *proche voisin ;* du temps : *ure est proche ;* des relations de parenté : *proche ent.* Prép. et adv. Près : *proche l'église* ou *de lise ; ici proche. De proche en proche*, en avançant degré. N. m. Parent : *nos proches.* (Ne s'emploie re qu'au plur.) Ant. **Eloigné.**

**rochile** [*ki-le*] n. m. Genre de mammifères nassiers de l'Inde.

- Encycl. Les prochiles (*melursus*) sont des ours orte taille, à tête allongée et terminée par un seau à lè- s protracti- et minces, leur a fait ner le nom *urs lippus.* s'apprivoi- t assez faci- ent, et on homme par- aussi *ours gleurs.* Ils ent dans les ndes forêts l'Inde et de ylan et se ntrent très nds de miel.

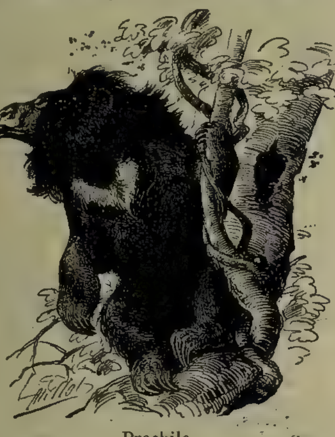

Prochile.

**prochro- sme** [*pro- -nis-me*] n. du préf. *pro-* lu gr. *khro-* , temps). reur de chronologie, qui consiste à placer un fait s tôt qu'à l'époque où il est arrivé. (Peu us.)

**Procida,** petite île d'Italie, dans le golfe de ples. Fertile, riche en arbres fruitiers ; 4.600 h., at la plupart se livrent à la pêche.

**Procida** (Jean **de**), baron napolitain du xiiie siè- , né vers 1225, m. après 1302. Il étudia la médecine Salerne et servit Charles d'Anjou, devenu roi de ples. Mais il fut banni, passa en Aragon et prit t aux conspirations contre Charles d'Anjou. Il est principal instigateur des *Vêpres siciliennes.*

**procidence** [*dan-se*] n. f. (du lat. *procidere*, aber en avant). *Anat.* Issue à l'extérieur de quel- partie mobile : *procidence du rectum. Obstétr.* : *ocidence du cordon, du bras.*

**procillon** [*ll* mll.] n. m. *Fam.* Petit procès.

**proclamateur, trice** n. Personne qui pro- me. (Peu us.)

**proclamation** [*si-on*] n. f. (lat. *proclamatio*). blication solennelle. Action de proclamer : *la oclamation d'un résultat.* Ecrit contenant ce que n proclame : *afficher une proclamation. Hist. clés.* Accusation portée par un moine contre un ses frères, en plein chapitre. Confession monas- ue devant la communauté.

**proclame** n. f. *Hist. ecclés.* Syn. de procla- tion.

**proclamer** [*mé*] v. a. (lat. *proclamare*). Pu- er, acclamer à haute voix et avec solennité : *pro- mer un roi.* Divulguer, révéler : *proclamer la vé- é.* **Se proclamer** v. pr. Se déclarer hautement.

**proclitique** adj. (gr. *proklitikos ;* de *pro*, en ant, et *klinein*, incliner). Se dit d'un mot privé ccent, qui fait corps avec le suivant : *l'article fran- is est proclitique.* N. m. : *un proclitique.*

**proclive** adj. (lat. *proclivis*). *Hist. nat.* Qui se rige en avant.

**proclivité** n. f. (de *proclive*). Etat de ce qui t penché en avant.

**Proclus** [*kluss*], philosophe grec (412-485), qui t trente ans à la tête de l'école néo-platonicienne Alexandrie et l'orienta vers le mysticisme théur- que ; auteur d'un célèbre commentaire sur le *mée.*

**Procné.** *Mythol.* V. Progné.

**procœle** [*sé-le*] adj. (du gr. *prokoilios*, qui a le ntre proéminent). Qui a son extrémité antérieure rondie, en parlant du corps d'une vertèbre.

**procœlien, enne** [*sé-li-in, è-ne*] adj. Qui pos- de des vertèbres procœles. N. m. pl. Sous-ordre reptiles hydrosauriens, renfermant les crocodiles opprement dits. S. un *procœlien.*

**procombant** [*kon-ban*], **e** adj. (lat. *procum- ns ;* de *pro*, en avant, et *cubare*, être couché). Se t des tiges qui restent étendues sur la terre et ne ttent pas de racines.

**procommissaire** [*ko-mi-sè-re*] n. m. *Hist. re- y.* Celui qui tient la place du commissaire.

**procompte** [*kon-te*] n. m. Compte provisoire.

**procondyle** n. m. (du préf. *pro*, et de *condyle*). om donné quelquefois à la première phalange.

**proconsul** n. m. (m. lat.). *Antiq. rom.* Magis- at qui gouvernait une province en y exerçan- us les pouvoirs du consul. *Fig.* Homme qui exerce espotiquement un pouvoir sans contrôle : *les con- ntionnels en mission étaient de véritables procon uls.*

— Encycl. *Antiq. rom.* Le proconsul était maître osolu dans sa province. Il disposait de l'armée, de justice, de l'administration et se faisait repré- nter en dehors de sa résidence par des *legati* ou élégués. Il était nommé pour un an, mais ses pou- oirs pouvaient être prolongés.

**proconsulaire** [*lè-re*] adj. Qui appartient au roconsul : *autorité proconsulaire. Province proconsulaire*, gouvernée par un proconsul. (Sous l'empire, les provinces sénatoriales seules furent gouvernées par des proconsuls.) *Méd. Cou proconsulaire*, cou considérablement tuméfié, de telle sorte que la limite entre ce cou et la mâchoire ait disparu. (C'est le signe d'une adénite intense, telle qu'on la trouve, par exemple, dans les diphtéries malignes.)

**proconsulat** [*la*] n. m. Dignité, fonction de proconsul. Sa durée.

**Procope** (saint), martyrisé à Césarée en 303, décapité pendant la persécution de Dioclétien. Fête le 8 juillet.

**Procope,** historien grec, né à Césarée (Palestine) vers la fin du ve siècle, m. vers 562 ; secrétaire de Bélisaire et auteur de l'*Histoire des guerres de Justinien* et d'un *Traité des édifices.* On lui doit également une *Histoire secrète* (*Anecdota*), remplie d'anecdotes, dont il ne faut user qu'avec précaution.

**Procope** (saint), patron de la Bohême, né à Chotum vers 980, m. au monastère de Sazava vers 1053. Canonisé en 1804. Fête le 4 juillet.

**Procope le Grand** ou **le Chauve** et **Procope le Petit,** chefs hussites. Le premier, successeur de Ziska, commandant les taborites, battit les troupes de Sigismond et représenta les hussites au concile de Bâle. Les deux Procope furent tués à Lipany (1434).

**Procope** (*café*), à Paris, fondé en 1689 par le Sicilien Francesco Procopio, dans la rue des Fossés-Saint-Germain (auj. rue de l'Ancienne-Comédie), fréquenté au xviiie siècle par les littérateurs célèbres.

**procrastination** [*kras-ti-na-si-on*] n. f. (lat. *procrastinatio*). Remise au lendemain. (Peu us.)

**procréateur, trice** n. et adj. Qui procrée.

**procréation** [*si-on*] n. f. Action de procréer.

**procréer** [*kré-é*] v. a. (lat. *procreare*). Engendrer.

**procris** [*kriss*] n. m. Genre d'insectes léipdoptères, comprenant de petits papillons épais et courts, à grandes ailes luisantes, vertes ou bleues, dont plusieurs espèces vivent en France (procris du prunier [*ino pruni*], proscris de la vigne [*ino ampelophaga*], etc.)

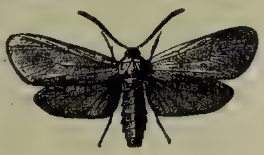

Procris.

**Procris.** *Myth.* V. Céphale.

**procruste** [*kruste*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant de grands carabes noirs, nocturnes, répandus de l'Europe à l'Asie Mineure.

**Procruste.** *Myth.* V. Procuste.

**Procter** (Bryan Waller), connu sous le pseudonyme de *Barry Cornwall*, poète anglais, né à Leeds, m. à Londres (1787-1874) ; auteur d'un délicieux volume de *Chansons anglaises.* — Sa fille, Adélaïde-Anne Procter (1835-1864), a laissé un volume remarquable de *Légendes et poèmes lyriques.*

**proctite** n. f. (du gr. *prôktos*, anus). Inflammation de l'anus.

**proctocèle** n. f. (du gr. *prôktos*, anus, et *kèlê*, hernie). Hernie ou chute du rectum.

**proctonote** n. m. Genre de mollusques gastéropodes des mers d'Europe.

**proctonotidés** n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches, renfermant les genres *proctonote, janus*, etc. S. un *proctonotidé.*

**proctopexie** [*pèk-sî*] n. f. (du gr. *prôktos*, anus, et *pexis*, fixation). Fixation chirurgicale du rectum pour remédier à la proctoptose.

**proctoptose** n. f. Syn. de proctocèle.

**proctor** n. m. (m. angl. ; du lat. *procurator*). A Oxford et à Cambridge, nom de deux fonctionnaires universitaires, chargés du maintien de la discipline.

**proctorragie** [*to-ra-jî*] n. f. (du gr. *prôktos*, anus, et *rhâgê*, rupture). Hémorragie anale.

**proctorragique** [*to-ra*] adj. Qui concerne la proctorragie.

**proctorrhée** [*to-ré*] n. f. du gr. *prôktos*, anus, et *rhein*, couler). Ecoulement de mucosités par l'anus.

**proctorrhéique** [*to-ré*] adj. Qui appartient à la proctorrhée.

**proctotrupe** n. m. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant de petites formes allongées, qui vivent sur les luzernes et les pins.

**proctotrupidés** n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, renfermant les genres *proctotrupe* et voisins. S. un *proctotrupidé.*

**proculiens** [*li-in*] n. m. pl. *Dr. rom.* Membres d'une école de jurisconsultes qui fut fondée, sous Auguste, par Labéon, et dut son nom à l'un des successeurs de ce dernier, Proculus. S. un *proculien.*

**Proculus,** jurisconsulte romain, disciple de Labéon, probablement contemporain de Néron, et qui donna son nom à la secte des *proculiens.* Le Digeste contient trente-sept fragments de ses œuvres.

**Proculus** (Titus Illius), usurpateur romain, né à Alberiga (Illyrie), proclamé *Auguste* par ses soldats ; battu et mis à mort par Probus.

**procumbit humi bos,** mots lat. signif. : *Le bœuf tombe lourdement à terre*, fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, v. 481), célèbre par son harmonie imitative.

**procurable** adj. Que l'on peut se procurer : *matériaux aisément procurables.*

**procuratèle** n. f. *Antiq. rom.* Charge de procurateur.

**procurateur** n. m. (lat. *procurator*). *Antiq. rom.* Magistrat qui gouvernait une province au nom de l'empereur et y levait les impôts. Un des principaux magistrats, dans les anciennes républiques de Venise et de Gênes.

**procuratie** [*sî*] n. f. (ital. *procuratia*). Charge, dignité des procurateurs à Venise. Au pl. Palais des procurateurs, sur la place Saint-Marc.

**procuration** [*si-on*] n. f. (lat. *procuratio*). Pouvoir qu'une personne donne à une autre d'agir en son nom : *agir par procuration.* Acte authentique, conférant ce pouvoir : *dresser une procuration.*

— Encycl. *Dr.* La procuration ne diffère en rien du mandat. Elle est *générale*, quand elle contient un pouvoir général et indéfini d'administrer toutes les affaires et de gérer tous les biens de celui qui la donne. Elle est *spéciale*, quand le pouvoir se borne à gérer une affaire particulière, ou à occuper sur une cause ou instance.

Les procurations sont faites par acte sous seing privé, ou par acte notarié, quand une disposition spéciale de la loi exige un acte authentique. Quelquefois, elles résultent d'une lettre missive ; dans certains cas, elles peuvent être données verbalement et même être tacites.

Les révocations de procurations peuvent être faites sur la même feuille que ces actes.

**procuratoire** adj. Relatif à une procuration.

**procuratorial, e, aux** adj. Qui appartient au procurateur.

**procuratorien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux procurateurs romains.

**procuratrice** n. f. Femme qui remplit les fonctions de procureur.

**procure** n. f. (de *procurer*). Office de procureur, dans une maison religieuse. Logement et bureau du procureur d'une communauté.

**procurer** [*ré*] v. a. (lat. *procurare*). Faire obtenir : *procurer une place Fig.* Etre la cause déterminante : *une bonne hygiène procure la santé.*

**procureur** n. m. Celui qui a le pouvoir d'agir pour un autre. Avoué. (Vx.) Religieux chargé des intérêts temporels, dans une communauté. *Procureur général*, magistrat supérieur, qui exerce les fonctions du ministère public près la Cour de cassation, la Cour des comptes, les Cours d'appel. *Procureur de la République*, membre du parquet, qui exerce les fonctions du ministère public près les tribunaux de première instance.

— Encycl. *Procureur général, Procureur de la République*, v. ministère public.

**procureuse** [*reu-ze*] n. f. *Fam.* Femme d'un procureur. *Fam.* Proxénète.

**Procuste** ou **Procruste,** brigand de l'Attique, qui, non content de dépouiller les voyageurs, les faisait étendre sur un lit de fer, leur coupait les pieds lorsqu'ils dépassaient le lit, ou les faisait tirer au moyen de cordages jusqu'à ce qu'ils en atteignissent la longueur. Ce brigand fut tué par Thésée, qui le soumit à la même torture. En littérature, on fait allusion à ce supplice en parlant de quelqu'un qui mesure les idées d'autrui aux siennes propres. Toute règle odieusement mesquine ou tyrannique est un *lit de Procuste.*

**Procyon,** étoile de première grandeur, qui se trouve dans la constellation du Petit Chien.

**pro Deo.** V. gratis pro Deo.

**Prodicos,** sophiste grec, né à Ioulis, dans l'île de Céos (ve s. av. J.-C.), ambassadeur à Athènes. Il y fut élève de Protagoras et y fonda une école qui eut beaucoup de succès. Xénophon lui a emprunté le célèbre mythe d'Hercule entre le vice et la vertu.

**prodictateur** n. m. (lat. *prodictator*). *Antiq. rom.* Magistrat romain, remplaçant dans certaines circonstances le dictateur.

**prodictature** n. f. Charge de prodictateur.

**prodigalement** [*man*] adv. Avec prodigalité.

**prodigalité** n. f. (lat. *prodigalitas*). Caractère du prodigue : *la prodigalité est moins honteuse que l'avarice.* Dépense folle : *ses prodigalités ruinent le viveur.*

**prodige** n. m. (lat. *prodigium*). Ce qui est ou paraît être en contradiction avec les lois de la nature : *les prodiges de Moïse.* Chose surprenante comme le serait un miracle : *la science accomplit des prodiges.* Personne tout à fait étonnante par ses aptitudes, les qualités qu'elle possède : *Mozart, enfant, fut un petit prodige.* Personne qui atteint, dans le mal, un degré incroyable : *Néron fut un prodige de cruauté. Tenir du prodige*, être tout à fait étonnant. Adjectiv. : *enfant prodige.*

**prodigieusement** [*ze-man*] adv. D'une manière prodigieuse.

**prodigieux, euse** [*ji-eû, eu-ze*] adj. Qui tient du prodige, merveilleux ; très considérable : *une prodigieuse sottise.*

**prodigiosité** [*zi*] n. f. Caractère de ce qui est prodigieux. Objet prodigieux. (Peu us.)

**prodigiosus** [*o-zuss*] adj. (m. lat.). *Bacillus prodigiosus*, petit bacille aérobie, court, qui forme des colonies rouges sur le pain, le lait, les pommes de terre, etc.

**prodigue** [*di-ghe*] n. et adj. (lat. *prodigus*). Qui dissipe en folles dépenses : *les prodigues peuvent être pourvus d'un conseil judiciaire.* Qui donne sans ménagement, sans retenue : *être prodigue de belles promesses. Enfant prodigue*, se dit d'un jeune homme qui, à l'imitation du personnage de la parabole de l'Evangile, rentre dans sa famille après une longue absence et une vie débauchée. (V. Enfant prodigue.) Prov. V. avare. Syn. dissipateur, dépensier. Ant. **Avare, économe.**

— Encycl. *Dr.* Le prodigue est celui qui dissipe follement son patrimoine, qui fait des dépenses inutiles et excessives. Dans l'ancienne législation française, la prodigalité était une cause d'interdiction. Actuellement, elle donne simplement lieu à la nomination d'un conseil judiciaire. (V. conseil *judiciaire.*)

**prodiguement** [*ghe-man*] adv. Avec prodigalité. (Vx.)

**prodiguer** [*ghé*] v. a. Dépenser en prodigue : *prodiguer son or.* Donner avec profusion : *prodiguer les éloges.* Ne pas ménager : *prodiguer sa santé.* Ant. **Economiser, épargner.**

**prodition** [*si-on*] n. f. (lat. *proditio*). Trahison. (Vx.)

**proditoirement** [*man*] adv. (de l'anc. fr. *proditoire ;* du lat. *proditor*, traître). En trahison.

**pro domo sua,** mots lat. signif. : *Pour sa maison.* Titre d'une harangue de Cicéron, plaidant, à son retour d'exil, contre le patricien Clodius, qui avait fait confisquer ses biens. Plaider *pro domo sua*, c'est être l'avocat de sa propre cause.

**prodrome** n. m. (du gr. *prodromos*, précurseur ; de *pro*, en avant, et *dromos*, course). Introduction. Préambule. *Méd.* Etat d'indisposition qui précède une maladie : *les prodromes de la fièvre typhoïde.*

**Prodrome** (Théodore), écrivain byzantin du xiie siècle, qui vécut à la cour des Comnènes ; auteur du roman de *Rodanthé et Dosiclès* et de poèmes en grec vulgaire, d'une verve réaliste.

**prodromique** adj. Qui appartient aux prodromes.

**producteur, trice** [*duk*] n. (lat. *productor, trix*). Personne qui crée quelque chose, ou met en œuvre une chose existant déjà : *le consommateur enrichit le producteur.* Adjectiv. : *génie producteur; industrie productrice.* N. m. *Vitic. Producteur direct*, nom donné aux cépages hybrides susceptibles d'être cultivés pour la production du vin, sans être greffés

— Encycl. *Vitic.* Les producteurs directs utilisés dans les premières années pour la reconstitution du vignoble français étaient des cépages américains, que l'on a dû laisser de côté, en raison du goût spécial que possédait le vin qui en provenait.

**productibilité** [*duk*] n. f. Qualité de ce qui est productible. (Peu us.)

**productible** [*duk*] adj. Qui peut être produit : *marchandises productibles.*

**productif, ive** [*duk*] adj. Qui produit ou rapporte : *dette productive d'intérêts.* Qui produit ou rapporte beaucoup : *sol productif.* Ant. **Improductif.**

**production** [*duk-si-on*] n. f. (lat. *productio*). Action de produire : *la production de la richesse.* Ce qui est produit : *les productions du sol.* Action d'exhiber : *la production d'une pièce. Econ. polit.* Fait, par l'homme, d'approprier à son usage la matière et les forces de la nature.

— Encycl. *Econ. polit.* Le premier agent de production, c'est l'ensemble des forces et moyens naturels.

A la *nature* s'ajoute un second agent : le *travail.*

Enfin, les réserves constituées par les économies en argent, les machines, les outils, etc., constituent un troisième agent de production : le *capital.*

**productivisme** [*vis-me*] n. m. Système suivant lequel le but de l'évolution sociale est une production toujours plus grande.

**productivité** [*duk*] n. f. Faculté de produire. Etat de ce qui est productif. Ant. **Improductivité.**

**produire** v. a. (lat. *producere.* — Se conj. comme *conduire.*) Engendrer, porter : *les arbres produisent les fruits.* Rapport : *cette charge produit tant par an.* Occasionner : *la guerre produit de grands maux.* Faire connaître : *produire son opinion.* Montrer, exhiber : *produire des titres, des témoins.* Introduire : *produire sa fille dans le monde.* Alléguer, invoquer : *produire des autorités. Fig.* Donner naissance, donner un résultat : *la France a produit beaucoup de grands hommes ; l'art produit des merveilles ; l'arrogance produit un mauvais effet.* **Se produire** v. pr. Se montrer, se faire connaître.

**produit** [*du-i*] n. m. Ce qui est produit : *les produits du sol.* Profit, bénéfice : *les produits d'une charge d'avoué.* Chose formée : *les basaltes sont un produit volcanique.* Rejeton : *les produits d'une jument.* Résultat d'une opération chimique : *les produits de la combustion des gaz. Arith.* et *alg.* Résultat de la multiplication de deux nombres, de deux expressions algébriques.

**proèdre** n. m. (gr. *proedros ;* de *pro*, en avant, et *edra*, siège). Nom donné, depuis le IVe s. av. J.-C., aux neuf citoyens d'Athènes, tirés au sort dans neuf des tribus, qui étaient chargés de présider le Conseil des cinq-cents et l'assemblée du peuple.

**proème** n. m. (du gr. *proimion*, prélude). *Litt. anc.* Prélude, exorde ou préambule. Poème lyrique.

**proéminence** [*nan-se*] n. f. Etat de ce qui est proéminent. Cette chose même : *les collines sont des proéminences du sol.*

**proéminent** [*nan*], **e** adj. (lat. *proeminens*). Qui est plus en relief que ce qui l'environne ; qui est saillant : *front proéminent.*

**proéminer** [*né*] v. n. (du préf. *pro*, et du lat. *eminere*, dépasser). Etre en relief.

**proemptose** [*anp-tô-ze*] n. f. (du préf. *pro*, et du gr. *emptôsis*, chute). Arrivée de la nouvelle lune un jour avant celui qu'indiquait le cycle des épactes.

**profanateur, trice** n. (lat. *profanator, trix*). Qui profane les choses saintes. Adjectiv. : *main profanatrice.*

**profanation** [*si-on*] n. f. (lat. *profanatio*). Action de profaner les choses saintes. Abus des choses rares et précieuses : *la profanation du génie.*

**profanatoire** adj. Qui a le caractère d'une profanation. (Peu us.)

**profane** adj. (lat. *profanus ;* de *pro*, avant, et *fanum*, temple). Qui est contre le respect dû aux choses saintes : *action profane.* Etranger à la religion : *histoire profane.* N. Personne étrangère aux castes des prêtres ou des initiés. Personne étrangère à une association, etc., non initiée à certaines connaissances : *éloigner les profanes.* N. m. Choses profanes : *mêler le profane et le sacré.* Ant. **Sacré.**

**profanement** n. m. Syn. peu us. de PROFANATION.

**profanément** [*man*] adv. D'une manière profane. (Peu us.)

**profaner** [*né*] v. a. (de *profane*). Traiter avec mépris des choses saintes, les employer à un usage profane : *profaner les vases sacrés.* Faire un mauvais usage de ce qui est précieux : *profaner son talent.*

**profectice** [*fèk*] adj. (lat. *profectitius*). *Dr. rom. Dot profectice*, provenant d'un ascendant de la femme. *Pécule profectice*, provenant des biens dont le père de famille confiait la gestion à son descendant.

**profectif, ive** [*fèk*] adj. (du lat. *profectus*, provenant de). *Dr.* Qui vient des ascendants : *biens profectifs.*

**proférer** [*ré*] v. a. (lat. *proferre.* — Se conj. comme *accélérer.*) Prononcer, articuler : *proférer des injures.*

**profès, esse** [*fé, è-se*] adj. et n. (du lat. *professus*, qui a fait profession). Qui a fait des vœux dans un ordre religieux : *religieuse professe.* Chez les jésuites, celui qui a fait le quatrième vœu. *Fam.* Qui est initié : *un profès en gourmandise.*

**professable** [*fè-sa-ble*] adj. Qui peut être professé.

**professer** [*fè-sé*] v. a. (même étymol. qu'à *profès*). Avouer publiquement : *professer une opinion.* Exercer : *professer la médecine.* Enseigner : *professer l'histoire. Absol.* Parler d'un ton doctoral, sentencieux.

**professeur** [*fè-seur*] n. m. (lat. *professor*). Qui enseigne une science, un art : *professeur de dessin. Professeur adjoint*, titre conféré depuis 1909 à certains répétiteurs des lycées, licenciés ou certifiés. Propagateur : *un professeur de socialisme. Fig.* Chose instructive : *la souffrance, ce rude professeur.* (Quand il s'agit d'une femme, on dit presque toujours *professeur*, et rarement *professeuse.*)

**profession** [*fè-si-on*] n. f. (lat. *professio*). Déclaration publique : *faire profession d'athéisme. Profession de foi*, déclaration publique de sa foi religieuse ou de ses opinions politiques. *Faire profession de*, se vanter, se targuer de. Etat, métier, emploi : *exercer une profession. De profession*, par état, par habitude : *joueur de profession.* Acte par lequel un religieux, une religieuse prononce ses vœux, après le noviciat.

**Profession de foi du vicaire savoyard,** par J.-J. Rousseau. V. Vicaire.

**professionnel, elle** [*fè-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a rapport à une profession spéciale : *devoirs professionnels ; enseignement professionnel. Ecole professionnelle*, où l'on prépare à différents métiers. N. Personne qui fait une chose par métier : *les professionnels du cyclisme.* Ant. **Amateur.**

**professoral, e, aux** [*fè-so*] adj. Qui appartient, convient au professeur : *ton professoral.*

**professorat** [*fè-so-ra*] n. m. Fonction de professeur. Sa durée.

**proficiat** [*at'*] n. m. (mot lat. signif. : *Que cela réussisse*). Succès. (Vx.) Interjection. S'est dit autref. en manière de souhait, quand une personne éternuait, ou quand elle buvait.

**profil** [*fil'*] n. m. (ital. *proffilo*). Traits du visage d'une personne vue de côté : *profil distingué. Profil perdu* ou *fuyant*, profil incomplet, qui montre un peu plus du derrière de la tête et un peu moins de la face. *Archit.* Coupe ou section perpendiculaire d'un bâtiment, pour en montrer l'intérieur. Tracé grandeur d'exécution des moulures à exécuter dans un ravalement. Coupe verticale d'un objet quelconque. *Géol.* Coupe mettant à nu la disposition et la nature des couches.

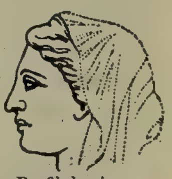

Profil de visage.

**profilée** [*lé*] n. f. Suite d'objets vus de profil : *profilée de colonnes.*

**profilement** [*man*] n. m. *Milit.* Détermination, sur le terrain, du profil d'un ouvrage de fortification que l'on veut construire.

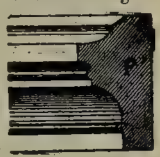

P, profil de moulure.

**profiler** [*lé*] v. a. Représenter en profil : *profiler un édifice.* Projeter en profil : *les Alpes profilent sur le ciel leurs cimes neigeuses.* Tailler suivant un profil déterminé : *profiler une moulure.* **Se profiler** v. pr. Se présenter, se projeter de profil, en silhouette.

**profileur** n. m. Instrument au moyen duquel on dessine sur le papier les profils d'une route ou d'un chemin de fer.

**profilographe** n. m. (de *profil*, et du gr. *graphein*, décrire). Instrument qui sert à relever les profils et à enregistrer graphiquement le résultat de l'opération.

**profit** [*fi*] n. m. (du lat. *profectus*, tiré de). Gain, bénéfice : *affaire de grand profit.* Avantage, utilité : *l'égoïste envisage tout à son profit. Mettre à profit*, employer utilement. *Faire du profit*, être d'un usage avantageux. Fruit que l'on tire de ses études : *on fait plus de profit en exerçant telle profession que telle autre. Faire son profit de*, profiter, tirer avantage de. *Trouver son profit à*, tirer son avantage de. *A profit, fait à profit*, fait de manière à pouvoir servir longtemps. Pl. Gratifications aux employés, aux domestiques. (Vx.) *Comm. Profits et pertes*, sommes gagnées ou perdues d'une manière imprévue et portées à un compte spécial. Ant. **Perte.**

**profitable** adj. (de *profit*). Avantageux, utile : *savoir se taire est souvent plus profitable que savoir parler.* Qui donne du profit : *une industrie profitable.*

**profitablement** [*man*] adv. D'une manière profitable. (Peu us.)

**profitant** [*tan*], **e** adj. (de *profiter*). *Fam.* Qui est d'un usage économique : *étoffe profitante.* Qui cherche à gagner sur les autres : *ne soyez pas trop profitant.*

**profiter** [*té*] v. n. (de *profit*). Tirer un gain : *profiter sur une marchandise vendue.* Tirer un avantage, une utilité : *profiter du temps.* Servir, être utile : *bien mal acquis ne profite pas.* Faire du progrès : *profitez en sagesse. Absol.* Grandir, grossir : *enfant qui profite. Impersonnel.* Fournir un avantage : *il profite plus d'être honnête que de ne l'être pas.*

**profiterole** n. f. Pâte cuite sous la cendre Petit pain sans mie, garni de béatilles, dont on fait des potages.

**profiteur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. *Fam.* Qui cherche à tirer profit de toute chose : *les profiteurs de la guerre.*

**profond** [*fon*], **e** adj. (lat. *profundus*). Dont le fond est éloigné de la surface, du bord : *puits profond.* Qui pénètre fort avant : *blessure profonde. Fig.* Grand, extrême dans son genre : *nuit, douleur, ignorance, tranquillité profonde.* Difficile à pénétrer : *mystère profond.* Très pénétrant : *penseur profond.* Très grave : *voix profonde.* Qui possède foncièrement certains vices : *un profond scélérat. Profonde révérence*, faite en s'inclinant très bas. *Ordre profond*, formation militaire présentant une grande profondeur par rapport au front. N. m. Fond : *tomber jusqu'au profond de l'abîme.* N. f. *Arg.* Poche : *tirer un surin de sa profonde.* Cave. Ant. **Superficiel.**

**profondément** [*man*] adv. A une grande profondeur, au prop. et au fig. : *creuser profondément la terre, une question.* En s'inclinant beaucoup : *saluer profondément.* A fond, à un haut degré : *profondément triste.* Ant. **Superficiellement.**

**profondeur** n. f. (de *profond*). Distance depuis la superficie ou l'entrée jusqu'au fond : *sonder la profondeur d'une rivière.* Une des trois dimensions des corps. (Syn. de HAUTEUR, ÉPAISSEUR.) Dans certains cas, syn. de LONGUEUR : *cette cour a vingt mètres de largeur et trente de profondeur. Phot. Profondeur de champ*, quantité dont on peut déplacer un objet
sans que sa mise au point cesse d'être nette, l'obj
restant fixe. *Profondeur de foyer*, quantité don
peut déplacer un objectif sans que la mise au p
d'un objet cesse d'être nette. *Fig.* Etendue, gra
pénétration d'esprit : *la profondeur d'un philoso*
*des idées.* Impénétrabilité : *la profondeur des*
*tères.* Au pl. Parties enfoncées, cavités : *les pro*
*deurs d'une caverne.*

**pro forma,** mots lat. signif. Pour la for
*faire une demande pro forma.*

**profus, e** [*fu, u-ze*] adj. (du lat. *profusus*
pandu). Qui se produit en abondance : *sueurs*
*fuses.*

**profusément** [*zé-man*] adv. Avec profus
(Peu us.) Ant. **Parcimonieusement.**

**profusion** [*zi-on*] n. f. (lat. *profusio*). Exc
libéralité ou de dépense. *A profusion*, avec ex
Ant. **Parcimonie.**

**progénèse** [*nè-ze*] n. f. (du préf. *pro*, en av
et du gr. *genesis*, génération). Ensemble des ph
mènes préparatoires au développement : ovula
fécondation, etc.

**progéniteur** n. m. (de *progéniture*). A
ancêtre. (Vx.)

**progéniture** n. f. (du lat. *progenitus*, en
dré). Les enfants de l'homme, les petits de l'anin
*veiller sur sa progéniture.*

**progérie** [*ri*] n. f. (du préf. *pro*, et du
*geraios*, vieux), Anomalie de développement, qu
caractérisée par le nanisme, avec aspect de vieil

**proglottis** [*glo-tiss*] n. m. Chacun des ann
d'un ver cestode.

**prognathe** [*progh-na-te*] adj. (du préf.
et du gr. *gnathos*, mâchoire). Qui a les mâchoires allongées en avant, en parlant des races humaines : *les nègres sont généralement prognathes.* Ant. **Orthognathe.**

**prognathe** [*progh-na-te*] n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, renfermant des staphylins de taille moyenne, répandus sur tout le gl
et dont une espèce vit en France.

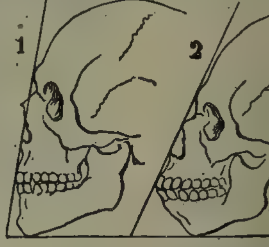

1. Orthognathe ; 2. Prognath

**prognathisme** [*progh-na-tis-me*] n. m.
lité de ce qui est prognathe. (On dit aussi PRO
THIE n. f.)

**Progné** [*ghné*] ou **Procné,** fille de Pan
et sœur de Philomèle (v. PHILOMÈLE).

**prognose** [*ghnô-ze*] n. f. (du gr. *progn*
prévision). Science de la marche et des signes
maladies.

**prognostique** [*progh-nos-ti-ke*] adj. (de
*gnose*). *Méd.* Qui annonce une maladie.

**programme** [*gra-me*] n. m. (gr. *program*
de *pro*, avant, et *gramma*, écriture). Ecrit qui
connaître les détails d'une fête, les conditions
concours, etc. *Fig.* Dessein, projet arrêté : *su*
*sans dévier son programme. Polit.* Exposition
quelqu'un fait de la ligne de conduite qu'il se
disposé à tenir.

**progrès** [*grè*] n. m. (lat. *progressus*). Déve
pement d'un être ou d'une activité : *les progrès*
*écolier, d'une inondation.* Développement de
civilisation : *le progrès, c'est la justice.* Ant. **D**
**dence.**

**progresser** [*grè-sé*] v. n. Faire des prog
Ant. **Rétrograder.**

**progressibilité** [*grè-si*] n. f. Etat de ce
est progressible.

**progressible** [*grè-si-ble*] adj. Qui est sus
tible de progrès.

**progressif** [*grè-sif*], **ive** adj. (de *progres*
Qui avance : *marche progressive.* Qui suit une
d'amélioration croissante. Qui est partisan du
grès. *Impôt progressif sur le revenu*, celui qui fra
les revenus suivant une progression arithméti
en exonérant les revenus inférieurs à un chiffre
terminé. Ant. **Dégressif. Rétrograde.**

**progression** [*grè-si-on*] n. f. (lat. *progress*
Marche en avant : *mouvement de progression.* S
graduée et non interrompue : *la progression*
*idées. Math. Progression arithmétique*, suite de n
bres tels que chacun d'eux est égal au précéd
augmenté ou diminué d'un nombre constant ap
*raison. Progression géométrique*, suite de nom
tels que chacun d'eux est égal au précédent, mu
plié ou divisé par un nombre constant appelé *rais*
*progression croissante, décroissante. Mus.* Suite d
tervalles égaux : *la marche harmonique consiste*
*reproductions successives, appelées* progressions, *d*
*groupe d'accords donné comme modèle.* (V. MAR
*harmonique.*)

— Encycl. *Progression arithmétique* ou *par di*
*rence.* Si la raison est un nombre positif, la p
gression est *croissante ;* si la raison est négative
progression est *décroissante.* Les nombres 1, 4
10, etc., forment une progression arithmétique cr
sante de raison 3 ; on la représente ainsi :

÷ 1 . 4 . 7 . 10 . 13.....

On démontre que *la somme des termes d'une p*
*gression arithmétique limitée est égale au prod*
*de la demi-somme des termes extrêmes par le nom*
*des termes.*

*Progression géométrique* ou *par quotient.* Si
raison est plus grande que l'unité, la progress
est *croissante ;* si elle est plus petite que l'unité
progression est *décroissante.* Ainsi, 5, 10, 20, 4
est une progression géométrique de raison 2. On
représente ainsi :

∺ 5 : 10 : 20 : 40 : .....

Dans une progression géométrique limitée, do
le premier terme est *a*, le dernier *l*, le nombre
termes *n*, la raison *q*, la somme S des termes
donnée par la formule :

$$S = \frac{l\,q - a}{q - 1} \text{ ou encore } S = \frac{a\,(q^n - 1)}{q - 1}.$$

orsque la raison de la progression est inférieure nité et que le nombre de termes est infini, on ntre que la somme S des termes est limitée ; elle donnée par la formule :

$$S = \frac{a}{1-q}.$$

**progressionnel, elle** [*grè-si-o-nèl, è-le*] adj. a un caractère progressif.

**progressisme** [*grè-sis-me*] n. m. Tendance à hercher partout le progrès.

**progressiste** [*grè-sis-te*] n. et adj. Partisan du grès. Favorable au progrès. Dénomination prise un parti politique français, fraction du parti ral.

**progressivement** [*grè-si-ve-man*] adv. D'une ière progressive : *étendre progressivement une quête.*

**progressivité** [*grè-si*] n. f. Caractère de ce est progressif. (Peu us.)

**progymnase** [*jim'-na-ze*] n. m. (du préf. *pro*, de *gymnase*). En Allemagne, gymnase qui ne nprend que six classes et auquel manquent les is classes supérieures.

**proh** (ou **pro**) **pudor !** mots lat. signif. : *O honte !* clamation qui sert à exprimer un étonnement fond, une vive indignation, mais qui ne s'emie que par plaisanterie.

**prohibé, e** [*pro-i*] adj. (de *prohiber*). Interdit. *nps prohibé*, pendant lequel certains actes sont erdits : *chasser en temps prohibé. Degré prohibé*, ré de parenté qui entraîne certaines incapacités iles : *mariage au degré prohibé. Armes prohibées*, e la loi défend de porter. Ant. **Autorisé.**

**prohiber** [*pro-i-bé*] v. a. (lat. *prohibere*). Intere légalement : *prohiber l'exportation des grains.* t. **Autoriser.**

**prohibitif, ive** [*pro-i*] adj. Qui interdit ou treint : *loi prohibitive.* Qui a pour but ou pour ultat de supprimer ou de restreindre un comrce, une industrie : *système prohibitif.*

**prohibition** [*pro-i-bi-si-on*] n. f. (lat. *prohiio*). Interdiction. Ensemble de mesures tendant à hiber ou à restreindre certaines industries ou tains commerces, dans un intérêt de sécurité, de ubrité, de fiscalité ou de protection douanière. t. **Autorisation.**

— Encycl. *Econ. polit.* Dans le système prohiif absolu, on prétend protéger les manufactures tionales contre la concurrence étrangère, ou provoer leur création, en prohibant les produits étrans à l'entrée, en même temps que les matières preères à la sortie ; au contraire, on diminue les oits à l'entrée sur les matières premières, ou on supprime. La doctrine prohibitionniste veut solement permanent.

A la sortie, les seules prohibitions qui existent jourd'hui ne visent que les contrefaçons en liairie et les chiens de forte race (par la frontière terre). A l'entrée, elle ne frappe que des objets r lesquels l'Etat exerce un monopole (tabacs, poues, cartes, monnaies, allumettes), des marchanses soumises à des mesures sanitaires ou de poe, et enfin des produits étrangers portant de usses marques de fabrication française.

**prohibitionnisme** [*pro-i-bi-si-o-nis-me*] ou **rohibitisme** [*tis-me*] n. m. Système économie des prohibitionnistes.

**prohibitionniste** [*pro-i-bi-si-o-nis-te*] n. m. artisan de la prohibition. Adjectiv. Favorable à la ohibition : *mesures prohibitionnistes.*

**prohibitisme** n. m. V. PROHIBITIONNISME.

**prohibitivement** [*pro-i, man*] adv. D'une anière prohibitive.

**prohibitoire** adj, *Dr. rom. Interdit prohibiire*, par lequel le préteur défendait de faire quele chose.

**proie** [*proi*] n. f. (lat. *præda*). Ce que l'animal rnassier ravit pour manger : *les poules sont sount la proie du renard. Fig.* Ce dont on s'empare vec violence. (Syn. BUTIN.) Victime, personne qu'on xploite ou qu'on tourmente : *paysans qui sont la roie des gens de guerre.* Personne tourmentée, dénirée par un sentiment : *devenir la proie du charin.* Chose détruite : *maison qui devient la proie es flammes. Etre en proie à*, être tourmenté par : *tre en proie à la fièvre. Oiseau de proie*, qui se ourrit d'autres animaux. Allus. litt. :

C'est Vénus tout entière à sa proie attachée,

ers de Racine dans *Phèdre* (I, 3). C'est Phèdre qui xprime ainsi la fatalité et la violence de son amour our Hippolyte. (V. OMBRE.)

**projecteur** [*jèk*] n. m. (du lat. *projicere*, supin *rojectum*, lancer en avant). Appareil servant à renoyer en un ou plusieurs faisceaux d'une grande ntensité lumineuse la lumière d'un foyer.

— Encycl. La nécessité de surveiller la venue des vions, de protéger les navires, d'éclairer l'assaillant, etc., conduit à l'emploi de projecteurs avec lesquels on peut diriger en tous sens le faisceau lumineux issu d'un foyer intense. Ces appareils comprennent un cylindre dont la partie postérieure forme réflecteur parabolique (verre argenté, métal doré) ; au foyer de ce réflecteur se trouve le cratère lumineux d'un arc électrique à charbons horizontaux pour assurer la fixité du point. En avant, l'appareil est fermé par une glace striée diffusante ou par un système optique amplificateur, analogue à celui des phares. On peut, par un dispositif de volets en jalousies ou de diaphragmes iris, occlure complètement et instantanément la lumière. Un appareil de pointage, placé au besoin à distance, peut, en actionnant deux moteurs contenus dans le socle du réflecteur, lui donner l'orientation nécessaire et suivre un but dans ses déplacements. Le cratère de l'arc émet environ 150 bougies par mm² ; l'usage de charbons spéciaux contenant des sels et brûlés dans un courant d'air permet de réaliser jusqu'à 500 bougies par mm² et de construire des réflecteurs extrêmement puissants, éclairant jusqu'à 10 kilomètres. Ces appareils sont ou fixes ou installés sur des automobiles, portant également la dynamo éclairante.

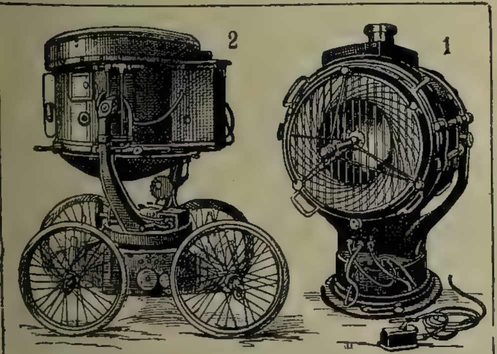

Projecteurs : 1. Modèle de Sperry (vu de face) ; 2. Modèle Harlé, monté sur chariot.

On fait aussi, aux armées, usage de petits projecteurs à main, actionnés par des piles, servant par des extinctions rythmées, d'appareils de signalisation. Outre les usages militaires, les projecteurs sont utilisés dans la marine marchande, dans l'éclairage des chantiers, de phares d'automobiles ou de locomotives, etc.

**projectif, ive** [*jèk*] adj. Qui a la propriété de projeter : *force projective. Géom.* Se dit des propriétés que les figures conservent quand on les projette sur un plan.

**projectile** [*jèk*] n. m. (du lat. *projectus*, lancé en avant). Tout corps lancé avec force par la poudre, par des ressorts, par l'air comprimé ou par la main : *projectiles de guerre.* Adjectiv. Qui lance : *force projectile.*

**projection** [*jèk-si-on*] n. f. (lat. *projectio*). Action de lancer un corps pesant : *projection de boulets* ; ou un liquide, un fluide, etc. : *projection d'eau, de vapeur.* Jet de métal fondu dans le moule. *Physiq.* Rayons projetés par un foyer lumineux. Image projetée par ce moyen sur un écran. *Géom.* Représentation d'un corps, faite sur un plan dit *plan de projection*, suivant certaines règles géométriques.

— Encycl. *Physiq.* Les appareils à projection sont dérivés de la lanterne magique, mais construits différemment. Ils se composent d'une boîte métallique (lanterne), sorte de chambre noire dans laquelle est placée une source lumineuse (lampe à pétrole, mais plus généralement, aujourd'hui bec à incandescence — par le gaz, le chalumeau oxhydrique, oxy-essence, oxy-acétylénique, oxy-éthérique, — ou lampe électrique) ; d'un condensateur formé de lentilles assemblées, répartissant uniformément la lumière sur toute la surface de l'image à projeter et en avant duquel est ménagée une glissière, qui reçoit le passe-vues ; enfin, d'un objectif à crémaillère, placé à l'avant de l'appareil, et qui reproduit sur une surface unie (mur ou écran) l'image à projeter, plus ou moins agrandie.

La photographie a permis un développement remarquable de ces appareils ; car, au lieu d'utiliser seulement des verres peints et enluminés à la main, on fait aujourd'hui défiler dans le passe-vues des diapositives photographiques, noires ou coloriées. Ce sont là des *vues fixes* ; mais il existe également des vues mécanisées, actionnées par des tirettes, de petits leviers ou des engrenages, et qui donnent des effets amusants (chromatropes, par exemple), ou instructifs (tableaux astronomiques). Des dispositifs spéciaux permettent également de projeter des expériences de physique ou de chimie, de petits organismes ; avec les appareils doubles ou triples, on obtient des effets de fondu (vues fondantes) ou de coloration (effets de soleil, de lune, de nuit, de pluie, etc.) ; mais l'une des plus merveilleuses applications des projections animées est le *cinématographe.* (V. ce mot.)

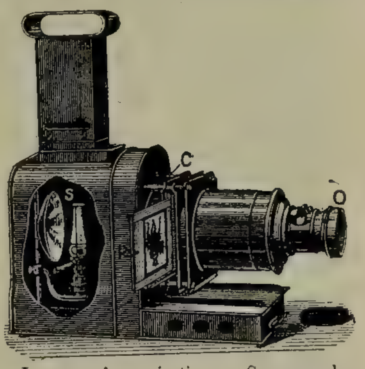

Lanterne à projections ; S, source lumineuse ; C, condensateur ; O, objectif ; P, passe-vues.

— *Géom.* On appelle *projection orthogonale* d'un point A sur un plan P le pied *a* de la perpendiculaire abaissée de A sur P. On appelle *projection* du point A, *parallèlement à une direction donnée*, D sur un plan P, le point de rencontre *a'* de P avec la parallèle, menée par A, à la direction donnée. La projection d'une droite sur un plan s'obtient en joignant les projections de deux de ses points.

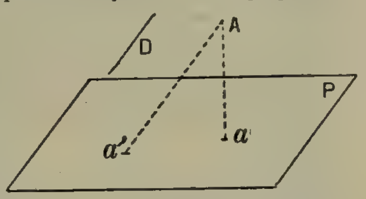

En géométrie descriptive, on détermine les figures de l'espace en prenant leurs projections orthogonales sur deux plans rectangulaires (*plans de projection*), ou, encore, chaque point est déterminé par la connaissance de sa projection sur un seul plan, et la cote (distance) du point considéré au plan de projection. Ce dernier mode de représentation est utilisé dans la *géométrie cotée.*

**projectionniste** [*jèk-si-o-nis-te*] n. et adj. Personne qui s'occupe de projections lumineuses.

**projecture** [*jèk*] n. f. (lat. *projectura*). Saillie des divers membres d'architecture. *Bot.* Petite côte saillante qui, partant de l'origine d'une feuille, se prolonge de haut en bas sur la tige.

**projet** [*jè*] n. m. (du lat. *projectus*, jeté en avant). Dessein, entreprise : *nos projets échouent souvent.* Première pensée, première rédaction : *dresser un projet de loi. Archit.* Représentation graphique et écrite, avec devis, de l'œuvre à réaliser. *Homme à projets*, homme qui forme souvent de nouveaux desseins.

**projetant** [*tan*], **e** adj. Qui fait des projets.

**projeter** [*té*] v. a. (du lat. *pro*, en avant, et de *jeter*. — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je projetterai.*) Lancer, porter en avant : *corps qui projette son ombre.* Emettre comme appendice : *chaîne de montagnes qui projette de nombreux contreforts. Géom.* Effectuer la projection. Former le projet, le dessein de : *projeter un voyage.*

**projeteur, euse** [*eu-ze*] n. Faiseur, faiseuse de projets.

**Prokesch-Osten** (Antoine **de**), diplomate et écrivain autrichien, né à Gratz, m. à Vienne (1795-1876). Ambassadeur à Berlin, puis à la Diète de Francfort ; auteur d'ouvrages d'histoire et de Mémoires, entre autres : *Mes relations avec le duc de Reichstadt.*

**Prokuplje,** v. de Yougoslavie (Serbie), sur la Toplitza, affluent de la Morava ; 5.000 h. Prise par les Bulgares le 16 novembre 1915 ; reprise par les Serbes en octobre 1918.

**prolabé, e** adj. (du préf. *pro*, et du lat. *labi*, tomber). Atteint de prolapsus.

**prolalie** [*li*] n. f. (gr. *prolalia* ; de *pro*, en avant, et *lalia*, discours). *Rhét. anc.* Compliment adressé aux auditeurs au début d'un discours, d'une lecture.

**prolapsus** [*lap-suss*] n. m. (mot lat. signif. *chute en avant*). Relâchement anormal d'une partie : *prolapsus du rectum.*

**prolation** [*si-on*] n. f. (lat. *prolatio*). *Gramm.* Action de proférer, de prononcer.

**prolectite** [*lèk*] n. f. Silicate naturel de magnésie fluorifère.

**prolégat** [*gha*] n. m. (lat. *prolegatus*). *Hist. rom.* Magistrat qui suppléait le légat.

**prolégation** [*gha-si-on*] n. f. Dignité, fonction de prolégat.

**prolégomènes** n. m. pl. (gr. *prolegomena*). Longue introduction en tête d'un ouvrage. Ensemble des notions préliminaires à une science.

**Prolégomènes à Homère,** par Wolf, en latin (1795), ouvrage célèbre où Wolf, un des premiers parmi les modernes, posa la question homérique, soutenant que Homère n'avait pas existé et que l'*Iliade* et l'*Odyssée* n'étaient qu'une juxtaposition mal liée de poèmes isolés.

**prolemme** [*lè-me*] n. m. (du préf. *pro*, et de *lemme*). *Log.* Proposition ou ensemble de propositions servant de fondement au lemme.

**prolem sine matre creatam,** mots lat. signif. : *Enfant né sans mère.* Montesquieu a mis cette épigraphe, tirée d'un vers d'Ovide (*Métamorphoses*, II, 553), en tête de son *Esprit des lois*, pour marquer qu'il n'avait pas eu de modèle.

**prolépis** [*piss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, dont l'espèce type est la *limace* ou *loche* des jardins.

**prolepse** [*lèp-se*] n. f. (du gr. *prolêpsis*, anticipation). Figure de rhétorique, par laquelle on prévient une objection et on la réfute d'avance. *Philos.* Anticipation de l'expérience.

**proleptique** [*lèp-ti-ke*] adj. (du gr. *prolêptikos*, qui anticipe). *Méd.* Se dit d'une fièvre dont chaque accès anticipe sur le précédent.

**proleptiquement** [*lèp-ti-ke-man*] adv. (de *prolytique*). Par anticipation.

**prolétaire** [*tè-re*] n. m. (lat. *proletarius* ; de *proles*, lignée). *Antiq. rom.* Homme pauvre, qui n'était considéré comme utile qu'au point de vue des enfants qu'il engendrait : *la population de Rome, sous l'empire, se composait en grande partie de prolétaires.* Personne qui n'a pour vivre que le produit de son travail. Adjectiv. : *la classe prolétaire.*

**prolétairement** [*tè-re-man*] adv. A la façon des prolétaires.

**prolétariat** [*ri-a*] n. m. Classe des prolétaires : *défendre les intérêts des prolétaires.*

**prolétarien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Qui appartient, qui a rapport au prolétariat : *revendications prolétariennes.*

**prolétarisation** [*za-si-on*] n. f. Action de prolétariser.

**prolétariser** [*ri-zé*] v. a. Faire passer dans la classe des prolétaires des individus qui appartiennent à une classe supérieure.

**prolifération** [*si-on*] n. f. (de *prolifère*). *Biol.* Multiplication d'une cellule par division. *Bot.* Apparition d'un bouton à fleur sur une partie d'une plante qui n'a pas coutume d'en porter.

— Encycl. La prolifération s'observe quelquefois dans les plantes spontanées, notamment dans le paturin bulbeux, la scabieuse, le trèfle, etc. La prolifération peut se rencontrer aussi chez certains fruits (abricot, pêche, poire, pomme, etc.), ou fleurs (rosier).

**prolifère** adj. (du lat. *proles*, lignée, et *ferre*, porter). Qui se multiplie. *Bot.* Se dit des fleurs et des fruits dont le pédicelle s'allonge et se termine par des fleurs ou des feuilles.

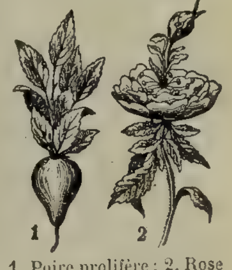

1. Poire prolifère ; 2. Rose prolifère.

**proliférer** [*ré*] v. a. (de *prolifère.* — Se conj. comme *accélérer.*) Produire des êtres semblables à soi. Se multiplier.

**prolification** [*si-on*] n. f. (de *prolifique*). *Bot.* Syn. de PROLIFÉRATION.

**prolifié, e** adj. Se dit d'une plante où se manifeste le phénomène de la prolifération.

**prolifique** adj. (du lat. *proles*, lignée, et *facere*, faire). Qui a la vertu d'engendrer ; qui se multiplie rapidement : *le lapin est très prolifique.* Ant. **Stérile.**

**proligère** adj. (du lat. *proles, lis*, lignée, et *gerere*, porter). Qui porte le germe.

**prolixe** [*lik-se*] adj. (du lat. *prolixus*, étendu en long). Diffus, trop long : *discours, orateur prolixe.* Ant. **Laconique, bref, court.**

**prolixement** [*lik-se-man*] adv. D'une manière prolixe : *écrire prolixement.* Ant. **Laconiquement.**

**prolixité** [*lik-si*] n. f. (lat. *prolixitas*). Défaut de celui, de ce qui est prolixe : *la prolixité est un insupportable défaut.* ANT. **Laconisme.**

**prologue** [*lo-ghe*] n. m. (gr. *prologos ;* de *pro*, avant, et *logos*, discours). *Littér. anc.* Partie de la pièce, qui précédait l'action proprement dite et qui était consacrée à l'exposition du sujet : acteur qui récitait le prologue. *Musiq.* Sorte de petit opéra qui en précède et en prépare un grand. *Littér.* Première partie d'une œuvre dramatique, dans laquelle il se passe des événements antérieurs à ceux de l'ouvrage proprement dit. ANT. **Epilogue.**

**prolongatif, ive** adj. Qui marque prolongation de la durée du son d'une voyelle.

**prolongation** [*si-on*] n. f. Action de prolonger. Ce que l'on ajoute : *la prolongation d'un congé. Mus.* Position d'une note qui, faisant partie d'un accord, se continue sur un ou plusieurs accords suivants. (La prolongation porte sur un temps fort, ou sur une partie forte du temps, et crée une dissonance dans l'accord où elle est étrangère). [V. RETARD.]

**prolonge** n. f. (de *prolonger*). *Artill.* Cordage qui, autref., reliait le canon à l'avant-train. Auj., nom donné à différentes voitures de l'artillerie, du génie et du train des équipages. *Ch. de f.* Longue corde dont sont munis les wagons plats.

**prolongement** [*man*] n. m. (de *prolonger*). Extension, accroissement de longueur : *le prolongement d'une rue. Fig.* Extension, continuation d'action.

**prolonger** [*jé*] v. a. (lat. *prolongare.* — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il prolongea, nous prolongeons.*) Accroître la longueur ou la durée de : *prolonger une rue, une trêve.* ANT. **Raccourcir.**

**Promé,** v. de l'empire anglais des Indes (Birmanie, Pegou), sur l'Iraouaddy ; 27.000 h. Ch.-l. de district.

**pro memoria,** mots lat. signif. : *Pour mémoire.* Formule encore employée en diplomatie, pour rappeler les droits périmés depuis longtemps. N. m. Note rédigée entre ambassadeurs ou plénipotentiaires, pour fixer différents points d'une conversation diplomatique.

**promenade** n. f. Action de se promener : *aller à la promenade. Par ext.* Excursion, voyage de peu de durée. Lieu où l'on se promène : *le jardin des Tuileries est une belle promenade. Promenade militaire*, marche militaire.

**Promenade** (*la*), tableau d'A. Cuyp (musée du Louvre). Trois cavaliers s'avancent sur la lisière d'un bois : l'un, vêtu de bleu sur un cheval gris, la tête de trois quarts à droite ; l'autre, de face, en velours noir ; le troisième en rouge, au second plan, reçoit une perdrix des mains d'un garde-chasse. Œuvre d'un coloris net et lumineux (V. p. 696).

**Promenades archéologiques,** par G. Boissier (1880-1886), ouvrages d'une agréable érudition, sur les antiquités romaines (le Forum, le Palatin, Pompéi, Corneto, etc.).

**promener** [*né*] v. a. (du lat. *prominare*, pousser en avant. — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *je promène.*) Conduire en divers lieux pour donner de l'air, de l'exercice : *promener un enfant, un cheval. Fig.* Conduire çà et là la vue, les pensées : *promener ses regards ; promener ses lecteurs à travers le passé. Promener ses eaux*, couler, en parlant d'un cours d'eau. **Se promener** v. pr. Aller à pied, à cheval, en voiture, etc., pour faire un exercice agréable ou salutaire. Se déplacer, errer : *ruisseau qui se promène dans la prairie. Fam. Envoyer se promener* ou *envoyer promener quelqu'un*, se débarrasser de quelqu'un avec humeur, avec résolution.

**promenette** [*nè-te*] n. f. Appareil à roulettes, dans l'intérieur duquel on place les jeunes enfants qui ne peuvent encore marcher seuls. Syn. CHARIOT.

**promeneur, euse** [*eu-ze*] n. Qui promène : *un promeneur d'étrangers.* Qui se promène : *d'élégantes promeneuses.*

**promenoir** n. m. Lieu couvert, destiné à la promenade. Partie d'une salle de spectacle ou de concert, où l'on peut circuler ou se tenir debout.

**promesse** [*mè-se*] n. f. (lat. *promissa*). Assurance donnée de faire quelque chose : *tenir sa promesse.* Belles espérances que l'on conçoit de quelqu'un : *jeune homme plein de promesses. Relig. Les enfants de la promesse*, les élus.

**Prométhée,** dieu ou génie du feu, fils du Titan Japet et frère d'Atlas. Il apparaît, dans la mythologie classique, comme l'initiateur de la première civilisation humaine. Après avoir formé l'homme du limon de la terre, pour l'animer, il déroba le feu du ciel. Jupiter, pour le punir, lui envoya Pandore, avec la boîte fatale (v. PANDORE) ; mais le Titan éventa la ruse. Finalement, Jupiter le fit clouer par Vulcain sur le Caucase, où un vautour (ou un aigle) devait éternellement lui dévorer le foie, sans cesse renaissant. Il fut délivré par Hercule. Prométhée eut pour fils Deucalion. (*Myth.*)

**Prométhée enchaîné,** tragédie d'Eschyle, œuvre puissante, admirable tableau lyrique, où le poète fait de Prométhée le représentant divin de l'humanité. Il résiste aux pièges et aux menaces des envoyés de Zeus. Rien ne peut fléchir son orgueil, ni lui arracher son secret (v$^e$ s. av. J.-C.).

**Prométhée délivré,** drame lyrique en vers, de Shelley (1821). Prométhée aperçoit dans une vision sublime les maux dont souffrira l'humanité. Mais Zeus est renversé, et l'esprit de Prométhée triomphe.

**Prométhée** (*le Supplice de*), tableaux du Titien, de Michel-Ange, de Ribera, de Salvator Rosa (Madrid) ; — de Gustave Moreau (1869). (V. p. 696.)

**prométhéen, enne** [*té-in, è-ne*] adj. Qui appartient à Prométhée.

**prometteur, euse** [*mè-teur, eu-ze*] n. *Fam.* Qui promet légèrement : *tout candidat est grand prometteur.* Adjectiv. Plein de promesses : *invitation prometteuse.*

**promettre** [*mè-tre*] v. a. (lat. *promittere.* — Se conj. comme *mettre.*) S'engager à faire, à donner : *promettre de payer ; promettre un cadeau. Fig.* Annoncer : *le temps couvert promet la pluie.* V. n. Donner des espérances : *enfant, vigne qui promet.* **Se promettre** v. pr. Prendre une ferme résolution : *se promettre de travailler.* Espérer : *se promettre du plaisir.* PROV. : **Promettre et tenir sont deux,** il arrive très souvent qu'on ne tient pas ce qu'on a promis.

**prominence** [*nan-se*] n. f. Etat de ce qui est prominent. (Vx.)

**prominent** [*nan*], **e** adj. Qui promine. (Vx.) V. PROÉMINENT.

**prominer** [*né*] v. n. (lat. *prominere*). Faire saillie. (Vx.) V. PROÉMINER.

**prominule** adj. (de *prominer*). Qui fait une très légère saillie.

**promis, e** [*mi, i-ze*] adj. (lat. *promissus*). Dont on a fait la promesse : *chose promise. Terre promise,* la terre de Chanaan, que Dieu avait promise aux Hébreux ; *par anal.*, contrée très fertile ; au *fig.*, objet vivement, mais vainement désiré. N. Fiancé : *un promis et sa promise.* PROV. : **Chose promise chose due,** on est obligé de faire ce qu'on a promis.

**promiscue** [*mis-kû*] adj. f. (lat. *promiscuus*). Qui a le caractère de la promiscuité : *réunion promiscue ;* ou de la communauté : *possession promiscue.*

**promiscuité** [*mis-ku*] n. f. (lat. *promiscuitas*). Mélange confus : *la promiscuité est toujours fâcheuse.*

**promission** [*mi-si-on*] n. f. (lat. *promissio*). *Terre de promission*, terre promise.

**promissoire** [*mi-soi-re*] adj. *Dr.* Se dit d'un serment qui porte sur des faits futurs, par opposition au serment affirmatif ou *assertoire*, qui porte sur des faits passés.

**promontoire** n. m. (lat. *promontorium*). Cap élevé : *Gibraltar est bâti sur un promontoire. Anat.* Saillie que l'angle sacro-vertébral fait dans le bassin.

**promoteur, trice** n. (lat. *promotor, trix ;* de *pro*, avant, et *movere*, supin *motum*, mouvoir). Personne qui prend le soin principal d'une affaire, qui donne la première impulsion : *le promoteur d'une loi.*

**promotion** [*si-on*] n. f. (lat. *promotio*). Action d'élever une ou plusieurs personnes simultanément à un grade, à une dignité : *réclamer sa promotion à un grade supérieur.* Ensemble des personnes promues : *une promotion d'officiers, de cardinaux.*

**promouvoir** v. a. (lat. *promovere.* — Usité seulement aux temps composés : *j'ai promu*, et à la forme passive : *ils sont promus.*) Elever à quelque dignité.

**prompt, e** [*pron, pron-te*] adj. (lat. *promptus*). Qui se produit bientôt : *une prompte guérison.* Qui passe vite : *nos joies sont promptes.* Actif, diligent : *soyez prompts.* Pénétrant, qui saisit vite : *Cromwell avait l'esprit très prompt.* Irascible : *humeur prompte. Avoir la main prompte*, être enclin à frapper. ANT. **Lent.**

**prompt-bourgeon** n. m. Bourgeon développé sur un rameau de laurier. (On dit aussi BOURILLON, BOURGEON ANTICIPÉ.) Pl. des *prompts bourgeons.*

**promptement** [*pron-te-man*] adv. D'une manière prompte. ANT. **Lentement.**

**promptitude** [*pron-ti*] n. f. (lat. *promptitudo*). Caractère de ce qui est prompt : *la promptitude à la riposte.* Diligence : *mettre de la promptitude à obéir.* Faculté de concevoir, de saisir rapidement : *Napoléon avait une extraordinaire promptitude.* Facilité à s'irriter, à s'emporter : *éviter les légèretés et les promptitudes.* ANT. **Lenteur.**

**promptuaire** [*pronp-tu-è-re*] n. m. (lat. *promptuarium ;* de *promptus*, prompt). Manuel abrégé : *un promptuaire de droit.* (Vx.)

**promu, e** partic. pass. du v. *promouvoir.*

**promulgateur, trice** n. Personne qui fait une promulgation.

**promulgation** [*si-on*] n. f. (lat. *promulgatio*). Action de promulguer. Acte par lequel le chef du pouvoir exécutif atteste l'existence d'une nouvelle loi et en ordonne l'exécution. (V. LOI.)

**promulguer** [*ghé*] v. a. (lat. *promulgare*). Publier officiellement : *les lois, en France, sont promulguées par le président de la République.*

**pronaos** [*oss*] n. m. (m. gr. ; de *pro*, en avant, et *naos*, temple). Partie antérieure d'un temple ancien, précédant le sanctuaire ou *naos.*

**pronateur, trice** adj. (du lat. *pronare*, pencher en avant). Qui sert aux mouvements de pronation : *muscle pronateur.* Substantiv. : *le rond pronateur est un muscle de l'avant-bras.*

**pronation** [*si-on*] n. f. (du lat. *pronare*, pencher en avant). Rotation en avant du bord externe de la main. Position de la main après ce mouvement.

**prône** n. m. Instruction familière, faite le dimanche à la messe paroissiale : *assister au prône. Recommander quelqu'un au prône*, le recommander aux prières et aux charités des fidèles, lorsqu'on fait le prône ; *fig.* et *fam.*, se plaindre de lui à ses supérieurs.

**prône-misère** n. invar. Personne qui se plaint continuellement.

**pronéphros** [*fross*] n. m. (du gr. *pro*, en avant, et *nephros*, rein). Ebauche, chez l'embryon, de l'appareil urinaire.

**prôner** [*né*] v. a. Faire le prône à : *prôner les fidèles.* Vanter, louer : *prôner un remède.* V. n. Faire d'ennuyeuses remontrances.

**prônerie** [*rî*] n. f. Action de prôner ou de se prôner. (Vx.)

**prôneur, euse** [*eu-ze*] n. Ecclésiastique qui fait le prône. Personne qui prodigue les éloges.

**pronom** [*non*] n. m. (lat. *pronomen ;* de *pro*, pour, et *nomen*, nom). Mot qui tient la place du nom et qui en prend le genre et le nombre. (C'est une des neuf parties du discours, et il y a six sortes de pronoms : *personnels, démonstratifs, possessifs, relatifs, interrogatifs, indéfinis*). [V. chacun de ces mots.]

**pronominal, e, aux** adj. Qui appartient au pronom : *forme pronominale. Verbe pronominal*, verbe qui se conjugue avec deux pronoms de la même personne : il se *flatte ;* nous nous *avançons.* — Le premier pronom (souvent remplacé par un nom à la 3$^e$ pers.) est toujours sujet ; le second, complément. Les verbes *essentiellement* pronominaux s'emploient toujours avec les deux pronoms : se *repentir*, s'*abstenir*, et dans ces verbes le participe passé s'accorde toujours avec le sujet. Les verbes *accidentellement* pronominaux sont des verbes actifs ou neutres, qui deviennent pronominaux quand on les emploie avec deux pronoms : se *flatter*, se *plaire.*

**pronominalement** [*man*] adv. Comme pronom. Comme verbe pronominal.

**pronominaliser** [*li-zé*] v. a. Donner la forme pronominale.

**pronomination** n. f. Syn. de ANTONOMASE.

**prononçable** adj. Qui peut être prononcé : *certains mots polonais semblent difficilement prononçables.*

**prononce** n. m. (du préf. *pro*, et de *nonce*). Suppléant d'un nonce du pape.

**prononcé, e** adj. Fortement marqué : *traits prononcés.* Qui n'a rien d'indécis : *caractère prononcé.* Arrêté, formel : *avoir l'intention prononcée de...* N. m. Décision exprimée par un tribunal : *le prononcé d'un jugement.*

**prononcement** [*man*] n. m. Action de prononcer.

**prononcer** [*sé*] v. a. (lat. *pronuntiare.* — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il prononça, nous prononçons.*) Articuler, proférer : *prononcer les lettres, les mots.* Débiter, réciter : *prononcer un discours.* Déclarer avec autorité : *prononcer un arrêt.* V. n. Déclarer son sentiment : *le tribunal a prononcé.* **Se prononcer** v. pr. Manifester ses intentions, sa pensée. Prendre un caractère marqué : *la tendance vers l'équité se prononce chaque jour davantage.*

**prononciatif, ive** adj. Qui dérive, qui tient de la prononciation.

**prononciation** [*si-on*] n. f. (lat. *pronuntiatio*). Action de prononcer : *la prononciation d'un arrêt.* Articulation des lettres, des syllabes, des mots : *la prononciation anglaise.* Dernière des cinq parties de l'ancienne rhétorique.

**pronopiographe** n. m. (du gr. *pronopios*, qui se présente à la vue, et *graphê*, description). Instrument en forme de chambre noire, que les dessinateurs utilisent.

**pronostic** [*nos-tik*] n. m. (gr. *prognôstikon ;* de *pro*, avant, et *gnôsis*, connaissance). Conjecture sur ce qui doit arriver : *le pronostic de la méningite est toujours grave.* Signe d'après lequel on forme cette conjecture : *fâcheux pronostic.*

**pronosticateur, trice** [*nos-ti*] n. Personne qui fait des pronostics.

**pronostication** [*nos-ti-ka-si-on*] n. f. Action de pronostiquer. (Vx.)

**pronostique** [*nos-ti-ke*] adj. Qui a rapport au pronostic. (Peu us.)

**pronostiquer** [*nos-ti-ké*] v. a. Faire un pronostic : *pronostiquer un succès.*

**pronostiqueur, euse** [*nos-ti-keur, eu-ze*] n. Qui fait des pronostics : *les pronostiqueurs sportifs.*

**pronucléus** [*uss*] n. m. Partie nucléaire de l'ovule et du spermatozoïde, qui se fusionne au moment de la fécondation.

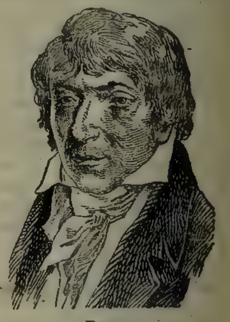

Prony.

**pronunciamiento** [*non, mi-èn'*] n. m. (mot espagn.). En Espagne, acte par lequel une autorité, généralement un chef militaire, se déclare pour ou contre le gouvernement établi : *faire un pronunciamiento.* Pl. des *pronunciamientos* (toss).

**Prony** (Gaspard-Clair-François-Marie RICHE, baron **de**), mathématicien et physicien français, né à Chamelet, près de Lyon, m. à Paris (1755-1839). Il fut un moment chargé par Napoléon I$^{er}$ de l'assainissement des Marais Pontins. Il est l'inventeur d'un dynamomètre d'absorption, dit *frein de Prony.*

**proostracum** [*os-tra-kom'*] n. m. (du préf. *pro*, et du gr. *ostrakon*, coquille). Prolongement de la base de la coquille, chez certains mollusques céphalopodes.

**prooticum** [*kom'*] n. m. (du préf. *pro*, et du gr. *ôtikos*, relatif à l'oreille). Os de la capsule auditive, chez les poissons.

**propagande** n. f. (du lat. *propaganda*, devant être propagée). Congrégation établie à Rome pour la propagation de la foi. (En ce sens, prend une majuscule.) Effort pour répandre une opinion, une doctrine quelconques.

— ENCYCL. La congrégation de la Propagande a été fondée par Clément VIII (1597) et organisée par Grégoire XV en 1622. Vingt-neuf cardinaux la composent : l'un d'eux en est le *préfet* ou président ; un autre porte le titre de préfet de l'économie. La Propagande envoie les missionnaires apostoliques, nomme les évêques en pays infidèle et les vicaires apostoliques. A la Propagande sont annexées deux œuvres importantes : une *imprimerie polyglotte* et un *collège*, destiné à former des missionnaires.

**propagandisme** [*dis-me*] n. m. Esprit de propagande. (Peu us.)

**propagandiste** [*dis-te*] n. et adj. Qui fait de la propagande. N. m. Membre de la Propagande.

**propagateur, trice** n. et adj. Qui propage.

**propagation** [*si-on*] n. f. (lat. *propagatio*). Multiplication des êtres par voie de reproduction : *propagation du genre humain. Fig.* Extension, développement : *la propagation des lumières, des idées*, etc. *Physiq.* Marche progressive : *la propagation du son.*

— ENCYCL. L'Association pour la propagation de la foi dans les pays infidèles, de Lyon, formée en 1822 de deux sociétés lyonnaises analogues, a pour but de réunir des souscriptions pour les missions du monde entier. La répartition est faite d'accord avec la congrégation de la Propagande. L'Association publie les *Annales de la propagation de la foi.* Son siège a été transféré à Rome en 1922.

**propager** [*jé*] v. a. (lat. *propagare.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il propagea, nous propageons.*) Multiplier par voie de reproduction : *il faut propager les animaux et les végétaux utiles. Fig.* Répandre, divulguer : *propager les lumières.* ANT. **Borner, limiter, restreindre.**

**propagulaire** [*lè-re*] adj. Qui a rapport aux propagules, qui s'opère par propagule.

**opagule** n. m. Corps pluricellulaire porté
n pédicelle grêle, qui se forme au sommet de
e des mousses et qui, en se détachant de la tige
tombe sur le sol et engendre le protonéma.

**opane** n. m. Carbure d'hydrogène gazeux,
à la température ordinaire, liquéfié à 44°5. Syn.
RE DE PROPYLE.

**opanol** n. m. Alcool propylique normal.

**opanolyse** n. f. Alcoolyse d'un corps gras à
d'alcool propylique ou propanol.

**opargylique** adj. *Chim.* Se dit d'un groupe
rps (acide, alcool, éther) dérivés de l'allylène.

**oparoxyton** [*rok-si*] n. m. (du préf. *pro*, et
*roxyton*). *Gramm. gr.* Mot qui a l'accent sur la
e antépénultième.

**opathie** [*tî*] n. f. (du préf. *pro*, et du gr. *pa-*
maladie). Maladie antérieure à celle qui existe
llement.

**opathique** adj. Qui se rapporte à la pro-
e.

**opédeutique** n. f. (du préf. *pro*, et du gr.
*utikos*, qui a rapport à l'enseignement). Ensei-
ent préparatoire (s'applique surtout à l'ensei-
ent de la médecine).

**opension** [*pan*] n. f. (lat. *propensio*). Ten-
naturelle des corps vers un autre corps ou un
quelconque. *Fig.* Penchant : *propension au*
*au mal.*

**operce** (Sextus Aurelius Propertius), poète
né à Mevania (Ombrie) ou à Spello (vers
. J.-C.-vers 15 av. J.-C.) ; auteur d'*Elégies*
nt passionnées, remarquables par la richesse
variété des idées, l'éclat du style et le mouve-
lyrique. Les trois premiers livres sont adres-
Cynthia (la courtisane Hostia) ; le quatrième
onsacré aux légendes de l'histoire romaine.
rce fut un des favoris de Mécène et l'ami de
le.

**opérispomène** [*ris-po*] n. m. (du préf. *pro*,
*périspomène*). Mot qui a l'accent circonflexe
a pénultième.

**opet, ette** [*pè, è-te*] adj. Forme ancienne de
RET, etc.

**ophase** [*fa-ze*] n. f. (du préf. *pro*, et de *phase*).
ière phase de la caryocinèse.

**ophète, prophétesse** [*tè-se*] n. (gr. *pro-*
*s*). Qui prédit par inspiration divine : *le pro-*
*Isaïe. Le Roi-prophète* ou *Prophète-roi*, David.
lum. *Le Prophète*, Mahomet. *Déployer l'étendard*
*rophète* (en parlant du sultan de Constanti-
e), prêcher la guerre sainte. *Par ext.* Celui qui
nce l'avenir par voie de conjecture. *Prophète de*
*eur*, personne qui n'annonce que des choses
euses. *La loi et les prophètes*, les personnes, les
es qui font autorité. Prov. : **Nul n'est prophète**
**son pays,** on a ordinairement moins de succès
son pays qu'ailleurs. Allus. hist. : **Dieu est**
**et Mahomet est son prophète,** traduction cou-
e, mais inexacte, d'une formule de la religion
lmane, dont le sens exact est : « Il n'y a pas
re divinité qu'Allah, » etc... (Les musulmans re-
hent en effet aux chrétiens d'adorer trois dieux
considèrent comme les seuls monothéistes.)

Encycl. Les premiers prophètes (*nâbi*), au sens
du mot, ont été les premiers patriarches, de-
Adam jusqu'à Abraham et Moïse. Dans le sens
t, c'est avec Samuel que commence le ministère
hétique. Nous citerons, avec Samuel, Nathan,
et Elisée. Les Hébreux appelaient aussi « pro-
es » des hommes zélés, qui s'exerçaient à la pra-
de la mortification et de toutes les vertus.
parmi ces hommes que Dieu choisit souvent
à qui il confia la mission de rappeler de sa
les Israélites à l'observation de la Loi et de
annoncer l'avenir, et que l'on nomme absolu-
t *prophètes*. On les divise en deux groupes :
re grands prophètes : Isaïe, Jérémie (avec Ba-
), Ezéchiel et Daniel ; douze petits prophètes :
, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum,
acuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie.

**rophète** (*le*), opéra en cinq actes, poème de
be, musique de Meyerbeer (1849). C'est un épi-
de la guerre des anabaptistes. Le cabaretier
de Leyde, dont le comte d'Oberthal a ravi la
ée Bertha, ourdit un complot avec l'aide de
anabaptistes, devient le chef des paysans
ltés, s'empare du comte d'Oberthal, puis de la
de Munster et est couronné dans l'Eglise comme
phète. Bertha, en apprenant les crimes commis
Jean, se poignarde, et le Prophète se fait sauter
la ville de Munster. La partition est l'œuvre
lus austère et peut-être la plus profonde et la
complète de Meyerbeer. Parmi les principaux
ages, nous citerons : le chœur : *La brise est*
*tte* ; l'arioso : *Ah ! mon fils* ; les couplets : *Aussi*
*breux que les étoiles* ; l'hymne triomphal : *Roi*
*ciel et des anges* ; la belle marche du sacre ; les
plets bachiques : *Versez, que tout respire*, etc.

**rophétie** [*sî*] n. f. (lat. *prophetia*). Prédiction
inspiration divine : *les prophéties d'Isaïe. Par ext.*
te prédiction d'un événement futur : *les prophé-*
*de saint Malachie, de Nostradamus.* Annonce
événement futur, par conjecture ou par hasard :
*pressentiments sont les prophéties du cœur.*

**rophétique** adj. Qui appartient ou convient
prophète : *langage prophétique.* Qui a le don de
voir l'avenir : *la raison est prophétique.*

**rophétiquement** [*ke-man*] adv. En pro-
te : *parler prophétiquement.*

**rophétiser** [*zé*] v. a. Prédire l'avenir par
iration divine. *Par ext.* Prévoir, dire d'avance,
conjecture ou par hasard : *prophétiser la pluie.*

**rophétisme** [*tis-me*] n. m. Système religieux,
é sur les prédictions des prophètes.

**rophylactère** [*lak*] n. m. (du préf. *pro*, et de
*lactère*). *Liturg. gr.* Relique qu'on porte sur soi,
r s'assurer la protection d'un saint.

**rophylactique** [*lak*] adj. (gr. *prophulakti-*
). *Méd.* Qui se rapporte à la prophylaxie : *prendre*
*mesures prophylactiques contre une épidémie.*

**rophylactiser** [*lak-ti-zé*] v. a. Faire de la
phylaxie. (Peu us.)

**rophylaxie** [*lak-sî*] n. f. (gr. *prophulaxis* ;
*pro*, avant, et *phulaxis*, action de garantir). Par-
de la médecine, qui a pour objet les précautions
pres à garantir contre les maladies.

— Encycl. C'est surtout depuis Pasteur que la prophylaxie a réalisé d'immenses progrès ; il faut distinguer la prophylaxie hygiénique et la prophylaxie thérapeutique : la première emploie la diététique, l'aération, l'isolement, les quarantaines. La deuxième met en œuvre des agents thérapeutiques : les antiseptiques, les sérums, la vaccination, etc.

**prophyse** [*fi-ze*] n. f. (du gr. *prophusis*, germination). Adhérence contre nature.

**propice** adj. (lat. *propitius*). Favorable, disposé à assister, à aider : *soyez propice aux malheureux.* Se dit des choses utiles, favorables : *les vents propices.* Ant. **Défavorable, néfaste, contraire.**

**propicement** [*man*] adv. D'une manière propice. (Peu us.)

**propiolique** adj. Se dit d'un acide acétylénique, de formule $CH \equiv C - CO^2H$. Syn. PROPIONIQUE.

**propione** n. f. Acétone correspondant à l'acide propionique, liquide mobile bouillant à 101°, doué de propriétés hypnotiques. Syn. DIÉTHYLCÉTONE.

**propionique** adj. Se dit de certains corps (acide, aldéhyde, éther) dérivés du propane. Syn. PROPANOÏQUE.

— Encycl. L'acide propionique $C^3H^6O^2$ a les propriétés chimiques générales de l'acide acétique. C'est un liquide huileux, incolore, d'une odeur de chou aigre ; il bout à 142°. On le trouve dans l'huile d'ambre brute, le lait de coco aigri ; il se forme dans un certain nombre de fermentations.

**propithèque** [*tè-ke*] n. m. Genre de mammifères lémuriens à longue queue, propres à Madagascar.

**propitiateur, trice** [*si-a*] n. (lat. *propitiator, trix*). Personne qui rend propice, qui intercède.

**propitiation** [*si-a-si-on*] n. f. (lat. *propitiatio*). Action propitiatoire : *le sacrifice de la messe est un sacrifice de propitiation. Fête des Propitiations*, fête juive selon la loi de Moïse, célébrée le dixième jour du septième mois et accompagnée de jeûne.

**propitiatoire** [*si-a*] adj (lat. *propitiatorius*). Qui a la vertu de rendre propice : *sacrifice propitiatoire.* N. m. *Hist. hébr.* Table d'or qui était au-dessus de l'arche.

**propitier** [*si-é*] v. a. (lat. *propitiare.* — Se conj. comme *prier.*) Rendre propice.

**proplastique** [*plas-ti-ke*] adj. (du préf. *pro*, et de *plastique*). Qui concerne les ouvrages d'argile.

**propodite** n. f. (du préf. *pro*, et du gr. *pous, podos*, pied). Un des cinq articles de la patte des crustacés décapodes.

**propolis** [*liss*] n. f. (mot gr.). Matière, résineuse ou gommeuse, dont les abeilles se servent, pour boucher les fentes de leurs ruches.

**Propontide** (*en avant du Pont*) [la], entre le Bosphore de Thrace au N. et l'Hellespont au S. ; auj., *la mer de Marmara.*

**proportion** [*si-on*] n. f. (lat. *proportio*). Convenance et rapport des parties entre elles et avec leur tout : *observer les proportions.* Dimension : *ouvrage de grandes proportions.* Etendue, intensité d'action : *le désastre prit des proportions considérables. Math.* Egalité de deux rapports. Loc. adv. : *A proportion*, proportionnellement. Loc. prép. : *A proportion de, en proportion de*, par rapport à, eu égard à. Loc. conj. : *A proportion que*, à mesure que. *Toute proportion gardée*, en tenant compte de l'irrégularité, de la différence des personnes.

— Encycl. Une proportion comprend quatre termes, et s'écrit sous la forme $\frac{a}{b}=\frac{c}{d}$; *a* et *d* sont les termes extrêmes, *b* et *c* les moyens. On énonce la proportion *a* sur *b* égale *c* sur *d*. On notait autrefois la proportion ainsi : $a : b :: c : d$, ce qui s'énonçait *a* est à *b* comme *c* est à *d*. Dans toute proportion, le produit des extrêmes est égal au produit des moyens.

**proportionnable** [*si-o-na-ble*] adj. Qui peut être proportionné.

**proportionnaliste** [*si-o-na-lis-te*] adj. et n. Qui est partisan de la représentation proportionnelle dans les élections ; qui a rapport à la représentation proportionnelle.

**proportionnalité** [*si-o-na*] n. f. Etat des choses proportionnelles entre elles.

**proportionné** [*si-o-né*], **e** adj. Qui convient à. Dont les proportions sont harmonieuses : *corps bien proportionné.* Ant. **Disproportionné.**

**proportionnel, elle** [*si-o-nèl, è-le*] adj. Se dit des quantités qui sont en proportion avec d'autres quantités de même genre. *Quatrième proportionnelle à trois grandeurs données*, grandeur qui constitue, avec les trois autres, les quatre termes d'une proposition. *Moyenne proportionnelle entre deux quantités*, quantité qui peut former les deux moyens d'une proportion dont les extrêmes sont les quantités données. N. f. *Polit.* Représentation proportionnelle dans les élections : *les adversaires de la proportionnelle.*

— Encycl. *Grandeurs directement proportionnelles.* On nomme ainsi les grandeurs liées entre elles de telle façon que, l'une variant, les autres varient dans le même sens et proportionnellement, c'est-à-dire que *a* et *b* étant les mesures de deux des grandeurs dans le premier état, *a'* et *b'* les mesures des deux mêmes grandeurs dans le second état, on ait la proportion $\frac{a}{b}=\frac{a'}{b'}$.

*Grandeurs inversement proportionnelles.* On nomme ainsi deux grandeurs liées entre elles de façon que, l'une variant dans un certain sens, l'autre varie en sens inverse et proportionnellement : *le temps mis pour faire un ouvrage est inversement proportionnel au nombre des ouvriers employés.*

**proportionnellement** [*si-o-nè-le-man*] adv. En proportion. Comparativement. (V. PROPORTIONNEL.)

**proportionnément** [*si-o-né-man*] adv. En proportion ou à proportion. (Peu us.)

**proportionner** [*si-o-né*] v. a. Garder la proportion nécessaire : *proportionnez votre dépense à votre revenu.* Ant. **Disproportionner.**

**propos** [*pô*] n. m. (du lat. *propositum*, sujet mis en avant). Résolution, dessein. (Vx.) Discours tenu dans la conversation : *propos de table.* Discours vain, médisant : *méprisez les propos. Ferme propos*, résolution bien arrêtée. *Propos interrompus*, jeu de société, où les questions et les réponses sont mêlées de façon à faire de plaisants coq-à-l'âne ; *fig.*, conversation sans suite. Loc. adv. : *A propos*, opportunément : *arriver, parler à propos. A propos*, se dit aussi elliptiquement quand on va parler d'une chose dont ce qui vient d'être dit vous fait souvenir subitement. *Juger à propos*, croire convenable, prendre le parti de. *A tout propos*, à chaque instant. *Hors de propos, mal à propos*, à contretemps. *De propos délibéré*, avec dessein. Loc. prép. : *A propos de*, à l'occasion, au sujet de. *A propos de tout, de rien*, et fam., *à propos de bottes*, hors de propos, sans motifs raisonnables. V. À-PROPOS.

**Propos de table,** par Martin Luther (1566). Ils nous montrent le réformateur dans son intérieur, dans le plus complet abandon et souvent avec une extraordinaire crudité de langage.

**Propos galants,** tableau de F. Roybet (1893) ; scène de belle humeur, traitée avec une brillante maîtrise. (V. p. 696).

**proposable** [*po-za-ble*] adj. Qu'on peut proposer : *arrangement proposable.*

**proposant** [*po-zan*], **e** adj. Qui propose. N. m. Théologien protestant, qui étudie pour être pasteur.

**proposer** [*po-zé*] v. a. (du lat. *propositum*, supin de *proponere*, même sens). Mettre une chose en avant pour qu'on l'examine : *proposer un avis.* Offrir au choix, ou comme prix, etc. : *proposer un candidat ; proposer vingt francs d'un objet.* Assigner : *proposer un sujet à traiter.* V. n. Former un projet (sens vieilli, excepté dans la locution : *L'homme propose et Dieu dispose.* [V. Dieu]). **Se proposer** v. pr. Faire offre de sa personne : *se proposer pour un emploi.* Avoir l'intention : *il se propose de vous écrire.*

**proposeur, euse** [*po-seur, eu-ze*] n. Personne qui propose, qui fait une proposition.

**proposition** [*po-zi-si-on*] n. f. (lat. *propositio*). Action de soumettre à l'adoption d'autrui un jugement ou un dessein. Chose proposée pour qu'on en délibère : *formuler une proposition.* Toute assertion ou toute négation en général : *proposition vraie.* Condition qu'on propose pour arriver à un arrangement : *faire des propositions de paix.* Acte par lequel on met en avant une personne pour obtenir une dignité, un emploi. *Rhétor.* Exposition du sujet. *Math* Théorème : *démontrer une proposition Gramm.* Expression, énonciation d'un jugement : *toute proposition se compose de trois termes : sujet, verbe et attribut. Mus.* Première phase d'une fugue, contenant le sujet et tous les contre-sujets.

— Encycl. *Gramm.* Il y a dans une phrase autant de propositions qu'il y a de verbes à un mode personnel exprimés ou sous-entendus. Les propositions peuvent être *absolues, principales* (v. ces mots) ou *complétives.* Les propositions qui se rapportent à un verbe sont dites *directes, indirectes, circonstancielles* (v. ces mots) ; celles qui se rapportent à un nom ou à un pronom sont dites *déterminatives, explicatives* (v. ces mots). On distingue encore les propositions *coordonnées, subordonnées, incidentes.*

**propre** adj. (lat. *proprius*). Qui appartient exclusivement à : *chaque créature a ses caractères propres.* Qui est de la même personne : *écrire de sa propre main.* Identique, sans changement aucun : *voici ses propres paroles.* Convenable : *bois propre à la construction.* Apte : *un homme propre aux affaires. Mal propre*, impropre, peu apte. *Nom propre*, v. NOM. *Sens propre*, primitif et naturel, par opposition à *figuré. Mot, expression propre*, qui rend exactement l'idée. *En main propre*, à la personne elle-même. *Astron. Mouvement propre*, mouvement réel d'un astre, par opposition à son *mouvement apparent.* Prov. : **Qui est propre à tout n'est propre à rien,** il faut avoir une spécialité, sans quoi l'on n'excelle en rien. N. m. Qualité particulière : *le propre de l'homme est de penser. En propre*, en propriété particulière : *avoir une ferme en propre. Liturg. cathol. Propre du temps*, offices qui ne se disent qu'en certains temps de l'année. *Propre des saints*, offices qui ne se disent qu'en certaines fêtes des saints. *Propre d'un diocèse*, collection des offices particuliers à ce diocèse. *Scolast.* L'un des cinq universaux, qualité inhérente à la nature d'un être, mais insuffisante pour constituer une espèce. *Pop. Propre à rien*, homme qui n'a aucune espèce de talent ou d'aptitude. *Propres* ou *biens propres*, biens qui n'entrent pas en communauté et forment le patrimoine particulier de chacun des époux. (V. COMMUNAUTÉ.)

**propre** adj. (du lat. *proprius*, convenable). Net, qui n'est point souillé, sali, taché : *habit propre.* Dont la tenue est soignée, élégante : *il en coûte cher pour qu'une femme soit un peu propre. Fig.* et *fam.* Décent, exempt de souillure ; moral : *homme dont la conduite n'est pas propre. Ironiq.* En mauvaise posture : *me voilà propre ! Gramm.* Nom propre. (V. NOM.) N. m. Chose propre : *le propre n'est jamais trop propre. Ironiq.* Chose malséante : *c'est du propre !* Ant. **Sale, malpropre.**

**propréfet** [*fè*] n. m. Lieutenant d'un préfet.

**proprement** [*man*] adv. Avec propreté : *manger proprement.* Convenablement : *être mis proprement. Fam.* D'une manière passable : *jouer proprement du piano.* Ant. **Malproprement.**

**proprement** [*man*] adv. Précisément, exactement : *voilà proprement ce qu'il a dit.* Dans le sens propre : *mot employé proprement.* En dehors de tout accessoire : *l'Angleterre proprement dite.*

**propret, ette** [*prè, è-te*] adj. Propre, avec une nuance de simplicité, de minutie ou de coquetterie : *vieillard propret ; chambre proprette.*

**propreté** n. f. Qualité de ce qui est exempt de saleté : *les enfants doivent être toujours tenus avec la plus grande propreté.* Ant. **Malpropreté.**

**propréteur** n. m. (lat. *proprætor*). *Antiq. rom.* Magistrat, généralement ancien préteur, délégué au gouvernement d'une province.

**propréture** n. f. Dignité, fonction de propréteur. Sa durée.

**Propriano,** comm. de Corse, arr. et à 13 kil. de Sartène, sur le golfe de Valinco ; 1.960 h. Petit port.

**propriétaire** [*tè-re*] n. Personne à qui une chose appartient. Se dit spécialement de celui qui possède un immeuble occupé par un ou plusieurs locataires : *les grosses réparations sont à la charge du propriétaire.* Adjectiv. : *les associations propriétaires.* Propre aux propriétaires : *l'orgueil propriétaire.*

**propriétairement** [*tè-re-man*] adv. En qualité de propriétaire ; comme propriétaire.

**propriétarisme** [*ris-me*] n. m. Condition de propriétaire ; régime économique, fondé sur la propriété.

**propriété** n. f. (lat. *proprietas*). Possession en propre, exclusive : *propriété foncière, mobilière.* L'ensemble des propriétaires : *alarmer la propriété.* Chose possédée en propre : *le talent est une propriété précieuse.* Se dit spécialement des immeubles, des biens-fonds : *une propriété plantée d'arbres. Grande propriété*, possession de biens-fonds d'une grande étendue. Caractère propre, vertu particulière : *l'élasticité est une propriété des corps. Gramm.* Convenance exacte de l'expression avec la chose à exprimer : *sans propriété dans les termes, point de clarté.*

— ENCYCL. *Dr.* La propriété est le droit d'user, de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements. Ce droit peut s'exercer : 1° sur les choses matérielles ; 2° sur les œuvres de l'intelligence (propriété industrielle et commerciale, propriété artistique et littéraire).

*Propriété sur les choses matérielles.* Le droit de propriété sur une chose, meuble ou immeuble, est constitué par la réunion de trois droits distincts : 1° droit d'user de la chose, c'est-à-dire de s'en servir ; 2° droit de jouir de la chose, c'est-à-dire d'en percevoir les fruits (produits matériels, revenus) ; 3° droit de disposer de la chose, c'est-à-dire de la transformer, de la consommer, de la détruire, de l'obliger, de l'aliéner. Ces trois éléments peuvent être séparés. Ainsi, les droits d'user et de jouir (*usufruit*) peuvent appartenir à l'un, tandis que l'autre a le droit de disposer (*nue propriété*). D'autre part, le droit d'*usage* peut se trouver séparé du droit de jouir ; mais, ordinairement, les divers attributs de la propriété sont réunis dans la même main.

Le pouvoir du propriétaire est soumis à certaines restrictions, qui dérivent soit des lois civiles (*servitudes*), soit des lois et règlements administratifs. Au nombre des restrictions dérivant du droit administratif, nous citerons les suivantes : le propriétaire ne peut bâtir sur un terrain joignant la voie publique sans observer l'alignement ; il ne peut installer sans autorisation un établissement dangereux, incommode ou insalubre pour le voisinage ; s'il s'agit de l'exploitation des mines, de graves entraves pèsent sur lui : il peut être exproprié pour cause d'utilité publique.

La propriété s'acquiert et se transmet par succession, par donation entre vifs ou testamentaire et par l'effet des obligations ; elle peut aussi s'acquérir par accession ou incorporation, par prescription, par découverte ou *invention.* (Code civ., art. 711 et suiv.) V. DONATION, TESTAMENT, ACCESSION, etc.

La propriété ne doit pas être confondue avec la possession. V. POSSESSION.

Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à l'Etat.

Des dispositions spéciales régissent la propriété industrielle et commerciale et la propriété littéraire et artistique.

*Propriété industrielle et commerciale.* On désigne sous ce nom un ensemble de droits déterminés, qui ont pour caractère commun de se rattacher à l'exercice de l'industrie ou du commerce. Ce sont : le droit exclusif pour un fabricant ou un commerçant de se servir d'une marque, d'un nom, d'une enseigne, d'une désignation particulière, qui distingue son établissement ou ses produits ; le droit exclusif pour un fabricant ou un commerçant d'exploiter un dessin, un modèle, un procédé dont il est l'inventeur ou que l'inventeur lui a cédés. Pour les brevets d'invention, V. BREVET.

On nomme *dessin industriel* ou, plus communément, *dessin de fabrique*, tout arrangement, toute disposition ou combinaison de traits ou de couleurs destinée à une reproduction industrielle, et *modèle industriel* toute œuvre en relief destinée, par une semblable reproduction, à constituer un objet ou à faire partie d'un objet industriel. L'auteur d'un *dessin* ou d'un *modèle industriel* a le droit exclusif, par lui-même, par ses héritiers ou par ses ayants cause, de l'exploiter pour le temps et sous les conditions que la loi détermine.

Les actions civiles relatives aux dessins ou modèles industriels sont portées devant les tribunaux civils. Le conseil des prud'hommes est chargé des mesures conservatrices de la propriété des dessins de fabrique.

Sont considérés comme marques de fabrique et de commerce tous signes, toutes marques servant à distinguer les produits d'une fabrique, d'une maison de commerce, d'une exploitation agricole, etc. En fait, les marques de fabrique et de commerce confèrent les mêmes avantages que les brevets, à la condition que le bénéficiaire ait déposé au greffe du tribunal de commerce ou du tribunal civil de son domicile trois exemplaires du modèle de la marque choisie et un cliché typographique de cette marque, destiné à permettre sa publication officielle.

La marque est, en général, facultative. Cependant, pour certains produits, la marque est obligatoire : il en est ainsi pour les savons autres que ceux destinés à la toilette.

Les marques sont cessibles, comme toutes les valeurs. Les actions civiles relatives à la propriété des marques sont de la compétence des tribunaux de première instance.

Les contrefaçons industrielles et commerciales sont des atteintes à la propriété industrielle et commerciale. Cette matière comporte la contrefaçon des objets protégés soit par les brevets d'invention, soit par la législation sur les dessins et modèles de fabrique, soit par la législation spéciale aux marques de fabrique et de commerce.

Afin de protéger la propriété industrielle et artistique contre les fraudes, contrefaçons, etc., qui pourraient être commises en pays étranger, une convention internationale a été signée à Paris, le 20 mars 1883, établissant une union entre les Etats signataires ou adhérents. Le *bureau* de cette Union est à Berne. La convention de Paris a été revisée à Bruxelles le 14 décembre 1900.

Les citoyens de chacun des Etats contractants jouissent, dans tous les pays adhérents, des avantages que la loi particulière à chacun des pays accorde ou accordera par la suite aux nationaux en ce qui concerne les brevets d'invention, les dessins ou modèles industriels, les marques de fabrique ou de commerce et le nom commercial. Mais cette protection ne peut être efficace qu'autant que les formalités et conditions imposées aux nationaux par la législation intérieure de chaque Etat ont été remplies par les étrangers.

Un arrangement, signé à Madrid le 14 avril 1891, a créé un service d'enregistrement international des marques de fabrique et de commerce. Ce service fonctionne à Berne, siège du *Bureau international de l'Union pour la protection de la propriété industrielle.*

*Propriété littéraire et artistique.* C'est le droit exclusif qui appartient aux auteurs d'écrits en tout genre, aux compositeurs de musique, aux peintres et dessinateurs, aux architectes, statuaires et sculpteurs de figures et d'ornements, de reproduire ou de faire reproduire leurs œuvres, d'exploiter les produits vénaux qu'elles sont susceptibles de procurer. Les sculpteurs, pour sauvegarder leurs intérêts, sont obligés de « déposer » leurs modèles au même titre que les industriels. Ce droit est viager pour l'auteur. A sa mort, s'ouvre une période de cinquante années, pendant laquelle, aux termes d'une loi du 14 juillet 1866, ce droit subsiste en faveur de ses héritiers et ayants cause.

Le conjoint survivant, quel que soit le régime matrimonial et indépendamment des droits qui peuvent résulter en faveur de ce conjoint du régime de la communauté, a l'usufruit des droits dont l'auteur prédécédé n'a pas disposé par acte entre vifs ou par testament. Toutefois, si l'auteur laisse des héritiers à réserve, cette jouissance est réduite, au profit de ces héritiers, suivant les proportions et distinctions établies. (V. QUOTITÉ DISPONIBLE.) Elle n'a pas lieu lorsqu'il existe, au moment du décès, une séparation de corps prononcée contre le conjoint ; elle cesse au cas où le conjoint contracte un nouveau mariage.

A l'expiration d'une période de cinquante ans, les œuvres tombent dans le domaine public : tout le monde peut les reproduire.

L'auteur ou l'artiste peut céder le droit d'exploiter son œuvre à un éditeur, moyennant le payement d'une somme à forfait ou bien de *droits d'auteur* fixés d'un commun accord.

L'article 425 du Code pénal considère comme contrefaçon : « toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs. L'article 426 assimile à la contrefaçon : 1° le débit des ouvrages contrefaits ; 2° l'introduction, sur le territoire français, des ouvrages qui, après avoir été imprimés en France, ont été contrefaits à l'étranger ; et, d'autre part, l'on assimile au débit et à l'introduction en France le débit, l'exportation ou l'expédition des ouvrages publiés à l'étranger et contrefaits en France. La reproduction partielle ne constitue, en principe, une contrefaçon qu'autant que les citations ou emprunts sont assez étendus pour nuire à la vente de l'œuvre contrefaite.

La poursuite en contrefaçon ne peut être exercée si le dépôt légal (V. DEPÔT *légal*) de l'œuvre contrefaite n'a pas été préalablement effectué.

Aux Etats-Unis, un bill du 8 juillet 1870 sur le *copyright* (droit de reproduction) a consacré le droit de propriété des auteurs et artistes, moyennant des formalités d'enregistrement rigoureuses.

D'autre part, une convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, signée à Berne le 9 septembre 1886, a constitué à l'état d'union les Etats signataires.

Les auteurs jouissent dans tous les pays de l'Union des droits que les lois leur accordent ou leur accorderont par la suite dans leur propre pays.

**Propriété ?** (*Qu'est-ce que la*) ou *Recherches sur le principe du droit et du gouvernement*, opuscule de P.-J. Proudhon (1840), qui débute par cette proposition fameuse : *Qu'est-ce que la propriété ? C'est le vol.*

**proprio** n. m. *Arg.* Propriétaire.

**proprio motu.** V. MOTU PROPRIO.

**proptérygium** [*ji-om'*] n. m. (du préf. *pro*, et du gr. *pterugion*, nageoire). Première pièce basilaire cartilagineuse de la nageoire pectorale des poissons.

**propulser** [*sé*] v. a. Faire avancer à l'aide d'un propulseur.

**propulseur** adj. m. (lat. *propulsor*). *Mécan.* Qui donne un mouvement de propulsion. N. m. Engin destiné à imprimer son mouvement à un bateau : *l'hélice a remplacé généralement dans les bateaux les roues à palettes comme propulseur.*

— ENCYCL. Les constructeurs ont imaginé pour les petites embarcations de plaisance, de chasse, de pêche, de tourisme, divers systèmes de propulseurs légers, pourvus de moteurs d'un modèle et d'un poids réduits : mais la solution du propulseur nautique a été cherchée aussi dans des systèmes de manivelles ou de pédaliers actionnant une hélice aquatique. Récemment, les hydroglisseurs ont résolu le problème par l'adaptation d'une hélice aérienne, actionnée par moteur.

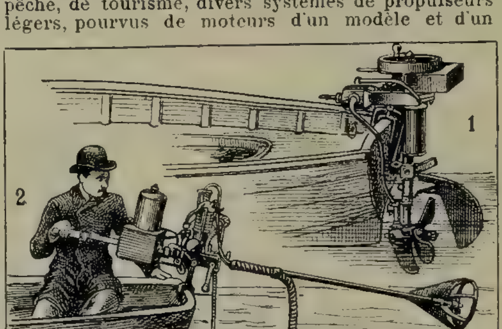

Propulseur d'embarcation : 1. Motocanot ; 2. Motogodille.

**propulsif, ive** adj. Qui produit la propulsion : *roue propulsive.*

**propulsion** n. f. (lat. *propulsio*). Action d
pousser en avant.

**propygidium** [*di-om'*] n. m. (du préf. *pro*, e
du gr. *pugidion* [dim. de *pugê*], derrière). Avant-der
nier segment de l'abdomen, chez les insectes.

**propylbenzine** [*bin*] n. f. Hydrocarbure ho
mologue de la benzine, qui résulte de la comb
naison du phényle et du propyle.

**propylcarbinol** n. m. *Chim.* Syn. de ALCOO
BUTYLIQUE.

**propyle** n. m. *Chim.* Radical $C^3H^7$, existan
dans l'alcool propylique et ses dérivés.

**propylée** [*lé*] n. m. (gr. *propulaion ;* de *pro*
devant, et *pulê*, porte). *Antiq. gr.* Porte monu
mentale. Vestibule d'un temple, d'un palais. N
m. pl. Edifice à plusieurs portes, orné de colonne
et qui formait l'entrée principale d'un monumen
public.

— ENCYCL. Les propylées de l'Acropole d'Athène
sont les plus célèbres. Construits de 437 à 433 av. J.-C
par Mnésiclès, ils se conservèrent intacts jusqu'a
XIVe siècle. Les ducs d'Athènes commencèrent à l
mutiler, en y établissant un château fort ; les Turc
les couvrirent d'un dôme pour en faire un dép
d'armes et de poudre et le palais de l'aga. En 165
une explosion ruina en partie l'édifice, qui était con
truit en marbre pentélique.

**propyléen, enne** [*lé-in, è-ne*] adj. Qui ap
partient aux propylées.

**propylène** n. m. Hydrocarbure éthyléniqu
$CH^3-CH=CH^2$, bouillant à —140°, et qui se produ
dans un grand nombre de réactions et particulièr
ment dans l'action du chlorure de zinc sur l'alcool is
propylique. [Il a un isomère, le triméthylène $(CH^2)$
qui possède des propriétés assez voisines des siennes

**propylique** adj. Se dit des composés où ent
le radical propyle et, entre autres, de l'alcool pr
pylique $CH^3-CH^2-CH^2OH$, liquide incolore, q
existe dans l'eau-de-vie de marc.

**proquesteur** [*ku-ès-teur*] n. m. (lat. *proquæ
tor*). *Antiq. rom.* Ancien questeur, envoyé en pr
vince pour y remplir de nouveau ses fonctions.

**proquesture** [*ku-ès-tu-re*] n. f. Charge, dignit
de proquesteur.

**prorata** n. m. invar. (du préf. *pro*, et du la
*rata* [*parte*], la partie fixée). Part proportionnelle
*recevoir son prorata.* Loc. adv. *Au prorata* ou lo
prépos. *Au prorata de*, en proportion : *dans un
liquidation, chaque créancier reçoit au prorata de s
créance.*

**pro rege sæpe, pro patria semper,** mots la
signif. : *Pour le roi, souvent ; pour la patrie, to
jours.* (Devise de Colbert.)

**prorète** n. m. Nom donné, dans l'ancienn
marine, à un homme de vigie qu'on plaçait tout
fait à l'avant, dans les passages dangereux.

**prorodon** n. m. Genre d'infusoires holotriche
qui vivent dans les eaux douces ou salées.

**prorogatif, ive** adj. Qui proroge : *acte pr
rogatif.*

**prorogation** [*si-on*] n. f. (lat. *prorogatio*). A
tion de proroger. Acte souverain, qui suspend l
séances d'une assemblée et en fixe la remise à u
date ultérieure. Acte d'une assemblée souverain
qui suspend ses propres séances.

— ENCYCL. *Dr.* La prorogation est la fixation d'u
terme, d'un délai, à une date postérieure à cel
qu'on avait d'abord fixée.

En matière civile, on distingue :

1° La *prorogation de délai*, temps supplémentai
que l'on accorde en raison de la distance ;

2° La *prorogation de juridiction*, attribution
reconnaissance volontaire que fait une partie, de
juridiction d'un juge qui n'a pas droit de connaître
l'affaire ;

3° La *prorogation d'enquête*, autorisation donn
par le juge, sur la demande de l'une ou de l'aut
des parties, de continuer, dans certaines circo
stances, l'enquête au delà du terme prescrit par
loi ;

4° La *prorogation de terme*, délai de grâce que
créancier accorde à son débiteur qui n'a pu se lib
rer à l'échéance. La prorogation de terme accord
par le créancier au débiteur principal ne décharg
point la caution.

Le Sénat et la Chambre des députés peuvent
proroger eux-mêmes ; mais la prorogation propr
ment dite des Chambres peut être prononcée aus
par le président de la République. Cet ajourneme
ne peut excéder le terme d'un mois et ne peut avo
lieu plus de deux fois dans la même session.

**proroger** [*jé*] v. a. (lat. *prorogare.* — Prend u
e muet après le *g* devant *a* et *o* : *il prorogea, no
prorogeons.*) Prolonger le temps pris ou donné po
une chose : *proroger l'échéance d'un billet.* Fai
durer au delà du terme d'abord fixé : *proroger u
traité de commerce.* Suspendre et fixer à une da
ultérieure les séances de : *le président de la Rép
blique peut proroger la Chambre, avec le consent
ment du Sénat.*

**pros** [*pross*] n. m. Bateau malais à simple b
lancier, ce qui le distingue du *prao*, à balanci
double. (On dit aussi PRIS.)

**prosailleur** [*za, ll* mll.] n. m. *Fam.* Faiseu
de mauvaise prose.

**prosaïque** [*pro-za-i-ke*] adj. Qui appartient
la prose : *la concision prosaïque.* (Peu us.) *Fig.* Q
manque de noblesse, d'idéal : *style prosaïque.* Com
mun, vulgaire, dépourvu d'élégance, de distinctio
*mener une vie prosaïque ; détail prosaïque.*

**prosaïquement** [*pro-za-i-ke-man*] adv. D'u
manière prosaïque : *des vers prosaïquement écrit
Fig.* D'une manière commune, vulgaire : *vivre tr
prosaïquement.*

**prosaïser** [*pro-za-i-zé*] v. n. Ecrire en pros
(Peu us.) V. a. Rendre prosaïque : *prosaïser des ver*
Rendre commun, vulgaire : *l'intérêt prosaïse la vi*

**prosaïsme** [*pro-za-is-me*] n. m. (de *pros*
Manque de poésie dans les vers. Manque de nobless
d'idéal : *le prosaïsme des affaires.*

**prosapodose** [*za-po-dô-ze*] n. f. (du gr. *pros
podosis ;* de *pros*, en avant, et *apodosis*, explicatio
*Rhét.* Figure qui consiste à ajouter à chacune d
explications que l'on énumère sa preuve concise.

**prosateur** [*pro-za*] n. m. (ital. *prosatore*). Q
écrit en prose : *Bossuet est le plus grand prosate
du* XVIIe *siècle.*

**roscenium** [*pro-sè-ni-om'*] n. m. (gr. *pros-*
*on*). La partie du théâtre des anciens que nous
lons aujourd'hui *avant-scène.*
**roscolex** [*pros-ko-lèks*] n. m. Organisme pri-
dial ou méride qui, suivant les transformations,
nné naissance à la plupart des vers.
**roscolle** [*pros-ko-le*] n. m. (du gr. *proskollân,*
r à.) Glande qui sécrète l'humeur servant à
utiner le pollen des orchidées.
**roscripteur** [*pros-krip*] n. m. (lat. *proscrip-*
Qui proscrit : *tous les temps et tous les régimes*
*u des proscripteurs.*
**roscription** [*pros-krip-si-on*] n. f. (lat. *pros-*
*io*). Mesure violente contre les personnes ;
issement illégal, en temps de guerre ou de
bles civils : *Rome fut désolée par les proscrip-*
*s de Sylla et d'Antoine. Fig.* Abolition : *pros-*
*ion d'un usage.*
Encycl. Les proscriptions, dans l'antiquité,
paient non les coupables, mais des adversaires
iques. En Grèce, la proscription frappait les
vidus dans leurs biens, et dans leur vie s'ils ne se
ient de s'exiler, et il n'était guère de cité hellé-
e qui n'eût chez elle des proscrits d'une autre
. A Rome, il y avait deux sortes de proscrip-
s : l'une qui interdisait au proscrit le feu et l'eau
u'à une certaine distance ; l'autre, qui autorisait
individu à tuer le proscrit partout où il le ren-
rerait. Marius, Sylla, les triumvirs Antoine,
de et Octave proscrivirent en masse, et les
ereurs conservèrent ce procédé brutal, souvent
s'emparer des dépouilles des proscrits. L'his-
e du moyen âge offre une interminable série de
criptions politiques et religieuses. Les héréti-
, les juifs furent souvent proscrits. Rappelons
proscriptions des Armagnacs sous Charles VI,
ournée de la Saint-Barthélemy, les dragonnades,
lois contre les émigrés, etc.
**roscrire** [*pros-kri-re*] v. a. (lat. *proscribere.*
e conj. comme *écrire.*) Condamner à mort sans
ne judiciaire. Soumettre, en temps de troubles
ls, à des mesures violentes. Chasser, bannir :
*crire quelqu'un de sa société.* Prohiber absolu-
t, rejeter, abolir, détruire : *proscrire un parti,*
*usage ; proscrire le droit, c'est détruire le devoir.*
**roscrit** [*pros-kri*], **e** n. Frappé de proscrip-
: *le retour des proscrits.* Adjectiv. Défendu, aboli :
*ressions proscrites.*
**rose** [*prô-ze*] n. f. (lat. *prosa*). Tout ce qui se
et s'écrit et n'est point vers : *nous parlons en*
*e. Fam.* Discours, lettres. Hymne latine com-
ée de vers sans mesure, mais rimés : *la prose de*
*Pentecôte* (*Veni, Sancte Spiritus*). Allus. littér. :
**e de la prose sans le savoir,** allusion à un pas-
e du *Bourgeois gentilhomme* (II, 6), où M. Jour-
n s'émerveille d'apprendre qu'il n'y a pour s'ex-
ner que la prose ou les vers, et que, sans qu'il
doutât, il a fait de la prose depuis plus de
rante ans.
– Encycl. *Liturg.* L'introduction des proses dans
iturgie date du IXe siècle. Elles se multiplièrent
ntôt à ce point, que le pape Pie V n'admit plus,
r être chantées à la messe, que les quatre proses
vantes : *Victimæ pascali, Veni Sancte Spiritus,*
*uda Sion, Dies iræ.* En 1725, on admit, en outre,
s le missel romain, le *Stabat Mater.* Bien qu'é-
es en plain-chant, les proses affectent une allure
mique très prononcée. Les proses des Propres
quelques diocèses (p. ex. Paris, Reims) sont
me exécutées dans une mesure à trois temps
oureuse.
**rosecteur** [*pro-sèk*] n. m. (lat. *prosector*).
ui qui prépare les dissections pour un cours
natomie.
**rosectorat** [*pro-sèk-to-ra*] n. m. Fonction,
lité de prosecteur.
**rosélénique** ou **prosélène** [*pro-sé*] adj.
préf. *pro*, et du gr. *selênê*, lune). Qui existe avant
lune : *les Arcadiens prétendaient être prosélé-*
*ues.*
**prosélyte** [*pro-zé*] n. m. (gr. *prosêlutos*).
tref., pour les Hébreux, Païen qui avait embrassé
religion juive. Auj., Nouveau converti à une foi
igieuse : *les persécutions font toujours des prosé-*
*es. Fig.* Adepte, personne gagnée à quelque chose :
*viation fait chaque jour des prosélytes nouveaux.*
— Encycl. Les *prosélytes de la justice* acceptaient
circoncision avec toutes les observances de la loi
Moïse ; les *prosélytes de la porte* demeuraient
irconcis, mais se soumettaient aux principes du
calogue et assistaient aux offices dans la partie
temple appelée *parvis des gentils*, où ils péné-
aient par une porte spéciale.
**prosélytique** [*pro-zé*] adj. Qui a rapport aux
osélytes ou au prosélytisme.
**prosélytisme** [*pro-zé-li-tis-me*] n. m. Zèle à
re des prosélytes : *le prosélytis-*
*ardent des néophytes.*
**prosenchyme** [*pro-zan-chi-*
] n. m. (du gr. *pros*, vers, en,
ns, et *klumos*, suc). Tissu formé
fibres.
**proser** [*zé*] v. a. Ecrire en
ose, mettre en prose.
**proserpine** [*pro-zèr*] n. f.
enre de mollusques gastéropodes
l'Amérique tropicale. (Ce sont
s animaux terrestres à coquille
iralée.)

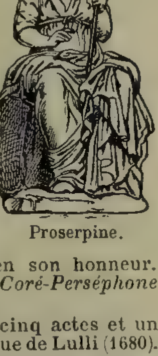
Proserpine.

**Proserpine** [*pro-zèr*], déesse
l'agriculture, reine des Enfers,
mme de Pluton qui l'avait enle-
ée, et fille de Jupiter et de Cérès.
lle eut pour enfants les Furies.
a fête des Vendanges se donnait en son honneur.
dentifiée de bonne heure avec la *Coré-Perséphone*
es Grecs.
**Proserpine,** tragédie lyrique en cinq actes et un
rologue, paroles de Quinault, musique de Lulli (1680).
**Proserpine** (*Enlèvement de*), épisode traité par
lusieurs peintres : le Titien, Breughel d'Enfer, Ru-
ens, etc., Ch. de Lafosse (Louvre).
**proseuque** [*zeu-ke*] n. m. (du gr. *proseukhê,*
rière). *Antiq. hébr.* Oratoire public, qui parait
pécial aux juifs alexandrins.
**prosier** [*zi-é*] n. m. Livre d'église, qui contient
es proses.

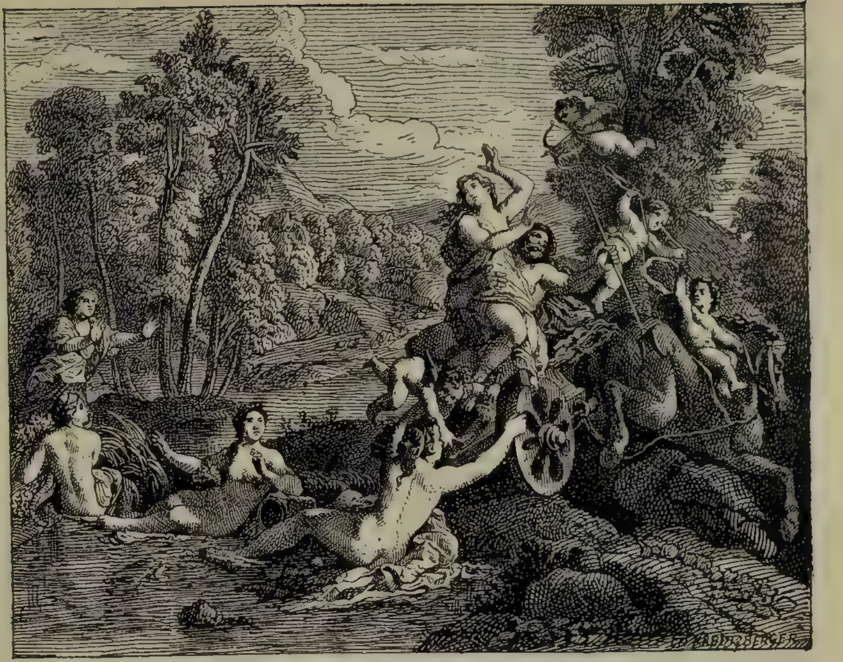
L'Enlèvement de Proserpine, tableau de Ch. de Lafosse.

**prosimiens** [*pro-si-mi-in*] n. m. pl. Syn. de lémuriens. S. un *prosimien.*

**prosiphon** [*pro-si-fon*] n. m. (du préf. *pro*, et de *siphon*). Ligament qui unit le cæcum siphonal de certains mollusques céphalopodes aux parois de la loge initiale de la coquille.

**prosit** [*zit'*] interj. (3e pers. sing. du subj. prés. ; du lat. *prodesse*, être utile). Mot latin signifiant : *qu'il vous soit profitable !* dont les Allemands accompagnent des souhaits, un toast, etc.

**Proskurov,** v. de Russie (Ukraine) (gouv. de Podolie) ; 41.000 h. Agriculture aux environs.

**prosobranches** [*pro-zo*] n. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes. S. un *prosobranche.*

**prosodiaque** [*pro-zo*] adj. et n. m. *Métriq. gr.* Se dit d'un vers dont on se servait dans les processions et qui a été employé par les tragiques grecs.

**prosodie** [*pro-zo-dî*] n. f. (gr. *prosôdia ;* de *pros*, selon, et *ôdê*, chant). Prononciation des mots, conforme à l'accent et à la quantité. Ensemble des règles relatives à la quantité des voyelles : *la prosodie est la base de la métrique.* Livre qui contient ces règles : *acheter une prosodie. Prosodie musicale,* application des paroles à la musique et de la musique aux paroles.

— Encycl. *Métriq.* Il ne faut pas confondre la *prosodie*, qui enseigne la quantité des voyelles, avec la *métrique*, qui traite des éléments constitutifs du vers. A peu près sans objet en français, où le vers est fondé sur le nombre des syllabes et sur la rime, elle est indispensable à qui veut connaître le mécanisme des vers grecs, latins, anglais, allemands.

— *Mus.* La prosodie musicale a pour base ce fait très simple : les mesures contiennent des sons forts, accentués, et des sons faibles, par le retour périodique, régulier, desquels elles se font sentir ; les mots renferment des syllabes fortes et des syllabes faibles. Dans la fusion ou juxtaposition de ces éléments, il faut qu'aux notes fortes correspondent des syllabes faibles et, aux notes faibles, des syllabes muettes.

**prosodier** [*pro-zo-di-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Marquer la prosodie, disposer le rythme de.

**prosodique** [*pro-zo*] adj. Qui appartient à la prosodie : *faute prosodique.*

**prosodiquement** [*pro-zo-di-ke-man*] adv. Sous le rapport de la prosodie.

Prosopis.

**prosopis** [*pro-zo-piss*] n. m. *Entom.* Genre d'insectes hyménoptères, renfermant de petites abeilles solitaires, qui font leur nid dans les tiges creuses ou dans les terriers et dont une espèce est commune en France. *Bot.* Genre de légumineuses papilionacées de l'Inde.

**prosopite** [*pro-zo*] n. f. Fluorure double naturel de calcium et aluminium.

**prosoplasique** [*pro-zo-pla-zi-ke*] adj. Se dit des cellules où la répartition des plasmas est égale.

**prosopographie** [*pro-zo-po-gra-fî*] n. f. (du gr. *prosôpon*, visage, et *graphê*, description). Description qui fait connaître les traits extérieurs d'un animal, d'un homme.

**prosopographique** [*pro-zo*] adj. Relatif à la prosopographie.

**prosopopée** [*pro-zo-po-pé*] n. f. (gr. *prosôpopoiia ;* de *prosôpon*, personne, et *poiein*, faire). Figure de rhétorique, par laquelle l'orateur prête le sentiment, la parole et l'action à des êtres inanimés, à des morts, à des absents, etc. : *Platon a fait parler les lois dans une magnifique prosopopée.*

**prosopopique** [*pro-zo*] adj. Relatif à la prosopopée.

**prospaltelle** [*pros-pal-tè-le*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères de taille très petite, originaires d'Amérique et qui sont, pour le diaspis du mûrier, des ennemis redoutables.

**prospect** [*pros-pèk*] n. m. (lat. *prospectus*). Vue, aspect. Manière de regarder. (Peu us.)

**prospecter** [*pros-pèk-té*] v. a. (de *prospect*). Examiner un terrain au point de vue des gîtes minéraux qu'il peut renfermer.

**prospecteur** [*pros-pèk*] n. m. Agent chargé de prospecter.

**prospectif, ive** [*pros-pèk*] adj. Qui regarde l'avenir : *la critique prospective.*

**prospection** [*pros-pèk-si-on*] n. f. Action de prospecter.

**prospectus** [*pros-pèk-tuss*] n. m. (m. lat. ; de *prospicere*, regarder en avant). Programme qui donne le plan, la description d'un ouvrage, d'un établissement, d'une affaire, etc. : *prospectus allèchant.*

— Encycl. Les distributeurs de prospectus sont considérés par la loi comme des colporteurs. (V. colportage.) Les prospectus ne peuvent revêtir la forme des billets de banque. (Loi du 11 juill. 1885.) [V. billet de banque.]

**Prosper Tiro** ou **d'Aquitaine** (saint), théologien et chroniqueur français du Ve siècle, correspondant de saint Augustin et de saint Hilaire. Fête le 25 juin.

**prospérant** [*pros-pé-ran*], **e** adj. Qui est en état de prospérité.

**prospère** [*pros-pè-re*] adj. (lat. *prosperus*). Favorable au succès : *destinée prospère.* Favorisé par le succès : *maison prospère.*

**prospèrement** [*pros-pè-re-man*] adv. D'une façon prospère.

**prospérer** [*pros-pé-ré*] v. n. (de *prospère.* — Se conj. comme *accélérer.*) Avoir du succès. Devenir florissant : *les arts ne prospèrent point sans la richesse. Fig.* Croître, s'étendre : *plante qui prospère dans tous les sols.*

**prospérité** [*pros-pé*] n. f. (lat. *prosperitas*). Etat de celui, de ce qui prospère. Evénement heureux : *les grandes prospérités nous aveuglent. Fam. Avoir un visage de prospérité,* être gras, bien portant.

**Prospero,** personnage de la *Tempête* de Shakespeare. Duc exilé de Milan et magicien, il vit avec sa fille Miranda dans une île déserte où, par ses enchantements et grâce à l'aide du génie Ariel, il fait aborder ses ennemis, les berne et, finalement, leur pardonne.

**prosphyse** [*pros-fi-ze*] n. m. (du gr. *prosphusis*, adjonction). Adhérence normale. *Bot.* Nom donné aux filets minces entremêlés aux corps reproducteurs des mousses et des hépatiques.

**Prossnitz** ou **Prostejov,** v. de la Tchécoslovaquie (Moravie) ; 34.000 h. Fabrication de cotonnades ; malteries, brosseries.

**prostatalgie** [*pros-ta-tal-jî*] n. f. (de *prostate*, et du gr. *algos*, douleur). Douleur dans la prostate.

**prostate** n. f. (du gr. *prostatês*, qui est placé devant). Corps glanduleux, propre au sexe masculin, qui enveloppe le col vésical et la première partie de l'urètre.

— Encycl. La prostate offre la forme et le volume d'un marron ; elle est située dans la région supérieure du périnée. La prostate se compose d'une partie sécrétante produisant le liquide prostatique. A la suite d'urétrites chroniques, la prostate peut s'enflammer.

L'affection la plus fréquente est l'hypertrophie de la prostate, qui se rencontre chez les vieillards artérioscléreux et qui donne lieu à des lésions inflammatoires et chroniques : cystite, urétérite, pyélite, néphrite. Le traitement consiste à inciser les abcès formés et à enlever, s'il est nécessaire, la prostate.

**prostatectomie** [*pros-ta-tèk-to-mî*] n. f. (de *prostate*, et du gr. *ektomê*, section). Ablation partielle de la prostate.

**prostatique** [*pros-ta-ti-ke*] adj. Qui a rapport à la prostate.

**prostatite** [*pros-ta*] n. f. Inflammation de la prostate.

**prostatocèle** [*pros-ta*] n. f. (de *prostate*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Tumeur de la prostate.

**prostatolithe** [*pros-ta*] n. f. (de *prostate*, et du gr. *lithos*, pierre). Calcul de la prostate.

**prostatorrhée** [*pros-ta-to-ré*] n. f. (de *prostate*, et du gr. *rhein*, couler). Ecoulement morbide provenant de la prostate.

**prostemme** [*pros-tè-me*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, à élytres rouges, qui vivent dans l'ancien monde.

**prosternation** [*pros-tèr-na-si-on*] n. f. ou **prosternement** [*pros-tèr-ne-man*] n. m. Action de se prosterner. Etat d'une personne prosternée.

**prosterner** [*pros-ter-né*] v. a. (lat. *prosternere ;* de *pro*, devant, et *sternere*, étendre). Etendre à terre, en signe d'adoration, d'humble respect : *le repentir prosterne le coupable.* **Se prosterner** v. pr. Se coucher à terre, se courber jusqu'à terre : *se prosterner devant l'autel ; se prosterner devant les puissants.*

**prosternum** [*pros-tèr-nom'*] n. m. (du préf. *pro*, et de *sternum*). Face inférieure du prothorax des insectes.

**prosthèse** [*pros-tè-ze*] n. f. (gr. *prosthesis*). *Gramm.* Addition d'une lettre au commencement d'un mot. Lettre ainsi ajoutée : é *est une prosthèse dans écrire, étude, puisque le latin dit* scribere, studium. *Chir.* Syn. de prothèse.

**prostituée** [*pros-ti-tu-é*] n. f. (de *prostituer*). Femme de mauvaise vie.

**prostituer** [*pros-ti-tu-é*] v. a. (lat. *prostituere*). Livrer à l'impudicité d'autrui : *prostituer une jeune fille.* Avilir, dégrader : *prostituer son talent.* **Se prostituer** v. pr. Se livrer à l'impudicité d'autrui.

**prostitueur, euse** [*pros-ti, eu-ze*] n. Personne qui fait métier de livrer autrui à la prostitution.

**prostituteur** [*pros-ti*] n. m. (lat. *prostitutor*). Celui qui prostitue, au *prop.* et au *fig.*

**prostitution** [*pros-ti-tu-si-on*] n. f. (lat. *prostitutio*). Métier qui consiste à livrer son corps aux plaisirs du public, pour de l'argent. *Maison de prostitution*, maison de femmes qui font métier de se livrer à la débauche publique. Usage dégradant, infâme, qu'on fait d'une chose : *la prostitution du talent.*

— Encycl. *Dr.* La prostitution n'est pas considérée comme illicite en elle-même. Mais, dans l'intérêt de la santé et de l'ordre publics, l'autorité municipale a le droit d'édicter, par voie d'arrêtés, toutes mesures nécessaires pour la surveillance et la réglementation de la prostitution.

D'autre part, sous des conditions de surveillance sévères, est admise l'existence des maisons de prostitution, que l'on appelle aussi « maisons de tolérance », à raison de la tolérance de l'administration quant à leur existence.

Ceux qui, de façon habituelle, excitent, favorisent ou facilitent la débauche ou la corruption de la jeunesse, de l'un ou de l'autre sexe, au-dessous de l'âge de vingt et un ans ; ceux qui se livrent à l'embauchage en vue de la débauche de filles ou femmes mineures, même avec leur consentement, ou bien soit par fraude, soit à l'aide d'un moyen de contrainte, de filles ou femmes majeures ; ceux qui retiennent contre son gré, même pour cause de dettes contractées, une personne, même majeure, dans une maison de débauche, ou la contraignent à se livrer à la prostitution sont passibles d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 50 francs à 5.000 francs. Si la prostitution a été favorisée par les père, mère, ou autres ascendants, les tuteurs, les précepteurs ou serviteurs à gage, les ministres des cultes, la peine de l'emprisonnement est de trois à cinq ans. Pour réprimer le commerce (*traite des blanches*) auquel certains individus se livrent sur de malheureuses filles qu'ils attirent loin de leur pays par de flatteuses promesses, puis qu'ils livrent, une fois dépaysées, à la prostitution, la convention de Paris du 18 mai 1903 a édicté des mesures afin d'assurer une protection efficace contre ce trafic.

**prostration** [*pros-tra-si-on*] n. f. (lat. *prostratio*). Action de se prosterner. *Fig.* Abattement extrême, accablement : *la prostration des forces.*

**prostré** [*pros-tré*], **e** adj. (du lat. *prostratus*, renversé). Abattu, sans force.

**prostyle** [*pros-ti-le*] n. m. (du préf. *pro*, et du gr. *stulos*, colonne). *Archit. anc.* Façade d'un temple orné de colonnes sur le devant seulement. Vestibule formé par ces colonnes. Adjectiv. : *temple prostyle.*

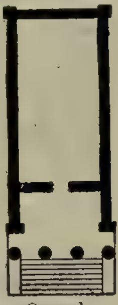
Prostyle.

**prostype** [*pros-ti-pe*] n. m. (du préf. *pro*, et du gr. *stupos*, souche). *Bot.* Cordon vasculaire, qui pénètre entre les lames du ligament propre d'une graine.

**prosule** [*pro-zu-le*] n. f. (dimin. de *prose*). *Liturg.* Petite prose.

**prosyllogisme** [*pro-sil-lo-jis-me*] n. m. (du préf. *pro*, et de *syllogisme*). Syllogisme dont la conclusion sert de majeure à un second syllogisme. Cette conclusion elle-même. Suite de syllogismes s'enchaînant de cette façon.

**prosyllogistique** [*pro-sil-lo-jis-ti-ke*] adj. Qui a le caractère d'un prosyllogisme.

**prosynodal, e, aux** [*pro-si*] adj. Qui précède un synode.

**protagoniste** [*nis-te*] n. m. (gr. *protagonistês ;* de *prôtos*, premier, et *agôn*, combat). Principal acteur. *Fig.* Promoteur, pionnier, fauteur.

**Protagoras,** sophiste grec, né à Abdère (485-411 av. J.-C.). Esprit ingénieux, mais présomptueux, il a étudié tous les ordres de connaissances et, surtout, la rhétorique. Il enseigna longtemps à Athènes d'où il dut s'enfuir sous l'accusation d'impiété.

**Protagoras** (*le*) ou *les Sophistes*, dialogue de Platon, une des plus charmantes et des plus vivantes de ses œuvres, dirigée contre les sophistes, à propos de cette question : *Si la vertu peut s'enseigner* (vers 390 av. J.-C.).

**Protais** (saint). V. Gervais.

**Protais** (Alexandre-Paul), peintre français, né et m. à Paris (1826-1890) ; auteur de tableaux militaires de beaucoup de vérité et de puissance : *le Bataillon carré, les Deux blessés, le Matin avant l'attaque, le Soir après le combat*, etc., de panoramas, etc.

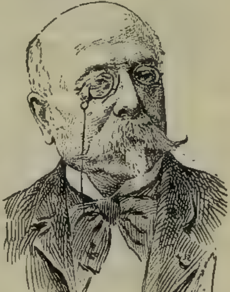
Protais.

**protamine** n. f. (du préf. *proto*, et de *amine*). Classe de bases extraites de la laitance de poisson. Parmi les protamines, citons : la *salmine du saumon*, la *clupéine du hareng*, la *scombrine du maquereau*, la *sturine de l'esturgeon.*

**protandre** adj. (du préf. *proto* et du gr. *anêr, andros*, mâle). *Bot.* Se dit des fleurs hermaphrodites, chez lesquelles les étamines arrivent à la maturité avant le pistil.

**protandrie** [*drî*] n. f. Ensemble des plantes dont les fleurs sont protandres.

**protargol** n. m. Sel d'argent obtenu en faisant agir sur l'azotate d'argent une solution ammoniacale d'albumine : *le protargol est un antiseptique puissant, notamment contre les infections à gonocoques.*

**protase** [*tâ-ze*] n. f. (gr. *protasis*). *Littér. anc.* Exposition d'une pièce de théâtre. *Rhét.* Première partie d'une période. Majeure d'un syllogisme.

**protatique** adj. Relatif à la protase.

**prote** n. m. (du gr. *prôtos*, premier). Directeur et surveillant des travaux dans une imprimerie.

**protéacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales superovariées, dont on connaît un millier d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes du globe, et dont le genre *protée* est le type. S. une *protéacée.*

**protecteur, trice** [*tèk*] n. (lat. *protector, trix*). Personne qui protège. N. m. Nom donné aux cardinaux chargés de veiller, à Rome, sur les intérêts de certains pays ou de certains hommes. En Angleterre, titre donné à certains régents, et pris aussi par Cromwell et par son fils. (En ce sens, prend une majuscule). Homme qui entretient une femme. Adjectiv. *Techn.* Qui sert à protéger : *cuirasse protectrice.* Qui convient à un protecteur : *air protecteur. Econ. polit. Système protecteur*, système économique, qui favorise l'industrie indigène en grevant les produits étrangers de droits plus ou moins élevés. Ant. **Oppresseur, tyran.**

**protection** [*tèk-si-on*] n. f. (lat. *protectio*). Action de protéger, appui, secours : *solliciter la protection de quelqu'un.* Personnage qui protège : *arriver par les protections. Prendre sous sa protection*, se charger de protéger, de défendre, d'aider, etc. *Econ. polit.* Ensemble des mesures que met en vigueur le système protecteur. Ant. **Oppression, tyrannie, hostilité.**

**protectionnisme** [*tèk-si-o-nis-me*] n. m. *Econ. polit.* Système protecteur. (V. protectionniste.) Ant. **Libre-échange.**

— Encycl. V. libre-échange.

**protectionniste** [*tèk-si-o-nis-te*] adj. Relatif au protectionnisme. N. m. Partisan de ce système. Ant. **Libre-échangiste.**

— Encycl. Les protectionnistes sont ceux qui veulent accorder aux produits de l'industrie nationale le monopole du marché intérieur, en frappant de taxes plus ou moins élevées les produits de l'industrie étrangère. Ces taxes ayant pour objet d'augmenter le prix des produits, il en résulte que les droits du consommateur se trouvent lésés au profit des fabricants. Au contraire, les libre-échangistes sont opposés à toute protection de l'industrie nationale et partisans de la libre concurrence ; ils soutiennent que l'avantage du consommateur ne doit en aucun cas être sacrifié à celui du producteur et que la masse de la nation ne doit pas être obligée de payer plus cher les produits dont elle a besoin par la seule raison que les fabricants du pays ne sont pas en mesure de soutenir la concurrence étrangère.

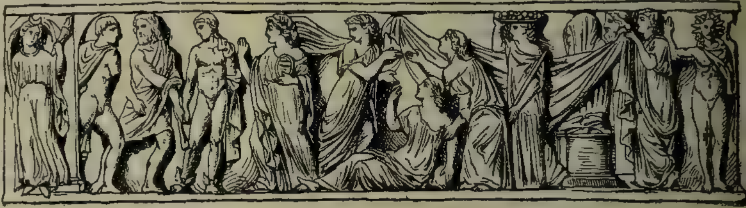
Protésilas et Laodamie (bas-relief d'un sarcophage).

**protectoral, e, aux** [*tèk-to*] adj. Qui a rapport au protecteur ou au protectorat.

**protectorat** [*tèk-to-ra*] n. m. (du lat. *protector*, protecteur). Dignité de protecteur. Gouvernement d'un Protecteur, tel que celui qui fut instauré par Cromwell, en Angleterre, après la mort de Charles Ier. Situation d'un État étranger placé sous l'autorité d'un autre Etat, notamment pour tout ce qui concerne ses relations extérieures : *la Tunisie et l'Annam sont placés sous le protectorat de la France.*

— Encycl. *Dr.* En général, l'exercice de la souveraineté extérieure de l'Etat protégé appartient à l'Etat protecteur ; parfois, aussi, certains droits dépendant de la souveraineté intérieure, comme l'administration de la justice, la perception de certains impôts et le commandement militaire, sont remis à l'Etat protecteur. Bien souvent, l'établissement d'un protectorat est un acheminement vers une annexion. Le type du protectorat est celui qui appartient à la France sur la Tunisie.

**protectorerie** [*tèk-to-re-rî*] n. f. Dignité de cardinal protecteur, à la cour de Rome.

**protée** [*té*] n. m. (de *Protée*, myth.). Personne qui change continuellement de manières, d'opinion, par allusion au Protée de la Fable. Chose éminemment changeante, excessivement variable.

**protée** n. f. Genre type de la famille des *protéacées*, renfermant des plantes du Cap et de l'Australie, souvent cultivées en serre pour leurs fleurs purpurines, roses ou vertes : *la protée à grandes fleurs, originaire du Cap, fournit un bois qui sert à faire les roues de voitures.*

**protée** n. m. Genre d'amphibies pérennibranches, propres aux nappes d'eau souterraines de la Carniole et de la Dalmatie. (V. la planche reptiles.)

**Protée** [*té*], dieu marin qui avait reçu de Neptune, son père, dont il gardait les troupeaux monstrueux, le don de prophétie ; mais il refusait souvent de parler et, pour échapper à ceux qui le pressaient de questions, il changeait de forme à volonté. Il figure dans un épisode célèbre des *Géorgiques* (IV), où Aristée l'oblige à lui indiquer les moyens de se procurer des essaims d'abeilles.

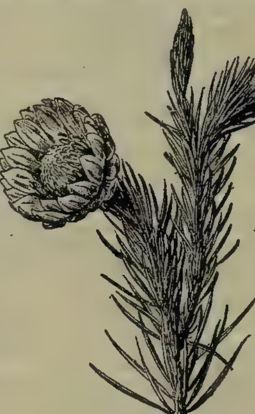
Protée.

**protégé, e** n. Qui a un protecteur : *les protégés du ministre.*

**protège-mine** n. m. invar. Porte-crayon, dans le manche duquel on introduit la pointe taillée du crayon, pour éviter de briser la pointe de la mine.

**protège-pointe** ou **protège-pointes** n. m. Toutes parties d'un instrument quelconque, destinées à en protéger la ou les pointes.

**protéger** [*jé*] v. a. (lat. *protegere.* — Se conj. comme *abréger.*) Prendre la défense de quelqu'un, de quelque chose : *protéger les faibles.* Appuyer, recommander : *protéger un candidat.* Donner des encouragements : *protéger les lettres.* Garantir, défendre : *des forts nombreux protégeaient Paris.* Ant. **Tyranniser.**

**protéide** n. f. Substance formée par la combinaison d'une matière albuminoïde avec un composé non albuminoïde : *l'hémoglobine est une protéide.*

**protéiforme** adj. (de *protée*, et de *forme*). Qui change de forme très fréquemment.

**protéine** n. f. Composé résultant de l'action de la potasse sur les albuminoïdes.

**protéique** [*té-i-ke*] adj. (de *protée*). Qui change souvent de forme. *Chim.* Syn. albuminoïde.

**protéisme** [*is-me*] n. m. Tendance à prendre des formes variées.

**protèle** n. m. Genre de mammifères carnassiers, voisins des hyènes, propres à l'Afrique du Sud.

**pro tempore**, mots lat. signif. : Selon le temps : *agissez pro tempore.*

**protéolyse** [*li-ze*] n. f. (de *protée*, et du gr. *lusis*, dissolution). Hydratation et dédoublement des albuminoïdes, sous l'influence de certaines conditions physico-chimiques et des ferments solubles.

**protéolytique** adj. Se dit des agents qui hydratent et dédoublent les albuminoïdes.

**protéose** [*ó-ze*] n. f. Albuminoïde de transformation, résultant de l'action du suc gastrique ou de divers réactifs sur les matières albuminoïdes ordinaires.

**protéroglyphe** adj. (du gr. *proteros*, le premier, et *gluphê*, gravure). Qui possède des dents venimeuses cannelées, placées en avant de la mâchoire supérieure. N. m. pl. Sous-ordre de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui, comme les najas, les élaps, etc., ont des dents venimeuses cannelées, situées en avant de la mâchoire, avec, en arrière, des dents pleines à crochets. S. un *protéroglyphe.*

**Protésilas** [*zi-lass*], héros thessalien, le premier des guerriers grecs qui mit le pied sur le sol troyen. Il fut tué par Hector ou par Enée. Sa femme Laodamie obtint des dieux infernaux la faveur d'une dernière entrevue avec son époux. Mais le héros, ramené sur la terre par Mercure, mourut bientôt une seconde fois, et Laodamie rendit l'âme presque aussitôt.

**protestable** [*tès-ta-ble*] adj. Qui peut être protesté : *effet protestable.*

**protestant** [*tès-tan*], **e** n. (de *protester*). Nom donné aux partisans de la Réforme : *les protestants se liguèrent à Smalkalde contre Charles-Quint.* Adj. : *religion protestante.*

**protestantiser** [*tès-tan-ti-zé*] v. a. Rendre protestant.

**protestantisme** [*tès-tan-tis-me*] n. m. Croyance des protestants : *Luther fut le fondateur du protestantisme allemand.* Ensemble des protestants.

— Encycl. On désigne sous le nom de *protestantisme* l'ensemble des doctrines et des sectes religieuses issues de la Réforme, soit que ces sectes aient été alors formées par les catholiques qui se séparèrent de l'Eglise romaine en *protestant* au nom de l'Evangile et de la raison, soit qu'elles aient pris naissance, dans la suite, au sein des communions protestantes elles-mêmes.

Malgré leur multiplicité, les Eglises protestantes rentrent dans quelques types, qui sont assez peu nombreux : le type *luthérien*, le type *anglican*, le type *réformé, calviniste* et *presbytérien*, le type *congrégationniste*, le type *méthodiste*, le type *morave.* Les divergences essentielles entre protestants et catholiques peuvent se grouper sous trois chefs principaux :

I. *Définition de la foi.* L'Eglise catholique se considère comme seule juge et gardienne de la vérité révélée, contenue dans l'Ecriture ; le protestantisme place le critérium de la foi dans l'Ecriture, consultée et interprétée par la raison individuelle.

II. *Caractères internes de la doctrine.* Les protestants, particulièrement les calvinistes, reprennent dans toute sa vigueur le dogme du péché originel et de la prédestination. La foi devient, au lieu des œuvres, le principal moyen pour l'homme d'échapper à la damnation. Le nombre des sacrements est limité au baptême et à l'eucharistie. Dans toutes les Eglises, la croyance au purgatoire et à la présence réelle est niée. Le culte des images, des saints et de la Vierge est proscrit.

III. *Discipline et culte.* Le protestantisme se distingue de la religion catholique par la participation plus grande des fidèles dans le gouvernement de l'Eglise, par la forme représentative qu'affectent les Eglises (élection des pasteurs, etc.), par la suppression du célibat ecclésiastique.

En France, après les guerres de religion, la situation des protestants fut nettement définie et garantie par les édits de *Nantes* (1598) et *d'Alais* (1629) ; mais, sous Louis XIV, les réformés furent odieusement persécutés, et la révocation de l'édit de Nantes (1685) eut pour conséquence de priver notre pays d'au moins 500.000 habitants, qui allèrent porter à l'étranger leur savoir et leur industrie. (V. dragonnades, camisards.) La Révolution rendit aux protestants l'intégralité de leurs droits politiques et civils. Le protestantisme est organisé en France et en Algérie suivant le régime presbytérien synodal. Les 850 associations cultuelles protestantes, constituées conformément à la loi de séparation, sont desservies par plus d'un millier de pasteurs et d'évangélistes. Les Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine sont placées sous le régime du Concordat. Les différentes confessions existant en France sont groupées en une *Fédération protestante.* La population protestante de France peut être évaluée à environ un million de fidèles, en majorité calvinistes ; le luthéranisme compte pourtant environ 80.000 fidèles. (V. calvinisme, luthéranisme, etc.)

**protestataire** [*tès-ta-tè-re*] n. et adj. Personne qui proteste, qui fait une protestation.

**protestation** [*tès-ta-si-on*] n. f. (lat. *protestatio*). Déclaration en forme, par laquelle on s'élève contre une chose : *protestation par-devant notaire.*

t qui la contient : *déchirer une protestation.* Ac-
par laquelle on dresse un protêt : *protestation*
*raite.* Promesse, assurance positive : *protestation*
*itié, de dévouement*

**rotestationnisme** [*tès-ta-si-o-nis-me*] n. m.
. Syn. de PROTESTATAIRE.

**rotestatoire** [*tès-ta*] adj. Qui a la forme ou
aleur d'une protestation : *pétition protestatoire.*

**rotester** [*tès-té*] v. a. (lat. *protestari*). Assurer
ement, publiquement : *protester à quelqu'un qu'on*
*abandonnera pas.* Faire un protêt : *protester un*
*t.* Faire un protêt contre quelqu'un : *protester*
*ommerçant.* V. n. S'élever, réclamer : *protester*
*re une injustice.* Avoir la valeur, l'effet d'une
estation : *le progrès proteste contre l'intolérance.*
*ester de*, donner l'assurance formelle de : *pro-*
*r de sa bonne foi.*

**rotêt** [*tè*] n. m. (de *protester*). Acte par lequel le
eur d'un billet à ordre ou d'une lettre de change
constater le refus de payement ou d'acceptation
part du souscripteur ou du tiré.

Encycl. *Dr.* Le protêt, acte d'un officier public
ssier ou notaire), est destiné à constater soit le
s d'acceptation d'une lettre de change par la
onne sur laquelle elle est tirée, soit le refus de
ment à l'échéance d'une lettre de change ou de
autre effet de commerce négociable par voie
dossement. L'acte de protêt contient la copie
rale de l'effet protesté, la sommation de payer
au débiteur à son domicile et les motifs de
s articulés par ce dernier. L'acte prend le nom
nctif de *protêt faute d'acceptation* dans le pre-
cas, et de *protêt faute de payement* dans le
nd.

e protêt pour non-payement doit être fait le
emain du jour de l'échéance et, si le lendemain
n jour férié, le jour suivant. (V. FÊTES *légales.*)
pour effet d'abord de donner au porteur le droit
tionner tous les signataires de la lettre, ensuite
ire courir les intérêts. Le porteur ne conserve
efois son recours contre les endosseurs qu'à la
lition que, dans la quinzaine de la date du pro-
on le leur notifie et on les assigne devant le tri-
al de commerce à défaut de remboursement par

défaut de protêt et assignation devant le tribu-
le porteur est déchu de tous ses droits contre
ndosseurs.

eux-ci, de leur côté, ont chacun le même droit
ecours contre les endosseurs précédents et con-
e tireur.

l'égard du tireur, le défaut du protêt en temps
ne fait pas perdre toute voie de recours au
eur, à moins que le tireur n'établisse qu'il y
t provision à l'échéance.

e porteur d'une lettre de change protestée peut,
utre, avec la permission du juge, saisir conser-
irement les effets mobiliers des tireurs, accep-
s et endosseurs ; le juge, en ce cas, est le prési-
du tribunal de commerce, mais c'est le tribu-
civil qui peut valider la saisie et autoriser la
e des objets saisis.

e porteur peut, pour se rembourser de l'effet
esté, tirer à son tour une nouvelle lettre de
ge sur le tireur ou l'un des endosseurs : c'est ce
n appelle *faire retraite.* La retraite comprend,
e le capital, les intérêts, les frais et le *rechange*,
-à-dire le prix du change payé par le porteur
se procurer des fonds.

**roteus** [*té-uss*] n. m. Genre de bactériacées, qui
encontrent dans les putréfactions animales, et
est commun dans le sol et les eaux.

**rotévangile** n. m. (du gr. *prôtos*, premier, et
*vangile*). Nom donné quelquefois à la promesse
Rédempteur et à la description de ce qu'il
it, faite dans les livres saints antérieurs à
angile. Nom donné quelque-
à l'Evangile apocryphe de
ques le Mineur.

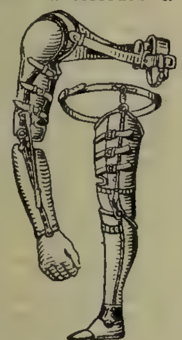
Bras et jambe. prothétiques.

**rothèse** [*tè-ze*] n. f. (gr.
*hesis*). Partie de la chirurgie,
a pour objet de remplacer un
ne enlevé en partie ou en to-
é par un appareil artificiel
ulant l'organe défaillant : *pro-*
*e dentaire.*

Encycl. *Chir.* La prothèse
membres se pratique très uti-
ent, mais elle est à peu près
ossible dans le membre supé-
r, lorsque les doigts seuls font
ut. On emploie des appareils
ulant la forme du membre per-
et qui sont constitués d'acier,
uir, de bois, et peuvent s'ar-
ler dans diverses directions.
a *prothèse dentaire* a fait des progrès considé-
es ; on fixe les dents artificielles soit par des
ts, soit par des crochets, soit par des dentiers,
en diverses compositions : gutta-percha, or, etc.

**rothétique** adj. Qui a rapport à la prothèse :
*areils prothétiques.*

**rothoracique** adj. Qui dépend du prothorax.

**rothorax** [*raks*] n. m. (du préf. *proto*, et de
*ax*). Segment antérieur du thorax des insectes.

**rothyron** n. m. (m. gr. ; de *pro*, en avant, et
*a*, porte). *Archit. anc.* Vestibule d'une maison
que.

**rotiste** [*tis-te*] n. m. (du gr. *prôtos*, premier).
anisme présentant, suivant Haeckel, le plus
d degré de simplicité et se rattachant par des
ctères communs aux deux règnes.

**rotistologie** [*tis-to-lo-jî*] n. f. (de *protiste*, et
r. *logos*, discours). Science qui traite des êtres les
simples, des micro-organismes, des protistes.

**roto** (du gr. *prôtos*, premier) préfixe qui signifie
*nier. Arg. des lycées*, proviseur.

**rotobromure** n. m. *Chim.* Combinaison d'un
s simple avec le brome, contenant la plus petite
ntité possible de brome.

**rotocanonique** adj. (du préf. *proto*, et de
*onique*). *Théol.* Se dit d'un groupe de livres
és, par opposition aux *deutérocanoniques.*

**rotocarboné, e** adj. *Chim.* Qui est combiné
c la première proportion de carbone : *hydrogène*
*tocarboné.*

**rotocarbure** n. m. *Chim.* Combinaison car-
ée au premier degré.

**protocarburé, e** adj. *Chim.* Qui est à l'état de protocarbure.

**protochlorure** [*klo*] n. m. *Chim.* Combinaison chlorée au premier degré.

**protochloruré, e** [*klo*] adj. *Chim.* Qui est à l'état de protochlorure.

**protococcacées** [*ko-ka-sé*] n. f. pl. Famille d'algues vertes. S. une *protococcacée.*

**protocolaire** [*lè-re*] adj. Conforme au protocole : *civilités protocolaires.*

**protocole** n. m. (gr. *prôtokollon ;* de *prôtos*, premier, et *kolla*, colle). Au moyen âge, étiquette d'archives, puis registre authentique. Formulaire pour dresser des actes publics. Procès-verbal de conférence diplomatique : *dresser un protocole.* Décision prise par une réunion de diplomates sur des questions de politique internationale. Règle du cérémonial à observer dans les affaires de diplomatie, dans les écrits de toute sorte employés dans les relations officielles entre les Etats et entre les ministres publics, dans les entrevues entre les chefs d'Etat et leurs représentants. Bureau du ministère des affaires étrangères affecté à ce service : *chef du protocole. Typogr.* Modèle des signes de correction. *Fig.* : *le protocole mondain.*

**protocoque** [*ko-ke*] n. m. Genre d'algues vertes, type d'une famille dite des *protococcacées*, qui se reproduisent par zoospores ou par œufs.

**protocyanure** n. m. *Chim.* Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le cyanogène.

**protodorique** adj. *Archit.* Se dit quelquefois d'un ordre particulier, caractérisé par la colonne polyédrique des Egyptiens.

**protofluorure** n. m. *Chim.* Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le fluor.

**Protogène,** peintre et sculpteur grec du temps d'Alexandre le Grand, né à Caune, en Carie. Il vécut à Rhodes, puis à Athènes. Il travaillait à la perfection, mais avec une extrême lenteur.

**protogyne** adj. (du préf. *proto*, et du gr. *gunê*, femme). Se dit des fleurs hermaphrodites où la maturation du pistil devance celle des étamines. N. m. Roche acide éruptive, qui constitue le massif du Mont-Blanc.

**protohippus** [*ip-puss*] n. m. Genre de mammifères périssodactyles, famille des équidés, renfermant des formes fossiles du tertiaire d'Amérique.

**protohistoire** n. f. Epoque de l'histoire de l'humanité, comprise entre la période préhistorique et la période historique.

— Encycl. Entre les temps dont les documents archéologiques permettent seuls l'étude et ceux où les documents écrits sont contemporains des faits qu'ils racontent, il existe une période, plus ou moins longue, pour laquelle les textes ne font pas absolument défaut, mais sont rares, ou légendaires, ou proviennent de sources étrangères et sont dominés par les trouvailles archéologiques. C'est la *protohistoire*, pour l'étude de laquelle les érudits doivent faire un emploi simultané de la méthode archéologique et de la méthode historique, L'époque des légendes héroïques grecques (expédition des Argonautes, guerre de Troie, etc.) est une époque protohistorique, celle des civilisations préhelléniques ; c'est encore une civilisation protohistorique que celle des Protohelvètes de la Tève.

**protohistorique** [*is-to*] adj. Qui appartient à la protohistoire, aux premiers temps de l'histoire.

**protoiodure** [*to-io*] n. m. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec l'iode : *protoiodure de fer.*

**protolithionite** n. f. Mica renfermant du lithium et du fer.

**protomartyr** n. m. (du préf. *proto.* et de *martyr*). Titre donné à saint Etienne, considéré comme le premier en date des martyrs.

**protome** n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, à coquille turriculée, pointue, qui vivent sur les côtes occidentales de l'Afrique.

**protonéma** ou **protonème** n. m. (du préf. *proto*, et du gr. *nêma*, filament). Organes filamenteux verdâtres, engendrés par les spores des mousses, et d'où naissent ensuite des tiges.

**protoneurone** n. m. (du préf. *proto*, et de *neurone*). *Physiol.* Premier neurone de la chaîne centripète ou centrifuge de l'axe réflexe ou volontaire.

**protonique** adj. (du préf. *pro*, et de *tonique*). Placé avant la syllabe tonique. N. f. La syllabe protonique.

**protonontronite** n. f. Silicate naturel hydraté de fer, aluminium, magnésium et manganèse.

**protonotaire** [*tè-re*] n. m. (du préf. *proto*, et de *notaire*). Premier notaire des empereurs romains. Au moyen âge, nom donné aux archichanceliers ou chefs de la chancellerie. *Protonotaire apostolique*, officier de la cour de Rome, chargé d'enregistrer les actes pontificaux et d'en surveiller les expéditions.

— Encycl. Il y a trois sortes de protonotaires : 1o les protonotaires apostoliques *participants*, au nombre de sept, qui seuls enregistrent les actes pontificaux et en surveillent les expéditions ; 2o les protonotaires apostoliques *ad instar participantium*, prélats assimilés aux premiers. (Ces deux catégories de protonotaires ont le droit de porter un costume violet) ; 3o les protonotaires *honoraires*, *titulaires* (ne portant que le titre) ou protonotaires *noirs*, n'ayant pas droit au costume violet.

**protonotariat** [*ri-a*] n. m. Charge, dignité de protonotaire.

**protopaschite** [*pas-ki-te*] n. m. (du préf. *proto*, et du gr. *paskha*, pâque). Nom donné souvent aux sabbatiens, hérétiques qui célébraient la pâque à la même date que les juifs.

**protopathie** [*tî*] n. f. (du préf. *proto*, et du gr. *pathos*, maladie). Affection en quelque sorte autonome, qui n'est ni la suite ni la conséquence d'une autre maladie.

**protophosphoré** [*fos-fo-ré*], **e** adj. *Chim.* Qui est à l'état de protophosphure.

**protophosphure** [*fos-fu-re*] n. m. *Chim.* Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le phosphore.

**protophylle** n. f. (du préf. *proto*, et du gr. *phullon*, feuille). Feuille séminale, première feuille d'une plante.

**protophyllome** n. m. (du préf. *proto*, et de *phyllome*). Rudiment de la feuille, par opposition au *phyllome*, qui est le membre entier.

**protophytogène** n. f. (du préf. *proto*, et du gr. *phuton*, plante, et *gennân*, engendrer). Centre de développement primitif de la vie végétative.

**protoplasique** [*zi-ke*] adj. (du préf. *proto*, et du gr. *plasis*, action de façonner). Se dit des cellules filles qui, dans la division d'un blastomère, reçoivent également toutes les substances provenant de la cellule mère.

**protoplasma** [*plas-ma*] ou **protoplasme** [*plas-me*] n. m. (du préf. *proto*, et du gr. *plasma*, formation). Substance qui constitue le corps de la cellule vivante et qui contient généralement une partie différenciée, le *noyau.*

— Encycl. Le protoplasma apparaît constitué tantôt par une substance homogène (*hyaloplasma*), tantôt par des granulations, tantôt par une matière spumeuse, tantôt, enfin, par une substance filaire formant un réseau.

Au point de vue chimique, le protoplasma est constitué par des nucléo-albumines et des globulines ; il peut, en outre, renfermer diverses matières de réserve, des matières minérales, etc. Le protoplasma est une substance vivante, qui jouit de la propriété d'assimilation et de ses conséquences (accroissement, division). Les protoplasmas réagissent aux excitants mécaniques, chimiques et physiques ; ils peuvent émettre des *pseudopodes* et subissent des attractions et des répulsions. Ils possèdent des phénomènes d'assimilation et de désassimilation. Pour les phénomènes de division du protoplasma. v. CARYOCINÈSE.

**protoplasmique** [*plas-mi-ke*] adj. Qui appartient au protoplasma : *la vie protoplasmique.* (On dit aussi PROTOPLASMATIQUE.)

**protoplaste** [*plas-te*] n. m. (du préf. *proto*, et du gr. *plastês*, qui forme). Partie protoplasmique de la cellule, spécialement constituée par la plastine.

**protoptère** n. m. Genre de poissons dipnoïques, renfermant des formes allongées, cylindriques, de grande taille, qui vivent dans la vase des marais de l'Afrique tropicale.

**protosébaste** [*bas-te*] n. m. (du préf. *proto*, et du gr. *sebastos*, vénérable). Titre honorifique de la cour byzantine.

**protosel** n. m. *Chim.* Sel du protoxyde.

**protosiphon** n. m. (du préf. *proto*, et de *siphon*). Cæcum siphonal, existant dans la loge initiale de la coquille de certains mollusques céphalopodes et uni aux parois de la loge par le *prosiphon* (V. ce mot.)

**protospathaire** [*to-spa-tè-re*] n. m. (du préf. *proto*, et du gr. *spathê*, épée). Dignité de la hiérarchie byzantine.

**protosulfure** [*to-sul*] n. m. *Chim.* Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le soufre

**protosyncelle** [*to-sin-sè-le*] n. m. (du préf. *proto*, et de *syncelle*). Vicaire d'un patriarche ou d'un évêque de l'Eglise grecque.

**protothalle** n. m. (du préf, *proto*, et de *thalle*) Premier vestige de l'organisation des lichens.

**protothrone** n. m. (gr. *protothronos*). Premier évêque d'une province grecque.

**prototype** n. m. (du préf. *proto*, et de *type*). Original, modèle, premier type, premier exemplaire *Fig.* Exemple le plus parfait : *le chien est le prototype de l'amitié.* Adjectiv. : *médaille prototype.*

**prototypé, e** adj. Se dit d'un ouvrage en langue étrangère, destiné à servir d'exercice de traduction, et dans lequel on indique la forme sous laquelle l'élève doit chercher chaque mot dans le dictionnaire : *un* De viris *prototypé.*

**prototypique** adj. Qui appartient à un prototype.

**protovertébral, e, aux** [*vèr*] adj. Qui a rapport à la protovertèbre.

**protovertèbre** [*vèr*] n. f. Segment de la corde dorsale de l'embryon des vertébrés.

**protovestiaire** [*vès-ti-è-re*] n. m. Dignité de la cour byzantine ; chef des vestiaires.

**protoxyde** [*tok-si-de*] n. m. *Chim.* Oxyde le moins oxygéné d'un métal : *protoxyde de fer.*

**protoxydé** [*tok-si-dé*], **e** adj. *Chim.* Qui est à l'état de protoxyde : *fer protoxydé.*

**protozoaire** [*zo-è-re*] n. m. (du préf. *proto*, et du gr. *zôon*, animal). Animal comptant parmi les formes les plus simples du règne animal. N. m. pl. Embranchement du règne animal, renfermant les formes (rhizopodes, infusoires) réduites souvent à une masse gélatineuse sans enveloppe ni noyau, et qui se reproduisent par division. S. un *protozoaire.* (V. la planche MOLLUSQUES.)

**protracteur, trice** adj. Qui opère la protraction : *muscle protracteur.*

**protraction** [*trak-si-on*] n. f. (du préf *pro*, et de *traction*). Traction en avant.

**protrus, e** [*tru, u-ze*] adj. (lat. *protrusus*). Se dit d'un organe qui semble avoir été poussé devant un autre.

**protrusion** [*tru-zi-on*] n. f. (de *protrus*). Action qui pousse un organe en avant, dans des conditions anormales.

**protubérance** n. f. (de *protubérant*). Saillie. *Gall prétendait reconnaître les aptitudes d'après les protubérances du crâne.* Au fig. : *les montagnes sont les protubérances de l'écorce terrestre.*

— Encycl. *Anat.* La *protubérance cérébrale* ou *annulaire*, dite aussi *pont de Varole*, est située au-dessus du bulbe. Sa substance, grise, forme six noyaux d'où naissent divers nerfs craniens : facial, moteur oculaire externe, pathétique, moteur oculaire commun, masticateur. Les maladies de la protubérance engendrent des paralysies.

— *Astr.* La chromosphère (v. SOLEIL) est le plus souvent garnie sur son contour apparent de petits appendices coniques et irréguliers (*petites flammes*), qui sont des protubérances rudimentaires. D'ailleurs, on désigne sous le nom général de *protubérance* les filaments lumineux, ainsi que les amas, jets, panaches, etc., qui se présentent comme appendices de la chromosphère. On a montré que ces protubérances peuvent s'élever à 400.000 kilomètres de la surface solaire ; elles se transforment avec la plus grande rapidité.

**protubérant** [*ran*], **e** adj. (lat. *protuberans ;* du préf. *pro*, et du lat. *tuber*, bosse). Qui forme une protubérance.

**protubérantiel, elle** [*ran-si-èl*, *è-le*] adj. Qui est en forme de protubérance.

**protuteur, trice** n. (lat. *protutor*, *trix*). Personne qui, sans avoir été nommée tuteur ou tutrice, est fondée à administrer les affaires d'un mineur, notamment hors des pays où celui-ci est domicilié.

**protypographique** n. (du préf. *proto*, et de *typographie*). Qui est antérieur à l'invention de l'imprimerie : *ouvrage, manuscrit protypographique.*

**prou** adv. (anc. fr. *proust ;* peut-être du lat. *prodest*, il est utile). Beaucoup : *on souffre toujours peu ou prou.* (Vx.) *Ni peu ni prou*, en aucune façon.

**Prou** (Maurice), historien et paléographe français, né à Sens en 1861, auteur de la *Gaule mérovingienne.* Membre de l'Académie des inscriptions en 1910.

**Proudhon** (Pierre-Joseph), socialiste et publiciste français, né à Besançon, m. à Passy (1809-1865) ; auteur de théories fameuses sur la propriété, et fondateur d'un intéressant système mutualiste. Il a critiqué avec vigueur le communisme, l'étatisme, et aussi le système économique fondé sur le machinisme. Il voulait concilier la bourgeoisie et le prolétariat, et constituer une classe moyenne. Parmi ses œuvres, citons : *Qu'est-ce que la propriété ?* les *Contradictions économiques*, et sa *Correspondance*, d'un intérêt capital.

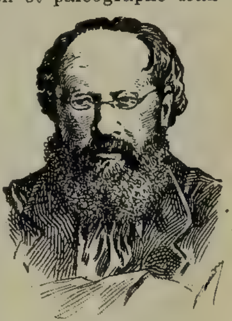
Proudhon.

**proudhonien, enne** [*do-ni-in*, *è-ne*] adj. Qui a rapport à Proudhon, à son système.

**proue** [*proû*] n. f. (lat. *prora*). La partie de l'avant d'un navire : *les proues des anciennes galères étaient ornées de sculptures.* ANT. **Poupe.**

**prouesse** [*è-se*] n. f. (de *preux*). Action de courage, de valeur : *les prouesses de Bayard.* Vaillance. *Fig.* Exploit, succès : *les prouesses d'un buveur.*

**Proust** [*proust'*] (Louis-Joseph), chimiste français, né et m. à Angers (1754-1826) ; auteur de recherches sur le sucre, qu'il parvint à extraire du raisin.

**Proust** (Marcel), romancier français, né et m. à Paris (1871-1922) ; auteur d'une série de romans autobiographiques, *A la recherche du Temps perdu*, d'une grande subtilité d'analyse.

**proustite** n. f. Arsénio-sulfure naturel d'argent.

**prouter** [*té*] v. a. et n. *Pop.* Se plaindre, grogner.

**prouvable** adj. Qui peut être prouvé : *assertion prouvable.* ANT. **Improuvable.**

**Prouvaires** (*conspiration de la rue des*), organisée à Paris, en 1832, par les légitimistes. Elle avorta misérablement.

**Prouvé** (Victor), peintre et décorateur français, né à Nancy en 1858 ; auteur de peintures, de frises d'un coloris frais et d'une grande simplicité de lignes.

**prouver** [*vé*] v. a. (lat. *probare*). Etablir de façon indéniable la vérité, la réalité de : *les faits prouvent plus que les raisonnements.* Témoigner, être le signe de : *le dévouement prouve l'affection.* PROV. : **Qui prouve trop ne prouve rien,** une preuve est infirmée par ce fait que, dépassant le but, elle tendrait à établir des choses qui sont certainement fausses.

**provéditeur** n. m. (ital. *provveditore*). Fonctionnaire de l'ancienne république de Venise, chargé d'inspections, de gouverner une province, etc.

**Proven,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 1.770 h. Fabrication de chaises.

**provenance** n. f. (de *provenir*). Origine : *marchandises de provenance étrangère.* Marchandise, objet provenu : *les provenances des pays infectés sont soumises à la quarantaine. Fig.* Source, origine : *la provenance d'un mot.*

**provenant** [*nan*], **e** adj. Qui provient, qui résulte : *sommes provenantes d'une succession.*

**Provençal, e, aux** [*van*], originaire ou habitant de la Provence : *les Provençaux.* Adjectiv. : *population provençale.* N. m. Langue parlée en Provence : *Mistral a écrit son poème de* Mireille *en provençal.* Loc. adv. : *A la provençale*, à la manière des Provençaux.

— ENCYCL. *Ling.* Le mot *provençal* désigne tantôt l'ensemble des dialectes de langue d'oc, tantôt le dialecte propre à la Provence. Voici, au regard des mots français correspondants, quelques mots provençaux typiques. Prov. *latz* = fr. *lez* (près de) ; prov. *pe* = fr. *pied ;* prov. *mor* = vx fr. *muert* (il meurt) ; prov. *bo* = fr. *bon ;* prov. *cap* = fr. *chief*, chef. Les plus anciens documents provençaux remontent au Xe siècle. A partir de 1350 environ, la langue parlée tombe à l'état de patois. Le français devient la langue littéraire du Midi et bientôt la langue usuelle des habitants des villes. De nos jours, les félibres ont entrepris de faire reparaître à la vie littéraire les patois locaux. (V. FÉLIBRIGE.) Mistral se sert de la grammaire et de la phonétique du provençal, mais accueille les mots des autres dialectes de langue d'oc.

— *Litt.* L'ancienne littérature du midi de la France débute par des œuvres religieuses et morales (Xe-XIe s.). Les plus anciens spécimens de poésie profane sont les chansons de Guillaume IX, comte de Poitiers (m. en 1127). La plupart des troubadours cultivèrent la poésie *courtoise*, consacrée à la peinture d'un amour très artificiel. Les principaux sont : Bernart de Ventadour, Jaufre Rudel, Rambaut III d'Orange, Guilhem de Caberstanh, Arnaut de Mareuil, Arnaut Daniel, Pons de Capdohl, Bertrand de Born, Guiraut de Borneil, Peire Vidal, Raimon de Miraval, Folquet de Marseille, Raimbaut de Vaqueiras, etc. (XIIe et comm. du XIIIe s.). Cette poésie de cour disparaît avec la brillante civilisation à laquelle mit fin la croisade albigeoise ; aussi, à partir du XIIIe siècle, elle ne fit que languir. La tentative de l'Académie toulousaine du Gai-Savoir (fondée en 1323) ne put aboutir. Les principaux genres du lyrisme provençal sont la *chanson*, le *descort*, la *tenson*, le *jeu-parti*, et surtout le *sirvente.* La poésie provençale s'imposa à l'imitation de toutes les nations civilisées (France du Nord, Italie, Allemagne, Espagne, Portugal). Cultivée dans la suite par quelques amateurs isolés : les Provençaux Bellaud de la Bellaudière (XVIe s.), Claude Brueys (XVIIe s.), le Languedocien Auger Gaillard (XVIe s.), le Toulousain Goudelin (XVIIe s.), le Béarnais Despourrins (XVIIIe s.), l'Agenais Jasmin (XIXe s.), la langue d'oc a connu une véritable renaissance littéraire avec Mistral et les félibres. (V. FÉLIBRIGE.)

**Provence** [*van-se*], anc. prov. de France, capit. *Aix ;* divisée en *haute* et *basse Provence ;* forme aujourd'hui les départ. des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, et une partie de ceux de la Drôme, du Var et de Vaucluse. Elle a eu autrefois des rois (royaume d'Arles), puis des comtes, et fut enfin réunie à la France sous Charles VIII, en 1487. Elle se défendit vigoureusement, à deux reprises, contre les armées de Charles-Quint. Climat sec, ensoleillé. Oliviers, orangers, mûriers, vignes.

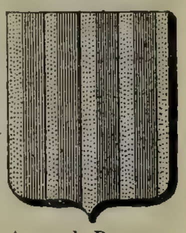
Armes de Provence.

**Provenchères-sur-Fave,** ch.-l. de c. des Vosges, arr. et à 13 kil. de Saint-Dié ; 790 h. — Le cant. a 7 comm., et 4.440 h.

**provende** [*van-de*] n. f. (lat. *præbenda*). Provision de vivres. *Econ. rur.* Mélange d'aliments concentrés, à base de farineux, de graines concassées (pois gris, orge, seigle, avoine, maïs), de résidus divers, auxquels on mélange parfois des médicaments toniques ou des stimulants (gentiane, saule, fenugrec, bois de genièvre, etc.), que l'on donne, suivant le cas, aux jeunes animaux à l'engrais comme ration supplémentaire, ou aux animaux affaiblis, déprimés.

**provenir** v. n. (lat. *provenire ;* de *pro*, de, et *venire*, venir. — Se conj. comme *venir.*) Procéder, résulter, venir : *le mal provient souvent de l'excès du bien.*

**proverbe** [*vèr-be*] n. m. (lat. *proverbium*). Maxime exprimée en peu de mots et devenue populaire : *les proverbes sont les échos de l'expérience. Passer en proverbe*, devenir proverbe : *beaucoup de vers de Boileau sont passés en proverbes.* Devenir proverbial : *l'avarice d'Harpagon est passée en proverbe.* Petite comédie, qui est le développement d'un proverbe : *les proverbes d'Alfred de Musset.*

**Proverbes** (*Livre des*), un des livres sapientiaux de l'Ancien Testament, attribué à Salomon. C'est un recueil de sentences morales et religieuses, de règles de conduite pour tous les états de la vie.

**proverbial, e, aux** [*vèr*] adj. Qui tient du proverbe : *expression proverbiale.* Qui est toujours cité comme type, comme vérité vulgaire : *la cruauté proverbiale d'Attila.*

**proverbialement** [*vèr*, *man*] adv. D'une manière proverbiale. (Peu us.)

**proverbialiser** [*vèr-bi-a-li-zé*] v. a. Rendre proverbial.

**provicaire** [*kè-re*] n. m. (du préf. *pro*, et de *vicaire*). Ecclésiastique qui tient la place du vicaire.

**provide** adj. (lat. *providus*). S'est dit pour *prévoyant.*

**providence** [*dan-se*] n. f. (lat. *providentia ;* de *pro*, avant, et *videre*, voir). *Théol.* Suprême sagesse par laquelle Dieu conduit toutes choses. Dieu (en ce dernier sens prend une majuscule) : *les décrets de la Providence sont insondables. Fig.* Personne qui veille, qui aide, protège : *la mère est la providence de la famille. Sœurs, filles de la Providence*, nom de diverses congrégations (de Ruillé-sur-Loir, de Portieux, de Troyes, etc.).

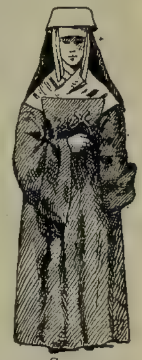
Sœur de la Providence.

**Providence** (*De la*), traité de Sénèque le Philosophe (Ier s. apr. J.-C.), où, en même temps qu'il affirme sa foi en la Providence, l'auteur soutient sa thèse stoïcienne, qui place le bien dans la possession de soi.

**Providence** [*dan-se*], v. des Etats-Unis, capit. de l'Etat de Rhode-Island ; 237.000 h. Bon port. Commerce de blé, métallurgie.

**Providence (East-),** v. des Etats unis d'Amérique (Rhode-Island, comté de Providence), sur la baie de Narrazansett ; 22.000 h. Pêcheries d'huîtres ; objets d'optique,

**providentialisme** [*dan-si-a-lis-me*] n. m. Système philosophique, fondé sur l'idée de la Providence.

**providentialiste** [*dan-si-a-lis-te*] n. et adj. Se dit des partisans du providentialisme.

**providentialité** [*dan-si*] n. f. Caractère de ce qui est providentiel.

**providentiel, elle** [*dan-si-èl*, *è-le*] adj. Qui vient de la Providence : *secours providentiel.* Qui a reçu une mission de la Providence : *c'est un rôle difficile que celui d'homme providentiel.*

**providentiellement** [*dan-si-è-le-man*] adv. D'une façon providentielle : *Moïse fut providentiellement sauvé des eaux.*

**provignable** adj. Qui peut être provigné.

**provignage** ou **provignement** [*man*] n. m. Marcottage de la vigne par le moyen de provins : *le provinage est pratiqué pour multiplier les cépages d'un enracinement difficile, ou remplacer les souches qui ont péri. Par ext.* Multiplication et, spécialem., Procédé préconisé par Ronsard pour former des mots nouveaux par *dérivation.*

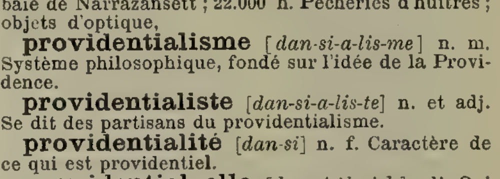
Provignage.

**provigner** [*gné*] v. a. (de *provin*). Syn. de MARCOTTER, en parlant plus spécialement de la vigne. V. n. Se multiplier par provins ou par ma cottes : *le rosier provigne beaucoup. Par extens.* propager. (Vx.)

**provigneur** n. m. Celui qui provigne.

**provin** n. m. (du lat. *propago*, même sens). C de vigne ou rameau d'arbre fruitier, que l'on courbe et fixe en terre, pour le séparer du pied mè quand il a pris à son tour racine : *le provin n'* *séparé de la souche mère qu'après trois ans.* Fos dans laquelle est couché le rameau.

**Provin,** comm. du Nord, arr. et à 21 kil. Lille ; 1.800 h. En partie détruite au cours de Grande Guerre.

**province** n. f. (lat. *provincia*). Division ter toriale placée sous l'autorité d'un délégué du po voir central : *les provinces de l'ancienne Fran* Les habitants : *pacifier les provinces soulevées.* Eta pays : *le roi d'une province.* Toute la France en hors de la capitale : *se fixer en province.* Les hal tants des départements : *la province envahit Par* *Antiq. rom.* Pays conquis en dehors de l'Italie, ass jetti aux lois romaines et administré par le gouv neur romain. *Dr. can.* Etendue de la juridicti d'une métropole. Groupe de maisons du même ordr formant une des grandes divisions de l'ordre, so l'autorité d'un provincial.

**Province romaine,** nom donné par les R mains à leur premier établissement dans la vall du Rhône. Auguste en fit la Gaule Narbonnai Elle comprenait alors la Provence et le Langued littoral et avait pour capitale *Narbonne.*

**Provinces-Unies,** anc. nom des sept pr vinces des Pays-Bas, fédérées contre Philippe en 1579. (V. PAYS-BAS.)

**provincial, e, aux** adj. Qui est de la p vince, qui lui appartient : *juges provinciaux.* Q tient de la province : *accent provincial.* Gauch *avoir l'air provincial.* N. Personne de la provin N. m. Supérieur régional de plusieurs maisons même ordre religieux.

**Provinciales** (*les*) ou *Lettres écrites par Louis Montalte à un provincial de ses amis et aux R. P. P. Jésuites sur le sujet de la morale et de la po tique de ces Pères*, ouvrage de polémique religieu sous la forme épistolaire, par Pascal (23 janv. 16 au 24 mars 1657). Dans ces dix-huit lettres anonyme le célèbre écrivain prit fait et cause pour ses am de Port-Royal contre les jésuites. Après s'être te pendant quelque temps sur le terrain pureme théologique, en essayant de montrer que les propo tions condamnées par le pape ne se trouvent p dans les livres de Jansénius, Pascal prend l'offensi sur le terrain de la morale et incrimine avec u magnifique éloquence l'indulgence aux vices siècle et le système des restrictions mentales. Ch d'œuvre de style simple, clair, alerte, d'ironie légè ou d'âpre indignation, les *Provinciales* ont beaucou contribué à fixer la prose française.

**provincialat** [*la*] n. m. Charge de provincia Sa durée.

**provincialement** [*man*] adv. A la maniè des provinciaux.

**provincialisme** [*lis-me*] n. m. Manière s'exprimer, propre à une province : *écrivain ch lequel abondent les provincialismes.* Etroitesse d'e prit, gaucherie particulière que l'on prête à la pr vince, par opposition à Paris : *le provincialisme* *fort intolérant.*

**provincialité** n. f. Caractère de la provin ou d'une province.

**Provins** [*vin*], ch.-l. d'arr. (Seine-et-Marne sur la Voulzie, affl. de la Seine. Ch. de f. E. ; à 48 k de Melun ; 8.730 h. (*Provinois*). Source minérale. Farines ; grains ; roses de *Provins.* Cette ville a conservé, dans la partie haute, son aspect du moyen âge. Eglises Saint-Quiriac (XIIe et XIIIe s.), Sainte-Croix (XIIIe, XVe, XVIe s.), la Grosse Tour, curieux donjon du XIIe siècle, remparts. — L'arr. a 5 cant., 101 comm., et 50.300 h. Le cant. a 14 comm., et 14.360 h.

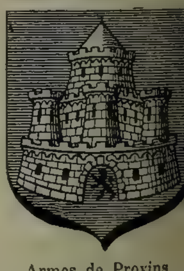
Armes de Provins.

**Provins** (Gabriel LAGROS DE LANGERON, dit *Michel*), littérateur et auteur dramatique françai né à Nogent-sur-Seine en 1861, auteur de roma dialogués d'une psychologie mordante (*l'Art* *rompre*, etc.).

**proviseur** [*zeur*] n. m. (lat. *provisor*). Ch d'un lycée. *Arg. des lycées*, v. PROTO.

**provision** [*zi-on*] n. f. (lat. *provisio*). Amas choses nécessaires ou utiles : *provision de blé. Fai* *ses provisions*, ses emplettes de choses nécessaires la vie. Ce qu'un tribunal adjuge provisoirement, qu'un client dépose préalablement : *verser une pr* *vision à son avoué.* Syn. de COUVERTURE, en T. banque. *Par provision*, provisoirement. *Jugeme* *exécutoire par provision*, préalablement. *Dr. ca* Mise en possession d'un bénéfice. Acte du sup rieur qui donne un titre. N. f. pl. Lettres par le quelles un bénéfice ou un office est conféré à quelqu'u

— ENCYCL. *Dr.* En matière de change, c'est tireur ou celui pour le compte duquel la lettre e tirée qui doit faire la provision. Même, dans ce de nier cas, le tireur est personnellement obligé enve les endosseurs et le porteur seulement. Une fois provision faite, le tiré qui paye n'a pas de recou contre le tireur ou le donneur d'ordre ; s'il ne pay pas, il devient responsable envers eux. Si la prov sion n'a pas été faite, le tiré qui paye a un recou pour réclamer ses avances et, s'il ne paye pas, n'encourt aucune responsabilité.

Le porteur négligent n'est déchu vis-à-vis d tireur ou du donneur d'ordre qu'autant qu'il y ava provision.

La provision est une condition essentielle de l validité des effets. L'endossement translatif de pr priété transfère la provision au bénéficiaire. L'exi tence de la provision est constatée par les mot « *valeur fournie en...* ». Elle n'a pas besoin d'existe au moment de la création de l'effet ; il suffit qu'ell existe à l'échéance.

*Jugement exécutoire par provision*, v. JUGEMENT

**Provisions d'Oxford,** v. OXFORD.

**sionné, e** adj. Syn. anc. de APPROVI-

**sionnel, elle** [*zi-o-nèl, è-le*] adj. Qui
r provision : *consignation provisionnelle.*
**sionnellement** [*zi-o-nè-le-man*] adv.
d'une provision. (Peu us.)
**soire** [*zoi-re*] adj. (lat. *provisorius*). Qui
i se fait en attendant un autre état de
*omicile provisoire. Gouvernement provi-*
vernement intérimaire. *Dr.* Prononcé par
: *jugement provisoire.* N. m. Ce qui est
: *souvent, le provisoire dure longtemps.*
on par provision.
**soirement** [*zoi-re-man*] adv. Par pro-
*cision prise provisoirement.* En attendant :
*isoirement à l'hôtel.*
**sorat** [*zo-ra*] n. m. Fonction de provi-
urée.
**sorerie** [*zo-re-rî*] n. f. Fonctions de
(Vx.)
**ocant** [*kan*], **e** adj. Qui irrite, excite ou
*roles, allures provocantes.*
**ocateur, trice** n. et adj. Qui provoque,
ne la provocation : *ton provocateur. Agent*
*ur,* individu qui a pour mission de pousser
commettre certains délits.
**ocatif, ive** adj. Qui a le caractère d'une
on : *paroles provocatives.*
**ocation** [*si-on*] n. f. (lat. *provocatio*).
provoquer. Acte par lequel on provoque :
*à une provocation.* Action de ce qui ex-
*ocation au sommeil.*
CL. *Dr.* La provocation à l'action coupable
es modes de complicité prévus par le Code
ais elle ne constitue un acte de participa-
ssable qu'autant qu'elle a lieu « par dons,
s, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir,
ions ou artifices coupables ».
s faits de provocation rendent excusables
res, ainsi que les blessures et les coups.
les coups et violences graves envers les
; l'outrage violent à la pudeur ; le fla-
t d'adultère dans la maison conjugale ; la
à l'aide d'escalade ou d'effraction, du do-
ndant le jour. D'autre part, la provocation
isable l'injure publique, mais à la condi-
ette injure s'adresse à un particulier.
vocation à certains crimes ou délits, à la
ance militaire, etc., qui, faite publiquement,
ter de discours ou écrits, est l'objet de pré-
éciales.
**oquer** [*ké*] v. a. (lat. *provocare*). Inciter,
*provoquer quelqu'un à boire.* Défier : *Fran-*
*rovoqua personnellement Charles-Quint.*
oposer un duel. Agir de manière à s'at-
représailles. *Fig.* Produire, occasionner :
*rovoque de terribles ravages.*
**ost** [*vô*] (Jean-Baptiste-François), acteur
né à Paris (1798-1805). Il joua avec éclat
iers et les grimes à la Comédie-Française.
**ène** [*prok-sè-ne*] n. m. (gr. *proxenos*). *An-*
Magistrat ou citoyen qui, dans certaines
it chargé de recevoir au nom de l'Etat les
ieurs, les hôtes publics et les étrangers de

**énète** [*prok-sé*] n. (du gr. *proxenêtes*, cour-
rsonne qui fait le métier d'entremetteur.
**énétisme** [*prok-sé-né-tis-me*] n. m. Mé-
roxénète.
CL. *Dr.* V. PROSTITUTION.
**énie** [*prok-sé-nî*] n. f. (gr. *proxenia*). *An-*
onctions ou titre de proxène. Honneurs
ges conférés aux hôtes publics d'un Etat.
l'hospitalité publique entre deux Etats.
**imité** [*prok-si*] n. f. (lat. *proximitas*).
e dans l'espace ; rapprochement des temps.
: *la proximité du sang.* Loc. adv. *A proxi-*
loc. prép. *A proximité de*, près de.
**er** [*proi-ié*] n. m. Genre d'oiseaux passe-
nirostres, renfermant une seule espèce de
qui arrivent en France au printemps et
en octobre vers l'Egypte et l'Arabie.
**oïque** adj. (du préf. *pro*, et du gr. *zôon*,
Qui est antérieur à l'apparition des êtres
*terrain prozoïque.*
**le** n. et adj. (de *prudefemme*, fém. de
*nme*). Qui affecte une circonspection exces-
s tout ce qui touche à la bienséance : *les*
*ont généralement des hypocrites.* Qui mar-
ruderie : *air prude.* Signifiait autref. Qui est
rtu austère.
**lemment** [*da-man*] adv. Avec prudence :
*r prudemment.* ANT. **Imprudemment.**
**lence** [*dan-se*] n. f. (lat. *prudentia*). Vertu
prévoir et éviter les fautes et les dangers :
*uve de prudence.* PROV. : **La prudence est**
**de la sûreté,** c'est en étant prudent qu'on
danger. ANT. **Imprudence.**
**dence** [*dan-se*] (Aurelius Prudentius Cle-
poète latin chrétien, du IVe siècle, né à Ca-
(Espagne) en 348, le premier poète chré-
teur d'hymnes et de pièces écrites dans une
rude, mais dans un style imagé et plein
siasme. Citons ses recueils : le *Catheme-*
t le *Peristhephanon.* Une de ses hymnes, le
*flores martyrum*, figure dans le bréviaire

**dence** (saint), évêque de Troyes, né en
, m. à Troyes en 861. Il travailla à réformer
astères de France et écrivit contre les héré-
te le 6 avril.
**dent** [*dan*], **e** adj. (lat. *prudens*). Qui a de
ence : *un conseiller prudent.* Conforme à la
e : *réponse prudente.* Substantiv. Personne
e : *le prudent prévoit le danger.* ANT. **Im-**
**dentiel, elle** [*dan-si-èl, è-le*] adj. Qui tient
udence, qui est dicté par la prudence.
**dentissime** [*dan-ti-si-me*] adj. Très pru-

**derie** [*rî*] n. f. Caractère de prude : *la pru-*
*st la caricature de la sagesse.* Acte de prude :
*deries ridicules.*
**d'homal, e, aux** adj. Qui appartient au
des prud'hommes.

**prud'homie** [*do-mî*] n. f. Probité. Grande expérience des affaires. (Vx.)

**prud'homme** [*do-me*] n. m. (de *preux*, *de*, et *homme*, signif. *homme sage et probe*). Membre d'un conseil électif, composé par moitié de patrons et d'ouvriers, pour juger ou terminer les différends professionnels par voie de conciliation.

— Encycl. *Prud'hommes (conseil des).* On nomme ainsi une juridiction qui a pour mission de concilier ou de juger rapidement les contestations s'élevant entre fabricants et ouvriers, relativement à l'exercice de leur industrie.

Les conseils des prud'hommes sont établis par décrets en conseil d'État, sur la demande des chambres de commerce ou des chambres consultatives des arts et manufactures. Ils sont dans les attributions et sous la surveillance du ministère de la justice et soumis aux mêmes règles disciplinaires que les autres tribunaux.

Il n'en existe que dans les villes constituant des centres industriels. Ils sont recrutés, par voie d'élection, parmi les patrons et les ouvriers, en nombre égal.

Le nombre des prud'hommes et la circonscription de chaque conseil sont fixés par le décret d'institution.

Tout conseil des prud'hommes se divise en deux bureaux, qu'il constitue lui-même : l'un appelé *bureau particulier* ou *de conciliation ;* l'autre, *bureau général* ou *de jugement.* Le bureau particulier est composé de deux membres, dont l'un est patron, l'autre ouvrier ; il a pour mission de régler à l'amiable les contestations. Au cas de non-conciliation, l'affaire est renvoyée devant le bureau général, composé d'un nombre égal de prud'hommes patrons et de prud'hommes ouvriers.

L'appel, lorsqu'il est recevable, est porté devant le tribunal civil.

Les parties peuvent se faire assister et, en cas d'absence ou de maladie, se faire représenter par un ouvrier ou un patron exerçant la même profession. Les chefs d'industrie peuvent se faire représenter par le directeur-gérant de leur établissement, ou par un employé. Le mandataire doit être porteur d'un pouvoir soit sur papier libre, soit au bas de l'original ou de la copie de l'assignation.

**Prud'hommes** (*médaille des*), médaille portée à l'audience et dans les assemblées publiques par les conseillers prud'hommes. Instituée en 1828, elle a été modifiée dans sa forme en 1908. C'est aujourd'hui une médaille ronde, que l'on porte suspendue à un ruban divisé en deux bandes verticales d'égale largeur, rouge et bleue.

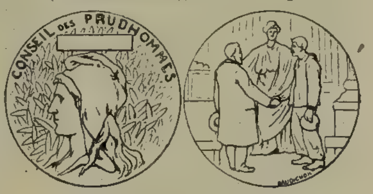

Médaille des prud'hommes.

**Prudhomme** (*Joseph*), type moderne de la nullité satisfaite et de la banalité magistrale, dont la mise en relief est due à Henri Monnier, dans les *Mémoires de Joseph Prudhomme* (1857). Monsieur Prudhomme se rencontre un peu partout, mais particulièrement dans la petite bourgeoisie, où il se fait facilement reconnaître à la solennité banale de son langage. On lui doit des phrases aussi creuses que sonores, qui sont tantôt des truismes, tantôt des aphorismes d'une logique contestable : *C'est mon opinion, et je la partage... Le char de l'Etat navigue sur un volcan.* Avant d'écrire les *Mémoires de Joseph Prudhomme*, le spirituel auteur avait fait jouer à l'Odéon, en 1852, une comédie en cinq actes, intitulée : *Grandeur et décadence de Monsieur Prudhomme*, où se trouve ce mot si comique : « Ce sabre est le plus beau jour de ma vie. »

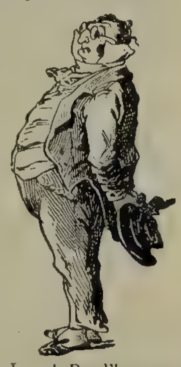
Joseph Prud'homme.

**prudhommerie** [*do-me-rî*] n. f. Caractère, langage analogues à ceux de Monsieur Prudhomme.

**prudhommesque** [*do-mès-ke*] adj. Sentencieusement banal : *conseils prudhommesques.*

**Prud'hon** (Pierre Prudon, dit *Pierre-Paul*), peintre français, né à Cluny (Saône-et-Loire), m. à Paris (1758-1823). Il eut une vie tourmentée, et ne commença guère à être apprécié que sous l'Empire. Composition harmonieuse, parfois un peu théâtrale ; dessin pur, beaux effets de clair-obscur, poésie pénétrante et vaporeuse, tels sont les caractères de ce talent charmant. Son célèbre tableau : *la Justice et la Vengeance poursuivant le Crime* est au Louvre. Citons encore : *l'Enlèvement de Psyché, l'Assomption*, etc. Prudhon fut le peintre le plus original de son temps. Ses dessins exquis sont très recherchés des amateurs.

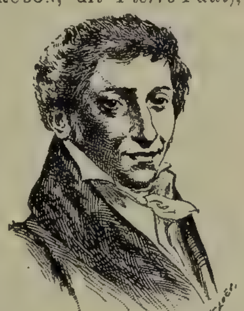
Prud'hon.

**prudoterie** [*rî*] n. f. Pruderie mesquine et sotte.

**prue** [*prû*] n. f. Lien fait avec deux tiges flexibles. Nom donné à des pièces de bois qui retiennent entre elles les deux parties d'un train flotté.

**pruine** n. f. (lat. *pruina*). Matière grenue, cireuse, qui recouvre les prunes, les champignons, les feuilles de choux.

**pruiné, e** adj. Qui est couvert de pruine.

**pruinosité** n. f. *Bot.* Syn. de PRUINE.

**prulaurasine** [*lô-ra-zi-ne*] n. f. Glucoside cyanhydrique, retiré des feuilles de laurier-cerise.

**prune** n. f. (lat. *prunum*). Fruit du prunier : *eau-de-vie de prunes. Aux prunes ; viennent les prunes*, l'été prochain. *Pour des prunes*, pour des bagatelles ; pour rien. *Pop. Avoir sa prune*, être gris.

— Encycl. La prune est un drupe à péricarpe charnu et comestible. Allongée ou globuleuse, elle possède en général une peau fine de couleur variable, recouverte d'un enduit appelé *pruine*, qui se détache facilement sous le doigt. On récolte les prunes lorsqu'elles sont complètement mûres. Les principales variétés sont : la *reine-Claude*, la *mirabelle*, la *prune de Monsieur*, la *prune précoce de Tours*, la *prune d'Agen*, la *quetsche*, etc. (v. le tableau et la planche FRUITS). On prépare à l'aide des prunes des confitures et des compotes, et l'on en tire une eau-de-vie par fermentation et distillation.

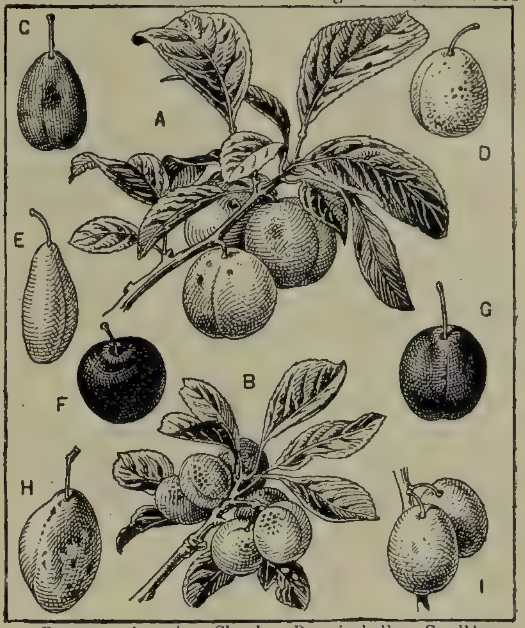

Prunes : A, reine-Claude ; B, mirabelle ; C, d'Agen ; D, sainte-Catherine ; E, questche ; F, de Monsieur ; G, kirke ; H, goutte-d'Or ; I. du Japon.

**pruneau** [*nô*] n. m. (de *prune*). Prune séchée au four ou au soleil : *les pruneaux d'Agen, de Tours. Pop.* Projectile. Chique de tabac. Fille ou femme dont la peau est très brune.

— Encycl. Les pruneaux sont préparés par séchage des prunes au soleil, puis au four doux. Cuits dans de l'eau sucrée avec un peu de cannelle, de zeste de citron et de vin rouge, les pruneaux constituent un laxatif doux.

**prunées** [*né*] n. f. pl. Tribu des rosacées, ayant pour type le genre prunier (*prunus*). S. une *prunée.* Syn. de AMYGDALÉES.

**prunelaie** [*lè*] n. f. Lieu planté de pruniers.

**prunelée** [*lé*] n. f. Confiture de prunes.

**prunelet** [*lè*] n. m. Boisson faite avec des prunelles ou avec des prunes séchées au four.

**prunelle** [*nè-le*] n. f. (dimin. de *prune*). Petite prune sauvage, fruit du prunellier, dont on fait une liqueur dite aussi *prunelle.*

**prunelle** [*nè-le*] n. f. (de *prune*). Ouverture du milieu de l'œil, par laquelle passe la lumière. Œil, regard. *Jouer de la prunelle*, lancer des regards provocants. *Comme la prunelle de ses yeux*, avec grand soin, avec amour.

**prunelle** [*nè-le*] n. f. Etoffe légère de laine.

**prunelle** [*nè-le*] ou **prunella** [*nèl-la*] n. f. Genre de labiées, renfermant des herbes vivaces à fleurs rouges, bleues ou blanches, groupées en épis, et qui croissent dans les régions tropicales. (On dit aussi BRUNELLE et BRUNELLA.)

**Prunelli-di-Fiumorbo,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 51 kil. de Corte ; 1.200 h. — Le cant. a 5 comm., et 5.630 h.

**prunellier** [*nè-li-é*] n. m. Nom d'une espèce de prunier sauvage, qui vient surtout dans les haies.

— Encycl. Le prunellier (*prunus spinosa*), commun dans les haies de toute la France, est appelé aussi *prunier sauvage, prunier épineux, épine noire ;* on en fait des haies défensives, et il peut servir de sujet pour le greffage du pêcher. Ses fruits (*prunelles*), d'un noir bleuâtre, renferment une pulpe âpre, dont on tire une liqueur et de l'eau-de-vie.

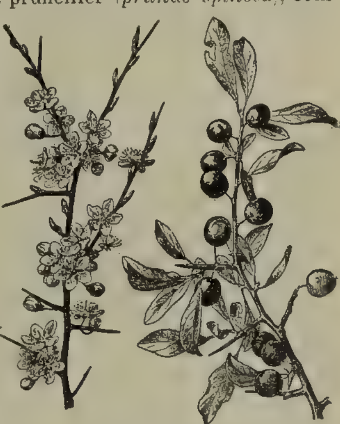
Prunellier des haies.

**prunier** [*ni-é*] n. m. Genre de rosacées, surtout cultivées pour leur fruit comestible (*prune*).

— Encycl. Les pruniers sont des arbres ou des arbrisseaux dont on connaît aujourd'hui de très nombreuses variétés ; mais on n'est pas fixé sur l'origine même du genre. Rustique sous le climat de France, le prunier se plaît dans tous les sols, à condition qu'ils ne soient ni trop compacts, ni humides. On cultive aussi dans les jardins d'agrément des variétés de prunier à fleurs roses ou pourpres, d'un bel effet ornemental. (V. le tableau FRUITS.)

**Prunier** (Gaston), peintre français, né au Havre (1863-1927). Dans ses paysages urbains, il manifeste une rare entente des massifs architecturaux.

**pruniforme** adj. qui a la forme d'une prune.

**prunine** n. f. Mucilage de la gomme du prunier.

**prunnérite** n. f. Calcite impure.

**prurigineux, euse** [*ji-neû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du prurigo. Qui cause de la démangeaison : *éruption prurigineuse.*

**prurigo** n. m. (m. lat. ; de *prurire*, démanger). Nom générique d'un certain nombre de dermatoses, caractérisées par des démangeaisons ou *prurit* et par l'existence de papules plus ou moins volumineuses, munies d'une croûtelle noirâtre, et dues aux effets du grattage.

— Encycl. Le plus important des prurigos est le *prurigo de Hébra;* le traitement de cette affection consiste en huile de foie de morue, arsenic, bains d'amidon et cure à La Bourboule ou à Salies-de-Béarn.

**prurit** [*ri* ou *rit'*] n. m. (lat. *pruritus ;* de *prurire*, démanger). Altération fonctionnelle des nerfs de la peau, qui ne dépend pas de lésions cutanées antérieures appréciables, mais est le plus souvent, subordonnée à une cause générale et qui produit une vive démangeaison.

— Encycl. Le traitement du prurit est très variable et souvent très difficile à mener à bien : on ordonne les lotions très chaudes, les décoctions, les injections de pilocarpine, les pulvérisations antiseptiques, les grands bains alcalins ou les bains d'amidon et, quelquefois, les cautérisations au nitrate d'argent.

**pruritant, e** ou **pruriteux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Qui cause des démangeaisons, du prurit.

**Prus** (Alexandre Glowacki, en littérature *Boleslas*), écrivain polonais, né à Pulaw, m. à Varsovie (1847-1912) ; auteur de nouvelles et de romans (*la Poupée, les Emancipées, les Pharaons*), remarquables par l'observation, l'émotion et une sorte d'humour attendri.

**Prusa,** v. de l'anc. Bithynie ; auj. *Brousse.*

**Prusias** [*zi-âss*] **Ier,** roi de Bithynie de 237 à 192 av. J.-C., beau-frère de Philippe de Macédoine, qu'il aida à combattre les Romains ; — Prusias II, son fils, roi de Bithynie de 192 à 148. Il accueillit Annibal, qu'il consentit à tuer, devant les menaces des Romains ; mais Annibal, prévenu, s'empoisonna. Il figure dans *Nicomède* de Corneille.

**Prusse,** Etat républicain du centre de l'Europe, faisant partie de la République de l'Empire allemand ; 294.768 kil. carr. ; 36.094.000 h. (*Prussiens*) ; 14 provinces ou territoires, dont la plupart sont des conquêtes ou des usurpations. Cap. *Berlin* ; v. principales : *Cologne, Breslau, Francfort, Kœnigsberg, Halle, Magdebourg, Hanovre, Stettin.* Sol inégalement fertile, plat et sablonneux en général, arrosé par le Weser, l'Elbe, l'Oder ; commerce actif. (V. Allemagne.)

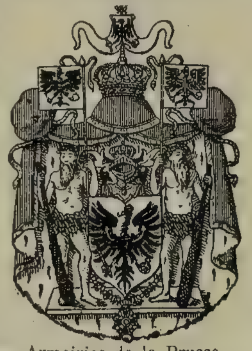

Armoiries de la Prusse.

La grandeur de la Prusse est due tout entière à la maison des Hohenzollern, originaire de Souabe, et dont les membres devinrent princes de l'Empire sous Charles IV. En 1417, Frédéric VI de Hohenzollern, margrave de Nuremberg, acheta à Sigismond Ier l'électorat de Brandebourg, prit le nom de *Frédéric Ier* et fonda une dynastie, dont les entreprises militaires furent brillamment secondées par les chevaliers teutoniques, que sécularisa, en 1525, leur grand maître, Albert de Brandebourg. En 1618, l'électeur *Jean Sigismond* hérita le duché de Prusse : la Prusse et le Brandebourg se trouvèrent donc réunis sous le sceptre des Hohenzollern, devenus ainsi les maîtres de tout le pays compris entre la Baltique et la Vistule. *Frédéric-Guillaume* (1640-1688) intervint en véritable condottiere dans les affaires européennes, tira de notables bénéfices de la paix de Westphalie, où il gagna Camin et Minden, organisa l'Etat prussien très fortement centralisé, créa une armée permanente, accueillit avec empressement les victimes de la révocation de l'édit de Nantes, auxquelles il donna des terres et des privilèges, posa en un mot les bases de la grandeur de sa patrie. En 1701, en récompense des services qu'il lui avait rendus pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, la maison de Habsbourg reconnut *Frédéric III* (1688-1713) comme roi de Prusse, sous le nom de Frédéric Ier. Frédéric-Guillaume Ier, le *Roi-sergent*, sans avoir eu à soutenir de grande guerre, mit son armée sur un pied magnifique ; elle fut utilisée par *Frédéric II*, le Grand (1740-1786), habile administrateur et grand capitaine, qui se distingua dans la guerre de succession d'Autriche et résista pendant la guerre de Sept ans aux efforts combinés de la France, de l'Autriche et de la Russie. Il peupla ses Etats en y attirant un puissant courant d'immigration et agrandit fortement le territoire prussien, qui bénéficia de la conquête de la Silésie, des démembrements successifs de la Pologne. Une décadence s'esquisse avec le règne du frivole Frédéric-Guillaume II. Vaincue à Valmy par la Révolution (1792), à Iéna par l'Empire (1806) et amoindrie à Tilsit (1807), la Prusse, dans un bel élan de patriotisme, auquel collaborèrent les poètes et les savants, réorganisa son armée et prit sa revanche contre la France à Leipzig, à Waterloo et au Congrès de Vienne, où elle rentra en possession de ses territoires perdus. Entrée dans la Confédération germanique, elle y prit peu à peu, au détriment de l'Autriche, malgré les efforts de Metternich et selon le vœu des libéraux et des patriotes allemands, une influence qui, sous le règne de Guillaume Ier (1861-1888), amena entre Vienne et Berlin, à la suite de la campagne du Danemark (1864), une rupture dont la victoire de Sadowa (1866), l'exclusion de l'Autriche de la Confédération et la ruine de la petite féodalité allemande furent la conséquence. La Confédération de l'Allemagne du Nord, sous l'hégémonie de la Prusse, remplaça l'ancienne Confédération germanique. Quatre ans plus tard, les Prussiens triomphaient de la France, grâce à l'incurie du gouvernement de Napoléon III, et nous imposaient le traité de Francfort, qui nous enleva l'Alsace et une partie de la Lorraine (1871). Pendant la guerre, les Etats allemands avaient proclamé à Versailles le roi de Prusse empereur allemand, sous le nom de *Guillaume Ier.*

Après avoir exercé, à tous égards, l'hégémonie sur l'Empire allemand jusqu'en 1914, sous les empereurs Guillaume Ier, Frédéric III et Guillaume II, la Prusse entraîna l'Europe centrale dans la Grande Guerre. Vaincue, elle chassa les Hohenzollern et proclama la République, en novembre 1918, mais ne cessa pas de faire partie de l'Empire allemand. Elle en demeure l'Etat le plus considérable et y exerce toujours l'hégémonie, et même une hégémonie plus accentuée que jamais.

La Prusse, dans la nouvelle République de l'Empire allemand, a son gouvernement particulier et ses assemblées propres, fixées par la Constitution du 30 novembre 1920 : la Diète, élue au suffrage universel suivant les règles de la représentation proportionnelle ; un conseil d'Etat, qui représente les provinces dans la législation et l'administration de l'Etat, à la tête duquel est un ministre-président, élu par la Diète et assisté de ministres d'Etat, qu'il choisit lui-même. Les votes et les désirs de ces institutions sont quelquefois en contradiction avec ceux du Reichstag de l'Empire.

**Prusse-Occidentale,** anc. prov. de Prusse ; 703.000 h. (en 1913). Capit. *Dantzig.* Remplacée par un « territoire de frontière (Prusse-Occidentale et Posnanie) » Cap. *Marienwerder.*

**Prusse-Orientale,** prov. de Prusse ; 2.229.000 h. Capit. *Kœnigsberg.*

**Prusse-Rhénane** ou **Province du Rhin,** prov. de Prusse ; 6.769.000 h. Cap. *Coblence.*

**prussianiser** [*pru-si-a-ni-zé*] v. a. Rendre prussien.

**prussianisme** [*pru-si-a-nis-me*] n. m. Caractère, tendance de la nation prussienne.

**prussiate** [*pru-si-a-te*] n. m. *Chim.* Sel, appelé aussi *cyanure*, dérivant de l'acide prussique.

**Prussien, enne** [*pru-si-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Prusse : *les Prussiens.* N. m. *Pop. Le Prussien*, le derrière. Adjectiv. : *l'armée prussienne. Cheminée prussienne* ou *à la prussienne*, v. cheminée. Loc adv. *A la prussienne*, à la manière des Prussiens, avec une régularité automatique : *faire l'exercice à la prussienne.*

**prussique** [*pru-si-ke*] adj. *Acide prussique*, v. cyanhydrique (*acide*).

**prussomanie** [*pru-so-ma-nî*] n. f. (de *Prusse*, et *manie*). Manie des admirateurs exclusifs de la Prusse.

**Pruth** (le), riv. d'Europe (Roumanie), sortant des Karpathes, qui se jette dans le Danube (r. g.) et longe toute la partie occidentale de la Bessarabie ; 81 kil. Elle passe à Czernowitz. C'est sur cette rivière que Pierre le Grand, cerné par 150.000 Turcs en 1711, fut sauvé de cette position critique par un traité que négocia sa femme Catherine. Cette rivière a joué un grand rôle pendant les campagnes de Bukovine, au cours de la Grande Guerre, depuis 1914 jusqu'au milieu de 1917.

**Prynne** (William), pamphlétaire anglais, né à Swanswick, m. à Londres (1600-1669). Puritain exalté, il attaqua successivement la cour et Cromwell et passa de longues années en prison. Ses Mémoires sont curieux.

**prytanat** [*na*] n. m. Dignité de prytane. Durée des fonctions de prytane.

**prytane** n. m. (gr. *prutanis*). *Antiq. gr.* Principal magistrat, dans beaucoup de cités. Chacun des cinquante sénateurs de la tribu qui, à Athènes, avait à son tour le droit de préséance.

**prytanée** [*né*] n. m. (gr. *prutaneion*). A Athènes, édifice habité par les prytanes. En France, école militaire de La Flèche. (V. écoles.)

**Prytanée** [*né*], nom que l'on donnait, à Athènes, aux cinquante sénateurs qui formaient la commission permanente du sénat.

**prytanie** [*nî*] n. f. (gr. *prutaneia*). *Antiq.* Syn. de prytanat. Espace de temps durant lequel chacune des dix tribus avait, à Athènes, l'hégémonie.

**Przanysz** ou **Prasnysz,** v. de Pologne (gouv. de Plock), sur la Wegierka, sous-affluent de la Narev ; 10.000 h. Important nœud de routes. Ch.-l. de district. Cette ville a subi de nombreuses vicissitudes pendant la Grande Guerre. Russe au début, elle fut prise, puis perdue en décembre 1914 par les Allemands, qui la reprirent au bout de cinq jours de lutte, dans la seconde moitié de février 1915 (du 20 au 25). Mais Hindenburg dut tôt après abandonner la ville (le 28) sous la pression des Russes et renoncer à l'offensive projetée par lui contre les soldats du tsar. Quelques mois plus tard, Przanysz tombait de nouveau aux mains des Allemands.

**Przemysl** [*pjé*] v. de Pologne, en Galicie, sur le San ; 54.000 h. Ch.-l. de district. Ville industrielle et commerçante, au débouché des cols des Beskides. Dans les premiers mois de la Grande Guerre, Przemysl, alors autrichienne, arrêta par deux fois les Russes dans leur avance en Galicie, d'abord en septembre-octobre 1914, puis d'octobre 1914 à mars 1915. Tôt après, les Austro-Allemands de Mackensen investirent cette ville et s'en emparèrent, après un siège de deux semaines (20 mai-3 juin 1915).

**Przybyszewski** [*pji*] (Stanislas), littérateur polonais, né à Varsovie (1868-1927), auteur de la trilogie *Homo sapiens.*

**Ps.** Abréviation de *psaume.*

**P.-S.** Abréviation de *post-scriptum.*

**psallette** [*psal-lè-te*] n. f. (du gr. *psallein*, faire vibrer les cordes d'un instrument). Maîtrise d'une église. Lieu où l'on exerce les enfants de chœur.

**psalliote** [*psal-li*] n. m. Genre de champignons, de la famille des agaricinées.

— Encycl. Les psalliotes ou pratelles sont des champignons comestibles, caractérisés par la présence d'un anneau au sommet du pied, par des lames libres, c'est-à-dire partant du bord du chapeau et n'arrivant pas tout à fait jusqu'au pied, et des spores brun pourpre. A ce genre appartiennent le champignon de couche (*psalliote champêtre*) et la boule-de-neige.

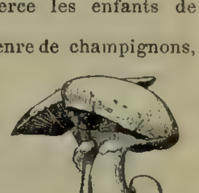

Psalliote.

Ne pas confondre les psalliotes avec l'amanite bulbeuse, qui leur ressemble, qui est très vénéneuse, et dont les feuillets sont toujours blancs.

**psalmique** adj. (du lat. *psalmus*, psaume). Qui appartient, qui a rapport aux psaumes.

**psalmiste** [*mis-te*] n. m. (lat. *psalmista*)
teur de psaumes. *Absol.* (avec une majuscule
roi David.

**psalmodiation** [*si-on*] n. f. Action de
modier.

**psalmodie** [*dî*] n. f. (gr. *psalmodia ;* de
*mos*, psaume, et *odê*, chant). Chant des psa
*Au fig.* Débit sans inflexion et sur une seule
comme la récitation des psaumes. *Fig.* M
monotone de débiter, d'écrire.

**psalmodier** [*di-é*] v. a. et n. (de *psalmod*
Se conj. comme *prier.*) Réciter des psaumes
inflexion de voix, avec repos marqués. *Fig.* D
d'une manière monotone : *psalmodier un arr*

**psalmodique** adj. Qui concerne la psalm

**psalmographe** n. m. (du gr. *psalmos*, ps
et *graphein*, décrire). Auteur ou commentat
psaumes.

**psalmographie** [*fî*] n. f. (de *psalm*
*phe*). Collection de psaumes. Commentaire s
psaumes.

**psalmographique** adj. Qui a rappor
psaumes ou à la psalmographie.

**psaltérion** n. m. (m. gr.). Ancien instr
de musique à cordes, de la forme du tympanon, usité chez les Hébreux, en Grèce et dans l'Europe du moyen âge.

**Psammétik Ier,** prince de Saïs et de Memphis, fondateur de la 26e dynastie égyptienne en 666 av. J.-C., m. en 611. Il restaura la puissance militaire de l'Egypte, lutta contre les Assyriens et les Scythes, et eut pour successeur son fils Néchao II. — Psammétik II, roi d'Egypte de la 26e dynastie, d
à 589 av. J.-C. Il eut pour successeur Apri
Psammétik III, le *Psamménite* des auteurs
ques, roi d'Egypte, pris dans Memphis et d
par les Perses de Cambyse en 525 av. J.-C. ; a
finit la 26e dynastie.

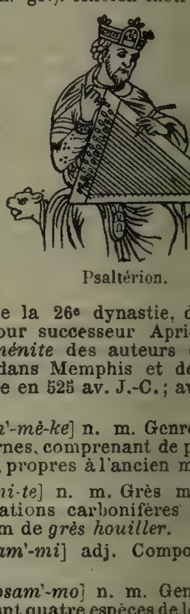

Psaltérion.

**psammèque** [*psam'-mè-ke*] n. m. Genr
sectes coléoptères clavicornes, comprenant de
formes allongées, aplaties, propres à l'ancien m

**psammite** [*psam'-mi-te*] n. m. Grès m
abondant parmi les formations carbonifères
quel on donne aussi le nom de *grès houiller.*

**psammitique** [*psam'-mi*] adj. Compo
psammite.

**psammodrome** [*psam'-mo*] n. m. Gen
reptiles sauriens, renfermant quatre espèces de l
élancés, grêles, dont la couleur se confond ave
des sables où ils vivent (Algérie, midi de la Fr

**psammophis** [*psam'-mo-fiss*] n. m. Ge
reptiles ophidiens colubridés, renfermant de
serpents des régions désertiques, à livrée pâle,
confond avec le sable. (On les rencontre en A
et en Asie ; leur morsure est redoutable.)

**psammophyte** [*psam'-mo*] adj. (du gr.
*mos*, sable, et *phuton*, plante). Se dit des vég
qui habitent les régions sableuses.

**Psaphon** [*fon*], jeune Libyen qui, désira
honneurs divins, avait instruit un grand n
d'oiseaux à répéter : *Psaphon est un dieu.* C
tendu prodige frappa la multitude, et Psapho
son désir se réaliser. On rappelle ce trait à p
de ceux qui, pour se faire prôner, se créent des
plaisants vantant partout leur mérite. (*Myth.*)

**psaturose** n. f. *Min.* V. stéphanite.

**psaume** [*psô-me*] n. m. (gr. *psalmos*). C
des cantiques contenus dans la Bible : *les ps*
*de David.*

— Encycl. Les poèmes sacrés que nous
mons *psaumes* sont appelés dans la Bible
*thehellim* (louanges), tantôt *mizmôr* (compo
rythmique destinée à être chantée avec acc
gnement de harpe). Les psaumes, dont la moiti
été composés par le roi David, sont au nombre
dans les Bibles catholiques, qui comptent deux
mes X, et de 151 dans les Bibles protestant
bien qu'à partir du XIe, le numéro d'un même ps
est toujours une unité de plus dans les Bible
testantes que dans les Bibles catholiques). Ecr
vers hébraïques, les psaumes expriment ave
profondeur étonnante et une émotion irrésistib
élans de l'âme vers Dieu. La première tradu
des psaumes a été la version grecque des Sep
(136 av. J.-C.). C'est d'après les Septante qu
faite la version latine dont se sert l'Eglise d
dent. Cette version a été revue par saint Jérô
n'est pas exempte d'obscurité, provenant de c
les Septante ont traduit trop littéralement l'hé
Les psaumes constituent le fond même de la litu
chez les juifs comme chez les chrétiens.

Avec la Réforme s'introduisit l'habitude de
phraser les psaumes en vers français. Citon
paraphrases de Marot, de Théodore de Bèze
Desportes, de Malherbe, de J.-J. Rousseau,
Franc de Pompignan, etc.

Dès que parut la musique à plusieurs voix
musiciens s'emparèrent des psaumes pour les
ter à trois ou quatre voix ou davantage, acc
gnés ou non d'orgue et d'orchestre. Citons le
*serere* de Leo et d'Allegri, les *Psaumes* de Mar
et les *Psaumes* (en français) de Goudimel.

**psautier** [*psô-ti-é* n. m. (lat. *psalterium*)
cueil des psaumes contenus dans la Bible. Voi
quelques religieuses. Grand chapelet à cinq
grains. *Bouch.* Troisième estomac des ruminant
feuillet).

**pschent** [*pskèn't*] n. m. (égypt. *skhenti*, et
cle *p*). Coiffure des pharaons et des dieux égyp
(Le pschent était formé de deux couronnes, rou
blanche, qui représentaient : la première, la ro
sur la basse Egypte, la seconde, la royauté s
haute Egypte.)

**pschutt** n. m. *Arg. boulev.* La société élég
et raffinée. (Vieilli.) Adjectiv. Qui est propre à
société.

**pschutteux, euse** [*pschu-teû, eu-ze*]
adj. *Arg. boulev.* Qui appartient au pschutt. (Vie

**ellion** [psèl-li-on] n. (m. gr.). *Antiq.* Anneau, ct. pour le cou, les bras, les jambes.

**ellisme** [psèl-lis-me] n. m. (gr. *psellismos* ; *llos*, bègue). Vice de parole.

**ellos** [loss] (Michel), homme d'Etat et écri- byzantin du XIe siècle, né à Nicomédie (auj. [1018 1078]. Sa *Chronographie*, sa *Corres- nce*, ses *Pamphlets* sont précieux pour l'his- de son temps.

**éphisme** [fis-me] n. m. (gr. *psêphisma*). *gr.* Décret individuel rendu par l'assemblée iple, dans les cités grecques.

**éphote** n. m. Genre de perruches austra- s au plumage richement coloré. ce qui leur onner le nom de *perruches aux ailes d'or*.

**eudarthrose** [trô-ze] n. f. (du préf. *pseudo*, gr. *arthron*, articulation). Articulation acci- le, produite entre les deux extrémités d'un os ré et non consolidé.

Encycl. Les deux fragments sont mobiles l'un utre, comme s'ils étaient articulés. La pseu- rose peut être due à des causes générales esse, syphilis), ou locales. Le traitement con- à traiter la cause et à tenter une immobilisa- rolongée ; souvent, il faut recourir à l'inter- on chirurgicale.

**eudépigraphe** n. m. (du préf. *pseudo*, et *pigraphe*). Nom donné aux livres bibliques le titre ou le nom de l'auteur sont faux.

**eudépigraphique** adj. (de *pseudépi- e*). Qui porte un faux titre ou un faux nom eur.

**eudesthésie** [dès-té-zî] n. f. (du préf. *o*, et de *esthésie*). Association de deux percep- sensuelles différentes par l'excitation d'un organe des sens. (L'une des perceptions est nor- et répond à l'excitation du sens considéré, c est anormale et répond à l'excitation d'un sens non intéressé ; le type est l'*audition ée*.)

**eudo** ou devant une voyelle **pseud** (du gr. *ês*, trompeur), préfixe qui, placé devant un signifie que la qualification exprimée par ce est fausse.

**seudoandalousite** n. f. Variété de dis-

**seudoberzeliite** n. f. Arséniate naturel de um et magnésium.

**seudobroockite** n. f. Titanate naturel r.

**seudobulbe** n. m. *Bot.* Sorte de tubercule ait aux entre-nœuds, chez diverses orchidées.

**seudocampilite** [kan-pi] n. f. Phosphate el de plomb.

**seudocarpe** n. m. (du préf. *pseudo*, et du gr. *os*, fruit). *Bot.* Fruit qui ressemble à une baie, qui est un cône de forme globuleuse.

**seudocarpien, enne** [pi-in, è-ne] adj. Dont le fruit est masqué par des parties étran- s qui paraissent le constituer.

**seudodiptère** n. m. *Archit. anc.* Edifice sé comme un diptère, mais n'ayant qu'un seul de colonnes.

**seudogamie** [mî] n. f. (du préf. *pseudo*, et r. *gamos*, mariage). Espèce de parthénogénèse, rvée chez les plantes par Focke.

**seudographie** [fî] n. f. (du préf. *pseudo*, et r. *graphê*, écriture). Art du faussaire.

**seudographique** adj. Qui a rapport à la dographie.

**seudo-iris** n. m. Glaïeul jaune.

**seudolabour** n. m. Façon culturale super- lle, exécutée à la herse avec unificateur, etc.

**seudolus** ou *le Trompeur*, comédie de Plaute, gaie. L'esclave Pseudolus aide son maître Cali- à conquérir la jeune Phénicie.

**seudolibéthénite** n. f. Phosphate naturel raté de cuivre.

**seudomembrane** [man-bra-ne] n. f. Fausse nbrane, exsudat pathologique, qui se produit à urface des muqueuses et qui finit par se détacher lambeaux.

**seudomembraneux, euse** [man-bra-, eu-ze] adj. *Anat.* Qui appartient ou qui a rap- t à la pseudomembrane. *Path. Angine pseudo- nbraneuse*, angine qui s'accompagne d'une pseu- nembrane.

**seudoméningite** n. f. Affection présentant lupart des signes de la méningite aiguë. mais ne endant pourtant pas d'une inflammation des mé- ges. (Elle est due, le plus souvent, à des troubles veux ou gastro intestinaux.)

**seudomorphe** adj. (du préf. *pseudo*, et du *morphê*, forme). Se dit d'un minéral qui a pris forme cristalline, propre à un autre minéral.

**pseudomorphique** adj. Qui concerne le udomorphisme.

**pseudomorphisme** [fis-me] n. m. (de *pseu- norphe*). *Minér.* Cristallisation accidentelle dans système étranger au minéral au sein duquel elle produit.

**pseudomorphose** [fô-ze] n. f. (de *pseudo- rphe*). *Pathol.* Tissu accidentel, substitué au tissu rmal. *Biol.* Ressemblance qui peut exister entre corps inerte et un corps vivant.

**pseudonévroptères** n. m. pl. Sous-ordre nsectes orthoptères (libellules, éphémères, etc.), nfondus autrefois avec les névroptères, avec les- els ils ont quelque analogie. (V. ORTHOPTÈRES.) un *pseudonévroptère*.

**pseudonyme** adj (du préf. *pseudo*, et du gr. *uma*, nom). Qui écrit sous un faux nom : *auteur eudonyme*. Publié sous un faux nom : *ouvrage eudonyme*. N. m. Nom supposé pris par un auteur, arti-te, etc. : *Voltaire écrivit souvent sous des eudonymes*. Auteur qui écrit sous un nom sup- sé : *satire composée par un pseudonyme*.

— Encycl. Les écrivains et les artistes prennent s pseudonymes soit pour dépister les curieux, soit rce que leur nom leur paraît manquer d'élégance. es savants de la Renaissance aimaient à latiniser à gréciser leurs noms : *Scaliger* (della Scala), *élanchthon* (Schwartzerd). Parmi les pseudonymes s plus connus, citons ceux de : *Molière* (Poquelin), oltaire (Arouet), *d'Alembert* (Jean Le Rond), *Volney* (Chassebœuf), *Stendhal* (H. Beyle), *Gérard de Nerval* (Labrunie), *Gavarni* (Chevallier), *P. Loti* (Julien Viaud), *Anatole France* (Thibault), *Claude Farrère* (Frédéric Bargone), etc.

**pseudonymie** [mî] n. f. Caractère d'un ouvrage pseudonyme. (Peu us.)

**pseudonymphe** [nin-fe] n. f. Forme intermédiaire entre la forme larvaire et la forme de nymphe. par laquelle passent certains coléoptères vésicants.

**pseudonymphose** [nin-fô-ze] n. f. Phase du développement des insectes qui passent par l'état de pseudonymphe.

**pseudope** n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des anguidés, propres aux régions chaudes. (Ils peuvent atteindre un mètre de long.)

**pseudopériptère** adj. et n. m. Edifice entouré de demi-colonnes ou trois quarts de colonne.

**pseudopode** n. m. (du préf. *pseudo*. et du gr. *pous, podos*, pied). *Biol.* Expansion rétractile, digitiforme ou filiforme, que certains êtres (protozoaires, etc.) émettent pour se mouvoir. se fixer aux corps étrangers, ou capturer leurs proies.

**pseudostose** [dos-tô-ze] n. f. (du préf. *pseudo*, et du gr. *osteon*, os). Production morbide d'une dureté qui lui donne une apparence osseuse.

**pseudotuberculose** [lô-ze] n. f. (du préf. *pseudo*, et de *tuberculose*). Affection dont les lésions ont l'aspect des lésions tuberculeuses, mais qui n'est pas déterminée par le bacille de Koch.

**pseudozoaire** [zo-è-re] n. m. (du préf. *pseudo*, et du gr. *zôon*, animal). Se dit de certains végétaux qui ressemblent à des animaux.

**psi** n. m. Vingt-troisième lettre de l'alphabet grec ancien.

**psi** n. m. Espèce de noctuelle du genre acronycte, ainsi nommée à cause de la marque blanche en forme de *psi* qui se trouve sur ses ailes supérieures. et dont la chenille vit en été sur les rosiers et les arbres fruitiers.

**Psichari** (Jean), philologue et littérateur français, né à Odessa en 1854. Il s'est consacré à la philologie néo-grecque : il est partisan. dans la quéstion du grec moderne, de la langue populaire. — Son fils, Ernest, petit fils de Renan, officier et écrivain français, né à Paris, tué à l'ennemi. près de Virton (Belgique) [1883-1914] : auteur de l'*Appel des armes*, apologie de la vie militaire, et du *Voyage du centurion*, récit de la conversion de l'auteur au catholicisme.

**psilète** n. m. (gr. *psilês, êtos* ; de *psilos*, nu). *Antiq. gr.* Soldat armé à la légère.

**psilope** n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant de petites mouches d'un beau vert doré, dont une espèce est commune en France.

**psilote** n. m. Genre de lycopodiacées, comprenant des herbes vivaces des régions tropicales, cultivées en Europe dans les serres chaudes.

**psilure** n. m. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens. voisins des liparis, qui vivent dans les régions tempérées et dont la chenille attaque les feuilles du peuplier.

**psithyre** n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant de gros bourdons noirs. à l'abdomen rouge ou noir, ceinturés de blanc et de jaune, dont plusieurs espèces sont communes en France.

**psitt** interj. Sorte de sifflement bref, pour appeler, attirer l'attention. (On écrit aussi PST ou PS'T, ou S'T.)

**psittacidés** [psi-ta-si-dé] n. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs. comprenant les perroquets et les perruches. S. un *psittacidé*.

**psittacisme** [psi-ta-sis-me] n. m. (du gr. *psittakos*. perroquet). Etat d'esprit machinal, où la réflexion a peu ou point de part : imitation du perroquet, qui retient et répète des mots dont il ignore le sens.

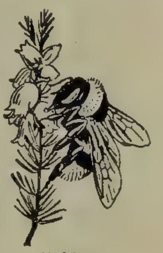
Psithyre.

**psittacose** [psi-ta-kô-ze] n. f. (du gr. *psittakos*, perroquet). Maladie des perroquets, causée par un bacille et qui peut se transmettre à l'homme.

— Encycl. Le bacille de la psittacose, très voisin du coli-bacille et du bacille d'Eberth. détermine chez l'homme un état de fièvre avec adynamie, troubles gastro-intestinaux et accidents pulmonaires (bronchite, broncho-pneumonie).

**psittacule** [psi-ta] n. m. Genre de psittacidés, comprenant des perruches à plumage bleu ou vert, qui sont répandues dans l'Amérique centrale et méridionale.

**psittacus** [psi-ta-kuss] n. m. Nom scientifique des perroquets proprement dits.

**Pskov,** v. de Russie, ch.-l. de gouv., sur la Vélikaïa, tributaire du lac Péipous ; 34.500 h. Tanneries, toiles. C'est près de Pskov que le tsar Nicolas II signa son abdication le 15 mars 1917.

**Pskovitaine** (*la*), drame lyrique en trois actes, d'après L. Meï. musique de Rimsky-Korsakov (1895), dont l'action se passe sous le règne d'Ivan le Terrible. Le tsar s'apprête à traiter durement la ville de Pskov, quand il retrouve une jeune fille, Olga, qu'il a eue jadis d'une liaison passagère. Il épargne la ville. Mais Toutcha. fiancé d'Olga. hait profondément le tsar et veut lui reprendre la jeune fille. Un combat s'engage. Toutcha est tué, et Olga tombe inanimée sur son cadavre. La partition. qui contient des chansons nationales. quelques airs bien connus, se recommande surtout par les chœurs.

**psoa** n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, comprenant d'élégants insectes, ordinairement bleus ou verts, de l'Europe et des régions voisines.

**psoas** [ass] n. m. (du gr. *psoa*, lombes). Nom de deux muscles pairs, appliqués antérieurement sur les côtés des vertèbres lombaires. (V. planche HOMME.)

**psoïtis** [tiss] n. f. Inflammation du muscle psoas.

**psophode** n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres. propres à l'Australie. (Le cri strident que pousse habituellement cet oiseau lui a fait donner, en raison de l'analogie avec le claquement d'un fouet, le nom d'*oiseau-cocher*.)

**psoque** [pso-ke] n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudonévroptères, renfermant de petits insectes à tête vésiculeuse, à longues antennes et à pattes propres au saut. qui vivent dans les herbiers, sur les végétaux secs. les papiers, et abondent dans les maisons. (On les appelle parfois *poux de bois*.)

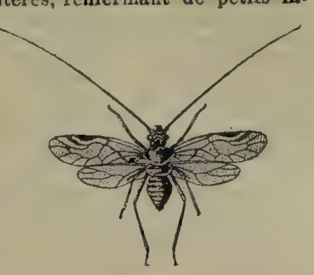
Psoque.

**psora** n. f. V. PSORE.

**psoralier** [li-é] n. m. ou **psoralie** [lî] ou **psoralée** [lé] n. f. Genre de légumineuses papilionacées des régions chaudes, auquel appartiennent le *psoralier glanduleux*, appelé aussi *thé du Paraguay*, et le *psoralier comestible* ou *picquotiane*, à racine tubéreuse féculente comestible.

**psore** ou **psora** n. f. (du gr. *psôra*, gale). *Méd.* Nom des diverses affections de la peau, accompagnées de pustules et vésicules.

**psorentérie** [ran-té-rî] n. f. (du gr. *psôra*, vésicule, et *enteron*, intestin). Lésion de la muqueuse intestinale. que l'on observe dans les fièvres intenses (typhoïde, choléra, entérite).

**psoriasis** [a-ziss] n. m. (m. gr. ; de *psôra*. vésicule, gale). Affection cutanée, caractérisée essentiellement par l'apparition de squames blanchâtres ou nacrées. sèches. qui s'enlèvent par le grattage, recouvrant des élevures punctiformes, rouges, qui saignent facilement.

— Encycl. *Pathol.* Le psoriasis est d'un pronostic bénin ; on doit le rattacher à l'arthritisme et à la goutte. Le traitement consiste en l'administration d'alcalins, d'arsenic. d'iodure. etc.. et en badigeonnage des plaques psoriasiques avec l'acide chrysophanique. l'huile de cade, l'acide pyrogallique, l'acide salicylique et l'ichtyol.

— *Art vétér.* Le psoriasis du cheval se traite à l'extérieur par des préparations à base de sels de cuivre et de zinc et. à l'intérieur, par des préparations arsenicales ou iodurées

**psoriforme** adj. (du gr. *psôra*, vésicule, et de *forme*). Qui ressemble aux affections cutanées vésiculeuses, spécialement au psoriasis.

**psorique** adj. *Méd.* De la nature de la psora.

**psorophtalmie** [mî] n. f. (du gr. *psôra*, vésicule, et *ophthalmos*, œil). Inflammation du bord libre des paupières. s'attaquant le plus communément aux organes ciliaires.

**psorophtalmique** adj. Qui ressemble à la psorophtalmie.

**psoropte** n. m. Genre d'arachnides acariens, de la famille des sarcoptidés. comprenant de minuscules acariens, qui provoquent des maladies cutanées.

**psoroptique** adj. Qui est causé par les psoroptes : *gale psoroptique*.

**psorospermie** [ros-pèr-mî] n. f. (du gr. *psôra*, gale. et *sperma*. semence). Petit organisme parasite chez divers poissons, mammifères, etc.

**psorospermique** [ros-pèr] adj. Se dit de certains corpuscules qui se développent chez des vers à soie malades.

**psorospermose** [ros-pèr-mô-ze] n. f. Maladie produite par des psorospermies.

**psych** préf. V. PSYCHO.

**psychagogie** [ka-gho-jî] n. f. (gr. *psukhagôgia* : de *psukhê*, âme, et *agôgos*, qui conduit). *Antiq. gr.* Evocation religieuse ou magique des âmes des morts.

**psychagogique** [ka-gho] adj. Relatif à la psychagogie.

**psychagogue** [ka-gho-ghe] n. m. (de *psychagogie*). Conducteur des âmes (surnom d'Hermès, d'Apollon, de Charon, d'Héraclès, de Peitho).

**psychanalyse** n. f. (du gr. *psukhê*, âme, et de *analyse*). Théorie du médecin viennois S. Freud, qui, étudiant nos tendances dans l'inconscient (actes manqués, rêves, idées fixes), en trouve le premier principe dans la sexualité.

**psychasthénie** [kas-té-nî] n. f. (du gr. *psukhê*, âme, *a* priv., et *sthenos*, force). Psychonévrose, voisine de la neurasthénie et de certaines formes du délire systématique.

— Encycl. La psychasthénie se distingue de l'épilepsie par une chute moins brusque et moins prolongée de la tension mentale, et de l'hystérie par l'absence de rétrécissement réel du champ de la conscience et le défaut de localisation. Elle est caractérisée par une souffrance du fonctionnement cérébral, avec tics, phobies, obsessions, aboulies, etc. Le traitement est à la fois physique et moral.

**psychasthénique** [kas-té] adj. Qui a rapport à la psychasthénie.

**psyché** [ché] n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, renfermant des papillons ordinairement fuligineux, à corps épais et velu, qui vivent sur tout l'hémisphère nord. (Les mâles seuls des psychés sont ailés ; les femelles, larviformes, vivent dans un fourreau soyeux.

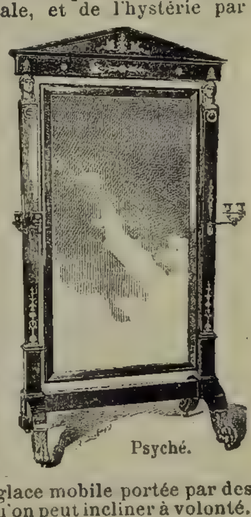
Psyché.

**psyché** n. f. Grande glace mobile portée par des tourillons sur un châssis. qu'on peut incliner à volonté.

**Psyché,** jeune fille d'une beauté ravissante, aimée de l'Amour, qui lui promet que son bonheur de chaque nuit dans un palais enchanté durera toujours, à condition qu'elle ne cherchera pas à connaître le visage de son amant. Mais Psyché, mal conseillée par ses sœurs jalouses, allume une lampe pour contempler son époux endormi, et laisse tomber sur lui une goutte d'huile ; l'Amour se réveille et s'enfuit. Dès lors, commence pour Psyché une longue suite d'épreuves que lui impose Vénus, jalouse de sa beauté ; elle en sort victorieuse, grâce à l'appui secret de l'Amour. Jupiter intervient, Vénus pardonne, et Psyché, devenue immortelle, est unie pour toujours à Cupidon. Tel est le récit d'Apulée. Le mythe de Psyché enlevée par l'Amour, qui paraît être d'origine platonicienne, symbolise la destinée de l'âme déchue, qui, après bien des traverses, s'unit pour toujours à l'amour divin.

**Psyché** (*les Amours de*) **et de Cupidon,** roman mythologique, par La Fontaine, en prose et en vers, imité d'un épisode des *Métamorphoses* d'Apulée, écrit dans un style badin et charmant, terminé par la belle invocation à la volupté (1669).

**Psyché,** tragi-comédie-ballet en cinq actes et en vers libres, par Molière, qui fit le plan, le scénario, mais n'eut le temps de versifier que le prologue, le premier acte et les scènes II (1) et III (1) en collaboration avec Corneille (qui mit en vers le reste, écrivit la délicieuse déclaration de Psyché à l'Amour (A. III), et Quinault, qui composa les parties lyriques, avec musique de Lulli (1671).

**Psyché,** marbre de Pradier (Louvre) ; — *Psyché et l'Amour, jouant avec un papillon*, groupe de Canova ; — *l'Amour embrassant Psyché*, charmant tableau de Gérard (Louvre) [V. p. 18] ; — *Enlèvement de Psyché*, tableau de Prud'hon (Louvre) : composition gracieuse et d'une agréable couleur, représentant Psyché enlevée par les Zéphyrs (1808) V. p. 696 ; — *Psyché*, tableau de Curzon (1859). Psyché, représentée avec des ailes de papillon, revient des Enfers rapportant à Vénus la boîte que lui a donnée Proserpine et qui contient un secret de beauté. Derrière elle, on aperçoit Cerbère (V. p. 695).

**psychiatre** n. m. (du gr. *psukhê*, âme, et *iatros*, médecin). Médecin des maladies mentales.

**psychiatrie** [*trî*] n. f. (de *psychiatre*). Médecine spéciale des maladies mentales. (V. FOLIE, ALIÉNATION, ALIÉNÉ, MANIE.)

**psychiatrique** adj. Qui a rapport à la psychiatrie.

**psychique** adj. (gr. *psukhikos*). Qui a rapport à l'âme : *les phénomènes psychiques.*

**psychisme** [*chis-me*] n. m. Système philosophique, qui suppose l'âme formée d'un fluide spécial.

**psychiste** [*chis-te*] n. et adj. Partisan du psychisme.

**psychogénèse** [*ko, nè-ze*] n. f. (du gr. *psukhê*, âme, et *genesis*, génération). Partie de la physiologie psychologique ou *psycho-physiologique*, qui traite de l'origine de l'âme, de la conscience, de la mémoire, de l'intelligence et de la volonté.

**psychognosie** [*khog-no-zî*] n. f. (du gr. *psukhê*, âme, et *gnôsis*, connaissance). Connaissance approfondie des facultés de l'âme.

**psychographe** [*ko*] n. m. Auteur d'une psychographie.

**psychographie** [*ko-gra-fî*] n. f. (du gr. *psukhê*, âme, et *graphê*, description). Histoire ou description de l'âme.

**psychographique** [*ko*] adj. Qui a rapport à la psychographie.

**psycholepsie** [*kô-lèp-sî*] n. f. (du gr. *psukhê*, âme, et *lepsis*, action de prendre). Chute de la tension psychique ou mentale, qui apparaît sous forme de crises dans les états psychasthéniques.

**psychologie** [*ko-lo-jî*) n. f. (du gr. *psukhê*, âme, et *logos*, traité). Partie de la philosophie, qui traite de l'âme, de ses facultés et de ses opérations : *la psychologie de Condillac.*

— ENCYCL. Même pour ceux qui nient ou mettent en doute l'existence d'un principe spirituel distinct de l'organisme, la psychologie subsiste comme science de ces phénomènes que l'humanité en général appelle *âme* et qui, en tout cas, sont bien des phénomènes à part. Ils sont, en effet, connus par la conscience et non par les sens ; ils ne sont pas situés dans l'étendue, mais se passent dans le temps : tels sont la pensée, la réflexion, la sensation, etc. La méthode psychologique est avant tout une méthode d'observation. L'observation intérieure ou introspection peut seule nous faire connaître les faits primitifs et essentiels de la psychologie. La *psychologie expérimentale* fait varier certains phénomènes psychologiques, pour mieux en déterminer les conditions psychologiques. La *psychologie physiologique* étudie les conditions physiologiques qui accompagnent les phénomènes psychologiques. La *psychologie comparée* étudie les phénomènes psychologiques dans les variations qu'ils présentent de l'animal à l'homme sain, de l'homme sain à l'homme malade, etc. La *psychologie rationnelle*, qui a pour objet l'essence de l'âme, ses origines, ses destinées, ses rapports avec le corps, etc., constitue un chapitre de la métaphysique.

**Psychologie contemporaine** (*Essais de*), par Paul Bourget (1883-1886) ; études pénétrantes des grands écrivains de la seconde moitié du XIXe siècle (Baudelaire, Renan, Flaubert, Taine, Stendhal, A. Dumas fils, Leconte de Lisle, les Goncourt, Tourgueneff, Amiel), considérés au point de vue de leur influence intellectuelle et morale.

**psychologique** [*ko*] adj. Qui a rapport à la psychologie : *fait psychologique. Fam. Moment psychologique*, le moment absolument opportun.

**psychologiquement** [*ko, ke-man*] adv. Au point de vue psychologique.

**psychologiser** [*ko, zé*] v. n. S'occuper de psychologie, d'analyse de l'âme. (Peu us.)

**psychologisme** [*ko, jis-me*] n. m. Point de vue de ceux d'entre les psychologues qui croient pouvoir rendre compte de tout ce qui se passe dans l'esprit (idées, sentiments, volitions, croyances, instincts, tendances) par le jeu des lois psychologiques, considérées comme des lois scientifiques et objectives.

**psychologue** [*ko-lo-ghe*] n. m. Qui s'occupe de psychologie. *Spécialem.* Écrivain, personne qui excelle à analyser les états d'âme. (On dit quelquef. PSYCHOLOGISTE.)

**psychomancie** [*ko-man-sî*] n. f. (du gr. *psukhê*, âme, et *manteia*, divination). Divination au moyen de l'évocation des ombres.

**psychomancien, enne** [*ko-man-si-in, è-ne*] n. Personne qui pratique la psychomancie.

**psychométrie** [*ko-mé-trî*] n. f. (du gr. *psukhê*, âme, et *metron*, mesure). Mesure ou appréciation des facultés morales et intellectuelles de l'homme.

**psychométrique** [*ko*] adj. Relatif à la psychométrie.

**psychométrologie** [*ko, jî*] n. f. (du gr. *psukhê*, âme, et de *métrologie*). Traité sur l'art de mesurer et d'apprécier les facultés morales et intellectuelles de l'homme.

**psychométrologique** [*ko*] adj. Qui a rapport à la psychométrologie.

**psychomoteur, trice** [*ko*] adj. (du gr. *psukhê*, âme, et de *moteur*). *Centre psychomoteur*, région de l'écorce cérébrale, que l'on considère comme entrant en action sous l'influence d'une excitation cérébrale psychique.

**psychonévrose** [*ko-né-vrô-se*] n. f. (du gr. *psukhê*, âme, et de *névrose*). État intermédiaire entre la psychose et la névrose vraies, et dont le type est la psychasthénie et sa forme atténuée, la psycholepsie.

**psychopannychie** [*ko-pan'-ni-kî*] n. f. (du gr. *psukhê*, âme, et *pannukhios*, qui dure toute la nuit). *Théol.* D'après certains hérétiques, tels que Nestorius, sommeil des âmes, après la mort, jusqu'à la résurrection des corps.

**psychopathie** [*ko-pa-tî*] n. f. (du gr. *psukhê*, âme, et *pathos*, maladie). Maladie mentale.

**psychopathique** [*ko*] adj. Qui se rapporte aux maladies mentales.

**psychophysiologie** [*ko, zi-o-lo-jî*] n. f. (du gr. *psukhê*, âme, et de *physiologie*). Partie de la philosophie, qui étudie les rapports de l'âme et du corps. Plus spécialem., Conception philosophique qui prétend, par les seuls principes de la physiologie, rendre compte des phénomènes de l'esprit.

— ENCYCL. La psychophysiologie étudie la face physiologique des phénomènes psychologiques. C'est ainsi qu'elle étudie les variations de la pression sanguine dans la colère, la peur ; la production de chaleur dans le travail intellectuel, etc. La psychophysiologie a rendu beaucoup de services à la psychologie. Elle a, pour ainsi dire, fixé sous leur forme physiologique certains états que la psychologie pure laisse forcément dans le vague. La psychophysiologie ou physiologie psychologique a été considérée souvent, à tort, comme une science négatrice de la nature spirituelle de l'âme : elle n'est, en réalité qu'une physiologie du système nerveux et de ses dépendances, à l'occasion des phénomènes psychologiques, et ne plaide pour ou contre aucune doctrine philosophique.

**psychophysiologique** [*ko-fi-zi-o*] adj. Qui concerne la psychophysiologie.

**psychophysiologiste** [*ko-fi-zi-o-lo-jis-te*] ou **psychophysiologue** [*ko-fi-zi-o-lo-ghe*] n. m. Qui s'occupe de psychophysiologie.

**psychophysique** [*ko-fi-zi-ke*] adj. (du gr. *psukhê*, âme, et de *physique*). Qui concerne la physique de l'âme. N. f. Étude des manifestations extérieures qui accompagnent l'exercice de nos facultés spirituelles.

— ENCYCL. De même que la psychophysiologie est la physiologie des phénomènes psychologiques, de même la psychophysique est la physique appliquée aux phénomènes psychologiques : elle mesure et compare. La psychophysique, qui a précédé la psychophysiologie, est aujourd'hui confondue avec cette dernière. Elle n'en était en réalité que la préface, comme la physique est la préface des sciences physiologiques.

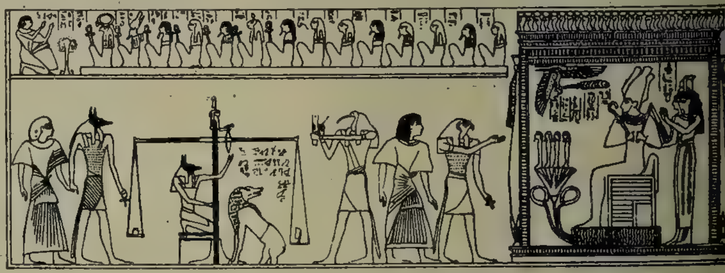

Psychostasie (peinture égyptienne).

**psychopompe** [*ko-pon-pe*] adj. (du gr. *psukhê*, âme, et *pompos*, qui conduit). Conducteur des âmes (épithète d'Hermès, Charon, Apollon, Orphée).

**psychose** [*kô-ze*] n. f. (du gr. *psukhê*, âme). D'une manière générale, désigne toute maladie mentale. (V. MANIE, MÉLANCOLIE, DÉLIRE.)

**psychostasie** [*kos-ta-zî*] n. f. (du gr. *psukhê*, âme, et *stasis*, pesage). *Myth. égypt.* Pesée de l'âme. Jugement symbolique de l'âme après la mort.

**psychothérapie** [*ko, pî*] n. f. (du gr. *psukhê*, âme, et *therapeia*, traitement). Ensemble des procédés capables d'exercer, par la direction et les modifications imprimées au système nerveux central, une action thérapeutique sur les troubles psychiques et physiques. (V. SUGGESTION.)

**psychothérapique** [*ko*] adj. Qui concerne la psychothérapie.

**psychotique** [*ko*] adj. Qui a rapport à la psychose.

**psychotre** [*ko-tre*] ou **psychotria** [*ko*] n. m. Genre de rubiacées, renfermant des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux des régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique, dont les racines fournissent une sorte d'ipécacuana.

**psychromètre** [*kro*] n. m. (du gr. *psukhros*, froid, et *metron*, mesure). Appareil qui sert à déterminer la proportion de vapeur d'eau dans l'atmosphère.

— ENCYCL. Le psychromètre se compose de deux thermomètres : l'un ordinaire, l'autre ayant son réservoir entouré d'une mousseline constamment humectée d'eau. Cette eau, en s'évaporant, provoque un abaissement de température d'autant plus grand que l'atmosphère est plus éloignée de son point de saturation. La tension de la vapeur d'eau se déduit de la différence des températures fournies par les deux thermomètres.

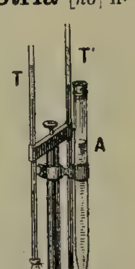

Psychromètre : TT, thermomètre ; A, tube mouilleur.

**psychrométrie** [*kro-mé-trî*] n. f. (de *psychromètre*). Détermination de l'état hygrométrique de l'air.

**psychrométrique** [*kro*] adj. Qui a rapport à la psychrométrie.

**psychropote** ou **psychropotès** [*kro, tè* n. m. Genre d'holoturies propres aux profondeu abyssales et qui sont remarquables par un appe dice caudal que l'animal porte relevé, quand il ram sur le fond. (V. la planche OCÉAN.)

**psychrothérapie** [*kro, pî*] n. f. (du g *psukhros*, froid, et *therapeia*, traitement). Métho thérapeutique, qui consiste à employer le froid o plus exactement, le refroidissement, pour combatt la fièvre. (La méthode des bains froids est une des formes les plus importantes de la psychrothérapie.)

**psylle** [*psi-le*] n. m. (de *Psylles*; n. pr.) Jongleur, généralement hindou, qui présente des serpents apprivoisés.

**psylle** n. f. Genre d'insectes hémiptères phytophthires, répandus sur l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les psylles ou faux pucerons sont petites, ailées, et possèdent des pattes propres au saut. La plupart des espèces sont communes en France : *psylles du poirier, du genêt, du buis*, etc.

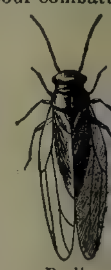

Psylle.

**Psylles,** anc. peuplade de la Libye, réputée pour jongler avec les serpents pouvoir guérir leurs blessures.

**psylliode** n. m. Genre d'insectes coléoptèr phytophages, renfermant de petites altises qui vive dans les potagers, sur les crucifères et les solané

**psyllium** [*om'*] n. m. Semences du *planta psyllium*, employées en médecine comme laxativ

**psylomie** [*mi*] n. f. Genre d'insectes diptèr dont une espèce est nuisible à la carotte.

**Pt.** Symbole chimique du *platine*.

**ptarmique** adj. (du gr. *ptarmos*, éternuemen Qui provoque l'éternuement. (Syn. de STERNUT TOIRE.)

**ptarmique** n. f. Genre de composées, renf mant des plantes d'Europe et de Sibérie à fleu blanches ou jaunes, groupées en petits capitules.

— ENCYCL. La *ptarmique commune* ou *herbe à ét nuer* croît dans les endroits frais ou marécageux. S feuilles, séchées et mises en poudre, font éternu Dans les jardins, on cultive une variété à fleu doubles, dite *bouton-d'argent*.

**ptélée** [*lé*] n. m. Genre de rutacées, renferma des arbrisseaux à feuilles alternes et dont le fruit une samare ailée. (On en connaît six espèces de l' mérique du Nord, dont une est cultivée en Euro dans les massifs, sous le nom d'*orme à trois feuill*

**ptéranthe** n. m. Genre de caryophyllacé renfermant des herbes annuelles, dont on conn plusieurs espèces, qui croissent sur les bords de Méditerranée.

**ptère** n. f. (du gr. *pteron*, aile). *Anat.* Par ascendante de la grande aile du sphénoïde, qui détache de la racine. (On l'appelle aussi PIÈCE A FORME.)

**ptérial** n. m. Une des pièces constituant chaq vertèbre.

**ptéride** n. f. Genre de polypodiacées.

— ENCYCL. Les ptérides (*pteris*) sont des fougè des régions chaudes et tempérées. En Europe, rencontre fréquemment la ptéride aquiline (*pte aquilina*) ou fougère à l'aigle, ainsi appelée pa que le rhizome sectionné montre une figure resse blant grossièrement à une aigle héraldique bicépha De cette espèce on tire de la potasse, et les feuill sont utilisées pour faire des litières aux animau ou des matelas.

**ptéridie** [*di*] n. f. (du gr. *pteron*, aile). Fr entouré d'une expansion membraneuse.

**ptéridographe** n. m. Auteur d'une ptérid graphie.

**ptéridographie** [*fi*] n. f. (du gr. *pteris, id* fougère, et *graphê*, description). Traité sur les fo gères.

**ptéridographique** adj. Qui appartient à ptéridographie.

**ptéridophore** n. m. Genre de passereaux de tirostres, renfermant des paradisiers de la Nouvel Guinée, dont les mâles portent sur la tête deux lo gues aigrettes.

**ptérigyne** n. f. (du gr. *pteron*, aile, et *gun* femelle). *Bot.* Appendice membraneux d'une grain

**ptérion** n. m. (de *ptère*). *Anat.* Point de paroi du crâne, situé à la rencontre de frontal, pariétal, de l'écaille du temporal et de la gran aile du sphénoïde ou ptère. (On dit aussi POI PTÉRIQUE.)

**ptéro** (du gr. *pteron*, aile) préfixe qui signi *aile* ou *nageoire*.

**ptérocarpe** n. m. Genre de légumineuses p pilionacées, renfermant des arbres et des arbrisseau dont on connaît une vingtaine d'espèces des régio tropicales, principalement de l'Asie.

— ENCYCL. Le *ptérocarpe officinal* ou *draco* *l'Inde* sécrète un suc rougeâtre : le sang-dragon ; d'a tres espèces fournissent des résines, des gomme le ptérocarpe de l'Inde et celui de l'Angola donne un bois rouge, dit *bois de santal rouge* ou *bois* *corail dur*, qu'emploie l'ébénisterie.

**ptérocaryer** [*ri-é*] n. m. Genre de juglandée

— ENCYCL. Les ptérocaryers sont des arbres d'Asi très voisins des noyers. (Le *ptérocaryer* ou *noyer* *feuilles de frêne* est cultivé parfois dans les parcs jardins d'agrément ; il se multiplie par marcottage

**térocaule** [*kô-le*] adj. (du gr. *pteron*, aile, et
*los*, tige). Dont la tige a des expansions membra-
ses en forme d'ailes.

**térochile** n. m. Genre d'insectes hyménoptè-
porte-aiguillon, famille des euménidés, à livrée
e, variée de jaune ou de rouge, dont une espèce
rouve en France.

**térochroze** [*krô-ze*] n. f. Genre d'insectes
optères sauteurs, de la famille des locustidés,
ermant des sauterelles de l'Amérique tropicale,
par leur forme et leur couleur, se confondent
plètement avec les feuilles sèches dans les-
les elles vivent.

**téroclidés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux
inacés, renfermant les gangas (*pteroclis*) et genres
ins. S. un *ptéroclidé*.

**terodactyle** [*dak*] n. m. (du gr. *pteron*, aile,
*aktulos*, doigt). Genre de reptiles ptérosauriens,
iles dans le ju-
sique supérieur.
— Encycl. Les
odactyles, dont
taille variait de
e d'un pigeon à
e d'un vautour,
ent de curieux
naux à bec long
pointu muni de
ts fortes, et dont
membres anté-
rs étaient pour-
d'une membra-
alaire très vaste,
leur permettait
voler.

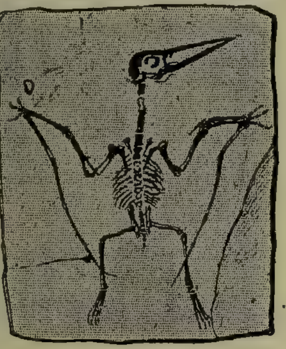
Ptérodactyle.

**ptéroglosse**
-*se*] n. m. Genre
seaux grimpeurs,
andus dans les forêts de l'Amérique tropicale et
nprenant des toucans de taille moyenne, à cou-
rs vives.

**ptéroïs** [*ro-iss*] n. m. Genre de poissons acantho-
res des mers
picales,
nfermant
scorpènes
nt la na-
ire dorsale
très décou-
et la face
ée de lam-
ux cutanés,
leur don-
t un aspect
arre.

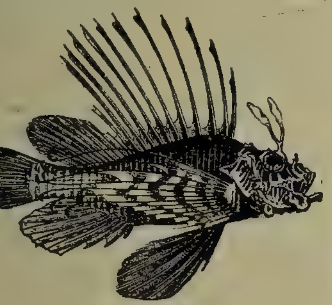
Ptéroïs.

**ptéro-**
**ys** [*miss*]
n. Genre de
mmifères
ngeurs du
upe des polatouches, et comprenant des écu-
ils volants, propres à l'Indo-Malaisie.

**ptérophore** n. m. Genre d'insectes lépidoptères
crolépidoptères, comprenant de petits papillons à
es divisées en lanières plumeuses, dont l'espèce
nmune est le *ptérophore blanc*.

**ptéropode** adj. (du gr. *pteron*, aile, et *pous*,
*dos*, pied). Qui a des nageoires pour organes mo-
rs.

**ptéropodes** n. m. pl. Classe de mollusques,
nprenant ceux qui, comme les hyales, cléodo-
, etc., ont le pied muni de grandes expansions
vant de nageoires. S. un *ptéropode*.

**ptérosauriens** [*sô-ri-in*] n. m. pl. Ordre de
tiles fossiles dans les terrains secondaires, ren-
mant les ptérodactyles et formes voisines. S. un
*rosaurien*.

**ptérostyle** [*ros-ti-le*] n. m. Genre d'orchidées
l'Australie et de la Tasmanie, que l'on cultive
ns les serres d'Europe.

**ptérotrachée** [*ché*] n. f. Genre de mollusques
stéropodes des mers chaudes et tempérées : *les*
*cheurs emploient les ptérotrachées* (sous le nom
*firoles*) *comme appâts pour la pêche en mer.*

**ptérygion** n. m. (du gr. *pterugion*, petite aile).
*t.* Aile d'un fruit. *Pathol.* Epaississement partiel
membraneux de la conjonctive, qui a l'aspect d'un
triangulaire et que l'on doit enlever, car il envahit
squ'à la cornée transparente.

**pterygium** [*pté.ji-om'*] n. m. (du gr. *pterugion*,
tite aile). Forme fondamentale du squelette des
geoires pectorales, chez les poissons.

**ptérygode** n. m. (du gr. *pterugôdês*, semblable
une aile). Pièce placée sur chaque côté du corselet
certains insectes (hyménoptères, lépidoptères), à
naissance des ailes, et que l'on nomme communé-
ent *épaulette*.

**ptérygographie** n. f. (du gr. *pterus*, *ugos*,
le, et *graphê*, description). Traité sur les plumes
s oiseaux.

**ptérygoïde** adj. (du gr. *pterus*, *ugos*, aile, et
*dos*, aspect). Qui a la forme d'une aile. *Apophyse*
*érygoïde*, apophyse de la face inférieure des ailes
sphénoïde.

**ptérygoïdien, enne** [*di-in*, *è-ne*] adj. Qui
ncerne l'apophyse ptérygoïde.

**ptéryle** n. f. (du gr. *pteron*, aile). Surface de la
eau des oiseaux, sur laquelle s'insèrent les plumes :
*côté des ptéryles, existent des espaces nus ou recou-*
*rts seulement de duvet.*

**ptérylographie** [*fî*] n. f. (de *ptéryle*, et du
r. *graphein*, décrire). Partie de l'ornithologie, qui
occupe de la disposition des plumes à la surface du
rps de l'oiseau.

**ptérylose** [*lô-ze*] n. f. (de *ptéryle*). Disposition
es plumes sur le corps de l'oiseau.

**ptilinus** [*nuss*] n. m. Genre d'insectes coléo-
tères térédiles, voisins des anobiidés et assez com-
uns en France, où leurs larves perforent les vieux
neubles.

**ptilonorhynque** [*rin-ke*] n. m. Genre de pas-
ereaux dentirostres, renfermant des oiseaux de la
Nouvelle-Guinée et de l'Australie, qui se construi-
ent à terre un nid de brindilles, auprès duquel ils
massent toute sorte d'objets brillants (plumes, co-
uillages, etc.).

**ptilophore** n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, comprenant des papillons de taille médiocre, à antennes pectinées et à abdomen terminé par deux houppes divergentes : *la ptilophore plumigère se trouve en France.*

**ptiloris** [*riss*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des paradiséidés, propres à la Nouvelle-Guinée et à l'Australie, et dont la livrée, très brillante, est recherchée par la plumasserie.

**ptilose** [*lô-ze*] n. f. (du gr. *ptilon*, plume). Plumage d'un oiseau.

**ptine** n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, qui vivent dans les maisons aux dépens des matières animales et végétales desséchées.

**ptolémaïque** [*ma-i-ke*] adj. Qui appartient, a rapport à Ptolémaïs ou aux Ptolémées : *l'époque ptolémaïque de l'Egypte.*

**Ptolémaïs,** nom de plusieurs villes de l'antiquité. [La plus célèbre est celle de Syrie.] V. Acre (*Saint-Jean d'*).

**Ptolémée Ier,** *Sôter* (*le Sauveur*), ou **Lagus,** général et garde du corps d'Alexandre, puis roi d'Egypte, de 323 à 283 av. J.-C., monté sur le trône après la mort d'Alexandre le Grand et fondateur de la dynastie des *Lagides*. Il eut à soutenir de longues luttes contre Antigone et Démétrius ; — Ptolémée II, *Philadelphe* (*Ami de ses frères*, par antiphrase, car il avait fait assassiner ses deux frères), roi d'Egypte de 285 à 247 av. J.-C., fils du précédent, protecteur des lettres et administrateur distingué. Une tradition attribue à son initiative la traduction en grec de la Bible hébraïque (c'est ce qu'on appelle la *Version des Septante*). Il fit construire le célèbre phare d'Alexandrie et employa ses navires à faire des découvertes. Il épousa sa sœur Arsinoé ; — Ptolémée III, *Evergète* (*le Bienfaisant*), roi d'Egypte, de 247 à 222 av. J.-C. ; il soumit l'Asie occidentale et la Perse ; — Ptolémée IV, *Philopator* (*Ami de son père*, par antiphrase), roi d'Egypte, de 222 à 205 av. J.-C. Il montra un goût réel pour les lettres et battit Antiochus le Grand à Raphia ; — Ptolémée V, *Epiphane* (*l'Illustre*), roi d'Egypte, de 205 à 181 av. J. C. Il permit aux Romains d'intervenir dans les affaires de l'Egypte et périt empoisonné par ses courtisans ; — Ptolémée VI, *Philométôr* (*Ami de sa mère*), roi d'Egypte de 181 à 146 av. J.-C. Sur l'ordre de Popilius Lænas, ambassadeur de Rome, il dut abandonner les conquêtes qu'il avait faites sur la Syrie ; — Ptolémée VII, *Eupatôr* (*Né d'un père illustre*), roi d'Egypte en 146 av. J.-C., assassiné par Evergète II ; — Ptolémée VIII, *Evergète II* ou *Physcon*, roi d'Egypte, de 146 à 117 av. J.-C., souverain malfaisant et sans scrupules ; — Ptolémée IX, roi de Chypre vers 121 et roi associé d'Egypte jusqu'en 119 av. J.-C. ; — Ptolémée X, *Sôter II*, roi d'Egypte, de 117 à 107 av. J.-C. ; il fut chassé d'Alexandrie où il rentra en 88, régna de nouveau jusqu'en 81 av. J.-C. C'était un prince d'un caractère modéré, aimable, mais faible ; — Ptolémée XI ou Alexandre Ier, roi d'Egypte, de 107 à 88 av. J.-C. ; — Ptolémée XII, ou Alexandre II, roi d'Egypte, de 81 à 80 av. J.-C. ; — Ptolémée XIII, *Aulète* (*le Joueur de flûte*), roi d'Egypte, de 80 à 62 av. J.-C. ; il se rendit odieux par ses débauches et ses cruautés ; — Ptolémée XIV, roi d'Egypte de 52 à 47 av. J.-C. ; il fit assassiner Pompée, battu à Pharsale ; vaincu par Mithridate de Pergame, allié de César, dans une bataille près du Nil, il se noya dans le fleuve en s'enfuyant ; — Ptolémée XV, *l'Enfant*, roi d'Egypte de 47 à 44 av. J.-C. ; — Ptolémée XVI, *Césarion*, fils de César et de Cléopâtre, roi d'Egypte, de 42 à 30 av. J.-C. Octave le fit mettre à mort, après sa victoire d'Actium.

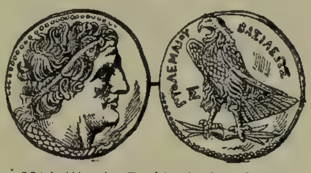

Médaille de Ptolémée Ier, Sôter.

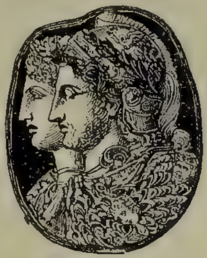
Ptolémée II et Arsinoé.

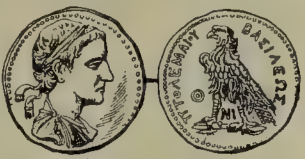

Médaille de Ptolémée V, Epiphane.

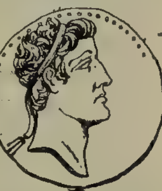
Médaille de Ptolémée VI, Philométor.

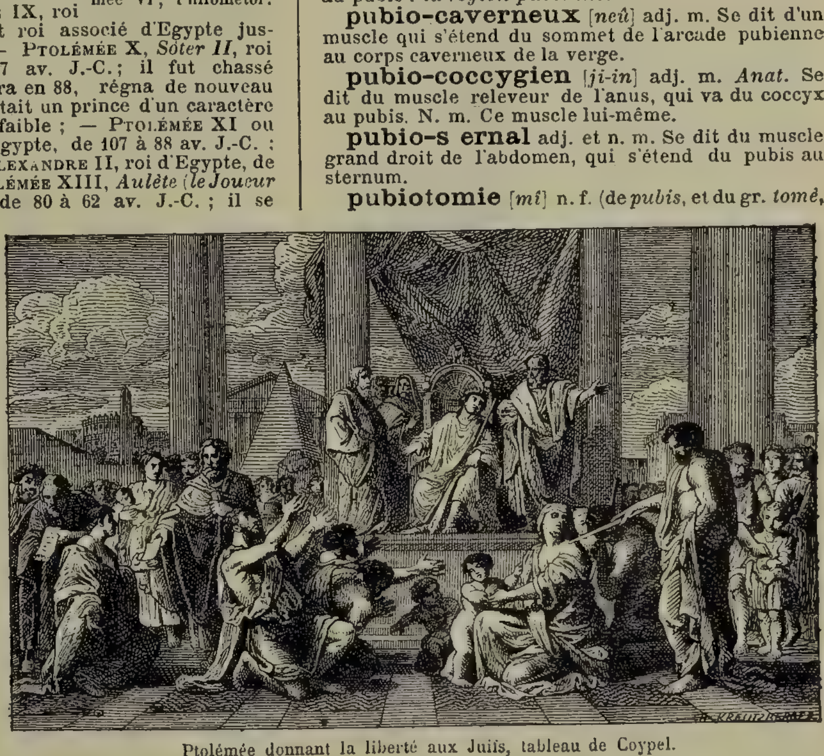
Ptolémée donnant la liberté aux Juifs, tableau de Coypel.

**Ptolémée Philadephe donnant la liberté aux Juifs,** tableau de Noël Coypel (Louvre), représentant Ptolémée accordant la liberté aux Juifs, en reconnaissance de la traduction des Livres saints par les Septante (1675).

**Ptolémée** (Claude), astronome grec, né probablement à Ptolémaïs, en Egypte (IIe s. apr. J.-C.), m. à Canope ; auteur d'une célèbre *Composition mathématique* et d'une *Géographie* qui a fait autorité pendant tout le moyen âge. Son système, qui consistait à placer la Terre au centre du monde et à en faire un corps fixe, fut renversé par celui de Copernic.

**ptoléméen, enne** [*mé-in*, *è-ne*] adj. Relatif à un Ptolémée ou à la dynastie des Ptolémées.

**ptomaïne** [*ma-i-ne*] n. f. (du gr. *ptôma*, cadavre). Composé faisant partie d'une classe de bases azotées toxiques, produites par la décomposition des matières albuminoïdes soumises à la putréfaction : *les ptomaïnes s'appellent quelquefois* bases cadavériques *et* alcaloïdes animaux.

**ptôse** [*ptô-ze*] n. f. (du gr. *ptôsis*, chute). Relâchement des ligaments viscéraux ou des parois abdominales, qui amène la chute des organes.

**ptosis** [*ptô-ziss*] n. f. (m. gr.). Chute de la paupière, déterminée par l'insuffisance du releveur, une paralysie des nerfs, ou l'action exagérée de l'orbiculaire.

**ptyalagogue** [*gho-ghe*] adj. (du gr. *ptualon*, crachat, et *agôgos*, qui chasse). Qui active la salivation.

**ptyaline** n. f. (du gr. *ptualon*, crachat). Ferment soluble de la salive, qui transforme l'amidon cuit en dextrine et sucre.

**ptyalisme** [*lis-me*] n. m. (du gr. *ptualon*, crachat). Salivation abondante.

**ptychogaster** [*ko-ghas-tèr*] n. m. Genre de crustacés décapodes, renfermant des formes remarquables par le développement de la première paire de pattes. (V. la planche océan.)

**pu** part. pass. du v. pouvoir.

**puamment** [*a-man*] adv. Avec puanteur. *Fig.* Impudemment : *mentir puamment.*

**puant** [*pu-an*], **e** adj. Qui exhale une odeur fétide : *charogne puante. Fig.* Honteux, impudent : *un puant mensonge. Bêtes puantes*, bêtes qui, comme le renard, le blaireau, etc., exhalent une mauvaise odeur. N. Dont la conduite est vile, basse : *c'est un puant.*

**puanteur** n. f. (de *puant*). Mauvaise odeur.

**puantise** [*ti-ze*] n. f. Chose puante.

**pubère** n. et adj. (lat. *puber*). Qui a atteint l'âge de la puberté.

**puberté** [*bèr*] n. f. (lat. *pubertas*). Epoque de la vie, où l'on devient propre à l'acte de la génération. Age auquel la loi permet de se marier : *en France, l'âge de puberté est 15 ans pour les filles, 18 ans pour les garçons.*

— Encycl. La puberté, dans le sens absolu du mot, consiste dans l'apparition de la faculté procréatrice, c'est-à-dire, chez les filles, dans la maturation et dans la chute du premier ovule, caractérisée par l'apparitions des règles ou menstrues ; chez les garçons, par la présence des spermatozoïdes.

L'époque de la puberté est marquée, chez l'homme comme chez la femme, par l'apparition des phénomènes généraux et locaux. Le système osseux s'accroit en taille et en force, les muscles deviennent plus fermes et plus saillants ; le système pileux se développe, la face change d'expression, la voix mue. Les organes de la génération se développent, le caractere et l'intelligence changent. La puberté apparaît à des âges variables, très précocement dans les pays chauds (8 à 10 ans chez les femmes, 10 à 12 ans chez les hommes), tardivement dans les pays froids. Dans les pays tempérés, l'âge moyen est de 12 ans chez les femmes et 15 ans chez les garçons.

Toute l'hygiène de la puberté consiste à favoriser l'accroissement du corps par des exercices physiques : gymnastique, marche, etc.

— *Art vétér.* La puberté apparaît chez le cheval et le bœuf vers 2 ans et demi ; chez le bélier et le bouc, vers 18 mois ; chez le chien et le chat, vers l'âge de 7 mois à 1 an.

**pubescence** [*bès-san-se*] n. f. Etat des tiges, des feuilles pubescentes.

**pubescent** [*bès-san*], **e** adj. (lat. *pubescens*). Se dit des tiges, des feuilles garnies de poils très fins imitant le duvet.

**pubien, enne** [*bi-in*, *è-ne*] adj. Qui appartient au pubis : *la région pubienne.*

**pubio-caverneux** [*neû*] adj. m. Se dit d'un muscle qui s'étend du sommet de l'arcade pubienne au corps caverneux de la verge.

**pubio-coccygien** [*ji-in*] adj. m. *Anat.* Se dit du muscle releveur de l'anus, qui va du coccyx au pubis. N. m. Ce muscle lui-même.

**pubio-sternal** adj. et n. m. Se dit du muscle grand droit de l'abdomen, qui s'étend du pubis au sternum.

**pubiotomie** [*mî*] n. f. (de *pubis*, et du gr. *tomê*, section). *Chir.* Opération qui consiste à scier un des os pubiens au moyen de la scie à chaîne, dans les dystocies pelviennes.

**pubis** [*biss*] n. m. (du lat. *pubes*, poil follet). Eminence triangulaire, située à l'extrémité inférieure du bas-ventre. Partie antérieure des os iliaques.

**publiable** adj. Qui peut ou doit être publié.

**public, ique** [*blik*, *i-ke*] adj. (lat. *publicus*). Qui concerne tout un peuple : *intérêt public.* Qui concerne le gouvernement général du pays : *affaires publiques.* Qui est à l'usage de tous : *promenades publiques.* Manifeste, connu de tout le monde : *bruit public.* Auquel tout le monde a droit d'assister : *séance publique. La chose publique*, l'Etat. *Charges publiques*, hautes fonctions (ministre, ambassadeur, etc.), par opposition aux simples emplois administratifs. *Services publics*, ensemble des administrations d'un pays. *Droit public*, science qui fait connaître la constitution des Etats, leurs droits, etc. *Fonctionnaire public*, officier. *Vie publique*, vie, conduite d'une personne qui exerce de hautes fonctions dans le gouvernement de l'Etat. *Charges publiques*, impositions payées par la population d'un pays pour subvenir aux dépenses de l'Etat. *Femme, fille publique*, femme qui fait métier de la prostitution. *Clameur publique, cri public*, opinion exprimée tout haut et avec énergie par le peuple. N. m. Le peuple en général : *avis au public.* Nombre plus ou moins considérable de personnes réunies : *lire un ouvrage devant un public choisi. En public* loc. adv. En présence de tous : *parler en public.* ANT. **Privé.**

**publicain** [*kin*] n. m. (lat. *publicanus*). *Antiq. rom.* Fermier des deniers publics. *Fam.* (en mauv. part.). Financier, hommes d'affaires.

**publicateur, trice** n. Personne qui fait une publication.

**publication** [*si-on*] n. f. (lat. *publicatio*). Action de rendre public : *la publication des lois; publication de mariage.* Action de publier, de mettre en vente un ouvrage : *la publication d'un livre.* Ouvrage publié : *acheter des publications illustrées.*

**public-house** [*peu-blik'-haouss'*] n. m. En Angleterre, cabaret, taverne.

**publicisme** [*sis-me*] n. m. Profession de publiciste.

**publiciste** [*sis-te*] n. m. Celui qui écrit sur la politique, l'économie sociale, et en général sur des matières non spécialement littéraires ou scientifiques. Syn. de JOURNALISTE.

**publicité** n. f. Etat de ce qui est public : *la publicité des débats judiciaires.* Ensemble de moyens employés pour faire connaître une entreprise commerciale ou industrielle, etc. : *la publicité coûte cher.*

— ENCYCL. *Dr.* En principe, la presse peut rendre compte des débats de tous procès, alors même qu'ils auraient été jugés à huis clos. Ne peut donner lieu à aucune action en diffamation, injure ou outrage, le compte rendu fidèle, fait de bonne foi, de débats judiciaires.

Toutefois, les cours et tribunaux peuvent interdire, en tout ou en partie, le compte rendu des débats : 1° dans toutes les affaires civiles ; 2° dans les poursuites pour faits ayant un caractère anarchiste.

En outre, il est interdit à la presse de rendre compte : 1° des débats des instances en divorce ou en séparation de corps ; 2° des débats des procès en diffamation où la preuve des faits diffamatoires n'est pas autorisée ; 3° des délibérations intérieures des jurys ou des cours et tribunaux.

Enfin, il n'est pas permis de publier les actes d'accusation et tous autres actes de la procédure criminelle ou correctionnelle : 1° avant qu'ils n'aient été lus en audience publique ; 2° au cas où les faits ont un caractère anarchiste.

**Publicola** (Publius Valerius). *Biogr.* V. VALERIUS.

**publier** [*bli-é*] v. a. (lat. *publicare.* — Se conj. comme *prier.*) Rendre public et notoire : *publier une loi.* Vanter, célébrer, proclamer, divulguer : *publier une nouvelle.* Imprimer pour la vente : *publier un livre.*

**Publier,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 6 kil. de Thonon, près du lac Léman ; 1.2[illegible]0 h.

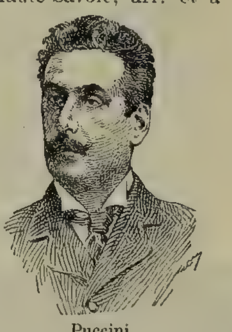
Puccini.

**publieur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui publie.

**publiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière publique. En public.

**Publius Syrus,** poète latin du Ier siècle av. J.-C., esclave puis affranchi, auteur de *Mimes* d'où l'on a extrait tout un recueil de maximes morales estimées.

**Puccini** (Giacomo), compositeur italien, né à Lucques, m. à Bruxelles (1858-1924) : auteur de : *la Vie de bohème, la Tosca, Madame Butterfly*, etc. Œuvres exubérantes, d'une orchestration parfois violente.

**puccinie** [*puk-si-nî*] n. f. Genre de champignons de la famille des urédinées, caractérisé par la forme de ses spores qui conservent l'espèce pendant l'hiver, et germent au printemps.

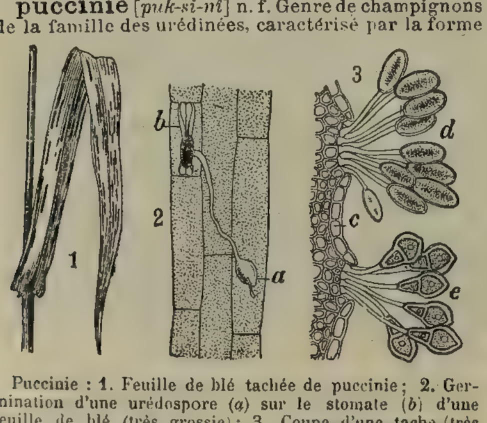

Puccinie : 1. Feuille de blé tachée de puccinie ; 2. Germination d'une urédospore (*a*) sur le stomate (*b*) d'une feuille de blé (très grossie) ; 3. Coupe d'une tache (très grossie) ; *c*, épiderme de la feuille ; *d*, urédospores ; *e*. téleutospores.

— ENCYCL. Les puccinies sont des champignons parasites, dont le mycélium se développe à l'intérieur des feuilles ou des tiges des végétaux, et pousse à l'extérieur des ramifications sporigènes, qui constituent sur les organes attaqués des taches pulvérulentes brunes ou noires, auxquelles on donne communément le nom de *rouille.* V. ROUILLE.

**puce** [*pu-se*] n. f. (lat. *pulex, icis*). Genre d'insectes diptères aphaniptères, qui vit sur le corps de l'homme et d'un grand nombre d'animaux. *Avoir la puce à l'oreille*, être inquiet, sur le qui-vive. Adj. invar. Qui a la couleur de la puce : *des robes puce. Fam. Secouer les puces à quelqu'un*, le battre, le tancer vertement. *Chercher des puces à*, éplucher, critiquer avec minutie. *N'avoir pas le temps de chercher ses puces*, être fort occupé. PROV. : **Qui se couche avec les chiens se lève avec les puces,** les mauvaises fréquentations ont des suites fâcheuses.

— ENCYCL. Les puces se rattachent aux diptères par leurs pièces buccales enfermées dans une gaine et constituant une trompe à stylet denté en scie, qui leur permet de percer la peau de leurs hôtes et de sucer leur sang. Munies de pattes propres au saut, dépourvues d'ailes, les puces vivent en parasites sur l'homme et sur les animaux ; leurs larves, allongées, vermiformes, vivent dans les détritus et les coins poussiérieux des lieux habités : aussi, les maisons propres sont elles exemptes de puces. La meilleure manière d'en débarrasser les animaux domestiques est de désinfecter fréquemment leur logis : laver les parquets des chenils avec des lessives, puis badigeonner à l'eau de chaux. En cas de multiplication abondante, faire des lavages à l'eau savonneuse ammoniacale ou benzinée, des pulvérisations de pétrole, des épandages de poudre de pyrèthre, etc.

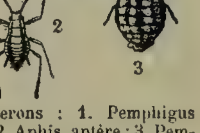
Puce (très grossie).

**puceau, elle** [*sô, sè-le*] adj. et n. (du bas lat. *pulicellus*, dimin. de *puellus*, jeune garçon). Qui a sa virginité : *garçon puceau ; fille pucelle. Fig.* Se dit d'un objet intact, qui n'a pas servi : *une épée encore pucelle. Subst.* Personne qui a encore sa virginité : *un jeune puceau ; une gentille pucelle. Les doctes pucelles*, les muses. *La Pucelle d'Orléans*, Jeanne d'Arc, et absol. : *la Pucelle* (dans ce sens, prend une majuscule).

**pucelage** [*la-je*] n. m. (de *pucelle*). Virginité : *perdre son pucelage.* Nom vulgaire des coquillages du genre porcelaine.

**pucelette** [*lè-te*] n. f. Petite pucelle.

**pucelle** adj. et n. f. (bas lat. *pulicella*, dimin. de *puella*, jeune fille). V. PUCEAU.

**Pucelle** (*la*) ou *la France délivrée*, poème épique (1656), par Jean Chapelain, en 24 chants de douze cents vers chacun ; ouvrage qui, avant sa publication, donna de grandes espérances, et qui tomba ensuite sous le ridicule.

**Pucelle** (*la*), poème héroï-comique, de Voltaire, en vers décasyllabes, où des détails spirituels et les qualités de style n'arrivent pas à faire admettre le dessein de l'auteur, qui est de prendre l'héroïque Jeanne d'Arc pour sujet de plaisanteries obscènes.

**Pucelle d'Orléans** (*la*), tragédie de Schiller (1801), où l'auteur a eu l'idée bizarre de présenter une Jeanne d'Arc amoureuse de l'Anglais Lionel.

**puceron** n. m. (de *puce*). Terme sous lequel on désigne les insectes hémiptères (aphidiens) qui vivent sur les plantes, dont ils pompent les sucs : *le type des pucerons est le puceron du rosier.*

— ENCYCL. Minuscules, trapus, mous, avec des pattes longues et fines, des ailes transparentes, au moins chez les mâles, les pucerons vivent en sociétés plus ou moins nombreuses sur une foule de plantes, qu'ils épuisent par la succion continuelle des sucs qu'elles renferment. Les pucerons proprement dits (*aphis*) ont de longues antennes, et l'extrémité de l'abdomen pourvue de deux tubercules ; le type du genre est le puceron du rosier (*aphis rosæ*), d'un vert tendre ; d'autres vivent sur les pois, les arbres fruitiers, etc. (chermès, pemphigus, rhizobie, phylloxéra, schizoneure, etc.). Parmi les espèces les plus nuisibles, on peut citer le phylloxéra de la vigne. Certains pucerons laissent exsuder une sorte de miellat sucré, dont les fourmis sont friandes : aussi, beaucoup de ces dernières élèvent-elles, en captivité, des pucerons, qu'elles soignent comme un bétail.

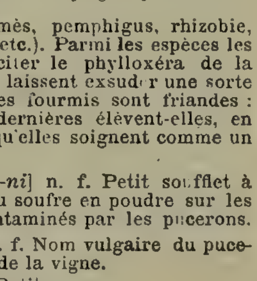

Pucerons : 1. Pemphigus ailé ; 2. Aphis, aptère ; 3. Pemphigus aptère.

**puceronnière** [*ro-ni*] n. f. Petit soufflet à l'aide duquel on lance du soufre en poudre sur les bourgeons et les bois contaminés par les pucerons.

**pucerotte** [*ro-te*] n. f. Nom vulgaire du puceron du rosier, de l'altise de la vigne.

**pucette** [*sè-te*] n. f. Petite puce.

**Puceul,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 31 kil. de Châteaubriant ; 1.920 h.

**Puch (Le),** comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 28 kil. de Nérac ; 1.520 h. Tabac.

**puchage** n. m. Action de pucher.

**puche** n. f. Filet à manche, pour pêcher dans le sable (crevettes, etc.).

**pucher** [*ché*] v. a. Puiser un liquide avec le pucheux : *pucher le sirop.* (On dit aussi PUCHIER.)

**puchérite** n. f. Vanadate naturel de bismuth.

**puchero** [*pou-tché-ro*] n. m. (mot esp.). Mets espagnol, où il entre du bœuf, du mouton, du poulet, du saucisson, du lard, du jambon, des légumes, et des épices, en particulier du piment.

**puchet** [*chè*] n. m. Petit pucheux.

**puchette** [*chè-te*] n. f. Drague employée à extraire la tourbe.

**pucheux** [*cheû*] n. m. Grande cuiller en cuivre, dont on se sert dans le raffinage du sucre, pour puiser le sirop. (On dit aussi PUISOIR.)

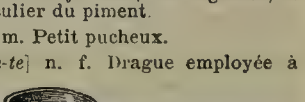
Pucheux.

**puchoir** n. m. Petit baril muni d'un long manc dont on se sert pour puiser de l'eau dans les sali

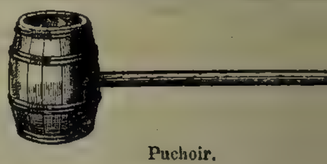
Puchoir.

**pucier** [*si-é*] n. m. *Pop.* Grabat, mauvais lit, matelas rempli de puces.

**Puck,** démon espiègle, mais sans méchanceté, dont il est question dans les légendes Frisons, des Angles, des Jutes. Shakespeare lu donné un rôle charmant dans le *Songe d'une* *d'été.*

**pucrasie** [*zî*] n. f. Genre d'oiseaux gallina de la famille des phasianidés, renfermant de bea faisans des montagnes de l'Asie centrale.

**pudding** n. m. V. POUDING.

**puddlage** [*pud-la-je*] n. m. Opération qu pour but d'affiner la fonte pour la transformer fer ou en acier, par chauffage avec des substan oxydantes.

— ENCYCL. Le puddlage s'effectue au four à rév bère : la fonte de fer fondue avec des battitu (oxyde de fer) et une scorie très fusible est fo ment brassée, le carbone brûlé par l'air et les ba tures disparaît peu à peu, ainsi que les diver impuretés ; finalement, la température est portée blanc soudant, les parcelles sont rassemblées en lopin que l'on cingle pour en chasser les scories rendre la masse cohérente. L'opération peut s'ef tuer avec un four tournant, dans lequel le brass est automatique.

**puddler** [*pud-lé*] v. a. (de l'angl. *puddle,* chis). Soumettre à l'opération du puddlage

**puddleur** [*pud-leur*] n. et adj. m. Ouvrier travaille au puddlage.

**pudeur** n. f. (lat. *pudor*). Sentiment de crai ou de timidité que font éprouver les choses relati au sexe : *pudeur virginale.* Discrétion, retenue, destie : *quémander sans pudeur.* ANT. **Impudeur.**

— ENCYCL. *Dr. Attentat à la pudeur.* Est puni la réclusion tout attentat à la pudeur consommé tenté sans violence, soit sur un enfant, de l'un ou l'autre sexe, âgé de moins de treize ans, soit par ascendant sur la personne d'un mineur même âgé plus de treize ans mais non émancipé par maria

D'autre part, est puni de la réclusion quicon a commis un attentat à la pudeur, consommé tenté avec violence contre des individus de l'un de l'autre sexe, quel que soit leur âge ; la peine vient celle des travaux forcés à temps, si la victi est au-dessous de l'âge de quinze ans accomp L'article 333 du Code pénal énumère les différen circonstances aggravantes qui entraînent la pe des travaux forcés à temps ou à perpétuité. V. TRAGE.

**pudibard** [*bar*] adj. m. *Pop.* Qui exagère pudibonderie.

**pudibarderie** [*rî*] n. f. *Pop.* Pudibonde exagérée.

**pudibond** [*bon*], **e** adj. (lat. *pudibundus*). appartient aux personnes pudiques ; qui a ou marque une pudeur extrême. Substantiv. Person pudibonde.

**pudibonderie** [*rî*] n. f. Caractère des pu bonds. Affectation de pudeur exagérée.

**pudicité** n. f. (lat. *pudicitas*). Caractère personnes pudiques. ANT. **Impudicité.**

**pudique** adj. (lat. *pudicus*). Qui a ou qui m que de la pudeur : *femme pudique ; geste pudiq* ANT. **Impudique.**

**pudiquement** [*ke-man*] adv. D'une mani pudique. ANT. **Impudiquement.**

**Pudukottai,** v. de l'empire anglais des Ind capitale de l'Etat indigène homonyme ; 27.000 h.

**Puebla de los Angeles,** v. du Mexique, ch de l'Etat homonyme, dans la vallée de l'Atoyac, 2.150 m. d'altitude ; 95.000 h. Belle cathédrale. ton, sucrerie. Prise par les Français, après un siè meurtrier, le 17 mai 1863. — L'Etat a 1.120.000

**Pueblo,** v. des Etats unis d'Amérique (Co rado), ch.-l. du *comté de Pueblo*, sur l'Arkansas ; 43.000 h. Marché agricole.

**Pueblos,** Indiens du Nouveau-Mexique (Etats-Unis), qui habitent le bas in supérieur du Rio Grande del Norte. *Par extens.* Nom donné à tous les Indiens sédentaires qui ont vécu dans l'Arizona et le Nouveau-Mexique, construisant de grandes maisons en pierre, à étages superposés légèrement en retrait.

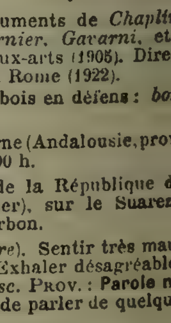
Denys Puech.

**Puech** (*Denys*-Pierre), statuaire français, né à Gavernac (Aveyron) en 1854. On lui doit de jolis bustes de femmes et d'enfants, la *Seine*, les monuments de *Chapli* *Leconte de Lisle, François Garnier, Gavarni,* et Membre de l'Académie des beaux-arts (1905). Dire teur de l'Académie de France à Rome (1922).

**puel** [*èl*] n. m. Etat d'un bois en défens : *bo* *en puel.*

**Puente Genil,** v. d'Espagne (Andalousie, pro de Cordoue), sur le *Genil* ; 14.000 h.

**Puente Nacional,** v. de la République Colombie (départ. de Santander), sur le Suare 16.000 h. Mines de fer et de charbon.

**puer** [*pu-é*] v. n. (lat. *putere*). Sentir très ma vais : *viande qui pue.* V. a. Exhaler désagréabl ment une odeur de : *puer le musc.* PROV. : **Parole n pue point,** se dit pour s'excuser de parler de quelq chose de sale ou de puant.

**puériculture** n. f. (du lat. *puer, pueri,* e fant, et *cultura*, culture). Ensemble des moyen propres à assurer la procréation, la naissance et développement d'enfants sains et vigoureux.

— ENCYCL. La puériculture peut s'exercer ava la naissance de l'enfant, par les soins donnés à mère pendant sa grossesse et pendant l'accouche ment. Le mot s'applique cependant surtout à l'a d'élever les petits enfants aussitôt après leur nai

e et jusqu'à l'âge de 2 à 3 ans. Le principal but
a puériculture est la réglementation physiolo-
e de la nourriture de l'enfant, et sa base est l'al-
ment maternel. Dans un certain nombre de cas
envisage le remplacement du lait de la femme par
i d'animaux, et énonce alors des règles strictes
l'ignorance peut conduire à des désastres. La
iculture sociale envisage et organise les éta-
ements (pouponnières, crèches, consultations de
rissons, asiles de femmes enceintes, etc.), où
ent être appliquées aux enfants indigents les
es de la puériculture individuelle.

**uéril, e** adj. (lat. *puerilis ;* de *puer*, enfant).
appartient à l'enfance. *Fig.* Frivole, sans consé-
ace : *amusement puéril.*

**uérilement** [*man*] adv. D'une façon puérile.

**uérilisme** [*lis-me*] n. m. Caractère de ce qui
puéril. *Méd.* Retour morbide de l'esprit adulte
iveau de celui de l'enfant.

**uérilité** n. f. Caractère de ce qui est puéril.
on ou parole puérile ; enfantillage : *perdre son
ps en puérilités.*

**uerpéral, e, aux** [*pu-èr*] adj. (du lat.
*pera*, femme en couche). Qui est propre aux
mes en couche. *Fièvre puerpérale*, maladie infec-
se qui peut se déclarer à la suite d'un accouche-
t.

**uerpéralité** [*pu-èr*] n. f. (de *puerpéral*). Etat
e femme en couche, ou accouchée depuis peu.

**uers,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Ma-
s), sur un affluent du Rupel ; 4.450 h. Cordages,
eries.

**uerto Cabello,** v. du Venezuela (Etat de
acas), sur le Golfo Triste (mer des Antilles) ;
)0 h. Port actif. Commerce de café, coton, indigo,
o, bois, peaux, etc.

**uerto di Santa Maria,** v. d'Espagne (prov.
Cadix), sur le Guadalete, à son embouchure dans
aie de Cadix ; 18.000 h.

**uerto Principe** ou **Camaguey,** v. de
a, sur la côte nord de l'île ; 93.000 h. Ch.-l. de la
. homonyme. Plantations.

**ufendorff** (Samuel, baron **de**), publiciste
mand, né à Chemnitz (Saxe), m. à Berlin (1632-
). Par ses deux ouvrages : *De jure naturali et
tium* et *De officio hominis et civis*, il libéra le
it naturel de la scolastique théologique.

**uff** n. m. Annonce trompeuse. Syn. de POUF.

**uffin** [*pu-fin*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes,
ins des pétrels, et qui vivent sur les côtes froides
'Europe.

**uffisme** [*pu-fis-me*] n. m. Art de faire des
fs. Réclame éhontée.

**uffiste** [*pu-fis-te*] n. m. Faiseur de poufs.

**Puget** [*jè*] (Pierre), sculpteur et peintre fran-
, né et m. à Marseille (1622-1694) ; élève, à Rome,
Pietro di Cortone, auteur de *Milon de Cro-
e*, de *Persée délivrant
dromède*, du bas-relief
*xandre et Diogène*, etc.
st un artiste original et
ssant, épris de mouve-
nt et de vérité. Parmi
travaux d'architecture,
ons l'*Hôtel de ville* et la
*lle aux blés*, de Mar-
lle.

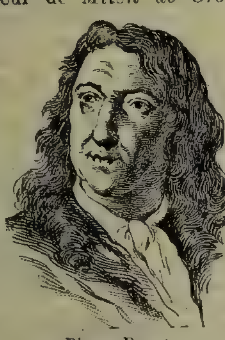

Pierre Puget.

**Puget** (Louise-Fran-
se, dite *Lotsa*), composi-
r français, née à Paris,
à Pau (1810-1889) ; auteur
romances tendres et déli-
es : *A la grâce de Dieu*,
*Rêve de Marie*, *Mon
s*, etc.

**Puget** (Paul-Charles-
rie CURET), compositeur français, né à Nantes,
à Paris (1848-1917), auteur de mélodies de l'opéra
*aucoup de bruit pour rien.*

**Puget-sur-Argens,** comm. du Var, arr. et à
kil. de Draguignan ; 1.210 h. Ch. de f. P.-L.-M.
ns.

**Puget-Théniers,** ch.-l. d'arr. (Alpes-Mari-
nes), sur le Var, à 70 kil. de Nice ; 1.170 h. (*Pugé-
s*). Ch. de f. du Sud de la
ance. Draps, cuirs. — L'arr.
cant., 48 comm., et 19.550 h.
cant. a 8 comm., et 2.940 h.

**Puget-Ville,** comm.
Var, arr. et à 29 kil. de
ulon ; 1.570 h. Ch. de f.
-L.-M. Vins.

**pugilat** [*la*] n. m. (lat.
*gilatus*). Combat à coups
poing, chez les anciens.
ij., Rixe à coups de poing.
*thl.* Syn. de BOXE.

**pugiliste** [*lis-te*] n. m.
hlète qui se livre au pugi-
t. Syn. de BOXEUR.

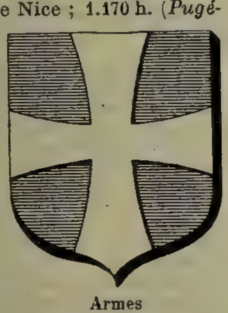

Armes
de Puget-Théniers.

**pugilistique** [*lis-ti-
*] adj. Qui a rapport au pugilat : *luttes pugilis-
ques.*

**pugille** [*ji-le*] n. m. *Pharm. anc.* Pincée, quan-
té de substance que l'on peut prendre entre le
uce, l'index et le médius.

**pugilomètre** n. m. (du lat. *pugillus*, poing,
du gr. *metron*, mesure). Sorte de dynamomètre à
aide duquel on mesure la force d'un coup de poing.

**Pugin** (Augustus Welby Northmore), architecte
nglais, né à Londres, m. à Ramsgate (1812-1852). Il
difia un grand nombre de monuments dans le style
othique.

**pugnace** adj. et n. (lat. *pugnax*). Combatif ;
ui aime la discussion, la polémique.

**pugnacité** n. f. Amour des combats, des luttes.

**Pugno** (Raoul), pianiste et compositeur fran-
ais, né à Paris, m. à Moscou (1852-1914), auteur
'opérettes et de ballets : *les Papillons, Viviane*, etc.

**Puibusque** (Adolphe-Louis **de**), littérateur
rançais, né et m. à Paris (1801-1863), auteur d'une
stimable *Histoire comparée des littératures espa-
nole et française.*

**Puicheric,** comm. de l'Aude, arr. et à 24 kil.
e Carcassonne, sur l'Aude ; 1.350 h. Ch. de f. M.

**puine** n. m. Arbrisseau considéré comme mort-bois.

**puîné, e** adj. et n. (de *puis*, et *né*). Né après, par rapport à un frère ou à une sœur : *frère puîné ; sœur puînée.* Personne, en général, née après une autre.

**puis** [*pu-i*] adv. (du lat. *postea*). Ensuite, après. Dans la place suivante. *Et puis* loc. adv. Après cela. D'ailleurs, au reste, de plus.

**puisage** [*za-je*] n. m. Action de puiser.

**puisard** [*zar*] n. m. (de *puiser*). Sorte de vase servant à puiser.

**puisard** [*zar*] n. m. (de *puits*). Sorte de puits creusé pour recevoir et absorber les eaux vannes. *Puisard d'aqueduc*, trou pratiqué dans la voûte d'un aqueduc pour pouvoir le réparer, et au besoin en faire écouler l'eau.

— ENCYCL. Le puisard est une sorte d'égout, mais sans écoulement ; le fond est constitué par le sol même, à une certaine profondeur, et par une couche plus ou moins épaisse de cailloutage ; la partie supérieure seule est construite en moellons durs. Les eaux qu'il reçoit s'écoulent par infiltration.

**puisatier** [*za-ti-é*] adj. et n. m. Qui creuse des puits : *ouvrier puisatier.*

**Puisaye** [*zè*], petit pays de l'ancienne France, qui faisait partie du Gâtinais orléanais, sur la rive droite de la Loire ; v. pr. Saint-Sauveur, Saint-Fargeau. Sol argileux, humide. Céréales.

**Puisaye** [*zè*] (Joseph-Geneviève, comte **de**), né à Mortagne-sur-Huisne (Orne), m. à Blyte House (Angleterre) [1755-1827] ; un des organisateurs de la chouannerie. Il dirigea la malheureuse expédition de Quiberon.

**Puiseaux** [*zô*], ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 19 kil. de Pithiviers ; 2.120 h. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de bestiaux. — Le cant. a 13 comm., et 6.360 h.

**puiselle** [*zè-le*] n. f. (de *puiser*). Cuiller de chandelier, pour verser le suif.

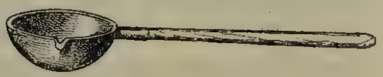

Puiselle.

**puisement** [*ze-man*] n. m. Action de puiser.

**puiser** [*zé*] v. a. (de *puits*). Prendre un liquide avec un vase : *puiser de l'eau. Fig.* Emprunter, tirer : *puiser de l'argent dans la bourse de ses amis ; puiser un passage dans un auteur. Puiser aux sources*, consulter les auteurs originaux.

**Puiset-Doré (Le),** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 30 kil. de Cholet ; 1.250 h. Ch. de f.

**puisette** [*zè-te*] n. f. Petit vase à puiser de l'eau.

**puiseur, euse** [*zeur, eu-ze*] n. Personne qui puise.

**Puiseux** [*zeû*] (comte Antoine **de**), gentilhomme français (1768-1826) qui, pendant la Révolution, tenta d'enlever du Temple la reine Marie-Antoinette. Il devint sous la Restauration préfet de Maine-et-Loire. — HENRI, fils du précédent, né à Paris, tué près de Santarem (Portugal), au service de dom Miguel (1804-1834) ; aide de camp de Charette en Vendée, un des organisateurs de la prise d'armes de 1832.

**Puiseux** (Victor-Alexandre), mathématicien, né à Argenteuil, m. à Fontenay (Jura) [1820-1883] ; auteur de remarquables mémoires sur l'astronomie. Membre de l'Académie des sciences en 1871 ; — Son fils, *Pierre*-HENRI, astronome français, né à Paris en 1855 ; membre de l'Académie des sciences en 1912. On lui doit d'importants travaux sur l'astronomie physique, l'astronomie de précision, et entre autres un remarquable ouvrage : *la Terre et la Lune.*

**Puisieux** (Pierre BRULART, marquis DE SILLERY, vicomte **de**), diplomate français, né et m. à Paris (1583-1640). Il négocia le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche.

**puisoir** [*zoir*] n. m. Vase ou grande cuiller servant à puiser les liquides.

**puisque** [*puis-ke*] conj. (de *puis*, et *que*). Comme, attendu que, par la raison que : *puisque vous le voulez.* — La voyelle *e* de *puisque* ne s'élide que devant les mots *il, elle, on, en, un, une.* Autrefois, on séparait *puis* de *que*, quelquefois, par un mot : *puis donc que vous le voulez.*

**puissamment** [*pui-sa-man*] adv. D'une manière puissante : *il m'a aidé puissamment dans cette affaire.* Extrêmement : *il est puissamment riche.* ANT. **Impuissamment.**

**puissance** [*pu-i-san-se*] n. f. (de *puissant*). Autorité, faculté effective d'imposer sa volonté : *puissance maritale.* Pouvoir de faire : *nous n'avons pas la puissance d'être éternels.* Efficacité : *la puissance d'un remède.* Domination, empire : *le monde ancien passa sous la puissance des Romains.* Force naturelle : *la puissance de la foudre. Fig.* Influence *puissance de la parole, de la beauté.* Personne ou chose qui possède une grande action ou une grande influence : *la presse est une puissance.* Etat souverain : *les puissances alliées. Physiq.* Ce qui imprime le mouvement : *dans une locomotive la vapeur est la puissance. Puissance d'un moteur*, travail qu'il développe par seconde. *Philos.* Possibilité non encore réalisée de produire un effet. *Math.* Produit d'un nombre multiplié un certain nombre de fois par lui-même. *Dr. Puissance maritale, paternelle*, v. la partie encycl. *Etre en puissance de*, être sous l'autorité de. *Traiter de puissance à puissance*, d'égal à égal. Pl. L'un des chœurs des anges. (Dans ce sens, prend une majuscule.) *Les puissances célestes*, Dieu, les saints, les anges. *Puissances des ténèbres, infernales*, les démons. ANT. **Impuissance, faiblesse.**

— ENCYCL. *Dr. Puissance maritale.* La puissance maritale est l'autorité que la loi attribue au mari sur la personne et sur les biens de sa femme. Elle se réduit, en fait, aux deux points suivants : 1° le mari a le droit d'obliger sa femme à résider avec lui, et à le suivre dans ses changements de domicile ; 2° les actes judiciaires et les actes civils de la femme sont subordonnés à l'autorisation du mari ou, à défaut, à l'autorisation de la justice, dans le cas où cette dernière autorisation peut suppléer au refus où à l'absence de celle du mari. V. FEMME.

— *Dr. Puissance paternelle.* La puissance paternelle est le droit qui, jusqu'à la majorité de l'enfant, ou jusqu'à son émancipation, assure, sous certaines conditions, au père et, à son défaut, à la mère ou autres ascendants, autorité sur sa personne et sur ses biens.

Les principaux attributs de la puissance paternelle sont : 1° le droit d'éducation ; 2° le droit de correction ; 3° le droit d'usufruit légal ; 4° l'administration légale.

Le droit d'éducation a pour conséquence l'obligation imposée à l'enfant de ne point quitter la maison paternelle sans l'autorisation de son père, si ce n'est pour enrôlement volontaire après l'âge de dix-huit ans révolus.

Le droit de correction consiste dans la faculté de faire emprisonner l'enfant pendant un certain temps, au cas où sa conduite donnerait lieu à de très graves sujets de mécontentement. Ce droit est gradué selon l'âge de l'enfant, et suivant qu'il est exercé par le père lui-même, la mère ou les autres ascendants.

Le père, durant le mariage, et, après la dissolution du mariage, le survivant des père et mère, ont la jouissance légale des biens de leurs enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans accomplis, ou jusqu'à l'émancipation.

Les charges de cette jouissance sont : 1° celles auxquelles sont tenus les usufruitiers ; 2° la nourriture, l'entretien et l'éducation des enfants, selon leur fortune ; 3° le payement des arrérages ou intérêts des capitaux ; 4° les frais funéraires, et ceux de dernière maladie.

L'usufruit légal n'a pas lieu au profit de celui des père et mère contre lequel le divorce a été prononcé, et il cesse à l'égard de la mère dans le cas d'un second mariage.

Il ne s'étend pas aux biens que les enfants peuvent acquérir par un travail et une industrie séparés, ni à ceux qui leur sont donnés ou légués sous la condition expresse que les père et mère n'en jouiront pas.

Le père est, durant le mariage, administrateur légal des biens de ses enfants mineurs. Il est comptable, quant à la propriété et aux revenus, des biens dont il n'a pas la jouissance et, quant à la propriété seulement, des biens dont la loi lui donne l'usufruit. Les comptes sont rendus lorsque l'enfant est émancipé, ou atteint sa majorité.

Le père, administrateur légal, n'est pas soumis aux mêmes obligations que le tuteur : pas de subrogé tuteur, pas d'hypothèque légale au profit de l'enfant, pas de conseil de famille. Les actes de disposition, quand ils s'imposent, sont autorisés par le tribunal civil.

Si la mère vient à mourir pendant le mariage, l'administration légale fait place à la tutelle. V. TUTELLE.

La loi prive les père, mère et autres ascendants indignes, de la puissance paternelle et des droits qui y sont attachés. La déchéance est prononcée par les tribunaux, facultativement ou obligatoirement, suivant les cas. Ce sont également les tribunaux qui prononcent la restitution de la puissance paternelle.

— *Arithm.* et *alg.* On appelle *puissance d'un nombre* le produit de plusieurs facteurs égaux à ce nombre. Ainsi, la puissance cinquième de 8 est le produit de 5 facteurs égaux à 8, et s'indique par $8^5$. 5 est l'exposant de la puissance considérée. On démontre que le produit et le quotient de deux puissances d'un même nombre sont encore des puissances de ce nombre, et l'exposant en est égal à la somme ou à la différence des exposants des puissances multipliées ou divisées.

Ainsi :

$$a^m \times a^n = a^{m+n}, \quad \frac{a^m}{a^n} = a^{m-n}.$$

Les besoins du calcul ont fait définir des puissances négatives et fractionnaires.

Ainsi :

$$a^{-m} \text{ représente } \frac{1}{a^m}, \quad a^{\frac{m}{n}} \text{ représente } \sqrt[n]{a^m},$$

et le calcul des puissances négatives et fractionnaires est soumis aux mêmes règles que le calcul des puissances entières.

Les premières puissances d'un binôme $(a+b)$ formées directement sont :

$$(a+b)^2 = a^2 + 2ab + b^2,$$
$$(a+b)^3 = a^3 + 3a^2b + 3ab^2 + b^3.$$

— *Géom. Puissance d'un point par rapport à un cercle.* C'est le produit des distances de ce point aux intersections de la circonférence et d'une sécante passant par le point. Le lieu des points ayant même puissance par rapport à deux cercles est une droite perpendiculaire à la ligne des centres et que l'on appelle *axe radical.*

— *Mécan.* L'unité de puissance dans le système M. T. S. est le *kilowatt* (kW), puissance qui produit un kilojoule par seconde, avec, comme sous-multiples, l'*hectowatt* (hW) et le *watt* (W). [V. MESURE.] On utilise encore le *cheval-vapeur*, qui équivaut à 75 kilogrammètres par seconde, et le *poncelet*, qui correspond à 100 kilogrammètres par seconde. Dans le système C. G. S., l'unité de puissance mécanique est celle d'une machine qui peut effectuer un travail de 1 *erg* par seconde.

Le tableau ci-dessous permet la comparaison des unités de puissance mécanique :

On utilise aussi comme unité de puissance le *Horse Power* anglais (H. P.), qui vaut 75,9 kilogrammètres par seconde : c'est donc à peu près le cheval-vapeur français.

| Nom | Unité C. G. S. | Watt | Cheval-vapeur | Poncelet |
|---|---|---|---|---|
| Unité C. G. S. . . . . . | 1 | $10^{-7}$ | $1{,}36 \times 10^{-10}$ | $1{,}18 \times 10^{-10}$ |
| Watt. . . . . . . . . . . . | $10^7$ | 1 | $1{,}36 \times 10^{-3}$ | $1{,}18 \times 10^{-3}$ |
| Cheval-vapeur . . . . . | $735{,}75 \times 10^7$ | 735,75 | 1 » | 0,75 |
| Poncelet. . . . . . . . . | $981 \times 10^7$ | 981 » | 1,33 | 1 » |

— *Phys. Puissance électrique d'un générateur.* C'est la quantité d'énergie électrique que fournit le générateur par seconde.

— *Optiq. Puissance dans les instruments d'optique.*

La puissance d'un oculaire a pour expression $\frac{1}{f}$ ; c'est l'inverse de la longueur totale ; la puissance d'un microscope est le produit du grossissement de l'objectif par la puissance de l'oculaire. L'unité de puissance des verres d'optique est la *dioptrie* (δ), c'est la puissance d'un système optique dont la distance focale est 1 mètre.

**Puissance des ténèbres** (*la*), drame en cinq actes, en prose, du comte Tolstoï (1888) ; sombre peinture des remords d'un homme qui a assassiné un enfant, et description des épaisses ténèbres morales où sont encore plongées les classes populaires de la Russie.

**puissancegraphe** n. m. (de *puissance*, et du gr. *graphê*, description). Appareil qui trace la courbe de la puissance instantanée fournie à un circuit.

**puissant** [*pu-i-san*], **e** adj. (lat. *potens*). Qui a beaucoup de pouvoir : *un souverain puissant*. Qui est capable de produire un effet considérable : *puissante machine*. Riche, haut placé, influent. Nombreux : *Philippe II réunit contre l'Angleterre une puissante flotte*. Gros et gras : *homme puissant*. Substantiv. : *les puissants du jour*. N. m. *Le Tout-Puissant*, Dieu. ALLUS. LITT. :

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir,

morale de la fable de La Fontaine : *les Animaux malades de la peste*. ANT. **Faible, petit, impuissant.**

**Puisseguin,** comm. de la Gironde, arr. et à 16 kil. de Libourne ; 1.200 h. Vins.

**Puisserguier,** comm. de l'Hérault, arr. et à 16 kil. de Béziers ; 3.510 h. Eaux-de-vie.

**puits** [*pu-i*] n. m. (lat. *puteus*). Trou profond creusé dans le sol, et souvent maçonné, pour en tirer de l'eau. *Puits artésien*, creusé avec une sonde, et qui donne de l'eau jaillissante. *Puits de mine, de carrière*, excavation pratiquée verticalement ou obliquement pour l'exploitation d'une mine, d'une carrière. *Fig. Puits de science*, homme très savant. *Bibl. Le puits de l'abîme*, l'enfer. *Mar. Puits de chaînes*, logement spécial affecté aux chaînes à bord. *Pâtiss. Puits d'amour*, pâte feuilletée entourant des confitures ou de la crème cuite. Loc. div. : *Ce qu'on lui dit tombe dans un puits*, c'est une personne fort discrète. *Cela ne tombera pas dans le puits*, on s'en souviendra à l'occasion. *Montrer à quelqu'un la lune dans un puits*, le duper. PROV. : **Il faut puiser tant que la corde est au puits,** il faut profiter de l'occasion. ALLUS. LITT. V. VÉRITÉ.

— ENCYCL. Les puits d'alimentation d'eau, quand la nappe d'eau est peu profonde, sont forés à la pioche ou au trépan ; on soutient les parois par un boisage au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et l'on élève le muraillement en commençant par la partie inférieure. D'autres fois, on se sert d'un caisson cylindrique en bois, sur la paroi intérieure duquel on construit la maçonnerie, sous forme d'un cylindre creux. Le poids de celle-ci fait descendre le caisson au fur et à mesure que les puisatiers creusent le sol, de sorte que le travail peut se faire plus rapidement.

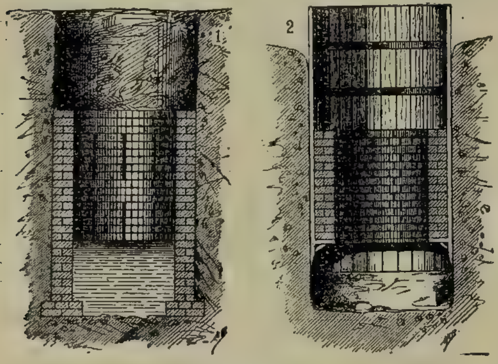

1. Coupe d'un puits construit par la partie inférieure ; 2. Coupe d'un puits construit par enfoncement au moyen d'un caisson en bois.

Quand la nappe d'eau est profonde, les puits sont forés mécaniquement.

Les puits de mine (V. MINE) sont verticaux ou inclinés, pourvus de charpentes et de boisages, dont la forme et la disposition sont déterminées par la destination même du puits (puits d'extraction, puits de descente des mineurs, puits d'aérage, etc.). Cette forme est parfois parallélépipédique, mais le plus souvent polygonale. Un puits peut être divisé en deux compartiments verticaux ou plus, dont chacun a sa destination. L'orifice en est généralement surélevé, et un système de grilles en protège l'accès en dehors du service.

Parmi les puits de mine les plus profonds, citons ceux de Clarksburg dans la Virginie de l'Ouest (2.252 m.), de Cauchou en Haute-Silésie (2.240 m.).

— *Dr.* Celui qui fait creuser un puits ou une fosse d'aisances près d'un mur mitoyen ou non ; celui qui veut y construire une cheminée ou âtre, forge, four ou fourneau, y adosser une étable, ou établir contre ce mur un magasin de sel ou amas de matières corrosives, est obligé de laisser la distance prescrite par les règlements et usages particuliers sur ces objets, ou de faire les ouvrages prescrits par les mêmes règlements et usages pour éviter de nuire au voisin.

C'est au maire qu'il appartient de prescrire aux propriétaires, usufruitiers, usagers, fermiers ou à tous autres possesseurs ou exploitants d'entourer d'une clôture suffisante les puits et les excavations présentant un danger pour la sécurité publique.

Le curage des puits, comme celui des fosses d'aisances, est, sauf clause contraire, à la charge du bailleur.

Les puits utilisés pour l'alimentation d'eau doivent être « situés à une distance convenable » des cabinets, fosses d'aisances, etc ; fermés à leur orifice, et protégés contre toute infiltration d'eaux superficielles par une aire en maçonnerie bétonnée. Leurs parois doivent être étanches. Ils doivent être désinfectés ou nettoyés sur injonction du maire. Les puits hors d'usage sont fermés, et ceux dont l'usage est définitivement interdit sont comblés jusqu'au niveau du sol.

**Puits d'amour** (*le*), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et Leuven, musique de Balfe (1843). Le puits dont il est question est un souterrain où le roi Edouard mène joyeuse vie avec de jeunes seigneurs, où la jeune Géraldine se jette par désespoir d'amour, mais où elle retrouve Salisbury, qu'elle aime, et qui finit par l'épouser. Il y a dans la partition des airs charmants : *Pour bien remplir mon ministère ; O passe-temps enchanteur ; Le temps emporte sur ses ailes ;* etc. Citons aussi un quintette bien conduit.

**Puivert,** comm. de l'Aude, arr. et à 20 kil. de Limoux ; 1.230 h. Ruines d'un château du XIIe siècle.

**Pujols** [*jol*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 24 kil. de Libourne ; 770 h. (*Pujolais*). Carrières. Vins. — Le cant. a 16 comm., et 9.290 h.

**Pulchérie** [*ké-ri*] (Ælia Pulcheria Augusta), fille d'Arcadius, née à Constantinople en 399, impératrice d'Orient de 414 à 453. Elle gouverna sous le nom de son frère Théodose II, et combattit les hérésies de Nestorius et d'Eutychès. L'Eglise l'a honorée du titre de *gardienne de la foi*.

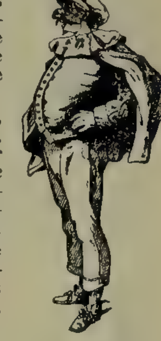

Pulcinella.

**Pulchre, bene, recte !** mots lat. signif. : *Bien, très bien, parfait !* Exclamation d'un critique trop bienveillant, dont Horace (*Art poétique*, 100) fait entendre qu'il faut se méfier.

**Pulci** (Luigi), poète italien, né à Florence en 1432, m. en 1484, peut-être à Padoue, précurseur de l'Arioste, auteur du *Morgante Maggiore* (*Morgant Le Géant*), poème épique plein de finesse et de naïveté, avec des épisodes comiques.

**Pulcinella,** nom italien de Polichinelle (v. ce nom), personnage de comédie, qui n'est pas bossu comme la marionnette qu'on connaît en France.

**pulejate** n. m. (du lat. *puleium*, pouliot). Sorte de breuvage que l'on obtient par une infusion de pouliot.

**Pulgar** (Hernando **del**), historiographe de Castille, né au Pulgar en 1436, m. en 1499 ; auteur d'une *Chronique des rois catholiques*, précieuse à consulter.

**pulicaire** [*kè-re*] adj. (du lat. *pulex, icis*, puce). Qui ressemble à des piqûres de puce : *éruption pulicaire*.

**pulicaire** [*kè-re*] n. f. Genre de composées, renfermant des herbes à fleurs jaunes réunies en capitules, et dont on connaît une trentaine d'espèces européennes : *la pulicaire dysentérique ou herbe de Saint-Roch est commune au bord des eaux*.

**puligène** adj. (du lat. *pulex, icis*, puce, et du gr. *genos*, génération). Qui est produit par la pullulation de la puce.

**pull** [*poul*] interj. (mot angl. signif. *tirez*). Au tir aux pigeons, signal donné au *puller* pour qu'il lâche les oiseaux.

**puller** [*pou-leur*] n. m. (m. angl. signifiant *celui qui tire*). Au tir aux pigeons, celui qui est chargé, au signal convenu, de tirer les cordelettes ouvrant les boites, et de lâcher ainsi les pigeons.

**pullman-car** ou par abrév. **pullman** [*poul-mann*] n. m. (de George *Pullman*, ingénieur de Chicago (1831-1897), qui inventa et perfectionna cette catégorie de wagons). Voiture de luxe employée dans les chemins de fer des Etats-Unis.

**Pullna,** village de la Tchécoslovaquie (Bohême), près de Tœplitz ; 220 h. Eaux minérales purgatives.

**pullulant** [*pul-lu-lan*], **e** adj. Qui pullule : *insectes pullulants*.

**pullulation** [*pul-lu-la-si on*] n. f. Action de pulluler, multiplication abondante : *la pullulation des microbes est très rapide*. *Pathol.* Production rapide des tissus morbides.

**pulluler** [*pul-lu-lé*] v. n. (lat. *pullulare*). Se multiplier beaucoup et vite. *Fig.* Etre en grand nombre : *les mauvais livres pullulent*.

**pull up** [*poul'-eup'*], n. m. et v. n. Expression angl. signif. *arrêter* [un cheval], et que, par un curieux contresens, on emploie en français avec une signification opposée, soit comme verbe neutre dans le sens de *galoper*, soit comme nom masculin dans le sens de *coup de fouet*, au pr. ou au fig. : *donner du pull up*.

**pullupper** ou **pouloper** v. n. (de l'angl. *pull up* pris dans le sens de *galoper*). *Arg.* Galoper, aller vite, se dépêcher.

**Pully,** comm. de Suisse (cant. de Vaud), sur une pente du Jorat et dominant le Léman ; 2.340 h. Agriculture, viticulture.

**pulmonaire** [*nè-re*] adj. (du lat. *pulmo, onis*, poumon). Qui appartient au poumon : *veine pulmonaire. Congestion pulmonaire* ou *œdème pulmonaire*, engorgement sanguin du poumon, résultant du froid ou d'un mauvais fonctionnement du cœur.

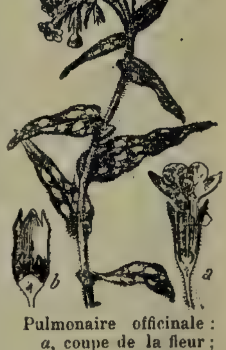

Pulmonaire officinale : *a*, coupe de la fleur ; *b*, coupe du fruit.

**pulmonaire** [*nè-re*) n. f. Genre de borraginacées. Nom vulgaire d'un lichen qui croît sur les chênes, et qu'on emploie parfois en infusion pectorale.

— ENCYCL. Les pulmonaires sont des herbes à racines fibreuses, à tiges épaisses, à feuilles lancéolées et tomenteuses ; leurs fleurs sont réunies en grappes. On en connait une quinzaine d'espèces, d'Europe et d'Asie. La pulmonaire à grande feuille, dite aussi « herbe aux poumons », « au cœur », « au lait », a des feuilles tachées qui rappellent grossièrement l'aspect d'un poumon, et des fleurs qui passent du bleu au rouge. Avec la pulmonaire à feuilles étroites (à fleurs bleues) et la pulmonaire tubéreuse (à fleurs rouges passant au violet), elle est souvent cultivée dans les jardins.

**pulmonés** n. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui respirent par un poumon. S. un *pulmoné*.

— ENCYCL. On divise les pulmonés en deux grands groupes, suivant que leurs yeux sont placés au
de tentacules (*stylommatophores*) ou à la ba
ces tentacules (*basommatophores*). Hermaphro
ils mènent une existence terrestre et aquatiq
sont répandus sur tout le globe (limaces, escar
bulimes, etc.).

**pulmonie** [*nî*] n. f. (du lat. *pulmo, onis*,
mon). Affection des poumons. (Vx.)

**pulmonique** adj. et n. Qui est malade du
mon : *jeune homme pulmonique*.

**pulpation** [*si-on*] n. f. *Pharm.* Action d
duire en pulpe les substances végétales.

**pulpe** n. f. (lat. *pulpa*). Substance molle et
nue des fruits et des légumes. Résidu de cer
fruits ou racines traités pour en extraire le
la fécule, l'huile, etc. : *pulpe de betteraves ;*
*d'olives*. *Pharm.* Matière végétale réduite
bouillie. *Anat. Pulpe cérébrale*, partie molle du
veau. *Pulpe des doigts*, leur extrémité cha
*Charb.* Nom donné dans les exploitations min
aux minerais broyés par les bocards.

— ENCYCL. *Agric.* et *écon. rur.* Les pulpes p
nant des sucreries, distilleries ou féculeries
vent être employées à l'alimentation du bétail
plus riches en substances nutritives sont les p
de sucrerie : elles contiennent cependant enco
à 90 p. 100 d'eau ; on les donne mélangées à
paille, à du son, du foin haché, des tourteaux.
On les conserve ordinairement en silos, mais
fermentent rapidement. Des méthodes récent
dessiccation permettent d'obtenir des pulpes ne c
nant plus que 10 p. 100 d'eau, et d'une conserv
beaucoup plus longue que les pulpes humides
pulpes de sucrerie, féculerie peuvent égale
servir d'engrais, en raison de la quantité de mat
azotées qu'elles renferment.

**pulper** [*pé*] v. a. *Pharm.* Réduire en pulp

**pulpeux, euse** [*peû, eu-ze*] adj. Form
pulpe : *tissus pulpeux*. Qui ressemble à la pulp

**pulpite** n. f. Inflammation de la pulpe
taire.

**pulpitum** [*tom'*] n. m. (m. lat.). *Antiq.*
Partie du théâtre, où les acteurs jouaient leur

**pulpoir** n. m. ou **pulpoire** n. f. Sp
large et courbe, servant à pulper.

**pulpol** n. m. (de *pulpe*). *Pharm.* Nom géné
des médicaments de substance molle, extraits
partie charnue des végétaux.

**pulpolé** n. m. Substance végétale réduit
pulpe.

**pulpolique** adj. Qui est réduit en pulpe.

**pulque** [*pul-ke*] n. m. Boisson mexicaine
nue en faisant fermenter le suc extrait des fe
de l'agave : *le goût du pulque frais rappelle*
*du cidre mousseux*.

**pulquer** [*ké*] v. a. Convertir en pulque.
Fabriquer du pulque.

**pulsard** ou **poulsard** n. m. Cépage à
sins rouges, cultivé dans l'est de la France.

**pulsate et aperietur vobis,** mots lat. sig
*Frappez, et il vous sera ouvert.* Paroles de l'E
gile (S. Luc, XI, 9), que l'on cite pour eng
quelqu'un à persévérer dans ses efforts.

**pulsateur, trice** adj. (lat. *pulsator*,
Qui pousse, produit des battements.

**pulsatif, ive** adj. *Méd.* Qui cause des p
tions : *douleur pulsative*.

**pulsatile** adj. Qui a des pulsations.

**pulsatille** [*ll* mll., *e*] n. f. Nom spécifique
anémone (*anemone pulsatilla*), appelée aussi
*au vent, fleur de Pâques*, et qui croît communé
sur les coteaux arides et découverts, où elle fl
de mars à mai.

**pulsation** [*si-on*] n. f. (lat. *pulsatio*). B
ment du pouls : *la fièvre accélère les pulsat*
*Physiq.* Mouvement de vibration qui se mani
dans les fluides élastiques. *Pulsation d'un cour*
expression $\omega = \frac{2\pi}{T}$, T étant la durée de la pér

**pulsatoire** adj. Qui produit des pulsatio

**pulsographe** n. m. Syn. de SPHYGMOGRA

**pulsomètre** n. m. (du lat. *pulsus*, actio
pousser, et du gr. *metron*, mesure). Instru
servant à élever un liquide par la seule pres
qu'exerce directement la vapeur sur la surface
liquide.

— ENCYCL. *Techn.* Le pulsomètre est constitu
deux récipients métalliques en forme de poire
accolés l'un à l'autre. Le principe de l'appareil
siste dans la pression de la vapeur (refoulemen
dans la condensation de la vapeur au contac
l'eau (aspiration par le vide). Le pulsomètre, g
à son faible volume et à la puissance de son d
a reçu de très nombreuses applications. On
l'utiliser pour l'alimentation des grues hydrauli
dans les chemins de fer, pour celle de réserv
éloignés, pour l'élévation des eaux salées, etc.

**pultacé, e** adj. (du lat. *puls, pultis*, bouil
Qui a la consistance de la bouillie. *Angine pult*
antgine où les amygdales sont recouvertes d'un e
dat pultacé.

**pultation** [*si-on*] n. f. (lat. *pultatio*). *Pha*
Réduction en bouillie, en pulpe.

**Pultava.** *Géogr.* V. POLTAVA.

**Pultusk,** v. de Pologne (gouv. de Varsovie
la Narev ; 19.000 h. Victoire de Charles XII su
Saxons en 1703. Le 26 décembre 1806, victoire
Français sur les Russes.

**pulu** n. m. Poils mous des pétioles de dive
fougères océaniennes, employés comme absorb
et hémostatiques.

**puluar** ou **pulwar** n. m. Sabre courbe
lame ondulée en flamme, ou dentée en scie, en u
dans l'Inde.

**pulvéracé, e** adj. (du lat. *pulvis, eris*, p
sière). Qui est ou qui paraît couvert de poussière

**pulvérage** n. m. *Féod.* Droit levé autre
par le seigneur sur les troupeaux qui passaient
ses terres, à cause de la poussière qu'ils soulevai

**pulvérateur, trice** adj. Se dit des oise
et des animaux qui ont l'habitude de se rouler d
la poussière.

**pulvérescence** [*rès-san-se*] n. f. Etat d'
surface végétale qui paraît couverte de poussière
de farine.

**pulvérin** n. m. (ital. *polverino*). Poudre à canon très fine, qu'on employait pour amorcer les armes à feu portatives. Poire à poudre. (Vx.) Poussière d'eau.

**pulvérisable** [*za-ble*] adj. Qui peut être réduit en poudre.

**pulvérisateur** [*za*] n. m. Appareil ou ajutage au moyen duquel on projette un liquide en gouttelettes excessivement ténues, ou encore une matière pulvérulente à l'aide d'air comprimé. Syn. VAPORISATEUR.

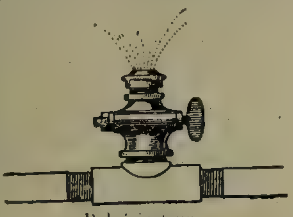
Pulvérisateur.

— Encycl. *Thérap.* Les deux types principaux de pulvérisateurs sont le pulvérisateur à température ordinaire et le pulvérisateur à vapeur. Le premier se compose d'un tube en verre, recourbé à son extrémité supérieure en pointe fixe, et plongeant dans le liquide à pulvériser; au moyen d'un ajutage placé près de la courbure, on fait arriver un fort courant d'air par l'intermédiaire d'une poire en caoutchouc. Le courant gazeux, entraînant en dehors l'air du tube vertical, y produit un vide qui provoque l'ascension du liquide, et éparpille celui-ci, à l'orifice, en un nuage de fines gouttelettes. Dans le pulvérisateur à vapeur on remplace le courant d'air par un jet de vapeur. On se sert de ces appareils pour stériliser les plaies, les fosses nasales, le larynx, les bronches, etc.

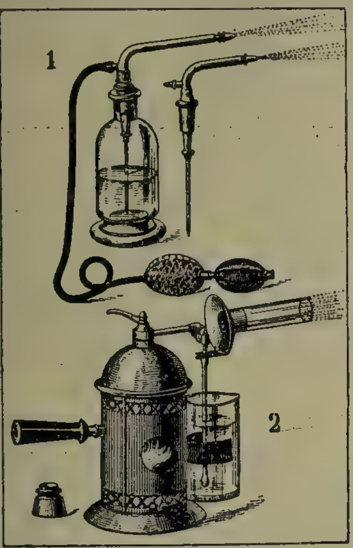

Pulvérisateurs : 1. A soufflerie ; 2. A vapeur.

— *Agric.* Les pulvérisateurs sont de plusieurs sortes, suivant qu'ils doivent être portés à dos d'homme et fournir un petit travail, ou que, destinés à de grandes surfaces, ils sont agencés de manière à être portés à dos de bête de somme, ou placés sur roues. Dans le premier cas, le récipient est une sorte de hotte maintenue au dos de l'homme par des bretelles ; à droite, une tige manœuvrée par le porteur actionne une pompe aspirante et foulante, située dans le réservoir ; de la main gauche l'ouvrier dirige la lance, terminée par un ajutage qui réduit le jet à une fine poussière de gouttelettes. Dans les autres cas, le réservoir, beaucoup plus volumineux, alimente plusieurs tuyaux, sur lesquels sont disposés de loin en loin des jets d'arrosage. Ce système permet de traiter en même temps plusieurs rangées de ceps de vignes, ou d'autres végétaux. Les pulvérisateurs pour arbres sont montés sur deux roues, et conduits comme une brouette.

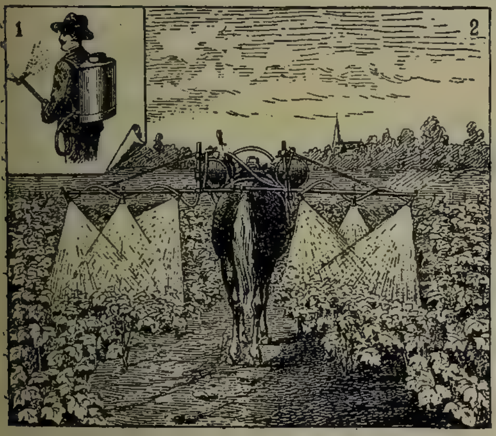

Pulvérisateurs agricoles : 1. Portatif ; 2. A bât.

— *Industr.* Des appareils analogues, ainsi que d'autres types, sont utilisés dans l'industrie : pour ces derniers, le jet d'air et de liquide vient se briser sur une lamelle qui le pulvérise ; la pulvérisation est employée pour injecter l'eau dans les chambres de plomb des fabriques d'acide sulfurique, introduire les combustibles liquides dans les fours, etc. On peut aussi pulvériser les matières solides. V. MÉTALLISATION.

**pulvérisation** [*za-si-on*] n. f. Action de pulvériser. Son résultat.

**pulvériser** [*zé*] v. a. (lat. *pulverisare*). Réduire en poudre : *pulvériser du marbre. Par exagér.* Briser en menus morceaux : *wagons qu'un choc a pulvérisés.* Anéantir : *pulvériser l'ennemi.* Faire passer un liquide par le pulvérisateur, pour le réduire en fines gouttelettes : *pulvériser de l'eau de violette. Fig.* Détruire, réfuter complètement : *pulvériser une objection.*

**pulvériseur** [*zeur*] n. et adj. m. Celui qui pulvérise des drogues, etc. Appareil employé en agriculture pour effectuer les façons culturales superficielles.

— Encycl. *Econ. rur.* Les pulvériseurs permettent de réduire en fines parcelles les mottes de terre arable, et, partant, d'aérer le sol, de l'ameublir, de préparer et d'enterrer les semailles. En général, ces instruments sont composés d'une série de disques en acier en forme de cuvettes, montés sur des arbres horizontaux. Il en existe d'ailleurs différents modèles.

**pulvérol** n. m. Poudre médicinale.

**pulvérulence** [*lan-se*] n. f. Etat pulvérulent.

**pulvérulent** [*lan*], **e** adj. (lat. *pulverulentus*). Qui est à l'état de poussière : *substances pulvérulentes.* Chargé de poussière : *arbres pulvérulents.*

**pulvifère** adj. (du lat. *pulvis*, poussière, et *ferre*, porter). Qui renferme une matière pulvérulente.

**pulvillus** [*luss*] n. m. (m. lat. signif. *petit coussin*). Pelote spongieuse existant à l'extrémité du tarse chez beaucoup d'insectes.

**pulvinar** n. m. (m. lat.). *Antiq. rom.* Coussin sur lequel on plaçait les statues des dieux; ou dont on recouvrait les lits dans les repas somptueux, en particulier à l'occasion des fêtes religieuses.

**pulviné, e** adj. *Bot.* Qui a la forme d'un coussin.

**pulvinule** n. f. (de *pulvinus*, coussin). Excroissance du thalle, chez certains lichens. Renflement de la base des pétioles, qui, chez certaines plantes comme la sensitive, produit les mouvements.

**pulvisculaire** [*vis-ku-lè-re*] adj. Qui a rapport aux pulviscules.

**pulviscule** [*vis-ku-le*] n. m. (lat. *pulvisculus*). *Bot.* Poussière des capsules du lycopode. Matière pulvérulente qui existe dans les entre-nœuds des algues marines articulées.

**puma** n. m. Genre de mammifères carnassiers d'Amérique, vulgairement appelés *couguars.*

— Encycl. Le puma est un grand chat à robe d'un fauve clair uniforme, ou grise. C'est un animal nocturne, vigoureux et agile, grimpant aux arbres avec une extrême facilité. Il attaque les petits mammifères et le menu bétail, mais se défend à peine contre l'homme.

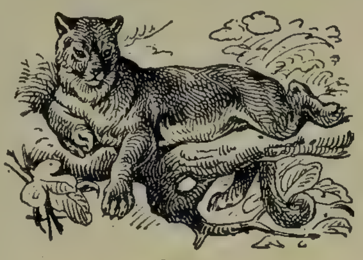
Puma.

**pumicif, ive** adj. (du lat. *pumex, icis*, pierre ponce). Se dit d'un papier pulvérulent employé pour le pastel.

**pumiciforme** adj. (du lat. *pumex, icis*, pierre ponce, et de *forme*). Qui ressemble à la pierre ponce.

**pumicin** n. m. Huile de palme.

**pumicite** ou **pumite** n. f. Syn. de PIERRE PONCE.

**pumiqueux, euse** [*keû, eu-ze*] adj. Qui ressemble à la pierre ponce.

**pumpernickel** [*poum'-pèr*] n. m. (mot allem. ; peut-être de *pumper*, pur, *kern*, grain, et *nickel*, pain [dialect.], et peut-être du lat. *bonus paniculus* [bon petit pain], nom d'un pain « complet » créé à Osnabrück pendant la famine 1400). Pain noir, d'origine westphalienne, fait de seigle broyé, et contenant tout le son du grain.

**puna** n. f. Mal des montagnes, que l'on ressent particulièrement dans les Andes vers 2.600 mètres.

**Puna,** île du Grand Océan, dans le golfe de Guyaquil ; appartient à l'Equateur.

**punais, e** [*nè, è-ze*] adj. et n. (du lat. *putidus*, puant, et *nasus*, nez). Qui rend par le nez une odeur infecte. V. OZÈNE.

**punaise** [*nè-ze*] n. f. (de *punais*). Insecte hémiptère plat, sentant très mauvais, qui vit dans les maisons et suce le sang de l'homme. Petit clou à tête large, à pointe courte, employé pour fixer un papier sur la planche à dessin, etc. *Fig.* et *pop. Etre plat comme une punaise*, être très plat.

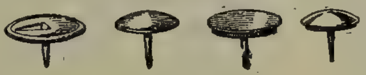
Punaises.

— Encycl. *Entom.* Sous le nom de *punaises* on comprend non seulement la punaise des lits (*cimex lectularius*), mais tous les insectes hémiptères hétéroptères (aquatiques ou terrestres). Ainsi l'on appelles *punaises des bois* les pentatomes, *punaises d'eau* les notonectes, etc. V. PENTATOMIDÉS.

La punaise des lits exhale une odeur âcre et repoussante. Nocturnes, timides et agiles, les punaises passent le jour dans les interstices des meubles (des lits, en particulier) et des boiseries, et sortent dans l'obscurité pour attaquer leur proie.

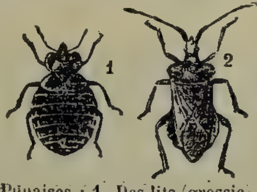

Punaises : 1. Des lits (grossie) ; 2. Des bois.

On emploie pour les détruire la poudre de pyrèthre, et, mieux encore, des fumigations de soufre dans les pièces infectées, dont on a hermétiquement bouché les issues. On peut aussi avoir recours à un mélange de 300 grammes d'alcool à 90°, 15 grammes d'essence de térébenthine, 10 grammes de camphre pulvérisé, et 5 grammes de sublimé corrosif. Avec un vaporisateur, on asperge tous les recoins où nichent et pondent les punaises : insectes et œufs sont détruits par cet arrosage.

**punaisie** [*nè-zî*] n. f. Maladie du punais.

**punaisot** [*nè-zô*] n. m. Nom vulgaire du *putois.*

**punch** [*ponch'*] n. m. (m. angl., dérivé de l'hindoustani *panch*, cinq [ingrédients]). Mélange d'une liqueur forte avec divers ingrédients (jus de citron, infusion de thé, sucre, etc.) : *boire du punch.*

**Punch** (*the*) [*peunch'*], (*le Polichinelle* ou « Charivari de Londres »). Journal satirique anglais fondé en 1841. Cette feuille, illustrée de dessins comiques, a dû sa fortune à la plume incisive de Thackeray et d'Albert Smith.

**punching-bag** [*peun'-tchin'gh'-bagh'*] ou **boxing-bag** [*bok-sin'gh'-bagh'*] n. m. Sac rempli de son ou de sable, maintenu verticalement par des liens élastiques de haut en bas, et employé pour s'exercer à la boxe.

**punching-ball** [*peunt'-tchin'gh'-bôl'*] n. m. Ballon servant au même usage que le *punching-bag.*

**punctiforme** [*pon'k-ti*] adj. (du lat. *punctum*, point, et de *forme*). Qui a la forme d'un point.

**punctum** [*ponk-tom'*] n. m. (m. lat.). *Anat.* Terme employé dans les locutions suivantes : *punctum cæcum*, lacune dans le champ visuel, point où la rétine ne transmet aucune sensation ; *punctum proximum* et *punctum remotum*, point le plus rapproché et le plus éloigné de la vision distincte. *Punctum saliens*, premier rudiment du cœur chez l'embryon.

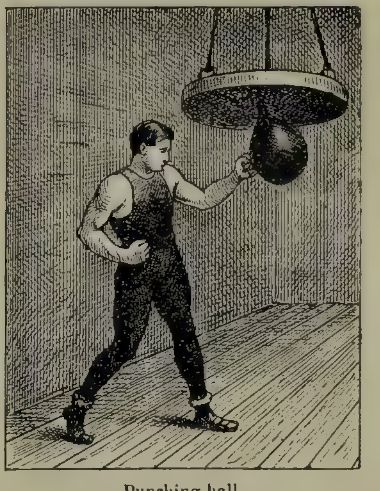
Punching-ball.

**pundit** n. m. V. PANDIT.

**puni, e** adj. Qui a une punition : *un élève puni.* Substantiv. : *les punis de salle de police.* Ant. **Impuni.**

**punica** n. m. *Bot.* Nom scientifique du genre grenadier.

**punica fides,** mots lat. signif. : *Foi punique, carthaginoise.* Les Romains accusaient les Carthaginois d'enfreindre souvent les traités, ce qui leur fit employer cette expression comme synonyme de *mauvaise foi ;* mais les Carthaginois, remarque Montesquieu, auraient pu sans injustice qualifier de même la foi romaine.

**punicine** n. f. Matière colorante pourpre extraite de certains coquillages. Mélange des alcaloïdes du grenadier.

**punique** adj. (lat. *punicus*). Qui concerne les Carthaginois : *médailles puniques. Guerres puniques*, v. la partie encycl. *Fig. Foi punique*, v. PUNICA FIDES.

— Encycl. On donne le nom de *guerres puniques* aux guerres entre Rome et Carthage, qui eurent pour cause générale la rivalité entre ces puissances égales et voisines, pour cause immédiate l'ambition des Romains sur la Sicile déjà conquise en partie par les Carthaginois, et qui aboutirent finalement à la ruine de Carthage. Les guerres puniques sont au nombre de trois. La première (264-241) eut pour théâtre la Sicile. Les légions appelées par les Mamertins s'établirent sans peine dans l'île, et une flotte improvisée, victorieuse à Myles, près de Palerme (260) et à Ecnome (256), débarqua des troupes en Afrique. Celles-ci ayant été rappelées après la défaite de Regulus (255), les hostilités se concentrèrent en Sicile. Vaincus à Panorme et dans la journée des îles Egates, les Carthaginois, quoique vainqueurs à Drépane, acceptèrent la paix de 241 (abandon de la Sicile, indemnité de guerre).

La seconde guerre punique fut l'œuvre presque tout entière du grand Annibal (218-201). Celui-ci débuta par le siège de Sagonte, et, prenant l'offensive, marcha sur l'Italie par la Gaule et les Alpes, écrasa les Romains au Tessin, à la Trébie (218), à Trasimène (217), à Cannes (216) ; mais, ne recevant aucun secours sérieux, affaibli par ses victoires mêmes, il vit bientôt la fortune se tourner contre lui. Son frère Asdrubal fut vaincu sur le Métaure, et lui-même, après avoir pris Capoue, n'osa pas marcher sur Rome. Les Romains, reprenant courage, et conduits par Fabius, remportèrent quelques succès locaux ; puis, décidés à frapper un grand coup, ils envoyèrent Scipion en Afrique, où Annibal, rappelé d'Italie, fut vaincu à Zama (202). Carthage dut accepter une paix humiliante, livrant l'Espagne, la Sicile, et la presque totalité de sa flotte.

La troisième guerre punique (149-146) fut courte et décisive. Carthage, sous l'impulsion d'Asdrubal, s'était peu à peu fortifiée, ce qui arrachait sans cesse à Caton son : « *Delenda Carthago* » !. La voix du vieux Romain fut entendue. Sous prétexte que la république africaine avait violé le traité de 201 en faisant la guerre à Masinissa, les légions accoururent en Afrique et sommèrent les Carthaginois d'évacuer leur ville et de se transporter dans une cité sans murailles. Sur le refus des habitants, ils assiégèrent Carthage, et, après un siège pendant lequel la ville résista avec un héroïsme admirable, la détruisirent de fond en comble (146 av. J.-C.).

**Puniques** (*les*), poème épique de Silius Italicus (vers 90 ap. J.-C.), sur la seconde guerre punique, inspiré de la 3e décade de Tite-Live, d'une langue et d'une versification habiles et harmonieuses.

**punir** v. a. (lat. *punire*). Faire subir à quelqu'un la peine d'un crime, d'une faute : *punir un coupable.*

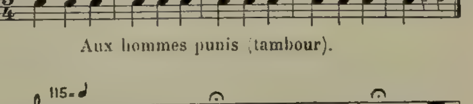

Aux hommes punis (tambour).

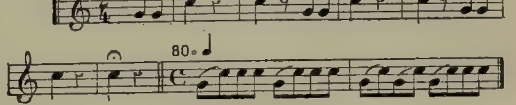

Aux hommes punis (clairon).

Servir de châtiment à : *bien des maux punissent l'intempérant.* Mal reconnaître les bienfaits, les services de : *les ingrats nous punissent du bien que nous* leur crimes. Être puni par où l'on a péché, trouver un châtiment dans la chose même qui vous rend coupable. [illegible] Sous hommes punis, fantaisie de [illegible] un sommelier de [illegible], invitant les hommes punis à se rendre au poste sous la conduite du caporal de semaine. V. CONSIGNER. ANT. Récompenser.

**punissabilité** [ni-sa] n. f. Caractère de ce qui est punissable.

**punissable** [ni-sa-bl] adj. Qui mérite une punition : [illegible] punissable.

**punissablement** [ni-sa-ble-man] adv. D'une manière punissable.

**punissant** [ni-san], **e** adj. Qui punit.

**punisseur, euse** [ni-seur, eu-ze] adj. et n. Qui aime à punir : les maîtres punisseurs ne sont pas les meilleurs maîtres.

**punitif, ive** adj. Qui a pour objet de punir.

**punition** [si-on] n. f. (lat. *punitio*). Action de punir : *la punition des crimes.* Châtiment infligé : *punition corporelle.* Accident ou malheur qui est la conséquence d'une faute : [illegible]. ANT. **Récompense.**

**punitionnaire** [si-o-nè-re] n. m. Soldat qui subit une punition.

**punka** n. m. V. PANKA.

**Punta Arenas,** v. de Costa Rica, capit. du dép. homonyme, sur le Pacifique (golfe de Nicoya) ; 4.300 h. Point de départ du Transpacifique jusqu'à Limon.

**puntarelle** [pon-ta-rè-le] n. f. Petit fragment de corail dont on fait des bracelets et des colliers.

**puntillero** [poun-ti-lié-ro] (mot esp.) n. m. Celui des toréadors qui achève le taureau d'un coup de « cachetero » entre les vertèbres cervicales, si le coup d' « espada » donné n'a pas tué la bête.

**pupa** ou **pupe** n. f. Genre de mollusques gastéropodes des régions tempérées : *les pupas sont appelés maillots par les [illegible].*

**pupation** [si-on] n. f. Transformation des larves des diptères en pupes. Temps pendant lequel ces larves restent dans cet état.

**pupazzo** [pou-pa-tzo] n. m. (mot ital.). Marionnette italienne. Pl. des *pupazzi.*

**pupe** n. f. (du lat. *pupa*, poupée). Nom donné à la nymphe des diptères, en raison de l'[illegible] de l'enveloppe [illegible] d'où sort l'insecte.

**pupillaire** [pil-lè-re] adj. Dr. Qui concerne le pupille : *intérêts pupillaires.* Anat. Qui concerne la pupille de l'œil.

**pupillarité** [pil-la] n. f. Dr. État de l'enfant en tutelle. Temps que dure cet état.

**pupille** [pi-le] n. (lat. *pupillus*). Orphelin, garçon ou fille, mineur placé sous la direction d'un tuteur. Enfant confié à un gouverneur, au soin d'une municipalité, un corps, etc. : *les pupilles de la marine sont [illegible].* V. ÉCOLE. *Pupilles de la Garde,* corps d'origine hollandaise, qui fit partie de la garde impériale pendant les dernières années du premier Empire. *Pupilles de la Nation,* enfants mineurs privés par la guerre de leur soutien naturel et devenus les enfants adoptifs de la Patrie.

— Encycl. Dr. V. TUTELLE.

**pupille** [pi-le] n. f. (lat. *pupilla*). Prunelle de l'œil.

— Encycl. La pupille, ouverture située au milieu de l'iris de l'œil, est ronde chez l'homme, et elliptique dans le sens de la cornée chez la plupart des animaux. Elle se contracte sous l'influence de la lumière et pour la vision des objets rapprochés, et elle se dilate dans l'obscurité et pour la vision des objets éloignés.

**pupinisation** n. f. (du nom de *Pupin*, professeur à l'Université américaine Columbia, inventeur). Procédé qui consiste à introduire dans les lignes téléphoniques, de distance en distance, des bobines inductives, de façon à améliorer la transmission de la parole.

**pupinisé, e** [zé] adj. *Ligne pupinisée,* ligne téléphonique transformée par pupinisation.

**pupipare** adj. (du lat. *pupa*, poupée, et *parere*, engendrer). Zool. Se dit des insectes dont les femelles pondent des œufs qui éclosent directement en pupes ou nymphes : *les hippobosques sont pupipares.*

**pupitre** n. m. (lat. *pulpitum*). Petit meuble formé d'une ou deux planches inclinées, jointes par le sommet et portées par un ou plusieurs pieds, sur lequel on pose ce qu'il faut pour lire, écrire, dessiner, etc., plus communément : *pupitre d'écolier, de musicien. Être au pupitre,* conduire un orchestre. Petit meuble ayant le même usage, mais semblable à une boîte sans pied à couvercle incliné, et qui se pose sur une table, un bureau, etc. *Pupitre à retoucher,* petit meuble servant au photographe pour retoucher ses phototypes. Œnol. Meuble de cave, constitué par deux plans inclinés percés de trous dans lesquels on introduit le col des bouteilles. On utilise les pupitres dans la fabrication du champagne, pour incliner les bouteilles, et amener dans le goulot tout le dépôt laissé par la fermentation.

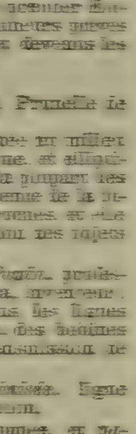
Pupitre : 1. D'écolier ou de bureau ; 2. De musicien.

**pupivore** adj. (du lat. *pupa*, jeune fille, poupée, et *vorare*, dévorer). Se dit des insectes dont les œufs, déposés par les femelles dans les nymphes ou les larves d'autres espèces, donnent naissance à des jeunes qui dévorent leur hôte : *un [illegible] pond sur la [illegible] de [illegible].*

**puppy** [pu-pé] n. m. (m. angl.). Tout jeune chien.

**pur, e** adj. (lat. *purus*). Qui n'est pas mélangé avec une autre matière : *or pur ; eau pure.* Non altéré, ni vicié : *air pur.* Que rien ne souille : *ciel pur ; nuit pure.* Limpide, clair : *lumière pure.* Fig. Qui a une valeur propre, qui est sans mélange : *c'est la pure vérité.* Exempt de souillure, de corruption : *une conscience pure.* Chaste : *une jeune fille pure.* Correct, exempt d'irrégularité : *style pur.* *Pur de,* qui n'a aucune part à : *pur de tout crime.* *État de pure nature,* état de l'homme avant toute civilisation ; et *Théol.,* état de complète nudité. Loc. adv. *En pure perte,* sans résultat. *De pur don,* sans condition onéreuse pour le donateur. *Cheval pur sang* ou simpl. *pur sang,* cheval issu d'un étalon, et dont la filiation est certaine. Fam. Se dit d'une personne pour signifier qu'elle possède à un très haut degré la qualité qu'on lui attribue : *un républicain pur sang.* N. m. Fam. Homme ferme dans ses principes, et dont les actes ne démentent pas les paroles : *les purs sont [illegible].* Loc. : *Le pur, le plus pur,* ce qu'il y a de meilleur, de plus précieux. *À pur et à plein,* entièrement, sans aucune réserve. Vx. *De pur [illegible],* bien que. Vx. ANT. **Impur, vicié.**

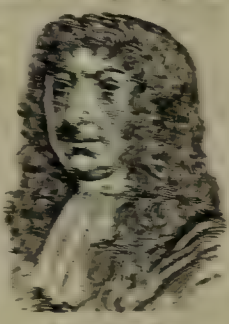
Henry Purcell.

**Purcell** (Henry), compositeur anglais, né et m. à Londres (1658-1695), regardé comme le plus grand musicien de l'Angleterre ; auteur de compositions religieuses et d'opéras : *Dioclétien, le Roi Arthur, la Reine des fées.*

**Pure** (abbé Michel de), grammairien et écrivain français, né à Lyon, m. à Paris (1634-1680), mêlé à la société précieuse ; ridiculisé par Boileau, tandis que la plupart de ses contemporains ne parlent de lui qu'avec éloge.

**pureau** [ro] n. m. (de *pur*). Partie d'une tuile ou d'une ardoise, qui n'est pas recouverte par la tuile ou l'ardoise supérieure.

**purée** [ré] n. f. (de *purer*). Sorte de bouillie faite avec la fécule exprimée des pois, des fèves, des pommes de terre, etc. Fam. *Purée de septembre* ou *septembrale,* le vin. Arg. Gêne, misère : *être dans la purée.* [illegible] épaisse.

**purement** [man] adv. Dans un état de chasteté : *vivre purement.* D'une manière correcte : *écrire purement.* Uniquement : *faire une chose purement par intérêt. Purement et simplement,* sans réserve ni condition. ANT. **Impurement.**

**purer** [ré] v. a. (lat. *purare*). Épurer, en parlant de la bière : *purer la [illegible].*

**pureté** n. f. (lat. *puritas*). Qualité de ce qui est pur, dans tous les sens : *pureté du vin, de l'air ; pureté du cœur ; pureté des mœurs.* ANT. **Impureté.**

**purette** [rè-te] n. f. Sable noir ferrugineux, que l'on recueille sur le bord de la mer. Poudre servant à sécher l'encre de l'écriture.

**purette** [rè-te] **(en)** loc. adv. *Être en purette,* être en état de nudité ; être incomplètement vêtu.

**purgateur, trice** n. Personne qui purge, qui purifie.

**purgatif, ive** adj. (lat. *purgativus*). Qui est propre à purger : *poudre purgative.* Ascét. *Vie purgative,* état de l'âme qui s'éloigne du péché par la peur de l'enfer. N. m. Médicament purgatif : *l'huile de ricin est un purgatif énergique.*

— Encycl. On a donné plusieurs classifications des purgatifs. La plus récente les divise ainsi : A. *purgatifs simples,* comprenant : 1° les purgatifs salins (sulfates de soude et de magnésie, phosphate de soude, sel de Seignette, magnésie, eaux minérales purgatives) ; 2° les cathartiques (séné, rhubarbe, huile de ricin, cascara sagrada) ; 3° les mécaniques (graines de lin et de moutarde, huiles végétales) ; 4° les purgatifs sucrés (manne, tamarin, casse, miel). B. *Purgatifs drastiques,* comprenant : 1° les cholagogues (aloès, podophylle) ; 2° les hydragogues (calomel, jalap, scammonée, gomme-gutte, coloquinte, bryone, huile de croton, etc.). Ces purgatifs répondent à des indications différentes.

— Art vétér. On purge les animaux dans certaines maladies. Les ruminants ne prennent les purgatifs que sous forme solide.

**purgation** [si-on] n. f. (lat. *purgatio*). Évacuation causée par le moyen d'un purgatif. Remède pris pour se purger. *Litt. anc. Purgation des passions,* effet moral que la terreur et la pitié, dans la tragédie, opèrent, suivant Aristote, sur l'âme du spectateur.

**purgatoire** adj. (lat. *purgatorius*). Qui purge, qui purifie. N. m. Lieu ou état de supplice où les âmes des justes incomplètement purifiées achèvent de purger leurs fautes. Fig. Lieu où l'on souffre : *Paris est le paradis des femmes, le purgatoire des maris, et l'enfer des chevaux. Faire son purgatoire en ce monde,* y être très malheureux.

— Encycl. L'Église catholique enseigne que les âmes des justes qui, au moment de la mort, n'ont pas entièrement satisfait à la justice de Dieu, achèvent leur expiation dans les souffrances temporaires de l'autre vie, avant d'être admises au bonheur du ciel. Le purgatoire est-il un lieu de douleur ou simplement, puisqu'il s'applique aux âmes et non aux corps, un état douloureux ? C'est une question librement débattue. Mais l'Église affirme qu'entre les âmes du purgatoire et ceux qui vivent encore sur la terre il existe des relations de bons offices et un commerce de prières. Les fidèles sont exhortés à offrir, pour le soulagement de leurs frères défunts, des prières, des indulgences, des bonnes œuvres et les actes de religion, parmi lesquels aucun ne saurait être aussi efficace que le sacrifice de la messe. La plupart des communions protestantes ont rejeté le dogme du purgatoire.

**purge** n. f. (de *purger*). Remède purgatif : *prendre une purge.* Action de désinfecter les marchandises soupçonnées d'être infectées. Action de débarrasser les fils de soie de leur partie [illegible]. *Dr. Purge des hypothèques,* ensemble des formalités dont l'effet est de libérer un immeuble des hypothèques qui le grèvent. V. HYPOTHÈQUE. Arg. Volée de coups.

**purgeage** n. m. Syn. de PURGE, dans l'industrie de la soie.

**purgement** n. m. Dr. Syn. de PURGE.

**purgeoir** [joir] n. m. Bassin rempli de sable où l'on reçoit les eaux de source pour les filtrer.

**purger** [jé] v. a. (du lat. *purgare,* purifier. — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *je purgeai, nous purgeons*). Traiter au moyen d'un purgatif : *purger un malade.* Dégager de tout ce qu'il y a d'impur et d'étranger : *purger les métaux.* Délivrer : *purger une mer de pirates.* Débarrasser de taches morales ou intellectuelles : *purger son esprit de tout préjugé. Purger le fil de soie,* lui faire subi l'opération de la purge. *Purger les hypothèques,* remplir les formalités nécessaires pour qu'un bie ne soit plus hypothéqué. *Purger sa contumace,* constituer prisonnier pour se justifier.

**purgerie** [ri] n. f. Dans l'ancien procédé de fabrication du sucre, lieu où l'on mettait égoutter les formes pour que le sucre se débarrassât de la m lasse, après l'opération de l'empli.

**purgeur** n. m. Robinet de purge.

— Encycl. Les purgeurs des cylindres à vapeur sont de petits robinets placés à la partie la p basse du corps de pompe. Quand on les ouvre e formant une violente chasse de vapeur, toute l'ea qui s'est condensée se trouve entraînée au dehor Les chaudières ont aussi des robinets purgeurs, p lesquels on fait de violentes chasses d'eau afin d'e traîner les dépôts calcaires qu'elles tiennent en suspe sion dans l'eau.

Le purgeur automatique est basé sur le même pr cipe que le manomètre de Bourdon, avec cette di rence que le tube est plein d'un liquide à [illegible] tation. Ce tube est hermétiquement clos, et se dilat au contact de la température. L'appareil est [illegible] placé avec le tuyau dans lequel s'accumule l'eau d condensation, qui, à un moment donné, est évacu par le purgeur.

**purgeuse** [jeu-ze] n. f. Ouvrière qui nettoie l soies. [illegible] à lames, au moyen duquel on procède la purge des fils de soie.

**purghère** ou **purgheire** n. m. Autre no du [illegible] ou [illegible].

**Purgon** (*Monsieur*), personnage du *Malade ima ginaire,* comédie de Molière, et dont le nom, comm un ridicule exemple, est devenu proverbial pour cara tériser le médecin formaliste et ignorant, qui atta che une importance exagérée aux prescriptions le plus insignifiantes.

**Puri** ou **Jaggernauth,** v. de l'empire a glais des Indes. V. JAGGERNAUTH.

**purifiant** [fi-an], **e** adj. Qui purifie.

**purificateur, trice** adj. et n. Qui purifie.

**purification** [si-on] n. f. Action de purifie son effet : *purification des métaux.* Cérémonie q précède l'ablution, à la messe. N. pr. Fête en l'hon neur de la Sainte Vierge, et qui se célèbre le 2 févri appelée aussi la *Chandeleur.*

**purificatoire** adj. Qui purifie. N. m. Linge av lequel le prêtre essuie le calice après la communio

**purifier** [fi-é] v. a. (lat. *purificare*). — Se con comme *prier.* Rendre pur, sain : *purifier l'air.* Pur ger des substances étrangères : *purifier les méta Fig.* Laver d'impuretés par des cérémonies : *purifi une église où un crime s'est commis.* Débarrass de souillures morales : *purifier son cœur.* AN **Contaminer, infecter, souiller.**

**puriforme** adj. (du lat. *pus, puris,* pus, et forme). Méd. Qui ressemble à du pus.

**purin** n. m. (de *purer*). Liquide formé par l urines des animaux, les eaux de pluie, l'écoulement liquide des fumiers, et qui constitue un engrais.

— Encycl. Le purin est un engrais économi mais très assimilable, qui convient aux terres lég res, perméables, en particulier aux prairies et au sols sur lesquels croissent des plantes herbacées. [illegible] faut l'additionner d'eau avant de l'employer ; ma le meilleur usage qu'on en puisse faire est d' arroser le fumier, afin de hâter la fermentation celui-ci. Il faut recueillir le purin dans des citerne et ne pas le laisser s'en aller au ruisseau.

**purin, e** adj. *Patois purin,* patois usité dan les quartiers populaires de Rouen. N. Ouvrier, ou [illegible] des faubourgs de Rouen et des environs. N. m *Le purin,* le patois purin.

**purine** n. f. Nom générique de diverses bas azotées provenant du dédoublement des nucléo albuminoïdes.

**purique** adj. Se dit des bases dérivées de l purine.

**purisme** [ris-me] n. m. (de *pur*). Amour, pa fois exagéré, de la pureté du langage : *le purism nuisent souvent à la chaleur du style.*

**puriste** [ris-te] n. et adj. Qui affecte une gr grande pureté de langage.

**puritain, e** [tin, tè-ne] n. (angl. *puritan*). Mem bre d'une secte de presbytériens rigides : *les puri tains d'Écosse.* Fig. Personne qui affecte une grand rigidité de principes. Adjectiv. : *un langage puri*

— Encycl. Secte rigide d'Angleterre et d'Écosse, les puritains prétendaient s'attacher plu fidèlement que les autres au sens de l'Écritu sainte. Leur puritanisme, d'une morale très sévère et d'un rigorisme farouche, réagit contre la légèreté des mœurs du règne d'Élisabeth. La révolution de 1648 fut presque tout entière l'œuvre des pur tains, qui se maintinrent pendant l'Interrègne avec l parlementaires. D'autre part, les persécutions qu les Stuarts leur firent subir contraignirent un gran nombre de partisans du puritanisme à émigrer en [illegible] ; et le rôle de ces exilés volontaires fut capita dans l'histoire de la colonisation anglaise, particu lièrement en Amérique.

**Puritains d'Écosse** (*les*) ou *les Presbytérien* roman de Walter Scott, dont le sujet est le [illegible] des sectaires qui, pendant les premièr années du règne des Stuarts, se soulevèrent [illegible] pour maintenir le libre exer de leur culte. Les principaux personnages so les deux amoureux Henri Morton et Édith Be lenden, et surtout [illegible] Balfour de Burley (1817).

**Puritains d'Écosse** (*les*) ou *I Puritani di Scozia,* opéra en trois actes, livret italien du comte Pepo d'après le roman de W. Scott, [illegible] de V. Bellini, musique de Bellini, une de ses plu belles inspirations (1835). Rappelons la polonais d'Elvire : [illegible] ; le duo de Richard et [illegible], où se trouve le passage : [illegible] ; la romance d'Arthur : [illegible] *qui d'un* [illegible].

**puritainement** [tè-ne-man] adv. À la m nière des puritains.

**puritanisme** [nis-me] n. m. Doctrine des pu ritains. Rigorisme outré dans les mœurs.

**Purkinje** ou **Pourkynié** (Jean Évangéliste physiologiste tchèque, né près de Leitmeritz, m. Prague (1787-1869). *Images de Purkinje,* images d'u source lumineuse formées par les surfaces réfléchi

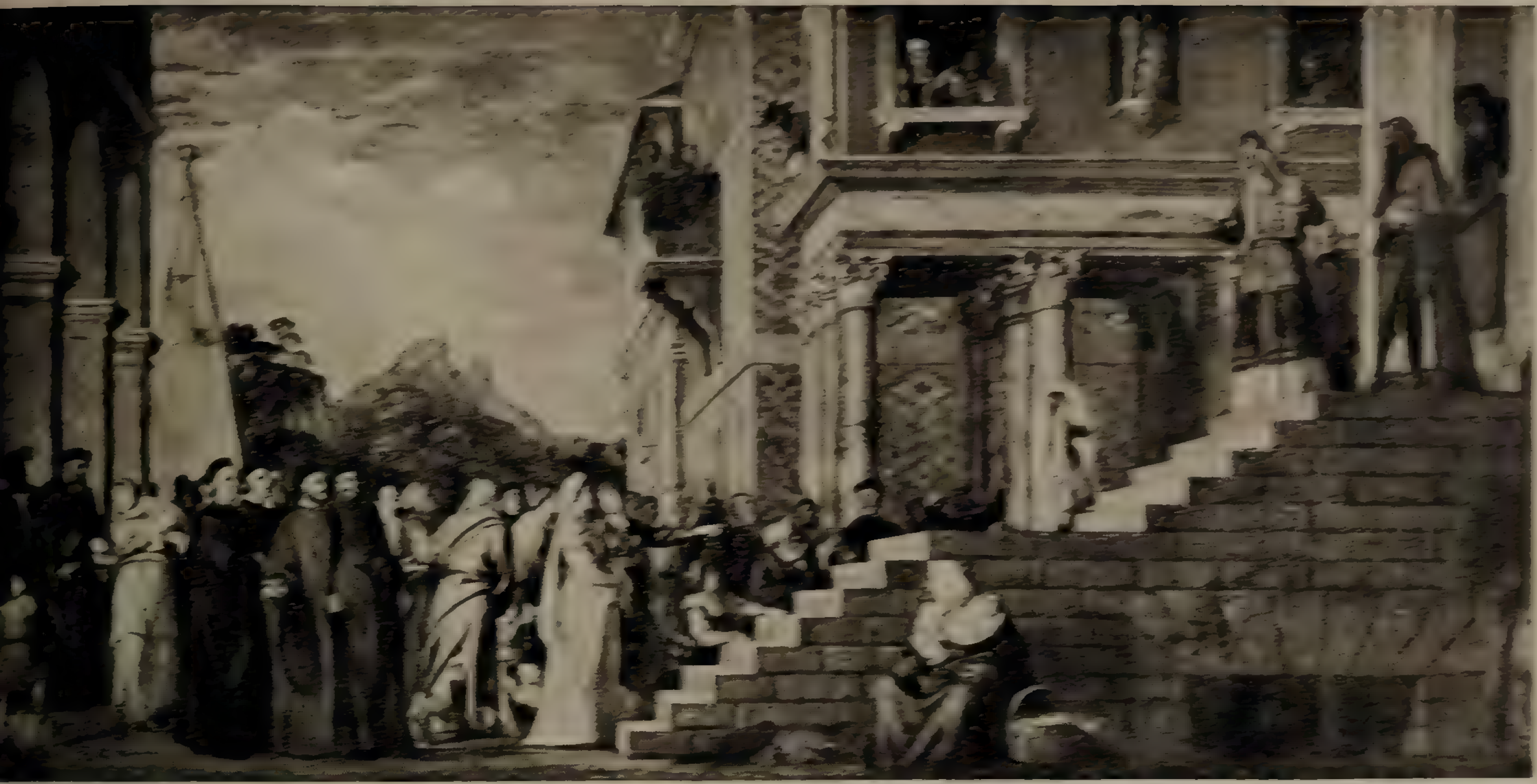
La présentation de la Vierge au Temple (le Titien), v. p. 666.

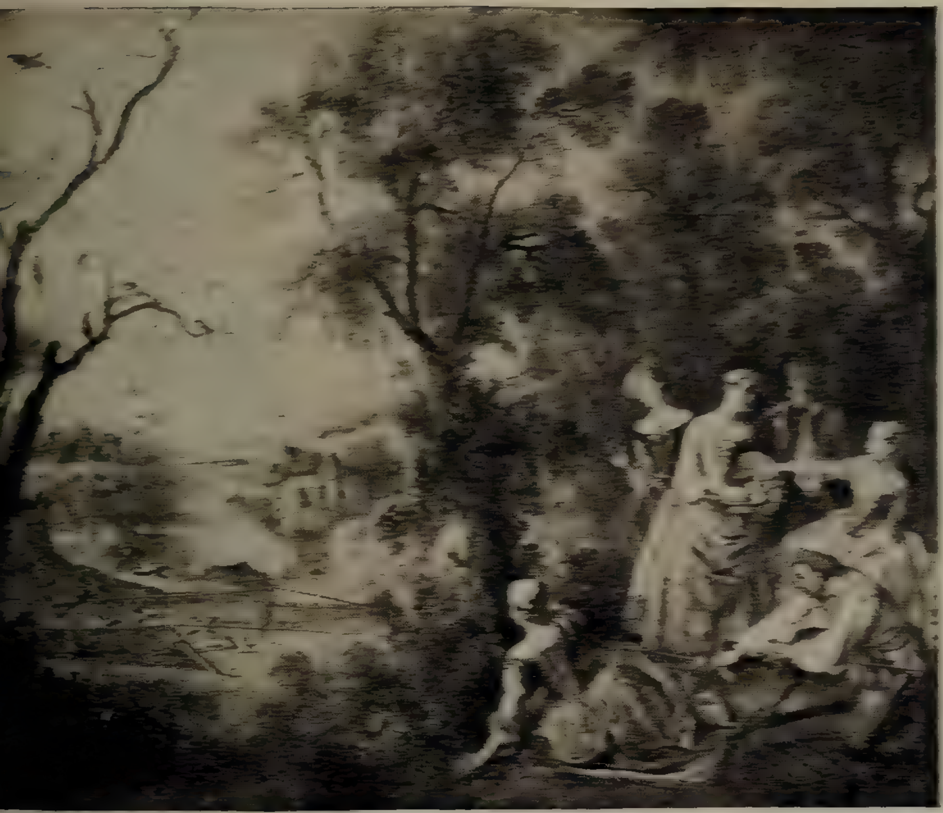
Le Printemps (Lancret), v. p. 672.

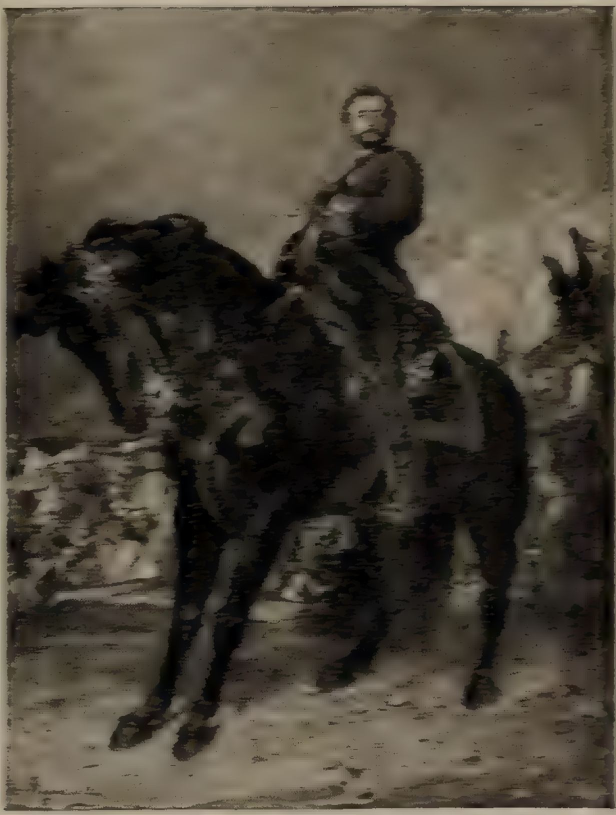
Le général Prim (H. Regnault), v. p. 672.

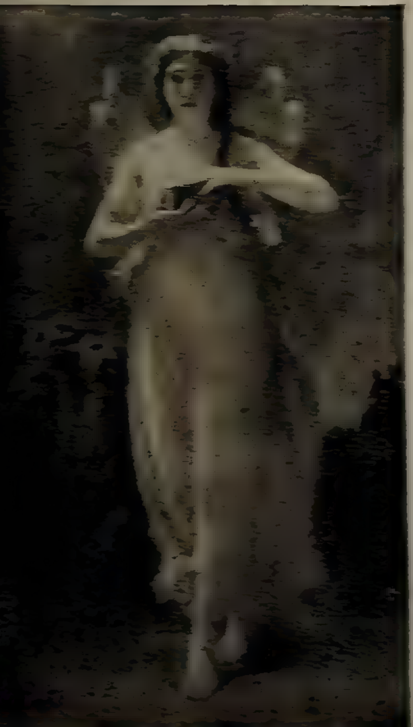
Psyché (Curzon), v. p. 806.

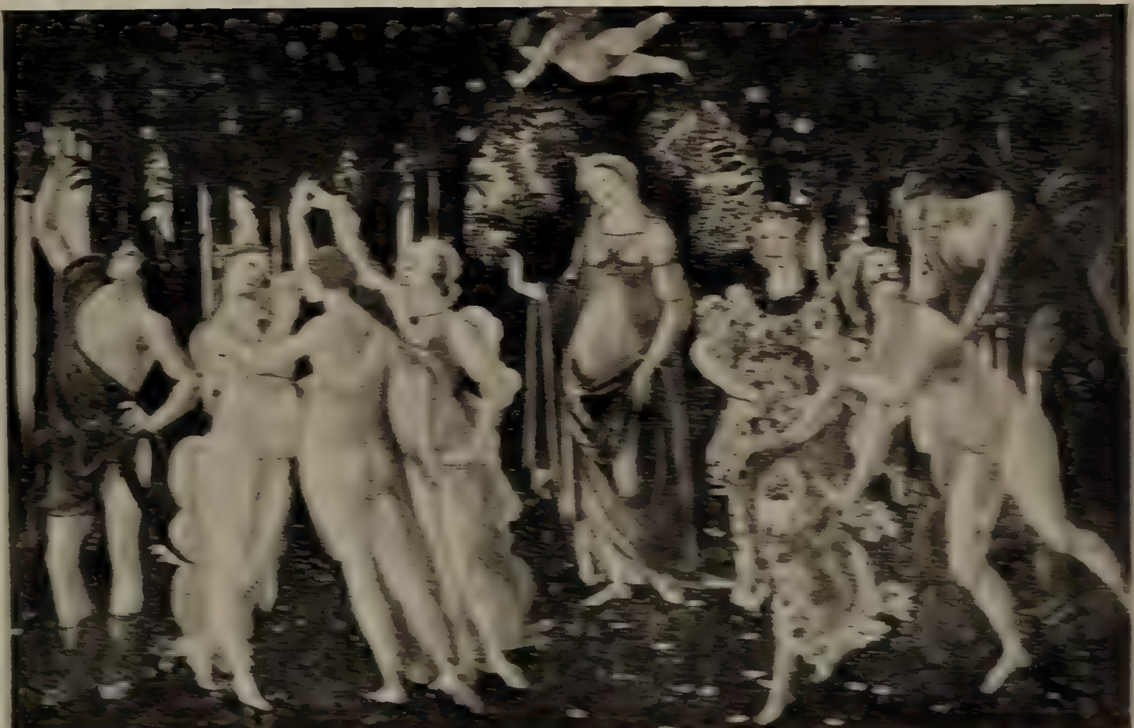
Le Printemps (Botticelli), v. p. 672.

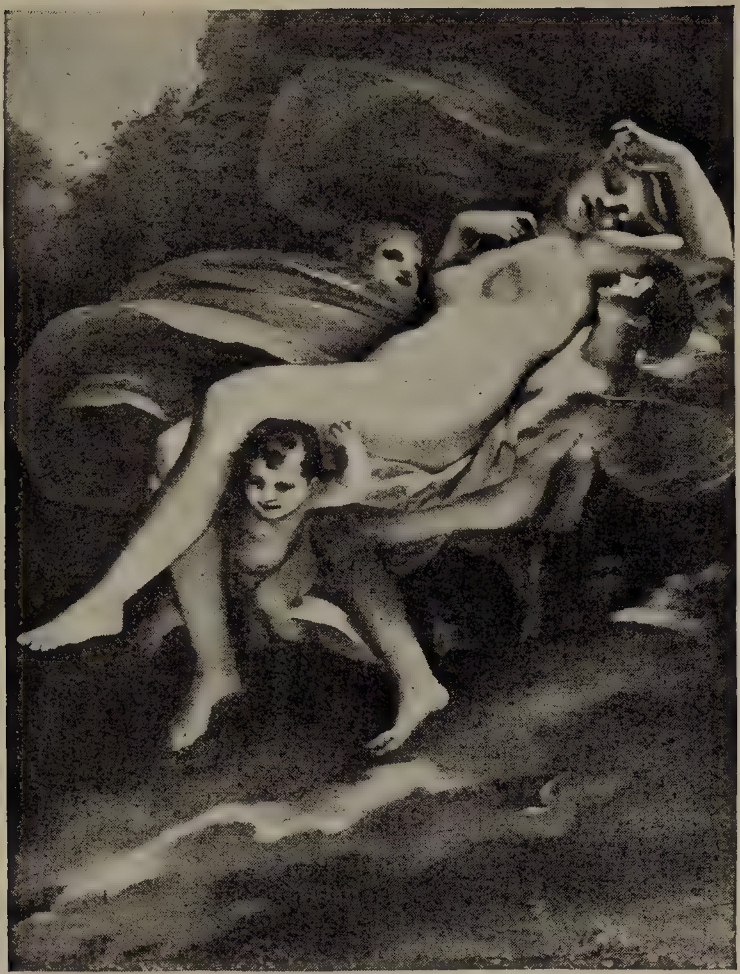

L'Enlèvement de Psyche (Prud'hon), v. p. 688.

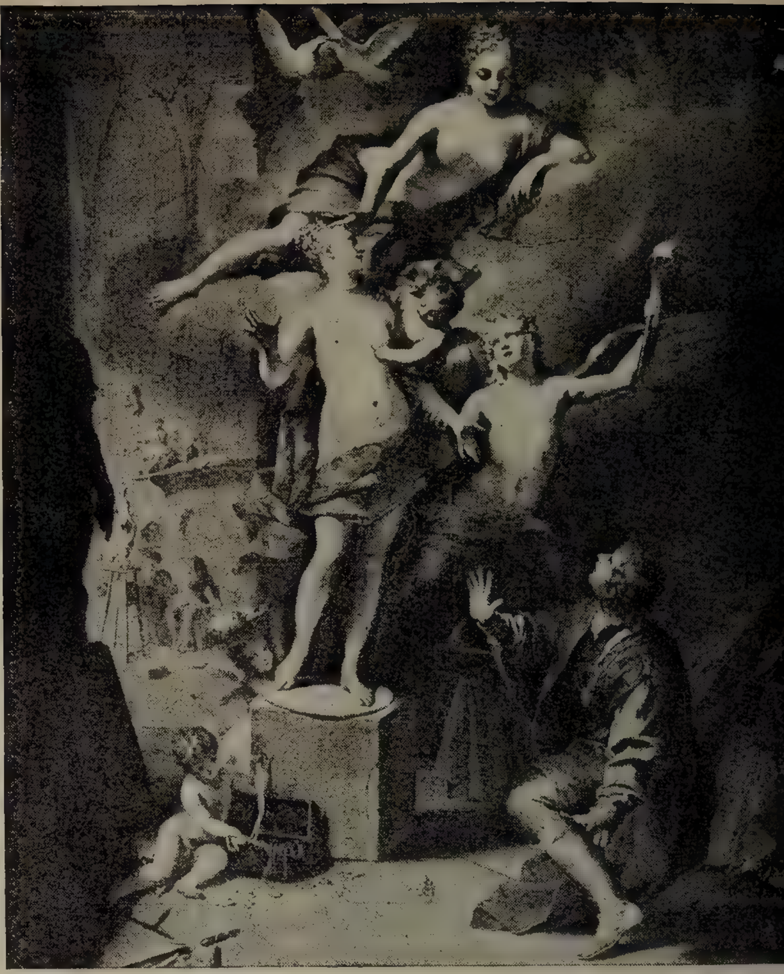

Pygmalion et Galatée (Raoux), v. p. 698.

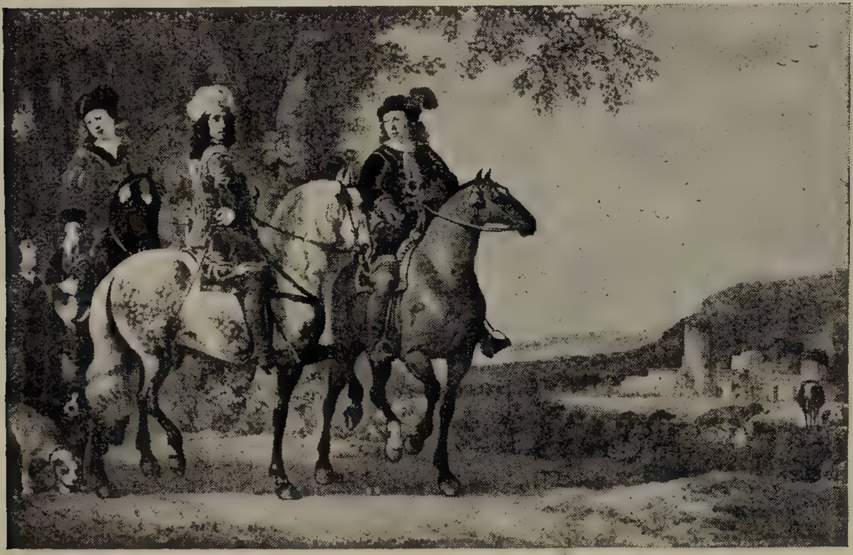

La Promenade (A. Cuyp), v. p. 678.

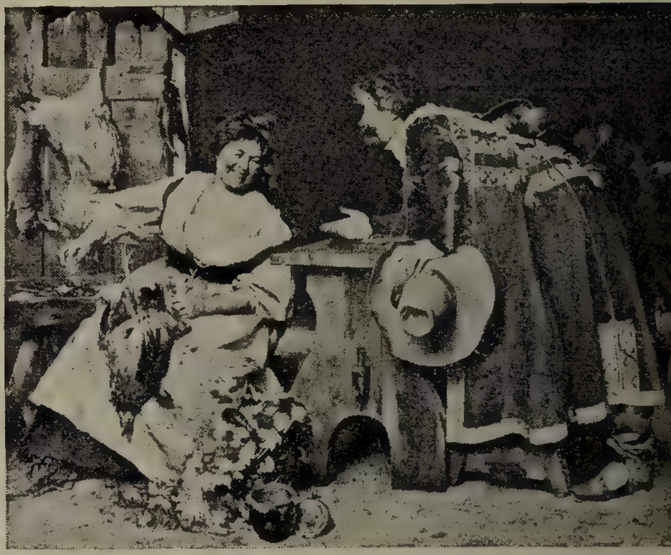

Propos galants (Roybet), v. p. 679.

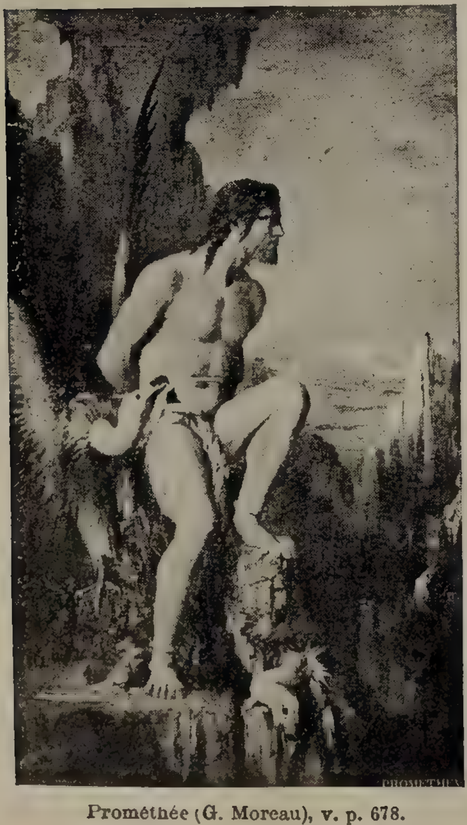

Prométhée (G. Moreau), v. p. 678.

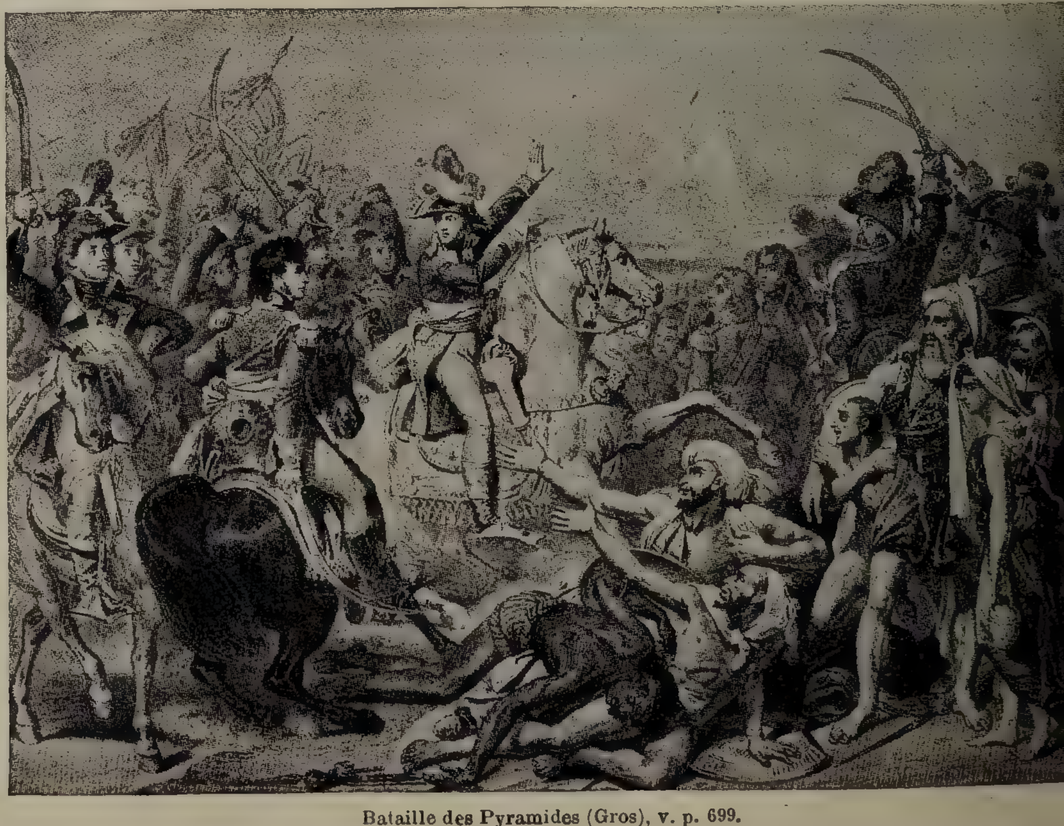

Bataille des Pyramides (Gros), v. p. 699.

es de l'œil. *Cellules de Purkinje*, cellules ner- es volumineuses de l'écorce grise du cervelet.

**uron** n. m. Petit-lait non aigri et dépouillé de caillé.

**uros** [*ross*] n. m. Nom d'une variété de ci- de choix.

**urot** [*rô*] n. m. Fosse à purin.

**urotin** n. m. *Arg.* Celui qui vit dans la purée, la misère.

**urpura** n. m. (mot lat., signif. *pourpre*). Erup- de taches rouges sur la peau, dues à des hémor- s cutanées.

**urpuracé, e** adj. *Méd.* Qui a l'aspect du ura. *Hist. nat.* Qui a une couleur analogue à de la pourpre.

**urpurase** [*râ-ze*] n. f. Ferment soluble pro- ant, sous l'influence de la lumière, la forma- de la purpurine chez les mollusques à pour-

**urpurate** [*ra-te*] n. m. Sel de l'acide purpu- . V. MUREXIDE.

**urpuricène** n. m. Genre d'insectes coléo- s longicornes, renfermant des capricornes noirs le corselet et les élytres rouges, dont deux es- habitent la France.

**urpurigène** adj. (du lat. *purpura*, pourpre, gr. *gennân*, engendrer). Se dit des animaux ne les murex, qui produisent la pourpre.

**urpurin, e** adj. (du lat. *purpureus*, couleur ourpre). Qui approche de la couleur de pour- *fleur purpurine.*

**urpurine** n. f. Une des matières colorantes nues dans la garance. Bronze pulvérisé, qui, à l'huile, forme un vernis.

Encycl. La purpurine ou trioxyanthraquinone découverte par Robiquet et Colin. Elle se ren- e dans la garance avec l'alizarine, et on l'obtient nétiquement par oxydation de cette dernière. un corps solide, qui fond à 253° ; sa solution l'eau est d'un rouge plus intense que celle de arine. On l'utilise en teinture comme rouge ate sur mordant d'alumine.

**urpurique** adj. Se dit d'un acide non isolé dont onnaît les combinaisons salines. V. MUREXIDE.

**urulence** [*lan-se*] n. f. Etat de ce qui est pu- t : *la purulence d'une plaie.*

**urulent** [*lan*], e adj. (lat. *purulentus*). Qui spect ou la nature du pus ; mêlé de pus : *crachats lents.* Qui produit du pus : *foyer purulent*

**us** [*pû*] n. m. (m. lat.) Exsudat pathologique, onstitue une des terminaisons de l'inflammation les abcès, phlegmons, etc.

Encycl. Le pus est constitué par une partie de, le sérum du pus, et par des éléments figu- qui sont des leucocytes, des lymphocites, des les rondes conjonctives, des hématies, des mi- es, etc.

n distingue plusieurs espèces de pus : le *pus mone x* ou *pus louable*, qui est blanc jaunâtre, eux ; le *pus caséeux*, qui est plus consistant et emble au fromage ; le *pus grumeleux*, qui, mal renferme des acides gras, et exhale une odeur e ; le *pus pneumococcique*, épais, verdâtre, etc. a cause du pus réside le plus souvent dans la ence d'agents pyogènes animés. Il est parfois tique, quand il est causé par certains agents iques, caustiques, l'huile de croton, etc.

e pus est une défense de l'organisme : il est le uit de la phagocytose des éléments figurés infec- . V. PHAGOCYTOSE.

**uchkinite** n. f. Variété d'épidote.

**usey** (Edouard Bouverie, dit), théologien an- s, né à Pusey, près d'Oxford, m. à Ascot (1800- ; un des créateurs du mouvement ritualiste ou *yisme*, qui rapprocha l'Eglise anglicane du ca- icisme. Mais il n'alla pas jusqu'à la conversion.

**useyisme** [*zé-is-me*] n. f. (de *Pusey*, n. pr.). vement ritualiste, qui porta vers le catholicisme fraction de l'Eglise anglicane.

Encycl. Le puseyisme ou *mouvement d'Oxford* pour initiateurs, en 1830, à Oxford, Keble, Pu- Newman, Froude. Le signal en fut donné le illet 1833, par un sermon de Keble sur l'*Apos- nationale.* Il eut pour expression les *Traités le temps présent*, qui parurent de 1833 à 1841. insistaient sur la succession apostolique, attri- ent une vertu divine aux sacrements, et réta- saient une foule de rites catholiques. En 1843, useyisme fut condamné par les évêques angli- . Un certain nombre de ses défenseurs, comme man, passèrent au catholicisme.

**useyiste** [*zé-is-te*] n. Partisan du puseyisme.

**usillanime** [*zil-la*] adj. (lat. *pusillanimus* ; *usillus*, petit, et *animus*, âme). Qui manque de r, qui a l'âme faible, timide : *homme pusilla- e.* Qui annonce ce défaut : *conduite pusillanime.* . **Hardi.**

**usillanimement** [*zil-la, man*] adv. D'une ière pusillanime ; avec pusillanimité. (Peu us.)

**usillanimité** [*zil-la*] n. f. (lat. *pusillanimi-* . Excessive timidité ; manque de courage : *la illanimité paralyse.* Action pusillanime : *com- tre des pusillanimités.* Ant. **Hardiesse.**

**ussay,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à il. d'Etampes ; 2.200 h. Bonneterie.

**ussort** (Henri), homme d'Etat français, oncle olbert (1615-1697). Il prépara les grandes Ordon- ces du règne de Louis XIV, et se fit remarquer son animosité contre Fouquet.

**ustulation** [*pus-tu-la-si-on*] n. f. *Pathol.* duction de pustules.

**ustule** [*pus-tu-le*] n. f. (lat. *pustula*). Elément ptif de la peau, constitué par un soulèvement épi- mique contenant du pus. Se dit des verrues qui vrent le dos des crapauds. *Pustule maligne*, le rbon chez l'homme.

**ustulé, e** [*pus-tu*] adj. Chargé de pustules : *res pustulées.*

**ustuleux, euse** [*pus-tu-leû, eu-ze*] adj. Ac- pagné de pustules : *éruption pustuleuse.*

**uszta** (la), nom hongrois, signifiant *Désert*, né à la grande plaine hongroise terre à céréa- et à grands pâturages.

**utain** [*tin*] n. f. (de *pute*). Femme de mauvaise ; prostituée. Femme débauchée.

**Putanges,** ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 20 kil. d'Argentan, sur l'Orne ; 560 h. Minerai de fer. — Le cant. a 23 comm., et 8.000 h.

**putaniser** [*zé*] v. n. Courir, fréquenter les putains.

**putanisme** [*nis-me*] n. m. Vie de putain, de putassier.

**putasser** [*ta-sé*] v. n. Fréquenter les putains. Vivre en putain.

**putasserie** [*ta-se-rî*] n. f. Fréquentation des putains. Vie de putain.

**putassier** [*ta-si-é*], **ère** adj. Qui a rapport aux putains : *vie putassière.* N. m. Celui qui fréquente habituellement les putains.

**putatif, ive** adj. (du lat. *putare*, croire). Qui est supposé avoir une existence légale : *mariage putatif. Enfant putatif*, supposé issu de tel ou tel.

**putativement** [*man*] adv. D'une manière putative.

**pute** n. f. (provençal *puta* ; du lat. *puta*, petite fille). Ancienne forme du mot *putain.* (V. ce mot).

**putéal** n. m. (m. lat. ; de *puteus*, puits). *Ant. rom.* Lieu frappé de la foudre, que l'on considérait comme un lieu sacré, et que l'on entourait d'une margelle pour qu'il ne pût être souillé par un pied humain.

**Puteaux,** ch.-l. de c. (Seine), arr. et à 14 kil. de Saint-Denis ; 33.500 h. Sur la Seine. Industries mécaniques, forges ; manufacture d'armes de l'Etat. Ch. de f. Et. — Le canton a 3 comm., et 80.175 h.

**puterie** [*rî*] n. f. Vie de pute. (Vx.)

**putiet** [*ti-è*] ou **putier** [*ti-é*] n. m. Nom vulgaire du *merisier à grappes.*

**Putiphar,** officier de la cour d'Egypte, maître de Joseph, et dont la femme essaya inutilement de séduire celui-ci. (*Bible.*)

**Putney,** faubourg de l'ouest de Londres, sur la rive droite de la Tamise (comté de Surrey). C'est de Putney que partent les célèbres régates des Universités d'Oxford et de Cambridge, qui vont jusqu'à Mortlake.

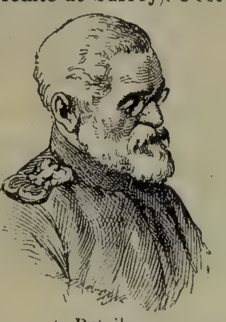
Putnik.

**Putnik** (Radomir), voïvode serbe, né à Kragouïevatz, m. à Nice (1847-1917), généralissime des Serbes pendant la guerre des Balkans (1912-1913), et pendant la Grande Guerre jusqu'à la retraite serbe d'octobre-novembre 1915.

**putois** [*toi*] n. m. (du lat. *putidus*, puant). Petit mammifère carnassier, du groupe des belettes : *le furet est une variété de putois.* Sa fourrure : *un manchon de putois.* Espèce de pinceau au moyen duquel on étend les couleurs sur les poteries. *Pop. Crier comme un putois*, protester violemment.

— Encycl. Les putois (*putorius*) sont des animaux de taille médiocre, allongés, roux, brun-fauve ou gris, suivant la saison et les lieux. Ils vivent du sang des autres vertébrés, et font la chasse aux petits animaux (lapins, rats, etc.), qu'ils saignent au cou. Le putois commun (*putorius putorius*) se trouve dans toute l'Europe. Le furet (*putorius furo*) est une variété domestiquée. V. FURET.

Putois.

**putréfactif, ive** [*fak*] adj. Qui produit la putréfaction : *influences putréfactives.*

**putréfaction** [*fak-si-on*] n. f. (lat. *putrefactio*). Décomposition que subissent les corps organiques, lorsque la vie les a abandonnés : *le froid retarde la putrefaction.* Etat de ce qui est putréfié.

— Encycl. Les phénomènes de la putréfaction sont uniquement dus aux microbes et aux bactéries, qui, en se développant sur les matières organisées mortes, donnent lieu à des fermentations d'où résulte la production de corps plus simples et de gaz nauséabonds.

La putréfaction est modifiée par la température (chaud ou froid), la dessiccation, l'absence d'oxygène, les agents antiseptiques. Une température moyenne (15° à 30° C.), l'humidité, l'oxygène la favorisent.

Les produits résultant de la putréfaction varient avec la nature des matières qui y sont soumises. On trouve des gaz (anhydride carbonique, azote, hydrogène sulfuré, etc.), des acides gras (butyrique, etc.), des composés aromatiques, des corps amidés, et enfin des ptomaïnes, des toxalbumines.

Le dernier terme est une sorte de terreau (*humus*), lequel donne finalement de l'eau, du gaz carbonique et de l'ammoniaque.

— *Pathol. Putréfactions intestinales.* Les putréfactions qui se font dans le tube intestinal sont hautement *toxiques*, et déterminent souvent des coliques, de la diarrhée ; le foie, par sa bile, est l'organe de défense contre ces auto-intoxications.

**putréfait** [*fè*], e adj. Tombé en putréfaction.

**putréfiable** adj. Qui est susceptible de se putréfier : *matière aisément putréfiable.*

**putréfier** [*fi-é*] v. a. (lat. *putris*, pourri, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Corrompre, pourrir : *l'humidité putréfie les fruits.* **Se putréfier** v. pr. Se corrompre : *le fumier se putréfie dans les fosses.*

**putrescence** [*très-san-se*] n. f. Travail de la putréfaction. (Peu us.)

**putrescent** [*très-san*], **e** adj. Atteint de putrescence, de putréfaction.

**putrescibilité** [*très-si*] n. f. Nature de ce qui est putrescible. Ant. **Imputrescibilité.**

**putrescible** [*très-si-ble*] adj. Sujet à la putréfaction. Ant. **Imputrescible.**

**putrescine** n. f. Base, en cristaux fusibles à 23°, que l'on trouve dans les produits de la putréfaction des cadavres humains.

**putride** adj. (lat. *putridus*). Putréfié : *eau putride.* Produit par la putréfaction : *miasmes putrides.* Qui présente les phénomènes de la putréfaction : *fermentation putride.*

**Putride** (mer), partie sud-ouest du Palus Méotide ou mer d'Azov, nommée en lat. *Putridum Mare*, et qui est aujourd'hui la *lagune de Sivasch*, à l'est de l'isthme de Pérékop.

**putridité** n. f. Etat de ce qui est putride : *la putridité des eaux des marais.*

**putrilage** [*je*] n. m. (lat. *putrilago*). *Pathol.* Matière animale réduite en bouillie par décomposition putride, dans certaines affections gangreneuses.

**putrilagineux, euse** [*ji-neû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du putrilage.

**putt** interj. S'emploie pour marquer le mépris, l'indifférence : *putt ! que nous importe !*

**Putt,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines) ; 4.500 h. Moulins ; tabac.

**Puttelange-lès-Sarralbe** ou **Puttelange,** comm. de la Moselle, arr. de Forbach ; 1.718 h.

**putting green** [pr. angl. *pout-tingh'-grin'*] n. m. *Jeux.* Dans un terrain de golf, espace gazonné aménagé autour de chaque trou.

**Puttkamer** (Robert-Victor **de**), homme d'Etat prussien, né à Francfort-sur-l'Oder, m. à Karzin (1828-1900). Ministre de l'instruction publique, il décréta, le 21 janvier 1880, l'orthographe simplifiée, obligatoire dans les écoles et les administrations, dite « orthographe Puttkamer », qui n'est cependant pas entrée complètement dans la pratique.

**putto** n. m. (m. ital.). Se dit des petits Amours représentés en peinture ou en sculpture. Pl. des *putti.*

**Putumayo** ou **Iça,** riv. de l'Amérique du Sud (Colombie, Equateur et Brésil). Elle naît dans les Andes de Pasto, et se jette dans l'Amazone, riv. g., à São Antonio de Iça, après un cours de 1.600 kilom.

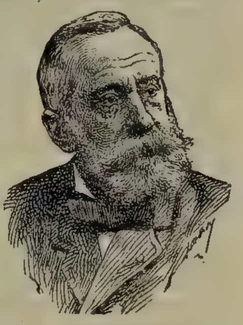
Puvis de Chavannes.

**putzen** [*zèn'*] n. m. Partie mal fondue d'un minerai, qui reste attachée aux parois des fourneaux.

**Puvis de Chavannes** (Pierre), peintre français, né à Lyon, m. à Paris (1824-1898) ; auteur de tableaux et de fresques remarquables par la puissance synthétique et l'harmonie de la composition, l'élévation de la pensée, la sobriété du coloris. Citons les belles peintures décoratives du Panthéon (*Sainte Geneviève*), de la Sorbonne, de Marseille (*Marseille colonie grecque, Marseille porte de l'Orient*), d'Amiens (*Ludus pro patria*), de Rouen (*Inter artes et naturam*), etc.

**puy** n. m. (du lat. *podium*, base). Montagne, surtout en Auvergne : *le puy de Sancy. Chaîne des puys*, v. Puys (*chaîne des*).

**puy** n. m. (de *Puy* n. géogr.). Au moyen âge, société littéraire, ordinairement placée sous l'invocation de la Vierge.

— Encycl. *Littér.* Ces sociétés étaient surtout nombreuses dans les villes du Nord, à Amiens, Douai, Valenciennes. Leur nom vient probablement de ce qu'elles avaient été fondées à l'imitation d'une société similaire qui existait fort anciennement au *Puy-en-Velay.* Créées à l'origine pour couronner des pièces religieuses, elles devinrent de plus en plus profanes.

— Les puys de musique étaient des institutions analogues ; au temps de la Renaissance, on en connaissait trois en France : à Paris, à Rouen, et à Evreux.

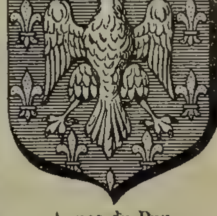
Armes du Puy.

**Puy (Le),** autref. **Le Puy-en-Velay,** anc. capitale du Velay, ch.-l. du dép. de la Haute-Loire, sur la Borne, affl. de la Loire ; ch. de f. P.-L.-M. ; à 566 kil. de Paris ; 20.940 h. (*Aniciens, Ponots* ou *Podots*). Evêché ; école de sourds-muets ; magnifique cathédrale, de style roman. Au sommet du rocher Corneille, qui domine la ville, statue colossale de la Vierge. Patrie de Clément IV, du cardinal de Polignac. Vins, cuirs, bestiaux ; dentelle et blonde. — En 1130, un concile tenu au Puy proclama pape Innocent II, à l'encontre des prétentions d'Anaclet ; en 1381, un autre concile y délibéra sur l'hérésie des albigeois. Aux environs, orgues basaltiques d'*Espaly.* — L'arr. a 14 cant., 115 comm., et 141.960 h. Le cant. Nord-Ouest a 9 comm., et 18.610 h. ; le cant. Sud-Est a 8 comm., et 19.420 h.

Puya : *a*, épi de fleurs.

**puya** [*pu-i-a*] n. m. Genre de broméliacées, renfermant des plantes du Chili et du Pérou, à tige épaisse, portant des feuilles engainantes et épineuses sur les bords, et des fleurs groupées en panicules.

**Puycelci,** comm. du Tarn, arr. et à 24 kil. de Gaillac ; 1.220 h. Mines de fer.

**Puycerda** ou **Puigcerda** (la *Colline de Cerdagne*), v. d'Espagne (Catalogne), sur la route d'Espagne en France par le col de la Perche, à 1 kil. de la frontière. Autrefois ville fortifiée, qui a joué un rôle dans les guerres entre la France et l'Espagne.

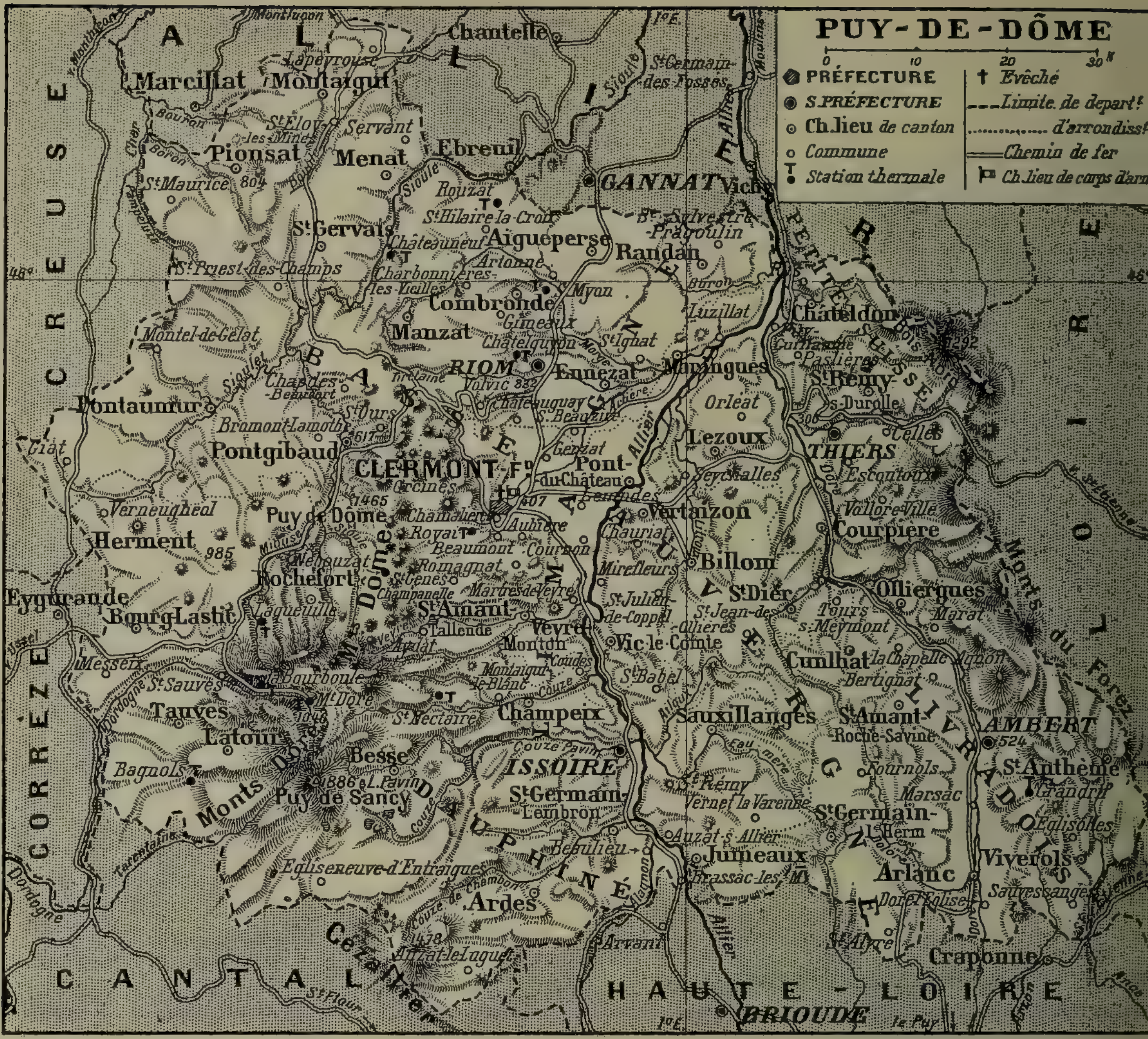

**puy de Dôme,** montagne d'Auvergne, sommet volcanique de 1.465 mètres d'altitude. Célèbre observatoire météorologique. Ruines du temple de Mercure Arverne.

**Puy-de-Dôme** (DÉP. DU), département formé de parties de l'Auvergne, du Bourbonnais et du Forez; préf. *Clermont-Ferrand;* s.-pr. *Ambert, Issoire, Riom, Thiers;* 5 arr., 50 cant., 472 comm., et 515.400 h. 13e corps d'armée ; cour d'appel à Riom, évêché à Clermont. L'élevage et les cultures de céréales et les vergers de la Limagne sont ses ressources principales, auxquelles vient s'ajouter l'exploitation des sources minérales.

**Puy-Guillaume,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 15 kil. de Thiers, non loin de la Dore ; 2.150 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Puylaroque,** comm. de Tarn-et-Garonne, arr. et à 35 kil. de Montauban ; 1.530 h. Truffes.

**Puylaurens,** ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 25 kil. de Lavaur ; 4.120 h. — Le cant. a 10 comm., et 7.750 h.

**Puylaurens** (Guillaume **de**), chroniqueur français, né à Puylaurens (Tarn) vers 1210, m. en 1295 : auteur d'une chronique sur la guerre albigeoise.

**Puy-l'Evêque,** ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 33 kil. de Cahors ; 1.890 h. Près du Lot. Ch. de f. Orl. Fer, plomb. — Le cant. a 15 comm., et 9.520 h.

**Puymaigre** (Théodore-Joseph BOUDET, comte **de**), littérateur français, né à Metz, m. à Paris (1816-1901) ; auteur de : *les Vieux Auteurs castillans, la Cour littéraire de don Juan de Castille.*

**Puymirol,** ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 17 kil. d'Agen ; 1.000 h. Prunes. — Le cant. a 10 comm., et 4.760 h.

**Puymorens** (PORT DE), passage des Pyrénées, conduisant d'Ax (Ariège) à Puycerda (Espagne), par 1.931 mètres d'altitude. Le chemin de Toulouse à Barcelone passe par le *tunnel de Puymorens*, ouvert en 1914.

**Puy-Notre-Dame (Le),** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 23 kil. de Saumur ; 1.440 h. Ch. de f. Carrières ; commerce de vins, de beurre.

**Puys** (CHAÎNE DES), ensemble des hauteurs volcaniques qui, dans le département du Puy-de-Dôme, dominent à l'ouest les plaines de la Limagne. Le *puy de Dôme* culmine par 1.463 m. d'altitude. Citons encore les puys Chopine, Pariou, Gravenoire, Mouchier.

**Puy-Sainte-Réparade (Le),** comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 20 kil. d'Aix ; 1.340 h. Ch. de f.

**Puységur** (Jacques-François DE CHASTENET), maréchal de France, né et m. à Paris (1656-1743). On lui doit un célèbre *Traité de l'art de la guerre.* — Son parent, ARMAND-MARC-JACQUES, maréchal de camp sous Louis XVI, né à Paris, m. à Buzancy (1751-1825).

**puzzle** [*peuz-le*] n. m. (m. angl.). Jeu de patience, composé d'une infinité de fragments découpés, qu'il faut rassembler pour reproduire un sujet complet.

**pyarthrose** [*trô-ze*] n. f. (du gr. *puon*, pus, et *arthron*, articulation). Inflammation d'une articulation, avec suppuration plus ou moins intense.

**Pyat** [*pi-a*] (Félix), auteur dramatique et homme politique français, né à Vierzon, m. à Saint-Gratien (1810-1889), auteur du drame *le Chiffonnier de Paris;* membre de la Commune de Paris en 1871.

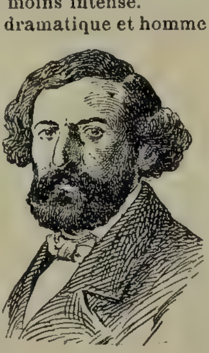
Félix Pyat.

**Pyatigorsk,** v. de la Russie méridionale (Ciscaucasie, prov. du Térek), sur le Podkumok ; 32.000 h. Sources sulfureuses.

**pychnogonon** [*pik-no*] n. m. Genre d'arachnides, vivant dans les algues des mers froides. (Les pychnogonons sont des animalcules à corps discoïde, muni de quatre paires de pattes terminées par des griffes).

**pycnide** n. f. (du gr. *puknos*, serré). Forme sporifère secondaire des champignons ascomycètes. Conceptacle des lichens.

**pycnite** n. f. Variété de topaze opaque.

**pycnocarpe** adj. (du gr. *puknos*, épais, et *karpos*, fruit). *Bot.* Qui a des fruits épais, renflés.

**pycnocéphale** adj. (du gr. *puknos*, épais, et *kephalê*, tête). *Bot.* Qui a des fleurs rassemblées en gros capitules.

**pycnomètre** n. m. (du gr. *puknos*, épais, et *metron*, mesure). Appareil pour déterminer les densités.

**pycnométrie** n. f. (de *pycnomètre*). Mesure des densités.

**pycnométrique** adj. Qui a rapport à la pycnométrie.

**pycnose** ou **pyknose** [*pik-nô-ze*] n. f. (du gr. *puknos*, serré). État d'indifférenciation de la cellule, qui peut être normal, mais qui est le plus souvent pathologique.

**pycnostyle** [*pik-nos-ti-le*] n. m. (du gr. *puknos*, serré, et *stulos*, colonne). Système d'entre-colonnement, dans lequel l'intervalle qui sépare les colonnes est de trois modules ou un diamètre et demi, ce qui constitue le plus étroit des entre-colonnements.

**Pydna,** v. de Macédoine, sur le golfe Thermaïque, où Persée fut vaincu par Paul-Émile en 168 av. J.-C. Auj. *Kitro.*

**pyélite** n. f. (du gr. *puelos*, bassin). Inflammation de la muqueuse du bassinet et des calices du rein.

— ENCYCL. Les causes de la pyélite sont les corps étrangers (calculs), les traumatismes, les grandes infections (variole, scarlatine et les intoxications). Cette affection peut être aiguë ou chronique. Aiguë, elle s'annonce par de la fièvre, des douleurs rénales, des vomissements, et le pus apparaît dans l'urine. Chronique, elle est souvent apyrétique. Le pronostic est grave. Le régime lacté, le benzoate de soude, l'eau d'Evian, une cure à Contrexéville ou à Vittel composent le traitement des formes chroniques. Pour la forme aiguë, on y joint la révulsion locale. Si les moyens médicaux échouent, on pratique parfois la néphrotomie ou la néphrectomie.

**pyélographie** n. f. (du gr. *puelos*, bassin, et *graphein*, écrire). Méthode d'examen, consistant à remplir de bas en haut le bassinet avec un liquide opaque aux rayons X, afin de pouvoir le radiographier.

**pyélo-néphrite** n. f. Pyélite qui s'accompagne de l'inflammation du parenchyme rénal.

**pyélotomie** [*mî*] n. f. (du gr. *puelos*, bassin, et *tomê*, section). Division du bassinet pour en extraire un calcul, ou évacuer une collection liquide.

**pyémie** [*mî*] n. f. *Pathol.* Autre orthogr. de PYOHÉMIE.

**pygargue** [*ghar-ghe*] n. m. Genre de rapaces de la famille des falconidés, renfermant de grands aigles pêcheurs à plumage brun ou noir, marqué de blanc à la queue, au cou et sur la tête. Syn. ORFRAIE et GRAND AIGLE.

— ENCYCL. Armés de serres puissantes et d'un bec très fort, ces oiseaux, qui vivent au bord de la mer, des grands fleuves et des lacs, font leur proie de tous les animaux aquatiques ou terrestres qu'ils rencontrent, attaquant même le menu bétail ; ils peuvent atteindre 2m,50 d'envergure.

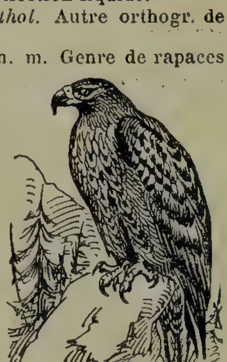
Pygargue.

**pygarrhique** [*gha-ri-ke*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, comprenant de petites formes de l'Amérique du Sud.

**pygère** n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, comprenant des papillons de petite taille, de l'hémisphère nord.

**pygidium** [*di-om'*] n. m. (du gr. *pugidion*, dimin. de *pugê*, derrière). Partie supérieure du dernier segment abdominal des insectes.

**Pygmalion,** sculpteur célèbre de l'île de Chypre ; il s'éprit de la statue de Galatée, qui était son propre ouvrage, et l'épousa après qu'elle eut été animée par Vénus. (*Myth.*)

**Pygmalion amoureux de sa statue,** tableau de Jean Raoux (1717), aujourd'hui au Louvre ; œuvre un peu conventionnelle, mais de coloris brillant. Le peintre a représenté le moment où, devant Pygmalion agenouillé et stupéfait, la statue de Galatée s'anime par la volonté de Vénus. (V. p. 696.)

**Pygmalion,** roi légendaire de Tyr, frère de Didon ; tué par sa femme Astarté. Très soupçonneux, il ne passait, dit-on, jamais deux nuits dans la même chambre, de peur d'être assassiné.

**pygmé** [*pigh-mé*] n. m. (du gr. *pugmê*, coude). *Métrol. gr.* Variété de la coudée grecque, équivalant à 0m,3468.

**pygméen, enne** [*pigh-mé-in, è-ne*] adj. Q appartient, qui a rapport aux Pygmées, à une pe sonne de petite taille. *Fig.* Mesquin, peu importan *entreprise pygméenne.*

**Pygmées** [*pigh-mé*], peuple de nains, hau d'une coudée, que les anciens faisaient vivre da divers pays, notamment près des sources du Nil. Le explorateurs modernes semblent donner raison au anciens : dans tous les pays où ceux-ci plaçaient de pygmées, on a trouvé des races de nains. (Leur no est passé dans la langue, et l'on dit un *pygmée* pour un homme de petite taille.)

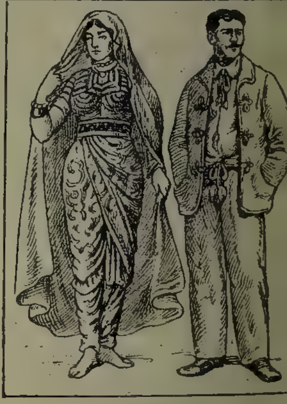
Pyjama.

**pygopage** adj. (du gr. *pugê*, fesse, et *pageis*, uni). Nom donné aux monstres doubles, dont les individus sont soudés par la région fessière.

**pyine** n. f. *Chim.* Matière albuminoïde extraite du pus.

**pyjama** n. m. Pantalon léger, large et flottant, porté en Hindoustan par les deux sexes. Vêtement d'intérieur, employé surtout pendant la toilette et composé d'un sorte de veste non doublée et d'un large pantalo attaché, non boutonné.

**Pylade,** héros phocidien, ami d'Oreste et épou d'Electre. (V. ORESTE.)

**pyléphlébite** n. f. Phlébite de la veine porte

**pylône** n. m. (du gr. *pulôn*, portail). Construc tion massive, à quatre faces, formant le portail d'u monument égyptien. Charpente en forme de tou quadrangulaire polygonale (syn. de SAPINE), élevé provisoirement pour une opération quelconque. Sup port en charpente légère, pour câbles aériens (câble bordeurs, câbles ou fils pour lignes électriques, etc. Charpente métallique ou en béton armé, servant d support à une construction (tablier de pont, trans porteur, etc.). Motifs décoratifs en forme de pilier quadrangulaires, placés de chaque côté d'une en trée : *les pylônes du pont Alexandre-III, à Paris sont du plus bel effet.*

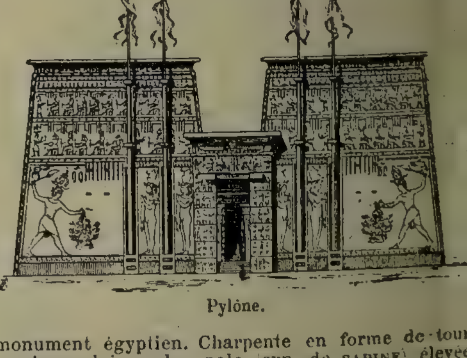
Pylône.

**pylonique** adj. Qui a rapport aux pylônes.

**pylore** n. m. (du gr. *pulorôs*, portier; de *pulê*, porte, et *ôra*, garde). Orifice inférieur de l'estomac, par où passent les aliments pour entrer dans le duodénum.
— Encycl. L'ouverture pylorique est pourvue d'une valvule qui empêche les matières alimentaires de remonter de l'intestin dans l'estomac. Le pylore est le siège fréquent de diverses tumeurs.

**pylorectomie** n. f. (de *pylore*, et du gr. *ektomê*, excision). Résection du pylore.

**pylorique** adj. Qui a rapport au pylore : *orifice pylorique.*

**pylorisme** [*ris-me*] n. m. Mouvement de rétrécissement spasmodique du pylore, généralement provoqué par l'existence d'ulcérations voisines de la muqueuse stomacale.

**pyloroplastie** n. f. (de *pylore*, et du gr. *plastês*, qui façonne). Opération qui consiste à inciser longitudinalement un rétrécissement du pylore, et à suturer ensuite dans le sens transversal pour obtenir une dilatation.

**pylorospasme** n. m. Spasme du pylore.

**Pylos** [*loss*], nom de plusieurs villes de l'ancienne Grèce, sur l'une desquelles régna Nestor. — V. de Messénie ; auj. *Navarin.*

**Pym** [*pim'*] (John), parlementaire anglais, né à Brymore, m. à Londres (1584-1643). Il mena à la Chambre des communes une très active campagne contre le gouvernement absolu de Charles Ier, et contribua à rendre tout accord impossible, en 1643, entre le roi et le Parlement.

**Pynaker** (Adrien Van), peintre hollandais, né à Pynaker, près de Delft, m. à Amsterdam (1621-1673). Il excella dans le paysage.

**pyocélie** [*lî*] n. f. (du gr. *puon*, pus, et *koilia*, bas-ventre). Formation de pus dans l'abdomen.

**pyocélique** adj. Qui a rapport à la pyocélie.

**pyoculture** n. f. (du gr. *puon*, pus, et de *culture*). Etude bactériologique du pus, de l'infection des plaies, qui permet de compléter les indications cliniques, et de guider les chirurgiens en vue des interventions : *les recherches du docteur Delbet sur la pyoculture.*

**pyocyanine** n. f. (du gr. *puon*, pus, et *kuanos*, bleu). Substance qui colore en bleu les matières purulentes.

**pyocyanique** adj. Se dit d'un bacille, bâtonnet court et trapu, mobile, isolé ou associé en chaînettes, très polymorphe : *le bacille pyocyanique est l'agent du pus bleu, complication bénigne des plaies.*

**pyocyanose** n. f. Toxine extraite des cultures du bacille pyocyanique.

**pyocyste** [*sis-te*] n. m. (du gr. *puon*, pus, et *kustis*, vésicule). Tumeur enkystée et remplie de pus.

**pyocyte** n. m. (du gr. *puon*, pus, et *kutos*, cellule). Toute cellule, leucocytaire ou tissulaire, dégénérée ou nécrosée, que l'on observe dans le pus.

**pyodermie** [*dèr-mî*] n. f. (du gr. *puon*, pus, et *derma*, peau). Affection cutanée, constituée par les diverses lésions suppuratives (furoncles, abcès, folliculite, impétigo).

**pyoémèse** [*mè-ze*] n. f. (du gr. *puon*, pus, et *emesis*, vomissement). Vomissement de pus.

**pyoémésique** [*zi-ke*] adj. Qui a rapport à la pyoémésie.

**pyogène** adj. (du gr. *puon*, pus, et *genos*, origine). Qui fait suppurer. (V. pus.)

**pyogénie** [*nî*] n. f. (de *pyogène*). Conditions et mécanisme de la production du pus.

**pyogénique** adj. Qui a rapport à la pyogénie. *Membrane pyogénique*, paroi des abcès, formée de tissu cellulaire induré, ainsi nommée parce qu'on croyait autrefois qu'elle sécrétait le pus.

**pyohémie** ou **pyhémie** n. f. (du gr. *puon*, pus, et *haima*, sang). Infection générale de l'organisme par un microbe pathogène.

**pyohémique** adj. Qui a rapport à la pyohémie.

**pyoïde** adj. (du gr. *puon*, pus, et *eidos*, aspect). Qui ressemble au pus.

**pyométrie** n. f. (du gr. *puon*, pus, et *mêtra*, utérus). Collection purulente intra-utérine.

**pyonéphrose** n. f. (du gr. *puon*, pus, et *nephros*, rein). Dilatation du rein par une collection purulente.

**pyophtalmie** [*of-tal-mî*] n. f. (du gr. *puon*, pus, et *ophtalmos*, œil). Accumulation de pus dans l'œil.

**pyophtalmique** [*of-tal-mi-ke*] adj. Qui concerne la pyophtalmie.

**pyopneumothorax** n. m. Pneumothorax accompagné d'épanchement purulent de la cavité pleurale.

**pyorrhée** [*o-ré*] n. f. (du gr. *puon*, pus, et *rhein*, couler). Ecoulement de pus.

**pyosalpinx** n. f. (du gr. *puon*, et de *salpinx*). Salpingite purulente.

**pyothorax** [*raks*] n. m. (du gr. *puon*, pus, et de *thorax*). Epanchement de pus dans le thorax.

**pyo-urie** ou **pyourie** [*pio-u-rî*] n. f. *Pathol.* Syn. pyurie.

**pyoxanthose** [*ok-san-tô-ze*] n. f. (du gr. *puon*, pus, et *xanthos*, jaune). Matière jaune dérivée de la pyocyanine.

**Pypine** (Alexandre Nicolaïevitch), littérateur russe (1883-1905) ; auteur d'une remarquable *Histoire des littératures slaves.*

**pyracanthe** n. f. Plante épineuse de l'Asie Mineure, à feuilles petites et persistantes, à fleurs groupées en corymbes, et qui donnent de petits fruits rouges. (On l'appelle aussi *buisson ardent.*)

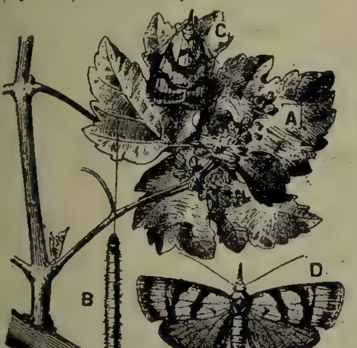

Pyrale de la vigne : A, chenille dévorant une feuille et une grappe ; B, chenille suspendue ; C, le papillon au repos ; D, le papillon.

**pyrale** n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, comprenant quelques espèces de l'hémisphère nord, dont une, la pyrale de la vigne, appartient à la famille des tortricidés.
— Encycl. La pyrale de la vigne (*tortrix pilleriana*), appelée aussi *phalène de la vigne, chape de la vigne, ver à tête noire, conque, ver de l'été*, etc., est un petit papillon qui apparaît en été et vit, suivant le sexe, le temps de l'accouplement (mâle) ou de la ponte (femelle). Les chenilles issues des œufs se suspendent aux parties aériennes de la vigne par un fil soyeux qu'elles émettent, et, balancées par le vent, elles arrivent aux parties ligneuses, où elles se tissent un cocon qui les abrite jusqu'au printemps ou à l'été suivant. A ce moment, elles gagnent les feuilles et les grappes, et les dévorent.

Pour débarrasser les ceps de la pyrale, il faut enlever les vieilles écorces au moyen d'un gant de métal ou d'une raclette, et brûler ces écorces ; on peut aussi flamber les souches, ou les ébouillanter avec de l'eau chauffée sur place ; on ébouillante aussi les échalas ; enfin, l'on pratique comme traitement préventif le papillonnage, qui consiste à allumer, le soir, dans les vignes, des lampes à acétylène ou à huiles lourdes, placées au centre de bassines remplies d'eau et de pétrole, où viennent se noyer les papillons attirés par la flamme.

**pyralé, e** adj. Qui est attaqué par la pyrale.

**pyrame** n. m. Race de chiens, du groupe des épagneuls, caractérisée par une robe noir et feu.

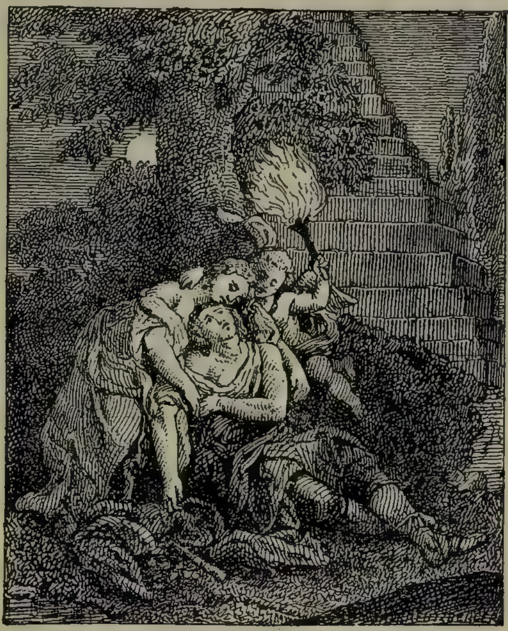
Pyrame et Thisbée, tableau de Coypel.

**Pyrame,** jeune Babylonien célèbre par ses amours tragiques avec Thisbé, qu'Ovide a racontées. Il se tua de désespoir, en apercevant le voile de son amante, Thisbé, déchiré par une lionne, la croyant morte elle-même. Celle-ci, accourue à ses cris, se frappa à son tour sur son corps. Depuis ce jour, l'arbre à l'ombre duquel avait eu lieu cette scène ne porte plus que des fruits rouges. (*Myth.*) Cet épisode mythologique a inspiré une tragédie de Théophile de Viau, un opéra de La Serre, musique de Rebel et Francœur, ainsi que de nombreuses œuvres d'art parmi lesquelles nous citerons les tableaux du Guide, de Tintoret, de Ch. Le Brun, de N. Poussin, de Coypel.

**pyramidal, e, aux** adj. Qui a la forme d'une pyramide. *Fam.* Etonnant par la grandeur ou l'importance : *succès pyramidal.*

**pyramidalement** [*man*] adv. En forme de pyramide : *colonne qui s'élève pyramidalement.*

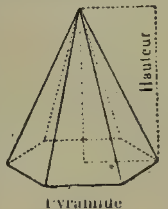

Pyramide hexagonale régulière.

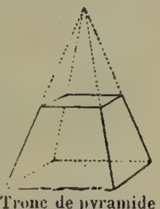
Tronc de pyramide à bases quadrangulaires parallèles.

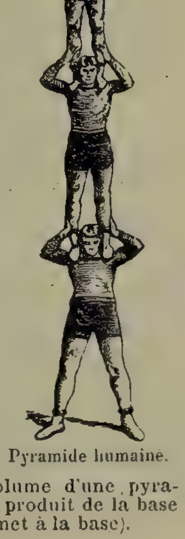
Pyramide humaine.

**pyramide** n. f. (gr. *puramis, idos*). Solide qui a pour base un polygone quelconque, et pour faces latérales des triangles ayant leurs sommets en un même point appelé sommet de la pyramide, et pour bases respectives les différents côtés du polygone de base. *Pyramide régulière*, celle qui a pour base un polygone régulier, et dont le sommet se projette au centre de la base. *Pyramide quelconque*, celle qui n'est pas régulière. *Tronc de pyramide*, solide que l'on obtient en coupant la pyramide par un plan qui rencontre toutes les arêtes latérales, et en en détachant la partie qui contient le sommet. (V. tronc.) Grand monument ayant la forme d'une pyramide : *les pyramides d'Egypte* (v. l'art. suiv.). Entassement d'objets, ou objet ayant une base large et un sommet pointu : *une pyramide de fruits ; la sombre pyramide du pin.* Forme donnée aux arbres fruitiers. *Pyramide humaine*, exercice qui consiste en ce que plusieurs hommes s'élèvent sur les épaules les uns des autres, sans s'aider d'aucun engin.
— Encycl. On obtient la surface latérale d'une pyramide régulière en multipliant le périmètre de sa base par la moitié de son apothème (perpendiculaire abaissée du sommet sur l'un des côtés de la base). Le volume d'une pyramide a pour mesure le tiers du produit de la base par la hauteur (distance du sommet à la base).

On dit qu'*un tronc de pyramide est à bases parallèles*, quand le plan de section est parallèle à la base de la pyramide primitive. V. tronc.

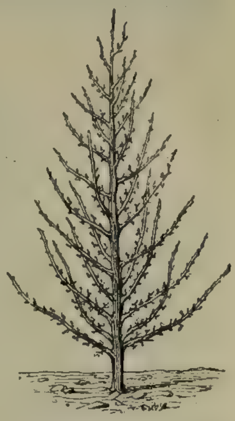
Arbre taillé en pyramide.

**Pyramides,** monuments de l'ancienne Egypte, dont quelques-uns ont servi de sépultures royales. On compte en Egypte près de quatre-vingts pyramides de diverses grandeurs, et en Nubie une centaine environ. Le groupe le plus important des pyramides d'Egypte est celui de Gizeh, composé de neuf pyramides, parmi lesquelles se trouvent les monuments de ce genre les plus célèbres : la pyramide de Chéops, dite la Grande Pyramide, celle de Chephren, et celle de Micerinus, plus petite que les deux premières. La hauteur actuelle de la Grande Pyramide est de 138 mètres au-dessus du sol ; sa base a 227 mètres, son arête 217 mètres. La Grande Pyramide était rangée parmi les *sept merveilles du monde.* Les pyramides avaient jadis un revêtement de calcaire et de granit, que les Arabes ont détruit. Bien des hypothèses ont été émises sur la destination de ces énormes constructions. Tout ce que l'on sait sûrement, c'est que les pyramides servaient de tombeaux ; la plupart d'entre elles renferment encore des sarcophages, et l'on a découvert dans plus d'une la momie ou les restes de la momie du roi qu'on y avait renfermée.

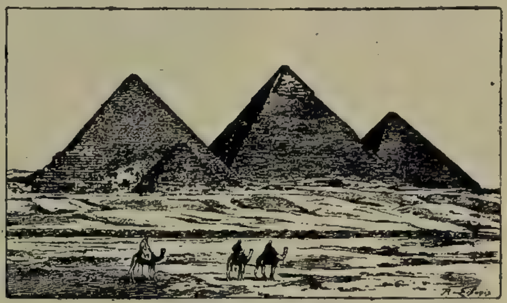
Pyramides d'Egypte.

**Pyramides** (*bataille des*), nom donné à la victoire que Bonaparte remporta sur les mameluks de Mourad-bey, près des pyramides d'Egypte, en 1798. C'est avant la journée des Pyramides que Bonaparte aurait jeté à ses soldats l'apostrophe célèbre : « Soldats, du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent ! » Les Mameluks vinrent briser leur élan sur les carrés formés par les cinq divisions de Bonaparte.

**Pyramides** (*Bataille des*), tableau du baron Gros ; une de ses meilleures toiles (Versailles). (V. p. 696.)

**pyramider** [*dé*] v. n. Etre disposé en pyramide. (Peu us.) *Fig.* Se pavaner ; faire valoir ses avantages.

**pyramidion** n. m. Petite pyramide qui termine un obélisque.

**pyramidoïde** n. m. (de *pyramide*, et du gr. *eidos*, aspect). *Géom.* Solide que l'on obtient par la révolution d'un segment parabolique.

**pyramidon** n. m. Antipyrine diméthylaminée, employée comme succédané de l'antipyrine : *le pyramidon se présente en poudre jaunâtre cristalline, soluble dans dix parties d'eau.*

**Pyramus** [*muss*], fleuve de l'Asie Mineure, anc. Cilicie ; auj. *Djihoun.*

**pyrargyrite** n. f. Antimoniosulfure naturel d'argent ou *argent rouge antimonial*, que l'on trouve dans les filons d'argent. Syn. argyrythrose.

**pyrazol** n. m. Composé azoté dérivant de la pyrazolone, et qui donne naissance à de nombreux dérivés, tels que le *pyramidon*, l'*antipyrine*, le *bleu de pyrazol*, etc.

**pyrazolone** n. f. Produit de condensation d'un éther par une hydrazine : *l'antipyrine est une diméthylphénylpyrazolone.*

**pyrée** [*ré*] n. f. (du gr. *pur*, feu). *Antiq.* Lieu où les Perses entretenaient le feu sacré. Réchaud.

**pyrène** n. m. Hydrocarbure $C^{10}H^{16}$ solide, fusible à 149°, bouillant au delà de 360°, et que l'on obtient par distillation du goudron de houille.

**Pyrénéen, enne** [*né-in, è-ne*], originaire ou habitant des Pyrénées : *les Pyrénéens sont des montagnards.* Adjectiv. : *curiosités pyrénéennes.*

**Pyrénées** [*né*], chaîne de montagnes entre la France et l'Espagne, de 480 kil. environ, de Perpignan à Bayonne. Leur versant le plus abrupt est tourné du côté de la France, et elles constituent, entre notre pays et l'Espagne, une barrière difficilement franchissable, sauf aux deux extrémités de la chaîne ; celle-ci est faite de granits et de porphyres régulièrement encadrés par des formations crétacées, assez étroites du côté de la France. Vers le nord se développent les plateaux fluvio-glaciaires du Lannemezan et les chaînes, calcaires ou schisteuses, du Plantaurel et des Corbières. Moins élevées que les Alpes, les Pyrénées ont, du côté français, un aspect plus grandiose. Cela tient à ce qu'elles paraissent émerger brusquement de la plaine ; elles sont aussi d'un abord et d'une traversée plus difficiles.

Entre les deux versants des Pyrénées il existe un contraste frappant : du côté de la France, ce sont des neiges, des eaux courantes, des forêts épaisses, de grasses prairies ; du côté de l'Espagne, le chaos des rochers et des ravins, sans végétation. Quelques glaciers existent au centre de la chaîne (Vignemale, Mont-Perdu, Maladetta). Principaux points culminants, situés généralement dans la zone granitique : le Néthou, le plus haut sommet (3.404 m.) ; le Mont-Perdu, le Vignemale, le Balaïtous ; les pics du Midi de Bigorre et d'Ossau, le Mont-Vallier, le Marboré, le pic des Posets, le Canigou, le pic de Ger, les pics de Carlitte et de Montcalm. Les principaux cols ou

« ports » sont ceux de Belate, de Préthus, de Canfranc, d'Ibagnetta, de Puymorens, de Roncevaux, de Vénasque, etc. Les magnifiques vallées des Pyrénées françaises (val de Luchon, val d'Aure, val de Campan, etc.) sont très fréquentées par les touristes qu'attirent aussi de nombreuses sources thermales (Luchon, Cauterets, Eaux Bonnes, Barèges, Ax, etc.). Gisements de marbre, cuivre, fer, etc. De nombreux cours d'eau descendent des Pyrénées : du côté français, la Tèt, l'Aude, la Garonne et ses affluents de gauche, l'Adour, le gave de Pau, etc. ; du côté espagnol, l'Aragon, la Cinca, la Sègre, etc.

Des voies ferrées n'ont pendant longtemps franchi les Pyrénées qu'à leurs deux extrémités ; depuis la fin de 1914, le tunnel de Puymorens met en communication les vallées de l'Ariège et de la Sègre, Toulouse et Barcelone.

La faune et la flore sont sensiblement les mêmes que celles des Alpes.

— On rappelle souvent, au sujet des Pyrénées, un mot attribué, d'ailleurs à tort, à Louis XIV. Charles II, roi d'Espagne, avait institué, en mourant, pour son héritier Philippe, duc d'Anjou, qui fut proclamé roi sous le nom de Philippe V. « *Il n'y a plus de Pyrénées* », se serait écrié Louis XIV en disant adieu au nouveau roi, son petit fils. La vérité est que l'ambassadeur d'Espagne dit seulement : « Les Pyrénées sont abîmées », phrase d'ailleurs imprudente, car elle donnait prise à la méfiance de l'Europe devant un accroissement subit de la puissance française. En tout cas, le mot prêté à Louis XIV a enrichi la langue d'une locution pittoresque, qui sert à faire comprendre qu'une fusion s'est opérée entre des familles, des peuples, des institutions, des coutumes, des idiomes, et que les barrières qui les séparaient ont cessé d'exister.

**Pyrénées** (*traité des*), conclu entre la France et l'Espagne (1659), et qui mit fin aux hostilités entre ces deux puissances. Le traité fut négocié dans une conférence célèbre tenue au milieu de la Bidassoa entre Luis de Haro et Mazarin. Il stipulait que Louis XIV épouserait la fille de Philippe IV, Marie-Therèse, qui renonçait à ses droits sur la couronne d'Espagne moyennant une dot de 500.000 écus d'or. Mazarin savait que l'Espagne, épuisée, serait hors d'état de payer cette somme, et par là il conservait à Louis XIV l'éventualité de la succession de Charles II d'Espagne.

**Pyrénées Asturiques** ou **Monts Cantabres**, V. Cantabres (*monts*).

**Pyrénées** (dép. des **Basses-**), dép. formé du Béarn et de la basse Navarre ; préf. *Pau* ; s.-préf. *Bayonne, Mauléon, Oloron, Orthez* : 5 arr., 41 cant., 560 comm., et 414.500 h. ; 18ᵉ corps d'armée ; cour d'appel à Pau ; évêché à Bayonne. Ce dép. doit son nom à la partie occidentale des *Pyrénées*, qui s'abaisse vers l'Océan. C'est un département surtout agricole, où la population basque est très nombreuse.

**Pyrénées** (dép. des **Hautes-**), dép. formé du Bigorre et d'une partie de la Gascogne ; préf. *Tarbes* ; s.-préf. *Argelès-Gazost, Bagnères-de-Bigorre* ; 3 arr., 26 cant., 480 comm. et 185.760 h. ; 18ᵉ corps d'armée ; cour d'appel à Pau ; évêché à Tarbes. Ce dép. doit son nom à sa disposition dans la partie la plus élevée de la chaîne des *Pyrénées*. L'élevage du cheval, l'agriculture de la plaine de Tarbes, l'exploitation de nombreuses sources thermales sont ses principales richesses.

**Pyrénées-Orientales** (dép. des), départ. formé du Roussillon et de la Cerdagne : préf. *Perpignan* ; s.-préf. *Céret, Prades* ; 3 arr., 17 cant., 233 comm., 230.000 h. ; 16ᵉ corps d'armée ; cour d'appel à Montpellier ; évêché à Perpignan. Ce dép. doit son nom à sa position dans la partie orientale des *Pyrénées*. Il tire ses principales ressources des vignobles et de la culture des primeurs dans la région de Perpignan, et de l'élevage dans les hautes vallées de la montagne.

**pyrénéite** n. f. Grenat noir des Pyrénées.

**pyrénion** n. m. Moisissure se développant sur le bois, les écorces, et dont les filaments portent des spores très petites, blanches ou légèrement colorées.

**pyrénoïde** adj. (du gr. *purên*, noyau, et *eidos*, aspect). Qui ressemble à un noyau.

**pyrénomycètes** n. m. pl. Famille de champignons de la classe des ascomycètes, dont les différents genres vivent sur les détritus végétaux. S. un *pyrénomycète*.

**pyrèthre** n. m. Genre de composées radiées, renfermant des herbes de l'ancien monde, voisines des chrysanthèmes, et dont certaines espèces fournissent une poudre insecticide (poudre de pyrèthre), qu'on obtient en pulvérisant leurs capitules bien séchés. (Dans les champs et sur les vieux murs croît spontanément le *pyrethrum carthenium* ou *camomille à grandes fleurs* ; on le cultive aussi dans les jardins.)

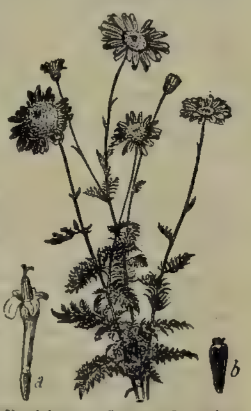

Pyrèthre : *a*, fleuron; *b*, graine.

**pyrétique** adj. (du gr. *puretos*, fièvre). Qui cause de la fièvre, qui se rapporte à la fièvre.

**pyrétogène** adj. (du gr. *puretos*, fièvre, et *gennân*, engendrer). Qui produit la fièvre : *les toxines microbiennes sont pyrétogènes.*

**pyrétogénèse** [*nè-ze*] n. f. (de *pyrétogène*). Condition et mécanisme de la production de la fièvre.

**pyrétologie** [*jî*] n. f. (du gr. *puretos*, fièvre, et *logos*, traité). Traité des fièvres.

**pyrétologique** adj. Qui a rapport à la pyrétologie.

**pyrétophore** n. m. Genre d'insectes diptères némocères, renfermant des moustiques susceptibles de transmettre à l'homme les germes des fièvres paludéennes, et qui sont répandus dans les régions tropicales de l'ancien monde.

**pyrexie** [*rèk sî*] n. f. (du gr. *purexis*, accès de fièvre). Nom générique de toutes les maladies fébriles.

**pyrgome** n. m. Genre de crustacés cirripèdes comprenant des balanes vivant dans les mers d'Europe.

**Pyrgos**, v. de la Grèce méridionale (Pélopo

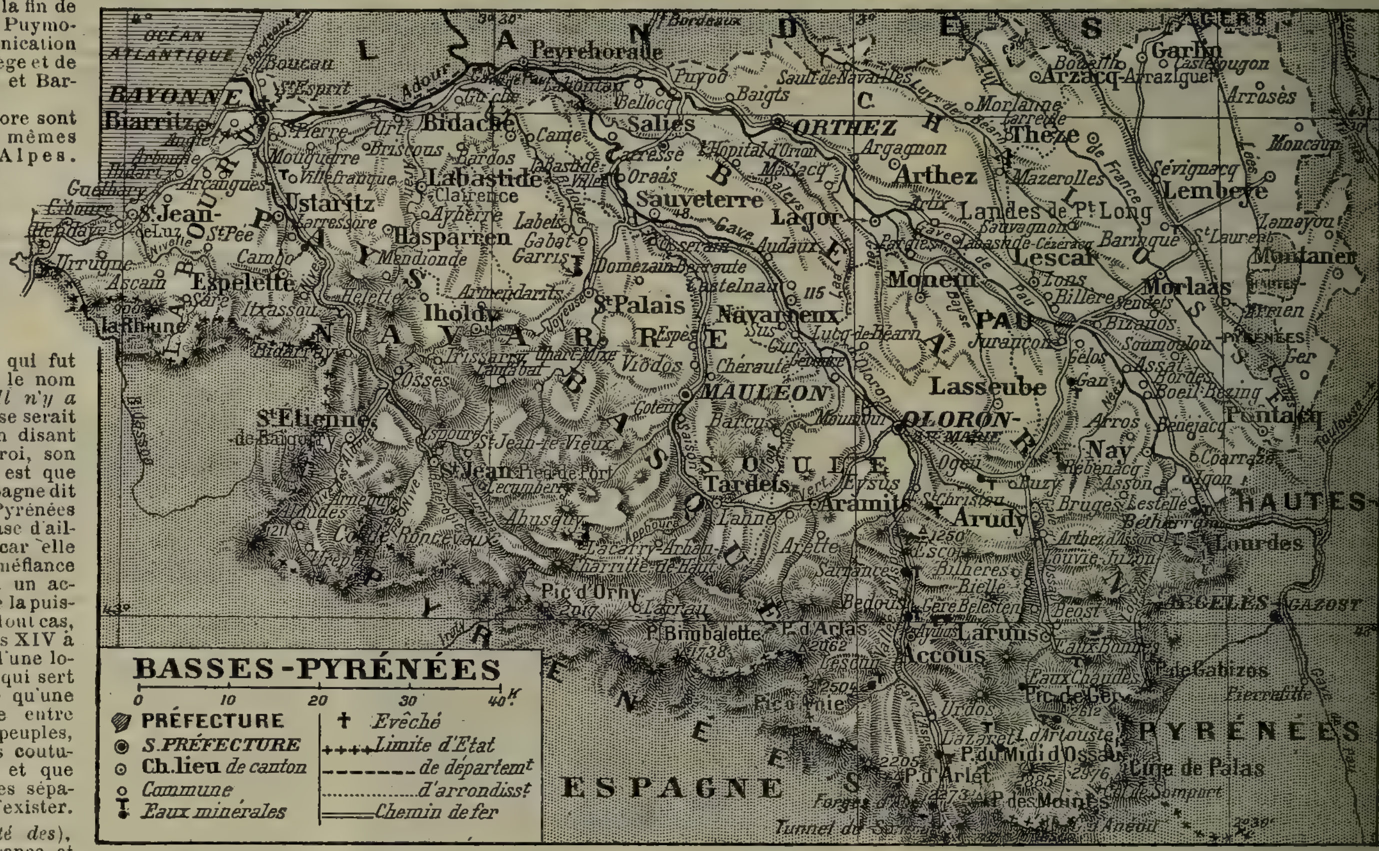
BASSES-PYRÉNÉES
0 10 20 30 40K
PRÉFECTURE
S.PRÉFECTURE
Ch.lieu de canton
Commune
Eaux minérales
Évêché
Limite d'État
de départemᵗ
d'arrondissᵗ
Chemin de fer
OCÉAN ATLANTIQUE
BAYONNE
Biarritz
Boucau
S.Esprit
Peyrehorade
Bidache
Salies
ORTHEZ
Arzacq-Arraziguet
Garlin
Thèze
Lembeye
Arthez
Labastide
Ustaritz
S.Jean-de-Luz
Hendaye
Urrugne
Hasparren
Espelette
Sauveterre
Lagor
Lescar
Morlaas
PAU
Monein
Navarrenx
S.Palais
Iholdy
Lasseube
OLORON-SᵗᵉMARIE
MAULÉON
S.Étienne-de-Baigorry
S.Jean-Pied-de-Port
Tardets
Aramits
Arudy
Nay
Pontacq
Lourdes
Laruns
Accous
Pic d'Orhy 2017
P. d'Anie
P.du Midi d'Ossau
ESPAGNE
HAUTES-PYRÉNÉES
LANDES
GERS
PYRÉNÉES

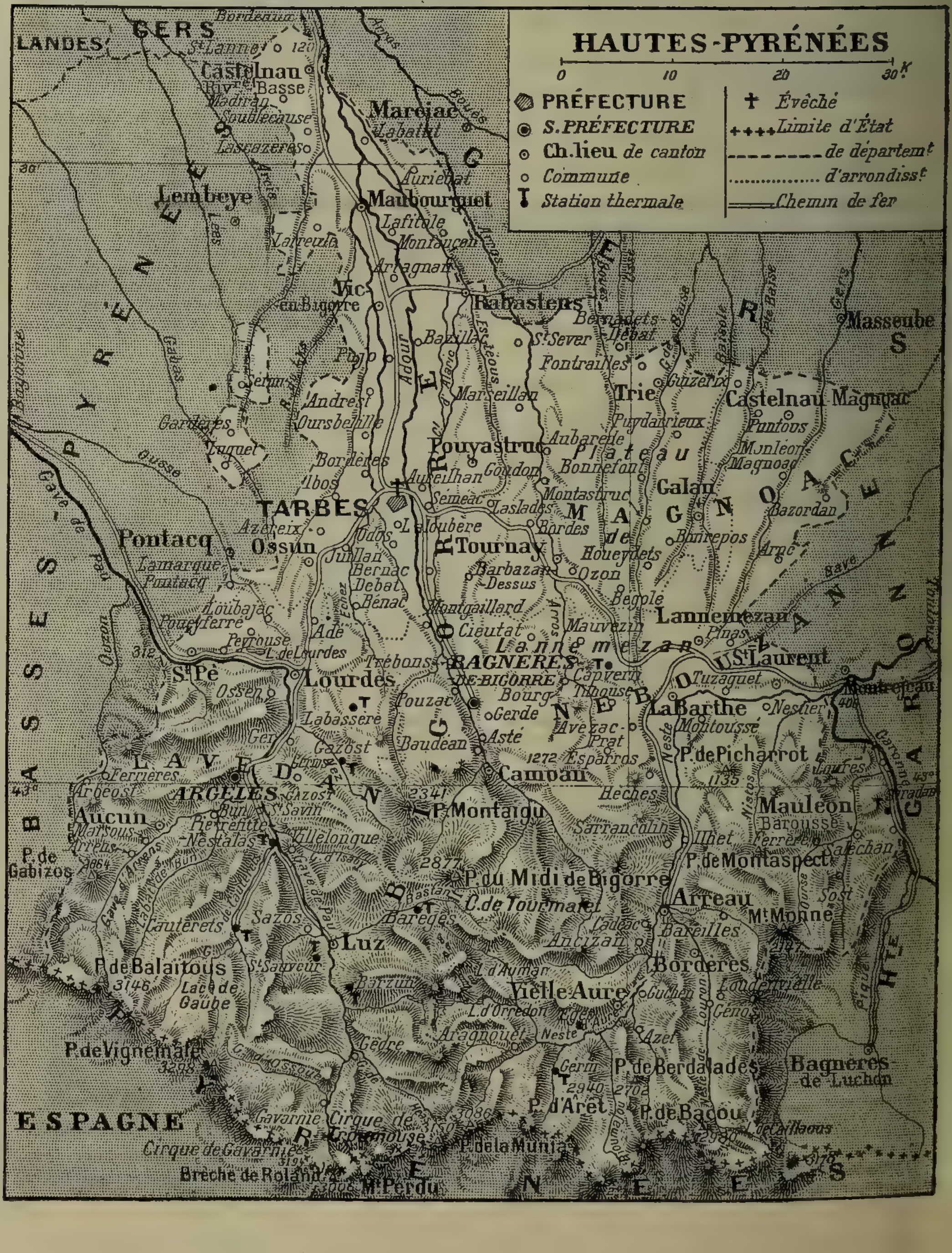
HAUTES-PYRÉNÉES
0 10 20 30K
PRÉFECTURE
S.PRÉFECTURE
Ch.lieu de canton
Commune
Station thermale
Évêché
Limite d'État
de départemᵗ
d'arrondissᵗ
Chemin de fer
LANDES
GERS
Castelnau-Rivière-Basse
Maubourguet
Lembeye
Vic-en-Bigorre
Rabastens
Trie
Castelnau-Magnoac
Masseube
Pouyastruc
TARBES
Tournay
Galan
Pontacq
Ossun
Lannemezan
S.Laurent
Lourdes
S.Pé
BAGNÈRES-DE-BIGORRE
La Barthe
Montréjeau
Campan
P.de Picharrot
Mauléon-Barousse
ARGELÈS
Aucun
P.de Gabizos
P.Montaigu
P.du Midi de Bigorre
Arreau
Cauterets
Luz
Barèges
Vielle-Aure
Borderes
P.de Balaïtous
P.de Vignemale
Gavarnie
Cirque de Gavarnie
Brèche de Roland
M.Perdu
Bagnères-de-Luchon
P.de Bacou
ESPAGNE
BASSES-PYRÉNÉES
HTE GARONNE

èse, prov. d'Achaïe-et-Elide) ; 14.000 h. Vins ; ulture de mûriers, citronniers, oliviers.

**Pyrgotélès** ou **Pyrgotèle,** graveur grec, ui vivait au IVe siècle av. J.-C., du temps d'Alexanre. Il surpassa tous ses prédécesseurs dans l'art de pierre fine.

**pyrhéliomètre** n. m. (du gr. *pur*, feu, *hêlios*, oleil, et *metron*, mesure). Appareil servant à meurer la chaleur solaire.

**pyrhéliométrique** adj. Qui se rapporte au yrhéliomètre.

**pyridine** n. f. Base organique qui se produit ans la distillation sèche es os, et qu'on emploie en édecine.

— Encycl. La pyridine xiste aussi dans les huiles yrogénées de la houille, de tourbe, etc. Elle a pour ormule chimique $C^5H^5Az$. 'est un liquide très mobile, oluble dans l'eau, incolore, ouillant à 114°,5 ; elle sert préparer la pipéridine. La yridine est employée, en halations, contre l'asthme t la coqueluche.

**pyridion** n. m. (du lat. *yrum*, poire, et du gr. *eidos*, spect). *Bot.* Fruit qui ressemble à une poire.

**pyridique** adj. *Bases yridiques*, série de bases omologues de la yridine qui en est premier terme, t qu'on retire du oudron de houile ou des matières rganiques azoées telles que huile animale de ippel : *la picoli-e, la lutiline, collidine sont es bases pyridiques.*

**Pyriphlégéton** nom gr. signif. : *Qui brûle ar le feu*), fleuve des enfers. . Phlégéton.

**pyrique** adj. (du gr. *ur*, feu). Qui a rapport au eu, aux feux d'artifice.

**pyrite** n. f. (du gr. *pur*, eu). *Chim.* Combinaison e soufre et de métal que on trouve à l'état naturel : *des pyrites de cuivre.*

— Encycl. La pyrite proprement dite, que l'on ppelle encore *pyrite jaune* ou *pyrite martiale*, est n sulfure de fer $Fe S^2$, dont la densité varie de ,8 à 5,2. Elle cristallise dans le système cubique ; es cristaux, qui présentent un poli très brillant, ont feu au briquet, propriété utilisée dans les aniennes armes à feu. La pyrite est employée dans la abrication de l'acide sulfurique ; l'oxyde de fer que on obtient en la grillant est utilisé comme minerai. *Pyrite de cuivre*, syn. de chalcopyrite. *Pyrite blanche*, syn. de marcasite.

**pyriteux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. De la nature e la pyrite.

**pyritifère** adj. (de *pyrite*, et du lat. *ferre*, orter). Qui renferme de la pyrite.

**pyritiforme** adj. (de *pyrite*, et *forme*). Qui essemble à la pyrite.

**pyritolamprite** n. f. Arséniure naturel d'arent (variété impure).

**pyritologie** n. f. (de *pyrite*, et du gr. *logos*, disours). Traité sur l'origine et la nature des pyrites.

**Pyrmont** [*mon*]. v. d'Allemagne (Prusse), sur Emmer ; 3.850 h. Château fort du XIIIe siècle. Sources inérales.

**pyro** ou **pyr,** préf. qui signifie *feu*, et qui vient u gr. *pur, puros*.

**pyroaurite** n. f. Hydrate naturel de fer et agnésium.

**pyrobalistique** [*lis-ti-ke*] n. f. (du préf. *yro*, de *balistique* et *ballein*, lancer). Science du ancement des projectiles par la combustion de cerines substances explosives capables, en brûlant, de eur donner l'impulsion nécessaire.

**pyrobolique** adj. Qui concerne l'art de lanr des projectiles avec des armes à feu.

**pyrocatéchine** n. f. Diphénol $C^6H^4(OH)^2$, isible à 104°, bouillant à 245°, soluble dans l'eau, alcool et l'éther, que l'on obtient dans la distillaon sèche du cachou, de quelques gommes et de lusieurs espèces de tanin : *la pyrocatéchine sert omme révélateur en photographie et ses dérivés ayacol, vératrol, guéthol) sont employés en médeine.* Syn. acide pyrocatéchique.

**pyrochimie** [*mi*] n. f. (du préf. *pyros*, et de *chiie*). Partie de l'ancienne chimie, qui traitait du feu.

**pyrochimique** adj. Qui se rapporte à la yrochimie.

**pyrochlore** n. m. Niobotitanate naturel de alcium avec manganèse, uranium, cérium, etc.

**pyrochre** [*ro-kre*] n. f. Genre de coléoptères étéromères, comprenant de beaux insectes larges t plats, à livrée d'un rouge soyeux, dont quatre spèces vivent en France, dans les Vosges et les lpes.

**pyrochroïte** n. f. Oxyde naturel hydraté de anganèse.

**pyroclastique** adj. Se dit d'une roche de nare à la fois éruptive et fragmentaire.

**pyrodynamique** n. f. (du préf. *pyro*, et de *ynamique*). Partie de la balistique, qui étudie le ode de combustion de la poudre dans les bouches à eu, et les conditions de son action sur le projectile.

**pyroélectricité** n. f. (du préf. *pyro*, et de *lectricité*). Electricité qui se produit, qui se développe dans certains cristaux (comme la tourmaline), orsqu'on les soumet à une variation de température.

**pyroélectrique** [*lèk-tri-ke*] adj. Qui se raporte à la pyroélectricité.

**pyroélectriser** [*lèk-tri-zé*] v. a. Electriser par l'action de la chaleur.

**pyrogallate** [*gha-la-te*] n. m. Sel de l'acide pyrogallique.

**pyrogallique** [*gha-li-ke*] adj. *Acide pyrogallique*, syn. de pyrogallol.

**pyrogallol** n. m. Triphénol $C^6H^3(OH)^3$ provenant de la distillation sèche de l'acide gallique, et improprement appelé *acide pyrogallique.*

— Encycl. Le pyrogallol est fusible à 132°, et bout à 230° ; c'est un réducteur énergique, et c'est pourquoi on l'emploie comme révélateur en photographie. Il forme l'élément essentiel des teintures destinées à colorer les cheveux en châtain foncé. Il est toxique.

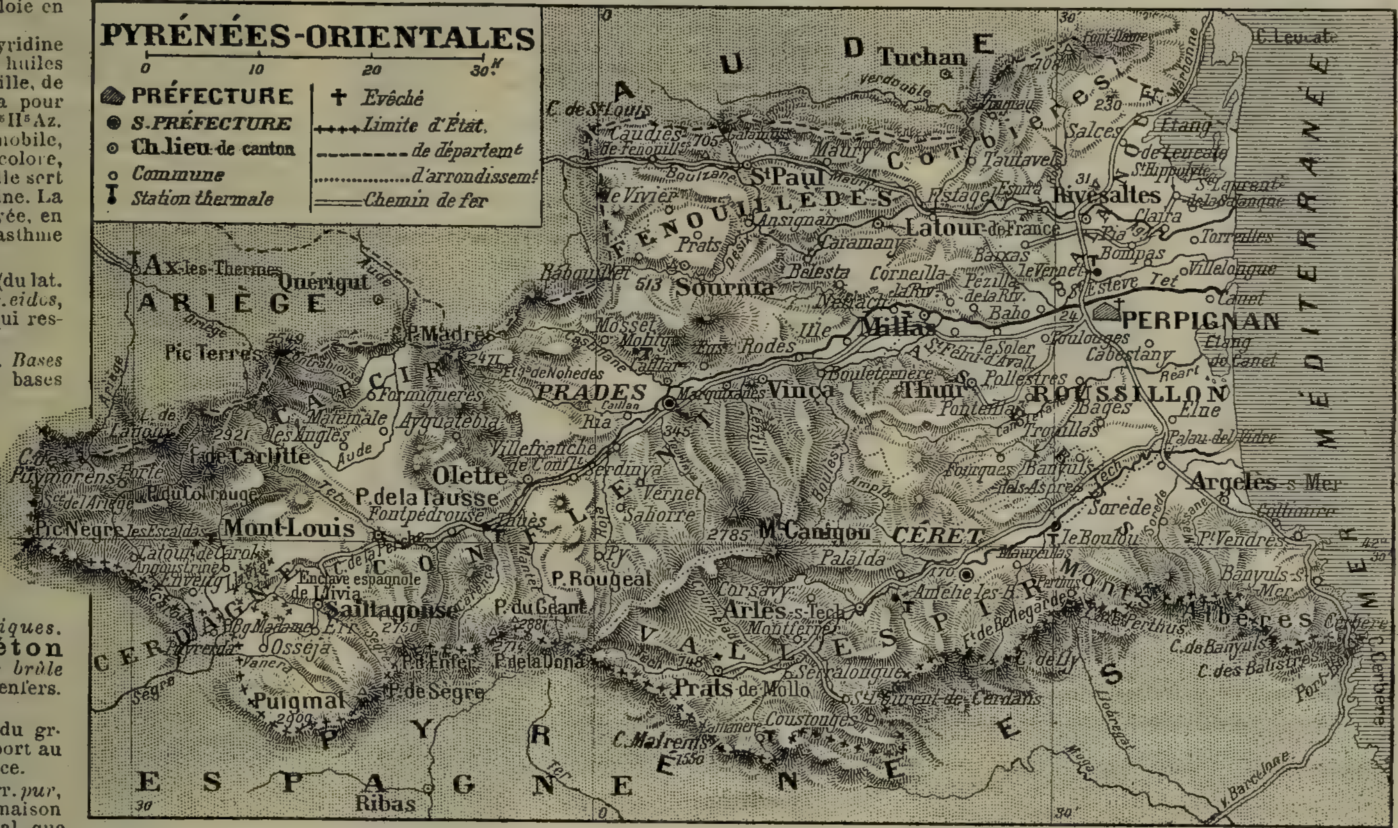

**pyrogène** ou **pyrogéné, e** adj. (du préf. *pyro*, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui a été produit par le feu. Qui fait naître la fièvre.

**pyrogénèse** [*nè-ze*] n. f. (de *pyrogène*). *Physiq.* Production de la chaleur.

**pyrogénésique** [*né-zi-ke*] adj. Qui a rapport à la pyrogénèse.

**pyrogénétique** adj. (du préf. *pyro*, et de *génétique*). Qui produit de la chaleur.

**pyrognostique** [*ghnos-ti-ke*] adj. (du préf. *pyro*, et de *gnostique*). Se dit des essais faits au chalumeau pour reconnaître la nature d'une substance.

**pyrographe** n. m. (du préf. *pyro*, et du gr. *graphein*, écrire). Instrument au moyen duquel on exécute la pyrogravure.

**pyrographique** adj. Se dit de l'empreinte laissée par la combustion de la poudre sur un papier réactif.

**pyrograver** [*vé*] v. a. Faire de la pyrogravure.

**pyrograveur** n. m. Artiste en pyrogravure.

**pyrogravure** n. f. (du préf. *pyro*, et de *gravure*). Procédé de décoration du bois, qui consiste à y graver un dessin au moyen d'une pointe métallique portée au rouge vif : *la pyrogravure, qui date du* XIXe *siècle, est surtout pratiquée par des amateurs.*

**pyroïde** adj. (du préf. *pyro*, et du gr. *eidos*, aspect). *Physiol.* Phosphorescent.

**pyrolâtre** n. et adj. (du préf. *pyro*, et du gr. *latreia*, culte). Adorateur du feu.

**pyrolatrie** [*trî*] n. f. (de *pyrolâtre*). Culte du feu.

**pyrolatrique** adj. Qui se rapporte à la pyrolâtrie.

**pyrole** n. f. Genre de pyrolacées, plantes herbacées vivaces à racines fibreuses, des régions tempérées.

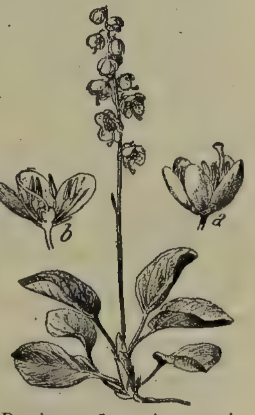

Pyrole : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur.

**pyroligneux** [*gneû*] adj. m. (du préf. *pyro*, et de *ligneux*). *Chim.* Se dit d'un acide obtenu par la distillation du bois : *l'acide pyroligneux, qui contient une grande proportion d'acide acétique, est utilisé pour préparer les acétates de fer, de plomb, d'alumine, employés en teinturerie, l'acide acétique pur et concentré, etc.*

**pyrologie** [*jî*] n. f. (du préf. *pyro*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur le feu et ses propriétés.

**pyrologique** adj. Qui concerne la pyrologie.

**pyrologiste** [*jis-te*] n. Auteur d'une pyrologie.

**pyrolusite** [*zi-te*] n. f. (du préf. *pyro*, et du gr. *lusis*, décomposition). Bioxyde naturel de manganèse, qui n'est qu'une pseudomorphose d'acerdèse, et qui est employé pour faire disparaître les taches du verre. Syn. savon des verriers.

**pyromagnétique** adj. Qui se rapporte à l'action de la chaleur sur les aimants.

**pyromancie** [*sî*] n. f. (du préf. *pyro*, et du gr. *manteia*, divination). *Antiq. gr.* Divination par le feu, pratiquée en observant soit la combustion de petits morceaux de bois, soit les caractères de la flamme d'une torche enduite de poix.

**pyromancien, enne** [*si-in, è-ne*] n. Personne qui pratique la pyromancie.

**pyromaque** [*ma-ke*] adj. (du préf. *pyro*, et du gr. *makhê*, combat). Qui donne des étincelles sous le choc du briquet : *silex pyromaque.*

**pyromètre** n. m. (du préf. *pyro*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument qui sert à mesurer les températures très élevées : *pyromètre à cadran.*

— Encycl. Le traitement thermique des aciers, la cuisson des produits céramiques, se règlent exactement avec les pyromètres. Parmi les types les plus pratiques, citons le pyromètre de Le Châtelier, basé sur ce fait que, si l'on chauffe une soudure entre deux métaux, il se produit un courant électrique d'autant plus intense que la température est plus élevée. L'appareil comprend une canne de fer ou de quartz protégeant un fil de platine soudé à un fil de platine rhodié, ces fils étant reliés à un galvanomètre : les indications de celui-ci indiquent la température du four dans lequel l'appareil est plongé. Dans le pyromètre Féry, la soudure est placée au foyer d'un dispositif optique visant à distance la source calorifique.

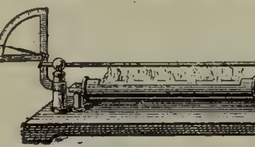

Pyromètre à cadran.

**pyrométrie** [*trî*] n. f. (de *pyromètre*). Art d'évaluer les hautes températures.

**pyrométrique** adj. Qui se rapporte à la pyrométrie.

**pyrope** n. m. *Métall.* Alliage d'une partie d'or et de quatre parties de cuivre, en usage chez les anciens.

**pyrophobie** [*bî*] n. f. (du préf. *pyro*, et de *phobie*). Peur morbide du feu.

**pyrophore** n. m. (du préf. *pyro*, et du gr. *phoros*, qui porte). Substance qui s'enflamme spontanément à l'air. Porte-allumettes pour allumettes suédoises.

— Encycl. *Chim.* On connaît un certain nombre de pyrophores. Celui de Gay-Lussac s'obtient par la décomposition du sulfate de potassium en présence d'un excès considérable de charbon divisé ; celui de Homberg, par la calcination d'un mélange d'alun de potasse avec du noir de fumée. On obtient encore une matière pyrophorique en réduisant le peroxyde de fer par l'hydrogène : c'est le *fer pyrophorique de Magnus.*

**pyrophore** n. m. *Entom.* Genre d'insectes coléoptères de la famille des élatéridés, renfermant de grands taupins gris ou roussâtres, qui peuvent à volonté émettre une lueur phosphorescente, et dont il existe de nombreuses espèces sur le continent américain. (Sous le nom de *cucuyos*, ces insectes servent parfois à la parure des dames, qui en ornent leur coiffure.)

**pyrophorique** adj. (de *pyrophore*). Qui s'enflamme spontanément à l'air. Qui produit des étincelles sous l'influence d'un choc. *Alliages pyrophoriques*, alliages susceptibles d'abandonner, sous un faible frottement, de fines particules qui s'oxydent brusquement, en donnant de vives étincelles capables d'enflammer une mèche imbibée d'essence, par exemple.

— Encycl. *Chim.* Les alliages pyrophoriques sont principalement des combinaisons de cérium et de fer, de magnésium ou d'aluminium, réalisées au four électrique ; on les utilise sous forme de petits morceaux (*pierres*) ou de pâtes, pour garnir les briquets et allumeurs.

**pyrophosphate** [*fos-fa-te*] n. m. *Chim.* Sel de l'acide pyrophosphorique.

**pyrophosphorique** [*fos-fo*] adj. *Chim.* Se dit des acides phosphoriques des formules $P^2O^7H^4$. V. phosphorique.

**pyrophosphorite** n. f. Phosphate naturel de magnésie, chaux et cuivre.

**pyrophyllite** n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine : *la pagodite et l'agalmatolite, pierres à statuettes des Chinois, sont des variétés de pyrophyllite.*

**pyropneumatique** adj. (du préf. *pyro*, et de *pneumatique*). *Mécan.* Qui fonctionne à l'aide de l'air chaud.

**pyropuncture** [*ponk*] n. f. (du préf. *pyro*, et du lat. *punctum*, pointe). Cautérisation à l'aide d'aiguilles rougies au feu.

**pyroscaphe** [*ros-ka-fe*] n. m. (du préf. *pyro*, et du gr. *skaphos*, bateau). Premier nom du bateau à vapeur. (Les Italiens ont conservé le mot *piroscafo* pour désigner les bateaux à vapeur.)

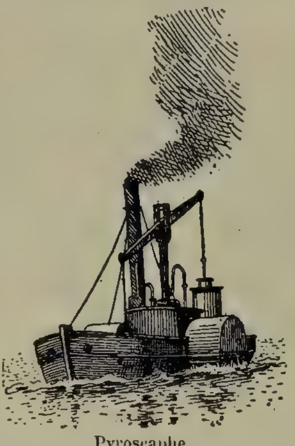
Pyroscaphe.

**pyroscope** [*ros-ko-pe*] n. m. (du préf. *pyro*, et du gr. *skopein*, examiner). Instrument qui sert à constater l'intensité de la chaleur. Avertisseur d'incendie.

**pyrosis** [*ziss*] n. m. (gr. *purôsis*, brûlure). Douleur brûlante, remontant le long de l'œsophage, depuis l'épigastre jusqu'au pharynx, symptôme de dyspepsie : *le pyrosis, dû ordinairement à l'hyperacidité gastrique, se calme par l'absorption d'alcalins, notamment de carbonate de chaux.*

**pyrosome** n. m. *Zool.* Genre de tuniciers, vivant en colonies flottantes dans toutes les mers, et qui émettent une vive phosphorescence quand la colonie se met en mouvement.

**pyrosphère** [*ros-fè-re*] n. f. (du préf. *pyro*, et de *sphère*). Nom sous lequel on désigne parfois le noyau igné de la Terre.

**pyrostatique** [*ros-ta*] n. f. (du préf. *pyro*, et de *statique*). Partie de la balistique, qui étudie les lois de la combustion des poudres en vase clos.

**pyrosulfurique** adj. Se dit d'un hydrate sulfurique $S^2O^7H^2$.

**pyrotechnie** [*tèk-nî*] n. f. (du préf. *pyro*, et du gr. *tekhnê*, art). Art de préparer les pièces d'artifice : *école de pyrotechnie.*

— Encycl. Les diverses armées utilisent plusieurs sortes d'artifices, depuis les fusées incendiaires ou simplement lumineuses pour éclairer le champ de bataille, faire des signaux, des nuées pour se masquer, jusqu'aux amorces et étoupilles. On emploie principalement, pour fabriquer les fusées, des corps combustibles mêlés de sels oxydants en proportions telles que la composition brûle lentement (*composition fusante*) ; on colore par addition d'oxydes ou de sels métalliques (rouge, strontium ; blanc, magnésium ; vert, baryum ; etc.). Parmi les substances incendiaires, on utilise le phosphore et la thermite. Ces préparations sont projetées dans un garnissage de carton ou de métal, qui contient une partie de poudre fusante ; celle-ci, en brûlant, dégage des gaz qui, éliminés par l'arrière du garnissage, déterminent par réaction l'ascension de la fusée.

La pyrotechnie civile emploie des matières semblables pour confectionner des fusées, des feux d'artifice, lors des réjouissances ; on prépare également les fusées paragrêle, les poudres photogéniques, les pétards pour les chemins de fer, etc.

**pyrotechnique** [*tèk-ni-ke*] adj. Qui a rapport, appartient à la pyrotechnie.

**pyrotique** adj. Qui cautérise.

**pyroxène** [*rok-sè-ne*] n. m. Nom donné aux minéraux qui sont généralement des silicates naturels de calcium, magnésium et fer.

**pyroxyle** [*rok-si-le*] n. m. (du préf. *pyro*, et du gr. *xulon*, bois). Produit résultant de l'action de l'acide azotique sur une matière cellulosique (bois, papier, etc.) : *le coton-poudre est un pyroxyle.*

**pyroxylé** [*rok-si-lé*], **e** adj. Se dit des poudres à base de cellulose.

**pyroxyline** [*rok-si*] n. f. Cellulose nitrée, que l'on obtient en traitant un papier spécial ou du coton dans un mélange comprenant cinq parties d'acide sulfurique et deux d'acide azotique : *c'est un mélange de pyroxyline, de camphre et d'alcool, qui constitue le celluloïd.*

**Pyrrha,** fille d'Epiméthée et de Pandore, femme de Deucalion. Après le déluge, auquel ils échappèrent, les deux époux repeuplèrent le monde en jetant des pierres derrière eux, par-dessus leur épaule. (*Myth. gr.*) V. Deucalion.

**pyrrhique** [*pir-ri-ke*] n. et adj. f. (de *Pyrrhikhos*, à qui l'on en attribuait l'invention). *Antiq. gr.* Se disait d'une danse militaire que l'on exécutait en armes, et en reproduisant les phases d'un combat.

**pyrrhique** [*pir-ri-ke*] n. m. *Prosod. anc.* Pied composé de deux brèves, que l'on rencontre à la fin de certains hexamètres d'Homère.

**pyrrhocoridés** [*pir-ro*] n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, dont le genre *pyrrhocoris* est le type. S. un *pyrrhocoridé*.

**pyrrhocoris** [*pi-ro-ko-riss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant des formes trapues, de couleur rouge vif, propres à l'ancien monde. (On les nomme vulgairement *diable, cherche-midi, suisse.*)

**Pyrrhon,** le premier des grands sceptiques grecs du IVe siècle avant notre ère, né à Elis. Il niait que l'homme pût atteindre à la vérité. Suivant lui, tous les êtres organisés, dans la nature, sont soumis à un renouvellement continuel ; on ne peut donc connaître que les seules *apparences*. Parmi les hommes, on rencontre à chaque pas erreurs, contradictions de l'esprit, illusions des sens : la recherche de la vérité ne s'appuie donc sur rien de solide ; à chaque proposition l'on peut opposer une proposition contraire, également probable : par conséquent, le sage ne doit pas porter de jugements ; il suit les apparences sans les proclamer vraies, et en morale il tâche d'atteindre à une sorte de bonheur négatif : l'*absence de trouble* ou *ataraxie*, le seul auquel l'homme puisse prétendre. Ainsi considéré, le scepticisme est la plus dangereuse des doctrines, puisqu'il aboutit à une inaction absolue et complète.

**pyrrhonien, enne** [*pi-ro-ni-in, è-ne*] n. Sceptique de l'école de Pyrrhon, qui doute ou affecte de douter de tout. Adjectiv. : *indifférence pyrrhonienne.*

**pyrrhoniser** [*pi-ro-ni-zé*] v. n. Etre sceptique, douter de tout.

**pyrrhonisme** [*pi-ro-nis-me*] n. m. Doctrine du philosophe Pyrrhon (v. ce nom). Habitude, affectation de douter ou de paraître douter de tout.

**pyrrhotine** n. f. Pyrite magnétique.

**pyrrhula** [*pi-ru-la*] n. m. Nom scientifique du genre bouvreuil.

**Pyrrhus** [*pi-russ*] ou **Néoptolème,** fils d'Achille et de Déidamie. Lors de la prise de Troie, il tua Priam, égorgea Polyxène, et précipita Astyanax du haut d'une tour. Quand les Grecs tirèrent au sort les captives, il eut pour sa part Andromaque, femme d'Hector, dont il eut un fils. Rentré en Grèce, il fonda le royaume d'Epire, épousa Hermione, fille de Ménélas et d'Hélène, et fut assassiné à Delphes par Oreste, qui aimait Hermione.

**Pyrrhus,** roi d'Epire, célèbre par ses luttes contre les Romains. Il dirigea une expédition en Italie, malgré les avis de son sage conseiller Cinéas, et, grâce à la surprise que ses éléphants causèrent aux Romains, fut vainqueur à Héraclée, puis à Asculum (279). Ce dernier succès lui coûta si cher qu'il répondit malicieusement aux félicitations de ses généraux : « *Encore une victoire comme celle-là, et je suis perdu* », mots que l'on rappelle pour caractériser un succès trop chèrement acquis (*victoire à la Pyrrhus*). Pyrrhus, retiré en Sicile, fut obligé de quitter l'île ; les Carthaginois détruisirent une partie de sa flotte, et les Romains l'écrasèrent à Bénévent (276). Il guerroya ensuite en Grèce et en Macédoine ; il fut tué à la prise d'Argos (272 av. J.-C.) par une vieille femme, qui lui jeta une tuile sur la tête du haut d'un toit.

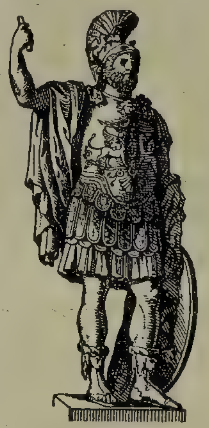
Pyrrhus.

**pyrrol** [*pir-rol*] n. m. Base azotée extraite des produits de distillation de matières animales : son dérivé iodé (*iodol*) est employé comme antiseptique.

**pyruvique** adj. Se dit d'un acide ($CH^3$-CO-$CO^2H$) liquide, produit dans la distillation sèche de l'acide tartrique.

**Pythagore,** philosophe et mathématicien grec du VIe s. av. J.-C., dont l'existence est très problématique. Il serait né à Samos, et aurait fondé la secte des *pythagoriciens*. Partisan de la métempsycose, il aurait eu une morale élevée, et astreignait ses disciples à une vie austère. Il fit prévaloir une théorie mystique des nombres. Il interdisait à ses disciples l'usage de la viande. Beaucoup de légendes sont, d'ailleurs, attachées à son nom. On ne sait rien de ses découvertes mathématiques ; cependant, on lui attribue l'invention de la *table de multiplication* (v. ce mot) et la découverte de la relation qui existe entre les nombres qui expriment les mesures des trois côtés d'un triangle rectangle : cette relation résulte du théorème connu sous le nom de « théorème de Pythagore », qui s'énonce ainsi : *Le carré construit sur l'hypoténuse d'un triangle rectangle est équivalent à la somme des carrés construits sur les deux côtés de l'angle droit.*

**pythagoréisme** [*is-me*] n. m. Système attribué à Pythagore.

**pythagoricien, enne** [*si-in, è-ne*] n. Partisan de la doctrine de Pythagore. Adjectiv. : *philosophie pythagoricienne.* V. métempsycose.

**pythagorien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte à Pythagore, à son système.

**pythagorique** adj. Qui appartient à Pyth gore, à son école ou à ses doctrines.

**pythagoriser** [*zé*] v. n. Suivre la doctrine d Pythagore.

**pythagorisme** [*ris-me*] n. m. Doctrine d Pythagore.

**pythagoriste** n. m. Syn. de pythagoricie

**Pythéas** [*ass*], navigateur marseillais du IVe si cle av. J.-C. Il détermina la latitude de Marseill et entreprit dans les mers du nord de l'Europe d fructueuses opérations. Il aurait atteint l'île fameus de Thulé (qui est peut-être l'Islande).

**pythiade** n. f. (du gr. *puthia*, jeux Pythiens Espace de quatre années qui s'écoulait entre deu célébrations des jeux Pythiens.

**Pythias** [*ass*], ami de Damon (v. ce nom).

**pythie** [*tî*] n. f. (gr. *puthia*). Prêtresse de l'or cle d'Apollon à Delphes : *la pythie rendait ses or cles sur un trépied.* V. oracle.

**pythien, enne** [*ti-in, è-ne*] adj. Qui a rappo à la pythie. *Apollon Pythien*, invoqué, représent comme vainqueur du serpent Python. (En ce sen prend une majuscule.)

**pythiques** ou **pythiens** [*ti-in*] adj. m. p *Antiq. gr. Jeux Pythiques*, qui se célébraient tous le quatre ans à Delphes, en l'honneur d'Apollon Pythie

**Pythodoris,** reine du Pont et du Bosphor Cimmérien, puis de Cappadoce, m. vers l'an 3 apr. J.-C.

**python** n. m. Genre de reptiles ophidiens no venimeux, qui habitent les régions chaudes de l'a cien monde.

— Encycl. Les pythons sont les géants des se pents ; certains atteignent jusqu'à 8 et 10 mètres d long, avec $0^m,80$ de circonférence. Ils ne sont pa venimeux, mais leur force musculaire en fait d redoutables adversaires ; ils tuent leur proie en broyant entre leurs puissants anneaux. Fréquentan le bord des eaux, ils vivent surtout de poissons et d petits mammifères aquatiques ; ce n'est que serrés d près, qu'il se défendent contre l'homme. Leur peau écailleuse et luisante, est estimée en maroquinerie Le python *molurus*, le plus grand de tous, habite l région indo-malaise.

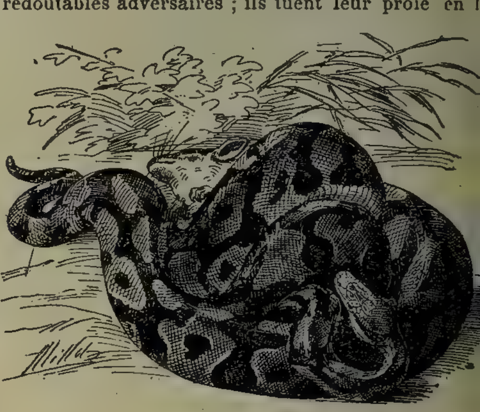
Python.

**Python,** serpent monstrueux qui avait cent tête et cent gueules qui vomissaient des flammes. Il gar dait à Delphes l'antre d'où Thémis prononçait se oracles. Suivant une légende, Junon, jalouse, le lanç à la poursuite de Latone, aimée de Jupiter, jusqu dans l'île de Délos où Jupiter et Neptune ménagèren un asile à la fugitive. Le serpent retourna au pie du Parnasse. Mais Apollon attaqua le monstre, et l tua avec des flèches forgées par Vulcain ; puis il all à Delphes, y établit son culte, et y institua les jeu Pythiques en souvenir de sa victoire. (*Myth.*)

**pythonisse** [*ni-se*] n. f. (lat. *pythonissa*, d *Python*). *Antiq.* Femme douée du don de prophétie *la pythonisse d'Endor* (V. oracle). Auj., Femm qui fait métier de prédire l'avenir : *on consult encore les pythonisses.*

**pytto** n. m. Sorte de bière de maïs, que l'on con somme au Brésil.

**pyurie** [*u-rî*] n. f. (du gr. *puon*, pus, et *ouron* urine). Présence de pus dans l'urine. (On l'observ dans les cystites, les pyélites et pyélonéphrites, e la blennorragie.)

**pyxide** [*pik-si-de*] n. f. (du gr. *puxis*, boîte). Genre de reptiles chéloniens, comprenant de petites tortues de Madagascar. *Bot.* Sorte de capsule, dont la partie supérieure se soulève comme un couvercle (mouron, pourpier, etc.).

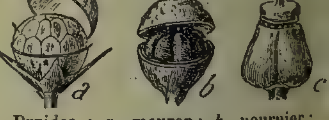
Pyxides : *a*, mouron ; *b*, pourpier ; *c*, jusquiame.

**Pzeller** (Frédéric), peintre allemand, né à Eisenach, m. à Weimar (1804-1878). Il a décoré le musée et le palais ducal de Weimar.

POÉSIE
MUSIQUE

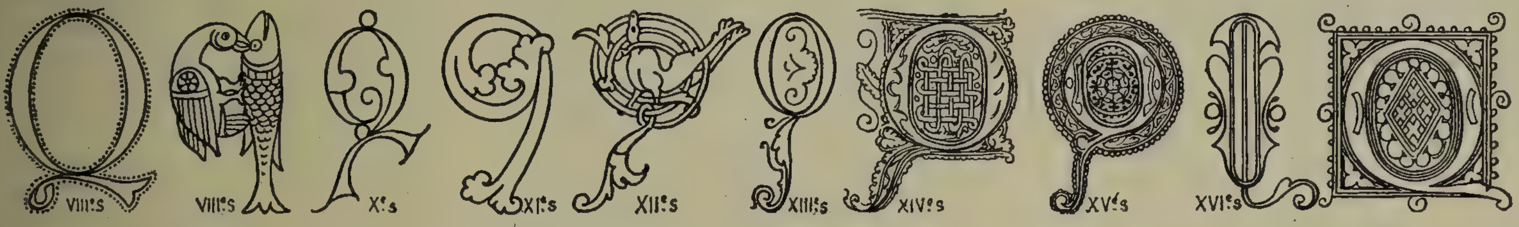

**Q** n. m. (*ku* ou *ke*). Dix-septième lettre de l'alphabet, et la treizième des consonnes, ayant la même valeur que le *k* : *un* Q *majuscule; des* q *minuscules. Paléogr.* Considéré comme signe graphique, le Q passe de l'hiératique égyptien, par l'intermédiaire du phénicien, dans le cadméen ; mais, rejeté par les Attiques et les Ioniens comme faisant peu près double emploi avec le K, il disparut de l'alhabet grec commun. Le latin, au contraire, l'emloya, et, de là il a passé dans les alphabets modernes. La petite haste inférieure s'inclina vite sur le côté : cette forme s'est conservée dans les majuscules. Dans les écritures modernes, cette lettre prend différentes formes suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde ou de la bâtarde, de la coulée, du romain, de l'italique, de la normande, de l'égypienne. Dans les mots français, *q* est toujours suivi d'un *u*, excepté à la fin des mots, ou, parfois, dans les transcriptions de noms arabes, hébreux, etc. *Numism.* *Q* indique les monnaies frappées à Perpignan.

ÉCRITURES MODERNES

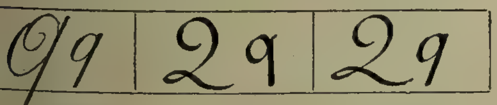

Anglaise. Ronde. Bâtarde.

**q,** abréviation de *quintal.*

**Q. E. D.** V. QUOD ERAT DEMONSTRANDUM.

**Q. S.** V. QUANTUM SATIS.

**Quades** [*kou-a-de*], peuple de la Germanie, issu des Suèves, allié des Marcomans, et campé au N. du Danube, en Moravie (Tchécoslovaquie actuelle). Il fut en guerre avec les Romains sous Marc-Aurèle, et sous Gallien il se répandit dans les Gaules.

**quadr, quadri** et **quadru,** préf. qui signifie *quatre*, dérivé du lat. *quadrus*, divisé en quatre.

**Quadra et Vancouver.** *Géogr.* V. VANCOUVER.

**quadragénaire** [*kou-a, nè-re*] adj. (lat. *quadragenarius*). Qui contient quarante unités : *nombre quadragénaire.* Qui est âgé de quarante ans. Substantiv. : *un, une quadragénaire.*

**quadragésimal, e, aux** [*kou-a, zi*] adj. Qui appartient à la Quadragésime ou Carême : *jeûne quadragésimal.*

**Quadragésime** [*kou-a, zi-me*] n. pr. f. (du lat. *quadragesimus*, quarantième). Ancien nom du Carême, ainsi dit parce qu'il contient quarante jours de jeûne. *Dimanche de la Quadragésime*, et, par abrév., *la Quadragésime*, premier dimanche de carême.

**quadragesimo** [*kou-a-dra-jé-zi*] adv. (du lat. *quadragesimus*, quarantième). Quarantièmement. (S'écrit 40°.)

**quadrangle** [*kou-a*] n. m. (lat. *quadrangulum*). Ancien nom du quadrilatère.

**quadrangulaire** [*kou-a-dran-ghu-lè-re*] adj. (lat. *quadrangularis*). Qui a quatre angles : *figure quadrangulaire.* Dont la base a quatre angles : *pyramide quadrangulaire.*

**quadrangulairement** [*kou-a-dran-ghu-lè-re-man*] adv. D'une façon quadrangulaire. (Peu us.)

**quadrangulé, e** [*kou-a-dran*] adj. *Bot.* Qui a quatre angles.

**quadrant** [*kou-a-dran*] n. m. (lat. *quadrans*). Quart de la circonférence du cercle : *un quadrant équivaut à 90 degrés.*

**quadrantal** [*kou-a*] n. m. *Ant. rom.* Mesure de capacité pour les liquides.

**quadrantal, e, aux** [*kou-a*] adj. Qui contient un quadrantal.

**quadrat** [*kou-a-dra*], **e** adj. (du lat. *quadratus*, carré). *Astrol. Quadrat aspect*, position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 90° ou d'un quart de cercle.

**quadrat** n. m. *Typogr.* V. CADRAT.

**quadrateur** [*kou-a*] n. m. Celui qui cherche la quadrature du cercle.

**quadratin** n. m. *Typogr.* CADRATIN.

**quadratique** [*kou-a*] adj. (du lat. *quadratus*, carré). Qui est relatif au carré. Qui est carré ou de forme à peu près carrée : *cristal à faces quadratiques.*

**quadratoriste** [*kou-a, ris-te*] n. m. (ital. *quadratorista*). Peintre qui fait des ornements à la fresque.

**quadratrice** [*kou-a*] n. f. Courbe inventée par les anciens pour obtenir la quadrature approchée du cercle.

**quadrature** [*kou-a*] n. f. (du lat. *quadratura*, carré). *Géom.* Réduction d'une figure quelconque en un carré équivalent. *Quadrature du cercle*, réduction d'un cercle en un carré équivalent (ce qui est un problème insoluble). *Chercher la quadrature du cercle*, poursuivre une entreprise foncièrement chimérique. *Astr.* Situation de deux astres éloignés l'un de l'autre d'un quart de cercle. *Quadrature d'une courbe*, expression analytique de l'aire qu'elle limite.

— ENCYCL. *Astr.* On dit vulgairement que la Lune est en quadrature, lorsque la moitié seulement de sa surface est visible de la Terre : les rayons qui joignent le centre de la Lune et le centre du Soleil au centre de la Terre sont alors perpendiculaires l'un sur l'autre.

— *Géom.* On dit que la quadrature d'une courbe fermée est faite, lorsqu'on a obtenu une expression analytique de son aire. Cette expression analytique n'est autre que le calcul d'une intégrale.

La quadrature du cercle, au sens que lui donnaient les anciens, consiste à trouver un carré équivalent à un cercle. La surface d'un cercle est $\pi R^2$ et, pour que le problème de la quadrature fût possible, il faudrait que le nombre $\pi$ dépendît d'une équation algébrique à coefficients rationnels, ce qui ne peut être, comme on l'a mathématiquement démontré.

**quadri** [*kou-a*], préfixe qui signifie *quatre*, et qui dérive du lat. *quadrus*, divisé en quatre. (Il prend aussi les formes QUADR et QUADRU.) N. m. Abréviation de QUADRICYCLE.

**quadricapsulaire** [*kap-su-lè-re*] adj. Qui est composé de quatre capsules.

**quadricarre** [*kou-a-dri-ka-re*] n. f. (du préf. *quadri*, et de *carré*). *Jeux.* Droit qu'a le quatrième joueur à la bouillotte, d'acheter le privilège du carré en doublant l'enjeu déjà doublé trois fois par les trois joueurs précédents. Exercice de ce droit. Enjeu produit par l'exercice de ce droit.

**quadricarrer** [*kou-a-dri-ka-ré*] **(se)** v. pr. Exercer le droit de quadricarre.

**quadricolore** [*kou-a*] adj. (du préf. *quadri*, et du lat. *color*, couleur). *Hist. nat.* Qui offre quatre couleurs différentes.

**quadricorne** [*kou-a*] adj. (du préf. *quadri*, et de *corne*). *Bot.* Se dit des anthères terminées par quatre cornes.

**quadricotylédoné, e** [*kou-a*] adj. (du préf. *quadri*, et de *cotylédone*). Se dit d'un embryon qui est muni de quatre cotylédons.

**quadricuspidé, e** [*kou-a-dri-kus-pi*] adj. (du préf. *quadri*, et de *cuspidé*). Qui est terminé par quatre pointes.

**quadricycle** [*kou-a*] n. m. (du préf. *quadri,* et de *cycle*). Vélocipède à quatre roues.

**quadridenté, e** [*kou-a-dri-dan*] adj. (du préf. *quadri,* et de *denté*). Qui est muni de quatre dents, de quatre pointes, de quatre divisions.

**quadridigité, e** [*kou-a*] adj. (du préf. *quadri,* et de *digité*). Se dit d'une feuille dont le pétiole se termine par quatre folioles.

**quadriennal** [*kou-a-dri-èn-nal*], **e, aux** adj. (lat. *quadriennalis*). Qui dure quatre ans : *révolution quadriennale.* Qui revient tous les quatre ans : *les jeux Olympiques étaient quadriennaux.* (On dit aussi QUATRIENNAL.)

**quadrifide** [*kou-a*] adj. (lat. *quadrifidus*). Qui a quatre divisions ou découpures : *calice quadrifide.*

**quadriflore** [*kou-a*] adj. (du préf. *quadri,* et du lat. *flor, floris,* fleur). *Bot.* Qui renferme quatre fleurs. Qui est composé de quatre fleurs. Qui porte quatre fleurs.

**quadrifolié, e** [*kou-a*] adj. (du préf. *quadri,* et de *folium,* feuille). Qui a des feuilles disposées par groupes de quatre.

**Quadrifrons** (*Qui a quatre faces*), surnom donné par les Romains aux termes, à quatre visages, d'Hermès, de Janus, etc.

**quadrigat** [*kou-a-dri-gha*] n. m. (lat. *quadrigatus,* marqué d'un quadrige). *Numism.* Nom donné par les Romains aux deniers dont le revers portait un quadrige.

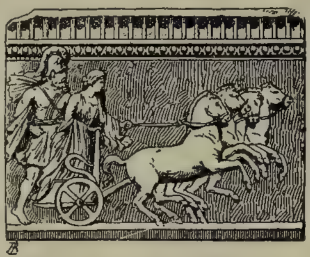

Quadrige. (Le Retour d'Hélène.)

**quadrige** [*kou-a, je*] n. m. (lat. *quadriga*). *Antiq. rom.* Char à deux roues, attelé de quatre chevaux de front : *les triomphateurs romains faisaient leur entrée sur un quadrige attelé de chevaux blancs.*

**quadrigéminé** [*kou-a-dri-jé*] adj. m. (du préf. *quadri,* et de *géminé*). Se dit du pouls où les pulsations se produisent par groupes de quatre, séparés chacun par un intervalle.

**quadrijugué** [*kou-a-dri-ju-ghé*], **e** adj. (du préf. *quadri,* et du lat. *jugum,* qui unit). Qui porte quatre paires de folioles composées.

**quadrijumeaux** [*kou-a, mô*] adj. m. pl. (du préf. *quadri,* et de *jumeaux*). *Tubercules quadrijumeaux,* éminences de la moelle allongée, au nombre de quatre.

**quadrilatéral, e, aux** [*kou-a*] adj. Qui a quatre côtés : *enceinte quadrilatérale.*

**quadrilatère** [*kou-a*] adj. (lat. *quadrilaterus*). Qui a quatre côtés : *autel quadrilatère.* N. m. *Géom.* Polygone qui a quatre côtés : *le carré, le rectangle, le parallélogramme, le losange et le trapèze sont des quadrilatères particuliers. Art milit.* Toute position stratégique appuyée sur quatre points fortifiés : *le quadrilatère vénitien comprenait les places de Vérone, Legnano, Peschiera et Mantoue.*

— ENCYCL. On évalue l'aire d'un quadrilatère en le décomposant en deux triangles dont on détermine l'aire séparément. On démontre en trigonométrie que l'aire d'un quadrilatère convexe est égale au demi-produit de ses diagonales par le sinus de l'angle qu'elles comprennent. La condition nécessaire et suffisante pour qu'un quadrilatère quelconque soit inscriptible est que deux angles opposés du quadrilatère soient supplémentaires.

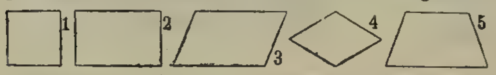

Quadrilatères : 1. Carré ; 2. Rectangle ; 3. Parallélogramme ; 4. Losange ; 5. Trapèze.

— *Autom.* On nomme *quadrilatère articulé* l'ensemble mécanique constitué par l'essieu avant, la barre d'accouplement et les deux bras de commande des pivots directeurs, obliques par rapport aux fusées. Cet assemblage permet une inclinaison différente des roues dans les virages.

— *Géogr.* On désigne sous le nom de *quadrilatère italien* le territoire délimité au sud du lac de Garde par le Mincio à l'O. et l'Adige à l'E. Peschiera et Mantoue sur le Mincio, Legnago et Vérone sur l'Adige, en marquaient les extrémités. Ce quadrilatère a joué un grand rôle dans les guerres d'Italie, de 1796 à 1800, et de 1859.

**quadrilitère** [*kou-a*] adj. (du préf. *quadri,* et du lat. *littera,* lettre). Qui est composé de quatre lettres : *mot quadrilitère ; racines quadrilitères.*

**quadrillage** [*ka-dri, ll* mll.] n. m. Disposition en carrés contigus : *le quadrillage d'une étoffe.*

**quadrille** [*ka-dri, ll* mll., *e*] n. f. (espagn. *cuadrilla*). Troupe de cavaliers dans un carrousel, de toréadors dans une course de taureaux, etc. (Quelques-uns font le mot masculin, même dans ce sens.) N. m. Réunion de couples, en nombre pair, de danseurs exécutant des contredanses. Série de figures qu'un quadrille exécute sans interruption : *il y a cinq figures dans le quadrille.* Air sur lequel ces figures s'exécutent : *un quadrille enlevant. Quadrille français, quadrille américain, quadrille des lanciers,* les quadrilles ainsi dénommés et la musique sur laquelle ils s'exécutent.

— ENCYCL. Le quadrille français actuel n'est autre chose que la contredanse de nos pères, à peine modifiée. Il peut se danser à deux couples ou à quatre couples (quadrille double). C'est une danse d'un caractère gai, comprenant cinq figures écrites dans un mouvement allégro ou allégretto : la première à deux-quatre ou à six-huit, la troisième à six-huit, les trois autres en général à deux-quatre. Ces cinq figures sont dites : 1° le *pantalon* ou *chaîne française,* qui contient trois phrases de huit mesures ; 2° l'*été* ou *en avant-deux,* phrase de huit mesures et une de seize ; 3° la *poule,* construite sur le dessin de la première ; 4° la *pastourelle,* qui contient une phrase de huit mesures et une reprise de vingt ; 5° la *boulangère,* formée de deux ou trois phrases de seize mesures. Le quadrille peut s'achever par une figure au galop, un en-avant général. — Le *quadrille américain,* susceptible de beaucoup de variantes, se danse sur la musique du quadrille français, toujours à quatre couples, et comprend des figures pour la plupart empruntées au cotillon ; ce sont : la *promenade,* les *moulinets,* les *chevaux de bois,* la *corbeille,* la *farandole* finale. — Le *quadrille des lanciers,* d'importation anglaise, est une danse de salon ; les cinq figures sont les *tiroirs,* les *lignes,* les *moulinets,* les *visites,* les *lanciers* ou la *grande chaîne.*

**quadrille** [*ka-dri, ll* mll., *e*] n. m. (de l'espagn. *cuartillo*). Jeu de cartes qui se joue à quatre. Syn. JEU DE MÉDIATEUR.

**quadrille** [*ka-dri, ll* mll., *e*] n. m. (de l'espagn. *cuadrillo,* carreau). Sorte de jour en losange, que forment entre eux les fils des franges. *Point de quadrille,* point qui se fait en prenant quatre fils en long et autant en travers sur l'aiguille, ce qui, se répétant en descendant, forme un carré oblong.

**quadrillé** [*ka-dri, ll* mll., *é*], **e** adj. (de *quadriller*). Disposé en carreaux : *papier quadrillé.* N. m. Etoffe quadrillée.

**quadriller** [*ka-dri, ll* mll., *é*] v. a. Couvrir de lignes droites se coupant de façon à former des carrés : *quadriller du papier.*

**quadrillion** n. m. V. QUATRILLION.

**quadrilobé, e** [*kou-a*] adj. (du préf. *quadri,* et de *lobe*). Qui a quatre lobes : *feuille quadrilobée.*

**quadriloculaire** [*kou-a, lè-re*] adj. (de *quadri,* et de *loculaire*). *Bot.* Qui présente quatre loges.

**Quadriloge invectif,** satire politique d'Alain Chartier (1422), dialogue entre la France, le Peuple, le Clergé et la Noblesse, sur les misères du temps.

**quadringentesimo** [*kou-a-drin-jin-té-zi*] adv. (du lat. *quadringentesimus,* quatre-centième). Quatre-centièmement.

**quadrinôme** [*kou-a*] n. m. (du préf. *quadri,* et de *nôme*). Expression algébrique, comprenant quatre termes. (Peu us.)

**quadriparti, e** ou **ite** [*kou-a*] adj. (du préf. *quadri,* et du lat. *partitus,* divisé). *Bot.* Qui est divisé en quatre par des incisions aiguës et profondes.

**quadripartition** [*kou-a, si-on*] n. f. (de *quadriparti*). Partage d'une chose en quatre.

**quadripétale** [*kou-a*] adj. (du préf. *quadri,* et de *pétale*). *Bot.* Qui a quatre pétales : *fleur quadripétale.*

**quadriplégie** [*jî*] n. f. (du préf. *quadri,* et de *plessein,* frapper). Paralysie portant à la fois sur les quatre membres.

**quadrique** [*kou-a*] adj. (du lat. *quadratus,* carré). *Géom.* Se dit des surfaces du second ordre, c'est-à-dire représentées par des équations du second degré.

**quadrirème** [*kou-a*] n. f. (lat. *quadriremis*). *Antiq.* Navire à quatre rangs de rameurs, ou quatre rameurs par aviron.

**quadrisaïeul** [*kou-a-dri-za-ieul*], **e** n. (du préf. *quadri,* et de *aïeul*). Père, mère du trisaïeul ou de la trisaïeule.

**quadrisyllabe** [*kou-a-dri-sil-la-be*] n. m. (du préf. *quadri,* et de *syllabe*). Mot de quatre syllabes. (Ex. : *réplique, analyse.*)

**quadrisyllabique** [*kou-a-dri-sil-la*] adj. Composé de quatre syllabes : *vers quadrisyllabiques.*

**quadrivalve** [*kou-a*] adj. (du préf. *quadri,* et de *valve*). Qui a quatre valves : *fruit quadrivalve.*

**quadrivium** [*kou-a-dri-vi-om'*] n. m. (mot lat. signif. : *les quatre voies*). Au moyen âge, division des arts libéraux, qui contenait les quatre arts mathématiques (arithmétique, musique, géométrie et astronomie) : *le quadrivium formait l'étage supérieur de la science.*

**quadru** préfixe. V. QUADRI.

**quadrumane** [*kou-a*] n. et adj. (du préf. *quadru,* et du lat. *manus,* main). Animal qui a quatre mains : *les singes sont des quadrumanes.* N. m. pl. Ancienne division des mammifères, remplacée par l'ordre des primates actuels, et qui comprenait les singes : *les quadrumanes sont, parmi les mammifères, les plus rapprochés de l'homme.* S. un *quadrumane.*

**quadrupède** [*kou-a*] n. m. (du préf. *quadru,* et du lat. *pes, pedis,* pied). Tout animal qui a quatre pieds, quatre pattes. Adjectiv. : *les animaux quadrupèdes.*

**quadruple** [*kou-a*] adj. (lat. *quadruplus*). Qui est quatre fois aussi grand : *récolte quadruple de la précédente.* N. m. Nombre quatre fois aussi grand : *20 est le quadruple de 5.* Double pistole d'Espagne. Pièce d'or fabriquée en France sous Louis XIII, et valant 30 livres.

**quadruplement** [*kou-a, man*] n. m. Action de quadrupler.

**quadruplement** [*kou-a, man*] adv. D'une manière quadruple ; au quadruple.

**quadrupler** [*kou-a-dru-plé*] v. a. Rendre quatre fois aussi grand : *quadrupler une somme.* V. n. Devenir quatre fois aussi grand : *fortune qui a quadruplé.*

**quadrupleté, e** [*kou-a*] adj. (de *quadruple*). Se dit de la chaîne des rubans de soie, quand elle comprend quatre fils.

**quadruplette** [*kou-a-dru-plè-te*] n. f. Bicyclette à quatre places, usitée principalement pour l'entraînement.

**quadruplex** [*kou-a-dru-plèks*] n. m. (mot lat. signif. : *quadruple*). Système de transmission télégraphique, permettant d'expédier en même temps quatre dépêches distinctes.

**quadruplication** [*kou-a, si-on*] n. f. Action de quadrupler. (Peu us.)

**quadruplique** [*kou-a*] n. f. Quatrième réplique dans une discussion.

**Quaedmechelen,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt) ; 1.620 h.

**Quaëdypre,** comm. du Nord, arr. et à 14 kil. de Dunkerque ; 1.410 h. Brosserie.

**quærens quem devoret,** mots lat. signif. : *cherchant quelqu'un à dévorer.* Expression qu'emploie saint Pierre (*Epîtres,* I, 5, 8), pour caractériser le démon.

**quai** [*kè*] n. m. (celt. *cai*). Construction élevée le long d'un cours d'eau, pour empêcher les débordements. Rivage d'un port, où l'on décharge les marchandises : *aborder à quai.* Voie publique, entre l'eau et les maisons. Trottoir ou plate-forme qui règne, dans les gares, le long des voies.

ENCYCL. Les quais se construisent de diff rentes manières : 1° en fascinages ; 2° en bois (estacade) ; 3° quelquefois en métal ; 4° généralement e maçonnerie. Dans la Méditerranée, où le flux et l reflux sont à peine sensibles, on fonde sur enroch ment à pierres perdues, et les blocs artificiels n'o pas besoin d'avoir de fortes dimensions. Dan l'Océan, où les ports s'emplissent et se vident chaque marée, les quais se fondent à marée bass L'épaisseur du mur du quai doit être, en moyenn égale à la moitié de sa hauteur.

L'administration des douanes perçoit sur les na vires des droits de navigation dits *droits de quai.*

**Quai d'Orsay** (le), le ministère des affaires étran gères, situé à Paris sur le quai d'Orsay : *la politiqu du Quai d'Orsay.*

**quaiage** n. m. Syn. de QUAYAGE.

**quaiche** ou **quaitch** [*kètch*] n. f. (ang *ketch*). V. KETCH.

**quaigh** [*kègh*] n. m. En Ecosse, vase à boire, e bois.

**quairelle** [*kè-rè-le*] n. f. Grès formant le mu de la couche de houille, et sur lequel elle repose.

**quaker** [*kou-a-kèr*] ou **quakre** [*kou-a-kre*] n m. (m. angl. signif. *trembleur*). Membre d'une sect religieuse répandue principalement en Angleterr et aux Etats-Unis. (Fém. QUAKERESSE ou QUAKRESSE.

— ENCYCL. Fondée au XVII<sup>e</sup> siècle, la secte de quakers compte environ 180.000 membres. Déviatio du puritanisme, elle eut pour fondateur le cordonnier Georges Fox, pour législateur William Penn, e pour théologien Robert Barclay. Les quakers s réunissent dans des salles dépourvues de tout ornement, et y attendent avec recueillement l'arrivée d l'Esprit saint. Si l'un d'eux sent l'inspiration, qu s'annonce par le tremblement de l'inspiré, il se lève prend la parole, et tous l'écoutent en silence. Le quakers n'admettent aucun sacrement, ne prêten pas serment en justice, refusent de porter les armes regardant la guerre comme une lutte fratricide tutoient tout le monde, n'admettent aucune hiérarchie ecclésiastique et ne se découvrent jamais même devant le roi. Ils se distinguent, en général par la pureté de leurs mœurs, leur probité et leu philanthropie. Mais, pour avoir voulu réagir contre le formalisme, ils ont encouru un autre reproche celui de l'absence préméditée des formes.

**quakerisme** [*kou-a-ke-ris-me*] n. m. Doctrine des quakers.

**quakre, quakrisme,** anciennes formes paur QUAKER, QUAKERISME.

**qualifiable** [*ka*] adj. Qui peut être qualifié : *conduite difficilement qualifiable.* ANT. **Inqualifiable.**

**qualificateur** [*ka*] n. m. Théologien chargé de relever les crimes ou délits justiciables des tribunaux ecclésiastiques.

**qualificatif, ive** [*ka*] adj. Qui qualifie : *adjectif qualificatif. Analyse qualificative,* s'est dit pour *qualitative.* N. m. Mot qui exprime la qualité, la manière d'être : *qualificatif injurieux.* — L'adjectif qualificatif s'accorde en genre et en nombre avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte. Il se met au pluriel s'il qualifie plusieurs noms : *l'âne et le mulet sont têtus ; la poule et l'alouette sont matinales.* S'il qualifie des noms de différents genres, il se met au masculin pluriel : *la biche et le cerf sont légers.*

**qualification** [*ka, si-on*] n. f. Attribution d'une qualité, d'un titre : *la qualification de faussaire ; la qualification de duc. Dr. can.* Appréciation des propositions soumises à un tribunal ecclésiastique. *Dr. pén.* Détermination de la nature du fait incriminé, et du texte qui le réprime. *Turf.* Ensemble des conditions que doit présenter un cheval pour être admis à courir dans telle épreuve.

**qualificativement** [*ka, man*] adv. D'une manière qualificative ; comme qualificatif. (Peu us.)

**qualifié, e** [*ka*] adj. Qui a la qualité nécessaire pour : *un escroc n'est pas qualifié pour adresser des reproches à un voleur.* A qui, à quoi l'on attribue la qualité de : *une atroce piquette qualifiée de vin de Bordeaux.* Se dit d'un crime ou d'un délit accompagné d'une circonstance que la loi définit, qualifie : ainsi le vol avec effraction, le vol domestique sont des vols qualifiés. *Personne qualifiée,* personne noble et, *par ext.,* Personne d'un grand mérite, d'une grande influence.

**qualifier** [*ka-li-fi-é*] v. a. (du lat. *qualis,* quel, et *facere,* faire. — Se conj. comme *prier.*) Exprimer la qualité de, attribuer une qualité, un titre à : *la loi qualifie d'assassinat le meurtre avec préméditation. Gram.* Exprimer la qualité de : *l'adjectif sert à qualifier le substantif.* **Se qualifier** v. pr. Prendre un titre nobiliaire : *que de gens se qualifient de leur propre autorité !*

**qualis artifex pereo !** mots lat. signif. : *Quel grand artiste je meurs !* autrement dit : *quel artiste le monde va perdre !* Dernière exclamation de Néron avant de se tuer, d'après Suétone (*Néron,* 44), exprimant la perte que le monde faisait, par la mort d'un homme qui avait brillé au théâtre et dans le cirque.

**qualis pater, talis filius,** mots lat. signif. : Tel père, tel fils : *il est rare qu'on puisse dire de la postérité des grands hommes, et surtout des grands écrivains : qualis pater, talis filius.*

**qualitatif, ive** [*ka*] adj. Qui a rapport à la qualité, à la nature des objets. *Chim. Analyse qualitative,* celle qui recherche la nature des éléments entrant dans un corps composé.

**qualitativement** [*ka, man*] adv. Au point de vue de la qualité.

**qualité** [*ka*] n. f. (lat. *qualitas*). Ce qui fait qu'une chose est telle : *l'étendue est la qualité essentielle des corps.* Propriété : *la quinine a des qualités fébrifuges.* Excellence en quelque chose : *vin qui a de la qualité.* Disposition morale ou intellectuelle ; spécialem. Talent, disposition heureuse : *cet enfant a des qualités.* Noblesse : *homme de qualité.* Titre : *prendre la qualité de prince.* Titre qui confère des droits spéciaux : *la qualité de tuteur, de créancier. Dr.* S'est dit pour Conclusion. *Jeux.* Aux échecs : *gagner, perdre la qualité,* gagner, perdre l'échange. *En qualité de* loc. prép. Comme, à titre de : *en qualité de parent.*

— ENCYCL. *Philos.* On distingue parfois, en philosophie, les *qualités premières* inséparables de l'idée ème des corps (étendue, impénétrabilité), et les *qua-* *és secondes* qui ne sont pas essentielles à la matière ouleur, son, odeur...). C'est en ramenant les qualités emières aux qualités secondes, que Berkeley a ndé son idéalisme.

En logique, la *qualité* d'une proposition est son ractère affirmatif, dubitatif ou négatif.

**quand** [*kan*] adv. (lat. *quando*). A quelle époque : *and partez-vous?* Conj. Lorsque, dans le temps *: quand vous serez vieux.* lieu que : *vous vous aignez quand vous de-* *iez vous montrer satis-* *it.* Alors même que : *and vous me haïriez.* *uand même,* dans tous cas, malgré tout.

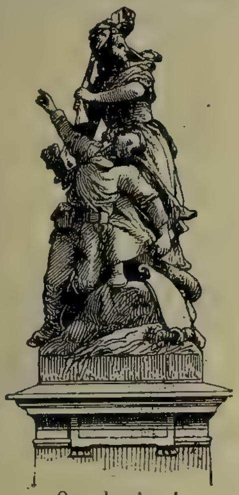
Quand même ! groupe de Mercié.

**Quand même !** groupe A. Mercié, à Belfort 82), symbolisant la dé- ise de cette ville en 1870- 1. Une répétition en mar- e de ce beau groupe se esse au rond-point du rdin des Tuileries, à ris.

**quandoque bonus rmitat Homerus,** ts lat. signif. : *Le bon* *mère sommeille quel-* *efois.* Horace (*Art poéti-* *e*, 359) veut faire enten- e par ces mots que même écrivain de génie n'est toujours égal à lui- me.

**quandros** [*kou-an-* *oss*] n. m. Pierre précieuse, que l'on disait exister ns le cerveau du vautour et à laquelle on attri- ait la vertu d'augmenter la sécrétion du lait.

**quanebane** [*kou-a*] n. f. Un des noms vul- res du genre *corossolier* ou *corossol*.

**quanquam** [*kou-an-kou-am'*] n. m. (mot lat. nif. *quoique*). Discours latin, que l'on prononçait trefois à l'ouverture d'une thèse. V. CANCAN.

**quanquam ô** loc. lat. tirée de Virgile (*Enéide*, 195) et signif. : *et pourtant!* Paroles de Mnesthée, ns la course des vaisseaux. Il invoque la protec- n de Neptune. Il n'aspire pas au premier rang.. *pourtant!*

**quant** [*kan*], **e** adj. (lat. *quantus*). Combien nd. (Usité aujourd'hui seulement dans cette lo- tion : *toutes et quantes fois*, toutes les fois que.)

**quant à** [*kan-ta*] loc. prép. (lat. *quantum*). A gard de, pour ce qui est de : *quant à moi; quant* *départ, je n'y songe pas.*

**quant-à-moi, quant-à-soi** n. m. *Fam.* serve affectée : *tenir son quant-à-moi, son quant-* *oi; se tenir sur son quant-à-moi, sur son quant-* *oi.*

**quantième** [*kan*] adj. (de *quant*). A quel rang mérique : *le quantième êtes-vous de votre compa-* *ie?* (Vx.) N. m. *Le quantième du mois*, le chiffre i distingue chaque jour.

**quantification** [*kan-ti, sion*] n. f. *Logiq.* Ac- n de quantifier : *quantification du prédicat.*

**quantifier** [*kan-ti-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *ier.*) *Logiq.* Déterminer explicitement l'extension n terme : *quantifier le prédicat.*

**quantitatif, ive** [*kan*] adj. Qui a rapport à quantité. *Chim. Analyse quantitative*, celle qui cherche le dosage des éléments d'un corps com- sé. *Gramm. Adjectifs, adverbes quantitatifs*, ad- tifs ou adverbes exprimant une idée de quantité *sez, beaucoup, autant, peu, plus, moins, guère,* *vantage, tant, trop*, etc,).

**quantitativement** [*kan, man*] adv. Au point vue de la quantité : *analyser quantitativement* *e substance.*

**quantité** [*kan*] n. f. (lat. *quantitas*). Qualité de qui peut être mesuré ou nombré, de tout ce qui susceptible d'augmentation ou de diminution : *surer une quantité.* Un certain nombre, un grand mbre : *quantité de gens disent... Phys. Quantité* *lectricité*, V. COULOMB, MESURE. *Quantité de cha-* *ır*, V. THERMIE, MESURE. *Musiq.* Durée des notes. *osod.* Durée attribuée à une syllabe dans la pro- nciation : *faute de quantité. Log.* Syn. de EX- NSION.

**quantum** [*kou-an-tom'*] n. m. (m. lat.). Quan- é déterminée d'une chose, quotité d'une somme : *tribunal fixe le quantum des dommages-intértès* *llouer. Comm.* Syn. de TANT POUR CENT ou de RC LE FRANC.

**uantum mutatus ab illo !** mots lat. signif. : *mbien différent de ce qu'il était !* Paroles que Vir- e (*Enéide*, II, 274) met dans la bouche d'Enée si d'horreur à la vue d'Hector qui lui apparaît en ge, couvert de blessures.

**uantum satis,** mots lat. signif. : *Autant que* *ffisamment.* A dose suffisante ou raisonnable. rmule pharmaceutique, exprimée souvent par les tiales Q. S., qui sont aussi celles de QUANTUM FFICIT (*autant qu'il suffit*), et de *quantité suffi-* *nte.*

**Quantz** (Johann Joachim), flûtiste et compositeur emand, né à Oberscheden, m. à Potsdam (1697- 73). Professeur du roi de Prusse Frédéric II, il a mposé pour la flûte plus de 300 concertos et une éthode célèbre.

**quarantain** [*ka-ran-tin*] n. m. Ancienne sorte drap, dit aussi *quarante-cent*, parce que la chaîne est composée de quarante fois cent fils. Adjec- . : *drap quarantain.*

**quarantaine** [*ka-ran-tè-ne*] n. f. (de *qua-* *nte*). Nombre de quarante ou environ : *une qua-* *ntaine de francs.* Age de quarante ans : *avoir la* *arantaine.* Carême, qui comprend quarante jours jeûne : *la sainte quarantaine.* Prière publique i se fait durant quarante jours. Séjour plus ou oins long (il était jadis de quarante jours, d'où n nom) que doivent faire, dans un lieu isolé, les rsonnes et les marchandises importées d'un pays fecté d'une maladie contagieuse (choléra, fièvre une, variole noire, etc.), ou soupçonné de l'être. *ar anal.* Isolement infligé à une personne que l'on upçonne ou que l'on accuse : *officier, écolier mis en quarantaine. Purger sa quarantaine*, faire la quarantaine imposée. *Lever la quarantaine*, donner la libre pratique. *Pavillon de quarantaine*, pavillon jaune, prévenant que le navire qui le porte ne peut communiquer. Corde de la grosseur du petit doigt, dont se servent les mariniers pour raccommoder leurs cordages. *Bot.* Espèce du genre matthiole, à fleurs rouges ou blanches, cultivée dans les jardins. Variété de pomme de terre hâtive.

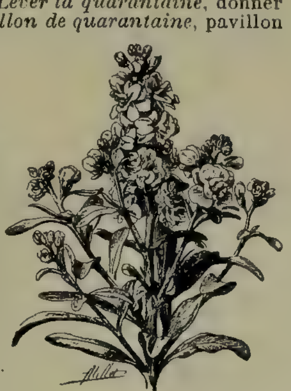
Quarantaine.

**Quarantaine le roy,** institution due à Philippe Auguste et qui interdisait de commencer aucun acte de guerre privée avant quarante jours depuis l'ouverture des hostilités, contre ceux des parents de l'adversaire qui n'avaient pas été présents au fait ayant suscité cette guerre et qui, dans leur ignorance, pouvaient être attaqués à l'improviste. Saint Louis la renouvela dans les domaines de ses vassaux et supprima les guerres privées dans le sien.

**quarante** [*ka*] adj. num. (lat. *quadraginta*). Nom composé de quatre fois dix : *deux louis valent quarante francs.* Quarantième : *page quarante. L'an quarante*, l'an mil huit cent quarante, qui devait, d'après une prédiction, amener la fin du monde. *Se moquer d'une chose comme de l'an quarante*, n'en prendre aucun souci. *Quarante heures*, prière que l'on fait pendant trois jours consécutifs (pendant les jours gras, pendant un jubilé, dans une calamité publique, etc.). N. m. Le nombre quarante : *le produit de quarante par trois est cent vingt.* A certains jeux, point procuré par la réunion de certaines cartes : *avoir un quarante de mariage. Les Quarante*, les quarante membres de l'Académie française : *compter parmi les quarante.*

> Quand nous sommes quarante, on se moque de nous,
> Sommes-nous trente-neuf, on est à nos genoux.
>
> FONTENELLE.

(Le nombre qui se forme en ajoutant une unité à *quarante* s'exprime par *quarante et un* ; au-dessus, on dit : *quarante-deux, quarante-trois*, etc.)

**Quarante,** comm. de l'Hérault, arr. et à 24 kil. de Béziers ; 2.040 h. Vins muscats.

**quarante-cent** n. m. Syn. de QUARANTAIN.

**Quarante-Cinq** (*les*), roman d'Alexandre Dumas père, qui fait suite à la *Dame de Monsoreau.* Les Quarante-Cinq formaient la garde particulière de Henri III. Récits très amusants de la fin des guerres de religion. Le fou du roi, Chicot, y joue un très grand rôle (1848).

**Quarante-et-unième fauteuil de l'Académie française** (*le*), fauteuil imaginaire, où l'on assoit les écrivains illustres qui auraient dû faire partie de l'Académie française et qui, pour une raison quelconque, n'y entrèrent pas. Arsène Houssaye en a écrit l'*Histoire* (1855). Parmi les noms célèbres que l'on pourrait citer, on peut retenir ceux de Descartes, Molière, Pascal, Regnard, La Rochefoucauld, Le Sage, Piron, Diderot, Beaumarchais, André Chénier, Balzac, Dumas père, Zola, etc.

**quarantenaire** [*ka, nè-re*] adj. Qui dure quarante ans : *période quarantenaire. Mar.* Qui a rapport à une quarantaine sanitaire : *mesures quarantenaires.* N. m. Lieu assigné pour faire quarantaine. Celui qui est soumis à une quarantaine.

**quarantenier** [*ka, ni-é*] ou **quarantainier** [*ka, tè-ni-é*] n. m. Cordage à trois torons.

**quarantie** [*ka-ran-tî*] n. f. *Hist.* Nom donné à trois tribunaux de la république de Venise, composés chacun de quarante membres.

**quarantième** [*ka*] adj. num. ord. Qui occupe un rang marqué par le nombre quarante. N. : *être le, la quarantième.* N. m. La quarantième partie d'un tout.

**quarantièmement** [*ka, man*] adv. En quarantième lieu.

**quarderonner** [*kar-de-ro-né*] v. a. *Archit.* Arrondir sur l'angle par un quart de rond.

**Quaregnon,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons), sur la Haine et le canal de Mons à Condé ; 17.000 h. Forges, briqueteries, papeteries ; charbonnages ; fonderies et ateliers de construction.

**Quaremont,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 1.370 h.

**Quarenghi** [*koua-rin-ghi*] (Giacomo), architecte italien, né à Bergame, m. à Petrograd (1744-1817). Il s'est acquis une grande réputation en Russie où, sur l'ordre de Catherine II, il a bâti de nombreux palais, à Moscou et à Petrograd.

**Quarnero** [*kou-ar*], golfe du nord de l'Adriatique (côtes de Croatie, d'Istrie, de Dalmatie). Il renferme de belles îles, peuplées de marins et de pêcheurs, et contient le grand port de Fiume. Ses rivages, qui faisaient naguère exclusivement partie de l'empire austro-hongrois, sont maintenant partagés entre l'Italie et la Yougoslavie. Plusieurs tentatives navales dirigées contre le port de Fiume par les Alliés, au cours de la Grande Guerre, ont échoué dans le golfe de Quarnero.

**Quarouble,** comm. du Nord, arr. et à 7 kil. de Valenciennes ; 2.700 h. Ch. de f. N.

**quarre** [*ka-re*] n. f. *Métr. rur.* Dans la Seine-Inférieure et d'autres parties de la Normandie, mesure de capacité égale à 22 bottes de foin de 5 kilogrammes. *Sylv.* Dans les Landes, entaille pratiquée sur les pins pour le gemmage.

**quarré, quarrément, quarrer,** V. CARRÉ, etc.

**Quarré-les-Tombes** [*ka-ré-lè-ton-be*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 18 kil. d'Avallon : 1.900 h. Ce bourg doit son nom aux tombes entières, du moyen âge, qu'on y a trouvées en très grande quantité. — Le cant. a 8 comm., et 6.950 h.

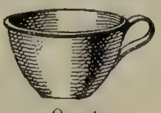
Quart.

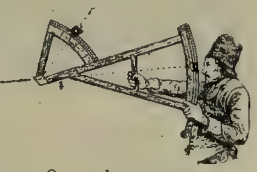
Quart de nonante.

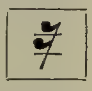

**quart** [*kar*] n. m. (du lat. *quartus*, quatrième). La quatrième partie d'une unité : *trois est le quart de douze.* Quatrième partie d'une livre : *acheter un quart de beurre. Trois quarts*, grande partie, presque totalité : *être aux trois quarts ivre.* Petit tonneau de contenance variable. Petit gobelet de fer-blanc contenant environ un quart de litre. Verre de bière : *un quart de blonde. B.-arts. Portrait de trois quarts*, portrait où le personnage est vu dans une situation intermédiaire entre la face et le profil. *De trois quarts*, dans la position d'un portrait de trois quarts. *Fig.* D'une manière non complète : *écrivain qui ne présente ses personnages que de trois quarts. Bours. Quart d'agent de change*, personne qui a avancé à un agent de change le quart de la valeur de sa charge. *Comm.* Echeveau de laine cardée, pour trame ou pour chaîne, qui renferme une longueur totale de 900 mètres et qui est la quatrième partie de la livre de longueur. *Astr. Quart de cercle*, instrument formé de la quatrième partie du cercle, et divisé en degrés, minutes et secondes. *Quart de nonante*, instrument servant aux observations astronomiques et qui a été remplacé par l'octant. *Mar.* Syn. de RUMB OU AIRE DE VENT. Service de veille à bord, de quatre heures consécutives : *être de quart, faire son quart. Musiq. Quart de soupir*, signe de silence, dont la durée équivaut à celle d'une double-croche. V. SILENCE. *Pâtiss. Quatre quarts*, gâteau où chaque livre de pâte est formée d'un quart de farine, un quart de sucre, un quart d'œufs et un quart de beurre. *Techn. Quart de rond*, moulure tracée au compas, et qui est la quatrième partie de la circonférence d'un cercle. (V. MOULURE.) Rabot servant à faire cette moulure sur bois. *Quart de pouce* (1 centimètre carré), compte-fil dont la surface représente le quart du pouce carré anglais. *Arg. Quart d'œil*, commissaire de police, soit parce que Paris en a quatre par arrondissement, soit de *cardeuil*, robe noire des anciens commissaires. *Quart d'heure* ou *quart*, quatrième partie d'une heure, ou quinze minutes : *horloge qui sonne les quarts. Pour le quart d'heure*, pour l'instant. *Passer un mauvais quart d'heure*, éprouver, dans un court espace de temps, quelque chose de fâcheux. Pl. des *quarts d'heure. Le quart d'heure de Rabelais*, le moment où il faut payer son écot, et, *par ext.*, tout moment fâcheux, désagréable. — Le *quart d'heure de Rabelais* est une allusion à l'embarras où se trouva, dit-on, le spirituel auteur de *Pantagruel*, faute d'argent, dans une auberge de Lyon. On raconte qu'il disposa, dans un endroit apparent de sa chambre, plusieurs petits paquets, sur lesquels il avait mis pour étiquette : *Poison pour le roi, Poison pour la reine, Poison pour le dauphin.* L'hôte, épouvanté de cette découverte, courut en prévenir les autorités de Lyon, qui firent conduire Rabelais à Paris par la maréchaussée. Dès qu'il fut arrivé, il écrivit son aventure à François Ier, qui en rit beaucoup et le fit mettre sur-le-champ en liberté.

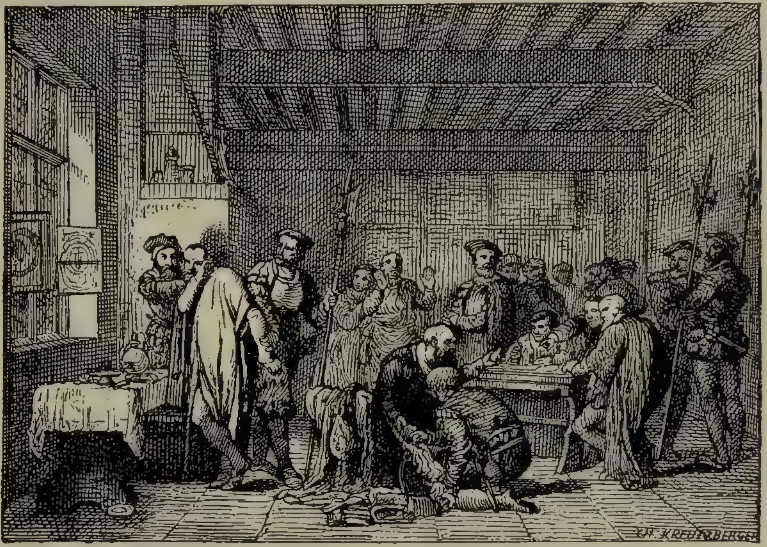

Le Quart d'heure de Rabelais, tableau de J.-H. Vetter.

Le peintre français J.-H. Vetter a exposé en 1855 un tableau intitulé *le Quart d'heure de Rabelais*, qui retrace cet épisode amusant, mais contestable, de la vie du curé de Meudon.

**quart** [*kar*], **e** adj. (lat. *quartus*). Quatrième. (Vx.) *Fièvre quarte*, qui revient tous les quatre jours. (On dit aussi QUARTAINE.) N. m. Quatrième personne. *Le tiers et le quart*, toutes sortes de personnes indifféremment et sans choix. *Etre en quart*, être en quatrième avec trois autres personnes.

**quartager** [*kar-ta-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il quartagea, nous quartageons.*) Donner un quatrième labour : *quartager un champ.* (Peu us.)

**quartaïeul, e** [*kar*] n. Le père ou la mère du trisaïeul, de la trisaïeule. V. QUADRISAÏEUL.

**quartaine** [*kar-tè-ne*] adj. *Fièvre quartaine*, V. QUART, E.

**quartaire** [*kar-tè-re*] adj. *Archit.* Qui appartient à la quatrième époque.

**quartanier** [*kar-ta-ni-é*] ou **quartan** [*kar*] n. m. Sanglier de quatre ans.

**quart-à-poche** n. m. *Pêch.* Bouée en forme de tonnelet, qui maintient à une profondeur déterminée la partie supérieure du filet servant à la pêche des harengs.

**quartation** [*kar-ta-si-on*] n. f. (de *quart*). *Métall.* Opération par laquelle on allie trois quarts d'argent à un quart d'or.

**quartaut** [*kar-tô*] n. m. (de *quart*). Ancienne mesure de capacité, qui valait 72 pintes (environ 70 l.). Aujourd'hui, petit fût de contenance variable (57 à 137 l.) suivant les régions où il est employé.

**quarte** [*kar-te*] adj. V. QUART (adj.).

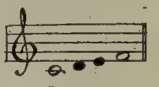

Quarte.

**quarte** [*kar-te*] n. f. (de *quart*). Ancienne mesure de liquide, contenant deux pintes. *Escr.* Nom de l'une des deux lignes hautes et de l'une des huit parades simples : *parer quarte.* (V. la planche ESCRIME.) *Jeu.* Réunion de quatre cartes de même couleur se suivant au piquet. *Mathém.* La soixantième partie de la tierce. *Musiq.* Intervalle de quatre degrés : *la quarte est le quatrième degré de l'échelle diatonique.* (La quarte *juste* comprend deux tons et un demi-ton : elle est *augmentée* quand elle en comprend davantage, et *diminuée* quand elle en comprend moins.) V. INTERVALLE.

**quarte-fagot** n. m. (ital. *quarto*, quatrième, et *fagotto*, basson). Syn. de BASSON.

**quartefeuille** [*kar, feu, ll* mll., *e*] n. f. *Blas.* Meuble héraldique, qui est une sorte de fleuron à quatre feuilles pointues.

**quartelette** [*kar-te-lè-te*] n. f. Quart d'une tonne de savon noir, dans le midi de la France. Espèce d'ardoise.

**quartelot** [*kar-te-lo*] n. m. Se dit de chacun des morceaux d'un peuplier qui, après avoir été équarri rectangulairement, est fendu en quatre.

**Quarten,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), au-dessus du lac de Walenstadt ; 2.210 h. Elève de bétail ; fromageries ; commerce de bois.

**quartenaire** [*kar-te-nè-re*] adj. Qui a pour base le nombre quatre. N. m. Réunion de quatre termes.

**quartenier** [*kar-te-ni-é*] n. m. (de *quartier*). Autrefois, officier de ville préposé à la garde, au soin d'un quartier.

**quarter** [*kar-té*] v. n. Conduire sa voiture entre ornières qu'on évite ainsi. *Mus. anc.* Procéder par quartes dans le contrepoint et dans le déchant. V. a. *Escr.* Porter hors de la ligne, pour défendre : *quarter son épaule.*

**Quarterly Review,** revue anglaise, trimestrielle, fondée en 1809 par Canning, Murray et W. Scott.

**quarteron** [*kar*] n. m. (de *quartier*). Le quart d'un cent, ou vingt-cinq : *un quarteron de noix.* Anciennem., quatrième partie de la livre. Petit cahier qui contient vingt-cinq feuilles d'or ou d'argent battu. Loc. prov. : *Il n'y a pas trois douzaines au quarteron*, se dit quand on veut ménager quelque chose.

**quarteron, onne** [*kar, o-ne*] n. et adj. (espagn. *cuarteron*). Se dit d'un métis possédant un quart de sang d'une race et trois quarts de sang de l'autre race (le plus souvent, en parlant d'individus issus du croisement des blancs et des mulâtresses) : *les quarterons offrent un type vigoureux et intelligent ; une femme quarteronne.*

**quartetto** [*kou-ar-té-to*] n. m. (mot ital., dimin. de *quarto*, quatre). Petit quatuor ; petit morceau à quatre parties. (On dit aussi QUARTETTE.)

**quartidi** [*kou-ar*] n. m. (du lat. *quartus*, quatrième, et *dies*, jour). Quatrième jour de la décade républicaine, en France.

**quartier** [*kar-ti-é*] n. m. (de *quart*). Quatrième partie de certaines choses : *quartier de pomme. Par ext.*, toute portion d'un objet divisé en un certain nombre de parties : *un quartier de terre, de pain. Quartier de pierre*, gros morceau de pierre de taille. Gros bloc : *un quartier de roche.* Chacune des régions administratives dans lesquelles une ville est divisée : *on compte à Paris un commissaire de police par quartier.* Région que l'on habite dans une ville : *un quartier sain.* Habitants d'une région, d'une ville : *mettre un quartier en émoi. Médecin de quartier*, médecin dont la clientèle est dans le quartier qu'il habite. Se dit de deux phases de lune, pendant lesquelles on n'aperçoit que le quart de cette planète : *premier quartier.* (V. LUNE.) Espace de trois mois, qui fait le quart de l'année ; durée de trois mois d'un service qu'on fait à tour de rôle : *médecin par quartier. Fig.* Tour de rôle. Chaque degré de descendance dans une famille noble : *compter seize quartiers de noblesse.* Chacun des quatre termes auxquels on paye par portion une redevance annuelle : *arrêt qui retranche un quartier.* Le quart d'une aune. (Vx.) Partie latérale du sabot des solipèdes. Bande de cuir qui, dans le soulier, environne le talon. Chacune des quatre pièces principales d'un habit. Chacune des parties d'une selle, sur lesquelles portent les cuisses du cavalier. *Boucher. Les quatre quartiers*, les deux parties antérieures et postérieures d'un animal, divisées chacune symétriquement en deux. *Cinquième quartier*, les abats des animaux de boucherie. *Blas.* Quatrième partie de l'écu écartelé. *Mettre en quartiers*, mettre en pièces. *Chass.* Gîte où se retire la bête ; *fig.*, lieu de sûreté où l'on se retire. Grâce de la vie accordée aux vaincus : *donner, faire quartier à des fuyards. Mettre à quartier*, mettre de côté. (Vx.) Chacune des divisions d'un lycée ou d'un collège. *Dialect.* En Belgique, se dit pour Appartement : *quartier meublé à louer. Milit.* Tout lieu occupé par un corps de troupes, soit en garnison (caserne), soit en campagne (cantonnement). *Quartier général*, poste d'officiers généraux et leur état-major. *Grand Quartier Général* (G. Q. G.), poste du général commandant en chef et de ses services d'état-major. *Quartiers d'hiver*, lieu qu'occupent des troupes entre deux campagnes. Durée du séjour qu'elles y font.

**Quartier latin** ou **Latin,** ou absol. *le Quartier*, partie de Paris qui appartient au Ve arrondissement (Panthéon) et au VIe (Luxembourg), mais dont les limites sont très vagues. Dans son périmètre se trouvent la Sorbonne, le Collège de France, les grandes écoles, le musée de Cluny, etc. Presque tous les étudiants y habitent, ce qui donne, ce qui donnait surtout autrefois à ce quartier une physionomie très particulière. Historiquement, le Quartier latin justifie son nom, car, après la conquête de la Gaule, les Romains préférèrent les pentes de la Montagne Sainte-Geneviève à l'île de Lutèce, et y bâtirent des établissements considérables : le palais des Thermes et les arènes de la rue Monge y subsistent encore en partie. Ce quartier devint à partir du XIIe siècle le centre de l'enseignement.

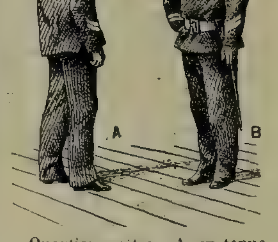

Quartier-maitre : A, en tenue de travail ; B, en grande tenue de service.

**quartier-maître** [*kar-ti-é-mè-tre*] n. m. Officier chargé des subsistances des troupes. (Vx.) *Mar.* Premier grade au-dessus de celui de matelot : *le quartier-maître est assimilé au caporal et au brigadier.* Pl. des *quartiers-maîtres.*

**quartier-mestre** [*kar-ti-é-mès-tre*] n. m. Ancien nom du maréchal des logis d'un régiment de cavalerie. Pl. des *quartiers-mestres.*

**quartinier** n. m. Syn. de QUARTENIER.

**quartique** [*kar-ti-ke*] n. f. *Géom.* Courbe de quatrième ordre.

**quarto** [*kou-ar*] adv. Quatrièmement. N. m. V. IN-QUARTO.

**Quarto-al-Mare,** bourg d'Italie (Ligurie, prov. de Gênes), dans la Rivière du Levant ; 3.910 h. Point de départ de l'expédition garibaldienne de 1860 contre la Sicile. Le 5 mai 1915, lors de l'inauguration du monument aux Mille, Gabriele d'Annunzio y prononça un discours célèbre, en faveur de l'intervention italienne aux côtés des Alliés dans la Grande Guerre.

**quartolet** [*kar, lè*] ou **quadruplet** [*kou-a, plè*] n. m. Figure de quatre notes dont la valeur totale équivaut à celle de trois notes ordinaires de même espèce. (On l'indique par un 4 placé au-dessus ou au-dessous du grave.)

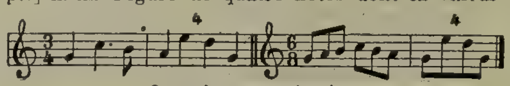

Quartolet ou quadruplet.

**quartonnier** [*kar-to-ni-é*] n. m. *Métrol. anc.* Quatrième partie d'un boisseau.

**quartz** [*kou-arts*] n. m. (allem. *quarz*). Nom donné à diverses variétés de silices plus ou moins pures : *le quartz est souvent appelé* cristal de roche.

— ENCYCL. Parmi les différentes espèces de quartz cristallisé, citons : le *quartz enfumé*, le *quartz citrine* ou *fausse topaze*, le *quartz rouge* ou *hyacinthe de Compostelle*, ainsi nommés pour leurs couleurs ; l'*aventurine*, contenant des paillettes de mica ; l'*œil-de-chat*, pénétré de fibres d'amiantes ; l'*améthyste*, etc.

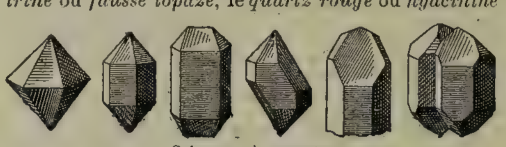

Cristaux de quartz.

Le quartz taillé dans les gros cristaux naturels sert à la confection des verres d'optique ; ceux-ci sont peu hygrométriques, et ne se recouvrent pas de buée.

Le quartz pur, fondu au four électrique, constitue une matière comparable au verre : elle est transparente à la lumière, aux radiations ultra-violettes ; son coefficient de dilatation est très faible et elle peut subir des alternances brusques de températures sans crainte de casse, etc. Le quartz fondu est utilisé pour la fabrication des thermomètres, de lampes à vapeur de mercure, et aussi en fils fins de 1/100e de millimètre pour la suspension galvanométrique, on en fait des creusets, des capsules, etc.

**quartzerie** [*kou-ar-tse-rî*] n. f. Usine où l'on travaille le quartz, dans le but d'en obtenir, par fusion, étirage, soufflage, des ustensiles divers (baguettes, tubes, lampes, etc.).

**quartzeux, euse** [*kou-ar-tseû, eu-ze*] adj. De la nature duquartz : *sables quartzeux.*

**quartzifère** [*kou-ar-tsi*] adj. (de *quartz*, et du lat. *ferre*, porter). Qui contient du quartz : *roche quartzifère.*

**quartziforme** [*kou-ar-tsi*] adj. (de *quartz*, et de *forme*. Qui a la forme du quartz.

**quartzine** [*kou-ar-tsi-ne*] n. f. Variété de silice cristallisée.

**quartzique** [*kou-ar-tsi-ke*] adj. Composé de quartz.

**quartzite** [*kou-ar-tsi-te*] n. f. (rud. *quartz*). Grès métamorphisé, dans lequel les grains ne sont plus discernables.

**quasi** [*ka-zi*] n. m. *Bouch.* Morceau de la cuisse d'un veau ou d'un bœuf, situé au-dessous du gîte à la noix : *un quasi de veau.*

**quasi** [*ka-zi*] adv. (du lat. *quasi* [*kou-a-zi*], à peu près). Presque. — Se joint à un adjectif, un nom ou un verbe. (Dans ces deux derniers cas, il prend un trait d'union.)

**quasi-contracter** [*ka-zi-kon-trak-té*] v. n. Faire un quasi-contrat.

**quasi-contrat** [*ka-zi-kon-tra*] n. m. Engagement qui se forme sans convention préalable (par exemple : la gestion des affaires d'autrui en son absence. Pl. des *quasi-contrats.*

— ENCYCL. *Dr.* Alors que les obligations s'opèrent ordinairement au moyen d'une convention entre les parties, dans le quasi-contrat l'engagement se produit sans concours de volonté. Si, sans en avoir reçu mandat, je prends en mains les intérêts d'une personne (par exemple, en faisant réparer sa maison menaçant ruine pendant son absence), il se forme un quasi-contrat qui oblige les deux parties.

**quasi-contrebande** n. f. *Dr. mar. in*
Se dit des actes assimilés à la contrebande de g
(par exemple le, transport de soldats bellig
par un navire neutre).

**quasi-crime** n. m. Syn. anc. de QUASI-

**quasi-délit** [*ka-zi-dé-li*] n. m. Fait illicit
commis sans intention de nuire, cause néanm
autrui un dommage, et donne ouverture à une
en dommages-intérêts mais non à une répr
pénale. Pl. des *quasi-délits.*

**quasi-institoire** adj. *Dr. rom. Action*
*institoire*, action semblable à l'action institoi
donnée contre le mandant au profit du tie
avait traité avec le mandataire.

**quasi-labour** n. m. *Agric.* Syn. de PS
LABOUR.

**quasiment** [*ka-zi-man*] adv. *Pop.* Pre
comme : *être quasiment rôti par le soleil.* S
QUASI.

**quasimodo** [*ka-zi*] n. f. (mots lat., *quasi*
qui commencent l'introït de la fête de ce jou
premier dimanche après Pâques : *la Quasimod*

**Quasimodo,** personnage du roman de V.
*Notre-Dame de Paris*, qui, sous une enveloppe
trueuse et repoussante, cache les sentiments le
tendres et les plus délicats.

**quasi-possession** n. f. *Dr. rom.* Poss
admise pour les servitudes par le droit prétori

**quasi-possessoire** adj. *Dr. rom. In*
*quasi-possessoire*, interdit ordinaire étendu p
prêteur pour protéger la quasi-possession.

**quasi-pupillaire** adj. *Dr. rom. Substit*
*quasi-pupillaire*, permettant à l'ascendant de d
un substitué à son descendant même pubère
qu'il était incapable de tester.

**quasi-usufruit** n. m. *Dr. rom.* Usufrui
tant sur des choses qui se consomment par l
mier usage.

**quasquet** [*kas-kè*] n. m. Râteau usité da
Médoc.

**quassia** [*kou-a-si-a*] n. m. Genre de rut
comprenant de petits arbustes des forêts
Guyane et de la Jamaïque.

— ENCYCL. Le genre quassia ne comprend q
espèce, dont le bois (*quassia amara*) renferm
principe amer (*quassine*). On utilise ce bois
peaux, que l'on fait macérer dans l'eau de bo
Ce breuvage est prescrit comme amer et tonique et en lavements contre les oxyures.

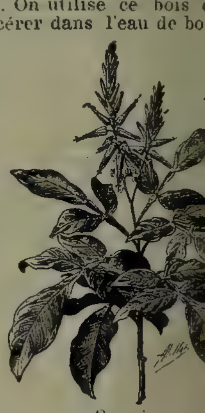

Quassia.

**quassier** *kou-a-si-é*] n. m. Syn. de QUASSIA.

**quassine** [*kou-a-si-ne*] n. f. Principe cristallin amer du *quassia amara*; c'est un stimulant des voies digestives. On l'utilise dans la préparation du papier tue-mouches.

**quater** [*kou-a-tèr*] adv. (mot lat.). Pour la quatrième fois.

**quaternaire** [*kou-a-tèr-nè-re*] adj. (lat. *quaternarius*). Qui se rapporte au nombre
quatre ; qui vaut quatre ; qui est divisible par q
*Géol.* Se dit de l'ère géologique que nous traver
*la période quaternaire a vu l'extension des g*
*glaciers.* (Subst. : *le quaternaire.*) *Chim.* Se d
composés résultant de la combinaison de quatre
simples. *Métrol.* Se dit d'un vers de quatre pie

**quaterne** [*ka-tèr-ne*] n. m. (ital. *quatern*
lat. *quaternus*, quatrième). Combinaison de q
numéros pris à la loterie et sortis au même t
Au loto, quatre numéros d'une même ligne ho
tale.

**quaterné** [*kou-a-tèr*], **e** adj. *Bot.* Se d
toutes les parties des végétaux qui sont disp
par quatre au même point d'insertion.

**quaternifolié, e** [*kou-a-tèr*] adj. Qui
feuilles quaternées.

**quaternion** [*kou-a-tèr*] n. m. (de *quat*
Cahier de manuscrit de quatre feuilles. *Math.*
donné par Hamilton à certaines expressions
ginaires servant à résoudre les problèmes rela
la géométrie dans l'espace.

**quaternité** [*kou-a-tèr*] n. f. (du lat. *qua*
quatre par quatre). Etat d'une chose compos
quatre parties. (Peu us.)

**quatorzaine** [*ka-tor-zè-ne*] n. f. *Dr.* E
de quatorze jours, qui s'observait de l'une à l
des quatre criées de biens réellement saisis.

**quatorze** [*ka*] adj. num. (lat. *quatuorde*
Treize plus un : *quatorze francs.* Quatorzième (
sens, prend une majuscule quand il s'applique
princes) : *le feuillet quatre ; Louis Quatorze.*
Nombre quatorze. Quatorzième jour d'une pér
*le quatorze du mois.* Au jeu de piquet, les q
as, rois, dames, valets ou dix.

**quatorzième** [*ka*] adj. num. ord. Dont le
est marqué par le nombre quatorze. Se dit de
que partie d'un tout partagé en quatorze pa
égales : *la quatorzième partie de l'unité.* N. Pe
ne ou chose qui occupe le quatorzième rang : *ét*
*la quatorzième.* N. m. Nombre quatorze. Qu
zième partie d'un tout : *un quatorzième.* N. f.
Réplique ou octave de la septième.

**quatorzièmement** [*ka, man*] adv. En
torzième lieu.

**quatrain** [*ka-trin*] n. m. (de *quatre*). Str
de quatre vers, dont voici un exemple :

> Les amis de l'heure présente
> Ont le naturel du melon :
> Il faut en essayer cinquante,
> Avant d'en rencontrer un bon.

**Quatrains,** stances morales de Pibrac, van
par Montaigne. Elles manquent souvent d'élég
et d'harmonie, mais elles ont du trait, un to
quant et animé, et l'inspiration morale en est
vent très haute (1574).

**quatre** [*ka-tre*] adj. num. (lat. *quatuor*). T
plus un : *les quatre saisons.* Quatrième (en ce s

4

une majuscule quand il s'applique à des es) : *page quatre ; Henri Quatre. Fig. Comme* e, autant que quatre personnes. Beau- : *manger comme quatre. A quatre pas,* près, à une petite distance. *Quatre à* e, en franchissant quatre marches. *Se à quatre*, faire un grand effort sur soi-même ne pas éclater. *Se mettre en quatre*, employer son pou- our. *Cela* air com- *leux et font qua-* cela est fait évi- . *Mus. ceau à e mains,* eau com- pour être té par deux personnes sur un même piano. *Les e règles*, addition, soustraction, multiplication ision. N. lombre e. Lequa- e jour : *atre du* . Chiffre xprime le re qua- *eu.* Carte quée de e cœurs, atre car- , de quatre piques ou de quatre trèfles. *Quatre iffre*, sorte de piège formé par une planche ou ierre plate soutenue par trois petits morceaux is assemblés en forme de **4**, et qui tombe au dre choc.

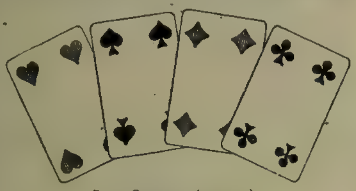

Les Quatre (cartes).

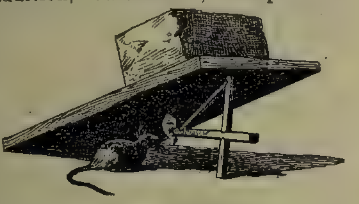

Quatre de chiffre.

**atre vents de l'esprit** (*les*), recueil de poésies nres très divers, par Victor Hugo, réparties en e genres : la satire, le drame, l'ode, l'épopée .

**iatre articles** (LES). V. DÉCLARATION DU GÉ DE FRANCE.

**iatre-Bras** [*ka-tre-bra*], hameau de Belgique ant). Combat livré par Ney aux Anglais, le n 1815, l'avant-veille de Waterloo, et où périt c de Brunswick.

**iatre-Cantons** [*ton*] (LAC DES) [en allem. *valdstættersee*], lac de Suisse, alimenté par la s, entre les cantons d'Uri, d'Unterwalden, de yz et de Lucerne. Etranglé dans un tortueux de montagnes, à 437 mètres d'altitude pour iètres d'extrême profondeur. Il présente aux ons de magnifiques paysages. On l'appelle quel- is *lac de Lucerne*, cette ville se trouvant sur ords.

**iatre-Cents,** sorte de sénat institué à Athènes olon, choisi dans les trois premières classes toyens, et que Clisthène remplaça par l'assem- des Cinq-Cents. Plus on donna ce nom à sorte de sénat oligar- ie, institué par Pisan- et Théramène au mo- de la révolution de 411, ii n'eut qu'une durée mère.

**uatre-cent-vingt** Obus et pièce de canon 20 millimètres. *Arg.* . Personne grosse et .

**uatre-épices** n. f. vulgaire de la *nigelle vée.*

**uatrefages de eau** [*ka-tre-fa-je, bré-ô*] n-Louis-*Armand* **de**), naturaliste et anthropolo- français, né à Berthezène (Gard), m. à Paris -1892). Membre de l'Académie des sciences (1852). défendu, avec une bonne foi et une modération nplaires, la théorie de l'unité d'origine de ame.

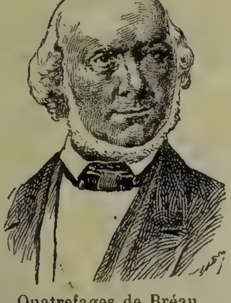

Quatrefages de Bréau.

**uatre-feuilles** n. m. Ornement architectu- le quatre lobes circulaires en arcs brisés.

**uatre-huit** n. m. *Mus.* Dénomination d'une ire à quatre temps très peu usitée, qui a la croche unité de temps. Morceau dont la musique est à re-huit.

**uatre- ts** n. m. ire por- quatre s.

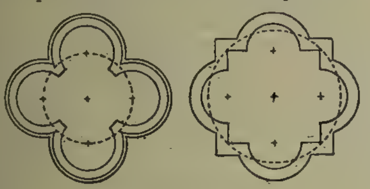

Quatre-feuilles.

**uatre- re,** dit QUINCY , *kin-si*] itoine- ysostome), savant archéologue français, né et m. iris (1755-1849). Son œuvre capitale est une étude *Jupiter Olympien.*

**uatremère** (Etienne-Marc), orientaliste fran- , né et m. à Paris (1782-1857). On lui doit d'inté- ants Mémoires sur l'histoire de la Babylonie.

**uatre-Nations** (*collège des*), fondé par Mazarin 1661 pour l'instruction et l'entretien de 15 Ita- s, 15 Alsaciens, 20 Flamands et 10 Roussillon- , tous gentilshommes. Mazarin lui avait légué ibliothèque : c'est là l'origine de la bibliothèque zarine. Le collège des Quatre-Nations fut sup- né par la Révolution. Il servit quelque temps de son d'arrêt, puis, en 1806, fut affecté à l'Ins- t.

**uatre-pieds** n. m. invar. Instrument dont le ufournier se sert pour charger la chaux.

**uatre-quatre** n. m. *Mus.* Dénomination de nesure à quatre temps, qui a la noire pour unité temps. (On la désigne aussi par un simple 4, et s ordinairement par **C**. Morceau dont la musique à quatre-quatre.

**uatre-quint** [*kin*] n. m. *Dr. cout.* Réserve quatre cinquièmes des biens propres accordés héritiers.

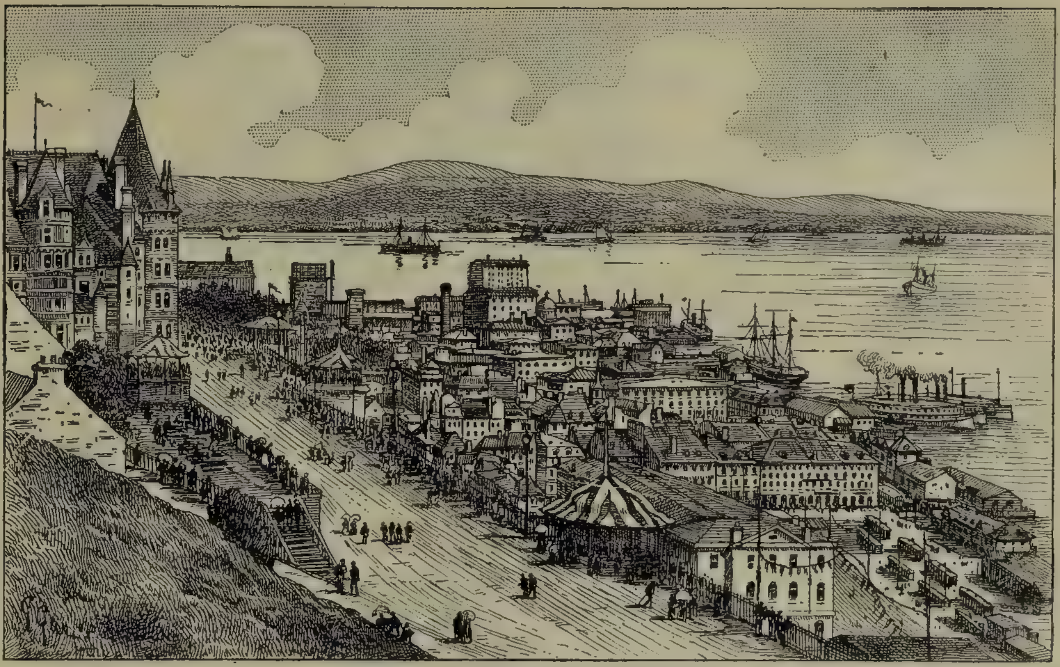

Vue de Québec.

**Quatre-Rivières** (*bataille des*), bataille livrée en Pologne russe, au début de la Grande Guerre, en novembre-décembre 1916, sur la rive gauche de la Vistule, sur la Bzoura et son affluent la Rawa, la Pilica et la Nida. Les 8e, 9e et 10e armées allemandes, dirigées par Hindenburg assisté de Mackensen, n'y purent triompher de la résistance russe, ni atteindre Varsovie dont elles se proposaient de s'emparer.

**quatre-saisons** n. f. invar. Nom donné aux différentes variétés de fraisiers à petits fruits. *Marchandes des quatre-saisons*, marchandes qui, à Paris principalement, vendent sur la voie publique, dans des voitures à bras, les fruits, légumes de chaque saison.

**Quatre-Sous** (Anna), une des femmes-soldats de la Révolution française, née dans l'Isère vers 1778. Elle servit en Vendée et en Belgique. Blessée dans une rencontre, elle dut avouer son sexe, et quitter l'armée.

**quatre-temps** [*ka-tre-tan*] n. m. pl. Trois jours de jeûne (mercredi, vendredi, samedi), prescrits par l'Eglise au commencement de chacune des quatre saisons de l'année.

**Quatre-Vallées (Les)**, ancien pays de France (Gascogne), aujourd'hui dans le dép. des Hautes-Pyrénées ; ch.-l. *Castelnau-Magny.* Il était formé par les quatre vallées d'Aure, de la Neste, de la Barrousse et de Magnoac. Il fut réuni à la couronne en 1445.

**quatre-vingtième** [*ka-tre-vin-ti-è-me*] adj. num. ord. de *quatre-vingts.* N. : *être le, la quatre-vingtième.* N. m. La quatre-vingtième partie d'un tout.

**quatre-vingtièmement** [*ka-tre-vin-ti-è-me-man*] adv. En quatre-vingtième lieu.

**quatre-vingt-neuf** n. m. Abréviation de 1789, première année de la Révolution française.

**quatre-vingts** [*ka-tre-vin*], ou, quand ce mot est suivi d'un autre adjectif de nombre ordinal, **quatre-vingt** adj. num. Quatre fois vingt. (Dites : *quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux*, etc.)

**quatre-vingt-treize** [*ka-tre-vin-trè-ze*] n. m. Abréviation de *1793*, année où fut inauguré le régime de la Terreur.

**Quatrevingt-treize,** roman de Victor Hugo, tableau dramatique et saisissant de la terrible année révolutionnaire. L'auteur a voulu y mettre en opposition, dans les caractères de Lantenac, de Cimourdain et de Gauvain, les qualités et les défauts de la vieille noblesse française, et les vertus stoïques des représentants républicains (1873).

**Quatre-vingt-treize** (*Manifeste des*). V. INTELLECTUELS ALLEMANDS.

**quatrième** [*ka*] adj. num. ord. Qui occupe un rang marqué par le nombre quatre : *être parent au quatrième degré.* Qui est contenu quatre fois dans le tout : *la quatrième partie d'une unité.* N. Personne ou chose qui occupe le quatrième rang : *être le, la quatrième.* Quatrième partie d'un tout. (On dit mieux QUART.) N. m. Quatrième étage : *loger au quatrième* N. f. Classe de grammaire qui est la quatrième en comptant depuis l'ancienne rhétorique, aujourd'hui *première : faire sa quatrième.* A certains jeux, quatre cartes qui se suivent dans une même couleur. Au piquet, *quatrième majeure*, séquence comprenant as, roi, dame, valet.

**quatrièmement** [*ka, man*] adv. En quatrième lieu.

**quatriennal** [*ka-tri-èn-nal*], **e, aux** adj. V. QUADRIENNAL.

**quatrillion** [*kou-a-tri-li-on*] n. m. Nombre de mille fois un trillion. (On dit aussi QUADRILLION.)

**quatrimier** [*ka-tri-mi-é*] n. m. *Dr. anc.* Receveur de l'impôt du quatrième, c'est-à-dire de l'impôt du quart prélevé en Normandie sur les boissons.

**quatrirème** n. f. Syn. de QUADRIRÈME.

**quatrouille** [*ka-trou, ll* mll., e] n. f. *Véner.* Poil de coloration différente mêlé à la couleur dominante de la robe du chien.

**quatrouillé** [*ka-trou, ll* mll., é], **e** adj. *Véner.* Se dit du chien dont le poil est mélangé d'autres poils de coloration différente de celui qui domine.

**quattrocentiste** [*kou-a-tro-san-tis-te*] n. et adj. Se dit des artistes et des écrivains du quattrocento.

**quattrocento** [*kou-a-tro-san-to*] n. m. (ital. *quatro*, quatre, et *cento*, cent). Se dit du mouvement artistique et littéraire italien du XVe siècle, les années où florissaient les artistes et les écrivains qui l'ont illustré commençant toutes par le nombre (sous-entendu *mil*) *quatre cent.*

**quatuor** [*kou-a*] n. m. (mot lat. signif. *quatre*). Morceau de musique à quatre parties : *les quatuors de Mozart ; quatuor vocal.* V. QUINTETTE. *Quatuor à cordes*, ensemble des quatre instruments à cordes (violon, alto, violoncelle et contrebasse), qui forment le fond de l'orchestre. *Quatuor de bois*, flûte, hautbois, clarinette, basson. *Quatuor de cuivre*, cornet ou buglé, alto ou cor, baryton, basse.

— ENCYCL. Le quatuor vocal comprend régulièrement un soprano, un contralto, un ténor et une basse. Mais dans le style libre, surtout au théâtre, il ne peut exister aucune règle sous ce rapport, la nature des voix employées étant commandée par l'action dramatique. Un grand nombre de quatuors sont célèbres au théâtre ; citons ceux d'*Iphigénie en Aulide*, de Gluck ; de *Don Juan*, de Mozart ; des *Bardes*, de Lesueur ; de *Joconde*, de Nicolo ; de *Charles VI*, d'Halévy ; de *Rigoletto*, de Verdi ; etc.

**quatuorvir** [*kou-a*] n. m. (m. lat. ; de *quatuor*, quatre, et *vir*, homme). A Rome, titre de divers magistrats chargés, quatre par quatre, de certaines fonctions.

**quatuorviral, e, aux** [*kou-a*] adj. Qui a rapport aux quatuorvirs.

**quatuorvirat** [*kou-a, ra*] n. m. Dignité de quatuorvir.

**quayage** ou **quaiage** [*kè-ia-je*] n. m. (de *quai*). Droit que payent les commerçants à la douane, pour déposer leurs marchandises sur un quai.

**que** [*ke*] pron. rel. (lat. *quem*). Lequel, laquelle, etc. : *la leçon que j'étudie.* Pron. interrog. Quelle chose : *que dites-vous ? Qu'est-ce ?* quelle chose est-ce ? *N'avoir que faire dans un endroit*, n'y être aucunement nécessaire. *N'avoir que faire de*, n'avoir aucun besoin de.

**que** [*ke*] (lat. *quid*) conj. qui sert à unir deux membres de phrase ayant chacun leur verbe exprimé ou sous-entendu, pour marquer que le second est subordonné au premier : *je veux que vous veniez.* Marque le souhait, l'imprécation, le commandement, etc. Que *je meure si... qu'il parte à l'instant*, etc. S'emploie pour : *pourquoi, si ce n'est, comme, quand, puisque, si.* Sert de corrélatif aux mots *tel, quel, même ;* aux comparatifs. Sert à former des loc. conj. comme *avant que, afin que, encore que, bien que*, etc. *Ne... que*, seulement. *Il n'est que de*, il n'y a rien de tel que de. *Que de*, si donc. Adv. Pourquoi : *que ne le disiez-vous ?* Combien : *que le Seigneur est bon !*

**Quéant,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 20 kil. d'Arras ; 988 h. (en 1914). Ch. de f. de Boisleux à Marquion. Point méridional d'une des lignes avancées de la position Hindenburg, la « ligne Wotan », qui commençait à Drocourt. Fortifiée avec grand soin par les Allemands qui en avaient fait un lacis de tranchées, Quéant fut enlevé par les Canadiens de l'armée Horne (1re armée britannique), le 2 novembre 1918, au début de la « Poussée vers la position Hindenburg ».

**Queaux** [*kô*], comm. de la Vienne, arr. et à 21 kil. de Montmorillon, près de la Vienne ; 1.660 h.

**Québec** [*ké-bèk*], v. du Dominion canadien, ch.-l. de la *prov. de Québec*, sur un escarpement dominant la rive nord du Saint-Laurent ; 116.000 h. Université. Fondée par le Français Champlain en 1608 ; prise par les Anglais en 1759, après la bataille des Plaines d'Abraham. Aciéries, grandes tanneries, papeteries, etc. — La prov. a 2.361.000 h.

**québrachine** [*ké, chi-ne*] n. f. Alcaloïde de l'écorce de quebracho.

**quebracho** [*ké-bra-tcho*] n. m. Nom générique désignant, dans l'Amérique du Nord, des bois très durs et tannifères de la famille des apocynées. L'écorce de quebracho et son principe actif, l'aspidospermine, ont été préconisés en médecine comme fébrifuges et anti-asthmatiques.

**Québriac,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 30 kil. de Rennes ; 1.400 h.

**Quéchuas.** V. QUICHUA.

**quédie** [*ké-dî*] n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, comprenant des staphyllins de taille moyenne, qui vivent dans les détritus. (On en connaît plus de trois cents espèces, répandues sur tout le globe.)

**Quédillac,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 22 kil. de Montfort ; 1.660 h. Ch. de f. E.

**Quedlinbourg** [*kè-lin-bour*], v. d'Allemagne (Prusse), sur la Bode, affl. de la Saale ; 27.000 h. Céréales ; machines ; draps.

**Queen's-County** [angl. *kou-in's-kaoun'-té*], comté d'Irlande (prov. de Leinster) ; 55.000 h. Capit. *Maryborough.* Mines de charbon.

**Queensland** [*kou-in's'-lan'd*], un des Etats du « Commonwealth of Australia », dans le nord-est de l'Australie ; 756.000 h. Capit. *Brisbane.* Elevage important de moutons et de bœufs.

**Queenstown,** anciennem. *Cove of Cork.* v. d'Irlande (prov. de Munster, comté de Cork), à la pointe sud de Great Island ; 3.800 h. Cathédrale gothique. Port de la baie de Cork.

**Queiros** (Pedro Fernandez **de**), navigateur portugais, né à Evora, m. à Panama (1560-1614), appelé souvent à tort *Quiros.* Il découvrit de nombreuses terres de l'Océanie, notamment Taïti et une partie des Nouvelles-Hébrides.

**Queiros** (José Maria EÇA **de**), romancier portugais, né à Aveiro, m. à Neuilly-sur-Seine (1843-1900), auteur de romans relevant de l'école naturaliste : *le Cousin Basile*, etc.

**quel, quelle** [*kèl, kè-le*] adj. (lat. *qualis*). S'emploie dans les phrases interrogatives pour s'informer sur la nature, l'individualité, la qualité distinctive d'une personne ou d'une chose : *quelle heure est-il ?* S'emploie aussi dans les phrases exclamatives : *quel malheur ! Quel... que*, si grand que, de quelque nature que. V. QUELQUE et TEL.

**Quélaines,** comm. de la Mayenne, arr. et à 13 kil. de Château-Gontier ; 1.690 h. Cidre.

**quelconque** [*kèl-kon-ke*] adj. indéf. (lat. *qualiscumque*). Quel qu'il soit. Médiocre, sans personnalité : *livre quelconque.*

**Quélen** [*ké-lin*] (Hyacinthe-Louis, comte **de**), archevêque de Paris, né et m. à Paris (1778-1839). Membre de l'Académie française en 1824.

**quellement** [*kè-le-man*] adv. *Tellement quellement*, tant bien que mal. (Peu us.)

**Quellien** (Narcisse), poète et littérateur français, né à La Roche-Derrien, m. à Paris, tué par une automobile (1848-1900) ; auteur de publications destinées à faire connaitre la Bretagne armoricaine.

**Quellin** (Erasme), peintre et graveur flamand, né à Anvers, m. à l'abbaye de Tangerloo (1607-1678), élève de Rubens. Il a peint : *l'Ange gardien, la Naissance de Jésus-Christ, le Repos en Egypte.*

**Quelpaert** ou **Tsé-Tsiou,** dépendance insulaire de la Corée, à l'entrée des détroits de Broughton et de Krusenstern faisant, communiquer la mer de Chine avec la mer du Japon ; 10.000 h. Au Japon, comme la Corée.

**quelque** [*kèl-ke*] adj. indéf. (de *quel*, et *que*). Exprime un ou plusieurs, d'une manière vague, indéterminée : *quelque indiscret lui aura dit cela, quelques personnes pensent que.* Indique un petit nombre, une petite quantité : *il a quelque sujet de se plaindre. Quelque chose*, une chose en général. *Quelque jour*, un certain jour à venir. *Quelque part*, dans un endroit quelconque, aux cabinets d'aisance. Au derrière : *donner à quelqu'un un coup de pied quelque part. Et quelques*, et un petit nombre en sus : *cela coûte quinze cents francs et quelques. Quelque peu*, un peu, à un certain point. *Quelque... que*, si... que, pour si... que.

> Quelque sujet qu'on traite, ou plaisant ou sublime,
> Que toujours la raison s'accorde avec la rime.
>
> BOILEAU.

Adv. Marque le degré, l'intensité. Environ, à peu près : *il y a quelque cinquante ans.* ALLUS. HIST. : **Et pourtant j'avais quelque chose là**, mots de mélancolique regret qu'André Chénier prononça, en se frappant le front, quand on le conduisit à l'échafaud. — ENCYCL. *Gramm. Quelque* est adjectif et variable quand il est suivi d'un nom ou d'un adjectif accompagné d'un nom : *choisissons* quelques *amis*, quelques *vrais amis. Quelque* est adverbe et invariable : 1° quand il modifie un adjectif, un participe ou un adverbe ; il signifie alors *si* : quelque *habiles* que *vous soyez*, quelque *adroitement* que *vous vous y preniez, vous ne réussirez pas* ; 2° quand il précède un adjectif numéral et qu'il signifie *environ* : *cet homme a* quelque *cinquante ans. Quelque*, placé devant un verbe, s'écrit en deux mots (*quel que*) ; *quel* est alors adjectif indéfini et s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe : quels que *soient les dangers, affrontez-les bravement.*

**quelquefois** [*kèl-ke-foi*] adv. De certaines fois, parfois, en certaines occasions.

**quelqu'un** [*kèl-kun*], **e** pr. indéf. Un, une entre plusieurs : *quelqu'un de vos parents.* Une personne : *quelqu'un m'a dit.* Une personne d'importance : *se croire quelqu'un est un défaut répandu.* Substantiv. : *si quelqu'un dit... ce quelqu'un là ment.* Pl. *quelques-uns, quelques-unes*, un petit nombre, plusieurs.

**Quélus** [*ké-luss*] (Jacques DE LÉVIS, comte **de**), un des mignons de Henri III, tué en duel à Paris par Balzac d'Entragues, dans le célèbre duel des Mignons (1554-1578).

**quemadero** [*ké-ma-dé*] n. m. (m. espagn.). Lieu où l'on brûlait les hérétiques condamnés au feu par le saint-office.

**quémand** [*ké-man*], **e** n. Mendiant, mendiante. (Vx.)

**quémander** [*ké-man-dé*] v. a. et n. Mendier, solliciter avec importunité : *quémander un emploi.*

**quémandeur, euse** [*ké, eu-ze*] n. Celui ou celle qui quémande : *un insupportable quémandeur.*

**Quemeneven,** comm. du Finistère, arr. et à 13 kil. de Châteaulin ; 1.840 h. Ch. de f. Orl.

**quemkas** [*kin-kass*] n. m. Tissu de soie anciennement en usage, et de provenance orientale.

**Quemper-Guézennec,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 18 kil. de Guingamp ; 2.270 h.

**quenaille** [*ke-na, ll* mll., *e*] n. f. Forme normande de *canaille.*

**quenaise** [*ke-nè-ze*] n. f. *Dr. féod.* Droit dû au seigneur en cas de retour d'un fief roturier.

**Quénast,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelle) ; 2.800 h. Machines.

**quenaupe** n. f. *Arg. milit.* Pipe.

**Quend** [*kan*], comm. de la Somme, arr. et à 30 kil. d'Abbeville, sur l'Authie ; 1.730 h. Bains de mer. Sucrerie.

**qu'en-dira-t-on** [*kan*] n. m. invar. Propos que pourra tenir le public : *braver les qu'en-dira-t-on.*

**quenèfe** [*ke*] n. f. (de l'alsac. *knèpfé*, pl. de *knopf*, bouton). Boulette qu'on obtient en faisant tomber dans du bouillon porté à l'ébullition de petites cuillerées à bouche d'une pâte formée de farine, d'œufs, de bouillon, de poivre et de muscade râpée, et qu'on fait cuire ensuite une demi-heure avec le bouillon. Potage ainsi préparé.

**quenelle** [*ke-nè-le*] n. f. (allem. *knœdel*). Boulette de viande (veau, volaille, poisson, etc.) passée au tamis, qui garnit une volaille, un vol-au-vent.

**quenolle** [*ke-no-le*] n. f. Ancien nom du *navet.*

**quenotte** [*ke-no-te*] n. f. (orig. scandin.). *Fam.* Dent de petit enfant : *de blanches quenottes.*

**quenouille** [*ke-nou, ll* mll., *e*] n. f. (d'un diminutif du lat. *colus*). Petit bâton entouré vers le haut de chanvre, de lin, de soie, etc., pour filer. Chanvre, lin, soie, etc., dont une quenouille est chargée : *filer sa quenouille. Tomber en quenouille*, passer par succession entre les mains des femmes, devenir l'apanage des femmes : *le royaume de France ne tomba jamais en quenouille. Jard.* Arbre fruitier taillé en forme de quenouille. Tige de certaines plantes : *des quenouilles de maïs.* Piliers qui supportent les rideaux d'un lit ou un dais. Bâton au bout duquel les cordiers attachent une queue de chanvre. *Métall.* Obturateur pour boucher les ouvertures par lesquelles le métal fondu coule dans les moules. Sy. de QUENOUILLETTE.

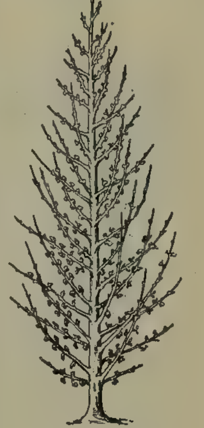

Arbre taillé en quenouille.

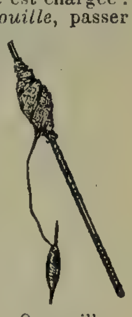

Quenouille.

**Quenouille de Barberine** (*la*), comédie par A. de Musset. V. BARBERINE.

**quenouillée** [*ke-nou, ll* mll., *é*] n. f. Quantité de lin, de chanvre, etc., nécessaire pour garnir une quenouille.

**quenouillère** [*ke-nou, ll* mll.] n. f. Instrument dont on se sert dans les fonderies de canons, pour arrêter l'écoulement du métal en fusion lorsque le moule est plein.

**quenouillette** [*ke-nou, ll* mll., *è-te*] n. f. Petite quenouille. *Métall.* V. QUENOUILLE. *Mar.* Barre de fer renforçant le trelingage des bas mâts. Traverse maintenant l'écartement des caps de mouton.

**quenouillon** [*ke-nou, ll* mll.] n. m. *Mar.* Cordon d'étoupe tourné et préparé pour être employé au calfatage.

**Quental** (Anthero **de**), poète portugais, né et m. à Ponto-Delgada (Açores) (1842-1891), romantique, pessimiste et révolutionnaire (*Sonnets*).

**quentelage** [*kan*] n. m. *Mar.* Lest.

**Quentin** (saint), apôtre de la Gaule du Nord, martyrisé dans le Vermandois en 287. Ses restes, retrouvés au VIIe siècle par saint Eloi, sont conservés dans la basilique de Saint-Quentin. Fête le 31 octobre.

**Quentin Durward,** un des plus intéressants ouvrages de Walter Scott, dans lequel une intrigue romanesque se trouve mêlée aux événements du règne de Louis XI, à ses démêlés avec Charles le Téméraire, et à la révolte des Liégeois contre ce dernier (1823). — De ce roman, Cormon et Michel Carré ont tiré un livret d'opéra-comique, en trois actes, *Quentin Durward*, musique de Gevaert (1858). La partition, traitée avec goût et distinction, renferme de beaux passages : la chansonnette du roi, la marche des arbres, un quintette bien instrumenté, etc.

**Quénu** (Edouard-André-Victor-Alfred), chirurgien français, né à Marquise en 1852 ; membre de l'Académie des sciences (1917) ; connu par ses travaux sur la chirurgie du rectum, du foie, du pancréas, de la rate, etc.

**quer** [*kèr*] n. m. Filament qui couvre le fruit du cocotier.

**quérabilité** [*ké*] n. f. *Dr.* Qualité de ce qui est quérable : *la quérabilité d'une rente.*

**quérable** [*ké*] adj. (de *querir*). Se dit d'une rente ou d'une redevance que le créancier doit aller chercher, par opposition à celle qui est *portable.*

**Quérard** [*ké-rar*] (Joseph-Marie), bibliographe français, né à Rennes, m. à Paris (1797-1865), le premier éditeur de la *France littéraire* ou *Dictionnaire bibliographique.* On lui doit également un précieux ouvrage : *les Supercheries littéraires dévoilées...*

**quercétine** [*ku-èr*] n. f. Principe cristallin, provenant du dédoublement du quercitron et que l'on rencontre également dans de nombreux végétaux

**Quercia** [*kou-èr-si-a*] (Jacopo **della**), statuaire italien, né près de Sienne, à La Quercia Grossa, m. à Sienne (1378-1438). On lui doit d'admirables groupes, qu'on voit dans la cathédrale de Sienne (*Anges, Prophètes*), des sculptures à Lucques, Bologne. Il décora une des portes de la cathédrale de Florence.

**quercicole** [*ku-èr*] adj. (du lat. *quercus*, chêne, et *colere*, habiter). Qui vit sur le chêne : *puceron quercicole.*

**querciné, e** [*ku-èr*] adj. Qui ressemble au chêne. N. m. pl. S'emploie parfois comme synonyme de cupulifères. S. une *quercinée.*

**Quercinois, e** [*kèr-si-noi, oi-ze*], originaire ou habitant du Quercy : *les Quercinois.* Adjectiv. : *productions quercinoises.*

**quercite** [*ku-èr*] n. f. *Chim.* Principe extrait des glands du chêne.

**quercitrin** [*ku-èr*] n. m. Glucoside colorant jaune du quercitron.

**quercitron** [*ku-èr*] n. m. (du lat. *quercus*, chêne, et de *citron*). Nom vulgaire du chêne tinctorial, dont l'écorce renferme un principe utilisé par l'industrie pour la teinture en jaune du coton et des lisières des tissus de laine.

**Quercy** [*kèr*] (m. dérivé de *Cadurci*), anc. de France, formant le dép. du Lot et une part celui de Tarn-et-Garonne. Réuni au domaine en 1472. (Hab. *Quercinois*). Il était divisé en H QUERCY, cap. *Cahors*, et BAS-QUERCY, capit. *tauban.* Plateaux calcaires (*causses*). Phosphates

**querelle** [*ke-rè-le*] n. f. (du lat. *querela*, pla Contestation, dispute, rixe, démêlé : *chercher relle à plus faible que soi.* Discussion, débat. entre souverains, entre Etats ennemis. *Qu d'Allemand*, faite sans sujet. *Embrasser, épous querelle de quelqu'un*, prendre son parti dans contestation.

**quereller** [*ke-rè-lé*] v. a. Faire une quere quelqu'un : *femmes qui querellent leur mari.* R mander avec aigreur : *mères qui querellent enfants.* V. n. Faire des querelles.

**querelleur, euse** [*ke-rè-leur, eu-ze*] n. e Qui aime à quereller : *être d'humeur querelleus*

**querelleux, euse** [*ke-rè-leû, eu-ze*] adj. cienne forme de *querelleur.*

**Queretaro,** v. du Mexique, ch.-l. de l'Et même nom ; 33.000 h. L'empereur Maximilien fusillé (19 juin 1867). Chapellerie. — L'Etat a 247

**quéreux** [*ké-reû*] n. m. Cour non close de une habitation, dans l'Angoumois.

**querier** [*ke-ri-é*] n. m. *Dr. anc.* Juge muni connaissant des causes civiles.

**Quérigut** [*ké-ri-ghut'*], ch.-l. de c. (Ari arr. et à 88 kil. de Foix ; 560 h. Ancienne ca du Donézan. — Le cant. a 7 comm., et 2.130 h.

**quérimonie** [*ku-é, nî*] n. f. (lat. *querimo* Plainte. (Vx.)

**querir** [*ke*] v. a. (du lat. *quærere*, cherch N'est usité qu'à l'infinitif et après les verbes *venir, envoyer.*) Chercher avec charge ou inte d'amener, d'apporter.

**quernage** [*kèr-na-je*] n. m. ou **quern** [*kèr*] n. f. Opération qui consiste à diviser e partons, à l'aide d'un ciseau de fer, les blocs schis

**Quero,** bourg d'Italie (Vénétie, prov. de lune), sur la Piave, au sud de Feltre ; 2.500 h 13 novembre 1917, après « l'éboulement » de retto du 24 octobre, les Autrichiens s'avancèren qu'à Quero, où les Italiens les arrêtèrent. Ils p s'emparer du bourg un peu plus tard, mais ne vinrent jamais à aller plus avant. Quero fut r par les Anglais et par les Italiens le 30 octobre au cours de la bataille de Vittorio Veneto, qu termina la débâcle autrichienne.

**Querol y Subirats** (Augustin), scul espagnol, né à Tortosa, m. à Madrid (1863-1909) tiste aux créations hardies et mouvementées, vateur de la sculpture moderne en Espagne.

**Querquéville,** comm. de la Manche, a à 6 kil. de Cherbourg ; 2.280 h. Fort.

**querre** [*kè-re*] v. a. Forme ancienne du QUERIR.

**querre** [*kè-re*] n. f. (lat. *quadra*). Coin à droit. (Vx.)

**Querrien,** comm. du Finistère, arr. et à 1 de Quimperlé ; 3.350 h.

**querror, quéror** ou **kerror** n. m. (m. ton). Embarcation de pêche, de la rade de B

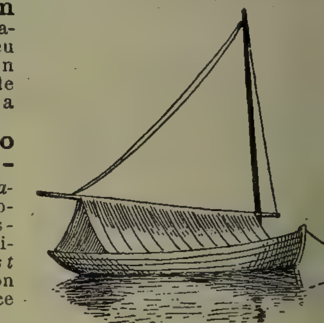

Querror.

**quertin** [*kèr*] n. m. Panier large, peu profond, en usage dans le nord de la France.

**qu'es-aco** ou **qu'es-aquo** [*ké-za-kô*], mots provençaux, gascons, qui signifient *qu'est cela?* et qu'on emploie en ce sens.

**Quesada** (Gonzalo Ximenès **de**), conquistador, né à Grenade (1495- Il jeta les fondements de Santa Fé de Bo

**Quesnay** [*kè-nè*] (François), économiste français, né à Méré (Seine-et-Oise), m. à Versailles (1694-1774), chirurgien du roi, fondateur de l'école des physiocrates, et l'un des auteurs de la fameuse maxime : « Laissez faire, laissez passer. » Ses principaux ouvrages sont ses *Maximes* et sa *Physiocratie*, son *Tableau économique.*

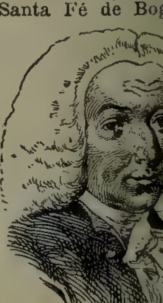

Quesnay.

**Quesnay de Beaurepaire** (Jules), magistrat et écrivain français, né à Saumur, m. à Vitrai (Orne) (1837-1923). Président de chambre à la Cour de cassation, il démissionna lors de l'affaire Dreyfus, co laquelle il fit une campagne ardente. Il a écrit des mans, sous les pseudonymes de JULES DE GLOUVET et de LUCIE HERPIN.

**Quesnel** (Pasquier), théologien janséniste, né à Paris, m. à Amsterdam (1634-1719). Docteur de Sorbonne, il entra à l'Oratoire. Son *Abrégé de la morale de l'Evangile* le fit expulser du diocèse de Paris. Réfugié en Hollande, il devint le chef de l'Eglise janséniste après la mort d'Arnauld.

Quesnel.

**Quesnel (Le),** comm. du dép. de la Somme, arr. et à 17 kil. de Montdidier, sur le plateau de Santerre ; 926 hab. (en 1914). Ch. de f. d'Albe Montdidier. Pris par les Français en 1917, pen ffensive de cette année ; repris par les Allemands mars 1918, pendant la seconde victoire de Picardie, conquis en août, pendant la troisième bataille de cardie, par les Canadiens. Complètement détruite.

**quesnellisme** [*kè* ou *kès-nè-lis-me*] n. m. Doc- ne de Quesnel.

**quesnelliste** [*kè* ou *kès-nè-lis-te*] n. m. Parti- n de la doctrine de Quesnel.

**Quesnoy** [*kè-noi*] **(Le),** ch.-l. de c. (Nord), arr. à 35 kil. d'Avesnes ; 3.940 h. Ch. de f. N. Place rte. Distillerie, sucrerie. — Le cant. Est a 15 comm., 13.250 h. ; le cant. Ouest a 14 comm., et 13.740 h.

**Quesnoy-sur-Deule,** ch.-l. de c. (Nord), r. et à 11 kil. de Lille ; 5.050 h. Ch. de f. Nord. latures. Entièrement détruit au cours de la Grande ierre. Pris par les Allemands dès 1914, après la raite de Mons ; enlevé par les Néo-Zélandais en vembre 1918, pendant la bataille de la Lys et de Escaut. — Le cant. a 9 comm., et 24.340 h.

**Quesnoy-en-Santerre (Le),** comm. de la mme, arr. et à 16 kil. de Montdidier, sur le pla- au de Santerre ; 129 h. (en 1914). Complètement truite.

**Quessoy** [*kè-soi*], comm. des Côtes-du-Nord, r. et à 16 kil. de Saint-Brieuc ; 2.780 h. Ch. de f.

**Quessy** [*kè-si*], comm. de l'Aisne, arr. et à 82 kil. Laon ; 1.350 h.

**questabilité** [*ku-ès-ta*] n. f. Caractère de ce i est questable.

**questable** [*ku-ès-ta-ble*] adj. *Dr. anc.* Personne sujettie au droit de queste. N. m. Syn. de QUESTAL.

**questal** [*ku-ès-tal*] n. m. (du lat. *quæstus*, cher- é, réclamé). *Féod.* Mainmortable qui, dans certains fs, ne pouvait disposer de sa personne et de ses ens sans le consentement du seigneur. Adjectiv. *en questal*, bien assujetti à la queste.

**questalité** [*ku-ès-ta*] n. f. *Dr. féod.* Domaine igneurial où était perçu le droit de queste.

**Qu'est-ce que le tiers état?** célèbre pamphlet litique de Sieyès, où l'auteur marque nettement n but par cette triple interrogation : « Qu'est-ce e le tiers état? — Tout. — Qu'a-t-il été jusqu'à ésent dans l'ordre politique? — Rien. — Que de- ande-t-il? — A devenir quelque chose ». (1789.)

**queste** [*ku-ès-te*] n. f. *Dr. féod.* Taille perçue r la catégorie des vilains dite *questable*.

**Questembert** [*kès-tan-bèr*], ch.-l. de c. (Mor- han), arr. et à 26 kil. de Vannes ; 4.120 h. Ch. de Orl. — Le cant. a 8 comm., et 13.030 h.

**questeur** [*ku-ès-teur*] n. m. (lat. *quæstor*). Ma- istrat romain chargé de la répartition et de la per- eption des deniers publics, fonction qui primiti- ement appartenait aux consuls. *Questeur du sacré alais*, sous l'empire romain sorte de grand chan- elier chargé du dépôt et de la préparation des lois, e la tenue d'un registre des distinctions et pensions ccordées par l'empereur, etc. Dans les assemblées égislatives de France, membre chargé de diriger emploi des fonds, l'administration intérieure et ma- érielle de l'assemblée.

— ENCYCL. Le Sénat et la Chambre des députés lisent chacun trois questeurs, logés dans les palais e ces assemblées, et dont les pouvoirs ont la même urée que ceux du bureau. Les questeurs sont chargés e tout ce qui concerne l'administration intérieure.

**question** [*kès-ti-on*] n. f. (lat. *quæstio*). Demande aite pour s'éclairer sur quelque chose : *poser des uestions successives*. Interrogation adressée à un lève pour s'assurer de son savoir : *les questions d'un xaminateur*. Point à discuter, à examiner : *ques- ion de philosophie*. Torture autrefois appliquée aux révenus et aux coupables, pour leur arracher des veux : *donner la question à un accusé*. *Faire ques- ion*, être discutable. *Etre en question*, être discuté. *Mettre en question*, soumettre à une discussion. *Dr. Question d'état*, celle qui concerne la situation l'une personne au point de vue de ses droits civils. *Politiq. Question préalable*, délibération par la- quelle une assemblée décide de ne pas vouloir passer à l'examen d'une proposition. *Question de cabinet*, question dans laquelle le rejet des mesures propo- sées ou acceptées par le ministère entraînerait la démission de celui-ci : *poser la question de cabinet*.

— ENCYCL. On distinguait autrefois la *question préparatoire*, qui avait lieu avant le jugement, et la *question définitive*, appliquée avant l'exécution. L'une et l'autre étaient administrées par un bourreau appelé *questionnaire*. Les instruments les plus usités pour la torture étaient : les verges, la roue, le chevalet. D'autre part, on chauffait et brûlait les extrémités des membres ; on arrachait les ongles ; on chaussait les pieds de brodequins, que l'on serrait graduellement à l'aide de coins ; on coulait du plomb fondu dans les oreilles, les yeux, la bouche du patient ; on lui faisait avaler de l'eau à pleins seaux, à l'aide d'un entonnoir ; etc. Cet horrible usage ne fut aboli en France qu'à la fin du XVIIe siècle, par une Déclaration de Louis XVI.

**Question d'argent** (*la*), comédie en cinq actes, en prose, d'A. Dumas fils (1857). C'est une analyse du caractère d'un financier sans scrupules, Jean Giraud. La pièce a le mérite de reproduire avec vérité des milieux et des personnages bien observés.

**Questions naturelles,** discussions scientifiques de Sénèque. Livre très précieux pour l'histoire des sciences dans l'antiquité romaine.

**questioncule** [*kès-ti*] n. f. Petite question.

**questionnaire** [*kès-ti-o-nè-re*] n. m. Tortionnaire qui donnait la question. V. QUESTION (part. encycl.).

**questionnaire** [*kès-ti-o-nè-re*] n. m. Recueil de questions dans certains ouvrages. *Remplir un questionnaire*, y répondre par écrit.

**questionner** [*kès-ti-o-né*] v. a. Faire des questions, interroger : *questionner un candidat*. Autref., Donner la question.

**questionneur, euse** [*kès-ti-o-neur, eu-ze*] n. Qui fait sans cesse des questions. Adjectiv. : *les enfants sont en général très questionneurs*.

**questorien, enne** [*ku-ès-to-ri-in, è-ne*] adj. Qui appartient au questeur. N. m. Celui qui avait rempli les fonctions de questeur.

**questure** [*ku-ès-tu-re*] n. f. (lat. *quæstura*). Chez les Romains, charge de questeur. Durée des fonctions de questeur. Auj. Bureau des questeurs d'une assemblée délibérante : *se rendre à la questure de la Chambre des Députés*.

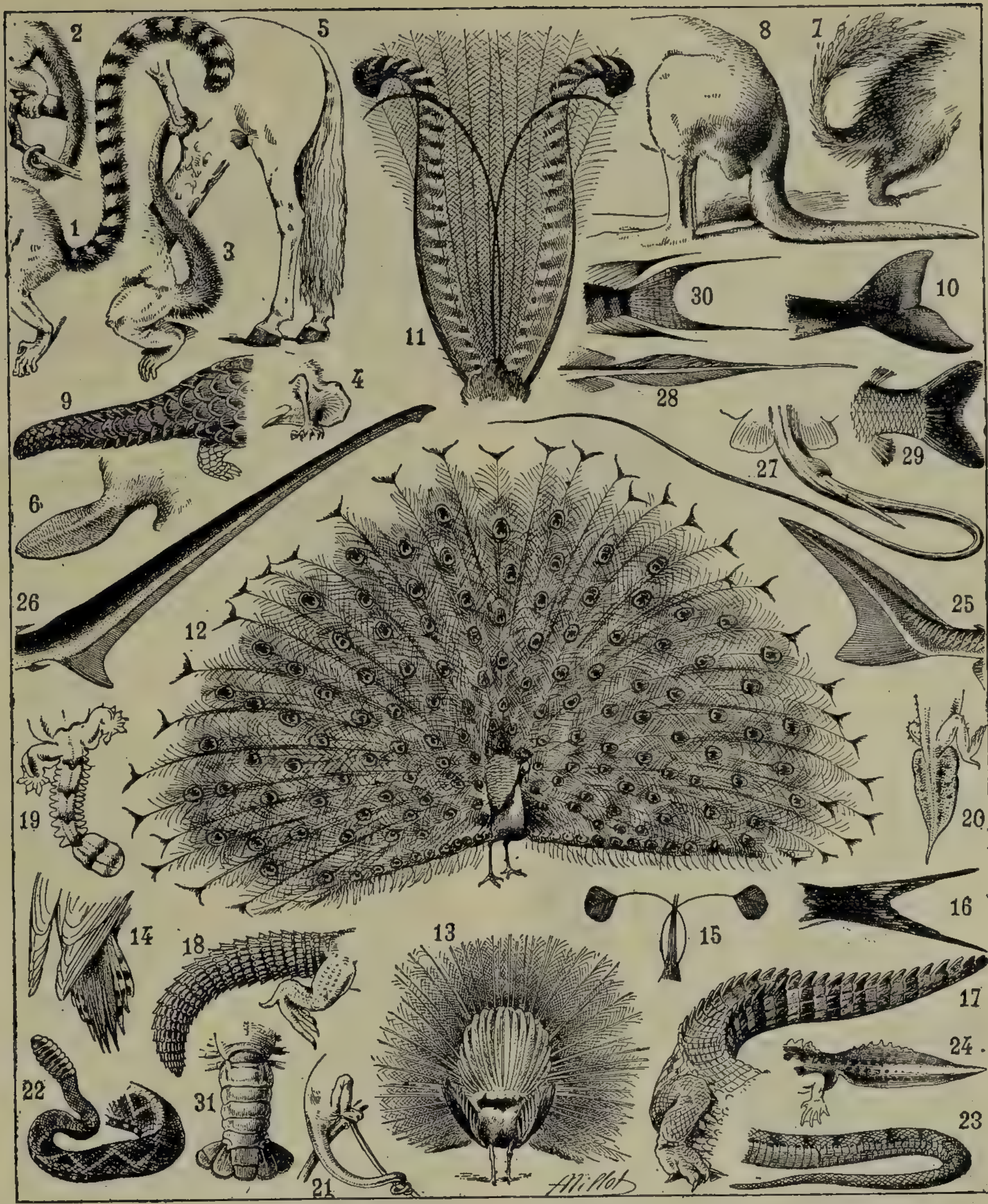

QUEUES : 1. De maki ; 2. De phalanger ; 3. De lagotriche ; 4. De chauve-souris ; 5. De cheval ; 6. De castor ; 7. D'athérure ; 8. De kangourou ; 9. De pangolin ; 10. De dauphin ; 11. De ménure-lyre ; 12. De paon ; 13. De paon (montrant la vraie queue en arrière) ; 14. De pic ; 15. De loddigésie ; 16. D'hirondelle ; 17. De crocodile ; 18. De fouette-queue ; 19. De ptychozoon ; 20. De gecko (*phyliure*) ; 21. De caméléon ; 22. De crotale ; 23. De couleuvre ; 24. De triton : 25. D'esturgeon ; 26. De squale ; 27. De myliobate ; 28. De chimère ; 29. De carpe ; 30. De macropode ; 31. D'écrevisse.

**quet** [*kè*] n. m. *Techn.* En T. de papeterie. Assemblage de 26 feuilles de papier avec leurs feutres.

**Quet** (Jean-Antoine), physicien français, né à Nîmes, m. à Paris (1810-1884) ; il a découvert le précipité rouge, qui a été nommé *acétylure cuivreux* et en a isolé le gaz appelé depuis *acétylène*.

**quête** [*kè-te*] n. f. (du lat. *quæsitum*, de *quærere*, chercher). Action de chercher : *se mettre en quête*. Action de chercher le gibier. *Ton de quête*, sonnerie de trompe pour encourager les chiens de meute à trouver la voie de la bête. Action de demander et de recueillir des aumônes : *faire une quête à l'église*. Le montant de cette collecte : *quête abondante*.

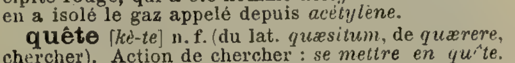

Ton de quête (sonnerie de trompe).

**quête** n. f. *Mar.* Angle de l'étambot et de la quille.

**Quételet** [*ké-te-lè*] (Lambert-Adolphe-*Jacques*), mathématicien et statisticien belge, né à Gand, m. à Bruxelles (1796-1874). On lui doit de belles recherches sur l'optique.

**quétenite** [*ké*] n. f. Sulfate hydraté naturel de magnésium et de fer.

**quêter** [*kè-té*] v. a. (de *quête*). Rechercher : *quêter des louanges, des suffrages*. Chercher (le gibier), en parlant du chien de chasse : *quêter des perdrix*. Absolum. *Chien qui quête bien*. V. n. Recueillir des aumônes : *quêter à domicile*.

**quêteur, euse** [*kè-teur, eu-ze*] n. et adj. Qui quête : *moine quêteur*. *Fig.* Celui qui demande toujours quelque chose : *un quêteur de louanges*. Chercheur, fureteur.

**Quêteur** (*le*), tableau de David Teniers le Jeune, au Louvre, représentant de trois quarts un personnage en costume jaune et gris, qui tient à la main droite une tirelire et dans la gauche une crécelle.

**quetsche** [*kou-è-tche*] n. f. (de l'allem. *zwetsche*, par l'alsac. *quatch*). Grosse prune oblongue, de couleur violette, dont on fait des pruneaux et une eau-de-vie également nommée *quetsche* ou *quetsche-wasser*. (V. la planche FRUITS.)

**quetsche-wasser** [*kou-ètch-va-sèr*] n. m. (de l'alsac. *quatchwasser*). Sorte d'eau-de-vie de prunes.

**quetschier** [*kou-è-tchi-é*] n. m. Prunier à quetsches.

**Quetta,** v. du Beloutchistan soumis à l'influence britannique, au milieu des montagnes ; 34.000 h. Centre commercial entre les deux passes de Bolan et de Khodjak, sur le chemin de fer de Chikarpour (sur l'Indus) à Chaman (vers Kandahar).

**Quettehou** [*ke*], ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 22 kil. de Valognes, près de la Manche ; 1.170 h. Ch. de f. Mégisseries. — Le cant. a 16 comm., et 12.220 h.

**Quettreville,** comm. de la Manche, arr. et à 10 kil. de Coutances ; 1.210 h. Ch. de f. Et.

**quetzal** [*kou-èt-zal*] n. m. Nom inca du couroucou du Guatémala, dont les plumes servaient à la parure des rois.

**Quetzalcoatl,** dieu du Mexique précolombien et particulièrement des Toltèques, maître de l'air et des phénomènes célestes, créateur de la civilisation. Son règne fut un âge d'or, et les Mexicains attendaient son retour. Il avait pour symbole un serpent ailé.

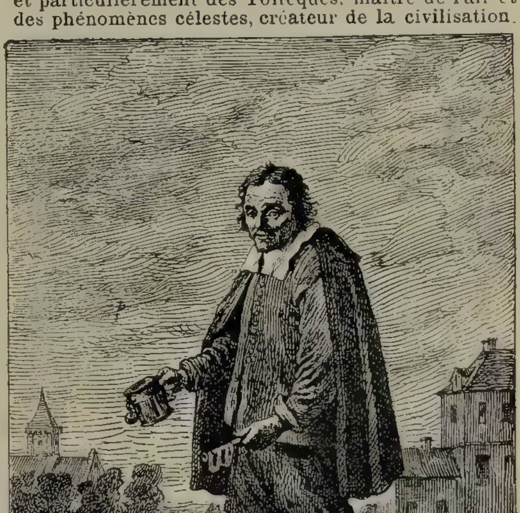

Le Quêteur, tableau de D. Teniers.

**Quetzaltenango,** v. du Guatémala, ch.-l. du dép. homonyme ; 29.000 h. Manufacture de coton, de lin ; produits agricoles. C'est la seconde ville de la république ; elle a pour port *Champerico*, sur le Pacifique. — Le dép. a 120.000 h.

**queue** [*keû*] n. f. (lat. *cauda*). Appendice terminal du tronc de toutes sortes d'animaux : *Alcibiade coupa la queue à son chien.* Chez les oiseaux, bouquet de plumes situé à l'extrémité inférieure du corps. Tige, support des fleurs, des feuilles, des fruits, et, par analogie, appendice en forme de queue : *queue d'une lettre alphabétique, d'une note*, etc. Partie d'un vêtement, qui traîne par derrière : *la queue d'une robe.* Appendice d'un objet servant à le saisir : *la queue d'une casserole.* Suite, dernière partie, fin de quelque chose : *la queue de l'hiver. Fam.* Reste d'une dette qu'on ne paye pas en entier : *laisser une queue chez le boulanger. Typogr.* Fin de texte sur la page terminant un livre ou un chapitre. *Astron.* Longue traînée de corpuscules lumineux, qui suit le corps d'une comète. *Queue de billard*, instrument de bois pour pousser les billes. Cheveux de derrière attachés avec un cordon et couverts d'un ruban roulé tout autour. *Fig.* Derniers rangs : *la queue d'une procession.* Suite de personnes qui attendent pour entrer à tour de rang : *prendre la queue. A la queue*, à l'extrémité d'une suite ; au dernier rang. *A la queue leu leu*, v. LEU. *En queue*, par derrière. *Pop. Pas la queue d'un ou d'une*, pas un seul ou une seule. *Prendre en queue*, attaquer par derrière. *Ruban de queue*, route droite et longue. *Faire la queue*, prendre rang à la file. *Finir en queue de rat, en queue de poisson*, se dit d'une affaire qui, tirant en longueur, finit par ne plus avoir d'importance. (V. DESINIT IN PISCEM.) *Faire la queue à quelqu'un*, le prendre pour jouet, pour dupe. *Pop. Faire une queue, des queues à quelqu'un*, lui faire des infidélités en amour. Prov. et LOC. PROV. : **Ce n'est pas sa faute si les grenouilles n'ont pas de queue,** se dit d'une personne incapable d'imaginer, d'inventer quoi que soit. **Il n'y a point de si empêché que celui qui tient la queue de la poêle,** le principal agent d'une affaire est le plus embarrassé. V. LOUP et IN CAUDA VENENUM. Allus. HIST. : **Couper la queue à son chien.** Alcibiade coupa la queue à un chien magnifique qu'il avait, alléguant que, tant que les Athéniens s'occuperaient de cet acte étrange, ils ne songeraient pas à critiquer sa conduite. (Plutarque, *Alcib.*, X.) On rappelle ce trait pour caractériser une action étrange qui n'a d'autre but que de faire parler de soi. Allus. LITTÉR. : **Le renard qui a la queue coupée,** allusion à une fable de La Fontaine (V. 5), où un vieux renard, qui a laissé sa queue dans un piège, profite d'un conseil tenu par ses amis, pour les inviter à se couper cet appendice embarrassant. On rappelle ce trait à propos des gens qui, affligés d'un ridicule, cherchent à le donner aussi aux autres.

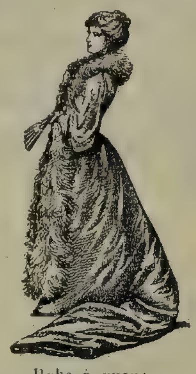
Robe à queue.

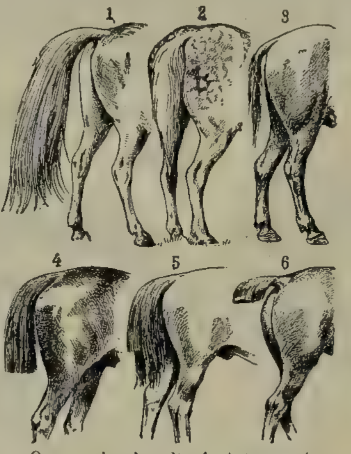

Queue (du cheval) ; 1. A tous crins ; 2. En balai ; 3. De rat ; 4. Ecourtée ; 5. En catogan ; 6. Anglaise.

— Encycl. *Zool.* La queue est la continuation de la colonne vertébrale ; elle se différencie plus ou moins du tronc, et prend des formes qui varient suivant les espèces. Chez les reptiles (serpents, lézards, crocodiles), elle continue insensiblement le corps ; chez les poissons et chez la plupart des cétacés, elle se termine en nageoire (nageoire caudale), parfois très allongée (raies, squales) ; chez les oiseaux, elle est réduite à un petit nombre de vertèbres, formant un court moignon (*croupion*), sur lequel s'insèrent les plumes rigides, qui atteignent souvent une grande longueur (paon, faisan, ménure-lyre, paradisier, etc.).

Chez les mammifères, elle est extrêmement variable ; réduite, chez le cheval, à un tronçon, d'où pendent de longs crins, chez l'éléphant à une sorte de fouet, d'où sortent des soies rigides, elle est parfois volumineuse et aide à la locomotion (kangourous) ; d'autres fois, pourvue de muscles forts et puissants, elle est longue et préhensile (singes). L'une des plus curieuses modifications de cet organe s'observe chez le castor, dont la queue remplit complètement le rôle d'une truelle de maçon.

**queue** [*keû*] n. f. Sorte de futaille. Sorte de pierre à aiguiser, dont le nom s'écrit aussi QUEUX.

**queue-d'aronde** n. f. Sorte de tenon. (V. ARONDE.) Pl. des *queues-d'aronde*.

**queue-de-carpe** n. f. Crampon en petit fer plat. Pl. des *queues-de-carpe*.

**queue-de-chat** n. f. *Mar.* Cordage servant autrefois à infliger des châtiments corporels. Pl. des *queues-de-chat*.

**queue-de-cheval** n. f. Un des noms vulgaires de la *prêle*. Pl. des *queues-de-cheval*.

**queue-de-cochon** n. f. Tarière terminée en vrille. Pl. des *queues-de-cochon*.

**queue-de-lion** n. f. *Bot.* Nom vulgaire du *léonure*. Pl. des *queues-de-lion*.

**queue-de-loup** n. f. Nom vulgaire du *mélampyre des champs*. Pl. des *queues-de-loup*.

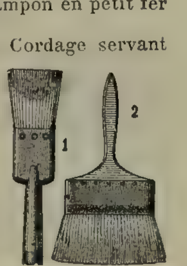

Queue-de-morue : 1. Epaisse ; 2. Plate.

**queue-de-morue** n. f. Large pinceau plat, à l'usage des peintres et doreurs. Planche dont la largeur va en augmentant d'un bout à l'autre. *Fam.* L'habit de cérémonie. Pl. des *queues-de-morue*.

**queue-de-paon** n. f. *Archit.* Motif décoratif dont le principe est un élément circulaire qui va en s'élargissant, du centre d'une demi-circonférence, jusqu'à la périphérie. Pl. des *queues-de-paon*.

**queue-de-pie** n. f. *Fam.* Habit de cérémonie. Pl. des *queues-de-pie*.

**queue-de-rat** n. f. Espèce de petite lime arrondie. Tabatière en écorce de bouleau, dont le couvercle se soulève à l'aide d'une petite lanière de cuir ressemblant à une queue de rat. *Mar.* Bout aminci d'un cordage. *Vétér.* Sorte de dartre allongée, sur les jambes des chevaux. Pl. des *queues-de-rat*.

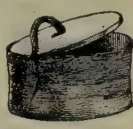
Queue-de-rat.

**queue-de-renard** n. f. Outil taillé à deux biseaux, pour percer. *Queue de renard à étouper*, outil analogue, avec lequel on applique les feuilles d'or ou d'argent. *Bot.* Espèce d'amarante. Pl. des *queues-de-renard*.

**queue-d'oison** n. f. Bateau en gondole, dont on se sert pour la pêche du hareng et du maquereau. Pl. des *queues-d'oison*.

**Queue-du-Bois,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.930 h. Charbonnage

**queue-du-chat** n. f. Une des figures du quadrille français. Pl. des *queues-du-chat*.

**queue-fourchue** n. f. Nom vulgaire de la chenille d'un papillon (*dicranure*) qui vit sur les peupliers.

**queue-rouge** n. m. Paillasse grotesque, dont la perruque est terminée par une queue nouée par un ruban rouge. Pl. des *queues-rouges*.

**queursage** ou **queurçage** [*keur-sa-je*] n. m. Action de queurser.

**queurse** ou **queurce** [*keur-se*] n. f. Pierre à aiguiser, dont les tanneurs se servent pour dépiler ou débourrer les peaux.

**queurser** ou **queurcer** [*keur-sé*] v. a. (*Queurcer* prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il queurça, nous queurçons.*) Dépiler une peau avec une queurse ou queurce.

**queusot** [*zo*] n. m. (de *queue*). Tube de verre au moyen duquel on fait le vide dans les ampoules des lampes électriques, avant de les souder ; l'opération terminée, on ferme le tube au chalumeau, et sa trace forme la pointe aiguë terminant l'ampoule.

**queusotage** [*zo-ta-je*] n. m. Opération qui consiste à munir du *queusot* le fond des ampoules destinées à la fabrication des lampes électriques.

**queusoter** [*zo-té*] v. a. Pratiquer le queusotage.

**queussi-queumi** [*keu-si-keu-mi*] loc. adv. De même, pareillement. (Peu us.)

**queutage** [*keu-ta-je*] n. m. Au billard, action de queuter.

**queuté, e** [*keu*] adj. *Mus.* Se dit d'une note de plain-chant munie d'une queue.

**queuter** [*keu-té*] v. n. Au billard, pousser d'un seul coup de queue deux billes qui sont très rapprochées l'une de l'autre. Au croquet, pousser la boule avec le maillet, sans avoir reculé celui-ci en arrière pour lui donner de l'élan ; prolonger le coup de maillet après le choc, en accompagnant la boule.

**queux** [*keû*] n. m. (du lat. *coquus*). Cuisinier : *le maître queux du roi avait la charge des entrées.* (Vx.)

**queux** [*keû*] n. f. (du lat. *cos, cotis*). Sorte de pierre à aiguiser : *queue à faux.* (On écrit aussi QUEUE.)

**Quevaucamps,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath) ; 2.910 h. Filatures, teintureries ; pierre.

**Quevedo y Villegas** [*ghass*] (Francisco Gomez **de**), poète et polygraphe espagnol, né à Madrid, m. à Villanueva (1580-1645). On lui doit des poésies légères et satiriques, et un célèbre roman picaresque : *le Buscon* ou *Don Pablo de Ségovie.*

**Quéven,** comm. du Morbihan, arr. et à 7 kil. de Lorient ; 2.410 h. Ch. de f. du Morbihan.

**Quévert,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 4 kil. de Dinan ; 1.410 h.

**Queyrac,** comm. de la Gironde, arr. et à 7 kil. de Lesparre ; 1.550 h. Ch. de f. M.

**Queyras,** région et vallée des Hautes-Alpes, qu'arrose le Guil, affluent gauche de la Durance. Beaux paysages. Riches pâturages.

**Quezaltenango,** v. du Guatemala. V. Quetzalténango.

**qui** [*ki*] pr. rel. (lat. *qui*). Lequel, laquelle, etc. : *celui-là est bon, qui fait du bien aux autres.* Celui qui, quiconque : *aimez qui vous aime.* Une chose laquelle : *voilà qui me plaît.* Quelle personne : *qui est là ? Qui... qui...* L'un..., l'autre : *qui veut du froid, qui du chaud. Qui plus est*, chose plus forte encore. *Qui pis est*, chose plus fâcheuse encore. *Qui que ce soit*, quelque personne que ce soit. N. m. invar. Le mot *qui* : *les qui et les que répétés rendent la phrase pénible.*

**quia** [*kui-ia*] **(à),** loc. adv. (m. lat. signif. *parce que*). Hors d'état de répondre : *être à quia. Mettre quelqu'un à quia* (comme un homme qui ne sait répondre autre chose que *parce que*). Dans un état de dénuement complet : *être réduit à quia.*

**quia nominor leo,** mots lat. signif. : *Parce que je m'appelle lion.* Mots tirés d'une fable de Phèdre (I, 5) : c'est la raison donnée par le Lion, pour s'attribuer la première part du butin. Se dit de celui qui abuse de sa force, de son autorité. L'imitation de La Fontaine a donné naissance à cette expression, qui s'emploie dans le même sens : *la part du lion.*

**qui bene amat bene castigat,** mots lat. signif. : *Qui aime bien, châtie bien.* Application facile, puisque le *châtiment* n'a d'autre but que de corriger les défauts ou les vices de celui que l'on aime. (Le plus souvent, cette maxime se cite par plaisanterie.)

**Quiberon** [*ki*], ch.-l. de c. (Morbihan), dans la presqu'île du même nom, arr. et à 46 kil. de Lorient ; 3.450 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 7 comm., et 12.400 h. (*Quiberonnais*). Bains de mer. Pêche de la sardine. Une petite armée d'émigrés y fut faite prisonnière par Hoche (1795). Conformément à la règle inflexible posée par la Convention : que tout Français rebelle pris les armes à la main serait fusillé, et malgré le désir personnel de Hoche, 711 émigrés furent fusillés dans la prairie de Brech, près des bords du Loc, là où a été élevée en 182
chapelle expiatoire du Champ des martyrs,
d'Auray.

**quibus** [*ku-i-buss*] n. m. (mot lat. signif.
*lesquels*). *Pop.* Argent monnayé : *avoir du quibus.*

**quiche** [*ki-che*] n. m. *Art culin.* Sorte de flan.

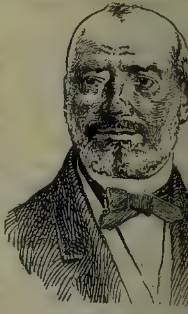
Jules Quicherat.

**Quicherat** [*ki-che-ra*] (*Louis*-Marie), philologue français, né et m. à Paris (1799-1884), auteur d'un excellent *Dictionnaire latin-français*, de *Traités de versification française* et *de versification latine*, du *Thesaurus poeticus linguæ latinæ*. — Son frère *Jules*-Etienne-Joseph, né et m. à Paris (1814-1882), archéologue français, auteur de l'*Histoire du costume*, des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, a publié
*Procès de Jeanne d'Arc*, etc. Il a été un des fo
teurs de l'archéologie française.

**Quichés, Quichuas** ou **Québhuas,**
diens du Guatémala, qui fondèrent autrefois un
pire très puissant.

**Quichotte** (*don*). V. Don Quichotte.

**quiconque** [*ki*] pr. indéf. (lat. *quicumq*
Toute personne qui.

> ... Quiconque a beaucoup vu,
> Peut avoir beaucoup retenu.
>
> La Fontaine.

*Quiconque* est du masculin, et n'a point de
riel. Cependant, *quiconque* est quelquefois du fé
nin et peut être suivi d'un adjectif de ce ge
lorsqu'il se rapporte à une femme : *mesden*
*selles, quiconque de vous sera désobéissante, je*
*punirai.*

**quid** [*ku-id*] pr. interrog. (mot lat.). Quoi?

**quidam** [*ki-dan*], **ane** n. (du lat. *quid*
signif. *un certain*). Personne dont on ignore ou d
on n'exprime point le nom : *un quidam surv*
Pl. des *quidans* (dan), des *quidanes* [*da-ne*].
féminin n'est usité qu'en terme de pratique,
Palais ; *les dites quidanes.*)

**quid deceat, quid non,** mots lat. signif : *Ce*
*convient, ce qui ne convient pas.* Précepte d'Hor
dans l'*Art poétique* (308) : *corrigez ce qui est m*
*vais, gardez ce qui est bon, voyez quid deceat, q*
*non.*

**quiddité** [*ku-id-di*] n. f. (lat. scolast. *quiddit*
de *quid*, quoi). *Philos. scol.* Ensemble des co
tions qui déterminent un être particulier. (Vx.)

**quid juris ?** mots lat. signif. : *Quoi du dro*
c'est-à-dire : Quelle est la solution que donne
droit ? la jurisprudence ?

**quidlibet audendi potestas,** mots lat. signi
*Le droit de tout oser.* Mots tirés d'un vers d'Hor
(*Art poétique*, 10), où il est question du droit qu'
les peintres et les poètes, de tout oser.

**quid novi ?** mots lat. signif. : *Quoi de nouvea*
Interrogation familière, que deux personnes s'ad
sent volontiers quand elles se rencontrent.

**quid prodest ?** mots lat. signif : A quoi sert
quoi bon ? *Je vous répéterais bien tout ce qu'il*
*dit, mais quid prodest ?*

**quidquid audet Græcia mendax,** mots
signif : *Tout ce qu'ose la Grèce menteuse*, fragme
avec une modification dans l'ordre des mots, de de
vers de Juvénal :

> .....Et quiquid Græcia mendax
> Audet in historia .....

où le poète latin accuse les Grecs d'avoir fals
l'histoire.

**quidquid delirant reges, plectuntur Achi**
mots lat. signif. : *Toutes les fois que les rois f*
*des sottises, ce sont les Grecs qui reçoivent les cou*
Pensée d'Horace (*Epîtres*, I, 2, 14), dont La Fonta
a donné cette imitation libre :

> .....On voit que, de tout temps,
> Les petits ont pâti des sottises des grands.

**quidquid tentabam dicere versus erat,** mo
lat. signif. : *Tout ce que j'essayais de dire était ve*
Vers d'Ovide (*Tristes*, IV, 10, 26), qui témoigne
son irrésistible penchant pour la poésie, que s
père voulait l'empêcher de cultiver.

**Quierzy, Kierzy, Kiersy** ou **Quierzy**
**sur-Oise,** comm. de l'Aisne (arr. de Laon) : 440
Célèbre par le capitulaire de 877, dans lequel Charl
le Chauve, partant pour une expédition en Itali
prenait des dispositions pour sauvegarder sa famil
et ses biens. Il reconnaissait l'hérédité des bénéfic
pour les comtes et les vassaux du roi, mais maint
nait le droit pour la royauté d'en surveiller la tran
mission. Cet acte de circonstance n'a pas, comme
le dit, créé le régime féodal en instituant absol
ment l'hérédité des bénéfices et des offices.

**quiescence** [*ku-i-ès-san-se*] n. f. Qualité d
lettres quiescentes.

**quiescent** [*ku-i-ès-san*], **e** adj. (lat. *quiescen*
qui se repose). Se dit des lettres hébraïques
arabes qui ne se prononcent pas.

**quiet** [*kui-è*], **ète** adj. (lat. *quietus*). Tra
quille, calme : *existence quiète.* (Vx.)

**quieta non movere,** mots lat. signif. : *Ne p*
*agiter ce qui est tranquille.* Proverbe qui s'appliqu
surtout en matière politique ou religieuse, po
dire qu'il est imprudent de réveiller les querell
assoupies.

**quiètement** [*kui-è-te-man*] adv. Tranquill
ment ; avec quiétude.

**quiétisme** [*kui-é-tis-me*] n. m. (du lat. *quie*
*etis*, repos). Doctrine mystique, qui fait consister l
perfection chrétienne dans l'amour de Dieu et l'ina
tion de l'âme, sans œuvres extérieures.

— Encycl. Le quiétisme a eu des représentant
à toutes les époques (hésychiastes grecs, beg
gards, etc.). Son chef le plus connu est le prêtre es
pagnol Molinos, qui, vers le milieu du XVII$^{e}$ siècle
publia un livre ascétique : *le Guide spirituel*, où
soutenait que l'âme parvenue à l'état de perfectio
demeure unie à Dieu sans produire aucun acte, de

t indifférente à son propre salut, et peut recevoir impressions sensibles même les plus opposées à oi divine, sans commettre aucun péché. La célè- Mme Guyo, femme d'une dévotion extatique, ota les idées de Molinos, et écrivit sur le *quié-ne*. Fénelon, dans son *Explication des maximes saints*, ayant paru approuver cette doctrine, vit livre attaqué par Bossuet, et censuré par le pape 9). L'archevêque de Cambrai se soumit avec hu-té.

**uiétiste** [*kui-é-tis-te*] n. et adj. Qui suit la rine du quiétisme : *Mme Guyon fut quiétiste.*

**uiétude** [*ki-é* ou *kui-é*] n. f. (lat. eccl. *quie-*). Douce tranquillité d'esprit : *la bonne con-nce met la quiétude œur. Théol.* Anéan-ement de la volonté Dieu : *oraison de étude.*

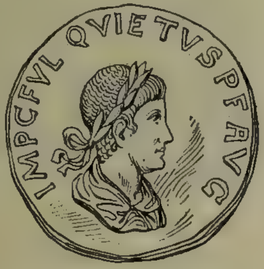
IMP C FVL QVIETVS P F AVG
Quietus (médaille antique).

**Quietus** [*kui-é-*] (Caius Fulvius), pereur romain, un Trente tyrans. Il na de 261 à 263 apr. ., et périt par ordre denat qui l'avait as-gé et pris dans èse.

**Quiévrain** [*ki-é-*], comm. de Belgi- (Hainaut, arr. de Mons), sur l'Honnelle, tribu-e de la Haine ; 4.560 h. Station frontière. Distil-es, produits chimiques, fonderies. En grande tie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Quiévrechain,** comm. du Nord, arr. et à kil. de Valenciennes, sur l'Aunelle, sous-tribu-e de l'Escaut ; 3.560 h. Houillères, verreries.

**Quiévy,** comm. du Nord, arr. et à 16 kil. de nbrai ; 3.220 h. Ch. de f. Phosphates.

**quignette** [*ki-gnè-te*] ou **quinette** [*ki-nè-te*] . Sorte de camelot de laine, parfois mêlé de poils chèvre, que l'on fabriquait à Lille.

**quignon** [*ki*] n. m. (pour *coignon*, dérivé de *n*). Gros morceau de pain, coupé du centre au d de la miche : *couper un quignon.*

**quignon** [*ki*] n. m. *Agr.* Tas de lin couvert de ume, qu'on laisse quelque temps dans les champs r que la maturité de la graine se complète.

**qui habet aures audiendi, audiat,** mots lat. nif. : *Que celui qui a des oreilles pour entendre, ende.* Paroles qui se trouvent plusieurs fois dans vangile, à la suite de paraboles du Christ. (S'em-ient pour avertir qu'on doit faire son profit d'un s.)

**Quijada** (Luis Mendez), majodorme et confi-nt de Charles-Quint qu'il suivit dans sa retraite. a laissé une précieuse correspondance.

**qui laborat, orat,** mots lat. signif. : *Celui qui vaille, prie.* Proverbe exprimant qu'une vie labo-use est un hommage rendu à Dieu.

**quilboquet** ou **équilboquet** [*kil-bo-kè*] m. Instrument de menuisier, servant à équar- les mortaises.

**Quilimané Quelimane,** maritime de frique australe, r le canal de Mo-mbique ; 2.000 h. ouillage profond, en placé pour ser-r de débouché à vallée du Zam-ze.

**quillage** [*ki*, mll., *a-je*] n. m. *ar.* Droit que les vires payent dans s ports de France, première fois 'ils y entrent.

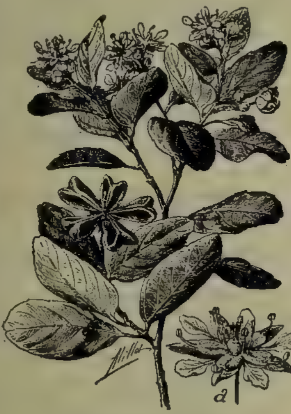

Quillaja : *a*, fleur.

**quillaja** [*ku-la*] n. m. Genre rosacées, com-renant des arbres méricains, dont une espèce fournit l'écorce connue us le nom de *bois de Panama*, qui contient une otable quantité de saponine, et que l'on emploie our le dégraissage des étoffes, ou le nettoyage des neveux.

**Quillan** [*ki*, *ll* mll., *an*], ch.-l. de c. (Aude), rr. et à 28 kil. de Limoux, sur l'Aude ; 3.460 h. *Quillanais*). Ch. de f. M. — Le cant. a 18 comm., et .510 h.

**Quillard** (Pierre), poète et publiciste français, é à Paris, m. à Neuilly (1864-1912) ; auteur d'un ecueil de vers : *la Lyre héroïque et dolente*, d'un oème dialo-ué : *l'Errante*, 'une traduc-ion des *Mi-nes d'Héron-las*, etc.

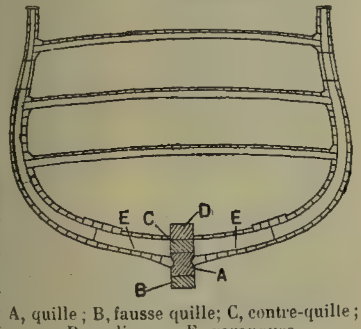

A, quille ; B, fausse quille ; C, contre-quille ; D, carlingue ; E, varangues.

**quille** [*ki*, *l* mll., *e*] n. f. du holland. *iel*). Pièce de ois qui va de a poupe à la roue d'un na-vire, et sur la-quelle s'appuie oute la char-pente : *la quil-le est comme l'épine dorsale du navire. Fausse quille*, pièce de bois renforçant la quille en dessous. *Virer en quille*, éventer la quille en abattant la carène.

**quille** [*ki*, *ll* mll., *e*] n. f. (orig. german.). Morceau de bois long et rond, que l'on s'exerce à renverser à l'aide d'une boule : *jouer aux quilles.* Gros coin dont on se sert dans les carrières pour séparer les blocs. Tige de fer fixée à l'arrière d'une voiture à deux roues, et qui sert à la soutenir lorsqu'elle est dételée. Portion d'arbre restée debout quand le haut a été brisé. Instrument pour ouvrir les doigts de gants. Bouteille allongée, en forme de quille, usitée pour certains vins, et notamment les vins du Rhin. *Pop.* Jambe. *Jouer des quilles*, courir, s'enfuir. *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles*, le recevoir très mal. *Abatteur de quilles*, homme très adroit aux quilles ; au *fig.*, celui qui fait ou se vante de faire des choses extraordinaires.

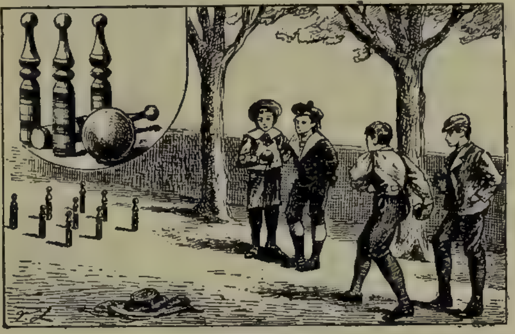
Jeu de quilles.

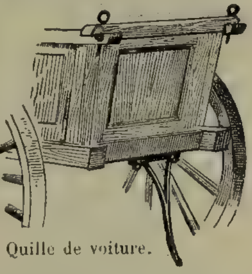
Quille de voiture.

**quillé, e** [*ki*, *ll* mll.] adj. *Mar.* Muni d'une quille.

**Quillebœuf** [*ki*, *ll* mll.], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 15 kil. de Pont-Audemer, sur la Seine ; 665 h. (*Quillebois*). Petit port. — Le cant. a 14 comm., et 5.180 h.

**quiller** [*ki*, *ll* mll., *é*] v. n. (de *quille*). Lancer une quille le plus près possible de la boule, afin de décider qui jouera le premier. Redresser les quilles. V. a. Jeter des quilles, des bâtons dans les jambes de quelqu'un. Chercher à atteindre, avec des projectiles jetés à la main. Ant. **Déquiller**.

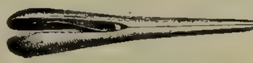
Quille de gantier.

**Quillet** [*ki*, *ll* mll., *è*] (Claude), médecin français et poète latin moderne, né à Chinon, m. à Paris (1602-1661) ; auteur d'un poème latin sur la *Callipédie*. Il défendit Urbain Grandier dans le procès des ursulines de Loudun.

**quillette** [*ki*, *ll* mll., *è-te*] n. f. Brin d'osier enfoncé en terre pour y prendre racine.

**quillier** [*ki*, *ll* mll., *é*] n. m. Espace carré dans lequel on range les neuf quilles. Ensemble des quilles composant un jeu.

**quilloir** [*ki*, *ll* mll., *oir*] n. m. *Mar.* Long bâton employé dans le corderies pour faire tourner un dévidoir au touret.

**quillon** [*ki*, *ll* mll., *on*] n. m. (de *quille*). Petite quille. Chacun des bras de la croix, dans la garde d'une épée, d'une baïonnette. Dans le fusil Lebel, partie de l'embouchoir qui sert à former les faisceaux sans le secours de la baïonnette.

**Quillota,** v. du Chili (prov. de Valparaiso), sur la rivière Aconcagua ; 11.400 hab. Mines de cuivre.

**Quilly,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 37 kil. de Saint-Nazaire ; 1.290 h.

**Quiloa** ou **Kiloa,** v. du Tanganyika (anc. Afrique-Orientale allemande placée sous le mandat anglais), dans une petite île de la côte de Zanguebar ; 6.000 h.

**Quilon,** ville de l'empire anglais des Indes (Deccan), dans le Travancore, sur la côte de la mer d'Oman ; 15.700 hab. Commerce de café et d'épices.

**Quimerch,** comm. du Finistère, arr. et à 13 kil. de Châteaulin ; 2.590 h. Ch. de f. Orl.

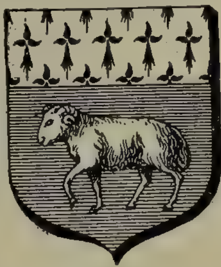
Armes de Quimper.

**Quimper** [*kin-pèr*] ou **Quimper-Corentin** [*ran*], anc. cap. du comté de Cornouailles, ch.-l. du dép. du Finistère, sur l'Odet ; 19.370 h. (*Quimpérois*). Ch. de f. Or. ; à 590 kil. de Paris. Evêché. Cathédrale gothique Saint-Corentin (xive-xve s.). Patrie de Hardouin, Fréron, Kerguelen, Laënnec. Sardines ; sel, corderie, fonderies. Fabrique de faïences. — L'arr. a 9 cant., 69 comm., et 203.580 h. Le cant. a 7 comm., et 35.440 h.

**Quimperlé** [*kin*], ch.-l. d'arr. (Finistère), au confluent de l'Ellé et de l'Isole qui forment le Laita, tributaire de l'Atlantique ; 9.180 h. (*Quimperlois* ou *Quimperléens*). Ch. de f. Or. ; à 46 kil. de Quimper. Eglise Saint Michel (xive-xve s.). Patrie de dom Maurice et de Villemarqué. Sardines, cidre, bois ; forges. — L'arr. a 5 cant., 21 comm., et 67.130 h. Le cant. a 5 comm., et 19.950 h.

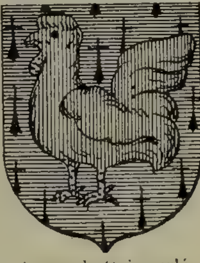
Armes de Quimperlé.

**quin** [*kin*] n. m. Réservoir que la marée remplit dans une saline.

**Quin** (James), célèbre acteur anglais, né à Londres, m. à Bath (1693-1766).

**quina** [*ki*] n. m. Nom donné parfois au quinquina.

**quinaire** [*kui-nè-re*] adj. (lat. *quinarius*). Qui peut se diviser exactement par 5 : *tous les nombres terminés par un 5 ou par un 0 sont quinaires.* Qui a pour base le nombre 5 : *numérateur quinaire.* N. m. Monnaie d'argent romaine.

**quinaldine** n. f. Méthylquinoléine liquide bouillant à 246°, utilisé pour préparer des matières colorantes.

**quinate** [*ki*] n. m. Sel de l'acide quinique.

**quinaud, e** [*ki-nô, ô-de*] ad. Honteux, confus : *rester quinaud devant une réprimande méritée.*

**quinauderie** [*ki-nô-de-rî*] n. f. Fadaise ; style doucereux et affecté, imité de Quinault.

**Quinault** [*ki-nô*] (Philippe), poète et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1635-1688). Il créa la tragédie romanesque ; ses premiers ouvrages, entachés de préciosité et de fausse galanterie, lui valurent les attaques de Boileau, mais ses opéras, dont Lulli composait la musique, lui ont assuré une place honorable parmi les poètes lyriques, par la souplesse fluide et la grâce charmante de son style. Citons de lui : *Astrate, roi de Tyr*, tragédie, les livrets d'*Alceste*, *Thésée*, *Isis*, et surtout une excellente comédie : *la Mère coquette.*

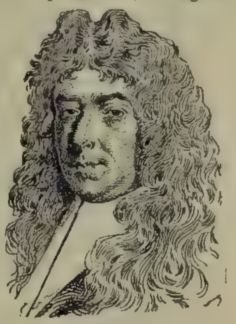
Quinault.

**Quinault,** famille de comédiens français du xviiie siècle, parmi lesquels on peut citer Quinault l'Aîné (1687-1745), né à Verdun m. à Gien : son frère Quinault-Dufresne (1693-1767), né à Verdun, m. à Paris, interprète de Voltaire, Dessouches, Piron, acteur bien doué mais d'une insupportable vanité, et leurs sœurs : Mlle **Quinault l'Aînée** (1695-1791) favorite du régent, et Mlle **Quinault cadette** (1699-1783), toutes les deux nées à Strasbourg et m. à Paris.

**quincaille** [*kin-ka*, *ll* mll., *e*] n. f. (pour *clincaille*, de même orig. que *clinquant*). Tout ustensile de fer ou de cuivre. *Fam.* Monnaie de cuivre.

**quincaillerie** [*kin-ka*, *ll* mll., *e-rî*] n. f. Marchandise de toute sorte de quincaille.

**quincaillier** [*kin-ka*, *ll* mll., *é*] n. m. Marchand de quincaillerie.

**Quincampoix** [*kin-kan-poi*] (*rue*), rue de Paris, parallèle à la rue Saint-Martin. C'est là que, sous la Régence, le financier Law établit sa banque, en 1716.

**Quincey** (Thomas **de**). V. De Quincey.

**Quincié,** comm. du Rhône, arr. et à 25 kil. de Villefranche ; 1.660 h. Ch. de f. P.-L.-M. Distillerie, tonnellerie, vins.

**quinconce** [*kin*] n. m. (lat. *quincunx*, monnaie de cinq onces portant cinq points). Assemblage d'objets disposés par cinq : quatre en carré et un au milieu. Plantation disposée en quinconce. La surface ainsi boisée.

**quinconcial, e, aux** [*kin*] adj. Qui est disposé en quinconce. (Peu us.)

**quinçonneau** [*kin-so-nô*] n. m. *Mar.* Morceau de bois appelé aussi cabillot.

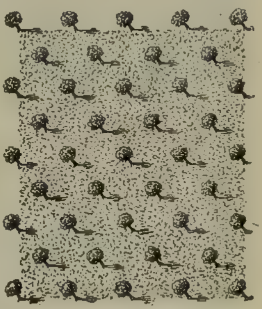
Arbres en quinconce.

**Quincy** [*kin-si*], v. des Etats-Unis (Illinois), sur le Mississipi ; 38.000 h. Forges, matériel de chemins de fer ; fonderies. Ch.-l. du comté d'Adams.

**Quincy,** v. des Etats-Unis (Massachusetts) ; comté de Norfolk ; 48.000 h.

**quincyte** n. f. Variété de magnésite.

**quindécagone** [*ku-in*] n. m. (du lat. *quinque*, cinq, et du gr. *deka*, dix, et *gônia*, angle). Figure à quinze côtés. Syn. pentadécagone.

**quindécennal, e, aux** [*ku-in-dé-sèn*] adj. De quinze ans : *une période quindécennale.*

**quindécimviral, e, aux** [*ku-in-dé-sim*] adj. Qui appartient aux quindécimvirs.

**quindecimvirat** [*ku-in-dé-sim'-vi-ra*] n. m. Dignité des quindécimvirs. Exercice des fonctions de quindécimvir.

**quindécimvirs** [*ku-in-dé-sim'*] ou **quindécemvirs** [*ku-in-dé-sèm'*] n. m. pl. (du lat. *quindecim*, quinze, et *vir*, homme). Nom des quinze magistrats romains chargés de garder les livres sibyllins, et d'accomplir certaines cérémonies. S. un *quindécimvir.*

**quindigitaire** [*ku-in-di-ji-tè-re*] adj. Qui a cinq doigts.

**quine** [*ki-ne*] n. m. (du lat. *quini*, cinq). Cinq numéros pris à la loterie, et qui, pour que l'on gagnât, devaient sortir ensemble. Coup de dés qui amène deux cinq au trictrac. Série de cinq numéros placés, au loto, sur la même rangée horizontale d'un carton. *Fig. Un quine à la loterie*, avantage très grand et difficile à obtenir.

**quiné, e** [*ki*] adj. *Bot.* Se dit d'objets disposés cinq par cinq : *feuilles quinées.*

**qui nescit dissimulare nescit regnare,** mots lat. signif. : *Celui qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner.* Maxime favorite de Louis XI.

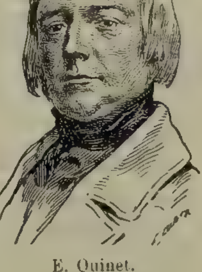
E. Quinet.

**Quinet** [*ki-né*] (Edgar), poète, philosophe et historien français, né à Bourg (Ain), m. à Paris (1803-1875). Membre de la gauche de la Constituante en 1848, il dut abandonner, en 1851, ses fonctions de professeur au Collège France, et fut exilé. Il s'inspira des idées allemandes dans l'étude de l'histoire des religions et de la philosophie de l'histoire. Ses œuvres principales sont *Ahasvérus* et *la Révolution*. Sa *Création* est une vaste synthèse inspirée de Darwin. Il a résumé ses doctrines dans l'*Esprit nouveau* (1874). — Sa seconde femme, *Hermione* Asaky, femme de lettres, née à Iassy (Roumanie), m. à Paris (1821-1900), fut la collaboratrice de l'historien, dont elle a publié les œuvres, et honoré la mémoire dans diverses publications.

**Quinette** (Nicolas-Louis), baron DE ROCHEMONT, conventionnel, né à Soissons, m. à Bruxelles (1762-1821). Il fut livré par Dumouriez aux Autrichiens, et resta trois ans enfermé dans la forteresse du Spielberg.

**quingentesimo** [*ku-in-jin-té-zi*] adv. (du lat. *quinqentesimus*, cinq-centième). Cinq-centièmement.

**Quingey** [*kin-éj*], ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 22 kil. de Besançon ; 870 h. (*Quingeois*). Forges, tréfileries. — Le cant. a 35 comm., et 8.070 h.

**Qui-Nhon,** port de l'Indochine française (Annam), sur la mer de Chine ; 12.000 h.

**quinhydrone** n. f. Combinaison d'hydroquinone et de quinone. Syn. HYDROQUINONE VERTE.

**quinidine** n. f. Isomère dextrogyre de la quinine, extrait de la quinoïdine. Syn. CONQUININE.

**quinimètre** [*ki*] n. m. (de *quinine*, et du gr. *metron*, mesure). Appareil à l'aide duquel on effectue la quinimétrie.

**quinimétrie** [*ki, trî*] n. f. (de *quinimètre*). Mesure de la richesse en quinine, des quinquinas.

**quinimétrique** [*ki*] adj. Qui concerne la quinimétrie.

**quinine** [*ki*] n. f. (de *quina*, pour *quinquina*). Substance amère contenue dans l'écorce de quinquina : *le sulfate de quinine est un fébrifuge renommé.* Nom donné abusiv. au sulfate de quinine.

— ENCYCL. La quinine, découverte en 1820 par Peltier et Caventou dans les écorces de quinquina, est une base peu soluble dans l'eau et dont la solution aqueuse est lévogyre ; généralement administrée en cachets ou en injections hypodermiques, sous forme de sulfate ou de chlorhydrate. Elle est le spécifique du paludisme, dont elle tue l'hématozoaire ; à ce titre, son rôle est capital dans le traitement des fièvres des pays chauds. Elle est aussi employée contre la migraine, les névralgies, etc.

**quininique** [*ki*] adj. Se dit d'un acide dérivé de la quinine par oxydation.

**quinique** [*ki*] adj. Se dit d'un acide découvert dans le quinquina, le caféier ; cristaux fusibles à 150°, solubles dans l'eau.

**quinisme** [*ki-nis-me*] ou **quininisme** n. m. Ensemble des accidents (bourdonnements d'oreilles, etc.) produits par l'abus de la quinine.

**quinoa** [*ki*] n. m. Espèce du genre chénopode, plante originaire du Pérou et du Chili et qui est cultivée pour ses graines alimentaires : *le quinoa est appelé aussi* petit riz.

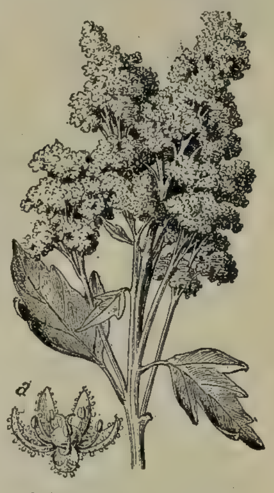

Quinoa ; *a*, fleur grossie.

**quinola** [*ki*] n. m. (mot esp.) Valet de cœur, au jeu de reversi.

**quinoléine** [*ki*] n. f. Base $C^9H^7Az$, liquide bouillant à 231°, incolore, qu'on peut obtenir synthétiquement en oxydant un mélange d'aniline et de glycérine.

**quinoléique** adj. Se dit d'une série de bases homologues de la quinoléine : *base quinoléique.*

**quinone** [*ki*] n. f. Premier terme d'une série de dérivés du benzène : *les réducteurs convertissent la quinone en hydroquinone* (diphénol).

— ENCYCL. Les quinones constituent une classe de dérivés des hydrocarbures aromatiques caractérisés par le remplacement de deux atomes d'hydrogène par deux atomes d'oxygène ; la quinone proprement dite a pour formule $C^6H^4O^2$. Outre la quinone proprement dite, les plus importantes sont : la *naphtoquinone*, l'*anthraquinone*, dont un grand nombre de dérivés constituent des matières colorantes.

**quinotannique** adj. Se dit d'un acide constitué par un tanin contenu dans l'écorce de quinquina.

**quinothérapie** [*ki, pî*] n. f. (de *quinine*, et du gr. *therapeia*, traitement). Traitement par la quinine ou le quinquina.

**quinovine** n. f. Glucoside de l'écorce de quinquina, dédoublable en un sucre particulier (*quinovite*) et en acide quinovique.

**quinquagénaire** [*ku-in-kou-a-jé-nè-re*] n. et adj (lat. *quinquagenarius*). Agé de cinquante ans : *un quinquagénaire encore très vert.*

**Quinquagésime** [*ku-in-kou-a-jé-zi-me*] n. f. (du lat. *quinquagésimus*, cinquantième). Dimanche qui précède le premier dimanche de carême, et qui est le cinquantième jour avant Pâques : *la Quinquagésime s'appelle aussi* dimanche gras.

**quinquagesimo** [*ku-in-kou-a-jé*] adv. (du lat. *quinquagésimus*, cinquantième). Cinquantièmement.

**quinquaïeul** [*ku-in-kou-a*] ou **quintaïeul** [*ku-in*], **e** n. Père, mère du quadrisaïeul.

**quinquangulaire** [ *ku-in-kou-an-ghu-lè-re* ] adj. (du lat. *quinque*, cinq, et *angulus*, angle). Qui a cinq angles.

**quinquangulé** [*ku-in-kou-an-ghu-lé*], **e** adj. (même étymol. qu'au précéd.) Qui présente cinq angles saillants.

**quinquannion** [*ku-in-kou-a-ni-on*] n. m. (lat. *quinque*, cinq, et *annus*, année). Espace de cinq ans.

**quinquatries** [*ku-in-kou-a-trî*] n. f. pl. (lat. *quinquatria*). Fêtes célébrées à Rome, tous les quatre ans, pendant cinq jours, en l'honneur de Pallas.

**quinque** [*ku-in-ku-é*] n. m. *Musiq. anc.* Syn de QUINTETTE.

**quinquennal** [*ku-in-ku-èn-nal*], **e, aux** adj. (lat. *quinquennalis ; de quinque*, cinq, et *annus*, an). Qui a lieu de cinq en cinq ans : *jeux quinquennaux.* Qui dure cinq ans.

**quinquennalité** [*ku-in-ku-èn-na*] n. f. (de *quinquennal*). Durée de cinq années d'une fonction.

**quinquennium** [ *ku-in-ku-èn-ni-om* ] n. m. *Scolast.* Cours d'études de cinq ans, dont deux en philosophie et trois en théologie.

**quinquenove** [*ku-in-ke*] n. m. (du lat. *quinque*, cinq, et *novem*, neuf). Jeu ancien, qui se jouait avec deux dés, et dans lequel les nombres *cinq* et *neuf* donnés par les dés faisaient gagner.

**quinqué-porte** [*ku-in-ku-é*] n. m. (du lat. *quinque*, cinq, et de *porte*). *Pêch.* Sorte de verveux muni de cinq entrées. (On dit également QUINTE-PORTE.)

**quinquerce** [*ku-in-ku-èr-se*] n. m. (lat. *quinquertium ;* de *quinque*, cinq, et *ars*, art). Equivalent, chez les Romains, du pentathle grec.

**quinquérème** [*ku-in-ku-é*] n. f. (du lat. *quinque*, cinq, et *remus*, rame). Navire à cinq rangs de rameurs, ou à cinq étages de rames.

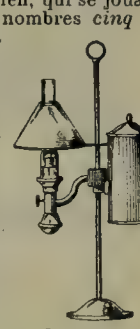
Quinquet.

**quinquet** [*kin-kè*] n. m. (du n. du fabricant). Lampe à double courant d'air, avec réservoir d'huile supérieur à la mèche. Par extens. *Fam.* Lampe en général. *Pop.* Œil : *une jolie paire de quinquets. Moucher les quinquets*, frapper sur les yeux.

**quinquevir** [*ku-in-ku-é*] n. m. (mot lat. ; de *quinque*, cinq, et *vir*, homme). *Hist. rom.* Chacun des divers magistrats ou prêtres romains répartis en collèges de cinq membres.

**quinquies** [*ku-in-ku-i-èss*] adv. (mot lat. ; de *quinque*, cinq). Cinq fois.

**quinquille** [*kin-ki, ll* mll., *e*] n. f. Jeu d'hombre, joué à cinq.

**quinquina** [*kin-ki-na*] n. m. Genre de rubiacées du Pérou, dont le nom scientifique est *cinchona*, et qui fournissent une écorce amère et fébrifuge, appelée aussi *quinquina.*

— ENCYCL. On distingue, en matière médicale, le quinquina rouge et le quinquina jaune. Tous deux sont employés comme toniques, fébrifuges et, à l'extérieur, en poudre, pour le pansement des plaies gangréneuses et des escarres. V. QUININE.

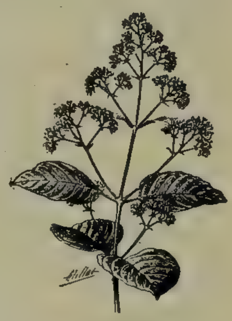
Quinquina.

**Quins,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 30 kil. de Rodez ; 1.960 h.

**quint** [*kin*] adj. (lat. *quintus*). Cinquième du nom : *Charles-Quint. Fièvre quinte*, fièvre dont les accès reviennent tous les cinq jours. N. m. Cinquième partie d'un tout. *Féod.* Droit d'un cinquième du prix de vente, exigé par le suzerain du nouveau vassal qui s'était rendu acquéreur d'un fief. *Quint et requint*, droit du cinquième et du cinquième de ce cinquième, payé par le vassal qui aliénait son fief.

**quintadiner** [*kin, né*] v. n. *Musiq. anc.* En parlant des orgues, faire entendre une quinte nasillarde.

**quintage** [*kin*] n. m. *Dr. anc.* Perception du droit de quint.

**quintaïeul, e** [*u,y*] n. (du lat. *quintus*, cinquième, et de *aïeul*). Le père ou la mère du quadrisaïeul, de la quadrisaïeule.

**quintaine** [*kin-tène*] n. f. ou **quintan** [*kin*] n. m. (lat. *quintana*). Mannequin monté sur un pivot et armé d'un bâton, de manière que, lorsqu'on le frappait maladroitement avec la lance, il tournait et assénait un coup sur le dos de celui qui l'avait frappé. *Blas.* Meuble héraldique, figurant un poteau auquel est suspendu un écu. *Fig. Servir de quintaine*, être l'objet habituel d'attaques.

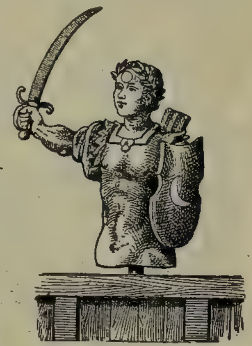
Quintaine.

**quintal** [*kin*] n. m. (ar. *quintar*). Poids de cent livres. *Quintal métrique*, poids de cent kilos. Pl. des *quintaux*. V. MESURE.

**quintan** n. m. *Archéol.* Syn. de QUINTAINE.

**Quintana** (Manuel), président de la république Argentine en 1904, né en 1834, m. à la Maison-Rose, près de Buenos-Ayres, en 1906.

**Quintana** (don Manuel José), poète lyrique et dramatique espagnol, né et m. à Madrid (1772-1857), esprit élevé et libéral. On lui doit de remarquables *Vies des Espagnols célèbres.* Il fut, en 1808, parmi les plus ardents adversaires des Français.

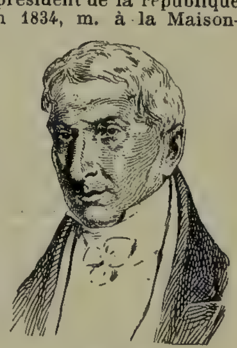
Quintana.

**Quintana Roo,** territoire fédéral du Mexique, dans le Yucatan, sur la mer des Caraïbes ; 9.400 h. Cap. de *Santa Cruz de Bravo.*

**quintane** [*kin*] n. f. Course dans laquelle on s'exerçait contre la quintaine. *Méd.* Se dit d'une fièvre intermittente dont l'accès apparaît tous les cinq jours.

**quintau** [*kin-tô*] n. m. *Agric.* Quantité de gerbes ou de fagots assemblés pour la commodité de la charge ou du compte.

**quinte** [*kin-te*] n. f. (de *quint*). *Musiq.* Intervalle de cinq notes consécutives. (La quinte *juste* comprend trois tons et un demi-ton ; elle est *augmentée* quand elle en comprend davantage, et *diminuée* quand elle en comprend moins.) V. INTERVALLE. Espèce de grand violon. *Escr.* L'un des en ments de la ligne haute. Parade simple corre dant à cet engagement. (V. ESCRIME.) Mouve désordonné que fait le cheval sous le cavalier et à la suite duquel il s'arrête tout court. Accès de toux violent et prolongé (qu'on croyait autrefois se produire de cinq en cinq heures) : *quinte de toux.* Au jeu de piquet, réunion dans la même main, de cinq cartes de n couleur qui se suivent sans interruption : *q majeure, quinte au roi. Pop. Avoir quinte et torze*, avoir la syphilis. *Fig.* Caprice, mau humeur qui se manifeste tout à coup : *les qu d'une coquette.*

Quint

**Quinte-Curce** (Quintus Curtius Rufus), h rien latin du Ier siècle, auteur d'une *Histoire d'Al dre*, écrite en un style brillant, mais plus rom que que vraie. Il vivait au temps de Vespasien.

**quintefeuille** [*kin-te-feu, ll* mll., *e*] n. f. Potentille rampante. *Blas.* Fleuron à cinq feuilles pointues. N. m. Ornement d'architecture à cinq lobes.

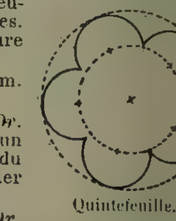
Quintefeuille.

**quintelage** [*kin*] n. m. *Mar.* Lest. (Vx.)

**quinter** [*kin-té*] v. a. *Dr. cout.* Faire cinq parts d'un héritage, afin de disposer du cinquième. V. n. *Mus.* Procéder par quinte.

**quintère** [*ku-in*] n. m. *Dr. cout.* Terre dont le fermier devait le cinquième fruits au propriétaire.

**quinteron, onne** [*kin, o-ne*] n. Descen d'une quarteronne et d'un blanc, d'une blanch d'un quarteron.

**quintessence** [*kin-tès-san-se*] n. f. (de *qu* cinquième, et *essence*). *Philos.* Substance éthér subtile, tirée du corps qui la renfermait et dég des quatre éléments plus épais. *Fig.* Ce qu'il y principal, de meilleur, de plus fin dans une ch *la quintessence de la philosophie.* Tout le profit l'on peut tirer d'une affaire.

**quintessenciation** [*kin-tès-san, si-on*] Action de réduire en quintessence.

**quintessencié** [*kin-tès-san-si-é*], **e** adj. *quintessencier*). Trop subtil : *pensée quintes ciée.*

**quintessenciel, elle** [*kin-tès-san-si-èl*, adj. Qui se rapporte à la quintessence.

**quintessencier** [*kin-tès-san-si-é*] v. a. conj. comme *prier.*) Raffiner, subtiliser : *les précie quintessenciaient l'amour.*

**quintette** [*ku-in-tè-te*] n. m. (ital. *quinte* Morceau de musique à cinq parties concertantes.

— ENCYCL. Comme le quatuor, le quintette ins mental tient de la sonate et de la symphoni forme et sa structure. C'est surtout à Bocche qu'on doit l'extension du genre. Mozart les écr pour deux violons, deux altos et un violonc Plus tard on adjoignit le piano. Beethoven, W et Schumann ont écrit des quintettes remarquab Plusieurs autres combinaisons ont d'ailleurs employées.

Parmi les quintettes dramatiques célèbres, il f signaler ceux de l'*Amant jaloux*, de Grétry ; *Barbier de Séville*, de Rossini ; l'*Etoile du Nord*, Meyerbeer, etc.

**quinteux, euse** [*kin-teu, eu-ze*] adj. Qu produit par quintes : *la coqueluche est quinte* Sujet à des quintes, à des caprices : *avoir l'hum quinteuse. Manèg.* Se dit d'un cheval rétif, suj faire des quintes.

**quinticlave** n. m. (du lat. *quintus*, cinquiè et *clavis*, clef). Partie mobile du cor, qui sert à modifier les sons.

**quintidi** [*ku-in*] n. m. Cinquième jour de décade républicaine.

**quintier** [*kin-ti-é*] n. m. *Cout. anc.* Administ teur des biens d'une paroisse ou d'un hôpital.

**quintil** [*ku-in-til*] n. m. (lat. *quintilis*). Stro de cinq vers sur deux rimes.

**Quintilie,** comédienne romaine qui souffrit plus horribles tortures plutôt que de révéler qu'elle savait de la conjuration de Pompedius, amant, contre Caligula. L'empereur, touché, la mettre en liberté.

**Quintilien** [ *ku-in-ti-li-in* ] (Marcus Fab Quintilianus), rhéteur latin du Ier siècle de no ère, né peut-être à Calahorra (Espagne). Professe de rhétorique, il eut pour élèves Adrien et Pl le Jeune. Esprit grave et judicieux, il réagit, da son *Institution oratoire*, contre la tendance de contemporains à faire de l'éloquence un métier jurisconsulte et d'avocat. V. INSTITUTION.

**quintilla** [*kin, ll* mll.] n. f. *Versif. esp.* Strop de cinq vers de huit syllabes.

**quintille** [*kin-ti, ll* mll., *e*] n. m. Ancien jeu de cartes qui se jouait à cinq personnes et qui tenait à la fois de l'hombre, de la bête et de la bouillotte.

**quintillion** [*ku-in-ti-li-on*] n. m. Nombre formé de mille quatrillions.

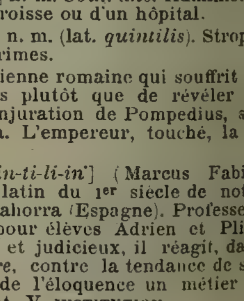
IMP. C. M. AVR. CL. QVINTILLVS. AVG
Quintillus (médaille antique).

**Quintillus** [*ku-in-til-lus*] (Marcus Aurelius), empereur romain, proclamé par ses soldats, en 270. Il se suicid la même année, en apprenant qu'il avait Aurélie comme compétiteur.

**quintin** [*kin*] n. m. Toile de lin très claire, q se fabriquait autrefois en Bretagne, et particulièr ment à Quintin.

**Quintin** [*kin*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), ar et à 20 kil. de Saint-Brieuc ; 2.300 h. (*Quintinois* Ch. d. f. — Le cant. a 8 comm., et 10.540 h.

**Quintin** ou **Quentin,** sectaire français, n en Picardie, m. à Tournai (1530). Il se mit à la tê d'une bande d'hérétiques, dit *libertins*, qui parut e Hollande et dans le Brabant en 1525. Les sectaire étendaient que la seule préoccupation de l'homme ait être de faire de la terre un véritable paradis restre en vivant sans contrainte. Ils furent pour-vis avec une extrême rigueur et Quintin, arrêté jugé, périt sur le bûcher.

**quinto** [*ku-in*] adv. (du lat. *quintus*, cinquième). nquièmement.

**quintolet** [*kin, lè*] n. m. Figure de cinq notes nblables dont la valeur totale équivaut à quatre six notes de même espèce. (On l'indique par un placé au-dessus ou au-dessous du groupe.)

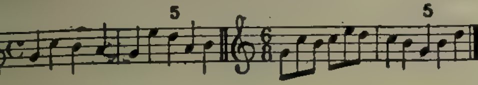

Quintolet.

**quinton** [*kin*] n. m. Instrument de musique à r des ttées, usage xxviie xviiie ècles. 'était e sor- devio- n dont cinq cordes, accordées, donnaient en commen-nt par le bas : *sol, ré, la, ré, sol.*) Syn. PAR-SSUS DE VIOLE.

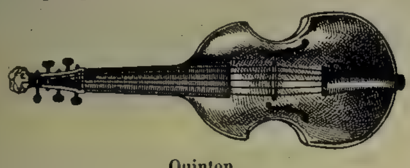
Quinton.

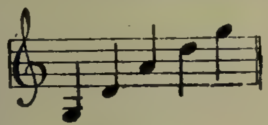
Quinton.

**Quinton** (René), ologiste français, né à aumes (Seine-et-Mar- ), m. à Paris (1867- 25), auteur de travaux iginaux sur *l'Eau de er milieu organique.*

On appelle *sérum de Quinton* ou *sérum marin* de au de mer puisée, par des procédés spéciaux, à une ofondeur déterminée et qu'on injecte sous la peau ur traiter différentes maladies.

**quintoyer** [*kin-toi-ié* ou *to-ié*] v. n. (de *quinte*, Se conj. comme *aboyer.*) Faire entendre acciden-llement, au lieu d'une note, la quinte supérieure cette note : *la clarinette est sujette à quintoyer.*

**quintuple** [*ku-in*] adj. (lat. *quintuplex*). Qui ut cinq fois autant : *trente est quintuple de six.* m. Nombre, quantité quintuple : *rendre le quin-ple.* ANT. **Cinquième.**

**quintupler** [*ku-in-tu-plé*] v. a. Rendre cinq is aussi grand : *quintupler son revenu.*

**Quintus** [*ku-in-tuss*] **de Smyrne,** poète épique ec de la fin du ive siècle de notre ère, auteur une suite d'Homère ou *Posthomerica*, œuvre d'école, itation habile mais où manquent l'invention et la vie.

**quinzain** [*kin-zin*] adj. invar. Qui a le même ombre de quinze points, au jeu de paume. N. m. An-enne monnaie d'or française, qui valait quinze livres.

**quinzaine** [*kin-zè-ne*] n. f. Quinze ou environ : *ne quinzaine de francs.* Deux semaines : *attendez ne quinzaine.* Salaire de deux semaines : *dépenser quinzaine.*

**quinze** [*kin-ze*] adj. num. (lat. *quindecim*). uatorze plus un. Quinzième : *Louis Quinze* (en ce ens, prend une majuscule). *Quinze cents*, mille cinq ents. N. m. Le nombre quinze. Quinzième jour une période : *arriver le quinze.*

**Quinze Joyes de mariage** (*les*), satire contre les mmes, écrite vers 1450 par Antoine de La Salle qui asse en revue toutes les tribulations de l'homme marié.

**quinzenaire** [*kin-ze-nè-re*] adj. Qui échoit au out de quinze ans : *obligations quinzenaires.*

**quinze-seize** n. m. Etoffe de soie. Sorte de ffetas qui avait en largeur 15, 16es de l'aune

**quinze-vingt** n. m. Sorte de filet de pêche. veugle, pensionnaire de l'hospice des Quinze-ingts : *un quinze-vingt.* Pansement oculaire spé-ial de l'hôpital des Quinze-Vingts : *porter un uinze-vingt.* Adjectiv. : *il était devenu quinze-vingt.*

**Quinze-Vingts** [*kin-ze-vin*] (les), hospice fondé n 1260, à Paris, par saint Louis, pour trois cents veugles. Il fut transféré en 1780 du cloître Saint-onoré au faubourg Saint-Antoine, dans l'hôtel des lousquetaires noirs, 28, rue de Charenton. En 1880, ne clinique ophtalmologique a été annexée à l'hos-ice des Quinze-Vingts, ainsi devenu hôpital-hospic .

**quinzième** [*kin*] adj. num. ord. (de *quin-ze*). ui occupe un rang marqué par le nombre quinze. . Personne ou chose qui occupe le quinzième rang : *tre le, la quinzième.* N. m. La quinzième partie 'un tout. N. f. *Mus.* Quinzième degré de l'échelle usicale, dit aussi *octave redoublée.*

**quinzièmement** [*kin, man*] adv. En quin-ième lieu.

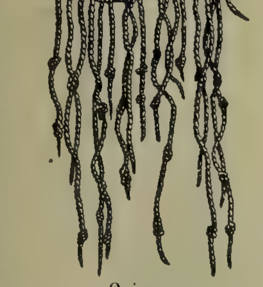
Quipo.

**quioulette** [*ki-ou-lè-te*] n. f. *Pêch.* Manche de ilet qui termine l'es-pèce de parc appelé *pan-enne* ou *paradière.*

**quipo** ou **quipu** *ki*] n. m. Cordelette à œuds dont les anciens Péruviens se servaient our établir des comptes et exprimer certaines dées.

**quipographie** *ki*] n. f. (de *quipo*, et du gr. *graphein*, décri-re). Science des quipos.

**quipot** [*ki-po*] n. m. *Pêch.* Ligne servant à la pêche du maquereau en mer. (Le quipot se compose d'une ligne princi-pale, le long de laquelle sont fixées des baleines supportant chacune un certain nombre d'empiles avec hameçons.)

**quiproquo** [*ki-pro-ko*] n. m. (du lat. *quid pro quod*, un *quid* pour un *quod*). Méprise qui fait prendre une chose pour une autre : *beaucoup de vaudevilles sont fondés sur d'invraisemblables quiproquos.*

> Dame nature aime souvent à rire,
> Et, nous jouant un tour de son métier,
> Au lieu des biens où notre cœur aspire,
> D'un quiproquo se plaît à nous payer.
>
> LA FONTAINE.

**quiquandaine** [*ki-kan-dè-ne*] n. f. *Archéol.* Vaisseau de métal, de la catégorie des bassins, en usage au moyen âge.

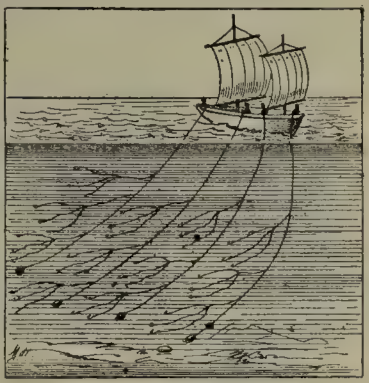
Quipot.

**Quiquandon** (Bernard-Jean-Henri), officier et explorateur français, né à Paris en 1857. Il prit part aux campagnes dirigées contre Samory à partir de 1882, et se distingua, en 1900, dans le Sud algérien.

**Quiquengrogne,** gros donjon cylindrique à Bourbon-l'Archambault, bâti au xve siècle et célèbre dans les légendes locales.— Autre tour célèbre du même nom à Saint-Malo.

**quiqui** [*ki-ki*] n. m. *Pop.* Pomme d'Adam, cou : *serrer le quiqui à quelqu'un.*

**quirat** [*ki-ra*] n. m. Part que l'on a dans la propriété d'un navire indivis.

**quirataire** [*ki-ra-tè-re*] n. m. Personne qui possède un quirat. Syn. de PORTIONNAIRE.

**Quirinal** [*ku-i*] (MONT), l'une des collines sur lesquelles était bâtie l'ancienne Rome. Trajan la sépara du Capitole. Aurélien y bâtit son temple du Soleil, et Constantin ses thermes.

**Quirinal** (le), palais de Rome, décoré de superbes peintures et sculptures, commencé en 1574, sous le pontificat de Grégoire XIII, d'après les plans de Flaminio Ponzio, agrandi à plusieurs reprises, et derrière lequel se trouvent de beaux et vastes jardins. Lorsque, en 1870, Rome devint la capitale du royaume d'Italie, le Quirinal fut affecté à la résidence du roi Victor-Emmanuel.

**Quirinus,** surnom de Mars, qui fut attribué à Romulus quand le fondateur de Rome eut été élevé au ciel.

**quiritaire** [*ku-i-ri-tè-re*] adj. (de *quirite*). Qualificatif donné, à Rome, à la propriété selon le droit civil.

**quirite** [*ku-i*] n. m. (du lat. *quiris, itis*). Nom des citoyens qui résidaient à Rome, par opposition à ceux qui étaient sous les armes.

**Quiroga** [*kou-i*] (don Antonio), général et administrateur espagnol, né à Bezantos, m. à Santiago de Castille (1784-1841). Il fut, au moment de la révolte de Riego, un des principaux chefs des troupes constitutionnelles.

**quirogite** n. f. Antimoniosulfure naturel de plomb.

**Quiros** [*kou-i-ross*], anc. nom des Nouvelles-Hébrides, découvertes par *Queiros*, appelé à tort *Quircs.*

**Quiros** (Lorenzo), peintre espagnol, né à Los Santos, m. à Séville (1717-1789) ; auteur de nombreux tableaux dont la facture ressemble étonnamment à celle de Murillo.

**quiscale** [*ku-is-ka-le*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, répandus surtout dans l'Amérique centrale, et remarquables par leur belle livrée noire à reflets éclatants, où domine le rouge.

**qui scribit, bis legit,** mots lat. signif. : *Celui qui écrit lit deux fois.* Axiome latin. Pour comprendre et retenir un texte, l'écrire équivaut à le lire deux fois.

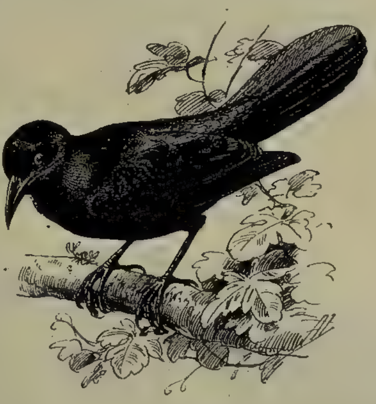
Quiscale.

**qui sine peccato est,** mots lat. signif. : *Celui qui est sans péché.* Célèbre parole de Jésus, dans l'Evangile (Saint-Jean, VIII, 3-12), au sujet de la femme adultère : *Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre.*

**quisquale** [*ku-is-kou-a-le*] n. m. Genre de combretacées, originaires des régions tropicales d'Asie et d'Amérique, cultivées parfois dans les serres d'Europe : *les graines du quisquale de l'Inde sont vermifuges.*

**quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo-quando ?** mots lat. signif. *Qui, quoi, où, par quels moyens, pourquoi, comment, quand ?* Hexamètre technique, qui renferme ce qu'en rhétorique on appelle les circonstances : la *personne*, le *fait*, le *lieu*, les *moyens*, les *motifs*, la *manière* et le *temps.* Il résume aussi toute l'instruction criminelle : *Quel est le coupable ? quel est le crime ? où l'a-t-on commis ? par quels moyens* ou *avec quels complices ? pourquoi ? de quelle manière ? à quel moment ?* Il nous a été transmis par Quintilien.

**Quissac** [*kui-sak*], ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 46 kil. du Vigan, sur le Vidourle : 1.630 h. Ch. de f. P.-L.-M. Mûriers, vignobles. — Le cant. a 12 comm., et 4.360 h.

**quis tulerit Gracchos de seditione querentes ?** mots lat. signif. : *Qui supportera que les Gracques se plaignent d'une sédition ?* Vers de Juvénal (*Satires*, II, 24). Il s'applique à ceux qui blâment les procédés qu'eux-mêmes ont employés.

**Quistinic,** comm. du Morbihan, arr. et à 35 kil. de Lorient ; 2.520 h.

**quis ut Deus,** mots lat. signif. : *Qui est comme Dieu*, signification du nom hébraïque de l'archange saint Michel.

**quit** [*kou-it*] n. m. (m. angl.) Sorte de jeu de cartes très répandu dans la société anglaise. (Il se joue à trois, quatre, cinq ou six joueurs, avec un jeu spécial de cinquante cartes. Le gagnant est celui qui *quitte* le premier la partie, après avoir joué toutes ses cartes, et il compte autant de points qu'il reste de cartes entre les mains de ses adversaires.)

**Quita** (Domingo dos Reis), poète portugais, né et m à Lisbonne (1728-1770), auteur de drames, de pastorales, de nombreux *Sonnets, Idylles, Odes*, etc.

**Quito** [*ki*], capit. de la République de l'Equateur ; 70.000 h. Altitude, 2.850 m. Université. Tremblements de terre mémorables, en 1755 et 1797.

**quittance** [*ki-tan-se*] n. f. (de *quitter*). Attestation écrite, par laquelle un créancier déclare un débiteur *quitte* envers lui : *donner, recevoir quittance. Fig. Donner quittance* tenir quitte.

— ENCYCL. *Dr.* Dans le commerce, la *quittance* est presque toujours donnée sur la facture même, ou au dos de l'effet de commerce présenté en payement, et formulée par l'expression : *Pour acquit.*

Les frais du payement étant à la charge du débiteur, c'est à celui qui demande une quittance de rembourser le prix du timbre apposé.

Le droit de timbre sur les quittances est de 0 fr. 25 jusqu'à 100 francs ; de 0 fr. 50 au-dessus de 100 francs jusqu'à 1.000 francs ; de 1 fr. au-dessus de 1.000 francs.

Le timbre mobile apposé doit être annulé par l'inscription de la date de l'oblitération, et par la signature de la personne qui délivre la quittance. L'absence de timbre est punie d'une amende de 50 francs, augmentée du double décime.

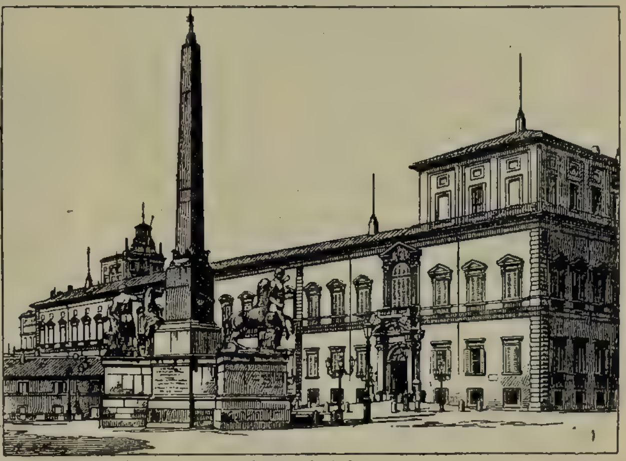
Le Quirinal, à Rome.

**quittancer** [*ki-tan-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il quittança, nous quittançons.*) Donner quittance de : *quittancer un mémoire.*

**quitte** [*ki-te*] adj. (du lat. *quietus*, tranquille). Libéré de ce que l'on devait. *Fig.* Libéré d'une obligation morale. Délivré : *quitte d'embarras. Quitte pour, quitte à*, sauf à, en subissant le seul inconvénient de. *Tenir quitte*, déclarer exempt, dispenser. *Etre, faire quitte à quitte*, ne se devoir plus rien de part et d'autre. *Jouer quitte ou double, à quitte ou à double, à quitte ou double*, jouer une dernière partie qui doit acquitter celui qui a déjà perdu, ou doubler le gain de celui qui a déjà gagné.

**quittement** [*ki-te-man*] adv. De manière à être quitte. (Vx.)

**quitter** [*ki-té*] v. a. (de *quitte*). Tenir quitte de : *quitter quelqu'un des intérêts et du capital.* Céder, abandonner : *quitter ses droits à quelqu'un.* Exempter, dispenser : *je vous quitte du reste.* Se séparer pe quelqu'un : *quitter ceux qu'on aime.* Abandonner, cesser de s'appliquer à : *quitter ses études.* Oter quelque chose de dessus de soi : *quitter ses habits.* Se retirer de quelque lieu : *quitter Paris. Quitter prise*, lâcher, laisser aller. *Ne pas quitter quelqu'un des yeux*, avoir toujours les regards fixés sur lui. *Quitter la partie*, reconnaître que celui contre lequel on joue a gagné la partie ; *fig.* Se désister de quelque chose, y renoncer. *Quitter la vie*, mourir. *Quitter le monde*, embrasser la vie religieuse. *Quitter le trône*, abdiquer le pouvoir souverain. PROV. V. LAMBERT et PARTIE.

**quitterie** [*ki-te-rî*] n. f. Action de se quitter après une brouillerie. (Vx.)

**quitteur, euse** [*ki-teur, eu-ze*] n. Celui, celle qui quitte.

**quitus** [*ku-i-tuss*] n. m. (m. étym. que *quitte*). Arrêté d'un compte qui atteste que la gestion d'un comptable est exacte et régulière : *donner quitus à un caissier.*

**qui va là ?** ou **qui-va-là** [*ki*] loc. interj. Cri d'une personne qui entend du bruit.

**qui vive ?** ou **qui-vive** [*ki*] loc. interj. Cri d'une sentinelle, d'une patrouille, à l'approche de quelqu'un. N. m. *Etre, se tenir sur le qui-vive*, être sur ses gardes, attentif à ce qui se passe. Pl. des *qui-vive.*

**quoailler** [*kou-a, ll* mll., *é*] v. n. (du lat. *cauda*, queue). Se dit d'un cheval qui remue continuellement la queue. (Peu us.)

**quod ab omnibus, quod ubique, quod semper,** mots lat. signif. : *Ce qui* [a été admis] *par tout le monde, en tout lieu et de tout temps.* Paroles que saint Vincent de Lérins donne comme règle pratique pour discerner les articles de la foi traditionnelle dans l'Eglise catholique.

**quodcumque ostendis mihi sic, incredulus odi**, mots lat. signif. : *Tout ce que tu me montres dans ces conditions me laisse incrédule et me choque*, vers d'Horace (*Art poét.*, v. 188), où le poète signale l'inconvénient, pour un auteur dramatique, de mettre sous les yeux des spectateurs des scènes terribles ou contraires à la raison.

**quod di omen avertant !** mots lat. signif. : *Que les dieux détournent ce présage !* Formule employée pour exprimer le souhait qu'un tel malheur n'arrive pas.

**quod erat demonstrandum,** mots lat. signif. : *Ce qu'il fallait démontrer.* Phrase qu'on prononce souvent après une démonstration, et qu'on trouve reproduite dans les livres par ces initiales *Q. E. D.*, ou traduite par *C. Q. F. D.*, (Ce qu'il fallait démontrer.)

**quod facis, fac citius,** mots lat. signif. : *Ce que tu fais, fais-le au plus vite.* Paroles que Jésus adressa à Judas pendant la Cène (S. Jean, XIII, 27), pour lui faire entendre, sans être compris des autres apôtres, qu'il était au courant de ses projets de trahison, et qu'il ne les redoutait pas. On rappelle ces mots pour signifier qu'il faut passer vite de la conception à l'action.

**quodlibétaire** [*kod-li-bé-tè-re*] adj. (du lat. *quod libet*, ce qui plaît). Se dit d'une thèse soutenue non sur un sujet déterminé, mais sur toutes les parties d'une science. Syn. QUODLIBÉTIQUE.

**quod non est in actis non est in mundo,** mots lat. signif. : *Ce qui n'est pas dans les actes n'est pas dans le monde.* Axiome juridique signifiant que ce qui n'est pas porté sur un acte est comme inexistant.

**quod scripsi, scripsi,** mots lat. signif. : *Ce que j'ai écrit, je l'ai écrit.* Réponse de Ponce Pilate aux princes des prêtres qui lui reprochaient d'avoir inscrit sur la croix : « *Jésus, roi des Juifs* » (S. Jean, XIX, 32). On l'emploie pour indiquer une détermination bien arrêtée.

**quoi** [*koi*] pr. rel. (lat. *quid*). Quelle chose : *à quoi pensez-vous ? Quoi que*, quelque chose que : *quoi que vous fassiez. De quoi*, au moyen de laquelle chose : *avoir de quoi vivre. Sans quoi*, ou sinon. *Un je ne sais quoi*, une chose que je ne saurais définir. *Quoi que ce soit*, quelque chose que ce soit. *Quoi qu'il en soit*, en tout état des choses. *Quoi faisant*, en faisant cette chose. *A quoi bon ?* quel avantage cela offre-t-il ? Interj. Qui marque l'étonnement : *quoi ! vous partez ?* Pop. *Comme quoi*, comment, de quelle manière, que : *prouvez-lui comme quoi il ne sait ce qu'il dit ; je vais vous montrer comme quoi la chose est possible.*

**quoique** [*koi-ke*] conj. (de *quoi*, et *que*). Encore que, bien que : *quoiqu'il soit pauvre.* — S'écrit en deux mots, *quoi que*, quand il signifie *quelle que soit la chose que* ; quoi que *vous disiez*, quoi qu'*il fasse, on ne sera pas satisfait.*

> Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse,
> Le style le moins noble a pourtant sa noblesse.
>
> BOILEAU.

— La voyelle **e** de *quoique* ne s'élide que devant les mots *il*, *elle*, *on*, *un*, *une*. On met toujours au subjonctif le verbe qui vient après *quoique* ou *qui que*.

**quolibet** [*ko-li-bè*] n. m. (du lat. *quod libet*, ce qui plaît). Plaisanterie, mauvais jeu de mots : *s'enfuir sous les quolibets du public. Mus.* Aux XVIe et XVIIe siècles, composition vocale d'un caractère étrange et facétieux.

**quolibétaire** [*ko-li-bé-tè-re*] adj. Relatif aux quolibets.

**quomodo vales ?** mots lat. signif. : *Comment vous portez-vous ?* Sorte de salutation familière par laquelle on s'informe de la santé d'un ami.

**quo non ascendam,** mots lat. signif. : *Jusqu'où ne monterai-je pas ?* Devise de Fouquet. Elle figurait, dans ses armes, au-dessous d'un écureuil.

**quorum** [*ko-rom*] n. mot. (mot lat. signif. *desquels*). Nombre de présents nécessaire, parmi les membres d'une assemblée délibérante, pour qu'un vote soit valable : *le quorum n'a pas été atteint.*

**quorum pars magna fui,** mots lat. signif. : *Où j'ai pris une grande part.* Mots par lesquels Enée (Virgile, *Enéide*, II, 6) commence le récit de la dernière nuit de Troie, et qu'on peut s'appliquer en parlant d'événements auxquels on a pris une grande part. Si l'on veut être modeste, au lieu de *magna* on dit *parva* (petite).

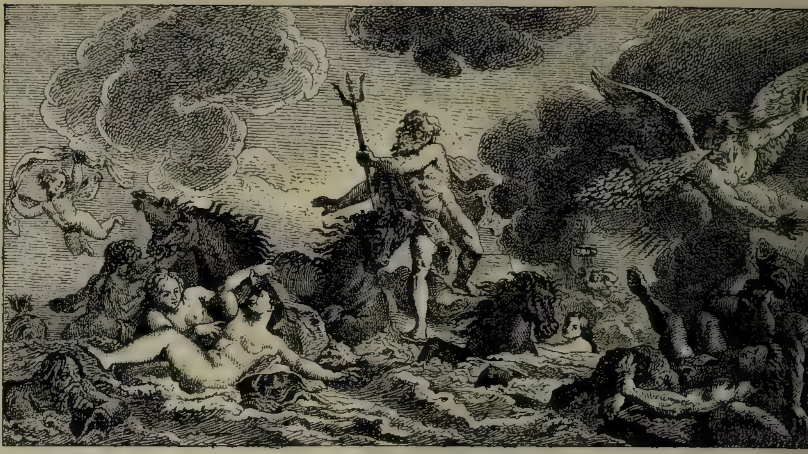

Quos Ego, tableau de Coypel.

**quos ego...** mots suspensifs, dont le sens équivaut à *Je devrais...* Paroles en forme de réticence, que Virgile (*Enéide*, I, 135) met dans la bouche de Neptune irrité contre les vents déchaînés sur la mer, et qui, dans la bouche d'un supérieur, expriment la colère et la menace. — Cet épisode a été représenté par Raphaël, Rubens (musée de Dresde), François Boucher, Coypel (plafond du Palais-Royal), etc.

**quos vult Jupiter perdere, dementat prius,** mots lat. signif. : *Ceux que Jupiter veut perdre, il commence par leur ôter la raison.* Pensée de Sophocle (*Antigone*, 620), à laquelle J. Barnes a donné cette forme latine. Racine en a reproduit le sens dans son *Athalie* :

> Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle,
> Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,
> De la chute des rois funeste avant-coureur !

**quot** [*kot*] n. m. S'est dit pour *quotité. Anc. cout. Droit de quot*, taille imposée pour payer les messiers ou gardes des moissons et des vignes, à raison de la valeur de propriété de chacun.

**quot capita, tot sensus,** mots lat. signif. : Autant de têtes, autant d'avis : *jamais on ne vit pareille confusion : quot capita, tot sensus.* Térence a dit dans le même sens (*Phormion*, II. 4, 14) : **Quot homines, tot sententiæ,** *autant d'hommes, autant d'avis.*

**quot homines,** etc. V. le mot précédent.

**quote-part** [*ko-te-par*] n. f. (lat. *quota pars*). Part que chacun doit payer ou recevoir, dans la répartition d'une somme totale : *il doit payer tant pour sa quote-part ; il lui revient tant pour sa quote-part. Fig.* Part proportionnelle : *chacun des savants a sa légitime quote-part de gloire dans l'œuvre des siècles.* Pl. des *quotes-parts.*

**quotidien, enne** [*ko-ti-di-in, è-ne*] adj. (lat. *quotidianus ;* de *quotidie*, chaque jour). De chaque jour ; qui arrive, se produit chaque jour : *notre tâche quotidienne.* Qui paraît, se publie tous les jours : *journal quotidien, feuille quotidienne. Pain quotidien*, nourriture de chaque jour : *donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. Fig.* Se dit d'une chose qui est ordinaire, dont on use tous les jours, qu'on fait tous les jours ou très souvent : *il est méchant, la médisance est son pain quotidien.* Pathol. *Fièvre quotidienne*, fièvre qui revient tous les jours. *Fièvre quotidienne double*, fièvre dont les accès se reproduisent deux fois par jour. N. m. Journal, gazette qui paraît tous les jours : *les grands quotidiens de Paris*

**quotidiennement** [*ko-ti-di-è-ne-man*] adv. D'une façon quotidienne, tous les jours : *faire quotidiennement une longue promenade.*

**quotidienneté** [*ko-ti-di-è-ne*] n. f. Caractère de ce qui est quotidien. (Peu us.)

**quotient** [*ko-si-an*] n. m. (du lat. *quotiens*, combien de fois). Résultat de la division : *les trois termes d'une division sont le dividende, le divis et le quotient. Quotient électoral*, nombre des su ges qui donne droit à un député. (On le déterm en divisant le nombre des suffrages exprimés, dé tion faite des bulletins blancs ou nuls, par celui sièges à pourvoir.)

**quotité** [*ko*] n. f. (du lat. *quotus*, combi Somme fixe à laquelle monte chaque quote-p *Impôt de quotité*, celui par lequel on détermine médiatement ce que chacun doit payer proporti nellement à son avoir, par opposition aux *impôts répartition. Quotité disponible*, portion de bi dont la loi permet à une personne de disposer donation ou testament : *la quotité disponible v avec le nombre des enfants ; la partie non dispon porte le nom de* réserve.

**quottement** [*ko-te-man*] n. m. Action quotter ; résultat de cette action.

**quotter** [*ko-té*] v. n. Se dit d'une dent de r qui passe sur l'engrenage.

**quouette** n. f. Syn. de COUETTE (pe queue).

**quousque tandem**, mots lat. signif. : *Jusque quand.* Premiers mots du premier discours de Ci ron contre Catilina, lorsque celui-ci osa se présen au sénat après la découverte du complot qu'il t mait contre la république.

**Quo vadis, ? Domine.** V. DOMINE, QUO VADIS.

**Quo vadis ?** roman polonais de H. Sienkiew (1895). La jeune Lygie, qui est chrétienne, est condu dans l'arène, où elle échappe à la mort, sauvée la force prodigieuse de l'esclave Ursus. Un je patricien de Rome, touché à son tour par la gr divine, épouse Lygie, et le drame finit en une so d'apothéose de la foi qui va régénérer le monde. I avant la mort de Néron, saint Pierre décour quitte Rome et rencontre un homme qui s'ava dans le rayonnement du soleil. L'apôtre se jett genoux en disant : « *Quo vadis, Domine ?* (Où v tu, seigneur ?) — Puisque tu abandonnes mes breb je vais à Rome pour qu'une fois encore on me cru fie... » Et Pierre retourne à Rome. Avant d'arri à la conclusion, l'auteur retrace les dernières ann de Néron : les festins, les orgies, les supplices, l' cendie de Rome. E. Moreau a transporté le rom à la scène (1901).

**quovis (in).** Dr. *Assurance in quovis*, vari d'assurance maritime, dans laquelle le nom navire n'est pas désigné mais doit l'être dans délai fixé, sous peine de résiliation de la police d'indemnité au profit de l'assureur.

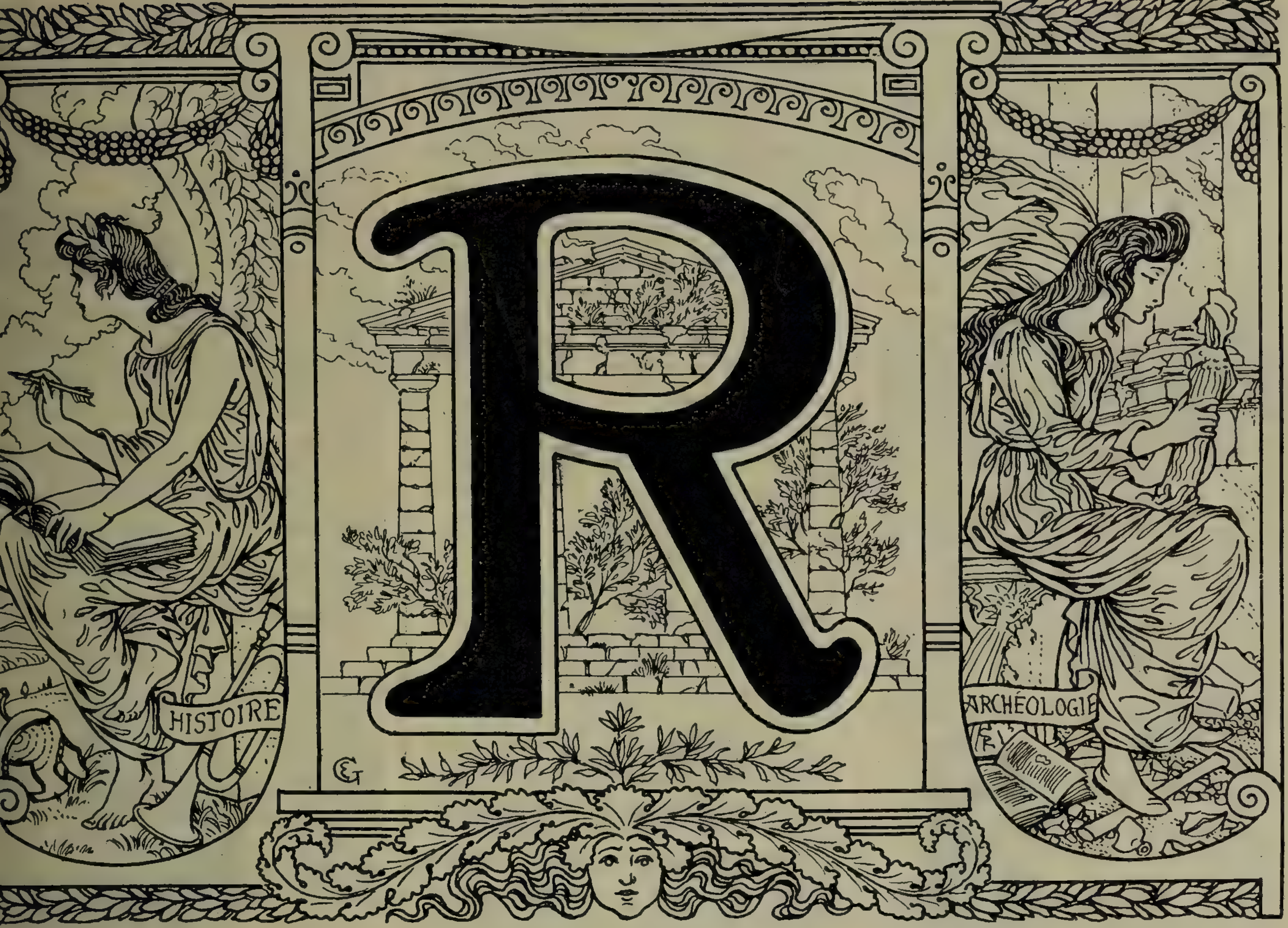

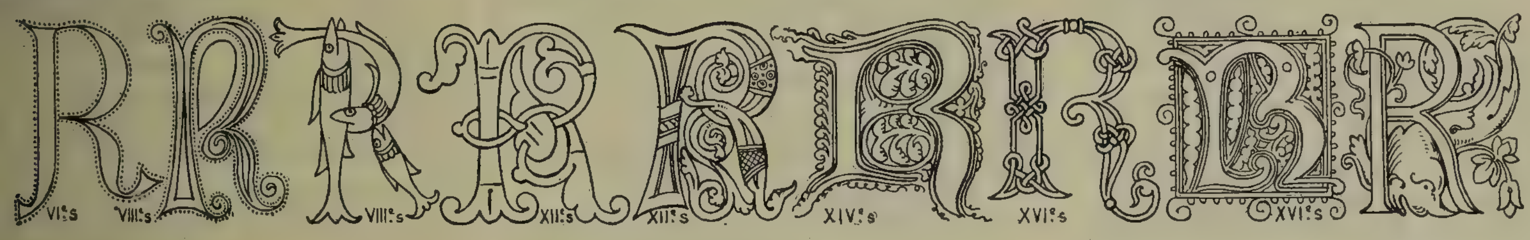

**R** [*èr-re* ou *re*] n. m. Dix-huitième lettre de l'alphabet et la quatorzième des consonnes : *des* R *majuscules ; un* r *minuscule.* (Cette lettre est le type des consonnes vibrantes.) *Paléogr.* Comme signe graphique, le R est emprunté au phénicien par le grec primitif. Il possède alors la forme de notre P ; mais on voit apparaître déjà dans certains dialectes le
it appendice inférieur qui deviendra la queue de la
tre en latin et dans les langues modernes. Dans la
rsive romaine, la panse disparaît, et il ne reste
s que deux jambages formant entre eux un angle :
st l'origine du *r* minuscule. Dans les écritures
stérieures, la confusion est possible entre l'*r* et l'*s*,
aussi entre l'*r* et le *z* ou le *v*. Le russe a conservé à
la forme grecque P. Dans l'écriture moderne, l'R
oit diverses modifications, suivant que le caractère
de l'anglaise, de la ronde, de la bâtarde, de la

ÉCRITURES MODERNES

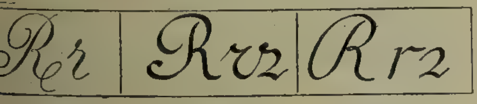

Anglaise. Ronde. Bâtarde.

ulée ou du romain, de l'italique, de la normande,
l'égyptienne. *Abrév.* Dans les ordonnances médi-
les, R signifie *recipe*, Prends. R
ait la marque des monnaies frap-
es à Orléans, et, antérieure-
ent, à Villeneuve-lez-Avignon.
est aussi l'abréviation de *ré-*
*ns*, de *révérend* ; R. P., de *révé-*
*nd père*, de *réponse payée* ; R.F.
gnifie *République française.*

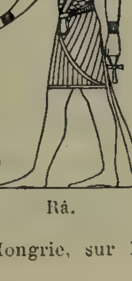

Râ.

**ra** ou **rra** n. m. invar. Coups
baguette donnés sur le tam-
ur, de façon à former un rou-
ment très bref.

**Ra,** symbole chimique du *ra-*
*um.*

**Râ,** nom du Soleil chez les
gyptiens. Il est représenté sous
aspect d'un homme, à tête d'éper-
ersupportant un disque solaire. Il
angeait de nom selon les mo-
ents de son existence journalière.

**Raab** ou **Gyor,** v. forte de Hongrie, sur le *Raab* ; 43.000 h. Draps, coutellerie. Victoire d'Eugène de Beauharnais sur les Autrichiens, le 14 juin 1809.

**Raabe** (Guillaume), romancier allemand, né à Eschershausen, m. à Brunswick (1831-1910). Ses romans se font remarquer par une verve abondante, un réalisme énergique, une certaine tendresse élégiaque (*la Chronique de la rue des Moineaux, le Pasteur de la faim*, etc.).

**rabâchage** n. m. *Fam.* Défaut ou discours de celui qui rabâche : *les idées les plus justes se déconsidèrent en tombant dans le rabâchage.*

**rabâchement** n. m. Syn. de RABÂCHAGE.

**rabâcher** [*ché*] v. a. et n. *Fam.* Revenir souvent et inutilement sur ce qu'on a dit : *rabâcher d'ennuyeux conseils ; vieillard qui rabâche.*

**rabâcherie** [*rî*] n. f. *Fam.* Répétition fatigante, inutile. (Ordin. au plur.)

**rabâcheur, euse** [*eu-ze*] n. *Fam.* Qui rabâche.

**Rabagas,** comédie politique en cinq actes, de V. Sardou (1872). Rabagas est le type du politicien de café, chef d'une bande de démagogues braillards.

**Rabah,** célèbre agitateur musulman, né au Soudan vers 1846, tué à Koussouri en 1900, dans le combat qui coûta la vie au commandant Lamy.

**rabais** [*bè*] n. m. (de *rabaisser*). Diminution de prix accordée par un marchand à un acheteur : *vendre au rabais.* Remise dont on convient pour payer une somme avant l'échéance. *Adjuger une entreprise au rabais*, à celui qui s'engage à l'exécuter au plus bas prix. Abaissement des eaux après une inondation. Diminution faite, par le gouvernement, de la valeur nominale d'une monnaie. Action de baisser le ton. (Vx.)

**rabaissement** [*bè-se-man*] n. m. Diminution, rabais : *le rabaissement des prix. Fig.* Action de ravaler, d'humilier. (Peu us.) ANT. **Rehaussement.**

**rabaisser** [*bè-sé*] v. a. (du préf. *re*, et de *abaisser*). Mettre plus bas : *rabaisser un tableau placé trop haut.* Diminuer : *rabaisser le prix des denrées.* Déprécier : *rabaisser une marchandise. Fig.* Humilier : *rabaisser l'orgueil de quelqu'un. Rabaisser la voix*, élever moins la voix. *Rel.* Rogner le carton de la couverture d'un livre, du côté de la gouttière. **Se rabaisser** v. pr. S'avilir. ANT. **Rehausser, relever.**

**rabaisseur** [*bè-seur*] n. m. Celui qui rabaisse.

**rabaissure** [*bè-su-re*] n. f. Action de rabaisser.

**raballe** n. m. *Dialect.* Dans les Deux-Sèvres, la Charente-Inférieure, etc., râteau plein pour amasser le grain qu'on vient de battre.

**raban** n. m. (holl. *raaband*). *Mar.* Grosse lisse ou tresse, servant à amarrer certains objets.

**Raban Maur** [*môr*], savant bénédictin et prélat allemand, né à Mayence, m. à Winkel (776-856), un des organisateurs de l'abbaye de Fulda ; il mérita le nom de *Præceptor Germaniæ.* Il fut un des représentants les plus remarquables de l'école nominaliste.

**rabane** n. f. Tissu formé de fibres végétales.

**rabaner** [*né*] ou **rabanter** [*té*] v. a. Serrer avec un raban. Ferler une voile sur sa vergue.

**Rabastens** [*bas-tinss*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 18 kil. de Gaillac ; 4.550 h. (*Rabastenais*). Sur le Tarn. Ch. de f. Orl. Eglise du XIVe siècle. Vins. — Le cant. a 6 comm., et 7.700 h.

**Rabastens** ou **Rabastens de Bigorre,** ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 19 kil. de Tarbes ; 1.100 h. (*Rabastenais*). Ch. de f. M. Eglise Notre-Dame (XIIIe s.). Château de la Castagne. Commerce de mulets ; vins. Cette ville fut brûlée par Montluc, en 1570. — Le cant. a 24 comm., et 5.670 h.

**rabat** [*ba*] n. m. (de *rabattre*). Morceau d'étoffe blanche, noire ou bleue, de batiste ou de dentelle, que portent au cou les gens de robe et d'église, les membres de l'Université en robe, etc. : *le rabat, longtemps insigne distinctif des ecclésiastiques français et belges, tend à disparaître.* Action de rabattre le gibier en chasse. (Dans ce dernier sens, on dit aussi RABATTAGE.) Diminution : *un grand rabat de prix.* Se dit du toit d'un jeu de paume, qui sert à rejeter la balle. Aux quilles, second coup que le joueur joue de l'endroit où la boule s'est arrêtée. Pièce de peau qui assemble les éclisses d'un soufflet d'orgue. Dessus d'une cage. Sable argileux qu'on emploie pour dégrossir le marbre.

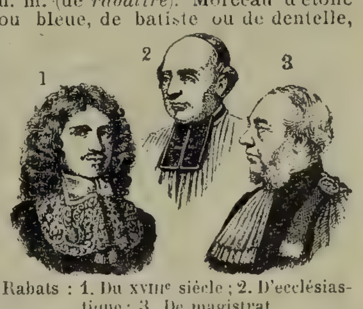

Rabats : 1. Du XVIIIe siècle ; 2. D'ecclésiastique ; 3. De magistrat.

**Rabat** ou **Rbat** [*ba*], capitale administrative du Maroc, port sur l'Atlantique, à l'embouchure du Bou-Regreg ; 32.000 h. Siège de la résidence générale. Cour d'appel. Tapis. Ville bombardée par les Français en 1851.

**rabat-eau** [*ba-tô*] ou **rabat-l'eau** [*ba-lô*] n. m. invar. Morceau de cuir ou chiffon appliqué contre une meule, pour empêcher l'eau de gicler au dehors.

**rabatiste** [*tis-te*] n. m. Celui qui porte le rabat.

**rabat-joie** [*ba-joi*] n. m. invar. Sujet de chagrin qui vient troubler l'état de joie où l'on était : *la maladie est un terrible rabat-joie.* N. Personne triste, ennemi de la joie : *un, une rabat-joie.* Adjectiv. : *esprit trouble-fête et rabat-joie.*

**rabat-jour** n. m. Crépuscule, soirée.

**rabattage** [*ba-ta-je*] n. m. Action de rabattre. Rabais. Action de rabattre le gibier.

**rabattement** [*ba-te-man*] n. m. Action de rabattre. *Géom.* Mouvement de rotation qu'on fait subir à une figure plane pour l'amener dans un des plans de projection. Ant. **Relèvement.**

**rabatteur** [*ba-teur*] n. m. Celui qui, à la chasse, rabat le gibier pour les chasseurs : *lièvre poursuivi par les rabatteurs. Fig.* Celui qui procure des clients.

**rabatteuse** [*ba-teu-ze*] n. f. Sorte de petite voiture publique, jadis en usage dans la banlieue parisienne.

**rabattoir** [*ba-toir*] n. m. Outil pour détacher les ardoises du bloc. Outil pour rabattre les bords d'une pièce d'ouvrage quelconque.

" **rabattre** [*ba-tre*] v. a. (du préf. *re*, et de *battre.* — Se conj. comme *abattre.*) Rabaisser ce qui s'élève : *rabattre son collet.* Aplatir : *rabattre un pli.* Retrancher du prix d'une chose : *je n'en rabattrai pas un centime.* Rassembler le gibier à l'endroit où sont les chasseurs. *Fig.* Abaisser : *rabattre l'orgueil. Rabattre la terre*, la rendre unie. *Rabattre un arbre*, couper un arbre jusqu'à la naissance des branches. *Rabattre une branche*, la raccourcir. *Rabattre le marbre*, le polir avec de la terre cuite pulvérisée. *Rabattre une couleur*, en abaisser le ton. *Rabattre un cheval*, le maîtriser. Absol. *Cheminée qui rabat*, cheminée qui renvoie la fumée, les gaz dans la chambre. V. n. Diminuer de : *rabattre de ses prétentions. En rabattre*, diminuer les prétentions, la valeur, etc., de quelque chose. **Se rabattre** v. pr. Se détourner de son chemin pour en prendre un autre : *l'armée se rabattit sur la ville. Fig.* Changer brusquement de propos : *se rabattre sur la politique.* Restreindre ses prétentions à : *faute de rôti, se rabattre sur les légumes.* Ant. **Relever.**

**rabattu, e** [*ba-tu*] adj. (part. pass. du v. *rabattre*). *Chapeau rabattu*, dont les bords tombent. N. m. Art de rabattre les coutures. N. f. *Mar.* Bordages de la muraille d'un vaisseau, formant l'enceinte des gaillards et de la dunette.

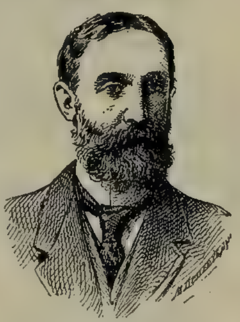
Henri Rabaud.

**Rabaud** (*Henri*-Benjamin), compositeur français, né à Paris en 1873 ; prix de Rome (1894) ; auteur de *Marouf, savetier du Caire*. Directeur du Conservatoire de musique et de déclamation. Membre de l'Académie des beaux-arts (1918).

**Rabaut-Saint-Etienne** [*bô*] (Jean-Paul), pasteur calviniste et conventionnel girondin, né à Nimes, guillotiné à Paris (1743-1793). Esprit modéré et tolérant, il avait fondé un journal : *la Feuille villageoise*, et préparé les matériaux d'une *Histoire de la Révolution.*

**Rabba,** v. de l'Afrique occidentale (Nigeria du Nord), sur le Niger ; ancien marché d'esclaves, peuplé de plus de 40.000 h. ; aujourd'hui bien déchue.

**rabbanisme** et **rabbaniste** n. m. V. RABBINISME et RABBINISTE.

**rabbi** [*ra-bi*] n. m. Forme du mot *rabbin*, employée au vocatif ou comme titre précédant un nom propre.

**rabbin** [*ra-bin*] n. m. (de l'hébr. *rabb*, maître). Docteur de la loi juive. Ministre du culte judaïque : *en France, les rabbins sont nommés par les associations cultuelles israélites. Grand rabbin*, rabbin placé autrefois à la tête d'un consistoire, aujourd'hui d'une association cultuelle. *Grand rabbin de France*, rabbin qui préside le Consistoire central.

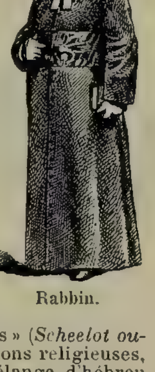
Rabbin.

**rabbinage** [*ra-bi-na-je*] n. m. Etude des livres des rabbins. (Péjor).

**rabbinat** [*ra-bi-na*] n. m. Dignité, fonction de rabbin.

**rabbinique** [*ra-bi*] adj. Qui a rapport aux rabbins.

**rabbinisme** [*ra-bi-nis-me*] n. m. Doctrine issue de la tradition judaïque et des controverses des rabbins.

— Encycl. Après la ruine des écoles talmudiques, les rabbins continuèrent à exercer une grande influence sur le judaïsme. Au x^e^ siècle, leur activité est en pleine recrudescence. Alors se forme le recueil nommé « Questions et Réponses » (*Scheelot outechoubot*), renfermant des consultations religieuses, et rédigé en hébreu rabbinique (mélange d'hébreu biblique et de mots empruntés à la Mischna et au Talmud). C'est le rabbinisme qui a fixé dans le plus menu détail les prières, leur forme et leur durée. Les « haies autour de la Loi » sont multipliées, afin d'épargner à l'israélite toute occasion de pécher.

**rabbiniste** [*ra-bi-nis-te*] ou **rabbaniste** [*ra-ba-nis-te*] n. m. Celui qui suit la doctrine des rabbins, qui étudie leurs livres.

**rabditis** [*tiss*] ou **rhabdite** n. m. (du gr. *rhabdos*, baguette). Genre de vers nématodes, de la famille des anguillulidés, comprenant de nombreuses espèces d'Europe, qui vivent dans les détritus ou les boues, ou dans les glandes, les intestins de toutes sortes d'animaux.

**rabdocèle** [*sè-le*] adj. (du gr. *rhabdos*, baguette, et *koilos*, creux). Se dit des helminthes, dont l'intestin est droit et sans ramifications. N. m. pl. Sous-ordre de vers turbellariés, comprenant les microstomes, opisthomes, etc. : *les rabdocèles comptent parmi les vers les plus inférieurs comme organisation et comme taille.* S. un *rabdocèle.*

**rabdoïde** adj. (du gr. *rhabdos*, baguette, et *eidos*, aspect). Qui a la forme d'une baguette.

**rabdologie** [*jî*] n. f. (du gr. *rhabdos*, baguette, et *logos*, discours). Arithmétique dans laquelle les calculs sont faits à l'aide de petites baguettes sur lesquelles sont écrits des nombres simples.

**rabdologique** adj. Relatif à la rabdologie.

**rabdomancie** [*sî*] n. f. (du gr. *rhabdos*, baguette, et *manteia*, divination). Prétendue divination qui se faisait au moyen d'une baguette divinatoire.

**rabdomancien, enne** [*si-in, è-ne*] n. Qui pratique la rabdomancie.

**rabe** n. f. Se dit en quelques régions pour *rave.*

**rabé, e** adj. *Pêch.* Syn. de ŒUVÉ, E.

**Rabelais** [*lè*] (François), écrivain français, né à Chinon entre 1483 et 1500, m. à Paris en 1553. Il fut successivement cordelier pendant quinze ans à Fontenay-le-Comte, ordonné prêtre en 1511, bénédictin, médecin à Montpellier, professeur d'anatomie, chanoine de Saint-Maur-des-Fossés, puis curé de Meudon. A diverses reprises, il accompagna le cardinal Jean du Bellay en Italie. Il est l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel* (1532-1564), œuvre monumentale, non seulement parce qu'elle est puissamment pittoresque et originale dans son vocabulaire et son style, mais aussi parce que, sous les crudités de langage, le scepticisme et les folles imaginations, on sent une critique supérieure, un vif amour de l'humanité, la passion de la justice et le culte de la vraie science. Rabelais dut prendre d'infinies précautions pour publier ses livres étranges et hardis. Il était en effet nettement révolutionnaire sur bien des points : son mépris de la scolastique, de l'esprit d'aventure et de conquêtes, son amour de la nature considérée comme bonne dans tous ses appétits et toutes ses forces. La Bruyère a dit de sa façon d'écrire : « Où il est mauvais, il passe bien au delà du pire : c'est le charme de la canaille ; où il est bon, il va jusqu'à l'exquis ». (V. QUART D'HEURE.)

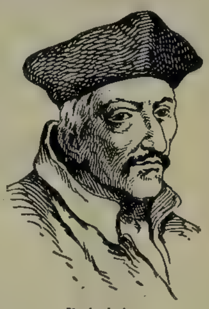
Rabelais.

**rabelaiserie** [*lè-ze-rî*] n. f. Plaisanterie libre, dans le genre de celles de Rabelais.

**rabelaisien, enne** [*lè-zi-in, è-ne*] adj. Qui est propre à Rabelais : *la prose rabelaisienne est pleine et colorée.* Qui rappelle le genre de Rabelais : *plaisanterie rabelaisienne.* N. m. Partisan de Rabelais.

**rabenglimmer** [*ban-gli-mé*] n. m. Mica, gris foncé, qui est une variété de zinwaldite.

**rabes** n. f. pl. (m. orig. que *rogue*). *Rabes de morue*, œufs de morue salés et mis en barrique.

**rabêtir** v. a. Rendre plus bête : *les mauvais traitements rabêtissent les enfants.* V. n. Devenir plus bête : *enfant qui rabêtit tous les jours.*

**rabette** [*bè-te*] n. f. Nom vulgaire des *choux-raves.*

**rabiau** [*bi-ô*] ou **rabiot** [*bi-ô*] n. m. *Arg. milit.* Vivres qui restent après la distribution faite à une escouade. Prélèvement frauduleux sur les rations à distribuer. Temps supplémentaire qu'un soldat est obligé de passer au régiment, pour racheter les journées de prison qu'il a encourues pendant son service : *faire du rabiot.*

**rabiauter** [*bi-ô-té*] ou **rabioter** [*bi-o-té*] v. n. et a. S'approprier le rabiot. Faire des petits profits supplémentaires.

**rabiauteur** [*bi-ô*] ou **rabioteur** [*bi-o*] n. m. Celui qui rabiote.

**rabibocher** [*bo-ché*] v. a. *Pop.* Réparer, raccommoder. *Fig.* Réconcilier.

**Rabier** (Elie), philosophe et administrateur français, né à Bergerac en 1846, directeur de l'enseignement secondaire (1889-1907) ; auteur de *Leçons de philosophie.*

**Rabier** (Benjamin), dessinateur humoriste français, né à La Roche-sur-Yon en 1868 ; s'est spécialisé dans la représentation d'amusants types d'animaux.

**rabiole** n. f. Variété de chou-rave et de chou-navet.

**rabique** adj. (du lat. *rabies*, rage). Qui a rapport à la rage : *microbe rabique.*

**Rabirius** (Caius), chevalier romain du I^er^ siècle av. J.-C. Dans le *Pro Rabirio*, Cicéron le défendit contre l'accusation d'avoir tué Quintus Labienus.

**râble** n. m. Partie de certains quadrupèdes, qui s'étend depuis le bas des épaules jusqu'à la queue : *le râble d'un lapin, d'un lièvre. Fam.* Partie du dos d'une personne, située entre le thorax et les fesses.

**râble** n. m. *Mar.* Varangues, très plates, des chalands à murailles verticales.

**râble** n. m. (lat. *rutabulum*). Instrument en fer recourbé à angle droit, à manche en bois, servant à remuer la braise, le charbon dans le four. Petit râteau plein, pour étendre le plomb coulé en table. Râteau en bois, à l'aide duquel les teinturiers agitent les bois de teinture.

**râblé, e** ou **râblu, e** adj. Qui a le râble épais : *un lièvre bien râblé.*

**râbler** [*blé*] v. a. Remuer avec le râble.

**râblot** [*blô*] n. m. Petit râble, sans crochet au bout, servant à tisonner le feu.

**râblure** n. f. *Mar.* Rainure triangulaire pratiquée dans la quille, l'étrave et l'étambot des navires en bois, pour y loger les extrémités des bordages.

**rabobeliner, rabobliner** ou **rabobiner** [*bo, né*] v. a. (du vx fr. *bobelin*, bout de cuir). Raccommoder tant bien que mal.

**rabobelineur** n. m. Maladroit raccommodeur.

**rabobiner** v. a. Syn. de RABOBELINER.

**raboin** ou **rabouin** n. m. *Arg.* Le diable. N. m. pl. Les romanichels.

**rabonnir** [*bo-nir*] v. a. Rendre meilleur : *les bonnes caves rabonnissent les vins.* V. n. : *vin qui rabonnit en bouteilles.*

**raborder** [*dé*] v. a. *Mar.* Retourner un bordage pour le faire servir à l'extérieur sur une autre face.

**rabot** [*bô*] n. m. Outil de menuisier, servant à aplanir le bois, ou à le moulurer. Fer tranchant du coupoir, pour enlever les parties superflues de
ractères d'imprimerie. D'une manière générale,
servant à unir, à aplanir, à parachever. Instru
à long manche pour remuer le mortier, le m
rai, etc. *Fig. Coup de rabot*, travail qui don
dernier fini. *Passer le rabot*, donner le dernier
à un ouvrage. *Rabot de prairie*, sorte de traine
étaupiner les prairies.

— Encycl. Le rabot sert à dresser le bois
le sens des fibres, et à obtenir des surfaces
unies. Il se compose d'un fer de ciseau, ou go
incliné, que l'on place dans l'ouverture d'un parallélépipède de bois, en le serrant au moyen d'un coin, après l'avoir laissé dépasser, sous la semelle inférieure, d'une quantité très faible, et déterminée. Les rabots prennent des formes diverses pour produire les moulures de tous genres, on leur donne alors les n
de *feuilleret, mouchettes, bouvet*, etc. Citons enc
le rabot denté, le rabot rond, le rabot à contre
le rabot debout, le rabot à élégir, etc.

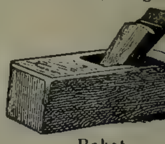
Rabot.

**Rabot** (Charles), géographe et voyageur f
çais, né à Nevers en 1856. Il a pris part à l'e
dition arctique de la *Manche*, à Jan-Mayen e
Spitzberg.

**rabotage** [*bo-ta-je*] ou **rabotement** [*b*
*man*] n. m. Action de raboter. Son résultat.

**rabote** n. f. Sorte d'entremets fait d'une po
ou d'une poire enveloppée dans de la pâte doré
glacée au four.

**raboter** [*té*] v. a. (de *rabot*). Aplanir avec
rabot : *raboter une planche. Fig.* Polir, donne
fini à : *raboter son style. Pop.* Chiper, filouter :
*boter l'argent d'un gogo.*

**raboteur** n. m. Ouvrier qui rabote le bois.

**raboteuse** [*teu-ze*] n. f. Machine-outil ser
à raboter.

— Encycl. *Techn.* Les raboteuses sont à
fixe, à outil mobile, ou à outil tournant. Dan
premier système, la pièce est placée sur un chariot mobile qui la porte vers l'outil, et qui est lui-même ramené rapidement en arrière. Les machines à outil mobile ont un chariot muni de glissières qui permettent son déplacement dans le sens longitudinal, tandis qu'une vis facilite le déplacement latéral. Les mouvements du chario
de la vis sont le plus souvent automatiques.
raboteuses à outil tournant avec arbre vertical
de plus en plus employées, à cause de la rapidit
travail.

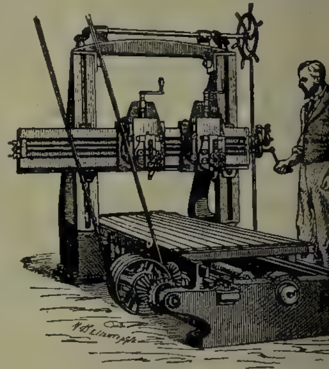
Raboteuse.

**raboteux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Cou
d'aspérités. Inégal : *chemin raboteux. Fig.* R
inégal : *style raboteux.* Ant. **Uni, égal.**

**rabotier** [*ti-é*] n. m. ou **rabotière** n. f. T
marquée de sillons, où le monnayeur arrange
carreaux.

**rabotin** n. m. Outil pour raboter les façades
pierre des édifices.

**raboture** n. f. Copeaux, matière enlevée
le rabot.

**rabougri, e** adj. Petit, chétif : *la végéta*
*polaire est généralement rabougrie.*

**rabougrir** v. n. (du préf. *re*, de *à*, et de *boug*
Ne pas profiter, s'étioler, en parlant des arbres,
V. a. Retarder la croissance de : *le froid rabou*
*les arbres.* **Se rabougrir** v. pr. Se recroqueviller :
*se rabougrit avec l'âge. Fig.* Perdre ses qualit
*l'esprit se rabougrit dans l'inaction.*

**rabougrissement** [*gri-se-man*] n. m.
d'une chose, d'une personne rabougrie.

**rabouillage** [*bou, ll* mll., *a-je*] n. m. Ac
de rabouiller.

**rabouiller** [*bou, ll* mll., *é*] v. a. (m. berrich
Troubler [l'eau], pour prendre plus facilement
tains poissons.

**rabouillère** [*bou, ll* mll.] n. f. Terrier
profond, où les lapins déposent leurs petits.

**rabouilleur, euse** [*bou, ll* mll., *eu-ze*]
Celui, celle qui rabouille.

**Rabouilleuse** (*la*), roman de H. de Balzac, p
connu sous le titre de *un Ménage de garçon.* Il s'a
d'un vieux garçon, J.-J. Rouget, complètement
miné par une servante maîtresse, Flore Bragi
surnommée « la Rabouilleuse », qui, de concert a
son amant de cœur, le commandant en demi-so
Maxime Gilet, espère hériter de ses biens. Mais le
projets sont mis à néant par un neveu de Roug
Philippe Bridau, colonel en demi-solde, vérita
chenapan, qui tue Maxime en duel et arrive à
rendre maître de la fortune de son oncle. Dé
roman Em. Fabre a tiré une comédie en quatre ac
*la Rabouilleuse*, dans laquelle il a modifié le déno
ment : le colonel est assassiné par le soldat co
Orsanto, ordonnance de Gilet (1903).

**rabouilloir** [*ll* mll.] n. m. Bâton pour
bouiller. (On dit aussi RABOUILLOIRE n. f.)

**rabouin** n. m. V. RABOIN.

**rabouter** (*té*) ou **raboutir** v. a. (du préf.
et de *bout*). Assembler deux pièces (de bois, de f
bout à bout. Mettre, coudre des étoffes bout à bo

**raboutissage** [*ti-sa-je*] n. m. Action de
boutir.

**rabraquer** [*ké*] ou **rembraquer** [*ran-b*
*ké*] v. a. *Mar.* Reprendre un cordage.

**rabrouant** [*brou-an*], **e** adj. Qui rabroue.

**rabrouée** [*brou-é*] n. f. Action de rabrou
(Vx.)

**abrouement** [*brou-man*] n. m. Action de rouer.

**abrouer** [*brou-é*] v. a. Accueillir, traiter, gron- rudement : *rabrouer un serviteur négligent.*

**abroueur, euse** [*eur, eu-ze*] n. et adj. Celui, e qui rabroue.

**abrutir** v. a. Abrutir encore plus.

**Rabusson** (Henri), romancier français, né à is en 1850, écrivain à l'observation juste et mor- te (*Dans le monde, le Roman d'un fataliste*, etc.).

**Rabutin** (François **de**), historien français, en 1582, chef de la branche de la maison de utin, d'où est issu Bussy, le célèbre auteur de *stoire amoureuse des Gaules.*

**ac** [*rak*] n. m. *Navig.* Etat d'immobilité. *Mar- en rac*, marcher tranquillement.

**aca** [*ka*] n. m. (m. syriaque, terme de mépris se trouve dans saint Matthieu). Mot injurieux, ployé quelquefois en français : *crier à quelqu'un a.*

**acage** [*ka-je*] n. m. (de *raque*). Collier disposé our d'un mât pour di- uer le frottement d'une gue, et la guider. *mme de racage*, nom né à de petits blocs ériques de bois, utilisés dans certains racages.

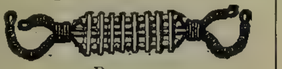
Racage.

**acahout** [*ka-ou*] n. m. (m. arabe). Poudre ali- ntaire, en usage chez les Arabes, composée de ep, cacao, gland doux, fécule de pomme de terre, sucre, vanille.

**acaille** [*ka, ll* mll., *e*] n. f. Rebut de la so- té ; ce qu'il y a de plus vil : *mépriser les criailleries la racaille.*

**Racalmuto,** v. d'Italie (Sicile, prov. de Gir- ti) ; 13.500 h. Fer, soufre, mercure.

**acambeau** [*kan-bô*] n. m. *Navig.* Anneau de coulissant le long du mât, et portant le croc sur uel se croche la vergue pourcet des canots et loupes. Collier en fer, vant de racage aux voi- à houari. (On dit aussi CAMBEAU.)

**Racan** (Honoré DE EIL, marquis **de**), poète nçais, né au château de ampmarin, près d'Au- gné, m. à Paris (1589- 70) ; ami et élève de lherbe, auteur des bel- *Stances sur la retraite,* d'*Arthénice* ou *les Ber- ries*, pastorale dramati- e qui trahit l'influence lienne, mais reste origi- le par le pittoresque des scriptions et une réelle sincérité dans la peinture l'amour. Il consacra ses dernières années à la ésie religieuse.

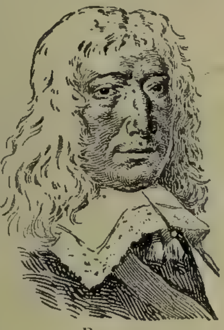
Racan.

**raccastillage** [*ra-kas-ti, ll* mll., *a-je*] n. m. éparation de l'accastillage d'un navire.

**raccastiller** [*ra-kas-ti, ll* mll., *é*] v. a. Réparer ccastillage de.

**raccointer** [*ra-ko-in-té*] v. a. (du préf. *re*, et *accointer*). Accointer de nouveau. (Vx.)

**raccoiser** [*ra-koi-zé*] v. a. (du préf. *re*, et de *coiser*). Rendre calme, apaiser. (Vx.)

**raccommodable** [*ra-ko-mo*] adj. Qui peut re raccommodé : *déchirure aisément raccommo- ble.*

**raccommodage** [*ra-ko-mo-da-je*] n. m. Répa- tion d'un meuble, d'un vêtement, etc. : *le raccom- odage d'un filet.*

**raccommodement** [*ra-ko-mo-de-man*] n. m. éconciliation après une brouille : *les raccommode- ents ne sont pas toujours sincères.*

**raccommoder** [*ra-ko-mo-dé*] v. a. (du pref. , et de *accommoder*). Remettre en bon état un pjet usé ou détérioré : *raccommoder un habit.* Ré- oncilier après une brouille : *raccommoder des amis.* emettre en meilleur état : *raccommoder sa fortune.*

**raccommodeur, euse** [*ra-ko-mo, eu-ze*] n. ui raccommode : *raccommodeur de faïence.*

**raccompagner** [*ra-kon-pa-gné*] v. a. Recon- uire : *raccompagner un visiteur.*

**Racconigi,** v. d'Italie (Piémont, prov. de oni), sur la Maira ; 11.000 h. Château (bâti en 1570) ui fut le séjour préféré du oi Charles-Albert de Sar- aigne. Tissages.

**raccord** [*ra-kor*] n. m. le *raccorder*). Accord, ajus- ement de deux parties, 'abord séparées, d'un ouvra- e : *faire un raccord entre leux scènes d'une pièce.* Pièce nétallique, pourvue d'une vis ou d'un manchon fileté, per- nettant de maintenir deux uyaux bout à bout. Chez les peintres en bâtiment, action le mettre en rapport les anciennes peintures avec es nouvelles. *Pop.* et *anc.* Arrêt dans le travail de 'après-midi, qui permettait aux ouvriers d'aller casser la croûte ».

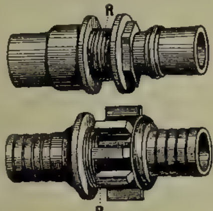

R, R, raccords.

**raccordement** [*ra-kor-de-man*] n. m. Action le faire des raccords. *Courbe de raccordement*, courbe servant à passer sans ressaut d'un aligne- ment à un autre. *Voie de raccordement*, voie servant à relier l'une à l'autre deux voies ferrées distinctes.
— ENCYCL. *Géom.* Deux surfaces se raccordent le long d'une ligne commune lorsqu'en chacun des points de cette ligne les deux surfaces ont même plan tangent. Deux courbes tangentes en un point engendrent par leur révolution autour d'un axe deux surfaces de révolution, qui se raccordent suivant le cercle (*parallèle*) décrit par le point de contact des deux génératrices tangentes. On peut avoir une succession de surfaces se raccordant ; ces surfaces de raccordement, en architecture, constituent les moulures.

**raccorder** [*ra-kor-dé*] v. a. (du préf. *re*, et de *accorder*). Joindre par un accord : *raccorder deux bâtiments.* Servir de raccord à : *une plate-bande qui raccorde deux parterres.* ANT. **Séparer.**

**raccordeur** [*ra-kor*] n. m. Celui qui fait les raccords.

**raccouplement** [*ra-kou-ple-man*] n. m. Action de raccoupler.

**raccoupler** [*ra-kou-plé*] v. a. Accoupler de nouveau : *raccoupler les chiens.*

**raccourci, e** [*ra-kour*] adj. Trop court : *taille raccourcie. Fig.* Abrégé : *un tableau raccourci des événements. A bras raccourci ou raccourcis*, de toutes ses forces. *En raccourci* loc. adv. En abrégé, en petit. N. m. Abrégé, procédé par lequel on rend l'aspect des objets dont certaines dimensions sont réduites par l'effet de la perspective linéaire : *Mantegna excelle dans les raccourcis.*

**raccourcir** [*ra-kour*] v. a. Rendre plus court : *raccourcir une jupe. Pop.* Guillotiner. V. n. Devenir plus court. Prendre un chemin plus court. ANT. **Rallonger.**

**raccourcissement** [*ra-kour-si-se-man*] n. m. Action de raccourcir. Son résultat.

**raccourcisseur, euse** [*ra-kour-si-seur, eu-ze*] n. Personne qui raccourcit.

**raccourir** [*ra-kou*] v. n. Revenir en courant. (Vx.)

**raccours** [*ra-kour*] n. m. Différence en moins constatée sur le métrage d'une pièce d'étoffe, par comparaison avec le métrage indiqué sur la facture.

**raccoutrage** [*ra-kou-tra-je*] ou **raccoutrement** [*ra-kou-tre-man*] n. m. Action de raccoutrer.

**raccoutrer** (*ra-kou-tré*] v. a. Raccommoder.

**raccoutreur** [*ra-kou*] n. m. Raccommodeur.

**raccoutumer** [*ra-kou-tu-mé*] **(se)** v. pr. Reprendre une habitude.

**raccroc** [*ra-krô*] n. m. (de *raccrocher*). Coup inattendu et heureux, principalement au billard. *Fig.* Evénement issu d'une affaire où il est entré plus de bonheur que d'habileté.

**raccrochage** [*ra-kro-cha je*] n. m. Action de raccrocher les passants, en parlant des filles publiques.

**raccrocher** [*ra-kro-ché*] v. a. (du préf. *re*, et de *accrocher*). Accrocher de nouveau : *raccrocher un rideau tombé. Fam.* Recouvrer, ressaisir : *raccrocher quelques débris d'une opulence passée. Pop.* Solliciter les passants dans les rues, en parlant des filles publiques. V. n. Faire des raccrocs au jeu. **Se raccrocher** v. pr. Saisir une chose pour se sauver d'un danger, se tirer d'embarras : *se raccrocher à une espérance.*

**raccrocheur, euse** [*ra-kro, eu-ze*] n. Qui fait des accrocs au jeu. Femme ou fille qui accoste les passants dans la rue.

**raccroupir** [*ra-krou*] **(se)** v. pr. S'accroupir de nouveau.

**race** n. f. (ital. *razza*). Ensemble des ascendants et des descendants d'une famille, d'un peuple : *la race d'Abraham.* Variété constante qui se conserve par la génération : *les races humaines*, etc. (V. HOMME.) Catégorie de personnes ayant une profession, des inclinations communes : *les usuriers sont une méchante race. Race future*, tous les hommes à venir. *Cheval, chien de race*, de bonne race. *Bot.* Plante que l'on peut reproduire par semis. ALLUS. LITTÉR. :

Race d'Agamemnon, qui ne finit jamais,

vers de Berchoux, dans l'unique *Elégie* du chantre de la *Gastronomie.* Il est à rapprocher de cet autre :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ?

Tous deux sont inspirés par la sanglante célébrité des Atrides et l'abus qu'en ont fait les tragiques.
— ENCYCL. *Biol.* Les races sont naturelles quand elles apparaissent spontanément, quand des variétés se fixent par l'hérédité des caractères ; elles sont artificielles quand l'homme les fait naitre et les maintient, comme on l'observe chez nombre d'animaux domestiques. Il est à remarquer que beaucoup de races artificielles livrées à elles-mêmes retournent aux types naturels dont elles dérivent. Il en est de même du produit du croisement de races voisines ou métis.

**racème** n. m. (du lat. *racemus*, grappe). *Bot.* Nom scientifique de la grappe.

**racémeux, euse** [*meû, eu-ze*] adj. (de *racème*). Qui a des fleurs disposées en grappes.

**racémifère** adj. (du lat. *racemus*, grappe, et *ferre*, porter). Qui porte des fleurs en grappes.

**racémiflore** adj. (du lat. *raeemus*, grappe, et *flos, floris*, fleur). Dont les fleurs sont en grappe.

**racémiforme** adj. (du lat. *racemus*, grappe, et de *forme*). *Bot.* Qui ressemble à une grappe.

**racémique** adj. (du lat. *racemus*, grappe de raisin). Se dit, en général, d'un composé inactif sur la lumière polarisée, c'est-à-dire ne donnant aucune dérivation à gauche ou à droite du plan de polarisation. *Acide racémique*, acide formé par l'union, en égale proportion (molécule à molécule), des acides tartriques droit et gauche.

**racer** [*sé*] v. n. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il raça, nous raçons.*) Faire race, produire des individus semblables à soi.

**racer** [*ré-seur*] n. m. (m. angl.). Cheval qui prend part aux courses plates. Yacht de course.

**raceur, euse** [*eu-ze*] adj. et n. Animal destiné à la reproduction, et dont les descendants présentent, toujours, nettement accusés, les caractères distinctifs de la race.

**rachalandage** [*je*] n. m. Action de rachalander.

**rachalander** [*dé*] v. a. Ramener les chalands à : *rachalander une boutique.*

**rachat** [*cha*] n. m. Recouvrement d'une chose vendue, en en restituant le prix à l'acheteur : *vendre avec faculté de rachat.* Délivrance au moyen d'une rançon : *le rachat des captifs.* Extinction d'une obligation au moyen d'une indemnité : *négocier le rachat d'une pension.* Opération par laquelle un soldat obtenait, à prix d'argent, sa libération du service militaire. ANT. **Revente.**
— ENCYCL. *Dr.* La vente dans laquelle le vendeur se réserve le droit de recouvrer la chose vendue, en remboursant dans un délai les prix et loyaux coûts, s'appelle *vente à réméré* ou *vente à pacte de rachat* : c'est un moyen pour le propriétaire, de se procurer des ressources sans aliéner définitivement.

**rache** n. f. (de *rasica*, dérivé du lat. *rasis*, poix brute). Lie d'un goudron de mauvaise qualité. *Mar.* Trait marqué sur une pièce de bois pour indiquer le travail à faire. *Pathol.* Ancien nom de la teigne.

**rachée** [*ché*] n. f. (de *ruche*, dans le sens de « objet rasé »). Souche de bois coupée, qui donne des branches nouvelles.

**Rachel,** seconde fille de Laban, une des épouses de Jacob. Le patriarche dut servir sept ans chez son oncle Laban, pour obtenir la main de Rachel. Mais, le délai expiré, Laban lui donna Lia, sœur aînée de Rachel et l'obligea à demeurer sept ans encore à son service. A ce prix, Jacob put épouser Rachel, huit jours après s'être uni à sa sœur. (*Bible.*) Rachel fut la mère de Joseph et de Benjamin et mourut en mettant au monde ce dernier. Il existe près de Bethléem un célèbre « tombeau de Rachel ».

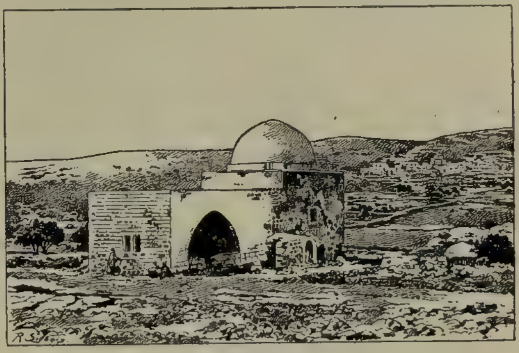
Tombeau de Rachel.

**Rachel** (Elisa FÉLIX, dite *M*^lle^), célèbre tragédienne française, née à Münf (Suisse), m. au Cannet, en Provence (1820-1858). Elle remporta d'éclatants succès au Théâtre-Français et contribua par son talent personnel à faire revivre sur la scène la tragédie classique. Elle était douée d'une beauté expressive, d'une voix profonde et pénétrante, apte à exprimer tous les mouvements de la passion.

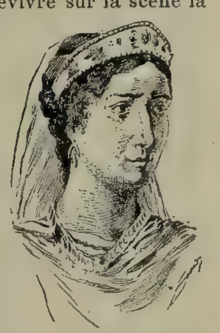
Rachel.

**racher** [*ché*] v. a. (de *rache*). Marquer de lignes tracées au compas, et destinées à indiquer un travail à exécuter sur une pièce de bois de charpente.

**rachetable** adj. Qu'on a le droit de racheter.

**racheter** [*té*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *il rachètera.*) Acheter ce qu'on a vendu : *racheter un objet vendu à réméré.* Acheter de nouveau : *on rachète chaque jour du pain.* Délivrer à prix d'argent : *racheter des captifs.* Se libérer à prix d'argent de : *racheter une rente. Fig.* Compenser : *racheter ses défauts par ses qualités.* Acheter le pardon : *racheter ses péchés.* **Se racheter** v. pr. Etre, pouvoir être racheté. S'exonérer d'une charge à prix d'argent.

**racheteur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui rachète un objet.

**racheux, euse** [*cheû, eu-ze*] adj. Noueux, difficile à polir, en parlant du bois. (On écrit aussi RÂCHEUX.)

**rachevage** [*je*] ou **rachèvement** [*man*] n. m. Action de rachever.

**rachever** [*vé*] v. a. Donner la dernière façon à un ouvrage quelconque.

**racheveur, euse** [*eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui termine un ouvrage.

**rachialgie** [*jî*] n. f. (du gr. *rakhis*, épine du dos, rachis, et *algos*, douleur). Douleur dans la colonne vertébrale.

**rachialgique** [*ji-ke*] adj. Qui a rapport à la rachialgie.

**rachianesthésie** [*chi-a-nè-sté-zî*] n. f. Méthode d'anesthésie partielle, qui consiste à injecter dans le canal rachidien une substance agissant directement sur la moelle et provoquant l'anesthésie des nerfs qui s'étendent aux régions sous-jacentes.

**rachicentèse** [*san-tè-ze*] n. f. (du gr. *rakhis*, rachis, et *kentein*, piquer). Opération qui consiste à extraire, par simple ponction entre deux vertèbres, une quantité plus ou moins grande du liquide céphalo-rachidien. Syn. de PONCTION LOMBAIRE.

**rachicocaïnisation** [*za-si-on*] n. f. (de *rachis*, et *cocaïne*). Introduction d'une solution de cocaïne dans le canal rachidien : *la rachicocaïnisation provoque l'anesthésie de toute la partie du corps située au-dessous de l'ombilic.*

**rachidien, enne** [*di-in, è-ne*] adj. Qui a rapport au rachis : *le bulbe rachidien est la partie de l'axe cérébro-spinal intermédiaire entre la moelle épinière et le cerveau. Nerfs rachidiens*, ceux qui naissent de la moelle épinière. *Canal rachidien*, canal formé par les vertèbres et qui contient la moelle épinière.

**Rachilde** (Marguerite EYMERY, dame A. VALLETTE, dite), romancière française, née à Périgueux en 1862. Disciple de l'école naturaliste, elle a écrit de nombreux romans : *Monsieur Vénus, la Princesse des ténèbres*, etc.

**rachimbourg** [*chin-bour*] n. m. (orig. germ. ; cf. allem. *recht*, droit, et *bürger*, citoyen). Homme libre, qui, chez les Francs, assistait le comte dans l'administration de la justice.
— ENCYCL. Les rachimbourgs n'avaient pas qualité pour prononcer une peine, mais seulement pour énoncer la règle de droit, et plus spécialement, le mode de preuve applicable en l'espèce et fixer le chiffre de la « composition ». Charlemagne les remplaça par les *scabini* ou échevins, assesseurs des *missi dominici.*

**rachis** [*chiss*] n. m. (m. gr.). *Anat.* Colonne vertébrale ou épine dorsale. Côte d'une plume d'oiseau. *Bot.* Axe central de l'épi. Pétiole des feuilles composées.

**rachistovaïnisation** [*chis-to, sa-si-on*] n. f. (de *rachis*, et de *stovaïne*). Injection de stovaïne dans le canal rachidien.

**rachitique** adj. Affecté de rachitisme : *le séjour au bord de la mer est profitable aux enfants rachitiques.* N. : *un, une rachitique.*

**rachitisme** [*tis-me*] n. m. (de *rachis*). Maladie de la croissance, caractérisée par les déformations et un ralentissement de la consolidation du système osseux : *la cause essentielle du rachitisme est une mauvaise alimentation.* (On dit aussi RACHITIS.) *Bot.* Développement incomplet d'une plante.

— Encycl. *Pathol.* Le rachitisme débute généralement au bout de la première année. L'enfant maigrit, son appétit diminue, ses chairs deviennent flasques, sa dentition se fait mal ; il a souvent de la diarrhée, et de légères poussées fébriles. En même temps, des nouures apparaissent à l'union des côtes et des cartilages externes (chapelet rachitique), le ventre devient saillant, etc. Les jambes s'incurvent, la tête devient volumineuse.

La cause essentielle du rachitisme est une mauvaise alimentation ; souvent, une alimentation exagérée.

Le traitement consiste, en général, à modifier et à régler simplement d'une manière rigoureuse l'alimentation, qui doit être, quand l'enfant a de douze à quinze mois, de bon lait. On n'administre les aliments solides qu'avec précaution. La vie au grand air, avec une hygiène soigneuse, est un adjuvant souvent indispensable. Il faut y joindre des bains salés ; plus tard, de l'huile de foie de morue.

— *Art vétér.* Chez le chien, une alimentation très substantielle arrête le rachitisme ; mais les nouures persistent toujours.

**rachitome** n. m. (de *rachis*, et du gr. *tomê*, section). *Chir.* Couteau employé pour sectionner la colonne vertébrale.

**rachitomie** [*mî*] n. f. (de *rachitome*). Section de la colonne vertébrale.

**Rachmaninov** (Serge), compositeur et pianiste russe, né à Novgorod en 1872. Auteur des opéras *Aleko*, *Francesca di Rimini*, de pièces pour orchestre et pour piano.

**racial, ale, aux** adj. Qui a rapport à la race : *supériorité raciale.*

**racinage** n. m. Nom collectif des racines alimentaires. Décoction d'écorce, de feuilles de noyer, de coques de noix, destinée à la teinture. Dessin imitant des racines, sur la couverture des livres.

**racinal** n. m. Grosse pièce de charpente, qui en supporte d'autres. Madrier réunissant les têtes de pieux dans un pilotis. Dans un jardin, chacun des piquets qui entourent une plate-bande. Chacun des chevrons d'une mangeoire d'écurie.

**racine** n. f. (lat. *radix*). Partie de la plante, par laquelle elle tient à la terre, et en tire sa nourriture. Nom vulgaire des rhizomes. Base d'un objet enfoui dans le sol : *les racines des montagnes.* Partie par laquelle un organe est implanté dans un tissu : *racine des dents, des ongles, des cheveux*, etc. *Méd.* Prolongement profond de certaines tumeurs. Certaines plantes dont on mange la partie qui vient en terre, comme les carottes, les navets, etc. *Dr. Fruits pendants par racines*, fruits qui, n'étant encore ni coupés ni cueillis, sont considérés comme faisant partie du fonds. *Fig.* Principe, origine, commencement : *couper le mal dans sa racine.* Lien, attache : *parti qui a de nombreuses racines dans le pays. Prendre racine*, s'implanter quelque part, y demeurer longtemps. Nom que les pêcheurs à la ligne donnent à la florence. *Racine anglaise*, florence amincie à la filière. *Gramm.* Mot primitif qui a donné naissance à d'autres mots : front *est la racine de* front*al*, front*ispice*, *ef*fronté, etc. *Math. Racine carrée* (d'un nombre ou d'une expression algébrique), nombre ou expression algébrique qui, élevés au carré, reproduisent le nombre ou l'expression proposée. *Racine cubique, quatrième, d'un nombre ou d'une expression algébrique*, nombre ou expression algébrique qui, élevés au cube, à la quatrième puissance, reproduisent le nombre, l'expression, proposés.

— Encycl. *Bot.* La racine fait partie du végétal déjà indiqué dans l'embryon de presque toutes les graines (radicule), et, lors de la germination, se dirige habituellement vers les profondeurs du sol, où elle s'implante par géotropisme, pour absorber les matières nutritives qu'il renferme.

D'après la direction que prennent les racines, on les dit *pivotantes* (chêne, betterave, carotte) ou *traçantes* (orme, hêtre, acacia, etc.). Les grosses ramifications se divisent en radicelles, et celles-ci émettent de nouveaux rejets, toujours plus petits, dont l'ensemble constitue le *chevelu*. D'après leur forme, on distingue les racines *tuberculeuses* (dahlia), *fasciculées* ou *fibreuses* (graminées), *adventives* (fraisier), *à crampons* (lierre). Il existe aussi des racines *aériennes* (diverses espèces d'orchidées) ; les racines potagères et fourragères sont des racines *pivotantes charnues* (betterave, carotte, raves, radis, etc.).

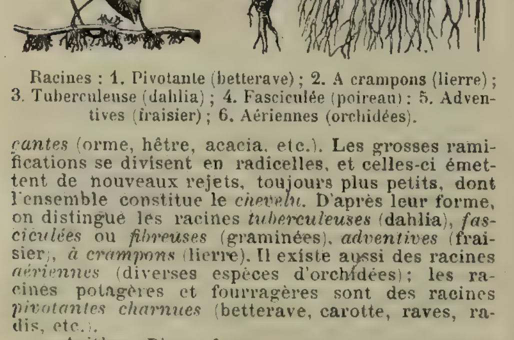

Racines : 1. Pivotante (betterave) ; 2. A crampons (lierre) ; 3. Tuberculeuse (dahlia) ; 4. Fasciculée (poireau) ; 5. Adventives (fraisier) ; 6. Aériennes (orchidées).

— *Arithm.* D'une façon générale, la racine $n^{me}$ d'un nombre est un second nombre qui, élevé à la puissance *n*, reproduit le premier. L'extraction d'une racine s'indique à l'aide du signe $\sqrt{\ }$, qui s'appelle *radical* et sous lequel on écrit le nombre proposé. On place le degré de la racine à extraire entre les branches du radical ; ainsi,

$$\sqrt[4]{42}$$

indique la racine quatrième de 42.

La *racine carrée* d'un nombre *à une unité près* est la racine carrée du plus grand carré parfait contenu dans le nombre considéré ; ainsi, 7 est la racine carrée à une unité près de 52, puisque c'est la racine du plus grand nombre carré parfait 49, contenu dans 52.

Pour extraire la racine carrée d'un nombre entier quelconque : 223.416 par exemple, à une unité près, 1° on partage ce nombre en tranches de deux chiffres à partir de la droite (22.34.16) : la dernière tranche à gauche n'a parfois qu'un chiffre ; 2° on extrait la racine à une unité près de la tranche de gauche (22) ; le nombre obtenu (4) est le chiffre de gauche de la racine cherchée : on fait le carré de (4) que l'on retranche de (22) ; 3° à la droite du reste (6), on abaisse la tranche suivante (34), dont on sépare par un point le chiffre de droite (63.4) : on divise la partie de gauche (63) par le double de la racine trouvée (8) ; 4° le quotient obtenu 7 est le chiffre suivant de la racine ou un chiffre trop fort. Pour l'essayer, on l'écrit à droite du diviseur (8) de la division, et l'on multiplie le nombre (87) par le chiffre (7) lui-même ; si le produit obtenu (609) peut se retrancher du nombre (634) formé par le dividende de la division et le chiffre séparé (634), le chiffre essayé est exact ; on l'inscrit à la racine. Si la soustraction n'avait pu se faire, on aurait diminué le chiffre essayé de une unité et essayé de nouveau, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on arrive à une soustraction possible ; 5° à la droite du reste (25) de la soustraction, on écrit la tranche suivante (16), et l'on opère comme on a fait pour le nombre précédent (634). On continue ainsi jusqu'à ce qu'on ait abaissé successivement toutes les tranches du nombre.

|  |  |  |
|---|---|---|
| 22.34.16 | 472 |  |
| 63.4 | 87 | 942 |
| 251.6 | 7 | 2 |
| 632 | 609 | 1884 |

Si le nombre donné est décimal, on sépare le nombre en tranches de deux chiffres à partir de la virgule à droite et à gauche. On opère comme si le nombre était entier, en plaçant la virgule à la racine trouvée, immédiatement après le chiffre qui correspond à la tranche précédant la virgule dans le nombre considéré.

**Racine,** v. des Etats unis d'Amérique (Wisconsin), port sur le lac Michigan ; 47.580 h. Ch.-l. du comté homonyme. Commerce d'objets manufacturés.

**Racine** (*Jean*-Baptiste), poète tragique français, né à La Ferté-Milon, m. à Paris (1639-1699). Elève des solitaires de Port-Royal, qui firent de lui un helléniste consommé, il échappa pour un temps à l'influence morale de ses anciens maîtres, mena une existence traversée de vives passions, entra à l'Académie en 1673 et se retira du théâtre profane en 1677, à la suite de la cabale montée contre *Phèdre*, et aussi sans doute de chagrins personnels ; mais les encouragements de Mme de Maintenon le ramenèrent à l'art dramatique, avec ses deux tragédies sacrées. Il fut l'ami de Boileau, de La Fontaine et de Molière. Racine a réalisé presque en perfection l'idéal de la tragédie classique. A l'inverse de Corneille, qui recherche les situations compliquées, au milieu desquelles ses héros déploient des qualités surhumaines, Racine veut une action simple, claire, dont le mouvement des passions, peintes avec une vérité admirable, devient le ressort principal. Il a manié la langue française de son temps avec un art et un goût exquis, fait de parfaite convenance et de souveraine harmonie, dans ses tragédies la *Thébaïde* (1664), *Alexandre* (1665), *Andromaque* (1667), *Britannicus* (1669), *Bérénice* (1670), *Bajazet* (1672), *Mithridate* (1673), *Iphigénie* (1674), *Phèdre* (1677), *Esther* (1689) et *Athalie* (1691). On lui doit aussi une comédie, *les Plaideurs* (1668), qui est un modèle de fine plaisanterie. En dehors de ses œuvres dramatiques, Racine a écrit des hymnes et cantiques harmonieux, un abrégé de l'histoire de Port-Royal, des *Lettres* intéressantes et quelques morceaux historiques sur les campagnes de Louis XIV, qui l'avait nommé son historiographe.

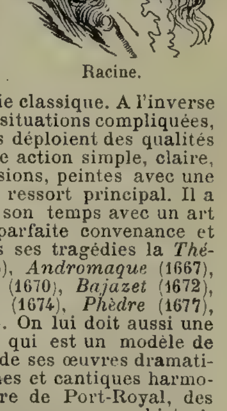

Racine.

**Racine** (Louis), fils du précédent, né et m. à Paris (1692-1763) ; auteur du poème de *la Religion*, d'une poésie estimable, mais un peu froide. Il a laissé de précieux *Mémoires* sur la vie de son père.

**raciné, e** adj. *Bot.* Qui est muni de racines. *Techn.* Se dit d'un objet sur lequel on a fait un racinage. Teint en couleur fauve : *laines racinées.*

**racineau** [*nô*] n. m. Petit pieu que l'on enfonce en terre auprès des plantes, pour les soutenir. Pièce de charpente méplate, reliant horizontalement les files de pieux, pour établir une plate-forme sur un terrain compressible.

**racinement** [*man*] n. m. Action par laquelle une racine enfonce dans le sol, et s'y attache.

**raciner** [*né*] v. n. Se dit des boutures qui commencent à produire des racines. V. a. Faire un racinage sur la couverture d'un livre. Teindre en couleur fauve.

**Racinet** (Albert-Charles-Auguste), dessinateur français, né à Paris, m. à Montfort-l'Amaury (1825-1893) ; auteur de l'*Ornement polychrome*, du *Costume historique*, etc.

**racineur** n. m. Ouvrier qui racine les livres.

**racineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. Qui affecte la forme d'une racine.

**racing** [*ré-sin'gh'*] n. m. (m. angl.). Course à pied. Course de yachts. Abréviation de *racing-club.*

**racing-club** [*ré-sin'gh'-kleub'*] n. m. (mot angl. signif. *club de course à pied*). Association ayant pour but l'organisation des courses à pied et la pratique des exercices physiques. (V. RACING.)

**racinien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui
dans le goût, dans le genre de Racine : *le style*
*cinien.*

**rack** n. m. Syn. de ARACK.

**Rackham** (Arthur), dessinateur et illustra
anglais, né en 1867. Il a illustré avec une imag
tion riche et délicate de nombreux ouvrages : *V*
*ges de Gulliver*, *Peter Pan*, etc.

**raclage** n. m. Action de racler : *pratique*
*raclage d'un os.* Eclaircissement des taillis.

**racle** n. m. Outil qui sert à racler : *racle de*
*moneur, de cantonnier, de boulanger.* Anneau
fer servant de heurtoir. Syn. RACLOIRE.

**raclée** [*klé*] n. f. *Pop.* Volée de coups : *rece*
*une raclée.*

**raclement** [*man*] n. m. Action de racler. (
us.)

**racler** [*klé*] v. a. (provenç. *rasclar*). Enle
les parties de la superficie d'un corps en le g
tant : *racler des peaux.* Ratisser ; *racler une al*
*Arg.* Prendre, gagner, voler : *racler à quelqu'un*
*argent. Fig. Ce vin racle le gosier*, est dur et â
*Racler du violon*, en jouer mal.

**raclerie** [*rî*] n. f. Petit ouvrage de bois, e
cuté en forêt. *Fam.* Action de racler un instrum
à cordes.

**raclette** [*klè-te*] n. f. Outil de ramoneur, p
gratter la suie. Râteau de cantonnier urbain, muni d'une lame de caoutchouc. Outil de boulanger, pour racler le pétrin. *Arg.* Agent de la police. La police.

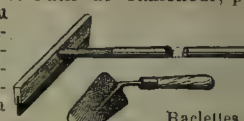

Raclettes.

**racleur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui racle. *Fam.* Mauvais jou
d'instrument à corde.

**racloir** n. m. Instrument avec lequel on ra

**racloire** n. f. Planchette que l'on passe
une mesure de grain pour enlever ce qui dépa
les bords. Instrument pour enlever les matières
chargent la langue. (V. RACLE.)

**raclon** n. m. Particules d'aliments restant
tachées au fond du récipient ayant servi à faire cu
ces aliments. Boue raclée et ramassée dans les r
et sur les routes. Engrais constitué par du ga
pourri.

**raclure** n. f. Petites parties qu'on enlève d
corps en le raclant : *raclures de bois.*

**racolage** n. m. Métier de racoleur. Action
racoler.

— Encycl. *Dr. pén.* Le racolage par les prostitu
est interdit et réprimé. A Paris, la sanction de l'int
diction du racolage est l'internement à la pris
Saint-Lazare pendant plusieurs jours, et cet int
nement est prononcé par voie administrative.

— *Milit.* En France, avant l'établissement de
conscription, l'armée se recrutait par voie d'enga
ment, et l'engagement se fit au compte du capita
jusqu'au ministère Choiseul, et au compte du roi j
qu'à la Révolution. A partir du règne de Louis XI
l'engagement, en principe, doit être volontaire ;
fait, il n'est que le résultat de l'industrie peu loy
des uns sur la crédulité des autres. Bien que
secrétaires d'Etat de la guerre soient intervenus
plus en plus, au cours du XVIIIe siècle, dans les o
rations du racolage, les abus subsistèrent jusq
la Révolution. Le racolage s'est maintenu même ap
la Révolution, tant que le remplacement a été adm
autrement que par voie administrative.

**racoler** [*lé*] v. a. (de *accoler*). Engager, p
des manœuvres frauduleuses, des hommes au s
vice militaire : *le racolage était, autrefois, pratiq*
*en France. Fam.* Recruter, se procurer : *racoler d*
*partisans.* Se dit des femmes qui accostent les pa
sants.

**racoleur** n. et adj. m. Qui fait métier de r
coler.

**racoleuse** n. f. Syn. de RACCROCHEUSE.

**racontable** adj. Qui peut être raconté : *hi*
*toire difficilement racontable.*

**racontage** n. m. Récit insignifiant ; bavardag
cancans : *tous ces racontages m'ennuient.* Syn.
RACONTAR.

**racontar** n. m. V. RACONTAGE.

**raconter** [*té*] v. a. (du préf. *re*, et de *conte*). Fai
un récit, narrer : *l'Odyssée raconte les voyages d'*
*lysse. En raconter*, raconter beaucoup de chose
parfois inexactes. Absolum. : *il raconte bien.* ALLU
LITT. **Les cieux racontent la gloire de Dieu** (p
XVIII, 2), les mondes célestes témoignent de
puissance du Créateur.

**raconteur, euse** [*eu-ze*] n. Qui a la manie d
raconter.

**racoon** n. m. *Zool.* V. RATON *laveur.*

**racornir** v. a. (du préf. *re*, de *à*, et *corne*). Rendr
coriace, dur, comme la *corne*. **Se racornir** v. pr. Dev
nir dur : *le cuir se racornit au feu. Fam.* Deven
maigre et sec. *Fig.* Perdre sa sensibilité.

**racornissement** [*ni-se-man*] n. m. Etat d
de ce qui est racorni.

**racouet** [*kou-è*] n. m. Nom vulgaire du *vulpi*
*des champs.*

**racquérir** [*ra-ké-rir*] v. a. Acquérir de nou
veau.

**racquit** [*ra-ki*] n. m. *Jeux.* Action de regagne
tout ce qu'on a perdu.

**racquittable** [*ra-ki-ta-ble*] adj. Qui peut êtr
racquitté : *rente racquittable.*

**racquitter** [*ra-ki-té*] v. a. Acquitter, délivrer
par un gain, d'une perte subie, d'une obligation co
tractée : *perdant qu'un seul coup racquitte.*

**Rada** n. f. (m. ukrainien). Assemblée populair
des Cosaques. Conseil général de l'Ukraine.

**Radagaise,** chef germain, m. en 406. Il pill
l'Italie du Nord, mais fut à son tour défait, et mis
mort, par Stilicon.

**radar** n. m. Soldat d'une milice persane, char-
gée de protéger les voyageurs.

**Radeau** (*Rodolphe*), astronome et publicist
scientifique français, né à Angerburg, m. à Paris (1835-
1911). Membre de l'Académie des sciences (1897).

**Radautz,** v. de Roumanie (Bukovine) : 14.000 h.
Elevage de chevaux. Papeteries.

**Radbod** (saint), évêque d'Utrecht en 899, m. 918. Il a laissé un fragment de chronique, des tits poèmes, des sermons, etc. Fête le 29 no mbre.

**Radcliffe,** v. d'Angleterre (Lancastre), près Manchester ; 25.000 h.

**Radcliffe** (Anne Ward, Mrs.), romancière an aise, née et m. à Londres (1764-1823). Elle excellait combiner les péripéties d'un récit merveilleux et rible. Ses œuvres les plus connues ont pour titre : *Roman de la Forêt*, et *les Mystères d'Udolphe*.

**Raddon-et-Chapendu,** comm. de la Haute- ône, arr. et à 25 kil. de Lure ; 1.200 h. Filature et sage mécanique.

**rade** n. f. (orig. scand.). Grand bassin naturel artificiel ayant issue vers la mer, et où les na es peuvent mouiller : *la rade de Cherbourg est mée par une magnifique digue. Rade foraine*, ou rte aux vents du large. *Rade fermée*, bien abritée, turellement ou par des ouvrages.

**radeau** [*dô*] n. m. (provenç. *radel ;* du lat. *ratis*). semblage de pièces de bois liées ensemble, for ant une sorte de plancher sur l'eau, qui peut, au soin, servir à la navigation : *naufragés qui se uvent sur un radeau*. Train de bois sur une ri ère. V. flottage.

— Encycl. Les radeaux d'arbres se construisent l'eau : si on les établissait à terre, ils tendraient se désunir au moment de l'immersion, chaque èce cherchant à prendre sa position d'équilibre. n les fait plus longs que larges, aboutant les arbres

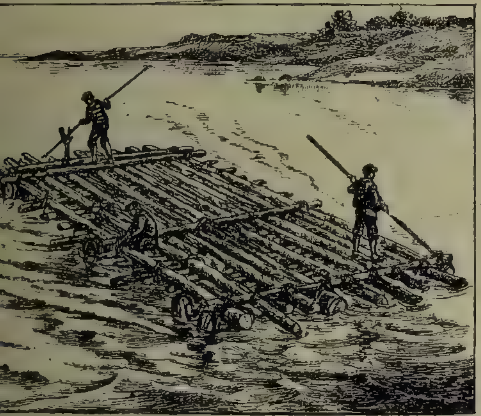

Radeau.

ls sont trop courts ; au milieu sont disposées les us longues pièces de bois ; on assemble les troncs arbres, placés alternativement le gros bout en mont et en aval, au moyen de harts, chevilles, éla eaux, et perpendiculairement aux premiers on en spose d'autres, assemblés aussi à l'aide de liens. arfois, pour donner plus de stabilité à l'ensemble, n dispose les premières pièces sur des tonneaux des, hermétiquement bouchés. C'est de cette ma ère qu'on expédie sur les grands fleuves les bois construction et de chauffage. Une cabane som airement meublée abrite le ou les pilotes du ra eau (*jangadas* des fleuves sud-américains) ; parfois, ême, une voile est hissée à un mât pour activer la arche du train. Les radeaux de fortune ou de uvetage, construits à la hâte, utilisent les objets s plus divers, susceptibles de flotter. Ceux que nstruisent les armées en campagne sont plus ou oins réguliers : tantôt faits de troncs d'arbres eunis par le travers quand ils servent aux ponton ers, tantôt de tonneaux vides assemblés et recou erts de planches ; ils sont parfois aussi constitués us simplement, avec des effets d'équipement (sacs distributions, remplis de paille, par exemple).

**Radeau de la Méduse** (*le*). V. Méduse.

**Radeberg,** v. d'Allemagne (Saxe), sur le Rader ; .000 h. Manufactures de gants, de rubans.

**Radegonde** (sainte), reine de France, épouse e Clotaire Ier, née en Thuringe, m. à Poitiers 21-587). Révoltée sans doute par les crimes qui ouillaient à cette époque la famille royale, elle enfuit de la cour, se fit consacrer à Dieu, et fonda monastère de Sainte-Croix, à Poitiers. Instruite t lettrée, elle eut pour aumônier le poète Fortunat, t la vénération publique entoura sa vieillesse. Fête 13 août.

**Radelfingen** [*fin'-ghèn'*], comm. de Suisse ant. de Berne), sur l'Aar ; 1.420 h. Agriculture, ar res fruitiers ; fromageries.

**rader** [*dé*] v. a. Mettre un navire en rade.

**rader** [*dé*] v. a. (du lat. *radere*, raser). Mesurer ras à l'aide d'une règle qu'on passe sur les bords e la mesure : *rader des grains, du blé, du sel. Rader n bloc*, le diviser, avec le ciseau, de manière à obte ir deux tranchées au-dessus t au-dessous.

**Radet** [*dè*] (Jean-Bap iste), vaudevilliste français, é à Dijon, m. à Paris (1751- 830). Ses pièces : *la Bonne ubaine*, *Honorine*, ont beau oup de verve, de gaieté et e jolis couplets.

**Radet** (Etienne), général rançais, né à Stenay, m. à Varennes (1762-1825). C'est lui ue Napoléon chargea de l'en èvement du pape Pie VII.

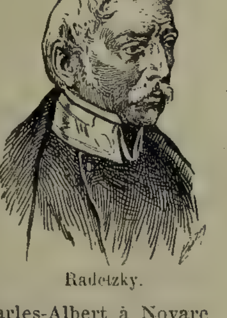

Radetzky.

**Radetzky de Radetz** Joseph Venceslas, comte), eld-maréchal autrichien, né Trzebnitz, en Bohême, m. à Milan (1766-1858). Il battit Charles-Albert à Novare n 1849 et réprima la révolte de Lombardie.

**radeur** n. m. Mesureur de sel, chargé de rader e minot.

**radiable** adj. Qui peut être radié. N. m. Outil le savonnier.

**radiaire** [*è-re*] adj. (du lat. *radius*, rayon). Dis osé en rayons.

**radiaires** [*è-re*] n. m. pl. *Zool.* Ancienne division du règne animal, qui comprenait les *acalèphes* et les *échinodermes*. S. un *radiaire*.

**radial, e, aux** adj. (lat. *radialis*). Disposé en rayons. Qui a rapport au radius : *muscle radial*.

**radialement** [*man*] adv. En manière de rayons.

**radian** ou **radiant** [*di-an*] n. m. (du lat. *radius*, rayon). *Math.* Unité d'angle : angle qui intercepte, sur une circonférence décrite de son sommet comme centre, un arc dont la longueur est égale au rayon.

**radiance** n. f. Rayonnement, épanouissement.

**radiant** [*di-an*], **e** adj. (lat. *radians*). Qui émet des radiations : *chaleur radiante*. N. m. Point du ciel, d'où paraissent émaner les étoiles filantes.

**radiateur, trice** adj. Qui émet des rayons. N. m. Appareil servant à augmenter la surface de rayonnement d'un tuyau : *on emploie les radiateurs soit pour le chauffage des appartements, soit comme réfrigérant dans certains moteurs mécaniques*.

— Encycl. Le radiateur pour le chauffage dit *central*, à la vapeur ou à l'eau chaude, est un tuyau épais, muni d'un certain nombre d'ailettes circulaires en relief, recevant, d'un branchement, de la vapeur à basse pression, qui réchauffe constamment l'appareil. Dans le radiateur à gaz, des brûleurs échauffent une lame de cuivre ou des bougies de terre réfractaire. Quant aux radiateurs électriques, ils sont généralement constitués par de grosses lampes à filament de charbon et remplies de vapeurs d'un carbure, ou par des blocs chauffés par résistance et disposés au foyer d'un réflecteur parabolique. Dans les automobiles et certains tramways mécaniques, le radiateur consiste en une série de tubes garnis de disques, dans lesquels circule sans cesse de l'eau destinée au refroidissement.

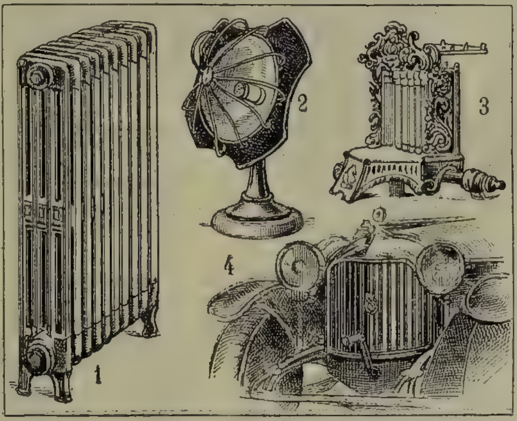

Radiateurs : 1. D'appartement (chauffage à vapeur ou à eau) ; 2. Electrique ; 3. A gaz ; 4. D'automobile.

**radiatiflore** adj. (du lat. *radiatus*, rayonné, et *flos*, *floris*, fleur). Dont les fleurs sont radiées.

**radiatiforme** adj. (du lat. *radiatus*, rayonné, et de *forme*). Disposé en forme de rayons.

**radiation** [*si-on*] n. f. (du bas lat. *radiare*, rayer). Action de rayer, d'effacer un article d'un compte, un nom d'une liste, une inscription d'un registre : *radiation d'un privilège, d'une inscription hypothécaire*.

— Encycl. *Dr.* V. hypothèque.

**radiation** [*si-on*] n. f. (lat. *radiatio*). Ensemble de l'ébranlement que communique un corps à l'éther : *radiation obscure, infra-rouge, ultra-violette*.

— Encycl. Le mot *radiation* s'est substitué aux expressions d'*émission* et de *rayon*, depuis que l'on a remplacé les hypothèses d'émission par les théories d'ondulation. La phosphorescence, la fluorescence, la photochimie (particulièrement la photographie) dépendent de l'étude des radiations. Il en est de même des rayons cathodiques, des rayons X, etc. V. onde.

**radical, e, aux** adj. (du lat. *radix*, *icis*, racine). Qui appartient à la racine : *pédoncules radicaux*. Qui a rapport au principe d'une chose : *l'arbitraire est le vice radical du despotisme*. Complet : *guérison radicale*. Qui veut des réformes absolues en politique : *parti radical ; journaliste, député radical*. N. m. *Gramm.* Partie d'un mot qui reste invariable, par opposition à la *terminaison* : aim *est le radical du verbe* aimer. *Polit.* Celui qui a des opinions radicales. *Chim.* V. la part. encycl. *Math.* Signe $\sqrt{\ }$ sous lequel on place une expression algébrique ou un nombre, pour indiquer que ce nombre, cette expression, sont soumis à une extraction de racine. *Axe radical de deux cercles*, lieu géométrique des points ayant même puissance par rapport à deux cercles. *Centre radical de trois cercles*, point ayant même puissance par rapport à trois cercles.

— Encycl. *Chim.* Les radicaux sont des corps particuliers qui offrent tous les caractères des corps simples et remplissent les mêmes fonctions que ceux-ci. La plupart des radicaux n'ont jamais été isolés. On les distingue en radicaux mono-atomiques, bi-atomiques, tri-atomiques, etc., suivant qu'ils sont l'équivalent d'un, de deux, de trois atomes du radical hydrogène ; ainsi $CH^3$, radical méthyle, est monovalent : il peut remplacer un atome d'hydrogène ; $CH^2$ (méthylène), est bivalent.

**radicalement** [*man*] adv. Dans son principe, dans sa source : *guéri radicalement*.

**radicalisme** [*lis-me*] n. m. Système politique, qui tend à une réorganisation complète et démocratique de l'Etat.

— Encycl. *Hist. Polit.* En Angleterre, le parti radical se forma dès 1769. Il adopta la doctrine utilitaire de Bentham et, après une longue campagne en faveur du suffrage universel, provoqua la réforme électorale de 1867. Le programme du parti a compris le désétablissement de l'Eglise d'Angleterre, la suppression de la Chambre des lords, le home-rule pour l'Irlande.

En France, le parti radical ne s'organisa qu'après le vote de la Constitution de 1875. Il renversa Gambetta, Ferry. Divisé lors de la campagne boulangiste, il se scinda en 1903 en deux fractions : radicale et radicale-socialiste. La séparation des Eglises et de l'Etat, l'impôt sur le revenu furent les principaux points du programme du parti, qui a compté parmi ses chefs Clemenceau, Brisson, Bourgeois, Combes, Caillaux, etc.

**radicant** [*kan*], **e** adj. (du lat. *radix*, *icis*, racine). Se dit des tiges qui émettent des racines sur différents points de leur longueur, des plantes dont les branches s'accrochent aux aspérités du sol, des murs, etc. : *le lierre est une plante radicante*.

**radication** [*si-on*] n. f. Disposition des racines au point de vue de leur ensemble. Action en vertu de laquelle les plantes poussent des racines.

**radicé, e** adj. Dont les racines sont très longues.

**radicellaire** [*sèl-lè-re*] adj. Qui appartient ou qui se rapporte à la racine ou aux radicelles. Qui a la forme d'une petite racine.

**radicelle** [*sè-le*] n. f. Nom donné aux plus petites parties d'une racine, ou à des racines très petites : *ce sont les radicelles qui portent les poils absorbants*.

**radicicole** adj. (du lat. *radix*, *icis*, racine, et *colere*, habiter). Qui vit sur les racines ; *phylloxera radicicole*.

**radiciflore** adj. (du lat. *radix*, *icis*, racine, et *flos*, *floris*, fleur). Dont les fleurs naissent de la racine ou d'une souche radiciforme.

**radiciforme** adj. (du lat. *radix*, *icis*, racine, et de *forme*). Qui ressemble à une racine, à un paquet de racines.

**radicivore** adj. (du lat. *radix*, *icis*, racine, et *vorare*, dévorer). Qui dévore les racines des plantes : *insecte radicivore*.

**radiculaire** [*lè-re*] adj. Qui appartient ou qui se rapporte à la radicule. *Méd.* Qui concerne les racines nerveuses : *paralysie radiculaire*.

**radicule** n. f. (lat. *radicula*). Partie inférieure de l'axe de l'embryon, qui plus tard forme la racine. (V. la planche plante.)

**radiculeux, euse** [*leû*, *eu-ze*] adj. Qui a une longue radicule. Qui pousse des racines.

**radiculiforme** adj. (de *radicule*, et *forme*). Qui a la forme d'une petite racine.

**radiculite** n. f. Inflammation des racines nerveuses, crâniennes ou rachidiennes.

**radiculode** n. m. *Bot.* Partie inférieure du blaste, d'où doit sortir la radicule.

**radié, e** adj. (lat. *radiatus*). Qui présente des rayons : *un cadran radié ; une couronne radiée*. Se dit des fleurs dont les pétales forment une couronne (comme le *tournesol*, les *pâquerettes*, etc.).

**radiées** [*di-é*] n. f. pl. Tribu de la famille des composées. S. une *radiée*.

— Encycl. Les radiées sont des plantes dont les capitules présentent des fleurs tubuleuses au centre et ligulées à la périphérie. Cette tribu renferme un grand nombre de plantes d'ornement : *dahlia*, *pâquerette*, *aster*, *anthémis*, *chrysanthème*, *arnica*, *souci*, etc.

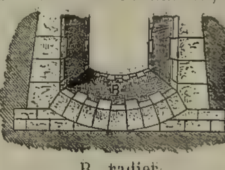

R, radier.

**radier** [*di-é*] n. m. Revêtement qui protège une construction contre le travail des eaux. Construction en charpente ou en maçonnerie, sur laquelle sont établies les écluses, les piles d'un pont, etc. Sorte de plancher curviligne en maçonnerie, établi au fond de l'eau entre les piles d'un pont ou les bajoyers d'une écluse, pour s'opposer aux affouillements.

**radier** [*di-é*] v. n. (b. lat. *radiare*. — Se conj. comme *prier*.) Rayonner. *Fig.* : *visage qui radie de satisfaction*.

**radier** [*di-é*] v. a. (du lat. *radicare*, rayer. — Se conj. comme *prier*.) Rayer sur un registre, sur une liste : *radier un failli des listes électorales*.

**radieux, euse** [*di-eû*, *eu-ze*] adj. (lat. *radiosus ;* de *radius*, rayon). Qui jette des rayons de lumière : *soleil radieux*. Brillant, éclatant : *beauté radieuse. Fig. Visage radieux*, qui exprime la santé, la joie. Ant. **Terne, sombre, triste.**

**radifère** adj. (de *radium*, et du lat. *ferre*, porter). Qui contient du radium.

**radiner** [*né*] v. n. *Arg.* Aller, arriver.

**radio** n. m. Syn. de radio-télégramme.

**radio-actif, ive** adj. Doué de radio-activité : *le radium est le principal des corps radio-actifs*.

— Encycl. *Corps radio-actifs.* Les corps radio-actifs comprennent divers éléments en voie de désintégration caractérisée par une émission d'hélium et la formation de nouvelles substances radio-actives, de poids atomiques de plus en plus faibles pour arriver finalement à un élément inactif. Ces désintégrations sont accompagnées d'un grand dégagement d'énergie ; la durée de l'évolution varie de quelques minutes à plusieurs siècles ; la période d'une substance radio-active est le temps nécessaire pour que son activité diminue de moitié. Les substances radio-actives connues ont été classées en trois séries : celle de l'*uranium* (uranium, radium, émanation du radium, polonium, etc.), celle du *thorium* (thorium, mésothorium), et celle de l'actinium.

**radio-activité** n. f. Propriété que possèdent certains corps (radium, polonium, uranium, etc.) d'émettre des radiations susceptibles d'ioniser les gaz, d'impressionner la plaque photographique, d'exciter la phosphorescence et d'exercer des actions physiologiques utilisables en thérapeutique.

— Encycl. La radio-activité fut découverte par H. Becquerel en 1896 ; on a reconnu depuis qu'elle accompagne la désintégration des atomes. (V. radio-actif [*corps*], part. encycl.) Les gaz, les eaux issus des profondeurs du globe possèdent des propriétés radio-actives.

Les divers rayonnements se classent en trois groupes principaux : les *rayons* α, qui ne sont autres que des atomes d'hélium chargés d'électricité positive ; les *rayons* β (rayons cathodiques), qui transportent de l'électricité négative ; les *rayons* γ, qui sont neutres électriquement.

La radio-activité peut être *induite*, c'est-à-dire que des corps actifs, par l'intermédiaire de leurs

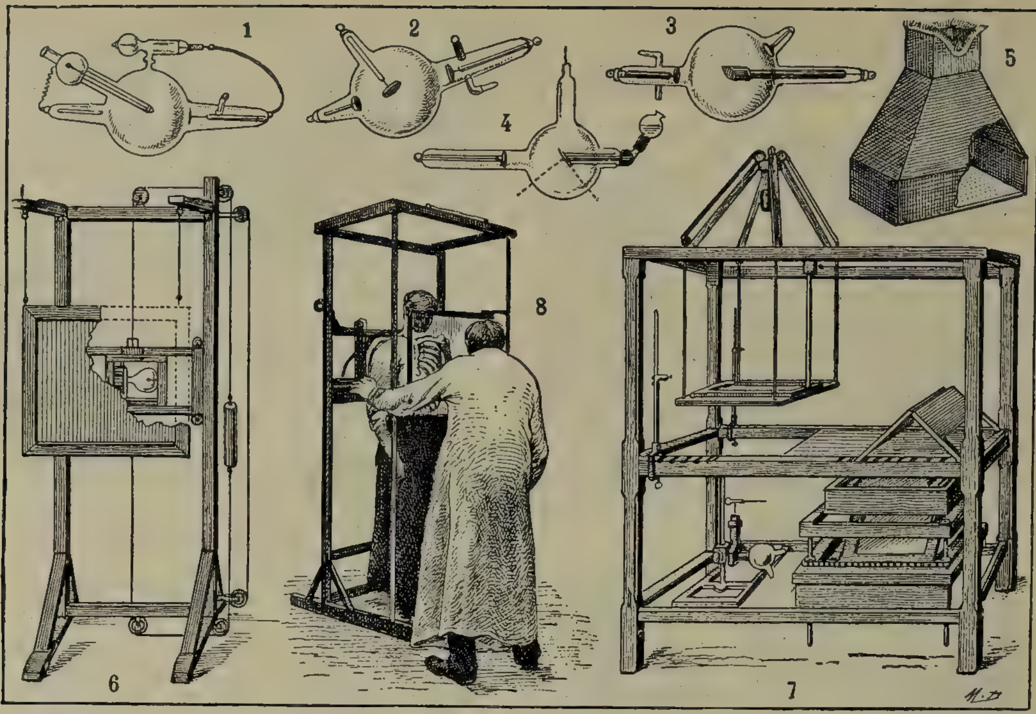

RADIOLOGIE : 1, 2, 3, 4. Ampoules diverses; 5. Ecran radioscopique ; 6. Châssis porte-ampoule ; 7. Lit radiographique, avec tous ses accessoires ; 8. Séance de radioscopie.

émanations, rendent actives temporairement des substances placées dans leur voisinage.

On mesure la radio-activité par le temps mis à décharger un électroscope, par les émanations de la substance étudiée ; l'unité d'émanation est celle qui est émise par 1 gramme de radium : elle porte le nom de *curie*.

**radiobinaire** [*nè-re*] adj. Qui a lieu dans le sens de deux rayons.

**radiocarpien, enne** [*pi-in, è-ne*] adj, Qui a rapport au radius et au carpe.

**radiochroïsme** [*kro-is-me*] n. m. (du lat. *radius*, rayon, et du gr. *khroa*, couleur). Propriété que possèdent les corps, d'être plus ou moins transparents aux rayons X.

**radiochromomètre** [*kro*] n. m. (du lat. *radius*, rayon, *khromos*, couleur, et *metron*, mesure). Appareil qui sert à mesurer le pouvoir de pénétration des rayons X.

**radiocompas** n. m. Syn. de RADIOGONIOMÈTRE.

**radioconducteur** [*duk*] n. m. Syn. de COHÉREUR.

**radiocubital, e, aux** adj. Qui a rapport au radius et au cubitus.

**radiodermite** [*dèr*] n. f. (du lat. *radius*, rayon, et de *dermite*). Réaction inflammatoire de la peau, sous l'influence de l'exposition aux rayons X.

— ENCYCL. La radiodermite présente tous les aspects de la brûlure, depuis la simple rougeur jusqu'à la destruction des tissus. Elle est souvent longue à guérir ; les applications de compresses de sérum de cheval hâtent la guérison. Les opérateurs se mettent à l'abri de ces accidents en utilisant des écrans, des vêtements et des gants plombés.

**radiodiagnostic** [*gnos-tik*] n. m. Diagnostic obtenu par l'emploi des rayons X.

— ENCYCL. Le radiodiagnostic s'emploie de plus en plus pour le diagnostic des maladies osseuses, des affections des organes thoraciques et abdominaux. Il permet de dévoiler la tuberculose pulmonaire au début, les anévrismes de l'aorte, les tumeurs du médiastin, les dilatations de l'estomac, les calculs de l'appareil urinaire, etc.

**radio-électricité** n. f. Partie de la physique, concernant l'étude et l'application des ondes hertziennes.

**radio-électrique** adj. Qui concerne la radio-électricité. *Station radio-électrique*, v. TÉLÉGRAPHIE *sans fil*.

**radioflagellés** [*jèl-lé*] n. m. pl. Ordre d'infusoires, comprenant ceux qui émettent des pseudopodes rayonnants, comme les radiolaires, et des appendices flagelliformes, comme les flagellettes. S. un *radioflagellé*.

**radiogène** adj. (du lat. *radius*, rayon, et du gr. *gennân*, engendrer). Se dit des appareils producteurs de rayons X : *ampoule radiogène*.

**radiogoniomètre** n. m. Appareil récepteur d'ondes, qui permet de déterminer la direction dans laquelle se trouve le poste qui les a émises. (Les radiogoniomètres servent actuellement aux navigateurs pour se diriger, grâce au repérage des positions des radiophares établis sur la côte.)

**radiogoniométrie** [*trî*] n. f. Méthode permettant de déterminer, à l'aide du radiogoniomètre, la direction d'un poste émetteur d'ondes.

**radiogramme** [*gra-me*] n. m. (du lat. *radius*, rayon, et du gr. *gramma*, caractère). Epreuve, sur papier, d'un négatif radiographique. Message envoyé par télégraphie sans fil.

**radiographe** n. m. Celui qui fait de la radiographie.

**radiographie** [*fî*] n. f. (du lat. *radius*, rayon, et du gr. *graphein*, écrire). Photographie par les rayons X : *la radiographie permet de déterminer la situation exacte et la nature des lésions osseuses.*

— ENCYCL. La radiographie exige une source électrique, un transformateur permettant d'élever la tension jusqu'à 50.000 volts et une ampoule de Rœntgen.

Pour effectuer une radiographie, on place l'objet, la partie du corps, etc., à radiographier, en avant d'une plaque photographique enfermée dans un châssis ou enveloppée de papier aiguilles. On met l'ampoule à une distance variable de la plaque, généralement de 40 centimètres à 1 mètre. On l'oriente de telle sorte que le rayon central du cône des rayons X passe par le centre de la plaque et soit normal à celle-ci. On fait passer alors le courant pendant un temps plus ou moins long, suivant la grosseur du corps ou de l'objet, son plus ou moins d'opacité aux rayons X, etc. Actuellement, on arrive à faire toutes les radiographies en 12 à 15 secondes par centimètre d'épaisseur traversée ; on utilise aussi des écrans au tungstate de calcium, qui permettent de réduire la pose ; un dispositif spécial permet même d'arriver à l'instantanéité.

On développe les plaques comme les plaques photographiques ordinaires. Il y a lieu de remarquer que le développement doit être poussé à fond, les plaques étant toujours voilées.

La radiographie s'emploie de plus en plus en médecine et en chirurgie. Elle décèle les calculs du rein, les lésions osseuses, les fractures des os ; elle permet, dans ce dernier cas, de voir à travers les appareils plâtrés si les réductions sont bien faites. La radiographie des lésions des organes thoraciques ou abdominaux est plus délicate : elle aide, dans bien des cas, le diagnostic.

La radiographie est encore utilisée pour la recherche de certaines fraudes, et aussi pour déceler les défauts internes de pièces métalliques.

**radiographier** [*fi-é*] v. a. (de *radiographie*). (Se conj. comme *prier*.) Photographier au moyen des rayons X : *radiographier un blessé.*

**radiographique** adj. Qui concerne la radiographie.

**radiolaires** [*lè-re*] n. m. pl. *Zool.* Ordre de protozoaires rhizopodes, renfermant des animalcules constitués par une petite masse de protoplasma qui émet des prolongements rétractiles ou pseudopodes, simples ou ramifiés. S. un *radiolaire*. Adjectiv. : *rhizopode radiolaire.*

— ENCYCL. Les radiolaires sont des animalcules aquatiques, surtout marins et pélagiques. On les rencontre en quantités considérables dans les profondeurs abyssales. Une sorte de squelette siliceux enveloppe l'animal tout entier ou seulement la capsule centrale ; c'est cette carapace qui forme parfois des bancs considérables sur les sables des grands fonds.

**radiole** n. f. Genre de plantes de la famille des linées, formé aux dépens des lins, et dont l'espèce type croît en France, dans les bois.

**radiolé, e** adj. *Zool.* Syn. de RADIÉ, de RAYONNÉ.

**radiolite** n. m. Genre de mollusques lamellibranches, fossiles dans le crétacé de l'hémisphère nord. *Minér.* Silicate naturel d'aluminium et sodium.

**radiologie** [*jî*] n. f. (du lat. *radius*, rayon, et du gr. *logos*, discours). Application des radiations électriques, lumineuses, calorifiques, au diagnostic et à la thérapeutique. (S'emploie surtout en parlant des rayons X.) V. RADIOGRAPHIE.

**radiologique** adj. Qui a rapport à la radiologie.

**radiologue** ou **radiologiste** [*jis-te*] n. m. Qui s'occupe de radiologie.

**radiométallographie** [*fî*] n. f. Etude des métaux à l'aide des rayons X.

**radiomètre** n. m. (du lat. *radius*, rayon, et du gr. *metron*, mesure). Instrument d'astronomie, qui servait sur mer à prendre la hauteur méridienne du soleil. (On l'appelait aussi ARBALÈTE, ARBALESTRILLE et BÂTON DE JACOB). *Physiq.* Instrument qui sert à mesurer l'intensité des rayons lumineux.

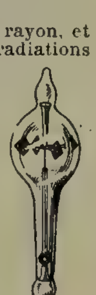

Radiomètre.

**radiométrie** [*trî*] n. f. (de *radiomètre*). Etude de la force mécanique des ondes lumineuses.

**radiométrique** adj. Qui concerne la radiométrie.

**radiopalmaire** [*mè-re*] adj. *Artère radiop maire*, branche de l'artère radiale, qui se contin par l'arcade pulmonaire superficielle.

**radiopathologie** [*jî*] n. f. (du lat. *radi* rayon, et de *pathologie*). Etude des accidents p duits par les radiations lumineuses des rayons ou les corps radio-actifs : dermatites, télangiectas érythèmes, épilation, etc.

**radiopathologique** n. f. Qui se rapport la radiopathologie.

**radiopelvimétrie** [*pèl, trî*] n. f. (du lat. *dius*, rayon, *pelvis*, bassin, et du gr. *metron*, n sure). Mesure des différents diamètres du bass obtenue par la radiographie.

**radiophare** n. m. Phare agencé pour émet automatiquement des ondes hertziennes percep bles, sous forme d'une note musicale, par les navi munis d'un appareil de réception (radiogoniomètr

**radiophone** n. m. (du lat. *radius*, rayon, du gr. *phônê*, voix). Appareil qui transforme des diations thermiques ou lumineuses en énergie mé nique sous forme sonore.

— ENCYCL. Si le radiophone utilise les radiatio thermiques, on lui donne le nom de *thermophon* s'il utilise les radiations lumineuses, on lui donne nom de *photophone*. Parmi les photophones conn citons celui construit par G. Bell, utilisant l'action radiations intermittentes sur une couche de séléniu

**radiophote** n. m. (du lat. *radius*, rayon, et gr. *phos*, *photos*, lumière). Appareil imaginé par I mière pour le tirage rapide des photocopies au gé tinobromure.

**radioscopie** [*os-ko-pî*] n. f. (du lat. *radi* rayon, et du gr. *skopein*, examiner). Examen d' objet en se servant des rayons X comme source mineuse. (V. RADIOGRAPHIE.)

— ENCYCL. La radioscopie, comme la radiograph (v. ce mot), exige une source d'électricité à potent élevé, une ampoule spéciale, dans laquelle se produ la décharge qui donne naissance aux rayons (V. RAYONS X.) Elle exige de plus un écran qui s' lumine en présence des rayons X et qui est génér lement fait d'une feuille de carton mince, sur laquel on a collé de fins cristaux de platinocyanure baryum. Pour examiner un corps aux rayons X, opère dans une obscurité complète, et il est b même de recouvrir l'ampoule d'un voile noir. place l'ampoule derrière l'objet ou le malade l'écran en avant. On observe alors sur l'écran en no la projection des os, de diverses lésions organiqu (tuberculose), etc.

— *Méd.* La radioscopie est surtout utile pour diagnostic des maladies de l'appareil respiratoire de certaines affections abdominales. Elle donne d indications nettes dans la tuberculose pulmonai au début, dans les affections de l'estomac, les calcu de l'appareil urinaire, etc.

**radioscopique** [*os-ko*] adj. Qui concerne radioscopie.

**radiostéréoscopie** [*os-ko-pî*] n. f. Procédé radioscopie, employant deux ampoules radiogèn voisines, pour donner sur l'écran l'illusion du relie

**radiotélégramme** n. m. Télégramme e voyé par la télégraphie sans fil.

**radiotélégraphie** [*fî*] n. f. Télégraph sans fil.

**radiotélégraphier** [*fi-é*] v. a. Envoyer d dépêches par voie radiotélégraphique.

**radiotélégraphique** adj. Qui concerne radiotélégraphie.

**radiotélégraphiquement** adv. D'une ma nière radiotélégraphique.

**radiotélégraphiste** [*fis-te*] n. m. Opérateu pour la télégraphie sans fil.

**radiotéléphone** n. m. Appareil récepteur d son, dans la transmission de la parole par radiotéléphonie.

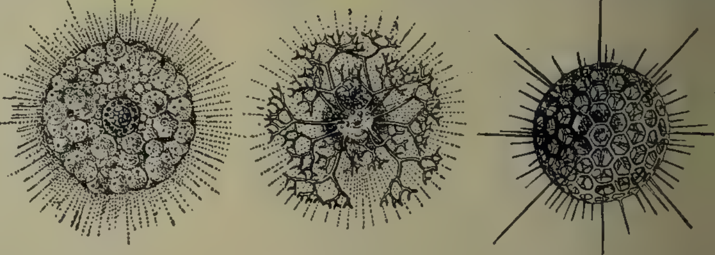

Radiolaires.

**radiotéléphonie** [*nî*] n. f. Transmission de la parole à l'aide des ondes hertziennes. (V. TÉLÉPHONIE *sans fil*.)

**radiotéléphonique** adj. Qui concerne la radiotéléphonie.

**radiotéléphoniste** [*nis-te*] n. m. Opérateur pour la téléphonie sans fil.

**radiothérapie** [*pî*] n. f. (du lat. *radius*, rayon, et du gr. *therapeia*, traitement). Méthode de traitement par les rayons X : *le traitement des épithéliomas cutanés est le triomphe de la radiothérapie.*

— ENCYCL. Les rayons de Rœntgen provoquent une réaction cutanée plus ou moins sensible, suivant leur intensité et leur durée. On observe tous les modes, depuis l'érythème le plus léger jusqu'à la brûlure la plus grave. On a eu l'idée d'appliquer cette propriété destructive à diverses lésions cutanées.

Les résultats ont été excellents. C'est ainsi que les épithéliomas, les eczémas, les angiomes, les prurits, etc., sont guéris rapidement. (V. RADIOGRAPHIE.)

**radiothérapique** adj. Qui se rapporte à la radiothérapie.

**radique** adj. Se dit d'un traitement par le radium : *traitement radique.*

**radis** [*dî*] n. m. (ital. *radicchio*). Genre de crucifères d'une saveur piquante, dont il existe plusieurs variétés : *radis blanc, rose, violet, noir*, etc. *Pop.* Argent monnayé : *n'avoir plus un radis.*

— ENCYCL. Les radis (*raphanus*) sont des plantes herbacées annuelles, à feuilles opposées, à fleurs blanches, jaunâtres ou violettes, réunies en grappes terminales ; le fruit est une silique indéhiscente, renfermant de petites graines globuleuses. On en

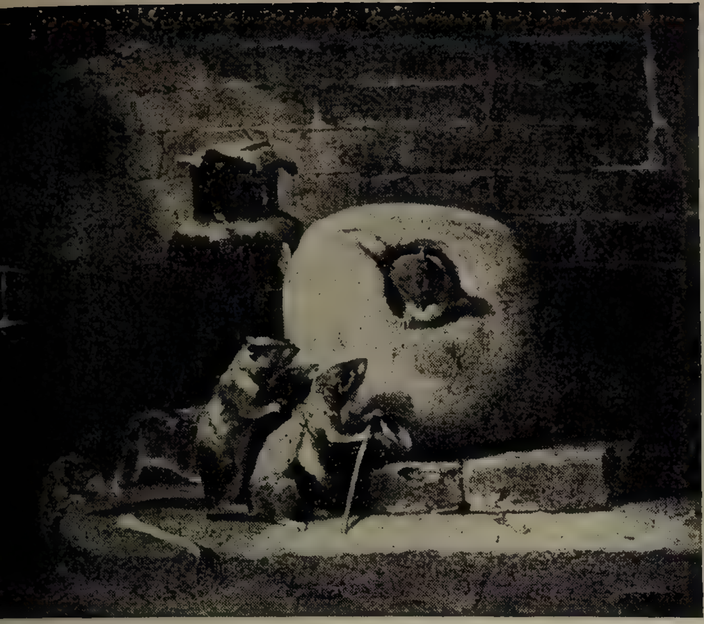

Le Rat retiré du monde (Ph. Rousseau), v. p. 733.

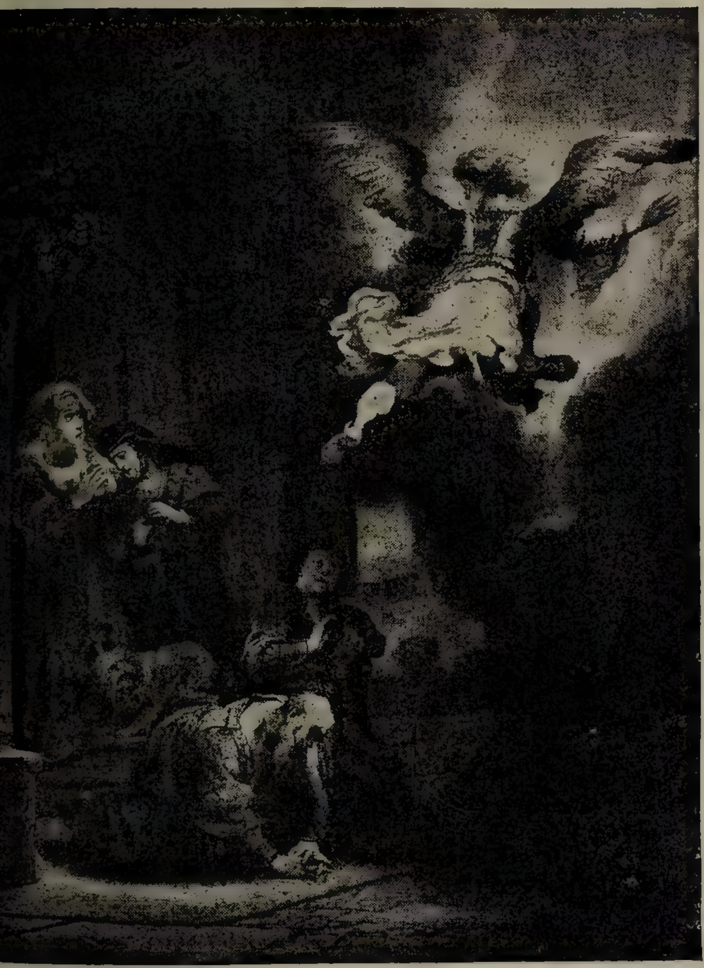

L'Ange Raphaël quittant Tobie (Rembrandt), v. p. 730.

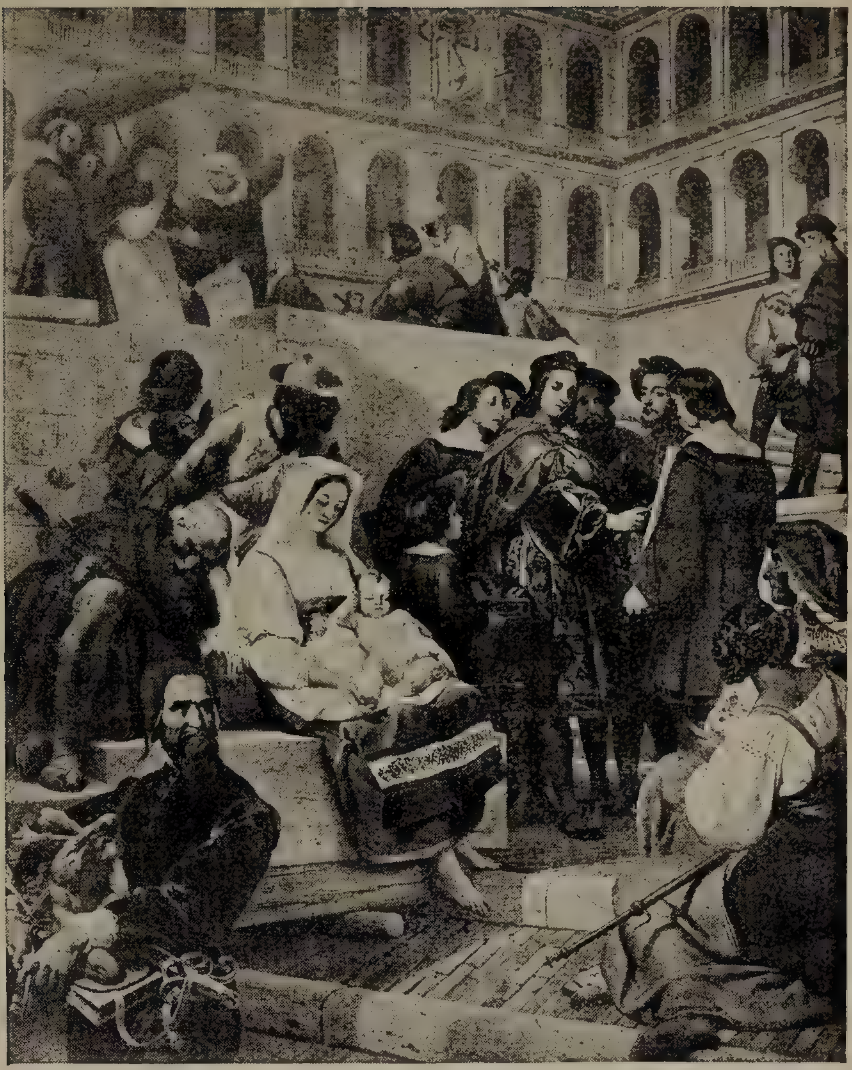

Raphaël et Michel-Ange au Vatican (H. Vernet), v. p. 730.

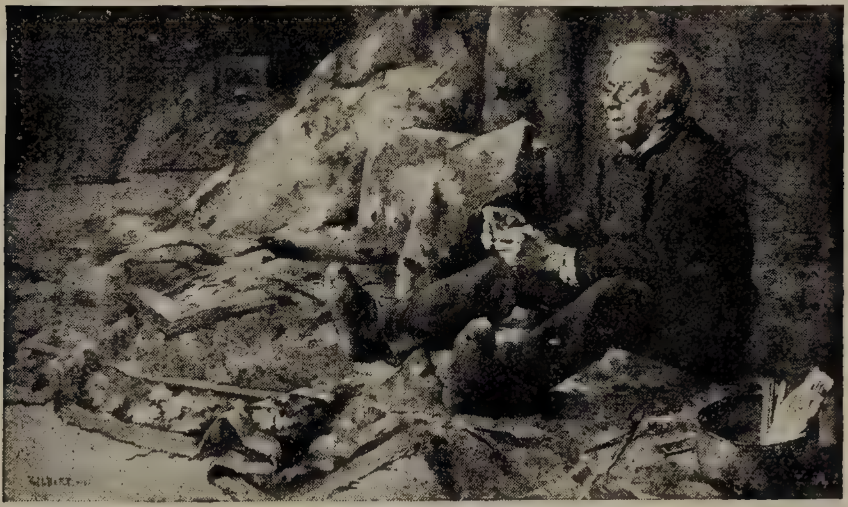

Le Ravaudeur de tapis (V.-G. Gilbert), v. p. 735.

Les derniers Rebelles (Benjamin Constant), v. p. 738.

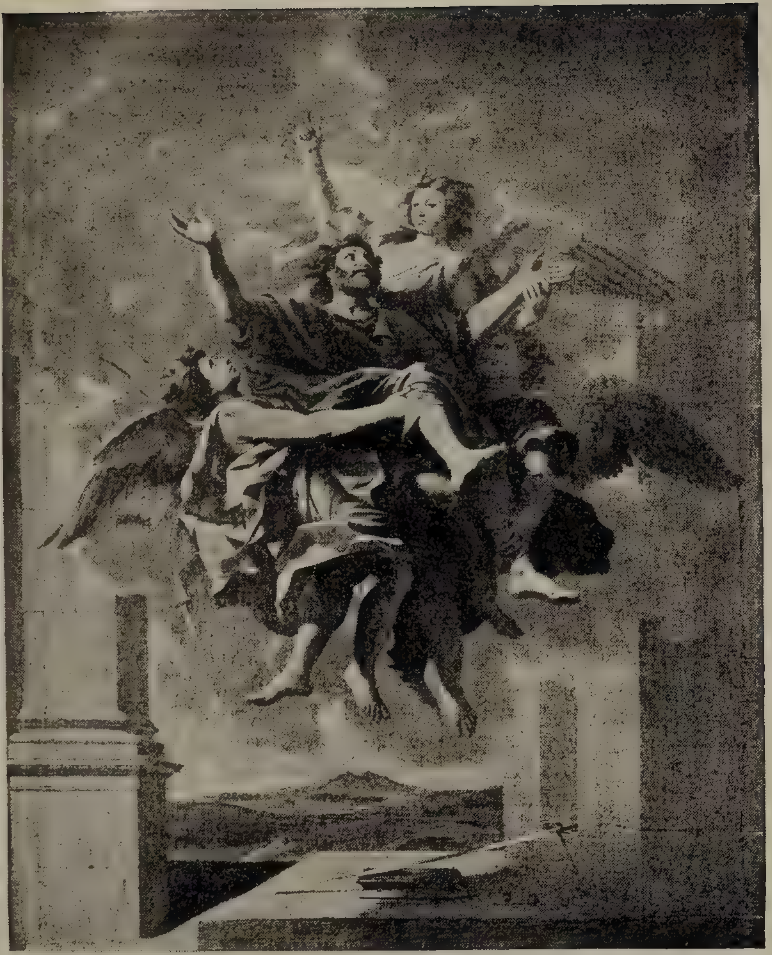

Le Ravissement de saint Paul (Poussin), v. p. 735.

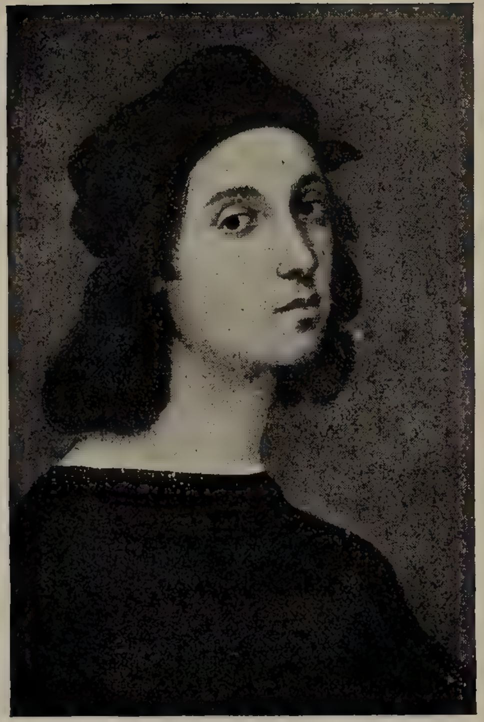

Raphaël, par lui-même, v. p. 730.

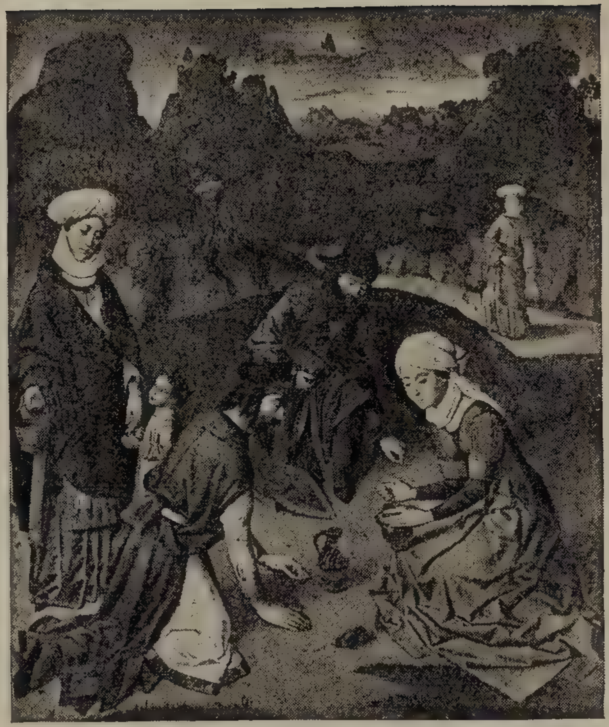

Récolte de la manne (Stuerbout), v. p. 742.

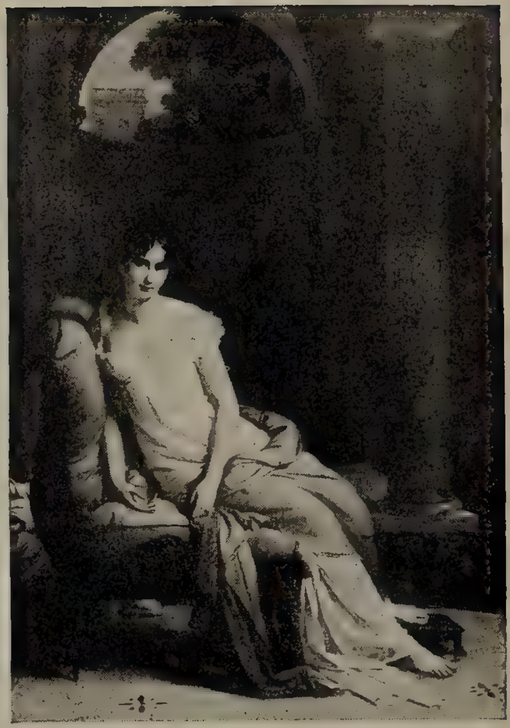

Madame Récamier (Gérard), v. p. 739.

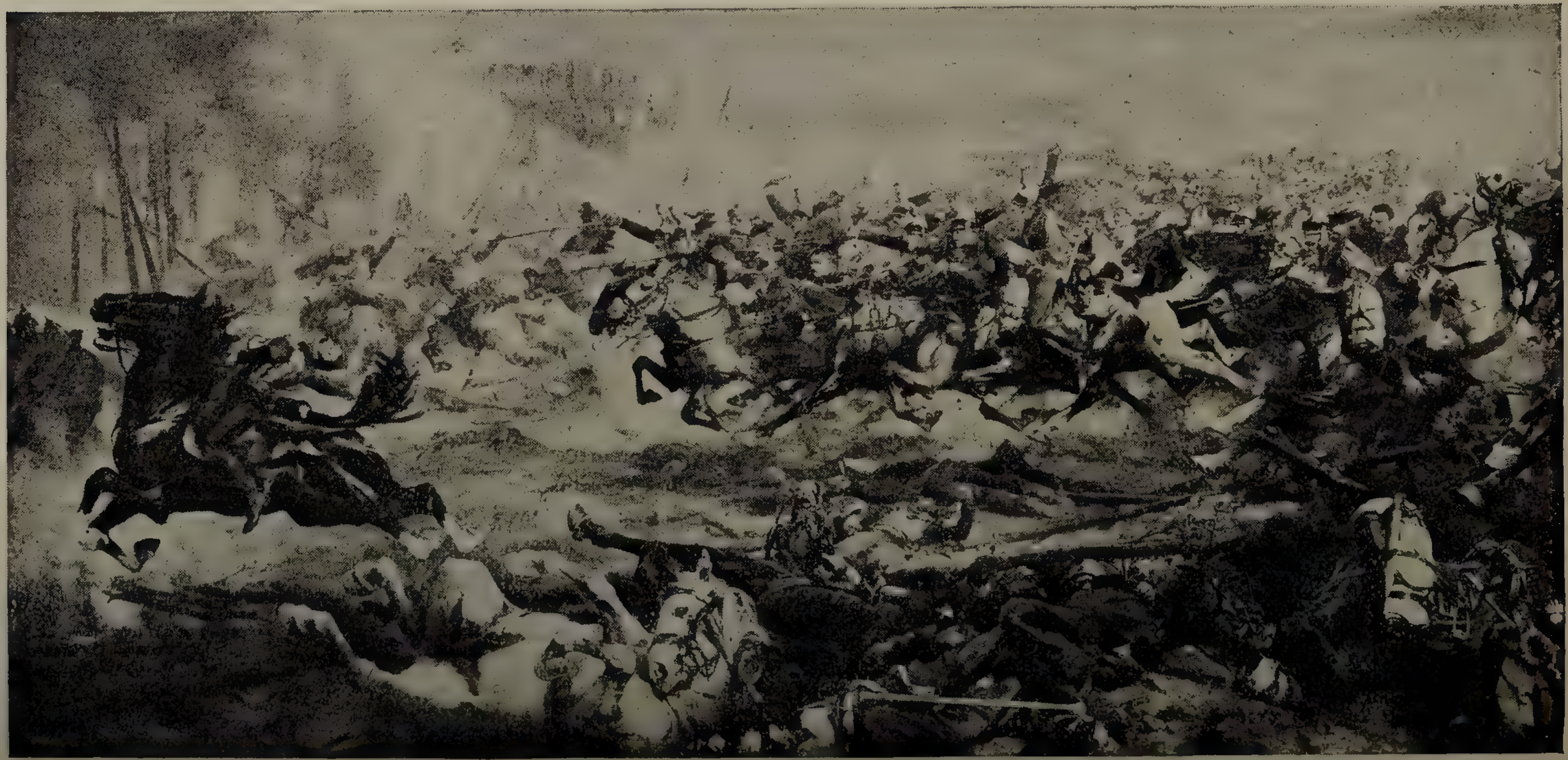

Bataille de Reichshoffen (Aimé Morot), v. p. 753.

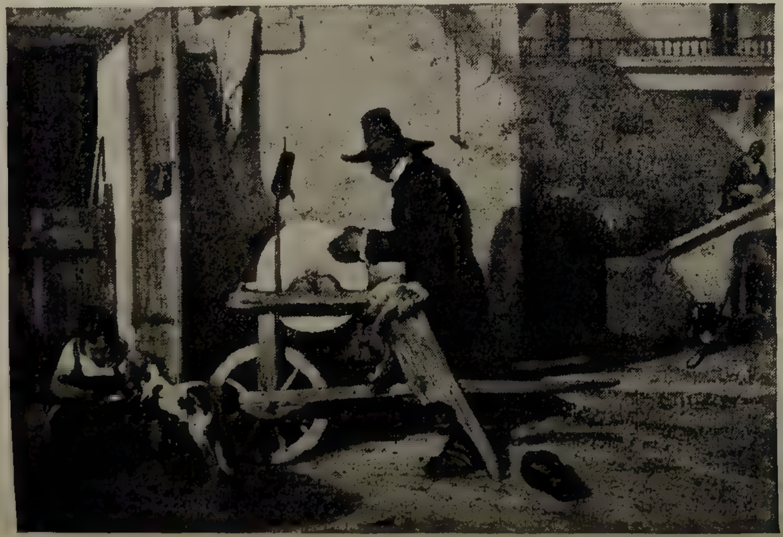

Le Rémouleur (Decamps), v. p. 764.

connaît plusieurs espèces des régions tempérées de l'hémisphère nord. Ce sont des plantes potagères, très cultivées dans les jardins; leur croissance est rapide (18 à 30 jours suivant les variétés). Le radis cultivé (*raphanus sativus*) a produit deux races différentes : le radis de petite taille (rose ou blanc) et le radis noir. La première a engendré de nombreuses variétés (rond, demi-long, rose à bout blanc, blanc rose, etc.), dont quelques-unes, hâtives, ne demandent guère que de 18 à 20 jours pour arriver à point.

Les radis de grosse race ont une saveur plus piquante. Tous sont consommés surtout comme hors-d'œuvre.

Le radis sauvage (*raphanus raphanistrum*) est appelé communément *ravenelle*.

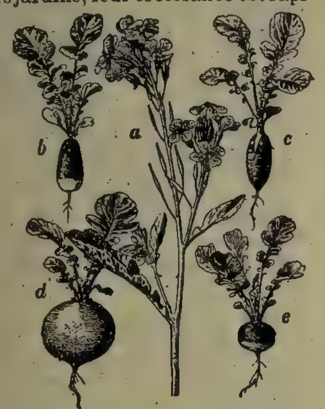

Radis : *a*, tige ; *b*, radis demi-long rose, à bout blanc ; *c*, demi-long rose ; *d*, blanc rose d'été ; *e*, rond rose à bout blanc.

**radium** [*di-om'*] n. m. *Chim.* Elément découvert en 1898 par Curie, Bémont et Mme Curie, dans les résidus barytiques obtenus au cours du traitement de la pechblende.

— Encycl. Le radium, métal extrêmement rare, se retire des minerais d'urane (pechblende de Bohême, carnolite ou vanadate double d'uranyle et de potassium du Colorado, autunite du Portugal) ; plusieurs tonnes de ces minerais ne donnent que quelques décigrammes de sels de radium. Le métal a été isolé par l'électrolyse de son chlorure, en présence de mercure ; il fond à 700°, décompose l'eau à froid ; il est analogue au baryum, dont il a l'aspect ; son poids atomique est 226, le sel le plus usuel est le bromure $\mathrm{Ra\,Cl^2\,2H^2O}$. Le radium est en voie de désintégration : son atome, en une période de 2.900 ans, se décompose en donnant de l'hélium et une émanation gazeuse (*niton*), qui dépose elle-même, en dégageant de l'hélium, de nouvelles substances radio-actives (*radiums A, B, C,... F*).

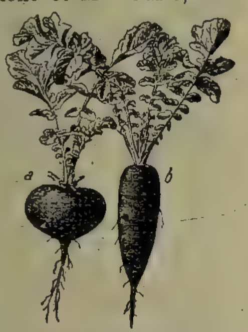

Radis noirs : *a*, rond ; *b*, long.

Le radium est lui-même un produit de transformation de l'atome d'uranium ; durant ses transmutations, le radium émet une grande quantité d'énergie (1 gramme de radium donne une quantité d'énergie égale à celle développée dans la combustion de 300 kilogrammes de charbon), traduite par une élévation de température et l'émission de diverses radiations : 90 0/0 de rayons α, formés de particules d'hélium électrisées positivement, 9 0/0 de rayons β ou rayons cathodiques d'électrons négatifs et 1 0/0 de rayons γ, comparables aux rayons X. Ces radiations ionisent les gaz, impressionnent la plaque photographique, déterminent la fluorescence, etc. Elles ont également une action physiologique, entraînent la destruction des tissus, et elles sont douées d'un pouvoir bactéricide considérable : d'où diverses applications thérapeutiques (radiothérapie). Pour ces usages, on emploie l'émanation des sels de radium secs ou dissous et des sels de baryum activés. (V. BADIUMTHÉRAPIE.)

Le radium convient pour activer et augmenter la phosphorescence de diverses substances (sulfure de zinc), afin d'en faire des préparations lumineuses de nuit (crans et guidons de mitrailleuses, divisions d'appareils de mesure, marques des heures sur les montres, etc.).

**radiumbiologie** [*di-om', ji*] n. f. Etude de l'influence du radium sur les phénomènes vitaux.

**radium-rigor** n. m. Etat d'insensibilité des téguments sous l'action des émanations du radium.

**radiumthérapie** [*om', pî*] n. f. Méthode de traitement, fondée sur l'emploi du radium. Syn. CURIETHÉRAPIE.

— Encycl. Le rayonnement du radium, formé de trois sortes de radiations, a des propriétés différentes de celui de l'ampoule de Rœntgen : les rayons α agissent comme bactéricides, tandis que les rayons γ sont analogues aux rayons X, mais doués d'un pouvoir pénétrant plus élevé. Par suite, selon le résultat recherché, on pratique une sélection des radiations.

L'action bactéricide (guérison des plaies infectées) s'obtient au contact de l'émanation ; l'action sur les tissus s'obtient de préférence par l'application contre ceux-ci d'écrans chargés de vernis radifères ou, mieux, de tubes métalliques contenant du bromure de radium, soit avec des aiguilles creuses chargées d'émanation. Sous ces formes, le radium est surtout employé dans la lutte contre le cancer.

Dans les cancroïdes de la langue ou du larynx, les résultats ont été plutôt néfastes.

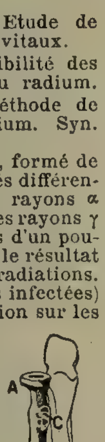

Radius.

**radius** [*uss*] n. m. (m. lat.). *Anat.* Le plus petit des deux os qui constituent l'avant-bras. *Zool.* Deuxième nervure de l'aile, chez les insectes.

— Encycl. *Anat.* Un peu moins volumineux que le cubitus, le radius s'articule supérieurement avec l'humérus et inférieurement avec deux os du carpe : le semi-lunaire et le scaphoïde. Il donne attache, par ses faces et ses bords, aux masses musculaires de l'avant-bras. (Les parties du radius sont : la *tête* [A], l'*apophyse styloïde* [B], la *tubérosité bicipitale* [C]. D représente le *cubitus*.)

La radius concourt aux mouvements de l'avant-bras et du poignet (flexion, rotation).

— *Méd.* Le radius est souvent le siège de fractures, qui peuvent avoir lieu en tous les points de sa longueur. Les plus fréquentes sont celles de l'extrémité inférieure ; elles guérissent facilement, après réduction. Les luxations sont rares.

**Radius-Zuccari** (Anna). V. NEERA.

**radjah** n. m. V. RAJAH.

**Radjpoutana,** région du nord-ouest de l'Inde ; 9.850.000 h. (*Radjpouts*), comprenant 21 Etats indigènes, dont les principaux sont ceux de : Jodhpour, Bikanir, Jaisalmir, Jaïpour et Oudaïpour.

**Radjpouts** ou **Radjpoutes,** peuple guerrier de l'Hindoustan, dont le nom signifie « fils de roi » (hind. *radjput*), et dont le pays (Radjpoutana) s'étend entre le Pendjab et les Provinces du Nord-Ouest. Grâce à leurs habitudes guerrières, les Radjpouts se sont peu à peu identifiés avec la caste militaire des kchatriyas, dont ils revendiquent tous les privilèges. Leurs tribus, comptant environ 10 millions d'individus, sont dispersées dans toutes les provinces et fournissent d'excellents soldats à l'armée anglaise. N. Membre de la caste militaire : *les radjpouts ou kchatriyas ont seuls le droit de porter des anneaux d'or aux pieds.* Adjectiv. : *le costume radjpout.*

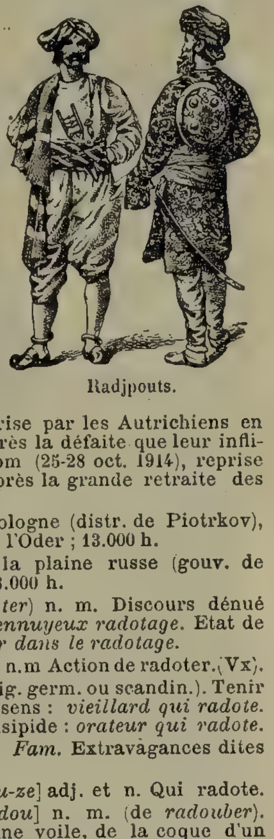

Radjpouts.

**Radnor,** comté du Royaume-Uni (pays de Galles) ; 23.000 h.

**radoire** n. f. (du lat. *radere*, raser). Instrument servant à rader.

**Radom** [*dom'*], v. de Pologne, ch.-l. de gouv., sur la Mlecza ; 49.000 h. Tanneries. — Prise par les Autrichiens en 1914, perdue par eux après la défaite que leur infligèrent les Russes à Radom (25-28 oct. 1914), reprise enfin le 20 juillet 1915, après la grande retraite des Russes.

**Radomsk,** v. de Pologne (distr. de Piotrkov), près de la Warta, aff. de l'Oder ; 13.000 h.

**Radomysl,** v. de la plaine russe (gouv. de Kiev), sur le Tatorev ; 18.000 h.

**radotage** (de *radoter*) n. m. Discours dénué de raison, de sens : *un ennuyeux radotage.* Etat de celui qui radote : *tomber dans le radotage.*

**radotement** [*man*] n. m Action de radoter. (Vx).

**radoter** [*té*] v. n. (orig. germ. ou scandin.). Tenir des discours dénués de sens : *vieillard qui radote.* Se répéter d'une façon insipide : *orateur qui radote.*

**radoterie** [*rî*] n. f. *Fam.* Extravagances dites en radotant.

**radoteur, euse** [*eu-ze*] adj. et n. Qui radote.

**radoub** [*doub'* ou *dou*] n. m. (de *radouber*). Réparation d'un mât, d'une voile, de la coque d'un vaisseau. *Bassin, forme de radoub*, bassin d'un port, spécialement aménagé pour les grosses réparations de navires.

**radouber** [*bé*] v. a. (du préf. *re*, et de *adouber*). Faire des réparations à : *radouber un vaisseau, un filet. Radouber la poudre* (*à canon*), lui rendre ses qualités.

**radoubeur** n. et adj. m. Ouvrier qui radoube les vaisseaux. Syn. de CALFAT.

**radoucir** v. a. Rendre plus doux : *la pluie radoucit le temps. Fig.* Apaiser, rendre conciliant : *le bonheur radoucit les plus farouches.* Rendre un métal moins aigre, moins cassant. **Se radoucir** v. pr. Devenir plus doux : *le temps se radoucit*, et, *fig.* : *cet homme se radoucit.* Ant. **Aigrir, exaspérer.**

**radoucissement** [*si-se-man*] n. m. Action de radoucir, de se radoucir. (Peu us.)

**Radowitz** (Joseph-Marie **de**), général, écrivain et homme politique prussien, né à Blankenbourg, m. à Berlin (1797-1853) ; — Son fils JOSEPH-MARIE, né à Francfort-sur-le-Mein, m. à Berlin (1839-1912), fut ambassadeur à Constantinople et à Madrid et représenta l'Allemagne à la conférence d'Algésiras (1905).

**radule** n. f. *Bot.* Genre d'hépatiques, comprenant plus de vingt espèces, dont deux européennes. *Zool.* Râpe linguale des mollusques, dite parfois *odontophore.* (C'est une lame chitineuse armée de dents siliceuses, fixée sur la langue et actionnée par un muscle en gouttière.)

**Radziwill,** nom d'une ancienne et illustre famille polonaise. L'un de ses membres, CHARLES-STANISLAS (1734-1790), lutta de toutes ses forces contre l'annexion de son pays à la Russie.

**Raeburn** [pr. angl. *rè-beurn*] (sir Henry), peintre portraitiste anglais, né et m. à Stockbridge, près d'Edimbourg (1756-1823). Ses meilleures œuvres sont les portraits de *Walter Scott* et de *Dugald Stewart.* Sa couleur est riche et harmonieuse.

**Raemaekers** [pr. holl. *ra-ma-kèrss*] (Louis), dessinateur hollandais, né à Ruremonde en 1869. Sa verve satirique s'exerça pendant la Grande Guerre contre les Allemands.

**ræslérie** [*rès-lé-rî*] n. f. Genre de champignons discomycètes, à fructification dressée et pédicellée, dont une espèce vit sur les racines de la vigne, qu'elle affaiblit beaucoup.

**Raevels** [pr. flam. *ra-vèlls*], comm. de Belgique (Anvers, prov. de Turnhout) ; 1.550 h.

**Rafa,** localité de l'isthme de Suez, en Egypte, à la frontière égypto-palestinienne, sur la côte de la Méditerranée. Le 9 janvier 1917, les Anzacs du général Murray, maître d'El Arich depuis le 20 décembre 1916, et vainqueurs à Magdhaba le 24 décembre, chassèrent les Turcs de Rafa et de la partie septentrionale de l'isthme de Suez, puis marchèrent sur Gaza.

**rafaélite** n. f. Oxychlorure naturel hydraté de plomb.

**rafale** n. f. Coup de vent violent. *Fig.* Accident brusque et malheureux : *les rafales de la vie. Milit.* Ensemble des quatre coups d'une batterie d'artillerie tirés dans un ordre quelconque.

**Rafale** (*la*), pièce en 3 actes, de H. Bernstein (1905). Afin de sauver son amant du déshonneur, une jeune femme entreprend une série de démarches infructueuses pour se procurer de l'argent. Quand elle aboutit enfin, son amant vient de se tuer. Pièce émouvante, où se glisse une âpre critique de mœurs.

**rafalé, e** adj. Qui a subi des rafales : *navire rafalé. Fig.* Qui a subi des revers de fortune.

**rafalement** [*man*] n. m. (de *rafale*). *Pop.* Humilité, misère.

**rafaler** [*lé*] v. a. (de *rafale*). *Pop.* Ruiner, appauvrir.

**Rafat,** localité de la Palestine, à l'E. de Jaffa, qui fut occupée le 9 avril 1918 par les soldats du général Allenby et marqua, le 19 septembre suivant, l'extrémité orientale du point d'attaque, lors de l'offensive finale des forces alliées de Palestine contre les Turcs

**raff** n. m. Nageoire de flet, qui constitue un mets délicat.

**Raff** (Joseph-*Joachim*), compositeur, né à Lachen (Suisse), m. à Francfort-sur-le-Mein (1822-1882). Chef de l'école néo-romantique en Allemagne, il a écrit la musique des opéras : *le Roi Alfred, Bernard de Weimar.*

**Raffaelli** (Jean-François), peintre français, né et m. à Paris (1850-1924). Il a peint des paysages de la banlieue parisienne et des scènes de mœurs de la petite bourgeoisie, d'une observation et d'une technique originales, d'une grande finesse de vision : *les Vieux Epoux, le Ménage sans enfants, la Conversation des retraités.*

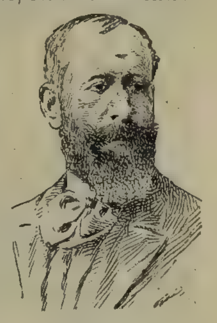

Raffaelli.

**Raffaellino del Garbo,** peintre italien, né et m. à Florence (1466-1524) ; auteur de fresques et de tableaux à l'huile (*le Couronnement de la Vierge*). Sa facture se ressent d'une production hâtive.

**raffaisser** [*ra-fè-sé*] **(se)** v. pr. S'affaisser de nouveau.

**Raffalovich** (Arthur), économiste russe, établi en France, correspondant de l'Institut, né à Odessa, m. à Paris (1853-1921).

**raffaux** [*ra-fô*] adj. m. pl. Se dit des arbres rabougris, mal venus : *la gelée rend les arbres raffaux.*

**raffe** n. f. Rognure de peau. (Vx.)

**Raffenel** (Jean-Baptiste-Anne), voyageur français, né à Versailles, m. à Sainte-Marie de Madagascar (1809-1858). On lui doit d'utiles voyages dans l'Afrique occidentale.

**raffermer** [*ra-fèr-mé*] v. a. Affermer de nouveau.

**raffermir** [*ra-fèr-mir*] v. a. Rendre plus ferme : *raffermir les gencives. Fig.* Remettre dans un état plus stable : *raffermir le courage d'une troupe.* Ant. **Ramollir, ébranler.**

**raffermissement** [*ra-fèr-mi-se-man*] n. m. Action de raffermir ; état de ce qui est raffermi. Ant. **Ramollissement.**

**Raffet** [*ra-fè*] (Denis-*Auguste*-Marie), peintre et dessinateur français, né à Paris, m. à Gênes peu après avoir suivi, en 1859, la campagne d'Italie (1804-1860). Nul n'a mieux peint les soldats de la Révolution et les grognards de l'Empire. Citons, parmi ses meilleures œuvres : *le Bataillon carré de Waterloo, la Grande Revue*, pages d'une grandeur épique, etc.

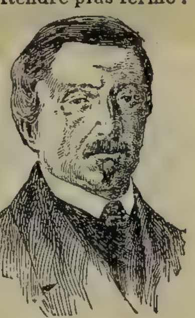

Raffet.

**raffiler** [*ra-fi-lé*] v. a. Arrondir le bout des doigts d'un gant. Dresser le tranchant d'une pierre à fusil.

**raffinade** [*ra-fi*] n. f. Sucre très pur.

**raffinage** [*ra-fi*] n. m. Action de raffiner le sucre, le pétrole, le papier, etc. : *le raffinage du sucre, du soufre.*

**raffinase** [*ra-fi-na-ze*] n. f. Ferment soluble, qui existe dans certains champignons.

**raffiné** [*ra-fi-né*], **e** adj. Fin, délicat : *goût raffiné.* Subtil, adroit : *politique raffinée. Fromage raffiné*, fromage qui a fermenté. N. Personne qui a un goût délicat en art, en littérature. *Hist.* Au XVIe siècle, nom donné à des gentilshommes extrêmement pointilleux, « raffinés » sur le point d'honneur, et qui tiraient l'épée sous le prétexte le plus futile. Ant. **Grossier, fruste.**

**raffinement** [*ra-fi-ne-man*] n. m. Etat de ce qui est raffiné, plus fin. Extrême subtilité : *raffinement de politique, de langage.* Recherche froide et réfléchie : *raffinement de cruauté.* Trop grande recherche : *les raffinements du luxe.*

**raffiner** [*ra-fi-né*] v. a. Donner plus de pureté à : *raffiner du sucre.* V. n. Subtiliser : *raffiner sur le point d'honneur. Raffiner dans une chose*, y exceller.

**raffinerie** [*ra-fi-ne-rî*] n. f. Lieu où l'on raffine certaines substances (sucre, pétrole). Industrie du raffinage.

**raffineur, euse** [*ra-fi, eu-ze*] adj. et n. Personne qui travaille dans une raffinerie, qui possède ou exploite une raffinerie. *Pile raffineuse*, machine qui, dans la fabrication du papier, achève la trituration des chiffons, du bois, etc.

**raffinose** [*nó-ze*] n. m. Sucre retiré des mélasses de betteraves. Syn. MÉLITOSE.

**rafflésiacé, e** [*ra-flé-zi*] adj. Qui ressemble à la rafflésie. N. f. pl. Famille de plantes dycotylédones apétales, dont le genre *rafflésie* est le type. S. une *rafflésiacée.*

**rafflésie** [*ra-flé-zî*] n. f. Genre de rafflésiacées.

— Encycl. Les rafflésies sont des plantes à tige presque nulle, à feuilles réduites à des écailles, et qui vivent en parasites sur les racines des vignes sauvages. La *rafflésie d'Arnold* se termine par une fleur rouge brique, qui peut atteindre un mètre de diamètre et qui dégage une odeur de viande putréfiée ; elle croît à Java et à Sumatra.

**raffolement** [*ra-fo-le-man*] n. m. Action de raffoler de quelqu'un ou de quelque chose.

**raffoler** [*ra-fo-lé*] v. n. Se passionner pour : *raffoler de la danse.*

**raffolir** [*ra-fo-lir*] v. n. Devenir tout à fait fou. (Vx.)

**raffranchir** [*ra-fran*] v. a. Affranchir de nouveau.

**raffubler** [*ra-fu-blé*] v. a. Affubler de nouveau.

**raffuster** [*ra-fus-té*] v. a. Réparer un chapeau. (Vx.)

**raffut** ou **rafut** [*ra-fu*] n. m. *Pop.* Tapage, vacarme.

**raffûtage** [*ra-fû*] n. m. Action de raffûter.

**raffûter** [*té*] v. a. (du préf. *re*, et de *affûter*). Donner le fil à des outils : *raffûter un ciseau.*

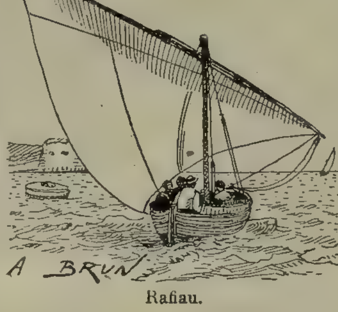

Rafiau.

**rafiau** [*fi-ô*] n. m. Petite et courte embarcation de la Méditerranée, portant une voile à antenne, un foc, et allant aussi à l'aviron.

**rafistolage** [*fis-to*] n. m. *Fam.* Action de rafistoler.

**rafistoler** [*fis-to-lé*] v. a. (du préf. *re*, et de *afistoler*). *Fam.* Raccommoder grossièrement : *rafistoler des chaussures.*

**rafistoleur, euse** [*fis-to-leur, eu-ze*] n. Personne qui rafistole.

**raflade** n. f. Action d'enlever. (Vx.) Syn. anc. de RAFLE.

**raflage** n. m. Etat d'un pain de sucre dont la superficie est raboteuse.

**rafle** n. f. Action d'enlever, de rafler : *rafle de vagabonds.* Filet de pêcheur ou d'oiseleur. Coup où chacun des dés amène le même point. *Fig. Faire rafle*, enlever tout, surtout au jeu.

**rafle** (orig. dout.) n. f. Ensemble du pédoncule et des pédicelles qui soutiennent les grains du raisin, de la groseille. Epi de maïs dépouillé de sa graine : *l'égrappage a pour but de séparer la rafle des grains de raisin, avant de soumettre ceux-ci à la fermentation.* (On dit aussi RÂPE, RAFFE et RAEFLE. — V. ces mots et ÉGRAPPAGE.)

**rafle** n. f. (orig. germ.). *Art vétér.* Ancien nom de la vaccine ou cow-pox de la vache.

**rafler** [*flé*] v. a (de *rafle*, enlèvement). Emporter tout rapidement : *les voleurs ont tout raflé dans cette maison.* V. n. Faire une rafle au jeu de dés.

**rafleux, euse** [*fleû, eu-ze*] adj. Dont la surface est inégale et raboteuse.

**raflouage, rafloué, raflouement, raflouer.** V. RENFLOUAGE, etc.

**rafraîchir** [*frè*] v. a. (du préf. *re*, et de *frais*). Rendre frais : *rafraîchir du vin.* Réparer, remettre en meilleur état : *rafraîchir un tableau.* Rogner, couper l'extrémité d'une chose : *rafraîchir les cheveux. Rafraîchir la terre*, lui donner un nouveau labour. *Rafraîchir un mortier*, y verser de l'eau ou du lait de chaux quand il est trop épais. *Rafraîchir un lit de pierre*, le tailler de nouveau. *Fig. Rafraîchir la mémoire*, rappeler à quelqu'un le souvenir d'une chose. V. n. Devenir frais : *on a mis le vin à rafraîchir.* **Se rafraîchir** v. pr. Devenir plus frais : *le temps se rafraîchit.* Boire un coup : *venez vous rafraîchir.* Etre rétabli par le repos : *troupes qui ont besoin de se rafraîchir.* ANT. **Echauffer.**

**rafraîchissant** [*frè-chi-san*], **e** adj. Qui donne de la fraîcheur : *brise rafraîchissante.* Se dit de ce qui rafraîchit le corps, calme l'irritation des humeurs : *boisson rafraîchissante.* Qui relâche le ventre : *tisane rafraîchissante.* N. m. Substance propre à rafraîchir ou à relâcher le ventre : *un rafraîchissant.* ANT. **Echauffant.**

**rafraîchissement** [*frè-chi-se-man*] n. m. Action de rendre ou de devenir frais : *le rafraîchissement de l'atmosphère.* Effet laxatif produit par certaines substances. Action de redonner l'éclat à ce qui est usé : *le rafraîchissement d'une peinture.* Pl. Mets, boissons fraîches, liqueurs, fruits, etc., servis dans une fête : *passer des rafraîchissements.*

**rafraîchissoir** [*frè-chi-soir*] ou **rafraîchisseur** [*frè-chi-seur*] n. m. Vase dans lequel on met rafraîchir les boissons. Récipient où les bouchers mettent les abats. Vase où le fabricant de sucre refroidit les sirops. Syn. de RÉFRIGÉRANT.

**Ráfz,** comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 1.440 h. Agriculture, viticulture.

**ragage** [*gha-je*] n. m. (de *raguer*). Détorioration produite par le frottement d'un corps quelconque sur un autre (par ex. d'un câble). [On écrit aussi RAGUAGE.]

**ragaillardir** [*gha, ll* mll.] v. a. Rendre gaillard, raviver, redonner de la gaieté : *un petit vin qui vous ragaillardit.*

**Ragaz,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), dans la plaine du Rhin, à la sortie des gorges sauvages de Tamina ; 1.870 h. Culture maraîchère, vigne, arbres fruitiers. — A proximité, bains, eaux thermales utilisées dans le traitement du rhumatisme chronique, de la goutte, etc.

**rage** n. f. (lat. *rabies*). Maladie virulente, transmissible des animaux à l'homme et caractérisée par des phénomènes d'excitation, puis de la paralysie et enfin la mort : *Pasteur a imaginé la vaccination contre la rage.* Douleur violente : *rage de dents.* Transport furieux : *écumer de rage.* Passion violente, goût excessif : *avoir la rage de faire des vers. Faire rage*, causer un grand désordre, exercer des violences : *le vent fait rage. A la rage* loc. adv. D'une façon violente, excessive.

— ENCYCL. Un certain nombre d'animaux peuvent contracter la rage : le chien, le chat, le renard, le mouton, le bœuf, le porc, le cheval, etc. Chez le chien, la rage se manifeste par la tristesse, la perte de l'appétit, l'impossibilité de déglutir ou même de boire, par suite d'une constriction particulière de la gorge. L'aboiement est rauque, étouffé. Dans les moments de crise, l'animal court droit devant lui, égaré, mordant tout ce qui se trouve sur son passage. C'est, en général, par une morsure que le virus rabique est transmis à l'homme. Les premières précautions à prendre dans ce cas consistent dans le débridement de la plaie et sa cautérisation au fer rouge ; la succion peut être employée, mais à la condition expresse qu'il n'y ait ni érosion ni gerçure dans la cavité buccale. Les recherches de Pasteur ont montré l'efficacité d'injections d'un vaccin spécial *antirabique*, qui doit être appliqué le plus rapidement possible après la morsure.

— *Admin.* La rage, lorsqu'elle est constatée chez les animaux, de quelque espèce qu'ils soient, entraîne l'abatage, qui ne peut être différé sous aucun prétexte. Les chiens et les chats suspects de rage doivent être immédiatement abattus et enfouis. Le propriétaire de l'animal suspect est tenu, même en l'absence d'un ordre des agents de l'administration, de pourvoir à l'accomplissement de cette prescription.

Le maire doit prendre les mesures que commande la sécurité des populations, au point de vue de la rage.

**ragencer** [*jan-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il ragença, nous ragençons.*) Agencer de nouveau.

**rager** [*jé*] v. n. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il ragea, nous rageons.*) *Fam.* Se fâcher, s'irriter. *Fig.* Faire rage.

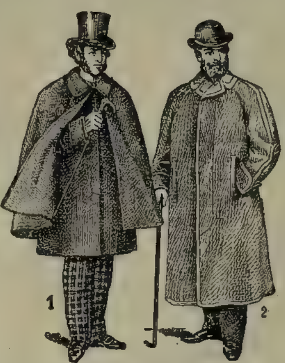

Raglans : 1. Ancien ; 2. Actuel

**rageur, euse** [*jeur, eu-ze*] n. et adj. *Fam.* Qui est sujet à des colères violentes : *un enfant rageur ; une petite rageuse.* Adjectiv. Qui est fait avec colère : *une entrée rageuse.*

**rageusement** [*ze-man*] adv. D'une façon rageuse.

**raglan** n. m. (de lord *Raglan* n. pr.). Sorte de paletot d'homme, à pèlerine, fort à la mode en 1855. Pardessus moderne et de coupe spéciale.

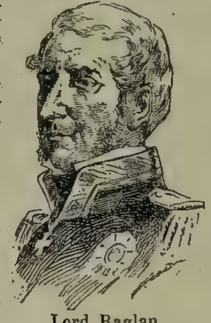
Lord Raglan.

**Raglan** (lord Fitzroy James Henry SOMERSET, baron), général anglais, né à Badmington, m. du choléra au siège de Sébastopol (1788-1855). Il commanda l'armée anglaise en Crimée et se distingua à la journée de l'Alma.

**ragle** n. m. (ar. *ragl*). Hallucination de la vue, chez certains voyageurs qui traversent le désert. (Peu us.)

**Ragnacaire,** petit roi franc de Cambrai, tué par Clovis vers 509.

**Ragnar Lodbrok** (*Culotte de fourrure*), héros scandinave, jarl (comte) danois, qui vivait sous le règne de Harek (814-854). Il remonta la Seine avec 120 vaisseaux et ravagea Paris. Il devint le héros favori des poètes scandinaves. Une saga célèbre rapporte le chant de mort de Ragnar Lodbrok, jeté dans une fosse pleine de vipères, sur l'ordre du roi d'Angleterre Elli.

**Ragnarœkr** (*Crépuscule des dieux*, — en allem. *Götterdämmerung*), nom sous lequel, dans la mythologie scandinave, on désigne le cataclysme au cours duquel les anciens dieux disparaissent et d'où la terre incendiée et la création tout entière sortent régénérées.

**Ragnetrude,** concubine de Dagobert, dont il eut Sigebert.

**ragondin** n. m. *Zool.* Syn. de RAT GONDIN.

**ragot, e** n. et adj. Court et gros : *homme ragot. Manèg.* Se dit d'un cheval, d'une jument de taille ramassée, à cou très court. N. m. Sanglier de deux à trois ans. Crampon de fer, que l'on attache aux limonières des voitures. Bâton court et gros.

**ragot** [*gho*] n. m. *Pop.* Bavardage, cancan.

**ragoté, e** adj. Se dit d'un arbre dont on a coupé une partie des branches pour en faire des fagots.

**ragoter** [*gho-té*] v. n. Faire des cancans, des médisances ridicules. V. a. Quereller : *femme qui ragote son mari.* (Peu us.)

**ragotin** n. m. (de *Ragotin*, personnage ridicule du *Roman comique* de Scarron). Homme petit et contrefait, d'apparence ridicule.

**ragoût** [*ghoû*] n. m. (de *ragoûter*). Plat de viande, de légumes ou de poissons coupés en morceaux, cuits dans une sauce épicée : *ragoût de mouton.* Assaisonnement de haut goût. *Fig.* Ce qui excite les désirs : *le ragoût de la nouveauté.*

**ragoûtant** [*tan*], **e** adj. Qui flatte le goût : *mets ragoûtant. Fig.* et *fam.* Agréable, qui flatte : *figure ragoûtante.* ANT. **Dégoûtant.**

**ragoûter** [*té*] v. a. (du préf. *re*, de *à*, et *goûter*). Remettre en appétit : *ragoûter un malade.* ANT. **Dégoûter.**

**ragoûtiste** [*tis-te*] n. Personne qui sait faire des ragoûts.

**ragrafer** [*fé*] v. a. Agrafer de nouveau : *ragrafer sa ceinture.*

**ragrandir** v. a. Rendre plus grand. (Peu us.)

**ragréage** [*a-je*] n. m. Action de ragréer.

**ragréer** [*gré-é*] v. a. (du préf. *re*, et de *agréer*). Polir, finir après la construction : *ragréer une façade.* Remettre à neuf : *ragréer un vieux mur. Ragréer un arbre, une branche*, en régulariser la surface en coupant les moignons, etc. *Fig.* Rendre de l'éclat : *ragréer sa réputation. Mar.* Gréer de nouveau. (Peu us.)

**ragrément** ou **ragréement** [*gré-man*] n. m. Action de ragréer un ouvrage.

**ragret** [*grè*] n. m. Petits travaux de détail, exécutés sur une reliure pour faire disparaître certains défauts.

**raguage** [*gha-je*] V. RAGAGE.

**Ragueneau** (Cyprien), pâtissier, poète et comédien français, né à Paris, m. à Lyon (1608-1654) Il suivit la troupe de Molière.

**Raguenel** (Tiphaine), première femme de Du Guesclin, née à Dinan, m. vers 1371. Elle était belle spirituelle, et passait pour avoir de grandes connaissances en astrologie.

**raguer** [*ghé*] v. a. (angl. *to rag*). User par l frottement : *raguer un câble.* V. n. S'user par le frottement : *cordage qui rague.*

**raguet** [*ghè*] n. m. Morue de rebut.

**raguin** [*ghin*], **e** n. Agneau arrivé à la fin d sa première année.

**ragure** [*ghu-re*] n. Partie d'un cordage qui es raguée.

**Ragusa,** v. d'Italie (Sicile, prov. de Syracuse) ; 40.000 h. Manufactures d'étoffes de laine e de coton.

**Raguse,** v. forte de la Yougoslavie (Dalmatie) port actif sur l'Adriatique ; 12.000 h. (*Ragusains*) Soieries, draps. Vassale des Byzantins, des Vénitiens, des Hongrois, Raguse se rendit peu à peu indépendante. La petite *république de Raguse*, sous l protectorat français, vécut de 1806 à 1808 ; elle cess alors d'exister, et Marmont devint duc de Raguse De nouveau indépendante en 1813, elle fut incorporée à l'Autriche en 1814 et en a été détachée en 1919.

**raguser** [*zé*] v. n. (de *Raguse*, par allusion à la trahison que l'on a reprochée au maréchal Marmont à propos de la capitulation d'Essonnes, en 1814). Trahir. (Ce mot n'a guère été employé que pendant la Restauration.)

**rahat-loukoum** ou **rahat-lokoum** n. m (des m. arabes *rah'a* et *h'elk'oum*, signif. *le repos de la gorge*). Confiserie orientale, faite d'une pâte sucrée et parfumée aux amandes, pistaches, etc.

**Rahbeck** (Knud Lyne), littérateur danois, né à Copenhague, m. à Frederiksberg (1760-1830). Il aborda presque tous les genres : *Essais poétiques, Essais en prose, Histoire de la poésie danoise.*

**rai** [*rè*] n. m. Filet pour pêcher les crevettes.

**rai** n. m. Forme ancienne, étymologique et rationnelle de *rais* au singulier. (V. RAIS.)

**raïa** ou **raya** [*ra-i-a*] n. m. Nom donné aux sujets non musulmans de l'empire turc

**Raibolini** (Francesco DI MARCO), dit *Francia*, peintre italien, né et m. à Bologne (1450-1518) ; auteur d'œuvres au coloris vigoureux, à l'expression recueillie. Le Louvre possède de lui une belle *Crucifixion.*

**raicher** [*rè-ché*] v. a. Cueillir les fruits qui restent dans un arbre, après l'enlèvement de la récolte par le propriétaire.

**Raichur,** v. de l'empire anglais des Indes (prov. d'Haïderabad) ; 25.000 h.

**raid** [*rèd'*] n. m. (mot angl. signif. *incursion*). *Milit.* Incursion rapide, exécutée en territoire ennemi, par une troupe, un ou plusieurs avions, etc. : *conduire un raid de cavalerie. Sport.* Longue excursion, surtout de cavaliers, destinée à montrer l'endurance des hommes et des chevaux.

**raide** [*rè-de*] adj. (lat. *rigidus*). Qui résiste à la flexion, qui se tient droit sans plier, difficile à plier : *jambe raide.* Fortement tendu : *danser sur la corde raide.* Abrupt, peu incliné : *montagne, escalier raide.* Sans souplesse : *attitude raide. Fig.* Ferme, inflexible : *caractère raide. Fam.* Extraordinaire à certains points de vue : *en dire, en entendre de raides. Pop.* Dur à croire ou à supporter : *un procédé un peu raide.* Ivre : *il est raide.* Adv. Tout d'un coup : *tomber raide mort.* Avec force et promptitude : *frapper raide.* (On dit aussi ROIDE.) ANT. **Souple.**

**raidement** [*rè-de-man*] adv. D'une manière raide, avec raideur. (On dit aussi ROIDEMENT.) [Peu us.]

**raideur** [*rè*] n. f. Etat de ce qui est raide : *raideur du bras.* Force et rapidité : *la raideur d'un escalier.* Défaut de souplesse : *saluer avec raideur. Fig.* Fermeté inébranlable, ténacité : *apporter trop de raideur dans les affaires.* (On dit aussi ROIDEUR.) ANT. **Souplesse.**

**raidillon** [*rè-di, ll* mll.] n. m. Chemin en pente rapide, mais d'une faible étendue.

**raidir** [*rè-dir*] v. a. Rendre raide, tendre avec force : *raidir le bras, une corde.* Rendre ferme ou opiniâtre : *le désespoir raidit notre âme contre l'infortune.* V. n. et **Se raidir** v. pr. Devenir raide : *ses membres raidissent. Fig.* Tenir ferme : *se raidir contre les difficultés.* (On dit aussi ROIDIR.) ANT. **Assouplir.**

**raidissement** [*rè-di-se-man*] ou **raidissage** [*rè-di-sa-je*] n. m. Action de raidir. ANT. **Assouplissement.**

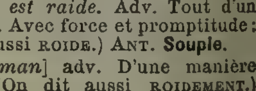
Raidisseur.

**raidisseur** [*rè-di-seur*] n. m. Appareil servant à raidir les fils de fer des clôtures et treillages. (C'est, en général, un petit cylindre maintenu dans un cadre de zinc, et autour duquel s'enroule le fil de fer. Une roue dentée, avec déclic à ressort, empêche le cylindre de tourner en arrière.)

**raie** [*rè*] n. f. (bas lat. *riga*). Ligne tracée avec une substance colorante, avec un instrument qui entame la surface : *tirez une raie sur la muraille.* Ligne quelconque, sillon peu profond : *étoffe à grandes raies.* Séparation des cheveux, qui laisse voir la peau du crâne. Sillon. *Physiq. Raies du spectre*, lignes obscures qui divisent transversalement les couleurs du spectre solaire. *Vétér. Raie de mulet*, bande noire qui s'étend du garrot à la naissance de la queue chez les mulets de couleur souris ou isabelle et, par extension, chez les chevaux de même robe.

**raie** [*rè*] n. f. (lat. *raja*). Genre de poissons plagiostomes, des mers froides ou tempérées : *la raie bouclée, qui atteint deux mètres de long, est commune dans les mers de France.*

— ENCYCL. Les raies, types de la famille des rajidés, sont de grands poissons plats, à tête terminée en une sorte de rostre, à vastes nageoires pectorales, qui leur permettent de nager avec rapidité. L'arête dorsale se prolonge en queue souvent très longue. Les raies se tiennent, la plupart du temps, appliquées sur les fonds sablonneux, où elles uettent leur proie. Ce sont des poissons comestibles. On en connait une quarantaine d'espèces, dont dix-ept fréquenent les côtes de France (*raie ouclée, raie raiée, raie charinée, raie cenrée, raie à quare taches*, etc.).

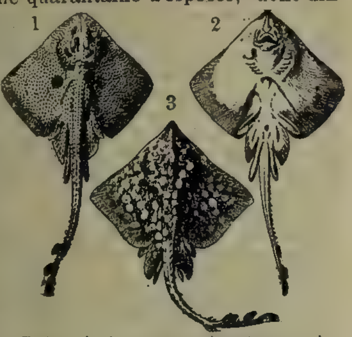
Raie : 1. A quatre taches (vue en dessus) ; 2. La même (vue en dessous) ; 3. Raie bouclée.

**Raiffeien** (Frédéric uillaume), nancier et phianthrope allenand, né à Hamm en 1816, n. en 1888; créaeur, en Allenagne, de banues populaires eposant sur la oopération et la mutualité, et dites « Caisses Raifeisen ».

**raifort** [*ré-for*] n. m. (du lat. *radix*, racine, et *ortis*, fort). Espèce de crucifère antiscorbutique : *le aifort est un bon stinulant de la nutrition.* Nom donné à tort au ros radis d'hiver.

— ENCYCL. Le raiort est une espèce du enre cochléaria (*cohlearia Armorica*), que l'on appelle aussi *ran, cranson de Breagne, moutarde des Allemands* ou *des caucins*, car on en consomme la racine charnue en guise de condiment, après l'avoir râpée. Cette plante est employée en médecine comme antiscorbutique, et entre dans la composition de diverses préparations (sirop de raifort iodé, etc.). On multiplie le raifort par tronçons de racines plantés à l'automne.

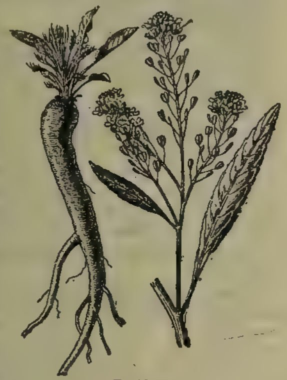
Raifort.

**raiguiller** [*rè-ghu-i, ll* mll., *é*] v. a. (du préf. *re*, et de *aiguille*). Coudre à grands points, avec de la ficelle.

**raiguiser** [*rê-ghu-i-zé*] v. a. *Pop.* Aiguiser : *faire raiguiser des couteaux.*

**rail** [*ra, l* mll.] n. m. (m. angl., dérivé du franç. *raie*). Bande de fer ou d'acier sur laquelle s'emboîtent les roues des locomotives et des wagons dans les chemins de fer : *les rails sont fixés sur les traverses à l'aide de crampons ou de coussinets.* Bande analogue pour les tramways.

— ENCYCL. Le rail est une barre de fer ou le plus souvent d'acier, à laquelle on donne un profil tantôt rappelant celui d'un double T dont les branches sont symétriques (rail à double champignon), tantôt se terminant à la partie inférieure par un patin tandis que la partie supérieure est constituée par un champignon unique (rail Vignole). La longueur de ces barres, que l'on assujettit très solidement sur des traverses de bois à l'aide de tire-fonds ou de coussinets, atteint 15 à 18 mètres, dans le but de diminuer le nombre des joints. Dans tous les rails, la surface qu'offre au roulement le champignon doit être calculée de telle sorte qu'elle s'adapte aussi exactement que possible avec le bandage des roues des wagons. En alignement, la surface supérieure des champignons doit être horizontale ; en courbe, on incline le rail sur la verticale, d'une quantité égale à l'inclinaison de la surface du bandage sur l'horizontale. On fabrique les rails en faisant passer les barres à travers les rainures d'un train de laminoirs. (V. LAMINOIR.) Il existe un très grand nombre de types de rails, qui se rapprochent beaucoup des rails à double champignon ou des rails Vignole. Les rails de tramways, qui ne doivent pas dépasser la chaussée, ont des formes spéciales.

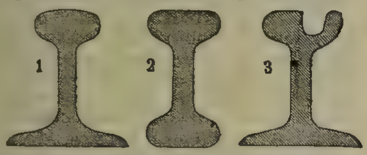

Rails : 1. Vignole ; 2. A double champignon ; 3. De tramways.

**railé, e** [*rè*] adj. *Véner.* Se dit des chiens qui sont tous de même taille.

**raille** [*ra, ll* mll., *e*] n. f. Outil servant à remuer la braise d'un fourneau. Râteau à long manche, en usage dans les salines.

**Raillencourt,** comm. du Nord, arr. et à 5 kil. de Cambrai ; 1.450 h. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**railler** [*ra, ll* mll., *é*] v. a. Plaisanter, tourner en dérision : *railler quelqu'un. Absol.* Badiner, ne pas parler sérieusement : *vous raillez, je crois.* **Se railler** v. pr. Se moquer : *se railler de la calomnie.*

**raillère** [*ra, ll* mll.] n. f. Nom que, dans les Pyrénées, on donne aux versants à pentes rapides et caillouteuses.

**raillerie** [*ra, ll* mll., *e-rî*] n. f. Action de railler ; plaisanterie moqueuse. *Entendre la raillerie*, avoir le talent de bien railler. *Entendre raillerie*, ne point s'offenser des plaisanteries dont on est l'objet. *N'entendre pas raillerie*, être sévère, pointilleux. *Raillerie à part*, sérieusement. *Cela passe la raillerie*, c'est trop fort, c'est aller trop loin.

**railleur, euse** [*ra, ll* mll., *eu-ze*] adj. Porté à la raillerie : *esprit railleur.* Qui marque la raillerie : *ton railleur.* N. Personne railleuse : *un railleur raillé.*

**railleusement** [*ra, ll* mll., *eu-ze-man*] adv. En raillant. (Peu us.)

**railroad** [*rèl-rôd'*] n. m. (m. angl. ; de *rail*, barre, et *road*, chemin). Chemin de fer.

**railure** [*rè*] n. f. Petite rainure de chaque côté du trou d'une aiguille. (On disait autref. RAILETTE.)

**railway** [*rèl-ouè*] n. m. (de *rail*, barre, et *way*, route). Mot anglais qui signifie *voie ferrée, chemin de fer.*

**Raimbaut,** seigneur D'ORANGE, de 1155 à 1173 ; troubadour provençal, auteur de poésies alambiquées. Il fut aimé de la comtesse de Die.

**Raimbaut de Vaqueiras,** troubadour provençal, né à Vaqueiras vers le milieu du XIIe siècle. Ses chants, plus spirituels que passionnés, sont ordinairement adressés à Béatrice de Montferrat.

**Raimbeaucourt,** comm. du Nord, arr. et à 10 kil. de Douai ; 2.940 h. Ch. de f. Chandelles ; brasseries.

**raimer** [*rè-mé*] v. a. Par plais. Aimer de nouveau.

**Raimon de Miraval,** troubadour provençal de la fin du XIIe siècle. Il a laissé des chansons d'amour d'une inspiration sincère.

**Raimond** (Perrée), acteur français, né à Caen, m. à Paris (1850-1906) ; artiste au jeu à la fois très fantaisiste et très sûr, qui fit de nombreuses et amusantes créations au théâtre du Palais-Royal.

**Raimondi** [*rè*] (Marco Antonio, dit *Marc-Antoine*), graveur italien, né et m. à Bologne (1475-1530). Il fut le graveur attitré de Raphaël. Son style énergique et hardi a toujours rallié les connaisseurs.

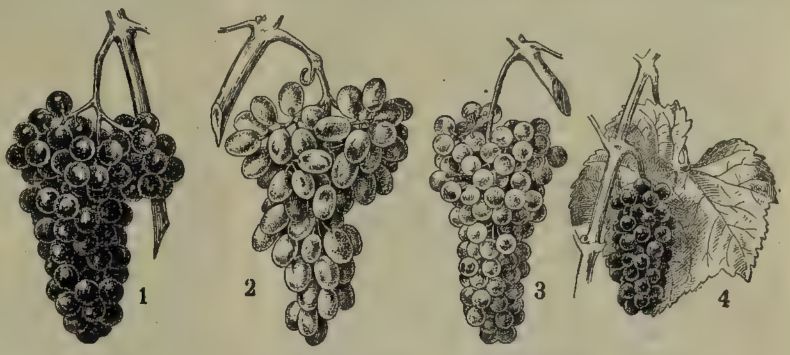

RAISINS : 1. Frankental ; 2. Muscat blanc ; 3. Chasselas doré ; 4. Pineau.

**raimondite** n. f. Sulfate hydraté ferrique naturel.

**rain** [*rin*] n. m. (mot h. all. anc. signif. *bord*). Lisière d'un bois. (Peu us.)

**rainceau** V. RINCEAU.

**Raincy (Le),** ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 37 kil. de Pontoise ; 8.100 h. Ch. de f. Est. Plâtre, fonderie de cuivre. Le château, bâti sous Louis XIV par Levau, fut démoli en 1848. — Le cant. a 11 comm., et 38.500 h.

**raine** [*rè-ne*] n. f. (du lat. *rana*, grenouille). Ancien nom des grenouilles. Rainette.

**raineau** [*rè-nô*] n. m. Pièce de charpente au moyen de laquelle on lie les têtes des pilots dans une digue ou une construction hydraulique.

**rainer** [*rè-né*] v. a. Faire une rainure avec un rabot dit *bouvet* : *rainer une planche.*

**raineter** [*rè-ne-té*] v. a. Chez les charpentiers, employer la rainette ou rénette pour tracer des lignes sur les pièces de bois, ou pour donner de la voie aux scies.

**rainette** [*rè-nè-te*] n. f. (de l'anc. franç. *raine* : lat. *rana*, grenouille). *Zool.* Genre de batraciens anoures, comprenant de nombreuses espèces répandues sur tout le globe. *Arbor.* Syn. de REINETTE.

— ENCYCL. *Zool.* Les rainettes proprement dites (*hyla*) sont des grenouilles arboricoles, possédant des pelotes adhésives à l'extrémité de leurs doigts ; elles ont une livrée d'un beau vert brillant, passent leurs premiers états dans l'eau sous forme de gros têtards, et, adultes, vivent dans le feuillage des arbres, où elles se nourrissent d'insectes. Elles font entendre un cri d'une puissance extraordinaire pour leur taille. Communément, on appelle *rainettes* toutes les grenouilles vertes.

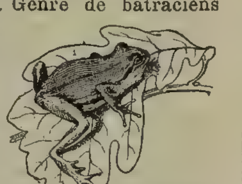
Rainette.

**Rainfroid** ou **Raghenfried,** maire du palais de Neustrie, m. en 731. Vainqueur des Austrasiens, il porta au trône Chilpéric II, mais fut vaincu par Charles-Martel.

**rainoire** [*rè*] n. f. Rabot dont les layetiers se servent pour rainer le bois.

**Rainouart au Tinel,** personnage comique du cycle de Guillaume au Court-Nez. D'abord marmiton, il s'arme d'un *tinel* (massue), avec lequel, grâce à sa force herculéenne, il accomplit une foule d'exploits. Il finit par se faire moine.

**rainure** [*rè*] n. f. Entaille longue pratiquée dans une pièce pour recevoir une languette ou une partie saillante ménagée sur une autre pièce : *les rainures se font au bouvet ou à la machine à rainer.*

**raiponce** [*rè*] n. f. Nom vulgaire d'une espèce de campanule comestible. Nom donné parfois à la mâche.

— ENCYCL. La raiponce (*campanula rapunculus*), appelée parfois *cheveux d'évêque*, est une herbe bisannuelle, que l'on cultive dans les jardins ; elle possède des feuilles radicales un peu velues, des fleurs bleues réunies en grappe. On en mange les feuilles en salade.

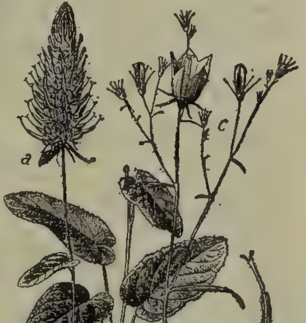

Raiponce : *a*, en épi ; *b*, coupe de la fleur ; *c*, campanule raiponce

**Raipur,** v. de l'empire anglais des Indes (Provinces centrales) ; 35.000 h. Ch.-l. de district.

**raire** [*rè-re*] v. a. (lat. *radere*. — Se conj. comme *traire*.) Raser. (Vx.)

**raire** [*rè-re*] v. n. (Se conj. comme *traire*.) Bramer, crier, en parlant des cerfs, des chevreuils. (On dit aussi RALLER ou RÉER.)

**rais** [*rè*] n. m. (du lat. *radius*, rayon). Chacun des rayons d'une roue. (Au sing. il faudrait écrire RAI, bien que l'usage ait prévalu d'écrire *un rais*.) *Rais de cœur*, ornement en forme de cœur, que l'on emploie dans certaines moulures.

**Rais** (Gilles DE). V. RETZ.

**raisin** [*rè-zin*] n. m. (du lat. *racemus*, même sens). Fruit de la vigne. *Raisins de Corinthe*, raisins secs à très petits grains, qui viennent des îles Ioniennes. *Raisins de mer*, nom donné vulgairement aux œufs de certains mollusques céphalopodes. *Raisins de mer* ou *des tropiques*, algues fucacées (*sargasses*). *Raisin d'ours*, nom spécifique d'une espèce d'arbousier et de la busserole. ALLUS. LITT. : **Les raisins de la fable ; Le Renard et les raisins.** V. VERT.

— ENCYCL. Le raisin est une grappe de baies portées par des pédicelles réunis au sarment par un pédoncule plus ou moins long (rafle). Il varie de forme et de couleur (blanc, jaune, vert, rose, rouge, violet, noir) avec le cépage qui le fournit. Le grain est formé d'une enveloppe (pellicule), sorte de petit sac renfermant une pulpe plus ou moins épaisse et les graines (pépins). On distingue ordinairement les multiples variétés de raisins en *raisins de cuve* (servant à fabriquer les vins) et *raisins de table*. Parmi les premiers, les plus appréciés sont : cabernet franc, cabernet sauvignon, cot, gamay rond, grenache noir, merlot, muscat noir, pinot noir, ribier, robin noir, sirah (pour les vins rouges) ; clairette, marsanne blanche, muscadelle, muscat blanc de Frontignan, pis de chèvre, pinot blanc, roussanne, sauvignon, savagnin, sémillon, viognier (pour les blancs). Les chasselas, madeleine, clairette, muscat blanc, cinsaut, madeleine noire ou plant de juillet, muscat blanc ou rouge, malvoisie, frankenthal, portugais bleu, sont d'excellents raisins de table. (V. la planche et le tableau FRUITS.) Les raisins de table se conservent très bien, à condition d'être pourvus d'un fragment de sarment, que l'on plonge dans de l'eau, et d'être placés à l'abri dans des locaux où l'on maintient une température constante de 5° à 6 degrés. C'est le procédé qu'on emploie à Thomery, Conflans-Sainte-Honorine, Andrésy, Chanteloup, etc., où la culture du raisin de table est pratiquée sur une très vaste échelle. Un autre procédé consiste à placer les grappes, isolées les unes des autres, sur les claies d'un fruitier, ou à les suspendre au plafond d'une pièce froide et bien aérée ; mais, dans ce mode de conservation, une partie de l'eau de constitution s'évapore, et les grains de raisin se rident et se dessèchent.

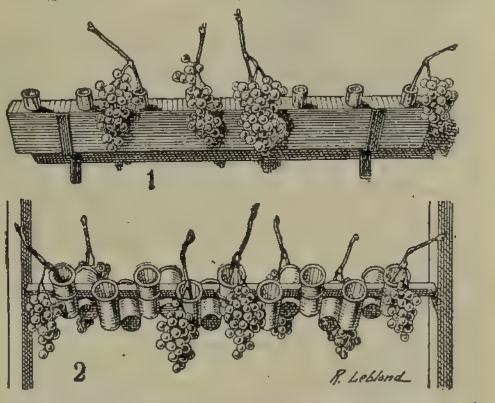

Appareils pour la conservation des raisins : 1. Boîte métallique ; 2. Godets séparés (en usage à Thomery).

**raisiné** [*rè-zi-né*] n. m. Confiture préparée avec du moût de raisin concentré.

— ENCYCL. *Préparation du raisiné*. On égrappe des raisins bien mûrs, et l'on extrait le jus, que l'on met à bouillir dans un chaudron de cuivre jusqu'à réduction de moitié. On peut ajouter alors des quartiers de poires préalablement pelés (de la messire-Jean par exemple) ; on laisse réduire encore d'un tiers, puis on met en pots.

**raisinier** [*rè-zi-ni-é*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire de la *coccolobe*.

**raisinière** [*rè-zi*] n. f. Petite tumeur granuleuse et noirâtre, qui se forme parfois à la surface de la cornée.

**Raismes** [*rè-me*], comm. du dép. du Nord, arr. et à 5 kil. de Valenciennes ; 7.550 h. Ch. de f. N. Sucrerie ; forges.

**raison** [*rè-zon*] n. f. (lat. *ratio*). Faculté au moyen de laquelle l'homme peut connaître et juger : *la raison distingue l'homme de la bête.* Faculté intellectuelle, considérée comme règle de nos actions : *la raison ne triomphe pas toujours des passions.* Ce qu'on peut considérer comme un devoir, comme une chose conforme à l'équité : *se rendre à la raison.* Argument à l'appui d'un raisonnement : *raison convaincante.* Cause, motif : *avoir de bonnes raisons pour...* Satisfaction qu'on demande : *ne pouvoir tirer raison d'un débiteur.* Réparation d'un outrage : *demander raison d'une offense. Etre de raison*, être qui n'existe que dans l'imagination, dans l'esprit. *Age de raison*, âge ou les enfants commencent à avoir conscience de leurs actes. *Mariage de raison*, mariage de convenance plutôt que d'inclination. *Perdre la raison*, tomber en démence. *Parler raison*, sagement, raisonnablement. *Avoir raison*, être fondé dans ce qu'on dit. *Avoir raison d'un homme, d'un animal*, le ramener à de meilleurs sentiments, vaincre sa résistance. *Donner raison à quelqu'un*, trouver juste ce qu'il dit. *Entendre raison*, acquiescer à ce qui est raisonnable. *Avoir des raisons avec quelqu'un*, avoir des difficultés, une querelle avec quelqu'un. *Se faire* *une raison*, prendre une détermination pour en finir. *Comme de raison*, comme il est juste. *Plus que de raison*, plus qu'il n'est convenable. *A plus forte raison*, par un motif d'autant plus fort. *Pour valoir ce que de raison*, ce qui est de justice, d'équité. *A telle fin que de raison*, sert à exprimer d'une manière indéterminée qu'une chose est faite parce qu'on croit qu'elle pourra être utile à tout événement. *Mettre à la raison*, réduire par force ou par conviction. *Faire raison de*, venger de. *Rendre raison de quelque chose*, en expliquer les causes. *Rendre raison à quelqu'un*, se battre avec quelqu'un qu'on a offensé. *Dr.* Titres et prétentions d'une personne. *Raison d'Etat*, considération d'intérêt supérieur que l'on invoque dans un Etat, quand on fait des choses contraires à la loi, à la justice. *Comm. Raison sociale*, nom adopté par une société commerciale pour signer la correspondance, les effets de commerce, en un mot pour faire les divers actes que comporte l'acte d'association. *Livre de raison*, ancien nom du Grand-Livre, ou des livres de comptes de ménage. (Les anciens livres de raison ont été très utiles à la connaissance de la vie bourgeoise.) *Math. Raison directe*, rapport entre deux quantités qui augmentent ou diminuent dans la même proportion. *Raison inverse*, rapport entre deux quantités dont l'une diminue tandis que l'autre augmente dans la même proportion. *Raison d'une progression*, v. PROGRESSION. *Philos. Raison suffisante*, dans le système de Leibniz, ce qui rend parfaitement intelligible la production d'un phénomène. Loc. prép. *A raison de*, au prix de. *En raison de*, en considération de. PROV. : **Où force domine, raison n'a pas de lieu**, la force l'emporte sur la raison. **C'est la raison, que chacun soit maître en sa maison**, il est juste que chacun dispose sa vie comme il l'entend. ALLUS. LITT. :

La raison, dit Virgile, et la rime, Quinault,

vers qui vient après celui-ci :

Si je pense exprimer un auteur sans défaut,

et qui forme avec lui un distique ; vers spirituellement caustique de Boileau dans sa deuxième satire. **Par raison démonstrative**, allusion à un passage du *Bourgeois gentilhomme* (II, 3).

La raison du plus fort est toujours la meilleure,

morale de la fable de La Fontaine : *le Loup et l'Agneau* (I, 10). **Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas**, célèbre pensée de Pascal, v. CŒUR.

— ENCYCL. *Phil.* La raison est la fonction la plus élevée de l'intelligence et règle toutes les opérations intellectuelles. De la raison relèvent essentiellement les principes premiers (*identité, causalité*), et les idées premières (*perfection, absolu*, etc.). Depuis Kant, on distingue la *raison pure* ou *théorique* et la *raison pratique*, qui se confond avec la *conscience morale*. La raison, qui est *intuitive*, ne doit pas être confondue avec le raisonnement, qui est *discursif*.

**Raison** (*culte de la*), religion spiritualiste, établie en 1793 sur la proposition de Chaumette et disparue avec lui en 1794. Une fête solennelle fut donnée en son honneur, le 10 novembre 1793.

**raisonnable** [*rè-zo-na-ble*] adj. Qui est doué de raison : *l'homme est un être raisonnable* Qui se gouverne suivant la droite raison : *rendre les enfants raisonnables*. Conforme à la raison : *prétention raisonnable*. Modéré, qui n'a rien d'outré : *prix raisonnable*. Au-dessus du médiocre : *revenu raisonnable*. ANT. **Irraisonnable.**

**raisonnablement** [*rè-zo-na-ble-man*] adv. Avec raison : *parler raisonnablement*. Passablement, convenablement : *boire raisonnablement*. ANT. **Irraisonnablement.**

**raisonnaillerie** [*rè-zo na, ll*, mll. *e-rî*] n. f. Manie de raisonner ; abus du raisonnement.

**raisonnant** [*rè-zo-nan*], **e** adj. *Fam.* Qui a l'habitude ou la manie de discuter.

**raisonné** [*rè-zo-né*], **e** adj. A quoi l'on applique les règles du raisonnement : *problème bien raisonné*. Fondé sur le raisonnement : *méthode raisonnée*. ANT. **Irraisonné.**

**raisonnement** [*rè-zo-ne-man*] n. m. Faculté, action ou manière de raisonner : *manquer de raisonnement*. Enchaînement de raisons déduites les unes des autres pour arriver à une démonstration : *raisonnements fondés*. Observations, objections : *pas tant de raisonnements ! Fam. Raisonnements à perte de vue*, déductions interminables, qui ne concluent rien.

— ENCYCL. *Logiq.* On distingue trois formes de raisonnement : la déduction, l'induction et l'analogie.

**raisonner** [*rè-zo-né*] v. n. Se servir de sa raison pour connaître, pour juger : *raisonner juste*. Soulever des objections, au lieu d'écouter docilement les ordres ou les réprimandes : *les enfants ne doivent pas raisonner*. Déclarer des marchandises soumises au droit de douane. Héler un navire qui sort du port, pour savoir son nom, sa nationalité, sa route. V. a. Appliquer le raisonnement à ce qu'on fait : *cet acteur raisonne bien ses rôles*. Converser sur : *raisonner politique*. Faire entendre raison à : *raisonner un malade. Mar.* Syn. de ARRAISONNER.

**raisonneur, euse** [*rè-zo-neur, eu-ze*] n. et adj. Qui raisonne : *un solide raisonneur*. Personne qui veut raisonner sur tout, qui discute les ordres, les observations : *raisonneur ennuyeux ; enfant raisonneur*. Au théâtre, rôle de personnage sérieux, qui fait de la morale.

**Raissouli** (Ahmed ben Mohammed), brigand marocain d'origine noble (1875-1925). On lui attribua les troubles de 1920-1921 dans la partie espagnole du Maroc.

**rajah** n. m. (de l'hind, *radj*, roi). Prince hindou. (On écrit anssi RADJAH, RADJA, RAJA.)

**Rajahmundri,** v. de l'empire anglais des Indes (présid. de Madras), à la tête du delta du Godaveri ; 48.000 h.

**rajanie** [*nî*] n. f. Genre de dioscoracées, renfermant des plantes américaines, à rhizome tubéreux et féculent, que l'on consomme à la façon des ignames.

**rajeton** n. m. Nom de la *raie bouclée*, sur le littoral ouest de la France.

**rajeunir** v. a. (Prend l'auxiliaire *avoir* ou *être*, selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état.) Ramener à l'état de jeunesse : *Médée rajeunit Jason*. Rendre l'air de la jeunesse : *vêtement qui rajeunit*. Donner un air de nouveauté, de fraîcheur : *le printemps rajeunit la nature*. V. n. Redevenir jeune. Reprendre une nouvelle vigueur. **Se rajeunir** v. pr. Se dire plus jeune qu'on ne l'est. ANT. **Vieillir.**

**rajeunissant** [*ni-san*], **e** adj. Qui a la propriété de rajeunir. (Peu us.)

**rajeunissement** [*ni-se-man*] n. m. Action de rajeunir. Etat de celui qui est rajeuni. Action de redonner ou de reprendre de la vigueur. *Arbor.* Opération qui consiste à raccourcir les branches épuisées, de manière à obtenir de nouvelles pousses vigoureuses.

— ENCYCL. *Arbor.* A la taille d'hiver, on coupe entièrement les branches infertiles, provoquant ainsi à la base de ces branches le départ de nouveaux bourgeons, dont le plus vigoureux seul devra être conservé pour remplacer la branche disparue. On rajeunit de cette manière le prunier, le poirier, le pommier, etc.

**rajeunisseur, euse** [*ni-seur, eu-ze*] n. Personne qui rajeunit.

**rajidés** n. m. pl. Famille de poissons plagiostomes, ordinairement de grande taille, à corps très aplati, terminé par une longue queue grêle, souvent armée d'épines, et qui comprend les *raies* et genres voisins. S. un *rajidé*.

**Rajna** (Pio), philologue italien, né à Sondrio en 1849. On lui doit les remarquables travaux d'histoire littéraire : *le Origini dell' epopea francese, le Fonti dell' Orlando furioso.*

**rajout** [*jou*] n. m. Action de rajouter. *Archit.* Partie d'édifice rajoutée.

**rajouter** [*té*] v. a. Ajouter de nouveau.

**rajustement** [*jus-te-man*] n. m. Action de rajuster.

**rajuster** [*jus-té*] v. a. Ajuster de nouveau : remettre en bon état : *rajuster une horloge ; rajuster sa toilette, sa perruque. Fig.* Raccommoder, apaiser. **Se rajuster** v. pr. Remetttre. Se réconcilier après une brouille.

**rajusteur, euse** [*jus-teur, eu-ze*] n. Celui, celle qui rajuste.

**Rajput, Rajputana.** V. RADJPOUT, RADJPOUTANA.

**rakchas, râkchasa** n. m. pl. et au fém. **râkchasîs,** démons indiens, qui troublent les sacrifices, molestent les ascètes.

**raki** n. m. En Orient, liqueur spiritueuse. (V. ARACK.)

**Rakoczy** ou **Ragotsky,** célèbre famille princière de Hongrie. Son représentant le plus fameux, FRANÇOIS II RAKOCZY, né à Bors, m. à Rodosto (1666-1735), s'illustra par ses luttes contre l'Autriche, et fut recueilli pendant quelques années à la cour de Louis XIV.

**Racokzy** (*Marche de*), air national des Magyars. La tradition prétend que cette mélodie guerrière fut composée vers 1705 par le tsigane Michel Barna. François II de RAKOCZY se prit de passion pour cette marche, qu'il faisait jouer chaque fois qu'il se préparait à livrer bataille. Berlioz l'a introduite dans la *Damnation de Faust*.

**râlant** [*lan*], **e** adj. Qui râle, qui a le caractère du râle : *voix râlante*.

**râle** n. m. (de *râler*). *Pathol.* Bruit anormal, qui se produit dans les voies respiratoires, pendant le passage de l'air.

— ENCYCL. Les bruits anormaux connus sous le nom de *râles* peuvent reconnaître pour cause soit la présence de liquides ou de mucosités dans les conduits aériens, soit un rétrécissement partiel de ces conduits. On distingue les râles d'après leur siège : *râles laryngés, trachéaires, bronchiques, vésiculaires* ; ou d'après leurs caractères acoustiques : *râles humides, bulleux, de gargouillement, secs, sonores, sibilants, ronflants*. On distingue encore le râle *crépitant* du début de la pneumonie, le râle *sous-crépitant* ou *de retour*, qui caractérise la fin de cette affection. Les caractères des râles sont très importants à bien saisir pour le diagnostic des affections pulmonaires.

**râle** n. m. Genre d'oiseaux échassiers de la famille des rallidés, renfermant plusieurs espèces répandues sur le globe.

— ENCYCL. On groupe sous ce nom de *râles* des oiseaux de genres différents, mais voisins des râles proprement dits (marouettes, crex, etc.), tous oiseaux de taille médiocre, à pattes courtes, à doigts longs, organisés pour la course et vivant dans les plaines et les marais. Ils volent peu, ne circulent guère le jour, mais peuvent parcourir en marchant des distances énormes. Ce sont des oiseaux migrateurs, qui quittent les pays tempérés aux premiers froids. Le *râle d'eau* (*rallus aquaticus*) est commun dans toute l'Europe ; le *râle de genêts* (*crex pratensis*), appelé aussi *roi des cailles*, ne se trouve en France que pendant la belle saison.

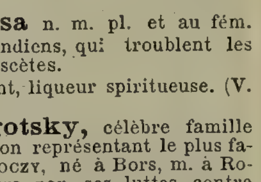
Râle d'eau.

**râle** ou **râlement** [*man*] n. m. Action de râler. Bruit qu'on fait en râlant : *le râle de la mort*.

**Raleigh** ou **Ralegh** (sir Walter), favori d'Elisabeth, reine d'Angleterre, né à Hayes, décapité à Londres sous Jacques Ier (1552-1618). Il fut à la fois poète distingué, diplomate, homme d'Etat et navigateur. Il essaya de coloniser la Virginie. Impliqué dans un complot en faveur d'Arabella Stuart, il fut condamné à mort, passa en Amérique, mais, ayant commis l'imprudence de revenir en Angleterre, il fut exécuté à la demande des Espagnols.

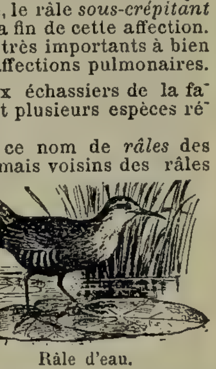
W. Raleigh.

**Raleigh** [pr. améric. *ro-li*], v. des Etats unis d'Amérique (Caroline du Nord), ch.-l. du comté de Wake ; 24.500 h. Université.

**ralentir** [*lan*] v. a. Rendre plus lent : *la digitaline ralentit les battements du cœur*. V. n. Devenir plus lent : *le train ralentit*. ANT. **Accélérer.**

**ralentissement** [*lan-ti-se-man*] n. m. Diminution de mouvement, d'activité : *ralentissement d'une machine. Fig.* Diminution d'énergie, d'intensité : *le ralentissement du zèle. Méd. Ralentissement de la nutrition*, diminution des échanges organiques, caractérisée surtout par une oxydation incomplète des déchets de fonctionnement, qui aboutit le plus souvent à l'arthritisme.

**râler** [*lé*] v. n. Rendre un son enroué, par la difficulté de la respiration, en parlant des agonisants ou de personnes atteintes de certaines maladies respiratoires : *blessé qui râle. Pop.* Marchander beaucoup. Grogner, protester. V. a. Dire en râlant : *râler un aveu*.

**râleur, euse** [*eu-ze*], et plus souv., **râleux, euse** [*leû, eu-ze*] n. *Pop.* Personne qui marchande beaucoup avant d'acheter. Qui réclame, qui grogne sans cesse.

**ralingue** [*ghe*] n. f. (orig. scand.). Cordage cousu à une voile pour la fortifier.

**ralinguer** [*ghé*] v. a. Garnir une voile de ses ralingues. V. n. *Les voiles ralinguent*, le vent ne prend plus dedans, et elles battent.

**rallentando** adv. (m. ital. signif. *en ralentissant*). Mot indiquant que l'exécutant doit momentanément ralentir la mesure. (Par abrév. *Rall.*)

**raller** [*ra-lé*] v. n. Se dit du cri ordinaire du cerf, par opposition à *bramer*, qui se dit du cri du cerf en rut.

**rallidés** [*ral-li*] n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, renfermant les râles, poules d'eaux, foulques, etc. S. un *rallidé*.

**rallie** [*ra-lî*] n. f. Nom donné à des fanfares de chasse qui se sonnent avant la curée froide : *la rallie Bourgogne, la rallie Chantilly*, etc. (V. aussi RALLYE-PAPER).

**rallié** [*ra-li-é*], **e** adj. Qui a donné son adhésion à un parti, à une cause. *Spécialem.*, en France, s'est dit des députés, royalistes ou impérialistes, qui ont adhéré au régime républicain libéral. N. : *les ralliés*.

**ralliement** ou **rallîment** [*ra-lî-man*] n. m. Action de rallier les troupes, de se rallier. *Point de ralliement*, endroit marqué aux troupes pour se rallier. *Signe de ralliement*, signal auquel on doit se rallier autour d'un chef en cas de danger, d'échec, etc. *Hist.* S'est dit du mouvement par lequel un certain nombre de partisans de la monarchie, en France, adhérèrent au régime républicain : *en 1892, Léon XIII préconisa le ralliement.*

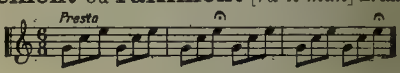

Ralliement (clairon).

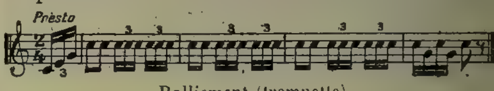

Ralliement (trompette).

**rallier** [*ra-li-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Rassembler ceux qui étaient dispersés : *rallier ses troupes*. Ramener à une cause, à une opinion : *rallier les partis*. Rejoindre : *rallier son poste. Mar. Rallier le bord*, rentrer à bord. *Rallier la terre*, s'en rapprocher. **Se rallier** v. pr. Se réunir.

**rallonge** [*ra-lon-je*] n. f. Ce qui sert à rallonger. Planches au moyen desquelles on augmente la surface des tables à coulisses.

**rallongement** [*ra-lon-je-man*] n. m. Action de rallonger. Son résultat. ANT. **Raccourcissement.**

**rallonger** [*ra-lon-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il rallongea, nous rallongeons.*) Rendre plus long en ajoutant quelque chose : *rallonger une table*. ANT. **Raccourcir.**

**rallumer** [*ra-lu-mé*] v. a. Allumer de nouveau : *rallumer une lampe. Fig.* Donner une nouvelle ardeur à : *rallumer la guerre*.

**rallye-paper** [*ra-li-pè-peur*] ou **rallie-papier** [*pi-é*] n. m. Sport dans lequel un cavalier, un coureur, etc., parti avant les autres, sème sur son passage des papiers, traces que les poursuivants relèvent pour tâcher de le rejoindre et de le prendre. Pl. des *rallye-papers* ou *rallie-papiers*.

**ralstonite** n. f. Fluorure double naturel d'aluminium et de calcium, magnésium et sodium.

**ram** [*ram'*] n. m. (mot angl. signif. *bélier*). Navire de combat, dont l'avant est muni d'un éperon d'acier.

**Râma,** l'une des incarnations de Vichnou. V. RAMA-TCHANDRA.

**ramadan, ramadhan** ou **ramazan** n. m. Neuvième mois de l'année lunaire musulmane, consacré au jeûne (9 mai-9 juin de notre calendrier).

— ENCYCL. Pendant la durée du ramadan, les musulmans doivent garder l'abstinence la plus complète, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Les mois des Turcs étant lunaires, le ramadan revient, chaque année, dix jours plus tôt que dans l'année solaire précédente. Il se termine par des fêtes nommées *baïram*.

**ramade** n. f. Nom que les bergers pyrénéens donnent à une réunion de plusieurs centaines de moutons. Fleurs, branchages répandus en couverture : *ramade de fleurs*. (Syn. de JONCHÉE.)

**ramadouer** [*dou-é*] v. a. (du préf. *re*, et de *amadouer*). Radoucir quelqu'un en le caressant.

**ramage** n. m. (b. lat. *ramaticum* ; du lat. *ramus*, rameau). Représentation de rameaux, de branchages, sur une étoffe : *velours à ramages*. Chant des petits oiseaux, dans les branches des arbres : *le ramage des pinsons. Fig.* Babil des petits enfants. Manière de parler d'une région. ALLUS. LITTÉR. :

... Si votre ramage
Se rapporte à votre plumage,
Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois,

vers de La Fontaine (*le Corbeau et le Renard*, II, 15). Dans l'application, ces paroles du renard signifient : si votre valeur réelle répond à vos brillantes apparences.

**ramager** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il ramagea, nous ramageons.*) Couvrir de ramages : *ramager du velours*. V. n. Faire entendre un ramage (en parlant des oiseaux et, *par ext.*, des petits enfants).

**ramaigrir** [*mè*] v. a. Rendre maigre de nouveau. V. n. Redevenir maigre.

**ramaigrissement** [*mè-gri-se-man*] n. m. Action de ramaigrir.

**ramaillage** [*ma, ll* mll.] n. m. Action de ramailler. Son résultat. V. REMAILLAGE.

**ramailler** [*ma, ll* mll., *é*] v. a. Donner certaines façons aux peaux de chèvre, de bouc, pour les passer en chamois dès qu'on les a passées à l'huile. (Se dit aussi pour REMAILLER.)

**ramaire** [*mè-re*] adj. Qui est attaché, qui appartient aux rameaux.

**ramalinacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de lichens renfermant les genres *ramaline* et voisins. S. une *ramalinacée*.

**ramaline** n. f. Genre de lichens, comprenant de petites plantes d'un vert glauque, qui croissent sur les rochers, les vieux arbres, mais jamais à terre, et dont le thalle est constitué par des sortes de lanières à consistance de peau molle.

Ramaline.

**ramardage** n. m. Action de ramarder.

**ramarder** [*dé*] v. a. Réparer un filet de pêche.

**ramardeur, euse** [*eu-ze*] n. Celui, celle qui ramarde les filets de pêche.

**ramas** [*ma*] n. m. (de *ramasser*). Assemblage confus d'objets : *ramas de vieux habits.* Réunion de personnes peu estimables : *ramas de bandits.* Action de ramasser dans les forêts du bois, des feuilles mortes, des faînes ou des glands.

**ramassage** [*ma-sa-je*] n. m. Action de ramasser : *le ramassage du bois mort.*

**ramasse** [*ma-se*] n. f. (ital. *ramazza ;* de *ramo*, lat. *ramus*, branche d'arbre). Traîneau sur lequel on descend les montagnes couvertes de neige.

**ramassé** [*ma-sé*], **e** adj. Trapu : *cheval ramassé.*

**ramasse-couverts** n. m. invar. Boîte allongée à plusieurs compartiments, dans laquelle on place les couverts en desservant la table.

**ramassement** [*ma-se-man*] n. m. Action de ramasser, de se ramasser.

**ramasse-miettes** n. m. invar. Plateau ou bassin dans lequel on fait tomber, à l'aide d'une brosse, les miettes dont la table est couverte. Cette brosse elle-même. L'ensemble des deux ustensiles.

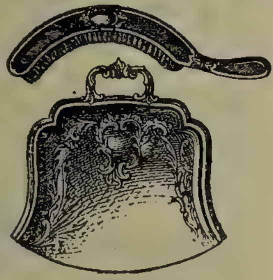
Ramasse-miettes.

**ramasse-monnaie** n. m. invar. Petite plaque métallique pouvant basculer pour laisser glisser la monnaie. Plaque de caoutchouc, munie d'aspérités qui permettent de ramasser facilement la monnaie.

**ramasse-piétons** n. m. invar. Filet protecteur, placé à l'avant de certains tramways et destiné à recevoir tout ce qui se présente devant lui.

**ramasser** [*ma-sé*] v. a. (du préf. *re*, et de *amasser*). Faire un amas : *ramasser du bois mort.* Recueillir, collectionner : *ramasser des matériaux pour un ouvrage.* Prendre, relever ce qui est à terre : *ramasser ses gants.* Recueillir, ramener avec soi : *ramasser les pauvres. Ramasser ses forces*, les réunir pour quelque grand effort. *Fam.* Maltraiter de coups ou de paroles : *se faire ramasser.* (V. PELLE.) **Se ramasser** v. pr. Se replier sur soi-même. Se pelotonner.

**ramasser** [*ma-sé*] v. a. Traîner dans une ramasse.

**ramassette** [*ma-sè-te*] n. f. Léger clayonnage adapté à une faux pour ramasser les tiges, à mesure qu'on les coupe.

**ramasseur, euse** [*ma-seur, eu-ze*] n. Personne qui collectionne toutes sortes de choses. Partie d'une machine à broyer, qui ramène les grains sous la meule.

**ramasseur** [*ma-seur*] n. m. *Fam.* Celui qui conduit une ramasse.

**ramassis** [*ma-si*] n. m. Assemblage de choses de peu de valeur, de personnes peu estimables : *un ramassis d'escrocs.*

**ramassoir** [*ma-soir*] n. m. Tringle de bois, dont on se sert pour marbrer le papier.

**ramassoire** [*ma-soi-re*] n. f. Planchette servant à nettoyer l'eau sur laquelle nagent les couleurs.

**ramastic** [*mas-tik*] n. m. ou **ramastique** [*mas-ti-ke*] n. f. *Arg.* Vol consistant à feindre de trouver un objet placé là à dessein, et à le vendre beaucoup plus cher qu'il ne vaut à un badaud qui croit à une trouvaille importante.

**ramastre** [*mas-tre*] n. m. (lat. *ramastrum ;* de *ramus*, rameau). *Bot.* Ramification du pétiole. Chacun des pétioles d'une feuille pennée.

**Râma-Tchandra,** dieu de l'Inde, septième avatar ou incarnation de Vichnou. Ses aventures sont racontées dans le Râmâyana.

**Râmâyana,** poème sanscrit, à la fois religieux et épique, de Valmiki, en 50.000 vers et en sept sections. Il célèbre la généalogie de Râma-Tchandra, sa jeunesse, son mariage avec Sita, son exil, sa lutte contre Ravana, roi des Râkchasas, ravisseur de Sita, son alliance avec Sougrîva, roi des Singes, la conquête qu'il fait de Ceylan et la délivrance de Sita, sa vie à Ayodhyâ et son ascension au Ciel.

**ramazan** n. m. V. RAMADAN.

**rambade** ou **rambarde** [*ran*] n. f. (ital. *rambata*). *Mar.* Garde-corps placé autour des gaillards et des passerelles. *Chandeliers de rambade*, barres verticales qui soutiennent les traverses.

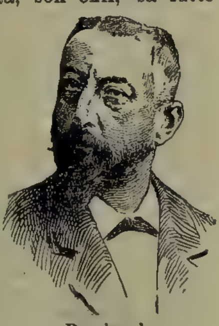
Rambaud.

**Rambaud** (*Alfred*-Nicolas), historien et homme politique français, né à Besançon, m. à Paris (1842-1905). Il fut, en 1895, ministre de l'instruction publique. Auteur de : *Constantin Porphyrogénète, la Russie épique, Histoire de la civilisation française* et, avec E. Lavisse, de l'*Histoire générale.* Membre de l'Académie des sciences morales.

**Rambaut.** *Biogr.* V. RAIMBAUT.

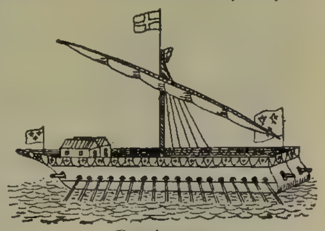
Ramberge.

**ramberge** [*ran-bèr-je*] n. f. (de l'angl. *row barge*, barge à rames). Ancien nom des bâtiments anglais chargés des croisières dans les régions inexplorées.

**Rambervillers** [*ran-bèr-vi-lé*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 28 kil. d'Epinal ; 5.580 h. (*Rambuvelais*). Ch. de f. E. Eglise du XIe siècle. Hôtel de ville du XVIe siècle. Restes de remparts. Papeteries, forges. — Le cant. a 28 comm. et 14.950 h.

**rambouillet** [*ran-bou, ll* mll., *è*] n. m. Nom d'une fanfare dite aussi *retour de chasse.*

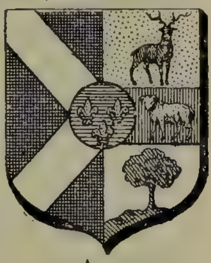
Armes de Rambouillet.

**Rambouillet** [*ran-bou, ll* mll., *è*], ch.-l. d'arr. (Seine-et-Oise), sur la lisière sud de la forêt de Rambouillet ; ch. de f. Et. ; à 32 kil. de Versailles ; 6.480 h. (*Rambolitains*). Ancien château royal, modifié plusieurs fois depuis son origine, qui date du XVe siècle ; aujourd'hui, résidence d'automne du chef de l'Etat. Jardin dessiné par Le Nôtre. Forêt bien aménagée. Moutons, bestiaux, laine, grains, bois. Patrie de Mme de La Sablière et de Julie d'Angennes. — L'arr. a 6 cant., 121 comm., 70.330 h. Le cant. a 17 comm., et 14.950 h.

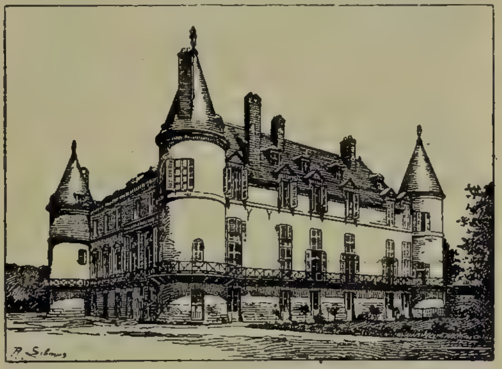
Château de Rambouillet.

**Rambouillet** (Catherine DE VIVONNE, marquise **de**), née à Rome, m. à Paris (1588-1665). Elle réunit dans son salon les esprits les plus distingués de son temps, les précieux et les précieuses, parmi lesquels elle était désignée par le nom d'*Arthénice.* Sa fille, Julie, épousa le duc de Montausier. (V. ces noms.)

**Rambouillet** (*hôtel de*), nom désignant une société de personnes spirituelles qui se réunissaient chez la marquise de Rambouillet, rue Saint-Thomas-du-Louvre, à Paris, et qui exercèrent une influence généralement heureuse sur l'épuration de la langue et les progrès de la littérature de 1620 à 1665. Racan, Gombauld, Chapelain, Marini, Godeau, Conrart, Voiture, Benserade, Ménage, Balzac, Mlle Paulet, etc., fréquentèrent l'hôtel de Rambouillet, dont l'imitation maladroite provoqua le développement de l'esprit précieux.

**rambour** ou **rambourg** [*ran-bour*] n. m. Variété du pommier cultivé. Son fruit.

**Rambures,** comm. de la Somme, arr. et à 22 kil. d'Abbeville, non loin de la rive droite de la Bresle ; 590 h. Beau château historique (XIVe s.).

**rambuteau** [*ran-bu-tô*] n. m. (de *Rambuteau*, préfet de la Seine). Urinoir public.

**Rambuteau** [*ran-bu-tô*] (Claude-Philibert BARTHELOT, comte **de**), administrateur français, né à Mâcon, m. à Champgrenon (1781-1869). Il fit restaurer ou achever à Paris de nombreux monuments et améliora la viabilité de la capitale.

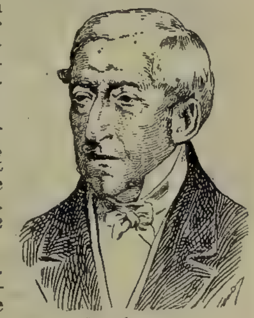
Rambuteau.

**ramdam** n. m. (corrupt. de l'ar. *ramadan*, jeûne des musulmans, dont la rupture s'accompagne de réjouissances bruyantes). *Arg. milit.* Tapage : *faire un ramdam du diable.*

**rame** n. f. (anc. h. allem. *rama*). Petite branche que l'on plante en terre pour soutenir des plantes grimpantes. Châssis de drapier, pour ramer les draps. Ficelle qui fait hausser les lices du tisserand et du rubanier. Outil de faïencier, pour remuer la terre dans les baquets. Aviron, longue pièce de bois aplatie par un bout, pour faire mouvoir un bateau. *Faire force de rame*, ramer avec énergie. *Etre à la rame, tirer à la rame*, être galérien. *Arg. Ne pas en f..... une rame*, ne rien faire ; fainéanter.

— ENCYCL. Les rames, devenues de nos jours les avirons, servaient à la propulsion des anciens vaisseaux de guerre : trirèmes, galères, etc. Elles mesuraient jusqu'à 12 et 14 mètres, et étaient manœuvrées par quatre, cinq ou huit rameurs.

**rame** n. f. (de l'esp. *resma*). Réunion de cinq cents feuilles de papier ou vingt mains. Ensemble de vingt rouleaux de papier de tenture. Convoi de bateaux ; attelage de plusieurs wagons : *une rame du métro. Coton de rames*, coton filé de médiocre qualité, dont on se servait jadis pour tisser les voiles des navires.

**ramé, e** adj. Soutenu par des rames : *pois ramés. Boulets ramés*, joints ensemble par une chaîne, une barre, etc., et dont on se servait pour démâter les vaisseaux ennemis. *Blas.* Se dit de la tête du cerf, ou du cerf lui-même, quand sa ramure est d'émail particulier. (On dit *ramé de... tant de dagues.*) *Vol ramé*, vol des grands oiseaux migrateurs, qui semble propulsé comme par une rame.

**raméaire** [*è-re*] adj. *Bot.* Qui naît sur les rameaux.

**raméal, e, aux** adj. *Bot.* Qui est placé sur les rameaux ; qui est de la nature des rameaux.

**rameau** [*mô*] n. m. (du lat. pop. *ramellus*, dimin. de *ramus*, branche). Petite branche, division d'une branche. (Le rameau est, proprement, une portion des divisions de la tige d'une plante ou de la ramure d'un arbre ; on le dit *terminal* quand il est continu à un bourgeon déjà existant, et *axillaire* quand il naît à l'aisselle d'une feuille.) Subdivision d'une artère, d'une veine, d'un nerf. Subdivision d'un objet qui se partage. Subdivision d'une des branches d'une famille. Nom donné aux massifs qui se détachent d'une chaîne de montagnes dans des directions diverses. *Dimanche des Rameaux*, dernier dimanche du carême. (Syn. PÂQUES FLEURIES.) ALLUS. LITTÉR. **Le rameau d'or d'Enée,** V. PRIMO AVULSO. Dans l'application, le rameau d'or d'Enée est le talisman qui annule toutes les volontés contraires.

**Rameau** [*mô*] (*Jean*-Philippe), compositeur français, né à Dijon, m. à Paris (1683-1764). Il contribua à renouveler la science de l'harmonie et, dans ses opéras, donna à la déclamation plus de vérité et de pathétique, à l'accompagnement orchestral une importance plus grande. Ses principales œuvres sont : *Hippolyte et Aricie, les Indes galantes, Castor et Pollux, le Temple de la Gloire*, etc.

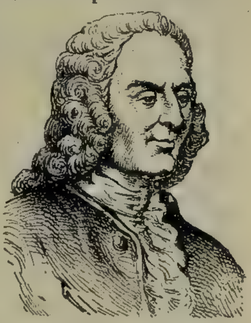
J.-Ph. Rameau.

**Rameau** (Laurent LABAIGT, dit *Jean*), poète et romancier français, né à Gaas (Landes) en 1859 ; auteur de : *Plus que de l'amour, le Bonheur de Christiane.*

**ramée** [*mé*] n. f. Branches coupées avec leurs feuilles vertes : *un fagot de ramée.* Branches entrelacées, formant un couvert : *danser sous la ramée.*

**Ramée** [*mé*] (Daniel), architecte français, né à Hambourg, m. à Paris (1806-1887) ; restaurateur de nombreuses cathédrales du moyen âge.

**Ramée** (LA). *Biogr.* V. RAMUS.

**raméen, enne** [*mé-in, è-ne*] adj. *Bot.* Qui provient d'un rameau.

**Ramel** (Jean-Pierre), général français, né à Cahors, assassiné à Toulouse par les *verdets*, sicaires du parti royaliste (1768-1815).

**ramelle** [*mè-le*] n. f. (du lat. *ramale*, branchage). *Bot.* Nom donné aux subdivisions de pétioles secondaires, dans les feuilles pennées.

**ramenable** adj. Qui est susceptible d'être ramené. *Fig.* Qui peut être corrigé, converti. (Peu us.)

**ramendable** [*man*] adj. Qui peut être ramendé.

**ramendage** [*man*] n. m. Action de ramender.

**ramender** [*man-dé*] v. a. Amender, fumer de nouveau : *ramender un champ.* Remettre des feuilles d'or aux endroits d'un ouvrage de dorure où celle-ci a disparu. *Pêch.* Raccommoder (un filet). Diminuer de prix : *les boulangers n'ont pas ramendé le pain.* (Vx.)

**ramendeur, euse** [*man-deur, eu-ze*] n. Personne qui raccommode. (Vx.)

**ramènement** [*man*] n. m. Action de ramener. (Vx.)

**ramener** [*né*] v. a. (Se conj. comme *amener.*) Amener de nouveau. Remettre une personne dans le lieu d'où elle était partie : *ramener un déserteur.* Etre cause du retour de : *chien que la faim ramène au logis.* Faire arriver en déplaçant : *ramener un châle sur ses épaules. Fig.* Faire renaître, rétablir : *ramener l'abondance, la paix.* Rétablir après un écart : *ramener la question sur son véritable terrain.* V. n. *Pop.* Dissimuler la calvitie en étalant largement sur le sommet du crâne les mèches latérales. *Arg.* Récriminer, faire des reproches rétrospectifs. N. m. *Le ramener*, opération de dressage qui consiste à obliger un cheval à plier l'encolure.

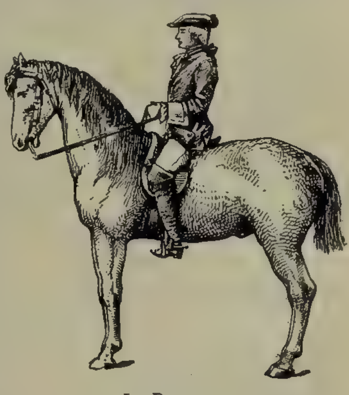
Le Ramener.

**rameneret** [*rè*] n. m. Trait fait au cordeau, pour prendre la longueur des arêtiers d'un toit.

**rameneur, euse** [*eu-ze*] adj. Qui ramène, sert à ramener.

**ramentacé, e** [*man*] adj. Se dit des tiges ou des autres parties des plantes, qui sont recouvertes de petites écailles sèches.

**ramentevoir** [*man*] v. a. (du préf. *re*, et du lat. *mens, mentis*, esprit, et de *avoir*). Remettre en mémoire. — Ne s'emploie qu'à l'infinitif. (Vx.)

**ramentum** [*min-tom'*] n. m. (m. lat. signif. *raclure*). *Bot.* Nom donné aux petites écailles membraneuses qui se trouvent sur le pétiole des fougères.

**ramequin** [*kin*] n. m. (allem. *rahmchen*, dimin. de *rham*, crème). Anciénn. Rôtie au fromage. Sorte de pâtisserie au fromage. Petit vase dans lequel on fait cuire cette pâtisserie.

**ramer** [*mé*] v. a. Soutenir des plantes grimpantes avec des rames : *ramer des pois. Fam. Il s'y entend comme à ramer des choux*, il ne s'y entend pas du tout. *Ramer du drap*, étendre une pièce de drap mouillé sur la rame pour l'étirer. *Machine à ramer*, machine remplaçant, dans la fabrication du drap, l'ancienne rame, et constituée par un conduit métallique à l'intérieur duquel sont des tuyaux de vapeur ; de plus, des ventilateurs puissants soufflent de l'air.

**ramer** [*mé*] v. n. (de *rame*;. Manœuvrer la rame. *Fig.* et *fam.* Avoir beaucoup de fatigue.

**ramereau** [*rô*] ou **ramerot** [*rô*] n. m. Jeune ramier.

**Ramerupt** [*rû*], ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 12 kil. d'Arcis-sur-Aube ; 372 h. — Le cant. a 27 comm., et 4.550 h.

**ramescence** [*mè-san-se*] n. f. Disposition en rameaux.

**ramescent** [*mè-san*], **e** adj. *Bot.* Se dit de tout organe qui se ramifie, qui tend à se ramifier.

**Ramesseum** ou **Ramesseion,** temple funéraire de Ramsès II, dont les ruines se voient encore à Thèbes. Elles renferment notamment des cariatides remarquables et un colosse de Ramsès brisé.

**Ramet,** v. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 3.970 h. Charbonnages.

**ramette** [*mè-te*] n. f. (de *rame*). Rame de papier à lettres. Châssis sans barre, employé dans les imprimeries pour imposer les ouvrages d'une seule page (affiches, etc.).

**rameur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui rame : *galère à trois rangs de rameurs.*

**rameutement** [*man*] n. m. Action de rameuter.

**rameuter** [*té*] v. a. Remettre les chiens en meute en arrêtant ceux qui donnent trop en avant.

**rameux, euse** [*meu, eu-ze*] adj. Qui a beaucoup de branches : *haricots rameux.* Qui a beaucoup de ramifications.

**Ramey** [*mè*] (Claude), statuaire français, né à Dijon, m. à Paris (1754-1838). Membre de l'Académie des beaux-arts en 1816. On lui doit de bonnes statues de *Richelieu, Eugène de Beauharnais.* — Son fils et élève, ETIENNE-JULES, né et m. à Paris (1796-1852). Membre de l'Académie des beaux-arts en 1828. Son œuvre capitale est *Thésée combattant le Minotaure.*

**Ramganga** (la), fleuve de l'Hindoustan, tributaire du Gange ; 600 kil.

**ramie** [*mî*] n. f. (malais *rami*). Nom vulgaire de deux espèces de plantes de la famille des urticacées (le *bœhmeria nivea* et le *bœhmeria tenacissima*, dont le liber fournit des fibres textiles) : *la ramie est cultivée dans tout l'extrême Orient* (*Indochine, Chine, Japon, îles de la Sonde*), *et ses fibres, mélangées avec la laine ou le coton, entrent dans la confection des tissus d'ameublement, du linge damassé, etc.*

**ramier** [*mi-é*] n. m. (du lat. *ramus*, rameau). Espèce de pigeon appelé aussi *palombe* ou *palombe à collier*, qui vit dans l'Europe et l'Asie occidentale, et perche sur les branches. Adjectiv. : *pigeon ramier.*

— ENCYCL. Les ramiers sont de beaux pigeons d'un gris bleu chatoyant, varié de rouge sur le devant du corps ; ils nichent habituellement dans les forêts, mais parfois aussi à l'intérieur des villes, comme à Venise, Paris.

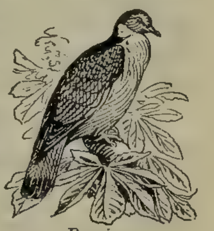
Ramier.

**ramier** [*mi-é*] n. m. (du lat. *ramus*, rameau). Assemblage de branchages. Syn. RAMÉE.

**ramière** n. f. En Provence, nom de taillis broussailleux bordant un cours d'eau. Bordure d'un bois, d'une forêt, formée par des arbres dont les troncs sont réunis entre eux par une sorte de haie de broussailles ininterrompues.

**ramifère** adj. (du lat. *ramus*, rameau, et *ferre*, porter). Se dit de tout organe qui porte des rameaux, et aussi des bourgeons qui ne doivent porter que des feuilles.

**ramification** [*si-on*] n. f. Nom donné à l'ensemble des divisions d'un végétal, en particulier des espèces arborescentes : *suivant la position des rameaux, la ramification est dite* opposée, alterne, verticillée, etc.

**ramifier** [*fi-é*] v. a. (du lat. *ramus*, rameau, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Diviser en plusieurs rameaux. Faire des ramifications dans : *la sève ramifie la tige.* **Se ramifier** v. pr. Se partager en plusieurs branches. Se dit des arbres, des veines, etc. *Fig.* Se diviser et se subdiviser : *le protestantisme se ramifie à l'infini.*

**ramiflore** adj. (du lat. *ramus*, rameau, et *flos, floris*, fleur). Se dit des végétaux dont les fleurs naissent sur les rameaux.

**ramiforme** adj. (du lat. *ramus*, rameau, et de *forme*). Qui est épanoui en rameau.

**ramille** [*ll* mll., *e*] n. f. Nom donné aux dernières divisions des rameaux. (On dit aussi RAMILLON n. m.)

**Ramillies-Offus,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 814 h. Victoire de Marlborough sur Villeroi (1706).

**Raminagrobis,** personnage de *Gargantua*, que Pantagruel et Panurge prennent pour arbitre. — Dans La Fontaine, Raminagrobis est le chat que la belette et le petit lapin prennent pour juge.

**ramingue** [*ghe*] adj. (lat. *ramingo*). Se dit d'un cheval qui se défend contre l'éperon.

**Ramire** ou **Ramiro,** nom de plusieurs rois des Asturies et de Léon, et de plusieurs rois d'Aragon.

**ramiret** [*rè*] n. m. Variété de pigeon ramier domestique, de l'Amérique tropicale, remarquable par la beauté de son plumage.

**ramisme** [*mis-me*] n. m. Doctrine de Ramus.

**ramiste** [*mis-te*] n. m. Partisan de la philosophie de Ramus. Partisan de la musique de Rameau.

**Ramleh,** ville de Palestine, sur le chemin de fer de Jaffa à Jérusalem ; 7.000 h. Prise le 15 novembre 1917 par les Britanniques, qui ont commencé de là leur marche sur Jérusalem (occupée le 9 déc.).

**rammelsbergite** [*ra-mèls-bèr-ji-te*] n. f. Biarséniure naturel de nickel.

**Ramnes** ou **Ramnenses,** nom d'une des tribus primitives de Rome, qui habitait probablement sur le Palatin.

**ramoindrir** v. a. et n. Amoindrir ou s'amoindrir de nouveau.

**ramoir** n. m. Rabot fin, avec lequel le coffretier taille et polit le bois.

**ramoitir** v. a. Rendre moite de nouveau.

**ramoitissement** [*ti-se-man*] n. m. Action de remoitir.

**Ramolino** (Lætitia), mère de Napoléon Ier. V. BONAPARTE.

**ramolli** [*mo-li*], **e** adj. pris substantiv. Personne qui a un ramollissement du cerveau ; qui est réduite à un état de quasi-imbécillité.

**ramollir** [*mo-lir*] v. a. Rendre mou : *ramollir du cuir. Fig.* Enerver, efféminer : *l'oisiveté ramollit les cœurs.* **Se ramollir** v. pr. : *la cire se ramollit au feu.* ANT. **Durcir, raffermir.**

**ramollissable** [*mo-li-sa-ble*] adj. Qui est susceptible de se ramollir.

**ramollissant** [*mo-li-san*], **e** adj. Qui ramollit, relâche. N. m. Substance qui ramollit (syn. RAMOLLITIF) : *la guimauve est un ramollissant.*

**ramollissement** [*mo-li-se-man*] n. m. Etat de ce qui est ramolli. *Méd.* Diminution et parfois suppression presque complète de la cohésion des éléments d'un tissu, par suite d'une nécrobiose. *Ramollissement cérébral*, nécrobiose d'une partie du tissu cérébral, sous l'influence d'une thrombose ou d'une embolie. ANT. **Raffermissement.**

**ramollitif, ive** adj. Syn. de RAMOLLISSANT.

**ramollot** [*mo-lo*] n. m. Sobriquet irrévérencieux, donné à certains officiers routiniers et d'intelligence médiocre. (Ce nom a été popularisé par un amusant volume de Ch. Leroy : *le Colonel Ramollot.*)

**ramon** n. m. (de *rameau*). Sorte de balai. (Vx ou dialectal.)

**Ramon y Cazal** (Santiago), médecin espagnol, né à Perilla (Navarre) en 1851 ; auteur d'importants travaux de biologie ; titulaire du prix Nobel (1906).

**ramona** n. m. *Pop.* Petit ramoneur.

**ramonage** n. m. Action de ramoner : *le ramonage des cheminées doit être fait tous les ans.*

— ENCYCL. L'autorité municipale a qualité pour prescrire le ramonage périodique des cheminées. A Paris, l'ordonnance de police du 1er septembre 1897 prescrit le ramonage des cheminées et conduits de fumée, dans lesquels on fait habituellement du feu, au moins une fois par an.

**Ramonchamp,** comm. des Vosges, arr. et à 24 kil. de Remiremont, sur la Moselle ; 1.750 h. Ch. de f. Est. Filatures, scieries.

**Ramond de Carbonnières** (Louis-François-Elisabeth), homme politique et géologue français, né à Strasbourg, m. à Paris (1753-1827). Il a laissé de très remarquables travaux sur les Pyrénées. Membre de l'Académie des sciences (1802).

**ramondie** [*dî*] n. f. Genre de gesnériacées, renfermant des herbes à feuilles épaisses et velues, à fleurs bleues ou violettes, à corolle campanulée, et que l'on cultive dans les jardins d'Europe comme ornementales.

**ramoner** [*né*] v. a. (de *ramon*). Racler l'intérieur d'une cheminée pour en enlever la suie. *Fig.* et *fam.* Réprimander vivement. *Pop.* Purger ou faire vomir.

**ramonerie** [*rî*] n. f. Appareil à nettoyer les grains, composé de brosses qui tournent rapidement dans l'intérieur d'un cylindre.

**ramonette** [*nè-te*] n. f. Nom commercial d'une variété de brosse.

**ramoneur** n. m. Dont le métier est de ramoner : *beaucoup de petits Savoyards venaient jadis à Paris comme ramoneurs.* Appareil à ramoner les tubes de chaudières à vapeur.

**ramoneuse** [*neu-ze*] n. f. Machine à ramoner les cheminées.

**ramonure** n. f. S'est dit pour *balayures, immondices.*

**ramosite** [*zi-te*] n. f. Silicate naturel de fer, aluminium, calcium et magnésium.

**rampant** [*ran-pan*], **e** adj. Qui rampe : *animal rampant. Fig.* Humble, bassement soumis devant les grands : *homme, caractère rampant. Archit.* Qui va en pente : *un arc rampant. Limon rampant*, limon d'un escalier tournant ou à vis, que n'interrompt aucun palier. *Littér.* Bas et plat : *style rampant. Bot.* Etalé sur le sol, horizontal : *tige rampante.*

**rampant** [*ran-pan*], **e** adj. (du lat. *rapiens*, ravissant). *Blas.* Attribut du lion représenté bondissant en avant.

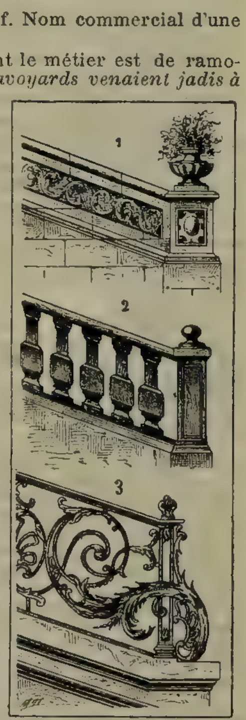

Rampes : 1. En pierre ; 2. En bois ; 3. En fer forgé.

**rampe** [*ran-pe*] n. f. (de *ramper*). Partie d'un escalier, par laquelle on monte d'un palier à un autre. Balustrade à hauteur d'appui, qui règne le long d'un escalier. Partie d'une route, d'un chemin de fer, inclinée par rapport à l'horizontale : *rampe très rapide. Rampe mobile*, sorte de tapis roulant incliné en pente douce et qui tient lieu d'escalier. Rangée de lumières sur le devant de la scène d'un théâtre. *Princesse de la rampe*, actrice en renom. Instrument employé pour faire sortir ou remettre sur les rails un wagon. *Pop. Lâcher la rampe*, mourir.

— ENCYCL. *Ponts et chauss.* et *Ch. de f.* Le but poursuivi dans l'établissement d'une route ou d'un chemin de fer est de diminuer le plus possible les rampes, afin d'amoindrir les résistances qu'elles créent au roulement. Sur les routes, le maximum des rampes est de $0^{m},05$ par mètre ; dans les chemins de fer, il varie entre $0^{m},008$ et $0^{m},01$.

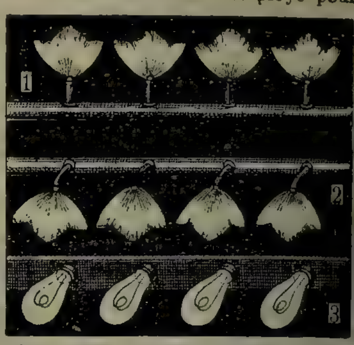

Rampes d'eclairage : 1. A gaz, à flamme droite ; 2. A gaz, à flamme renversée ; 3. Electrique.

**rampeau** [*ran-pô*] n. m. Coup que l'on joue à certains jeux, comme revanche après un premier coup joué. *Faire rampeau, être rampeau*, faire le même nombre de points, ce qui équivaut à un coup nul.

**rampement** [*ran-pe-man*] n. m. Action de ramper : *le rampement du serpent.*

**ramper** [*ran-pé*] v. n. (orig. germ.). Se traîner sur le ventre, en parlant des reptiles : *le serpent rampe.* S'étendre sur terre, ou s'attacher aux arbres comme le lierre, la vigne, etc. *Fig.* Vivre dans un état abject : *ramper dans la misère.* Garder une attitude basse, humiliante : *ramper devant les grands.* Manquer d'élévation dans le style, les idées : *orateur qui rampe.*

**ramphastidés** n. m. pl. (du gr. *ramphos*, bec). Famille d'oiseaux de l'ordre des grimpeurs, caractérisée par un bec énorme, et dont le genre principal est constitué par les toucans (*ramphastos*). S. *un ramphastidé.*

**rampin** [*ran*] adj. m. Se dit du cheval qui s'appuie en marchant sur les pinces des pieds de derrière, sans poser le talon.

**rampiste** [*ran-pis-te*] n. et adj. m. Ouvrier tourneur qui fait des rampes d'escalier en bois et des mains courantes.

**Rampolla del Tindaro** (Mariano), cardinal italien, né à Polizzi (Sicile), m. à Rome (1843-1913). Secrétaire d'Etat du pape Léon XIII et son auxiliaire dévoué, il lui aurait probablement succédé, si le veto de l'Autriche n'avait empêché son élection.

Cardinal Rampolla.

**Rampon** [*ran*] (Antoine-Guillaume), général français, né à Saint-Fortunat (Ardèche), m. à Paris (1759-1842). Il se couvrit de gloire à Montenotte. Il mourut pair de France.

**ramponneau** [*ran-po-nô*] n. m. Jouet consistant en une figurine munie à sa partie inférieure d'une petite masse de plomb qui la fait se relever lorsqu'on la renverse. (V. POUSSAH.) Sorte de petit couteau. Marteau de tapissier.

**Ramponneau** (Jean), né à Vignol (Nièvre), m. à Paris (1724-1802) ; fondateur d'un cabaret célèbre à la Courtille (*le Tambour Royal*), dont la vogue eut son apogée en 1760. Il acheta plus tard le cabaret de *la Grande Pinte*, aux Porcherons.

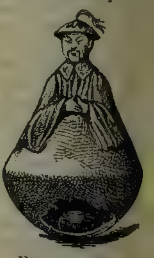
Ramponneau.

**Rampour** [*ran*], v. de l'Hindoustan (Pendjab) ; 72.000 h. Ch.-l. d'un Etat indigène.

**rams** [*ramss*] ou **rems** [*rèmss*] n. m. (m. angl.). Nom d'un jeu de cartes qui se joue avec un jeu de piquet. *Faire son adversaire rams*, ne pas lui laisser faire de levée.

— ENCYCL. Au rams, le maximum des joueurs est de *cinq*. Chaque joueur reçoit 5 cartes, et il reste un jeu nommé *la fille* ou *le mort*. Celui qui donne retourne la première carte du talon : c'est l'atout ; il peut l'échanger contre une des siennes. Chaque joueur dit s'il se tient à son jeu, s'il passe ou s'il prend la fille et, dans ce dernier cas, il est obligé de jouer. La valeur des cartes est : as, roi, dame, valet, dix, etc. Celui qui n'a pas de la couleur jouée coupe par un atout s'il en a. Chacun des partenaires reçoit 5 jetons au début de la partie, et il se débarrasse d'autant de jetons qu'il a fait de levées. Celui qui n'en a pas fait est *rams*, et prend 5 jetons supplémentaires. Le premier qui a remis tous ses jetons à la corbeille est le gagnant. Parfois, le perdant est celui qui le dernier a encore des jetons.

**Ramsay** (Alban), poète écossais, né à Leadhills, m. à Edimbourg (1685-1758). Sa pastorale comique *le Gentil Berger* respire un amour sincère de la nature.

**Ramsay** [*ram'-sè*] (André-Michel, chevalier **de**), littérateur français, né à Ayr (Ecosse), m. à Saint-Germain-en-Laye [d'origine écossaise], 1686-1743). Disciple de Fénelon, qui le convertit au catholicisme, il a écrit en français, avec beaucoup de pureté, une *Histoire de Turenne* et une *Histoire de la vie et des ouvrages de Fénelon.*

**Ramsay** (William), chimiste anglais, né à Glasgow, m. à High Wycombe (1852-1916). Il a découvert dans l'air de nouveaux gaz (*hélium, argon, krypton*), etc., et étudié les transmutations des substances radio-actives.

**Ramscapelle,** village de Belgique (Flandre-occidentale), sur le chemin de fer de Nieuport à Dixmude. Un des points les plus importants de la bataille de l'Yser, aux environs de Dixmude. Pris par les Allemands et repris par les Français en octobre 1914. C'est là que les Franco-Belges tendirent, les 30-31 octobre 1914, les inondations qui arrêtèrent les Allemands dans leur marche vers les grands ports français du Nord.

**Ramsden** (Jessé), opticien anglais, né près de Halifax (comté d'York) en 1735, m. à Brighton en 1800. On lui doit l'invention du théodolite, une machine à diviser, un dynanomètre, la machine électrique à plateau de verre, etc.

**Ramsel,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout); 1.950 h.

**Ramsen,** comm. de Suisse (cant. de Schaffhouse), sur le Biber; 1.210 h.

**ramser** [*ram'-sé*] v. n. Jouer au rams. Se dit, au rams, du joueur qui, ayant tenu, n'a fait aucune levée. V. a. Faire rams : *ramser son adversaire.*

**Ramsès Ier** [*ram'-sèss*], roi égyptien (XIXe dynastie); — Ramsès II *Méiamoun*, connu des Grecs sous le nom de *Sésostris*; succéda à son père Séti Ier vers 1330 av. J.-C., m. entre 1270 et 1260 av. J.-C. Il fit la guerre en Syrie, et s'allia avec les Hittites, après avoir été longtemps avec eux en état d'hostilité. Il fut honoré comme un dieu en Egypte et en Nubie; sa momie a été découverte en 1881. — Ce nom de Ramsès fut porté par treize pharaons des XIXe et XXe dynasties.

**Ramsgate** [angl. *ram'ss-ghèt'*], v. d'Angleterre (comté de Kent), à l'embouchure de la Tamise; 30.000 h. Station balnéaire.

**ramulaire** [*lè-re*] n. m. Genre de champignons filamenteux, vivant sur les feuilles d'un grand nombre de plantes herbacées ou ligneuses.

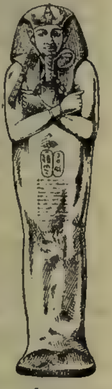
Statue antique de Ramsès II.

**ramule** n. m. (du lat. *ramulus*, petite branche). Nom donné aux organes foliacés des asperges et des fragons, que l'on prend généralement pour des feuilles.

**ramuleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Qui se divise en petits rameaux.

**ramuliflore** adj. (de *ramule*, et du lat. *flos, floris*, fleur). Se dit des plantes dont les fleurs naissent sur les ramules.

**ramuncule** [*mon*] n. m. (lat. *ramunculus*). Très petit rameau.

**Ramuntcho,** roman de Pierre Loti (1897), qui contient de pittoresques descriptions des pays basques. C'est l'histoire du Basque Ramuntcho, que sa fiancée Gracieuse abandonne pour entrer au couvent.

**ramure** n. f. Ensemble des branches et rameaux d'un arbre : *l'épaisse ramure du chêne.* Bois d'un ruminant à cornes ramifiées : *ramure de cerf.*

**Ramus** [*mu*] (Pierre La Ramée, dit), philosophe et grammairien français, né à Curth (Vermandois), tué à la Saint-Barthélemy (1515-1572). Adversaire de l'aristotélisme, il proclama la raison, au lieu de l'autorité, comme critérium de la vérité, et il fut par là précurseur de Descartes. Professeur au Collège de France, il dut quitter sa chaire lorsqu'il se jeta dans la Réforme. On lui doit des grammaires latine, française et grecque, remarquables pour le temps.

**ramuscule** [*mus-ku-le*] n. m. (lat. *ramusculus*). Très petit rameau.

**ran** n. m. (h. allem. *ram*). Nom donné quelquefois au bélier.

**ranatre** n. f. Genre d'insectes hémiptères, renfermant de grandes hydrocorises, allongées, cylindriques, qui vivent dans la vase des marais, en Europe et en Asie.

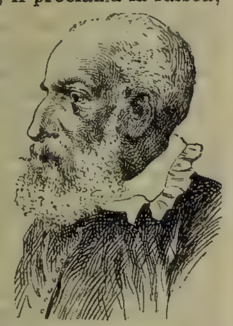
Ramus.

**Ranavalo Manjaka Ire,** reine de Madagascar, née vers 1800, m. en 1861, veuve de Radama, à qui elle succéda. Ayant chassé les Français, elle vit le capitaine Gourbeyre occuper Tintingue et bombarder Tamatave, mais Louis-Philippe ne conserva que Sainte-Marie. Les colons français Jean Laborde et Lambert furent expulsés en 1857, à l'instigation des missionnaires anglais. — Ranavalo-Manjaka II, reine de Madagascar de 1868 à 1883. Sous son règne, l'amiral Pierre prit Majunga et bombarda Tamatave (1883). — Ranavalo-Manjaka III, née en 1864, m. à Alger en 1917, reine de Madagascar en 1883, Les agissements de son mari, le premier ministre Rainilaiarivony, provoquèrent l'expédition de 1895 et l'établissement du protectorat français, transformé en 1896 en annexion. La reine fut déposée et envoyée à la Réunion, puis en Algérie.

**Ranc** (Arthur), publiciste et homme politique français, né à Poitiers, m. à Paris (1831-1908); opposant sous le second Empire, l'un des chefs du parti radical sous la République, député et sénateur.

Ranc.

**rancart** [*kar*] n. m. *Mettre quelqu'un* ou *une chose au rancart*, mettre de côté, au rebut : *vieux cheval bon à mettre au rancart.*

**rance** adj. (lat. *rancidus*). Se dit de tout corps gras qui a contracté une odeur forte et une saveur âcre : *lard, beurre, huile rance. Fig.* Passé, vieilli, fané : *une vertu rance.* N. m. Goût et odeur de ce qui est rance : *sentir le rance.*

**rance** n. f. Pièce de bois servant de chantier pour les futailles. *Mar.* Nom donné aux pièces de bois qu'on applique sur les bordages d'un vieux bâtiment pour le consolider.

**Rance** (la), fleuve de France, qui passe à Dinan et se jette dans la Manche, après un cours très pittoresque, par un estuaire fort élargi, sur lequel se trouvent Saint-Servan et Saint-Malo; 100 kil.

**Rance,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin); 1.720 h. Filatures, aciéries.

**Rancé** (Armand-Jean Le Bouthillier **de**), réformateur de la Trappe, né à Paris, m. à Soligny-la-Trappe (1626-1700). Il eut une jeunesse brillante et dissipée, puis, à la suite de la mort de Mme de Montbazon, sa maîtresse, se donna à Dieu, et introduisit dans son ordre une sévérité nouvelle. Il a écrit de nombreux et remarquables ouvrages de piété. Chateaubriand a écrit sa *Vie.*

A.-J. de Rancé.

**rancer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il rança, nous rançons*). *Mar.* Fortifier avec des rances.

**rancescible** [*sè-sible*] adj. Susceptible de rancir : *huiles rancescibles.*

**rancette** [*sè-te*] n. f. Tôle très mince, qu'on emploie pour faire des tuyaux de poêle.

**ranch** [*ran'tch*] n. m. Aux Etats-Unis, équivalent anglais de *rancho.* (V. ce mot.)

**ranche** n. f. (du lat. *ramex*, pieu). Chacune des chevilles de fer ou de bois qui traversent une poutre de bois et servent d'échelons.

**rancher** [*ché*] n. m. Sorte d'échelle à un seul montant, que traversent les ranches.

**rancher** [*rannt-cheur*] ou **ranchman** [*rannt-chmann*] n. m. Fermier qui occupe un ranch.

**rancherie** [*rî*] n. f. (esp. *rancheria*). Village indien, dans l'Amérique du Sud.

**ranchero** [*tché*] n. m. (m. esp.). Fermier d'un rancho.

**ranchet** [*chè*] n. m. *Artill.* Montant, en bois ou en fer, qui soutient la ridelle au-dessus du brancard.

**Ranchi,** v. de l'empire anglais des Indes (prov. de Bihar et Orissa); 33.000 h. Ch.-l. de district.

**ranchier** [*chi-é*] ou **rangier** [*ji-é*] n. m. *Blas.* Fer de faux.

**rancho** n. m. (anc. esp.). Ferme de la prairie américaine, comprenant généralement une maison d'habitation et de grands parcs d'élevage.

**rancidité** n. f. Etat de ce qui est rance.

**rancio** n. m. (mot esp. signif. *rance*). Vin de liqueur qu'on a laissé vieillir et qui a pris le goût des vins d'Espagne. Moelleux que prend une eau-de-vie qui a perdu sa force par l'effet de la vieillesse.

**rancir** v. n. Devenir rance : *lard qui rancit. Fig.* Perdre ses qualités par l'effet du temps : *il y a des esprits qui rancissent.*

**rancissure** [*si-su-re*]n. f. ou **rancissement** n. m. Syn. de RANCIDITÉ.

**rancœur** [*keur*] n. f. (lat. *rancor*). Haine, rancune, ressentiment : *garder une rancœur de nombreuses désillusions.*

**rancon** n. m. (de l'ital. *rancone*, petite faux). Hallebarde de condottieri, à fer recourbé comme un hameçon (fin du xve s.).

**Rancon,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 12 kil. de Bellac; 1.850 h. Ch. de f. Plomb argentifère.

**rançon** n. f. (du lat. *redemptio*, rachat). Ce qu'on donne pour la délivrance d'un captif, d'un prisonnier de guerre : *payer rançon. Mettre à rançon*, rançonner. *Recevoir à rançon*, accepter le prix qu'offre un prisonnier en échange de sa vie ou de sa liberté. *C'est la rançon d'un roi*, se dit d'une somme qui semble hors de toute proportion avec la valeur qu'elle représente. *Fig.* Prix, expiation : *la folie est parfois la rançon du génie.* Allus. hist. : **Il n'est femme ou fille en France qui ne voulût filer une quenouille pour payer ma rançon,** réponse de Du Guesclin au prince Noir, qui lui demandait où il prendrait les cent mille livres auxquelles le connétable lui-même avait fixé sa rançon.

— Encycl. *Dr. intern.* Le rachat des prisonniers de guerre, en vigueur jusqu'au milieu du xviie siècle, a cessé d'être pratiqué. En matière de prises maritimes, tant que le tribunal compétent n'a pas statué, le navire capturé peut se racheter moyennant une rançon qui ne vaut que pour un seul voyage.

**rançonnement** [*so-ne-man*] n. m. Action de rançonner. *Fig.* Exaction; obliger à payer un prix exorbitant.

**rançonner** [*so-né*] v. a. Exiger de force ce qui n'est point dû : *l'ennemi a rançonné la ville. Fig.* Exiger de quelqu'un plus qu'il ne faut pour une chose. Exiger un prix excessif : *aubergiste qui rançonne les voyageurs.*

**rançonneur, euse** [*so-neur, eu-ze*] n. Qui rançonne.

**rancune** n. f. (pour *rancure*, autre forme de *rancœur*). Ressentiment qu'on garde d'une offense : *garder rancune à un adversaire heureux. Fam. Sans rancune*, oublions les sujets d'animosité.

**rancuneux, euse** [*neù, eu-ze*] adj. Syn. de RANCUNIER.

**rancunier** [*ni-é*], **ère** n. et adj. Qui est sujet à la rancune.

**Rand,** district minier du Transvaal (Afrique du Sud). L'or y fut découvert en 1854.

**Randan,** ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 24 kil. de Riom; 1.620 h. (*Randanais*). — Le cant. a 10 comm. et 7.320 h.

**randanite** n. f. Silice hydratée constituée par des débris de radiolaires et de diatomées. (On la rencontre en Auvergne, en particulier à *Randan*, et elle est utilisée pour préparer la dynamite.)

**Randazzo,** v. d'Italie (île de Sicile, prov. de Catane), sur les flancs de l'Etna; 14.000 h. Point de départ pour l'ascension de l'Etna.

**Randers** [*dèr*], v. maritime du Danemark (Jutland); 24.000 h. Exportation de poisson, beurre, viande, graisse.

**randie** [*dî*] n. f. Genre de rubiacées cinchonées, renfermant des plantes des régions tropicales, arbrisseaux rameux ou épineux, dont certaines espèces donnent des fruits fournissant une teinture bleue.

**randite** n. f. Carbonate hydraté naturel de calcium et d'uranium.

**randon** n. m. (du germ. *rând*, bord). Mouvement impétueux.

**Randon** (Jacques-Louis-César-Alexandre), maréchal de France, né à Grenoble, m. à Genève (1795-1871). Il se distingua dans les guerres d'Afrique, contribua à la soumission de la Kabylie, et fut ministre de la guerre de 1851 à 1867.

**Randon** (Gilbert), caricaturiste français, né à Lyon, m. à Paris (1814-1884). Ses caricatures sur l'armée, les enfants, les bêtes, sont de pénétrantes études d'observation.

Mal Randon.

**randonnée** [*do-né*] n. f. (de *randon*). Circuit que fait un animal autour de l'endroit où il a été lancé par le chasseur. *Fig.* Marche longue et ininterrompue : *faire une longue randonnée.*

**Ranelagh** (le), promenade parisienne, voisine du bois de Boulogne et de la Muette, sur l'emplacement d'un bal champêtre, auquel son fondateur, en 1774, avait donné le nom de *lord Ranelagh*, en souvenir d'un bal établi près de Londres, dans la propriété de ce lord.

**ranelle** [*nè-le*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, renfermant des animaux à coquille aplatie, hérissée d'épines, rappelant un peu celle des murex, et qui vivent dans les mers chaudes et tempérées.

**rang** [*ran*] n. m. (de l'anc. h. all. *hring*, cercle). Ordre, disposition de choses, de personnes sur une même ligne : *un rang de soldats.* Place qui convient à chaque personne ou à chaque chose parmi plusieurs : *garder son rang.* Place qu'on occupe dans l'opinion des hommes par sa dignité, son mérite, etc. : *tenir un rang honorable.* Différentes classes de la société : *les révolutions confondent tous les rangs. Avoir rang*, avoir le grade de. *Au rang de*, parmi, dans la classe de. *Se mettre sur les rangs*, parmi les prétendants à une place. *Prendre rang*, compter, avoir sa place assignée. *Rang de taille*, disposition donnée à des personnes ou à des objets d'après leur taille respective. *Serrer les rangs*, se rapprocher de façon à occuper le moins de place. *Fig.* S'unir d'une façon plus intime pour se soutenir mutuellement. *Mettre au rang*, au nombre de. *Fam. Mettre une chose au rang des vieux péchés, des péchés oubliés*, ne plus s'en préoccuper. *Mar.* Classification des vaisseaux d'après leur taille ou leur armement : *vaisseau de premier rang.*

**Rangabé** (Alexandre Rizos), homme d'Etat et littérateur grec, né à Constantinople, m. à Athènes (1810-1892). Il est l'un des principaux écrivains qui ont voulu doter la Grèce moderne d'une langue littéraire voisine du grec ancien. On lui doit une *Histoire littéraire de la Grèce moderne*, des poésies, une comédie, des romans (*le Prinee de Morée, la Cravache d'or*).

**range** n. f. (de *ranger*). Ligne de pavés d'égal échantillon. Ligne de pavés oblique par rapport à l'axe de la chaussée.

**range** n. m. (m. angl.). *Télégr.* Qualité d'un récepteur télégraphique; rapport entre l'intensité de courant la plus forte qu'il puisse supporter et l'intensité minimum capable de le mettre en action.

**rangé, e** adj. *Fig.* Qui a de l'ordre, de la conduite : *homme rangé. Bataille rangée*, qui se livre entre deux armées régulièrement disposées.

**rangée** [*jé*] n. f. Suite de plusieurs choses sur une même ligne : *une rangée d'arbres.*

**rangement** [*man*] n. m. *Fam.* Action de ranger.

**ranger** [*jé*] v. a. (de *rang.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il rangea, nous rangeons.*) Mettre en rang, dans un certain ordre : *ranger des papiers.* Mettre de l'ordre dans : *ranger une pièce.* Mettre au nombre de : *ranger un auteur parmi les classiques.* Détourner, mettre de côté : *ranger une voiture. Fig.* Soumettre avec contrainte : *ranger un pays sous ses lois. Mar.* Longer, passer près de : *ranger une côte.* **Se ranger** v. pr. S'écarter pour faire place. Se placer dans un certain ordre. En parlant de plusieurs personnes : *se ranger autour d'une table. Se ranger du côté de*, s'engager dans le parti de : *se ranger du côté du succès. Se ranger à un avis, à une opinion*, l'adopter. *Fig.* Prendre une conduite plus réglée. *Pop. Se ranger, être rangé des voitures*, revenir, être revenu à une conduite plus sage. Ant. **Déranger.**

**rangette** [*jè-te*] n. f. Jeu d'enfants, consistant à placer un certain nombre de billes dans un triangle, une circonférence, etc., et à en faire sortir, avec une autre bille, un certain nombre qui lui appartiennent alors.

**rangeur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Personne qui range, qui est employée à ranger.

**rangier** n. m. *Blas.* Syn. de RANCHIER.

**Rangoun** ou **Rangoon** [*ghoun'*], v. de l'empire anglais des Indes (Indochine occidentale), capit. de la Basse-Birmanie, sur la *rivière de Rangoun;* 293.000 h. Grande pagode, célèbre sanctuaire bouddhiste. Port très actif. Grand commerce de riz, étoffes.

**Rangpour,** v. de l'empire anglais (Bengale); 15.400 h. Ch.-l. de district.

**ranguillon** [*ghi, ll* mll.] n. m. *Typogr.* Petite pointe de fer qui avance sur le tympan de la presse et qui fait la pointure. Petit crochet constituant la barbelure d'un hameçon.

**rani** n. f. Reine ou princesse hindoue; femme d'un rajah.

**ranidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de batraciens, dont la grenouille verte (*rainette*) est le type. S. un *ranidé.*

**Ranieri** (Antonio), écrivain italien, né et m. à Naples (1807-1888); auteur d'une excellente *Histoire de l'Italie du* ve *au* ixe *siècle.* Il fut un des promoteurs du mouvement libéral en Italie. Ami de Léopardi (v. ce nom).

**raniforme** adj. (du lat. *rana*, grenouille, et de *forme*). Qui a la forme, l'aspect d'une grenouille.

**ranimable** adj. Qui peut être ranimé.

**ranimer** [*mé*] v. a. Rendre la vie : *Jésus, dit l'Evangile, ranima Lazare. Par ext.* Redonner de la vigueur, du mouvement : *ranimer un noyé par des frictions. Fig.* Redonner de l'ardeur : *l'exemple du chef ranime le soldat.* Réveiller, rajeunir : *le printemps ranime la nature.*

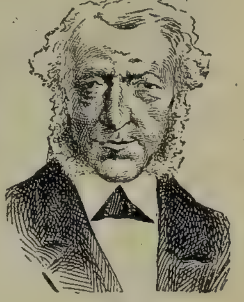
L. de Ranke.

**ranin, e** adj. (du lat. *rana*, grenouille). Dont la forme rappelle celle de la grenouille. *Anat. Artère ranine*, artère qui termine l'artère linguale. *Veines ranines*, nom donné à deux veines situées sous la langue.

**Ranke** (Léopold **de**), historien allemand, né à Wiehe, m. à Berlin (1795-1886) ; auteur, entre autres ouvrages, d'une belle *Histoire de l'Allemagne au temps de la Réforme.* Il fut l'un des grands initiateurs de la science historique allemande au XIXe siècle. Comme historien, Ranke est surtout remarquable par une exposition des faits pleine de vie, par l'acuité et la profondeur de l'observation.

**Ranpour,** Etat indigène de l'Inde (Bihar et Orissa) ; 45.000 h.

**Ransart,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 9.310 h. Produits céramiques, charbonnages ; tabacs.

**Ranspach,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Thann ; 1.195 h.

**Ranst,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 1.820 h.

**Rantzau** [*tsô*] (Jean, comte **de**), général danois, né à Steinburg (Holstein), m. à Breitenburg (1492-1565). Il fut un des meilleurs appuis du roi de Danemark Frédéric Ier ; — Son fils HENRI, né à Steinburg, homme d'Etat danois (1526-1598) ; — JOSIAS, comte *de Rantzau*, leur parent, maréchal de France, né dans le Holstein, m. à Paris (1609-1650), s'illustra au siège de Saint-Jean-de-Losne, et combattit à Rocroi.

**Rantzau** (*les*), comédie en quatre actes, d'Erckmann-Chatrian (1882). Des questions d'intérêt ont brouillé à mort les deux frères Jean et Jacques Rantzau. Mais leurs enfants, Georges et Louise, s'aiment, et les deux frères finissent par se réconcilier pour sauver Louise, que le chagrin a rendue malade. De cette comédie, Targioni-Tozetti et Menasci ont tiré un livret d'opéra en quatre actes, musique de Mascagni (1892).

**ranule** n. f. (du lat. *ranula*, petite grenouille). Tumeur sous la langue, appelée aussi GRENOUILLETTE.

**Ranvier** (Louis-Antoine), anatomiste français, né à Lyon, m. à Vendranges (Loire) [1835-1922] ; membre de l'Académie des sciences (1922) ; a donné un grand développement aux études d'histologie.

**ranz** [*ranz' ;* en Suisse franç., *ran*] n. m. invar. (m. du patois suisse allem. signifiant : *cortège, défilé*). Nom donné, en Suisse, à des airs pastoraux.

— ENCYCL. Les ranz des vaches sont des airs populaires, chantés par les bergers dans les montagnes, ou joués par eux sur le cor des Alpes, pour conduire les troupeaux. Les effets sympathiques que ces airs exercent sur les montagnards helvétiens les ont rendus célèbres. A l'époque où des régiments suisses étaient à solde de la France, on fut obligé de défendre, sous peine de mort, de jouer le ranz des vaches, qui poussait les soldats, les uns à la désertion, les autres au suicide, et qui les plongeait tous dans une profonde mélancolie. Les ranz des vaches ont été utilisés par Rossini dans *Guillaume Tell*, et par Beethoven dans sa *Symphonie pastorale.* Nous citons le ranz des bergers des Ormonts, dans le *Vaud oriental ;* les paroles sont en patois romand.

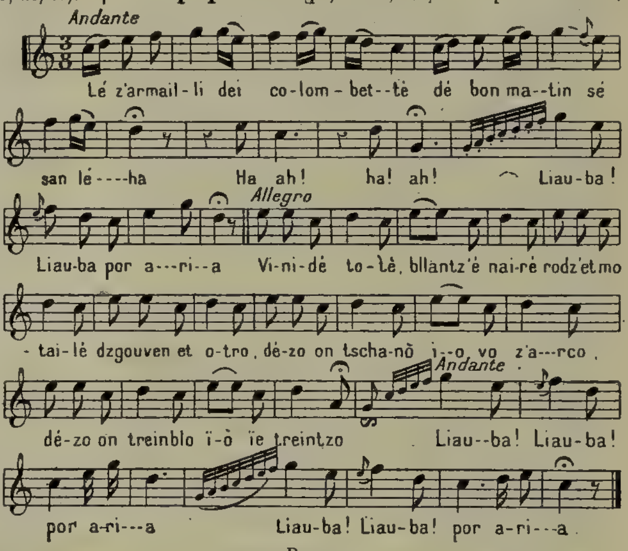
Andante
Lé z'armail-li dei co-lom-bet--tè dé bon ma--tin sé
san lé----ha Ha ah! ha! ah! Liau-ba!
Allegro
Liau-ba por a---ri--a Vi-ni-dé to-lè, bllantz'é nai-ré rodz'et mo
-tai-lé dzgouven et o-tro, dé-zo on tscha-nõ i--o vo z'a---rco.
Andante
dé-zo on treinblo ï-ò ïe treintzo Liau--ba! Liau-ba!
por a-ri---a Liau-ba! Liau-ba! por a-ri---a.
Ranz.

**ranzo** n. m. Lie de vin desséchée.

**Raon-aux-Bois,** comm. des Vosges, arr. et à 9 kil. de Remiremont, sur un affluent de la Moselle ; 1.280 h. Filatures.

**Raon-l'Etape** [*ra-on*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 16 kil. de Saint-Dié ; 4.470 h. (*Raonnais*) ; sur la Meurthe ; ch. de f. E. Carrières. Le 24 août 1914, 102 habitations de cette commune ont été incendiées par les Allemands. — Le cant. a 10 comm. et 15.170 h.

**Raoul** ou **Rodolphe,** duc de Bourgogne et roi de France de 922 à 936, m. à Auxerre. Il succéda à son beau-père Robert Ier, grâce à la protection de Hugues le Grand, son beau-frère. Il lutta contre les Normands, qu'il chassa de la Bourgogne, mais non de l'Artois, et contre les Hongrois. Il mourut sans enfant, et Hugues donna la couronne à Louis IV d'Outremer, fils de Charles le Simple.

**Raoul de Cambrai** (*Chanson de*), célèbre chanson de geste du Xe siècle, appartenant au cycle féodal, d'une inspiration guerrière, farouche et précieuse par les renseignements historiques qu'elle contient sur les débuts de la monarchie capétienne.

**Raoult** (François), physicien français, né à Fournes (Nord), m. à Grenoble (1830-1901). Ses travaux sont relatifs aux forces électromotrices des piles, aux tensions de vapeur des liquides volatils tenant en dissolution des corps fixes.

**Raousset-Boulbon** (Gaston RAOUX, comte), aventurier français, né à Avignon, m. à Guaymas (Mexique) [1817-1854]. Ayant fondé une société pour exploiter les mines de la Sonora, et une société rivale s'étant fondée, il tint en échec les troupes mexicaines. Plus tard, impliqué dans un complot, il fut fusillé.

**raout** [*ra-out'*] n. m. (angl. *rout*). Réunion, fête où l'on invite des personnes du monde : *donner un raout.*

**Raoux** (Jean), peintre français, né à Montpellier, m. à Paris (1677 1734) ; auteur de tableaux historiques et mythologiques : *Télémaque dans l'île de Calypso*, etc.

**rap** [*rapp*] n. m. (m. anglais signif. *coup, choc*). Mot employé par les spirites pour désigner les chocs légers ou craquements qui se font parfois entendre pendant leurs séances, dans les murs ou dans les objets. (Employé surtout au plur. : *raps.*)

**Rapa** ou **Oparo,** île française de l'Océanie, dans l'archipel de la Société ; 200 h.

**rapace** adj. (lat. *rapax*). Ardent à la proie : *le vautour est rapace. Fig.* Avide de gain : *usurier rapace.* N. m. pl. Ordre d'oiseaux carnassiers, comme l'aigle, le vautour, etc. (On les appelle aussi ACCIPITRES.) S. un *rapace.*

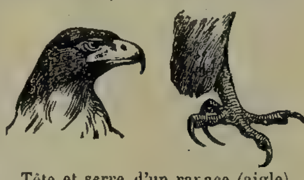
Tête et serre d'un rapace (aigle).

— ENCYCL. Les caractères principaux des rapaces sont un bec puissant et crochu, des serres crochues et fortes. Ce sont en général de grands oiseaux, qui vivent par couples et nichent dans les lieux escarpés ou au sommet des grands arbres. Leur vue perçante leur permet de découvrir au loin leur proie. Certains, comme les vautours, vivent exclusivement de charognes, mais la plupart se nourrissent de proies vivantes. On les distingue en *diurnes* (serpentariidés, vulturidés, cathartidés, falconidés) et *nocturnes* (bubonidés et strigidés).

**rapacé, e** adj. (du lat. *rapa*, rave). *Bot.* Qui a des racines semblables à des raves.

**rapacité** n. f. (de *rapace*). Avidité de l'animal qui se jette sur sa proie, et *fig.*, avidité d'une personne cupide : *la rapacité de l'usurier.*

**râpage** n. m. Action de râper : *le râpage des betteraves.*

**rapailler** [*pa, ll* mll., *é*] n. m. Bois de peu de valeur, sorte de broussaille.

**rapaisement** [*pè-ze-man*] n. m. Action de rapaiser.

**rapaiser** [*pè-zé*] v. a. Apaiser de nouveau. (Vx.)

**Rapallo,** v. et port d'Italie (prov. de Gênes) ; 12.000 hab. Pêche. Victoire de Louis d'Orléans (Louis XII) sur les Napolitains, en 1494. Une conférence entre les chefs des gouvernements des grandes puissances alliées y eut lieu pendant la Grande Guerre, les 6 et 7 novembre 1917, après l' « éboulement » de Caporetto. Un traité y a été signé le 12 novembre 1920, entre l'Italie et la Yougoslavie. En 1922, le 17 avril, y fut signé entre l'Allemagne et la République des soviets un traité rétablissant les relations diplomatiques entre les deux gouvernements, tenant pour réglées toutes les indemnités issues du temps de la guerre, etc., sur la base de la pleine réciprocité.

**rapapillotage** [*ll* mll.] n. m. *Pop.* Réconciliation.

**rapapilloter** [*pi, ll* mll., *o-té*] v. a. *Pop.* Réconcilier.

**rapatelle** [*tè-le*] n. f. Tissu de crin, qui sert à faire des sacs et des tamis.

**rapatriage** n. m. *Fam.* Réconciliation : *le rapatriage de deux anciens copains.*

**rapatriement** [*tri-man*] n. m. Action de rendre quelqu'un à sa patrie. Renvoi dans leur patrie, par les soins des consulats, de marins, soldats ou voyageurs restés en pays étranger. Réconciliation : *le rapatriement de deux frères.*

— ENCYCL. *Dr. marit.* Les inscrits maritimes ont le droit de se faire rapatrier par le capitaine qui les a engagés, mais celui-ci peut se libérer de son obligation en versant une certaine somme entre les mains des autorités françaises.

**rapatrier** [*tri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Ramener dans sa patrie : *rapatrier des émigrés.* Réconcilier des personnes qui étaient brouillées : *rapatrier deux frères.*

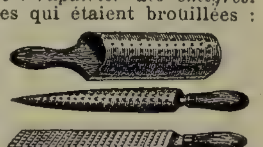
Râpes.

**rapatronnage** [*tro-na-je*] n. m. (du préf. *re*, et de *patron*). Rapprochement qu'on fait du tronc d'un arbre coupé à une souche restée en terre, pour vérifier si l'un provient de l'autre.

**râpe** n. f. (anc. h. all. *raspon*). Ustensile de ménage, pour réduire en poudre, en petits morceaux, certaines substances. Espèce de limes à grosses entailles, à l'usage des menuisiers, des serruriers, etc. *Rape à tabac*, râpe plate dont on se servait autrefoi pour mettre en poudre du tabac. *Vitic.* Syn. d RAFLE.

**râpé, e** adj. *Habit râpé*, usé jusqu'à la corde.

**râpé** n. m. (de *râpe*, à cause de l'astringence d cette boisson). Boisson obtenue en mettant de grappes de raisin frais, écrasées ou non, dans u tonneau, en les arrosant d'eau. (On peut remplace les fruits frais par du marc provenant du pressurage.) Raisin nouveau qu'on met dans un tonnea pour raccommoder le vin, quand il se gâte. Vi ainsi traité. Copeaux que l'on met dans le vin pou l'éclaircir. Restes de vins divers que l'on mélang dans les cabarets pour les servir à certains clients *Pop. Boire sur le râpé*, avoir les restes des autres.

**râper** [*pé*] v. a. Mettre en poudre avec la râpe *râper des pommes de terre.* User la surface d'un corp avec une râpe : *râper du bois. Fam.* User jusqu'à l corde : *le temps râpe les habits.*

**rapere in jus,** mots lat. signif. : *Traîner en justice.* Locution latine, qui a son équivalent exact e français.

**râperie** [*ri*] n. f. Atelier où l'on râpe les betteraves destinées à la fabrication du sucre.

**râpes** n. f. pl. (allem. *rappe*). Crevasses du pl du genou chez le cheval.

**rapetassage** [*ta-sa-je*] n. m. Action de rapetasser. Son résultat.

**rapetasser** [*ta-sé*] v. a. (du préf. *re*, et du provenc. *petas*, pierre). *Fam.* Raccommoder grossièrement : *rapetasser de vieilles hardes. Fig.* Remanier *rapetasser une tragédie.*

**rapetasseur, euse** [*ta-seur, eu-ze*] n. et adj. Personne qui rapetasse, *Fig.* Compilateur.

**rapetissant** [*ti-san*], **e** adj. Qui rapetisse.

**rapetissement** [*ti-se-man*] n. m. Action ou effet de rapetisser. ANT. **Agrandissement**.

**rapetisser** [*ti-sé*] v. a. Rendre plus petit, faire paraître plus petit : *la distance rapetisse les objets. Fig.* Diminuer le mérite ou l'importance de. V. n. Devenir plus petit : *les jours rapetissent en été.*

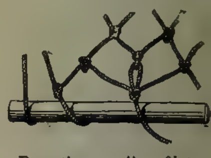
Rapetissure d'un filet.

**rapetissure** [*ti-su-re*] n. f. Opération ayan pour objet de diminuer progressivement les dimensions d'un filet. Syn. de RÉTRÈCE.

**râpette** [*pè-te*] n. f. Genre de borraginées. Nom vulgaire de la *buglosse commune* ou *officinale.*

— ENCYCL. La râpette rampante, appelée aussi *aparine, porte-feuille, asperugo*, est une plante annuelle rampante, à petites fleurs bleu violacé.

**râpeur, euse** [*eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui râpe certaines substances, la tabac par exemple.

**râpeux, euse** [*peû, eu-ze*] adj. Qui est rude comme une râpe : *langue râpeuse.*

**Raphaël,** archange qui conduisit Tobie au pays des Mèdes. (*Bible.*) [V. TOBIE.] — *Iconogr. L'Ange Raphaël quittant Tobie*, tableau de Rembrandt, au Louvre. V. p. 721.

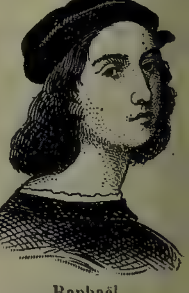
Raphaël.

**Raphaël** (Raffaello SANZIO, dit), célèbre peintre, sculpteur et architecte de l'école romaine, né à Urbino, m. à Rome (1483-1520). Il fut l'élève du Pérugin, et appelé à Rome par Bramante, pour participer à la décoration de l'appartement pontifical où il a peint notamment la chambre de la Signature, Avec Léonard de Vinci et Michel-Ange, il est la plus haute personnification du génie artistique de la Renaissance. Il eut à la cour des papes Jules II et Léon X une situation exceptionnelle, mena une vie princière, en soutenant un labeur écrasant. Il mourut à 37 ans, à la suite d'un refroidissement pris dans les ruines de Rome, et fut enseveli au Panthéon. Son génie est fait de l'équilibre de toute sorte de qualités : dessin parfait, vivacité et justesse des mouvements, harmonie souveraine des lignes, coloris d'une infinie délicatesse. Il est resté inimitable dans la peinture des madones, si brillantes de jeunesse, de fraîcheur et de chaste maternité. Bien que mort à la fleur de l'âge, il a laissé une foule de chefs-d'œuvre : *la Sainte Famille, la Belle Jardinière, Saint Michel terrassant le démon, la Dispute du saint sacrement, l'Ecole d'Athènes, le Parnasse*, les fresques des *Chambres* et des *Loges* du Vatican. Le Louvre possède de lui, notamment, la *Vierge au voile*, la *Sainte Famille* de François Ier, *Saint Michel*, etc.

**Raphaël et Michel-Ange au Vatican,** tableau d'Horace Vernet (1833, Louvre), œuvre d'une exécution habile, mais d'un art très conventionnel (v. p. 721) ; *Raphaël peint par lui-même.* Le maître s'est représenté à l'âge de 23 ou 24 ans. Le tableau se trouve à Florence, dans la galerie des Offices. (V. p. 722.)

**Raphaël, pages de la vingtième année,** ouvrage de Lamartine, fragment des *Confidences*, où il raconte sa liaison avec Elvire (1849).

**raphaélesque** [*lès-ke*] adj. Qui a les qualités de Raphaël. Qui rappelle les types de Raphaël : *madone raphaélesque.*

**raphané, e** adj. (du lat. *raphanus*, raifort). Qui se rapporte au raifort.

**raphanie** [*nî*] n. f. Forme convulsive de l'ergotisme, que l'on a attribuée à l'ingestion des semences du *raphanus raphanistrum.*

**raphé** n. m. (du gr. *raphê*, suture). *Anat.* Petite saillie imitant une suture. *Bot.* Petit cordon entre les enveloppes de la graine.

**raphia** n. m. Genre de palmiers, renfermant des arbres à tige forte, à feuilles très longues, à fleurs groupées en énormes spadices et qui sont originaires de l'Amérique et de l'Afrique.

— ENCYCL. Le raphia de Madagascar : *raphia ru* fia, fournit des fibres servant à faire des cordages, des ligatures de greffes, des liens, des tissus (rabanes), etc. ; le *raphia vinifera* donne un suc fermentescible.

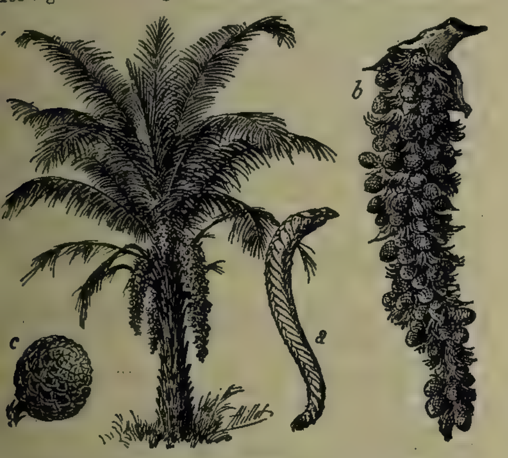

Rafia : *a*, inflorescence ; *b*, grappe de fruits ; *c*, fruit.

**raphicère** n. m. Genre de mammifères artiodactyles névroptères ruminants, de la famille des bovidés, renfermant des antilopes de l'Afrique australe.

**raphide** n. m. Nom de cristaux en forme d'aiguilles, qui existent chez certaines cellules animales et végétales.

**raphidie** [*dî*] n. f. Genre de névroptères voisins des mantes, et renfermant des insectes du midi de l'Europe, à grande tête aplatie, à antennes filiformes, à prothorax cylindrique aussi long que l'abdomen, qui est, chez les femelles, pourvu d'une tarière apparente. (L'espèce type, que l'on rencontre en France, est la *raphidie serpent* [*raphidia ophiopsis*], ainsi nommée à cause de son aptitude à se contourner en tous sens ; les larves des raphidies vivent sous les écorces ou dans le bois.)

**raphigraphe** n. m. (du gr. *rhaphis*, aiguille, et *graphê*, écriture). Clavier à aiguilles, servant à reproduire en relief, à l'usage des aveugles, les caractères de l'alphabet usuel.

**raphigraphie** [*fî*] n. f. (de *raphigraphe*). Système d'écriture en relief à l'usage des aveugles.

**raphigraphique** adj. Qui concerne la raphigraphie.

**raphilite** n. f. Variété de trémolite.

**raphisidérite** n. f. Variété de peroxyde de fer.

**rapiat** [*pi-a*], **e** adj. (du lat. *rapere*, enlever). *Pop.* Avide, cupide.

**rapide** adj. (lat. *rapidus*). Qui a lieu avec vitesse : *mouvement rapide.* Qui se meut avec vitesse : *un cheval rapide.* Qui s'accomplit avec rapidité : *conquête rapide.* Très incliné : *côte rapide.* Ant. **Lent.**

**rapide** n. m. Partie d'un fleuve, où le courant devient très rapide et forme presque une cataracte : *les rapides du Mé-Kong.* Train à marche aussi accélérée que possible : *le rapide de Marseille.*

**rapidement** [*man*] adv. Avec rapidité : *l'autruche court rapidement.* Ant. **Lentement.**

**rapidité** n. f. (de *rapide*). Célérité, grande vitesse. *Fig.* : *la rapidité du temps.* Forte inclinaison : *la rapidité d'une pente.* Ant. **Lenteur.**

**rapidolite** n. f. Syn. wernérite.

**rapiècement** [*man*] ou **rapiéçage** n. m. Action de rapiécer.

**rapiécer** [*sé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*, et prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il rapiéça, nous rapiéçons.*) Mettre des pièces à du linge, à des habits : *rapiécer un manteau. Fig.* Réparer grossièrement : *rapiécer une tragédie.*

**rapiécetage** n. m. Action de rapiéceter. Choses rapiécetées.

**rapiéceter** [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je rapiécetterai.*) Mettre de petites pièces, de petits morceaux à quelque chose, pour le raccommoder : *rapiéceter des habits, des meubles.*

**rapière** n. f. Epée à lame longue et fine, pour frapper d'estoc : *la rapière était surtout une arme de duel.*

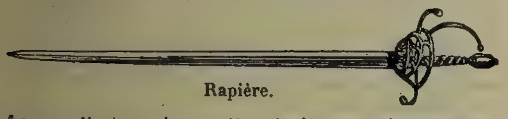
Rapière.

**rapiforme** adj. (du lat. *rapa*, rave, et de *forme*). *Bot.* Qui a la forme d'une rave.

**rapillon** [*ll* mll.] n. m. Ver à soie, qui a la gattine.

**rapin** n. m. Jeune élève en peinture, en T. d'atelier. *Par ext.*, peintre peu habile.

**Rapin** (Nicolas), poète français, né à Fontenay-le-Comte, m. à Poitiers (1540-1608) ; ami de Mathurin Régnier, un des auteurs principaux de la *Satire Ménippée.*

**Rapin** (le P. René), jésuite, né à Tours, m. à Paris (1621-1687) ; auteur de poésies latines estimables et de *Réflexions sur la* Poétique *d'Aristote.* Bel esprit, mais critique souvent juste.

**rapinade** n. f. Œuvre de rapin.

**rapine** n. f. (lat. *rapina*). Action de ravir par violence : *le loup est né pour la rapine.* Ce qui est ravi : *vivre de rapines.* Pillage, concussion : *s'enrichir par ses rapines.*

**rapiner** [*né*] v. a. et n. Prendre par rapine.

**rapinerie** [*rî*] n. f. Action de rapiner ; acte de rapine : *les rapineries des conquérants, des financiers.*

**rapineur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui rapine.

**rapineux, euse** [*neu, eu-ze*] adj. Enclin à la rapine.

**Rapin-Thoiras** [*toi-rass*] (Paul **de**), historien français, né à Castres, m. à Wesel (1671-1725). Avocat protestant, retiré en Angleterre, puis en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes, il écrivit, à Wesel, une *Histoire d'Angleterre* encore utile à consulter.

**rapique** adj. Se dit d'un extrait de l'huile de navette.

**rapiquer** [*ké*] v. n. *Mar.* Diriger un navire au plus près du vent après qu'il s'en est écarté.

**Rapisardi** (Mario), poète italien, né et m. à Catane (1844-1912), auteur de vastes poèmes à visées scientifiques et socialistes (*Palingenesi Lucifero*, etc.).

**rapointir** v. a. Refaire une pointe : *rapointir une alêne.*

**Rapp** (Jean, comte), général français, né à Colmar, m. à Rheinweiler (1772-1821). Il s'illustra en Egypte, à Marengo, à Austerlitz, et surtout au siège de Dantzig, où il résista pendant un an après la retraite de Russie.

**Rappahannock** (le), fl. des Etats-Unis, originaire des Montagnes Bleues. Il passe à Fredericksburg, et se jette dans la baie de Chesapeake ; 250 kil.

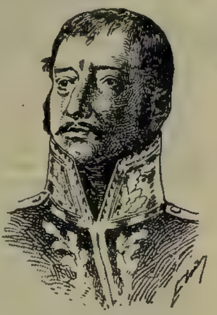
Rapp.

**rappareillement** [*ra-pa-rè, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de rappareiller.

**rappareiller** [*ra-pa-rè, ll* mll., *é*] v. a. Remettre avec son pareil : *rappareiller deux vases, deux chevaux.*

**rappariement** [*ra-pa-rî-man*] n. m. Action de rapparier. Son résultat.

**rapparier** [*ra-pa-ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rejoindre à une chose une autre chose qui refasse la paire : *rapparier des gants, des bœufs.*

**rappel** [*ra-pèl*] n. m. (de *rappeler*). Action par laquelle on rappelle : *rappel d'un ambassadeur.* Action d'inviter à revenir à une chose : *rappel à la question ; rappel au règlement.* Ce qui fait revivre une chose : *la mémoire n'est que le rappel d'une impression.* Cri que poussent les perdrix éparpillées dans la plaine, pour se rassembler. Batterie de tambour, ou sonnerie de clairon, pour rassembler les soldats en un point déterminé : *battre, sonner le rappel.* Action de payer à quelqu'un une portion d'appointements ou d'arrérages restés en suspens. *Rappel de compte*, invitation à payer ou toucher le surplus d'un payement incomplet. *Peint. Rappel de lumière*, distribution de la lumière sur les divers objets qui composent un tableau, proportionnelle à la valeur relative que ces objets doivent avoir. *Rappel à l'ordre*, action de rappeler au bon ordre l'orateur qui s'est écarté des convenances parlementaires. *Vis de rappel, ressort de rappel*, vis, ressort permettant de ramener une partie d'un instrument, d'un mécanisme, à la position primitive et normale que l'un et l'autre avaient, ou devaient avoir. *Méd. Bruit de rappel*, bruit analogue à la batterie du rappel, que décèle l'auscultation du cœur, et qui est l'indice d'un rétrécissement mitral.

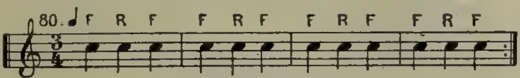

Rappel (tambour).

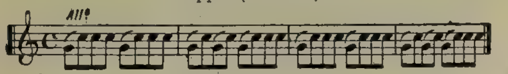

Rappel (clairon).

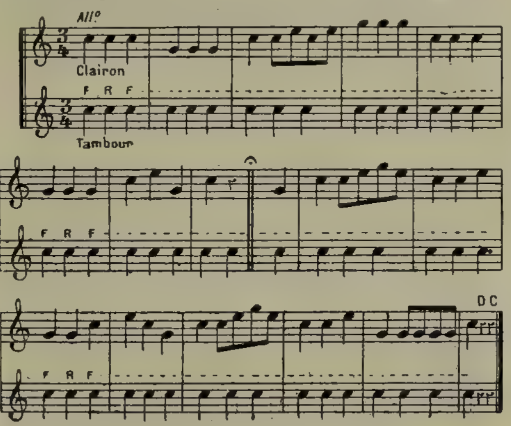

Rappel de pied ferme (clairon et tambour).

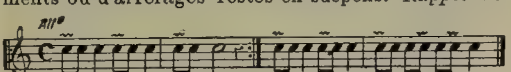

Rappel aux tambours et aux clairons (tambour).

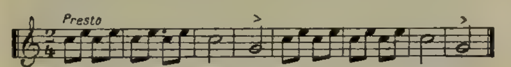

Rappel aux tambours et aux clairons (clairon).

**rappelable** [*ra-pe*] adj. Qui peut être rappelé.

**rappeler** [*ra-pe-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je rappellerai.*) Appeler de nouveau : *on rappelle en vain celui qui ne veut pas entendre.* Faire revenir en appelant : *rappelez l'ami qui vous quitte fâché.* Appeler fréquemment : *au printemps le mâle rappelle sa femelle par un cri particulier.* Faire revenir quelqu'un d'un Etat étranger où il exerçait des fonctions : *rappeler un ambassadeur.* Permettre à un exilé de rentrer dans sa patrie : *rappeler les proscrits. Fig.* Ramener à : *rappeler à la vie.* Rendre favorables les sentiments de : *gouvernement qui rappelle à lui ses adversaires.* Faire rentrer : *rappeler à l'ordre, au devoir.* Faire revenir en la mémoire : *rappeler un souvenir.* Reproduire la ressemblance de : *la Madeleine, à Paris, rappelle un temple grec. Rappeler ses esprits*, reprendre ses esprits. *Dr.* Abroger, en parlant d'une loi. Faire revenir en arrière le cylindre d'un métier à tisser, pour rattraper une duite. **Se rappeler** v. pr. Se souvenir. — Dites : *se rappeler quelque chose*, et non pas : *de quelque chose ; je me le rappelle*, et non pas : *je m'en rappelle ; les choses que je me rappelle*, et non pas : *dont je me rappelle.*

**Rapperswil,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.680 h. Agriculture. — Comm. du cant. de Saint-Gall, sur le lac de Zurich ; 3.410 h. Fromagerie, beurre ; filature de coton, fabrique de chapeaux, broderie.

**rappliquer** [*ra-pli-ké*] v. a. Apliquer de nouveau. V. n. *Pop.* Revenir, venir, arriver.

**rappointement** [*ra-poin-te-man*] n. m. Raccommodement, réconciliation.

**rappointer** [*ra-poin-té*] v. a. Réconcilier.

**rappointis** [*ra-poin-ti*] n. m. Pointe de fer enfoncée dans un bois pour retenir le plâtre.

**rapport** [*ra-por*] n. m. (subst. verb. de *rapporter*). Revenu, produit : *le rapport d'une terre.* Etat d'un fonds qui donne un produit : *terre en plein rapport.* Récit, compte rendu : *faire un rapport fidèle.* Relation faite par indiscrétion ou malignité : *faire des rapports.* Exposé sommaire qu'un juge fait des circonstances se rattachant à un procès. Témoignage de médecins ou d'experts, rendu par ordre de justice. Convenance, analogie : *personnes qui ont des rapports de caractère.* Liaison, connexion : *percevoir un rapport entre deux idées.* Commerce, relations que les hommes ont entre eux : *entretenir des rapports de commerce, d'amitié avec quelqu'un.* Rapprochement des sexes. Gaz qui monte de l'estomac à la bouche, pendant la digestion. *Pièce de rapport*, pièce rapportée à une autre pour faire corps avec elle. *Pièces de rapport*, parties disparates, prises çà et là afin de reconstituer un ensemble homogène. *Techn. Rapport chaîne*, en tissage, nombre de fils de chaîne dont la marche n'est pas la même au travers des duites mais qui tous reproduisent le même mouvement. *Rapport trame*, nombre de duites comprises entre deux marches successives de fils. *Rapport armure*, l'ensemble d'un rapport chaîne et d'un rapport trame. *De rapport*, composé de pièces de rapport. *Mettre en rapport*, aboucher, établir des relations entre. *Terres de rapport*, terres qu'on est allé prendre dans un lieu pour les rapporter dans un autre. *Maison de rapport*, immeuble dont la location donne des revenus au propriétaire. *Dr. Rapport à succession.* Action par laquelle celui qui a reçu une somme, un bien, les rapporte à la succession pour faire compte au partage : *le rapport des immeubles se fait en nature. Gramm.* Relation entre les mots dans la construction. *Mar.* Masse d'eau apportée par la marée montante. *Navig. fluv.* Mouvement du courant en amont. *Math. Rapport de deux nombres*, le quotient de leur division. *Rapport de deux grandeurs*, le nombre qui exprime la mesure de l'une quand l'autre est prise pour unité. Loc. prép. : *Par rapport à*, en proportion de : *la Terre est petite par rapport au Soleil. Sous le rapport de*, au point de vue de, eu égard à.

**rapportable** [*ra-por*] adj. Qui peut être rapporté.

**rapporter** [*ra-por-té*] v. a. (préf. *re*, et *apporter*). Apporter une chose au lieu où elle était : *emporter et rapporter un sac.* Apporter de voyage : *rapporter des cigares de la Havane.* Ne pas garder pour soi, rendre : *rapportez le livre qu'on vous a prêté.* Ajouter à une chose pour la compléter : *rapporter un bout de planche à une étagère.* Transporter d'un lieu dans un autre : *rapporter des terres pour élever une terrasse.* Donner comme produit : *cette terre rapporte beaucoup de blé.* Faire le récit de : *historien qui rapporte des faits curieux.* Redire par indiscrétion ou malice : *personne qui rapporte tout.* Faire remonter : *rapporter un fait à telle époque.* Révoquer, annuler : *rapporter une loi.* Diriger vers un but, vers une fin : *rapporter tout à son profit. Chass.* Se dit d'un chien qui rapporte à une personne l'objet qu'elle a lancé, le gibier qu'elle a tué. *Dr.* Remettre dans la masse d'une succession ce qu'on a reçu d'avance, ou en tenir compte sur la part qu'on doit avoir. *Géod.* Tracer sur le papier des mesures déduites de celles qu'on a prises sur le terrain : *rapporter des angles.* **Se rapporter** v. pr. Avoir de la conformité : *les dépositions de ces témoins ne se rapportent pas.* Avoir rapport à : *le pronom relatif se rapporte à son antécédent. S'en rapporter à quelqu'un*, s'en remettre à sa décision, ajouter foi à ce qu'il dit.

**rapporteur, euse** [*ra-por, eu-ze*] n. Personne qui a l'habitude de répéter indiscrètemeмt ce qu'elle a vu ou entendu. Adjectiv. : *écolier rapporteur.* N. m. Celui qui est chargé de faire l'exposé d'un procès, d'une affaire, de faire le rapport des conclusions que propose une commission parlementaire, etc. : *le rapporteur général du budget.* (Est aussi adjectif dans ce sens : *juge rapporteur.*) *Géom.* Demi-cercle ou cercle entier, divisé pour rapporter ou mesurer des angles.

**rapporteur** [*ra-por*] n. m. Cercle ou demi-cercle divisé, servant à tracer et à mesurer des angles. Outil d'horloger, pour prendre les dimensions et les comparer à d'autres. Instrument qui, dans les compteurs de fabrication, sert à enregistrer.

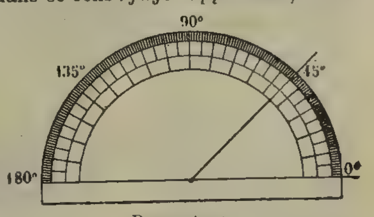

Rapporteur.

— Encycl. *Géom.* Le diamètre du rapporteur, que l'on appelle *ligne de foi*, correspond à ses extrémités aux divisions 0° et 180° du limbe. Le bord de ce dernier est partagé en 180 parties égales ou degrés, et ceux-ci sont divisés eux-mêmes en demi-degrés. La graduation est double, commençant à chaque extrémité de la ligne de foi. Pour mesurer un angle, il suffira de placer le centre du rapporteur au sommet de l'angle, le diamètre étant appliqué lui-même sur un des côtés de l'angle : on lira la valeur de l'angle au point de rencontre du second côté de l'angle avec le limbe.

La forme des rapporteurs est d'ailleurs variable ; ils peuvent ne contenir qu'un quadrant, ou tout le cercle ; certains sont munis de verniers.

**rapprendre** [*ra-pran-dre*] v. a. Apprendre de nouveau.

**rapprêter** [*ra-prè-té*] v. a. Donner un second apprêt à une étoffe.

**rapprivoiser** [*ra-pri-voi-zé*] v. a. Apprivoiser de nouveau. *Fig.* Habituer, familiariser de nouveau.

**rapprochage** [*ra-pro*] n. m. Action de tailler une haie, une bordure, qui est devenue trop épaisse.

**rapproché, e** [*ra-pro*] adj. Situé dans le voisinage : *deux maisons très rapprochées.* Peu différent : *deux espèces très rapprochées.* Voisin dans le temps : *séances très rapprochées.* N. m. Se dit de l'action des chiens qui, après avoir suivi pas à pas une voie prolongée, sont parvenus à lancer la bête : *faire un bon rapproché.* Au plur. Sonnerie de trompe qui annonce ce fait aux veneurs. (On écrit taussi RAPPROCHER n. m.)

**rapprochement** [*ra-pro-che-man*] n. m. Action de rapprocher ; son résultat : *le rapprochement des lèvres d'une plaie. Fig.* Réconciliation, raccommodement : *faciliter un rapprochement entre deux adversaires.* Comparaison, parallèle : *établir un rapprochement entre deux textes.* ANT. **Eloignement.**

**rapprocher** [*ra-pro-ché*] v. a. (du préf. *re*, et de *approcher*). Approcher de nouveau, de plus près : *rapprocher une lampe qu'on avait éloignée.* Rendre plus proche : *rapprocher son fauteuil du feu.* Faire paraître plus proche : *les lorgnettes rapprochent les objets.* Etablir des relations entre : *le besoin rapproche les hommes.* Faire disparaître les différences, les distinctions, entre : *la communauté d'intérêts rapproche les distances.* Réconcilier : *rapprocher deux personnes.* Mettre en parallèle : *rapprocher les discours de quelqu'un de ses actions.* Envisager à la fois : *rapprocher des circonstances. Véner.* En parlant du chien courant, suivre pied pour pied de très loin la bête qui s'est forlongée. **Se rapprocher** v. pr. Etre rendu plus proche dans l'espace et le temps. *Mar. Se rapprocher du vent*, réduire l'angle de la route avec la direction du vent. ANT. **Eloigner.**

**rapprocheur, euse** [*ra-pro, eu-ze*] n. et adj. *Véner.* Se dit d'un chien qui a le nez très fin, qui se colle bien à sa voie et la suit toujours, quoique de hautes erres.

**rapproprier** [*ra-pro-pri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rendre propre de nouveau.

**rapprovisionner** [*ra-pro-vi-zi-o-né*] v. a. Approvisionner de nouveau : *rapprovisionner une place après un siège.*

**rapsode** ou **rhapsode** n. m. (gr. *rhapsôdos ;* de *rhaptein*, coudre, et *ôdê*, chant). Nom que les Grecs donnaient à ceux qui allaient de ville en ville réciter les chants des poètes, surtout ceux d'Homère.

**rapsoder** ou **rhapsoder** [*dé*] v. a. (de *rapsode*). Composer de pièces et de morceaux, de parties disparates. (Vx.)

**rapsodie** ou **rhapsodie** [*dî*] n. f. (du gr. *rhapsôdia*). *Antiq. gr.* Récitation d'un poème, surtout d'un poème épique. Poème épique sur un thème restreint. Chant ou morceau contenant un épisode des poèmes homériques. *Auj.* Ouvrage fait de pièces et de morceaux, de parties disparates : *une ennuyeuse rapsodie.*

— ENCYCL. *Mus.* La rapsodie est une composition musicale écrite pour l'orchestre ou pour un instrument spécial (piano, violon, flûte, etc.) de forme libre, et dans laquelle sont généralement enchaînés et développés des thèmes choisis dans une partition ou, le plus souvent, dans le trésor des mélodies populaires. Liszt a donné, pour le piano, de remarquables *rapsodies hongroises.*

**rapsodique** ou **rhapsodique** adj. Qui a rapport aux rapsodes. Qui a le caractère d'une rapsodie : *compilation rapsodique.*

**rapsodiste** ou **rhapsodiste** [*dis-te*] n. m. Celui qui ne fait que des rapsodies.

**rapt** [*rapt'*] n. m. (lat. *raptus*). Enlèvement d'une personne par violence ou par séduction.

— ENCYCL. ENLÈVEMENT.

**raptus** [*rap-tuss*] n. m. Impulsion vive et soudaine qui détermine chez un aliéné un acte criminel (meurtre, suicide, etc.).

**râpure** n. f. Ce qu'on enlève avec la râpe.

**rapuroir** n. m. Récipient dans lequel on place le salpêtre de première cuite.

**raqueton** [*ke*] n. m. Grande raquette dont on se sert pour jouer à la paume.

**raquette** [*kè-te*] n. f. (de l'ar. *rahat*, paume). Instrument formé d'un morceau de bois courbé en ovale et garni d'un réseau pour jouer à la paume, au tennis ou au volant. Appareil de forme analogue, que l'on attache au pied pour marcher sur la neige. *Bot.* Nom vulgaire des *nopals* et des *aponces. Milit.* Grenade explosive à manche. Syn. de *calendrier.*

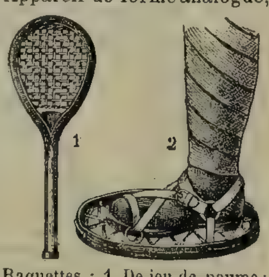

Raquettes : 1. De jeu de paume ; 2. Pour marcher sur la neige.

**raquettier** [*kè-ti-é*] ou **raquetier** [*ke-ti-é*] n. m. Celui qui fait des raquettes.

**rara avis in terris,** mots lat. signif. : *Rare oiseau sur la terre*, hyperbole de Juvénal (*Satires*, VI, 165) à propos des Lucrèce et des Pénélope. Se dit par extension de tout ce qui est extraordinaire. Le plus ordinairement, on cite seulement les deux premiers mots : *rara avis.*

**rare** adj. (lat. *rarus*). Qui n'est pas commun : *phénomène rare.* Clairsemé : *avoir la barbe rare.* Qui a un mérite extraordinaire : *homme rare. Fam.* Qu'on voit peu souvent : *vous devenez bien rare. Chim. Terres rares*, v. TERRE. *Phys.* Opposé à DENSE : *l'air est plus rare à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère.* ALLUS. LITTÉR. **Oiseau rare,** v. RARA AVIS. N. m. Ce qui est rare : *le rare n'est pas toujours le beau.* ANT. **Commun, fréquent, ordinaire.**

**raréfactibilité** n. f. Qualité de ce qui peut être raréfié.

**raréfactif, ive** adj. Syn. peu usité de RARÉFIANT.

**raréfaction** [*fak-si-on*] n. f. Action de raréfier. Etat de ce qui est raréfié : *la machine pneumatique produit la raréfaction de l'air.* ANT. **Condensation.**

**raréfiable** adj. Qui peut se raréfier.

**raréfiant** [*fi-an*], **e** ou **raréfactif, ive** adj. Qui raréfie : *agents raréfiants.*

**raréfier** [*fi-é*] v. a. (du lat. *rarus*, rare, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Rendre moins dense soit par augmentation de volume sans changement de poids, soit par absorption : *la chaleur raréfie l'air.* ANT. **Condenser.**

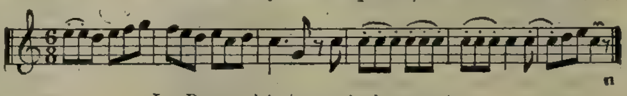

Les Rapprochés (sonnerie de troupe).

**rarement** [*man*] adv. Peu souvent. ANT. **Souvent.**

**rarescence** [*rès-san-se*] n. f. Etat de ce qui se raréfie.

**rarescent** [*rè-san*], **e** adj. (lat. *rarescens*). Qui devient rare ; qui se raréfie : *fluide rarescent.*

**rarescibilité** [*rès-si*] n. f. Propriété des corps rarescibles.

**rarescible** [*rès-si-ble*] adj. Qui est susceptible de se raréfier.

**rarèse** [*rè-ze*] n. f. Etoffe de laine, dite aussi CARISET.

**rareté** n. f. Qualité de ce qui est rare : *la rareté d'un phénomène.* Objet curieux : *un cabinet de raretés.* État de ce qui est peu dense : *la rareté de l'air dans les hautes régions. Pour la rareté du fait*, à cause de la singularité de la chose.

**raricosté** [*kos-té*], **e** adj. (du lat. *rarus*, rare, et *costa*, côté). *Bot.* Qui a un petit nombre de côtes.

**rarifeuillé, e** [*ll* mll., *é*] adj. (de *rare*, et *feuille*). *Bot.* Se dit de végétaux qui n'ont qu'un petit nombre de feuilles.

**rariflammé** [*fla-mé*], **e** adj. (de *rare*, et *flamme*). *Bot.* Qui est marqué de taches roses, imitant des flammes.

**rariflore** adj. (du lat. *rarus*, rare, et *flos, floris,* fleur). Se dit des végétaux qui ont des fleurs peu nombreuses ou très espacées.

**rari nantes in gurgite vasto,** mots lat. signif. : *De rares naufragés flottant sur le vaste abîme*, fin d'un vers de Virgile (*Enéide* I, 118), dont on fait de nombreuses applications, généralement ironiques et familières.

**rarissime** [*ri-si-me*] adj. (superl. de *rare*). *Fam.* Très rare.

**Rarogne,** comm. de Suisse (Valais), sur la rive droite du Rhône ; 600 h. Berceau d'une famille qui joua un grand rôle dans l'histoire valaisane.

**rarranger** [*ra-ran-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il rarrangea, nous rarrangeons.*) Arranger de nouveau.

**ras, e** [*ra, ra-ze*] adj. (du lat. *rasus*, rasé). Coupé jusqu'à la peau : *barbe rase.* Qui a le poil fort court : *basset à poil ras ; velours ras. Rase campagne*, pays plat et découvert. (S'oppose souvent, en ce sens, à PLACE FORTE : *capituler en rase campagne.*) *Navire ras* ou *rasé*, navire qui a perdu tous ses mâts. *Mesure rase*, pleine jusqu'aux bords. *Faire table rase*, mettre de côté les idées reçues, les institutions antérieures, pour s'en former ou en former de nouvelles. N. m. Sorte d'étoffe de laine ou de soie, dont le poil ne paraît point. *Au ras de l'eau*, de manière à être de niveau avec la surface de l'eau.

**ras** n. m. V. RAZ.

**ras** [*râ*] n. m. (du lat. *ratis*, radeau). Plate-forme flottante, pour travailler à la carène d'un bâtiment.

**ras** [*râss*] n. m. (mot ar. qui signif. *tête.*) Préfixe des noms de cap ou de promontoire, dans les noms arabes : *le ras Kapoudia.* Chefs politiques : *les ras éthiopiens.*

**rasade** [*za-de*] n. f. Liquide qui remplit un vase à boire jusqu'aux bords : *se verser une rasade de vin.*

**rasage** [*za-je*] n. m. Action de raser. Opération par laquelle on débarrasse les étoffes, les peaux, des poils trop longs et inégalités. *Pop.* Action de raser (importuner).

**rasant** [*zan*], **e** adj. Qui rase, qui effleure. *Vue rasante*, vue qui s'étend sur un pays plat. *Vol rasant*, vol qui rase le sol. *Tir rasant*, qui passe à fleur de terre. *Fortification rasante*, qui s'élève à peine au-dessus du terrain environnant. *Pop.* Fatigant, ennuyeux : *un solliciteur rasant.*

**rascasse** [*ras-ka-se*] n. f. Nom vulgaire d'un poisson du genre scorpène, commun dans la Méditerranée : *la rascasse entre dans la confection de la bouillabaisse.*

**rascette** ou **rassette** [*ra-sè-te*] n. f. (de *raquette*). *Chirom.* Partie du plat de la main voisine du bras et où se trouvent quelques lignes disposées transversalement, que l'on a comparées au réseau d'une raquette.

**rase** [*ra-ze*] n. f. (lat. *rasis*). Composition contenant de la résine, dont on enduit la carène des navires pour la préserver du ravage des vers. Huile essentielle, extraite de la résine des pins.

**rasement** [*ze-man*] n. m. Action de raser une place, des fortifications, etc. (Peu us.)

**raser** [*zé*] v. a. (du lat. *rasum*, supin de *radere*, même sens). Couper ras le poil : *raser la barbe.* Abattre à ras de terre : *raser un édifice. Raser une mesure*, la remplir jusqu'au niveau du bord. *Mar. Raser un navire*, couper ses mâts. *Fig.* Passer tout auprès avec rapidité : *raser les murs. Techn.* Etablir un chemin de fer, une route, au niveau même du sol, sans qu'il y ait remblai ni tranchée. En métallurgie, diminuer l'inclinaison d'une tuyère de haut fourneau. Soumettre une étoffe, une peau à l'opération du rasage. *Pop.* Importuner, ennuyer : *les phraseurs nous rasent.* **Se raser** v. pr. Se dit d'un cheval dont les incisives ont perdu par l'usure la cavité du cul-de-sac externe, ce qui empêche de reconnaître son âge. *Pop.* S'ennuyer. PROV. : **Un barbier rase l'autre,** les gens de même métier s'entr'aident, se soutiennent mutuellement.

**rasette** [*zè-te*] n. f. Tige d'acier qui permet de diminuer ou d'allonger à volonté la partie vibrante de l'anche dans les instruments à vent. Petit qui se fixe sur la charrue en avant du coutre, et d la fonction est de couper les mauvaises herbes.

**raseur, euse** [*zeur, eu-ze*] n. Personne rase : *raseur de velours. Pop.* Personne ennuyeu N. f. Machine servant à raser les velours.

**rasgado** [*ras-gha*] n. m. Prélude de guita qu'on exécute en attaquant successivement tou les cordes avec la paume.

**rash** [*rach*] n. m. (m. angl.). Eruption éryt mateuse, qui s'observe au début ou au cours diverses maladies non éruptives.

**rasibus** [*ra-zi-buss*] adv. *Fam.* Ras, tout pr tout contre.

**rasière** [*zi*] n. f. Ancienne mesure de capaci valant 70 lit., 14.

**rasion** [*zi-on*] n. f. Action de pulvériser c taines substances en les frottant avec une lime, u râpe ou sur un tamis.

**Rask** (Rasmus Christian), linguiste danois, n Braendekilde, m. à Copenhague (1787-1832), aute d'ouvrages importants sur les langues scandina et indo-iraniennes.

**raskolnik** ou **rakolnik** n. m. (mot ru signif. *schismatique ;* de *raskol*, schisme). Dissid russe, qui regarde comme contraire à la vraie la revision des versions de la Bible et la réfor de la liturgie qui eurent pour auteur le patriarc Nikon, en 1654. (On dit aussi RASCOLNISTE.)

**raskolnisme** [*ras-kol-nis-me*] n. m. Doctri des raskolniks.

**rasoir** [*ra-zoir*] n. m. Sorte de couteau à tra chant très affilé, dont on se sert pour faire la barb *Rasoir américain* ou *mécanique* ou *de sûreté*, rasoir formé par une lame courte adaptée jointivement à une sorte de petit peigne ou à des cylindres destinés à éviter les coupures. *Cuir à rasoir*, cuir sur lequel on repasse les rasoirs pour adoucir le tranchan *Pierre à rasoir*, pierre schisteuse servant à affil les rasoirs. *Pop.* Personne ou chose ennuyeuse. Adjectiv. : *un discours un peu rasoir.*

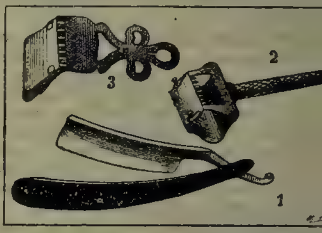

Rasoirs : 1. Ordinaire ; 2 et 3. Mécaniqu

**rason** [*zon*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, renfermant des labres répandus dans le mers chaudes et tempérées. (L *rason commun*, appelé aussi *rasoir*, *rat de mer*, *cur gascon*, se trouve sur les côtes méridionales d France.)

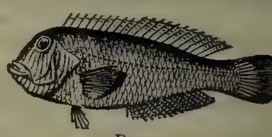

Rason.

**Rasori** (Jean), médecin et patriote italien, né Parme, m. à Milan (1766-1837) ; un des précurseur de Broussais, par sa doctrine du contro-stimulisme

**rasorien, enne** [*zo-ri-in, è-ne*], adj. *Méthod rasorienne*, thérapentique particulière à Rasori, qu employait l'émétique à haute dose dans la pneumonie

**rasorisme** [*zo-ris-me*] n. m. Doctrine contro stimulante de Rasori.

**Raspail** [*ras-pa, l* mll.] (*François*-Vincent) chimiste et homme politique français, né à Carpen tras, m. à Arcueil-Cachan (1794-1878) ; un des apôtres du suffrage universel. Il fut député à la Constituante de 1848, mais bientôt déporté pour la part qu'il avait prise au mouvement révolutionnaire. Ses études chimiques le conduisirent à s'occuper de médecine et de thérapeutique. Il prétendit que la plupart des maladies étaient d'origine parasitaire, et les traita par le *camphre*, pour détruire les parasites. Ses théories enfantèrent la *méthode Raspail*, qui eut une grande vogue sous le second Empire. On a dit que Raspail était le précurseur de Pasteur ; il n'en est rien, car ses théories n'avaient point de base scientifique. Cependant, il faut reconnaître qu'il eut une excellente influence sur le développement de l'hygiène individuelle.

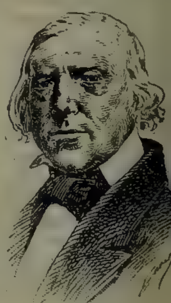

Raspail.

**Raspoutine** (c'est-à-dire *le Dissolu, le Dévoyé ;* de son vrai nom, NOVY Grégoire Efimovitch), aventurier russe, né à Pokrovskoié (gouv. de Tobolsk), m. à Petrograd (1864-1916). Ignorant et lubrique, il réussit à se donner la réputation d'un saint et s'empara de l'esprit de la tsarine Alexandra Feodorovna en lui faisant croire que la santé du tsarevitch dépendait de lui ; il devint tout-puissant auprès de Nicolas II et pendant la Grande Guerre fut l'instrument des traîtres germanophiles. Il fut assassiné par le prince Youssoupov et par Pourichkévitch.

**rassade** [*ra-sa-de*] n. f. Grains de verroterie autrefois en usage dans les échanges avec les nègres.

**rassaillir** [*ra-sa, ll* mll.] v. a. Assaillir de nouveau.

**rassainir** [*ra-sè*] v. a. Rendre sain, ou assainir.

**rassasiant** [*ra-sa-zi-an*], **e** adj. Qui rassasie : *mets rassasiant.*

**rassasiement** [*ra-sa-zi-man*] n. m. Etat d'une personne rassasiée. (Peu us.).

**rassasier** [*ra-sa-zi-é*] v. a. (des préf. *re, ad*, et du lat. *satiare*, rassasier. — Se conj. comme *prier.*) Apaiser sa faim, et, *fig.*, ôter, par l'usage, le désir de : *rassasier quelqu'un de fêtes.* Assouvir, contenter : *rassasier ses yeux de...* Accabler, abreuver ; *rassasier quelqu'un d'injures.*

**rasse** [*ra-se*] n. f. Panier à mesurer le charbon dans les forges. (On dit aussi RESSE.)

**rassée** [*ra-sé*] n. f. Quantité de charbon contenue dans une rasse.

**Rasselas, prince d'Abyssinie,** conte oriental du r Samuel Johnson (1759), dont l'idée générale est ue tout est vanité.

**rassemblement** [*ra-san-ble-man*] n. m. Acon de rassembler ce qui est épars. Action de rasembler des troupes. Concours de personnes ; attrouement : *dissiper un rassemblement. Milit.* Réunion, u commandement ou à la sonnerie, d'une troupe ont les éléments étaient dispersés. ANT. **Eparpillement, dispersement.**

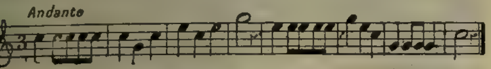

Rassemblement (clairon).

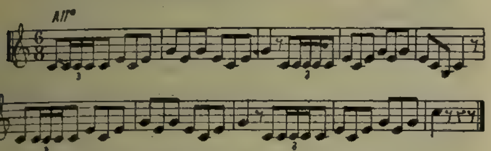

Rassemblement de la garde (trompette).

**rassembler** [*ra-san-blé*] v. a. (du préf. *re*, et e *assembler*). Assembler de nouveau : *amis séparés ue le hasard rassemble.* Réunir, mettre ensemble : *assembler les mains.* Faire amas : *rassembler des atériaux.* Recueillir, concentrer, remettre en orre : *rassembler ses forces, ses idées. Rassembler un heval*, le tenir dans la main et dans les jambes de açon à le préparer aux mouvements qu'on veut lui aire exécuter. ANT. **Eparpiller.**

**rassener** [*ra-se-né*] v. a. (Se conj. comme *ameer*). *Dr. anc.* Donner de nouveau en garantie, en ypothèque, par sûreté d'une créance : *rassener à n créancier.*

**rasseoir** [*ra-soir*] v. a. (Se conj. comme *asseoir.*) sseoir de nouveau : *rasseoir un enfant.* Replacer : *asseoir une pierre. Fig.* Remettre en ordre : *rasseoir es idées. Rasseoir un fer à cheval*, raffermir un fer rêt à tomber. **Se rasseoir** v. pr. S'asseoir de noueau. *Fig.* Se calmer, se remettre : *se rasseoir après ne émotion.*

**rassérénant** [*ra-sé-ré-nan*], **e** adj. Qui est ropre à rasséréner.

**rassérènement** [*ra-sé-rè-ne-man*] n. m. Action e rendre ou de devenir serein.

**rasséréner** [*ra-sé-ré-né*] v. a. (Se conj. comme *ccélérer.*) Rendre serein : *un orage peut rasséréner e ciel. Fig.* Rendre le calme à : *rasséréner les traits u visage.* **Se rasséréner** v. pr. Devenir serein. *Fig.* etrouver son calme.

**rassette** n. f. *Chirom.* V. RASCETTE.

**rassiéger** [*ra-si-é-jé*] v. a. (Prend un *e* après g devant *a* et *o* : *il rassiégea, nous rassiégeons.*) ssiéger de nouveau.

**rassiette** [*ra-si-è-te*] n. f. *Dr. anc.* Nouvelle ssiette de terre, tendant à la reconstitution d'un ien dotal.

**rassigner** [*gné*] v. a. Assigner de nouveau.

**rassis, e** [*ra-si, i-ze*] adj. (de *rasseoir.*) Se dit 'une terre qui n'a pas été remuée depuis longtemps. *Pain rassis*, qui n'est plus frais. *Fig. Esprit rassis*, alme, réfléchi. *De sens rassis*, sans être ému. N. m. ualité de l'eau-de-vie qu'on a laissée reposer longemps après la distillation. Fer de cheval qu'on ratache avec des clous neufs. N. m. pl. Débris de gâeaux rassis, que les pâtissiers vendent au rabais. NT. **Frais.**

**rassortiment** [*ra-sor-ti-man*] ou **réassortiment** [*a-sor-ti-man*] n. m. Action de rassortir : *e rassortiment d'un fonds de magasin.*

**rassortir** [*ra sor*] ou **réassortir** [*a-sor*] v. a. ssortir de nouveau.

**rassotement** [*ra-so-te-man*] n. m. Action de assoter ; état d'une personne rassotée.

**rassoter** [*ra-so-té*] v. a. *Fam.* Faire devenir sot.

**rassourdir** [*ra-sour*] v. a. Assourdir de noueau.

**rassurant** [*ra-su-ran*], **e** adj. Propre à rassuer : *nouvelle rassurante.* ANT. **Inquiétant.**

**rassurer** [*ra-su-ré*] v. a. Affermir, rendre stable : *assurer une voûte.* Rendre la confiance, la tranuillité : *vos paroles me rassurent.* ANT. **Inquiéter, ébranler.**

**rasta** [*ras-ta*] n. m. Abréviation familière de *astaquouère.*

**rastaquouère** [*ras-ta-kou-ère*] n. m. (du sobriuet *arrastracueros* [esp. *arrastrar*, traîner, et *cueros, uirs*] donné à un général vénézuélien qui faisait ttacher des peaux de bœufs séchées derrière les cheaux de ses cavaliers pour que le bruit trompât les nnemis sur le nombre de ses soldats). Etranger enant grand train, et dont on ne connaît pas les oyens d'existence : *le rastaquouère porte de nombreux bijoux.* (On écrit quelquef. RASTACOUÈRE.)

**Rastatt** ou **Rastadt** [*statt*], v. d'Allemagne pays de Bade) ; 15.000 h. Acier, machines. C'est à Rastatt qu'eurent lieu les conférences entre Villars et le prince Eugène (1713-1714), qui mirent fin à la guerre de la succession d'Espagne ; et plus tard 1797-1799), le congrès qui amena la paix entre la France et l'Allemagne. Les plénipotentiaires français Bonnier et Roberjot, qui venaient de quitter ce dernier congrès, furent lâchement assassinés par des kaiserlicks. On soupçonna l'empereur d'Autriche, qui ne désirait pas la réunion du congrès, d'avoir provoqué ce meurtre.

**Rastignac,** type créé par Balzac dans les *Scènes de la vie parisienne.* Intrigant, habile, élégant, Rastignac est l'un de ces dandys à l'aide desquels le romancier a peint les dessous de la haute vie sous la Restauration.

**rastel** [*ras-tèl*] n. m. (dialect.). Dans le Midi, Réunion de gens que l'on invite à boire.

**rasure** [*ra-zu-re*] n. f. Action de raser les cheveux ou la barbe. Son résultat. (Peu us.)

**rat** [*ra*] n. m. (anc. h. allem. *rato*). Genre de mammifères rongeurs, très répandus sur tout le globe : *les rats dévastent les greniers et les magasins. Rat d'eau*, campagnol amphibie, surmulot. *Rat musqué*, l'ondatra. *Rat gondin*, le myopotame. (On écrit aussi RAGONDIN.) Homme très avare : *c'est un rat.* Terme d'amitié qu'on adresse à un enfant, à une femme. Jeune fille qui, à l'Opéra, est élève de la classe de danse, et en même temps figurante. *Rat de cave*, employé des contributions indirectes, qui visite les caves contenant des boissons spiritueuses ; longue et mince mèche de coton recouverte de cire et repliée sur elle-même, servant pour s'éclairer dans une cave, un cellier, etc. Petit trou de filière, à travers lequel passe le fil chez le tireur d'or. Nom que les tisserands donnent à chacun des taquets poussant la navette d'une boîte dans l'autre à travers la chaine. *Avoir des rats dans la tête*, des caprices, des fantaisies bizarres. *Nid à rats*, logement sale, obscur. *Mort aux rats*, préparations empoisonnées dont on se sert pour détruire les rats. *Rat d'église*, dévot. *Rat d'hôtel*, filou d'apparence mondaine, qui dévalise les chambres des voyageurs. *Puer comme un rat mort*, exhaler une odeur infecte. (V. CHAT.)

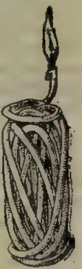

Rat de cave.

— ENCYCL. Le rat (*mus*) possède une longue queue annelée ; les individus diffèrent beaucoup de taille, suivant les espèces. On les répartit généralement en trois sous-genres : *épimys*, comprenant les espèces suivantes : surmulot (*mus decumanus*), rat noir (*mus rattus*), les *rats* proprement dits, avec les espèces suivantes : mulot ou rat des champs (*mus sylvaticus*) et souris (*mus musculus*) ; enfin, *micromys*, connus vulgairement sous le nom de *rats des moissons*, qui se fabriquent un nid tressé de feuilles et de chaumes dans les seigles, les blés, etc. Les rats sont des animaux très voraces, qui dévastent les greniers et les magasins, attaquent aussi bien les fruits que les étoffes et les papiers, dévorent en un mot tout ce qu'ils rencontrent, et, de plus, sont doués d'une fécondité prodigieuse. On les tue en leur tendant des pièges, ou en mettant à proximité de leurs trous des aliments empoisonnés notamment par de l'extrait toxique de scille, ou par des cultures de microbes pathogènes.

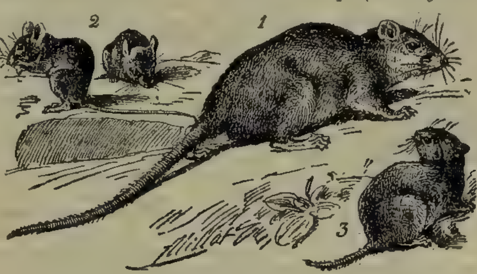

Rats : 1. Surmulot ; 2. Souris ; 3. Campagnol.

**Rat retiré du monde** (*le*), tableau de Th. Rousseau, au musée du Luxembourg (1885). Dans un coin de cave et dans la croûte épaisse d'un fromage de Hollande, apparaît la tête du vieux rat de la fable de La Fontaine, qui répond aux sollicitations de ses confrères : « Mes amis, les choses d'ici-bas ne me regardent plus... » (V. p. 721.)

**rata** n. m. (abréviation de *ratatouille*). *Pop.* Ragoût de pommes de terre ou de haricots. Ragoût quelconque. Pitance : *un maigre rata.*

**ratafia** n. m. Liqueur préparée en faisant macérer dans de l'alcool additionné de sucre des substances aromatiques (angélique, vanille, noyaux, vin doux, etc.).

**ratage** n. m. Ensemble des rats qui pullulent dans un navire ou dans un bâtiment.

**rataille** [*ta, ll* mll., *e*] n. f. Quantité de rats.

**ratanhia** [*ta-ni-a*] n. m. (mot péruvien signif. *plante traçant sous terre*). Nom vulgaire de plusieurs espèces de kraméries, dont l'une, *krameria triandra* ou *ratanhia officinal*, originaire du Pérou, possède une racine employée, pour ses propriétés astringentes, dans les diarrhées chroniques, les écoulements muqueux, les hémorroïdes, etc.

**ratanhine** n. f. Alcaloïde de la racine de ratanhia.

**rataplan** (onomatop.) n. m. Mot par lequel on exprime le son du tambour.

**ratapoil** n. m. (de *rat, à*, et *poil*). *Fam.* Partisan du militarisme, surtout du césarisme napoléonien.

**ratatiné, e** adj. Flétri, ridé, racorni : *pomme ratatinée.*

**ratatiner** [*né*] v. a. Rider, racornir. **Se ratatiner** v. pr. Se rider, se racornir.

**ratatouille** [*tou, ll* mll., *e*] n. f. (provenç. *ratatoulho*). *Pop.* Ragoût grossier.

**rate** n. f. (holl. *raat*). Glande vasculaire sanguine, située dans l'hypocondre gauche, entre l'estomac et les fausses côtes : *le rôle physiologique de la rate n'est pas nettement établi. Fig.* et *fam. Dilater, désopiler la rate*, faire rire. *Décharger sa rate*, donner l'essor à sa colère. *Ne pas se fouler la rate*, travailler mollement, très peu. *Art vétér. Mal de rate*, un des noms vulgaires du charbon des bêtes ovines.

— ENCYCL. *Anat.* La rate, chez l'homme, masse rougeâtre et friable, est un organe impair placé derrière le grand cul-de-sac de l'estomac. On ne sait rien de précis sur les fonctions de la rate ; elle ne semble pas indispensable à la vie ; on pense qu'elle est un des nombreux sièges de la naissance et de la destruction des globules rouges.

— *Pathol.* L'hypertrophie de la rate est le phénomène le plus saillant de sa pathologie ; elle a lieu dans toutes les infections, principalement dans l'impaludisme, la leucocythémie, etc.

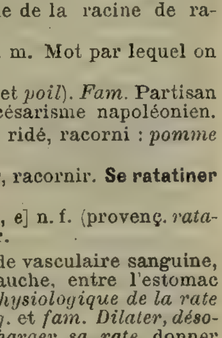

Rate (vue de la face postérieure) : 1. Artère splénique ; 2. Veine splénique.

**rate** n. f. Femelle du rat. Terme d'amitié dont on se sert avec une petite fille.

**raté, e** adj. Entamé, gâté par les rats : *fruits ratés. Pop.* Marqué de petite vérole.

**raté** n. m. Coup d'arme à feu qui n'est pas parti. Ecrivain, artiste, acteur, etc., qui, faute de talent ou de chance, n'a pas réussi : *les ratés. Autom.* Accident qui se produit, dans un moteur à explosion, lorsque l'allumage du mélange de gaz et de l'air ne se fait pas convenablement.

**râteau** [*tô*] n. m. (lat. *rastellus*). Instrument d'agriculture et de jardinage, formé d'une traverse munie de dents. Instrument de bois ayant la forme de râteau sans dents avec lequel on ramasse l'argent sur les tables de jeu. Outil de pêcheur, pour retirer du sable les poissons et les coquillages. Nom de la garde de la serrure dont les pointes passent dans les entailles du museau de la clef. Espèce de fourche servant à charger le charbon dans les fourneaux. Racle horizontale placée transversalement sur la pierre dans la presse lithographique à bras. Segment de roue dentée, qui sert à mettre à l'avance ou au retard le mouvement d'une montre.

— ENCYCL. *Agric.* Les râteaux à main, dans les jardins, sont en fer ou en bois et servent à égaliser le sol, à briser les mottes, à recouvrir les semis ; dans les champs, à ramasser le foin. Les râteaux mécaniques sont constitués par une série de dents courbes assez longues, en acier, montées parallèlement sur un bâti porté par deux roues, et que tire un cheval.

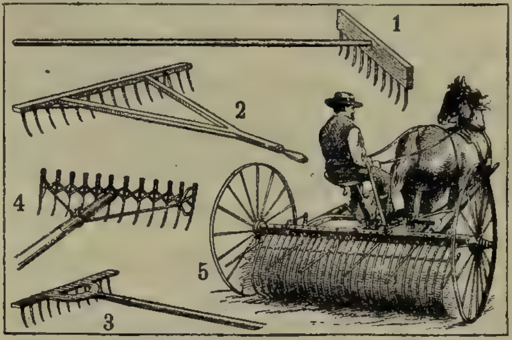

Râteaux : 1. En bois ; 2. A faner ; 3. En fer ; 4. Extensible ; 5. Mécanique.

**Rateau** (Camille-Edmond-*Auguste*), ingénieur français, né à Royan en 1863 ; membre de l'Académie des sciences (1918). Il a puissamment contribué au développement de l'outillage mécanique de la grande industrie, par l'invention et l'application de multiples appareils (turbines, compresseurs, pompes, hélices, etc.).

**ratée** [*té*] n. f. Accident par lequel une pièce de l'appareil à dévider la soie rate et ne produit pas son effet.

**ratel** [*tèl*] n. m. Genre de mammifères carnassiers de la famille des mustélidés, renfermant des animaux de l'Afrique tropicale et de l'Inde, lourds, bas sur pattes, à pelage noir et rude, blanchâtre sur toute la région dorsale : *les ratels, qui ressemblent un peu aux blaireaux, sont friands du miel des abeilles sauvages.*

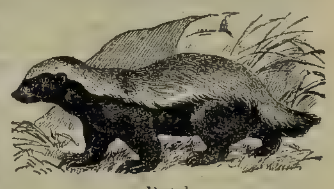

Ratel.

**râtelage** n. m. Action de râteler.

— ENCYCL. Les règles relatives au glanage (v. ce mot) sont applicables au râtelage. Les usages locaux interdisent généralement l'emploi des râteaux à dents de fer dans les prairies et les terres ensemencées en luzerne ou en sainfoin.

**ratelaire** [*lè-re*] n. f. Un des noms vulgaires de l'*aristoloche clématite.*

**râtelée** [*lé*] n. f. (de *râteau*). Ce qu'on peut ramasser d'un seul coup de râteau. *Fam. Dire sa râtelée*, dire librement tout ce qu'on a sur le cœur.

**râteler** [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je râtellerai.*) Ramasser avec le râteau : *râteler du foin.* Se dit pour RÂTISSER : *râteler des allées.*

**ratelet** [*lè*] n. m. Sorte de peigne en roseau.

**râteleur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui râtelle les foins.

**rateleux, euse** [ *leû, eu-ze*] adj. Qui a la rate malade et volumineuse. (Vx.)

**râtelier** [*li-é*] n. m. (de *râteau.*) Espèce d'échelle suspendue en travers aux murs d'une écurie, pour mettre le foin et la paille qu'on donne aux animaux. Montants garnis de crochets, sur lesquels on place les fusils, dans les casernes et les corps de garde. Tringle le long d'un établi de menuisier, pour y placer les outils. Traverse qui porte les torons et cordages dans les corderies. Petite planchette, percée de trous pour recevoir les pipes. Les deux rangées de dents d'une personne. Se dit surtout des fausses dents : *se faire poser un râtelier. Mar.* Planche épaisse, percée de trous pour supporter les cabillots sur lesquels on tourne les manœuvres. Loc. fam. *Manger à deux râteliers, à plusieurs râteliers*, servir avec profit deux causes opposées ; tirer profit de plusieurs emplois différents. *Mettre le râtelier bien haut à quelqu'un*, lui rendre la réalisation d'une chose très difficile.

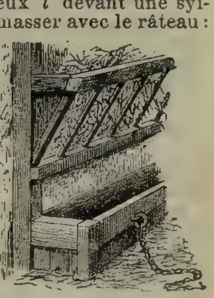

Râtelier.

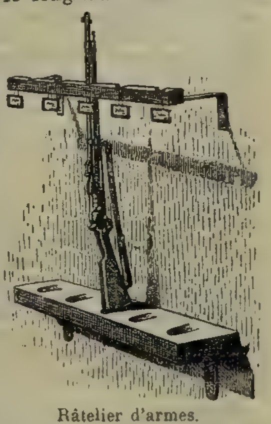

Râtelier d'armes.

— ENCYCL. *Econ. rur.* La conformation des râteliers varie avec le genre de bestiaux auxquels ils doivent servir ; ils sont disposés différemment à des hauteurs appropriées dans les écuries, vacheries, bergeries. On en construit en bois et en fer.

**ratelle** [*tè-le*] n. f. (de *rate*). Ancien nom de la rate. *Par ext.* Mal de la rate. Maladie charbonneuse du porc.

**râtelures** n. f. pl. Ce qu'on ramasse avec le râteau.

**ratepennade** [*pèn-na-de*] n. f. (du lat. *ratus*, rat, et *pennatus*, ailé). Ancien nom des chauves-souris. Ancien nom de la raie.

**rater** [*té*] v. n. (de *rat*, dans le sens de *caprice, fantaisie*). Se dit d'une arme à feu qui manque à partir. *Fig.* Echouer, ne pas réussir : *entreprise qui rate.* V. a. Manquer : *rater un lièvre. Fig.* Ne pas atteindre, ne pas obtenir : *rater une place.*

**rateux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Qui est propre au rat.

**Rathenau** (Walter), industriel et homme politique allemand, né et m. à Berlin (1867-1922); ministre de la reconstruction, puis des affaires étrangères du Reich. Assassiné à Berlin à l'instigation des pangermanistes, pour avoir paru disposé à pratiquer une politique d'exécution du traité de Versailles.

**Rathenow,** v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Brandebourg), sur le Havel ; 25.000 h. Défaite des Suédois en 1675.

**Rathery** (Edme-Jacques-Benoît), historien et littérateur français, né et m. à Paris (1807-1875). On lui doit une très remarquable édition de Rabelais ; *le Comte de Plelo ;* etc.

**rathite** n. f. Sulfo-arséniure naturel de plomb avec antimoine.

**Ratî,** la Vénus indienne, déesse de la volupté, femme de Kama-Déva, dieu de l'amour.

**ratiboiser** [*zé*] v. a. *Fam.* Prendre, rafler : *ratiboiser au jeu l'argent de quelqu'un.* Ruiner, tuer, perdre : *l'alcoolique qu'une maladie grave attaque est ratiboisé.*

**Ratibor,** v. d'Allemagne (Prusse), sur l'Oder ; 38.400 h. Fonderies, machines. Capitale de l'anc. principauté du nom.

**ratichon** n. m. *Arg.* Prêtre.

**ratichonnière** [*cho-ni-è-re*] n. f. *Arg.* Séminaire.

**ratier** [*ti-é*] n. m. *Zool.* Nom donné communément à différentes variétés de chiens (bouledogues, terriers, etc.) dressés à la chasse du rat.

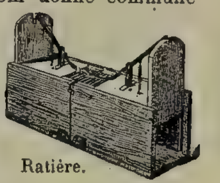
Ratière.

**ratier** [*ti-é*], **ère** adj. Qui a rapport au rat.

**ratière**[*ti*] n. f. Petit piège pour prendre des rats. Métier avec lequel on fait la ganse.

**ratificatif, ive** adj. Qui ratifie : *acte ratificatif.*

**ratification** [*si-on*] n. f. Confirmation, en forme authentique, de ce qui a été fait ou promis : *la ratification des traités appartient aux Chambres.* Acte qui la contient.

— Encycl. *Dr.* Dans le langage du droit, le mot *ratification* a un triple sens :

1° Approbation que nous donnons à ce qu'un tiers a fait pour nous et en notre nom sans ordre et sans mandat, ou au delà du mandat que nous lui avions donné. Si la ratification intervient, elle vaut mandat ;

2° Confirmation d'un acte auquel nous avons concouru, d'un contrat émané de nous, mais qui se trouve frappé d'une nullité relative, entaché de quelque vice : la ratification a pour effet de rendre le contrat inattaquable ;

3° En droit des gens, acte qui donne à un traité sa consécration, et transporte du négociateur à l'autorité suprême de chaque Etat le devoir d'en assurer l'exécution.

**ratifier** [*fi-é*] v. a. (du lat. *ratus*, certain, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Confirmer authentiquement ce qui a été fait ou promis : *ratifier un acte, un traité. Par ext.* Reconnaître comme vrai, comme juste.

**ratinage** n. m. Sorte de frisure que l'on fait subir à certaines qualités de drap noir, à des ratines, à quelques peluches.

**ratine** n. f. Etoffe de laine croisée, dont le poil est tiré au dehors et frisé.

**ratiner** [*né*] v. a. Passer une étoffe, un drap à la machine à friser.

**ratineuse** [*neu-ze*] n. f. Machine servant à ratiner les étoffes.

**ratiocinatif, ive** [*si-o*] adj. Relatif à la ratiocination.

**ratiocination** [*si-o-si-na-si-on*] n. f. (lat. *ratiocinatio*). Exercice de la faculté de raisonner. (En mauv. part.)

**ratiociner** [*si-o-si-né*] v. n. (lat. *ratiocinari*). Exercer la faculté de raisonner. (En mauv. part.)

**ration** [*si-on*] n. f. (lat. *ratio*, compte). Portion de pitance qui revient à une personne ou à un animal : *une maigre ration.* Portion journalière de vivres, de fourrage, qui se distribue aux troupes, aux prisonniers, etc. Quantité d'aliments ou de boisson déterminée, qu'il n'est pas permis de dépasser : *mettre un malade à la ration. Fam.* Ce qu'on distribue à quelqu'un : *une ration de coups de fouet. Ration d'entretien*, ration qu'on donne aux animaux qui ne font aucun travail, et qu'on ne se propose ni d'engraisser ni de fortifier. (S'oppose à *ration de reproduction.*)

— Encycl. *Biol.* La ration est la totalité des matériaux nutritifs assimilés par l'organisme vivant, pendant un temps donné. Toute ration se partage en éléments fixes et en éléments de déchets rejetés hors de l'économie. Chez l'homme, la ration d'entretien strict, pour 1 kilogramme du corps, est en moyenne de 1 gramme d'albumine, 0 gr. 30 de matières minérales et d'autres matières pouvant donner 30 à 35 calories. Cette ration est variable avec l'âge, le sexe, les occupations, l'état de santé ou de maladie, etc.

**rational** [*si-o*] n. m. (lat. *rationalis*). Morceau d'étoffe carré, orné de douze pierres précieuses, que le grand prêtre des Juifs portait sur sa poitrine. Syn. pectoral. Titre de quelques livres de liturgie.

**rationaliser** [*si-o, zé*] v. a. Rendre rationnel : *Justinien a rationalisé le droit.*

**rationalisme** [*si-o-na-lis-me*] n. m. Doctrine philosophique qui rejette la Révélation et prétend tout expliquer au moyen de la raison. Doctrine d'après laquelle les idées viennent de la raison, et non de l'expérience.

— Encycl. Le rationalisme s'oppose au fidéisme et consiste à interpréter à l'aide des lumières naturelles de l'intelligence les dogmes, les croyances, les affirmations qu'énonce toute doctrine religieuse. Il est né de l'humanisme, qui, lors de la Renaissance, a opposé l'individualisme à la *communauté* du moyen âge, l'esprit païen à l'esprit chrétien.

En philosophie, on désigne sous le nom de *rationalisme* le système opposé à l'empirisme, d'après lequel la raison serait une faculté originale, qui nous donne des idées premières et des principes premiers, différents des données de l'expérience.

**rationaliste** [*si-o-na-lis-te*] adj. Qui se rapporte au rationalisme : *théorie rationaliste.* N. m. Partisan de cette théorie.

**rationalité** [*si-o*] n. f. Qualité de ce qui est rationnel.

**rationite** [*si-o*] n. f. Mélange de sulfate de méthyle et de chlorhydrine sulfurique, donnant des vapeurs suffocantes : *la rationite a été utilisée pendant la Grande Guerre par les troupes alliées.*

**rationnaire** [*si-o-nè-re*] n. et adj. Qui reçoit une ration : *les rationnaires d'une place assiégée.*

**rationnel, elle** [*si-o-nèl, è-le*] adj. (lat. *rationalis ;* de *ratio*, raison). Qui est fondé sur la seule raison : *certitude rationnelle.* Conforme à la raison : *méthode rationnelle.* Qui est déduit par le raisonnement et n'a rien d'empirique : *mécanique rationnelle. Astr. Horizon rationnel*, grand cercle de la sphère céleste, dont le plan est perpendiculaire à la verticale du lieu d'observation. *Math. Nombre rationnel*, dont le rapport avec l'unité peut être exprimé par un nombre. *Quantité algébrique rationnelle*, celle qui ne contient l'indication d'aucune lettre placée sous un radical. *Métr. anc.* Se dit des pieds de trois unités de mesure employés dans les vers ïambiques ou trochaïques, par opposition aux pieds de quatre unités de mesure, nommés irrationnels ou condensés. Ant. **Irrationnel.**

— Encycl. *Alg.* Une expression algébrique est dite rationnelle quand elle ne contient pas de radicaux portant sur une lettre ; dans le cas contraire, elle est *irrationnelle ;* $a - \sqrt{b}$ est une expression irrationnelle.

Une fraction algébrique est dite rationnelle quand ses deux termes sont des polynômes entiers.

**rationnellement** [*si-o-nè-le-man*] adv. D'une manière rationnelle : *agir rationnellement.*

**rationnement** [*si-o-ne-man*] n. m. Action de rationner. Mode de distribution des rations aux animaux domestiques.

**rationner** [*si-o-né*] v. a. Distribuer par rations des vivres, du combustible, etc., à bord d'un navire ou dans une ville assiégée : *rationner le pain.* Mettre à la ration : *rationner un convalescent.*

**ratis** [*ti*] n. m. Graisse que les bouchers enlèvent de la surface extérieure des boyaux en les râtissant.

**Ratisbonne,** en allem. **Regensburg,** v. de Bavière, sur le Danube ; 53.000 h. Belle cathédrale du xiiie siècle. Machines, crayons. Victoire de Napoléon sur les Autrichiens, le 23 avril 1809. L'Empereur y fut contusionné d'une balle au pied.

**Ratisbonne** (*Louis*-Fortuné), littérateur français, né à Strasbourg, m. à Paris (1827-1900) ; auteur de la *Comédie enfantine*, charmant recueil de fables morales, et d'une traduction en vers de Dante, etc.

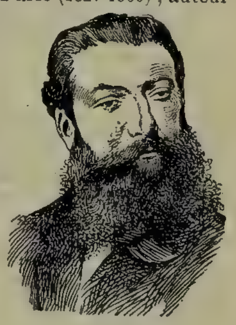
Ratisbonne.

**ratissage** [*ti-sa-je*] n. m. Action de ratisser.

**ratisse**[*ti-se*] n. f. *Fam.* Volée de coups.

**ratisse-caisse** n. f. invar. Planche avec laquelle le fondeur rassemble le sable de la caisse à mouler.

**ratisser** [ *ti-sé* ] v. a. (anc. verbe *rater ;* du lat. *radere*, raser). Nettoyer et unir avec un râteau : *ratisser une allée.* Enlever, en raclant, la superficie d'une chose, ou l'ordure qui s'y est attachée : *ratisser des navets. Pop.* Syn. de ratiboiser.

**ratissette** [*ti-sè-te*] n. f. Outil de briquetier, pour rassembler la terre.

**ratisseur, euse** [*ti-seur, eu-ze*] n. et adj. *Pop.* Qui ratisse.

**ratissoir** [*ti-soir*] n. m. Fil de laiton replié par un bout, qui sert à nettoyer les soupapes des tuyaux d'orgue.

**ratissoire** [*ti-soi-re*] n. f. (rad. *ratisser*). Outil au moyen duquel les jardiniers effectuent des sarclages légers.

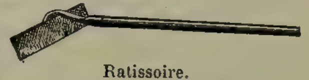
Ratissoire.

— Encycl. Les ratissoires sont formées d'une lame tranchante fixée à l'extrémité d'un manche. On construit également des ratissoires à traction animale : celles-ci ont la forme d'une charrue, dans laquelle le soc est remplacé par une lame horizontale.

**ratissure** [*ti-su-re*] n. f. Ce qu'on ôte en ratissant.

**ratites** n. m. pl. Grande division des oiseaux, dans laquelle on fait rentrer les coureurs (casoars, autruches). S. un *ratite.*

**Ratkau,** v. d'Allemagne, près de Lubeck. Blücher dut y conclure une capitulation avec Murat (7 nov. 1806).

**Ratlam,** Etat indigène de l'empire anglais des Indes (Inde centrale) ; 75.000 h. Capit. *Ratlam :* 28.000 h.

**ratofkite** n. f. Fluorine impure.

**raton** n. m. (de *rat*). Petit rat. Genre de mammifères carnassiers, qui vivent au bord des eaux. Terme de caresse, qu'on emploie en s'adressant à un enfant.

— Encycl. Les ratons (*procyon*) sont des animaux de la taille d'un gros chat, qui vivent dans les forêts, de préférence au bord des eaux. Le raton laveur (*pr cyon lotor*), que les Américains appellent *racoon*, l'habitude de laver dans l'eau tous ses aliments, avan de les porter à sa bouche ; il est commun aux Etats-Unis et au Mexique.

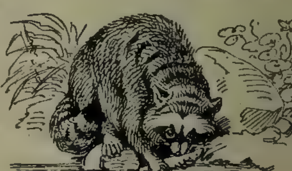
Raton laveur.

**raton** n. m. (holl. *rate*). Pâtisserie faite avec du fromage mou. Dans le Nord, crêpe.

**Ratonneau** ou **Ratoneau,** petite île française de la Méditerranée, sur la côte des Bouches-du-Rhône, à 4 kil. de Ma seille. L'ensemble de Ratonneau et de Pomègue reliées par une digue, constitue le port du Frioul.

**Ratopolis,** nom que donne La Fontaine à l ville qu'il suppose être la capitale du peuple rat.

**rattachage** [*ra-ta*] ou **rattachement** [*r ta-che-man*] n. m. Action de rattacher. Son résultat

**rattacher** [*ra-ta-ché*] v. a. (du préf. *re*, et d *attacher*). Attacher de nouveau : *rattacher les cordon de ses souliers. Fig.* Rendre attaché à : *une passio le rattache à la vie.* Faire dépendre, établir le lie de : *rattacher une question à une autre.* **Se rattacher** v. pr. Avoir un lien : *la race chinoise se rattache à la race tartare.*

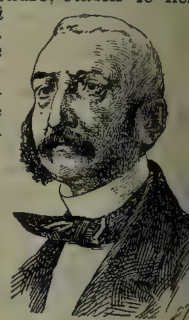
Rattazzi.

**rattacheur, euse** [*ra-ta, eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui rattache les bouts d'un fil rompu.

**rattaquer** [*ra-ta-ké*] v. a. Attaquer de nouveau.

**Rattazzi** (Urbain), homme d'Etat italien, né à Alexandrie, m. à Frozina (1808-1873) ; il fut, avec Cavour, un des fondateurs de l'indépendance et de l'unité italiennes.

**ratteindre** [*ra-tin-dre*] v. a. (Se conj. comme *craindre.*) Atteindre de nouveau ; ressaisir ; rejoindre : *évade qu'on n'a pu ratteindre.*

**ratteler** [*ra-te-lé*] v. a. Atteler de nouveau.

**rattendrir** [*ra-tan*] v. a. Faire devenir tendre.

**ratter** [*ra-ter*] n. m. (m. angl.). Tamis rectangulaire à secousses, employé dans les ateliers où l'on traite le minerai.

**rattirer** [*ra-ti-ré*] v. a. Attirer de nouveau.

**rattiser** [*ra-ti-zé*] v. a. Attiser de nouveau.

**rattrapage** [*ra-tra*] n. m. Action de rattraper ou de se rattraper. *Typogr.* Fin d'un alinéa qui se trouve en tête d'un feuillet de copie, et dont le compositeur qui détient le feuillet précédent a besoin pour terminer sa composition.

**rattraper** [*ra-tra-pé*] v. a. (du préf. *re*, et de *attraper*). Attraper de nouveau ; reprendre ; ressaisir : *rattraper un prisonnier.* Rejoindre en route : *allez devant, je vous rattraperai.* Réparer la perte de : *rattraper le temps perdu.* Surprendre dans la même faute : *bien fin qui m'y rattrapera. Fig. On ne m'y rattrapera plus*, on ne me trompera plus de nouveau, ou : je ne ferai plus la même sottise. **Se rattraper** v. pr. Etre rattrapé. Se dédommager. *Se rattraper aux branches*, saisir habilement les moyens de sortir d'un embarras, d'une situation fâcheuse.

**rattrapeur** [*ra-tra*] n. m. Ouvrier qui reçoit, au sortir du train des laminoirs, les barres de fer ou d'acier.

**raturage** n. m. Action de raturer. Opération qui consiste à amincir, unir et blanchir le parchemin.

**rature** n. f. (du lat. *radere*, raser). Trait de plume passé sur ce qu'on a écrit, pour l'effacer : *manuscrit chargé de ratures.* Ce qu'on enlève du parchemin en le soumettant au raturage. Petite bande qu'on détache en tournant l'étain sur la roue. Ce que l'essayeur enlève d'un lingot.

— Encycl. *Dr.* Toute rature, dans les actes authentiques, doit être faite de telle sorte qu'il soit facile de compter le nombre de mots sur lesquels elle s'étend ; le nombre de mots annulés doit être indiqué par un renvoi approuvé des parties.

Si l'on surcharge ou si l'on raye un ou plusieurs mots, il faut approuver les surcharges ou ratures au bas de l'acte ou avant les signatures. Si un ou plusieurs mots ont été oubliés dans le corps de l'acte, on les écrit en marge et à côté de la ligne où ils auraient dû entrer : le renvoi est approuvé par la lettre initiale ou au moins par le parafe de la signature de chaque partie.

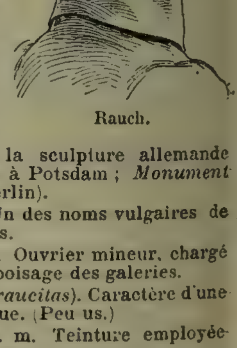
Rauch.

**raturer** [*ré*] v. a. Effacer à l'aide de ratures : *raturer un mot mal écrit.* Faire subir au parchemin l'opération du raturage.

**Rau** (Christian), orientaliste allemand, né à Berlin, m. à Francfort-sur-l'Oder (1603-1677).

**Rauch** (Christian), sculpteur prussien, né à Arolsen, m. à Berlin (1777-1857); artiste consciencieux, d'un réalisme souvent poignant et qui a contribué à renouveler l'esprit de la sculpture allemande (*Statue de la reine Louise*, à Potsdam ; *Monument de Frédéric le Grand*, à Berlin).

**rauche** [*rô-che*] n. f. Un des noms vulgaires de la *massette* à larges feuilles.

**raucheur** [*rô*] n. m. Ouvrier mineur, chargé de veiller à l'entretien du boisage des galeries.

**raucité** [*rô*] n. f. (lat. *raucitas*). Caractère d'une voix rauque, d'un ton rauque. (Peu us.)

**raucourt** [*rô-kour*] n. m. Teinture employée pour colorer le beurre.

**Raucourt** [*rô-kour*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 11 kil. de Sedan ; 1.500 h. Ch. de f. E. Gisements de fer ; carrières ; fours à chaux. — Le cant. a 13 comm. et 6.690 h.

**Raucourt** (Françoise-Marie-Antoinette-Joseph Saucerotte, dite *M$^{lle}$*), tragédienne française, née et m. à Paris (1756-1815). Elle remporta de grands succès au Théâtre-Français. Son talent attestait plus d'énergie que de sensibilité.

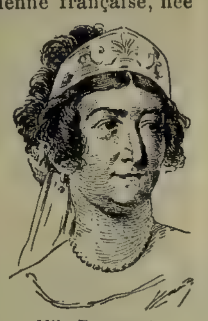
M$^{lle}$ Raucourt.

**raugrave** [*rô*] n. m. (all. *raugraf*). Titre nobiliaire ou féodal allemand que portaient un certain nombre de seigneurs, particulièrement entre la Meuse et la Moselle.

**raugraviat** [*rô-gra-vi-a*] n. m. Nom donné aux pays possédés par les raugraves.

**Rauh** (Frédéric), philosophe français, né à Saint-Martin-le-Vinoux (Isère), m. à Paris (1861-1909; auteur de théories originales sur la morale.

**Raunay** (Jeanne Richomme, M$^{me}$ Andrée Beaunier, dite *Jeanne*), cantatrice scénique, née à Paris en 1869. Elle s'est fait applaudir à l'Opéra, à l'Opéra-Comique, et dans les grands concerts.

**rauque** [*rô-ke*] adj. (lat. *raucus*). Se dit d'une voix rude et comme enrouée. Par anal. : *les bruits rauques des flots*, etc.

**rauquement** [*rô-ke-man*] n. m. Cri du tigre.

**rauquer** [*rô-ké*] v. n. Se dit du tigre qui crie.

**rautenspath** n. m. Syn. de DOLOMIE.

**Rava Russka,** v. de la plaine russe, en Ukraine, sur le Rata, sous-affluent du Boug ; 10.000 h. Cette ville, qui, avant la Grande Guerre, appartenait à la Galicie (Austro-Hongrie) a été en septembre 1914 le théâtre d'une bataille entre Russes et Autrichiens ; elle s'est terminée le 14 septembre par la prise de Rava-Russka par les Russes de Broussilof.

**ravage** n. m. (de *ravir*). Dommage, dégât, causé par la guerre, les éléments, une force quelconque, etc. : *les cyclones causent de grands ravages dans les pays tropicaux*. Désordre organique produit par un agent morbide. *Fig.* Désordre causé par les passions : *les ravages de la jalousie. Ravages du temps*, infirmités, difformités produites par l'âge. *Arg.* Travail du ravageur.

**ravageant** [*jan*], **e** adj. Qui cause des ravages. (Peu us.)

**ravagement** [*je-man*] n. m. Action de ravager.

**ravager** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il ravagea, nous ravageons.*) Faire du ravage dans : *Louvois fit ravager le Palatinat.* Détériorer, laisser des traces : *la petite vérole ravage un visage. Arg.* Voler du linge sur les bateaux-lavoirs. Recueillir des épaves sur le fleuve, la rivière.

**ravageur** n. m. Qui ravage. Autref., se disait d'hommes qui cherchaient les débris de ferraille dans les ruisseaux de Paris, dans la Seine, etc.

**Ravaillac** [*va*, *ll* mll., *ak*] (François), ancien maître d'école, ancien moine feuillant, visionnaire, assassin de Henri IV, né à Angoulême, m. écartelé à Paris (1578-1610).

**Ravaisson-Mollien** (Jean-Gaspard-*Félix* Lacher), philosophe et archéologue français, né à Namur, m. à Paris (1813-1900). Ses œuvres capitales sont : *De l'habitude*, élégant et profond essai de métaphysique, et un *Rapport sur la philosophie en France au* XIX$^{e}$ *siècle*. Archéologue, il a publié une étude sur la *Vénus de Milo*. — Son frère François, né à Namur (1811-1884), a publié les *Archives de la Bastille*. — Charles, fils de Félix, né à Paris (1848-1919), a publié les manuscrits de Léonard de Vinci.

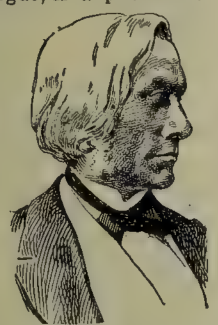
Ravaisson-Mollien.

**ravale** n. f. Pelle à fond bombé, à bords relevés, traînée par un cheval, et dont on se sert pour le nivellement du sol.

**ravalement** [*man*] n. m. Action de receper le vieux bois d'un arbre, ou d'une souche coupée trop haut. Abaissement d'une partie du pont inférieur d'un navire, pour augmenter la hauteur des logements. Petit enfoncement dans un pilastre, dans un corps de maçonnerie ou de menuiserie. Diminution de l'épaisseur d'une pièce de bois. Ragrément d'un ouvrage en pierre, que l'on gratte pour le nettoyer. Crépi fait de haut en bas à un mur, à une façade, etc. *Fig.* Action de déprécier.

**ravaler** [*lé*] v. a. (du préf. *re*, et de *avaler*). Avaler de nouveau : *ravaler sa salive.* Faire le ravalement d'un mur, d'une construction : *ravaler une façade. Ravaler une branche*, la couper jusqu'à son insertion sur une autre. *Fig.* Déprécier : *ravaler le mérite d'autrui.* **Se ravaler** v. pr. S'abaisser, s'avilir.

**ravaleur, euse** [*eu-ze*] n. Celui, celle qui ravale.

**ravaleur** n. et adj. m. Ouvrier qui fait des ravalements.

**ravaloir** n. m. Outil qui sert à ravaler, à rendre ovale l'anneau d'une clef.

**Râvana,** démon râkchasa, souverain de Ceylan, ravisseur de Sita. (V. ce nom.) C'est un des principaux personnages du *Râmâyana*. (V. ce mot.)

**ravanastron** [*nas-tron*] n. m. Instrument de musique à cordes frottées, en usage chez les Hindous, et qui tire son nom de son inventeur, *Ravana.*

**Ravardière** (Daniel de La Touscue, sieur **de**), voyageur français (1570-1631). Il essaya de fonder une colonie dans l'île de Maranham (Brésil) et explora le fleuve des Amazones.

**ravaudage** [*vô*] n. m. Racommodage des vêtements très usés : *le ravaudage des bas*. Besogne faite grossièrement. Action de rabâcher, bavardage.

**ravauder** [*vô-dé*] v. a. Raccommoder à l'aiguille des hardes : *ravauder un vieux pantalon. Fig.* Réparer, arranger : *ravauder de vieux drames. Fam.* Maltraiter en paroles : *vous n'avez pas besoin de tant me ravauder.* Rabâcher : *ravauder des sornettes.* V. n. Retourner, manier de menus meubles, des hardes. Bavarder.

**ravauderie** [*vô-de-rî*] n. f. Syn. de RAVAUDAGE.

**ravaudeur, euse** [*vô*, *eu-ze*] n. Qui raccommode les hardes. Qui importune de paroles inutiles ou désagréables.

**Ravaudeur de tapis** (*le*), tableau de V.-G. Gilbert (peintre fr. né à Paris en 1847), au musée du Luxembourg. Un vieux ravaudeur, les lunettes au bout du nez et assis sur des tapis qu'il raccommode, enfile son aiguille. Peinture qui a la saveur de l'impression vraie. (V. p. 721.)

**ravaux** [*vô*] n. m. pl. Perches garnies de branches, dont on se sert pour abattre les oiseaux dans la chasse aux flambeaux.

**rave** n. f. (lat. *rapum*). Espèce de chou-navet, à racine charnue alimentaire. Racine alimentaire de la même plante. *Petite rave*, radis.

— Encycl. Les raves sont des navets à racine plate et ronde, que l'on utilise à la façon des navets longs. On en cultive plusieurs variétés (*rave blanche hâtive*, à racine très plate, *rave rouge*, *grosse rave* ou *turneps*, *rabiaule*, *rave d'Auvergne*, etc.). Les choux-raves ne sont qu'une variété du genre chou. La rave se cultive en sol peu profond. V. NAVET.

**Ravel** (Maurice), compositeur français, né à Ciboure (Basses-Pyrénées) en 1875. Auteur de l'*Heure espagnole*, *Daphnis et Chloé*, et de morceaux pour le piano ou l'orchestre, d'un modernisme pittoresque et ironique.

**ravelin** n. m. (ital. *rivellino*). Demi-lune, dans un système de fortification. Nom donné aux petits fragments de pavé provenant de la taille sur la carrière.

**ravelin** n. m. Soulier de peau non préparée. Chaussure défraîchie.

**ravenala** n. m. (nom madécasse). Genre de plantes de Madagascar, voisines des palmiers et des bananiers.

— Encycl. Le ravenala, ou *urania superbe*, possède un stipe terminé par un bouquet de feuilles oblongues, lancéolées, longues de 3 à 4 mètres, et disposées en éventail. Ses fruits sont des capsules épaisses, renfermant de nombreuses graines comestibles, entourées d'un arille, d'où l'on extrait une huile estimée. Le ravenala est encore appelé *arbre des voyageurs*, parce que les gaines de ses feuilles, emboîtées, forment une sorte de réservoir toujours rempli d'une eau fraîche et limpide.

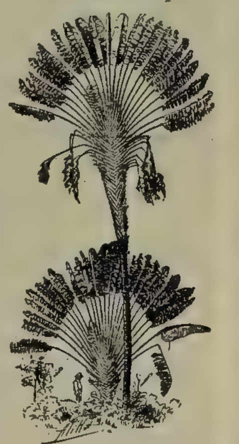
Ravenala.

**ravenelle** [*nè-le*] n. f. Un des noms vulgaires de la *giroflée jaune* et du *radis sauvage* (raphanus raphanistrum) : *la ravenelle est une plante adventice commune dans les champs et les cultures peu soignés.*

**Ravenne** [*vè-ne*], v. d'Italie, ch.-l. de la prov. de ce nom ; 74.000 h. (*Ravennates*). Capit. de l'empire d'Occident sous Honorius, puis d'un exarchat donné au saint-siège par Pépin le Bref. Monuments nombreux et importants de l'école byzantine : *San Vitale, Sant' Apollinare in classe.* Victoire des Français sur l'armée hispano-papale et dans laquelle périt Gaston de Foix (1512). — La prov. a 256.000 h.

**Ravensburg,** v. d'Allemagne (Wurtemberg), sur le Schussen ; 15.600 h.

**ravestan** [*vès-tan*] n. m. *Archéol.* Panier dont on se servait dans les verreries pour mettre à recuire les plats de verre au sortir du four.

**ravestir** [*vès-tir*] v. n. *Dr. cout.* Se faire une donation réciproque entre époux.

**ravestissement** [*vès-ti-se-man*] n. m. *Dr. cout.* Donation réciproque entre époux.

**ravet** [*vè*] n. m. Un des noms vulgaires de la *blatte.*

**ravi, e** adj. Enlevé, transporté d'aise. *Ravi en extase*, transporté hors de soi par la méditation, la contemplation, ou par l'effet d'une grâce spéciale.

**ravier** [*vi-é*] n. m. (de *rave*). Petit plat dans lequel on sert des radis et autres hors-d'œuvre. Silo où l'on conserve les raves pendant l'hiver.

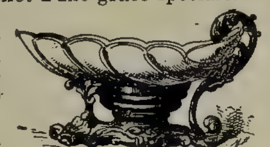
Ravier.

**ravière** n. f. Terrain semé de raves.

**Ravières,** comm. de l'Yonne, arr. et à 28 kil. de Tonnerre ; 1.630 h.

**Ravignan** (le Père Xavier **de**), jésuite et prédicateur français, né à Bayonne, m. à Paris (1795-1858), dont l'éloquence valait plus par le raisonnement et la dialectique que par le sentiment et l'imagination.

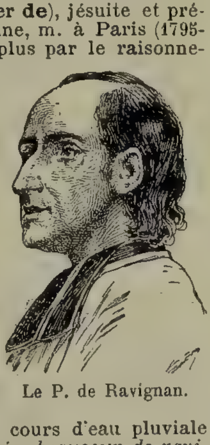
Le P. de Ravignan.

**ravigote** n. f. Sauce composée avec diverses herbes, du vinaigre et de l'ail.

**ravigoter** [*té*] v. a. (pour *ravigorer* ; du lat. *vigor*, vigueur). *Fam.* Remettre en appétit, en force, en vigueur.

**ravilir** v. a. Rendre méprisable.

**ravin** n. m. Lit creusé par une ravine. Chemin creux : *se cacher dans un ravin.*

**Ravina** (Jean-Henri), pianiste français, né à Bordeaux (1818-1906).

**ravine** n. f. (du lat. *rapina*, action d'enlever). Petit cours d'eau pluviale qui se précipite d'un lieu élevé : *beaucoup de ravines des Cévennes sont à sec pendant l'été.* Lit creusé par un cours d'eau.

**ravinée** [*né*] n. f. Creux formé par le passage d'un torrent.

**ravinement** [*man*] n. m. Action de raviner : *le ravinement des pluies est très actif aux versants déboisés des montagnes.*

**raviner** [*né*] v. a Ravager un terrain par des ravines : *l'orage a raviné les terres.*

**ravineux, euse** [*neu*, *eu-ze*] adj. Qui est creusé par des ravins : *terrain ravineux.*

**ravioli** ou **ravioles** n. m. pl. Petits carrés de pâte renfermant des viandes hachées et bien assaisonnées, que l'on sert avec une sauce, et saupoudrés de fromage râpé.

**ravir** v. a. (du lat. *rapere*). Enlever de force : *ravir le bien d'autrui. Fig.* Faire perdre : *ravir l'honneur.* Transporter d'aise : *son chant me ravit. A ravir*, loc. adv. Admirablement : *chanter à ravir.*

**ravisement** [*ze-man*] n. m. Action de se raviser. (Peu us.)

**raviser** [*zé*] **(se)** v. pr. Changer d'avis.

**Ravisius Textor** (Jean Tixier de Ravisi, dit), humaniste français, né à Saint-Saulge, dans le Nivernais, vers 1480, m. à Paris en 1524, auteur de remarquables ouvrages d'enseignement en latin.

**ravison** n. m. Nom commun de la moutarde des champs (*sinapis arvensis*), cultivée pour sa graine oléagineuse.

**ravissable** [*vi-sa-ble*] adj. Qui peut être ravi. (Peu us.)

**ravissamment** [*vi-sa-man*] adv. D'une manière ravissante.

**ravissant** [*vi-san*], **e** adj. Qui enlève par force : *loup ravissant. Blas.* Se dit du loup dressé sur ses pattes de derrière. *Fig.* Qui charme, exalte, ravit l'esprit ou les sens : *beauté ravissante.*

**ravissement** [*vi-se-man*] n. m. Enlèvement fait avec violence : *le ravissement d'Hélène.* Etat de l'esprit transporté de joie, d'admiration : *être dans le ravissement. Ravissement de saint Paul*, vision de saint Paul, racontée par lui-même (II Cor. XII, 2-4), dans laquelle il fut enlevé jusqu'au troisième ciel.

**Ravissement de saint Paul** (*le*), chef-d'œuvre de Poussin (Louvre). Au milieu des nuages, saint Paul en extase est enlevé par trois anges (1650). (V. p. 722.)

**ravisseur, euse** [*vi-seur*, *eu-ze*] adj. Qui ravit, enlève avec violence : *les loups ravisseurs.* N. Personne qui enlève. *Spécialem.* N. m. Homme qui a emmené avec quelque violence une fille.

**ravitaillement** [*ta*, *ll* mll., *e-man*] n. m. Action de ravitailler : *assurer le ravitaillement d'une ville.*

— Encycl. Le ravitaillement des armées en opérations est assuré par les services de l'arrière et rentre plus particulièrement dans les attributions du service des étapes. Il s'effectue généralement au moyen de trains régimentaires ou de convois administratifs, qui vont eux-mêmes se réapprovisionner sur les voies ferrées voisines, ou à des points fixés d'avance et désignés sous le nom de centres de ravitaillement.

**ravitailler** [*ta*, *ll* mll., *é*] v. a. (du préf. *re*, de *à*, et *victuailles*). Munir de vivres et de munitions : *ravitailler un port bloqué.*

**ravitailleur** n. m. Homme préposé au ravitaillement (vivres, munitions, matériel).

**ravivage** n. m. Action de raviver. Action de décaper les surfaces métalliques que l'on veut dorer ou souder.

**ravivement** [*man*] n. m. Action de mettre à nu la partie vasculaire et bien vivante d'une plaie.

**raviver** [*vé*] v. a. (du préf. *re*, et de *aviver*). Rendre plus vif, plus actif : *raviver le feu.* Réveiller, réconforter : *liqueur qui ravive les forces.* Rendre la fraîcheur, l'éclat : *raviver les couleurs.* Décaper le métal à dorer ou à souder. *Fig.* Ranimer : *raviver l'espérance.*

**ravoir** n. m. Parc de filets que la mer couvre et découvre tour à tour. Filet, à nappe simple ou tramaillée, que l'on tend en travers des rivières.

— Encycl. Les ravoirs de mer sont établis sur des lignes de piquets à l'embouchure des fleuves, et de telle sorte que les filets sont soulevés par le flot montant et que le flot descendant les rabat contre les piquets, barrant ainsi le chemin aux poissons, qui restent pris.

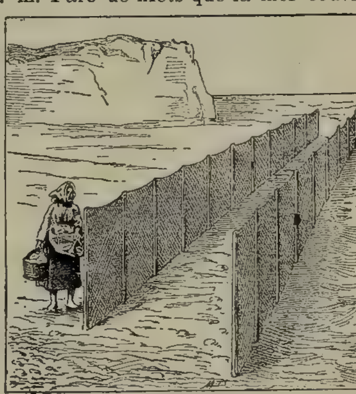
Ravoir.

**ravoir** v. a. (du préf. *re*, et de *avoir*. — N'est usité qu'au prés. de l'inf.) Avoir de nouveau, recouvrer. **Se ravoir** v. pr. *Fam.* Reprendre des forces : *il a été bien malade, mais il commence à se ravoir.* Prov. : **Ravoir n'est pas sans peine**, il est difficile de rentrer en possession de ce qu'on n'a plus.

**ravoirer** [*ré*] v. a. *Féod.* Saisir les fiefs d'un vasal et s'emparer des fruits qu'il produit.

**Rawalpindi** ou **Rawal-Pindi,** v. de l'Inde (Pendjab), sur un affl. de l'Indus ; 86.500 h. Ville industrielle (cotonnades et tissus). Station militaire importante. — La prov. a 3.353.000 h.

**Rawka,** sous-affluent de la Vistule par la Bzoura, en Pologne. Une des rivières sur lesquelles Allemands et Russes se sont battus du 18 décembre 1914 au 10 février 1915, au cours de la bataille dite *des Quatre Rivières.*

**Rawlinson** [*ra-ou-lin'-son'*] (sir Henry Creswicke), archéologue et orientaliste anglais, né à Chadlington, m. à Londres (1810-1895). Il est un des fondateurs de l'assyriologie. Son ouvrage capital est une étude sur *les Inscriptions cunéiformes de l'Asie occidentale.*

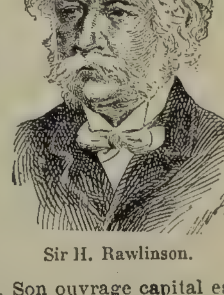
Sir H. Rawlinson.

**Rawlinson** (Henry SEYMOUR, baron), général anglais, né à Knoyle, m. à Delhi (1864-1925). Il commanda la Ve armée, et dirigea en 1916 l'attaque anglaise de la Somme ; puis, à la tête de la IVe armée, il prit une part active à l'offensive finale.

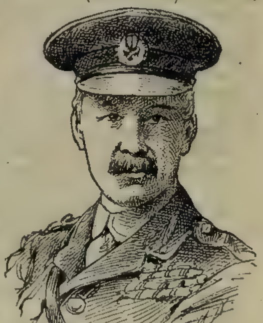
Gal Rawlinson.

**Rawtenstall,** ville de la Grande-Bretagne (Lancashire) ; 28.000 h.

**ray** [*rè*] n. m. Filet de pêche en forme d'entonnoir et à mailles très étroites.

**Ray** ou **Wray** [*rè*] (John), naturaliste anglais, né et m. à Black Notley (1628-1704) ; l'un des fondateurs de la science botanique anglaise.

**rayage** [*rè-ia-je*] n. m. Action de rayer. Résultat de cette action : *le rayage d'un canon.*

**rayau** [*rè-iô*] n. m. Sorte de moule rectangulaire, employé autrefois dans le monnayage.

**rayé** [*rè-ié*], **e** adj. Qui a des raies ou des rainures : *la robe rayée de l'hyène ; canon rayé*, canon qui a des cannelures à l'intérieur.

**rayement** [*rè-ie-man*] n. m. Action de rayer.

**rayer** [*rè-ié*] v. a. (de *raie.* — Se conj. comme *balayer.*) Faire des raies : *rayer du marbre.* Effacer, raturer en faisant une raie : *rayer un mot. Par ext.* Supprimer, abolir ; exclure : *rayer quelqu'un du nombre de ses amis. Rayez cela de vos papiers, de vos tablettes*, ne comptez plus là-dessus. Tracer des rayures dans l'âme d'une arme à feu.

**Rayer** (Pierre-François-Olive), médecin français, né à Saint-Sylvain (Calvados), m. à Paris (1793-1867). Membre de l'Académie des sciences (1843). Il a prouvé la transmissibilité de la morve du cheval à l'homme.

**rayère** [*rè-iè-re*] n. f. (de *raie*). Jour étroit, pratiqué dans le mur d'une tour. Conduit étroit qui projette l'eau sur les aubes supérieures d'une roue. *Dialect.* Eclaircie, rayon de soleil.

**Rayet** [*ra-iè*] (Olivier), archéologue français, né au Cairou (Lot), m. à Paris (1847-1887). Il a beaucoup contribué à faire connaître en France les terres cuites de Tanagra (*Monuments de l'art antique*, etc.).

**Rayet** (Georges-Antoine Pons), astronome français, né à Bordeaux (1839-1906), connu surtout pour la découverte qu'il fit avec Wolf, dans la constellation du Cygne, de trois petites étoiles présentant des spectres remarquables.

**rayeur** [*rè-ieur*] n. m. Sorte de peigne employé pour rayer le papier à musique.

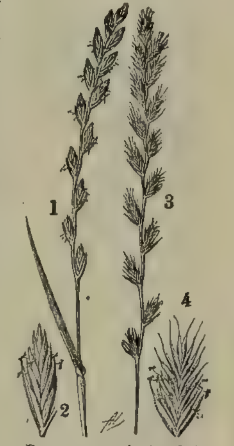

Ray-grass : 1. Anglais ; 2. Epillet grossi ; 3. Ray-grass d'Italie ; 4. Epillet grossi.

**ray-grass** [*rè-grass*] n. m. Genre de graminées vivaces, souvent employées pour les pelouses et les pâturages. (Le ray-grass anglais [*lolium perenne*], souvent désigné sous les noms de *gazon anglais* ou de *ivraie vivace*, et le ray-gras d'Italie, sont les principales variétés. On sème au printemps ou à l'automne. Ces graminées se contentent de tous les sols, mais s'accommodent très bien d'un climat brumeux.)

**Rayleigh** [pr. angl. *ré-li*] (John William STRUTT, lord), physicien anglais, né en 1842, m. à Witham en 1919. On lui doit des travaux remarquables dans toutes les branches de la physique, et en particulier des recherches (avec Ramsay) sur la densité des gaz, qui aboutirent à la découverte de l'argon.

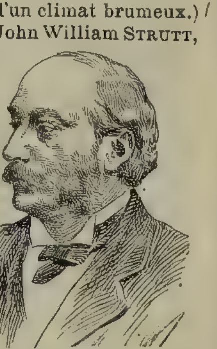
Rayleigh.

**Raymond** [*rè-mon*] **d'Agiles** ou **d'Aguilers,** chroniqueur français, chanoine au Puy, qui accompagna en Terre sainte Raymond de Saint-Gilles.

**Raymond** (Pierre), célèbre émailleur limousin du XVIe siècle, auteur d'une série d'émaux en grisaille (*les Douze mois*).

**Raymond** (Joachim-Marie), général français, né à Sérignac (Gers), m. à Hyderabad (1775-1798). Successivement au service de Tippou Sahib, sultan de Mysore, et de Nizam Ali, soubab du Deccan, il s'efforça en 1791 de détruire l'influence angaise dans l'Inde.

**Raymond** (Fulgence), médecin français, né à Saint-Christophe, m. près d'Andillé (1844-1910) ; disciple et continuateur de Charcot à la Salpêtrière ; auteur de travaux importants sur les maladies nerveuses.

**Raymond Ier,** comte de Toulouse de 852 à 865, protégé de Charles le Chauve ; — RAYMOND II, comte de Toulouse de 918 à 923 ; — RAYMOND III, comte de Toulouse de 923 à 950 ; — RAYMOND IV, dit *de Saint-Gilles*, comte de Toulouse de 1088 à 1105, l'un des chefs de la 1re croisade où il conduisit cent mille Méridionaux, et s'illustra à la bataille d'Ascalon. Il mourut au siège de Tripoli de Syrie ; — RAYMOND V, comte de Toulouse de 1148 à 1194. Il lutta contre le pape Alexandre III qui jeta l'interdit sur le comté de Toulouse ; — RAYMOND VI, comte de Toulouse en 1195, dépouillé de ses Etats par Simon de Montfort après sa défaite de Muret. Il reprit la lutte, non sans succès, en 1216, et défendit Toulouse contre Simon de Montfort en 1218 ; m. en 1222 ; — RAYMOND VII, fils du précédent, né à Beaucaire, comte de Toulouse de 1222 à 1249 ; il lutta avec succès contre Amaury de Montfort et maria sa fille unique, Jeanne, avec Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX.

**Raymond de Pennafort** (saint), théologien et canoniste espagnol, né au château de Pennafort, en Catalogne, m. à Barcelone (1175-1275), de l'ordre des Frères prêcheurs ; auteur de la *Somme des cas de conscience sur la pénitence et le mariage* et de la *Collection des décrétales des papes.* Fête le 7 janvier.

**Raynal** [*rè*] (l'abbé Guillaume-Thomas-François), historien et philosophe français, né à Saint-Geniès (Aveyron), m. à Paris (1713-1796) ; auteur d'une célèbre *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes.* Il y attaquait fortement la politique des peuples dits civilisateurs, le clergé, l'inquisition.

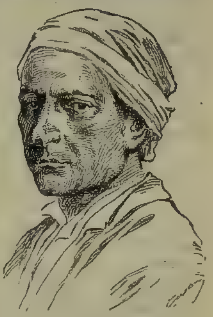
L'abbé Raynal.

**Raynaud** (*Ernest*-Gabriel-Nicolas), poète français, né à Paris en 1864, un des fondateurs de l'école romane (*la Tour d'ivoire, la Couronne des jours*).

**Raynaud** (*maladie de*), gangrène symétrique des extrémites. Décrite pour la première fois, en 1862, par le médecin français Maurice Raynaud.

**Raynouard** [*rè-nou-ar*] (*François*-Just-Marie), auteur dramatique, historien et philologue français, né à Brignoles (Var), m. à Passy (1761-1836) ; auteur de la tragédie *les Templiers* et d'intéressantes recherches sur la littérature française du moyen âge ainsi que sur les langues romanes : *Choix de poésies originales des troubadours, Grammaire de la langue romane.*

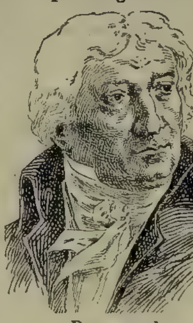
Raynouard.

**rayon** [*rè-ion*] n. m. (de *rai*). Trait qui part d'un corps lumineux : *les rayons du soleil. Fig.* Lueur, reflet : *un rayon d'espérance, de gloire.* Se dit de choses qui partent d'un centre commun et vont en divergeant : *les rayons d'une roue. Géom.* Ligne droite menée du centre d'un cercle à la circonférence : *le rayon est la moitié du diamètre.* (V. CIRCONFÉRENCE.) *Par ext. Dans un rayon de dix, de vingt lieues*, à dix, à vingt lieues à la ronde. Zone surveillée par les agents des douanes. *Blas.* Rais lumineux de soleil ou de lune mouvant d'un bord de l'écu. *Bot.* Se dit des pédicules dont l'ensemble constitue les ombelles, et dans un assemblage quelconque de fleurs de celles qui occupent la circonférence du groupe. *Rayons médullaires*, lames de tissu cellulaire qui, dans les végétaux dicotylédones, relien la moelle et l'écorce. *Zool.* Chacune des pièces solides servant de charpente à la nageoire, chez les poissons. *Rayons X* ou *de Rœntgen*, radiations émises par une ampoule de Crookes. *Rayons cathodiques*, projections de corpuscules électrisés négativement dans l'intérieur de l'ampoule de Crookes. *Rayons Becquerel*, radiations dégagées par les substances radioactives. (V. RADIOACTIVITÉ.) *Rayons ultra-violets*, v. VIOLET. *Rayons infra-rouges*, v. ROUGE.

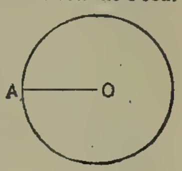

A O, rayon.

— ENCYCL. Les radiations étudiées en physique peuvent être des émissions de particules matérielles, ou des ébranlements vibratoires ; on a conservé, pour indiquer la direction de ces propagations, le nom de *rayon*, en usage dans les anciennes théories où toutes les radiations étaient matérialisées.

Parmi les rayons du premier type, se trouvent les *rayons cathodiques*, produits dans une ampoule de Crookes lorsque, entre les deux électrodes, on fait passer un courant électrique ; pour un degré de vide presque parfait, il part de la cathode un flux de corpuscules infiniment petits (*électrons*) électrisés négativement, allant avec une vitesse de plusieurs kilomètres à la seconde bombarder en ligne droite l'anode opposée ; ce bombardement provoque un échauffement considérable des corps frappés ; ces rayons, dits *cathodiques*, sont déviés par l'aimant ; très peu perméables, ils sont absorbés dès qu'ils pénètrent dans l'air. Par leur structure, les rayons cathodiques apparaissent comme les produits de la désintégration de la matière ; en frappant une paroi résistante, leur énergie se transforme : les radiations nouvelles obtenues constituent les rayons X.

*Rayons X.* Ceux-ci, découverts par Rœntgen (1896), sont invisibles à l'œil ; ils se propagent en ligne droite et ne sont pas influencés par l'aimant ; ils déchargent les corps électrisés, impressionnent la plaque photographique et peuvent traverser de nombreuses substances (air, bois, aluminium, etc.) ; ils possèdent des propriétés thérapeutiques (v. RADIOGÈNE, RADIOTHÉRAPIE).

**rayon** [*rè-ion*] n. m. (de *raie*). Petit sillon de très faible profondeur, dans lequel on dépose les semences.

**rayon** [*rè-ion*] n. m. (anc. *rée* ; du b. allem. *rata*). Se dit des planches posées dans une armoire, une bibliothèque, un magasin : *faire poser des rayons.* Partie d'un magasin réservée au commerce d'une marchandise déterminée : *rayon des soieries. Rayon de miel*, gâteau de cire fait par les abeilles, tel qu'il est dans les ruches.

**Rayons et les Ombres** (*les*), beau recueil de poésies, par V. Hugo (1840). Le poète tend à s'y présenter comme le rêveur sacré, le songeur qui a pour mission de guider l'humanité. Le morceau le plus célèbre du livre est *la Tristesse d'Olympio.* Citons encore les belles pièces : *Ce qui se passait aux Feuillantines en 1813, Oceano Nox*, etc.

**rayonnage** [*rè-io-na-je*] n. m. Action de tracer des rayons dans un potager, un champ, pour y semer des graines en ligne.

**rayonnage** [*rè-io-na-je*] n. m. Ensemble des rayons d'une bibliothèque, d'un magasin, d'un bureau.

**rayonnant** [*rè-io-nan*], **e** adj. Qui rayonne *rayonnant de lumière. Fig. Etre rayonnant de joi de bonheur*, ou absolum. *être rayonnant*, se dit quelqu'un dont les traits, les yeux expriment u vive satisfaction. *Style gothique rayonnant*, no donné à la dernière période de l'art gothique, cara térisée par de nombreux motifs ornementaux, d'immenses rosaces polylobées et rayonnantes. *Blas.* Dont les pointes sont séparées par de petits rayons figurés, en parlant des astres. *Bot.* Se dit des parties disposées comme les rayons d'une roue. *Ombelle rayonnante*, celle qui offre des fleurs régulières au centre, et des fleurs irrégulières à la circonférenc *Physiq. Chaleur rayonnante*, chaleur qui se transmet par rayonnement, c'est-à-dire par des rayon qui partent d'un corps chaud et sont analogues a point de vue physique aux rayons lumineux. *Pouvoi rayonnant*, faculté que possèdent les corps plu chauds que le milieu ambiant d'émettre de la cha leur par rayonnement.

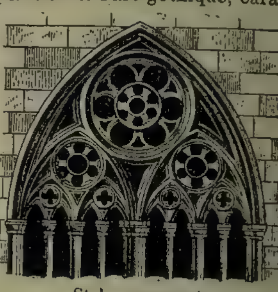
Style rayonnant.

**rayonné** [*rè-io-né*], **e** adj. Qui est disposé e forme de rayons. Orné de rayons. N. m. pl. *Zool* Ancienne division du règne animal, dans laquelle o groupait les animaux sans vertèbres dont les parties sont disposées en rayons autour d'un centre o d'un axe, et qui comprenait les échinodermes et le cœlentérés actuels. S. un *rayonné.*

**rayonnement** [*rè io-ne-man*] n. m. Action d rayonner : *le rayonnement des astres, de la chaleur* (V. RAYONNANTE [*chaleur*].) Expression de vive satisfaction qui anime les traits. Se dit de tout ce qui s propage en rayonnant : *le rayonnement de l gloire.*

— ENCYCL. *Météor.* La chaleur de la terre produit un rayonnement nocturne vers les hautes régions de l'espace. En été, où les nuits sont courtes toute la chaleur solaire absorbée par la terre pendant le jour ne sera pas abandonnée la nuit ; e hiver, au contraire, la quantité de chaleur abandonnée pendant la nuit sera supérieure à celle absorbée durant le reste de la journée. Grâce au rayonnement nocturne, la surface du sol se refroidit plus vite que la couche d'air ambiante, de sorte qu'il y a condensation de vapeur d'eau et, par suite, production de *rosée ;* si la température se refroidit suffisamment, cette rosée se transforme en *givre.*

**rayonner** [*rè-io-né*] v. n. Jeter des rayons : *le soleil rayonne. Fig.* Porter l'expression du bonheur : *son visage rayonne.* Se dit par ext. de tout ce qui semble briller : *un front où rayonne le génie.* Partir à plusieurs reprises d'un même centre dans des directions diverses.

**rayonneur** [*rè-io-neur*] n. m. Instrument aratoire, servant à tracer des rayons pour la plantation ou les semailles. (Dans les jardins, on se sert d'un rayonneur simple fixé à un manche et portant un certain nombre de dents ; dans la grande culture, on fait usage de rayonneurs à traction animale, constitués par un bâti portant les dents, et fixé à un avant-train auquel on attelle la bête de somme.)

**rayure** [*rè-iu-re*] n. f. Façon dont une chose est rayée : *les rayures d'une étoffe.* Action de biffer : *la rayure d'une sentence.* Rainure pratiquée dans l'intérieur d'une arme à feu : *les rayures assurent la justesse et la portée du tir.*

— ENCYCL. L'emploi des rayures remonte au XVIe siècle ; d'abord appliqué aux armes portatives, il le fut ensuite aux canons. En France, l'artillerie de campagne fut dotée de canons rayés en 1859 (campagne d'Italie).

Les rayures donnent aux projectiles une grande stabilité sur leur trajectoire et, par suite, un tir plus régulier ; elles communiquent un mouvement de rotation, en s'imprimant dans la ceinture de cuivre des obus. Les rayures peuvent être à pas constant (canon de 75) inclinées uniformément sur la génératrice ou à pas progressif (canon de Bange), s'inclinant de plus en plus sur la génératrice ; il en résulte un mouvement de rotation se développant progressivement, en ménageant le métal de la pièce.

Les fusils à répétition en usage dans les armées européennes sont également pourvus de rayures, qui s'impriment dans le métal même de la balle.

**raz** ou **ras** [*ra*] n. m. (mot bas breton). Courant de mer très violent dans un passage étroit. *Raz de marée*, soulèvement puissant et soudain des eaux de la mer.

— ENCYCL. Le phénomène du raz de marée est produit par des lames sourdes qui se forment sans raison apparente, grossissent rapidement et se brisent sur les côtes en élevant considérablement le niveau des eaux. Le raz de marée peut durer plusieurs jours et causer d'incalculables désastres. C'est à un accident de ce genre qu'est due la formation du Zuyderzée.

**Raz** [*raz'*] (POINTE DU), cap à l'extrémité occidentale du Finistère, vis-à-vis de l'île de Sein. Beaux rochers que continue une traînée de récifs. Coin sauvage et désolé, mais le site le plus grandiose de la côte de Bretagne.

**raze** n. f. Résine que fournit le pin d'Alep.

**razeau** [*zô*] n. m. ou **razelle** [*zè-le*] n. f. Sorte d'ancien bateau de rivière.

**Razullo,** type grotesque de danseur florentin du XVIe siècle, dessiné par Callot.

**razzia** [*ra-zi-a* ou *rad-zi-a*] n. f. (arabe *rhaziat*). Mot employé en Algérie pour désigner les incursions faites sur le territoire ennemi dans le but d'enlever les troupeaux, les grains, etc. : *entreprendre une razzia. Par ext.* Enlèvement, rafle. Pl. des *razzias.*

**razzier** [*ra-zi-é* ou *rad-zi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Exécuter une razzia : *razzier une tribu.*

**Rb,** symbole chimique du *rubidium.*

**re, ré,** préfixe latin qui entre dans la compo- tion d'un grand nombre de mots français et qui arque la réitération, la réciprocité, la résistance, retour à un an- en état.

**ré** n. m. (prem. yll. du mot *reso- are*, dans l'hymne tine de Saint- ean-Baptiste). Se- onde note de la amme d'*ut*.

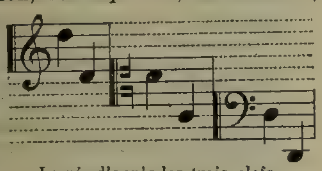

Le ré, d'après les trois clefs.

**Ré** (ÎLE DE) [lat. *hea*], île de l'océan Atlantique. Elle dépend du dép. de Charente-Inférieure, et forme 2 cant., dont les ch.-l. ont Saint-Martin-de-Ré ; Ars-en-Ré ; 15.600 h. *Rhétais*). Importante xploitation de marais alants.

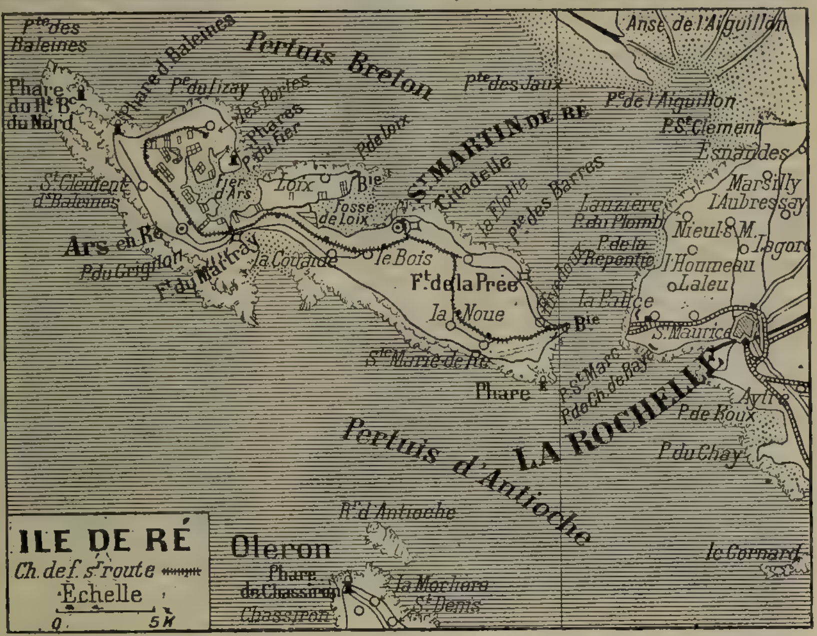

**réa** n. m. Roue à gor- e d'une poulie, dans la- uelle passe le cordage.

**réabjurer** [*ré*] v. a. bjurer de nouveau.

**réabonnement** *o-ne-man*] n. m. Action e réabonner, de se réa- onner.

**réabonner** [*bo-né*] . a. Abonner de nou- eau.

**réabsorber** [*bé*] v. Absorber de nouveau.

**réabsorption** *b-sorp-si-on*] n. f. Nou- elle absorption.

**réaccommoder** *-ko-mo-dé*] v. a. Accom- oder de nouveau.

**réaccoutumer** *a-kou-tu-mé*] v. a. ccoutumer de nouveau.

**réacquérir** [*a-ké*] . a. Acquérir de nou- eau.

**réactance** n. f. xpression faisant intervenir dans le calcul des onducteurs traversés par un courant alternatif l'ac on de la self et de la capacité de ce conducteur

**réacteur, trice** n. Auteur, partisan d'une éaction.

**réactif** [*ak-tif*], **ive** adj. (du préf. *ré*, et de *actif*). ui réagit : *force réactive*. N. m. Substance qu'on mploie en chimie pour reconnaître la nature des orps, en opérant sur eux des compositions et des écompositions.

— ENCYCL. *Chim.* Les réactifs permettent de dé- erminer la nature des corps avec lesquels on les et en contact. Certains, comme l'acide azotique, acide sulfurique, l'ammoniaque, la soude, les dis- olvants (éther, alcool), etc., sont d'un usage courant ; n les groupe ensemble dans des boîtes spéciales, ppelées *boîtes à réactifs*, de façon à les avoir onstamment sous la main.

**réaction** [*ak-si-on*] n. f. (du préf. *ré*, et de *ction*). Action d'un corps sur un autre, qui agit ou ient d'agir sur lui : *la réaction est toujours égale opposée à l'action*. *Fig.* Tout ce qui agit au sens pposé : *en politique tout excès provoque une réac- on*. *Spécialem*, action d'un parti qui s'oppose au rogrès et qui veut faire revivre les choses du assé. *Chim.* Phénomènes chimiques qui se pro- uisent lorsque deux ou plusieurs corps agissent imultanément l'un sur l'autre. *Mécan.* et *phys.* ction qui se produit lorsqu'un corps agit sur un utre, par contact ou à distance, pour lui communi- uer un mouvement, et grâce à laquelle le second orps agit sur le premier pour le mouvoir en sens ontraire : *le principe de l'égalité de l'action et de réaction a été formulé pour la première fois par ewton*. *Physiol.* Action organique, qui tend à pro- oquer un effet contraire à celui de l'agent par lequel lle a été occasionnée : *la fièvre est une réaction de organisme contre la maladie*. Phénomène ayant on siège dans la matière vivante, qui suit immé- iatement l'action de l'accident. *Réaction de dégé- érescence*, disparition ou diminution de l'excitabilité aradique d'un muscle, correspondant avec l'aug- entation de l'excitabilité galvanique.

— ENCYCL. *Physiol.* Quand l'organisme réagit ontre les excitants extérieurs, la modification qui e produit se propage à toute l'économie, soit par a voie nerveuse, soit par la voie sanguine. Quand es réactions se rapportent à l'état *morbide*, ce sont es moyens de défense : telle la réaction de cha- eur après un bain froid, la diarrhée après l'indi- estion, etc.

**réactionnaire** [*ak-si-o-nè-re*] adj. et n. Qui rête son concours à une réaction politique : *poli- ique réactionnaire ; les réactionnaires*.

**réactionnairement** [*ak-si-o-nè-re-man*] adv. ans un esprit de réaction.

**réactionnel, elle** [*ak-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui e rapporte à une réaction.

**réactionner** [*ak-si-o-né*] v. a. Actionner de ouveau. V. n. *Bours.* Réagir contre la hausse.

**réactiver** [*vé*] v. a. Activer de nouveau.

**Read** (Charles), écrivain français, né et m. à aris (1819-1898) ; auteur de bons travaux sur l'his- oire de Paris.

**réadaptation** [*si-on*] n. f. Adaptation régres- ive d'un animal adulte aux conditions différentes ans lesquelles il vivait quand il était à l'état de arve.

**Reade** (Charles), auteur dramatique et roman- ier anglais, né dans le comté d'Oxford, m. à Londres 1814-1884) ; auteur du roman : *le Cloître et le Foyer*.

**Reading** [*rè-din'gh*], v. d'Angleterre, sur la amise ; 92.000 h. Eglise Saint-Laurent, d'origine ormande. Commerce de blé, bois. Métallurgie.

**Reading,** v. des Etats-Unis (Pensylvanie), sur e Schuylkill ; 107.000 h. Forges, verreries.

**réadjudication** [*si-on*] n. f. Nouvelle adjudi- cation.

**réadjuger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il réadjugea, nous réadjugeons.*) Remettre en adjudication ; adjuger à nouveau : *réadjuger une terre*.

**réadmettre** [*mè-tre*] v. a. (Se conj. comme *mettre*.) Admettre de nouveau.

**réadmission** [*mi-si-on*] n. f. Nouvelle admission.

**réadopter** [*té*] v. a. Adopter de nouveau.

**ready** [*ré-dé*] adj. (mot angl. signif. *prêt*). Expression employée dans différents sports (boxe, tennis).

**réafficher** [*a-fi-ché*) v. a. Afficher de nouveau.

**réaffiler** [*a-fi-lé*] v. a. Affiler de nouveau.

**réaffirmer** [*a-fir-mé*] v. a. Affirmer de nouveau.

**réagglutiner** [*a-glu-ti-né*] v. a. Agglutiner de nouveau.

**réaggrave** [*a-gra-ve*] n. f. *Dr. anc.* Dernier monitoire publié après trois monitions et l'aggrave.

**réaggraver** [*a-gra-vé*] v. a. Déclarer que quelqu'un a encouru les censures portées par une réaggrave.

**réagir** v. n. (du préf. *ré*, et de *agir*). Se dit d'un corps qui agit à son tour sur un autre dont il a éprouvé l'action. *Fig.* Exercer une action contraire : *réagir contre ses passions*.

**réagissant** [*ji-san*], **e** adj. Qui réagit.

**réagisseur** n. m. Syn. de RÉACTEUR.

**réaimanter** [*é-man-té*] v. a. Aimanter de nouveau : *réaimanter l'aiguille d'une boussole*.

**réajournement** [*man*] n. m. Nouvel ajournement.

**réajourner** [*né*] v. a. Ajourner de nouveau.

**réal** n. m. ou **réale** n. f. (espagn. *real*). Petite monnaie d'Espagne, valant environ 25 centimes au pair. Pl. des *réaux* ou *réales*.

**réal, e, aux** adj. (espagn. *réal*). Royal : *pavillon réal*. (Vx.) *Galère réale* ou subst. *réale*, celle que montait le roi ou le général des galères.

**réal, e** adj. (allem. *real*). Réel, pratique (usité seulement dans les dénominations d'*école réale*, *gymnase réal*, empruntées à l'allemand).

**Réal** (Guillaume-André), conventionnel français, né et m. à Grenoble (1755-1832). Il siégea avec les girondins et fut conseiller d'Etat sous l'Empire.

**Réal** (Pierre-François, comte), ancien jacobin, préfet de police sous l'Empire, né à Chatou (Seine-et-Oise), m. à Paris (1757-1834). Il déjoua la conspiration de Cadoudal. Pendant les Cent-Jours, il fut ministre de la police.

**Réal** (Fernand-François-Fortuné MICHEL, plus connu sous le pseudonyme de *Antony*), littérateur français, né à Solliès-Pont, m. à Orange (1821-1896). Il a publié des vers, des feuilletons et organisé les premières représentations du Théâtre antique d'Orange.

**réalgar** n. m. (de l'ar. *râhdjalgâr*, poudre de caverne). Sulfure naturel d'arsenic, de couleur rouge.

**réalisable** [*za-ble*] adj. Qui peut se réaliser : *projet facilement réalisable*. Qui peut être transformé en espèces. ANT. **Irréalisable.**

**réalisant** [*zan*] n. m. *Math.* Se dit quelquefois pour *discriminant*.

**réalisateur, trice** [*za*] adj. et n. Se dit de la personne ou de la chose qui tend à réaliser.

**réalisation** [*za-si-on*] n. f. Action de réaliser ; son résultat : *poursuivre la réalisation d'un projet*. *Fin.* Transformation d'obligations financières en capitaux.

— ENCYCL. *Dr.* La réalisation est une clause par laquelle les époux excluent de la communauté leur mobilier présent et à venir.

La *clause de réalisation* est particulière au régime de la communauté conventionnelle entre époux. Dite aussi *clause d'immobilisation*, elle assimile aux immeubles et *réalise* au profit de l'époux, en la lui réservant comme bien propre, sa fortune mobilière, en tout ou en partie. Son but est d'égaliser les apports des époux dans l'actif de la communauté : elle est usitée, par exemple lorsque l'un des futurs ne possède que des meubles, lesquels tomberaient en communauté, alors que l'autre n'a que des immeubles, lesquels lui seraient réservés en propre.

**réaliser** [*zé*] v. a. (du lat. *realis*, réel). Rendre réel et effectif : *réaliser ses promesses*. *Réaliser sa fortune*, et absolum. *réaliser*, convertir sa fortune en espèces. *Dr. Réaliser des offres*, les faire à deniers découverts. Bien comprendre, se figurer exactement : *il ne réalisait pas la difficulté de l'entreprise*. (Ce dernier sens est un pur anglicisme.)

**réaliseur** [*zeur*] n. m. Celui qui réalise ; celui qui met la réalité en évidence.

**réalisme** [*lis-me*] n. m. Doctrine philosophique du moyen âge, qui consistait à regarder les idées générales comme des êtres réels : *le réalisme fut défendu par Duns Scot*. Tendance que manifestent certains artistes et certains littérateurs de nos jours à représenter la nature sous son côté réel, avec ce qu'elle peut avoir de laid ou de vulgaire.

— ENCYCL. *Philos.* Le réalisme, doctrine philosophique du moyen âge, admet la réalité des idées générales ou *universaux* : ainsi l'idée générale de cheval a pour les réalistes une existence réelle et n'est pas une sorte de schéma ou d'image purement subjectiv. Les réalistes avaient pour adversaires les *nominalistes*, pour qui les idées générales ne sont que des noms et de vains mots, et les conceptualistes. (V. CONCEPTUALISME.) Les réalistes procèdent de Platon et de l'école d'Alexandrie ; les nominalistes, d'Aristote.

— *Litt.* Bien que les classiques et les romantiques se soient également réclamés de la nature et du réel, on réserve l'épithète de *réaliste* (bientôt remplacée par celle de *naturaliste*) à l'école de 1850 (Zola et ses disciples), qui, lasse du lyrisme romantique, s'attacha particulièrement à reproduire la vie ambiante et, en fait, parut plus occupée des détails laids et vulgaires de la vie que de ce qui l'embellit.

— *Bx-arts.* Un mouvement parallèle se manifesta dans les arts et surtout dans la peinture, avec J.-F. Millet, Courbet, puis Manet et le groupe impressionniste, qui renouvela l'inspiration artistique.

**réaliste** [*lis-te*] n. m. Partisan du réalisme en philosophie, en littérature et en art. Adjectiv. : *peinture réaliste*.

**réalité** n. f. Chose réelle, existence effective : *la réalité du monde extérieur*. Chose réelle : *abandonner les réalités pour des chimères*. *En réalité* loc. adv. Réellement. ANT. **Fiction, songe, chimère.**

**réalléguer** [*al-lé-ghé*] v. a. Alléguer de nouveau.

**Réalmont** [*mon*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 18 kil. d'Albi ; 2.470 h. (*Réalmontais*). Houille ; mercure. — Le cant. a 16 comm. et 9.560 h.

**realschule** [*re-al-chou-lé*] n. f. (m. allem.). Ecole réale (nom que l'on donne en Allemagne aux écoles pratiques). Pl. des *realschulen*.

**Réalville,** comm. de Tarn-et-Garonne, arr. et à 15 kil. de Montauban, près de l'Aveyron ; 1.370 h. Ch. de f. Orl.

**réamarrer** [*ma-ré*] v. a. Amarrer de nouveau.

**réamonceler** [*lé*] v. a. Amonceler de nouveau.

**réanimer** [*mé*] v. a. Animer de nouveau.

**réannexer** [*an'-nèk-sé*] v. a. Annexer de nouveau.

**réannexion** [*an'-nèk-si-on*] n. f. Nouvelle annexion d'un territoire qui faisait anciennement partie d'un pays.

**réaplanir** v. a. Aplanir de nouveau.

**réapparaître** [*a-pa-rè-tre*] v. n. (Se conj. comme *connaître*.) Apparaître de nouveau : *certaines comètes réapparaissent à des dates régulières*.

**réappareiller** [*a-pa-ré, ll* mll., *é*] v. a. Appareiller pour changer le mouillage qu'on vient de prendre.

**réapparition** [*a-pa-ri-si-on*] n. f. Action d'apparaître de nouveau. (Se dit particulièrement d'un astre qu'on aperçoit de nouveau après une éclipse, ou après être resté longtemps invisible.)

**réappel** [*a-pèl*] n. m. Appel qui succède à un premier ou à plusieurs appels.

**réappelant** [*a-pe-lan*] n. m. Celui qui a interjeté deux fois appel.

**réappeler** [*a-pe-lé*] v. a. (Se conj. comme *appeler*.) Appeler de nouveau. V. n. Faire un second appel.

**réappliquer** [*a-pli-ké*] v. a. Appliquer de nouveau.

**réapposer** [*a-po-zé*] v. a. Apposer de nouveau.

**réapposition** [*a-po-zi-si-on*] n. f. Action de réapposer.

**réappréciation** [*a-pré, si-on*] n. f. Action de réapprécier.

**réapprécier** [*a-pré-si-é*] v. a. Apprécier de nouveau.

**réapprendre** [*a-pran-dre*] v. a. Apprendre de nouveau.

**réapprêter** [*a-prê-té*] v. a. Apprêter de nouveau. Donner un nouvel apprêt.

**réapprovisionnement** [*a-pro-vi-zi-o-ne-man*] n. m. Action de réapprovisionner.

**réapprovisionner** [*a-pro-vi-zi-o-né*] v. a. Approvisionner de nouveau.

**réargenter** [*jan-té*] v. a. Argenter de nouveau : *réargenter des couverts*.

**réarmement** [*man*] n. m. Action d'armer de nouveau : *le réarmement d'un bateau de guerre*.

**réarmer** [*mé*] v. a. Armer de nouveau.

**réarpentage** [*pan*] n. m. Nouvel arpentage.

**réarpenter** [*pan-té*] v. a. Arpenter de nouveau.

**réarrêter** [*a-rê-té*] v. a. Arrêter de nouveau.

**réasservir** [*a-sèr*] v. a. Asservir de nouveau.

**réasservissement** [*a-sèr-vi-se-man*] n. m. Action de réasservir.

**réassignation** [*a-si-gna-si-on*] n. f. Nouvelle assignation.

**réassigner** [*gné*] v. a. Assigner de nouveau.

**réassocier** [*a-so-si-é*] **(se)** v. pr. S'associer de nouveau.

**réassomption** [*a-sonp-si-on*] n. f. Dans la moderne théologie luthérienne, miracle par lequel Jésus-Christ aurait repris, lors de sa résurrection, le sang versé par lui sur la croix.

**réassortiment** [*man*] n. m., **réassortir** v. a. V. RASSORTIMENT, RASSORTIR.

**réassumer** [*mé*] v. a. Assumer de nouveau.

**réassurance** [*a-su*] n. f. Opération par laquelle une compagnie d'assurances, après avoir assuré un client pour une somme considérable, se couvre elle-même d'une partie du risque en se faisant assurer à son tour par une autre compagnie.

**réassurer** [*a-su-ré*] v. a. Faire une réassurance à.

**réassureur** [*a-su*] n. m. Celui qui réassure.

**réattaquer** [*a-ta-ké*] v. a. Attaquer de nouveau.

**réatteler** [*a-te-lé*] v. a. (Se conj. comme *atteler.*) Atteler de nouveau.

**réattirer** [*a-ti-ré*] v. a. Attirer de nouveau.

**reatu (in)**, mots lat. signif. : *en inculpation* loc. adv. En prévention, en accusation, sous le coup d'un décret de prise de corps. (Vx.)

**réaugmenter** [*ogh-man-té*] v. a. Augmenter de nouveau.

**Réaumur** [*ré-ô*] (René-Antoine FERCHAULT **de**), physicien et naturaliste français, né à La Rochelle, m. à Saint-Julien-du-Terroux (1683-1757) ; inventeur du thermomètre qui porte son nom (v. THERMOMÈTRE) et du verre dévitrifié (blanc opaque), connu sous le nom de *porcelaine de Réaumur.* On lui doit aussi de remarquables travaux sur les insectes. Il mérita le surnom de *Pline du* XVIIIe *siècle.*

**réaumurie** [*ô-mu-rî*] n. Genre de réaumuriées, comprenant des plantes sous-frutescentes de la région méditerranéenne et de l'Asie centrale. (La *réaumurie vermiculée* d'Orient est employée contre la gale.)

**réaumuriées** [*ô-mu-ri-é*] n. f. pl. Tribu des tamaricacées, ayant pour type le genre *réaumurie*, souvent classée comme famille sous le nom de RÉAUMURIACÉES. S. une *réaumuriée.*

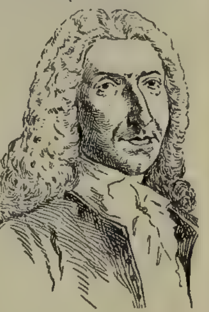
Réaumur.

**réauner** [*ô-né*] v. a. Auner de nouveau.

**réaux** n. m. pl. Syn. de RÉALISTES.

**réavertir** [*vèr*] v. a. Avertir de nouveau.

**rebab** ou **rebabah** n. m. Grossier violon à deux cordes, employé dans les orchestres en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

**rebadigeonner** [*jo-né*] v. a. Badigeonner de nouveau.

**rebaigner** [*bè-gné*] v. a. Baigner de nouveau.

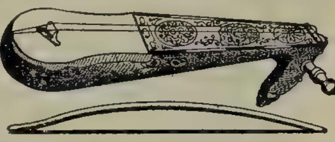
Rebab.

**Rebais** [*bè*], ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 12 kil. de Coulommiers, sur un affluent du Grand Morin ; 1.370 h. (*Resbaciens*). Ch. de f. — Le cant. a 18 comm., et 10.540 h.

**rebaiser** [*bè-zé*] v. a. Baiser de nouveau.

**rebaisser** [*bè-sé*] v. a. Baisser de nouveau.

**rébalade** n. f. Chasse nocturne aux oiseaux aquatiques, dans un petit bateau très plat.

**rébaler** [*lé*] v. n. Chasser à la rébalade.

**rébaleur** n. m. Celui qui chasse à la rébalade.

**rebander** [*dé*] v. a. Bander de nouveau : *rebander un arc ; une plaie.*

**rebannir** [*ba-nir*] v. a. Bannir de nouveau.

**rebanqueter** [*ke-té*] v. n. Banqueter de nouveau.

**rebaptisant** [*ba-ti-zan*] n. m. Au IIIe siècle, nom donné à ceux des catholiques qui, regardant comme nul le baptême administré par les hérétiques, croyaient qu'il devait être réitéré quand ces baptisés rentraient dans l'Eglise. Syn. REBAPTISATEUR.

**rebaptisation** [*ba-ti-za-si-on*] n. f. Action de rebaptiser.

**rebaptiser** [*ba-ti-zé*] v. a. Baptiser une seconde fois.

**rébarbatif, ive** adj. (de l'anc. fr. *se rebarber*, faire face à l'ennemi barbe contre barbe). Dur, rebutant : *mine rébarbative.*

**rebarbe** n. f. Secondes raclures du fromage de Roquefort, transformées en pains cylindriques pour la consommation locale. Ebarbure autour d'un trou percé dans un morceau de métal.

**rebarbouiller** [*bou, ll* mll., *é*] v. a. Barbouiller de nouveau.

**rebardement** [*man*] n. m. Action de rebarder.

**rebarder** [*dé*] v. a. Remettre des bardes de lard. *Jardin.* Enlever la terre des racines d'une plante que l'on transplante.

**rebarricader** [*ba-ri-ka-dé*] v. a. Barricader de nouveau.

**rebassiner** [*ba-si-né*] v. a. Bassiner de nouveau.

**rebat** [*ba*] n. m. Action de rebattre les cerceaux et les douves d'un tonneau, pour les resserrer. *Fauconn.* Action de lancer l'autour une seconde fois.

**rebâter** [*té*] v. a. Remettre le bât à une bête de somme.

**rebâtir** v. a. Bâtir de nouveau : *les Juifs, au retour de leur captivité, rebâtirent le temple de Jérusalem.*

**rebattage** [*ba-ta-je*] n. m. Action de lisser la surface des briques. Repiquage des meules de moulins. Resserrage des douves de tonneaux. *Autref.*, martelage.

**rebattement** [*ba-te-man*] n. m. *Blas.* Répétition des pièces honorables ou des partitions d'un écu.

— ENCYCL. Les pièces honorables qui se rebattent sont : le pal, la bande, la barre, la fasce et le chevron; rebattus plus de cinq fois, le pal s'appelle *vergette*, la fasce *burèle*, la bande et la barre, *cotice*, etc. Si le nombre des pièces rebattues est égal aux interstices du champ, on a le palé, fascé, barré, bandé, chevronné, vergeté, burelé, etc. Les partitions rebattues donnent le contre-fascé, contre-palé, etc. (V. la planche BLASON.)

**rebatteret** [*ba-te-rè*] n. m. Petite hachette à lame mince, pour façonner l'ardoise.

**rebattoir** [*ba-toir*] n. m. Battoir pour refouler et rabattre les briques et les carreaux de terre.

**rebattre** [*ba-tre*] v. a. (Se conj. comme *battre.*) Battre de nouveau. Parcourir de nouveau : *battre et rebattre la plaine. Rebattre un matelas*, le refaire en battant la laine avec des baguettes. *Rebattre un tonneau*, en resserrer les douves en frappant sur les cercles. *Blas.* Reproduire plusieurs fois une pièce de longueur. *Fig.* Répéter inutilement et d'une manière ennuyeuse : *il rebat sans cesse la même chose. Rebattre les oreilles*, répéter à satiété. *Mus.* Répéter une note. V. n. Se dit des chiens qui tiennent la queue haute et droite.

**rebattu** [*ba-tu*], **e** adj. Souvent répété, traité : *sujet rebattu.*

**rebaudir** [*bô*] v. a. (du préf. *re*, et de *baudir*). *Véner.* Caresser les chiens pour les exciter. V. n. S'animer, en parlant des chiens.

**rebec** [*bèk*] n. m. (ar. *rabab*). Sorte de violon à trois cordes et à archet, dont jouaient les ménestrels et les jongleurs du moyen âge. (Les cordes étaient accordées de quinte en quinte.)

**Rébecca,** fille de Bathuel et femme d'Isaac, mère d'Esaü et de Jacob. Eliézer, chargé par Abraham d'aller en Mésopotamie chercher une épouse pour Isaac, rencontra Rébecca au bord d'un puits et lui offrit des présents au nom de son maître. Rébecca le conduisit à la demeure de son père et devint ensuite l'épouse d'Isaac. Ce dernier devenu vieux et aveugle, elle usa de stratagème pour faire donner à Jacob, à la faveur d'un déguisement, la bénédiction qu'Isaac destinait à Esaü, son fils aîné. (*Bible.*) — La rencontre de Rébecca et d'Eliézer à la fontaine a été représentée par N. Poussin (Louvre) [v. t. Ier, p. 734], Claude Lorrain, Antoine Coypel (Louvre), P. Véronèse (Madrid), Decamps, Horace Vernet.

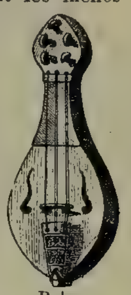
Rebec.

**rebeccaïte** [*bè-ka*] n. m. Membre d'une société secrète fondée en 1843 dans le pays de Galles, pour travailler à la suppression des péages.

**Rébecq-Rognon,** v. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), près de la Senne ; 4.470 h. Bonneteries, pavés, teintureries.

**rebectage** [*bèk*] n. m. *Arg.* et *pop.* Pourvoi en cassation. Réconciliation, entente. Médicament. Aliment. Action de manger.

**rebecter** [*bèk-té*] v. n. *Arg.* et *pop.* Faire un rebectage.

**rebecteur** [*bèk*] n. m. *Pop.* Médecin.

**Rebell** (Georges GRASSAL, dit *Hugues*), littérateur français, né à Nantes, m. à Paris (1867-1905), auteur de poésies et de romans, reconstitutions sensuelles de l'antiquité et de la Renaissance : *la Camorra, une Saison à Baïa, la Nichina.*

**rebelle** [*bè-le*] n. et adj. (lat. *rebellis ;* de *re*, préf. de itératif, et *bellum*, guerre). Qui refuse d'obéir à l'autorité légitime : *Turenne fut un moment rebelle. Fig.* Qui résiste à : *prince rebelle à la justice ; cœur rebelle à l'amour. Les esprits rebelles*, les anges révoltés, les démons. *Maladie rebelle*, qui résiste aux remèdes. ANT. **Obéissant, soumis.**

**Rebelles** (*les Derniers*), tableau de Benjamin Constant (1880), au musée du Luxembourg. Devant les portes de la ville de Marrakech, le sultan à cheval, suivi de ses officiers, contemple les chefs rebelles morts et les chefs vivants, fers aux pieds, allongés devant lui, la tête dans le sable. Au fond, le long des remparts, les soldats marocains, précédés de chevaux qui caracolent. (V. p. 721.)

**rebeller** [*bèl-lé*] **(se)** v. pr. (de *rebelle*). Se révolter contre l'autorité légitime.

**Rébelliau** (Louis-Joseph-Alfred), littérateur français, né à Nantes en 1858 ; auteur de *Bossuet historien du protestantisme* (1891), d'une *Vie de Bossuet* (1899). Membre de l'Académie des sciences morales (1913).

**rébellion** [*bè-li-on*] n. f. (lat. *rebellio*). Résistance avec violences envers les agents de l'autorité : *punir la rébellion.* Ensemble des rebelles. *Fig.* Soulèvement intérieur : *la rébellion des sens contre la raison. Fig.* Action de s'opposer avec violence aux ordres de la justice : *procès-verbal de rébellion.*

— ENCYCL. *Dr. pén.* La rébellion constitue un crime : 1° lorsqu'elle a été commise par plus de vingt personnes, soit armées, soit non armées (dans le premier cas, elle est punie des travaux forcés à temps ; dans le deuxième, de la réclusion) ; 2° lorsqu'elle a été commise par une réunion armée de trois personnes et plus, jusqu'à vingt (elle est alors punie de réclusion). En toute autre circonstance, la rébellion est un simple délit, puni correctionnellement.

Si la rébellion n'a été commise que par une ou deux personnes armées, elle est punie d'un emprisonnement de six mois à deux ans et, si elle a lieu sans armes, d'un emprisonnement de six jours à six mois.

Les chefs d'une rébellion et ceux qui l'ont provoquée peuvent être condamnés à l'interdiction de séjour après l'expiration de leur peine, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus.

**rébellionnaire** [*bè-li-o-nè-re*] n. m. Celui qui fait acte de rébellion.

**rébellionner (se)** v. pr. Syn. de REBELLER (SE).

**rebénir** v. a. Bénir une seconde fois.

**rebéquer** [*ké*] **(se)** v. pr. (de *re*, et *bec.* — Se conj. comme *accélérer.*) Répondre avec fierté, avec emportement à son supérieur.

**Reber** [*bèr*] (Napoléon-Henri), compositeur de musique français, né à Mulhouse, m. à Paris (1807-1880), auteur d'un remarquable *Traité d'harmonie* et de plusieurs opéras-comiques : *le Père Gaillard*, etc.

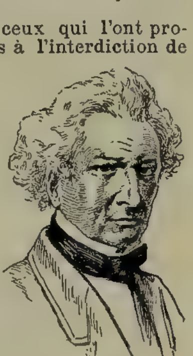
Reber.

**rebercer** [*bèr-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il reberça, nous reberçons.*) Bercer de nouveau.

**rebiffe** n. f. *Arg.* Révolte. Récidive. *Faire de la rebiffe*, se rebiffer. *A la rebiffe*, à la rescousse.

**rebiffer** [*bi-fé*] v. a. Relever en haut, retrousser : *rebiffer le nez de quelqu'un d'un coup de poing. Fig.* Rabrouer. V. n. *Pop.* Regimber, refuser d'une manière disgracieuse. Récidiver, recommencer. **Se rebiffer** v. pr. Se révolter, ne pas vouloir.

**rebinage** n. m. Action de rebiner.

**rebiner** [*né*] v. a. Biner une seconde fois.

**reblanchir** v. a. Blanchir de nouveau : *reblanchir un mur, un plafond.* V. n. Redevenir blanc.

**reblandir** v. n. *Féod.* Se dit du vassal qui demande au suzerain de débattre, à titre gracieux, les dispositions d'un acte, par exemple d'un aveu.

**reblandissement** [*di-se-man*] n. m. *Féod.* Action de reblandir.

**reblesser** [*blè-sé*] v. a. Blesser de nouveau.

**reblochon** n. m. Fromage gras de Savoie. (On dit aussi REBROCHON et REBLÉCHON.)

**reboire** v. a. Boire de nouveau. V. n. S'humecter, en parlant du grain que le brasseur fait germer.

**reboisement** [*ze-man*] n. m. Action de reboiser : *le reboisement des montagnes.*

— ENCYCL. Le reboisement est de toute utilité en montagne. L'abatage inconsidéré des arbres a montré quel rôle important joue la forêt dans la régularisation du régime des eaux. Les arbres divisent les eaux provenant des pluies ou de la fonte des neiges, en ralentissent l'écoulement, empêchent le ravinement des pentes et la formation des torrents.

**reboiser** [*zé*] v. a. Planter de nouveau en bois une partie de terrain qui avait été déboisée : *reboiser une lande.*

**rebond** [*bon*] n. m. Action de rebondir : *les rebonds d'un torrent.* Saut, bond en arrière. Second bond de la balle en arrière.

**rebondi, e** adj. Arrondi par embonpoint : *joues rebondies.* ANT. **Plat, maigre.**

**rebondie** [*dî*] n. f. S'est dit des coups d'une cloche que l'on tinte après l'avoir sonnée en volée.

**rebondir** v. n. Faire un ou plusieurs bonds : *une balle, en tombant, rebondit.*

**rebondissant** [*di-san*], **e** adj. Qui rebondit : *les eaux rebondissantes d'une cascade.*

**rebondissement** [*di-se-man*] n. m. Action d'un corps qui rebondit. (Peu us.)

**rebondonner** [*do-né*] v. a. Bondonner de nouveau.

**rebord** [*bor*] n. m. Bord élevé et ajouté : *rebord d'une table.* Bord naturel d'une chose qui a de la profondeur : *le rebord d'un fossé.* Bord replié, renversé : *le rebord d'un manteau.*

**rebordé, e** adj. Qui présente un rebord net.

**reborder** [*dé*] v. a. Border de nouveau : *reborder une robe.*

**reborner** [*né*] v. a. Poser de nouvelles bornes.

**rebot** [*bô*] n. m. Jeu de pelote basque, consistant à envoyer la balle, directement, d'un camp à l'autre.

**rebottage** [*bo-ta-je*] n. m. Action de rebotter (un arbre).

**rebotter** [*bo-té*] v. a. Botter de nouveau. Greffer de nouveau, sur un jet latéral, un arbre dont la greffe en fente ou à œil poussant n'a pas réussi. **Se rebotter** v. pr. Remettre ses bottes.

**rebouchage** ou **rebouchement** [*man*] n. m. Action de reboucher.

**reboucher** [*ché*] v. a. Boucher de nouveau. Emousser : *reboucher les traits.* (Inus. en ce dernier sens.)

**rebouclage** n. m. Défaut de confection dans la tension des fils d'un tissu.

**reboucler** [*klé*] v. a. Boucler de nouveau.

**rebouil** [*l* mll.] n. m. Sorte de laine pelade, provenant des peaux de mouton immergées dans la chaux.

**rebouillir** [*bou, ll* mll.] v. n. (Se conj. comme *bouillir.*) Bouillir de nouveau : *faire rebouillir de l'eau.*

**rebouisage** [*bou-i-za-je*] n. m. Action de rebouiser. Réparation grossièrement faite.

**rebouiser** [*zé*] v. a. (du préf. *re*, et de *bouis*). Lustrer un chapeau. (Vx.) Réparer de vieux souliers en y adaptant un morceau. *Arg.* Tuer. Regarder, remarquer.

**rebouiseur** [*zeur*] n. m. Celui qui rebouise.

**Reboul** (Jean), poète français, né et m. à Nîmes (1796-1864). Simple boulanger, il publia des poésies où s'accuse un sentiment vrai de la nature. Son chef-d'œuvre a pour titre *l'Ange et l'Enfant.*

**rebourgeonner** [*jo-né*] v. n. Pousser de nouveaux bourgeons.

**rebours** [*bour*] n. m. (de *rebours* adj.). Sens contraire de ce qui doit être. (Se dit principalement du contrepoil des étoffes.) *Fig.* Le contre-pied, le contraire de ce qu'il faut : *tout ce qu'il dit est le rebours du bon sens. A rebours, au rebours* loc. adv. A contrepoil, à contresens : *marcher à rebours. A rebours de* ou *au rebours de* loc. prép. Contrairement à.

**rebours** [*bour*], **e** adj. (bas lat. *reburrus*). Revêche, peu traitable. *Cheval rebours*, celui qui s'arrête, recule et rue. *Bois rebours*, se dit des bois noueux et dont les fibres sont entre-croisées.

**rebourser, reboursoir.** V. REBROUSSER, REBROUSSOIR.

**rebousse** [*bou-se*] n. f. Morceau de fer, employé pour repousser une cheville d'un trou où elle était enfoncée.

**reboutement** [*man*] n. m. Action de rebouter.

**rebouter** [*té*] v. a. (de *re*, et *bouter*). Faire passer les dents d'une carde à travers le cuir qui doit les maintenir. *Pop.* Remettre une foulure, une cassure par des moyens empiriques.

**rebouterie** [*rî*] n. f. Action, métier de rebouter.

**rebouteur** ou **rebouteux** [*teû*] n. m. Empirique qui, dans les campagnes, guérit ou prétend guérir les luxations, les fractures, etc.

— ENCYCL. Les rebouteurs, qu'on désigne aussi sous les noms de *mèges*, de *bailleuls*, de *renoueurs* et de *rhabilleurs*, sont nombreux ; quelques-uns ont quelque habileté dans le traitement des entorses et des luxations, mais la majorité se compose de charlatans ignorants. Leur industrie est considérée comme exercice illégal de la médecine.

**reboutonner** [*to-né*] v. a. Boutonner de nouveau. *Escr.* Toucher d'un nouveau coup de fleuret.

**ebras** [*bra*] n. m. (de *rebrasser*). Parement, re- d'un habit. Partie de la peau du gant, qui doit endre jusque sur le bras. *Blas.* Doublure ou envers vêtement.

**ebrasement** [*ze-man*] n. m. Action de re- ser.

**ebraser** [*zé*] v. a. Braser de nouveau des rceaux de fer, de cuivre, etc.

**ebrassé** [*bra-sé*], **e** adj. *Blas.* Dont le rebras d'un émail particulier.

**ebrasser** [*bra-sé*] v. a. Retrousser : *rebrasser manches.*

**ebriche** ou **rebrique** n. f. *Dr. cout.* Ecritu- que les parties produisaient l'une contre l'autre.

**ebricher** [*ché*] v. a. *Dr. cout.* Renouveler : *richer une enquête.*

**ebrider** [*dé*] v. a. Brider de nouveau.

**ebriller** [*ll* mll., *é*] v. n. Briller de nouveau.

**ebriser** [*zé*] v. a. Briser de nouveau.

**ebrocher** [*ché*] v. a. Brocher de nouveau.

**ebroder** [*dé*] v. a. Broder de nouveau. Refaire broderie.

**ebrouiller** [*ll* mll., *é*] v. a. Brouiller de nou- u. Mêler de nouveau. *Techn.* Remuer le grain mis germoir, pour activer sa germination.

**ebroussant** [*brou-san*], **e** adj. Qui produit rebroussement.

**ebrousse** n. f. Syn. de REBROUSSOIR.

**ebroussement** [*brou-se-man*] n. m. Action ebrousser.

**ebrousse-poil (à)** loc. adv. A contrepoil : *sser un chapeau à rebrousse-poil. Fig.* A contre- s.

**ebrousser** [*brou-sé*] v. a. (de *rebours*). Rele- en sens contraire les cheveux, le poil. *Rebrous- chemin*, retourner en arrière. V. n. Revenir sur pas : *touriste que le mauvais temps contraint à rousser.* Se dit d'un tranchant qui est repoussé un corps résistant. *Fig.* Reculer : *faire rebrous- la civilisation.*

**ebroussette** n. f. V. REBROUSSOIR.

**ebroussoir** [*brou-soir*] n. m. Sorte de pique de brosse métallique, servant à relever à rebours oil du drap. (On dit aussi REBROUSSETTE n. f.)

**ebroyer** [*broi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) oyer de nouveau.

**ebrûler** [*lé*] v. a. et n. Brûler une seconde fois.

**ebrunir** v. a. Brunir une seconde fois. V. n. venir brun une seconde fois.

**Rebstein,** comm. de Suisse (cant. de Saint- ll), au-dessus de la plaine du Rhin ; 1.940 h. Impor- tes usines pour la dentelle mécanique ; vignoble.

**ebuffade** [*bu-fa-de*] n. f. (ital. *rabbuffo*). Mau- s accueil. Refus accompagné de paroles dures : *uyer des rebuffades.*

**ebuffer** [*bu-fé*] v. a. Repousser durement.

**Rebuffi** (Pierre), jurisconsulte français, né à ntpellier, m. à Paris (1487-1557). Il professa le droit. Intimé des *Plaideurs* le cite dans sa plaidoirie.

**rebulet** [*lè*] n. m. Mélange de farine de mau- ise qualité et de son, qu'on donne aux porcs.

**rébus** [*buss*] n. m. (ablat. plur. du m. lat. *res*, cho- : de l'expression *de rebus quæ geruntur*, des choses i se font, titre donné autrefois par les basochiens leurs libelles). Jeu d'esprit, qui consiste à exprimer es mots ou des phrases par des lettres, des mots, es chiffres ou par des figures dont le nom offre e l'analogie avec ce qu'on veut faire entendre, omme **G a** (*j'ai grand appétit ; g* grand, *a* petit). *ar ext.* Equivoque, chose obscure. S'est dit des critures hiéroglyphiques dans lesquelles on exprime ar des figures les choses qu'on veut dire.

RÉBUS FAIT DE LETTRES ET DE CHIFFRES :

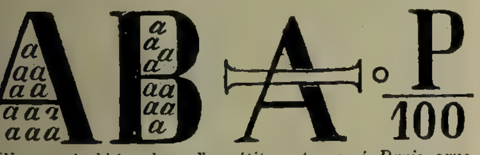

(*Un grand abbé, plein d'appétit, a traversé Paris sans uper.* — Un grand AB plein d'a petits A traversé par I, 100 sous P).

RÉBUS COMPOSÉ DE MOTS :

| Tient | lage | pire | rit |
|---|---|---|---|
| La foi | la charité | l'amour | l'espérance |

(*a foi soutient, la charité soulage, l'amour soupire, l'espé- ance sourit.* — La foi sous tient, la charité sous lage, etc.)

RÉBUS COMPOSÉ DE FIGURES :

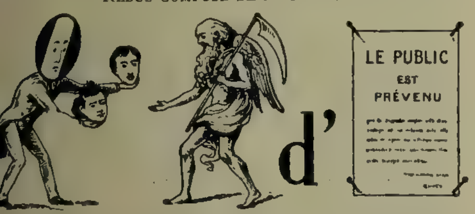

(*Autant de têtes, autant d'avis.* — O tend deux têtes au Temps d'Avis.)

**rebus (in)** loc. lat. signif. *en choses.*

**rebut** [*bu*] n. m. Action de rebuter : *essuyer des ebuts.* (Peu us.) Chose rebutée, dédaignée, considé- ée comme sans valeur : *avoir le rebut d'un autre. e rebut*, de valeur presque nulle. *Au rebut*, de côté, omme étant de nulle valeur : *mettre une machine u rebut.*

**rebutage** n. m. Service chargé de vérifier, vant l'embarquement, les morues préparées, et de ejeter celles qui ne seraient pas en bon état.

**rebutant** [*tan*], **e** adj. Qui rebute ; découra- eant : *travail rebutant.* Qui repousse, dégoûte : *nine rebutante.* ANT. **Encourageant.**

**rebute** n. f. Digue, batardeau pour régulariser e courant d'un ruisseau.

**rebutement** [*man*] n. m. Action de rebuter.

**rebuter** [*té*] v. a. (de *re*, et *buter*). Rejeter avec lureté : *il me rebute toujours.* Décourager, dégoûter, lasser : *la moindre chose le rebute.* V. n. Choquer, déplaire : *ses manières rebutent.* ANT. **Encourager.**

**rebuteur** n. m. Employé chargé de vérifier les morues avant l'embarquement.

**rebuttage** [*bu-ta-je*] n. m. Sortie de la flamme par la porte du four à chaux, par suite d'un empilement défectueux des pierres à l'intérieur.

**récabite** n. m. Membre d'une secte dont il est parlé dans l'Ancien Testament et qui tirait son nom de Recab, père de Jonadab, son fondateur.

**recacher** [*ché*] v. a. Cacher de nouveau.

**recacheter** [*té*] v. a. (Se conj. comme *cacheter.*) Cacheter de nouveau : *recacheter une lettre.*

**recadenasser** [*na-sé*] v. a. Cadenasser de nouveau.

**recalciner** [*né*] v. a. Calciner de nouveau.

**récalcitrance** n. f. Etat de celui qui est récalcitrant.

**récalcitrant** [*tran*], **e** adj. et n. Qui résiste avec humeur, opiniâtreté : *cheval récalcitrant.* ANT. **Docile.**

**récalcitrer** [*tré*] v. n. (lat. *recalcitrare ;* du préf. *ré*, et du lat. *calx, calcis,* talon). Regimber, en parlant du cheval. (Peu us.) *Fig.* Résister avec opiniâtreté.

**recalculer** [*lé*] v. a. Calculer de nouveau.

**recaler** [*lé*] v. a. Caler de nouveau : *recaler un meuble. Mar.* Recommencer la manœuvre de caler un mât. *Techn.* Dresser et fixer un point quelconque. Polir le bois avec la varlope. *Pop.* Refuser à un examen : *recaler un candidat.* Remettre en fonds : *un héritage vous recale.*

**recalescence** [*lès-san-se*] n. f. (du préf. *re*, et du lat. *calescere*, s'échauffer). Relèvement soudain et spontané de la température pendant le refroidissement.

— ENCYCL. *Phys.* On nomme ainsi le relèvement brusque de température qui se produit quelquefois pendant le refroidissement d'un métal et qui semble dû à ce que la température du métal étant descendue au-dessous de celle à laquelle une certaine transformation allotropique doit se produire, cette transformation s'effectue brusquement en dégageant de la chaleur.

**recalfatage** n. m. Action de recalfater.

**recalfater** [*té*] v. a. Calfater de nouveau.

**recalfeutrer** [*tré*] v. a. Calfeutrer de nouveau.

**recalibreur** n. m. Instrument au moyen duquel on redonne aux douilles dilatées le calibre exact de l'arme dont on se sert.

**recaloir** n. m. Morceau de bois ravalé dans une partie de sa longueur, de telle sorte que l'extrémité du ravalement est terminée en portion de cercle.

**Récamier** [*mi-é*] (Joseph-Claude-Anthelme), médecin français, né à Cressin (Ain), m. à Paris (1774-1852).

**Récamier** (Jeanne-Françoise-Julie-Adélaïde BERNARD, Mme), née à Lyon, m. à Paris (1777-1849), femme célèbre par son esprit sa beauté et son salon de l'Abbaye-au-Bois, où elle réunit, sous la Restauration, la plus brillante société et où régnait Chateaubriand. Elle fut l'amie de Benjamin Constant, Mme de Staël, de Bernadotte, des Montmorency, etc. Mme Lenormand, sa nièce, a publié ses *Souvenirs et Correspondance.*

**Récamier** (*Madame*), portrait, par David (Louvre) ; — portrait, par Gérard (Hôtel de Ville de Paris). [V. p. 722.)

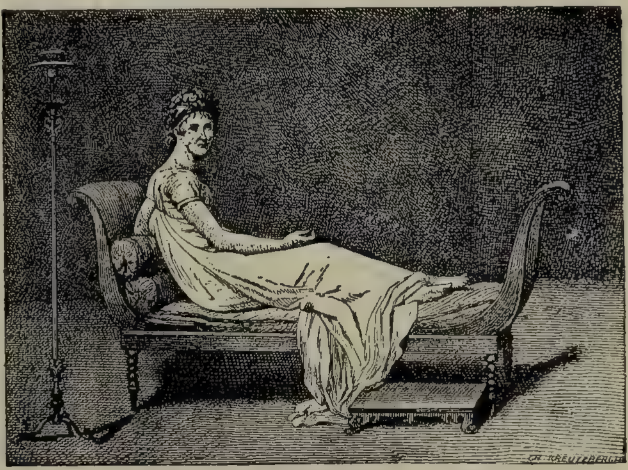

Mme Récamier, tableau de David (Louvre).

**recamionnage** [*o-na-je*] n. m. Renvoi de colis par camionnage.

**recamper** [*kan-pé*] v. n. Camper de nouveau.

**Recanati,** v. d'Italie (Marches) : 4.300 h. Cathédrale gothique (XIVe s.) Patrie de Léopardi.

**récapitulateur, trice** n. Personne qui récapitule.

**récapitulatif, ive** adj. Qui sert à récapituler. Qui récapitule : *tableau récapitulatif.*

**récapitulation** [*si-on*] n. f. (de *récapitulatif*). Répétition sommaire de ce qu'on a déjà dit ou écrit.

**récapituler** [*lé*] v. a. (lat. *recapitulare ;* du préf. *ré*, et du lat. *capitulum*, point principal). Résumer, redire sommairement.

**recapturer** [*rè*] v. a. Capturer de nouveau.

**recarbonisation** [*za-si-on*] n. f. Action de restituer du carbone à l'acier. (On dit de préférence RECARBURATION).

**recarboniser** [*zé*] v. a. Restituer du carbone à l'acier. (On dit de préférence RECARBURER).

**recarburer** [*ré*] v. a. Carburer de nouveau.

**recarder** [*dé*] v. Carder de nouveau.

**Récarède Ier,** roi des Wisigoths d'Espagne de 586 à 601, m. à Tolède. Il prohiba l'arianisme et reconquit Carcassonne sur les Vascons.

**recarillonner** [*ll*, mll., *o-né*] v. n. Carillonner de nouveau.

**recarrelage** [*ka-re*] n. m. Raccommodage de vieux souliers.

**recarreler** [*ka-re-lé*] v. a. Carreler de nouveau : *recarreler une cuisine.* Ressemeler : *recarreler des souliers.*

**recarreleur** [*ka-re*] n. m. Ressemeleur.

**recasser** [*ka-sé*] v. a. Casser de nouveau. *Recasser une terre*, lui donner un nouveau labour après qu'elle a porté du blé.

**recassis** [*ka-si*] n. m. Terre qui a été recassée.

**recatholiciser** [*zé*] v. a. Faire revenir au catholicisme.

**recauser** [*kô-zé*] v. n. Causer de nouveau : *nous recauserons de cette affaire.*

**recaver** [*vé*] **(se)** v. pr. *Jeu.* Reformer sa cave ; remettre de l'argent au jeu.

**Recca** ou **Réka** (la), riv. de la Yougoslavie et d'Italie, dans le Carso, célèbre par ses chutes et son cours souterrain de Saint-Canzian à San Giovanni. Elle reparaît, sous le nom de *Timaro*, à peu de distance du golfe de Trieste, où elle se jette.

**recéder** [*dé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Céder à quelqu'un ce qu'il nous avait cédé auparavant, ou une chose qu'on avait achetée pour soi.

**receit, recept** ou **recet** [*sè*] n. m. *Dr. cout.* Droit de gîte appartenant au seigneur.

**recel** [*sèl*], **recélé** ou **recèlement** [*man*] n. m. Action de recéler : *le recel d'objets qu'on sait volés constitue une complicité de vol.*

— ENCYCL. *Dr.* Le recel est le fait de détenir ou de cacher, sciemment et volontairement, des objets frauduleusement soustraits, ou de donner retraite à des coupables.

D'abord considéré comme un fait de complicité, le recel constitue depuis 1915 un délit spécial, auquel sont appliquées les peines établies contre le vol.

Sont condamnés aux peines de banqueroute frauduleuse (travaux forcés à temps) les individus convaincus d'avoir, dans l'intérêt du failli, recélé tout ou partie de ses biens meubles ou immeubles.

Quiconque a recélé ou caché le cadavre d'une personne homicidée, ou morte des suites de coups et blessures, est puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 50 francs à 400 francs, sans préjudice de peines plus graves, s'il a participé au crime.

Ceux qui ont recélé ou fait recéler des personnes qu'ils savaient avoir commis des crimes emportant peine afflictive sont punis d'un emprisonnement de trois mois à deux ans ; exception, toutefois, est faite pour les père et mère, fils ou filles, époux, frères ou sœurs des malfaiteurs recélés, ou pour leurs alliés au même degré.

En matière civile, il y a recel dans l'action de celui qui s'approprie, par fraude et en cachette, des objets dépendant soit d'une succession, soit d'une communauté au partage de laquelle il a droit de concourir.

**recéler** [*lé*] v. a. (de *re*, et *celer.* — Se conj. comme *accélérer*). Garder et cacher une chose que l'on sait volée par un autre : *recéler des bijoux.* Soustraire aux recherches de la justice : *recéler un meurtrier.* Renfermer : *que de beautés cet ouvrage recèle!* **Se recéler** v. pr. Se réfugier, se cacher : *souris qui se recèlent dans leurs trous.*

**receleur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Qui se rend coupable de recel. PROV. : **S'il n'y avait point de receleur, il n'y aurait point de voleur,** le recel favorise le vol.

**récemment** [*sa-man*] adv. Depuis peu.

**recense** [*san-se*] n. f. (de *recenser.*) Nouveau contrôle qu'on applique sur les pièces de bijouterie et d'orfèvrerie, quand le fisc change le poinçon. Action de presser les grignons après les avoir mis dans l'eau chaude : *huile de recense.*

**recensement** [*san-se-man*] n. m. Opération administrative, qui consiste à faire le dénombrement de la population d'un Etat, d'une ville, des suffrages d'un vote, etc. : *le recensement se fait en France tous les cinq ans.* Vérification de marchandises. Inventaire des animaux, voitures, automobiles, etc., susceptibles d'être requis en temps de guerre. *Recensement des jeunes soldats*, opération par laquelle est établie chaque année par les maires, pour la formation de la classe, la liste des jeunes gens domiciliés dans leur commune, ayant atteint l'âge de vingt ans révolus dans l'année précédente.

**recenser** [*san-sé*] v. a. (lat. *recensere ;* du préf. *re*, et du lat. *censere*, évaluer). Faire le recensement de : *recenser la population.* Contrôler à nouveau des matières d'or ou d'argent.

**recenserie** [*san-se-rî*] n. f. Usine où l'on fabrique l'huile de recense.

**recenseur** [*san*] n. m. Celui qui est chargé d'un recensement.

**recension** [*san*] n. f. Comparaison d'une édition d'un auteur ancien avec les manuscrits : *la recension d'Homère par les grammairiens alexandrins.*

**récent** [*san*], **e** adj. (lat. *recens*). Nouveau, nouvellement fait ou arrivé : *une découverte récente. Souvenir récent, mémoire récente*, souvenir d'une chose arrivée depuis peu ; souvenir qui est vif et précis comme si son objet était récent : *le fait est vieux, mais j'en ai le souvenir récent.* ANT. **Ancien, vieux.**

**recepage** ou **recépage** n. m. (rad. *receper*). *Arboric.* Action de receper.

— ENCYCL. *Arbor.* Un certain nombre d'arbres doivent être recepés la seconde ou la troisième année de leur plantation (châtaignier, orme, tilleul) ; le recepage est très employé en viticulture pour obtenir de nouvelles pousses sur les vieux ceps ; dans ce cas, on le complète souvent par le greffage en fente.

**recepée** ou **recépée** [*pé*] n. f. Partie recepée d'un arbre).

**recepement** ou **recèpement** [*man*] n. m. Action de receper.

**receper** ou **recéper** [*pé*] v. a. (du préf. *re*, et de *cep.* — Se conj. comme *accélérer.*) Couper un jeune arbre près de terre ou un peu au-dessus du point où il a été greffé. *Receper des pieux, des pilotis,* les couper à hauteur égale au ras du lit d'un cours d'eau.

**récépissé** [*pi-sé*] n. m. (du lat. *recepisse*, avoir reçu). Ecrit par lequel on reconnaît avoir reçu des papiers, des pièces, une somme d'argent, un colis, etc.: *délivrer un récépissé*. Pl. des *récépissés*.

**réceptacle** [*sèp*] n. m. (lat. *receptaculum;* de *receptum*, supin de *recipere*, recevoir). Lieu où se rassemblent des personnes, des choses, venues de plusieurs endroits : *cette maison est un réceptacle de voleurs. Bot.* Portion de la fleur, où s'insèrent le calice, la corolle, les étamines et, habituellement, le ou les carpelles de l'ovaire. Partie de la fructification des gros champignons.

— Encycl. *Bot.* Le réceptacle peut revêtir les formes les plus diverses ; dans l'artichaut, il constitue ce que l'on nomme communément le *fond*.

**réceptaculaire** [*sèp-ta-ku-lè-re*] adj. *Bot.* Qui a rapport au réceptacle.

**récepteur** [*sèp*] n. m. Appareil recevant une action, une impression quelconque : *rceépteur téléphonique.* Partie d'une machine à laquelle la force motrice est directement appliquée. Appareil recevant, dans la télégraphie électrique, les signaux transmis par le manipulateur.

**récepteur, trice** adj. Qui reçoit (une action mécanique, un courant, un signal, etc.) : *poste récepteur. Techn. Machine réceptrice*, dynamo recevant une énergie électrique transmise d'une certaine distance.

**réceptice** adj. (lat. *receptitius;* de *recipere*, recevoir). *Dr. anc.* Réservé. *Dr. rom.* : *biens réceptices*, dont la femme mariée se réservait la jouissance. *Dot réceptice*, qui devait être restituée à la dissolution du mariage.

**réceptif** [*sèp-tif*], **ive** adj. Susceptible de recevoir des impressions.

**réception** [*sèp-si-on*] n. f. (lat. *receptio*). Action de recevoir : *la réception d'une lettre.* Manière de recevoir les personnes ; accueil : *faire bonne réception à quelqu'un.* Action de recevoir des visites avec cérémonial : *il y a eu hier réception à la cour. Jour de réception*, jour où une personne, particulièrement une dame, reste chez elle pour recevoir les visites. Action d'être admis : *réception d'un candidat.* Cérémonie d'installation dans une compagnie, dans une charge : *prononcer un discours de réception à l'Académie.* Epreuves auxquelles est soumis un ouvrage avant d'être admis par l'administration à l'emploi auquel on le destine : *réception d'un pont.*

**réceptionnaire** [*sèp-si-o-nè-re*] n. et adj. Qui est chargé de la réception des travaux ou objets faits par un entrepreneur.

**réceptionner** [*sèp-si-o-né*] v. a. Vérifier une livraison pour voir si elle est conforme aux conditions du marché : *réceptionner des munitions.*

**réceptivité** [*sèp*] n. f. Aptitude de l'organisme à recevoir des impressions. *Méd.* Aptitude à contracter certaines maladies, notamment les maladies infectieuses : *la mauvaise hygiène augmente la réceptivité de l'organisme. Philos.* Passivité dans la connaissance ; *la sensibilité est une réceptivité.*

**recerclé, e** [*sèr*] adj. (du préf. *re*, et de *cerceau*). *Blas.* Se dit d'une croix ancrée, dont les pointes sont tournées en volutes. Se dit aussi de la queue de certains animaux, lorsqu'elle se termine en boucle.

**recerclage** [*sèr*] n. m. Action de recercler.

**recercler** [*sèr-klé*] v. a. Mettre de nouveaux cercles à : *recercler des tonneaux.*

**recès** n. m. *Dipl.* V. recez.

**récession** [*sè-si-on*] n. f. Action de se retirer. (Peu us.)

**Réceswinthe,** vingt-huitième roi des Wisigoths ; il régna de 653 à 672.

**recette** [*sè-te*] n. f. (du lat. *recepta*, choses reçues) Ce qui est reçu en argent ou en nature : *compter la recette et la dépense.* Recouvrement de ce qui est dû : *faire la recette d'une maison de commerce.* Fonction de receveur des deniers publics : *recette particulière des finances; recette buraliste.* Bureau d'un receveur ; *porter son argent à la recette. Garçon de recette*, employé chargé d'encaisser les effets de commerce dans une maison de commerce ou une banque. *Méd.* Formule indiquant la composition de certains remèdes : *bonne recette contre la fièvre.* Ecrit enseignant la manière de faire cette composition. Procédé dont on fait usage dans l'économie domestique : *recette pour conserver les fruits. Fig.* Procédé pour obtenir un résultat quelconque. *Mar.* Opération consistant à vérifier les livraisons faites par les fournisseurs. *Mines.* Partie supérieure d'un puits de mine, où arrivent les wagonnets ou les bennes chargés.

**recevabilité** n. f. *Dr.* Qualité de ce qui est recevable : *examiner la recevabilité d'un pourvoi.* Ant. **Irrecevabilité.**

**recevable** adj. (de *recevoir*). Qui peut être admis, reçu : *offre, excuse recevable. Dr.* Admis à poursuivre en justice. Se dit aussi d'une demande qui doit être accueillie : *appel recevable.* Ant. **Irrecevable.**

**receveur, euse** [*eu-ze*] n. (de *recevoir*). Personne chargée de recevoir les deniers publics : *receveur des contributions directes, de l'enregistrement; receveur buraliste.* Employé chargé de percevoir la recette dans les voitures publiques. *Impr.* Ouvrier qui reçoit les feuilles après l'impression. *Mines.* Ouvrier qui se tient à la recette, et dont le rôle est d'immobiliser la cage contenant les ouvriers ou les bennes de charbon qui arrivent à la partie supérieure du puits. *Méd.* Dans la transfusion du sang, on nomme *receveur* le sujet qui reçoit dans ses veines le sang fourni par le *donneur.*

— Encycl. *Admin.* Le nom de *receveur* s'applique à tout agent préposé à la recette des deniers publics.

Le nombre des agents de perception qui ont le titre de *receveur* est presque aussi considérable que le nombre même des impôts : receveurs de l'enregistrement, des contributions directes, des douanes, des postes et télégraphes, etc.

Les *receveurs particuliers des finances*, nommés par décret, sur la proposition du ministre des finances, reçoivent un traitement fixe et des commissions sur les recettes. Dans chaque arrondissement autre que celui où réside le trésorier-payeur général, ils dirigent et centralisent la perception et le recouvrement des contributions directes et taxes assimilées, du produit des amendes et condamnations pécuniaires. Ils perçoivent directement certains produits budgétaires et exécutent les opérations des services de trésorerie. Ils payent les mandats et ordonnances émis pour les dépenses de l'Etat et du département, sur visa du trésorier général. Ils sont préposés de la Caisse des dépôts et consignations ; ils accomplissent pour le compte des communes et des particuliers, comme correspondants du trésorier général, des achats et ventes de rente. De même, ils prêtent leur concours gratuit aux particuliers pour les réunions, renouvellement, etc., de rentes sur l'Etat, et payent les arrérages et coupons de ces rentes.

Les *receveurs municipaux et hospitaliers* sont chargés spécialement, dans chaque commune, d'effectuer les recettes et les dépenses de la commune, de l'hospice ou du bureau de bienfaisance.

Le percepteur des contributions directes remplit les fonctions de receveur municipal des communes de sa circonscription. Toutefois, dans les communes dont les revenus ordinaires atteignent un certain chiffre, les fonctions de comptable peuvent, à la demande du conseil municipal, être confiées à un receveur spécial. Les *receveurs spéciaux* sont nommés par le préfet ou par le président de la République, suivant l'importance des revenus de la commune, sur une liste de trois candidats présentés par le conseil municipal.

Les établissements communaux de bienfaisance (hôpitaux, hospices, bureaux de bienfaisance) peuvent aussi avoir des receveurs spéciaux, ou encore il peut y avoir un receveur spécial commun aux services communaux et hospitaliers.

Les receveurs communaux et hospitaliers sont rémunérés au moyen d'un traitement fixe arrêté par le préfet, sur la proposition du trésorier-payeur général.

Le *receveur buraliste* est un préposé comptable de l'administration des contributions indirectes, chargé de la perception des droits sur les boissons, sur les voitures publiques, etc., et, en outre, le plus souvent, de la gestion d'un bureau de tabac.

Les receveurs buralistes perçoivent les droits au comptant. Ils détachent des registres à souche, dits *registres de déclaration*, les *expéditions* ou titres de mouvement remis aux contribuables, et d'un autre registre, dit *de perception*, les quittances des droits perçus dont ils sont responsables.

Les administrations des douanes et de l'enregistrement ont aussi des receveurs.

**recevoir** v. a. (lat. *recipere*). Accepter, prendre ce qui est offert, donné, envoyé : *recevoir un présent.* Toucher ce qui est dû : *recevoir sa pension.* Obtenir, être gratifié de : *recevoir sa grâce.* Retenir : *recevoir dans la main, dans son chapeau.* Accueillir : *recevoir un ami chez soi.* Admettre : *recevoir un candidat.* Déclarer acceptable : *refuser de recevoir des travaux.* Absorber : *la mer reçoit les fleuves.* Agréer, accepter : *recevoir une offre.* Soutenir l'attaque de : *recevoir vaillamment l'ennemi.* Se soumettre à quelque chose : *recevoir des lois.* Passer en usage : *ce mot est reçu.* Subir, être frappé de : *recevoir un châtiment.* Tirer, emprunter : *la lune reçoit sa lumière du soleil.* Prendre : *la cire reçoit toutes les formes.* Servir de récipient à : *citerne qui reçoit les eaux de pluie.* Pouvoir contenir : *port qui reçoit les gros navires.* Se dit de ce qui est transmis ou communiqué : *recevoir la vie, l'instruction*, etc. ; des sacrements : *recevoir le baptême. Absol.* Avoir société chez soi : *nous recevons souvent. Fin de non-recevoir*, exception préalable, qui consiste à soutenir que la partie adverse n'est pas recevable dans sa demande. (V. chien.) Ant. **Donner, envoyer.**

**recevoir** n. m. Chaudron de cuivre du salpêtrier.

**Recey-sur-Ource** [*sé*] ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 27 kil. de Châtillon-sur-Seine ; 780 h. (*Récéens*). Ch. de f. E. — Le cant. a 17 comm. et 4.120 h.

**recez** ou **recès** [*sè*] n. m. (lat. *recessus*). Procès-verbal des délibérations de l'ancienne diète germanique. Procès-verbal de conventions arrêtées entre deux puissances. (Peu us.)

**réchabite** n. *Hist. rel.* V. récabite.

**réchafauder** [*fô-dé*] v. a. Echafauder de nouveau.

**rechamailler** [*ma, ll* mll., *é*] **(se)** v. pr. Se chamailler de nouveau.

**réchampir** [*chan*] v. a. (du préf. *ré*, et de *échampir*). Détacher les objets du fond sur lequel on peint, en marquant les contours, ou par l'opposition des couleurs. Enlever les taches sur un fond qu'on veut dorer. (On dit aussi échampir.)

**réchampissage** [*chan-pi-sa-je*] n. m. Action de réchampir. Ouvrage réchampi.

**rechange** n. m. Action de mettre un objet à la place d'un autre qu'on veut réparer ou modifier. Se dit d'objets qu'on tient en réserve pour remplacer au besoin d'autres objets semblables : *habits de rechange. Rechange complet, rechange neuf complet*, habillement complet que le matelot garde dans son sac pour les inspections, ou pour les grandes circonstances. Opération par laquelle le porteur d'une lettre de change non payée tire, pour se rembourser, une nouvelle lettre de change, dite *retraite*, et qu'il négocie comme un effet ordinaire. Le prix du nouveau change auquel est négocié la retraite s'appelle *rechange.*

**rechanger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il rechangea, nous rechangeons.*) Changer de nouveau : *changer et rechanger sa toilette.*

**rechanter** [*té*] v. a. Chanter une seconde fois : *rechanter une chanson. Fam.* Répéter.

**réchappé** [*cha-pé*], **e** n. Personne qui a réchappé : *les réchappés d'une explosion.*

**réchapper** [*cha-pé*] v. n. Se tirer d'un grand péril : *réchapper d'un danger.* V. a. Tirer d'un danger : *réchapper quelqu'un de la mort.*

**recharge** n. f. Action de revenir à la charge. Seconde charge de poudre que l'on met sur la première dans une arme à feu.

**rechargement** [*je-man*] n. m. Action de recharger : *le rechargement d'une voiture.* Action d'empierrer de nouveau une route, une voie ferrée : *route en rechargement.*

**recharger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il rechargea, nous rechargeons.*) Charger de nouveau des marchandises : *recharger des bagages.* Imposer une nouvelle charge à : *recharger des mulets.* Mettre une nouvelle charge dans : *recharger son fusil.* Faire une nouvelle charge, diriger une nouvelle attaque contre : *recharger les ennemis. Recharger une route, un chemin de fer*, l'empierrer pour en relever le niveau.

**rechargeur** n. m. *Industr.* Ouvrier qui remet de la matière sur les broches dans les filatures. *Electr. Rechargeur électrique*, petite machine électrostatique à influence.

**recharpenter** [*pan-té*] v. a. Charpenter de nouveau.

**rechasser** [*cha-sé*] v. a. Chasser une seconde fois : *rechasser un importun.* Repousser en sens opposé : *rechasser une balle à la paume. Véner.* Faire rentrer dans le bois les bêtes qui en sont sorties. V. n. Chasser de nouveau.

**rechâsser** [*châ-sé*] v. a. (du préf. *re*, et de *châsse*). *Arg.* Regarder.

**rechasseur** [*cha-seur*] n. m. *Véner.* Celui qui fait rentrer sous bois les bêtes sorties de la forêt.

**réchaud** [*chô*] n. m. (de *réchauffer*). Ustensile de ménage pour tenir chauds des plats, des mets :

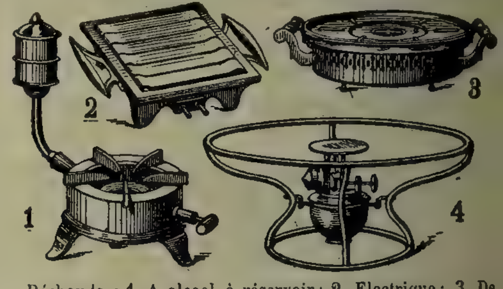

Réchauds : 1. A alcool, à réservoir ; 2. Electrique ; 3. De table, à charbon ; 4. De table, à alcool, à renversement.

*réchaud à alcool.* Petit fourneau portatif des peintres en bâtiment, pour griller les vieilles peintures. Ustensile à l'aide duquel les graveurs chauffent leurs planches. Amas de fumier disposé autour des coffres pour réchauffer les couches.

**réchauffage** [*chô-fa-je*] n. m. Action de réchauffer. *Fig.* Syn. de réchauffé.

**réchauffé** [*chô-fé*] n. m. Chose réchauffée : *ce dîner n'est que du réchauffé; sent le réchauffé. Fig.* Nouvelle, idée, etc., vieille et connue, que l'on donne comme neuve : *ce livre ne contient que du réchauffé.*

**réchauffement** [*chô-fe-man*] n. m. Action de réchauffer. *Jard.* Fumier neuf, qui sert à réchauffer les couches refroidies.

**réchauffer** [*chô-fé*] v. a. Chauffer ce qui est refroidi : *réchauffer un potage. Fig.* Exciter de nouveau, ranimer : *réchauffer le zèle.* Essayer de remettre en vogue : *réchauffer un vieux conte. Réchauffer un serpent dans son sein*, combler de bienfaits quelqu'un qui rend le mal pour le bien.

**réchauffeur** [*chô-feur*] n. m. Nom donné à un récipient précédant la chaudière, dans lequel on admet soit l'eau d'alimentation, soit un liquide à distiller ou à pasteuriser, et qui est placé sur le trajet des gaz du foyer, des vapeurs ou des liquides sortant de le chambre proprement dite.

— Encycl. On distingue deux types de *réchauffeurs* d'eau : ceux par surface, et ceux par contact. Les premiers consistent en tubes, que traverse la vapeur au sortir du cylindre ; la surface extérieure de ces tubes réchauffe l'eau froide servant à l'alimentation de la chaudière. Dans le second type, l'eau d'alimentation est en contact direct avec la vapeur d'échappement.

**réchauffoir** [*chô-foir*] n. m. Dans un poêle de salle à manger, fourneau qui sert à réchauffer les plats.

**rechaumage** [*chô*] n. m. Succession de plusieurs cultures de blé consécutives sur la même sole.

**rechaumer** [*chô mé*] v. a. Faire deux cultures successives de froment sur la même terre.

**rechaussement** [*chô-se-man*] n. m. Action de rechausser.

**rechausser** [*chô-sé*] v. a. Chausser de nouveau. *Rechausser un mur*, en rétablir le pied en y apportant de nouveaux matériaux. Remettre des dents à une roue d'engrenage, à un pignon. *Agric.* Syn. de butter.

**rechausseuse** [*chô-seu-ze*] n. f. Charrue spéciale, employée pour rechausser les plantes.

**rêche** adj. Rude au toucher : *peau rêche.* Apre au goût : *vin rêche. Fig.* Rétif : *caractère rêche.*

**recherchable** adj. Qui mérite d'être recherché. *Dr.* Qui mérite d'être poursuivi en justice.

**recherchant** [*chèr-chan*], **e** adj. Qui recherche ; qui recherche avec trop de minutie.

**recherche** [*chèr-che*] n. f. Action de rechercher ; perquisition : *faire des recherches dans les archives.* Action de chercher à obtenir : *la recherche des honneurs.* Démarche, demande que l'on fait en vue de se marier : *faire agréer sa recherche.* Affectation, raffinement : *recherche dans la parure, dans le style. Dr.* Examen, perquisition de la vie et des actions de quelqu'un. Réparation partielle d'une couverture où l'on met des tuiles, des ardoises à la place de celles qui manquent. *Office national des recherches scientifiques, industrielles et agricoles et des inventions*, v. invention.

**Recherche de la vérité,** traité philosophique de Malebranche, l'œuvre capitale de cet auteur, qui s'efforce d'y fondre ensemble la métaphysique de saint Augustin et la physique de Descartes. Il y traite des causes de nos erreurs, puis de la véritable méthode (1674).

**Recherche de l'absolu** (*la*), roman de H. de Balzac. Le grand romancier y peint, dans l'alchimiste Balthazar Claës, la passion dominante et exclusive de la science, à laquelle ce monomane sacrifie sa famille et aussi son honneur (1834).

**Recherches de la France,** ouvrage d'Etienne Pasquier, riche en aperçus, plein d'érudition et embrassant l'histoire des faits, des institutions, la linguistique et la littérature (1566).

**Recherches physiologiques sur la vie et la** **ort,** traité remarquable, un des principaux ouages de Bichat (1800).

**recherché** [*chèr-ché*], **e** adj. Peu commun, re : *ouvrage recherché. Fig.* Qui manque de natul : *style recherché ; toilette recherchée.* N. m. Ce i est empreint de recherche, d'affectation.

**rechercher** [*chèr-ché*] v. a. (du préf. *re*, et de *ercher*). Chercher de nouveau ; chercher avec soin : *chercher la cause d'un phénomène.* Poursuivre juriquement ; faire enquête sur : *rechercher l'auteur un crime.* Tâcher d'obtenir : *rechercher l'amitié quelqu'un.* S'efforcer d'obtenir en mariage : *la le que je recherche.* Désir de voir, de fréquenter elqu'un : *tout le monde le recherche.* Poursuivre ec affectation : *rechercher l'esprit.*

**rechercheur, euse** [*chèr, eu-ze*] n. Pernne qui fait des recherches.

**recheviller** [*ll*, mll., *é*] v. a. Cheviller de nouau.

**Réchicourt-le-Château,** ch.-l. de cant. de Moselle, arr. de Sarrebourg ; 889 h. Ch. de f. — cant. a 15 comm., et 6.000 h.

**Rechid-pacha** (Mustafa), homme politique toman, né et m. à Constantinople (1802-1858). Il gocia en 1833 l'armistice de Koutaièh, fut amssadeur à Londres et à Paris, ministre des affaires rangères, et gna contre Russie un aité avec ngleterre. fut grand zir six fois, 1846 à 1856.

**rechif-er** [*chi-*] v. a. Chifer de nouau.

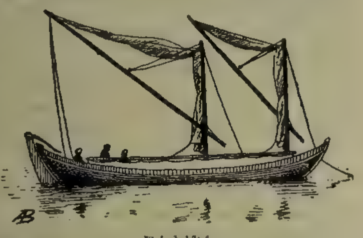
Réchifté.

**réchifté** m. Grand bateau de charge, en usage dans le troit de Constantinople.

**rechignard** [*gnar*], **e** adj. Qui rechigne.

**rechigné, e** adj. De mauvaise humeur : *avoir air rechigné.*

**rechignement** [*man*] n. m. Action de rechier.

**rechigner** [*gné*] v. n. (du préf. *re*, et du germ. *nan*). Prendre un air maussade. Témoigner, par ir de son visage, de la mauvaise humeur, de la pugnance : *rechigner devant une besogne facile.*

**rechigneux, euse** [*gneû, eu-ze*] n. et adj. Se d'une personne qui a l'habitude de rechigner.

**rechinser** [*sé*] v. a. (lat. *resincerare*). Laver ns l'eau claire, en parlant des laines.

**rechoir** v. n. (Se conj. comme *choir*.) Choir de uveau.

**Recht** [*rècht*], v. de Perse, capit. de la prov. de ilan, près de la Caspienne ; 40.000 h. Soie, coton, . Occupée par les Anglais pendant la Grande ıerre (août 1918) et par les bolcheviks en octobre 20.

**rechute** n. f. (du préf. *re*, et de *chute*). Noulle chute. *Fig.* Action de retomber dans un mal, inconvénient, un vice. Réapparition précoce d'une aladie infectieuse, survenant au cours de la conlescence.

**rechuter** [*té*] v. n. Faire une rechute.

**récibidou** n. m. (m. provenç.). Citerne de sannerie.

**récidivation** [*si-on*] n. f. Action de récidiver. x.)

**récidive** n. f. (du lat. *recidivus*, qui retombe ns la même faute). Action de commettre de nouau un délit, un crime : *la récidive entraîne une gravation de peine.* Réapparition d'une maladie rvenant longtemps après que le malade a recoué la santé : *le cancer a de nombreuses récidives.*

— Encycl. *Dr.* La récidive se constitue par une itération d'infractions à la charge du même agent, ais avec cette circonstance essentielle que, entre précédente et la nouvelle infraction, l'agent ait é atteint et averti par une condamnation pénale, ssée en force de chose jugée

Pour enrayer la récidive, on a recours à des meres *répressives* et *préventives*.

Les mesures préventives interviennent avant, ndant et après l'expiation. Parmi elles, nous citens : 1° l'exécution de la peine suspendue, en vertu la loi de sursis ou *loi Béranger ;* 2° les dispositions qui font l'objet de la loi du 14 août 1885 : libétion conditionnelle, patronage des détenus libérés, habilitation. (V. libération.)

Les mesures répressives forment deux groupes, stincts par leur caractère et leur but : 1° aggration des peines, organisée par le Code pénal ou r des lois spéciales ; 2° relégation organisée par loi du 27 mai 1885.

Dans tous les cas de récidive, des circonstances ténuantes peuvent être admises et, dès lors, la nalité aggravée, qui se trouvait encourue, subit ne atténuation.

— *Pathol.* Par suite de l'ignorance de la longueur la période d'immunité conférée par certaines aladies infectieuses, il est très difficile de distinıer une *récidive* d'une *rechute.* On tend actuelleent à rétrécir beaucoup le champ des récidives, s bactéries pathogènes sommeillant en quelque rte dans l'économie et pouvant récupérer leur vilence sous l'inflence de causes occasionnelles.

**récidiver** [*vé*] v. n. Faire une récidive : *criminel qui récidive.* Recommencer, réapparaître en arlant d'une maladie : *le rhumatisme est sujet à récidiver.*

**récidiviste** [*vis-te*] n. et adj. Se dit d'une personne qui tombe dans la récidive, dans le même dét, le même crime pour lequel elle a été déjà conamnée : *certains récidivistes sont passibles de la elégation.*

**récidivité** n. f. Tendance à la récidive. *Méd.* endance d'une maladie à reparaître par récidive : *a récidivité du rhumatisme.*

**recief** [*si-èf*] n. m. A Amsterdam, récépissé que pilote d'un vaisseau marchand donne des marhandises reçues à bord.

**récif** n. m. (de l'espagn. *arrecife*, chaussée). Chaîne de rochers à fleur d'eau : *les récifs bordent la côte du Calvados.* (V. géographie.)

**Récife.** *Géogr.* V. Pernambouc.

**recimenter** [*man-té*] v. a. Enduire d'un nouveau ciment.

**récipé** n. m. (du lat. *recipe*, prenez). Mot par lequel un médecin commençait autrefois son ordonnance (*R* en abrégé). L'ordonnance elle même.

**récipiangle** n. m. (du lat. *recipere*, recevoir, et de *angle*). Outil servant à mesurer les angles solides de toute grandeur.

**récipiendaire** [*pi-an-dè-re*] n. m. (du lat. *recipiendus*, qui doit être reçu). Celui que l'on reçoit dans une compagnie avec un certain cérémonial.

**récipient** [*pi-an*] n. m. (du lat. *recipiens*, qui reçoit). Vase, cavité pour recevoir, contenir un liquide, un fluide : *récipient d'un alambic.* Cloche de verre, dans laquelle on fait le vide avec la machine pneumatique. *Récipient florentin*, sorte de matras à une ou deux tubulures, servant à recueillir les eaux distillées aromatiques.

— Encycl. *Chim.* Les récipients employés dans les laboratoires sont de formes extrêmement variables. Citons simplement les *récipients florentins*, que l'on utilise dans les distillations ; ce sont des vases munis de tubulures latérales adaptées en haut ou en bas, suivant que le produit de la distillation à recueillir est plus lourd ou plus léger que l'eau.

**Récipon** (Paul-Edmond), sculpteur et orfèvre français, né à La Motte-Tilly, m. à Paris (1832-1898) ; — Son fils Georges, sculpteur, né à Paris en 1860, est l'auteur des deux quadriges d'angle du Grand Palais.

**réciprocation** [*ka-si-on*] n. f. Action de rendre une réciproque. Action par laquelle on reçoit la réciproque.

**réciprocité** n. f. (lat. *reciprocitas*). Etat et caractère de ce qui est réciproque.

**réciproquant** [*kan*], **e** adj. *Ch. de f.* Se dit d'un système de traction employé sur les plans inclinés automoteurs et dans lequel les trains montants et les trains descendants sont solidaires les uns des autres.

**réciproque** adj. (lat. *reciprocus*). Qui a lieu entre deux personnes, deux objets agissant l'un sur l'autre : *amitié, haine réciproque. Gramm. Verbe réciproque*, qui exprime l'action de plusieurs sujets les uns sur les autres, comme dans : *Pierre et Paul se louent. Math. Théorème réciproque*, second théorème, dans lequel la conclusion du premier est prise pour hypothèse, et l'hypothèse pour conclusion. *Log. Propositions réciproques*, propositions telles que le sujet de l'une peut devenir l'attribut de l'autre, et réciproquement. *Versif. Vers réciproque*, vers que l'on peut lire en commençant par le dernier mot. N. m. ou f. La pareille : *rendre le réciproque* (vx) ou *la réciproque.* N. f. *Logiq.* Proposition réciproque. *Math.* Théorème réciproque.

— Encycl. La proposition réciproque d'une autre est celle qui en prend la conclusion pour hypothèse, la conclusion de la réciproque devant être l'hypothèse de la proposition directe. Par exemple, les deux propositions suivantes : « Dans un triangle qui a deux côtés égaux, les deux angles opposés aux côtés égaux sont égaux » et, « Dans un triangle qui a deux angles égaux, les deux côtés opposés aux angles égaux sont égaux », sont deux propositions réciproques. Toutes les propositions de géométrie ont des réciproques ; mais, si une proposition est vraie, il ne s'ensuit pas que la réciproque le soit.

**réciproquement** [*ke-man*] adv. D'une manière réciproque : *se flatter réciproquement.*

**réciproquer** [*ké*] v. a. Rendre la pareille. (Vx.) **Se réciproquer** v. pr. Etre dans un rapport réciproque.

**recirer** [*ré*] v. a. Cirer de nouveau.

**recise** [*si-ze*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire de la *benoîte.*

**reciser** [*zé*] v. a. (du lat. *recisum*, supin de *recidere*, séparer). Couper, retrancher. (Vx.)

**récision** [*zi-on*] n. f. (lat. *recisio*). Action de couper. (Vx.)

**récit** [*si*] n. m. (de *réciter*). Relation, narration d'un fait : *les récits d'Hérodote sont très attachants. Musiq.* Syn. de récitatif.

**Récits villageois de la Forêt-Noire,** par Auerbach (1843), qui met en scène des paysans de la Forêt-Noire, avec leurs mœurs et leurs idées.

**récital** n. m. (m. angl.). Audition d'un seul artiste sur un seul instrument : *un récital d'orgue ; des récitals de piano, de violon*, etc.

**récitant** [*tan*], **e** adj. (de *réciter*). *Musiq.* Se dit des voix et des instruments qui exécutent seuls, ou qui exécutent la partie principale : *partie récitante.* N. m. Celui qui, dans un oratorio, une cantate ou une scène lyrique, est chargé de chanter les récits.

**récitateur, trice** n. Qui récite par cœur.

**récitatif** n. m. Sorte de chant qui imite la déclamation parlée, où le chant n'est pas assujetti à la mesure.

— Encycl. Le récitatif est la partie narrative et dialoguée qui sert, dans la musique dramatique, à relier entre eux les morceaux proprement dits (airs, duos, etc.).

**récitation** (*si-on*] n. f. Action de réciter : *la récitation des leçons.* Action de réciter en musique.

**réciter** [*té*] v. a. (lat. *recitare*). Prononcer ce que l'on sait par cœur : *réciter sa leçon.* Raconter : *réciter des historiettes. Musiq.* Exécuter un récitatif. **Se réciter** v. pr. Etre raconté : *voilà ce qui se récite partout.*

**réciteur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui récite.

**Reckem,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), sur un affl. de la Lys ; 3.590 h. Tanneries, lainages.

**Reckheim,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres) ; 1.460 h. Tuiles.

**Recklinghausen,** v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Westphalie) ; 54.000 h. Houille.

**réclaircir** [*klèr-sir*] v. a. Eclaircir de nouveau.

**réclamant** [*man*], **e** n. et adj. Qui réclame : *calmer les réclamants.*

**réclamateur, trice** n. Personne qui réclame. (Peu us.)

**réclamation** [*si-on*] n. f. (lat. *reclamatio*). Action de réclamer, de revendiquer, de s'opposer : *élever de vives réclamations. Turf.* Plainte déposée entre les mains des commissaires contre un cheval gagnant ou placé.

**réclame** n. f. *Fauconn.* Cri et signe pour faire revenir un faucon au leurre ou sur le poing.

**réclame** n. f. (de *réclamer*). Petit article inséré dans le corps d'un journal et qui contient ordinairement l'éloge payé d'un livre, d'une industrie, etc. : *une habile réclame.* Tout appel à la publicité par voie d'affiches, de prospectus, etc. : *faire de la réclame.* En terme de plain-chant. partie du répons que l'on reprend après le verset. *Typogr.* Mot placé autrefois au bas d'une page ou d'une feuille et qui était le premier de la page ou de la feuille suivante. Auj., note manuscrite qui rappelle au prote ou au correcteur le dernier mot ou le dernier folio d'une épreuve. *Théâtr.* Nom donné aux mots qui terminent chaque couplet et qui indiquent à un acteur que c'est à lui à donner la réplique.

**réclamer** [*mé*] v. a. (lat. *reclamare*). Demander avec insistance : *réclamer la parole.* Implorer : *réclamer du secours.* Revendiquer : *réclamer un droit.* Avoir besoin de : *plante qui réclame beaucoup de soins. Fauconn. Réclamer l'oiseau*, le faire revenir au leurre ou sur le poing en le rappelant. *Turf. Cheval à réclamer*, cheval admis à une course dite « à réclamer » et que son propriétaire s'engage à céder pour une somme fixée d'avance. *Prix à réclamer*, épreuve à laquelle prennent part des chevaux à réclamer. V. n. Protester : *réclamer contre une injustice.* Intercéder : *réclamer en faveur des absents.* **Se réclamer** v. pr. *Se réclamer de quelqu'un*, déclarer qu'on est connu de cette personne et qu'elle peut certifier votre identité.

**réclameur, euse** [*eu-ze*] n. Qui fait, qui a l'habitude de faire des réclamations.

**réclamiste** [*mis-te*] adj. et n. Qui use beaucoup de réclame.

**réclamper** [*klan-pé*] v. a. *Mar.* Syn. peu us. de jumeler.

**reclare** n. f. Sorte de filet à nappe unique, employé pour la pêche dans l'Océan.

**reclassement** [*kla-se-man*] n. m. Action de reclasser.

**reclasser** [*kla-sé*] v. a. Classer de nouveau.

**reclin** n. m. Appeau pour attirer les cailles.

**réclinaison** [*nè-zon*] n. f. *Gnomon.* Situation d'un plan incliné vers l'horizon ; nombre de degrés dont ce plan s'écarte de la verticale. *Chir.* Abaissement.

**réclinant** [*nan*] adj. m. Se dit d'un cadran incliné vers l'horizon.

**réclinatif, tive** adj. *Bot.* Se dit de la préfoliaison, quand le sommet des feuilles est renversé en arrière.

**récliné, e** adj. *Bot.* Se dit des rameaux, des feuilles et, en général, de tous les organes dont l'extrémité penche vers la terre.

**récliner** [*né*] v. n. (lat. *reclinare*). *Gnomon.* S'éloigner de la verticale. V. a. Pencher en arrière : *récliner un cadran.*

**reclouer** [*klou-é*] v. a. Clouer de nouveau.

**reclure** v. a. (lat. *recludere.* — N'est usité qu'à l'infin. et aux temps composés : *j'ai reclus, j'avais reclus*, etc.). Renfermer dans une clôture étroite et rigoureuse. **Se reclure** v. pr. S'enfermer, s'isoler du monde.

**reclus, e** [*klu, u-ze*] adj. et n. Renfermé étroitement. Qui ne fréquente point le monde : *moine reclus ; vivre comme un reclus.* Nom donné, au moyen âge, à des personnes qui, par esprit de pénitence ou de piété, s'enfermaient dans des cellules dépendant d'églises ou de couvents.

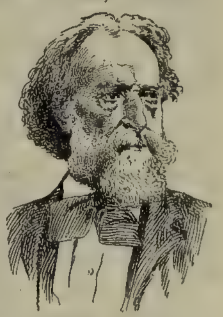
Elisée Reclus.

**Reclus** [*klu*] (Elisée), savant géographe français, né à Sainte-Foy-la-Grande, m. à Thourout-près-Bruges (1830-1905) ; esprit libéral et généreux, auteur d'une magistrale *Géographie universelle*, de *la Terre et l'Homme*, etc. Il a longtemps professé à l'Université nouvelle de Bruxelles. Il a été l'un des théoriciens de l'anarchie. — Son frère, Onésime, savant géographe français, né à Orthez, m. à Paris (1837-1916), écrivain au style pittoresque et coloré, a écrit, entre autres ouvrages : *la Terre à vol d'oiseau, le Plus beau royaume sous le ciel, l'Empire du Milieu*, etc. — Son frère, Paul, chirurgien français, né à Orthez, m. à Paris (1847-1914), connu par ses travaux sur la tuberculose génitale, promoteur de l'anesthésie locale à la cocaïne et de l'emploi de la teinture d'iode comme antiseptique.

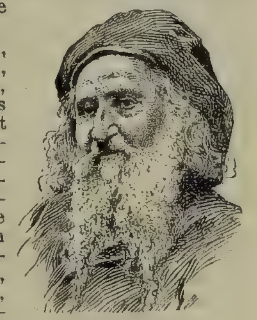
Onésime Reclus.

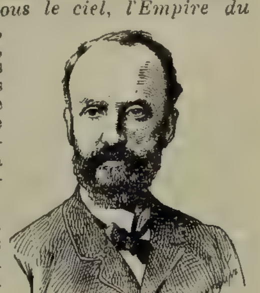
Paul Reclus.

**recluserie** [*ze-rî*] n. f. Nom donné aux cellules qui servaient d'habitation aux reclus et aux recluses.

**réclusion** ou **reclusion** [*zi-on*] n. f. Etat d'une personne étroitement enfermée : *se condamner à la réclusion. Dr.* Peine afflictive et infamante, consistant dans la privation de la liberté avec assujettissement au travail : *les femmes condamnées aux travaux forcés subissent la réclusion.*

— Encycl. La réclusion implique la dégradation civique et l'interdiction légale ; mais, sous la loi du silence. Une part est accordée aux réclusionnaires sur les produits de leur travail et constitue leur « pécule ».

**réclusionnaire** ou **reclusionnaire** [*zi-o-nè-re*] n. Personne qui subit la réclusion.

**recocher** [*ché*] v. a. Rabattre la pâte, le mastic, l'argile avec le creux de la main.

**recogner** [*gné*] v. a. et n. Cogner de nouveau : *recogner un clou. Pop.* **Se recogner** v. pr. Recevoir des horions.

**récognitif** [*kogh-ni*] adj. m. (du lat. *recognitus*, reconnu). *Dr.* Acte qui constate à nouveau un droit, constaté par un acte dressé au moment de la convention, et qui intervient à l'occasion de droits établis à perpétuité ou pour un temps assez long (par ex., une servitude), dans les cas où il y a lieu de remplacer, au bout d'un certain temps, le titre originaire, avant qu'il ne cesse d'être valable.

**récognition** [*kogh-ni-si-on*] n. f. Reconnaissance de l'état d'une personne, de la qualité d'une chose.

**recoi** n. m. (lat. *requietum*). Lieu, situation pénible. *A recoi*, en toute tranquillité.

**recoiffer** [*koi-fé*] v. a. Coiffer à nouveau ou réparer le désordre d'une chevelure. Remettre le bouchon (à une bouteille).

**recoin** n. m. (du préf. *re*, et de *coin*). Coin plus caché et moins en vue : *les recoins d'un vieux manoir. Fig.* Ce qu'il y a de plus intime : *les recoins de la conscience.*

**récolement** [*man*] n. m. Action par laquelle on récolait les témoins. Procès-verbal de cette action. Vérification des objets contenus dans un inventaire, une saisie. Vérification d'une coupe de bois.

**récoler** [*lé*] v. a. (du lat. *recolere*, reprendre en œuvre). *Dr.* Lire à des témoins leurs dépositions, pour s'assurer s'ils persistent dans leurs affirmations. Vérifier par un nouvel examen.

**recollage** [*ko-la-je*] n. m. Action de recoller.

**recollecteur** [*ko-lèk-teur*] n. m. *Dr. anc.* Celui qui recueille des actes, des faits, des comptes.

**recollection** [*ko-lèk-si-on*] n. f. *Relig.* Action par laquelle on se recueille en soi-même. (Peu us.)

**recollement** [*ko-le-man*] ou **recollage** [*ko-la-je*] n. m. Action de recoller.

**recoller** [*ko-lé*] v. a. Coller de nouveau. **Se recoller** v. pr. Etre recollé. Se rejoindre, se souder (en parlant des bords d'une plaie).

**récollet** [*ko-lè*] n. m. (du lat. *recollectus*, recueilli). Religieux réformé de l'ordre de Saint-François.

— Encycl. La réforme dite de l'*Etroite observance* fut introduite chez les franciscains par le bienheureux Jean de Puebla, en 1480. Les religieux qui adhérèrent formèrent deux congrégations : celle des *Mineurs observants réformés* en Italie, et celle des *Mineurs récollets* en Espagne. Les récollets, chaussés de sandales, coiffés de larges capuchons de forme carrée, furent introduits en France en 1592, à Paris en 1603. Léon XIII ramena ces diverses observances à l'unité des *Frères mineurs.*

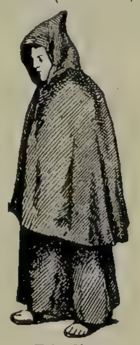
Récollet.

**récollette** [*ko-lè-te*] n. f. Membre de certaines communautés de femmes, de l'ordre de Saint-François.

**recolliger** [*ko-li-jé*] v. a. (lat. *recolligere*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il recolligea, nous recolligeons.*) Colliger de nouveau. **Se recolliger** v. pr. *Relig.* Se recueillir en soi-même.

**recoloration** [*si-on*] n. m. Action de recolorer. Son résultat.

**recolorer** [*ré*] v. a. Colorer de nouveau.

**récoltable** adj. Que l'on peut récolter.

**récoltant** [*tan*], **e** adj. Se dit de celui qui récolte. Substantiv. : *imposer les récoltants.*

**récolte** n. f. (ital. *ricolta*). Action de recueillir les biens de la terre : *la récolte des foins.* Produits qui en résultent : *une bonne récolte de blé. Fig.* Résultat de recherches : *une maigre récolte de documents.* Profit, bénéfice.

— Encycl. *Dr.* Les récoltes pendantes par racines et les fruits des arbres non encore recueillis sont immeubles. Dès que les grains sont coupés et les fruits détachés, quoique non enlevés, ils sont meubles.

Les maires sont chargés de la police rurale concernant les récoltes.

Les préfets prescrivent les mesures nécessaires pour arrêter ou prévenir les dommages causés à l'agriculture par des insectes, des cryptogames ou autres végétaux nuisibles, lorsque ces dommages prennent ou peuvent prendre un caractère envahissant ou calamiteux.

L'entrée en France des végétaux, fleurs, feuilles, terres, composts et objets quelconques susceptibles de servir à l'introduction d'animaux, de larves, de plantes ou de cryptogames reconnus dangereux, peut être interdite par décret. De même, certains végétaux n'étant admis à l'étranger qu'accompagnés d'un certificat sanitaire attestant qu'ils sont indemnes de parasites dangereux, un service (service d'inspection phytopathologique) a été créé en France et fonctionne sous l'autorité du ministre de l'agriculture. (V. PHYTOPATHOLOGIE.)

Le Code pénal punit d'une amende : 1° ceux qui, sont entrés sur un terrain et y ont passé dans le temps où ce terrain était soit ensemensé, soit chargé de grains en tuyau, de raisins ou autres fruits mûrs ou voisins de la maturité ;

2° Ceux qui auront fait ou laissé passer des bestiaux sur le terrain d'autrui, ensemencé ou chargé d'une récolte.

Quiconque a volé ou tenté de voler dans les champs des récoltes ou autres productions utiles de la terre déjà détachées du sol est passible d'emprisonnement et d'amende. La peine est augmentée du fait que le vol a été commis soit la nuit, soit par plusieurs personnes, soit à l'aide de voitures ou d'animaux de charge.

Quiconque a dévasté des récoltes sur pied ou des plants naturels est passible d'un emprisonnement de deux à cinq ans et peut, en outre, être frappé de la peine de l'interdiction de séjour pendant cinq ou dix ans.

Ce sont les juges de paix qui connaissent des actions intentées pour dommages faits aux récoltes.

**Récolte de la manne,** tableau de Tierry Bouts (ou Stuerbout), à Munich. (V. p. 722.) Dans un paysage montagneux, un groupe d'Israélites, hommes et femmes, en costume du xv$^{e}$ siècle, recueillent la manne au lever du soleil. Au fond, dans un nuage, on aperçoit Dieu le Père.

**récolter** [*té*] v. a. Faire une récolte : *récolter du blé. Fig.* Recueillir : *qui sème l'injustice récolte la haine.* Prov. : **Qui parle sème, qui écoute récolte,** il y a plus d'avantage à écouter qu'à parler. **Qui sème le vent récolte la tempête,** celui qui produit des causes de désordre ne doit pas s'étonner des effets désastreux qu'elles produisent. Ant. **Semer, ensemencer.**

**recombattre** [*kon-ba-tre*] v. n. et a. Combattre de nouveau.

**recombiner** [*né*] v. a. Combiner de nouveau.

**recombler** [*kon-blé*] v. a. Combler de nouveau.

**recommandable** [*ko-man*] adj. Estimable : *personne peu recommandable.*

**recommandablement** [*ko-man, man*] adv. D'une manière recommandable.

**recommandaresse** [*ko-man-da-rè-se*] ou **recommanderesse** [*ko-man-de-rè-se*] n. f. Femme qui était jadis préposée par l'autorité pour tenir un bureau de nourrice.

**recommandataire** [*ko-man-da-tè-re*] n. m. Créancier qui faisait emprisonner un débiteur pour dettes, qui le recommandait. Celui qui est prié par le tireur où par un endosseur de payer une lettre de change à défaut du tiré.

**recommandatif, ive** [*ko-man*] adj. Qui a pour but de recommander : *lettre recommandative.*

**recommandation** [*ko-man-da-si-on*] n. f. (de *recommander*). Action de prier une personne d'être favorable à quelqu'un : *solliciter la recommandation d'un personnage puissant.* Parole ou écrit qui suit cette prière : *lettre de recommandation.* Ce qui sert à recommander : *la probité est une bonne recommandation.* Avis, conseil : *oublier les recommandations paternelles.* Considération, estime : *être en grande recommandation. Féod.* Acte par lequel, au moyen âge, un homme faible et sans défense se mettait sous la tutelle d'un homme puissant. (La tutelle qui résultait de la recommandation s'appelait *mainbournie.* La recommandation, le bénéfice et les immunités furent les actes constitutifs du régime féodal.) *Post.* et *tél.* Opération par laquelle l'administration des postes, moyennant une taxe spéciale, remet à l'expéditeur un reçu de l'objet expédié, qu'elle s'engage à ne livrer au destinataire que contre émargement sur un registre spécial.

**recommandatoire** [*ko-man*] adj. Qui contient une recommandation : *lettre recommandatoire.*

**recommander** [*ko-man-dé*] v. a. (du préf. *re*, et de *commander*). Charger quelqu'un de faire une chose : *recommander au domestique de vous réveiller.* Exhorter à faire une chose : *on lui a recommandé d'être sage.* Prière d'être favorable à, d'avoir soin de : *recommander quelqu'un au ministre.* Servir de recommandation : *des vêtements en loques ne recommandent guère un homme. Recommander quelqu'un au prône*, le recommander aux prières ou aux charités des fidèles, en faisant le prône, et, *par iron.*, dire beaucoup de mal de quelqu'un. *Recommander son âme à Dieu*, invoquer l'appui de Dieu dans une circonstance critique. *Post.* et *télégr.* Soumettre à la formalité de la recommandation. **Se recommander** v. pr. Tirer sa valeur de : *le vrai mérite se recommande tout seul. Se recommander de quelqu'un*, invoquer son appui, son témoignage.

**recommandeur** [*ko-man*] n. m. Celui qui recommande.

**recommence** [*ko-man-se*] n. f. Se dit, à divers jeux, pour indiquer le nombre de points qu'un joueur a acquis en sus de celui indiqué tout d'abord que le gagnant doit avoir.

**recommencement** [*ko-man-se-man*] n. m. Action de recommencer.

**recommencer** [*ko-man-sé*] v. a. (du préf. *re*, et de *commencer*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il recommença, nous recommençons.*) Commencer de nouveau : *recommencer la guerre. Recommencer un élève*, reprendre son instruction depuis les premiers éléments. V. n. : *la pluie recommence. Recommencer de plus belle*, faire de nouveau quelque chose avec plus d'ardeur.

**recommenceur, euse** [*ko-man, eu-se*] n. Celui, celle, ce qui recommence : *l'histoire est une grande recommenceuse.*

**recommenter** [*ko-man-té*] v. a. Commenter de nouveau.

**recommuniquer** [*ko-mu-ni-ké*] v. a. Communiquer de nouveau.

**recomparaître** [*kon-pa-rè-tre*] v. n. (Se conj. comme *connaître.*) Comparaître de nouveau.

**récompense** [*kon-pan-se*] n. f. Dédommagement, compensation : *récompense d'une perte qu'on a faite.* Ce que quelqu'un reçoit pour prix d'un service, d'une bonne action. *Par antiphr.* Châtiment : *la mort est la récompense du meurtre.* Indemnité due à l'un des époux par la communauté, ou réciproquement, ou aussi par l'un des époux à l'autre. *En récompense* loc. adv. En revanche, en retour. Ant. **Punition.**

**récompensement** [*kon-pan-se-man*] n. m. Action de récompenser. (Vx.)

**récompenser** [*kon-pan-sé*] v. a. (du préf. *ré*, et de *compenser*). Dédommager : *ma chasse d'aujourd'hui m'a récompensé de celle d'hier.* Accorder une récompense : *récompenser un bon élève. Par antiphr.* Punir : *récompenser un traître de ses perfidies.* Ant. **Punir.**

**récompenseur** [*kon-pan*] n. et adj. m. Celui qui récompense.

**recompléter** [*kon-plé-té*] v. a. Compléter de nouveau.

**recomposable** [*kon-po-za-ble*] adj. Qui peut être recomposé.

**recomposer** [*kon-po-zé*] v. a. Composer de nouveau : *recomposer une administration. Chim.* Réunir les parties d'un corps séparées par quelqu opération. *Typogr.* Refaire la composition de : *recomposer une page tombée en pâte.*

**recomposition** [*kon-po-zi-si-on*] n. f. Action de recomposer. Son effet.

**recomptage** [*kon-ta-je*] n. m. Action de recompter.

**recompter** [*kon-té*] v. a. Compter de nouveau

**réconciliable** adj. Qui peut être réconcilié Ant. **Irréconciliable.**

**réconciliateur, trice** n. Qui réconcilie de personnes brouillées ensemble.

**réconciliation** [*si-on*] n. f. Raccommodement entre personnes : *ménager une réconciliation entre deux frères brouillés. Fam. Réconciliation normande*, fausse réconciliation. Acte par lequel un hérétique est réuni à l'Eglise. Nouvelle bénédiction d'une église profanée. Ant. **Désunion, désaccord brouille.**

— Encycl. *Dr.* L'action en divorce ou en séparation de corps s'éteint par la réconciliation des époux survenue soit depuis les faits allégués dans la demande, soit depuis que cette demande a été formulée

**réconciliatoire** adj. Qui est propre à produire la réconciliation.

**réconcilier** [*li-é*] v. a. (du lat. *reconciliare*, ramener, rétablir. — Se conj. comme *prier.*) Accorder raccommoder, rétablir l'accord, l'harmonie entre *réconcilier des ennemis.* Inspirer des idées plu favorables sur le compte de quelqu'un : *cette bonn action me réconcilie avec lui.* Accomplir la réconciliation d'un hérétique, d'une Eglise. **Se réconcilier** v. pr. Se raccommoder. *Se réconcilier avec Dieu*, rentrer en grâce avec lui. Ant. **Désunir, brouiller.**

**reconcourir** v. n. Concourir de nouveau.

**recondamner** [*da-né*] v. a. Condamner d nouveau.

**reconditionner** [*si-o-né*] v. a. *Comm.* Remettre en bonne condition.

**reconduction** ou **réconduction** [*duk-si-on*] n. f. (lat. *reconductio*). Renouvellement d'un location, d'un bail à ferme.

— Encycl. On distingue : 1° la *reconduction expresse*, renouvellement du bail par écrit ou verbalement, par paroles expresses envers les parties 2° la *tacite reconduction*, renouvellement du bai s'opérant par le fait de la continuation de jouissanc du preneur, sans opposition du bailleur. V. BAIL

**reconduire** v. a. (du préf. *re*, et de *conduire* — Se conj. comme *conduire.*) Accompagner au retour : *reconduire un ami jusqu'à sa maison.* Accompagner par civilité une personne dont on a reçu l visite : *reconduire un visiteur. Iron.* Econduire expulser : *reconduire un insolent à coups de bâton*

**reconduiseur** [*dui-zeur*] n. m. Celui qui reconduit.

**reconduite** n. f. Action de reconduire.

**reconfesser** [*fè-sé*] v. a. Confesser de nouveau

**reconfiner** [*fi-né*] v. a. Confiner de nouveau.

**reconfirmation** [*si-on*] n. f. Nouvelle confirmation.

**reconfirmer** [*fir-mé*] v. a. Confirmer de nouveau.

**reconfisquer** [*fis-ké*] v. a. Confisquer de nouveau.

**réconfort** [*for*] n. m. (de *réconforter*). Consolation, secours dans l'affliction : *accorder du réconfor à un malheureux.*

**réconfortant** [*tan*], **e** adj. Qui réconforte *breuvage réconfortant.* N. m. Médicament ou alimen qui réconforte : *la kola est un réconfortant.*

**réconfortatif, ive** adj. et n. m. Se dit de substances médicamenteuses ou nutritives dont l'effet serait de donner de la vigueur aux organes.

**réconfortation** [*si-on*] n. f. Action de réconforter. Ant. **Affaiblissement, découragement.**

**réconforter** [*té*] v. n. et a. (du préf. *re*, et de *confort*). Fortifier, donner du ton : *le vin de quinquina réconforte.* Relever la force morale : *réconforter un affligé.* Ant. **Affaiblir, décourager.**

**reconfrontation** [*si-on*] n. f. Action de reconfronter.

**reconfronter** [*té*] v. a. Confronter de nouveau

**reconjurer** [*ré*] v. a. et n. Conjurer d nouveau.

**reconnaissable** [*ko-nè-sa-ble*] adj. Facile à reconnaître : *cadavre à peine reconnaissable.*

**reconnaissance** [*ko-nè-san-se*] n. f. (de *reconnaître*). Action de se rappeler comme connue antérieurement une personne, une chose. Souvenir, gratitude d'un bienfait reçu : *compter sur la reconnaissance d'un protégé.* Aveu, confession : *la prompt reconnaissance de sa faute lui a valu le pardon* Examen détaillé, vérification : *la reconnaissance de lieux.* Acte par lequel on reconnaît comme légal, authentique : *reconnaissance de dette.* Reçu d'un dépôt délivré par un mont-de-piété, etc. Action d'accepte comme pouvoir légalement existant : *reconnaissanc d'un souverain.* Opération militaire ayant pour obje d'obtenir des indications sur la position de l'ennemi : *un détachement alla en reconnaissance.* Soldat chargés de cette opération. Exploration : *faire un reconnaissance en Afrique. Litt.* Action des personnages qui, ignorant jusque-là qui ils sont, ou les liens qui existent entre eux, arrivent à découvrir la vérité Ant. **Ingratitude.**

— Encycl. *Dr. Reconnaissance de dette.* Lorsqu l'on fait à quelqu'un un prêt, un dépôt, ou qu'on lu laisse une chose engagée, il est prudent d'en exige une *reconnaissance.*

Une reconnaissance doit énoncer la somme due le nom de celui auquel elle est due, la cause de la dette, la date du titre et la signature du souscripteur.

Lorsque la reconnaissance contient la mentio de l'époque du payement, elle prend alors le nom de *billet.*

Si celui qui signe la reconnaissance ne l'avait pas écrite lui-même, il devrait faire précéder sa signature de ces mots : « Bon pour ... francs. » Cependant, la signature seule suffirait, si le débiteur était cultivateur, marchand, ouvrier.

Dans les reconnaissances ou billets souscrits par plusieurs personnes, il ne faut pas oublier de mettre le mot « solidairement », car, sans ce mot, le billet ou la reconnaissance ne serait exigible, à l'égard de ceux qui l'auraient signé, que pour chacun sa quote-part, et non pas d'un seul pour tous.

Toutes les fois que la dette ne porte pas stipulation d'intérêts, il n'en est pas dû.

Lorsqu'on n'indique pas le lieu où la dette doit être payée, le créancier est obligé d'aller recevoir son argent chez le débiteur.

— *Dr. Reconnaissance d'enfant naturel.* La reconnaissance volontaire d'un enfant naturel peut être contenue dans l'acte de naissance, ou bien elle peut avoir lieu postérieurement, par un acte séparé, établi en la forme authentique, c'est-à-dire par un notaire ou par un officier de l'état civil. La reconnaissance peut être faite par les père et mère, ou par l'un d'eux seulement, soit personnellement, soit par un mandataire, muni d'une procuration spéciale et authentique. La reconnaissance du père, sans l'indication et l'aveu de la mère, n'a d'effet qu'à l'égard du père. Un époux peut reconnaître pendant le mariage un enfant naturel qu'il aurait eu, précédemment, d'une autre personne que son conjoint ; mais cette reconnaissance ne peut nuire ni au conjoint ni aux enfants légitimes issus du mariage ; elle produit son effet après la dissolution du mariage, s'il n'en reste pas d'enfants.

A défaut de reconnaissance volontaire, il peut, à la requête de l'enfant, intervenir, par voie de jugement, une reconnaissance forcée. Mais une telle reconnaissance n'est, en principe, admise que par rapport à la mère et s'il y a un commencement de preuve par écrit. A l'égard du père, la recherche de la paternité ne peut avoir lieu qu'en un seul cas : celui d'enlèvement de la mère, lorsque l'époque de l'enlèvement coïncide avec celle de la conception.

Toute reconnaissance de la part du père et de la mère, de même que toute réclamation de la part de l'enfant, peut être contestée par tous ceux qui y ont intérêt.

Les principaux effets de la reconnaissance, soit volontaire, soit forcée, consistent : 1° à établir un lien civil de parenté entre l'enfant et la personne qui l'a reconnu, sans que, cependant, ce lien rattache l'enfant aux parents de son père ou de sa mère ; 2° à permettre à l'enfant de porter le nom de son père, ou celui de sa mère, s'il n'a été reconnu que par celle-ci ; 3° à faire naître entre l'enfant et ses père et mère l'obligation alimentaire et des droits de succession.

Les reconnaissances d'enfants naturels, quelle qu'en soit la forme, sont exemptes du droit d'enregistrement.

**Reconnaissance française** (médaille de la), créée en 1917 pour récompenser les personnes et collectivités qui se sont dévouées pendant la guerre de 1914-1918. Elle est accordée par le ministre de la justice ou des affaires étrangères et se porte avec un ruban blanc, à liséré tricolore. Elle est, suivant la classe, en bronze, argent ou vermeil. (V. la planche DÉCORATIONS.)

**reconnaissant** [*ko-nè-san*], **e** adj. Qui a de la reconnaissance : *le chien est un animal reconnaissant.* Ant. **Ingrat.**

**reconnaissement** [*ko-nè-se-man*] n. m. Examen, classement que l'on fait des carreaux de pierre meulière.

**reconnaisseur, euse** [*ko-nè-seur, eu-ze*] n. Personne chargée de reconnaître, de faire une reconnaissance.

**reconnaître** [*ko-nè-tre*] v. a. (lat. *recognoscere.* — Se conj. comme *connaître.*) Se remettre dans l'esprit comme antérieurement connu : *reconnaître un ami qu'on n'a pas vu depuis longtemps.* Distinguer à certains caractères : *reconnaître quelqu'un à sa voix.* Retrouver la manifestation des sentiments, de la manière d'être de quelqu'un : *je vous reconnais bien là.* Admettre comme vrai : *reconnaître une vérité.* Parvenir à constater : *on a reconnu son innocence.* Confesser, avouer : *reconnaître ses torts.* Relever la situation de : *aller reconnaître les lieux.* Montrer de la gratitude pour : *reconnaître un service. Reconnaître un gouvernement*, le déclarer légitimement établi. *Reconnaître un enfant*, s'en déclarer le père ou la mère. *Reconnaître un attachement*, vérifier cet attachement. *Reconnaître entre les chasses*, déterminer l'emplacement occupé par les bêtes fauves que l'on se propose de courre. **Se reconnaître** v. pr. Retrouver son image, son caractère dans quelqu'un ou dans quelque chose : *se reconnaître dans ses enfants.* Se retrouver, s'orienter : *je commence à me reconnaître. Fig.* Se repentir : *il a pu se reconnaître avant de mourir.* S'avouer : *se reconnaître coupable.* Examiner ce qu'on doit faire : *laissez-moi le temps de me reconnaître.* Allus. hist. : **Tuez tout, Dieu reconnaîtra les siens,** phrase attribuée à Arnaud Almaric, abbé de Cîteaux, légat du pape dans la croisade contre les albigeois, consulté au moment de l'assaut de Béziers (1200) sur le moyen de distinguer les hérétiques des vrais croyants. Le mot a été contesté ; la seule chose certaine, c'est que l'on massacra en effet de 25.000 à 30.000 personnes, catholiques et hérétiques. Ant. **Méconnaître.**

**reconquérir** [*ké*] v. a. (Se conj. comme *acquérir.*) Conquérir de nouveau : *reconquérir une province. Fig.* Recouvrer : *reconquérir l'estime publique.*

**reconquête** [*kê-te*] n. f. Action de reconquérir. Objet reconquis.

**reconsacrer** [*kré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Consacrer de nouveau,

**reconsidération** [*si-on*] n. f. Action de reconsidérer.

**reconsidérer** [*rè*] v. a. Considérer de nouveau.

**reconsoler** [*lé*] v. a. Consoler de nouveau.

**reconsolidation** [*si-on*] n. f. Action de reconsolider.

**reconsolider** [*dé*] v. a. Consolider de nouveau : *reconsolider un mur.*

**reconstituable** [*kons-ti*] adj. Que l'on peut reconstituer.

**reconstituant** [*kons-ti-tu-an*], **e** adj. Se dit des médicaments qui ramènent l'organisme à l'état normal. N. m. : *l'huile de foie de morue est un reconstituant.* Ant. **Débilitant.**

— Encycl. Les reconstituants sont de véritables aliments artificiellement préparés dans un but thérapeutique. Telles sont les préparations martiales et phosphorées organiques, les sels de chaux et de magnésie assimilables, l'huile de foie de morue, les peptones et les nucléoses, etc.

**reconstituer** [*kons-ti-tu-é*] v. a. Constituer de nouveau : *reconstituer un édifice, un vignoble.*

**reconstitutif, ive** [*kons-ti*] adj. Qui reconstitue.

**reconstitution** [*kons-ti-tu-si-on*] n. f. Action de reconstituer.

— Encycl. *Reconstitution des actes de l'état civil.* Il y a lieu à reconstitution des registres de l'état civil :

1° Dans le cas où l'un des doubles des registres est perdu ou détruit. Le greffier du tribunal civil est alors chargé de faire une copie authentifiée par un jugement du tribunal ;

2° Dans le cas où les deux doubles des registres sont perdus ou détruits. S'il s'agit d'une période assez courte, les actes sont constatés et rétablis après enquête par le tribunal civil.

Toutes les archives de l'état civil de Paris et des communes annexées ayant été incendiées sous la Commune en 1871, le soin de la reconstitution des actes fut confié à une commission nommée par le ministre de la justice. La reconstitution eut lieu : d'après les extraits des anciens registres, délivrés conformes ; sur les déclarations des personnes intéressées ou des tiers, confirmées par celles d'autres personnes, ou par des documents dressés à l'appui ; d'après les registres tenus par les ministres des différents cultes, les registres des hôpitaux et des cimetières, etc.

**reconstructeur** [*kons-truk*] n. m. Celui qui reconstruit.

**reconstruction** [*kons-truk-si-on*] n. f. Action de reconstruire, de relever.

— Encycl. *Hist.* Les historiens emploient ce mot pour désigner la période de relèvement, de réparation des ruines causées aux Etats-Unis par la guerre de Sécession, depuis la fin de cette guerre jusqu'à l'instauration d'un régime normal dans les Etats du Sud.

**reconstruire** [*kons-tru-i-re*] v. a. (Se conj. comme *conduire.*) Construire de nouveau : *reconstruire un édifice.*

**reconsulter** [*té*] v. a. Consulter de nouveau.

**recontagionner** [*ji-o-né*] v. a. Infecter de nouveau par la contagion.

**recontempler** [*tan-plé*] v. a. Contempler de nouveau.

**reconter** [*té*] v. a. Conter de nouveau.

**recontinuation** [*si-on*] n. f. Action de recontinuer.

**recontinuer** [*nu-é*] v. a. Reprendre la continuation.

**recontracter** [*trak-té*] v. a. Contracter de nouveau. V. n. Faire un nouveau contrat.

**reconvenir** v. n. Convenir de nouveau.

**reconvention** [*van-si-on*] n. f. Demande que forme un défendeur contre celui qui en a formé une le premier contre lui et devant la même juridiction.

**reconventionnel, elle** [*van-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui est de la nature d'une reconvention : *demande reconventionnelle.*

— Encycl. La *demande reconventionnelle*, dite aussi *reconvention*, consiste, de la part du défendeur dans une instance, à former devant le même juge, incidemment et pour sa défense, une demande contre le demandeur. L'effet principal de la reconvention est de faire instruire et juger en même temps la demande principale et la reconvention ; sur le tout intervient un seul et même jugement. « *Reconvention sur reconvention ne vaut* », c'est-à-dire que, lorsque le défendeur a introduit une demande reconventionnelle, le demandeur originaire ne peut, à son tour, faire une demande reconventionnelle.

**reconventionnellement** [*van-si-o-nè-le-man*] adv. Par mode de reconvention : *demander reconventionnellement des dommages-intérêts.*

**reconverser** [*vèr-sé*] v. n. Converser de nouveau.

**reconversion** [*vèr-si-on*] n. f. Seconde conversion.

**reconvertir** [*vèr*] v. a. Convertir de nouveau.

**reconvier** [*vi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Convier de nouveau.

**Reconvilier,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur la Birse, affl. du Rhin ; 1.730 h. Horlogerie ; fonderie de laiton ; filature de laine.

**reconvocation** [*si-on*] n. f. Action de reconvoquer.

**reconvoquer** [*ké*] v. a. Convoquer de nouveau.

**reconvoyer** [*voi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Convoyer de nouveau.

**recoordonner** [*do-né*] v. a. Coordonner de nouveau.

**recopier** [*pi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Copier, transcrire de nouveau : *recopier un devoir.*

**recoqué** [*ké*], **e** n. Perdreau de la seconde couvée.

**recoquer** [*ké*] v. a. Coquer de nouveau. **Se recoquer** v. pr. *Pop.* Reprendre des forces. S'habiller de neuf.

**recoquetage** [*ke-ta-je*] n. m. Seconde couvée que font certains oiseaux, quand la première n'a pas réussi.

**recoquillement** [*ki, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de recoquiller, de se recoquiller.

**recoquiller** [*ki, ll* mll., *é*] v. a. (du préf. *re*, et de *coquille*). Retrousser en forme de coquille : *recoquiller les feuilles d'un livre.* **Se recoquiller** v. pr. Se friser, se rouler sur soi-même : *les feuilles sèches se recoquillent.* Prov. : **Il n'y a point de si petit ver qui ne se recoquille si l'on marche dessus,** il n'y a point d'être si faible qu'il ne cherche à se défendre dans le danger.

**record** [*kor*] n. m. (mot angl.). Exploit sportif, officiellement constaté, et surpassant tout ce qui a été fait précédemment dans le même genre. *Etablir un record*, faire dans un sport quelconque un record qui n'a jamais été jusqu'alors constaté officiellement. *Battre un record*, surpasser le record déjà existant. *Détenir un record*, avoir réussi à établir ou à battre un record, le posséder à son actif.

**record** [*kor*] n. m. (de *recorder*). Rappel, récit, témoignage. Enquête par témoin. (Vx.)

**recordage** n. m. (de *recorder*). Action de remettre des cordes.

**recorder** [*dé*] v. a. (du préf. *re*, et de *corder*). Attacher de nouveau avec une corde : *recorder un ballot.* Mesurer de nouveau du bois vendu à la corde. Remettre des cordes : *recorder une raquette.*

**recorder** [*dé*] v. a. (du lat. *recordare*, remettre à l'esprit ; du préf. *re*, et du lat. *cor, cordis*, cœur). Remettre dans la mémoire de quelqu'un, ou dans sa propre mémoire : *recorder la leçon à quelqu'un* Raviver le souvenir de quelqu'un : *recorder les acteurs.* **Se recorder** v. pr. Se rappeler ce qu'on a à faire et à dire. *Fam.* Se concerter avec quelqu'un. (Peu us.)

**recordman** [*man'*] n. m. (mot angl.). Celui qui est détenteur d'un record sportif. Pl. des *recordmen.* Fém. : *une recordwoman ; des recordwomen.*

**recorner** [*né*] v. n. Sonner de nouveau du cor ou de la corne.

**récorporatif, ive** adj. Qui contribue à la régénération du corps ou d'une de ses parties.

**récorporation** [*si-on*] n. f. Effet d'une substance récorporative.

**recorriger** [*ko-ri-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il recorrigea, nous recorrigeons.*) Corriger de nouveau : *recorriger un ouvrage.*

**recors** [*kor*] n. m. (de *record*, témoignage). Celui qui accompagne un huissier pour lui servir de témoin et lui prêter main-forte au besoin.

— Encycl. *Dr.* Le nom de *recors* est donné aux témoins dont les huissiers sont tenus de se faire assister dans certains actes, tels que les saisies-exécutions et les protêts. En matière de saisie-exécution, ces témoins doivent être français, majeurs et n'être ni domestiques, ni parents ou alliés (jusqu'au sixième degré) des parties ou de l'huissier.

**recoucher** [*ché*] v. a. Coucher de nouveau : *recoucher un enfant, des bouteilles.* V. n. Se coucher de nouveau : *venir recoucher à Paris.*

**recoudre** v. a. (Se conj. comme *coudre.*) Coudre ce qui est décousu ou déchiré : *recoudre une manche, une plaie. Fig.* Rejoindre, réunir : *recoudre ses souvenirs.*

**recoulement** [*man*] n. m. Action de recouler un arêtier, de l'allonger. Examen détaillé des cartes à jouer, pour les nettoyer. Nettoyage d'un cuir en faisant disparaître les corps étrangers qui salissent sa surface.

**recouler** [*lé*] v. a. Couler de nouveau : *recouler un canon. Recouler une peau*, la racler pour en extraire l'eau de chaux, l'huile et tous corps étrangers qui sont à sa surface. Allonger un arêtier. Examiner une à une les cartes à jouer, avant de les nettoyer. V. n. Couler de nouveau : *faire recouler le sang d'une blessure.*

**recoupage** n. m. Action de recouper.

**recoupe** n. f. Farine de qualité inférieure tirée du son remis au moulin : *pain de recoupe.* Seconde coupe de foin, de trèfle, etc., pour la nourriture des bestiaux. (On dit mieux REGAIN.) Eclat qui s'enlève des pierres que l'on taille. Ce qui reste d'une étoffe quand on taille des vêtements. Rognures de métaux précieux, etc. Eau-de-vie provenant d'un mélange d'alcool, à un degré élevé, avec de l'eau simple.

**recoupement** [*man*] n. m. *Constr.* Retraite faite à chaque assise de pierre, pour donner plus de solidité au bâtiment. *Topogr.* Action de déterminer graphiquement la position d'un point A situé sur une direction prise d'un point connu B, en prenant du point A une ou deux directions sur deux autres points connus C et D. *Fig.* Vérification d'un fait établi sur de certaines données au moyen de renseignements provenant d'une source différente : *le recoupement de témoignages, de renseignements.*

**recoupé, e** adj. *Blas.* Se dit d'un écu coupé, dont l'une des moitiés est de nouveau partagée en deux par nn trait horizontal.

**recouper** [*pé*] v. a. Couper de nouveau : *recouper un habit.* Mélanger des vins de divers crus avec le produit d'un premier coupage. V. n. Faire une seconde coupe aux cartes.

**recoupette** [*pè-te*] n. f. Troisième farine qu'on tire du son des recoupes et employée dans la fabrication de l'amidon.

**recoupler** [*plé*] v. a. Coupler de nouveau les chiens courants.

**recoupon** n. m. Syn. de RECOUPETTE.

**recouponnement** [*po-ne-man*] n. m. Action de recouponner.

**recouponner** [*po-né*] v. a. Action de regarnir de coupons une valeur mobilière dont tous les coupons venus à terme ont été détachés et touchés.

**recourbement** [*man*] n. m. Action de recourber. Résultat de cette action.

**recourber** [*bé*] v. a. Courber de nouveau. Courber en rond par le bout : *recourber une branche.*

**recourbure** n. f. Etat d'une chose recourbée. Partie recourbée d'un objet.

**recourir** v. n. (Se conj. comme *courir.*) Courir de nouveau : *cheval qui va recourir dans une nouvelle épreuve.* S'adresser à quelqu'un pour en obtenir quelque chose : *recourir à Dieu, au médecin.* Avoir recours, en parlant des choses : *recourir à la ruse.* V. a. *Véner.* Lancer et poursuivre de nouveau la bête qui avait mis les chiens en défaut. (On dit mieux RECOURRE.)

**recourre** v. a. *Véner.* V. RECOURIR.

**recours** [*kour*] n. m. (lat. *recursus*). Action de rechercher de l'assistance, du secours : *il n'a recours qu'à vous.* Ressource, refuge : *la fuite est le recours des êtres faibles. Dr.* Action en garantie ou en dommages-intérêts, que l'on a contre quelqu'un. *Voies de recours*, moyens que la loi accorde aux parties pour obtenir la réformation des jugements (appel, cassation, etc.). *Recours en cassation*, V. CASSATION. *Recours en grâce*, demande pour obtenir du chef de l'Etat la remise ou la commutation d'une peine et, surtout, de la peine capitale. V. GRÂCE, JUGEMENT.

**recourtiser** [*zé*] v. a. Courtiser de nouveau.

**recousement** [*ze-man*] n. m. Action de recoudre.

**recousse** [*kou-se*] n. f. V. RESCOUSSE.

**recousu** [*zu*], **e** part. pass. du v. RECOUDRE.

**recouvrable** adj. Qui peut se recouvrer : *somme facilement recouvrable.* ANT. **Irrécouvrable.**

**recouvrage** n. m. Travail fait pour recouvrir : *le recouvrage d'un parapluie.*

**recouvrance** n. f. Action de recouvrer. (Vx.) *Notre-Dame de Recouvrance*, la Sainte Vierge, spécialement invoquée pour le rétablissement de la santé.

**recouvrant** [*vran*], **e** adj. Qui recouvre.

**recouvrement** [*man*] n. m. Action de recouvrer : *recouvrement de titres.* Rétablissement : *recouvrement des forces, de la santé.* Perception de sommes dues : *faire des recouvrements.* Pl. Dettes actives, pour déboursés et honoraires d'un officier ministériel.

**recouvrement** [*man*] n. m. de *recouvrir*). Action de recouvrir : *le recouvrement périodique de l'Egypte par les eaux du Nil.* Enduit sur un lattis ou un pan de bois. Partie d'une pierre, d'un morceau de bois, qui couvre un joint, une entaille. *Recouvrement du tiroir*, avance du tiroir d'une machine, qui règle l'introduction de la vapeur dans le cylindre. *Géol.* Phénomène par lequel, au cours de dislocations et de plissements de l'écorce terrestre, une couche géologique plus ancienne est venue recouvrir une couche récente.

**recouvrer** [*vré*] v. a. (lat. *recuperare*). Rentrer en possession de : *recouvrer la vue.* Recevoir le payement d'une somme due et, particulièrem., Percevoir les impôts.

**recouvrir** v. a. (du préf. *re*, et de *couvrir.* — Se conj. comme *couvrir.*) Couvrir de nouveau : *recouvrir une maison.* Couvrir complètement : *neige qui recouvre une plaine. Par ext.* Masquer, dissimuler : *recouvrir ses défauts de belles apparences.* — (Ne pas confondre avec *recouvrer.*)

**Recquignies,** comm. du Nord, arr. et à 26 kil. d'Avesnes ; 1.410 h. Ch. de f. N. Marbre. Partiellement détruite au cours de la Grande Guerre.

**recracher** [*ché*] v. a. Rejeter ce qu'on a pris dans la bouche : *recracher son manger.* V. n. Cracher de nouveau.

**recran** n. m. Sorte de crique où les chaloupes, les canots, se mettent à l'abri.

**récréance** n. f. (de l'anc. v. *recroire*, rendre). *Dr. can.* Jouissance provisionnelle des fruits d'un bénéfice en litige. *Lettres de récréance*, envoyées à un ambassadeur pour qu'il les présente au souverain d'auprès de qui on le rappelle, ou que ce dernier donne à l'ambassadeur rappelé pour être remises au chef de l'Etat qui le rappelle. Maintien dans la possession provisoire d'un immeuble litigieux, pendant que le procès se juge au pétitoire.

**récréatif, ive** adj. Qui récrée : *livre récréatif.* ANT. **Ennuyeux, fatigant.**

**recréation** [*si-on*] n. f. (du préf. *re*, et de *création*). Action de donner une nouvelle existence.

**récréation** [*si-on*] n. f. (lat. *recreatio*). Passe-temps, délassement : *prendre un peu de récréation.* Temps accordé aux religieux, aux élèves, pour jouer, se divertir : *récréation d'une heure.* Ce qui plait : *une récréation des yeux.*

**Récréations** (*Nouvelles*) **et joyeux devis,** par Bonaventure Despériers. Le sujet n'est qu'un léger canevas, où l'auteur s'égaye à développer des détails plaisants, mais parfois licencieux, pour aboutir à un trait malicieux (1558).

**récréativement** [*man*] adv. D'une manière récréative.

**récrédentiaire** [*dan-si-è-re*] n. *Dr. anc.* Celui qui avait obtenu une créance.

**recréer** [*kré-é*] v. a. (du préf. *re*, et de *créer*). Créer de nouveau : *nous détruisons et recréons nos institutions.*

**récréer** [*kré-é*] v. a. (lat. *recreare*). Réjouir, divertir : *étude qui récrée l'esprit.* **Se récréer** v. pr. Se divertir. ANT. **Ennuyer, fatiguer.**

**récrément** [*man*] n. m. (lat. *recrementum*). Ensemble des déchets de fonctionnement qui demeurent dans l'organisme.

**récrémenteux, euse** [*man-teû, eu-ze*] ou **récrémentitiel, elle** [*man-ti-si-èl, è-le*] adj. Qui est de la nature des récréments.

**recrêper** [*pé*] v. a. Crêper de nouveau.

**recrépiment** [ *man* ] ou **recrépissage** [*pi-sa-je*] n. m. Action de recrépir.

**recrépir** v. a. Crépir de nouveau : *recrépir un mur. Fam.* Mettre du fard sur : *recrépir son visage. Fig.* Restaurer, réparer : *recrépir une nouvelle pour la publier de nouveau.*

**recrépissage** n. m. V. RECRÉPIMENT.

**recreusement** [ *ze-man* ] n. m. Action de recreuser.

**recreuser** [*zé*] v. a. Creuser de nouveau : *recreuser un puits obstrué.* Creuser plus avant : *recreuser un puits trop peu profond.*

**recribler** [*blé*] v. a. Cribler de nouveau : *recribler de l'avoine.*

**recrier** [*kri-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) Crier de nouveau.

**récrier** [*kri-é*] **(se)** v. pr. (Se conj. comme *prier.*) Faire une exclamation pour : 1° réclamer, protester : *se récrier contre une injustice ;* 2° s'étonner, admirer : *le flatteur se récrie au moindre bon mot. Véner.* Se dit des chiens qui redoublent de voix quand ils réclament l'animal qui les a tenus un moment en défaut.

**récriminateur, trice** adj. et n. Qui récrimine.

**récrimination** [*si-on*] n. f. Action de récriminer ; reproche.

**récriminatoire** adj. Qui contient une récrimination : *discours récriminatoire.*

**récriminer** [*né*] v. n. (b. lat. *recriminari ;* du préf. *re*, et du lat. *crimen, inis*, accusation). Répondre à des injures, à des accusations par d'autres : *récriminer contre son accusateur.*

**récrire** v. a. Ecrire de nouveau : *récrire une page perdue.* Recomposer une œuvre écrite : *récrire un chapitre mal venu.* V. n. Répondre par lettre : *il est poli de récrire à qui vous écrit.*

**recrobiller** v. a. Syn. de RECROQUEVILLER.

**recroiser** [*zé*] v. a. Croiser de nouveau. Couper en croix de nouveau. Faire un nouveau croisement.

**recroiseté** [*ze-té*], **e** adj. *Blas.* Se dit d'une croix dont chaque branche se termine par une autre croix.

**recroître** v. n. (Se conj. comme *croître.*) Prendre une nouvelle croissance. Prendre une nouvelle extension.

**recroquevillé** [*ke-vi, ll* mll., *é*], **e** adj. Qui s'est recroquevillé : *parchemin recroquevillé.*

**recroqueviller** [*ke-vi, ll* mll., *é*] **(se)** v. pr. (du préf. *re*, de *croc* et *vrille*). Se dit des feuilles desséchées par le soleil, du parchemin, du cuir, etc., qui se retirent, se replient quand on les expose à une chaleur trop intense.

**recrotter** [*kro-té*] v. a. Crotter de nouveau.

**récrouir** v. a. Ecrouir de nouveau, recuire.

**recru, e** adj. (de l'anc. v. *se recroire*, s'avouer vaincu). Harassé de fatigue : *un cheval recru.*

**recrû** n. m. (subst. particip. de *recroître*). Pousse annuelle d'un bois taillis. Queue qui a repoussé à un perdreau.

**recrucifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Crucifier de nouveau.

**recrudescence** [*dès-san-se*] n. f. (du lat. *recrudescere*, reprendre des forces). Intensité plus grande des symptômes d'une maladie, des ravages d'une épidémie, etc., après un amendement : *l'hiver amène une recrudescence de misère.*

**recrudescent** [*dès-san*], **e** adj. Qui présente une recrudescence : *une épidémie recrudescente.*

**recrue** [*krû*] n. f. (subst. particip. de *recroître*). Levée de nouveaux soldats : *faire une recrue.* Jeune soldat : *exercer les recrues. Fig.* Personne qui s'ajoute à une société : *les recrues d'un parti.*

**recrutement** [*man*] n. m. Action de recruter : *recrutement des soldats, des marins.*

**recruter** [*té*] v. a. Faire des recrues : *recruter un régiment. Fig.* Attirer dans une société, dans un parti : *recruter des associés.* **Se recruter** v. pr. Etre recruté ; entretenir au moyen de recrues : *les corps d'élite se recrutent difficilement.*

**recruteur** n. m. Qui faisait des recrues. Adjectiv. : *sergent recruteur.*

**recta** [*rèk*] adv. (mot lat. signif. *tout droit*). *Fam.* Ponctuellement, très exactement : *payer recta.*

**rectal, e, aux** [*rèk*] adj. Qui appartient, qui se rapporte au rectum : *température rectale ; sonde rectale.*

**rectangle** [*rèk*] adj. (du lat. *rectus*, droit, et de *angle*). Dont les angles sont droits. *Triangle rectangle*, triangle qui a un angle droit. (V. TRIANGLE.) *Parallélépipède rectangle*, parallélépipède droit à base rectangulaire. N. m. Quadrilatère dont les angles sont droits : *la surface d'un rectangle a pour mesure le produit de sa base par sa hauteur.*

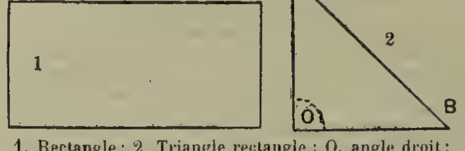

1. Rectangle ; 2. Triangle rectangle : O, angle droit ; AB, hypoténuse.

**rectangulaire** [*rèk, lè-re*] adj. Se dit en général de toute figure dont les angles sont droits.

**rectangularité** [ *rèk* ] n. f. Forme rectangulaire.

**recte** [*rèk-te*] adj. (du lat. *rectus*, droit). Se dit de la pente de deux filons qui se croisent et ont leurs inclinaisons dans le même sens.

**recteur** [*rèk*] n. m. (lat. *rector ;* de *rectum*, supin de *regere*, diriger). Autref., chef d'une université ; auj., chef d'une université régionale. Directeur d'un collège de jésuites. Curé, en Bretagne.

— ENCYCL. Au point de vue de l'instruction publique, la France est divisée en dix-sept académies, ayant chacune à sa tête un recteur. Le recteur a sous sa direction les facultés, lycées, collèges et autres établissements universitaires. Il est nommé par le chef de l'Etat, sur la proposition du ministre de l'instruction publique. Chaque recteur est président de droit du *conseil de l'Université.* A Paris, le chef de l'Académie a porté jusqu'en 1920 le titre de *vice-recteur*, le ministre de l'instruction publique, grand maître de l'Université, étant alors recteur titulaire.

**recteur, trice** [*rèk*] adj. (lat. *rector, trix*). Qui dirige. *Esprit recteur*, ancien nom des fluides volatils qui constituent les odeurs. *Pennes rectrices*, ou substantiv. *Rectrices*, les plumes de la queue des oiseaux, qui servent à diriger le vol.

**rectifiable** [*rèk*] adj. Qui peut être rectifié : *erreur aisément rectifiable.*

**rectificateur, trice** [*rèk*] n. Personne qui rectifie. N. m. Appareil s'adaptant à un alambic et dans lequel s'opère la rectification des vapeurs provenant de la distillation.

**rectificatif, ive** [*rèk*] adj. Qui rectifie : *état rectificatif.*

**rectification** [*rèk, si-on*] n. f. (b. lat. *rectificatio*). Action de rectifier : *rectification d'un compte.* Purification d'un liquide par une nouvelle distillation. Modification à un article de journal, à un passage d'une publication : *exiger une rectification. Géom. Rectification d'une courbe*, détermination d'une portion de droite de même longueur que la courbe : *la rectification d'une courbe est un problème qui dépend, en général, du calcul intégral et qui ne peut être résolu que dans des cas particuliers. Chim. industr.* Méthode de distillation qui permet d'obtenir du premier jet des alcools d'un titre élevé et débarrassés des produits étrangers.

— ENCYCL. *Chim. industr.* La rectification d'un alcool s'effectue par fractionnement. Tout se passe comme si l'alcool était soumis à plusieurs distillations successives. Les éthers, plus volatils que l'alcool, se volatilisent les premiers, puis, dans la suite de la distillation, les vapeurs d'alcool entraînent avec elles des aldéhydes, de l'eau, etc. En se basant sur le principe des distillations fractionnées (un liquide émet des vapeurs alcooliques plus riches en alcool que lui-même ; celles-ci, condensées, von bouillir à une température inférieure, en donnan des vapeurs plus riches encore ; et ainsi de suite on fait usage de colonnes à plateaux (colonn Savalle), dans lesquelles s'opère la séparation de flegmes et des vapeurs d'alcool. Ces *colonnes à plateaux* sont constituées par une caisse cylindrique o parallélépipédique, divisée par une série de plateaux ; la caisse est placée au-dessus de la chaudière Quand les vapeurs de la chaudière arrivent au premier plateau, elles se condensent en partie, l'autr partie passant au second plateau, où le même phénomène a lieu, puis au troisième, et ainsi de suite on recueille en tête de colonne des vapeurs trè riches (95° à 97°). Quand chacun des récipients qu constituent le plateau est « garni » par le produit d la condensation, il s'établit un courant descendan des flegmes vers la chaudière. Il existe encore d'autres types de rectificateurs (Egrot, Deroy, etc.), qu ont surtout pour but de condenser immédiatemen les produits les plus volatils (éthers) et de n laisser passer que des vapeurs d'alcool et un pe d'eau ; le titre des alcools qu'ils fournissent vari entre 60° et 90°.

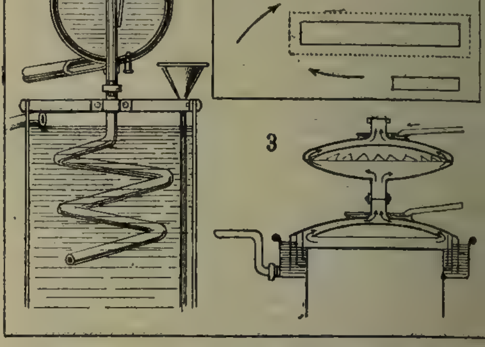

Rectification : 1. Schéma du fonctionnement d'une colonn à plateaux ; 2. Rectificateur sphérique Egrot ; 3. Rectificateu lenticulaire Deroy.

**rectifier** [*rèk-ti-fi-é*] v. a. (du lat. *rectus*, droi et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Rendr droit : *rectifier le tracé d'une route.* Rendre exac correct : *rectifier un calcul.* Purifier par la distilla tion : *rectifier de l'eau-de-vie. Fig.* Améliorer, cor riger : *rectifier les idées.*

**rectiflore** [*rèk*] adj. (du lat. *rectus*, droit, e *flos, floris*, fleur). Qui a des fleurs droites.

**rectiforme** [*rèk*] adj. (du lat. *rectus*, droit, de *forme*). Qui a une forme droite.

**rectiligne** [*rèk*] adj. (du lat. *rectus*, droit, e de *ligne*). Qui est en ligne droite : *mouvement rectiligne.* Terminé par des lignes droites ; qui concern la ligne droite : *figure rectiligne ; trigonométrie rectiligne. Rectiligne* ou *angle rectiligne* ou *angle pla d'un dièdre*, angle que l'on obtient en coupant u dièdre par un plan perpendiculaire à l'arête.

**rectilignement** [*rèk, man*] adv. En lign droite.

**rectinerve** [*rèk-ti-nèr*] adj. (du lat. *rectus*, droit et *nervus*, nerf). *Bot.* Qui a des nervures droites.

**rectisérié, e** [*rèk*] adj. (du lat. *rectus*, droit et de *série*). *Bot.* Qui est en série droite.

**rectite** [*rèk*] n. f. Inflammation du rectum.

**rectitude** [*rèk*] n. f. (lat. *rectitudo ;* de *rectus* droit). Qualité de ce qui est en ligne droite. Conformité aux vrais principes, à la saine raison : *rectitud de jugement ; rectitude d'intention.*

**recto** [*rèk*] n. m. (m. lat.). Première page d'u feuillet. Pl. des *rectos.* ANT. **Verso.**

**rectocèle** [*rèk*] n. f. (de *rectum*, et du gr. *kêlê* tumeur). Hernie ou prolapsus du rectum, qui vien faire saillie au dehors de l'orifice anal.

**rectomètre** [*rèk*] n. m. (du lat. *rectus*, droit et du gr. *metron*, mesure). Plieuse mécanique, qu exécute en même temps le métrage des étoffes.

**rectopexie** [*rèk-to-pèk-si*] n. f. (de *rectum*, et du gr. *pêxis*, action de fixer). Fixation du rectum aux ligaments coccygiens, pour remédier à un prolapsus.

**rectoral, e, aux** [*rèk*] adj. De recteur : *autorité rectorale.*

**rectorat** [*rèk-to-ra*] n. m. Charge de recteur. Temps pendant lequel on l'exerce. Etendue de pays soumise à la juridiction du recteur.

**rectorier** [*rèk-to-ri-é*] v. a. (du lat. *rector*, recteur. — Se conj. comme *prier.*) Autref., apposer sur le parchemin le sceau du recteur. Payer au recteur de l'Université de Paris, au moyen âge, le droit qui lui était dû sur la vente du parchemin.

**rectoscope** [*rèk-tos-ko-pe*] n. m. (de *rectum*, et du gr. *skopein*, examiner). Sorte de spéculum pour l'examen de la cavité du rectum.

**rectoscopie** [*tos-ko-pî*] n. f. Examen de la cavité du rectum à l'aide du rectoscope. (C'est une des formes de l'endoscopie.

**rectotomie** [*rèk, mî*] n. f. (de *rectum*, et du gr. *tomê*, section). Opération qui consiste à couper, à réséquer le rectum.

**recto-utérin, e** adj. Qui s'étend du rectum à l'utérus, qui se rapporte à l'un et à l'autre.

**recto-vaginal, e, aux** adj. Qui appartient au rectum et au vagin.

**recto-vésical, e, aux** adj. Qui appartient au rectum et à la vessie.

**rectum** [*rèk-tom'*] n. m. (mot lat. signif. *ce qui est droit*). Dernière portion du gros intestin, qui aboutit à l'anus.

— ENCYCL. *Anat.* Le rectum est ainsi nommé à cause de sa direction moins flexueuse que celle des autres parties de l'intestin ; au voisinage de l'anus, il présente une dilatation, l'ampoule rectale, où s'accumulent les matières fécales dans la constipation. Les vaisseaux du rectum portent le nom de *vaisseaux hémorroïdaux.*

— *Pathol.* V. RECTOCÈLE, HÉMORROÏDE, FISSURE, FISTULE, RÉTRÉCISSEMENT.

**reçu, e** adj. (part. pass. de *recevoir.* — Est invariable quand on l'emploie par ellipse devant l'énoncé d'une somme, pour reconnaître que cette somme a été payée.) Accepté en payement : *reçu mille francs.* N. m. Quittance sous seing privé, par laquelle on reconnaît avoir reçu une somme : *les reçus d'une somme supérieure à dix francs doivent porter un timbre de quittance.*

**recueil** [*keu, l* mll.] n. m. (de *recueillir*). Assemblage de divers actes, de divers écrits, etc. : *recueil de morceaux choisis.* Collection, compilation.

**Recueil de Moscou** (*le*), ouvrage de C.-P. Pobiedonostzef (1896), critique très vive et très serrée, au nom de la foi chrétienne et de la tradition, des institutions libérales et démocratiques de l'Europe occidentale (trad. franç. en 1897, sous le titre de : *Questions religieuses, sociales et politiques*).

**recueillage** [*keu, ll* mll., *a-je*] n. m. Action de recueillir, d'emmagasiner : *le recueillage des marchandises dans les docks.*

**recueillement** [*keu, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de recueillir. (Peu us.) Action, état d'une personne qui se recueille. ANT. **Dissipation.**

**Recueillements poétiques,** recueil de poésies de Lamartine, écrites à diverses époques, inspirées en général par des incidents de la vie du poète. Inférieures aux *Méditations* et aux *Harmonies*, elles ne manquent pourtant ni de coloris ni de charme. A ce recueil sont jointes diverses poésies, telles que *la Marseillaise de la paix, la Vigne et la Maison* (1839).

**recueilleur, euse** [*keu, ll* mll., *eu-ze*] n. Personne qui recueille.

**recueilli, e** [*keu, ll* mll., *i*] adj. Qui se concentre dans le recueillement : *homme recueilli.* Qui est favorable au recueillement, qui se passe dans le recueillement : *mener une vie recueillie.* ANT. **Dissipé.**

**recueillir** [*keu, ll* mll., *ir*] v. a. (lat. *recolligere.* — Se conj. comme *cueillir.*) Faire la récolte des produits d'une terre : *recueillir du blé. Fig.* Obtenir comme résultat : *recueillir le fruit de son travail.* Acquérir par hérédité : *recueillir une succession.* Rassembler : *recueillir les débris d'un naufrage, les restes d'une armée.* Ecouter et fixer dans son esprit : *recueillir avidement les paroles de quelqu'un.* Rassembler avec énergie : *recueillir ses forces, ses idées.* Prendre avec soi par humanité : *recueillir un malheureux. Recueillir la ficelle*, l'enrouler sur le recueilloir. *Recueillir le papier*, prendre le papier feuille par feuille sur l'étendoir. **Se recueillir** v. pr. Réfléchir. *Se recueillir sur soi-même*, détourner son esprit des pensées terrestres, pour se livrer à de pieuses méditations. ANT. **Dissiper.**

**recueilloir** [*keu, ll* mll.] n. m. Morceau de bois qui sert à peloter la ficelle ou la corde.

**recuire** v. a. (Se conj. comme *conduire.*) Cuire de nouveau : *recuire un gigot.* Exposer de nouveau (un métal) à l'action du feu : *recuire du fer pour le convertir en acier.* Faire refroidir lentement dans un four spécial les pièces de verrerie qu'on vient de fabriquer : *on recuit le cristal pour le rendre moins cassant.*

**recuisson** [*ku-i-son*] n. f. Action de recuire.

**recuit** [*ku-i*], n. m. ou **recuite** n. f. Action de recuire un ouvrage, ou de le soumettre au feu de nouveau : *le recuit, la recuite d'une pièce d'acier.*

**recuit** [*ku-i*], **e** adj. *Fam.* Cuit à l'excès : *un poulet cuit et recuit. Fig.* Rusé, retors. (Vx.)

**recuite** n. f. Petit-lait qui s'écoule après l'ébullition du lait, dans la fabrication de certains fromages à pâte ferme (gruyère).

**recuiteur** n. m. Ouvrier qui recuit les métaux, les verres.

**recul** [*kul'*] n. m. (subst. verbal de *reculer*). Mouvement de ce qui recule. Mouvement en arrière d'une arme à feu : *le recul d'une pièce d'artillerie.* Eloignement nécessaire pour bien voir une chose : *manquer de recul.*

**reculade** n. f. Action d'une personne, d'un véhicule qui recule. *Fig.* Action de celui qui, s'étant trop avancé dans une affaire, est obligé de revenir sur ses pas : *une honteuse reculade.*

**reculé, e** adj. Isolé, lointain : *quartier reculé.* Eloigné dans le temps : *époque reculée.*

**reculée** [*lé*] n. f. Espace qu'on a derrière soi et qui permet de se reculer. *Feu de reculée*, grand feu qui oblige à se reculer.

**reculement** [*man*] n. m. Action de reculer. *Courroie de reculement,* partie du harnais qui entoure le cheval en arrière et sur laquelle il pèse quand il recule. Syn. de AVALOIRE.

**reculer** [*lé*] n. m. Sorte de lime, à l'usage des horlogers.

**reculer** [*lé*] v. a. (du préf. *re*, et de *cul*). Tirer, pousser en arrière : *reculer sa chaise. Fig.* Accroître, étendre, agrandir : *reculer les bornes, les frontières d'un Etat.* Eloigner dans le temps, retarder : *reculer un payement.* V. n. Aller en arrière : *faire reculer un cheval.* Différer : *il n'est plus possible de reculer. Fig.* Perdre du terrain, rétrograder : *périodes où l'humanité recule.* Hésiter : *reculer devant une difficulté. Reculer pour mieux sauter*, temporiser pour mieux prendre ses avantages ; hésiter devant une décision désagréable qu'il faudra prendre tôt ou tard. PROV. : **Quand on n'avance pas, on recule,** quand on ne fait aucun progrès, on perd ses avantages. ANT. **Avancer.**

**Reculet** [*lè*], montagne du Jura français (dép. de l'Ain) ; 1.720 m.

**reculeur** n. m. Mineur chargé du travail en arrière, du remblai dans les galeries abandonnées.

**reculons** [*lon*] **(à)** loc. adv. En reculant : *marcher à reculons.*

**recultiver** [*vé*] v. a. Cultiver de nouveau.

**récupérable** adj. Que l'on peut récupérer.

**récupérateur** n. m. Elément des freins d'artillerie, destiné à emmagasiner et recouvrer la force vive que produit le recul du canon. Appareil destiné à utiliser la chaleur entraînée par les gaz des hauts fourneaux et des cheminées d'usine. Dispositif de l'appareil à pasteuriser, dans lequel le vin s'échauffe en profitant du calorique abandonné par le vin pasteurisé.

**récupération** [*si-on*] n. f. Action de recupérer : *récupération d'une créance.*

**récupéré** adj. et n. m. Soldat réformé en temps de paix et repris pour le service en temps de guerre.

**récupérer** [*ré*] v. a. (lat. *recuperare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Recouvrer : *récupérer ses déboursés.* **Se récupérer** v. pr. Se dédommager : *se récupérer de ses pertes.*

**recuperetur,** mot lat. signif. : *qu'il soit récupéré*, formule par laquelle la Chambre des comptes exigea, au XVe siècle, la restitution des sommes abusivement obtenues de Charles VI.

**récurage** n. m. Action de récurer.

**récurer** [*ré*] v. a. (du préf. *re*, et de *écurer*). Ecurer : *récurer les casseroles. Récurer une vigne*, lui donner un troisième labour.

**récurrence** [*kur-ran-se*] n. f. Etat de ce qui est récurrent.

**récurrent** [*kur-ran*], **e** adj. (lat. *recurrens ;* de *recurrere,* revenir en arrière). Qui revient en arrière : *nerfs récurrents. Math. Série récurrente*, série dans laquelle chaque terme peut s'exprimer à l'aide d'une formule dans laquelle entrent un certain nombre de termes, précédant le terme considéré. (Cette formule est la *formule de récurence.*) *Pathol. Fièvre récurrente*, fièvre épidémique et contagieuse à caractère typhoïdique, qui se manifeste toujours par au moins deux accès. *Anat.* Se dit des nerfs conjugués inférieurs et de plusieurs artères et bronches artérielles : *nerf récurrent ; artères récurrentes.*

— ENCYCL. *Pathol. Fièvre récurrente* ou *Typhus récurrent.* Cette maladie, que l'on observe en Irlande et surtout en Russie et en Asie, est causée par un micro-organisme, le *spirille d'Obermeier.* Ce spirille se transmet d'individu à individu par la piqûre des insectes et, principalement, du pou de corps.

On observe des accès de fièvre brusques, séparés l'un de l'autre par des périodes d'accalmie (apyrexie), de l'ictère, de la diarrhée, etc. Cette symptomatologie lui a fait donner parfois le nom de *typhus à rechutes.* La guérison est presque la règle ; le traitement est celui des grandes pyrexies.

**récursoire** adj. (du lat. *recursus*, recours). Se dit d'une action qui donne un recours. Qui ouvre un recours : *action récursoire.*

**récursoirement** [*man*] adv. D'une manière récursoire.

**récurvé, e** adj. (lat. *recurvus*). *Zool.* Qui est recourbé avec sa concavité tournée en arrière.

**récurvifolié, e** adj. (du lat. *recurvus*, recourbé, et *folium*, feuille). *Bot.* Se dit des feuilles qui sont infléchies ou recourbées en dedans, à l'extrémité, et des végétaux qui produisent de ces feuilles.

**récusable** [*za-ble*] adj. Qui peut être récusé : *témoin récusable.* En qui l'on ne peut pas avoir foi : *témoignage récusable.* ANT. **Irrécusable.**

**récusant** [*zan*], **e** adj. et n. Personne qui récuse.

**récusation** [*za-si-on*] n. f. (lat. *recusatio*). Action de récuser. Droit qu'a le justiciable d'écarter, par soupçon de partialité, un juge, un arbitre, un expert, un juge, un témoin.

— ENCYCL. *Dr.* En matière civile, en ce qui concerne les juges et les arbitres, il y a lieu à récusation si le juge est parent ou allié des parties ; s'il a donné conseil, plaidé ou écrit sur le différend ; s'il y a inimitié capitale entre lui et l'une des parties. Celui dont la récusation est déclarée non admissible ou non recevable est condamné à une amende qui ne peut être moindre de 100 francs, sans préjudice, s'il y a lieu, de l'action en réparation et dommages-intérêts du juge.

Les causes de récusation des experts sont les mêmes que les causes de reproche des témoins.

En matière d'expropriation, lors de l'appel des jurés, l'administration et la partie adverse ont le droit, sans énoncer de motifs, de récuser chacune deux jurés.

En matière criminelle, lors de la formation du jury qui doit, en cours d'assises, connaître de chaque affaire, l'accusé ou son conseil, et le procureur général, peuvent, sans faire connaître de motifs et jusqu'à ce qu'il ne reste que douze jurés, récuser tels jurés qu'ils jugent à propos, au fur et à mesure que leurs noms sortent de l'urne.

*Récusation de témoins.* V. TÉMOIN.

**récuser** [*zé*] v. a. (lat. *recusare*). Refuser de reconnaître la compétence d'un tribunal, d'un juge, d'un juré, d'un expert, d'un témoin : *récuser un juré.* Rejeter, ne pas admettre : *récuser l'autorité d'un auteur.* **Se récuser** v. pr. Se déclarer incompétent pour juger une cause, décider une question.

**rédacteur** [*dak*] n. m. (du lat. *redactus*, rédigé). Qui rédige : *rédacteur d'un traité.* (On emploie quelquef. le fém. RÉDACTRICE.) Employé chargé de rédiger les pièces d'administration. Ouvrier chargé, dans les chemins de fer, de mettre les inscriptions sur les colis.

**rédaction** [*dak-si-on*] n. f. (du lat. *redactus*, rédigé). Action de rédiger : *la rédaction d'un acte.* La chose rédigée : *une rédaction inintelligible.* Ensemble des rédacteurs d'un ouvrage collectif : *inviter la rédaction à dîner.* Bureau où travaillent les rédacteurs : *aérer la rédaction.*

**rédactionnel, elle** [*dak-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a un caractère de rédaction.

**redan** ou **redent** [*dan*] n. m. (du préf. *re*, et de *dent*). Ouvrage de fortification, composé de deux faces d'égale longueur, formant un angle saillant. (V. la planche FORTIFICATION.) Ressaut que l'on fait de distance en distance, quand on construit un mur sur un terrain en pente. Gradin d'une ardoisière que l'on exploite. Rocher en angle. Ressaut naturel. *Archit.* Dans l'architecture du moyen âge, découpure régulière de pierre en forme de dents.

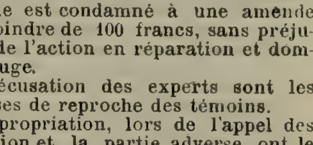
Redan.

**Redange,** bourg du grand-duché de Luxembourg (arr. de Diekirch) ; 2.000 h. Houblonnières.

**Redange,** comm. de la Moselle, arr. de Thionville ; 1.630 h. Ch. de f.

**redanser** [*sé*] v. a. et n. Danser de nouveau

**redarder** [*dé*] v. a. Darder de nouveau.

**redarguer** [*ghu-é*] v. a. (du lat. *redarguere*, accuser). Réprimander, convaincre d'erreur. (Vx.)

**red-cap** n. et adj. (mot angl. signif. *tête rouge*). Variété de gallinacés anglais, à chair fine et délicate : *les poules red-cap sont bonnes pondeuses.*

**redde** [*rè-de*] n. f. *Dr. anc.* Elargissement de condamnés pour infractions légères. Amnistie.

**redde Cæsari quæ sunt Cæsaris,** etc. V. RENDRE.

**reddingite** n. f. Phosphate hydraté naturel de manganèse.

**Reddish,** district urbain d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 14.300 h. Industrie chimique.

**Redditch,** v. d'Angleterre (comté de Worcester) ; 15.500 h. Fabriques d'aiguilles et d'hameçons.

**reddition** [*red-di-si-on*] n. f. (lat. *redditio*). Action de rendre. Acte par lequel une place forte assiégée ou assaillie est rendue à l'ennemi par ses défenseurs en vertu d'une capitulation : *reddition d'une ville.* Présentation d'un compte pour qu'il soit arrêté, réglé : *reddition de comptes.*

**redébattre** [*ba-tre*] v. a. Débattre de nouveau.

**redébuter** [*té*] v. n. Débuter une seconde fois.

**redéchausser** [*chô-sé*] v. a. Déchausser de nouveau.

**redécider** [*dé*] v. a. Décider de nouveau.

**redéclarer** [*ré*] v. a. Déclarer de nouveau.

**redécorer** [*ré*] v. a. Décorer de nouveau.

**redécouvrir** v. a. Découvrir de nouveau.

**redédier** [*di-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Dédier de nouveau.

**redéfaire** [*fè-re*] v. a. (Se conj. comme *faire.*) Défaire de nouveau : *redéfaire une robe.*

**redéfier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Défier de nouveau.

**redéjeuner** [*né*] v. n. Déjeuner de nouveau.

**redélibérer** [*ré*] v. n. et a. (Se conj. comme *accélérer.*) Délibérer de nouveau.

**redélivrer** [*vré*] v. a. Délivrer de nouveau.

**redemander** [*dé*] v. a. Demander de nouveau : *redemander un air.* Demander à quelqu'un ce qu'on lui a prêté : *redemander un livre.*

**redemeurer** [*ré*] v. n. Demeurer de nouveau.

**redémolir** v. a. Démolir de nouveau.

**rédempteur** [*danp'-teur*] adj. (lat. *redemptor ;* de *redemptum*, supin de *redimere*, racheter). Qui rachète, qui opère la rédemption : *une œuvre rédemptrice. Le signe rédempteur,* le crucifix. Substantiv. Personne qui rachète. *Absol.* Jésus-Christ, considéré comme ayant racheté les hommes par sa mort. (Dans ce sens, prend une majuscule.)

**Rédempteur** (*ordre du*), ordre religieux, fondé par Vincent de Gonzague en 1608, et qu'on appelait aussi *ordre de Saint-André* et *ordre du Précieux-Sang.* Les membres étaient dits *rédemptoristes.*

**rédemption** [*danp'si-on*] n. f. (lat. *redemptio*). Rachat, action de rédimer : *la rédemption d'une rente.* Se dit surtout du rachat du genre humain par Jésus-Christ (en ce sens, prend une majuscule) : *le mystère de la Rédemption.*

— ENCYCL. *Théol. cath.* D'après l'enseignement de l'Eglise catholique, le genre humain était, par la faute d'Adam, dans un état de souillure et de déchéance et avait perdu tout droit à l'héritage céleste. Mais Dieu lui promit un Sauveur dès l'origine, et Jésus s'unit à l'humanité, en accepta les humiliations et les souffrances pour en devenir le Rédempteur. Dieu leva la sentence de malédiction qui pesait sur l'humanité, et l'humanité se trouva ainsi rachetée par le sang de l'homme-Dieu. Cette rédemption s'étend à tous les hommes, sans aucune distinction ni de temps, ni de race, ni de lieu ; elle a atteint, par anticipation, toutes les âmes de l'Ancien Testament qui ne s'en sont pas montrées indignes.

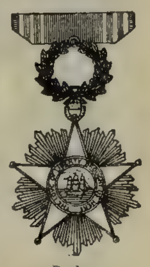
Ordre de la Rédemption africaine.

**Rédemption africaine** (*ordre de la*), fondé en 1879 dans la république de Libéria. Trois classes : le ruban est rouge, à trois petits filets blancs, et un liséré bleu sur chaque bord.

**Rédemption,** oratorio de César Franck (1872), d'une harmonie noble, savante et pure.

**rédemptoriste** [*danp'-to-ris-te*] n. m. Membre des ordres du Rédempteur ou de la Merci, ou d'un ordre fondé dans le royaume de Naples par saint Liguori en 1721.

**Rédené,** comm. du Finistère, arr. et à 7 kil. de Quimperlé ; 1.500 h.

**redénoncer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il redénonça, nous redénonçons.*) Dénoncer de nouveau.

**redent** [*dan*] n. m. V. REDAN.

**redentage** [*dan-ta-je*] n. m. Action de retailler les dents de scie usées.

**redenté, e** [*dan*] adj. Se dit des redents formés par trois arcs de cercle se coupant deux à deux.

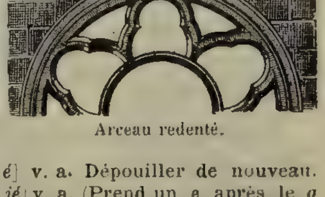
Arceau redenté.

**redépêcher** [*ché*] v. a. Dépêcher de nouveau.

**redéployer** [*ploi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Déployer de nouveau.

**redépouiller** [*pou, ll* mll., *é*] v. a. Dépouiller de nouveau.

**redéranger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il redérangea, nous redérangeons.*) Déranger de nouveau.

**redescendre** [*dè-san-dre*] v. n. Descendre de nouveau. Descendre après s'être élevé : *ballon qui continue à redescendre.* V. a. Porter de nouveau en bas : *redescendre un lustre.* ANT. **Remonter.**

**redésirer** [*ré*] v. a. Désirer de nouveau.

**redessiner** [*dè-si-né*] v. a. Dessiner de nouveau.

**redétaler** [*lé*] v. n. Détaler de nouveau.

**redétruire** v. a. Détruire de nouveau.

**redevable** adj. Qui doit encore : *être redevable de 20 francs sur un compte. Fig.* Qui a obligation à quelqu'un : *je vous suis redevable de la vie.*

**redevance** n. f. Dette, charge, rente que l'on doit acquitter à termes fixes : *payer une redevance en argent, en nature.*

**redevancier** [*si-é*], **ère** n. Qui est obligé à des redevances. (Peu us.)

**redevenir** v. n. (Se conj. comme *venir.*) Recommencer à être ce qu'on était auparavant.

**redévider** [*dé*] v. a. Dévider de nouveau.

**redevoir** v. a. (Se conj. comme *devoir.*) Devoir après un compte fait.

**rédhibition** [*si-on*] n. f. (du lat. *redhibere*, supin *redhibitum*, avoir de retour). Résolution d'une vente obtenue par l'acheteur, lorsque la chose est entachée de certains vices.

**Red Hill,** v. de Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Surrey) ; 18.000 h.

**rédhibitoire** adj. Qui tend à faire prononcer la rédhibition : *action rédhibitoire.* Qui peut motiver la rédhibition : *dans la vente d'un cheval, le cornage chronique est un vice rédhibitoire.* (V. VICE.)

**Redhouse** (sir James William), diplomate et orientaliste anglais, né et m. à Londres (1811-1892). Son action s'exerça en Perse. Ses travaux philologiques sont relatifs aux langues turque et persane.

**Redi** (François), naturaliste italien, né à Arezzo, m. à Pise (1626-1698). Il découvrit l'*acarus* de la gale. Poète délicat, il a composé des odes, des sonnets, le dithyrambe *Bacchus en Toscane.*

**redicter** [*dik-té*] v. a. Dicter de nouveau,

**rédie** [*dî*] n. f. *Biol.* Sac germinatif de la larve des vers trématodes.

**rediffamer** [*di-fa-mé*] v. a. Diffamer de nouveau.

**rédiger** [*jé*] v. a. (du lat. *redigere*, mettre en ordre. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il rédigea, nous rédigeons.*) Formuler par écrit, dans l'ordre voulu, la forme définitive : *rédiger des mémoires, un article de journal.*

**rédimé, e** adj. (de *rédimer*). *Dr.* Se dit des villes ou des débitants qui s'exemptent de l'exercice en assurant à l'Etat d'autres garanties du payement des droits dus. *Hist.* Nom donné aux provinces qui, moyennant une somme une fois payée, s'étaient libérées de l'impôt du sel, sous Henri II.

**rédimer** [*mé*] v. a. (lat. *redimere*). Racheter. **Se rédimer** v. pr. Se racheter, se délivrer à prix d'argent : *se rédimer du pillage.*

**redîner** [*né*] v. n. Dîner de nouveau.

**redingote** n. f. (de l'angl. *riding coat*, vêtement pour monter à cheval). Vêtement d'homme, plus long et plus ample que l'habit, et dont les basques font le tour du corps. Sorte de manteau de femme. *La Redingote grise*, vêtement que Napoléon portait en campagne.

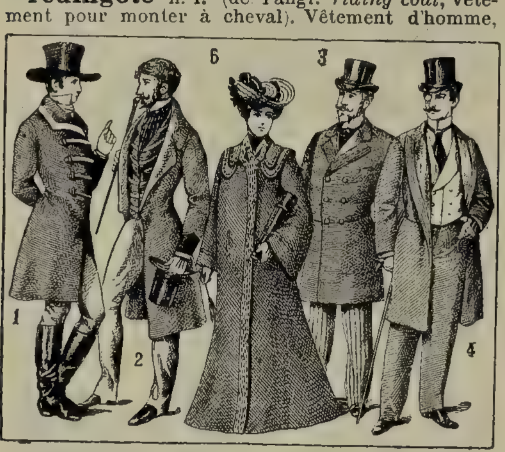

Redingotes : 1. En 1820 ; 2. En 1840 ; 3 et 4. Actuelles ; 5. De femme (1903).

**redingtonite** n. f. Sulfate hydraté naturel de chrome, aluminium, fer, etc.

**redintégration** [*si-on*] n. f. (lat. *redintegratio*). Réparation d'une partie de l'organisme, modifiée ou détruite.

**redire** v. a. (Se conj. comme *dire.*) Répéter ce qu'on a déjà dit : *redire des vérités utiles.* Répéter ce qu'un autre a dit : *l'écho redit le son.* Révéler : *il redit tout.* V. n. Blâmer : *trouver à redire.* **Se redire** v. pr. Etre redit. Redire l'un à l'autre. ALLUS. LITT. :

> On dit, et sans horreur je ne puis le redire,
> Qu'aujourd'hui, par votre ordre, Iphigénie expire,

vers par lesquels Achille reproche à Agamemnon sa cruauté, dans l'*Iphigénie* de Racine (IV, 6). Le plus souvent, on ne cite que le premier vers, sur le ton plaisant.

**rediscuter** [*dis-ku-té*] v. a. Discuter de nouveau : *rediscuter une convention.*

**rediseur, euse** [*di-zeur, eu-ze*] n. Qui répète les mêmes choses : *éternel rediseur.*

**redissoudre** [*di-sou-dre*] v. a. Dissoudre de nouveau : *redissoudre du sel.*

**redistillation** [*dis-ti-la-si-on*] n. f. Nouvelle distillation : *on rectifie les alcools par redistillation.*

**redistiller** [*dis-ti-lé*] v. a. Distiller de nouveau.

**redistribuer** [*dis-tri-bu-é*] v. a. Distribuer de nouveau.

**redistribution** [*dis-tri-bu-si-on*] n. f. Nouvelle distribution.

**redit** [*di*], **e** part. pass. du v. *redire.* Substantiv. n. m. Rapport, cancan : *les redits de commères.*

**redite** n. f. Répétition oiseuse : *évitez les redites dans un discours.*

**rediviser** [*zé*] v. a. Diviser de nouveau.

**Redmond** (John Edward), homme politique irlandais, né à Dublin, m. à Londres (1851-1918). Successeur de Parnell, il était partisan de l'autonomie de l'Irlande, mais du loyalisme envers l'Angleterre. En 1914, il organisa une armée irlandaise et repoussa les tentatives de rébellion du Sinn Fein.

**redompter** [*don-té*] v. a. Dompter de nouveau.

**Redon,** ch.-l. d'arr. (Ille-et-Vilaine) ; ch. de f. Et. et Orl. ; à 65 kil. de Rennes ; 6.700 h. (*Redonais*). Eglise Saint-Sauveur (XIIIe s.). Pêcheries, cabotage ; poteries, engrais. — L'arrond. a 7 cant., 53 comm., 87.000 h. ; le cant. a 7 comm., et 16.790 h.

**Redon** (Odilon), peintre de fleurs et lithographe français, né à Bordeaux, m. à Paris (1840-1916), d'une imagination éprise de fantastique.

**Redon** (Gaston), architecte français, né à Bordeaux, m. à Paris (1853-1921) ; aménagea au Louvre les salles Rubens, Van Dyck, et installa le musée des Arts décoratifs au pavillon de Marsan. Membre de l'Académie des beaux-arts (1914).

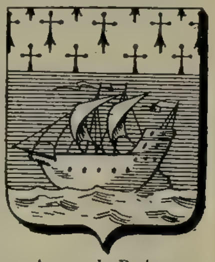

Armes de Redon.

**Redon de Belleville,** diplomate et homme politique français du premier Empire, né à Thouars, m. à Bailly (1748-1820).

**redondamment** [*da-man*] adv. D'une manière redondante : *s'exprimer redondamment.*

**redondance** n. f. Superfluité de paroles : *style plein de redondances.*

**redondant** [*dan*], **e** adj. Superflu, qui est de trop : *expression redondante.* Où il y a du superflu : *style redondant.*

**redonde** n. f. (provenç. *redon* ; du lat. *rotundus*). *Agric.* Cercle de chêne ou d'orme, qui sert à atteler les bœufs dans certains pays.

**redonder** [*dé*] v. n. (du lat. *redundare*, déborder). Etre superflu dans le discours : *expressions qui redondent. Redonder de*, surabonder en : *ouvrage qui redonde de citations.*

**redondilla** [*ll* mll.] n. f. (m. esp.). Strophe espagnole de quatre vers.

**redondite** n. f. Phosphate hydraté naturel d'aluminium et de fer.

**redonner** [*do-né*] v. a. Donner de nouveau la même chose. Rendre à celui qui avait déjà eu. *Fig.* Procurer de nouveau : *redonner des forces, de l'espérance.* V. n. Se remettre : *redonner dans les excès.* Recommencer : *le froid redonne.* Revenir à la charge : *l'infanterie redonna avec un nouveau courage.*

**redorage** n. m. Action de redorer ; son résultat.

**redorer** [*ré*] v. a. Dorer de nouveau : *redorer un cadre. Fig.* Eclairer de nouveau : *le soleil redore les coteaux.*

**redormir** v. n. Dormir de nouveau.

**redorte** n. f. (du lat. *retortus*, retourné en arrière). *Blas.* Branche d'arbre tortillée en quatre boucles superposées et pourvue, ou non, de ses feuilles.

**redotation** [*si-on*] n. f. *Dr. anc.* Action de doter une seconde fois une femme qui se remariait, lorsque le premier mari avait dissipé la dot.

**redoter** [*té*] v. a. Donner une seconde dot à.

**redoublant** [*blan*], **e** adj. et n. Elève qui redouble sa classe, qui passe une seconde année dans la classe qu'il a déjà faite.

**redoublé, e** adj. Pressé, accéléré. *Milit. Pas redoublé*, pas qui se fait avec une vitesse double : air de la musique militaire, dont le rythme règle ce pas. *Rimes redoublées*, rimes semblables répétées de suite un nombre de fois supérieur à deux.

**redoublement** [*man*] n. m. Action de redoubler, augmentation : *redoublement de zèle. Gramm.* Répétition d'un mot ou d'un élément de mot ayant pour objet d'exprimer un rapport grammatical : *le redoublement caractérise les parfaits grecs.*

**redoubler** [*blé*] v. a. Réitérer avec augmentation : *redoubler ses cris.* Augmenter : *cet événement a redoublé nos alarmes.* Remettre une doublure : *redoubler une robe.* V. n. Augmenter, s'accroître : *la tempête redouble. Redoubler de*, apporter plus de : *redoubler de soins.*

**redoul, rodoul** ou **roudou** n. m. Genre de géraniacées du midi de l'Europe.

— ENCYCL. Les redouls (*coriaria*) sont des arbrisseaux touffus, à fleurs réunies en grappes. Le redoul à feuilles de myrte, appelé aussi *herbe au tanneur*, sert au tannage des cuirs fins, dits *maroquins*, car ses feuilles, son écorce et les jeunes tiges sont riches en tanin.

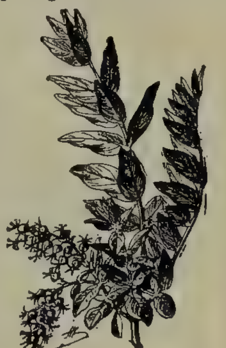

Redoul.

**redoutable** adj. (de *redouter*). Fort à craindre : *la paresse est un vice redoutable.* Propre à inspirer la terreur : *un aspect redoutable.*

**redoute** n. f. (de l'ital. *ridotto*, réduit). *Fortif.* Ouvrage isolé, sans angle rentrant. Endroit public où l'on danse, joue, fait de la musique. Fête donnée dans un de ces établissements : *organiser une redoute costumée.*

**Redouté** (Pierre-Joseph), peintre de fleurs et lithographe français, né à Saint-Hubert, près de Liége, m. à Paris (1759-1840). Il fut peintre du Jardin des plantes et professeur particulier de Marie-Antoinette.

**redouter** [*té*] v. a. Craindre fort : *redouter la chaleur.*

**redowa** [*va*] n. f. (tchèque *redjovak*). Danse qui tient de la valse et de la mazurka : *la redowa est écrite sur un rythme à trois temps.*

**rèdre** n. m. *Pêch.* Filet employé à la pêche du hareng.

**redressable** [*drè-sa-ble*] adj. Qui peut être redressé.

**redresse** [*drè-se*] n. f. *Mar.* Cordages, appareils qui servent à remettre droit un navire abattu en carène : *caliorne, bigues de redresse. Arg. Mettre quelqu'un à la redresse*, v. REDRESSER (*fam.*).

**redressement** [*drè-se-man*] ou **redressage** [*drè-sa-je*] n. m. Action de redresser ; son effet : *redressement de la taille. Fig.* Action de réparer *redressement de torts.*

**redresser** [*drè-sé*] v. a. Rendre droit : *redre ser un arbre.* Replacer debout : *redresser une statu tombée. Fig.* Donner de la rectitude : *redresser jugement.* Réparer, réformer : *redresser des abu Phys. Courant redressé*, courant ayant toujours l même sens, sans pour cela être continu. *Fam.* Co riger, réprimander : *je l'ai redressé d'importanc* **Se redresser** v. pr. Se remettre droit, se relever *Fig.* Prendre une attitude fière, provocante.

**redresseur** [*drè-seur*] n. m. Celui qui redresse *Redresseur de torts*, chevalier errant, qui vengea les victimes de l'injustice : *le Don Quichotte d Cervantes a ridiculisé les redresseurs de torts.*

— ENCYCL. *Redresseur de courant*, appareil permettant de redresser un courant alternatif pou charger un accumulateur, faire une électrolyse. Le redresseurs de courant sont généralement basés su ce fait qu'une lampe à vapeurs de mercure ne laiss passer le courant que dans un seul sens. Syn. sou PAPE ÉLECTRIQUE.

**redressoir** [*drè-soir*] n. m. Outil avec leque le potier d'étain fait disparaître les bosses des pots

**redruge** n. m. (du préf. *re*, et de *druge*). *Arbo ric.* Pousse qui se produit après le pincement.

**redruger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il redrugea, nous redrugeons.*) Coupe les redruges.

**redû** n. m. (subst. particip. de *redevoir*). Ce qu reste dû après un compte fait.

**réductase** [*duk-tâ-ze*] n. f. Ferment soluble, qu dégage de l'hydrogène à l'état naissant et qui es par conséquent réducteur (d'où son nom).

**réducteur, trice** [*duk*] adj. (lat. *reductor trix*). Qui réduit. *Chim.* Se dit des corps qui on la propriété de désoxyder. N. m. : *le charbon es le réducteur industriel par excellence.*

— ENCYCL. Les désoxydants les plus employé sont : l'hydrogène, le charbon, les métaux, l'oxyd de carbone, etc. L'hydrogène est le plus employ dans les laboratoires ; il sert à enlever l'oxygène le chlore de leurs combinaisons avec les métaux. L charbon, qui est le réducteur industriel par excellence, enlève l'oxygène des oxydes naturels ou qu l'on a obtenus par grillage : dans certains cas, o introduit de l'air dans l'appareil pour produire d l'oxyde de carbone, et c'est alors celui-ci qui jou le rôle de réducteur (métallurgie du fer). Pour désoxyder les métaux fondus, au moment de la coulée on ajoute quelquefois un peu de magnésium ou d phosphure de cuivre : le développement d'une plaqu photographique est une opération de réduction : dan ce cas, le réducteur est un phénol ou un amino phénol.

**réductibilité** [*duk-ti*] n. f. Caractère de ce qui est réductible. ANT. **Irréductibilité.**

**réductible** [*duk-ti-ble*] adj. *Arithm.* Qui peut être réduit, ramené à une forme plus simple : *fraction réductible à une plus simple expression. Chir* Qui peut être remis en place : *luxation réductible Chim.* Qui peut être désoxygéné. ANT. **Irréductible**

**réductif** [*duc-tif*], **ive** adj. Qui a la propriété de réduire : *agent réductif.*

**réduction** [*duk-si-on*] n. f. (lat. *reductio*). Action de réduire. Effet de cette action : *réduction des impôts.* Action de subjuguer : *réduction d'une province.* Copie réduite : *réduction d'une statue. Géom* Opération par laquelle on remplace une figure par une autre semblable, mais plus petite : *échelle, compas de réduction. Arithm.* Conversion d'une quantité en une autre équivalente : *réduction d'une fraction. Chim.* Opération par laquelle on enlève l'oxygène à un oxyde métallique, pour obtenir le métal pur et, aussi, toute opération de désoxydation minérale et organique. *Techn.* En T. de tisserand, rapprochement de la chaîne ou de la trame. *Chir.* Action de remettre à leur place les os luxés ou fracturés. *Géogr.* Centre de population indienne au Paraguay, sous la domination des jésuites. District où l'on concède aux Indiens, dans l'Amérique du Sud, des terres à cultiver, moyennant une redevance en nature. ANT. **Augmentation.**

**réduire** v. a. (du lat. *reducere*, ramener. — Se conj. comme *conduire.*) Rendre moindre, diminuer : *réduire l'effectif d'une armée ; réduire ses dépenses, une figure géométrique.* Transformer, résoudre une chose en une autre : *réduire du blé en farine.* Refaire en petit : *réduire un tableau.* Contraindre, subjuguer, mater : *réduire quelqu'un à l'obéissance ; Alexandre réduisit toute l'Asie.* Faire tomber dans un état fâcheux : *réduire quelqu'un à la misère.* Rendre plus concentré par l'ébullition, la cuisson : *réduire une dissolution, une sauce.* Evaluer par un calcul de transformation : *réduire des lieues en kilomètres. Arithm. Réduire des fractions au même dénominateur*, trouver des fractions égales aux fractions proposées et qui aient toutes le même dénominateur. *Chir.* Remettre à leur place les os luxés : *réduire une fracture. Chim.* Séparer d'un oxyde le métal qu'il renferme. *Géom. Réduire une figure*, en opérer la réduction. *Réduire à rien*, anéantir. *Réduire en cendres*, détruire par le feu. *Réduire en poudre*, saccager ; réfuter victorieusement. ANT. **Augmenter.**

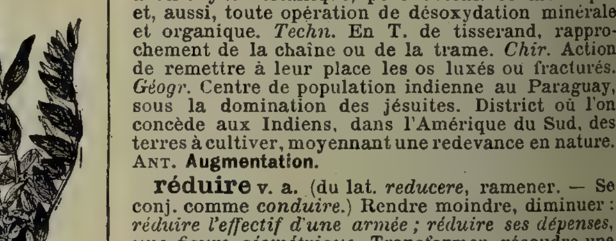

Redowa.

**réduisant** [*zan*], **e** adj. *Chim.* Qui réduit.

**réduit** [*du-i*] n. m. Retraite : *réduit paisible.* Galetas : *misérable réduit. Fortif.* Ouvrage construit à l'intérieur d'un autre : *le réduit d'une place est destiné à devenir le dernier asile de défense.* Sur un navire de guerre, compartiment cuirassé, où sont logés les canons.

**réduplicatif, ive** adj. (du lat. *reduplicatus*, redoublé). Qui exprime le redoublement, comme la particule *re*, dans *redire*, *refaire*, etc.

**réduplication** [*si-on*] n. f. (de *réduplicatif*). Répétition d'une syllabe, d'une lettre. Figure de rhétorique, consistant à redoubler certains mots qui éveillent l'intérêt.

**réduplicativement** [*man*] adv. D'une manière réduplicative.

**réduplíqué** [*ké*], **e** adj. *Bot.* Se dit d'une feuille dont les deux bords s'appliquent l'un contre l'autre par la face inférieure.

**réduve** n. m. Genre de *réduviidés*, renfermant une quarantaine d'espèces de l'ancien monde.

— ENCYCL. Allongés et velus, les réduves volent durant la nuit et fréquentent les lieux obscurs ; carnassiers, ils font une chasse sans merci aux autres insectes, et en particulier aux punaises. Ils sont communs dans les maisons mal tenues.

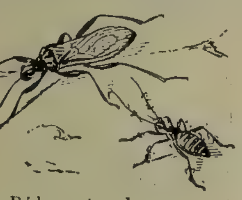
Réduve et sa larve.

**réduviidés** n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères homoptères, renfermant les *réduves* et genres voisins, et dont les espèces, très nombreuses, abondent surtout dans les pays chauds. S. un *réduviidé*.

**réédicter** [*dik-té*] v. a. Edicter de nouveau.

**réédification** [*si-on*] n. f. Action de réédifier : *demander la réédification d'une église.*

**réédifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rebâtir : *réédifier un palais.* Rétablir : *réédifier sa fortune.*

**rééditer** [*té*] v. a. Faire une nouvelle édition : *rééditer un ouvrage. Fig.* Remettre en circulation : *rééditer une anecdote scandaleuse.*

**réédition** [*si-on*] n. f. Edition nouvelle.

**rééducation** [*si-on*) n. f. Action d'éduquer à nouveau, au point de vue musculaire et psychique. Système employé pour apprendre à certains paralytiques comment s'exécutent les mouvements.

**rééduquer** [*ké*] v. a. Donner une nouvelle éducation.

**réel, elle** [*ré-el, el-le*] adj. (lat. *realis ;* de *res*, chose). Qui existe réellement : *besoins réels. Dr.* Qui concerne une *chose*, par opposition au mot *personnel* : *l'hypothèque confère un droit réel sur l'immeuble hypothéqué ; le prêt d'une somme d'argent ne confère qu'un droit personnel sur l'emprunteur. Droit réel,* droit que l'on a directement sur une chose sans l'intermédiaire d'une personne déterminée, par opposition au droit personnel. (V. DROIT *personnel.*) *Mathém.* Se dit d'une grandeur, par opposition à *imaginaire*. N. m. Ce qui est réel : *identifier l'idéal et le réel.* ANT. **Imaginaire, irréel, faux.**

**réélargir** v. a. Elargir de nouveau. (On dit aussi RÉLARGIR.)

**réélection** [*lèk-si-on*] n. f. Action d'élire de nouveau : *réélection d'un député.*

**rééligibilité** n. f. Etat d'une personne rééligible.

**rééligible** adj. Qui peut être réélu : *en France, le président de la République est rééligible.*

**réélire** v. a. (Se conj. comme *lire.*) Elire de nouveau : *réélire un sénateur.*

**réellement** [*è-le-man*] adv. Effectivement, véritablement : *cette besogne est réellement trop lourde pour moi.*

**réemballage** n. m. V. REMBALLAGE.

**réemballer** v, a. V. REMBALLER.

**réembarquer (se)** v. pr. V. REMBARQUER (se).

**réembaucher** [*an-bô-ché*] v. a. Embaucher de nouveau.

**réemboîter** v. a. V. REMBOÎTER.

**réemparer (se)** [*en-pa-ré*] v. pr. S'emparer de nouveau.

**réemploi** n. m. et **réemployer** v. a. V. REMPLOI, REMPLOYER.

**réemprisonner** v. a. V. REMPRISONNER.

**réemption** [*anp-si-on*] n. f. Droit de racheter ; rachat.

**réenclenchement** [*an-klan-che-man*] n. m. Action de rétablir l'enclenchement de deux pièces mécaniques.

**réengagement** n. m. **réengager** v. a., etc. V. RENGAGEMENT, RENGAGER.

**réengagiste** [*an-gha-jis-te*] n. m. Militaire qui contracte un nouvel engagement, qui s'engage de nouveau.

**réengendrer** [*an-jan-dré*] v. a. Faitre naître à une nouvelle vie spirituelle.

**réengrènement** n. m., **réengrener** v. a. V. RENGRÈNEMENT, RENGRENER.

**réensemencement** [*an-se-man-se-man*] n. m. Action de réensemencer. (On dit aussi RENSEMENCEMENT.)

**réensemencer** [*an-se-man-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il réensemança, nous réensemençons.*) Ensemencer de nouveau. (On dit aussi RENSEMENCER.)

**réentement** [*an-te-man*] n. m. Action d'enter de nouveau.

**réenter** [*an-té*] v. a. Enter de nouveau.

**réenterrer** v. a. V. RENTERRER.

**réentreprendre** [*an-tre-pran-dre*] v. a. Entreprendre de nouveau.

**réenvahir** [*an*] v. a. Envahir de nouveau.

**réer** [*ré-é*] v. n. Syn. de RAIRE, en faisant allusion au cri du cerf.

**réescompte** [*ès-kon-te*] n. m. Opération de banque, qui consiste à faire escompter de nouveau, par un autre banquier, le papier qu'on a escompté.

**réescompter** [*ès-kon-té*] v. a. Escompter de nouveau : *la Banque de France réescompte le portefeuille des banques de moindre importance.*

**Reeth,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 1.730 h.

**réexpédier** [*èks-pé-di-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Expédier de nouveau : *réexpédier des marchandises.*

**réexpédition** [*èks-pé-di-si-on*] n. f. Nouvelle expédition.

**réexportation** [*èks, si-on*] n. f. Action de réexporter.

**réexporter** [*èks-por-té*] v. a. Transporter hors d'un Etat des marchandises qu'on y avait importées.

**réexposer** [*èks-po-sé*] v. a. Exposer de nouveau.

**refâcher** [*ché*] v. a. Fâcher de nouveau.

**refaçon** n. f. Nouvelle façon.

**refaçonner** [*so-né*] v. a. Façonner de nouveau.

**réfaction** [*fak-si-on*] n. f. (de *refaire*.) Réduction proportionnelle des droits de douane, accordée aux marchandises qui ont été avariées par suite d'événements de mer et qui ne conservent plus la valeur fixée par le prix courant des mêmes espèces de marchandises.

**refactionner** (*fak-si-o-né*] v. a. Faire sur un prix une diminution appelée *réfaction.*

**refagoter** [*té*] v. a. Fagoter de nouveau. *Fig.* et *fam.* Refaire, rétablir.

**refaire** [*fè-re*] v. a. (Se conj. comme *faire.*) Faire encore ce qu'on a déjà fait : *refaire un voyage.* Réparer, rajuster : *refaire sa coiffure. Absol.* Redonner des cartes. *Fam.* Tromper. Voler : *refaire un porte-monnaie.* **Se refaire** v. pr. Manger, boire. Reprendre des forces, de la santé : *il est allé se refaire à la campagne.* Rétablir ses affaires : *joueur qui commence à se refaire.* PROV. : **A une femme et à une vieille maison il y a toujours à refaire,** une femme est toujours imparfaite, une vieille maison a toujours besoin de réparations.

**refaiseur, euse** [*fe-zeur, eu-ze*] n. Personne qui refait.

**refait** [*fè*], **e** adj. *Fam.* Trompé, dupé.

**refait** [*fè*] n. m. Nouveau bois du cerf. *Jeux.* A la bouillotte, coup qui arrive quand tout le monde passe. Au piquet, coup qui a lieu lorsque les coups des deux joueurs sont égaux. Au lansquenet, coup favorable au banquier, qui arrive quand la carte tirée pour les pontes est semblable à la carte tirée pour le banquier. Au trente et quarante et au trente et un, coup qui fait gagner au banquier la moitié de l'argent exposé par les parties et qui arrive quand, après avoir amené trente et un pour la couleur noire, on amène le même point pour la couleur rouge.

**refamiliariser** [*zé*] v. a. Familiariser de nouveau.

**refaucher** [*fô-ché*] v. a. Faucher de nouveau.

**refdanskite** n. f. Variété de serpentine, renfermant du nickel.

**réfection** [*fèk-si-on*] n. f. (lat. *refectio*). Action de reconstruire : *réfection d'un mur.* Action de se refaire. Collation, repas. (Peu us. en ce sens.)

**réfectionner** [*fèk-si-o-né*] v. n. Prendre sa réfection. V. a. Remettre en état.

**réfectoire** [*fèk-toi-re*] n. m. (b. lat. *refectorium*). Salle où les membres d'une communauté, les élèves d'un lycée, les soldats, etc., se réunissent pour prendre leurs repas.

**Réfectoire** (*le*), tableau de Bonvin, au musée du Luxembourg (1872). Autour d'une table couverte d'une nappe blanche et ornée de fruits au milieu de la vaisselle reluisante d'étain, sont des religieuses en robe grise, au voile noir sur les guimpes blanches. dans une chaire, une jeune sœur lit tout haut un livre saint. (V. p. 755.)

**réfectorier** [*fèk-to-ri-é*], **ère** n. Domestique, moine, religieuse, etc., qui préside aux soins à donner au réfectoire.

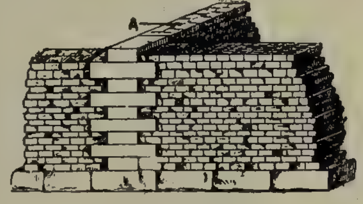

A, mur de refend.

**reféer** [*fé-é*] v. a. Rendre fée de nouveau.

**refend** [*fan*] n. m. Action de refendre. *Mur de refend*, mur intérieur, qui sépare les pièces d'un bâtiment. *Bois de refend*, bois scié en long. *Lignes de refend*, chacune des lignes creuses tracées sur les murs des bâtiments pour marquer ou simuler les joints des pierres. Tringle de bois enlevée le long d'une planche trop large. Entaille pratiquée dans une pièce de bijouterie pour y loger une autre pièce plus petite.

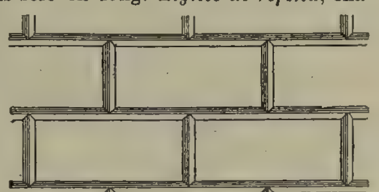
Lignes de refend.

**refenderet** [*fan-de-rè*] n. m. Coin de fer, à l'usage des ardoisiers, pour séparer les blocs d'ardoise dans la carrière.

**refendoir** [*fan*] n. m. Outil qui sert à espacer également les dents des cardes.

**refendre** [*fan-dre*] v. a. Fendre de nouveau. Fendre, scier en long : *refendre l'ardoise. Refendre des moulures*, les dégager, quand elles sont empâtées, avec des fers courbés en crochet.

**refente** [*fan-te*] n. f. Action de refendre : *la refente des ardoises.*

**référé** n. m. (de *référer*). Recours au juge qui, dans le cas d'urgence, a le droit de statuer provisoirement. Arrêt rendu dans ces conditions : *solliciter un référé.*

— ENCYCL. *Dr.* La loi permet de recourir à la procédure des référés dans tous les cas d'urgence, ou lorsqu'il s'agit de statuer provisoirement sur les difficultés relatives à l'exécution d'un titre exécutoire ou d'un jugement.

Toute cette procédure consiste en une assignation donnée directement, sans formalité préalable, et en un exposé verbal des moyens des parties.

La décision qui intervient s'appelle *ordonnance de référé.* Elle ne statue pas sur le principal de la demande, et elle est exécutoire par provision.

La loi autorise l'appel lorsque la demande dépasse 1.500 francs en principal en matière mobilière, ou 60 francs de revenu en matière immobilière.

**référence** [*ran-se*] n. f. (de *référer*). Action de rapporter une chose à une autorité. *Ouvrage de référence*, ouvrage non à lire, mais à consulter. *Comm.* Album sur les pages duquel sont collés les échantillons des étoffes en vente. *Industr.* Pl. Attestations destinées à servir de recommandations : *ce commis a de bonnes références.*

**référencer** [*ran-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il référença, nous référençons.*) *Comm.* Mettre un échantillon dans la référence.

**référendaire** [*ran-dè-re*] adj. (du lat. *referre*, rapporter). *Conseiller référendaire à la Cour des comptes*, magistrat chargé de vérifier les comptes des justiciables, ou d'instruire les affaires contentieuses portées devant la Cour, d'en faire rapport à la chambre compétente et de rédiger ensuite les arrêts rendus sur ses rapports. *Référendaire au sceau de France*, officier ministériel institué pour la présentation et la poursuite des demandes relatives aux titres de noblesse, à la naturalisation, aux dispenses d'âge et de parenté pour contracter mariage. N. m. *Grand référendaire*, membre du Sénat impérial, qui apposait le sceau de l'Assemblée aux actes émanés d'elle.

**référendariat** [*ran, ri-a*] n. m. Dignité, fonctions de référendaire.

**referendum** [*ré-fé-rin-dom'*] n. m. (mot lat. signif. *ce qui doit être rapporté*). *Diplom.* Dépêche qu'un agent diplomatique expédie à son gouvernement pour demander de nouvelles instructions. *Politiq.* Droit des citoyens de se prononcer directement sur les grandes questions d'intérêt général : *le referendum est pratiqué en Suisse.* Consultation à laquelle participent tous les membres d'une corporation, d'un groupement : *organiser un referendum.*

**référer** [*ré*] v. a. (du lat. *referre*, rapporter. — Se conj. comme *accélérer.*) Rapporter, attribuer : *référer à quelqu'un l'honneur d'une entreprise.* V. n. Faire rapport : *il faut en référer à la Chambre.* **Se référer** v. pr. Avoir rapport. *Se référer* ou *s'en référer à*, s'en rapporter : *je m'en réfère à votre avis.*

**refermer** [*fèr-mé*] v. a. Fermer de nouveau : *refermer une porte.*

**referrer** [*fè-ré*] v. a. Ferrer de nouveau.

**refesser** [*fè-sé*] v. a. Fesser de nouveau.

**refêter** [*té*] v. a. Fêter de nouveau.

**refeuillement** [*ll* mll., *e-man*] n. m. Action de refeuiller une pièce de charpente.

**refeuiller** [*ll* mll., *é*] v. a. Pratiquer une refeuillure dans une pièce de charpente. *Joint refeuillé,* joint formé par la réunion de deux planches juxtaposées en long, de manière à constituer une sorte d'encaissement.

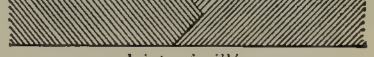
Joint refeuillé.

**refeuilleter** [*feu, ll* mll., *e-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je refeuillette.*) Feuilleter de nouveau.

**refeuillure** [*ll* mll.] n. f. Double feuillure destinée à recevoir un vantail ou une porte et qu'on pratique, au lieu d'une feuillure simple, lorsqu'on veut obtenir une fermeture plus exacte.

**Reffye** (Auguste VERCHÈRE **de**), général d'artillerie français, né à Strasbourg, m. à Versailles (1821-1880), constructeur des mitrailleuses qui furent utilisées en 1870 et créateur d'un système de culasse mobile encore en usage.

**reficher** [*ché*] v. a. Ficher de nouveau. Rejointoyer : *reficher un vieux mur.*

**refiger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il refigea, nous refigeons.*) Figer de nouveau.

**refikite** n. f. Résine fossile.

**refiler** [*lé*] v. a. Filer de nouveau. *Arg.* Restituer, reperdre : *refiler son bénéf.* Suivre, surveiller : *refiler sa largue. Fam.* Repasser : *refiler à quelqu'un les consommations perdues.*

**refiltrer** [*tré*] v. a. Filtrer de nouveau.

**refin** n. m. Sorte de laine très fine.

**refixer** [*fik-sé*] v. a. Fixer de nouveau.

**reflairer** [*flè-ré*] v. a. Flairer de nouveau.

**reflamboyer** [*flan-boi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer.*) Flamboyer de nouveau.

**reflatter** [*fla-té*] v. a. Flatter de nouveau.

**réfléchi, e** adj. Qui est fait ou dit avec réflexion. Qui agit avec réflexion : *jeune homme réfléchi. Gram. Verbes, pronoms réfléchis*, verbes, pronoms indiquant qu'une action retombe sur le sujet de la proposition. ANT. **Irréfléchi.**

**refléchir** v. a. Féchir de nouveau. V. n. Être fléchi de nouveau.

**réfléchir** v. a. (du lat. *reflectere*, replier.) Renvoyer dans une autre direction : *les miroirs réfléchissent l'image des objets. Physiq. Rayon réfléchi, onde réfléchie*, rayon, onde provenant d'une réflexion. V. n. Penser mûrement, méditer en soi-même : *réfléchir avant d'agir.* **Se réfléchir** v. pr. Etre réfléchi : *arbres qui se réfléchissent dans un lac.*

**réfléchissant** [*chi-san*], **e** adj. Qui réfléchit la lumière, le son, le calorique : *pouvoir réfléchissant des miroirs.*

**réfléchissement** [*chi-se-man*] n. m. Rejaillissement, réverbération : *réfléchissement de la lumière.*

**réflecteur** [*flèk-teur*] n. m. (du lat. *reflectere*, supin *reflectum*, réfléchir). Appareil destiné à réfléchir la lumière. Adjectiv. : *miroir réflecteur.*

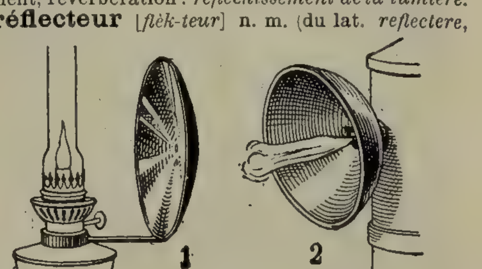

Réflecteurs : 1. Parabolique ordinaire ; 2. De lampe à acétylène.

— Encycl. Les réflecteurs sont des instruments destinés à réfléchir dans une direction déterminée les rayons lumineux venant d'une certaine source ; ils sont aussi applicables au son et à la chaleur. Les réflecteurs permettent d'obtenir des jeux de lumière ou des renforcements ; les réflecteurs de forme ellipsoïdale ou paraboloïdale permettent de concentrer les rayons parallèles à l'axe en un point unique. (*foyer*).

**réflectif, ive** [*flèk*] adj. Qui a rapport à la réflexion.

**réflectivité** [*flèk*] n. f. Caractère des actions réflexes.

**reflet** [*flè*] n. m. (du lat. *reflectere*, réfléchir). Rayon lumineux ou coloré, réfléchi par un corps : *reflet d'un tableau, d'une étoffe. Fig.* Reproduction affaiblie : *sa réputation n'est qu'un reflet de la gloire de son père.*

**reflétant** [*tan*], **e** adj. Qui reflète, qui renvoie par réflexion.

**refléter** [*té*] v. a. (du lat. *reflectere*, revenir. — Se conj. comme *accélérer.*) Renvoyer en reflets la lumière, la couleur sur un corps voisin. *Fig.* Reproduire, être un reflet de : *traits qui reflètent une âme noble.* V. n. et **Se refléter** v. pr. *Fig.* Etre reproduit : *sa gloire reflète* ou *se reflète sur sa famille.*

**refleurir** v. n. Fleurir de nouveau : *les marguerites refleurissent quelquefois à l'automne. Fig.* Redevenir fleurissant : *les lettres, les arts commencent à refleurir.* V. a. Rendre frais, fleuri : *le printemps refleurit nos jardins.* V. FLEURIR.

**refleurissement** [*ri-se-man*] n. m. Seconde floraison qui a lieu dans la même année.

**réflexe** [*flèk-se*] adj. (lat. *reflexus*). Qui se fait par réflexion : *vision réflexe. Action* ou *phénomène réflexe*, réaction nerveuse inconsciente (motrice, sécrétoire, etc.), qui résulte d'une impression extérieure. N. m. : *un réflexe.*

— Encycl. *Physiol.* Lorsque la terminaison nerveuse d'un nerf sensitif est excitée, la sensation est transmise au centre nerveux, puis *se réfléchit* et provoque, par l'intermédiaire des nerfs moteurs ou sécrétoires, une réaction laquelle donne lieu soit à un mouvement, soit à une sécrétion. Cet ensemble de phénomènes constitue l'*action réflexe*, qui se fait par l'intermédiaire de nerfs dont l'ensemble est l'*arc réflexe ;* le point de la moelle où la sensation se transforme est le *centre réflexe.* Pflüger a étudié les *lois des réflexes.* Toutes les causes physiques ou chimiques peuvent agir sur les réflexes, pour les augmenter ou les diminuer. Les réflexes ayant pour centre la moelle sont nombreux ; citons : le centre ano-spinal, celui de la sécrétion sudorale, etc. Parmi les centres bulbaires et cérébraux, citons le centre de la respiration, le centre de l'éternuement, le centre de la mastication, etc.

En résumé, toutes les fonctions de la vie *végétative inconsciente* s'accomplissent par des réflexes, qui ont probablement été tout d'abord des actes volontaires et conscients et qui ne sont devenus instinctifs et inconscients que par une longue répétition héréditaire.

**réflexibilité** [*flèk-si*] n. f. Propriété de ce qui peut être réfléchi.

**réflexible** [*flèk-si-ble*] adj. Qui peut être réfléchi : *rayon réflexible.*

**réflexiflore** [*flèk-si*] adj. (du lat. *reflexus*, réfléchi, et *flos, floris*, fleur). *Bot.* Dont la corolle est renversée en dehors.

**réflexion** [*flèk-si-on*] n. f. (lat. *reflexio*). Action d'un corps qui change de direction après avoir choqué un autre corps. Changement de direction des ondes lumineuses ou sonores qui tombent sur une surface réfléchissante : *réflexion des rayons, du son. Angle de réflexion,* angle que fait la normale au point d'incidence avec le rayon réfléchi. (V. INCIDENCE.) Attention de l'âme qui s'attache à ses propres idées pour les examiner et les comparer : *attitude qui indique une réflexion profonde.* Pensée qui en résulte : *faire de sérieuses réflexions. Faire réflexion,* réfléchir, s'aviser. *Toute réflexion faite*, tout bien examiné. Ant. **Irréflexion**.

— Encycl. *Optiq.* Lorsqu'un rayon lumineux (rayon incident) vient frapper une surface réfléchissante séparant deux milieux, une partie de la lumière retourne au premier milieu (rayon réfléchi), l'autre pénètre dans le second (rayon réfracté). Les lois de la réflexion sont les suivantes :

1° Le rayon incident, la normale au point d'incidence et le rayon réfléchi sont dans un même plan, appelé *plan d'incidence ;*

2° L'angle d'incidence (angle formé par le rayon incident et la normale) est égal à l'*angle de réflexion* (angle formé par le rayon réfléchi et la normale).

Il en résulte que les rayons émanés d'une source et tombant sur un miroir plan se comportent, après réflexion, comme s'ils émanaient d'un point symétrique de la source par rapport au miroir : c'est l'image de la source lumineuse.

**réflexivement** [*flèk-si-ve-man*] adv. Par la réflexion.

**réflexothérapie** (de *réflexe* n. m., et du gr. *therapeia*, traitement), n. f. Méthode de thérapeutique, consistant à chercher la guérison d'une maladie à l'aide de réflexes déterminés par l'excitation à distance des centres nerveux.

**reflot** [*flô*] n. m. Syn. anc. de REFLUX.

**refluement** [*flû-man*] n. m. Action de refluer. Mouvement de retour.

**refluer** [*flu-é*] v. n. (du lat. *refluere*, couler en arrière.) Se dit du mouvement des eaux qui retournent vers le lieu d'où elles ont coulé. *Fig.* Revenir vers le lieu d'où l'on est parti, vers son origine : *émigrants qui refluent vers la mère patrie.*

**reflux** [*flu*] n. m. (du préf. *re*, et de *flux*). Mouvement des eaux de la mer qui s'éloignent du rivage, lorsque la marée baisse. *Fig.* Retour en arrière : *le reflux de la foule.*

**refonder** [*dé*] v. a. Fonder de nouveau.

**refonder** ou **refondre** v. a. *Dr. anc.* Se disait, en parlant des dépens de contumace, pour rembourser les frais d'un défaut faute de comparoir, remboursement dans lequel on n'était pas reçu opposant.

**refondre** v. a. Fondre une seconde fois : *refondre une statue. Fig.* Apporter des modifications considérables dans : *refondre un ouvrage.* **Se refondre** v. pr. Etre refondu. Changer de caractère, devenir une autre personne : *on ne peut se refondre.*

**refonte** n. f. Action de refondre : *la refonte des monnaies.* Changement essentiel : *refonte d'un ouvrage. Techn.* Mise des papiers au pilon.

**reforcer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il reforça, nous reforçons.*) Forcer de nouveau.

**reforestation** [*rès-ta-si-on*] n. f. Reconstitution d'une forêt. (V. REBOISEMENT.)

**reforgement** [*je-man*] n. m. Action de reforger.

**reforger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il reforgea, nous reforgeons.*) Forger de nouveau.

**réformable** adj. Qui peut être réformé : *jugement réformable.* Ant. **Irréformable**.

**réformateur, trice** n. et adj. Qui réforme : *Solon fut un sage réformateur.* Particulièrem., chef d'une réforme religieuse : *les réformateurs du* XVIe *siècle.*

**réformation** [*si-on*] n. f. Action de corriger : *réformation des mœurs.* Révolution religieuse accomplie au XVIe s. (Dans ce sens, prend une majuscule.) Syn. de RÉFORME.

**réformatoire** adj. Qui concerne la réformation des mœurs, de la discipline, etc.

**réforme** n. f. (de *réformer*). Changement opéré en vue d'une amélioration : *la réforme du calendrier julien.* Amélioration apportée à une règle trop relâchée, dans un ordre religieux : *la réforme de Cîteaux.* Retranchement d'abus introduits : *mettre la réforme dans une administration.* Opération par laquelle un militaire est rayé des contrôles, comme incapable, ou indigne, de continuer à servir : *officier mis à la réforme.* Se dit également des chevaux et du matériel mis hors de service : *cheval de réforme ; matériel en réforme. Absol.* (avec une majuscule). Le mouvement protestant. V. l'art. suiv.

— Encycl. La réforme des hommes de troupe est prononcée, pour inaptitude physique, par une *commission spéciale de réforme*, qui existe dans chaque subdivision de région. Elle est temporaire ou définitive ; dans ce dernier cas, elle donne droit (réforme n° 1) à *pension définitive* (V. PENSION.)

La réforme des officiers est prononcée par le président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre et après décision d'un conseil d'enquête, dont l'avis ne peut être modifié qu'en faveur de l'officier. Elle est motivée par l'un des quatre cas suivants : inconduite habituelle, fautes commises contre l'honneur, fautes graves contre la discipline, prolongation au delà de trois ans de la non-activité.

**Réforme** ou **Réformation**. On comprend sous ce nom le mouvement religieux et politique qui, au début du XVIe siècle, a brisé l'unité catholique et soustrait à la foi et à l'obédience traditionnelle de l'Eglise, particulièrement à l'obédience des papes, la plus grande partie des pays septentrionaux de l'Europe. Avec un sens plus large, le nom de Réforme doit s'appliquer à tous les efforts faits, dans l'Eglise et hors de l'Eglise, pour rénover la vie chrétienne et l'organisation du clergé. Il y a donc eu une Réforme catholique et une Réforme protestante.

Préparée par les hérésies de Wiclef et de Jean Hus, esquissée même dans les conciles de Constance et de Bâle, favorisée par le profond ébranlement causé dans les esprits par les progrès de la Renaissance, par l'œuvre critique de l'humanisme, par une liberté de pensée et de mœurs qui n'épargnait même pas le clergé, notamment en Allemagne, la Réforme protestante eut pour instigateur Martin Luther. Mis au ban de l'Empire et excommunié pour s'être élevé, en 1517, contre la vente des indulgences, Luther se retira à la Wartburg, d'où il dirigea le mouvement contre le catholicisme romain. La noblesse allemande adopta avec empressement les idées nouvelles, qui devaient lui permettre de séculariser les domaines ecclésiastiques et aussi de résister à l'autorité menaçante des empereurs, qui devinrent, en Allemagne, les champions du catholicisme. A la mort de Luther (1546), les *luthériens*, condamnés par le concile de Trente, se soulevèrent, à la ligue de Smalkalde, mais furent vaincus à Mühlberg (1547). Cependant, Charles-Quint devait, l'année suivante, consentir la paix d'Augsbourg (1555), qui mit fin aux hostilités et reconnut l'existence légale du luthéranisme en Allemagne. La guerre de Trente ans devait confirmer cette conquête de l'égalité du culte, appliquée aussi au calvinisme. (V. PROTESTANTISME.)

La Réforme eut dans les différents pays d'Europe un succès très inégal. Mal accueillie, pour des raisons diverses, dans les pays latins, elle conquit, au contraire, une grande partie du monde germanique et scandinave. En Suède, Gustave Wasa, après avoir délivré sa patrie de la tyrannie du Danemark (1523), résolut de l'affranchir de la domination du clergé catholique et lui imposa la Réforme. Dans le même temps, le protestantisme s'introduisit en Danemark, à la faveur des dissensions entre l'Eglise et la royauté.

En Suisse, la Réforme fut propagée par Zwingle, curé de Zurich, qui, contrairement à la doctrine de Luther, nia la présence réelle dans l'eucharistie (1525). C'est dans ce pays que Jean Calvin, obligé de quitter la France (1531), vint s'établir pour prêcher sa doctrine, laquelle réduit à deux les sacrements (baptême et cène), nie la présence réelle, admet l'élection des pasteurs par les fidèles, abolit l'épiscopat et repousse la pénitence. Pasteur de l'Eglise de Genève (1555), il fut aidé par Théodore de Bèze.

L'Angleterre se sépara du saint-siège en 1531, sous Henri VIII, et se convertit au protestantisme sous Edouard VI (1547-1553). Marie Tudor (1553-1557) voulut y rétablir le catholicisme, mais Elisabeth, par le *bill d'uniformité*, donna à l'anglicanisme son organisation définitive (1562). [V. ANGLICANISME.] Pendant la minorité de Marie Stuart, la Réforme fut prêchée en Ecosse par John Knox ; elle coûta la vie à l'héritière de Jacques V.

De Flandre, où elle se répandit de bonne heure, la Réforme gagna les Pays-Bas, où elle triompha, malgré les mesures prises par Philippe II pour en arrêter la propagation.

La Réforme avait pris naissance en France sous François Ier, qui la toléra d'abord et la réprima ensuite (massacre des vaudois, en 1545). Sous Henri II, ses adeptes devinrent de plus en plus nombreux ; d'abord luthérienne, elle fut ensuite et presque exclusivement calviniste. Sous François II, les Guis réprimèrent cruellement la conjuration d'Ambo (1560). L'Hospital s'efforça de faire triompher à cour les principes de la tolérance (édits de Romor tin 1560 et de janv. 1562), mais la lutte fut déchain par le massacre de Wassy (1562), qui marque le déb des guerres de religion. V. RELIGION (*guerres de*).

L'Eglise catholique, atteinte par les progrès protestantisme, songea à se réformer elle-même, d le règne du pape Adrien VI, qui réorganisa la cur mit fin aux abus des indulgences et provoqua réunion du concile de Trente, qui définit d'une faç précise la foi catholique en présence des doctrin protestantes, et fixa la discipline. Les papes Paul I Paul IV, Sixte-Quint, etc., furent les principa artisans de cette réforme catholique, que second rent les ordres religieux nouveaux ou rénovés : jésuites, les franciscains, l'Oratoire, etc.

**Réforme sociale en France** (*la*), par F. Le Pl (1864). Ce sont les conclusions de sa grande enqu sociale. Il y demande une restauration de l'esp religieux et de la famille, qui est pour lui la vr unité sociale ; et, conséquemment, la séparation l'Eglise et de l'Etat, la liberté de la propriété et travail, la décentralisation.

**Réforme intellectuelle et morale** (*la*), ouvra d'E. Renan (1872), inspiré surtout par les événeme de 1870. L'auteur critique la forme de démocra établie en France sous l'influence des idées de Rou seau. Il conseille le rétablissement de la royauté de l'aristocratie, ou tout au moins de fortes restr tions au suffrage universel.

**réformé, e** adj. et n. *Relig.* Protestant : *réformé. Religion réformée, culte réformé*, titre q se donne l'Eglise protestante. *Religion, cultes p tendus réformés*, titre que lui donnent les cath liques. *Milit.* N. m. Nom donné tout particulièreme aux militaires rayés des cadres par décision d commissions spéciales de réforme, à la suite de Grande Guerre : *un réformé n° 2 ; tous les réform n° 1 ne sont pas des pensionnés.*

**reformer** [*mé*] v. a. Former de nouveau : *former les rangs.* **Se reformer** v. pr. En parlant d troupes, se rallier après avoir été dispersées.

**réformer** [*mé*] v. a. (du lat. *reformare*, rendre première forme). Donner une meilleure forme, cor ger : *réformer les lois, les mœurs.* Supprimer ce qui e nuisible : *réformer un abus. Milit.* Retrancher d cadres ou de l'approvisionnement de l'armée d hommes, des chevaux, du matériel, etc., deven impropres au service. *Réformer les monnaies*, mod fier l'empreinte d'une monnaie sans la refondre, en changer la valeur légale. **Se réformer** v. pr. R noncer à de mauvaises habitudes.

**réformiste** [*mis-te*] n. m. Partisan d'une r forme politique ou religieuse. *Spécialem.*, en Angl terre, Partisan de la réforme électorale. Adjectiv. *un ministère réformiste.*

**refortifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier* Fortifier de nouveau.

**refouillement** [*fou, ll* mll., *e-man*] n. m. A tion de creuser pour faire des ornements : *le refouill ment d'un chapiteau.* Evidement pratiqué d'outr en outre dans une pierre ou une charpente.

**refouiller** [*fou, ll* mll., *é*] v. a. Fouiller de nou veau : *fouiller et refouiller ses poches.* Pratiquer u évidement dans : *refouiller la pierre.*

**refouir** v. a. Fouir de nouveau.

**refoulement** [*man*] ou **refoulage** n. m Action de refouler ; effet de cette action : *le refoul ment des étoffes.* Action de faire rétrograder : *le r foulement des troupes ennemies.*

**refouler** [*lé*] v. a. (du préf. *re*, et de *fouler*). Fou ler de nouveau : *refouler une étoffe.* Comprimer *refouler un gaz.* Faire entrer de force : *refouler de chevilles.* Comprimer avec le refouloir : *refouler l charge d'un canon.* (Vx.) *Refouler un train*, le fair reculer à l'aide de la locomotive. Faire rétrograde repousser : *Charles-Martel refoula les Sarrasin en Espagne. Mar. Refouler le courant, la marée*, s dit d'un navire qui avance malgré le courant ou l marée. *Fig.* Comprimer avec effort : *refouler sa co lère.* V. n. Refluer, retourner en arrière : *le flo refoule devant la digue.* Refuser de pénétrer, n pas s'enfoncer : *la cheville refoule ; le pieu a re foulé.*

**refouleur** n. m. Appareil ou instrument servant à produire un refoulement.

**refouloir** n. m. Bâton garni d'un gros bouton aplati, qui servait pour bourrer les pièces de canon.

**refourbir** v. a. Fourbir de nouveau.

**refournir** v. a. Fournir de nouveau.

**refourrer** [*fou-ré*] v. a. Fourrer de nouveau.

**réfractaire** [*frak-tè-re*] adj. (lat. *refractarius ;* de *refractum*, supin de *refringere*, briser). *Chim.* Qui résiste à certaines influences, et *spécialem.* Qui ne fond qu'à une très haute température : *argile réfractaire.* Qui refuse de se soumettre à : *réfractaire à la loi. Prêtre réfractaire*, prêtre qui, pendant la Révolution, avait refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé. (Syn. INSERMENTÉ.) N. m. Soldat qui se soustrait à la loi du recrutement et refuse de se ranger sous les drapeaux : *les réfractaires furent nombreux à la fin du premier Empire.*

— Encycl. *Techn.* Les matériaux réfractaires entrent principalement dans la construction des hauts fourneaux et des fours métalliques. Ce sont des argiles spéciales, constituées par des silicates d'alumine et qui doivent leurs propriétés à leur mode d'agrégation moléculaire. On utilise les produits réfractaires pour la fabrication des creusets dans lesquels on soumet les métaux et autres substances à la chaleur des fourneaux. Les briques réfractaires sont formées d'argile crue et d'argile cuite, ou encore d'argile crue, de quartz en poudre et d'argile cuite, mélange auquel on ajoute très souvent des débris pulvérulents de vieilles briques. On utilise aussi de l'alumine presque pure, et quelquefois de la magnésie, qui constitue une matière extrêmement réfractaire. On fabrique aussi des creusets en plombagine mélangée d'argile.

**Réfractaires** (*les*), par Jules Vallès (1866) ; esquisses vigoureuses de figures de déclassés et de bohèmes.

**réfractant** [*frak-tan*], **e** adj. Qui produit une réfraction : *milieu réfractant.*

**réfractariat** [*frak-ta-ri-a*] n. m. Etat de réfractaire.

**réfracter** [*frak-té*] v. a. (du lat. *refractum*, supin de *refringere*, briser). Produire la réfraction : *le prisme réfracte les rayons lumineux.*

**réfracteur** [*frak-teur*] adj. m. Qui sert à réfracter : *appareil réfracteur.* N. m. : *des réfracteurs interférentiels.* Syn. de RÉFRACTOMÈTRE.

**réfractif** [*frak-tif*], **ive** adj. Qui produit la réfraction : *milieu réfractif.*

**réfraction** [*frak-si-on*] n. f. (lat. *refractio*). Changement de direction qu'éprouve la lumière en passant d'un milieu dans un autre.

— Encycl. *Physiq.* Lorsqu'un rayon lumineux SI passe obliquement d'un milieu transparent dans un autre, il change de direction. Il se réfracte suivant IR, se rapprochant ou s'écartant de la perpendiculaire NIN′, selon que le deuxième corps est plus ou moins dense que le premier. Ainsi, un bâton plongé dans l'eau paraît brisé et raccourci, car la partie immergée semble pour notre œil relevée vers la surface de ce liquide, plus réfringent que l'air.

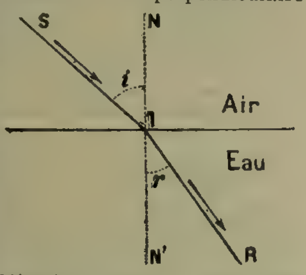

Réfraction : marche du rayon lumineux passant de l'air dans l'eau.

Le plan du rayon incident SI et de la normale NIN′ à la surface de séparation des deux milieux se nomme le *plan d'incidence.* Le rayon réfracté IR et la normale déterminent le *plan de réfraction.* SIN est l'angle d'incidence, RIN′ l'angle de réfraction. Les lois de la réfraction, énoncées par Descartes, sont les suivantes :

1° *Le rayon réfracté reste dans le plan d'incidence ;*

2° *Quelle que soit la direction du rayon incident, le rapport du sinus de l'angle d'incidence au sinus de l'angle de réfraction demeure constant pour deux mêmes milieux.*

Le rapport constant entre le sinus de l'angle d'incidence et le sinus de l'angle de réfraction s'appelle *indice de réfraction* du deuxième milieu par rapport au premier. Les indices de réfraction par rapport au vide sont appelés *indices absolus.* L'indice de l'air par rapport au vide est très voisin de 1, de sorte que l'indice absolu d'un corps diffère très peu de son indice par rapport à l'air.

Si la lumière passe dans un milieu plus réfringent, le rayon incident, normal à la surface de séparation, la traverse sans déviation. Quand l'angle d'incidence augmente, l'angle de réfraction croît également, mais moins vite, et, pour l'incidence rasante ($i = 90°$), il atteint sa plus grande valeur (*angle limite*) ; pour le verre, cet angle est de 41°48′. Dans la réfraction en sens inverse, de l'eau dans l'air par exemple, si le rayon arrive sur la surface de séparation sous un angle supérieur à 41° 48′, la réfraction ne se fait plus : il y a réflexion ; on dit alors qu'il y a *réflexion totale.* C'est à un phénomène de réflexion totale que l'on attribue le mirage.

Les lois de Descartes ne s'appliquent qu'à un milieu homogène. Pour les corps non *isotropes*, c'est-à-dire cristallisés dans un autre système que le système cubique, à un seul rayon incident correspondent le plus souvent deux rayons réfractés distincts : c'est le phénomène de *double réfraction.* L'un des rayons réfractés (*rayon ordinaire*) suit les règles de Descartes, l'autre (*rayon extraordinaire*) n'y obéit pas.

— *Astron.* La réfraction due à l'atmosphère terrestre dévie les rayons lumineux qui nous parviennent des astres et, par suite, la distance zénithale des astres que nous observons n'est pas la vraie distance. La différence entre la distance zénithale vraie et la distance zénithale apparente s'appelle la *réfraction astronomique* et oblige à corriger les nombres fournis par les observations directes. Lorsqu'un astre paraît être à l'horizon, il est en réalité 33′ au-dessous. C'est encore à cause de la réfraction que le soleil et la lune nous apparaissent à l'horizon légèrement aplatis dans le sens vertical.

**réfractoire** adj. Qui a rapport à la réfraction : *courbe réfractoire.*

**réfractomètre** [*frak-to*] n. m. (de *réfraction*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument pour mesurer les indices de réfraction : *le réfractomètre est utilisé couramment dans l'analyse des huiles ; des réfracteurs* ou *réfractomètres interférentiels.*

**refrain** [*frin*] n. m. (du vx fr. *refraindre*, briser). Répétition de mots, de vers ou de strophes, dans le cours ou à la fin des parties d'une pièce de vers lyriques, et toujours sur le même motif musical. *Par ext.* Ce qu'une personne répète sans cesse : *c'est toujours le même refrain. C'est le refrain de la ballade*, c'est la chose qui revient sans cesse. (V. COUPLET.)

**refranchir** v. a. Franchir de nouveau.

**réfranger** [*jé*] v. a. (du préf. *ré*, et du lat. *frangere*, briser. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il réfrangea, nous réfrangeons.*) Syn. de RÉFRACTER.

**réfrangibilité** n. f. Propriété de ce qui est réfrangible : *chaque rayon coloré a sa réfrangibilité propre.*

**réfrangible** adj. Susceptible de réfraction : *les rayons violets sont les plus réfrangibles.* Ant. **Irréfrangible.**

**refrappage** [*fra-pa-je*] ou **refrappement** [*fra-pe-man*] n. m. Action de refrapper.

**refrapper** [*fra-pé*] v. a. et n. Frapper de nouveau.

**refrayer** [*frè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) Frapper de nouveau. Rendre plus uni, en parlant de la poterie que l'on prépare ainsi avant de la cuire.

**refredonner** [*do-né*] v. a. Fredonner de nouveau.

**refrémir** v. n. Frémir de nouveau.

**refrénateur, trice** adj. *Physiq.* Qui refrène.

**refrénation** n. f. V. REFRÈNEMENT.

**refrènement** [*man*] n. m. Action de refréner. (Peu us.) On dit aussi REFRÉNATION n. f.

**refréner** [*né*] v. a. (lat. *refrenare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Mettre un frein, réprimer : *refréner ses passions.*

**refréquenter** [*kan-té*] v. a. Fréquenter de nouveau.

**refricasser** [*ka-sé*] v. a. Fricasser de nouveau.

**refrigérant** [*ran*], **e** adj. (de *réfrigérer*). Qui abaisse la température : *la glace pilée et le sel marin constituent un mélange réfrigérant.* Qui refroidit, qui glace : *un accueil réfrigérant.* N. m. Remède rafraîchissant. Appareil servant à abaisser la température d'un produit quelconque. Vaisseau qui contient le serpentin d'un alambic et qu'on emplit d'eau froide, pour obtenir la condensation des vapeurs.

— Encycl. Le plus simple des réfrigérants est une cuve pleine d'eau, maintenue constamment froide et au milieu de laquelle on plonge un tube dans lequel circule la vapeur ou le liquide à refroidir ; c'est le serpentin des alambics. Certains réfrigérants sont plus complexes : ce sont les *appareils frigorifiques.*

*Mélanges réfrigérants.* Ce sont des mélanges de certaines substances, qui provoquent des abaissements de température prononcés. Ainsi, un mélange à parties égales d'eau et d'azotate d'ammoniaque peut abaisser la température de 25° environ. Un mélange à parties égales de neige ou de glace pilée et de sel marin abaisse la température au-dessous de — 20°, etc.

**réfrigératif, ive** adj. Qui a la propriété de rafraîchir : *remède réfrigératif.* N. m. : *un réfrigératif.*

**réfrigération** [*si-on*] n. f. (lat. *refrigeratio*). Action d'abaisser la température d'un liquide, d'un gaz. Résultat de cette action.

— Encycl. La réfrigération d'un corps peut être obtenue par le contact d'un corps plus froid (exposition à l'air, contact d'une circulation d'eau courante, etc.), ou encore en utilisant les mélanges réfrigérants, dont l'emploi repose sur ce principe qu'*un corps qui passe de l'état solide à l'état liquide absorbe de la chaleur, que le passage se fasse par liquéfaction ou dissolution.* La chaleur absorbée est surtout fournie par le mélange lui-même. Enfin, lorsqu'on veut opérer sur de grandes masses, on utilise ce fait que *tout corps qui se vaporise absorbe de la chaleur.* Cette vaporisation d'un corps s'effectue, généralement, soit en faisant le vide au-dessus du liquide (fabrication de la glace par l'appareil de Carré), soit en faisant passer un courant d'air dans le liquide à vaporiser. On utilise à cet effet des gaz facilement liquéfiables, comme l'ammoniaque, le gaz sulfureux, le chlorure de méthyle, le gaz carbonique, que l'on liquéfie préalablement. Les machines qui les emploient permettent aussi de refroidir l'air pour la conservation des *matières fermentescibles*, des viandes par exemple, ou encore de congeler des couches aquifères, pour percer ou bâtir des puits ou des tunnels.

Enfin, par une série de détentes d'un gaz comprimé et en faisant exécuter un travail mécanique au gaz détendu, on arrive à sa liquéfaction. C'est en appliquant ces principes que Claude a construit une machine qui permet de liquéfier l'air économiquement. Cet air liquide est naturellement un puissant agent de réfrigération. (V. FROID.)

**réfrigérer** [*rê*] v. a. (lat. *refrigerare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Soumettre à la réfrigération.

**réfringence** [*jan-se*] n. f. (de *réfringent*). Propriété de réfracter la lumière : *la réfringence du cristal.*

**réfringent** [*jan*], **e** adj. (du lat. *refringere*, briser). *Physiq.* Qui fait dévier de leur direction les rayons lumineux : *milieu réfringent.*

**refrire** v. a. Frire de nouveau.

**refriser** [*zé*] v. a. Friser de nouveau. V. n. Redevenir frisé.

**refrissonner** [*fri-so-né*] v. n. Frissonner de nouveau.

**refrogné, e** adj. V. RENFROGNÉ.

**refrognement** [*man*] n. m. V. RENFROGNEMENT.

**refrogner** [*gné*] v. a. V. RENFROGNER.

**refroid** [*froi*] n. m. Opération qui produit les refroidissements. Atelier où l'on fait cette opération.

**refroidir** v. a. (du préf. *re*, et de *froid*). Faire redevenir froid ; abaisser la température : *vent qui refroidit. Fig.* Diminuer l'ardeur, l'activité de : *la vieillesse refroidit les passions.* Diminuer la chaleur, l'intérêt : *les longueurs refroidissent une narration. Arg.* Tuer, assassiner : *refroidir un pante.* V. n. ou **Se refroidir** v. pr. Devenir froid ou plus froid : *corps qui refroidit* (ou *se refroidit*) *lentement.* Ant. **Réchauffer.**

**refroidis** [*di*] n. m. Culture qui se fait l'année des jachères. Grain que l'on sème dans ces circonstances.

**refroidissant** [*di-san*], **e** adj. Qui refroidit, qui rend moins chaud : *influence refroidissante.*

**refroidissement** [*di-se-man*] n. m. Diminution de chaleur : *refroidissement de l'air.* Indisposition causée par un froid subit : *attraper un refroidissement. Fig.* Diminution de tendresse, d'affection, etc. Ant. **Réchauffement.**

— Encycl. *Méd.* Le refroidissement brusque peut donner lieu à des lésions cutanées, analogues aux brûlures. Intérieurement, il détermine souvent des congestions. Dans ce dernier cas, on note des pneumonies, des angines, de la diarrhée, etc. Parfois, le refroidissement intense est mortel.

— *Art vétér.* Le cheval est assez sensible aux refroidissements et peut, de ce fait, contracter des congestions ; il est urgent de bouchonner un cheval qui doit rester immobile après une longue course et de lui jeter une couverture sur le dos.

— *Physiq.* Le refroidissement d'un corps se trouvant dans une enceinte à température plus basse que la sienne s'effectue par *rayonnement* et par *contact.* (V. RAYON, RAYONNEMENT.) La perte de chaleur par contact s'effectue grâce au gaz ambiant et à l'enceinte elle-même.

**refroidisseur** [*di-seur*] n. m. Appareil de ventilation, destiné à empêcher les moules d'un mouleur de s'échauffer outre mesure.

**refroidissoir** [*di-soir*] n. m. Syn. de RAFRAÎCHISSOIR.

**refroisser** [*froi-sé*] v. a. Froisser de nouveau.

**refrotter** [*fro-té*] v. a. Frotter de nouveau.

**refuge** n. m. (lat. *refugium*). Asile, retraite, lieu où l'on se retire pour échapper à un danger : *les églises étaient jadis des lieux de refuge. Fig.* Ressource, moyen que l'on a d'échapper à certains dangers ; *la poésie est le refuge des âmes souffrantes.* Personne à laquelle on a recours dans certains embarras : *vous êtes mon refuge.* Asile pour les indigents. Garage pour les piétons, dans les voies très fréquentées par les voitures. *Hist.* Nom donné par les protestants aux lieux d'exil qu'ils choisirent lors des persécutions religieuses, particulièrement après la révocation de l'édit de Nantes.

**réfugié, e** n. Qui a quitté son pays pour éviter des persécutions ou une condamnation, ou pour fuir une invasion : *accueillir hospitalièrement un réfugié.* N. m. pl. Nom donné aux protestants qui s'expatrièrent après la révocation de l'édit de Nantes. Adj. *Style réfugié*, style archaïque qu'avaient conservé les écrivains protestants exilés, par ignorance des changements apportés dans la langue française.

**réfugier** [*ji-é*] **(se)** v. pr. (de *refuge.* — Se conj. comme *prier.*) Se retirer en quelque lieu pour y être en sûreté : *se réfugier à l'étranger. Fig.* Mettre sa ressource dans : *se réfugier dans des équivoques.*

**refui** n. m. Asile, retraite, gîte, en parlant du gibier et des bêtes fauves.

**refuir** v. n. (Se conj. comme *fuir.*) *Véner.* Revenir sur ses pas pour donner le change.

**refuite** n. f. Endroit où une bête a coutume de passer quand elle est poursuivie : *connaître les refuites d'un lièvre, d'un cerf.* Ruse de la bête de meute, qui revient sur ses pas pour donner le change. *Fig.* Prétexte, retardements affectés. Excès de profondeur du creux d'une mortaise. Jeu qu'on laisse dans un assemblage de menuiserie, afin de favoriser le retrait des planches qui se dessèchent.

**refumer** [*mé*] v. a. Fumer de nouveau.

**refus** [*fu*] n. m. Action de refuser : *essuyer un refus. Au refus de*, en conséquence du refus de. *Fam. Ce n'est pas de refus*, c'est là une chose qu'on accepte volontiers. *Techn.* Moment où une pièce, pilotis, cheville, etc., que l'on enfonce de force, cesse de pénétrer. Ant. **Autorisation. Acceptation.**

**refusable** [*za-ble*] adj. Qui doit ou peut être refusé. Ant. **Acceptable.**

**refusant** [*zan*], **e** adj. Qui refuse.

**refusé** [*zé*], **e** adj. Que l'on n'a pas accepté ou accordé : *proposition refusée ; artiste refusé au Salon ; faveur refusée.* Substantiv. Artiste dont l'œuvre n'a pas été admise au Salon : *organiser une exposition des refusés.* Loc. prov. : **Qui est refusé n'est pas battu,** se dit pour quelqu'un qui hésite à demander : un refus n'est pas un coup.

**refuser** [*zé*] v. a. (du lat. *refusum*, supin de *refundere*). Ne pas accepter une chose offerte : *refuser un présent.* Ne pas accorder ce qui est demandé : *refuser une grâce.* Ne pas recevoir à un examen : *refuser un candidat.* Ne pas reconnaître : *refuser toute qualité à un ennemi.* Ne pas consentir (se construit avec *de*) : *refuser de sortir. Refuser quelqu'un*, repousser ses offres ou ses demandes, ne pas consentir à l'épouser. V. n. Se dit d'un cheval qui n'obéit pas à son cavalier. *Mar.* Se dit du vent quand il se rapproche de l'avant. *Techn.* Ne plus pénétrer : *ce pilotis refuse.* **Se refuser** v. pr. Se priver de : *l'avare se refuse le nécessaire.* Ne pas consentir (se construit avec *à*) : *se refuser à faire une chose. Ne rien se refuser*, s'accorder à soi-même tous les agréments. Prov. : **Tel refuse qui après muse** ou **Qui refuse muse,** on se repent d'avoir repoussé des offres avantageuses. Ant. **Accorder, accepter, recevoir.**

**refuseur, euse** [*zeur, eu-ze*] n. Personne qui refuse. Prov. : **A bon demandeur, bon refuseur,** celui qui demande sans discrétion doit être refusé sans ménagement ; ou encore : une demande polie ne doit être repoussée qu'avec honnêteté.

**réfusion** [*zi-on*] n. f. (lat. *refusio*). Action de répandre, de répartir sur. *Dr. anc.* Remboursement : *réfusion des dépens.*

**réfutable** adj. Qui peut être réfuté : *argument difficilement réfutable.* Ant. **Irréfutable.**

**réfutateur, trice** n. Personne qui fait une réfutation.

**réfutatif, ive** adj. Qui réfute, qui contient la réfutation : *la partie réfutative d'un réquisitoire.*

**réfutation** [*si-on*] n. f. (lat. *refutatio*). Action de réfuter. Raisons alléguées pour réfuter : *la réfutation d'un argument.* Preuve qui détruit ce qui a été allégué : *ses actions sont la réfutation de ses paroles. Rhét.* Partie d'un discours, où l'on répond aux objections.

**réfutatoire** adj. Qui a le caractère d'une réfutation.

**réfuté, e** adj. Combattu victorieusement par des preuves contraires : *une thèse réfutée.* Ant. **Irréfuté.**

**réfuter** [*té*] v. a. (lat. *refutare*). Détruire par des raisons solides ce qu'un autre a avancé : *réfuter un argument spécieux, des calomnies.*

**regabeler** v. n. et a. (du préf. *re*, et de *gabelle.* — Se conj. comme *appeler.*) Frapper d'un nouvel impôt. *Fig.* Pointiller, chercher des difficultés. (Vx.)

**regagnable** adj. Que l'on peut regagner.

**regagner** [*gné*] v. a. Recouvrer ce qu'on avait perdu : *regagner l'argent perdu.* Retourner vers : *regagner son logis.* Recouvrer ou réparer : *regagner le temps perdu.* Recouvrer l'affection, l'estime : *regagner des partisans.*

**regaillardir** v. a. Syn. de RAGAILLARDIR.

**regain** [*ghin*] n. m. et a. (de l'anc. v. *regaïmer*, repousser). Herbe qui repousse dans un pré après la fauchaison : *couper un regain. Fig.* Retour de santé, de fraîcheur, après que l'âge en est passé. Retour inespéré, recrudescence : *un regain de succès.*

— Encycl. *Agric.* Le regain est plus ou moins abondant : dans les prairies artificielles (luzerne), surtout si elles sont bien irriguées, il peut fournir une seconde, une troisième et parfois même une quatrième récolte. A l'inverse de la première pousse, les regains sont dépourvus de fleurs, mais ne perdent rien de leur valeur nutritive. Dans les prairies naturelles, on fait généralement pâturer les regains sur place.

**regainable** [*ghè-na-ble*] adj. Terre sur laquelle on peut obtenir du regain.

**régal** n. m. (de *régaler*). Grand repas, festin : *un régal magnifique.* Mets qui plaît beaucoup : *c'est un régal pour moi. Fig.* Grand plaisir que l'on trouve à quelque chose : *la flatterie est le régal des sots.* Pl. des *régals.*

**régalade** n. f. Action de donner ou de se donner un régal : *vivre dans de continuelles régalades.* Ce qui est propre à régaler : *un pâté fin est une régalade.* Feu vif et clair, de bruyère, de bois léger, etc. Bois léger, que l'on brûle pour faire ce feu. *Boire à la régalade,* en se versant la boisson dans la bouche sans que le vase touche les lèvres.

**régalage** n. m. V. RÉGALEMENT.

**régalant** [*lan*], **e** adj. Qui régale, plait, divertit. S'emploie presque toujours avec la négation : *vous avez beau dire, cela n'est pas régalant.*

**régale** n. f. (du lat. *regalis,* royal). Droit que s'attribuait le roi de prendre possession du temporel des évêchés pendant la vacance du siège.

— Encycl. La régale était le droit qu'avaient, au moins depuis Philippe Auguste, les rois de France : 1° de percevoir les revenus des évêchés et archevêchés sans titulaires ; 2° de nommer aux bénéfices ou cures qui en relevaient. Ces droits furent étendus par Louis XIV (déclarations de 1673 et de 1682) aux évêchés du Midi, ce qui amena de graves difficultés avec l'autorité pontificale.

**régale** n. m. (du lat. *regalis,* royal). Instrument à vent, à réservoir d'air et anches battantes, dit aussi *orgue positif,* parce qu'on le posait sur un meuble ou sur le plancher. Un des jeux de l'orgue, dit aussi *voix humaine.* (Ne s'emploie guère qu'au plur.)

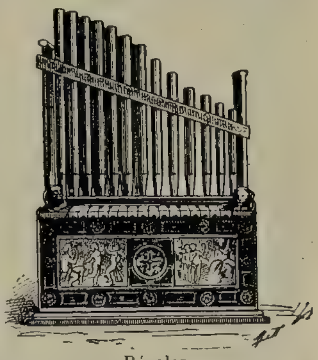
Régales.

**régale** adj. f. (du lat. *regalis,* royal). *Eau régale,* mélange d'acide azotique et d'acide chlorhydrique, qui a la propriété d'attaquer l'or (le *roi* des métaux) et le platine.

**régalec** [*lèk*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des ténioïdés, renfermant de singuliers poissons à corps allongé, comprimé en ruban, avec une nageoire dorsale occupant toute la longueur comprise entre la nuque et la queue, et qui vivent dans la Méditerranée et l'Océan : *le régalec est le* « roi des harengs » *des vieux auteurs.*

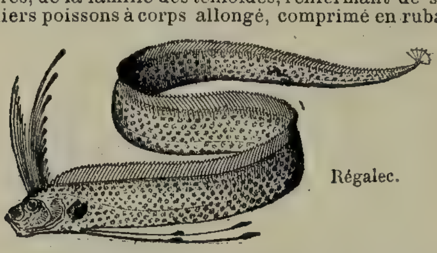
Régalec.

**régalée** n. f. *P. et ch.* Syn. de RÉGALEMENT.

**régalement** [*man*] ou **régalage** n. m. ou **régalée** [*lé*] n. f. Travail que l'on fait pour aplanir un terrain et lui donner la pente. Répartition proportionnelle, entre plusieurs personnes, d'une taxe dont le total est arrêté. (Vx.)

**régaler** [*lé*] v. a. (du vx franç. *gale,* réjouissance). Donner un régal : *régaler ses amis.* Procurer quelque plaisir : *régaler d'un concert. Ironiq.* Maltraiter : *régaler de coups de bâton. Pop.* Payer à boire.

**régaler** [*lé*] v. a. (du préf. *re,* et de *égaler*). Faire un régalement : *régaler un terrain.*

**régaler** [*lé*] v. a. *Féod.* Prendre par droit de régale : *régaler un fief.*

**régaleur** n. m. Ouvrier qui étend et foule les terres d'un remblai.

**régaleuse** [*leu-ze*] n. f. Ouvrière qui fait le régalage.

**regalia** [*ré*] n. m. pl. (m. lat.). Insignes royaux qui servent en Angleterre au couronnement des rois.

**régalien, enne** [*li-in, è-ne*] adj. (du lat. *regalis,* royal). Se disait des droits attachés à la souveraineté royale et dont le démembrement est la caractéristique du régime féodal : *la frappe des monnaies était, en principe, un droit régalien.*

**régalin, e** adj. Qui a rapport à l'eau régale.

**régalis** [*li*] n. m. Place que le chevreuil a grattée avec son pied.

**régalisation** [*za-si-on*] n. f. *Chim. anc.* Action de l'eau régale.

**régaliste** [*lis-te*] n. m. Celui qui tenait un bénéfice en régale, qui en était pourvu par le roi pendant la vacance du siège dont il dépendait.

**regalonner** [*lo-né*] v. a. Galonner de nouveau.

**regaloper** [*pé*] v. n. Galoper de nouveau.

**Régamey** (*Félix*-Louis-Pierre-Guillaume), dessinateur, lithographe et miniaturiste français, né à Genève, m. à Paris (1814-1878). Il a eu pour fils : Guillaume, né et m. à Paris (1837-1875), peintre militaire de valeur ; Félix, né à Paris, m. à Jouan-les-Pins (1844-1907), peintre et dessinateur qui s'est heureusement inspiré de l'art japonais ; Frédéric, né à Paris en 1851, qui s'est fait une spécialité des dessins de sport. Il a publié, en collaboration avec sa femme, une série d'études sur l'Alsace.

**regard** [*ghar*] n. m. Action ou manière de regarder : *regards distraits.* Sortilège produit en regardant une personne. Ouverture tantôt verticale, tantôt inclinée, et recouverte le plus souvent par une plaque, pour faciliter la visite d'un aqueduc, d'un conduit, de certains organes d'une machine à vapeur : *regard d'égout. Fig.* Attention : *les regards de l'Europe sont fixés sur lui. Droit de regard,* v. VUE. *En regard* loc. adv. Vis-à-vis : *traduction avec texte en regard. Au regard de* loc. prép. En comparaison de.

**regardable** adj. Que l'on peut regarder.

**regardant** [*dan*], **e** adj. Qui regarde. Méticuleux ; qui regarde de trop près à la dépense, etc. : *maîtresse de maison très regardante. Blas.* Se dit d'un animal dont on ne voit que la tête et le cou, et d'un animal figuré avec la tête tournée en arrière. Prov. : **Il n'y a pas à la foire autant de marchands que de regardants,** il y a plus de curieux que d'acheteurs.

**regarder** [*dé*] v. a. (du préf. *re,* et de *garder*). Jeter la vue sur : *regarder les gens qui passent.* Examiner, considérer : *regardez bien ce que vous avez à faire. Fig.* Etre tourné vers : *cette maison regarde le midi.* Avoir rapport à, concerner : *cela vous regarde. Regarder en face,* fixer obstinément; affronter, braver. *Regarder de haut en bas,* regarder avec mépris. *Regarder de travers,* avec mépris ou colère. *Regarder de* (ou *d'un*) *bon œil,* avec bienveillance. *Regarder comme,* tenir pour, juger. (V. CHIEN.) V. n. *Regarder à,* donner son attention à. Ne dépenser qu'avec regret : *regarder à deux sous. Y regarder à deux fois,* prendre garde à ce qu'on va faire. **Se regarder** v. pr. Etre en face l'un de l'autre : *maisons qui se regardent.*

**regardeur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui regarde, qui aime à regarder, à observer.

**regardez-moi** n. m. invar. Nom vulgaire de la *scabieuse noire.*

**regarnir** v. a. Garnir de nouveau.

**regarnis** [*ni*] ou **regarni** n. m. Endroit où l'on a replanté des arbres.

**régate** n. f. (de l'ital. *regata,* défi). Course de barques, joute sur mer, sur une rivière, etc. : *les régates de Nice, du Havre.* Forme de cravate, analogue à celle des marins. (V. CRAVATE.)

— Encycl. Dans les ports de mer, on fait courir des vaisseaux de moyen tonnage, montés par un personnel nombreux, et la marine de l'Etat prête souvent son concours. Les courses se divisent en courses entre yachts à vapeur et à voiles, entre barques de pêche à voiles, entre canots à l'aviron. En rivière, les embarcations qui font la course sont les skiffs, les périssoires, les yoles, les canots de promenade et les canots de course.

**régayer** [*ghè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) Passer (le chanvre) au regayoir pour en enlever les ordures.

**régayer** [*ghè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) Egayer de nouveau.

**regayoir** [*ghè-i-oir*] n. m. Sorte de peigne servant à nettoyer le chanvre qui vient d'être trillé.

**regayure** [*ghè-iu-re*] n. f. Ce qu'on enlève au chanvre en le regayant.

**regazonnement** [*zo-ne-man*] n. m. Action de regazonner.

**regazonner** [*zo-né*] v. a. Revêtir de gazon un terrain qui s'était dénudé : *regazonner un talus.*

**regazouiller** [*zou, ll* mll., *é*] v. n. Gazouiller de nouveau.

**regel** [*jèl*] n. m. (de *regeler*). Gelée nouvelle, qui survient après un dégel : *le mouvement des glaciers est dû aux alternatives de dégel et de regel.*

— Encycl. Deux morceaux de glace ayant déjà subi un commencement de fusion se soudent lorsqu'on les met en contact. Ce regel s'effectue d'autant mieux que la pression est plus considérable, car le point de fusion descend au-dessous de zéro au fur et à mesure que la pression augmente ; c'est ainsi que, lorsqu'un bloc de glace se coupe peu à peu sous l'action d'un fil de fer portant des poids à chaque extrémité et supporté par le bloc, au fur et à mesure que le fil entre dans le bloc, la partie qu'il vient de traverser se ressoude complètement. C'est encore le même phénomène qui se produit lorsque l'on comprime entre deux calottes de bois de la glace pilée : on arrive à former une lentille de glace, comme si la glace était plastique.

**regélation** [*si-on*] n. f. Action de regeler ou de se regeler.

**regeler** [*lé*] v. a. (du préf. *re,* et de *geler.* — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *il regèlera.*) Geler de nouveau. V. n. et impers. : *il regèle.*

**régence** [*jan-se*] n. f. (de *régent*). Fonction de celui qui gouverne un Etat pendant l'absence, la maladie ou la minorité du souverain : *Marie de Médicis exerça la régence au nom de Louis XIII mineur.* Durée de cette dignité. Absol. (avec une majuscule) *la Régence,* administration de Philippe d'Orléans sous la minorité de Louis XV, de 1715 à 1723. *Enseign.* Fonction de régent dans un collège. Adjectiv. Qui rappelle les mœurs, le style de la régence de Philippe d'Orléans : *un boudoir Régence.*

— Encycl. Les régences les plus célèbres de notre histoire sont celles de Suger, pendant la croisade de Louis VII ; de Blanche de Castille, pendant la minorité et durant l'absence de son fils Louis IX ; d'Anne de Beaujeu, pendant la minorité de son frère Charles VIII ; de Louise de Savoie, notamment pendant la captivité de son fils François Ier ; de Marie de Médicis, pendant la minorité de son fils Louis XIII ; d'Anne d'Autriche pendant la minorité de son fils Louis XIV. Enfin, on applique particulièrement le nom de *Régence* au gouvernement de Phillippe d'Orléans, durant la minorité de Louis XV (1715-1723). Ce fut, au point de vue politique, une réaction contre le gouvernement absolu de Louis XIV, signalée par une recrudescence dans l'immoralité publique, par l'alliance avec l'Angleterre et par la désastreuse tentative de Law.

**Regence** (*café de la*), à Paris, fondé vers la fin du XVIIe siècle, sur la place du Palais-Royal, et qui fut, dès le XVIIIe siècle, le centre préféré des joueurs d'échecs.

**Régences barbaresques,** nom donné aux Etats de Tunis, de Tripoli et d'Alger, avant la conquête française.

**régénérateur, trice** n. Qui régénère : *Lycurgue fut le régénérateur des mœurs à Lacédémone.* N. m. Instrument pour labourer superficiellement les prairies. Levier régulateur, dans les machines d'épuisement. Adjectiv. : *principe régénérateur.*

**régénératif, ive** adj. Qui a la propriété de renforcer.

**régénération** [*si-on*] n. f. (lat. *regeneratio*). Restitution de ce qui était détruit : *régénération de chairs. Fig.* Renouvellement moral : *régénération d la religion. Relig.* Changements apportés dans l'âme par le baptême ou la pénitence.

— Encycl. *Biol.* La régénération est le remplacement des parties détruites. Les faits de régénération, simples chez les êtres unicellulaires, deviennent complexes chez les métazoaires. On distingue la régénération physiologique ou régulière (remplacement de l'épiderme, renouvellement de la ramure des cerfs, de la carapace des crustacés) de la régénération pathologique ou accidentelle (consolidatio des fractures, régénération de la patte coupée d'u triton). On dit encore que la régénération est *homogène* quand elle ne reproduit qu'un seul tissu ; on l dit *hétérogène* quand elle reproduit un groupe d tissus ou d'organes.

**régénérer** [*ré*] v. a. (du lat. *regenerare,* fair revivre. — Se conj. comme *accélérer.*) Reproduire c qui était détruit : *la sève régénère les tissus détruits Fig.* Renouveler moralement : *le baptême nous régénère ; régénérer une nation.*

**régénérescence** [*rès-san-se*] n. f. Tranformation de ce qui se régénère : *la regénérescence de idées.*

**Regensdorf,** comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 1.280 h. Agriculture, scieries.

**régent** [*jan*], **e** n. et adj. (du lat. *regens,* qu gouverne). Chef du gouvernement pendant la minorité, l'absence ou la maladie du souverain : *rein régente ; le régent.* . *Absolum.* (avec une majuscule) *le Régent,* Philippe d'Orléans, régent de France d 1715 à 1723. Célèbre diamant de la couronne d France, qui fut acheté en 1717 par ce prince : *le poid du Régent est de 136 carats.* N. m. Celui qui dirig une classe : *régent de rhétorique.* (Vx.) Professeu dans un collège communal : *régent de septième Par anal.* Personne qui se mêle de surveiller, de gouverner les autres. *Régent de la Banque de France* un des quinze membres du conseil général de ce établissement.

**régentation** [*jan-ta-si-on*] n. f. Action de régenter.

**régenter** [*jan-té*] v. a. et n. Diriger comme professeur : *régenter une classe de rhétorique. Fig.* Gouverner à son gré : *il veut régenter tout le monde.*

**régenteur, euse** [*jan, eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui se mêle de régenter.

**régentin, e** [*jan*] adj. Qui aime à régenter.

**Regent's Park** (mots angl. signif. *Parc du Régent*). Le plus grand des parcs de Londres, au N. de Hyde Park. Il contient le Jardin zoologique, le Jardin botanique, un lac artificiel.

**regermer** [*jèr-mé*] v. n. Germer de nouveau.

**regeste** [*jès-te*] n. m. (du lat. *regesta,* registres). Nom donné au moyen âge à des catalogues d'actes d'une même chancellerie ou d'un même personnage, lorsque, dans la série chronologique des actes, sont intercalées des indications provenant des chroniques ou de documents narratifs.

**régetaire** [*tè-re*] n. f. Nom donné, dans les anciennes relations de voyages, aux courtisans du royaume de Bénin.

**Reggio de Calabre,** v. d'Italie, ch.-l. de prov. (Calabre. Ultérieure Ire), sur le détroit de Messine ; 403.000 h. (*Reggiens*). Huiles, parfums. Une violente secousse sismique, suivie d'un raz de marée, l'a en partie détruite le 28 décembre 1908. — La prov. a 469.000 h.

**Reggio d'Emilie,** v. d'Italie, ch.-l. de prov. ; 7.000 h. Toiles, soieries. — La prov. a 326.000 h. Oudinot reçut de Napoléon Ier le titre de duc de Reggio. Patrie de l'Arioste.

**Regia** (*la*), édifice construit à Rome à l'E. du Forum par Numa et rebâti à diverses reprises. On y conservait les annales des pontifes, les fastes consulaires et autres archives précieuses de l'Etat.

**régicide** n. (du lat. *rex, regis,* roi, et *cædere,* tuer). Assassin d'un roi : *le régicide Ravaillac.* N. m. Meurtre d'un roi : *commettre un régicide.* Adjectiv. : *un vote régicide.* N. m. pl. En Angleterre, ceux qui avaient pris part à la condamnation de Charles Ier. En France, ceux qui avaient voté la condamnation de Louis XVI : *la noblesse du premier Empire comprit plus d'un régicide.*

**régie** [*ji*] n. f. (de *régir*). Administration de biens, à la charge d'en rendre compte. Administration chargée de la perception des impôts indirects : *les employés de la régie.* Bureaux de cette administration. *Travaux mis en régie,* travaux publics, exécutés pour l'Etat sous la surveillance de ses agents.

— Encycl. *Fin.* En matière financière, la régie est le mode de perception directe de leurs impôts et revenus par l'Etat, le département et la commune.

L'octroi est en régie *intéressée* quand le préposé doit verser une somme fixe, sous condition de partager l'excédent.

— *Trav. publ.* La régie est l'exécution de travaux publics sous la direction des agents de l'Etat, du département ou de la commune.

Elle est *simple* si les régisseurs se procurent eux-mêmes ouvriers et matériaux au moyen d'avancec dont ils justifient l'emploi ; *intéressée* ou *cointéressée,* si la mise en œuvre est confiée à un entrepreneur, aux risques de l'Etat et moyennant une indemnité proportionnelle aux dépenses.

**régifuge** n. m. (lat. *regifugium ;* de *rex, regis,* roi, et *fugere,* fuir). *Antiq. rom.* Fête annuelle célébrée à Rome en souvenir de l'expulsion des Tarquins.

**Régille** [*ji-le*], v. des Sabins, auprès de laquelle se trouvait le *lac Régille* (auj. disparu), où le dictateur Posthumius vainquit les Latins en 449 av. J.-C. On raconte que Castor et Pollux, sous les traits de deux cavaliers magnifiquement équipés, étaent venus combattre dans les rangs des Romains.

**Régillien** [*ji-li-in*] (Quintus Nonnius), Dace, un des *Trente tyrans,* qui se fit proclamer empereur en Mésie (261) et fut tué, dit-on, par ses soldats.

**regimbement** [*jin-be-man*] n. m. Action de regimber. (Peu us.)

**regimber** [*jin-bé*] v. a. Ruer sur place, en parlant des animaux : *cheval qui regimbe. Fig.* Résister, se révolter : *regimber contre une tyrannie.*

**regimbeur, euse** [*jin, eu-ze*] n. et adj. Qui a l'habitude de regimber : *une mule regimbeuse.*

**régime** n. m. (du lat. *regimen*, gouvernement). Ensemble des règles que l'on impose, que l'on suit. Règle observée dans la manière de vivre, et surtout en ce qui regarde les aliments et les boissons : *suivre un bon régime.* Forme, gouvernement d'un Etat : *régime monarchique.* Administration de certains établissements : *régime des prisons, des hôpitaux.* Convention matrimoniale : *régime dotal ; régime de communauté.* Ensemble des règles légales et fiscales qui régissent certains produits : *le régime des boissons.* Assemblage de fruits à l'extrémité d'un rameau : *un régime de dattes, de bananes.* Débit d'un fluide, au point de vue des circonstances qui le règlent : *régime d'un fleuve.* Forme qu'un peuplement forestier doit à son origine : *on distingue en sylviculture deux régimes principaux : le régime de la futaie et le régine du taillis. Gramm.* Nom qui dépend, grammaticalement, d'un autre mot de la même phrase. *Ancien régime,* gouvernement qui existait en France avant 1789. *Nouveau régime,* gouvernement né de la Révolution. ALLUS. LITT. :

> Il vivait de régime et mangeait à ses heures,

vers de La Fontaine, dans la fable *le Héron* (VII, 4). Se cite à propos de celui qui ne fait une chose qu'à telle heure déterminée.

— ENCYCL. *Hyg.* On distingue des régimes *généraux,* comme le régime lacté, le régime végétarien, etc., qui s'appliquent à plusieurs sortes de maladies, et les *régimes spéciaux,* qui ne s'appliquent généralement qu'à une seule maladie. Tels sont les régimes contre l'obésité, la goutte, le diabète, etc. Le régime est actuellement une des bases importantes de la thérapeutique moderne ; aussi le médecin prend-il soin d'en préciser exactement les éléments.

— *Dr. Régimes matrimoniaux.* Le code civil a organisé quatre régimes matrimoniaux : 1° la *communauté* (v. ce mot) ; 2° le *régime d'exclusion de communauté,* dans lequel chaque époux conservant ses biens personnels (lui appartenant avant le mariage ou acquis depuis), le mari administre, outre ses biens personnels, ceux de sa femme, et jouit de tous les revenus de celle-ci, sous la seule obligation de satisfaire aux charges du mariage ; 3° la *séparation des biens* (v. ce mot) ; 4° le *régime dotal* (V. DOT). La communauté légale est le régime applicable aux époux mariés sans contrat.

**régiment** [*man*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. préc.). Corps militaire, composé de plusieurs bataillons ou escadrons : *le régiment est commandé par un colonel. Fig.* Grand nombre indéterminé : *ils sont là un régiment.*

— ENCYCL. L'emploi du mot *régiment* dans son sens actuel date seulement du XVIe siècle. Sous l'ancien régime, l'infanterie et la cavalerie furent tout entières groupées en régiments. On distinguait, dans l'infanterie, les *vieux* régiments, les *petits-vieux,* moins anciens, et un grand nombre de régiments nationaux ou étrangers, qui portaient le nom de leur colonel, d'une province, de leur origine (*Royal-Picardie*).

Plus tard, ils reçurent un numéro d'ordre. Sous la Révolution, ils furent remplacés par les demi-brigades. Mais, depuis le premier Empire, la dénomination de « régiment » s'est maintenue.

**régimentaire** [*man-tè-re*] adj. Qui appartient à un régiment : *les cadres régimentaires. Ecole régimentaire,* formée dans un régiment pour donner aux soldats les éléments d'instruction primaire.

**Régina,** v. du Dominion canadien, capit. du Saskatchewan, au milieu de terres à céréales ; 35.000 h.

**reginglard** [*ghlar*] n. m. *Fam.* Petit vin aigrelet.

**reginglette** [*glè-te*] n. f. Petit piège à prendre les oiseaux.

**regingo** [*jin*] n. m. *Fam.* Retour, renouvellement, recrudescence.

**regingot** [*jin-gô*] n. m. *Archit.* Nom vulgaire d'un entablement, d'un appui de fenêtre.

**Reginon,** abbé de Prüm, auteur d'une *Chronique,* m. en 915. C'est lui qui fut chargé de couper les cheveux à Hugues, fils de Lothaire, à qui l'on avait crevé les yeux.

**Regiomontanus** [*nuss*] (Jean MULLER, dit), astronome allemand, né à Unfind, m. à Londres (1436-1476). Il fut le premier astronome de son temps. Ses lettres sont du plus grand intérêt, par les renseignements qu'elles fournissent sur l'état des connaissances mathématiques au début de la Renaissance.

**région** n. f. (lat. *regio*). Grande étendue de pays soumise au même climat : *les régions polaires.* Chacune des diverses parties du ciel : *les régions du zodiaque.* Chacune des couches différentes de l'atmosphère, au point de vue de l'élévation. Classe d'individus : *les basses régions de la société.* Point où l'on s'élève dans certaines sciences : *les hautes régions de la philosophie. Anat.* Espace déterminé de la surface du corps : *la région pectorale. Ant. rom.* Quartier de la ville de Rome.

**régional, e, aux** adj. Qui est affecté à une certaine région, à plusieurs départements de la France : *école régionale ; concours régional.*

**régionalisme** [*lis-me*] n. m. Tendance à ne considérer que les intérêts particuliers de la région qu'on habite. Doctrine politique et sociale dont le principe est de favoriser, au sein d'une même nation, des groupements régionaux conformes aux divisions imposées par la géographie et l'histoire des contrées. (Elle est professée actuellement par les partisans de la décentralisation.)

**régionaliste** [*lis-te*] adj. et n. Partisan du régionalisme.

**régionalité** n. f. Caractère propre à une région.

**regione (e)** loc. adv. (expression lat. signif. *droit en face*). *Typogr.* Se dit des parties de la composition, ou de traductions en langues différentes, qui, étant disposées en colonnes, se correspondent par alinéas.

**régionnaire** [*ji-o-nè-re*] n. m. Se disait des fonctionnaires pontificaux exerçant dans un district déterminé.

**régipeau** [*pô*] n. m. Pièce d'un train de bois flotté.

**régir** v. a. (lat. *regere*). Gouverner, diriger : *régir un Etat.* Administrer : *Sully régit avec habileté les finances de Henri IV. Fig.* Déterminer les conditions auxquelles est soumis un phénomène, un système, un mouvement physique, etc. : *les lois qui régissent le mouvement des astres. Gramm.* Avoir pour régime, en parlant du verbe. Déterminer la flexion de, dans les langues à désinences variables : *adjectif qui régit le génitif.*

**Régis** [*jiss*] (saint Jean-François), né à Foncouverte, m. à La Louvesc (1597-1640), jésuite, surnommé *l'Apôtre du Vivarais,* parce qu'il amena dans cette région la conversion de nombreux protestants. Fête le 16 juin.

**Régis** (Sylvain), philosophe cartésien, né à La Sauvetat (Lot-et-Garonne), m. à Paris (1632-1707).

**regis ad exemplar,** mots lat. signif. : *A l'exemple du roi.* Hémistiche de Claudien (*De IV consulatu Honorii,* 299), qui signifie que tous se règlent sur les exemples donnés par le roi, c'est-à-dire par un maître quelconque.

**régissant** [*ji-san*], **e** adj. Qui régit, qui a un régime.

**régisseur** [*ji-seur*] n. m. Qui régit, à charge de rendre compte : *le régisseur d'une propriété.* Dans un théâtre, celui qui dirige le service intérieur.

**registraire** [*jis-trè-re*] n. m. Ancien gardien public des registres.

**registrata** [*ré-jis-tra*] n. m. (mot lat.) *Dr. anc.* Extrait de l'arrêt d'enregistrement que l'on transcrivait sur le repli des édits et lettres de chancellerie.

**registrateur** [*jis-tra*] n. m. Fonctionnaire de la chancellerie apostolique, chargé de transcrire certains actes sur des registres qui restaient aux archives pontificales. Nom donné en France, au moyen âge, aux greffiers du Parlement.

**registration** [*jis-tra-si-on*] n. f. Transcription sur un registre. (Vx.)

**registre** [*jis-tre*] n. m. (lat. *regestum*). Tout livre public ou particulier, où l'on inscrit certains faits ou actes dont on veut conserver le souvenir. *Fig. Tenir registre de quelque chose,* en garder le souvenir. Etendue de l'échelle vocale. (V. VOIX.) *Registre d'un instrument,* étendue de l'échelle musicale, qu'un instrument peut parcourir. *Registre d'orgue,* règle de bois que l'organiste tire pour se servir des différents jeux. *Impr.* Correspondance que les lignes des deux pages opposées d'un même feuillet ont l'une avec l'autre. Chacun des étages ou rangs des peintures appliquées sur des poteries, Appareil qui règle l'introduction de la vapeur dans la boîte de distribution et dans le cylindre. Appareil qui règle la marche du gaz dans les fours. (On écrivait aussi REGÎTRE.) *Registre du commerce,* registre déposé au greffe du tribunal de commerce ou du tribunal civil de chaque localité, destiné à recevoir l'immatriculation obligatoire de tous les commerçants.

— ENCYCL. *Techn.* On compte divers types de *registres,* dont les principaux sont : les *registres* de machines à vapeur, les *registres* de fours à réverbère. Les premiers sont constitués par des soupapes, des vannes ou des papillons, que l'on manœuvre à la main au moyen d'un volant. Dans les fours à réverbère, le registre est fait d'une plaque métallique fermant à volonté l'orifice. C'est par un système de chaînes et de poulies que ce registre est manœuvré.

**registrer** [*jis-tré*] v. a. Enregistrer.

**registreur** [*jis-treur*] n. m. Celui qui tient des registres. Greffier.

**regître** n. m., **regîtrer** v. a. V. REGISTRE et REGISTRER.

**réglage** n. m. Action ou manière de régler du papier. Action de régulariser la marche d'un mécanisme. *Réglage du tir,* correction des éléments d'un tir pour les approcher des éléments exacts qui permettent d'exécuter sur le but un tir d'efficacité maximum.

**réglant** [*glan*], **e** adj. Qui règle, qui conduit le fonctionnement : *mécanisme réglant.*

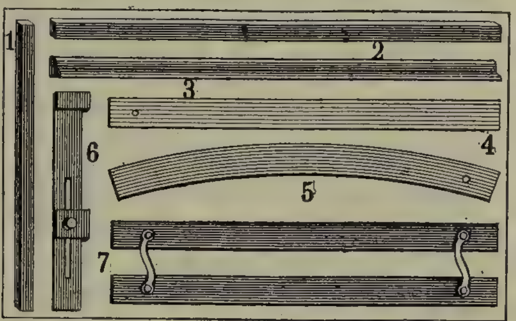

Règles : 1. De bureau ; 2. De menuisier ; 3. De charpentier ; 4. Plate, à dessin ; 5. Courbe ; 6. A griser ; 7. A tracer des parallèles.

**règle** n. f. (lat. *regula ;* de *regere,* diriger). Instrument droit et plat, pour tracer des lignes. *Fig.* Principes, loi : *les règles de la politesse.* Discipline, ordre : *rétablir la règle dans un collège.* Exemple, modèle : *servir de règle.* Statuts d'un ordre religieux : *la règle de saint François.* Principes et méthode qui servent à l'enseignement des arts et des sciences : *les règles de l'architecture. Arithm.* Nom donné à certaines opérations principales. *Les quatre règles,* addition, soustraction, multiplication et division. *Règle de trois,* se dit d'opérations permettant de résoudre certains problèmes d'arithmétique. (V. TROIS.) *Règle à calcul,* petit instrument qui permet, en faisant glisser une règle sur une autre, d'opérer mécaniquement des calculs d'arithmétique ou d'algèbre. *En bonne règle,* suivant l'usage, la bienséance. *Se mettre, être en règle,* faire, avoir fait ce qu'il faut pour être dans l'état exigé par la loi, la bienséance, etc. *Etre de règle,* être exigé par la loi, la bienséance, la coutume. *Procès en règle,* procès suivi devant les juges compétents. *Règle générale,* dans la plupart des cas. N. f. pl. Menstrues. PROV. : **Il n'y a pas de règle sans exception,** il n'y a pas ou il y a très peu de principes tellement généraux qu'on puisse les appliquer à tous les cas. **Mieux vaut règle que rente,** on est plus riche avec un peu de bien et beaucoup d'ordre qu'avec une grande fortune mal administrée. (V. EXCEPTION.)

— ENCYCL. *Règle de trois.* On nomme ainsi tout problème d'arithmétique dans lequel B, C, D, etc. étant des grandeurs proportionnelles à une grandeur A, on connaît les mesures *b, c, d,* etc. de ces grandeurs, ainsi que la mesure *a* de *A* correspondante, puis les mesures $b'$, $c'$, $d'$, etc. de ces grandeurs dans un autre état, et l'on demande de calculer la grandeur $a'$ correspondante. On peut employer, pour résoudre ces questions, la méthode dite *de réduction à l'unité,* qui consiste à substituer au changement brusque de chacune des données du premier état dans la donnée correspondante du second deux changements successifs où l'unité serve d'intermédiaire.

*Règle d'annuité,* V. ANNUITÉ. *Règle d'intérêt,* V. INTÉRÊT. *Règle de partage proportionnel,* V. PARTAGE.

**réglé, e** adj. Sage : *jeune homme réglé.* Uniforme : *pouls réglé. Fièvre réglée,* dont les accès sont réguliers. Qui a ses règles, ses menstrues : *une femme bien portante est réglée tous les vingt-huit jours. Fam. Etre réglé comme un papier de musique,* avoir son temps distribué avec une précision très détaillée (allusion aux raies qui couvrent un papier à musique). *Math. Surface réglée,* surface qui peut être considérée comme engendrée par une ligne se déplaçant dans des conditions déterminées.

**réglée** [*glé*] n. f. Pile de feuilles de carton, nettoyées et équarries.

**règlement** [*man*] n. m. (de *régler*). Action d'arrêter, de régler en général : *règlement d'une contestation ; règlement de comptes.* Ordonnance, statut qui prescrit ce que l'on doit faire : *règlement de police.* Ordre des travaux d'une communauté, d'une manufacture, etc. Ordre que l'on impose à ses actions : *se faire un règlement de vie.* Solde d'un compte. *Dr. Arrêt de règlement,* dispositions prises par les parlements et conseils supérieurs, sur toutes sortes de matières, et qui avaient provisoirement force de loi. *Règlement des qualités d'un jugement,* décision que prend le juge sur l'opposition formée par la partie perdante, aux qualités qui lui ont été signifiées par la partie adverse. *Règlement de juges,* décision par laquelle une autorité judiciaire supérieure détermine lequel des deux ou plusieurs tribunaux qui lui sont subordonnés devra connaître d'une cause dont ils ont été simultanément saisis.

**réglément** [*man*] adv. D'une façon mesurée, régulière. (Peu us.)

**réglementaire** [*man-tè-re*] adj. Qui concerne le règlement. Conforme au règlement : *tenue réglementaire.*

**réglementairement** [*man-tè-re-man*] adv. En vertu des règlements.

**réglementarisme** [*man-ta-ris-me*] n. m. Abus de la réglementation.

**réglementateur, trice** [*man*] adj. Qui fait ou demande des règlements.

**réglementation** ou **règlementation** [*man-ta-si-on*] n. f. Action de fixer par des règlements.

— ENCYCL. *Dr.* Le droit de réglementation appartient au président de la République. Le Parlement l'étend quelquefois par des délégations spéciales. En ce cas, les règlements dits « d'administration publique » peuvent édicter des pénalités, établir des taxes, etc., et sont rendus après avis du conseil d'Etat. Les ministres ne possèdent pas le pouvoir réglementaire, mais il peut exceptionnellement leur être attribué. Les *préfets* font des règlements dans l'étendue de leur département sur les objets compris dans leurs attributions. Dans la commune, le *maire* assure, par des règlements, la police municipale (sécurité des voies, sûreté, salubrité) et la police rurale. Les règlements doivent être observés par les citoyens, sous peine d'amende.

**réglementer** [*man-té*] v. a. Soumettre, assujettir à un règlement : *réglementer une industrie.*

**régler** [*glé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Tirer, avec la règle, des lignes parallèles sur du papier : *régler une page.* Fixer, déterminer : *régler un itinéraire.* Donner une allure régulière : *le clairon règle le pas du soldat.* Terminer : *régler un différend.* Acquitter : *régler un compte.* Mettre en ordre : *régler ses affaires.* Mettre à l'heure : *régler une pendule.* Conduire, diriger : *régler sa maison.* Assujettir à certaines règles : *régler sa vie.* Modérer : *régler sa dépense.* Modeler, conformer : *régler ses dépenses sur son revenu.* **Se régler** v. pr. Devenir régulier. Se donner à soi-même de l'ordre. Se modeler, se conformer : *il ne faut pas se régler sur autrui.* ALLUS. LITT. :

> Quand sur une personne on prétend se régler,
> C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler,

vers de Molière, dans les *Femmes savantes* (I, 1).

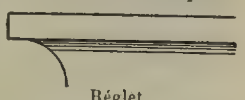

Réglet.

**réglet** [*glè*] n. m. Règle à coulisse, des menuisiers. Moulure rectiligne, séparant les compartiments dans un panneau. *Typogr.* Filet, ligne horizontale, signet servant à marquer la page dans un livre.

**réglette** [*glè-te*] n. f. Règle à quatre faces égales, pour rayer le papier. Petite règle employée en typographie pour former les garnitures.

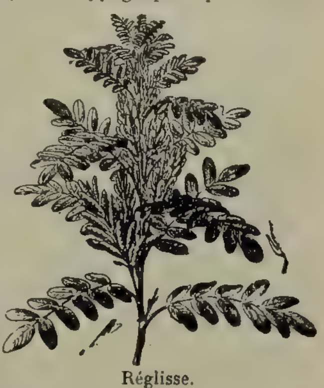

Réglisse.

**régleur** n. m. Celui qui règle les horloges, pendules, etc. Ouvrier qui règle le papier de musique, les registres, etc. N. f. Machine traçant sur le papier en feuilles des lignes au moyen de tire-lignes.

**réglisse** [*glise*] n. f. (du gr. *glukurrhiza,* douce racine). Genre de légumineuses papilionacées, dont la racine est employée en médecine pour composer des boissons rafraîchissantes. Racine de cette plante. Suc de cette plante.

— ENCYCL. Les réglisses (*glycyrrhiza*) sont des arbrisseaux à rhizome très développé, à fleurs blanches, violacées ou bleuâtres, groupées en épis, qui croissent dans les régions méridionales de l'Europe.

La réglisse officinale (*glycyrrhiza glabra*) possède des racines rhizomateuses traçantes, à surface extérieure brune et à intérieur jaune franc, que l'on utilise pour leur saveur sucrée et leurs propriétés adoucissantes (suc de réglisse, réglisse en bâton, extrait de réglisse).

**reglisser** [*gli-sé*] v. a. et n. Glisser de nouveau.

**régloir** n. m. Instrument pour régler. Os dont se servent les cordonniers.

**réglure** n. f. Manière dont le papier est réglé : *réglure serrée.*

**régnant** [*gnan*], **e** adj. Qui règne : *le prince régnant. Fig.* Dominant : *le goût régnant.*

Regnard.

**Regnard** [*gnar*] (Jean-François), poète comique français, né à Paris, m. au château de Grillon, près de Dourdan (1655-1709) ; auteur de spirituelles comédies : *le Joueur, le Distrait, le Retour imprévu, les Folies amoureuses, les Ménechmes, le Légataire universel*, son chef-d'œuvre, etc., et de nombreuses pièces pour le théâtre italien. Il fut captif chez les Barbaresques, puis accomplit plusieurs voyages dans l'Europe septentrionale et même en Orient, dont il a laissé de curieuses relations. Inférieur à Molière dans la peinture des caractères et la hardiesse de la satire, il excelle néanmoins à nouer et dénouer d'amusantes intrigues. Toutes ses qualités tendent à pousser le comique aussi loin que possible. Son style est naturel, simple, et semé de traits brillants.

**Regnault** (Jean-Baptiste, baron), peintre français, né et m. à Paris (1754-1829). On lui doit des tableaux d'histoire d'un mérite réel : *Education d'Achille, Mort du général Desaix, les Trois Grâces.*

Regnault de Saint-Jean-d'Angély.

**Regnault** [*gnô*] **de Saint-Jean-d'Angély** (Michel-Louis-Etienne, comte), homme d'Etat français, né à Saint-Fargeau (Yonne), m. à Paris (1761-1819). Il proposa les mesures de sûreté qui furent votées au lendemain de la fuite du roi à Varennes. — Son fils, AUGUSTE-MICHEL-ETIENNE, maréchal de France, né à Paris, m. à Nice (1794-1870), fut aide de camp de Napoléon Ier et gagna plus tard son bâton de maréchal à la journée de Magenta.

**Regnault** (Henri-Victor), physicien et chimiste français, né à Aix-la-Chapelle, m. à Paris (1810-1878). Il fut longtemps directeur de la Manufacture nationale de porcelaine de Sèvres. Membre de l'Académie des sciences (1854). — Son fils, HENRI, peintre français, né à Paris, tué à la bataille de Buzenval (1843-1871). Coloriste hardi et original, il est l'auteur de : *Salomé, Sortie du pacha à Tanger, une Exécution sans jugement sous les califes de Grenade*, et d'un célèbre portrait du *général Prim.*

H. Regnault.

**Regnault** (Eugène-Louis-Georges), diplomate français, né en 1857, ministre de France au Maroc (1906).

**règne** n. m. (lat. *regnum*). Gouvernement d'un souverain : *le règne de Henri IV fut laborieux.* Durée, époque du gouvernement d'un prince. Gouvernement exercé par une autorité quelconque : *le règne de la République. Fig.* Autorité morale, influence : *le règne des lois, de la mode.* Durée : *le règne de la paix. Hist. nat.* Chacune des grandes divisions des corps de la nature : *règne animal, végétal, minéral. Hist.* Chacune des trois couronnes qui forment, depuis le XIVe siècle, la tiare ou *trirègne* du pape.

**Règne animal** (*le*) **distribué d'après son organisation,** savant ouvrage de Georges Cuvier, vaste synthèse fondée sur le principe de la coordination des caractères (1816).

**Règnes de la nature** (*les Trois*), poème descriptif de Delille. C'est un des modèles de ce genre didactique qui nous apparaît aujourd'hui si faux et si dénué de véritable poésie (1808).

**régner** [*gné*] v. n. (lat. *regnare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Gouverner un Etat comme chef suprême : *Louis XIV régna de 1643 à 1715.* Gouverner, agir en roi : *l'art de régner. Fig.* Dominer, être en vogue, en crédit : *telle mode règne en ce moment.* S'étendre en longueur : *une chaîne de montagnes règne du midi au nord de l'Amérique.* Sévir, en parlant des maladies, des fléaux : *le choléra règne dans tel pays.* Impers. Exister : *il règne partout un esprit de réforme.* ALLUS. HIST. : **Le roi règne et ne gouverne pas,** formule par laquelle Thiers, en 1830, caractérisa la pondération des pouvoirs dans un gouvernement constitutionnel. **Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner,** devise de Louis XI. V. QUI NESCIT, etc. **Diviser pour régner,** V. DIVIDE UT REGNES.

**Regnéville,** comm. de la Meuse, arr. et à 47 kilom. de Montmédy, sur la rive gauche de la Meuse, en face de Samogneux ; 90 hab. (en 1914). Ch. de f. de Lérouville à Sedan. Enlevée par les Allemands au cours de la « bataille défensive de Verdun », le 6 mars 1916, au début de l'attaque menée par le kronprinz allemand sur les deux rives de la Meuse, Regnéville servit de point de départ aux attaques ennemies dirigées le lendemain contre la Côte de l'Oie. Elle fut reconquise le 21 août 1917, au cours de la « deuxième bataille offensive de Verdun », lors de l'offensive de la 2e armée (général Guillaumat) sur les deux rives de la Meuse. Regnéville n'existe plus.

**régnicole** [*règh-ni*] n. et adj. (du lat. *regnum*, royaume, et *colere*, habiter). Qui habite le pays où il est né, auquel il appartient comme citoyen (par opposition aux étrangers).

Mathurin Régnier.

**Régnier** [*gni-é*] (Mathurin), poète satirique français, né à Chartres, m. à Rouen (1573-1613). Il séjourna plusieurs années à Rome et, de retour à Paris, mena une vie assez aventureuse. Il tenta une restitution méthodique de la satire antique. Ses vers (satires, épîtres et quelques élégies), écrits dans une langue franche et imagée, sont pleins de verve et d'énergie, mais souvent licencieux.

**Régnier** (Claude-Ambroise), duc DE MASSA, homme d'Etat français, né à Blâmont (Meurthe), m. à Paris (1746-1814). Il fut ministre de la justice sous le premier Empire.

**Régnier** (Jacques-Auguste-*Adolphe*), philologue et érudit français, né à Mayence, m. à Paris (1804-1884). On lui doit de remarquables études sur l'idiome des Védas, un *Dictionnaire français-allemand et allemand-français* (avec Schuster).

Régnier de La Brière.

**Régnier de La Brière** (François-Joseph-Philoclès), comédien français, né et m. à Paris (1807-1885). Il fut longtemps applaudi à la Comédie-Française. Il a collaboré à un certain nombre de pièces, notamment : *Mademoiselle de La Seiglière* et *La joie fait peur.*

**Régnier** (Henri **de**), écrivain français, né à Honfleur en 1864. Un des chefs de l'école symboliste, il a peu à peu tempéré la poétique nouvelle par ce qu'elle pouvait admettre d'art parnassien. Membre de l'Académie française (1911). Il a publié : *les Jeux rustiques et divins, les Médailles d'argile, la Sandale ailée, la Cité des eaux, le Miroir des heures.* Romancier ingénieux et raffiné, on lui doit : *la Double Maîtresse, le Bon plaisir, le Mariage de minuit, les Rencontres de Monsieur Bréot*, etc. V. HOUVILLE (*Gérard d'*).

H. de Régnier.

**Régnier-Desmarais** (François-Séraphin), grammairien et littérateur français, né et m. à Paris (1632-1713). Il fut secrétaire perpétuel de l'Académie française, et rédigea une *Grammaire* longtemps célèbre.

**Regnitz** ou **Rednitz,** riv. de l'Allemagne du Sud, affluent du Mein, dans lequel elle se jette en aval de Bamberg. Navigable dans son cours inférieur.

**regnolite** n. f. Arsénio-sulfure naturel de cuivre, zinc et fer.

**regommer** [*gho-mé*] v. a. Gommer de nouveau.

**regonflement** [*man*] n. m. Action de regonfler : *le regonflement d'un aérostat.* Elévation du niveau des eaux courantes arrêtées par un obstacle.

**regonfler** [*flé*] v. a. Gonfler de nouveau : *regonfler un ballon.* V. n. Devenir gonflé de nouveau. Elever son niveau, en parlant des eaux courantes.

**regorgeant** [*jan*], **e** adj. Qui regorge.

**regorgement** [*man*] n. m. Action de ce qui regorge : *le regorgement de la rivière, des humeurs.*

**regorger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il regorgea, nous regorgeons.*) Rendre, vomir : *regorger son vin. Par ext.* Rendre les biens dont on était gorgé : *faire regorger les traitants.* V. n. Déborder, s'épancher hors de ses limites, en parlant d'un liquide : *rivière qui regorge sur ses quais. Fig.* Avoir en abondance : *regorger de biens.* Etre très abondant : *l'argent regorge sur le marché.*

**regouler** [*lé*] v. a. (du préf. *re*, et de *goule*, anc. forme de *gueule*). Rassasier jusqu'au dégoût. *Pop.* Rabrouer.

**regourmer** [*mé*] v. a. Gourmer de nouveau.

**regoûter** [*té*] v. a. Goûter de nouveau. V. n. Faire un second goûter.

**regracier** [*si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Gracier de nouveau.

**regradiller** [*ll* mll., *é*] v. a. (du préf. *re*, et de *gradille*). Friser les cheveux avec un fer chaud.

**regrat** [*gra*] n. m. (du v. *regratter*). Vente en détail, et de seconde main, de menues denrées (grains, sel, etc.), et particulièrement des dessertes.

**regrattage** [*gra-ta-je*] n. m. Action de regratter : *le regrattage d'un mur.*

**regratter** [*gra-té*] v. a. (du préf. *re*, et de *gratter*). Gratter de nouveau. Racler les murs noircis d'un bâtiment. *Fig.* Réaliser du bénéfice sur une vente en détail. Faire des réductions sur les plus petits articles d'un compte. Marchander, rabattre.

**regratterie** [*gra-te-rî*] n. f. Commerce de regrattier.

**regrattier** [*gra-ti-é*], **ère** n. et adj. Qui vend de seconde main au petit détail et, particulièrem., personne qui vend des dessertes. *Fam.* Qui fait des réductions sur les plus petits articles d'un compte.

**regraver** [*vé*] v. a. Graver de nouveau.

**regravir** v. a. Gravir de nouveau.

**regréer** [*gré-é*] v. a. Remplacer le gréement de : *regréer un bâtiment.*

**regreffer** [*grè-fé*] v. a. Greffer pour la seconde fois : *regreffer un poirier.*

**Regreg** (BOU). fl. côtier du Maroc, qui se dans l'océan Atlantique, entre Rabat et Salé.

**regrêlage** n. m. Action de regrêler.

**regrêler** [*lé*] v. a. Passer la cire une seconde dans la grêloire, pour la remettre en rubans.

**regrêler** [*lé*] v. impers. Grêler de nouveau.

**regrès** [*grè*] n. m. (du lat. *regressus*, ret Marche en arrière. *Dr., anc.* Faculté de rentre possession d'un bénéfice que l'on avait résigné. de RÉGRESSION.

**régressif** [*grè-sif*], **ive** adj. (du lat. *regress* supin du v. *regredi*, revenir sur ses pas). Qui re sur soi-même : *série régressive. Biol.* Qui a des ca tères de régression : *formes régressives.*

**régression** [*grè-si-on*] n. f. (lat. *regres* Marche régressive. Figure de style par laquell reprend les mots dans l'ordre inverse avec un différent : *il faut* manger pour vivre *et non* pour manger. *Biol.* Retour d'un tissu, d'un indi à un état antérieur moins perfectionné. *Géol.* A don, par la mer, des territoires qu'elle occupait.

**régressivement** [*grè-si-ve-man*] adv. D manière régressive.

**regret** [*grè*] n. m. (de *regretter*). Déplaisir d'a perdu un bien qu'on possédait, ou de n'avoir obtenir celui qu'on désirait : *la vie est une su sion de regrets et d'espérances.* Repentir : *re d'avoir offensé Dieu.* Plaintes, doléances : *cesser regrets inutiles.* Sorte de glas, pendant les funé les. Déplaisir : *avoir le regret de répondre pa refus. Etre aux regrets*, se repentir d'avoir di fait quelque chose. *A regret* loc. adv. Avec r gnance.

**Regrets** (*les*), poésies par Joachim du Be (1558) ; sonnets élégiaques inspirés par une méla lie délicate, qui sont en même temps une satire et spirituelle de la vie romaine.

**regrettable** [*grè-ta-ble*] adj. Qui mérite d' regretté : *pleurer un regrettable ami.* Fâcheux : *erreur regrettable.*

**regrettablement** [*grè-ta-ble-man*] adv. D manière regrettable.

**regretter** [*grè-té*] v. a. (du goth. *gretan*, lamenter). Etre affligé de ne plus avoir ou de ne avoir : *regretter l'argent dépensé ; regretter d sans ami.* Etre affligé d'avoir fait ou de n'avoir fait une chose : *regretter son imprévoyance.*

**regretteur, euse** [*grè-teur, eu-ze*] n. sonne qui regrette.

**regriffer** [*gri-fé*] v. a. Griffer de nouveau.

**regriffonner** [*gri-fo-né*] v. a. Griffonner nouveau.

**regrignes** [*gri-gne*] n. m. pl. Parties du renchyme des animaux, dont on retire le saind par l'action du feu.

**regriller** [*ll* mll., *é*] v. a. Griller de nouve

**regrimper** [*grin-pé*] v. n. Grimper de nouve *Fam.* Activem. : *regrimper une côte.*

**Regrippière (La),** comm. de la Loire-I rieure, arr. et à 9 kil. de Nantes ; 1.210 h.

**regronder** [*dé*] v. n. Gronder de nouveau : *tonnerre regronde.* V. a. Faire de nouveaux re ches à.

**regros** [*grô*] n. m. Grosse écorce de chêne, d on fait le tan.

**regrossir** [*grô-sir*] v. a. Elargir les tailles les hachures de la gravure.

**regrossoyer** [*gro-soi-ié*] v. a. (Se conj. com *aboyer.*) Grossoyer de nouveau.

**reguérir** [*ghé*] v. a. Guérir de nouveau.

**reguetter** [*ghè-té*] v. a. Guetter de nouveau.

**réguiller** [*ghi, ll* mll., *é*] v. a. (du préf. *ré*, de *aiguiller*). Réparer à grands points, avec de ficelle.

**reguinder** [*ghin-dé*] v. a. Guinder de nouve

**Réguiny,** comm. du Morbihan, arr. et 27 kil. de Ploërmel ; 1.540 h. Ch. de f.

**réguiser** [*ghi-zé*] v. a. *Pop.* Dépouiller, ruin Evincer. Condamner à mort. Faire mourir.

**Reguisheim,** comm. du Haut-Rhin, arr. Guebwiller ; 1.470 h.

**régulariflore** adj. (du lat. *regularis*, ré lier, et *flos, floris*, fleur). Se dit de la calathide et disque des synanthérées, quand ils sont compo de fleurs à corolles régulières.

**régulariforme** adj. (du lat. *regularis*, ré lier, et de *forme*). Se dit des corolles des synant rées, qui sont à peu près régulières.

**régularisant** [*zan*], **e** adj. Qui régularise, est propre à régulariser.

**régularisation** [*za-si-on*] n. f. Action de gulariser.

**régulariser** [*zé*] v. a. (du lat. *regularis*, ré lier). Rendre régulier : *faire régulariser un pas port.* Donner à un document la forme légale. *Ré lariser sa situation*, contracter mariage après av d'abord maritalement vécu avec la femme.

**régularité** n. f. Qualité de ce qui est ré lier ; conformité à des règles : *la régularité mouvement des corps célestes.* Ponctualité réglé *la régularité dans les repas.* Juste proportion : *ré larité des traits.* Observation exacte des règles devoir et de la bienséance : *régularité des mœu* Observation des règles esthétiques établies : *la ré larité nuit souvent au pittoresque.* ANT. **Irrégularit**

**régulateur, trice** adj. (du lat. *regula* réglé). Qui règle : *pouvoir régulateur.* N. m. H loge à poids, sans sonnerie, à marche très régulièr dont les horlogers se servent pour régler les pen ules et les montres. Sorte de pendule de salle manger. Organe qui, au moyen de trous et de c villes, sert à relever ou à abaisser les socs et l versoirs. Toute pièce, tout appareil destiné à rég lariser le mouvement d'une machine et, en partic lier, à régler le passage de la vapeur de la chaudiè aux cylindres : *régulateur à boules.*

— ENCYCL. *Mécan.* Les appareils employés pou ouvrir ou fermer le passage de la vapeur, de la cha dière aux cylindres, sont de deux espèces : le *rég* *lateur à papillon* et le *régulateur à tiroir* (V. TIROIR), notamment dans les locomotives. Pour les machines à vapeur fixes, on fait usage du *régulateur à force centrifuge*, imaginé par Watt, et perfectionné depuis. L'industrie fait d'ailleurs de plus en plus usage de régulateurs : régulateurs de vitesse, d'intensité de courant électrique, etc. ; la température des fours se règle, de même, par des dispositifs spéciaux, qui sont généralement des organes à commande électrique. Nous citerons également les *régulateurs à gaz d'éclairage*, qui se divisent en *régulateur d'émission* du gaz, réglant cette émission de l'usine au réseau où le gaz est consommé, etc., *régulateur de consommation* ou *rhéomètre*. (V. ce mot.)

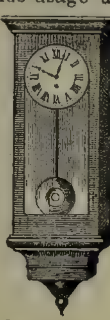
Régulateur.

**régulation** [*si-on*] n. f. Action de régler : *régulation des compas à la mer.*

**régule** n. m. (du lat. *regulus*, petit roi). Petit roi. (Peu us.) Roitelet, oiseau. Substance métallique non ductible : *le régule d'antimoine donne leur dureté aux caractères d'imprimerie.*

**régule** n. f. *Horlog.* Nom donné autrefois à deux poids employés pour avancer ou retarder une horloge, en rapprochant ou éloignant ces poids de l'axe du foliot.

**régulier** [*li-é*], **ère** adj. (lat. *regularis*). Conforme aux règles : *mouvement régulier*. Bien proportionné : *visage régulier.* Disposé symétriquement : *édifice régulier.* Qui a lieu à des époques fixes et d'une manière continue : *service de transports régulier*. Exact, ponctuel : *régulier dans ses actions*. Conforme aux devoirs de la religion, de la morale, de la bienséance : *vie régulière. Géom. Figure régulière*, dont tous les côtés et tous les angles sont égaux. (V. POLYGONE *régulier.*) *Gramm. Verbes réguliers*, qui suivent les règles générales des conjugaisons. *Clergé régulier*, ordres religieux qui sont soumis à une règle. (Son opposé est SÉCULIER.) *Milit. Troupes régulières*, troupes d'une armée permanente, organisées d'après des règles fixes, par opposition aux troupes que les circonstances obligent à improviser. N. m. Soldat appartenant à ces troupes : *les réguliers chinois.* ANT. **Irrégulier.**

**régulièrement** [*man*] adv. D'une manière régulière. Exactement, uniformément. ANT. **Irrégulièrement.**

**Regulus** [*ré-ghu-luss*] (Marcus Atilius), consul en 267 et en 256 av. J.-C., un des types les plus purs de ces vieux Romains pauvres, désintéressés, et dont toutes les passions se résumaient en une seule : l'amour de la patrie. Tombé entre les mains des Carthaginois, après avoir été défait par une troupe de mercenaires grecs commandés par le Spartiate Xantippe, il fut envoyé à Rome, sur sa parole, pour proposer un échange de prisonniers et dissuada héroïquement le sénat d'accepter les propositions de Carthage. Après avoir résisté aux embrassements de sa femme Marcia et de ses enfants, aux supplications de tous ses amis, il retourna à Carthage, où l'attendaient les supplices.

**régurgitation** [*si-on*] n. f. (de *régurgiter*). Retour dans la bouche, sans effort de vomissement, des matières solides ou liquides contenus dans l'estomac ou l'œsophage.

— ENCYCL. Ce phénomène est analogue à la *rumination* au point de vue du mécanisme, mais les matières regurgitées ne sont pas mâchées à nouveau. V. MÉRYCISME.

**régurgiter** [*té*] v. a. (du préf. *re*, et du lat. *gurges, itis*, gouffre). Rendre par régurgitation : *régurgiter les aliments.*

**réhabilitable** adj. Qui peut être réhabilité.

**réhabilitant** [*tan*], **e** adj. Propre à réhabiliter.

**réhabilitation** [*si-on*] n. f. Action de réhabiliter. Décision en vertu de laquelle une personne est relevée des incapacités ou déchéances qu'elle avait encourues et redevient habile à exercer les droits dont elle était privée.

— ENCYCL. *Dr.* On distingue la réhabilitation *commerciale* du failli ou du liquidé judiciairement (V. FAILLITE) et la réhabilitation *ordinaire* ou *pénale* des condamnés en matière criminelle ou correctionnelle.

Pour qu'un condamné ayant subi sa peine ou en ayant obtenu la remise par voie de grâce puisse être admis à la réhabilitation, il lui suffit : 1° d'avoir acquitté la dette de l'amende, des frais du procès, des dommages-intérêts envers la partie lésée ; 2° d'avoir laissé s'écouler, depuis sa libération, certains délais d'épreuve (cinq ans pour une peine criminelle, trois ans pour une peine correctionnelle) ; 3° d'avoir rempli, après sa libération, une double obligation de résidence (arrondissement et commune) ; 4° d'avoir tenu, depuis sa libération, une conduite irréprochable.

La loi du 5 avril 1915 facilite la réhabilitation pour les condamnés qui, appelés sous les drapeaux en temps de guerre, ont été l'objet d'une citation pour action d'éclat. Elle établit, aussi, la réhabilitation posthume.

La réhabilitation efface la condamnation et, pour l'avenir, fait cesser toutes les incapacités qui en résultaient. La condamnation n'est pas mentionnée sur les extraits du casier judiciaire, délivrés postérieurement à la réhabilitation.

**réhabilitoire** adj. *Dr.* Qui réhabilite.

**réhabilité, e** adj. et n. Qui a obtenu sa réhabilitation : *condamné réhabilité.*

**réhabiliter** [*té*] v. a. (du préf. *ré*, et de *habiliter*). Rétablir dans son premier état, dans ses droits celui qui en était déchu, particulièrement par une condamnation judiciaire : *réhabiliter la mémoire d'un condamné ; réhabiliter un failli. Fig.* Faire recouvrer l'estime : *réhabiliter quelqu'un dans l'opinion.*

**réhabitable** adj. Que l'on peut habiter de nouveau.

**réhabiter** [*té*] v. a. Habiter de nouveau

**réhabituable** adj. Qui pout se réhabituer.

**réhabituer** [*tu-é*] v. a. Faire reprendre une habitude.

**rehacher** [*ché*] v. a. Hacher de nouveau.

**rehaïr** v. a. Haïr de nouveau.

**rehaler** [*lé*] v. a. Haler de nouveau.

**rehanter** [*té*] v. a. Hanter de nouveau.

**reharceler** [*lé*] v. a. (Prend un *e* ouvert devant une syllabe muette : *il reharcèle.*) Harceler de nouveau.

**rehasarder** [*zar-dé*] v. a. Hasarder de nouveau.

**rehaussage** [*re-ô-sa-je*] n. m. Action de relever par des rehauts (des dessins).

**rehausse** [*re-ô-se*] n. f. Action de rehausser. (Vx.)

**rehaussement** [*re-ô-se-man*] n. m. Action de rehausser : *le rehaussement d'un mur.*

**rehausser** [*re-ô-sé*] v. a. Hausser davantage : *rehausser un plancher. Fig.* Relever, ranimer : *rehausser le courage.* Faire valoir, vanter avec excès : *rehausser le mérite d'une action.* Donner plus d'éclat : *la parure rehausse la beauté. Rehausser les monnaies*, en augmenter la valeur numéraire ou nominale. *Rehausser une figure, un ornement*, appliquer une feuille d'or sur cette figure, cet ornement, afin d'y former des clairs. ANT. **Rabaisser, rabattre.**

**rehaut** [*re-ô*] n. m. Augmentation de la valeur nominale des monnaies. *Peint.* Retouche d'un ton clair, destiné à rehausser, à faire ressortir une partie.

**Rehetobel,** comm. de Suisse (cant. d'Appenzell, Rhodes-Extérieures) ; 2.180 h. Broderie mécanique, tissage du coton ; carrières.

**reheurter** [*té*] v. a. Heurter de nouveau.

**rehisser** [*re-i-sé*] v. a. Hisser de nouveau.

**rehumecter** [*re-hu-mèk-té*] v. a. Humecter de nouveau.

**Reich** [*ra-î-che*] n. m. Mot allemand désignant l'*Empire* allemand, c'est-à-dire l'ensemble des États allemands soumis à une même autorité (impériale, ou de forme républicaine).

**Reicha** (Antoine), compositeur et théoricien musical allemand, né à Prague, professeur à Paris, où il mourut (1770-1836). On lui doit de remarquables ouvrages sur l'harmonie.

Reicha.

**reichardite** n. f. Variété d'epsomite.

**reicheia** [*rè-ché-i-a*] n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, renfermant de petites formes rousses ou fauves, ordinairement aveugles, qui vivent dans les sols argileux, sous les pierres, et dont une espèce se rencontre dans les Pyrénées-Orientales.

**Reicheneau,** île du lac de Constance (grand-duché de Bade) ; 1.500 h. Vignobles. Célèbre abbaye bénédictine, où fut enterré Charles le Gros. On y a découvert un précieux glossaire latin-roman du VIIIe siècle.

**Reichenbach,** v. d'Allemagne (Saxe), sur le *Reichenbach* ; 30.000 h. Lainages ; fonderies. — V. de Prusse (Silésie), sur la Peile ; 16.000 h. Filatures. Victoire de Frédéric II sur les Autrichiens, en 1762. Congrès et Convention du 27 juillet 1790, entre la Prusse, la Pologne, l'Angleterre, les Pays-Bas et l'Autriche, pour maintenir l'intégrité de l'Empire ottoman contre la Russie et l'Autriche.

**Reichenbach,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur la r. dr. de la Kander ; 2.510 h. Agriculture, élève de bétail, commerce de bois. Belle vue sur la vallée de la Kander.

**Reichenberg** (en tchèque **Liberec**), v. de la Tchécoslovaquie (Bohême), sur la Neisse ; 36.000 h.

**Reichenberg** (Suzanne-Angélique-Charlotte, baronne DE BOURGOING), actrice française, née et m. à Paris (1853-1924) ; elle s'est distinguée, à la Comédie-Française, par la création de types variés de jeunes filles toutes gracieuses dans leur enjouement comme dans leur mélancolie.

**reichite** n. f. Variété de calcite.

**Reichshoffen** ou **Reichshofen,** comm. du Bas-Rhin (arr. de Hagueneau), sur un affluent de la Moder ; 3.000 h. Bataille gagnée le 6 août 1870, par le prince royal de Prusse, à la tête de 130.000 hommes, sur le maréchal de Mac-Mahon, disposant seulement de 30.000 soldats, et où les cuirassiers français se signalèrent par une charge mémorable, inutile d'ailleurs, mais qui arracha des cris d'admiration aux ennemis même. Cette défaite eut pour conséquence la perte de l'Alsace.

**Reichshoffen** (*Bataille de*), tableau d'Aimé Morot (musée de Versailles) ; toile pleine de fougue, représentant la fameuse charge des cuirassiers. (V. p. 722.)

**Reichsrat** ou **Richsrath,** parlement de l'ancien empire austro-hongrois, particulier à la Cisleithanie. Il siégeait à Vienne et comprenait la *Chambre des seigneurs* et la *Chambre des députés* ou *Chambre élue.* — En Allemagne (Constitution de 1919), conseil d'Empire, rappelant l'ancien Bundesrat et composé des représentants de chaque pays d'Empire, au prorata de la population.

**Reichstadt** (en tchèque **Zakupy**), v. de la Tchécoslovaquie (Bohême) ; 1.800 h. Papeteries.

**Reichstadt** (duc **de**), titre porté par le fils de Napoléon Ier après 1814. V. NAPOLÉON II.

**Reichstag** (c.-à-d. *Assemblée d'Empire*), parlement de l'Empire allemand, siégeant à Berlin. Il se compose de 466 députés du peuple allemand, élus pour quatre ans au suffrage universel. Il est investi du pouvoir législatif.

**Reichstett,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Strasbourg ; 1.480 h.

**reichswehr** [*raïch-se-ver*] n. f. (m. allem. signif. *défense de l'Empire*). Nom donné à l'armée régulière allemande assignée à l'Allemagne par le traité de 1919 : *la reichswehr ne doit pas dépasser 100.000 hommes.*

**Reid (La),** comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 1.520 h. Chaux.

**Reid** (Thomas), philosophe écossais, né à Strachan, m. à Glasgow (1710-1796). Sa doctrine, opposée à l'idéalisme de Berkeley et au scepticisme de Hume, repose sur l'expérience interne et le sens commun. Il est l'auteur de célèbres *Recherches sur l'entendement humain.*

Th. Reid.

**Reid** (Thomas MAYNE), connu sous le nom de *capitaine Mayne Reid*, né à Ballyroney, m. près de Ross (1818-1883) ; romancier anglais, auteur d'intéressants récits d'aventures : *A la mer, les Jeunes Boers, les Chasseurs de chevelures, la Terre de feu*, etc.

**Reiden,** comm. de la Suisse (cant. de Lucerne), dans la vallée de la Wigger ; 1.670 h. Praticulture ; industrie laitière ; filature de coton.

Mayne Reid.

**Reigate,** marché de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Surrey) ; 29.000 h.

**Reignac,** comm. de la Gironde, arr. et à 18 kil. de Blaye ; 1.980 h.

**Reignier** [*rè-gni-é*], ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 18 kil. de Saint-Julien ; 1.700 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 9 comm. et 8.390 h.

**Reigoldswil,** comm. de la Suisse (cant. de Bâle-campagne) ; 1.300 h. Agriculture ; tissage de rubans de soie.

**Reikiavik** ou **Reykjawik,** capit. de l'Islande, sur la côte ouest ; 16.000 h. Petit port.

**Reillanne** [*rè, ll* mll.], ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 18 kil. de Forcalquier : 940 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 10 comm., et 3.430 h.

**Reille** [*rè, ll* mll., *e*] (Honoré-Charles-Michel-Joseph, comte), maréchal de France, né à Antibes, m. à Paris (1775-1860). Il se couvrit de gloire à Waterloo. Il fut plus tard pair de France et sénateur en 1852. — Son fils, RENÉ, né et m. à Paris (1835-1898) ; homme politique français.

Maréchal Reille.

**reillère** [*rè, ll* mll.] n. f. Conduit amenant l'eau sur la roue du moulin.

**réimportateur, trice** [*in*] n. Personne qui fait une réimportation.

**réimportation** [*in, si-on*] n. f. Action de réimporter.

**réimporter** [*in-por-té*] v. a. Importer de nouveau.

**réimportuner** [*in, né*] v. a. Importuner de nouveau.

**réimposable** [*in-po-za-ble*] adj. Se dit de toute matière imposable qui est l'objet d'une seconde taxation.

**réimposer** [*in-po-zé*] v. a. Etablir une nouvelle imposition pour compléter le payement d'une taxe : *réimposer les contribuables. Typogr.* Imposer de nouveau une feuille, une forme d'imprimerie.

**réimposition** [*in-po-zi-si-on*] n. f. Nouvelle imposition.

**réimpression** [*in-prè-si-on*] n. f. Impression nouvelle d'un ouvrage. Ouvrage réimprimé : *une réimpression bien meilleure que l'édition primitive.*

**réimprimable** [*in*] adj. Qui peut être réimprimé.

**réimprimé** [*in-pri-mé*] v. a. Imprimer de nouveau : *réimprimer une édition épuisée.*

**réimputer** [*in-pu-té*] v. a. Imputer de nouveau.

**Reims** [*rinss*], ch.-l. d'arr. (Marne), sur la Vesle, affl. de l'Aisne ; ch. de f. E., à 43 kil. de Châlons-sur-Marne ; 76.650 h. (*Rémois*). Archevêché et cathédrale célèbre. (V. CATHÉDRALE.) Draps, mérinos, flanelles et châles ; jambons, biscuits et pain d'épice. Vins dits *de Champagne.* Patrie de Colbert, Gobelin, Robert Nanteuil, Drouet d'Erlon. Le baptême de Clovis par l'évêque saint Remi, en 496, conféra à cette métropole le privilège du sacre des rois de France. En 1429, Jeanne d'Arc y fit sacrer Charles VII. — L'arrond. a 11 cant., 181 comm., 205.440 h. ; le 1er cant. a 5 comm. et 24.820 h. ; le 2e, 1 comm. et 36.080 h. ; le 3e, 5 comm. et 27.930 h. ; le 4e, 5 comm. et 32.650 h.

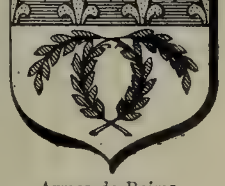
Armes de Reims.

De par sa situation géographique en plein cœur de la Champagne, au carrefour des voies naturelles entre la Belgique et la Bourgogne, entre le bassin parisien et la Lorraine, Reims a joué de tout temps un rôle important dans l'histoire militaire de la France. Pour rendre cette ville plus apte à remplir le rôle que lui assigne la nature, l'état-major l'a fortifiée en tirant parti des collines qui l'entourent. Laissant de côté au S. la Montagne de Reims (v. ce mot), il a protégé la vieille cité au moyen d'une ceinture et de batteries du S.-E. au N.-E. (Montbré, La Pompelle, Nogent-l'Abbesse, Witry-lès-Reims, Fresnes, Brimont). Du N.-O. au S.-O., l'enceinte a été complétée par les forts et ouvrages de Loivre, Saint-Thierry, Vrigny, Marfaux, Nanteuil et Hautvillers. Ainsi, Reims, nœud de toutes les routes de la région champenoise, en est devenue le lieu stratégique par excellence.

Il n'y a pas eu, néanmoins, pendant la Grande Guerre, de « bataille de Reims », mais il y a eu des batailles *pour* Reims. Cette ville, en effet, après

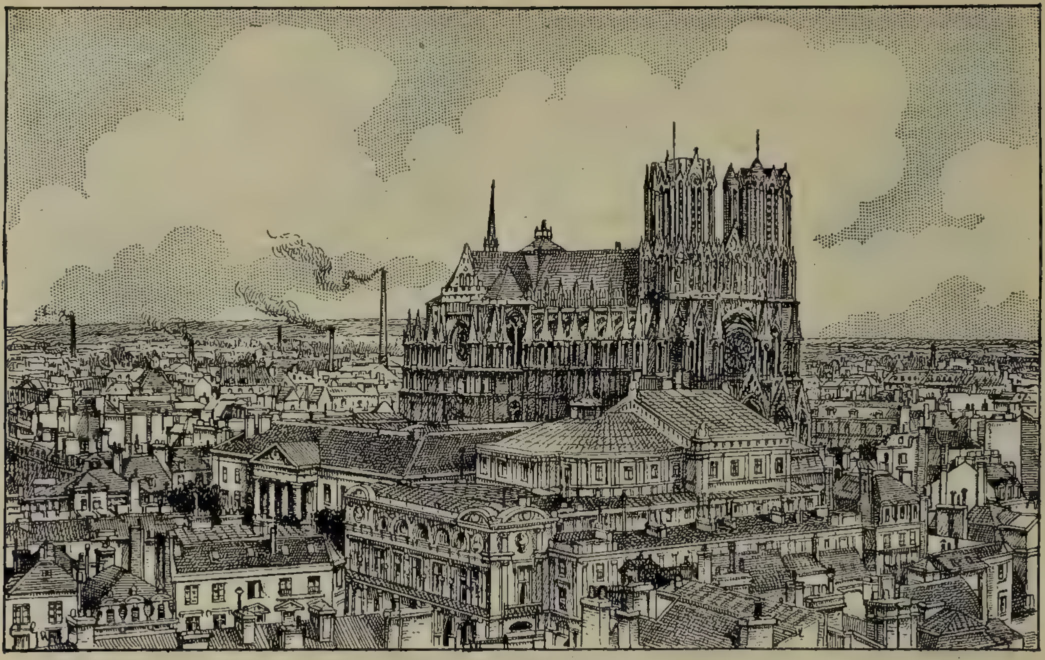

Reims.

avoir été occupée par les Allemands du 4 au 12 septembre 1914, fut évacuée par eux à la suite de la défaite de la Marne et occupée dès le 13 par les Français, mais ceux-ci ne purent pas en éloigner beaucoup les envahisseurs, qui gardèrent en leur pouvoir, au N. de la Vesle, les forts de Nogent-l'Abbesse et de Witry-lès-Reims et les ouvrages de Berru ; de là, d'octobre 1914 à octobre 1918, ils ne cessèrent de bombarder la ville et sa magnifique cathédrale. Pour reculer la ligne d'investissement allemande et dégager Reims, Nivelle tenta en avril 1917 l'offensive française des V^e et IV^e armées (Mazel et Anthoine) ; celle-ci échoua, et Reims demeura sous le canon allemand. Un an plus tard, lors de la 3^e bataille de l'Aisne (27 mai-juin 1918), les Allemands essayèrent sans succès de prendre Reims ; ils ne remportèrent que des succès partiels. Ils l'essayèrent encore en vain, lors de la « bataille pour la paix » (*Friedensturm*) de Ludendorf, c'est-à-dire lors de notre « quatrième bataille de Champagne » (15-18 juillet). Mais le revirement de la situation et l'initiative des opérations prise tôt après par les Français amenèrent enfin le dégagement de Reims, d'abord lentement (du 22 juillet au 9 août), puis en deux temps très rapprochés, grâce à l'offensive de Gouraud du 26 septembre et à celle de Berthelot-Guillaumat du 30 septembre (bataille de Saint-Thierry).

Reims n'a donc pas revu l'ennemi depuis le 12 septembre 1914 ; mais, pour se venger de n'y être pas entré, en quel état l'Allemand a-t-il mis cette malheureuse ville ! Il en a fait un monceau de ruines, se vengeant sur cette ville martyre de tous ses échecs et de toutes ses déconvenues. Il s'est acharné surtout sur l'admirable joyau qu'est la cathédrale, prétendant à faux que les Français y avaient établi un poste d'observation sur une des tours, ou alléguant à tort des erreurs de tir, s'attachant particulièrement à la ruiner en septembre 1914, en avril 1917 et en juillet 1918.

Reims a reçu la croix de guerre et (en 1919) la croix de la Légion d'honneur.

**rein** [*rin*] n. m. (lat. *ren*). Viscère double, qui sécrète l'urine : *les reins sont placés de chaque côté de la colonne vertébrale.* Pl. Région où se trouvent ces organes. Région rénale. Région lombaire. *Archit.* Extrados de la voûte, depuis son sommet jusqu'à la retombée sur les pieds-droits. Dans le style biblique, *ceindre ses reins*, se préparer à partir, à entreprendre un voyage. *Fig. Avoir les reins solides*, être riche, puissant. *Avoir les reins souples*, être obséquieux, flatteur. *Etre chaud de reins*, être ardent au plaisir.

— Encycl. *Anat.* Les reins, au nombre de deux, sont placés de chaque côté de la colonne vertébrale. Chez l'homme, le rein pèse de 150 à 170 grammes ; sa forme rappelle celle d'un haricot. Chaque rein est surmonté, comme d'une petite calotte, par les capsules *surrénales*. Si l'on coupe un rein, on constate qu'il est composé d'une couche corticale qui envoie des prolongements vers le centre, en forme de pyramides, et d'une deuxième substance, qui forme des pyramides intermédiaires. Ces deux substances sont constituées de conduits ou tubes urinifères, droits ou contournés, ou présentant des formes en anses, en se terminant par de petites ampoules, dites « glomérules de Malpighi ». C'est dans ces substances que s'accomplit la fonction rénale.

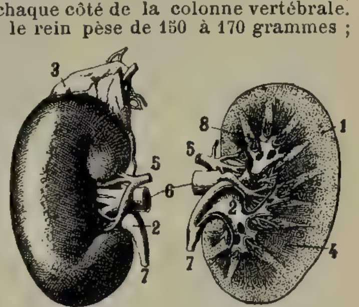

Rein et coupe : 1. Papille ; 2. Bassinet ; 3. Capsule surrénale ; 4. Pyramide ; 5. Artère rénale ; 6. Veine rénale ; 7. Uretère ; 8. Calice.

— *Pathol.* Les reins sont sujets à des abcès (pyélo-néphrite), à des altérations de texture (néphrite). Ils renferment souvent des calculs. Enfin, ils peuvent se déplacer facilement et, alors, apparaissent les phénomènes nerveux et douloureux du *rein mobile* ou *flottant.* On y remédie par le port d'une ceinture appropriée.

**Reinach** [*rè-nak*], comm. de Suisse (cant. d'Argovie) ; 3.670 h. Importantes fabriques de chapeaux de paille ; manufacture de tabacs ; fabriques d'agrafes ; ateliers de serrurerie mécanique ; taillerie de limes. — Comm. du cant. de Bâle-campagne, non loin de la Birse ; 1.210 h.

**Reinach** [*rè-nak*] (Joseph), publiciste et homme politique français, né et m. à Paris (1856-1921). Disciple de Gambetta, il fit campagne pour la revision du procès Dreyfus et écrivit pendant la guerre les « Commentaires de Polybe ». — Son frère, Salomon, philologue, archéologue et homme politique français, membre de l'Académie des inscriptions en 1896, né à Saint-Germain-en-Laye en 1858, a publié un *Manuel de philologie classique*, *Apollo*, *Orpheus*, de nombreux ouvrages ou mémoires de philologie grecque ou latine, etc. — Leur frère, Théodore, né à Saint-Germain en 1860, homme politique et archéologue, s'est occupé d'histoire, de droit, de musique, d'épigraphie, etc. (*Histoire des Israélites*, *Mithridate*, etc.).

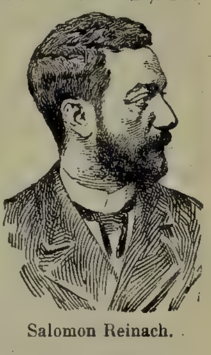

Salomon Reinach.

**reinaire** [*rè-nè-re*] adj. *Bot.* Se dit d'une partie plane, qui est arrondie et divisée à sa base en deux larges lobes obtus.

**Reinaud** [*rè-nô*] (Joseph-Toussaint), arabisant français, né à Lambesc, m. à Paris (1795-1867). On lui doit l'édition d'un certain nombre d'ouvrages arabes.

**réincarcération** [*si-on*] n. f. Nouvelle incarcération.

**réincarcérer** [*ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Incarcérer de nouveau.

**réincarnation** [*si-on*] n. f. Dans la doctrine spirite, action d'un même esprit qui s'incarne dans différents corps.

**réinciser** [*zé*] v. a. Inciser de nouveau.

**réinciter** [*té*] v. a. Inciter de nouveau.

**réincorporer** [*ré*] v. a. Incorporer de nouveau.

**réincruster** [*krus-té*] v. a. Incruster de nouveau.

**reine** [*rè-ne*] n. f. (lat. *regina*). Femme d'un roi, princesse qui possède de son chef un royaume : *la reine des Pays-Bas. Reine mère*, la mère du roi. *Reine blanche*, toute veuve d'un roi de France, qui était tenue de porter indéfiniment le deuil blanc de son mari. *Fig.* La première en mérite, la plus belle : *la rose est la reine des fleurs. Reine des abeilles*, femelle de la ruche. *Reine du ciel*, *reine des anges*, la Sainte Vierge. *La reine des nuits*, *des ombres*, la lune. La seconde pièce du jeu des échecs. La *Reine des reines*, jeune fille élue annuellement, en particulier à Paris, pour présider aux fêtes de la mi-carême. Allus. hist. V. toucher.

**Reine de Chypre** (*la*), opéra en cinq actes, paroles de H. Saint-Georges, musique d'Halévy, épisode dramatique de l'histoire de Venise. Le livret a pour sujet la rivalité généreuse de Jacques de Lusignan, roi de Chypre, et de Gérard de Coucy, tous deux épris de Caterina Cornaro. Partition remarquable, tour à tour d'inspiration grandiose et mélancolique. Parmi les principaux passages, citons, au 1^er acte, la romance : *Le ciel est radieux ;* au 2^e, le chœur d'introduction et l'air mélancolique : *le Gondolier dans sa pauvre nacelle ;* au 3^e, le grand duo : *Vous qui de la chevalerie*, et le cantabile : *Triste exilé sur la terre étrangère ;* au 5^e, la cavatine : *A ton noble courage* (1841).

**Reine de Saba** (*la*), opéra en quatre actes, paroles de M. Carré et Jules Barbier, musique de Gounod. L'héroïne en est la reine de Saba, Balkis, qui vient visiter Soliman au milieu des gigantesques travaux qu'il a entrepris, et s'éprend de l'architecte chargé de les exécuter, Adoniram : elle s'enfuit avec lui, mais Adoniram est assassiné par trois de ses ouvriers. Partition plus savante qu'inspirée (1862). Mentionnons ; le chœur des Juives et des Sabéennes ; l'air superbe de Bskin : *Plus grand en son obscurité ;* etc.

**Reine des fées** (*la*), poème célèbre d'Edouard Spencer, vaste épopée allégorique en douze chants, qui brille par une imagination très vive, une langue riche et musicale (1590 et 1596).

**Reine Margot** (*la*), roman d'Alexandre Dumas père (1845) ; récit tragique de la Saint-Barthélemy, des intrigues de la cour des Valois et des amours de Marguerite de Navarre et de Henriette de Nevers avec La Mole et Coconnas, etc., écrit avec cette verve captivante que possédait le célèbre romanci Cet ouvrage est suivi de la *Dame de Monsoreau* des *Quarante-Cinq.*

**Reine Topaze** (*la*), opéra-comique en trois act paroles de Lockroy et Léon Battu, musique de V tor Massé (1856). L'héroïne en est une jeune pat cienne de Venise, qui a été enlevée par des Bol miens et est devenue leur reine. La partition charmante ; citons-en : l'ouverture ; le sextuo *Nous sommes six seigneurs ;* l'air de l'Abeille, variations du *Carnaval de Venise*, un excelle trio, etc.

**Reine Fiammette** (*la*), conte dramatique en ci actes et en vers, de Catulle Mendès (1889), dont X vier Leroux a tiré un gracieux drame lyrique (190 Orlanda, reine d'une Bologne imaginaire, est mar à l'aventurier Giorgio d'Ast, qui voudrait régner sa place et qui est favorisé par le légat Cé Sforza. Elle a pour amant le novice Danielo, l'aime sous le nom d'Helena. Par suite des mac nations de Sforza, Danielo croit que la reine a f périr son frère, et il va pour la tuer, mais il rec naît en elle son amante. Fiammette abdique, m elle est arrêtée et condamnée à mort. Danie devenu prêtre, entend sa confession dernière.

**Reine** (sainte), vierge et martyre, m. III^e siècle, près d'Alise, et dont le culte était aut fois très populaire. — Fête le 7 septembre.

**reine-Claude** n. f. Espèce de prune d'un v jaunâtre, légèrement tachée de rouge du côté du leil. (Il en existe différentes variétés : *reine-Clau proprement dite*, *reine-Claude de Bavay*, *rei Claude tardive*, etc.) Pl. des *reines-Claude.*

**reine-des-prés** n. f. Nom vulgaire de la *spi ulmaire.* Pl. des *reines-des-prés.*

**reine-marguerite** [*rè-ne-mar-ghe*] n. f. No vulgaire de l'aster de Chine cultivé, dont l'horticu ture a obtenu un nombre considérable de variétés, très différentes de forme et de couleur. Pl. des *reines-marguerites.* (On sème les reines-marguerites en mars-avril, soit sous châssis, soit le long d'un mur très abrité ; on repique en pépinière, et l'on met en place fin mai.)

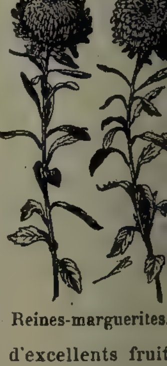

Reines-marguerites

**reinette** [*rè-nè-te*] n. f. (autre forme de *rainette*). Pomme ainsi appelée à cause de la ressemblance de sa peau tachetée, avec celle des grenouilles.

— Encycl. Le nom collectif de *reinettes* ou *rainettes* a été donné à un très grand nombre de variétés de pommes, de forme, couleur et maturité diverses, toutes constituant d'ailleurs d'excellents fruit (V. le tableau fruits.)

**réinfecter** [*fèk-té*] v. a. Infecter de nouveau.

**réinfection** [*fèk-si-on*] n. f. Infection nouvell

**Reinhardt** (Max), directeur de théâtre aut chien, né à Baden, près de Vienne, en 1873 ; on doit d'intéressantes réalisations de mise en scène. a signé le « Manifeste des Intellectuels allemands

**Reinhold** (Charles-Léonard), philosophe all mand, né à Vienne, m. à Iéna (1758-1823). Il a aidé la diffusion des idées de Kant.

**réinhumation** [*ré-i-nu-ma-si-on*] n. f. Actic de réinhumer.

**réinhumer** [*i-nu-mé*] v. a. Inhumer de nouvea

**reinite** [*ré-ni-te*] n. Tungstate naturel de fer.

**réinjurier** [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier* Injurier de nouveau.

**Reinkens** (Joseph-Hubert), prélat alleman né à Burtscheid, m. à Bonn (1821-1895). Il fut fondateur véritable du parti vieux-catholique all mand.

**Reinmar l'Ancien** ou **de Haguenau,** un de principaux minnesingers (XII^e s.). — Reinmar *Jeune* ou *de Zweter*, né vers 1200, m. vers 1260, e surtout un poète gnomique.

**réinoculabilité** n. f. Propriété d'être de no veau inoculable.

**réinoculable** adj. Qui peut être inoculé d nouveau.

**réinoculer** [*lé*] v. a. Inoculer de nouveau.

**Reinosa** (sierra de), monts des Cantabres (Es pagne) ; source de l'Ebre (2.000 m. d'alt. moyenne).

**réinscription** [*ins-krip-si-on*] n. f. Nouvell inscription.

**réinscrire** [*ins-kri-re*] v. a. Inscrire de nouveau

**réinsérer** [*ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.* Insérer de nouveau.

**réinspirer** [*ins-pi-ré*] v. a. Inspirer de nouveau

**réinstallation** [*ins-ta-la-si-on*] n. f. Action d réinstaller.

**réinstaller** [*ins-ta-lé*] v. a. Installer de nouveau

**réinstituer** [*ins-ti-tu-é*] v. a. Instituer de nouveau.

**réinstitution** [*ins-ti-tu-si-on*] n. f. Nouvell institution.

**réinsurger** [*jé*] **(se)** v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il se réinsurgea, nous nou réinsurgeons.*) S'insurger de nouveau.

**reinté, e** [*rin*] adj. Qui a les reins larges e forts : *un portefaix bien reinté.* (Peu us.) Syn. rablé.

**réintégrable** adj. Qui peut être réintégré.

**réintégrande** n. f. *Dr.* Action possessoire, qui a pour objet le rétablissement dans la possession matérielle d'un bien dont on avait été dépossédé par force : *sentence de réintégrande.*

**réintégration** [*si-on*] n. f. Action de réintégrer. Résultat de cette action : *fonctionnaire révoqué qui a obtenu sa réintégration.*

**réintégrer** [*gré*] v. a. (du préf. *ré*, et de *intégrer.* — Se conj. comme *accélérer.*) *Dr.* Rétablir quelqu'un dans la possession d'un bien, d'un emploi dont il avait été dépouillé. Remettre dans le même lieu : *faire réintégrer des meubles.* Reconduire : *réintégrer quelqu'un en prison.* S'établir de nouveau dans : *réintégrer le domicile conjugal. Math.* Faire de nouveau l'intégration de : *réintégrer une quantité.*

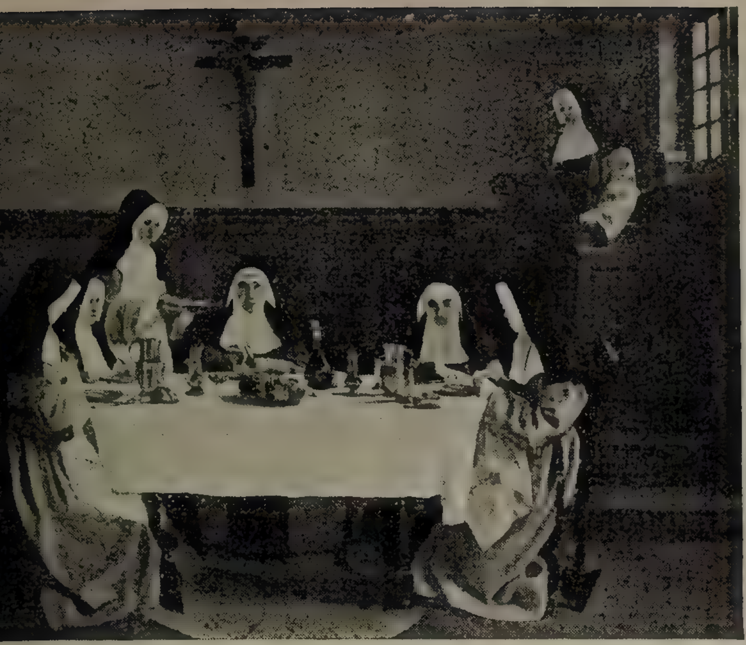

Le Réfectoire (F. Bonvin), v. p. 747.

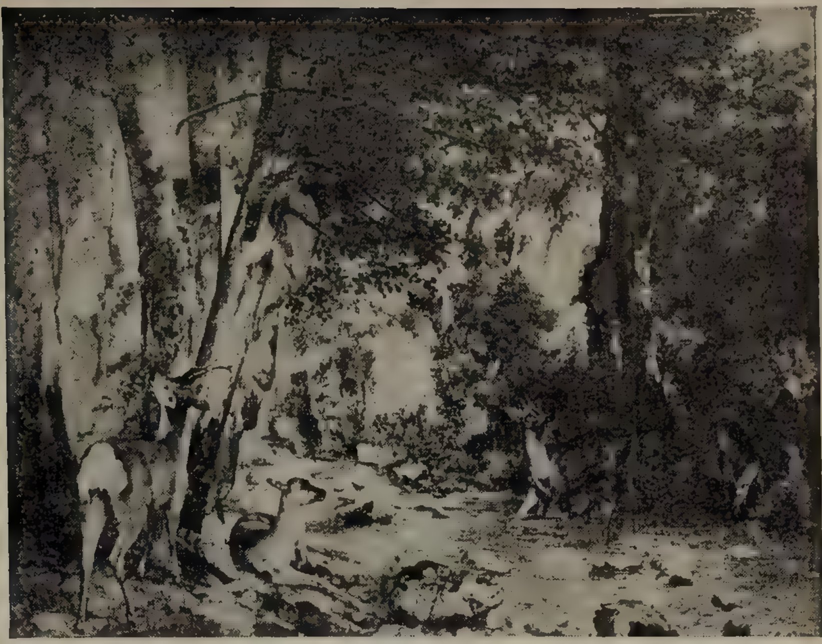

La Remise des chevreuils (Courbet), v. p. 763.

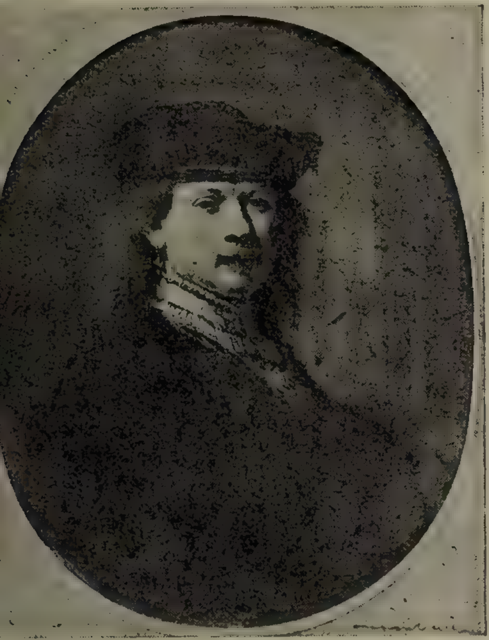

Rembrandt, par lui-même, v. p. 762.

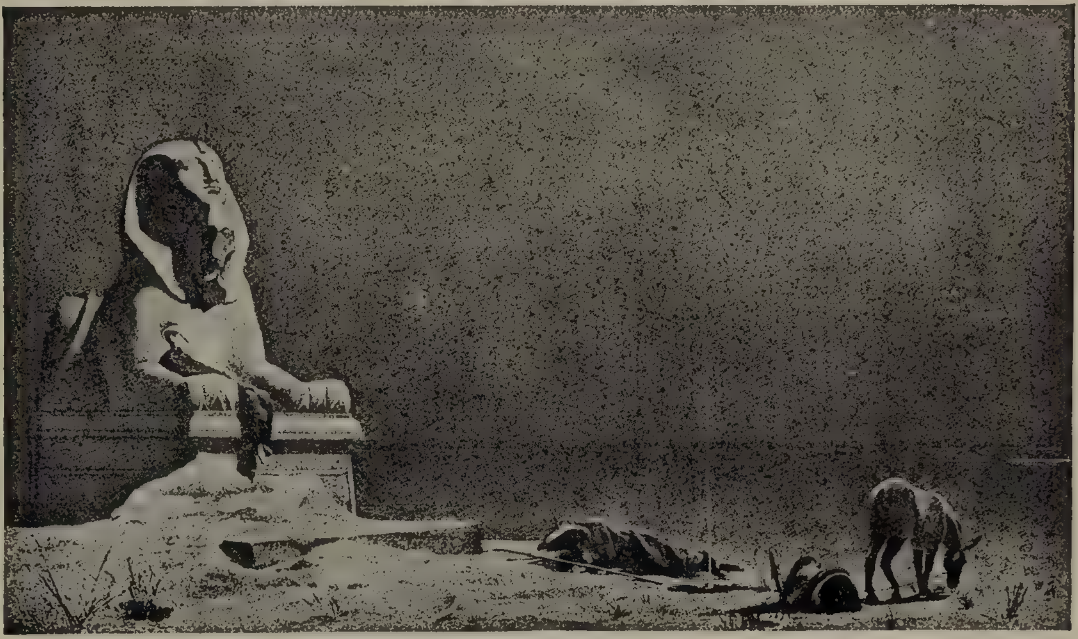

Le Repos en Egypte (Luc-Olivier Merson), v. p. 773.

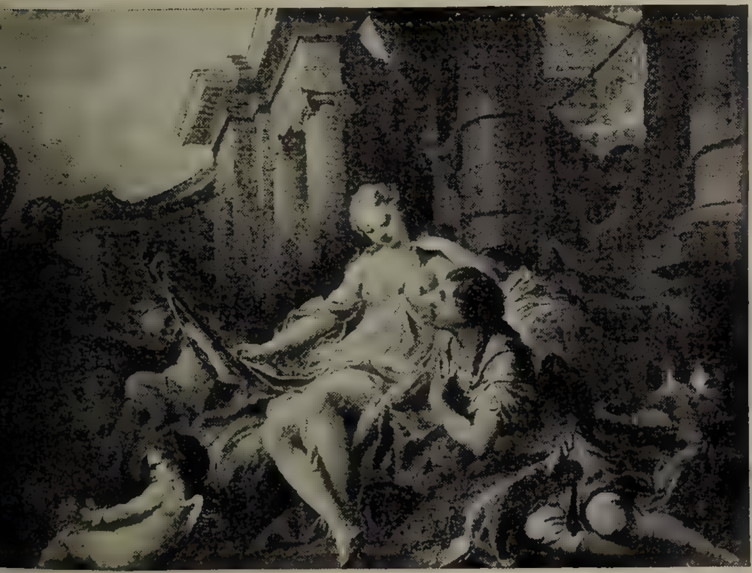

Renaud et Armide (Boucher), v. p. 767.

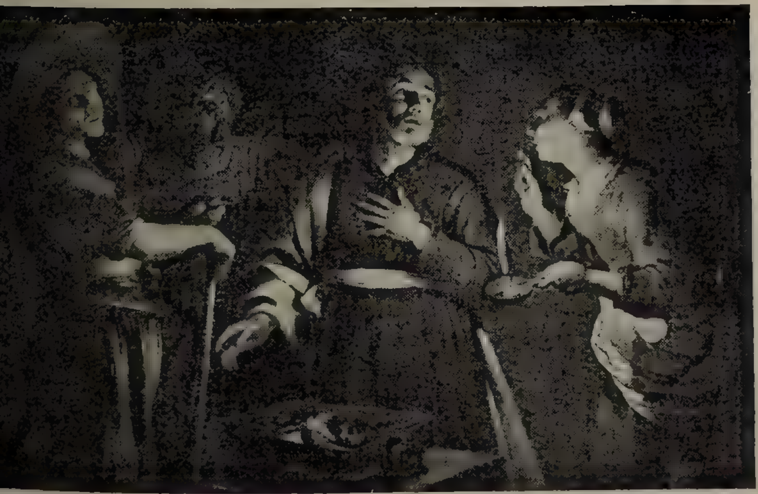

Le Reniement de saint Pierre (Le Nain), v. p. 768.

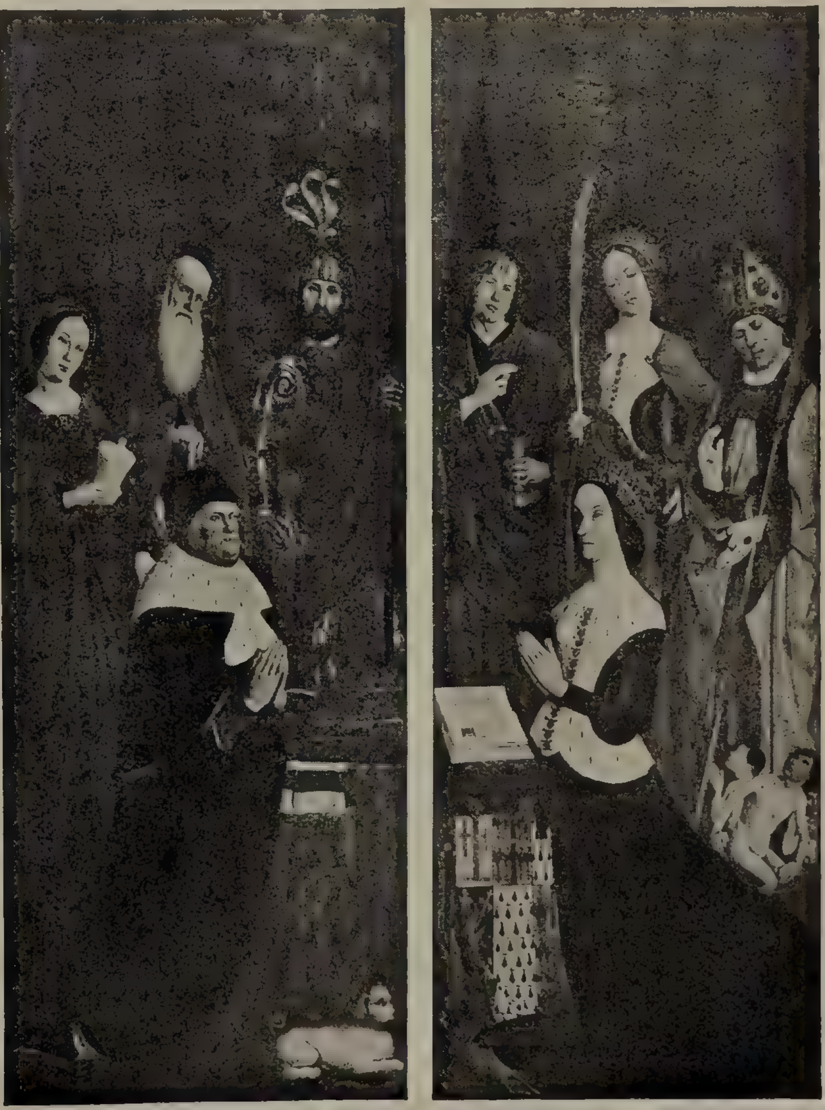

Le roi René et la reine Jeanne de Laval (Froment), v. p. 768.

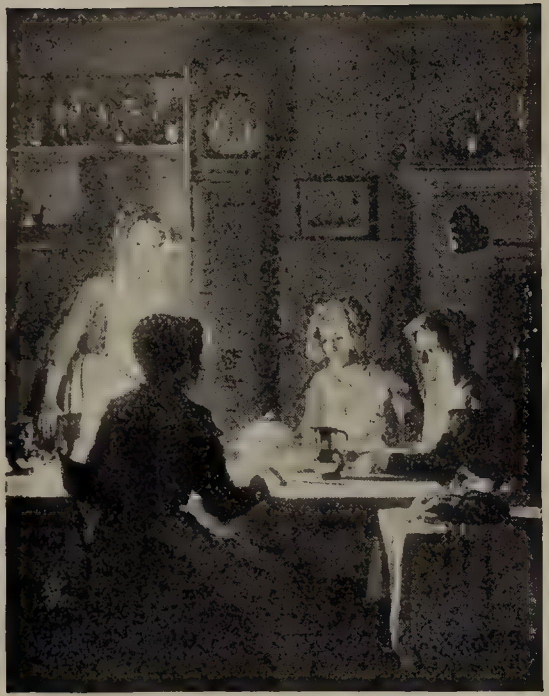

Le Repas du soir (J. Bail), v. p. 772.

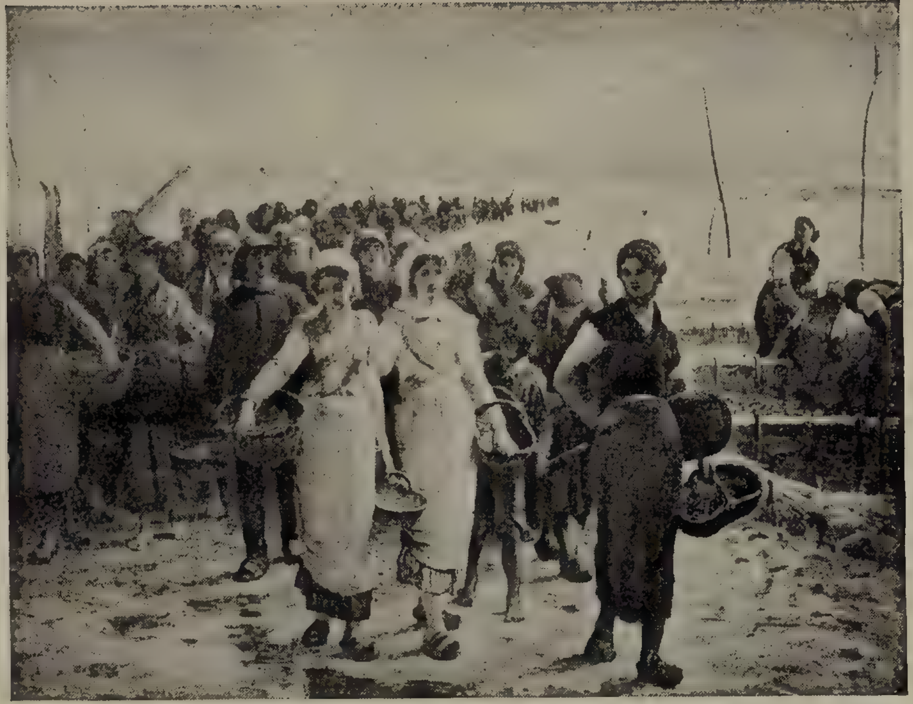

Retour de la pêche aux huîtres (Feyen-Perrin), v. p. 785.

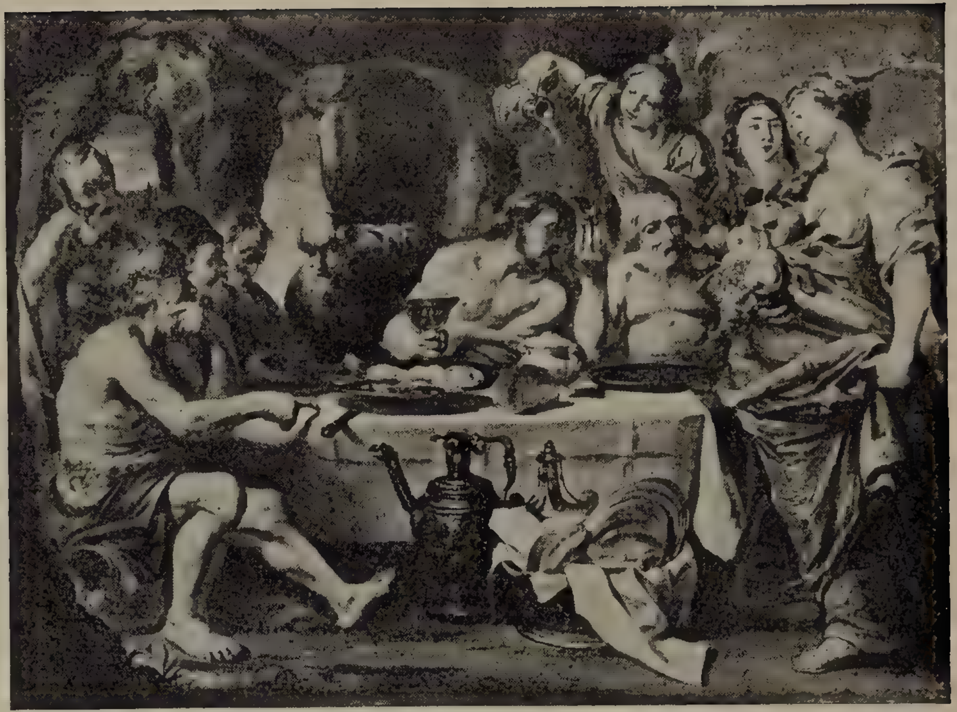

Le Repas mythologique (Jordaens), v. p. 772.

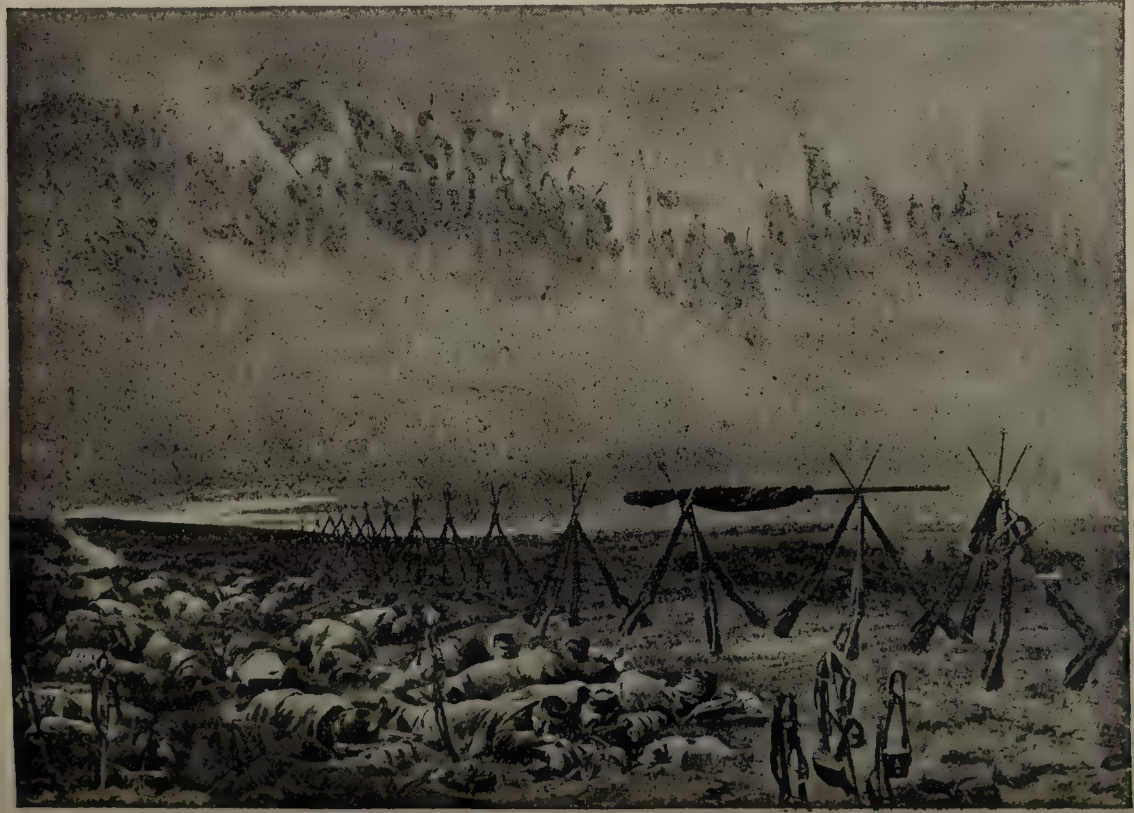

Le Rêve (Edouard Detaille), v. p. 788.

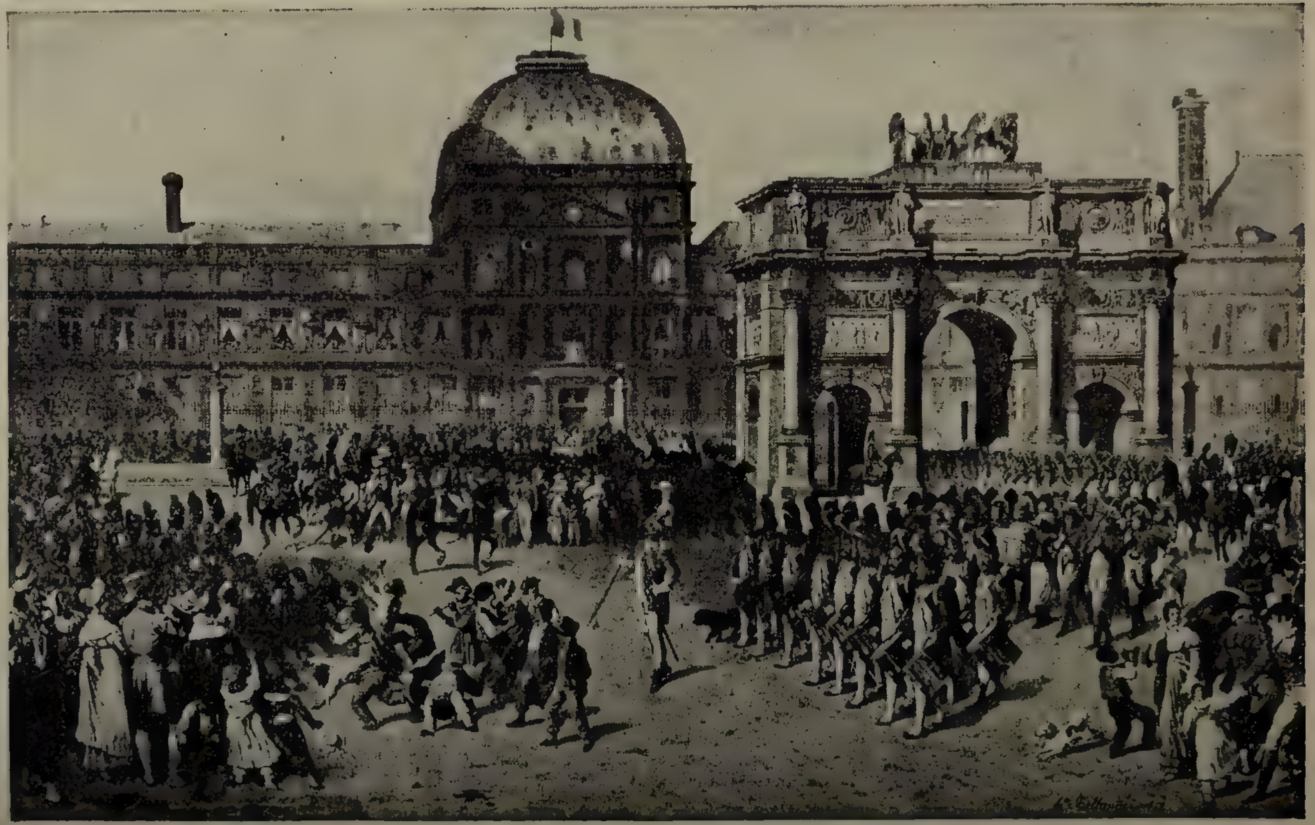

Un jour de revue sous l'Empire (H. Bellangé), v. p. 792.

**réinterpréter** [*tèr-prê-tè*] v. a. (Se conj. comme *céléer.*) Interpréter de nouveau.

**réinterrogation** [*tè-ro-gha-si-on*] n. f. Intergation nouvelle.

**réinterroger** [*tè-ro-jé*] v. a. (Prend un *e* muet rès le *g* devant *a* et *o* : *il réinterrogea, nous réinrogeons.*) Interroger de nouveau.

**réintroduction** [*duk-si-on*] n. f. Action de ntroduire.

**réintroduire** v. a. Introduire de nouveau.

**réinventer** [*van-té*] v. a. Inventer de nouveau.

**réinventeur, trice** [*van*] n. Personne qui t une réinvention.

**réinvention** [*van-si-on*] n. f. Nouvelle intion.

**réinvestir** [*vès-tir*] v. a. Investir de nouveau.

**réinvitation** [*si-on*] n. f. Action de réinviter.

**réinviter** [*té*] v. a. Inviter une seconde fois.

**réinvocation** [*si-on*] n. f. Nouvelle invocation.

**réinvoquer** [*ké*] v. a. Invoquer de nouveau.

**reis** [*ré-iss*] n. m. (de l'ar. *raïs*, chef ; de *râs*, e). Titre de plusieurs officiers ou dignitaires de npire turc. *Reis-effendi*, chancelier et ministre des aires étrangères de cet empire.

**réi** n. m. (mot portug.). Monnaie de compte du rtugal et du Brésil, valant au pair 6 dixièmes centime.

**Reisebilder** ou *Tableaux de voyage*, ouvrage de Heine ; c'est moins une description des lieux trasés par l'écrivain, qu'une peinture, attachante illeurs au plus haut point, de son âme même. s principaux épisodes sont : *le Voyage au Harz, Tambour Legrand, les Bains de Lucques* (1826-7-1830).

**Reiset** [*rè-zé*] (Marie-Antoine **de**), général frans, né à Colmar, m. à Rouen (1775-1836) ; auteur ntéressants *Souvenirs* et de *Mémoires*.

**Reiset** (Jules **de**), chimiste agronome, né à Baume-lez-Rouen, m. à Paris (1818-1896). Membre de cadémie des sciences (1857). Il a publié *Recherches ıtiques et expérimentales sur l'agronomie* (1863).

**Reiset** (Gustave-Armand-Henri, comte **de**), dimate et historien français, frère du précédent, né Mont-Saint-Aignan (Seine-Inférieure) m. à Mary-sur-Eure (Eure) [1821-1905]. Citons de lui : *le âteau de Crécy et Mme de Pompadour, Modes et ıges au temps de la reine Marie-Antoinette*, etc.

**réitérable** adj. Qui peut être réitéré.

**réitérateur, trice** adj. Qui réitère, qui sert éitérer une opération : *théodolite réitérateur.*

**réitératif, ive** adj. Qui réitère : *sommation térative.*

**réitération** [*si-on*] n. f. Action de réitérer.

**réitérativement** [*man*] adv. D'une manière térative.

**réitérer** [*ré*] v. a. (du préf. *ré*, et du lat. *iterare*, re de nouveau. — Se conj. comme *accélérer.*) ire de nouveau ce qu'on avait déjà fait : *réitérer ordre.*

**reître** [*rè-tre*] ou **rêtre** n. m. (de l'allem. *reiter*, alier). Au moyen âge, cavalier allemand servant France : *le chef des escadrons de reîtres s'appelait tmestre.* Sorte de capote semblable à celle que rtaient les reîtres. *Fig.* Homme grossier, avide cruel. *Vieux reître*, vieux routier ; homme que xpérience a rendu rusé.

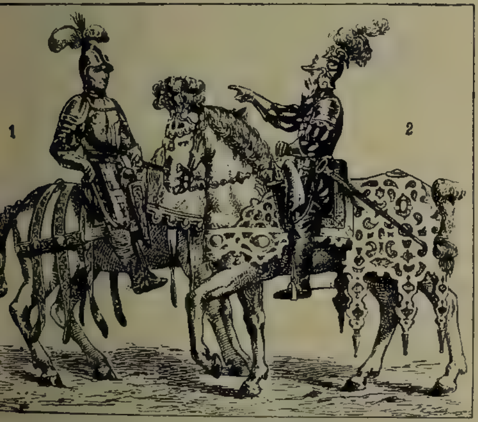

1. Reitre ; 2. Rittmestre (XVIe s.).

**Reiz** (Frédéric Wolfgang), philologue allemand, à Windsheim, m. à Leipzig (1733-1790) ; fondateur l'école philologique, dont le principal représent fut Godefroy Hermann.

**rejaillir** [*ja, ll* mll.] v. n. Rebondir : *rayons i rejaillissent sur un miroir.* Jaillir avec force, parlant des liquides : *dans la saignée le sang reillit fortement. Fig.* Etre reporté sur : *la gloire s grands hommes rejaillit sur leur pays.*

**rejaillissant** [*ja, ll* mll., *i-san*], **e** adj. Qui jaillit : *des eaux rejaillissantes.*

**rejaillissement** [*ja, ll* mll., *i-se-man*] n. m. ouvement de ce qui rejaillit. *Fig.* Sorte de transssion, d'action réflexe : *rejaillissement de la oire des ancêtres sur les scendants.*

**Réjane** (Gabrielle-arlotte Réju, dite), acce française, née et m. à ris (1856-1920), comédien-d'une vive intelligence d'un talent souple et spiuel, qui a également excel-dans le comique et le thétique.

**rejargonner** [*gho-né*] n. Jargonner de nouveau.

**rejaser** [*zé*] v. n. Jaser nouveau.

**rejauger** [*jô-jé*] v. a. rend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il reugea, nous rejaugeons.*) Jauger de nouveau.

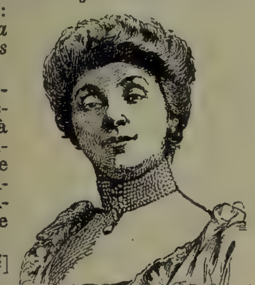
Réjane.

**rejaunir** [*jô*] v. a. Rendre jaune de nouveau : *rejaunir une étoffe.* V. n. Redevenir jaune : *étoffe qui rejaunit.*

**réjection** [*jèk-si-on*] n. f. (lat. *rejectio*). Action de rejeter. Régurgitation, chez les animaux.

**rejet** [*jè*] n. m. Action de rejeter, de ne pas agréer : *l'assemblée vota pour le rejet de la loi.* Renvoi d'une partie d'un compte sur un autre compte. *Sylvic.* Nouvelle pousse de la souche d'un arbre. Terre qu'on rejette en creusant un fossé. Jeune essaim d'abeilles qui abandonne la ruche natale. Court tuyau fixé sur un corps de pompe, pour l'écoulement de l'eau aspirée. Seconde immersion dans le bain de teinture, des laines teintes en bleu. *Métriq.* Action de rejeter au commencement du vers suivant un ou plusieurs mots nécessaires au sens. Mot rejeté : *un heureux rejet.* (Syn. de ENJAMBEMENT.) ANT. **Admission.**

**rejetable** adj. Qui doit ou peut être rejeté : *proposition rejetable.*

**rejéteau** ou **rejetteau** [*jè-tô*] n. m. (pour *rejette-eau*). Moulure pratiquée à la partie inférieure du bois d'une fenêtre pour empêcher les eaux pluviales de pénétrer dans l'appartement.

**rejeter** [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je rejetterai.*) Jeter de nouveau : *jeter et rejeter un filet dans l'eau.* Repousser : *rejeter la balle.* Jeter hors de soi : *la mer rejette sur ses bords les débris des naufrages.* Jeter une chose dans l'endroit d'où on l'avait retirée : *rejeter un petit poisson dans l'eau. Fig.* Faire retomber dans : *rejeter quelqu'un dans l'incertitude.* Ne pas admettre : *rejeter un projet de loi.* Ne pas agréer : *rejeter une offre. Rejeter une faute sur quelqu'un*, l'en accuser pour se disculper. *Arbor.* Pousser, produire de nouveau : *arbre qui rejette de nouvelles branches.* ANT. **Admettre, accepter.**

**rejetoir** n. m. ou **rejétoire** n. f. Syn. de REGINGLETTE.

**rejeton** n. m. (dimin. de *rejet*). Nouveau jet que pousse par le pied une plante, un arbre. (Syn. REJET.) *Fig.* Descendant : *le dernier rejeton d'une illustre famille.*

**rejetonner** [*to-né*] v. n. Pousser des rejetons.

**rejettement** [*jè-te-man*] n. m. Action de rejeter.

**rejingot** n. m. Syn. de REJÉTEAU.

**rejoindre** v. a. (Se conj. comme *craindre.*) Réunir des parties séparées : *rejoindre des chairs.* Unir de nouveau : *la mort rejoint ceux qu'elle a séparés.* Attendre de nouveau, se retrouver auprès : *je vous rejoindrai.* Etre fixé par le bout à : *rail qui rejoint un autre rail.* Absol. *Milit.* Regagner son corps : *recevoir l'ordre de rejoindre.* ANT. **Disjoindre, séparer.**

**rejointoiement** [*toi-man*] n. m. Action de rejointoyer.

— ENCYCL. Pour les maçonneries de pierres de taille ou de moellon piqué, la surface des joints est plane et affleure le parement du mur. Pour les maçonneries de briques rejointoyées au mortier de chaux, on fait aussi les joints plats, et quelquefois saillants. Les joints de parements des maçonneries de moellon ou de meulières bruts ou smillés se font plats ou creux ; mais le plus souvent on les fait en boudins : cette forme leur permet de résister beaucoup mieux aux intempéries.

**rejointoyer** [*toi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Remplir d'un nouveau mortier les joints d'une maçonnerie dégradée.

**rejonction** [*jonk-si-on*] n. f. Action de joindre de nouveau ce qui a été disjoint.

**rejouer** [*jou-é*] v. a. et n. Jouer de nouveau : *rejouer un air ; perdant qui rejoue.*

**réjoui, e** adj. Qui exprime la joie, la gaieté : *air réjoui.* N. Personne de bonne humeur : *un gros réjoui.* ANT. **Triste, affligé.**

**réjouir** v. a. (du préf. *ré*, et de *jouir*). Donner de la joie : *cette nouvelle réjouit tout le monde.* Plaire, être agréable : *cette couleur réjouit la vue.* Donner du divertissement : *réjouir une compagnie.* **Se réjouir** v. pr. Se divertir : *se réjouir à la campagne.* ANT. **Attrister, affliger.**

**réjouissance** [*i-san-se*] n. f. Amusement, divertissement, démonstration de joie : *se livrer à la réjouissance.* Certaine quantité d'os que les bouchers pèsent avec la viande. Pl. Fêtes publiques : *on a ordonné des réjouissances.* ANT. **Affliction, tristesse.**

**réjouissant** [*i-san*], **e** adj. Qui réjouit : *conte réjouissant.* ANT. **Attristant.**

**rejouter** [*té*] v. n. Jouter de nouveau.

**rejuger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il rejugea, nous rejugeons.*) Juger de nouveau : *rejuger un accusé.*

**rejurer** [*ré*] v. a. et n. Affirmer, jurer de nouveau.

**rejustifier** [*jus-ti-fié*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Justifier de nouveau.

**réjuvénescence** [*nès-san-se*] n. f. *Biol.* Nom sous lequel certains biologistes désignent les procédés grâce auxquels une race ou une espèce en voie d'extinction est capable d'acquérir une vigueur nouvelle.

**rekas** ou **rekkas** [*ass*] n. m. Dans les pays de langue arabe, courrier qui porte les dépêches.

**relabourement** [*man*] n. m. Action de relabourer.

**relabourer** [*ré*] v. a. Donner un nouveau labour.

**relâchant** [*chan*], **e** adj. *Méd.* Propre à relâcher, laxatif. N. m. : *le pruneau est un relâchant.* ANT. **Constipant, astringent.**

**relâche** n. m. (de *relâcher*). Interruption dans un travail, dans un exercice : *étudier sans relâche.* Repos, intermittence : *son mal ne lui donne pas de relâche. Théâtr.* Suspension momentanée des représentations.

**relâche** n. f. *Mar.* Action de relâcher, de séjourner sur un point quelconque d'une côte. Lieu où l'on relâche : *Singapour est une relâche fréquentée.*

**relâché, e** adj. Qui n'est pas assez sévère : *morale relâchée ; mœurs relâchées.*

**relâchement** [*man*] n. m. (de *relâcher*). Diminution de tension : *le relâchement des cordes d'un violon.* Etat de faiblesse des voies intestinales ; diarrhée. *Fig.* Ralentissement de zèle, d'ardeur, etc. : *relâchement dans le travail.* Délassement, repos : *donner du relâchement à l'esprit.*

**relâcher** [*ché*] v. a. (lat. *relaxare*). Détendre : *l'humidité relâche les cordes.* Laisser aller libre : *relâcher un prisonnier.* Céder, rabattre : *il a beaucoup relâché de ses prétentions.* Rendre moins vigoureux : *relâcher la discipline militaire. Méd.* Donner le dévoiement. V. n. *Mar.* S'arrêter en quelque endroit pour cause urgente : *relâcher pour faire du charbon.* Faiblir, perdre de son activité ; faire une concession : *relâcher d'un principe.* Redescendre le fil d'un fleuve pour gagner la mer, en parlant des anguilles. **Se relâcher** v. pr. Se détendre. S'adoucir. Perdre de son zèle : *cet écolier se relâche.* Perdre de sa rigueur : *la morale s'est relâchée.* ANT. **Resserrer.**

**relai** [*lè*] n. m. Seconde eau que le saunier fait passer sur les sables chargés de sel.

**relais** [*lè*] n. m. (de *relayer*). Chevaux frais et préparés de distance en distance pour remplacer ceux que l'on quitte : *chevaux de relais.* Lieu où l'on met les relais : *au second relais. Artill.* Explosif puissant placé dans la gaine porte-détonateur d'un obus, destiné à transmettre l'onde explosive de l'amorce à la charge, et qui peut également fonctionner comme retardateur, en établissant un certain retard entre l'allumage et l'explosion, temps par exemple nécessaire à la traversée, par l'obus, de la cuirasse d'un navire. *Véner.* Troupe de chiens placés en différents endroits pour être découplés pendant la chasse. *Télégr.* Appareil servant à faire passer dans un courant trop faible celui d'une pile additionnelle.

**relais** [*lè*] n. m. (de *relaisser*). Terrain que laisse à découvert l'eau courante qui se retire de l'une de ses rives en se portant sur l'autre, ou la marée quand elle se retire. Syn. LAIS.

— ENCYCL. *Dr.* V. LAIS.

**relaisser** [*lè-sé*] v. a. Laisser de nouveau. **Se relaisser** v. pr. Se dit d'une bête qui, après avoir été longtemps courue, s'arrête de lassitude : *lièvre qui s'est relaissé.*

**relait** [*lè*] n. m. (du préf. *re*, et de *lait*). Petit-lait que l'on retrouve dans le beurre nouvellement fabriqué mais mal lavé.

**relan** n. m. Action de relancer.

**relance** n. f. Au poker, action de relancer.

**relancement** [*man*] n. m. Action de relancer.

**relancer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il relança, nous relançons.*) Lancer de nouveau : *relancer une balle. Véner.* Faire repartir : *relancer un cerf. Fig.* et *fam. Relancer quelqu'un*, le poursuivre ardemment partout où il se trouve, pour en obtenir une chose contre son gré. Tancer : *relancer un impertinent. Jeu.* Mettre une somme d'argent au-dessus de la somme proposée.

**relanceur** n. m. *Sport.* Au jeu de lawn-tennis, nom donné au joueur qui reçoit la balle du servant.

**relancis** [*si*] n. m. Remplacement, dans une construction, de matériaux usés, par des nouveaux.

**relaps, e** [*lapss, lap-se*] n. et adj. (du lat. *relapsus*, retombé). Retombé dans l'hérésie ou l'infidélité : *Jeanne d'Arc fut brûlée à Rouen comme relapse.*

**relargage** [*gha-je*] n. m. Action de verser dans l'huile la lessive destinée à faire le savon, et de brasser le tout exactement.

**rélargir** [*jir*] v. a. Rendre plus large : *faire rélargir ses habits.* ANT. **Rétrécir.**

**rélargissement** [*ji-se-man*] n. m. Action de rélargir : *le rélargissement d'un passage.* ANT. **Rétrécissement.**

**relater** [*té*] v. a. (du lat. *relatum*, supin de *referre*, rapporter). Raconter, mentionner en détaillant les circonstances : *relater un fait.*

**relateur** n. m. (lat. *relator*). Celui qui fait une relation.

**relatif, ive** adj. (lat. *relativus*). Qui se rapporte à : *études relatives à l'histoire.* Qui est lié par un rapport : père *et* fils *sont des termes relatifs.* (Opposé à ABSOLU.) Proportionnel, évalué sans comparaison : *chaque être a sa valeur relative. Gramm.* Mot qui unit une proposition au reste de la phrase : *pronom, adverbe relatif. Pronoms relatifs* (ou *conjonctifs*), pronoms qui servent à joindre le mot dont ils tiennent la place à ceux qui le suivent. Les pronoms relatifs sont :

| MASC. SING. | FÉM. SING. | MASC. PLUR. | FÉM. PLUR. |
|---|---|---|---|
| Lequel. | Laquelle. | Lesquels. | Lesquelles. |
| Duquel. | De laquelle. | Desquels. | Desquelles. |
| Auquel. | A laquelle. | Auxquels. | Auxquelles. |

DES DEUX GENRES ET DES DEUX NOMBRES :

Qui, que, quoi, dont, où.

*Proposition relative*, proposition amenée par un pronom ou un adverbe relatif : *c'est l'homme* que j'ai vu hier. *Méc. Mouvement relatif*, mouvement étudié par rapport à un système qui n'est pas fixe : *le mouvement d'un projectile par rapport à la terre est un mouvement relatif. Musiq. Tons relatifs*, tons majeurs et tons mineurs ayant à la clef le même nombre de dièses ou de bémols : *la tonique de la gamme mineure est toujours à un ton et demi audessous de la tonique de la gamme majeure relative.*

**relation** [*si-on*] n. f. (lat. *relatio*). Rapport d'une chose à une autre. Rapport entre deux personnes, entre deux choses que l'on considère ensemble : *relation entre la cause et l'effet.* Commerce, liaison, rapports d'affaires, d'amitié : *entrer en relation avec quelqu'un.* Rapports sexuels : *avoir des relations avec une femme.* Personne avec laquelle on est en rapport : *il est éloigné de toutes ses relations.* Récit, narration : *relation de voyage. Vie de relation*, fonctions vitales qui mettent l'être vivant en rapport avec les objets extérieurs : locomotion, sens, voix. *Zootechn. Relation nutritive*, rapport qui existe dans une ration alimentaire entre les matières azotées digestibles d'une part et les matières nonazotées digestibles d'autre part.

— *Mus.* Rapport harmonique qui existe entre deux notes dont la première vient d'être entendue dans une partie, et dont la seconde est entendue tout de suite après dans une autre partie.

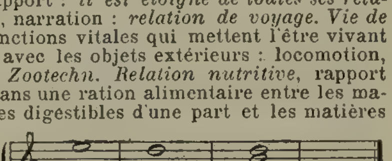

Fausse relation.

— ENCYCL. *Mus.* Une relation est bonne, juste, permise, lorsque les deux notes considérées forment une consonance exacte et autorisée. Mais il y a *fausse relation* quand elles forment dissonance. Il en est ainsi, par exemple, quand l'intervalle entre elles est seulement d'un demi-ton (relation proscrite dans tous les cas), ou d'une quarte augmentée, dans l'entraînement des accords du cinquième au quatrième degré. Cette dernière relation, dite *fausse relation de triton* (bien que parfois admise par quelques musiciens), doit être également écartée quand elle s'applique aux parties extrêmes.

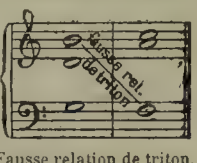

Fausse relation de triton.

**relativement** [*man*] adv. Par rapport, d'une manière relative. *Relativement à*, par rapport à, pour ce qui est de.

**relativisme** [*vis-me*] n. m. Opinion des philosophes qui professent la relativité de la connaissance.

**relativiste** [*vis-te*] adj. et n. Qui admet le relativisme.

**relativité** n. f. Propriété de ce qui est relatif : *la relativité de deux propositions. Philos. Relativité de la connaissance*, doctrine d'après laquelle nous ne connaissons rien que relativement à notre faculté de connaître. Doctrine d'après laquelle nous ne connaissons que du relatif : *la relativité. Phys. Théorie de la relativité* ou *théorie einsteinienne*, théorie due au professeur allemand Einstein, et basée sur ce que, pour deux observateurs, mobiles l'un par rapport à l'autre, l'écoulement du temps n'est pas le même.

**relatter** [*la-té*] v. a. Couvrir de nouveau avec des lattes : *relatter un toit.*

**relaver** [*vé*] v. a. Laver de nouveau.

**relaveur, euse** [*eu-ze*] adj. Qui sert à relaver : *piles relaveuses.*

**relaxance** [*lak-san-se*] n. f. Action de mettre en liberté un prévenu. (Inus.)

**relaxation** [*lak-sa-si-on*] n. f. (lat. *relaxatio*). Relâchement, état de distension : *relaxation des muscles.* Action de relaxer, de remettre en liberté.

**relaxe** [*lak-se*] n. f. Action de relaxer.

**relaxer** [*lak-sé*] v. a. (lat. *relaxare*). Mettre en liberté : *relaxer un prisonnier.*

**relayer** [*lè-ié*] v. a. (du préf. *re*, et de l'anc. fr. *layer*, laisser. — Se conj. comme *balayer.*) Remplacer dans un travail : *relayer des terrassiers.* V. n. Changer de chevaux aux relais : *relayer de cinq en cinq lieues.* **Se relayer** v. pr. Travailler alternativement à un même ouvrage.

**relayeur** [*lè-ieur*] n. m. Celui qui entretient des relais de chevaux.

**relécher** [*ché*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Lécher de nouveau.

**relecture** [*lèk*] n. f. Nouvelle lecture, action de relire.

**relégable** [*gha-ble*] adj. Qui est passible de la relégation.

**relégation** [*gha-si-on*] n. f. (lat. *relegatio*). Action de reléguer dans un lieu déterminé. *Spécialem.*, pénalité consistant en l'internement perpétuel des récidivistes dans une colonie française.

— ENCYCL. *Dr.* La relégation n'est prononcée que par les cours et tribunaux ordinaires, comme conséquence des condamnations encourues. Les condamnations pour crimes ou délits politiques ne sont, en aucun cas, comptées pour la relégation.

La relégation intervient comme mesure d'élimination à l'égard des malfaiteurs réputés incorrigibles : c'est une pénalité complémentaire et accessoire, obligatoire pour le juge, applicable à certaines catégories de récidivistes, limitativement déterminées, et s'exécutant par l'expatriation.

Les condamnations qui ont fait l'objet de grâce, commutation ou réduction de peine sont néanmoins comptées en vue de la relégation. Celles qui ont été effacées par la réhabilitation n'entrent pas en ligne de compte. La relégation n'est applicable ni aux individus qui sont âgés de plus de soixante ans, ni à ceux qui ont moins de vingt et un ans à l'expiration de leur peine.

**relégué** [*ghé*] n. m. Condamné à la relégation.

**reléguer** [*ghé*] v. a. (lat. *relegare.* — Se conj. comme *accélérer.*) *Dr.* Interner dans une colonie : *reléguer un récidiviste.* Confiner dans un endroit déterminé : *reléguer un fonctionnaire en province. Fig.* Eloigner, mettre à l'écart : *reléguer un portrait au grenier.* Classer avec mépris dans : *reléguer une tradition parmi les fables.*

**relent** [*lan*] n. m. (du préf. *re*, et du lat. *lentus*, visqueux). Mauvais goût que l'humidité ou un lieu fermé fait contracter à un aliment. *Par ext.* Mauvaise odeur : *relent des égouts, des éviers.*

**relenti, e** [*lan*] adj. Qui a une odeur, un goût de relent. (Vx.)

**rêler (se)** v. pr. Se dit du suif qui, en se coagulant, présente de haut en bas des solutions de continuité en forme de vis. Se dit aussi des pains de sucre qui se fendent à la tête.

**relevage** n. m. Action de se relever ; résultat de cette action. Levée des lettres. Dans le laminage des métaux, opération consistant à soutenir le bout d'une barre passant par les cannelures d'un premier cylindre, pour l'introduire entre les cannelures d'un second. *Arbre de relevage*, dans les locomobiles, arbre sur lequel on agit pour obtenir un changement de marche.

**relevailles** [*va, ll* mll., *e*] n. f. pl. Cérémonie qui se fait à l'église, la première fois qu'y va une femme après ses couches. Réjouissances célébrées à cette occasion : *un repas de relevailles.*

**relevant** [*van*], **e** adj. Dépendant : *terres relevantes immédiatement de la couronne.*

**relève** n. f. Remplacement d'une troupe de soldats par une autre, dans un service. Troupe qui fait cette opération : *la relève du Soudan.*

**relevé, e** adj. Au-dessus du commun : *condition relevée.* Noble, généreux : *sentiments relevés.* Sublime : *pensée relevée.* Elevé : *style relevé.* Piquant, de haut goût : *sauce très relevée.* N. m. Action de relever quelque chose ; détail, résumé écrit : *faire le relevé d'un compte. Dr.* Acte qui relève : *relevé de déchéance.*

**relevé** n. m. *Art culin.* Plat ou service qui succède immédiatement à un autre : *un relevé de rôti. Absolum.* Service qui succède immédiatement au potage : *un relevé de poisson.*

**relevée** [*vé*] n. f. Après-midi : *à deux heures de relevée.*

**relève-gravure** n. m. invar. Outil dont le cordonnier se sert pour parer les coutures.

**relève-jupe** n. m. invar. Petite pince dont les femmes se servent pour relever leur jupe. (Syn. PAGE.) Système de bandes élastiques, fixées à la ceinture et retenant la jupe au moyen de pinces.

**relèvement** [*man*] n. m. Action de relever une chose : *le relèvement d'un navire échoué.* Action d'augmenter : *le relèvement des salaires.* Relevé, énumération exacte : *faire le relèvement d'un compte. Mar.* Appréciation exacte d'un point : *faire le relèvement d'un cap. Fig.* Rétablissement : *le relèvement d'un peuple.* Action de se relever moralement : *le relèvement d'un forçat.* ANT. **Renversement.**

**relève-moustache** n. m. invar. Pince à l'usage de l'émailleur.

**relève-quartier** n. m. invar. Espèce de chausse-pied de corne.

**relever** [*vé*] v. a. (du préf. *re*, et de *lever.* — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *je relèverai.*) Remettre debout ce qui était tombé : *relever une chaise.* Reconstruire ce qui tombait en ruine : *relever un mur.* Hausser, rendre plus haut : *relever un plancher.* Remettre à flot : *relever un vaisseau.* Porter en haut, retrousser : *relever sa robe.* Redresser : *relever la tête.* Augmenter : *relever les prix.* Donner plus de saillie, augmenter l'effet : *relever un dessin par des rehauts. Fig.* Rétablir la prospérité de : *relever une industrie.* Rendre la dignité à : *le travail relève l'homme.* Redonner de l'énergie à : *relever le courage.* Reprendre aigrement : *relever quelqu'un.* Faire remarquer : *relever une faute.* Remplacer dans un emploi : *relever une sentinelle.* Révoquer : *relever quelqu'un de ses fonctions.* Délier d'un engagement : *relever d'un vœu.* Faire valoir : *la parure relève la beauté.* Copier, prendre note : *relever une date.* Déterminer la position d'un objet : *relever une côte.* Donner un goût plus piquant : *relever une sauce. Relever le front*, reprendre du courage, de l'audace. *Relever le gant*, accepter un défi. *Relever les cartes*, les remettre dans l'état où il faut qu'elles soient pour jouer de nouveau. V. n. *Relever de*, se remettre de : *relever de maladie.* Dépendre de : *cette administration relève d'une autre.* Etre une dépendance de : *toutes les sciences relèvent de la philosophie.* **Se relever** v. pr. Se remettre sur ses pieds. Sortir de nouveau du lit. Prendre plus d'élévation. Se remettre, sortir heureusement de : *il ne s'en relèvera jamais.* ANT. **Abattre, renverser.**

**relève-rail** n. m. invar. Appareil employé sur les voies de chemin de fer pour relever un rail faussé, sans qu'il soit besoin de le déplacer.

**releveur** adj. et n. m. Qui relève. *Anat.* Se dit des muscles dont la fonction est de relever les parties auxquelles ils sont attachés. N. Ouvrier, ouvrière qui suit le faucheur pour relever les céréales et les mettre en javelle. Petit appareil destiné à relever la paupière, la luette, etc., pour permettre certaines opérations. *Releveur d'épis*, appareil qui s'adapte aux moissonneuses pour redresser devant les organes de coupe les épis couchés ou versés.

**relevoison** n. f. *Dr. féod.* Droit de mutation, dû au seigneur lorsqu'un bien censuel changeait de possesseur.

**reliage** n. m. Action de relier les tonneaux.

**relicta non bene parmula,** mots lat. signif. : *En abandonnant peu glorieusement mon bouclier.* Mots d'Horace (*Odes*, II, 7, 10), à propos de la bataille de Philippes, à laquelle il avait assisté. Il faut voir dans cet aveu surtout une imitation des poètes grecs Archiloque, Alcée, Anacréon. Il s'applique souvent avec ironie à ceux qui fuient devant l'ennemi.

**relief** [*li-èf*] n. m. (de *relever*). Ce qui fait saillie : *le relief de la Suisse est très accidenté.* Ouvrage de sculpture plus ou moins relevé en bosse : *haut-relief, demi-relief, bas-relief.* (V. BAS-RELIEF, HAUT-RELIEF.) Eclat qui naît de l'opposition, du contraste : *certaines couleurs se donnent mutuellement du relief.* Considération que donne un emploi, une dignité. Caractère qui sort de la banalité : *donner du relief à un style. Dr. féod.* Droit que l'on devait au seigneur toutes les fois que le fief en vasselage changeait de maître autrement que par succession directe ou par vente. *Fortif.* Elévation des remparts d'un ouvrage au-dessus du fond de ses fossés. Pl. Restes d'un repas. *Fig.* Ce qui n'a pas été employé. ANT. **Creux.**

— ENCYCL. L'amplitude du relief terrestre, comparée aux dimensions générales de la planète, est vraiment insignifiante. Les plus hautes montagnes ne produisent pas, à la surface des terres, une saillie comparable à celle des parties convexes de l'écorce d'une orange. Encore faut-il tenir compte de ce fait que les hauteurs au-dessus de 4.000 mètres et les profondeurs au-dessous de 5.000 mètres ne représentent qu'une infime surface.

Le relief actuel est la résultante momentanée d'actions opposées, dont l'effort se poursuit sans cesse, tantôt sous les yeux de l'homme (volcanisme, deltas, érosion marine), tantôt avec une lenteur qui les rend actuellement inappréciables (mouvement d'exhaussement des côtes, mouvements orogéniques, etc.). Le résultat final de ces actions multiples semble devoir être l'établissement d'un relief d'équilibre, moins tourmenté que celui qui règne aujourd'hui, par suite de la destruction des sommets montagneux par les eaux (v. ÉROSION) et le comblement parallèle des dépressions au moyen précisément des matériaux enlevés.

**relien** [*li-in*] n. m. Poudre à tirer, grossièrement écrasée et non tamisée, dont se servent les artificiers.

**relier** [*li-é*] v. a. (du préf. *re*, et de *lier.* — Se conj. comme *prier.*) Lier de nouveau : *relier une gerbe.* Etablir des communications entre : *le canal de Panama relie deux océans. Par ext.* Rattacher, rassembler : *relier en un seul corps toutes les lois éparses ; relier le passé à l'avenir.* Coudre ensemble les feuillets d'un livre et y mettre une couverture. Mettre des cercles à un tonneau.

**relieur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Qui relie
livres.

**religieusement** [*ze-man*] adv. Avec religi
*vivre religieusement.* Exactement, scrupuleusem
*observer religieusement les traités.*

**religieux, euse** [*ji-eû, eu-ze*] adj. (lat. *r*
*giosus*). Qui appartient à la religion : *chant religie*
Pieux, qui vit selon les règles de la religion : *h*
*mes religieux ; sentiments religieux.* Qui apparti
à un ordre monastique : *l'habit religieux. Fig.* Sc
puleux, exact, ponctuel : *religieux observateur de*
*parole.* N. Personne engagée par des vœux mon
tiques.

— ENCYCL. *Communautés religieuses.* Les com
nautés religieuses sont des associations de chréti
de l'un ou l'autre sexe, qui s'engagent, en fais
les trois vœux dits « de religion », à pratiquer
conseils évangéliques conformément à une rè
approuvée par l'Eglise. Les vœux de religion s
les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissan
Ils peuvent être solennels ou simples. Dans l'
actuel de la législation ecclésiastique, toute
velle congrégation religieuse doit prendre pour b
de ses constitutions l'une des quatre règles
vantes, adoptées comme types : la règle de sa
Basile, celle de saint Augustin, celle de saint
noît, celle de saint François d'Assise. La vie r
gieuse peut être contemplative, active ou mi
c'est-à-dire contemplative et active. Les moi
d'Orient tirent leur origine des premiers monastè
fondés sur les bords du Nil par saint Pacôme et sai
Laure. En Occident, c'est à saint Benoît de Nu
qu'il faut rapporter le grand développement du
nachisme. La règle de saint Benoît (529) rempl
bientôt toutes les autres règles des monastères d'
cident. Du tronc bénédictin sortirent les ord
puissants des camaldules, de Cîteaux, des ch
treux, des guillemites. La richesse de l'ordre bé
dictin amena quelque relâchement contre leq
réagirent les ordres mendiants : franciscains (12
dominicains (1215), carmes (XIIe s.), augusti
(1256). Vers le XVIe siècle parut une nouvelle sé
d'ordres, destinés plus particulièrement à la défe
de la foi catholique contre le protestantisme, e
son expansion hors de l'Europe : barnabites (15
jésuites (1534), oratoriens (1564), carmes déchaus
(1593), lazaristes (1625), sulpiciens (1641), frères
écoles chrétiennes (1680), maristes (1816). Dans
même temps, des ordres anciens reprenaient
nouvelle vie par des réformes intérieures : trapp
tes (issus de l'ordre de Cîteaux), etc. V. CONG
GATION.

**Religieux de saint Denis** (*le*), chronique
français du début du XVe siècle. Son nom et
détails de sa vie sont inconnus, mais son œuv
qui va de 1380 à 1422, présente un intérêt exc
tionnel.

**Religieuse** (*la*), roman de Diderot (1775), où l'a
teur montre le danger des vocations contraint
et les abus qui en résultaient dans certains couve
de femmes.

**religion** n. f. (lat. *religio*). Culte rendu à
Divinité : *les obligations de l'homme envers Di*
*constituent la religion.* Doctrine religieuse : *la re*
*gion catholique.* Foi, piété : *avoir de la religio*
*Religion naturelle*, fondée sur les seules inspi
tions du cœur et de la raison. *La religion réform*
ou *prétendue réformée* et absol. (aux XVIe et XVIIe
*La religion,* le protestantisme. Etat des personn
engagées par des vœux à suivre une certaine rè
autorisée par l'Eglise : *avoir trente ans de religio*
*Entrer en religion*, se faire religieux ou religieus
*Fig.* Ce qui est considéré comme un devoir,
scrupule sacré. *Faire une religion d'une chose*, s'
faire une obligation. *Surprendre la religion de qu*
*qu'un*, tromper sa bonne foi.

— ENCYCL. Fétichistes à l'origine, comme le so
encore aujourd'hui les religions des peuples sauv
ges, les religions de l'antiquité étaient polythéiste
avec une tendance plus ou moins marquée à l'a
thropomorphisme. Telles étaient les religions d
principaux peuples anciens : Egyptiens, Assyrien
Phéniciens, Perses, Carthaginois, Grecs et Romain
Gaulois, Germains ; telles sont encore actuelleme
la plupart des religions d'extrême Orient, da
l'Inde, le Japon ou la Chine. En général, le *dogn*
était fort incertain, les *croyances* confuses et mêlé
de légendes ; le *culte*, national ou local, était conç
comme une sorte de contrat minutieux ent
l'homme et la divinité. A la fin du monde antiqu
on vit les cultes des divers dieux se confondre da
un large syncrétisme. De ce vaste panthéon, sou
l'influence des philosophes, s'était peu à peu dégagé
l'idée d'un Dieu unique. Mais, de toutes les religion
antiques, une seule était résolument monothéiste :
judaïsme, qui se dissémina peu à peu dans le mond
gréco-latin. Tout à coup, sous l'action et la parol
du Christ, par l'enseignement des apôtres et de
Pères, naquit le christianisme, qui répandit, avec l
conception d'un Dieu, unique en trois personnes, le
idées de charité et de fraternité. En trois siècles,
conquit presque tout le monde civilisé. Au VIIe siècle
le *mahométisme* le déposséda d'une grande parti
de ses acquisitions. Au XIe siècle, l'Eglise *grecque* o
*orthodoxe* se sépara définitivement de l'Eglise *ro*
*maine* ou *catholique.* Ce fut le *Schisme.* Au débu
du XVIe siècle, à la voix de Luther et de Calvin, de
milliers de fidèles secouèrent l'autorité de Rom
pour former les églises *protestantes* : ce fut l
*Réforme.*

**Religion** (*guerres de*). Nées de la Réforme (v. c
mot) et précipitées par le massacre de Wassy (1562)
les *guerres de religion*, au nombre de huit, ensan
glantèrent la France de 1562 à 1598. Le prétext
avoué en fut la religion (la royauté avait en effe
pris nettement parti contre la Réforme) ; mais le
circonstances firent de ce conflit religieux un
guerre politique au premier chef entre la royaut
d'une part et, de l'autre, les maisons aristocratique
des Guises et des Bourbons. Voici la liste chrono
logique de ces guerres, avec l'indication des princi
paux événements qui les signalèrent :

*Première guerre* (1562-1563). Prise de Rouen pa
François de Guise ; — victoire de Fr. de Guise à
Dreux ; — assassinat de Fr. de Guise ; — paix d'Am
boise, qui concède aux calvinistes la liberté du cult
dans les châteaux et les faubourgs d'un certain
nombre de villes.

*Deuxième guerre* (1567-1568). Massacres de Nîmes ;
— victoire des catholiques à Saint-Denis ; — mort du

# COSTUMES RELIGIEUX

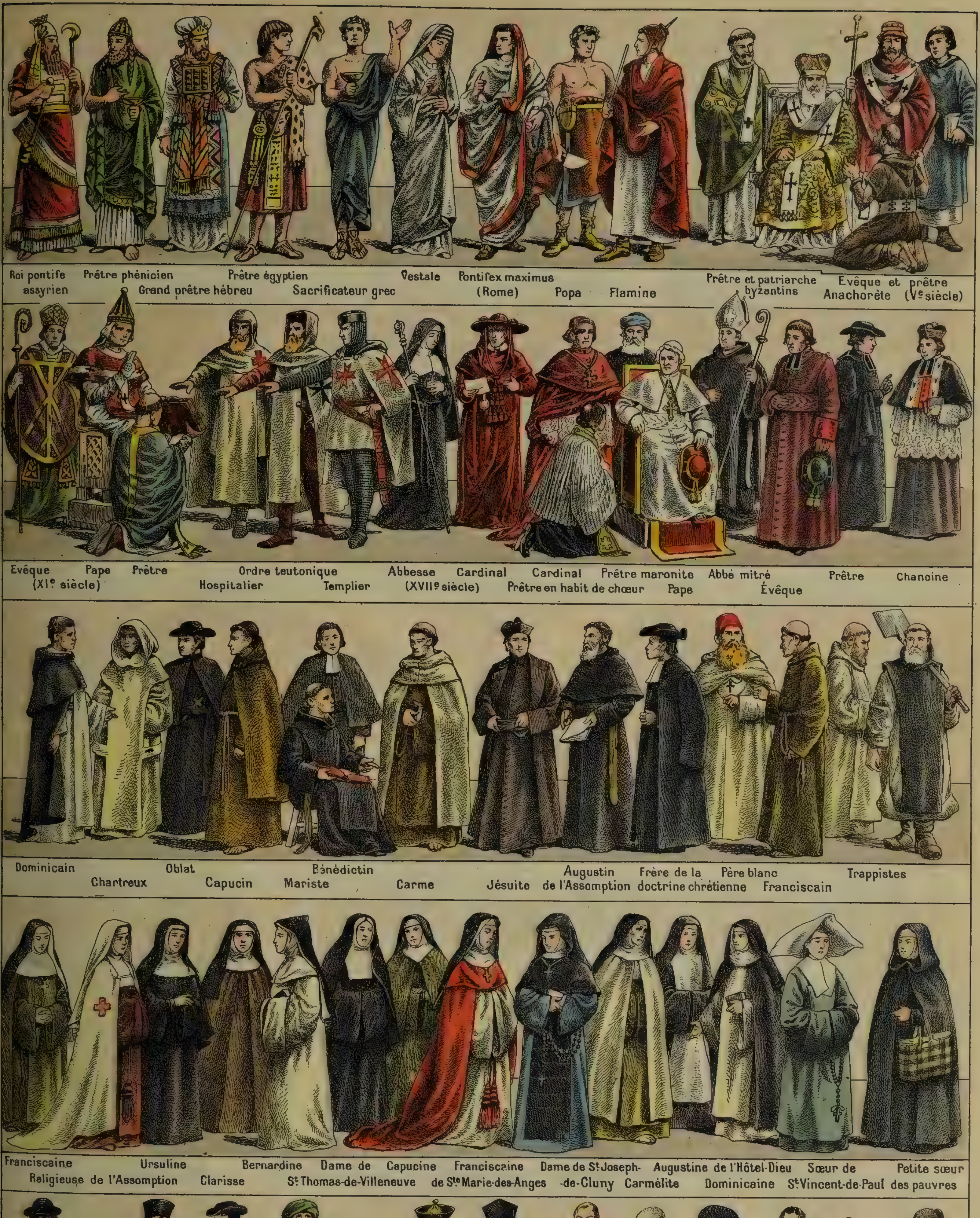
Roi pontife assyrien
Prêtre phénicien
Grand prêtre hébreu
Prêtre égyptien
Sacrificateur grec
Vestale
Pontifex maximus (Rome)
Popa
Flamine
Prêtre et patriarche byzantins
Evêque et prêtre
Anachorète (V$^{e}$ siècle)
Evêque (XI$^{e}$ siècle)
Pape
Prêtre
Ordre teutonique
Hospitalier
Templier
Abbesse (XVII$^{e}$ siècle)
Cardinal
Cardinal
Prêtre en habit de chœur
Prêtre maronite
Pape
Abbé mitré
Évêque
Prêtre
Chanoine
Dominicain
Chartreux
Oblat
Capucin
Bénédictin
Mariste
Carme
Jésuite
Augustin de l'Assomption
Frère de la doctrine chrétienne
Père blanc
Franciscain
Trappistes
Franciscaine
Religieuse de l'Assomption
Ursuline
Clarisse
Bernardine
Dame de S$^{t}$-Thomas-de-Villeneuve
Capucine
Franciscaine de S$^{te}$-Marie-des-Anges
Dame de S$^{t}$-Joseph-de-Cluny
Carmélite
Augustine de l'Hôtel-Dieu
Dominicaine
Sœur de S$^{t}$-Vincent-de-Paul
Petite sœur des pauvres
Pasteur presbytérien
Évêque anglican
Pope
Rabbin
Muezzin
Prêtre Parsi
Lama
Prêtre bouddhiste chinois
Bonze de Ceylan
Prêtre bouddhiste Japonais
Prêtres shintoïstes (Japon)
Prêtresse d'Issé
Brahmane
P. de Laubadère

Voir COSTUMES (civils et militaires).

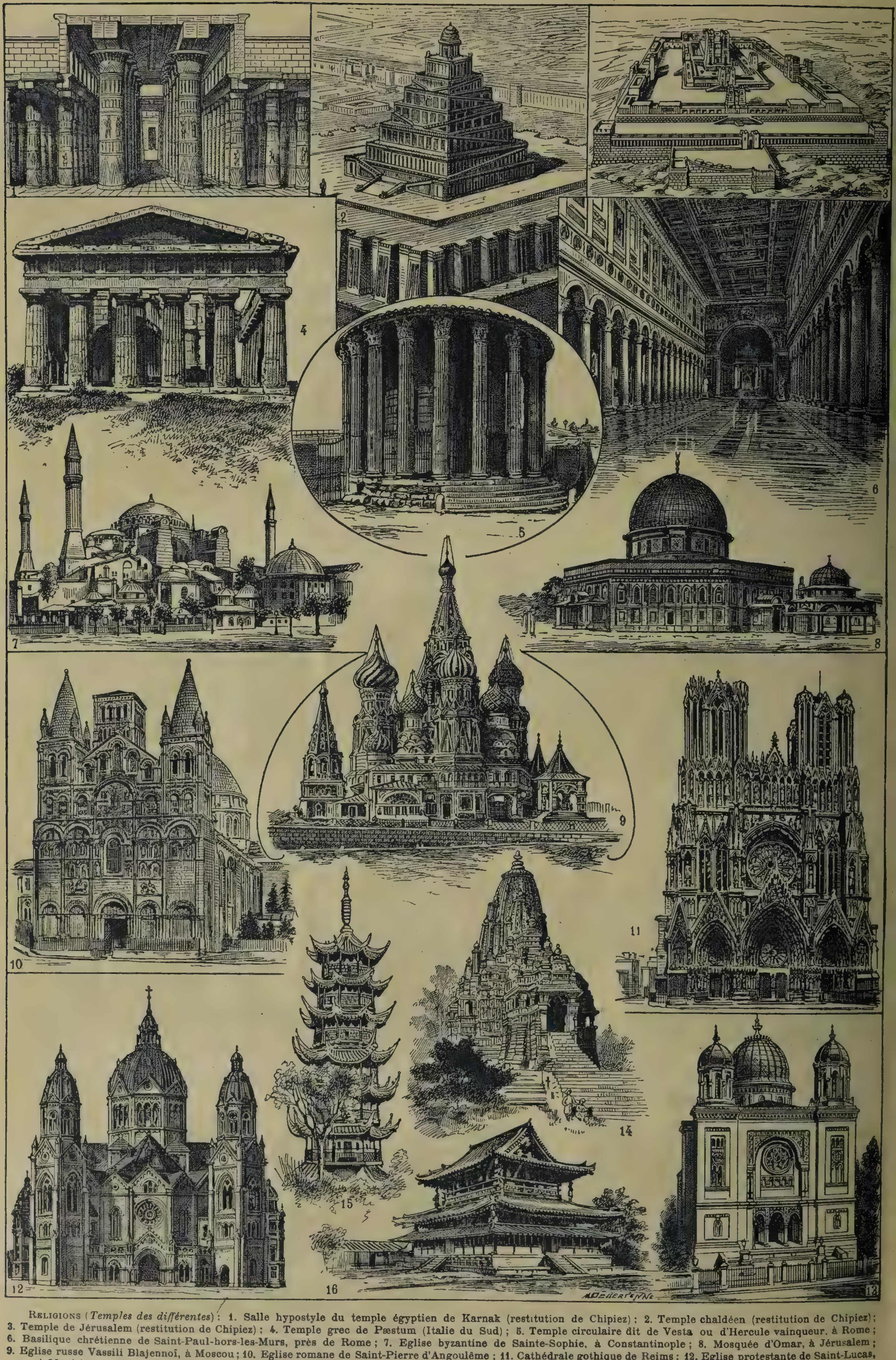

Religions (*Temples des différentes*) : 1. Salle hypostyle du temple égyptien de Karnak (restitution de Chipiez) ; 2. Temple chaldéen (restitution de Chipiez) ; 3. Temple de Jérusalem (restitution de Chipiez) ; 4. Temple grec de Pæstum (Italie du Sud) ; 5. Temple circulaire dit de Vesta ou d'Hercule vainqueur, à Rome ; 6. Basilique chrétienne de Saint-Paul-hors-les-Murs, près de Rome ; 7. Eglise byzantine de Sainte-Sophie, à Constantinople ; 8. Mosquée d'Omar, à Jérusalem ; 9. Eglise russe Vassili Blajennoï, à Moscou ; 10. Eglise romane de Saint-Pierre d'Angoulême ; 11. Cathédrale gothique de Reims ; 12. Eglise protestante de Saint-Lucas, à Munich ; 13. Synagogue de Nuremberg ; 14. Temple indien de Kayraha ; 15. Pagode chinoise de Changhaï ; 16. Temple japonais de Horyuji, en Yamato.

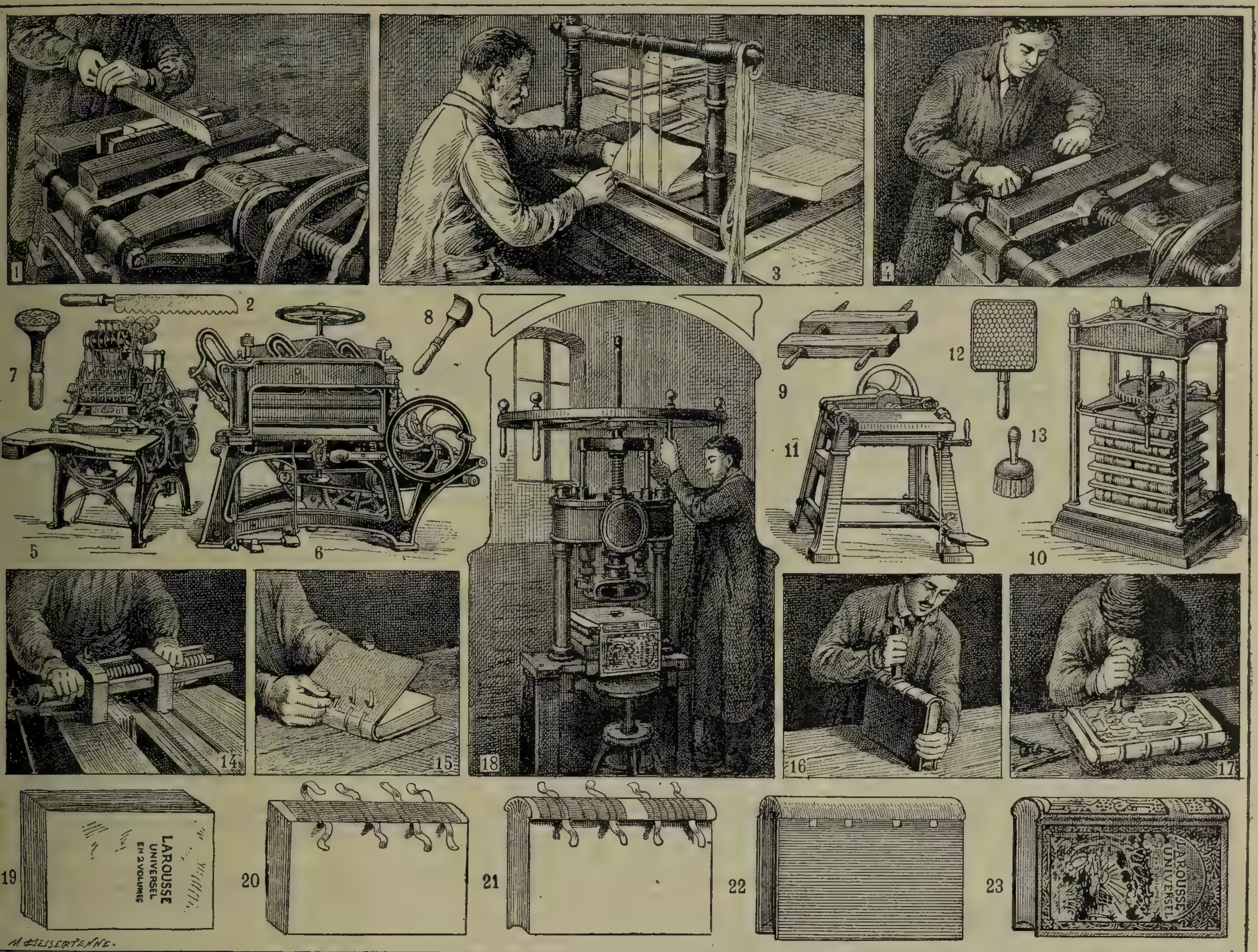

Reliure : 1. Grecquage à la scie ; 2. Scie à grecquer ; 3. Couture à la main ; 4. Endossure au marteau ; 5. Machine à coudre ; 6. Massicot ; 7. Fer à dorer ; 8. Fer à polir les dos ; 9. Presse à tranchefiler ; 10. Presse à percussion ; 11. Etau à endosser ; 12. Grille à jasper ; 13. Brosse à jasper ; 14. Rognure à la presse ; 15. Passure en carton ; 16. Couvrure d'un dos à nerfs ; 17. Dorure d'un plat au petit fer ; 18. Estampage à froid d'un fer sur un plat ; 19. Volume en feuilles collationnées et assemblées ; 20. Volume cousu sur quatre rubans ; 21. Volume rogné, arrondi et endossé ; 22. Volume passé en carton ; 23. Volume terminé.

connétable de Montmorency ; — siège de Chartres ; — paix de Longjumeau.

*Troisième guerre* (1569-1570). Défaite des protestants à Jarnac et à Moncontour ; mais Coligny, vainqueur à La Roche-Abeille, marche sur Paris. Catherine de Médicis signe la paix de Saint-Germain-en-Laye, flatte les protestants, et marie sa fille, Marguerite de Valois, à Henri de Navarre.

*Quatrième guerre* (1572-1573). Elle éclate à la suite du massacre de la Saint-Barthélemy ; — sièges de La Rochelle et de Sancerre, qui se défendent avec succès ; — paix de La Rochelle.

*Cinquième guerre* (1574-1576). Elle est marquée par la formation du parti des *Malcontents* ou *Politiques* et par la défaite des protestants à Dormans ; — prise de Saint-Jean-d'Angély par La Noue, de Saint-Lô et Valognes par Montgomery ; — Henri III accorde aux réformés la paix de Beaulieu.

*Sixième guerre* (1576-1577). Elle eut pour motif la révocation de la paix de Beaulieu et fut terminée par le traité de Bergerac, qui accordait aux protestants des places de sûreté.

*Septième guerre* (1580). Elle est un conflit direct entre Henri III et Henri de Navarre, qui s'empare de Cahors et, par la convention de Fleix, obtient le Quercy et l'Agenois.

*Huitième guerre* (1585-1598). C'est la plus longue et la plus grave. Les Guises s'allient à Philippe II, et la *Ligue* est maîtresse de Paris ; — Henri de Navarre est vainqueur à Coutras ; — journée des Barricades, alliance de Henri III et de Henri de Navarre ; — siège de Paris par Henri III et Henri de Béarn ; — meurtre de Henri III ; — victoires de Henri IV à Arques et à Ivry ; — Etats de la Ligue ; — abjuration de Henri IV ; — entrée de Henri IV à Paris ; — bataille de Fontaine-Française et paix de Vervins avec l'Espagne. — En France, par la promulgation de l'édit de Nantes, Henri IV essaye d'obtenir la pacification religieuse du pays, en accordant aux réformés un régime légal.

**Religion** (*la*), poème en six chants, par Louis Racine : remarquable par sa versification habile, par l'exactitude et l'élévation dans la doctrine, mais dépourvu de verve et d'imagination (1742).

**Religion** (*De la*), *considérée dans sa source, ses formes et ses développements*, par Benj. Constant (1824-1881), ouvrage où l'auteur considère le sentiment religieux comme un attribut essentiel à notre nature, mais susceptible de prendre différentes formes.

**Religion romaine** (*la*), par G. Boissier (1874), où l'auteur expose l'état de la religion romaine d'Auguste aux Antonins et, en même temps, avec le secours de l'épigraphie, nous peint la société romaine.

**Religions et religion,** poésies de V. Hugo (1880), plaidoyer pour la loi naturelle contre les religions positives et les cultes établis.

**religionnaire** [*o-nè-re*] n. Autrefois, membre de la religion réformée.

**religiosité** [*zi*] n. f. Disposition pour les sentiments religieux, surtout en dehors de toute religion particulière : *la religiosité de Jean-Jacques Rousseau.*

**relimage** n. m. Action de relimer ; son résultat.

**relimer** [*mé*] v. a. Limer de nouveau. *Fig.* Retoucher, polir avec soin.

**reliquaire** [*kè-re*] n. m. Boîte, coffret, cadre contenant des reliques.

**reliquat** [*ka*] n. m. (du lat. *reliqua*, choses restantes). Ce qui reste dû après un arrêté de compte : *poursuivre le payement d'un reliquat.*

**reliquataire** [*ka-tè-re*] n. Débiteur, débitrice d'un reliquat de compte.

**relique** n. f. (du lat. *reliquiæ*, restes). Partie du corps d'un saint, objet ayant été à son usage, ou ayant servi à son supplice, que l'on conserve religieusement : *on vénère à Paris les reliques de sainte Geneviève. Garder comme une relique*, soigneusement. Allus. litt. : **l'Ane portant des reliques,** titre d'une fable de La Fontaine (V, 14). On la rappelle à propos de ceux qui reçoivent comme leur étant dus à eux-mêmes les hommages qu'on adresse uniquement à leurs fonctions.

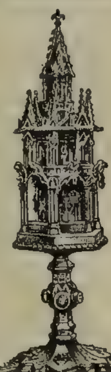

Reliquaire.

**relire** v. a. (Se conj. comme *lire.*) Lire de nouveau. Lire après avoir écrit : *relire une lettre.*

**reliure** n. f. (de *relier*). Art de lier ensemble les feuilles d'un livre dans une couverture solide et résistante pour les protéger et les conserver, souvent aussi pour les orner extérieurement : *apprendre la reliure.* Cette couverture même : *une belle reliure d'amateur.*

— Encycl. Les Romains et les Grecs protégeaient les livres où ils inscrivaient les statistiques d'Etat, les règlements d'administration, etc., au moyen d'étoffe, de cuir, parfois d'ais de bois maintenus par des courroies et des fermoirs. Cette reliure, avec des ais de bois, devint générale au moyen âge, et les planchettes furent ornées de sculptures, recouvertes d'étoffes précieuses ornées d'incrustations. Dans les beaux livres d'heures, le bois fut remplacé souvent par l'ivoire, délicatement sculpté, l'or ou l'argent, travaillés et ornés. Mais de l'invention de l'imprimerie date la reliure pratique, et les *lieurs de livres* français constituèrent une corporation, qui, à Paris, était sous la tutelle de l'Université et ne cessa de produire des chefs-d'œuvre.

— *Techn.* Les feuilles d'un livre à relier sont pliées, assemblées, puis collationnées et, par pincées (battées), battues au marteau pour donner de la souplesse au papier ; enfin, cousues. Cousus *sur nerfs,* les cahiers d'un volume sont attachés au moyen de fil à des ficelles (nerfs), qui feront saillie sur le dos ; *grecqués*, ils sont attachés à des ficelles, mais celles-ci se logent dans des entailles faites à la scie (grecquage) ; ils peuvent aussi être cousus sur ruban. Nerfs, faux nerfs ou rubans sont laissés suffisamment longs et servent à fixer le volume au carton (passure en carton) ; le dos du volume cousu est préparé par un encollage et un battage au marteau, qui l'arrondit ; en même temps, se trouvent formées les saillies (mors ou charnières) sur lesquelles viendront s'adapter les plats (*endossure*). Les tranches du livre sont ensuite dorées ou jaspées. Quand ce corps d'ouvrage est solidement établi, on procède à la *couvrure,* après avoir disposé, en tête et en queue du dos, des tranchefiles, dont l'une, celle de tête, porte les signets. La reliure est dite *pleine* quand les plats sont recouverts de peau, *demi-reliure* quand le dos seul est en peau et les plats en papier ou en toile : dans tous les cas, elle peut être ornée de filets et de *fers* poussés à chaud ou à froid. On nomme *reliure amateur* une demi-reliure avec coins de peau ; les *bradel, cartonnage à l'anglaise*, sont des reliures provisoires ou bon marché. On emploie toute sorte de peaux à la couverture des livres (cuir de Russie, maroquin, chagrin, basane, peau de porc, parchemin, etc.), et il n'est pas jusqu'à celle de l'homme qui n'ait été employée. Dans la reliure commerciale, la plupart des opérations (grecquage, couture, endossure, dorure, etc.) se font mécaniquement.

**Relizane,** comm. d'Algérie (Oran), arr. de Mostaganem ; 9.000 h.

**rellianisme** [*nis-me*] n. m. (du nom de la fondatrice, Jeanne *Relly*). Secte fondée en Angleterre, au XVIIIe siècle, et qui ne voyait que des figures dans les sacrements.

**rellianiste** [*nis-te*] n. Partisan du rellianisme.

**relocation** [*si-on*] n. f. Acte par lequel on loue de nouveau une chose. Action de louer de seconde main ; sous-location.

**reloger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il relogea, nous relogeons.*) Loger de nouveau. V. n. Etre logé, demeurer de nouveau.

**relorgner** [*gné*] v. a. Lorgner de nouveau.

**relouage** n. m. Frai des harengs, vers la fin de décembre. L'époque elle-même.

**relouer** [*lou-é*] v. a. Donner de nouvelles louanges à.

**reluctance** [*luk-tan-se*] n. f. (du lat. *reluctare*, lutter contre). *Electr.* Résistance magnétique d'un circuit.

**reluire** v. n. (Se conj. comme *luire.*) Briller. Luire en réfléchissant la lumière : *faire reluire des cuivres. Fig.* Se manifester avec éclat : *vertu qui reluit à tous les yeux.*

**reluisance** [*zan-se*] n. f. Eclat, splendeur. (Vx.)

**reluisant** [*zan*], **e** adj. Qui reluit : *armes reluisantes.*

**reluquer** [*ké*] v. a. (du préf. *re*, et de l'anc. v. *luquer*, d'orig. germ.). *Fam.* Lorgner du coin de l'œil, avec curiosité et convoitise.

**reluqueur, euse** [*keur, eu-ze*] n. Personne qui reluque.

**relustrer** [*lus-tré*] v. a. Lustrer de nouveau : *relustrer un chapeau. Fig.* Donner un nouvel éclat.

**relute** n. f. Action de relire des épreuves typographiques. (Inus.)

**reluter** [*té*] v. a. Luter de nouveau : *reluter des tuyaux, des vases.*

**relutter** [*lu-té*] v. n. Lutter de nouveau.

**remâchement** [*man*] n. m. Action de remâcher. (Peu us.)

**remâcher** [*ché*] v. a. Mâcher une seconde fois, en parlant des ruminants. *Fig.* et *fam.* Repasser dans son esprit : *remâcher perpétuellement les mêmes idées.*

**Remacle** (saint), évêque de Maëstricht, né à Bourges entre 612 et 624, m. à Stavélo entre 657 et 671. — Fête le 3 septembre.

**remaçonner** [*so-né*] v. a. Maçonner de nouveau.

**remaigrir** [*mè-grir*] v. n. Redevenir maigre.

**remaillage** [*ma, ll* mll., *a-je*] n. m. Action de remailler : *remaillage des bas.* (On dit mieux REMMAILLAGE). Dans la préparation des peaux chamoisées, action d'enlever les parties d'épiderme qu'on a laissées lors de l'effleurage.

**remailler** [*ma, ll* mll., *é*] v. a. Réparer les mailles de. (On dit mieux REMMAILLER.) Enlever sur les peaux chamoisées les parties de fleur ou d'épiderme qui ont été laissées par les opérations antérieures.

**remaisance** [*mè-zan-se*] n. f. (du lat. *remanere*, rester). *Féod.* Droit payé au seigneur pour résider sur son domaine. *For.* Bois resté dans les forêts, quand on en avait tiré le bois de charpente et le bois de corde.

**Rémalard** [*lar*], ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 22 kil. de Mortagne ; 1.560 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 12 comm., et 9.700 h.

**remanant** [*nan*] n. m. *Eaux et for.* V. REMANENT n. m.

**remancipation** [*si-on*] n. f. (lat. *remancipatio.*) *Dr. rom.* Revente de l'adopté, faite par l'adoptant au père naturel, dans le but de tirer l'adopté du *mancipium* (puissance) de l'adoptant.

**remander** [*dé*] v. a. Mander de nouveau.

**remandrinage** n. m. Action de remandriner.

**remandriner** [*né*] v. a. Soumettre à nouveau à l'action de l'outil appelé *mandrin.*

**remandure** n. f. Série de seize cuites consécutives qu'on fait subir à l'eau dans certaines salines.

**remanent** [*nan*] n. m. (du lat. *remanere*, rester). Brindilles et menus débris de bois qui restent dans les coupes.

**remanent** [*nan*], **e** adj. *Electr. Courant remanent*, courant qui demeure, qui persiste.

**remanger** [*jé*] v. a. et n. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il remangea, nous remangeons.*) Manger de nouveau.

**remaniable** adj. Qui peut ou doit être remanié.

**remaniage** n. m. Action de remanier.

**remaniement** ou **remanîment** [*man*] n. m. Action de remanier. Changement, modification : *ouvrage présenté après de nombreux remaniements.*

**remanier** [*ni-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Manier de nouveau : *manier et remanier des étoffes.* Changer, modifier par un nouveau travail ; retoucher : *remanier le plan d'un livre.*

**remanieur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui remanie.

**remarchander** [*dé*] v. a. Marchander de nouveau.

**remarcher** [*ché*] v. n. Marcher de nouveau.

**remariage** n. m. Action de se remarier ; nouveau mariage.

**remarier** [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Marier de nouveau. **Se remarier** v. pr. Se marier de nouveau : *Napoléon Ier se remaria à Marie-Louise.*

**remarquable** [*ka-ble*] adj. Digne d'être remarqué : *action remarquable.*

**remarquablement** [*ka-ble-man*] adv. D'une manière remarquable : *enfant remarquablement doué.*

**remarque** n. f. (subst. verb. de *remarquer*). Action de noter : *chose digne de remarque.* Observation : *remarque judicieuse.* Note, observation écrite : *ouvrage plein de remarques. Ma remarque subsiste*, les objections soulevées ne détruisent pas l'observation que j'ai faite. Petit dessin supplémentaire que les graveurs ajoutent parfois au bas de leurs planches.

**Remarques sur la langue française,** ouvrage de Vaugelas, qui a contribué à fixer notre langue. L'auteur ne prétend être qu'un témoin qui dépose de ce qu'il a vu et ouï. Selon lui, le maître des langues, c'est l'usage. Les *Remarques* sont l'œuvre d'un homme de goût, scrupuleux et laborieux, mais grammairien médiocre (1647).

**remarquer** [*ké*] v. a. (du préf. *re*, et de *marquer*). Marquer de nouveau : *remarquer du linge.* Observer attentivement : *remarquer un chemin.* Distinguer : *remarquer quelqu'un dans la foule.*

**remarqueur, euse** [*keur, eu-ze*] n. Personne qui remarque.

**remasquer** [*mas-ké*] v. a. Masquer de nouveau.

**remasticage** [*mas-ti*] n. m. Action de remastiquer. Son résultat.

**remastiquer** [*mas-ti-ké*] v. a. Mastiquer de nouveau.

**remaudire** [*mô*] v. a. Maudire de nouveau.

**remballage** [*ran-ba-la-je*] n. m. Nouvel emballage.

**remballer** [*ran-ba-lé*] v. a. Remettre ses marchandises en balle, en ballot. Emballer de nouveau.

**Rembang,** port néerlandais de l'Insulinde, sur la côte nord de l'île de Java ; 14.000 h. Ch.-l. de résidence. Bois de teck, pétrole, canne à sucre.

**rembarquement** [*ran-bar-ke-man*] n. m. Action de rembarquer ou de se rembarquer.

**rembarquer** [*ran-bar-ké*] v. a. Embarquer de nouveau : *rembarquer les troupes.* V. n. S'embarquer de nouveau : *passagers qui rembarquent.* **Se rembarquer** v. pr. Se remettre en mer. *Fig.* S'engager de nouveau dans : *se rembarquer dans une affaire.*

**rembarrer** [*ran-ba-ré*] v. a. (du préf. *re*, de *en*, et *barre*). Repousser vigoureusement : *rembarrer les ennemis.* Reprendre vivement quelqu'un, le remettre à sa place : *rembarrer un malappris. Rembarrer le trait*, rapporter sur la face opposée d'une pièce de bois, à l'aide de l'équerre, le trait déjà tracé.

**rembarrures** [*ran-ba-ru-re*] n. f. pl. Plâtres qui servent à maintenir les faîtages dans leurs longueurs.

**rembâter** [*ran-bâ-té*] v. a. Embâter de nouveau.

**rembellir** [*ran-bè-lir*] v. a. Embellir de nouveau.

**remblai** [*ran-blè*] n. m. (de *remblayer*). Action de remblayer ; son résultat. Masse de matière rapportée pour élever un terrain ou combler un creux : *voie de chemin de fer établie sur un remblai.*

— ENCYCL. *Ponts et chauss.* Les remblais s'exécutent par couches successives, que l'on pilonne ; dans les grands travaux de terrassement, on comprime les remblais en faisant rouler les brouettes, les tombereaux qui amènent la nouvelle terre sur celle qui est déjà en place. Sur les chemins de fer, les remblais se font en masse sur toute la hauteur à la fois ; la pose de la voie se fait sur le remblai au fur et à mesure de son avancement.

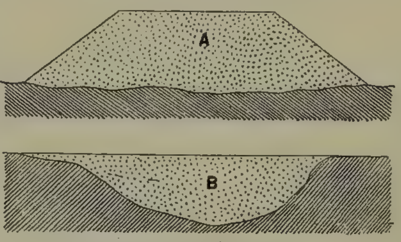

A, terrassement en remblai ; B, remblayage d'une fosse. (Coupes.)

**remblaver** [*ran-bla-vé*] v. a. Ensemencer de nouveau, quand le premier ensemencement n'a pas réussi.

**remblavure** [*ran*] n. f. Action de remblaver ; terre remblavée.

**remblayage** [*ran-blè-ia-je*] n. m. Action de remblayer ; son résultat.

**remblayer** [*ran-blè-ié*] v. a. (du préf. *re*, et de *emblayer.* — Se conj. comme *balayer.*) Hausser ou combler au moyen d'un remblai : *remblayer une route.*

**remblayeur** [*ran-blè-ieur*] n. m. Celui qui fait des remblais.

**remboîtage** [*ran*] n. m. Opération qui consiste à réajuster un livre dans une reliure neuve.

**remboîtement** [*ran-boi-te-man*] n. m. Action de remboîter : *pratiquer le remboîtement d'un os démis.* Résultat de cette action.

**remboîter** [*ran-boi-té*] v. a. Remettre en sa place ce qui a été déboîté : *remboîter un os. Remboîter un livre*, substituer à une ancienne reliure un emboîtage neuf.

**rembouger** [*ran-bou-jé*] v. a. (du préf. *re*, de *en*, et *bouger.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il rembougea, nous rembougeons.*) Maintenir plein par une addition liquide : *rembouger un tonneau.*

**rembourrage** [*ran-bou-ra-je*] ou **rembourrement** [*ran-bou-re-man*] n. m. Action de rembourrer. Résultat de cette action.

**rembourrer** [*ran-bou-ré*] v. a. Garnir d'une matière mollement élastique, bourre, crin, etc. : *rembourrer un fauteuil.*

**rembourroir** [*ran-bou-roir*] n. m. Longue aiguille, à manche de bois, employée par le bourrelier pour pousser le crin, la filasse.

**rembourrure** [*ran-bou-ru-re*] n. f. Matière servant à rembourrer. Grosse toile dont on entoure la matière servant à rembourrer les sièges.

**remboursabilité** [*ran*] n. f. Caractère de ce qui est remboursable.

**remboursable** [*ran-bour-sa-ble*] adj. Qui peut, qui doit être remboursé : *rente remboursable.*

**remboursement** [*ran-bour-se-man*] n. m. Action de rembourser : *effectuer le remboursement d'une dette.* Payement d'une somme due.

**rembourser** [*ran-bour-sé*] v. a. (du préf. *re*, et de *embourser*). Rendre l'argent déboursé : *payez pour moi, je vous rembourserai.* Désintéresser par le payement de ce qui est dû : *rembourser tous ses créanciers. Rembourser une rente*, en acquitter le principal. *Rembourser un billet*, se dit d'un endosseur qui en paye la valeur, lorsque le souscripteur se trouve dans l'impossibilité de le faire.

**Rembrandt** [*ran-bran*] (Rembrandt Harmenszoon VAN RYN, dit), illustre peintre de l'école hollandaise, né à Leyde, m. à Amsterdam (1606-1669). Il fut le chef de la réaction contre l'influence italienne dans les Pays-Bas, réaction entreprise au nom de la nature contre la pompe classique de la composition, la pureté traditionnelle de la ligne, la noblesse théâtrale des attitudes, la froide sobriété des couleurs. Il est un maître incontesté par sa puissance, la richesse éblouissante de son pinceau, sa science du clair-obscur, dont il a le premier montré toutes les ressources, la vie de ses carnations, la fine harmonie de l'ensemble, la vigueur des ombres et l'éclat des lumières. Son œuvre immense ne comporte pas moins de 350 peintures, et à peu près autant d'eaux-fortes : portraits, sujets bibliques, paysages. Parmi ses chefs-d'œuvre, on vante surtout : *Tobie et sa famille, le Samaritain, Bethsabée, les Pèlerins d'Emmaüs, la Ronde de nuit, les Syndics des drapiers, la Leçon d'anatomie, la Famille du menuisier*, etc. Citons aussi son *portrait*, peint par lui-même. (V. p. 755.)

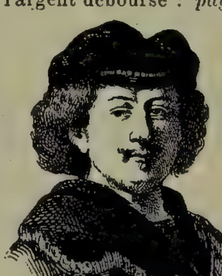

Rembrandt.

**rembranesque** [*ran-bra-nès-ke*] adj. Qui partient à Rembrandt.

**rembraser** [*ran-brâ-zé*] v. a. Embraser nouveau.

**rembrasser** [*ran-bra-sé*] v. a. Embrasser nouveau.

**rembrocher** [*ran-bro-ché*] v. a. Remettre à broche.

**rembrunir** [*ran*] v. a. et n. Rendre, dever plus brun. *Fig.* Attrister, assombrir : *nouvelle q rembrunit les assistants.* **Se rembrunir** v. pr. venir sombre, triste : *à cette nouvelle son front rembrunit. Le temps se rembrunit*, se couvre. AN **Eclaircir, égayer.**

**rembrunissement** [*ran-bru-ni-se-man*] n. Etat de ce qui est ou s'est rembruni. (Peu us.)

**rembuchement** [*ran, man*] ou **rembucher** [*ran, ché*] n. m. (du v. *rembucher*). Rentr d'une bête dans un fort ou dans une forêt. Sonn rie de trompe, annonçant que la bête de meute ent en forêt. (On dit aussi CHANGEMENT DE FORÊT.)

**rembucher** [*ran-bu-ché*] v. a. (du préf. *re*, de *embucher*). Suivre la bête avec le limier, jusqu la rentrée dans le fort ou dans la forêt : *remb cher un cerf.* N. m. Syn. de REMBUCHEMENT. **rembucher** v. pr. Se dit de la bête lorsqu'elle rent dans son fort ou dans la forêt.

**remède** n. m. (lat. *remedium*). Toute substan dont on fait usage pour combattre les maladies : *remède anodin, violent.* Lavement : *garder un mède. Fig.* Tout ce qui sert à calmer, à guérir l souffrances morales, les accidents, les malheurs la vie : *douleur sans remède. Pop. Remède d'amou* femme très laide. PROV. : **Il y a remède à tout, hors la mort,** tout peut se réparer, hormis la mort. (V. MAI

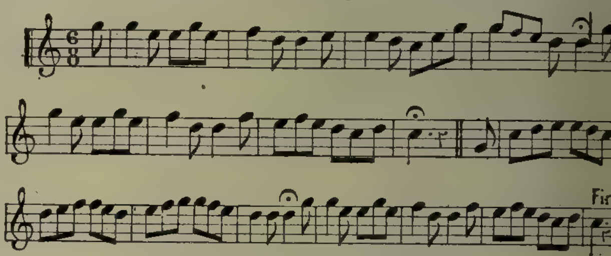

Le Rembucher (sonnerie de trompe).

**remédiable** adj. A quoi on peut apporter remède : *mal remédiable.* ANT. **Irrémédiable.**

**remédiement** [*dî-man*] n. m. Action de remédier.

**remédier** [*di-é*] v. n. (Se conj. comme *prier* Apporter du remède : *remédier à une indisposition Fig.* Obvier, apporter une correction : *remédier au abus.*

**reméditer** [*té*] v. a. Méditer de nouveau.

**reméfaire** [*fè-re*] v. a. [Se conj. comme *faire* Méfaire de nouveau.

**remeil** [*mè, l* mll.] n. m. *Chass.* Courant d'eau qui ne gèle pas en hiver et où se retirent les oiseau aquatiques.

**remêler** [*lé*] v. a. Mêler de nouveau : *remêle les cartes.*

**Remember** [*ri-mèm'-beur'*] (*Souvenez-vous*), dernier mot de Charles Ier, roi d'Angleterre, sur l'échafaud, adressé à l'évêque Juxon.

**remembrance** [*man*] n. f. (de *remembrer*) Souvenir. (Vx.)

**remembrement** [*man-bre-man*] n. m. (mo formé par analogie avec *démembrement*). Reconstitution, entre les mains d'un seul propriétaire, des parcelles d'un terrain démembré par héritage ou autrement.

— ENCYCL. *Dr.* L'opération du remembrement, qui est collective et donne lieu à échange entre propriétaires, a pour but exclusif l'amélioration agricole des biens remembrés.

Depuis la loi du 27 novembre 1918 (loi Chauveau), l'opération peut être engagée et dirigée dans chaque commune ou région intercommunale par une association syndicale.

La nouvelle distribution est exécutée de façon à réduire la dispersion dans toute la mesure du possible, et à supprimer l'enclave par la création de chemins sur lesquels aboutissent toutes les parcelles. Le remembrement ne modifie donc pas le morcellement au propre du mot, car le nombre des propriétaires reste le même, et le nombre des exploitations agricoles n'est ni accru ni diminué ; mais telle exploitation qui comptait cent parcelles n'en comptera plus que vingt, qui, par conséquent, auront chacune une superficie plus grande et aboutiront toutes sur des chemins. L'exploitation du domaine agricole en sera donc considérablement améliorée (facilités d'accès, surveillance de la main-d'œuvre, possibilité de pratiquer des améliorations foncières comme irrigations et drainage, et d'instituer une rotation d'assolement qui ne soit pas liée aux cultures voisines, utilisation des appareils mécaniques de culture et de récolte, etc.).

**remembrer** [*man-bré*] v. a. (lat. *rememorare*). Remettre en mémoire. **Se remembrer** v. pr. Se souvenir.

**remémorateur, trice** adj. Qui remémore.

**remémoratif, ive** adj. (de *remémorer*). Qui rappelle la mémoire d'un événement : *fête remémorative.*

**remémoration** [*si-on*] n. f. Action de remémorer.

**remémorer** [*ré*] v. a. (lat. *rememorare*). Remettre en mémoire : *remémorer un fait à quelqu'un.* **Se remémorer** v. pr. *Se remémorer une chose*, se la rappeler.

**remenacer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il remenaça, nous remenaçons.*) Menacer de nouveau.

**remenée** [*né*] n. f. Petite voûte en arrière-voussure, faite au-dessus des portes et des fenêtres, de manière à couronner l'embrasure.

**remener** [*né*] v. a. (Se conj. comme *amener.*) Mener, conduire de nouveau. Faire revenir au point e départ : *remener des moutons à la bergerie.*

**remerciant** [*mèr-si-an*], **e** adj. Qui remercie.

**remerciement** [*mèr-sî-man*] ou **remer-îment** [*man*] n. m. Action de remercier. Paroles ar lesquelles on remercie : *adresser des remercie-ients.*

**remercier** [*si-é*] v. a. (du préf. *re*, et de l'anc. . *mercier*, de *merci.* — Se conj. comme *prier.*) endre grâce : *remercier un bienfaiteur.* Refuser onnêtement : *on l'invita à dîner, il remercia.* Con-édier, destituer : *remercier un employé.*

**réméré** n. m. (du préf. *ré*, et du lat. *emere*, cheter). *Dr.* Clause par laquelle on se réserve le roit de racheter dans un certain délai la chose u'on vend, en remboursant à l'acquéreur le prix rincipal et les frais de son acquisition : *vendre à éméré.*

**rémérér** [*ré*] v. a. (de *réméré.* — Se conj. omme *accélérer.*) *Dr.* Reprendre en vertu d'un acte facultatif. (Peu us.)

**Réméréville,** comm. de Meurthe-et-Moselle, r. et à 15 kil. de Nancy, près de l'extrémité méri-ionale de la forêt de Champenoux ; 400 hab. (en 914). Ce fut, pendant les batailles devant Nancy, n des points les plus disputés ; deux fois perdu et eux fois repris par les Français, les 22 et 24 août, et 12 septembre 1914, le village a été presque mplètement détruit.

**remesurage** [*zu-ra-je*] n. m. Nouveau mesu-ge.

**remesurer** [*zu-ré*] v. a. Mesurer de nouveau.

**remétrer** [*tré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) étrer de nouveau.

**remettage** [*mè-ta-je*] n. m. Action de passer à un chaque fil de la chaîne dans les mailles et aillons qui composent les lices. Syn. RENTRAGE.

**remettement** [*mè-te-man*] n. m. Partie d'un ur de verrerie.

**remetteur, euse** [*mè-teur, eu-ze*] n. Per-nne qui remet. N. f. *Techn.* Ouvrière en soie, qui ange la disposition du métier quand cette opéra-on est nécessaire.

**remettre** [*mè-tre*] v. a. (lat. *remittere.* — Se nj. comme *mettre.*) Mettre une chose à l'endroit elle était auparavant : *remettre l'épée au four-au.* Mettre de nouveau sur soi : *remettre un habit.* emboîter, replacer : *remettre un bras.* Livrer une ose à celui à qui elle est destinée : *remettre une ttre.* Se dessaisir de : *remettre une charge.* Mettre dépôt : *je lui ai remis mes fonds.* Réconcilier : *les a remis ensemble.* Rétablir la santé : *l'air de campagne l'a remis.* Rassurer, calmer le trouble : *tte nouvelle l'a remis.* Confier : *je remets mon sort tre vos mains.* Reconnaître : *je vous remets, à pré-nt.* Pardonner, faire grâce de : *remettre les péchés.* ire grâce de : *remettre une peine.* Différer : *mettre une partie au lendemain.* Assigner une oque plus éloignée à : *remettre ses créanciers.* *mettre à neuf*, restaurer de façon à faire paraître uf. *Remettre sous les yeux*, faire considérer de uveau. *Remettre à sa place*, rappeler aux conve-nces, réprimer. *Remettre au pas*, ramener à l'ob-rvation de son devoir. *Remettre un cheval*, lui prendre de nouveau les exercices du manège. *Pop.* *remettre*, ajouter à la réalité ; exagérer. *Re-ettre ça*, recommencer. V. n. *Mar.* *Remettre à la ile*, recommencer la navigation. **Se remettre** v. pr. couvrer sa santé, ses forces. Rétablir ses affai-s. Se tranquilliser. S'améliorer : *le temps se re-et.* Se livrer, s'appliquer de nouveau : *se remettre travail.* Recommencer : *se remettre à jouer.* Se placer où l'on était : *se remettre à table.* Se dit de perdrix qui s'abat après avoir fait son vol. *Fig.* rappeler : *je me remets votre visage.* *Se remettre tre les mains de quelqu'un*, se mettre à sa dispo-ion, sous sa direction. *S'en remettre à quelqu'un*, n rapporter à lui. *Se remettre en mer*, s'embar-er de nouveau. *Se remettre en selle*, remonter à eval ; *fig.* Rétablir ses affaires. PROV. : **Remettez, il vous sera remis,** si vous pardonnez les offenses e vous recevez, il vous sera aussi pardonné. vang.). **Il ne faut pas remettre au lendemain ce e l'on peut faire le jour même,** en différant une marche, un travail, etc., on court le risque de anquer définitivement une bonne occasion.

**remeubler** [*blé*] v. a. Regarnir de meubles, ou rnir de nouveaux meubles : *remeubler son appar-nent.*

**remeugle** n. m. V. REMUGLE.

**Remi** (saint), archevêque de Reims et apôtre s Francs, né dans le diocèse de Laon, m. à Reims 37-533). Il embrassa le parti de Clovis contre Sya-ius, et, après sa victoire de Soissons, le roi franc i envoya un vase d'argent qu'un de ses soldats ait ravi au trésor de la cathédrale de Reims. . SOISSONS [*vase de*].) Plus tard, il décida Clovis se convertir au catholicisme, le baptisa en 496, et, condé par lui, il fonda les sièges épiscopaux de hérouanne, de Laon et d'Arras. Fête le 1er octobre.

**remiage** n. m. Action de pressurer une seconde is le marc de pommes à cidre, après l'avoir addi-onné d'eau ou de jus faible pour l'épuiser.

**rémiforme** adj. (du lat. *remus*, rame, et de *rme*). *Zool.* Qui a la forme d'une rame : *patte ré-iforme.*

**rémige** n. f. (du lat. *remex, igis*, rameur). Cha-ne des grandes plumes rigides de l'aile d'un oiseau.

**remija** n. m. Genre de rubiacées cinchonées, mprenant des arbrisseaux du Brésil, grêles, dont fruit est une capsule ovoïde. (Le *remija ferrugi-eux* fournit une écorce utilisée en place du quin-ina.)

**reminer** [*né*] v. a. Miner de nouveau.

**remington** [*rè-min'gh-ton'*] n. m. Fusil inventé ar l'Américain Remington.

**Remington** (Philo), industriel américain, né Litchfield, près de New-York, en 1816, inventeur e la machine à écrire qui porte son nom, et d'un fusil à chargement par la culasse, dont la fermeture est du système dit *à bloc* et à *rotation rétrograde*, le bloc de culasse tournant autour d'un axe transversal, c'est-à-dire perpendiculaire à l'axe du canon et situé un peu au-dessous.

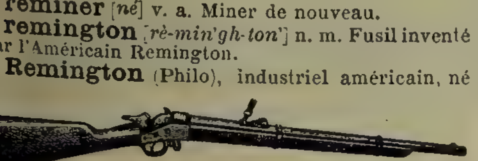

Fusil Remington.

**remingtonite** n. f. Carbonate naturel hydraté de calcium.

**réminiscence** [*nis-san-se*] n. f. (lat. *reminiscentia* ; de *reminisci*, se ressouvenir). Souvenir inconscient : *pour Platon, la connaissance n'est qu'une réminiscence.* Chose dont on se souvient inconsciemment : *poème plein de réminiscences.*

**reminiscere** [*nis-sé-ré*] n. m. (m. lat. signif. *Souviens-toi*, et qui est le premier mot de l'introït du jour). Second dimanche de carême : *le dimanche de reminiscere.*

**reminiscitur Argos.** V. DULCES MORIENS.

**Remiremont** [*mon*], ch.-l. d'arr. (Vosges), sur la Moselle ; ch. de f. E. ; à 26 kil. d'Epinal ; 10.990 h. (*Remiremontais*). Tissus, cuirs, fromages, etc. Autrefois, monastère d'hommes et célèbre abbaye de dames ; il reste l'église abbatiale et le palais abbatial reconstruit en 1750 ; auj. Hôtel de ville et Palais de justice. — L'arr. a 4 cant., 40 comm., et 88.990 h. Le cant. a 16 comm., et 30.900 h.

**remirer** [*ré*] v. a. Mirer de nouveau.

**remis** [*mi*], **e** part. pass. du v. *remettre.* Différé. *C'est partie remise*, il faudra recommencer comme si rien n'avait été fait ; ce qui n'a pu avoir lieu aujourd'hui aura lieu une autre fois.

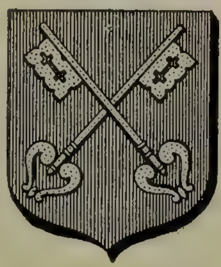

Armes de Remiremont.

**remisage** [*za-je*] n. m. Action de remiser.

**remise** [*mi-ze*] n. f. (de *remettre*). Action de remettre dans un lieu : *la remise en place d'un lustre.* Action de mettre dans les mains de quelqu'un : *remise de fonds.* Effet de commerce : *porter une remise au compte courant.* Rabais fait sur le prix fort de certaines marchandises : *accorder une forte remise.* Commission accordée à un placier, à un représentant. Réduction que l'on fait à un débiteur d'une partie de sa dette. Grâce que l'on accorde à un condamné, d'une partie de sa peine : *remise de l'amende.* Somme abandonnée sur le montant des recettes aux comptables non rémunérés par un traitement fixe. *Jeu.* Avantage que le joueur le plus fort accorde au plus faible, pour égaliser la partie. Délai, retardement : *je partirai demain sans remise.* Endroit où le gibier se remet quand on l'a fait lever. Taillis peu étendu, destiné à servir de retraite au gibier ; *fig.* : *attendre quelqu'un à la remise*, l'attendre au moment où il se fixera quelque part. Lieu couvert où l'on met les carrosses, les voitures. *Voiture de remise*, voiture de louage, qu'on appelle aussi *remise* (n. m.) : *louer un remise. Voiture de grande remise*, voiture qui se loue à l'année, au mois ou à la journée.

**Remise des chevreuils** (*la*), tableau de Courbet (1866), au Louvre. C'est un des chefs-d'œuvre du peintre. Animaux et paysage sont peints dans un sentiment très juste de la réalité. (V. p. 755.)

**remiser** [*mi-zé*] v. a. Placer sous une remise : *remiser une voiture.* Absol. : *cocher qui va remiser.* Faire une nouvelle mise. *Pop.* Remettre à sa place, **Se remiser** v. pr. Se poser après avoir couru ou volé, en parlant du gibier à plumes.

**remiseur** [*zeur*] n. m. Loueur de voitures de remise.

**remisier** [*zi-é*] n. m. Intermédiaire qui recherche sur la place les ordres de Bourse pour les agents et les coulissiers, et qui reçoit d'eux une remise.

**remisse** [*mi-se*] n. m. Fils réunis par une lisière et servant à distribuer les lices selon le dessin qu'on veut obtenir. Ensemble des laines qui, dans un métier à tisser, servent pour le remettage ou rentrage des fils.

**rémissibilité** [*mi-si*] n. f. Qualité de ce qui est digne de pardon : *rémissibilité d'une peine.* ANT. **Irrémissibilité.**

**rémissible** [*mi-si-ble*] adj. Pardonnable : *faute difficilement rémissible.* ANT. **Irrémissible.**

**rémission** [*mi-si-on*] n. f. (lat. *remissio*). Pardon, grâce : *rémission des péchés. Lettre de rémission*, lettre de grâce à l'adresse des juges, autrefois accordée par le roi en faveur d'un condamné. *Méd.* Diminution momentanée des symptômes d'une maladie. *Sans rémission* loc. adv. Sans interruption. D'une manière implacable : *être puni sans rémission.*

**rémissionnaire** [*mi-si-o-nè-re*] n. m. *Dr. anc.* Celui qui avait obtenu des lettres de rémission.

**rémissorial, e, aux** [*mi-so*] adj. *Lettres rémissoriales*, celles dont le but était de renvoyer par-devant un juge l'examen d'une affaire.

**rémittence** [*mi-tan-se*] n. f. Caractère des affections rémittentes. Atténuation momentanée dans une maladie.

**rémittent** [*mi-tan*], **e** adj. (lat. *remittens*). *Méd.* Qui diminue d'intensité par intervalles : *fièvre rémittente.*

**rémiz** [*miz'*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, renfermant de petites mésanges grises et rousses, avec le front noir, la gorge blanche et le croupion cendré, qui vivent dans les régions montagneuses de l'ancien monde et construisent leur nid à l'extrémité de branches flexibles au-dessus des marais.

**remmaillage** [*ran-ma, ll* mll., *a-je*] n. m. Action de remmailler. Action de coudre ensemble les tresses d'un chapeau de paille. *Tiss.* Syn. de REMAILLAGE.

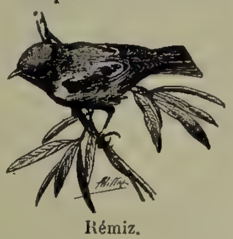

Rémiz.

**remmaillement** [*ren-ma, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de remmailler.

**remmailler** [*ran-ma, ll* mll., *é*] v. a. Rejoindre les mailles d'un tissu : *remmailler des filets.* Coudre ensemble les tresses de paille d'un chapeau. *Tiss.* Syn. de REMAILLER.

**remmailloter** [*ran-ma, ll* mll., *o-té*] v. a. Emmailloter de nouveau : *remmailloter un enfant.*

**remmancher** [*ran-man-ché*] v. a. Emmancher de nouveau.

**remmener** [*ran-me-né*] v. a. (Se conj. comme *amener.*) Emmener après avoir amené : *remmener un cheval.* (Peu us.)

**remobiliser** [*zé*] v. a. Mobiliser de nouveau.

**remodeler** [*lé*] v. a. Modeler de nouveau.

**Rémois** [*moi*], petit pays de l'anc. Champagne, autour de Reims (Marne).

**Rémois, e** [*moi, oi-ze*], habitant ou originaire de Reims : *les Rémois.* Adjectiv. : *l'industrie rémoise.*

**rémolade** n. f. V. RÉMOULADE.

**rémole** n. f. (de *remoudre*). Remous dangereux pour les navires.

**remondage** n. m. Action de remonder.

**remonder** [*dé*] v. a. Monder de nouveau.

**remonétisation** [*za-si-on*] n. f. Action de remonétiser.

**remonétiser** [*zé*] v. a. Monétiser de nouveau.

**remontable** adj. Qui peut être remonté.

**remontadoire** n. f. Espèce d'écuelle à l'usage des papetiers, dans les fabriques de papier à la main.

**remontage** n. m. Action de remonter, de porter de nouveau en haut. Action de remonter le cours d'un fleuve. Action d'élever le degré d'une eau-de-vie. Action de tendre de nouveau le moteur d'un mécanisme : *le remontage d'une horloge.* Action de remettre à leur place les diverses pièces d'une machine démontée. Action de remettre des empeignes et des semelles neuves aux chaussures.

**remontant** [*tan*], **e** adj. Qui va vers le haut. *Bot.* Se dit d'une plante qui refleurit à diverses époques de l'année : *fraisier remontant. Pop.* Qui ranime, rend de l'énergie. N. m. Boisson qui redonne de la force. Extrémité de la bande du baudrier, fendue en deux et tombant sur les pendants.

**remonte** n. f. Action de remonter un cours d'eau : *la remonte du Rhône est pénible.* Poissons qui remontent un cours d'eau pour frayer. Chacun des sauts qu'un étalon donne à une jument, après le premier. *Milit.* Service qui a pour objet de fournir aux corps de troupes et aux établissements militaires les chevaux dont ils ont besoin : *cavalier de remonte.* Groupe de chevaux envoyé à un de ces corps ou établissements.

— ENCYCL. *Milit.* Le service de la remonte est assuré par les *dépôts de remonte* institués tout à la fois pour encourager la production et l'élevage des chevaux et pour effectuer l'achat de ceux qui sont propres au service militaire. D'autres établissements, dits « dépôts de transition » ou *annexes de remonte*, sont destinés à conserver les jeunes chevaux achetés au-dessous de cinq ans, jusqu'à leur livraison aux corps de troupes.

Les dépôts et annexes sont, les uns groupés en *circonscriptions* commandées par un colonel ou un lieutenant-colonel, les autres rattachés directement à l'*inspection générale des remontes.*

Outre l'achat des chevaux destinés à entretenir les corps de troupes à l'effectif réglementaire, l'Etat assure la remonte des officiers et assimilés de tous grades et de toutes armes, en leur livrant à différentes conditions les chevaux dont ils doivent être pourvus sur le pied de paix comme sur le pied de guerre.

**remontée** [*té*] n. f. Action de remonter.

**remonter** [*té*] v. n. Monter de nouveau à l'endroit d'où l'on était descendu : *remonter au grenier.* S'élever de bas en haut : *au jeu de bascule, quand un des côtés s'abaisse l'autre remonte.* Suivre une direction contraire à la pente du terrain : *remonter une vallée.* Etre porté vers le haut : *collet qui remonte.* Etre élevé de nouveau : *remonter sur le trône.* S'élever au-dessus de l'horizon : *le soleil remonte en hiver et au printemps. Fig.* Augmenter de valeur après avoir baissé : *la rente remonte.* Reprendre les choses de loin : *remonter jusqu'à la source d'un bruit.* Avoir son origine : *cette maison remonte aux croisades. Hortic.* Fleurir de nouveau dans l'arrière-saison. *Mar.* Se diriger vers le nord, dans l'hémisphère septentrional. *Le vent remonte*, le vent passe du sud au nord. *Remonter au vent*, louvoyer au plus près du vent. V. a. Porter de nouveau en haut : *remonter du foin au grenier.* Porter plus haut : *remonter une cloche.* Exhausser : *remonter un mur.* Gravir de nouveau : *monter et remonter l'escalier.* Aller contre le mouvement d'une chose : *remonter un fleuve.* Pourvoir de nouveau de choses nécessaires : *remonter une maison.* Rassembler pour mettre en état de fonctionner : *remonter une serrure.* Tendre de nouveau les ressorts de : *remonter une montre.* Donner un autre cheval : *remonter un cavalier.* Rendre plus alcoolique : *remonter de l'eau-de-vie. Fig.* Relever, ranimer : *remonter le moral.* Préparer pour être joué de nouveau : *remonter une pièce de théâtre. Techn. Remonter des bottes*, y mettre des empeignes et des semelles neuves. **Se remonter** v. pr. Se donner une nouvelle monture. Se pourvoir de nouveau des choses nécessaires : *se remonter en linge.* Reprendre de la vigueur, de l'activité. ANT. **Descendre.**

**remonteur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui remonte : *un remonteur de pendules.*

**remontoir** n. m. Appareil au moyen duquel on peut remonter une montre sans l'aide d'une clef et sans être obligé de l'ouvrir : *montre à remontoir. Par ext.* Cette montre elle-même.

**remontrance** n. f. (de *remontrer*). Avertissement, réprimande, observation ayant un caractère de reproche : *faire des remontrances.* Discours adressés aux rois par les parlements et les autres cours souveraines, pour leur signaler les inconvénients d'un édit présenté à l'enregistrement, etc. : *Louis XIV n'autorisa guère l'exercice du droit de remontrance.* (En ce sens, s'emploie le plus souvent au pluriel.)

**remontrant** [*tran*] n. m. Nom donné par les Hollandais aux arminiens, à cause des remontrances qu'ils firent, en 1610, contre leur condamnation par le synode de Dordrecht.

**remontrer** [*tré*] v. a. (du préf. *re*, et de *montrer*). Montrer de nouveau. Représenter à quelqu'un son tort : *remontrer à quelqu'un qu'il a mal agi.* Neutralem. *En remontrer*, faire la leçon à : *certains insectes nous en remontreraient en fait de prévoyance.* **Se remontrer** v. pr. Se montrer de nouveau : *il n'ose se remontrer.* PROV. : **C'est Gros-Jean**

**qui en remontre à son curé,** c'est un ignorant qui donne des leçons à plus savant que lui.

**remontreur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui fait des remontrances.

**remonture** n. f. Espèce d'épaulette d'un vêtement de femme.

**remoquer** [*ké*] **(se)** v. pr. Se moquer de nouveau.

**rémora** n. m. (du lat. *remora*, qui retarde). Nom vulgaire de l'échénéide, poisson acanthoptère, de taille médiocre et dont la tête est munie d'un disque adhésif qui sert à l'animal pour se fixer aux corps flottants, aux navires. (La fable attribuait jadis aux rémoras le pouvoir d'arrêter les navires.) *Fig.* Obstacle, empêchement : *la paresse est un terrible rémora.*

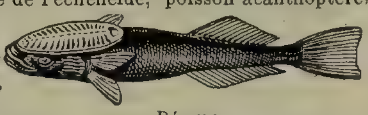

Rémora.

**remordre** v. a. Mordre de nouveau : *il l'a mordu et remordu.* V. n. *Fig.* Reprendre ce qu'on avait fait : *repoussé, ce régiment n'a pas voulu remordre.*

**remords** [*mor*] n. m. (de *remordre*). Vif reproche de la conscience : *la voix du remords.*

**remorquage** [*ka-je*] n. m. Action de remorquer.

— Encycl. *Dr.* Les opérations du remorquage sont assimilées aux opérations de transport interdites aux bâtiments étrangers, d'un port français à un autre port français, pour toutes denrées ou marchandises des crus, produits ou manufactures de France et des colonies françaises. Toutefois, le pavillon étranger est admis à les pratiquer dans le cas où il n'existe pas de remorqueur français sur place, ou bien s'il ne s'en trouve aucun de disponible ou suffisant. Les navires et chalands sont également admis à pénétrer dans les ports français avec le remorqueur qui les a remorqués en mer.

**remorque** [*mor-ke*] n. f. (de *remorquer*). Traction exercée sur un véhicule, à l'aide d'un autre véhicule : *prendre, conduire un bateau à la remorque.* Câble par lequel un véhicule quelconque est attaché à celui qui le remorque : *jeter la remorque.* Voiture remorquée par une autre. *Fig. Se mettre à la remorque de quelqu'un*, suivre aveuglément sa direction.

**remorquer** [*ké*] v. a. (ital. *remorchiare*). Traîner à sa suite, en parlant d'un bateau, d'une voiture, etc. : *remorquer des bateaux sur une rivière. Fam.* Conduire à sa suite : *remorquer des traînards.*

**remorqueur, euse** [*keur, eu-ze*] adj. Qui sert à remorquer : *bateau remorqueur.* N. m. Bateau ou véhicule qui en remorque un autre. Marin, mécanicien, etc., qui monte un bateau, une locomotive, etc., servant au remorquage.

— Encycl. Il existe, dans tous les ports, des navires construits spécialement pour le remorquage. De faible tonnage, sans grande vitesse, ils sont néanmoins pourvus de fortes machines. Tout navire remorquant porte, en outre de ses feux de côtés, deux ou trois feux brillants à l'avant, selon le nombre de bateaux remorqués, ou la distance qui sépare les arrières des deux bateaux.

**remorqueuse** [*keu-ze*] n. et adj. f. Locomotive qui traîne à sa suite les wagons.

**rémotifolié, e** adj. (du lat. *remotus*, écarté, et *folium*, feuille). Se dit des plantes dont les feuilles sont très écartées.

**remotis (a).** V. A REMOTIS.

**remoucher** [*ché*] v. a. Moucher à nouveau. *Pop.* Rembarrer : *remoucher un insolent. Arg.* Venger ; reconnaître ; observer, remarquer : admirer.

**remoudre** v. a. (Se conj. comme *moudre.*) Moudre de nouveau : *remoudre du gruau.*

**rémoudre** v. a. (Se conj. comme *moudre.*) Emoudre de nouveau.

**remouillage** [*mou, ll* mll., *e*] n. m. Action de mouiller de nouveau : *remouillage des étoffes.*

**remouiller** [*mou, ll* mll., *é*] v. a. Mouiller de nouvenu.

**remouillure** [*mou, ll* mll.] n. f. Renouvellement des levains dans une boulangerie.

**rémoulade** ou **rémolade** n. f. (ital. *remolata*). Sauce faite de fines herbes, ail, huile et jus de citron, qui se sert avec des viandes froides et des poissons cuits au court-bouillon.

**remoulage** n. m. Action de remouler. Son provenant de la mouture du gruau.

**remouler** [*lé*] v. a. Mouler de nouveau.

**rémouleur** n. et adj. m. Ouvrier qui aiguise les outils et ustensiles tranchants ou aigus. (Syn. GAGNE-PETIT.)

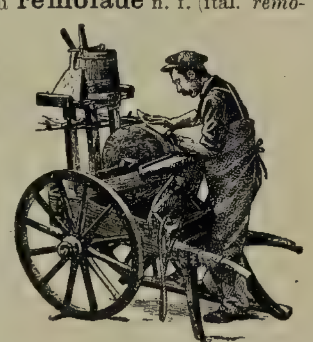

Rémouleur.

**Rémouleur** (*le*), célèbre statue antique, au musée des Offices (Florence) ; esclave, au front chauve et déprimé, aiguisant sur une pierre un couteau à lame recourbée. On voit une copie en bronze de cette statue au Jardin des Tuileries, à Paris ; — tableau de Decamps, au Louvre (v. p. 722) ; — tableau peint sur bois de David Teniers, au Louvre.

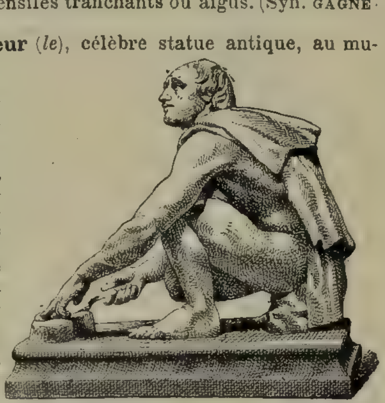

Le Rémouleur (statue antique).

**remoulin** n. m. (de l'esp. *remolino*, tourbillon). Etoile ou marque blanche, que l'on aperçoit parfois au front du cheval. (On dit auj. PELOTE.)

**Remoulins** [*lin*], ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 18 kil. d'Uzès, sur le Gard ; 1.350 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 9 comm. et 4.930 h.

**remourir** v. n. Mourir de nouveau. *Fig.* Retomber dans l'oubli.

**remous** [*mou*] n. m. (provenç. *remou*). Tournoiement d'eau qui se forme à l'arrière d'un navire en marche. Refoulement de l'eau qui se brise contre un obstacle : *les remous sont dangereux aux nageurs.* Contre-courant qui s'établit le long des rives d'un cours d'eau.

**remouvoir** v. a. Mouvoir de nouveau.

**rempaillage** [*ran-pa, ll* mll., *a-je*] n. m. Ouvrage du rempailleur.

**rempailler** [*ran-pa, ll* mll., *é*] v. a. Garnir de nouveau de paille : *rempailler des chaises.* Empailler de nouveau : *rempailler des oiseaux.*

**rempailleur, euse** [*ran-pa, ll* mll., *eu-ze*] n. Qui rempaille.

**rempaquement** [*ran-pa-ke-man*] n. m. Action de rempaquer les harengs.

**rempaquer** [*ran-pa-ké*] v. a. Ranger les harengs par lits dans les barils. (On dit aussi PAQUER.)

**rempaqueter** [*ran-pa-ke-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je rempaquette.*) Empaqueter de nouveau.

**remparement** [*ran-pa-re-man*] n. m. Action de remparer.

**remparer** [*ran-pa-ré*] v. a. (du préf. *re*, et de *emparer*). Défendre par un rempart : *remparer un poste militaire.* Se faire une défense contre quelque attaque. (Peu us.)

**remparer** [*ran-pa-rè*] **(se)** v. pr. S'emparer de nouveau.

**rempart** [*ran-par*] n. m. (subst. verbal de *remparer*). Masse de terre élevée derrière l'escarpe pour soutenir le parapet. Muraille épaisse, dont on entourait autrefois les places de guerre et les châteaux forts. Espace entre le mur d'enceinte et les habitations les plus proches. *Fig.* Ce qui sert de défense : *le courage de ses défenseurs est le meilleur rempart d'une ville.*

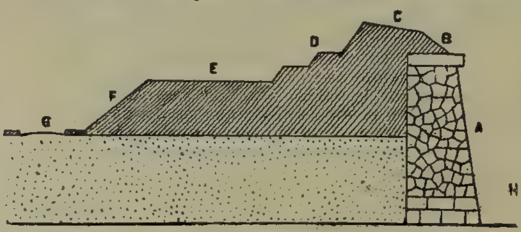

Rempart : A, mur ; B, talus extérieur ; C, plongée ; D, banquette ; E, terre-plein ; F, talus extérieur ; G, rue militaire ; H, fossé.

— Encycl. Le rempart constitue une protection matérielle pour les défenseurs de la position, et leur fournit les moyens de s'établir, eux et leurs armes, de façon à pouvoir tirer sur les assaillants : tel est particulièrement le rôle du parapet, qui constitue la partie supérieure du rempart, et sur lequel sont établies des banquettes pour l'artillerie et l'infanterie. La partie inférieure du rempart, ou escarpe, revêtue de maçonnerie, et d'une inclinaison très proche de la verticale, soustraite aux coups par un fossé profond, est surtout disposée de manière à ne pas permettre l'escalade.

**rempêtrer** [*ran-pè-tré*] v. a. Empêtrer de nouveau.

**rempiètement** [*ran, man*] n. m. Reprise en tous sens des fondations d'un mur, d'un édifice.

**rempiéter** [*ran-pi-é-té*] v. a. (du préf. *re*, de *en*, et *pied.* — Se conj. comme *accélérer.*) Refaire le pied : *rempiéter des bas.*

**rempiler** [*ran-pi-lé*] v. a. Empiler de nouveau. *Arg. milit.* Contracter un rengagement.

**rempirer** [*ran-pi-ré*] v. n. *Pop.* Empirer de nouveau.

**remplaçable** [*ran*] adj. Que l'on peut remplacer.

**remplaçant** [*ran-pla-san*], **e** n. Toute personne qui en remplace une autre, dans une occupation quelconque. N. m. Celui qui autrefois, en France, remplaçait un jeune homme appelé au service militaire. N. m. Nourrice (par allusion à la pièce de Brieux : *les Remplaçantes*, qui a pour sujet les désordres entraînés par l'usage qu'ont les femmes de la campagne de se placer comme nourrices dans les villes [1901.])

**Remplaçantes** (*les*), pièce en trois actes et en prose d'Eug. Brieux (1901). Les remplaçantes sont les femmes de la campagne, les nourrices, que l'on fait venir dans les grandes villes pour donner leur lait aux bébés des bourgeoises qui ne veulent pas nourrir leurs enfants. Cette œuvre est une bonne pièce et une satire sociale, probe et utile.

**remplacement** [*ran-pla-se-man*] n. m. Action de remplacer une chose par une autre. Substitution d'une personne à une autre dans une fonction. Acte par lequel un homme prenait la place d'un autre appelé au service militaire. *Dr.* Syn. de REMPLOI.

— Encycl. *Milit.* Le remplacement a existé sous le Consulat, puis sous le régime des lois de recrutement de 1818 et 1832. De 1855 à 1868, c'était l'Etat qui se chargeait lui-même, moyennant une somme déterminée, de trouver le remplaçant. Sous le régime de la loi de 1868, on en revint au remplacement libre, qui fut aboli définitivement après la guerre franco-allemande (1870-1871) par la loi de 1872.

**remplacer** [*ran-pla-sé*] v. a. (du préf. *re*, et de *emplacer.* — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il remplaça, nous remplaçons.*) Donner la place de, mettre à la place de : *remplacer de vieux meubles par des neufs.* Suppléer par une autre chose : *remplacer le sucre par du miel.* Prendre la place de : *remplacer un maire.* Donner un successeur : *remplacer un domestique.* Occuper momentanément la place d'un autre : *remplacer un employé malade.* Autref. Partir à la place d'un conscrit, pour le service militaire.

**remplage** [*ran-pla-je*] n. m. (de *remplir*).
tion de remplir une pièce de vin qui n'est pas t
à fait pleine. Blocage composé de menus morce
de moellons et de mortier, au moyen duquel
remplit l'espace vide entre deux parements d
mur en pierre. Compensation que les propriéta
de bois accordent aux marchands pour les vides
se sont trouvés dans les coupes qu'ils leur ont v
dues.

**rempli** [*ran*] n. m. Pli fait à une étoffe pour
rétrécir ou la raccourcir sans la couper. Etoffe qu
ménage pour faire les coutures.

**rempli** [*ran*], **e** adj. (de *remplir*). *Fig.* E
*rempli de soi-même*, avoir une très haute opinion
sa valeur. *Style rempli*, où il n'y a rien d'oise
*Blas.* Se dit des pièces honorables dont le fond
d'un autre émail que les bords.

**remplier** [*ran-pli-é*] v. a. (Se conj. com
*prier.*) Faire un rempli à une étoffe.

**remplir** [*ran*] v. a. (du préf. *re*, et de *empl*
Emplir de nouveau : *remplir un tonneau vide.* Ren
plein : *remplir un vase.* Combler : *remplir un fo*
Mettre un grand nombre de choses dans : *rem*
*une volière d'oiseaux rares.* Compléter : *remplir*
*nombre.* Ecrire ce qui a été laissé en blanc dans
acte : *remplir une quittance.* Occuper, exerce
*remplir une place.* Accomplir, exécuter : *rem*
*une promesse.* Répondre à : *remplir l'attente.* E
ployer : *bien remplir son temps.* Faire retentir : *r*
*plir l'air de ses cris.* Abonder dans : *les étrang*
*remplissent la ville.* Occuper : *les guerres relig*
*ses ont rempli la moitié du* XVIe *siècle.* Frapp
animer : *remplir les spectateurs d'admiration.* *R*
*plir l'oreille*, être sonore, harmonieux. *Remplir*
*sort, sa destinée*, faire les actions, éprouver les é
nements auxquels on paraissait destiné. *Dr.* Ren
à quelqu'un ce qu'il a avancé : *remplir quelqu'un*
*ses frais. Remplir du point, de la dentelle*, répar
refaire à l'aiguille les fleurs rompues. *Remplir*
*canevas*, le couvrir à l'aide de point à l'aiguille.
**remplir** v. pr. Devenir plein : *la cave se rem*
*d'eau.* Remplir à soi : *se remplir la tête de chimè*
*Pop.* Se rassasier. Ant. **Vider.**

**remplissage** [*ran-pli-sa-je*] n. m. Action
remplir. *Fig.* Dans les ouvrages d'esprit, chose i
tile ou étrangère au sujet, introduite pour augm
ter le texte. *Musiq.* Partie entre la basse et le d
sus. *Mar.* Pièce de bois servant à remplir un vi
*Techn.* Réparation, à l'aiguille, des dentelles.

**remplisseur, euse** [*ran-pli-seur, eu-ze*]
Celui, celle qui remplit. N. f. Raccommodeuse
dentelle.

**remplisseuse** [*ran-pli-seu-ze*] n. f. Machin
remplir les bouteilles. (On dit EMPLISSEUSE
TIREUSE.)

— Encycl. Les remplisseuses mécaniques s
constituées en général par une cuvette en fo
émaillée, carrée ou circulaire, alimentée du liqu
à mettre en bouteille, et dans laquelle le niveau
maintenu constant par le moyen d'un flotteur. U
série de siphons plongeant dans cette cuvette s
morcent dès qu'on les introduit dans le goulot d'u
bouteille, et s'arrêtent d'eux-mêmes quand le nive
est le même dans la cuvette et dans la boutei
c'est-à-dire quand celle-ci est pleine.

**remplissure** [*ran-pli-su-re*] n. f. Travail qu
fait pour remplir.

**remploi** [*ran*] n. m. (de *remployer*). Nouvel e
ploi de fonds disponibles. Acquisition d'un immeu
avec les deniers provenant de la vente d'un prop
ou de l'aliénation d'un bien dotal : *les notaires d*
*vent assurer le remploi des sommes provenant*
*l'aliénation d'un bien dotal.* Affectation des inde
nités pour dommages de guerre, à la reconstituti
des objets détruits.

— Encycl. *Dr. Remploi sous le régime de la co*
*munauté.* Le remploi est censé fait à l'égard du ma
toutes les fois que, lors d'une acquisition, le mar
déclaré qu'elle était faite des deniers provenant
l'aliénation d'un immeuble qui lui était personnel,
pour lui tenir lieu de remploi. Le mari doit fa
cette déclaration lors du contrat d'achat ; s'il ava
acheté purement et simplement, l'immeuble sera
un conquêt de communauté : il ne pourrait pas
faire un propre après coup.

A l'égard de la femme, il faut en outre que celle-
accepte.

Le remploi doit être fait en immeubles ou
meubles immobilisés ; par exemple, en actions de
Banque de France, en rente sur l'Etat. Le mari pe
donner aussi en remploi à sa femme un immeub
conquêt de la communauté.

*Remploi sous le régime dotal.* Les époux peuve
se réserver dans leur contrat de mariage la facul
d'aliéner, quoiqu'ils se marient sous le régime d
tal. C'est une dérogation au principe de l'inalién
bilité.

Sous le régime de la communauté légale, le rem
ploi est facultatif pour le mari ; au contraire, so
le régime dotal, le remploi est obligatoire : le ma
ne peut se dispenser de le faire.

**remployable** [*ran-ploi-ia-ble*] adj. Qui pe
être remployé.

**remployer** [*ran-ploi-ié*] v. a. (Se conj. comm
*aboyer.*) Employer de nouveau.

**remplumer** [*ran-plu-mé*] **(se)** v. pr. Se r
couvrir de plumes, en parlant des oiseaux. *Fig.*
*fam.* Reprendre de l'embonpoint. Rétablir ses affa
res : *commerçant qui commence à se remplumer.*

**rempocher** [*ran-po-ché*] v. a. Remettre e
poche.

**rempoigner** [*ran-poi-gné*] v. a. Empoigner d
nouveau.

**rempoissonnement** [*ran-poi-so-ne-man*]
m. Action de repeupler de poissons : *le rempoisso*
*nement d'un étang.*

**rempoissonner** [*ran-poi-so-né*] v. a. Repeu
pler de poisson : *rempoissonner un étang.*

**remport** [*ran-por*] n. m. *Dr. anc.* Dette dont o
se payait sur des effets mobiliers.

**remporter** [*ran-por-té*] v. a. Rapporter d'u
lieu ce qu'on y avait apporté. Enlever : *on le rem*
*porta mort. Fig.* Gagner, obtenir : *Condé remport*
*la victoire de Lens.*

**remporteur** [*ran*] n. m. Concurrent qui rem
porte beaucoup de prix.

**rempotage** [*ran-po-ta-je*] n. m. Action de rem
poter.

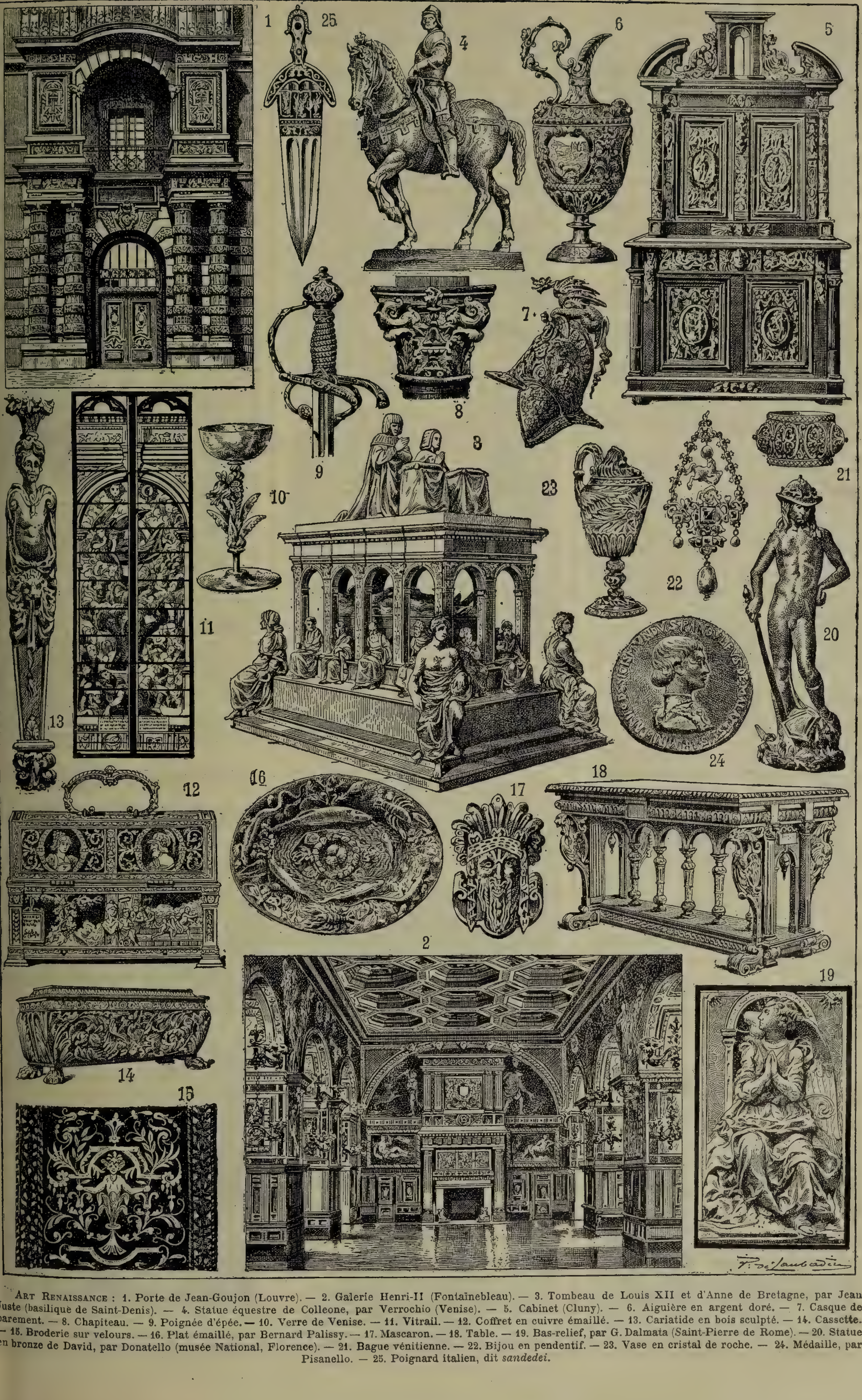

ART RENAISSANCE : 1. Porte de Jean-Goujon (Louvre). — 2. Galerie Henri-II (Fontainebleau). — 3. Tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne, par Jean Juste (basilique de Saint-Denis). — 4. Statue équestre de Colleone, par Verrochio (Venise). — 5. Cabinet (Cluny). — 6. Aiguière en argent doré. — 7. Casque de parement. — 8. Chapiteau. — 9. Poignée d'épée. — 10. Verre de Venise. — 11. Vitrail. — 12. Coffret en cuivre émaillé. — 13. Cariatide en bois sculpté. — 14. Cassette. — 15. Broderie sur velours. — 16. Plat émaillé, par Bernard Palissy. — 17. Mascaron. — 18. Table. — 19. Bas-relief, par G. Dalmata (Saint-Pierre de Rome). — 20. Statue en bronze de David, par Donatello (musée National, Florence). — 21. Bague vénitienne. — 22. Bijou en pendentif. — 23. Vase en cristal de roche. — 24. Médaille, par Pisanello. — 25. Poignard italien, dit *sandedei*.

— Encycl. On ne rempote les plantes qu'au moment où elles vont se remettre à végéter (c'est-à-dire au début du printemps), ou qu'elles sont en pleine végétation et que leurs racines, trop développées, deviennent une gêne pour leur croissance. On choisit des pots un peu plus grands que ceux d'où l'on retire les plantes ; on en garnit le fond d'un tesson, puis d'une couche de terre fine, et l'on dispose la plante en étalant ses racines. Tandis que la plante est maintenue de la main gauche au centre du pot, on garnit de terre avec la main droite, en tassant légèrement jusqu'au-dessus du collet de la plante qui doit être à environ deux centimètres du bord. On laisse un vide constituant une cuvette pour l'arrosage.

**rempoter** [*ran-po-té*] v. a. Transporter une plante dans un pot plus grand, ou qui contient de la terre nouvelle : *rempoter des rosiers.*

**remprisonnement** [*ran-pri-zo-ne-man*] n. m. Remise en prison d'un prisonnier libéré.

**remprisonner** [*ran-pri-zo-né*] v. a. Emprisonner de nouveau.

**remprunter** [*ran-prun-té*] v. a. Emprunter de nouveau.

**Remscheid,** v. d'Allemagne (Prusse, prov. du Rhin) ; 72.000 h. Métallurgie. Centre industriel.

**remuable** adj. Que l'on peut remuer.

**remuage** n. m. Action de remuer du vin, du blé. *Dr. anc. Droit de remuage*, droit sur le vin qu'on transportait d'un lieu à un autre. *Billet de remuage*, permis pour transporter du vin.

**remuant** [*an*], **e** adj. Qui est sans cesse en mouvement : *enfant remuant. Fig. Esprit remuant*, inquiet, actif, qui aime l'agitation. Ant. **Inerte.**

**remue-ménage** n. m. invar. Dérangement de meubles, de choses que l'on transporte d'un lieu en un autre. *Fig.* Troubles qui résultent des changements subits.

**remuement** ou **remûment** [*mû-man*] n. m. Action de ce qui remue : *le remuement des humeurs.* Transport d'un lieu dans un autre. *Fig.* Troubles dans un Etat : *causer du remuement.*

**remuer** [*mu-é*] v. a. (du préf. *re*, et de *muer*). Mouvoir une chose : *remuer la tête.* Changer de place : *remuer un meuble. Fig.* Examiner en tous sens : *remuer une question.* Attirer l'attention sur : *remuer beaucoup d'idées.* Mettre en jeu : *tout remuer pour faire échouer une élection.* Emouvoir : *remuer l'âme. Remuer un enfant*, le nettoyer et lui remettre des langes. *Remuer la terre*, la cultiver, la creuser et la transformer. *Remuer l'argent à la pelle*, être très riche. *Remuer la cendre, les cendres de*, critiquer après la mort les actions, les œuvres de. *Ne remuer ni pied ni patte*, être sans mouvement. *Remuer ciel et terre*, recourir à tous les moyens pour atteindre le but qu'on se propose. V. n. Changer de place : *les enfants remuent continuellement.* Etre ébranlé : *dent qui remue. Par ext.* Agir : *si vous remuez vous êtes perdu.* **Se remuer** v. pr. Se mouvoir. *Fig.* Se donner du mouvement pour réussir ; faire des démarches. Prov. : **Il ne faut point remuer l'ordure,** le bon goût, les bienséances défendent de parler des choses malhonnêtes. **Plus on remue l'ordure, plus elle pue,** plus on s'occupe des scandales, plus on découvre des choses répugnantes.

**remueur, euse** [*eu-ze*] adj. et n. Qui se remue, qui s'agite : *société remueuse. Remueur d'idées*, homme qui met en avant beaucoup d'idées. N. m. Ouvrier qui remue le blé dans un grenier, pour l'empêcher de s'échauffer. N. f. Autref., femme chargée, chez les seigneurs, de bercer un enfant, de le changer de linge.

**remugle** n. m. (du préf. *re*, et du norm. *mucre*, humide). Odeur particulière que contractent les objets longtemps renfermés, ou exposés à un mauvais air.

**remûment** n. m. V. REMUEMENT.

**rémunérant, e** adj. Syn. de RÉMUNÉRATEUR.

**rémunérateur, trice** n. et adj. (lat. *remunerator, trix*). Qui récompense : *la conscience est la grande rémunératrice des bonnes actions.* Qui couvre et dépasse les dépenses faites : *entreprise très rémunératrice.*

**rémunératif, ive** adj. Qui sert de récompense. (Peu us.)

**rémunération** [*si-on*] n. f. (lat. *remuneratio*). Récompense. Prix d'un travail, d'un service rendu : *recevoir la juste rémunération de son travail.*

**rémunératoire** adj. Qui tient lieu de récompense, qui comporte un avantage : *contrat rémunératoire.*

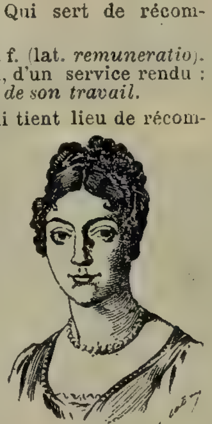

Mme de Rémusat.

**rémunérer** [*ré*] v. a. (lat. *remunerare ;* du préf. *re*, et *munus, eris*, don. — Se conj. comme *accélérer.*) Récompenser : *rémunérer des services.*

**Remungol,** comm. du Morbihan, arr. et à 18 kil. de Pontivy ; 1.470 h.

**remunir** v. a. Munir de nouveau.

**Rémus** [*muss*], frère de Romulus, premier roi de Rome, par qui il fut tué.

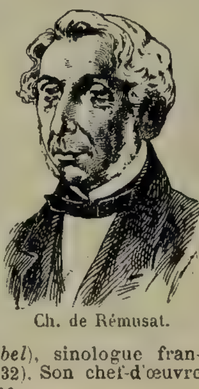

Ch. de Rémusat.

**Rémusat** [*za*] (Claire-Elisabeth Gravier de Vergennes, comtesse **de**), née et m. à Paris (1780-1821), petite-nièce du comte de Vergennes, auteur de *Mémoires* intéressants sur la cour de Napoléon Ier, où elle avait été dame d'honneur, d'un traité sur l'*Education des femmes.* On lui doit aussi des lettres et des romans d'un certain mérite. — Son fils François-Marie-Charles, philosophe et homme politique français, membre de l'Académie française, né et m. à Paris (1797-1875). On lui doit des études de philosophie, d'histoire religieuse, etc. : *Abélard, Saint Anselme, John Wesley et le Méthodisme.*

**Rémusat** (Jean-Pierre-*Abel*), sinologue français, né et m. à Paris (1788-1832). Son chef-d'œuvre est une *Histoire du bouddhisme.*

**rémusatie** [*za-tî*] n. f. Genre d'aracées, voisines des colocases, originaires des régions tropicales et cultivées parfois comme plantes d'appartement.

**remuseler** [*ze-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je remuselle*). Museler de nouveau.

**Rémuzat** [*za*], ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 27 kil. de Nyons, au pied du roc de l'Aiguille ; 530 h. — Le cant. a 17 comm., et 3.160 h.

**Renac,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 12 kil. de Redon ; 1.680 h.

**renâcler** [*klé*] v. a. (de l'anc. franç. *renasquer*, renifler). Faire du bruit en retirant fortement son haleine par le nez : *cheval qui renâcle. Fig.* et *pop.* Témoigner de la répugnance, rechigner : *renâcler à la besogne.*

**renâcleur** n. m. *Pop.* Poltron, mécontent.

**renager** [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il renagea, nous renageons.*) Nager de nouveau.

**rénaire** [*nè-re*] adj. (du lat. *ren*, rein). Qui a la forme d'un rein. (On dit mieux RÉNIFORME.)

**Renaison,** comm. de la Loire, arr. et à 12 kil. de Roanne ; 2.340 h. Ch. de f. Commerce de vins.

**renaissance** [*nè-san-se*] n. f. Action de renaître : *la renaissance du phénix est une fable.* Renouvellement, retour : *la renaissance du printemps, des lettres, des arts.* Nouvelle activité donnée aux lettres, aux sciences, aux arts. *Spécialem.* Mouvement littéraire, artistique et scientifique, qui eut lieu au xve et au xvie siècle, et qui était fondé en grande partie sur l'imitation de l'antiquité. (En ce sens, s'écrit avec une majuscule.) *Théol. Renaissance de l'homme en Jésus-Christ*, la régénération spirituelle. *Eaux et for. Bois en renaissance*, recrû. Adjectiv. Qui appartient à l'époque ou au style de la Renaissance : *des ornements Renaissance.*

— Encycl. On donne le nom de *Renaissance* à la rénovation littéraire, artistique et scientifique qui, née en Italie vers le milieu du xive siècle, se répandit dans l'Europe occidentale au xve et au xvie siècle, particulièrement sous l'influence de la culture antique remise en honneur. Pétrarque rompit le premier avec les errements de l'éducation médiévale, remontant directement aux sources. Boccace suivit son exemple. Avec Manuel Chrysoloras (fin du xive s.), apparut l'hellénisme. Dès lors, le grand mouvement de l'humanisme était dessiné. Ses principaux représentants furent : Marsile Ficin, Pic de La Mirandole, Reuchlin, et en France Guillaume Budé, Lefèvre d'Etaples, Ramus, Erasme lui-même, qui doit être considéré comme un des fondateurs de notre humanisme national. Une philosophie nouvelle, fondée sur une étude plus positive de la nature, succéda à l'aristotélisme formel des scolastiques. Elle fut facilitée surtout par la découverte de l'imprimerie, qui vulgarisa les œuvres des grands génies de l'antiquité. Elle prépara la réforme cartésienne.

La Renaissance artistique se manifeste en Italie dès la fin du moyen âge ; elle s'impose peu à peu à tous les arts plastiques, et entre en lutte dans les divers pays européens avec les instincts nationaux ; elle parvient à son apogée au xvie siècle, et se marque alors par un retour très accusé à l'art antique.

Les architectes Brunellesco, Alberti, Bramante, Palladio ; les sculpteurs Jacopo della Quercia, Ghiberti, Donatello, Verrochio, Pollajuolo, Michel-Ange ; les peintres Gentile da Fabriano, Fra Angelico, Gozzoli, Carpaccio, les deux Bellini, Masaccio, Raphaël, Léonard de Vinci, Mantegna, Le Pérugin, Botticelli, Michel-Ange sont ou les initiateurs ou les grands maîtres de la Renaissance italienne.

En France, dès le règne de Charles VIII, le conflit se fait pressentir entre les traditions gothiques, restées puissantes et populaires, et l'italianisme, soutenu par la cour et les grands. Les architectes résistent et, malgré l'école italienne de Fontainebleau, ce qui est d'importation étrangère, c'est l'ornementation ; mais, avec Ligier Richier, Pierre Lescot, Jean Bullant, Philibert Delorme, l'influence de l'art étranger l'emporte définitivement ; il en est de même en sculpture, même avec Jean Goujon et Germain Pilon, qui, par certains côtés, restent encore français, et surtout en peinture avec Jean Cousin : l'art vraiment français ne se défend plus que dans le portrait (école des Clouet).

En Espagne, l'art italo-antique l'emporte facilement, en statuaire et en architecture. Dans les pays du Nord, les idées de la Renaissance ne réussissent qu'à la longue à modifier l'art indigène.

Parallèlement se produit une Renaissance littéraire : c'est l'époque de l'Arioste, de Machiavel, de Bembo, du Tasse. Les papes Jules II et Léon X prodiguent leurs encouragements aux écrivains comme aux artistes. La France ne reste pas étrangère à cette floraison luxuriante. Clément Marot et Marguerite de Valois précèdent les poètes de la Pléiade (Ronsard, du Bellay, etc.), qui restaurent les genres littéraires antiques et aspirent à renouveler la langue par des emprunts faits non seulement aux Grecs, aux Latins, mais encore aux dialectes provinciaux, à l'italien, à l'espagnol. La prose se clarifie à mesure qu'elle devient plus pratique. Encore tumultueuse avec Rabelais, elle se forme avec Montaigne, Calvin, Amyot. L'érudition compte, tant au Collège de France qu'en dehors de l'établissement fondé par François Ier, un grand nombre d'érudits et de savants.

La Renaissance n'eut pas seulement une portée esthétique : en développant l'esprit critique, elle engendra le rationalisme, fit échec au principe d'autorité par l'exaltation de l'individu, et, s'attaquant au fond du dogme, provoqua la crise religieuse de la Réforme.

**Renaissance en France** (*la*), par Léon Palustre (1879), où l'auteur établit, région par région, la part des Italiens et celle des Français dans les œuvres d'architecture et de sculpture en France, du xve au xvie siècle.

**Renaissance** (*Histoire de l'art pendant la*), par Eugène Muntz (1889-1895) ; étude richement documentée, achevée seulement pour l'Italie.

**Renaissance** (*théâtre de la*), fondé par Anténor Joly dans la salle Ventadour et qui, jouant tous les genres, fut fermé en 1841, à la demande de l'Opéra et de l'Opéra-Comique. — Un second théâtre de la Renaissance fut fondé en 1873, près de la porte Saint-Martin, par Hostein. Il a joué d'abord le drame, puis l'opérette et, plus tard, la comédie.

**Renaissance catholique en Angleterre au XIVe siècle** (*la*), par Thureau-Dangin (1899-1906), histoire documentée et émouvante de la grande crise, religieuse qui s'est manifestée en Angleterre par le mouvement d'Oxford, les conversions de Newmann et de Manning, le développement du ritualisme.

**renaissant** [*nè-san*], **e** adj. Qui renaît : *les forces renaissantes d'un convalescent.*

**renaître** [*nè-tre*] v. n. (Se conj. comme *naître*, sauf qu'il n'y a pas de part. passé, ni de temps composés.) Naître de nouveau : *le phénix, suivant la Fable, renaît de ses cendres.* Croître de nouveau, repousser : *les fleurs renaissent au printemps. Renaître par le baptême*, naître à l'état de grâce après être né à la vie physique. *Fig.* Reprendre des forces, de la vie : *renaître après une longue maladie.* Reparaître : *le jour renaît. Renaître à*, être rendu à, animé de nouveau par : *renaître à l'espérance. Théol.* Revenir à l'état de grâce après en être sorti.

**Renaix** [*nè*], v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 22.300 h. Tissage et filatures de coton ; teintureries. Sources minérales.

**rénal, e, aux** adj. (lat. *renalis*). Qui a rapport aux reins : *fonction rénale.*

**renamourer** [*ran-na-mou-ré*] v. a. Enamourer de nouveau.

**Renan,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.750 h. Horlogerie.

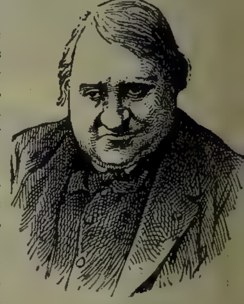

Ernest Renan.

**Renan** (Joseph-*Ernest*), philologue et historien, critique et écrivain français, né à Tréguier, m. à Paris (1823-1892). Il se prépara d'abord au sacerdoce ; il étudia la philologie hébraïque et la philosophie allemande, s'initia aux méthodes des sciences de la nature, et perdit la foi. Il fut nommé professeur d'hébreu au Collège de France. Ecrivain souple et d'une merveilleuse habileté, historien audacieux presque autant qu'érudit, esprit infiniment curieux, conciliant, avec un idéalisme natif, un scepticisme et un dilettantisme ondoyants, il écrivit, entre autres œuvres : *l'Avenir de la science, la Réforme intellectuelle et morale*, son grand ouvrage, *les Origines du christianisme* (*Vie de Jésus*, etc., v. CHRISTIANISME) : *l'Histoire du peuple d'Israël*, des *Drames philosophiques* et de charmants opuscules d'autobiographie : *Souvenirs d'enfance et de jeunesse, Ma sœur Henriette*, etc.

**renanthère** n. f. Genre d'orchidées vandées, renfermant des plantes épiphytes de l'Asie et de la Malaisie, recherchées pour leurs fleurs rouges ou roses.

**renard** [*nar*] n. m. (n. propre de cet animal dans le *Roman de Renart*). Genre de mammifères carnassiers, de la famille des canidés, grands destructeurs d'oiseaux et de petits mammifères : *le renard est renommé pour sa ruse.* Peau de cet animal. Nom scientifique de plusieurs requins. *Fig.* Homme fin et rusé : *un vieux renard. Pop.* et *triv.* Matières vomies par une personne ivre. *Ecorcher, piquer un renard*, vomir. *Mar.* Plateau percé de trous, sur lequel était dessinée une rose des vents et qui servait à marquer les routes suivies par le navire. Crochet pour haler les bois, dans les arsenaux. *Véner.* Sonnerie de trompe indiquant que les chiens de meute viennent de lancer un renard. *Coudre la peau du renard à celle du lion*, joindre la ruse à la force. *Se confesser au renard*, découvrir son secret à un homme qui a intérêt à en abuser (allusion à un épisode du *Roman de Renart*). *Se donner la discipline avec une queue de renard*, feindre une dévotion sévère. Prov. : **Un bon renard ne mange point les poules de son voisin,** un homme rusé évite de se faire connaître tel qu'il est, dans le voisinage du lieu qu'il habite. **Le renard cache sa queue,** les gens adroits cachent leur finesse. **Renard qui dort la matinée n'a pas la gueule emplumée,** si l'on veut réussir, il ne faut pas être paresseux. **En sa peau mourra le renard,** l'homme vicieux ne se corrige point. Allus. littér. :

> Honteux comme un renard
> Qu'une poule aurait pris,

vers de La Fontaine, dans la fable *le Renard et la Cigogne* (I, 18). On l'applique à ceux qui, après avoir mystifié les autres, sont victimes d'une machination semblable. V. QUEUE, et VERT. (V. Renart.)

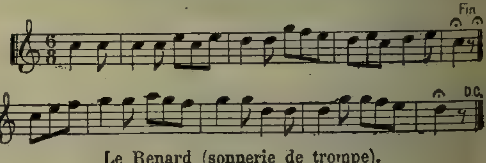

Le Renard (sonnerie de trompe).

— Encycl. Les renards (*vulpes*) sont des canidés de taille médiocre, à queue longue et fourrée, à museau long et pointu, à grandes oreilles, à livrée variable de couleur avec l'habitat, dont on connaît une douzaine d'espèces répandues sur le globe. Le renard des régions tempérées a une fourrure rousse ou

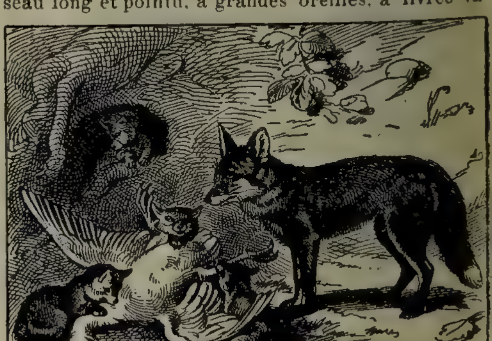

Renard et renardeaux.

fauve blanchâtre en dessous ; le renard des pays froids a une fourrure blanche pendant l'hiver et gris sombre (*renard argenté*) pendant la belle saison ; l'isatis (*vulpes lagopus*) ou *renard bleu* possède une fourrure qui varie également de couleur d'une saison à l'autre. (V. la planche FOURRURES.) Les renards vivent par paires, détruisent des quantités énormes de rats, mulots, campagnols, mais ils pillent aussi le gibier et pénètrent nuitamment dans les poulaillers, dont ils égorgent les occupants. On chasse peu le renard au fusil : la défiance de l'animal et son flair subtil lui font vite éventer le chasseur. Le piégeage, pour donner des résultats, réclame d'infinies précautions ; mais on capture le renard à l'aide de petits chiens fox-terriers, que l'on introduit dans les terriers. En Angleterre, la chasse à courre du renard est restée une des distractions favorites de l'aristocratie.

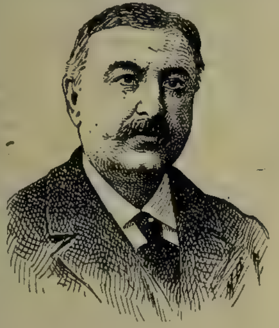

J.-C. Renard.

**Renard** (Joseph-Charles), officier et ingénieur français, né à Damblin (Vosges), m. à Chalais-Meudon (1847-1905). Il a fait faire de grands progrès à l'aérostation militaire. On lui doit également l'invention d'un train automobile routier, dit *train Renard*.

**Renard** (Jules), littérateur et auteur dramatique français, né à Châlons (Mayenne), m. à Paris (1864-1910). On lui doit des romans d'une fantaisie pointue et sèche, mais d'une grande vérité d'observation : *Poil de Carotte*, *l'Ecornifleur*, *Histoires naturelles*, etc.

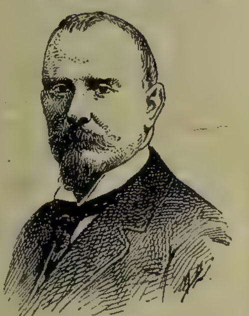

Jules Renard.

**Renard** (Emile), peintre français, né à Sèvres en 1850 ; a traité avec succès les scènes de mœurs : *la Grand'Mère*, *le Baptême*.

**Renard** (Alphonse), minéralogiste et géologue belge, né à Renaix, m. à Ixelles (1842-1903).

**renarde** n. f. Femelle du renard.

**renardé, e** adj. Se dit d'un parfum qui s'est éventé. Se dit de l'ambre, quand il a une couleur noirâtre.

**renardeau** [*dô*] n. m. Petit renard.

**renarder** [*dé*] v. n. Agir de ruse comme le renard. *Pop.* et *triv.* Vomir. *Mar. Renarder une ancre*, l'empenneler.

**renarderie** [*rî*] ou **renardise** [*di-ze*] n. f. Ruse, finesse de renard. (Vx.)

**renardier** [*di-é*], **ère** adj. Qui appartient aux renards. (Vx.)

**renardier** [*di-é*] n. m. Celui qui est chargé de la destruction des renards.

**renardière** n. f. Tanière de renard.

**renardiser** [*di-zé*] v. n. User de ruse, agir en renard. (Vx.)

**renarrer** [*nar-ré*] v. a. Narrer de nouveau.

**Renart** (*Roman de*), recueil de vingt-six petits poèmes français, dont les personnages sont des animaux, particulièrement le goupil (*Renart*, nom propre qui, grâce à la popularité de ces poèmes, a par la suite remplacé le nom commun), le loup (*Isengrin*), le lion (*Noble*), l'ours (*Brun*), le chat (*Tibert*), etc. C'est une véritable épopée et, par endroits, une spirituelle satire des classes dirigeantes du moyen âge. Ecrit probablement par des clercs, le *Roman de Renart* réunit des fables de provenance très diverse, et de nombreuses *suites* lui ont été données, particulièrement en Allemagne.

**renasquer** [*nas-ké*] v. n. Anc. forme du mot RENÂCLER.

**Renau d'Eliçagaray** [*nô, rè*] (Bernard), dit *le Petit Renau*, à cause de sa taille exiguë, ingénieur de la marine, né en Béarn, m. à Pougues (1652-1719) ; inventeur des galiotes à bombes, qu'il essaya avec succès au bombardement d'Alger, en 1680. Membre de l'Académie des sciences en 1699.

**Renaud** [*nô*], un des héros les plus intrépides du poème du Tasse *la Jérusalem délivrée*. C'est l'Achille chrétien, mais qui se laisse longtemps retenir loin de l'armée des croisés dans les jardins et la demeure de l'enchanteresse Armide. Les écrivains y font souvent allusion pour caractériser l'homme fort qui oublie ses devoirs au sein des plaisirs.

**Renaud et Armide,** tableau du Dominiquin (Louvre) ; toile remarquable par le charme de la couleur et la délicatesse du dessin ; tableau de Boucher, au Louvre ; peinture gracieuse (v. p. 755).

**Renaud de Montauban**, le principal héros de la *Chanson des Quatre fils Aimon* et l'un des paladins du *Roland furieux* de l'Arioste. Fils du duc Aymon, frère de Bradamante, cousin de Roland, ce héros brille autant par la générosité de ses sentiments et la noblesse de son âme que par la grandeur et le nombre de ses exploits. Il montait le fameux cheval Bayart et portait l'armet de Mambrin.

**Renaud** (Maurice CROSNEAU, dit), chanteur scénique français, né à Bordeaux en 1860. Doué d'une belle voix de baryton et d'un réel talent de comédien, il a fait à la Monnaie de Bruxelles, à l'Opéra-Comique et à l'Opéra, de Paris, d'importantes créations.

**Renaud** (MONT), colline du dép. de l'Oise, un peu au S. de Noyon. Cette éminence domine de 40 mètres le confluent de l'Oise et de la Divette et constitue une position très importante, qui fut occupée par les Allemands pendant la guerre de tranchées (de 1914 à mars 1917) et abandonnée par eux lors du « Repli allemand. » Elle a été défendue avec énergie et disputée avec acharnement par les Français du 26 mars au 5 avril 1918, au cours de multiples attaques allemandes ; évacuée par ses défenseurs le 9 juin suivant, pendant l'attaque de l'armée von Hutier en direction de Compiègne, elle fut reprise par les Français le 28 août, sans combat.

**renauder** [*nô-dé*] v. n. (de l'anc. fr. *arnauder*). Tourmenter. *Pop.* Grogner, se plaindre.

**renaudeur** [*nô*] n. m. *Pop.* Grognon, mécontent.

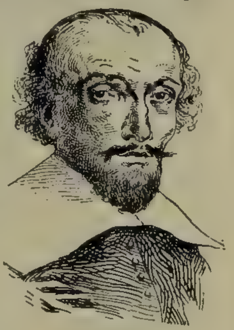

Renaudot.

**Renaudin** (Jean-François), amiral français, né et m. à Saint-Martin-du-Gua (1757-1809). Il commandait le vaisseau « le Vengeur », dans la flotte de l'amiral Villaret-Joyeuse.

**Renaudot** [*nô-do*] (Théophraste), médecin et journaliste français, historiographe du roi, né à Loudun, m. à Paris (1586-1653), fondateur de la *Gazette de France* en 1631. Il fonda un des premiers monts-de-piété. Malgré les grands services qu'il avait rendus, il mourut dans la misère.

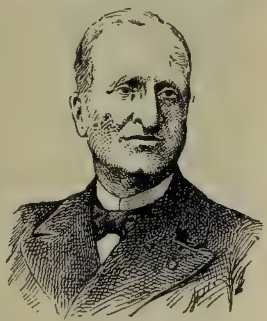

L. Renault.

**Renault** [*nô*] (Louis), jurisconsulte français, né à Autun, m. à Barbizon (1843-1918) ; auteur d'un remarquable *Traité de droit commercial*, avec Lyon-Caen, et universellement connu pour sa compétence en matière de droit international. Il fut membre de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye et membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1901. Lauréat du prix Nobel (1907).

**Renaut** (*Joseph*-Louis), histologiste et médecin français, né à La Haye-Descartes, m. à Lyon (1844-1917) ; a contribué aux progrès de l'anatomie microscopique.

**renaviguer** [*ghé*] v. n. Naviguer de nouveau,

**Renazé,** comm. de la Mayenne, arr. et à 30 kil. de Château-Gontier ; 3.263 h.

**rencaissage** [*ran-kè-sa-je*] ou **rencaissement** [*ran-kè-se-man*] n. m. Action de rencaisser.

**rencaisser** [*ran-kè-sé*] v. a. Remettre en caisse : *rencaisser des orangers*. Verser de nouveau dans la caisse : *rencaisser une somme*.

**rencaquer** [*ran-ka-ké*] v. a. Remettre en caque.

**renceinte** [*ran-sin-te*] n. f. *Véner.* Retour en cercle.

**renchaîner** [*ran-chè-né*] v. a. Remettre à la chaîne : *renchaîner un chien*.

**Renchen,** village d'Allemagne (Bade). Victoire de Moreau sur les Autrichiens (28 juin 1796).

**renchéri, e** [*ran*] adj. et n. Personne difficile, dédaigneuse : *faire le renchéri*.

**renchérir** [*ran*] v. a. Augmenter le prix de : *renchérir une marchandise*. V. n. Devenir plus cher : *le blé renchérit*. *Fig.* Dire ou faire plus qu'un autre : *il renchérit sur tout ce qu'il entend raconter*.

**renchérissement** [*ran-ché-ri-se-man*] n. m. Augmentation de prix : *le renchérissement d'une denrée est la conséquence de sa rareté*.

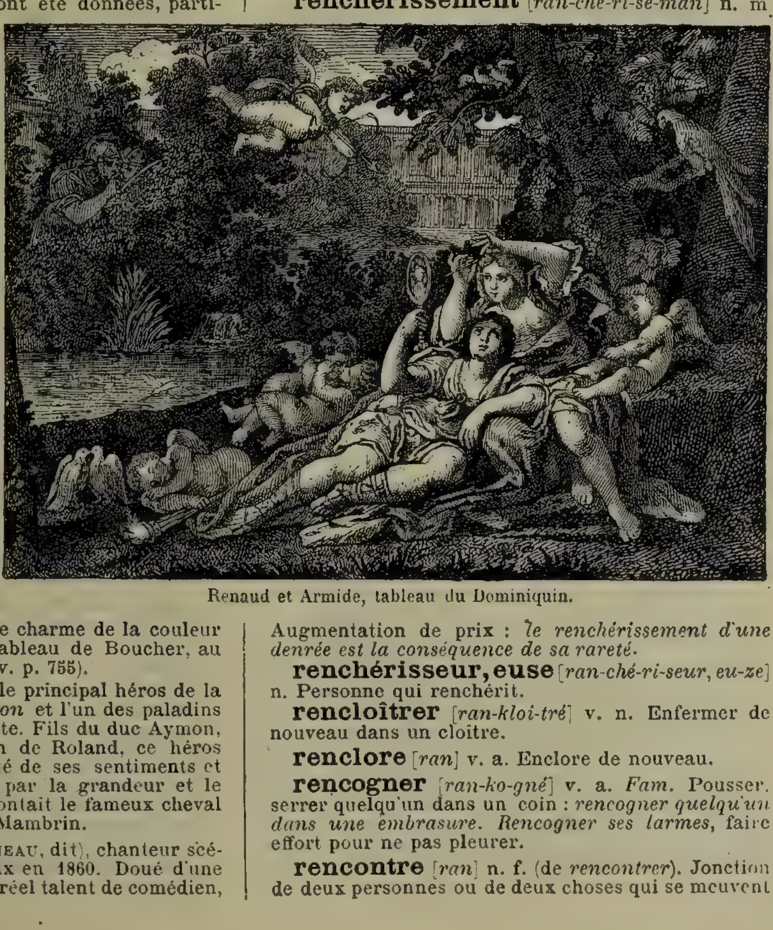

Renaud et Armide, tableau du Dominiquin.

**renchérisseur, euse** [*ran-ché-ri-seur, eu-ze*] n. Personne qui renchérit.

**rencloîtrer** [*ran-kloi-tré*] v. n. Enfermer de nouveau dans un cloître.

**renclore** [*ran*] v. a. Enclore de nouveau.

**rencogner** [*ran-ko-gné*] v. a. *Fam.* Pousser, serrer quelqu'un dans un coin : *rencogner quelqu'un dans une embrasure. Rencogner ses larmes*, faire effort pour ne pas pleurer.

**rencontre** [*ran*] n. f. (de *rencontrer*). Jonction de deux personnes ou de deux choses qui se meuvent en sens opposé : *rencontre de deux voitures.* Hasard aventure par laquelle on trouve fortuitement une personne ou une chose : *singulière rencontre.* Choc imprévu de deux corps de troupes : *rencontre de deux armées.* Duel : *Armand Carrel fut mortellement blessé dans une rencontre au pistolet.* Rapprochement heureux : *auteur qui a des rencontres. Aller à la rencontre*, au-devant de. *De rencontre*, acheté par occasion. Instinctif, non réfléchi : *style de rencontre.* N. m. *Blas.* Tête d'animal, représentée de face : *la tête du cerf ne s'appelle pas* rencontre, *mais* massacre.

**rencontrer** [*ran-kon-tré*] v. a. (du préf. *re*, et de *encontre*). Trouver par rencontre sur son chemin, se trouver en présence de : *rencontrer quelqu'un*. Essuyer, éprouver : *rencontrer beaucoup d'obstacles* Choquer : *la balle a rencontré un os. Absol.* Commencer à flairer la piste du gibier : *chien qui rencontre*. Trouver un mot heureux, une idée ingénieuse : *mot bien rencontré*. **Se rencontrer** v. pr. Se trouver : *un homme s'est rencontré, qui...* Exister : *cela ne se rencontre guère*. Avoir la même pensée qu'un autre : *les beaux esprits se rencontrent*.

**rencontreur** [*ran*] n. m. Celui qui rencontre une autre personne.

**rencorser** [*ran-kor-sé*] v. n. Adapté un nouveau corsage à : *rencorser une robe*.

**rencourager** [*ran, jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il rencouragea, nous rencourageons*). Rendre du courage.

**rendable** [*ran*] adj. *Féod.* Que l'on devait rendre au seigneur. *Fief rendable*, que les vassaux devaient rendre à la réquisition du suzerain.

**rendage** [*ran-da-ge*] n. m. *Féod.* Revenu annuel d'une terre. Bénéfice que, par suite de l'alliage, l'Etat retirait de la fabrication des monnaies.

**rendant** [*ran-dan*], **e** n. *Dr.* Celui, celle qui rend un compte. Adjectiv. : *parties rendantes*. Syn. RENDANT COMPTE.

**rendement** [*ran-de-man*] n. m. Ce que produit une chose en raison de la quantité : *les terres de la Beauce sont d'un excellent rendement.* Rapport entre le prix de vente et le prix de revient d'un produit : *opération d'un bon rendement.* Effet utile d'une machine, d'un appareil. *Agric.* Produit (poids, volume ou argent) donné par une surface déterminée de terre (are ou hectare). *Zool.* Rapport entre le poids vif d'un animal abattu et son poids net en viande : *les bovins ont un rendement qui varie de 50 à 60 p. 100, les porcs de 70 à 80, les moutons de 45 à 55.*

— ENCYCL. *Mécan.* $T_u$ désignant le travail utile produit par une machine depuis son entrée en service jusqu'au moment du repos, $T_m$ le travail moteur total reçu par la machine pendant le même temps, on appelle rendement le rapport $\frac{T_u}{T_m}$ ; ce rapport est toujours inférieur à l'unité, car le travail moteur $T_m$ a été absorbé non seulement pour produire le travail utile, mais encore par les résistances accessoires. La machine est d'autant plus parfaite que le rapport $\frac{T_u}{T_m}$ est voisin de l'unité. Dans la pratique, une machine dont le rendement atteint ou dépasse 0,75 est considérée comme excellente.

**rendetter** [*ran-dè-té*] **(se)** v. pr. S'endetter de nouveau.

**rendeur, euse** [*ran-deur, eu-ze*] n. Personne qui rend quelque chose : *rendeur de pain bénit ; rendeur de bons offices.*

**Rendeux,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Marche), sur l'Ourthe ; 1.220 h.

**rendez-vous** [*ran-dé-vou*] n. m. (rad. *rendre*). Convention que font deux ou plusieurs personnes de se trouver à la même heure en un même lieu : *donner, accepter un rendez-vous.* Se dit particulièrement des entrevues d'amoureux. Lieu où l'on doit se trouver : *arriver le premier au rendez-vous.* Lieu où certaines gens se rendent ordinairement : *rendez-vous de chasse.*

**Rendez-vous bourgeois** (*les*), opéra-comique en un acte, paroles d'Hoffmann, musique de Nicolo (1807). La pièce, amusante, est pleine de verve et de mouvement. La musique, écrite au courant de la plume, est charmante. Citons l'air de la soubrette ; le trio : *Mais, en amour comme à la guerre ;* le quintette : *Le temps est beau ;* les couplets : *Il sait lire et compter ;* etc.

**rendition** [*ran-di-si-on*] n. f. *Salle de rendition*, dans les monts-de-piété, salle où l'on rend les objets engagés.

**rendormir** [*ran*] v. a. Faire dormir de nouveau : *rendormir un enfant.* **Se rendormir** v. pr. Recommencer à dormir.

**rendosser** [*ran-do-sé*] v. a. Remettre sur son dos : *rendosser son habit.*

**rendoublement** [*ran, man*] n. m. Action de rendoubler.

**rendoubler** v. a. Syn. de REMPLIER.

**rendre** [*ran-dre*] v. a. (lat. *reddere*). Restituer une chose, la remettre à qui elle appartient : *rendre un dépôt.* Donner, remettre pour combler la différence entre le prix d'une chose et une somme plus forte, ou pour échanger : *rendre la monnaie d'uns pièce de cinq francs.* Voiturer, porter, conduire : *rendre des marchandises à domicile.* Rendre du corps : *rendre son déjeuner.* Faire recouvrer ce qu'on avait perdu : *rendre la vue, la santé ; rendre ses bonnes grâces.* Livrer : *rendre une place de guerre.* Rapporter, reproduire : *ce blé rend beaucoup de farine.* Fournir par la pression : *orange qui rend beaucoup de jus.* Payer de retour : *rendre le bien pour le mal.* Accomplir, accorder : *rendre les derniers devoirs à quelqu'un.* Exhaler : *la rose rend une odeur agréable.* Représenter, exprimer : *ce peintre a bien rendu vos traits.* Traduire : *mal rendre un passage.* Prononcer : *rendre un arrêt.* Faire devenir : *rendre un chemin praticable.* Faire entendre : *ce violon rend des sons harmonieux. Rendre l'âme, l'esprit*, mourir. *Rendre à soi-même*, dégager d'une erreur, d'une illusion. *Rendre gorge*, rendre par force ce qu'on a acquis par des moyens illicites. *Rendre grâce*, remercier. *Rendre l'esprit, l'âme, son âme à Dieu, le dernier soupir*, mourir. *Rendre les armes*, s'avouer vaincu. *Rendre témoignage à*, déposer en faveur de. *Rendre la justice*, l'administrer. *Rendre justice à quelqu'un*, reconnaître ses droits, son mérite. *Rendre sa parole à quelqu'un*, le dégager d'une promesse. *Rendre service à quelqu'un*, l'obliger. *Rendre visite à quelqu'un*, l'aller voir. *Rendre le pain bénit*, fournir le pain bénit à l'église. *Raquette, bande* (*de billard*) *qui rend bien*, qui renvoie bien la balle, la bille. **Se rendre** v. pr. Se transporter : *se rendre à Paris*. Aboutir : *les fleuves se rendent à la mer*. *Fig.* Se montrer : *se rendre utile*. Se soumettre : *se rendre à l'ennemi*. Céder : *se rendre à l'évidence*. Accéder, déférer : *je me rends à son avis*. *Se rendre maître*, s'emparer. PROV. et LOC. PROV. : **Amis au prêter, ennemis au rendre,** les prêts d'argent, etc., brouillent souvent les amis. **Ce qui est bon à prendre est bon à rendre,** il est juste de restituer ce que l'on trouve. (Beaumarchais a trouvé cette plaisante modification : *Ce qui est bon à prendre est bon à garder.*) ALLUS. HIST. : **Rends les armes. — Viens les prendre,** lettre brève et insolente du roi de Perse Xerxès à Léonidas enfermé aux Thermopyles avec 300 guerriers, et fière réponse du héros spartiate. **Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu,** paroles de l'Evangile (saint Matth., XXII, 27). Réponse par laquelle Jésus déjoua un piège que les pharisiens lui tendaient. ALLUS. LITT. :

> Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain,
> Pour conserver encor quelque chose d'humain,

vers que Corneille, dans *Horace* (II, 3), fait prononcer par Curiace. On les rappelle quand on se félicite de ne pas être obligé par sa situation, ses fonctions, etc., de montrer une vertu, une sévérité, etc., qui semblent au-dessus des forces humaines.

**Rendsburg,** v. d'Allemagne (Prusse, Slesvig-Holstein), sur l'Eider : 17.300 h.

**rendu, e** [*ran*] adj. Fatigué, harassé : *le pauvre piéton était rendu*. Arrivé : *enfin, nous voilà rendus*. Exprimer : *modèle bien rendu*. N. m. Action de rendre la pareille. (V. PRÊTÉ.) Ce qui, dans une œuvre d'art, est vigoureusement exprimé : *le rendu d'un dessin*. Objet retourné par l'acheteur au vendeur : *les grands magasins remboursent les rendus*. PROV. : **Fille et ville qui parlementent sont à moitié rendues,** entrer en pourparlers, c'est laisser voir qu'on peut céder.

**Rendu** [*ran*] (Ambroise), administrateur français, né et m. à Paris (1778-1860). Il contribua, en 1888, à organiser selon les idées de Napoléon III l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire en France.

**Rendu** (Jeanne-Marie), en religion *sœur Rosalie*, religieuse de Saint-Vincent de Paul, née à Comfort (Ain), m. à Paris (1787-1856) ; fort populaire pour son dévouement durant l'épidémie cholérique et l'insurrection de Saint-Merri. Elle forma le premier noyau de l'asile qui porte son nom.

**Renduel** (Pierre-Eugène), éditeur français, né à Lormes (Nièvre), m. à Beuvron (1798-1874). Il édita jusqu'en 1840 les œuvres des principaux romantiques.

**renduire** [*ran*] v. a. (Se conj. comme *conduire*.) Enduire de nouveau.

**rendurcir** [*ran*] v. a. Rendre plus dur.

**rendurcissement** [*ran-dur-si-se-man*] n. m. Action de rendurcir, de se rendurcir.

**rêne** n. f. (du lat. *retinere*, retenir). Courroie fixée au mors du cheval, et que le cavalier tient à la main pour guider sa monture. Guide (n. f.). *Fausses rênes*, partie du harnais, qui force le cheval à plier l'encolure. (V. HARNAIS.) *Fam. Prendre la cinquième rêne*, saisir la crinière ou le pommeau de la selle pour ne pas tomber. *Fig.* Moyen de direction. *Tenir les rênes de l'Etat*, le gouverner.

**René d'Anjou,** dit *le Bon roi René*, né à Angers, m. à Aix en Provence (1409-1480), duc d'Anjou, duc de Bar et de Lorraine, comte de Provence, où il resta populaire par le caractère paternel et pacifique de son gouvernement. Roi de Sicile en 1417, il ne put jamais entrer en possession du royaume de Naples, qu'il hérita en 1434. Il aimait et cultivait les belles-lettres. Il s'entoura d'une véritable cour de littérateurs et de peintres. Lui-même fut un enlumineur distingué, et il écrivit des poésies et des traités de morale.

**René et sa femme Jeanne de Laval** (*le Roi*). Ces portraits forment les volets de gauche et de droite du triptyque dit le *Buisson ardent*, peint par Nicolas Froment en 1461 et qui se trouve à la cathédrale d'Aix. Au centre figurent la Vierge et l'enfant Jésus, parmi la frondaison du buisson ardent ; au pied du monticule, un troupeau de moutons, un ange et le visionnaire qui lève le bras droit en signe d'adoration. (V.p. 755.)

**René II,** duc de Lorraine, petit-fils par sa mère, Yolande d'Anjou, du roi René, m. à Fains (1451-1508). C'est en l'assiégeant dans Nancy que Charles le Téméraire périt au cours d'une bataille.

**René,** roman publié par Chateaubriand d'abord dans le *Génie du christianisme* (1802), puis à part (1805). L'écrivain s'y met lui-même en scène, sous le nom de son héros. René, qui procède de Werther, est resté le type de ces âmes maladives qui s'épuisent dans le sentiment vague de l'infini, dans le dégoût de la réalité, qui s'usent en désirs stériles, se plaignant avec amertume des obstacles que la réalité oppose à ces désirs.

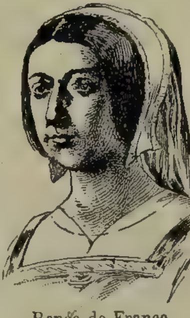
Renée de France.

**Renée de France,** fille du roi de France Louis XII et d'Anne de Bretagne, duchesse de Ferrare, née à Blois, m. à Montargis (1510-1575). Elle épousa Hercule d'Este, duc de Ferrare. Acquise à la Réforme, elle accueillit Calvin à sa cour. Clément Marot fut un de ses favoris. Après la mort de son mari (1560), elle vécut longtemps à Montargis, où elle s'efforça de protéger les protestants pendant les guerres civiles. Elle avait été l'élève de Lefèvre d'Etaples, et lisait dans le texte les auteurs grecs et latins.

**renégat** [*gha*], **e** n. et adj. (ital. *rinegato* ; du préf. *re*, et du lat. *negare*, nier). Qui a renié la religion chrétienne pour en embrasser une autre, et particulièrement l'islamisme. *Fig.* Personne qui abjure ses opinions, ou trahit son passé : *un renégat politique*.

**reneiger** [*nè-jé*] v. impers. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* : *il reneigea*.) Neiger de nouveau.

**Renens** [*nan*], comm. de Suisse (cant. de Vaud), au croisement des lignes de ch. de f. Lausanne-Genève et Lausanne-Frasne-Neuchâtel ; 1.280 h. Agriculture. Fabrique de produits chimiques.

**rêner** [*né*] v. a. Mettre les rênes à : *rêner un cheval*.

**Renescure,** comm. du Nord, arr. et à 12 kil. d'Hazebrouck ; 1.880 h. Ch. de f. N. Distilleries.

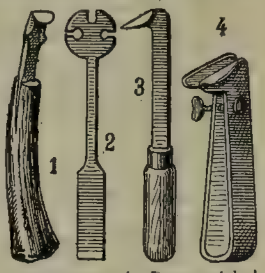

Rénettes : 1. De maréchal ferrant ; 2. De charpentier ; 3. De sellier ; 4. De bourrelier.

**rénette** [*nè-te*] n. f. (pour *roinette* — de *roine* anc. forme de *rouanne*). Instrument dont se servent les maréchaux pour couper l'ongle du cheval par sillons. Instrument à pointe recourbée et tranchante, pour tracer des lignes : *rénette de charpentier, de bourrelier*, etc.

**rénetter** [*nè-té*] v. a. Couper le sabot par sillons avec la rénette.

**renettoyer** [*né-toi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer*.) Nettoyer de nouveau.

**reneuil** n. m. Nom donné par les tisseurs à ce qu'ils emploient pour remplacer les fils de chaîne défectueux.

**reneux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. Se dit d'un terrain de couleur blanchâtre.

**renfaîtage** [*ren-fè-ta-je*] n. m. Action de renfaîter : *le renfaîtage d'un toit*.

**renfaîter** [*ran-fè-té*] v. a. Raccommoder le faîte d'un toit.

**renfermé, e** [*ran-fèr*] adj. *Fam.* Se dit d'une personne peu communicative. N. m. Mauvaise odeur qu'exhale une chose qui a été longtemps renfermée, ou une chambre qui a été longtemps fermée : *maison qui sent le renfermé*.

**renfermement** [*ren-fèr-me-man*] n. m. Action de renfermer ; de ce qui est renfermé.

**renfermer** [*ran-fèr-mé*] v. a. Enfermer de nouveau : *renfermer un prisonnier évadé*. Tenir dans un lieu clos : *renfermer un vagabond*. Serrer dans un lieu fermé : *renfermer du linge*. *Fig.* Comprendre, contenir : *ce livre renferme de grandes vérités*. Restreindre, réduire dans de certaines bornes : *renfermer une pensée dans peu de mots*. Tenir caché : *renfermer ses projets, ses chagrins*. *Manég. Renfermer son cheval*, le maintenir de la main ou des jambes. **Se renfermer** v. pr. Se concentrer, se dissimuler : *se renfermer dans le silence*. Se limiter : *se renfermer dans son sujet*. *Se renfermer en soi-même*, se recueillir.

**renferrer** [*ran-fè-ré*] v. a. Enferrer de nouveau.

**renfiler** [*ran-fi-lé*] v. a. Enfiler de nouveau.

**renflammer** [*ran-fla-mé*] v. a. Enflammer de nouveau. **Se renflammer** v. pr. S'enflammer de nouveau : *une allumette encore incandescente se renflamme quand on la plonge dans l'oxygène pur*. *Fig.* Redevenir ardent.

**renflé, e** [*ran*] adj. Dont le diamètre est plus grand vers la partie médiane : *colonne renflée*.

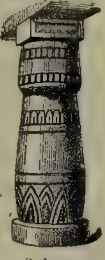
Colonne renflée.

**renflement** [*ran-fle-man*] n. m. Etat de ce qui est renflé. Partie remplie : *les renflements d'une racine*.

**renfler** [*ran-flé*] v. a. Augmenter le volume de : *renfler une sphère à l'équateur*. *Fig.* Remplir de vanité : *l'orgueil renfle votre âme*. V. n. Augmenter de volume : *ces légumes renflent par la cuisson*.

**renflouage** [*ran*] ou (moins bien) **renflouement** [*ran-floû-man*] n. m. *Mar.* Action de renflouer.

**renflouer** [*ran-flou-é*] v. a. (du préf. *re*, de *en*, et *flot*). *Mar.* Remettre à flot : *renflouer un navire échoué*.

**renflure** [*ran*] n. f. Gonflement artificiel des salières, que les maquignons pratiquent sur les chevaux pour les faire paraître moins vieux.

**renfoncé, e** [*ran*] adj. Profondément enfoncé : *avoir les yeux renfoncés dans la tête*.

**renfoncement** [*ran-fon-se-man*] n. m. Action de renfoncer. Partie reculée, enfoncée, dans certaines parties d'un ouvrage : *renfoncement d'un caisson*. *Typ.* Action de rentrer une ligne en dedans de la justification. *Pop.* Coup de poing, coup, principalement sur le chapeau : *recevoir un renfoncement*.

**renfoncer** [*ran-fon-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il renfonça, nous renfonçons*.) Enfoncer de nouveau ou plus avant : *renfoncer son chapeau sur ses oreilles*. Porter en arrière de l'alignement : *renfoncer une façade*. *Techn.* Remettre un fond à un tonneau. *Typogr.* Rentrer en dedans de la justification.

**renforçage** [*ran*] n. m. Action de renforcer ; son effet. *Phot.* Syn. de RENFORCEMENT.

**renforçateur** [*ran*] n. m. Bain servant au renforcement des phototypes.

**renforcé, e** [*ran*] adj. Achevé : *sot renforcé*. *Phot.* Qui a subi l'action d'un bain renforçateur.

**renforcement** [*ran, man*] n. m. Action de renforcer. *Phot.* Action d'accroître l'intensité des noirs d'un phototype ou d'un photogramme. *Gramm.* Se dit de l'allongement, de la nasalisation ou de la diphtongaison d'une voyelle primitivement brève.

— ENCYCL. Le renforcement d'un phototype a pour résultat d'en accuser les contrastes. On passe généralement le phototype, soigneusement lavé, dans une solution (à 5 p. 100) de bichlorure de mercure, où il blanchit ; puis, quand on juge le renforcement suffisant, on lave, et l'on plonge ensuite dans un bain d'ammoniaque à 5 p. 100. (Il faut s'abstenir de plonger les doigts dans la solution de bichlorure de mercure, surtout lorsqu'ils présentent quelque écorchure ou crevasse.) Il existe d'autres formules de renforçateurs (chromogènes Lumière, renforçateurs à l'argent, au bichlorure de mercure et sulfite de soude, etc.).

**renforcer** [*ran-for-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il renforça, nous renforçons*.) Rendre plus fort, plus nombreux : *renforcer une garnison*. Donner plus de solidité : *renforcer un mur*. Donner plus d'intensité : *renforcer sa voix*. *Phot.* Faire subir un renforcement.

**renforcir** [*ran*] v. a. *Pop.* Rendre plus fort. V. n. Devenir plus fort : *l'enfant renforcit vite*.

**renformer** [*ran-for-mé*] v. a. Ouvrir les gants après les avoir humectés. Syn. RENFORMIR.

**renformir** [*ran*] v. a. *Maçonn.* Remplacer les pierres manquantes d'un vieux mur, et le crépir pour le consolider. Syn. RENFORMER.

**renformis** [*ran-for-mi*] n. m. Réparation d'un vieux mur, sans démolition.

**renformoir** [*ran*] n. m. Instrument en forme de pyramide arrondie au sommet, sur lequel les gantiers renferment leurs gants. Syn. DEMOISELLE, SERVANTE.

**renfort** [*ran-for*] n. m. (de *renforcer*). Augmentation de force : *recevoir un renfort de troupes*. Pièce de fer soudée à une autre pour en augmenter la résistance. Partie la plus épaisse d'un canon. *Chevaux de renfort*, ceux qu'on ajoute à un attelage dans les routes difficiles. *A grand renfort de* loc. prép. Au moyen d'une grande quantité de.

**renfouir** [*ran*] v. a. Enfouir de nouveau.

**renfourcher** [*ran-four-ché*] v. a. Enfourcher de nouveau.

**Renfrew** [*frou*], comté d'Ecosse ; 315.000 h. Cap. *Renfrew*, sur la Clyde ; 27.000 h. Petit port très actif.

**renfrogné** [*ran*] ou **refrogné, e** adj. Qui prend une expression de mécontentement : *visage renfrogné*.

**renfrognement** [*ran-fro-gne-man*] ou **refrognement** n. m. Action de renfrogner.

**renfrogner** [*ran-fro-gné*] ou **refrogner** v. a. (du préf. *re*, et de l'anc. v. *frogner*). Contracter par mécontentement : *renfrogner son front*.

**renfrogner (se)** ou **refrogner** v. pr. Contracter la peau de son visage, de son front, en signe de mécontentement.

**renfroquer** [*ran-fro-ké*] v. a. Enfroquer de nouveau.

**rengagé** [*ran*] n. m. Militaire qui, son temps achevé, s'est lié au service pour une nouvelle période : *les rengagés jouissent d'une haute paye*. V. SOUS-OFFICIER et SERVICE MILITAIRE.

**rengagement** [*ran-gha-je-man*] n. m. Action de mettre de nouveau en gage. Action de se rengager.

**rengager** [*ran-gha-jé*] v. pr. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il rengagea, nous rengageons*.) Mettre de nouveau en gage : *rengager ses meubles au mont-de-piété*. Embaucher de nouveau : *rengager ses ouvriers*. Entamer de nouveau : *rengager le combat* *Fig.* Donner de nouveaux liens : *rengager son cœur*. **Se rengager** v. pr. Contracter un nouvel engagement.

**rengaine** [*ran-ghè-ne*] n. f. Refus. (Vx.) *Pop.* Chose que quelqu'un répète à satiété : *c'est toujours la même rengaine*.

**rengainer** [*ran-ghè-né*] v. a. (du préf. *re*, de *en* et *gaine*). Remettre dans la gaine, dans le fourreau, *rengainer une épée*. *Fig. Rengainer son compliment*. supprimer ou ne pas achever ce qu'on voulait dire.

**renge** [*ran-je*] n. m. (orig. germ.). *Archéol.* Boucle ou anneau adapté à l'écharpe ou à la courroie servant de ceinture, et qui soutenait l'épée. Cette courroie ou cette ceinture elle-même.

**rengendrer** [*ran-jan-dré*] v. a. Engendrer de nouveau.

**rengloutir** [*ran*] v. a. Engloutir de nouveau.

**rengluer** [*ran-glu-é*] v. a. Engluer de nouveau.

**rengorgement** [*ran-ghor-je-man*] n. m. Action de se rengorger.

**rengorger** [*ran-ghor-jé*] **(se)** v. pr. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il se rengorgea, nous nous rengorgeons*.) Avancer la gorge en retirant la tête un peu en arrière : *le paon se rengorge*. *Fig.* Renverser sa tête et gonfler sa poitrine d'un air satisfait. Faire l'important, le satisfait.

**rengouffrer** [*ran-gou-fré*] v. a. Engouffrer de nouveau.

**rengraisser** [*ran-grè-sé*] v. a. Engraisser de nouveau. V. n. Redevenir gras.

**rengrégement** ou **rengrègement** n. m. Aggravation. (Vx.)

**rengréger** [*ran-gré-jé*] v. a. (du préf. *re*, et de l'anc. v. *agréger* ; du lat. pop. *ingreviare*, de *in*, dans, et *gravis*, lourd. — Se conj. comme *abréger*.) Augmenter, accroître : *rengréger son mal*. (Vx.)

**rengrénement** [*ran, man*] n. m. Action de rengréner : *le rengrénement du gruau*. Vérification d'un poinçon présumé faux.

**rengréner** [*ran-gré-né*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*) ou **rengrener** [*ran-gre-né*] v. a. (Se conj. comme *amener*.) Remplir la trémie de nouveau grain. Engager de nouveau entre les dents d'une roue dentée : *rengrener un pignon*. Remettre dans le creux des coins, en parlant des monnaies.

**renhardir** [*ran-ar*] v. a. Enhardir de nouveau. **Se renhardir** v. pr. Reprendre de la hardiesse.

**reni** n. m. Action de renier. (Vx.)

**Reni** (Guido). V. GUIDE (*le*).

**reniable** adj. Que l'on peut, que l'on doit renier.

**renicher** [*ché*] v. n. Nicher de nouveau.

**renié, e** adj. *Moine renié*, moine qui a renoncé à la vie monastique. *Chrétien renié*, chrétien qui a abandonné sa religion.

**reniement** ou **renîment** [*nî-man*] n. m. Action de renier : *le reniement de saint Pierre*.

**Reniement de saint Pierre** (*le*), tableau de Teniers (Louvre) ; de Le Nain (Louvre) [V. p. 755] ; de an Dyck (Naples) ; du Caravage (Dresde) ; du Guer- ain (Louvre). V. PIERRE.

**renier** [*ni-é*] v. a. (du préf. *re*, et de *nier*. — Se conj. omme *prier*.) Déclarer contre la vérité qu'on ne onnaît point une personne, une chose : *saint Pierre nia son maître par trois fois*. Désavouer : *renier  famille*. Abjurer : *renier sa religion. Renier Dieu*, asphémer.

**Renier** (Charles-Alphonse-*Léon*), épigraphiste ançais, né à Charleville, m. à Paris (1809-1895) ; uteur des *Inscriptions romaines de l'Algérie*, des *élanges d'épigraphie*.

**Renier** (Rodolfo), érudit italien, né à Trévise, . à Turin (1857-1915 ; fondateur du *Giornale storico ella Letteratura italiana*.

**renieur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Celui, celle ui renie, qui blasphème. (Peu us.)

**reniffe** n. f. *Arg.* La police.

**reniflade** n. f. Action de renifler.

**reniflard** [*flar*] n. m. Soupape de chaudière vapeur, qui aspire l'air quand la tension descend -dessous de la pression atmosphérique.

**reniflement** [*man*] n. m. Action de renifler.

**renifler** [*flé*] v. n. (du préf. *re*, et de l'anc. fr. *ifler*). Aspirer fortement des narines. *Fig.* et *pop.* *enifler sur*, répugner à faire une chose. *Renifler sur voine*, refuser de manger. V. a. Aspirer par le nez : *nifler du tabac*. *Pop.* Boire ; flairer ; espionner.

**reniflerie** [*rî*] n. f. Action de renifler. (P. us.)

**reniflette** n. f. V. RENIFFE.

**renifleur, euse** [*eu-ze*] n. *Fam.* Personne qui l'habitude de renifler.

**rénifolié, e** adj. (du lat. *ren*, rein, et *folium*, uille). Dont les feuilles sont réniformes.

**réniforme** adj. (du lat. *ren*, rein, et de *forme*). ui a la forme d'un rein.

**renîment** [*man*] n. m. V. RENIEMENT.

**Réning,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulhouse ; 350 h.

**Reninghe,** comm. de Belgique (Flandre-Occi- entale, arr. de Dixmude) ; 1.840 h. Chaux.

**Reninghelst,** comm. de Belgique (Flandre- ccidentale, arr. d'Ypres) ; 2.500 h. Cordages, pote- es.

**reniqueur** [*keur*] n. m. Ouvrier qui foule les aps avec les pieds.

**rénitence** [*tan-se*] n. f. Caractère de ce qui est nitent : *rénitence d'une tumeur*.

**rénitent** [*tan*], **e** adj. (du lat. *renitens*, qui ré- ste). Qui offre une certaine résistance à la pression : *meur rénitente*.

**reniveler** [*lé*] v. a. Niveler de nouveau.

**renivellement** [*vè-le-man*] n. m. Action de niveler.

**renjamber** [*ran-jan-bé*] v. a. Enjamber de ouveau.

**Renlaigue,** localité du Puy-de-Dôme, comm. Saint-Diéry, arr. et à 21 kil. d'Issoire. Sources rrugineuses bicarbonatées.

**renne** [*rè-ne*] n. m. (mot d'orig. scandinave). enre de mammifères ruminants, propres à l'hémi- hère boréal.

— Encycl. Les rennes (*rangifer*) sont des cervi- és caractérisés par une crinière couvrant les fa- ons de la gorge, et la présence d'une ramure chez es deux sexes : cette ramure a des andouillers apla- s en palettes. Les rennes n'ont guère plus de 1m,20 e haut et possèdent des jambes courtes et épaisses, erminées par des pieds larges.

Le renne offre de précieuses ressources aux habi- ants des régions déshéri- ées qui constituent son abitat. Les Esquimaux et es Lapons, dont c'est le eul bétail, utilisent non eulement son lait et sa hair, mais emploient aussi a peau, ses bois, son poil, es sabots à divers usages.

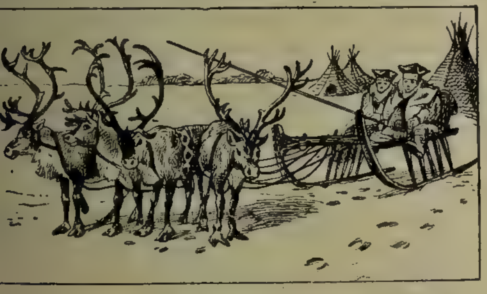
Attelage de rennes.

**Rennell** (James), géo- raphe anglais, né à Chud- eigh, m. à Londres (1742- 830) ; auteur de belles *echerches sur les courants le l'océan Atlantique*.

**Rennenkampf** Paul-Carlovitch **de**), géné- al de cavalerie russe, né n 1854, mis à mort par les olchevistes en 1918. Il envahit à deux reprises la Prusse orientale, en août 1914.

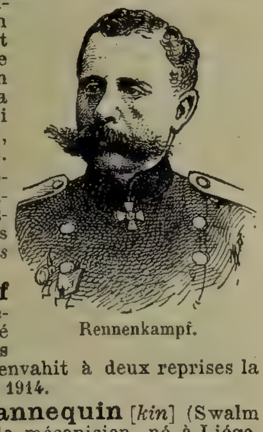
Rennenkampf.

**Rennequin** ou **Rannequin** [*kin*] (Swalm RENKIN, dit *Louis*), habile mécanicien, né à Liége, n. à Bougival (1644-1708). Il construisit la machine le Marly.

**Renner** (Charles), homme politique autrichien, né en 1870, social-démocrate ; chancelier d'Autriche le 1918 à 1920.

**Rennes** [*ré-ne*] anc. capit. du duché de Bretagne, ch.-l. du départ. d'Ille-et-Vilaine, au confluent de ces deux rivières ; ch. de f. Et. ; à 374 kil. de Paris ; 82.241 h. (*Rennais* ou *Rennois*). Archevêché, cour d'appel, académie, université. Cathédrale Saint-Pierre ; église Saint-Germain (xve-xvie). Palais de justice par Jacques de Brosse, hôtel de ville par Gabriel. Lin, toile, cuir, beurre, volailles. Patrie de La Chalotais, La-Motte-Picquet, Lanjuinais, Kératry, etc. — L'arr. a 10 cant., 78 comm., 167.470 h. Le cant. Nord-Est a 8 comm. et 27.880 h. ; le cant. Nord-Ouest, 3 comm. et 26.900 h. ; le cant. Sud-Est, 5 comm. et 28.030 h. ; le cant. Sud-Ouest, 10 comm. et 22.090 h.

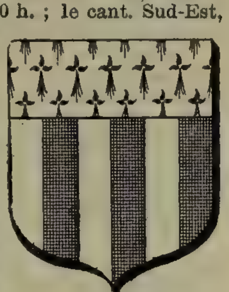
Armes de Rennes.

**Rennes** (*coucou de*), race française de gallinacés, à plumage coucou (banc bleuté), avec de larges raies ombrées le barrant transversalement et découpant comme des écailles, qui sont très appréciés en Bretagne pour leur rusticité et la qualité de leur chair : *les poules coucous de Rennes sont bonnes pondeuses.*

**Rennie** [*rè-ni*], (John), ingénieur et mécanicien anglais, né près d'East-Linton, m. à Londres (1761-1821). Il a dirigé l'exécution du grand canal de l'Ouest.

**Reno,** ville des Etats unis d'Amérique, (Nevada), ch.-l. du comté de Washoe, sur le Truckee ; 13.600 h. ; au centre d'un district minier et agricole.

**rensselaerite** n. f. Syn. de TALC.

**rennuyer** [*ran-nui-ié*] v. a. Ennuyer de nouveau.

**Renoir** (Pierre-Auguste), peintre français du groupe impressionniste, né à Limoges, m. à Cagnes [A.-M.] (1841-1919) ; artiste au talent un peu heurté, mais plein de variété et de vie, qui s'attacha à rendre les effets de soleil en plein air et à traduire les jeux de la lumière sur les formes (*le Moulin de la Galette, la Balançoire, le Pont de Chatou*).

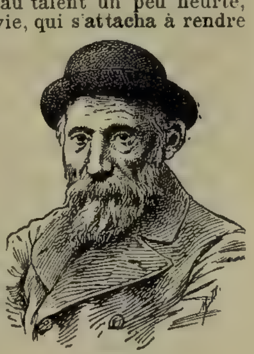
Renoir.

**renoircir** v. a. et n. Noircir de nouveau.

**renom** [*non*] n. m. (de *renommer*). Réputation : *mauvais renom*. Célébrité : *homme de renom*.

**renommé** [*no-mé*], **e** adj. Célèbre : *capitaine renommé*.

**renommée** [*no-mé*] n. f. Renom, réputation : *bonne renommée, dit le proverbe, vaut mieux que ceinture dorée.* (V. CEINTURE.) Célébrité, réputation honorable : *jouir d'une grande renommée*. Voix publique : *apprendre une chose par la renommée*. *Dr. Preuve par commune renommée*, enquête faite pour établir ce qui passe pour exister, plutôt que ce qui existe.

— Encycl. *Dr. Commune renommée.* C'est une sorte de preuve testimoniale, exceptionnellement autorisée à défaut d'autres moyens, et qui consiste à recueillir les dires de l'opinion, les bruits qui courent. Ainsi, à défaut d'inventaire, la femme ou ses héritiers peuvent, lors de la dissolution de la communauté, faire preuve, au besoin, par la commune renommée, de la consistance et valeur du mobilier non inventorié ; le mari n'est jamais recevable à faire cette preuve.

**Renommée,** divinité allégorique, messagère de Jupiter, enfantée par la Terre pour faire connaître les crimes des dieux après la défaite des géants. (Elle est ordinairement représentée sous les traits d'une femme ailée, ayant sa robe retroussée et tenant un clairon ou une double trompette. Un groupe en marbre de Coysevox, qui décore la grande porte du jardin des Tuileries, montre la Renommée portée sur un cheval ailé et embouchant la trompette.)

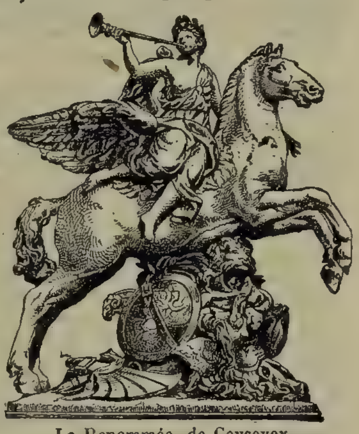
La Renommée, de Coysevox.

**renommer** [*no-mé*] v. a. Nommer, élire de nouveau : *renommer un député*. Citer souvent et avec éloge ; célébrer : *héros qu'on renomme en tout lieu.*

**renonçant** [*san*], **e** n. et adj. Qui renonce, qui fait une renonciation ou, au jeu, une renonce.

**renonce** n. f. Action de ne pas fournir une couleur demandée au jeu de cartes.

**renoncement** [*se-man*] n. m. Action de renoncer : *renoncement aux honneurs, aux plaisirs*. Action de se priver volontairement de certains biens : *mener une vie de renoncement. Renoncement à* ou *de soi-même*, abnégation, sacrifice complet de soi-même. *Hist. Bill* ou *acte de renoncement à soi-même*, bill par lequel la Chambre des communes d'Angleterre interdit toute fonction publique aux membres du Parlement (1645).

**renoncer** [*sé*] v. n. (lat. *renuntiare*. — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il renonça, nous renonçons*.) Se désister de toute prétention à : *renoncer au monde*. *Jeu.* Mettre une carte d'une couleur autre que la couleur demandée. V. a. Renier, désavouer : *renoncer quelqu'un pour son parent, pour son ami*. (Vx.)

**renonciataire** [*tè-re*] n. Personne en faveur de qui l'on fait une renonciation. *Milit.* Dispensé qui renonce au bénéfice de la dispense.

**renonciateur, trice** n. Personne qui fait une renonciation.

**renonciation** [*si-on*] n. f. (lat. *renunciatio*). Acte par lequel on renonce à une chose : *la renonciation de Marie-Thérèse à la couronne d'Espagne ne fut pas reconnue valable par Louis XIV*. Acte par lequel on renonce à soi-même. (V. COMMUNAUTÉ, SUCCESSION.)

**renonculacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales superovariées, renfermant des plantes herbacées, dont il existe environ 200 espèces répandues dans les régions tempérées et froides de l'hémisphère boréal, et qui a pour type le genre *renoncule*. S. une *renonculacée*.

**renoncule** n. f. (du lat. *ranuncula*, petite grenouille, parce qu'une des espèces, la *grenouillette*, est aquatique). Genre de renonculacées des régions tempérées.

— Encycl. Les renoncules (*ranonculus*) sont des plantes herbacées annuelles ou vivaces, à feuilles entières ou multifides ; les fleurs, jaunes ou blanches, sont pentamères. On en connaît environ cent cinquante espèces, répandues dans les régions froides et tempérées : la *renoncule aquatique* (ou grenouillette, pied-de-coq, etc.), à fleurs d'un jaune luisant, croît dans les pays humides et marécageux ; la *renoncule âcre* (bassinet, bassin d'or, bouton d'or, clair bassin) est une plante vivace, remarquable par ses fleurs d'un jaune éclatant ; elle envahit rapidement les prés et les pâturages ; la *renoncule asiatique* ou *renoncule des fleuristes* a donné naissance à une foule de variétés. Narcotiques à petites doses, les renoncules sont, pour la plupart, vénéneuses et peuvent causer des désordres dans l'économie des bestiaux qui les ingèrent en grande quantité.

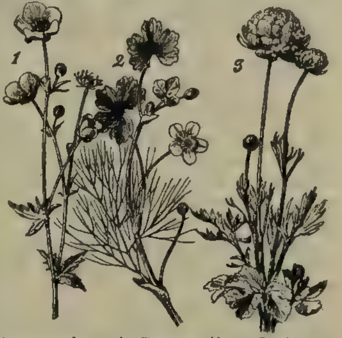

Renoncules : 1. Bouton d'or ; 2. Aquatique ; 3. Des fleuristes.

**renonculier** [*li-é*] n. m. Merisier à fleurs doubles.

**renoper** [*pé*] v. a. Dépouiller un drap de ses ordures.

**Renouard** [*ar*] (Antoine-Augustin), éditeur français, né à Paris, m. à Saint-Valéry-sur-Somme (1765-1853). On lui doit la publication d'un grand nombre de textes classiques français.

**Renouard** (Augustin-Charles), magistrat et homme politique français, fils du précédent, né à Paris (1794-1878).

**Renouard** (Paul), peintre, dessinateur et graveur français, né à Cour-Cheverny, m. à Paris (1845-1924). Observateur exact des mœurs populaires.

**renouée** [*nou-é*] n. f. Genre de polygonacées, dont les tiges ont beaucoup de nœuds : *la renouée est astringente et vulnéraire*.

— Encycl. Au genre renouée (*polygonum*) appartiennent le sarrasin, la persicaire, la bistorte ; la *renouée poivrée* ou *poivre d'eau*, qui croît dans les lieux humides, le long des chemins, a des fleurs roses ou verdâtres, groupées en épis : *la renouée des oiseaux* ou *centinode, herniole, tramiane*, etc., est astringente et vulnéraire. Dans les jardins, on cultive la *renouée du Turkestan* pour ses jolies fleurs d'un blanc rosé.

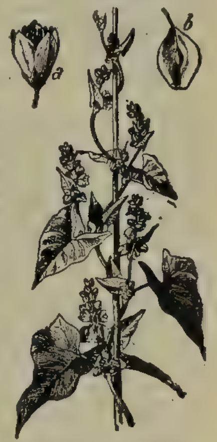

Renouée : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**renouement** [*noû-man*] ou **renoûment** [*man*] n. m. Action de renouer, d'engager de nouveau : *renouement d'amitié*.

**renouer** [*nou-é*] v. a. Nouer une chose dénouée : *renouer un ruban*. *Fig.* Reprendre après interruption : *renouer la conversation ; renouer une affaire*. V. n. Renouveler une liaison : *renouer avec quelqu'un*.

**renoueur** n. m. V. REBOUTEUX.

**Renouf** (Emile), peintre français, né à Paris, m. au Havre (1845-1894), excellent peintre de la mer et des marins : *un Loup de mer ; le Cabestan*.

**renouveau** [*vô*] n. m. Retour de la belle saison ; le printemps : *au renouveau, tout fleurit*.

**renouvelable** adj. Qui peut être renouvelé : *concession renouvelable*.

**renouvelant** [*lan*], **e** n. Enfant qui renouvelle sa première communion.

**renouveler** [*lé*] v. a. (du préf. *re*, et de *nouveau*. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je renouvellerai*.) Rendre nouveau en substituant une chose à une autre de même espèce : *renouveler sa garde-robe*. *Relig.* Régénérer : *la grâce renouvelle l'homme*. *Fig.* Rappeler : *renouveler un souvenir, un chagrin*. Refaire : *renouveler un bail*. Remettre en vigueur : *renouveler une mode*. Recommencer : *renouveler un procès*. Transformer : *renouveler la face d'un pays*. *Renouveler une traite*, la refaire à une autre échéance. *Renouveler son attention*, prêter une nouvelle attention. *Renouvelé de*, emprunté à : *un jeu renouvelé des anciens*. V. a. Redoubler. (Vx.) **Se renouveler** v. pr. Revenir de nouveau : *les beaux jours se renouvellent au printemps*.

**renouveleur** n. m. Celui qui renouvelle.

**renouvellement** [*vè-le-man*] n. m. Rétablissement d'une chose dans un état nouveau ou meilleur : *le renouvellement des tentures d'une pièce*. Action de refaire : *renouvellement de bail*. Nouveau commencement : *renouvellement de l'année*. Accroissement : *renouvellement de tendresse*. Prorogation de l'échéance d'une dette, d'un effet de commerce.

**Renouvier** [*vi-é*] (Charles-Bernard), philosophe français, né à Montpellier, m. à Prades (1815-1903). Il a fondé le néo-criticisme français, qui continue, en la modifiant, la philosophie de Kant. Sa doctrine, fondée sur la liberté, a une tendance morale prononcée. Nous citerons, parmi ses principales œuvres : *la Science de la morale, Philosophie analytique de* *l'histoire, Uchronie, le Personnalisme*, etc. Il publia d'importants travaux dans la « Critique philosophique », dans l' « Année philosophique ». — Son frère aîné, Jules, né et m. à Montpellier (1804-1860), s'est consacré à l'histoire de l'art.

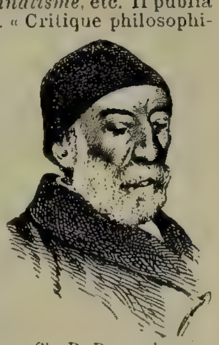
Ch.-B. Renouvier.

**rénovateur, trice** adj. et n. (lat. *renovator, trix*). Qui renouvelle : *influence rénovatrice ; le rénovateur des lettres.*

**rénovatif, ive** adj. Qui a la faculté de renouveler.

**rénovation** [*si-on*] n. f. (lat. *renovatio*). Rétablissement d'une chose dans l'état où elle était auparavant : *rénovation d'un titre.* Changement en mieux : *rénovation des mœurs.* Dans les communautés religieuses, cérémonie où chaque religieux ou religieuse renouvelle à haute voix ses engagements professionnels.

**rénover** [*vé*] v. a. (lat. *renovare*). Renouveler, donner une nouvelle force, une nouvelle existence à.

**rénoviste** [*vis-te*] n. m. Partisan d'une rénovation. (S'est dit particulièrement, en Russie, des partisans d'une rénovation pacifique de l'empire des tsars.)

**renoyer** [*noi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Noyer de nouveau.

**renquiller** [*ran-ki, ll* mll., *é*] v. a. *Pop.* Rentrer.

**renquinauder** [*ran-ki-nô-dé*] v. a. Enquinauder de nouveau.

**renseignement** [*ran-sè-gne-man*] n. m. Exposé de faits servant à faire connaitre une chose : *fournir des renseignements.*

**renseigner** [*ran-sè-gné*] v. a. Enseigner de nouveau. Donner des renseignements : *renseigner quelqu'un sur une affaire.*

**rensemencement** n. m. V. RÉENSEMENCEMENT.

**rensemencer** v. a. V. RÉENSEMENCER.

**renserrer** [*ran-sè-ré*] v. a. Enserrer de nouveau.

**Rensselaer,** v. des Etats unis d'Amérique (New-York), sur l'Hudson, en face d'Albany ; 10.800 h. Nœud de voies ferrées.

**rentage** [*ran-ta-je*] n. m. *Féod.* Droit de champart. Rente en général.

**rentamer** [*ran-ta-mé*] v. a. Entamer de nouveau. *Fig.* Recommencer : *rentamer un discours.*

**rentassement** [*ran-ta-se-man*] n. m. Action de rentasser.

**rentasser** [*ran-ta-sé*] v. a. Entasser de nouveau.

**rente** [*ran-te*] n. f. (du lat. *reddita*, choses rendues). Revenu annuel : *vivre de ses rentes.* Ce qui est dû tous les ans pour des fonds placés ou un bien donné à ferme : *rente sur l'Etat ; rente foncière. Par ext.* Don bienveillant qui a une certaine régularité : *faire une rente à un pauvre.* Profit que l'on tire de quelque chose. Prov. : **Mieux vaut règle que rente,** l'ordre et l'économie valent mieux qu'une fortune mal administrée.

— Encycl. *Dr. Constitution de rente.* C'est un prêt à intérêt, dans lequel le prêteur s'interdit d'exiger le remboursement du capital. Lorsque la rente est établie comme prix de l'aliénation d'un immeuble, elle prend le nom de *rente foncière* (ancien *bail à rente*). Une rente peut être constituée en perpétuel ou en viager, à titre onéreux où à titre gratuit. La rente *perpétuelle* est celle dont la durée est indéterminée et dont le capital peut n'être jamais remboursé. La convention portant que la rente perpétuelle ne sera rachetable qu'après un certain délai est valable ; mais ce délai ne peut pas excéder dix ans ou trente ans, selon que le prix d'achat consiste en un capital mobilier ou bien en immeubles. La rente *viagère*, contrat aléatoire, est celle qui s'éteint à la mort de celui en faveur de qui elle est constituée.

La rente constituée *à titre onéreux* ressemble à une vente.

Le Code civil range parmi les meubles par la détermination de la loi les rentes perpétuelles ou viagères, soit sur l'Etat, soit sur les particuliers.

*Rentes sur l'Etat.* Les rentes sur l'Etat représentent l'intérêt annuel des capitaux empruntés par l'Etat ou de créances dont la nation s'est déclarée débitrice. Elles peuvent être constituées en rentes amortissables ou en rentes perpétuelles. Le titulaire de la rente perpétuelle, créancier de l'Etat, n'a pas droit d'exiger le remboursement du capital ; mais, par contre, l'Etat conserve celui d'opérer à toute époque ce remboursement : c'est ce qu'on appelle une *conversion.* Pratiquement, le créancier a la faculté de rentrer en possession de tout ou partie de son capital en vendant son titre de rente, le taux d'après lequel s'opère à la Bourse l'achat ou la vente des titres de rente constitue le *cours* de la rente.

Aucune création de rente ne peut avoir lieu qu'en vertu de la loi.

Les rentes font l'objet d'une inscription sur le grand livre de la dette publique (minimum d'inscription pour la rente 3 pour 100, 3 fr. ; pour la rente 3 pour 100 amortissable, 15 fr.).

On distingue : 1° les *rentes au porteur*, qui sont présumées appartenir à celui qui les détient, les intérêts en sont payables sur remise du coupon ; 2° les *rentes nominatives*, qui appartiennent à une personne nominativement désignée ; elles sont payables sur la présentation du titre, qui est estampillé ; 3° les *rentes mixtes*, rentes nominatives munies de coupons détachables et payables au porteur.

Les rentes sur l'Etat sont meubles et imprescriptibles. La cour de cassation les considère comme saisissables.

Les arrérages des rentes se prescrivent par cinq ans. Les coupons sont payés par tous les percepteurs autres que ceux de la résidence du receveur particulier des finances ; le payement a lieu à présentation pour les rentes mixtes et au porteur. Pour les inscriptions nominatives, les titulaires doivent avoir au préalable demandé à toucher directement les arrérages à la caisse du percepteur.

**renté** [*ran-té*], **e** adj. Qui a des rentes : *être bien, mal renté.*

**renter** [*ran-té*] v. a. Assigner une rente, un revenu à : *renter un hôpital.*

**renter** [*ran-té*] v. a. (du préf. *re*, et de *enter*). Rempiéter : *renter de vieux bas.*

**renterrer** [*ran-té-ré*] v. a. Enterrer de nouveau.

**renteux, euse** [*ran-teû, eu-ze*] adj. *Féod.* Grevé de rente : *héritage renteux.*

**rentier** [*ran-ti-é*], **ère** n. Qui a des rentes, qui vit de ses rentes.

**rentoilage** [*ran-toi-la-je*] n. m. Action de rentoiler : *le rentoilage d'un tableau.* (V. DÉSENTOILAGE.)

**rentoiler** [*ran-toi-lé*] v. a. Soutenir, consolider la toile usée d'un tableau en la collant sur une toile neuve. Transporter sur une toile neuve une peinture dont la toile est tout à fait usée. Renouveler la toile de : *rentoiler des manchettes.*

**rentoileur, euse** [*ran, eu-ze*] n. Personne qui fait des rentoilages.

**renton** [*ran*] n. m. Assemblage de deux pièces de charpente, jointes bout à bout, et qui présente une coupe oblique.

**rentonnement** [*ran-to-ne-man*] n. m. Action de rentonner.

**rentonner** [*ran-to-né*] v. a. Entonner de nouveau.

**rentortillement** [*ran, ll* mll., *e-man*] n. m. Nouvel entortillement.

**rentortiller** [*ran, ll* mll., *é*] v. a. Entortiller de nouveau.

**rentrage** [*ran-tra-je*] n. m. Action de rentrer : *le rentrage du bois.*

**rentraîner** [*ran-trè-né*] v. a. Entrainer de nouveau.

**rentraire** [*ran-trè-re*] v. a. (du préf. *re*, de *en*. et *traire.* — Se conj. comme *traire.*) Raccommoder une étoffe sans que le travail ou la couture paraisse.

**rentraiture** [*ran-trè*] n. f. (de *rentraire*). Couture faite avec un tel art qu'elle ne se voie pas.

**rentrant** [*ran-tran*], **e** adj. *Angle rentrant*, dont l'ouverture est en dehors d'un corps, d'une figure. *Courbe rentrante*, courbe qui revient sur elle-même. Ant. **Saillant.** N. m. Joueur qui prend la place d'un autre qui a perdu la partie.

**rentrayage** [*ran-trè-ia-je*] n. m. Action de rentraire. Syn. de RENTRAITURE.

**rentrayer** v. a. Autre forme de RENTRAIRE.

**rentrayeur, euse** [*ran-trè-ieur, eu-ze*] n. Personne qui sait rentraire.

**rentré, e** [*ran*] adj. Dont l'action s'est portée en dedans : *sueur rentrée.* Obligé de se contraindre : *colère rentrée.* Cave, creux : *avoir les yeux rentrés.*

**rentrée** [*ran-tré*] n. f. Action de rentrer : *rentrée des troupes dans leurs quartiers.* Action de reprendre ses fonctions, ses travaux après des vacances : *rentrée des classes.* Action de reporter à l'intérieur : *rentrée des foins.* Perception d'un impôt, recouvrement de fonds : *rentrée difficile.* Effets mis en liasse après payement : *les rentrées de juin. Jeu.* Cartes qu'on prend au talon, à la place de celles que l'on a écartées : *mauvaise rentrée. Mar.* Rétrécissement progressif de la largeur du navire, en montant de la batterie basse aux gaillards. *Musiq.* Retour du motif principal qui a été écarté par divers épisodes et qui se représente la plupart du temps pour amener la conclusion. *Théât.* Réouverture des théâtres, au commencement de l'année dramatique. Nouvelle apparition, après une absence, d'un artiste déjà reçu. *Véner. Rentrée au chenil*, sonnerie de trompe pour annoncer que les chiens sont rentrés au chenil. Ant. **Sortie.**

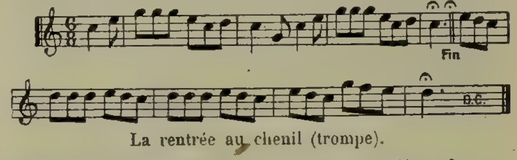

La rentrée au chenil (trompe).

**rentrer** [*ran-tré*] v. n. (du préf. *re*, et de *entrer*). Revenir dans le lieu d'où l'on était sorti : *rentrer chez soi.* S'emboîter : *tubes qui rentrent les uns dans les autres.* Etre compris virtuellement : *cet article rentre dans le précédent.* Etre payé : *fonds qui rentrent mal.* Reprendre sa place, certaines fonctions, des études : *les tribunaux, les collèges sont rentrés.* Revenir, retomber après un détour : *rentrer dans son sujet. Rentrer en grâce*, obtenir son pardon. *Rentrer dans son devoir*, y revenir. *Rentrer dans ses droits, dans son bien*, les recouvrer. *Rentrer dans son bon sens*, redevenir raisonnable. *Rentrer dans l'ordre*, revenir à un état régulier. *Rentrer en soi-même*, réfléchir. V. a. Porter en dedans : 1° de nouveau ; 2° en général : *rentrer des foins.* Cacher : *rentrer ses larmes. Rentrer le corps*, se tenir droit sous les armes.

**rentr'ouvrir** [*ran*] v. a. (Se conj. comme *couvrir.*) Entr'ouvrir de nouveau : *rentr'ouvrir les paupières.*

**rentrure** [*ran*] n. f. Endroit où doivent se rencontrer les parties d'un dessin qu'on fait transporter sur le papier ou sur la toile. Action d'apporter successivement toutes les teintes dans l'impression du papier, des toiles, à l'aide de planches spéciales.

**Renty,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 25 kil. de Saint-Omer, sur l'Aa ; 590 h. Ch. de f. N. Défaite de Charles-Quint par Henri II, le 13 août 1554.

**renvahir** v. a. V. RÉENVAHIR.

**renvahissement** [*ran-va-i-se-man*] n. m. (du préf. *re*, et de *envahissement*). Nouvel envahissement.

**renvelopper** [*ran-ve-lo-pé*] v. a. Envelopper de nouveau : *renvelopper un paquet.*

**renvenimer** [*ran, mé*] v. a. Envenimer de nouveau.

**renverger** [*ran-vèr-jé*] v. a. (Prend un *e* mue après le *g* devant *a* et *o* : *il renvergea, nous renvergeons.*) Border des ouvrages de vannerie.

**renvergeure** [*ran-vèr-ju-re*] n. f. Bordure d'un ouvrage de vannerie.

**renverguer** [*ran-vèr-ghé*] v. a. *Mar.* Enverguer de nouveau.

**renvers** [*ran-vèr*] n. m. Faite d'une couverture d'ardoise.

**renversable** [*ran-vèr*] adj. Qui peut être renversé. Ant. **Inversable.**

**renversant** [*ran-vèr-san*], **e** adj. *Fam.* Qui produit un étonnement capable de faire tomber à la renverse : *nouvelle renversante.*

**renverse** [*ran-vèr-se*] n. f. Etat de ce qui est renversé. *Mar.* Vent ou courant venant d'une direction opposée à celle qu'il avait auparavant. *A la renverse* loc. adv. Sur le dos : *tomber à la renverse.*

**renversé, e** [*ran-vèr*] adj. Qui est dans une position contraire à la position normale : *cône renversé.* Qui paraît être dans une position contraire à la position normale : *image renversée d'un objet dans l'eau.* Troublé, altéré par l'émotion : *visage renversé. C'est le monde renversé*, cela va au rebours de la raison, du bon sens. *Mus.* Se dit d'un accord dont une ou plusieurs notes sont transportées à l'octave supérieure. *Art culin. Crème renversée*, v. CRÈME.

**renversement** [*ran-vèr-se-man*] n. m. Action de renverser ; état d'une chose renversée : *le renversement d'une table. Fig.* Ruine, chute totale : *le renversement d'un Etat. Mus.* Changement d'ordre dans les rapports des sons qui forment l'accord fondamental. *Pathol.* et *art vétér.* Déplacement dans la forme ou la situation d'un organe : *renversement de l'utérus. Renversement de l'esprit*, désordre des idées. *Appareil à renversement*, se dit de tout appareil (bombe, extincteur, etc.) dont le mécanisme est déclenché par un simple renversement.

— Encycl. *Mus.* Il y a deux sortes de renversements : le renversement des intervalles, et le renversement des accords. Le renversement d'un intervalle est la transposition du son supérieur à une octave plus bas, ou bien celle du son inférieur à une octave plus haut. (V. INTERVALLE.) Le renversement d'un intervalle juste est toujours juste, tandis que le renversement d'un intervalle majeur est mineur et celui d'un intervalle augmenté est diminué ; et *vice versa.*

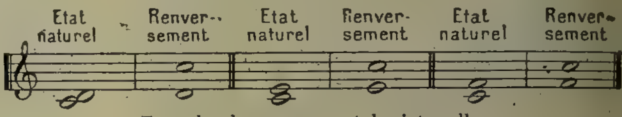

Exemples de renversement des intervalles.

En harmonie, le renversement d'un accord consiste dans le changement du son qui est à la basse. Un accord a autant de renversements qu'il contient d'intervalles distincts. Un accord de trois sons, qui contient deux tierces superposées, donne lieu à deux renversements. Dans le premier renversement, c'est la tierce de l'accord fondamental qui devient la basse ; dans le second, c'est la quinte.

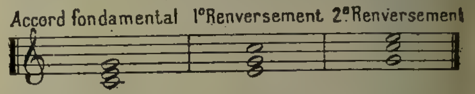

Exemple de renversement d'un accord de trois sons.

Les accords de quatre sons (septième), formés de trois tierces superposées, donnent trois renversements.

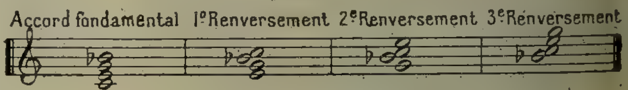

Exemple de renversement d'un accord de quatre sons.

Quant aux accords de cinq sons (neuvième), les renversements n'y sont pratiqués qu'à l'état d'exception ; le quatrième serait même impraticable, le neuvième excédant l'octave, qui est la limite du renversement.

**renverser** [*ran-vèr-sé*] v. a. (du préf. *re*, et de *envers*). Faire tomber par terre : *renverser un mur. Fig.* Détruire, troubler l'ordre : *renverser un système, un Etat.* Mettre dans un état contraire à celui qui existait antérieurement : *renverser un ordre de bataille. Fam.* Etonner profondément : *cette nouvelle me renverse. Log. Renverser les termes d'une proposition*, leur assigner une place autre que celle qu'ils devraient occuper logiquement. *Mus. Renverser les accords*, établir des accords différents de l'accord fondamental. *Techn. Renverser la vapeur, la marche*, sur une machine à vapeur, au moyen du levier de changement de marche, faire venir brusquement la vapeur d'un des côtés du piston sur l'autre. V. n. Tomber : *voiture qui renverse. Mar.* Se dit de la marée quand son courant change de route. **Se renverser** v. pr. Etre renversé, se jeter à la renverse. Se pencher en arrière. Se transposer.

**renverseur, euse** [*ran-vèr-seur, eu-ze*] n. Personne qui renverse, qui abat : *un renverseur de murailles.*

**renversoir** [*ran-vèr*] n. m. Vase de plâtre dans lequel on fait épaissir les pâtes liquides. Support en terre cuite, servant à soutenir, dans les casettes, les poteries trop plates ou à bords trop étendus.

**renversure** [*ran-vèr*] n. f. Coude que forment parfois les rouets d'une serrure ; entaille pratiquée dans le panneton de la clef pour donner passage à ce coude.

**renvi** [*ran*] n. m. (subst. verb. de *renvier*). Ce qu'on met par-dessus l'enjeu, à certains jeux de cartes, lorsque la première mise est perdue.

**renvidage** [*ran, da-je*] n. m. Action de renvider.

**renvider** [*ran-vi-dé*] v. a. (du préf. *re*, et de *envider*). Enrouler sur les bobines l'aiguillée de fil obtenue par le métier à filer ou par le renvideur mécanique.

**renvideur, euse** [*ran, eu-ze*] n. Personne dont le métier est de renvider. N. m. Métier mécanique à renvider.

— Encycl. Le métier renvideur, que l'on appelle aussi *mule-jenny*, était autrefois simple ; son emploi nécessitait, de la part de l'ouvrier, l'obligation

xécuter une partie du travail à la main. Aujour-
ui il est automatique, commençant et terminant
travail. On nomme ces métiers renvideurs : *métiers*
*f-acting.*

**renvier** [*ran-vi-é*] v. n. (du préf. *re*, et de *envier.*—
conj. comme *prier.*) Au jeu, mettre une somme
delà de l'enjeu. *Fig.* Renchérir. (Vx.)

**renvoi** [*ran*] n. m. (de *renvoyer*). Envoi d'une
ose à la personne qui l'avait envoyée : *renvoi de*
*rchandises.* Congé : *renvoi de troupes.* Destitu-
n : *le renvoi de Necker par Louis XVI précipita la*
*volution.* Action de renvoyer devant une commis-
n, devant un juge : *renvoi d'une proposition,*
*ne demande.* Ajournement : *le tribunal a pro-*
*ncé le renvoi de la cause à huitaine.* Indication
laquelle le lecteur d'un livre, d'un acte, est
erti de l'endroit où il trouvera le complément du
ssage qu'il a sous les yeux. Ce complément lui-
me. Emission par la bouche de gaz provenant de
stomac. *Musiq.* Signe qui indique une reprise.
*r.* Mouvement d'un navire à la lame. *Mécan.* Or-
ne, sorte de levier coudé, qui, dans un arbre de
nsmission, permet de faire passer sur une poulie
le la courroie d'une poulie calée sur l'arbre, et
ersement.

**renvoi-instruire** n. m. Action de renvoyer
affaire pour qu'elle reçoive un supplément
nstruction.

**renvoyer** [*ran-voi-ié*] v. a. (du préf. *re*, et de *en-*
*yer.* – Se conj. comme *aboyer.*) Envoyer de nouveau :
*voyer un enfant à l'école.* Faire retourner d'où
vient : *renvoyer des chevaux, une escorte.* Faire
orter à quelqu'un ce qu'il avait envoyé : *renvoyer*
*présent.* Rendre un objet prêté, oublié : *renvoyer*
*livre, des gants.* Congédier : *renvoyer un domes-*
*ue.* Destituer : *renvoyer un ministre.* Décharger
ne accusation : *renvoyer un accusé.* Répercuter,
léchir : *renvoyer les sons.* Ajourner à un autre
nps : *renvoyer au lendemain.* Adresser, reporter
ır obtenir une décision, des renseignements : *ren-*
*yer quelqu'un à son avocat. Fig. Renvoyer la*
*le à quelqu'un*, lui répliquer avec vivacité. *Ren-*
*yer de Caïphe à Pilate*, adresser successivement
elqu'un à plusieurs personnes qui toutes refusent
se prononcer. *Renvoyer à Pâques, à la Trinité,*
urner indéfiniment. V. n. *Mar.* Rouler sur la
lle ; se coucher sur un bord ; retomber sous le
t. **Se renvoyer** v. pr. Etre, devoir être renvoyé.
nvoyer l'un à l'autre. *Se renvoyer la balle*, se dé-
rger l'un sur l'autre.

**Renwez** [*ran-vé*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr.
à 11 kil. de Mézières ; 1.530 h. Ch. de f. E. Métal-
gie. — Le cant. a 15 comm.,
6.710 h.

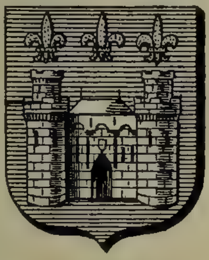
Armes de La Réole.

**réobserver** [*sèr-vé*] v. a.
server de nouveau.

**réoccupation** [*o-ku-*
*-si-on*] n. f. Nouvelle
upation.

**réoccuper** [*o-ku-pé*] v. a.
cuper de nouveau : *réoc-*
*per un poste.*

**Réole (La)**, ch.-l. d'arr.
ronde), sur la Garonne ; ch.
f. M. : a 61 kil. de Bor-
ux ; 4.240 h. (*Réolais*).
lise Saint-Pierre (XII^e s.).
stes de remparts. Patrie des frères Faucher.
ins, vins, bétail, etc. — L'arrond. a 6 cant.,
comm., 47.780 h. Le cant. a 24 comm., et 13.820 h.

**réopiner** [*né*] v. n. Opiner de nouveau.

**réorchestrer** [*kès-tré*] v. a. Orchestrer de nou-
u : *réorchestrer un opéra.*

**réordination** [*si-on*] n. f. Seconde ordination,
tinée à suppléer une première ordination dont la
lité a été reconnue.

**réordonnancement** [*do-nan-se-man*] n. m.
ion de réordonnancer.

**réordonnancer** [*do-nan-sé*] v. a. (Prend une
ille sous le *c* devant *a* et *o* : *il réordonnança,*
*s réordonnançons.*) Ordonnancer de nouveau :
*rdonnancer un traitement.*

**réordonnant** [*do-nan*] n. m. Membre d'une
te du XI^e siècle, qui voulait que les prêtres or-
nés par des évêques simoniaques fussent ordon-
de nouveau.

**réordonner** [*do-né*] v. a. Ordonner de nou-
u. Conférer de nouveau les ordres.

**réorganisateur, trice** [*za*] n. et adj. Qui
rganise : *décret réorganisateur.*

**réorganisation** [*za-si-on*] n. f. Action d'or-
iser de nouveau. Son résultat.

**réorganiser** [*zé*] v. a. Organiser de nouveau :
*troisième République a réorganisé l'armée fran-*
*se.*

**réorthe** n. f. Dans l'ouest de la France, hart
vant à lier les fagots.

**Réorthe (La)**, comm. de la Vendée, arr. et à
kil. de Fontenay-le-Comte ; 1.360 h. Vins.

**réouverture** [*vèr*] n. f. Action de rouvrir : *la*
*uverture d'un théâtre.*

**réoxydation** [*ok-si-da-si-on*] n. f. Nouvelle
dation.

**réoxyder** [*ok-si-dé*] v. a. Oxyder de nouveau.

**repaire** [*pè-re*] n. m. (du vx fr. *repairer*, retour-
chez soi). Retraite de brigands, de malfaiteurs.
u servant de retraite à des bêtes sauvages. *Véner.*
nte des renards, des lièvres, des lapins. *Techn.*
REPÈRE.

**repairer** [*pè-ré*] v. n. (lat. *repatriare*). *Véner.*
c au repaire, au gîte.

**répaissir** [*pè-sir*] v. a. Rendre épais, plus épais.
n. Devenir plus épais.

**répaississement** [*pè-si-se-man*] n. m. Action
répaissir.

**repaître** [*pè-tre*] v. n. (du préf. *re*, et de *paître.*
Se conj. comme *paître*, mais a de plus le passé
nple *je repus*, l'imp. du subj. *que je repusse*, le
tic. pass. *repu, e*, et les temps composés.) Paître,
uter : *ce cheval a fait dix lieues sans repaître.*
a. Nourrir : *il fait repaître ses animaux. Fig.*
tretenir, occuper, amuser : *repaître quelqu'un*
*spérances. Repaître ses regards, ses yeux*, regarder
c avidité. **Se repaître** v. pr. Se nourrir, se rassa-
r. *Fig.* S'entretenir, amuser son esprit : *se repaître*
*de chimères. Se repaître de sang, de carnage*, être cruel, sanguinaire.

**repaître** [*pè-tre*] n. m. *Véner. Faux repaître*, action du cerf qui, poussé par les chiens, broute sans avaler sa nourriture.

**repâlir** v. n. Pâlir de nouveau.

**repalper** [*pé*] v. a. Palper de nouveau.

**repamer** v. a. *Techn.* V. REPAUMER.

**repâmer** [*mé*] **(se)** v. pr. Se pâmer de nouveau.

**répandage** n. m. Syn. peu us. de ÉPANDAGE.

**répandre** v. a. (du préf. *re*, et de *épandre*). Verser, épancher, laisser tomber : *répandre du vin à terre ; répandre des larmes, du sang.* Etendre au loin : *le soleil répand sa lumière. Fig.* Propager : *répandre l'alarme.* Exhaler : *répandre une odeur agréable.* Distribuer : *répandre ses bienfaits. Fig. Répandre son cœur, son âme*, ouvrir entièrement son cœur, se dévoiler tout entier. **Se répandre** v. pr. Paraître, se manifester au dehors : *la tristesse se répand sur tous les visages.* Se propager par relations : *se répandre dans le monde. Se répandre en invectives*, dire beaucoup d'injures.

**répandu, e** adj. Propagé, porté au loin : *c'est un bruit habilement répandu.* Communément admis : *l'opinion la plus répandue. Etre répandu dans le monde*, aller souvent dans la société.

**repapilloter** [*pi, ll* mll., *o-té*] v. a. Papilloter de nouveau : *repapilloter une fillette. Fam.* Réconcilier : *repapilloter deux anciens amis.*

**repaquage** [*ka-je*] n. m. Action de placer la rogue dans les barils. (On dit aussi REPAQUETAGE.)

**repaquer** [*ké*] v. a. Faire le repaquage pour la pêche.

**repaquetage** [*ke-ta-je*] n. m. Action de repaqueter.

**repaqueter** [*ke-té*] v. a. Paqueter de nouveau.

**réparable** adj. Qui peut se réparer : *dommage aisément réparable.* ANT. **Irréparable.**

**reparage** [*ra-je*] n. m. Action de reparer.

**reparaître** [*rè-tre*] v. n. (Se conj. comme *connaître.*) Paraître de nouveau : *le soleil reparaît sur l'horizon.*

**réparateur, trice** adj. et n. Qui répare. Qui redonne des forces, la santé : *sommeil réparateur.*

**réparation** [*si-on*] n. f. (lat. *reparatio*). Action de réparer. Ouvrage qu'on fait ou qu'il faut faire pour réparer : *réparation d'un pont, d'une machine.* Restitution des forces, de la vigueur. *Réparations locatives*, réparations qui sont à la charge du locataire d'après la loi ou l'usage des lieux. *Réparations civiles*, somme qu'accorde un tribunal civil à la partie lésée, en dédommageant du tort que le crime ou le délit lui a causé ; dommages-intérêts accordés à l'accusé injustement, et que doit payer son dénonciateur. *Fig.* Satisfaction d'une offense : *refuser réparation à quelqu'un. Réparation d'honneur*, rétractation d'une parole injurieuse ou offensante. *Réparation par les armes*, duel.

— ENCYCL. *Dr.* Sous le nom de *réparations* on désigne les divers travaux d'entretien que nécessitent les bâtiments. On appelle *grosses réparations* celle des gros murs, des voûtes, le rétablissement des poutres et des couvertures entières, celui des digues et des murs de soutènement et de clôture, également en entier. Toutes les autres réparations sont dites *réparations d'entretien.*

Lorsqu'il s'agit de propriétés louées, le propriétaire est chargé des grosses réparations, et le locataire des menues réparations, dites « locatives », qui comprennent notamment « les réparations à faire aux âtres, contre-cœurs, chambranles et tablettes de cheminées, au récrépiment du bas des murailles des appartements et autres lieux d'habitation à la hauteur d'un mètre ; aux pavés et carreaux des chambres, lorsqu'il y en a seulement quelques-uns de cassés ; aux vitres, à moins qu'elles ne soient cassées par la grêle ou autres accidents extraordinaires et de force majeure dont le locataire ne peut être tenu ; aux portes-croisées, planches de cloison ou de fermeture de boutique, gonds, targettes et serrures ».

Le curage des puits et fosses d'aisances est à la charge du bailleur, sauf clause contraire. Aucune des réparations réputées locatives n'est à la charge des locataires quand elles ne sont occasionnées que par vétusté ou force majeure.

Les réparations locatives n'incombent au locataire que si elles proviennent de sa faute ou de sa négligence. Le propriétaire ne peut exiger du locataire les réparations de menu entretien résultant de l'usage des lieux loués, lorsque celui-ci les a habités suivant leur destination propre, sans aucun abus de jouissance.

*Réparations civiles.* Pour qu'il y ait lieu à la demande en réparation civile, il faut que le dommage subi soit direct : nul ne pourrait être admis à se porter partie civile à raison de torts éloignés ou indirects.

**réparationnaire** [*si-o-nè-re*] n. m. *Dialect. techn.* Ouvrier qui est chargé de boiser les galeries, dans les mines de houille de Saint-Etienne.

**réparatoire** adj. Qui a rapport aux réparations.

**reparcourir** v. a. Parcourir de nouveau.

**répare** n. f. Espace qu'on laisse au delà d'un fossé de clôture, pour empêcher que les éboulements ne se produisent dans la propriété du voisin.

**reparer** [*ré*] v. a. Parer de nouveau.

**réparer** [*ré-pa-ré*] v. a. (lat. *reparare;* du préf. *re*, et de *parare*, préparer). Refaire, restaurer : *réparer sa maison.* Corriger par une restauration : *réparer des avaries.* Améliorer, remettre dans un état prospère : *réparer sa fortune.* Rétablir : *réparer ses forces.* Procéder à la réparure. *Fig.* Effacer, expier. Corriger les conséquences de : *réparer ses fautes.* Donner satisfaction : *réparer une offense. Réparer le temps perdu*, faire un meilleur emploi du temps que par le passé. ALLUS. LITT. V. OUTRAGE.

**réparateur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui répare : *un habile répareur de meubles. Techn.* Personne qui a soin des formes, des moules.

**reparier** [*ri-é*] v. n. Parier de nouveau.

**réparition** n. f. *Astron.* V. RÉAPPARITION.

**reparler** [*lé*] v. n. Parler de nouveau : *nous reparlerons plus tard de cette affaire.* V. n. Parler de nouveau : *reparler la langue du* XVI^e *siècle.*

**reparon** n. m. Seconde qualité du lin passé au séran.

**repart** [*par*] n. m. Action de repartir. Action de répliquer promptement. (Vx.)

**repartage** n. m. Second partage.

**repartager** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il repartagea, nous repartageons.*) Partager de nouveau.

**répartement** [*man*] n. m. (de *répartir*). Ensemble des opérations relatives à la répartition de l'impôt dans les degrés supérieurs à celui de la répartition individuelle.

**reparti, e** adj. *Blas.* Se dit d'un écu parti, dont une des moitiés est divisée en deux parties égales par un nouveau trait vertical.

**repartie** [*tî*] n. f. Prompte et vive réplique : *avoir des reparties spirituelles.* (On dit à tort RÉPARTIE.)

**répartiement** n. m. Syn. peu us. de RÉPARTITION.

**repartir** v. n. (Se conj. comme *partir.*) Répliquer promptement, répondre sur-le-champ : *qu'avez-vous à me repartir ?*

**répartir** v. a. (du préf. *ré*, et de *partir*, dans le sens de *partager.* — Se conj. comme *finir.*) Partager, distribuer : *répartir une somme entre des créanciers au prorata de leurs créances.*

**répartissable** [*ti-sa-ble*] adj. Qui peut être, qui doit être réparti entre plusieurs personnes.

**répartiteur** n. m. (de *répartir*). Propriétaire foncier faisant partie d'une commission désignée principalement pour répartir entre les contribuables d'une même commune les contributions foncière, personnelle, mobilière et des portes et fenêtres : *les répartiteurs sont choisis parmi les habitants notables des communes. Electr.* Organe servant à répartir uniformément la force attractive d'un électro-aimant.

— ENCYCL. *Fin.* On nomme *répartition* le partage fait entre les départements de la somme de certains impôts directs dont le montant total à recouvrer est fixé d'avance par la loi de finances. La part attribuée à chaque département proportionnellement à ses facultés contributives constitue le contingent du département ; ce contingent fait l'objet d'une série de *sous-répartitions.* Ainsi, dans chaque département, le conseil général fixe la part d'impôt à payer par chaque arrondissement. Dans chaque arrondissement, le conseil d'arrondissement fixe la part de chaque commune. Enfin, dans chaque commune, la répartition du contingent est faite par la direction des contributions directes, en tenant compte des éléments fournis par la commission des répartiteurs. Les contributions foncières sur les propriétés non bâties, personnelle-mobilière, des portes et fenêtres sont des impôts de répartition ; le chiffre de leur rendement est exactement celui qui a été prévu par la loi de finances, contrairement à ce qui se passe pour les impôts de quotité (patente, contribution foncière sur les propriétés bâties, taxes assimilées, etc.), dont le produit variable ne peut être connu d'avance.

La *commission de répartition* est composée de cinq contribuables de la commune choisis par le sous-préfet, sur la présentation du maire, plus le maire et un adjoint, qui, dans les communes de plus de 5.000 habitants, peuvent être remplacés par deux conseillers municipaux. Il est, en outre, nommé cinq répartiteurs suppléants. A Paris, c'est une commission spéciale, nommée par le préfet de la Seine, qui opère la répartition.

Sous peine d'amende, les fonctions de répartiteur ne peuvent être refusées, excepté pour une des causes spécifiées par la loi (infirmités graves, âge de soixante ans, exercice de fonctions administratives ou judiciaires, entreprise d'un long voyage, etc.).

Les répartiteurs délibèrent en commun à la majorité des voix, et au nombre de cinq au moins sous peine de nullité. Ils sont assistés par le contrôleur des contributions directes.

**répartitif, ive** adj. Qui a pour but de répartir.

**répartition** [*si-on*] n. f. (de *répartir*). Partage, distribution : *répartition d'une somme. Impôt de répartition*, celui dont le contingent, fixé annuellement par la loi de finances, est réparti de degré en degré entre les départements, les arrondissements, les communes et les contribuables : *la contribution personnelle-mobilière est un impôt de répartition. Blas.* Syn. de REBATTEMENT DE PARTITION. V. REBATTEMENT.

**réparton** n. m. Plaque de schiste ardoisier, ayant de deux à trois centimètres d'épaisseur.

**répartonnage** [*to-na-je*] n. m. Dans les ardoisières, action de diviser les répartons en fragments de plus en plus minces.

**réparure** n. f. Chez les doreurs sur bois, action de nettoyer, de gratter les moulures pour en dégager les contours avant de les dorer.

**repas** [*pa*] n. m. (du lat. *repastum*, supin du v. *repascere*, nourrir). Nourriture que l'on prend chaque jour à certaines heures réglées : *l'heure du repas.*

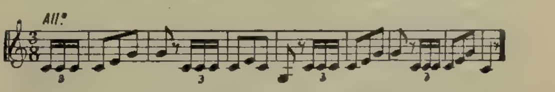

Le repas des chevaux (trompette).

*Faire ses quatre repas*, déjeuner, dîner, goûter et souper. *Repas d'épreuve*, repas composé de mets spéciaux et qui permet de pratiquer l'examen de tout ou partie du tube digestif. *Le repas des chevaux*, sonnerie de trompette, pour annoncer l'heure du repas des chevaux.

— ENCYCL. *Hist.* Les Grecs faisaient trois repas : l'*acratisma* (déjeuner), l'*ariston* (dîner), le *deipnon* (souper) ; ce dernier, le plus important, comprenait trois services : le dîner proprement dit, le dessert, et la dégustation des vins ou *symposion.* Les convives étaient couchés.

Les Romains, qui poussèrent très loin le luxe de la table, avaient aussi trois repas : le *jentaculum*, le *prandium* et la *cæna.* Le luxe des salles à manger répondait aux raffinements de la table, où figuraient les mets les plus divers.

Disparu avec les invasions, le luxe de la table ne reparut qu'au IX^e siècle et alla en se développant. Au XIV^e siècle, les divers services des repas sont : potages, relevés de poissons, rôtis, entremets, desserts. Les entremets s'accompagnaient dans les grands festins de danses, acrobaties, plats à surprise, etc. Les menus de Louis XIV sont prodigieux. Sous son règne sévit la mode des plats parfumés au musc. Avec les soupers de la Régence, la cuisine française s'affina, et de cette époque date son universelle renommée.

**Repas des gardes du corps,** banquet offert par les gardes du corps de Versailles dans la grande salle de l'Opéra aux officiers du régiment de Flandre appelé à Versailles par Louis XVI (1er oct. 1789). Le roi, sa famille et la cour y assistèrent dans les loges, et cette manifestation provoqua les journées des 5 et 6 octobre.

**Repas du soir** (*le*), tableau de Joseph Bail (1908). Dans un intérieur hollandais, autour de la table éclairée par la lampe, sont réunies de jeunes femmes en costume du pays. La scène est traitée dans une harmonie chaude ; bel effet de lumière. (V. p. 756.)

**Repas mythologique** (*le*), tableau de Jordaens, au Louvre. Dans une grotte, autour d'une table garnie de plats, siègent des personnages à demi nus ; à droite, un groupe de trois nymphes, dont l'une verse à boire ; à gauche, un satyre est debout. Les formes sont plantureuses, et la couleur est luxuriante (V. p. 756).

**Repas du lion** (*le*), pièce de Fr. de Curel (1897), où l'auteur développe le conflit du principe autocratique et du principe démocratique, en présentant l'aventure d'un jeune aristocrate, Jean de Sancy, qui, d'abord apôtre d'un socialisme chrétien, subit une évolution et soutient que le capitaliste est à l'égard des ouvriers comme le lion à l'égard des chacals, qu'il nourrit des restes encore copieux de son repas. Le héros succombe, d'ailleurs, aux contradictions de sa nature. Œuvre remarquable par la forme comme par la pensée.

**repassage** [*pa-sa-je*] n. m. Action de passer de nouveau : *le repassage d'une rivière.* Action d'aiguiser un couteau, un canif, etc. Action de repasser du linge. Action de soumettre une repasse à une nouvelle chauffe de l'alambic. Action de vérifier les pièces d'une montre.

**repasse** [*pa-se*] n. f. Grosse farine contenant du son. Mélange des produits de tête et de queue, dans la distillation du cognac : *les repasses sont soumises à une nouvelle distillation.*

**repasser** [*pa-sé*] v. n. Passer de nouveau : *je repasserai ce soir.* Se trouver de nouveau : *cela repassera par mes mains.* V. a. Traverser de nouveau : *repasser les monts, les mers.* Transporter de nouveau au delà de : *le batelier vous repassera.* Evoquer, se représenter du nouveau : *repasser dans son esprit les années de sa jeunesse.* Répéter par cœur pour fixer dans sa mémoire : *repasser sa leçon, un rôle, un sermon.* Examiner de nouveau : *repasser un compte.* Aiguiser : *repasser un couteau.* Passer au fer chaud, pour rendre plus uni : *repasser du linge.* Effectuer le repassage d'une eau-de-vie. Vérifier chacune des pièces d'une montre. Donner un dernier apprêt à un objet que l'on fabrique.

**repasseresse** [*pa-se-rè-se*] n. f. Espèce de carde très fine, dont on se sert pour peigner les draps, repasser le lin.

**repasserie** [*pa-se-rî*] n. f. Partie d'une blanchisserie, où se fait le repassage du linge.

**repassette** [*pa-sè-te*] n. f. Carde encore plus fine que la repasseresse, employée pour repasser la laine destinée à faire des matelas.

**repasseur** [*pa-seur*] n. m. Qui repasse, aiguise les couteaux, les ciseaux, etc.

**repasseuse** [*pa-seu-ze*] n. f. Femme dont le métier est de repasser le linge. Machine employée pour repasser le linge.

— Encycl. La repasseuse mécanique est constituée par un seul cylindre creux recouvert d'une enveloppe molletonnée, et sur lequel on place le linge à repasser. Le cylindre est chauffé intérieurement à la vapeur ; une sorte de fer, également creux, se meut automatiquement sur le linge. Parfois, il existe deux cylindres creux, entre lesquels le linge est fortement comprimé, tout en se mouvant. S'il y a plus de deux cylindres, la repasseuse prend le nom de *calandre.*

**repatriage, repatriement, repatrier.** V. rapatriage, etc.

**repatronage** n. m. Opération par laquelle on compare des bois coupés et des souches, pour reconnaître si des bois ont été coupés en délit.

**repaumer** [*pô-mé*] v. a. Retondre : *repaumer des draps.* Rebattre, laver dans l'eau. *Jeu.* Prendre la balle au vol et la renvoyer avant qu'elle touche terre. *Pop.* Reprendre, rattraper : *je te repaumerai.*

**repavage** ou **repavement** [*man*] n. m. Action de repaver.

**repaver** [*vé*] v. a. Paver de nouveau.

**repayement** [*pè-ie-man*] n. m. Action de repayer.

**repayer** [*pè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) Payer de nouveau.

**repêchage** n. m. Action de repêcher. Examen ou épreuve supplémentaire en faveur de candidats d'abord éliminés.

**repêche** n. f. Action de ramener sur la rive ou au port de flottage des bûches flottées.

**repêcher** [*ché*] v. a. Pêcher de nouveau : *repêcher des poissons échappés de la nasse.* Retirer de l'eau ce qui y est tombé : *repêcher un noyé. Fig.* et *fam.* Retirer quelqu'un d'une position dangereuse : *repêcher un parent dans l'embarras, un candidat éliminé d'abord.*

**repêcheur** n. m. Celui qui repêche : *un repêcheur de cadavres.*

**repeigner** [*pè-gné*] v. a. Peigner de nouveau.

**repeindre** [*pin-dre*] v. a. (Se conj. comme *craindre.*) Peindre de nouveau : *repeindre des boiseries. Fig.* Retracer par l'imagination : *repeindre un spectacle dans son esprit.*

**repeint** [*pin*] n. m. Endroit d'un tableau sur lequel on a appliqué de nouvelles couleurs.

**repeler** [*lé*] v. a. Peler de nouveau.

**repeloter** [*té*] v. a. Peloter de nouveau.

**rependre** [*pan-dre*] v. a. Pendre de nouveau.

**repenser** [*pan-sé*] v. n. et a. Penser de nouveau.

**repentailles** [*pan-ta, ll* mll., *e*] n. f. pl. Repentir, regret. (Vx.)

**repentance** [*pan*] n. f. Regret qu'on a de ses péchés.

**repentant** [*pan-tan*], **e** adj. Qui se repent : *pêcheur repentant.*

**repenti, e** [*pan*] adj. Qui s'est repenti : *pécheur repenti.* N. *Filles repenties* ou substantivem. *repenties*, se dit des filles qui ont vécu dans le désordre et qui ont renoncé à cette vie, et aussi des refuges destinés à les recevoir (en ce cas prend une majuscule) : *se retirer aux Repenties.*

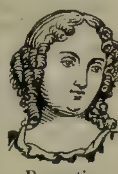
Repentirs.

**repentir** [*pan*] **(se)** v. pr. (Se conj. comme *mentir.*) Avoir un véritable regret : *se repentir de ses fautes.* Avec ellipse du pronom réfléchi : *faire repentir quelqu'un de son imprudence.*

**repentir** [*pan*] n. m. Regret d'avoir fait ou de n'avoir pas fait une chose. Trace d'une première idée, d'un premier essai que le peintre a retouché. N. m. pl. Cheveux roulés en tire-bouchon et pendants des deux côtés du visage.

**repépion** n. m. Petit poinçon à l'usage des épingliers.

**repérage** n. m. Action de repérer, de mettre au point à l'aide de repères. Indication de l'endroit où des dessins tracés sur des feuilles isolées doivent se réunir. Action de déterminer la position : *repérage d'une batterie.*

**reperçage** [*pèr*] n. m. Travail de découpage à la scie des plaques métalliques.

**repercé** [*pèr*] n. m. Parties d'un bijou, qui ont été ajourées par l'opération du reperçage.

**repercée** [*pèr-sé*] n. f. *Min.* Galerie qui revient sur une couche déjà percée.

**repercer** [*pèr-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il reperça, nous reperçons.*) Percer de nouveau. Découper à jour ; percer de trous un bijou, une pièce d'orfèvrerie, pour y enchâsser des pierreries.

**reperceur, euse** [*pèr, eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière dont la profession est de repercer les ouvrages, soit pour les travailler à jour, soit pour les garnir de pierreries.

**répercussif** [*pèr-ku-sif*], **ive** adj. *Méd. anc.* Qui a pour but de faire refluer à l'intérieur. N. m. : *les astringents, la glace sont des répercussifs.*

**répercussion** [*pèr-ku-si-on*] n. f. (lat. *repercussio*). Action de répercuter *répercussion d'un son.* Action de répercuter. *Musiq.* Ordre dans lequel le sujet et la réponse d'une fugue se font entendre dans les différentes parties.

**répercuter** [*pèr-ku-té*] v. a. (lat. *repercutere ;* du préf. *ré*, et de *percutere*, frapper). Réfléchir, renvoyer dans une direction nouvelle : *les surfaces polies répercutent la chaleur.* Faire refluer les humeurs à l'intérieur.

**reperdre** [*pèr-dre*] v. a. Perdre de nouveau : *reperdre un avantage péniblement gagné.*

**repère** n. m. (autre forme de *repaire*). Marque faite à différentes pièces d'assemblage, pour les reconnaître et les ajuster plus facilement. Marque faite sur un mur, sur un jalon, sur un terrain, etc., pour indiquer ou retrouver un alignement, un niveau, une hauteur, etc. Plaque circulaire de fonte, indiquant l'altitude d'un lieu. *Point de repère*, toute marque employée pour reconnaître un lieu. *Fig.* Point de départ qui sert à se retrouver. (On écrit aussi repaire.)

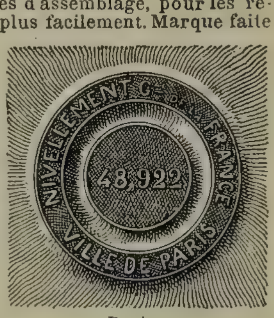
NIVELLEMENT Gal DE LA FRANCE
48,922
VILLE DE PARIS
Repère.

**repérer** [*ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Marquer des repères. Découvrir. Déterminer la position exacte de : *repérer une batterie. Lithogr. Châssis à repérer*, cadre en fer portant des règles mobiles de cuivre munies d'aiguilles d'acier, qui servent de point de repère pour fixer carrément la feuille de papier à chaque tirage. **Se repérer** v. pr. Prendre des points de repère.

**reperpétuer** [*pèr-pé-tu-é*] v. a. Reproduire.

**répertoire** [*pèr*] n. m. (du lat. *repertorium*, inventaire). Table, recueil où les matières sont rangées dans un ordre qui les rend faciles à trouver : *répertoire alphabétique.* Titre de certains recueils : *répertoire de jurisprudence.* Nomenclature des pièces qui forment le fonds ordinaire d'un théâtre : *répertoire du Théâtre-Français. Fig.* Ensemble de connaissances : *ouvrage qui est un vaste répertoire de souvenirs.* Personne qui se souvient de beaucoup de choses, et qui est toujours prête à en instruire les autres : *c'est un répertoire vivant.*

— Encycl. *Dr.* et *compt.* Dans le commerce, on nomme *répertoire* un livre qui se tient par ordre alphabétique, et qui sert à trouver avec facilité sur le grand-livre les divers comptes qui y sont portés.

D'autre part, on donne le nom de *répertoires* à certains registres réglementaires sur lesquels les notaires, les greffiers, les huissiers, les commissaires-priseurs, les secrétaires généraux de préfecture, les maires ont l'obligation d'inscrire sommairement tous les actes qu'ils reçoivent ou rédigent. Les répertoires sont établis sur papier timbré ; ils doivent être, avant tout usage, régulièrement visés. Ils sont tenus sans blancs ni interlignes, et par ordre de numéros.

**Répertoire des sources historiques du moyen âge,** par Ulysse Chevalier, dont le plan comprend une bio-bibliographie, une topo-bibliographie, et une biblio-bibliographie (1876 et suiv.).

**répertorier** [*pèr-to-ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire un répertoire de. Inscrire dans un répertoire.

**repeser** [*zé*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *il repèsera.*) Peser de nouveau. *Fig.* Examiner soigneusement : *repeser les arguments.*

**répétailler** [*ta, ll* mll., *é*] v. a. *Fam.* Répéter la même chose jusqu'à satiété.

**répéter** [*té*] v. a. (du lat. *repetere*, aller chercher de nouveau. — Se conj. comme *accélérer.*) Redire ce qu'on a déjà dit : *répéter une question.* Redire ce qu'un autre a dit : *répéter une calomnie.* S'étudier à dire seul ce qu'on devra débiter en public :
*répéter un rôle, un sermon.* Recommencer : *ré*
*une expérience.* Réfléchir : *le miroir répète l'i*
*des objets.* Reproduire pour la symétrie : *répéte*
*ornement. Absol.* Donner des répétitions : *profe*
*qui ne fait que répéter. Dr.* Réclamer ce qu
prêté ou ce qu'on prétend avoir été pris sans d
*Mar. Répéter les signaux*, faire les mêmes sig
que le commandant, pour les transmettre aux
seaux les plus éloignés. **Se répéter** v. pr. To
dans des redites.

**répétible** adj. Qui peut être répété, récl

**répétiteur, trice** n. (lat. *repetitor, trix*).
sonne dont la profession est de répéter les leço
maître à des élèves, de les expliquer, de donne
leçons supplémentaires : *répétiteur de mathé*
*ques. Mar.* Vaisseau qui répète les signaux
amiral. *Télégr.* Dispositif qui, dans le système
graphique de Wheatstone, remplit à lui seu
fonctions de deux transmetteurs et de deux r
teurs. Adjectiv. *Maître répétiteur, maîtresse ré*
*trice*, dans les lycées et collèges, maître, maît
d'études. *Cercle répétiteur*, appareil employé e
tronomie pour éliminer les erreurs dans l'év
tion des angles.

**répétition** [*si-on*] n. f. (du lat. *repetitio*).
tion de reproduire plusieurs fois la même idé
même mot : *évitez les répétitions.* Action de ré
ce qu'un autre a dit. Réitération d'une même act
*la répétition d'un geste.* Figure de rhétorique,
consiste à employer plusieurs fois le même mo
même tour, pour donner plus d'énergie à la ph
Copie d'une statue, d'un tableau, faite par l'au
lui-même. Leçon particulière donnée à un élèv
à quelques élèves réunis, pour compléter les le
données en classe : *donner des répétitions.* Es
huis clos d'une pièce, d'un morceau de musi
qu'on doit jouer en public. *Répétition générale,*
nière répétition d'ensemble avant la première re
sentation. *Dr.* Action de redemander en justic
qu'on a payé en trop, ce qu'on prétend avoi
exigé ou reçu sans droit : *action en répétition*
*tre un comptable concussionnaire. Répétition de*
action par laquelle la femme reprend sa dot au d
de son mari ou en cas de divorce. *Montre à répéti*
qui sonne l'heure quand on fait jouer un res
*Armes à répétition*, armes à feu aves lesquelle
peut tirer plusieurs coups de suite sans les rechar
*Astr. Méthode de répétition*, méthode d'observa
au moyen du cercle répétiteur, pour élimine
erreurs de division et de lecture dans la me
des angles.

**répétitorat** [*ra*] n. m. Fonction de maîtr
pétiteur.

**répétitrice** n. f. V. répétiteur.

**repétrir** v. a. Pétrir de nouveau. *Fig.* Refa
remanier.

**repeuplement** [*man*] n. m. Action de re
pler : *le repeuplement d'un étang.* Reproduction
turelle ou artificielle, d'un massif forestier.

**repeupler** [*plé*] v. a. Peupler de nouvea
pays d'habitants, un parc de gibier, un étan
poisson, une forêt d'arbres, etc. : *repeupler un*
*vière.*

**repic** [*pik*] n. m. (du préf. *re*, et de *pic*). Au je
piquet, se dit quand on a trente points en main,
que l'adversaire puisse rien compter, en sorte q
lieu de trente on compte quatre-vingt-dix : *fair*
*repic.* Se dit de celui contre qui l'on a fait un re
*être repic.*

**repicoter** [*té*] v. a. Picoter de nonveau.

**repiger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après
devant *a* et *o* : *il repigea, nous repigeons.*)
Piger de nouveau.

**repiler** [*lé*] v. a. Piler de nouveau.

**repiller** [*ll* mll., *é*] v. a. Piller de nouveau

**Repin** ou **Riépine** (Ilja Efimovitch), pei
russe, né à Tschugujev (gouv. de Karkov),
Kuoccala (Finlande) [1844-1918], auteur de table
historiques, satiriques ou de genre (*Haleur su*
*Volga, les Nihilistes, les Cosaques*, etc.).

**repincer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous
devant *a* et *o* : *il repinça, nous repinçons.*) Pince
nouveau.

**Repington** (Charles A'Court), écrivain
taire anglais, né en 1858, m. à Londres en 1925.
dant la Grande Guerre, correspondant militaire
*Times* puis (1918) du *Morning Post.*

**repiocher** [*ché*] v. a. Piocher de nouv
*Fam.* Recommencer à travailler avec ardeur.

**repiquage** [*ka-je*] ou **repiquement**
*man*] n. m. Action de repiquer. Transplanta
d'une jeune plante venue de semis. Remplacem
des pavés enfoncés ou cassés d'une chaussée par
pavés neufs ou retaillés. Action de pratiquer
ouverture dans une boîte de conserve déformée
la pression des gaz intérieurs et pour lib
ceux-ci : *bien que les boîtes ainsi traitées soient*
*mises à une nouvelle stérilisation après obtura*
*de l'ouverture, leur contenu est presque toujour*
*mauvaise qualité.*

— Encycl. *Agric.* Le repiquage permet de ne
planter que les plants les mieux venus d'un sem
il a pour effet d'assurer à la jeune plante plus d
pace dans un milieu nouveau, et de la modifier d
manière avantageuse ; c'est ainsi que les sala
repiquées pomment au lieu de monter. Le repiqu
s'il est de pratique courante au jardin maraîc
n'est cependant pas toujours possible pour toutes
plantes.

**repiquer** [*ké*] v. a. Piquer de nouveau. *Ag*
Transplanter : *repiquer un plant. Repiquer*
*chaussée*, remplacer les pavés cassés, et relever
pavés enfoncés.

**répit** [*pi*] n. m. (du lat. *respectus*, regardé en
rière). Délai, relâche : *ne laisser aucun répit à.*

**replacement** [*man*] n. m. Action de repla

**replacer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sou
c devant *a* et *o* : *il replaça, nous replaçons.*) Re
tre en place : *replacer une statue.* Donner de n
veau une place à : *replacer un fonctionnaire.*

**replaider** [*plè-dé*] v. a. Plaider de nouve
*replaider un procès.*

**replain** [*plin*] n. m. Partie aplanie et culti
d'une montagne.

**replaindre** [*plin-dre*] v. a. Plaindre de n
veau.

**replainte** [*plin-te*] n. f. Somme que l'on payait juge pour obtenir la permission de porter plainte. mende due pour plainte portée à tort.

**replanchéier** [*ché-ié*] v. a. Planchéier de nou- au.

**replanir** v. a. (du préf. *re*, et de *plan*). Finir, rachever un meuble avec le rabot et le racloir.

**replanissage** [*ni-sa-je*] ou **replanisse- ent** [*ni-se-man*] n. m. Action de replanir. Son sultat.

**replanisseur** [*ni-seur*] n. et adj. m. Ouvrier i replanit.

**replantable** adj. Qui peut être replanté.

**replantage** n. m. ou **replantation** [*si-on*] f. Action de replanter.

**replanter** [*té*] v. a. Planter de nouveau.

**replanteur** n. m. Celui qui replante.

**replâtrage** n. m. Réparation superficielle, faite ec du plâtre. *Fig.* Amendement, arrangement mal mbiné et destiné à durer peu de temps. Réconci- tion éphémère.

**replâtrer** [*tré*] v. a. Recouvrir de plâtre : *plâtrer un mur. Fig.* Réparer par un subterfuge, guiser : *dire une sotisse et tâcher de la replâtrer.*

**replâtreur** n. m. Celui qui fait des replâ- ages.

**replet** [*plè*], **ète** adj. (du lat. *repletus*, rempli). i a beaucoup d'embonpoint : *femme replète.*

**réplétif, ive** adj. Servant à remplir : *injec- ons réplétives.*

**réplétion** [*si-on*] n. f. (de *replet*). Excès d'em- npoint. Surcharge d'aliments.

**repleurer** [*ré*] v. a. Verser de nouveaux pleurs. n. Verser de nouvelles larmes.

**repleuvoir** v. n. impers. (Se conj. comme *euvoir.*) Pleuvoir de nouveau.

**repli** n. m. Double pli, ou simplement pli. Sinuo- tés, ondulations : *les replis d'un serpent, d'un ter- ain. Fig.* Ce qu'il y a de plus caché dans l'âme : *les plis du cœur.* Action de se replier. Syn. REPLIEMENT.

— Encycl. *Repli allemand*, nom donné par l'état- ajor français à l'opération commandée par Hinden- rg à la suite des offensives alliées de 1916, pour mener les armées allemandes depuis le front 'elles occupaient en France jusque sur des posi- ons préparées à l'avance un peu en arrière (ligne indenburg). Ces positions étaient aménagés dès fin de 1916 dans la partie médiane du front fran- is, entre Lille et Reims, surtout dans les sec- urs Cambrai-Douai, mais l'opération ne fut réalisée 'en mars-avril 1917. Les Allemands se retirèrent dévastant tout le pays qu'ils évacuaient, surtout ans le secteur de Noyon (du 19 au 24 mars).

**repliable** adj. Qui peut être replié. *Bot.* Se dit une paire de feuilles ou de folioles dont les faces férieures, en s'appliquant l'une contre l'autre ou se renversant de haut en bas, rencontrent la tige arallèlement à leur nervure médiane.

**replicatif, ive** adj. (du lat. *replicare*, replier). *ot.* Replier sur soi-même.

**repliement** [*plî-man*] n. m. Action de replier, e se replier.

**replier** [*pli-é*] v. a. (de *re*, et *plier.* — Se conj. omme *plier.*) Plier une chose qui avait été dépliée : *plier une robe.* Faire un repli, un ou plusieurs plis : *replier sa chemise autour de son bras.* Courber, cliner fortement : *replier son corps.* Ramener en rrière : *replier une troupe.* **Se replier** v. pr. Se plier, e courber une ou plusieurs fois : *le serpent se replie tous sens.* Se concentrer, se recueillir : *la réflexion t l'état de l'âme qui se replie sur elle-même.* Faire n mouvement en arrière et en bon ordre : *l'armée replia.*

**réplique** n. f. (de *répliquer*). Réponse à ce qui été répondu : *avocat fort sur la réplique.* Réponse ce qui a été dit ou écrit : *le soldat doit obéir sans plique.* Repartie : *avoir la réplique prompte.* Der- ier mot que dit un acteur, avant que son interlocu- ur prenne la parole : *donner la réplique.* Exem- laire d'une œuvre d'art qui n'est pas l'original ; ouble pièce similaire : *la réplique d'une pièce gra- ée. Mus.* Dans une fugue, reprise du motif princi- al. Dans une partition, fragment de mélodie ou de hrase, prise dans la partie la plus caractéristique t qui sert à indiquer l'endroit précis de sa rentrée un instrument qui vient d'observer un long silence.

**répliquer** [*ké*] v. a. (du lat. *replicare*). Dire omme réplique : *répliquer une insolence.* V. n. Faire ne réplique : *répliquer avec aigreur.*

**répliqueur, euse** [*keur, eu-ze*] adj. et n. Qui éplique, qui aime à répliquer.

**replisser** [*pli-sé*] v. a. Plisser de nouveau.

**reploiement** (*ploî-man*] n. m. Syn. de RE- LIEMENT.

**replonger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le devant *a* et *o* : *il replongea, nous replongeons,*) Plonger de nouveau : *replonger une étoffe dans le ain de teinture. Fig.* Faire retomber : *replonger ne nation dans l'ignorance.* V. n. S'enfoncer de ouveau dans l'eau.

**Replonges,** comm. de l'Ain, arr. et à 32 kil. le Bourg, dans la plaine de la Saône ; 1.610 h. Car- leries.

**reployer** [*ploi-ié*] v. a. Syn. de REPLIER.

**Repnine,** grande famille russe, dont les mem- res les plus marquants furent : Nikitor Ivanovitch 1668-1726), compagnon d'armes de Pierre le Grand, qui se distingua à Poltava et devint feld-maréchal ; — Son petit-fils, Nicolas Vasilievitch (1734-1801), joua n rôle considérable sous le règne de Catherine II, rit part au traité de Kaïnardji (1774) et aux négo- ciations du partage de la Pologne.

**repolir** v. a. Polir de nouveau : *repolir de l'ar- genterie. Fig.* Corriger de nouveau : *polir et repolir un écrit.*

**repolissage** [*li-sa-je*] n. m. Action de repolir.

**repolker** [*ké*] v. n. Polker de nouveau, danser de nouveau la polka. (Vx.)

**repolon** n. m. (ital. *repolone*). *Manèg.* Volte du cheval en cinq temps.

**repompement** [*pon-pe-man*] n. m. Action de repomper.

**repomper** [*pon-pé*] v. a. Pomper de nouveau. *Fig.* Absorber de nouveau.

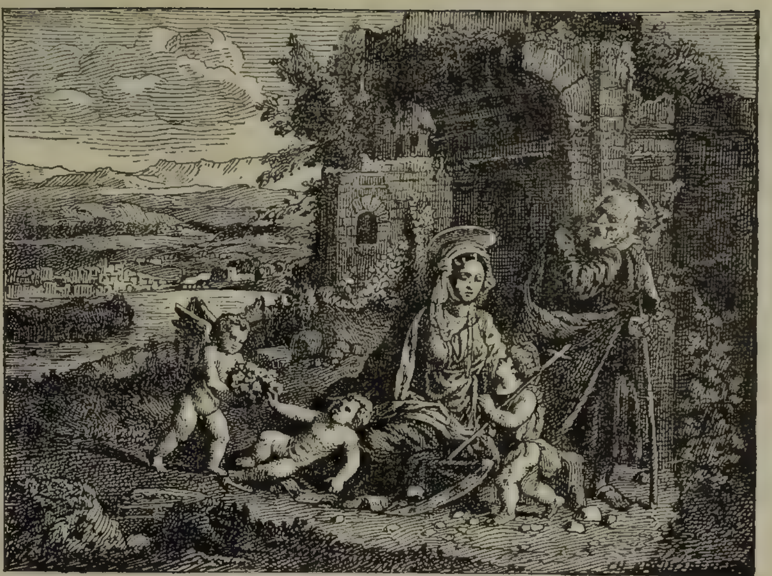

Le Repos en Egypte, tableau de D. Dossi.

**reponchonner** [*cho-né*] v. a. Raviver par une addition de teinture un bain qui est épuisé.

**répondant** [*dan*] n. m. Celui qui répond à la messe. Celui qui se présente dans un examen public. Celui qui se porte caution, garant : *être le répondant de quelqu'un.* Truelle de bois qui, dans le façonnage des poteries, sert à soutenir les parois intérieures de certaines pièces, pendant qu'on en travaille la surface extérieure.

**répondeur, euse** [*eu-ze*] adj. Qui fait une réponse ; qui a l'habitude de répliquer aux remontrances.

**répondre** v. a. (lat. *respondere*). Dire ou écrire en réponse : *répondre une impertinence. Répondre à la messe*, dire à haute voix les paroles qui servent de réponse à celles que prononce l'officiant. *Répondre à une requête*, mettre une ordonnance au bas d'une requête. V. n. Faire une réponse : *bien mal répondre.* Envoyer une lettre en réponse à une lettre reçue : *il y a des personnes qui ne répondent jamais.* Venir à l'appel d'une personne : *frapper sans que personne réponde.* Se présenter sur un appel : *répondre à une assignation.* Raisonner au lieu d'obéir : *ne répondez point.* Répéter le son : *l'écho répond.* Apporter des raisons contre : *répondre victorieusement à une objection.* Affirmer, assurer : *je vous réponds que cela est ainsi. Répondre à l'éperon*, regimber sous l'éperon en parlant du cheval. *Répondre aux aides*, obéir aux appels du cavalier. *Fig.* Etre en proportion de : *ses forces ne répondent pas à son courage.* Etre en conformité : *répondre aux espérances qu'on avait fait concevoir.* Payer de retour : *répondre à une politesse.* Aboutir à : *allées qui répondent à un bassin.* Correspondre d'une manière symétrique : *ce pavillon répond à l'autre.* Se faire entendre : *sonnette qui répond dans l'antichambre.* Etre garant : *répondre pour quelqu'un.* Se faire sentir par contre-coup : *la douleur répond à ma tête.* Subir un examen, soutenir une thèse : *répondre en philosophie. J'en réponds*, j'affirme la chose. Prov. : **Qui répond paye,** celui qui cautionne est tenu de payer au besoin.

**repondre** v. a. ou n. Pondre de nouveau.

**répons** [*pon*] n. m. (lat. *responsum*). Paroles qui se chantent ou qui se disent dans les offices de l'Eglise catholique, alternativement par une ou quelques voix d'une part, et le chœur, représentant l'assistance d'autre part. Signe en forme de R barré [℟], dont on se sert dans les livres d'église, pour indiquer les répons, et dans les ouvrages de numismatique, pour marquer le revers des monnaies et médailles.

**réponse** n. f. (lat. *responsa*). Ce qu'on répond à une question : *réponse affirmative.* Ce qui répond, explique. Réfutation : *réponse victorieuse.* Lettre, missive qu'on écrit pour répondre à une autre : *aller chercher une réponse à la poste. Demi-réponse*, réponse qui n'est pas nette. *Réponse de Normand*, réponse équivoque. *Réponse du berger à la bergère*, manière rapide et prompte de rendre à quelqu'un la pareille de ce qu'il a dit ou fait. *Avoir réponse à tout*, n'être embarassé par aucune objection. *Dr.* Ecritures qu'une partie fait signifier pour réfuter les moyens que l'autre a présentés. *Musiq.* Dans la fugue, imitation du sujet à la quinte supérieure ou à la quarte inférieure. Prov. : **A sotte demande, sotte réponse,** celui qui fait une demande impertinente, ridicule, s'attire souvent une réponse désagréable.

— Encycl. *Droit de réponse.* Toute personne nommée ou désignée dans un journal ou périodique a le droit d'exiger l'insertion gratuite d'une réponse rectificative qui pourra être de 50 lignes, même si l'article est moins étendu, et ne devra pas dépasser 210 lignes, même si l'article a un développement supérieur. L'insertion est obligatoire dans les trois jours, mais le gérant est fondé à refuser l'insertion d'une réponse qui met en cause une tierce personne.

**repopulation** [*si-on*] n. f. Action de repeupler : *la repopulation artificielle d'une rivière.*

**report** [*por*] n. m. Action de reporter un total d'une colonne ou d'une page sur une autre : *faire un report ;* la somme ainsi reportée : *le report est de 200 francs.* Opération de Bourse, qui consiste à proroger jusqu'à la liquidation suivante un marché arrivé à son terme. Prime payée, dans ce but, par celui qui sollicite le report. *Lith.* Transport sur pierre de planches, de travaux typographiques, de dessins : *papier à report, impression en report.*

— Encycl. *Bours.* Le report est une double opération par laquelle un acheteur à terme reporte à la liquidation suivante l'exécution de son contrat, en vendant comptant le jour de la liquidation et en rachetant à terme à un cours plus élevé la même quantité de titres pour la prochaine liquidation. La perte subie de ce chef par l'acheteur à terme, qui se rachète à un cours plus élevé, constitue le coût du report.

La différence entre les cours du terme et du comptant à un moment donné sur un titre déter, miné s'appelle le *report.* Il est généralement positif- c'est-à-dire que le terme est plus élevé que le comptant. Dans le cas où l'inverse se produit, par exemple lorsque le marché est à découvert, faute de titres, on dit qu'il y a *déport.*

**reportage** n. m. Fonctions de reporter dans un journal : *le reportage est souvent indiscret.*

**reporté, e** n. *Bours.* Personne qui subit un report.

**reporter** [*té*] v. a. Porter de nouveau, porter une chose au lieu où elle était auparavant. Transporter : *reporter une somme à une autre page. Bours.* Faire le report de. **Se reporter** v. pr. *Fig.* Se transporter en pensée, en esprit : *se reporter aux jours de son enfance.* Se référer : *se reporter à tel ou tel document.*

**reporter** [pron. angl. *ri-por-teur ;* on dit aussi, couramment, *re-por-tèr*] n. m. (m. angl.). Journaliste qui recueille des renseignements, des nouvelles, pour les communiquer aux journaux. *Reporter photographe*, celui qui se spécialise dans la prise de vues photographiques pour l'information par l'image.

**reportérisme** n. m. Syn. de REPORTAGE.

**reporteur** n. m. Capitaliste qui conclut un report, qui achète des titres au comptant et, en même temps, les revend à terme. *Lith.* Ouvrier qui exécute les reports.

**repos** [*po*] n. m. (de *reposer*). Absence de mouvement : *repos prolongé.* Cessation de travail : *prendre un peu de repos.* Sommeil : *perdre le repos.* Tranquilité d'esprit, quiétude : *avoir la conscience en repos.* Exemption de trouble : *assurer le repos public.* Dans un tableau, état d'une figure représentée sans mouvement. Petit palier qui interrompt la suite des marches d'un escalier. Epaulement réservé sur une pièce de serrurerie et sur lequel vient s'appuyer une autre pièce. Réservoir servant à la circulation de la fumée ou de la chaleur, dans un poêle dit *de construction.* Etat d'une arme à feu, lorsque le chien n'est ni abattu ni bandé. Césure, pause indiquée par le sens dans la lecture ou la déclamation. Effet produit par une cadence parfaite qui termine une phrase musicale. Suspension d'un exercice militaire. Commandement indiquant cette suspension. Retour à l'arrière des combattants qui vont se refaire. *Lit de repos*, lit sur lequel on dort pendant le jour. *Champ de repos,* cimetière. *Eternel repos*, état qui suit la mort. *N'avoir pas de repos*, être inquiet, tourmenté. *Terre au repos,* terre qui reste en jachère. *Valeur de tout repos*, valeur dont la réalisation est sûre. *Hist. rel. Repos de la Sainte Famille* ou *Repos en Egypte,* repos du Christ, de la Vierge et de saint Joseph pendant la fuite en Egypte. Ant. **Fatigue.**

— Encycl. *Repos hedomadaire.* Le repos hebdomadaire est réglementé par la loi du 3 juillet 1906. En principe, il doit être collectif et dominical et avoir une durée minimum de vingt-quatre heures consécutives. Lorsqu'il est établi que le repos simultané, le dimanche, de tout le personnel d'un établissement serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de cet établissement, le repos peut être donné, soit constamment, soit à certaines époques de l'année seulement, ou bien : *a*) un autre jour que le dimanche à tout le personnel de l'établissement ; *b*) du dimanche midi au lundi midi ; *c*) le dimanche après midi avec un repos compensateur d'une journée par roulement et par quinzaine ; *d*) par roulement à tout ou partie du personnel. Les établissements soumis au régime du repos collectif ne peuvent occuper aucun employé d'extra pendant la durée de ce repos. La loi sur le repos hebdomadaire n'est pas applicable à la femme du patron, ni à ses enfants, ni à ses parents à un titre quelconque, qui peuvent êtres considérés comme ses associés. En cas de travaux urgents, le repos hebdomadaire peut être suspendu pour le personnel nécessaire à l'exécution de ces travaux. Les industries de plein air et celles qui ne travaillent qu'à certaines époques de l'année peuvent suspendre le repos hebdomadaire quinze fois par an. Il en est de même dans les établissements soumis au contrôle de l'Etat, ainsi que dans ceux où sont exécutés des travaux pour le compte de l'Etat et dans l'intérêt de la défense nationale. Les inspecteurs et inspectrices du travail sont chargés, concurremment avec tous officiers de police judiciaire, de constater les infractions à la loi. Celle-ci n'est pas applicable aux employés et ouvriers des entreprises de transport par eau, non plus qu'à ceux des chemins de fer, dont les repos sont réglés par des dispositions spéciales. Elle ne s'applique pas non plus aux clercs de notaires, d'avoués, d'huissiers, etc., la jurisprudence ne reconnaissant pas le caractère commercial aux officiers publics.

**Repos de la Sainte Famille** (*le*), tableau de Sébastien Bourdon, au Louvre ; — tableau de Dosso Dossi, au palais Pitti, à Florence.

**Repos en Egypte** (*le*), tableau de Luc-Olivier Merson (1879) ; page mystique d'une exécution poétique. Par une nuit bleue et étoilée, la Vierge tenant sur elle l'enfant Jésus repose entre les pattes d'un sphinx colossal. Joseph sommeille, étendu au pied du monument. (V. p. 755).

**reposé** [*po-zé*], **e** adj. Qui a repris son calme habituel, qui a de la fraîcheur : *air, teint reposé.* Loc. adv. *A tête reposée,* mûrement et avec réflexion.

**reposée** [*po-zé*] n. f. *Véner.* Lieu où une bête se repose pendant le jour.

**repose-pied** n. m. invar. Sorte de fiche métallique, adaptée en avant des pédales d'une bicyclette et sur laquelle le cycliste appuie le pied dans les descentes.

**reposer** [*po-zé*] v. a. Poser de nouveau : *reposer un livre sur la table.* Mettre dans une situation tranquille : *reposer sa tête sur un oreiller.* Rendre la fraîcheur à : *le sommeil repose le teint. Fig.* Procurer du calme, du soulagement à : *cela repose l'esprit. Reposer ses yeux sur un objet*, les y arrêter avec plaisir. *Ne savoir où reposer sa tête*, être sans asile. V. n. Dormir, être dans un état de repos : *passer la nuit sans reposer.* Etre déposé : *le saint sacrement repose dans cette chapelle.* Etre enterré : *ici repose...* Etre dans l'inaction : *fusil qui repose au râtelier.* En parlant d'un liquide, rester en repos afin que les éléments les plus grossiers tombent au fond. Etre établi, fondé : *la maison repose sur le roc*, et *fig.*, être établi : *ce raisonnement ne repose sur rien de certain. Laisser reposer du vin*, lui donner le temps de s'éclaircir, de déposer sa lie. *Laisser reposer une terre*, la laisser en jachère. **Se reposer** v. pr. Se poser de nouveau. Cesser de travailler. Reprendre du calme. S'arrêter avec plaisir sur : *la vue se repose sur une plaine verdoyante. Fig. Se reposer sur ses lauriers*, demeurer inactif après un succès. *Se reposer sur quelqu'un du soin d'une affaire*, s'en rapporter à lui. Ant. **Fatiguer.**

**repositoire** [*zi*] n. m. S'est dit pour *saint ciboire.*

**reposoir** [*po-zoir*] n. m. (lat. *repositorium*). Lieu préparé pour qu'on s'y repose. Autel préparé sur le passage de la procession le jour de la Fête-Dieu, pour y faire reposer le saint sacrement. Cuve dans laquelle l'indigo repose. Autref., édicule que l'on construisait au bord d'une route, pour servir d'abri au voyageur.

**Reposoir** (VALLÉE DU), pittoresque vallée de la Haute-Savoie, arrosée par le Foron, affluent de l'Arve. Elle tire son nom d'une chartreuse fondée en 1151.

**reposséder** [*po-sé-dé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Posséder de nouveau.

**reposter** [*pos-té*] v. a. Poster de nouveau.

**reposure** [*zu-re*] n. f. Défaut de fabrication que présente le velours dans les parties restées longtemps sur les fers, ce qui empêche les poils de se relever.

**repoudrer** [*dré*] v. a. Poudrer de nouveau.

**repourvoir** v. a. Pourvoir de nouveau.

**repous** [*pou*] n. m. Mortier de briques, de plâtre pilés, qui sert à affermir les chemins, à faire des aires dans les sols humides.

**repoussable** [*pou-sa-ble*] adj. Qu'on peut repousser.

**repoussage** [*pou-sa-je*] n. m. Action de repousser. Modelage à froid des métaux en feuilles. (Pour le travail artistique on dit plus souvent *repoussé.*)

— Encycl. Le repoussage est aussi ancien que l'art de décorer les métaux. L'art et l'industrie l'utilisent, d'une part, dans l'orfèvrerie, la bijouterie, l'armurerie, la dinanderie, la serrurerie d'art ; d'autre part, dans la chaudronnerie, la ferblanterie, la fabrication des ustensiles de cuisine, etc. Le repoussage artistique, ou *repoussé*, emploie surtout le cuivre, l'argent et l'or. Le marteau ne frappe jamais directement le métal, mais une sorte de ciselet, qui a les formes les plus variées et des noms divers. Un mastic résineux sert de soutien à la feuille à travailler.

En s'industrialisant, le repoussage a donné d'une part l'*emboutissage* (v. ce mot), où l'outil est remplacé par une série de mandrins progressifs agissant par pression, et, d'autre part, le *repoussage au tour*, qui a pris une importance considérable. Ici, la galette de métal est appliquée verticalement sur la tranche d'un mandrin horizontal, et tourne avec celui-ci à une vitesse de 1.000 à 2.000 tours à la minute. Avec un outil spécial, l'ouvrier couche le métal sur le mandrin, l'allonge et le façonne jusqu'à ce qu'il ait la forme voulue : casserole, bassine, timbale, etc.

**repoussant** [*pou-san*], **e** adj. Qui inspire du dégoût, de l'aversion : *une odeur repoussante.* Ant. **Alléchant, attirant.**

**repousse** [*pou-se*] n. f. Seconde pousse.

**repoussé** [*pou-sé*] adj. et n. m. Se dit d'un travail exécuté au marteau. L'objet ainsi confectionné : *collectionner des repoussés byzantins ; statue en argent repoussé ; un beau repoussé.* (On dit aussi REPOUSSAGE.)

**repoussement** [*pou-se-man*] n. m. Action de repousser. Recul des armes à feu. Action de repousser quelqu'un, de ne pas l'accueillir.

**repousser** [*pou-sé*] v. a. Pousser de nouveau ou en sens contraire : *repousser un tiroir.* Obliger à reculer : *repousser l'ennemi.* Résister victorieusement : *repousser un assaut.* Ne pas céder à : *repousser une tentation.* Ne pas agréer, ne pas accepter : *repousser une proposition.* Inspirer de la répulsion : *des rochers affreux dont l'aspect repousse les navigateurs.* Produire de nouveau : *cet arbre a repoussé d'autres branches.* Faire entendre de nouveau : *repousser un cri.* V. n. Produire un effort qui tend à repousser : *ressort qui ne repousse pas assez.* Produire un effet de recul : *ce fusil repousse.* Inspirer de la répulsion : *un air qui repousse.* Pousser de nouveau : *sa barbe repousse.* Ant. **Attirer.**

**répousseter** [*pou-se-té*] v. a. Epousseter de nouveau.

**repousseur** [*pou-seur*] n. et adj. m. Ouvrier qui exécute le repoussage des métaux.

**repoussoir** [*pou-soir*] n. m. Cheville de fer que l'on emploie pour faire sortir une autre cheville de fer ou de bois. Ciselet des tailleurs de pierre pour pousser les moulures. Partie vigoureuse de ton sur le devant d'un tableau pour faire paraître les autres objets plus éloignés. *Fam.* Chose, personne qui en fait valoir une autre par opposition.

**repoustage** [*pous-ta-je*] n. m. Action de repouster.

**repouster** [*pous-té*] v. a. Ballotter, secouer, en parlant de la poudre sèche dont on veut ainsi détruire les pelotons.

**reprêcher** [*ché*] v. a. et n. Prêcher de nouveau.

**reprécipiter** [*té*] v. a. Précipiter de nouveau.

**répréhenseur** [*pré-an*] n. m. Celui qui reprend, réprimande.

**répréhensible** [*pré-an-si-ble*] adj. Digne de blâme, de châtiment : *acte répréhensible.* Ant. **Louable.**

**répréhensiblement** [*pré-an-si-ble-man*] adv. D'une façon répréhensible.

**répréhensif** [*pré-an-sif*], **ive** adj. Qui blâme, réprimande. (Peu us.) Ant. **Laudatif.**

**répréhension** [*pré-an-si-on*] n. f. (lat. *reprehensio*). Réprimande, blâme. (Peu us.)

**reprenant** [*nan*], **e** adj. Qui reprend, réprimande.

**reprendre** [*pran-dre*] v. a. (lat. *reprehendere.* — Se conj. comme *prendre*). Capturer de nouveau : *reprendre un prisonnier évadé.* S'emparer de nouveau : *reprendre une ville.* Réclamer, prélever : *reprendre beaucoup sur une succession.* Engager de nouveau : *reprendre un ancien valet.* Employer de nouveau : *reprendre un procédé.* Regagner : *reprendre un chemin.* Revêtir de nouveau : *reprendre ses habits d'été.* Venir chercher de nouveau : *je viendrai vous reprendre.* Continuer une chose interrompue : *reprendre un travail.* Réprimander, blâmer : *reprendre un enfant.* (Absolum. : *il trouve à reprendre à tout.*) Recouvrer : *reprendre ses forces.* Attaquer de nouveau : *sa goutte l'a repris.* Raccommoder : *reprendre ses bas ; reprendre un mur. Reprendre haleine*, se reposer un instant. *Reprendre ses esprits*, revenir d'un trouble. *Reprendre le vent*, chercher à se reconnaître dans quelque lieu. *Reprendre le dessus*, regagner l'avantage. *Reprendre une pièce*, la jouer de nouveau. *On ne m'y reprendra plus*, je ne le ferai plus. *Reprendre de plus haut*, remonter à un temps plus éloigné. *Reprendre sa parole*, se délier d'un engagement. V. n. Prendre de nouveau racine : *cet arbre reprend bien.* Geler de nouveau : *la rivière a repris.* Se rétablir : *sa santé reprend.* Revenir : *le froid reprend.* Se rejoindre : *les chairs reprennent.* Recommencer : *le commerce reprend.* Se figer : *la rivière a repris. Reprit-il ; il reprit*, expressions dont on se sert lorsque, racontant une conversation, on fait parler de nouveau l'un des interlocuteurs. *Véner.* Se dit d'un limier qui retrouve la voie de la bête. **Se reprendre**, v. pr. Redevenir maître de soi. Se rétracter quand on a mal dit : *il se reprit à temps.*

**repreneur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui fait des réprimandes : *des repreneurs fâcheux.* (Vx.)

**représaille** [*pré-za, ll* mll., *e*] n. f. (ital. *ripresaglia*). Mal que l'on fait subir à un ennemi pour s'indemniser d'un dommage qu'il a causé, ou pour se venger. (S'emploie surtout au plur.) *User de représailles*, rendre le mal qu'on a souffert.

**représentable** [*pré-zan*] adj. Qui peut être représenté : *le drame de* Cromwell, *de V. Hugo, n'était pas représentable.*

**représentant** [*pré-zan-tan*] n. m. Celui qui a mandat de représenter une autre personne. Commis-voyageur, courtier : *représentant de commerce.* Député : *représentant du peuple. Dr.* Celui qui est appelé à une succession, à la place de son ascendant prédécédé.

**représentateur, trice** [*pré-zan*] adj. Qui représente. (Peu us.)

**représentatif, ive** [*pré-zan*] adj. Qui représente : *signe représentatif. Gouvernement représentatif*, dans lequel des députés, élus par la nation, concourent à la formation des lois.

— Encycl. *Polit.* Le système représentatif, issu des institutions féodales, apparaît au XIIIe et au XIVe siècle, se développe en France au XIVe et au XVe siècle (*états généraux*), est étudié par les théoriciens du XVe siècle, qui formulent le principe de la souveraineté nationale, échoue en France sous Charles VIII aux états de Tours (1484), mais est consolidé en Angleterre par la révolution de 1688, et analysé par Locke. Montesquieu en construit le premier, dans l'*Esprit des lois*, la théorie. Rousseau, qui préconise le gouvernement direct, n'admet d'assemblées représentatives que dans les grands Etats et avec le mandat impératif. Mably juge, au contraire, l'institution représentative essentielle à l'Etat moderne, et ce sont ses idées qui triomphent à la Constituante et à la Convention, lors du vote des constitutions des 3 septembre 1791 et 5 fructidor an III. Le gouvernement représentatif, définitivement instauré en France, est introduit ou amendé au XIXe siècle dans tous les Etats civilisés, monarchiques ou républicains. Il se transforme, dans certains pays où le Parlement acquiert le droit de congédier les ministres, en *gouvernement parlementaire.* Il est, au contraire, limité, dans quelques républiques démocratiques (Confédération helvétique, Etats-Unis), par l'établissement du *referendum* ou d'institutions similaires.

Les *assemblées représentatives* sont, dans la plupart des Etats, au nombre de deux ; l'une représente la nation, la seconde défend l'intérêt de l'aristocratie (Angleterre), ou l'intérêt des Etats fédérés (Etats-Unis, Suisse), et, partout, a pour mission de protéger les citoyens contre l'arbitraire ou l'irréflexion de la première Chambre (France). L'assemblée unique n'existe guère que dans les Etats secondaires (Grèce, Bulgarie).

La *représentation proportionnelle* facilite l'accès aux Chambres de l'élite intellectuelle, donne une représentation à tous les partis, mais rend plus difficile le jeu du gouvernement parlementaire, en affaiblissant la majorité, et accroît l'action des minorités révolutionnaires. Il a été expérimenté en plusieurs pays, sous diverses formes (vote limité, plural, quotient, électoral, etc).

Dans la *représentation réelle*, les électeurs, classés d'après leurs professions, seraient incités à élire des hommes de métiers et non plus des députés appartenant aux seules classes libérales. Certains groupements ont une représentation propre dans les parlements d'Angleterre, d'Espagne, d'Autriche, etc.

**représentation** [*pré-zan-ta-si-on*] n. f. (lat. *repræsentatio*). Exhibition, action de mettre devant les yeux : *représentation de titres.* Action de jouer des pièces sur la scène : *représentation d'une tragédie.* Traduction matérielle par la peinture, la sculpture, la gravure : *représentation d'une bataille.* Etat que tient une personne d'un rang élevé : *frais de représentation.* Remontrances faites avec mesure : *faire des représentations.* Exercice du pouvoir législatif, au nom de la nation, par des assemblées élues. Corps des représentants d'une nation : *la représentation nationale. Dr.* Action de recueillir une succession à la place d'un ascendant prédécédé. (V. SUCCESSION.) *Philos.* Image fournie à l'entendement par les sens ou la mémoire.

— Encycl. *Dr.* Il ne serait pas juste, lorsqu'un père a deux enfants dont l'un vient à décéder avan lui, que les enfants du prédécédé fussent exclu de la succession de leur aïeul, qui devait avoir pour eux la même affection que pour leur père. Par l représentation, les petits-enfants ou leurs descendants sont admis à venir, à la place de leur père ou grand'père prédécédé, à la succession de leur ascendant. En outre, les représentants d'un frère ou d'un sœur sont admis à venir à sa place à la succession de son frère ou de sa sœur. Quand il y a représentation, le partage se fait toujours par souche, le héritiers représentant une seule personne ne prenan au total que ce qu'aurait pris à lui seul celui qu'il représentent. (V. SUCCESSION.)

**représentativement** [*pré-zan, man*] adv D'une manière représentative.

**représenter** [*pré-zan-té*] v. a. (lat. *repræsentare*). Présenter de nouveau : *représenter des candidats aux élections.* Exhiber, exposer devant le yeux : *représenter des pièces.* Rappeler le souvenir *cet enfant me représente son père.* Etre le type, l figure, le symbole : *les femmes représentent la résignation et l'espérance.* Figurer par la peinture, l gravure, le discours, etc. : *représenter un naufrage* Jouer en public une pièce de théâtre : *représente l'Avare.* Remplir un rôle : *représenter* Harpagon Tenir la place de quelqu'un : *les ambassadeur représentent les chefs d'Etat.* Remontrer ; *représenter à quelqu'un les inconvénients d'une action.* V. n Avoir un certain maintien : *cet homme représent bien.* Faire les dépenses convenables à sa position *ambassadeur qui représente avec dignité.* **Se représenter** v. pr. Se figurer : *chacun se représente le bonheur à sa façon.*

**représenteur** [*pré-san*] n. m. Celui qui représente.

**represser** [*prè-sé*] v. a. Presser de nouveau

**répresseur** [*prè-seur*] adj. m. Qui réprime.

**répressible** [*prè-si-ble*] adj. Qui peut être réprimé : *délit répressible.* (Peu us.) Ant. **Irrépressible**

**répressif** [*prè-sif*], **ive** adj. (du lat. *repressus* réprimé). Qui réprime : *lois répressives.*

**répression** [*prè-si-on*] n. f. (lat. *repressio*). Action de réprimer : *la répression des délits relève de tribunaux correctionnels.*

**reprêter** [*té*] v. a. Prêter de nouveau.

**reprier** [*pri-é*] v. a. et n. (Se conj. comme *prier.*) Prier de nouveau.

**réprimable** adj. Qui doit ou peut être réprimé (Peu us.)

**réprimandable** adj. Qui doit être réprimandé.

**réprimande** n. f. (du lat. *reprimenda*, chose qui doit être réprimée). Répréhension faite avec autorité : *encourir une réprimande.* Peine disciplinaire, que des membres de certains corps encouren pour des manquements légers. Ant. **Louange, compliment.**

— Encycl. *Admin.* La réprimande est une peine disciplinaire purement morale, qui figure dans la nomenclature des pénalités de discipline pouvant être appliqués aux avocats, aux avoués, aux notaires, par les conseils de l'ordre des avocats, par les chambres des avoués, par les chambres des notaires. La même peine disciplinaire est usitée dans l'Université. Dans l'armée, la réprimande figure comme une punition spéciale.

**réprimander** [*dé*] v. a. (de *réprimande*). Reprendre avec autorité : *réprimander un enfant.* Ant. **Louer, complimenter.**

**réprimandeur, euse** [*eu-zé*] n. Celui, celle qui réprimande à tout propos.

**réprimant** [*man*], **e** adj. Qui réprime, est capable de réprimer : *lois réprimantes.*

**réprimer** [*mé*] v. a. (lat. *reprimere*). Arrêter l'effet, le progrès d'une chose : *réprimer une révolte.*

**repris** [*pri*] n. m. *Un repris de justice*, celui qui a déjà subi une précédente condamnation. (Le fém. *reprise* est quelquef. employé.)

**reprisage** [*pri-za-je*] n. m. Action de repriser : *le reprisage des dentelles.*

**reprise** [*pri-ze*] n. f. (subst. partic. de *reprendre*). Action de s'emparer de nouveau : *la reprise d'un fort.* Continuation d'une chose interrompue : *travail fait à plusieurs reprises.* Réparation à une étoffe : *faire une reprise à un bas. Reprise perdue*, reprise faite si habilement, qu'elle ne paraît pas. Réparation à un mur, un pilier, etc. *Reprise en sous-œuvre*, partie inférieure d'un mur que l'on répare, en laissant subsister la partie supérieure que l'on soutient au moyen d'étais. Chacune des parties d'un assaut d'escrime, d'un duel. Remise en scène au théâtre : *la reprise d'un drame.* Toute partie d'un air, d'une chanson, qui doit être exécutée, chantée deux fois, bien qu'elle ne soit écrite qu'une fois. Partie de cartes qui est d'un certain nombre de coups limités. Se dit des vers d'un rondeau, d'une ballade, d'un couplet, qu'on répète pour refrain. Chaque leçon donnée au cavalier ou au cheval et après laquelle ils se reposent. Nombre de cavaliers qui travaillent en même temps et ensemble. Opération qui permet de séparer l'argent de l'or. Son et gruau qui restent après la première mouture des grains. N. f. pl. *Dr.* Ce que chacun des époux a droit de prélever avant partage sur la masse des biens de la communauté, lorsqu'elle est dissoute. *A plusieurs reprises*, plusieurs fois, successivement.

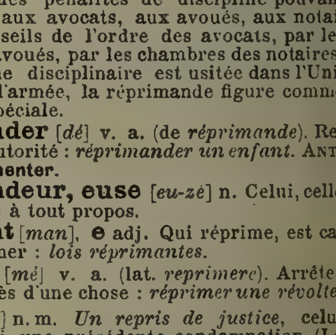
Reprise en sous-œuvre (constr.).

— Encycl. *Reprises matrimoniales. Dr.* Ce sont des prélèvements que chacun des époux (par lui-même ou ses représentants) a le droit de faire, avant le partage,

# REPTILES

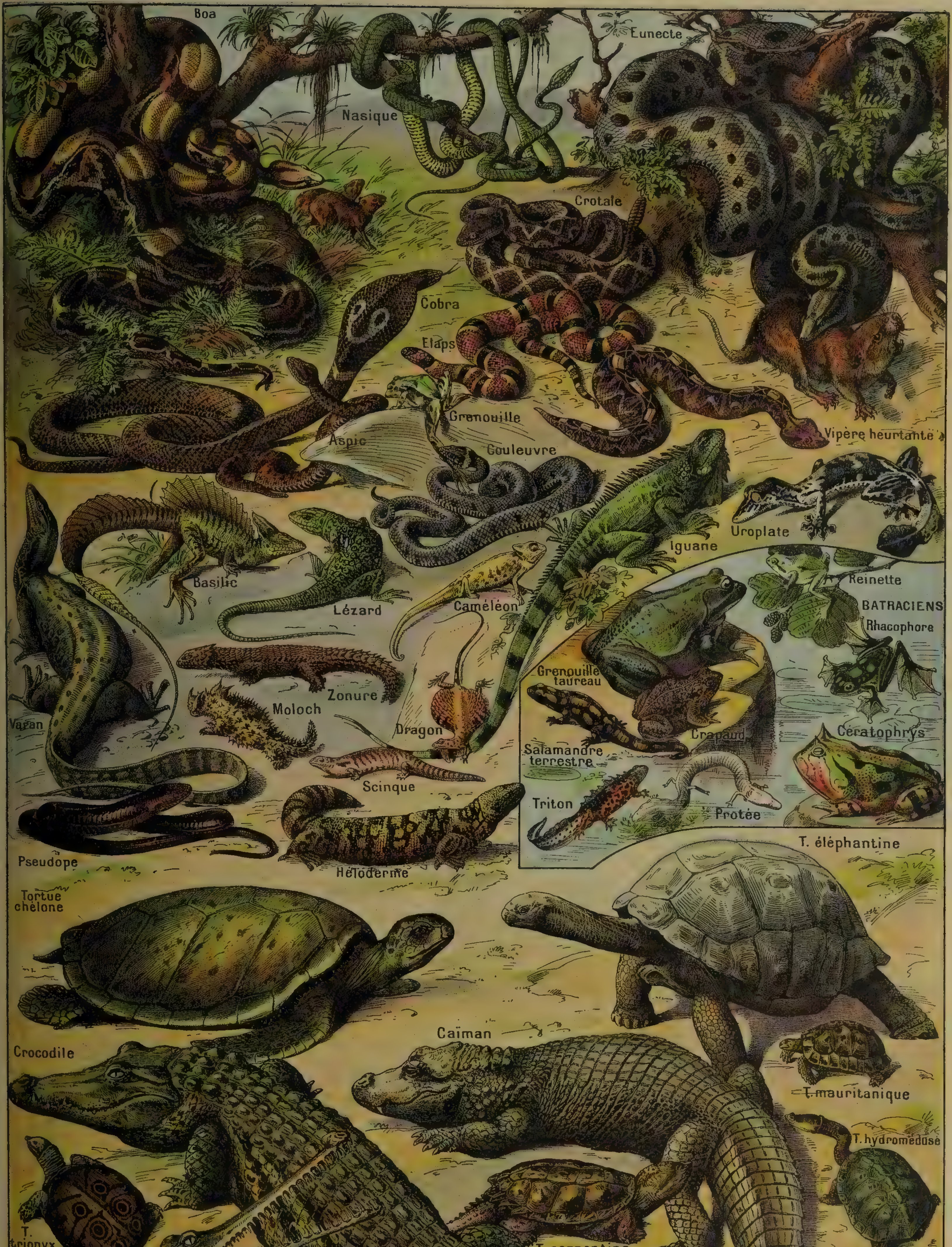
Boa
Nasique
Eunecte
Crotale
Cobra
Elaps
Grenouille
Aspic
Couleuvre
Vipère heurtante
Uroplate
Iguane
Basilic
Lézard
Caméléon
Reinette
BATRACIENS
Rhacophore
Grenouille taureau
Zonure
Moloch
Varan
Dragon
Crapaud
Salamandre terrestre
Cératophrys
Scinque
Triton
Protée
Pseudope
Héloderme
T. éléphantine
Tortue chélone
Caïman
Crocodile
T. mauritanique
T. hydromédüse
T. trionyx
T. serpentine
Gavial
T. émyde
T. matamata

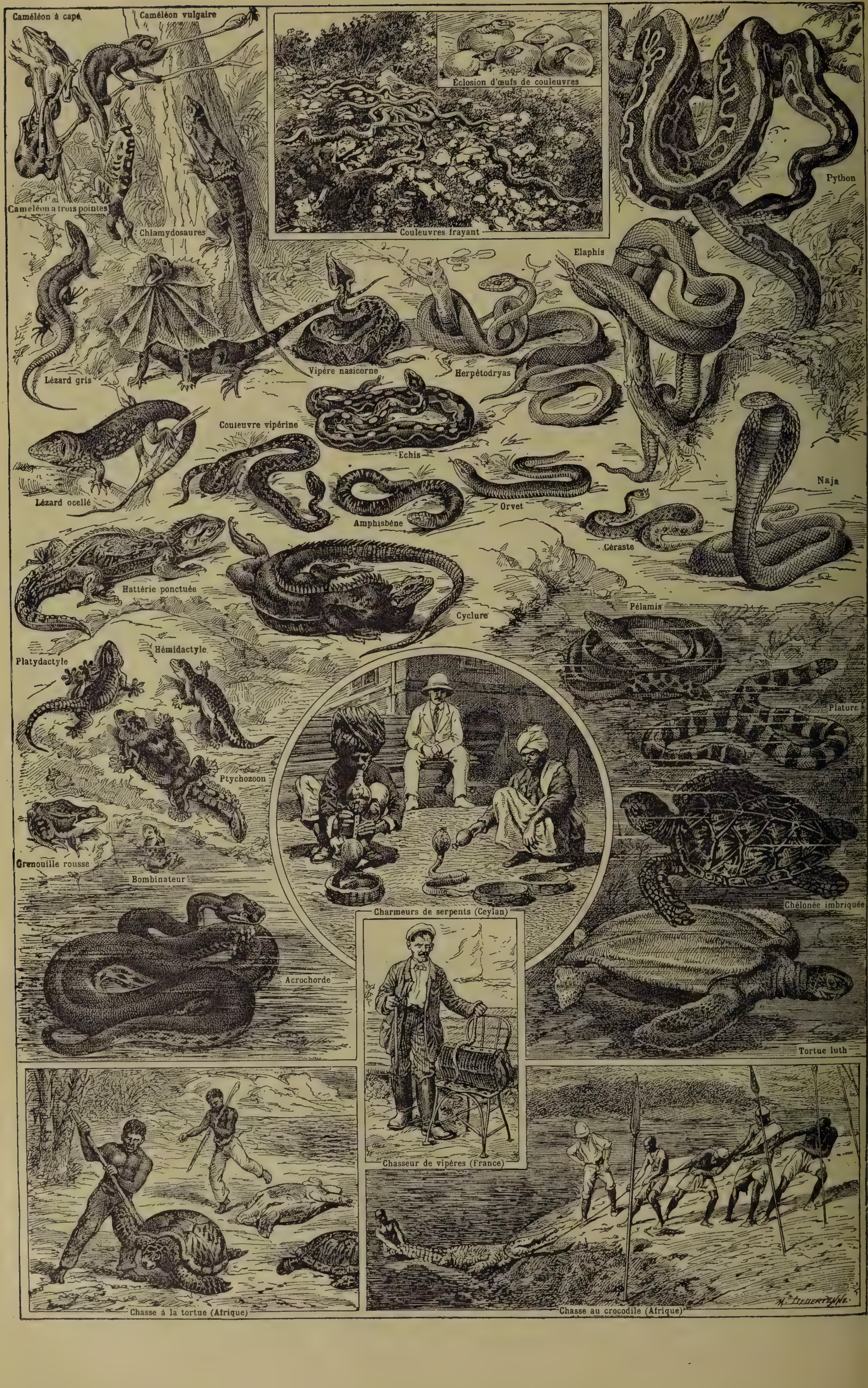
Caméléon à capé
Caméléon vulgaire
Éclosion d'œufs de couleuvres
Couleuvres frayant
Python
Caméléon à trois pointes
Chlamydosaures
Elaphis
Lézard gris
Vipère nasicorne
Herpétodryas
Couleuvre vipérine
Echis
Lézard ocellé
Orvet
Naja
Amphisbène
Céraste
Hattérie ponctuée
Cyclure
Pélamis
Platydactyle
Hémidactyle
Plature
Ptychozoon
Grenouille rousse
Bombinateur
Chélonée imbriquée
Charmeurs de serpents (Ceylan)
Acrochorde
Tortue luth
Chasseur de vipères (France)
Chasse à la tortue (Afrique)
Chasse au crocodile (Afrique)

ur les biens de la communauté, lorsqu'elle est ssoute.

Chaque époux ou son héritier prélève sur la asse des biens : 1o ses biens personnels qui ne nt point entrés en communauté, s'ils existent en ature, ou ceux qui ont été acquis en remploi ; 2o le ix de ceux de ses immeubles qui ont été aliénés ndant la communaute, et dont il n'a point été fait mploi ; 3o les indemnités qui lui sont dues par la mmunauté.

Les reprises de la femme s'exercent avant celles ı mari.

Pour les biens qui n'existent plus en nature, elles exercent d'abord sur l'argent comptant, ensuite sur mobilier et, subsidiairement, sur les immeubles de communauté. Dans ce dernier cas, le choix des ımeubles est déféré à la femme et à ses héritiers.

La femme et les héritiers, en cas d'insuffisance la communauté, exercent leurs reprises sur les ens personnels du mari.

Quant au mari, il ne peut exercer ses reprises ıc sur les biens de la communauté.

*Reprise d'instance.* V. INSTANCE.

**repriser** [*zé*] v. a. Faire des reprises dans une offe : *repriser une robe.*

**repriser** [*zé*] v. a. et n. Priser de nouveau : *priser du tabac.*

**repriseuse** [*zeu-ze*] n. f. Ouvrière dont la spéalité est de faire des reprises.

**réprobateur, trice** adj. Qui exprime la réproıtion : *ton réprobateur.* (Peu us.) ANT. **Approbateur.**

**réprobation** [*si-on*] n. f. (lat. *reprobatio*). ction de réprouver. Jugement par lequel Dieu exclut ı pêcheur du bonheur éternel. Blâme très sévère : pulsion violente : *encourir la réprobation des gens bien.* ANT. **Approbation.**

**reprochable** adj. Qui mérite d'être reproıé : *action reprochable.* Qui mérite des reproches : *es hommes reprochables. Dr.* Qu'on peut récuser : *moins reprochables.* ANT. **Irréprochable.**

**reproche** n. m. (subst. verb. de *reprocher*). Ce ı'on dit à une personne pour lui exprimer son écontentement, et lui faire honte : *supporter impaemment les reproches. Sans reproche*, à qui l'on ne eut rien reprocher. *Soit dit sans reproche,* ou *ellipt. ans reproche,* sans prétendre faire des reproches. . m. pl. *Dr.* Raisons qu'on produit pour récuser les émoins. (V. TÉMOIN.) ANT. **Compliment, félicitation.**

**reprocher** [*ché*] v. a. (lat. pop. *repropiare*). ire à quelqu'un une chose qui doit lui faire honte : *eprocher une ingratitude.* Rappeler avec aigreur : *eprocher aux gens les services qu'on leur a rendus. r.* Récuser en alléguant des raisons : *reprocher des émoins.* PROV. : **Un bienfait reproché tient lieu d'offense,** des paroles de regret prononcées à propos 'un bienfait rendu offensent celui qui l'a reçu, omme une injure. **Se reprocher** v. pr. S'en vouoir, se blâmer d'une chose : *se reprocher sa propre iiblesse.* ANT. **Féliciter.**

**reprocheur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui eproche. (Vx.)

**reproducteur, trice** [*duk*] adj. Qui sert à ı reproduction : *organes reproducteurs.* N. m. nimal employé à la reproduction.

**reproductibilité** [*duk-ti*] n. f. Faculté d'être eproduit. (Peu us.)

**reproductible** [*duk-ti-ble*] adj. Qui peut être eproduit.

**reproductif** [*duk-tif*], **ive** adj. Qui favorise ne nouvelle production : *force reproductive.*

**reproduction** [*duk-si-on*] n. f. (de *reproduire*). ction par laquelle les êtres vivants perpétuent leur spèce. *Bot.* Moyen de multiplier les végétaux : *reroduction par greffe, par bouture*, etc. Se dit des arties qui, dans certains animaux, succèdent à elles qui ont été arrachées ou mutilées, telles que es pattes de l'écrevisse, la queue du lézard, etc. mitation fidèle : *reproduction d'une œuvre d'art.* ction d'éditer de nouveau : *droits de reproduction.* V. PROPRIÉTÉ *littéraire et artistique.*) *Écon. polit.* ction par laquelle on reproduit industriellement es valeurs consommées.

— ENCYCL. *Biol.* On reconnaît plusieurs formes le reproduction : la *scissiparité* et la *sporulation*, *bourgeonnement*, la *conjugaison*, et la *reproducion sexuelle*, à laquelle on rattache la *parthénoénèse, l'hétérogénie*, et la *pædogénèse.*

Le phénomène essentiel de la reproduction sexuelle st la fusion de deux éléments histologiques différents : l'*ovule* et le *spermatozoïde*, qui sont produits ar des organismes spéciaux, *testicules* et *ovaires.* En général, ces organes se rencontrent séparément chez les ndividus mâles ou femelles, qui sont dits *unisexués.* L'individu qui présente à la fois des organes mâles et femelles est dit *hermaphrodite.* (V. ce mot.)

En dehors du testicule et de l'ovaire, l'appareil le la reproduction présente quelques organes accesoires : *prostate, vésicules séminales*, et des organes copulateurs : *verge* ou *pénis* chez le mâle ; *glandes vitellogènes, oviducte, utérus, tarière, oviscapte* chez a femelle.

Il convient de noter que l'exercice de la fonction le reproduction coïncide, en général, avec l'établissement de l'état adulte.

En zootechnie on appelle *méthode de reproduction* les règles suivant lesquelles on pratique le rapprochement des sexes chez les animaux domestiques, en vue d'un résultat économique déterminé (sélection, croisement, métissage, hybridation.)

— *Bot.* En botanique, la reproduction est assurée, chez les phanérogames, par l'apport du pollen sur le stigmate du pistil. Que cet apport (pollinisation) soit favorisé par la proximité des organes (étamines et pistil) parallèlement développés, comme chez les fleurs hermaphrodites, ou qu'il soit, au contraire, comme chez les plantes à fleurs séparées (dioïques ou monoïques), le fait du vent (anémophilie), des insectes (entomophilie, de l'homme même (fécondation artificielle), le grain de pollen germe sur le stigmate, émet un prolongement (tube pollinique), qui pénètre dans l'ovaire et en féconde un ovule. (On peut, en botanique comme en zootechnie, procéder à des croisements d'espèces et obtenir des hybrides.)

Chez les cryptogames, la reproduction se fait par asques, spores, etc. Mais le terme de reproduction, en botanique, s'entend également de la multiplication des espèces par bulbilles, bourgeons, caïeux, boutures, éclats, etc..

— *Techn. Reproduction industrielle des photographies, dessins, peintures.* V. PHOTOGRAVURE.

**reproductivement** [*man*] adj. D'une manière reproductive.

**reproductivité** n. f. Caractère de ce qui est reproductif.

**reproduire** v. a. (Se conj. comme *conduire.*) Produire de nouveau : *les sciences reproduisent tous les jours de nouvelles inventions.* Présenter de nouveau : *reproduire ses motifs.* Imiter fidèlement : *artiste qui reproduit la nature.* Publier de nouveau : *reproduire un article de journal.* **Se reproduire** v. pr. Se perpétuer par la génération : *les animaux ne cessent de se reproduire.* Se remontrer, se représenter : *se reproduire dans le monde.*

**repromener** [*né*] v. a. Promener de nouveau.

**repromettre** [*mè-tre*] v. a. (Se conj. comme *mettre.*) Promettre de nouveau. (Peu us.)

**repromission** [*mi-si-on*] n. f. *Théol.* Promesse faite dans les Livres saints.

**reproposer** [*zé*] v. a. Proposer de nouveau.

**reprotéger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il reprotégea, nous reprotégeons.*) Protéger de nouveau.

**réprouvable** adj. Qui peut ou doit être réprouvé : *dessein réprouvable.* (Peu us.)

**réprouvé, e** n. et adj. *Théol.* Damné : *les justes et les réprouvés. Par anal.* Personne tenue en aversion : *les réprouvés de la civilisation. Fam.* Mauvais sujet. *Avoir une face de réprouvé*, avoir quelque chose de sinistre dans la physionomie,

**reprouver** [*vé*] v. a. (du préf. *re*, et de *prouver*). Prouver de nouveau.

**réprouver** [*vé*] v. a. (lat. *reprobare*). Désapprouver, rejeter : *réprouver une doctrine.* Condamner aux peines éternelles. ANT. **Approuver.**

**reprovigner** [*gné*] v. a. Provigner de nouveau.

**reps** [*rèpss*] n. m. Etoffe de soie ou de laine, très forte : *le reps est surtout utilisé en tapisserie.*

**reptation** [*rèp-ta-si-on*] n. f. (lat. *reptatio*). Mode de locomotion dans lequel le corps progresse sur un plan sans l'aide de membres, comme chez les anguilles, les mollusques. Action de ramper.

**reptatoire** [*rèp-ta*] adj. Qui offre les caractères de la reptation : *mouvement reptatoire.*

**reptiles** [*rèp-ti-le*] n. m. pl. (lat. *reptilis ;* de *repere,* ramper). Classe de vertébrés rampants, munis ou non de pattes, comme les serpents, lézards, tortues. (S. un *reptile.*) *Fig.* Personne d'un caractère bas et rampant. Journaliste payé sur les fonds secrets. (S'est dit, en particulier, des journalistes allemands que Bismarck employait à toutes sortes de besognes.) *Fonds des reptiles,* fonds secrets au moyen desquels ce chancelier prussien soudoyait la presse officieuse. Adjectiv. : *animal reptile.*

— ENCYCL. Les reptiles sont des animaux à sang froid, à respiration pulmonaire, et organisés pour la vie terrestre, bien que beaucoup d'entre eux, notamment les crocodiliens, puissent séjourner plus ou moins longtemps sous l'eau.

Les reptiles sont supérieurs aux poissons comme organisation, mais ils ont une circulation beaucoup moins active que les oiseaux et les mammifères. Beaucoup de ces animaux (ophidiens, certains sauriens) sont privés de membres ; d'autres en possèdent une seule paire et plus souvent deux paires. Leur peau est toujours renforcée par des plaques dermiques ou hypodermiques disposées soit en grands écussons très résistants (crocodiles, soit en écailles cornées juxtaposées ou imbriquées (ophidiens, sauriens) ; parfois, ces écailles atteignent une grande épaisseur et constituent un revêtement d'une extraordinaire solidité (carapace des tortues). Les reptiles ne passent point par un stade larvaire ; ils sortent de l'œuf avec la forme qu'ils conserveront toujours, quelle que soit leur croissance. Celle-ci se fait lentement et, à mesure que l'animal augmente de taille, le revêtement qui l'abrite se détache pour être remplacé par un autre (*mue*). Quelques ophidiens (vipère, orvet) font exception à la règle commune d'oviparité. A part quelques exceptions, les reptiles sont carnassiers, et avalent leur proie sans la mâcher ; toutefois, les crocodiles peuvent broyer et lacérer les animaux de grande taille, et les tortues avec leurs mâchoires à revêtement corné peuvent fragmenter leurs proies. Les reptiles en général et les serpents en particulier s'attaquant souvent à de grosses proies, peuvent écarter extraordinairement leurs machoires, et leur œsophage plissé peut se dilater énormément. La résistance de la plupart des reptiles à toutes les causes de destruction est véritablement extraordinaire : les tortues et les sauriens, notamment, peuvent subir victorieusement de terribles mutilations ; d'autre part, grâce à leur vitalité, à leur force, à leur agilité ou à des conformations spéciales, qui leur permettent de passer inaperçus parmi les feuillages, les écorces, les rochers, dont ils répètent l'aspect ou la couleur (*mimétisme*), ils évitent l'ennemi mais sont au contraire de dangereux voisins pour les autres animaux, qu'ils passent leur vie à guetter ou à saisir à la course. Dans les pays tropicaux, les reptiles comptent parmi les animaux les plus redoutés. On divise cette classe en cinq ordres : *chéloniens, hydrosauriens, ophidiens, rhynchocéphaliens*, et *sauriens.*

Quelques reptiles seulement sont utiles à l'homme. Les lézards, les geckos, les couleuvres purgent les maisons et les jardins de nombreux insectes malfaisants ; la maroquinerie tire quelque parti de la peau des crocodiles et des grands serpents, et l'écaille est une matière de grande valeur.

La classe des reptiles est représentée à l'état fossile par des formes géantes, assez différentes des formes actuelles, et pour lesquelles certains zoologistes ont créé les ordres des *dinosauriens, ptérosauriens*, etc.

**reptilien, enne** [*rèp-ti-li-in, è-ne*] adj. Payé sur les fonds secrets : *les journaux reptiliens.* (Allusion aux « fonds des reptiles », V. REPTILES.)

**repu, e** adj. (part. pass. de *repaître*). Qui a satisfait sa faim. *Fig.* Rassasié de : *poète repu de chimères.* Substantiv. Personne repue : *les affamés sont l'inquiétude des repus.*

**républicain, e** [*kin, è-ne*] adj. Qui appartient à une république ou à la république : *gouvernement républicain.* Partisan de la république : *le parti républicain.* N. Partisan de la république. (Aux Etats-Unis, se dit, par opposition à *démocrate*, des partisans de la centralisation du pouvoir, aux dépens de l'autonomie des Etats.)

**républicain** [*kin*] n. m. *Ornith.* Nom donné vulgairement aux *tisserins*, qui édifient leurs nids sous un abri commun.

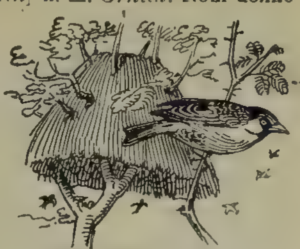

Républicain (ornith.).

**républicainement** [*kè-ne-man*] adv. D'une manière républicaine. (Peu us.)

**républicaniser** [*zé*] v. a. Etablir une Constitution républicaine dans : *républicaniser un pays.* Rendre républicain : *républicaniser les mœurs.*

**républicanisme** [*nis-me*] n. m. Qualité, sentiments républicain.

**républicole** adj. (de *république,* et du lat. *colere,* habiter). Qui habite une république.

**republier** [*bli-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Publier de nouveau : *republier de vieux romans.*

**république** n. f. (du lat. *res publica,* la chose publique). Chose publique, gouvernement des intérêts de tous (indépendamment de la forme de gouvernement) : *veiller aux intérêts de la république.* Etat dans lequel le peuple exerce la souveraineté par l'intermédiaire des délégués élus par lui ou pour un certain temps : *la République française. Fig.* Association de gens formant une sorte de confrérie. Association d'animaux qui vivent en commun : *république de fourmis. La République des lettres*, les gens de lettres. ALLUS. HIST. **La République sera conservatrice ou elle ne sera pas,** déclaration insérée par Thiers dans son message du 13 novembre 1872 à l'Assemblée nationale, et qui eut alors un grand retentissement.

**République française.** La République a été trois fois proclamée en France. La première République, proclamée le 21 septembre 1792, dura jusqu'au 28 mai 1804, époque où elle fut remplacée par l'Empire. Pendant cette période, on vit se succéder la Convention (21 sept. 1792), le Directoire (26 oct. 1795) et le Consulat (11 nov. 1799).

Après la chute de Louis-Philippe, la République fut de nouveau proclamée, le 25 février 1848, mais elle n'eut qu'une durée éphémère. A la suite du coup d'Etat du 2 décembre 1851, Louis Bonaparte se fit nommer Président pour dix ans, puis, le 1er décembre 1852, empereur.

Le 4 septembre 1870, après la capitulation de Sedan, la République fut établie en France pour la troisième fois, elle a eu successivement pour présidents : Thiers, Mac-Mahon, Jules Grévy, Sadi Carnot, Casimir-Perier, Félix Faure, Emile Loubet, Armand Fallières, Raymond Poincaré, Paul Deschanel, Alexandre Millerand. (V. FRANCE.)

**République** (*la*), dialogue de Platon, formant un traité en douze livres, sous forme de dialogue, œuvre didactique sur la meilleure forme de gouvernement ; mélange de vues admirables, de rêveries et de théories étranges, qu'a raillées Aristophane dans l'*Assemblée des femmes.* Platon y maintient l'esclavage, astreint les hommes et les femmes à la même éducation et aux mêmes obligations, et veut y établir une sorte de communisme.

**République** (*De la*), traité politique et philosophique de Cicéron, en six livres, sous forme de dialogues sur la Constitution romaine et sur l'idéal politique. Cet ouvrage est peut-être le plus éloquent et le plus profond de Cicéron. L'idéal du grand orateur est la Constitution romaine avant les Gracques. Les derniers livres ne nous sont connus que par des fragments, parmi lesquels se trouve le beau *Songe de Scipion* (l'an 54 av. J.-C).

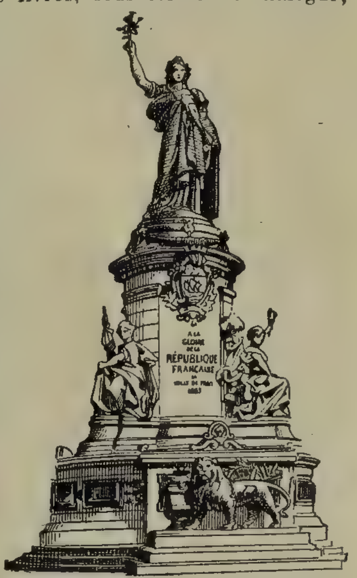

A LA GLOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monument de la République, par L. Morice.

**République** (*Traité de la*) ou *Du gouvernement*, ouvrage de philosophie politique, par Bodin, qui s'y montre, par certains côtés, le précurseur de Montesquieu. Bodin s'y prononce pour la monarchie héréditaire, tout en accordant un rôle considérable aux assemblées délibérantes (1577).

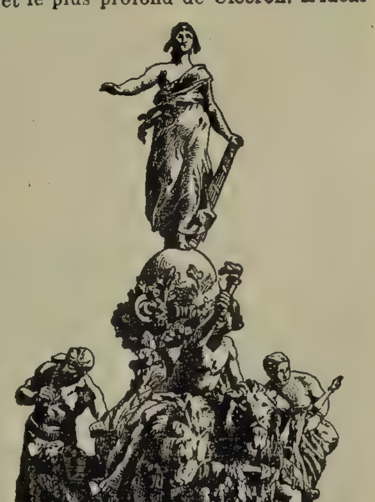

Le Triomphe de la République, par Dalou.

**République** (*Monument de la*), à Paris, sur la place de la République : statues et bas-reliefs par

Léopold Morice (1883) ; la hauteur totale du monument est de 28 mètres.

**République** (*le Triomphe de la*), par Dalou, un de ses meilleurs ensembles monumentaux, sur la place de la Nation, à Paris, symbolisant la concorde entre citoyens, et le triomphe de la loi (1883-1899) ; la hauteur totale est de 11 mètres.

**Républiques italiennes du moyen âge** (*Histoire des*), par Sismondi (1809-1818), qui va de 476 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, avec une étude approfondie de l'influence de ces cités sur la civilisation et les arts.

**répuce** n. f. Sorte de collet de crin de cheval, dont on se sert pour prendre les petits oiseaux.

**répudiable** adj. Qui peut être répudié.

**répudiation** [*si-on*] n. f. (lat. *repudiatio*). Action de répudier. *Dr.* Renonciation volontaire (à un legs, à une succession).

**répudiement** n. m. Syn. de RÉPUDIATION.

**répudier** [*di-é*] v. a. (lat. *repudiare.* — Se conj. comme *prier.*) Renvoyer sa femme avec les formalités légales : *Philippe Auguste répudia sa femme Ingelburge. Fig.* Rejeter, repousser : *répudier la croyance de ses pères. Dr.* Renoncer volontairement à : *répudier une succession.*

**répudieur** n. m. Celui qui répudie sa femme. (Vx.)

**repue** [*pû*] n. f. Action de se repaître ; temps du repas, nourriture. *Franche repue*, repas qui ne coûte rien et que l'on se procure par ruse, par flatterie.

**Repues franches** (*les*), recueil de petits poèmes de la fin du XVe siècle, attribué à tort à Villon, qui en est seulement un des acteurs, et où il est traité de l'art de trouver à manger et à boire sans bourse délier.

**répugnance** n. f. (de *répugner*). Sorte d'aversion pour quelqu'un, pour quelque chose, pour un acte : *avoir de la répugnance pour le vin.*

**répugnant** [*gnan*], **e** adj. Qui inspire de la répugnance : *plaie qui a un aspect répugnant.* Contraire : *proposition répugnante à la raison.* Ant. **Alléchant, séduisant.**

**répugner** [*gné*] v. n. (du lat. *repugnare*, résister). Avoir de la répugnance : *répugner à faire une chose.* Inspirer de la répugnance : *cet homme me répugne.* Etre opposé : *cela répugne à la raison.*

**repuiser** [*zé*] v. a. Puiser de nouveau.

**repullulation** [*si-on*] n. f. Etat de ce qui repullule.

**repulluler** ou, selon l'Acad., **répulluler** [*pul-lu-lé*] v. n. (lat. *repullulare*). Renaître en grande quantité : *les mouches repullulent au commencement de l'été.*

**répulsif, ive** adj. (du lat. *repulsus*, repoussé). Qui repousse : *force répulsive. Fig.* Qui déplaît, repousse : *physionomie répulsive.*

**répulsion** [*pul-si-on*] n. f. (lat. *repulsio*). Action de repousser. Résultat des forces qui tendent à éloigner deux corps l'un de l'autre : *la répulsion de l'aimant, d'un corps électrisé. Fig.* Répugnance, aversion : *éprouver de la répulsion pour quelqu'un.* Ant. **Attraction. Attrait.**

**repurger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il repurgea, nous repurgeons.*) Purger de nouveau.

**réputation** [*si-on*] n. f. (lat. *reputatio*). Renom, opinion publique, favorable ou défavorable : *bonne, mauvaise réputation.* Absol., en bonne part : *être en réputation.*

**réputé, e** adj. Considéré comme. *Absol.* Qui jouit d'un grand, d'un bon renom : *médecin réputé.*

**réputer** [*té*] v. a. (du lat. *reputare*, compter, estimer). Estimer, tenir pour : *on le répute pour homme de bien.* (V. INTENTION.)

**requart** [*kar*] n. m. *Dr. anc.* Quart du quatrième denier du prix ou de l'estimation d'une mutation.

**Requeña,** v. d'Espagne (Valence) ; 16.000 h. Centre d'un district agricole. Prise par les Anglais et reprise par les Français pendant la guerre de la Succession d'Espagne. — Station thermale de *Fuente Podrida* aux environs.

**requérable** [*ké*] adj. *Dr.* Que le créancier doit aller demander : *rente requérable.*

**requérant** [*ké-ran*], **e** n. et adj. *Dr.* Qui requiert, qui demande en justice : *la partie requérante. Par ext.* Solliciteur. *Chien requérant*, chien qui, tombant à bout de voie, fait, sans être aidé, tout ce qu'il faut pour retrouver son gibier.

**requérir** [*ké*] v. a. (lat. *requirere ;* du préf. *re*, et de *quærere*, chercher. — Se conj. comme *acquérir.*) Sommer : *requérir quelqu'un de faire une chose.* Réclamer en vertu de la loi : *requérir la force armée.* Prier : *requérir un passant de vous venir en aide.* Demander en justice : *requérir l'application d'une peine. Absolum.* Prononcer un réquisitoire : *magistrat chargé de requérir. Fig.* En parlant des choses, demander, exiger : *travaux qui requièrent une grande application.* Chercher une seconde fois (en ce sens, ne s'emploie qu'à l'infinitif).

**requerre** v. a. Ancienne forme de REQUÉRIR.

**Requesens** (don Luis DE ZUNIZA Y), général et homme d'Etat espagnol, m. à Bruxelles en 1576 ; il succéda au duc d'Albe comme gouverneur des Pays-Bas, dont il ne put, malgré ses grands talents et sa victoire de Mook, dompter l'insurrection.

**requestionner** [*kès-ti-o-né*] v. a. Questionner de nouveau. (Peu us.)

**requête** [*kè-te*] n. f. (pour *requeste ;* de *requérir*). Demande par écrit devant les tribunaux, etc. : *présenter une requête.* Demande verbale, supplique : *ayez égard à ma requête. Véner.* Nouvelle chasse ou quête que l'on fait de la bête quand elle est en défaut. *A la requête de*, sur la réquisition légale de. *Maître des requêtes*, magistrat qui fait l'office de rapporteur au conseil d'Etat. *Chambre des requêtes*, chambre de la Cour de cassation, qui statue sur l'admission des requêtes en cassation. *Requêtes de l'hôtel*, tribunal spécial composé de maîtres des requêtes et qui connaissait de certaines causes entre les officiers de la maison du roi ou du grand conseil. *Requêtes du palais*, tribunal mixte, composé de conseillers au parlement et de maîtres des requêtes, lequel connaissait de certaines matières concernant les privilégiés qui s'y pourvoyaient.

— Encycl. *Dr. Requête civile.* On nomme ainsi une voie extraordinaire de recours, par laquelle une partie demande au tribunal même qui a jugé de réformer, pour des motifs déterminés, une sentence en dernier ressort (contradictoire ou par défaut).

La requête civile n'est permise qu'exceptionnellement et par exemple : s'il a été prononcé sur choses non demandées ; s'il a été omis de prononcer sur l'un des chefs de la demande ; si l'on a jugé sur des pièces qui, depuis la sentence, ont été reconnues ou déclarées fausses ; s'il y a eu dol, violation de formes, contrariété de jugements ou de dispositions ; s'il n'y a pas eu communication au ministère public.

La requête civile doit être accompagnée d'une consultation fournie par trois avocats (exerçant depuis dix ans), déclarant la requête fondée.

Si elle est rejetée, celui qui l'a présentée est condamné à une amende et à des dommages-intérêts envers la partie.

La requête civile doit être formée dans le délai de deux mois, par requête avec consignation d'une amende et d'une somme en dommages-intérêts.

**requêté** [*kè*] n. m. *Véner.* Ton que les piqueurs donnent aux chiens pour leur faire retrouver la voie.

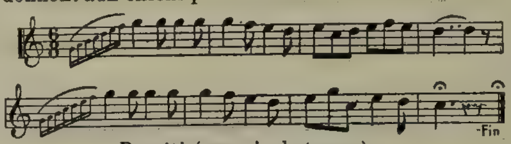

Requêté (sonnerie de trompe).

**requêter** [*kè-té*] v. a. *Véner.* Quêter de nouveau.

**requiem** [*ré-kui-èm'*] n. m. (m. lat. qui commence cette prière et qui signifie *repos*). Prière de l'Eglise pour les morts : *chanter un requiem.* Musique composée sur cette prière (en ce sens, prend une majuscule) : *le* Requiem *de Mozart. Fam. Visage, face de requiem*, mine pâle et défaite. Pl. des *requiem.*

**Requiem** (*le*) de Mozart, sa dernière œuvre ; chef-d'œuvre musical, dont toutes les parties présentent des beautés de premier ordre (1791).

**Requiem** (*le*) de Berlioz, écrit pour les funérailles du général Damrémont, en 1837 ; œuvre grandiose.

**requiescat in pace,** mots lat. signif. : *Qu'il repose en paix!* Paroles que l'on chante à l'office des morts, et qu'on grave souvent sur les pierres tumulaires.

**requin** [*kin*] n. m. (Si l'on en croit Furetière, les marins lui ont donné ce nom parce que son voisinage ne laisse aucun espoir de salut et équivaut pour le nageur à un véritable *requiem.*) Nom sous lequel on désigne ordinairements les squales des genres carcharias et voisins (oxyrrhines, roussettes, etc.). *Fig.* Personne cupide ne reculant devant rien. *Requin de terre*, huissier.

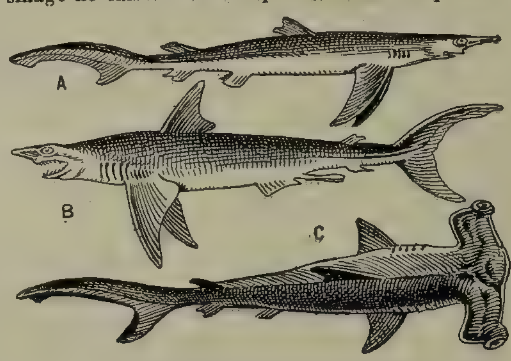

A, requin bleu ; B, oxyrrhine ; C, marteau.

— Encycl. Les requins sont des poissons de grande taille, à museau saillant, à bouche armée de dents triangulaires très pointues et disposées sur plusieurs rangs ; ils vivent dans les mers chaudes et tempérées. L'espèce la plus commune est le *bleu* (*carcharias glaucus*), qui peut atteindre huit mètres de long. Puissants nageurs, ils suivent les navires, se précipitant avec voracité sur tout ce qui tombe à la mer. La chair du requin est blanche, coriace, maigre, gluante, d'une odeur forte, de mauvais goût et très indigeste.

**requinquage** [*kin-ka-je*] n. m. *Pop.* Rétablissement, convalescence. Remise à neuf.

**requinquer** [*kin-ké*] v. a. *Pop.* Habiller, parer de neuf : *requinquer un pauvre homme.* Donner de nouveau une belle apparence : *requinquer sa boutique.* **Se requinquer** v. pr. Se vêtir de neuf. Se pavaner.

**requint** [*kin*] n. m. (du préf. *re*, et de *quint*). Cinquième partie du quint, que l'on payait au seigneur dans certaines coutumes, outre le quint, quand on vendait un fief qui relevait de sa seigneurie. (Vx.)

**requinteron, onne** [*kin, o-ne*] n. Enfant d'une quinteronne et d'un Européen, ou d'un quinteron et d'une Européenne.

**réquiper** [*ki-pé*] v. a. Equiper de nouveau : *réquiper une flotte, un navire.*

**requis, e** [*ki, i-ze*] adj. Convenable, nécessaire : *se trouver dans les conditions requises pour obtenir un avancement.*

**requise** [*ki-ze*] n. f. Action de rechercher. *Chose de requise*, chose rare (Vx.).

**réquisitif, ive** [*ki-zi*] adj. et n. *Gram.* Impératif. (Vx.)

**réquisition** [*ki-zi-si-on*] n. f. (lat. *requisitio*). Action de requérir en justice : *à la réquisition du procureur de la République.* Demande incidente faite à l'audience, pour requérir la représentation d'une pièce ou d'une personne : *prendre des réquisitions.* Injonction faite par l'autorité publique, dans un intérêt général, d'exécuter certaines prestations. *Réquisition permanente*, réquisition décrétée par la Convention, le 24 août 1793, de tous les citoyens français, non mariés, de dix-huit à vingt-cinq ans.

— Encycl. *Dr. Réquisitions militaires.* En cas de mobilisation partielle ou totale ou de rassemblement de troupes, le ministre de la guerre déclare ouverte la période où les populations sont dans l'obligation de fournir les prestations nécessaires. Le droit de réquisitionner est délivré en principe aux fonctionnaires de l'intendance, aux officiers d'approvisionnement et, lorsque cela est nécessaire, aux capitaines commandant les compagnies, escadrons ou batteries, et aux commandants de détachements. Il est délivré aux chefs de corps ou de service des carnets à souches d'*ordres de réquisition.* Les réquisitions sont toujours formulées par écrit et signées ; il est toujours délivré un reçu des prestations fournies. Toutes les prestations donnent droit à des indemnités.

Une commission nommée dans chaque département par le ministre de la guerre est chargée d'évaluer les indemnités dues aux personnes et aux communes qui ont fourni des prestations. Le maire adresse à la commission un état de toutes les personnes qui ont fourni des prestations. Les contestations sont portées devant le juge de paix.

*Réquisitions de troupes.* Les autorités civiles qui jouissent du droit de requérir la force armée sont : les présidents du Sénat et de la Chambre des députés, les préfets, sous-préfets, maires, adjoints, procureurs généraux, présidents de cours ou de tribunaux, juges d'instruction, juges de paix, commissaires de police, et, dans les cas urgents, les officiers et sous-officiers de gendarmerie.

L'autorité militaire ne doit agir que d'après les réquisitions des autorités civiles et, autant que possible, après s'être concertée avec elles. Les réquisitions doivent être faites par écrit, nettement motivées, datées, et signées par l'autorité requérante.

Quel que soit le motif de la réquisition, si elle est formulée dans les conditions de la loi, elle est d'abord exécutée. Celui qui la reçoit n'a pas le droit de la juger.

Avant de faire usage de ses armes, le commandant de la troupe, lorsque la soudaineté de l'attaque ne lui en enlève pas les moyens, doit avertir les assaillants, soit par un ou plusieurs roulements de tambour, soit par une ou plusieurs sonneries de « garde à vous », soit par des avis répétés à haute voix, que l'emploi des armes va être ordonné. Avant d'agir, il laisse s'écouler autant de temps que le permettront la sécurité de sa troupe ou la conservation des postes confiés à son honneur militaire.

*Réquisition des chevaux, juments, mulets, voitures et automobiles.* Le recensement des chevaux et voitures attelées est fait par les soins des maires, tous les ans pour les animaux, tous les trois ans pour les voitures attelées de chevaux ou de mulets, autres que celles affectées au transport des personnes ; tous les ans pour les voitures automobiles.

L'opération s'effectue dans chaque commune à l'endroit désigné par l'autorité militaire, en présence du maire ou de son suppléant légal. Il y est procédé par des commissions mixtes, désignées dans chaque région par le général commandant le corps d'armée. Le recensement est effectué sur la déclaration obligatoire des propriétaires, et au besoin d'office.

Dès la réception de l'ordre de mobilisation, le maire est tenu de prévenir les propriétaires.

Ceux qui n'auraient pas conduit leurs animaux ou leurs voitures attelées ou automobiles au lieu indiqué par la réquisition sont passibles d'une amende.

L'autorité militaire a le droit d'acquérir, par voie de réquisition, pour compléter et entretenir l'armée au pied de guerre, des chevaux, juments, mulets, mules et voitures attelées ou automobiles. La réquisition de ces animaux et voitures, qui précédemment ont été recensés, est ordonnée, en cas de mobilisation, par décret du président de la République. Cette réquisition est alors effectuée par des commissions mixtes.

*Réquisition en territoire ennemi.* Dans la guerre continentale, la propriété privée doit être respectée par les belligérants ; mais ce principe n'est pas incompatible avec la faculté des belligérants de frapper de réquisition le pays ennemi, dans le but de satisfaire aux besoins et à l'entretien de l'armée d'invasion. On appelle *réquisition* l'ordre donné, par des officiers ou des fonctionnaires à ce qualifiés, aux communes ou aux particuliers, de fournir des hommes pour des corvées ou des services, ou des choses, comme des provisions de diverses natures : victuailles, vêtements, chevaux, etc., mais non des sommes d'argent : les sommes d'argent qu'un belligérant réclame à son ennemi sont des *contributions de guerre.*

**réquisitionnaire** [*ki-zi-si-o-nè-re*] n. m. Soldat appelé par la réquisition.

**réquisitionnement** [*ki-zi-si-o-ne-man*] n. m. Action de réquisitionner. (Peu us.)

**réquisitionner** [*ki-zi-si-o-né*] v. a. Mettre en réquisition : *réquisitionner des vivres.*

**réquisitoire** [*ki-zi*] n. m. Acte de réquisition, que fait par écrit le ministère public dans un tribunal. Discours ou écrit contenant des griefs d'accusation : *le réquisitoire doit précéder la plaidoirie. Par ext.* Reproches qu'on accumule contre quelqu'un.

— Encycl. *Dr.* Dans la pratique criminelle, le mot *réquisitoire* est pris en deux sens différents : d'une part, il désigne les actes contenant réquisition, les demandes, les conclusions que formulent par écrit les magistrats du ministère public (c'est en ce sens que l'on dit *réquisitoire de mise en liberté, réquisitoire de non-lieu*, en parlant des demandes de mise en liberté, de non-lieu, dont le parquet saisit le juge d'instruction).

D'autre part, on donne le nom de « réquisitoire » à la plaidoirie du ministère public devant les juridictions répressives, qui constituent le développement des moyens sur lesquels se fonde l'accusation. Ce réquisitoire précède la plaidoirie de l'avocat.

**réquisitorial, e, aux** [*ki-zi*] adj. Qui tient du réquisitoire : *plaidoyer réquisitorial.*

**réquisitorien, enne** adj. Syn. de RÉQUISITORIAL. (Peu us.)

**Requista,** ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 50 kil. de Rodez, entre le Tarn et le Giffou ; 2.880 h. Poteries. — Le cant. a 7 comm. et 9.860 h.

**requitter** [*ki-té*] v. a. Quitter de nouveau.

**rèrefief** n. m. (du lat. *retro*, en arrière, et de *fief*). Arrière-fief.

**rèrevassal** n. m. (du lat. *retro*, en arrière, et de *vassal*). Arrière-vassal.

**Rerum novarum,** premiers mots de l'encyclique · la *Condition des ouvriers*, que le pape Léon XIII blia le 15 mai 1891.

**resacquer** [*sa-ké*] v. a. *Mar. anc.* Tirer à soi : *acquer l'ancre.*

**resacrer** [*kré*] v. a. Sacrer de nouveau.

**resaigue** n. f. *Pêch.* Syn. de RESÈQUE.

**Résal** (Amé-Henry), ingénieur français, né à ombières, m. à Annemasse (1828-1896) ; s'est spécia- é dans la mécanique. Membre de l'Académie des ences (1873) ; — Son fils, Louis-Jean-Victor-Amé, génieur, né à Besançon en 1854, a construit les nts Mirabeau et Alexandre-III.

**resaler** [*re-sa-lé*] v. a Saler de nouveau.

**resalir** [*re-sa*] v. a. Salir de nouveau.

**resaluer** [*re-sa-lu-é*] v. a. Saluer de nouveau.

**res angusta domi,** mots lat. signif. : *De maigres ssources à la maison.* La pauvreté au logis, c'est, Juvénal (*Satires*, III, 165), ce qui empêche sou- nt l'honnête homme de percer.

**resarcelé, e** [*re-sar*] adj. *Blas.* Se dit de toute èce honorable dont le bord présente un filet d'un nail particulier, qui règne à une distance du bord ale à sa propre largeur.

**resarcir** [*re-sar*] v. a. (lat. *resarcire*). Réparer, ccommoder en refaisant à l'aiguille le tissu de toffe.

**resarcissage** [*re-sar-si-sa-je*] n. m. Action de garnir, de remplir les vides et les trous dus à un faut de fabrication dans les velours.

**resarcisseuse** [*re-sar-si-seu-ze*] n. et adj. f. vrière qui resarcit.

**resarcissure** [*sur-si-su-re*] n. f. Action de re- rcir.

**resarcler** [*re-sar-klé*] v. a. Sarcler de nou- au.

**resaucer** [*re-sô-sé*] v. a. Saucer de nouveau.

**résazurine** n. f. Composé tiré de la résorcine qu'on emploie dans l'industrie de la teinture.

**rescapé** ou **rescappé** [*rès-ka-pé*] **e** adj. et n. orme picarde altérée de *réchappé*). Sorti sain et nf d'un danger ou d'une catastrophe. (S'est dit à rigine des mineurs échappés à l'explosion de gri- u de Courrières, en 1906.)

**rescellement** [*re-sè-le-man*] n. m. Action de sceller.

**resceller** [*re-sè-lé*] v. a. Sceller de nouveau.

**Reschen,** village d'Italie (Tyrol) ; 459 hab. onne son nom au col de Reschen-Scheideck, qui mite à l'E. le massif de l'Ortler et fait communi- ier Landeck (sur l'Inn) avec Meran (sur le Passer, ès de son confluent avec l'Adige).

**rescif** n. m. Orthographe anc. du mot RÉCIF.

**rescindable** [*rès-sin*] adj. Qui peut être res- ndé : *contrat rescindable.*

**rescindant** [*rès-sin-dan*], **e** adj. Qui donne eu à la rescision : *circonstances rescindantes.* . m. *Dr.* Demande tendant à faire annuler un acte, n jugement.

**rescindement** [*rès-sin-de-man*] n. m. Action e rescinder. Action d'abattre un édifice.

**rescinder** [*rès-sin-dé*] v. a. (lat. *rescindere*). *Dr.* asser, annuler : *rescinder une convention.*

**rescisible** [*rès-si-zi-ble*] adj. Qui peut être res- indé.

**rescision** [*rès-si-zi-on*] n. f. (lat. *rescissio*). *Dr.* nnulation d'un acte pour cause de lésion : *action n rescision. Chir.* Ablation d'une partie molle.

**rescisoire** [*rès-si-zoi-re*] adj. (lat. *rescissorius*). *r.* Qui donne lieu à la rescision : *clause rescisoire.* I. m. Action intentée sur le fond, après que l'acte u le jugement ont été annulés.

**rescousse** [*rès-kou-se*] n. f. (du préf. *re*, et de anc. fr. *escourre*, secouer ; lat. *excutere*). Nouvelle ttaque. (Vx.) *A la rescousse* loc. adv. Cri que l'on aisait entendre autrefois dans un combat, pour de- nander du secours. (De là vient l'expression : *venir la rescousse.*)

**rescription** [*rès-krip-si-on*] n. f. (lat. *rescriptio*). Action de récrire, d'écrire en plus de ce qu'on a déjà crit. Ordre, mandement par écrit, que l'on donne our toucher une certaine somme. (Vx.)

**rescrit** [*rès-kri*] n. m. (lat. *rescriptum*). Réponse es empereurs romains aux questions sur lesquelles ls étaient consultés par les magistrats et les gou- erneurs des provinces. Lettre du pape (bulle ou ref), donnée en faveur de certaines personnes et our une affaire particulière. Lettre d'ordres don- iés par certains souverains sur une question parti- ulière : *rescrit impérial.*

— Encycl. *Dr. can.* Les rescrits de justice ont our objet la décission sur un procès ou une con- estation portés devant le saint-siège. Les *rescrits le grâce* concernent des faveurs accordées au des- inataire : privilège, indulgence, dispense, exemp- ion. Les *rescrits mixtes* partipent des deux pre- niers : tels sont ceux qui ont pour objet les récla- nations touchant les vœux.

**réseau** [*ré-zô*] n. m. (du lat. *retiolum*, petit ilet). Ensemble de petits rets : *mettre des réseaux à l'entrée d'un terrier.* Tissu de mailles : *perruque montée sur un réseau.* Objet formé de fils ou de lignes entrelacées : *réseau de toile d'araignées.* Enchevêtrement : *réseau de routes.* Fond d'une dentelle. *Fig.* Complication de choses : *un réseau d'intrigues. Anat.* Entrelacement de vaisseaux sanguins, de nerfs. *Optiq.* Ensemble d'ouvertures, de traits parallèles identiques, et à la même distance. *Photograv.* Ecran ligné, que l'on place entre l'objectif et le modèle à reproduire, quand celui-ci est à teintes plates. (V. PHOTOGRAVURE.) *Techn.* Fond d'une dentelle dit *fond carré* dans la valenciennes et *fond rond* dans la dentelle de Malines. *Réseau de chemin de fer*, ensemble des lignes de chemins de fer qui couvrent un pays : *les réseaux de l'Etat, du Nord, de l'Est*, etc.

— Encycl. *Optiq.* Les réseaux employés en optique sont obtenus soit en traçant des traits parallèles sur une lame de verre, soit en enlevant une série de filets parallèles dans une couche métallique mince déposée sur du verre, soit enfin en traçant des traits sur une surface métallique polie et, dans ce cas, les phénomènes s'observent par réflexion. Ces réseaux produisent la diffraction de la lumière, et l'image obtenue se compose d'une série de spectres d'autant plus purs que la fente (source) est plus étroite et le réseau plus large. La diffraction obtenue dans les réseaux a une importance capitale pour la mesure des longueurs d'onde et pour l'analyse spectrale de la lumière.

**resécable** [*re-sé*] adj. Qui peut être reséqué.

**resécher** [*re-sé-ché*] v. a. Sécher de nouveau.

**résection** [*ré-sèk-si-on*] n. f. (du lat. *resecare*, retrancher). *Chir.* Action de couper, de retrancher : *pratiquer la résection d'un nerf.*

**réséda** [*zé-da*] n. m. (lat. *reseda ;* de *resedare*, calmer). Genre de résédacées, renfermant des plantes herbacées, à fleurs blanchâtres ou jaunâtres, groupées en panicules terminales et dont on connaît une trentaine d'espèces du bassin méditeranéen. (Le *réséda sauvage* croît au bord des chemins ; le *réséda des teinturiers* ou *gaude* est une plante tinctoriale ; le *réséda odorant* ou *herbe d'amour*, à fleurs d'un vert blanchâtre très odorantes, est cultivé dans les jardins.)

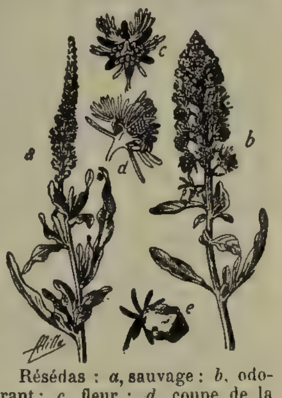

Résédas : *a*, sauvage : *b*, odorant ; *c*, fleur ; *d*, coupe de la fleur ; *e*, fruit.

**résédacées** [*zé-da-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones superovariées, dont le *réséda* est le type. S. une *résédacée.*

**resègue** [*zè-ghe*] n. f. Grande tessure de tramail, dont se servent les pêcheurs dans la Méditerranée. (On dit aussi RESAIGUE et RESSAIGUE.)

**réseleuse** [*ré-ze-leu-ze*] n. f. (de *réseau*). Ouvrière en dentelle, dont la spécialité consiste à faire le réseau.

**réséquer** [*ré-sé-ké*] v. a. (lat. *resecare*). Pratiquer la résection : *réséquer un os.*

**réservat** [*ré-zèr-va*] n. m. *Dr. can.* Acte par lequel le pape se réserve la nomination et la collation de certains bénéfices, quand ils viendront à vaquer. Syn. RÉSERVATION, RÉSERVE.

**réservataire** [*ré-zèr-va-tè-re*] adj. et n. m. *Dr.* Personne qui a droit à une réserve.

**réservation** [*ré-zèr-va-si-on*] n. f. *Dr.* Action de réserver : *réservation faite de tous mes droits.*

**réserve** [*ré-zèr-ve*] n. f. (de *réserver*). Action de réserver : *faire donation de son bien sous réserve.* Chose réservée. Toute surface soustraite momentanément à l'aide d'un isolant ou autrement à l'action d'un colorant, d'une encre, d'un acide, etc. Partie de l'armée qu'on n'appelle sous les drapeaux que lorsque les circonstances l'exigent. Partie des services (personnel sanitaire, d'étapes, commis et ouvriers, etc.) dont les unités sont groupées en vue de combler les vides qui se produisent au cours des opérations de la guerre. Troupes réservées un jour de bataille et prêtes à se porter aux endroits où leur présence devient nécessaire (dans ce sens, s'emploie plutôt au plur.). Portion de bois qu'on réserve dans une coupe, qu'on laisse croître en haute futaie. Canton de chasse ou de pêche, qui est réservé pour celui à qui il appartient ou pour le repeuplement. *Dr.* Portion de la succession dont le défunt ne peut pas librement disposer : *la réserve qui s'oppose à la quotité disponible est constituée au profit des héritiers légitimes. Fig.* Restriction : *l'amitié n'admet point de réserve.* Discrétion, retenue : *parler sans réserve. Se tenir sur la réserve*, se tenir sur ses gardes. N. f. pl. *Dr.* Protestation qu'on fait contre le sens d'un acte que l'on accomplit. *Réserves nutritives*, parties de l'alimentation qui, après avoir été digérées ou absorbées, sont déposées dans certains tissus sous une forme plus ou moins insoluble. *Dr. can.* V. RÉSERVATION. Loc. adv. : *Sans réserve*, sans exception. *Sous toute réserve*, en faisant la part de toute opposition éventuelle, de toute rectification possible. *En réserve*, à part, de côté : *mettre en réserve. A la réserve de*, loc. prép. A l'exception de. Loc. conj. : *A la réserve que*, excepté que.

— Encycl. *Physiol. Réserves nutritives.* Ce sont les parties de l'alimentation qui, tout en ayant été digérées et absorbées, n'ont pas été utilisées et se déposent dans certains tissus. On distingue chez les animaux comme chez les végétaux des réserves d'hydrate de carbone (glycogène, amidon, sucre) de graisse, de matières protéiques, de matières minérales, etc. Les réserves nutritives constituent la plus grande partie de certains œufs (œufs des oiseaux) et sont destinées à pourvoir à la formation des organes de l'oiseau ou aux besoins qui nécessitent un travail considérable. L'accumulation des réserves peut conduire à un état morbide (obésité) et leur disparition à la maigreur et à la consomption.

— *Dr. civ.* V. QUOTITÉ DISPONIBLE.

— *Milit.* V. SERVICE *militaire.*

**réservé** [*ré-zèr-vé*], **e** adj. Discret, circonspect : *langage réservé. Cas réservé*, péché dont le pape ou l'évêque peut seul absoudre. N. : *faire le réservé.*

**réservément** [*ré-zèr-vé-man*] adv. D'une manière réservée.

**réserver** [*ré-zèr-vè*] v. a. (du lat. *reservare*, conserver). Mettre à part quelque chose d'un tout : *réserver une part de butin.* Garder pour un autre temps, pour un autre usage : *réserver quelque argent pour les besoins imprévus. Fig.* Destiner : *à quoi réservez-vous cela ?* **Se réserver** v. pr. Attendre : *se réserver pour une autre occasion. Se réserver à* ou *de faire quelque chose*, remettre à faire cette chose quand on le jugera convenable.

**reservir** [*re-sèr*] v. a. Servir de nouveau : *reservir les restes.* V. n. Faire un nouveau service. Etre de nouveau soldat.

**réserviste** [*ré-zèr-vis-te*] n. m. Homme faisant partie de la réserve de l'armée : *les réservistes sont convoqués pour les périodes d'exercices.*

— Encycl. V. SERVICE MILITAIRE.

**réservoir** [*ré-zèr-voir*] n. m. (de *réserver*). Lieu fait exprès pour y tenir certaines choses en réserve. Lieu où l'on amasse de l'eau. Caisse perçée de trous et plongée dans l'eau, pour conserver du poisson vivant. Chaudière recevant les sirops destinés à la fabrication du sucre. Renflement qui, dans un chalumeau à bouche, sert à retenir l'eau entraînée par le courant d'air. (Syn. BOUTIQUE.) *Par ext.* Endroit où s'amassent certains objets : *les réservoirs de la fortune publique.*

— Encycl. On place toujours les réservoirs en un point culminant, afin d'obtenir une pression plus considérable. Les réservoirs, pour les grandes installations, sont construits en maçonnerie et le plus souvent, au-dessous du sol, afin de maintenir une température modérée. Le réservoir est percé de plusieurs orifices : l'orifice de décharge ou de vidange ; celui d'arrivée ; celui du trop-plein, qui maintient un niveau constant ; enfin, l'orifice de sortie, qui communique avec les canalisations. Pour les petites installations, gares, usines etc., les réservoirs sont en métal ou béton armé.

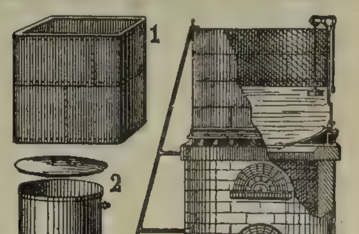

Réservoirs : 1. Rectangulaire ; 2. Cylindrique ; 3. A fond sphérique, sur support en maçonnerie.

**Réservoirs** (*réunion des*), réunion de membres légitimistes et orléanistes de l'Assemblée nationale de 1871, qui tenaient des séances à l'hôtel des Réservoirs (Versailles), pour s'entendre sur le plan de conduite à suivre afin d'obtenir le renversement de la République. Ils réussirent à renverser Thiers (24 mai 1873), mais se divisèrent ensuite.

**réseuil** [*zeu*, *l* mll.] n. m. (lat. *retiolum ;* de *rete*, rets). Réseau. (Vx.)

**résidant** [*ré-zi-dan*], **e** adj. Qui réside. *Membre résidant d'une société*, qui réside dans la localité où telle société a son siège.

**résidence** [*ré-zi-dan-se*] n. f. (lat. *residentia*). Demeure habituelle dans un lieu déterminé : *Paris est la résidence des pouvoirs publics en France ; changer de résidence.* Séjour obligé au lieu où l'on exerce une fonction : *évêque astreint à la résidence.* Lieu où réside un seigneur, un prince, un souverain. Dans les colonies, emploi, fonction, habitation d'un résident. *Dr.* Lieu où l'on réside de fait, par opposition au lieu où l'on réside de droit ou domicile. (V. DOMICILE.)

**résident** [*ré-zi-dan*] n. m. (lat. *residens*). Envoyé d'un souverain auprès d'un gouvernement étranger, avec un grade généralement inférieur à celui de ministre plénipotentiaire. Titre de certains fonctionnaires coloniaux.

— Encycl. *Diplom.* La France entretient un ministre résident dans le grand-duché de Luxembourg, au Siam.

En Tunisie, où elle est l'intermédiaire nécessaire de la Régence dans ses relations avec les autres Etats, son représentant près du bey de Tunis porte le titre de *résident général.* De même, le représentant du gouvernement français au Maroc a le titre de *commissaire résident général.*

En Indochine, le gouverneur général a sous ses ordres des résidents supérieurs.

**résidente** [*ré-zi-dan-te*] n. f. Femme d'un résident.

**résider** [*ré-zi-dé*] v. n. (lat. *residere ;* du préf. *re*, et de *sedere*, s'asseoir). Faire sa demeure habituelle en quelque endroit : *Louis XIV résida à Versailles.* Observer la résidence : *les évêques doivent résider Fig.* Se trouver : *la sensation du goût réside principalement dans les papilles de la langue.* Consister : *voilà où réside la difficulté.*

**résidu** [*ré-zi-du*] n. m. (du lat. *residuus*, qui est de reste). Ce qui reste. Reliquat d'un compte. *Chim.* Reste des substances soumises à l'action de divers agents : *les cendres sont le résidu de la combustion du bois. Résidus industriels*, déchets de toute sorte, fournis par les industries de la brasserie, féculerie, distillerie, huilerie, meunerie, sucrerie, laiterie, etc., et qui peuvent être utilisés soit pour l'alimentation du bétail, soit comme engrais. *Fig.* Ce qu'on trouve au fond de : *le résidu de différentes doctrines.*

**résiduaire** [*ré-zi-du-è-re*] adj. Qui forme résidu : *eaux résiduaires d'amidonnerie.*

**résiduel, elle** [*ré-zi-du-èl, è-le*] adj. Qui est de la nature des résidus : *matières résiduelles.*

**resiffler** [*re-si-flé*] v. a. et n. Siffler de nouveau.

**résignable** [*ré-zi*] adj. Qui peut être résigné : *fonctions résignables.*

**résignant** [*ré-zi-gnan*] n. m. Celui qui résigne un office ou un bénéfice. Syn. RÉSIGNATEUR.

**résignataire** [*ré-zi-gna-tè-re*] n. m. Celui au profit de qui on a résigné un bénéfice.

**résignateur** n. m. Syn. de RÉSIGNANT.

**résignation** [*ré-zi-gna-si-on*] n. f. (lat. *resignatio*). Abandon de droits en faveur de quelqu'un : *résignation d'un bénéfice.* Soumission à la volonté de quelqu'un, à son sort : *subir un exil avec résignation.* Ant. **Révolte, protestation.**

**résigné** [*ré-zi-gné*], **e** adj. Qui supporte un mal avec résignation : *malade résigné.* Substantiv. : *un résigné.* Ant. **Révolté.**

**résigner** [*ré-zi-gné*] v. a. (lat. *resignare*). Se démettre d'un office, d'un bénéfice en faveur de quelqu'un. *Résigner son âme à Dieu*, la remettre entre ses mains. Se démettre de : *résigner ses fonctions.* **Se résigner** v. pr. Se soumettre : *se résigner à certains inconvénients.* Ant. **Se révolter, protester.**

**resigner** [*re-si-gné*] v. a. et n. Signer de nouveau.

**résiliable** [*ré-zi*] adj. Qui peut être résilié.

**résiliation** [*ré-zi, si on*] n. f. (de *résilier*). Annulation d'un acte quelconque : *demander la résiliation d'un bail.* (On dit aussi RÉSILIEMENT OU RÉSILÎMENT.)

— Encycl. *Dr.* La résiliation est l'extinction des effets d'un contrat par suite de la volonté des parties, d'un jugement ou d'un événement extérieur, alors que, normalement, ces effets auraient dû se prolonger plus longtemps.

**résiliement** ou **résilîment** n. m. Syn. de RÉSILIATION.

**résilience** [*an-se*] n. f. (du lat. *resilire*, sauter en arrière). Travail nécessaire pour produire la rupture d'un barreau, ce travail étant rapporté à l'unité de surface de la section de rupture. (La résilience est exprimée en kilogrammètres par millimètre carré.)

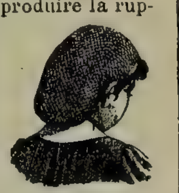
Résille.

**résilier** [*ré-zi-li-é*] v. a. (du lat. *resilire*, sauter en arrière. — Se conj. comme *prier.*) Annuler un acte : *résilier un contrat.*

**résille** [*ré-zi, ll* mll., *e*] n. f. (de *réseau*). Espèce de filet qui enveloppe les cheveux. Minces barres de plomb réunissant les fragments d'un vitrail.

**Resina,** v. d'Italie (prov. de Naples), au pied du Vésuve, sur le golfe de Naples ; 20.000 h. Vin renommé, dit *lacryma Christi.* Elle recouvre l'antique Herculanum.

**résinage** [*ré-zi*] n. m. Exploitation et épuration de la résine. (V. GEMMAGE.)

**résine** [*ré-zi-ne*] n. f. (lat. *resina*). Nom générique sous lequel on désigne les produits d'exsudation de certaines plantes, pin, sapin, mélèze, etc. ; spécialement la gemme du pin, dont la distillation a éliminé la térébenthine.

— ENCYCL. *Chim.* Les résines sont insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, fusibles et non volatiles. On les divise en plusieurs catégories :

1° Les *baumes* (formés de résine proprement dite et d'acide benzoïque ou cinnamique) : benjoin, baume du Pérou, baume de Tolu, storax, styrax ;

2° Les *gommes-résines* (résine et gomme) : assa fœtida, aloès, euphorbe, galbanum, gutte, myrrhe, oliban ou encens, opopanax ;

3° Lés *térébenthines* (résine et carbure d'hydrogène) : gomme de pin, baume du Canada, copahu ;

4° Les *résines proprement dites* (sans mélange d'acide de gomme ou de carbure) ; dammar, copal, élémi, gaïac, jalap, laque, mastic, succin, sandaraque.

Les résines sont utilisées dans l'industrie pour la préparation des vernis et des savons et pour l'encollage des papiers ; la parfumerie emploie l'encens, la myrrhe, le benjoin, l'opopanax, etc. Enfin, la médecine utilise l'aloès, le jalap, l'euphorbe, etc., pour leurs propriétés purgatives ; le gaïac et la myrrhe comme stimulants, l'assa fœtida et le galbanum comme antispasmodiques, etc.

— *Econ. rur. Récolte de la résine*, V. GEMMAGE.

**résiné** [*ré-zi-né*], **e** adj. *Mar.* Enduit de résine au-dessus des préceintes : *navire résiné.*

**résiner** [*ré-zi-né*] v. a. Extraire la résine de. Enduire de résine : *résiner des allume-feu.*

**résineusement** [*ré-zi-neu-ze-man*] adv. *Physiq.* Négativement, parce que les corps résineux produisent de l'électricité négative.

**résineux, euse** [*ré-zi-neû, eu-ze*] adj. (lat. *resinosus*). Qui tient de la résine ; qui en produit : *sucs, bois résineux. Electricité résineuse* ou *négative*, nom donné à l'électricité qui se développe quand on frotte un bâton de résine avec une étoffe de laine. N. m. pl. Arbres qui fournissent de la gemme (pin, sapin, épicéa, etc.) : *la forêt française de la Joux est l'une des plus belles forêts de résineux.*

**résingle** [*ré-zin-gle*] n. f. Outil à l'aide duquel l'orfèvre redresse les objets bossués.

**résinide** [*ré-zi*] adj. Se dit pour RÉSINOÏDE.

**résinier** [*ré-zi-ni-é*], **ère** n. Personne employée au traitement de la gemme du pin, dont la distillation donne la térébenthine et comme résidu la résine proprement dite. Adj. Qui a trait aux produits résineux : *l'industrie résinière est répandue dans les Landes.*

**résinifère** [*ré-zi*] adj. Qui produit de la résine : *les arbres résinifères.*

**résinifiable** [*ré-zi*] adj. Qui peut être transformé en résine.

**résinification** [*ré-zi, si-on*] n. f. Transformation en résine.

**résinifier** [*ré-zi-ni-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Transformer en résine.

**résiniforme** [*ré-zi*] adj. Qui a l'apparence, l'aspect ds la résine.

**résini-gomme** n. f. Syn. de GOMME-RÉSINE. V. GOMME.

**résinite** [*ré-zi*] n. m. Variété d'opale, plus ou moins colorée par des hydrocarbures.

**résino-amer** [*ré-zi*] n. m. Nom donné parfois à l'aloès.

**résino-gommeux** adj. m. Syn. de GOMMO-RÉSINEUX.

**résinoïde** [*ré-zi*] adj. Qui ressemble à une résine.

**résipiscence** [*ré-zi-pis-san-se*] n. f. (du lat. *resipiscere*, se raviser). Regret de sa faute, avec amendement : *venir à résipiscence. Recevoir à résipiscence*, accepter le repentir de quelqu'un et lui pardonner sa faute.

**résistance** [*ré-zis-tan-se*] n. f. (de *résister*). Qualité d'un corps qui réagit contre l'action d'un autre corps : *la résistance de la matière.* Force qui annule les effets d'une action destructive : *résistance vitale.* Force par laquelle on supporte la fatigue, la faim, etc. : *soldats qui ont de la résistance.* Défense contre l'attaque : *faire résistance.* Opposition, refus de soumission : *obéir sans résistance. Pièce de résistance*, où il y a beaucoup à manger. *Résistance électrique*, difficulté plus ou moins grande qu'un conducteur oppose au passage d'un courant. ANT. **Abandon.**

— ENCYCL. *Électr.* La resistance électrique R d'un conducteur s'exprime en fonction de la longueur $l$ du conducteur et de sa section $s$ par $R = \rho \frac{l}{s}$, $\rho$ étant un coefficient dépendant de la nature du conducteur ; on l'appelle *résistance spécifique* ou *résistivité.*

L'unité pratique de résistance est l'*ohm.* (V. ce mot.)

Pratiquement, l'ohm, ses multiples et ses sous-multiples sont représentés par des fils métalliques isolés, le plus souvent enroulés sur des bobines de sections appropriées à l'intensité des courants qui doivent les traverser (bobines de résistance).

Les méthodes employées pour mesurer les résistances varient suivant leur grandeur ; on emploie souvent pour les faibles résistances le voltmètre et l'ampèremètre, qui permettent de mesurer la différence de potentiel $e$ aux extrémités du conducteur et l'intensité $i$ du courant qui le traverse ; la résistance, est alors donnée par la formule $R = \frac{e}{i}$ (loi d'Ohm).

Quand on veut obtenir rapidement la valeur d'une résistance sans exiger une grande précision, on emploie les *ohmmètres.*

*Résistance des matériaux.* La théorie de cette résistance en ce qui concerne les matériaux de construction, outre qu'elle s'appuie sur les principes de la dynamique, a encore recours à l'expérience pour la détermination des données numériques entrant dans la constitution des formules employées. Galilée a le premier appliqué la géométrie et le calcul à la solution des problèmes de résistance : études des déformations longitudinales des pièces prismatiques allongées, des contractions latérales de ces mêmes prismes ; en outre, étude de la déformation par glissement de ces prismes, de la flexion plane d'une de ces pièces, etc., pour les matériaux en acier, fer, fonte, pièces en bois. Les calculs relatifs aux charges de rupture, les résistances à la compression, etc., rentrent dans ces mêmes études.

**résistant** [*ré-zis-tan*], **e** adj. Qui oppose de la résistance : *l'acajou est un bois résistant. Fig.* Qui refuse de plier. *Physiq. Milieu résistant*, qui s'oppose au mouvement des corps qui le traversent.

**résister** [*ré-zis-té*] v. a. (du lat. *resistere*, se tenir ferme). Ne pas céder au choc d'un autre corps : *le fer froid résiste au marteau.* Se défendre, opposer la force à la force : *résister à la force publique. Fig.* Tenir ferme contre, ne pas succomber : *résister à la fatigue, à la tentation. On n'y peut plus résister*, c'est une chose intolérable. ANT. **Céder, succomber.**

**résistibilité** [*ré-zis-ti*] n. f. Faculté de résistance, inhérente aux corps vivants.

**résistible** [*zi*] adj. A quoi l'on peut résister.

**résistivité** n. f. V. RÉSISTANCE.

**res judicata pro veritate habetur,** mots lat. signit. : *La chose jugée est tenue pour vérité.* Axiome de l'ancien droit, toujours en vigueur : *chose jugée, chose démontrée ; arrêt rendu vaut titre formel.*

**res, non verba,** mots lat. signif : *Des réalités, non des mots ;* c'est-à-dire des actes, et non de simples paroles fugitives.

**res nullius**, mots lat. signif. : *La chose de personne.* Ce qui n'appartient en propre à personne : *la terre n'est jamais considérée comme* res nullius.

**résolu, e** [*ré-zo*] adj. (de *résoudre*). Hardi, déterminé : *un homme résolu.* ANT. **Irrésolu.**

**résolubilité** [*ré-zo*] n. f. Qualité de ce qui est résoluble.

**résoluble** [*ré-zo*] adj. Dont la solution est possible : *problème facilement résoluble.* Qui peut être annulé : *contrat résoluble.* Qui peut se diviser en parties distinctes.

**résolument** [*ré-zo-lu-man*] adv. D'une manière nette, décidée. Avec résolution, avec courage : *marcher résolument au combat.* ANT. **Irrésolument.**

**résolutif, ive** [*ré-zo*] adj. Se dit des médicaments qui déterminent la résolution des engorgements. *Fig.* Qui résout les difficultés (Vx.) N. m. Médicament résolutif : *la farine de lin en cataplasme est un résolutif.*

**résolution** [*ré-zo-lu-si-on*] n. f. (lat. *resolutio ;* de *resolvere*, résoudre). Action de se résoudre, de se réduire à un état élémentaire : *résolution de l'eau en vapeur.* Décision d'un cas douteux, d'une question : *résolution d'une difficulté, d'un problème. Dr.* Destruction d'un contrat valable : *résolution d'un bail.* Dessein que l'on prend : *former une résolution.* Caractère résolu ; fermeté, courage : *manquer de résolution. Méd. Résolution d'une tumeur*, action par laquelle elle disparaît peu à peu. *Alg. Résolution d'une équation*, détermination des inconnues qui y sont contenues. *Métriq. anc.* Remplacement d'une longue par deux brèves. *Musiq.* Chute d'un accord sur un autre accord, d'une note sur une autre note. ANT. **Irrésolution.**

— ENCYCL. *Dr.* La résolution résulte de l'accomplissement d'une condition résolutoire prévue par le contrat ou, encore, dans tout contrat synallagmatique, de ce que l'une des parties n'exécute pas son engagement ; en ce cas, elle doit être prononcée en justice.

— *Mus.* On donne le nom de *résolution* à l'action d'une note qui, entendue comme dissonance dans un accord, *se résout* en consonance dans l'accord suivant, en montant ou en descendant d'un degré, selon la loi d'attraction naturelle de toute dissonance. Voici des exemples de résolutions :

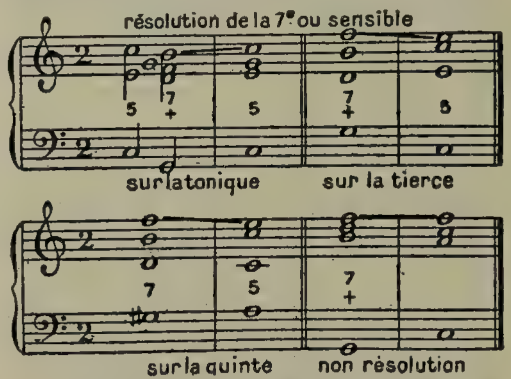

Il arrive parfois que la dissonance, au lieu de se résoudre, reste en place sur l'accord suivant, mais en prenant la qualité de consonance. Dans ce cas, il y a *non-résolution.*

**résolutivement** [*ré-zo, man*] adv. D'une manière résolue, nette. (Peu us.)

**résolutoire** [*ré-zo*] adj. (lat. *resolutorius*). Qui a pour objet de faire prononcer la cassation d'un acte : *condition résolutoire.*

**résolvant, e** adj. et n. m. Syn. de RÉSOLUTIF.

**resommeiller** [*re-so-mè, ll* mll., *é*] v. n. Sommeiller de nouveau.

**résomption** [*ré-zon-psi-on*] n. f. Action de résumer, résumé. (Vx.)

**résonance** [*ré-zo*] n. f. (lat. *resonantia*). Propriété d'accroître la durée ou l'intensité du son : *la résonance d'une salle.* Manière dont un corps transmet les ondes sonores : *la résonance des métaux.* Caisse d'un instrument à cordes. *Path. Fracture par résonance*, fracture par contre-coup.

— ENCYCL. Tout corps élastique entre en vibration quand on produit, dans son voisinage, le son qu'il est susceptible de rendre ; c'est le phénomène de résonance. On le constate par de nombreuses expériences ; en particulier, si l'on place l'un en face de l'autre deux diapasons identiques, fixés sur une caisse creuse en bois, puis qu'on excite l'un d'eux et que l'on éteigne ses mouvements peu après, le second diapason continue le son rendu par le premier. Si l'on fait vibrer un diapason au-dessus d'une grande éprouvette, et que l'on verse, en même temps, de l'eau dans l'éprouvette de façon à diminuer la colonne d'air, il arrive un moment où celle-ci rend le son du diapason, dont l'intensité se trouve, par suite, notablement renforcée. Les instruments à cordes seraient presque muets si l'on ne les munissait d'une *caisse de résonance* ou *table d'harmonie*, par laquelle ils communiquent à l'air ambiant la force vive développée dans les cordes.

Par analogie avec l'acoustique, on a donné le nom de *résonance électrique* à des phénomènes d'induction à distance, découverts par Hertz en cherchant à vérifier la théorie de Maxwell, qui assimile l'onde lumineuse à une suite de courants alternatifs changeant de sens près d'un milliard de fois par seconde.

**résonateur, trice** adj. Qui fait résonner. N. m. Globe creux à deux ouvertures, qui a la propriété, lorsqu'on applique une des ouvertures sur l'oreille, de ne lui transmettre, parmi plusieurs notes émises simultanément, que celle pour laquelle le globe est accordé.

— ENCYCL. Le résonateur d'Helmholtz se compose d'une série de globes en cuivre présentant deux ouvertures diamétralement opposées, l'une à la base d'un tuyau cylindrique large et court, l'autre à l'extrémité d'un petit entonnoir pointu. Chaque boule résonne pour un son différent. Kœnig perfectionna l'appareil en adaptant à l'extrémité du petit entonnoir un tube de caoutchouc mettant la masse d'air placée à l'intérieur de la boule en communication avec un petit réservoir séparé par une paroi élastique d'une chambre à gaz d'éclairage, sur la paroi opposée de celle-ci se trouvant fixé un bec de gaz.

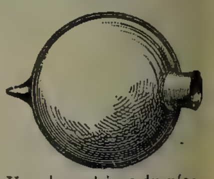
Une des sphères du résonateur de Helmholtz.

A toute émission d'une note qu'une des sphères peut rendre, la flamme correspondante se soulève, puis s'abaisse, tandis qu'elle reste fixe s'il n'y a pas de vibrations. Si l'on regarde cette flamme par réflexion dans un miroir tournant, on voit dans le premier cas une traînée sinueuse brillante, dans le second une ligne lumineuse continue. Le résonateur comprend généralement huit résonateurs, donnant une note fondamentale et la série de ses harmoniques ; il peut servir, comme on le voit, à analyser un son.

*Résonateur électrique.* Hertz employa, pour mettre en évidence les ondes électriques produites par un oscillateur, un simple fil métallique circulaire, coupé en un point. Si l'on place ce cercle dans le voisinage de l'oscillateur, des étincelles jaillissent entre les extrémités des fils. C'est à ce cercle qu'il donna le nom de *résonateur.* Les radioconducteurs sont également de précieux indicateurs d'oscillations électriques.

**resonger** [*re-son-jé*] v. n. et a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il resongea, nous resongeons.*) Songer de nouveau. (Peu us.)

**résonnant** [*ré-zo-nan*], **e** adj. Qui renvoie le son, en accroît l'intensité ou la durée : *salle très résonnante.*

**résonnement** [*ré-zo-ne-man*] n. m. Retentissement et renvoi du son.

**resonner** [*re-so-né*] v. n. et a. Sonner de nouveau. Appeler de nouveau en sonnant.

**résonner** [*ré-zo-né*] v. n. (lat. *resonare*). Renvoyer le son : *cette salle résonne parfaitement.* Etre sonore : *voix qui résonne bien.*

**résorbant** [*ré-zor-ban*], **e** adj. *Pharm.* Qui produit la résorption. N. m. : *un parfait résorbant.*

**résorber** [*ré-zor-bé*] v. a. (lat. *resorbere*, avaler de nouveau). Opérer la résorption d'une humeur. *Fig.* Fondre : *résorber le pouvoir dans le peuple.* **Se résorber** v. pr. Se dit d'une humeur qui disparaît par résorption.

**résorcine** [*ré-zor*] n. f. Phénol $C^6 H^4 (OH)^2$, dérivant de la benzine, fondant à 110°.

— ENCYCL. La résorcine est la matière première d'un grand nombre de colorants (fluorescéine, éosine, etc.) ; on l'emploie aussi comme antiseptique.

**résorption** [*ré-zor-psi-on*] n. f. (lat. *resorptio*). Action d'absorber de nouveau. *Méd.* Absorption interne.

— ENCYCL. *Pathol.* La résorption est *physiologique* quand il s'agit de certains principes actifs des tissus, comme les ferments digestifs ; elle est *pathologique*, quand il s'agit de produits anormaux, comme les liquides, épanchés soit dans les cavités naturelles, soit dans les interstices des tissus. Le mécanisme de la résorption est le même que celui de l'absorption.

**résorufine** [*ré-zo*] n. f. Colorant dérivé de la résorcine et employé surtout sous forme de composé bromé pour teindre la soie en bleu, avec fluorescence rouge.

**résoudre** [*ré-zou-dre*] v. a. (du lat. *resolvere*, délier, détacher. — *Je résous, nous résolvons. Je résolvais, nous résolvions. Je résolus, nous résolûmes. Je résoudrai, nous résoudrons. Je résoudrais, nous résoudrions. Resous, résolvons, résolvez. Que je résolve, que nous résolvions. Que je résolusse, que nous résolussions. Résolvant. Résolu, e*, et, pour une solution chimique, *résous*, sans fém.) Décomposer un corps en ses éléments constituants : *Thalès résolvait tout en eau.* Transformer : *le feu résout le bois en cendres.* Faire disparaître peu à peu, fondre : *résoudre une tumeur.* Annuler : *résoudre un bail.* Trouver la solution : *un problème résolu. Résoudre une* *équation*, chercher des valeurs qui, mises à la place de l'inconnue, transforment l'équation en identité. Déterminer, décider : *roi qui a résolu la guerre. Résoudre quelqu'un à*, le déterminer à. *Résoudre de* (infin.), prendre la détermination de. *Résoudre que*, décider que. **Se résoudre** v. pr. Se diviser en ses éléments constitutifs. Se changer en : *se résoudre en pluie*. Se déterminer : *se résoudre à partir*.

**resouffler** [*re-sou-flé*] v. a. Souffler de nouveau. V. n. Reprendre de nouveau sa respiration.

**resouper** [*re-sou-pé*] v. n. Souper de nouveau.

**respect** [*rès-pè*] n. m. (du lat. *respectus*, égard, considération). Vénération, déférence : *respect filial. Sans respect*, sans avoir égard à. *Respect humain*, crainte qu'on a du jugement des hommes. *Tenir en respect*, contenir. *Sauf votre respect, sauf le respect que je vous dois, parlant par respect*, que cela ne vous offense pas. *Tenir quelqu'un en respect*, le contenir, lui en imposer. Pl. Hommages, civilités : *présenter ses respects à quelqu'un*.

**respectabilité** [*rès-pèk-ta*] n. f. Mot anglais francisé (*respectability*), qui exprime l'honorabilité, la qualité d'une personne.

**respectable** [*rès-pèk-ta-ble*] adj. Digne de respect : *un vieillard respectable*. D'une importance suffisante : *une respectable quantité de gibier*.

**respectablement** [*rès-pèk-ta-ble-man*] adv. D'une manière respectable.

**respecter** [*rès-pèk-té*] v. a. Porter respect, honorer, vénérer : *on doit respecter la vieillesse. Par ext.* Avoir égard à : *respecter le sommeil de quelqu'un. Fig.* Epargner, ne point endommager : *le temps ne respecte rien*. **Se respecter** v. pr. Garder les bienséances convenables à sa situation, à son caractère.

**respectif** [*rès-pèk-tif*], **ive** adj. Réciproque, qui a rapport à chacun en particulier : *les droits respectifs de deux cohéritiers*.

**respectivement** [*rès-pèk, man*] adv. D'une manière respective.

**respectueusement** [*rès-pèk-tu-eu-ze-man*] adv. Avec respect : *saluer respectueusement un vieillard*. Ant. **Irrespectueusement**.

**respectueux, euse** [*rès-pèk-tu-eû, eu-ze*] adj. Qui témoigne du respect : *enfant respectueux*. Qui marque du respect : *langage, ton respectueux. Distance respectueuse*, distance convenable, commandée par la situation. *Dr. Sommation respectueuse, acte respectueux*, v. MARIAGE. Ant. **Irrespectueux**.

**res perit domino**, mots lat. signif. : *La chose périt pour le compte du maître*. Le dommage résultant de la perte d'une chose incombe au propriétaire de cette chose. Axiome de droit romain, adopté par le droit français ; c'est la règle dans le cas de force majeure.

**respir** [*rès-pir*] n. m. (subst. verb. de *respirer*). Action de respirer. (Vx.)

**respirabilité** [*rès-pi*] n. f. Qualité d'un gaz qui peut servir à la respiration.

**respirable** [*rès-pi*] adj. Qu'on peut respirer : *l'air trop chargé d'acide carbonique cesse d'être respirable*. Ant. **Irrespirable**.

**respirant** [*rès-pi-ran*], **e** adj. Qui respire : *les êtres respirants*.

**respirateur** [*rès-pi*] adj. m. Qui sert à la respiration : *les muscles respirateurs*. N. m. Masque formé d'une couche d'ouate interposée entre deux parois de fils métalliques et qui sert à tamiser l'air avant l'inspiration. (V. GAZ.)

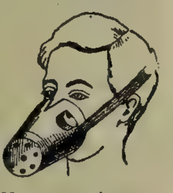

Masquerespirateur.

**respiration** [*rès-pi-ra-si-on*] n. f. (lat. *respiratio*). *Physiol.* Fonction à l'aide de laquelle se font les échanges gazeux entre les tissus vivants et le milieu extérieur. *Fig.* Acte vivifiant : *l'amour est une respiration céleste de l'air du paradis*. (V. Hugo.) *Musiq.* Action de respirer pour chanter, d'observer certaines mesures pour respirer.

— Encycl. Les connaissances précises sur la respiration datent des études de Harvey (1628) sur la circulation et surtout de la découverte de l'oxygène par Priestley et Lavoisier. Ce dernier démontra que la respiration aboutit à une combustion des aliments dans l'économie.

Chez les végétaux, qui utilisent les radiations solaires et qui sont immobiles, aucun appareil spécial ne s'est constitué ; il n'en est pas de même chez les animaux très actifs, qui sont obligés d'emprunter l'oxygène atmosphérique. Les différentes formes de la respiration sont : respiration directe ou cutanée, chez les végétaux et les animaux inférieurs, et respiration indirecte, à l'aide de trachées, de branchies, de poumons.

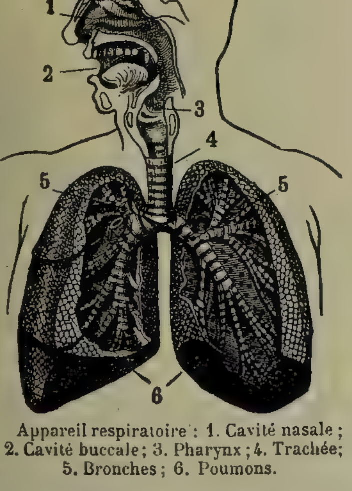

Appareil respiratoire : 1. Cavité nasale ; 2. Cavité buccale ; 3. Pharynx ; 4. Trachée ; 5. Bronches ; 6. Poumons.

1° *Respiration chez les animaux* :

*a*) *Anatomie*. L'organe essentiel de la respiration, chez les vertébrés supérieurs et l'homme, est le poumon, où le sang veineux se charge d'oxygène.

*b*) *Physiologie*. L'homme peut respirer par la bouche, bien que normalement il ne doive respirer que par le nez. Les mouvements respiratoires peuvent se faire sous l'influence de la volonté, mais le plus habituellement ils sont inconscients, d'origine réflexe. Le réflexe est provoqué par l'accumulation dans le sang de l'acide carbonique, qui agit sur les nerfs du poumon, lesquels transmettent l'excitation au centre respiratoire (nœud vital) et de ce centre aux muscles inspirateurs. La peau semble intervenir aussi dans le réflexe respiratoire.

L'homme respire de quatorze à dix-huit fois par minute, un demi litre environ chaque fois. L'air expulsé est plus riche en acide carbonique et en eau, moins riche en oxygène que l'air inspiré. Il se fait donc, au niveau des alvéoles, des échanges gazeux, dont on exprime la valeur par le rapport de $CO^2$ à O ou *quotient respiratoire*, égal, normalement, à 0,916. Ces échanges se produisent par la transformation de l'hémoglobine en oxyhémoglobine et le sang, de rouge foncé, devient vermeil.

*c*) *Pathologie*. Les altérations de la fonction respiratoire dépendent des modifications du milieu respiratoire ou des troubles et lésions des organes et conduisent toujours à l'asphyxie. Les épanchements pleuraux (pleurésie) peuvent, en comprimant les poumons, aboutir au même résultat. L'auscultation permet de diagnostiquer les altérations fonctionnelles ou lésionales des poumons par l'examen du *murmure respiratoire* et de ses modifications (râles, sifflements, gargouillements, etc.).

*d*) *Anatomie comparée* : *Respiration pulmonaire*. Chez les mammifères, le mécanisme et l'appareil respiratoire sont les mêmes que chez l'homme. Chez les oiseaux, les ramifications bronchiques communiquent avec des *sacs aériens*, dont les extrathoraciques se prolongent avec les cavités pneumatiques des os. Chez les reptiles, la partie supérieure du poumon est seule ramifiée. Chez les batraciens adultes, comme la grenouille, l'appareil se réduit à un sac plein d'air, et le sang vient circuler à la périphérie. Quant aux invertébrés pulmonés (escargot, limace, limnée, scorpion, mygale), leurs poumons sont formés par de simples replis du tégument.

*Respiration trachéenne*. Elle n'existe que chez les insectes et les araignées. L'appareil consiste en tubes ramifiés (trachées), qui s'ouvrent à l'extérieur par des stigmates et plongent, par leur extrémité, dans les tissus.

*Respiration branchiale*. La branchie est une cavité développée extérieurement au corps, et baigne dans le milieu respirable ; c'est donc l'appareil de la respiration aquatique. On l'observe chez les annélides, les mollusques, les crustacés, les poissons et les jeunes batraciens.

*Respiration cutanée*. Elle est commune à tous les animaux et coexiste avec les autres. Elle existe seule chez les protozoaires, les cœlentérés, beaucoup d'échinodermes et de vers.

2° *Respiration chez les végétaux*. Les phénomènes de la respiration chez les végétaux sont analogues à ce qui existe chez les animaux, c'est-à-dire que l'oxygène est fixé et l'acide carbonique dégagé, mais ils sont moins intenses. Les échanges gazeux se font par la racine, par la tige, les fleurs et surtout par la feuille, dans l'eau aussi bien que dans l'air.

**respiratoire** [*rès-pi*] adj. (de *respirer*). *Anat.* et *physiol.* Qui a rapport à la respiration : *organes respiratoires ; mouvements respiratoires. Quotient respiratoire*, se dit du rapport entre l'acide carbonique exhalé et l'oxygène absorbé (ce rapport est presque toujours inférieur à l'unité). *Echanges respiratoires*, valeurs de l'absorption de l'oxygène, de l'élimination de l'acide carbonique et de la vapeur dans la respiration. Se dit de certains appareils au moyen desquels on peut séjourner dans les milieux impropres à la respiration. (V. GAZ.)

**respirer** [*rès-pi-ré*] v. n. (lat. *respirare*). Absorber l'air ambiant et le rejeter après qu'il a régénéré le sang : *les végétaux respirent aussi bien que les animaux*. Vivre : *il respire encore. Fig.* Se manifester d'une manière vive : *enfant sur les joues duquel respire la santé*. Avoir les apparences de la vie : *portrait qui respire*. Prendre quelque relâche après un effort : *laissez-moi respirer un moment. Respirer en*, revivre en. *Respirer après*, souhaiter ardemment. V. a. Absorber en respirant : *respirer un bon air*. S'imprégrer de : *pays où l'âme respire la liberté*. Exhaler. (Peu us.) *Fig.* Marquer, exprimer : *tout, ici, respire la joie*. Désirer ardemment : *respirer la vengeance*.

**resplendir** [*rès-plan*] v. n. (lat. *resplendere* ; de *splendere*, être éclatant). Briller avec grand éclat : *le soleil resplendit. Fig.* Avoir beaucoup d'éclat : *la littérature française resplendit sur le monde*.

**resplendissant** [*rès-plan-di-san*], **e** adj. Qui resplendit : *visage resplendissant de santé*.

**resplendissement** [*rès-plan-di-se-man*] n. m. Grand éclat formé par l'expansion, par la reflexion de la lumière. (Peu us.)

**responsabiliser** [*rès-pon, zé*] v. a. Rendre responsable. (Peu us.)

**responsabilité** [*rès-pon*] n. f. Obligation de répondre de ses actions, de celles d'un autre ou d'une chose confiée : *la responsabilité implique la liberté. Responsabilité morale*, celle qui ne tient compte que des manquements à la loi morale. *Responsabilité civile*, obligation imposée par la loi de répondre vis-à-vis des tiers du dommage qu'on leur a causé. Ant. **Irresponsabilité**.

— Encycl. *Dr. Responsabilité civile*. L'article 1382 du Code civil pose en principe que « tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer ». La responsabilité civile est donc l'obligation que nous impose la loi de répondre des dommages que nous avons causés, et cette obligation a pour sanction le payement à la partie lésée d'une indemnité pécuniaire.

Au point de vue des conditions de la responsabilité civile encourue à l'occasion des accidents dont les ouvriers, apprentis et employés sont victimes dans leur travail, il y a lieu à une distinction : ceux occupés dans les industries ou entreprises soumises au régime du *risque professionnel* bénéficient des dispositions de faveur instituées par la législation sur les accidents du travail ; les autres restent sous l'empire du droit commun, c'est-à-dire des articles 1382 et suivants du Code civil.

*Responsabilité pénale*. En matière pénale, on ne peut être responsable que de sa propre faute ; il faut que la coopération à l'action répréhensible résulte d'un fait positif (ainsi, on ne saurait considérer ni comme auteur, ni comme complice du meurtre celui qui s'est borné à ne point empêcher un malfaiteur de commettre un meurtre) ; il faut, enfin, avoir volontairement et librement agi. (V. AMENDE.) *Responsabilité des fonctionnaires*, v. FONCTIONNAIRE.

**responsable** [*rès-pon*] adj. (du lat. *respondere*, répondre). Qui doit répondre, être garant de certains actes : *l'alcoolique cesse d'être pleinement responsable de ses actes. Editeur responsable*, éditeur sous la responsabilité duquel paraît une publication. *Fig.* et *fam.* Personne qui, ayant mis une chose en circulation, est considérée comme en ayant la responsabilité. Ant. **Irresponsable**.

**responsif** [*rès-pon-sif*], **ive** adj. (lat. *responsivus*). *Dr.* Qui contient une réponse : *mémoire responsif*.

**responsion** [*rès-pon*] n. f. (lat. *responsio*). *Hist.* Redevance annuelle en argent versée au Trésor de l'ordre de Malte par les commanderies.

**responsorial** [*rès-pon*] n. m. Livre d'église, contenant les répons.

**ressac** [*re-sak*] n. m. (provenç. *ressaco*). Retour violent des vagues sur elles-mêmes, lorsqu'elles ont frappé sur un obstacle.

**res sacra miser**, mots lat. signif. : *Le malheureux, chose sacrée*, expression de Sénèque (*Epigrammes*, 4), qui exprime le respect que l'on doit avoir pour le malheur.

**ressaigner** [*re-sè-gné*] v. a. Saigner de nouveau : *ressaigner un malade*. V. n. Perdre de nouveau du sang : *ma plaie ressaigne*.

**ressaigue** n. f. V. RESÈGUE.

**ressaisine** [*re-sè-zi-ne*] n. f. *Dr. anc.* Reprise de possession.

**ressaisir** [*re-sè-zir*] v. a. Saisir de nouveau : *le chat lâche et ressaisit la souris*. Reprendre possession. *Par ext.* Ramener sous son autorité : *ressaisir des provinces perdues. Fig.* Reprendre l'exercice de : *ressaisir le pouvoir. Ressaisir quelqu'un de quelque chose*, remettre en possession. **Se ressaisir** v. pr. *Fig.* Redevenir maître de soi.

**Ressaix**, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin) ; 2.870 h. Fours à coke.

**ressangler** [*re-san-glé*] v. a. Sangler de nouveau.

**ressassage** [*re-sa-sa-je*] n. m. Action de ressasser ; paroles qui ne font que ressasser ce qui a déjà été dit.

**ressasser** [*re-sa-sé*] v. a. Sasser de nouveau : *ressasser la farine. Fig.* et *fam.* Examiner minutieusement et à plusieurs reprises : *ressasser un compte*. Répéter une même chose d'une manière fatigante : *ressasser d'inutiles recommandations*.

**ressasseur, euse** [*re-sa-seur, eu-ze*] n. Personne qui répète, ressasse continuellement les mêmes choses.

**ressaut** [*re-sô*] n. m. (de l'anc. v. *ressaillir*). Partie de bâtiment, faisant saillie au dehors de la surface plane dudit bâtiment. Passage brusque d'un plan horizontal à un autre : *un ressaut de terrain. Fig.* Passage brusque.

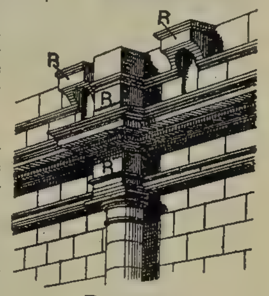

R, ressauts.

**ressauter** [*re-sô-té*] v. n. Sauter de nouveau. V. a. Franchir de nouveau par un saut : *ressauter un fossé*.

**ressauter** [*re-sô-té*] v. n. Faire ressaut sur la surface d'un bâtiment.

**ressayer** [*ré-sè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer*.) Essayer de nouveau.

**resséant** [*ré-sé-an*], **e** adj. *Dr. cout. normand.* Obligé à la résidence sur le domaine du seigneur propriétaire. Substantiv. : *un resséant*.

**ressécher** v. a. V. RESÉCHER.

**Rességuier** (Clément-Ignace, chevalier **de**), littérateur français, né à Toulouse, m. à Malte (1724-1797), général des galères de l'ordre de Malte ; rimeur caustique ; auteur du *Voyage d'Amathonte*, etc. — Son petit-neveu, Bernard-Marie-Jules, comte **de Rességuier**, né à Toulouse, m. à Sauveterre (1789-1862) ; collaborateur des premiers recueils romantiques, auteur des *Tableaux poétiques*.

**ressel** [*re-sèl*] n. m. A Bordeaux, sel qui reste au fond des vaisseaux dans lesquels on a chargé le poisson.

**ressellement** [*re-sè-le-man*] n. m. Action de reseller.

**resseller** [*re-sè-lé*] v. a. Seller de nouveau une bête de somme : *resseller son cheval*.

**ressemblance** [*re-san*] n. f. Conformité, rapport de physionomie, de forme, de caractère, etc., entre les personnes ou les choses, entre une chose et son modèle : *le persil et la ciguë ont une grande ressemblance. Fig.* Analogie. Ant. **Dissemblance**.

**ressemblant** [*re-san-blan*], **e** adj. Qui ressemble : *portrait bien ressemblant*. Qui se ressemble : *deux frères ressemblants*.

**ressembler** [*re-san-blé*] v. n. (du préf. *re*, et de *sembler*). Avoir de la ressemblance avec quelqu'un ou quelque chose : *le daim ressemble au cerf*. Etre conforme au caractère, aux opinions, aux habitudes de : *je n'ai pu croire telle chose de vous, cela ne vous ressemble pas. Cela ne ressemble à rien*, se dit généralement, en mauvaise part, d'une chose bizarre, inusitée. **Se ressembler** v. pr. Avoir une mutuelle ressemblance : *les jumeaux d'ordinaire se ressemblent. Se ressembler comme deux gouttes d'eau*, se dit de deux personnes ou de deux choses qui ont entre elles une ressemblance frappante. Prov. : **Les jours se suivent et ne se ressemblent pas**, les circonstances varient avec le temps. **On se ressemble de plus loin**, se dit en parlant de parents proches qui ont un air de famille ou les mêmes inclinations. **Qui se ressemble s'assemble**, ceux qui ont les mêmes penchants, les mêmes habitudes, se fréquentent volontiers.

**ressemelage** [*re-se-me-la-ge*] n. m. Action de ressemeler. Son résultat. *Fig.* Remise à neuf à l'aide de quelques changements.

**ressemeler** [*re-se-me-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je ressemelle*.) Mettre de nouvelles semelles à de vieilles chaussures : *ressemeler une paire de bottes. Fig.* Remettre à neuf à l'aide de quelques changements : *un ressemelage littéraire.*

**ressemer** [*re-se-mé*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *je ressèmerai.*) Semer, ensemencer une seconde fois : *ressemer un champ.*

**ressence** n. f. *Techn.* Syn. de RECENSE.

**ressentiment** [*re-san-ti-man*] n. m. (de *ressentir*). Nouveau sentiment de. Faible renouvellement d'un mal, d'une douleur : *avoir un léger ressentiment de sa goutte.* (Vx.) *Fig.* Impression morale que l'on conserve : *avoir le ressentiment des bontés de quelqu'un.* (Vx.) Souvenir d'une injure avec désir de s'en venger : *conserver le vif ressentiment d'une offense.*

**ressentir** [*re-san-tir*] v. a. (de *re*, et *sentir*). Sentir, éprouver : *ressentir du malaise.* Etre impressionné, touché, ému par : *ressentir vivement une injure.* **Se ressentir** v. pr. Etre ressenti : *secousse sismique qui se ressent très loin. Se ressentir de*, sentir quelque reste d'un mal qu'on a eu : *se ressentir d'un rhumatisme.* Eprouver les suites : *il s'en ressentira longtemps.*

**resserrant** [*re-sè-ran*], **e** adj. Qui resserre. *Fig.* Qui resserre le cœur, qui l'étreint. *Méd.* Constipant.

**resserre** [*re-sè-re*] n. f. Endroit où l'on serre quelque chose.

**resserré** [*re-sè-ré*], **e** adj. Enfermé à l'étroit : *vallon resserré.*

**resserrement** [*re-sè-re-man*] n. m. Action par laquelle une chose est resserrée. *Fig.* Contrainte, état qui empêche l'expansion : *un resserrement de cœur. Path.* Constipation.

**resserrer** [*re-sè-ré*] v. a. (du préf. *re*, et de *serrer*). Serrer de nouveau ou davantage : *resserrer un cordon.* Enfermer de nouveau ou plus étroitement : *resserrer un prisonnier.* Enfermer dans des limites étroites : *resserrer une route entre deux murs.* Diminuer le développement de : *resserrer un récit.* Remettre dans un lieu fermé : *resserrer des papiers dans un coffre. Fig.* Diminuer l'étendue, l'action de : *resserrer ses besoins.* Comprimer, étreindre : *la défiance resserre le cœur.* Rendre plus étroit : *resserrer les liens de l'amitié. Absolum.* Rendre le ventre moins libre : *les nèfles, les coings resserrent.* ANT. **Elargir, relâcher.**

**resserreur** [*re-sè-reur*] n. m. Celui qui resserre.

**resservir** [*re-sèr-vir*] v. n. (Se conj. comme *servir.*) Etre employé de nouveau : *les timbres oblitérés ne peuvent resservir.* V. a. Servir de nouveau : *resservir du café.*

**ressolliciter** [*re-sol-li-si-té*] v. a. Solliciter de nouveau.

**ressonder** [*re-son-dé*] v. a. Sonder de nouveau. *Fig.* Chercher de nouveau à pénétrer les pensées de.

**Ressons-sur-Matz** [*re-son*], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 17 kil. de Compiègne ; 910 h. Ch. de f. N. Très disputé aux Allemands les 9 et 10 juin 1918 pendant la bataille du Matz, Ressons-sur-Matz fut pris et gardé par les ennemis jusqu'au 10 août, date où l'armée Humbert le reconquit. Le village a peu souffert de l'invasion. — En 1914, le canton de Ressons-sur-Matz comptait 24 comm. et 7.958 hab.

**ressort** [*re-sor*] n. m. (de *ressortir*, sortir de nouveau). Elasticité : *le ressort de l'air.* Organe élastique, destiné à réagir après avoir été plié ou comprimé : *ressort de montre. Par ext.* Moteur quelconque : *les ressorts de la machine humaine. Fig.* Activité, force, énergie ; cause qui produit ces qualités : *l'intérêt est un puissant ressort.* Moyen pour réussir : *faire jouer tous les ressorts. Faire ressort*, agir comme un ressort. *N'agir que par ressort*, n'agir que par des influences. *Fam. : Le grand ressort est cassé*, il y a découragement complet. *Ressort à boudin*, ressort formé d'une lame ou d'un fil métallique roulé en spirale, mais dont les spires ne sont pas situées dans le même plan horizontal. *Ressort de traction*, appareil qui s'adapte, soit au collier d'un animal de trait, soit aux brancards, traits ou palonnier d'un véhicule de charge, et qui est destiné à supprimer les à-coups dans les démarrages.

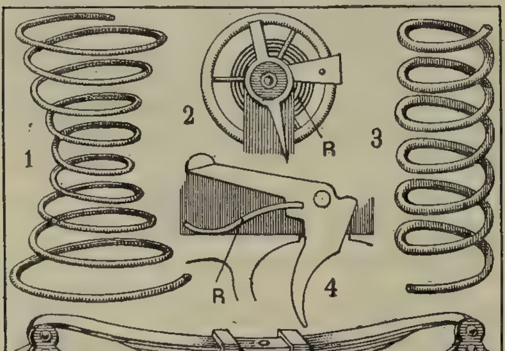

Ressorts : 1. D'ameublement ; 2. A spirale ; 3. A boudin ; 4. De détente ; 5. De voiture ; 6. De traction (montrant la disposition intérieure).

**ressort** [*re-sor*] n. m. (de *ressortir*, être d'une juridiction). Etendue de juridiction : *le ressort d'un tribunal, d'une cour.* Limite de compétence de chaque corps judiciaire. *Par ext.* Avoir, pouvoir, compétence : *cela n'est pas de mon ressort. Juger en dernier ressort*, sans appel. *Justice de ressort*, tribunal auquel on peut appeler.

— ENCYCL. *Dr.* La juridiction de toute autorité judiciaire est soumise à trois espèces de limitations et, comme conséquence, le mot *ressort* prend trois significations différentes : 1° l'étendue du territoire dans laquelle est renfermé le fonctionnement de chaque cour et de chaque tribunal ; 2° la limite de la compétence de chaque corps judiciaire, en ce qui concerne la nature ou la qualité des contestations dont la connaissance lui est dévolue ; 3° le pouvoir pour chaque corps judiciaire de statuer sur les contestations qui lui sont soumises, soit souverainement et sans appel (en *dernier ressort*), soit sauf appel devant une juridiction supérieure ayant le droit de réformer la décision des juges du premier degré (en *premier ressort*).

**ressortir** [*re-sor-tir*] v. n. (Se conj. comme *sortir.*) Sortir de nouveau, sortir après être entré : *entrer et ressortir.* Apparaître nettement par un effet de contraste : *faire ressortir les défauts d'autrui.* Résulter, se déduire : *ce qui ressort de cet aveu.* ANT. **Rentrer.**

**ressortir** [*re-sor-tir*] v. n. (du vx fr. *sortir*, avoir en partage. — Se conj. comme *finir.*) Etre de la compétence d'une juridiction, du ressort d'une administration : *le service des mines ressortit au ministère des travaux publics ; affaire qui ressortit au juge de paix.*

**ressortissant** [*re-sor-ti-san*], **e** adj. Qui ressortit à une juridiction : *procès ressortissant à la cour d'appel.*

**ressouder** [*re-sou-dé*] v. a. Souder de nouveau. *Fig.* Unir, joindre de nouveau.

**ressoudure** [*re-sou*] n. f. Action de ressouder.

**ressouffrir** [*re-sou-frir*] v. a. et n. Souffrir de nouveau.

**ressource** [*re-sour-se*] n. f. (de l'anc. v. *ressourdre*, se relever). Ce à quoi on a recours, dans une extrémité fâcheuse, pour se tirer d'embarras : *un homme habile a mille ressources. Homme de ressource*, homme fertile en expédients. *Sans ressource*, sans remède. *Faire ressource de*, se procurer, comme moyen de rétablir ses affaires : *faire ressource de tout.* Pl. Argent, hommes, etc. : *les ressources de la France.*

**Ressource** (*Madame La*), marchande à la toilette, personnage du *Joueur*, de Regnard.

**ressouvenance** [*re-sou*] n. f. Nouvelle souvenance ; ressouvenir. (Peu us.)

**ressouvenir** [*re-sou*] n. m. Idée que l'on conserve d'une chose passée : *les ressouvenirs du passé.* Sentiment d'une souffrance qui se renouvelle.

**ressouvenir** [*re-sou*] **(se)** v. pr. (Se conj. comme *venir.*) Se souvenir de nouveau ; se souvenir après avoir oublié.

**ressuage** [*re-su-a-je*] n. m. Action de ressuer. Opération métallurgique, qui consiste à faire sortir d'un métal par liquation, par battage, etc., certaines parties étrangères qui y sont alliées. En céramique, expulsion de l'excédent d'eau que contient une pâte plastique.

**ressuer** [*re-su-é*] v. n. (de *re*, et *suer*). Suer de nouveau : *faire ressuer un malade.* En parlant de certains corps, rendre de l'humidité intérieure : *en temps de dégel, les murailles ressuent.* Etre soumis à l'opération du ressuage.

**ressui** [*rè-su-i*] n. m. (de *ressuyer*). *Véner.* Lieu où les bêtes fauves et le gibier se retirent pour se sécher, après la pluie et la rosée du matin. *Céram.* Défaut d'une poterie humide et mate.

**ressuiement** [*rè-su-i-man*] n. m. Evaporation d'une partie de l'humidité naturelle de la terre ou des grains. (Peu us.)

**ressuivre** [*re-su-i-vre*] v. a. Suivre de nouveau.

**ressure** ou **résure** n. f. En T. de pêche, syn. de ROGUE.

**ressuscitable** [*rè-su-si*] adj. Qui peut être ressuscité.

**ressuscitation** [*rè-su-si-ta-si-on*] n. f. Action de ressusciter.

**ressuscité, e** [*rè-su-si*] n. Personne qui a ressuscité.

**ressusciter** [*rè-su-si-té*] v. a. (du lat. *ressuscitare*, réveiller). Ramener de la mort à la vie : *Jésus raconte l'Evangile, ressuscita Lazare. Par ext.* Rendre les forces : *ce remède m'a ressuscité. Fig.* Rendre au bonheur, à la prospérité : *une bonne nouvelle ressuscite une mère inquiète.* Renouveler, faire revivre : *ressusciter une mode. Etre capable de ressusciter un mort*, produire un effet irrésistible. V. n. Revenir de la mort à la vie : *Jésus-Christ ressuscita le troisième jour.* Revenir d'une grave maladie à la santé. *Fig.* Revenir à soi, renaître.

**ressusciteur** [*rè-su-si*] n. et adj. m. Celui qui rend quelqu'un à la vie. *Fig. : historien ressusciteur du passé.*

**ressuyage** [*rè-sui-ia-je*] n. m. Action de ressuyer.

**ressuyant** [*rè-sui-ian*] adj. m. *Chass.* Aigre, sec et piquant, en parlant du vent.

**ressuyé** [*rè-sui-ié*], **e** adj. Se dit d'une poterie ou d'une glaçure qui présente le défaut appelé *ressui.*

**ressuyer** [*rè-sui-ié*] v. a. (Se conj. comme *appuyer.*) Essuyer de nouveau. Sécher : *le vent ressuie bien les étoffes mouillées.* Chauffer la pierre à chaux ou toute autre substance, pour en enlever l'humidité.

**restant** [*rès-tan*], **e** adj. Qui reste : *il est le seul héritier restant. Poste restante, bureau restant*, mots qui, inscrits sur une lettre, un télégramme, etc., indiquent qu'ils doivent rester au bureau réceptionnaire, jusqu'à ce que celui à qui ils sont adressés vienne les réclamer. N. m. Ce qui reste d'un tout plus grand : *le restant d'un mets.* ANT. **Partant.**

**restapler** [*rès-ta-plé*] v. a. Remblayer, dans les mines de houille.

**restapleur** [*rès-ta*] n. m. Ouvrier qui remblaye dans les mines de houille.

**restaur** [*rès-tôr*] n. m. (subst. verb. de *restaurer*). *Dr. mar.* Recours que peuvent avoir les assureurs les uns contre les autres suivant la date de leur assurance, ou contre le capitaine si l'avarie dépend de son fait.

**restaurage** [*rès-tô*] n. m. Action de restaurer. Réparation des trous d'une toile opérée à l'aiguille.

**restaurant** [*rès-tô-ran*], **e** adj. Qui restaure, répare les forces : *aliment très restaurant.* N. m. Ce qui restaure : *le vin est un bon restaurant. Par ext.*, établissement public où l'on mange : *entrer dans un restaurant à prix fixe.*

**restaurateur, trice** [*rès-tô*] n. (lat. *restaurator, trix*). Qui répare : *restaurateur d'un tableau.* Qui rétablit dans son éclat, sa splendeur : *Pétrarque fut un des grands restaurateurs des lettres antiques.* N. m. Celui qui tient un établissement public où l'on donne à manger.

**restauratif, ive** [*rès-tô*] adj. Qui restaure, qui rétablit les forces. (Peu us.)

**restauration** [*rès-tô-ra-si-on*] n. f. (lat. *restauratio*). Reparation, rétablissement : *restauration d'un monument. Fig.* Rétablissement des forces à la suite d'une grande maladie. Nouvelle existence donnée à une institution : *la restauration des lettres.* Rétablissement sur le trône d'une dynastie déchue : *la restauration des Stuarts, des Bourbons.* Sur les bords du Rhin, dans la Suisse allemande, restaurant. Absolum. : *la Restauration.* (V. l'art. suiv.).

**Restauration,** époque qui s'écoula depuis le rétablissement des Bourbons en 1814 jusqu'à leur chute en 1830 (règnes de Louis XVIII et de Charles X). On distingue la 1re Restauration (avril 1814-mars 1815) et la seconde, après les Cent-Jours (juillet 1815-juillet 1830). V. LOUIS XVIII, CHARLES X.

**Restauration** (*Histoire de la*), par Louis de Viel-Castel, ouvrage important au point de vue de la politique extérieure des Bourbons (1860-1878).

**Restaurations** (*Histoire des deux*), par Achille de Vaulabelle, ouvrage estimable par l'abondance et l'agrément de la narration (1844).

**restaurer** [*rès-tô-ré*] v. a. (lat. *restaurare*). Rétablir dans la prospérité : *restaurer les lettres.* Faire des réparations à : *restaurer une statue.* Rétablir sur le trône : *restaurer une dynastie.*

**Restaut** [*rès-tô*] (Pierre), grammairien français, né à Beauvais, m. à Paris (1696-1764). On lui doit de célèbres *Principes généraux et raisonnés de la langue française* (1730).

**reste** [*rès-te*] n. m. (de *rester*). Ce qui demeure d'un tout dont on a retranché une ou plusieurs parties : *le reste d'une somme.* Trace, ressouvenir, impression affaiblie : *un reste d'espoir.* Mets entamé, mais non entièrement consommés dans un repas : *manger les restes. Arith.* Différence entre deux nombres. *Reste d'une division*, excès du dividende sur le produit du diviseur par le quotient. *Etre en reste*, être redevable d'une partie d'une plus forte somme ; *au fig. : être en reste de politesse. N'être jamais en reste*, être toujours prêt. *Jouer son reste*, employer ses dernières ressources. *Jouir de son reste*, jouir des derniers moments d'une situation qu'on va perdre. *Ne pas demander son reste*, se retirer promptement et sans rien dire. *Avoir de beaux restes*, se dit d'une femme qui a conservé dans l'âge mûr des restes de beauté. Pl. Cadavre, ossements humains : *les restes d'un grand homme.* Loc. adv. : *De reste*, autant et plus qu'il ne faut : *avoir de l'argent de reste. Au reste, du reste*, au surplus, d'ailleurs. ALLUS. LITTÉR. :

> Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé,

vers de Corneille, dans *Cinna.* (V, 1). Ce vers, devenu proverbe, termine, d'une manière peu flatteuse pour ceux que l'on omet, une énumération de personnalités.

**rester** [*rès-té*] v. n. (du lat. *restare*, s'arrêter. — Prend l'auxil. *avoir* ou *être*, selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état.) Demeurer, après qu'on a retranché une ou plusieurs parties : *château dont il ne reste que des ruines.* Durer, perpétuer : *un livre qui restera.* Continuer à être dans un certain état : *un esprit faux reste toujours faux.* Stationner dans un lieu : *rester où l'on est.* Mettre du temps ; *vous êtes resté trop longtemps à faire cela. Rester court*, ne pas atteindre la limite marquée. S'interloquer, ne pouvoir continuer son discours. *En rester là*, ne pas aller plus loin. *Rester sur le champ de bataille*, être tué. *Rester sur la bonne bouche*, s'arrêter après avoir bu ou mangé quelque chose qui flatte le goût ; s'arrêter après quelque chose d'agréable. *Rester en route*, ne pas achever ce qu'on avait commencé. *Manèg. Rester dans la main*, se dit du cheval qui se retient pour éviter la pression du canon sur les barres. *Musiq.* Faire une tenue : *rester sur un sol.* ALLUS. LITTÉR. :

> Du plus grand des Romains, voilà ce qui nous reste,

vers de Voltaire dans la *Mort de César* (III, 8). [V. CALOMNIER.] ALLUS. HIST. : **J'y suis, j'y reste,** paroles par lesquelles le maréchal de Mac-Mahon, après la prise de Malakof, aurait héroïquement refusé de quitter un poste extrêmement dangereux. Le parti monarchiste, qui le porta au pouvoir, les lui rappela souvent pendant la période du Seize-Mai, pour l'engager à résister à la pression de l'opinion publique. ANT. **Partir.**

**Restif de La Bretonne** [*rès-tif*] (Nicolas-Edme), littérateur français, né à Sacy (Yonne), m. à Paris (1734-1806). Ecrivain inégal et bizarre, il mena une vie honteuse, écrivit des romans licencieux, mais où l'on trouve par place beaucoup de vie et de vérité : *le Paysan perverti, Mémoires d'un homme de qualité*, les *Contemporains, Monsieur Nicolas*, etc.

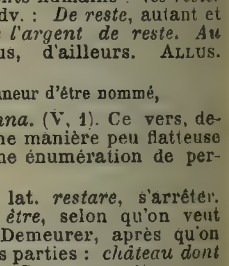

Restif de La Bretonne.

**Restigné,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 20 kil. de Chinon ; 1.570 h. Vins.

**restipulation** [*rès-ti-pu-la-si-on*] n. f. *Dr. anc.* Stipulation réciproque.

**restipuler** [*rès-ti-pu-lé*] v. a. Stipuler de nouveau, ou réciproquement. (Peu us.)

**restituable** [*rès-ti*] adj. Que l'on doit rendre : *avance restituable dans un délai fixé.*

**restituant** [*rès-ti-tu-an*], **e** adj. Qui rend, qui restitue.

**restituer** [*rès-ti-tu-é*] v. a. (du lat. *restituere*, replacer). Rendre ce qui a été pris ou ce qui est possédé indûment : *restituer le bien d'autrui. Par ext.* Faire recouvrer : *restituer à une famille son ancienne splendeur.* Remettre en son premier état : *restituer un monument, un texte. Fam.* Vomir : *restituer son* *déjeuner. Dr.* Remettre à une personne, dans l'état où elle était avant, un acte ou un jugement qui est annulé.

**restituteur** [*rès-ti*] n. m. (lat. *restitutor*). Celui qui restitue. Celui qui rétablit quelque chose : *le restituteur des sciences.* Savant qui rétablit quelque passage d'un ancien auteur.

**restitution** [*rès-ti-tu-si-on*] n. f. (lat. *restitutio*). Action de restituer : *opérer une restitution.* Chose restituée. Action de rétablir un texte dans son premier état, de représenter un monument détruit.

— Encycl. *Restitutions civiles.* Ces mots désignent une partie des réparations auxquelles peut avoir droit la victime d'un délit. Le plus souvent, ce sera la remise en possession d'un objet détourné par le délinquant, mais ce peut être aussi tout autre rétablissement direct de l'état de choses antérieur au délit, comme l'annulation d'actes faux.

**Restitution** (*édit de*), acte solennel, par lequel l'empereur Ferdinand II, vainqueur du roi de Danemark Christian IV, enjoignait aux princes luthériens de l'Allemagne du Nord la restitution de tous les biens ecclésiastiques qu'ils avaient sécularisés depuis la paix d'Augsbourg.

**restitutoire** [*rès-ti*] adj. Qui sert à restituer. Qui a rapport aux restitutions : *décision restitutoire.*

**restorne** [*rès-tor-ne*] n. m. *Dr. cout.* Transposition d'un article de compte.

**restorner** [*rès-tor-né*] v. a. *Dr.* Mettre un article de compte au débit quand il était à l'avoir, et réciproquement.

**restoupage** [*rès-tou*] n. m. Action de restouper.

**restouper** [*rès-tou-pé*] v. a. (du préf. *re*, et de l'allem. *stopfen*). Raccommoder à l'aiguille les trous d'une toile neuve.

**Restout** [*rès-tou*], famille de peintres français, dont les plus connus sont : Jean II, né à Rouen, m. à Paris (1692-1768). On lui doit un grand nombre de tableaux religieux, assez remarquables (*le Christ guérissant le paralytique, Saint Benoît en extase*). — Son fils, Jean-Bernard, né et m. à Paris (1732-1797), auteur de la *Présentation au Temple, Saint Bruno en prière*, etc., fut directeur du garde-meuble sous la Révolution.

**restraint** [*rès-trin*] n. m. (m. angl., venu du franç. *restreindre*). *Pathol.* Emploi des appareils contentifs dans le traitement de la folie.

**restreignant** [*rès-trè-gnan*], **e** adj. Qui restreint, apporte une restriction.

**restreindre** [*rès-trin-dre*] v. a. (lat. *restringere* ; du préf. *re*, et de *stringere*, éteindre. — Se conj. comme *craindre*.) Réduire, limiter : *restreindre le sens d'une proposition ; restreindre ses désirs.* **Se restreindre** v. pr. Réduire sa dépense.

**restrictif** [*rès-trik-tif*], **ive** adj. Qui restreint, qui limite : *cause restrictive.*

**restriction** [*rès-trik-si-on*] n. f. (lat. *restrictio*). Action de restreindre : *restrictions alimentaires.* Condition qui restreint : *apporter des restrictions à son obéissance. Restriction mentale*, réserve, acte secret de l'esprit, par lequel les paroles que l'on prononce sont restreintes à un sens qui n'est pas leur sens naturel : *quoique autorisée par certains casuistes, la restriction mentale équivaut pratiquement au mensonge.*

**restringent** [*rès-trin-jan*], **e** adj. (lat. *restringens*). *Méd.* Qui a l'habitude de resserrer une partie relâchée : *eau restringente.* N. m. : *l'extrait de Saturne est un restringent.*

**resubdiviser** [*ré-sub, zé*] v. a. Subdiviser de nouveau.

**resuçade** n. f. *Pop.* Action de resucer.

**resucé** [*re-su-sé*], **e** adj. *Pop.* Ressassé, rabâché, flétri.

**resucée** [*re-su-sé*] n. f. *Pop.* Reprise, fois : *à la troisième resucée.*

**resucer** [*re-su-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il resuça, nous resuçons.*) Sucer de nouveau.

**resuivre** [*re-sui-vre*] v. a. Suivre de nouveau.

**résultant** [*zul-tan*], **e** adj. Qui résulte. N. f. *Mécan.* Force qui, au point de vue de l'effet, peut remplacer deux ou plusieurs forces appliquées à un point matériel ou à un corps solide : *la résultante se calcule par application du théorème du parallélogramme des forces.*

**résultat** [*zul-ta*] n. m. Ce qui résulte d'une action, d'un fait, d'un principe, d'une opération mathématique : *le résultat d'une division.*

**résulter** [*zul-té*] v. n. (du lat. scol. *resultare*, rebondir ; du préf. *re*, et de *saltare*, sauter. — N'est usité qu'à l'infin., aux participes et aux 3es pers.) S'ensuivre, être la conséquence logique de : *de tout excès résulte un mal.*

**résumation** [*zu-ma-si-on*] n. f. Action de résumer. (Peu us.)

**résumé** [*zu-mé*] n. m. Précis, abrégé, sommaire : *résumé d'histoire de France. Au résumé, en résumé*, loc. adv. En résumant, en récapitulant tout.

**résumer** [*zu-mé*] v. a. (du lat. *resumere*, reprendre). Rendre en peu de mots ce qui a été dit ou écrit plus longuement : *la péroraison résume tout le discours. Fig.* Etre l'image en petit. **Se résumer** v. pr. Reprendre sommairement ce qu'on a dit plus au long et conclure.

**résumpte** [*zonp-te*] n. f. (lat. *resumpta* ; de *resumere*, résumer). Dernière thèse qu'un docteur en théologie était obligé de soutenir après sept ans de doctorat, pour avoir le droit de présider aux thèses.

**résumpté** [*zonp-té*] adj. m. Se dit du docteur qui avait soutenu sa résumpte.

**résumptif** [*zonp-tif*], **ive** adj. (du lat. *resumptus*, repris). Se disait des médicaments qu'on croyait propres à restaurer un corps faible et languissant.

**résumption** [*zonp-si-on*] n. f. Action de résumer. (Vx.)

**résure** [*zu-re*] n. f. Appât fait d'œufs salés de morue pour pêcher la sardine. Syn. de rogue.

**résurgence** [*ré-zur-jan-se*] n. f. Terme créé par Martel, pour caractériser le jaillissement des rivières émergeant des terrains perméables fissurés à la surface du sol, sous la forme de fontaines puissantes, mais qui ne sont pas en réalité de véritables sources.

**résurgent** [*zur-jan*], **e** adj. Se dit des eaux d'infiltration qui, après un trajet souterrain plus ou moins long, reparaissent à la surface du sol.

**resurgir** [*re-sur*] v. n. Surgir de nouveau.

**résurrecteur** [*ré-zu-rèk*] n. m. Celui qui ressuscite ou qui rétablit.

**résurrectif** [*zu-rèk-tif*], **ive** adj. Qui ressuscite.

**résurrection** [*zu-rèk-si-on*] n. f. (lat. *resurrectio* ; de *resurgere*, se relever). Retour de la mort à la vie : *la résurrection des morts.* Fête où l'Eglise catholique célèbre la résurrection de Jésus-Christ. Tableau qui représente la résurrection du Christ (en ce sens, comme dans le précédent, prend une majuscule). *Par exagér.* Retour à la santé : *fêter la résurrection d'un ami. Fig.* Retour au succès, au progrès : *la résurrection des arts.*

— Encycl. D'après le récit des Evangiles, Jésus, enseveli le soir du vendredi, fut gardé, sur l'ordre de Pilate, par des soldats romains et des hommes que les Juifs placèrent près du tombeau, dans la crainte que ses disciples ne vinssent enlever le corps. Le dimanche matin, Marie-Madeleine et l'autre Marie trouvèrent la pierre du sépulcre renversée, et un ange leur annonça la résurrection du Christ. Les apôtres Pierre et Jean, prévenus par elles, accoururent précipitamment au tombeau, qu'ils trouvèrent vide. Alors commença la série des apparitions de Jésus, dans les circonstances les plus diverses, notamment lorsque l'apôtre Thomas, incrédule, fut invité par Jésus à toucher du doigt les plaies qu'il portait au flanc et aux pieds. Cette existence surnaturelle dura quarante jours. Ayant achevé d'instruire ses disciples, Jésus s'éleva au ciel en leur présence.

*Iconogr.* La *Résurrection du Christ* est un sujet qui a été rarement représenté sur les monuments primitifs du christianisme ; mais les artistes modernes, peintres et sculpteurs, l'ont bien souvent représenté. Citons les tableaux de Raphaël au Vatican ; du Tintoret, à Venise ; d'Annibal Carrache, au Louvre ; de Rubens, à la cathédrale d'Anvers, etc. ; et, parmi les sculptures, le bas-relief de Jacopo Sansovino, à l'église Saint-Marc, à Venise.

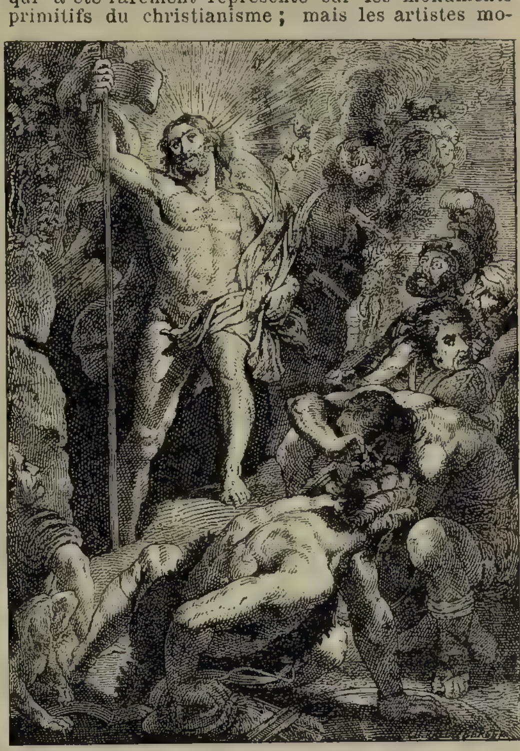

La Résurrection, tableau de Rubens.

**Résurrection,** roman, par Léon Tolstoï (1899), qui a pour sujet, à propos des aventures du prince Nekludov et de la servante Katucha, tombée dans la plus basse prostitution, la régénération par le renoncement, l'humilité et le retour à la nature. — H. Bataille en a tiré un drame en cinq actes (1902).

**Résurrection de Lazare** (*la*), tableau de Rubens (Berlin) ; — de Jouvenet (Louvre). [V. p. 801], — de Sébastien del Piombo (National Gallery). [V. Lazare.]

**Résurrection du fils de la veuve de Naïm**, sujet emprunté à l'évangéliste saint Luc (VII). Jésus, rencontrant dans la ville de Naïm le convoi d'un jeune homme, l'arrêta et dit : « Jeune homme, je te l'ordonne, lève-toi. » Le jeune homme se leva, et Jésus le rendit à sa mère. Ce sujet a inspiré plusieurs peintres, notamment Palma le Vieux (Académie des beaux-arts de Venise) ; P. Jouvenet (église des Récollets, à Versailles) ; Pierre Bouillon (Louvre) ; Carrache ; etc.

**résurrectionnel, elle** [*zu-rèk-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a le caractère d'une résurrection.

**résurrectionnisme** ou **résurrectionisme** [*zu-rèk-si-o-nis-me*] n. m. Tendance des imitateurs de l'art antique.

**résurrectionniste** ou **résurrectioniste** [*zu-rèk-si-o-nis-te*) n. m. Qui ressuscite. Artiste qui imite, fait revivre l'art antique. En Angleterre, criminel qui déterre furtivement les cadavres pour les vendre aux chirurgiens. Adjectiv. : *médecin résurrectionniste ; peintre résurrectionniste.*

**Reszké** (Jean de), chanteur dramatique polonais, né à Varsovie, m. à Nice (1853-1925). Baryton, puis ténor, il créa à l'Opéra le rôle de Jean dans *Hérodiade* et celui de Siegfried dans *Siegfried*, de Wagner. — Son frère Edouard, né à Varsovie, m. à Posen (1856-1917) doué d'une belle voix de basse, s'est fait surtout applaudir dans le répertoire italien.

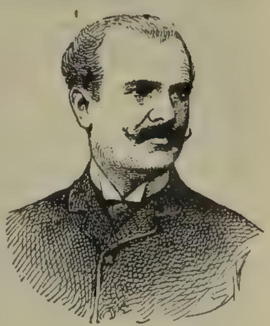

Jean de Reszké.

**retable** n. m. Long bâton muni d'un tampon, pour remuer la lessive dans une savonnerie.

**retable** ou mieux **rétable** n. m. (du lat. *retro*, arrière, et de *table*). Ornement d'architecture ou de menuiserie sculptée, contre lequel est appuyé l'autel : *le retable de l'église d'Abbeville est une merveille.*

— Encycl. Les plus anciens spécimens de retable que l'on connaisse ne remontent pas au delà du xe siècle. Il existe deux sortes de retables : les retables construits à demeure et les retables mobiles. Toutes les matières plus ou moins précieuses ont été employées à ce genre de construction : le marbre, la pierre, le stuc, le bois sculpté et doré. Les artistes byzantins exécutaient des retables mobiles en feuilles d'or fin, travaillé au repoussé. Le plus riche retable de l'Europe est celui de l'église Saint-Marc, à Venise. Il est de vermeil et d'or, émaillé et enrichi de pierres précieuses.

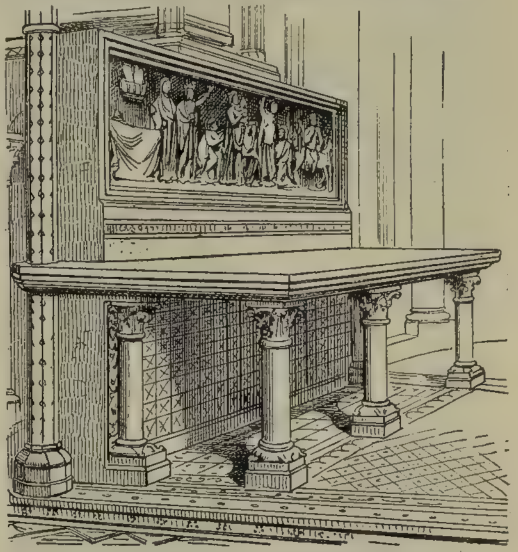

Rétable. (Basilique de Saint-Denis.)

**rétablir** v. a. (du préf. *re*, et de *établir*). Etablir de nouveau : *rétablir la loterie. Rétablir la bataille*, en faire changer les péripéties à son avantage. *Rétablir des faits*, les présenter sous leur jour véritable: Remettre en son premier ou en meilleur état : *rétablir un temple.* Ramener, faire renaître : *rétablir l'ordre.* Redonner de la vigueur : *rétablir sa santé. Rétablir un passage d'un auteur*, le remettre dans l'état où il était avant d'avoir été altéré. **Se rétablir** v. pr. Recouvrer la santé.

**rétablissement** [*bli-se-man*] n. m. Action de rétablir : *le rétablissement d'un mur.* Etat de ce qui est rétabli. *Absolum.* Retour à la santé : *je vous souhaite un prompt rétablissement. Gymn.* Action de se soulever sur les poignets de manière à amener son menton d'abord, puis sa ceinture à la hauteur de la barre du trapèze : *faire un rétablissement.*

**rétablisseur** [*bli-seur*] n. m. Celui qui rétablit.

**retaillage** n. m. [*ta, ll* mll., *a-je*] V. recoupage.

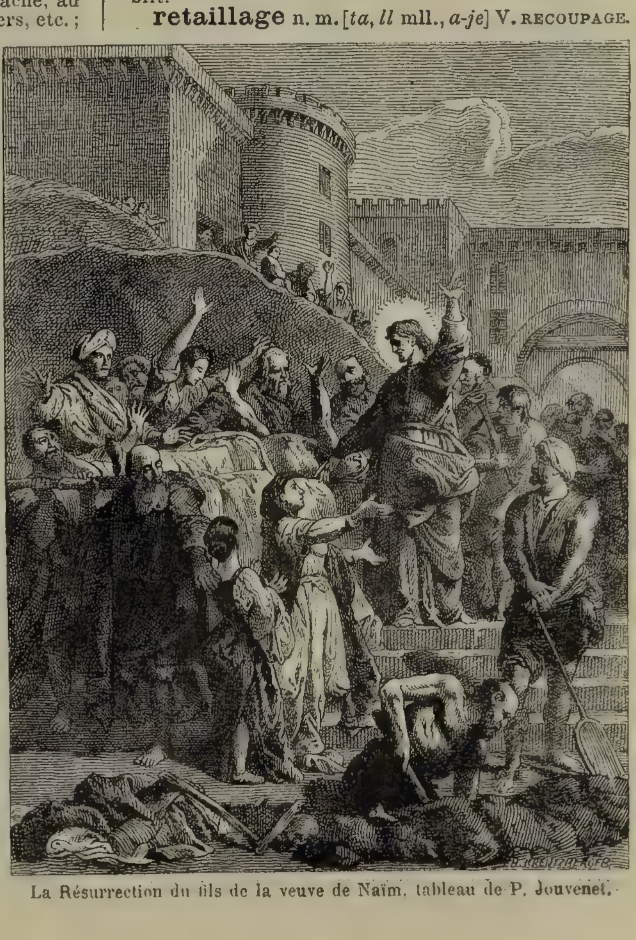

La Résurrection du fils de la veuve de Naïm, tableau de P. Jouvenet.

**retaille** [*ta, ll* mll., *e*] n. f. Morceau retranché d'une chose (peau, étoffe, etc.) qu'on a façonnée. Hachure ou strie d'une meule.

**retaillé, e** [*ta, ll* mll.] adj. *Blas.* Se dit d'une moitié du taillé, quand un nouveau trait de taillé la partage en deux parties égales.

**retaillement** [*ta, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de retailler.

**retailler** [*ta, ll* mll., *é*] v. a. Tailler de nouveau : *retailler son crayon.* Refaire des stries : *retailler une meule. Retailler les cartes,* les battre de nouveau. Démonter, puis refaire un travail de maçonnerie. Bêcher le marc de raisin ou de pommes, afin de le pressurer à nouveau.

**rétalage** n. m. Action d'assouplir les peaux après les avoir fait tremper dans l'eau en les raclant sur le chevalet avec un couteau concave.

**rétaler** [*lé*] v. a. Etaler de nouveau. Faire subir aux peaux l'opération du rétalage.

**rétamage** n. m. Action de rétamer.

**rétamer** [*mé*] v. a. Faire subir de nouveau l'étamage aux ustensiles de cuisine.

**rétameur** n. et adj. m. Ouvrier qui rétame.

**retancer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il retança, nous retançons.*) Tancer de nouveau.

**retape** n. f. *Arg.* Action de quelqu'un qui s'établit en un endroit pour guetter, accoster, racoler : *fille qui fait la retape dans une rue.*

**retaper** [*pé*] v. a. Taper de nouveau. *Fam.* Remettre à neuf, en parlant d'un chapeau. *Par ext.* Réparer un objet quelconque. *Arg. des écoles.* Refuser à un examen.

**retapeuse** [*peu-ze*] n. f. *Arg.* Femme qui fait la retape.

**retard** n. m. (de *retarder*). Fait d'arriver trop tard : *le train est en retard.* Ralentissement du mouvement d'une horloge, d'une montre. *Musiq.* Effet d'une note, d'un accord qui est prolongé et qui suspend, retarde la résolution de cet accord. (V. DEMEURE.) *Autom. Retard à l'allumage,* v. ALLUMAGE. Ant. **Avance.**

Retards supérieurs

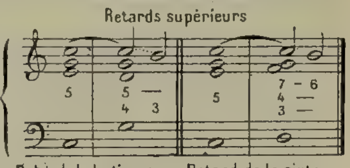

Retard de la tierce — Retard de la sixte

— Encycl. *Mus.* Le retard est le fait d'une ou de plusieurs notes d'un accord qui ne sont émises qu'après les autres, par conséquent *retardées.* Le retard veut toujours être préparé, c'est-à-dire que la note retardée doit être entendue dans l'accord précédent. Dans le cas contraire, il n'y a pas retard, mais *appogiature.* Le retard doit toujours se résoudre par mouvement conjoint, soit à la distance d'un ton ou demi-ton diatonique. S'il est supérieur (c'est le cas le plus fréquent), il se résout en descendant ; s'il est inférieur, en montant.

Retard inférieur

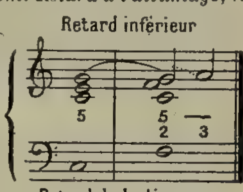

Retard de la tierce

Double retard

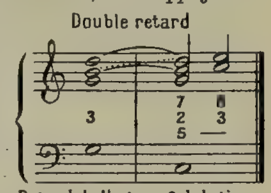

Retard de l'octave & de la tierce

**retardataire** [*tè-re*] adj. Qui est en retard : *soldat, contribuable retardataire.* Substantiv. : *attendre les retardataires.*

**retardateur, trice** adj. *Physiq.* Qui ralentit un mouvement : *frottement retardataire.* N. m. Système de caisses isolantes, propre à conserver les aliments en retardant leur fermentation.

**retardatif, ive** adj. Qui produit un retard. (Peu us.)

**retardation** [*si-on*] n. f. *Physiq.* Action de retarder, de ralentir.

**retardement** [*man*] n. m. Délai, action de retarder. (Vx.) *Bombe, obus, torpille à retardement,* engin dont la déflagration est différée pendant un temps déterminé, grâce à un mécanisme spécial.

**retarder** [*dé*] v. a. (lat. *retardare*). Différer, remettre à un temps plus éloigné : *retarder un payement.* Faire arriver plus tard : *les mauvais chemins nous ont retardés.* Rendre moins rapide : *l'ignorance des foules retarde le progrès. Retarder une pendule,* en mettre les aiguilles sur une heure moins avancée. V. n. Aller trop lentement : *l'horloge retarde.* Etre en arrière, en retard pour les idées : *écrivain qui retarde sur son temps.* Ant. **Avancer.**

**retâter** [*té*] v. a. Tâter de nouveau. *Fig.* Sonder de nouveau. V. n. Goûter de nouveau d'une chose.

**retaxer** [*tak-sé*] v. a. Taxer de nouveau.

**reteiller** [*té, ll* mll., *é*] v. a. Teiller de nouveau.

**reteindre** [*tin-dre*] v. a. (Se conj. comme *craindre.*) Teindre de nouveau.

**réteindre** [*tin-dre*] v. a. Eteindre de nouveau.

**retélégraphier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Télégraphier de nouveau.

**retéléphoner** [*né*] v. a. Téléphoner de nouveau.

**retenable** adj. Qui peut être retenu.

**retendeur** [*tan*] n. m. Celui qui retend les étoffes au sortir de la foulerie ou de la teinture.

**retendoir** [*tan*] n. m. Outil de facteur de pianos, consistant en une sorte de clef, et qui lui sert à détendre les cordes et à les retendre.

**retendre** [*tan-dre*] v. a. Tendre de nouveau : *retendre un piège.*

**rétendre** [*tan-dre*] v. a. Etendre de nouveau.

**retène** n. m. *Chim.* Hydrocarbure $C^{18}H^{18}$, fusible à 98°, polymère de la benzine et qui se trouve en écailles onctueuses sur les branches des pins fossiles de certains gisements de tourbe.

**retenir** v. a. (du préf. *re,* et de *tenir.* — Se conj. comme *tenir.*) Faire demeurer, ne pas laisser aller : *retenir un cheval qui s'emporte.* Arrêter le mouvement de : *retenir le bras d'un meurtrier.* S'opposer à l'effet prochain d'une action : *retenir ses larmes.* Modérer, réprimer : *retenir sa colère.* Contenir, maintenir : *les lois retiennent l'homme dans le devoir.* Garder dans sa mémoire : *retenir sa leçon.* Ravoir : *je voudrais retenir mon argent.* Réserver : *donner son bien, mais en retenir l'usufruit.* Garder par devers soi ce qui est à un autre : *retenir les gages d'un domestique.* Conserver : *retenir l'accent de son pays.* S'assurer par précaution : *retenir une place à la diligence.* Engager d'avance : *retenir un domestique.* Déduire, prélever : *retenir tant sur la paye d'un employé. Dr.* Garder contre quelqu'un un chef d'accusation. *Retenir une cause,* se déclarer compétent pour juger un procès. *Arith. Retenir un chiffre,* le réserver pour le joindre aux chiffres de la colonne suivante. *Retenir sa langue,* être discret. *Fam. Je vous retiens,* se dit à une personne dont on attendait un bon office et qui a agi tout différemment. **Se retenir** v. pr. S'accrocher à quelque chose pour ne pas tomber. Se modérer, se réprimer. Différer de satisfaire aux besoins naturels. ALLUS. LITTÉR. V. DONNER et VOIR. Ant. **Relâcher.**

**retenter** [*tan-té*] v. a. Tenter de nouveau.

**rétenteur, trice** [*tan*] adj. Qui sert à retenir : *le pouvoir rétenteur d'un ressort.*

**rétention** [*tan-si-on*] n. f. (lat. *retentio*). Action de retenir, de réserver. *Arith.* Action de retenir un nombre pour le reporter à la colonne suivante. *Dr. Rétention d'une cause,* le fait, pour un juge, de se déclarer compétent pour elle ou de la laisser au rôle pour la juger immédiatement. *Méd.* Fait qu'une substance (ordinairement un liquide), destinée à être évacuée du corps, y est conservée dans une cavité : *rétention d'urine; rétention du placenta. Dr. Droit de rétention,* droit accordé à celui qui doit restituer un objet de le garder jusqu'au payement de ce qu'on lui doit à raison de cet objet.

**retentionnaire** [*tan-si-o-nè-re*] n. Personne qui retient ce qui appartient à d'autres.

**rétentionniste** [*tan-si-o-nis-te*] n. m. Nom donné, dans les hôpitaux, aux malades affectés de rétention d'urine.

**retentir** [*tan*] v. n. (du préf. *re,* et du lat. *tinnire,* tinter). Se faire entendre, résonner : *la trompette retentit.* Se reproduire par contre-coup : *choc qui retentit dans tout l'organisme. Retentir de,* être rempli du bruit de : *salle qui retentit d'applaudissements.*

**retentissant** [*tan-ti-san*], **e** adj. Qui rend, répète ou grossit un son éclatant : *voix retentissante.* Sonore et vide de sens : *des mots retentissants.*

**retentissement** [*tan-ti-se-man*] n. m. Action de retentir ; son renvoyé avec éclat : *le retentissement des pas sous une voûte.* Effet réflexe, propagé d'un point à un autre : *un tremblement de terre est souvent un retentissement d'une éruption volcanique;* au *fig.* : *la Révolution française eut dans le monde un profond retentissement.* Renommée : *le retentissement du nom de Pasteur.*

**rétentivité** [*tan*] n. f. Faculté par laquelle l'esprit conserve pendant un temps plus ou moins long les impressions qu'il a reçues.

**retentum** [*ré-tin-tom'*] n. m. (m. lat.). Partie d'un arrêt que les juges tenaient secrète. *Fam.* Ce qu'on tient en réserve ; ce qu'on ne dit pas.

**retenue** [*nû*] n. f. (de *retenir*). Modération, discrétion, modestie : *la retenue d'une femme.* Action de garder : *retenue des marchandises par la douane.* Ce qu'on retient sur un traitement, une pension, etc., pour assurer une retraite. Privation de récréation ou de sortie dans les collèges : *mettre un élève en retenue.* Assujettissement des extrémités d'une poutre dans un mur. Cordage servant à maintenir un objet que l'on hisse. Espace qui s'étend entre deux écluses et où l'eau est retenue. *Arith.* Nombre réservé pour être joint aux chiffres de la colonne suivante.

— Encycl. *Fin.* Les employés qui ont droit à une pension de retraite sur le Trésor doivent supporter : 1° une retenue de 5 pour 100 sur leurs émoluments ; 2° une retenue du douzième des mêmes émoluments, lors de la première nomination ; 3° une retenue du douzième de toute augmentation ultérieure.

**retenuement** [*nû-man*] adv. D'une manière retenue. (Vx.)

**reterçage** ou **retersage** [*tèr-sa-je*] n. m. Action de retercer.

**retercer** ou **reterser** [*tèr-sé*] v. a. (du préf. *re,* et de *tercer.* — *Retercer* prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il reterça, nous reterçons.*) Donner un quatrième labour à la vigne.

**Rethel,** ch.-l. d'arr. (Ardennes), sur l'Aisne ; ch. de f. N. et E. ; à 50 kil. de Mézières ; 5.190 h. (*Rethélois*). Tissus, laines, grains, cuirs, etc. Eglise double de Saint-Nicolas (XIIIe-XVIe s.). En 1617, cette ville fut prise par le duc de Guise et, en 1650, Turenne, allié des Espagnols, y fut vaincu par le maréchal du Plessis-Praslin. Turenne la prit sous Louis XIV, en 1653. Les environs de Rethel ont été témoins de nombreux combats pendant la Grande Guerre, surtout en octobre 1918. Quant à la ville elle-même, occupée par les Allemands depuis le 3 septembre 1914, elle a été délivrée par les soldats de Gouraud au cours de la campagne offensive de 1918. Elle est presque complètement détruite. — L'arr. a 6 cant., 112 comm., 44.990 h. Le cant. a 18 comm. et 11.400 h.

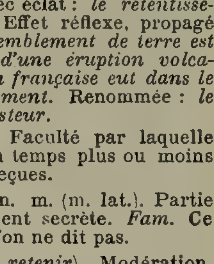

Armes de Rethel.

**Rethel** (Alfred), peintre et dessinateur allemand, né à Diependend, m. à Dusseldorf (1816-1859). Il se distingua dans la peinture historique, l'illustration, la lithographie (*la Danse des morts*).

**Rethondes,** comm. de l'Oise, arr. et à 11 kil. de Compiègne, 400 h. Ch. de f. N. Partiellement détruite au cours de la Grande Guerre, cette commune restera célèbre, parce que c'est au milieu d'une clairière proche que le maréchal Foch dans son wagon-salon, a dicté aux Allemands les conditions de l'armistice (11 nov. 1918). Un monument, inauguré en 1922, symbolise l'écrasement du « criminel orgueil ».

**Réthy,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout) ; 3.230 h. Cordages, draps, tanneries.

**rétiaire** [*si-è-re*] n. m. (lat. *retiarius* ; de *rete,* filet). Gladiateur romain, armé d'un trident, d'un poignard et d'un filet, dans lequel il cherchait à envelopper son adversaire armé de pied en cape : *les rétiaires combattaient contre les mirmillons.* (V. GLADIATEUR.)

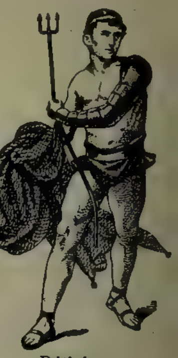

Rétiaire.

**réticence** [*san-se*] n. f. (lat. *reticentia*). Omission volontaire d'une chose qu'on devrait dire : *faire une réticence. Rhét.* Figure par laquelle celui qui parle s'arrête avant d'avoir achevé l'expression de sa pensée, tout en laissant entendre ce qu'il ne dit pas.

**réticulaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *reticulum,* réticule). En forme de réseau : *tracé réticulaire.*

**réticulation** [*si-on*] n. f. Etat d'une surface réticulée.

**réticule** n. m. (du lat. *reticulum,* petit filet). Autrefois, filet dans lequel les femmes enfermaient leurs cheveux. Petit sac que les femmes portent à la main pour y mettre de menus objets et qui, parfois, par corruption, est appelé à tort *ridicule. Bot.* Gaine fibreuse qui entoure la base des feuilles, dans les palmiers. *Physiq.* Disque percé d'une ouverture circulaire coupée par deux fils très fins, qui se croisent à angle droit et servent à viser dans les lunettes astronomiques et terrestres.

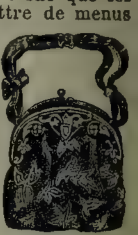

Réticule.

**réticulé, e** adj. (de *réticule*). Qui figure un réseau : *tissu réticulé. Appareil réticulé,* sorte de maçonnerie, de revêtement employé par les Romains et formé de petites pierres ou briques carrées, disposées en réseau. *Porcelaine réticulée,* porcelaine à deux enveloppes, dont l'extérieure est découpée à jour. *Histol. Tissu réticulé,* forme du tissu conjonctif que l'on observe dans les ganglions lymphatiques, les amygdales et la rate.

**réticuline** n. f. Albuminoïde des parois des glandes lymphatiques.

**réticulum** [*lom'*] n. m. Réseau formé par les fibres de certains tissus ou les anastomoses des petits vaisseaux. Aspect en réseau que prend la fibrine du sang dans la coagulation. Lacis fibreux et vasculaire qui supporte le tissu velouté au pied des solipèdes.

**retiercé** [*ti-èr*] n. m. *Blas.* Se dit d'un écu tiercé, dont chaque partition est elle-même tiercée.

**Retiers** [*ti-é*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 31 kil. de Vitré ; 3.080 h. Ch. de f. Et. — L'arr. a 10 comm. et 14.580 h.

**rétif, ive** adj. (lat. pop. *restivus;* de *restare,* rester debout). Qui s'arrête ou recule au lieu d'avancer : *cheval rétif. Fig.* Difficile à conduire, à persuader : *caractère, esprit rétif.* Ant. **Docile, maniable.**

**rétiforme** adj. (du lat. *rete,* filet, et de *forme*). Qui offre la forme d'un réseau. (Peu us.)

**Retimo** ou **Rethymnon,** ville du royaume de Grèce, sur la côte nord de l'Ile de Candie ; environ 10.000 h. Port de commerce.

**rétinacle** n. m. (lat. *retinaculum*). Petit corps glanduleux des masses polliniques des orchidées. Chacun des petits crochets en forme d'hameçon qui sont destinés à réunir à volonté l'aile inférieure à l'aile supérieure, chez certains insectes.

**rétinalite** n. f. Variété de serpentine.

**rétinasphalte** [*nas-fal-te*] n. f. Résine fossile, de couleur jaunâtre, qui existe en nodules dans la tourbe et le lignite.

**rétine** n. f. (du lat. *rete,* réseau). La plus intérieure des enveloppes membraneuses du globe de l'œil.

— Encycl. La rétine est une membrane mince et transparente, tapissée sur sa face externe par la choroïde. Elle est formée par l'épanouissement du nerf optique, qui traverse les différentes membranes de l'œil et fait une légère saillie appelée *papille.* A côté de la papille, qui est insensible à la lumière, se trouve la *tache jaune,* qui est la partie la plus sensible de la rétine.

La rétine, véritable prolongement des centres nerveux, est formée d'un tissu de soutien et de différentes couches, constituées par des cellules différenciées, dites *cônes, bâtonnets,* etc.

Les affections les plus fréquentes de la rétine sont : la paralysie (amaurose), l'atrophie, l'apoplexie (décollement), l'hydropisie, etc.

**rétinerve** [*nèr-ve*] adj. (du lat. *rete,* filet, et de *nervure*), Qui présente des nervures réticulées.

**rétinien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à la rétine.

**rétinite** n. f. Inflammation de la rétine.

**Rétinne,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.500 h. Charbonnages.

**rétinolé** n. m. (du lat. *retina* ou *resina,* résine). Médicament solide, ayant pour base les résines.

**retirable** adj. Qui peut être retiré.

**retirade** n. f. (ital. *ritirata*). *Fortif.* Abri derrière lequel on se retire pour continuer à se défendre, après l'enlèvement d'un ouvrage plus avancé.

**retirage** n. m. Action d'enlever le linge d'un cuvier, d'une lessiveuse, pour le rincer à l'eau courante.

**retiration** [*si-on*] n. f. Action d'imprimer le verso d'une feuille de papier. *Presse à retiration,* presse typographique, imprimant le recto et le verso d'une feuille.

**retiré, e** adj. Peu fréquenté : *lieu retiré.* Qui s'isole, qui cherche la solitude : *vivre retiré. Vie retirée,* qui s'écoule dans la retraite. *Etre retiré des affaires,* ne plus s'en occuper.

**retirement** [*man*] n. m. Contracture, raccourcissement, en parlant des nerfs, des muscles. Défaut des poteries, où la glaçure forme par place des sortes de bourrelets.

**retirer** [*ré*] v. a. (du préf. *re,* et de *tirer*). Tirer de nouveau : *retirer une loterie mal tirée.* Tirer à soi.

orter en arrière : *retirer la jambe.* Extraire : *reti- r une balle d'une plaie.* Tirer une personne, une ose de l'endroit où elle était : *retirer un enfant ı collège, quelqu'un de la rivière.* Oter, reprendre : *tirer une arme à un enfant, sa confiance à quel- 'un.* Rétracter : *retirer un mot injurieux.* Con- acter : *la chaleur retire le parchemin.* Donner ile : *il m'a retiré chez lui.* Dégager : *retirer sa role.* Percevoir, recueillir : *retirer tant d'un bien. etirer sa parole,* se dégager d'une promesse. **Se tirer** v. pr. S'en aller, s'éloigner : *se retirer à la mpagne.* Rentrer chez soi : *se retirer de bonne ure.* Battre en retraite : *armée qui se retire.* Ren- er dans son lit : *la rivière se retire.* Quitter un nre de vie, sa profession : *se retirer du monde, du rvice.* Se rétrécir : *cette étoffe se retire.*

**retirette** [*rè-te*] n. f. *Arg.* Au jeu, action de re- er subrepticement sa mise, quand on voit qu'on a rdu.

**retiro** [*ré*] n. m. *Fam.* Endroit retiré. (V. BUEN TIRO.)

**retirons** [*ron*] n. m. pl. Flocons de laine restés ns le peigne, après le peignage.

**retirure** n. f. Creux qui se forme, par retrait la matière, dans une pièce coulée.

**retisser** [*ti-sé*] v. a. Tisser de nouveau.

**rétiveté** ou **rétivité** n. f. Humeur rétive. eu us.)

**retoile** n. f. *Pêch.* Nom que les baleiniers don- nt à la baleine franche.

**retoiser** [*zé*] v. a. Toiser de nouveau.

**retombant** [*ton-ban*], **e** adj. Qui retombe.

**retombe** [*ton*] n. f. Syn. de RETOMBÉE. *Feuilles retombe,* feuilles collées à un état, pour recevoir s observations d'un vérificateur.

**retombé** [*ton*] n. m. *Chorégr.* Chute du corps r son propre poids, après qu'on s'est élevé de rre.

**retombée** [*ton-bé*] n. f. Naissance d'une voûte d'une arcade au-dessus des pieds-droits, qu'on ut poser sans cintre.

**retombement** [*ton-be-man*] n. m. Action de tomber.

**retomber** [*ton-be*] v. n. (Prend ordinairem. uxil. *être*, rarement l'auxil. *avoir.*) Tomber de uveau : *blessé qui retombe.* Tomber après s'être evé : *la vapeur retombe en pluie.* Etre pendant : *anes qui retombent en guirlandes. Fig.* Etre atta- ué de nouveau d'une maladie dont on croyait être éri : *retomber dans une crise de paludisme.* Tom- r de nouveau dans un mal moral : *retomber dans mpénitence.* Revenir, après un détour : *conversa- on qui retombe sur les mêmes sujets.* Peser en dé- itive : *le blâme retombera sur lui. Retomber sur elqu'un, sur la tête de quelqu'un,* attirer sur lui châtiment : *que le sang des justes retombe sur ux qui le versent! Retomber sur ses pieds*, se tirer eureusement d'un mauvais pas.

**retondeur** n. et adj. m. Ouvrier qui retond une èce de drap.

**retondre** v. a. Tondre de nouveau : *retondre chien chaque été. Archit.* Tailler pour refaire les rties superficielles : *retondre des ornements de auvais goût.*

**retonner** [*to-né*] v. impers. Tonner de nouveau.

**retoquade** [*ka-de*] n. f. *Fam.* Echec à un exa- en.

**retoquer** [*ké*] v. a. *Pop.* Refuser à un examen : *ndidat qui a été retoqué.*

**retorcher** [*ché*] v. a. Torcher de nouveau.

**retordement** [*man*] ou **retordage** n. m. ction de retordre du lin, du coton. Résultat de tte action.

**retorderie** [*rî*] n. f. Atelier de retordage.

**retordeur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui tord les fils.

**retordoir** n. m. Sorte de bâton pour retordre s matières filamenteuses. Syn. RETORSOIR.

**retordre** v. a. Tordre de nouveau. Tordre à usieurs tours les fils de coton ou de laine après les voir mélangés avec d'autres fils de même espèce, ais diversement colorés. *Fig. Donner du fil à re- rdre à quelqu'un,* lui susciter des embarras ; lui ndre la victoire pénible,

**rétorquable** [*ka-ble*] adj. Qui peut être rétor- ué : *argument rétorquable.*

**rétorquer** [*ké*] v. a. (lat. *retorquere*). Tourner ntre son adversaire les arguments, les raisons nt il s'est servi : *rétorquer un raisonnement.*

**retors** [*tor*], **e** adj. (anc. part. du v. *retordre*). ui a été tordu plusieurs fois : *fil retors, soie retorse.* ecourbé, crochu : *oiseau au bec retors. Fig.* Fin, usé, artificieux : *un procédurier retors.* N. m. Fil ui a été retordu. Second tour donné à un fil. Tor- on donnée aux fils. *Fig.* Homme rusé : *méfiez-vous es retors.*

**rétorsif, ive** adj. Qui consiste à rétorquer : *bjection rétorsive.*

**rétorsion** n. f. (lat. *retorsio*). Action de rétor- uer. *Dr. intern.* Moyen coercitif qui consiste, pour n Etat, à prendre contre un autre Etat des mesures ommageables, quoique licites, analogues à celles ont s'est servi celui-ci contre celui-là.

**retorsoir** n. m. Syn. de RETORDOIR.

**retorte** n. f. (du lat. *retortus*, tordu). Cornue. Vx.)

**retortiller** [*ll* mll., *é*] v. a. Tortiller de nou- eau : *retortiller une corde.* V. n. *Fam.* Revenir ouvent sur le même sujet. (Vx.)

**retorturer** [*ré*] v. a. Torturer de nouveau.

**retouche** n. f. Action de retoucher. Correction aite après coup : *retouche d'une photographie.*

— ENCYCL. Les défauts (bulles d'air, taches de oussières, picotures, etc.), que peuvent présenter es phototypes négatifs peuvent être atténués ou upprimés par la retouche. On place le phototype ur le pupitre à retouche, et l'on rebouche les points vec une couleur à la gomme (encre de Chine, car- nin, sépia, etc.). Pour fondre les demi-teintes, on etouche au crayon en procédant par petites touches égères, après avoir enduit le cliché d'un vernis spé- ial. Les photogrammes peuvent aussi être retou- hés ; les points sont repiqués au crayon ou au pinceau, suivant la nature du support ; les photogrammes sur papier au gélatino-bromure se retouchent au crayon, à l'encre de Chine, à la gouache.

**retoucher** [*ché*] v. a. Toucher de nouveau. *Fig.* Corriger certaines parties de : *retoucher un cliché photographique.* Perfectionner : *retoucher un ouvrage, à un ouvrage.* V. n. Toucher de nouveau à. Faire des retouches à.

**retoucheur, euse** [*eu-ze*] n. Celui, celle qui retouche les photographies ou tout autre travail.

**retouchoir** n. m. Instrument pour retoucher.

**retouper** [*pé*] v. a. Reprendre un ouvrage de poterie qui a été manqué.

**retour** n. m. (subst. verb. de *retourner*). Action de revenir à un endroit d'où l'on était parti : *le retour annuel des hirondelles.* Répétition : *le retour des mêmes motifs musicaux.* Renvoi d'une lettre de change, d'un billet non payé à un client, à un compte courant. Coude, angle d'une ligne, d'une surface : *retour d'une façade. Fig.* Vicissitude des affaires : *les retours de la fortune.* Ce qu'on ajoute pour égaliser un échange : *donnez-moi tant de retour.* Souvenir, influence passée, qui se fait sentir de nouveau : *faire un retour sur le passé.* Action de revenir sur ce que l'on a dit, pensé : *un retour de l'opinion.* Réciprocité de sentiments : *l'amitié exige du retour ; payer de retour une personne qui vous aime. Faire un retour sur soi-même*, faire de sérieuses réflexions sur sa conduite. *Retour de conscience*, remords. *Retour à Dieu*, action d'un pécheur qui se convertit. *Cheval de retour*, cheval qu'on ramène à l'endroit où il a été loué ; au *fig.*, récidiviste. *Retour de bâton*, profit illicite fait adroitement (par allusion au bâton de magie dit *bâton de Jacob*). *Esprit de retour*, désir de retourner dans son pays, quand on en est éloigné. *Retour d'âge*, âge auquel la vie humaine commence à décliner ; âge de la ménopause chez la femme. *Etre sur le retour*, commencer à vieillir. *Etre de retour*, être revenu. *Etre sur son retour*, être près de partir pour retourner. *Il semble qu'on lui doit du retour*, se dit d'un homme qui, par orgueil, accueille froidement les politesses, se montre peu reconnaissant des bienfaits, etc. *Véner.* Action du cerf qui revient sur les mêmes voies pour les confondre et dérouter les chiens. Sonnerie de trompe pour signaler cette manœuvre. *Retour de chasse*, fanfare que sonnent les piqueurs à la fin de la chasse, au moment de rentrer chez le maître d'équipage (On l'appelle aussi RAMBOUILLET). Prov. : **Le retour sera pire** (ou **pis**) **que matines**, une mauvaise affaire sera suivie d'une plus mauvaise encore. Dans le sens opposé : **Le retour vaut mieux que matines. A beau jeu, beau retour,** se dit pour faire entendre qu'on saura bien rendre la pareille, ou même qu'on l'a déjà rendue. *Dr.* Droit en vertu duquel un donateur rentre en possession des choses données, au cas de prédécès du donataire. *Electr. Fil de retour*, fil qui ferme un conduit électrique en reliant l'extrémité la plus éloignée de la ligne au second pôle de pile. Pl. Sinuosités : *les tours et retours d'une rivière, d'un labyrinthe. Sans retour* loc. adv. A jamais, pour toujours. *En retour de* loc. prép. En récompense de. ANT. **Départ.**

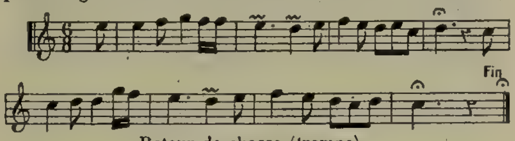

Retour de chasse (trompe).

— ENCYCL. *Dr. Retour légal.* Le retour légal est le droit qui appartient à un ascendant donateur de reprendre, dans la succession de son descendant mort sans postérité, les biens que son descendant avait reçus de lui, à titre gratuit, et qui se retrouvent dans sa succession.

Le droit de retour légal porte aussi les noms de *droit de réversion*, de *droit de retour successoral* et de *succession anomale.*

*Retour conventionnel.* C'est la faculté que le donateur, par une clause expresse insérée dans l'acte de donation, se réserve de reprendre les choses données, s'il survit, soit au donataire seul, soit au donataire ou à ses descendants.

En cas de retour conventionnel, les aliénations faites par le donataire ou ses enfants sont résolues et non opposables au donateur, qui peut les méconnaître et revendiquer les biens donnés entre les mains des tiers. Toutefois, quand la donation avec charge de retour a pour objet des meubles corporels, les tiers acquéreurs de bonne foi peuvent opposer au donateur, revendiquant les biens donnés, la maxime *en fait de meubles, possession vaut titre.* Les biens donnés retournent au fondateur, francs et quittes de toutes charges et hypothèques qui les grèveraient du chef du donataire ou de ses enfants.

**Retour à la ferme** (*le*), tableau de Troyon (Louvre, 1859). Des moutons, des vaches et un âne s'avancent sur un sentier, vers le spectateur ; à gauche un étang ; à droite, un chien jappe sur un tertre (v. p. 801) ; — Le même titre est donné à un tableau de Karel Dujardin (musée de Bruxelles) ; — *Le Retour de la pêche aux huîtres par les grandes marées à Cancale*, tableau de Feyen-Perrin (musée du Luxembourg, 1874). Une procession de pêcheuses, avec quelques hommes, s'avance de face, les paniers sur les hanches ou à la main ; au fond, la marée, (V. p. 756.)

**Retour de Jérusalem** (*le*), comédie en quatre actes, de Maurice Donnay (1903), pièce amusante où l'auteur a voulu peindre l'incompatibilité d'humeur entre la race juive et la race française.

**Retour imprévu** (*le*), comédie en un acte et en prose, de Regnard, où l'on voit le vieillard Géronte, dont le fils Clitandre mène joyeuse vie pendant son absence, berné à son retour par le valet Merlin, qui l'engage dans les plus plaisants quiproquos. Pièce d'un comique franc et spirituel (1700).

**Retournac,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 14 kil. d'Yssingeaux, sur la Loire ; 3.710 h. Ch. de f. P.-L.-M. Basaltes. Eaux minérales.

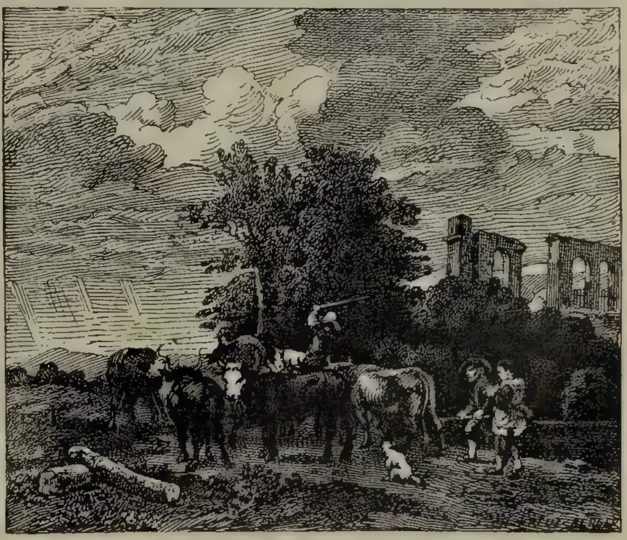

Retour à la ferme, tableau de Karel Dujardin.

**retournage** n. m. Action de retourner un objet. Action de retourner les boyaux pour en gratter l'intérieur.

**retourne** n. f. Carte que l'on retourne quand chacun des joueurs a le nombre de cartes qu'il doit avoir et qui détermine l'atout.

**retournement** [*man*] n. m. Action de retourner dans un autre sens.

**Retournemer,** petit lac des Vosges, au pied du Hohneck, entouré de belles sapinières ; 5 hectares 500 de superficie, avec 11 mètres de creux.

**retourner** [*né*] v. a. (du préf. *re*, et de *tourner*). Tourner de nouveau : *tourner et retourner un objet.* Tourner dans un autre sens : *retourner du foin.* Examiner en tous sens : *retourner un projet.* Sonder de nouveau : *tourner et retourner un prévenu.* Faire changer d'avis, de parti : *retourner quelqu'un.* Troubler, émouvoir : *spectacle qui vous retourne.* Renvoyer, faire rapporter : *retourner un manuscrit à son auteur. Retourner le sol*, remuer la terre. *Retourner la salade*, la remuer pour lui faire prendre l'assaisonnement. *Retourner une carte*, la placer de manière qu'on voie la figure. *Fam. Savoir de quoi il retourne*, savoir ce qui se passe, quel est l'état des choses, de quoi il s'agit. *Retourner une robe, un habit*, les refaire en mettant l'envers au dehors. *Fig.* et *fam. Retourner son habit, sa veste*, changer d'opinion ; faire faillite, mourir. V. n. Aller de nouveau : *retourner dans son pays.* Etre reporté : *méchanceté qui retourne à son auteur.* Etre restitué : *terre qui retourne à son premier propriétaire.* Se remettre, se livrer de nouveau : *retourner au travail, au combat.* **Se retourner** v. pr. Se tourner dans un autre sens ; regarder derrière soi. *Fig.* Prendre d'autres biais, d'autres mesures : *un habile homme sait toujours se retourner. S'en retourner*, s'en aller. V. impers. *De quoi retourne-t-il ?* que se passe-t-il ? et, au jeu, quelle est la couleur retournée ?

**retourneur, euse** [*eu-ze*] n. f. Personne qui retourne, qui sait retourner.

**retournure** n. f. Seconde trempe donnée à la chandelle à la baguette.

**retousser** [*tou-sé*] v. n. Tousser de nouveau.

**retracement** [*man*] n. m. Action de retracer. (Peu us.)

**retracer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il retraça, nous retraçons.*) Tracer de nouveau ou autrement : *retracer un plan. Fig.* Raconter, exposer : *retracer les événements d'une époque.* **Se retracer** v. pr. Se rappeler : *se retracer l'image de...* Etre rappelé : *ce fait se retrace à mon esprit.*

**rétractable** [*trak-ta-ble*] adj. Qui peut être rétracté : *concession rétractable.*

**rétractation** [*trak-ta-si-on*] n. f. (lat. *retractatio*). Action de se rétracter : *faire une rétractation publique.*

**rétracté, e** adj. *Bot.* Se dit de la radicule quand elle est cachée par les cotylédons qui se prolongent plus loin que leur point d'attache sur le blastème, de façon qu'elle semble s'être retirée en arrière.

**rétracter** [*trak-té*] v. a. (lat. *retractare*). Tirer en arrière : *le colimaçon rétracte ses cornes. Fig.* Désavouer l'opinion qu'on avait avancée ; retirer ce qu'on a dit. **Se rétracter** v. pr. Se dédire : *se rétracter publiquement.*

**rétracteur, trice** adj. Qui opère la rétraction. N. m. *Chir.* Sorte de crochets dont on se sert pour maintenir écartés les bords d'une incision. (On dit aussi ÉCARTEUR.)

**rétractif** [*trak-tif*], **ive** adj. Qui produit une rétraction : *force rétractive.*

**rétractile** [*trak-ti-le*] adj. Qui a la faculté de se rétracter, de rentrer en dedans : *les griffes du chat sont rétractiles.*

**rétractilité** [*trak-ti*] n. f. Qualité de ce qui est rétractile. (Peu us.)

**rétraction** [*trak-si-on*] n. f. (lat. *retractio*). *Méd.* Raccourcissement accompagné de rétrécissement, que présentent certains tissus des organes.

— ENCYCL. La rétraction est due, le plus souvent, à la formation du tissu fibreux, d'origine inflammatoire. Cette substitution finit par changer la forme ou la constitution des organes et modifier ou abolir leurs fonctions. C'est à ces lésions, qui échappent à la thérapeutique, que sont dues les rétractions tendineuses, musculaires, etc. On peut essayer les massages et l'électricité.

**retraduire** v. a. (Se conj. comme *conduire*). Traduire de nouveau sur une traduction.

**retraîner** [*trè-né*] v. a. Traîner de nouveau.

**retraire** [*trè-re*] v. a. (du préf. *re*, et de *traire*). Traire une seconde fois.

**retraire** [*trè-re*] v. a. (du lat. *retrahere*, retirer. — Se conj. comme *traire*). *Dr.* Exercer un retrait.

**retrait** [*trè*], **e** adj. (de *retraire*). *Blas.* Se dit d'une pièce de longueur, qui ne touche au bord de l'écu que par une de ses extrémités : *bande retraite. Chef retrait*, celui qui a seulement la moitié de sa largeur ordinaire. *Agric. Blé retrait*, blé qui reste imparfait, lorsque, surpris avant la maturité complète par une température sèche et s'élevant brusquement, les grains de son épi se recroquevillent. *Sylvic. Bois retrait*, bois coupé, mais non débité, dont les fibres se raccourcissent quand il sèche sur place.

**retrait** [*trè*] n. m. (de *retraire*). Diminution de volume, éprouvée par une substance, par suite de cuisson, solidification, dessiccation, etc. : *le retrait du mortier.* Action de retirer un projet présenté dans une assemblée : *retrait d'un projet de loi. Retrait d'emploi*, action de retirer un emploi à celui qui l'exerçait. *Dr.* Opération par laquelle une personne se substitue à l'acquéreur, dans le marché qu'il a fait, en lui remboursant le prix qu'il a payé, les intérêts et tous les frais déboursés. Lieu secret pour les nécessités naturelles. (Vx.) *En retrait*, en arrière de l'alignement. Endroit fort retiré, appartement où l'on se retire pour être seul.

— *Milit. Retrait d'emploi.* L'emploi étant distinct du grade et le grade étant la propriété de l'officier, celui-ci peut être privé de son emploi dans les circonstances où il conserve néanmoins son grade, comme, par exemple, lors de sa mise en non-activité ou en réforme. Le *retrait d'emploi* est une conséquence de la condamnation par jugement à un emprisonnement de plus de six mois. En dehors de ce cas, la mise en non-activité par retrait ou suspension d'emploi peut être prononcée par décision présidentielle, sur le rapport du ministre de la guerre.

L'officier mis en non-activité par retrait d'emploi est dans cette position pour un temps non limité ; mais cette situation ne peut être prolongée plus de trois années, sans qu'un conseil d'enquête soit appelé à donner son avis sur la question de savoir si l'officier doit être mis en réforme.

**retraite** [*trè-te*] n. f. (subst. partic. de *retraire*). Action de se retirer : *l'heure de la retraite.* Marche rétrograde d'une troupe après un combat désavantageux. *Xénophon a raconté la retraite des Dix Mille. Battre en retraite*, se retirer devant l'ennemi, devant le danger. *Par ext.* Céder, *Couvrir une retraite*, protéger le mouvement d'une troupe qui se retire. *Par ext.* Dissimuler la faute de quelqu'un. Obligation, pour les militaires, de rentrer à une certaine heure ; batterie de tambour, sonnerie de clairon, de trompette, signal que l'on donne en conséquence ; *battre, sonner la retraite.* Batterie de tambours qui annonce, à bord des vaisseaux, le commencement du service de nuit. Coup de canon tiré dans les ports pour annoncer l'heure où commence le service de nuit. Etat d'une personne retirée des affaires, du tumulte du monde : *Charles-Quint voulut mourir dans la retraite.* Lieu où l'on se retire : *paisible retraite.* Lieu de refuge : *caverne qui sert de retraite aux animaux sauvages.* Etat de l'employé, de l'officier retiré du service et recevant une pension : *militaire en retraite ;* la pension elle-même : *avoir tant de retraite. Caisses de retraites*, institutions publiques ou privées pour assurer, moyennant des versements annuels effectués pendant un certain temps, une pension de retraite à certaines catégories de personnes : *caisse de retraite pour la vieillesse, caisse de retraite des ouvriers mineurs*, etc. Eloignement momentané du monde, pour se préparer à un devoir important de religion ou se livrer à des actes de piété : *faire huit jours de retraite.* Action des eaux qui rentrent dans leur lit. Recul, en arrière d'un alignement. Diminution de volume que subissent les pâtes céramiques au cours du séchage de la cuisson. Opération qui consiste, dans le hongroyage, à plonger les peaux dans la cuve ; rangement des peaux les unes sur les autres au bord du plain, durant un certain temps. *Véner.* Sonneries de trompe, que l'on sonne pour rappeler les chiens et que l'on nomme *Retraite prise* ou *Retraite manquée* suivant que la bête de meute a ou n'a pas été prise, ou encore *Retraite de grâce* ou *Retraite bien chassée* lorsque la bête a été mise à mort.

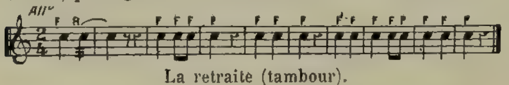

La retraite (tambour).

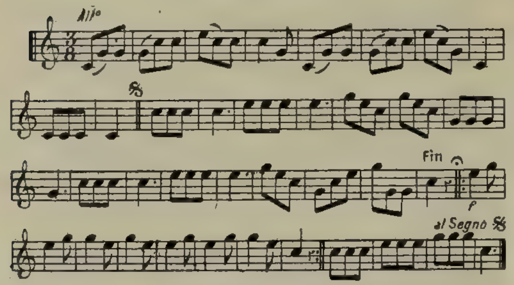

La retraite (clairon).

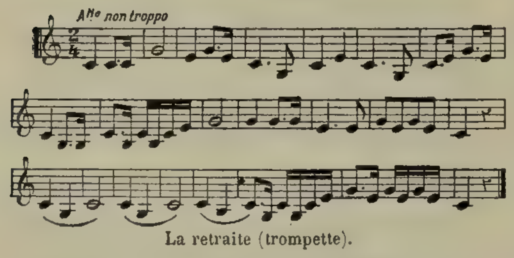

La retraite (trompette).

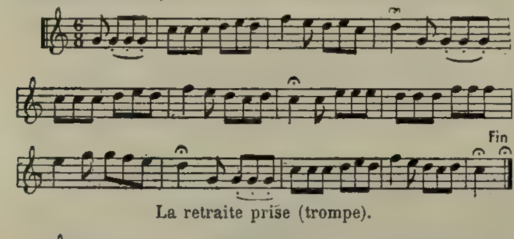

La retraite prise (trompe).

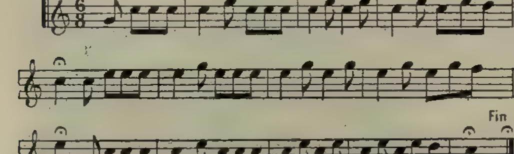

La retraite manquée (trompe).

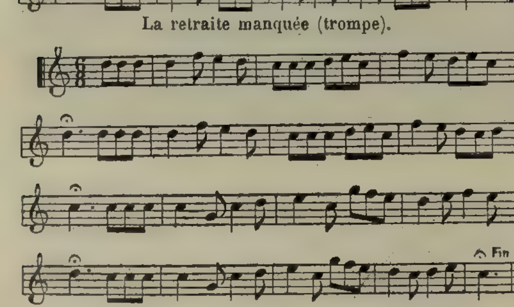

La retraite de grâce ou retraite bien chassée (trompe).

— ENCYCL. *Retraites ouvrières et paysannes.* La loi sur les retraites ouvrières et paysannes (lois de 1910, 1912, 1915) est *obligatoirement* applicable à tous les salariés gagnant moins de 5.000 francs, et *facultativement* aux salariés gagnant plus de 5.000 francs et moins de 6.000 francs, aux artisans, aux petits patrons, aux petits exploitants agricoles, aux fermiers, aux métayers, ainsi qu'aux femmes ou veuves des assurés obligatoires ou facultatifs, et ces agents, employés et ouvriers placés sous le régime des pensions civiles et militaires ou sous un autre régime de retraites. Elle permet aux intéressés de se constituer à l'aide de leurs versements, auxquels s'ajoutent, le cas échéant, ceux de leurs employeurs, une pension de retraite à soixante ans, avec faculté d'en ajourner la liquidation jusqu'à soixante-cinq ans. Elle encourage, en outre, leur effort de prévoyance par des contributions de l'Etat ; allocations viagères de vieillesse, bonifications viagères d'invalidité, allocations aux veuves et aux orphelins, bonifications complémentaires pour les assurés ayant élevé au moins trois enfants jusqu'à seize ans.

Le bénéfice de l'assurance obligatoire est accordé aux salariés des deux sexes de l'industrie, du commerce, des professions libérales et de l'agriculture, aux serviteurs à gages, aux salariés non pensionnés de l'Etat, des départements ou des communes. Peu importe que ces salariés soient au service d'une entreprise privée ou publique, qu'ils travaillent chez un patron ou à domicile, qu'ils soient payés au temps ou aux pièces, qu'ils changent chaque jour ou plusieurs fois par jour de patron. La loi est également applicable aux salariés français qui, bien que résidant en France, travaillent habituellement à l'étranger (communes frontière), ainsi qu'aux Français qui résident à l'étranger ou aux colonies et y travaillent pour le compte d'une entreprise ayant son siège social en France.

Toutefois, certains salariés jouissent déjà de régimes spéciaux de retraites (fonctionnaires de l'Etat soumis à la loi de 1853, ouvriers et employés des mines, agents et ouvriers des compagnies de chemins de fer, inscrits maritimes). Ces salariés continuent à bénéficier de leurs retraites spéciales. Il en est de même des agents, employés et ouvriers des chemins de fer d'intérêt général secondaires, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways.

Le maire délivre à chaque salarié susceptible d'être inscrit sur la liste des assurés obligatoires un bulletin de renseignements qu'il doit remplir exactement.

Le préfet prononce, s'il y a lieu, l'inscription sur la liste d'assurance obligatoire.

Lorsque l'inscription a été prononcée, l'assuré reçoit gratuitement deux cartes. L'une est sa carte d'identité, qu'il doit conserver pendant toute sa carrière d'assuré. L'autre est sa carte annuelle, destinée à recevoir les timbres représentant les versements de son patron et ses versements personnels.

Des timbres apposés sur la carte annuelle représentent le versement de l'assuré et la contribution patronale, ainsi que les versements volontaires que l'assuré peut toujours effectuer sans limitation de valeur.

Le versement obligatoire de l'assuré est fixé : pour les hommes : à 0 fr. 03 par jour, soit 0 fr. 75 par mois, soit 9 francs par an ; — pour les femmes : à 0 fr. 02 par jour, soit 0 fr. 50 par mois, soit 6 francs par an ; — pour les mineurs au-dessous de dix-huit ans : à 0 fr. 015 par jour, soit 0 fr. 375 par mois, soit 4 fr. 50 par an.

Quand il règle le salaire, le patron retient la somme correspondant à la cotisation de l'assuré. Il y ajoute une somme égale, qui constitue sa contribution personnelle, et colle sur la carte annuelle, que lui présente l'assuré, un timbre-retraite représentant le total de ces deux sommes.

La pension de retraite d'un assuré est formée par la capitalisation de ses versements annuels, auxquels s'ajoutent ceux de son patron, augmentés d'une allocation annuelle de l'Etat. Sauf les cas de liquidation anticipée, soit pour cause d'invalidité, soit après cinquante-cinq ans d'âge, la pension doit être demandée à soixante ans, mais l'assuré a la faculté, à ce moment, de déclarer qu'il en ajourne la liquidation jusqu'à soixante-cinq ans, afin d'obtenir une rente plus élevée.

La pension de retraite, ainsi que les allocations et bonifications de l'Etat, sont payées à l'assuré trimestriellement et à terme échu, par les soins de la dernière caisse d'assurance à laquelle il a adhéré.

L'assuré obligatoire seul, à l'exclusion de l'assuré facultatif, peut demander à jouir de sa pension de retraite à partir de cinquante-cinq ans. Toute pension liquidée par anticipation est naturellement plus faible que celle obtenue à soixante ans ou plus tard.

L'Etat ajoute aux rentes produites par les versements de l'assuré et de son patron une allocation viagère.

A tout assuré âgé de soixante ans l'Etat accorde une allocation viagère de 100 francs par an, à condition de justifier d'au moins trente versements annuel fixés, depuis le 1er septembre 1916, aux cinq sixième de la double cotisation réglementaire.

Cette allocation est augmentée d'une bonificatio complémentaire d'un dixième pour tout assuré d l'un ou de l'autre sexe ayant élevé au moins troi enfants jusqu'à l'âge de seize ans.

La durée du service militaire obligatoire et l temps de mobilisation comptent comme années d'assurance. Pour les femmes, chaque naissance d'enfant survenue depuis le 3 juillet 1911 compte pou une année d'assurance.

En raison de l'âge de soixante ans normalemen fixé pour la retraite, peuvent seuls justifier de 30 versements annuels prévus par la loi des salarié *qui avaient moins de trente ans* au 3 juillet 1911 La loi a donc dû se préoccuper de la situation de salariés âgés de trente ans au moins le 3 juille 1911. Elle a réduit en leur faveur le nombre d'année de versements exigé pour bénéficier de l'allocatio entière de l'Etat (*régime de la période transitoire*)

Peuvent prétendre au bénéfice de l'assurance facultative : 1° les fermiers, métayers, propriétaire exploitants, artisans et petits patrons qui, habituellement, travaillent seuls ou avec un seul ouvrier o avec des membres de leur famille, salariés ou non habitant avec eux ; 2° les membres non salariés d la famille des assurés obligatoires ou facultatifs travaillant et habitant avec eux ; 3° les salariés don le salaire annuel est supérieur à 5.000 francs et inférieur à 6.000 francs ; 4° les femmes et veuves no salariées des assurés obligatoires ou facultatifs ; le femmes ou veuves non salariées des assurés obl gatoires ou facultatifs en activité ou retraités ; le femmes ou veuves des personnes susceptibles de bénéficier de l'assurance facultative, qui n'y avaien pas adhéré ; 5° les femmes ou veuves non salariée des agents, employés ou ouvriers placés sous l régime des pensions civiles ou militaires, soit sou un régime spécial de retraites, lorsque l'ensembl des salaires et pension du mari ou leur propre pension est inférieur à 6.000 francs.

Pour les assurés facultatifs, autres que les métayers, la cotisation annuelle donnant lieu à un majoration est fixée au minimum à 9 francs et a maximum à 18 francs. Elle est intégralement à l charge de l'assuré.

Pour les métayers, la cotisation annuelle donnan droit à une majoration est fixée au minimum 6 francs. Le propriétaire du métayer est tenu d'effectuer, à concurrence d'un maximum de 9 francs, u versement égal à celui du métayer.

Les assurés facultatifs ont le droit d'apposer, san limitation de valeur, des timbres sur leurs cartes, e vue d'augmenter le montant de leur retraite.

L'assuré facultatif verse lui-même sa cotisatio Il s'acquitte de ce versement en collant sur sa cart annuelle des timbres-retraite.

Le métayer effectue lui-même son versement su sa carte annuelle, et il présente cette carte à so propriétaire, qui y colle les timbres et les revêt d la mention de leur date d'apposition.

Les pensions des assurés facultatifs sont liquidée dans les mêmes conditions que celles des assuré obligatoires.

Comme il le fait pour les assurés obligatoires l'Etat accorde aux assurés facultatifs un certai nombre d'avantages qui diffèrent suivant que ce assurés appartiennent *à la période normale* ou à l *période transitoire.*

La retraite peut être constituée à capital alién ou a capital réservé, selon le choix fait par l'assur

Lorsque la retraite est constituée à capital alién la famille de l'assuré ne peut prétendre, lors de so décès, au remboursement des cotisations versées.

Lorsque la retraite est constituée à capital réserv le total des cotisations versées par l'assuré est, à so décès, remboursé à ses héritiers, sans intérêts.

Seul, le capital constitué par les versements ouvriers peut être réservé. Les contributions patronale sont, de droit, versées à capital aliéné.

Lorsque l'assuré demandera la réserve de so capital, sa pension sera naturellement inférieure celle qu'il aurait obtenue avec les mêmes versements faits à capital aliéné.

Le compte de chaque assuré est ouvert dans un caisse d'assurance autorisée par l'Etat et choisie pa l'assuré.

Les caisses autorisées sont : la Caisse national des retraites pour la vieillesse : les sociétés d secours mutuels et les unions de sociétés de secour mutuels spécialement agréées par l'Etat ; les caisse départementales ou régionales de retraites instituée par l'Etat et dans les comités de direction desquelles les assurés sont représentés ; les caisse patronales ; les caisses syndicales, patronales et ouvrières, et les caisses de syndicats de garantie solidaire également autorisées. L'assuré a le libre choi de sa caisse.

Lorsqu'un assuré obligatoire ou facultatif, e dehors du cas d'accident de travail qui relève d'un autre législation et à l'exclusion de toute faut intentionnelle, est atteint de blessures graves o d'infirmités prématurées entraînant une incapacit absolue et permanente de travail, il peut, quel qu soit son âge, demander la liquidation anticipée d sa pension pour cause d'invalidité. (V. PENSION.)

**Retraite des Dix mille.** V. DIX MILLE.

**retraite** [*trè-te*] n. f. (du préf. *re*, et de *traite* *Comm.* Traite faite sur un correspondant pour rentrer dans les fonds, avec frais et accessoires d'une traite impayée et protestée. Lettre de chang qu'un négociant, un banquier, tire sur le négocian ou le banquier qui vient d'en tirer une sur lui.

**retraité** [*tré-té*], **e** adj. Qui est à la retraite qui reçoit une pension de retraite : *officier retraite* N. m. : *tous les retraités d'un département.*

**retraiter** [*trè-té*] v. a. Mettre à la retraite *retraiter un officier.* Traiter de nouveau : *les aventures de Médée ont été souvent retraitées par les poète tragiques. Techn.* Retirer les cuirs de la chaux pou les mettre égoutter.

**retranché, e** adj. *Blas.* Se dit d'une moitié d tranché, partagée elle-même en deux parties égale par un nouveau trait de tranché.

**retranchement** [*man*] n. m. Action de retrancher : suppression. *Fortif.* Ouvrage de défens et, plus particulièrement, ouvrage de fortificatio passagère. (V. FORTIFICATION, TRANCHÉE.) *Fig.* Position de défense : *le retranchement de la conscienc*

*cer quelqu'un dans ses derniers retranche-*
*nts*, avoir raison de lui dans la situation même

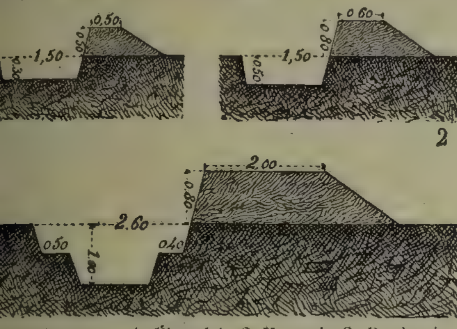

etranchements : 1. Ébauché ; 2. Normal ; 3. Renforcé.

l avait choisie pour y faire sa dernière défense.

**etrancher** [*ché*] v. a. (du préf. *re*, et de *tran-*
). Oter quelque chose d'un tout : *retrancher un*
*sage d'un ouvrage.* Supprimer : *on lui a retran-*
*sa pension.* Fortifier par des retranchements :
*ancher une position. Retrancher un nombre d'un*
*re,* effectuer la soustraction. *Retrancher de la*
*mmunion des fidèles*, excommunier. **Se retrancher**
r. Se fortifier : *l'ennemi se retranche derrière*
*remparts. Fig.* Recourir à un moyen de défense
tre les reproches : *se retrancher derrière un*
*exte.*

**etranscrire** [*trans-kri-re*] v. a. (Se conj.
me *écrire.*) Transcrire de nouveau.

**etransférer** [*trans-fé-ré*] v. a. (Se conj. comme
*lérer.*) Transférer de nouveau.

**etransplanter** [*trans-plan-té*] v. a. Trans-
nter de nouveau.

**etransporter** [*trans-por-té*] v. a. Transporter
nouveau.

**etravailler** [*va, ll* mll., *é*] v. a. et n. Tra-
ler de nouveau.

**etraverser** [*vèr-sé*] v. a. Traverser de nou-
ı.

**etrayant** [*trè-ian*], **e** adj. Personne qui exerce
retrait.

**étréci, e** adj. Etre borné, étroit : *esprit ré-*
*i.* N. m Etat de ce qui est rétréci : *le rétréci du*
*ume contemporain.* Ant. **Elargi.**

**étrécir** v. a. (du préf. *re*, et de *étrécir*). Rendre
étroit : *le froid rétrécit les corps. Fig.* Diminuer
npleur, la capacité : *occupation qui rétrécit l'es-*
. V. n. et **Se rétrécir** v. pr. Devenir plus étroit :
*rap a rétréci, s'est rétréci. Fig.* Perdre son am-
ır. Ant. **Elargir.**

**étrécissement** [*si-se-man*] n. m. Action de
écir ; état d'une chose rétrécie : *le rétrécissement*
*ne pièce de drap ; le rétrécissement de l'œsophage.*
. **Elargissement.**

— Encycl. *Pathol.* En obstétrique, le rétrécisse-
t du bassin est un obstacle au cours de l'accou-
ment. En médecine, on étudie les symptômes,
effets et le traitement des rétrécissements des
ices du cœur : *rétrécissement mitral ; rétrécis-*
*ent pulmonaire.*

e rétrécissement de l'œsophage amène rapide-
t l'inanition ; on emploie la dilatation, l'électro-
, ou bien l'on fait une ouverture stomacale.

e rétrécissement de l'urètre est dû à un trauma-
ne ou à une urétrite blennorragique ; on le traite
la dilatation, l'urétrotomie externe ou interne,
ectrolyse linéaire ou circulaire.

**etreigneur** [*trè-gneur*] n. m. Celui qui retreint.

**etreindre** [*trin-dre*] v. a. Modeler au marteau,
ant un modèle convenu, une plaque, une pièce de
re.

**etreinte** [*trin-te*] n. f. Action de retreindre ;
ail fait en retreignant.

**etrempe** [*tran-pe*] n. f. Action de retremper
ier.

**etremper** [*tran-pé*] v. a. Tremper de nou-
u : *retremper du linge dans l'eau.* Donner une
velle trempe : *retremper une lame d'acier. Fig.*
onner de la force, de l'énergie : *le malheur re-*
*npe les hommes.* **Se retremper** v. pr. : *se retrem-*
*dans l'adversité.*

**etresser** [*trè-sé*] v. a. Tresser de nouveau.

**étribuer** [*bu-é*] v. a. (lat. *retribuere*). Donner
uelqu'un un salaire, une récompense : *rétribuer*
*employé.*

**étributaire** [*tê-re*] adj. Qui a le caractère de
étribution.

**étributeur** n. m. Celui qui rétribue.

**étribution** [*si-on*] n. f. (lat. *retributio*). Sa-
e, récompense : *payer une lourde rétribution.*

**etrier** [*tri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Trier
nouveau.

**etriever** [pr. angl. *ri-tri-veur*] n. m. (m. angl. ;
*to retrieve*, retrouver). Chien de chasse, dressé à
porter le gibier.

**étriller** [*ll* mll., *é*] v. a. Etriller de nouveau.

**etro** [*ré*] adv. (mot lat.). En arrière, arrière !
Vade retro.

**étro** (du lat. *retro*, en arrière), préfixe qui ex-
me le mouvement d'avant en arrière.

**étro** n. m. invar. (abrév. de *rétrograde*). *Fam.*
billard, effet rétrograde (v. rétrograde) : *faire*
*, des rétro.*

**étroactif** [*ak-tif*], **ive** adj. (du préf. *rétro*,
de *actif*). Qui agit sur le passé : *les lois n'ont*
*, en principe, d'effet rétroactif.*

**étroaction** [*ak-si-on*] n. f. Effet de ce qui est
roactif.

**étroactivement** [*ak-ti-ve-man*] adv. D'une
nière rétroactive.

**étroactivité** [*ak-ti*] n. f. Qualité de ce qui
rétroactif : *la rétroactivité des mœurs.*

— Encycl. *Dr.* La loi ne dispose que pour l'ave-
; elle n'a point d'effet rétroactif, car il n'y aurait
cune sécurité si un droit régulièrement exercé à
moment donné était, par l'effet d'une loi posté-
ure, considéré comme un acte d'usurpation. Donc,
acte régulièrement fait reste valable, bien qu'une
uvelle loi exige de nouvelles conditions, mais la loi nouvelle s'applique aux effets nouveaux que l'on voudra tirer d'un droit acquis avant la promulgation de cette loi : un propriétaire ne pourra user de sa propriété qu'en observant les lois actuellement en vigueur.

En matière pénale, une personne qui a accompli un acte licite ne peut être poursuivie si une loi postérieure déclare ce fait punissable. Mais, si une loi nouvelle vient déclarer licite un fait auparavant délictueux, on suivra la loi nouvelle parce que, celle-ci étant jugée suffisante pour assurer la sécurité publique, il serait injuste de prononcer une peine inutile.

En matière de procédure, la loi nouvelle s'applique immédiatement aux procès en cours, car elle doit être de nature à mieux faire découvrir la vérité ; mais la procédure déjà faite reste valable.

**rétroagir** v. n. Agir avec une force rétroactive.

**rétrocédant** [*dan*], **e** n. Qui fait une rétrocession.

**rétrocéder** [*dé*] v. a. (du préf. *rétro*, et de *céder.* — Se conj. comme *accélérer.*) Céder ce qui nous a été cédé auparavant. Céder une chose achetée pour soi-même.

**rétrocessif** [*sè-sif*], **ive** adj. Qui fait une rétrocession : *acte rétrocessif.*

**rétrocession** [*sè-si-on*] n. f. Acte par lequel on rétrocède un droit acquis : *faire rétrocession d'une terre.*

**rétrocessionnaire** [*sè-si-o-nè-re*] n. A qui l'on rétrocède.

**rétrocolis** [*li*] n. m. (du préf. *rétro*, et du lat. *collum*, cou). Variété de torticolis, dans laquelle la tête est rejetée en arrière.

**rétrodéviation** [*si-on*] n. f. (du préf. *rétro*, et de *déviation*). Déviation de certains organes (utérus, notamment) vers l'arrière.

**rétrofléchi, e** adj. Qui a subi une rétroflexion.

**rétroflexion** [*flèk-si-on*] n. f. Inflexion en arrière.

**rétrogradateur** n. m. Celui qui rétrograde.

**rétrogradation** [*si-on*] n. f. Action de rétrograder : *une ère de rétrogradation. Milit.* Mesure disciplinaire, par suite de laquelle un sous-officier redescend au grade de caporal ou brigadier, ou bien à un emploi inférieur du grade de sous-officier : *encourir la rétrogradation. Astr.* Mouvement des planètes dans le sens rétrograde : *la rétrogradation de Mars, de Jupiter.* Mouvement des équinoxes dans le sens rétrograde.

**rétrograde** adj. (lat. *retrogradus*). Qui va, qui se fait en arrière : *marche rétrograde. Fig.* Qui est opposé au progrès : *esprit rétrograde. Astron.* Qui marche ou paraît marcher contre l'ordre des signes : *le mouvement rétrograde des planètes. Sens rétrograde*, sens du mouvement diurne de la sphère céleste. *Jeu. Effet rétrograde*, au billard, mouvement d'une bille qui, après en avoir frappé une autre, revient en arrière soit directement, soit obliquement, *Litt. Vers rétrogrades*, vers latins ou grecs qui, peuvent être lus à rebours. (Syn. palindrome.) *Rimes rétrogrades*, vers français qu'on pouvait lire en renversant l'ordre des mots. Substantiv. Personne ennemie du progrès : *les rétrogrades s'attachent au passé.*

**rétrograder** [*dé*] v. n. (lat. *retrogradi*). Revenir en arrière : *l'armée a rétrogradé. Fig.* Marcher en sens inverse du progrès. *Astr.* Se mouvoir dans un sens rétrograde. V. a. *Milit.* Etre soumis à la rétrogradation.

**rétrogressif** [*grè-sif*], **ive** adj. Qui opère une rétrogression.

**rétrogression** [*grè-si-on*] n. f. (du préf. *rétro*, et du lat. *gressus*, marche). Mouvement en arrière.

**rétroïtion** [*si-on*] n. f. Déplacement des dents en arrière par d'autres dents.

**retromper** [*tron-pé*] v. a. Tromper de nouveau.

**rétropédalage** n. m. Action de rétropédaler, c'est-à-dire de faire marcher à l'envers les pédales d'une bicyclette.

**rétropédaler** [*lé*] v. n. (du préf. *rétro*, et de *pédaler*). Pédaler à l'envers. Pédaler sur une bicyclette, conduite de telle sorte que le mouvement de translation en avant soit obtenu par un pédalage à l'envers.

**retropenné** [*pèn-né*], **e** adj. Se dit d'une feuille pennée, dont chaque foliole se prolonge au-dessous de son point d'intersection sur le pétiole.

**rétropéritonite** n. f. Péritonite chronique, localisée à l'arrière-cavité des épiploons et caractérisée par un épaississement scléreux du péritoine.

**rétroposition** [*zi-si-on*] n. f. Déplacement de l'utérus en arrière.

**retropulsion** n. f. (du préf. *rétro*, et du lat. *pulsio*, action de chasser). Tendance observée surtout dans l'atrophie musculaire progressive et la maladie de Parkmann, et qui consiste en l'accélération de la marche en arrière des malades, quand ils ont commencé à reculer.

**retroquer** [*ké*] v. a. Troquer de nouveau.

**retro, Satana !** (*Arrière, Satan !*). V. Vade retro.

**rétrospectif** [*spèk-tif*], **ive** adj. (du préf. *rétro*, et du lat. *aspicere*, regarder). Qui regarde en arrière, qui se rapporte au passé : *revue rétrospective.*

**rétrospection** [*spèk-si-on*] n. f. (du préf. *rétro*, et du lat. *spectio*). Action de regarder en arrière.

**rétrospectivement** [*spèk-ti-ve-man*] adv. D'une manière rétrospective.

**rétrostation** [*sta-si-on*] n. f. Position des dents en dedans ou en arrière.

**rétrosternal, e, aux** [*tros-tèr*] adj. Qui est derrière le sternum.

**retrotter** [*tro-té*] v. n. Trotter de nouveau.

**retroubler** [*blé*] v. a. Troubler de nouveau.

**retrouer** [*trou-é*] v. a. Trouer de nouveau.

**retroussage** [*trou-sa-je*] n. m. Quatrième façon donnée à la vigne, un peu avant la vendange. *Grav.* Procédé d'impression des planches gravées à l'eau-forte, qui consiste à passer légèrement sur le cuivre un tampon de mousseline, de façon à étaler l'encre des tailles profondes et à produire des teintes larges et veloutées.

**retroussé** [*trou-sé*], **e** adj. Relevé : *nez retroussé.*

**retroussement** [*trou-se-man*] n. m. Action de retrousser, de se retrousser.

**retrousser** [*trou-sé*] v. a. Relever en haut par le bas : *retrousser ses cheveux.* Reprendre à la pelle des terres jetées sur le bord d'une tranchée pour les rejeter au-dessus du talus. Raviver à la pioche la forme en sable d'une chaussée avant de repaver. **Se retrousser** v. pr. Relever son vêtement, sa jupe, pour éviter de les salir dans la poussière ou la boue.

**retroussis** [*trou-si*] n. m. Partie du bord d'un chapeau retroussée à l'ancienne mode. Partie d'un vêtement qui est retroussée : *habit bleu, avec des retroussis jaunes.* Revers de botte. *Bot.* Revers, dessous des feuilles.

**rétro-utérin, e** adj. Qui est situé en arrière de l'utérus.

**retrouvable** adj. Que l'on peut retrouver.

**retrouver** [*vé*] v. a. Trouver de nouveau. Trouver une chose perdue, oubliée ; *retrouver une clef égarée.* Retourner vers quelqu'un : *j'irai vous retrouver. Fig.* Reconnaître : *on ne retrouve plus cet auteur dans ses derniers écrits.* Se dit en parlant d'une personne ou d'une chose qui tient lieu d'une autre, qui dédommage de sa perte. **Se retrouver** v. pr. Se trouver de nouveau après une absence. Reconnaître son chemin après s'être égaré. *S'y retrouver*, se débrouiller dans une recherche. Rentrer dans ses débours.

**rétroversion** [*vèr-si-on*] n. f. (du préf. *rétro*, et du lat. *versum*, supin de *vertere*, tourner). Action de se renverser.

**rétroversé, e** adj. Affecté de rétroversion

**Retté** (Adolphe), poète et littérateur français, né à Paris en 1863, prit une part active au mouvement symboliste (*Campagne première, la Forêt bruissante*), et s'est ensuite converti au catholicisme. (*Du diable à Dieu*).

**rets** [*rè*] n. m. (lat. *retes*, plur. de *retis*). Nom générique d'un très grand nombre de filets pour prendre des poissons. *Par ext.*, filets pour capturer des oiseaux et des petits quadrupèdes. Réseau. *Fig.* Ruse, piège, embûche : *se laisser prendre dans les rets d'une coquette.*

**retubage** n. m. Action de retuber.

**retuber** [*bé*] v. a. Remplacer en totalité ou en partie les tubes d'une chaudière.

**rétudier** [*di-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Etudier de nouveau.

**retuer** [*tu-é*] v. a. Continuer de tuer : *tuer et retuer du gibier. Par exagér.* Tuer de nouveau.

**retus, e** [*tu, u-ze*] adj. (lat. *retusus*). *Bot.* Se dit d'une feuille qui est terminée par un sinus peu profond.

**rétuver** [*vé*] v. a. Etuver plusieurs fois une plaie. (Vx.)

**Réty,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 17 kil. de Boulogne, sur la Slack ; 1.400 h. Phosphates.

**Retz** (ru de), petit affluent gauche de l'Aisne, sorti de la lisière nord de la forêt de Villers-Cotterets et se jetant dans l'Aisne en aval d'Ambleny, après avoir arrosé Couevres et Laversine. Longueur 16 kilom. Pendant la troisième bataille de l'Aisne (27 mai-juin 1918), ses bords virent de sanglants combats, entre Allemands désireux de s'emparer des forêts de Villers-Cotterêts et de Compiègne pour marcher ensuite sur Paris, et Alliés, soucieux de défendre ce rempart de la capitale. Les 12 et 13 juin, les Allemands commencèrent de déborder la forêt de Villers-Cotterets par le nord, mais ils furent contenus dès le 14 et bientôt repoussés des bords du ru de Retz, puis, enfin, rejetés loin de sa source par les combats du 13 au 15 juillet.

**Retz** (Gilles **de**) ou **de Rais,** maréchal de France (1404-1440). Il avait été un des fidèles compagnons de Jeanne d'Arc. Plus tard, il s'entoura de sorciers et se livra aux pratiques les plus immondes, allant jusqu'à sacrifier de nombreux enfants aux démons. Il fut arrêté, jugé et exécuté à Nantes, en 1440. On a dit que ses crimes inspirèrent à Perrault le conte de *Barbe Bleue*, mais l'origine de ce conte pourrait bien être dans la légende du roi breton Comor (vie s.).

**Retz** (Jean-François-Paul de Gondi, cardinal **de**), homme politique et écrivain français, né à Montmirail (Marne), m. à Paris (1613-1679). Il eut saint Vincent de Paul pour précepteur, mais il se fit de bonne heure remarquer par son caractère inquiet et turbulent. Devenu coadjuteur de l'archevêque de Paris, il joua un rôle important dans les troubles de la Fronde, organisa la journée des Barricades et fut l'âme de la résistance contre la cour, réfugiée à Saint-Germain. Mazarin le fit enfermer à la Bastille, et il dut, en 1662, échanger son archevêché contre l'abbaye de Saint-Denis. Il a laissé un récit de la *conjuration de Fiesque* et d'intéressants *Mémoires.* (V. mémoires.) Les uns voient en lui un spirituel intrigant, un factieux frivole, capable de soulever une émeute, mais incapable de faire une révolution : les autres le tiennent pour un grand politique, pour un Mirabeau, à qui il n'a manqué que les circonstances.

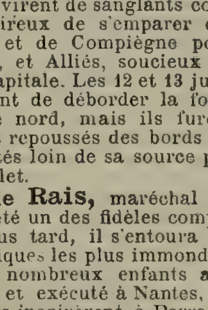

Cardinal de Retz.

**retziane** n. f. Arséniate hydraté naturel de manganèse et calcium.

**Retzius** (Magnus Gustaf), anatomiste suédois, né et m. à Stockholm (1842-1919), s'est distingué par ses travaux d'anatomie du système nerveux, d'anatomie comparée, etc.

**Reuchlin** (Jean), humaniste allemand, un des initiateurs de la science hébraïque, né à Pforzheim, m. à Stuttgart (1455-1522). Il est l'auteur d'un célèbre traité *De arte cabalistica.* Compromis pour avoir combattu le projet de confiscation des livres juifs, il fut défendu par l'auteur des *Epistolæ obscurorum virorum.*

**reuchlinien, enne** [*kli-ni-in, -è-ne*] adj. Se dit, par opposition à *érasmien*, du système de prononciation du grec préconisée par le philologue Reuchlin et analogue à la prononciation du grec moderne.

**Reugny,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 23 kil. de Tours ; 1.280 h. Ch. de f. Et.

**Reuilly,** comm. de l'Indre, arr. et à 16 kil. d'Issoudun, sur l'Arnou ; 2.540 h. Ch. de f. Orl.

**Reuilly,** nom du XIIe arr. de Paris, tiré d'une ancienne bourgade (*Romiliacum*), qui fut la résidence d'été des premiers rois mérovingiens.

**reun** ou **reum** n. m. Capacité d'un navire. (Vx.)

**réuni, e** adj. *Droits réunis*, nom donné, sous le premier Empire, aux contributions indirectes, réunies en une seule administration : *les droits réunis furent très impopulaires.* Ant. **Dispersé.**

**réuniol** n. m. Mélange d'alcools aromatiques, extraits de l'essence de géranium de la Réunion.

**réunion** n. f. Action de réunir : *réunion de la Bourgogne à la France.* Rapprochement de parties désunies : *réunion des lèvres d'une plaie.* Groupement : *réunion des partis politiques.* Assemblée de personnes : *réunion nombreuse. Réunion publique,* assemblée ouverte, où l'on discute quelque question d'intérêt public ou local. *Hist. Chambres de réunion,* assemblées siégeant à Besançon, Metz, Brisach et Courtrai et qui, de 1679 à 1685, annexèrent à la France plusieurs territoires par interprétation des traités de Westphalie et de Nimègue. Ant. **Dispersion.**

— Encycl. *Dr. Réunions privées.* Elles sont libres, et l'autorité municipale n'a ni à les autoriser, ni à les surveiller.

*Réunions publiques.* Les réunions publiques sont libres. Elles peuvent avoir lieu sans autorisation préalable et même sans déclaration.

Aux réunions publiques électorales, pendant la période électorale, ne peuvent assister que les électeurs de la circonscription, les candidats, les membres des deux Chambres et le mandataire de chacun des candidats. Les réunions ne peuvent être tenues sur la voie publique, ni ne peuvent se prolonger au delà de onze heures du soir ; toutefois, dans les communes où la fermeture des établissements publics est autorisée à une heure plus tardive, elles peuvent se prolonger jusqu'à l'heure de la fermeture.

Chaque réunion doit avoir un bureau composé de trois personnes au moins élues par l'assemblée, chargé de maintenir l'ordre, d'empêcher toute infraction aux lois, de conserver à la réunion le caractère qui lui a été donné par la déclaration ; d'interdire tout discours contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ou contenant provocation à un acte qualifié crime ou délit.

Un fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire peut être délégué par le préfet de police à Paris et, dans les départements, par le préfet, le sous-préfet ou le maire, pour assister à la réunion. Le droit de dissolution ne doit être exercé par le représentant de l'autorité que s'il en est requis par le bureau, ou s'il se produit des collisions ou voies de fait.

Toutes les infractions aux dispositions de la loi sur les réunions publiques sont punies de peines de simple police, sans préjudice des poursuites, selon le droit commun pour crimes et délits commis dans les réunions.

**Réunion** (île de la), autrefois *île Bourbon*, à l'E. de l'Afrique, colonie française ; 175.000 h. Terre volcanique, formée par un massif montagneux (le massif des Salazes), qui culmine au piton des Neiges (3.069 m.), mais fertile : bois précieux, café, sucre, vanille, tabac, quinquina. Française depuis 1642. Ch.-l. *Saint-Denis.* L'île fut découverte par Mascarenhas en 1528.

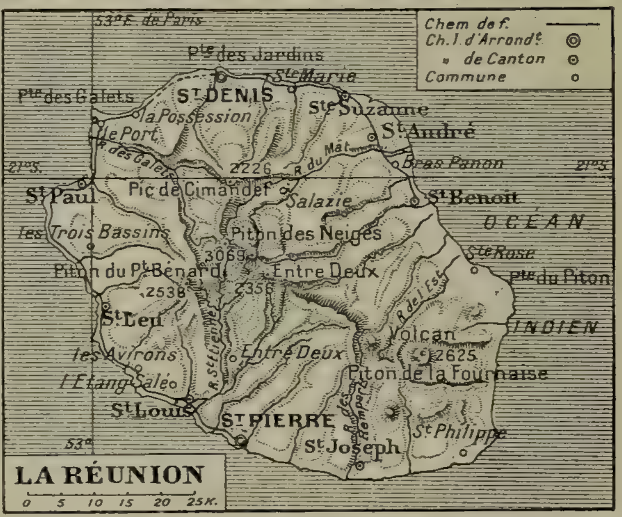

**réunir** v. a. (du préf. *re*, et de *unir*). Rapprocher, rejoindre ce qui était séparé : *réunir les deux bouts d'une corde.* Unir, faire communiquer une chose avec une autre : *cette galerie réunit les deux pavillons.* Assembler ce qui était épars : *réunir les rayons du soleil au moyen d'une lentille. Fig.* Grouper, avoir, présenter : *réunir des preuves. Fig.* Réconcilier : *l'intérêt réunit les hommes.* **Se réunir** v. pr. Se rassembler : *se réunir dans un bois. Fig.* Concourir : *tout se réunit pour m'accabler.* S'accorder : *adversaires qui se rapprochent, mais ne peuvent se réunir.* Ant. **Disperser, éparpiller.**

**réunissage** [*ni-sa-je*] n. m. Action de réunir des fils de coton dans les filatures.

**réunisseuse** [*ni-seu-ze*] n. f. Machine qui, dans les filatures de laine peignée et de coton, réunit les rubans pour en former des bobines. (On dit également DOUBLEUSE.)

**Reus,** v. d'Espagne, en Catalogne (prov. de Tarragone) ; 25.000 h. Excellents vins. Grande industrie. Elle a pour port Salou.

**Reuss** (la), riv. de Suisse, qui arrose les cant. d'Uri, de Lucerne, d'Argovie, traverse le lac des Quatre-Cantons, en sort à Lucerne, et se jette dans l'Aar (r. dr.) ; 160 kil. Vallée très pittoresque.

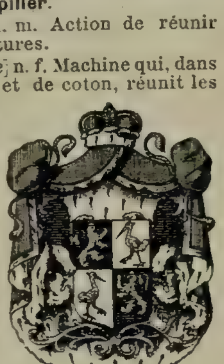
Armoiries des principautés de Reuss.

**Reuss,** district d'Allemagne, formé par la réunion des deux anciennes principautés de *Reuss, branche aînée*, et de *Reuss, branche cadette*, transformées en républiques à la fin de 1918 et unies en un seul Etat en avril 1919. A son tour, cette république, le Volksstaat Reuss, forme depuis décembre 1919 un des territoires de la république de Thuringe (1.143 kilom. carr., 212.000 h.) ; v. princ. *Gera* et *Greiz.*

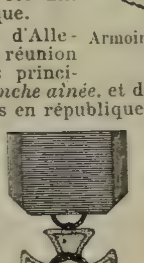
Croix d'honneur civile de Reuss.

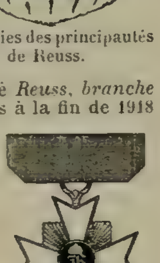
Croix d'honneur du prince de Reuss.

**Reuss** (*croix d'honneur civile de*), instituée le 1er janvier 1858 et réservée aux sujets des princes de Reuss. Deux classes ; ruban bleu, bordé de rouge.

**Reuss** (*croix d'honneur du prince de*), instituée en 1885. Quatre classes ; ruban rouge.

**Reuss** (Edmond-Guillaume-Eugène), théologien protestant français, né et m. à Strasbourg (1804-1894) ; auteur d'une traduction de la Bible, avec commentaires. -- Son fils, Rodolphe-Ernest, historien alsacien, né à Strasbourg en 1841, auteur de *l'Alsace au* XVIIIe *siècle.*

**Reussbuhl,** bourg de Suisse (cant. de Zurich, comm. de Littau), au confluent de la Reuss et de l'Emme ; 2.600 h. Constructions mécaniques. Filatures.

**réussi** [*u-si*], **e** adj. Exécuté avec succès : *entreprise bien réussie. Fam.* Distingué en son genre (se dit souvent par ironie) : *un fripon des mieux réussis.* Brillant : *une soirée réussie.*

**reussine** n. f. Mélange naturel de sulfate de sodium et sulfate de magnésium,

**reussinite** n. f. Résine fossile.

**réussir** [*u-sir*] v. n. (ital. *riuscire*). Avoir un résultat bon ou mauvais : *expédition qui n'a pas réussi.* Avoir un bon résultat : *l'audace réussit souvent.* Avoir du succès : *réussir en tout.* Parvenir à ; *j'ai enfin réussi à lui parler.* S'acclimater : *la vigne ne réussit pas dans les sols humides. Réussir à,* avoir du succès dans ; arriver à, parvenir à. V. a. Faire avec succès : *peintre qui réussit bien le portrait.* Ant. **Echouer.**

**réussite** [*u-si-te*] n. f. (ital. *riuscita*). Résultat quelconque : *mauvaise réussite d'une affaire.* Heureux succès : *la réussite d'une entreprise.* Combinaison de cartes, de pur hasard, pour connaître le succès ou l'insuccès d'une entreprise : *faire une réussite.* Ant. **Echouer**

**Reuter** [*tèr*] (Fritz), romancier allemand, né à Stavenhagen, m. à Eisenach (1810-1874). On lui doit un grand nombre de romans en bas allemand, mélange de comique et d'émotion, et pour la plupart autobiographiques : *Fritz Triddelfitz, Havermann, Brasig.*

**Reuter** (*agence*), agence d'information anglaise, fondée en 1849 par Paul Julius de Reuter (1816-1899), Allemand qui fut naturalisé Anglais.

**Reutlingen,** v. d'Allemagne (Wurtemberg), sur l'Echaz, affluent du Neckar ; 29.000 h. Papeteries ; vignobles.

**revaccination** [*vak-si-na-si-on*] n. f. Action de revacciner.

**revacciner** [*vak-si-né*] v. a. Vacciner de nouveau : *revacciner un enfant.*

**Reval** ou **Revel,** capitale de l'Esthonie, sur le golfe de Finlande ; 170.000 h. Port militaire et de commerce, sur la *baie de Reval.* Constructions navales, fonderies. Ch.-l. de district. Reval, fondée en 1219, entrée dès 1284 dans la Ligue hanséatique, a un passé très agité. Pendant la Grande Guerre, elle fut prise par les Allemands en février 1918, défendue en novembre de la même année par Esthoniens et marins anglais contre les bolchevistes.

**Réval** (Gabrielle *Logerot*, dame Laforterie, dite **Gabrielle**), femme de lettres française, née à Viterbe en 1870 ; ancienne universitaire, auteur des *Sévriennes*, de *un Lycée de jeunes filles*, etc.

**revalenta** n. f. Syn. anc. de REVALESCIÈRE.

**revalescière** [*lès-si*] n. f. (du lat. *revalescere*, reprendre des forces). Substance alimentaire, formée de diverses farines.

**revalidation** [*si-on*] n. f. Action de revalider.

**revalider** [*dé*] v. a. Donner une nouvelle validité à un acte de procédure.

**revaloir** v. a. (Se conj. comme *valoir*.) Rendre la pareille : *je vous revaudrai cela.*

**revalorisation** [*za-si-on*] n. f. Action de rendre sa valeur à une monnaie dépréciée sur le marché international.

**revanche** n. f. (subst. verb. de *revancher*). Action par laquelle on rend ce que l'on a reçu, le plus souvent en mal : *prendre une bonne revanche.* Seconde partie qu'on joue pour chercher à se racquitter d'une première qu'on a perdue. *A charge de revanche,* à condition de la pareille. *En revanche* loc. adv. En compensation.

**revancher** [*ché*] v. a. (du préf. *re*, et du lat. *vindicare*, venger). Défendre, secourir quelqu'un qui est attaqué : *revancher un camarade.* (Vx.) **Se revancher** v. pr. Rendre la pareille.

**revancheur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui revanche.

**rêvasser** [*va-sé*] v. n. Faire des rêves dans un sommeil agité : *j'ai rêvassé toute la nuit. Fig.* et *fam.* Se livrer à des rêveries incohérentes.

**rêvasserie** [*va-se-rî*] n. f. *Fam.* Action de rêvasser. Rêve incohérent. Chimère, utopie.

**rêvasseur, euse** [*va-seur, eu-ze*] n. *Fam.* Qui rêvasse.

**revautrer** [*vô-tré*] v. a. Vautrer de nouveau.

**rêve** n. m. (de *rêver*). Songe, ensemble d'idées et d'images qui se présentent à l'esprit durant le sommeil : *la croyance à la signification prophétique*
*rêves a été pendant longtemps générale.* Halluc
tion produite par un état morbide : *les rêves d'u*
*vreux. Fig.* Imagination sans fondement, idées
mériques : *les rêves d'un idéologue.* Idée que
poursuit avec passion : *des rêves de fortune. Il a*
*un beau rêve,* il a bénéficié d'un avantage inesp
*Fam. C'est un rêve !* c'est une chose inouïe, que
a peine à croire, à se figurer,

— Encycl. *Physiol.* Les rêves sont constant
si souvent on affirme que le sommeil a été
rêves, c'est que ces rêves ont été oubliés au ré
On ne se souvient généralement que des rêves
bles ou de ceux qui précèdent le réveil. La plu
du temps, les rêves évoluent dans le cercle des
familiers.

**Rêve** (*le*), tableau d'E. Detaille (musée du Lu
bourg [1888]), page d'un beau patriotisme, où le
tre a représenté des soldats dormant dans leurs
vertures, tandis que dans l'air passe une foule co
de soldats-fantômes en costumes de la Républiq
de l'Empire. (V. p. 756) ; — *Le Rêve de Dante,* tab
de Rossetti (Liverpool), inspiré par la *Vie Nou*
de Dante. Sous un dais que tiennent deux tem
l'Amour, qui entraîne Dante par la main, appr
ses lèvres du visage de Béatrice. (V. p. 801.)

**Rêve** (*le*), roman de Zola (1888), qui tranche
la pureté du sujet sur les autres volumes de la
des Rougon-Macquart. C'est le récit des am
chastes et malheureuses d'Angélique, fille
brodeur de chasubles, et du peintre verrier Fél
de Hautecour, fils d'un évêque entré tardive
dans les ordres. — Louis Gallet en a tiré un l
de drame lyrique en quatre actes et sept table
musique d'Alfred Bruneau (1891).

**revêche** adj. Apre au goût : *vin revêche.* R
*étoffe revêche. Fig.* Peu traitable, rébarbatif : *hu*
*revêche.* Ant. **Doux, aimable.**

**revêche** n. f. Etoffe de laine, d'origine angl
frisée et à longs poils.

**rêve-creux** n. m. S'est dit pour SONGE-CR

**réveil** [*vè, l* mll.] n. m. (de *réveiller*). Pas
de l'état de sommeil à l'état de veille. *Fig.* Re
à l'activité : *le printemps marque le réveil de l*
*ture.* Action d'être désabusé. Batterie de tamb

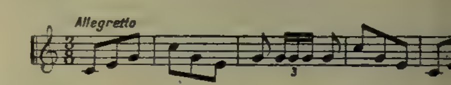

Le réveil (tambour).

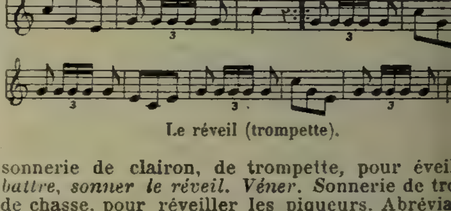

Le réveil (clairon).

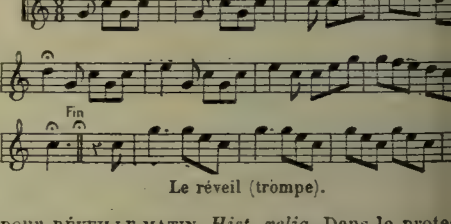

Le réveil (trompette).

sonnerie de clairon, de trompette, pour évei
*battre, sonner le réveil. Véner.* Sonnerie de tr
de chasse, pour réveiller les piqueurs. Abrévia

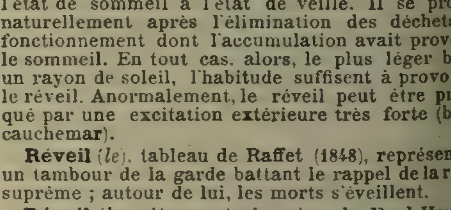

Le réveil (trompe).

pour RÉVEILLE-MATIN. *Hist. relig.* Dans le prote
tisme, mouvement religieux collectif, qui tradu
renouvellement de la vie spirituelle : *le m*
*disme de 1739 est un exemple-type de réveil.*

— Encycl. *Physiol.* Le réveil est le passag
l'état de sommeil à l'état de veille. Il se pr
naturellement après l'élimination des déchet
fonctionnement dont l'accumulation avait prov
le sommeil. En tout cas, alors, le plus léger b
un rayon de soleil, l'habitude suffisent à provo
le réveil. Anormalement, le réveil peut être p
qué par une excitation extérieure très forte (b
cauchemar).

**Réveil** (*le*), tableau de Raffet (1848), représen
un tambour de la garde battant le rappel de la r
suprême ; autour de lui, les morts s'éveillent.

**Réveil** (*le*), pièce en trois actes, de Paul Her
(1905), sorte de tragédie moderne, où se dérou
conflit de la passion et du devoir. Thérèse de M
va devenir la maîtresse du prince Jean de Sylv
Mais le père du jeune homme, le prince détrôn
Sylvanie, Grégoire, veut que son fils parte in
diatement pour reconquérir le trône de Sylv
qu'il lui abandonne ; il fait saisir Jean dans la
son même où il attend Mme de Mégée et laisse c
à Thérèse que le jeune homme a été assassiné
soir même, Thérèse est obligée de paraître à
dîner. Au moment où elle va sortir, toute p
elle voit Jean devant elle. Désormais, ils sen
que leur amour sera empoisonné, et ils se sépa
pour toujours.

**réveillable** [*vè, ll* mll.] adj. Qui peut êtr
veillé.

**réveillée** [*vè, ll* mll., *é*] n. f. Dans les four
glacerie, temps pendant lequel on travaille sa
terruption.

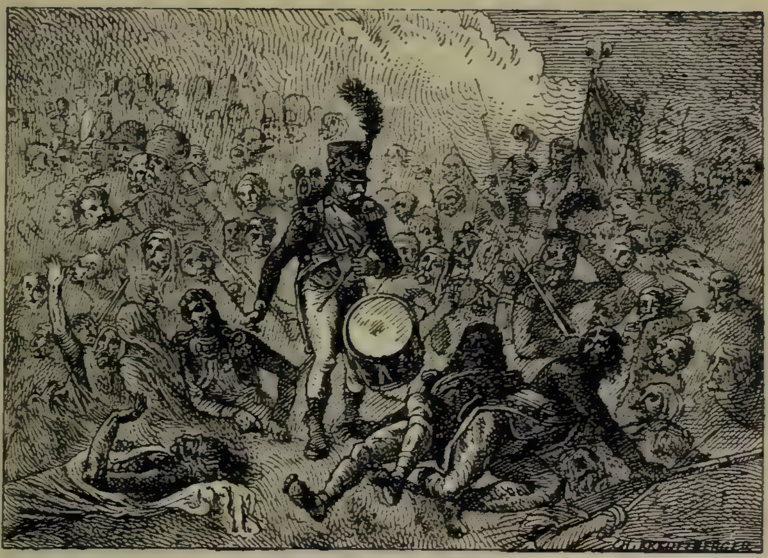

Le Réveil, tableau de Raffet.

**réveille-matin** [*vè,*
mll., e] n. m. invar. Hor-
ge dont le carillon sert à
veiller à l'heure sur la-
ielle on a mis une ai-
iille spéciale en se couchant.
V. RÉVEIL.) Bruit matinal,
ui éveille les gens. Nom
ulgaire d'une variété d'eu-
horbe.

**réveillement** [*vè, ll*
ll., *e-man*] n. m. Action de
veiller.

**réveiller** [*vè, ll* mll., *é*]
a. (du préf. *re,* et, de *éveil-*
*r*). Tirer du sommeil : *ré-*
*iller un malade.* Faire sor-
r d'un état de torpeur :
*veiller une personne éva-*
*uie. Fig.* Exciter de nou-
eau, renouveler : *réveiller*
*courage ; réveiller des sou-*
*nirs.* ANT. **Endormir.**

**réveilleur** [*vè, ll* mll.,
*ur*] n. m. Religieux chargé
e réveiller les autres au
urs de la nuit. Garde de
uit, qui parcourait les rues
n annonçant les heures.

**réveillon** [*vè, ll* mll.,
n] n. m. Repas fait au milieu de la nuit, surtout
ns la nuit de Noël : *faire un joyeux réveillon.*
*eint.* Artifice qui a pour but de rompre la mono-
nie du coloris par la scintilla-
on de quelque point brillant de
mière et de couleur.

**Réveillon,** marchand de pa-
ers peints, à Paris (XVIIIe s.). Il
ait excité l'animosité de l'abbé
oy, qui lui devait de l'argent.
abbé, profitant du mouvement
éral qui commençait à se for-
er, dénonça Réveillon comme
utien de la cour. Le 28 avril 1789,
s bandes de vagabonds brûlè-
nt les magasins de papiers.
e duc d'Orléans ayant été ac-
sé d'avoir fomenté l'émeute, Louis XVI indem-
sa Réveillon.

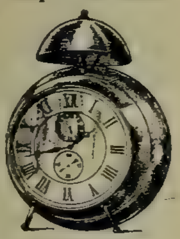

Réveille-matin.

**réveillonner** [*vè, ll* mll., *o-né*] v. n. *Fam.*
aire le réveillon.

**Revel.** *Géogr.* V. REVAL.

**Revel,** ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à
kil. de Villefranche, dans la riche vallée du Sor ;
550 h. Ch. de f. M. Volailles, grains. — Le cant. a
comm., et 10.470 h.

**Revel** (Paul TOUTAIN, connu sous le pseudo-
me de *Jean*), littérateur français, né et m. à
nteville (Eure) [1848-1925]; auteur de romans à
ndances philosophiques, où il a peint la vie et la
mpagne normandes; auteur de : *Multiple vie,*
*ustres, Contes normands,* etc.

**Revel** (Genova THAON DE), général et homme
litique italien, né à Gênes, m. à Côme (1817-1910).

**révélantisme** [*tis-me*] n. m. Nom donné par
amiron à l'école philosophique de Joseph de Mais-
e et de Bonald, qui cherche dans la Révélation
rétienne, interprétée par l'Eglise catholique, la
lution des questions métaphysiques et morales.

**révélantiste** [*tis-te*] n. Partisan du révélan-
sme.

**révélateur, trice** n. Qui fait des révéla-
ons. Adj. : *circonstance révélatrice.* N. m. *Photogr.*
ain destiné au développement de l'image latente.
. DÉVELOPPEMENT, PHOTOGRAPHIE.) *Révélateur de*
*ites,* syn. de INDIQUE-FUITE.

**révélatif, ive** adj. Qui est de nature à révéler.

**révélation** [*si-on*] n. f. (lat. *revelatio*). Ac-
on de révéler : *révélation d'un secret.* Chose qui,
nant à être connue, en fait découvrir beaucoup
autres : *la chute d'une pomme fut pour Newton*
*e révélation.* Action de Dieu faisant connaître aux
mmes les vérités que notre raison ne saurait
couvrir (en ce sens, prend une majuscule). *Par*
*al.* Inspiration. Choses révélées : *les révéla-*
*ons de saint Jean.* La religion révélée : *croire à*
*Révélation.*

— ENCYCL. *Relig.* La nécessité et l'existence d'une
vélation, faite surnaturellement à l'humanité, for-
ent la doctrine fondamentale du christianisme. La
vélation est nécessaire pour la connaissance de la
rité religieuse complète. En effet, tous les éléments
l'ordre surnaturel échappent, par définition, à la
mpétence de la raison humaine. Même, en dehors
l'ordre surnaturel, l'homme ne saurait non plus
suffire en ce qui concerne les connaissances reli-
euses et morales qui lui sont indispensables.

D'après l'enseignement de l'Eglise catholique,
tte révélation a eu lieu, par trois fois, lorsque Dieu
éa l'homme (révélation primitive), lorsque Moïse
les prophètes développèrent ce premier enseigne-
ent (révélation mosaïque), enfin, lorsque, par la
uche du Messie, elle reçut sa perfection (révéla-
on chrétienne).

**révélé, e** adj. Communiqué par révélation di-
ne : *dogme révélé ; religion révélée.*

**révéler** [*lé*] v. a. (lat. *revelare ;* du préf. *re,* et
*velum,* voile. — Se conj. comme *accélérer*). Dé-
uvrir, faire connaître ce qui était inconnu et se-
et : *révéler une conspiration. Photogr.* Faire appa-
ître l'image latente sur la plaque photographique :
*véler un cliché.* Faire connaître, être la marque
: *roman qui révèle un grand talent.* Faire con-
ître par une révélation divine : *le dogme est une*
*rité que Dieu a révélée.* **Se révéler** v. pr. Se mani-
ster : *son génie se révéla tout à coup.*

**revenant** [*nan*], **e** adj. Qui revient, qui plaît :
*ysionomie revenante.* N. m. Esprit, âme d'un mort
l'on suppose revenir de l'autre monde : *le peuple a*
*ngtemps cru aux revenants. Fam.* Personne qui
eparaît après une longue absence.

**Revenants** (*les*), drame en trois actes, par Ibsen
881) ; œuvre sombre, où une femme, après avoir
pporté pour son enfant l'inconduite de son mari,
etrouve avec terreur chez son fils les vices du père.

**revenant-bon** n. m. Profit éventuel. Argent
i reste entre les mains d'un comptable, après qu'il
rendu ses comptes. Boni. Pl. des *revenants-bons.*

**revendage** [*van*] n. m. Métier, profession de revendeur. (Peu us.)

**revendanger** [*van-dan-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il revendangea, nous revendangeons.*) Vendanger une seconde fois.

**revendeur, euse** [*van, eu-ze*] n. Qui achète pour revendre. *Revendeuse* ou *marchande à la toilette,* femme dont le métier est d'acheter, pour les revendre, des objets de toilette féminine.

**revendicable** [*van*] adj. Qui peut être revendiqué.

**revendicateur** [*van*] n. m. Celui qui revendique.

**revendication** [*van, si-on*] n. f. (du lat. jurid. *rei vindicatio,* réclamation de la chose). Action d'une personne qui réclame la possession d'une chose dont elle est légalement propriétaire. *Par ext.* Réclamation d'un droit politique ou social.

— ENCYCL. *Dr.* En matière immobilière, la revendication est d'un emploi illimité à raison du principe : « En fait de meubles, possession vaut titre », qui protège tout acquéreur de bonne foi d'un meuble, pourvu qu'il ne s'agisse pas d'un meuble perdu ou volé, revendiqué par son propriétaire dans les trois ans, ou d'un titre au porteur perdu ou volé, acquis depuis l'indication du numéro au Bulletin des oppositions. (V. PRESCRIPTION.) Cette action est jugée par le juge du domicile du défendeur.

En matière immobilière, la revendication doit être jugée par le juge de la situation de l'immeuble ; elle peut servir toutes les fois qu'on réclame un droit réel : propriété, servitude, possession ; mais il faut prouver que l'on est propriétaire. Le seul mode de preuve absolu est la prescription.

**revendiquer** [*van-di-ke*] v. a. (du préf. *re,* et du lat. *vindicare,* réclamer). Réclamer une chose qui nous appartient et qui se trouve entre les mains d'un autre : *revendiquer un droit.* Assumer, prendre sur soi : *revendiquer une responsabilité. Dr. Revendiquer une cause, une affaire,* s'en attribuer la connaissance, le jugement.

**revendre** [*van-dre*] v. a. Vendre ce qu'on a acheté : *revendre une chose plus cher qu'elle n'a coûté.* Vendre de nouveau : *revendre plusieurs fois le même objet. Fig. Avoir d'une chose à revendre,* en avoir au delà du nécessaire. *En revendre à quelqu'un,* être plus fin que lui. ANT. **Racheter.**

**revenez-y** [*né-zi*] n. m. invar. Retour vers le passé, vers les anciennes habitudes : *des revenez-y de jeunesse.* Façon, chose à laquelle on aime à revenir : *plat qui a un goût de revenez-y.* Action de recommencer : *il m'a dupé une fois, je l'attends au revenez-y.*

**revenger** [*van-jé*] **(se)** v. pr. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il se revengea, nous nous revengeons.*) Prendre sa revanche.

**revenir** v. n. (Se conj. comme *venir.*) Venir de nouveau, ou venir une autre fois ; faire retour : *je reviens de Paris.* Reparaître : *question qui revient sur l'eau.* Se produire de nouveau : *le temps passé ne revient plus.* Aboutir de nouveau : *tout part de l'unité pour revenir à l'unité.* Repousser : *ses cheveux reviennent.* En parlant des morts, apparaître : *il revient des esprits dans cette maison.* Se représenter à l'esprit par le souvenir : *son nom ne me revient pas.* S'attacher, se livrer de nouveau à : *revenir à ses études.* Ramener le discours : *orateur qui revient à son point de départ.* Produire des retours de goût désagréables : *le boudin revient.* Résulter comme profit, comme avantage : *quel profit revient-il au contribuable de ce changement d'impôts ?* Appartenir en vertu d'un droit : *que chacun prenne ce qui lui revient. Fig.* Manifester l'intention de s'apaiser, de se réconcilier : *une fois fâché, il ne revient plus.* Plaire, inspirer confiance : *sa figure me revient.* Se désabuser : *revenir d'une erreur.* Se corriger : *revenir de ses égarements.* Coûter : *cet habit me revient à tant. En revenir,* guérir d'une maladie. *En revenir à,* parler de nouveau de. *Revenir à la charge,* recommencer ses tentatives. *Revenir à soi,* reprendre ses sens après un évanouissement. *Revenir à ses moutons,* à son sujet principal après une digression (allusion à la farce de *Maître Pathelin*). *Revenir de droit,* appartenir légitimement. *Revenir sur une matière,* en parler de nouveau. *Revenir sur ce qu'on a dit,* changer d'opinion. *Revenir sur le compte de quelqu'un,* changer d'opinion à son égard. *Revenir sur l'eau,* rétablir sa fortune ; faire de nouveau le sujet des conversations (dans ce sens, on dit encore : *revenir sur le tapis*). *Cela revient au même,* c'est la même chose. *Je n'en reviens pas,* j'en suis très surpris. *Il m'est revenu que,* j'ai appris que. *Revenir de loin,* échapper à un grand danger. *Il n'en reviendra pas,* il n'en guérira pas. *Cuis. Faire revenir de la viande,* la faire rôtir superficiellement. **S'en revenir** v. pr. Revenir de quelque lieu.

**revenoir** n. m. Outil d'horloger, qui s'en sert pour recuire l'acier et le bleuir.

**revente** [*van-te*] n. f. Seconde vente. *De revente,* d'occasion. (Vx.)

**reventer** [*van-té*] v. a. *Mar.* Faire porter le vent sur. (On dit aussi RÉVENTER.)

**reventier** [*van-ti-é*] n. m. Commis des salines qui revendait le sel au détail.

**revenu, e** adj. Désabusé : *l'homme mûr est revenu de bien des choses.*

**revenu** n. m. Ce que rapporte un fonds, un capital : *revenu foncier.* Recuit jusqu'à la coloration bleue persistante de l'acier. *Fig.* Avantage, profit : *la considération est, en principe, le revenu de l'honnêteté. Revenus publics* ou *de l'Etat,* ce que l'Etat retire, soit des contributions, soit de son domaine.

— ENCYCL. Le revenu est le loyer d'une somme d'argent, d'un titre, d'un immeuble, etc. On distingue :

1° Les *revenus fixes,* provenant des placements en fonds d'Etat français et étrangers et en obligations ;

2° Les *revenus variables,* provenant des placements en actions de sociétés de crédit, de chemins de fer, d'entreprises commerciales et industrielles ;

3° Les *revenus fixes avec lots,* provenant d'obligations à lots (Crédit foncier de France, Ville de Paris, etc.) ;

4° Les *revenus temporaires,* provenant de bons du Trésor, des dépôts aux caisses d'épargne et dans les banques, des reports en Bourse, etc.

*Impôt sur le revenu.* Les revenus sont frappés d'une taxe, exception faite pour la rente française. Cette taxe atteint, en outre, « les arrérages et intérêts annuels des emprunts et obligations des départements, communes et établissements publics, ainsi que des sociétés et entreprises quelconques », et aussi les lots et primes de remboursement. (V. VALEURS *mobilières.*)

Théoriquement, l'impôt sur le revenu peut frapper les revenus totalisés de chaque contribuable ; il est alors *global* et *personnel ;* s'il distingue au contraire les revenus du contribuable selon leur origine, foncière, mobilière ou commerciale, etc., et les taxe séparément, il est plutôt *réel* et est dit *cédulaire.* Il peut être à la fois cédulaire et global. Il est *progressif* si le taux s'élève en raison de l'importance des revenus : *proportionnel,* si le taux reste uniforme ; *dégressif,* si le taux s'abaisse en dessous d'un certain chiffre de revenus ; *différentiel,* si le taux varie suivant que les revenus proviennent du travail, du capital, du travail et du capital associés (*discrimination*).

L'impôt sur le revenu existe en France, en Angleterre, en Norvège, dans plusieurs Etats allemands et cantons suisses.

**revenue** [*nû*] n. f. Action de revenir. Jeune bois qui revient sur une coupe. *Véner.* Action des bêtes qui sortent du bois pour pâturer.

**revenure** n. f. Nouvelle pousse de la vigne après qu'elle a été gelée. (Peu us.)

**rêver** [*vé*] v. n. (anc. *resver*). Songer, faire des rêves : *rêver de combats.* Etre en délire : *on rêve dans la fièvre.* Dire des choses déraisonnables : *vous rêvez, je crois.* Méditer profondément : *Archimède rêvait à un problème, quand il fut tué par un soldat romain. Rêver tout éveillé,* faire des projets irréalisables, caresser des chimères. V. a. Voir en rêve : *rêver un incendie.* Imaginer : *rêver un poème. Fig.* Désirer vivement : *rêver le pouvoir, les grandeurs.* — REM. *Rêver,* avec la prép. *de,* s'emploie en parlant du rêve proprement dit : *rêver de fantômes toute la nuit.* Avec la prép. *à, rêver* signifie Songer à : *rêver toute la nuit à une affaire.*

**réverbérant** [*vèr-bé-ran*], **e** adj. Qui a la propriété de réverbérer.

**réverbération** [*vèr, si-on*] n. f. (de *réverbérer*). Réflexion de la lumière ou de la chaleur : *la réverbération de l'incendie éclairait au loin.*

**réverbère** [*vèr*] n. m. (de *réverbérer*). Miroir réflecteur, adapté à une lampe pour faire converger la lumière sur un seul point. Lanterne de verre, qui contient une lampe munie d'un ou de plusieurs réflecteurs, pour éclairer pendant la nuit. *Four à réverbère,* four à métaux, dans lequel on utilise le calorique réfléchi.

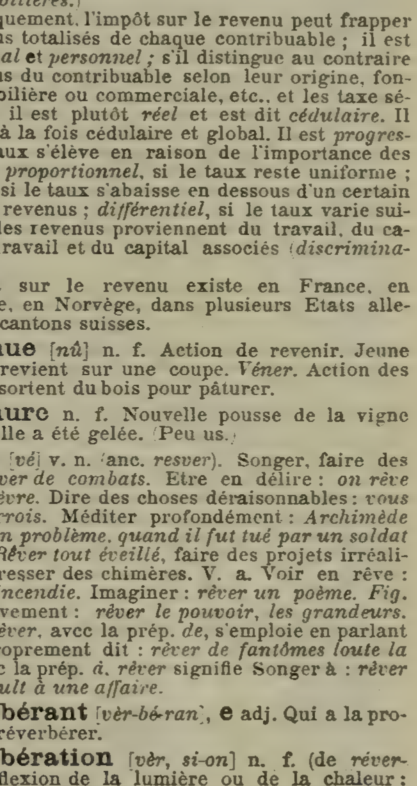

Réverbères : 1. A quinquet (XVIIIe s.) ; 2. A gaz ; 3. Electrique ; 4. Ensemble d'un réverbère rouge.

**réverbérer** [*vèr-bé-ré*] v. a. (lat. *reverberare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Réfléchir, renvoyer la lumière : *plaque qui réverbère la chaleur d'un foyer.*

**revercher** [*vèr-ché*] v. a. Boucher les trous d'une pièce de poterie d'étain avec le fer à souder.

**reverdie** [*vèr-dî*] n. f. Nom des grandes marées de la nouvelle et de la pleine lune, dans l'Ouest. *Littér.* Nom donné, au XIIe et au XIIIe siècle, aux chansons où était célébré le retour du printemps.

**Reverdin** (Jacques-Louis), chirurgien suisse, né à Genève en 1842, inventeur de la greffe épidermique, de l'aiguille à suture, etc. — Son cousin germain, AUGUSTE, né et m. à Genève (1848-1908), soigna les blessés français en 1870, apporta de nombreux perfectionnements à la technique chirurgicale.

**reverdir** [*vèr*] v. a. (du préf. *re,* et de *verdir*). Peindre en vert une seconde fois : *reverdir des contrevents.* Laisser une peau à tanner plus ou moins longtemps dans le bain. Rendre sa verdure à : *le printemps reverdit les champs.* V. n. Redevenir vert : *les arbres reverdissent. Fig.* Rajeunir, redevenir plus fort : *ce vieillard reverdit. Planter là quelqu'un pour reverdir*, laisser une personne en quelque endroit, sans la venir reprendre, comme on le lui avait promis.

**reverdissage** [*vèr-di-sa-je*] n. m. Chez les tanneurs, action de reverdir les peaux.

**reverdissant** [*vèr-di-san*], **e** adj. Qui redevient vert.

**reverdissement** [*vèr-di-se-man*] n. m. Action de reverdir. *Fig.* Nouvel éclat.

**reverdoir** [*vèr*] n. m. Réservoir placé dans les brasseries sous la cuve-matière.

**révéremment** [*ra-man*] adv. (de *révérer*). Avec respect.

**révérence** [*ran-se*] n. f. (lat. *reverentia*). Respect, vénération : *traiter la vieillesse avec révérence.* Mouvement du corps pour saluer, soit en s'inclinant, soit en pliant les genoux : *faire la révérence.* Titre d'honneur donné autrefois aux religieux qui étaient prêtres (en ce sens, prend une majuscule). *Tirer sa révérence*, saluer en s'en allant ; s'en aller ; *fam.* Se dit par forme de refus. *Pop. Sauf révérence, révérence parler, en parlant par révérence*, se dit quand on craint de blesser par ses paroles. ANT. **Irrévérence.**

**révérenciel, elle** [*ran-si-èl, è-le*] adj. Inspiré par la révérence : *respect révérenciel ; crainte révérencielle.*

**révérencier** [*ran-si-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) Faire la révérence. (Vx.)

**révérencieusement** [*ran-si-eu-ze-man*] adv. (de *révérer*). Avec respect. ANT. **Irrévérencieusement.**

**révérencieux, euse** [*ran-si-eû, eu-ze*] adj. Qui fait trop de révérences. Humble et cérémonieux. ANT. **Irrévérencieux.**

**révérend** [*ran*], **e** adj. et n. (du lat. *reverendus*, digne de vénération). Titre d'honneur donné aux religieux et aux religieuses : *mon révérend ; ma révérende.* Titre des pasteurs, dans l'Eglise anglicane.

**révérendissime** [*ran-di-si-me*] adj. (superlat. de *révérend*). Titre d'honneur donné aux archevêques, aux généraux d'ordre religieux.

**révérer** [*ré*] v. a. (lat. *revereri.* — Se conj. comme *accélérer.*) Honorer, respecter, en parlant des personnes, des choses saintes.

**rêverie** [*ri*] n. f. Etat de l'esprit occupé d'imaginations vagues : *s'abandonner à la rêverie.* Idée vaine, chimérique : *les rêveries des astrologues.*

**Rêveries du promeneur solitaire** (*les*), ouvrage posthume de J.-J. Rousseau (Genève, 1782). Ecrit pendant la dernière partie de sa vie, où l'auteur était plus sauvage et plus misanthrope que jamais, le livre contient pourtant d'admirables pages, où s'épanouit le plus juste et le plus vif sentiment de la nature. Rousseau y raconte ses souvenirs les plus chers du passé, qu'il entremêle de longues réflexions morales.

**Revermont,** partie du Jura la plus occidentale, comprise entre la Bresse et l'Ain.

**revernir** [*vèr-nir*] v. a. Vernir de nouveau.

**revernissage** [*vèr-ni-sa-je*] n. m. Action de revernir.

**reverquier** n. m. Syn. de REVERTIER.

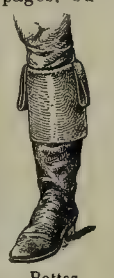
Bottes à revers.

**revers** [*vèr*] n. m. (du lat. *reversus*, retourné). Côté d'une chose opposé à celui qui se présente d'abord ou au côté principal : *le revers de la main.* Le côté d'une médaille, d'une pièce, opposé à celui où est l'empreinte de la figure principale. Partie repliée d'un habit, où l'étoffe, repliée au dehors, laisse voir le dessous du vêtement. Repli au haut d'une botte d'une autre couleur que la tige : *bottes à revers. Fig.* Disgrâce, accident fâcheux : *éprouver des revers de fortune. Coup de revers* ou simplem. *revers*, coup frappé soit avec le revers de la main, soit avec un instrument ou une arme quelconque dont on se sert comme si l'on frappait avec le dos de la main. *Revers de la médaille*, mauvais côté d'une chose. *Revers de la main*, le dos de la main, surface opposée à la paume. *Prendre, battre à revers une position*, l'attaquer ou la canonner à la fois par un de ses flancs et sur ses derrières. Syn. de REVERSEAU, en construction. ANT. **Avers, face, succès.**

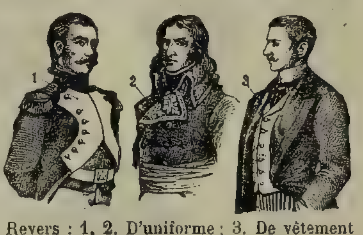

Revers : 1, 2. D'uniforme ; 3. De vêtement civil.

**reversal, e, aux** [*vèr*] adj. (du lat. *reversus*, retourné). S'est dit d'un acte d'assurance donné à l'appui d'un engagement précédent. *Lettres reversales*, ou substantiv. *reversales*, lettres par lesquelles on fait une concession en échange d'une autre.

**reverseau** [*vèr-sô*] n. m. Pente ménagée vers l'extérieur, au bas d'un châssis, pour empêcher que l'eau n'entre dans la feuillure d'une porte, d'une fenêtre. (On dit aussi JET D'EAU, REJET D'EAU, REVERS D'EAU.)

**reversement** [*vèr-se-man*] n. m. *Mar.* Transbordement. Changement qui survient dans la direction des courants de la marée ou de la mousson. Syn. RENVERSEMENT.

**reverser** [*vèr-sé*] v. a. Verser de nouveau : *reverser à boire.* Verser dans le vase d'où l'on avait versé : *reverser du vin dans la bouteille.* Transporter, reporter : *reverser un titre de propriété sur la tête de ses enfants.* Faire retomber : *reverser le blâme sur d'autres.*

**reversi** ou **reversis** [*vèr-si*] n. m. (ital. *rovescino*). Sorte de jeu de cartes, où celui qui fait le moins de levées gagne le plus.

— ENCYCL. Le reversi se joue à quatre avec un jeu complet, les dix enlevés. Par ordre, la valeur des cartes est : *as*, 4 points ; *roi*, 3 ; *dame*, 2 ; *valet*, 1. Les autres cartes sont nulles. Sur la table sont 4 paniers de couleurs différentes et une corbeille ronde. Chaque panier contient 5 jetons valant chacun 5 fiches, 10 contrats valant chacun 10 jetons, plus 20 fiches, soit par panier 545 fiches. La corbeille reçoit les payements ou *remises*. Les places et la donne tirées au sort, chaque joueur prend un des paniers et met 2 jetons dans la corbeille. Le donneur en met 3. Ce fonds de mises est renouvelé chaque fois que la corbeille est vide. Le donneur distribue 11 cartes en 3 fois à chaque joueur et 12 à lui-même ; il en reste 3 au talon. Chacun est libre d'écarter une de ses 11 cartes contre une du talon ; le donneur écarte une des siennes, mais n'en prend pas d'autre. La partie se joue comme à l'ordinaire, et celui qui a le plus de points dans ses levées perd et paye à celui qui en a le moins. S'il y a égalité de points, c'est le joueur le plus près du donneur qui gagne. Si l'un des joueurs fait toutes les levées, le *coup du reversi*, il reçoit, outre la remise, 32 fiches du joueur vis-à-vis de lui et 16 de chacun des deux autres. Il y a deux chances : le *quinola*, ou valet de cœur, la plus forte carte du jeu, et l'*espagnolette*, réunion du quinola et de 3 as ou 4 as. Celui qui a le *quinola* gagne la remise s'il parvient à s'en débarrasser : s'il le joue sur du cœur, il paye la remise. Celui qui a l'*espagnolette* a le droit de renoncer à toutes les couleurs pendant les 9 premières relevées, sauf aux deux dernières ; s'il fait une seule de ces deux levées, il perd et paye tous les frais de la partie. Il peut aussi jouer son jeu comme à l'ordinaire.

**réversibilité** [*vèr-si*] n. f. Qualité de ce qui est réversible : *la réversibilité d'un mouvement. Théol. Réversibilité des mérites*, application à tous les fidèles de la communion des saints, en vertu de laquelle les bonnes œuvres de chaque juste profitent à toutes les âmes en état de grâce.

**réversible** [*vèr-si-ble*] adj. (du lat. *reversus*, retourné). *Physiq.* Se dit d'une transformation physique, chimique, etc., capable de changer de sens, à un moment donné, sous l'influence d'un changement infinitésimal dans les conditions du phénomène. *Dr.* Se dit des biens devant, en certains cas, retourner au propriétaire qui en a disposé ou d'une pension dont les arrérages passent à d'autres personnes, à la mort du titulaire.

**réversif** [*vèr-sif*], **ive** adj. Qui concerne la réversion.

**réversion** [*vèr-si-on*] n. f. (lat. *reversio*). *Dr.* Droit de retour en vertu duquel les biens dont une personne a disposé en faveur d'une autre lui reviennent quand celle-ci meurt sans enfant. *Biol.* Retour vers un type primitif, en parlant d'un organisme quelconque. *Litt.* Syn. de RÉGRESSION.

**reversis** [*vèr-si*] n. m. Syn. de REVERSI.

**reversoir** [*vèr*] n. m. Barrage par-dessus lequel l'eau s'écoule en nappe.

**revertier** [*vèr-ti-é*] n. m. Variété de trictrac, dans laquelle les dames doivent faire le tour du tablier et revenir à leur point de départ. (On dit aussi REVERQUIER.)

**Rèves,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 1.590 h.

**revestiaire** [*vès-ti-è-re*] n. m. Endroit attenant à l'église, où le bas clergé revêt l'habit de chœur. (Vx.) Somme allouée à certains religieux pour leur vêtement.

**revêtement** [*man*] n. m. Ouvrage en pierre, en brique, en fascinages, etc., qui sert à retenir les terres d'un fossé, d'un bastion, d'une tranchée, d'une terrasse. Sorte de placage de pierre, plâtre, bois, etc., que l'on a fait à une construction pour la consolider ou l'orner : *beaucoup de temples anciens avaient souvent un revêtement de marbre. Mar.* Bordé dont on recouvre la coque pour appliquer la cuirasse ou doubler la carène. (On dit aussi REVÊTISSEMENT.)

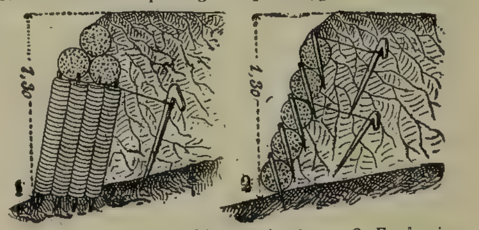

Revêtements    Avec gabions et fascines ; 2. En fascines.

**revêtir** v. a. (du préf. *re*, et de *vêtir.* — Se conj. comme *vêtir.*) Vêtir de nouveau. *Dévêtir et revêtir un enfant.* Pourvoir de vêtements : *revêtir les pauvres.* Se couvrir d'un vêtement : *revêtir un habit* ou **se revêtir** v. pr. : *se revêtir d'un habit.* Faire un revêtement sur : *revêtir un bastion.* Recouvrir, enduire : *revêtir de gazon, de plâtre. Fig.* Investir d'un emploi : *le roi l'a revêtu de la charge de chambellan.* Couvrir, décorer : *revêtir le mal des apparences du bien.* Prendre, s'attribuer : *maint égoïste revêt la philanthropie.*

**revêtissement** n. m. Syn. anc. de REVÊTEMENT.

**rêveur, euse** [*eu-ze*] adj. et n. Qui rêve, qui se plaît dans les pensées vagues : *jeune fille rêveuse.* Distrait. *Fig.* Qui s'abandonne à ses imaginations ; méditatif, pensif : *les poètes sont d'incorrigibles rêveurs.*

**rêveusement** [*ze-man*] adv. En rêvant. (Peu us.)

**revidage** n. m. Action de revider. Troc que font entre eux des brocanteurs de ce qu'ils ont acheté dans les ventes publiques.

**revider** [*dé*] v. a. Vider de nouveau. Faire le revidage : *revider des hardes. Bijout.* Agrandir un trou.

**revient** [*vi-in*] n. m. *Prix de revient*, ce que les marchandises coûtent au fabricant.

**revif** n. m. (de *re*, et *vif*). Reprise de vie, renaissance. Mouvement de croissance des marées.

**Revigny,** ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 16 kil. de Bar-le-Duc, sur l'Ornain ; 1.720 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 17 comm., et 7.120 h. Avec celles de Vitry et des marais de Saint-Gond, la bataille de Revigny est une des trois que l'état-major français distingue par un nom particulier au cours de la grande opération que fut la bataille de la Marne de septembre 1914. Les troupes des III^e^ et IV^e^ armées (Sarrail et de Langle de Cary) y firent face aux armées du kronprinz de Prusse et du duc de Wurtemberg et y défendirent obstinément la « trouée de Revigny » contre les attaques allemandes du 5 au 10 septembre. Finalement, elles parvinrent, le 11 septembre, à les refouler loin au N. de la Marne et de leur interdire la route de Bar-le-Duc (du 12 au 14). En se retirant, les Allemands incendièrent et pillèrent Revigny, où ils étaient entrés le 6, alors qu'ils faisaient effort pour rompre la liaison entre les armées Sarrail et de Langle de Cary et, par la vallée de l'Ormain, donner la main aux troupes qui assaillaient les abords de Nancy. Revigny est à moitié détruit.

**revigorer** [*ré*] v. a. Donner une nouvelle vigueur à. (Vx.)

**Réville,** comm. de la Manche, arr. et à 23 kil. de Valognes, sur la baie de La Hougue ; 1.370 h. Ch. de f.

**Réville** (Albert), exégète français, pasteur protestant, né à Dieppe, m. à Paris (1826-1906) ; professeur au Collège de France, auteur de *Histoire des religions, Jésus de Nazareth*, etc. — Son fils, JEAN, né à Rotterdam, m. à Paris (1854-1908), professeur à la faculté de théologie protestante de Paris, puis au Collège de France, auteur de la *Doctrine du Logos*, le *Quatrième Evangile.*

**Révillout** (Eugène), égyptologue, né à Besançon en 1845, auteur de travaux estimés : *le Concile de Nicée, Apocryphes coptes du Nouveau Testament*, etc.

**Revin,** comm. des Ardennes, arr. et à 11 kil. de Rocroy ; 5.380 h. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. Ch. de f. E. Métallurgie.

**revirade** n. f. Action de se retourner, de revirer. Au trictrac, action d'employer une ou deux dames de cases déjà faites.

**revirement** [*man*] n. m. (de *revirer*). Action de virer de bord à nouveau : *le revirement d'un vaisseau.* Changement complet : *revirement d'opinion. Comm.* Manière de s'acquitter envers une personne en lui faisant le transport d'une dette active équivalente à la somme qu'on lui doit.

**revirer** [*ré*] v. a. *Mar.* Virer de nouveau : *revirer de bord. Fig.* Changer de parti.

**revisable** ou **révisable** [*za-ble*] adj. Qu peut être revisé : *jugement revisable.*

**reviser** ou **réviser** [*zé*] v. a. (lat. *revisere*). Revoir, examiner de nouveau, pour modifier s'il y a lieu : *reviser un procès. Typogr.* Examiner une épreuve, pour vérifier si les corrections indiquées sur l'épreuve précédente ont bien été exécutées.

**reviseur** ou **réviseur** [*zeur*] n. m. (lat. *revisor*). Qui revoit après un autre : *un reviseur d comptes.* Celui qui fait la revision des épreuves typographqiues.

**Reviseur** (*le*) ou *l'Inspecteur général*, comédie de Gogol, vive satire de la corruption des fonctionnaires. Pris pour le *reviseur* (ou inspecteur), un voyageur profite impudemment de l'erreur commise et se laisse corrompre par les fonctionnaires, qu ont chacun quelque méfait sur la conscience (1841).

**revisibilité** ou **révisibilité** [*zi*] n. f. Qualité de ce qui peut être revu.

**revisible** ou **révisible** [*zi-ble*] adj. Qui peut être revu.

**revision** ou **révision** [*zi-on*] n. f. (lat. *revisio*). Action de reviser, d'examiner de nouveau : *demander la revision d'un procès ; la revision de l Constitution. Conseil de revision*, chargé d'examiner dans chaque canton, lors du recrutement, s les conscrits sont propres au service militaire : *l conseil de revision est présidé par le préfet.* (V. CONSEIL.) Tribunal qui revise les jugements rendus pa les conseils de guerre. *Typogr.* Action de revise une feuille que l'on va mettre sous presse. Troc qu font entre eux des marchands de ce qu'ils ont achet dans les ventes publiques : *la revision est interdit*

— ENCYCL. *Dr. constit. Revision de la Constitution* En France, la revision doit être précédée de l'agrément de chacune des deux Chambres et effectué par le vote de leurs membres réunis en Assemblé nationale.

*Revision des procès.* En matière correctionnelle comme en matière criminelle, la revision peut êtr demandée : 1° lorsque, après une condamnation pou homicide, des pièces ont été représentées propre à faire naître de suffisants indices sur l'existence d la prétendue victime de l'homicide ; 2° lorsque, pou un même fait, deux accusés ou prévenus ont été condamnés par deux arrêts ou jugements différents e inconciliables ; 3° lorsqu'un témoin entendu a été postérieurement à la condamnation, poursuivi e condamné pour faux témoignage contre l'accusé o le prévenu ; 4° lorsque, après une condamnation un fait nouveau vient à se produire ou à se révéler ou lorsque des pièces inconnues lors des débats son représentées, de nature à établir l'innocence d condamné.

Le droit de demander la revision appartient : a ministre de la justice, au condamné, et, si le condamné est incapable, décédé ou disparu, à ses représentants légaux ou à ses ayants droit.

Le pouvoir de statuer sur les pourvois en revision est attribué à la Cour de cassation. Si elle décide que le pourvoi est recevable, elle renvoie l prévenu ou l'accusé devant un tribunal ou une cou (autre que celui ou celle qui a primitivement conn de l'affaire), ou bien lorsque de nouveaux débat contradictoires ne sont plus possibles (par exemple en cas de mort ou de disparition de l'un ou de plusieurs des condamnés), c'est elle-même qui juge nouveau le procès.

Le condamné dont, après revision de son procès l'innocence a été reconnue, peut, sur sa demande obtenir des dommages-intérêts à raison du préjudice que lui a causé la condamnation. En cas d décès du condamné, le droit à dommages-intérêt appartient, dans les mêmes conditions, au conjoint aux ascendants et aux descendants du condamné.

**revisionnel, elle** [*zi-o-nèl, è-le*] adj. Qui s rapporte à la revision ; qui établit un droit de revision

**revisionniste** [*zi-o-nis-te*] n. et adj. Qui effectue une revision, notamment celle de la Constitution. Partisan de cette revision.

**revisiter** [*zi-té*] v. a. Visiter de nouveau.

**revival** n. m. (m. angl., signif. *retour à la vie*). Renouveau de ferveur religieuse, appelé aussi RÉVEIL.

**revivaliste** [*lis-te*] n. m. Chez les protestants, lui qui prend part à un revival.

**revivificateur** n. m. Celui qui revivifie.

**revivification** [*si-on*] n. f. Action de revivier, de ranimer : *l'humidité amène la revivification certains infusoires. Chim.* Opération qui a pour it de ramener à l'état métallique un métal engagé ns une combinaison. (Se dit surtout du mercure.) *g.* Action de rendre l'énergie, la vitalité.

**revivifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) ivifier de nouveau. *Fig.* Réveiller, ranimer. *Chim.* rer de sa combinaison et ramener à l'état métalque : *revivifier du mercure. Théol.* Rendre à la e spirituelle.

**reviviscence** [*vis-san-se*] n. f. (de *reviviscent*). opriété que possèdent certains êtres, animaux et gétaux, ayant été naturellement ou artificiellement sséchés et ayant alors présenté l'apparence d'ês morts, de reprendre l'activité de la vie manistée quand on leur rend leur humidité : *la reviscence a été constatée chez certains infusoires.*

— Encycl. C'est Leeuwenhoek qui, le premier, couvrit la reviviscence chez les animalcules, nomment les rotateurs et les tardigrades. Depuis, ce énomène a été observé chez un grand nombre animaux et de végétaux.

Les organismes désséchés sont à l'état de *vie tente.* Il faut y voir une acquisition défensive, ur les organismes exposés, par la nature des mieux où ils vivent, à subir des alternatives de sécheresse et d'humidité.

**reviviscent** [*vis-san*], e adj. (du lat. *reviviscre*, revivre). Se dit des êtres qui jouissent de la opriété de reviviscence.

**reviviscible** [*vis-si-ble*] adj. Qui a la propriété reviviscence.

**revivre** v. n. (Se conj. comme *vivre.*) Revenir la vie : *les larmes ne le feront pas revivre.* Reendre ses forces, son énergie. *Fig.* Etre rappelé représenté : *un père qui revit dans son enfant.* renouveler, se reproduire : *empêcher les abus de vivre. Faire revivre une chose,* la renouveler, la mettre en honneur, lui rendre son éclat. V. a. *Revre sa vie,* repasser en imagination par les dirses phases de son existence.

**révocabilité** n. f. Etat de ce qui est révoble : *la révocabilité des fonctionnaires publics.*

**révocable** adj (lat. *revocabilis*). Qui peut être voqué : *procuration révocable.* Ant. **Irrévocable.**

**révocation** [*si-on*] n. f. (lat. *revocatio*). Acte r lequel une personne anéantit les effets d'un acte 'elle avait fait : donation, mandat, testament, etc. . ces mots.) Acte par lequel on révoque : *signer ne révocation.* Action de destituer : *la révocation un fonctionnaire.*

**révocatoire** adj. Qui produit une révocation : *te révocatoire.*

**revoici, revoilà** prép. *Fam.* Voici, voilà de ouveau.

**Révoil** (Amédée-Joseph-Paul), diplomate fanis, né à Nimes, m. près d'Arles (1856-1914), l'un des énipotentiaires de la France à la conférence d'Alsiras (1906) ; ambassadeur à Berne, puis à Madrid.

**revoir** v. a. (Se conj. comme *voir.*) Voir de ouveau : *revoir un ancien ami.* Revenir dans, vers, près de : *Ulysse put enfin revoir sa patrie.* Exainer de nouveau : *revoir un manuscrit.* N. m. Acon de se revoir : *adieu, jusqu'au revoir. Au revoir,* uhait de se revoir, qu'on s'adresse en se quittant e pas dire : *à revoir*). *Véner.* Fumées ou traces 'un cerf, un chevreuil laisse sur le sol après son ssage. (Si le sol est mou et que les voies soient en imprimées, on dit *beau revoir.*)

**revoiturer** [*ré*] v. a. Voiturer de nouveau.

**revoler** [*lé*] v. a. Voler, dérober de nouveau.

**revoler** [*lé*] v. n. Retourner en volant. *Fig.* etourner avec rapidité : *revoler aux combats.*

**revolin** n. m. *Mar.* Déviation et tournoiement vent, quand il rencontre un obstacle quelconque.

**révoltant** [*tan*], e adj. Qui révolte, choque, digne : *ce procédé est révoltant.*

**révolte** n. f. (de *révolter*). Rébellion, soulèveent contre l'autorité établie : *l'Espagne n'arriva mais à dompter la révolte des Pays-Bas. Fig.* Souvement violent : *la révolte des passions.* Ant. **Souission.**

**Révolte du Caire** (*la*), tableau de Girodet-Trioson, Bonaparte est représenté faisant grâce aux reelles. (Versailles.)

**révolté, e** n. Personne en révolte : *il y a parut des révoltés.*

**révolter** [*té*] v. a. (ital. *rivoltare*). Mettre en volte : *révolter des sujets contre leur souverain. ig.* Indigner, choquer ; *nécessité qui révolte.* **Se volter** v. pr. Se soulever, se mettre en révolte. nt. **Apaiser, soumettre.**

**révolu, e** adj. (lat. *revolutus*). Se dit du cours s astres, lorsque, par leur mouvement périodique, s sont revenus au point d'où ils étaient partis. chevé, complet : *avoir vingt ans révolus.*

**révoluté, e** adj. Qui est roulé en dehors et en ssous.

**révolutif, ive** adj. Relatif à la révolution : *ouvement révolutif. Bot.* Se dit des feuilles qui se ulent en dehors.

**révolutifolié, e** adj. Qui a des feuilles rouées sur elles-mêmes.

**révolution** [*si-on*] n. f. (lat. *revolutio ;* de re*olvere,* retourner). Mouvement d'un mobile qui arcourt une courbe fermée : *la révolution des iguilles sur un cadran.* Etat d'une chose qui s'enule : *la révolution du fil autour de la bobine.* arche circulaire des corps célestes dans l'espace ; ériode de temps qu'ils emploient à parcourir leur rbite : *la révolution de la terre autour du soleil. ar anal.* Succession : *la révolution des saisons. ig.* Se dit des modifications brusques qui se prouisent dans les choses du monde, dans les opinions : *évolution dans les arts, les esprits.* Changement iolent dans le gouvernement d'un Etat ; absolum. : *a Révolution* (de 1789). Réaction à une impression hysique et morale. *Mécan.* Tour entier d'une roue. *éom.* Mouvement supposé d'une figure plane autour 'un axe. *Sylvic.* Nombre d'années déterminé pour exploitation d'une forêt. Pl. *Révolutions du globe,* hangements que la terre a éprouvés.

— Encycl. Les principales révolutions des temps modernes sont :

La *révolution* de 1648 en Angleterre, qui fut motivée par l'absolutisme gouvernemental du roi Charles Ier. Elle commença dès 1642, après l'exécution de Strafford, par la guerre civile entre le roi et les parlementaires, marquée par la bataille de Naseby ; elle fut consacrée par l'exécution de Charles Ier en 1649 et la proclamation de la république, sous le protectorat de Cromwell, dont le gouvernement fut énergique, mais glorieux. La masse du peuple anglais était restée loyaliste, et la restauration des Stuarts eut lieu en 1660. Pourtant, le nouveau souverain, Charles II, montra, comme son père, des tendances absolutistes et blessa le sentiment national en suivant la politique française. Jacques II, lui succédant, aggrava le conflit en accordant certaines libertés aux cultes dissidents et au catholicisme et en combattant la Hollande protestante. En 1688, le prince d'Orange fut appelé au nom de la liberté britannique, et Jacques II renversé : la *révolution* orangiste amena au pouvoir Guillaume III, premier roi véritablement constitutionnel de l'Angleterre.

En France, il y a eu quatre révolutions : 1° celle de 1789 (v. plus loin) ; 2° celle de 1830, qui renversa les Bourbons de la branche aînée et donna le trône à la branche cadette (Louis-Philippe) : 3° celle du 24 février 1848, qui proclama la République et fut étouffé par le coup d'Etat du 2 décembre 1851 ; 4° celle du 4 septembre 1870, qui renversa le second Empire et rétablit la République pour la troisième fois. Au xxe siècle, la Grande Guerre, entre autres conséquences, a provoqué la révolution russe de 1917, qui a renversé le régime tsariste et la dynastie des Romanof ; la révolution allemande de 1918, qui a déposé les Hohenzollern.

— *Révolution française.* La Révolution française, qui ouvre en Europe l'ère des gouvernements démocratiques, fut hâtée par les revendications des philosophes et des économistes du xviiie siècle et produite par l'existence d'institutions politiques dont la cause, partant l'utilité, avait depuis longtemps disparu. Les privilèges de l'aristocratie et du clergé s'expliquaient, au moyen âge, par le besoin de protection des faibles contre les forts ; mais ils n'eurent plus de raison d'être lorsque la royauté eut réuni dans ses mains tous les pouvoirs féodaux. Malheureusement, les rois, au lieu de faire servir leur souveraineté à l'amélioration du sort de leur peuple, laissèrent subsister les abus. En 1789, il y avait une inégalité choquante dans la répartition des charges publiques et une absence complète de contrôle et de liberté. Les ministres de Louis XVI, qui tentèrent de réaliser des réformes impérieusement réclamées par l'opinion, notamment Turgot et Necker, virent leurs efforts se briser contre la résistance tenace du clergé et de la noblesse, et il fallut une révolution pour substituer à une société fondée sur le privilège une société où l'égalité de tous est la loi commune.

Les états généraux, réunis sous la pression des circonstances, furent ouverts à Versailles le 5 mai 1789 ; nettement réformateurs, ils se transformèrent, le 17 juin, en Assemblée nationale ; trois jours après, les députés du tiers prêtèrent le serment du Jeu de Paume. Le 14 juillet, le peuple prit la Bastille. Le 4 août, les privilèges féodaux furent supprimés par l'Assemblée, qui proclama la *Déclaration des droits de l'homme* (v. Déclaration), vota la Constitution de 1791 et créa l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Dès cette époque, le conflit entre la royauté, devenue impopulaire, et le peuple, exaspéré par la famine, avait pris une forme violente, et l'émigration avait commencé. La Constituante se sépara le 30 septembre 1791 et fut remplacée par l'Assemblée législative. Celle-ci essaya sans succès de gouverner d'accord avec Louis XVI, qu'elle obligea à déclarer la guerre à l'Autriche ; mais le roi lui-même tenta bientôt de s'enfuir à l'étranger. Après la journée du 10-Août, la royauté était abolie. La veille du jour où la Législative se séparait pour faire place à la Convention, nos troupes gagnaient la bataille de Valmy (20 sept. 1792). Le 22, la Convention proclamait la République et sauvait de l'invasion étrangère le territoire national, au prix d'un gouvernement énergique et dictatorial. (V. Terreur.) Lorsque la dictature de Robespierre eut pris fin au 9-Thermidor, l'action révolutionnaire s'orienta vers un retour à un régime moins avancé et démocratique. (V. Convention.) Sous le Directoire, eurent lieu les campagnes de 1796 en Allemagne et en Italie, de 1798 en Egypte, etc. (V. Directoire.) Mais ces succès extérieurs furent compromis par une banqueroute partielle à l'intérieur. Bonaparte, que ses victoires avaient fait considérer comme un sauveur, fit le coup d'Etat du 18-Brumaire (9 nov. 1799) et devint premier consul (Constitution de l'an VIII). Le 2 août 1802, il était nommé consul à vie et, le 18 mai 1804, empereur des Français. Depuis le 18-Brumaire, la Révolution n'était plus qu'un souvenir. Elle n'en laissait pas moins des traces profondes. En Europe, elle avait presque partout provoqué le réveil des consciences nationales. Plus tard, en France même, nulle réaction durable ne fut possible contre les conquêtes civiles et sociales de 1789 (régime représentatif, Code civ.). Les Bourbons durent accepter la Charte et le régime parlementaire, et toutes les tentatives dirigées contre les idées libérales amenèrent des révolutions démocratiques.

**Révolution russe de 1917.** V. Russie.

**Révolution allemande de 1918**, V. Allemagne.

**Révolution française** (*Réflexions sur la*), pamphlet passionné et injuste de l'orateur anglais Burke. Critique acerbe du gouvernement français, qui contribua à exciter contre nous l'opinion européenne. Il est à noter que Burke fut un des premiers à annoncer que la Révolution aboutirait à un coup d'Etat militaire (1790).

**Révolution** (*Histoire critique et militaire des campagnes de la*), par Jomini (1819-1824), exposé savant et critique des campagnes de cette grande époque, y compris les campagnes de Napoléon.

**Révolution française** (*Considérations sur la*), ouvrage de Mme de Staël, où elle s'applique à démontrer que la morale doit être la seule règle de conduite des hommes d'Etat. L'ouvrage est écrit dans un style noble et correct, mais un peu trop abstrait (1818).

**Révolution française** (*Histoire de la*), par Thiers, narration consciencieuse, claire, rapide et dramatique, mais parfois superficielle, bien qu'écrite avec un souci remarquable de la vérité (1823-1827).

**Révolution française** (*Histoire de la*), par Mignet ; résumé brillant et profond, d'une méthode réellement philosophique, un des meilleurs livres de ce genre (1824).

**Révolution française** (*Histoire de la*), par Th. Carlyle ; œuvre étrange et satirique, en général peu sympathique aux révolutionnaires français, mais puissante et hardie (1837).

**Révolution française** (*Histoire de la*), par Michelet, suite de l'*Histoire de France* du même auteur. Œuvre éloquente, enthousiaste, véritable poème épique, dont « le peuple est le héros ». Elle donne l'impression la plus nette, la plus vraie, la plus agitée de la période de la Terreur ; mais elle s'arrête au 9-Thermidor (1847-1853).

**Révolution française** (*Histoire de la*), par Louis Blanc, ouvrage renfermant des documents curieux et des plaidoyers animés en faveur des principes et des actes de la Révolution. La partie relative aux événements de Bretagne et de Vendée est remarquable (1847-1862).

**Révolutions de France et de Brabant** (*les*), journal de Camille Desmoulins, où l'auteur défend les idées républicaines et démocratiques et raille avec esprit les usages de l'ancienne cour et de l'ancienne noblesse (1789-1792).

**Révolution des globes célestes** (*Des*), ouvrage de Copernic, exposant le système qui porte son nom et qui a révolutionné l'astronomie [1543]. (V. Copernic.)

**révolutionnaire** [*si-o-nè-re*] adj. Qui a rapport aux révolutions politiques : *principes révolutionnaires.* Se dit particulièrement de la révolution de 1789 : *la période révolutionnaire.* N. Partisan des révolutions.

**révolutionnairement** [*si-o-nè-re-man*] adv. Par des moyens révolutionnaires, comme au temps des révolutions ; *procéder révolutionnairement.*

**révolutionner** [*si-o-né*] v. a. Mettre un pays en état de révolution : *révolutionner la région. Fig.* Causer du trouble, bouleverser : *cette nouvelle m'a révolutionné.* Ant. **Calmer, apaiser.**

**revolvant** [*van*] adj. m. (du lat. *revolvere*, retourner). Qui opère un tour : *boîtes circulaires revolvantes.*

**revolver** [*ré-vol-vèr*] n. m. (m. angl. ; de *to revolve*, retourner). Sorte de pistolet, muni d'un barillet qui tourne (d'où son nom), avec lequel on peut tirer plusieurs coups sans recharger.

— Encycl. Le revolver, comme le pistolet, possède un canon unique, par lequel partent consécutivement les balles tirées ; mais il existe, entre ce canon et la crosse, un magasin nommé *barillet*, qui contient un certain nombre de cartouches, déterminé par le modèle de l'arme. Dans les plus anciens systèmes, le barillet est un cylindre ou tambour, qui présente successivement, dans son mouvement de révolution, les cinq ou six cartouches à l'orifice du canon (systèmes Smith et Wesson, Lefaucheux, etc.). Dans les modèles plus récents (Browning, etc.), la crosse de l'arme contient un véritable *chargeur.* Ces derniers sont des pistolets à répétition et non des revolvers proprement dits.

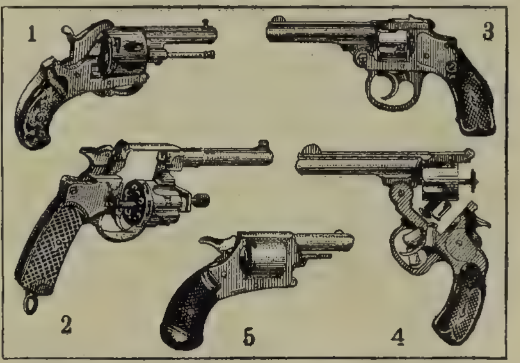

Revolver : 1. A broche ; 2. Français (d'ordonnance) ; 3. Sans chien (Smith et Wesson) ; 4. Montrant l'action de l'extracteur ; 5. A percussion centrale.

**revomir** v. a. Vomir de nouveau : *revomir un médicament.* Rejeter : *la mer revomit les corps qu'elle a engloutis.*

**Revon** (Michel), orientaliste et juriste français, né à Genève en 1867, auteur de travaux estimés sur le Japon.

**révoquer** [*ké*] v. a. (lat. *revocare*). Priver d'un emploi, destituer : *révoquer un préfet.* Annuler : *révoquer un ordre. Révoquer en doute,* mettre en doute, contester.

**revoter** [*té*] v. a. Voter de nouveau.

**revouage** n. m. *Féod.* Aide gracieuse que le vassal payait au suzerain, quand celui-ci armait son fils chevalier ou mariait sa fille.

**revouloir** v. a. Vouloir de nouveau.

**revoyager** [*voi-ia-jé*] v. n. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o : il revoyagea, nous revoyageons.*) Voyager de nouveau.

**revoyance** [*voi-ian-se*] n. f. En Bretagne, Au revoir. (*Arg. : A la revoyure.*)

**revoyeur** [*voi-ieur*] n. m. Bateau dragueur, au moyen duquel on cure un canal, un cours d'eau.

**revue** [*vû*] n. f. (de *revoir*). Inspection exacte ; examen détaillé : *faire la revue de ses papiers, de ses fautes.* Inspection des corps de troupes, des chevaux, du matériel : *passer un régiment en revue.* Titre de certains écrits périodiques : *une revue scientifique.* Pièce comique, où l'on passe en revue les événements de l'année. *Fam. Nous sommes gens de revue,* nous avons des occasions de nous revoir. *Pop. Etre de la revue,* en être pour ses frais, être déçu dans ses espérances.

— Encycl. *Théât.* Les revues, dont l'origine remonte au Théâtre de la Foire, ne commencèrent à être en vogue que sous le règne de Louis-Philippe. D'abord satiriques et ayant pour objet de présenter en des scènes amusantes les événements ou personnages marquant de l'année, les revues de nos jours ne sont souvent qu'un prétexte à un grand déploiement de mise en scène.

**Revue sous l'Empire** (*un Jour de*), tableau de H. Bellangé (1862, musée du Louvre). Un régiment de grenadiers défile sur la place du Carrousel ; au premier plan, la foule ; au fond à gauche, devant les Tuileries, on aperçoit l'Empereur à cheval. (V. p. 756).

**Revue de Paris** (*la*), périodique fondé en 1894 par J. Darmesteter et Ganderax, publiant des romans, des études critiques, etc.

**Revue des Deux Mondes**, revue française, littéraire, politique, scientifique, etc., fondée en 1829 par Ségur-Dupeyron et Mauroy, dirigée ensuite successivement par Buloz, par Brunetière et par Francis Charmes.

**Revue hebdomadaire**, revue française, littéraire et politique, fondée en 1891 et dirigée longtemps par F. Laudet.

**Revue générale des sciences pures et appliquées**, fondée en 1890 par Louis Olivier, dirigée par J.-P. Langlois. Elle paraît bi-mensuellement et donne, outre des articles originaux d'un haut intérêt, des informations sur le mouvement scientifique mondial.

**Revue historique**, fondée en 1876 par G. Monod et G. Fagniez, dirigée par G. Monod et Ch. Bémont. Elle groupe, dans sa rédaction, les historiens appartenant aux idées libérales.

**Revue politique et littéraire** ou **Revue bleue**, fondée en 1863 par Yung et Em. Alglave, publiant des nouvelles, des chroniques, etc.

**Revue scientifique** ou **Revue rose**, fondée en 1863 par Yung et Em. Alglave, pour faire connaître les grandes découvertes et les théories scientifiques.

**Revue universelle**, revue encyclopédique et illustrée, fondée en 1891 par Georges Moreau. Elle porta jusqu'en 1901 le titre de *Revue encyclopédique* et cessa de paraître en 1905. Elle retraçait le mouvement littéraire, artistique, politique, scientifique, etc. Le titre de *Revue universelle* a été repris en 1920 par une nouvelle publication périodique, organe de renaissance intellectuelle et nationale.

**revuette** [*è-te*] n. f. *Théâtr.* Petite revue.

**revuiste** [*is-te*] n. m. Auteur dramatique, qui écrit des revues de fin d'année.

**révulsé** (part. pass. de *révulser*). Déplacé, bouleversé : *avoir les traits révulsés.*

**révulser** [*sé*] v. a. (du lat. *revulsus*, arraché). Déplacer, changer le siège de : *révulser une irritation.*

**révulseur** n. m. Instrument qui produit une révulsion.

**révulsif, ive** adj. Se dit des remèdes qui produisent une révulsion. N. m. : *la teinture d'iode, la farine de moutarde, sont des révulsifs.*

— Encycl. On peut diviser les révulsifs en *rubéfiants*, *irritants* et *caustiques*. Les rubéfiants ne produisent qu'une rougeur plus ou moins vive ; les vésicants provoquent soit l'inflammation avec desquamation ultérieure, soit la vésiculation et les pustules, soit même la suppuration. Les caustiques détruisent les tissus.

**révulsion** n. f. (du lat. *revulsio*, action d'arracher). Irritation locale, provoquée dans le but de faire cesser un état congestif ou inflammatoire existant dans une autre partie du corps, ou de stimuler le système nerveux.

— Encycl. On obtient la révulsion à l'aide de *moyens mécaniques* (frictions énergiques, ventouses, piqûres ou scarificateurs, fer rouge, etc.) ou *chimiques* (vésicatoire, sinapisme, ammoniaque). Les principales indications de la révulsion sont : les névralgies, les douleurs rhumatismales, la syncope, le coma, la léthargie. Dans les affections des organes respiratoires, la révulsion énergique produit également d'excellents effets.

**reward** [*ré-ouar*] n. m. Autref., à Bruges, chef des jurés élus par les échevins et distinct du bourgmestre.

**rewardage** [*ré-ouar*] n. m. Fonctions de reward.

**Rewari**, v. de l'empire anglais des Indes (Pendjab) ; 25.000 h.

**Rewbell** ou **Reubell** (Jean-François), conventionnel, né et m. à Colmar (1747-1807). Il prit une part active à la réaction thermidorienne et fut président du Directoire de 1796 à 1799.

**Rexpoëde**, comm. du Nord, arr. et à 19 kil. de Dunkerque ; 1.690 h. Ch. de f.

**Reybaud** [*rè-bô*] (Marie-Roche-*Louis*), économiste et littérateur français, né à Marseille, m. à Paris (1790-1879) ; railleur aimable et enjoué, auteur du célèbre roman satirique et social, qui eut un immense succès : *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale*, suivi de *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques.*

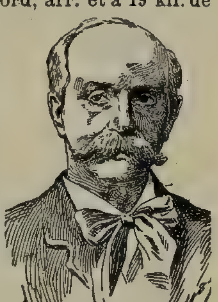
Ernest Reyer.

**Reyer** [*rè-ièr*] (Louis-Etienne-*Ernest* Rey, dit), compositeur et critique musical français, né à Marseille, m. au Lavandou [Var] (1823-1909) ; auteur des opéras : *la Statue*, *Maître Wolfram*, *Salammbô*, *Sigurd*, etc., œuvres d'une forme toujours très soignée et correcte, d'une orchestration ample et savante. Dans ses articles de critique, où il montre une réelle compétence, il enveloppe avec art la satire dans l'éloge.

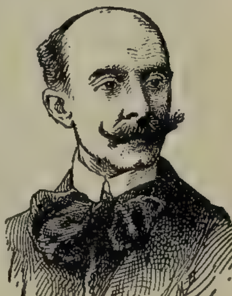
Emile Reymond.

**Reymond** (Emile), chirurgien et homme politique français, né à Tarbes, tué à l'ennemi dans une reconnaissance en avion (1865-1914). Passionné pour l'aviation, il a contribué largement au développement de cette arme nouvelle.

**Reymont** (Vladislas), romancier polonais, né en 1868 à Kobiele Wielkie (prov. de Piotrkow). A rendu avec beaucoup de force et de couleur la vie des masses (*les Paysans*, *l'An 1794*, *la Terre promise*, etc.).

**Reynaud** [*rè-nô*] (Jean), philosophe et homme politique français, né à Lyon, m. à Paris (1806-1863). Son livre philosophique et scientifique tout à la fois, *Terre et Ciel*, eut un grand retentissement. Il y admettait la préexistence de l'homme, sa survivance dans d'autres astres et un progrès indéfini.

**Reynier** [*rè-ni-é*] (Jean-Louis-Ebenezer, comte), général du premier Empire, né à Lausanne, m. à Paris (1771-1814). Il se distingua en Italie et fut ministre de la guerre de Murat, roi de Naples.

**Reynier** (Paul), chirurgien français, né à Paris, m. à Villegaudin (1879-1919). Membre de l'Académie de médecine (1904). Outre des recherches cliniques intéressantes, on lui doit l'invention de divers appareils de chirurgie.

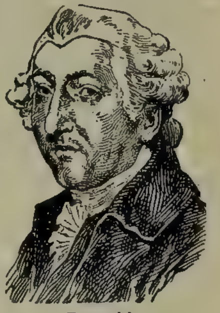
Reynolds.

**Reynolds** (Josué), peintre anglais, né à Plympton, m. à Londres (1723-1792) ; le fondateur de l'école anglaise de peinture, portraitiste de premier ordre. Il unit avec grâce, dans ses compositions, la lumière et l'ombre à un ton riche en couleurs (portrait de Mme Siddons dans la *Muse de la Tragédie*).

**rez** [*ré*] prép. (du lat. *rasus*, rasé). Tout contre : *couper un arbre rez de terre. A rez de* loc. prép. Au niveau de.

**rez-de-chaussée** [*ré-de-chô-sé*] n. m. invar. Niveau du sol. La partie d'une maison au niveau du sol : *habiter un rez-de-chaussée.*

**Rezé**, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 5 kil. de Nantes ; 8.920 h. Ch. de f. Etat.

**rez-mur** n. m. invar. Surface des gros murs, au dedans de l'œuvre.

**Rezonville**, village de la Moselle, à 15 kil. de Metz ; 380 h. Bataille du 16 août 1870 entre les Français et les Allemands, dite aussi *bataille de Gravelotte*. (V. ce mot.)

**Rezonville**, tableau d'Aimé Morot, au musée du Luxembourg (1886). Mêlée de cavaliers, où l'artiste a donné un remarquable exemple d'exactitude réaliste.

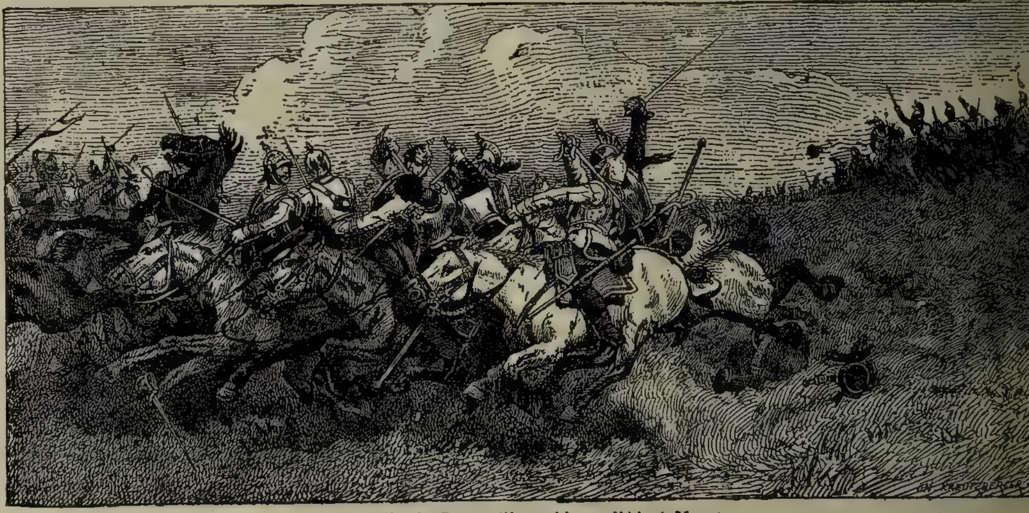
Bataille de Rezonville, tableau d'Aimé Morot.

**rez-terre** n. m. invar. Superficie d'un sol sans ressauts ni degrés.

**rezzou** n. f. Nom donné, en Algérie, à la troupe organisée pour exécuter une razzia.

**Rh**, symbole chimique du *rhodium*.

**rhabba** n. f. Fête qui se célèbre dans la partie occidentale de l'Algérie et du Maroc.

**rhabditis** [*tiss*] n. m. Genre de vers nématodes, de la famille des anguillulidés, comprenant de nombreuses espèces d'Europe, qui vivent dans les détritus et les boues ou dans les glandes, les intestins de toutes sortes d'animaux.

**rhabdocèle** [*sè-le*] adj. (du gr. *rhabdos*, baguette, et *koilos*, creux). Se dit des helminthes, dont l'intestin est droit et sans ramification. N. m. pl. Sous-ordre de vers turbellariés, comprenant les microstomes, opisthomes, etc : *les rhabdocèles comptent parmi les vers les plus inférieurs comme organisarion et comme taille.* S. un *rhabdocèle.*

**rhabdophane** n. f. Phosphate hydraté naturel de cérium, didyme, erbium, etc.

**rhabillage** [*ll* mll.] ou **rhabillement** [*ll* mll., *e-man*] n. m. Raccommodage : *rhabillage d'une montre.* Repiquage exécuté sur la surface des meules à moudre pour la rendre plus rugueuse. Réparation d'armes détériorées.

**rhabiller** [*ll* mll., *é*] v. a. Habiller de nouveau : *déshabiller et rhabiller une poupée.* Raccommoder : *rhabiller une montre. Fig.* Renouveler la forme de : *rhabiller de vieilles idées avec des mots nouveaux.* Présenter sous un jour favorable.

**rhabilleur, euse** [*bi, ll* mll., *eu-ze*] n. Personne qui fait des rhabillages. N. Rebouteur.

**rhabiter** [*té*] v. a. Habiter de nouveau.

**rhabituer** [*tu-é*] v. a. Habituer de nouveau.

**rhacodactyle** n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des geckonidés, renfermant des geckos à doigts dilatés, qui vivent en Nouvelle-Calédonie : *les rhacodactyles vivent d'insectes et se tiennent volontiers dans les maisons.*

**rhacophore** n. m. Genre de batraciens anoures, de la famille des ranidés, renfermant une trentaine d'espèces de Madagascar et du Japon : *les rhacophores sont des rainettes qui vivent sur les arbres et possèdent des pattes largement palmées, qui leur servent de parachutes.*

**Rhadamante**, un des trois juges des Enfers fils de Jupiter et frère de Minos ; il épousa Alcmène veuve d'Amphitryon. (*Myth.*)

**Rhadamiste**, fils de Pharasmane, roi d'Ibérie, m. en 52 av. J.-C. Vaincu par les Parthes, i poignarda sa femme Zénobie, plutôt que de la voi tomber entre les mains du vainqueur.

**Rhadamiste et Zénobie**, tragédie de Crébillon son œuvre la plus remarquable, dont le sujet es emprunté à Tacite. Les caractères des deux principaux personnages offrent parfois une énergie dign des héros cornéliens (1711).

**Rhætikon**, chaîne de montagnes des Alpes entre le canton suisse des Grisons et le Vorarlber autrichien (2.970 m. d'alt.).

**rhætizite** n. f. Variété de disthène.

**rhagade** n. f. (du gr. *rhagas, ados*, déchirure). *Pathol.* Sorte de gerçure, de crevasse du tégument externe de la peau.

**rhagie** [*ji*] n. m. Genre d'insectes coléoptère longicornes, de la famille des cérambycidés, renfermant de grands capricornes d'Europe, dont les larves se développent dans les arbres morts et les souches : *le rhagie du chêne est commun dans les forêt de France.*

**rhagite** [*ji-te*] n. f. Arséniate hydraté naturel d bismuth.

**rhagodiole** n. m. Genre de composées chicoracées, qui croissent dans les lieux cultivés du mid de la France.

**rhagoïde** adj. (du gr. *rhax, rhagos*, grain d raisin, et *eidos*, forme). *Hist. nat.* Qui ressemble à u grain de raisin. *Anat. Tunique rhagoïde*, couch pigmentaire postérieure de l'iris.

**rhagonyque** [*ni-ke*] n. f. Genre d'insecte coléoptères malacodermes, de la famille des téléphoridés.

— Encycl. Les rhagonyques sont des insectes d taille médiocre, à livrée rousse ou jaune, qui viven sur les plantes en fleur et font la chasse aux autre insectes. On en connaît soixante espèces de l'Europ et des régions voisines.

**Rhallis, Rallis** ou **Ralli** (Demetrios) homme d'Etat grec, né et m. à Athènes (1841-1921) plusieurs fois ministre depuis 1875 ; pendant la Grand Guerre, il soutint la politique de Constantin contr Venizelos. Premier ministre de nov. 1920 à fév. 192

**rhamnacées** [*ram'-na-sé*] ou **rhamnée** [*ram'-né*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédone dialypétales superovariées, qui croissent dans le régions chaudes du globe, et dont le genre nerprun (*rhamnus*) est le type. S. une *rhamnacée* o *rhamnée.*

**rhamnine** n. f. Glucoside contenu dans le nerpruns. (Il est dédoublable en un sucre et une matière colorante jaune, assez voisine de la quercétine.

**rhamnite** n. f. Alcool dérivé du rhamnose pa hydrogénation.

**rhamnocathartine** n. f. Principe amer de baies de nerprun.

**rhamnocitrin** n. m. Composé que l'on extrait d'un rhamnus.

**Rhamnonte** (en lat. *Rhamnus*, auj. *Sobrio Castro*, dème de l'ancienne Attique, à 60 stades d Marathon. Le nerprun (*rhamnus*) croissait près d là en abondance.

**rhamnose** [*ram'-nô-zi*] n. m. Sucre $C^6 H^{14} O$ contenu dans de nombreux végétaux et que l'on extrait des résidus de la fabrication du quercitron.

**rhamnus** [*ram'-nuss*] n. m. *Bot.* Nom scientifique du genre *nerprun.*

**rhamnusium** [*ram'-nu-zi-om'*] n. m. Genr d'insectes coléoptères longicornes, de la famille de cérambycidés, renfermant des capricornes d'Europ et d'Asie : *le rhamnusium du saule est commun e France.*

**rhamphastidés** [*ran-fas-ti-dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs, renfermant les toucan proprement dits (*ramphastos*) et genres voisins S. un *ramphastidé.*

**rhamphidie** [*ran-fi-dî*] n. f. Genre d'insecte diptères némocères, renfermant des tipules de l'hémisphère boréal.

**rhamphorrhynque** [*ran-fo-rin-ke*] n. m Genre de reptiles ptérosauriens, fossiles dans les terrains jurassiques.

**rhamphus** [*ran-fuss*] n. f. pl. Genre d'insecte coléoptères rynchophores, de la famille des curculionidés, renfermant des charançons d'Europe, qui vivent sur les arbres fruitiers.

**rhantus** [*tuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des dyticidés, renfermant une centaine d'espèces de l'hémisphère boréal, dont quelques-unes sont communes aux environs de Paris.

**rhaphidère** n. m. Genre d'insectes orthoptères marcheurs, de la famille des phasmidés, répandus dans les régions chaudes du globe et renfermant des formes grêles, à livrée verte, qui se confondent avec les jeunes brindilles des arbres sur lesquels elles vivent.

**rhaphidie** [*dî*] n. f. Genre d'insectes névroptères planipennes, répandus sur tout le globe et renfermant des formes de taille médiocre, qui vivent, à l'état de larves et d'insectes parfaits, dans les fissures de l'écorce des arbres.

**rhaphidiidés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes névroptères, renfermant les genres *raphidie* et voisins. S. un *rhaphidiidé*.

**rhaphie** [*fî*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, répandus sur tout l'hémisphère boréal, et qui renferme de petites mouches sveltes à livrée d'un vert métallique sombre.

**rhaphigastre** [*ghas-tre*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, renfermant des pentatomidés, dont l'unique espèce est une grande punaise des bois, très commune en été dans toute la France, sur les groseilliers et autres arbustes.

**rhapis** [*piss*] n. m. Genre de palmiers de petite taille, qui croissent en Chine et au Japon : *on emploie les rhapis pour faire des cannes, des nattes, etc.*

**rhapontic** [*tik'*] ou **rhapontique** [*ti-ke*] n. m. Genre de composées tubuliflores, renfermant des plantes qui croissent dans les Alpes et les Pyrénées. Nom vulgaire d'une espèce de rhubarbe. *Rhapontic des moines* ou *des montagnes*, espèce de rumex.

**rhapsode, rhapsodie, rhapsodomancie,** etc. V. RAPSODE, RAPSODIE, etc.

**Rhéa** ou **Rhée,** autre nom de Cybèle, épouse de Saturne, mère de Jupiter. (*Myth.*)

**Rhéa Sylvia,** fille de Numitor, roi d'Albe. Désignée pour être vestale, elle mit cependant au monde Romulus et Remus, qu'elle dit être fils de Mars, et fut, pour ce fait, enterrée vive.

**rheda** [*ré*] n. f. (mot lat.). *Antiq. rom.* Char à quatre roues, emprunté aux Gaulois par les Romains.

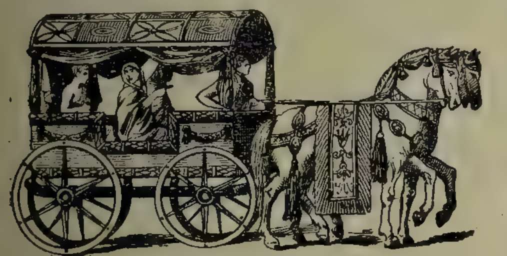

Rheda romaine.

**rhéiformes** n. m. pl. Ordre d'oiseaux, renfermant les nandous et formes voisines. S. un *rhéiforme*.

**rheinartius** [*ré, si-uss*] n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, renfermant de magnifiques faisans propres aux forêts des montagnes qui séparent l'Annam du Laos : *le rheinartius ocellé, qui a deux mètres du bec à l'extrémité de la queue, est le plus beau de tous les phasianidés.*

**Rheinau,** comm. de Suisse (cant. de Zurich), dans une boucle du Rhin, près de la frontière badoise ; 1.460 h. Agriculture, viticulture.

**Rheinauer** (Beatus), philologue allemand, né né à Sélestat, m. à Strasbourg (1485-1547) ; auteur d'une *Histoire de la Germanie* et de nombreuses éditions d'auteurs anciens.

**Rheine,** v. d'Allemagne (Westphalie), sur l'Ems ; 14.500 h. Centre industriel.

**Rheinegg** ou **Rheineck,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), sur la rive g. du Rhin ; 2.100 h. Viticulture.

**Rheinfelden,** v. de Suisse (cant. d'Argovie), ch.-l. de district, sur le Rhin ; 3.350 h. Pêcheries de saumon ; établissement de viticulture ; tonnellerie ; brasseries ; salines ; moulinage de la soie. Station thermale.

**Rheingold** (*l'Or du Rhin*), prologue de la tétralogie de R. Wagner. V. OR DU RHIN.

**rhénan, e** adj. Qui appartient au Rhin, aux bords du Rhin : *les pays rhénans*. Substantiv. (avec une majuscule) : *les Rhénans*, habitants des bords du Rhin.

**rhéno** ou **réno** n. m. Sorte de manteau de peau, que portaient les anciens Gaulois.

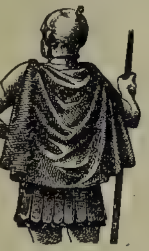

Rhéno.

**rhénoise** [*noi-ze*] n. f. Grand chaland du Rhin.

**rhéocorde** n. m. (du gr. *rheos*, courant, et de *corde*). Appareil composé d'un fil métallique tendu entre deux formes, muni d'un curseur métallique et servant à introduire dans un courant des résistances plus ou moins grandes.

**rhéographe** n. m. (du gr. *rheos*, courant, et *graphein*, écrire). Instrument destiné à enregistrer graphiquement les vibrations de l'intensité d'un courant électrique.

**rhéolaveur** n. m. Appareil de lavage pour les fines, dans les houillères.

**rhéolyseur** [*zeur*] n. m. Appareil formé d'une sorte de pont de Wheatstone, permettant de faire passer dans un galvanomètre un courant dont on peut graduer l'intensité.

**rhéomètre** n. m. (du gr. *rheos*, courant, et *metron*, mesure). Ancien nom du galvanomètre. Instrument de jaugeage pour les fluides.

**rhéophore** n. m. (du gr. *rheos*, courant, et *phoros*, qui porte). Chacun des fils de la pile électrique.

**rhéoscopique** [*os-ko*] adj. (du gr. *rheos*, courant, et *skopein*, voir). Qui sert à constater l'existence des courants électriques.

**rhéostat** [*os-ta*] n. m. (du gr. *rheos*, courant, et *statos*, qui se tient). Résistance électrique pouvant être réglée à volonté et qui, intercalée dans un circuit, permet de faire varier l'intensité d'un courant.
— ENCYCL. Les rhéostats portent différents noms, suivant leur destination ; ils affectent les formes les plus diverses et sont composés soit à l'aide de fils, soit à l'aide de liquides.

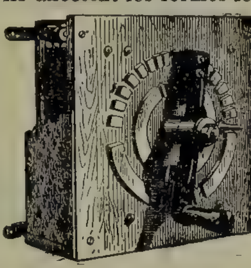

Rhéostat.

**rhéostatique** [*os-ta*] adj. Qui se rapporte au rhéostat.

**rhéotome** n. m. (du gr. *rheos*, courant, et *tomê*, section). Pièce servant à interrompre le passage d'un courant électrique.

**Rhésos,** roi de Thrace, fils du Soleil, qui marcha au secours de Troie pendant la dernière année du siège. Il fut tué par Ulysse et Diomède.

**Rhésos**, tragédie grecque, attribuée à tort à Euripide, pièce d'ailleurs curieuse, pleine de mouvement et de pittoresque.

**rhésus** [*ré-zuss*] n. m. Espèce de singe, appartenant au genre macaque.
— ENCYCL. Le rhésus (*macacus rhesus*), ou buncer, est un singe de la taille d'un chien, à face rouge cuivreux et à pelage d'un fauve verdâtre en dessus, gris en dessous. Il est très commun de l'Inde à la Chine et, en certains endroits, vit familièrement à proximité des habitations, surtout sur les toits des pagodes.

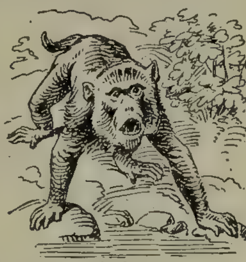

Rhésus.

**rhéteur** n. m. (gr. *rhêtôr*). Celui qui, chez les anciens, enseignait l'art de l'éloquence : *Gorgias fut un des plus célèbres rhéteurs de son temps.* Orateur emphatique.

**Rhétie** [*tî*], contrée de l'Helvétie (Grisons, Tyrol, nord de la Lombardie), soumise aux Romains sous Auguste [15 av. J.-C.] (Hab. *Rhétiens.*)

**rhétien, enne** [*ti-in, è-ne*] adj. Se dit d'un étage géologique, base du jurassique. N. m. : *le rhétien*.

**rhétique** adj. Qui appartient à la Rhétie ou à ses habitants : *Alpes Rhétiques.*

**Rhétiques** (ALPES), section du massif alpin, située aux confins de la Suisse, de l'Autriche et de l'Italie ; le Bernina, l'Albula et pour partie l'Ortler font partie de cette section des Alpes orientales, qui tire son nom de la Rhétie.

**rhétorianisme** [*nis-me*] n. m. Doctrine des rhétoriens.

**rhétoricien** [*si-in*] n. m. Qui sait la rhétorique. (Peu us.) Elève de rhétorique.

**rhétorien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Qui concerne la doctrine de Rhétorius. N. m. pl. Disciples de Rhétorius.

**rhétorique** n. f. (gr. *rhêtorikê*). Art qui donne les règles de bien dire. Livre qui traite de cet art : *la Rhétorique d'Aristote.* Classe où on l'enseigne. Déploiement de moyens oratoires : *employer toute sa rhétorique à persuader quelqu'un.* Affectation d'éloquence : *ce n'est que de la rhétorique. Figure de rhétorique.* (V. FIGURE.) *Chambres de rhétorique*, sociétés littéraires d'Artois et de Flandre.

**Rhétorique,** ouvrage d'Aristote (IVe s. av. J.-C.), où il a contribué à dégager l'éloquence de toutes les subtilités sophistiques, en fondant l'art de prouver sur la connaissance des passions humaines.

**rhétoriquement** [*ke-man*] adv. Avec le caractère de la rhétorique.

**rhétoriqueur** [*keur*] n. m. Nom que se donnaient eux-mêmes les écrivains de la cour de Bourgogne au XVe siècle.
— ENCYCL. Disciples d'Alain Chartier, les *rhétoriqueurs* poussèrent à l'extrême l'enflure et la prétention du style, l'abus de l'allégorie. En poésie, ils s'attachèrent uniquement aux singularités graphiques et aux difficultés de rimes. Mais ils préparèrent la renaissance de l'antiquité. Les principaux sont G. Chastellain, Molinet, Meschinot, J. Lemaire de Belges, Guill. Crétin.

**Rhétorius,** hérésiarque de la fin du IVe siècle, qui vécut en Egypte et enseigna qu'il n'y a pas de vérité absolue.

**rhéto-roman, e** adj. Se dit du groupe de dialectes romans parlés dans la Suisse orientale, les Grisons (*roumanche*), le Tyrol et le Frioul.

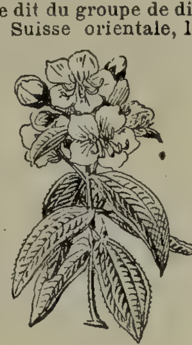

Rhexia.

**rheum** [*ré-om'*] n. m. Nom scientifique du genre *rhubarbe.*

**rheumamètre** n. m. (du gr. *rheuma*, courant, et *metron*, mesure) Instrument servant à mesurer la rapidité d'un courant liquide.

**rheumamétrie** [*tri*] n. f. (de *rheumamètre*). Mesure de la rapidite des courants liquides.

**rheumamétrique** adj. Qui appartient à la rheumamétrie.

**rhexia** [*rèk-si*] n. m. ou **rhexie** [*rèk-sî*] n. f. Genre de mélastomacées, renfermant des plantes herbacées, à fleurs variant du jaune au pourpre, réunies en panicules, et dont plusieurs espèces sont cultivées comme ornementales.

**Rheydt** ou **Rheidt,** v. d'Allemagne (Prusse, présid. de Dusseldorf), sur la Niers ; 44.400 h. Forges, machines, filatures.

**Rhianos,** poète et grammairien grec, né en Crète (IIIe s. av. J.-C.), auteur d'épigrammes et de poèmes mystiques.

**Rhigas** (Constantin), poète grec moderne, un des fondateurs de l'hétairie, auteur d'hymnes patriotiques, né à Velestino, mis à mort par les Turcs (1753-1798).

**Rhin** (le), fl. d'Europe, qui naît dans les Alpes au massif de Saint-Gothard, reçoit le *Rhin postérieur*, draine un certain nombre de torrents de glaciers, passe à Coire, s'épure dans le lac de Constance, forme la chute de Schaffhouse, baigne Waldshut, Rheinfelden, Bâle, s'étale à travers la plaine d'Alsace-Bade et le Palatinat (Strasbourg, Spire, Worms), franchit en une vallée profonde, pittoresque, couronnée de burgs, le massif schisteux rhénan (Mayence, Bingen, Coblence) et tombe définitivement en plaine à Cologne, arrose Leyde et Utrecht, pour se jeter dans la mer du Nord par trois bras principaux : le Waal, le Leck et le Vecht, que relient un grand nombre de canaux. Affluents principaux : l'Aar, l'Ill, le Main, le Neckar, la Lahn, la Moselle, etc. ; 1.400 kil. Le Rhin, sur lequel on a soigneusement assuré la fixité d'un chenal navigable et aménagé de grands ports de rivière, est une voie navigable au trafic intense (minerais, houille, bois, etc.). Il sert de frontière entre Allemagne et Suisse depuis sa sortie du lac de Constance jusqu'à Bâle, puis entre Allemagne et France (jusqu'à la Lauter).

**Rhin** (*le Passage du*), tableau de Van der Meulen (1673, musée du Louvre). Louis XIV, monté sur un cheval pie et entouré de ses généraux, donne des ordres à un officier à pied (12 juin 1672). Plus loin, la cavalerie traverse le fleuve sous la protection des canons (v. p. 801).

**Rhin** (*vins du*), nom donné aux vins récoltés sur les coteaux riverains du grand fleuve et des vallées adjacentes (Neckar, Moselle, Saar, Nahe, Ahr). La région dite Rheingau (Hesse-Nassau) fournit le rudesheim, le johannisberg, etc.

**Rhin** (*le*), récit en prose, reproduisant les souvenirs d'un voyageur artiste et poète, par Victor Hugo. La partie descriptive des lettres est d'un relief vigoureux et saisissant (1842).

**Rhin** (*ligue du*), formée en 1658 à l'instigation de Mazarin, par les électeurs de Cologne, de Trèves et de Mayence, le duc de Bavière, les princes de Brunswick et de Hesse, les rois de Suède et de Danemark pour garantir, contre l'empereur d'Allemagne, les clauses du traité de Westphalie. Louis XIV fut le protecteur de la ligue du Rhin, que Napoléon Ier fit plus tard revivre en partie.

**Rhin allemand** (*le*), chanson patriotique, par Alfred de Musset, improvisée en 1840 ; réponse alerte, vive, mordante, faite à un chant du poète allemand Becker, qui commençait ainsi : *Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand...* Voici les deux premiers vers de la réplique :

> Nous l'avons eu, votre Rhin allemand :
> Il a tenu dans notre verre...

**Rhin** (*dép. du* **Bas–**), département formé par la partie septentrionale de la plaine d'Alsace ; préf. *Strasbourg* ; ch.-l. d'arr., *Erstein*, *Haguenau*, *Molsheim*, *Saverne*, *Sélestat*, *Wissembourg* ; 8 arr., 35 cant., 561 comm. ; 675.112 hab. (en 1921) ; 21e région militaire ; tribunal régional ; cour d'appel de Colmar ; académie ; évêché à Strasbourg. Ce dép. tire son nom de sa situation sur le Rhin en aval du dép. du Haut-Rhin ; pétroles de Pechelbronn. Grande culture de céréales, houblon, tabac ; industrie active et variée (brasseries, etc.). Le dép. du Bas-Rhin a été reformé en 1919, après la signature du traité de Versailles, qui rendait l'Alsace à la France.

**Rhin** (*dép. du* **Haut–**), département formé par la partie méridionale de la plaine d'Alsace ; préf. *Colmar* ; ch.-l. d'arr. *Altkirch*, *Guebwiller*, *Mulhouse*, *Ribeauvillé*, *Thann* ; 6 arrond., 26 cant., 385 comm., 490.600 hab. (en 1921) ; 21e région militaire ; cour d'appel ; diocèse de Strasbourg. Ce dép. tire son nom de sa situation sur le centre supérieur du Rhin en France. Grande culture de houblon, de lin ; industrie très active à Mulhouse et aux environs. Le dép. du Haut-Rhin a été reformé en 1919, après la signature du traité de Versailles, qui rendait l'Alsace à la France.

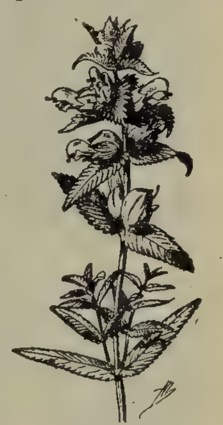

Rhinanthe.

**rhinalgie** [*jî*] n. f. (du gr. *rhis*, *rhinos*, nez, et *algos*, douleur). Douleur qui siège dans le nez.

**rhinanthe** n. m. Genre de scrofulariacées d'Europe.
— ENCYCL. Les rhinanthes, appelés aussi *cocrète*, *crête-de-coq*, etc., sont des plantes herbacées à tige droite, à feuilles simples et opposées et à fleurs jaunes, situées à l'aisselle de longues bractées, colorées et dentées. Parasites, qui infestent parfois les champs de céréales et les prés.

**rhinanthé, e** adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre rhinante. N. f. pl. Tribu des scrofulariacées, renfermant les genres *rhinanthe*, *digitale*, *véronique*, *mélampyre*, etc. S. une *rhinanthée*.

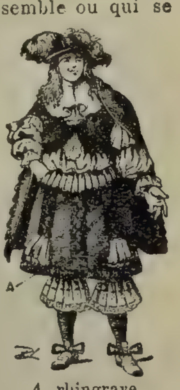

*A*, rhingrave.

**Rhinau,** comm. du Bas-Rhin, arr. d'Erstein ; 1.736 h. Ch. de f.

**rhingie** [*ji*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant des mouches de taille moyenne, à tête prolongée en une sorte de bec conique, et dont les larves se développent dans les boues : *la rhingie rousse est commune en France.*

**rhingrave** n. m. (de l'allem. *Rhein*, Rhin, et *graf*, comte). Autrefois, comte du Rhin ; aujourd'hui, titre de quelques princes d'Allemagne. N. f. Sorte de haut-de-chausses, en usage au XVIIe siècle. (Quelques-uns écrivent RINGRAVE.)

**rhingraviat** [*vi-a*] n. m. Dignité de rhingrave.

**rhinite** n. f. (du gr. *rhis*, *rhinos*, nez). Inflammation de la muqueuse nasale. Syn. CORYZA.

**rhinobate** n. m. Genre de poissons plagiostomes, renfermant des raies de grande taille, dont on

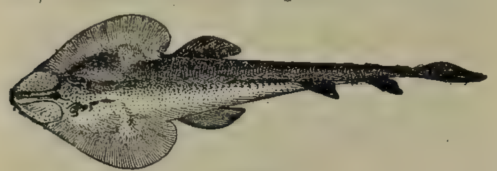

Rhinobate.

connaît une quinzaine d'espèces, répandues dans les mers chaudes et tempérées. (Une espèce se trouve sur les côtes méditerranéennes.)

**rhinobronchite** n. f. Inflammation de la muqueuse nasale et de la muqueuse bronchique.

**rhinocéros** [*ross*] n. m. (du gr. *rhis*, *rhinos*, nez, et *keras*, corne). *Zool.* Genre de mammifères périssodactyles des régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique. *Entom.* Nom vulgaire d'un gros scarabée, l'orycte nasicorne.

— Encycl. *Zool.* Les rhinocéros sont de puissants animaux, à peau très épaisse et qui forme chez certains individus un bouclier très dur, réparti sur le corps et la racine des membres ; la partie antérieure de leur tête est munie d'une ou deux cornes plus ou moins droites, qui atteignent parfois 1 mètre de long. Très sauvages, les rhinocéros vivent solitaires ou par couples dans les jungles, les forêts marécageuses ou les plaines arides, se défendant avec férocité contre tous les autres animaux. Leur régime, essentiellement végétal, est composé uniquement de racines et de tiges. Le rhinocéros d'Asie, répandu dans l'Asie méridionale et les îles de la Sonde, est unicorne (*rhinoceros unicornis*). Il atteint 4 mètres de long et 2 mètres de haut. L'espèce africaine possède deux cornes (*rhinoceros bicornis*) ; quelques auteurs font de cette espèce le sous-genre *ceratorrhinus*. On chasse le rhinocéros pour son cuir et pour sa corne. Celle-ci passait au moyen âge pour déceler la présence des poisons dans les aliments et les boissons.

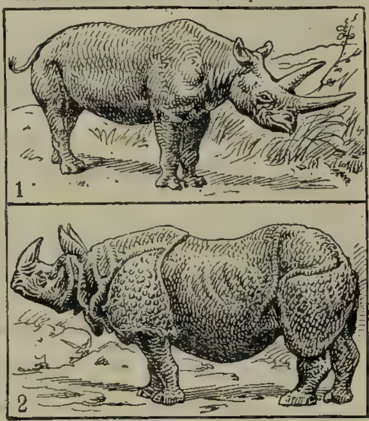

Rhinocéros : 1. D'Afrique ; 2. D'Asie.

**rhinocérotidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères périssodactyles, renfermant les *rhinocéros* actuels et les genres voisins fossiles. S. un *rhinocérotidé*.

**rhinochère** n. m. Sous-genre de tapirs, renfermant une espèce (tapir à chabraque), qui vit dans les forêts humides de l'Insulinde. (Le rhinochère atteint la taille d'un âne. Il est noir, avec le dos et les flancs blancs ; cette large tache blanche rappelle à peu près la forme d'une chabraque.)

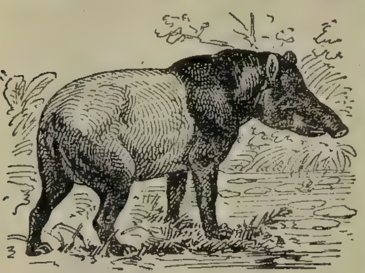

Rhinochère.

**rhinocylle** [*si-le*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des curculionidés, renfermant des charançons d'Europe, dont une espèce, française, vit sur les chardons, les centaurées.

**rhinolalie** [*lî*] n. f. (du gr. *rhis*, *rhinos*, nez, et *lalia*, parole). Troubles de la voix, produits par des modifications dans la résonance des cavités nasales.

**rhino-laryngite** n. f. Laryngite accompagnée d'une inflammation des fosses nasales.

**rhinolithe** n. f. Concrétion pierreuse, à base surtout de sel de chaux, qui se forme dans le nez.

**rhinologie** [*jî*] n. f. (du gr. *rhis*, *rhinos*, nez, et *logos*, traité). Partie de la pathologie qui s'occupe spécialement des affections du nez et des fosses nasales.

**rhinologique** adj. Qui se rapporte à la rhinologie.

**rhinolophe** n. m. Genre de mammifères chiroptères, renfermant des chauves-souris de l'ancien monde, vulgairement appelées *fer-à-cheval*, à cause de l'expansion membraneuse de leur nez : *les rhinolophes, communs en France, nichent dans les greniers, les magasins, les rochers et les mines.*

**rhinolophidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères chiroptères, renfermant les *rhinolophes* et genres voisins. S. un *rhinolophidé*.

**rhinométrie** [*trî*] n. f. (du gr. *rhis*, *rhinos*, nez, et *metron*, mesure). Mesure de la perméabilité des fosses nasales à l'air.

**rhinonécrosie** [*zî*] ou **rhinonécrose** [*krô-ze*] n. f. (du gr. *rhis*, *rhinos*, nez), et *nekros*, mort). Nécrose de la cloison des fosses nasales.

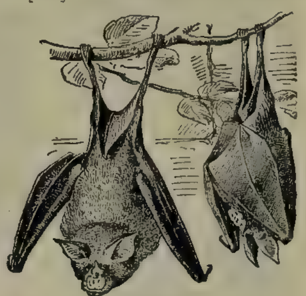

Rhinolophe.

**rhinophonie** [*nî*] n. f. (du gr. *rhis*, *rhinos*, nez, et *phônê*, voix). Résonance nasale de la voix ; nasillement.

**rhinophyma** n. f. (du gr. *rhis*, *rhinos*, nez, et *phuma*, tumeur). Hypertrophie de la masse du nez, causée par un épaississement de la peau, qui devient lisse, rouge et luisante. Syn. ACNÉ HYPERTROPHIQUE.

**rhinopithèque** [*tè-ke*] n. m. Genre de mammifères primates, de la famille des cercopithécidés, comptant deux espèces de singes propres à l'Inde.

**rhinoplaste** [*plas-te*] n. m. Chirurgien qui pratique la rhinoplastie.

**rhinoplastie** [*plas-tî*] n. f. (du gr. *rhis*, *rhinos*, nez, et *plastês*, qui forme). Opération chirurgicale, qui a pour but de refaire un nez à ceux qui l'ont perdu : *la rhinoplastie est un des plus curieux exemples de greffe animale.*

**rhinoplastique** [*plas-ti-ke*] adj. Qui appartient à la rhinoplastie.

**rhinopome** n. m. Genre de mammifères chiroptères, répandus dans tout le nord de l'Afrique. (Ce sont des chauves-souris grises à longue queue, qui abondent dans les ruines souterraines ; les hypogées égyptiens en renferment des milliers.)

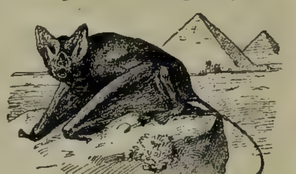

Rhinopome.

**rhinopsie** [*psî*] n. f. (du gr. *rhis*, *rhinos*, nez, et *opsis*, vue). Strabisme qui se produit du côté du nez ; strabisme interne.

**rhinoptère** n. f. Genre de poissons plagiostomes, de la famille des myliobatidés, renfermant des raies de grande taille, qui vivent dans les mers chaudes.

**rhinorragie** [*no-ra-jî*] n. f. (du gr. *rhis*, *rhinos*, nez, et *raghê*, rupture). Hémorragie nasale.

**rhinorragique** [*no-ra-ji-ke*] adj. Qui a rapport à la rhinorragie.

**rhinorrhée** [*no-ré*] n. f. (du gr. *rhis*, *rhinos*, nez, et *rhein*, couler). Écoulement de mucus par le nez.

**rhinorrhéique** [*no-ré*] adj. Qui se rapporte à la rhinorrhée.

**rhinorthe** n. f. Genre d'oiseaux grimpeurs, à livrée verdâtre, de la région indo-malaise, dits vulgairement *boubou*.

**rhinosclérome** [*nos-klé*] n. m. (du gr. *rhis*, *rhinos*, nez, et *sklêros*, dur). Affection du nez, caractérisée par une tuméfaction, un épaississement des narines, de la cloison nasale et de la lèvre supérieure. (Le traitement consiste à détruire la néoplasie à l'aide de raclage et de cautérisasion.)

**rhinosclérose** [*nos-klé-rô-ze*] n. f. (du gr. *rhis*, *rhinos*, nez, et *sklêros*, dur). Atrophie de la muqueuse pituitaire.

**rhinoscopie** [*nos-ko-pî*] n. f. (du gr. *rhis*, *rhinos*, nez, et *skopein*, examiner). Examen des fosses nasales, convenablement éclairées.

**rhinoscopique** [*nos-ko-pi-ke*] adj. Qui se rapporte à la rhinoscopie.

**rhinose** [*nô-ze*] n. f. (du gr. *rhinos*, peau). État de relâchement de la peau, à la suite d'un amaigrissement.

**rhinosime** [*zi-me*] n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant de petits insectes élancés, à livrée souvent rouge et bleue, de l'Europe.

**rhinothèque** [*tè-ke*] n. m. (du gr. *rhis*, *rhinos*, nez, et *thêkê*, étui). Revêtement corné du maxillaire supérieur des oiseaux.

**rhinotric** ou **rhinotriche** n. m. Nom d'un champignon de la famille des moisissures, qui vit sur le bois pourri et les amas de feuilles en décomposition.

**Rhinton,** poète dramatique grec, né à Syracuse ou à Tarente à la fin du IVe s. av. J.-C, ; auteur de drames comiques ou *hilarotragédies*, genre qu'il avait fondé. Il n'en reste que des fragments.

**rhintonique** adj. Se dit des pièces rappelant les hilarotragédies de Rhinton.

**rhipidius** [*di-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant des insectes bruns ou roussâtres, dont les premiers états se passent dans le corps des blattes : *les rhipidius se rencontrent sur tout le globe.*

**rhipidocéphale** n. m. Genre d'acariens, voisins des argas, qui vivent sur les animaux à sang chaud, dont ils sucent le sang. (On en connaît d'assez nombreuses espèces, répandues sur tout le globe). On dit aussi RHIPICÉPHALE.

**rhipidoglosses** [*glo-se*] n. m. pl. Division de mollusques gastéropodes prosobranches, renfermant

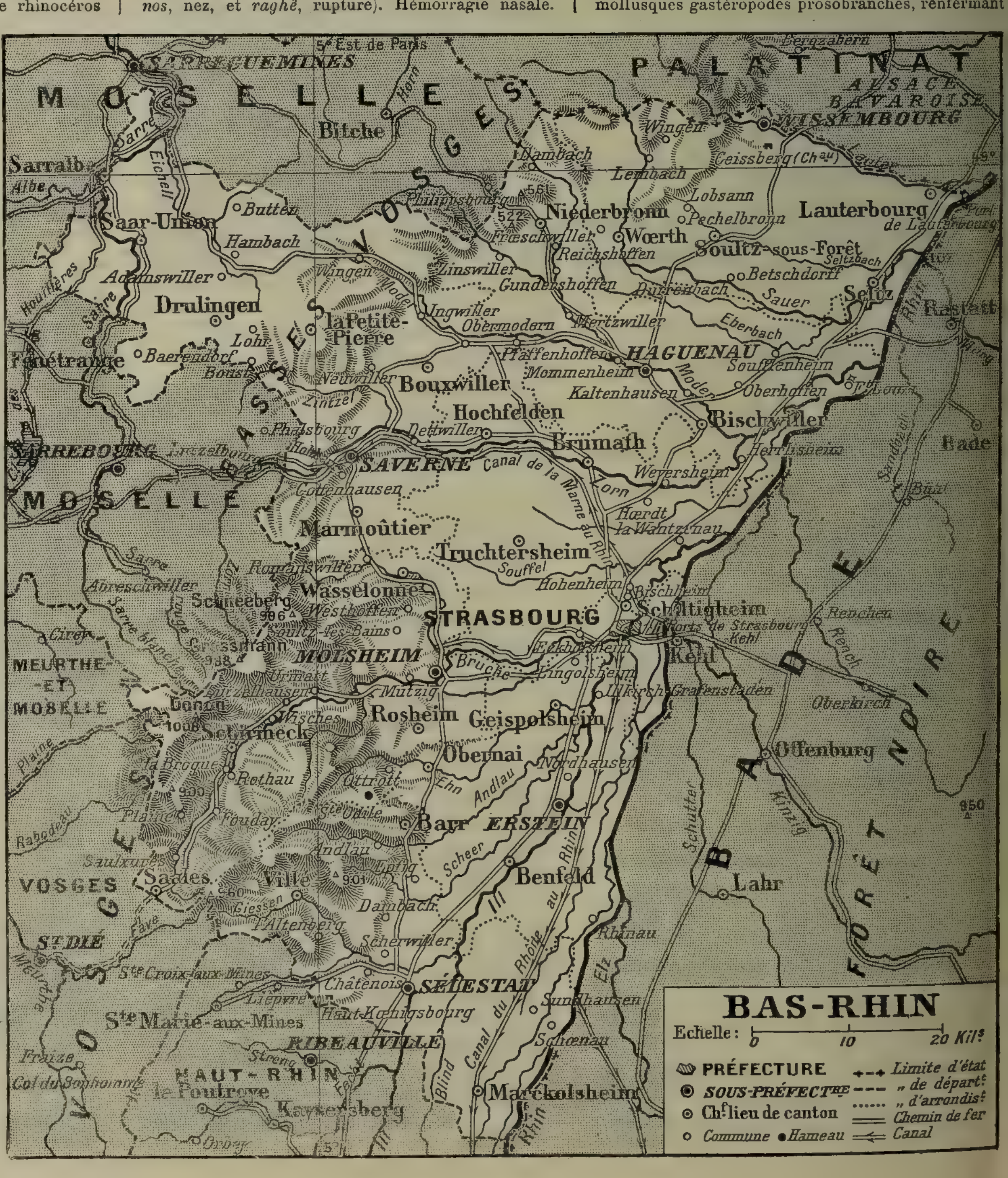
BAS-RHIN
Echelle : 0 10 20 Kils
PRÉFECTURE
SOUS-PRÉFECTRE
Chf lieu de canton
Commune
Hameau
Limite d'état
" de départt
" d'arrondist
Chemin de fer
Canal
5e Est de Paris
SARREGUEMINES
Bergzabern
PALATINAT
ALSACE BAVAROISE
WISSEMBOURG
MOSELLE
VOSGES
Bitche
Sarre
Sarralbe
Albe
Wingen
Hambach
Geissberg (Chau)
Lembach
Lobsann
Pechelbronn
Lauterbourg
Fort de Lauterbourg
Philippsbourg
Niederbronn
Wœrth
Frœschwiller
Reichshoffen
Saar-Union
Butten
Soultz-sous-Forêt
Betschdorf
Seltz
Rastatt
Zinswiller
Gundershoffen
Durrenbach
Sauer
Adamswiller
Drulingen
la Petite-Pierre
Ingwiller
Obermodern
Mertzwiller
Eberbach
Lohr
Baerendorf
Bouxwiller
Fénétrange
Pfaffenhoffen
Mommenheim
HAGUENAU
Soufflenheim
Kaltenhausen
Moder
Oberhoffen
Bischwiller
Hochfelden
Neuwiller
Zinzel
Phalsbourg
Dettwiller
Brumath
Herrlisheim
Bade
SARREBOURG
SAVERNE
Canal de la Marne au Rhin
Weyersheim
Zorn
Bühl
Marmoûtier
Hœrdt
la Wantzenau
Truchtersheim
Souffel
Romanswiller
Wasselonne
Westhoffen
Hohenheim
Schneeberg
STRASBOURG
Bischheim
Schiltigheim
Forts de Strasbourg
Kehl
Renchen
Soultz-les-Bains
MOLSHEIM
Bruche
Lingolsheim
Illkirch-Grafenstaden
Oberkirch
MEURTHE-ET-MOSELLE
Donon
Mutzig
Rosheim
Geispolsheim
Schirmeck
Obernai
Offenburg
Ottrott
Ehn
Andlau
la Broque
Rothau
Fouday
Ste Odile
Barr
ERSTEIN
Benfeld
Saales
Villé
Dambach
Scherwiller
Châtenois
SÉLESTAT
ST DIÉ
Ste Croix-aux-Mines
Lièpvre
Ste Marie-aux-Mines
Haut-Kœnigsbourg
RIBEAUVILLÉ
HAUT-RHIN
Fraize
Col du Bonhomme
la Poutroye
Kaysersberg
Marckolsheim
Rhinau
Schœnau
Sundhausen
Canal du Rhône au Rhin
Ill
Rhin
Elz
Kinzig
Schutter
Lahr
BADE
FORÊT NOIRE
950
938
1008
906

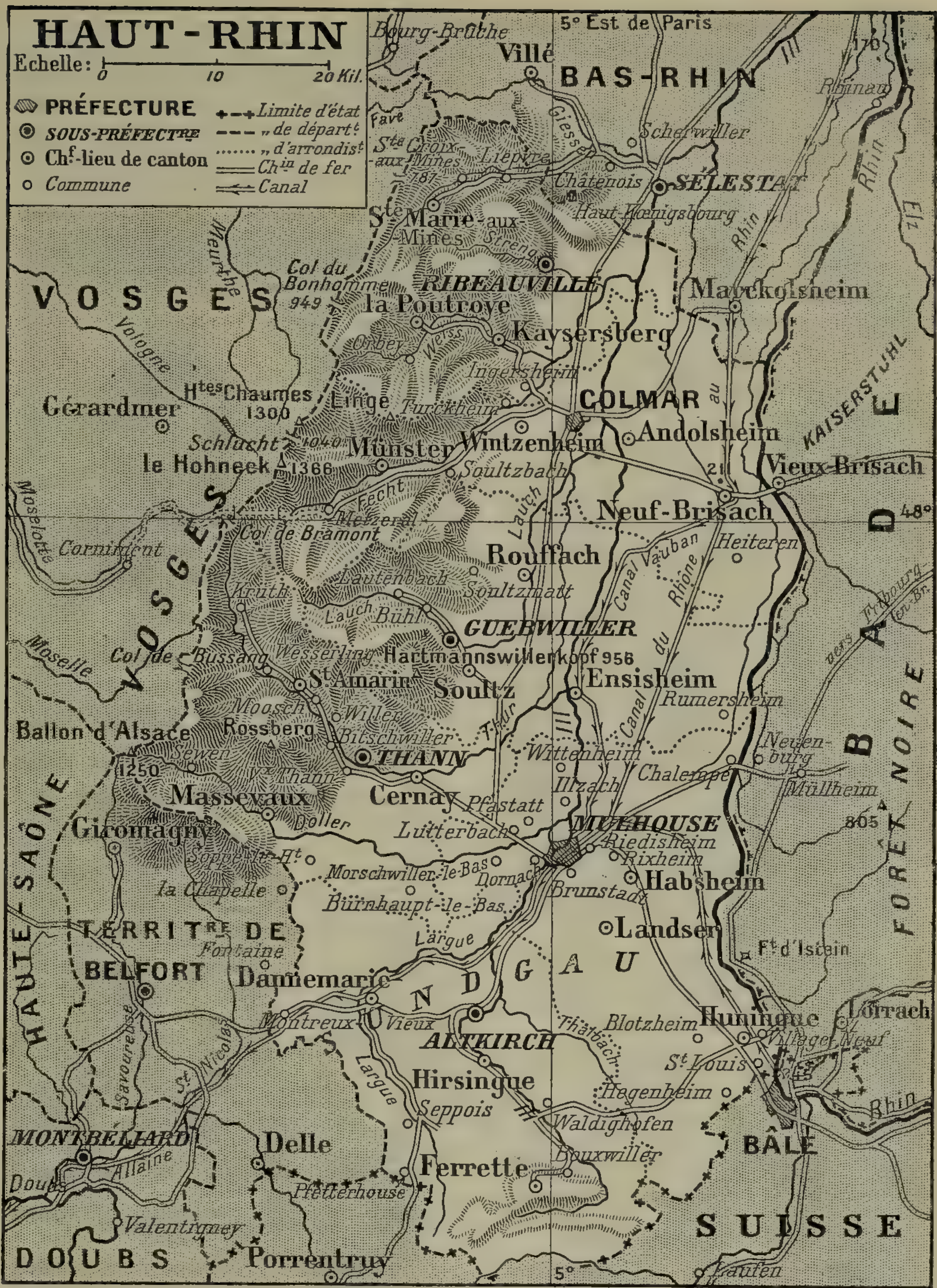
HAUT-RHIN
Echelle : 0 10 20 Kil.
PRÉFECTURE
SOUS-PRÉFECTURE
Chf-lieu de canton
Commune
Limite d'état
" de départt
" d'arrondist
Chin de fer
Canal
5° Est de Paris
BAS-RHIN
VOSGES
TERRITRE DE BELFORT
HAUTE-SAÔNE
DOUBS
SUISSE
BADE
FORÊT NOIRE
KAISERSTUHL
SUNDGAU
COLMAR
MULHOUSE
GUEBWILLER
RIBEAUVILLÉ
THANN
ALTKIRCH
SÉLESTAT
BELFORT
MONTBÉLIARD
BÂLE
Villé
Ste Marie-aux-Mines
Ste Croix-aux-Mines
Liepvre
Châtenois
Haut-Kœnigsbourg
Schelwiller
Rhinau
Marckolsheim
Col du Bonhomme 949
la Poutroye
Kaysersberg
Ingersheim
Turkheim
Gérardmer
Htes Chaumes 1300
Linge
Schlucht 1040
le Hohneck 1366
Münster
Wintzenheim
Andolsheim
Vieux-Brisach
Soultzbach
Neuf-Brisach
Rouffach
Heiteren
Cornimont
Col de Bramont
Lautenbach
Soultzmatt
Bühl
Col de Bussang
Wesserling
Hartmannswillerkopf 956
Soultz
Ensisheim
Rumersheim
Ballon d'Alsace
Rossberg
Moosch
Willer
Bitschwiller
Neuenburg
Sewen
1250
Masevaux
Cernay
Wittenheim
Illzach
Chalampé
Müllheim
Pfastatt
Giromagny
Lutterbach
805
Riedisheim
Rixheim
Habsheim
Morschwiller-le-Bas
Dornach
Brunstadt
Bürnhaupt-le-Bas
la Chapelle
Landser
Fontaine
Dannemarie
Ft d'Istein
Montreux
Vieux
Blotzheim
Huningue
Lörrach
St Louis
Hirsingue
Seppois
Hagenheim
Waldighofen
Bouxwiller
Delle
Ferrette
Pfetterhouse
Valentigney
Porrentruy
Lauten
Doller
Fecht
Lauch
Thur
Ill
Largue
Savoureuse
St Nicolas
Allaine
Moselle
Moselotte
Vologne
Meurthe
Weiss
Orbey
Rhin
Canal du Rhône au Rhin
Canal Vauban
Elz
Doubs
48°
5°

eux dont la radule a ses dents marginales disposées n éventail. S. un *rhipidoglosse*.

**rhipidophore** n. m. Genre de coléoptères hé- éromères, renfermant de curieux insectes qui vi- ent en parasites dans les nids de guêpes, et dont n connaît une douzaine d'espèces du globe.

**rhipidornis** [*niss*] n. m. Genre de passereaux entirostres, renfermant de petits paradisiers qui essemblent aux diphyllodes et qui sont propres à ı Nouvelle-Guinée,

**rhipiptères** n. m. pl. Ordre d'insectes, renfer- ıant les stylops et genres voisins, caractérisés par eurs ailes inférieures vastes et s'ouvrant en éven- ail. (Leurs larves vivent dans le corps des bourdons t des guêpes.) S. un *rhipiptère*.

**rhipsalide** n. f. Genre de cactées, renfermant es plantes épiphytes, des régions chaudes de l'Amé- ique. (On les cultive en Europe en serre chaude ien éclairée.)

**Rhisnes,** comm. de Belgique (prov. et arr. de amur) ; 1.370 h. Fer, marbre.

**rhizagre** n. m. (du gr. *rhiza*, racine, et *agra*, rise). Instrument avec lequel on arrache les ra- ines des dents.

**rhizanthé, e** adj. (du gr. *rhiza*, racine, et *nthos*, fleur). *Bot.* Qui a des fleurs naissant sur les acines. N. f. pl. Classe de végétaux, renfermant s rafflésiacées, les cytinées, etc., dont les fleurs aissent sur les racines. S. une *rhizanthée*.

**rhizina** n. m. Genre de champignons ascomy- ètes, renfermant des helvelles de l'hémisphère bo- éal, qui vivent au détriment des arbres, particu- èrement du pin maritime.

**rhizobion** n. m. Bactérie qui se développe dans s racines des plantes de la famille des légumineuses.

— Encycl. Le rhizobion est une bactérie dont le ôle est très utile, car c'est grâce à lui que les légu- ıineuses s'assimilent l'azote de l'air. En effet, cette actérie peut prendre directement de l'azote à l'air our former des matières albuminoïdes ; quand elle pénétré dans les racines des légumineuses, elle y orme des tubercules et s'y multiplie ; puis, quand lle meurt, la légumineuse s'assimile les substances ui la formaient. On comprend dès lors que les lé- umineuses enrichissent fortement le sol en azote.

**rhizobius** [*bi-uss*] n. m. Genre d'insectes co- éoptères, renfermant des coccinelles rousses ou ıuves, qui vivent sur les sapins et les pins et dont ne espèce (*rhyzobius ventralis*) est un ennemi charné de la cochenille de l'olivier (*lécanie*).

**rhizoblaste** [*blas-te*] adj. (du gr. *rhiza*, racine, t *blastos*, germe). *Bot.* Se dit des embryons pourvus e racines et des végétaux qui ont un embryon ourvu de racines.

**rhizocarpé, e** adj. (du gr. *rhiza*, racine, et *arpos*, fruit). *Bot.* Se dit des plantes dont les or- anes reproducteurs naissent sur les racines.

**rhizocarpées** [*pé*] n. f. pl. Syn. de MARSILÉA- ÉES. S. une *rhizocarpée*.

**rhizocarpien, enne** [*pi-in*, *è-ne*] adj. Se dit es végétaux dont la tige ne porte de fruit qu'une eule fois, mais dont la racine reproduit chaque nnée de nouvelles tiges fructifères.

**rhizocarpique** adj. *Bot.* Se dit des végétaux ıez lesquels les fruits naissent de la racine.

**rhizocéphales** n. m. pl. Sous-ordre de crus- ıcés cirripèdes, qui vivent fixés sur d'autres crus- ıcés marins. S. un *rhizocéphale*.

**rhizocrine** ou **rhizocrinus** [*nuss*] n. m. enre de crinoïdes des grandes profondeurs de l'océan, ù ils vivent attachés aux pierres, coquillages, etc.

**rhizoctone** ou **rhizoctonie** [*nî*] n. f. Cham- ignon parasite, dont le mycélium, formé de cordons iolacés, détruit les parties souterraines de diverses lantes (luzerne, safran, pomme de terre, bette- ıve, etc.).

— Encycl. Quand une plantation est envahie par ı rhizoctone, il faut en arracher d'abord les pieds ıalades et les détruire par le feu, se garder de re- ıettre l'année suivante la même plante dans ce sol, rainer et ameublir soigneusement celle-ci.

**rhizœque** [*zè-ke*] n. m. Genre d'insectes hé- ıiptères, de la famille des coccidés, comprenant es cochenilles allongées, qui vivent sur les racines e divers palmiers australiens.

**rhizoflagellés** [*jèl-lé*] n. m. pl. Ordre d'infu- oires, comprenant la seule famille des rhizomona- idés et renfermant des animalcules qui possèdent, utre des appendices flagelliformes, des pseudopodes étractiles. S. un *rhyzoflagellé*.

**rhizogène** adj. (du gr. *rhiza*, racine, et *gennân*, ngendrer). Chez qui les organes de la reproduction et, ar conséquent, les fleurs, naissent sur les racines.

**rhizoglyphe** n. m. Genre d'acariens d'Eu- ope, qui vivent fixés sur les racines des plantes.

**rhizogone** adj. (du gr. *rhiza*, racine, et *gonos*, énération). Qui porte des corps reproducteurs sur es racines.

**rhizographe** n. m. (du gr. *rhiza*, racine et *gra- hè*, description). Auteur d'une description des racines.

**rhizographie** [*fî*] ou **rhizologie** [*jî*] n. f. raité ou description des racines.

**rhizographique** ou **rhizologique** adj. ui appartient à la rhizographie ou rhizologie.

**rhizolithe** n. f. (du gr. *rhiza*, racine, et *lithos*, ierre). Nom onné autre- ois aux raci- es fossiles.

**rhizo- nateux, use** [*teû*, *u-ze*] adj. Qui essemble au hizome.

**rhizo- natose** [*tô- e*] n. f. Trans- ormation une racine en hizome.

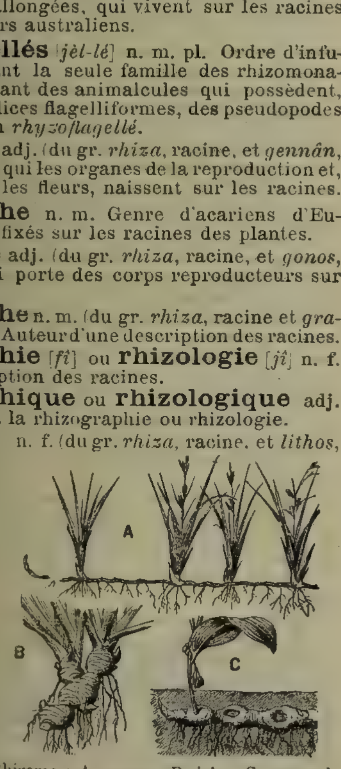

Rhizome : A, carex ; B, iris ; C, sceau de Salomon.

**rhizome** . m. (du gr. *hiza*, racine). Tige souterraine, dont les bourgeons élèvent au dehors pendant leur évolution complète. (Cette tige émet des racines adventives par sa partie inférieure. Le rhizome est fréquent chez les plantes vivaces monocotylédones et dicotylédones et, parfois, se rencontre aussi chez les cryptogames vasculaires.)

**rhizomélique** adj. (du gr. *rhiza*, racine et *mèlos*, membre). Qui se rapporte à la racine des membres : *spondylose rhizomélique*).

**rhizomère** n. m. (du gr. *rhiza*, racine, et *meros*, partie). Zone radiculaire de sensibilité tactile ou territoire cutané, dont les nerfs sont en relation avec les racines qui émergent d'un ganglion rachidien défini.

**rhizomonade** n. f. Genre d'infusoires rhyzoflagellés, renfermant des animalcules des eaux douces, qui vivent fixés aux corps submergés par les pseudopodes de leur région postérieure.

**rhizomonadidés** n. m. pl. Famille d'infusoires rhizoflagellés, dont le genre *rhizomonade* est le type. S. un *rhizomonadidé*.

**rhizomorphe** n. m. (du gr. *rhiza*, racine, et *morphe*, forme), Cordon de mycélium de champignon, ayant l'aspect extérieur d'une racine. (Certains rhizomorphes, très communs et très dangereux, tel l'agaric de miel, sont phosphorescents.)

**rhizomucor** n. m. Genre de champignons, de la famille des mucorinées, pouvant être pathogènes pour l'homme.

**rhizomys** [*miss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, comprenant des animaux de taille médiocre, fouisseurs, dont on connaît cinq ou six espèces de la région indo-malaise.

**rhizophage** adj. (du gr. *rhiza*, racine, et *phagein*, manger). Qui se nourrit de racines.

**rhizophagie** [*jî*] n. f. (de *rhizophage*). Condition, état d'un animal qui vit de racines.

**rhizophile** n. m. (du gr. *rhiza*, racine et *philos*, ami). Cordon de mycélium de champignons qui vivent à l'intérieur des arbres.

**rhizophora** ou **rhizophore** n. m. Genre de rhizophoracées.

— Encycl. Les rhizophores ou mangliers sont des arbres qui croissent dans les marais saumâtres bordant les lagunes des mers tropicales. La germination de la graine a lieu dans le fruit même, avant que celui-ci ne soit détaché de l'arbre ; la racine grossit et s'allonge, perçant le fruit, et finit par tomber verticalement, pour s'implanter dans la vase. Le rhisophore noir ou manglier noir, auquel on donne parfois le nom de *palétuvier*, fournit un bois utilisé en ébénisterie ; son écorce est employée au tannage et donne une teinture noire ; son fruit, comestible, sert à préparer une boisson fermentée.

**rihzophoracé, e** adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre rhizophora.

**rhizophoracées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales inferovariées des regions tropicales, renfermant une quinzaine de genres, dont le *rhizophore* est le type. S. une *rhizophoracée*.

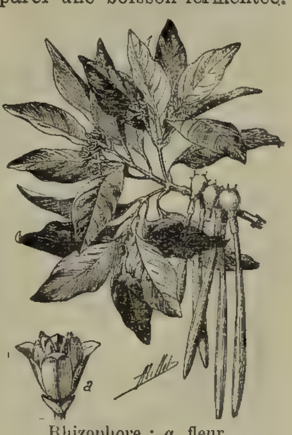

Rhizophore : *a*, fleur.

**rhizopodes** n. m. pl. Classe de protozoaires, renfermant les trois ordres des foraminifères, radiolaires et héliozoaires. (Les rhizopodes sont pour la plupart des animalcules gélatineux, mous, possédant ou non une coquille calcaire, et qui vivent dans les eaux douces ou salées )S. un *rhizopode*.

**rhizopogon** n. m. Champignon qui se rencontre dans les sables.

**rhizopus** [*puss*] n. m. Genre de champignons, de la famille des mucorinées, pouvant être pathogènes pour l'homme.

**rhizostome** [*zos-to-me*] n. m. Genre de méduses acalèphes, renfermant de nombreuses espèces répandues dans toutes les mers et surtout communes dans l'Atlantique et la Méditerranée.

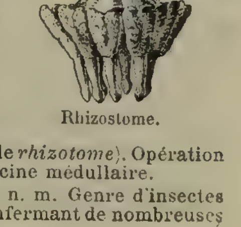

Rhizostome.

**rhizotaxie** [*tak-sî*] n. f. (du gr. *rhiza*, racine, et *taxis*, disposition). *Bot.* Manière dont les racines se disposent dans les plantes.

**rhizotome** n. m. (du gr. *rhiza*, racine, et *tomè*, section). Instrument servant à couper les racines.

**rhizotomie** [*mî*] n. f. (de *rhizotome*). Opération par laquelle on coupe une racine médullaire.

**rhizotrogue** [*tro-ghe*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, renfermant de nombreuses espèces, répandues sur le globe et, en particulier, dans la région circaméditerranéenne : *roux ou fauves, les rhizotroques de France sont appelés communément* hannetons de la Saint-Jean.

**rhizule** n. f. (du gr. *rhiza*, racine). Petite racine très déliée.

**rho** n. m. Dix-septième lettre de l'alphabet grec, qui correspond à notre *r*.

**rhodamine** n. f. Chacun des composés d'une classe de colorants dérivés de l'acide phtalique, teignant la soie en rouge avec une belle fluorescence.

**rhodanien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui appartient au Rhône : *la vallée rhodanienne.* Se dit d'un sous-étage géologique, qui forme la partie supérieure de l'étage barrémien ou urgonien.

**rhodanthe** n. m. Genre de composées annuelles ou vivaces, originaires de l'Afrique et de l'Australie.

**Rhode-Island,** un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 604.000 h. Capit. *Providence* et *Newport.* Houille. Vie industrielle intense.

**Rhodes,** île turque de l'Archipel, sur la côte sud-ouest de l'Anatolie ; 31.000 h. (*Rhodiens*). Sol calcaire, montagneux. Climat délicieux, mais les tremblements de terre sont fréquents. Vins, céréales. Ch.-l. *Rhodes* ou *Kastro ;* 10.000 h. Ville célèbre dans l'antiquité. Au moyen âge, elle appartint aux chevaliers de Rhodes, qui soutinrent en 1521, contre Soliman II, un siège opiniâtre. Occupée par les Italiens en 1912, lors de la guerre italo-turque, l'île de Rhodes leur a été attribuée par le traité de Sèvres.

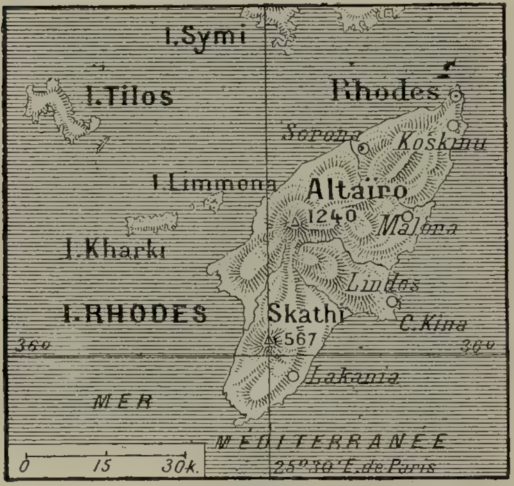

Ile de Rhodes.

**Rhodes** (*colosse de*), une des sept merveilles du monde, énorme statue d'Apollon ou du Soleil, en bronze, mesurant plus de 32 mètres de haut ; œuvre de Charès de Lindos ou de Lachès ; érigée de 292 à 280 av. J.-C. par les Rhodiens, délivrés de l'attaque de Demetrius Poliorcète. Elle était placée au fond du port de Rhodes (et non à l'entrée) et fut renversée par un tremblement de terre en 223 av. J.-C. Les Romains la relevèrent plus tard. Tombée de nouveau, les débris en furent vendus en 672 à un juif d'Emèse, qui les emporta sur neuf cents chameaux. (V. MERVEILLES.)

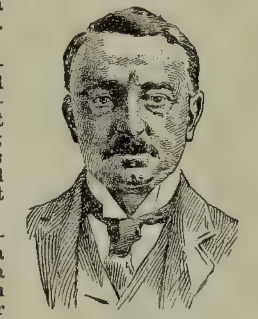

Cécil Rhodes.

**Rhodes,** les deux parties du canton d'Appenzell (Suisse) : *Rhodes intérieures,* dans le Sud-Est (13.500 h.), ch.-l. Appenzell; et *Rhodes extérieures* (55.300 h.), dans le Nord (ch.-l. Trogen), et l'Ouest (ch.-l. Herisau).

**Rhodes** (Cecil), homme d'affaires anglais, né à Bishop-Stortford, m. à Muitzenberg (Afrique du Sud) [1853-1902] ; premier ministre de la colonie du Cap, un des plus hardis colonisateurs de l'Afrique du Sud, surnommé *le Napoléon du Cap.* Il est l'auteur du fameux projet du chemin de fer du Cap au Caire.

**Rhode-Saint-Genèse,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 5.160 h. Dentelles, papeteries.

**Rhodésia** ou **Zambézie britannique,** colonie anglaise de l'Afrique du Sud, dans le bassin du Zambèze, administrée par une compagnie à charte (*Chartered*), dont Cecil Rhodes fut le directeur. V. princ. *Boulouwayo*, centre commercial ; *Salisbury*, siège de l'administration ; *Livingstone*, capitale administrative de la Rhodésia du Nord. La population est évaluée à 1.580.000 h. Richesses minières considérables.

**rhodeus** [*dé-uss*] n. m. Nom scientifique des poissons physostomes, du genre *bouvière.*

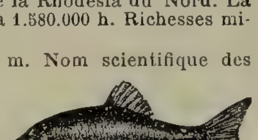

Rhodeus.

**rhodié, e,** adj. Qui contient du rhodium.

**Rhodien, enne** [*di-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'île de Rhodes : *les Rhodiens.* Adjectiv. : *climat rhodien.*

**rhodinol** n. m. Alcool terpénique, liquide bouillant à 110°, contenu dans l'essence de rose française.

**rhodiole** n. f. Genre de crassulacées des régions montagneuses de l'Europe centrale. (La rhodiole rose, appelée aussi *orpin rose* ou *odorant*, est cultivée parfois comme ornementale.)

**rhodique** adj. Se dit des oxydes de rhodium.

**rhodite** n. m. *Entom.* Genre d'insectes hyménoptères térébrants, comprenant de petits cynips noirs, qui vivent sur les rosiers et y développent des galles très grosses appelées *bédégars.* (On en connaît vingt espèces de l'hémisphère boréal.) N. f. *Min.* Alliage naturel d'or et de rhodium.

**rhodium** [*di-om'*] n. m. Corps simple métallique, qui existe dans les minerais platinifères : *le rhodium a été découvert par Wollaston.*

— ENCYCL. Le rhodium Rh ressemble à l'aluminium ; il est ductile et malléable au rouge seulement. Il a pour poids atomique 102,9, fond à 1970° ; sa densité est 12,33. Il forme avec le platine des alliages infusibles et inattaquables, dont on fait des pinces thermo-électriques et des ustensiles de laboratoire.

**rhodizite** n. f. Borate naturel d'aluminium et potassium, avec sodium, rubidium et cæsium.

**rhodo-arséniate** n. m. Arséniate hydraté naturel de manganèse, calcium et magnésium.

**rhodocère** n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, renfermant de jolis papillons jaunes, dont une espèce, appelée vulgairement *citron*, vole au printemps dans les jardins de Paris.

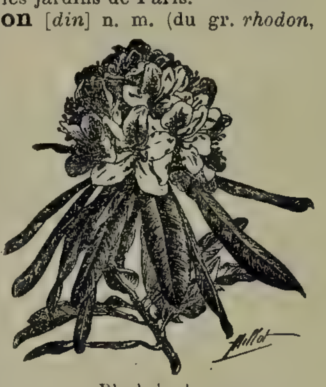

Rhododendron.

**rhododendron** [*din*] n. m. (du gr. *rhodon*, rose, et *dendron*, arbre). Genre d'éricacées, dites aussi *rosages*, très recherchées comme ornementales.

— ENCYCL. Les rhododendrons ou rosages sont des arbustes ou des arbres à feuilles persistantes, à fleurs solitaires ou réunies en corymbes, dont on connaît environ cent soixante-dix espèces, originaires de l'Asie et de l'Amérique septentrionale, quelques-unes d'Europe. La plupart sont rustiques sous le climat de Paris et servent à l'ornementation des jardins et des parcs. L'horticulture a obtenu de nombreuses variétés de certaines espèces.

**rhodographe** n. m. Auteur d'une rhodographie.

**rhodographie** [*fî*] ou **rhodologie** [*jî*] n. f. (du gr. *rhodon*, rose, et *graphê*, description, ou *logos*, discours). Traité spécial sur les roses, leurs variétés, leur culture.

**rhodographique** ou **rhodologique** adj. Qui concerne la rhodographie ou rhodologie.

**rhodolite** n. f. Variété de grenat.

**rhodomel** adj. Syn. de MIEL ROSAT.

**rhodonite** n. f. Silicate naturel de manganèse.

**Rhodope,** auj. **Despoto-Dagh,** ramification de l'Hémus (Balkan en Thrace) ; massif montagneux granitique et boisé, d'où descendent la Maritza et la Strouma. Point culminant 2.895 m.

**Rhodope** ou **Rhodopis** [*piss*], courtisane grecque, née en Thrace, qui vécut à Naucratis, en Egypte ; héroïne de plusieurs légendes curieuses, racontées par Hérodote, Strabon, Elien. Suivant l'une d'elles, un aigle, un jour, enleva une de ses sandales et la laissa tomber sur les genoux du roi d'Egypte, qui rendait la justice à Memphis. Le roi la fit rechercher et l'épousa.

**rhodophycées** n. f. pl. *Bot.* Syn. de FLORIDÉES.

**rhodora** n. m. Genre d'éricacées du Canada, confondues parfois avec les rhododendrons.

**rhodotilite** n. f. Syn. d'EINÉSITE.

**rhodyménie** [*nî*] n. f. Genre d'algues, formées d'un thalle aplati, qui se ramifie par bifurcation : *la rhodyménie palmée est commune dans les mers de l'Europe boréale.*

**rhoéadine** n. f. Alcaloïde de coquelicot.

**rhogas** [*ghass*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, renfermant des formes brunes ou noires, tachées de roux ou de jaune, qui se rendent utiles en détruisant les larves des noctuelles et de certains bombyciens.

**rhombe** [*ron-be*] n. m. (gr. *rhombos*). Losange.

**rhombifolié, e** [*ron*] adj. (du gr. *rhombos*, losange, et du lat. *folium*, feuille). Qui a des feuilles en forme de rhombe.

**rhombiforme** [*ron*] adj. Qui a la forme d'un rhombe.

**rhombique** [*ron-bi-ke*] adj. *Géom.* Qui a la forme d'un rhombe.

**rhomboèdre** [*ron*] n. m. (du gr. *rhombos*, losange, et *edra*, base). Cristal dont les faces sont des rhombes.

**rhomboédrique** [*ron*] adj. Qui a la forme d'un rhomboèdre.

**rhomboichtys** [*ron-bo-ik-tiss*] n. m. Genre de poissons anacanthines, ovales, couverts d'écailles cténoïdes, répandus dans les mers chaudes et tempérées.

**rhomboïdal, e, aux** [*ron-bo-i*] adj. (de *rhomboïde*). En forme de rhombe.

**rhomboïde** [*ron-bo-i-de*] n. m. (du gr. *rhombos*, losange, et *eidos*, aspect). Figure qui ressemble à un rhombe. Muscle élévateur de l'omoplate.

**rhomphée** [*ron-fé*] n. f. Genre d'arachnides aranéides, renfermant des araignées à longues pattes fines, à abdomen relevé en bosse, souvent très allongées, et qui sont propres aux régions chaudes du globe.

**rhonchus** [*kuss*] n. m. (du gr. *rhogkhos*, ronflement). *Pathol.* Ronflement particulier, dû à la paralysie du voile du palais. Ronflement perçu à l'auscultation dans les grosses bronches.

**Rhône** (le), fl. de France, qui prend sa source en Suisse, au glacier du Rhône, au pied du col de la Furka, arrose le Valais (Louèche, Sion, Martigny), traverse le lac Léman, entre en France, où il baigne les dép. de l'Ain, Haute-Savoie, Savoie, Isère, Rhône, Loire, Ardèche, Drôme, Vaucluse, Gard, Bouches-du-Rhône. Il passe à Bellegarde, Lyon, Vienne, Tournon, Valence, Viviers, Avignon, Tarascon, Beaucaire, Arles. Il reçoit sur la r. dr. l'Ain, la Saône, grossie du Doubs, l'Ardèche et le Gard ; sur la r. g. l'Arve, le Fier, l'Isère, la Drôme et la Durance, et se jette dans la Méditerranée en formant le delta de la Camargue. Il est navigable dès le Parc, à partir de Lyon. Malgré la rapidité de ses eaux, il est utilis par une batellerie nombreuse. Des canaux relien son bassin à la Loire, à la Seine et au Rhin. Cour 860 kil.

**Rhône** (DÉP. DU), département formé du Lyonnais et d'une partie du Beaujolais : préf. *Lyon* s.-pr. *Villefranche ;* 2 arr., 33 cant., 269 comm. 993.900 h. ; forme le gouv. militaire de Lyon, partagé entre les 7e et 14e corps d'armée ; cour d'appel académie et archevêché à Lyon. Ce département tir son nom du fleuve qui l'arrose. Il possède une industrie des plus actives (tissus de soie, métallurgie constructions métalliques), et des vignobles prospères

**Rhône** (*le Poème du*), beau poème de Mistra (1897), en décasyllabes non rimés, magnifique évocation de la vie animée de l'ancienne batellerie d Rhône.

**Rhône au Rhin** (CANAL DU), de Saint-Symphorien, sur la Saône, à Strasbourg ; 320 kil. Trafi de bois, combustibles, produits métallurgiques.

**rhopalique** adj. (du gr. *rhopalon*, massue). S dit d'un vers grec ou latin, formé d'une suite d mots, dont chacun a une syllabe de plus que le précédent.

**rhopalocère** adj. (du gr. *rhopalon*, massue et *keras*, corne). Qui a les antennes en massue N. m. pl. Sous-ordre d'insectes lépidoptères, renfermant tous ceux qui possèdent ce caractère, c'est-à dire tous les papillons diurnes. (Les rhopalocère sont des lépidoptères qui sont revêtus des couleur les plus éclatantes et les plus variées.)

**rhopalopus** [*puss*] n. m. Genre de coléoptère longicornes, renfermant des cérambycidés de l'hémisphère boréal : *le rhopalopus, à cuisses renflées des environs de Paris, est la* lepture veuve *des anciens auteurs.*

**rhotacisme** [*sis-me*] n. m. (gr. *rhôtakismos*) Répétition voulue, en vers ou en prose, de la consonne *r* (en gr. *rhô*). Substitution de la consonne à une autre lettre et, particulièrement, à la sifflant douce : *le rhotacisme de l's intervocalique* (lat. *generis*, pour *genesis*). *Pathol.* Difficulté ou impossibilité de prononcer la lettre *r*.

**rhubarbe** n. f. (du lat. *reubarbarum* ou *rhabarbarum*, racine barbare). Genre de polygonacée renfermant de grandes plantes vivaces rhizomateuses, à grandes feuilles sinuées. ALLUS. LITT V. CASSE. (On remplace quelquefois le mot *casse* par le mot *rhubarbe.*)

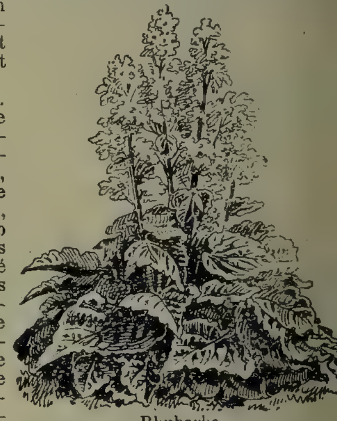

Rhubarbe.

— ENCYCL. On connaît une vingtaine d'espèces de rhubarbes (*rheum*), originaires de l'Asie tempérée, dont beaucoup sont cultivées pour la beauté de leurs fleurs groupées en panicules et de leur vaste feuillage. On utilise les pétioles de plusieurs espèces comme aliments (confitures, tartes). De la rhubarbe officinale on tire un poudre jaune d'or, utilisée comme amer, apériti ou laxatif, suivant la dose ; on prépare pour la médecine infantile un sirop de rhubarbe. Comme tonique, on utilise le vin, l'extrait, la teinture de rhubarbe ; comme purgatif, des cachets ou des comprimés de poudre de rhubarbe.

**Rhuis** (PRESQU'ÎLE DE), presqu'île de Bretagne séparant de l'Atlantique le golfe du Morbihan. Bourgade de Sarzeau. Havre de Port-Navalo. Ruines de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis.

**rhum** ou **rum** [*rom'*] n. m. (de l'angl. *rum* même sens). Eau-de-vie obtenue par la fermentation et la distillation des mélasses de canne à sucre.

— ENCYCL. Pour fabriquer le rhum, on mélange le sirop de sucre et les écumes que l'on enlève du vesou, ou jus de la canne, avec une certaine quantité d'eau provenant du lavage du sucre brut, et l'on met à fermenter en tonneaux.

Quand la fermentation est terminée, on procède à la distillation. Le produit obtenu est incolore, mais le vieillissement le colore en brun, surtout si on le laisse séjourner dans des fûts de chêne. D'ailleurs, cette coloration brune, principalement pour les produits communs, est obtenue le plus souvent au moyen d'une *sauce*, c'est-à-dire d'un mélange de goudron, clous de girofle, écorce de chêne, cuir neuf tanné et râpé, etc., que l'on ajoute à l'eau-de-vie. On distinguait autrefois les tafias provenant de la distillation des mélasses, et les rhums obtenus par la distillation du jus de canne seul. Les principaux pays producteurs de rhum sont les Antilles (Jamaïque, Martinique, Guadeloupe) et la Réunion : dans tous ces pays, la rhumerie fonctionne parallèlement à la sucrerie.

**rhumatalgie** [*jî*] n. f. (du gr. *rheuma, atos*, fluxion, et *algos*, douleur). Douleur rhumatismale.

**rhumatalgique** adj. Qui a rapport à la rhumatalgie.

**rhumatique** adj. Rhumatismal. (Vx.)

**rhumatisant** [*zan*], **e** adj. Affecté de rhumatisme : *vieillard rhumatisant.* Substantiv. : *un rhumatisant.*

**rhumatisé** [*zé*], **e** adj. Qui a des rhumatismes. (Peu us.)

**rhumatismal** [*tis-mal*], **e, aux** adj. Qui appartient au rhumatisme : *douleur rhumatismale.*

**rhumatisme** [*tis-me*] n. m. (du gr. *rheumatismos*, fluxion). Maladie dont le caractère dominant est une fluxion articulaire, musculaire, viscérale ou nerveuse, accompagnée de phénomènes douloureux.

— ENCYCL. On peut grouper les rhumatismes en deux catégories : ceux d'origine arthritique (rhumatisme articulaire chronique, rhumatisme noueux) et ceux d'origine infectieuse (rhumatisme articulaire aigu, rhumatisme blennorragique, scarlatine, etc.).

1o Le rhumatisme articulaire chronique, parfois éréditaire, s'observe souvent après la fatigue ou le :oid. L'attaque débute par une douleur vive au iveau d'une articulation ; elle peut se prolonger très ongtemps et avoir des rémissions. Elle provoque eu à peu des déformations. Les salicylates, l'exaline, le colchique, la morphine, les révulsifs, sont ndiqués à la période critique ; en dehors des crises, ı cure hydrominérale d'Aix, Dax, etc., donne de ons résultats.

2o Le rhumatisme noueux ou goutteux s'observe ırtout chez les femmes vers la ménopause. Il est aractérisé par des déformations articulaires généalement symétriques. On prescrit l'iodure de poassium et l'arsenic.

3o Le rhumatisme aigu débute avec plus de vionce que le rhumatisme simple. En général, les rticulations sont prises successivement, en comıençant par celles du genou ou du coude. Il y a de œdème parfois considérable, la température monte 40o, des accidents cérébraux peuvent éclater.

On note encore souvent de l'albuminurie, de l'éryıème, du purpura, de l'endocardite.

On doit entourer les articulations d'ouate hydrohile, après les avoir recouvertes d'un liniment calıant ou au salicylate de méthyle. On administre le alicylate de soude à l'intérieur, de l'antipyrine, etc.

4o Les rhumatismes infectieux ont pour type le humatisme blennorragique.

— *Art vétér.* Le rhumatisme existe chez les aniıaux. On le traite par le salicylate de soude et les odures.

**rhumatoïde** adj. (de *rhumatisme*, et du gr. *idos*, aspect). Se dit de douleurs vagues, ambulanes, ressemblant aux douleurs rhumatismales, mais ui paraissent se rattacher soit à la goutte, soit à es états névralgiques.

**rhumb** n. m. V. RUMB.

**rhume** n. m. (du gr. *rheuma*, fluxion). Nom ulgaire du catarrhe pulmonaire et des affections ui produisent la toux. *Rhume de cerveau*, coryza. *Rhume des foins*, V. FOIN. *Pop. Prendre quelque hose pour son rhume*, recevoir une correction.

— ENCYCL. *Rhume* est l'expression vulgaire dont n se sert pour désigner une affection quelconque ui cause de la toux. C'est ainsi qu'on dit *rhume le poitrine, rhume de cerveau, rhume négligé*, pour ésigner une bronchite, un coryza, une laryngite. V. ces mots.)

**rhumerie** ou **rhummerie** [*ro-me-rî*] n. f. Distillerie de rhum.

**rhus** [*russ*] n. m. Nom latin du genre *sumac*.

**rhyacophile** n. m. *Ornith.* Genre d'oiseaux chassiers, comptant une seule espèce de l'ancien nonde. (Le *rhyacophile* ou *chevalier glaréole* est épandu sur tous les rivages.) *Entom.* Genre d'insectes névroptères, comprenant de nombreuses esèces de l'hémisphère boréal, qui vivent au bord des aux courantes.

**rhyas** [*ri-ass*] n. f. (du gr. *rhuas*, écoulement). *Pahol.* Ecoulement continuel et involontaire des larmes.

**Rhymney,** v. du Royaume-Uni (île de Grande-Bretagne, pays de Galles, comté de Monmouth), sur e *Rhymney* ; 11.500 h. Mines de charbon aux alenours; industrie métallurgique.

**rhynchée** [*rin-ké*] n. f. Genre d'échassiers, les pays chauds, comprenant des oiseaux de marais, bondants dans les rizières. (C'est un gibier très déicat.)

**rhynchite** [*ki-te*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, renfermant des charançons qui vivent sur les arbres et les arbuses, dans les régions chaudes et temérées.

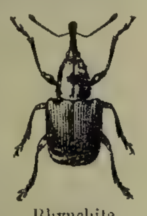

Rhynchite.

— ENCYCL. Les rynchites sont souent très nuisibles aux arbres fruiiers, non seulement par les dégâts que leurs larves commettent dans les fruits, mais encore par l'habitude qu'ont les femelles de couper les jeunes bourgeons abritant les larves pour permettre à celles-ci de se transformer.

Le *rhynchites betuleti* (rhynchite du bouleau) est particulièrement nuisible à la vigne, dont il roule les feuilles à la façon d'un cigare, d'où es noms de *cigarier, cigareur, rouleur*, etc., qu'on ui donne communément.

**rhynchobate** [*ko*] n. m. Genre de poissons plagiostomes, répandus dans les mers chaudes.

**rhynchobdelle** [*kob-dè-le*] n. f. Genre de poissons acanthoptères, comprenant des formes comprimées, à tête très pointue, propres aux fleuves de l'Inde.

**rhynchobdellidés** [*kob-dèl-li-dé*] n. m. pl. Famille d'annélides hirudinées, renfermant les sangsues à trompe, plus connues sous le nom de *piscicole*. S. un *rynchobdellidé*.

**rhynchocéphaliens** [*rin-ko, li-in*] n. m. pl. Ordre de reptiles, détaché de celui des sauriens et dont le seul représentant actuel est une sorte d'iguane de la Nouvelle-Zélande, appelé *sphénodon* ou *hattérie ponctuée*. S. un *rhynchocéphalien*.

**rhynchophore** [*ko*] ou **rhyncophore** n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, renfermant de grosses calandres rousses, brunes ou noires, des régions tropicales. (Les larves de rhynchophore, appelées *vers palmistes*, se développent dans le tronc des palmiers ; certains peuples en sont friands.)

**rhynchophores** [*ko*] n. m. pl. Sous-ordre d'insectes, comprenant les charançons et formes voisines, caractérisés par la tête ordinairement prolongée en un rostre dur, avec les antennes insérées dans une rainure. (On connaît près de trente mille espèces de rhynchophores, qui, tous, vivent aux dépens des végétaux herbacés et ligneux.) S. un *rhynchophore*.

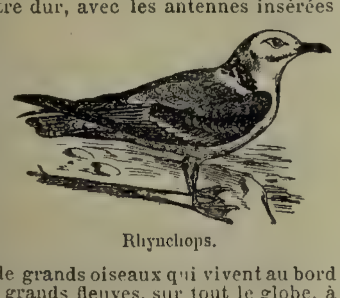

Rhynchops.

**rhynchops** [*kopss*] n. m. Genre de palmipèdes, renfermant de grands oiseaux qui vivent au bord de la mer ou des grands fleuves, sur tout le globe, à l'exception de l'Europe : *les rhynchops, à cause de la forme des mandibules de leur bec, sont appelés communément* becs-en-ciseaux.

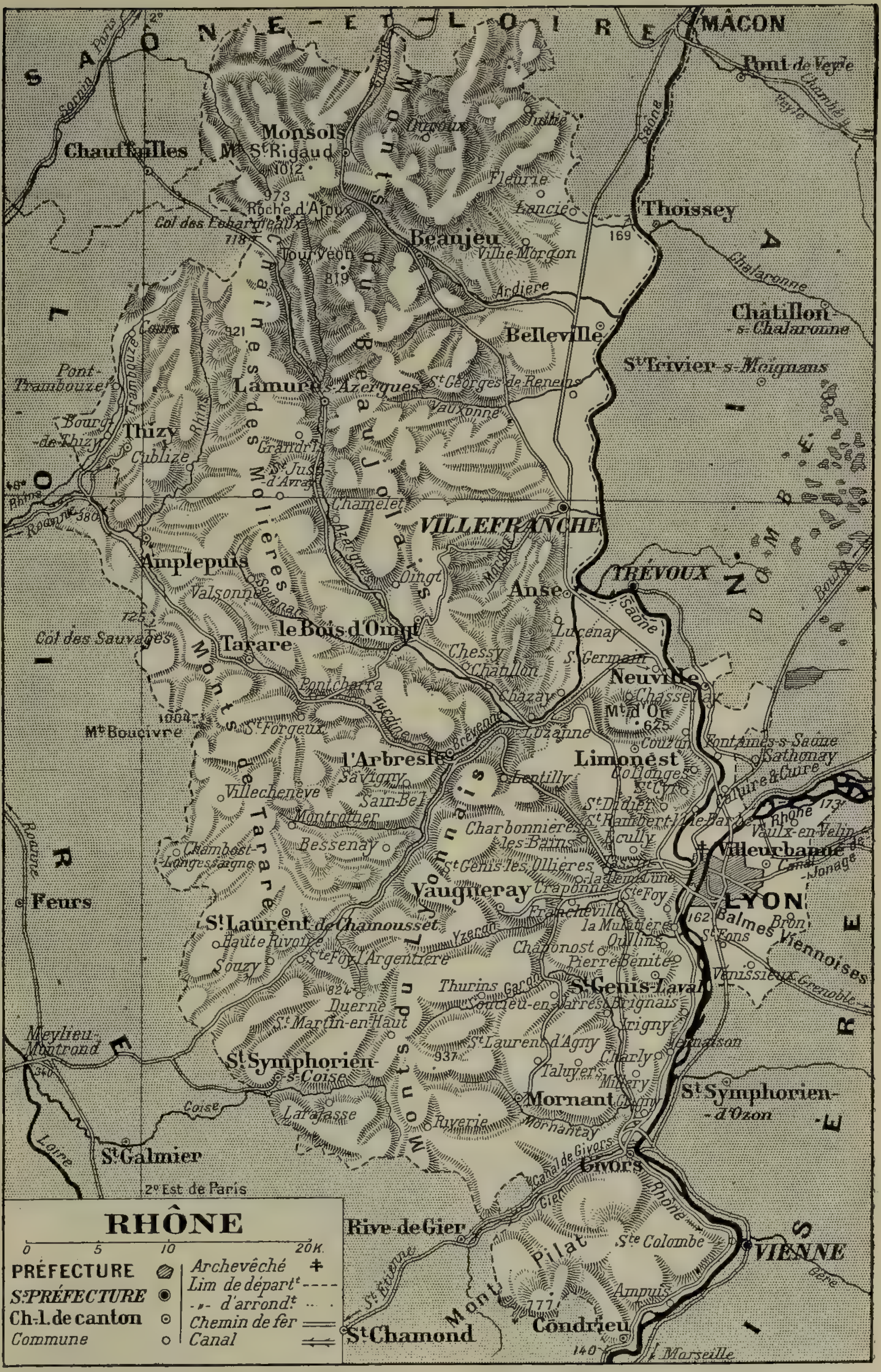

RHÔNE
0 5 10 20K.
PRÉFECTURE
S.PRÉFECTURE
Ch-l. de canton
Commune
Archevêché
Lim de départ.t
d'arrond.t
Chemin de fer
Canal
SAÔNE-ET-LOIRE
MÂCON
Pont de Veyle
Chauffailles
Monsols
Mt St Rigaud
1012
Roche d'Ajoux
Col des Echarmeaux
Tourvéon
Beaujeu
Villié Morgon
Fleurie
Juliénas
Thoissey
Belleville
Châtillon-s-Chalaronne
St Trivier-s-Moignans
Lamure
St Georges de Reneins
Pont-Trambouze
Bourg-de-Thizy
Thizy
Cublize
Grandris
St Just d'Avray
Chamelet
VILLEFRANCHE
Amplepuis
TRÉVOUX
Anse
Valsonne
Col des Sauvages
Tarare
le Bois d'Oingt
Lucenay
Chessy
Châtillon
Chazay
Neuville
Mt d'Or
Pontcharra
Mt Boucivre
St Forgeux
l'Arbresle
Limonest
Fontaines-s-Saône
Sathonay
Savigny
Sain-Bel
Villechenève
Montrottier
Bessenay
Chambost-Longessaigne
Charbonnières-les-Bains
Ecully
Villeurbanne
Vaulx-en-Velin
St Genis-les Ollières
Craponne
Vaugneray
LYON
Ste Foy
St Laurent de Chamousset
Haute Rivoire
Souzy
Ste Foy l'Argentière
Brignais
St Fons
Vénissieux
Chaponost
Pierre Bénite
Thurins
St Genis-Laval
Duerne
St Martin-en-Haut
Irigny
St Laurent d'Agny
Charly
St Symphorien-s-Coise
Taluyers
Millery
Mornant
St Symphorien-d'Ozon
Larajasse
Riverie
Givors
Feurs
Meylieu-Montrond
St Galmier
Rive de Gier
Ste Colombe
VIENNE
Ampuis
Mont Pilat
Condrieu
St Chamond
Marseille
Grenoble
Balmes Viennoises
Azergues
Saône
Rhône
Loire
Coise
Gier
Brévenne
Yzeron
2° Est de Paris

**rhynchote** [*ko-te*] n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, de l'Amérique.

**rhyparographe** n. m. (du gr. *rhuparia*, malpropreté, et *graphê*, description). Peintre qui ne reproduit que des sujets vulgaires.

**rhyparographie** [*fî*] n. f. (de *rhyparographe*). Peinture des objets vulgaires.

**rhyphe** n. m. Genre d'insectes diptères némocères, comprenant des tipules de taille médiocre, qui se trouvent dans les maisons européennes.

**rhysse** [*ri-se*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, renfermant les plus grands des ichneumons (certains mesurent avec leur tarière 0m,16 de long) : *les rhysses perforent l'écorce des arbres pour atteindre les larves xylophages, dans lesquelles elles déposent leurs œufs ; ce sont des insectes utiles.*

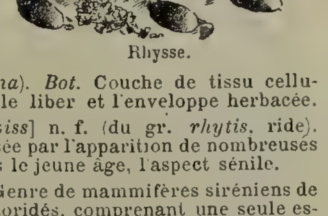

Rhysse.

**rhytidome** n. m. (gr. *rhutidôma*). *Bot.* Couche de tissu cellulaire, placée entre le liber et l'enveloppe herbacée.

**rhytidosis** [*ziss*] n. f. (du gr. *rhytis*, ride). Affection caractérisée par l'apparition de nombreuses rides donnant, dans le jeune âge, l'aspect sénile.

**rhytine** n. f. Genre de mammifères siréniens de la famille des halicoridés, comprenant une seule espèce aujourd'hui éteinte. (Les rhytines étaient des animaux mesurant jusqu'à 8 et 9 mètres de long, qui vivaient en troupes le long des rivages de la Sibérie, du détroit de Béring et des îles Aléoutiennes, et qui, lourds et mal armés, furent rapidement détruits par les baleiniers européens.)

**rhythme** et ses composés. V. RYTHME, etc.

**rhyton** n. m. (m. gr. ; de *rhein*, couler). Vase grec à boire, en forme de corne ou de tête d'animal, et qui se vidait par le bas.

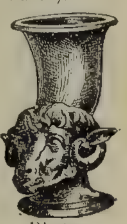

Rhyton.

**ria** n. f. *Géogr.* En Espagne, nom donné à l'embouchure élargie des petits fleuves côtiers.

**Riad** ou **Er Riad,** v. de l'Arabie centrale, capitale du Nedjed ; environ 10.000 h. Commerce important, tissus, cuirs ouvrés.

**Riaillé** [*ri-a, ll* mll., *é*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 25 kil. d'Ancenis, sur l'Erdre ; 2.140 h. Ch. de f. Et. Forges. — Le cant. a 5 comm. et 8.980 h.

**Riajsk,** v. de la Russie centrale (gouv. de Riazan), sur la Khoupta ; 15.000 h. Ch.-l. de district. Commerce de grains.

**Rialto** (*pont du*), pont sur le Grand Canal, à Venise, construit par Antonio da Ponte, de 1588 à 1592, formé d'une seule arche et bordé de deux rangées de boutiques. Il a 48 mètres de long et 22 de large.

**Rians** [*ri-an*], ch.-l. de c. (Var), arr. et à 42 kil. de Brignoles ; 1.650 h. Ch. de f. P.-L.-M. Distillerie. — Le cant. a 6 comm., et 5.190 h.

**riant** [*ri-an*], **e** adj. Gai, joyeux. Qui annonce de la gaieté : *visage riant*. Agréable à la vue : *aspect riant*. *Fig.* Agréable à l'esprit : *idées riantes*. N. m. *Litt.* Le genre riant, opposé au sérieux. ANT. **Triste.**

**Riant** (*Paul*-Edouard-Didier, comte), érudit français, né à Paris, m. à la Vorpillière (Valais) [1836-1888] ; auteur de travaux remarquables sur les croisades.

**Riantec,** comm. du Morbihan, arr. et à 10 kil. de Lorient ; 6.890 h. Petit port de pêche.

**Rianzarès** (don Augustin Fernando MUÑOZ, duc de), second époux de la reine Christine de Bourbon, régente d'Espagne, né à Tarancon, m. à Sainte-Adresse (1810-1873).

**Riazan,** v. de la Russie centrale, ch.-l. de gouv., sur le Troubeje, affluent de l'Oka ; 50.000 h. Fabrique de drap, verreries. — Le gouv. a 2.800.000 h.

**ribage** n. m. (de *ribe*). Broyage du lin.

**Ribalta** (François), peintre espagnol, né à Castellon-de-la-Plana, m. à Valence en 1628, savant anatomiste, talent noble et grandiose (*la Cène*, *la Conception*, etc.). — Son fils JUAN, né à Valence (1597-1628), peignit un magnifique calvaire.

**ribambelle** [*ban-bè-le*] n. f. *Fam.* Kyrielle, longue suite : *une ribambelle d'enfants.*

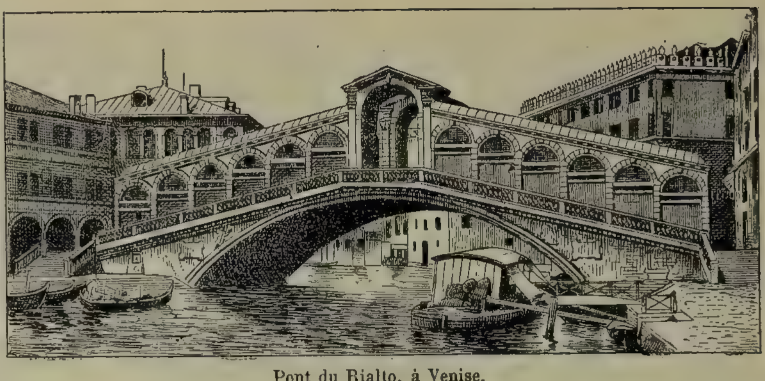
Pont du Rialto, à Venise.

**ribaud** [*bô*], **e** n. et adj. (du m. allem. *ribe*, prostituée). Personne de mœurs déréglées. N. m. Jusqu'au XIVe siècle, tout combattant à pied, soudoyé ou valet de guerre. *Roi des ribauds*, chef des ribauds de l'armée royale ; sorte d'officier infime, dont l'office disparut sous Charles VII. *Techn.* Syn. de RIBAUDURE. N. f. Prostituée.

**ribaudaille** [*bô-da, ll* mll., *e*] n. f. Troupe de gens de pied, dits *ribauds*. (Vx.)

**ribaudequin** [*bô-de-kin*] n. m. Ancien engin de guerre, en forme de chariot, sur lequel étaient montées quelques pièces d'artillerie de petit calibre. Syn. RIBAUDEAU.

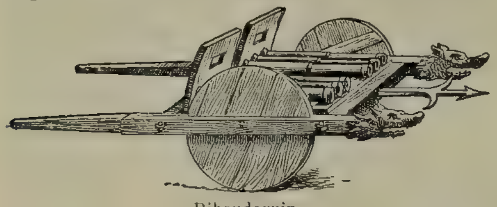
Ribaudequin.

**ribauder** [*bô-dé*] v. n. Se conduire en ribaud. (Vx.)

**ribauderie** [*bô-de-rî*] n. f. Action de ribaud.

**ribaudure** [*bô*] n. f. Défaut à la surface d'une étoffe, formant une sorte de barre saillante.

**Ribaut** (Jean), navigateur français, né à Dieppe, m. dans la Caroline, qu'il avait le premier colonisée (vers 1520-1565).

**Ribbeck** (Jean-Charles-*Otto*), philologue allemand, né à Erfurt, m. à Leipzig (1827-1898) ; auteur d'une remarquable *Histoire de la poésie latine* et d'une édition critique de Virgile.

**ribe** n. m. *Dialect.* Moulin qui sert à broyer le lin et le chanvre, en Franche-Comté.

**Ribeauvillé** [*bô-vi-lé*], ch.-l. d'arr. du Haut-Rhin ; 5.990 h. Sur le Strengbach. Ch. de f. Vignobles, filatures. — L'arr. a 32 comm., et 58.150 h.

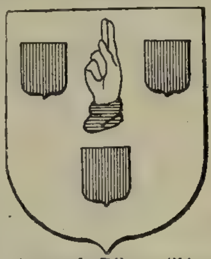
Armes de Ribeauvillé.

**Ribécourt** [*kour*], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 14 kil. de Compiègne ; 880 h. Ch. de f. N. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 18 comm., et 10.450 h.

**Ribécourt,** comm. du Nord, arr. et à 11 kil. de Cambrai ; 600 h. Pris par les Anglais (nov. 1917), reperdu (mars 1918) et repris (nov. 1918). Ce village a été complètement ruiné.

**Ribemont** [*mon*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 15 kil. de Saint-Quentin ; 2.630 h. (*Ribemontois*). Sur l'Oise. C. de f. N. Vannerie, sucrerie. Partiellement détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 15 comm., et 13.350 h.

**Ribera** (José), dit *l'Espagnolet*, peintre espagnol, né à Jativa, m. à Naples (1588-1656). Son pinceau a une touche âpre, rude. Les types sont d'un réalisme parfois vulgaire, mais des morceaux lumineux se détachent de ses fonds noyés d'ombre. Le Louvre possède de lui : *l'Adoration des bergers*, *la Sainte Famille*, *le Pied bot*, etc.

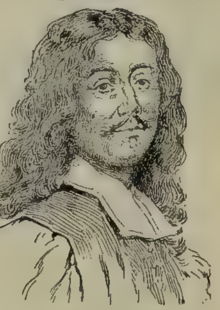
Ribera.

**Ribérac** [*rak*], ch.-l. d'arr. (Dordogne), près de la Dronne, affl. de l'Isle ; ch. de f. Orl., à 37 kil. de Périgueux ; 3.630 h. (*Ribéracois*). Château du Xe siècle. Tabac, porcs, grains, bétail. — L'arr. a 7 cant., 87 comm., 60.940 h. Le cant. a 13 comm., et 10.650 h.

**ribes** [*bèss*] n. m. Nom scientifique du genre *groseillier*.

**ribésié** [*zi-é*], **e** adj. Qui ressemble au groseillier (*ribes*). N. f. pl. Tribu des saxifragacées, dont le groseillier est le type. (On les appelle aussi *grossulariées*, et quelques auteurs en font une famille dite des *ribésiacées*.) S. une *ribésiée*.

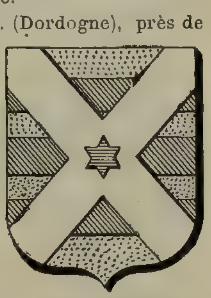
Armes de Ribérac.

**ribette** [*bè-te*] n. f. Nom vulgaire du *groseillier rouge*.

**ribier** [*bi-é*] n. m. Variété de cépage rouge, cultivée dans les vignobles des côtes du Rhône.

**Ribiers** [*bi-é*], ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 40 kil. de Gap ; 870 h. — Le cant. a 9 comm., et 2.250 h.

**riblage** n. m. Action de ribler.

**ribler** [*blé*] v. n. Mener une vie de ribaud. (Vx.) V. a. *Ribler une meule*, unir sa surface en l'usant avec une autre meule.

**riblette** [*blè-te*] n. f. Tranche de viande mince, cuite dans la poêle ou grillée.

**ribleur** n. m. Rôdeur de nuit ; batteur de pavé. (Vx.)

**riblon** n. m. Petit morceau de fer qui n'est bon qu'à refondre. (Le plus souvent au plur.)

**ribon-ribaine** [*bè-ne*] loc. adv. Coûte que coûte, à tout prix. (Vx.)

**ribord** [*bor*] n. m. *Mar.* Bordage assemblé sur les gabords qui sont eux-mêmes assemblés sur la quille.

**ribordage** n. m. Dommage qu'éprouvent les bâtiments dans un abordage. Indemnité payée par ceux dont la négligence a causé ce dommage.

**ribot** [*bo*] n. m. Pilon d'une baratte à beurre.

**Ribot** [*bo*] (*Théodule*-Augustin), peintre et aquafortiste français, né à Saint-Nicolas d'Attez (Eure), m. à Colombes (1823-1891). Artiste hardi et puissant, que l'on a parfois rapproché de Ribera et de Frans Hals. On lui a reproché un trop fréquent emploi du noir. Citons de lui : *la Prière*, *Saint Sébastien martyr*, *le Bon Samaritain*, etc., et de remarquables tableaux de genre.

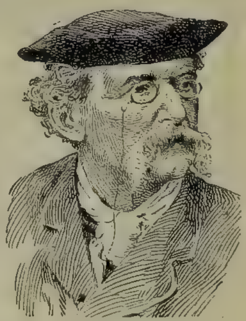
Th.-Aug. Ribot.

**Ribot** (*Théodule*-Armand), philosophe français, né à Guingamp, m. à Paris (1839-1916) ; membre de l'Académie des sciences morales et politiques ; auteur d'excellentes études de psychologie expérimentale : *Maladies de la mémoire*, *Maladies de la volonté*, *Maladies de la personnalité*, *Psychologie de l'attention*, etc.

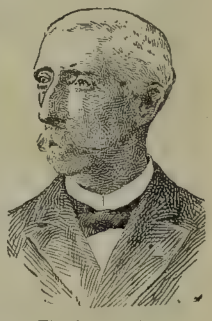
Th.-Arm. Ribot.

**Ribot** (*Alexandre*-Félix-Joseph), homme politique français, orateur précis et distingué, un des chefs du parti républicain libéral, né à Saint-Omer, m. à Paris (1842-1923). Président du conseil en 1893, en 1895 et en 1917 (mars-septembre), membre de l'Académie des sciences morales depuis 1903 et de l'Académie française depuis 1906.

**ribote** n. f. *Pop.* Excès de table et de boisson : *faire ribote*, *une ribote.* Etat d'ivresse : *être*, *se mettre en ribote.*

**riboter** [*té*] v. n. *Fam.* Faire une ribote.

**riboteur, euse** [*eu-ze*] n. Qui aime à riboter.

**ribouis** [*bou-i*] n. m. *Arg.* Fripier, savetier. *Par ext.* Chaussure commune en mauvais état.

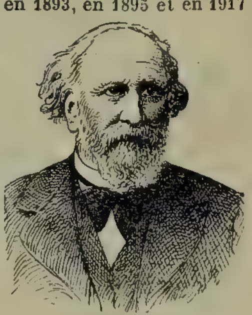
Alexandre Ribot.

**ribouldingue** [*din-ghe*] n. f. (de *ribouler*). *Arg. Faire la ribouldingue*, faire la fête.

**ribouldinguer** [*din-ghé*] v. n. Faire la ribouldingue.

**ribouler** [*lé*] v. n. (de *rouler*). *Arg.* Rouler : *ribouler des quinquets.*

**Ricamarie (La)**, comm. de la Loire, arr. et à 4 kil. de Saint-Etienne, sur l'Oudaine ; 9.080 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille et fer.

**ricanement** [*man*] n. m. Action de ricaner.

**ricaner** [*né*] v. n. (du vx fr. *rechaner*, braire comme l'âne). Rire à demi, sottement ou avec une affectation moqueuse.

**ricanerie** [*ne-rî*] n. f. Rire moqueur. (Peu us.)

**ricaneur, euse** [*eu-ze*] n. Qui ricane. Adjectiv. : *air ricaneur.*

**ric-à-rac** ou **ric-à-ric** [*ri-ka*] loc. adv. Avec une exactitude rigoureuse : *payer ric-à-rac.*

**Ricard** (l'abbé Dominique), helléniste français, né à Toulouse, m. à Paris (1741-1803), traducteur de Plutarque.

**Ricard** [*kar*] (Louis-Gustave), peintre et portraitiste français remarquable, né à Marseille, m. à Paris (1823-1872). Citons de lui : *Jeune Bohémienne tenant un chat*, les portraits de *Fromentin*, de *Gustave Moreau*, etc.

**Ricard** (Louis-*Xavier* **de**), littérateur français, né à Fontenay-sous-Bois, m. à Marseille (1843-1911) ; un des fondateurs du Parnasse contemporain (*les Chants de l'aube*, etc.), un des initiateurs du mouvement de décentralisation littéraire en Languedoc.

**ricardeau** [*dô*] ou **ricardot** [*do*] n. m. Autre nom de la *coquille Saint-Jacques.*

**Ricardo** (David), économiste anglais, né à Londres, m. à Gatecomb Park (1772-1823) ; un des premiers théoriciens de l'économie politique classique. Il est l'auteur de célèbres *Principes d'économie politique.* Il formula la loi de la rente foncière.

**ric-à-ric.** V. RIC-À-RAC.

**Ricasoli** (Bettino, baron), homme d'Etat italien, né à Florence, m. près de Sienne (1809-1880). Il succéda à Cavour comme président du conseil et continua son œuvre.

**Riccardi** (*palais*), à Florence ; ancien *palais des Médicis*, élevé en 1430 par Michelozzi pour Cosme l'Ancien, habité par Laurent le Magnifique, acheté en 1659 par le marquis Riccardi. Riche bibliothèque.

**Ricci** [*rit-chi*] (Laurent), général des jésuites, né à Florence, m. au château Saint-Ange, où il avait été emprisonné par le pape Pie VI (1703-1775). Il répondit au gouvernement français, qui lui demandait d'introduire dans son ordre quelques réformes : « *Sint ut sunt, aut non sint.* » (Qu'ils soient comme ils sont, ou qu'ils ne soient pas.) Il assista au bannissement de son ordre de France, d'Espagne et de Portugal, finalement à son abolition.

**Ricci** (Luigi), compositeur dramatique italien, né à Naples, m. à Prague (1805-1859). Il a écrit avec son frère FRÉDÉRIC, né à Naples, m. à Conegliano (1809-1877) : *il Disertore per amore*, *Crispino e la Comare.*

**Ricci** (Corrado), écrivain d'art italien, né à Ravenne en 1858, directeur des Beaux-Arts d'Italie, auteur d'ouvrages estimés : *l'Architecture baroque en Italie*, *Histoire de l'art dans l'Italie du Nord*, *les Musées de Florence*, etc.

**Ricciardi** (Joseph-Napoléon, comte), littérateur et homme politique italien, un des chefs du mouvement libéral et unitaire en 1848, né et m. à Naples (1808-1885) ; auteur d'une *Histoire de la révolution d'Italie* et de drames historiques.

**Ricciarelli** [*rit-chi-a*] (Daniel, dit *Daniel de Volterra*, peintre et sculpteur italien, né à Volterra, m. à Rome (1509-1566). Savant dessinateur, mais coloriste médiocre, il est l'auteur, entre autres tableaux, d'une célèbre *Descente de croix.*

**riccie** [*rik-sî*] n. f. Genre d'hépatiques, dont les espèces, assez nombreuses, croissent sur la terre humide des fossés et des mares de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

**Riccoboni** (Louis-André, dit LÉLIO), comédien et auteur italien, né à Modène, m. à Paris (1675-1753), qui reconstitua la comédie italienne à Paris en 1716. Il écrivit une curieuse *Histoire du théâtre italien.*

**Riccoboni** (Marie-Jeanne LABORAS DE MÉZIÈRES, dame), actrice et femme de lettres française, née à Paris (1714-1792). Elle écrivit de nombreux romans (*Ernestine*, etc.), qui eurent du succès, et termina la *Marianne* de Marivaux.

**ricercare** [*rit-chèr-ka-ré*] n. m. ou **ricercata** [*rit-chèr-ka-ta*] n. f. *Mus.* Sorte de prélude ou de fantaisie qu'on joue sur l'orgue, les clavecins, le théorbe, etc., où il semble que le compositeur *recherche* les traits d'harmonie qu'il veut employer dans les pièces réglées qu'il veut jouer dans la suite.

**ricevimento** [*rit-ché, mèn'*] n. m. (m. ital.). Réception.

**Riceys** [*sè*] **(Les),** ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 14 kil. de Bar-sur-Seine, sur la Laignes ; 2.290 h. Eglise de Ricey-Bas (XVIe s.). Vins. — Le cant. a 9 comm. et 4.650 h.

**rich** n. m. Fourrure fournie par une espèce de lynx qui abondait autrefois en Pologne.

**richard** [*char*], **e** n. Personne très riche.

**Richard** [*char*] **Ier, Cœur de Lion**, roi d'Angleterre de 1189 à 1199, né à Oxford, m. à Chalus. Ardent et ambitieux, il se souleva pendant sa jeunesse contre son père Henri II, à l'instigation de Philippe Auguste, prit une part brillante à la 3e croisade et, au retour, fut retenu en captivité par le duc d'Autriche Léopold, qui le livra à l'empereur Henri VI. Remis en liberté au prix d'une forte rançon (v. BLONDEL), il fit la guerre à Philippe Auguste (1194) et périt devant le château de Chalus (1199). — RICHARD II, roi d'Angleterre de 1377 à 1399, fils du Prince Noir, né à Bordeaux, m. à Londres (1367-1400). Il soutint de longues luttes contre le Parlement anglais, traita avec la France en 1396, mais dut abdiquer. Son successeur, Henri IV, le fit emprisonner et peut-être assassiner. — RICHARD III, né au château de Fotheringay, m. à Bosworth (1452-1485), d'abord duc de Gloucester, roi d'Angleterre de 1483 à 1485, à la suite du meurtre des enfants de son frère Edouard IV, dont il était le tuteur ; il régna par la terreur et fut défait et tué à Bosworth, par Henri Tudor.

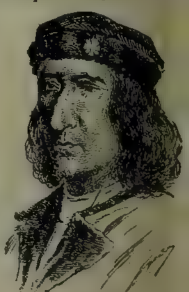
Richard III.

**Richard Cœur de Lion**, opéra-comique en trois actes, paroles de Sedaine, musique de Grétry (1784). Le livret met en œuvre la légende célèbre selon laquelle Richard Cœur de Lion, prisonnier de l'empereur d'Allemagne, aurait été reconnu et délivré par le trouvère Blondel de Nesle. C'est là que se trouvent le fameux air : *O Richard ! ô mon roi ! l'univers t'abandonne !* et le célèbre duo : *Une fièvre brûlante.*

**Richard en Palestine** ou *le Talisman*, roman de Walter Scott (1824). Richard Cœur de Lion est représenté malade en Palestine et sauvé par le sultan Saladin. L'intérêt se porte aussi sur le chevalier écossais sir Kenneth, amoureux d'Edith Plantagenet.

**Richard II**, drame historique de Shakespeare, tableau attachant et dramatique de la faiblesse du malheureux roi, dominé par de néfastes conseillers (1594).

**Richard III**, tragédie, en cinq actes, de Shakespeare (1593) ; peinture admirable de l'ambition qui pousse aux dernières violences l'orgueilleux souverain. On y trouve la fameuse exclamation de Richard à la bataille de Bosworth, au moment où il se voit erdu : *Un cheval! un cheval! Mon royaume pour n cheval!* Dans l'application, l'exclamation de ichard signifie qu'on est disposé à tout sacrifier our la possession d'une chose désirée.

**Richard de Cornouailles,** empereur d'Alemagne, né à Winchester, m. à Berkhanstead (1209-271), fils du roi d'Angleterre Jean sans Terre. Il ne t que de courtes apparitions en Allemagne.

**Richard** (Louis-Claude-Marie), botaniste franais, né à Versailles, m. à aris (1754-1821). Professeur e botanique à l'Ecole de méecine, membre de l'Académie es sciences (1795) ; — Son ls ACHILLE, botaniste, né et . à Paris (1794-1852), fit égaement partie de l'Académie les sciences (1834).

**Richard** (François), dit **ichard-Lenoir,** manufactuier français, né à Epinay-surdon (Calvados), m. à Paris 765-1839). Il s'associa avec enoir Dufresne et, les preiers, ils établirent en France ne filature de coton qui eut n immense succès. L'empeeur Napoléon I$^{er}$ s'était vivement intéressé à leurs remiers essais. (V. LENOIR-DUFRESNE.)

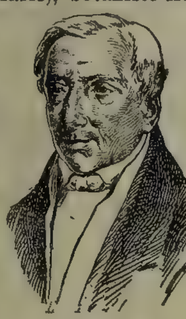
Richard-Lenoir.

**Richard** (François-Marie-Benjamin), cardinal rançais, né à Nantes, m. à Paris (1819-1908) ; archeêque de Paris de 1886 à sa mort.

**Richarde,** seconde femme de Charles le Gros, . en 911 à l'Abbaye d'Andlau (Allemagne).

**richardie** [*di*] n. f. Genre d'aroïdées, renferant des plantes vivaces à rhizome tubéreux, à euilles radicales, longuement pétiolées, engainantes, t du centre desquelles part un spadice de fleurs onoïques, entouré d'une grande spathe blanche à deur agréable : *la richardie d'Afrique ou calla 'Ethiopie est très cultivée comme ornementale.*

**Richardot** (François), évêque d'Arras, né à orey-Vieille-Eglise, m. à rras (1507-1574). Il siégea vec éclat au concile de rente.

**Richardson** [*son'*] (Sauel), un des créateurs du oman anglais moderne, né ans le comté de Derby, m. Londres (1689-1761) ; auteur e *Clarisse Harlowe* (v. ce om), de *Paméla* et de *Granlisson*, etc. Richardson, qui ossédait toutes les vertus e l'honnête homme, a donné ans son pays les premiers odèles du roman psycholoique.

**Richardson** (James), oyageur anglais, né en cosse, m. en Afrique (1806-851). Il visita le Soudan et atteignit presque le lac chad.

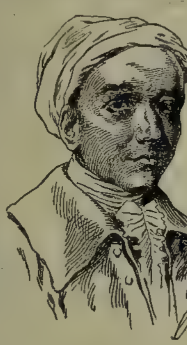
S. Richardson.

**richardsonie** [*ni*] n. f. Genre de rubiacées, ont une espèce brésilienne fournit un succédané de 'ipécacuana (*ipécacuana ondulé*).

**riche** adj. (du francique *richi ;* allem. *reich*). ui possède de grands biens : *un riche propriétaire.* bondamment pourvu : *riche en vertus.* Fertille, bondant : *riche moisson.* Magnifique, éclatant : *iches broderies.* Fécond en images, en développeents : *langue riche. Pop.* Remarquable en son enre : *une riche affaire. Rimes riches,* celles qui ont au delà de l'exactitude exigée, qui offrent une rande conformité de sons, comme dans *utile* et *utile, douleur* et *couleur. Riche parti,* personne à arier qui possède de grands biens. N. m. Personne iche. *Nouveau riche,* personne qui s'est enrichie endant et à l'occasion de la Grande Guerre. ALLUS. ITT. : **Le mauvais riche,** allusion à une parabole de 'Evangile (*S. Luc*, XVI, 19-31), où l'on voit, après eur mort, Lazare le pauvre dans le sein d'Abraham t le riche, qui n'avait pas été charitable, dans les ourments de l'enfer. PROV. : **Riche marchand, auvre poulailler,** on ne s'enrichit dans le commerce u'en vivant de peu. **Pauvres gens ne sont pas iches,** on ne peut attendre de chacun que des déenses proportionnées à ses moyens. **On ne prête u'aux riches,** on ne rend des services qu'à ceux qui euvent les récompenser ; on attribue volontiers ceraines choses à ceux qui sont outumiers du fait. ANT. **Paure, mauvais, stérile.**

**Riche** (Daniel), littérateur t auteur dramatique français, é au Caire en 1864. On lui doit es romans et des pièces : *Sous e joug*, la *Visite*, etc.

**Riche (La),** comm. d'Inre-et-Loire, arr. et à 3 kil. de ours, entre la Loire et le her ; 2.420 h. Corroirie, tapis. Restes du château de *Plessisez-Tours.*

**Richebourg** (Jules-Emile), romancier populaire rançais, d'une grande fertilité d'imagination, né à Meuvy, m. à Bougival (1833-1898). *La Petite Mionne, les Millions de M. Joramie,* etc., sont ses principales œuvres.

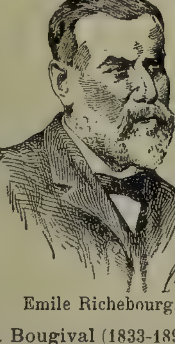
Emile Richebourg.

**Richebourg-l'Avoué,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 12 kil. de Béthune, sur l'Oisne ; .100 h. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Richelet** [*lè*] (César-Pierre), lexicographe français, né à Cheminon-la-Ville (Marne), m. à Paris (1631-1698). Son œuvre capitale est un *Dictionnaire français,* fort complet.

**Richelieu** ou **Chambly,** rivière du Canada (prov. de Québec), affluent droit du Saint-Laurent ; 130 kilom.

**Richelieu,** ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 21 kil. de Chinon ; 2.280 h. Ch. de f. Et. Tanneries, huileries. — Le cant. a 17 comm., et 11.740 h.

**Richelieu** (Armand-Jean DU PLESSIS, duc **de**), cardinal français, ministre de Louis XIII, né et m. à Paris (1585-1642), un des plus grands hommes d'Etat de l'ancienne monarchie. Evêque de Luçon, député, orateur du clergé aux états généraux de 1641, il entra une première fois au Conseil en 1616, grâce à la protection de Marie de Médicis, qu'il réconcilia, en 1620, avec le roi. Cardinal en 1622, il devenait premier ministre en 1624. Dès lors, il poursuivit et atteignit, malgré l'opposition de la noblesse, un triple but : la ruine des protestants comme parti politique (siège de La Rochelle et de Montauban, édit d'Alais) ; l'abaissement des grands (procès de Chalais, édits contre les duels, exécution de Montmorency-Boutteville, destruction d'un grand nombre de châteaux forts, etc.) ; l'abaissement de la Maison d'Autriche (affaire de la Valteline et de Mantoue, alliance avec Gustave-Adolphe en 1631, guerre déclarée à partir de 1635). Afin de conserver l'appui du roi, qui lui était nécessaire pour mener à bien cette politique, Richelieu déploya infiniment d'habileté, luttant contre l'hostilité d'Anne d'Autriche et des grands, qui le mirent un moment en péril (journée des Dupes). Louis XIII, de son côté, eut le mérite de comprendre la grandeur des vues de son ministre et de le soutenir fermement. Le duc de Montmorency, révolté, fut vaincu, pris et exécuté à Toulouse. Cinq-Mars et de Thou payèrent de leur tête, à Lyon, le dernier complot contre le cardinal. Richelieu, à ce moment, était tombé malade à Tarascon (Ariège) : ses gardes l'avaient ramené à Paris dans une vaste litière. Il mourut quelques semaines avant Louis XIII. L'administration intérieure de Richelieu fut signalée par la réunion de l'assemblée des notables, en 1626, et par d'utiles réformes dans les finances, l'armée, la législation (code Michau). Il fut le créateur conscient de l'absolutisme royal, tel que le pratiqua plus tard Louis XIV. Le jugement qu'il porta sur lui-même semble juste : « Je n'ai jamais eu, dit-il quelque temps avant sa mort, d'autres ennemis que ceux de l'Etat. » Dans un autre ordre d'idées, il fut un des créateurs de l'empire colonial français (Canada, la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Domingue, Cayenne, etc.), et de la marine de guerre. Aug. Thierry a dit de lui : « Tout ce qui était possible en fait d'amélioration sociale au temps de Richelieu fut exécuté par cet homme, dont l'intelligence comprenait tout, dont le génie pratique n'omettait rien, qui allait de l'ensemble aux détails, de l'idée à l'action avec une merveilleuse habileté ; il eut à un degré unique l'universalité et la liberté d'esprit. » Ami des lettres, protecteur ombrageux de Corneille, il fonda l'Académie française.

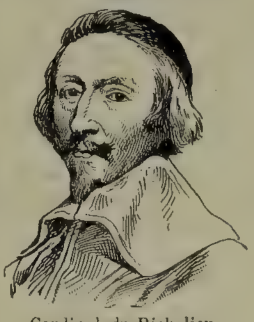
Cardinal de Richelieu.

**Richelieu** (*tombeau de*), dans l'église de la Sorbonne, à Paris ; mausolée en marbre, orné de figures allégoriques, bel ouvrage de Girardon (1694), d'après Lebrun. Le cardinal est soutenu par la Religion et la Science.

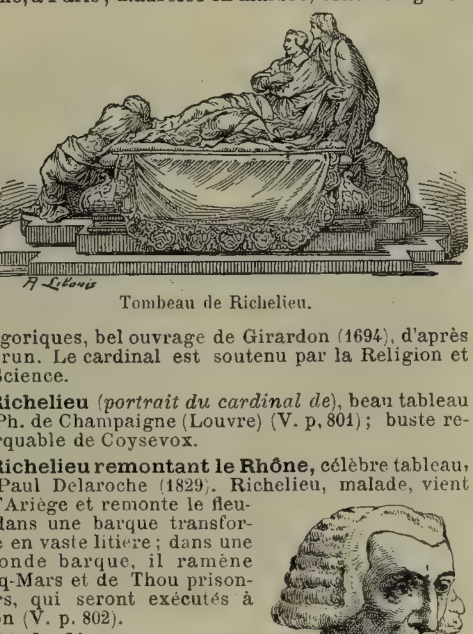

Tombeau de Richelieu.

**Richelieu** (*portrait du cardinal de*), beau tableau de Ph. de Champaigne (Louvre) (V. p, 801) ; buste remarquable de Coysevox.

**Richelieu remontant le Rhône,** célèbre tableau, de Paul Delaroche (1829). Richelieu, malade, vient de l'Ariège et remonte le fleuve dans une barque transformée en vaste litière ; dans une seconde barque, il ramène Cinq-Mars et de Thou prisonniers, qui seront exécutés à Lyon (V. p. 802).

**Richelieu** (Louis-François-Armand DE VIGNEROD DU PLESSIS, duc **de**), maréchal de France, né et m. à Paris (1696-1788), petit-neveu du précédent. Spirituel, fort brave, mais d'une moralité incertaine, il joua un rôle brillant à la cour de Louis XIV, sous la Régence et sous Louis XV et se signala par ses nombreuses aventures galantes. Il se distingua à Fontenoy, Raucoux, Lawfeld et, en 1757, prit Port-Mahon. Mais ses exactions (ses soldats l'avaient surnommé *le Petit Père la Maraude*) l'empêchèrent de reparaître à l'armée.

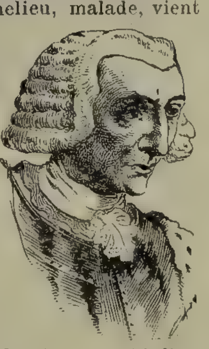
Maréchal de Richelieu.

**Richelieu** (Armand-Emmanuel DU PLESSIS, duc **de**), petit-fils du précédent, ministre de Louis XVIII, né et m. à Paris (1766-1822). Il fut, après l'émigration, gouverneur d'Odessa, dont il assura la prospérité économique. Rentré en France avec les Bourbons et devenu président du conseil en 1816, en possession d'une autorité qu'il devait à la dignité de son caractère, il contribua, après le traité de Vienne, à la libération anticipée du territoire français.

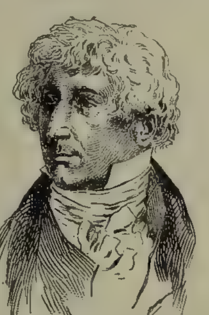
Duc de Richelieu.

**Richelieu (à la)** loc. adv. Se dit de certaines préparations culinaires.

**richellite** [*chèl-li-te*] n. f. Fluophosphate hydraté naturel d'aluminium, fer et calcium.

**richement** [*man*] adv. D'une manière riche : *doter richement sa fille.* ANT. **Pauvrement.**

**Richemond,** comm. de la Moselle, arr. de Thionville : 1.720 h. ; Ch. de f.

**Richemont** [*mon*] (comte **de**), connétable de France. V. ARTHUR III de Bretagne.

**Richemont** (Alfred-Paul-Marie **de**), peintre français, né à Paris en 1854, auteur du *Rêve* (d'après Zola).

**Richepanse** (Antoine), général français, né à Metz, m. de la fièvre jaune à La Basse-Terre (Guadeloupe) [1770-1802]. Il décida, par ses manœuvres hardies, du gain de la bataille de Hohenlinden et, plus tard, réussit à pacifier presque complètement la Guadeloupe.

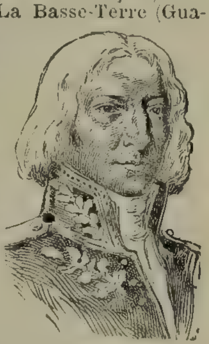
Richepanse.

**Richepin** (Jean), poète et auteur dramatique français, né à Médéa, m. à Paris (1849-1926), membre de l'Académie française en 1908, auteur de recueils lyriques : *la Chanson des Gueux, les Blasphèmes, la Mer*, etc. ; de romans : *la Glu, Miarka,* etc. ; de comédies : *le Flibustier ;* de drames : *Nana Sahib, la Martyre, Par le glaive, le Chemineau,* etc. J. Richepin se distingue par sa puissance d'invention verbale, sa langue plantureuse, sa versification éclatante ; — JACQUES, fils du précédent, né à Paris en 1880, poète dramatique, auteur de *Cadet-Roussel*, *Falstaff*, etc. ; — TIARKO, frère du précédent, né à Paris en 1884, musicien, a écrit beaucoup de musique de scène ; auteur de *la Marchande d'allumettes.*

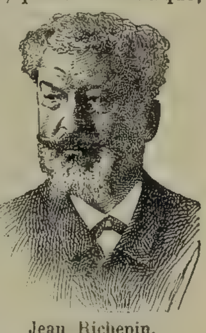
Jean Richepin.

**Richer** [*ché*], moine du x$^{o}$ siècle, auteur d'une précieuse *Chronique* en latin, continuation des *Annales* d'Hincmar, qui va de 879 à 995.

**Richer** (Edmond), théologien français, né à Chaource, m. à Paris (1559-1631). Il soutint contre les ordres religieux et spécialement les jésuites des idées ultra-gallicanes, qui furent condamnées et qu'il dut rétracter.

**Richer** (Paul), médecin français, né à Chartres en 1849. Il s'est surtout occupé des maladies nerveuses, de l'hystérie et de l'hypnotisme, et aussi des rapports de la médecine avec les beaux-arts. Membre libre de l'Académie des beaux-arts en 1905.

**richérisme** [*ris-me*] n. m. Doctrine du théologien Edmond Richer.

**richériste** [*ris-te*] n. Partisan du richérisme. Adj. Relatif au richérisme.

**richesse** [*chè-se*] n. f. (de *riche*). Abondance de biens : *la richesse d'un Etat.* Opulence : *vivre dans la richesse.* Fécondité, fertilité : *la richesse du sol.* Eclat, magnificence : *ameublement d'une grande richesse. Fig.* Source de bien : *la science est une richesse.* Objet de grande valeur : *musée plein de richesses.* Fécondité en idées, en images ; *richesse du style. Richesse de la rime,* qualité de rimes riches. N. f. pl. Grands biens : *amasser d'immenses richesses.* PROV. : **Contentement passe richesse,** la joie dans la pauvreté est préférable à la richesse troublée par les chagrins. **L'épargne est une grande richesse,** l'économie est un moyen de s'enrichir. **Richesse donne hardiesse,** les gens riches ne sont pas timides. ANT. **Pauvreté, stérilité.**

**Richesse** (*la*), tableau allégorique de Simon Vouet (Louvre). Une femme ailée, couronnée de laurier et enveloppée d'une draperie jaune, est assise, tenant dans ses bras un enfant qui lève un cordon bleu. Elle tourne la tête à gauche vers un autre enfant, ailé, qui lui montre des joyaux (V. p. 802).

**Richesse des nations** (*Recherches sur la nature et les causes de la*), ouvrage d'Adam Smith, inaugurant un système d'économie politique qui se résume par : *Laissez faire, laissez passer,* phrase qui est devenue proverbe et qui appartient à l'économiste français Quesnay (1776).

**Richet** (Alfred), chirurgien français, né à Dijon, m. à Casqueiranne (Var) [1816-1891]. Membre de l'Académie des sciences (1883). Professeur des hôpitaux, c'était un clinicien distingué.

**Richet** (Charles), physiologiste français, fils du précédent, né à Paris en 1850. Il a découvert le phénomène de l'anaphylaxie et formulé la loi de la sérothérapie. S'est occupé aussi de physiopathologie. Membre de l'Institut et lauréat du prix Nobel (1913). Il a publié : *les Poisons de l'intelligence ; Physiologie des muscles et des nerfs ; la Chaleur animale ; Dictionnaire de physiologie,* etc.

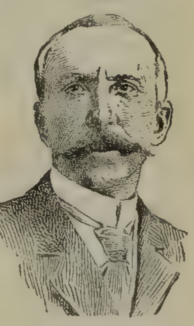
Ch. Richet.

**richi** n. m. Dans la mythologie hindoue, nom donné aux êtres d'une sainteté parfaite, qui ont rédigé un des Védas sous la révélation divine de Brahma.

**Richier** [*chi-é*] (Ligier), sculpteur français, né à Saint-Mihiel (Meuse), m. à Genève (1500-1567). La plupart de ses œuvres, d'une belle facture, se trouvent en Lorraine et en Barrois : le *Sépulcre* de l'église Saint-Etienne, à Saint-Mihiel ; le *Squelette* de l'église Saint-Pierre, à Bar-le-Duc.

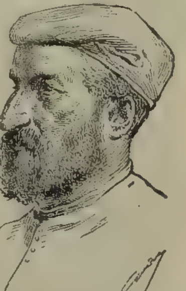
Ligier Richier.

**richissime** [*chi-si-me*] adj. *Fam.* Très riche.

**Richmond,** bourg d'Angleterre (Surrey), faubourg de Londres, sur la rive droite de la Tamise ; 36.000 h. Observatoire. Parc.

**Richmond,** capitale de la Virginie (Etats-Unis), sur la rivière Jaune ; 171.000 h. Ville industrielle florissante. Métallurgie, raffineries. Pendant la guerre de Sécession, la capitale des Etats sudistes. Défendue par le général Lee, elle fut prise par Grant, après un siège sanglant.

**Richmond,** v. des Etats unis d'Amérique (comté d'Indiana), sur la Whitewater ; 26.800 h. Ch.-l. du comté de Wayne. Faubourg de New-York ; 115.510 h. Centre agricole.

**Richmond,** bourg d'Australie (Melbourne Victoria) faubourg de Melbourne ; 41.000 h.

**Richmond** [*mon*] (Charles LENNOX, duc **de**), homme politique anglais, né à Londres, m. à Goodwood (1735-1806). Très agressif, il fut en Angleterre un des principaux apôtres du suffrage universel.

**Richmond** (George), peintre anglais, né et m. à Londres (1809-1896) a peint plus de 3.000 portraits. — Son fils, sir WILLIAM BLAKE, né et m. à Londres (1843-1921), a peint des portraits, des sujets mythologiques et entrepris la décoration en mosaïque de la cathédrale Saint-Paul.

**richmondite** n. f. Variété d'hydrargilite.

**Richomme** (Joseph-Théodore), graveur français, membre de l'Institut, né et m. à Paris (1785-1849). Il faut citer ses belles interprétations des tableaux de Raphaël.

**Richon** (Charles), botaniste français (1820-1893), auteur de travaux remarquables sur les cryptogames et particulièrement sur les champignons.

**Richter** [*tèr*] (Jean-Paul), dit **Jean-Paul,** écrivain allemand, né à Wunsiedel, m. à Bayreuth (1763-1821). Doué d'une sensibilité romanesque, on lui doit des romans, des nouvelles : *Hespérus*, *Titan*, etc., inspirés par un optimisme ironique, attendri et souriant, écrits dans un style déjà romantique, et qui eurent un immense succès.

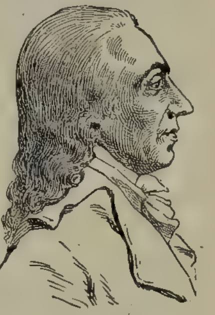
Jean-Paul Richter.

**Richter** (Ludwig), peintre et graveur allemand, né à Dresde, m. à Loschwitz (1803-1884), a représenté avec naïveté la nature et la vie saxonnes.

**Richter** (Eugène), homme politique allemand, né à Dusseldorf, m. à Berlin (1838-1906). Chef du parti progressiste, l'un des adversaires au Reichstag de la politique bismarckienne.

**Richter** (Hans), chef d'orchestre allemand, né à Raab (Hongrie), m. à Bayreuth (1843-1916) ; il dirigea l'exécution de plusieurs ouvrages de Richard Wagner.

**Richterswil,** bourg de Suisse (cant. de Zurich), sur le lac de Zurich ; 4.100 h. Impression sur cotonnades, tissage et torderie de soie, tuileries. Agriculture, élève de bétail.

**Richthofen** [*fèn*] (Ferdinand **de**), géologue et explorateur allemand, né à Carlsruhe, m. à Berlin (1833-1905). Ses travaux les plus remarquables ont rapport à la constitution géologique de l'Asie orientale et de la Chine.

**Ricimer** [*mèr*], général suève au service des Romains, m. en 472, petit-fils de Wallia, roi des Goths. Il extermina les Alains en 463.

**ricin** n. m. (lat. *ricinus*). *Entom.* Nom vulgaire des acariens du genre *ixode*. *Bot.* Genre d'euphorbiacées.

— ENCYCL. *Bot.* Les ricins sont des plantes qui peuvent atteindre 3 mètres de haut ; leurs feuilles, grandes et palmées, leur ont fait donner le nom de palma-Christi. On les cultive pour leurs graines, qui renferment environ 60 p. 100 d'une huile incolore, qu'on utilise industriellement pour fabriquer des savons et que la médecine prescrit comme purgatif. L'huile pure est employée pour lubréfier les moteurs ; elle s'altère toutefois à 250°. Ces graines renferment une toxalbumine (ricine), qui leur communique des propriétés nocives telles qu'une seule graine peut produire une violente superpurgation.

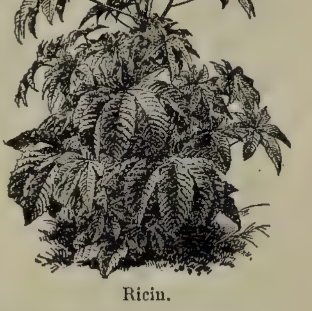
Ricin.

**riciné, e** adj. Imprégné d'huile de ricin : *collodion riciné.*

**ricinine** n. f. Alcaloïde extrait des graines du ricin.

**ricinoléique** ou **ricinolique** adj. Se dit d'un acide obtenu dans la saponification de l'huile de ricin ou de l'huile de médicinier. (On dit aussi OLÉORICINIQUE, ÉLAÏODIQUE.)

**ricinostéarique** [*nos-té*] adj. Se dit d'un acide qui se produit dans la saponification de l'huile de ricin. (On dit aussi MARGARITIQUE.)

**ricochable** adj. Se dit des parties d'un ouvrage de fortification que leur orientation, leur disposition, etc., rendent susceptibles d'être battues par le tir à ricochet.

**ricocher** [*ché*] v. n. Etre renvoyé après un choc dans une autre direction : *une pierre qui ricoche sur l'eau. Fig.* Revenir par voie indirecte.

**ricochet** [*chè*] n. m. Bond que fait une pierre plate jetée obliquement sur la surface de l'eau, un projectile qui frappe un corps dur, etc. : *les enfants s'amusent à faire des ricochets. Fig.* Suite d'événements amenés les uns par les autres. *Par ricochet*, indirectement : *j'ai su cela par ricochet* ou *par ricochets. Tir à ricochet*, sorte de tir inventé par Vauban en 1688, dans lequel les projectiles ricochent sur le sol avant de frapper le but.

**Ricord** [*kor*] (Philippe), chirurgien français, né à Baltimore, m. à Paris (1800-1889). Il se consacra au traitement et à l'étude des maladies vénériennes.

**ricos hombres** (ou *ricombres, richombres, richi homines*) n. m. pl. (express. espagn. signif. *riches hommes*). Nom donné, du XII^e^ au XIV^e^ siècle, aux membres de la plus haute noblesse des royaumes espagnol et portugais. Au sing. : *rico hombre.*

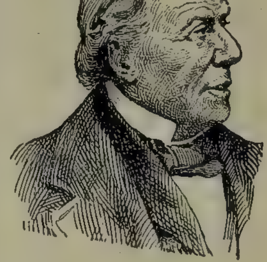
Ricord.

**ricotta** n. f. (mot ital. signif. *recuit*). Fromage fabriqué en Corse, en faisant cailler du lait bouilli.

**rictus** [*rik-tuss*] n. m. (mot lat.). Contraction qui découvre les dents en donnant à la bouche l'expression ou l'apparence du rire : *rictus moqueur ; rictus sinistre.*

**Rictus** (Gabriel **Randon** DE SAINT-AMAND, dit **Jehan**), littérateur français, né à Boulogne-sur-Mer en 1867. A chanté la misère des pauvres gens dans des poèmes en argot faubourien : *les Soliloques du pauvre.*

**ridage** n. m. *Mar.* Action de rider un cordage.

**ridain** [*din*] n. m. Nom donné à certains plis de terrain qui se trouvent au fond de la mer.

**ride** n. f. (de *rider*). Pli du front, du visage, des mains, qui est ordinairement l'effet de l'âge : *les rides de la vieillesse.* Pli semblable à une ride, qui se forme sur une surface quelconque : *les rides de l'eau. Mar.* Petit cordage servant à tendre les haubans, etc. ALLUS. LITT. V. EXPLOIT.

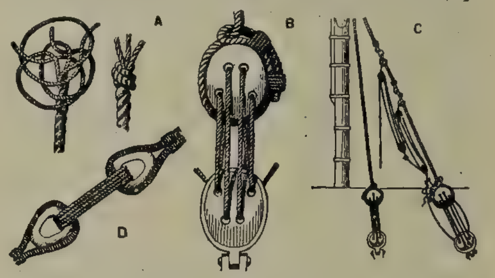

Rides : A, nœud de ride ; B, passage des rides dans les caps de mouton ; C, ridage d'un bas hauban à caps de mouton ; D, ride de moque. (V. MOQUE.)

**ridé, e** adj. Couvert de rides : *un visage ridé. Fumées ridées*, fumées de vieux cerf ou de vieille biche.

**rideau** [*dô*] n. m. (de *rider*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre, de lit.* Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers.* Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres. Assemblage de feuilles de tôle, qu'on peut baisser ou lever, dans l'ouverture d'une cheminée, pour en régler le tirage. Ensemble des chaînes, tringles, etc., qui soutiennent le plancher d'un pont suspendu. *Fig. Tirer le rideau sur*, cacher à dessein : *tirer le rideau sur les faiblesses d'un grand homme.* ALLUS. HIST. V. FARCE.

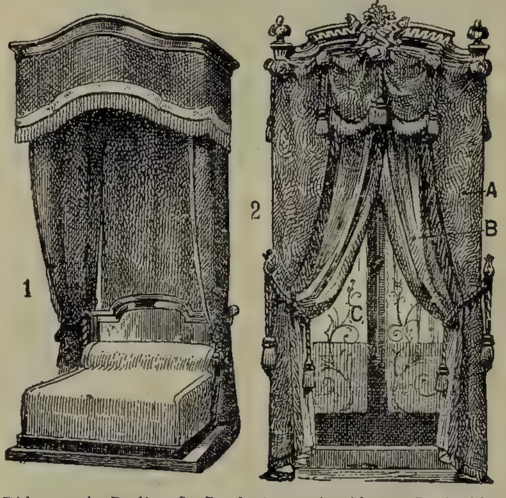

Rideau : 1. De lit ; 2. De fenêtre : A, rideau ; B, double rideau ; C, rideau de vitrage.

**ridée** [*dé*] n. f. Filet dont on se sert pour prendre les alouettes.

**ridelle** [*dè-le*] n. f. Balustrade légère, pleine ou à claire-voie, placée de chaque côté d'une charrette pour maintenir la charge. Branche de chêne, employée en charronnerie.

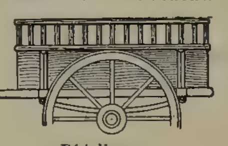
Ridelle.

**ridement** [*man*] n. m. Action de rider ; résultat de cette action.

**ridentem dicere verum quid vetat,** mots lat. signif. : *Qui empêche de dire la vérité en riant ?* passage d'Horace (*Sat.*, I, 24). [On dit souvent *ridendo*, etc.]

**rider** [*ra-i-deur*] n. m. (m. angl. ; de *to ride*, aller à cheval). Cavalier, amateur de chevaux et de courses. *Gentleman rider*, cavalier non professionnel, qui n'est pas jockey, admis à monter, sous certaines conditions, dans des courses de chevaux déterminées.

**rider** [*dé*] v. a. (orig. germ.). Produire des rides : *le chagrin ride le front. Fig.* Produire des sillons sur : *le vent ride la surface de l'eau. Mar.* Tendre au moyen de rides : *rider les haubans.* V. n. Se dit d'un chien qui suit la bête sans crier.

**ridicule** adj. (lat. *ridiculus*). Digne de risée : *discours ridicule.* N. m. Ce qui est ridicule : *tomber dans le ridicule.* Travers, manière d'être, digne de risée : *peindre les ridicules de son temps.* Ce qui ridiculise : *l'arme du ridicule. Tourner quelqu'un en ridicule*, se moquer de lui. Corruption de RÉTICULE (v. ce mot).

**ridiculement** [*man*] adv. D'une manière ridicule : *homme ridiculement contrefait.*

**ridiculiser** [*zé*] v. a. Tourner en ridicule : *les parodies ridiculisent les plus belles choses.*

**ridiculissime** [*li-si-me*] adj. Très ridicule.

**ridiculité** n. f. Qualité de ce qui est ridicule. (Peu us.)

**ridiculus mus,** mots lat. signif. : *Un rat, objet ridicule.* V. PARTURIUNT.

**ridoir** n. m. *Mar.* Appareil servant à rider des cordages.

**Ridolfi** (Cosimo), homme politique italien, né et m. à Florence (1794-1865) ; président du conseil en 1848, puis sénateur du royaume d'Italie.

**ridolfite** n. f. Variété de dolomie.

**Riec-sur-Bélon,** comm. du Finistère, arr. et à 16 kil. de Quimperlé ; 4.820 h.

**Riedisheim,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulhouse ; 5.693 h. Ch. de f.

**Rieger** [*jèr*] (François Ladislav), homme d'Etat tchèque, né à Semil (Bohême), m. à Prague [1818-1903]. Chef du parti vieux-tchèque, il fut un des défenseurs les plus énergiques de l'idée fédéraliste en Autriche-Hongrie.

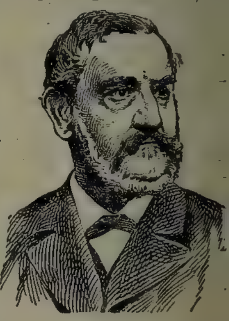
Rieger.

**Riego y Nuñez** (Rafaël), général et patriote espagnol, né à Tuna en 1785, pendu à Madrid en 1823, sur l'ordre de Ferdinand VII, pour avoir conduit l'insurrection de 1820. L'hymne qui porte son nom, paroles d'Evariste San Miguel, musique vive, alerte, de Huerta, est un des chants nationaux des Espagnols (1820).

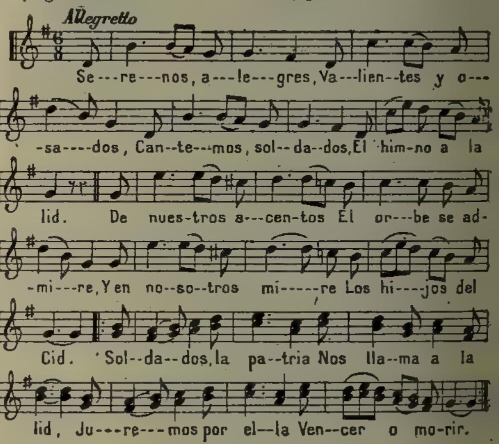
Allegretto
Se---re---nos, a---le---gres, Va---lien--tes y o---sa----dos, Can--te---mos, sol--da--dos, El him-no a la lid. De nues-tros a---cen-tos El or---be se ad-mi---re, Y en no--so--tros mi-----re Los hi---jos del Cid. Sol--da--dos, la pa--tria Nos lla--ma a la lid, Ju---re---mos por el--la Ven--cer o mo-rir.
Hymne de Riego.

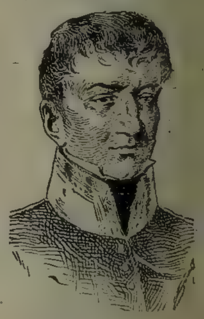
Riego y Nunez.

**Riehen,** comm. de Suisse (cant. de Bâle-ville), près de la frontière allemande ; 2.580 h. Agriculture, viticulture ; pêche du saumon dans le Rhin.

**Riemann** (Georges-Frédéric-Bernard), mathématicien allemand, né à Breselenz (Hanovre), m. à Selasca (1826-1866). Il a introduit dans l'analyse des conceptions nouvelles d'ordre géométrique (surface de Riemann), et ses travaux ont inspiré les géométries non euclidiennes.

**Riemann** (Hugo), théoricien et musicographe allemand, né à Grossmehlra en 1849, m. en 1919. Il a publié un grand nombre d'ouvrages de théorie et de littérature musicales (*Dictionnaire de musique*, etc.).

**Riemann** (Othon), philologue français, né à Nancy, m. à Interlaken (1853-1891) ; auteur d'une remarquable *Syntaxe latine.*

**rien** [*ri-in*] pron. indéf. (du lat. *rem*, accusatif de *res*, chose). Quelque chose : *ne vous reprochez-vous rien ?* Peu de chose : *se fâcher de rien.* Avec la particule négative *ne*, aucune chose : *n'en faites rien. De rien*, très petit : *un petit fleuve de rien. Rien que*, seulement. *Cela n'est rien*, c'est peu de chose. *Cela ne fait rien*, cela importe peu. *Ne rien faire*, ne pas travailler. *Ne savoir rien de rien*, être tout à fait ignorant. *N'avoir rien*, être sans aucune fortune. *Ne compter pour rien*, ne tenir aucun compte de. *Il ne tient à rien que*, il s'en faut de bien peu que. *En moins de rien*, en très peu de temps. *Il ne fait plus rien*, il n'a plus d'emploi. *C'est un homme de rien*, c'est un homme de basse naissance ou de mauvaise conduite. *Il a eu cette maison pour rien*, à vil prix. *Comme si de rien n'était*, comme si la chose n'était pas arrivée. *Il n'en est rien*, cela n'est pas vrai. *Rien moins que*, v. MOINS. N. m. Néant : *le rien n'existe pas.* Très peu de chose, ou chose nulle : *un rien l'effraye. En un rien de temps*, en fort peu de temps. *Un rien du tout*, une personne méprisable. N. m. pl. Bagatelles : *s'amuser à des riens.* PROV. : **On ne fait rien de rien,** on ne peut rien réussir dans aucune entreprise, quand on manque des moyens nécessaires. **On ne fait rien pour**

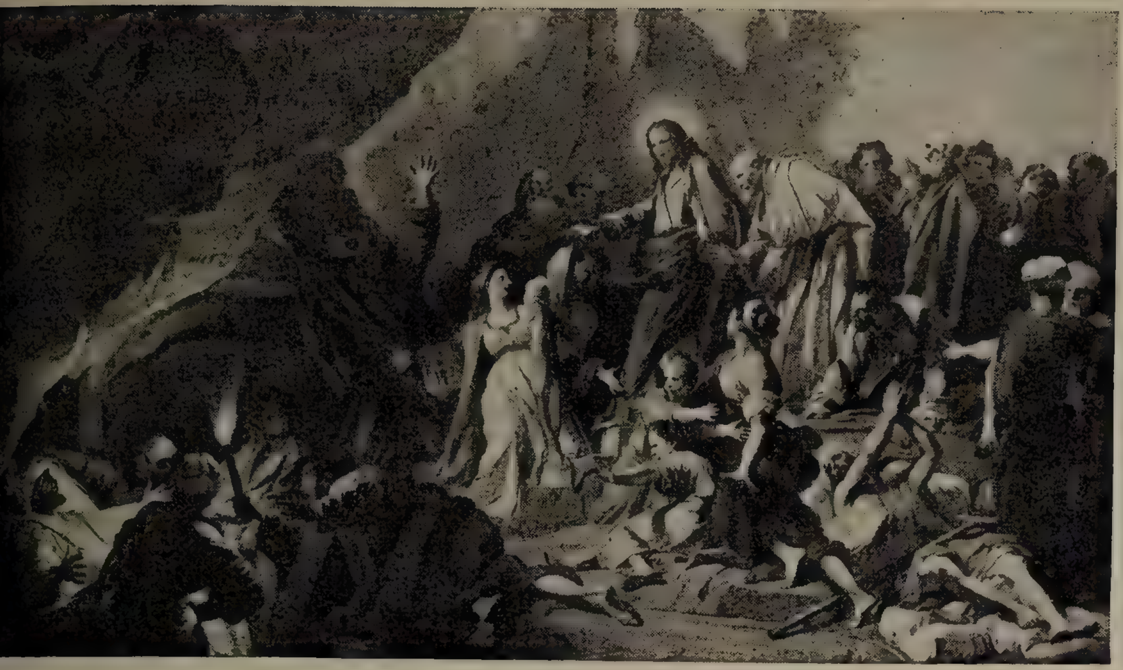
La Résurrection de Lazare (Jean Jouvenet), v. p. 783.

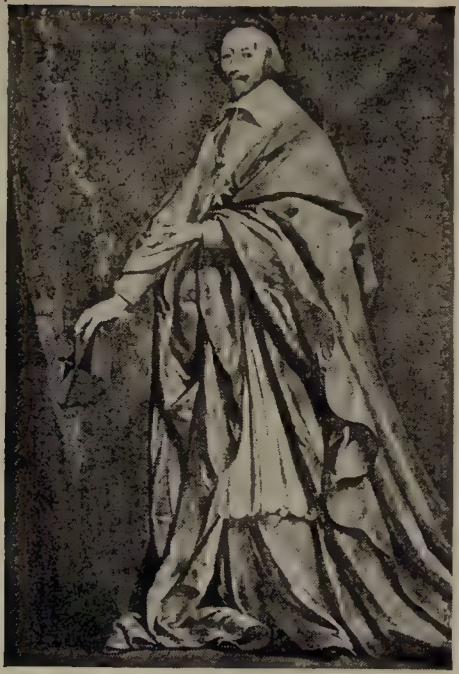
Richelieu (Ph. de Champaigne), v. p. 799.

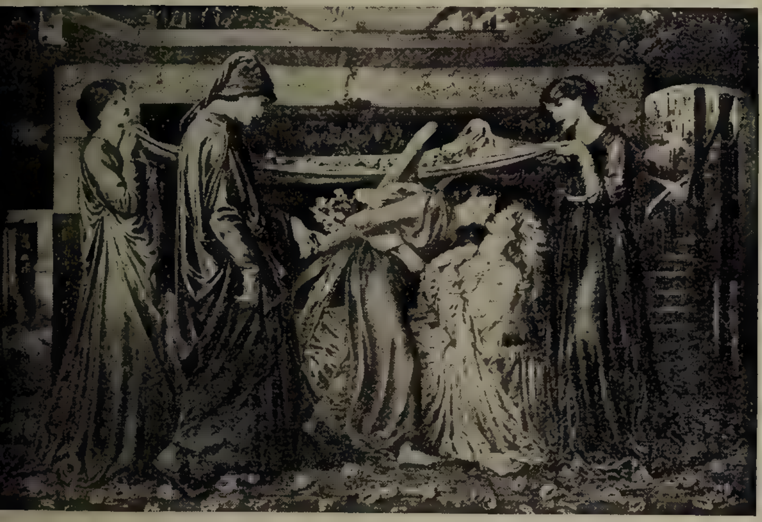
Le Rêve de Dante (Rossetti), v. p. 788.

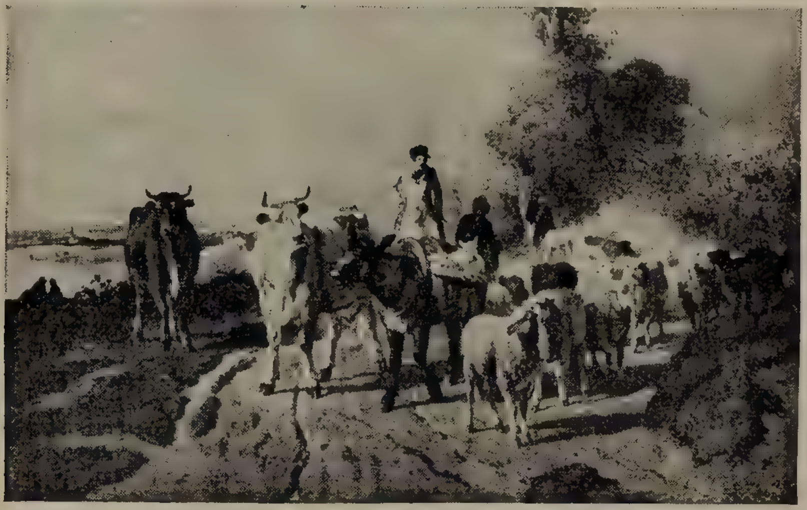
Le Retour à la ferme (Troyon), v. p. 785.

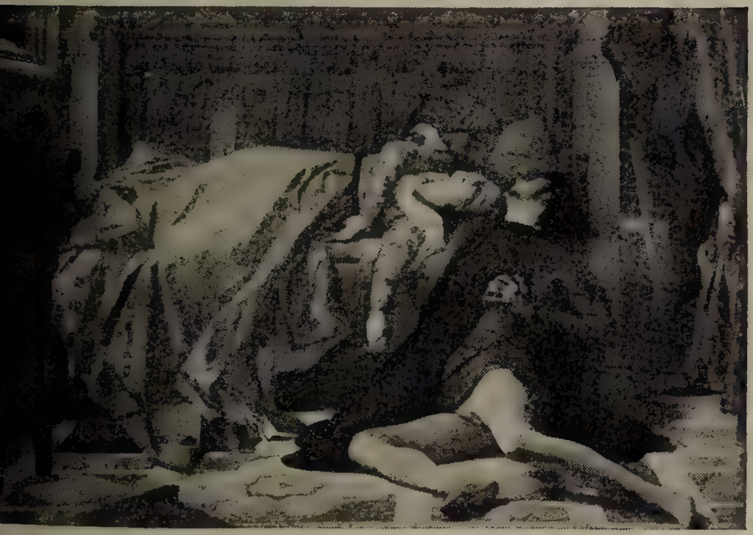
Mort de Françoise de Rimini (Cabanel), v. p. 804.

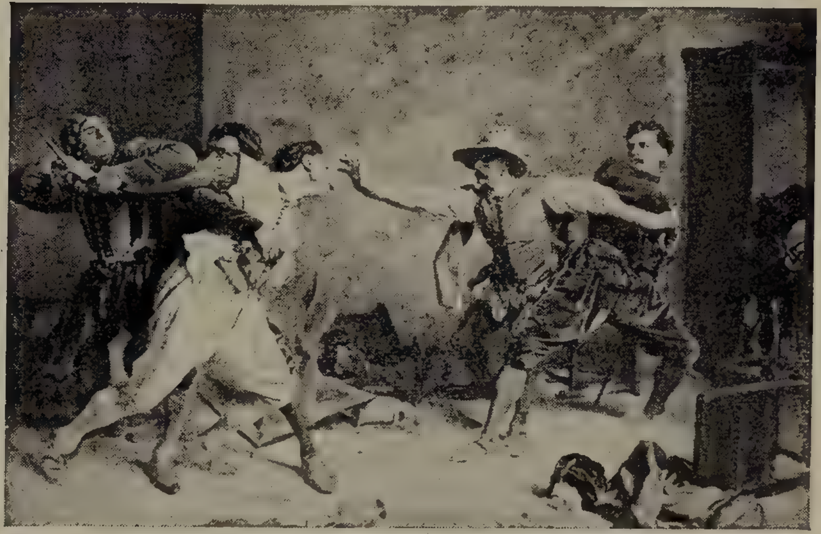
La Rixe (Meissonier), v. p. 806.

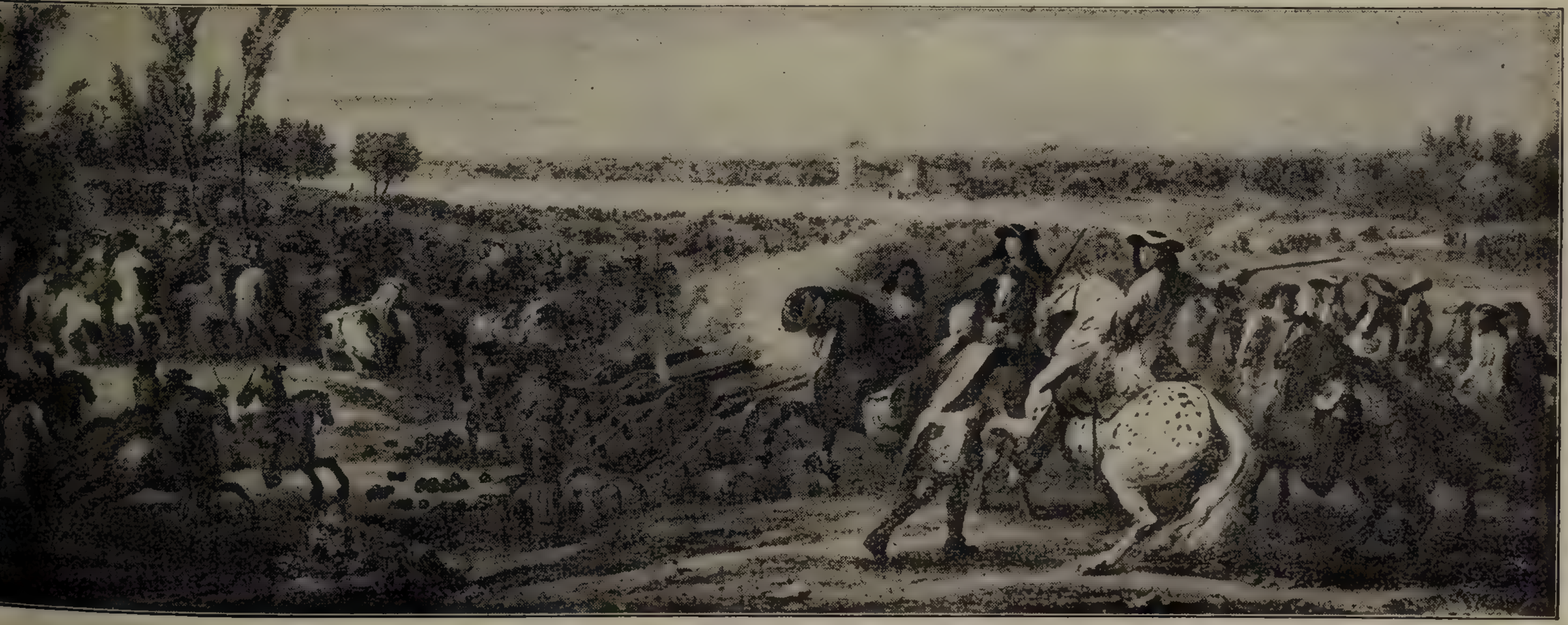
Le Passage du Rhin (Van der Meulen), v. p. 793.

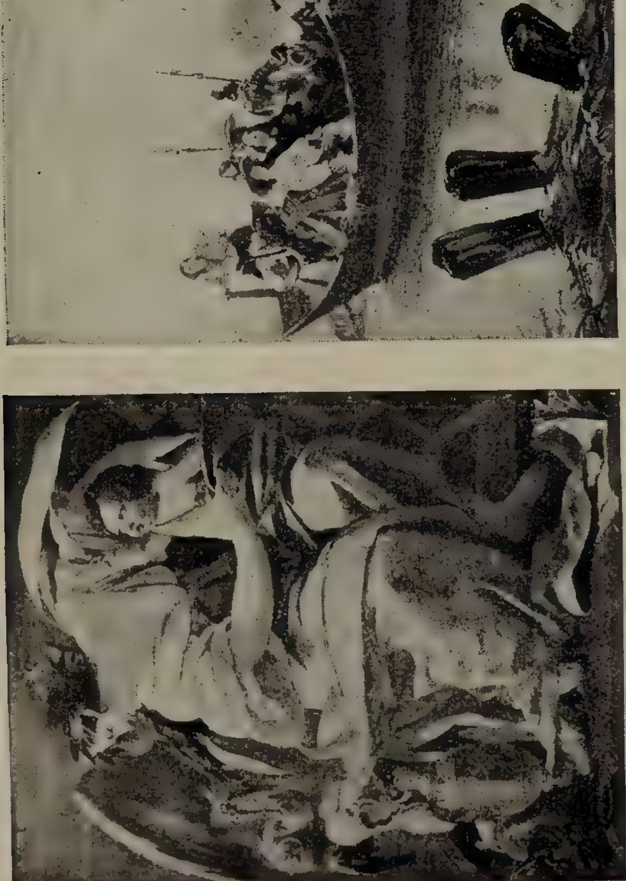

La Richesse (Vouet), v. p. 799.

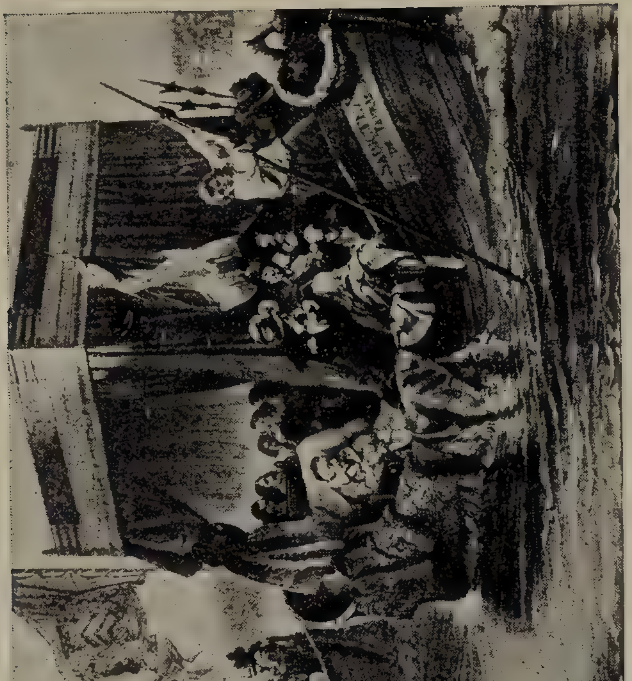

Richelieu remontant le Rhône (P. Delaroche), v. p. 799.

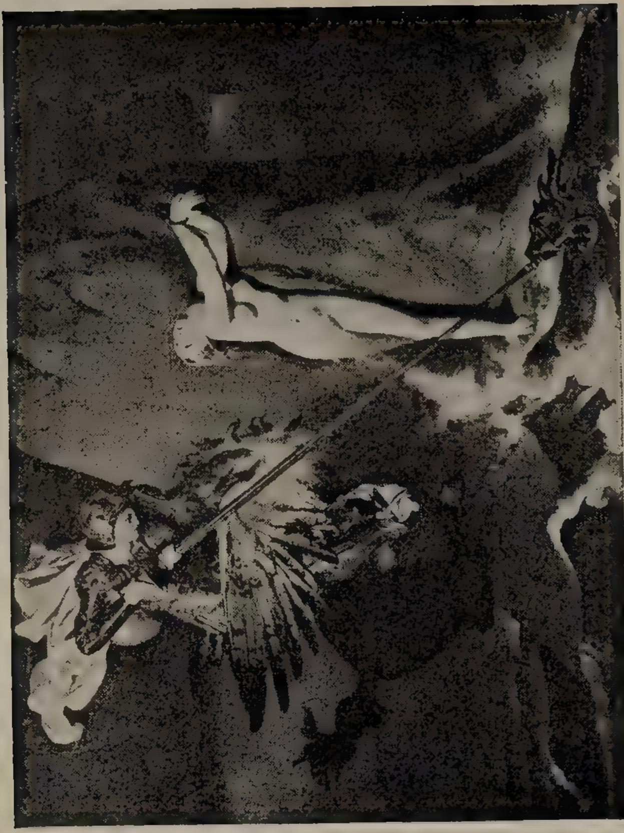

Roger délivrant Angélique (Ingres), v. p. 813.

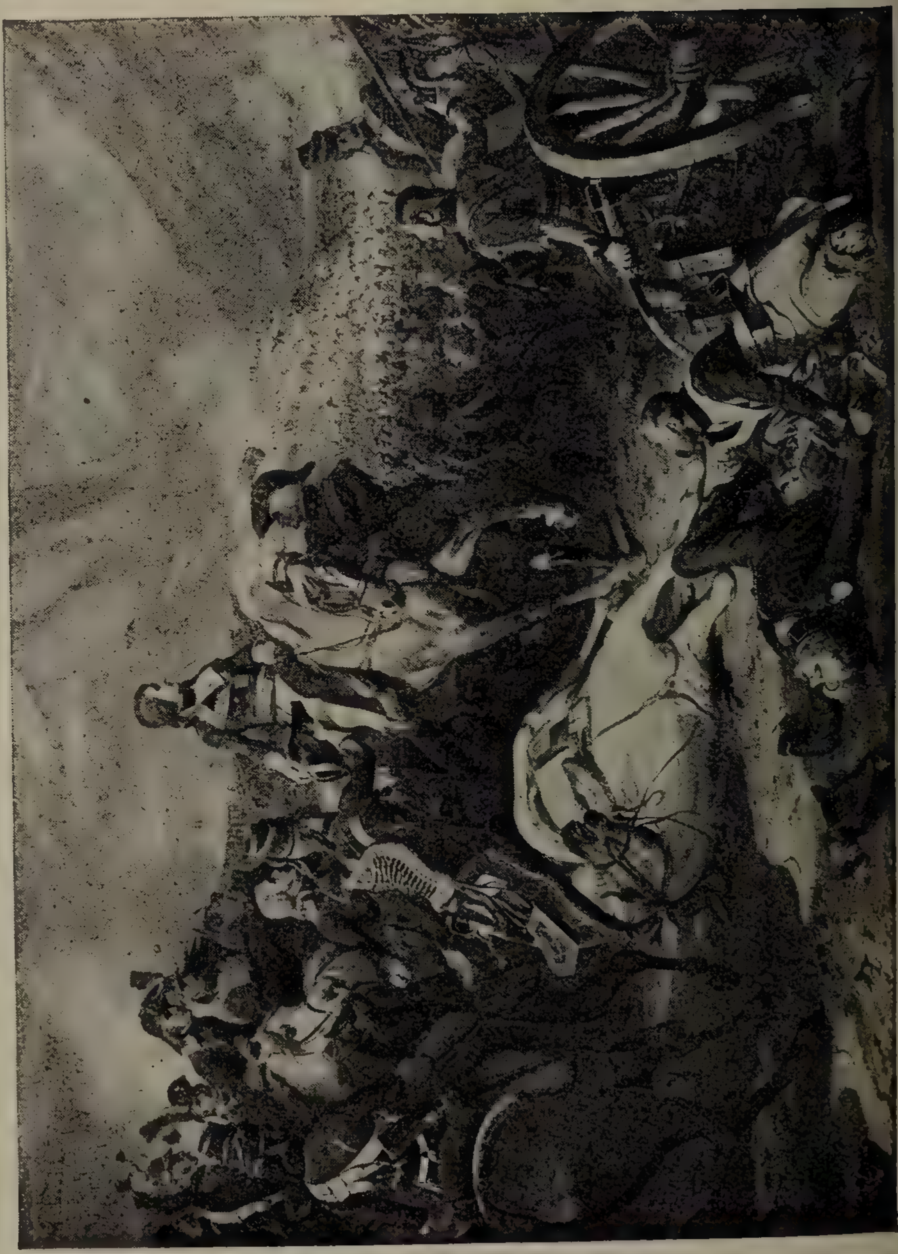

Bataille de Rivoli (Philippoteaux), v. p. 806.

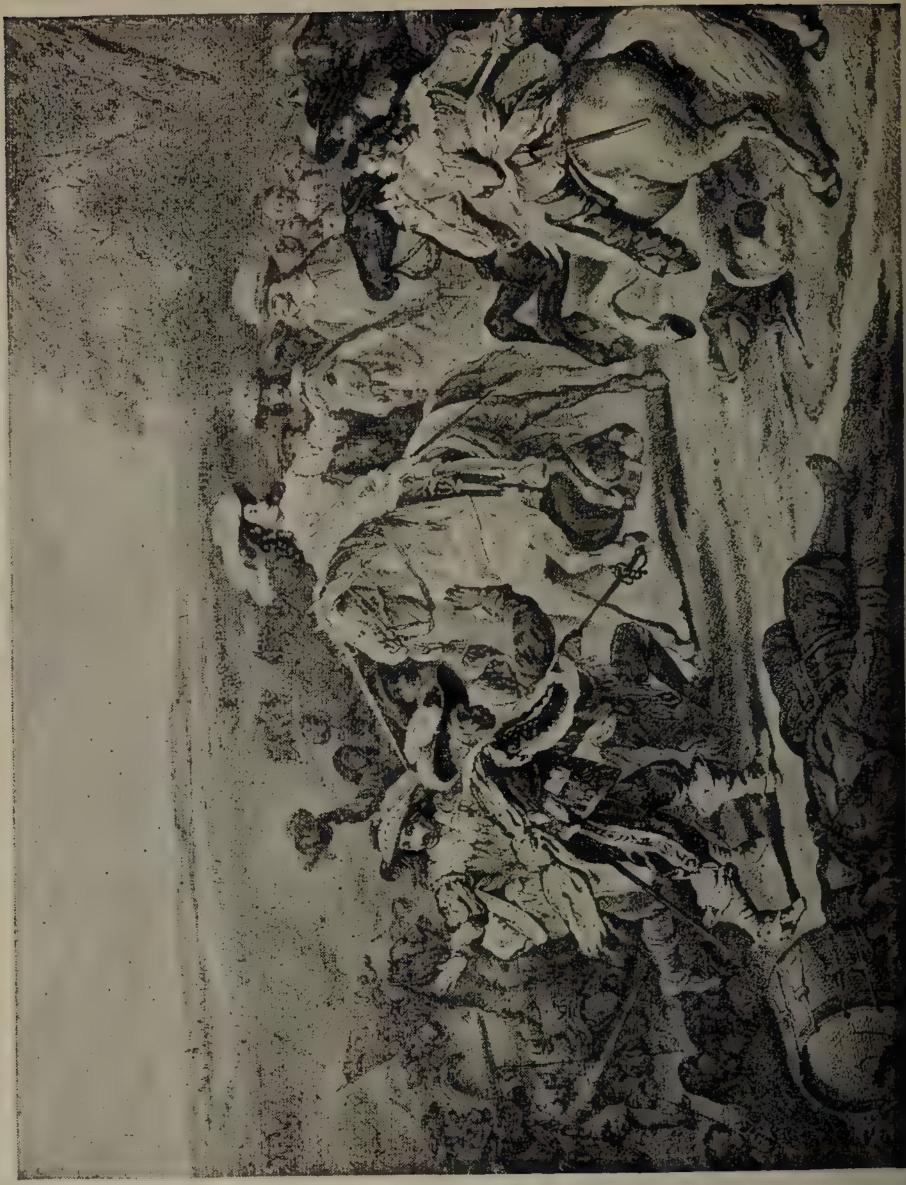

Bataille de Rocroi (Heim), v. p. 810.

n, dans tout service rendu il y a quelque vue ntérêt. **Rien ne se perd, rien ne se crée,** axiome primant l'idée de la permanence de la matière, ée répandue chez les savants et les philosophes de ute antiquité. ALLUS. HIST., V. CHANGÉ et DROIT. lv. *Pop.* Beaucoup, grandement : *il fait rien froid! est rien malin, celui-là!* ANT. **Tout.**

**Rienzi** ou mieux **Rienzo** [*ri-in*] (Nicolas BRINO, dit *Cola* **di**), tribun de Rome, chef d'une surrection populaire (contre la tyrannie des noes, 1347), tué à la suite une émeute en 1354. Il ait rêvé de ramener ome à l'état de grandeur 'elle avait connu dans ntiquité. Il était l'ami Pétrarque.

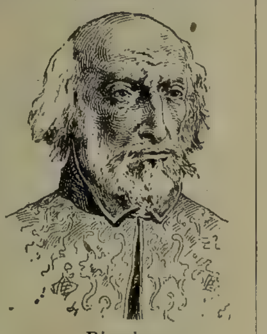
Rienzi.

**Rienzi**, *le dernier des ibuns*, roman historique Bulwer-Lytton, qui sse pour le chef-d'œuvre l'auteur (1835).

**Rienzi**, opéra en cinq tes. paroles et musique Richard Wagner (1842) ; e des premières œuvres compositeur, conçue ns les formes traditionelles, mais avec une puisnce orchestrale et une exubérance de sonorités nt on n'avait pas encore d'exemple. Nous citens le chœur des Messagers de la paix et la *Prière Rienzi.*

**Riépine,** peintre russe. V. REPIN.

**Ries** (Ferdinand), pianiste et compositeur alleand, né à Bonn, m. à Francfort-sur-le-Mein (1784-38) ; auteur d'opéras (*la Fiancée du brigand, Liska*) d'oratorios.

**Riesa,** v. d'Allemagne (Saxe), au confluent de lbe et de la Jahne ; 15.000 h. Forges.

**Riesener** (Jean-Henri), ébéniste français, né à adbach, près de Cologne, m. à Paris (1734-1806), teur des meilleurs modèles du style Louis XVI. s lignes, toujours étudiées pour arriver à la parite harmonie dans les formes, se perfectionnent une ornementation de marqueterie ou de bronze, la délicatesse la plus achevée.

**Riesengebirge.** V. GÉANTS (*monts des*).

**Riesi,** v. d'Italie (Sicile, prov. de Caltanisetta) ; .000 h. Soufre.

**riesling** [*ris-lin*] n. m. (mot allem.) Cépage blanc ltivé dans les vignobles des bords du Rhin.

**Rieti,** v. d'Italie (prov. de Pérouse) ; 14.000 h. elle cathédrale du XVIe s. Restes de monuments lasgiques. Eaux minérales.

**Rietschel** ou **Ritschel** (Ernest-Frédéricguste), sculpteur allemand, né à Pulsnitz, m. à resde (1804-1861), artiste soigné, correct mais un peu oid (statues de *Gluck, Mozart, Schiller, Gœthe,* etc.).

**Rieumes,** ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et 19 kil. de Muret ; 2 040 h. Ch. de f. S.-O. — Le nt. a 16 comm., et 6.910 h.

**Rieupeyroux** [*pè-rou*], ch.-l. de c. (Aveyron), r. et à 24 kil. de Villefranche ; 2.690 h. — Le cant. 6 comm., et 8.670 h.

**rieur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. (de *rire*). Qui rit, me à rire. *Avoir, mettre les rieurs de son côté,* avoir approbation du plus grand nombre dans une affaire ì il y a nécessairement quelqu'un de ridicule. N. f. *ieuse, mouette rieuse* ou *goéland rieur,* nom vulaire d'un goéland des côtes de France, ainsi appelé cause de son cri.

**rieusement** [*ze-man*] adv. D'une manière euse ; en riant.

**Rieutort,** comm. de la Lozère, arr. et à 18 kil. e Mende ; 1.680 h.

**rieux** [*ri-eû*] n. m. Filet de pêche employé dans es rivières.

**Rieux** [*ri-eû*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. t à 27 kil. de Muret ; 1.660 h. Ch. de f. Midi. Vignoles. — Le cant. a 10 comm., et 4.880 h.

**Rieux,** comm. du Morbihan, arr. et à 52 kil. de 'annes, près de la Vilaine ; 1.880 h.

**Rieux,** comm. du Nord, arr. et à 10 kil. de ambrai ; 2.120 h. Ch. de f. N. En partie détruite au ours de la Grande Guerre.

**Rieux** (Jean **de**), sire DE ROCHEFORT, maréchal e France, un des fidèles compagnons de Du Guesclin (1342-1417). — Son fils, PIERRE, maréchal DE OCHEFORT, né à Ancenis, m. à Nesles (1389-1439), ombattit vigoureusement les Anglais sous le règne e Charles VII.

**Rieux** (Lionel **des**), poète français, né à Neufhâteau en 1870, tué à l'ennemi en 1915, à Malancourt ; n des représentants de l'école romane, auteur du *Chœur des Muses.*

**Rieux-Minervois,** comm. de l'Aude, arr. t à 25 kil. de Carcassonne ; 2.230 h. Ch. de f. Midi. rands vignobles. Constructions mécaniques.

**Riez** [*ri-èz*], ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 3 kil. de Digne ; 1.770 h. (*Réiens*). Huiles, vins. — e cant. a 11 comm., et 5.100 h.

**Rif** ou **Riff,** système montagneux de la côte néditerranéenne du Maroc, peu connu, habité par les populations en majorité berbères et pillardes.

**rif, rife, riff,** etc., n. m. *Arg.* Feu, flamme. oc. adv. *De rif,* avec ardeur, par violence.

**Rifains** ou **Riffains** [*ri fin*], nom général donné aux tribus marocaines qui habitent la côte de a Méditerranée et la région montagneuse du Riff.

**Rifaat-pacha** (Sadik), général et homme l'État ottoman, m. à Constantinople (1798-1855).

**riffauder** [*ri-fô-dé*] v. a. *Arg.* Brûler.

**riffaudés** [*ri-fô-dé*] n. m. pl. *Arg. anc.* S'est dit de mendiants qui imploraient la charité publique avec leurs femmes et leurs enfants, en se disant victimes d'un incendie.

**riffaudeur** [*ri-fô*] n. m. *Arg. anc.* Incendiaire. Bandit qui brûlait les pieds des gens pour les contraindre à indiquer où ils avaient caché leurs richesses.

**rifiade** n. f. Eraflure, blessure qui ne fait que rifler.

**riflard** [*flar*] n. m. (de *rifler*). Rabot à deux poignées, pour dégrossir le bois. Ciseau en forme de palette, qui sert aux maçons pour ébarber les ouvrages de plâtre. Grosse lime à dégrossir les métaux. Laine la plus grosse et la plus longue d'une toison.

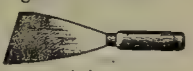
Riflard de maçon.

**riflard** [*flar*] n. m. (du n. d'un personnage de comédie). *Pop.* Grand parapluie.

**rifle** ou mieux **riffle** [*ri-fle*] n. m. Nom que les ouvriers travaillant dans les mines d'or donnent à un récipient rectangulaire en tôle, divisé en compartiments, et qui sert à laver les sables aurifères.

**rifle** [*ra-ifl'*] n. m. (m. angl.). Carabine à long canon.

**rifleau** [*flô*] n. m. Veine de matières étrangères qui se trouve dans un banc d'ardoise et sépare les couches de schiste.

**rifleman** n. m. Mot anglais qui désigne l'homme armé d'un rifle.

**rifler** [*flé*] v. a. (de *rafler*). Egratigner. Enlever avec le riflard ou le rifloir. *Fig.* et *pop.* Enlever, dérober : *il lui a riflé son porte-monnaie.* Syn. RAFLER.

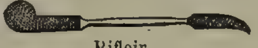
Rifloir.

**rifloir** n. m. Lime recourbée, qui sert à rifler.

**Riga,** capit. de la Lettonie, port sur le *golfe de Riga* ; 185.000 h. Hôtel de ville, belle cathédrale. Exportation de lin, chanvre. Métallurgie, fabrication de lainages. V. RUSSE (*art*).

**Riga** (GOLFE DE) ou **de Livonie,** formé par la mer Baltique. Il reçoit la Duna.

**rigaud** [*ghô*] n. m. Noyau qui se trouve dans une pierre à chaux mal calcinée.

**Rigaud** [*ghô*] (Hyacinthe RIGAU Y ROS, dit) peintre français, né à Perpignan, m. à Paris (1659-1743), à qui l'on doit de magnifiques portraits : *Louis XIV, Bossuet, Le Brun, Mignard,* etc., ainsi que de bons tableaux d'histoire. Ses têtes sont vivantes, pleines de caractère ; sa couleur, sobre et juste.

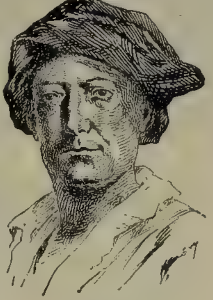
Rigaud.

**rigaudon** [*ghô*] ou **rigodon** n. m. (peut-être de *Rigaud,* nom d'un maître de danse). Danse à deux, sur un air à deux temps d'un mouvement vif, fort en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles. *Milit.* Batterie ou sonnerie que l'on emploie notamment au champ de tir, pour indiquer, dans les tirs collectifs, les balles mises par les tireurs au centre de la cible. Ces balles elles-mêmes. (Dans les tirs individuels, les rigaudons sont indiqués par l'un des marqueurs placés dans la tranchée, qui agite son fanion de gauche à droite et de droite à gauche.)

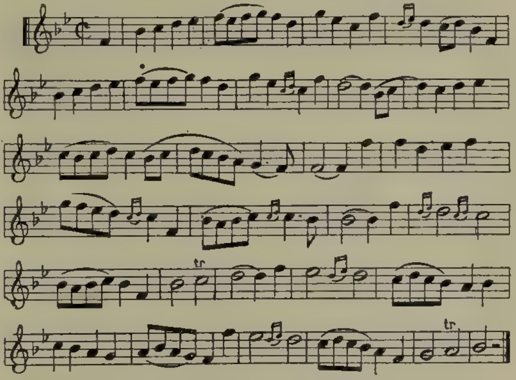

Rigaudon (chorégraphie).

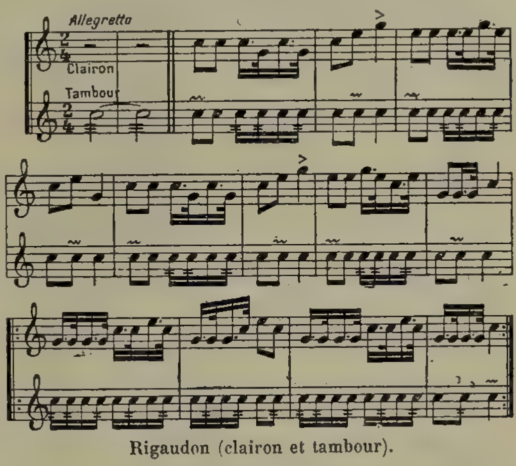

Rigaudon (clairon et tambour).

**rigaudonner** [*ghô-do-né*] ou **rigodonner** [*gho-do-né*] v. n. *Fam.* Danser le rigodon. *Milit.* Faire des rigaudons.

**Rigault** (André-*Hippolyte*), littérateur et critique français, né à Saint-Germain-en-Laye, m. à Evreux (1821-1855). On lui doit une thèse très remarquable sur *la Querelle des anciens et des modernes.*

**Rigault de Genouilly** (Charles), amiral français, né à Rochefort, m. à Barcelone (1807-1873). Il se distingua en Chine et sous Sébastopol, et fut ministre de la marine en 1867.

**rigée** [*jé*] n. f. En Poitou, plant de vigne en pépinière.

**Rigel,** belle étoile double de la constellation d'Orion.

**Riggenbach** (Nicolas), ingénieur mécanicien français, né à Guebwiller, m. à Olten (1817-1899). On lui doit l'invention des chemins de fer à crémaillère.

**Riggisberg,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.750 h, Agriculture, élève de bétail ; fromagerie.

**Righi** ou **Rigi,** massif montagneux de Suisse (cant. de Lucerne et de Schwyz), entre les lacs des Quatre-Cantons, de Zoug et de Lowerz ; le plus haut sommet est à l'altitude de 1.800 m. Magnifique panorama. Funiculaire.

**Righi** (Auguste), physicien italien, né et m. à Bologne (1850-1920). Connu par ses travaux sur l'optique et l'électricité.

**rigide** adj. (lat. *rigidus*). Raide, peu flexible : *l'acier est plus rigide que le fer. Fig.* Inflexible : *la vertu rigide de Caton.* ANT. **Mou, flexible.**

**rigidement** [*man*] adv. Avec rigidité.

**rigidifolié, e** adj. (du lat. *rigidus,* rigide, et *folium,* feuille). *Bot.* Qui a des feuilles rigides.

**rigidité** n. f. (lat. *rigiditas*). Manière d'être de ce qui est rigide : *la rigidité d'une barre de fer. Fig.* Grande sévérité : probité rigoureuse : *la rigidité d'un magistrat.* Durcissement des muscles, qui, après la mort, rend les membres rigides. ANT. **Flexibilité, souplesse.**

— ENCYCL. *Physiol. Rigidité cadavérique.* Elle a pour cause la coagulation de la myosine des muscles, probablement sous l'influence des acides qui apparaissent dans le muscle cessant de se nourrir. C'est un phénomène qui apparaît de une à six heures après la mort. C'est un bon critérium de la mort.

**rigidule** adj. (dimin. de *rigide*). Qui a un peu de raideur.

**Rignac** [*gnak*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 23 kil. de Rodez ; 2.100 h. — Le cant. a 9 comm,. et 9.720 h.

**Rigny** (Henri-Daniel GAULTIER, comte **de**), amiral français, né à Toul, m. à Paris (1782-1835). Il commandait la flotte française à la journée de Navarin, il devint ministre de la marine en 1831 et ministre des affaires étrangères en 1834.

**Rigobert** (saint), évêque de Reims, m. en 740. Fête le 4 janvier.

**rigodon** n. m. V. RIGAUDON.

**rigodonner** v. n. V. RIGAUDONNER.

**rigolade** n. f. *Pop.* Action de rigoler.

**rigolade** n. m. *Hortic.* Action de creuser entre les plates-bandes de petites rigoles pour y planter de jeunes sujets.

**rigolard** [*lar*] n. m. *Pop.* Individu qui aime à rigoler. Adjectiv., syn. de RIGOLO.

**Rigolboche** (Marguerite BADEL, dite), danseuse excentrique, qui acquit quelque célébrité de 1855 à 1860.

**rigolbocher** [*ché*] v. n. (de *Rigolboche,* n. pr.). *Pop.* Danser, s'amuser.

**rigole** n. f. Petite tranchée, creusée dans la terre ou dans la pierre, pour laisser couler l'eau. Petite tranchée pour recevoir les fondations d'un mur. Tranchée où l'on sème des graines, où l'on dispose de jeunes plants.

**rigoler** [*lé*] v. n. *Pop.* S'amuser beaucoup, rire ; ne pas parler sérieusement.

**rigoler** [*lé*] v. a. Couper par des rigoles : *rigoler un pré.*

**rigolet** [*lè*] n. m. Dans l'Est, petite rigole.

**Rigoletto,** opéra en quatre actes, livret italien de Piave (traduction française d'Edouard Duprez), musique de Verdi (1851), dont le sujet est tiré de *Le roi s'amuse,* de V. Hugo. (Dans le livret de l'opéra, le roi François Ier est remplacé par le duc de Mantoue, et Triboulet par Rigoletto.) Une des œuvres les plus passionnées et les plus vibrantes de Verdi, Parmi les principaux airs, nous citerons : la ballade du duc : *Qu'une belle pour quelques instants...* ; l'air de Rigoletto : *Courtisans, race vile ;* le duo de Rigoletto et de Gilda sa fille ; la chanson du duc : *Comme la plume au vent ;* le célèbre quatuor du 4e acte ; etc.

**rigoleur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. *Pop.* Personne qui aime à rigoler.

**rigoleuse** [*leu-ze*] n. f. Charrue employée pour établir de petits fossés d'irrigation, d'assèchement.

**rigollot** [*gho-lô*] n. m. (du nom de l'inventeur). Papier sinapisé : *se poser un rigollot.*

**rigolo, ote** n. et adj. *Pop.* Plaisant et amusant. N. m. *Arg.* Revolver, fausse clef.

**Rigolot** (Albert-Gabriel), peintre français, né à Paris en 1862 ; paysagiste à la palette riche et harmonieuse.

**rigor** n. m. (m. lat. signif. *frisson*). *Path.* Tremblement musculaire plus ou moins intense et irrégulier, qui est accompagné d'une sensation de froid et qui s'observe surtout au début des fièvres. (V. FRISSON.)

**rigorisme** [*ris-me*] n. m. Morale sévère : *les puritains affichaient un rigorisme exagéré.*

**rigoriste** [*ris-te*] n. et adj. (du lat. *rigor,* rigueur). Qui pousse trop loin la sévérité des principes.

**rigoteau** [*tô*] n. m. Tuile fendue en travers, employée pour les ravalements et pour l'établissement des solins.

**rigoureusement** [*ze-man*] adv. Avec rigueur, dureté : *punir rigoureusement.* Exactement : *démontrer rigoureusement.*

**rigoureux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. (lat. *rigorosus*). Qui a beaucoup de sévérité dans ses maximes, dans sa conduite : *moraliste rigoureux.* Dur, difficile à supporter : *châtiment rigoureux.* Rigide : *devoir rigoureux.* Rude, âpre : *hiver rigoureux.* Malheureux, cruel : *sort rigoureux.* Exact, précis : *interpréter un mot au sens rigoureux.* Sans réplique : *démonstration rigoureuse.* ANT. **Clément, indulgent, doux.**

**rigri** n. m. et adj. *Pop.* Sot, vilain. (Vx.)

**Rigsdag** ou **Riksdag,** nom du Parlement en Danemark et en Suède.

**rigue** [*ghe*] n. f. Barque en usage sur le Rhône.

**riguet** [*ghè*] n. m. Dans le Dauphiné, seigle.

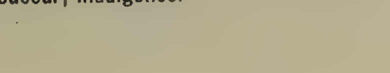
Rigue.

**rigueur** [*gheur*] n. f. (lat. *rigor*). Sévérité extrême, dureté : *user de rigueur envers un écolier.* Action dure, rigoureuse : *les rigueurs du destin.* Dureté, âpreté : *rigueur du froid.* Nécessités malheureuses : *la rigueur des temps.* Exactitude inflexible : *la rigueur des règles.* Forme exacte : *la rigueur d'un raisonnement. De rigueur,* rigoureusement exigible : *soirée où l'habit est de rigueur. A la rigueur,* loc. adv. Au pis aller. ANT. **Clémence, douceur, indulgence.**

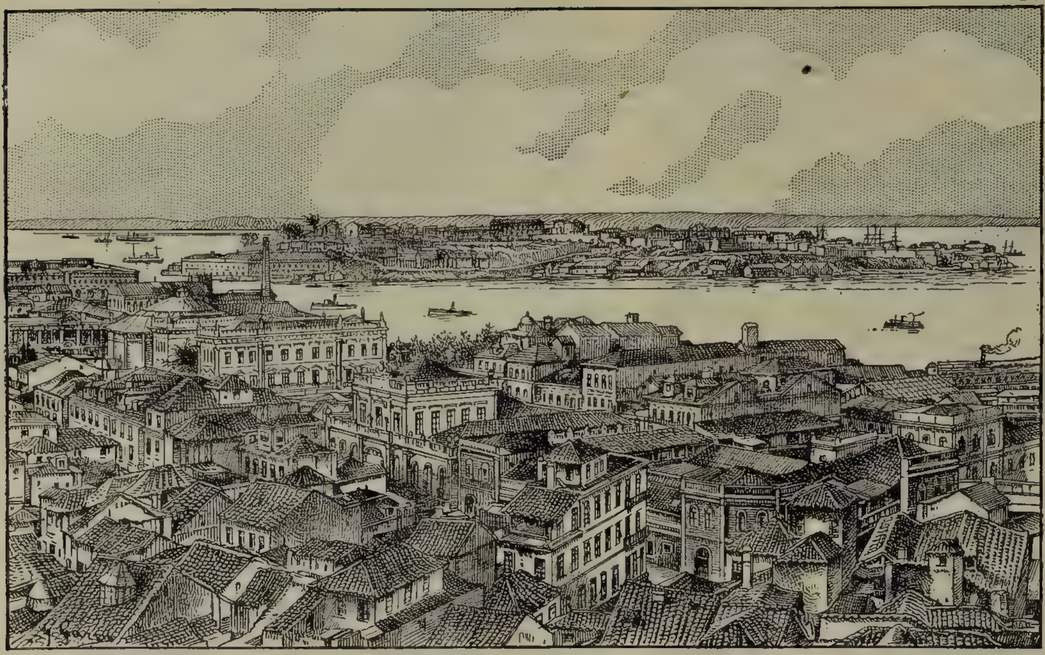
Rio de Janeiro.

**Rig-Véda,** le premier des quatre livres sacrés (*Védas*) de l'Inde, écrit en sanscrit. Le *Rig-Véda* se compose d'un millier d'hymnes et d'un commentaire rituel et légendaire en prose, et a pour objet principal le sacrifice et l'entretien du feu sacré au moyen de libations. Il nous instruit de la civilisation des Aryas de l'Inde.

**rikiki** n. m. *Fam.* Liqueur alcoolique quelconque : *un petit verre de rikiki.* (On écrit aussi RIQUIQUI.) Adjectiv. Très petit.

**rilek** [*lèk*] n. m. Vielle en usage en Russie.

**Rillaer,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 2.850 h. Tanneries.

**Rille** ou **Risle** (la), riv. de France, qui prend sa source dans l'Orne, arrose Pont-Audemer et se jette dans la Seine (riv. g.) : 150 kil.

**rillettes** [*ri, ll* mll., *è-te*] n. f. pl. (de l'anc. fr. *rille*, tranche). Viande de porc hachée menu et cuite dans la graisse : *les rillettes de Tours.*

**Rillieux,** comm. de l'Ain, arr. et à 22 kil. de Trévoux, sur le Rhône et la Saône ; 1.570 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**rillon** [*ll* mll., *on*] n. m. Résidu de graisse de porc ou d'oie, que l'on a fait fondre. Syn. de FRITON.

**Rilly,** comm. de la Marne, arr. et à 13 kil. de Reims ; 1.620 h. Vins. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**rimailho** n. m. Canon lourd de 150 mm., à frein hydropneumatique, à tir rapide, dans lequel le canon et l'affût sont séparables, inventé par le commandant d'artillerie Rimailho, et adopté depuis 1905 dans l'armée française.

**rimaille** [*ma, ll* mll., *e*] n. f. *Fam.* Mauvais vers.

**rimailler** [*ma, ll* m., *é*] v. a. et n. Faire de mauvais vers.

**rimaillerie** [*ma, ll* mll., *e-rî*] n. f. (de *rimailler*). Mauvaise poésie. (Peu us.)

**rimailleur** [*ma, ll* mll.] n. m. (de *rimailler*). Qui fait de mauvais vers.

**rimant** [*man*], **e** adj. Qui forme rime.

**rimasser** v. n. Syn. de RIMAILLER.

**rimasseur** n. m. Syn. de RIMAILLEUR.

**Rimbaud** (Arthur), poète français, né à Charleville, m. à Marseille (1854-1891). Il eut une vie agitée, et se classa parmi les décadents et les symbolistes par quelques poèmes curieux : *le Sonnet des voyelles, les Chercheuses de poux, le Bateau ivre.*

**Rimbeaucourt,** comm. du Nord, arr. et à 10 kil. de Douai ; 2.940 h. Chandelles, brasseries.

**rimberge** [*rin-bèr-je*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire de la *mercuriale.*

**rimbombo** [*rim'-bom'-bô*] n. m. Mot italien qui signifie *retentissement.*

**rime** n. f. (lat. *rhythmus ;* gr. *rhuthmos*), Retour du même son à la fin de deux ou plusieurs vers : *rime riche. Rimes masculines,* dont les mots se terminent par un son plein, sans *e* muet, comme *actif, craintif. Rimes féminines,* dont les mots se terminent par une syllabe muette, comme *fête, tête, appellent, renouvellent. Par ext.* Vers en général. *Sans rime ni raison,* sans aucun bon sens. *N'entendre ni rime ni raison,* être rebelle à tout conseil, à toute explication. ALLUS. LITT. :

> La rime est une esclave et ne doit qu'obéir,

vers de Boileau (*Art poétique*, chap. Ier).

— ENCYCL. Au point de vue du son, on distingue les rimes en rimes *masculines*, qui se terminent par une syllabe tonique, et rimes *féminines,* qui se terminent par une syllabe muette. Les rimes peuvent être *plates* ou *suivies* (masc., masc., fém., fém.) *croisées* (masc., fém., masc., fém.), *embrassées* (masc., fém., fém., masc.). En ce qui touche la valeur des rimes, on les partage en rimes *très riches* (vaillant, travaillant), *riches* (éternel, solennel), *suffisantes* (faire, téméraire), *pauvres* (ami, défi), *défectueuses* (mot simple et son composé : *faire, défaire ;* deux composés d'un même mot simple : *construire, détruire ;* sens voisin ou sens contraire : *ami, ennemi ;* alliance banale de mots : *gloire, victoire ;* différence de prononciation : *grâce, place ; mer, aimer ; quille, tranquille ;* voyelle et diphtongue : *nuire, désire*).

**Rimes** (*les*) de Pétrarque, nom donné au recueil complet de ses poèmes : *sonnets, canzoni, sextines, triomphes.* V. SONNETS, TRIOMPHES.

**rimer** [*mé*] v. n. (de *rime*). Se dit des mots qui se terminent par le même son : autour *et* vautour *riment ensemble.* Se dit aussi de la manière dont le poète fait rimer les mots. Faire des vers : *aimer à rimer. Fig.* Correspondre à, signifier : *cette démarche ne rime à rien.* V. a. Mettre en vers : *rimer un conte.* ALLUS. LITT. : **Rimer malgré Minerve,** mots d'une épigramme de Boileau. Se dit de ceux qui veulent faire des vers, quoique l'inspiration leur manque.

**rimeur** n. m. (de *rime*). Qui fait des vers ; poète.

**rimeux, euse** [*meû, eu-ze*] adj. *Hist. nat.* Fendillé, crevassé.

**Rimini,** v. d'Italie (prov. de Forli) ; 30.000 h. Archevêché. Belle église, dans le style antique. Eaux minérales.

**Rimini** (Francesca **de**), Italienne du XIIIe siècle, dont Dante (*Enfer, V*) a immortalisé les amours avec Paolo Malatesta. Mariée malgré elle à Lanciotto Malatesta, seigneur de Rimini, qui était difforme, elle aima son beau-frère Paolo. Lanciotto, les ayant surpris, les tua tous deux d'un même coup d'épée. — Cet épisode tragique est le sujet de plusieurs tableaux : citons ceux d'Ingres (1855, au musée d'Angers) ; d'Ary Scheffer (1835) ; de Cabanel au musée du Luxembourg (1870) (v. p. 801).

**Rimini** (*Francesca di*), tragédie de Silvio Pellico (1815), œuvre originale, tout à fait italienne, affranchie des souvenirs de l'antiquité et de l'école d'Alfieri.

**Rimini** (*Françoise de*), opéra en quatre actes, avec prologue et épilogue de Michel Carré et Jules Barbier, musique d'Ambroise Thomas (1882). C'est l'histoire des amours de Françoise de Rimini et de Paolo Malatesta. On voit, dans le prologue, Dante et Virgile invoquant aux Enfers les âmes des deux amants ; et, dans l'épilogue, l'ange du pardon, sous les traits de Béatrice, transportant les amants dans un paradis enchanté. La partition est pleine de chaleur et de poésie ; nous citerons la strette du trio : *Italie ! Italie !* la phrase : *Réveillez dans votre âme...*, la scène nuptiale, la sérénade d'Ascanio, etc.

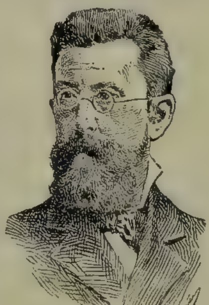
Rimsky-Korsakov.

**Rimnik-Sarat** ou **Rimnicu-Sarat,** v. de Roumanie (Valachie), sur la rivière *Rimnicu* ou *Rimnicul*, affluent du Sereth ; 13.000 h. Ch.-l. de district. Victoire des Russes sur les Turcs, en 1789 ; des Austro-Allemands sur les Roumains et les Russes, les 22-27 décembre 1916.

**Rimont,** comm. de l'Ariège, arr. et à 13 kil. de Saint-Girons ; 1.310 h.

**Rimsky-Korsakov** (Nicolas Andreievitch), compositeur russe, né à Tiekwin, m. à Petrograd (1844-1908). On lui doit des opéras pleins de vie et de couleur : *la Fille de neige, la Fiancée du tsar ;* des poèmes symphoniques : *Schéhérazade*, etc.

**rimulaire** [*lè-re*] adj. *Zool.* Qui est sillonné en long.

**rimule** n. f. (lat. *rimula*). Très petite fente ou fissure.

**rinçage** n. m. Action de rincer.

**rinceau** [*sô*] n. m. (du lat. *ramicellus*, petit rameau). *Archit.* Ornement, sculpté ou peint, en forme de branche recourbée. *Blas.* Branche d'arbre, coupée avec son feuillage.

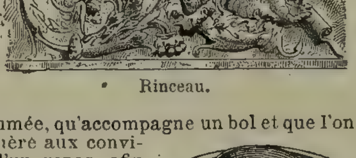
Rinceau.

**rince-bouche** n. m. invar. Gobelet contenant de l'eau tiède parfumée, qu'accompagne un bol et que l'on présentait naguère aux convives à l'issue d'un repas, afin qu'ils pussent se rincer la bouche. L'opération elle-même.

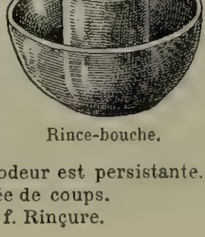
Rince-bouche.

**rince-doigts** n. m. Bol contenant de l'eau tiède parfumée de citron, et que l'on passe aux convives pour se rincer les doigts après qu'ils ont touché à certains mets (écrevisses, crevettes, etc.), dont l'odeur est persistante.

**rincée** [*sé*] n. f. *Pop.* Volée de coups.

**rincelotte** [*lo-te*] *Pop.* n. f. Rinçure.

**rincement** [*man*] n. m. Action de rincer (Peu us.)

**rincer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o : il rinça, nous rinçons.*) Nettoyer en lavant et en frottant : *rincer des verres.* Passer dans une eau nouvelle ce qui a déjà été lavé : *rincer du linge. Pop.* Offrir à boire. *Se faire rincer*, recevoir une forte pluie. Se faire offrir à boire.

**rince-tonneau** n. m. invar. Machine employée pour nettoyer et rincer les tonneaux vides. Syn. LAVE-TONNEAU.

**rincette** [*sè-te*] n. f. *Fam.* Petite quantité d'eau-de-vie qu'on verse dans son verre ou dans sa tasse à café après les avoir vidés.

**rinceur, euse** [*eu-ze*] n. Personne chargée de rincer. N. f. Machine à rincer.

**rinçoir** n. m. Vase dans lequel on rince. Partie d'un lavoir où l'on effectue le rinçage du linge.

**rinçure** n. f. *Fam.* Eau qui a servi à rincer. Vin noyé de beaucoup d'eau.

**rinforzando** [*rin'*] adv. (m. ital.). *Musiq.* En renforçant, en passant du piano au forte. N. m. : *un rinforzando.*

**ring** [*rin'gh'*] n. m. (m. angl. signif. *cercle*). *Turf.* Ensemble des parieurs à la cote ; endroit où ils se tiennent : *le favori du ring. Sport.* Enceinte d'une épreuve sportive, d'un combat de boxe, etc.

**ringage** [*gha-je*] n. m. Déchet provenant de l'emploi du ringard, et constitué par des scories et du mâchefer obstruant la grille d'un foyer.

**ringard** [*ghar*] n. m. Barre de fer recourbée, pour remuer et attiser le feu dans les fourneaux.

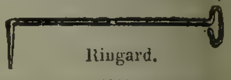
Ringard.

**Ringenberg,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur le lac de Brientz ; 1.320 h. Séjour d'été. Agriculture.

**ringent** [*jan*], **e** adj. (du lat. *ringens, entis,* entr'ouvert). *Bot.* Se dit d'une corolle qui a deux lèvres entr'ouvertes.

**ringo** n. m. Nom vulgaire de pommiers à fleurs, du Japon.

**ringot** [*gho*] n. m. *Mar.* Amarrage du dormant d'un garant de palan sur l'estrope de la poulie.

**rink** n. m. Abrév. de SKATING-RINK.

**Rinuccini** [*tchi*] (Ottavio), poète dramatique italien, auteur de drames lyriques (*Ariane à Naxos*, etc.), né et m. à Florence (1565-1621). Il suivit Marie de Médicis en France.

**Rinxent,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 16 kil. de Boulogne ; 1.720 h. Ch. de f. N. Marbrerie ; fonderie.

**rio** n. m. (mot espagn. et portug.) *Géogr.* Fleuve, rivière.

**Rio** (Alexis-François), critique d'art français, né à l'île d'Arz, m. à Paris (1798-1874). Il s'est consacré à l'étude de l'art catholique (*De l'art chrétien*, etc.).

**Riobamba,** v. de la république de l'Equateur, capit. de la prov. de Chimborazo ; 18.000 h.

**Rio Cuarto,** v. de la république Argentine (prov. de Cordoba), sur le *rio Cuarto ;* 30.000 h. Centre agricole.

**Rio de Janeiro** ou **Rio-Janeiro,** capit. du Brésil, port très actif, sur une magnifique baie de l'Atlantique ; 975.000 h. Evêché, université. Grand commerce de café et de caoutchouc. Grande et belle ville que prit Duguay-Trouin en 1711.

**Rio Grande do Norte,** Etat du Brésil ; 525.000 h. Capit. *Natal.*

**Rio Grande do Sul,** Etat du Brésil méridional ; 2.365.000 h. Cap. *Porto-Alegre.*

**Rio Grande do Sul** ou **San Pedro,** v. du Brésil (Etat du même nom) ; 35.000 h. Construction de bateaux, commerce de pelleteries,

**Rioja** (Francisco **de**), poète espagnol, né et m. à Séville (vers 1586-1659). Ses poésies lyriques jouirent d'une grande réputation.

**riole** n. f. Partie de plaisir, de débauche. (Vx.) *Pop.* Ivresse légère : *être en riole.*

**riolite** n. f. Sulfoséléniure naturel de mercure.

**Riols,** comm. de l'Hérault, arr. et à 7 kil. de Saint-Pons ; 1.510 h. Ch. de f. M. Vins, draps.

**Riom** [*ri-on*], ancienne cap. des ducs d'Auvergne, ch.-l. d'arr. (Puy-de-Dôme) : ch. de f. P.-L.-M. ; à 15 kil. de Clermont-Ferrand ; 10.560 h. (*Riomois*). Cour d'appel. Eglises Saint-Amable (XIIe s.), Notre-Dame du Marthuret (XVe s.) ; Palais de justice (XIVe s.) ; Sainte-Chapelle ; Maison des Consuls. Patrie d'Anne Dubourg, Malouet de Barante. Toiles, chanvre, huile, blé, pâtes ou gelées de fruits. — L'arr. a 13 cant., 138 comm., 132.950 h. Le cant. Est a 9 comm. et 12.190 h. ; le cant. Ouest a 7 comm., et 11.340 h.

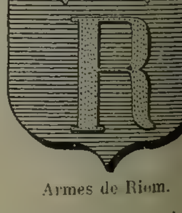
Armes de Riom.

**Riom-ès-Montagne,** ch.-l. de c. (Cantal), arr. et à 35 kil. de Mauriac ; 2.550 h. — Le cant. a 8 comm. et 10.230 h.

***Rion,** comm. des Landes, arr. et à 44 kil. de Saint-Sever ; 2.700. Ch. de f. Midi. Résine.

**Rion** ou **Rioni** (le), anc. *Phase*, fl. de la Transcaucasie russe (gouv. de Koutaïs), qui descend du Caucase à la mer Noire ; 314 kil.

**Rions,** comm. de la Gironde, arr. et à 33 kil. de Bordeaux ; 1.200 h. Vins.

**riot-act** n. m. (express. angl. compos. de *riot*, tumulte, et *act*, acte). En Angleterre, sommation de se dissoudre, faite à un rassemblement d'émeutiers.

**rioter** [*té*] v. a. *Pop.* Rire à demi.

**rioteur, euse** [*eu-ze*] n. Celui, celle qui ne fait que rioter.

**Rio-Tinto,** v. d'Espagne (Huelva), près de la rivière homonyme ; 8.000 h. Importantes mines de cuivre.

**Riotord,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 28 kil. d'Yssingeaux, sur le *Riotord ;* 2.830 h. Ch. de f. P.-L.-M. Soie, rubanerie.

**riotte** [*o-te*] n. f. Querelle, dispute. (Vx.)

**riotteur** [*o-teur*] n. m. Querelleur, batailleur. (Vx.)

**riotteux, euse** [*ri-o-teû, eu-ze*] adj. Querelleur. (Vx.)

**Riou** (Edouard), dessinateur français, né à Saint-Servan en 1838 ; a illustré J. Verne, Erckmann-Chatrian, etc.

**Riouffe** (Honoré-Jean, baron **de**), littérateur et administrateur français, né à Rouen, m. à Nancy (1764-1813), auteur des *Mémoires d'un détenu, pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre.*

**Riou-Kiou.** *Géogr.* V. Lou-Tchou.

**Riou-Lingga,** archipel des Indes néerlandaises, dans la mer de Chine, entre Sumatra et la presqu'île de Malacca ; 200.000 h.

**Rioult** (Louis-Edouard), peintre français, né à Montdidier, m. à Paris (1790-1855) ; auteur de tableaux de mythologie ou d'histoire.

**Rioz,** ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 24 kil. de Vesoul ; 790 h. Ch. de f. — Le cant. a 29 comm., et 6.380 h.

**Rip,** opéra-comique en trois actes et cinq tableaux, paroles de Meilhac et de Ph. Gill, musique de R. Planquette ; le livret met en œuvre une légende américaine, racontée par Washington Irving. Un Américain, nommé Rip, va dans les montagnes à la recherche d'un personnage disparu. Succombant à la fatigue, il s'endort et se réveille, après une nuit fantastique, changé, usé, vieilli. Rentré dans son village, personne ne le reconnaît : il avait dormi vingt ans. La musique est élégante et gracieuse. L'air : *C'est un rien, un souffle, un rien,* est devenu populaire (1884).

**ripage** ou **ripement** [*man*] n. m. Action de polir la pierre avec la ripe. Action de riper un cordage, une chaîne d'ancre. Déplacement, sans rien démonter, d'une voie de chemin de fer, avec des pinces à riper. Syn. de DÉRAPAGE.

**ripaille** [*pa, ll* mll., *e*] n. f. (ancienn. *rispaille*). *Pop.* Grande chère : *faire ripaille.* (V. l'art. suiv.)

**Ripaille,** célèbre château, dans le Chablais, où se retira Amédée VIII, premier duc de Savoie, après son abdication (1434), et qui est situé près de la rive (*la tripa*) du lac de Genève. La vie commode et voluptueuse que ce prince y menait, dit-on, aurait donné naissance à l'expression proverbiale : *faire ripaille,* c'est-à-dire faire grande chère. En réalité, Amédée, qui continuait à s'occuper des affaires de son duché, et qui allait être choisi comme pape (Félix V) par le concile de Bâle, menait dans sa chartreuse une vie mi-seigneuriale mi-monacale qui n'avait rien de la vie d'un épicurien.

**ripailler** [*pa, ll* mll., *é*] v. n. Faire ripaille.

**ripailleur, euse** [*pa, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. *Fam.* Celui, celle qui aime à ripailler.

**riparia** n. m. Espèce de vigne américaine, employée en France comme porte-greffe, et dont il existe d'assez nombreuses variétés (*riparia gloire de Montpellier, riparia grand glabre,* etc. : *avec d'autres espèces* (rupestris, Solonis, Berlandieri) *le riparia a donné des hybrides utilisés aussi comme porte-greffes.*

**ripaton** n. m. *Pop.* Pied. *Par ext.* Soulier.

**ripatonner** [*to-né*] v. a. *Pop.* Réparer, refaire.

**ripatonneur** [*to-neur*] n. m. *Pop.* Réparateur maladroit.

**ripe** n. f. (de *riper*). Outil de sculpteur ou de maçon, pour gratter. Auge dans laquelle se meut une meule.

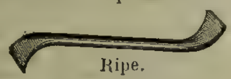

Ripe.

**ripement** [*man*] n. m. Bouillonnement de la mer, occasionné par deux courants sous-marins qui se rencontrent. Syn. de RIPAGE.

**riper** [*pé*] v. a. (allem. *rippen ;* de *reiben,* gratter). Ratisser avec la ripe : *riper une sculpture. Mar.* Faire glisser : *riper la chaîne d'une ancre.* Faire glisser tout d'une pièce une voie de chemin de fer pour la dresser. V. n. S'emploie quelquef. comme syn. de DÉRAPER.

**ripicole** adj. (du lat. *ripa,* rive, et *colere,* habiter). *Zool.* Qui vit sur le bord des eaux courantes.

**ripidolite** n. f. Silicate naturel d'aluminium, fer et magnésium.

**ripiéniste** [*nis-te*] n. m. (de *ripieno*). *Musiq.* Musicien chargé de renforcer les *tutti* en exécutant les parties de remplissage.

**ripieno** [*pi-é*] n. m. Mot italien signifiant *remplissage,* employé dans la langue musicale. (V. RIPIÉNISTE.) Dans les musiques militaires, partie qui tantôt double le chant, tantôt fait l'accompagnement : *cornet ripieno.*

**Ripley,** v. du Royaume-Uni (île de Grande-Bretagne, Angleterre, comté de Derby) ; 11.800 h.

**ripoire** n. f. *Mar.* Corde composée de chanvre et de crin, entre les torons de laquelle on fait passer les fils qui sortent du goudron, afin de retenir ce qu'ils ont enlevé de trop.

**ripolin** n. m. Marque particulière désignant une peinture émail qui se fabrique de diverses couleurs.

**ripoliner** [*né*] ou **ripoliniser** [*zé*] v. a. Peindre au ripolin, et *par extens.,* Farder (en parlant d'une personne).

**Ripon** (Frédéric-John Robinson, vicomte Goderich, comte **de**), homme d'Etat anglais, né à Londres (1782-1859). Il fit de louables efforts pour l'abolition de l'esclavage.

**ripopée** [*pé*] n. f. Mélange que font les cabaretiers de différents restes de vin. Mélange de différentes sauces. *Fig.* Mélange de choses disparates.

**riposte** [*pos-te*] n. f. (ital. **risposta**). *Escr.* Coup que l'on porte immédiatement après avoir paré. *Fig.* Repartie prompte ; réponse vive pour repousser une raillerie : *avoir la riposte facile.*

**riposter** [*pos-té*] v. n. *Escr.* Attaquer immédiatement après avoir paré. Répondre vivement : *riposter à une insinuation.* Repousser une injure.

**Ripperda** (Jean-Guillaume duc **de**), aventurier hollandais, m. à Tétouan (1690-1737). Il remplit auprès du roi d'Espagne les plus hautes charges, puis, disgracié, se réfugia au Maroc et détermina le sultan à faire à l'Espagne une guerre malheureuse.

**ripple-marks** n. f. pl. (de l'angl. *ripple,* clapotis, et *marks,* marque). Innombrables rides qui recouvrent la surface de certaines plages, lorsque la mer s'est retirée. (Ces rides sont dues au clapotement, sous l'action du vent, des eaux peu profondes.)

**ripuaire** [*è-re*] adj. (du lat. *ripa,* rive). Se dit des anciens peuples des bords du Rhin : *Francs ripuaires.*

**Ripuaires** (*loi des*), monument de la législation germanique, analogue à la loi salique, mais où la part du droit civil est plus large que dans cette dernière. De même, le pouvoir royal et l'autorité de l'Eglise y paraissent plus solides. Elle est attribuée à Thierry, roi d'Austrasie et fils de Clovis.

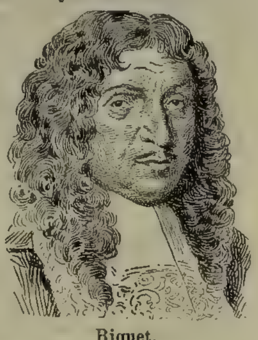

Riquet.

**Riquet** [*kè*] (Pierre-Paul), ingénieur français, né à Béziers, m. à Toulouse (1604-1680), constructeur du canal du Midi. Malgré la protection de Colbert et l'emploi qu'il fit de sa propre fortune, il ne réussit pas à voir l'achèvement de son œuvre.

**Riquet à la Houppe,** titre d'un conte de Perrault, un de ses plus ingénieux, où une fable gracieuse et simple montre que l'amitié nous empêche de voir les défauts de ceux que nous aimons, et leur prête les qualités dont nous sommes doués nous-mêmes.

**Riquewihr,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Ribeauvillé ; 1.430 h. Ruines d'un château. Vins blancs.

**Riquier** (saint), m. vers 645. Il fonda divers monastères, dont l'un donna naissance à la ville de Saint-Riquier. — Fête le 24 avril.

**riquiqui** [*ki-ki*] n. m. Autre orthogr. de RIKIKI.

**rire** v. n. (lat. *ridere.* — Prend deux *i* de suite à la 1^er^ pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Je ris, nous rions. Je riais, nous riions. Je ris, nous rîmes. Je rirai, nous rirons. Je rirais, nous ririons. Ris, rions, riez. Que je rie, que nous riions. Que je risse, que nous rissions. Riant. Ri.*) Marquer un sentiment de gaieté soudaine par un mouvement des lèvres, de la bouche, et souvent avec bruit : *rire aux éclats.* Prendre une expression de gaieté : *des yeux qui rient.* Avoir un air gai, agréable : *tout rit dans ce séjour.* Etre favorable : *la fortune nous rit aujourd'hui. Fam.* Se fendre, s'entr'ouvrir : *un habit qui rit par toutes les coutures. Rire dans sa barbe,* éprouver une satisfaction maligne qu'on cherche à dissimuler. *Rire au nez de quelqu'un,* se moquer de lui en face. *Rire du bout des dents, des lèvres,* sans en avoir envie. *Rire de quelqu'un,* s'en moquer. *Rire des menaces de quelqu'un,* n'en pas tenir compte. *Aimer à rire,* à se divertir. *Vous voulez rire ;* vous ne parlez pas sérieusement. *Vous me faites rire,* ce que vous dites est absurde. *Prêter à rire,* donner sujet de rire, de railler. *Avoir le mot pour rire,* savoir dire des choses plaisantes. *Il n'y a pas là de quoi rire,* c'est une chose grave. *Mourir, crever de rire ; rire à gorge déployée,* etc., rire très fort. **Se rire** v. pr. Se moquer, ne faire aucun cas. Prov. : **Rira bien qui rira le dernier,** celui qui rit à présent sera moqué à son tour. **Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera,** souvent la joie n'est pas de longue durée. V. FOU. Allus. litt. V. DÉSARMER. Ant. **Pleurer.**

**rire** n. m. Action de rire : *le rire, a dit Rabelais, est le propre de l'homme. Fou rire,* rire prolongé qu'on ne peut contenir. *Rire sardonique,* rire amer ou ironique. Ant. **Larmes, pleurs.**

**ris** [*ri*] n. m. (lat. *risus*). Action de rire : *ris moqueur.* N. m. pl. *Myth.* Divinités qui présidaient à la gaieté (en ce sens, prend une majuscule : *les Jeux et les Ris.*

**ris** [*ri*] n. m. (orig. scandin.). *Mar.* Partie d'une voile destinée à être serrée sur la vergue pour en diminuer la surface. *Prendre un ris,* serrer sur la vergue la partie de la voile destinée à cet usage. (V. la planche NAVIRE.)

**ris** [*ri*] n. m. Nom vulgaire du thymus du veau et de l'agneau, placé derrière le sternum, et qui est un manger délicat : *croquettes de ris d'agneau.*

**Ris,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 20 kil. de Thiers ; 1.510 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**risave** [*za-ve*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire de la *zizanie des marais.*

**risban** [*ris*] n. m. (du holl. *rys,* branchage, et *bank,* banc). Terre-plein garni de canons pour la défense d'un port.

**risberme** [*ris-bèr-me*] n. f. (du holl. *rys,* branchage, et de *berme*). Intervalle entre les deux jointifs et le batardeau. Espace rempli de fascines chargées de pierres, pour protéger les fondations d'un ouvrage hydraulique. Retraite garnie de fascines au pied d'un mur de terre.

**Riscle,** ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 55 kil. de Mirande, sur l'Adour ; 1.780 h. Ch. de f. M. Eaux-de-vie. — Le cant. a 20 comm., et 9.680 h.

**riscontre** n. f. *Banq.* Syn. de VIREMENT.

**risée** [*ri-zé*] n. f. (de *ris*). Grand éclat de rire de plusieurs personnes : *il s'éleva une risée générale.* Moquerie, rire moqueur : *être un objet de risée.* Objet de moquerie : *être la risée de tous. Mar.* Augmentation subite de vent, plus durable qu'une rafale.

**riser** [*ri-zé*] v. a. *Mar.* Syn. de ARRISER.

**risette** [*ri-zè-te*] n. f. (rad. *ris*). *Fam.* Petit ris agréable : *faire la risette. Mar.* Légère ondulation de la mer, quand la brise se lève.

**rishi** n. m. V. RICHI.

**risibilité** [*ri-zi*] n. f. Faculté de rire. Caractère de ce qui est risible. (Peu us.)

**risible** [*ri-zi-ble*] adj. (lat. *risibilis*). Qui est propre à faire rire : *une situation risible.* Qui a la faculté de rire : *l'homme est un animal risible.* (Peu us. en ce sens.) Digne de moquerie : *homme risible.* Ant. **Triste.**

**risiblement** [*ri-zi-ble-man*] adv. D'une manière risible.

**Risler** (Charles-*Eugène*), agronome français, né à Cernay (Alsace), m. dans sa propriété de Calèves (Suisse) [1828-1905] ; auteur de : *Géologie agricole, Physiologie et Culture du blé,* etc. Il fut directeur de l'Institut agronomique.

**Risler** (Joseph-Edouard), pianiste français, né à Baden-Baden en 1873 ; remarquable interprète de Beethoven.

**Ris-Orangis,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 7 kil. de Corbeil ; 1.440 h. Ch. de f. P.-L.-M. Château de Fromont (XVII^e^ s.).

**risorius** [*ri-zo-ri-uss*] n. m. (du lat. *risor,* rieur). Petit faisceau du muscle peaucier, qui s'attache aux commissures des lèvres et contribue à l'expression du rire. (On dit aussi RISORIUS DE SANTORINI.) [V. planche HOMME.]

**risotto** n. m. (m. ital. ; de *riso,* riz). Mets italien, composé d'un mélange de riz cuit de manière à rester sec et entier, et coloré avec du safran, du beurre, du parmesan râpé.

**risquable** [*ris-ka-ble*] adj. Qui présente des risques : *entreprise risquable.* (Vx.) Qu'on peut risquer : *affaire risquable.* (Peu us.)

**risque** [*ris-ke*] n. m. (ital. *risco*). Danger, péril, inconvénient possible : *toute entreprise a ses risques.* Sinistre éventuel, dont les compagnies d'assurances couvrent les risques pécuniaires (sinistres maritime, agricole, incendie, accidents de voyage, de chasse, etc.). *Courir un risque,* être exposé à un danger, à un inconvénient. *A tout risque,* à tout hasard. *A ses risques et périls,* en assumant sur soi toute la responsabilité d'une chose. *Au risque de* loc. prép. En s'exposant à.

— Encycl. *Dr.* L'idée de risque implique la réalisation d'un événement dû à la force majeure.

Si le contrat a pour objet le *transfert de la propriété d'un corps certain,* c'est-à-dire d'une chose déterminée dans son individualité (par exemple une maison), la destruction de la maison (*corps certain*) par force majeure éteint l'obligation de délivrance incombant au vendeur, mais laisse subsister l'obligation de l'acheteur, qui devra payer le prix (art. 1138). On exprime ce résultat en disant que, dans la vente, les risques sont à la charge de l'acquéreur.

Si le contrat a un objet quelconque *autre que le transfert de propriété d'un corps certain,* dès que l'obligation de l'une des parties devient inexécutable à raison de la force majeure, l'obligation de l'autre partie s'éteint en même temps et nécessairement.

On donne le nom de *risques locatifs* à l'obligation de responsabilité civile à laquelle le locataire est tenu envers le propriétaire, au cas d'incendie des lieux occupés en location.

Le *risque professionnel* est le danger inhérent à l'exercice d'une profession. Ses conséquences sont à la charge du patron. (V. ACCIDENTS *du travail.*)

**risquer** [*ris-ké*] v. a. (de *risque*). Hasarder, mettre en danger : *risquer son honneur, sa vie. Fig.* Tenter avec risque : *il risqua la bataille.* Emettre au hasard d'un insuccès : *risquer un néologisme. Risquer de,* être exposé à, courir le risque de. *Risquer le tout pour le tout,* s'exposer à beaucoup perdre, en cherchant à gagner beaucoup. Prov. : **Qui ne risque rien n'a rien,** un succès ne peut s'obtenir sans quelque risque.

**risque-tout** [*ris-ke-tou*] n. invar. *Fam.* Personne audacieuse.

**rissaut** [*ri-sô*] n. m. *Pèch.* Sorte de petit épervier pour la pêche du goujon et autres poissons de faible taille.

**risse** n. f. *Mar.* Syn. de SAISINE.

**risse** [*ri-se*] n. f. Genre d'oiseaux palmipèdes, comprenant des mouettes, dont on connaît deux espèces de l'hémisphère boréal.

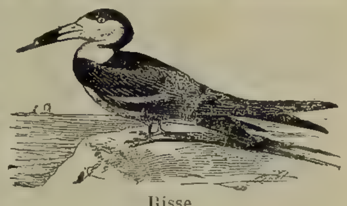

Risse.

**risser** [*ri-sé*] v. a. *Mar.* Attacher avec des risses.

**rissole** [*ri-so-le*] n. f. (anc. *roussole ;* du lat. *russeus,* roux). Pâtisserie qui contient une farce de viande, de poisson ou de légumes.

**rissole** [*ri-so-le*] n. f. Filet à petites mailles, pour pêcher les anchois dans la Méditerranée.

**rissoler** [*ri-so-lé*] v. a. (de *rissole*). Rôtir de manière que la viande prenne une couleur dorée : *rissoler une volaille.*

**rissolette** [*ri-so-lè-te*] n. f. Rôtie de pain couverte de viande hachée, et qu'on passe au four.

**rissolier** [*ri-so-li-é*] n. m. Petite barque employée par le pêcheur au rissaut.

**risson** [*ri-son*] n. m. *Mar.* Grappin à quatre branches.

**riste** [*ris-te*] n. m. Sorte de fil de chanvre qu'on fabriquait dans le Midi. Toile qu'on fabriquait avec ce fil.

**ristelle** [*ris-tè-le*] n. f. Genre de reptiles sauriens, comprenant de petites scinques cylindriques, non venimeux, de l'Inde occidentale.

**Ristitch** (Jean), homme d'Etat serbe, né à Kragouïevatz, m. à Belgrade (1831-1891). Il obtint du congrès de Berlin un important accroissement de territoire au profit de la Serbie.

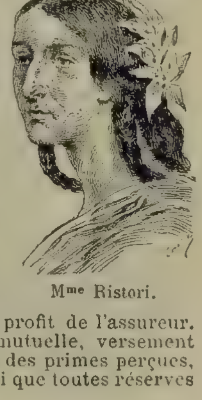

M^me^ Ristori.

**Ristori** (M^me^ Adélaïde), tragédienne italienne, née à Cividale (Frioul), m. à Rome (1821-1906). Elle parut en France avec éclat, notamment dans la *Médée* de Legouvé.

**ristorne** ou **ristourne** [*ris*] n. f. (ital. *ristorno*). Annulation totale ou partielle d'une police d'assurance maritime, au profit de l'assureur. Dans les sociétés d'assurance mutuelle, versement fait aux associés, de l'excédent des primes perçues, tous frais et sinistres payés, ainsi que toutes réserves faites. Dans le langage commercial courant, toute espèce de bonification. *Compt.* Syn. de CONTREPASSEMENT.

**ristorner** [*ris-tor-né*] ou **ristourner** [*ris-tour-né*] v. a. Annuler par une ristorne une assurance maritime. Reporter d'un compte à un autre.

**risum teneatis ?** mots lat. signif. : *Vous retiendrez-vous de rire ?* Fragment du cinquième vers de l'*Art poétique* d'Horace. S'applique aux choses ridicules et grotesques.

**rit** [*rit'*] ou **rite** n. m. (lat. *ritus*). Ordre prescrit des cérémonies qui se pratiquent dans une religion : *les rites de l'Eglise romaine.* (Au plur., on écrit toujours RITES et non *rits.*) Cérémonies religieuses, propres aux diverses communions chrétiennes : *le rit catholique grec.* Ordre ou ensemble de cérémonies quelconques : *les rites maçonniques.*

**ritardando** adv. (de l'ital. *ritardare*). *Mus.* En retardant l'exécution. (S'écrit souvent en abrégé : *Rit.* ou *Ritard.*) Substantiv. : *un ritardando.*

**rit-bock** n. m. Nom vulgaire de deux antilopes propres à l'Afrique australe et appartenant au genre cervicapra.

**Ritchie** (Charles-Thomson, lord), négociant et homme politique anglais, né à Dundee, m. à Biarritz (1838-1906) ; ministre du commerce dans le ministère Salisbury, il fit voter la création des conseils de comté (1886), et il fut chancelier de l'Echiquier dans le cabinet Balfour (1902).

**ritournelle** [*nè-le*] n. f. (ital. *ritornello*). Trait de symphonie qui précède ou suit un chant. *Fig.* et *fam.* Propos que l'on répète sans cesse.

**Ritschl** (Frédéric-Guillaume), philologue allemand, né à Gross Vargula, m. à Leipzig (1806-1876), auquel on doit d'importants travaux sur Plaute.

**rittage** [*ri-ta-je*] n. m. Action de ritter un champ.

**ritte** [*ri-te*] n. f. Charrue sans oreilles, qui ameublit la terre sans la retourner.

**ritter** [*ri-té*] v. a. Labourer avec la ritte.

**Ritter** [*tèr*] (Charles), géographe allemand, né à Quedlimbourg, m. à Berlin (1779-1859) ; auteur d'une remarquable *Géographie universelle comparée*, dans laquelle il a montré la corrélation intime qui existe entre la Terre et les êtres qui la peuplent.

Ch. Ritter.

**Ritter** (Eugène), professeur et écrivain suisse, né à Genève en 1836. On lui doit des travaux estimés, sur J.-J. Rousseau.

**ritton** [*ri-ton*] n. m. Soc de la ritte.

**rittre** [*ri-tre*] n. m. Brin très fin de chanvre teillé.

**ritualisme** [*lis-me*] n. m. (de *rituel*). En Angleterre, tendance religieuse de ceux qui cherchent à augmenter l'importance des cérémonies religieuses : *le ritualisme marque un rapprochement avec le catholicisme.*

— ENCYCL. Le nom de *ritualisme* fut donné au *puseyisme* vers 1850, lorsque ce mouvement, en s'accentuant, tendit à rétablir, dans la pratique de l'Eglise anglicane, l'observation des principaux rites en usage dans l'Eglise catholique romaine. Le ritualisme comptait de nombreux adhérents parmi les membres de la haute Eglise, mais il avait des adversaires plus nombreux encore dans la bourgeoisie et dans le bas clergé.

L'agitation causée par les doctrines ritualistes diminua après la seconde conférence de Lambeth, où les archevêques de Canterbury et d'York décidèrent que toute cérémonie non prescrite dans le Prayer Book devait être considérée comme interdite (1899).

**ritualiste** [*lis-te*] n. m. Auteur qui traite des différents rites. En Angleterre, partisan du ritualisme. Adjectiv. : *opinions ritualistes.*

**rituel, elle** [*tu-èl, è-le*] adj. (lat. *ritualis*). Qui a rapport aux rites : *lois rituelles.* N. m. Livre contenant les cérémonies qu'on doit observer dans l'administration des sacrements et la célébration du service divin.

**Riva,** v. d'Italie (Trentin), à l'extrémité septentrionale du lac de Garde ; 4.000 h. Station hivernale.

**Riva-Bella,** hameau du départem. du Calvados, comm. de Ouistreham ; 250 h. Belle plage de sable.

**rivage** n. m. (de *rive*). Bande de terre qui borde une étendue d'eau plus ou moins considérable : *le rivage de la Gascogne est bordé de dunes. Par ext.* Contrée, pays situé sur les bords de cette étendue d'eau : *les rivages de la France. Poétiq. Le noir rivage, le rivage des morts*, les enfers païens. ALLUS. LITT. V. PASSAGE DU RHIN.

— ENCYCL. *Dr.* Le rivage de la mer est une dépendance du domaine public maritime. Il comprend la portion de terre que l'eau couvre et découvre normalement au moment des plus fortes marées, ou, pour la Méditerranée, du grand flot d'hiver. La délimitation du rivage de la mer est faite par un décret rendu après avis du conseil d'Etat. Comme les autres dépendances du domaine public, le rivage de la mer est affecté à l'usage de tout le monde, selon sa destination naturelle ; il est inaliénable et imprescriptible. L'administration peut autoriser l'occupation du rivage par un concessionnaire, moyennant redevance ; cette concession est toujours révocable.

**rivage** n. m. Action de river.

**rival, e, aux** adj. et n. (lat. *rivalis*). Qui aspire aux mêmes avantages qu'un autre : *François Ier fut le rival de Charles-Quint au trône impérial.* Celui qui atteint presque le mérite d'un autre : *Racine a eu des imitateurs, mais non des rivaux.* Se dit particulièrement de ceux qui aspirent au cœur ou à la main d'une même personne : *éloigner un rival dangereux.* ANT. **Partenaire, associé.**

**rivalisant** [*zan*], **e** adj. Qui rivalise. (Peu us.)

**rivaliser** [*zé*] v. n. (de *rival*). Chercher à égaler ou à surpasser : *rivaliser d'efforts avec quelqu'un.*

**rivalité** n. f. (de *rival*). Concurrence de personnes, d'Etats, etc., qui prétendent à la même chose : *rivalité amoureuse.*

**Rivarol** (Antoine RIVAROLI, dit *le comte* **de**), littérateur et journaliste français, né à Bagnols (Gard), m. à Berlin (1753-1801). Célèbre par son esprit caustique et ses bons mots. Polémiste vigoureux et mordant, collaborateur du *Journal politique et national* et des *Actes des Apôtres* ; auteur du *Petit almanach des grands hommes.* Son *Discours sur l'universalité de la langue française* est son œuvre la plus connue. Il a laissé la réputation d'un improvisateur brillant et spirituel.

Rivarol.

**Rivas** (Angel DE SAAVEDRA, duc **de**), homme politique et écrivain espagnol, né à Cordoue, m. à Madrid (1791-1865) ; un des chefs du mouvement romantique en Espagne ; auteur du poème *le Bâtard maure*, du drame *Don Alvaro*, des *Romances historicos.*

**Rivaz** (Pierre-Joseph **de**), mécanicien suisse, né à Saint-Gingolph (Valais), m. à Moûtiers (1711-1772). Il perfectionna l'échappement, le pendule, etc.

**rive** n. f. (lat. *ripa*). Bord d'un fleuve, d'un étang, d'un lac : *les rives de la Seine. Par ext.* Rivage de la mer ; contrée qui avoisine ce bord. *Rive droite* (*gauche*), bord d'un cours d'eau qu'on a à sa droite (à sa gauche), quand on regarde dans le sens du cours de l'eau. *Poétiq. Rive fatale, rive sombre, rive infernale*, empire des morts ; enfers. Ornement en terre cuite, placé à l'angle inférieur d'un comble, ou couronnant ce comble même. *Poutre de rive*, chacune des pièces de bois ou de fer placées longitudinalement de chaque côté d'un pont, et qui soutiennent le tablier du pont. *Techn.* Bord, face latérale. *Rive d'un four*, le bord d'un four près de la gueule. *Pain de rive*, pain qui, ayant été placé sur le bord d'un four, sans être touché par les autres pains, s'est cuit également de tout côté.

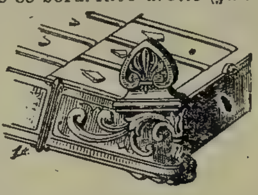
Rive.

**Rive-de-Gier** [*ji-é*], ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 20 kil. de Saint-Etienne ; 15.660 h. (*Ripagériens*). Ch. de f. P.-L.-M. Houille. Verreries. — Le cant. a 17 comm., et 37.000 h.

**rivelaine** [*lè-ne*] n. f. Outil de mineur, sorte de pic à deux pointes.

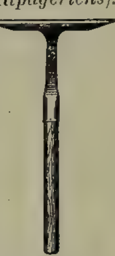
Rivelaine.

**rivelin** n. m. Chaussure défraîchie par un long séjour en magasin, et qui se vend à bas prix.

**rivement** [*man*] n. m. Action de river.

**river** [*vé*] v. a. Rabattre et aplatir la pointe d'un clou sur l'autre côté de l'objet qu'il traverse : *river un clou* Assujettir à demeure : *river deux plaques de tôle. Fig.* Attacher d'une manière indissoluble : *deux complices rivés l'un à l'autre. River à quelqu'un son clou*, lui répondre vertement, le réduire au silence.

**riverage** n. m. (de *rive*). *Dr. anc.* Droit levé sur les attelages qui tiraient les bateaux, et destiné à l'entretien des chemins de halage.

**riverain, e** [*rin, è-ne*] adj. et n. (de *rivière*). Qui habite le long d'une rivière ; qui a une propriété le long d'une forêt, d'une route : *propriétaire riverain ; les riverains de la Loire.*

— ENCYCL. V. VOIRIE.

**Rivèrenert,** comm. de l'Ariège, arr. et à 8 kil. de Saint-Girons ; 1.350 h.

**Riverside,** v. des Etats unis d'Amérique (Californie), ch.-l. du comté homonyme, sur le Santa Ana ; 19.300 h.

**Rives,** ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 31 kil. de Saint-Marcellin ; 3.200 h. (*Rivois*). Ch. de f. P.-L.-M. Papeterie, fonderies. — Le cant. a 12 comm., et 17.260 h.

**Rivesaltes,** ch.-l. de c. (Pyrénées-Orient.), arr. et à 8 kil. de Perpignan ; 5.610 h. (*Rivesaltais*). Ch. de f. M. Vins. Patrie du maréchal Joffre. — Le cant. a 14 comm., et 24.110 h.

**rivet** [*vè*] n. m. (de *river*). Extrémité, tronquée et relevée, d'un clou de fer à cheval. Sorte de clou qu'on emploie pour maintenir une pièce de métal fixée à une autre. Cordeau. Bord de toit qui termine un pignon.

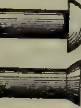
Rivets.

**rivetage** n. m. Action de riveter.

**riveter** [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il rivettera.*) Fixer au moyen de rivets.

**rivetier** [*ti-é*] n. m. Outil pour river des clous de bottines.

**riveur** n. et adj. m. Ouvrier qui fait ou qui pose des rivets.

**riveuse** [*veu-ze*] n. f. Femme qui travaille avec le rivetier. Machine à river.

**Riviera** (la) ou **Rivière** (la), ou **Rivière de Gênes,** nom que l'on donne à l'ensemble du littoral du golfe de Gênes, entre Nice et La Spezzia. On distingue la *Rivière du Ponant* au S.-O. de Gênes, et la *Rivière du Levant* au S.-E. de la même ville.

**rivière** n. f. (de *rive*). Cours d'eau naturel, qui se jette dans un autre : *l'Allier est une rivière torrentielle. Rivière marchande*, celle par laquelle s'effectue le transport des marchandises. *Par exagér.* Gros ruisseau, eau courante. *Par ext.* Courant semblable à celui des eaux : *une rivière de feu. Rivière de diamants*, ou, absol., *rivière*, collier aux chaînons duquel sont enchâssés des diamants. PROV. : **Les petits ruisseaux font les grandes rivières,** les petits profits accumulés finissent par faire de gros bénéfices.

De grand seigneur, grande rivière et grand chemin,
Fuis, si tu peux, d'être voisin,

la tyrannie des puissants n'est pas moins à craindre que les inondations et les voleurs.

— ENCYCL. *Dr. admin.* V. COURS D'EAU.

**Rivière,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 14 kil. d'Arras ; 1.260 h. Ch. de f. N. Sucrerie.

**Rivière** (*Henri*-Laurent), marin et écrivain français, né à Paris, tué par les pirates, dans une embuscade, près de Hanoï dont il avait réussi à s'emparer (1827-1883). On lui doit des comédies et des romans, dont le meilleur est *Pierrot.*

Henri-Laurent Rivière.

**Rivière** (Benjamin-Pierre-*Henri*), peintre et graveur français, né à Paris en 1864 ; auteur de gravures sur bois en couleurs, séduisantes par l'heureuse simplicité des lignes et la discrète harmonie des tonalités : *Paysages bretons ; la Féerie des heures*, etc.

**Rivière-Saint-Sauveur (La),** comm. du Calvados, arr. et à 20 kil. de Pont-l'Evèque ; 1.530 h. Ch. de f. Et.

**Rivières-du-Sud,** ancienne colonie française de l'Afrique occidentale, aujourd'hui appelée *Guinée française.* Capit. *Konakry.*

**Rivière-Théodore** ou **Théodore-Rivière** (Louis-Auguste), statuaire français, né à Toulouse, m. à Paris (1857-1912) ; ses œuvres témoignent d'un talent nerveux et serré (figurines, statuettes en métal et pierre combinés ; *les Deux douleurs, Salammbô chez Matho*, groupes (Luxembourg).

Théodore-Rivière.

**riviérette** [*rè-te*] n. f. Petite rivière.

**rivièreux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. *Fauconn.* Oiseau dressé et propre à voler sur les rivières.

**rivine** ou **rivinie** [*nî*] n. f. Genre de phytolaccacées, comprenant des arbustes ou des sous-arbrisseaux, à belles fleurs blanches et à fruits rouge vif, dont on connaît huit espèces de l'Amérique tropicale.

**rivoir** n. m. Marteau pour river. Machine à river. (On dit aussi RIVOIRE n. f.)

**Rivoire** (André), poète et auteur dramatique français, né à Vienne (Isère) en 1872 ; auteur de poèmes d'un charme mélancolique : *les Vierges, le Songe de l'amour, le Chemin de l'oubli, le Plaisir des jours*, et de délicates comédies en vers : *le Bon Roi Dagobert, Roger Bontemps, Juliette et Roméo*, etc.

André Rivoire.

**Rivoli,** village d'Italie (Vénétie, prov. de Vérone), sur l'Adige, où Bonaparte vainquit les Autrichiens, commandés par Alvinzi, le 14 janvier 1797 ; 1.140 h. — Il existe en Italie une ville de Rivoli (Piémont, prov. de Turin) ; 8.000 h.

**Rivoli** (*bataille de*), joli tableau de Philippoteaux, au musée de Versailles (1844). Bonaparte, dont le cheval vient d'être tué, est remonté sur un autre coursier tenu par Bessières ; devant lui, Lassalle lui montre les canons pris sur l'ennemi. (V. p. 802.)

**rivotter** [*vo-té*] v. a. *Agric. Rivotter la charrue*, changer le point d'application d'une charrue dans le sol, pour augmenter ou diminuer la largeur du sillon.

**rivoyeur, euse** [*voi-i-eur, eu-ze*] adj. Qui fréquente la rivière : *l'enfant de Paris est rivoyeur.* (Peu us.)

**rivulaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *rivulus*, petit ruisseau). Qui vit ou croît dans les eaux des ruisseaux, ou sur leurs bords : *plantes rivulaires.*

**rivure** n. f. Action de river. Tête que l'on fait à une broche en fer, pour l'assujettir dans un trou. Broche de fer qui entre dans les charnières des fiches, pour en joindre les deux ailes.

**rixdale** [*riks*] n. f. (holl. *rijks daaler*). Monnaie d'argent fabriquée jadis en Allemagne, Suède, Danemark, Pologne, Flandre et Suisse, valant environ 5 francs.

**Rixdorf,** v. d'Allemagne (Prusse), faubourg de Berlin ; 237.000 h. Draps.

**rixe** [*rik-se*] n. f. (lat. *rixa*). Querelle accompagnée d'injures et de coups.

**Rixe** (*la*), tableau de Meissonier (1855) : sacripants en costumes du XVIIe siècle, peints avec finesse. (V. p. 801.)

**Rixens** (Jean-André), peintre français, né à Saint-Gaudens en 1846 ; il s'est distingué dans le portrait, les tableaux d'histoire, et les scènes de la vie moderne.

**Rixensart,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 2.170 h.

**Rixheim,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulhouse ; 3.600 h. Ch. de f.

**riyazet** [*zè*] n. m. (m. ar.). *Relig. musul.* Ensemble de pratiques surérogatoires qui assurent à celui qui les fait le bonheur dans l'autre monde.

**riz** [*ri*] n. m. (ital. *riso* ; du lat. *oryza*). Espèce de graminée, cultivée dans les terrains humides des pays chauds : *le riz est la richesse principale de l'Indochine.* Le grain de cette plante : *le riz fait*

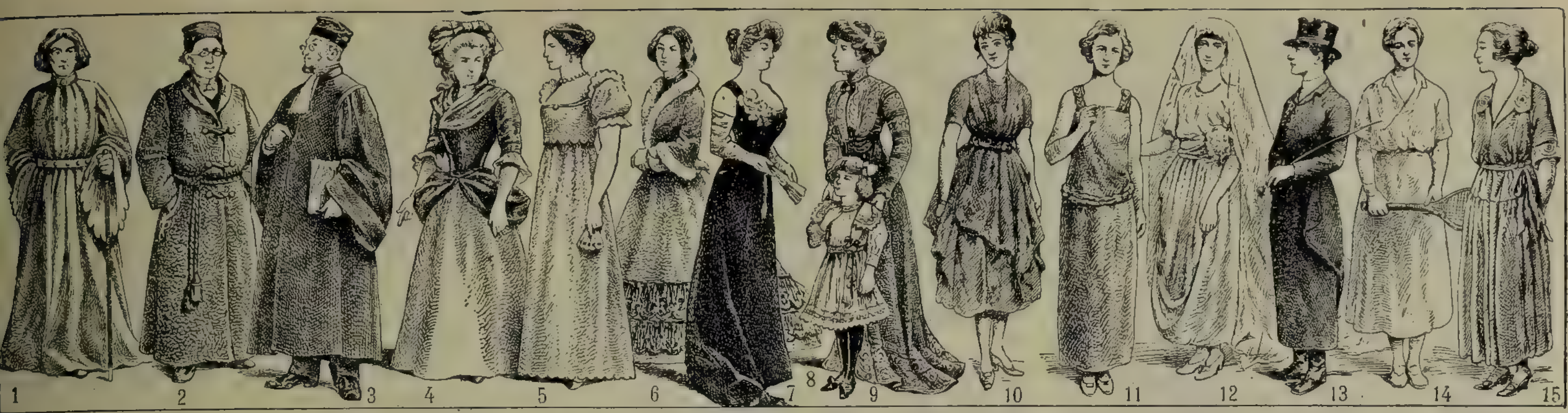

Robe : 1. De noble (XIIe s.) ; 2. De chambre ; 3. D'avocat ; 4. A panier (XVIIIe s.) ; 5. Empire ; 6. A crinoline (second Empire) : 7. Décolletée, à traîne (1900) ; 8. D'enfant (1909) ; 9. De ville (1909) ; 10. Courte (1919) ; 11. Droite (1922) ; 12. De mariée ; 13. D'amazone ; 14. De tennis ; 15. D'intérieur.

*le fond de l'alimentation chinoise et japonaise. Eau de riz*, boisson rafraîchissante que l'on obtient en faisant cuire du riz dans de l'eau. *Poudre de riz*, fécule de riz que l'on réduit en poudre impalpable et que l'on parfume pour l'employer à la toilette. *Paille de riz*, partie ligneuse des tiges du riz, dont on fabrique des chapeaux. *Papier de riz*, papier fabriqué avec la moelle de l'arbre à pain ou avec des tiges de jeunes bambous.

— Encycl. Le genre ris (*oryza*) comprend cinq ou six espèces, avec de nombreuses variétés ; mais on distingue en général deux races : le *riz de marécage* et le *riz de montagne*. La première exige des soins d'irrigation et de sarclage, une terre d'alluvion avec sous-sol argileux ; après labour à la charrue, on procède aux semailles (le grain ou *paddy* a séjourné 24 heures dans l'eau) : au bout de quatre à cinq jours, la germination s'effectue et, quand les jeunes plantes ont de 0m,15 à 0m,20, on les repique. En Chine, on arrose à l'eau de chaux le grain avant de l'employer. Dès que la rizière est plantée, on fait arriver l'eau doucement, et l'on maintient la couche humide jusqu'à la floraison de la graminée. Suivant la région, la récolte a lieu quatre à cinq mois après les semailles, ce qui permet souvent de faire une plantation nouvelle. Le riz de montagne exige moins de soins : sa culture peut se faire jusqu'à 1.800 m. d'altitude. Après la moisson ont lieu le battage et le décorticage du riz.

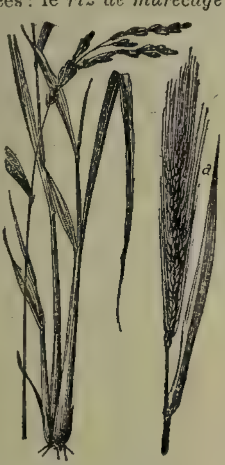

Riz : *a*, riz barbu.

Le riz est la base de l'alimentation des populations de l'Asie orientale ; aussi est-il la principale culture de ces régions. On le cultive aussi en Afrique et en Amérique ; en Europe, l'Italie et l'Espagne se livrent également à sa culture ; en France même, certaines régions du Midi sont productrices de riz : les colonies françaises qui en produisent le plus sont l'Indochine et Madagascar.

**rizaire** [*zè-re*] adj. Propre à produire du riz.

**rizerie** [*rî*] n. f. Usine où l'on manipule le riz.

**riziculteur** n. m. (de l'ital. *rizo*, riz, et du lat. *colere*, supin *cultum*, cultiver). Cultivateur de riz.

**riziculture** n. f. (de *riziculteur*). Culture du riz.

**rizier** [*zi-é*], **ère** adj. Qui se rapporte au riz.

**rizière** n. f. Terre affectée à la culture du riz.

**riziforme** adj. Qui ressemble à des grains de riz.

**rizon** n. m. Riz non décortiqué.

**Rizos-Nerulos** (Jakowakis), homme politique et littérateur grec, né et m. à Constantinople (1778-1850) ; ministre des affaires étrangères en 1834, auteur de tragédies, de livres d'histoire.

**rizot** [*zo*] n. m. Riz de qualité inférieure.

**rizotto** ou **rizzotto** n. m. Syn. de RISOTTO.

**riz-pain-sel** [*ri-pin-sèl*] n. m. invar. Sobriquet donné aux officiers et sous-officiers d'administration du service de l'intendance.

**Rizzio** [*ri-tsi-o*] (David Riccio, plus connu sous le nom de), musicien italien, né à Pancalieri, près de Turin, favori de Marie Stuart, poignardé sous ses yeux en 1566, par ordre de Darnley, second mari de la reine d'Ecosse.

**Rjer,** v. de Russie (gouv. de Tver), sur la Volga ; 22.000 h.

**R°** abréviation de *recto*.

**roable** n. m. *Techn.* Syn. de RÂBLE. (On écrit aussi ROATLE.)

**Roanne,** ch.-l. d'arr. (Loire), sur la Loire ; ch. de f. P.-L.-M. ; à 80 kil. de Saint-Etienne ; 37.752 h. (*Roannais*). Grande industrie. Cotonnades, lainages, calicots, indiennes et cuir. — L'arr. a 10 cant., 114 comm., 157.510 h. — Le cant. a 12 comm., et 84.680 h.

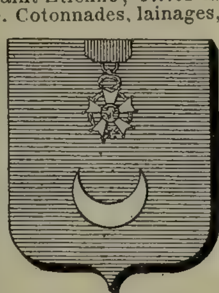

Armes de Roanne.

**Roanoke,** v. des Etats unis d'Amérique (Virginie), sur le *Roanoke* ; 51.800 h. Cité commerçante et industrielle.

**roast-beef** n. m. V. ROSBIF.

**rob** [*rob'*] n. m. (ar. *robob* ou *robub*). Suc dépuré d'un fruit cuit et épaissi jusqu'à consistance de miel.

— Encycl. *Pharm.* et *thérap.* Ce nom était aussi donné à des sirops préparés avec des sucs de plantes ou avec des décoctés très chargés en principes extractifs. On a presque entièrement abandonné en thérapeutique le rob.

**rob** [*rob'*] ou **robre** n. m. (de l'angl. *rubber*, partie liée). Se dit, au jeu de whist, de la réunion de trois parties : *faire un rob*.

**robage** ou **robelage** n. m. Syn. de ENROBAGE.

**Robbia** (Luca **della**), sculpteur florentin (1400-1481). Il participa à la décoration de la cathédrale de Florence, et s'adonna à la terre cuite émaillée, dans laquelle il réalisa des chefs-d'œuvre, avec la collaboration de son frère Agostino et surtout de son neveu Andrea, né à Florence (1437-1528) : *Enfants, Résurrection, Ascension, Couronnement de la Vierge.*

**robe** n. f. (du vx fr. *rober*, dérober, d'orig. germ.). Vêtement à manches, long et flottant, que portaient les hommes, chez les anciens, et qu'ils portent encore en Orient. Vêtement à peu près semblable, que portent les femmes et les petits enfants. Vêtement long et ample, que portent les juges, les avocats, les professeurs, etc., dans l'exercice de leurs fonctions. *Fig.* Profession de la judicature : *gens de robe ; noblesse de robe. Jésuite de robe courte*, affilié laïque à la Compagnie de Jésus. Pelage : *ce cheval a une belle robe.* Couleur du vin : *un vin d'une belle robe.* Enveloppe : *robe d'une fève, d'un oignon.* Enveloppe sans côte d'un cigare. Boyau qui recouvre une andouille. *Poétiq.* Ce qui enveloppe : *la robe verte du printemps. Robe de chambre*, que les hommes, aussi bien que les femmes, portent dans la chambre. Prov. : **Ventre de son, robe de velours,** se dit d'une personne qui lésine sur sa dépense de bouche, pour se parer d'habits somptueux. **C'est la robe qu'on salue,** se dit d'une personne à qui l'on rend hommage à cause de sa dignité et non pour son mérite personnel. Allus. hist. : **Robe de César,** robe du dictateur, sanglante et percée, qu'Antoine étala aux yeux des Romains. Cette vue souleva leur fureur. Ils coururent mettre le feu aux maisons des meurtriers. **Robe rouge de Richelieu,** Richelieu aurait prononcé non la phrase que lui attribue Michelet (« Quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais droit à mon but, je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma robe rouge »), mais, d'après Ed. Fournier, la suivante : « Quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais droit à mon but et je renverse tout de ma soutane rouge ».

— Encycl. La robe a toujours été, depuis une antiquité lointaine, le vêtement par excellence de la femme, en même temps qu'elle servait aux hommes de vêtement de cérémonie, de luxe ou de sortie. En Grèce, les femmes portèrent soit le *chiton* long, soit le double chiton (*kolpos*), harmonieusement drapé. Les hommes libres portaient le chiton sans manches. A Rome, la robe fut, sous le nom de *toga*, le vêtement réservé aux citoyens ; quant aux femmes romaines, leur robe était proprement la *stola*, assez analogue au double chiton des Grecques.

Au moyen âge et dans les temps modernes, la robe est restée, pour les hommes des classes riches et pour différentes catégories de fonctionnaires, un vêtement de luxe ou de cérémonie. A l'époque mérovingienne, les rois et seigneurs portèrent une sorte de toge brochée d'or. Au moyen âge, après le Xe siècle, les hommes portent une sorte de *bliaut* tombant jusqu'aux pieds. L'usage de ces robes longues persiste jusqu'au XIVe siècle. Dès lors, les hommes de loi seuls conservent la robe longue ; de même l'Université.

Quant aux robes féminines, elles ont passé par les formes les plus diverses, selon les caprices de la mode. Au XIIe siècle, le bliaut féminin traîne à terre. Sous les premiers Valois commence la mode des jupes échancrées et fendues. Au XVe siècle, les queues des robes s'allongent démesurément, tandis que le corsage et les manches collent davantage sur le buste. Au XVIe siècle, le costume des femmes comprend, par-dessus la cotte, un petit corsage sans manches, aminci à la taille, et un jupon de gros canevas empesé en forme de cloche : bientôt, les fraises compléteront cet ajustement. Au début du XVIIe siècle, la robe est devenue une sorte de manteau ajusté traînant par le bas ; mais, sous Louis XIV, l'usage reprend des tailles serrées, des robes largement décolletées et ouvertes. Au XVIIIe siècle prédominent les robes à paniers, à dos flottant, avec des corsages lacés à baleines. Après la Révolution, les paniers disparaissent. La robe Directoire, à taille serrée très haut, à jupe lâche, reproduit les costumes anciens, longs et traînants. Au XIXe siècle, il est impossible d'énumérer tous les changements qu'a subis, du fait des accidents de la mode, la robe féminine, tantôt large et évasée (Restauration), surchargée de volants et d'ornements (Louis-Philippe), mise en forme par d'immenses crinolines (second Empire), ou par des tournures (1887), puis reprenant une simplicité plus grande avec les robes fourreau et les robes collantes, se transformant en cloche ou en courte traîne, puis s'écourtant des chevilles jusqu'à mi-jambes.

— *Zool.* Le mot *robe* s'applique à tous les animaux, mais c'est plus spécialement au bœuf et au cheval qu'on réserve cette appellation.

La robe est *simple* ou *composée*. Simple, elle est d'une seule couleur (*blanc, froment, alezan, noir*) ; il existe d'ailleurs des gradations dans chaque teinte. C'est ainsi que l'on dit alezan clair, doré, foncé, brûlé, etc. Les robes composées sont de deux ou trois couleurs, mélangées ou séparées. Parmi les robes à deux couleurs mélangées, se rangent le *bai* (clair, foncé, acajou, marron, brun, etc.), l'*isabelle*, le *souris ;* parmi les robes à deux couleurs séparées, le *gris* (clair, foncé, cendré, ardoisé, de fer, etc.) ; l'*aubère* (clair, vineux, fleur-de-pêcher) ; le *louve* ; (mélange de poils blancs et de poils jaunâtres). Le *pie* est une robe formée en réalité de deux robes , une robe blanche associée à une robe noire, alezan: isabelle, baie, etc. Le *rouan* est l'unique type des robes à trois couleurs. Les poils blancs entourant les membres constituent les balzanes ; au front de la bête ils forment des pelotes, étoiles, croissant, des listes (si la tache blanche se prolonge sur le chanfrein), et si la liste est large, l'animal est appelé *belle-face*. Les réunions de poils noirs forment des tigrures, charbonnures, etc. Enfin, dans chaque teinte, le groupement par petites places arrondies, de poils plus clairs ou plus foncés, forme le pommelé.

**Robe rouge** (*a*), pièce en quatre actes, de Brieux (1900) ; drame de conscience, qui se joue dans l'âme d'un magistrat, et satire assez violente de l'appareil judiciaire, symbolisé par la robe du conseiller, la *robe rouge*, à laquelle tout magistrat aspire.

**Robeck** (sir John Michael, baron **de**), amiral anglais (1862-1928). En 1915-1916, il dirigea la protection des troupes de Gallipoli, En juin 1919, il fut fait commandant en chef de la flotte anglaise de la Méditerranée.

**Robecq,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 10 kil. de Béthune ; 1.350 h. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**robelage** n. m. Syn. de ROBAGE.

**rober** [*bé*] v. a. Dépouiller la garance de sa robe, de son écorce. Entourer les cigares d'une feuille extérieure, dite *robe*.

**roberie** [*rî*] n. f. (de *robe*). Salle où l'on tient les vêtements des religieuses, dans une communauté.

**Roberjot** (Claude), homme politique français, né à Mâcon, m. à Rastadt (1752-1799). Il contribua à l'annexion de la Belgique à la France en 1795, et, au retour du congrès de Rastadt, fut assassiné par des hussards autrichiens, avec les deux autres plénipotentiaires français.

**Robert** (*sauce*), sauce relevée que l'on fait pour accompagner les côtelettes de porc, et, en général, les viandes de digestion difficile. (On fait cuire doucement, dans un peu de beurre, deux ou trois oignons, on les égoutte, on ajoute un décilitre de vinaigre ou deux décilitres de vin blanc sec ; on fait réduire de moitié, puis on sale et poivre, on ajoute une pointe de cayenne, de la sauce demi-glace, de la moutarde et un peu de blond de veau.)

**Robert** [*bèr*] (saint), m. vers 1067. Il fonda la Chaise-Dieu en 1050. Fête le 24 avril.

**Robert** (saint), né en Champagne, m. à l'abbaye de Molesmes en 1108. Il fonda l'ordre de Cîteaux en 1098. Fête le 29 avril.

**Robert le Fort,** comte d'Anjou et de Blois, tige des Capétiens ; m. en 866. Il prit part à la révolte de grands contre Charles le Chauve, combattit les Normands, et fut mortellement blessé à Brissarthe, en les poursuivant. Il fut le père des rois de France Eudes et Robert, arrière-grand-père de Hugues Capet.

**Robert Ier,** second fils de Robert le Fort, duc des Francs, puis roi de France de 922 à 923, m. à la bataille de Soissons, en combattant contre les troupes de son compétiteur Charles le Simple ; les seigneurs reconnurent comme son successeur son gendre Raoul de Bourgogne ; — Robert II, *le Pieux*, fils de Hugues Capet et d'Adélaïde de Poitou, roi de France de 996 à 1031. Il reçut les leçons du futur pape Gerbert. Malgré sa piété, il eut à subir l'anathème de l'Eglise, pour avoir épousé en secondes noces sa cousine Berthe de Bourgogne, dont il dut se séparer. (V. Excommunication *de Robert le Pieux*.) En premières noces, il avait épousé Rosala ou Suzanne, fille de Béranger, roi de Provence, qu'il répudia. Sa troisième femme, Constance, fille de Guillaume, comte d'Arles, jeta le trouble dans la famille royale et fomenta la réovlte des deux fils de Robert contre leur père. Henri Ier, son fils, lui succéda.

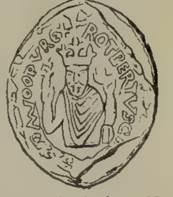

Sceau de Robert II.

**Robert Ier, le Magnifique** ou **le Diable**, duc de Normandie, de 1028 à 1035, m. à Nicée. Souverain belliqueux et puissant, il fit en Terre sainte un pèlerinage resté célèbre par sa magnificence inouïe, mais il fut empoisonné, dit-on, pendant qu'il rentrait dans ses Etats. Il avait fait reconnaître pour son successeur un fils naturel, qu'il avait eu de la fille d'un bourgeois de Falaise, Arlette, et qui fut Guillaume le Conquérant. — Robert II, *Courte-Heuse*, duc de Normandie de 1087 à 1105 ; m. en 1134. Il était le fils aîné de Guillaume le Conquérant et prit une part brillante à la première croisade. Mais il disputa inutilement le trône d'Angleterre à son frère, Guillaume le Roux. Les révoltes de ses seigneurs donnèrent prétexte à une intervention de Henri Ier, roi de France. Battu et pris près de Tinchebrai, il fut enfermé au château de Cardiff, où il vécut vingt-sept ans dans une douce captivité.

**Robert le Diable,** opéra en cinq actes, paroles de Scribe (1831), musique de Meyerbeer. C'est la mise en œuvre d'une légende populaire du moyen âge. Robert, fils de Bertram, serviteur du diable, est devenu amoureux de la princesse Isabelle, fille du duc de Messine, et a su se faire aimer d'elle. Il est sauvé des embûches du démon par sa sœur de lait Alice et peut épouser sa fiancée, après que la terre a englouti Bertram. Sur un livret un peu étrange, d'ailleurs habilement coupé, Meyerbeer a écrit une partition parfois inégale, mais où abondent des pages superbes. Citons la ballade : *Jadis régnait en Normandie* ; la sicilienne : *O fortune, à ton caprice* ; la romance : *Va, dit-elle* ; le duo bouffe : *Ah! l'honnête homme* : la valse infernale ; la phrase : *Des chevaliers de ma patrie* ; l'évocation de Bertram : *Nonnes qui reposez* ; l'air : *Robert, toi que j'aime* ; etc.

**Robert Ier,** comte d'Artois, frère de Saint Louis; il fut tué à Mansourah (1216-1250) ; — ROBERT II, comte d'Artois (1250-1302), fils du précédent. Il soumit la Navarre, exerça une grande influence à la cour de Philippe le Hardi, et conduisit l'armée de Philippe le Bel à la défaite de Courtrai, où il fut tué ; — ROBERT III, petit-fils du précédent, m. à Londres (1287-1343). Il disputa sans succès à sa tante Mahaut le comté d'Artois et passa au parti d'Edouard III, à qui il conseilla de revendiquer la couronne de France.

**Robert d'Anjou,** roi de Naples de 1309 à 1343, fils de Charles II ; il soutint le saint-siège contre l'empereur d'Allemagne Henri VII. Pétrarque, avec qui il s'était lié, a écrit sur lui des pages pénétrées d'une extrême admiration.

**Robert de Courtenay** [*nè*], empereur latin de Constantinople de 1221 à 1228. Peu actif, il ne sut pas empêcher la formation des empires de Trébizonde et de Thessalonique.

**Robert** ou **Rupert le Bref,** né en 1352, empereur d'Allemagne de 1400 à 1410. Il lutta inutilement contre Galéas Visconti, duc de Milan.

**Robert Ier,** roi d'Ecosse. (v. BRUCE) ; — ROBERT II, *Stuart*, petit-fils du précédent, roi d'Ecosse de 1371 à 1390. Allié de la France, il remporta sur les Anglais, en 1388, la grande victoire d'Otterbourne. Il fut le premier roi de la famille des Stuarts ; — ROBERT III, *Stuart*, fils du précédent, roi d'Ecosse de 1390 à 1406. Il fut également fidèle à l'alliance française.

**Robert Guiscard** [*ghis-kar*], comte de Pouille et de Calabre, né à Hauteville-la-Guichard, m. à Céphalonie (1015-1085) ; un des aventuriers normands qui fondèrent le royaume de Naples.

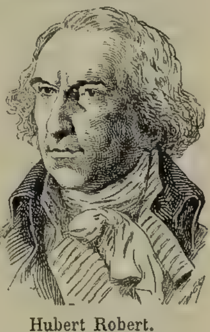
Hubert Robert.

**Robert d'Arbrissel,** moine français, fondateur de l'ordre de Fontevrault, né à Arbrissel (1047-1117). Il prit une part active à la prédication de la première croisade.

**Robert de Clari,** chroniqueur français, simple chevalier de l'Amiénois, à qui l'on doit un intéressant récit de la 4e croisade, qui permet de rectifier celui de Villehardouin.

**Robert** (Hubert), peintre français, né et m à Paris (1733-1808). Il a peint d'un pinceau alerte et avec beaucoup de poésie des paysages de ruines, surtout des ruines de Rome et de l'Italie (*le Pont du Gard, le Colisée de Rome, la Maison carrée*), etc.

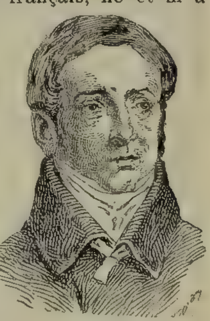
Léopold Robert.

**Robert** (Louis-*Léopold*), peintre français, né à La Chaux-de-Fonds (Suisse), m. à Venise (1794-1835). Dans ses tableaux : *le Retour du pèlerinage de la Madone de l'Arc, les Moissonneurs des marais Pontins, le Départ des pêcheurs de l'Adriatique*, il a représenté avec fraîcheur et poésie des scènes de mœurs de la Campagne romaine.

**Robert** (Henri), dit **Henri-Robert,** avocat français, né à Paris en 1863, membre de l'Académie française en 1923. Il a plaidé de retentissants procès criminels.

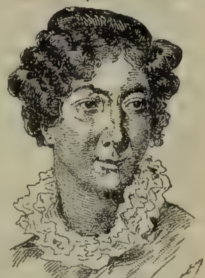
Clémence Robert.

**Robert** (*Paul*-Samuel), peintre suisse, né à Bienne en 1851, auteur de paysages et de vastes panneaux décoratifs.

**Robert** (Antoinette-Henriette-*Clémence*), poète et romancière française, née à Mâcon, m. à Paris (1797-1872). Citons, parmi les plus populaires de ses romans : *les Quatre sergents de la Rochelle, les Mendiants de Paris*, etc.

**Robert** (Ulysse), érudit français, né à Blancheroche, m. à Paris (1845-1903) ; auteur de précieux travaux de bibliographie.

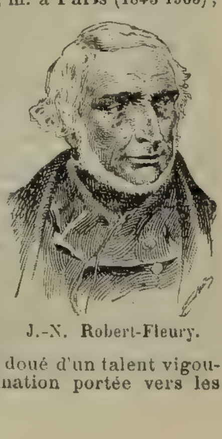
J.-N. Robert-Fleury.

**Robert** (Louis **de**), romancier français, né à Paris en 1871 ; auteur de romans d'analyse d'une sensibilité délicate : *un Tendre le Roman d'un malade*, etc.

**Robertet** (Florimond), ministre français, né à Montbrison, m. à Blois en 1522, prit part aux grandes négociations diplomatiques des règnes de Charles VIII et de Louis XII.

**Robert-Fleury** (Joseph-Nicolas), peintre d'histoire français, né à Cologne, m. à Paris (1797-1890), doué d'un talent vigoureux, original, d'une imagination portée vers les choses tragiques. Citons de lui : *le Colloque de Poissy, Galilée devant le saint-office*, etc. ; — Son fils TONY, peintre français, né et m. à Paris (1837-1911), artiste brillant et délicat, à qui l'on doit *Charlotte Corday à Caen, le Dernier Jour de Corinthe*, etc.

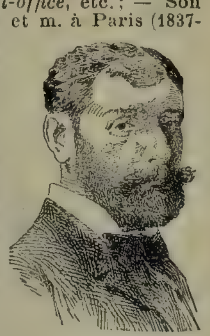
Robert-Houdin.

**Robert-Houdin** (Jean-Eugène), prestidigitateur français, né à Blois, m. à Saint-Gervais (1805-1871). Son habileté, l'ingéniosité de ses expériences lui créèrent une renommée universelle. il fut envoyé par le gouvernement français en Algérie, pour combattre l'influence des sorciers arabes.

**robertine** [*bèr*] n. f. (du nom de *Robert Sorbon*, fondateur de la Sorbonne). Thèse que l'on soutenait en Sorbonne pour obtenir le grade de bachelier.

**Robert Macaire.** V. MACAIRE.

**Robert-Robert et de son ami Toussaint Lavenette** (*Aventures de*), livre amusant, à l'usage de la jeunesse, par Louis Desnoyers (1840).

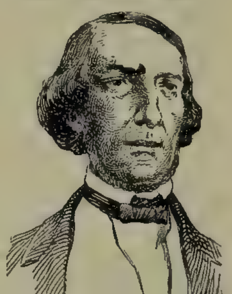
Robert-Houdin.

**Roberts** [*bèrtss*] (lord Frédéric Sleigh), feld-maréchal anglais, né à Cawnpore (Inde), m. à Saint-Omer au cours d'une inspection des troupes britanniques pendant la Grande Guerre (1832-1914). Il se distingua à la prise de Kandahar (Afghanistan), dirigea la campagne anglaise contre les Boers, et fut nommé général en chef de l'armée anglaise.

**Roberts** (David), peintre anglais, né à Edimbourg, m. à Londres (1796-1864). L'Orient et l'Italie lui ont fourni le sujet de ses meilleurs tableaux.

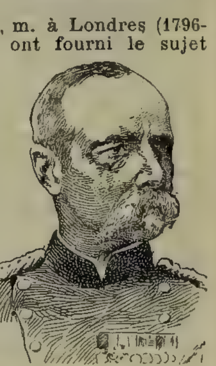
Lord Roberts.

**Robertson** (William), historien anglais, né à Borthwick, m. près d'Edimbourg (1721-1793) ; auteur d'une *Histoire d'Ecosse*, son œuvre maîtresse, d'une *Histoire de Charles-Quint*, d'une *Histoire d'Amérique*, etc.

**Robertson** (Pierre-Charles-Théodore LAFFORGUE, dit), lexicographe français, né et m. à Paris (1803-1871), inventeur d'une méthode théorique et pratique pour enseigner la langue anglaise.

**Robertson** (sir William Robert), feld-maréchal anglais, né à Welbourn en 1860 ; il fut pendant la Grande Guerre chef d'état-major du maréchal French, puis chef de l'état-major général impérial et dirigea les opérations des forces britanniques jusqu'au début de 1918.

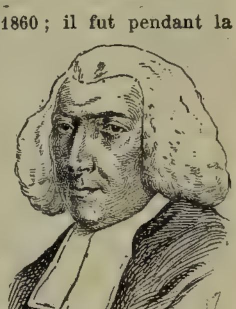
W. Robertson.

**Robertville,** comm. d'Algérie (arr. de Philippeville) ; 6.000 h. Oliviers, orangers, moulins.

**Roberty** (Eugène **de**), philosophe russe, né en Podolie en 1843, assassiné en 1915 à Valentinovska (prov. de Tver) ; auteur de nombreux ouvrages relatifs à la philosophie positive, à la sociologie (*la Physiologie du siècle, la Sociologie*, etc.)

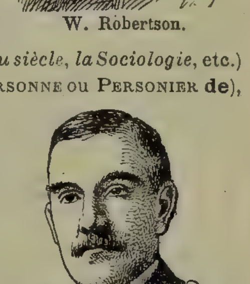
Sir Robertson.

**Roberval** (Gilles PERSONNE ou PERSONIER **de**), mathématicien français, né à Roberval (Oise), m. à Paris (1602-1675). Il fut célèbre en son temps par son caractère entier et querelleur. Il a donné son nom à un système de balance. (V. BALANCE.)

**Robespierre** (Maximilien-François-Isidore **de**), avocat et conventionnel, né à Arras, m. à Paris (1758-1794). Il fut député du tiers aux états généraux, et après la chute des girondins, il eut l'art de se débarrasser successivement de ses rivaux : les dantonistes, qu'il accusa de modérantisme, et les hébertistes, dont il fit condamner les tendances exagérées. Il régna par la terreur, au moyen du comité de Salut public, dont il était l'âme, et, avec l'appui de la Commune de Paris, établit le culte de l'Etre suprême. Par la loi du 22 prairial, qui supprimait toute forme de procédure, il prétendit épurer la Convention elle-même, c'est-à-dire ordonner de nouvelles proscriptions. La coalition de la Plaine et d'une partie de la Montagne le renversa, le 9-thermidor (27 juillet 1794), et il périt sur l'échafaud, où il avait fait monter tant de victimes.

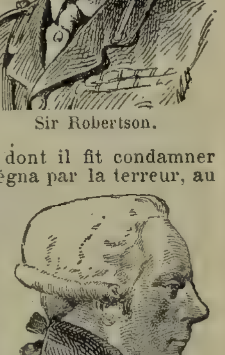
Robespierre.

**Robespierre** (Augustin **de**), né à Arras, m. à Paris (1764-1794), frère du précédent, conventionnel, m. sur l'échafaud. Il fit preuve, dans la répression de l'insurrection du Midi, à la fois de modération et d'énergie.

**robespierrisme** [*bès-pi-è-ris me*] n. m. Nom donné au système mis en vigueur par Robespierre et ses amis.

**robespierriste** [*bès-pi-é-ris-te*] n. Partisan des doctrines de Robespierre. Adj. Qui appartient à Robespierre.

**robette** [*bè-te*] n. f. Chemise de laine, que portent les chartreux.

**robeuse** [*beu-ze*] n. f. (de *robe*). Ouvrière qui applique aux cigares la dernière enveloppe ou *robe*.

**Robiac,** comm. du Gard, arr. et à 29 kil. d'Alès 3.040 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille.

**Robida** (Albert), dessinateur français et littérateur, né à Compiègne (1848-1926), illustrateur plein de verve, d'humour et de fantaisie (*le Vingtième Siècle, Rabelais, les Cent nouvelles Nouvelles*, etc.

**robière** n. f. (de *robe*). Religieuse chargée du soin des vêtements dans sa communauté. Armoire où les religieuses d'une communauté tiennent leurs vêtements.

**robignole** n. f. Appareil dont on se sert pour injecter de solutions cupriques les poteaux télégraphiques.

**robin** n. m. Ustensile pour contenir certaines marchandises.

**robin** n. m. *Fam.* et *par dénigr.* Homme de robe.

**robin** n. m. (de *Robert*, nom, dans l'ancienne littérature, du paysan qui fait le malin). Homme de peu. Nom donné au mouton par Rabelais et La Fontaine. *Faire comme Robin à la danse*, faire du mieux qu'on peut. (Vx.)

**robin** adj. Facétieux, plaisant, intrigant. (Vx.)

**Robin** (Jean), botaniste français, né et m. à Paris (1550-1629). Il fut apothicaire et arboriste des rois Henri III, Henri IV et Louis XIII ; on lui doit l'introduction en France de la ketmie et du robinier.

**Robin** (Charles), anatomiste français, né et m. à Jasseron (Ain) [1821-1885] ; auteur, avec Littré, d'un *Dictionnaire de médecine* ; membre de l'Académie des sciences (1866).

**Robin** (Albert), médecin français, né à Dijon en 1847 ; fut professeur de clinique thérapeutique à la Faculté de médecine de Paris ; membre de l'Académie de médecine.

**Robin Hood** [*houd'*], héros légendaire anglais, chef d'*outlaws*, popularisé par une foule de ballades anglaises et écossaises, par *Ivanhoe* de W. Scott, par le *Freischütz* de Weber.

**Robin des Bois,** opéra. V. FREISCHÜTZ.

**Robin et Marion** (*jeu de*). V. JEU, etc.

**robine** n. f. Femme ou fille d'un homme de robe.

**robine** n. f. Marteau en bois à large tête plate et circulaire, dont les mouleurs se servent pour tasser le sable dans un moule.

**robine** ou **roubine** n. f. Dans le Midi, canal de largeur médiocre. Canal de navigation.

**robinesque** [*nès-ke*] adj. *Par dénigr.* Qui appartient aux robins, aux gens de robe.

**robinet** [*nè*] n. m. (de *Robin*, n. pr.). Pièce d'un tuyau de fontaine, qui sert à retenir l'eau ou à la laisser couler. Tout tuyau qui sert à donner ou à retenir un fluide contenu dans un vase, un tonneau, etc. La clef seule du robinet : *tourner le robinet. Robinet à pointeau*, sorte de robinet fait d'un petit volant et d'une tige cylindrique, terminée en pointe conique. (Cette pointe joue le rôle d'obturateur d'une ouverture où on l'engage plus ou moins profondément en tournant le volant.) *Fig.* et *fam. Robinet d'eau tiède*, personne d'une loquacité fade. *Electr. Robinet électrique*, nom donné à l'ensemble de deux machines calées sur le même axe et entièrement libres. (Si l'une est parcourue par un courant, elle tourne et fait développer par la deuxième un courant dont l'intensité sera toujours proportionnelle à celle du courant qui traverse la première.)

— ENCYCL. Les robinets se font en bois, verre, grès, ébonite ou métal, selon les fluides (eau, vapeur, gaz) ; le type le plus simple est le robinet à boisseau, formé de deux cylindres légèrement coniques, placés l'un dans l'autre et percés de trous qui peuvent correspondre. Le cylindre extérieur, fixe, se nomme *cannelle* ; le cylindre intérieur se nomme *clef*. La clef est mise en mouvement par une poignée dite *béquille*. Pour les grosses canalisations, on utilise les robinets à vannes, à valves et à soupapes, dans lesquels un obturateur mobile règle le passage des fluides. Pour l'usage des gaz comprimés, on se sert de robinets à pointeau, qui, par l'effet d'une pointe obturatrice manœuvrée par un volant à vis, découvre plus ou moins un mince orifice, dans lequel cette pointe s'engage : il en résulte, à la fermeture une étanchéité parfaite, et la possibilité de régler les débits avec précision.

**robinetier** [*ne-ti-é*] n. m. Fabricant de robinets.

**robinetterie** [*nè-te-rî*] n. f. Fabrication, usine de robinets.

**robinier** [*ni-é*] n. m. (de *Robin*, n. pr.). Genre de légumineuses papilionacées, originaires de l'Amérique du Nord.

— ENCYCL. Les robiniers (*robinia*) sont des arbustes ou des arbres à feuilles alternes, imparipennées, à stipules généralement épineuses ; leurs fleurs sont disposées en grappes axillaires pendantes ; leur fruit est une gousse. Le *robinier commun*, appelé vulgairement *acacia blanc* ou *robinier faux acacia*, introduit en France en 1601 par le botaniste Jean Robin, est un grand arbre à fleurs blanches très odorantes (on en fait des beignets) et

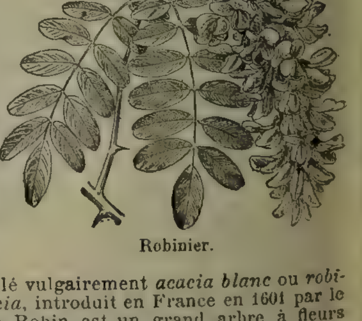
Robinier.

bois dense, utilisé en charronnage. Il est cultivé 1 plein air dans toute l'Europe. Comme il aime les ls légers et qu'il drageonne beaucoup, on le plante ms les terrains accidentés (talus de chemins de r, etc.), pour retenir les terres. On cultive aussi mme arbustes d'ornement le *robinier visqueux* à appes roses, le *robinier hispide*, etc.

**robinine** n. f. Glucoside du robinier pseudo- acia, dédoublable en sucre (rhamnose et glucose) en une matière colorante jaune.

**robinson** n. m. *Pop.* Vaste parapluie (allusion parasol de Robinson Crusoé).

**Robinson Crusoé** (*la Vie et les Etranges Aven- res de*), roman célèbre de Daniel de Foë (1719). C'est récit des aventures d'un homme qui, jeté dans une déserte, trouve les moyens de se suffire et même se créer un bonheur relatif, que complète l'arri- e d'un autre être humain, d'un sauvage, *Vendredi*, le Robinson a arraché des mains de ses ennemis. aniel de Foë s'est inspiré de l'histoire réelle du arin écossais Selkirk, que son capitaine abandonna ns l'île Juan-Fernandez. L'intérêt du roman n'est s dans la vérité psychologique, mais dans l'abon- nce des détails minutieux qui donnent une impres- on saisissante de réalité.

**Robinson suisse** (*le*), roman à l'usage de l'en- nce, par l'Allemand Rodolphe Wyss ; histoire d'une mille entière naufragée dans une île déserte (1812). ndis que *Robinson Crusoé* a une portée philoso- ique, le *Robinson Suisse* a un caractère plutôt dagogique : c'est le père de famille qui donne de ges leçons à ses enfants.

**Robinson** (Mary), actrice et femme de lettres, te *la Sapho anglaise*, née à Bristol, m. dans le mté de Surrey (1758- 00). Maîtresse du prince Galles en 1780. On lui it des poésies et des ro- ans d'un réel mérite.

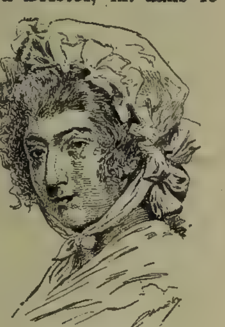
Mary Robinson.

**Robinson** (sir Her- le-Georges-Robert), ba- n ROSMEAD, administra- ur anglais, né à Nothin- am, m. à Londres (1824- 97). Gouverneur de la lonie du Cap, il fit preuve ne réelle habileté au urs des événements qui rent aux prises les Boers les Anglais.

**Robinson,** écart de comm. de *Plessis-Piquet* eine), aux confins des is de Verrières, et non loin de la ville de Sceaux ; u de promenade des Parisiens, qui y trouvent des ls publics, des ânes et des chevaux de louage, et s tables de restaurant aménagées dans les arbres.

**robinsonie** [*nî*] n. f. Genre de clusiacées, ren- rmant des arbustes ou des arbrisseaux à fleurs capitules radiés, originaires de l'Amérique tro- cale.

**Robiquet** [*kè*] (Pierre-Jean), chimiste français, à Rennes, m. à Paris (1780-1840). Ses recherches r les amandes amères, la garance, etc., ont été fé- ndes pour l'industrie. Membre de l'Académie des ences (1833).

**Robiquet** (*Paul*-Pierre), érudit français, né à ris en 1848. Il a écrit une *Histoire municipale de ris.*

**röblingite** n. f. Silicate-sulfite hydraté naturel plomb et calcium.

**Roboam** [*bo-am'*], fils de Salomon, roi de Juda, en 958 av. J.-C. Sa tyrannie et sa hauteur causè- nt le schisme des dix tribus, et lui-même ne régna e sur Juda et Benjamin. Il fut vaincu par She- on Ier, roi d'Egypte.

**roborant** [*ran*], **e** adj. (du lat. *roborare*, forti- r). Qui donne des forces.

**roboratif, ive** adj. (du lat. *robur, oris*, force). ii fortifie : *remède roboratif*. N. m. : *un roboratif.* eu us.)

**Robortello** (Francesco), philologue italien, né Udine, m. à Padoue (1516-1567), d'une vaste érudi- on mais d'une insupportable vanité.

**robre** n. m. V. ROB.

**Rob-Roy** [*ro-î*] (Robert MAC-GRÉGOR ou CAMP- LL, dit), montagnard écossais, né à Buchanan (1671- 34), célèbre par ses brigandages. Il alla jusqu'à ller des villes et ne fit sa soumission qu'en 1727.

**Rob-Roy,** ouvrage de Walter Scott, dont les prin- paux héros sont l'*outlaw* Rob-Roy (v. l'art. pré- d.), le jeune Francis Osbaldistone, la belle Diana ernon, qu'il aime, et le père de celle-ci, un chef cobite.

**Robsart** (Amy), comtesse DE LEICESTER, née vers 32, m. en 1560. On accuse son mari Robert Dudley, mte de Leicester, de l'avoir fait périr, dans l'espé- nce d'épouser la reine Elisabeth. Elle est l'héroïne roman de W. Scott : *le Château de Kenilworth.*

**roburite** n. f. (du lat. *robur*, force). Matière plosive, formée par un mélange de benzènes chloro- trés et d'azotate d'ammoniaque.

**robuste** [*bus-te*] adj. (lat. *robustus*). Fort, vigou- ux : *un robuste athlète*. Difficilement troublé dans s fonctions : *estomac robuste*. *Fig.* Ferme, inébran- ble : *foi robuste*. ANT. **Faible, chétif.**

**robustement** [*bus-te-man*] adv. D'une manière buste.

**robustesse** [*bus-tè-se*] n. f. Caractère de ce qui t robuste.

**Robusti** (Jacopo). V. TINTORET.

**robusticité** [*bus-ti*] n. f. Etat d'une personne buste.

**roc** [*rok'*] n. m. (autre forme de *roche*). Masse de erre très dure, qui tient à la terre : *la citadelle de elfort s'appuie sur le roc*. *Fig.* *Ferme comme un roc*, une très grande fermeté. *Bâtir sur le roc*, faire ne œuvre solide, durable.

**roc** n. m. (du persan *rokh*, éléphant monté par s archers). *Jeux.* Nom donné jadis aux tours du u d'échecs. (On écrit aussi ROQUE et ROCQUE.) Ac- on de roquer. *Blas.* *Roc d'échiquier*, meuble de écu, rappelant d'assez loin une pièce d'échiquier, et ui est d'ailleurs assez rare.

**rocade** n. f. (de *roquer*, terme d'échecs, à cause u va-et-vient qui s'opère sur la « ligne de rocade » ; ou du provençal *roucado*, la route de rocade étant alors une route taillée dans le roc et suivant les contours de la montagne ou de la côte). *Milit.* Chemin de fer stratégique (plus rarement *route*), parallèle à la ligne de feu et reliant les secteurs voisins. (On dit *ligne* et aussi *voie de rocade.*)

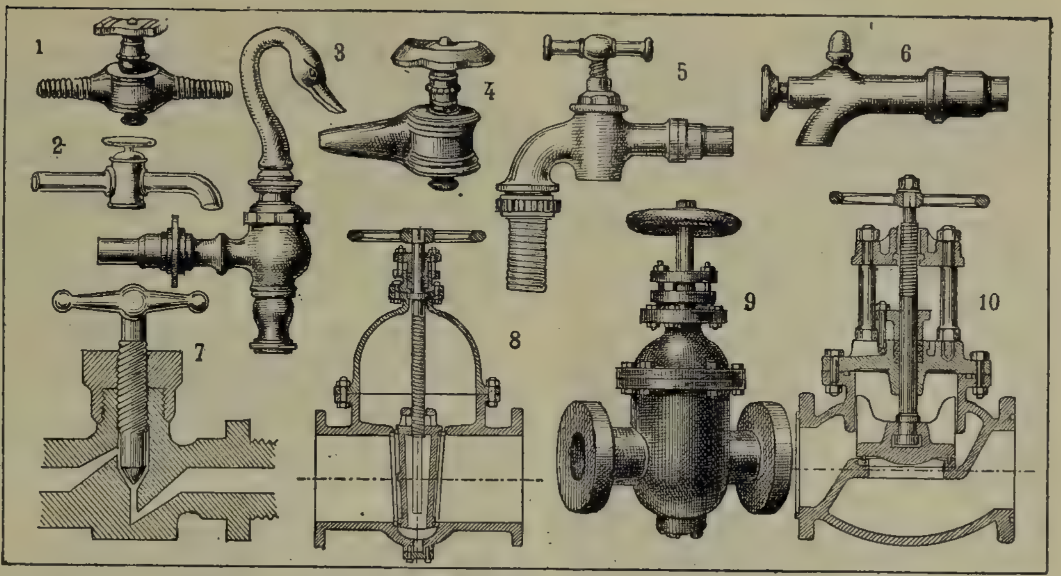

ROBINETS : 1. De raccordement ; 2. En verre ; 3. A col de cygne ; 4. En grès ; 5. A boisseau ; 6. Poussoir ; 7. A pointeau (coupe) ; 8 et 9. Robinet-vanne (coupe et vue intérieure) ; 10. A soupape (coupe).

**rocaillage** [*ka, ll* mll., *a-je*] n. m. Revêtement en rocaille. Travail en rocaille.

**rocaille** [*ka, ll* mll., *e*] n. f. (de *roc*). Cailloux, coquillages qui ornent une grotte, une voûte, une salle. Genre d'ornementation usité, pour certains petits meubles, sous Louis XV, et qui représentait des grottes, des rochers, des coquillages. Meuble construit dans ce genre. Adjectiv. : *le genre rocaille.*

**rocailleur** [*ka, ll* mll.] n. m. Qui travaille en rocaille.

**rocailleux, euse** [*ka, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Plein de petits cailloux : *chemin rocailleux*. *Fig.* Dur, heurté : *style rocailleux.*

**Rocamadour,** comm. du Lot, arr. et à 33 kil. de Gourdon ; 1.180 h. Ch. de f. Orl. Curieusement bâtie en terrasses au flanc du causse de Gramat ; pèlerinage à la chapelle de la Vierge Noire et de l'église Saint-Amadour.

**rocambeau** [*kan-bô*] n. m. Cercle de fer garni d'un croc, auquel on fixe le point d'amure ou de drisse d'une voile.

**rocambole** [*kan*] n. f. (allem. *rockenbollen*). Echalote d'Espagne, espèce d'ail plus doux que l'ail ordinaire. *Fig.* Attrait piquant. Plaisanterie usée. Objet sans valeur.

**Rocambole,** nom d'un personnage qui joue un rôle considérable dans l'œuvre de Ponson du Terrail, et qui sert de titre à plusieurs de ses romans. L'auteur, dans cette série, s'est donné des libertés extravagantes : il a commis des anachronismes, il a fait mourir des personnages qu'il ressuscitait ensuite, etc. ; mais tout cela n'a pas empêché *Rocambole* d'obtenir un prodigieux succès, et son nom est devenu proverbial pour désigner quelqu'un qui a ou qui prétend avoir des aventures aussi incroyables qu'intéressantes.

**rocantin** n. m. V. ROQUENTIN.

**roccella** [*rok-sèl-la*] ou **rocelle** [*ro-sè-le*] n. f. Genre de lichens formés de rubans étroits, et qui croissent sur les rochers des bords de la mer : *la roccelle tinctoriale fournit l'orseille.*

**roccelline** [*rok-sèl*] n. f. Un des principaux colorants des lichens.

**roccellique** [*rok-sèl-li-ke*] adj. Se dit d'un acide fusible à 132°, retiré des lichens.

**Roch** [*rok*] (saint), né et m. à Montpellier (vers 1293-vers 1327). Il se voua au soulagement des pestiférés. La légende raconte que, pendant que le saint habitait le désert, un chien, son fidèle compagnon, lui rapportait tous les jours un pain remis par une main inconnue. Patron des paveurs, des carriers. Fête le 16 août.

— *Iconogr.* La puissance de guérir la peste a rendu saint Roch très populaire. Le Tintoret, le Guide, Annibal Carrache, Rubens, etc. ont peint des tableaux relatifs au saint protecteur. Citons encore le tableau de L. David : *Saint Roch implorant la Vierge pour les pestiférés* (Marseille) ; *Saint Roch avec l'ange*, peinture de Paolo Morando dit Cavazzolo, à la National Gallery de Londres. (V. p. 822).

**Roch** (église **Saint-**), une des principales paroisses de Paris, dans le Ier arrondissement, rue Saint-Honoré, fondée en 1521, reconstruite de 1653 à 1740. Elle renferme des œuvres d'art. C'est sur les marches de Saint-Roch que Bonaparte mitrailla les insurgés du 13-Vendémiaire.

**rochage** n. m. Solidification avec projection d'un métal (surtout argent, palladium, platine), par suite du brusque départ des gaz dissous dans la masse fondue. Action de rocher, en parlant de la bière. Action de rocher deux pièces métalliques.

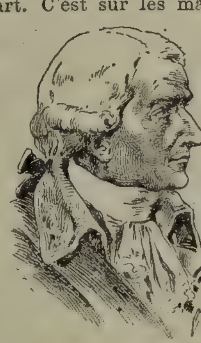
Cte de Rochambeau.

**Rochambeau** [*chan-bô*] (Jean-Baptiste-Donatien DE VIMEUR, comte **de**), maréchal de France, né à Vendôme, m. à Thoré (1725-1807), commandant des troupes envoyées au secours des Américains. Il participa aux opérations qui amenèrent la capitulation de Yorktown. En 1792, il commanda un moment l'armée du Nord. Il a laissé des *Mémoires.* — Son fils, DONATIEN, général français, né près de Vendôme, tué à Leipzig (1750-1813), chef de l'expédition de Saint-Domingue après la mort du général Leclerc.

**rochassier** [*cha-si-é*] n. m. Ascensionniste ou guide spécialisé dans l'escalade des rochers.

**Rochdale,** v. d'Angleterre (Lancashire) ; 90.800 h. Etoffes ; métallurgie. — La société des *Equitables pionniers de Rochdale*, fondée en 1834, a contribué à créer le mouvement coopératif anglais.

**roche** n. f. (lat. pop. *rocca*). Grande masse de pierre de même structure : *le granit est une roche éruptive ancienne*. Pierre la plus dure, employée dans les constructions. Gangue, matière pierreuse qui contient des pierres fines : *roche d'émeraude*. Borax. (Vx.) *Roche vive*, roche dure, compacte, sans corps étrangers. *Eau de roche*, eau très limpide, qui sourd d'une roche. *Coq de roche*, v. RUPICOLE. *Fig.* *Clair comme de l'eau de roche*, extrêmement clair ; évident. *Vieille, ancienne roche*, manière d'être des gens d'autrefois. *Noblesse de vieille roche*, noblesse ancienne. *Cœur de roche*, dur, insensible.

— ENCYCL. On distingue les roches d'origine interne, généralement cristallines, les roches sédimentaires, déposées sous les eaux, et les météorites, d'origine extra-terrestre.

Les roches éruptives, selon la proportion de silice qu'elles contiennent, sont dites acides (65 à 78 p. 100), neutres (55 à 65 p. 100), ou basiques (40 à 55 p. 100) ; ces dernières sont les plus lourdes.

Les plus remarquables des roches cristallines sont le granit, la pegmatite, les syénites, diorites, trachytes, etc. Parmi les roches sédimentaires, les unes sont d'origine *détritique* (sables, grès, argiles, etc.), les autres d'origine *chimique* (gypse, meulières), d'autres, enfin, d'origine *organique* (calcaires grossiers, craie, etc.).

Quant aux roches *météorites*, elles sont le plus souvent ferrugineuses, et même quelquefois à peu près entièrement constituées de fer natif (*holosidérites*).

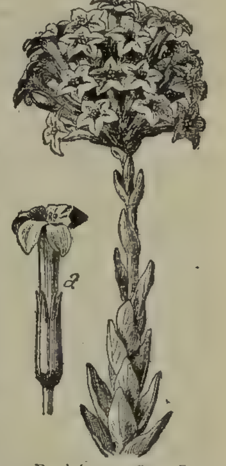

Rochéa : *a* fleur.

**Roche (La),** ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 8 kil. de Bonneville, sur le Foron ; 3.080 h. Ch. de f. P.-L.-M. Scieries. — Le cant. a 11 comm., et 8.670 h.

**Roche** (Jules), homme politique français du parti progressiste, né à Saint-Étienne, m. à Paris (1841-1923). Plusieurs fois ministre du commerce.

**Roche** (Fernand MASSIGNON, dit *Pierre*), sculpteur et médailleur français, né et m. à Paris (1855-1922). Auteur de l'*Effort*, figure colossale en plomb (Luxembourg).

**rochea** [*ché-a*] n. m. ou **rochée** [*ché*] n. f. *Bot.* Genre de crassulacées.

— ENCYCL. Les rochéas sont des sous-arbrisseaux charnus à fleurs jaunes, rouges ou blanches, disposées en cymes terminales et d'un parfum très agréable. On en connaît cinq espèces originaires de l'Afrique australe, très recherchées comme ornementales.

**Roche-Bernard** [*nar*] **(La)**, ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 37 kil. de Vannes ; 1.150 h. Ch. de f. Port sur la Vilaine. Ardoisières. — Le cant. a 8 comm., et 14.230 h.

**Roche-Canillac** [*ll* mll., *ak*] **(La)**, ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 26 kil. de Tulle ; 500 h. Lainages. — Le cant. a 11 comm., et 8.630 h.

**Roche-Chalais (La),** comm. de la Dordogne, arr. et à 31 kil. de Ribérac ; 1.230 h. Ch. de f. Orléans.

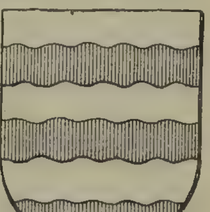
Armes de Rochechouart.

**Rochechouart,** seigneurie du Poitou, qui a donné son nom à une maison célèbre, issue des vicomtes de Limoges, et d'où sont issus à leur tour les Mortemart.

**Rochechouart** [*chou-ar*], ch.-l. d'arr. (Haute-Vienne) au-dessus de la Graine, affl. de la Vienne ; ch. de f. Orl. ; à 42 kil. de Limoges ; 4.460 h. (*Rochechouarts*). Eglise du XIe siècle, hôpital du XIIIe, château du XVe. Huile, porcelaine, verres, etc. — L'arr. a 5 cant., 30 comm., 57.390 h. Le cant. a 5 comm., et 9.270 h.

**Rochecorbon,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 5 kil. de Tours ; 1.570 h. Vins blancs. Tourelle carrée, restes d'un château du XIIe et du XVe siècle, dite *lanterne de Rochecorbon*.

**Roche-Derrien** [*dè-ri-in*] **(La),** ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 16 kil. de Lannion ; 1.240 h. Ch. de f. Défaite de Charles de Blois par les Anglais, qui soutenaient le parti de Montfort (1347). — Le cant. a 12 comm., et 9.930 h.

**Roche-en-Brenil (La),** comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 23 kil. de Semur ; 1.760 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Roche-en-Régnier (La),** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 19 kil. du Puy ; 1.680 h.

**Rochefort** [*for*], v. de Belgique (Namur, arr. de Dinant), sur l'Homme ; 3.120 h. Cordages, briqueteries, fonderies, tanneries.

**Rochefort,** ch.-l. d'arr. (Charente-Inférieure), sur la Charente ; ch. de f. Et. ; à 32 kil. de La Rochelle ; 28.270 h. (*Rochefortais* ou *Rochefortins*). Place de guerre ; préfecture maritime ; arsenal. Ecole d'hydrographie et de médecine navale ; port militaire et port marchand. Blé, farines, houille, vins, cuir, chevaux et bétail. L'importance de Rochefort date du ministère de Colbert (1666), qui créa son port et fit fortifier la ville par Vauban. Napoléon Ier s'y embarqua pour l'exil (1815). — L'arrond. a 5 cant., 114 comm., 72.290 h. Le cant. Nord a 3 comm., et 8.470 h. ; le cant. Sud, a 5 comm., et 23.490 h.

Armes de Rochefort.

**Rochefort** (Marie-Thérèse DE BRANCAS, comtesse **de**) [1716-1782], femme célèbre par son esprit. Peu de temps avant sa mort, elle épousa le duc de Nivernais.

**Rochefort** (Victor-*Henri*, marquis DE ROCHEFORT-LUÇAY, dit *Henri*), journaliste français, né à Paris, m. à Aix-les-Bains (1830-1913). Il fit, dans le pamphlet hebdomadaire *la Lanterne*, une vive opposition à l'Empire, et créa plus tard l'*Intransigeant*, où il fit campagne en faveur du boulangisme, puis du nationalisme.

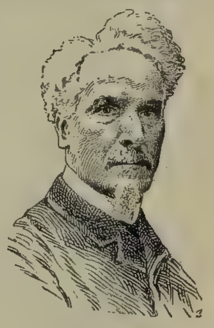
Rochefort.

**Rochefort-en-Terre,** ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 32 kil. de Vannes ; 740 h. Ardoisières. — Le cant. a 8 comm., et 11.160 h.

**Rochefort-Montagne,** ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 23 kil. de Clermont-Ferrand ; 1.420 h. — Le cant. a 17 comm., et 16.050 h.

**Rochefort-sur-Loire,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 20 kil. d'Angers, sur le Louet ; 1.810 h. Vins.

**Rochefort-sur-Nenon,** ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 7 kil. de Dôle, sur le Doubs ; 380 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 19 comm., et 4.580 h.

**Rochefoucauld** [*kô*] **(La),** ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 22 kil. d'Angoulême ; 2.780 h. Ch. de f. Orl. Scieries, toiles, draps. Beau château (XIIe-XVIe s.). — Le cant. a 15 comm. et 12.700 h.

**Rochegrosse** (*Georges*-Antoine), peintre français, né à Versailles en 1859. Ses œuvres se recommandent par un grand sens du pittoresque archéologique : *la Curée, la Mort de Babylone, le Chevalier aux fleurs*, etc.

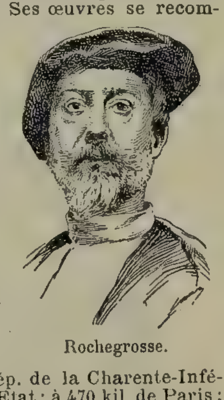
Rochegrosse.

**Roche-Guyon (La),** comm. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, sur la Seine ; 630 h. Ruines d'un château fort ; beau château. Habitations creusées dans le roc.

**Roche-la-Molière,** comm. de la Loire, arr. et à 4 kil. de Saint-Etienne ; 5.800 h. Houille, fer.

**Rochelle (La),** anc. capit. de l'Aunis, ch.-l. du dép. de la Charente-Inférieure, sur l'Océan ; ch. de f. Etat ; à 470 kil. de Paris ; 39.770 h. (*Rochelais* ou *Rochelois*). Evêché. Cathédrale (XVIIIe s.). Les trois tours du port. Hôtel de ville gothique et Renaissance. Bois ; sardines, eau-de-vie, sel. Patrie de Tallemant des Réaux, Dupaty, Guiton, Réaumur, Billaud-Varennes, l'amiral Duperré, Fromentin, Bouguereau. Dès 1554, le calvinisme prit dans La Rochelle une forte position, et les huguenots y constituèrent presque une république indépendante. En 1573, le duc d'Anjou (Henri III) ne put forcer ses remparts ; mais en 1627-1628 le cardinal de Richelieu triompha de l'opiniâtre résistance du maire Guiton en fermant le port par une digue. La révocation de l'édit de Nantes chassa de la ville calviniste trois cents familles. — L'arr. a 7 cant. 56 comm., et 85.660 h. Le cant. Est a 8 comm., et 19.730 h. ; le cant. Ouest 5 comm., et 25.440 h.

Armes de La Rochelle.

**Rochelle** (*traité de La*), signé le 1er juillet 1573, entre les protestants qui venaient d'être assiégés par l'armée royale et les plénipotentiaires de Charles IX. Il étendait en faveur des calvinistes les clauses de l'édit de Saint-Germain.

**Rochemaure** [*mô-re*], ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 26 kil. de Privas ; 980 h. Ch. de f. P.-L.-M. Ruines d'un château rasé sous Louis XIII. Filatures de soie. — Le cant. a 8 comm., et 5.990 h.

**Rochepaule** [*pô-le*], comm. de l'Ardèche, arr. et à 57 kil. de Tournon ; 1.890 h.

**Roche-Posay (La),** comm. de la Vienne, arr. et à 24 kil. de Châtellerault ; 1.370 h. Ch. de f. Orl. Donjon roman. Sources minérales sulfureuses ou ferrugineuses.

**rocher** [*ché*] n. m. (de *roche*). Roc élevé, escarpé : *Gibraltar est bâti sur un rocher ; escalader un rocher. Fig.* Symbole de dureté, d'insensibilité, ou, en bonne part, de fermeté, de solidité : *c'est un rocher que cet homme-là.* Petite pâtisserie légère, faite avec des blancs d'œufs battus, du sucre, du chocolat ou des amandes, et qui a la forme d'un rocher. *Anat.* Partie forte et dure de l'os temporal. *Mollusq.* Nom vulgaire des *murex*. ALLUS. MYTHOL. V. SISYPHE.

— ENCYCL. *Anat.* Le nom de *rocher* a été donné par les anatomistes à la portion pyramidale interne triangulaire du temporal. Le rocher se dirige en dedans et en avant ; vers le milieu de la face postérieure, apparaît le conduit auditif interne ; la face intérieure fait partie de la surface extérieure de la base du crâne. Il est traversé par le nerf facial et l'artère stylo-mastoïdienne, et donne insertion à divers muscles et ligaments.

**rocher** [*ché*] v. a. (de *roche*). Saupoudrer de borax deux pièces métalliques qu'on veut souder. V. n. Mousser, en parlant de la bière qui fermente. Se couvrir d'excroissances, en parlant de l'argent en fusion.

**Rochers** (CHÂTEAU DES) célèbre propriété de Mme de Sévigné, située dans la commune d'Argentré, (Ille-et-Vilaine).

**Roches,** comm. de la Creuse, arr. et à 23 kil. de Boussac ; 1.240 h.

**Rocheservière,** ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 30 kil. de La Roche-sur-Yon, sur la Boulogne ; 1.900 h. Ch. de f. — Le cant. a 6 comm., et 7.670 h.

**Rochester** v. des Etats-Unis (New-York), ch.-l. du comté de Monroe, sur le Genesee (chutes en aval) ; 296.000 h. Filatures, métallurgie.

**Rochester,** v. d'Angleterre (comté de Kent), sur le Medway ; 31.200 h. Belle cathédrale (XIe-XIIe s.). Ruines d'un château normand. Pêcheries.

**Rochester** (John WILMOT, comte **de**), poète anglais, né à Ditchley (1647-1680). Il se rendit célèbre à la cour de Charles II par ses débauches, son esprit, ses poésies légères et satiriques, qui, avec sa correspondance, lui assurent un rang parmi les meilleurs écrivains de cette époque.

**Roche-sur-Yon (La),** ch.-l. du dép. de la Vendée ; ch. de f. Et. ; à 470 kil. de Paris ; 13.690 h. Draps, quincaillerie. Cette ville, créée par Napoléon Ier, a porté le nom de *Napoléon-Vendée* sous le premier Empire et sous le second, et celui de *Bourbon-Vendée* sous la Restauration. — L'arr. a 10 cant., 105 comm., et 165.350 h. Le cant. a 15 comm., et 34.690 h.

Armes de La Roche-sur-Yon.

**rochet** [*chè*] n. m. (de l'anc. fr. *roc*, variante de *froc*). Surplis à manches étroites, que portent les évêques et certains dignitaires ecclésiastiques.

**rochet** [*chè*] n. m. (de l'allem. *rocken*, fuseau). Bobine grosse et courte, sur laquelle on enroule la soie. Morceau de bois à rebords, sur lequel le rubanier met la soie. Partie terminale des lances de joute. *Roue à rochet*, roue dentée dont les dents sont recourbées et pointues, et entre lesquelles s'engage une pièce appelée *cliquet* ou *déclic*, qui s'oppose à ce que la roue tourne dans les deux sens.

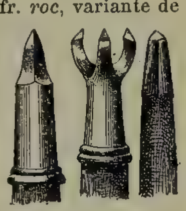
Rochets de lances de joute (XVe et XVIe s.).

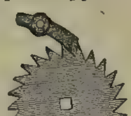
Roue à rochet.

**Rochet** (Louis), sculpteur français, né et m. à Paris (1813-1878), auteur de la statue de *Guillaume le Conquérant*, à Falaise, de celle de *Charlemagne*, au parvis Notre-Dame à Paris, etc.

**rochette** [*chè-te*] n. (pour *roquette*, de l'angl. *rocket*). Fusée de guerre.

**Rochette (La),** ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 20 kil. de Chambéry ; 1.360 h. Ch. de f. Plomb, fer. — Le cant. a 14 comm., et 7.410 h.

**Rochette** (Désiré-Raoul), dit **Raoul-Rochette,** archéologue français, né à Saint-Amand (Cher), m. à Paris (1789-1854) ; chef de l'expédition scientifique de Morée ; auteur d'un célèbre *Cours d'archéologie*.

**Rocheuses** (MONTAGNES), système montagneux de l'Amérique du Nord, dressé depuis l'Alaska jusqu'au Mexique, le long de l'océan Pacifique. Granit et formations volcaniques, formant de longues chaînes qui entourent le vaste plateau dit *Grand Bassin*. Nombreux sommets au-dessus de 5.000 mètres, ou voisins de cette altitude : pics Laramie, Brown, Harward, etc.

**rocheux, euse** [*cheû, eu-ze*] adj. Couvert de roches, de rochers : *la côte bretonne est rocheuse.*

**rochier** [*chi-é*] n. m. *Ornith.* Anc. nom de l'*émerillon*.

**rochier** [*chi-é*] n. m. *Ichtyol.* Nom vulgaire de la *petite roussette*.

**rochoir** n. m. Petite boîte en métal, contenant du borax, dont se servent ceux qui travaillent les métaux.

**Rochon** (Alexis-Marie), astronome français, né à Brest, m. à Paris (1741-1817) ; membre de l'Académie des sciences (1795). Il a inventé divers appareils et instruments d'optique.

**rock** n. m. (ar. *rokh*). Oiseau gigantesque et fabuleux, qui figure souvent dans les contes orientaux.

**Rockall,** îlot de l'océan Atlantique, au N.O de l'Irlande remarquable par sa constitution géologique ; sommet émergé d'un vaste plateau sous-marin.

**Rockefeller** (John Davison), industriel américain, né près de Cleveland (Ohio) en 1839. Après avoir gagné sa vie dans divers petits métiers, il devint milliardaire, organisa le trust du pétrole (d'où son surnom de *roi du pétrole*). Il encouragea les œuvres de bienfaisance, et fit des donations considérables à l'université de Chicago. Il a fondé à New-York un *Institut pour les recherches médicales*.

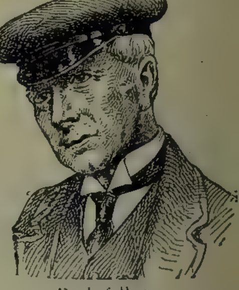
Rockefeller.

**Rockford,** v. des Etats unis d'Amérique (Illinois), ch.-l. du comté de Winnebago, sur le Rock River ; 65.700 h.

**Rockhampton,** v. du Commonwealth d'Australie (Queensland), sur le Fitzroy ; 18.000 h.

**rocking-chair** [*ro-kin'gh-tchèr*] n. m. (mot angl.). Chaise, fauteuil à bascule, que l'on peut faire osciller par un simple mouvement du corps.

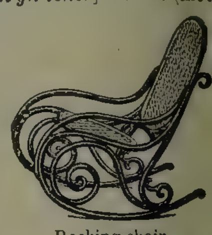
Rocking-chair.

**Rock Island,** v. des Etats unis d'Amérique (Illinois), ch.-l. du *comté de Rock Island*, au confluent du Mississipi et du Rock River, en face de Davenport ; 35.000 h.

**rococo** n. m. (de *rocaille*). Genre d'ornementation qui fut en vogue sous le règne de Louis XV et au commencement de celui de Louis XVI. *Par ext.* Genre ou objet vieux et passé de mode. Adj. invar. : *style, meubles rococo.*

**rocou** ou **roucou** n. m. (mot emprunté au galibi). Matière colorante extraite des graines du rocouyer. Syn. de ROCOUYER.

— ENCYCL. Pour préparer le rocou, on ouvre d'abord les fruits du rocouyer, et l'on en retire les graines avec le mucilage qui les entoure, puis on écrase ces graines, et on les délaye dans de l'eau chaude, qui dissout les principes colorants ; après fermentation du liquide on décante, et l'on recueille le dépôt pour le faire sécher et le diviser ensuite en pains. Ce sont ces pains de rocou, de couleur rouge ponceau, que les teinturiers emploient pour mettre en première couleur les laines, cotons et soies. On s'en sert aussi pour colorer en jaune les bois, cuirs, poteries, etc.

**rocouer** [*kou-é*] v. a. Teindre avec du rocou.

**rocouerie** [*kou-rî*] n. f. Usine où l'on prépare le rocou.

**Rocour** ou **Rocour-lez-Liége,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.700 h. Mines de houille, carrières de sable et de phosphate de chaux. Victoire des Français commandés par Maurice de Saxe, sur les Impériaux (1745).

**Rocoux** ou **Raucoux.** *Géogr.* V. ROCOUR.

**rocouyer** [*kou-ié*] n. m. Genre de bixacées de l'Amérique centrale et de l'Inde, dont les fruits fournissent une matière tinctoriale (rocou).

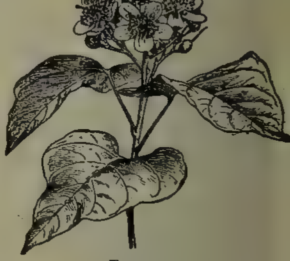
Rocouyer.

**Rocquain** [*ro-kin*] (Théodore-*Félix*), historien français, né à Vitteaux (Côte-d'Or) en 1833, membre de l'Académie des sciences morales en 1891 ; auteur de solides études sur *la Papauté au moyen âge, l'Esprit révolutionnaire avant la Révolution*, etc.

**Rocquencourt** [*ro-kan-kour*], comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 3 kil. de Versailles ; 200 h. Château construit en 1815 par la comtesse de Provence.

**Rocroi,** ch.-l. d'arr. (Ardennes), non loin de la Meuse, à 30 kil. de Mézières ; 2.120 h. (*Rocroiens*). Ch. de f. dép. Chevaux ; denrées agricoles. Célèbre bataille où, le 19 mai 1643, Condé écrasa la vieille infanterie espagnole, commandée par don Francisco de Mello et par le comte de Fuentès. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — L'arr. a 5 cant., 71 comm., et 52.230 h. Le cant. a 14 comm., et 9.560 h.

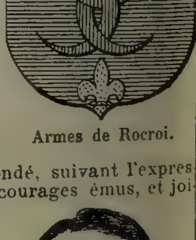
Armes de Rocroi.

**Rocroi** (*Bataille de*), tableau de F.-J. Heim (1855), au musée de Versailles. Le peintre a choisi le moment où Condé, suivant l'expression de Bossuet, « calma les courages émus, et joignit au plaisir de vaincre celui de pardonner ». (V. p. 802).

**rocteur** n. m. (de *roc*). Ouvrier qui détache les blocs de pierre dans les carrières.

**rod** n. m. Mesure agraire anglaise, valant 25 mètres carrés.

**Rod** (Edouard), romancier suisse, né à Nyon, m. à Grasse (1857-1910). Il abandonna la manière naturaliste, qu'il avait d'abord adoptée, pour écrire des romans psychologiques, remarquables par une observation pénétrante et un pathétique élevé : *la Vi privée de Michel Teissier, le Ménage du pasteu*

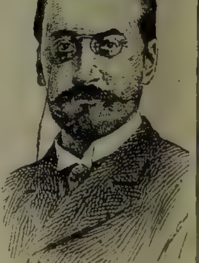
Edouard Rod.

# ROCHES

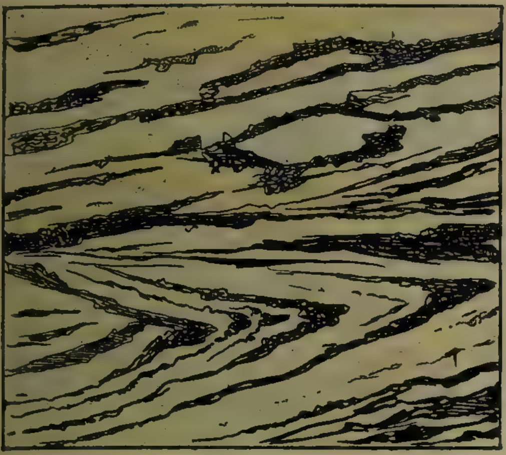
Gneiss

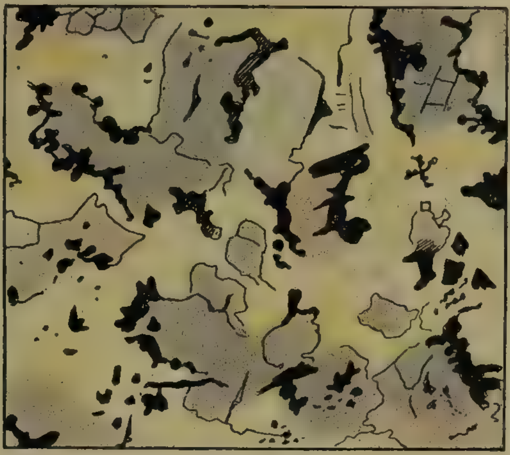
Granite

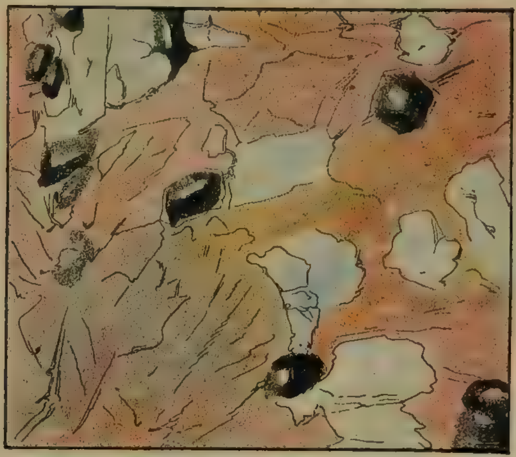
Pegmatite

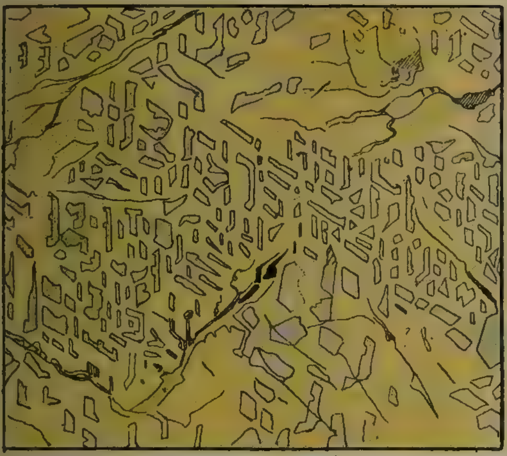
Pegmatite graphique

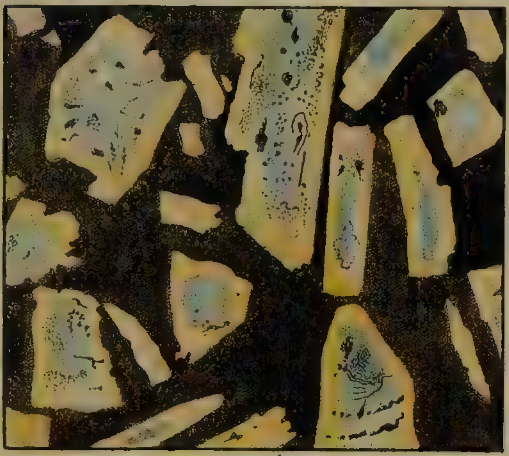
Porphyre syénitique

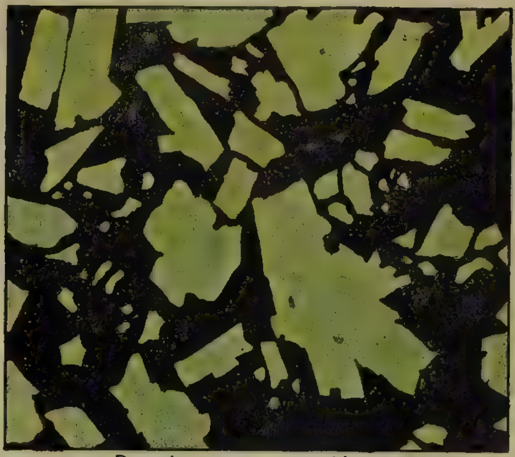
Porphyre vert antique

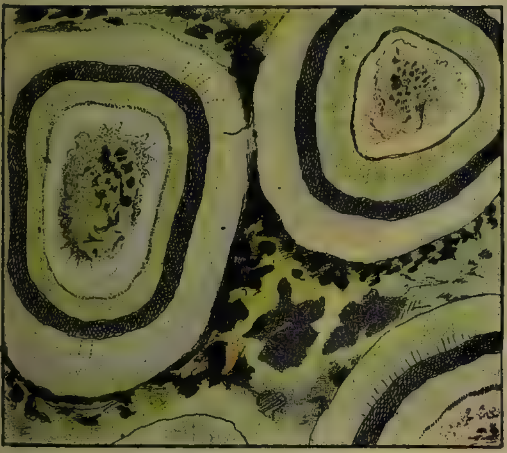
Diorite orbiculaire

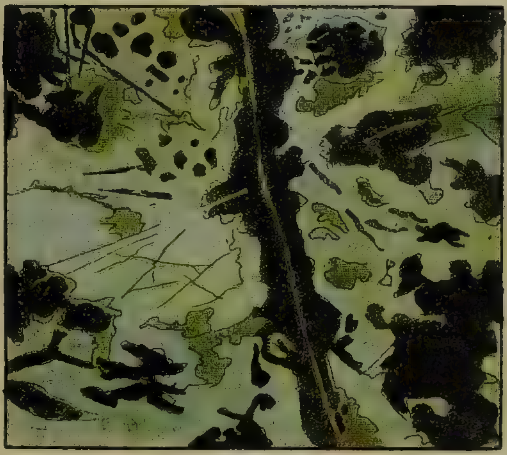
Serpentine

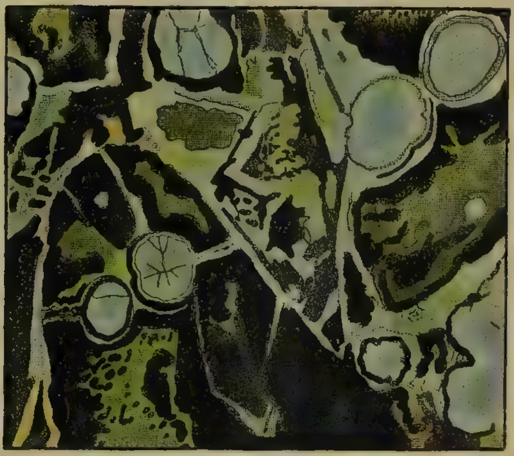
Variolite

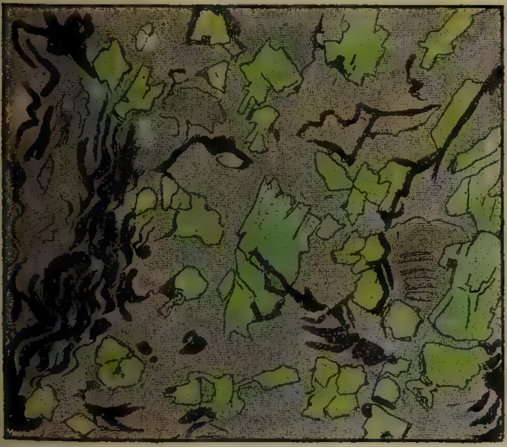
Gabbro (euphotide)

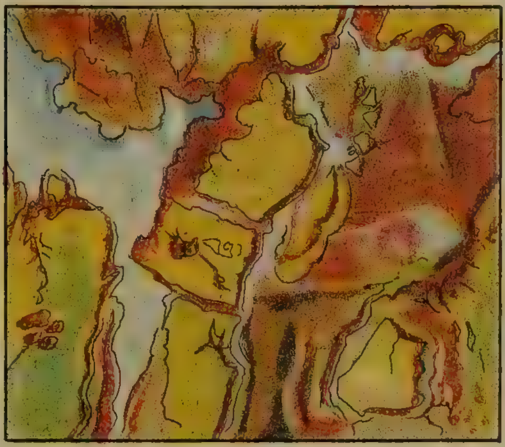
Jaspe bréchoïde

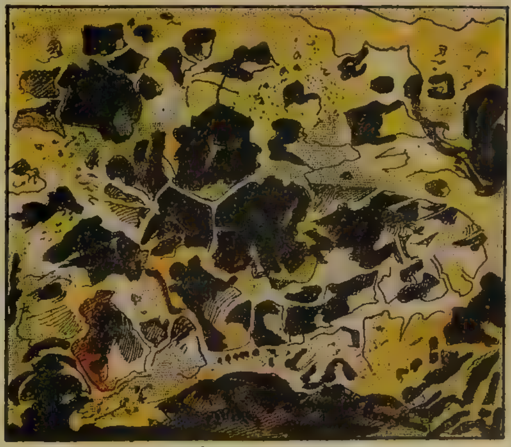
Meulière caverneuse

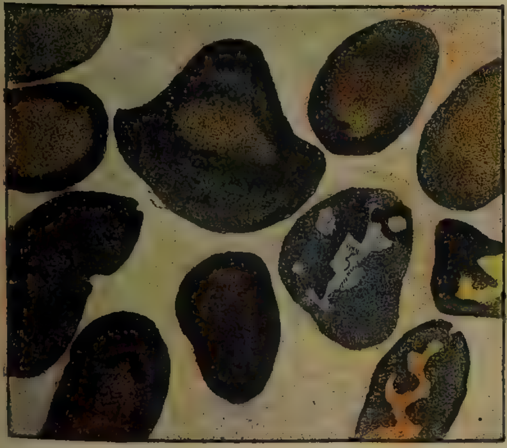
Poudingue siliceux

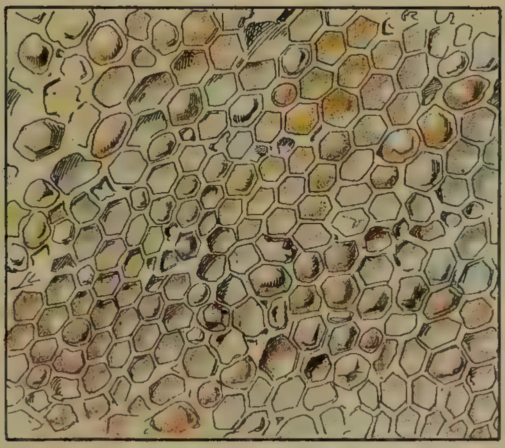
Calcaire pisolithique

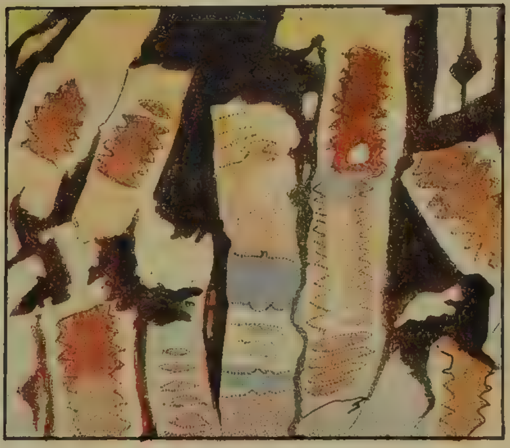
Calcaire à entroques

M.DESSERTENNE.

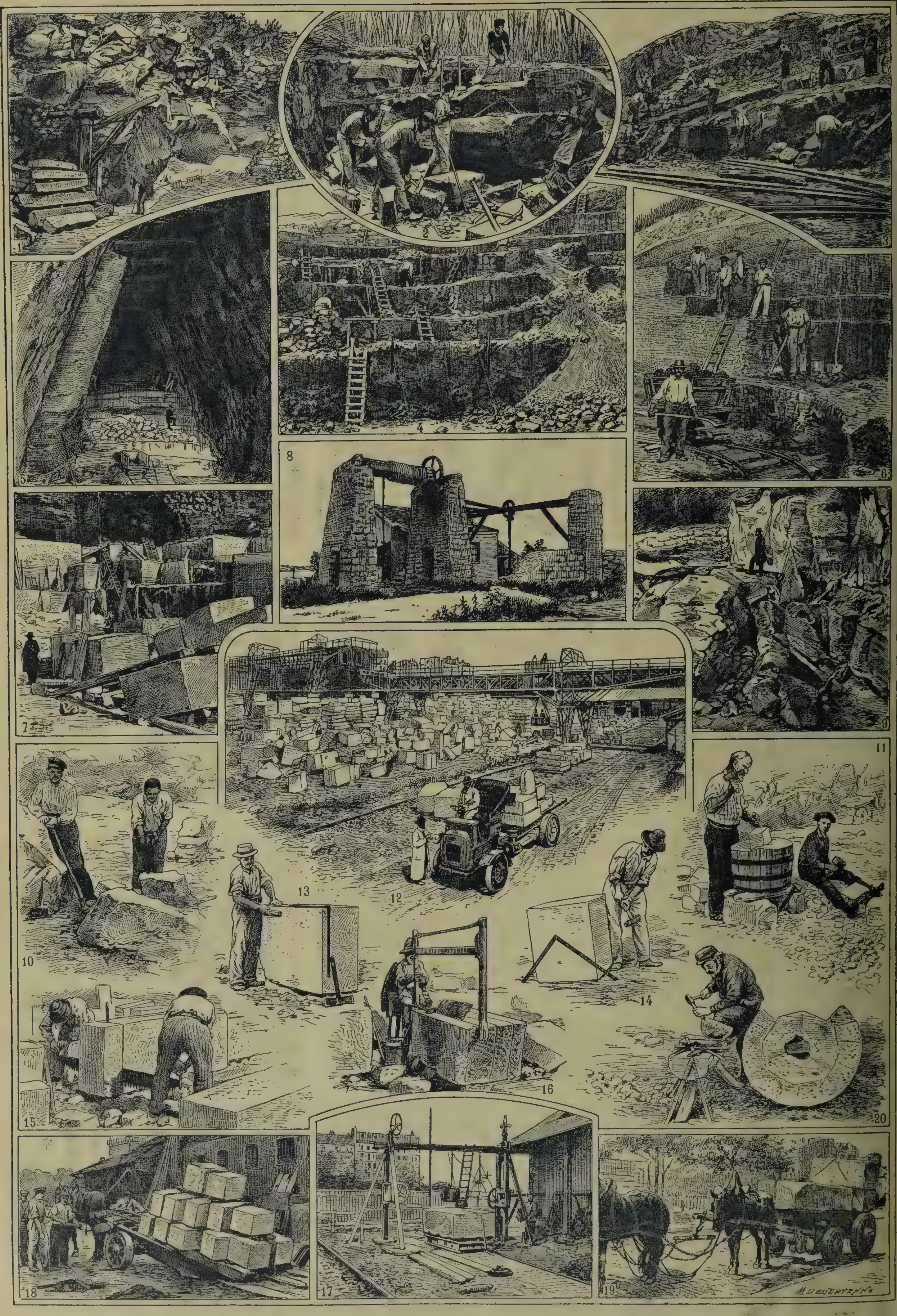

ROCHES (*exploitation des diverses*) : 1. Carrière de lave (andésite) ; 2. Extraction et travail du grès dans les Vosges : 3. Carrière de pierre ordinaire : 4. Exploitation par étages d'un banc d'argile plastique ; 5. Cavage dans une carrière de gypse ; 6. Carrière de marne ; 7. Carrière de calcaire (pierre tendre) ; 8. Vieux puits d'extraction d'une carrière de calcaire ; 9. Carrière de grès ; 10. Taille des blocs de grès à la masse ; 11. Taille des pavés au baquet ; 12. Chantier de tailleur de pierres ; 13. Tailleur de pierre tendre ; 14. Tailleur de pierre dure ; 15. Sciage au passe-partout d'une pierre tendre ; 16. Sciage d'une pierre dure à la scie ; 17. Sciage d'un bloc de pierre dure au fil hélicoïdal ; 18. Chargement d'un binard ; 19. Chariot à quatre roues pour gros blocs ; 20. Fabrication d'une meule (La Ferté-sous-Jouarre) *té, L'ombre s'étend sur la montagne, Aloyse ien*, etc.

**dage** n. m. Action de roder : *rodage à la*

ÉNCYCL. Le rodage s'opère, soit à l'aide de nes qui se rapprochent par leur construction achines à raboter, soit à l'aide de meules, soit e à la main. On interpose entre les pièces à de l'émeri, de la boue de meule ou de la terre ie et en les frottant l'une sur l'autre jusqu'à ce es aient un contact parfait.

**dailler** [*da, ll* mll., *é*] v. n. *Fam.* Rôder là.

**de** (Jacques-Pierre-Joseph), violoniste fran- né à Bordeaux, m. au château de Bourbon, e Damazan (1744-1830).

**delle,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 25 kil. dez ; 1.500 h.

**denbach** [*dèn'-bak'*] (Georges), poète et lit- ur belge, né à Tournai, m. à Paris (1855-1898). rit des romans : *Bruges rte*, et des recueils de *la Jeunesse blanche, gne du silence*, où il se e le poète des demi- s, des paysages qu'en- pe une atmosphère de tristesse.

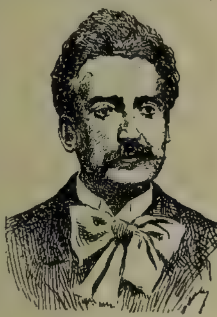

Rodenbach.

**der** [*dé*] v. a. (du lat. e, ronger). User par le ement mutuel deux qui doivent s'emboi- u s'adapter l'un sur e.

**der** [*dé*] v. n. (anc. fr. *r*). Errer çà et là : *rôder la campagne*. Tourner autour, en épiant le ouvent avec de mauvaises intentions : *les loups t autour des bergeries*.

**deric.** *Biogr.* V. RODRIGUE.

**deric Random,** roman, par Smolett (1748), nt spécimen de la littérature picaresque des is, où l'auteur a ra- ses aventures person- s.

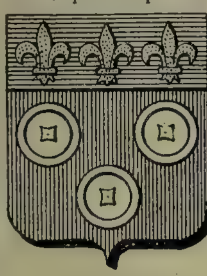

Armes de Rodez.

**det** [*dè*] n. m. Sorte de hydraulique, qui reçoit par côté.

**deur, euse** [*eu-ze*] i rôde : *rôdeur de nuit*. ctiv. : *un pas rôdeur*.

**dez** [*dèz'*], ancienne du Rouergue, ch.-l. du le l'Aveyron, sur l'Avey- ch. de f. Orl. et M. ; à il. de Paris ; 13.390 h. *hénois*). Evêché. Belle drale (XIIIe-XIVe s.). Patrie de l'abbé Raynal, xis Monteil. — L'arr. a 11 cant., 82 comm., 60 h. Le cant. a 9 comm., 23.940 h.

**dilard** [*lar*], littéralement *ronge-lard*, nom par Rabelais pour désigner le chat et que ontaine s'est approprié :

> J'ai lu, chez un conteur de fables,
> u'un second « Rodilard », l'Alexandre des chats,
> L'Attila, le fléau des rats,
> Rendait ces derniers misérables.
> (LE CHAT ET LE VIEUX RAT.)

**din,** un des principaux personnages du *Juif t*, d'Eugène Suë. C'est en Rodin que s'incarne mpagnie de Jésus.

**din** (Auguste), sculpteur français, né à Paris 40, m. à Meudon en 1917 : artiste puissant, per- el, réaliste, à qui l'on doit, entre autres œu- : *l'Age d'airain, Eus- de Saint-Pierre et Bourgeois de Calais; cesca et Paolo de ini ; le Baiser ; V. ; le Penseur*, etc.

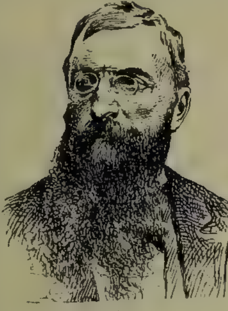

Rodin.

**dney** [*nè*] n. m. Plat arengs salés (ainsi né de *lord Rodney*).

**dney** [*nè*] (George GES, baron), amiral is, né et m. à Lon- (1717-1792). Il se dis- a pendant la guerre érique.

**odo** (José Enrique), ain uruguayen, né à tevideo, m. à Palerme -1917). Un des meilleurs prosateurs de la litté- re hispano-américaine ; auteur d'*Ariel, Motivos Proteo, el Mirador de Prospero*.

**odocanachi** (Emmanuel), historien français, Paris en 1859, auteur d'études historiques sur lie.

**odogune,** fille de Mithridate, roi des Parthes. épousa, en 141 av. J.-C., Démétrius Nicator, roi yrie, qui avait répudié Cléopâtre, fille de Pto- e Philométor. Celle-ci, pour se venger, fit poi- der son mari.

**odogune,** tragédie de Corneille, sujet très dra- que. — Cléopâtre, reine de Syrie, déclare à ses fils jumeaux, Antiochus et Séleucus, qu'elle don- la couronne à celui des deux qui tuera la prin- e Rodogune, qu'elle hait. Or les deux princes ent Rodogune, qui déclare à son tour, malgré amour secret pour Antiochus, qu'elle épousera i des deux princes qui tuera Cléopâtre. Cléopâ- fait périr Séleucus et va empoisonner Antiochus odogune. Mais le jeune prince, au moment de e à la coupe empoisonnée, est prévenu du meur- de son frère, et Cléopâtre absorbe elle-même le on préparé. Le cinquième acte est un des plus x qui soient au théâtre (1645).

**odoir** n. m. Outil pour roder. Petit tonneau s lequel on agite les grains de plomb de chasse r les arrondir. Outil pour polir le dessous de la des vis. Cuve de tanneur, nommée aussi COUDRET.

**Rodolphe** (lac), lac de l'Afrique équatoriale. s la grande dépression de l'est de l'Afrique. Il reçoit les eaux de différents fleuves intérieurs sortis soit des monts d'Ethiopie (Omo), soit des monts Elgon. Il est partagé entre l'Ethiopie et l'Afrique orientale anglaise (territoire de Kénia).

**Rodolphe Ier,** roi de la Bourgogne transjurane de 880 à 912 ; — RODOLPHE II, son fils, roi d'Italie en 922, roi d'Arles en 933, fondateur du royaume des Deux-Bourgognes, m. en 937 ; — RODOLPHE III, dernier roi d'Arles de 993 à 1032.

**Rodolphe de Souabe,** roi de Germanie en 1077, m. en 1080. Il fut le chef de la ligue des seigneurs allemands, dirigée contre l'empereur Henri IV.

**Rodolphe Ier de Habsbourg,** né en 1218, m. à Spire, empereur d'Allemagne de 1273 à 1291 ; fondateur de la monarchie autrichienne. Il conquit sur le roi Ottokar de Bohême et d'Autriche une partie de ses domaines et essaya de rétablir l'ordre en Allemagne. — RODOLPHE II, né à Vienne, m. à Prague, roi de Hongrie, de Bohême, empereur d'Allemagne de 1576 à 1611. Il vit protestants et catholiques constituer les ligues rivales, et son frère Mathias lui arracha successivement toutes ses couronnes.

**Rodolphe** (François-Charles-Joseph), archiduc d'Autriche, fils unique de l'empereur François-Joseph et de l'impératrice Elisabeth, né à Vienne en 1858 ; on le trouva mort dans le pavillon de chasse de Meyerling, avec la baronne Veczera, sa maîtresse (30 janvier 1889).

**rodomont** [*mon*] n. m. Fanfaron, faux brave, du nom d'un personnage brave, mais vantard et insolent, du *Roland furieux* d'Arioste, le roi d'Alger Rodomont : *faire le rodomont*.

**rodomontade** n. f. (de *rodomont*). Fanfaronnade.

**Rodosto** (turc *Tekfour Dagh*), ville de la Turquie, sur la mer de Marmara ; environ 42.000 hab. Port ; commerce de céréales et de fruits.

**rodoul** n. m. *Bot.* Syn. de REDOUL.

**Rodrigue** [*dri-ghe*] ou **Roderic,** dernier roi des Wisigoths d'Espagne, de 710 à 711. Il trouva la mort à la bataille de Segoyuela, qui décida de la victoire des Arabes et de la domination des califes en Espagne.

**Rodrigue,** île anglaise de l'archipel des Mascareignes, dépendance de Maurice ; 5.000 h.

**Rodrigue de Bivar.** V. CID (*le*).

**Rodzianko** (Mikhaïl), homme politique russe, né en 1859. Octobriste, il présida la Douma de 1911 à 1916 et, à la Révolution, fut chef du Comité exécutif du 11 au 16 mars 1917.

**Rœderer** [*rè-de-rèr*] (Pierre-Louis, comte), homme d'Etat français né à Metz, m. à Bois-Roussel (1754-1835). Il contribua à préparer les projets de réorganisation administrative de Napoléon Ier ; auteur d'un intéressant *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France*.

**roëlle** [*è-le*] n. f. Genre de campanulacées de l'Afrique australe, renfermant des arbrisseaux, dont quelques espèces sont cultivées dans les serres d'Europe comme décoratives.

**Rœmer** [*rè-mèr*] (Olaüs), astronome danois, né et m. à Copenhague (1644-1710). Il détermina la vitesse de la lumière.

**rœmérite** n. f. Sulfate hydraté naturel de fer.

**Rœntgen** [*reunt-ghèn'*] (William Conrad), physicien allemand, né à Lennep, m. à Munich (1845-1923). Il a découvert les rayons X, permettant de photographier à travers les corps opaques.

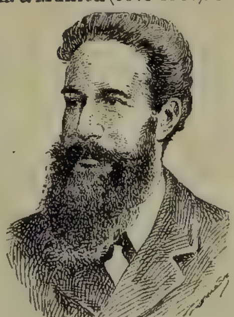

Rœntgen.

**Roer** (la), affl. dr. de la Meuse, qui arr. Juliers et finit à Roermonde. Cours 208 kil.

**Roer** (DÉPART. DE LA), l'un des départements français sous le premier Empire ; ch.-l. *Aix-la-Chapelle*.

**Rœschwoog,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Haguenau ; 1.200 h. Ch. de f.

**rœsslérite** [*reus-lé*] n. f. Arséniate hydraté naturel de magnésium.

**rœstélie** [*reus-té-lî*] n. f. Nom de l'une des formes de fructification du gymnosporange, qui se développe sur les genévriers.

**Rœthenbach,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.530 h., disséminés en de nombreux hameaux. Agriculture, prairies, élève de bétail ; fromagerie.

**rœtlère** [*reut'-lè-re*] n. f. Genre de gesnériacées, renfermant des herbes à fleurs bleues, violettes ou pourpres, qui croissent en Asie, en Australie et à Madagascar.

**Rœulx,** v. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 2.910 h.

**Rœulx,** comm. du Nord, arr. et à 16 kil. de Valenciennes ; 2.250 h. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Roézé,** comm. de la Sarthe, arr. et à 18 kil. du Mans ; 1.300 h.

**roffrir** [*ro-frir*] v. a. Offrir de nouveau.

**rogamus** [*muss*] ou **rogat** [*gha*] n. m. (en lat. : *nous prions* ou *il prie*). *Dr. anc.* Lettres de *rogamus*, par lesquelles un officier ecclésiastique invitait un officier d'un autre diocèse à faire assigner un sujet de ce diocèse.

**Rogatien** [*si-in*] (saint). V. DONATIEN.

**rogation** [*si-on*] n. f. (lat. *rogatio* ; de *rogare*, demander). Chez les Romains, projet de loi présenté au peuple pour lui demander d'approuver. N. f. pl. Prières publiques et processions faites pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension, pour attirer sur les champs la bénédiction du ciel.

— ENCYCL. On attribue l'institution des cérémonies des rogations à saint Mamert, évêque de Vienne au ve siècle. Les processions des rogations sont tombées en désuétude dans quelques campagnes, mais elles ont encore lieu à travers champs dans une grande partie de la France. On a souvent rapproché les rogations des *ambarvales* romaines.

**rogatoire** adj. (du lat. *rogare*, demander). Qui concerne une demande : *formule rogatoire*. *Commission rogatoire*, qu'un tribunal ou un juge adresse à un autre pour l'inviter à faire, dans l'étendue de son ressort, quelque acte de procédure ou d'instruction qu'il ne peut faire lui-même.

**rogatoirement** [*man*] adv. Par voie rogatoire : *un juge commis rogatoirement*.

**rogaton** n. m. (du lat. *rogatum*, chose demandée). Humble requête. (Vx.) Objet de rebut. Débris de mets, bribe : *vivre de rogatons*.

**Rogeard** (Louis-Auguste), publiciste français, né à Chartres, m. à Paris (1820-1896) ; auteur des *Propos de Labiénus*, pamphlet célèbre contre Napoléon III.

**Roger** [*jé*] **Ier,** fils de Tancrède de Hauteville. Il conquit la Sicile à partir de 1061 et y régna sous le titre de *grand comte* jusqu'à 1101, mais sous la suzeraineté des ducs d'Apulie ; — ROGER II, son fils, grand comte, puis roi des Deux-Siciles de 1101 à 1154,

**Roger,** un des héros du *Roland furieux* de l'Arioste, époux de Bradamante, ancêtre légendaire de la maison d'Este.

**Roger délivrant Angélique,** tableau de Ingres (1819), musée du Louvre ; délicieuse étude de femme nue. Roger monté sur Hippogriffe, se précipite sur le monstre. (V. p. 802). — Petit tableau de Eug. Delacroix, représentant le même sujet.

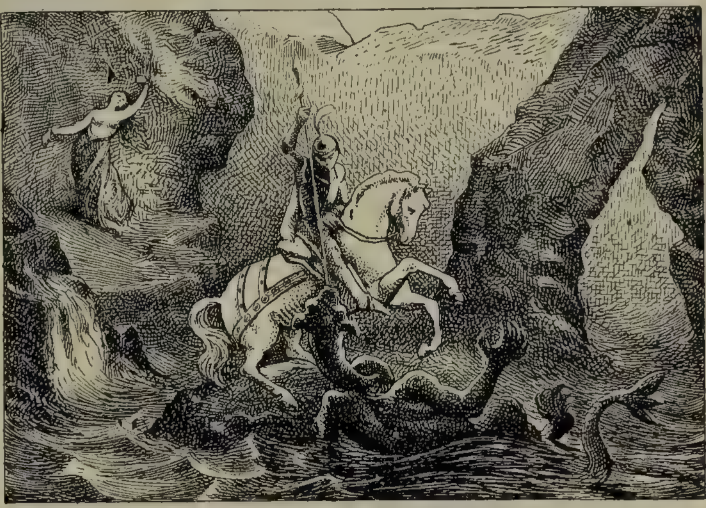

Roger délivrant Angélique, tableau d'Eugène Delacroix.

**Roger** (Gustave-Hippolyte), chanteur scénique français, né et m. à Paris (1815-1879). Doué d'une belle voix de ténor, il fit à l'Opéra-comique et à l'Opéra d'importantes créations.

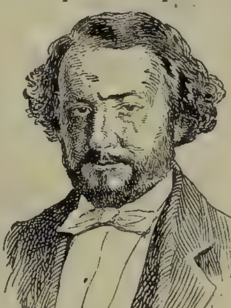

Gustave Roger.

**Roger** (Victor), compositeur français, né à Montpellier, m. à Paris (1853-1903), auteur d'un grand nombre d'opérettes (*les 28 jours de Clairette ; Joséphine vendue par ses sœurs* ; etc.).

**Roger** (Georges-Eugène-Henri), médecin français, né à Paris en 1860, professeur de pathologie expérimentale, doyen de la Faculté de médecine de Paris.

**Roger Bontemps,** création d'un auteur facétieux du XVIe siècle, Roger de Collerye, dont Béranger a fait le type de l'homme gai, joyeux et insouciant. Ce personnage est le héros d'une comédie en 3 actes, en vers, d'A. Rivoire (1920).

**Roger-Bloche** (Paul), sculpteur français, né à Paris en 1855. Il a représenté les déshérités et les miséreux (*l'Enfant, le Froid, la Faim*).

**Rogers** (Samuel), poète anglais, né à Stoke-Levington, m. à Londres (1763-1855) ; écrivain châtié et de goût fin. Son chef-d'œuvre est un poème sur l'*Italie*.

**Rogers** (James-Edwin-Thorald), économiste anglais, né à West-Meon (Hamsphire), m. à Oxford (1823-1890) ; auteur de travaux considérables sur l'*Histoire économique de l'Angleterre*.

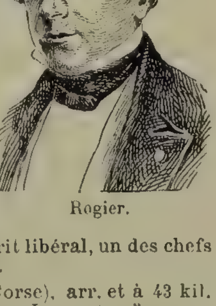

Rogier.

**rogersite** [*jèr-si-te*] n. f. Niobate hydraté naturel d'yttrium.

**Roggwil,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 2.240 h. Agriculture, élève de bétail, tissus de couleur. — Comm. du cant. de Thurgovie ; 1.200 h. Commerce de légumes, fromagerie, broderie.

**Rogier** [*ji-é*] (Charles-Latour), homme d'Etat belge, né à Saint-Quentin, m. à Bruxelles (1800-1885) ; esprit libéral, un des chefs de la révolution belge de 1830.

**Rogliano,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 43 kil. de Bastia ; 1.460 h. Vignobles. — Le cant. a 5 comm. et 3.970 h.

**rognage** ou **rognement** [*gne-man*] n. m. Action de rogner. *Arboric.* Sorte de pincement tardif, consistant à couper l'extrémité des rameaux quand ils ont atteint une certaine longueur. (Se dit principalement en viticulture,)

**rogne** n. f. Nom vulgaire de la gale ou de la teigne. Variété de mousse, qui pousse sur l'écorce des arbres. Outil de sabotier, servant à creuser le sabot. *Pop.* Mauvaise humeur, *être en rogne.*

**rogne-cul** n. m. invar. Instrument qui sert à rogner le pied des chandelles. (Syn. ROGNOIR.)

**rognement** [*man*] n. m. Syn. de ROGNAGE.

**rogne-pied** n. m. invar. Outil de maréchal, morceau de lame de sabre, pour rogner la corne du sabot du cheval.

**rogner** [*gné*] v. a. (lat. pop. *rotundiare ;* de *rotundus*, rond). Retrancher quelque chose sur les bords : *rogner un manteau. Fig.* Diminuer : *rogner le traitement de quelqu'un. Tailler et rogner*, changer, disposer à son gré et sans contrôle. *Rogner les ailes, les ongles à quelqu'un*, le mettre dans l'impossibilité d'agir, de nuire. *Pop.* Etre de mauvaise humeur.

**rognerie** [*rî*] n. f. Action de rogner frauduleusement les monnaies.

**rogneur, euse** [*eu-ze*] n. Qui rogne quelque chose : *un rogneur de pièces d'or.* Ouvrier qui rogne le papier. N. f. Machine à rogner.

**rogneux, euse** [*gneû, eu-ze*] n. et adj. Qui a la rogne : *bêtes rogneuses.*

**Rogniat** [*gni-a*] (Joseph, vicomte), général et savant français, membre de l'Académie des sciences (1829), né à Saint-Priest (Isère), m. à Paris (1767-1840).

**rognoir** n. m. Instrument qui sert à rogner (le papier, le carton, le plomb, etc.)

**rognon** n. m. (lat. pop. *renio ;* de *ren*, rein). Rein de certains animaux, considéré surtout comme comestible : *brochette de rognons.* Nom donné abusiv. aux testicules de certains animaux : *rognons de coq. Géol.* Masse minérale plus ou moins arrondie, qui se trouve comme noyée dans une roche de nature différente : *des rognons de silex. Pêch.* Sorte de cuiller métallique pour la pêche des poissons voraces (perche, brochet, truite, saumon).

— ENCYCL. *Art culin.* On utilise les rognons de bœuf, de veau, de mouton et de porc, mais les plus estimés sont ceux de veau et de mouton ; on les coupe en morceaux, que l'on fait sauter au beurre et que l'on assaisonne, après cuisson, d'une sauce au vin blanc (rognons sautés), ou bien on les fait rôtir en brochettes.

**Rognonas,** comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 32 kil. d'Arles ; 1.610 h.

**rognonner** [*gno-né*] v. n. *Pop.* Gronder, murmurer entre ses dents.

**rognure** n. f. Fragment détaché d'un objet qu'on a rogné : *rognures de papier. Par ext.* Fragment d'un tout.

**Rogny,** comm. de l'Yonne, arr. et à 53 kil. de Joigny, sur le Loing ; 1.210 h.

**rogomme** [*gho-me*] n. m. (s'écriv. autref. *rogum*). *Pop.* Liqueur alcoolique quelconque. *Voix de rogomme*, enrouée par l'abus de ces liqueurs.

**rogommeux, euse** [*gho-meû, eu-ze*] adj. *Pop.* Devenu rauque par l'abus des boissons alcooliques : *voix rogommeuse.*

**rogue** [*ro-ghe*] adj. (orig. celt.). Fier, arrogant : *prendre un ton, une mine rogue.*

**rogue** [*ro-ghe*] n. f. (orig. scand.). Œufs de poisson, en général. Œufs de poisson salés, de morue principalement, employés comme appât dans la pêche à la sardine.

**rogué** [*ghé*], **e** adj. (de *rogue*, œuf). Qui a des œufs.

**roguement** [*ghe-man*] adv. D'une manière rogue.

**roguerie** [*ghe-rî*] n. f. Humeur rogue. (Inus.)

**Roguet** [*ghè*] (François, comte), général français, né à Toulouse, m. à Paris (1770-1846). Il se distingua à Waterloo, mais échoua maladroitement en 1832, dans la répression de l'insurrection de Lyon.

**rogui** ou **roghi** [*ghi*] n. m. Nom donné au Maroc à tout individu qui aspire à renverser par une révolution le sultan régnant.

**Rohan,** ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 33 kil. de Ploermel, sur l'Oust ; 740 h. (*Rohannais*). — Le cant. a 9 comm., et 11.710 h.

**Rohan,** ancienne famille française, descendant des anciens rois et ducs de Bretagne.

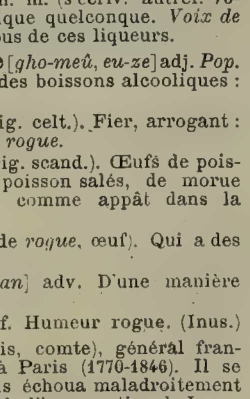
Duc de Rohan.

**Rohan** (Henri, duc **de**), prince DE LÉON, né à Blain (Loire-Inférieure), m. à Kœnigsfelden (1579-1638), chef des calvinistes sous Louis XIII. Il conquit en 1635 la Valteline, et fut mortellement blessé à Rheinfeld.

**Rohan** (Louis, chevalier **de**), grand veneur de France (1635-1674). Après une vie brillante, mais déréglée, il entra dans un complot contre Louis XIV, négocia un débarquement des Hollandais en Normandie, et fut décapité.

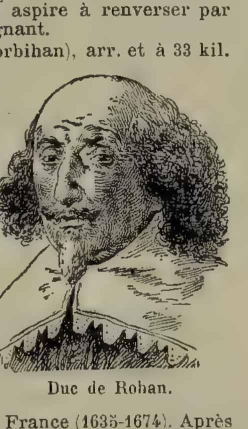
Cardinal de Rohan.

**Rohan** (Louis-René-Edouard, prince **de**), cardinal français, né à Paris, m. à Ettenheim (1734-1803). Esprit brillant et léger, criblé de dettes, il accorda sa confiance au charlatan Cagliostro, et fut le principal acteur, plus naïf que coupable, de l'affaire du Collier. V. COLLIER (*Affaire du*).

**Rohan-Chabot** (Louis-François-Auguste, duc **de**), cardinal français, né à Paris, m. à Chenecey, près de Besançon (1788-1833). Chambellan de Napoléon Ier, il dut s'exiler pour avoir visité Pie VII, captif à Fontainebleau, revint en faveur en 1814, fut colonel de cavalerie, entra dans les ordres (1822). Cardinal en 1830, il refusa de prêter serment à Louis-Philippe.

**rohart** [*ro-ar*] n. m. Ivoire de morse et d'hippopotame : *le rohart est moins estimé que l'ivoire proprement dit.*

**Rohault** (Jacques), physicien français, né à Amiens, m. à Paris (1620-1675) ; disciple de Descartes, et auteur d'un *Traité de physique*, où il consigna le résultat de ses expériences.

**Rohilkand,** région de l'Inde du Nord, comprenant la principauté de Ranpour et la *province de Rohilkand.* Cette province a 28.190 kil. carr., et 5.650.000 h.

**Rohillas,** peuple de race afghane, qui s'est établi au XVIIIe siècle dans la partie de l'Inde appelée *Rohilkand*, et entra en conflit avec les Mahrates. De là, l'intervention de Warren Hastings et la prompte défaite des Rohillas, dans la courte guerre de 1774.

**Rohlfs** (Gérard), voyageur allemand, né à Vegesack, m. à Godesberg (1831-1896). Il a fait d'intéressants voyages dans l'Afrique septentrionale et dans la région du Tchad.

**Rohrbach,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.150 h. Agriculture.

**Rohrbacher** [*chèr*] (l'abbé René-François), né à Langatte, m. à Paris (1789-1856) ; auteur d'une savante *Histoire universelle de l'Eglise catholique.*

**rohrie** n. f. Syn. de TAPURE.

**Rohtack,** v. de l'Empire anglais des Indes, dans le Pendjab ; 20.000 h. Ch.-l. du *district de Rohtack.*

**roi** n. m. (lat. *rex;* de *regere*, gouverner). Chef d'Etat, investi de la souveraineté : *les rois de France.* Absol. Le prince régnant : *être mandé chez le roi.* Personne qui jouit d'un pouvoir absolu : *chacun est roi chez soi.* Celui qui maîtrise à son gré : *être roi de ses passions.* Celui qui possède quelque chose au suprême degré : *les rois de l'intelligence. Le roi du ciel, des rois*, Dieu. *Le roi des dieux*, Jupiter. *Le Grand Roi*, titre que les historiens grecs donnaient au roi de Perse. *Le roi des rois*, titre donné parfois au roi des Parthes et des Perses. *Le roi Très Chrétien*, le roi de France. *Le roi Catholique*, le roi d'Espagne. *Le roi Très Fidèle*, le roi de Portugal. *Le roi des Romains*, titre que portait, dans l'ancien Empire d'Allemagne, le successeur désigné de l'empereur régnant. *Roi d'armes*, officier qui commandait les hérauts d'armes. *Le jour, la fête des Rois*, l'Epiphanie. *Le roi de la création, de la nature, de l'univers*, l'homme. *Le roi des animaux, du désert*, le lion. *Le roi des oiseaux*, l'aigle. *Roi des gobe-mouches*, v. MOUCHEROLLE. *Le roi des métaux*, l'or. *Roi en peinture, en carton, de carreau, de théâtre*, qui n'a pas d'autorité réelle. *Plaisir de roi*, très grand plaisir. *Morceau de roi*, mets exquis et délicieux. *Cœur de roi*, excellent cœur. *Le roi des hommes*, un homme excellent. *Heureux comme un roi*, extrêmement heureux. *Travailler pour le roi de Prusse*, travailler sans profit. *Fam. Le roi dit : Nous voulons*, se dit pour répondre à l'outrecuidance de quelqu'un qui dit : Je veux. *Où le roi va à pied, où le roi ne peut aller pour moi*, aux latrines. *Souhait de roi, fils et fille*, se dit d'une personne qui a deux enfants de sexe différent. *C'est la cour du roi Pétaud*, v. PÉTAUD et PÉTAUDIÈRE. Principale pièce au jeu d'échecs. Première figure de chaque couleur d'un jeu de cartes. *Astr. Les trois Rois*, les trois étoiles du baudrier d'Orion. (V. MAGE.) ALLUS. HIST. : **Le roi est mort, vive le roi !** cri par lequel un héraut annonçait au peuple la mort du roi et l'avènement de son successeur ; il signifiait que la royauté ne mourait jamais en France. (V. RÉGNER.) ALLUS. LITT. : **Tu seras roi,** prédiction des sorcières à Macbeth, dans la tragédie de Shakespeare. On le rappelle pour prophétiser à quelqu'un un brillant avenir, mais avec quelque chose de sombre et de menaçant. **Vive le roi, vive la Ligue !** c'est, dit La Fontaine (*la Chauve-Souris et les Deux Belettes*, II, 5), le cri du « sage » (de l'habile homme), qui doit savoir ménager tous les partis (on le rappelle à propos de gens qui mettent leurs intérêts au-dessus de leurs convictions).

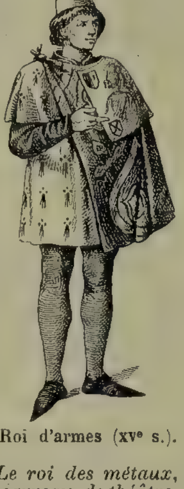
Roi d'armes (XVe s.).

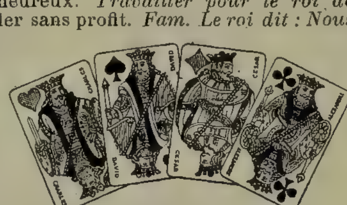
Les rois (cartes).

Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire,

vers de Gudin dans son *Eloge de Voltaire*, à propos de la *Henriade;* il a été gravé sur le piédestal de la statue de Henri IV, sur le Pont-Neuf. PROV. : V. AVEUGLE, et V. DROIT.

— ENCYCL. *Art hérald.* Les insignes héraldiques du roi sont une couronne d'or surmontée de huit fleurs de lis au pied nourri et de chacune desquelles part un diadème ou demi-cercle, qui vont se réunir au sommet, sous une double fleur de lis. Le heau
est d'or et damasquiné, tare de front avec la visi
ouverte ou fermée de onze barreaux.

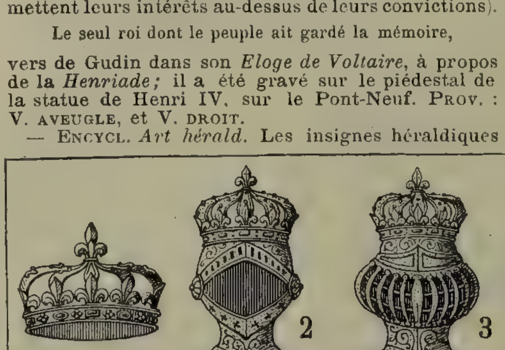

Signes distinctifs du roi : 1. Couronne ; 2. Heaume ouvert ; 3. Heaume fermé.

**Roi** (*le*), comédie en trois actes et quatre tablea
de A. de Caillavet, Robert de Flers et Emmanu
Arène ; spirituelle satire des mœurs politiques,
l'on voit un député socialiste et millionnaire deve
ministre uniquement parce qu'un très comique
de Cerdagne lui a pris successivement sa maître
et sa femme (1908).

**Roi boit** (*Le*), tableau de Jordaens (Louvr
L'auteur y représente une compagnie de joyeux F
mands célébrant la fête des Rois autour d'un vie
lard à barbe blanche, le verre en main. (V. p. 821)

**Rois** (*Livres des*), quatre livres canoniques
l'Ancien Testament, contenant l'histoire du peu
juif depuis l'établissement de la dignité royale j
qu'à la destruction du Temple. Dans les Bibles
braïques, ces quatre livres sont intitulés *Samue*
*et II, Rois I et II.* Dans la Vulgate, ils sont nu
rotés *Rois, I, II, III, IV.*

**Roi s'amuse** (*Le*), drame historique, par Vict
Hugo (1832), pièce qui fut interdite dès la secon
représentation. Elle a été reprise en 1883. Triboul
le fou de François Ier, a une fille, Blanche, q
cache jalousement, loin de la cour. Le roi la déc
vre, et se fait aimer d'elle sous le nom d'un écoli
Triboulet veut venger l'honneur de sa fille et fa
tuer le roi par un spadassin, qui doit lui livrer da
un sac le corps de son ennemi. Mais c'est Blanc
qui s'offre aux coups du meurtrier, et Tribou
trouve dans le sac le corps de sa propre fille. De
drame Piave a tiré le livret de *Rigoletto.*

**Roi des montagnes** (*le*), roman, par Edmo
About (1857), récit dont le héros est le chef de b
gands Hadji Stavros, qui rançonne les voyageurs
nom d'une compagnie d'actionnaires : spiritue
caricature de la Grèce contemporaine.

**Rois en exil** (*les*), roman d'Alphonse Daud
(1879), une des plus émouvantes de ses œuvres.
roi d'Illyrie, Christian, expulsé de son royaum
mène à Paris une vie de débauches et devient
proie de toutes sortes d'aventuriers, tandis que
femme et de généreux partisans donnent tous le
efforts et leur vie même pour sa cause.

**Roi d'Yvetot** (*le*). V. YVETOT.

**Roi d'Yvetot** (*le*), opéra-comique en trois act
paroles de Brunswick et Leuven, musique d'Ada
(1836). Partition charmante dont il faut citer
couplets : *Fi des honneurs*, deux quatuors, un d
un morceau d'ensemble où la chanson du *Roi d'Yve*
est travaillée de main de maître.

**Roi l'a dit** (*Le*), opéra-comique en trois actes,
roles d'Ed. Gondinet, musique de Léo Delibes (187
Le marquis de Moncontour, père de quatre filles,
présenté à Louis XIV, qui lui demande s'il a un fi
Troublé, le marquis répond « Oui » et le monarq
ajoute : « Je le savais ». Dès lors, le marquis se cr
obligé d'avoir un fils, et il adopte un jeune paysa
Celui-ci fait mille sottises, et finalement, par p
tronnerie, pour éviter un duel, se fait passer po
mort. Le roi envoie ses condoléances au marq
heureux d'être débarrassé de ce fils imaginaire.
la partition, pimpante et gracieuse, citons : la scè
de la révérence, le chœur de la chaise, un trio,
finale : *Ah ! qu'il est doux d'avoir un frère*, etc.

**Roi d'Ys** (*le*), opéra en quatre actes, parol
d'Edouard Blau, musique d'Edouard Lalo (188
Légende bretonne traitée dans une partition vivan
dramatique, avec des pages d'une délicieuse poés
Margared, fille aînée du roi d'Ys, jalouse du bonhe
de sa sœur Rozenn, qui doit épouser le chevali
Mylio, ouvre, de complicité avec le prince Karna
rival de Mylio, le puits mystérieux par lequel
eaux de l'océan doivent submerger la ville. Ma
sentant l'horreur de son forfait, elle se précipi
dans les flots, qui, après l'avoir engloutie, se re
rent aussitôt. Citons : le chœur : *Noël ! Noël !*
duo des deux sœurs : *En silence pourquoi sou*
*frir ?* les stances de Mylio : *Vainement, ma bie*
*aimée* ; la scène farouche de Margared et de Karna
le duo de Mylio et de Rozenn, etc.

**Roi de Lahore** (*le*), opéra en cinq actes, poème
Louis Gallet, musique de J. Massenet (1887). Partiti
pleine de vigueur et de poésie. Le sujet en est ti
d'une légende indienne. Alim, roi de Lahore, ai
de la prêtresse Sita, est tué dans un combat de
main même de son ministre Scindia, qui aime au
la jeune fille. Il obtient d'Indra la permission de
venir sur terre, mais dans la condition la plus hu
ble : venu comme mendiant à la cour, il doit assist
aux fiançailles de Scindia et de Sita, et essaye
vain de se faire reconnaître. Il revoit pourtant
prêtresse dans le temple d'Indra, où ils sont surpr
par Scindia. La prêtresse se tue ; Alim, à son to
rentre dans la mort, et les deux amants partent e
semble pour le paradis d'Indra. Citons : la dan
des esclaves, le duo : *C'est le soir*, les airs de ball
des Apsâras, la scène de l'incantation : *Qu'il so*
*lui*, la cantilène : *Promesse de mon avenir ;*
phrase : *C'est un Dieu qui t'inspire*, l'air : *De n*
*douleur*, etc.

**Roi Lear** (*le*). V. LEAR.

**roide** adj., **roidement** adv., **roideur** n.
**roidir** v. a., etc. V. RAIDE, RAIDEUR, RAIDIR, etc.

**Roi-Guillaume** (TERRE DU), l'une des terr
arctiques, au N. de l'Amérique septentrionale.

**roine** n. f. Chacun des deux gros montants lat
raux du châssis, dans un métier de basse lice. (S'em
ploie surtout au plur.)

**Roisel,** ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 12 k
de Péronne, sur la Cologne ; 1.800 h. (en 1914). C
de f. N. Occupé par les Allemands dans l'été de 19
ce bourg fut repris par les Anglais en mars 1917, lo
du repli ennemi qui se produisit à cette date. Hu
mois plus tard, au lendemain de l'offensive brita
nique du général Byng vers Cambrai (20 nov.), c'e
à Roisel que les Anglais supportèrent surtout
contre-attaque allemande ; ils y furent assistés d
Américains, qui entrèrent alors pour la première fo
dans la bataille. Perdu par les Anglais le 22 mars 191
au début de la deuxième bataille de Picardie, Rois
fut recouvré par les Alliés le 7 septembre suivan
pendant la troisième bataille de Picardie. Ce che
lieu de canton est complètement détruit. — Le can
a 23 comm., et 15.650 h.

**sin,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de
1.790 h.

**sse** [*roi-se*] n. f. Nom donné à des couches
clinées de charbon. (S'emploie dans les exploi-
du nord de la France.)

**telet** [*lè*] n. m. Petit roi ; roi d'un très petit
*es roitelets nègres du Soudan.* Genre d'oiseaux
eaux de très petite taille, qui vivent dans les
t les buissons des ré-
empérées.
NCYCL. *Ornith.* Les roi-
*regulus*) sont de jolis
oiseaux, vifs et alertes,
nnent à la fois des fau-
et des mésanges. Il
dans les haies et les
ns par petites troupes,
grent vers le Sud aux
ers froids. Ce sont d'uti-
xiliaires de l'agricul-
ar ils détruisent des
tés énormes de chenil-
confond souvent les
dytes avec les roitelets. (V. TROGLODYTE.)

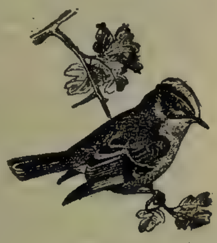
Roitelet.

**telette** [*lè-te*] n. f. *Fam.* Roitelet femelle.

**jas** (Fernando **de**), écrivain espagnol, né
uebla de Montalvan vers 1475, m. après 1538 ;
de la *Célestine*, roman sous forme drama-
une des œuvres maîtresses de la littérature
iole.

**jas Zorilla** (Francesco **de**), poète drama-
espagnol, né à Tolède en 1607, m. après 1660 ;
de nombreuses comédies. Son chef-d'œuvre
*près le roi, personne* ou *Garcia del Castañar,*
*rtran del Cigarral.*

**jestvensky** (Zinovy Petrovitch), amiral
né en 1848, m. à Petrograd en 1909. Au cours
guerre russo-japonaise, il essuya une terrible
e dans le détroit de Tsoushima.

**lage** n. m. Action de mettre en rôles le

**land** [*lan*], paladin fameux, préfet des mar-
e Bretagne, un des douze « pairs » de Charle-
e, immortalisé par la *Chanson de Roland* et le
de l'Arioste, m. dans la vallée de Ron-
x, où il couvrait la retraite de l'armée de
emagne. Son épée, la fameuse Durandal, a été
rée par les chroniqueurs. D'après la légende,
d en frappa un coup si terrible, qu'il prati-
ans le rocher une ouverture, appelée depuis *la*
*e de Roland.* V. CHANSON DE ROLAND, COR, et
IT.

**land,** opéra de Quinault et l'une de ses princi-
tragédies lyriques (1685), musique charmante
illi. Citons les airs célèbres de Médor : *Ah !*
*tourment !* et *Je vivrai si c'est votre envie.*

**land amoureux,** poème célèbre de Boïardo,
s plus importants de la littérature italienne ;
uvert les voies à l'épopée romanesque, et ins-
à l'Arioste le *Roland furieux*, qui continue le
de Boïardo (1495).

**land à Roncevaux,** opéra en quatre actes,
es et musique d'Auguste Mermet (1864). Citons :
*anson de Roland*, le chœur : *Roncevaux, val-*
*riste et sombre ;* le finale : *En avant, Montjoie*
*iarlemagne* qu'on appela « la Marseillaise de
nd ».

**land furieux,** poème épique de l'Arioste, en
ants (1516 et 1532). Le sujet est à la fois la folie
oland amoureux d'Angélique, les amours de
r et de Bradamante, ancêtres légendaires de la
on d'Este, et la lutte de Charlemagne contre les
ns. Il s'ajoute une foule d'épisodes variés, où le
ant et le sérieux, le gracieux et le terrible se
nt avec un art parfait. Parmi les principaux
onnages, citons encore : Agramant, Renaud,
ipant, Rodomont, Mandricard, Gradasse, Mar-
, Médor, Alcine, Astolphe, etc.

**oland** (Philippe-Laurent), sculpteur français,
Pont-à-Marcq, m. à Paris (1746-1816). Artiste
inal, auteur des statues de *Condé*, d'*Homère*
*tant.*

**oland de La Platière** (Jean-Marie),
me politique français, né à Theizé (Rhône), m. à
rg-Baudouin (1734-
, ministre de l'inté-
r en 1792, ami des gi-
ins. Il s'efforça inu-
ement de sauver
is XVI de la mort,
près avoir lutté con-
l'influence grandissan-
e Robespierre, il se
na la mort en appre-
l'exécution de sa
me.

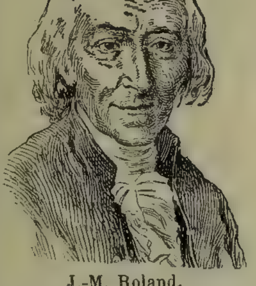
J.-M. Roland.

**oland** (Jeanne-
*non* PHLIPON, plus tard
), femme du précé-
t, née et m. à Paris
4-1793), femme d'une
te intelligence et d'un
nd cœur, passionnée
r la littérature et les arts. Républicaine et stoï-
ne, elle eut à Paris un salon célèbre, dont l'in-
nce politique fut considérable et où fréquentaient
tout les girondins. La
ne des montagnards l'en-
a à l'échafaud, où elle
nta en prononçant la
ase célèbre : « O Liberté !
de crimes on commet
ton nom ! » Elle a laissé
ntéressants *Mémoires.*

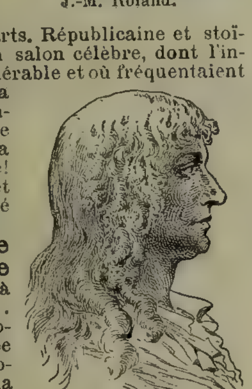
Mme Roland.

**rolandien, enne**
-*in, è-ne*] **rolandique**
. *Anat.* Qui a rapport à
scissure de Rolando.
*ne rolandique,* zone mo-
ce du cerveau, composée
rtout par deux circonvo-
ions : la frontale et la
riétale ascendante.

**rolandiste** [*dis-te*] ou
**landin** n. et adj. m. Partisan de Roland, minis-
de 1792 à 1793.

**Rolando** (Louis), anatomiste et physiologiste
lien, né vers 1770, m. en 1831. Il a étudié principalement le cerveau (structure et fonctions). On a donné le nom de *scissure de Rolando* au sillon oblique qui sépare le lobe frontal du lobe pariétal.

**rôle** n. m. (du lat. *rotulus*, rouleau). Liste des causes inscrites dans l'ordre où elles doivent se plaider : *sa cause viendra à tour de rôle. A tour de rôle*, dans l'ordre d'inscription au rôle. *Fig.* Chacun son tour. Liste, catalogue, énumération détaillée. En style de pratique, feuillet écrit, comprenant la page et le verso. Cahiers portant la liste des contribuables, avec indication de leur cotisation individuelle : *consulter le rôle des contributions.* Partie d'une pièce, qu'un acteur doit jouer. *Premier rôle*, rôle d'un personnage sérieux et important ; acteur qui joue les rôles de caractère. *Créer un rôle*, le jouer le premier. *Jouer un rôle*, faire un personnage sur le théâtre. *Fig.* Remplir certaines fonctions : *jouer un vilain rôle.* Personnage qu'on fait dans le monde, dans une affaire : *il a joué là un triste rôle. Mar.* Distribution de l'équipage dans les divers services. Bûche ou rondin destiné au chauffage. Pelote de tabac à chiquer, en forme de petit câble. Boudin roulé plusieurs fois sur lui-même.

**rôler** [*lé*] v. n. Faire des rôles d'écritures. V. a. Mettre en rôles, en parlant du tabac.

**rôlet** [*lè*] n. m. Petit rôle. *Etre au bout de son rôlet*, ne savoir que dire ou que faire.

**Rolet** [*lè*], nom d'un procureur du XVIIe siècle, connu pour son avarice et sa rapacité, et que Boileau a immortalisé dans ce vers :

> J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.

**rôleur** n. m. Ouvrier qui fait les rôles de tabac.

**Roll** (Alfred-Philippe), peintre français, né et m. à Paris (1846-1919). On lui doit des tableaux de genre et d'histoire, d'un vif sentiment de la réalité et du plein air : *la Grève des mineurs, le Président Carnot à Versailles pour le centenaire de l'ouverture des Etats généraux, les Joies de la vie*, etc.

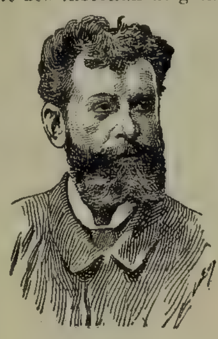
Roll.

**Rolla**, poème d'A. de Musset (1833). Un débauché consacre ses derniers louis à acheter la nuit d'une belle fille, résolu d'en finir avec la vie dès le matin. Avant qu'il ne meure, tous deux connaissent une seconde de pur amour. Ce poème, inspiré par un sentiment faux, est cependant d'un pathétique sincère et émouvant, et d'une forme brillante.

**Rolland** (Eugène), savant français, né à Metz, m. à Paris (1814-1885). Membre de l'Académie des sciences (1872). Auteur d'intéressants travaux de mécanique.

**Rolland** (Romain), littérateur et auteur dramatique français, né à Clamecy en 1868. Il a donné au théâtre : *Aërt, Danton, la Montespan*, etc., publié des études intéressantes sur les artistes : *Michel-Ange, Beethoven*, et écrit un important roman : *Jean-Christophe.* Il affecta pendant la Grande Guerre de se placer « au-dessus de la mêlée ».

**rolle** [*ro-le*] n. m. Tisonnier dont se sert le chaufournier.

**Rolle,** v. de Suisse (cant. de Vaud), ch.-l. de district, au bord du Léman ; 1.700 h. Château du XIIIe siècle, ayant appartenu à la maison de Savoie.

**Rolleghem,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai) ; 2.300 h.

**roller** [*leur'*] n. m. (m. angl.). Cylindre avec lequel on travaille le fer, quand il est devenu malléable par le recuit.

**roller-gin** [*ro-leur-djin'*] n. m. Machine servant à égrener le coton, et composée de deux rouleaux recevant un mouvement de rotation en sens opposé.

**rollier** [*ro-li-é*] n. m. Genre de passereaux lévirostres, renfermant de beaux oiseaux de la taille d'une pie, remarquables par leur livrée brillante, et qui vivent dans les régions chaudes de l'ancien monde : *les rolliers sont appelés aussi* geais bleus.

**Rollin** (Charles), humaniste et historien français, né et m. à Paris (1661-1741), professeur d'éloquence latine au Collège royal, recteur de l'Université, auteur du *Traité des études*, d'une grande valeur pédagogique et qui fut à son heure d'une importance capitale, d'une *Histoire ancienne*, etc.

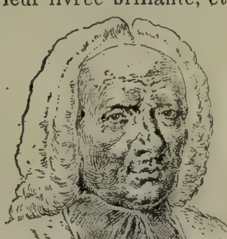
Rollin.

**Rollinat** (Joseph-Auguste-*Maurice*), poète français, né à Châteauroux, m. à Ivry (1846-1903), auteur des *Névroses*, recueil de poèmes d'une inspiration bizarre et macabre, mais d'une réelle originalité.

**rollmops** n. m. (m. allem.). Hareng fendu, roulé et traversé par une brochette en bois, puis mariné au vin blanc.

**Rollon** ou **Hrolf,** chef de pirates normands, m. en 931. Par le traité de Saint-Clair-sur-Epte (911), il se fit céder par Charles le Simple une partie de la Neustrie, qui prit le nom de *Normandie*, et dont il fut le premier duc ; puis il se convertit au christianisme et gouverna sagement son duché.

**Rom,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 23 kil. de Melle ; 1.640 h.

**Romagnat,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 6 kil. de Clermont ; 1.380 h.

**Romagne (La),** comm. de la Vienne, arr. et à 15 kil. de Civray ; 1.770 h.

**Romagne,** anc. prov. d'Italie (Etats de l'Eglise) ; capit. Ravenne. (Hab. *Romagnols.*)

**Romagné,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 7 kil. de Fougères ; 1.580 h.

**Romagnesi** (Joseph-Antoine), sculpteur français, né et m. à Paris (1776-1852), auteur de *l'Eloquence* et *l'Harmonie*, bas-reliefs (Louvre), etc.

**Romagnesi** (Henri), compositeur français, né et m. à Paris (1781-1850), auteur de romances : *la Dormeuse, Je t'aime encore, l'Attente*, etc.

**Romagne-sous-Montfaucon,** comm. de la Meuse, arr. et à 35 kil. de Montmédy, sur l'Andon ; 461 h. (en 1914). Occupée dès le début de septembre 1914 par les soldats du kronprinz de Prusse, elle subit le contre-coup des durs combats qui furent livrés autour de Montfaucon pendant la Grande Guerre ; les Américains la reprirent le 14 octobre 1918, à la fin de la bataille d'ensemble de Champagne et d'Argonne. Ils y ont constitué un immense cimetière (plus de 25.000 tombes). Le village est presque complètement détruit.

**Romagnieu,** comm. de l'Isère, arr. et à 16 kil. de La Tour-du-Pin ; 1.530 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Romagnosi** (Giovanni), philosophe et jurisconsulte italien, né à Salso-Maggiore, m. à Milan (1761-1835). Son principal ouvrage a pour titre : *Origine du droit pénal.*

**Romagny,** comm. de la Manche, arr. et à 4 kil. de Mortain ; 1.300 h. Ch. de f. Et.

**romaïka** n. f. Danse nationale des Grecs modernes.

**romaillet** [*ma, ll* mll., *è*] n. m. *Mar.* Morceau de bois qui sert à remplir un vide.

**romain, e** [*min, è-ne*] adj. et n. (lat. *romanus*). De l'ancienne Rome ; *la république romaine.* De la Rome actuelle : *les Etats romains.* Digne des anciens Romains : *vertu romaine. Fam. Travail de Romain*, travail dur et difficile. *Chiffres romains*, lettres numérales, I, V, X, L, C, D, M, qui représentent respectivement 1, 5, 10, 50, 100, 500, 1.000, et qui, diversement combinées, servaient aux Romains à former tous les nombres. *Eglise romaine*, Eglise catholique, dont Rome est le siège principal. *Architecture romaine*, ordre toscan et ordre composite. *Ecole romaine*, école de peinture fondée par Pérugin. N. m. *Impr.* Caractère droit, perpendiculaire, dont on se sert généralement pour la partie courante d'un livret (Adjectiv. : *du caractère romain.*) V. CARACTÈRE. Claqueur payé pour applaudir au théâtre. Grosse race de pigeon domestique. N. f. *Pop.* Mélange de rhum et d'orgeat.

— ENCYCL. *Bx-arts. Ecole romaine.* Grâce à la papauté et aux immenses travaux qu'elle entreprit pour embellir la Ville éternelle, Rome a été un grand centre de production artistique ; mais les artistes qui y travaillèrent furent presque tous appelés des autres cités italiennes. L'école romaine n'est, en somme, qu'une branche des écoles ombrienne et florentine.

Raphaël d'Urbino fut le véritable chef de l'école romaine : Jules II l'appela à Rome en 1508. La décadence de l'école romaine commença sous le règne de Grégoire XIII. En sculpture, le maître qui domine est Michel-Ange. Le Bernin sculpte la chaire de Saint-Pierre. L'Algarde (v. ALGARDI), son contemporain, a aussi beaucoup produit à Rome. Sous l'influence de ces deux maîtres, la sculpture tomba dans le maniérisme et l'abus des effets pittoresques. La sculpture était en pleine décadence lorsque parut Canova, qui produisit à Rome la plupart de ses chefs-d'œuvre. Ses imitateurs n'apportèrent pas, malheureusement, le même goût et la même science dans leurs œuvres. Lorsque Jules II voulut reconstruire le Vatican, c'est le projet de Bramante qu'il adopta. Raphaël le remplaça à sa mort ; puis Michel-Ange dirigea les travaux de Saint-Pierre pendant dix-sept ans, et en dessina et construisit en partie la fameuse coupole. Avec le XVIIe siècle commence la décadence de la sculpture romaine. V. ROME.

**Romain** (*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire*), par Gibbon. V. DÉCADENCE, etc.

**Romain** (*Histoire de la chute de l'empire*), par Sismondi. Savant résumé des causes qui ont amené et entretenu la décadence de la civilisation romaine (1836).

**Romaine** (*Histoire*), par Tite-Live. V. DÉCADES.

**Romaine** (*Histoire*), de Velleius Paterculus ; récit serré et nerveux, écrit avec élégance (Ier s.).

**Romaine** (*Histoire*) d'Appien, grand ouvrage, dont il ne reste plus qu'un petit nombre de livres (IIe s.).

**Romaine** (*Histoire*), d'Ammien Marcellin ; ouvrage écrit d'un style déjà barbare et qui jouit cependant d'une grande autorité (IVe s.).

**Romaine** (*Histoire*), de Niebuhr, où l'auteur s'efforce, non sans talent et sans vraisemblance, de reconstituer l'histoire primitive de Rome, non plus d'après les légendes rapportées par Tite-Live, mais d'après les textes et les monuments (1811).

**Romaine** (*Histoire*), par Th. Mommsen ; œuvre intéressante, souvent profonde, toujours d'une érudition exacte et sûre. Elle s'arrête à la fin de la République (1854-1857).

**Romaine** (*Histoire de la république*), par Michelet (1830), où l'auteur se montre hardi dans ses conjectures, vif et sobre dans la narration, noble et brillant dans le style.

**Romaines** (*Révolutions*), par Vertot. L'auteur recherche les causes qui ont déterminé, à Rome, les changements de gouvernement ; le style est remarquable, mais la pensée reste souvent superficielle (1719).

**Romaines** (*Manuel des antiquités*), par Marquardt et Mommsen ; précieuse encyclopédie des institutions de l'ancienne Rome (1871-1882).

**Romains et de leur décadence** (*Considérations sur les causes de la grandeur des*), par Montesquieu ; œuvre profonde, écrite avec une concision qui n'a d'égale que la vigueur et la sagesse des aperçus. Montesquieu y recherche uniquement, dans l'homme, le caractère, les mœurs, les maximes des chefs et des peuples, la cause de tous les grands événements politiques. C'est ainsi qu'il aperçoit les causes de la grandeur de Rome dans la valeur personnelle de ses rois, dans ses vertus républicaines, et dans la modération et la fermeté du sénat ; la décadence est due à l'agrandissement presque indéfini de l'empire, aux guerres lointaines, à la corruption des mœurs (1734). V. ROME (*Grandeur et décadence de*).

**Romains** (*Histoire des*), *depuis les temps reculés jusqu'à l'invasion des Barbares*, par V. Duruy (1879-1885). Œuvre considérable, la première histoire romaine digne de ce nom, qui ait été composée en France.

**Romains de la décadence** (*les*) ou **l'Orgie romaine**, tableau de Th. Couture (1847), musée du Louvre. Dans une vaste salle d'architecture grandiose, une troupe de jeunes débauchés se livre, à la fin d'un festin, à une de ces orgies qui ont marqué la décadence de Rome. La composition de ce tableau est remarquable (V. p. 82.)

**Romain** [*min*] (saint), né vers 400, m. vers 460, fondateur du monastère de Coudat, qui prit plus tard le nom de Saint-Claude. Fête le 28 février.

**Romain** (saint), évêque de Rouen, né vers 600, m. vers 644, admis dans l'intimité de Clotaire II. D'après une légende, il délivra Rouen des ravages d'un dragon monstrueux appelé *la Gargouille*. En souvenir de ce bienfait, le chapitre de Rouen avait le droit, chaque année, le jour de l'Ascension, de faire grâce à un condamné à mort, pourvu que celui-ci consentît à porter sur ses épaules la *fierte* ou châsse de saint Romain. Fête le 23 octobre.

**Romain,** pape en 897. Il aurait réhabilité, dit-on, la mémoire du pape Formose, condamnée par son prédécesseur, Etienne VI.

**Romain Ier Lécapène,** empereur d'Orient (919-944), renversé par ses fils, m. en 948. — Romain II, *le Jeune*, empereur d'Orient (959-963), reconquit sur les Arabes la Crète et la Cilicie. — Romain III, *Argyre*, empereur d'Orient (1028-1034). — Romain IV, *Diogène*, empereur d'Orient (1067-1071), fut fait prisonnier par les Turcs, et ne put jamais parvenir à reconquérir son trône.

**Romain** (Giulio Pippi de Jannuzi, dit *Jules*), architecte et peintre de l'école romaine, né et m. à Rome (1482-1546), élève de Raphaël, dont il acheva *la Transfiguration, la Victoire de Constantin sur Maxence*, etc. Maître puissant et fécond, il s'abandonna trop à sa facilité, et à sa fougue, qui dégénère souvent en brutalité.

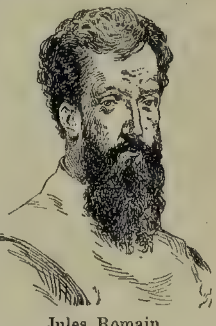
Jules Romain.

**romaine** [*mè-ne*] n. f. (de l'ar. *rommâna*, balance). Balance formée d'un fléau à bras inégaux, A l'extrémité du petit bras se trouve fixé un crochet pour supporter le corps à peser. On fait équilibre à celui-ci à l'aide d'une masse mobile, que l'on fait glisser, sur le plus grand bras ; ce dernier porte des divisions, avec indication des poids correspondants.

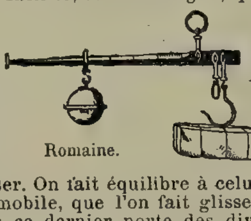
Romaine.

**romaine** [*mè-ne*] n. f. Variété de laitue.

**Romainville,** comm. de la Seine, arr. et à 8 kil. de Paris ; 4.470 h, Carrières de plâtre.

**romaïque** [*ma-i-ke*] adj. (gr. *rômaikos*). Qui appartient aux Grecs modernes. N. m. Le grec moderne.

**Roma locuta est,** mots lat. signif. : *Rome à parlé*. Aphorisme ecclésiastique, par lequel se formule la soumission absolue que tout catholique doit avoir pour les décisions de la cour de Rome. (On dit aussi *Roma locuta, causa finita*, Rome a parlé, la cause est entendue.)

**roman, e** adj. (du lat. *romanus*, romain). Se dit des langues dérivées du latin : *l'italien, le français, le provençal, l'espagnol, le portugais, le roumain sont des langues romanes*. Se dit de l'architecture des pays latins, du ve au xiie siècle. N. m. Langue vulgaire ancienne, par opposition au latin qui était la langue savante. Architecture romane.

— Encycl. *Art roman*. Dérivé directement de l'art romain, il s'inspire du style des basiliques latines. Les édifices furent d'abord recouverts d'une charpente en bois ; la voûte n'apparaît qu'au xe siècle, et d'abord en Aquitaine. Outre les éléments antiques, on retrouve dans l'art roman des éléments orientaux et byzantins.

Les murs, d'une grande épaisseur, et percés de rares fenêtres, sont appuyés de contreforts, Les nefs sont étroites. Le plan de la basilique romaine se modifie et adopte la forme d'une croix. Les portes et ouvertures sont ordinairement en demi-cercle ou plein cintre. C'est surtout dans les détails de la décoration que la fantaisie se donne carrière. L'art roman se développe à partir du xie siècle, surtout grâce aux ordres monastiques. Les principales écoles d'architecture sont : celles de Cluny ou de Bourgogne (église de Vézelay), d'Auvergne (Saint-Sernin de Toulouse, Saint-Trophime d'Arles), du Périgord (Saint-Front de Périgueux), du Poitou (église de Poitiers), de Normandie (églises de Caen, Evreux, Rouen, Bayeux) ; hors de France, l'école rhénane.

L'art roman réunit la basilique latine et la voûte. Il n'y eut pas seulement, dans la substitution de l'arc à l'entablement, une question d'art, mais aussi une nécessité causée par les incendies que les Normands allumaient sur leur passage ; le plafond de bois des édifices, gagné rapidement par l'incendie, s'écroulait, et, avec lui, une grande partie de la construction, La voûte, tel est le problème autour duquel gravite toute l'histoire de l'architecture au moyen âge, et la construction de la voûte fut la préoccupation capitale des architectes du style roman. Les voûtes exerçant une poussée latérale sur les murs qui les soutiennent, on a recours à des murs très épais, fortifiés par des contreforts ou piliers extérieurs. La voûte fut renforcée par des arcs-doubleaux. Ces arcs, en maçonnerie, doublent la voûte et viennent porter sur des piliers ; la poussée augmentant avec la largeur, on resserra les voûtes. On inventa le triforium et la coupole sur pendentifs. Les clochers et les tours s'élèvent déjà à des hauteurs considérables. La peinture et la sculpture trouvent aisément place sur les larges surfaces de pierre des églises romanes, à tel point que l'autorité ecclésiastique s'émut d'un tel luxe. Ce sont les abbayes (Cluny) et non les cathédrales qui sont les constructions les plus importantes de l'époque romane.

— *Linguist*. Les langues romanes comprennent sept groupes linguistiques principaux, renfermant chacun une ou plusieurs langues littéraires et un très grand nombre de dialectes locaux. Ces langues sont : l'italien, le français, le provençal (avec le catalan), l'espagnol, le portugais (avec le galicien), le rhéto-roman et le roumain. Elles sont toutes des transformations du latin parlé dans les différentes parties de l'empire romain ; il s'agit, d'ailleurs, non du latin classique, mais du latin vulgaire, peu connu, qui paraît avoir été d'une syntaxe beaucoup moins compliquée. Il fut porté par les soldats romains dans diverses parties de l'empire. Au moment des invasions barbares, des divergences dialectales se produisirent. Au xe siècle, l'essentiel de la transformation était accompli. Issues d'une langue synthétique, les langues romanes sont analytiques.

**Romane** (*école*), école littéraire, fondée dans les dernières années du xixe siècle par Jean Moréas, R. de La Tailhède, M. du Plessys, E. Raynaud et Ch. Maurras, et qui se réclamait de la culture gréco latine, de l'école de Ronsard et des grands classiques.

**roman** n. m. (du précéd.). Autref., récit vrai ou faux, en prose ou en vers, écrit en langue romane : *le roman de la Rose*. Auj. Œuvre d'imagination, récit en prose d'aventures imaginaires, inventées et combinées pour intéresser le lecteur : *les romans historiques de Dumas père sont d'un vif intérêt*. *Fig*. Récit dénué de vraisemblance : *cela a tout l'air d'un roman*. Chimère, utopie. *Héros de roman*, homme qui n'a pas le sens de la vie réelle. *Pays des romans*, contrée imaginaire où tout s'arrange au gré des désirs de chacun.

— Encycl. *Litt*. Tout roman est toujours, plus ou moins, un récit d'aventures ; mais il peut se doubler d'une intention qui lui est étrangère : intention philosophique, morale, scientifique, etc. Le *conte* est un roman merveilleux, qui plaît par son invraisemblance. La *nouvelle* est simplement un court roman.

Le roman n'a pris tout son essor que dans les littératures modernes. Pourtant, les Grecs l'ont connu (Héliodore, Longus, Lucien), les Romains l'ont pressenti (Pétrone). Le moyen âge l'a mêlé aux réminiscences antiques, aux aventures chevaleresques, à l'épopée nationale. Nulle part son histoire ne fut plus brillante qu'en France. En 1610, l'*Astrée*, d'H. d'Urfé, inaugura le genre, avec sa fertile descendance de romans idéalistes (Mlle de Scudéry) et réalistes (Scarron, Furetière). Citons encore, au xviie siècle, *la Princesse de Clèves*, de Mme de La Fayette, le chef-d'œuvre du genre psychologique, les comtes de Perrault, et *Télémaque*, de Fénelon. Au xviiie siècle Le Sage fonde le roman d'observation, avec son *Gil Blas*. Citons aussi Marivaux (*Marianne*), l'abbé Prévost (*Manon Lescaut*), J.-J. Rousseau (*la Nouvelle Héloïse*), qui fait du roman un genre à la fois sentimental, moral et philosophique, Bernardin de Saint-Pierre (*Paul et Virginie*).

Au xixe siècle, la puissance du roman devient presque souveraine, et il prend toutes les formes. Il est cultivé par Mme de Staël, Chateaubriand et Benjamin Constant (roman autobiographique et sentimental), A. de Vigny, Mérimée, V. Hugo, Th. Gautier. Dumas père (roman historique), Lamartine, G. Sand, Musset (roman lyrique) : Nodier (nouvelle fantastique), Stendhal (roman psychologique), Balzac (roman réaliste). Derrière ces maîtres, des talents de second ordre peuvent être cités en grand nombre : J. Sandeau, Alph. Karr, H. Murger, Paul de Kock, P. Féval, E. Sue, Fr. Soulié, A. Achard, etc. Barbey d'Aurevilly et G. de Nerval sont des écrivains de race. Flaubert, romantique encore, bien qu'il s'en défende, annonce l'école naturaliste, qui a des prétentions scientifiques (Zola, les frères de Goncourt, A. Daudet, Maupassant) ; Fromentin écrit un chef-d'œuvre de fine psychologie. Au second rang, il convient de mentionner : Fabre, Theuriet, qui cultivent le roman rustique ; Octave Feuillet, E. About, Cherbuliez, E. Feydeau, G. Droz, L. Halévy, Léon Cladel, Erckmann-Chatrian, H. Gréville, Ad. Belot, G. Ohnet. Parmi les contemporains, nous citerons P. Bourget (roman psychologique), A. France (roman philosophique et ironique), P. Loti (roman exotique), M. Barrès (analytique et esthétique), E. Rod (roman moral), R. Bazin, H. Bordeaux (roman rustique et traditionnaliste), tandis que le naturalisme conserve des continuateurs plus ou moins dissidents : Huysmans, les Margueritte, les Rosny, P. Hervieu, P. Adam, Estaunié, Marcel Prévost, Oct. Mirbeau, A. Hermant. Les tendances les plus diverses se marquent avec R. Boylesve, E. Bourges, E. Jaloux, Cl. Farrère, les frères Tharaud, Colette, Gérard d'Houville, Marcelle Tinayre, etc.

Dans le genre spécial du roman-feuilleton se sont illustrés Ponson du Terrail, X. de Montépin, d'Ennery, Paul Saunières, Em. Richebourg, Al. Bouvier, P. Decourcelle, Jules Mary, etc. Le xxe siècle a remis en vogue le roman policier et le roman d'aventures.

L'étranger compte aussi, dans le genre du roman, d'admirables écrivains ; surtout l'Angleterre, avec Swift, De Foe, Fielding, Richardson, Goldsmith, Sterne, W. Scott, Jane Austen, Dickens, Thackeray, Elliott, Meredith, Th. Hardy, Stevenson, R. Kipling, Wells, etc. L'Allemagne a eu Gœthe, Hoffmann, Freytag, Ebers, Lindau, P. Heyse, etc. ; l'Espagne Cervantes, Perez Galdos, B. Ibañez, etc. ; l'Italie, Manzoni, d'Azeglio, S. Pellico, d'Annunzio, Fogazzaro, etc. ; l'Amérique, Cooper, Edg. Poe, Hawthorne, H. James ; la Russie, Pouchkine, Gogol, Tourguenef, Dostoïevski, Tolstoï, Gorki.

**Roman bourgeois** (*le*), roman réaliste de Furetière, écrit par réaction contre les fadeurs du roman pastoral ; œuvre d'un observateur judicieux, et d'un satirique acerbe (1669).

**Roman comique** (*le*), le meilleur ouvrage de Scarron ; récits des aventures plaisantes d'une troupe de théâtre en voyage ; satire, écrite dans un style spirituel et original, du monde des comédiens et de celui des provinciaux (1662).

**Roman de la Rose** (*le*), poème du moyen âge, comprenant deux parties, dont la première (vers 1225), récit allégorique, d'une aventure d'amour, d'une grâce un peu mièvre, a pour auteur Guillau de Lorris, et la seconde, plus longue et plus did tique, avec des passages d'âpre satire, Jean de Me (entre 1265 et 1270).

**Roman d'un jeune homme pauvre** (*le*), ron d'O. Feuillet, récit romanesque, qui obtint un gr succès. Le héros est un jeune homme qui, privé ressources, accepte, sous un nom supposé, d'être tendant d'une riche famille. Il fait apprécier sa d catesse et son désintéressement, et il épouse l'h tière de la famille (1857). L'auteur a tiré de son vre une comédie en cinq actes et sept tableaux (18

**Roman** ou **Romann,** v. de Roumanie (Mo vie), au confluent de la Moldava et du Sereth, ch de département, sur la Moldava ; 14.000 h. B

**romance** adj. Syn. de romane. V. roman.

**romance** n. f. (espagn. *romance*). Morceau chant sur un sujet tendre et touchant. Air sur leq se chante cette chanson. *Romance sans paroles*, p morceau de musique instrumentale, d'un carac naïf et gracieux. *Littér. espagn*. Composition métri espagnole, formée d'une suite de vers octosyllabic en nombre indéterminé, et disposée de telle s que les vers pairs sont assonants et les imp libres. *Pop. Piquer une romance*, dormir en flant.

— Encycl. La romance est un poème musica courtes proportions, divisé en strophes ou coupl qui est particulier à la France, comme le *lied* à lemagne, ou la *canzone* à l'Italie. La romance, dérive directement des *lais* des ménestrels et troubadours, revêt toutes les formes : tantôt ten et sentimentale, tantôt touchante et pathétique. Pa les compositeurs de romances (beaucoup d'e elles sont de petits chefs-d'œuvre), nous citerons puis la Révolution, Devienne, Martini (*Plaisir mour*). Boieldieu, Pollet (*Fleuve du Tage*), Ga Pauline Duchambge, A. de Beauplan (*Dormez, ch amours*), Loïsa Puget (*A la grâce de Dieu*), déric Bérat, Monpou, Clapisson, Victor Massé, Delmet, etc,

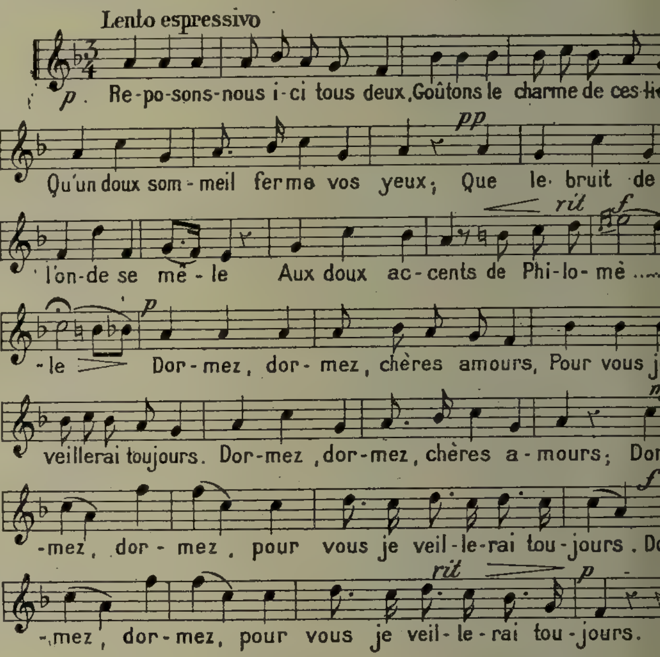
Lento espressivo
p
Re-po-sons-nous i-ci tous deux, Goûtons le charme de ces
pp
Qu'un doux som-meil ferme vos yeux; Que le bruit de
rit
f
l'on-de se mê-le Aux doux ac-cents de Phi-lo-mè
p
-le Dor-mez, dor-mez, chères amours, Pour vous j
veillerai toujours. Dor-mez, dor-mez, chères a-mours; Dor
f
-mez, dor-mez, pour vous je veil-le-rai tou-jours. Do
rit
p
-mez, dor-mez, pour vous je veil-le-rai tou-jours.
Romance d'Amédée de Beauplan. *(Dormez, chères amours)*.

**romancerie** [*se-rî*] n. f. Romans, littéra des romans.

**romancero** [*sé*] n. m. (m. espagn.). Recuei poèmes espagnols écrits en strophes de vers syllabiques, et ayant pour sujet quelque histoire roïque ou touchante. Pl. des *romanceros*.

— Encycl. Les romanceros les plus anciens remontent pas au delà du xve siècle. On peut ser l'histoire de ces recueils en cinq périodes : 1o que des recueils anonymes (milieu du xvie s.) ; 2o que des recueils signés (deuxième moitié du xv et première moitié du xviie s.) ; 3o époque du mancero général ; 4o époque des romanceros f mentaires et particuliers ; 5o époque moderne critique. On peut diviser le romancero de deux çons : soit d'après les sujets, soit chronologiquem d'après les époques et les auteurs. Le roman espagnol n'a d'analogue en aucune autre littérat Il a eu en Espagne une influence réelle sur le d loppement d'autres genres littéraires, et il a sus en dehors de l'Espagne, une foule d'imitations raires. V. Hugo s'en est inspiré dans certaines pi de la *Légende des siècles*.

**Romancero** (*le*), le dernier recueil lyrique H. Heine (1851), renfermant des ballades, des sat et d'un coloris puissant mais tourmenté.

**romanche** n. m. (lat. *romanicum*). Nom i gène d'une langue romane parlée dans les Gris le Tyrol et le Frioul. (On dit aussi roumanch rhéto-roman.)

**Romanche** (la), grand torrent du S.-E. de France ; né au Pelvoux, il arrose Vizille et se j dans le Drac ; 78 kil.

**romancier** [*si-é*], **ère** n. Auteur de roma *Balzac fut un incomparable romancier*.

**romancine** n. f. Plainte. Réprimande. (V

**romanciser** [*zé*] v. a. Donner le caractère roman à : *romanciser un fait historique*.

**romanciste** [*sis-te*] n. m. Auteur de roman

**romand** [*man*], **e** adj. Se dit de la partie d Suisse où l'on parle le français : *la Suisse roma*

**Romanèche-Thorins,** comm. du dép. Saône-et-Loire, arr. et à 17 kil. de Mâcon ; 2.44 Ch. de f. P.-L.-M. Vins rouges renommés.

**romanée** [*né*] n. m. Vin rouge de Bourgogne colté dans la Côte-d'Or, comm. de Vosne-Romanée mats de *Romanée-Conti* et *Romanée-Saint-Viva*

**Romanes** [*nèss*] (Georges-John), physiolog et naturaliste anglais, né à Kingston (Canada), Oxford [1848 1894]. Partisan zélé du darwinism

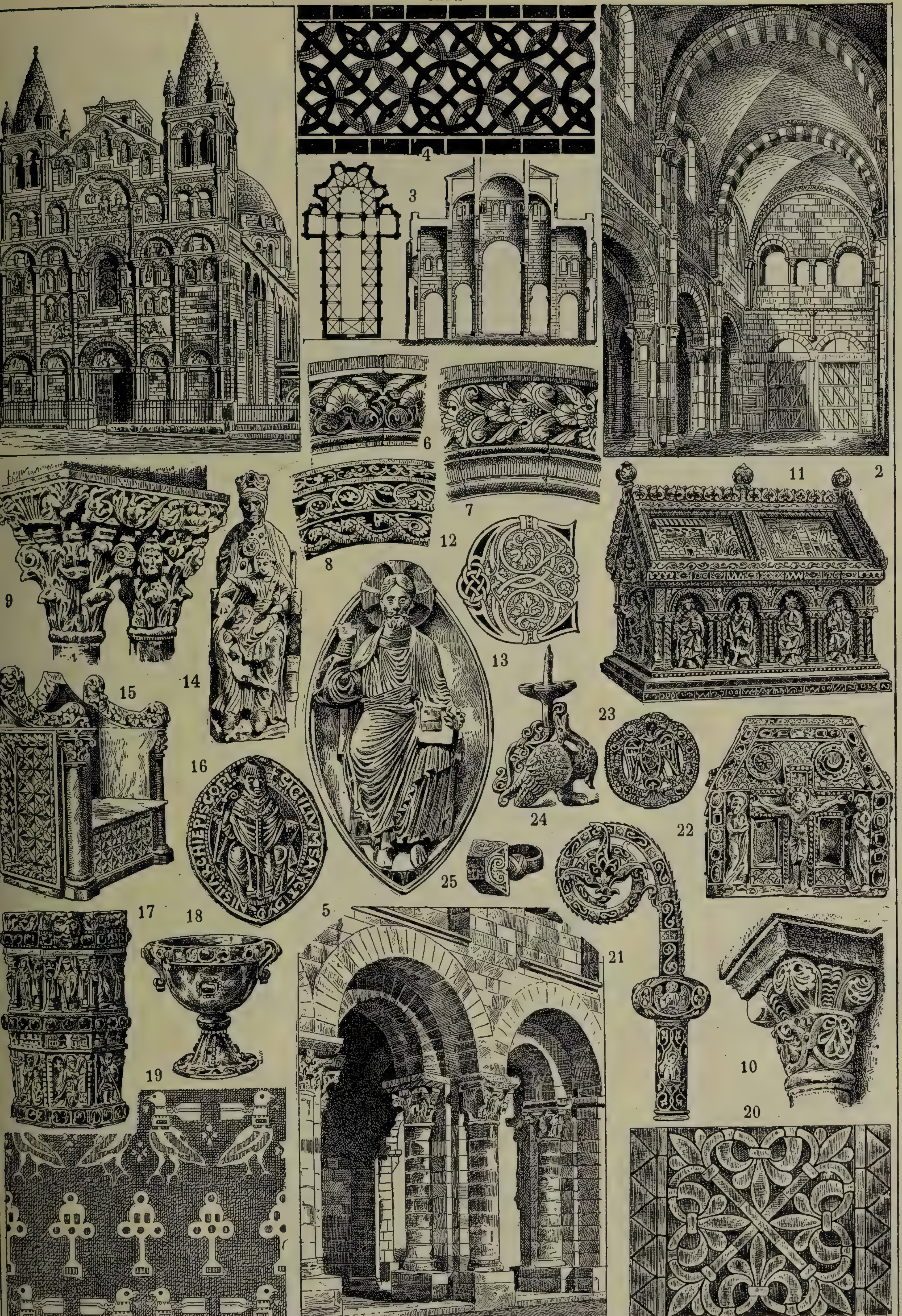

ART ROMAN : 1. Façade de la cathédrale d'Angoulême. — 2. Intérieur de l'église de Vézelay. — 3. Plan et coupe d'une église romane (N.-D. du Port, à Clermont).
- 4. Pavage en mosaïque (XIIIe s.). — 5. Piliers et arceaux romans (Saint-Benoit-sur-Loire, XIIe s.). — 6, 7, 8. Frises décorées. — 9. Chapiteau double de Saint-Tro-
hime (XIIe s.). — 10. Chapiteau de la cathédrale du Puy. — 11. Châsse d'orfèvrerie. — 12. Lettre ornée (XIIIe s.). — 13. Bas-relief de la cathédrale de Chartres (XIIe s.).
- 14. Statuette en orfèvrerie (XIIe s.). — 15. Siège. — 16. Sceau de l'abbaye de Saint-Denis. — 17. Bénitier en ivoire. — 18. Calice (cathédrale de Nancy). —
. Etoffe décorée (musée de Cluny). — 20. Vitrail (XIIe s.). — 21. Crosse en cuivre émaillé (XIIe s., Louvre). — 22. Reliquaire (trésor de Conques, IXe s.). — 23. Agrafe. —
24. Chandelier (XIe s.). — 25. Bague.

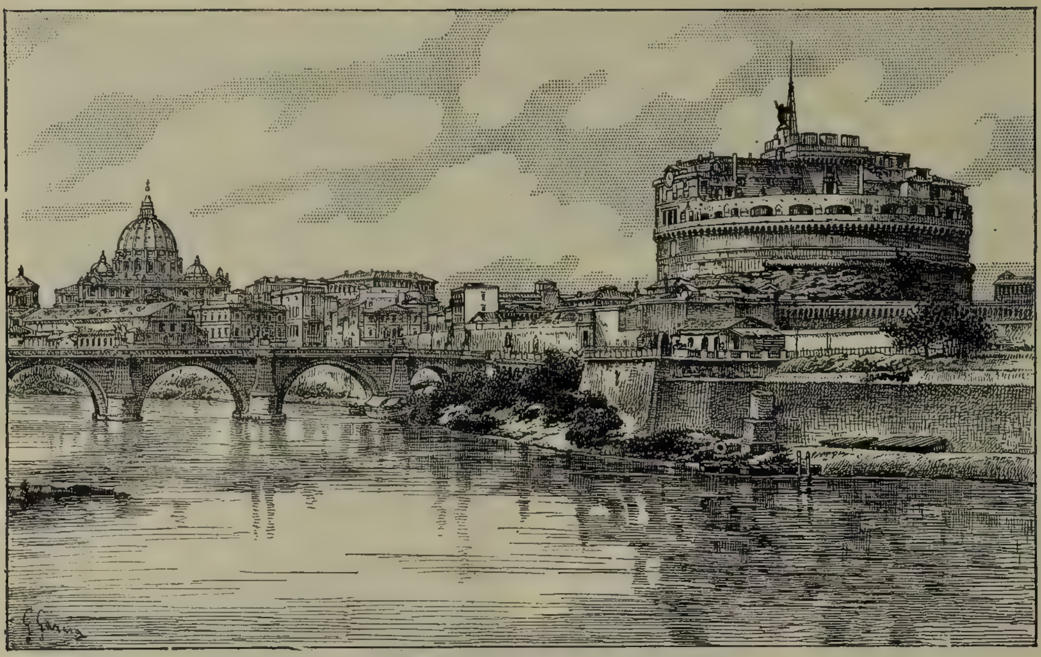

ROME : Le Tibre, le Vatican et le château Saint-Ange.

a laissé un livre remarquable sur *l'Intelligence des animaux*.

**romanesque** [*nès-ke*] adj. Fabuleux, qui tient du roman : *aventure romanesque. Fig.* Passionné, rêveur à la manière des héros de roman : *esprit romanesque.* N. m. : *il y a du romanesque dans cette aventure.* N. f. Danse importée d'Italie en France. Air sur lequel cette danse s'exécute.

**Romanesques** (*les*), comédie en trois actes et en vers, d'Edm. Rostand (1894). Bergamin et Pasquinot, décidés à marier ensemble leurs enfants, Percinet et Sylvette, qui sont fort romanesques, feignent de se haïr, et imaginent un rapt de la jeune fille, qui sera délivrée par son fiancé. Ils laissent voir trop tôt leur petit complot ; mais, comme les deux jeunes gens s'aiment, le mariage se fait pourtant.

**romanesquement** [*nès-ke-man*] adv. D'une manière romanesque. (Peu us.)

**Romanet** (Bernard **de**), aviateur français, né à Mâcon, m. à Etampes (1894-1921). Pendant la Grande Guerre, de Romanet s'était fait remarquer dans l'aviation de chasse. Il s'est tué au cours d'essais d'un appareil nouveau.

**roman-feuilleton** [*feu, ll* mll.] n. m. Roman destiné à paraître en feuilletons dans un journal. Pl. des *romans-feuilletons*.

**Romani,** localité d'Egypte, à l'est du canal de Suez et au nord de la péninsule du Sinaï, non loin de la mer Méditerranée. Victoire des Anglais de sir Archibald Murray sur les Turcs commandés par l'Allemand Kress von Kressenstein, et désireux de s'emparer du canal de Suez (3 août 1916). Cette bataille est dite parfois « deuxième bataille de Katia ».

**Romani** (Juana), femme peintre italienne, née à Velletri (Italie) en 1869, élève de Henner et de Roybet. On lui doit des portraits remarquables.

**Romania** (CAP), à l'extrémité sud de la presqu'île de Malacca.

**romanichel** [*chèl*] ou **romani** n. m. (contraction des mots *rom*, et *manusch*, signif. tous les deux « hommes », et par lesquels les tziganes se désignent eux-mêmes). Nom vulgaire des tziganes ou bohémiens. Vagabond dont la naissance n'est pas constatée par un état civil régulier, et qui n'a ni nationalité, ni domicile légal ni résidence fixe.

**romanique** adj. S'est dit pour ROMAN.

**romanisant** [*zan*], **e** adj. et n. Qui s'occupe des langues romanes. Se dit des tendances d'un culte étranger à se rapprocher des rites de l'Eglise romaine, ou encore de ceux qui ont ces tendances.

**romaniser** [*zé*] v. a. (du lat. *Romanus*, Romain). Donner les mœurs, les habitudes des Romains. Ecrire en caractères romains l'arabe et le persan. V. n. Embrasser la foi de l'Eglise romaine.

**romanisme** [*nis-me*] n. m. Doctrine de l'Eglise romaine, dans le langage des autres confessions.

**romaniste** [*nis-te*] n. m. Philologue qui s'occupe des langues romanes. Juriste versé spécialement dans le droit romain. Partisan du pape, dans le langage des autres confessions.

**romanité** n. f. Ensemble des habitudes, des mœurs, du caractère des Romains.

**romano-gallican, e** adj. Qui appartient à la fois à Rome et à la France.

**Romanones** (Alvaro, comte **de**), homme politique espagnol, né en 1863, du parti libéral, président du conseil en 1913, 1915, 1917, 1918-1919 ; partisan de l'Entente.

**romano-rustique** adj. Qui appartient à la langue romaine vulgaire.

**Romanov,** dynastie russe, dont le premier tsar fut Michel Fedorovitch (1613-1645), et qui occupa le trône jusqu'à la révolution de 1917 et l'abdication de Nicolas II.

**Romans** [*man*], ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 17 kil. de Valence, sur l'Isère ; 17.200 h. (*Romanais*). Ch. de f. P.-L.-M. Eglise Saint-Barnard (XIIIe s.). Patrie de Lally-Tollendal. Chaussures. — Le cant. a 17 comm., et 27.120 h.

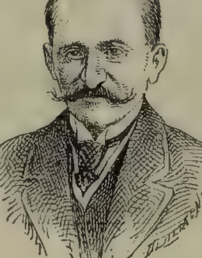

Romanones.

**Romanshorn,** comm. de Suisse (cant. de Thurgovie), sur le lac de Constance ; 4.580 h. Vastes entrepôts. Arboriculture, vignes. Scieries à vapeur ; fabriques de parquets.

**romantique** adj. Romanesque : *imagination romantique.* (Vx.) Qui rappelle ce qu'on voit dans les romans : *site romantique.* Qui relève du romantisme : *littérature romantique.* N. m. Se dit des écrivains qui, au commencement du XIXe siècle, s'affranchirent des règles de composition et de style établies par les auteurs classiques. (V. ROMANTISME.) Le genre romantique.

**romantiquement** [*ke-man*] adv. D'une façon romantique. (Peu us.)

**romantiser** [*zé*] v. a. Donner un caractère romantique à.

**romantisme** [*tis-me*] n. m. Système, école des écrivains et des artistes romantiques.

— ENCYCL. *Litt.* En France, le romantisme procède de la révolution morale qui, après la révolution sociale et politique, transforma toutes les façons de penser et de sentir. Annoncé au XVIIIe siècle par J.-J. Rousseau, le romantisme eut pour principaux initiateurs Mme de Staël et Chateaubriand. Ce qui caractérise essentiellement le romantisme, c'est la prédominance de la sensibilité et de l'imagination sur la raison ; en un mot, l'individualisme. De là, le sentiment de la nature, la substitution du particulier au général, le réveil de la poésie lyrique, la rupture définitive avec les règles et les modèles. Le mouvement romantique s'incarna dans quatre grands poètes : Lamartine, Alfred de Vigny, Victor Hugo, Alfred de Musset.

Au théâtre, la période romantique commence réellement avec *Henri III et sa cour*, de Dumas père, et s'achève avec la chute retentissante des *Burgraves*. Le roman est le genre dominant de la période : *Adolphe, Notre-Dame de Paris, les Misérables, la Chronique de Charles IX, Cinq-Mars ;* les romans si divers de George Sand et de Dumas père donnent une idée suffisante des qualités et des faiblesses de l'école. Les études historiques prirent un remarquable essor avec Guizot, Tocqueville, Michelet et Augustin Thierry, l'historien romantique par excellence. Le romantisme, qui a mis en honneur la religion chrétienne, le moyen âge, les antiquités indigènes, la connaissance des littératures étrangères, a régné dans la littérature française pendant toute la première moitié du XIXe siècle. Il enrichit et retrempa la langue, régénéra la poésie, vivifia l'histoire, transforma le théâtre, rajeunit enfin la critique.

Parallèlement au romantisme littéraire, le romantisme artistique fut une réaction contre l'art antique et classique de l'école de David, réaction dirigée par les peintres Gros (*les Pestiférés de Jaffa*), Géricault (*le Radeau de la Méduse*), Delacroix (*la Barque de Dante, le Massacre de Scio*), Deveria, le sculpteur David d'Angers, etc.

En musique, de même qu'en littérature, le romantisme apparaît comme une insurrection de l'individu, du tempérament de l'artiste, contre les règles de composition et de style laissées par les classiques. Il se traduit par la prédominance de la sensibilité et de l'imagination sur la raison, de l'expression et du caractère sur la conception idéale du beau. Il prend des aspects différents suivant les pays. Une imagination passionnée caractérise le romantisme français de Berlioz ; une poésie fantastique et légendaire est le trait essentiel du romantisme allemand dans le drame de Weber, ou bien le lied de Schubert ou de Schumann.

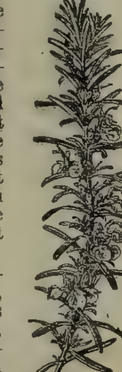

Romarin.

**romarin** n. m. (du lat. *ros marinus*, rosée de mer). Genre de labiées, renfermant de petits arbrisseaux très rameux, à feuilles opposées étroites, persistantes, à fleurs axillaires, légèrement bleutées, et qui croissent en abondance sur le littoral méditerranéen. (On emploie les jeunes pousses de romarin comme condiment, et la parfumerie en tire une essence très aromatique ; les fleurs jouissent de propriétés stimulantes, et on les utilise en infusions.)

**Romas** (Jacques **de**), physicien français, né et m. à Nérac (1713-1776). Le premier, il utilisa les cerfs-volants électriques.

**romatière** n. f. Mode de pêche du turbot, au moyen d'un filet dit *entre-maillade*

**romatour** n. m. Variété de fromage.

**Rombas,** comm. de la Moselle (arr. de Metz) ; 6.200 h. Métallurgie. Ch. de f.

**Rombouts** (Théodore), peintre flamand, né Anvers (1597-1637). Il subit l'influence italienne (*D cente de croix*, etc.).

**rome** n. m. *Jeux.* Au romestecq, réunion de de valets, de deux dix, de deux neuf ou de de autres cartes inférieures de même nature. *Tech* Chacune des deux pièces principales d'un métier basse lice. (V. ROMESTECQ).

**Rome,** v. qui fut longtemps la maîtresse monde ; aujourd'hui, capit. de l'Italie ; à 1.320 k S.-E. de Paris ; sur le Tibre. La ville dite *aux sept collines* en comprend douze aujourd'hui (Janicule, Vatican, Capitolin, Palatin, Esquilin, Aventin, Quirinal, Viminal, Cœlio, Pincio, Citerio et Testaccio). Les murs sont percés de douze portes. Elle est remarquable par un très grand nombre d'admirables monuments de l'antiquité (temples, palais, basiliques, arcs de triomphe, Forum, cirques, thermes, aqueducs) ou de la période pontificale (120 églises, dont 7 basiliques ; palais, villas musées), et par des chefs-d'œuvre d'art de toute n ture ; 650.000 h. (*Romains*.)

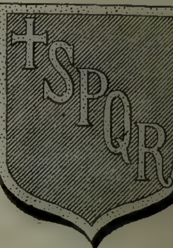

Armes de Rome.

— *Hist.* L'histoire romaine débute par une p riode plus ou moins légendaire, pendant laquelle tradition classique fait régner sept rois successi de 751 à 510 av. J.-C. En 510, lorsque la républiq fut proclamée, Rome, dont la population résulta de la fusion des *Ramnenses* (Latins), des *Titiens* (Sabins) et des *Luceres* (Etrusques), possédait dé un certain nombre d'institutions : patriciat et clie tèle, assemblée curiale, sénat, etc. L'établisseme de la république entraîna la création de nouvell fonctions, telles que le consulat et la dictature. L premiers temps qui suivirent le nouvel ordre choses furent remplis presque tout entiers par lutte des patriciens et des plébéiens (v. PATRICIEN lutte qui se termina, en l'an 300, par l'admission la plèbe à toutes les magistratures. Solideme constituée au dedans, Rome songea à étendre s territoire : de 496 à 270, elle conquit le reste l'Italie ; de 264 à 201, elle fit les deux premièr guerres puniques (v. PUNIQUE) ; de 200 à 130, elle i tervint en Orient, détruisit Carthage (troisièn guerre punique, 146), réduisit la Grèce en provin romaine, et subit l'influence bienfaisante de c Hellènes que ses armes avaient vaincus. Mais l luttes intestines ne tardèrent pas à perdre la rép blique (rivalité de Marius et de Sylla ; triumvir de César, de Pompée et de Crassus ; rivalité Pompée et de César, après la conquête de la Gaul dictature et meurtre de César ; rivalité d'Octave d'Antoine). Vainqueur à Actium en 31 av. J.- Octave demeura le seul maître du monde antiqu il fut, sous le nom d'*Auguste*, proclamé empere (*imperator*), c'est-à-dire qu'il réunit dans ses mai tous les pouvoirs, toutes les magistratures.

A la mort d'Auguste (14 apr. J.-C.), la puissan suprême échut aux *Césars* (Tibère, Caligula, Claud Néron, etc.), puis aux Flaviens (Vespasien, Titu Domitien). Les Antonins vinrent ensuite (96-19 Depuis la mort de Commode jusqu'à l'avèneme de Dioclétien, l'histoire romaine comprend tro périodes : les empereurs africains et syriens (1 235), l'anarchie militaire (235-268), les empereu illyriens (268-284). C'est le triomphe du militarism le règne des prétoriens. A partir de Dioclétien (28 305), Rome devient la capitale de l'*empire d'Occ dent*. Sous Constantin (306-337), le christianisme d vint la religion officielle de l'empire, et la ma ferme de cet empereur arrêta un moment la déc dence ; mais les empereurs qui vinrent ensuite précipitèrent et virent leurs frontières s'ouvrir a barbares. Au moment de sa mort, en 395, Théodo partagea l'empire entre ses deux fils : empire d'Orie avec Arcadius, et empire d'Occident avec Honoriu Rome était prête pour l'invasion et la ruine. L'empire d'Occident fut renversé par les Hérules 476. Au moyen âge, Rome, que se disputèrent d' bord les Barbares et les Byzantins, devint la vil des papes et la capitale du monde chrétien, sa pendant la résidence des papes à Avignon. Elle fu pendant la Renaissance, le centre d'une civilisatio brillante, et le sac de Rome par les bandes du ca dinal de Bourbon (1526) n'entrava que momenta nément sa prospérité. Conquise sous le Directoi et érigée en république romaine, annexée so l'Empire, Rome proclama la République en 1848 mais l'intervention française rétablit le pouvoir po tifical. Victor-Emmanuel entra à Rome le 22 septembre 1870, et la capitale des papes devint la capital de l'Italie unifiée.

— *Littér.* La littérature latine a emprunté à l Grèce à peu près tous les genres et ne s'est réell ment développée que lorsque Rome eut été mise e contact suivi avec celle-ci. L'esprit des Romain n'est ni créateur ni poétique. En revanche, leu génie est pratique, judicieux, clair et railleur. Le genres où les Romains montreront le plus de pe sonnalité seront : la morale, le droit, l'histoire, l satire, l'éloquence.

La littérature romaine primitive se réduisait e somme aux *Annales* des pontifes, aux textes de lois aux cantiques, tels que le *Chant des Arvales*, au chansons satiriques des soldats, et aux *chants fes cennins*, d'un caractère populaire et licencieux.

Il faut arriver au temps qui précède immédiatement les guerres puniques pour voir poindre un littérature ; et déjà l'on pourrait dire qu'elle est hel lénique en latin, avec deux Grecs d'origine : Liviu Andronicus (279 av. J.-C.) et Ennius (240 av. J.-C.) qui traduisent les pièces grecques et les épopée grecques. Pacuvius, neveu d'Ennius, traduisit ou imita, non sans talent, des tragédies grecques. Le premier Romain authentique qui mérite le nom d'écrivain est Cneius Nævius (m. en 204 av. J.-C.), auteur de poésies épiques, de tragédies, et surtou de comédies. La prose, durant cette période obscure se dégage peu à peu, comme la poésie. Fabius Pic tor écrit l'*Histoire de la deuxième guerre punique* L'éloquence se forme avec Scipion l'Africain, avec Tib. Sempronius Gracchus.

Alors commence véritablement l'histoire de l littérature.

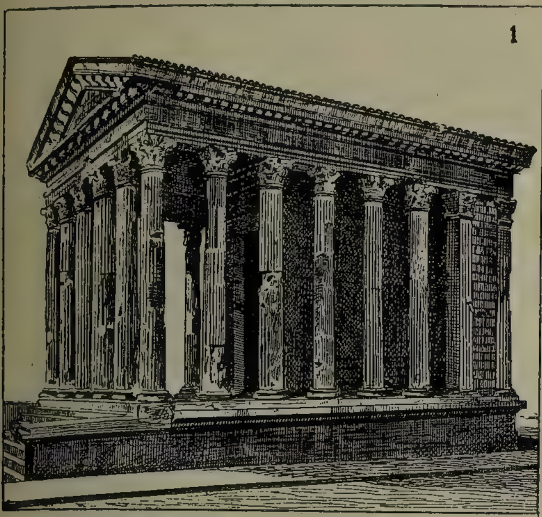
1

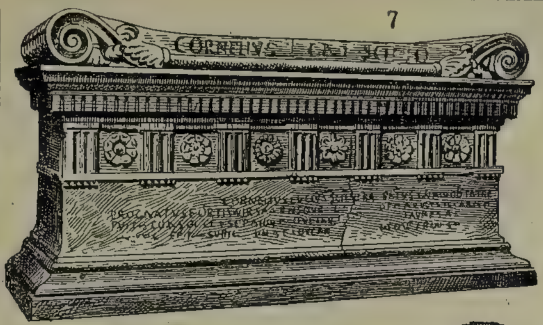
7

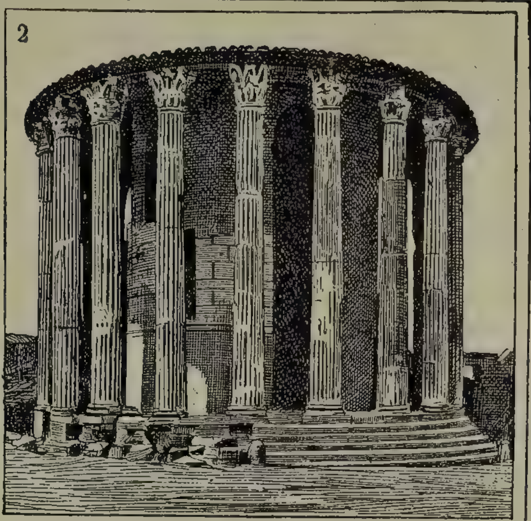
2

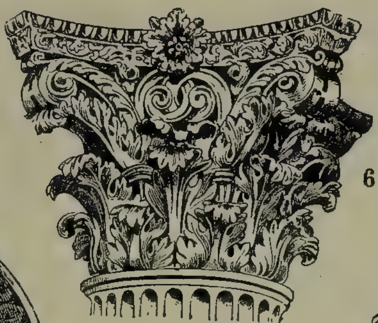
6

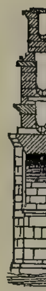
5

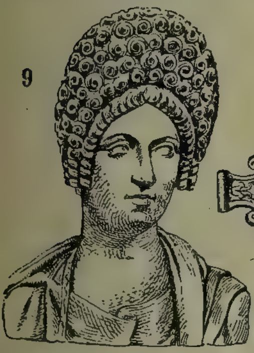
9

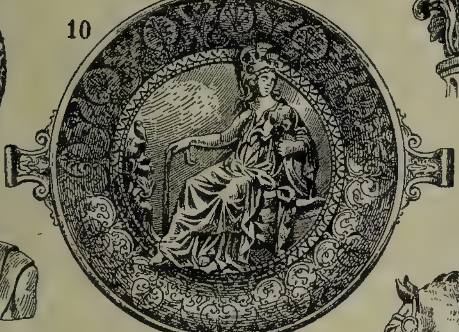
10

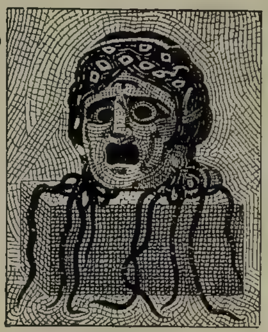
15

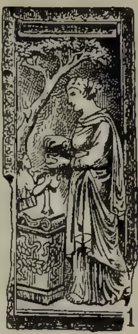
16

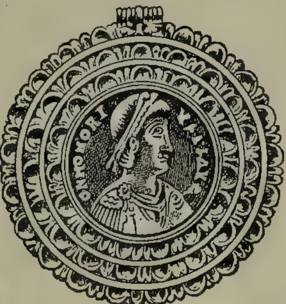
14

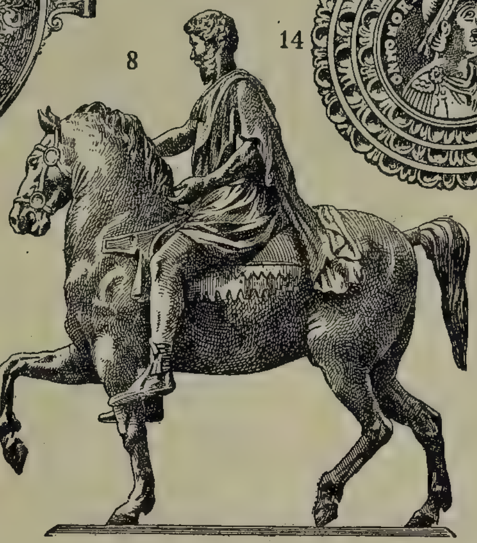
8

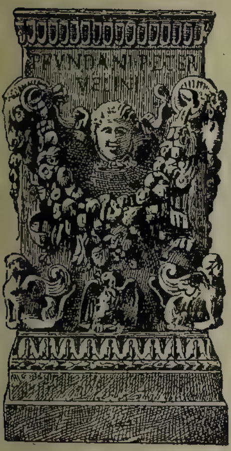
11

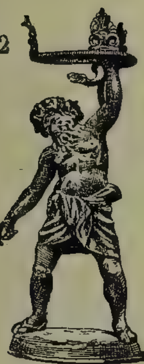
12

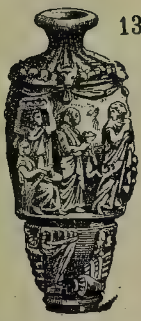
13

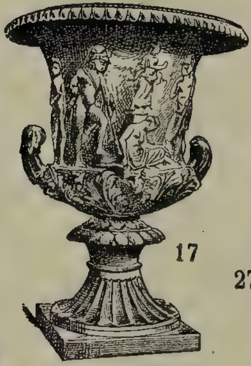
17

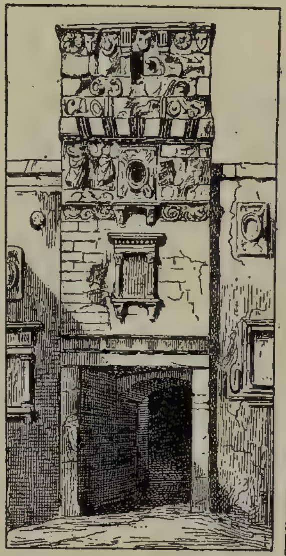
27

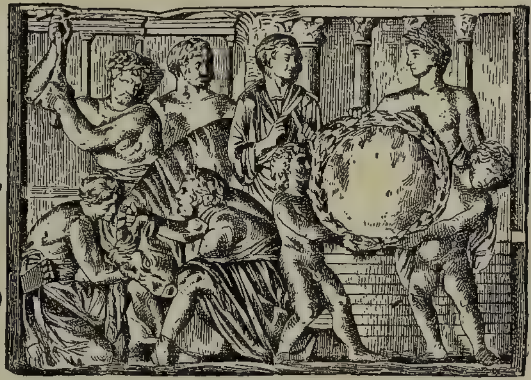
20

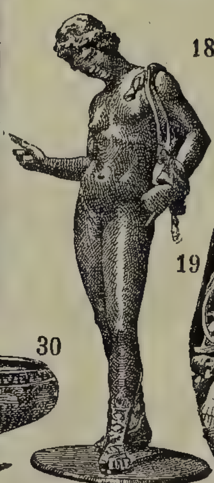
18

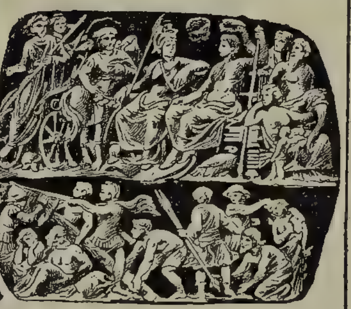
19

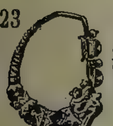
23

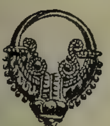
22

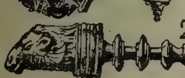
24

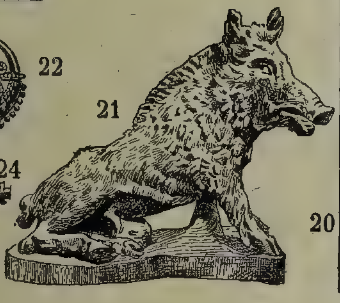
21

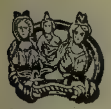
25

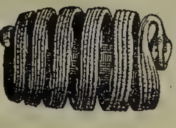
26

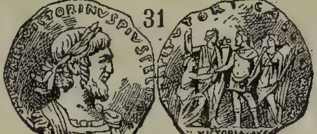
31

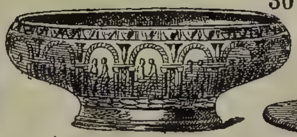
30

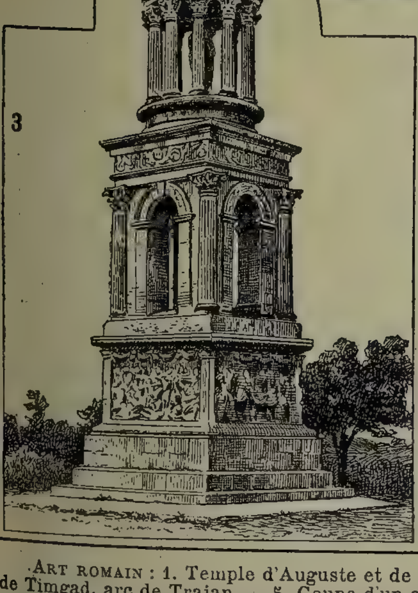
3

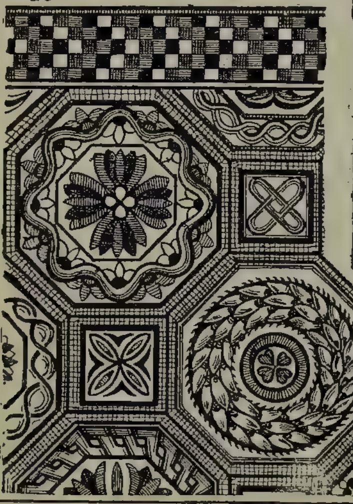
28

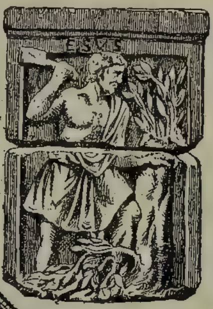
29

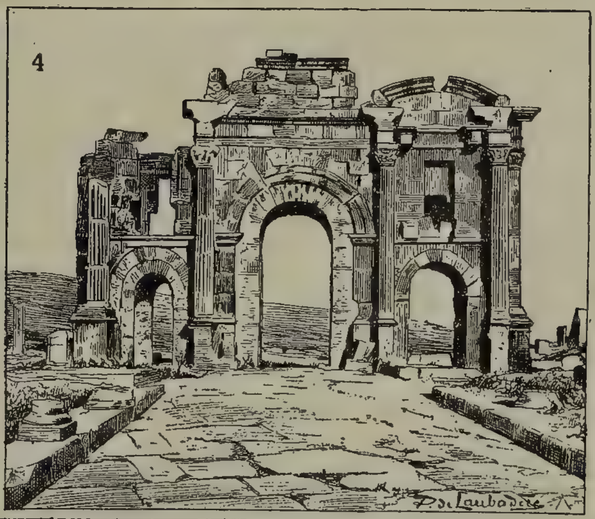
4

ART ROMAIN : 1. Temple d'Auguste et de Livie, à Vienne (Isère). — 2. Temple circulaire de Vesta, à Rome. — 3. Mausolée des Jules, à Saint-Rémy. — 4. Ruines de Timgad, arc de Trajan. — 5. Coupe d'un aqueduc à trois étages. — 6. Chapiteau du temple de Jupiter Stator, à Rome. — 7. Sarcophage de Cornelius L. Scipion. — 8. Statue équestre de Marc-Aurèle. — 9. Buste de Julie, à Naples. — 10. Patère en argent (trésor d'Hildesheim). — 11. Cippe funéraire (Louvre). — 12. Flambeau (Silène, bronze trouvé à Pompéi [musée de Naples]). — 13. Vase en onyx, dit vase de Mantoue. — 14. Médaillon impérial d'Honorius. — 15. Masque tragique, mosaïque trouvée à Rome. — 16. Plaque de diptyque consulaire (South Kensington Museum). — 17. Vase Médicis (galerie des Offices). — 18. Statuette de Narcisse (Pompéi). — 19. Grand camée de Vienne, Autriche (le Triomphe de Tibère). — 20. Bas-relief (galerie des Offices). — 21. Sanglier en marbre (galerie des Offices). — 22 à 26. Bijoux. — ART GALLO-ROMAIN : 27. Fragment de construction (porte à Narbonne). — 28. Mosaïque à compartiments (fouilles d'Elusa [*Eauze*]). — 29. Autel (fouilles de Notre-Dame de Paris). — 30. Vase en terre cuite (fouilles de Londinum [*Londres*]). — Monnaie (*Victorinus, restaurateur des Gaules*).

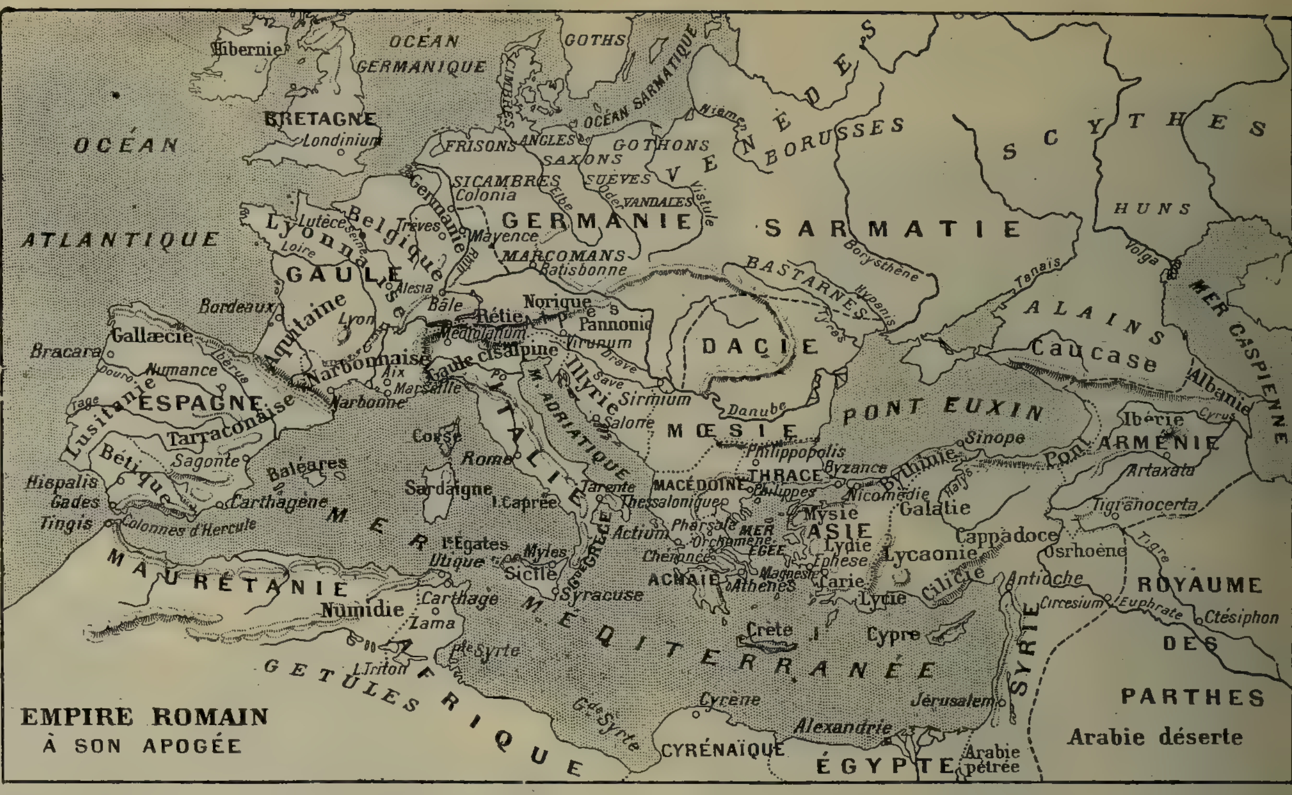
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN GERMANIQUE
Hibernie
BRETAGNE
Londinium
GOTHS
CIMBRES
OCÉAN SARMATIQUE
FRISONS
ANGLES
SAXONS
GOTHONS
SICAMBRES
SUÈVES
VANDALES
Colonia
Niemen
VENÈDES
BORUSSES
SCYTHES
HUNS
GERMANIE
SARMATIE
Elbe
Oder
Vistule
Lutèce
Seine
Loire
Lyonnaise
Belgique
Trèves
Germanie
Mayence
Rhin
MARCOMANS
Batisbonne
GAULE
Alesia
Bâle
Bordeaux
Aquitaine
Lyon
Norique
Rétie
Pannonie
Mediolanum
Virunum
Drave
Save
Gallæcie
Bracara
Numance
Douro
Ibère
Narbonnaise
Aix
Marseille
Narbonne
Gaule cisalpine
Po
Illyrie
Sirmium
Salone
Tage
Lusitanie
ESPAGNE
Tarraconaise
Bétique
Sagonte
Baléares
Hispalis
Gades
Tingis
Carthagène
Colonnes d'Hercule
Corse
Rome
Sardaigne
I. Caprée
ITALIE
M. ADRIATIQUE
Tarente
DACIE
Danube
MŒSIE
BASTARNES
Borysthène
Hypanis
Tyras
Tanaïs
Volga
ALAINS
Caucase
MER CASPIENNE
Albanie
Cyrus
Ibérie
ARMÉNIE
Artaxata
PONT EUXIN
Sinope
Pont
Philippopolis
THRACE
Byzance
MACÉDOINE
Philippes
Thessalonique
Bithynie
Nicomédie
Galatie
Halys
Mysie
ASIE
Tigranocerta
Pharsale
Actium
Orchomène
MER ÉGÉE
Lydie
Éphèse
Lycaonie
Cappadoce
Osrhoène
Carie
Lycie
Cilicie
Antioche
Magnésie
Athènes
ACHAÏE
Chéronée
Myles
Sicile
Syracuse
I. Égates
Utique
Carthage
Numidie
Zama
MAURÉTANIE
MER MÉDITERRANÉE
Crète
Cypre
SYRIE
Circesium
Euphrate
Ctésiphon
ROYAUME DES PARTHES
Arabie déserte
Jérusalem
Alexandrie
ÉGYPTE
Arabie pétrée
Cyrène
CYRÉNAÏQUE
Gde Syrte
Pte Syrte
L. Triton
GÉTULES
AFRIQUE

EMPIRE ROMAIN
À SON APOGÉE

*Première période* (227-44 av. J.-C.). Elle est pleine de sève et de vigueur. Les premiers chefs-d'œuvre sont donnés à partir de 207 av. J.-C., par Plaute, puis par Térence, dans leurs comédies. Lucilius (140 av. J.-C.) fut le père de la satire, genre romain par excellence. La plupart des premières œuvres en prose sont perdues. De Caton, il nous reste le *De re rustica.* Nous ne connaissons les premiers grands orateurs que par les jugements de Cicéron et de Quintilien. Crassus, Antoine, Hortensius, César furent des orateurs de premier ordre. Cicéron (107-43) porte la langue de l'éloquence politique et judiciaire au plus haut degré de magnificence. César apporte de son côté à la prose des qualités nouvelles de précision, de clarté, de vigueur. Salluste donne le modèle d'un style concentré, qui abonde en sentences. Tite-Live, enfin, écrit l'histoire avec abondance. Lucrèce est de beaucoup le plus puissant des poètes latins. Catulle est plein de sincérité. Le polygraphe Varron résuma en ses écrits l'encyclopédie des connaissances de son temps.

*Deuxième période* (*Siècle d'Auguste*) [44 av. J.-C.-14 apr. J.-C.]. C'est celle où la forme atteint et conserve la perfection classique. D'autre part, il y a sans doute moins de naïveté, d'inspiration que dans la période précédente, moins de nouveauté que dans la suivante. La plupart des poètes, encouragés par Auguste, célèbrent les bienfaits de son règne. Virgile chante les beautés de la vie champêtre dans les *Géorgiques*, et les traditions nationales dans l'*Enéide*. Horace se fait l'apôtre d'une philosophie moyenne et pratique. Ovide est le type du poète de cour. Gallus, Properce, Tibulle, dans leurs élégies, continuèrent le genre de Catulle, mais avec moins de force.

*Troisième période* (*De Tibère aux Antonins*) [14-139 de notre ère] : Les excès des mauvais empereurs, Caligula, Néron, donnent à la pensée romaine un ton de tristesse philosophique, de gravité passionnée, qu'elle n'avait pas dans la période précédente. En même temps, sous l'action de la philosophie et l'influence sourde du Christianisme naissant, l'âme romaine commence à s'ouvrir aux sentiments d'humanité, de charité. Sénèque dans la philosophie, Tacite dans l'histoire, Lucain dans la poésie représentent bien cet esprit et ces tendances. Peut-être y a-t-il beaucoup de convention dans les indignations d'un Juvénal. Perse est aussi vigoureux et plus sincère. Martial excelle à manier l'épigramme. Le *Satyricon* de Pétrone est la très curieuse peinture des plus mauvaises mœurs de son temps. La tragédie est représentée avec honneur par Sénèque, mais elle ne s'adresse plus qu'aux lettrés.

Après ces vigoureux génies, une réaction dans le sens virgilien se produit. Elle est opérée par des poètes habiles et consciencieux, mais d'un génie inférieur : Silius Italicus et Stace. Autour de Tacite se groupent des écrivains utiles et instructifs, d'ailleurs très habiles à manier leur langue : Quintilien, qui fait la théorie de l'éloquence ; Pline l'Ancien, dont l'*Histoire naturelle* résume presque les connaissances de son temps ; Pline le Jeune, un pur lettré ; Suétone, qui raconte l'histoire des *Douze Césars* avec une abondance de détails qui donne à son ouvrage un prix infini.

*Quatrième période* (139-550). Avec l'époque des Antonins commence la véritable décadence de la littérature latine. Quelques écrivains brilleront encore d'un vif éclat, comme Apulée (114-184), incorrect mais plein d'imagination, comme Claudien, poète déclamateur mais vigoureux, ou jetteront une lueur discrète, comme Aulu-Gelle, Ammien Marcellin, Macrobe. Avant eux, Frontin n'est qu'un bel esprit ; au IVe siècle, les écrivains de l'*Historia Augusta* sont fort inégaux ; en même temps, Simmaque fait jeter une dernière lueur à la rhétorique. Dans la poésie, Ausone est un honnête et aimable poète, versificateur trop habile et sans génie. Rutilius a de l'esprit.

C'est dans les écrits des Pères de l'Eglise et dans la poésie chrétienne, qu'il faut aller chercher l'originalité, la fraîcheur, et la sincérité de l'inspiration. Il suffit de nommer Tertullien, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin, du IIe au Ve siècle. Plusieurs d'entre eux, auxquels il faut joindre Sulpice-Sévère, Lactance, Paul Orose, Cassiodore, écrivent l'histoire avec force. La poésie chrétienne se forme et donne des œuvres de valeur avec Commodien, Juvencus, Prudence, Paulin de Nole. Ils appartiennent encore à la littérature latine par le respect de la forme classique. Après eux, commence le moyen âge.

— BEAUX-ARTS. L'art romain dérive à la fois de l'art étrusque et de l'art grec. Jusqu'à la conquête de l'Asie et de la Grèce, Rome ne connaît que la civilisation étrusque ; à partir du IIIe siècle av. J.-C., elle se laisse gagner à l'hellénisme, sans perdre toutefois complètement le souvenir de son passé ; de là un art à la fois pratique, ce qui est une tradition étrusque, et somptueux, à l'imitation de ses modèles grecs.

*Architecture.* L'architecture romaine avait trouvé chez les Etrusques un procédé inconnu à la Grèce, l'emploi de la voûte ; c'est en lui donnant le rôle principal dans les constructions, qu'elle renouvela l'art de bâtir. A la pierre de taille elle allia, puis substitua le blocage, conglomérat de petits matériaux. Là est le secret des immenses constructions, encore en partie debout, dont les Romains couvrirent le monde : temples rectangulaires comme les temples grecs (exemples : le temple de Vesta, à Rome, le temple de Tivoli), ou circulaires avec fronton triangulaire et portique en façade (panthéon d'Agrippa) ; théâtres (théâtre d'Orange) ; amphithéâtres (Colisée, arènes d'Arles, de Nîmes) ; cirques (cirque de Maxence, à Rome) ; aqueducs (pont du Gard) ; thermes (thermes de Caracalla, à Rome, de Timgad, en Algérie) ; basiliques (basilique Julienne, à Rome) ; arcs de triomphe (arcs de Tibère à Rome, arc d'Orange) ; colonnes triomphales (colonne Trajane, à Rome) : etc.

D'ailleurs, les Romains continuèrent à employer les trois ordre grecs : le dorique et l'ionique en l'alourdissant ; le corinthien, au contraire, en lui donnant une richesse inconnue à la Grèce. Ils allèrent même jusqu'à allier les deux derniers en superposant aux acanthes du corinthien les volutes et les détails de l'ionique (chapiteau composite).

*Sculpture.* La sculpture apparaît à Rome avec les Tarquins et les artistes étrusques. Au Ve siècle avant notre ère, on commence à couler les statues de métal ; mais la sculpture ne devient florissante qu'après la conquête de la Grèce, des sculpteurs grecs étant venus s'établir à Rome. Dès lors, on voit éclore chez les Romains des œuvres originales, mais d'inspiration grecque ; on les divise en trois écoles, suivant la patrie des artistes qui y ont travaillé : l'école asiatique (Agasias d'Ephèse, Archelaos de Priène, Aristeas et Papias d'Aphrodisias) ; l'école attique (Apollonios, fils de Nestor, Glycon, Cléoménès, fils d'Apollodoros, tous trois Athéniens), l'école de Pasitélès, qui vivait au Ier siècle av. J.-C. et qui essaya de renouveler l'art par un retour aux procédés du passé. A côté de cette sculpture grecque, qui vivait surtout d'imitation, s'est développée une sculpture de style romain ; c'est à l'époque impériale qu'elle s'épanouit. Elle s'attachait principalement à représenter soit des figures allégoriques (villes, nations, Concorde, Félicité, etc.), soit des personnages existants, le portrait jouant chez les Romains un rôle prépondérant ; elle trouva son expression la plus originale dans le bas-relief historique, qui est presque une création romaine (arc de Titus, colonne Trajane, colonne Antonine, arc de Septime-Sévère, etc.).

*Peinture.* Les Romains, plus encore que les Etrusques, n'ont jamais été en peinture que les élèves et les imitateurs des Grecs. Ils confient d'abord à des Grecs la décoration de leurs temples. Il faut attendre jusqu'à Fabius Pictor, qui décora en 304 le temple du Salut, pour trouver un peintre romain ; c'est une des caractéristiques de la peinture romaine d'avoir été cultivée par des personnages de haute condition : Turpilius, Titidius Labeo, G. Pedius. Les sujets étaient tout d'abord empruntés aux légendes grecques. Cependant, de bonne heure, on vit apparaître la peinture d'histoire.

Nous n'avons conservé aucun spécimen de ces peintures, mais nous possédons encore plus d'une peinture décorative. Sous Auguste, ce genre se perfectionne, grâce au peintre Ludius, qui imagine de couvrir les parois des maisons de ces paysages si fort à la mode à Pompéi. Dès lors, la peinture de genre envahit tout : c'est la seule que nous rencontrions à Pompéi. Elle vit de souvenirs grecs et surtout alexandrins : les Amours y abondent. Ce sont aussi des scènes champêtres, des marines, des paysages ou des natures mortes, même des caricatures.

Les Romains ont cultivé également le portrait.

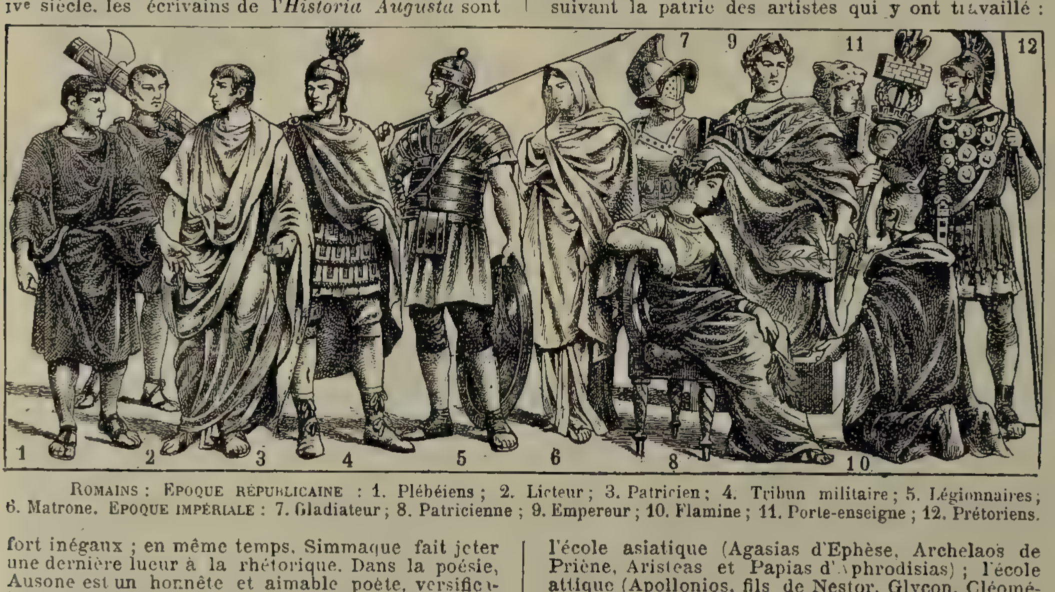
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

ROMAINS : ÉPOQUE RÉPUBLICAINE : 1. Plébéiens ; 2. Licteur ; 3. Patricien ; 4. Tribun militaire ; 5. Légionnaires ; 6. Matrone. ÉPOQUE IMPÉRIALE : 7. Gladiateur ; 8. Patricienne ; 9. Empereur ; 10. Flamine ; 11. Porte-enseigne ; 12. Prétoriens.

**Rome intangible,** expression employée par le roi Humbert (1886) pour signifier que jamais le gouvernement italien ne céderait Rome à la Papauté.

**Rome** (*Grandeur et décadence de*), par Guglielmo Ferrero (1904) ; ouvrage ingénieux, où l'auteur étudie l'histoire ancienne aux lumières de l'histoire contemporaine, et fait une grande part aux facteurs économiques, financiers et commerciaux.

**Rome** (*Promenades dans*), par Stendhal (1829) ; sorte de guide attachant par l'intensité de l'émotion artistique, et par de piquants détails sur les mœurs italiennes de l'époque.

**Rome au siècle d'Auguste** ou *Voyage d'un Gaulois à Rome*, par Dezobry, ouvrage d'histoire et d'archéologie, dont le sujet est analogue à celui du *Voyage d'Anacharsis en Grèce.* L'érudition en est solide et de bon aloi (1835).

**Rome sauvée** ou *Catilina*, tragédie de Voltaire (1750), qui a pour sujet la conjuration de Catilina ; faible d'action, mais remarquable par le style.

**Rome vaincue,** tragédie d'Alexandre Parodi (1876), dont le sujet, la punition d'une vestale coupable, se place après la défaite de Cannes.

**Rome,** v. des Etats unis d'Amérique (New-York), ch.-l. du comté d'Oneida, sur le Mohawk ; 26.000 h.

**roméine** n. f. Antimoniate et antimonite naturel de calcium.

**Romenay,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 35 kil. de Mâcon ; 3.360 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Roméo et Juliette,** une des plus touchantes tragédies de Shakespeare (1591 et 1597), dont le sujet est emprunté à une nouvelle de Luigi da Porto.

Deux familles puissantes, les Capulets et les Montaigus, troublent Vérone de leurs querelles ; mais Roméo, un Montaigu, aperçoit Juliette, une Capulet, et les deux jeunes gens s'aiment éperdument. Un religieux les unit. Malheureusement, Roméo tue en duel un cousin de Juliette : il est exilé. La scène des adieux, au balcon de Juliette, est une des plus gracieuses de Shakespeare. Juliette, qui va être obligée d'épouser un homme qu'elle déteste, simule la mort, à l'aide d'un narcotique. Roméo, croyant Juliette morte, s'empoisonne et meurt à ses côtés. Juliette se réveille et se frappe avec le poignard de Roméo. Cette tragédie, œuvre de la jeunesse de Shakespeare, rachète par sa beauté poétique les invraisemblances du dénouement. — Une adaptation française en vers du drame de Shakespeare a été donnée en 1920 par A. Rivoire sous le titre de : *Juliette et Roméo.*

**Roméo et Juliette.** Parmi les nombreuses œuvres d'art inspirées par la légende de Roméo et Juliette, citons : *les Adieux de Roméo et Juliette*, tableau de Delacroix (1846). *Roméo et Juliette*, tableau de Jalabert (1857) v. p. 822 ; de Louis Boulanger, tableau de Hermann Goldschmidt ; etc.

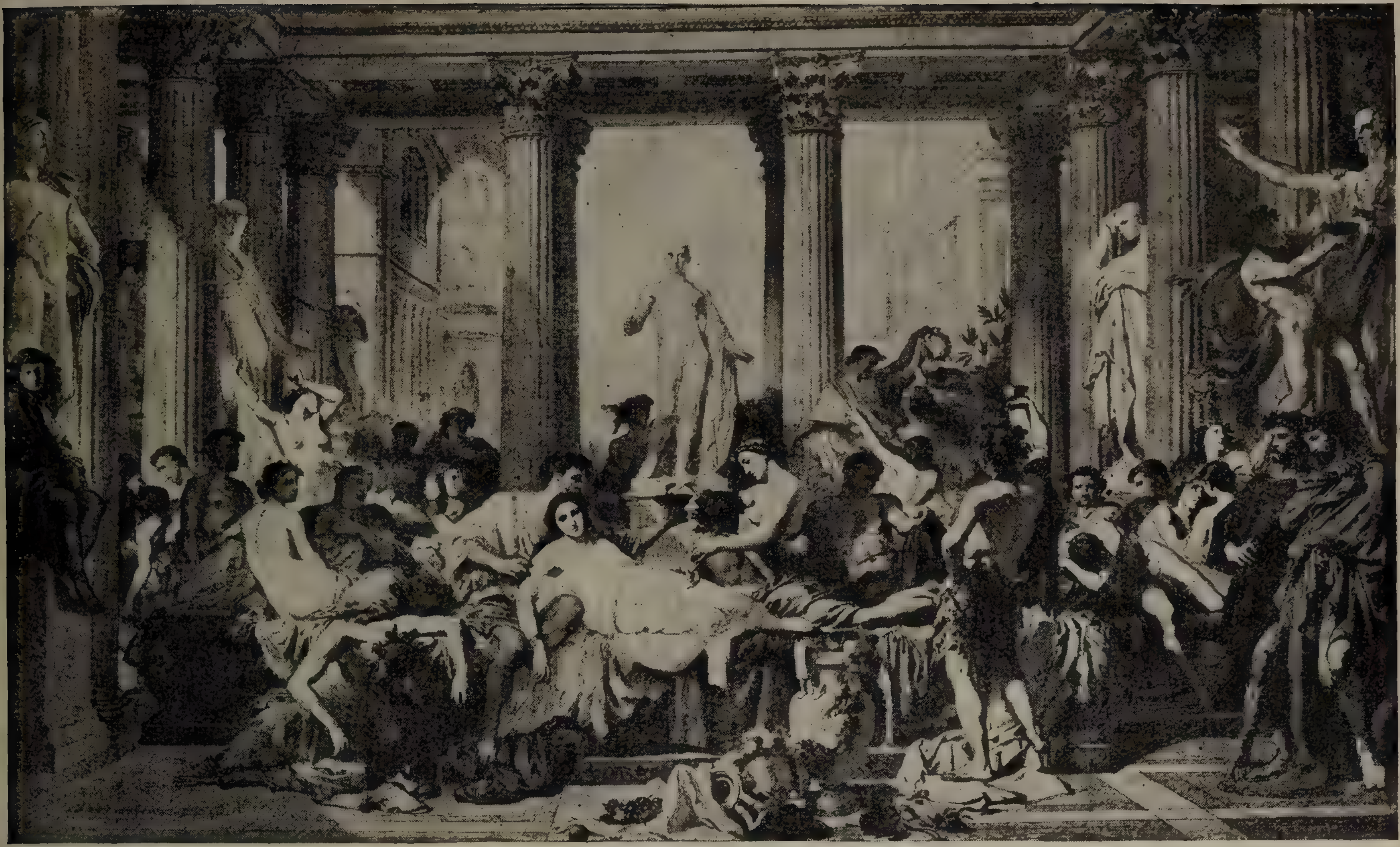

Les Romains de la Décadence (Thomas Couture), v. p. 816.

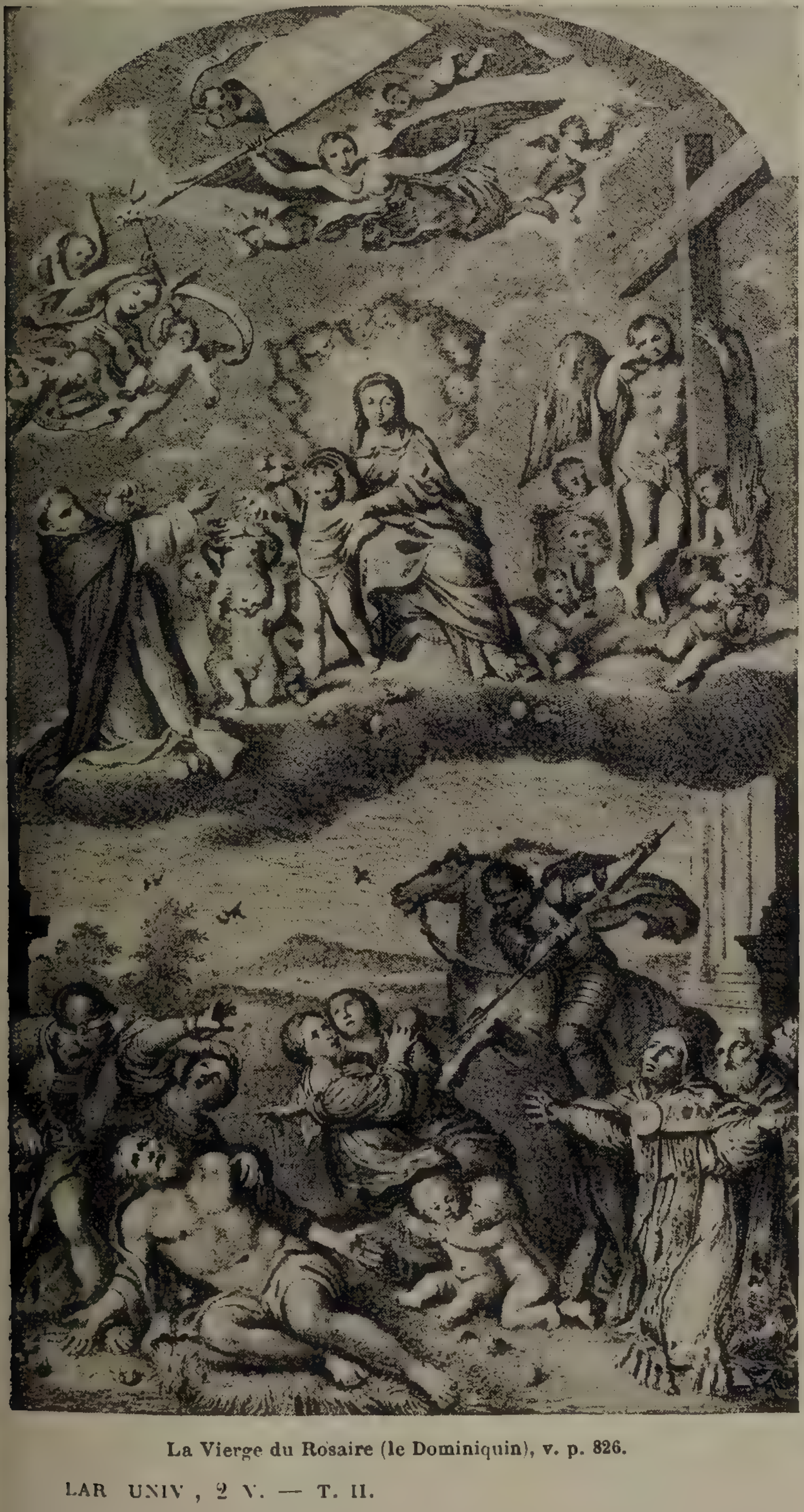

La Vierge du Rosaire (le Dominiquin), v. p. 826.

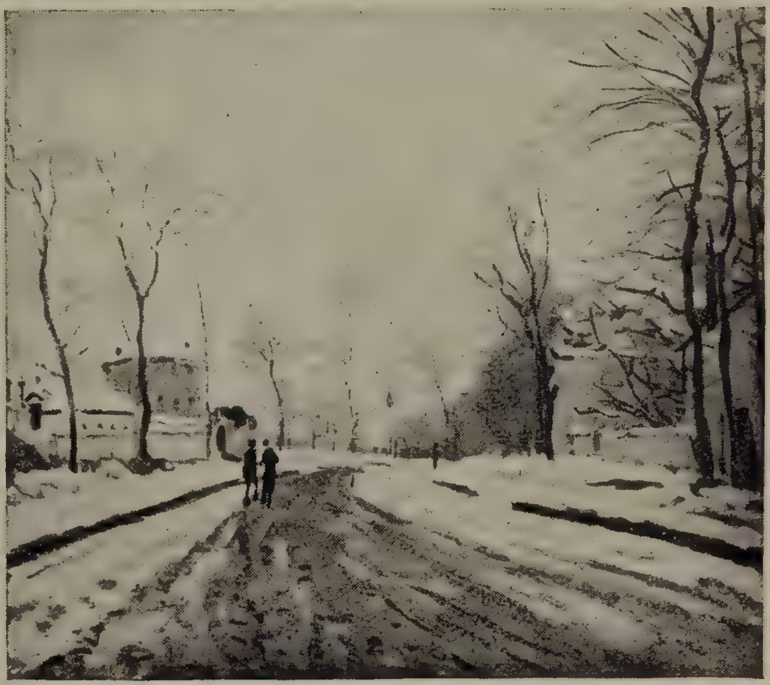

La Route par temps de neige (Sisley), v. p. 835.

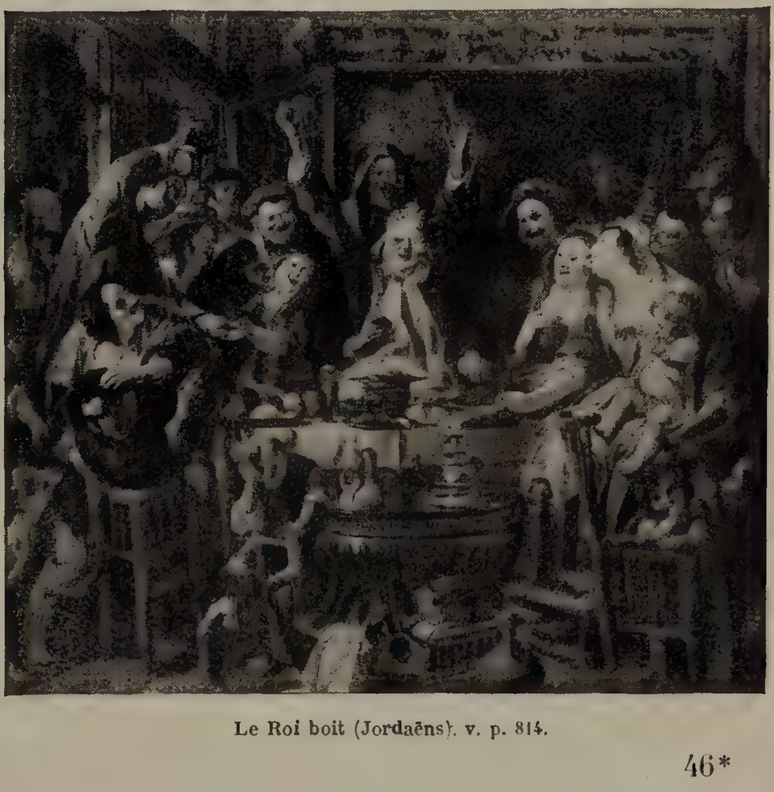

Le Roi boit (Jordaëns), v. p. 814.

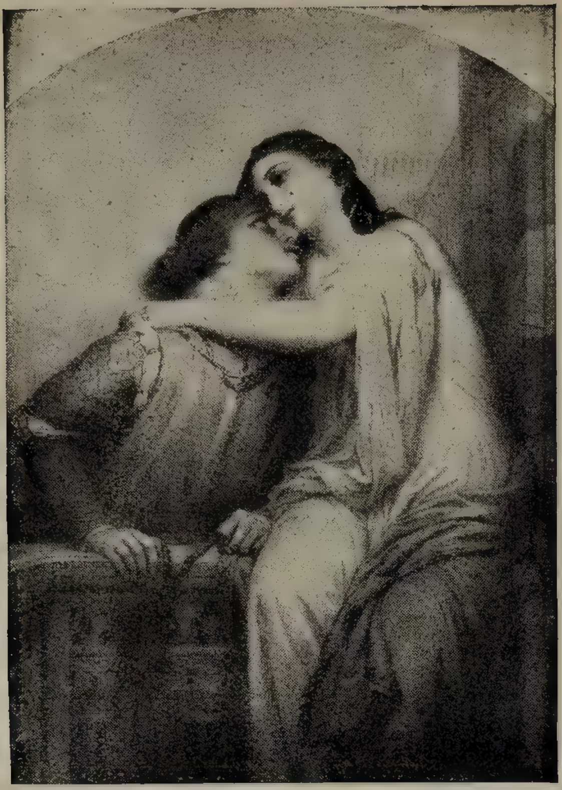

Roméo et Juliette (Jalabert), v. p. 820.

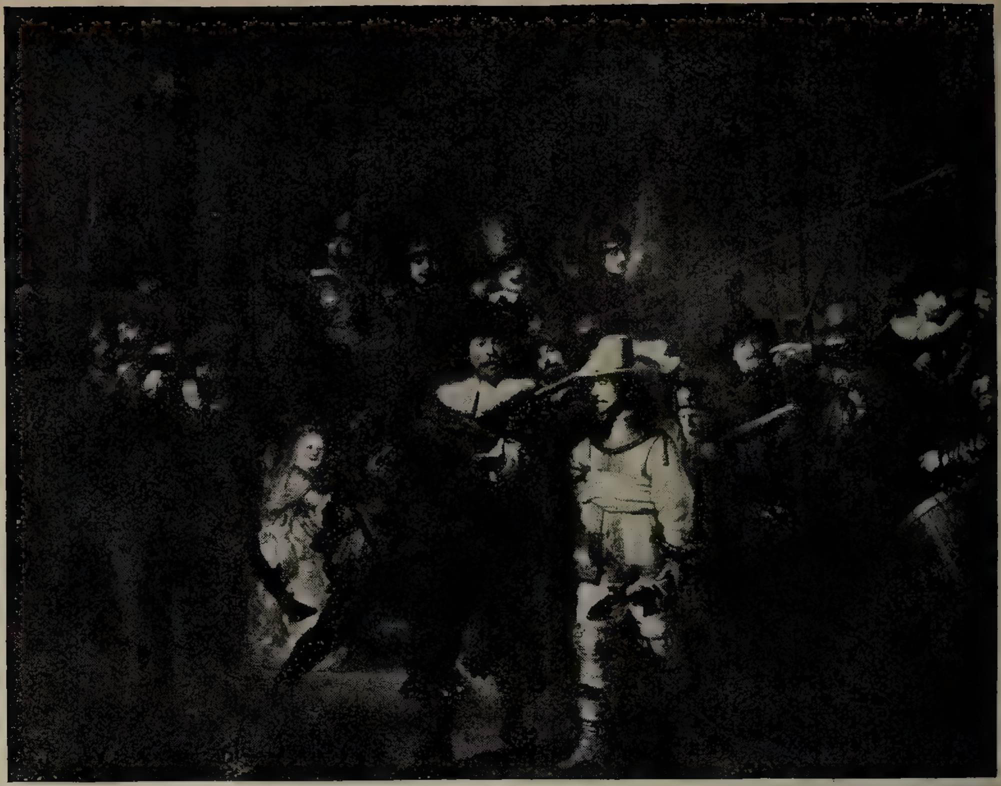

La Ronde de nuit (Rembrandt), v. p. 824.

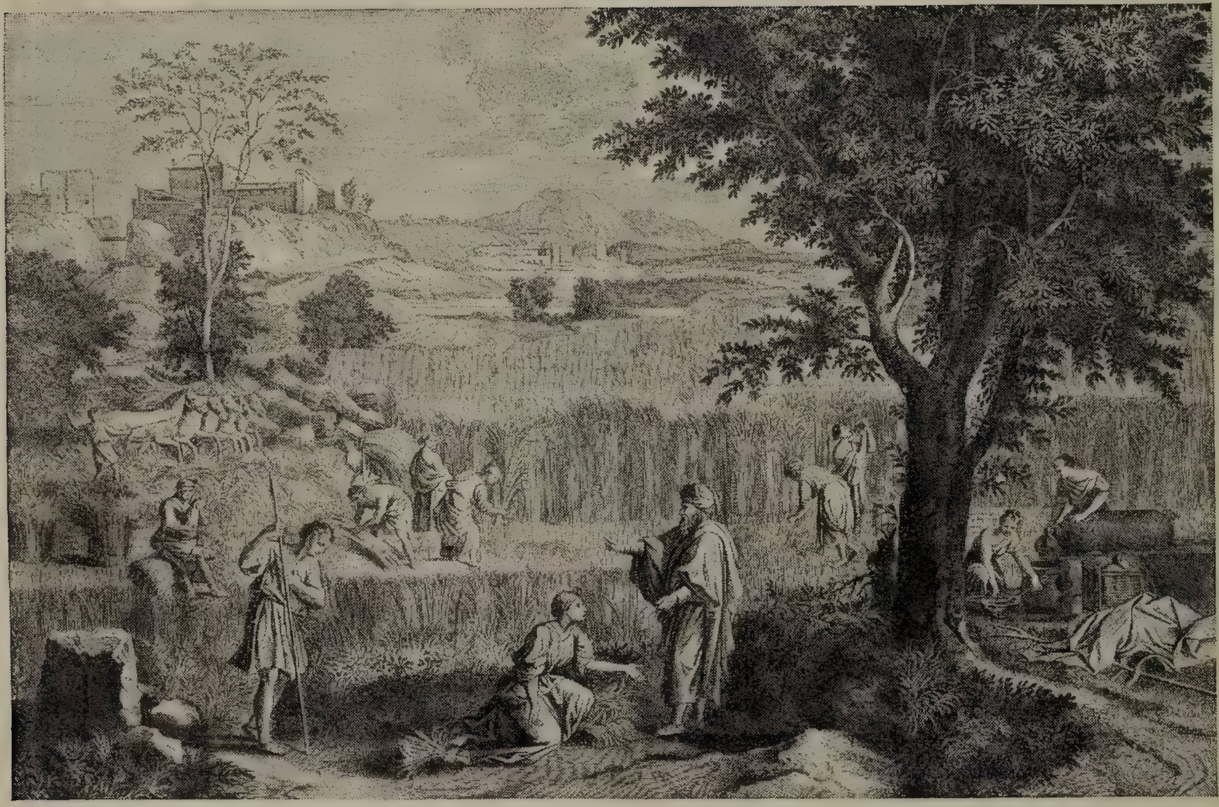

Ruth et Booz (Nicolas Poussin), v. p. 845.

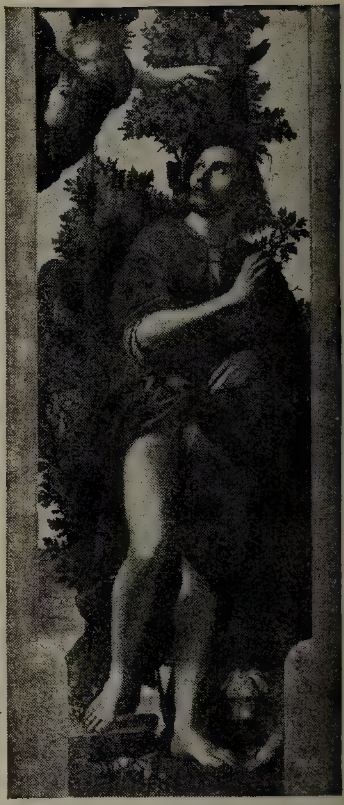

Saint Roch (P. Morando), v. p. 809

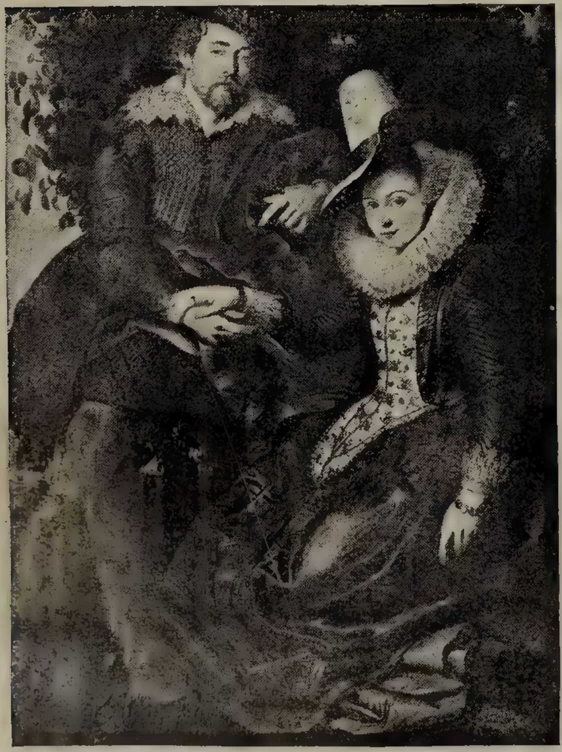

Rubens et sa femme (Rubens), v. p. 838.

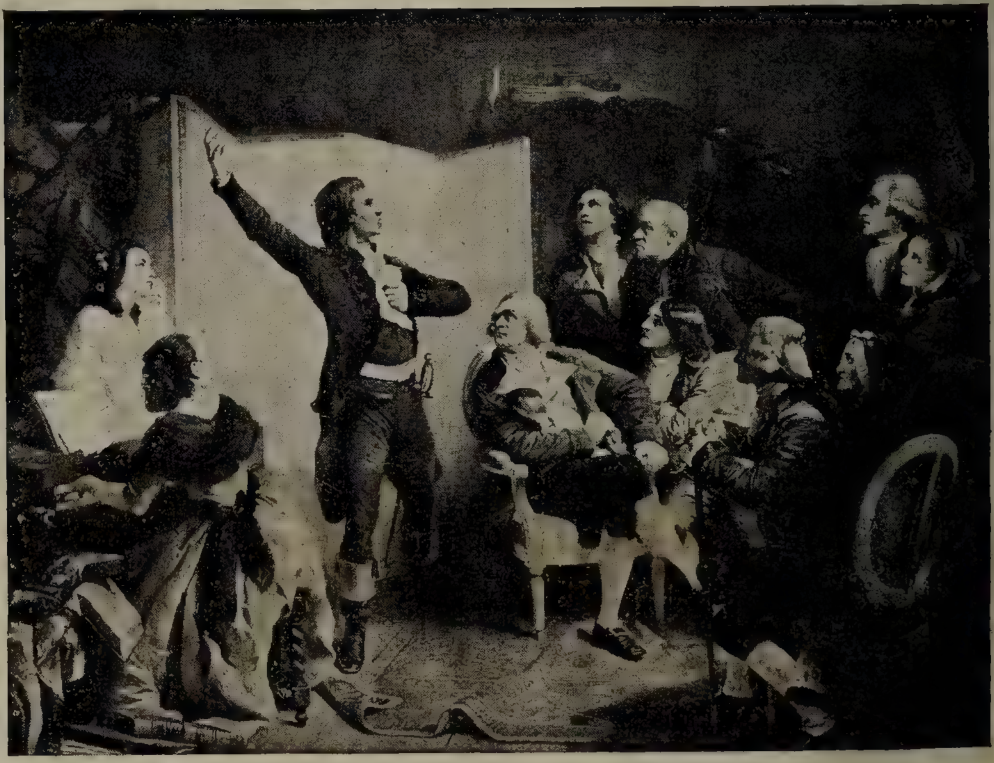

Rouget de Lisle chantant la Marseillaise (Pils), v. p. 831.

**oméo et Juliette,** opéra en cinq actes, livret de s Barbier et Michel Carré, d'après la tragédie hakespeare, musique de Gounod (1867) ; une des res les plus belles du répertoire français du siècle. Parmi les plus jolies pages, citons : alse chantée ; la ballade de la reine Mab, l'air : *lève-toi, Soleil*, le duo du balcon, la chanson du : *Gardez bien la belle*, la scène du double duel, uo fameux de l'alouette, la scène des tom- x, etc.

**omerage** n. m. Nom que l'on donne, en Pro- e, aux fêtes patronales, célébrées par des jeux s réjouissances publiques.

**omérie** [*ri*] n. f. (de l'esp. *romeria*, pèlerina- Fêtes patronales espagnoles, correspondant aux ons bretons.

**omero Robledo** (Francisco), homme poli- e espagnol, né à Antequera (Andalousie), m. à rid (1832-1906), l'un des chefs du parti conserva- , tantôt avec Canovas, tantôt contre lui.

**omestecq** [*mès-tèk*] n. m. Jeu de cartes d'ori- flamande, voisin du rams, et dont le nom vient mots *rome* et *stecq*, qui y sont employés. V. ROME.

**omillé,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à il. de Montfort ; 2.310 h.

**omilly-sur-Andelle,** comm. de l'Eure, et à 20 kil. des Andelys ; 1.570 h. Ch. de f. Et. llerie.

**omilly-sur-Seine,** ch.-l. de c. (Aube), arr. 18 kil. de Nogent-sur-Seine ; 13.400 h. (*Romil-* ). Ch. de f. E. Tourbe, bonneterie, distillerie. environs, abbaye cistercienne de *Sellières*, où enterré Voltaire de 1778 à 1791. — Le cant. a omm., et 15.900 h.

**omipète** n. m. (du lat. *Roma*, Rome, et *petere*, ner). Nom plaisamment donné par Rabelais à qui faisaient le pèlerinage de Rome.

**omme** (*Charles*-Gilbert), conventionnel fran- , né à Riom, m. à Paris (1750-1795), créateur du ndrier républicain. Accusé de complicité dans urrection montagnarde du 1er prairial, il fut con- né à mort et se poignarda.

**omney** [*nè*] (George), peintre anglais, né à on in Furness, m. à Kendal (1734-1802). Il se fit naître d'abord par des tableaux d'histoire (*Mort énéral Wolfe*), mais c'est surtout dans le por- t qu'il s'est fait apprécier, par sa couleur et son pérament plus que par la correction de son des-

**omny** ou **Romen,** v. de la plaine russe, v. de Poltava), au confluent du *Romen* et du la ; 23.000 h.

**omont,** comm. de Suisse (cant. de Fribourg) ; 0 h. Eglise de l'Assomption (XIIIe-XVe s.). Château emparts. Commerce de il, bois, fromages.

**omoos,** comm. de sse (cant. de Lucerne) ; 0 h.

**omorantin,** ancien- t. de la Sologne, ch.-l. r. (Loir-et-Cher), sur la ldre ; 8.100 h. (*Romoran- is*). Ch. de f. Orl. ; à 41 kil. Blois. Eglise romane s.). Restes d'un château aissance. Draps, laina- , rubans, huile, cuirs, par min. En 1560, un édit mé- able y fut rendu, inspiré les idées de tolérance religieuse, et que Michel L'Hospital défendit devant le Parlement. — rr. a 6 cant., 49 comm., 64.360 h. Le cant. a omm., et 16.480 h.

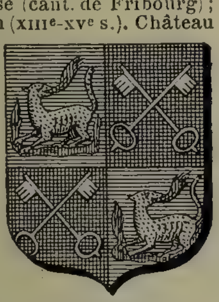

Armes de Romorantin.

**ompable** [*ron*] adj. Qui peut être rompu. u us.)

**ompé, e** [*ron*] adj. *Sylvic.* Se dit d'un arbre sé par le vent.

**ompement** [*ron-pe-man*] n. m. Action de rom- . *Rompement de tête*, fatigue causée par un grand it ou une forte application. (Peu us.)

**omperie** n. f. V. ROMPURE.

**ompeur, euse** [*ron, eu-ze*] n. Personne qui npt, qui a l'habitude de rompre.

**ompis** [*ron-pi*] n. m. En sylviculture, arbres npus, cassés.

**ompre** [*ron-pre*] v. a. (lat. *rumpere*. — Prend t à la 3e pers. du sing. du prés. de l'ind. : *il npt.*) Briser, casser, mettre en pièces : *le fleuve ompu ses digues.* Faire subir le supplice de la e : *Cartouche fut rompu vif.* Arrêter ou détour- le cours, la vitesse : *rompre le fil de l'eau.* Trou- r : *rompre le sommeil.* Interrompre : *rompre le ne ; rompre un tête-à-tête.* Gâter : *la pluie a rompu chemins.* Enfoncer, disperser : *rompre un batail- . Fig.* Réduire, dompter : *rompre le caractère de elqu'un.* Fatiguer, assourdir : *rompre la tête, les illes.* Détruire, faire cesser, rendre nul : *rompre mitié, un entretien, un marché, un mariage.* Vio- , en parlant d'un engagement : *rompre ses vœux.* bourer : *rompre une luzernière.* Accoutumer : *npre quelqu'un aux affaires. Rompre le silence*, sser de se taire. *Rompre un charme*, le faire ces- . *Rompre ses fers*, s'échapper de prison ou se dé- ger d'une liaison. *Rompre le fil de son discours*, quitter subitement pour entrer dans une autre tière. *Rompre la paille*, cesser d'être amis. *Rom- la glace*, surmonter les premières difficultés d'une aire. *Rompre les rangs*, quitter l'alignement, se loquer, en parlant d'une troupe. *Rompre une ce avec quelqu'un*, disputer en règle avec lui sur sujet. *Rompre le pain avec quelqu'un*, communier c lui. *Rompre son ban*, sortir du lieu assigné. *mpre les chiens*, les arrêter dans leur poursuite squ'ils prennent le change. *Fig.* Aiguiller, vers autre sujet, une conversation devenue dange- use. *Rompre la laine*, mélanger des laines diver- nent colorées pour fabriquer certains draps. *Rom- trop jeune*, en brasserie, retirer le grain qui rme beaucoup trop tôt. *Rompre la couche*, dans un rmoir, pelleter le grain qui tend à se pelotonner. *p. Rompre la forme*, démonter de la forme les lettres i la constituaient. *Jeu. Rompre la vole, le chelem*, jouer telle sorte, que l'adversaire ne peut faire aucun ses coups. *A tout rompre*, avec grand bruit, avec ansport : *applaudir à tout rompre.* Absol., *Rompez* -ent. *les rangs*), séparez-vous (à la fin d'une manœuvre) ; *fam.*, allez-vous-en. V. n. Se briser : *cette poutre rompra. Escr.* Reculer, ne pas rester de pied ferme : *rompre d'une semelle. Fig.* Cesser d'être amis : *ils ont rompu.* Se séparer, faire divorce : *rompre avec ses habitudes. Rompre en visière*, dire brusquement et en face quelque chose de désobligeant. ALLUS. LITT. V. PLIER. **Se rompre,** v. pr. *Se rompre le cou*, se tuer ou se blesser grièvement dans sa chute. PROV. : **Il vaut mieux plier que rompre,** il vaut mieux céder que de s'attirer un malheur irréparable.

**rompt-pierre** [*ron*] n. m. invar. Nom vulgaire du genre *saxifrage*.

**rompu** [*ron-pu*], **e** adj. (de *rompre*). Accablé de fatigue : *je suis rompu.* Expérimenté, habile : *rompu aux affaires. Blas.* Syn. de BRISÉ. *A bâtons rompus* loc. adv. A diverses reprises : *travailler à une chose à bâtons rompus.* Sur divers sujets : *conversation à bâtons rompus.*

**rompure** [*ron*] n. f. *Techn.* Endroit où se rompt un caractère typographique. Action du fondeur qui le rompt.

**Romsée,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 2.510 h. Charbonnages.

**romsteck** [*roms-tèk*] n. m. (de l'angl. *rump-steak*, tranche de croupe). Partie la plus haute de la culotte de bœuf.

**Romuald** (saint), moine de l'ordre de Saint-Benoît, né à Ravenne vers 956, m. à Val de Castro vers 1027 ; il fonda l'ordre des camaldules en 1012. Fête le 7 février.

**romulée** [*lé*] n. f. Genre d'iridacées, qui croissent dans la région circaméditerranéenne.

**Romulus** [*luss*], fondateur légendaire et premier roi de Rome, que la tradition fait régner de 753 à 715 av. J.-C. Fils de Rhéa Sylvia, il fut, avec son frère jumeau Rémus, nourri par une louve, puis recueilli par des bergers. Il traça l'enceinte de Rome, tua Rémus, et appela dans la nouvelle ville les proscrits et les vagabonds ; il présida à l'enlèvement des Sabines, et combattit contre Véies. Chef belliqueux, très détesté de l'aristocratie, il disparut, dit-on, au milieu d'un orage, pendant une revue.

**Romulus Augustule,** dernier empereur romain d'Occident, dépouillé en 476 de la pourpre par Odoacre. Il alla mourir dans sa retraite de Lucullane, en Campanie.

**Ronarc'h** (Pierre), amiral français, né à Quimper en 1865 ; il se distingua durant la Grande Guerre à la tête de la brigade de fusiliers marins et fut chargé ensuite de la défense contre les sous-marins dans la mer du Nord et la Manche.

**ronce** n. f. (lat. *rumex, icis*). *Bot.* Genre de rosacées épineuses, dont les fruits (*mûrons* ou *mûres sauvages*) sont rafraîchissants : *les ronces croissent au bord des chemins. Fig.* Peine, difficulté : *les ronces de la vie.* Ignorance, grossièreté. Veine arrondie dans certains bois, ou sur des lames damassées. *Ronce artificielle*, petit câble de fils de fer tressés, retenant de place en place des pointes métalliques qui le font ressembler à une ronce, et que l'on emploie pour les clôtures.

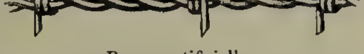

Ronce artificielle.

— ENCYCL. Les ronces (*rubus*) sont des plantes sous-frutescentes, à racines traçantes, à tige souvent sarmenteuse, aiguillonnées, ordinairement bisannuelles. Les feuilles sont tantôt simples et profondément lobées, tantôt composées de trois à cinq folioles ; le fruit est une agglomération de petits drupes. Le genre comprend une centaine d'espèces ; les principales sont le framboisier commun (*rubus Idæus*), indigène des montagnes d'Europe ; la ronce commune (*rubus fruticosus*), dont les longs sarments épineux s'enchevêtrent dans les haies et dont les fruits (mûres sauvages, mûrons), à saveur douce, légèrement sucrée et acidulée, sont employés à la confection de confitures et d'un sirop (sirop de mûres) qui sert à édulcorer certaines préparations pharmaceutiques ; la ronce à fruits bleus (*rubus cæsius*), à grandes fleurs blanches, à fruits recouverts d'une pruinosité bleuâtre et dont les drupes sont plus gros et plus sucrés que ceux de l'espèce précédente. On cultive parfois comme plante ornementale la *ronce odorante*, à fleurs roses, originaire du Canada.

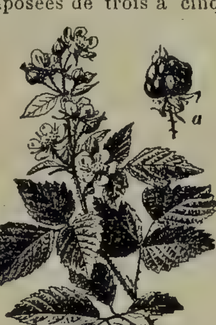

Ronce : *a*, fruit.

**roncer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il ronça, nous ronçons.*) *Mar.* Pousser, faire avancer en glissant dans le sens de la longueur, en parlant d'une pièce de bois.

**ronceraie** [*rè*] n. f. Terrain où croissent les ronces.

**roncet** [*sè*] n. m. Maladie de la vigne, qui se manifeste par un rabougrissement général de la plante ayant la coulure pour conséquence. (On l'appelle aussi POUSSE EN ORTIE, VIGNE PERSILLÉE, COURT-NOUÉ, etc.)

**roncette** [*sè-te*] n. f. Nom vulgaire du *traquet* (oiseau).

**ronceux, euse** [*seû, eu-ze*] adj. Plein de ronces : *chemin ronceux.* Se dit d'un bois qui a des veines arrondies : *acajou ronceux.*

**Roncevaux** [*vô*] (esp. *Roncesvalles*), bourg d'Espagne (prov. de Pampelune) dans un vallon boisé du revers méridional des Pyrénées ; 180 h. Monastère célèbre, lieu de pèlerinage. C'est dans le défilé de Roncevaux qu'en 778 l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne fut taillée en pièces par les Vascons et que périt le paladin Roland.

**Ronchamp,** comm. de la Haute-Saône, arr. et à 17 kil. de Lure ; 3.800 h. Ch. de f. E. Houille. Filatures.

**Ronchaud** (Louis de), littérateur français, né à Lons-le-Saunier, m. à Saint-Germain (1816-1887), auquel on doit des poésies, des drames et des ouvrages d'histoire de l'art.

**Ronchin,** comm. du Nord, arr. et à 5 kil. de Lille ; 4.790 h. Ch. de f. N. Fabriques de vernis, savons, potasse. Raffineries.

**ronchonner** [*cho-né*] v. n. *Pop.* Gronder, grogner, murmurer.

**ronchonneur, euse** [*cho-neur, eu-ze*] n. *Pop.* Personne qui a l'habitude de ronchonner.

**ronchonot** [*no*] n. m. (nom popularisé par une publication humoristique de Charles Leroy : *le Colonel Ronchonot*). Officier grondeur et méticuleux.

**roncier** [*si-é*] n. m. ou **roncière** n. f. Touffe de ronces.

**roncin** n. m. Cheval de bât. (Vx.)

**ronciné, e** adj. Dont les feuilles pennatifides ont leurs lobes aigus dirigés vers la base.

**roncone** n. m. (m. ital.). Sorte de pertuisane à oreillons crochus, en usage en Italie du XVe au XVIIe siècle.

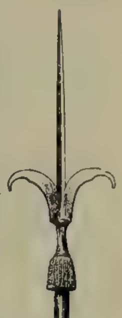

Roncone.

**Roncq,** comm. du Nord, arr. et à 14 kil. de Lille ; 6.540 h. Ch. de f. N. Filature et teillage du lin ; brasseries. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**rond** [*ron*], **e** adj. (lat. *rotundus*). Se dit d'un corps, d'une figure que l'on peut obtenir par révolution d'une surface, d'une ligne, d'un point, autour d'un axe : *le cercle, la sphère, le cylindre, le cône sont des figures rondes.* Dont la forme se rapproche de celle d'un cercle, d'une sphère, d'un cylindre : *visage rond. Fam.* Gros et court : *petite femme toute ronde. Fig.* Franc et décidé : *être rond en affaires. Nombre, compte rond*, sans fraction. *Bourse ronde*, bien garnie. *La machine ronde*, la Terre. *Pop.* Un peu ivre. *Anat.* Se dit de muscles et de ligaments dont les fibres sont réunies en faisceaux arrondis. *Mar. Brise ronde*, vent frais, mais bien établi.

**rond** [*ron*] n. m. (du lat. *rotundus*). Cercle, figure circulaire. Anneau qui sert pour marquer les serviettes des divers convives. Disque de paille tressée, sur lequel les tailleurs de pierre appuient le bloc qu'ils taillent. *Arg.* Sou : *n'avoir pas un rond. Rond de jambe*, mouvement de la jambe qui décrit un demi-cercle. *Rond de cuir*, coussin en forme de couronne, que les gens de bureau mettent sur leur siège. (V. ROND-DE-CUIR.) *Rond d'avant-train*, cercle métallique tournant autour d'une cheville centrale, et dont on garnit l'avant-train d'une voiture à quatre roues. *En rond* loc. adv. Circulairement.

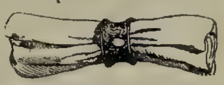

Rond de serviette.

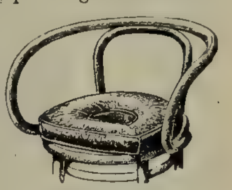

Rond de cuir.

— ENCYCL. *Arboric.* C'est le nom d'une maladie cryptogamique des pins, qui s'étend circulairement (d'où son nom) et de proche en proche aux arbres d'une plantation. Le seul remède que l'on préconise contre une affection de ce genre, c'est le creusement d'un fossé autour de la zone attaquée, pour empêcher le mycélium des cryptogames de se propager.

**Ronda,** v. d'Espagne (Malaga), près du torrent de Guadalevin ; 22.500 h. Aciéries, tissages.

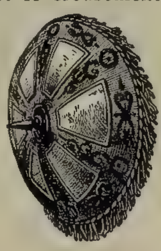

Rondache.

**rondache** n. f. (de *rond* adj.). Bouclier de forme *ronde*, porté par les fantassins jusqu'à la fin du XVIe siècle.

**rondachier** [*chi-é*] n. m. Soldat qui portait la rondache.

**rond-de-cuir** [*ron*] n. m. (du coussin en forme de couronne. V. ROND). *Fam.* Employé de bureau, fonctionnaire administratif. Pl. des *ronds-de-cuir.*

**ronde** (de *rond*) n. f. Inspection pour s'assurer que tout est en ordre : *faire une ronde.* Dans une place de guerre, visite de nuit faite aux différents postes, pour savoir si tout est en bon ordre. Troupe armée, chargée de faire cette visite. Visite nocturne des employés des douanes et des octrois. Chanson de table où chacun chante à son tour : *ronde de table.* Chanson accompagnée d'une danse en rond, les danseurs se tenant par la main. Sorte d'écriture en caractères courts, à panses et boucles presque circulaires. *Musiq.* Note qui vaut deux blanches : *la ronde est figurée par une note ronde sans queue.* (V. NOTE.) *A la ronde*, loc. adv. Alentour : *à dix lieues à la ronde.* Instrument servant aux blanchisseuses à dresser le linge. Au jeu de lansquenet, somme que le joueur verse pour les cartes et avant de jouer. *Faire une ronde*, verser du sirop de sucre dans chacune des formes à sucre.

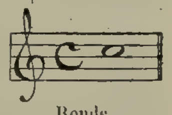

Ronde.

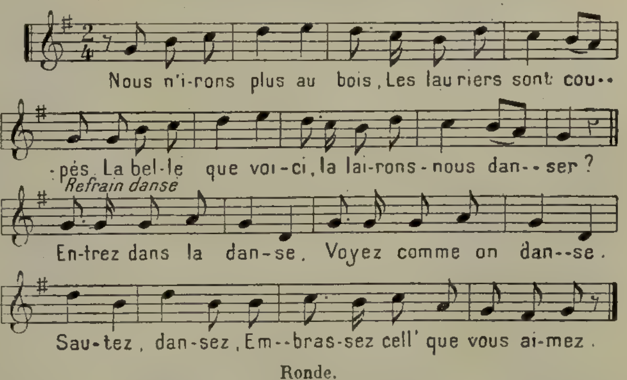
Nous n'i-rons plus au bois, Les lauriers sont cou-
-pés. La bel-le que voi-ci, la lai-rons-nous dan--ser ?
Refrain dansé
En-trez dans la dan-se. Voyez comme on dan--se.
Sau-tez, dan-sez, Em--bras-sez cell' que vous ai-mez.

Ronde.

— ENCYCL. *Litt.* et *mus.* Dans la ronde, la personne qui est à la droite du meneur, au moment du refrain, entre dans le cercle et embrasse le danseur ou la danseuse de son choix, puis elle prend place à la gauche du meneur, et la ronde continue ainsi jusqu'à ce que tous les danseurs aient joui tour à tour de ce galant privilège. Parmi les rondes populaires, citons : *La Tour, prends garde ; Nous n'irons plus au bois ; Il était une bergère ; le Pont d'Avignon ; Trois filles dedans un pré ; Compère Guilleri ;* etc.

La ronde est aussi une chanson de table, dont chaque convive chante un couplet et dont le refrain se reprend en chœur. Les anciens vaudevilles et les opéras-comiques contiennent souvent des rondes.

**Ronde de nuit** (*la*), chef-d'œuvre de Rembrandt (musée d'Amsterdam) ; composition simple et naturelle, expression saisissante des physionomies, puissance incomparable du clair-obscur. Il faut d'ailleurs remarquer qu'en dépit du titre, la scène se passe en plein jour et représente la *sortie de la compagnie du Wijk* (*quartier*) *n° 1, commandée par le capitaine F. Banning Cocq* (1642). V. p. 822.

**Ronde (La)**, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 30 kil. de La Rochelle ; 1.330 h.

**rondeau** [*dô*] n. m. (de *rond*). Petit poème français à forme fixe, sur deux rimes, avec des répétitions obligées. *Musiq.* Air dont le thème principal se reprend plusieurs fois. Nom de la dernière partie d'une sonate. (En mus. on écrit aussi RONDO.)

— ENCYCL. Le *rondeau simple* comporte treize vers sur deux rimes, avec une pause au cinquième et une au huitième et la répétition des premiers mots après le huitième et après le treizième vers. Le *rondeau parfait* ou *redoublé* comporte vingt vers, disposés en cinq quatrains, chacun des vers du premier formant successivement le dernier vers des quatrains suivants. Voiture a donné les règles du rondeau dans le rondeau suivant :

Ma foi, c'est fait de moi, car Isab*eau*
M'a conjuré de lui faire un rond*eau*.
Cela me met dans une peine extrÊME.
Quoi ! treize vers, huit en *eau*, cinq en ÊME !
Je lui ferais aussitôt un bat*eau*.
En voilà cinq pourtant en un monc*eau*.
Faisons-en sept en invoquant Brod*eau*,
Et puis mettons, par quelque stratagÊME :
*Ma foi, c'est fait.*

Si je pouvais encor de mon cerv*eau*
Tirer cinq vers, l'ouvrage serait b*eau*.
Mais cependant me voilà dans l'onziÈM ,
Et si je crois que je fais le douziÈME,
En voilà treize ajustés de nivEAU.
*Ma foi, c'est fait.*

— *Mus.* Le rondeau est un air à deux ou plusieurs reprises, dans lequel, à chaque reprise, on recommence la première avant de passer à la suivante, le tout se terminant par cette même première reprise. On trouve des rondeaux (ou rondos) dans les symphonies d'Haydn et de Mozart, dans le concerto de violon de Beethoven, etc.

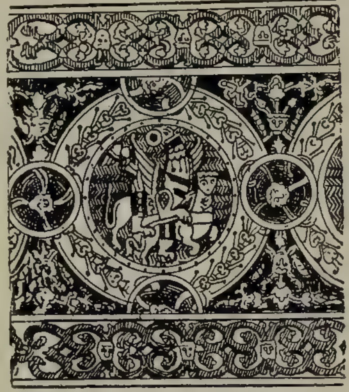
Etoffe décorée de rondeaux (xve s. archéol.)

**rondeau** [*dô*] n. m. Nom donné à des disques de plâtre, de terre, de bois, de métal employés dans différents métiers. Rouleau de bois que l'on passe sur la terre ensemencée. *Archéol.* Ornement de forme circulaire dont on décorait les tissus, l'orfèvrerie, au moyen âge et pendant la Renaissance.

**ronde-bosse** ou mieux **ronde bosse** n. f. Ouvrage de sculpture en plein relief. Pl. des *rondes-bosses* ou *rondes bosses*.

**rondel** [*dèl*] n. m. Poème à forme fixe en usage surtout au xve siècle, repris par les poètes contemporains.

— ENCYCL. Le rondel comprend ordinairement quatorze vers répartis en trois strophes de 4, 4 et 6 vers, les deux premiers vers étant répétés à la fin de la deuxième et de la troisième strophe. Le modèle de ce genre est la pièce de Charles d'Orléans, qui a pour titre *le Printemps* ou *le Renouveau* :

*Le temps a laissié son manteau*
*De vent, de froidure et de pluye,*
Et s'est vestu de broderye.
De soleil raiant, cler et beau.

Il n'y a beste ne oiseau
Qu'en son jargon ne chante ou crye :
*Le temps a laissié son manteau*
*De vent, de froidure et de pluye.*

Rivière, fontaine et ruisseau
Portent, en livrée jolye,
Goultes d'argent d'orfaverie,
Chascun s'abille de nouveau.
*Le temps a laissié son manteau*
*De vent, de froidure et de pluye.*

**rondelet** [*lè*] n. m. Bâton avec lequel le bourrelier enfonce la bourre dans les harnais.

**rondelet, ette** [*lè, è-te*] adj. Qui a un peu trop d'embonpoint. *Bourse rondelette*, assez bien garnie.

**Rondelet** [*lè*] (Jean-Baptiste), architecte français, collaborateur et successeur de Soufflot, né à Lyon, m. à Paris (1743-1829).

**rondelétie** [*sî* ou *tî*] n. f. Genre de rubiacées de l'Amérique centrale et méridionale.

**rondelette** [*lé-te*] n. f. Toile à voiles, que l'on fabriquait en Bretagne au xve et au xviiie siècles. Soie inférieure. *Bot.* Nom vulgaire de l'*asaret*.

**rondelettine** [*lè-ti-ne*] n. f. Soie formée de deux bouts très tordus. Syn. GRENADE.

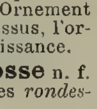
Rondelle.

**rondelle** [*dè-le*] n. f. (de *rond*). Pièce ronde de métal, de cuir, de carton, etc., percée par le milieu et qu'on place sous les écrous. Outil de fer du marbrier, pour fouiller ou arrondir le marbre. Petite tête de chardon servant au peignage des draps bon marché. *Rondelle fusible*, plaque en métal fusible incorporée à la chaudière, et qui fond si la température de l'eau s'élève trop, ce qui permet à la vapeur de s'échapper. Bouclier rond, en usage jusqu'au xviie siècle. Epée à garde ronde. Claie en osier, sur laquelle on sèche les fruits dans le four.

**rondement** [*man*] adv. (de *rond*). Promptement, lestement : *marcher rondement.* Avec ardeur, entrain : *affaire menée rondement.* Franchement, sans détours : *il y va rondement.*

**rondette** n. f. *Archéol.* Syn. de RONDELETTE.

**rondeur** n. f. Etat de ce qui est rond : *la rondeur de la terre.* Chose ronde : *des rondeurs. Fig.* Nombre, harmonie : *la rondeur des périodes. Rondeur de caractère,* manière d'être de ceux qui vont droit au but, sans détours ni réticences.

**rondie** [*dî*] n. f. ou **rondin** n. m. Cylindre de bois dont on se sert pour arrondir les feuilles de plomb employées dans la fabrication des tuyaux. Syn. MANDRIN.

**rondier** [*di-é*] n. m. Genre de palmiers de l'Inde et des côtes occidentales de l'Afrique.

— ENCYCL. Le rondier, appelé aussi *lontar* et *borasse*, a un stipe cylindrique renflé à la base et au sommet et se termine par un bouquet de feuilles en éventail ; le fruit, presque aussi gros qu'une noix de coco, renferme trois noyaux ligneux de la grosseur d'un œuf de poule, dont chacun contient une amande blanche et savoureuse. Son bois, dur et presque incorruptible, d'une belle couleur noire veinée de jaune, est utilisé en construction ; la sève de l'arbre fournit une boisson fermentescible (vin de palme).

**rondin** n. m. (de *rond*). Bois à brûler, qui est rond. Tronc de sapin dépouillé de son écorce. *Spéc.* Tronc d'arbre employé dans les travaux de tranchées et d'abris. Gros bâton. (V. RONDIE.)

**rondiner** [*né*] v. a. Battre à coups de rondin (Vx.)

**rondir** v. a. Tailler les ardoises dans les dimensions voulues.

**rondo** n. m. Forme italienne du mot *rondeau.*

**rondoir** n. m. Appareil pour maintenir les bouteilles occluses, en attendant l'opération du bouchage.

**rondot** [*do*] n. m. Pot à lait, à fond plat et rebord, utilisé dans les fromageries.

**rondote** ou **rondotte** [*do-te*] n. f. Noms vulgaires du *lierre terrestre.*

**rondou** n. m. Nom vulgaire de l'*hirondelle de mer* ou *landole.*

**rondouillard** [*ll* mll., *ar*], **e** adj. *Arg. des artistes.* Se dit du travail d'un dessinateur ou peintre peu habile ou négligent, qui procède par masses arrondies.

**rond-point** [*ron-poin*] n. m. Place circulaire où aboutissent plusieurs avenues ou allées : *le rond-point des Champs-Elysées, à Paris.* Pl. des *ronds-points.*

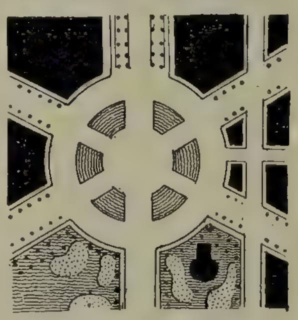
Rond-point (plan).

**ronflant** [*flan*], **e** adj. Sonore, bruyant : *voix ronflante.* Sonore, prétentieux et creux : *des phrases ronflantes. Promesses ronflantes*, magnifiques, mais mensongères.

**ronfle** n. f. Ancien jeu de cartes, assez semblable à la triomphe.

**ronflement** [*man*] n. m. Bruit qu'on fait en ronflant : *les ronflements d'un dormeur. Fig.* Bruit qui a quelque rapport avec le ronflement d'un homme : *ronflement de l'orgue.*

**ronfler** [*flé*] v. n. Faire un certain bruit de la gorge et des narines en respirant pendant le sommeil. *Fig.* Produire un bruit sourd et prolongé : *le canon ronfle. Faire ronfler*, prononcer, déclamer avec emphase et d'une voix sonore : *faire ronfler les tirades. Faire ronfler les r*, les prononcer d'une manière accentuée et prolongée.

**ronflerie** [*rî*] n. f. Ronflement. (Peu us.)

**ronfleur, euse** [*eu-ze*] n. Qui ronfle, qui a l'habitude de ronfler.

**ronge** n. m. *Faire le ronge*, se dit du cerf qui rumine.

**Ronge** (Jean), fondateur du néo-catholicisme allemand, né à Bischofswalde, m. à Vienne (1813-1887).

**rongeant** [*jan*], **e** adj. Qui ronge : *ulcère rongeant. Fig.* Tourmentant : *soucis rongeants.*

**ronge-bois** n. m. invar. Nom vulgaire du cossus.

**ronge-maille** n. m. invar. Nom que La Fontaine donne au rat. Adjectiv. : *le peuple ronge-maille.*

**rongement** [*je-man*] n. m. Action de ronger.

**rongeoter** [*jo-té*] v. n. *Fam.* Ronger un peu. (Vx.)

**ronger** [*jé*] v. a. (lat. pop. *rumigare*, pour *ruminare.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* ; *il rongea, nous rongeons.*) Manger, entamer à petits coups : *les rats rongent les meubles. Fig.* Serrer plusieurs fois avec les dents : *cheval qui ronge son mors.* Corroder : *la rouille ronge le fer.* Miner : *la mer ronge les falaises.* Consumer, tourmenter : *la maladie, le chagrin le ronge. Véner.* Ruminer en parlant du cerf. *Ronger son frein*, v. FREIN. **Se ronger** v. pr. *Fig.* Se tourmenter, s'inquiéter : *je me ronge d'impatience.*

**rongerie** [*rî*] n. f. Partie où il y a beaucoup d'os, avec un peu de viande à ronger.

**rongeur, euse** [*eu-ze*] adj. Qui ronge : *animal rongeur.* Qui corrode, détruit peu à peu : *ulcère rongeur. Fig.* Qui tourmente, dévore : *remords rongeur. Fam. Ver rongeur*, voiture prise à l'heure. *Poétiq.* Remords ou autre cause de souci dévorant ; cause de ruine progressive. N. m. pl. Ordre de mammifères munis à chaque mâchoire de dents incisives, sans canines, comme le *rat*, l'*écureuil*, etc.

— ENCYCL. Pour la plupart, les rongeurs sont de taille médiocre ou petite, ordinairement fouisseur et phytophages ; seuls, les hamsters et les rats son omnivores. Les uns, comme les hamsters, emplissen leurs abajoues de grains, qu'ils emportent ainsi dan leurs terriers, où ils en accumulent parfois de quantités énormes en prévision de l'hiver ; d'autre vivent uniquement d'herbes et de jeunes pousse (lapins, lièvres) ; ils se creusent des terriers sou terre (lapins), au bord des rivières (cabiais), o construisent de véritables logements avec toute sortes de matériaux (castors). Timides et généralement nocturnes, ils se défendent contre leurs ennemis, autant par leur prudence que par leur agilité La plupart sont nuisibles, mais la chair de certain est comestible et, d'autre part, ils fournissent presque tous une fourrure estimée. Ils sont répandu sur tout le globe, mais particulièrement sur l'hémisphère boréal.

**rongeure** [*ju-re*] n. f. Débris d'un objet rongé Défaut d'un drap qui a été rasé jusqu'à la chain par la tondeuse.

**ronge-verrue** n. m. invar. Nom donné communément à une grande sauterelle d'Europe (*decticus verruccivoris*), qui dégorge un liquide âcre e brun, susceptible, pense-t-on communément, de provoquer la chute des verrues. (V. DECTIQUE.)

**Rongy,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. d Tournai) ; 1.560 h. Bateaux, huiles, tanneries ; tabac

**Ronna** (Antoine), ingénieur et agronome italien né à Londres, m. à Provins (1830-1902). Professeu de chimie industrielle, il s'occupa aussi des applications de la chimie à l'agriculture, et celle-ci lu est redevable de méthodes nouvelles, notamment e ce qui concerne l'hydraulique.

**Rönne,** ville et port du Danemark, capitale d l'île de Bornholm ; 10.000 h.

**Ronner** (Henriette), née KNIP, femme peintr hollandaise, née à Amsterdam en 1821 ; elle s'est fai connaître par de nombreuses peintures d'animaux principalement de jeunes chats.

**ronron** n. m. Bruit que le chat tire de sa gorg pour marquer le contentement : *faire ronron.* Brui sourd et continu : *le ronron d'une bouilloire.*

**ronronnement** n. m. Syn. de RONRON.

**ronronner** [*ro-né*] v. n. Faire des ronrons.

**Ronsard** [*sar*] (Pierre **de**), poète français, n au château de la Possonnière, près de Vendôme, m à Tours (1524-1585). D'abord page et courtisan, fit dans sa jeunesse de nombreux voyages ; mai atteint de surdité à l'âge de dix-neuf ans, il s consacra à l'étude et à la poésie. Il fonda avec Du Bellay, la *Brigade* ou la *Pléiade.* Sa production fut d'abord lyrique (*Odes, Hymnes, Amours de Cassandre et de Marie*, etc.). Puis, favori de Charles IX, il fut surtout poète de cour (*Elégies, Mascarades*). Son poème héroïque *la Franciade* fut une mémorable erreur. Mais ses *Discours* sont remarquables par leur inspiration sincère et leur belle allure. Ronsard, en dépit d'un parti pris d'imitation qui étouffe l'invention personnelle, n'en fut pas moins un admirable artiste. Ses poésies ont un souffle inconnu jusqu'alors au vers français, une harmoni puissante et une incroyable variété de rythme. S langue est d'une richesse et d'une couleur surprenantes. (V. PLÉIADE.)

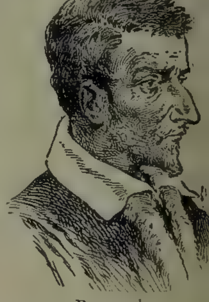
Ronsard.

**ronsardiser** [*zé*] v. n. *Fam.* Ecrire à la faço de Ronsard.

**ronsardisme** [*dis-me*] n. m. Emploi de mot grecs et latins francisés à la manière de Ronsard.

**ronsardiste** [*dis-te*] n. m. Ecrivain de l'écol de Ronsard.

**Ronsdort,** v. d'Allemagne (Prusse), près d Morsbach ; 15.000 h.

**Ronsin** (Charles-Philippe-*Henri*), général révolutionnaire, né à Soissons, guillotiné à Paris ave les hébertistes (1752-1794). Il avait écrit des tragédie révolutionnaires et commandé sans succès en Vendée

**Ronssoy,** comm. de la Somme, arr. et à 19 kil de Péronne ; 1.260 h. en 1914. Théâtre de violent combats entre les Britanniques et les Allemands e mars et en septembre 1918. Complètement détruit au cours de la Grande Guerre.

**Rooke** (Per George), amiral anglais, né à Sain Laurent (1650-1709). Il combattit à La Hogue et pri Gibraltar en 1704.

**Roon** (Albert-Théodore-Emile, comte **de**), général et homme d'Etat prussien, né à Pleushagen, m. Berlin (1803-1879). Il fut un des principaux auteurs d la réorganisation de l'armée prussienne après 186

**Roos** (Jean-Henri), peintre allemand, né à Otterberg, m. à Francfort (1631-1685) ; il a exécuté de paysages aux tons chauds et lumineux. — Son frère THÉODORE, né à Wessel (1638-1698), fut un portraitist de valeur.

**Roosebeke** ou **Westroosebeke,** comm de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers 2.500 h. Charles VI y défit les Flamands, commandés par Philippe d'Artevelde (1382).

**Rooses** (Max), écrivain d'art belge, né et m. à Anvers (1839-1914), auteur de remarquables études sur les peintres flamands.

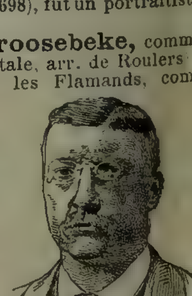
Roosevelt.

**Roosevelt** (Théodore), homme d'Etat américain, né à New-York, m. à Oyster-Bay (1858-1919). Elu vice-président des Etats-Unis en 1900, devenu président en 1901 par la mort de Mac-Kinley, réélu en 1904. Il a montré des qualités remarquables d'homme d'action, ainsi que d'orateur et d'écrivain (*la Vie intense*, etc.). Il fut, dès le début de la Grande Guerre ardemment partisan de l'intervention des Etats Unis aux côtés des Alliés.

**Roost-Warendin,** comm. du Nord, arr. à 8 kil. de Douai ; 2.930 h. Ch. de f. N. Houille, rasseries.

**Root,** comm. de Suisse (cant. de Lucerne), sur Reuss ; 1.520 h. Arbres fruitiers, agriculture. apeterie, tissage de la paille.

**Root** (Elihu), homme politique américain, né à linton en 1845, ancien secrétaire d'Etat à la guerre t aux affaires étrangères, sénateur ; pacifiste conaincu.

**Ropartz** (Joseph-*Guy*-Marie), compositeur, né à uingamp en 1864. Directeur du Conservatoire de ancy, puis de Strasbourg, il est l'auteur de nomreuses pièces d'orchestre et d'un drame musical : e *Pays* (1913).

**Rops** (Félicien), peintre et graveur, né à Namur, à Essonnes (1833-1898) ; célèbre par ses eauxortes d'une observation aiguë, d'une magination cruelle, souvent licenieuse (*les Sataniques*, etc.).

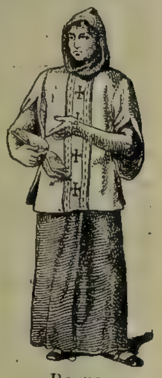
Roque.

**roque** [*ro-ke*] n. m. (de *roc*). ux échecs, manière de jouer le roi, n même temps que l'une des deux ours.

**roque** [*ro-ke*] n. f. Justaucorps, êtement de travail, que les moines lu haut moyen âge passaient parlessus la cuculle.

**Roquebillière,** ch.-l. de ant. (Alpes-Maritimes), arr. et à 4 kil. de Nice, sur la Vésubie ; .500 h. Ch. de f. S. — Le cant. a comm. et 3.530 h.

**Roquebrune,** comm. du Var, rr. et à 26 kil. de Draguignan ; .910 h. Ch. de f. P.-L.-M. Chênesièges, pins maritimes ; vins.

**Roquebrussanne** [*ke*] (**La**), h.-l. de c. (Var), arr. et à 13 kil. de Brignoles ; 790 h. rimeurs. — Le cant. a 8 comm., et 3.840 h.

**Roquecourbe** [*ke*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et 9 kil. de Castres, sur l'Agout ; 1.620 h. Ch. de f. e cant. a 6 comm., et 4.850 h.

**Roque-d'Anthéron** (**La**), comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 29 kil. d'Aix ; 1.560 h. h. de f.

**Roquefavour,** hameau des Bouches-du-Rhône, dans la comm. d'Aix, sur l'Arc, tributaire de a Méditerranée : 80 h. Ch. de f. P.-L.-M. Célèbre aqueduc, conduisant à Marseille les eaux de la Durance, construit de 1842 à 1847, au-dessus de la vallée de l'Arc ; ong de 375 m. et haut de 82.

**roquefort** [*ke-for*] n. m. (de *Roquefort*, n. pr.). Fromage très estimé, que l'on fabrique avec du lait de brebis, auquel on incorpore du pain moisi : *le roquefort est conservé sur place, dans des caves creusées dans le roc.*

— Encycl. Le roquefort provient du lait des brebis de la race du Larzac, qui paissent sur les causses de cette région. Partiellement écrémé, le lait est coagulé par la présure ; le caillé, séparé du petit-lait, est brisé à la main et placé dans des moules de terre vernissée. En emplissant les moules, on mélange à la pâte de la mie de pain moisie, qui développe à l'intérieur du fromage le champignon vert microscopique (*penicillum glaucum*), dont elle est recouverte ; on favorise d'ailleurs ce développement (*persillage*) en piquant les pains de fromage avec de longues aiguilles. Sortis des moules, les fromages sont salés et empilés les uns sur les autres dans de vastes caves, grottes naturelles, où la température est constante (4° à 8°) ; au bout de 35 à 40 jours, ils peuvent être livrés au commerce.

**Roquefort,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 12 kil. de Saint-Affrique, au-dessus du Soulsou, sous-affluent du Tarn : 1.220 h. Elevage et commerce de brebis et de chèvres ; fromages de Roquefort.

**Roquefort,** comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 25 kil. de Marseille, près de l'Huveaune ; 2.170 h. Chaux.

**Roquefort,** ch.-l. de c. (Landes) arr. et à 92 kil. de Mont-de-Marsan ; 1.630 h Ch. de f. M. — Le cant. a 14 comm, et 12.160 h.

**Roquefort** (Jean-Baptiste-Bonaventure), érudit français, né à Mons (Belgique), m. à la Guadeloupe (1777-1834). Il se consacra à l'étude de la littérature et des langues du moyen âge : *Glossaire de la langue romane*, etc.

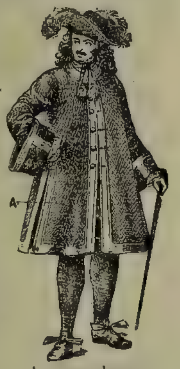

A, roquelaure.

**roquelaure** [*ke-lô-re*] n. f. Vêtement long, demi-ajusté, que portaient les hommes, en France, sous Louis XIV.

**Roquelaure** [*ke-lô-re*] (Antoine, seigneur **de**), maréchal de France sous Louis XIII, m. à Lectoure (1544-1625). — Son fils Gaston, lieutenant général, m. à Paris (1614-1683), connu par ses bons mots. Il se signala au siège de Maëstricht. C'était l'homme le plus laid et le plus spirituel de France. — Antoine-Gaston, fils du précédent, maréchal de France (1656-1738). Il acheva la répression de l'insurrection du Languedoc et défendit cette province contre les Anglais en 1711.

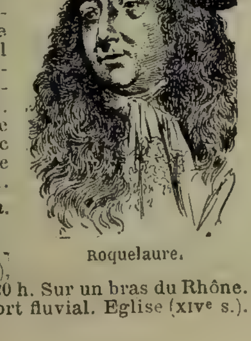
Roquelaure.

**roquelle** n. f. *Techn.* Syn. de ROQUETIN.

**Roquemaure** [*ke-mô-re*] ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 35 kil. d'Uzès : 2.220 h. Sur un bras du Rhône. Ch. de f. P.-L.-M. Vins. Port fluvial. Eglise ($\text{XIV}^{e}$ s.). Ruines d'un ancien château. — Le cant. a 9 comm., et 8.610 h.

**roquentin** [*kan*] n. m. Vétéran retraité. *Par ext.*, vieillard qui veut faire le jeune homme.

**Roqueplan** ou **Rocoplan** (Joseph-Etienne-*Camille*), peintre et lithographe français, né à Mallemort, m. à Paris (1802-1855). C'est un romantique tempéré, un observateur ingénieux et un coloriste agréable (*l'Antiquaire*, *le Lion amoureux*, etc.). — Son frère, Louis-Victor-*Nestor*, né à Mallemort, m. à Paris (1804-1870), littérateur français et directeur de théâtres ; spirituel observateur de la vie mondaine, galante et théâtrale, chroniqueur fin et paradoxal.

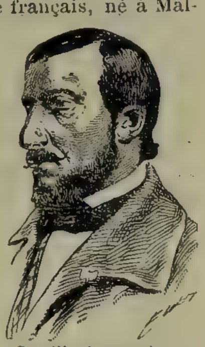
Camille Roqueplan.

**roquer** [*ké*] v. n. (de *roc*, anc. nom de la tour au jeu d'échecs). Au jeu des échecs, placer sa tour auprès de son roi et faire passer le roi de l'autre côté de la tour. Au croquet, placer sa boule en contact avec la boule touchée et frapper sur sa propre boule, de manière à les pousser toutes deux dans la même direction.

**Roques** (Pierre-Auguste), général français, né à Marseillan (Hérault), m. à Saint-Cloud (1857-1920). Il commanda au début de la Grande Guerre la $1^{re}$ armée ; ministre de la guerre d'août à décembre 1916 ; mis à la tête de la $IV^{e}$ armée.

**Roquestéron** [*kès-té*], ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 13 kil. de Puget-Théniers, sur l'Estéron ; 284 h. — Le cant. a 10 comm., et 3.080 h.

**roquet** [*kè*] n. m. Sorte de petit chien domestique, issu du croisement du petit danois et du doguin. *Par ext.*, tout chien domestique de petite taille. *Fig.* Individu hargneux, mais peu redoutable. (V. ROQUETIN et ROQUETTE.)

**roquet** [*kè*] n. m. (forme picarde de *rochet*). Manteau de cavalier, ne dépassant pas la ceinture.

**roquetin** [*ke*] n. m. Petite bobine servant au dévidage des fils d'argent, des fils de soie. (On dit aussi ROQUET, ROQUETTE.) Sorte de dévidoir en forme de petit rouleau, pour la fabrication du velours.

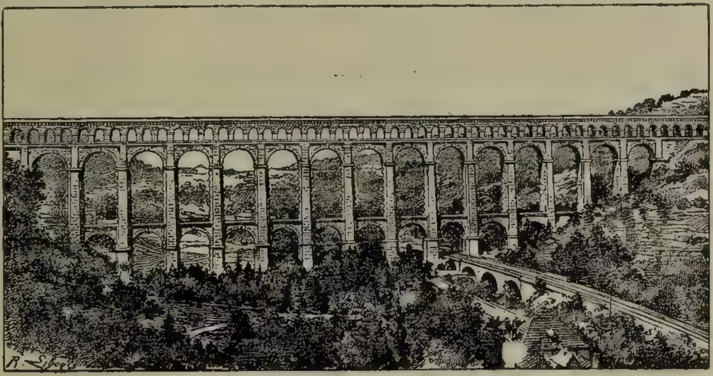
Aqueduc de Roquefavour.

**roquette** [*kè-te*] n. f. (ital. *ruchetta*). Genre de crucifères de l'Europe centrale et méridionale. *Roquette bâtarde*, nom vulgaire de la *gaude*. Fondant d'émailleur.

— Encycl. Les roquettes (*eruca*) sont des plantes annuelles ou bisannuelles, à tige rameuse, velue, portant des feuilles alternes à odeur forte et se terminant par une grappe lâche de fleurs blanchâtres veinées de violet, assez odorantes. Elles croissent dans les champs, sur les décombres, à l'abri des murs ; on les cultive assez fréquemment dans les jardins pour consommer les jeunes feuilles en guise de salade. Elles jouissent de propriétés antiscorbutiques, diurétiques et stomachiques.

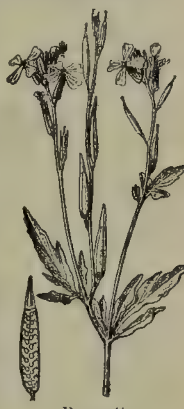
Roquette.

**Roquette** (*prison de la*), ancienne prison de Paris, située rue et place du même nom, construite en 1830, démolie en 1900. Elle servait de lieu de détention provisoire aux condamnés à la réclusion et aux travaux forcés et de dépôt pour les condamnés à mort. Les exécutions capitales avaient lieu devant l'entrée principale. C'est à la Roquette que la Commune fusilla les otages le 24 mai 1871.

**Roquette** (*Petite*), ou *Maison centrale d'éducation correctionnelle*, ou *Prison des jeunes détenus*, affectée depuis 1832 aux mineurs et faisant face à l'emplacement de l'ancienne grande Roquette.

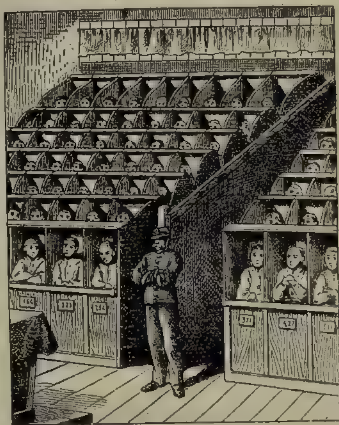
Petite Roquette (cellules de la chapelle-école).

**roquette** [*kè-te*] n. f. Ancienne fusée de guerre.

**Roquevaire** [*ke-vè-re*], ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 24 kil. de Marseille ; 3.110 h. Ch. de f. P.-L.-M. Distilleries, huileries, vins. — Le cant. a 9 comm., et 11.880 h.

**roquillard** [*ki, ll* mll., *ar*] ou **roquignard** [*ki-gnar*] n. m. Forme d'enroulement sculpté, qui caractérise le haut des dossiers de certains sièges.

**roquille** [*ki, ll* mll., *e*] n. f. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, qui contenait un quart de setier. Confiture d'écorce d'orange.

**rorage** n. m. (du lat. *ros, roris*, rosée). Blanchiment des toiles opéré en les exposant à la rosée dans les prairies. Sorte de rouissage du chanvre qui s'opère à sec et analogue au rorage des toiles.

**Rorbach,** ch.-l. de c. de la Moselle, arr. de Sarreguemines ; 1.136 h. — Le cant. a 15 comm.

**Rorbas,** comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur le Töss ; 1.320 h. Elève de bétail ; importante filature de coton.

**Roret** (Nicolas-Edme), éditeur français, né à Vendeuvre-sur-Barse, m. à Paris (1797-1860). Il édita une encyclopédie technologique (*manuels Roret*) très populaire.

**roridule** n. f. Genre de droséracées du Cap : *les feuilles de la roridule sont visqueuses et engluent tout insecte qui les touche.*

**rorifère** adj. (du lat. *ros, roris*, rosée, et *ferre*, porter). Qui produit, qui retient la rosée.

**rorique** adj. *Electr. Figure rorique*, figure apparente, qui se produit lorsqu'on souffle sur une surface soumise préalablement à une série de décharges électriques.

**rorqual** [*kou-al*] n. m. Genre de mammifères cétacés, renfermant des baleines répandues dans toutes les mers du globe. Syn. de BALEINOPTÈRE.

— Encycl. Les rorquals ou baleinoptères (*balænoptera*) sont de grandes baleines élancées, portant sur le dos une petite nageoire assez haute ; leur museau est large et peu bombé, leur bouche ne porte que de petits fanons. Les principales espèces du genre sont le rorqual à bec (*balænoptera rostrata*) des mers du Nord et le rorqual commun (*balænoptera musculus*), qui atteignent 15 à 16 mètres. Le rorqual commun vient parfois s'échouer sur les côtes de France.

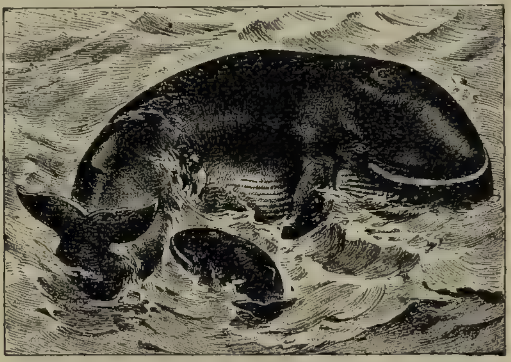
Rorqual et son petit.

**Rorschach,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), sur le lac de Constance ; 14.000 h. Broderies mécaniques ; fonderies et fabriques de machines, marbreries ; fabriques de pâtes alimentaires.

**Rorschacherberg,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), au bord du lac de Constance ; 1.790 h. Blanchisserie ; fabriques de pianos ; agriculture, élève du bétail ; broderie mécanique.

**rorte** n. f. *Dialect.* Lien d'osier (Loire-Inférieure).

**rorter** [*té*] v. a. *Dialect.* Attacher avec une rorte : *rorter un fagot.*

**ros** [*rô*] n. m. (germ. *raus*). Peigne qui garnit le métier de tisserand. (On écrit aussi ROT.)

**Ros de Olano** (D. Antonio), comte d'Almina, homme politique, général et écrivain espagnol, né à Caracas, m. à Madrid (1808-1886). Partisan, puis ennemi d'Espartero, gouverneur des présides d'Afrique et commandant d'un corps d'armée pendant la campagne du Maroc, il reconnut le gouvernement d'Amédée et, en 1875, se rallia à Alphonse XII.

**Rosa** (Salvator), peintre napolitain, graveur, poète et musicien, né à Renella, près de Naples (1615-1673). Ses tableaux sont pleins de fougue et de coloris, avec une sorte de grandeur sauvage, d'âpreté et d'orageuse mélancolie : *l'Ange Raphael et le Jeune Tobie*, *Apparition de l'âme de Samuel à Saül.* Il excellait à peindre les batailles. Il seconda, à Naples (1647), l'insurrection de Masaniello. Il a composé des satires pleines de véhémence et d'originalité.

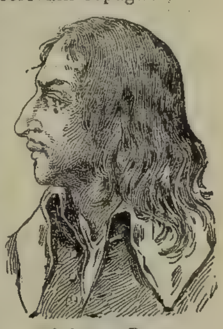
Salvator Rosa.

**rosace** [*za-se*] n. f. (de *rose*). Ornement d'architecture en forme de rose ou d'étoile à plusieurs branches : *un plafond orné de rosaces.* Grand vitrail d'église, analogue à cet ornement : *les rosaces de Notre-Dame de Paris.* (On dit aussi ROSON.) N. m. Sorte d'agrafe circulaire, servant à décorer le clou apparent auquel est suspendu un tableau.

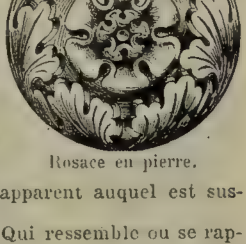
Rosace en pierre.

**rosacé** [*za-sé*], **e** adj. Qui ressemble ou se rapporte à la rose ou au rosier.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales superovariées, ayant pour type le *rosier*. S. une *rosacée*.

— Encycl. La famille des rosacées renferme des végétaux herbacés (fraisier), des arbustes (rosier, spirée, et des arbres atteignant de grandes dimensions (poirier, pommier, amandier, etc.) ; les feuilles sont alternes, simples ou composées ; les fleurs, ordinairement complètes, comprennent une corolle à quatre ou cinq pétales réguliers et de nombreuses étamines; le fruit est extrêmement polymorphe : tantôt c'est un drupe (prune, cerise, pêche), tantôt une réunion de drupes (ronce), tantôt une pomme (pommier), tantôt, enfin, un akène (fraisier) ou une réunion d'akènes renfermés dans un réceptacle (églantier). Cette famille, qui comprend plus de mille espèces, est divisée en plusieurs tribus : rosées, pomacées, prunées, fragariées, etc.

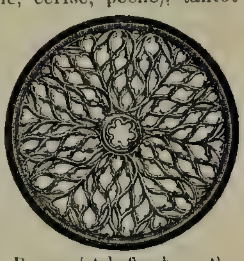
Rosace (style flamboyant).

La famille des rosacées fournit des fruits, des boissons, des fleurs et des parfums, des bois d'ébénisterie et des arbustes d'ornement.

**rosage** [*za-je*] n. m. Opération qui a pour but de donner plus de vivacité aux tissus qu'on a teints avec de la garance. Rhododendron. Azalée. Exposition du lin à la rosée, pour le rouir.

**rosaire** [*zè-re*] n. m. (bas lat. *rosarium ;* de *rosa*, rose, le chapelet étant primitivement une couronne de fleurs). Grand chapelet composé de quinze dizaines d'*Ave*, précédées chacune d'un *Pater*. *Par ext.* Les prières elles-mêmes : *dire le rosaire.*

**Rosaire** (*la Vierge du*), célèbre tableau du Dominiquin (Bologne), consacré à la glorification du rosaire, institué par saint Dominique. (V. p. 821).

**Rosalba** (Carriera Rosa Alba, dite), pastelliste, née et m. à Venise (1675-1757); d'un talent à la fois vigoureux, doux et pur. On a d'elle une relation de son voyage en France en 1720.

**rosalbin** [*zal*] n. m. Genre de kakatoès d'Australie, gris avec la tête blanche et rose, et qui se reproduisent bien en Europe.

**Rosales** [*za-lèss*] (Edouard), peintre d'histoire espagnol, né à Madrid, m. à Rome (1836-1873). On lui doit, entre autres œuvres : *Isabelle la Catholique dictant son testament.*

**rosalie** [*za-lî*] n. f. *Musiq.* Phrase mélodique, dont le dessin se répète à la seconde supérieure ou inférieure, puis à la tierce, à la quarte, etc.

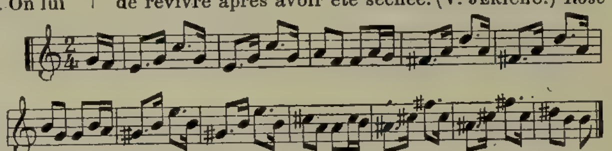
Rosalie.

**rosalie** [*za-lî*] n. f. *Entom.* Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la famille des cérambycidés, renfermant de jolis capricornes de l'hémisphère boréal, et dont une espèce (*rosalia Alpina*) vit sur le hêtre. *Mamm.* Espèce d'ouistiti du Brésil sud-oriental.

**Rosalie,** nom donné, pendant la Grande Guerre, à la baïonnette.

**Rosalie** (sainte), patronne de Palerme (XIIe s.). Fête le 4 septembre.

**Rosalie** (sœur). V. Rendu (Jeanne-Marie).

**Rosalinde,** héroïne de Shakespeare, spirituelle et enjouée, dans *Comme il vous plaira.* Fille d'un duc exilé, elle parcourt sous des habits d'homme la forêt des Ardennes.

**Rosambeau** [*zan-bô*] (Louis Minet, dit), comédien (1753-1845). Il joua à l'Odéon.

**Rosamel** (*Claude*-Charles-Marie du Campe de), amiral français, né à Trencq (Pas-de-Calais), m. à Paris (1774-1848). Il fit la campagne d'Alger en 1830, fut ministre de la marine en 1836, puis pair de France.

**rosaniline** [*za*] n. f. Base azotée, dont les dérivés (fuchsine, bleu de Lyon, violet de Paris, etc.) sont des couleurs teignant directement la fibre animale.

— Encycl. Il existe un certain nombre de *rosanilines*, que l'on prépare par oxydation d'un mélange d'aniline et d'amines. La plus importante est la *pararosaniline* ou *rosaniline industrielle* :

$$(OH)\,C\,[C^6H^3\,(CH^3)\,AzH^2]\,(C^6H^4AzH^2)^2,$$

d'où dérivent les premiers colorants artificiels connus. On la prépare en oxydant par la nitrobenzine ou l'acide arsénique un mélange d'aniline ou de toluidine; on peut encore décomposer une solution de fuchsine par un alcali; on l'obtient en cristaux solubles en rouge dans l'alcool. Ses dérivés salins (fuchsine), phénylés (bleu de Lyon), méthylés (violet de Paris), le vert malachite, etc., sont des couleurs éclatantes, un peu fugaces à la lumière, qui teignent directement les fibres végétales.

**Rosans** [*zan*], ch.-l. de c. des Hautes-Alpes, arr. et à 52 kil. de Gap; 670 h.

**Rosario,** v. et port de la république Argentine, sur la rive droite du Parana; 230.000 h. Région fertile. Centre de chemins de fer. Port moderne et bien aménagé. Les Français y sont nombreux.

**rosarium** [*za-ri-om*] n. m. (mot lat.). Endroit spécialement consacré à la culture des roses.

**Rosas** [*zass*] (don Juan Manuel Ortiz **de**), homme d'Etat argentin, né à Buenos-Aires, m. à Swathling (Angleterre) [1793-1877]. Il tomba devant la coalition du Brésil et du Paraguay, appuyés par la France et l'Angleterre.

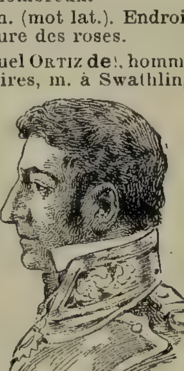
Rosas.

**rosat** [*za*] adj. invar. (du lat. *rosatus*, rosé). Où il entre des roses et, en particulier, des roses rouges : *miel rosat ; huile, pommade rosat.*

**Rosati** n. m. pl. Nom donné à une société fondée à Arras en 1778 par l'avocat et poète Joseph Le Guay, sous les auspices de Chapelle, La Fontaine et Chaulieu. Plusieurs fois dissoute, cette société s'est reformée en 1892, et elle célèbre, chaque été, à Fontenay-aux-Roses, la mémoire de La Fontaine.

**rosâtre** [*zâ-tre*] adj. Qui a une teinte rose sale.

**Rosbach.** *Géogr.* V. Rossbach.

**rosbif** [*ros-bif*] n. m. (de l'angl. *roast*, rôti, et *beef*, bœuf). Bœuf rôti et particulièrement aloyau rôti à la broche : *manger un succulent rosbif.*

**Roscanvel,** comm. du Finistère, arr. et à 48 kil. de Châteaulin; 1.260 h. Petit port.

**Roscelin,** philosophe scolastique du XIe siècle, né probablement à Compiègne, fondateur du *nominalisme*; un des maîtres d'Abélard.

**Roscher** (Guillaume), économiste allemand, né à Hanovre, m. à Leipzig (1817-1894), s'efforça d'appliquer la méthode historique à l'économie politique.

**Roscius** [*ros-si-uss*] (Quintus), acteur romain, m. en 69; ami de Sylla et de Cicéron, auquel il donna des leçons de déclamation. Cicéron plaida pour lui (*Pro Quinto Roscio*).

**Roscius d'Amérie,** proscrit par Sylla et accusé du meurtre de son père, il fut défendu par Cicéron (*Pro Roscio Amerino*).

**Roscoe** (William), historien anglais, né et m. à Liverpool (1758-1831), auquel on doit de célèbres *Vie de Laurent de Médicis*, *Vie de Léon X.*

**Roscoe** (sir Henry Enfield), chimiste anglais, né et m. à Londres (1833-1915), connu pour ses travaux sur la photochimie, le vanadium, l'acide perchlorique.

**roscoëlite** n. f. Mica brun, avec vanadium.

**Roscoff,** comm. du Finistère, arr. et à 25 kil. de Morlaix, dans une jolie situation; 5.050 h. Port de pêche. Ch. de f. Et. Eglise du XVIe siècle. Laboratoire de zoologie expérimentale. Ossuaire. Parcs à homards et langoustes.

**Roscommon,** comté d'Irlande (prov. d'Ulster); 150.000 h. Capit. *Roscommon ;* 2.000 h.

**rosconne** [*ros-ko-ne*] n. f. (de *Roscoff*, n. géogr.). Autref., toile de lin, de fabrication bretonne.

**rose** [*rô-ze*] n. f. (lat. *rosa*). Fleur du rosier : *les roses présentent d'infinies variétés de couleurs. Rose sauvage, de cochon* ou *de chien*, l'églantine. *Rose trémière, rose de Damas* ou *rose d'outre-mer*, l'alcée rose ou passe-rose. *Rose de Noël* ou *rose d'hiver*, ellébore noir. *Rose de Jéricho*, anastatique de Jéricho ou jérose, petite crucifère des sables maritimes de Syrie et d'Arabie, qui possède la curieuse propriété de revivre après avoir été séchée. (V. Jéricho.) *Rose d'Inde*, le tagète. *Eau de rose*, tirée des roses par la distillation. *Fig.* Couleur semblable à celle de la rose commune, qui est une sorte de rouge pâle : *teint de rose.* Jeune personne fraîche et jolie. *Fam.* Virginité. *Etre sur des roses*, vivre dans la mollesse, les plaisirs. *Voir tout en rose, couleur de rose*, voir tout en beau. Diamant taillé à facettes par-dessus, et plat en dessous. Dénomination ancienne de toutes sortes de tissus, dont les façons représentaient des roses ou des rosaces. Sorte de petite étoffe formée d'un mélange de laine, de fil de soie, qui se fabriquait anciennement à Amiens. *Grande rose*, linge damassé, qu'on fabrique en Flandre et en Normandie. *Bois de rose*, bois fourni par une espèce de physocalymne, qui a une odeur de rose et dont on fait différents petits meubles. Tache jaune, orangée ou bleue, que présente l'acier dans sa cassure. Cheville tournée, placée dans un râtelier. Ornement à compartiments, fait en fer, que l'on intercale dans les panneaux de grilles et dormants de portes cochères. *Archit.* Dans les églises gothiques, grande fenêtre circulaire, formée de vitraux disposés en compartiments. *Rose de sable*, cristallisation de gypse qui se rencontre dans le Sahara algérien. *Mar. Rose des vents*, figure circulaire collée sur le cadran du compas, et marquée de trente-deux divisions. *Rose d'or*, bouquet de roses en or, que le pape bénit solennellement à Rome, chaque année, avant la messe, le 4e dimanche de carême (*Lætare*), et qu'il envoie à une princesse catholique. Prov. : **Il n'y a pas de roses sans épines,** il n'y a point de plaisir sans peine. **Il n'est si belle rose qui ne devienne gratte-cul,** la créature la plus parfaite devient laide en vieillissant. Allus. hist. V. Guatimozin et pli. Allus. littér. :

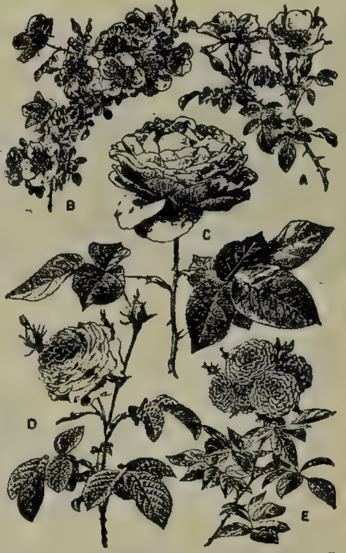

Roses. A, sauvage; B, buissonnante; C, Paul Néron; D, cent-feuilles; E, multiflore.

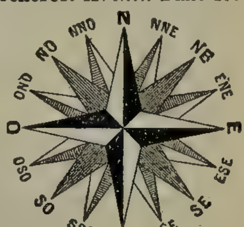

Rose des vents.

> Et, rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
> L'espace d'un matin,

vers fameux de l'ode de Malherbe à Dupérier sur la mort de sa fille.

— Encycl. *Bot.* V. rosier. *Rose trémière.* Cette plante appartient à la famille des malvacées; elle est commune dans les jardins d'Europe (où on la multiplie par semis) : elle donne, vers la fin de l'été, une abondante floraison. Il en existe de nombreuses espèces, à fleurs diversement colorées.

**Rose** (*ordre de la*), ordre brésilien, institué, en 1829, à l'occasion du mariage de dom Pedro Ier avec la princesse Amélie de Leuchtenberg. Il comprend six classes. Le ruban en est rose avec une bande bla
che vers chaque bord.

**Rose** (*Roman de la*). V. Roman de la Rose (*l*

**Rose** (mont), massif granitique des Alpes Pe
nines (Valais). La plus haute de ses neuf cimes,
*Dufourspitze*, a 4.638 m. d'altitude.

**rose** [*rô-ze*] adj. (de *rose*) n. f. Qui est d'une couleur rouge clair, semblable à celle de la rose. N. m. La couleur rose : *aimer le rose ; des étoffes rose clair, rose foncé*, c'est-à-dire d'un rose clair, d'un rose foncé.

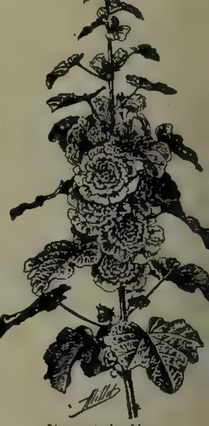
Rose trémière.

**Rose** (sainte), vierge tertiaire de Saint-Dominique, née et m. à Lima (1586-1617). Fête le 26 août.

**Rose** (Guillaume), prédicateur de la Ligue, évêque de Senlis, né à Chaumont, m. à Senlis (1542-1602), adversaire fanatique de la candidature de Henri IV, mais qui se déclara contre les prétendants espagnols.

**Rose** (Toussaint), secrétaire de Louis XIV, membre de l'Académie française, né à Provins, m. à Paris (1615-1701). Il éta
très apprécié de Louis XIV, dont il imitait parfait
ment l'écriture.

**Rose** (Hugh Henri), baron Srathnairn, amir
anglais, né à Berlin, m. à Paris (1801-1885). Il serv
dans l'empire ottoman, sous les ordres d'Omer-p
cha, contre les Egyptiens, puis il participa à la r
pression de la révolte de l'Inde.

**Rose et Colas,** charmant opéra-comique en un acte, paroles de Sedaine, musique de Monsigny (1764). La partition est d'un charme naïf et tendre. On cite l'ariette de Rose : *Pauvre Colas !* la romance de Colas : *C'est ici que Rose respire ;* la chanson : *Il était un oiseau gris comme une souris.*

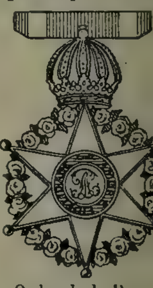
Ordre de la Rose.

**Roses** (*guerre des Deux-*), v. Deux-Roses.

**rosé** [*zé*], **e** adj. D'un rouge faible : *teint rosé.*

**roseau** [*ro-zô*] n. m. (germ. *raus*). Nom vulgaire de diverses plantes, comme la ca
ne de Provence (*arundo donax*), phragmite, masse
te, etc. : *les roseaux croissent au bord des eaux. Fig.* Personne ou chose faible, fragile. *Roseau peint en fer*, personne qui a une apparence de fermeté et qui est faible en réalité. *S'appuyer sur un roseau*, compter sur une personne, sur une chose qui n'offre aucune sûreté. *Archit.* Ornement en forme de bâton, uni ou sculpté, dont on remplit, jusqu'au tiers de la hauteur, les cannelures des colonnes rudentées. Allus. littér. : **Roseau pensant.** Allusion à cette pensée de Pascal (I, 6) : *L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un roseau pensant.*

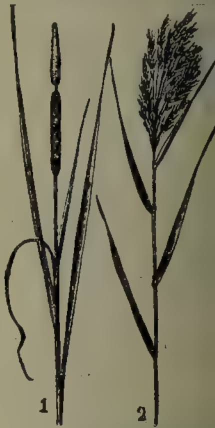

Roseaux : 1. Massette ; 2. Phragmite.

**Rosebeque.** V. Roosebeke.

**Rosebery** (Archibald Philip Primrose, comte **de**), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1847, u
des chefs du parti libéral, président du conseil e
1894. Il s'est occupé avec beaucoup de zèle de l'am
lioration du sort des classes laborieuses.

**rose-croix** n. m. invar. Membre de la Ros
Croix. Grade de la franc-maçonnerie.

**Rose-Croix** (la), secte d'illuminés répandus e
Allemagne au XVIIe siècle, dont l'organisation inte
rieure et les décrets n'ont jamais été révélés. Sou
ce vocable de Rose-Croix, Joséphin Péladan essay
de créer (1892-1897) un mouvement d'art idéalist
parallèle à celui de Ruskin.

**rosée** [*zé*] n. f. (bas lat. *rosata ;* du lat. *ros*). Va
peur qui se dépose, le matin et le soir sur la terre o
sur l'herbe, en gouttelettes très déliées : *les pr*
*humides de rosée. Par ext.* Liquide qui se divise e
gouttelettes : *une rosée de larmes.* Espace qui exist
entre chacune des broches d'un peigne de tisseranc
Changement produit dans la couleur d'un drap au
endroits où la laine est moins fournie. *Fig. Tendr*
*comme rosée*, très tendre.

— Encycl. *Météor.* Le sol est échauffé pendant l
jour par les rayons solaires, mais il abandonne per
dant la nuit la chaleur qu'il a emmagasinée ; il s
produit un rayonnement vers les régions supérieure
de l'espace. Ce rayonnement est d'autant plus for
que l'air est plus transparent et que la différence d
la température entre le jour et la nuit est plus con
sidérable ; un corps déterminé placé à la surface d
la terre se refroidit d'autant plus vite qu'il a un plu
grand pouvoir émissif et qu'il conduit moins bien l
chaleur, à cause de son contact avec le sol. Dans ce
conditions, la surface du sol se refroidit plus vit
que la couche d'air ambiant et, de plus, les plantes
mauvaises conductrices et possédant un fort pouvoi
émissif, se refroidissent encore plus vite que le sol
Elles refroidissent l'air qui les entoure, et peuven
l'amener à saturation. Il se forme alors sur la plant
un dépôt de gouttelettes d'eau qui constituent l
rosée ; si le refroidissement est assez fort, cette eau
condensée se congèle : c'est la *gelée blanche*, qu
peut, au printemps, être désastreuse pour les jeune
pousses. On évitera le dépôt de rosée, et, par suite
la gelée blanche, en abritant la plante à préserve

ec un paillasson ou une toile, qui empêchera le yonnement ; quelquefois, on crée un brouillard tificiel en faisant brûler des matières goudronneus autour des plantations. Les fumées épaisses qui résultent, si elles ne sont pas emportées par le nt, empêchent le rayonnement et constituent un ri pour les plantations.

**rosées** [zé] n. f. pl. Tribu de la famille des rosaes, dont le genre *rosier* est le type. S. une *rosée.*

**Roseg** (PIC), un des principaux sommets (3.927 m.) massif de la Bernina, dans les Grisons (Suisse).

**Rosegger** (Petri *Kettenfeier*), romancier alleand, né à Alpl (Styrie), m. à Krieglach (1843-1918). décrit avec une saveur agreste les mœurs de son ys : *l'Oiseau de la forêt, la Lumière éternelle.*

**rose-gorge** n. m. invar. Nom vulgaire d'un seau du groupe des cardinaux, répandu dans l'Amérque centrale. (C'est un joli passereau blanc et ir, avec le cou et la gorge d'un rouge clair.)

**roséine** [zé] n. f. Composé de couleur rouge, sultant de l'action du peroxyde de plomb sur le lfate d'aniline.

**roselet** [ze-lè] n. m. Nom commercial de la urrure de l'hermine.

**roselier** [ze-li-é], **ère** adj. Qui produit des roaux : *un marais roselier.* N. m. Corps qui se trouve ns le minerai d'argent.

**roselière** [ze] n. f. Lieu où croissent des roseaux.

**roselin** [ze-lin] n. m. Nom vulgaire d'un oiseau genre martin, le *martin roselin*, du midi de l'Eupe et de l'Asie Mineure.

**rosélite** [zé] n. f. Arséniate hydraté naturel de lcium, magnésium et cobalt.

**roselle** [zè-le] n. f. Nom vulgaire de la *griverouge.*

**Rosellen** (Henri) pianiste et compositeur franis, né et m. à Paris (1811-1876) ; auteur de nomeux morceaux de piano. Ses *Rêveries* sont célèbres.

**Rosemonde,** fille de Cunimond, roi des Gépis. Forcée d'épouser Alboin, roi des Lombards, le l'assassina (573).

**Rosen** [zèn] (Conrad, marquis **de**), maréchal de ance, né en Livonie, m. à Bollwiller (1628-1715) ; se distingua pendant la guerre de la coalition Augsbourg.

**Rosendaal** ou **Roozendaal,** v. des Paysas (Brabant-Septentrional), sur la Vliet ; 12.000 h.

**Rosendaël,** comm. du Nord, arr. et à 2 kil. de nkerque ; 13.300 h. Ch. de f. N. Culture maraiière ; fabriques de chicorée, constructions navales.

**Rosenhain** (Jacques), pianiste et compositeur lemand, né à Mannheim, m. à Baden-Baden (1813-94) ; il a composé des œuvres nombreuses pour piano.

**Rosenheim,** v. d'Allemagne (Bavière), au nfluent de l'Inn et du Manfall ; 16.000 h. Bains lfureux. Salines.

**Rosenkranz** (Jean-Charles-Frédéric), philosone et littérateur allemand, né à Magdebourg, m. à œnigsberg (1805-1879). Disciple indépendant de egel, auteur de : *la Religion naturelle, Psychologie Science de l'esprit subjectif,* et d'ouvrages d'histoire ttéraire : *Manuel d'histoire générale de la poésie.*

**Rosenmuller** (Jean-Chrétien), anatomiste almand, né à Hessberg (1771-1820).

**Rosenthal** (Moriz), pianiste galicien, né à vov en 1862, élève de Liszt et virtuose d'une techique remarquable.

**roséole** [zé] n. f. (rad. *rosé*). Eruption consisnt en petites taches roses : *roséole d'origine alientaire ; roséole syphilitique.* (On donne parfois à rubéole le nom de *roséole épidémique.*)

**roser** [zé] v. a. Donner une teinte rosée à. Opér le rosage (du coton).

**roseraie** [ze-rè] n. f. Terrain planté de rosiers. ardin de roses.

**rosereaux** [ze-rô] n. m. pl. Fourrures communes de Russie.

**rosetier** [ze-ti-é] n. m. Poinçon employé par les uvriers sur métaux pour faire des rivures. (On écrit ussi ROSETTIER.)

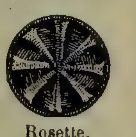

Rosette.

**rosette** [zè-te] n. f. Petite rose. Nœud formé 'une ou de deux boucles, qu'on peut détacher en rant les bouts. Nœud de ruban en forme de rose, nsigne de certains ordres de chevalerie et qui se orte à la boutonnière : *la rosette de la Légion 'honneur.* Disposition des feuilles étalées en cercle l'extrémité d'une tige. Ornement de uivre placé au centre d'un champignon, ans un porte-manteau. Fer de relieur, our produire d'un seul coup certains rnements. Ornement de métal ciselé n forme de rose, au milieu duquel asse la tige d'un bouton de porte. Petit adran pour avancer ou retarder le nouvement d'une montre. Outil pour fendre les roeaux qui formeront les dents du ros. Sorte d'encre ouge faite avec du bois de Brésil : *régler des registres avec de la rosette.* Craie teinte en rouge, dont on e sert pour peindre. Cuivre chargé d'oxydule, desiné au raffinage. Surface supérieure d'un chapeau l'homme.

**Rosette** (en arabe *Rachîd*), v. de la Basse-Egypte, sur la branche occidentale du Nil ; 14.000 h.

**Rosette** (*pierre de*), fragment de stèle découverte n 1799 à *Rosette ;* couverte d'inscriptions en trois angues : hiéroglyphique, démotique et grecque ; latée de 193 av. J.-C. Déchiffrée par Champollion n 1831.

**roseur** n. f. Caractère ou état de ce qui est rose.

**Rosheim,** ch.-l. de c. du Bas-Rhin, arr. de Molsheim, sur le Rosenmeer, sous-affluent de l'Ill ; .062 h. Ch. de f. — Le canton a 10 comm., et 12.308 h.

**rosicrucien, enne** [si-in, è-ne] adj. (de *rose,* t du lat. *crux, crucis,* croix). Relatif aux rose-croix.

**rosier** [zi-é] n. m. Genre de rosacées, type de la ribu des rosées. V. ROSE.

— ENCYCL. Les rosiers sont des arbrisseaux, parfois grimpants ; ils sont plus ou moins tomenteux et couverts d'aiguillons ; les feuilles sont alternes et généralement multilobulées ; les fleurs, terminales, sont solitaires ou disposées en corymbes avec corolle à cinq pétales (rarement quatre), mais que la culture a multipliés.

Depuis l'antiquité, les rosiers sont cultivés pour la beauté et le parfum de leurs fleurs. Par la sélection, les croisements et les métissages, on a obtenu d'innombrables variétés (7.000 à 8.000) ; la différence porte sur le coloris (variable à l'infini, du blanc pur au rouge cramoisi presque noir ou du blanc au jaune d'or, saumon, orangé, etc.), sur la forme des boutons et des fleurs, leur tenue, leur grandeur, leur duplicature (multiplication des pétales), leur abondance, leur odeur, etc. On distingue les *rosiers buissonnants*, cultivés tantôt en touffes basses, tantôt en tiges plus ou moins élevées et multipliés par bouturage ou marcottage (francs de pied) ou par greffage sur églantier; les *rosiers grimpants* ou *sarmenteux*, cultivés sur treillages ou supports variés et auxquels on donne les formes les plus diverses ; enfin, les *rosiers nains,* dont certaines variétés se cultivent bien en pots.

La France tient le premier rang pour la culture des rosiers, et les horticulteurs du Midi, de Lyon et des environs de Paris ont créé des variétés admirées du monde entier.

L'huile volatile (essence de rose), extraite de diverses variétés de roses (rose de Damas en particulier), constitue un parfum recherché, et d'un prix élevé. (On la falsifie souvent avec l'essence de géranium.)

En France, c'est principalement la Provence qui fabrique l'essence de rose, ainsi que la Tunisie et l'Algérie ; à l'étranger, la Perse, la Bulgarie, la Turquie, les Indes en font de très appréciée.

**rosier** [zi-é] n. m. Fabricant de *ros* ou peignes à tisser. Syn. ROTIER.

**Rosier** (Joseph-Bernard), auteur dramatique français, né à Béziers, m. à Marseille (1798-1880). On lui doit des comédies gaies et spirituelles : *le Mari de ma femme,* des drames : *le Manoir de Montlouvier,* des livrets.

**rosiérat** [zi-é-ra] n. m. Qualité de rosière ; cérémonie par laquelle est conféré le titre de rosière.

**rosière** [zi-è-re] n. f. Jeune fille vertueuse à laquelle, dans certaines localités, on décerne solennellement une couronne de roses, accompagnée d'une récompense (bijou, somme d'argent, livret de caisse d'épargne, etc.). *Par ext.* et *fam.* Jeune fille vertueuse en général ; vierge.

— ENCYCL. L'origine de cette institution des rosières et de leur couronnement annuel est attribuée à saint Médard, évêque de Noyon et seigneur de Salancy (près de Noyon). La fête de la rosière, célébrée d'abord à Salancy, fut adoptée dans la suite par de nombreuses communes, qui la célèbrent encore aujourd'hui.

**Rosières** [zi-è-re], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 23 kil. de Montdidier ; 2.400 h. Ch. de f. N. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 21 comm., et 11.660 h.

**Rosières,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 20 kil. du Puy ; 2.410 h. Ch. de f. dép.

**Rosières** (Raoul-Philippe), littérateur français, né à Paris, m. à Meulan (1819-1900); auteur d'une ingénieuse *Histoire de la société française au moyen âge.*

**Rosières-aux-Salines,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 20 kil. de Nancy, sur la Meurthe ; 2.280 h. Ch. de f. E.

**rosiériste** [zi-é-ris-te] n. m. Horticulteur qui s'est fait une spécialité de la culture des rosiers.

**Rosiers (Les),** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 17 kil. de Saumur, sur la Loire ; 1.920 h. Ch. de f. Orl. Fromageries.

**Rosiers d'Egletons,** comm. de la Corrèze, arr. et à 27 kil. de Tulle ; 1.360 h. Ch. de f. Orl.

**Rosine,** personnage du *Barbier de Séville,* comédie de Beaumarchais. C'est la pupille de Bartholo, qui la convoite, ainsi que sa dot ; elle est délivrée par Almaviva qu'elle aime, et qui l'épouse.

**rosir** [zir] v. n. Prendre une teinte rose. V. a. Rendre rose : *le reflet de l'abat-jour lui rosissait le visage.*

**Röskilde,** v. et anc. cap. (jusqu'au XVe s.) du Danemark, dans l'île de Seeland, à la tête d'un fjord de 46 kil. de long ; 9.700 h. Belle cathédrale (XVe s.).

**Roslavl,** v. de Russie (gouv. de Smolensk) ; 28.000 hab. Commerce de grains.

**rosminiens** [ni-in] n. m. pl. Congrégation fondée à Domo d'Ossola, en 1828, par Rosmini, et composée de prêtres et de laïques qui font vœu de charité. (On lui donna aussi le nom d'*Institut de la charité.*) S. un *rosminien.*

**Rosmini-Serbati** (Antonio), théologien et philosophe italien, né à Roveredo, m. à Stresa (1797-1855). Dans ses nombreux ouvrages : *Nouvel essai sur l'origine des idées ; Philosophie de la politique, de la morale, du droit ;* etc., il a traité avec vigueur et élévation le problème de l'accord de la foi et de la science.

**Rosnay,** comm. de l'Indre, arr. et à 14 kil. du Blanc ; 1.250 h.

**Rosnoën,** comm. du Finistère, arr. et à 13 kil. de Châteaulin ; 1.530 h.

**rosny** [ro-ni] n. m. Nom donné aux ormeaux qui Sully, marquis de Rosny, fit planter, sous Henri IV, le long des routes.

J.-H. Rosny aîné.

**Rosny** (Léon PRUNOL **de**), orientaliste et ethnographe français, né à Loos, m. à Fontenay-aux-Roses (1837-1916). Il s'est consacré à l'étude de l'extrême Orient, et spécialement du Japon.

**Rosny** (Joseph-Henri-Honoré et Séraphin-Justin-François BOEX, dits), romanciers français, nés à Bruxelles (1856 et 1859). Ils collaborèrent longtemps sous la signature J.-H. ROSNY. On leur doit des romans où l'influence réaliste se combine avec un idéalisme fervent, écrits dans un style original : *le Bilatéral, Daniel Valgraive, les Xipéhuz,* etc.

**Rosny-sous-Bois,** comm. de la Seine, arr. et à 10 kil. de Saint-Denis ; 5.840 h. Ch. de f. E. Carrières

**Rosny-sur-Seine,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 6 kilom. de Mantes ; 911 h. Château du XVIe siècle, où naquit Sully. Ch. de f. Et.

**rosoir** [zoir] n. m. Outil dont on se sert pour faire le trou de la rose d'un clavecin.

**rosolène** n. m. Produit de la distillation fractionnée de la colophane, employé comme antiseptique et succédané de la vaseline. Syn. RÉTINOL.

**rosolio** ou **rosoglio** n. m. V. ROSSOLIS.

**rosolique** [zo-li-ke] adj. *Chim.* Se dit d'un acide obtenu en traitant un mélange de rosaniline et d'acide chlorhydrique avec une solution d'azotite de sodium. (L'acide rosolique est employé comme laque colorante pour les papiers peints.)

**rosomane** [zo] n. m. (de *rose,* et du gr. *mania,* manie). Amateur de roses.

**roson** [zon] n. m. Rosace.

**Rosporden** [din], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 21 kil. de Quimper ; 2.360 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 4 comm., et 9.230 h.

**Ross** (sir John), amiral et voyageur anglais, né à Balsarroch, m. à Londres (1777-1856), explorateur des régions arctiques. On lui doit la découverte du pôle magnétique de la Terre. — Son neveu sir JAMES CLARKE **Ross,** né à Londres, m. à Ailesbury (1800-1862), marin et voyageur anglais, explorateur des régions antarctiques, où il découvrit la terre Victoria.

**Ross** (MER DE), partie de l'océan Glacial antarctique, située entre les terres Victoria et du Roi-Edouard VII, au sud des cercles polaires antarctiques. Ainsi nommée par Scott en 1902 en l'honneur du marin anglais James Clark-Ross, qui y navigua en 1842, lors de sa découverte de la terre Victoria.

**Ross et Cromarthy,** comté du Royaume-Uni (Ecosse), formé en 1889 par la réunion des deux comtés de *Ross* et de *Cromarthy* ; 77.000 h. Ch.-l. *Cromarthy.*

**rossane** [ro-sa-ne] n. f. Lapin découpé, lardé et sauté.

**rossard** [ro-sar] n. m. (de *rosse*). *Pop.* Mauvais cheval. *Par ext.* Fainéant, vaurien.

**Rossaro,** ville d'Italie (prov. de Cosenza), près du golfe de Tarente ; 13.000 h. Centre agricole.

**Rossbach** [bak], village de Saxe, où Frédéric II, en 1757, battit les Français et leurs auxiliaires allemands, commandés par Soubise. C'est après la bataille de Rossbach que les Parisiens chantèrent :

> Soubise dit, la lanterne à la main :
> « J'ai beau chercher ; où diable est mon armée ?
> Elle était pourtant là, hier matin.
> Me l'a-t-on prise, ou l'aurais-je égarée ? »

**rosse** [ro-se] n. f. (de l'all. *ross,* coursier, pris en mauv. part). Cheval sans force, sans vigueur, *Fig.* et *fam.* Personne qui ne vaut pas grand'chose. Personne méchante : *critique, vieille fille qui est une rosse.* Adjectiv. Méchant : *un adjudant rosse. Fam.* Qui est d'un réalisme cynique, qui dévoile ou souligne tout avec une ironie mordante : *auteur, chanson rosse.* PROV. : **Il n'est si bon cheval qui ne devienne rosse,** l'homme le mieux doué décline avec l'âge. **Jamais bon cheval ne devient rosse,** l'homme bien doué conserve, quoi qu'il arrive, quelque chose de ses qualités.

**Rosse** (William Parsons, comte **de**), astronome irlandais, né et m. à Birr-Castle (1800-1867). Il construisit un télescope gigantesque et put, en observant les nébuleuses, détruire la théorie de condensation d'Herschel.

**rossée** [ro-sé] n. f. (*de rosser*). *Pop.* Volée de coups.

**Rossel** (Elisabeth-Paul-Edouard **de**), marin français, né à Sens, m. à Paris (1765-1829) ; il entreprit avec d'Entrecasteaux un voyage à la recherche de La Pérouse. Membre de l'Académie des sciences (1811).

**Rossel** (Louis-Nathaniel), officier d'artillerie, né à Saint-Brieuc (1844-1871). Il protesta contre la paix avec l'Allemagne, et se rallia à la Commune de Paris ; arrêté, il fut fusillé à Satory.

**Rossel** (Virgile), littérateur suisse, né à Tramelan en 1858, auteur de : *Histoire littéraire de la Suisse romande, Histoire de la littérature française à l'étranger, Histoire des relations littéraires entre la France et l'Allemagne.*

**Rosselange,** comm. de la Moselle, arr. de Thionville ; 3.036 h. Ch. de f.

Dante-Gabriel Rossetti.

**Rosselli** (Cosimo), peintre italien, né et m. à Florence (1430-1507) ; auteur de beaux tableaux religieux où figurent, en portraits, beaucoup de personnages célèbres du temps (fresque du *Miracle du Saint-Sacrement*).

**rosser** [ro-sé] v. a. (de *rosse*). *Fam.* Battre quelqu'un violemment : *Guignol rosse le commissaire.*

**rosserie** [ro-se-rî] n. f. *Fam.* Méchanceté, trahison. Parole, œuvre du genre rosse.

**Rossetti** (Gabriel), littérateur italien, né à Vasto, m. à Londres (1783-1864). Il quitta l'Italie pour Londres et le catholicisme pour le protestantisme ; auteur de poésies, d'ouvrages de critique et de philosophie (*Commentaire de la Divine Comédie*), etc. — Son fils, DANTE-GABRIEL, peintre et poète anglais, né à Londres, m. à Birchington (1828-1882), un des initiateurs du mouvement préraphaélite en peinture (*Ecce ancilla Domini, Beata Beatrix, le Rêve de Dante*) ; poète lyrique, qui combine la sensualité italienne à l'imagination rêveuse et féerique des races septentrionales (*la Maison de vie ; Poèmes, ballades et sonnets*). — Son frère WILLIAM MICHAEL, né à Londres (1829-1919), a laissé de curieuses études sur les poètes et les artistes de son temps. — Leur sœur, CHRISTINA GEORGINA, née et m. à Londres (1830-1891), a laissé des *Contes* et des *Poèmes.*

Pellegrino Rossi.

**Rossi** (*Pellegrino-Louis-Edouard,* comte), diplomate et économiste italien, né à Carrare, assassiné dans une émeute à

Rome, où il remplissait les fonctions de ministre de l'intérieur du pape Pie IX (1787-1848). Pendant son séjour en France, il devint professeur au Collège de France, à la Faculté de droit, membre de l'Institut, pair de France.

**Rossi** (Louis-Félix), compositeur et musicographe italien, né à Brandizzo (Piémont), m. à Turin (1805-1863). Ses œuvres de musique religieuse sont célèbres.

**Rossi** (Jean-Baptiste **de**), archéologue et épigraphiste italien, né à Rome, m. à Castelgandolfo (1822-1894). On lui doit d'admirables recherches dans les catacombes, et le renouvellement de l'archéologie chrétienne : *Roma soterranea*, etc.

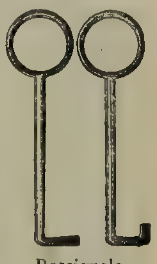
Rossignols.

**rossignol** [*ro-si*] n. m. (du lat. pop. *lusciniolus*, dimin. de *luscinia*, rossignol). Genre de passereaux dentirostres, dont le chant est très agréable : *les rossignols détruisent quantité d'insectes nuisibles. Voix de rossignol*, pure et très flexible. *Un rossignol d'Arcadie,* un âne. *Un rossignol à gland*, un pourceau. Petit sifflet que font les enfants avec un morceau de bois vert. *Mar.* Sifflet servant à transmettre les ordres. *Mus.* Jeu d'orgue qui imite le chant du rossignol. *Pathol.* Affection des doigts particulière aux ouvriers tanneurs. *Fam.* Crochet dont se servent les serruriers et les voleurs pour ouvrir toutes sortes de serrures. Coin de bois servant à serrer les pièces de charpente. Marchandise défraîchie, démodée.

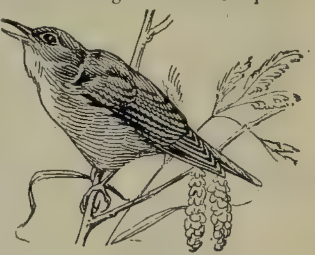
Rossignol.

— Encycl. *Ornith.* Les rossignols sont des passereaux élancés, de petite taille, à livrée d'un gris roussâtre en dessus, jaunâtre en dessous, à bec pointu, et à ailes assez courtes. Ils sont insectivores et se rendent utiles à l'agriculture en détruisant une quantité énorme de chenilles et larves de toutes sortes. Ils arrivent en Europe au printemps et repartent en septembre pour le nord de l'Afrique et l'Asie occidentale. Les rossignols nichent à terre ou à une faible hauteur dans les buissons : le mâle et la femelle couvent alternativement les œufs. A l'époque des amours, le mâle chante le soir, la nuit et le matin. Son chant, durant les nuits d'été, est d'un charme très poétique.

**Rossignol** (Jean-Antoine), général français, né à Paris, m. à Anjouan (1759-1802). Ancien ouvrier, il servit en Vendée, commanda l'armée des côtes de La Rochelle, fut compromis dans la conspiration de Babeuf et déporté après le complot de la machine infernale, auquel il était d'ailleurs resté étranger.

**Rossignol** (Jean-Pierre), érudit français, né à Sarlat, m. à Paris (1804-1893). Professeur au Collège de France, il se spécialisa dans l'archéologie grecque.

**rossignolade** [*ro-si*] n. f. Action de rossignoler. Chant orné de roulades.

**rossignole** [*ro-si*] n. f. *Fam.* Femelle du rossignol.

**rossignolement** [*ro-si-gno-le-man*] n. m. Action de rossignoler.

**rossignoler** [*ro-si-gno-lé*] v. n. Imiter le chant du rossignol.

**rossignolet** [*ro-si-gno-lè*] n. m. ou **rossignolette** [*ro-si-gno-lè-te*] n. f. Diminutif poétique du mot *rossignol.*

**rossinante** [*ro-si*] n. f. (de l'esp. *Rocinante*, n. du cheval de Don Quichotte, dérivé de *rocin*, roussin). Rosse, mauvais cheval, par allusion au cheval de don Quichotte.

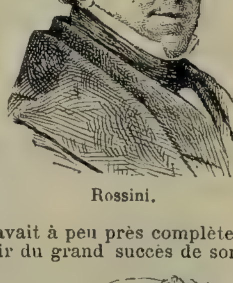
Rossini.

**Rossini** (Gioacchino), célèbre compositeur italien, né à Pesaro, m. à Paris (1792-1868), à qui l'on doit, entre autres chefs-d'œuvre, les opéras : *le Barbier de Séville*, *Otello*, *la Gazza ladra* (la Pie voleuse), *Sémiramis*, *Moïse*, *le Comte Ory*, *Guillaume Tell*, *la Cenerentola* (Cendrillon), etc., un *Stabat mater* et une *Messe* admirable, qui fut exécutée à ses funérailles. Rossini est un compositeur fécond, gracieux et puissant; son inspiration est fraîche et abondante, parfois à l'excès; il a su concilier avec la phrase mélodique les progrès de l'harmonie. Il avait à peu près complètement cessé d'écrire, à partir du grand succès de son chef-d'œuvre : *Guillaume Tell.*

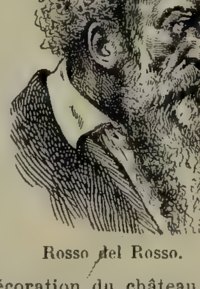
Rosso del Rosso.

**rossinien, enne** [*ro-si-ni-in, è-ne*] adj. Propre à Rossini.

**rossinisme** [*ro-si-nis-me*] n. m. Genre musical de Rossini et de ses imitateurs.

**rossiniste** [*ro-si-nis-te*] n. et adj. Partisan de la musique de Rossini.

**Rosso** (Rosso **del**), peintre italien, né à Florence, m. à Fontainebleau (1494-1541), artiste fougueux et original. Venu en France à la prière de François I^er^, il collabora à la décoration du château de Fontainebleau. C'est sur ses dessins que fut exécutée la Grande Galerie. Le Louvre a de lui : *la Vierge recevant les hommages de sainte Elisabeth, la Mise au tombeau.*

**Rosso** (Joseph **de**), architecte italien, né à Rome m. à Florence (1760-1831); il collabora à la construction et à la restauration d'un grand nombre d'édifices de Florence. Il a publié des traités sur son art.

**rossolis** [*ro-so-li*] n. m. (ital. *rosolio*). Sorte de ratafia, que l'on appelle aussi *rosolio* et *rosoglio.*

— Encycl. Le rossolis est surtout en usage en Italie et en Turquie; on l'obtient par macération de pétales de roses rouges, fleur d'oranger, cannelle et girofle dans de l'alcool faible. Après distillation de ce mélange, on ajoute du sirop de sucre et un peu d'alcoolat de jasmin, puis on colore en rose avec un peu de carmin.

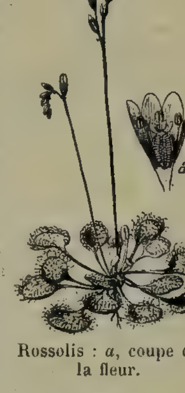

Rossolis : *a*, coupe de la fleur.

**rossolis** [*ro-so-li*] n. m. (du lat. du moyen âge *rossolis*, rosée de soleil). Genre de droséracées, renfermant des plantes vivaces des régions chaudes et tempérées.

— Encycl. Les rossolis sont des plantes à feuilles radicales, groupées en rosette; ces feuilles sont couvertes de petits poils glanduleux et colorés, terminés par une vésicule transparente ressemblant à une goutte de rosée (d'où le nom du genre) Lorsqu'un insecte vient à s'y poser, les poils se renversent sur le limbe et emprisonnent pour un temps la bestiole. En Europe, vivent deux ou trois espèces du genre (rossolis à feuilles rondes, rossolis obovale, etc.).

**rostage** [*ros-ta-je*] ou **roustage** [*rous-ta-je*] n. m. Garniture de points de soie ou de métal, qui embrasse toute la hauteur d'un bouton.

**Rostand** [*ros-tan*] (Joseph-*Eugène*-Hubert), économiste français, né à Marseille, m. à Cambo (1843-1915), membre de l'Académie des sciences morales. Il a créé des maisons ouvrières, une banque populaire, etc.

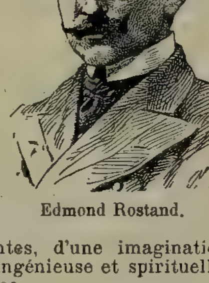
Edmond Rostand.

**Rostand** (Edmond), poète et auteur dramatique français, fils du précédent, né à Marseille, m. à Paris (1868-1918); membre de l'Académie française en 1903. Auteur de recueils de vers : *Musardises*, *le Vol de la Marseillaise*, et de pièces de théâtre : *les Romanesques*, *la Princesse lointaine*, *la Samaritaine*, *Cyrano de Bergerac*, son chef-d'œuvre, *l'Aiglon*, *Chantecler*, œuvres brillantes, d'une imagination facile et vive, d'une langue ingénieuse et spirituelle, d'une rare virtuosité de forme.

**rostein** [*ros-tin*] n. m. Grosse bobine percée dans son axe.

**rostellaire** [*ros-tèl-lè-re*] n. f. *Zool.* Genre de mollusques gastéropodes à coquille allongée en fuseau, répandus dans l'océan Indien. *Bot.* Genre d'acanthacées, originaires de l'Inde.

**rostelle** [*ros-tè-le*] n. f. *Bot.* Saillie que l'on observe sur les fleurs de certaines orchidées.

**rostellé** [*ros-tèl-lé*], **e** adj. Qui est muni d'un appendice en forme de petit bec.

**roster** [*ros-té*] ou **rouster** [*rous-té*] v. a. Garnir un bouton de points de soie ou de métal.

**rostérite** n. f. Variété de béryl.

**Rostock,** v. d'Allemagne (Mecklembourg-Schwerin), sur la Warnow; 65.000 h. Constructions navales.

**Rostopchine** (comte Fédor Vasilievitch), homme politique russe, né dans le gouvernement d'Orel, m. à Moscou (1763-1826). Gouverneur de Moscou en 1812, il fit incendier cette ville lors de l'entrée des Français.

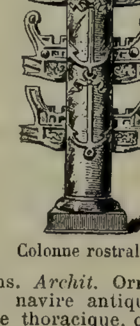
Colonne rostrale.

**Rostov-sur-Don,** v. de Russie (gouv. des Cosaques-du-Don); 205.000 h. Manufactures de tabac. Une autre ville de **Rostov,** dans le gouv. de Yaroslav, a 18.000 h.

**rostral** [*ros-tral*], **e, aux** adj. (du lat. *rostrum*, éperon de navire). *Antiq. rom.* En forme d'éperon de navire. *Colonne rostrale*, colonne ornée de proues de navire, élevée en souvenir d'une victoire navale. *Couronne rostrale*, récompense du soldat qui était le premier monté sur un vaisseau ennemi.

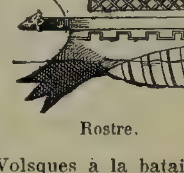
Rostre.

**rostre** [*ros-tre*] n. m. (lat. *rostrum*). Eperon des navires anciens. *Archit.* Ornement représentant une proue de navire antique. *Zool.* Prolongement de la carapace thoracique, qui avance au-dessus de la tête, chez certains crustacés (palémons). Pièce buccale modifiée en stylet, chez certains insectes (charançons, acariens). Prolongement de la région antérieure chez les grégarines, qui leur permet de se fixer à leur hôte. *Les rostres*, tribunes aux harangues, à Rome, ainsi appelées parce qu'elles étaient ornées d'éperons de navire pris sur les Volsques à la bataille d'Antium.

**rostré** [*ros-tré*], **e** adj. (de *rostre*). Qui est allongé en forme de bec.

**Rostrenen** [*nin*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 45 kil. de Guingamp; 2.190 h. Ch. de f. Etat. — Le cant. a 7 comm., et 15.600 h.

**rostrhame** [*ros-tra-me*] n. m. Genre d'oiseaux rapaces, renfermant trois espèces de faucons propres à l'Amérique tropicale.

**rostrifère** [*ros-tri*] adj. (du lat. *rostrum*, be et *ferre*, porter). Qui porte un rostre. N. m. pl. A cienne division de mollusques gastéropodes pros branches.

**rostriforme** [*ros-tri*] adj. (du lat. *rostrun* bec, et de *forme*). Qui a la forme d'un bec, d'u rostre.

**rosture** n. f. *Mar.* V. ROUSTURE.

**Rosult,** comm. du Nord, arr. et à 19 kil. d Valenciennes; 1.280 h. Ch. de f. N.

**Roswita.** *Biogr.* V. HROSWITHA.

**rot** [*ro*] n. m. (de *roter*). *Pop.* Emission par l bouche, et avec un bruit rauque, de gaz stomacau Syn. ÉRUCTATION.

**rot** [*rot'*] n. m. (mot angl. signif. *pourriture* *Vitic.* Nom générique servant à désigner plusieu affections cryptogamiques de la vigne et du raisi

— Encycl. Les diverses maladies connues sou ce nom sont dues à plusieurs champignons (*guigna dia Bidwellii*, *coniothyrium diplodiella*, etc.) ou des modes de fructification différents d'un mêm champignon. De toutes, la plus importante est l *black rot*, qui attaque les feuilles puis les raisins ensuite viennent les rots *blanc*, *gris*, *brun*, conséc tifs au mildiou. On les traite préventivement pa épandage de bouillies cupriques.

**rôt** [*rô*] n. m. (de *rôtir*). Viande rôtie. Servic composé de viandes rôties : *servir le rôt. Etre à p et à rôt*, vivre ensemble très familièrement. *Mange son pain à la fumée du rôt*, se donner l'illusion d'u plaisir auquel on ne peut prendre part.

**rota** n. m. Ancienne machine qui, dans les fil tures, s'employait au lieu et place du banc à broche

**rotacé, e** adj. (du lat. *rota*, roue). Qui a l forme d'une roue.

**rotang** [*tangh'*] n. m. (mot malais). Genre d palmiers de la tribu des calamées. (On dit aussi ROTIN

— Encycl. Les rotangs (*calamus*) ont une tig grêle qui souvent s'allonge à la façon des lianes, en touffes si serrées qu'elles forment des haies im pénétrables; incisées, elles laissent écouler un liquid qui constitue une boisson agréable. Il en exist d'assez nombreuses espèces de l'Inde, de l'Australi et de l'Afrique tropicale; les unes sont utilisée pour faire des cannes (dites *rotins* ou *joncs*), d'autre fournissent des fibres très solides dont on fait de câbles, des nattes, etc.

**rotarien** n. m. Membre d'un « rotary club ».

**rotary clubs** (m. angl.; du lat. *rota*, roue Clubs répandus en Amérique, en Angleterre, etc., e dont les membres portent comme insigne une rou dorée à la boutonnière. Les « rotary clubs », au nom bre environ de 950, se groupent en une sorte d'asso ciation internationale qui a pour objet de fair régner dans le commerce, l'industrie, les profession libérales, etc., un idéal élevé de probité, de loyauté de confiance, de solidarité, etc. Leur devise est « *Service not self* » (Servir non pour soi seul). Dan un « rotary club », chaque profession est représent par un seul membre.)

**rotary-gills** n. m. Nom anglais d'une ma chine à étirer, de petites dimensions.

**rotateur, trice** adj. et n. m. (du lat. *rotare* faire tourner). Qui fait tourner : *force rotatrice.* S dit des muscles qui produisent le mouvement d rotation : *le grand et le petit rotateur de l'œil* N. m. pl. Classe de vers, contenant des animalcule souvent microscopiques, munis d'un appareil rota toire à leur partie antérieure, et qui vivent dan l'eau et les lieux humides : *les rotateurs* (ou *roti fères*) *possèdent la singulière propriété de résister une dessiccation prolongée, pour reprendre leu activité dès qu'ils se trouvent de nouveau dans u milieu humide.* S. un *rotateur.*

**rotatif, ive** adj. (même étymol. qu'à l'art précéd.). Qui agit en tournant : *machine rotative* N. f. Machine à imprimer inventée par Marinoni.

**rotation** [*si-on*] n. f. (lat. *rotatio*). Mouvemen d'un corps qui tourne autour d'un axe invariablement fixe : *la rotation de la Terre. Agric.* Ordre suivant lequel les différentes récoltes se succèdent su le même sol. *Centre instantané de rotation*, v. ROULEMENT.

— Encycl. *Mécan.* Le mouvement d'un solide autour d'un axe fixe peut être uniforme ou varié. Il est uniforme si un point quelconque du solide décrit des arcs égaux en des temps égaux. Si l'on considère le rayon qui joint un point quelconque du solide au centre du cercle qu'il décrit, l'angle qu'il fait avec sa position initiale varie suivant une loi quelconque, dans le cas du mouvement varié; dans le cas du mouvement uniforme, ce rayon parcourt des espaces égaux en des temps égaux.

**rotatoire** adj. (de *rotation*). Circulaire, qui tourne : *le mouvement rotatoire de la Terre autour du Soleil.* (On dit aussi ROTATIF.)

**rote** n. f. (bas lat. *rhotta*, d'orig. celt.). Instrument de musique à cordes pincées, du genre des cithares, en usage au moyen âge.

**rote** n. f. (du lat. *rota*, roue). Juridiction de Rome, composée de douze juges ecclésiastiques appelés *auditeurs de rot* : *les décisions de la rote.*

— Encycl. *Dr. can.* Institué en 1326 par Jean XXII et organisé définitivement par Martin V en 1422, le tribunal de la rote jugeait toutes les causes ecclésiastiques ou civiles qui étaient déférées au pape. Il perdit beaucoup de son importance après l'établissement des congrégations romaines, et ses attributions sont encore plus réduites aujourd'hui. Actuellement, le tribunal de la rote romaine est composé de douze prélats appelés *auditeurs de rote* : huit Italiens, deux Espagnols, un Allemand et un Français. Ils servent d'auxiliaires à la congrégation des rites.

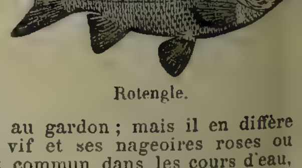
Rotengle.

**rotengle** [*tangle*] n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des cyprinidés.

— Encycl. Le rotengle (*scardinius erythrophthalmus*) est assez semblable au gardon; mais il en diffère par son œil rouge vif et ses nageoires roses ou rouges. Il est assez commun dans les cours d'eau, les lacs et les étangs de toute l'Europe et de la Sibérie. On le nomme communément *gardon de*

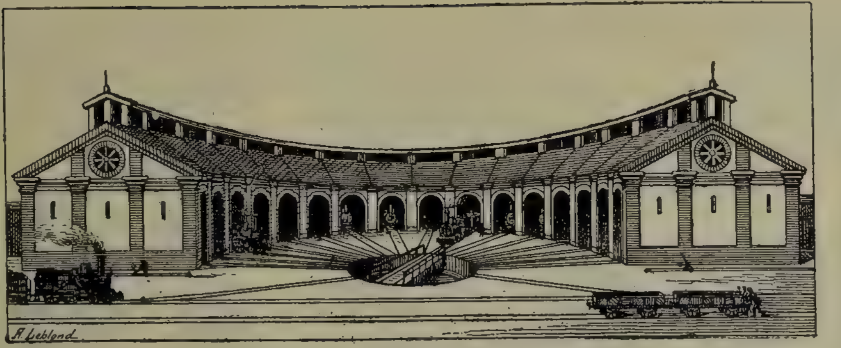

Rotonde en hémicycle pour locomotives.

*nd, gardon rouge*, *sette, rousse, chérin*, *urin*, etc. Il se pêche mme le gardon.

**roter** [*té*] v. n. (lat. *ctare*). *Pop.* Faire des ts.

**roteur, euse** [*u-ze*] n. Personne qui l'habitude de roter.

**Rothan** (Gustave), plomate et historien ançais, né à Stras-ourg, m. à Pallanza 822-1890) ; auteur excellents travaux r l'histoire diploma-que de la France de 66 à 1870.

**Rothau,** comm. u Bas-Rhin, arr. de Molsheim ; 1.786 h. Ch. de f.

**Rothelin** (Charles d'Orléans **de**), érudit fran-ais, né et m. à Paris (1691-1744) ; numismate ; mem-re de l'Académie française.

**Rothem,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. e Maeseyck) ; 1.200 h.

**Rothenburg,** comm. de Suisse (cant. de Lu-erne) ; 1.300 h. Elève de porcs. Menuiserie méca-ique.

**Rotherham** [*ram'*], v. d'Angleterre (Yorkshire); 7.950 h.

**Rothesay,** v. d'Ecosse, ch.-l. du comté de Bute ; 5.218 h. Port moderne. tation fréquentée par s touristes.

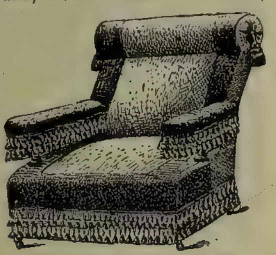

Fauteuil Rothschild.

**rothoffite** n. f. Gre-at renfermant de l'oxy-e ferreux.

**Rothomago** n. m. *rg.* Nom donné par les altimbanques aux lu-ions dont ils se servent our dire la bonne aven-ure.

**rothschild** n. m. orte de fauteuil assez as, et dont le dossier est surmonté d'un traversin n forme de rondin. Adjectiv. (avec une majuscule) : *n fauteuil Rothschild.*

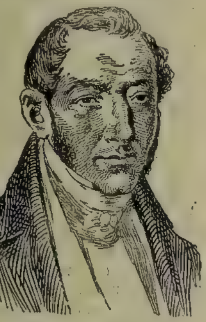

M.-A. Rothschild.

**Rothschild** (Mayer-Anselme), banquier is-aélite, ancêtre d'une puis-ante et riche famille de inanciers, né et m. à Franc-ort-sur-le-Mein (1743-1812). es cinq fils continuèrent t étendirent ses affaires : *Anselme* à Francfort, *Salo-non* à Vienne, *Nathan Meyer* à Manchester puis à Londres, *Karl* à Naples, *Jacob* à Paris, et fondèrent les dynasties locales. (Ce nom s'emploie familièrement pour désigner une personne très riche.)

**rothus** [*tuss*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant des araignées de taille moyenne, qui courent à terre. (On en connaît quelques espèces africaines.)

**Rothwell,** v. d'Angleterre (comté d'York, West-Riding) ; 14 300 h.

**rôti** ou **rôt** n. m. Viande rôtie. Service consistant en viandes rôties. *Loc. fam. S'endormir sur le rôti*, négliger ce qui demande des soins assidus. Allus. hist. **Le rôti de M^me^ de Maintenon,** allusion à une anecdote d'après laquelle Mme de Maintenon, alors qu'elle n'était que Mme Scarron, faisait parfois oublier à des convives le rôti absent en leur contant une histoire.

— Encycl. *Art culin.* Les meilleurs rôtis s'obtiennent à la broche ; le mouton, le bœuf, les grosses pièces de venaison doivent être saisies par un feu vif, que l'on diminue graduellement ; pour le veau, la volaille et le menu gibier, un feu modéré est nécessaire. En général, pour les grosses et moyennes pièces, on compte un quart d'heure par livre.

**rôtie** [*tî*] n. f. Tranche de pain qu'on fait rôtir devant le feu : *manger des rôties beurrées.* Surélévation donnée à un mur mitoyen, en ne lui accordant comme épaisseur que la moitié de celle de l'ancien mur.

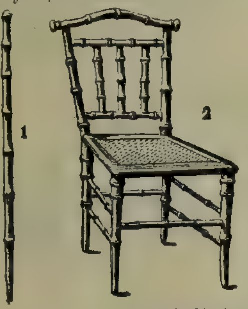

1. Canne en rotin ; 2. Chaise en rotin.

**rotier** n. m. Syn. rosier (*techn.*).

**rotifères** n. m. pl. Syn. de rotateurs.

**rotiforme** adj. (du lat. *rota*, roue, et de *forme*). *Hist. nat.* Qui a la forme d'une roue.

**rotin** n. m. (m. étym. que *rotang*). Branche de rotang, qu'on emploie pour faire des cannes, des sièges, etc. Canne faite de tige de rotang. *Pop.* Monnaie, sou : *n'avoir plus un rotin.* (Se dit aussi pour rotang.)

**rotine** n. f. *Alpin.* Crevasse. Syn. rimaye.

**rotineur** n. m. Ouvrier qui travaille le rotin.

**rôtir** v. a. (du germ. *rostjan*, griller). Faire cuire à sec, à la broche ou sur le gril : *rôtir un gigot. Par ext.* Dessécher, brûler : *le soleil rôtit les fleurs. N'être bon ni à rôtir ni à bouillir*, n'être bon à rien. V. balai. V. n. Etre, devenir rôti : *faire rôtir des marrons. Fig.* Etre exposé à une très grande chaleur : *on rôtit, ici.* **Se rôtir** v. pr. Etre rôti : *je me suis rôti au soleil.*

**rotis** [*ti*] n. m. Labourage d'une terre en friche.

**rôtissage** [*ti-sa-je*] n. m. Action de rôtir.

**rôtisserie** [*ti-se-rî*] n. f. Boutique de rôtisseur.

**Rôtisserie de la Reine Pédauque** (*la*), par Anatole France (1893), suite des aventures et des entretiens de l'abbé Jérôme Coignard (v. Jérôme Coignard), livre ironique, où, sous une forme exquise, le héros fait bon marché de la morale, et ne prise que le plaisir des sens et les belles-lettres. — De ce roman a été tiré un drame lyrique en 5 actes, poème de G. Docquois, musique de Ch. Levadé (1920).

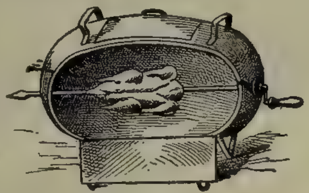

Rôtissoire.

**rôtisseur, euse** [*ti-seur, eu-ze*] n. Qui fait rôtir des viandes pour les vendre.

**rôtissoire** [*ti-soi-re*] n. f. Ustensile de cuisine, qui sert à rôtir la viande.

**roto** [*ro-to*] n. f. (abrév. de *rotative*). Appellation de métier appliquée à la *rotative* à imprimer.

**rotogravure** n. f. (de *roto*, et de *gravure*). Procédé d'héliogravure, permettant les tirages sur machines rotatives.

**Rotomagien, enne** adj. et n. Syn. de Rouennais.

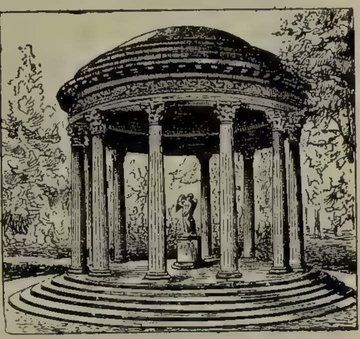

Rotonde.

**rotonde** n. f. (du lat. *rotundus*, rond). Bâtiment de forme ronde, surmonté d'une coupole. Petit pavillon de forme circulaire, porté par des colonnes, dans un parc, un jardin. Compartiment qui forme le derrière d'une diligence. Remise, en forme d'hémicycle, pour les locomotives, qui y accèdent au moyen de voies en éventail et d'une plaque tournante. Manteau taillé en rond, et retombant à grands plis. Fraise que les élégants portaient autour du cou, sous Henri IV et Louis XIII.

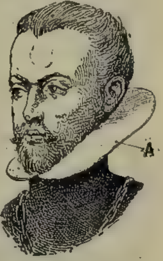

A, rotonde.

**rotondité** n. f. Rondeur : *la rotondité de la Terre n'est pas absolue. Fam.* Grosseur, embonpoint.

**Rotondo** (Monte), montagne de la Corse ; alt. 2.625 m.

**rotoquage** [*ka-je*] n. m. Rétablissement de la marque des futaies coupées.

**rotoquer** [*ké*] v. a. Faire le rotoquage d'une futaie coupée.

**rotor** n. m. *Electr.* Nom donné à la partie mobile, par opposition au *stator*, qui est la partie fixe, dans les moteurs à courants alternatifs.

— Encycl. Dans les dynamos qui agissent comme génératrices ou moteurs, et dans les alternateurs, on distingue l'*inducteur* et l'*induit*. En général, l'inducteur est fixe, et l'induit mobile ; mais il existe cependant des dynamos où c'est le contraire qui a lieu. Dans les moteurs à champ tournant, l'aspect extérieur tend à faire donner le nom d'inducteur à la partie qui reçoit le courant extérieur et qui, à ce point de vue et à d'autres, serait plus exactement l'induit, et inversement. Les noms de *stator* (pour la partie fixe) et *rotor* (pour la partie rotative) suppriment à cet égard toute ambiguïté.

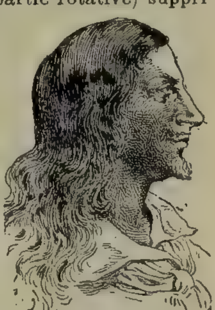

Rotrou.

**Rotoumah,** île anglaise de la Micronésie (Océanie), au N.-O. des îles Fidji ; 2.300 h.

**Rotrou** (Jean **de**), poète et auteur dramatique français, né et m. à Dreux (1609-1650). Il périt au cours d'une épidémie aux dangers de laquelle, en sa qualité de lieutenant de bailliage, il n'avait pas cru avoir le droit de se dérober. Il est l'auteur d'un grand nombre de tragédies, dont *Saint-Genest* et *Venceslas* sont les meilleures. Ses œuvres témoignent d'une grande facilité, d'un sens très juste de la scène, et d'une vive imagination, qui fait quelquefois songer à Shakespeare. Corneille l'appelait modestement son « père ».

**rotrouenge** [*an-je*] n. f. (de *Rotrou*, qui fut le nom de plusieurs comtes de Nogent, au xi^e^ et xii^e^ s.). Aux xii^e^ et xiii^e^ siècles, poésie consistant en strophes de longueur et de nombre indéterminés, mais nécessairement terminée par un refrain.

**Rotselaer,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), près de la Dyle ; 2.570 h.

**Rotten Row** (peut-être altération de *Routes du Roi*). Allée cavalière de Hyde Park, à Londres, fréquentée par la société élégante.

**Rotterdam,** v. du royaume des Pays-Bas (Hollande-Méridionale) ; 510.000 h. Port magnifique, au confluent de la Rotter et de la Meuse. Cité divisée en îlots par de nombreux canaux navigables. Port très important. Patrie d'Erasme. Industrie et commerce actifs, constructions navales, machines à vapeur, étoffes.

**Rotti,** île des Indes Néerlandaises (l'archipel de la Sonde), au S.-O. de Timor ; 70.000 h. (surtout Malais). Riz, tabac, sucre, coton, indigo.

**rottlérine** n. f. Colorant extrait du kamala teignant, en solution alcaline, la soie en jaune.

**rotulaire** [*lè-re*] adj. Qui a la forme d'une petite roue.

**rotule** n. f. (du lat. *rotula*, roulette). *Anat.* Os mobile placé en avant du genou. *Zool.* Genre d'échinodermes échinoïdes des mers chaudes.

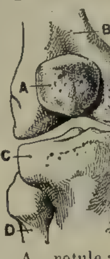

A, rotule ; B, fémur ; C, tibia ; D, péroné.

— Encycl. *Anat.* La rotule est située en avant de l'articulation du genou, qu'elle protège. Les fractures de la rotule sont assez fréquentes ; elles sont dues à des chutes, ou à des traumatismes violents. Le traitement consiste à rapprocher les fragments ; on adopte de plus en plus le cerclage par un fil d'argent.

**rotule** n. m. (lat. *rotulus*). Manuscrit roulé en forme de cylindre.

**rotulé, e** adj. *Hist. nat.* Qui ressemble à une petite roue.

**rotuleux, euse** [*leu, eu-ze*] adj. *Hist. nat.* Qui est marqué de petites taches en forme de roue.

**rotulien, enne** [*li-in, è-ne*] adj. Qui concerne la rotule : *le ligament rotulien assujettit la rotule au tibia.*

**rotundifolié, e** [*ton*] adj. *Bot.* Qui a des feuilles rondes.

**roture** n. f. (de *roturier*). Condition d'une personne, ou d'un héritage, qui n'est pas noble : *naître dans la roture.* Ensemble des roturiers : *fréquenter la roture.*

**roturier** [*ri-é*], **ère** adj. et n. (du lat. pop. *ruptarius*, celui qui brise la terre). Qui n'est pas noble : *hommes, biens roturiers ; un roturier.*

— Encycl. Les roturiers étaient primitivement les serfs attachés à la glèbe ; puis on désigna sous ce nom tous ceux qui n'étaient pas nobles. Les roturiers ne pouvaient, en général, arriver aux grades élevés dans l'armée. Seuls, les roturiers étaient soumis à la taille, aux corvées, à la milice. En cas de condamnation capitale, le roturier était pendu, le noble étant décapité. Des lettres de noblesse données par le roi, ou l'acquisition d'une charge conférant la noblesse, pouvaient seules faire modifier cette condition humiliante.

**roturièrement** [*man*] adv. A la manière des roturiers. (Peu us.)

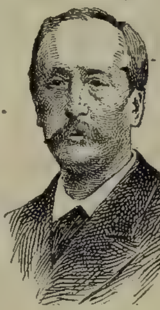

Roty.

**Roty** (Louis-Oscar), graveur en médailles, et sculpteur français, né et m. à Paris (1846-1911). Membre de l'Académie des beaux-arts. Son art est fait de finesse, de grâce, et de modernité ingénieuse. On lui doit, entre autres œuvres, la *Semeuse* qui figure sur des monnaies françaises.

**Rou** (*Roman de*) ou *Geste des Normands*, poème historique, rimé par Wace entre 1155 et 1172, sur l'histoire des rois normands, depuis Rollon jusqu'en 1107, avec élégance et vivacité.

**rouable** adj. Digne d'être rompu sur la roue.

**rouable** n. m. (lat. *rutabulum*). Perche terminée par un crochet, et servant aux boulangers pour tirer la braise du four. Râteau sans dents, pour ramasser le sel dans les salines.

**rouage** n. m. (de *roue*). L'ensemble, ou chacune des roues, d'une machine : *les rouages d'une montre. Mécan.* Roue dentée. *Fig.* Ensemble des moyens servant à un fonctionnement : *les rouages d'un gouvernement.*

**rouan, anne** [*a-ne*] adj. (orig. inconn.). Se dit de la robe des chevaux et des bœufs, composée de poils noirs, de poils rouges ou alezans et de poils blancs : *le rouan peut être clair, foncé ou vineux, suivant qu'y prédomine le blanc, le noir ou le rouge.* Substantiv. n. m. Cheval rouan : *un rouan vineux.*

**rouanne** [*a-ne*] n. f. (gr. *rukanê*). Instrument en forme de compas, dont l'une des branches est tranchante, et dont on se sert pour marquer les tonneaux visités par les employés de l'octroi. Outil de tonnelier, de sabotier, pour creuser et dégrossir le bois. Tarière de charpentier.

**rouanner** [*a-né*] v. a. Marquer, percer avec la rouanne.

**rouannette** [*a-nè-te*] n. f. Petite rouanne.

**Rouans,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 19 kil. de Paimbœuf ; 2.140 h.

**rouant** [*rou-an*] adj. m. *Blas.* Se dit du paon qui fait la roue.

**Rouault de Gamaches** (Joachim), maréchal de France, m. en 1478. Il se distingua contre les Anglais sous Charles VII, défendit Paris contre la ligue du Bien public, et secourut Beauvais assiégé par Charles le Téméraire ; il mourut exilé dans sa terre de Gamaches.

**Roubaix** [*bè*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 11 kil. de Lille ; 113.260 h. (*Roubaisiens*). Sur le canal de Roubaix. Ch. de f. N. Grand centre de fabrication de tissus de laine et de coton. Patrie de Gustave Nadaud. Le cant. Est a 2 comm. et 63.510 h. ; le cant. Nord 2 comm. et 64.180 h. ; le cant. Ouest 3 comm. et 48.740 h. Pendant la Grande Guerre, Roubaix, occupée et pillée par les Allemands depuis 1914, a été reprise par les Britanniques le 18 octobre 1918.

**Roubaud** [*bô*] (abbé *Pierre*-Joseph-André), littérateur français, né à Avignon, m. à Paris (1730-1791). On lui doit un excellent travail sur les *Nouveaux synonymes français.*

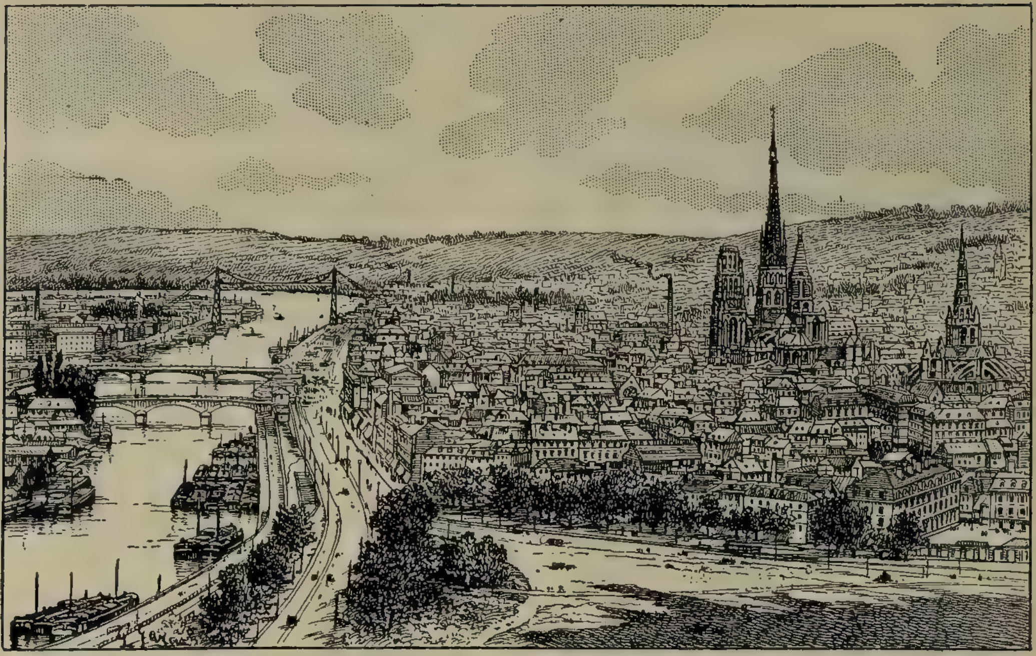

Vue de Rouen.

**roubignoleur** n. m. *Arg.* Celui qui tient un jeu de roubignolle. Bonneteur.

**roubignolle** n. f. *Arg.* Petite boule de liège ; servant à divers jeux. Sorte de jeu de hasard, analogue aux loteries à tourniquet. Testicule.

**Roubillac** (Louis-François), sculpteur français, né à Lyon, m. à Londres (1695-1772). Il se fixa en Angleterre où il devint célèbre (*Haëndel*, *Newton*, etc.).

**roublard** [*blar*], **e** n. et adj. *Pop.* Se dit d'une personne habile, qui sait toujours tirer son épingle du jeu, souvent en employant des moyens peu délicats : *un homme d'affaires roublard.*

**roublarder** [*dé*] v. n. Faire le roublard.

**roublardise** [*di-ze*] n. f. *Pop.* Caractère de roublard. Habileté, ruse, astuce.

**rouble** n. m. Monnaie d'argent de Russie, valant au pair environ 2 fr. 65. Après la révolution de 1917, le rouble-papier a perdu toute valeur.

**Rouceux,** comm. des Vosges, arr. et à 1 kil. de Neufchâteau, sur la Meuse ; 2.510 h. Commerce de bois.

**rouche** n. f. Carcasse d'un navire sur le chantier. (Vx.)

**Roucher** [*ché*] (Jean-Antoine), poète français, né à Montpellier, m. à Paris (1745-1794), auteur des *Mois*, œuvre agréable et facile. Suspect de royalisme, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. Une légende, peu probable, raconte qu'il fut conduit à l'échafaud sur la même charrette qu'André Chénier.

**roucherolle** [*ro-le*] n. f. Nom vulgaire d'une variété de *grive.*

**rouchi** n. m. Patois du nord de la France.

**roucou** n. m. V. ROCOU.

**roucoulant** [*lan*], **e** adj. Qui roucoule.

**roucoulement** [*man*] n. m. (de *roucouler*). Sorte de murmure triste et tendre, qui est le cri des pigeons et des tourterelles.

**roucouler** [*lé*] v. n. Faire des roucoulements. *Fig.* et *fam.* Tenir des propos tendres, langoureux. Chanter langoureusement. V. a. Dire ou chanter en roucoulant : *roucouler une romance.*

**Roucourt,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai) ; 1.200 h. Cordages.

**Roucouyennes** ou **Ouyanas,** Indiens de la Guyane, sur le haut Maroni, le Parou et le Yari. Ils se peignent le corps avec du *rocou*, d'où leur nom.

**roucouyer** n. m. V. ROCOUYER.

**Roudnik** ou **Rodnik** ou **Souvobor,** chaîne de collines de la Serbie septentrionale, séparant les vallées de la Kolubara et de la basse Morava ; alt. maximum 1.150 m. Elles ont donné leur nom à la bataille de la Grande Guerre, entre Autrichiens et Serbes, plus connue sous le nom de « bataille de la *Kolubara* ». V. KOLUBARA.

**Roudouallec,** comm. du Morbihan, arr. et à 64 kil. de Pontivy ; 1.440 h.

**Roudra** (le *Rouge*), le cinquième, en importance, des dieux de l'Inde védique ; il personnifie l'orage dévastateur.

**roue** [*rou*] n. f. (lat. *rota*). Organe de forme circulaire, destiné à tourner autour de son centre, et servant à mouvoir un véhicule, une machine, etc. : *les roues d'une voiture. Roue hydraulique*, roue mue par l'eau, et destinée à transmettre le mouvement à un moulin, à une machine quelconque. *Faire la roue*, se dit de certains volatiles qui, comme le paon, déploient en roue les plumes de leur queue ; *fig.*, se pavaner, se rengorger. *Fig. Pousser à la roue*, aider à la réussite d'une affaire. *Mettre, jeter des bâtons dans les roues*, susciter des obstacles à la réussite de quelque chose. *Cinquième roue à un carrosse*, chose, personne complètement inutile. *La roue de la Fortune*, les vicissitudes humaines. *Etre au plus haut, au plus bas de la roue*, être dans une grande prospérité, dans une grande misère. Supplice qui consistait à rompre les membres du patient, puis à le laisser mourir sur une roue : *Cartouche périt sur la roue.* Faux ourlet rapporté, qu'on place au bas d'une jupe. Jeu d'enfants. *Pop. Roue de derrière*, pièce de cinq francs en argent. PROV. : **La plus mauvaise roue d'un chariot fait toujours le plus de bruit,** ce sont les gens inutiles qui font le plus d'embarras.

— ENCYCL. *Techn.* On distingue dans la roue d'une voiture : le moyeu, les rais et la jante. La portion de la jante qui entre en contact avec les pavés, le cailloutis ou la terre, est formée d'un cercle en fer qui constitue le bandage de la roue. L'essieu est habituellement fixe, et la roue tourne seule sur la fusée de l'essieu. Les roues de wagons, au contraire, font corps, par paires, avec leurs essieux, qui tournent en même temps qu'elles. Leurs jantes reçoivent des bandages en acier, qui sont munis de bourrelets nommés *boudins*, qui s'opposent au déraillement. Les roues de bicyclettes sont exclusivement à rais métalliques ; leur jante, en bois ou en métal, est munie d'un pneumatique. Les roues d'automobiles sont formées de rais (bois ou métal), ou d'un disque plein ; la jante porte des organes d'amortissement et de protection : *pneumatique* (chambre à air et enveloppe protectrice en cuir ou caoutchouc, ferrée ou non), *bandage* (caoutchouc plein).

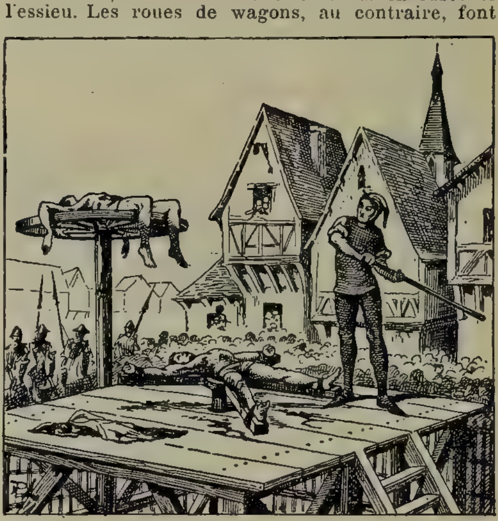

Supplice de la roue.

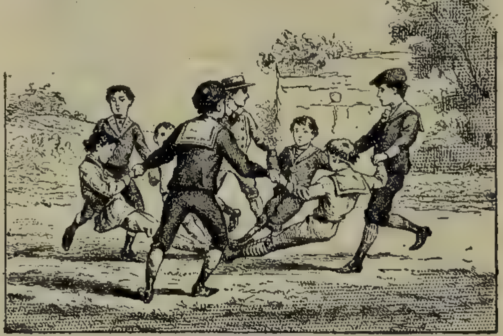

La roue (jeu).

*Roues hydrauliques.* Les roues hydrauliques sont les récepteurs dont on se sert pour recueillir et transformer la force vive d'une chute ou d'un cours d'eau. Nous citerons, par ordre de simplicité : la *roue pendante*, que le courant de l'eau fait mouvoir en agissant sur des palettes ; la *roue à cuiller*, montée sur des axes verticaux, et dans laquelle l'eau, amenée par un conduit, vient frapper les palettes du côté de leur concavité ; la *roue à cuve*, la *roue en dessous, à aubes planes*, dans laquelle l'eau arrive à la partie inférieure ; la *roue à aubes courbes* ou *roue de Poncelet*, qui est une roue en dessous, à aubes courbes ; la *roue de côté*, qui reçoit l'eau à une hauteur, au-dessus du bief d'aval, égale à la moitié ou aux deux tiers de son rayon, et dans laquelle l'eau, ayant une vitesse très faible, n'agit que par son poids ; la *roue à augets en dessus*, qui utilise les chutes de quatre à cinq mètres au moins, l'eau étant amenée à la partie supérieure ; dans la *roue Pelton*, l'eau est dirigée en jet, tangentiellement sur une roue à cuillers. V. HOUILLE BLANCHE.

**roué, e** adj. et n. (de *roue*). Qui a subi le supplice de la roue. Excédé, rompu : *être roué de fatigue, de coups. Manèg. Encolure rouée*, encolure qui s'élève et s'arrondit progressiv ment du garrot à la nuque. *Véner.* Se dit du bois d cerf, lorsque les perches en sont serrées. N. m. No donné aux compagnons de débauche du Régent. D bauché élégant de la même époque : *le duc de Rich lieu fut le plus célèbre des roués. Par ext.* Personn sans principes et sans mœurs, mais non dépourvu de ruse. N. f. : *une petite rouée.*

**rouelle** [*è-le*] n. f. (de *roue*). Tranche coupé en rond : *rouelle de citron, de saucisson.* Partie d la cuisse du veau, coupée en rond. Figure d'une rou que les juifs, au moyen âge, devaient porter appl quée sur leur robe.

**Rouelle** (Guillaume-François), savant chimist français, né à Mathieu (Calvados), m. à Paris (170 1770). Connu pour ses recherches sur le sel marin, c les procédés d'embaumement des anciens Egyptiens

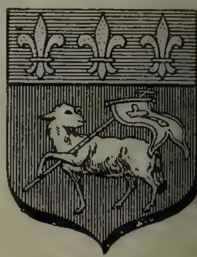

Armes de Rouen.

**Rouen** [*an*], ancienne capit. de la Normandie ch.-l. du dép. de la Seine-Inférieure, sur la Seine ch. de f. Et. ; à 140 kil. de Paris ; 124.990 h. (*Rouen nais*). Cour d'appel, archevêché, écoles supérieures. Grand commerce. Draps. Cathédrale (XIII^e s.). Saint-Ouen (XIV^e s.), Saint-Maclou (XV^e s.). Palais de justice (XV^e s.). « Gros » Horloge. Patrie de P. et de Th. Corneille, de Fontenelle, de Boieldieu, d'Armand Carrel, de Géricault, de G. Flaubert, etc. Rouen fut témoin du supplice de Jeanne d'Arc. Henri IV, en 1596, y tint une assemblée des notables. — L'arr. a 16 cant., 159 comm., 329.260 h. Rouen est chef-lieu de 6 cant., qui ont respectivement 1 comm. e 15.020 h. ; 1 comm. et 12.990 h. ; 1 comm. e 15.350 h. ; 1 comm. et 36.220 h. ; 1 comm. et 29.135 h

**Rouennais, e** [*a-nè, è-ze*], originaire ou habi tant de Rouen : *les Rouennais.* Adjectiv. : *l'industri rouennaise.*

**rouennerie** [*rou-a-ne-rî*] n. f. (de *Rouen*) Toile de coton de couleur, que l'on a d'abord fabri quée à Rouen et dans les environs.

**rouennier** [*rou-a-ni-é*] n. m. Fabricant ou mar chand de rouennerie. Adjectiv. : *marchand rouennier*

**rouer** [*rou-é*] v. a. (du lat. *rotare*, tourne comme une roue). Tourner en forme de roue : *roue un cordage.* Faire mourir par le supplice de la roue *Fig. Rouer quelqu'un de coups*, le battre excessivement.

**Rouergois, e** [*èr-ghoi, oi-ze*], originaire ou habitant du Rouergue : *les Rouergois.* Adjectiv. : *population rouergoise.*

**Rouergue** [*èr-ghe*], ancien pays du midi de la France, capit. *Rodez* ; réuni à la couronne en 1589 par Henri IV ; il correspond au dép. de l'Aveyron. (Hab. *Rouergats.*)

**rouerie** [*roû-ri*] n. f. Ruse, habileté de roué.

**Rouessé-Vassé,** comm. de la Sarthe, arr. et à 39 kil. du Mans ; 1.450 h. Ch. de f. Et. Chaux.

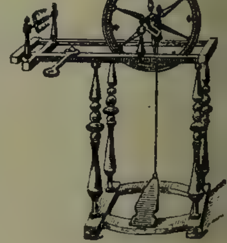

Rouet.

**rouet** [*rou-è*] n. m. (de *roue*). Machine à roue mue au moyen d'une pédale, et qui servait autrefois à filer le chanvre et le lin. Charpente cylindrique de bois, servant à établir la fondation d'un puits. Rondelle d'acier, destinée à battre sur le silex dans une arme à feu : *arquebuse à rouet.* Nom de plusieurs des gardes de la serrure. Instrument destiné à tordre le crin de cheval, pour en faire des lignes à pêcher. *Mar.* Réa d'une poulie, sur lequel court le cordage. *Fig. Être au rouet*, être au bout de ses expédients, dans un cercle d'où l'on ne peut sortir.

**rouette** [*rou-è-te*] n. f. Branche menue et flexible, dont on fait un lien pour attacher un fagot.

**rouettier** [*è-ti-é*] n. m. Soldat armé d'une arquebuse à rouet.

**Rouez,** comm. de la Sarthe, arr. et à 30 kil. du Mans ; 1.450 h. Ardoisières.

**rouf** [*rouf*] n. m. (de l'angl. *roof*, port). *Mar.* Petite construction élevée sur le pont pour remplacer une dunette. Logement disposé sur le pont avant pour recevoir l'équipage.

**Rouffach** [*fak*], ch.-l. de c. du Haut-Rhin, arr. de Guebwiller) ; 3.785 h. Ch. de f. Eglise Saint-Ar-

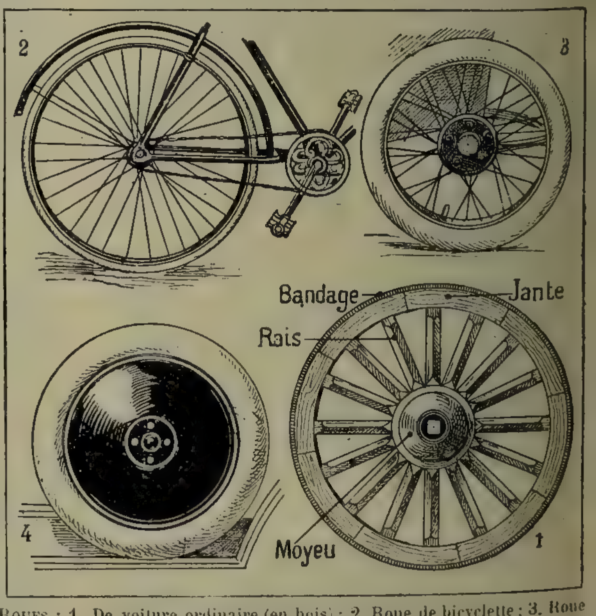

ROUES : 1. De voiture ordinaire (en bois) ; 2. Roue de bicyclette ; 3. Roue d'auto, à rayons métalliques ; 4. Roue d'auto (pleine).

ogaste (XIIIe-XVIe s.) Patrie du maréchal Lefebvre. - Le canton a 8 com, et 3.785 hab.

**Rouffignac,** comm. de la Dordogne. arr. et à 3 kil. de Sarlat ; 2.010 h. Truffes.

**rouffion, onne** n. *Arg.* Apprenti.

**roufigner** [*gné*] v. n. *Dialect.* Se dit du chat ui ronronne de plaisir,

**rouflaquette** [*kè-te*] n. f. *Pop.* Mèche de cheeux, collée sur la empe en forme de virule.

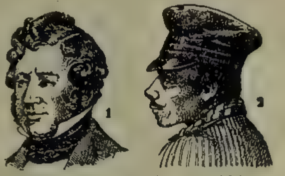
Rouflaquettes : 1. En 1810 ; 2. Actuelles.

**rouge** adj. (lat. *ubeus*). L'une des sept ouleurs du prisme, qui st celle; du sang, des oquelicots, etc. : *les ardinaux portent le hapeau rouge.* Qui a a figure fortement coorée par quelque émoon : *être rouge de honte, de colère. Perdrix rouge,* ui a les pieds et le bec rouges. *Fer rouge,* devenu ouge au feu. *Cheveux rouges,* très roux. *Chapeau ouge,* chapeau de cardinal. *Etre rouge comme du feu, omme une écrevisse, comme un coq,* être très rouge. *Etre méchant comme un âne rouge,* être très méchant. *ace rouge* ou *Peaux-Rouges,* race d'Indiens de l'Améique du Nord. *Phys. Infra-rouge,* partie du spectre olaire, s'étendant au delà du rouge visible et, receant des radiations invisibles, qui sont surtout caloifiques. *Polit.* Se dit des républicains avancés, ou e ce qui appartient à leur parti : *un républicain ouge.* Se dit des membres des syndicats rouges, par pposition aux jaunes. PROV. V. MATIN. N. m. Couleur ouge : *le rouge sied aux brunes. Rouge sombre, ouge vif* (ou rouge cerise), *rouge-blanc,* expression mployée dans les laboratoires de physique et en nétallurgie et qui correspond respectivement à es températures approximatives de 520, 620 et 050 degrés pour le produit chauffé. Matière qui ournit une couleur rouge : *rouge d'Andrinople.* ard de couleur rouge, à l'usage des femmes : *se metre du rouge. Fig. Le rouge lui monte au visage,* devient rouge de honte ou de colère. Maladie du êcher, dans laquelle le jeune bois prend une teinte ougeâtre. Maladie des abiétinées, en particulier du apin, et qui a le plus souvent pour cause un chamignon microscopique. Maladie des chiens, des oieaux, des vers à soie. Sorte de canard aux pattes ouges. N. f. Bille rouge du billard. *Rouge et noire,* eu de cartes dans lequel le banquier qui tient un eu de cartes à la main les retourne successivement n demandant au préalable à chaque joueur quelle ouleur de carte il choisit : carte rouge, ou carte oire. Adv. *Se fâcher tout rouge,* se fâcher sérieuement.

— ENCYCL. *Techn.* 1° ROUGES MINÉRAUX. Les rouges inéraux sont nombreux et servent principalement en einture et en céramique. | Les principaux sont : les *ouges de fer* (ocre, hématite, sanguine, rouge inlien, colcotar ou rouge d'Angleterre) ; les *rouges de nercure* (iodure mercurique ou scarlet, sulfure sous orme de cinabre ou de vermillon) ; les *rouges de lomb* (minium et rouge de chrome) ; les *pourpres le Cassius,* le *vermillon d'antimoine,* le *réalgar,* le *ink-colour* ;

2° ROUGES ORGANIQUES. Ils se divisent en rouges 'origine animale, d'origine végétale et rouges synhétiques.

*a) Rouges d'origine animale :* la *cochenille,* insecte ervant à préparer le *carmin ;* le *kermès* (*graine l'écarlate, vermillon de Provence*) : la *laque,* exsulation formée des corps agglomérés par une résine l'une variété de cochenille ; la *poupre,* extraite des nurex.

*b) Rouges d'origine végétale.* La plante tinctoriale a plus importante est la *garance.* (V. ce mot.) Vienent ensuite les *bois rouges,* parmi lesquels le *bois lu Brésil,* le *bois de Pernambouc,* le *santal rouge,* e *campêche,* l'*orcanette* et la *fleur du carthame,* 'orseille, le *tournesol rouge.*

*c) Rouges synthétiques* ou *dérivés des hydrocarures.* Les divers principes colorants des substances inctoriales naturelles ont été reproduits synthétiquement (*alizarine, orséine*). Signalons enfin, parmi la nombreuse variété des couleurs superbes obtenues par le jeu des réactifs sur la benzine, la naphtaline, etc. ; la *fuchsine* (rosaniline, rouge d'aniline) ; les *phtaléines,* les *safranines,* les *azoïques.*

— *Phys. Infra-rouge.* Les rayons infra-rouges sont employés en thérapeutique ; on les utilise aussi pour établir des transmissions secrètes, des barrages invisibles de surveillance. Un poste émetteur (lampe à incandescence spéciale) envoie des radiations invisibles, celles-ci ; reçues à quelques centaines de mètres sur un écran au sulfure de zinc maintenu constamment lumineux, y déterminent l'extinction de la phosphorescence ; si les deux postes sont placés de chaque côté d'une baie, le passage d'un navire entre les deux postes, la nuit, se traduit aussitôt par la cessation de l'extinction.

**Rouge** (MER) ou **golfe Arabique** ou **mer Erythrée,** entre l'Arabie et l'Afrique, formant au N. les golfes de Suez et d'Akaba autour de la presqu'île du Sinaï. Navigation active, depuis le percement de l'isthme de Suez. Température torride. Les eaux de la mer Rouge sont souvent le siège de remarquables phosphorescences.

**Rouge** (FLEUVE). *Géogr.* V. SONG-KOÏ.

**Rouge** (RIVIÈRE), nom de deux rivières des Etats-Unis ; la première, *rivière Rouge du Nord,* se jette dans le lac Winnipeg (1.000 kil.) ; la seconde, *rivière Rouge du Sud,* née dans le Texas, s'achève en Louisiane par deux bras, dont l'un va rejoindre le Mississipi, l'autre le golfe du Mexique (2.000 kil.).

**Rouge et le Noir** (*le*), roman de Stendhal (1831), étude psychologique de premier ordre, avec des vues historiques et sociales profondes. Son héros, Julien Sorel, parti de très bas, successivement précepteur des enfants de M. de Rénal, dont il séduit la femme, secrétaire du comte de La Môle, dont il séduit la fille Mathile, se voit en passe d'arriver à une haute situation par son mariage, rendu nécessaire, avec cette dernière. Une lettre de Mme de Rénal empêche, néanmoins, cette union. Julien tire alors un coup de pistolet à sa première maîtresse ; mais, bien qu'il n'ait fait que la blesser, il est condamné à mort, et sans avoir rien fait pour défendre sa vie. Stendhal montre à l'œuvre, dans la personne de Julien Sorel, une âme supérieure, énergique, que l'ambition et les obstacles dépouillent peu à peu de tous les scrupules et qu'une singulière malchance empêche seule d'arriver au succès.

**Rougé,** ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 9 kil. de Châteaubriant, au-dessus de la Brutz ; 2.630 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 5 comm., et 5.700 h.

**Rougé** (Bonabes **de**), chevalier breton, m. en 1377, l'un des plus vaillants champions du parti français pendant la guerre de la succession de Bretagne.

**Rougé** (Jacques **de**), dit LE MARQUIS DE PLESSIS-BELLIÈRE, général français, né en 1602, tué à Castellamare en 1654 ; il se distingua pendant la guerre de Trente ans, prit parti contre la Fronde, combattit en Roussillon (1653) et périt dans l'expédition chargée de replacer le duc de Guise sur le trône de Naples.

**Rougé** (Pierre-François, marquis **de**), général français, né en 1708, m. à Saest (Westphalie) en 1761. Il prit part aux grandes guerres du règne de Louis XV.

**Rougé** (Olivier-Charles-Camille-*Emmanuel* **de**), égyptologue français, né à Paris, m. à Bois-Dauphin (Sarthe) [1811-1872]. On lui doit de nombreux mémoires d'épigraphie et de philologie égyptiennes.

**rougeâtre** [*jâ-tre*] adj. Qui tire sur le rouge : *la lueur rougeâtre projetée sur le ciel par un incendie.* N. m. Champignon comestible (amanite rougissante), très commun en automne, surtout dans les bois de pins.

**rougeaud** [*jô*], **e** adj. et n. *Fam.* Qui a le visage rouge, haut en couleur.

**rouge-gorge** n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, renfermant trois espèces d'Europe et d'Asie.

— ENCYCL. Les rouges-gorges (*erythacus*) sont de petits oiseaux vifs et gracieux, qui se nourrissent d'insectes et de larves. Leur nom leur vient de la couleur de leur poitrine et de leur gorge. Le rouge-gorge d'Europe passe généralement l'hiver sans émigrer, mais il n'est pas rare de le voir, quand la terre est couverte de neige, venir jusque sur le seuil des maisons pour y chercher quelque pâture.

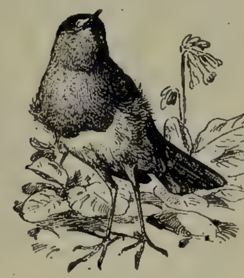
Rouge-gorge.

**Rougegoutte,** comm. du territoire de Belfort ; 1.330 h. Tissages.

**rouge-herbe** n. f. Nom vulgaire du sarrasin. Pl. des *rouges-herbes.*

**Rougemont** [*mon*], ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 18 kil. de Baume-les-Dames ; 950 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 31 comm. et 6.830 h.

**Rougemont** (Michel-Nicolas BALISSON, baron **de),** auteur dramatique français, né à La Rochelle, m. à Paris (1781-1840). Auteur de drames et surtout de vaudevilles (*Madelon Friquet, le Congé,* etc).

**Rougemont-le-Château,** comm. du Territoire de Belfort ; 2.250 h. Ch. de f. Houille, tissages.

**rouge-noir** n. m. Nom vulgaire du pinson dit *gros-bec.*

**rougeole** [*jo-le*] n. f. (lat. pop. *rubeola,* de *rubea,* rouge). Maladie fébrile, contagieuse, épidémique, caractérisée par une éruption de taches rouges sur la peau. *Bot.* Nom vulgaire du *mélampyre des champs.*

— ENCYCL. *Pathol.* La rougeole est une maladie microbienne ou infectieuse, bien que son microbe n'ait pas encore été décrit. Les épidémies se montrent surtout au printemps et atteignent principalement les enfants au-dessous de 15 ans. Après une *incubation* de dix à quinze jours, l'*invasion* s'accuse par le frisson, la fièvre, la céphalalgie, le larmoiement, le coryza, la toux, l'épistaxis et enfin l'éruption.

Débutant à la face, l'éruption, composée de petites taches rouges, envahit successivement en vingt-quatre ou trente-six heures tout le corps. La fièvre tombe, les taches disparaissent, et le malade guérit généralement sans complication. La rougeole est néanmoins une maladie meurtrière, en raison de la négligence que l'on apporte souvent à la faire surveiller pour éviter la contagion (broncho-pneumonie). La rougeole simple ne nécessite d'autres soins que ceux d'hygiène et le lavage aseptique de tous les orifices du corps.

La rougeole est extrêmement contagieuse et elle l'est même surtout avant l'apparition de l'éruption. Aussi la prophylaxie qui consiste dans l'isolement des malades est-elle souvent difficile à réaliser. Il faut spécialement surveiller les bronches.

**rougeoleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. et n. Celui, celle qui a la rougeole

**rougeot** [*jo*] n. m. Maladie physiologique de la vigne, due probablement à l'humidité du sol et qui se traduit par le rougissement brusque des feuilles d'un rameau ou d'un cep tout entier. (Pour l'éviter, il faut drainer les sols humides.)

**rougeotte** [*jo-te*] n. f. *Pêch.* Sorte de ver marin, qui sert à escher les lignes pour prendre la morue.

**rougeoyant** [*joi-ian*], **e** adj. Qui prend, qui a des teintes rougeâtres.

**rougeoyer** [*joi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer.*) Prendre une teinte rougeâtre : *un ciel qui rougeoie.*

**rouge-queue** n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres des régions tempérées de l'ancien monde et que l'on nomme vulgairement *rossignols des murailles.* (Ce sont de jolis oiseaux élancés, qui nichent volontiers dans les trous des vieux murs et qui détruisent beaucoup de chenilles et de larves. Ils émigrent à l'automne, pour revenir au printemps.) Bœuf d'une race particulière à l'Auvergne. Pl. des *rouges-queues.*

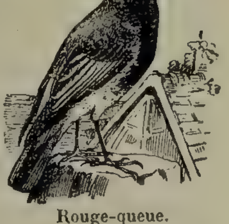
Rouge-queue.

**rougeron** n. m. Terre argilo-calcaire, colorée naturellement par une petite quantité d'oxyde de fer.

**rouget, ette** [*jè, è-te*] adj. Un peu rouge.

**rouget** [*jè*] n. n. (de *rouge*). *Bot.* Nom vulgaire du mélampyre des champs et de plusieurs champignons dont le chapeau est légèrement teinté de rouge. *Entom.* Larve du trombidion, que l'on appelle aussi « aoûtat ». *Ichtyol.* Nom donné à cause de leur couleur rouge ou rosée, à divers poissons appartenant au genre trigle (grondin, mulle, etc.). *Art vétér.* Maladie infectieuse du porc.

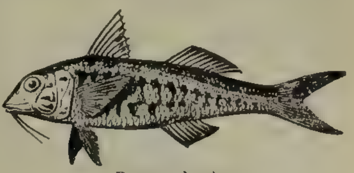
Rouget barbet.

— ENCYCL. *Art vétér.* Le rouget du porc, également connu sous le nom de *rougeole du porc, mal rouge, érysipèle charbonneux, typhus charbonneux,* est dû à un bacille qui se développe dans le sang et provoque sur la peau de l'animal l'apparition de taches rouges irrégulières sur les oreilles, la poitrine et le ventre ; il y a aussi de la fièvre et une vive irritation intestinale. L'animal crève le plus souvent quelques jours (deux à cinq) après l'apparition des symptômes ; parfois, la mort survient en quelques heures. La vaccination, dont la pratique est due à Pasteur et Thuillier, confère aux porcs une immunité relative ; le virus inoculé provient de lapins auxquels on l'avait injecté tout d'abord et chez lesquels il s'est atténué considérablement.

La désinfection des porcheries (crésyl, lysol, sublimé) est une précaution qui s'impose. D'ailleurs, le rouget est classé parmi les maladies contagieuses et soumis aux prescriptions de la police sanitaire.

**Rouget de Lisle** (Claude-Joseph), officier du génie, auteur de la *Marseillaise,* né à Lons-le-Saunier, m. à Choisy-le-Roi (1760-1836). Partisan de la royauté, il fut emprisonné pendant la Terreur et vécut ensuite obscurément, pauvrement même, jusqu'à la révolution de Juillet. Louis-Philippe lui fit une pension. V. MARSEILLAISE.

**Rouget de Lisle chantant la Marseillaise,** célèbre tableau de Pils, au Louvre (1849). Rouget de Lisle chante pour la première fois la *Marseillaise* chez Dietrich, maire de Strasbourg, en 1792. Une des nièces du maire l'accompagne sur le clavecin. (V. 822).

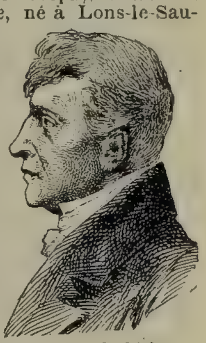
Rouget de Lisle.

**Rouget** (Georges), peintre français, né et m. à Paris (1784-1869), élève de David (*la Mort de saint Louis, Henri IV au siège de Paris*).

**rougette** [*jè-te*] n. f. *Dialect.* Terre arable, composée d'argile et de silice, mais sans oxyde de fer.

**rougette** [*jè-te*] n. f. Espèce de chauve-souris de l'île Bourbon et de Madagascar.

**rougeur** n. f. (de *rouge*). Couleur rouge : *la rougeur des lèvres.* Teinte rouge passagère, qui apparaît sur la peau du visage et révèle une émotion : *sa rougeur trahit un mensonge.* Tache rouge inflammatoire. Pl. Taches rouges sur la peau.

**Rougeville** (Alexandre-Dominique-Joseph GONSSE **de**), conspirateur français, né à Arras, en 1761, fusillé à Paris en 1814 pour complicité avec les alliés. Il s'efforça de délivrer Marie-Antoinette prisonnière au Temple, et correspondit avec elle au moyen d'un œillet rouge contenant un billet. C'est le Chevalier de Maison-Rouge d'Alexandre Dumas.

**rough-rider** [*reuff-raï-deur*] n. m. (m. angl. signif. *rude cavalier*). Dresseur de chevaux. Cavalier irrégulier et volontaire (aux Etats-Unis).

**rougi, e** adj. *Eau rougie,* eau dans laquelle on a mis une petite quantité de vin rouge.

**rougir** v. a. Rendre rouge : *fer rougi au feu. Rougir son eau,* y mettre un peu de vin. *Rougir ses mains dans le sang,* commettre un meurtre. Appliquer sur le cuir tanné une couleur rouge constituée par un mélange de bois de Brésil et de chaux éteinte V. n. Devenir rouge : *l'écrevisse rougit en cuisant.* Devenir rouge, prendre un teint coloré : *rougir de honte ; rougir au moindre compliment.* Eprouver de la honte au sujet de : *rougir de sa conduite.*

**rougissant** [*ji-san*], **e** adj. Qui devient rouge.

**rougissure** [*ji-su-re*] n. f. Maladie du fraisier, analogue à la rouille. Couleur de cuivre rouge.

**Rougnat,** comm. de la Creuse, arr. et à 30 kil. d'Aubusson ; 1.360 h. Filature de laine.

**Rougon-Macquart** [*kar*] (*les*), nom donné par Emile Zola à la famille dont il a étudié tous les types en montrant dans le développement de chacun d'eux l'influence puissante de l'hérédité et des tares physiologiques. Cette *Histoire naturelle et sociale d'une famille sous le second Empire* comprend vingt volumes : *la Fortune des Rougon, la Curée, le Ventre de Paris, la Conquête des Plassans, la Faute de l'abbé Mouret, Son Excellence Eugène Rougon, l'Assommoir, une Page d'amour, Nana, Pot-Bouille, Au bonheur des Dames, la Joie de vivre, Germinal, l'Œuvre, la Terre, le Rêve, la Bête humaine, l'Argent, la Débâcle, le Docteur Pascal* (1871-1893). L'auteur a tenté d'appliquer au roman les procédés scientifiques et d'expliquer par les lois de l'hérédité comment se comportent dans des milieux très divers un certain nombre d'individus issus d'une même origine. Il a peint ces milieux avec un relief saisissant, une grande intensité de vie ; mais, en dépit de ses prétentions scientifiques, en les déformant par une sorte de poésie sombre et pessimiste.

**Rouher** [*èr*] (Eugène), homme d'Etat français, ministre de Napoléon III, né à Riom, m. à Paris (1814-1884). Il fut ministre d'Etat de 1863 à 1869, puis président du Sénat. Administrateur expérimenté, il avait, comme orateur, une éloquence un peu vulgaire et brutale.

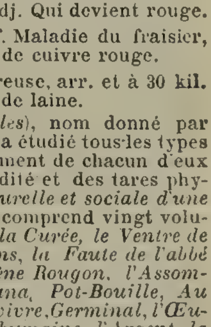
Rouher.

**roui** n. m. (de *rouir*). Action de rouir. *Sentir le roui*, avoir un mauvais goût qui provient de la malpropreté du vase où s'est opérée la cuisson.

**Rouiba,** comm. d'Algérie, arr. et à 25 kil. d'Alger ; 3.630 h. Dans la partie la plus saine de la Mitidja. Viticulture.

**Rouillac** [*ll* mll., *ak*], ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 22 kil. d'Angoulême, près de la Nouère ; 1.940 h. Ch. de f. — Le cant. a 17 comm., et 10.080 h.

**rouille** [*rou, ll* mll., *e*] n. f. (lat. pop. *rubiculum ;* de *rubigo*). Oxyde de fer, d'un rouge foncé, dont se couvre ce métal exposé à l'humidité : *la galvanisation du fer prévient la formation de la rouille.* Altération du tain dans une glace. *Art vétér.* Nom donné parfois à la clavelée des moutons. *Fig.* Cause d'inertie ou de destruction progressive : *la rouille de l'oisiveté. Agric.* Maladie des végétaux et en particulier des céréales, due à des champignons parasites de la famille des urédinées (*puccinie, gymnosporange*), qui développent leur mycélium à l'intérieur des tissus des tiges ou des feuilles, crèvent l'épiderme et provoquent le dépérissement des organes attaqués : *les parties atteintes de la rouille sont couvertes de taches noires et rougeâtres. Rouille blanche,* maladie de certaines crucifères, due à des champignons de la famille des péronosporées.

— ENCYCL. *Chim.* L'action de l'air sur le fer est très complexe ; l'oxygène, la vapeur d'eau et le gaz carbonique sont nécessaires à la formation de la rouille. Pour empêcher le fer de rouiller à l'air, on a recours à divers procédés : tantôt on le recouvre de plusieurs couches de peinture, tantôt on forme sur sa surface un dépôt galvanoplastique de cuivre, tantôt on le recouvre d'un métal peu oxydable (nickel, zinc, etc.), *fer nickelé, fer galvanisé.*

**Rouillé,** comm. de la Vienne, arr. et à 34 kil. de Poitiers ; 2.650 h. Ch. de f. Et.

**Rouillé** (Antoine-Louis), comte DE JOUY, homme d'Etat français, né à Paris, m. à Neuilly (1689-1761). Ministre de la marine de 1749 à 1754, puis des affaires étrangères de 1754 à 1758.

**rouillée** [*ll* mll., *é*] n. f. Phalène de l'aubépine.

**rouiller** [*rou, ll* mll., *é*] v. a. Produire de la rouille sur un corps : *l'humidité rouille le fer. Fig.* Altérer faute d'exercice : *l'oisiveté rouille l'esprit.* Produire la rouille des céréales sur : *rouiller le blé.* V. n. *On recouvre le fer de peinture pour l'empêcher de rouiller.* ANT. **Dérouiller.**

**rouiller** [*ll* mll.. *é*] v. a. (lat. pop. *rotelliare*). Rouler (les yeux). [Vx].

**rouilleux, euse** [*rou, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Qui présente la couleur de la rouille.

**rouillure** [*rou, ll* mll.] n. f. Effet de la rouille sur le fer, sur les céréales. Coupe verticale pour détacher les blocs de minerai, dans les travaux d'abatage.

**rouir** v. n. (du germ. *rotjan*, pourrir). Pratiquer l'opération du rouissage : *rouir du lin, du chanvre.* V. n. Etre soumis au rouissage.

**rouissage** [*i-sa-je*] n. m. Macération prolongée que l'on fait subir au lin, au chanvre, etc., pour faciliter la séparation de l'écorce filamenteuse d'avec la tige.

— ENCYCL. *Techn.* Le rouissage a pour but de détruire la matière gommeuse qui soude les unes aux autres les fibres textiles. Il s'exécute en immergeant les tiges dans de l'eau, ou en les exposant à l'action de la rosée nocturne (rosage) ou encore en les soumettant en vase clos à l'action de la chaleur humide. Ce sont là les procédés dits *naturels* et *chimiques*, à côté desquels on a essayé des procédés *mécaniques*, d'ailleurs abandonnés aujourd'hui et des procédés *biologiques* ou *bactériologiques.* Ceux-ci, basés sur l'action de bactéries au moyen desquelles on ensemence l'eau des routoirs, sont de plus en plus employés.

**rouisseur** [*i-seur*] n. m. Celui qui rouit.

**rouissoir** [*i-soir*] n. m. Endroit où l'on met rouir le chanvre, le lin. (On dit aussi ROUTOIR.)

**Roujan,** ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 22 kil. de Béziers ; 2.000 h. Ch. de f. M. Houille. Eaux minérales. — Le cant. a 11 comm., et 8.250 h.

**Roujon** (Henri), administrateur et littérateur français, né et m. à Paris (1853-1914). Directeur des beaux-arts, puis secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, membre de l'Académie française, il a écrit d'intéressants souvenirs littéraires.

**roulable** adj. *Bot.* Qui est susceptible de se rouler en cornet, en entonnoir.

**roulade** n. f. Action de rouler de haut en bas : *il a fait une belle roulade.* Large tranche de viande que l'on roule en forme de saucisson, après l'avoir garnie intérieurement d'un hachis, et que l'on fait cuire à la broche ou au four. *Mus.* Nom communément donné aux traits rapides, gammes montantes ou descendantes qu'exécutent les chanteurs, et souvent sur une même syllabe.

**roulage** n. m, Action de rouler : *le roulage des voitures.* Transport de marchandises sur des voitures traînées par des chevaux : *la construction des chemins de fer a diminué l'importance du roulage.* Entreprise de transport par voiture. Etablissement où l'on se charge de ce transport. *Agric.* Fait de soumettre la terre labourée à l'action d'un rouleau. (Le roulage a pour but soit d'écraser les mottes, et il prend alors le nom d'*émottage*, soit de recouvrir les semences d'un peu de terre, et c'est alors un plombage).

— ENCYCL. *Comm.* Le transport des marchandises d'une localité dans une autre, à l'aide de voitures traînées par des chevaux, constitue proprement le roulage.

Le roulage peut être *ordinaire* ou *accéléré.* Le roulage ordinaire est généralement pratiqué au moyen de chevaux de labour ; sa vitesse moyenne est de 35 à 40 kilomètres par jour. Quant au roulage accéléré, il se sert, généralement, d'un attelage de quatre chevaux, relaye en route, et peut faire jusqu'à 80 kilomètres par jour ; son prix est à peu près double de celui du premier.

— *Dr.* La police du roulage détermine les conditions de la circulation des voitures servant au transport des personnes et des marchandises sur les routes et chemins. Le roulage par traction mécanique est l'objet de réglementations spéciales concernant les *chemins de fer*, les *automobiles*, etc. C'est à l'ensemble des prescriptions réglant cette question qu'on donne le nom de *Code de la route.*

Il ne peut être attelé : 1° aux voitures servant au transport des marchandises, plus de cinq chevaux si elles sont à deux roues ; plus de huit si elles sont à quatre roues, sans qu'il puisse y avoir plus de cinq chevaux de file ; 2° aux voitures servant au transport des personnes, plus de trois chevaux si elles sont à deux roues, plus de six si elles sont à quatre roues. Cependant, lorsqu'il y a lieu de transporter des blocs de pierre ou autres objets d'un poids considérable, l'emploi d'un attelage exceptionnel peut être autorisé par les préfets, et l'emploi des chevaux de renfort est permis dans certains cas.

La largeur du chargement des voitures qui ne servent pas au transport des personnes ne peut, sauf autorisation du préfet, excéder 2m.50. Sont affranchies de toute réglementation de largeur de chargement les voitures d'agriculture, lorsqu'elles sont employées au transport des récoltes de la ferme aux champs, et des champs à la ferme ou au marché.

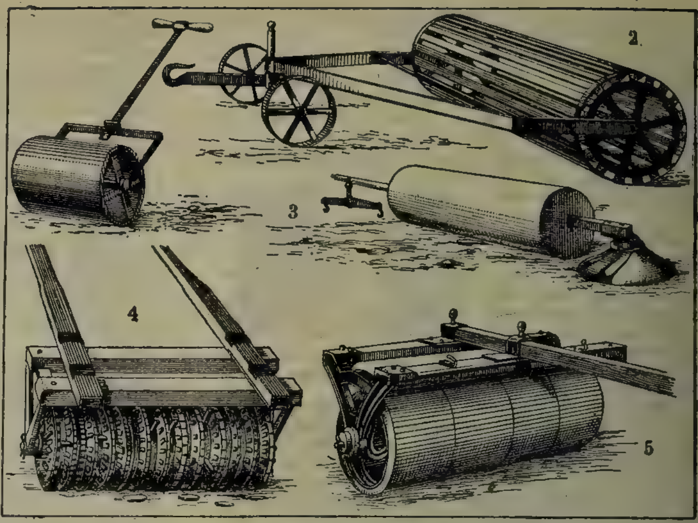

ROULEAUX : 1. Pour gazon ; 2. A battes ; 3. A battre le blé ; 4. Crosskill ; 5. En fonte

Dans la traversée des communes, les maires arrêtent les dispositions qu'ils jugent utiles à la sûreté publique et à l'observation de la police du roulage.

Les procès-verbaux constatant les contraventions doivent être affirmés dans les trois jours, à peine de nullité, devant le juge de paix du canton ou devant le maire de la commune, soit du domicile de l'agent qui a verbalisé, soit du lieu où la contravention a été constatée.

Les contraventions à la police du roulage sont jugées, suivant les cas, par le conseil de préfecture ou par les tribunaux de droit commun.

**roulaison** [*lè-zon*] n. f. Ensemble des travaux qu'exige la fabrication du sucre.

**roulance** n. f. *Arg. typogr.* Bruit fait par les typographes d'un atelier, en passant vivement leurs composteurs sur les séparations des cassetins de leur casse, pour indiquer qu'une idée émise par l'un d'eux ou la présence d'une personne leur est désagréable.

**Rouland** (Gustave), magistrat et homme politique français, né à Yvetot, m. à Paris (1806-1878) ; ministre de l'instruction publique sous le second Empire.

**Roulans** [*lan*], ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 12 kil. de Baume-les-Dames ; 410 h. — Le cant. a 25 comm., et 6.180 h.

**roulant** [*lan*], **e** adj. Qui roule aisément : *voiture bien roulante.* Commode pour le roulement des voitures : *chemin roulant. Matériel roulant*, ensemble des voitures, wagons, locomotives employés à une exploitation. *Trottoir roulant,* plate-forme mobile sur des galets, propre à transporter les piétons d'un point à un autre. *Escalier roulant, tapis roulant,* escalier, tapis animé d'un mouvement continu de translation autour de rouleaux actionnés mécaniquement, et servant à faire gravir un étage. *Feu roulant,* feu de mousqueterie continu. *Fig.* Succession vive et ininterrompue : *un feu roulant d'épigrammes. Pop.* Très comique : *c'est roulant.* N. m. *Arg.* Bohémien, N. f. *Arg.* Voiture : *louer une roulante.*

**roule** n. m. (de *rouler*). *Sylvic.* Partie d'un tronc d'arbre propre à être débitée en planches. Cylindre de bois que les tailleurs de pierres placent sous les blocs pour les faire rouler. *Roule de binard*, rouleau en bois traversé par un axe en fer et fixé à l'arrière d'un binard, pour faciliter la mise à terre d'une pierre de taille.

**Roule** (Louis), zoologiste français, né à Marseille (1861). Professeur au Muséum ; on lui doit de remarquables travaux sur les poissons et leurs migrations.

**rouleau** [*lô*] n. m. (de *rouler*). Objet formé par une chose roulée en cylindre : *rouleau de papier*, ou par des objets empilés en cylindres : *rouleau de pièces d'or.* Serviette en cuir roulée, dans laquelle on met des morceaux de musique. Cylindre de bois, de papier, etc., servant à divers usages. Instrument de culture pour briser les mottes de terre. (V. la planche AGRICULTURE.) Cylindre de fonte pour écraser le macadam sur une route. (On dit dans ce cas *rouleau compresseur.*) Cylindre de fonte pour étendre le verre et le laminer, dans la fabrication des glaces. Bâton cylindrique dont les pâtissiers se servent pour étendre la pâte. Cylindre de bois dont se servent les carriers, maçons, tailleurs de pierre, pour déplacer de lourdes pierres. (On dit aussi ROULE.) Bâton sur lequel on roule une carte géographique. *Impr.* Cylindre élastique imprégné d'encre qu'on passe sur les formes pour les encrer. Loc. fam. *Etre au bout de son rouleau*, avoir épuisé tous ses arguments, tous ses moyens ; être à la fin de sa vie.

— ENCYCL. *Agric.* Les rouleaux agricoles se divisent en *rouleaux-émotteurs* ou *brise-mottes*, et *rouleaux plombeurs ;* les premiers sont à battes, cannelés ou dentés ; mais, de ces trois modèles, les rouleaux dentés sont les plus employés ; le type en est le rouleau Crosskill, formé de disques en fonte dentés à leur périphérie : deux disques consécutifs sont de diamètre différent. L'œil dans lequel est engagé l'arbre est d'ailleurs d'un diamètre supérieur au diamètre de l'arbre lui-même, ce qui permet aux disques de s'élever ou de s'abaisser suivant le relief du sol ou pour se débarrasser de la terre qui les empâte. Les rouleaux plombeurs, autrefois constitués par un cylindre de bois, fer, fonte ou pierre, sont composés aujourd'hui de segments, montés sur l'arbre de la même manière que les disques des crosskills, pour suivre les ondulations du terrain. Brise-mottes et rouleaux plombeurs sont montés sur un bâti en fer et en bois, avec flèche ou brancards.

**roulée** [*lé*] n. f. *Pop.* Violente décharge de coups : *recevoir une roulée de coups de bâton.* Filet en natte pour la pêche de la lamproie.

**roule-feu** n. m. invar. *Mar.* Cylindre en tôle, rempli de braise rouge, que l'on promenait le long des batteries pour les sécher.

**roulement** [*man*] n. m. (de *rouler*). Mouvement de ce qui roule : *roulement d'un carrosse.* Mécanisme permettant à certains appareils de rouler : *le roulement d'une bicyclette.* Durée de travail d'un fourneau, depuis son allumage jusqu'à son extinction. Batterie militaire de tambour, produite par des coups égaux et pressés. *Roulement d'yeux*, mouvement d'yeux qui se portent rapidement de côté et d'autre. Bruit causé par un objet qui roule : *le roulement des voitures.* Bruit semblable à celui d'un corps qui roule : *roulement du tonnerre.* Circulation d'espèces : *grand roulement de fonds.* Action de se remplacer alternativemene dans certaines fonctions : *le roulement des tribunaux*, *Fonds de roulement*, sommes en caisse, valeurs immédiatement réalisables destinées à faire face aux dépenses courantes.

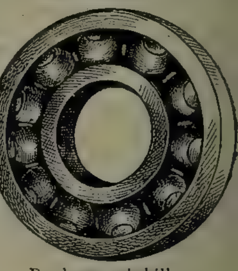

Roulement à billes.

— ENCYCL. *Géom.* et *mécan.* On dit qu'une courbe roule sur une autre lorsqu'elle reste constamment tangente à cette autre, le point de contact parcourant pendant le même temps des arcs égaux sur l'une et l'autre. Si le point de contact parcourt dans le même temps des espaces inégaux sur l'une et l'autre des courbes, on dit qu'il y a roulement accompagné de glissement. Si l'une des courbes est fixe, celle qui roule est appelée *roulante ;* chaque point invariablement lié à la roulante décrit une courbe appelée *roulette ;* le point de contact des deux courbes est à chaque instant le *centre instantané de rotation* de la figure.

La théorie du roulement est très importante en géométrie, car on démontre que, lorsqu'une figure plane se déplace d'une façon continue dans son plan, son mouvement peut être défini par le roulement d'une courbe mobile sur une courbe fixe. Cette théorie du roulement est la base de la cinématique. (V. CYCLOÏDE, ÉPICYCLOÏDE.) On définit de même le roulement d'une surface sur une autre.

Les résistances apportées dans le roulement des machines proviennent des frottements des pièces les unes sur les autres ; ces frottements étant proportionnels aux surfaces en contact, on les atténue considérablement par l'usage de galets de friction ou, mieux, à l'aide de billes d'acier dur (3 à 50 millim. de diamètre) insérées entre les organes frottants (axe, crapaudine, etc.) ; avec ces dernières, les contacts se réduisent au minimum.

**rouler** [*lé*] v. a. (b. lat. *rotulare*). Faire avancer une chose en la faisant tourner sur elle-même : *rouler un tonneau.* Plier en rouleau : *rouler une pièce d'étoffe.* Cintrer des tôles au moyen de la *machine à rouler. Rouler carrosse*, avoir un carrosse à soi. *Rouler sa bosse,* se déplacer fréquemment. *Rouler les r*, les prononcer en les faisant vibrer fortement. *Fig.* Conduire, mener : *rouler sa vie un peu partout.* Former, méditer : *rouler un projet dans sa tête. Fam.* Duper, dépouiller : *rouler un acheteur.* Passer sous le rouleau : *rouler un champ. Rouler les yeux*, les porter de côté et d'autre avec affectation, ou d'un air furieux. V. n. Avancer en tournant sur soi-même : *rouler de haut en bas.* Errer, voyager : *avoir roulé dans tous les pays.* Voyager en véhicule roulant : *rouler en automobile.* Faire entendre des roulements : *le tonnerre roule sur nos têtes.* Alterner, faire un service tour à tour : *les membres de tel tribunal roulent entre eux.* Abonder, avoir une circulation active : *l'or roule en Amérique.* Se présenter sous divers aspects : *mille projets roulent dans sa tête. Rouler sur l'or*, être fort riche. *Tout roule là-dessus*, c'est le point dont le reste dépend. *Son discours roule sur la morale*, la morale en est le sujet. *Pop. Ça roule*, tout va bien. *Mar.* Se dit d'un navire auquel la mer imprime des mouvements alternatifs sur un bord et sur l'autre. (V. PIERRE.) **Se rouler** v. pr. Se tourner étant couché.

**Roulers** [*lèrss*], v. de Belgique (Flandre-Occidentale), ch.-l. d'arr., sur la Mandel ; 25.030 h. Dentelles ; cristalleries, teintureries ; fabriques de machines . Occupée par les Allemands dès octobre 1914, Roulers fut jusque dans l'été de 1918 un centre militaire très important. Les Allemands en ont été chassés à la suite de la *bataille de Roulers*, qui fait partie de la deuxième bataille de Belgique, et qui fut livrée les 14-15 octobre 1918 par les Belges, les Anglais et les Français, sous la direction du général Degoutte. Les Allemands déjà rejetés loin des crêtes de Flandre, furent donc contraints de reculer derrière la Lys, que les vainqueurs franchirent après eux à Courtrai.

**roulet** [*lè*] n. m. Fuseau de bois, dont on se sert pour fouler les chapeaux.

**Roulet** (Edouard), officier français, né à Marseille en 1863, explorateur du Bahr-el-Ghazal. Il établit un fort sur le Nil ; mais, après la convention du 21 mars 1889 avec l'Angleterre, il dut se replier sur l'Oubangui.

**roulette** (*le-te*) n. f. (pour *rouelette ;* de *rouele*). Petite roue tournant dans tous sens et servant à faire rouler le meuble, l'appareil sous lequel elle est fixée. Petite roue en cuivre, dont les relieurs se servent pour fixer la dorure sur les livres. Petite roue de fer, dentée, à l'usage du pâtissier et du cirier. Petite chaise à deux ou trois roues, en usage au XVIIe siècle et que l'on appelait aussi *vinaigrette.* Petite molette qu'emploie le photograveur pour tracer des pointillés, etc. Boîte circulaire dans laquelle est enroulé un ruban portant des divisions en mètres. Petite roue dentée, avec laquelle le cordonnier marque l'emplacement des piqûres. Instrument de corroyeur, dit aussi *marguerite.* Curseur du métier à bas. Jeu de hasard, dans lequel le gagnant est désigné par l'arrêt d'une bille sur l'un des numéros d'un plateau tournant : *jouer à la roulette.* Nom donné d'abord à la cycloïde par Pascal. *Fig. Aller comme sur des roulettes,* marcher facilement et rapidement.

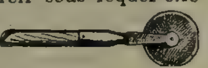
Roulette de relieur.

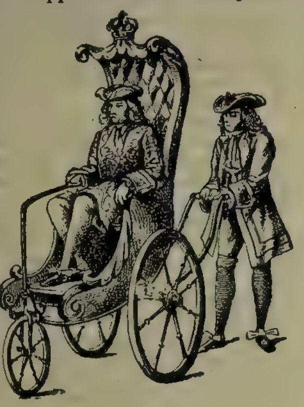
Roulette.

— Encycl. *Jeu.* Le jeu de roulette se compoe d'une sorte de cylindre en forme de cuvette, monté sur un axe, et que l'on fait tourner au moyen d'un moulinet horizontal. Les parois sont divisées en trente-sept cases, dans chacune desquelles est inscrit un numéro, de 1 à 36, dans un ordre déterminé, et un zéro (certaines roulettes ont un double zéro). Les cases sont alternativement noires et rouges. Le banquier met la roulette en mouvement et lance en même temps une bille d'ivoire, qui, après avoir heurté divers obstacles, s'arrête dans l'une des cases et désigne ainsi le numéro gagnant. Il y a des chances multiples et des chances simples. Les chances multiples se courent toujours par la désignation d'un ou de plusieurs numéros (1 seul numéro vaut au gagnant 35 fois sa mise, deux numéros 17 fois sa mise, etc.). Les chances simples, qui ne donnent droit qu'au payement de la mise, sont : *rouge* ou *noir* (couleur du numéro) ; *pair* ou *impair* (numéro pair ou impair) ; *passe* ou *manque* (selon que le numéro gagnant se trouve au delà ou en deçà de 18). Chaque chance a un maximum que le joueur ne peut dépasser dans sa mise ; pour les chances simples, le maximum est de 6.000 francs.

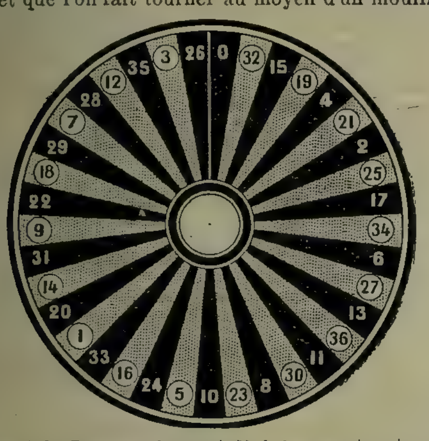

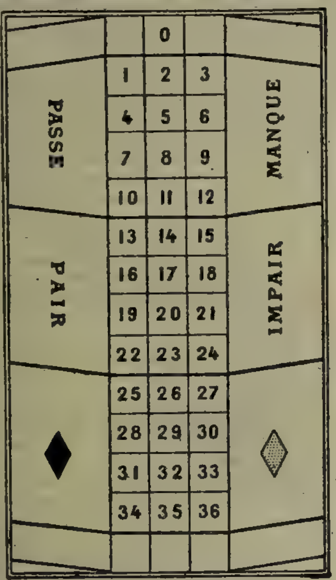

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | 0 | | |
| PASSE | 1 | 2 | 3 | MANQUE |
| | 4 | 5 | 6 | |
| | 7 | 8 | 9 | |
| | 10 | 11 | 12 | |
| PAIR | 13 | 14 | 15 | IMPAIR |
| | 16 | 17 | 18 | |
| | 19 | 20 | 21 | |
| | 22 | 23 | 24 | |
| ◆ | 25 | 26 | 27 | ◇ |
| | 28 | 29 | 30 | |
| | 31 | 32 | 33 | |
| | 34 | 35 | 36 | |
| | | | | |

Tableau du jeu de la roulette.

**rouleur, euse** [*eu-ze*] adj. et n. Qui a l'habitude de rouler. *Fig.* Qui va de côté et d'autre : *un rouleur de cabarets.* N. m. Ouvrier qui travaille tantôt dans un atelier, tantôt dans un autre. Ouvrier qui roule des chariots de minerais, qui transporte la terre dans les brouettes. *Mar.* Se dit d'un navire qui roule beaucoup. *Zool. vitic.* Rhynchite de la vigne, dont les larves roulent les feuilles. N. f. Femme de mauvaise vie.

**rouleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. *Mar.* Qui est sujet au roulis.

**Roulez, tambours !** hymne patriotique suisse, composé par Henri-Frédéric Amiel en 1857, au moment où la Suisse s'apprêtait à défendre Neuchâtel, menacé par la Prusse.

**roulier** [*li-é*], **ère** adj. Qui a rapport au roulage : *industrie roulière.* N. m. Voiturier par terre, qui transporte les marchandises.

**roulière** n. f. Blouse de roulier.

**roulis** [*li*] n. m. Oscillations alternatives d'un vaisseau, d'un bord sur l'autre : *le roulis cause le mal de mer.*

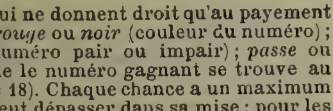
Roulis.

**Roulleau** (Jules-Pierre), sculpteur français, né à Libourne, m. à Paris (1855-1895). On lui doit divers monuments et, en particulier, le *Lazare Carnot* érigé à Nolay (Côte-d'Or).

**Roullet,** comm. de la Charente, arr. et à 10 kil. d'Angoulême ; 1.230 h. Ch. de f. Belle église romane.

**rouloir** n. m. Cylindre pour effacer les plis de la toile. Outil de cirier, pour rouler les bougies et les cierges. Cylindre du métier à bas.

**roulon** n. m. Barreau de bois tourné d'un ratelier, d'une ridelle, d'un banc d'église.

**roulottage** [*lo-ta-je*] n.m. *Arg.* Vol à la roulotte.

**roulotte** [*lo-te*] n. f. Grande voiture où logent les forains nomades, etc. *Arg.* Charrette, camion. *Vol à la roulotte,* vol de marchandises ou de paquets placés sur les voitures des livreurs.

**roulotter** [*lo-té*] v. n. Faire rouler sa bille sur le sol, pour la diriger sur la bille de l'adversaire.

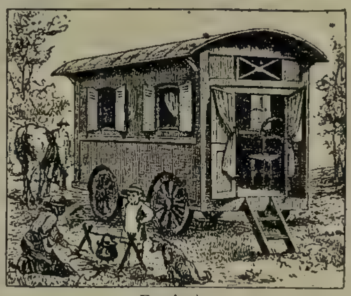
Roulotte.

**roulottier** [*lo-ti-é*] n. m. Se dit quelquefois pour *forain nomade. Arg.* Voleur à la roulotte.

**rouloul** n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, voisins des cailles, qu'on trouve en Indochine et dans la Malaisie.

**roulure** n. f. Action de rouler. *Arboric.* Maladie des arbres, qui consiste en un décollement entier ou partiel des couches ligneuses et qui résulte d'une flexion exagérée sous l'influence du vent, de la neige et de la gelée : *la roulure atteint surtout les bois de fente qui croissent dans les vallées humides. Trivial.* Femme de mauvaise de vie.

**Roum,** nom donné par les musulmans à l'ancien empire grec, avec Constantinople pour capitale.

**Roumain, e** [*min, è-ne*], originaire ou habitant de la Roumanie: *les Roumains.* Adj. : *la langue roumaine est dérivée du latin.*

**roumanche** n. m. V. ROMANCHE.

**Roumanie,** royaume de l'Europe orientale, dont le noyau est constitué par les principautés de Moldavie et de Valachie, auquel se sont ajoutés, entre 1914 et 1920, la Dobroudja bulgare, la Bessarabie, la Bukovine, le pays de Maramures, la Transylvanie, le Banat, etc. Superficie : 295.300 kil. c. ; 16.760.000 h. (*Roumains*). Capit. *Bucarest ;* v. princ. *Iassy, Galatz, Kichinev, Cernauti, Cernovitz, Temesvar.* Au point de vue géographique, la Roumanie comprend, au pied des Alpes de Transylvanie, les vallées du Pruth et du Sereth (Moldavie), et les plaines baignées par le Danube et ses affluents (Aluta, Argesu, Ialomitza, etc.). Elevage, culture de céréales, vignobles. Le plateau montagneux de Transylvanie et le cours supérieur de la Tiza appartiennent aussi maintenant, dans la concavité des Karpathes, à la Roumanie.

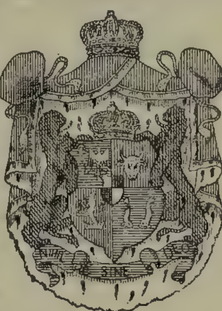
Armoiries de la Roumanie.

— *Hist.* Les Roumains descendent probablement des colons que Trajan établit en Dacie. Au XIIe siècle, poussés par les invasions, ils fondèrent les principautés de Moldavie et de Valachie ; mais ils durent payer tribut à la Turquie de 1392 à 1716, puis subir son joug après avoir conclu contre la Porte une alliance avec le tsar Pierre Ier. Occupée en 1829 par les Russes, la Roumanie, par les traités d'Andrinople, obtint la remise en vigueur des Capitulations supprimées en 1716, et le droit d'élire les *hospodars.* En 1859, le prince Couza fut élu à la fois hospodar de Valachie et de Moldavie. Cette union personnelle fut admise par la Porte en 1861 et, en 1878, le congrès de Berlin reconnut l'indépendance et l'union territoriale des deux principautés sous le nom de Roumanie. La Roumanie fut érigée en royaume au profit du prince Charles de Hohenzollern (1881). Elle s'est agrandie en 1913, à la suite de la guerre balkanique, d'une portion de la Dobroudja et de Silistrie.

Depuis le traité de Berlin jusqu'au début du XXe siècle, la Roumanie n'a subi aucune modification de ses frontières ; elle s'est au contraire considérablement accrue entre 1910 et 1920. En 1913, sa participation à la seconde guerre balkanique lui a valu une extension territoriale sur la Dobroudja bulgare, au S. de la majeure partie de la Dobroudja, qu'elle possédait déjà. Plus tard, les traités consécutifs à la Grande Guerre (Versailles, Trianon, Sèvres, etc.), lui ont donné dans l'Ouest (au détriment de la Hongrie) des territoires peuplés en partie de Roumains irrédentistes, la Transylvanie, une partie du Banat et rendu la Bessarabie, russe depuis 1878. Ainsi, la Roumanie a vu son territoire et sa population plus que doubler.

Elle n'est pas arrivée sans encombre à ce résultat. Quand, en effet, après la mort du roi Charles Ier (oct. 1914), son neveu, Ferdinand, lui succéda, la Roumanie commença par garder la neutralité ; mais, bientôt, un courant irrédentiste l'amena à prendre parti pour l'Entente contre l'Autriche-Hongrie (27 août 1916). L'Allemagne riposta en déclarant la guerre à la Roumanie, dont les troupes débutèrent par franchir les cols des Alpes de Transylvanie et s'avancèrent rapidement à l'intérieur du pays. Mais la Russie, qui devait garder la Dobroudja et la frontière du Danube, n'ayant pas tenu ses engagements, les Roumains se trouvèrent attaqués des deux côtés à la fois : au N. par les Austro-Allemands de Falkenhayn, au S. et à l'E. par les Bulgaro-Allemands de Mackensen. Ils furent obligés de reculer, d'abandonner leur capitale à l'ennemi (6 déc. 1916) et de se défendre dans la seule Moldavie ; mais, finalement, le gouvernement roumain dut signer le traité de Bucarest (7 mai 1918), qui cédait à la Bulgarie la Dobroudja, à l'Autriche-Hongrie les passes des Karpathes et qui sacrifiait l'indépendance économique du pays..

Quelques mois plus tard, la défaite des puissances de l'Europe centrale avait pour conséquences l'évacuation de la Roumanie par ses vainqueurs de la veille, puis l'abandon de la Transylvanie et du Banat par la Hongrie.

Puis ce fut, après la révolution hongroise, l'anarchie pour ces provinces, où se constitua alors un gouvernement provisoire, composé de Roumains du pays. Ceux-ci appelèrent finalement leurs frères de par-delà les monts qui, en juillet-août 1919, s'avancèrent jusqu'à la Theiss, puis jusqu'à Budapest. Ils ne quittèrent cette ville que sur l'injonction des Alliés.

Tôt après, la Roumanie s'accroissait comme on l'a vu plus haut ; mais elle se trouva aussitôt aux prises avec des problèmes politiques et économiques très délicats résultant de l'introduction dans la Roumanie d'éléments nouveaux et étrangers (allemands, hongrois, ukrainiens, tatars) ayant leur civilisation propre et une religion différente et habitués jusque là à écouler leurs produits naturels du côté de l'Autriche et de la Hongrie. Ces difficultés pour être résolues demandent beaucoup de prudence et de bonne volonté.

— *Linguist.* et *littér.* Le roumain appartient à la famille romane ; il comprend trois dialectes : le *daco-roumain,* qui est la langue littéraire (8 millions), le *macédo-roumain* et l'*istro-roumain.* Le roumain a pour origine le latin vulgaire introduit en Dacie par les soldats de Trajan (107 apr. J.-C.). La grammaire roumaine est purement latine. Le vocabulaire contient de nombreux mots slaves. En 1860, l'alphabet slave a été remplacé par l'alphabet latin.

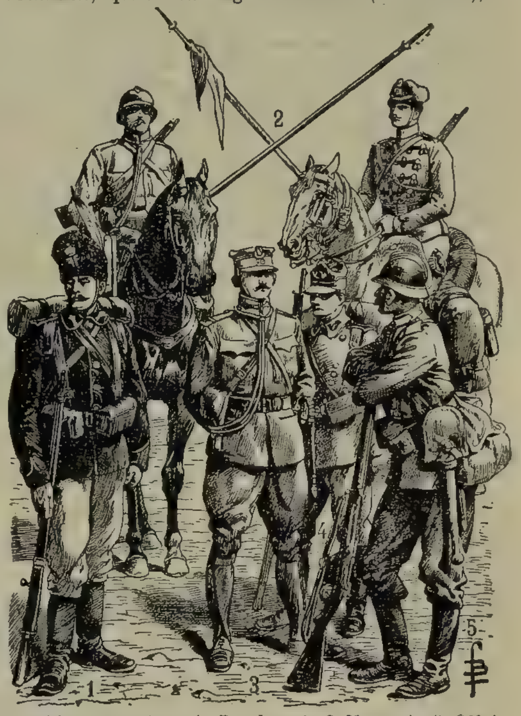

Soldats roumains : 1. Dorobantzi ; 2. Hussard ; 3. Officier d'infanterie ; 4. Chasseur (Venator) ; 5. Fantassin.

Au XVIIIe siècle, Jenachitza Vacaresco fut le premier à chanter en roumain, à une époque où la langue grecque était seule dominante. Au commencement du XIXe siècle, prédomine l'école néo-grecque, dont le chef est Jeancou Vacaresco. Mais, sous l'impulsion des Roumains transcarpathiens, la Roumanie reprend conscience de son origine latine ; ils trouvent des émules dans Georges Asaki, en Moldavie, et Héliade Radulesco, en Valachie. Basile Alexandri publie un recueil de poésies nationales. La poésie littéraire subit alors l'influence de la France. Avec Alexandri, il faut citer Demètre Bolinteano et Grégoire Alexandresco. Vers 1860, le nouveau courant se montre, avec la société littéraire la *Junimea* Le poète Mihaïl Eminesco est le plus célèbre de cette époque. Mentionnons les nouvellistes Jean Creanga et Zamfiresco, les poètes G. Cosbuc, O. Goga, le critique Maïorescu, les historiens Hasdeu et Xenopol, les auteurs dramatiques Caragiale et Delavrancea.

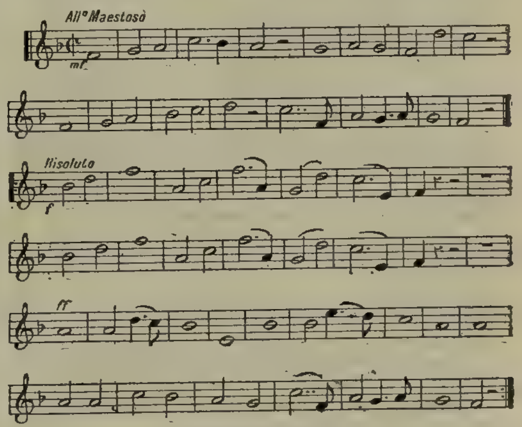

Hymne roumain.

— *Hymne national roumain.* Le chant national roumain a été composé en 1861 par le poète Alexandri et le musicien Hübsch.

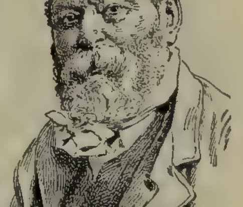
Roumanille.

**Roumanille** [*ll* mll., *e*] (Joseph), poète et prosateur provençal, né à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), m. à Avignon (1818-1891), Promoteur du mouvement de la renaissance de la langue d'oc en Provence, un des fondateurs du félibrige ; il a écrit des poésies : *li Magarideto*, et des contes en vers, pleins de verve.

**Roumélie-Orientale,** ancienne prov. autonome de Turquie, créée par le traité de Berlin (1878), formée des vallées de la Maritza et de la Toundja. Elle fut annexée en fait à la principauté de Bulgarie en 1885, et ses derniers liens de sujétion à la Turquie furent rompus en 1909, lorsque le sultan dut reconnaître l'indépendance de la Bulgarie, proclamée par le prince Ferdinand ; 1.092.000 h. (*Rouméliotes*). Ch.-l. *Philippopoli.*

**Rouméliote,** originaire, habitant de la Roumélie : *les Rouméliotes.* Adjectiv. :*population rouméliote.*

**roumi** n. m. (proprem. *Romain*). Nom par lequel les musulmans désignent un chrétien.

**Roumieux** (Louis), poète provençal, né à Nîmes, m. à Marseille (1829-1894), d'un talent comique et rieur : *la Rampelado, la Jarjaiado.*

**round** [*ra-oun'd*] n. m. (m. angl. signif. *rond, tournée*). Reprise d'un assaut de boxe anglaise : *la durée ordinaire d'un round est de trois minutes.*

**Rououenzori,** grand massif de montagnes volcaniques de l'Afrique orientale, entre le lac Albert-Edouard et l'Albert-Nyanza. Il culmine à 5.000 m.

**roupe** n. f. Sorte de blouse en drap grossier, à l'usage des bergers, dans la Drôme.

**roupie** [*pî*] n. f. Humeur qui découle des fosses nasales, et qui pend au nez par gouttes.

**roupie** [*pî*] n. f. (du sanscr. *rûpya*, monnaie). Monnaie orientale. Monnaie des Indes, valant 1 fr. 67 (1 shell. 4 d.).

**roupieux, euse** [*pi-eû, eu-ze*] adj. et n. Qui a souvent la roupie au nez.

**roupille** [*ll* mll., *e*] n. f. (esp. *ropilla*). Manteau dont s'enveloppaient autrefois les Espagnols pour dormir.

**roupiller** [*pi, ll* mll., *é*] v. n. *Fam.* Sommeiller.

**roupilleur, euse** [*pi, ll* mll., *eu-ze*] n. *Fam.* Qui roupille fréquemment.

**roupillon** [*ll* mll.] n. m. *Pop.* Somme, sommeil.

**roupiou** n.m. *Arg. des éc.* Etudiant qui remplace momentanément un externe, dans le service d'un hôpital.

**rouque** n. m. Individu qui prêtait de l'argent aux joueurs. (Vx.)

**rouquet** [*kè*] n. m. *Chass.* Nom du lièvre mâle ou bouquin.

**rouquin** [*kin*], **e** adj. et n. *Pop.* Roux, rousse : *une rouquine.*

**roure** n. m. V. ROUVRE.

**Rousbrugge-Haringhe,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres), sur l'Yser ; 2.500 h. Tabacs, poteries, tanneries.

**rouscaillante** [*rous-ka, ll* mll.] n. f. *Arg.* Langue.

**rouscaille** [*rous-ka, ll* mll., *e*] n. f. *Arg.* Réclamation.

**rouscailler** [*rous-ka, ll* mll., *é*] v. n. *Arg.* Parler, dire. Réclamer. *Rouscailler bigorne*, parler argot. Faire acte de rouscailleur.

**rouscailleur, euse** [*rous-ka, ll* mll., *eu-ze*] n. *Arg.* Débauché, prostituée.

**Rousies,** comm. du Nord. arr. et à 20 kil. d'Avesnes, sur la Sobre, affl. de la Sambre ; 1.280 h. Ch. de f. N. Silex ; glaces, poteries.

**rouspétance** [*rous-pé*] n. f. *Pop.* Résistance coléreuse.

**rouspéter** [*rous-pé-té*] v. n. (Se conj. comme *accélérer.*) Faire de la rouspétance.

**roussable** [*rou-sa-ble*] n. m. Endroit où l'on fume les harengs.

**roussaille** [*rou-sa, ll* mll., *e*] n. f. *Pêch.* Petit poisson blanc de faible taille.

**roussalka** ou **russalka** n. f. Nom des nymphes des eaux, dans la mythologie slave. (Elles étaient regardées comme les âmes de jeunes filles mortes avant le mariage.)

**Roussalka** (*la*), opéra russe, poème de Pouchkine, musique de Dargomijsky (1856), sur la légende poétique de l'Ondine. (C'est un des opéras les plus populaires en Russie.)

**roussanne** ou **roussane** [*rou-sa-ne*] n. f. Cépage blanc cultivé dans la Drôme (Ermitage de la Savoie et l'Isère).

**roussard** [*rou-sar*] n. m. *Géol.* Pierre gréseuse, légèrement colorée en rouge. *Ornith.* Espèce de pigeon. Métis du faisan commun et du faisan doré.

**Roussat** (Jean), magistrat français, né et mort à Langres. Il se distingua, pendant les guerres de Religion, par sa fidélité à Henri III et à Henri IV.

**roussâtre** [*rou-sâ-tre*] adj. Qui tire sur le roux : *cheveux roussâtres.*

**rousse** n. f. Dans l'ouest de la France, saule étêté pour la production de branches de petite dimension. *Pêch.* Nom vulgaire du gardon commun et du rotengle.

**rousse** n. f. *Pop. La rousse*, la police.

**Rousse** (Edmond), avocat français, d'une éloquence élégante et littéraire, membre de l'Académie française, né et m. à Paris (1817-1906).

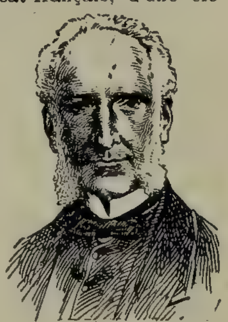
Ed. Rousse.

**roussea** [*rou-sé-a*] n. m. Genre de saxifragées, comprenant des arbrisseaux à feuilles opposées ou verticillées, dont l'espèce type croît à l'île Maurice.

**rousseau** [*rou-sô*] n. m. *Fam.* Homme qui a les cheveux roux.

**rousseau** [*rou-sô*] n. m. *Pêch.* Crabe tourteau.

**Rousseau** [*rou-sô*] (Jacques), peintre et graveur français, né à Paris, m. à Londres (1630 1693). Habile peintre de perspective et d'architecture, il travailla aux châteaux de Saint-Germain, Marly, Versailles.

**Rousseau** (Jean-Baptiste), poète lyrique français, né à Paris, m. à Bruxelles (1671-1741) ; versificateur habile et varié, mais qui nous paraît aujourd'hui un peu froid. On lui doit des cantates, des psaumes, une célèbre *Ode à la Fortune*, et aussi des épigrammes très réussies.

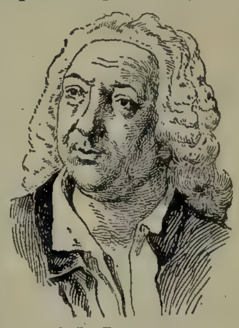
J.-B. Rousseau.

**Rousseau** (Jean-Jacques), écrivain français, né à Genève, m. à Ermenonville (1712-1778). Il appartenait à une famille calviniste française, établie à Genève depuis plus d'un siècle. Clerc chez un procureur, apprenti graveur, il passe huit années aux Charmettes, chez Mme de Warens, qui l'initie à la vie sentimentale. Précepteur, secrétaire d'ambassade à Venise, il cherche à se faire connaître à Paris comme inventeur d'une nouvelle notation musicale au moyen de chiffres. Il se révèle en 1750 par son *Discours* sur la question : *Si le progrès des sciences et des arts a contribué à corrompre ou à épurer les mœurs*, puis par son *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes.* Il se retire chez Mme d'Epinay, puis chez le maréchal de Luxembourg, et publie : *Julie* ou *la Nouvelle Héloïse*, *le Contrat social*, *Emile* ou *De l'éducation.* Inquiété au sujet de ce dernier ouvrage, il s'exile et erre pendant huit ans en Suisse et en Angleterre, menant une vie agitée, inquiète et soupçonneuse, se croyant en butte à toutes les persécutions. Il compose les *Confessions.* De retour à Paris, il y vit encore huit ans, écrivant les douloureux *Dialogues* et les *Rêveries du promeneur solitaire*, d'un accent si original, et meurt à Ermenonville, chez le marquis de Girardin.

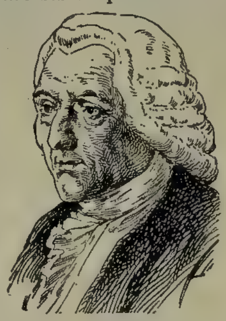
J.-J. Rousseau.

Rousseau est, avec Voltaire, le plus grand nom du XVIIIe siècle. Mais, tandis que Voltaire regarde le passé et veut surtout détruire les abus, Rousseau regarde l'avenir et édifie la cité future. Il rétablit fortement contre les philosophes du temps la croyance en un Dieu personnel, en l'âme spirituelle et immortelle, en une imprescriptible loi morale. Sa religion est une sorte de christianisme évangélique, libéré du dogme.

Le principe optimiste et chimérique de son système est la foi invincible en l'excellence de la nature. Admirable écrivain, il a substitué à l'esprit d'analyse trop sèche l'amour et l'intelligence de la nature, l'éloquence passionnée, la poésie rêveuse et mélancolique. Tout le romantisme français est venu de Rousseau. En politique, en pédagogie, il inaugure la Révolution française, et ce sont ses idées qui prévalent sous la Convention, de même que celles de Montesquieu avaient prévalu sous la Constituante.

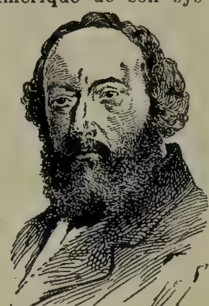
Th. Rousseau.

**Rousseau** (Théodore), peintre paysagiste français, né à Paris, m. à Barbizon (1812-1867). La plus grande partie de sa vie d'artiste s'est écoulée près de la forêt de Fontainebleau, dont il a merveilleusement interprété les sites. Citons, parmi ses œuvres les plus remarquables : *l'Allée de châtaigniers*, *les Gorges d'Apremont*, etc. C'est un grand coloriste, un technicien supérieur, un observateur précis de la nature.

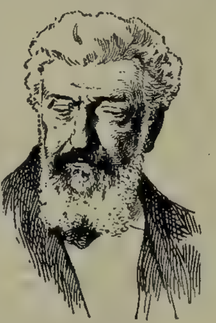
Ph. Rousseau.

**Rousseau** (Philippe), peintre français, né à Paris, m. à Acquigny (1816-1887). Il a traité avec une rare maîtrise les scènes d'intérieurs, les natures mortes, etc. On lui doit : *le Rat de ville et le Rat des champs*, *le Chat et le Vieux Rat*, etc.

**Rousseau** (Paul-Armand), ingénieur et homme politique français, gouverneur général de l'Indochine, né à Trèflez (Finistère), m. à Hanoï (1835-1896).

**Rousseau** (Samuel-Alexandre), compositeur français, né à Neuve-Maison (Aisne), m. à Paris (1853-1904), auteur des opéras : *Mérowig*, *la Cloche du Rhin*, *la Fille de Jephté.*

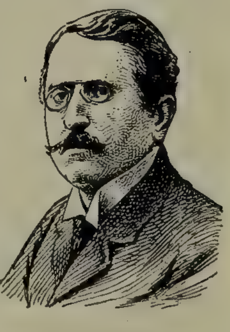
Sam. Rousseau.

**Roussel** (Gérard), évêque d'Oloron, un des disciples de Lefèvre d'Etaples et un des premiers apôtres de la Réforme en France, né à Vacquerie (Somme), m. à Mauléon (1480-1550).

**Roussel** (Théophile), médecin et homme politique français, auteur de lois utiles sur la répression de l'ivresse, sur la protection des enfants du premier âge, né et m. à Saint-Chély (Aveyron) [1816-1903].

**Roussel** (Xavier), peintre français, né au Chêne, comm. de Lorry-lez-Metz, en 1867. Auteur de compositions mythologiques aux tonalités délicates (*Baigneuse*, *Ronde des nymphes*).

**Roussel** (Albert), compositeur français, né à Tourcoing en 1869. Ses œuvres (*Poèmes de la forêt*, *Esquisses symphoniques*) sont d'une poésie discrète et pure.

**rousselé, e** [*rou-se*] adj. Couvert de taches de rousseur.

**rousselet** [*rou-se-lè*] n. m. Sorte de poire d'été, qui a la peau rougeâtre.

**rousseline** [*rou-se*] n. f. Nom vulgaire d'un oiseau passereau, le *pipi roux* ou *agronome champêtre* (*anthus rufus*), qui est propre à l'Europe centrale et méridionale.

**Rousselot** (abbé *Jean* Pierre), phonéticien français, né à Saint-Cloud, m. à Paris (1846-1924). Au moyen d'appareils enregistreurs délicats, il a donné un développement fécond à la phonétique expérimentale.

**rousserolle** [*rou-se-ro-le*] n. f. Nom vulgaire des *calamodytes*, passereaux dentirostres, répandus dans l'ancien monde.

**Rousses** (**Les**), comm. du Jura, arr. et à 34 kil. de Saint-Claude, à 1.135 mètres d'altitude ; 2.150 h. Fort d'arrêt, non loin du col de Saint-Cergues. Tourbières ; fromagerie. A 2 kil., *lac des Rousses*, d'où sort l'Orbe.

**rousset** [*rou-sè*] n. m. ou **roussette** [*rou-sè-te*] n. f. Nom vulgaire de deux champignons, dont l'un est comestible (*chanterelle comestible*), de couleur jaune d'œuf avec chapeau en entonnoir, et l'autre vénéneux (*lactaire roux*), à chapeau blanc, à pied taché de jaune rougeâtre.

**Rousset** [*rou-sè*] (*Camille*-Félix-Michel), historien français, membre de l'Académie française, né à Paris, m. à Saint-Gobain (1821-1892) ; auteur d'une bonne *Histoire de Louvois* et d'une histoire de la *Conquête de l'Algérie.*

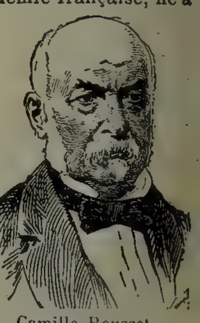
Camille Rousset.

**Rousset** (Léonce), lieutenant-colonel, écrivain militaire français, né à Toulon en 1859, auteur d'une *Histoire de la guerre franco-allemande de 1870-1871.*

**roussette** [*rou-sè-te*] n. f. (de *roux*). *Mamm.* Genre de mammifères chiroptères, répandus dans tout l'archipel océanien et à Madagascar. *Ichtyol.* Genre de poissons plagiostomes des mers chaudes, renfermant des squales de taille médiocre. *Ornith.* Nom vulgaire du *bruant* et de la *fauvette des bois. Art culin.* Petite pâtisserie, confectionnée avec une pâte de farine, beurre, œufs, et fleur d'oranger, que l'on fait frire à friture chaude, et qu'on sert saupoudrée de sucre.

— ENCYCL. *Mamm.* Les roussettes (*pteropus*) sont les plus grandes des chauves-souris : certaines atteignent un mètre d'envergure. Leur tête ressemble à celle d'un chien. Le pouce et le premier doigt sont seuls munis de griffe. Elles sont essentiellement nocturnes et frugivores. La chair de certaines espèces est bonne à manger. En Nouvelle-Calédonie, leur poil sert à faire des cordes fines extrêmement solides.

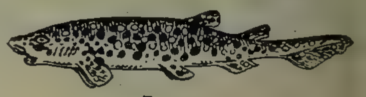
Roussette.

— *Ichtyol.* Les roussettes (*scyllium*) ou *chiens de mer* sont de petits requins, dépassant rarement 1 mètre de long ; elles habitent les mers chaudes et tempérées : deux espèces (la grande et la petite roussette) se rencontrent sur les côtes de France. Leur peau, très rugueuse, est employée, à la façon du papier de verre, pour polir le bois.

**rousseur** [*rou-seur*] n. f. Qualité de ce qui est roux. *Taches de rousseur*, taches rouges au visage et aux mains. Syn. ÉPHÉLIDE.

**roussi** [*rou-si*] n. m. Odeur d'une chose que le feu a brûlée superficiellement : *cela sent le roussi. Fig. Sentir le roussi*, être suspect d'hérésie et menacé du bûcher, et, *par ext.*, avoir des opinions téméraires.

**roussi** [*rou-si*] n. m. (corrupt. de *Russie*). Cuir de Russie, teint en rouge ou en brun et fortement aromatisé.

**roussi** [*rou-si*] n. et adj. m. *Pop.* Mouchard.

**roussiller** [*rou-si, ll* mll., *é*] v. n. Brûler superficiellement.

**roussillon** [*rou-si, ll* mll.] n. m. Nom donne à différents vins, récoltés dans le département des Pyrénées-Orientales. (On distingue les roussillons en vins de liqueur rouges [Banyuls, Collioure], vins de liqueur blancs [Rivesaltes, Espira-de-l'Agly, Aspres, etc.], vins de côtes [vallée de l'Ogly], et vins de plaines [bords de la mer, régions basses du département.])

**Roussillon,** anc. prov. de France, capit. *Perpignan*, réunie à la couronne en 1659 ; forme le dép. des Pyrénées-Orientales. Vins renommés.

**Roussillon,** ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 20 kil. de Vienne ; 1.170 h. (*Roussillonnais*). — Le cant. a 21 comm., et 14.050 h.

**Roussillonnais, e** [*rou-si, ll* mll., *o-nè, è-ze*], originaire ou habitant du Roussillon : *les Roussillonnais.* Adjectiv. : *produits roussillonnais.*

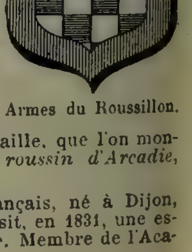
Armes du Roussillon.

**roussin** [*rou-sin*] n. m. (pour *roncin*). Cheval de forte taille, que l'on montait surtout à la guerre. *Un roussin d'Arcadie*, un âne.

**Roussin** (Albin), amiral français, né à Dijon, m. à Paris (1781-1854). Il conduisit, en 1831, une escadre française devant Lisbonne. Membre de l'Académie des sciences (1830).

**roussiner** [*rou-si-né*] v. n. *Pop.* Servir la police.

**roussir** [*rou-sir*] v. a. (de *roux*). Rendre roux : *le soleil a roussi cette étoffe.* Brûler légèrement ; *roussir le linge.* V. n. Devenir roux : *cheveux qui roussissent.* Brûler légèrement : *linge qui a roussi.*

**roussissage** [*rou-si-sa-je*] n. m. Action de teindre en roux.

**roussissement** [*rou-si-se-man*] n. m. Action de roussir. Etat de ce qui est roussi.

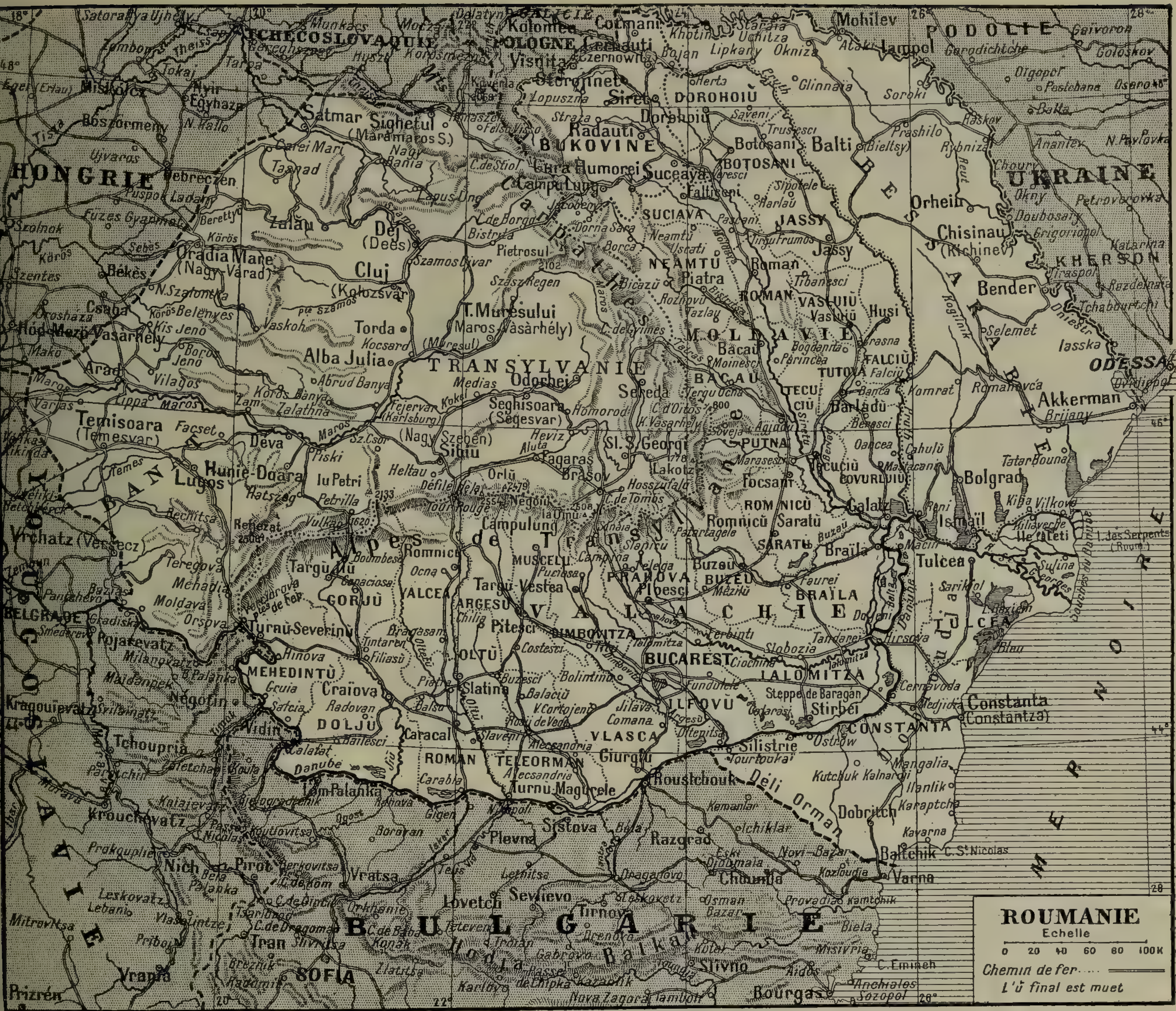
ROUMANIE
Echelle
0 20 40 60 80 100K
Chemin de fer
L'ŭ final est muet
TCHÉCOSLOVAQUIE
POLOGNE
GALICIE
PODOLIE
UKRAINE
HONGRIE
BUKOVINE
TRANSYLVANIE
MOLDAVIE
VALACHIE
BULGARIE
DOBROUDJA
Mer Noire
Bessarabie
Alpes de Transylvanie
Balkan
Danube
Satmar
Sighetul
Debreczen
Oradia Mare (Nagy-Varad)
Cluj (Kolozsvar)
Torda
Alba Julia
Temisoara (Temesvar)
Arad
Lugos
Deva
Sibiu
Brasov
Sighisoara (Segesvar)
Cernauti (Czernowitz)
Dorohoiu
Botosani
Balti
Suceava
Jassy
Chisinau (Kichinev)
Bender
Akkerman
Odessa
Roman
Piatra
Bacau
Barladu
Focsani
Galatz
Braila
Ismaïl
Bolgrad
Tulcea
Buzeu
Ploesci
Targoviste
Campulung
Pitesci
Craiova
Turnu-Severin
Bucarest
Giurgiu
Calarasi
Silistrie
Constanta (Constantza)
Mangalia
Roustchouk
Plevna
Sistova
Tirnova
Varna
Baltchik
Choumla
Sofia
Nich
Pirot
Vidin
Belgrade
Sliveno
Bourgas
Kazanlik

**Roussky** (Nicolas Vladimirovitch), général russe, né à Kiev (1855-1919). Au début de la Grande Guerre, il commandait la seconde armée russe, sur le front sud-ouest, et prit Lemberg (Leopol) ; il commanda ensuite l'armée du Niémen ; puis, en 1917, les armées du Nord. Il adhéra à la Révolution et fut assassiné par les bolcheviks

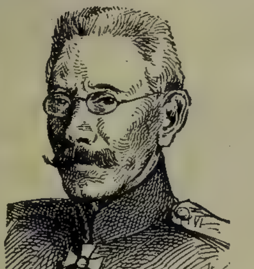
Gal Roussky.

**Rousson,** comm. du Gard, arr. et à 12 kil. d'Alès ; 1.390 h. Houille.

**roussot** [*rou-so*], **ote** [*o-te*] adj. Qui a les cheveux roux.

**Roustan** ou **Roustam,** mameluk de Napoléon Ier, né en Géorgie, m. à Dourdan (1780-1845).

**Roustchouk,** v. de Bulgarie, sur le Danube ; 42.000 h.

**Roustem,** héros de la geste épique de l'Iran, dont les exploits contre les Turcs remplissent une grande partie du *Livre des Rois* de Ferdousy.

**rouster** [*rous-té*] ou **roster** [*ros-té*] v. a. *Mar.* Faire une rousture.

**roustir** [*rous-tir*] v. a. *Arg.* Tromper, voler.

**roustisseur, euse** [*rous-ti-seur, eu-ze*] n. *Arg.* Voleur, mendiant, tapeur.

**roustissure** [*rous-ti-su-re*] n. f. Pièce de théâtre sans valeur. *Par ext.* Chose sans valeur.

**rousture** [*rous-tu-re*] ou **rosture** [*ros-tu-re*] n. f. *Mar.* Amarrage consistant en tours bien serrés de ligne ou de quarantenier, servant à consolider ou à réunir certaines pièces de bois.

**rousturer** v. a. *Mar.* Syn. de ROUSTER.

**rout** n. m. Syn. de RAOUT.

**routage** n. m. Action de grouper et de réunir en liasses par destination (par département et dans chaque département par ville importante) les imprimés, journaux, circulaires, prospectus, etc., confiés à la poste.

**routailler** [*ta, ll* mll., *é*] v. a. (de *route*). *Véner.* Suivre avec le limier une bête fauve, pour la faire tirer par des chasseurs.

**route** n. f. (du lat. *rupta* [*via*], voie brisée, frayée en *rompant* les terrains, les obstacles, etc.). Voie de terre pratiquée pour aller d'un lieu à un autre : *route pavée, macadamisée.* Direction qu'on suit pour aller d'un point à un autre : *route de mer.* Espace que parcourent les astres, les cours d'eau : *la route du soleil ; fleuve grossi sur sa route.* Action de cheminer, de se transporter ailleurs : *se mettre en route. Route nationale*, voie de grande communication appartenant à l'Etat. *Route départementale*, voie de grande communication appartenant au département. *Grande route.* grande voie publique. *Fig.* Voie banale, suivie par un grand nombre de personnes. *Faire fausse route*, s'écarter de sa route et, au *fig.*, se tromper. *Chirurg. Fausse route*, accident qui se produit lorsqu'on sonde un canal et que la sonde traverse les parois et s'enfonce dans les tissus voisins. *Archéol.* Compagnie de gens de guerre, du XIIe au XVe siècle ; compagnie de cent gens d'armes. *Mar.* et *sport. Faire de la route*, marcher vite. *Feuille de route*, écrit servant de passeport aux militaires qui voyagent isolément ou en petit détachement. *Code de la route*, V. ROULAGE.

— ENCYCL. L'établissement d'une route comprend les diverses opérations suivantes : l'étude du futur tracé dans la direction des points à relier ; la détermination des profils en long et celle des profils en travers ; l'exécution des terrassements (remblais et déblais) ; enfin, la construction proprement dite du revêtement. En ce qui concerne le profil transversal des routes, le profil convexe se prêtant mieux à l'écoulement des eaux a été partout adopté. En général, le *bombement* (rapport de la *flèche* et de la *corde* ou largeur de la route) est de 1/40 pour les empierrements, 1/50 pour les pavages. En Angleterre, le bombement n'est souvent que de 1/72. Le revêtement de la chaussée, en raison du roulage et du développement considérable qu'a pris l'automobilisme, doit être spécialement étudié en vue d'éviter de trop fréquentes et coûteuses réparations. On y utilise des matériaux divers : *pavés de granit, macadam ordinaire, macadam amélioré* par un enduit superficiel (goudron, brai, huiles, etc.), empierrement formes de *matériaux agglomérés* mécaniquement dans leur masse au moyen d'un liant (de bitume, d'asphalte, brai, ciment, béton, etc) ; *asphalte comprimé, mastic d'asphalte* (communément appelé *bitume*, et qu'on réserve en général pour le revêtement des trottoirs dans les villes), *pavages en bois, en briques*, etc.

La largeur d'une route nationale est de 18 à 20 mètres ; d'une route départementale, de 13 ou 14 mètres. Les routes construites à flanc de coteau, avec remblais ou murs de soutènement, ont des largeurs variables et moins considérables.

— *Dr. admin.* V. VOIRIE.

**Route par temps de neige,** tableau d'Alfred Sisley. Paysage d'hiver, très sobre ; quelques arbres, de rares maisons. Tout l'effet résulte de la blancheur de la neige et de la lumière grise du ciel. (V. p. 821).

**router** [*té*] v. a. Effectuer le routage des journaux, imprimés, etc. : *router un envoi de prospectus.*

**routier** [*ti-é*] n. m. Recueil de cartes marines, où l'on trouve les chemins, les routes de mer, etc. Celui qui parcourt habituellement les routes : *les anciens routiers portaient le nom de portulans.* Cycliste qui court sur les routes. *Vieux routier*, homme devenu habile par une longue pratique : *un vieux routier de procédure.* Pl. Bandes de partisans, de soldats pillards, au moyen âge : *Du Guesclin débarrassa la France des compagnies de routiers.*

**routier** [*ti-é*], **ère** adj. Qui indique les routes ; *carte routière.* Qui se sert de la route : *machine* ou *locomotive routière*, qui peut circuler sur une chaussée pavée ou empierrée.

**routière** n. f. Prostituée de bas étage.

**routin** n. m. Sentier rectiligne, peu large, à travers un bois, pour faciliter le tir du gibier.

**routine** n. f. (de *route*). Habileté acquise par l'habitude et non par l'étude. Habitude irréfléchie de faire une chose toujours de la même manière : *suivre une routine.*

**routiner** [*né*] v. a. Dresser par la routine. **Se routiner** v. pr. Se former par la routine.

**routinier** [*ni-é*] **ère** adj. et n. Qui agit par routine : *esprit routinier.* Qui a le caractère de la routine : *procédés routiniers.*

**routinièrement** [*man*] adv. D'une façon routinière. (Peu us.).

**routoir** n. m. Syn. ROUISSOIR.

**Routot** [*to*] ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 20 kil. de Pont-Audemer ; 735 h. — Le cant. a 18 comm., et 7.257 h.

**rouverin** ou **rouverain** [*rin*] adj. m. Se dit du fer cassant à chaud comme à froid.

**Rouvier** [*vi-é*] (Maurice), homme politique et financier français, né à Aix, m. à Neuilly-Saint-James (1842-1911) ; fut ministre du commerce, des finances, et président du Conseil en 1887 et en 1904.

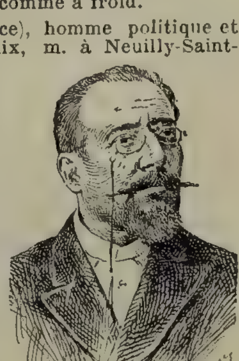
Rouvier.

**rouvieux** [*vi-eu*] ou **roux-vieux** [*rou-vi-eu*] n. m. Nom sous lequel on désigne les plaques de gale humide chez le cheval et le chien. Adjectiv. Attaqué du rouvieux : *cheval rouvieux.*

**rouvraie** [*vrè*] n. f. Lieu où croissent des chênes rouvres.

**rouvre** ou **roure** n. m. (lat. *robur*). Espèce de gros chêne peu élevé, assez commune dans les forêts d'Europe. Adjectiv. : *chêne rouvre.*

**Rouvreux** [*vreû*], comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.420 h.

**rouvrir** v. a. (du préf. *re*, et de *ouvrir*. — Se conj. comme *ouvrir*.) Ouvrir de nouveau. *Fig. Rouvrir une blessure, une plaie*, renouveler une douleur.

Rouvre.

**Rouvroy,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 18 kil. d'Arras ; 4.350 h. Ch. de f. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Rouwenzori,** chaîne de montagnes de l'Afrique équatoriale, dans le protectorat français de l'Ouganda, entre les deux lacs Albert et Edouard. Point culminant : le mont Stanley (5.1000 m.), découvert par Stanley pendant son expédition de 1887-1889.

**roux, rousse** [*rou, rou-se*] adj. (lat. *russus*). Qui est d'une couleur entre le jaune et le rouge. Qui a les cheveux roux : *une femme rousse. Lune rousse*, lune d'avril. *Vent roux* ou *roux vent*, grand vent sec et froid du nord ou du nord-est, qui souffle au printemps, dessèche les bourgeons, et empêche les semis de lever. Prov. : **Barbe rousse et noirs cheveux, ne t'y fie pas, si tu veux,** les personnes qui ont les cheveux noirs et la barbe rousse, passent pour méchantes. Sustantiv. Personne qui a les cheveux roux, la barbe rousse : *une belle rousse, un grand roux*. N. m. Couleur rousse : *un roux ardent*. Sauce faite avec de la farine et du beurre qu'on a fait roussir.

**Roux,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi), sur le Piéton ; 9.910 h. Bateaux, cordages, fabriques de machines, tanneries.

**Roux** (Jacques), révolutionnaire français, m. à Bicêtre en 1794, surnommé *le Prédicateur des sans-culottes*. Ancien vicaire rallié à la république, membre de la Commune de Paris, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et se poignarda en entendant la lecture de l'arrêt.

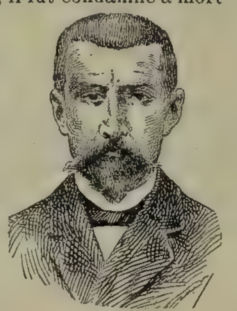

P.-P.-E. Roux.

**Roux** (Philibert-*Joseph*), chirurgien français, né à Auxerre, m. à Paris (1780-1854). Membre de l'Académie des sciences (1834).

**Roux** (abbé Joseph), poète limousin, né et m. à Tulle (1834-1905) ; chef de la renaissance littéraire de la langue d'oc en Limousin.

**Roux** (Pierre-Paul-Emile), médecin français, disciple de Pasteur, né à Confolens en 1853, directeur de l'Institut Pasteur depuis 1904 ; inventeur du traitement de la diphtérie par le sérum du cheval (*sérothérapie*). Membre de l'Académie des sciences en 1899.

**Roux-Lavergne** (Pierre), historien parlementaire, né à Figeac, m. à Rennes (1802-1874). Son principal ouvrage est une *Histoire parlementaire de la Révolution française*.

**roux-vieux** n. m. V. ROUVIEUX.

**Rouy,** comm. de la Nièvre, arr. et à 30 kil. de Nevers ; 1.410 h. Faïenceries.

**rouzie** [*zî*] n. f. Nom breton de la *mouette*, oiseau de mer.

**Rove** (*tunnel du*) souterrain de 7.120 m. creusé sous les collines de la Nerthe (Bouches-du-Rhône) et permettant au canal de Marseille au Rhône de passer au niveau de la mer depuis la rade de Marseille jusqu'à l'étang de Berre.

**Rovère** (**della**), famille italienne originaire de Savone, qui tint le duché d'Urbin de 1509 à 1631, et à laquelle appartiennent les ducs François-Marie I$^{er}$ (1490-1538), Guidubaldo (1514-1574), François-Marie II (1549-1631), et les papes Sixte IV et Jules II.

**Rovereto,** v. d'Italie (Trentin), sur l'Adige ; 16.000 h. Eglise San Marco (xvi$^{e}$ s.) Bataille de Rovereto, livrée par Masséna à Wurmser (3 et 4 sept. 1796). Patrie de Rosmini. Papeteries, tanneries.

**Rovetta** (Girolamo), littérateur italien, né à Brescia, m. à Milan (1852-1910), auteur dramatique (*les Hommes pratiques*, etc.), et romancier (*Mater dolorosa, l'Illustre Matteo*).

**Rovigno,** v. d'Italie (Istrie), port sur l'Adriatique ; 12.300 h. Cathédrale Santa Euphemia. Constructions navales.

**Rovigo,** v. d'Italie, ch.-l. de prov. (Vénétie), sur l'Adigetto ; 12.000 h. — La prov. a 270.000 h.

**Rovigo** (duc **de**). *Biogr.* V. Savary.

**Rovno,** v. de la plaine russe (Volhynie), sur l'Ustye ; 39.000 hab. Ce fut, avec Vilna, un des points qui marquèrent en 1915 le front russe et la ligne que les Allemands s'efforcèrent de rompre. Elle succomba seulement en 1918.

**Rovouma,** fl. de l'Afrique orientale, servant actuellement de frontière entre le territoire du Tanganyika (anc. Afrique-Orientale allemande) et l'Afrique-Orientale portugaise ; cours 900 kil.

**Rowe** (Nicholas), auteur dramatique anglais, né à Little Barford (1674-1718). Il fit jouer : *l'Ambitieuse Belle-Mère, Tamerlan, Jane Shore*, etc.

**rowing-club** [*rô-in'gh'-kleub*] n. m. (mot angl. signif. *club des rameurs*). Société nautique importée d'Angleterre en France en 1853, et qui a pour but d'encourager le sport de l'aviron.

**rowingman** [*rô-in'-gh'-man'*] n. m. (mot angl. signif. *homme de rame*). Qui pratique le sport de l'aviron. Pl. des *rowingmen*.

**rowingwoman** [*rô-in'gh'-ou-ou-man'*] n. f. mot angl. signif. *femme de rame*). Femme qui protège le sport de l'aviron. Pl. des *rowingwomen*.

**rowlandite** n. f. Silicate naturel complexe de terres rares.

**Rowlandson** (Thomas), caricaturiste anglais, né et m. à Londres (1756-1827). Il traita avec beaucoup d'humour et d'imagination les scènes de mœurs.

**Roxane,** femme d'Alexandre le Grand, mise à mort par ordre de Cassandre en 311 av. J.-C

**Roxane,** héroïne de la tragédie de *Bajazet* de Racine ; type d'amoureuse jalouse, orgueilleuse et cruelle.

**Roxburgh,** comté du Royaume-Uni (Ecosse méridionale) ; 47.000 hab. Ch.-l. *Jedburgh*.

**roxburghie** [*roks-bur-ghî*] n. f. Genre de liliacées, originaire de l'Inde tropicale et du Japon, et que l'on cultive parfois dans les serres d'Europe.

Roxburghie.

**Roxelane,** esclave, puis sultane de Soliman II, mère de Selim II (1505-1561). *Fam. Nez à la Roxelane*, nez retroussé.

**Roxolans** [*lan*], ancien peuple sarmate, qui vivait sur les bords du Palus Méotis, entre le Dniéper et le Don.

**Roy** [*roi*] (Pierre-Charles), auteur dramatique et poète lyrique, né et m. à Paris (1683-1764) ; célèbre par la vivacité et le mordant de ses épigrammes.

**Roy** (Antoine, comte), ministre des finances sous la Restauration, né à Savigny (Haute-Marne), m. à Paris (1764-1847) ; l'un des financiers les plus remarquables de la France.

**royal** [*roi-ial*], **e, aux** adj. (lat. *regalis ;* de *rex, regis*, roi). Qui appartient, qui se rapporte à un roi : *château, manteau royal*. Emané de l'autorité d'un roi : *ordonnance royale*. Digne d'un roi : *magnificence royale*. Se dit, dans une monarchie, de certains établissements dont le gouvernement a la direction : *bibliothèque royale*. *Famille royale*, ensemble des personnes qui font partie de la famille du roi. *Maison royale*, ensemble des princes et princesses du sang royal. Maison du roi, ensemble des hauts dignitaires, officiers, etc., qui entouraient le roi et assuraient son service. *Prince royal*, héritier présomptif de la couronne. *Altesse royale*, titre de certains princes et de certaines princesses. *Tigre, aigle royal*, la plus grande espèce. *A la royale*, se dit d'une manière d'accommoder certains mets : *bœuf, poulet à la royale*. *Litt. Chant royal*, ancien poème, français, composé de cinq strophes de onze vers ordinairement décasyllabes, avec des rimes pareilles et pareillement disposées, suivies, comme dans la ballade, d'un envoi de cinq vers.

**Royal Academy,** académie des beaux-arts d'Angleterre, fondée en 1768, par George III. Elle comprend un président, quarante membres et vingt-six associés. Elle organise des expositions annuelles à son siège (Burlington House). (Abrév. R. A.)

**royal-cambouis** n. m. *Arg. milit.*. Train des équipages militaires.

**Royal-Cravate** (c.-à-d. *Royal-Croate*) n. m. Nom d'un ancien régiment français.

**royale** [*roi-ia-le*] n. f. Bouquet de barbe qu'on laisse croître sous la lèvre inférieure. (On dit aussi impériale.) Au billard, dans la poule à cinq quilles, coup qui consiste à abattre toutes les quilles sauf celle du milieu. *Véner.* Fanfare qui célébrait la victoire des veneurs et la mort de la bête de meute après la sonnerie de trompe dite *Curée froide*. (Cette sonnerie avait lieu dans la cour du château royal, avant la retraite des veneurs.)

**Royale** (*place*). V. Vosges (*place des*).

**royalement** [*roi-ia-le-man*] adv. En roi. Avec une grande munificence : *traiter royalement un hôte de marque*.

**royaliser** [*roi-ia-li-zé*] v. a. Rendre royaliste.

**royalisme** [*roi-ia-lis-me*] n. m. Attachement à la monarchie royale : *être d'un royalisme éprouvé*.

**royaliste** [*roi-ia-lis-te*] adj. et n. Partisan du roi, de la royauté. Qui concerne ce parti : *journaux royalistes. Etre plus royaliste que le roi*, prendre les intérêts de quelqu'un plus qu'il ne le fait lui-même. Pendant les guerres de religion partisans de Henri IV, par opposition aux Ligueurs.

**Royal Victorian** (*ordre*), ordre britannique, institué à Nice en 1896, par la reine Victoria, comme ordre particulier de sa maison. Cinq classes ; ruban bleu rouge à double liséré rouge blanc sur chaque bord.

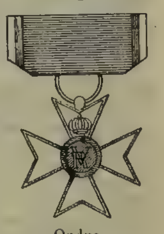

Ordre royal Victorian.

**royan** n. m. *Dialect*, Sardine commune fraîche (Gironde et Charente-Inférieure).

**Royan** [*roi-ian*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 36 kil. de Marennes ; 10.380 h. (*Royannais*). Ch. de f. Et. Bains de mer fréquentés. — Le cant. a 7 comm. et 13.730 h.

**Royans, Royannais** ou **Royanez,** pays de l'ancienne France (prov. du Dauphiné), sur le versant N.-O. des montagnes du Vercors. V. pr. *Pont-en-Royans* et *Saint-Jean-en-Royans*.

**Royat** [*roi-ia*], comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 2 kil. de Clermont-Ferrand ; 1.530 h. (*Royadères*). Ch. de f. Orl. et P.-L.-M. Eglise romane fortifiée. Eaux thermales renommées (bicarbonatées, chlorurées sodiques).

**royaume** [*roi-iô-me*] n. m. (du lat. pop. *regalimen*). Etat gouverné par un roi : *le royaume de Belgique. Royaume des cieux*, paradis. *Royaume des morts, sombre royaume*, les Enfers, en mythologie.

**Royaumont** (*Bible de*), traduction française de morceaux choisis tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, par Nicolas Fontaine et Lemaistre de Sacy, sous le pseudonyme collectif de Sieur de Royaumont.

**royauté** [*roi-iô-té*] n. f. (du lat. pop. *regalitas*). Qualité, dignité de roi : *aspirer à la royauté*. Les rois : *les erreurs de la royauté*. *Par ext.* Prééminence, influence souveraine : *la royauté des salons*.

**Roybet** [*roi-bè*] (Ferdinand), peintre et graveur français, né à Uzès, m. à Paris (1840-1920). Il a traité, avec une remarquable maîtrise, les figures à costumes, reîtres, mousquetaires, etc., du xvi$^{e}$ siècle. Citons de lui : *la Main chaude, Propos galants, le Vainqueur de Lépante*, etc.

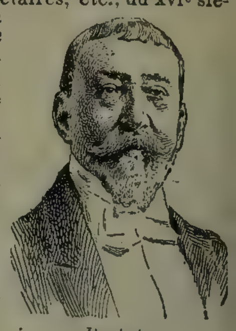

Roybet.

**Roybon,** ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 13 kil. de Saint-Marcellin ; 1.580 kil. (*Roybonnais*). Ch. de f. — Le cant. a 11 comm. et 7.060 h.

**Roye** [*roi-ie*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 19 kil. de Montdidier ; 4.380 h. (*Royens*). Ch. de f. N. Cette ville, nœud de routes de la plaine picarde, a joué un rôle important pendant la Grande Guerre. Occupée dès septembre 1914 par les Allemands, elle demeura dans les lignes ennemies jusqu'au 17 mars 1917. Alors, les Français l'occupèrent en s'avançant de l'Oise jusqu'à l'Avre lors du repli allemand de mars-avril 1917, et remirent en valeur toute la plaine environnante. Reprise par les Allemands le 26 mars 1918, pendant la bataille de l'Avre, au cours de leur campagne offensive du printemps de cette année, elle fut reconquise par les soldats de Humbert le 27 août suivant, pendant la « troisième bataille de Picardie. » La ville était alors presque complètement détruite. — Le cant. a 37 comm., et 13.580 h.

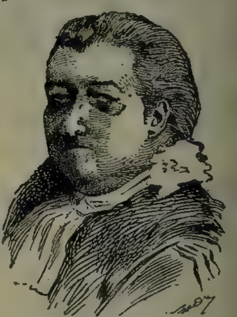

Clémence Royer.

**Roye** (Jean **de**) chroniqueur français, né vers 1425, auteur de la *Chronique scandaleuse* (de 1460 à 1481), qui fournit de précieux renseignements sur le règne de Louis XI.

**royer** [*roi-ié*] n. m. Ouvrier qui fait des roues.

**royer** [*roi-ié*] v. a. (du vx fr. *roye*, raie. — Se conj. comme *aboyer*.) Sillonner de petits fossés d'irrigation : *royer un pré*.

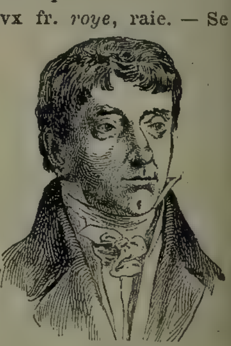

Royer-Collard.

**Royer** (Alphonse), romancier et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1803-1875), collabora aux livrets de *Lucie de Lammermoor, la Favorite*, etc.

**Royer** [*roi-ié*] (M$^{lle}$ Clémence), femme philosophe française, née à Nantes, m à Neuilly-sur-Seine (1830-1902). Elle a traduit les œuvres de Darwin, et défendu le transformisme.

**Royer-Collard** [*roi-ié-ko-lar*] (Pierre-Paul), philosophe et orateur politique français, né à Sompuis (Marne), m. à Châteauvieux (1763-1845), chef des doctrinaires, sous la Restauration, président de la Chambre des députés, membre de l'Académie française. Il combattit le sensualisme condillacien, et contribua au réveil de la philosophie spiritualiste en France.

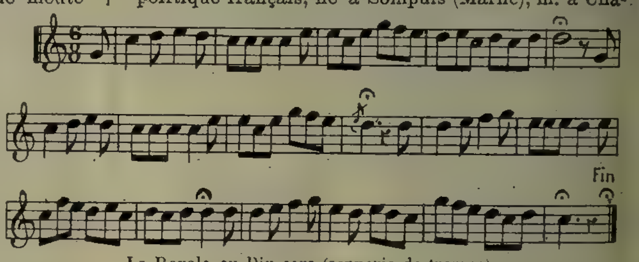

La Royale ou Dix cors (sonnerie de trompe).

**Royère** [*roi-iè-re*], ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 22 kil. de Bourganeuf ; 1.540 h. (*Royérauds*). — Le cant. a 9 comm. et 8.000 h.

**royon** n. m. Conduit d'aérage dans une mine.

**royoter** [*té*] v. a. (du vx fr. *roye*, raie). Labourer à la bêche.

**Royou** [*roi-iou*] (Jaeques-Corentin), littérateur français, né à Quimper, m. à Paris (1745-1828), ardent royaliste, compilateur partial. — Son fils, Frédéric, m. vers 1825, édita en 1821 le *Souper de Beaucaire*, écrit de Bonaparte.

**Royton,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Lancastre) ; 17.600 hab. Industrie cotonnière.

**Roze** (Nicolas), connu sous le nom de **Chevalier Roze.** Il se signala par son dévouement pendant la terrible peste de Marseille, en 1720.

**Rozier** [*zi-é*] (l'abbé Jean-François), agronome et botaniste français, né et m. à Lyon (1734-1793).

**Rozier-en-Donzy,** comm. de la Loire, arr. et à 31 kil. de Montbrison ; 1.430 h. Tissus.

**Roz-Landrieux,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 23 kil. de Saint-Malo ; 1.520 h. Ch. de f. Et.

**Rozoy** [*zoï*], ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 19 kil. de Coulommiers ; 1.410 h. — Le cant. a 26 comm., et 13.350 h.

**Rozoy-sur-Serre,** ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 43 kil. de Laon ; 1.350 h. Ch. de f. N. Tanneries. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 30 comm., et 12.230 h.

**Roz-sur-Couesnon,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 57 kil. de Saint-Malo ; 1.600 h.

**ru** n. m. (du lat. *rivus*, ruisseau). Petit ruisseau.

**Ru,** symbole chimique du *ruthénium*.

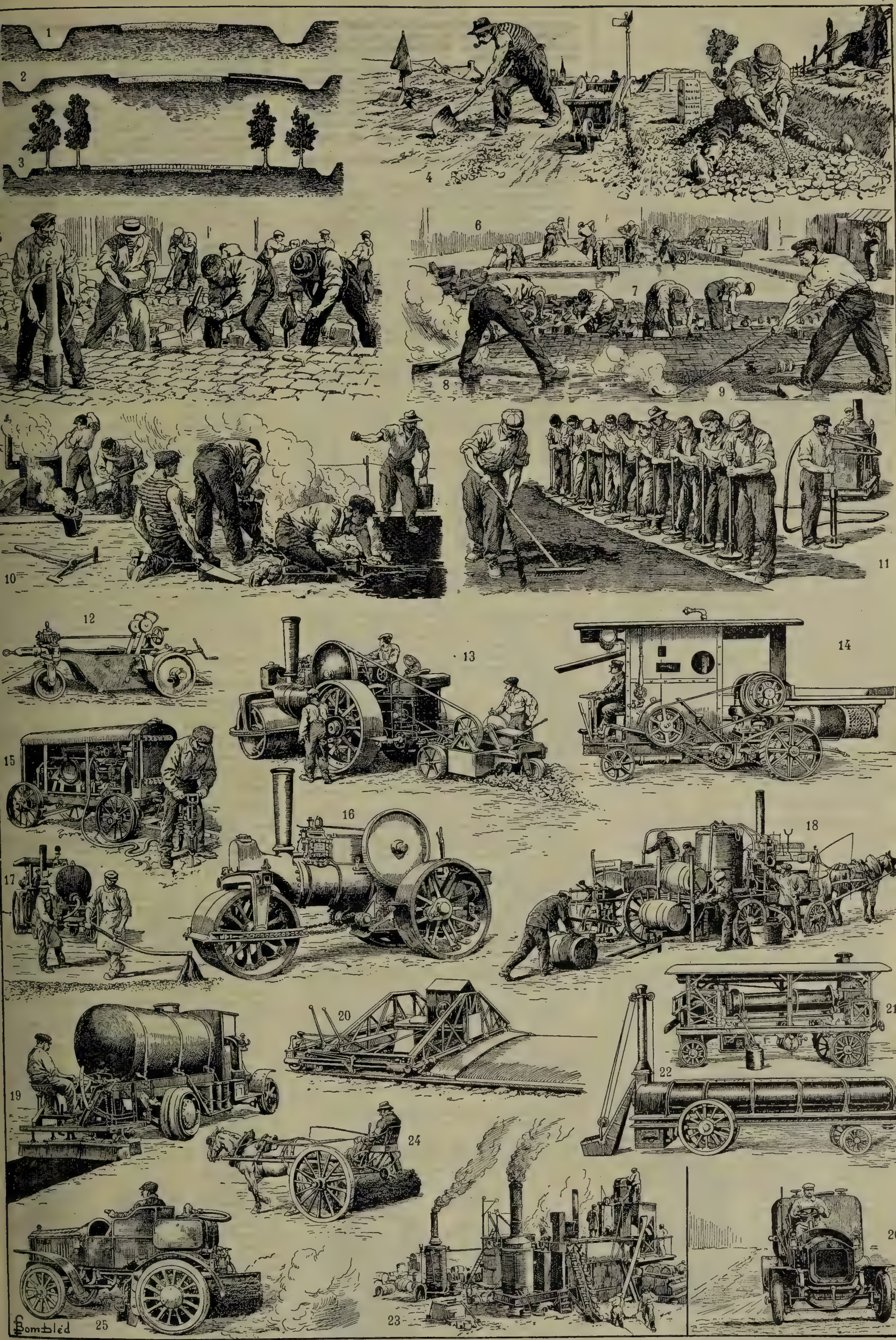

Routes et chaussées : 1. Route macadamisée (profil) avec accotements et fossés ; 2. La même avec un trottoir et un caniveau ; 3. Route mi-partie pavée et mi-partie macadamisée ; 4. Travail des cantonniers ; 5. Pavage en grès, pavage en bois ; 6. Préparation de la sole en béton ; 7. Pose des pavés ; 8. Epandage de brai chaud ; 9. Lissage au fer chaud d'un revêtement goudronné ; 10. Chantier des bitumiers ; 11. Asphaltage d'une chaussée (pilonnage de l'asphalte à la main et au pilon pneumatique) ; 12. Piocheuse routière (Ammann) ; 13. Piocheuse-scarificateur Fowler ; 14. Concasseur de pierres automobile (Ammann) : 15. Brise-béton (système Ingersold-Rand) ; 16. Rouleau compresseur (Fowler) ; 17. Epandage de liant bitumineux sur un macadam (Tarvia) ; 18. Chantier de goudronnage (Lassailly) ; 19. Epandeuse automobile de goudron (Lassailly) ; 20. Machine américaine pour confection des routes en béton (Allied Lakewood) ; 21. Mélangeur à tarmacadam (société de constructions mécaniques de la Savoie) ; 22. Chauffeur-mélangeur de matériaux (système Campistrou) ; 23. Chantier de réfection d'une route par matériaux agglomérés (La Trinidad) ; 24. Balayeuse hippomobile ; 25. Balayeuse automobile (Laffly) ; 26. Arroseuse automobile (Laffly).

**ruade** n. f. Action de ruer. *Fig.* Attaque brusque, inattendue.

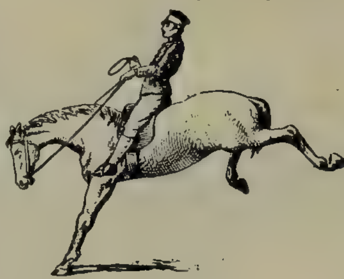
Ruade.

**rubace, rubacelle** ou **rubicelle** [*sè-le*] n. f. Sorte de rubis de couleur claire. Quartz hyalin, teint artificiellement en rouge.

**rubaiyat** ou **rubayyat** n. m. pl. Mot persan signifiant : *quatrains* et qui désigne en particulier les *quatrains* du poète persan Omar Kheyyam. (Sing. *rubai.*)

**ruban** n. m. Tissu de soie, de fil, de laine, plat, mince et étroit : *ruban uni.* Fragment plat et long comme un ruban : *un ruban d'acier.* Décoration : *porter le ruban rouge* (la Légion d'honneur), *le ruban violet* (les palmes académiques). Lame de fer tordue en spirale, employée pour la fabrication d'un canon de fusil. Roulette d'arpenteur. Bande de pâte entourant certaines pâtisseries. *Archit.* Ornement imitant un ruban tortillé autour d'une baguette. *Ruban de queue*, ruban dont les hommes entouraient autrefois leurs cheveux. *Par assimil.* Longue route.

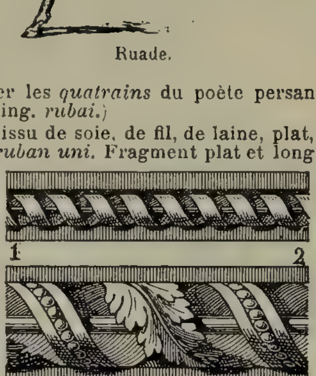

Rubans : 1. Evidé ; 2. A feuilles.

— ENCYCL. Les rubans sont faits de fil de chanvre, de lin, de laine, de coton ou de soie ; ceux de fil de coton ou de laine sont plus spécialement désignés sous les noms de chevillières, tresses, galons et padous. La rubannerie comprend une grande variété d'articles : rubans unis, croisés, façonnés, imprimés; veloutés, dentelés, à franges, de gaze ; le pékin, le gros de Naples, etc.

Outre ces catégories de ruban appelées aussi *rubans de taffetas*, il faut mentionner les rubans de velours, dont la fabrication est différente.

**rubanaire** [*nè-re*] ou **rubaneux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. Qui est en forme de ruban.

**rubané, e** adj. Couvert de rubans. *Canon rubané*, canon d'arme à feu, fabriqué avec du fer tordu.

**rubaner** [*né*] v. a. Garnir de ruban : *rubaner une malle à l'intérieur.* Aplatir en ruban : *rubaner du fer.* Découper du cuir en longues et étroites lanières.

**rubanerie** [*rî*] n. f. Profession de rubanier : commerce de rubans : *la rubanerie est florissante à Saint-Etienne. Petite rubanerie*, commerce de rubans de laine, fil, coton, etc. *Grande rubanerie*, commerce des rubans de soie, ou des rubans brochés d'or et d'argent.

**rubaneur, euse** [*eu-ze*] adj. Qui sert à mettre en ruban les matières textiles : *tambour rubaneur.* N. m. Ancienne machine de filature pour mettre la matière textile en ruban. (Elle est remplacée actuellement par le *métier à étirer.*)

**rubanier** [*ni-é*], **ère** adj. Qui a rapport à la fabrication, à la vente des rubans : *l'industrie rubanière.* N. Qui fait et vend du ruban.

**rubanté, e** adj. Garni de rubans. (Vx.)

**rubasse** [*ba-se*] n. f. Quartz que l'on colore artificiellement.

**rubat** [*ba*] n. m. Rouleau employé, dans le Midi, pour dépiquer le blé.

**rubato** [*rou*] adj. (m. ital. signif. *dérobé*). *Mus. Tempo rubato*, indication marquant que, dans un passage expressif, une certaine liberté de mouvement est laissée à l'exécutant.

**Rubé** (Auguste-Alfred), peintre français, né et m. à Paris (1815-1899). Il a exécuté de nombreux décors de théâtre.

**rubèbe, rubelle** ou **rebelle** [*bè-le*] n. f. Variété de rebec, en usage au moyen âge.

**rubéfaction** [*fak-si-on*] n. f. (de *rubéfier*). Rougeur produite à la surface de la peau par des remèdes irritants.

**rubéfiant** [*fi-an*], **e** adj. Qui rubéfie. N. m. : *un rubéfiant.*

**rubéfier** [*fi-é*] v. a. (lat. *rubefacere ;* de *ruber*, rouge, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*). Produire de la rubéfaction : *rubéfier la peau.*

**rubellite** [*bèl-li-te*] n. f. (du lat. *rubellus*, rouge). Variété rouge de tourmaline.

**Ruben** [*bin*], fils aîné de Jacob. Son nom fut donné à l'une des douze tribus des Hébreux, qui habitait sur les bords de la mer Morte. (*Bible.*)

**Rubens** [*binss*] (Pierre-Paul), peintre flamand, né à Sieghen, m. à Anvers (1577-1640) ; auteur d'un grand nombre de tableaux, parmi lesquels nous citerons : *la Descente de croix* (cathédrale d'Anvers), *la Pêche miraculeuse, le Crucifiement de saint Pierre, Portrait d'Hélène Fourment et de ses enfants, la Kermesse, l'Histoire de Marie de Médicis*, etc., dans lesquels brillent la fécondité de son imagination, l'énergie de son dessin, la hardiesse et la verve de sa touche, la puissance et l'éclat de son coloris. Rubens fut le protégé de l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, du roi d'Espagne Philippe II, de la reine de France, Marie de Médicis, du roi d'Angleterre Charles I^er^, et différentes missions diplomatiques, à Madrid, à Rome, à Paris, à Londres, lui furent confiées. Il avait épousé la belle Isabelle Brandt. Veuf en 1626, il épousa en secondes noces, Hélène Fourment. Il a fait plusieurs fois le portrait de l'une et de l'autre et lui-même figure souvent avec elles. Le tableau, p. 822, représente Rubens et sa première femme (musée de Munich).

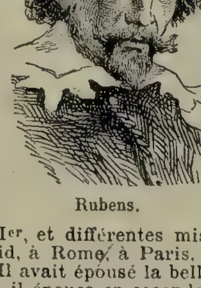
Rubens.

**rubéole** n. f. (du lat. *rubeus*, rouge). Maladie éruptive, contagieuse et épidémique, assez semqlable à la rougeole.

— ENCYCL. La rubéole est distincte de la rougeole et de la roséole sudorale ; elle se présente pratiquement comme une rougeole atténuée, mais son éruption rappelle à la fois celle de la rougeole et celle de la scarlatine. On doit isoler les malades et leur faire garder la chambre au moins huit jours.

**rubéoleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Qui se rapporte à la rubéole.

**rubéolique** adj. Qui se rapporte à la rubéole, à la rougeole.

**rubérite** n. f. Syn. de CUPRITE.

**rubescent** [*bès-san*], **e** adj. (lat. *rubescens*). Un peu rouge ; qui devient rouge : *peau rubescente.*

**Rübezahl,** nom d'un génie, personnage célèbre des contes allemands. Son nom ancien de *Rüebezagel* (Queue-de-navet) a été altéré en *Rübezahl* (Comptenavets).

**Rubi** (Thomas Rodriguez), auteur dramatique espagnol, né à Malaga, m. à Madrid (1817-1890). Ses meilleures pièces sont ses comédies d'observation satirique et morale (*el Gran Filou, el Arte de hacer fortuna*, etc.).

**rubiacées** [*sé*] n. f. pl. (du lat. *rubia*, garance). Famille de plantes dicotylédones gamopétales inférovariées, qui ont des propriétés tinctoriales ou médicinales. S. une *rubiacée.*

— ENCYCL. Les rubiacées sont des végétaux ligneux, plus rarement herbacés, dont les feuilles sont opposées, simples et entières, les fleurs hermaphrodites, ordinairement régulières ; les fruits sont capsulaires, bacciformes ou drupacés, à albumen charnu ou corné. Cette famille renferme plus de quatre mille espèces, réparties en trois cent quarante genres, dont les principaux sont : *garance, quinquina, cascarille, caféier, cephelis, ipécacuanha*, etc.

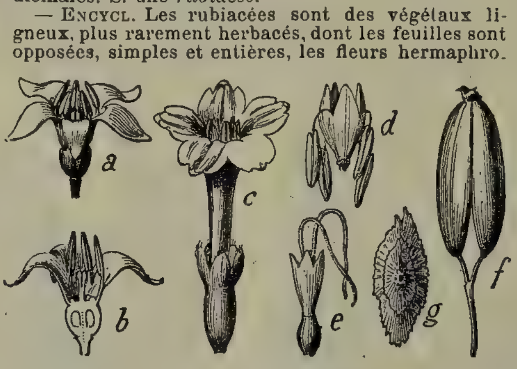

Rubiacées : *a*, fleur de garance ; *b*, coupe ; *c*, fleur d'hamiltonia ; *d*, fleur mâle de coprosma ; *e*, fleur femelle de coprosma : *f*, fruit de quinquina ; *g*, graine de quinquina.

**rubiadine** n. f. Principe colorant jaune, extrait de la garance.

**rubian** n. m. *Chim.* Glucoside extrait de la garance et dédoublable en glucose et en un mélange d'alizarine et de purpurine : *le rubian donne naissance à un grand nombre de dérivés : rubiadine, rubiadipine, rubiafine, rubiagine*, etc.

**rubican** adj. m. (de l'espagn. *rabicano*, à la queue blanche). Cheval noir, bai ou alezan, à robe semée de poils blancs.

**rubicelle** [*sè-le*] n. f. *Minér.* Variété jaune d'or de spinelle.

**Rubicon** (le), petite rivière qui séparait l'Italie de la Gaule cisalpine (auj. *Pisatello* ou *Fiumicino*). Le sénat, pour assurer Rome contre les troupes de la Gaule, avait, par un sénatus-consulte célèbre, déclaré traître à la patrie et dévoué aux dieux infernaux quiconque, avec une légion ou même une cohorte, franchirait cette rivière. C'est cette défense que César méprisa en franchissant le Rubicon et en s'écriant : *Alea jacta est !* (Le sort en est jeté !), exclamation que l'on rappelle en prenant une résolution hardie et décisive. On dit dans le même sens : *passer, franchir le Rubicon.*

**rubicond** [*kon*], **e** adj. (lat. *rubicundus*). Rouge, en parlant du visage : *face rubiconde.*

**rubidium** [*di-om*] n. m. Métal alcalin, analogue au potassium et que l'on trouve dans certains végétaux (betterave, tabac, etc.), dans certaines eaux minérales, etc.

— ENCYCL. Le rubidium, Rb, fond à 38°5 et bout à 696° ; sa densité est 1,52 et son poids atomique 85,45 ; il s'oxyde rapidement à l'air et décompose l'eau ; il est analogue au potassium, et ses sels, incolores, sont tellement semblables à ceux de potassium, que leurs spectres de vapeurs seuls permettent de les distinguer.

**rubiette** [*bi-è-te*] n. f. Nom vulgaire du *rougegorge.*

**rubigine** n. f. Pigment de couleur jaunâtre ou rougeâtre, que l'on observe dans la dégénérescence pigmentaire.

**rubigineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. (du lat. *rubigo, inis*, rouille). Plein de rouille ; couleur de rouille ; sujet à la rouille : *métal rubigineux.*

**rubine** n. f. Ancien nom de certains corps rouges : *la rubine d'arsenic n'est autre que le sulfure d'arsenic.*

**Rubini** (Giovanni Battista), ténor italien, né et m. à Romano (Bergame) [1795-1854]. Il remporta au Théâtre-Italien, à Paris, les plus grands succès de sa carrière.

**rubinique** adj. Se dit d'un acide appelé aussi *rufocatéchine*, que l'on obtient par oxydation de la catéchine.

**Rubinstein** [*bin'-staïn*] (Antoine), pianiste et compositeur russe, né à Wechwotynez, m. à Petrograd (1829-1894). Il était sur le piano un virtuose de grand style. On lui doit différents opéras (*Dimitri Donskoï, Tom l'idiot, Feramors*, etc.) et surtout d'excellentes compositions pou le piano et le chant.

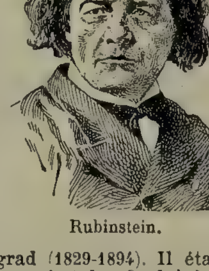
Rubinstein.

**Rubio y Ors** (Joaquin), littérateur catalan né à Barcelone (1818-1899). Il contribua à la renaissance de la littérature de son pays.

**rubirétine** n. f. Résine rouge, extraite de la garance.

**rubis** [*bi*] n. m. (du lat. *ruber*, rouge). Pierre précieuse, variété d'alumine cristallisée, transparente et d'un rouge vif. Taches ou élevures rouges, qui viennent sur le visage et surtout sur le nez. *Poétiq.* Couleur rouge éclatante : *les rubis du vin. Fig. Faire rubis sur l'ongle*, vider son verre de manière qu'en le renversant sur l'ongle il n'en tombe qu'une seule goutte, qui ne s'épanche pas. *Payer rubis sur l'ongle*, exactement.

— ENCYCL. Le rubis le plus rare et le plus estimé est le *rubis oriental*, alumine cristallisée d'une superbe couleur cramoisie, plus rare que le diamant ; on trouve ce rubis dans l'Inde et le Tibet. Citons encore, parmi les rubis : le *rubis spinelle* (aluminate de magnésie), de couleur rouge ponceau, qui provient de l'Inde ; le *rubis balais*, de couleur rose, etc. Le *rubis de Bohême* est une variété de quartz rose. On reproduit aujourd'hui artificiellement le *rubis oriental* par le procédé de Verneuil, qui consiste à traiter au chalumeau, d'une façon spéciale, de la poudre d'alumine chromée. (V. PIERRE).

**rubis** [*bi*] n. m. Nom vulgaire de divers oiseaux-mouches de l'Amérique septentrionale et centrale (*rubis émeraude, rubis topaze*, etc.).

**Rubis** (Angel), compositeur espagnol, né en 1850, auteur de *zarzuelas*, sortes d'opéras-comiques.

**ruble** n. f. Nom vulgaire de la *cuscute.*

**rubord** [*bor*] n. m. Premier rang de planches d'un bateau foncet.

**rubricaire** [*kè-re*] n. m. Celui qui connaît parfaitement les rubriques du bréviaire.

**rubricateur** n. m. Celui qui écrivait les mots en couleur sur les chartes, les diplômes. Celui qui peignait les miniatures dans les manuscrits.

**rubricaule** [*kô-le*] adj. (du lat. *ruber*, rouge, et *caulis*, tige). *Bot.* Qui a la tige rouge.

**rubriflore** adj. (du lat. *ruber*, rouge, et *flos, floris*, fleur). *Bot.* Qui a les fleurs rouges.

**rubrique** n. f. (du lat. *rubrica*, terre rouge). Sorte de terre ou de craie rouge, qu'emploient les charpentiers pour tracer au cordeau des lignes sur des pièces de bois. Terre rouge, dont on se servait autrefois pour étancher le sang. Titre qui, dans les livres de droit, était autrefois marqué en rouge. Titre qui, dans les journaux, indique la matière dont il va être traité : *sous la rubrique* Histoire. Pl. Règles du bréviaire et du missel, enseignant la manière d'officier. *Fig.* Méthode, pratique : *suivre les vieilles rubriques.* Ruses, détours : *il sait toutes sortes de rubriques.*

**rubriquer** [*ké*] v. a. Marquer de rubriques. (Peu us.)

**rubrite** n. f. Sulfate naturel ferrico-magnésien.

**Rubrouck,** comm. du Nord, arr. et à 21 kil. d'Hazebrouck ; 1.210 h.

**Rubruquis** (Guillaume DE RUBROUCK, dit), missionnaire et voyageur flamand, né dans le Brabant (1220-1293) ; envoyé par saint Louis, avec deux autres moines, en mission auprès du kan de Tartarie, il pénétra jusqu'à Karakoroum. Il a laissé de curieux récits de ses voyages.

**rubus** [*buss*] n. m. Nom scientifique des *ronces.*

**Ruccellaï** (Bernardo), historien et humaniste italien, né et m. à Florenee (1449-1514) ; auteur d'une savante monographie de la *Rome antique.*

**Ruccellaï** [*palais*), à Florence, construit vers 1450 par Bernard Rossellino, sur les plans de L.-B. Alberti.

**rucervus** [*sèr-vuss*] n. m. Sous-genre de cerfs, renfermant de grands animaux propres à l'Inde et à l'Indochine.

**ruche** n. f. (orig. celt.). Habitation préparée pour une colonie d'abeilles : *ruche de liège, d'osier.* Colonie habitant la même ruche : *la ruche bourdonnante.* Tuiles disposées en piles pour recevoir le naissain des huîtres. Sorte de nasse pour pêcher en mer. *Par anal.* Agglomération, habitation commune : *des ruches humaines. Cost.* Bande plissée de tulle ou de dentelle, qui sert d'ornement.

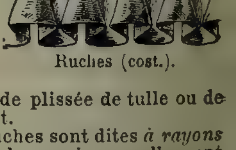
Ruches (cost.).

— ENCYCL. *Entom.* Les ruches sont dites *à rayons fixes* ou *à cadres mobiles.* Dans le premier cas, elles sont constituées par une simple caisse en bois, un tronc d'arbre creux ou, plus souvent encore, par un panier de paille de forme conique, que l'on retourne sur une planchette ou une large pierre élevée au-dessus du sol. Dans le second, beaucoup plus pratique, la ruche est une caisse à compartiments horizontaux superposés (hausses) ou à compartiments verticaux et juxtaposés (cadres), et l'on conçoit qu'il est facile d'en augmenter ou d'en diminuer la capacité. Les ruches démontables, dont les principaux types sont les ruches Dadant, Layens, Derosne, etc., permettent de récolter le miel sans déranger la colonie. (V. APICULTURE.)

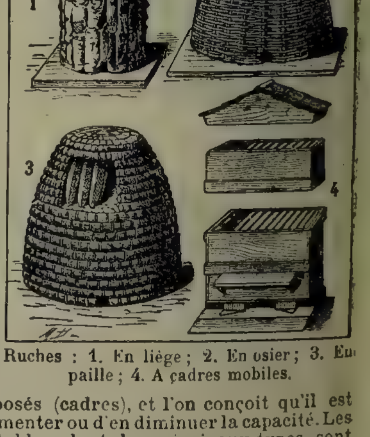

Ruches : 1. En liège ; 2. En osier ; 3. En paille ; 4. A çadres mobiles.

— *Dr.* V. ABEILLE.

**ché** n. m. Etoffe plissée en ruche : *un ruché* *ie.*

**chée** [*ché*] n. f. Population ou produit d'une e.

**cher** [*ché*] n. m. Réunion de ruches. Sorte de ar où sont les ruches : *rucher couvert.*

Encycl. Le rucher, qu'il soit constitué par orte quel modèle de ruches, peut être disposé en plein air, soit à couvert. Dans le premier l doit être protégé des vents dominants par un une haie, un rideau d'arbres ; dans le second, oiture de planches, de chaume, etc., abrite les es contre la pluie. En cas, le trou de vol doit tourné vers le S.-S.-E.

**cher** [*ché*] v. a. Plisser iche : *rucher un ruban.* ir de ruche : *rucher un et.* Disposer le foin coupé c en petites meules très rochées les unes des es.

**cheur** n. et adj. m. ier qui ruche le foin.

**uckert** [*ru-kèrt'*] (Fré-), poète allemand, né à einfurth, m. à Neusen -1866). Outre ses *Chants ssés,* dirigés contre la ce et Napoléon Ier, il a osé des poèmes panthéistes, dont il emprunte rient l'esprit et les formes. C'est un grand eur de rythmes sonores et d'images brillantes : *orientales, Récits brahmane,* etc.

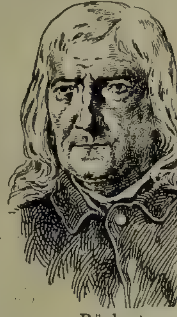

Rückert.

**udânier** [*ni-é*], adj. (de *rude,* et ; du proverbe anc. : *le âne, rude ânier*). Qui rudement, rudoie.

**udbeck** (Olof), sa- suédois, né à Veste- n. à Upsal (1630-1702). couvrit les vaisseaux hatiques. Il prétendit uver l'Atlantide de on dans la Suède, ber- de la civilisation des les anciens.

**dbeckie** [*bè-kî*] n. nre de composées hé- hées, renfermant une aine d'espèces de plan- méricaines, dont les s sont de grands capi- terminaux, à rayons es et à disques brun cé : *on cultive en pe les rudbeckies* (*écla-, laciniée,* etc.) *pour eauté de leurs fleurs.*

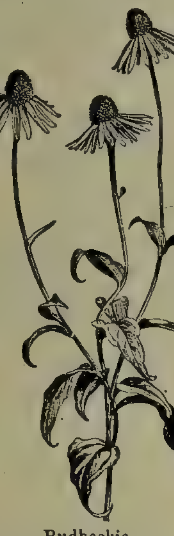

Rudbeckie.

**uddervoorde,** comm. de Belgique (Flandre- dentale, arr. de Bruges), près du Wardamme ; h. Tabac.

**de** adj. (du lat. *rudis,* grossier). Apre au tou- : *peau rude.* Pénible et raboteux : *chemin rude.* Pénible, fatigant : *faire un rude métier.* Rigou- par la température : *saison rude.* Triste, mal- eux : *les temps sont rudes.* Apre au goût : *vin* . Dépourvu de souplesse, de douceur : *des rs rudes.* Dur, sévère : *re rude.* Redoutable : *adversaire.* Qui mar- la dureté du caractère : *on rude. Pop.* Très in- e, très énergique : *une tentation. Arg. Un lapin,* un homme très dé, très habile, etc.

**ude** (François), sculp- français, né à Dijon, à Paris (1784-1855), et des plus grands maîtres école française : génie nal et puissant auteur des bas-reliefs de l'arc 'Etoile, *le Départ des ntaires en 1792,* sur- mé *la Marseillaise.* Ci- encore de lui : *Caton d'Utique, Jeanne d'Arc tant ses voix, Napoléon s'éveillant à l'immor- é, le Maréchal Ney, Hébé, déesse de la jeu- e,* etc.

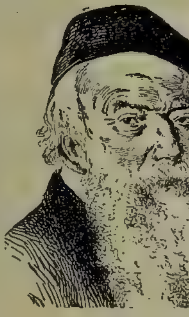

Rude.

**udel** (Jaufré), seigneur de Blaye, poète pro- al du XIIe siècle, auteur de chan- amoureuses. Suivant une jolie nde (postérieure d'un siècle) il nt amoureux de la comtesse de oli, fit voile pour la Syrie, et rut en débarquant. La comtesse ola ses derniers moments et en- dans un cloître. Cette aventure a iré à Edmond Rostand la *Prin- e lointaine.*

**udement** [*man*] adv. D'une ière rude : *il ne faut pas parler ment aux enfants.* Fâcheuse- t, cruellement : *être rudement uvé. Pop.* Beaucoup.

**udenté** [*dan-té*], **e** adj. Se dit colonnes qui ont des rudentures.

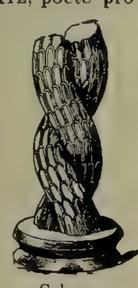

Colonne rudentée.

**udenter** [*dan-té*] v. a. Orner de rudentures : *nter des colonnes.*

**udenture** [*dan*] n. f. (du lat. *rudens, entis,* e). Moulure en forme de câble ou de bâton, dont emplit quelquefois les canne- s des colonnes jusqu'au tiers eur hauteur. *Rudenture en re-* bâton ou câble, en forme de nture, qui fait saillie en relief.

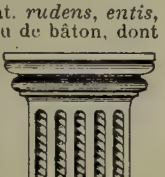

Rudenture.

**udéral, e, aux** adj. (du *rudera,* décombres). Qui croît les masures, dans les décom- : *plantes rudérales.*

**udération** [*si-on*] n. f. (du *rudera,* gravois). Pavage en cailloux ou petites res. Enduit appliqué sur le parement d'un mur.

**Ruderswyl,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur les deux rives de l'Emme ; 2.370 h. Agriculture, fromagerie ; filature et tissage du lin.

**Rudesheim,** v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Hesse-Nassau), sur le Rhin ; 5.000 h. Vignobles importants, dont les produits (*rudesheimer*) sont estimés, surtout en Allemagne.

**rudesse** [*dè-se*] n. f. Etat de ce qui est rude : *rudesse de la peau. Fig.* Etat de ce qui est désagréable à voir, à entendre : *la rudesse des traits, de la voix.* Dureté du caractère, des manières, des paroles *traiter quelqu'un avec rudesse.*

**rudgéa** n. m. Genre de rubiacées, originaires de l'Amérique tropicale, et dont quelques espèces sont cultivées en Europe pour leur fleur d'un bel effet décoratif.

**rudiaire** [*di-è-re*] n. m. (lat. *rudiarius*). Gladiateur honoraire, qui avait obtenu son congé des spectateurs, et reprenait sa condition primitive.

**rudiment** [*man*] n. m. (du lat. *rudimentum,* apprentissage ; de *rudis,* grossier). Premières notions d'une science, d'un art : *les rudiments de la grammaire.* Livre qui contient les éléments d'une science et, particulièrem., de la langue latine. Premiers linéaments de la structure des organes : *les rudiments des plantes.*

**rudimentaire** [*man-tè-re*] adj. Qui appartient aux rudiments. Elémentaire, peu développé : *organe, pensée à l'état rudimentaire.*

— Encycl. *Hist. nat. Organes rudimentaires.* Ce sont des organes réduits, plus ou moins atrophiés, que l'on retrouve en général bien développés chez les espèces inférieures. On peut citer les germes des dents chez les embryons de baleines, les germes d'incisives chez les ruminants, les mamelles de mammifères mâles, l'appendice de l'intestin chez l'homme, etc.

L'atrophie des organes devenus rudimentaires résulte du défaut d'usage ; à la longue, ils peuvent disparaître. Leur étude met sur la voie des rapports généalogiques des êtres.

**rudimentairement** [*man-tè-rè-man*] adv. D'une manière rudimentaire.

**Rudini** (Antonio Starraba, marquis **di**), homme d'Etat italien, né à Palerme, m. à Rome (1830-1908) ; orateur souple et brillant, il fut un des chefs du parti conservateur.

**rudis indigestaque moles,** mots lat. signif. : *Masse confuse et informe,* expression dont Ovide s'est servi dans ses *Métamorphoses* (I, 7) pour peindre l'aspect du chaos. L'Intimé, dans les *Plaideurs* de Racine (III, 4), fait une application plaisante de ces mots.

**rudistes** [*dis-te*] n. m. pl. *Paléont.* Ancienne division des mollusques lamellibranches, dans laquelle on rangeait ceux qui ont une coquille très irrégulière. (Le mot est encore employé dans la locution : *calcaires à rudistes,* assises de la période crétacée formées par l'agglomération de ces mollusques.) S. un *rudiste.*

**rudoiement** ou **rudoyement** [*doi-man*] n. m. Action de rudoyer : *le rudoiement est un mauvais système d'éducation.*

**Rudolstadt,** v. d'Allemagne, capit. de l'ancienne principauté de Schwartzbourg-Rudolstadt ; incorporée à la république de Thuringe, sur la Saale ; 13.000 h. Château de Heidecksbourg.

**rudoyer** [*doi-é*] v. a. (de *rude.* — Se conj. comme *aboyer.*) Traiter rudement : *rudoyer un domestique.*

**rue** [*rû*] n. f. (du lat. *ruga,* sillon). Chemin bordé de maisons, dans les villes, dans les bourgs, etc. : *grande rue.* Habitants des maisons qui bordent une rue : *toute la rue est en émoi. Etre vieux comme les rues,* être fort vieux. *Courir les rues,* être connu de tout le monde ; être très commun. *L'esprit court les rues,* tout le monde a de l'esprit. *Théât.* Espace compris entre deux coulisses placées l'une derrière l'autre. *Typogr.* Raie blanche, produite dans une page de texte par la rencontre fortuite d'espaces placés les uns au-dessus des autres. Espace libre produit dans une carrière de pierres par suite de l'extraction de nombreux bancs de ces pierres.

— Encycl. *Dr.* V. voirie.

**rue** [*rû*] n. f. (lat. *ruta*). Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des *rutacées. Rue de muraille,* nom vulgaire d'une espèce d'asplénie.

— Encycl. Les rues sont des plantes herbacées, dont on connaît environ quatre-vingts espèces, de l'Asie et de l'Europe méridionale. La *rue officinale,* à fleurs jaunes, est cultivée dans les jardins ; elle exhale une odeur désagréable et renferme une huile volatile abondante. La rue est employée en médecine comme astringente et emménagogue.

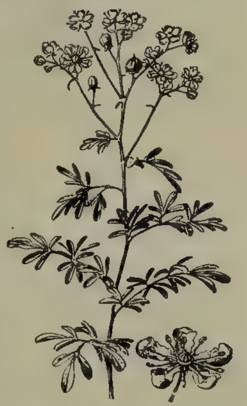

Rue.

**Rue,** ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 14 kil. d'Abbeville ; 2.940 h. en 1914. Ch. de f. N. Belle chapelle gothique du Saint-Esprit (XIIIe-XIVe s.) Beffroi à tourelles (XVIe s.). Sucrerie, vannerie. — Le cant. a 16 com., et 13.100 h.

**ruée** [*ru-é*] n. f. Action de se ruer.

**ruée** [*ru-é*] n. f. Amas de paille qu'on met pourrir avec le fumier.

**Rueggisberg,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 2.720 h. Agriculture ; élève de bétail.

**Ruegsau,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur la r. dr. de l'Emme ; 2.570 h. Agriculture, fromagerie ; sculpture sur bois.

**Rueil-Malmaison** [*ru-è, l* mll.], comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 13 kil. de Versailles, près de la Seine : 20.600 h. (*Rueillois*). Dans l'église, mausolée de l'impératrice Eugénie et de la reine Hortense. Ch. de f. Et. Distilleries. — Dans les environs, domaines de la Malmaison et de Buzenval.

**ruellage** [*ru-è-la-je*] n. m. Travail consistant à creuser une rigole de drainage entre deux lignes consécutives de ceps.

**ruelle** [*ru-è-le*] n. f. (de *rue*). Petite rue étroite. Espace laissé entre les deux côtés du lit et le mur. Au XVIe et au XVIIe siècle, partie de la chambre à coucher où se trouvait le lit et où certaines personnes de haut rang recevaient des invités avant d'être levées. *Mar.* Partie convexe d'un bordage.

**Ruelle,** comm. de la Charente, arr. et à 6 kil. d'Angoulême, sur la Touvre ; 4.070 h. Ch. de f. Orl. Fonderie de canons pour la marine.

**rueller** [*ru-è-lé*] v. a. Opérer le ruellage entre deux lignes de ceps.

**ruellette** [*ru-è-lè-te*] n. f. Petite ruelle.

**ruellie** [*ru-èl-lî*] n. f. Genre d'acanthacées, renfermant des plantes velues, qui croissent abondamment dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique, et dont plusieurs espèces sont cultivées en Europe dans les jardins d'agrément.

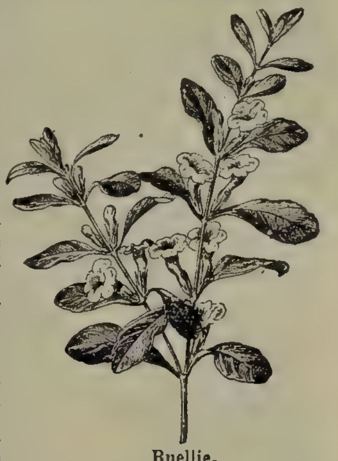

Ruellie.

**ruement** [*rû-man*] n. m. Action de l'animal qui rue. Action de se ruer.

**ruer** [*ru-é*] v. n. (du lat. *ruere,* se précipiter). Se dit d'un cheval, d'un âne, etc., qui jette avec force en l'air les pieds de derrière. **Se ruer** v. pr. Se jeter impétueusement : *se ruer sur l'ennemi.*

**Ruessing,** comm. de la Moselle, arr. de Thionville ; 1.400 h.

**rueur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Qui a l'habitude de ruer.

**Ruffec** [*ru-fèk*], ch.-l. d'arr. (Charente) ; ch. de f. Orl. ; à 48 kil. d'Angoulême ; 3.480 h. (*Ruffécois*). Truffes, pâtés renommés. — L'arr. a 4 cant., 82 comm., et 41.640 h. Le cant. a 20 comm., et 11.900 h.

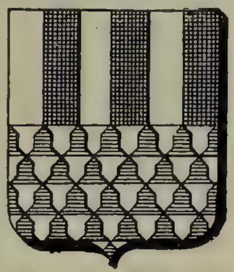

Armes de Ruffec.

**Ruffiac,** comm. du Morbihan, arr. et à 16 kil. de Ploërmel ; 1.880 h.

**Ruffieux** [*ru-fi-eû*], ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 21 kil. de Chambéry, au-dessus du Rhône ; 800 h. — Le cant. a 8 comm., et 4.810 h.

**Ruffigné,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 10 kil. de Châteaubriant ; 1.200 h. Ch. de f. Et.

**rufien** [*fi-in*], **rufian** ou **ruffian** [*ru-fi-an*] n. m. (ital. *ruffiano*). Homme débauché.

**Rufin,** ministre de Théodose Ier et d'Arcadius, né à Elusa (Eauze), assassiné en 395 par les soldats de Stilicon, au moment où il tentait de se faire associer à l'empire. Il se signala par son zèle furieux contre les ariens et s'enrichit à force de confiscations.

**Rufin** (Tyrannius), l'un des Pères de l'Eglise latine, né à Concordia vers 330, m. à Messine en 410. Il traduisit en latin et continua l'*Histoire* d'Eusèbe. Il eut des démêlés avec saint Jérôme au sujet d'Origène.

**Rufisque,** v. de l'Afrique-Occidentale française (Sénégal), sur les bords de l'Atlantique ; 8.000 h. Arachides.

**rufocatéchine** n. f. V. Vubinique.

**rugby** n. m. Une des deux formes du jeu de football joué selon les règles pratiquées à l'école de Rugby. (V. football.)

**Rugby,** v. d'Angleterre (Warwick), sur l Avon de Strafford ; 22.000 h. Célèbre par son école, une des premières de l'Angleterre, fondée en 1567 par Lawrence Sheriff et comprenant environ 600 élèves.

**Rugen** [*ghèn'*], île prussienne dans la Baltique ; 49.000 h. Ch.-l. *Bergen.*

**Ruggieri** (Cosimo), astrologue florentin, favori de Catherine de Médicis, m. en 1615. Il fut compromis dans la conspiration de La Mole et Coconas, et condamné aux galères. De 1604 à 1615 il avait fait paraître un Almanach dont la vogue fut considérable.

**rugination** [*si-on*] n. f. Action de ruginer.

**rugine** n. f. (b. lat. *rugina ;* du lat. *runcina,* rabot). Instrument de chirurgie pour racler les os.

**ruginer** [*né*] v. a. Racler avec la rugine.

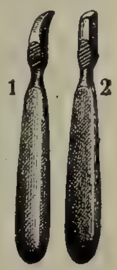

Rugine : 1. Courbe ; 2. Droite.

**rugir** v. n. (lat. *rugire*). Pousser des rugissements : *le lion rugit. Fig.* Pousser des cris de fureur : *rugir de colère. Poétiq.* Produire un bruit qui ressemble à un rugissement : *la mer rugit.* V. a. Proférer avec fureur : *rugir des menaces.*

**rugissant** [*ji-san*], **e** adj. Qui rugit : *lion rugissant.*

**rugissement** [*ji-se-man*] n. m. (de *rugir*). Cri du lion ou semblable à celui du lion : *le rugissement du lion s'entend de fort loin.* Cris humains, ou bruit, comparés au cri du lion : *les rugissements de la tempête.*

**Rugles,** ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 54 kil. d'Evreux ; 1.820 h. Ch. de f. Et. Tréfileries. — Le cant. a 19 comm., et 7.970 h.

**rugosité** [*zi-té*] n. f. (lat. *rugositas*). Petite aspérité. Etat d'une surface rugueuse.

**rugueux, euse** [*gheû, eu-ze*] adj. (lat. *rugosus*). Qui a des rugosités : *écorce rugueuse.* N. m. Organe d'une étoupille, formé d'un fil dentelé et qui brusquement arraché, frotte sur la composition fulminante et la met en feu.

**Ruhl** (Philippe-Jacques), pasteur luthérien et conventionnel, né en Alsace, m. en 1795. Il prit part à la journée du 1er prairial et se poignarda, le soir même, pour éviter l'échafaud.

**Ruhmkorff** (Henri-Daniel), constructeur d'instruments de physique, né à Hanovre, m. à Paris (1803-1877). Il produisit des courants d'induction dans une *bobine* de grande dimension et à deux fils, invention féconde en résultats pratiques. (V. bobine).

**Ruhnken** (David), philologue allemand, né à Stolp, m. à Leyde (1723-1798) ; commentateur des écrivains latins.

**Ruhr** [pr. all. *rour*] (la), riv. d'Allemagne, longue de 232 kilom., qui conflue dans le Rhin (rive droite) à Ruhrort. Elle traverse le riche bassin minier (houille et fer), à qui elle donne son nom et est canalisée dans la partie inférieure de son cours.

**Ruhr** (BASSIN DE LA). Le bassin de la Ruhr est la partie centrale du *Rheinland* ou bassin rhénan-westphalien. L'exploitation de ses richesses minières et son outillage économique ont pris un développement extraordinaire depuis un siècle, et c'est une des parties les plus peuplées et les plus actives de l'Allemagne. Hagen, Dortmund, Bochum, Essen, Mulheim-sur-la-Ruhr, Ruhrort-Duisburg en sont les villes principales. Le bassin de la Ruhr fut, pendant la Grande Guerre, un des principaux centres de fabrication des armes et des munitions de l'Allemagne, et ce fut ensuite un des principaux centres d'agitation révolutionnaire. Pour obliger l'Allemagne à tenir les engagements pris par elle au traité de Versailles, les troupes franco-belges ont occupé la Ruhr en janvier 1923.

**Ruhrort,** [*rour-ort*] v. d'Allemagne (Prusse), ch.-l. de cercle, au confluent du Rhin et de la Ruhr ; 37.000 h. Grand port fluvial. Occupée par les Alliés en 1921.

**ruilée** [*lé*] n. f. (subst. verb. de *ruiler*). Action de ruiler. Bordure de plâtre ou de mortier, pour lier les tuiles ou les ardoises avec les murs.

**ruiler** [*lé*] v. a. (anc. forme pop. de *régler*). Raccorder avec du plâtre pour remplir un joint entre un toit et un mur.

**Ruillé-sur-Loir,** comm. de la Sarthe, arr. et à 25 kil. de Saint-Calais ; 1.410 h. Ch. de f. Et.

**Ruinart** (Dom Thierry), bénédictin français, né à Reims, m. à l'abbaye de Hautvillers (1657-1709), collaborateur et continuateur de Mabillon.

**ruine** n. f. (lat. *ruina ;* de *ruere*, tomber). Dégradation très grave, destruction d'un bâtiment : *maison qui tombe en ruine. Fig.* Ravages, destruction, décadence : *la ruine d'un Etat. Fig.* Affaiblissement : *la ruine d'une théorie, d'un pouvoir.* Perte de la fortune, de la prospérité : *il court à la ruine ; cela a causé la ruine de sa réputation.* Cause de perte : *Hélène fut la ruine de Troie.* Pl. Débris, décombres : *les ruines de Palmyre.* ANT. **Prospérité, fortune, richesse.** ALLUS. HIST. V. MARIUS.

**ruine-maison** n. invar. Personne extrêmement dépensière.

**ruinement** [*man*] n. m. Action de ruiner.

**ruiner** [*né*] v. a. (de *ruine*). Démolir, abattre, détruire : *ruiner une ville.* Ravager : *la grêle a ruiné les vignes. Fig.* Causer la perte de la fortune : *le jeu ruine la plupart des joueurs.* Mettre en mauvais état : *ruiner sa santé.* Renverser, infirmer : *objection qui ruine un raisonnement. Techn.* Faire une ruinure dans une pièce de bois. **Se ruiner** v. pr. Tomber en ruine : *ce château commence à se ruiner.* Causer sa propre ruine : *se ruiner au jeu.* ANT. **Enrichir.**

**Ruines,** ch.-l. de c. (Cantal), arr. et à 14 kil. de Saint-Flour ; 980 h. (en 1914). Ch. de f. M. Aux environs, viaduc de Garabit. — Le cant. a 14 comm., et 6.670 h.

**Ruines** (*les* ou *Méditations sur les révolutions des empires*), ouvrage de Volney, qui attribue tous les malheurs des hommes à l'abandon de la « religion naturelle » et aux abus du despotisme et de la théocratie. Elles contiennent quelques magnifiques descriptions de l'Orient (1791).

**ruineur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui ruine.

**ruineusement** [*ze-man*] adv. D'une manière ruineuse.

**ruineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. (lat. *ruinosus*). Qui cause la ruine par des dépenses excessives : *affaire ruineuse ; goûts ruineux.*

**ruiniforme** adj. Se dit des roches, et en particulier des calcaires, qui, sous l'action des phénomènes de corrosion, ont pris l'aspect de ruines.

**ruinure** n. f. Entaille faite par le charpentier sur le côté des solives et des poteaux pour donner plus de prise à la maçonnerie.

**Ruisdael.** *Biogr.* V. RUYSDAËL.

**ruisseau** [*rŭ-i-sô*] n. m. (d'un type pop. *rivuscellus*, du lat. *rivus*). Cours d'eau peu considérable : *les petits ruisseaux font les grandes rivières.*

> J'aime mieux un ruisseau qui sur la molle arène.
> Dans un pré plein de fleurs lentement se promène,
> Qu'un torrent débordé qui, d'un cours orageux,
> Roule, plein de gravier, sur un terrain fangeux.
> BOILEAU.

Lit d'un petit cours d'eau : *creuser un ruisseau.* Petit canal ménagé dans une rue pour l'écoulement des eaux ménagères ou pluviales. *Fig.* Tout ce qui coule en abondance : *ruisseaux de vin, de larmes.* Source impure, état ignoble : *calomnie ramassée dans le ruisseau. Traîner dans le ruisseau*, être commun, trivial, Prov. : **Les petits ruisseaux font les grandes rivières,** de petites sommes accumulées finissent par en constituer une grosse. ALLUS. HIST. : **Mon ruisseau de la rue du Bac,** mot de Mme de Staël, qui passa vingt années de sa vie en exil et qui, au milieu des plus beaux paysages, regrettait une rue étroite de Paris. (Le *ruisseau de la rue du Bac* est resté une expression proverbiale pour exprimer les regrets que cause la patrie absente.)

**ruisselant** [*ru-i-se-lan*], **e** adj. Qui ruisselle. *Fig.* Très mouillé : *front ruisselant de sueur.*

**ruisseler** [*ru-i-se-lé*] v. n (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je ruisselle.*) Couler en manière de ruisseau : *son sang ruisselait.* Etre inondé d'un liquide qui coule : *ruisseler de sueur.*

**ruisselet** [*ru-i-se-lè*] n. m. Petit ruisseau.

**ruissellement** [*ru-i-sè-le-man*] n. m. Action de couler comme un ruisseau. Emission de jets des lumière chatoyante : *ruissellement de pierreries.* Ensemble des phénomènes géologiques produits par l'écoulement rapide des eaux sur les pentes : *le ruissellement modifie peu à peu le profil des montagnes.*

**ruisson** [*ru-i-son*] n. m. (de *ruisseau*). Petit fossé pour l'écoulement des eaux.

**ruizia** n. m. Genre de malvacées, des régions chaudes du globe.

**Rule, Britannia** [*roul'*] (*Gouverne, Angleterre*). Premiers mots d'un chant patriotique anglais, composé par Thomson, musique d'Arne. Les paroles célèbrent l'antique liberté anglaise, et revendiquent pour la Grande-Bretagne l'empire des mers.

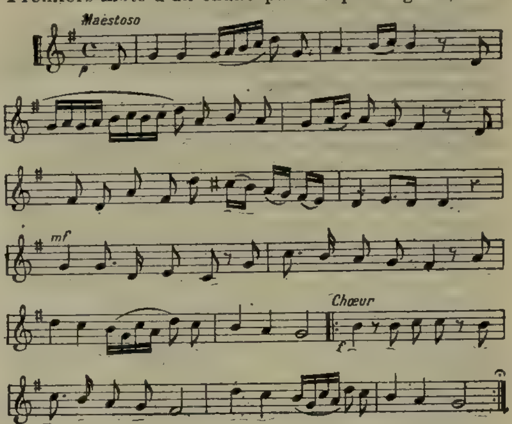

Rule, Britannia.

**Rulhière** (Claude-Carloman **de**), historien et poète français, né et m. à Bondy (1735-1791) ; auteur d'une *Histoire de la révolution de Russie*, d'une *Histoire de l'anarchie de Pologne* (importante, mais inachevée), de contes en vers, d'épîtres (*Discours sur les disputes*).

**Rulles,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Virton), près de la Semois ; 1.220 h. Scieries, tanneries.

**Rully** [*ru, ll* mll., *i*], comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 16 kil. de Chalon-sur-Saône, sur la Thalie ; 1.540 h. Ch. de f. P.-L.-M. Bons vins ordinaires.

**rumb** ou **rhumb** [*ronb'*] n. m. (de l'anglo-saxon *rum* ou du lat. *rhumbus*). *Mar.* Intervalle compris entre les trente-deux aires de vent de la boussole.

**rumbé, e** [*ron*] adj. *Mar. Règle rumbée*, instrument à l'aide duquel on résout pratiquement certains problèmes de navigation.

**Rumbeke,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers), près de la Mandel ; 6.580 h. Cordages, tissus.

**Rumegies,** comm. du Nord, arr. et à 20 kil. de Valenciennes ; 1.360 h. Ch. de f. Pépinières.

**rumen** [*mèn'*] n. m. (mot lat. signif. *mamelle*). Panse, premier estomac des ruminants.

**Rumes,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai) ; 2.070 h. Tabac ; tanneries.

**rumeur** n. f. (lat. *rumor*). Bruit confus de voix : *rumeur d'une assemblée.* Bruit sourd et général, excité par quelque mécontentement : *grande rumeur.* Bruit confus : *rumeur des flots.* Tous les bruits qui courent contre quelqu'un : *la rumeur publique l'accuse.*

**rumex** [*mèks*] n. m. Genre de polygonacées, renfermant des plantes herbacées, qui comprennent plusieurs espèces, dont quelques-unes croissent communément au bord des chemins, dans les pâturages, les bois, etc. (Les principales sont le *rumex patientia*, [patience] et le *rumex acetosa*, cette dernière cultivée partout dans les jardins.) V. OSEILLE.

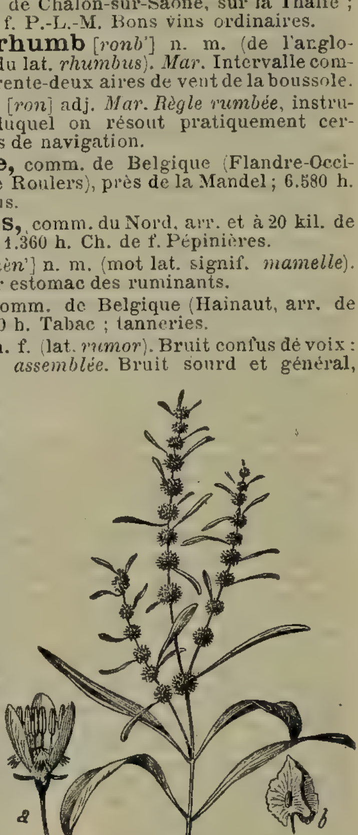

Rumex : *a*, fleur ; *b*; fruit.

**Rumford** [*ford'*] (Benjamin THOMSON, comte **de**), physicien américan, né à Rumford (auj. Concord), m. à Auteuil (1753-1814) ; auteur de recherches sur la chaleur et la lumière.

**rumie** [*mî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères de la famille des géométridés, renfermant des phalènes de taille médiocre, répandues sur l'hémisphère boréal : *la* rumia luteolata (*de France*) *est jaune soufre, avec quelques marques rousses sur les ailes supérieures.*

**Rumigny,** ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 24 kil. de Rocroi, sur l'Aube, sous-affl. de l'Oise ; 680 h. Ch. de f. E. A moitié détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 28 comm., et 7.640 h.

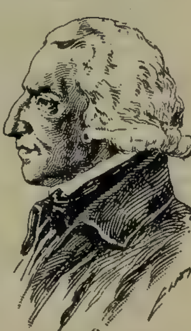

Rumford.

**Rumillies,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai) ; 1.410 h.

**Rumilly** [*ll* mll.], ch.-l. de c. (Haute-Savoie) arr. et à 18 kil. d'Annecy ; 4.240 h. (*Rumiliens*). Ch. de f. P.-L.-M. Filatures, lainages. — Le cant. a 20 comm., et 14.620 h.

**Rumilly,** comm. du Nord, arr. et à 6 kil. de Cambrai ; 2.160 h. Ch. de f. N. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**ruminal** adj. m. (lat. *ruminalis ;* de *rumen*, mamelle). Se dit d'un figuier sauvage qui croissait au milieu du forum romain et sous lequel, suivant la tradition, Romulus et Rémus avaient été allaités par une louve.

**ruminant** [*nan*], **e** adj. Qui rumine. N. m. pl. Sous-ordre de mammifères artiodactyles, comprenant ceux qui possèdent un appareil digestif propre à la rumination.

— ENCYCL. Les ruminants, appelés aussi *bisulque* (à cause de leur pied fendu en deux sabots), ont un dentition incomplète : les canines sont absentes, e les incisives supérieures ont disparu. Il en résult que l'herbe ingérée est mal broyée ; mais l'anima peut la faire remonter de l'estomac à la bouche e la mâcher plus complètement (rumination). L'estomac des ruminants est divisé en quatre compartiments, parfois en trois seulement : les aliments passent d'abord dans la *panse* ou *rumen*, suspendue le long de l'œsophage, puis dans le *bonnet* (appelé parfois *réseau* ou *reticulum*), où ils séjournent quelque temps et subissent un ramollissement avant de remonter, par l'œsophage, jusqu'à la bouche. Triturés une seconde fois par les mouvements latéraux des mâchoires, ils redescendent, à l'état de bouillie, par une gouttière qui règne le long de l'œsophage et se resserre en tube ; ils se rendent dans le *feuillet* (ou *omasum*) ; enfin, de là, dan le dernier compartiment, la *caillette* (ou *abomasum*) où s'achève la digestion. L'intestin lui-même présente une grande longueur, qui égale jusqu'à trente fois celle du corps.

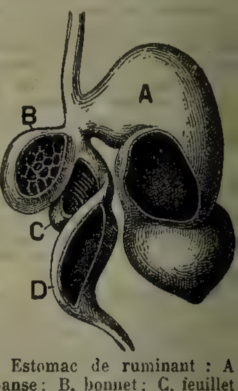

Estomac de ruminant : A panse ; B, bonnet ; C, feuillet D, caillette.

Les ruminants sont, parmi les mammifères, le auxiliaires les plus utiles de l'homme, car ils lui fournissent leur chair, leur lait, leur peau, leurs cornes, etc ; le bœuf et le renne sont, en outre, des animaux de travail. Les ruminants ont des représentants sous toutes les latitudes, depuis le renne des plaines glacées du pôle, jusqu'aux antilopes des régions équatoriales. On les divise en neuf familles dont les principales sont : ovidés, bovidés, cervidés camélidés, etc.

**rumination** [*si-on*] n. f. Action de ramener à la bouche, pour les mâcher de nouveau, les aliments qui ont déjà pénétré dans l'estomac. V. RUMINANT.

**ruminer** [*né*] v. a. (lat. *ruminare* ; de *rumen* gosier). Remâcher, en parlant des aliments ramenés de l'estomac dans la bouche : *les bœufs ruminen leur pâture ;* et absol ; *la brebis, le chameau ruminent. Fig.* Tourner et retourner une chose dans so esprit : *ruminer un projet.* V. n. Réfléchir silencieusement : *savant qui rumine sans cesse.*

**Rummel** ou **Roumel** (le), fl. d'Algérie, issu de l'Atlas ; il forme autour de Constantine de profondes gorges et se rend à la Méditerrannée sous l nom d'*oued el Kébir* ; cours, 250 kil.

**Rummel** (*Chrétien*-François-Louis-Frédéric Alexandre), musicien allemand, né à Brichsenstadt m. à Wiesbaden (1787-1849) ; ami de Beethoven, auteur de nombreuses œuvres pour le piano.

**Rummen,** comm. de Belgique (Brabant, arr de Louvain) ; 1.420 h.

**rumpfite** [*run-pfi-te*] n. f. Silicate hydrat naturel d'aluminium et magnésium.

**Rump Parliament** (*Parlement croupion*), sobriquet du Parlement anglais qui se perpétua au affaires de 1640 à 1653 et ne put être dissous que pa un coup de force de Cromwell.

**Rumpst,** comm. de Belgique (prov. et arr d'Anvers), sur le Rupel ; 4.410 h. Briqueteries.

**rumsteck** n. m. V. ROMSTECK.

**run** [*reun'*] n. m. En Australie, étendue de pâturage accordée aux propriétaires de troupeaux de moutons. *Sport.* Au cricket, ou au base-ball, course effectuée entre deux guichets ou bases, comptant un point.

**runcaire** [*ron-kè-re*] n. m. (du lat. *runcaria*, buisson). Nom donné aux vaudois, parce qu'ils tenaien leurs assemblées dans les champs incultes et dans le bois.

**Runeberg** (Jean-Louis), poète finlandais, né à Jacobstadt, m. à Borga (1804-1877). Il a laissé d remarquables poésies lyriques, inspirées des traditions nationales de la Finlande (*les Récits du porte-enseigne Stal*).

**runes** n. f. pl. (du goth. *runa*, chose cachée) Caractères des plus anciens alphabets germanique et scandinaves.

— ENCYCL. Les runes se composent de traits s coupant à angle aigu ; l'écriture va le plus souven

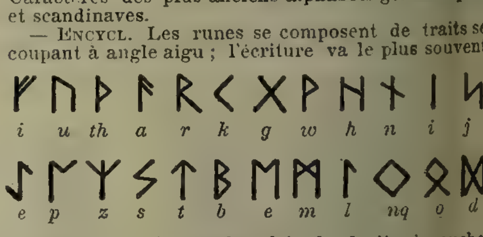

de gauche à droite, quelquefois de droite à gauche ou suivant le mode *boustrophédon*. Le nombre des manuscrits runiques est très peu considérable, mais on possède un grand nombre d'inscriptions sur pierre, tombeaux, monuments commémoratifs, etc. Les runes, lisibles pour un très petit nombre de personnes, étaient censées posséder un pouvoir magique : d'où leur nom (isl. *rûn*, mystère, secret).

**runique** adj. Qui a rapport aux runes.

**Runjeet-Singh,** roi de Lahore, né dans le Pendjab (1780-1839). Souverain éminent, il organisa son armée à l'européenne et fonda l'empire des Sikhs (Inde).

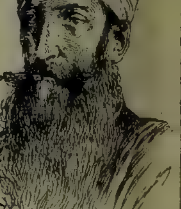

Runjeet-Singh.

**runographe** n. m. (de *runes*, et du gr. *graphein*, écrire). Celui qui écrit sur les rune. Syn. RUNOLOGUE.

**runographie** [*fi*] n. f. (de *runographe*). Traité sur les runes.

**nographique** adj. Qui a rapport à la graphie.

**nologue** [*lo-ghe*] n. (de *rune*, et du gr. *lo-* discours). Personne versée dans la connais- des runes.

**iolz** [*ru-olss*] n. m. Métal doré ou argenté par e voltaïque. (Ce procédé fut inventé vers 1841 e chimiste français Ruolz).

**uolz-Montchal** (*Henri*-Catherine-Camille musicien et chimiste français, né à Paris, m. à lly-sur-Seine (1808-1887) ; auteur de l'opéra *la letta.* Il découvrit le procédé d'argenture dit *pro- Ruolz*, la fonte de l'acier, le métal phosphoré.

**uoms,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 13 kil. argentière ; 1.830 h. Ch. de f. P.-L.-M. Mou- e de la soie.

**iotte** n. f. Nom donné à de petites tranchées ou es rectilignes, que l'on ménage entre les pieds de ines plantes (colza, pommes de terre, etc.).

**upel** (le), rivière de Belgique, formée par la on de la Dyle et de la Grande Nèthe ; se jette l'Escaut (r. dr.). Cours 10 kil.

**upel** (FORT DE), fort grec, situé sur la Strouma, de la frontière bulgare, dans les monts Rho- Livré par son commandant, le 27 mai 1916, Germano-Bulgares, sur l'ordre des autorités aires grecques qui partageaient les sentiments aux de leur roi Constantin pour les peuples de ope centrale. Ce fut un des événements qui, de préparèrent la chute du roi Constantin.

**upelmonde,** comm, de Belgique (Flandre- ntale, arr. de Saint-Nicolas), sur l'Escaut; 3.330 h. truction de bateaux, fabriques de cordages, toiles.

**upert** (Robert DE BAVIÈRE, duc DE CUMBERLAND, *prince*), amiral et général anglais, né à Prague, Londres (1619-1682). Il tingua dans l'armée de les Ier pendant la pre- e révolution anglaise, à cester, à Edgehill (New- . Il avait un goût très our les sciences. On lui oue l'invention de la gra- à l'*aquatinta*.

**upestre** [*pès-tre*] adj. lat. *rupes*, roche). Qui sur les rochers : *les tes rupestres.*

**upestris** [*pès-triss*] Espèce de vigne amé- ne, acclimatée en France is la reconstitution des obles : *le rupestris est employé comme produc- direct, mais il a joué un rôle important comme -greffe.*

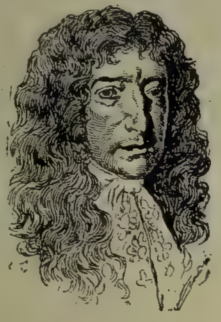
Rupert.

**upia** n. m. (du gr. *rupos*, ordure). *Méd.* Lésion née, provoquée un liquide sé- urulent qui se uit dans cer- s affections.

**upicole** n. enre d'oiseaux ereaux denti- res, renfer- t les cotingas Amérique tro- e, vulgaire- t nommés *coqs oche.*

**upin, e** n. adj. *Arg.* gant, riche.

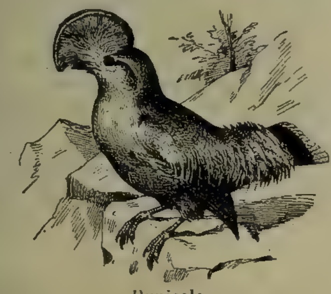
Rupicole.

**upophobie** n. f. (du grec *rupos*, saleté, et *os*, peur). Peur maladive de la saleté.

**uppia** n. m. ou **ruppie** [*ru-pî*] n. f. Genre lantes aquatiques de la famille des naïadacées, z répandues dans les saumâtres d'Europe.

**upprecht,** prince Bavière, né à Munich 1869, fils aîné du roi is III ; général d'in- erie, il commanda pen- la Grande Guerre la armée allemande, puis, 918, un groupe d'armées. ousa en 1921 la princesse onia de Luxembourg.

**upt,** comm. des Vos- arr. et à 12 kil. de niremont, sur la Mo- ; 4.510 h. Ch. de f. E. rières, Filatures, Fro- geries.

**upteur** n. m. (lat. *tor*). Dispositif pour produire des interruptions les rétablissements successifs des courants pri- res dans les bobines d'induction.

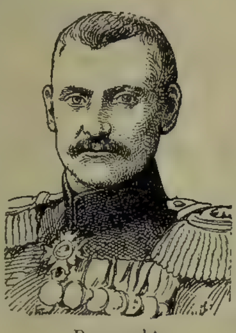
Rupprecht.

**uptile** adj. (du lat. *ruptus*, rompu). *Bot.* Se d'un organe qui s'ouvre spontanément en se hirant d'une façon irrégulière : *calice ruptile.*

**uptilité** n. f. Etat de ce qui est ruptile.

**uption** [*rup-si-on*] n. f. (lat. *ruptio*). Solution continuité.

**uptoire** n. m. (lat. du m. âge *ruptorium ;* de *tus*, rompu). *Chir. anc.* Cautère potentiel, qui duit une solution de continuité dans la peau.

**upture** n. f. (lat. *ruptura ;* de *rumpere*, briser). ion par laquelle une chose est rompue ; état ne chose rompue : *effort de rupture.* Effet de cette ion : *la rupture d'une digue. Fig.* Division entre personnes unies par traité, par amitié, etc. : *ture passagère.* Annulation, cassation d'un acte lic ou particulier : *rupture de la paix, d'un riage. Milit.* Action de rompre une troupe rangée bataille, pour la former en colonne. *Peint.* Mé- ge de couleurs sur une palette. Syn. RUPTION. (Vx.)

— ENCYCL. *Mécan.* En soumettant une pièce ri- e quelconque à l'action de diverses forces agis- t par *flexion*, *compression*, *torsion*, *extension*, te pièce, résiste tout d'abord, grâce à son élasti- é ; mais si la force agissante dépasse une certaine sure (*limite d'élasticité*), la pièce s'infléchit, se comprime, se tord, se tend. Si l'action de la force augmente encore, la pièce cède et se rompt (*point de rupture*). L'expérience démontre que la force qui produit la rupture est plus considérable que celle qui n'a occasionné qu'une simple déformation. On dit alors que le *coefficient de résistance est dépassé.* Cette remarque conduit à déterminer par le calcul les dimensions à donner à une pièce, de façon que ce coefficient de résistance ne soit jamais atteint, ni la limite d'élasticité non plus. En règle générale, la force agissant sur la pièce doit atteindre tout au plus la moitié de la limite d'élasticité ; presque toujours, c'est le tiers de cette limite qu'on s'efforce de ne pas dépasser.

— *Dr. Rupture de ban.* Ce délit consistait dans le fait, pour un individu placé sous la surveillance de la haute police, de paraître dans certains lieux qu'il lui était interdit d'habiter, après qu'il avait subi sa peine. La loi du 27 mai 1885 a supprimé la peine de la surveillance de la haute police et lui a substitué celle de l'interdiction de séjour : le fait de contrevenir à un arrêté d'interdiction de séjour entraîne la même peine que la rupture de ban d'autrefois.

— *Méd.* La *rupture* d'un organe creux peut être déterminée par la distension brusque, par éclatement : rupture de l'*utérus*, du *périnée*, de l'*aorte*, atteinte d'anévrisme, ou par un traumatisme contondant : rupture de l'intestin.

La rupture des muscles et des tendons ne présente pas de gravité considérable. Le blessé ressent une douleur vive et soudaine *en coup de fouet ;* les deux parties du muscle restent écartées ; il se montre plus tard des troubles fonctionnels. Le meilleur traitement consiste dans le repos.

Les ruptures des viscères déterminent de redoutables complications, amenant souvent la mort.

**rural, e, aux** adj. (lat. *ruralis ;* de *rus*, *ruris*, campagne). Qui appartient à la campagne : *bien rural.*

— ENCYCL. *Code rural.* En France, il n'existe point de Code rural, mais une série de lois sont destinées à en préparer la confection : loi du 2 août 1881, sur les chemins ruraux ; loi du 4 avril 1889, sur les animaux employés à l'exploitation des propriétés rurales ; loi du 9 juillet 1889, sur divers objets et notamment sur le parcours et la vaine pâture ; loi du 18 juillet 1889, sur le bail à colonat partiaire ; loi du 21 juin 1898, sur la police rurale ; loi du 25 juin 1902, sur le bail emphytéotique, etc.

**ruralement** [*man*] adv. D'une façon rurale. (Peu us.)

**ruralité** n. f. Qualité de ce qui est rural ; condition de campagnard. (Vx.)

**Ruremonde** ou **Roermonde,** v. forte de Hollande (Limbourg), sur la Meuse ; 12.780 h. Belle cathédrale romane du XIIIe siècle.

**ruricole** adj. (du lat. *rus, ruris*, campagne, et *colere*, habiter). *Zool.* Qui vit dans les champs.

**Rurik,** chef des Varègues, considéré comme le fondateur de l'empire russe (m. en 879).

**rusa** [*za*] n. m. Sous-genre de cerfs, renfermant une douzaine d'espèces de l'Inde.

**Ruscelli** (Girolamo),. littérateur et érudit italien, né à Viterbe, m. à Venise (vers 1520-1566) ; fondateur de l'académie *dello Sdegno*, commentateur de Boccace.

**Ruschlikon,** comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur le lac de Zurich ; 1.570 h. Viticulture, sériciculture.

**ruse** [*ru-ze*] n. f. (de *ruser*). Finesse, artifice dont on se sert pour tromper : *user de ruse. Ruse de guerre*, moyen que l'on emploie à la guerre pour tromper l'ennemi et, couramment, un adversaire.

**rusé** [*ru-zé*], **e** adj. et n. Qui a de la ruse ; fin adroit : *femme rusée.* Qui annonce de la ruse : *figure rusée.* ANT. **Niais, nigaud.**

**ruser** [*ru-zé*] v. n. (lat. pop. *refusare*). Se servir de ruses : *ruser avec l'opinion. Chass.* Se dit de la bête qui emploie divers expédients pour échapper au chasseur.

**ruseur, euse** [*zeur*, *eu-ze*] n. Personne qui a l'habitude de ruser. (Peu us.)

**rush** [*reuch'*] n. m. (m. angl.). Effort final impétueux, par lequel un concurrent, dans une course, essaye de dépasser brusquement ses rivaux. *Par ext.* Course précipitée et en masse vers une région : *le rush des chercheurs d'or vers l'Alaska.*

**rusine** [*zi-ne*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, renfermant des noctuelles de l'hémisphère boréal, dont une espèce (*rusina tenebrosa*) est commune en France pendant l'été. (Sa chenille vit au printemps sur les fraisiers et les euphorbes.)

**Ruskin** (John), critique d'art, sociologue et écrivain anglais, né à Londres, m. à Brantvood (1819-1900). Ecrivain à la langue souple et colorée, épris de vérité et de naturel, il a laissé de remarquables études sur l'art : *les Peintres modernes*, *les Matinées de Florence, les Pierres de Venise, la Bible d'Amiens.* L'amour de la nature toute nue et non déformée par la main de l'homme le mena de bonne heure à rêver d'un état social plus rapproché de cette nature. Il y a senti et célébré admirablement l'art du moyen âge. Sa langue est riche, audacieuse, souple, éclatante.

**rusma** [*rus-ma*] n. f. (m. turc). Poudre épilatoire.

**rusque** [*rus-ke*] n. f. Nom vulgaire du *fragon.* Nom vulgaire du *chêne-liège*, dans le midi de la France.

**russalka** n. f. V. ROUSSALKA.

**Russe** [*ru-se*], habitant ou originaire de la Russie : *les Russes* Adjectiv. : *coutumes russes. Lapin russe*, lapin à robe blanche, extrémités noires, fourrure fine et serrée. *Eglise russe*, Eglise nationale de Russie, qui appartient au rit grec, nommé orthodoxe. N. m. La langue qu'on parle en Russie. *Petits-Russes*, v. RUTHÈNES.

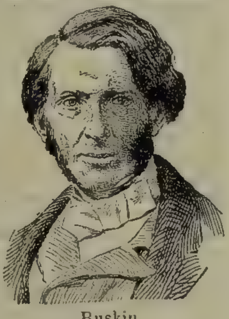
Ruskin.

**russelie** [*ru-se-lî*] n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant des arbrisseaux à belles fleurs en cymes, originaires du Mexique et cultivés dans les serres chaudes.

**Russell** (William, lord), homme d'Etat anglais. Chef de l'opposition, il prit part à la conspiration de la Rye House contre Charles II ; m. sur l'échafaud, à Londres (1639-1683).

**Russell** (Edward, comte D'OXFORD), amiral anglais (1653-1727). Il gagna, non sans peine, sur Tourville, en 1692, la bataille de La Hogue.

**Russell** (John), peintre et pastelliste anglais né à Guilford, m. à Hull (1745-1806). Ses portraits sont pleins de grâce (*l'Enfant aux cerises*).

**Russell** (John, comte), homme d'Etat anglais, chef du parti whig, né à Westminster, m. à Richmond (1792-1878). Il appuya l'unité italienne, mais essaya inutilement de faire adopter par le Parlement le principe du suffrage universel.

**Russey** [*sè*] **(Le)**, ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 54 kil. de Montbéliard ; 1.300 h. Ch. de f. P.-L.-M. Fromageries. — Le cant. a 22 comm., et 6.320 h.

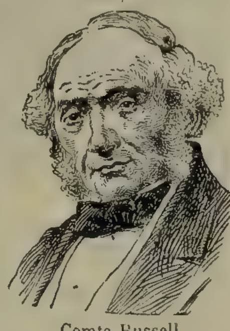
Comte Russell.

**Russie** (EMPIRE DE), nom de l'empire qui comprenait, avant 1917, l'ensemble des Etats actuels composant l'Europe orientale et aujourd'hui partagé entre la République des soviets, la Finlande, l'Esthonie, la Lettonie, la Lithuanie, la Pologne et l'Ukraine. I. GÉOGRAPHIE. L'*empire de Russie*, le plus vaste Etat du globe, comprenait une grande partie de l'Europe orientale, tout le nord de l'Asie ou Sibérie, le Turkestan occidental et la Transcaucasie. La Russie d'Europe seule avait une superficie de 5.390.000 kil. carr. et 130 millions d'h. (*Russes*). L'empire russe, y compris les immenses territoires d'Asie, avait une superficie de 22.385.000 kil. carr. et une population de 180 millions d'h. Sa capitale était *Petrograd ;* ses villes principales : *Moscou, Varsovie, Odessa, Riga, Kiev* en Europe ; *Tiflis*, *Tobolsk* en Asie.

La Russie d'Europe était bornée au N. par l'océan Glacial, à l'E. par les monts Ourals et le fleuve Oural ; au S. par la Caspienne, le Caucase, la mer d'Azov et la mer Noire ; à l'O. par la Roumanie, l'Autriche, la Prusse, la Baltique, la Suède et la Norvège. Le sol de ce pays, partagé comme il a été dit plus haut, est en général plat, encombré de lacs et de marais, ou couvert de forêts, tandis que, dans l'Ouest et dans la région sud-est, s'étendent de vastes steppes consacrés à l'élevage ou à la culture des céréales. Les principales montagnes sont le Caucase et les monts Ourals. Quant au plateau de Valdaï, aux collines de Pologne, etc., elles ne dépassent pas 300 à 400 m. d'altitude et rompent à peine l'uniformité du pays. Parmi les fleuves, il faut citer la Kara, la Petchora, le Mézen, la Dvina, l'Onéga, la Tana, la Tornéa, la Néva, le Niémen, la Vistule, l'Oural, le Volga, le Don, le Dniéper, le Dniester. Parmi les nappes d'eau, les lacs Saïma, Ladoga, Onéga, Biélo, Ilmen, Péipous, etc, Le climat, sauf à l'Ouest, où il est radouci par les brises océaniques, reste inégal, très froid et neigeux en hiver, assez chaud en été. Les populations appartiennent soit à la grande famille indo-européenne (Slaves, parmi lesquels on distingue les Grands-Russes, les Russes Blancs et les Petits-Russes), soit à la famille ouralo-altaïque (Finnois, Sibériens, Lapons, Moraves, Tchérémisses, Bachkirs, Kirghiz, etc.). Dans son ensemble, la Russie est surtout un pays agricole. La région des Terres Noires, dans le Sud, était, sous l'autorité des tsars, un des greniers d'alimentation de l'Europe. Pourtant, d'importantes richesses minières s'y rencontrent (houilles, cuivre, fer, nickel, or, etc.) dans le bassin du Dniéper et dans l'Oural, et l'industrie s'y développait avant la Grande Guerre avec une grande rapidité.

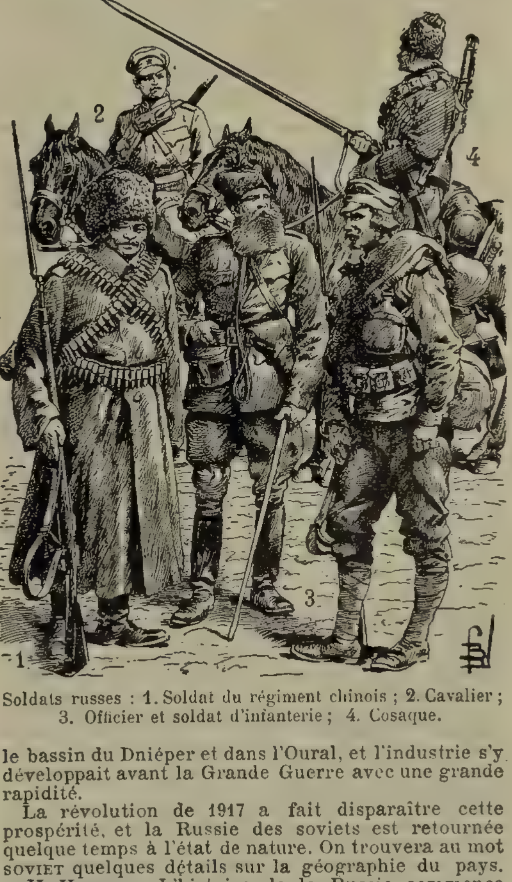

Soldats russes : 1. Soldat du régiment chinois ; 2. Cavalier ; 3. Officier et soldat d'infanterie ; 4. Cosaque.

La révolution de 1917 a fait disparaître cette prospérité, et la Russie des soviets est retournée quelque temps à l'état de nature. On trouvera au mot SOVIET quelques détails sur la géographie du pays.

II. HISTOIRE. L'histoire de la Russie commence au IXe siècle, lors de l'invasion des Varègues, pillards d'origine scandinave, qui communiquèrent aux Slaves leurs mœurs belliqueuses. Les Russes furent

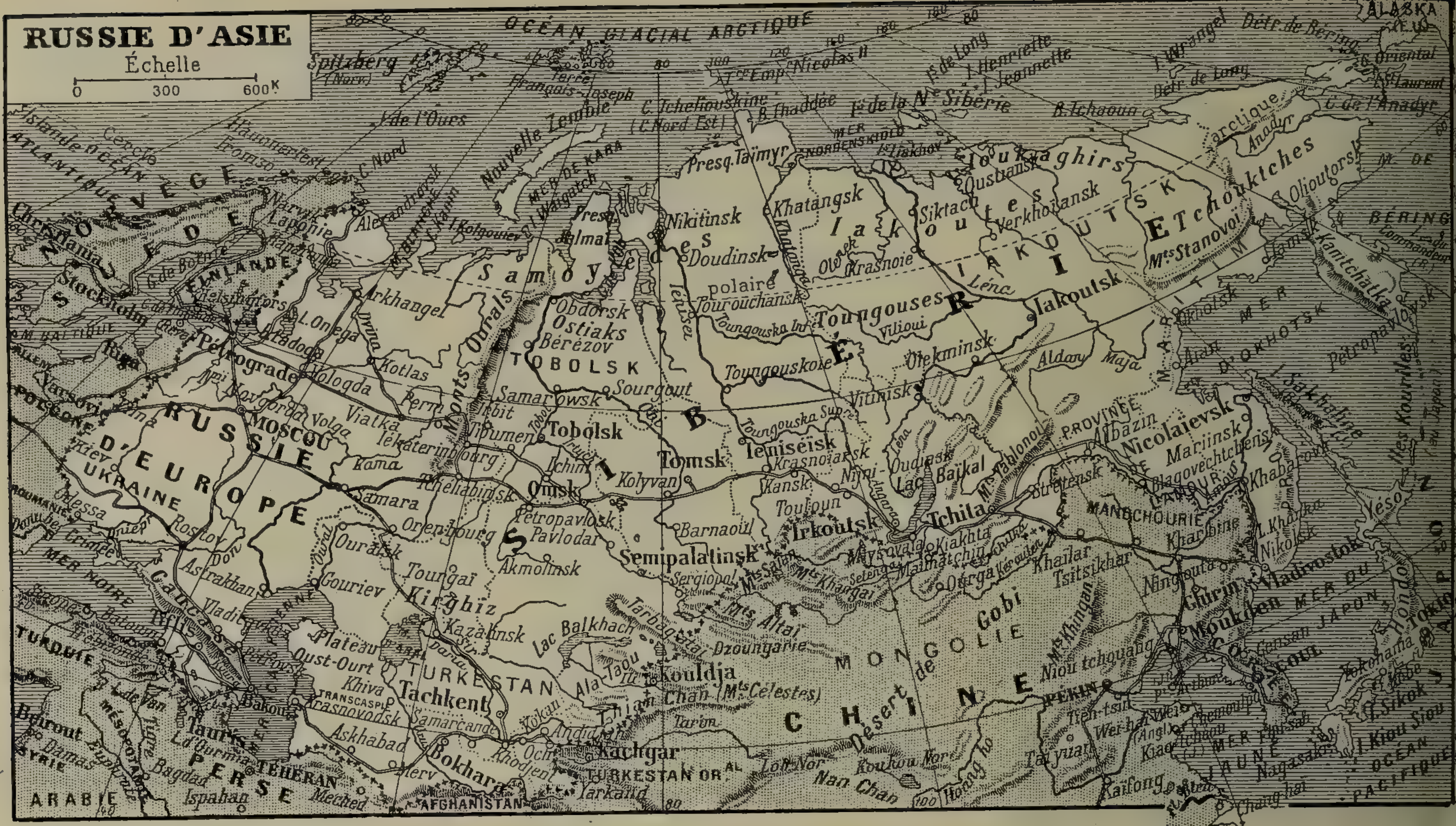
RUSSIE D'ASIE
Échelle
0 300 600K
OCÉAN GLACIAL ARCTIQUE
Spitzberg (Norv.)
Franz-Joseph
I. de l'Ours
Nouvelle Zemble
C. Tchéliouskine (C. Nord Est)
Presq. Taïmyr
I. de la Nle Sibérie
I. de Long
I. Jeannette
I. Wrangel
Détr. de Béring
ALASKA
C. Oriental
G. de l'Anadyr
NORVÈGE
SUÈDE
Stockholm
FINLANDE
Helsingfors
Pétrograde
Arkhangel
Moscou
Vologda
Kotlas
Perm
Viatka
Iékaterinbourg
RUSSIE D'EUROPE
UKRAINE
Kiev
Varsovie
POLOGNE
Odessa
Rostov
Samara
Orenbourg
Astrakhan
MER NOIRE
Tiflis
Bakou
TURQUIE
Beyrout
Damas
SYRIE
Bagdad
ARABIE
PERSE
TÉHÉRAN
Ispahan
Meched
AFGHANISTAN
Askhabad
Merv
Bokhara
Samarcande
Khiva
Krasnovodsk
Plateau Oust-Ourt
TURKESTAN
Tachkent
Kazalinsk
Tourgaï
Kirghiz
Gouriev
Ouralsk
Akmolinsk
Pétropavlovsk
Pavlodar
Omsk
Tobolsk
TOBOLSK
Samarovsk
Obdorsk
Ostiaks
Bérézov
Samoyèdes
Monts Ourals
Tomsk
Kolyvan
Barnaoul
Sémipalatinsk
Sergiopol
Lac Balkhach
Kouldja
Tian Chan (Mts Célestes)
Kachgar
Yarkand
TURKESTAN ORAL
Lob Nor
Koukou Nor
Nan Chan
Tarim
Dzoungarie
Mts Altaï
Iéniséisk
Krasnoïarsk
Kansk
Toulоun
Irkoutsk
Lac Baïkal
Tchita
Kiakhta
Ourga
Khaïlar
Tsitsikhar
MONGOLIE
Désert de Gobi
CHINE
PÉKIN
Tien-tsin
Taiyuan
Kaifong
Wei-hai-Wei (Angl.)
Kiao-tchéou
Tchang-haï
Nagasaki
I. Kiou Siou
MER JAUNE
CORÉE
Séoul
Moukden
Kharbine
Ninguta
Vladivostok
MANDCHOURIE
Nikolsk
Khabarovsk
Blagovechtchensk
Albazin
PROVINCE
Nicolaïevsk
Mariinsk
I. Sakhaline
Iles Kouriles
MER DU JAPON
Tokio
Yéso
Pétropavlovsk
Kamtchatka
MER D'OKHOTSK
Okhotsk
Aldan
Maïa
Iakoutsk
IAKOUTSK
Mts Stanovoï
Tchouktches
Verkhoïansk
Sredne Kolymsk
Oukaghirs
Olének
Iakoutes
Léna
Viliouï
Olekminsk
Vitimsk
Toungouses
Toungouska Inf.
Toungouska Sup.
Toungouskoïe
Khatangsk
Nikitinsk
Doudinsk
Touroukhansk
Cercle polaire
Iénisséi
SIBÉRIE
Océan Atlantique
Cercle Polaire
MER DE KARA
MER DE BÉRING
OCÉAN PACIFIQUE

convertis au catholicisme grec par les missionnaires byzantins, sous le règne de Vladimir (972-1015). Iaroslav le Grand (1015-1054) fut leur Charlemagne; mais, après ce monarque, commença une période d'anarchie et de guerres civiles, à la faveur desquelles la Russie subit le joug des Mongols (XIIe et XIIIe siècles). Cependant, les princes de Moscou et particulièrement Ivan le Terrible réussirent à augmenter peu à peu leurs territoires et jetèrent les bases d'une monarchie qui devint puissante et d'une nation qui devint unie sous les Romanov, parvenus au pouvoir en 1613. Le plus illustre des premiers tsars fut Pierre le Grand (1682-1725), le vainqueur de Charles XII, le réformateur de la civilisation moscovite, qu'il modela extérieurement sur les usages européens, le fondateur de Pétersbourg (actuellem. *Petrograd*). Il fit du gouvernement russe le modèle de l'autocratie. Pendant le XVIIIe siècle, pendant les règnes des tsarines Anne et Elisabeth, la Russie eut à lutter presque sans trêve, au Sud, contre les Turcs; mais, sous Catherine II, au lendemain de la guerre de Sept ans, eut lieu le premier partage de la Pologne, suivi de deux autres démembrements (v. POLOGNE), et la conquête d'Azof. Paul Ier (1796-1801) s'associa à la coalition contre la France. Son successeur, Alexandre Ier, vaincu à Austerlitz, à Eylau et à Friedland, se réconcilia à Tilsit avec la France; mais cette alliance dura trois ans à peine. En 1812, Napoléon envahissait la Russie. Il est vrai qu'au lendemain de l'incendie de Moscou, le froid l'en chassa et que cet échec donna à Alexandre Ier une considération qui lui valut d'être le chef de la Sainte-Alliance. Les tsars cherchèrent dès lors de plus en plus à s'agrandir aux dépens de la Turquie, à s'avancer vers Constantinople, malgré les efforts de la diplomatie européenne. Les armées franco-anglaises arrêtèrent en Crimée Nicolas Ier et imposèrent à son successeur Alexandre II le traité de Paris (1865). Plus heureuse en 1877-1878, la Russie a, par le traité de Berlin, porté une atteinte considérable au prestige et au territoire de la Porte. D'autre part, elle développa sa puissance en Asie et s'est rapprochée des possessions anglaises de l'Inde. Enfin, la création du grand chemin de fer transsibérien lui aurait donné dans l'Asie septentrionale une situation privilégiée, si une guerre malheureuse avec le Japon (1904-1905) ne lui avait fait perdre, par le traité de Portsmouth (Angleterre), le bénéfice de son activité en Mandchourie.

Des troubles intérieurs changèrent les destinées de la Russie. Entre 1906 et 1914, quatre doumas se succédèrent, vivant une existence stérile, tôt brisée par une dissolution obtenue du tsar Nicolas II par la bureaucratie. De là une désaffection toujours grandissante, qu'accrurent encore à partir d'août 1914 les épreuves d'une guerre très insuffisamment préparée par l'administration russe.

Rappelons seulement les vicissitudes de la Grande Guerre sur le front oriental (v. Guerre [grande]), les alternatives de succès et de terribles revers des armées russes entre août 1914 et mars 1917, les avances en Prusse Orientale, en Galicie jusqu'aux Karpathes et en Hongrie (entre autres l'offensive de Broussilof en juin 1916) et les arrêts, les reculs des troupes du tsar, les défaites de Tannenberg, de la Dunajec et les invasions de la Pologne par les Austro-Allemands. De là, et aussi des rumeurs relatives à l'influence du moine Raspoutine sur la tsarine résulta la révolution de mars 1917, qui substitua un gouvernement contitutionnel à celui de la bureaucratie tsariste; mais ce gouvernement incapable ne fit que frayer la voie au bolchevisme. Cette dictature du prolétariat, ou plutôt de ses chefs Lénine et Trotsky commença dans le courant de l'automne 1917, et accumula d'abord désastres sur désastres. Ce fut la défaite complète des armées russes désorganisées, le triomphe des Austro-Allemands (prise de Riga) et la signature du honteux traité de Brest-Litovsk (3 mars 1918), qui marqua la fin de la Grande Guerre sur le front oriental; ce fut la destruction de l'œuvre des tsars « rassembleurs de la terre russe » et le démembrement de l'empire par la séparation de l'Ukraine, des états Baltiques, de la Finlande, de la Pologne et des possessions russes d'Asie; ce fut la dilapidation des finances et la ruine de l'industrie, l'arrêt de la mise en valeur du sol et l'anarchie complète. Peu à peu, cependant, la république des soviets, dont la capitale est Moscou et non plus Pétrograd, a travaillé à reconquérir une partie des pays perdus; si elle a échoué en Europe du côté de la Pologne (en 1920), elle a recouvré quelque influence en Asie, ou elle donne l'impulsion à différentes républiques plus ou moins autonomes (en Sibérie orientale, au Turkestan, au Caucase); elle a fomenté des troubles dans plusieurs Etats de l'Europe (en Hongrie entre autres) et soutenu les nationalistes turcs d'Angora dans leur lutte contre les Grecs, comme les revendications des musulmans des Indes en faveur du maintien de l'empire turc de Constantinople; elle a enfin réprimé, en Russie même, les attaques des contre-révolutionnaires. Mais la situation intérieure n'a cessé d'empirer; en 1921, la famine a ajouté ses horreurs aux maux dont souffrait déjà la Russie. Alors le gouvernement des soviets a sollicité le secours de l'Entente; mais s'il a pu nouer des relations avec les peuples scandinaves et avec l'Allemagne, il a éprouvé de plus grandes difficultés à le faire avec les peuples de l'Europe Occidentale et avec les Etats-Unis, à cause de sa répudiation des dettes contractées par la Russie sous le gouvernement des tsars. La conférence de Gênes a échoué (avril-mai 1922) et le seul résultat en a été le traité signé avec l'Allemagne à Rapallo le 16 avril. Ainsi la Russie s'est trouvé, au point de vue tant économique que politique, dans une situation lamentable.

— *Linguist.* On parle dans l'empire russe un nombre considérable d'idiomes distincts. Le russe, parlé par 80 millions d'habitants, appartient à la branche balto-slave des langues indo-européennes. On y distingue le *grand russe* ou russe proprement dit (50 millions); le *russe blanc* (5 millions); le *petit-russe* ou *ruthène* (24 millions). L'alphabet russe dérive de l'écriture cyrillique et comprend 35 caractères.

— LITTÉR. Convertie de bonne heure à la religion grecque orthodoxe, la Russie reçut de Byzance sa littérature. Les premiers monuments littéraires écrits en russe sont: *la Chronique de Nestor* (XIIe s.), *les Vies des Pères de Kiev, le Voyage de l'hégoumène Daniel aux Lieux saints* (XIIe s.). Malgré l'invasion tatare du XIIIe siècle, la culture littéraire est conservée dans les monastères: le *Récit de la bataille d'Igor* et la *Zadontschina* portent la trace de la lutte contre les envahisseurs. Après la prise de Constantinople par les Turcs (1453), les réfugiés grecs suscitent en Russie une sorte de renaissance hellénique. Au XVIe siècle, les éléments étrangers pénètrent dans le pays. Au XVIIe siècle, Moscou possède une troupe dramatique. Au XVIIIe siècle, Pierre le Grand implante en Russie la culture européenne. Les écrivains russes subissent l'influence française: Trediakovsky imite Boileau. Le prince Kantemir écrit des satires. Il faut citer encore le grammairien Lomonosov, le poète lyrique Derjavine, les auteurs dramatiques von Vizine et Soumarokov. Sous le règne de Catherine II, ce sont les philosophes français qui servent de modèles: l'auteur comique Kapnist, les publicistes Novikov, Stcherbatov, Radistchev; les poètes Kheraskov et Bogdanovitch, le fabuliste Khemnitzer sont plus ou moins des élèves des grands écrivains français. C'est avec le règne d'Alexandre Ier que le génie russe se dégage des influences étrangères. L'historien Karamzine défend la tradition nationale. Le romantisme triomphe de 1820 à 1840, avec les poètes lyriques Joukovsky, Pouchkine, Lermontov. Griboïedov se fait connaître comme auteur comique, Krylov comme fabuliste. Après 1840, sous l'influence de la philosophie allemande, les écrivains font la critique des idées établies, et préparent en littérature l'avénement du réalisme. Ainsi font le critique Bielinsky, le pamphlétaire Herzen. Le roman est alors le genre dominant avec Gogol, Gontcharov, Pisemsky, Tourguenev, Dostoievski, Léon Tolstoï, qui, dans ses derniers ouvrages, se consacre à la propagation d'un idéal ascétique et social, puis Tchekov, Ouspensky, Gorki, D. de Merejkovski, L. Andreiev, I. Bounine, A. Kouprine, etc. Dans les autres genres, on peut citer les poètes lyriques Feth, Maïkov, Nekrassov, Alexis Tolstoï; les dramaturges Ostrovski et Tchedrine; les publicistes Katkov et Aksakov.

— BEAUX-ARTS. *Archit.* La Russie primitive n'employait probablement que le bois comme matériel de construction. Convertie au christianisme, elle imita les types des églises byzantines. Parmi les églises du XIe et du XIIe siècle, tantôt cubiques, tantôt e croix, citons celles de Kiev, de Tchernigov, de Novgorod-la-Grande. Elles se hérissent de coupole couvertes de plaques en métal. Des artistes occidentaux importèrent quelques éléments du styl roman. La période de la domination tatare arrêt l'élan de l'architecture. Au XVIe et au XVIIe siècle apparaissent en Russie des architectes italiens, qu construisent des palais et des églises, où se reconnai l'influence du style florentin. C'est de cette époqu

ALPHABET RUSSE

| IMPRIMERIE | ÉCRITURE | APPELLATION | IMPRIMERIE | ÉCRITURE | APPELLATION |
|---|---|---|---|---|---|
| А а | А а | a | С с | С с | esse |
| Б б | Б б | bé | Т т | Т т | té |
| В в | В в в | vé | У у | У у | ou |
| Г г | Г г | ghé | Ф ф | Ф ф | effe |
| Д д | Д д д | dé | Х х | Х х | kha |
| Е е | Е е | ié | Ц ц | Ц ц | tsé |
| Ж ж | Ж ж | jé | Ч ч | Ч ч | tché |
| З з | З з | zé | Ш ш | Ш ш | cha |
| И и | И и | i | Щ щ | Щ щ | chtcha |
| й | й | i kratkoé (i bref) | Ъ ъ | ъ | tvœrdy znak (signe dur) |
| І і | І і | i | Ы ы | ы ы | i dur |
| К к | К к | ká | Ь ь | ь | miagky znak (signe mou) |
| Л л | Л л | elle | Ѣ ѣ | Ѣ ѣ | iatié |
| М м | М м | emme | Э э | Э э | è |
| Н н | Н н | enne | Ю ю | Ю ю | iou |
| О о | О о | o | Я я | Я я | ia |
| П п | П п | pé | Ѳ ѳ | Ѳ ѳ | fita |
| Р р | Р р | erre | | | |

# RUSSIE

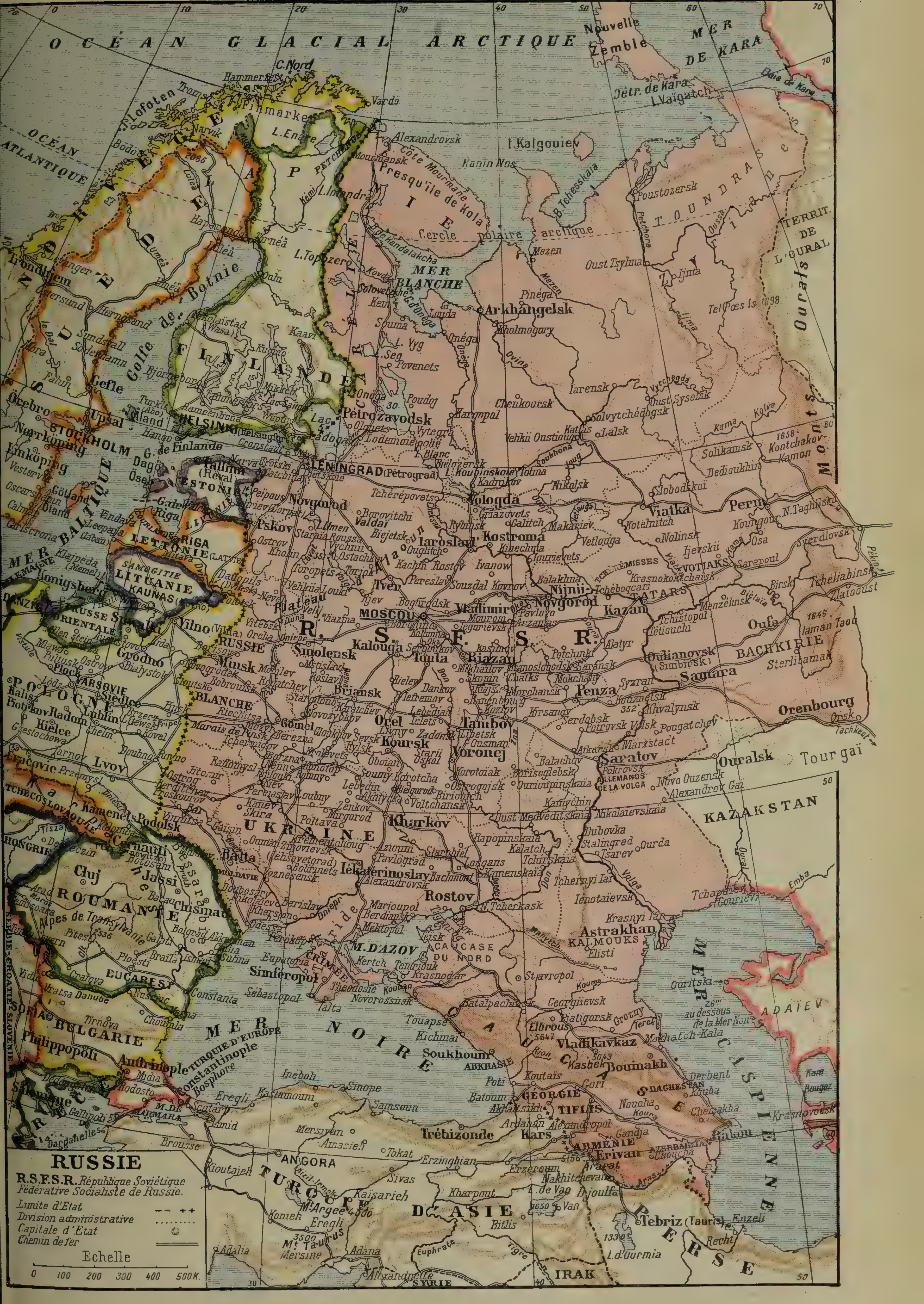
OCÉAN GLACIAL ARCTIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
MER BLANCHE
MER DE KARA
Nouvelle Zemble
MER BALTIQUE
MER NOIRE
MER CASPIENNE
M. D'AZOV
NORVÈGE
SUÈDE
FINLANDE
LAPONIE
CARÉLIE
ESTONIE
LETTONIE (LATVIE)
LITUANIE
KAUNAS
PRUSSE ORIENTALE
POLOGNE
RUSSIE BLANCHE
UKRAINE
R. S. F. S. R.
ROUMANIE
HONGRIE
TCHECOSLOVAQUIE
BULGARIE
TURQUIE D'EUROPE
TURQUIE D'ASIE
GÉORGIE
ARMÉNIE
AZERBAIDJAN
PERSE
IRAK
SYRIE
KAZAKSTAN
BACHKIRIE
TATARS
VOTIAKS
KALMOUKS
ALLEMANDS DE LA VOLGA
CRIMÉE
CAUCASE DU NORD
DAGHESTAN
ABKHASIE
TERRIT. DE L'OURAL
Monts Ourals
TOUNDRAS
Cercle polaire arctique
LENINGRAD (Pétrograd)
MOSCOU
Arkhangelsk
Kharkov
Kiev
Odessa
Rostov
Tsaritsyn
Astrakhan
Saratov
Samara
Kazan
Nijnii-Novgorod
Perm
Viatka
Vologda
Orenbourg
Tiflis
Bakou
Vladikavkaz
Sébastopol
Constantinople
BUCAREST
VARSOVIE
STOCKHOLM
HELSINKI
RIGA
Tallinn (Reval)
Vilno
Minsk
Smolensk
Toula
Voronej
Ouralsk
Tourgaï
RUSSIE
R.S.F.S.R. République Soviétique Fédérative Socialiste de Russie.
Limite d'Etat
Division administrative
Capitale d'Etat
Chemin de fer
Echelle
0
100
200
300
400
500 K.

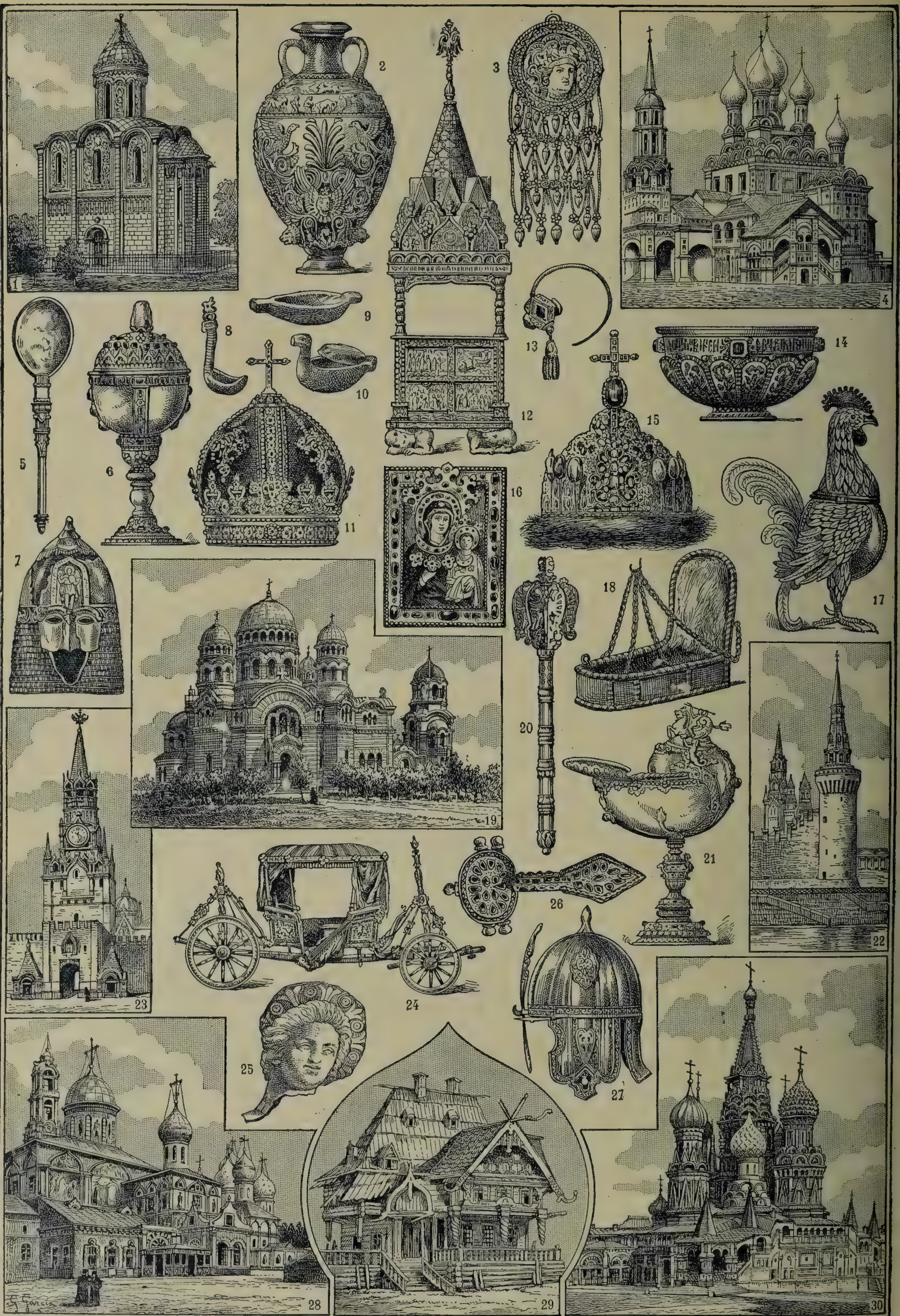

Art Russe. — 1. Cathédrale de Saint-Dimitri, à Vladimir (XIIe s.); 2. Vase antique en électrum (fouilles de Kertch (Crimée); 3. Couvre-oreille gréco-scythe (fouilles de Coul-Aba); 4. Eglise d'Ostankino (XVIIe s.); 5. Cuiller d'Antoine le Romain, à Moscou (XIIe s.); 6. Coupe à couvercle (XVIe s.); 7. Casque du grand-duc Iaroslav; 8. Cuiller tchérémisse; 9. Assiette à poisson zyriane en bois; 10. Salière permiake; 11. Mitre de métropolite (XVIe s.); 12. Stalle des tsars (église de l'Assomption, Moscou); 13. Boucle d'oreille (province de Kouban); 14. Coupe moderne; 15. Couronne de Pierre le Grand (XVIIIe s.); 16. Icone de N.-D. de Josaphat (cathédrale de l'Archange, à Moscou); 17. Gobelet (Kombok) du grand-duc Jean III; 18. Berceau ostiak; 19. Cathédrale de Riga; 20. Masse d'armes en fer ciselé; 21. Hanap du tsar Alexis Mikhaïlovitch (XVIIe s.); 22. Tour de l'Eglise, au Kremlin; 23. Porte de la Résurrection, au Kremlin; 24. Carrosse de gala des tsars (Palais d'Hiver); 25. Terre cuite antique (fouilles de Kertch, Crimée); 26. Fibule ornée de pierreries (fouilles de Nijnii-Novgorod); 27. Casque; 28. Couvent de Troïtzko Sergievo; 29. Relais de poste, sur les bords de la Néva, à Iaroslav; 30. Eglise Vassili Blajennoï, à Moscou (XVIe s.).

e datent le Kremlin et quelques églises fort cu-
uses de Moscou (Saint-Basile). L'école de Moscou
plique ingénieusement aux édifices de brique et
pierre les formes pittoresques de l'architecture
bois. Pierre le Grand proscrit les anciennes for-
s nationales, et fait imiter surtout l'architecture
llandaise. Zemtsof est un bon architecte russe. La
ssie continue après lui à appeler des artistes
angers. Rastrelli, sous Elisabeth, bâtit en style
coco le Palais d'hiver de Saint-Pétersbourg. En 1757
instituée l'Académie des beaux-arts. Sous Cathe-
e II sont entrepris les quais de la Néva ; de cette
oque datent le palais de Tauride et la cathédrale
Saint-Alexandre-Newsky à Saint-Pétersbourg.
s noms des architectes Starov, Kozlov, Tchéva-
sky, Bagenov, Voronikhine sont à signaler. Sous
exandre Ier une Ecole d'architectes est créée à
oscou : c'est l'époque de Rossi et de Stassov. Sous
colas Ier domine le style dit « de caserne ». Les
chitectes russes se sont ensuite efforcés de s'ins-
er des anciens modèles byzantins.

— *Sculpt.* L'Eglise orthodoxe interdit, comme sus-
cte d'idolâtrie, la représentation de la figure hu-
ine. La Russie ne connaît la sculpture propre-
nt dite qu'à partir de Pierre Ier. Elle commence
imiter les artistes occidentaux, puis produit des
istes nationaux : Stchédrine, Choubine, Kozlovsky,
okofiev, Martos. Sous le règne de Nicolas, l'école
sse continua à se dégager de l'imitation. Citons
odt von Iaourgenburg, Mikechine, Antokolsky,
biello, Popov, Lanceny, le prince Troubetzkoï, etc.

— *Peint.* La peinture, au contraire, joue, dès les
buts de l'histoire, un rôle considérable dans la vie
sse. Jusqu'au XVIIIe siècle, elle est surtout reli-
euse et s'inspire des modèles byzantins. Kiev a en-
e conservé des fresques et des mosaïques du XIe
du XIIe siècle. L'école de Novgorod brille au XIVe
au XVe siècle ; l'école de Moscou au XVIe ; l'école
roganof au XVIIe. Déjà, au XVIe siècle, la pein-
re, demeurée jusque-là monopole des moines, avait
ssé aux laïques ; mais le concile de Stoglav (1554)
soumet au contrôle de l'Eglise : défense de re-
oduire autre chose que les modèles hiératiques.
XVIIe siècle, Ouchokov et ses élèves s'efforcent
sortir des procédés conventionnels. Depuis Pierre
Grand jusque dans la seconde moitié du XIXe siè-
, les peintres russes suivront les modèles étran-
rs. Parmi les peintres russes citons Matvéief,
an Nikitine, les portraitistes Levitzky et Boro-
ovsky ; puis, Rokotov, Drogine, Miropolsky, Chi-
nof sont les noms à signaler. Au début du XIXe siè-
domine le goût de l'antiquité, avec Egorof,
ebouïev. L'avènement du romantisme, préparé
r Keprensky, Tropenine, Vorobiev, est représenté
r Brullof et Ivanof. Venetsianov, Tchernychev,
kolov peignent la vie du paysan russe. Le genre
sse devient à la mode avec Perov, Prianichnikov,
vitsky, Masoïedov. Makovsky décrit avec splen-
ur les scènes et les types de l'ancienne Russie ;
epine, Kramskoï, Bogolioubov interprètent ceux
la Russie moderne. Vasnetsov, Gay renouvellent
peinture religieuse. Citons encore Semeradsky
rigine polonaise, Bakolowicz, Verestchaguine
pôtre de la paix, Sourik, Lévitan, Serov, Koro-
ne, Wroubel, Somof, Bakst, Golovine.

— *Musiq.* Le peuple russe est passionné pour la
isique et la danse ; il est resté fidèle à ses an-
ennes mélodies. Malgré l'importation de la mu-
que italienne au XVIIIe siècle, Varlamov, Gourieev,
iabiev en tirèrent quelque profit. Verstovsky s'es-
ya le premier dans l'opéra ; mais le véritable
éateur de l'opéra russe est Glinka, qui l'a éman-
pé de l'imitation italienne et allemande ; à côté de
il faut placer Dargomyjski. Les deux frères
ıbinstein, Sierov, Balakirev, Moussorgsky, Boro-
ne, Rimsky-Korsakov, Glazounov, Cui, Liadov,
ravinski, Scriabine ont produit des opéras et des
ıvres symphoniques de premier ordre.

Une des formes les plus originales de l'art mu-
cal et de l'art dramatique réside dans les ballets,
i ont grandement influencé l'art décoratif contem-
rain.

— *Ancien Hymne national russe.* Cet hymne, fait

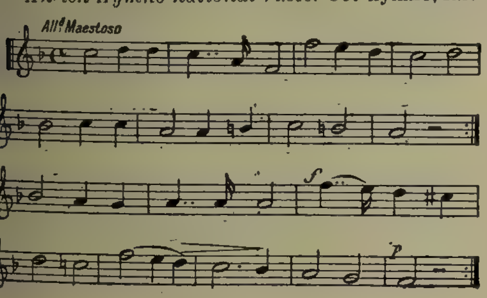

Hymne national russe.

1833, à la demande du tsar Nicolas Ier, est du poète
ukovsky (pour les paroles) et du général Lvof
our la musique).

**Russie** (*campagne de*). En 1812, Napoléon Ier pré-
oyant la rupture de l'alliance franco-russe, déclara
guerre au tsar Alexandre Ier, franchit le Niémen
Kovno, dispersa l'ennemi à Mohilev, Ostrovno,
molensk, et, après la victoire de Borodina sur les
rds de la Moskova, due surtout au maréchal Ney,
Empereur s'établit au Kremlin, à Moscou, mais la
lle sainte de la Russie fut incendiée par le gou-
erneur Rostopchine, et la Grande Armée dut, à
approche de l'hiver, opérer une retraite désastreuse,
ont l'épisode le plus douloureux est le passage de
Bérésina. Conduits par Ney, harcelés par les
saques, décimés par le froid et la faim, les sol-
ats de la Grande Armée, réduits de 500.000 à
.000 hommes, durent repasser le Niémen à Kovno,
furent ensuite rejetés en Allemagne.

**Russien, enne** [*ru-si-in, è-ne*]. Syn. anc. de
usse, et qui s'appliquait spécialement aux habitants
e la Grande-Russie, de la Petite-Russie et de la
ussie-Blanche.

**russification** [*ru-si, si-on*] n. f. Action de
ussifier ; son résultat.

**russifier** [*ru-si-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*)
endre russe. Obliger à adopter les mœurs russes :
*adis, les tsars russes voulurent russifier la Pologne*
*émembrée.*

**Russikon,** comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 1.270 h. Tissage de soie ; fabriques d'allumettes.

**Russky** (Nicolas). V. ROUSSKY.

**Russo-japonaise** (*guerre*). Elle dura du 8 février 1904 au 5 septembre 1905. La guerre fut déclarée le 10 par le Japon ; mais, dès le 8, la flotte de Togo attaqua l'escadre russe et torpilla trois vaisseaux, bloqua Port-Arthur, et demeura jusqu'à la fin maîtresse de la mer. Sur terre, l'armée de Kuroki franchit victorieusement le Yalou ; l'armée de Nogi mit le siège devant Port-Arthur. Kouropatkine dut évacuer Liao-Yang, perdit la bataille de Cha-Ho (10 18 octobre). Port-Arthur capitula le 2 janvier 1905. Le généralissime japonais Oyama écrasa l'armée russe de Mandchourie à Moukden (23 février-10 mars 1905). Une seconde escadre russe, formée sous le commandement de l'amiral Rojestvensky, fut détruite les 27 et 28 mai 1905 à la bataille de Tsou-Sima. La médiation de la France, de l'Angleterre et surtout des Etats-Unis amena les belligérants à signer le traité de Portsmouth. Les Russes durent évacuer la Mandchourie, et les Japonais leur furent substitués dans les accords conclus avec la Chine. Le sud de l'île Sakhaline fut cédé au Japon.

**russophile** [*ru-so*] adj. et n. (de *Russe*, et du gr. *philos*, ami). Qui aime les Russes.

**russule** [*ru-su-le*] n. f. Genre de champignons de la famille des agaricinées, voisins des lactaires.

— ENCYCL. Les russules (v. la planche CHAMPIGNONS) ont souvent des couleurs vives. On en connaît d'assez nombreuses espèces, les unes comestibles, les autres vénéneuses, qui croissent dans les bois, les prés, etc. Parmi les espèces comestibles figurent les suivantes : *russule verdoyante* ou *verdissante* (appelée encore *palomet*, *bise verte*), *russule jolie*, *russule sans lait*, *russule bleue*, *jaunâtre* (vulgairem. *charbonnier*), *russule molle*, *russule grêle*) ; parmi les espèces vénéneuses : *russule émé tique*, *russule puante*, *russule fourchue*, *russule de Quélet*.

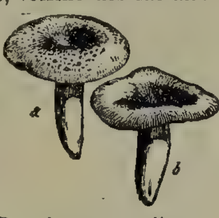

Russules : *a*, verdissante ; *b*, puante.

**Russwil,** comm. de Suisse (cant. de Lucerne) ; 3.930 h. Agriculture, élève de bétail ; nombreuses fromageries. Exploitation de tourbe.

**rustaud** [*rus-tô*], **e** adj. et n. (du vx. franç. *ruste*, pour *rustre*). Grossier, qui tient du paysan.

**rustaudement** [*rus-tô-de-man*] adv. A la manière des rustauds. (Peu us.)

**rustauderie** [*rus-tô-de-rî*] n. f. Etat, défaut du rustaud : *il est d'une rustauderie !* (Peu us.)

**Rustauds** ou **Bours,** bandes de paysans allemands, qui dévastèrent la Lorraine en 1525.

**ruste** [*rus-te*] n. m. Sorte de lance dont se servaient autrefois les gens de guerre à pied.

**rusticage** [*rus-ti*] n. m. Mortier très clair, qu'on jette à l'aide d'une sorte de balai contre la surface d'un mur pour le crépir.

**rusticité** [*rus-ti*] n. f. (lat. *rusticitas*). Manière d'être des campagnards. Grossièreté de manières. Qualité que possède une plante ou un animal, de ne pas craindre les intempéries des saisons.

**rustine** [*rus-ti-ne*] n. f. Côté du creuset d'un fourneau, qui est opposé à la *tympe* côté où se fait le travail du fondeur. Fond d'une forge, du côté du mur.

**rustique** [*rus-ti-ke*] adj. (lat. *rusticus*). Qui appartient à la campagne : *travaux rustiques. Fig.* Grossier, rude : *air*, *langage rustique*. Se dit des animaux et des plantes qui sont peu sensibles aux intempéries. Se dit d'un ouvrage de maçonnerie dans lequel les pierres de parement demeurent brutes naturellement, ou sont taillées pour imiter le brut. *Ordre rustique*, ordre où les colonnes, l'entablement sont ornés de bossages vermiculés. *Le genre rustique*, le genre campagnard. N. m. Ce qui est inculte ou sans art : *rechercher le rustique.* Marteau de tailleur de pierre, à tranchant dentelé et aplati dans le sens du manche. Sorte de panier (en osier ou en rotin) à section ovale ou rectangulaire fermé par un couvercle emboîté et muni de deux anses ou de deux poignées.

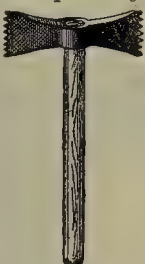

Rustique.

**Rustique** (saint), prêtre et martyr avec saint Denis ; premier évêque de Paris. Fête le 9 octobre. — Evêque de Narbonne, m. vers 462. Fête le 26 octobre. — Evêque de Lyon, au Ve siècle. Fête le 25 avril.

**rustiqué** [*rus-ti-ké*], **e** adj. Se dit de la surface profondément et irrégulièrement sillonnée de certains fruits ou noyaux (de pêches, etc.), et aussi de toute surface qui présente des parties saillantes et rentrantes disposées sans ordre ni symétrie.

**rustiquement** [*rus-ti-ke-man*] adv. D'une manière rustique : *maison rustiquement meublée.* D'une manière grossière et sans art.

**rustiquer** [*rus-ti-ké*] v. a. Donner une apparence rustique à une pierre, à un mur, à une construction.

**rustiqueur** [*rus-ti-keur*] n. m. Celui qui s'occupe de constructions rustiques.

**rustre** [*rus-tre*] n. m. (ancienn. *ruste ;* du lat. *rusticus*). Paysan, campagnard. *Par ext.* Homme grossier, brutal : *quel rustre !* Adjectiv. Grossier, rustique : *un langage rustre.*

**rustre** [*rus-tre*] n. f. *Archéol.* Nom des pièces de fer en forme de losange, que l'on rivait sur le tissu des cottes de mailles. *Blas.* Losange percé en son milieu d'un trou rond.

**rustré** [*rus-tré*], **e** adj. *Archéol.* Se disait d'une cotte de mailles portant des rustres.

**rustrerie** [*rus-tre-rî*] n. f. Habitude, manière d'un rustre.

**rut** [*rut'*] n. m. (lat. *rugitus*). Etat physiologique des animaux, spécialement des mammifères, qui les pousse à l'accouplement.

**rutabaga** n. m. (du suéd. *rotabagge*). Gros navet à chair jaune.

— ENCYCL. Les rutabagas, dits encore *navets de Suède*, *turneps*, *chounavets*, introduits de Suède en France par Lasteyrie, sont des choux à racines rondes ou oblongues, renflées, à chair compacte et jaunâtre, et dont les feuilles ont à peu près l'apparence du colza. Au début de la végétation, les rutabagas se développent lentement, mais après la transplantation leur accroissement est rapide. Ils entrent dans l'alimentation de l'homme et des animaux.

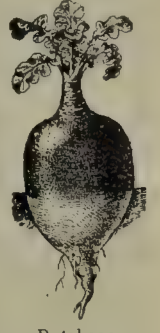

Rutabaga.

**rutacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales superovariées, ayant pour type le genre *rue.* S. une *rutacée.*

**Rute** ou **Ruti,** comm. de Suisse (cant. d'Appenzell, Rhodes-Intérieures), sur la rive dr. de la Sitter ; 2.000 h. disséminés en de nombreux hameaux. Elève de bétail. Broderie mécanique, retorderie de soie.

**ruté, e** adj. *Bot.* Qui se rapporte à la *rue.*

**Rutebeuf,** trouvère du XIIIe siècle, né en Champagne, m. vers 1285, un des plus grands poètes de son temps. Il était ménestrel, et mena à Paris une existence misérable. Il a composé des drames (*le Miracle de Théophile*), des dialogues (*Dit de l'Erberie*), des complaintes, des poèmes allégoriques, des fableaux et surtout des poèmes de circonstance, où la satire tient une large place, et dans lesquels il a peint sa vie misérable avec une verve vibrante et pittoresque.

**rutèle** n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant de beaux insectes de taille moyenne, aux vives couleurs, et dont on connaît une douzaine d'espèces américaines.

**Ruteni** ou **Rutènes,** peuple gaulois de l'Aquitaine Ire, dans le Rouergue. Ch.-l. *Anteni* (Rodez).

**Ruth,** femme moabite, dont l'histoire est racontée dans le livre de la Bible qui porte son nom. Veuve d'un Israélite, Mahalon, qui s'était expatrié pour fuir la famine, elle refusa de se séparer de sa belle-mère, Noémi, quand celle-ci voulut rentrer dans le pays de Chanaan. Les deux femmes arrivèrent à Bethléem où Ruth conquit le cœur du riche Booz, qui l'épousa.

**Ruth,** oratorio de César Franck (1846) ; œuvre d'une inspiration noble et tendre, et d'une rare perfection de style.

**Ruth et Booz,** tableau de Poussin (Louvre). Il représente Booz donnant à un serviteur l'ordre de laisser glaner Ruth qui est agenouillée devant lui. Ce tableau symbolisait l'*Eté*, dans la suite des *Quatre saisons.* V. p. 822. — Beau poème de Victor Hugo, dans *la Légende des siècles.*

**Ruthènes, Petits-Russes** ou **Petits-Russiens,** peuple slave, répandu en Galicie, en Lituanie et en Hongrie, mais surtout dans la Russie méridionale (25 millions d'h.) où il est représenté surtout par les Cosaques. Leur langue, le *petit-russe* ou *ruthène,* se rapproche du russe proprement dit plus que toute autre langue slave. Mais il possède une littérature propre.

**Ruthenia** ou **Ruthénie,** district autonome de la Tchécoslovaquie, entre les Karpathes, l'Ung et la Tiza ou Theiss : 572.000 h., surtout Ruthènes (de là le nom du district). V. principales : Uzhorod (Ungrar) et Munkacevo (Munkacz). Jusqu'au traité de Trianon (4 juin 1920), ce district faisait partie de la Hongrie.

**ruthénium** [*ni-om'*] n. m. Métal du groupe du platine. (Son symbole est *Ru.*)

— ENCYCL. Le ruthénium a pour poids atomique 101,7, et sa densité est 12,06 ; il fond vers 2.400°. On peut l'utiliser comme catalyseur.

**Ruthénois, e** [*noi, oi-ze*], originaire ou habitant de Rodez : *les Ruthénois.* Adjectiv. : *population ruthénoise.*

**Rutherford** (sir Ernest), physicien anglais, né à Nelson (Nouvelle-Zélande) en 1871. Connu pour ses travaux sur la constitution de la matière, sur la radioactivité. Prix Nobel en 1908. Associé de l'Académie des sciences (1927).

**Ruthven** [*vèn'*] (lord William), comte DE GOWRIE, Ecossais. Il prit une grande part aux troubles du règne de Marie Stuart, et périt sur l'échafaud, à Stirling, en 1584.

**Ruti,** comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 4.800 h. Ateliers de constructions mécaniques (métiers à tisser) ; filature de la soie ; clouterie et tréfilerie, machines à coudre, etc.

**rutilance** n. f. Etat de ce qui est rutilant.

**rutilant** [*lan*], **e** adj. (lat. *rutilans*). D'un rouge éclatant : *cuivre rutilant.*

**rutilation** [*si-on*] n. f. Etat de ce qui rutile.

**rutile** n. m. Oxyde naturel de titane.

**rutiler** [*lé*] v. n. (lat. *rutilare*). Briller d'un vif éclat : *armure qui rutile. Par ext.* Ardent, enflammé : *figure qui rutile.*

**Rutilius Numatianus** (Claudius), poète latin, né en Gaule (VIe s.), auteur d'un *Itinerarium* où l'on trouve de gracieuses descriptions.

**rutine** n. f. Composé cristallin extrait de l'essence de rue, des câpres. Syn. SOPHORINE.

**Rutland,** comté du Royaume-Uni, (Angleterre) 18.300 h. Ch.-l. *Oakland.*

**Rutland,** v. des Etats unis d'Amérique, Vermont, sur l'Otter Creek ; 15.000 h. Ch.-l. du *comté de Vermont.*

**Rütli.** *Géogr.* V. GRÜTLI.

**Rutules,** peuple de l'ancienne Italie (Latium) ; capit. *Ardée.*

**rutylène** n. m. Carbure $C^{12}H^{18}$, liquide incolore bouillant à 150°.

**Ruvigny** (Henri DE MASSUÉ, marquis **de**), général français, m. à Greenwich (1605-1689). Lieutenant général, et protestant, il se fit naturaliser Anglais après la révocation de l'édit de Nantes. — Son fils, HENRI, né à Paris, m. à Stratton (1648-1720), servit dans les armées anglaises, combattit contre la France, devint comte de Galloway et gouverneur de l'Irlande.

**Ruvo di Puglia,** v. d'Italie Pouille, prov. de Bari); 24.000 h. Cathédrale normande des xii$^{e}$ et xiii$^{e}$ siècles.

**Ruwenzori.** *Géogr.* V. Rouwenzori.

**Ruy Blas**, drame historique en cinq actes et en vers, par Victor Hugo (1838). Don Salluste, disgracié, veut se venger de la reine d'Espagne, auteur de sa disgrâce. Comme son cousin, don. César de Bazan, qui est une sorte de bohème et de gueux, refuse pourtant de nuire à une femme, il s'adresse à son valet, Ruy Blas, qu'il sait amoureux de la reine. Il le présente à la cour comme son cousin, don César, et lui commande de se faire aimer de la souveraine. Ruy Blas y réussit, devient premier ministre, veut régénérer l'Espagne. Mais don Salluste reparaît, et exige que Ruy Blas attire la reine à un rendez-vous. Après divers imbroglios causés par la présence du véritable César de Bazan, Ruy Blas, la reine et don Salluste se retrouvent dans la maison du rendez-vous. Don Salluste presse la reine de quitter la cour avec son amant, ou bien il publiera son aventure. Mais Ruy Blas, las de mentir, crie à la reine qu'il n'est qu'un valet, tue don Salluste et s'empoisonne, emportant le pardon de la reine. Critiquable au point de vue de la vérité historique et psychologique, ce drame est un des plus saisissants du théâtre romantique, par l'ampleur et la fougue du lyrisme, la beauté de la forme poétique.

**Ruy Gomez de Sylva** (*Don*), personnage d'*Hernani*, de V. Hugo, oncle de doña Sol.

**Ruyen,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Audenarde), sur l'Escaut ; 2.260 h. Toiles ; tissus.

**Ruysbroeck,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), près de la Senne ; 4.740 h. Tissus, fonderies ; produits chimiques. — Comm. de la province d'Anvers (arr. de Malines), près du Rupel ; 2.260 h.

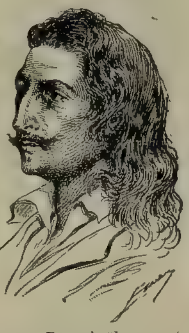
Ruysdaël.

**Ruysbroek** ou **Rusbrock** (Jean de), *l'Admirable*, théologien mystique flamand, né à Ruysbroek, m. à Groendal (1294-1381). Dans son couvent de Groendal il forma à la vie contemplative un grand nombre de prêtres dont plusieurs devinrent célèbres.

**Ruysdaël** ou **Ruisdaël** [*Ruisdal*] (Jacob Isaac Van), peintre paysagiste hollandais, né probablement à Haarlem, m. à Haarlem (1628 ou 1629-1682). Ses paysages sont simples et calmes, d'une bonhomie tranquille, mais embellis par des contrastes de lumière et d'ombre. Il est le plus grand paysagiste de la Hollande. Le Louvre possède de lui : *le Buisson*, *Effet de soleil*, *Coup de vent*.

**Ruysselede,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Thielt) ; 6.530 h. Dentelles, toiles, cordages, bougies.

**Ruyter** [*tèr*] (Michel-Adrien De), amiral hollandais, le rival de Duquesne, né à Flessingue, m. à Syracuse (1607-1676). Il battit Monk en 1666 dans la célèbre *bataille des Quatre jours*, mais fut battu par Duquesne aux îles Stromboli et mourut des suites de ses blessures.

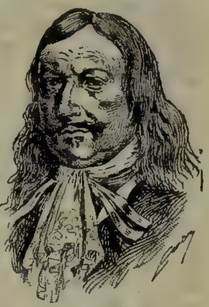
Ruyter.

**Rybinsk,** v. de la plaine russe, gouv. de Yaroslav, sur la Volga ; 31.000 h. Port fluvial ; fonderies de fer.

**Ryckevorsel,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout) ; 3.960 h.

**Rydberg** (Abraham-Victor), poète et écrivain suédois, né à Jonkœping, m. à Djursholm (1828-1895), romancier (*le Dernier Athénien*), poète de premier mérite, écrivain politique et religieux, critique d'art et mythologue.

**Rye House** (*Complot de*), complot tenté en 1683 en Angleterre pour assassiner Charles II et son frère Jacques, duc d'York. Il échoua et entraîna l'exécution de lord William Russell et d'Algernon Sidney et le suicide du comte d'Essex.

**Ryes** [*ri*], ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 8 kil. de Bayeux ; 410 h. Ch. de f. — Le cant. a 25 comm. et 8.510 h.

**Rymenam,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines), sur la Dyle ; 2.550 h.

**Rymer** [*mèr*] (Thomas), savant historien anglais, né à Yafforth, m. à Londres (1641-1713). On lui doit un utile recueil de *Traités* diplomatiques.

**Ryner** (Jayme *Hans*, dit **Han**), littérateur français, né à Nemours, (Oran, Algérie) en 1861 ; auteur de romans et de contes (*le Crime d'obéir*), d'ouvrages de critique et de polémique (*le Massacre des Amazones*, *Prostituées*).

**ryot** [*ri-o*] n. m. Dans l'Inde, paysan.

**Rysselberghe** (Théo Van), peintre belge, né à Gand en 1862, artiste néo-impressionniste au pinceau juste, robuste et clair (*Une Lecture*, *Vue d'Ambleteuse*, *l'Heure ensoleillée*).

**Ryswick** [*ris-vik*], village de Hollande où furent signés les traités des 20 septembre et 30 octobre 1697, qui mirent fin à la guerre de la coalition d'Augsbourg. Aux termes de ces traités, les belligérants (France d'une part, Hollande, Angleterre, Espagne, Empire de l'autre) se restituaient leurs conquêtes ; 2.800 h.

**rythme** n. m. (lat. *rythmus*, du gr. *rhuthmos*). Dispositions symétriques et à retour périodique des temps forts et des temps faibles dans un vers, une phrase musicale, etc. : *rythme poétique, musical.* Par extens. Vers, chants : *des rythmes belliqueux.*
— Encycl. *Litt.* Au point de vue poétique (dans les vers mesurés ou rythmiques) comme au point de vue musical, le rythme est constitué par le retour, à intervalles égaux, d'un son (syllabe ou note de musique) plus fortement accentué que les autres et nommé « temps fort ». Dans les vers mesurés, par exemple dans la versification française, le rythme repose sur les césures, la longueur et le nombre des
différents vers employés. La prose n'est pas non pl
dépourvue de rythme : il n'est pas de bon orate
ou de bon écrivain qui ne rythme sa phrase, et ch
certains prosateurs, comme Chateaubriand, elle
vêt presque une allure poétique.
— *Mus.* Le rythme (qu'on appelle aussi *caden*
est l'effet obtenu par la succession des temps for
et des temps faibles ; il résulte, en outre, de l'ord
plus ou moins symétrique des sons musicaux,
point de vue de la durée et de l'intensité. L
rythmes sont plus ou moins longs, composés
une, deux, trois, quatre mesures, etc., et terminé
soit par une note de grande valeur, soit par u
note suivie d'un silence.

La musique ne peut guère se passer du rythm
mais celui-ci est complètement indépendant de
musique. Ainsi le tambour, qui n'a qu'un so
marque le rythme des airs que le clairon joue,
dès que celui-ci a cessé de sonner, le tambour,
battant seul, offre encore l'esquisse de ces mêm
airs. Le rythme se manifeste tantôt dans la mélodi
tantôt dans l'accompagnement, et souvent dans l
deux à la fois. Les airs de marche et de danse so
particulièrement caractérisés par le rythme.

Le rythme est *binaire* ou *ternaire*, suivant qu
procède par groupe de *deux* ou *trois* notes. Il e
*régulier*, quand il est formé de deux ou quatre mes
res, et *irrégulier* quand il est composé de trois m
sures ou quand il résulte de la combinaison av
les rythmes de deux et de quatre mesures.

Disons encore que le rythme est *masculin*, quan
il finit au commencement d'une mesure ou sur
temps fort ; il est *féminin* quaud il finit au mili
d'une mesure ou sur un temps plus faible. (Quan
les paroles accompagnent la musique, la derniè
note du premier coïncide avec une rime masculin
et celle du deuxième, avec une rime féminine).

**rythmé, e** adj. Qui a du rythme, de la cadenc
*période, phrase bien rythmée.*

**rythmer** [*rit'-mé*] v. a. Soumettre à un rythme
*rythmer sa marche au son du tambour.*

**rythmicien** [*si-in*] n. m. Celui qui s'occupe
la rythmique grecque ou latine.

**rythmicité** n. f. Caractère rythmique.

**rythmique** adj. Qui appartient au rythm
qui a du rythme. *Mus. Accent rythmique*, retou
plus ou moins périodique de rythmes composés
mesures formant des dessins symétriques dont ch
cun contient un membre de phrase : *l'accent, l'a*
*centuation rythmique est l'art de la ponctuatio*
*musicale.* N. f. Science des rythmes, appliquée à
prose et à la poésie. Partie de la musique des ancien
qui consistait à observer les lois de la *rythmopé*

**rythmopée** [*pé*] n. f. (du gr. *rhuthmos*, rythm
et *poiein*, faire). *Antiq.* Partie de la compositio
musicale, poétique ou oratoire, qui concernait l
lois du rythme, de la mesure.

**Rzeszow,** v. de Pologne (Galicie), sur le Wi
lock ; 27.000 h.

**Rzewuski** (comte Stanislas), écrivain russe
français, né à Kiev, m. à Paris (1863-1913), neveu d
M$^{me}$ Hanska, femme de Balzac ; auteur d'étude
littéraires et d'œuvres dramatiques.

**Rzhev,** v. de la plaine russe (gouv. de Tver), su
le Volga ; 24.000 h. Port fluvial ; Commerce de grain

URISPRUDENC
POLITIQUE

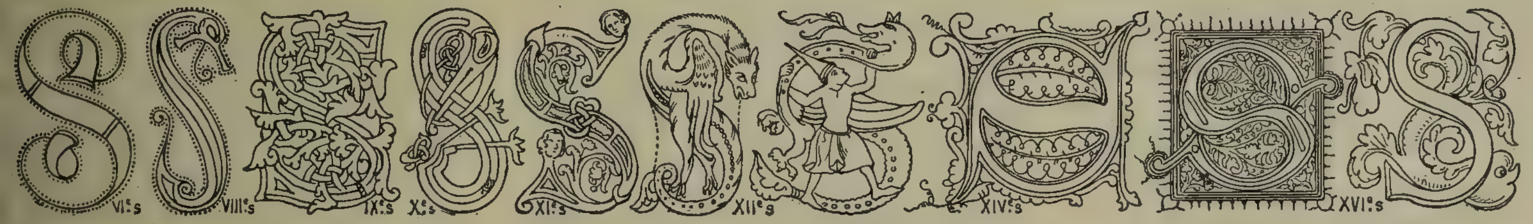

**S** [*èss'* ou *se*] n. m. Dix-neuvième lettre de l'alphabet et la quinzième des consonnes : *un S majuscule ; un s minuscule*. L's placé entre deux voyelles se prononce comme un *z* : rose, vase (pron. *roze*, *vaze*). *Paléogr.* Considérée comme un signe graphique, la lettre S, semblable à un W en phénicien, ou à un M dans le grec pri-
if, prend par un simple changement de position
orme du *sigma* majuscule (Σ) ; la perte d'un de ses
tre jambages et l'arrondissement conduisent à
forme de l'S romain. Les nécessités de la cursive
liquent la forme de la minuscule grecque et de
ninuscule latine. La lettre S prend en outre diffé-
tes formes, suivant que le caractère est de l'an-
ise, de la ronde ou de la bâtarde, de la coulée ou
roman, de l'italique, de la normande, de l'égyp-
nne, etc.

ÉCRITURES MODERNES

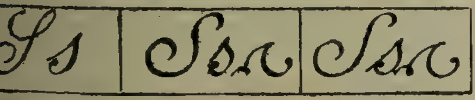
Anglaise. Ronde. Bâtarde.

*Ibrév.* S. ou St, Ste, saint ou sainte. S. S., Sa
nteté (le pape). S. M., Sa Majesté. S. A. I., Son
esse Impériale. S. A. R., Son Altesse Royale.
V.P., s'il vous plaît. S/C, sous compte. S. E., sauf
eur, ou Son Excellence. S. O., sauf omission. S.-O.,
l-ouest. S.-E., sud-est. S.-S.-E, sud-sud-est. S.,
. S.-S.-O., sud-sud-ouest. *s*, stère. *Numism.* Signo
, sur les anciennes monnaies de France, indiquait
elles avaient été frappées à Reims. *Fam. Faire*
*s*, marcher en zigzag.

**S,** symbole chimique du *soufre*.

**sa** adj. poss. f. V. SON.

**Sâ** ou **Saa de Miranda** (François de), poète
tugais, né à Coïmbre (1495-1558), célèbre par ses
nédies : *les Etrangers*, *les Vilhalpandios*, et sur-
t par ses églogues.

**saâ** n. m. Mesure algérienne, usitée pour la vente
grains et valant 48 litres.

**Saacy-sur-Marne,** comm. de Seine-et-
rne, arr. et à 27 kil. de Meaux ; 1.390 h. Passe-
nterie, fabriques d'échelles, plâtrerie.

**Saadi** ou **Sadi** (Moucharrif-ed-Din), le plus
and poète persan, né et m. à Chiraz (1184-1291), l'auteur du *Gulistan* ou *Jardin des roses*, du *Boustan* ou *Verger*, etc. Il appartenait à la secte des soufis. Ses œuvres valent par la richesse des images et la fantaisie de l'inspiration.

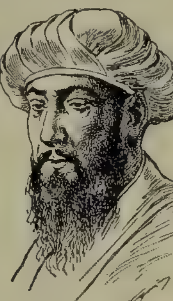
Saadi.

**Saale** (la), nom de plusieurs rivières d'Allemagne, dont la principale, la *Saale thuringienne* ou *saxonne*, affluent de l'Elbe (400 kil.), baigne Iéna et Halle.

**Saales,** ch.-l. de c. du Bas-Rhin, arr. de Molsheim ; 1.170 h. Ch. de f. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 7 comm., et 5.906 h.

**Saalfeld,** v. d'Allemagne (Saxe-Meiningen), sur la Saale ; 14.000 h. Le 10 octobre 1806, victoire des Français sur les Prussiens, où fut tué le prince Louis de Prusse.

**Saanen** (en franç. *Gessenay*), comm. de Suisse (cant. de Berne). V. GESSENAY.

**Saar,** rivière. V. SARRE.

**Saardam** [*dam'*] (en holland. *Zaandam*), v. de Hollande (Hollande-Septentrionale), à 4 kil. d'Amsterdam ; 25.000 hab. Constructions maritimes. On y montre encore la cabane en planches où, dit-on, le tsar Pierre le Grand vécut lorsqu'il travaillait comme charpentier.

**Saar-Union,** ch.-l. de c. du Bas-Rhin, arr. de Saverne, sur la *Saare* ; 3.000 h. Ch. de f. Ganterie, fonderie de cuivre. — Le cant. a 18 comm., et 13.567 h.

**Saavedra** (Miguel DE CERVANTES). V. CERVANTES.

**Saavedra** (Angel de). V. RIVAS.

**Saavedra-Fajardo** (don Diego), homme d'Etat et écrivain espagnol, né à Algezares, m. à Madrid (1584-1648). Ses ouvrages, dont la plus grande partie se rapportent à la politique et à l'histoire, en font le premier prosateur du règne de Philippe II.

**Saaz** ou **Zatec** [*tèk*], v. de la Tchécoslovaquie (Bohême), sur l'Eger ; 17.000 h. Sucrerie.

**Saba,** v. de l'Arabie ancienne, auj. *Sabæa* (Hedjaz), célèbre par ses aromates. (Hab. *Sabéens*.)

**Saba** (LA REINE *de*), souveraine d'Arabie, appelée parfois Balkis, célèbre par son faste, et qui alla, raconte la Bible, sur le renom de la sagesse de Salomon, visiter ce prince. Les Abyssins (Ethiopie) ont prétendu rattacher à cette reine leur dynastie royale.

**Saba visitant Salomon** (*la Reine de*), tableau remarquable de Paul Véronèse, au musée de Turin (v. p. 873). — Une peinture de Raphaël, dans les Loges du Vatican, rappelle aussi ce sujet. — Citons encore l'*Embarquement de la reine de Saba*, de Claude Lorrain (à Londres), tableau dont la lumière est merveilleuse.

**Sabadell,** v. d'Espagne (prov. de Barcelone), près du Ripoll ; 23.000 h. Etoffes.

**sabadelle** [*dè-le*] n. m. Nom vulgaire du *lactaire poivré*, grand champignon comestible d'un goût âcre quand il est cru, mais dont l'âcreté disparaît à la cuisson.

**sabadilline** n. f. Alcaloïde des graines de cévadille. Syn. CÉVADILLINE.

**sabak** n. m. Nom sous lequel on désigne dans la haute Egypte le résultat de la décomposition de matières organiques de toute sorte, provenant d'anciennes habitations arabes (terre et paille), et qu'on utilise comme engrais.

**sabal** n. m. Genre de palmiers de la tribu des coryphées, renfermant des arbres de l'Amérique du Nord, dont certaines espèces sont parmi les plus petits palmiers connus : *les sabals sont souvent cultivés dans les serres d'Europe*.

**Sabaoth** ou **Zebaoth,** qualification que les Hébreux donnent à Jéhovah, et qui signifie : *des armées*, c'est-à-dire *des astres*, considérés comme des armées célestes rangées sous le commandement de ce Dieu.

**Sabas** (saint), moine et solitaire palestinien (441-531) ; il fonda le célèbre monastère ou *laure* de Saint-Sabas. Fête le 5 décembre.

**sabat** [*ba*] n. m. (m. arabe). Babouche à bout arrondi et sans talon.

**Sabatier** [*ti-é*] (Raphaël), chirurgien français, né et m. à Paris (1732-1811). Membre de l'Académie des sciences (1795). Il fut chirurgien en chef des Invalides et inspecteur général du service de santé des armées.

**Sabatier de Castres** (l'abbé Antoine), compilateur français, né à Castres, m. à Paris (1742-1817) ; un des ennemis acharnés de Voltaire et des philosophes, contre lesquels il écrivit de nombreux pamphlets ; traducteur de Boccace ; auteur de : *les Trois siècles de la littérature française*.

**Sabatier** (Armand), savant français, né à Ganges (Hérault), m. à Montpellier (1834-1910). Professeur à l'Académie de médecine de Montpellier et correspondant de l'Académie des sciences (1895).

**Sabatier** [*ti-é*] (Louis-Auguste), théologien protestant et publiciste français, né à Vallon (Ardèche), m. à Paris (1839-1901). Il fut le premier doyen de la faculté de théologie protestante de Paris. Auteur de : *Esquisse d'une philosophie de la religion ; les Religions d'autorité et la Religion de l'esprit*.

**Sabatier** (Paul), chimiste et savant français, né à Carcassonne en 1854 ; connu par ses importants travaux sur les phénomènes de catalyse. Lauréat du prix Nobel (1912;; membre non résidant de l'Académie des sciences en 1913.

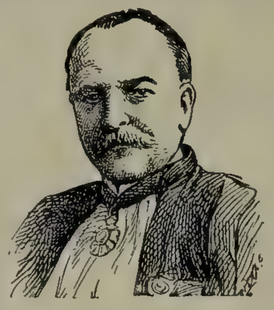
Paul Sabatier (chimiste).

**Sabatier** (Paul), historien protestant français, né à Saint-Michel-de-Chabrillanoux (Ardèche) en 1858, auteur d'ouvrages érudits sur saint François d'Assise.

**sabaye** [*bè-i* ou *bé*] n. f. Cordage servant à haler un canot mouillé près de la côte.

**sabayon** [*ba-i-on*] n. m. (ital. *zabaione*). Mélange de jaunes d'œufs, de sucre, de vin et d'aromates, que l'on fait cuire en le battant pour l'épaissir. (En Italie, on le prépare avec du vin d'Asti.)

**sabbat** [*sa-ba*] n. m. (hébr. *schabbat*). Repos sacré que, d'après la loi de Moïse, les Juifs devaient observer le septième jour de la semaine, consacré à Dieu. Assemblée nocturne de sorciers et de sorcières qui, suivant une superstition populaire, se tenait le samedi à minuit, sous la présidence de Satan. *Fig.* Tapage, grand bruit : *c'est un véritable sabbat.*

— ENCYCL. *Hist. rel.* La prescription du repos sabbatique fait l'objet du deuxième commandement du décalogue. Le texte biblique donne pour raison de cette observance le souvenir du repos de Dieu après la création et la nécessité pour l'homme de reprendre des forces après six jours de travail. La violation du sabbat était punie de mort. Les Juifs s'appliquaient à l'observation de ce précepte avec une fidélité excessive et formaliste, contre laquelle Jésus s'éleva souvent.

Après la résurrection de leur maître, les apôtres firent du dimanche, jour de cette résurrection, le jour du Seigneur et y transférèrent les obligations propres au sabbat mosaïque.

— *Sorcell.* On appelait *sabbat*, au moyen âge, une assemblée nocturne que les sorciers étaient accusés de tenir sous la présidence de Satan et dans laquelle ils accomplissaient, en même temps que des conjurations criminelles, les actes les plus immondes. La peine de mort, précédée des plus horribles tortures, fut décrétée contre ceux qui étaient soupçonnés ou qui s'accusaient eux-mêmes de se rendre au sabbat.

**sabbataire** [*sa-ba-tè-re*] n. m. (de *sabbat*). Juif converti au christianisme, qui continuait à pratiquer le repos du sabbat et d'autres observances judaïques. Anabaptiste qui observait le sabbat.

**sabbathien, enne** [*sa-ba-ti-in, è-ne*] n. et adj. Membre d'une secte fondée au IVe siècle par Sabbathius, qui célébrait la Pâque, comme les Juifs, le quatorzième jour de la lune de mars.

**sabbatin, e** [*sa-ba*] adj. (de *sabbat*). *Bulle sabbatine*, bulle qui contenait les privilèges du scapulaire et qui recommande, pour chaque samedi, une prière en faveur des âmes du purgatoire.

**sabbatine** [*sa-ba*] adj. (de *sabbat*). Petite thèse de controverse, que les écoliers de philosophie soutenaient un samedi à la fin de la première année de leur cours.

**sabbatique** [*sa-ba*] adj. Qui appartient au sabbat : *repos sabbatique.* Nom donné par les Juifs à chaque septième année sanctifiée par la cessation des travaux agricoles.

**sabbatiser** [*sa-ba-ti-zé*] v. n. Célébrer le jour du sabbat.

**sabbatisme** [*sa-ba-tis-me*] n. m. Observation du sabbat.

**Sabbioncello** ou **Sabioncello,** curieuse presqu'île de la Yougoslavie (Dalmatie), dans l'Adriatique. Fort effilée, longue de 69 kilom., large de 4 à 8, jointe au continent par un isthme de 1 kilom. ; 4.000 h.

**Sabéen, enne** [*bé-in, è-ne*], originaire ou habitant du pays de Saba : *les Sabéens, peuple astrolâtre de l'Arabie ancienne, habitaient le pays de Saba.* N. Personne qui professe le sabéisme : *les sabéens enseignaient que Dieu était l'âme du monde.* Adjectiv. : *légende sabéenne.*

**sabéisme** [*bé-is-me*] n. m. Religion mentionnée dans le Coran et dans laquelle l'adoration des astres tenait une grande place. Religion des chrétiens de Saint-Jean ou mendaïtes. (On dit aussi SABAÏSME et SABISME.)

— ENCYCL. D'après Maimonide, il convient de distinguer dans le sabéisme deux croyances, dont l'une admettait la toute-puissance du soleil, l'autre admettait dans les astres deux parties essentielles : l'âme et le corps ; toutes deux étant éternelles, le monde, par suite, est éternel. Une grande quantité de fables et de superstitions s'ajoutaient à ces croyances fondamentales.

**sabelle** [*bè-le*] n. f. Genre d'annélides tubicoles, renfermant des vers allongés, à branchies pectinées, qui vivent dans toutes les mers, dans des tubes formés de vase et de débris végétaux ou animaux.

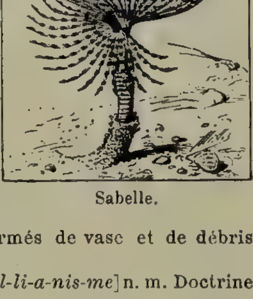
Sabelle.

**sabellianisme** [*bèl-li-a-nis-me*] n. m. Doctrine de Sabellius.

**Sabellicus** [*kuss*] (Marcantonio COCCIO, dit *Marcus Antonius*), historien et humaniste italien, né à Vicovaro, m. à Venise (1436-1506). Son chef-d'œuvre est une *Histoire de Venise.*

**sabellien, enne** [*bèl-li-in, è-ne*] adj. Se dit des idiomes indo-européens de l'Italie ancienne autres que le *latin*, l'*osque* et l'*ombrien*. Syn. SABELLIQUE.

**sabellien, enne** [*bèl-li-in, è-ne*] n. Disciple de Sabellius : *les sabelliens niaient la distinction des trois personnes de la Trinité.*

**Sabelliens** [*bèl-li-in*], peuple de l'anc. Italie (Apennin central et versant de l'Adriatique), qui comprenait les Sabins, les Picentins, les Lucaniens, les Samnites, etc.

**sabellique** [*bèl-li-ke*] adj. Syn. de SABELLIEN.

**Sabellius** [*uss*], hérésiarque du IIIe siècle, fondateur du *sabellianisme*, qui niait la distinction des trois personnes dans la sainte Trinité.

**sabicée** [*sé*] n. f. Genre de rubiacées, renfermant des arbrisseaux à tige volubile, grimpante, à fleurs blanches, dont on connaît trente espèces des régions chaudes de l'Amérique.

**Sabin, e.** V. SABINS.

**sabine** n. f. (du lat. *sabina*, herbe du pays des Sabins). Espèce de genévrier du midi de l'Europe.

— ENCYCL. Les sabines sont des arbrisseaux qui croissent surtout dans les lieux montueux de l'Europe méridionale. Toutes les parties de ces végétaux, mais surtout les feuilles, ont une saveur âcre, amère, résineuse, une odeur forte. On utilise en pharmacie la sabine comme stimulant et emménagogue.

**Sabine,** ancien pays de l'Italie centrale, entre le Picenum au N., l'Ombrie et l'Etrurie à l'O., le Latium au S. et le Samnium à l'E.

**Sabine** (Julia Sabina), impératrice romaine, nièce de Trajan et femme d'Adrien ; m. en 138. Elle vécut en fort mauvais termes avec son époux, qui la traitait en esclave, bien qu'elle fût belle et vertueuse. Elle se vantait de n'avoir pas voulu lui donner d'enfants, de peur qu'ils ne fussent pires que leur père. Lorsque Adrien se sentit près de mourir, il contraignit Sabine à se donner la mort, afin qu'elle n'eût pas la joie de lui survivre.

**Sabine** (sainte), martyre sous le règne d'Adrien. Fête le 29 août.

**Sabine** (Edouard), physicien et mathématicien anglais, né à Dublin, m. à Richmond (1788-1883). Il a exploré les côtes de l'Afrique, de l'Amérique, et les régions polaires du nord.

**Sabines** (*Enlèvement des*). La légende raconte que les femmes et les filles des Sabins furent enlevées au milieu d'une fête par les sujets de Romulus. Les Sabins marchèrent contre les ravisseurs, et l'on allait en venir aux mains, quand on vit les Sabines accourir éperdues, tenant entre leurs bras leurs enfants et se jeter entre leurs pères et leurs époux. Cette légende fait sans doute allusion à la fusion violente des populations qui formèrent Rome.

**Sabines** (*les*), célèbre tableau de David (Louvre, 1799). Les Sabines se jettent entre les Romains prêts à s'entr'égorger. Romulus va lancer son javelot sur Tatius, qui, à demi incliné, attend le coup pour le parer ; Hersilie se précipite entre les combattants. Composition d'un dessin impeccable, mais un peu froide (v. p. 873).

**sabinien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Se disait des représentants d'une école de jurisconsultes romains qui fut fondée par Capito, et dirigée ensuite par Massurius Sabinus. L'école rivale était celle des proculéiens.

**Sabinien,** 67e pape, né à Volterra, m. en 606. On lui a attribué l'introduction des cloches dans les églises.

**Sabins,** anc. peuple de race aryenne ou pélasgique, qui vint s'établir en Italie à une époque très reculée. Il habitait, aux confins de l'Etrurie, les bords du Tibre. Les montagnards de la Sabine ne furent soumis aux Romains qu'en l'an 220 av. J.-C. De mœurs austères et dures, ils prétendaient descendre d'une colonie de Spartiates. Leur langue appartient au groupe sabellin des dialectes italiques. Deux des premiers rois de Rome, Numa et Ancus Martius, étaient Sabins d'origine. Adjectiv. : *peuple sabin, antiquité sabine.*

**Sabinus** [*nuss*] (Julius), chef gaulois du pays des Lingons, révolté contre Vespasien qui l'envoya au supplice, malgré le dévouement de sa femme Eponine ; m. en 78 après J.-C. (V. EPONINE.)

**sabir** n. m. Langage mêlé d'arabe, de français, d'italien, d'espagnol, et qui est parlé dans le Levant et en Algérie.

**sablage** n. m. Action de sabler.

**sablah** n. m. Grande robe sans taille, ordinairement en soie, que portent les femmes égyptiennes.

**sable** n. m. (lat. *sabulum*). Sorte de poudre minérale, provenant de la désagrégation de certaines roches. Composition formée d'un mélange de sable et d'autres substances, de charbon en poudre notamment, que l'on emploie pour la fabrication des moules pour couler les métaux. *Boîte à sable*, récipient à parois compressibles, contenant du sable et servant à soutenir les cintres d'une voûte. Matière siliceuse, entrant dans la composition du verre. *Vins de sable*, nom des vins récoltés dans les landes de Gascogne. *Par ext.* Gravier : *sable de rivière. Méd.* Gravier qui s'engendre dans les reins. *Fig. Sable mouvant*, sable peu consistant, qui s'enfonce sous les pieds et que les vents déplacent ; *fig.*, fondement peu solide. *Bâtir, semer sur le sable*, fonder une entreprise sur quelque chose de peu solide :

> Le bien de la fortune est un bien périssable ;
> Quand on bâtit sur elle, on bâtit sur le sable.
>
> RACAN.

*Bâtir à chaux et à sable*, v. CHAUX. *Jeter en sable*, faire couler la matière en fusion dans un moule de sable. *Le marchand de sable passe*, se dit aux enfants, le soir, quand, sur le point de s'endormir, ils battent des paupières. ALLUS. LITT. V. AIRAIN. ALLUS. HIST. **Le grain de sable de Pascal,** allusion à un passage des *Pensées*, où Pascal parle de Cromwell, qui serait devenu le maître du monde... « sans un petit grain de sable qui se mit dans son urètre ». (Le Protecteur, en effet, mourut de la gravelle.)

— ENCYCL. *Géol.* Le sable est une matière minérale, pulvérulente, composée de grains généralement fins, provenant de la désagrégation des roches siliceuses ou calcaires. Les principales formations de sable dans la série géologique sont : les *sables de l'argile plastique*, fins et blancs, parfois agglutinés en grès ; les *sables de Beauchamp*, très fossilifères et paraissant résulter de la désagrégation du *calcaire grossier* ; les *sables de Fontainebleau*, siliceux, jaunâtres ou blancs ; les *sables glauconifères*, etc.

— *Techn.* Les sables sont utilisés pour préparer les mortiers, garnir les moules de fonderie, fabriquer le verre, etc. ; les sables siliceux sont employés pour décaper les pièces métalliques et dépolir le verre.

**sable** n. m. (mot d'orig. slave). Zibeline à fo rure noire. La fourrure elle-même. *Blas.* L'un émaux héraldiques, qui est de couleur noire. (V. planche BLASON.

**Sable** (CAP), cap au S. de la Floride (Eta Unis).

**sablé, e** adj. Couvert de sable : *allée sabl* Marqué d'un grand nombre de petits points se blables à des grains de sable : *des aventurines vertes, sables d'or. Fontaine sablée*, vaisseau dans lequel on fait filtrer l'eau à travers du sable. N. m. Sorte de gâteau sec normand.

**Sablé,** ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 24 kil. de La Flèche, sur la Sarthe ; 5.520 h. (*Sablésiens*). Traité de paix entre Charles VII et François II, duc de Bretagne, le 20 août 1488. Ch. de f. E. et Orl. Beau château. Anthracite — Le cant. a 15 comm. et 16.580 h.

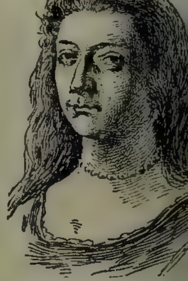
Marquise de Sablé.

**Sablé** (Magdeleine DE SOUVRÉ, marquise **de**), née en Touraine, m. à Po Royal (1599-1678), une des plus célèbres précieus dont le salon vit éclore les *Maximes* de La Roc foucauld. Elle prit quelque part à la Fronde, m sur la fin de sa vie, se tourna vers la dévotion et retira à Port-Royal,

**sabler** [*blé*] v. a. Couvrir de sable : *sabler* *allée.* Graver, dépolir, décaper en se servant d' sableuse. Couler dans un moule fait de sable *statue sablée. Fig.* Boire d'un trait, boire en ab dance : *sabler une coupe de champagne; sabler champagne.*

**sablerie** [*rî*] n. f. Partie d'une fonderie, l'on fait les moules de sable.

**Sables-d'Olonne (Les),** ch.-l. d'arr. (V dée), sur l'Atlantique ; 14.000 h. (*Sablais* ou *Ol nais*) ; ch. de f. Et. ; à 36 kil. de La Roche-sur-Yon. Bains de mer. Pêche, marais salants, grains, vins, bestiaux. — L'arrond. a 11 cant., 84 comm., et 140.080 h. Le cant. a 6 comm., et 22.170 h.

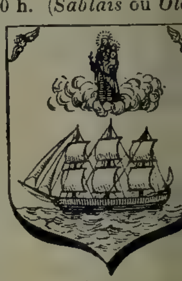
Armes des Sables-d'Olonne

**sableur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. m. Ouvrier qui fait les moules en sable. Appareil distributeur de sable. N. f. Machine à l'aide de laquelle on projette violemment un jet de sable fin sur des corps durs (pierre, verre, métaux) pour les dépolir (verre), pour les décaper ou les nettoyer. *Fam.* Personne qui boit d'un trait : *sableur de champagne.*

**sableux, euse** [*bleû, eu-ze*] adj. Qui est de nature du sable : *terrain sableux.* Mêlé de sab *farine sableuse.*

**sablier** [*bli-é*] n. m. Ouvrier qui récolte sable dans le fond d'une rivière : *les sabliers de la Seine.* Appareil dans lequel une certaine quantité de sable fin mesure, en s'écoulant d'un compartiment dans un autre, la durée du temps. Petit vase contenant du sable, qu'on jette sur l'écriture pour la sécher. *Bot. Sablier élastique*, euphorbiacée dont le fruit ligneux, de la forme et de la dimension d'une tomate, est susceptible d'éclater avec violence pendant sa dessiccation. *Vitic.* Petite boîte allongée, dont le couvercle est percé de trous, et dont on se sert pour soufrer la vig contre l'oïdium.

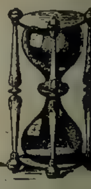
Sablier.

**sablière** n. f. Carrière de sable.

**sablière** n. f. Pièce de bois posée horizonta ment et destinée à recevoir l'extrémité d'aut pièces dans la charpente d'une toiture. (V. FERM *Mar.* Nom donné aux bordages sur lesquels on é blit les ventrières et les chevalets d'un navire qu veut lancer à la mer. Bateau d'au moins cinq tonneau employé sur le canal du Midi.

— ENCYCL. *Constr.* On distingue les sabliè proprement dites, les *sablières de chambrée* m quant les divisions des étages, les sablières montant les baies et dites *poitrails*, les *sabliè basses*, les *sablières hautes*, les *sablières de joué* Dans les fermes des combles, on donne le nom *sablière* à une forte pièce de bois qui, placée sur dessus du mur, à la retombée de l'arbalétrier, çoit les abouts des chevrons sur lesquels s'appliq la couverture.

**Sablière** (Mme DE **La**). V. LA SABLIÈRE.

**sabline** n. f. *Bot.* Nom vulgaire de l'*arénai*

**sablon** n. m. (lat. *sabulo*). Sable très fin.

**Sablon (Le)**, comm. de la Moselle, arr. de Met 12.000 h. : Ch. de f. Fonderie.

**sablonner** [*blo-né*] v. a. Ecurer avec du sablo *sablonner des chandeliers.* Jeter du sable fin sur fer chaud quand on veut le souder.

**sablonnette** [*blo-nè-te*] n. f. Pièce construi au-dessus du four à fritte, dans les verreries, po y déposer le sable lavé.

**sablonneux, euse** [*blo-neû, eu-ze*] adj. il y a beaucoup de sable : *le Sahara est un terra sablonneux.*

**sablonnier** [*blo-ni-é*] n. m. Qui vend du sablo

**sablonnière** [*blo-ni*] n. f. Lieu d'où l'on ti le sablon. Coffre dans lequel on corroie le sab destiné à la fabrication des moules de fonderie.

**Sablons** (*plaine des*), nom donné autrefois à u vaste plaine pierreuse où avaient lieu les exercic militaires et couverte aujourd'hui de maisons. (C actuellement un des quartiers de Neuilly.)

**Saboly** (Nicolas), poète et musicien frança né à Monteux, m. à Avignon (1614-1675) ; auteur célèbres noëls en langue provençale.

**sabord** [*bor*] n. m. Ouverture quadrangula pratiquée dans la muraille d'un navire de guerre servant soit de passage à la volée des pièces, soit prise d'air pour les chambres et les batterie

. planches NAVIRE.) *Sabord de charge*, sabord, ouverre de grande dimension, par où l'on charge les archandises encombrantes dans un navire du comerce.

**sabordement** [*man*] ou **sabordage** n. m. ction de saborder.

**saborder** [*dé*] v. a. Percer un navire au-dessus de sa flottaison, pour le faire couler.

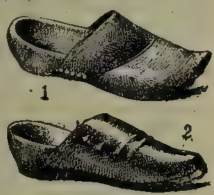

Sabots :
1. En bois ; 2. En cuir.

**sabot** [*bo*] n. m. (anciennem. *çabot*, origin. convversée). Chaussure grossière, faite d'une seule èce de bois, ou d'un dessus de bois et d'un dessus cuir : *sabot de hêtre*. Garture de bois ou de métal, mature qui s'adapte à une èce de charpente. Armature fer, de forme variable, ais pointue, qui garnit une s extrémités effilées d'un eu ou pilot destiné à être foncé dans le sol. Jouet enfant, qui est une sorte de upie que l'on fait tourner la frappant d'un fouet fait d'une lanière de peau anguille. Ongle des équidés. Nom vulgaire des coilles du genre *turbo*. Nom donné à divers outils ustensiles dont la fore rappelle plus ou moins lle du sabot. *Sabot de énus*, cypripédium. *abot d'enrayage*, sorte patin attaché derrière ne roue d'un véhicule que l'on emploie pour odérer l'allure ou enyer le recul. Variété gallinacés asiatiques u'on appelle aussi *coq Ceylan*, *coq de la erse*, *race de Valikiki*). *op.* Se dit, d'une façon gérale, de tout ce qui est auvais : un mauvais nare, un ouvrier malhale, un piano faux, etc. oc. div. : *En sabots*, dans un état misérable. *Avoir du oin dans ses sabots*, se dit d'un paysan riche. *Avoir ssé son sabot*, avoir perdu sa virginité, en parnt d'une fille. *Je vous entends* ou *je vous vois enir avec vos gros sabots*, je devine votre intention. *ormir comme un sabot*, dormir d'un profond someil.

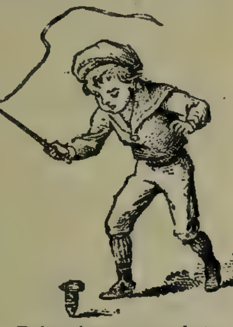
Enfant jouant au sabot.

— Encycl. *Techn.* Les sabots sont faits d'un bloc e bois (hêtre, charme, etc.) d'abord premièrement quarri à la hache, puis que le sabotier termine ntièrement à l'aide d'un couteau articulé (parois), t de grattoirs. Il le creuse ensuite en utilisant des ouges et des mèches de differents profils.

Pour alléger les sabots, on les taille aussi de manière à remplacer partiellement le dessus par une ride de cuir. Dans les *galoches*, la semelle seule est n bois, le dessus entier et le talon sont en cuir.

Le sabotier est un artisan rural, que l'on rencone de plus en plus rarement, car les progrès du achinisme lui ont porté un coup fatal.

— *Zool.* Le sabot des équidés est une botte coree, qui enveloppe les deux dernières phalanges du oigt ; il comprend la *paroi* ou *uraille* (c'est la partie visible uand le pied pose sur le sol), *sole*, les *barres* et la *fourhette*. La paroi est oblique, on bord supérieur se raccore avec le *bourrelet* par une outtière ; dans le bord inféieur ou plantaire de la paroi, n distingue les *pinces*, les *amelles*, les *quartiers* et les *alons* ; la sole forme le plancher du sabot ; elle se raccorde vec le bord inférieur de la aroi et la fourchette et se résente sous la forme approhée d'un croissant. Vers les talons, la corne de la aroi se replie de chaque côté (*barres*) ; les deux eplis laissent entre eux un espace triangulaire occupé ar la fourchette, qui comprend la *pointe*, le *corps* et es *branches* ou *glômes*. (V. la planche CHEVAL.)

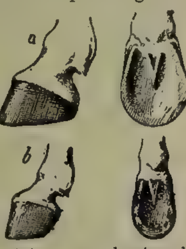

Sabots : *a*, de cheval ; *b*, d'âne (profil et dessous).

**sabotable** adj. Dont on peut faire des sabots : *ois sabotable*.

**sabotage** n. m. Fabrication des sabots. Méier de sabotier. Opération consistant à entailler bliquement les traverses de chemin de fer pour fixer les coussinets et les rails. Acte malhonnête le l'ouvrier qui, volontairement, introduit dans les roduits du travail soit des erreurs, soit des malfaons, ou qui détériore le matériel qui lui est confié.

**saboter** [*té*] v. n Faire du bruit avec ses saots : *enfant qu'on entend saboter dans les escaliers*. Fabriquer des sabots. Jouer au sabot. V. a. Munir l'un sabot le pied d'un poteau. Détruire, détériorer volontairement un outillage industriel, commercial, etc. *Fam.* Exécuter vite et mal : *saboter un norceau de musique*.

**saboterie** [*rî*] n. f. Fabrique de sabots.

**saboteur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui saote, qui fait du bruit avec ses sabots. Personne qui exécute l'ouvrage vite et mal ; qui, par malveillance, détériore un organe de machine ou d'appareil.

**sabotier** [*ti-é*], **ère** n. Ouvrier qui fait des saots. Personne qui fait du bruit avec ses sabots.

**sabotière** n. f. Sorte de danse qu'on exécute en sabots. Atelier de sabotier. Baignoire en forme de sabot. (Se dit aussi, par corruption, pour *sorbetière*.)

**saboulade** n. f. Action de sabouler. Syn. SABOULAGE ou SABOULEMENT n. m.

**sabouler** [*lé*] v. a. Tirailler, secouer, houspiller. *Fig.* Réprimander.

**sabouleux** [*leû*] n. m. *Arg.* Nom donné autrefois à des mendiants qui sollicitaient la pitié publique en se mettant un morceau de savon dans la bouche, ce qui leur permettait d'écumer comme des épileptiques.

**Sabouraud** (Raymond-Jacques-Adrien), médecin dermatologiste français, né à Nantes en 1864, auteur d'un important traité des *Maladies du cuir chevelu*.

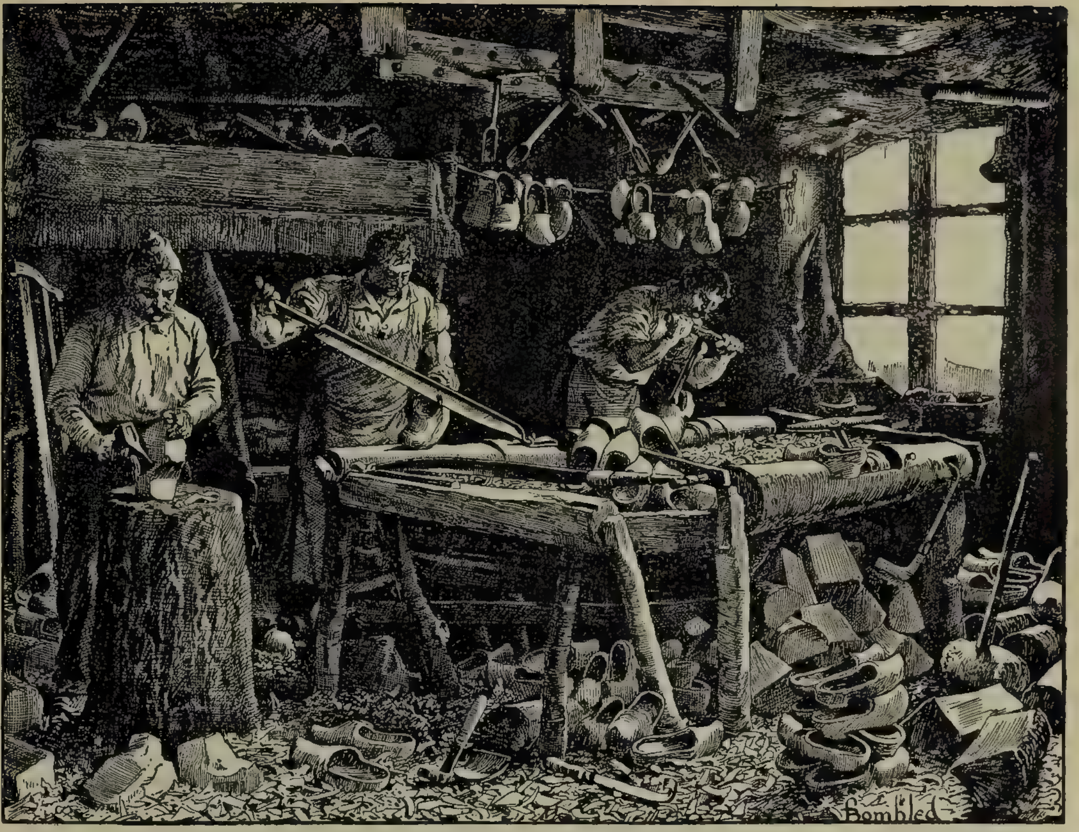

Atelier de sabotier.

**sabrage** n. m. Action de sabrer. Opération consistant à débarrasser les peaux de mouton brutes des ordures contenues dans la laine, en les battant avec des tringles de fer dites *sabres*.

**Sabran** (Garsinde **de**), comtesse de Provence, femme du comte Alphonse II, protectrice des troubadours (XIIIe s.).

**Sabran** (comtesse **de**), née vers 1695, une des maîtresses du Régent, célèbre par sa grâce, son esprit et sa beauté.

**sabre** n.m. (allem. *sæbel*). Sorte d'épée qui ne tranche que d'un côté : *un sabre de cavalerie*. *Sabre d'abordage*, ancien sabre de marine à lame large et forte, dont la poignée était munie d'une épaisse coquille de fer pour protéger toute la main. *Fig.* La force militaire : *la domination du sabre*. *Traîneur de sabre*, militaire qui affecte des airs de bravache. *Fam.* *Coup de sabre*, bouche large. *Sabre de bois !* sorte de juron familier. Escrime au sabre : *faire du sabre*. (V. la planche ESCRIME.) *Sabre à la main ! Remettez sabre !* commandements et sonneries de trompette ordonnant aux cavaliers de mettre le sabre à la main ou de le remettre au fourreau. *Hortic.* Instrument pour tondre les haies et les palissades. *Techn.* Tringle de fer pour battre les peaux brutes de mouton et en expurger les ordures.

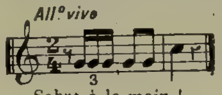

Sabre à la main !

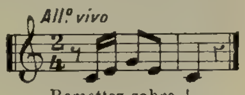

Remettez sabre !

— Encycl. Le mot *sabre* date du XVIIe siècle ; mais l'arme qu'il désigne était en usage depuis le XIVe siècle, particulièrement en Allemagne. A partir de Louis XIV le sabre devint l'arme réglementaire de la cavalerie, et bientôt on en donna un plus petit à l'infanterie ; ce dernier est le *briquet*, tandis qu'on appelait *bancal* le grand sabre courbe, et *latte* le sabre à lame droite.

Comme sabre de troupes à cheval, il n'y a plus aujourd'hui, réglementairement, que le sabre modèle 1896, à lame droite, dont il existe deux types de longueur différente : un pour les cuirassiers et les dragons, de 950 millimètres, et un autre pour la cavalerie légère, de 900 millimètres.

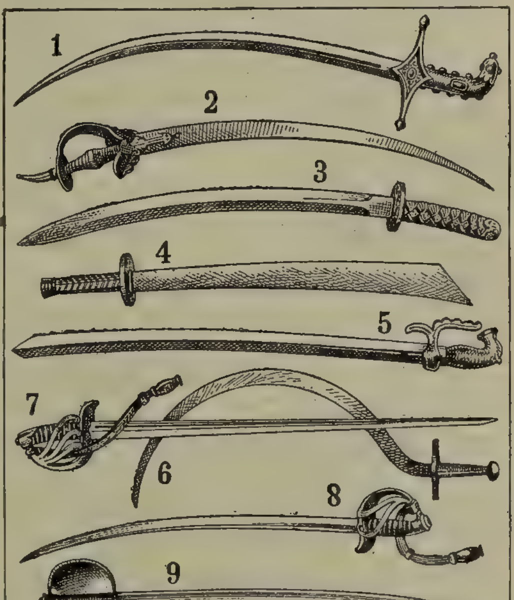

Sabres : 1. Turc ; 2. Indien ; 3. Japonais ; 4. Chinois ; 5. Arabe (marocain) ; 6. Abyssin ; 7. Français (cavalerie) ; 8. Français (bancal) ; 9. D'abordage.

Pour les officiers des troupes à pied, il existe un sabre spécial dit *d'officier d'infanterie*, à lame étroite et légère.

**sabre-baïonnette** n. m. Sorte de sabre court, qui peut être placé au bout du fusil en guise de baïonnette. Pl. des *sabres-baïonnettes*. (V. BAÏONNETTE.)

**sabre-briquet** n. m. Sabre court, qui peut être placé au bout du fusil en guise de baïonnette. Pl. des *sabres-briquets*.

**sabrenas** [*na*] et **sabrenaud** [*nô*] n. m. Savetier. *Par ext.* Ouvrier qui travaille vite et grossièrement. (Vx.)

**sabrenasser** [*na-sé*] v. a. Exécuter vite et grossièrement. (Vx.) [On dit aussi SABRENAUDER.]

**sabre-poignard** n. m. Sorte de sabre court et droit, qui était en usage dans l'infanterie. Pl. des *sabres-poignards*.

**sabrer** [*bré*] v. a. Donner des coups de sabre. *Fig.* et *fam.* Faire vite et mal : *sabrer un travail*. Biffer résolument : *sabrer un manuscrit*. Quelquefois, aussi, biffer sans discernement.

**Sabres,** ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 35 kil. de Mont-de-Marsan, sur la Leyre ; 2.410 h. (*Sabrins* ou *Sabringots*). Ch. de f. M. Résine. — Le cant. a 8 comm., et 8.890 h.

**sabretache** n. f. (de l'allem. *sæbeltasche*, poche de sabre). Espèce de sac plat, qui pendait au ceinturon dans certains uniformes de cavalerie.

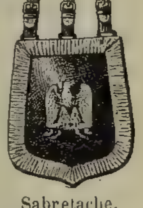
Sabretache.

**sabreur** n. et adj. m. Celui qui donne des coups de sabre. Militaire brutal et peu instruit. *Fam.* Homme qui travaille vite et mal.

**sabulaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *sabulum*, sable). Qui habite le sable.

**saburral** [*bu-ral*], **e, aux** adj. Qui a rapport à la saburre : *la langue saburrale, couverte d'un enduit blanchâtre, indique ordinairement un trouble gastrique*.

**saburre** [*bu-re*] n. f. (du lat. *saburra*, gravier). *Méd. anc.* Matières muqueuses, que l'on supposait se produire dans l'estomac à la suite de mauvaises digestions.

**sac** [*sak*] n. m. (lat. *saccus*). Espèce de poche de cuir, de filet ou d'étoffe, ouverte par le haut : *un sac de toile ; les cordons d'un sac ; un sac à poissons*. Son contenu : *sac de blé*. Poche de toile pour serrer de l'argent : *avoir le sac bien garni*, et *pop.*, *avoir le sac*, être riche. *Sac percé*, prodigue dissipateur. Havresac de peau ou de toile, que le fantassin porte sur son dos. Habit de toile, que l'on portait en signe de deuil et de pénitence, *Anat.* Cavité entourée d'une paroi membraneuse. *Course en sac*, divertissement qui consiste à faire courir des gens dont le corps, les bras et les jambes sont enfermés dans un sac. *Anat.* *Sac lacrymal*, petite poche située dans l'angle interne de l'œil, terminée supérieurement en cul-de-sac, continuée inférieurement avec le canal nasal et qui sert à conduire les larmes des conduits lacrymaux vers les fosses nasales. *Anat. végét.* *Sac embryonnaire*, partie du nucelle qui, chez

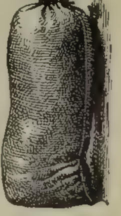
Sac.

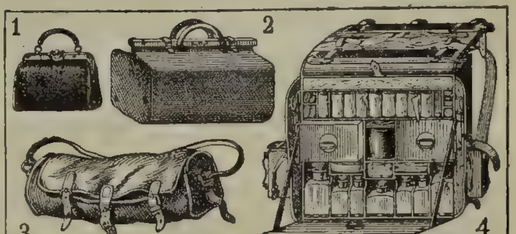

Sacs : 1. A main (pour dame) ; 2. De voyage ; 3. De serrurier ; 4. D'ambulance.

les angiospermes, donne l'ovule fécondable. *Sac pollinique*, loge de l'anthère, contenant les grains de pollen. *Pop.* Estomac, ventre : *emplir son sac. Le fond du sac*, les pièces les plus secrètes. *Sac à ouvrage*, poche que les femmes portent avec elles et où elles serrent l'ouvrage auquel elles travaillent. *Sac de nuit, sac de voyage*, sac que l'on emporte en voyage pour y mettre des vêtements, de menus objets de toilette. *Sac à terre*, sac rempli de terre, pour élever rapidement des fortifications, etc. *Fam. Sac à malice*, grande poche que les escamoteurs attachent devant eux et d'où ils tirent subitement ce dont ils ont besoin pour exécuter des opérations adroites, etc. *Sac à papier!* juron familier. *Donner à quelqu'un son sac*, le congédier, le renvoyer. *Vider son sac*, dire tout ce qu'on a sur le cœur. *Tirer d'un sac deux moutures*, tirer deux profits d'une seule chose. *Prendre quelqu'un la main dans le sac*, le prendre sur le fait. *Homme de sac et de corde*, scélérat, homme digne des plus grands châtiments. *Sac à vin*, ivrogne. *Fam. L'affaire est dans le sac*, elle est terminée, définitive. *Pop. Eternuer dans le sac*, être guillotiné. *En avoir plein son sac*, être rassasié, dégoûté d'une chose. *Qui n'est pas dans un sac*, se dit d'une chose qui se distingue par quelque qualité exceptionnelle. Prov. : **Il faut lier le sac avant qu'il soit plein,** il faut borner ses projets, ses bénéfices. **Autant pèche celui qui tient le sac que celui qui met dedans,** le recéleur, le complice est aussi coupable que le criminel. Allus. littér. **Le sac de Scapin,** allusion à une scène des *Fourberies de Scapin* (III, 2) et à un vers de Boileau blâmant cette bouffonnerie :

Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe
Je ne reconnais plus l'auteur du « Misanthrope ».

Le vers n'est pas exact, d'ailleurs, car Scapin ne s'enveloppe pas dans un sac, mais persuade à Géronte de s'y laisser envelopper.

**sac** [*sak*] n. m. (ital. *sacco*). Pillage d'une ville, massacre de ses habitants : *le sac de Rome par les troupes du connétable de Bourbon.*

**sacard** [*kar*] adj. et n. m. *Pop.* Homme riche.

**saccade** [*sa-ka-de*] n. f. Brusque secousse donnée à un cheval en lui tirant les rênes ou les guides. Secousse violente, donnée en tirant à soi. Mouvement, action brusque et intermittente : *n'aller, n'avancer que par saccades. Fam.* Réprimande, correction.

**saccadé** [*sa-ka-dé*], **e** adj. Brusque, irrégulier : *mouvements saccadés. Fig. Style saccadé*, à phrases courtes, heurtées.

**saccader** [*sa-ka-dé*] v. a. Donner des saccades à : *saccader un cheval.*

**saccage** [*sa-ka-je*] n. m. Bouleversement, confusion : *saccage d'un jardin.*

**saccagement** [*sa-ka-je-man*] n. m. Action de saccager : *saccagement d'une ville.* (Peu us.)

**saccager** [*sa-ka-jé*] v. a. (de l'ital. *sacchezziare.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il saccagea, nous saccageons.*) Mettre à sac, au pillage : *saccager une ville. Fam.* Bouleverser : *saccager une bibliothèque.*

**saccageur, euse** [*sa-ka, eu-ze*] n. Qui saccage : *saccageur de provinces.*

**saccatier** [*sak-ka-ti-é*] n. m. Ouvrier qui transporte le charbon de terre en sac, dans les forges.

**saccelle** [*sak-sè-le*] n. m. (du lat. *saccellus*, petit sac). *Bot.* Fruit qui se compose d'une graine couverte d'une enveloppe membraneuse.

**saccharate** [*sak-ka*] n. m. Sel de l'acide saccharique.

**saccharéine** [*sak-ka*] n. f. Classe de colorants résultant de la condensation des phénols avec la saccharine.

**sacchareux, euse** [*sak-ka-reû, eu-ze*] adj. (du lat. *saccharum*, sucre). De la nature du sucre.

**saccharide** [*sak-ka*] n. m. *Chim.* Nom générique des composés résultant de l'action des acides organiques sur les sucres. *Pharm.* Préparation qui a le sucre pour base.

**saccharidé, e** [*sak-ka*] adj. Qui ressemble au sucre.

**saccharifère** [*sak-ka*] adj. Qui produit, contient du sucre : *l'érable est une plante saccharifère.*

**saccharifiable** [*sak-ka*] adj. Qui peut être converti en sucre.

**saccharifiant** [*sak-ka-ri-fi-an*], **e** adj. Qui produit la saccharification.

**saccharificateur** [*sak-ka*] n. m. Appareil au moyen duquel, dans les distilleries et les brasseries, on transforme l'amidon en glucose.

**saccharification** [*sak-ka, si-on*] n. f. (de *saccharifier*). Conversion en sucre : *la saccharification de l'amidon, des grains.*

— Encycl. *Industr.* La saccharification de l'amidon contenu dans les grains des céréales se fait de plusieurs manières : aujourd'hui, l'on procède à la saccharification au moyen des acides (sulfurique, chlorhydrique), qui donnent du glucose et un peu de dextrine, ou bien, plus souvent, à l'aide du ferment (diastase) que la germination développe dans ces grains. Elle s'effectue par infusion dans des baquets de bois, dont le contenu est remué à la pelle ou, mieux, dans des macérateurs qui soumettent le mélange (grains concassés, malt et eau chaude) à un brassage énergique. Le moût ainsi obtenu est mis à fermenter. On emploie également certains champignons de la famille des mucorinées (*amylomycées*), qui saccharifient économiquement, avec un excellent rendement ; l'opération porte alors sur le moût cuit. (V. sucre.)

**saccharifier** [*sak-ka-ri-fi-é*] v. a. (du lat. *saccharum*, sucre, et *facere*, faire. Se conj. comme *prier.*) Changer, transformer en sucre.

**saccharigène** [*sak-ka*] adj. Qui donne du sucre par hydratation.

**saccharimètre** [*sak-ka*] n. m. (du lat. *saccharum*, sucre, et du gr. *metron*, mesure). Instrument servant à déterminer la quantité de sucre qu'un liquide tient en dissolution.

— Encycl. Un saccharimètre se compose en principe d'un polariseur et d'un analyseur, entre lesquels est placée la matière à observer et, en plus, d'un polariscope, qu'on vise au moyen d'une lunette. Une solution sucrée a la propriété de faire tourner le plan de polarisation d'un rayon lumineux qui la traverse d'un angle proportionnel à la masse de la substance dissoute et à la longueur traversée ; on compense la rotation du plan de polarisation soit en donnant un mouvement de rotation au polariseur ou à l'analyseur, soit encore en disposant des prismes entre ces organes. Ces prismes, en quartz, tournent à une vitesse égale, mais en sens inverse de celle des matières sucrées. Les saccharimètres couramment employés sont : le *saccharimètre de Soleil* et le *saccharimètre à pénombre* ou *de Laurent.*

Les saccharimètres servent à évaluer le pouvoir rotatoire des corps actifs en dissolution.

**saccharimétrie** [*sak-ka, trî*] n. f. Ensemble des procédés servant à mesurer la quantité de sucre en dissolution dans un liquide.

**saccharimétrique** [*sak-ka*] adj. Qui a rapport à la saccharimétrie.

**saccharin, e** [*sak-ka*] adj. Qui est de la nature du sucre. Qui a rapport au sucre, à sa fabrication.

**saccharine** [*sak-ka*] n. f. (du lat. *saccharum*, sucre). Poudre blanche sucrée, peu soluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool, et qu'on tire du goudron de houille.

— Encycl. La saccharine se prépare à partir du toluène ; c'est pourquoi on l'appelle *sucre de houille.* C'est un édulcorant qui est trois cents fois plus actif que le sucre de canne, mais ne possède aucune des qualités nutritives de celui-ci. On l'emploie, en Allemagne, sous le nom de « sucre de Cologne », pour la préparation des sirops, liqueurs, chocolats, gâteaux, etc. En France, on l'utilise surtout comme aliment pour les diabétiques ; elle s'élimine totalement par l'urine, sans modification. La saccharine provoque assez facilement des troubles digestifs et devient toxique, même, à partir d'une certaine dose. Les insectes ne touchent pas aux aliments renfermant de la saccharine.

— *Dr.* Tout industriel qui veut utiliser, pour la préparation de produits *non alimentaires*, la saccharine ou toute autre substance édulcorante artificielle dont l'emploi est limité à ces produits, est soumis à des prescriptions spéciales :

1° Déclaration d'emploi, qui doit être faite au directeur des contributions indirectes du département où est située l'usine ;

2° Transport des substances édulcorantes de la fabrique à l'usine dans des récipients marqués et revêtus du plomb de la régie, avec vérification à l'arrivée et emmagasinage dans un local spécial ;

3° Dénaturation et mise en œuvre des substances à jour fixe, en présence du service ;

4° Soumission des industriels à l'exercice et ouverture d'un compte de magasin.

**sacchariné, e** [*sak-ka*] adj. *Bot.* Se dit des organes qui contiennent du sucre.

**saccharique** [*sak-ka*] adj. *Chim.* Se dit d'un acide que l'on obtient par l'oxydation de plusieurs espèces de sucre et d'amidon.

**saccharisme** [*sak-ka-ris-me*] n. m. Ensemble de phénomènes qui résultent d'une ingestion exagérée de sucre.

**saccharoïde** [*sak-ka-ro-i-de*] adj. (du gr. *sakkaron*, sucre, et *eidos*, forme). Qui a l'apparence du sucre : *gypse saccharoïde.*

**saccharolé** [*sak-ka*] n. m. (du gr. *sakkaron*, sucre). *Thérap.* et *pharm.* Nom générique donné aux médicaments galéniques qui se préparent avec du sucre : *les sirops sont des saccharolés liquides.*

**saccharolique** [*sak-ka*] adj. Se dit des médicaments dont la caractéristique est de renfermer du sucre.

**saccharologie** [*sa-ka, jî*] n. f. Traité sur le sucre.

**saccharomyces** [*sa-ka, sèss'*] **saccharomyce** ou **saccharomycète** n. m. (du gr. *sakkharon*, sucre, et *mukês*, champignon). Genre de champignons ascomycètes, sans mycélium, qui se développent dans les jus sucrés, où ils provoquent la fermentation.

— Encycl. Les saccharomyces se composent d'une petite masse protoplasmique (1/100e de millimètre de diamètre) qui, placée dans des conditions favorables de température et de nutrition, croît et bourgeonne. Arrivée à un certain stade de son développement, cette cellule donne naissance à deux cellules semblables, qui tantôt se séparent et tantôt restent accolées (chapelet). Chaque cellule donne ainsi naissance à de nombreuses autres : si leur développement est entravé, les cellules se contractent et se tranforment en spores, qui peuvent conserver très longtemps leur pouvoir germinatif. Les principales espèces de saccharomyces sont : *saccharomyces cerevisiæ* (ou levure de bière), *saccharomyces apiculatus* ou *ellipsoidus* (levure de vin), etc. (V. levure, fermentation.) C'est aussi un saccharomyces qui se développe sur la muqueuse buccale et cause la maladie appelée *muguet.*

**saccharomycose** [*sak-ka-ro-mi-kô-ze*] n. f. Maladie déterminée par la présence des saccharomyces : *le muguet est une saccharomycose.*

**saccharone** [*sak-ka*] n. f. Produits d'oxydation de la saccharine.

**saccharose** [*sak-ka-rô-ze*] n. m. (du gr. *sakkaron*, sucre). Principe sucré extrait de la canne à sucre ou de la betterave. Non générique des composés isomères du sucre de canne. Syn. hexobiose.

— Encycl. Le saccharose proprement dit, ou *sucre de canne*, est dérivé du glucose droit ou du lévulose ; on le trouve dans un grand nombre de plantes et de fruits (canne à sucre, betterave, érable à sucre) ; c'est une matière cristallisée anhydre, fusible à 160°, soluble dans l'eau et peu soluble dans l'alcool étendu ; il se transforme par la chaleur en principes jaunes amers (*caramel*) ; les acides étendus régénèrent les sucres générateurs (*interversion*). On connaît parmi les saccharoses : le *tréhalose* ou *mycose*, le *lactose* ou sucre de lait, le *maltose*, l'*arabinose*, etc.

**saccharum** [*sak-ka-rom'*] n. m. Genre de graminées, renfermant des plantes d'assez grande taille, dont on connaît une douzaine d'espèces des régions tropicales : *la canne à sucre est un saccharum.*

**saccharure** [*sa-ka*] n. m. (du gr. *sakkaron*, sucre). Médicament interne solide, constitué par du sucre imbibé d'une essence et pulvérisé ensuite.

**Sacchetti** (Francesco), conteur italien, né à Florence vers 1335, m. après 1399 ; auteur de *Nouvelles* imitées du *Décaméron* et où l'on trouve de piquants détails de mœurs.

**Sacchi** [*sa-ki*] (Andrea), peintre italien, élèv de l'Albane, né et m. à Rome (1600-1661). Ses œuvr (*la Mort de sainte Anne*, etc.) valent surtout pa l'agrément du coloris.

**Sacchini** [*sa-ki*] (*Antonio* Maria Gasparo), compositeur de musique italien, né à Pouzolles, m. Paris (1734-1786) ; une inspiration fraîche, une pureté de forme toute classique sont la caractéristique de ses opéras : *Renaud, Chimène, Œdipe à Colone*, etc.

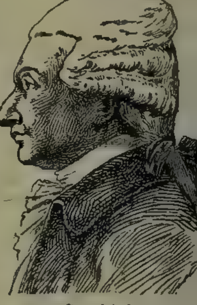

Sacchini.

**saccifère** [*sak-si*] adj. (du lat. *saccus*, sac, et *ferre*, porter). *Hist. nat.* Pourvu d'un organe en forme de sac.

**sacciforme** [*sak-si*] adj. Qui a la forme d'un sac.

**saccolabion** ou **saccolabium** [*bi-om'*] n. m. Genre d'orchidées, renfermant des herbes épiphytes à fleurs groupées en grappes (roses, jaunes ou blanches), dont on connaît une vingtaine d'espèces de la régio indo-malaise : *les saccolabions sont souvent cultivé dans les serres chaudes d'Europe.*

**sacculaire** [*sak-ku-lè-re*] adj. Qui a rapport a saccule.

**saccule** [*sak-ku-le*] n. m. (du lat. *sacculus*, peti sac). Organe membraneux rempli de lymphe, dan l'oreille interne.

**sacculiforme** [*sak-ku*] adj. Qui a la form d'un petit sac.

**sacculine** [*sak-ku*] n. f. Genre de crustacé cirripèdes, dont le corps ressemble vaguement à u sac et que l'on rencontre dans les mers européennes fixés sous l'abdomen des crabes, dont ils sont parasites

**sacées** [*sé*] n. f. pl. Fêtes que l'on célébrait dan la Perse ancienne et pendant lesquelles les esclave commandaient à leurs maîtres. S. une *sacée.*

**sacellaire** [*sèl-lè-re*] n. m. (du gr. *sakellion* trésor). Dignitaire byzantin préposé au trésor.

**sacerdoce** [*sèr*] n. m. (lat. *sacerdotium*). Dignit et fonctions des ministres d'un culte : *être élevé a sacerdoce.* Corps des prêtres et des ecclésiastiques *le sacerdoce français.*

**sacerdotal, e, aux** [*sèr*] adj. Qui appartien au sacerdoce : *dignité sacerdotale.*

**sacerdotalisme** [*sèr, lis-me*] n. m. Esprit influence des sacerdoces, des prêtres. (Peu us.)

**Saces** [*sa-se*], ancien peuple de l'Asie centrale entre l'Iaxarte et l'Imaüs (auj. le *Syr-Daria* et l *Bolor*), soumis par Darius.

**sachée** [*ché*] n. f. Contenu d'un sac : *une saché de noix.*

**sachem** [*chèm*] n. m. Membre du conseil d la nation, dans les peuplades indiennes de l'Amériqu du Nord.

**Sacher-Masoch** [*kèr, sok*] (Léopold de), romancier autrichien, né à Lemberg (Lvov), m. à Lindheim (1835-1895) ; auteur de contes où il retrace le scènes de la vie galicienne (*Récits galiciens, Conte juifs*, etc.), de romans passionnels d'un caractèr érotique singulier (V. masochisme.)

**sachet** [*chè*] n. m. (de *sac*). Petit sac. Petit coussin où l'on met des aromates : *sachet de parfums.* Sac de serge ou de papier, destiné à soutenir la charge de poudre d'un canon se chargeant par la culasse. Petit sac de mousseline, rempli de substances médicamenteuses.

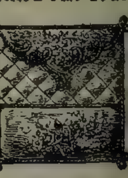

Sachet.

**sachet, ette** [*chè, è-te*] n. (de *sac*). Nom donné aux religieux et religieuses de l'ancien ordre du *Sac* ou de la *Pénitence de Jésus-Christ*, qui portaient une longue robe de laine grise à capuchon. Au moyen âge, reclus, recluse.

**Sachs** [*saks*] (Hans), poète et conteur allemand, né et m. à Nuremberg (1494-1576). C'est un poète fécond, populaire, réaliste de forme et de fond, auquel on doit des œuvres dramatiques et lyriques en tous genres ; entre autres, le *Rossignol de Wittemberg*, etc. Il était cordonnier avant de devenir un des *maîtres chanteurs* de sa ville natale. C'est un des personnages des *Maîtres Chanteurs* de Wagner.

**Sachs** (Charles-Ernest-Auguste), romaniste et lexicographe allemand, né à Magdebourg, m. à Brandebourg (1829-1909), auteur de travaux sur l'ancienne littérature française et d'un *Dictionnaire encyclopédique français-allemand et allemand-français* (avec la collaboration de Césaire Villatte).

**Sachseln,** comm. de Suisse (cant. d'Unterwalden, Obwald), sur la rive du lac de Sarnen ; 1.630 h. Agriculture, élève de bétail ; fabrication de chapeaux de paille.

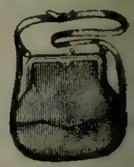

Sacoche.

**Saclay,** comm. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et à 21 kil. de Versailles, sur un plateau entre la Bièvre et l'Yvette ; 570 h. Etangs.

**sacoche** n. f. (ital. *saccoccia*). Sorte de grosse bourse de cuir. Sac dans lequel les garçons de recette mettent l'or et l'argent. Partie du harnachement de la cavalerie, qui se place sur le devant de la selle.

**sacolève** ou **sacoléva** n. m. Navire caboteur du Levant, courbe et relevé de l'arrière : *les sacolèves ont une marche très rapide.*

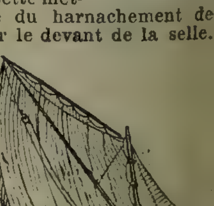

Sacolève.

**sacome** n. m. (ital. *sacoma*). Moulure en saillie. Calibre, profil de cette moulure.

**Saconnex,** nom de deux comm. de Suisse (cant. de Genève) ; le *Petit-Saconnex* a 6.490 h. ; le *Grand-Saconnex*, 700 h. Lieux de villégiatures fréquentés, et d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur le mont Blanc.

**Sacountala.** V. Çakountala.

**sacquer** [*sa-ké*] v. a. *Pop.* Donner son sac à elqu'un, le renvoyer, le congédier.

**sacramentaire** [*man-tè-re*] n. m. (du lat. *sacra- entum*, sacrement). Livre qui contient les prières la messe et celles que l'on récite lorsqu'on adminis- e les sacrements. N. m. pl. Nom donné par les ca- oliques à tous les hérétiques qui ont enseigné des reurs touchant l'eucharistie. Nom donné par les thériens aux dissidents (calvinistes, zwingliens, etc.) ni refusaient de croire à la présence réelle dans ucharistie.

**sacramental, e, aux** [*man*] ou mieux **acramentel, elle** [*man-tèl, è-le*] adj. (du lat. *cramentum*, sacrement). Qui appartient aux sacre- ents : *espèces sacramentelles. Paroles sacramen- lles*, formule essentielle pour la conclusion d'une faire, d'un traité. V. SACRAMENTAUX.

**sacramentalement** [*man-ta-le-man*] ou **acramentellement** [*man-tè-le-man*] adv. une manière sacramentelle.

**sacramentaux** [*man-tô*] n. m. pl. Objets ou ercices de piété auxquels sont attachés des grâces éciales, comme l'eau bénite, le bénédicité, l'an- élus, etc.

**Sacramento** [*min*] (le), riv. de la haute Cali- rnie, qui baigne Sacramento et se jette dans la ie de San Francisco ; 800 kil.

**Sacramento** [*min*], v. des Etats-Unis, capit. l'Etat de Californie ; 66.000 h. Capitole. Entrepôt s mines aurifères du Nord. Sucreries, filatures

**sacrarium** [*ri-om'*] n. m. (mot lat.). Chez les omains, oratoire domestique. Partie d'un temple, où n gardait les objets sacrés.

**sacre** n. m. (subst. verb. de *sacrer*). Action, céré- onie religieuse par laquelle on consacre un roi, un êque : *le sacre des rois de France se faisait dans cathédrale de Reims. Fig.* Consécration qui inspire ne sorte de respect religieux : *la gloire est le sacre s grands hommes.*

— ENCYCL. La cérémonie du *sacre* est d'origine ébraïque et remonte au premier roi d'Israël, Saül, ui fut sacré par Samuel. Par le sacre, le roi voyait n autorité revêtue d'un caractère religieux, qui lait, croyait-on, jusqu'à lui conférer le pouvoir de uérir les écrouelles ; il devenait roi par droit divin. a cérémonie avait lieu à Reims, en souvenir de saint emi. Le roi, à genoux devant l'archevêque, qui uvrait la sainte ampoule, recevait les onctions acrées, puis était uronné. Il prêtait erment avant être sacré.

**sacre** n. m. (ar. *ıqr*). Grand faucon e l'Europe méri- ionale et de l'Asie. ièce d'artillerie de etit calibre, en sage du XVIe au VIIIe siècle. *Fig.* et *op.* Homme sans nscience et sans œurs. *Jurer com- e un sacre*, jurer rossièrement.

— ENCYCL. *Or- ith.* Le sacre était très employé autrefois à la hasse ; difficile à dresser et à chaperonner, il était ependant très estimé. Les fauconniers réservaient nom de *sacre* à l'oiseau femelle ; le mâle était ppelé *sacret*.

Sacre.

**Sacre de Napoléon Ier**, *par le pape Pie VII, à otre-Dame de Paris* (LE), le 2 décembre 1804, ta- leau de L. David (1806, musée du Louvre). Napo- éon, revêtu du costume impérial, s'avance de profil ers la gauche, tenant de ses deux mains levées une ouronne qu'il va déposer sur le front de l'impéra- rice Joséphine agenouillée. A droite, entre l'empe- eur et l'autel, est assis le pape Pie VII. Tout autour, s membres de la famille impériale et les princi- aux dignitaires de la cour. Cette vaste toile est un hef-d'œuvre d'arrangement et de composition. V. p. 874.)

**sacré, e** adj. Qui a rapport à la religion, au ulte : *les vases sacrés*. Qui doit inspirer une pro- onde vénération : *la personne d'un père est sacrée our ses enfants.* Inviolable, que l'on ne peut en- reindre, employer, etc., sans une faute très grave : *ien de plus sacré qu'un dépôt. Pop.* Maudit, exécré : *acré menteur.* Fameux, extraordinaire : *avoir une acrée patience. Livres sacrés*, l'Ancien et le Nou- eau Testament. *Histoire sacrée*, par opposition à *istoire profane. Ordres sacrés*, la prêtrise, le diaco- at et le sous-diaconat. *Le sacré collège*, le collège les cardinaux à Rome. *Feu sacré*, feu entretenu sur autel des dieux ; *au fig.*, se dit de certains senti- nents nobles et passionnés : *le feu sacré du travail. nat.* Qui appartient au sacrum : *la région sacrée. athol. anc. Mal sacré*, l'épilepsie essentielle. N. m. e qui est sacré : *le sacré et le profane.*

**Sacré** (MONT), colline voisine de Rome, sur aquelle les plébéiens se retirèrent en 493 et en 448 v. J.-C., pour se soustraire à la tyrannie des patri- iens. C'est à la suite de la première retraite sur le nont Sacré que fut institué le tribunal.

**Sacrée** (*voie*), célèbre voie de Rome, qui allait du alatin au Capitole en passant par le forum. Elle tait suivie par les triomphateurs. Elle était ainsi appelée parce que, sur son emplacement, la légende voulait que Romulus et Tatius eussent jadis juré alliance. V. VOIE SACRÉE.

**Sacrées** (*guerres*). Ce nom a été donné, dans l'his- oire grecque, à trois guerres qui furent détermi- ées par des causes religieuses. Dans la première, es Athéniens châtièrent les habitants de Crissa et de Cyrrha pour leurs brigandages contre ceux qui allaient consulter l'oracle de Delphes (604 av. J.-C.). Dans la seconde (448), les Athéniens perdirent contre les Spartiates le combat de Chéronée. La troisième 357-345) fut décrétée par les amphictyons contre les Phocidiens ; elle épuisa les belligérants, ce qui per- mit à Philippe de Macédoine d'intervenir dans les affaires de la Grèce, au titre de mandataire du con- seil amphictyonique.

**sacrebleu** interj. Juron atténuatif de *sacre- dieu.* (V. ce mot.)

**sacré-cœur** n. m. Cœur de Jésus, à qui l'Eglise catholique rend un culte de latrie.

— ENCYCL. L'origine du culte du *sacré-cœur* remonte au XVIIe siècle, et l'apôtre de cette dévotion fut la visitandine Marguerite-Marie Alacoque (béatifiée en 1864). Ce n'est que depuis Pie IX que la fête du Sacré-Cœur est célébrée dans tout l'univers catholique.

**Sacré-Cœur** (*basilique du*), dite *du Vœu national*, construite à Paris, sur la butte Montmartre, d'après les plans de l'architecte Paul Abadie. La construction en fut décidée par une loi du 22 juillet 1873 et la première pierre posée en 1875. L'église fut ouverte au culte en 1891, terminée en 1914 ; elle ne put être inaugurée (à cause de la Grande Guerre) que le 16 octobre 1919. La basilique est construite dans le style byzantin du XIIe siècle. Le clocher qui surmonte le dôme principal est à 83 mètres au-dessus du sol, et la croix du campanile s'élève à 98 mètres.

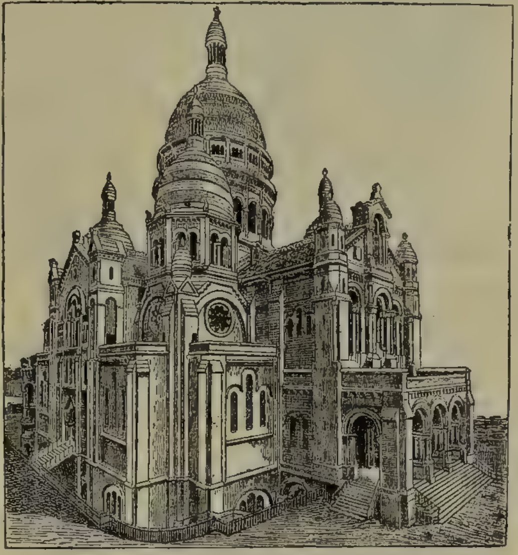
Basilique du Sacré-Cœur, à Paris.

**Sacré-Cœur** (*Dames du*). La Société des *religieuses du Sacré-Cœur de Jésus* fut fondée en 1806 par l'abbé de Tournely, le P. Varin, jésuite, et Madeleine-Sophie Barat ; elle fut autorisée par l'Etat en 1807 et par le saint-siège en 1826. Les constitutions en étaient calquées sur celles des jésuites.

**sacredié** interj. Juron qui est une corruption de *sacredieu.* (V. SACREBLEU et SACREDIEU.)

**sacredieu** interj. Juron formé de la contraction de *sacré* et de *Dieu.*

**sacredire** v. n. Jurer, blasphémer. (Vx.)

**sacrement** [*man*] n. m. (lat. *sacramentum*). Acte religieux ayant pour but la sanctification de celui qui en est l'objet : *les sacrements de l'ancienne loi.* Rit religieux institué par Jésus-Christ pour donner ou augmenter la grâce. (Il y a sept sacrements : le *baptême*, la *confirmation*, l'*eucharistie*, la *pénitence*, l'*extrême-onction*, l'*ordre* et le *mariage.*) *Spécialem.* Mariage : *se lier par le sacrement. Le saint sacrement de l'autel* ou simplement *saint sacrement*, l'eucharistie. *Abusiv.*, l'ostensoir. *Les derniers sacrements*, la pénitence, l'eucharistie, et l'extrême-onction, que les catholiques reçoivent quand ils sont en danger de mort. *Fréquenter les sacrements*, se confesser et communier souvent. *Pop. Avoir tous les sacrements*, être complet, parfait ; ne manquer de rien ; être repu.

— ENCYCL. Les théologiens appellent *sacrements*, en général, des signes sensibles et sacrés, institués par Jésus-Christ pour produire la grâce et sanctifier les âmes. Chaque sacrement a une matière et une forme. La *matière* est l'acte sensible. On appelle *forme* les paroles que prononce le ministre et qui expriment le sens de la matière. Les sacrements ont pour *effet* de produire la grâce, tant actuelle qu'habituelle : ils donnent tous la première ; le baptême et la pénitence confèrent seuls la seconde.

Le pouvoir d'administrer les sacrements appartient en général aux évêques et aux prêtres. Cependant, toute personne peut conférer le baptême en cas de nécessité.

En général, les protestants n'admettent que deux sacrements : le baptême et la cène.

*Fête du Saint-Sacrement.* V. FÊTE-DIEU.

**Sacrements** [*man*] (*les Sept*), tableaux célèbres de Nicolas Poussin. — Triptyque de Rogier Van der Weyden (Anvers).

**sacrer** [*kré*] v. a. (lat. *sacrare ;* de *sacer*, saint). Conférer un certain caractère au moyen de cérémonies religieuses : *Charlemagne fut sacré empereur par le pape Léon.* V. n. Jurer, blasphémer.

**sacret** [*krè*] n. m. Sacre (faucon) mâle.

**sacrifiable** adj. Qui peut être sacrifié.

**sacrificateur** n. m. *Antiq.* Prêtre qui offrait le sacrifice : *les sacrificateurs romains. Grand sacrificateur*, grand prêtre des Juifs, que l'on choisissait dans la famille d'Aaron.

**sacrificatoire** adj. Qui a rapport au sacrifice : *pompe sacrificatoire.*

**sacrificature** n. f. Dignité, fonction de sacrificateur : *exercer la sacrificature.*

**sacrifice** n. m. (lat. *sacrificium*). Offrande faite à la Divinité (ou à une divinité) avec certaines cérémonies. *Le saint sacrifice*, le sacrifice de la messe. *Fig.* Renoncement, volontaire ou forcé, à un bien : *l'honneur veut que vous fassiez ce sacrifice.* Dépenses que l'on s'impose : *faire de grands sacrifices pour l'éducation des enfants. Sacrifice humain*, immolation d'une personne à une divinité.

— ENCYCL. Les religions païennes ont donné une grande place, dans leur liturgie, au sacrifice. Les sacrifices humains remontent à la plus haute antiquité. S'ils devinrent rares en Grèce et à Rome, ils ne cessèrent jamais d'être pratiqués. Mais les animaux étaient les victimes les plus ordinairement offertes aux dieux. Quant aux sacrifices non sanglants, ils consistaient dans l'oblation de céréales, fruits, lait, huile, vin. Dans l'Inde védique, le feu est l'élément le plus important du sacrifice : il est le dieu Agni. La Genèse montre les premiers hommes et les patriarches offrant à Dieu, en sacrifice, tantôt des fruits de la terre, tantôt des animaux. La loi de Moïse institue de nombreux sacrifices.

**Sacrifice d'Abraham** (*le*). V. ABRAHAM.

**sacrifié, e** adj. Que l'on sacrifie. N. Personne qui souffre ou qu'on lèse dans l'intérêt d'une autre. *La grande sacrifiée, l'éternelle sacrifiée*, la femme.

**sacrifier** [*si-é*] v. a. (lat. *sacrificare ;* de *sacrum*, sacrifice, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Offrir en sacrifice : *sacrifier des victimes. Fig.* Se priver volontairement d'une chose, en considération de quelqu'un : *sacrifier ses intérêts à un ami.* Abandonner volontairement les intérêts, les droits de : *sacrifier ses amis.* Consacrer en entier à : *sacrifier sa fortune à l'éducation de ses enfants.* V. n. Offrir un sacrifice : *sacrifier aux idoles. Sacrifier à une passion*, s'y abandonner. *Sacrifier à la mode*, s'y conformer. *Sacrifier aux grâces*, avoir de la grâce, de l'élégance dans son style, dans ses discours, dans ses manières. *Sacrifier aux Muses*, faire des vers, de la musique, de la peinture, etc. **Se sacrifier** v. pr. Se dévouer entièrement : *se sacrifier pour sa patrie.*

**sacrilège** n. m. (lat. *sacrilegium*). Profanation des choses sacrées : *l'usage indigne des sacrements est un sacrilège. Par ext.* Attentat sur une personne sacrée ou digne de vénération : *frapper son père est un sacrilège. Par exag.* Acte très répréhensible : *c'est un sacrilège de retoucher un chef-d'œuvre.*

— ENCYCL. Les théologiens rangent le sacrilège parmi les fautes contraires à la vertu de religion et distinguent les sacrilèges *personnels* et *locaux.* Les sacrilèges personnels sont les actes de violence commis contre les personnes qui sont consacrées à Dieu ; la même dénomination est appliquée aussi à la violation du vœu de chasteté. Les sacrilèges réels sont ceux commis contre les objets sacrés (administration et réception indigne des sacrements, vol des vases et ornements sacrés). Enfin, les sacrilèges locaux consistent dans la profanation des lieux sacrés, églises, chapelles, cimetières.

**sacrilège** adj. et n. (lat. *sacrilegus*). Qui commet une profanation de choses sacrées : *vestale sacrilège ; punir un sacrilège.* Qui appartient à une personne sacrilège : *main sacrilège ; intention sacrilège.*

**Sacrilège** (*loi du*), votée en 1825, abrogée en 1830, et portant la peine de mort contre les sacrilèges sur les vases du culte, la peine du parricide contre les sacrilèges sur les hosties consacrées. Elle fut une des manifestations principales de la réaction violente inaugurée par le ministère de Villèle.

**sacrilègement** [*man*] adv. D'une manière sacrilège. (Peu us.)

**sacripant** [*pan*] n. m. (de *Sacripante*, personnage de Boiardo et de l'Arioste). Vaurien, mauvais drôle, capable de toutes les violences.

**sacristain** [*kris-tin*] n. m. (du lat. *sacrista*). Celui qui a soin de la sacristie d'une église.

**sacristi** [*kris-ti*] ou **sapristi** [*pris-ti*] interj. Altération orthographique du mot *sacristie*, employé comme juron familier.

**sacristie** [*kris-tî*] n. f. (lat. *sacristia*). Lieu où l'on serre les ornements d'église, où les prêtres vont revêtir leurs habits sacerdotaux. Ce que contient la sacristie.

— ENCYCL. Dans la plupart des églises du moyen âge, les sacristies étaient séparées de l'église.

De nos jours, les sacristies font partie du monument, et donnent généralement dans le chœur. Elles sont garnies d'armoires, de chapiers, de petits bureaux pour le curé et le trésorier, de confessionnaux. On y dépose les registres de baptêmes, de mariages et les registres de la fabrique. Les prêtres s'y tiennent avant et après l'office.

**Sacristie** (*le Mariage à la*), tableau de Mariano Fontuny (1870), représentant au XVIIIe siècle, un cortège de noce qui vient signer dans une sacristie espagnole, à Madrid. Les couleurs chatoyantes des costumes, les physionomies spirituelles des personnages sont traitées avec une brillante virtuosité (v. p. 874).

**sacristine** [*kris-ti-ne*] n. f. Celle qui, dans un monastère de filles, a soin de la sacristie.

**sacro-coccygien, enne** adj. Qui a rapport au sacrum et au coccyx. *Articulation sacro-coccygienne*, articulation qui réunit la dernière vertèbre sacrée à la première coccygienne, et qui est maintenue par les ligaments *sacro-coccygiens.*

**sacro-coxalgie** v. n. f. Arthrite, généralement de nature tuberculeuse, de la symphyse sacro-iliaque.

**sacro-épineux, euse** adj. *Anat. Ligaments sacro-épineux*, ligaments, au nombre de deux, qui renforcent l'articulation sacro-iliaque et qui s'étendent de l'épine postéro-supérieure et de l'épine postéro-inférieure de l'os iliaque aux parties latérales et postérieures du sacrum.

**sacro-iliaque** adj. Qui a rapport au sacrum et à l'os iliaque.

**sacro-lombaire** adj. *Muscle sacro-lombaire*, masse musculaire épaisse, qui s'étend du sacrum à la nuque, tout le long des gouttières vertébrales.

**sacro-saint, e** adj. Très saint, doublement saint. (Se dit souvent par ironie.)

**sacro-sciatique** adj. Qui s'étend du sacrum à l'ischion.

**sacrospinal, e, aux** [*spi*] adj. Qui est commun au sacrum et à l'épine dorsale. L'ensemble des muscles des gouttières vertébrales.

**sacro-vertébral, e, aux** [*vèr*] adj. Qui appartient au sacrum et aux vertèbres.

**Sacrovir** (Julius), jeune Eduen de grande naissance, qui souleva les Gaules, sous le règne de Tibère. Il s'empara d'Autun, mais fut battu près de cette ville par C. Silius et se fit tuer par ses amis.

**sacrum** [*krom'*] n. m. (m. lat. signif. *chose consacrée*, parce que les anciens avaient coutume d'offrir aux dieux cette partie des victimes immolées en sacrifice). Os situé à la partie inférieure de la colonne vertébrale, s'articulant avec les os iliaques pour former le bassin.

— ENCYCL. Le sacrum, chez l'homme, est un os impair, symétrique et triangulaire, constitué par la soudure de cinq vertèbres atrophiées. Il s'unit aux os iliaques pour constituer le bassin ou ceinture pelvienne. (V. *les planches* HOMME.)

**Sacy** ou **Saci** (Louis-Isaac Le Maistre, dit **de**) [*Saci* est l'anagramme d'*Isaac*], écrivain et théologien janséniste, neveu du grand Arnauld, né à Paris, m. au château de Pomponne (1613-1684). Il fut longtemps le directeur spirituel des religieuses et des solitaires de Port-Royal ; auteur d'une célèbre traduction française de la Bible.

Le Maistre de Sacy.

**Sacy** (Antoine-Isaac, baron Silvestre **de**), orientaliste et homme d'Etat français, né et m. à Paris (1758-1838). Il fut le véritable initiateur des études arabes en France. Sa *Grammaire arabe* est longtemps restée classique. — Samuel-Ustazade, fils du précédent, littérateur français, né et m. à Paris (1801-1879) ; rédacteur aux *Débats*, auteur d'études littéraires ; membre de l'Académie française.

Sylvestre de Sacy.

**sadacah** n. m. Aumône volontaire, chez les Turcs.

**Saddleworth,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté d'York, West Riding), sur le Tame ; 12.800 h.

**sade** adj. (lat. *sapidus*). Savoureux, agréable, piquant. (Vx.)

**Sade** (Donatien-Alphonse-François, marquis **de**), écrivain français, né à Paris, m. à l'hospice de Charenton, où Napoleon l'avait fait enfermer comme fou incurable (1740-1814) ; auteur de *Justine*, *Juliette*, *Aline et Valcourt*, etc. Ses romans, célèbres par leur obscénité maladive, n'ont aucune valeur littéraire.

**sadinet, ette** [*nè, è-te*] adj. (de *sade*). Petit et agréable.

**sadique** adj. (de *Sade* n. pr.). Qui a le caractère du sadisme.

**sadisme** [*dis-me*] n. m. (de *Sade* n. pr.). Lubricité accompagnée de cruauté, comme il s'en trouve des exemples dans les romans du marquis de Sade.

**Sadko,** héros des anciens chants russes du cycle de Novgorod.

**Sado,** île de la mer du Japon, appartenant à l'archipel nippon, près de la côte occidentale de Hondo ; 113.000 h.

**Sadoc** [*dok*], Juif du IIIe siècle av. J.-C., président du grand sanhédrin, qui fonda la secte des saducéens.

**Sadolet** [*lè*] (*Jacopo* Sadoleto, Jacques), cardinal et humaniste italien, né à Modène, m. à Rome (1477-1547). Il fut, avec Bembo, secrétaire du pape Léon X. On lui doit un célèbre *Eloge de la philosophie*, écrit en latin, et dans lequel il montre un remarquable esprit de tolérance. Evêque de Carpentras, il s'efforça d'empêcher le massacre des vaudois.

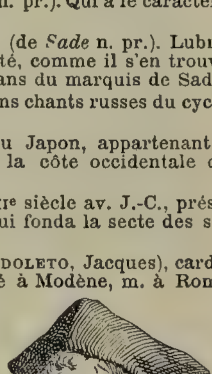
Sadolet.

**sadour** n. m. *Pêch.* Filet en forme de tramail, employé par les pêcheurs du golfe de Gascogne.

**Sadowa** [*va*], bourg de la Tchécoslovaquie (Bohême), sur le Bistritz, sous-affluent de l'Elbe ; 183 h. Le 3 juillet 1866, victoire remportée par les Prussiens, commandés par le prince royal de Prusse et le prince Frédéric-Charles, sur les Autrichiens du maréchal Benedek, et qui décida du sort de la guerre de 1866. On appelle parfois cette bataille « bataille de Königgrätz ».

**sadrée** [*dré*] n. f. Nom vulgaire de la *sarriette*.

**saducéen** ou **sadducéen, enne** [*sa-du-sé-in, è-ne*] n. Membre d'une secte juive opposée aux pharisiens, favorable à l'hellénisme, et qui se recrutait surtout dans la classe riche : *les saducéens niaient l'immortalité de l'âme et la résurrection.* Adjectiv. : *secte saducéenne.*

— Encycl. Les saducéens étaient les adversaires des pharisiens. Très attachés au sens littéral de la loi, ils rejetaient la plupart des traditions orales ; ils ne croyaient ni à la résurrection des morts, ni à la vie future. Ce qu'ils recherchaient avant tout, c'était la jouissance paisible de leurs richesses. Le peuple, favorable en général aux pharisiens, détestait les saducéens. Quand Jésus-Christ commença ses courses apostoliques, les saducéens lui témoignèrent plus d'animosité encore que les pharisiens. Maîtres du sanhédrin, ils portent la responsabilité de la condamnation et de la mort de Jésus et des persécutions contre les apôtres.

**saducéisme** ou **sadducéisme** [*sa-du-sé-is-me*] n. m. Doctrine des saducéens.

**Sæntis,** montagne de la Suisse, à la frontière commune des cantons d'Appenzell et de Saint-Gall ; 2.504 m. Observatoire. Vue splendide.

**Safed,** v. de Palestine, au N. du lac de Tibériade ; 25.000 h. Occupée par les Alliés en septembre 1918.

**sæpe, premente deo, fert deus alter opem,** mots lat. signif. : *Souvent, quand on est poursuivi par un Dieu, on est secouru par un autre.* Pentamètre d'Ovide (*Tristes*, I, 2, 4), où le poète fait allusion aux discussions des dieux, dans les querelles qui divisaient les mortels. On le rappelle quand, attaqué par un parti ou un homme puissant, on est soutenu par le crédit d'un autre parti ou d'un autre homme.

**saette** n. f. Corruption de sagette.

**Safarik** [Paul-Joseph), philologue tchèque, né à Kobelarov, m. à Prague (1795-1861) ; auteur d'un célèbre ouvrage sur les *Antiquités slaves*. Il a été l'un des premiers initiateurs des études slaves au XIXe siècle.

**Safenwil,** comm. de Suisse (cant. d'Argovie) ; 1.350 h. Elève de bétail, agriculture, fromageries ; tissage, blanchissage, teinture de cotonnades.

**Saffarides** ou **Soffarides,** l'une des premières dynasties persanes (873-920).

**Saffelaere,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 3.680 h. Toiles.

**Saffi,** v. du Maroc, dans la partie placée sous le protectorat français, sur l'Atlantique ; 25.000 h. Port.

**safflorite** n. f. Variété de *smaltine*.

**saffre** n. f. *Blas.* Aiglette représentée de profil et les ailes éployées.

**Saffré,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 30 kil. de Châteaubriant, sur l'Isac ; 3.500 h.

**safran** n. m. (b. lat. *safranum*). Genre d'iridacées. Nom donné aux stigmates seuls de la plante. *Safran bâtard*, le carthame, qui rappelle le safran par sa couleur. *Safran des Indes*, rhizome du curcuma. Couleur jaune semblable à celle du safran : *étoffe safran clair. Etre jaune comme du safran*, avoir le teint jaune.

— Encycl. *Bot.* Les safrans (*crocus*) sont des plantes vivaces, rhizomateuses, à feuilles radicales, étroites, à fleurs portées sur une courte hampe. On en connaît plusieurs espèces, dont la plus importante est le *safran cultivé* ou *officinal* ou *du Gâtinais* (*crocus sativus*), à grandes fleurs d'un violet veiné de rouge et de pourpre. Ces fleurs s'épanouissent vers la fin de l'été et ont des stigmates longs, d'un jaune orangé, très odorants, que l'on recueille pour colorer certains mets (pâtés, pâtisseries, riz) et liqueurs (chartreuse, etc.). Cette plante a fait longtemps l'objet d'une culture très importante dans le Gâtinais. La pharmacie emploie le safran comme stimulant antispasmodique et surtout comme emménagogue ; il entre dans la fabrication du laudanum de Sydenham, de l'emplâtre de Vigo, de l'élixir de Garus, etc.

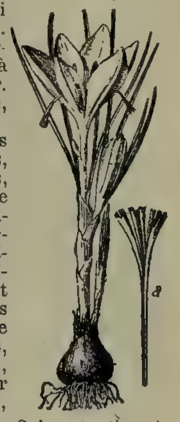

Safran : *a*, stigmate.

**safran** n. m. *Mar.* Pièce de bois destinée à augmenter le gouvernail en largeur.

**safrané, e** adj. Qui présente la couleur du safran : *teint safrané.*

**safraner** [*né*] v. a. Apprêter ou jaunir avec du safran : *safraner du riz.*

**safranier** [*ni-é*] n. m. Celui qui cultive le safran.

**safranière** n. f. Plantation de safran.

**safranine** n. f. Matière colorante du safran. Nom générique d'une matière colorante artificielle, constituée par les produits d'oxydation du mélange de diamines et d'amines aromatiques : *les safranines donnent des teintes rouges plus ou moins violacées.*

**safranum** [*nom'*] n. m. Nom pharmaceutique du *carthame* ou *safran bâtard*.

**safre** n. m. (autre forme de *saphir*). Oxyde bleu de cobalt. Verre spécial, coloré avec ce produit. Syn. smalt.

**safre** adj. et n. Goulu, glouton. (Vx.)

**safrement** [*man*] adv. D'une manière safre ; goulûment. (Vx.)

**safrerie** [*ri*] n. f. Avidité à manger. (Vx.)

**safrol** n. m. Constituant de l'essence de sassafras, liquide bouillant à 232°. Syn. shikimol.

**saga** n. f. (m. scand. signif. *tradition*). Nom générique d'anciens récits et légendes scandinaves, rédigés pour la plupart en Islande du XIIe au XIVe siècle : *la mythologie des sagas.*

— Encycl. Les plus importantes sagas sont les sagas dites *historiques*. On distingue généralement celles qui traitent : 1° d'événements islandais ; 2° de l'histoire des rois norvégiens ; 3° de l'histoire des autres pays. Dans la deuxième catégorie, la saga la plus considérable est la saga des rois de Norvège ou *Heimskringla* de Snorre Sturlesson, remarquable par l'art de la composition et l'exactitude de l'information.

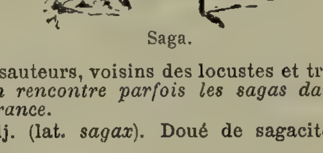
Saga.

**saga** n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, voisins des locustes et très carnassiers : *on rencontre parfois les sagas dans le midi de la France.*

**sagace** adj. (lat. *sagax*). Doué de sagacité : *esprit sagace.*

**sagacement** [*man*] adv. D'une manière sagace.

**sagacité** n. f. (lat. *sagacitas*). Perspicacité, pénétration d'esprit : *la sagacité d'Œdipe lui fit deviner l'énigme du Sphinx.*

**sagaie** ou **sagaye** n. f. V. zagaie.

**Sagallo,** v. maritime de la colonie française d'Obock, sur la baie de Tadjourah.

**sagamité** n. f. Mets des peuplades de l'Amérique septentrionale, qui consiste en une espèce de bouillie de maïs, dans laquelle on fait cuire de la viande.

**Sagan,** v. de Prusse (Silésie), sur la Tschirne ; 15.000 h. Ch.-l. de l'ancienne *principauté de Sagan* ; 65.000 h. (Le titre de *prince de Sagan* était passé par héritage en 1862 dans la famille de Talleyrand-Périgord.)

**sagapenum** [*pé-nom'*] ou **sagapin** n. m. Gomme résine d'ombellifère, attribuée au *ferula persica.*

**sagard** [*ghar*] n. m. Dans les Vosges, ouvrier qui débite le bois en planches, dans une scierie forestière.

**sagaride** n. f. (gr. *sagaris*). Hache à deux tranchants, employée par les Perses de l'époque achéménide, par les Amazones et certains peuples scythiques.

**Sagasta** (Praxedes Mateo), homme d'Etat espagnol, né à Torrecilla de Cameros, m. à Madrid (1827-1903). Il fut longtemps le chef du parti libéral e Espagne et devint à plusieurs reprises président d conseil, notamment de 1897 à 1899.

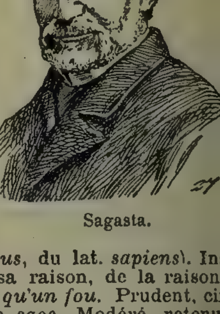
Sagasta.

**sagatis** [*ti*] n. m. Sorte de serge unie en laine peignée, qui sert aux mêmes usages que la laine ordinaire.

**Sage** (Balthazar-George), minéralogiste français, né et m. à Paris (1740-1824). C'est à son instigation que fut fondée l'Ecole des mines. Bien que ses doctrines chimiques aient été renversées par Lavoisier, il n'en a pas moins fait faire des progrès à la minéralogie. Membre de l'Académie des sciences (1796).

**sage** adj. (b. lat. *sapius*, du lat. *sapiens*). In truit, savant. (Vx.) Qui a sa raison, de la raison *tel se croit sage, qui n'est qu'un fou.* Prudent, ci conspect : *agir en homme sage.* Modéré, retenu *sage dans ses désirs.* Obéissant, doux, qui n'est poir turbulent : *enfant sage.* Pudique, chaste : *femm fille sage.* Se dit d'un animal que n'emporte pas un ardeur exagérée : *un cheval sage.* Se dit des action des paroles conformes aux règles de la sagesse *conduite, réponse sage. Etre sage comme une imag* être très doux, très paisible. N. m. Homme sage : *sage est maître de ses passions.* Prov. : **Un fou avis bien un sage,** un sage peut trouver d'utiles leçor dans la conduite d'un fou. *Le Sage*, titre qu'on donn à l'auteur des livres dits *sapientiaux*. Ant. **Fou ignorant ; sot.**

**Sages** (*les Sept*), nom donné à sept philosophes d l'ancienne Grèce : Thalès de Milet, Pittacus, Bia Cléobule, Myson, Chilon et Solon. Quelques auteur en remplacent deux par Périandre et Anacharsi Les sept Sages furent en réalité des hommes d'Eta des gens d'expérience, dont on avait admiré le bo sens et recueilli les conseils.

**Sages** (*Légende des Sept*), recueil de contes orien taux, où il est question des ruses des femmes. C recueil de date incertaine a inspiré, au moyen âg le roman de *Dolopathos* (XIIIe s.).

**sage-femme** n. f. Celle dont la profession e de faire des accouchements. Pl. des *sages-femmes.*

— Encycl. La profession de sage-femme est régi par la loi du 30 novembre 1892 et le décret d 25 juillet 1893, dont voici les principales dispos tions :

Les études théoriques et pratiques durent deu années, dont la seconde au moins, pour le diplôm de 1re classe, doit être faite dans une faculté ou un école de plein exercice de médecine et de pharmaci Les élèves de la Maternité de Paris sont assimilée aux sages-femmes de 1re classe.

Pour être admises à faire leurs études, les cand dates doivent, outre les pièces d'identité et de mo ralité, produire soit le brevet de capacité élémen taire (sages-femmes de 1re classe), soit un certifica obtenu à la suite d'un examen spécial de la forc du certificat d'études primaires (sages-femmes d 2e classe).

Les sages-femmes de 1re classe ont le droit d'exer cer sur tout le territoire ; celles de seconde class seulement dans le département où elles ont été d plômées. Mais, pour avoir le droit d'exercer, le sages-femmes doivent faire enregistrer leur diplôm à la préfecture ou sous-préfecture et au tribunal d première instance de leur résidence.

L'exercice illégal de l'art des accouchements es puni d'une amende et, en cas de récidive, d'un amende plus forte avec emprisonnement de six moi à un an, ou de l'une de ces deux peines seulemen L'usurpation seule du titre de sage-femme est sujett aux mêmes peines, mais alors l'emprisonnement n peut excéder deux mois.

Il est interdit aux sages-femmes de faire usag d'instruments et, dans le cas d'accouchements labo rieux, elles doivent faire appeler un médecin. Il leu est également interdit de prescrire des médicaments sauf dans les cas prévus par des décrets spéciaux, e vue surtout de soins antiseptiques. Elles sont auto risées à pratiquer la vaccination.

**sagement** [*man*] adv. D'une manière sage, pru dente. Ant. **Follement.**

**sagène** n. f. Mesure de longueur, employée e Russie et valant 3 archines ou 2m,1336.

**sagénite** n. f. Variété de rutile.

**sagesse** [*jè-se*] n. f. (lat. *sapientia*). Connais sance des choses, naturelle ou acquise : *Moïse étai instruit dans la sagesse des Egyptiens.* Prudence bonne conduite dans le cours de la vie : *la sagess pratique de la vie.* Modération, retenue. Chasteté en parlant d'une femme. Docilité, en parlant des enfants : *remporter le prix de sagesse.* Caractère de c qui est dit ou fait sagement : *sagesse d'une réponse Sagesse des nations*, morale courante exprimée e proverbes. *Théol.* Discernement dans les choses d l'ordre surnaturel. Ant. **Folie.** Prov. : **Toute la sagesse n'est pas enfermée dans une tête,** tout l monde a besoin de conseils ; ou encore : tout l monde peut avoir raison. **La crainte du Seigneur es le commencement de la sagesse,** phrase qui se trouv plusieurs fois dans la Bible sous des formes un pe différentes et que l'on cite souvent en remplaçan les mots « du Seigneur » par un autre mot exprimant une autorité quelconque.

**Sagesse victorieuse des vices** (*la*), tableau d Mantegna (Louvre), Minerve, armée et précédée d deux nymphes porteuses de flambeaux, met en fuit Vénus, montée sur un Centaure, et la troupe de vices, figurés pas des personnages monstrueux, qu se jettent dans un bassin. Au fond, on aperçoit u berceau d'orangers et, au ciel, les Vertus. (V. p. 874).

**Sagesse** (*Filles de la*), congrégation fondée à Saint-Laurent-sur-Sèvre, en Vendée, par Grignon d Montfort (1673-1716).

**Sagesse** ou **de la Sapience** (*Livre de la*), un des livres de la Bible, dits *sapientiaux* ; c'est un des livres deutéro-canoniques de l'Ancien Testament.

**Sagesse** (*Traité de la*), traité de philosophie mo rale, par Charron, où sont développés les principes d'un scepticisme plus large que celui de Montaigne, dans ses *Essais*, mais destiné, dans la pensée d auteur, à servir de base à une morale vraiment ra-onnelle. Il prépare Descartes et Pascal. Saint-Cy-an le défendit contre les attaques du P. Garasse.

**Sagesse**, recueil de vers, par Paul Verlaine (1881), ù les pièces inspirées par la piété ont une grâce aïve et sincère.

**saget, ette** [*jè, è-te*] adj. et n. Qui est un peu age. (Peu us.)

**sagette** [*jè-te*] n. f. (lat. *sagitta*). Flèche. (Vx.)

**sagetter** [*jè-té*] v. a. Percer de flèches. (Vx.)

**Sagibarons,** magistrats mérovingiens, chargés de résider les assemblées des Francs à la place des omtes retenus par quelque autre devoir.

**sagination** [*si-on*] n. f. (du lat. *saginare*, en-raisser). Engraissement des animaux. (Peu us.)

**Saginaw,** v. des Etats-Unis (Michigan), ch.-l. u *comté de Saginaw*, sur la rivière homonyme ; .900 h. Métallurgie, machines.

**sagine** n. f. Genre de caryophyllacées, renfer-nant de petites plantes touffues, à fleurs blanches, à euilles opposées, qui croissent dans les lieux un eu humides, sur les vieux murs et jusque dans les ues peu fréquentées, dans les régions tempérées : *a sagine subulée est souvent cultivée en bordure ans les jardins.* (Dans le midi de la France et en talie, on donne improprement le nom de sagine au *orgho*.)

**sagittaire** [*ji-tè-re*] n. m. (lat. *sagittarius ;* de *agitta*, flèche). *Antiq. rom.* Archer auxiliaire dans armée romaine. N. f. *Bot.* Genre d'alismacées, ren-ermant des plantes aquatiques des régions tempé-ées.

— ENCYCL. *Bot.* Les sagittaires, appelées encore *léchettes, flèches d'eau, sagettes*, sont des plantes erbacées à rhizome traçant, d'où naissent plusieurs ortes de feuil-es, les unes ongues et sub-nergées, d'au-res flottantes, l'autres enco-e aériennes, lressées et à imbe en for-ne de fer de lèche. On en connaît envi-ron sept espè-ces : la *sagittaire commune* est indigène en Europe et se rencontre dans toutes les eaux. Le rhizome de certaines espèces exotiques est utilisé comme alimen-taire en Chine, en Amérique.

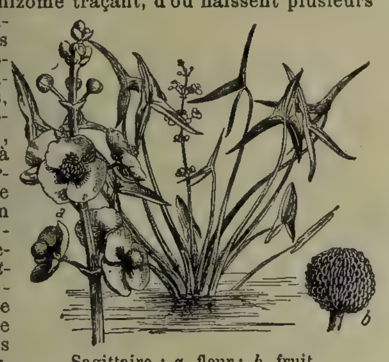

Sagittaire : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**Sagittaire** (le). *Astr.* Constellation zodiacale, représentée ordinairement sous la figure d'un cen-taure qui tient un arc bandé et armé d'une flèche : *le Sagittaire compte soixante-cinq étoiles dans le catalogue britannique.* Signe du zodiaque, correspondant à la période de temps qui s'écoule du 22 novembre au 22 décembre : *le neuvième signe du zodiaque correspondait autrefois à la constellation du Sagittaire.*

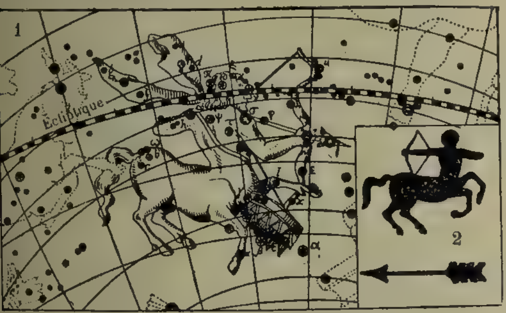

Le Sagittaire : 1. D'après l'atlas Flamsteed ; 2. Représentation dans les calendriers et annuaires.

**sagittal** [*ji-tal*], **e, aux** adj. (du lat. *sagitta*, flèche). Qui est en forme de flèche. *Anat. Suture sagittale*, celle qui unit les deux pariétaux.

**sagitté** [*ji-té*], **e** adj. (du lat. *sagitta*, flèche). Qui a la forme d'un fer de flèche : *feuille sagittée.*

**sagittifolié, e** adj. Qui a des feuilles sagittées.

**Saglio** (Edmond), archéologue français, né et m. à Paris (1828-1911) ; membre de l'Académie des inscriptions en 1887. Il dirigea avec Daremberg le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*

**Sagne (La),** comm. de Suisse (cant. de Neuchâtel) ; 1.570 h. Elève importante de bétail.

**Sagnier** (Henry), agronome français, né à Paris (1845-1925). Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, rédacteur du *Journal d'agriculture*, il est l'auteur de nombreux ouvrages d'agronomie et de dictionnaires d'agriculture.

**Sagonte,** v. de l'anc. Espagne, prise par Annibal après un terrible siège (219 av. J.-C.). Sur ses ruines s'éleva la ville de *Murviedro*, à laquelle on a redonné son ancien nom de *Sagonte ;* 9.000 h. (*Sagontins*).

**sagou** n. m. Fécule alimentaire, extraite par lévigation de la moelle des sagoutiers.

**sagouin** n. m. (mot améric.). Genre de singes platyrrhiniens, de la famille des cébidés. *Fig.* et *fam.* Homme malpropre. (Le fém. *sagouine* est employé aussi.)

— ENCYCL. Les sagouins (*callithrix*) ont un pelage rude et long, souvent de teintes tranchées, une queue longue et fournie, une voix forte et étendue. Ils abondent dans les forêts de l'Amérique tropicale.

**sagoutier** [*ghou-ti-é*] ou **sagouier** [*ghou-ié*] n. m. Nom donné à différents palmiers des Moluques, qui fournissent le *sagou.*

— ENCYCL. Les sagoutiers (*metroxylon*) sont des arbres de moyenne taille, à feuilles pennées, réunies en bouquet ; le fruit met plusieurs années à atteindre son entier développement. Le sagoutier est nommé aussi *arbre à pain*, car sa moelle renferme une matière alimentaire farineuse. C'est cette moelle qui, râpée et agitée dans l'eau, donne le sagou, dont on fait des potages. Le sagou est produit surtout par les Moluques et arrive en Europe en futailles ou en caisses.

D'autres arbres comme les raphier, mauritier, dattier, caryote, arenga, cycas, zamier, fournissent également du sagou.

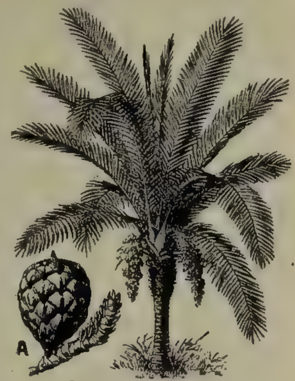

Sagoutier : A, fruit.

**sagre** n. m. *Ichtyol.* Nom vulgaire du *spinax noir* et de l'*aiguillat*, petits requins des côtes françaises.

**Sagua la Grande,** v. de la république de Cuba (prov. de Santa Clara) ; 12.400 h. Sucre. *La Isabela* en est le port.

**Saguenay,** riv. du Canada (prov. de Québec), issue du lac Saint-Jean ; coule entre des rives escarpées et tristes et se jette dans le Saint-Laurent ; 200 kilom.

**sagum** [*ghom'*] n. m. (m. lat. emprunté au gaulois) ou **saie** [*sè*] n. f. Manteau court en laine, vêtement militaire des Romains et des Gaulois, que l'on attachait sur l'épaule au moyen d'une broche

**sagumenta** [*min*] n. f. Pâte alimentaire, faite avec le sagou.

**Sagy,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 9 kil. de Louhans ; 2.550 h.

**Sahara,** vaste désert de l'Afrique septentrionale, entre l'Afrique du Nord et le Soudan (1 600 kil.), s'étendant de l'Egypte à l'Atlantique (4.500 kil.). Fait de dunes de sables (*erg*), de plateaux pierreux ou *hamada*, d'où émergent quelques importants massifs de montagnes souvent d'origine volcanique (Aïr, Tibesti, Tummo), parsemé de rares oasis, coupé par les vallées desséchées des *oueds*, ce désert est habité çà et là par les Maures, les Touareg et les Tibbous, en grande partie nomades. Climat excessif, pluies très rares. Les principales oasis (Tougourt, El Goléa, le Tafilelt, le Touat, Ghât, Bilma, Taodeni), etc., tirent souvent des puits artésiens, que les ingénieurs français ont multipliés, la prospérité de leurs palmeraies. Le Sahara algérien, occupant la lisière entre le grand Atlas et le grand Sahara, nourrit de ses dattiers 700.000 Arabes, Berbères et nègres. La plus grande partie du Sahara est comprise dans la zone d'influence française ; le reste est partagé entre l'Espagne (possession du Rio de Oro sur l'Atlantique), l'Italie (Libye méridionale), et l'Angleterre. La France a réussi, sur son territoire, à mettre fin aux brigandages des tribus pillardes des Touareg.

Au point de vue politique, le Sahara est actuellement partagé entre l'Espagne, qui en contrôle la partie nord-ouest (Rio de Oro) ; la France, qui en régit la majeure partie, soit par ses *Territoires du Sud* de l'Algérie, soit par différentes parties de l'Afrique occidentale française (Mauritanie, Soudan français, Territoire du Niger) et de l'Afrique équatoriale française (Territoire du Tchad) ; l'Italie, qui étend son influence depuis les rivages de la Tripolitaine jusqu'au sud du Fezzan et à l'oasis de Koufra. Quant à l'Angleterre, les solitudes inhabitées du désert Libyque, à l'E. de la vallée du Nil, font presque toutes parties de son domaine.

**Saharanpour,** v. de l'Inde anglaise (prov. de Mirat) ; 63.000 h. Commerce important.

**saharien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Qui appartient ou se rapporte au Sahara : *tribus sahariennes.*

**Sahel,** région située à la limite du Soudan et du Sahara, entre Tombouctou et l'océan Atlantique.

**sahélien, enne** [*li-in, è-ne*] adj. Du Sahel.

**sahib** n. m. Titre de respect, dans l'Inde.

**Sahil,** localité de Mésopotamie, à l'estuaire du Chatt el Arab. Victoire des Anglais sur les Turcs le 17 novembre 1914, après le débarquement des premiers à Fao le 9 novembre précédent.

**Saï** ou **Say,** v. du Dahomey septentrional, sur le Niger ; 10.000 h. Commerce actif.

**saï** n. m. Nom vulgaire d'un singe de l'Amérique du Sud, appelé aussi *capucin* (cebus capucinus), à cause de sa chevelure raide, courte et qui forme comme une calotte sur la tête : *le saï est une espèce du genre sajou.*

**Saïda,** ch.-l. de c. d'Algérie (Oran, arr. de Mascara) ; 8.120 h. Céréales, oliviers, vignobles.

**Saïda** (anc. *Sidon*), v. de la Turquie (Syrie) ; 15.000 h. Port aujourd'hui envasé.

**Saïdapet,** v. de l'Empire anglais des Indes (présidence de Madras, district de Chingleput) ; 15.600 h. C'est un véritable faubourg de Madras.

**Saïd-Halim-pacha,** né en 1859, grand vizir de 1913 à 1917.

**Saïd-pacha** (Mohammed), vice-roi d'Egypte, né au Caire, m. à Alexandrie (1822-1863), fils de Méhémet-Ali et oncle d'Ismaïl-pacha. Il eut le mérite de seconder Ferdinand de Lesseps dans ses projets de percement de l'isthme de Suez. Son nom a été donné au port construit à l'embouchure du canal, sur la Méditerranée (*Port-Saïd*).

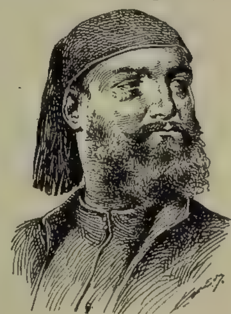

Mohammed Saïd-pacha.

**Saïd-pacha** (Mehemed), surnommé *Kutchuk* (petit), homme d'Etat ottoman, né à Sullimanié, m. à Constantinople (1834-1914), plusieurs fois grand vizir, notamment de 1879 à 1885, en 1895 et en 1908.

**saie** [*sè*] n. f. (lat. *sagum*). *Antiq. gr.* et *rom.* Syn. de SAGUM.

**saie** [*sè*] n. f. (de *soie*). *Techn.* Petite brosse en soie de porc, à l'usage des orfèvres.

**saietter** [*sè-iè-té*] v. a. Nettoyer avec la saie.

**saïga** n. m. Genre d'antilopes de l'Europe orientale et de l'Asie occidentale. (Ce sont des animaux de la taille d'un grand mouton, à nez fortement bossué et boursouflé.)

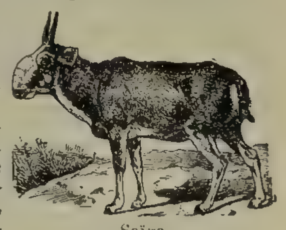

Saïga.

**saignant** [*sè-gnan*], **e** adj. Qui dégoutte de sang : *blessure saignante. Fig. Plaie encore saignante*, injure, douleur toute récente. *Viande saignante*, viande assez peu cuite pour laisser couler du sang.

**saignée** [*sè-gné*] n. f. (de *saigner*). Ouverture d'une veine pour tirer du sang : *la saignée est beaucoup moins pratiquée aujourd'hui qu'autrefois.* Sang tiré par cette ouverture : *saignée abondante.* Pli formé par le bras et l'avant-bras : *recevoir un coup sur la saignée.* Rigole pour faire écouler l'eau d'un terrain marécageux. *Fig.* Exaction. Sacrifice que l'on s'impose. PROV. : **Selon le bras, la saignée,** les charges doivent être proportionnées aux ressources.

— ENCYCL. *Méd.* On utilise soit la *saignée veineuse* ou *phlébotomie*, soit la *saignée capillaire.* (V. SCARIFICATION.)

La saignée veineuse se pratique sur les veines d'un volume moyen, très superficielles. Généralement, on choisit la médiane céphalique, mais on utilise aussi la médiane basilique, la médiane commune, la saphène, etc. Pour pratiquer la saignée, le malade doit être assis ou, mieux, couché sur le côté opposé au bras choisi. On applique une ligature au-dessus du pli du bras. Le chirurgien opère avec une lancette spéciale et retire de 125 à 300 grammes, parfois plus.

On utilise la saignée dans les intoxications, l'urémie, l'éclampsie, l'œdème du poumon, la pneumonie, les maladies du cœur où l'asphyxie menace, etc.

— *Art vétér.* La saignée, que l'on effectue avec un bistouri appelé *flamme*, est de pratique courante en art vétérinaire ; chez le cheval ou le bœuf, on l'exécute sur la jugulaire, ou en coupant deux ou trois nœuds de la queue. Chez le porc, la saignée se pratique ordinairement à l'oreille.

**Saignelégier,** comm. de Suisse (cant. de Berne), ch.-l. de district ; 1.410 h. Elève du cheval.

**saignement** [*sè-gne-man*] n. m. Ecoulement de sang, principalement par le nez.

**saigne-nez** n. m. invar. Nom vulgaire de l'*achillée mille-feuilles.*

**saigner** [*sè-gné*] v. a. (lat. *sanguinare*). Tirer du sang en ouvrant une veine : *saigner un malade.* Tuer par effusion de sang : *saigner un poulet.* Faire écouler par des rigoles l'eau de : *saigner un fossé. Fig.* Rançonner, arracher de l'argent à : *saigner les contribuables. Saigner à blanc*, saigner jusqu'à faire pâlir le malade ; *fig.*, épuiser par des exactions. V. n. Perdre du sang naturellement ou par une blessure : *saigner du nez.* (*Saigner du nez*, se dit aussi au *fig.*, pour : Manquer de résolution, de courage, ou ne pas tenir une promesse.) *Saigner comme un bœuf*, perdre beaucoup de sang. *La plaie saigne encore*, se dit d'une offense, d'un malheur dont on ressent encore les effets. *Le cœur me saigne, lui saigne, cela fait saigner le cœur*, j'éprouve, il éprouve, on éprouve une vive douleur. **Se saigner** v. pr. *Fig.* S'épuiser en sacrifices d'argent : *se saigner pour ses enfants. Fam. Se saigner aux quatre veines*, donner tout ce qu'on a.

**Saignes** [*sè-gne*], ch.-l. de c. (Cantal), arr. et à 26 kil. de Mauriac ; 600 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 12 comm., et 11.230 h.

**saigneur** [*sè-gneur*] n. et adj. m. Celui qui saigne : *un saigneur de porcs.* Médecin qui aime à pratiquer la saignée. (Vx en ce sens.)

**saigneux, euse** [*sè-gneû, eu-ze*] adj. Taché de sang : *un mouchoir saigneux. Bout saigneux*, cou de veau ou de mouton tel que le vend la boucherie.

**Saïgon** ou **Saigon** [*sè-gon*], v. de l'Indochine française, ch.-l. de nos possessions de Cochinchine ; 100.000 h. (*Saïgonnais*). Port très actif, sur la *rivière de Saïgon.* Belle ville, de construction toute moderne. Riz. Arsenal maritime important. Les défenses de Saïgon furent emportées par les Français en 1859, et le 9 juin 1862 l'empereur d'Annam Tu-Duc signa la paix, qui nous donna les provinces de Saïgon, Bien-Hoa et Mytha.

**saïka** n. f. En Russie, gâteau de pâte en forme de petit pain.

**Saillagouse** [*sa, ll* mll.], ch.-l. de c. (Pyrénées-Orientales), arr. et à 47 kil. de Prades, sur la Sègre ; 580 h. Ch. de f. M. — Le cant. a 23 comm., et 7.460 h.

**Saillans** [*sa, ll* mll., *an*], ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 22 kil. de Die, sur la Drôme ; 1.640 h. Ch. de f. P.-L.-M. Filatures de soie. — Le cant. a 13 comm., et 3.660 h.

**saillant** [*sa, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui avance, qui sort en dehors : *corniche saillante. Blas.* Se dit des chèvres, moutons, licornes, représentés dressés sur leurs pattes de derrière. *Angle saillant*, dont le sommet est en dehors, par opposition à *angle rentrant. Fig.* Vif, brillant, frappant : *trait saillant, idée saillante.* N. m. Partie d'un ouvrage de fortifications, qui fait saillie. (V. FORTIFICATION.) ANT. **Rentrant.**

**Saillenard,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 14 kil. de Louhans, sur le Theuil ; 1.400 h. Volailles.

**sailler** [*sa, ll* mll., *é*] v. a. *Mar.* Pousser un objet de l'avant : *sailler un bout-dehors.*

**saillie** [*sa, ll* mll., *î*] n. f. (de *saillir*). Elan, mouvement brusque et interrompu : *animal qui s'avance par saillies.* Sortie impétueuse : *une saillie des assiégés.* Action de saillir une femelle. Eminence à la surface de certains objets : *os qui fait saillie. Archit.* Avance d'une pièce hors du corps de bâtiment, comme un balcon, une corniche, etc. : *les saillies des maisons sur la voie publique sont réglementées par l'autorité administrative. Peint.* Relief apparent des objets représentés dans un tableau : *cette figure n'a pas assez de saillie. Fig.* Boutade, emportement : *les saillies de la jeunesse.* Traité d'esprit brillant et imprévu : *ouvrage plein de saillies.*

**saillir** [*sa, ll* mll., *ir*] v. n. (du lat. *salire*, sauter. — S'emploie surtout à l'infin. et à la 3e pers. de quelques temps : *Il saillit. Il saillissait. Il saillit. Il saillira*, etc. *Saillissant. Sailli, e.*) Jaillir, sortir avec force : *il saillit du rocher une source d'eau vive.* (Vx.) S'avancer en dehors, être en saillie, en parlant d'un balcon, etc. V. a. Couvrir, s'accoupler à : *étalon qui saillit une jument.*

**Sailly,** nom porté par différentes comunes de France, dont quelques-unes ont été le théâtre, pendant la Grande Guerre, d'engagements importants. Tel est le cas surtout pour le *Sailly* du dép. du Nord, arr. et à 4 kil. de Cambrai (638 h. en 1914), enlevé aux Allemands le 28 septembre 1918, au premier jour de la deuxième bataille de Belgique. Ce village a beaucoup souffert de la guerre.

**Sailly-Labourse,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 5 kil. de Béthune ; 1.410 h. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Sailly-Saillisel,** comm. de la Somme, arr. et à 13 kil. de Péronne ; 692 h. en 1914. Comme les autres villages des environs de Combles, celui-ci, occupé par les Allemands dès 1914, fut fortement organisé par eux en 1915, mais n'en fut pas moins enlevé par les Français du 16 au 18 octobre 1916, pendant la bataille de la Somme. Un peu plus tard, cette victoire fut complétée par les Anglais (février 1917). Repris par les Allemands en mars 1918 pendant la deuxième bataille de Picardie, Sailly-Saillisel fut définitivement perdu par eux le 2 septembre suivant, pendant la troisième bataille de Picardie. Il ne subsiste rien de ce village.

**Sailly-sur-la-Lys,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 20 kil. de Béthune ; 2.610 h. Ch. de f. N. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Sail-sous-Couzan,** comm. de la Loire, arr. et à 22 kil. de Montbrison ; 1.440 h. Ch. de f. P.-L.-M. Constructions mécaniques. Sources bicarbonatées sodiques.

**Saïma,** lac de Finlande, tributaire du lac Ladoga.

**saïmiri** [*sa-i*] n. m. Genre de singes de l'Amérique tropicale, à longue queue prenante.

Saïmiri.

**sain, e** [*sin, sè-ne*] adj. (lat. *sanus*). Qui a une constitution non viciée d'éléments morbides : *homme sain ; corps sain.* Qui n'est point gâté : *ce bois est encore sain.* Salubre, salutaire pour la santé : *air sain. Fig.* Dont les facultés intellectuelles, morales, sont en bon état : *être sain d'esprit.* Orthodoxe : *doctrine saine. Sain et sauf*, sans avoir éprouvé aucun mal. *Mar.* Où il n'y a pas d'écueil : *rade saine.* Ant. **Malsain, vicié.**

**Sain** (*Edouard*-Alexandre), peintre français, né à Cluny, m. à Paris (1830-1910). Il s'est distingué dans la peinture de genre : *le Cabaret de Ramponneau, Fileuse à Capri*, etc.

**Sain-Bel,** comm. du Rhône, arr. et à 24 kil. de Lyon, sur la Brévenne ; 1.810 h. Ch. de f. P.-L.-M. Soieries.

**sainbois** [*sin-boi*] n. m. (de *sain*, et *bois*). Nom vulgaire du *daphné*, dont l'écorce est employée comme révulsive, soit en nature, soit dans des pommades. Syn. de GAROU.

**saindoux** [*sin-dou*] n. m. (du vx fr. *sain*, graisse ; du lat. *sagina*, graisse, et de *doux*). Graisse de porc fondue.

**Saineanu** (Lazar), linguiste roumain, né à Ploechti en 1859, établi en France ; a publié : *Histoire de la philologie roumaine ; l'Argot ancien*, etc.

**sainegrain** [*sè-ne-grin*] n. m. Nom vulgaire du *fenugrec.*

**sainement** [*sè-ne-man*] adv. D'une manière saine : *être sainement logé.* Selon la droite raison : *juger sainement les choses.*

**saineté** [*sè*] n. f. Etat de ce qui est sain. (Peu us.)

**sainfoin** [*sin*] n. m. (de *sain*, et *foin*). Genre de légumineuses fourragères des régions tempérées.

— Encycl. Les sainfoins (*hedysarum*) sont des herbes à racine pivotante, qui atteignent 0m,75 de haut et portent des fleurs roses réunies en épis terminaux. Le fruit est une gousse renfermant des graines presque réniformes, de couleur brune. On appelle aussi le sainfoin *foin de Bourgogne, crète de coq, esparcette.* Employé à la création des prairies artificielles, le sainfoin demande à peu près les mêmes soins que la luzerne ; on sème en terre fraîche et profonde, mais il réussit assez bien aussi dans les sols maigres et peu fertiles. Toutefois, au bout de trois années, il est nécessaire de défricher les sainfoinnières, car les bromes, le chiendent, la pimprenelle les envahissent. Le sainfoin donne un foin de très bonne qualité, mais qui vieillit vite et qui devient rapidement poussiéreux.

Sainfoin : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**sainfoinnière** [*sin-foi-ni*] n. f. Terre semée de sainfoin.

**Sainghin-en-Mélantois,** comm. du Nord, arr. et à 12 kil. de Lille, près de la Marcq ; 1.620 h. Fort. Tissages. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Sainghin-en-Weppes,** comm. du Nord, arr. et à 20 kil. de Lille ; 3.100 h. Ch. de f. N. Houille. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Sains-du-Nord,** comm. du Nord, arr. et à 7 kil. d'Avesnes ; 3.200 h. Ch. de f. N. Tissages. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Sains-en-Gohelle,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 10 kil. de Béthune ; 3.640 h. Ch. de f. N. Houille. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Sains-Richaumont** [*sin*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 16 kil. de Vervins ; 1.800 h. Ch. de f. N. Filature de laine. — Le cant. a 19 comm., et 8.990 h.

**saint** [*sin*], **e** adj. (lat. *sanctus*). Essentiellement pur, souverainement parfait : *la sainte Trinité.* Se dit d'un élu qui a obtenu dans le ciel une haute récompense et qui est reconnu par l'Eglise : *les saints martyrs.* Qui vit selon la loi de Dieu : *un saint homme.* Conforme à la loi divine, à la piété : *vie sainte.* Qui a un caractère auguste, vénérable : *la sainte autorité des lois.* Qui appartient à la religion : *saint temple.* Se dit des jours de la semaine, qui précèdent le dimanche de Pâques : *mercredi saint ; vendredi saint. Semaine sainte*, semaine qui précède le jour de Pâques. *Terre sainte*, terre bénite pour inhumer les fidèles : *vouloir être enterré en terre sainte. Fam. Toute la sainte journée*, la journée tout entière. *Les lieux saints, la terre sainte*, la Palestine. *Ville sainte*, Jérusalem, dans le langage des juifs et des chrétiens. *Villes saintes*, Jérusalem, Médine et La Mecque, chez les musulmans. *Peuple saint*, les Juifs, peuple élu de Dieu. N. Personne qui vit ou qui est morte en état de sainteté, et particulièrement celui à qui l'Eglise rend un culte public : *les litanies des saints. Par ext.* Homme, femme d'une vie exemplaire. *Le saint des saints*, la partie la plus sacrée du temple de Jérusalem. *La communion des saints*, la société des fidèles. *La Saint-...* (avec un nom de saint ou de sainte), la fête de saint... : *la Saint-Louis. Saint-...* (avec un nom de saint ou de sainte), église consacrée à saint... : *la façade de Saint-Roch. Saints de glace*, nom donné familièrement à saint Mamert, saint Pancrace et saint Servais, dont les fêtes, qui sont au mois de mai, passent pour être souvent accompagnées de froid. *Lasser la patience d'un saint*, être très impatientant. *Ne savoir à quel saint se vouer*, n'avoir plus de ressources. *Prêcher pour son saint*, louer, conseiller quelque chose dans des vues d'intérêt personnel. N. m. Ce qui est saint : *le bien, le saint, le beau.* N. m. pl. *Hist.* Nom donné aux partisans de Cromwell. Prov. : **Comme on connaît les saints, on les honore,** on traite chacun selon son caractère, selon ses mérites. **Il vaut mieux avoir affaire au bon Dieu qu'à ses saints,** il vaut mieux s'adresser directement à la personne de qui dépend une affaire qu'à ses subordonnés. **La fête passée, adieu le saint,** une fois le plaisir passé, on oublie qui l'a fait naître.

**Saint (Le),** comm. du Morbihan, arr. et à 57 kil. de Pontivy ; 2.060 h. Ch. de f.

**Saint-Acheul** [*sin*], hameau de la Somme ; abbaye de bénédictins ; collège de jésuites sous la Restauration. Restes préhistoriques, silex de l'époque quaternaire, dite *acheuléenne.* (Hab. *Acheuléens.*)

**Saint-Adrien** (*Réunion des officiers des archers de*), tableau de Franz Hals. V. ARCHERS.

**Saint-Affrique,** ch.-l. d'arr. (Aveyron), sur la Sorgue ; 6.500 h. (*Saint-Affricains*) ; ch. de f. M. ; à 75 kil. de Rodez. Eglise des xve et xvie siècles. Pont du xiiie ou xive siècle. Fromages ; laine, tricots. — L'arrond. a 6 cant., 58 comm., et 50.210 h. Le cant. a 9 comm., et 13.440 h.

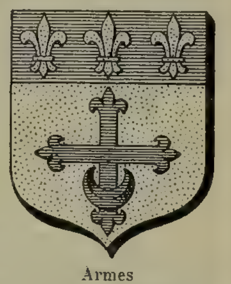
Armes de Saint-Affrique.

**Saint-Agnan,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 34 kil. de Charolles ; 1.220 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-Agnant** [*gnan*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 13 kil. de Marennes ; 1.260 h. Ch. de f. Et. Eaux-de-vie. — Le cant. a 10 comm., et 7.410 h.

**Saint-Agnant-de-Versillat,** comm. de la Creuse, arr. et à 40 kil. de Guéret, sur la Cédille ; 2.040 h. Fonderie.

**Saint-Agrève,** ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 54 kil. de Tournon ; 2.600 h. Ch. de f. — Le cant. a 8 comm., et 10.920 h.

**Saint-Aignan,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 14 kil. de Nantes ; 1.370 h.

**Saint-Aignan,** comm. du Morbihan, arr. et à 15 kil. de Pontivy ; 1.490 h.

**Saint-Aignan** [*è-gnan*], ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 35 kil. de Blois ; 3.110 h. (*Saint-Aignanais*). Sur le Cher. Ch. de f. Orl. Château Renaissance. Eglise du xiie siècle. Chaux. Volailles. — Le cant. a 15 comm., et 18.380 h.

**Saint-Aignan-sur-Roë,** ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 34 kil. de Château-Gontier ; 910 h. (*Saint-Aignanais*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 12 comm., et 11.720 h.

**Saint-Aigulin,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 54 kil. de Jonzac ; 1.770 h. Ch. de f. Orl.

**Saint-Alban,** comm. de la Loire, arr. et à 10 kil. de Roanne ; 1.020 h. Ch. de f. Eaux minérales bicarbonatées sodiques.

**Saint-Alban,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 25 kil. de Saint-Brieuc ; 1.600 h.

**Saint-Albans** [*ban*], v. d'Angleterre (comté d'Herfort) ; 25.000 h. Belle cathédrale (anc. égl. abbatiale), de style normand. Pendant la guerre des Deux-Roses, deux sanglantes batailles, gagnées l'une par le parti d'York (1455), l'autre par le parti de Lancastre (1461).

**Saint-Alban-sur-Limagnole,** ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 35 kil. de Marvejols ; 3.040 h. — Le cant. a 5 comm., et 5.200 h.

**Saint-Albin** (Albert **de**), auteur dramatique et publiciste français, né et m. à Paris (1843-1901) ; auteur d'opérettes bouffes (*la Belle Poule, le Grand Casimir, Mam'zelle Gavroche*).

**Saint-Allais** (Nicolas Viton **de**), écrivain et généalogiste français, né à Langres, m. à Paris (1773-1842). Il a laissé de nombreux ouvrages d'histoire et de généalogie : *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France ; Précis historique sur le comtes de Périgord ;* etc.

**Saint-Allyre,** fontaine incrustante, à Clermont-Ferrand.

**Saint-Alvère,** ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 29 kil. de Bergerac ; 1.070 h. (*Saint-Alvérois*). Truffes. — Le cant. a 8 comm., et 4.800 h.

**Saint-Amand** ou **Saint-Amand-les-Eaux** [*man*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 13 kil. de Valenciennes ; 14.830 h. (*Amandinois*). Sur la Scarpe Ch. de f. N. Boues végéto-minérales sulfureuses et ferrugineuses, utilisées en bains. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. Forges, fonderie, faïencerie. — Le cant. a 18 comm., et 41.760 h.

**Saint-Amand,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 1.310 h.

**Saint-Amand,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines), sur l'Escaut ; 3.280 h. Tabacs, cordes, blanchiment de toiles, scierie.

**Saint-Amand** (Jean-Armand Lacoste, dit), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1797-1885) ; auteur du drame fameux *l'Auberge des Adrets* (avec Benjamin Autier).

**Saint-Amand-de-Vendôme,** ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 14 kil. de Vendôme ; 820 h. (*Amandinois*). Ch. de f. Orl. — Le cant. a 14 comm., et 6.400 h.

**Saint-Amand-en-Puisaye** [*zè*], ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 19 kil. de Cosne ; 2.070 h. (*Amandinois*). Ch. de f. Poterie, tuilerie. — Le cant. a 6 comm., et 7.720 h.

**Saint-Amand-Magnazeix,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 30 kil. de Bellac ; 1.440 h.

**Saint-Amand-Mont-Rond,** ch.-l. d'arr. (Cher), sur le Cher, à 44 kil. de Bourges ; 8.580 h. (*Amandins* ou *Saint-Amandois*). Eglise des xiie-xve siècles. Ch. de f. Orl. Vins, distillerie, brosserie, fonderie. — L'arr. a 11 cant., 116 comm., et 108.810 h. Le cant. a 13 comm., et 14.800 h.

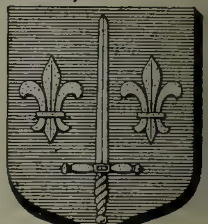
Armes de Saint-Amand-Mont-Rond.

**Saint-Amand-sur-Sèvre,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 20 kil. de Bressuire ; 1.880 h.

**Saint-Amans** [*man*], ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 22 kil. de Mende ; 390 h. — Le cant. a 10 comm., et 6.710 h.

**Saint-Amans** ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 34 kil. d'Espalion ; 1.210 h. — Le cant. a 6 comm., et 5.290 h.

**Saint-Amans-Soult** [*soult'*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 24 kil. de Castres ; 1.500 h. Ch. de f. Midi. Draps et molleton. — Le cant. a 7 comm., et 8.620 h.

**Saint-Amans-Valtoret,** comm. du Tarn, arr. et à 25 kil. de Castres, sur le Thoré ; 1.740 h.

**Saint-Amant** [*man*] (Marc-Antoine Girard **de**), poète français, né à Rouen, m. à Paris (1594-1661), dont Boileau s'est moqué, mais qui ne manquait ni de verve, ni de couleur ; auteur de l'idylle héroïque : *Moyse sauvé*, de l'ode *A la solitude*, et de pièces d'une truculence pittoresque : *les Goinfres, la Crevaille, le Melon, le Fromage.*

**Saint-Amant-de-Boixe** [*boik-se*], ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 19 kil. d'Angoulême ; 1.050 h. Près de la Charente. Ch. de f. Orl. Vins. — Le cant. a 17 comm., et 8.020 h.

**Saint-Amant-Roche-Savine,** ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 12 kil. d'Ambert ; 1.480 h. Plomb argentifère. — Le cant. a 5 comm., et 4.690 h.

**Saint-Amant-Tallende** [*ta-lan-de*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 19 kil. de Clermont ; 1.220 h. Fromageries. — Le cant. a 9 comm., et 7.460 h.

**Saint-Amarin,** ch.-l. de c. du Haut-Rhin, arr. de Thann, sur la Thur ; 2.200 h. Ch. de f. — Le cant. a 16 comm.

**Saint-Ambroix** [*an-broi*], ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 20 kil. d'Alès ; 3.560 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 15 comm., et 18.250 h.

**Saint-Amé,** comm. des Vosges, arr. et à 7 kil. de Remiremont, sur la Moselotte ; 1.120 h. Filatures ; pavés de granit.

**Saint-Amour,** ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 34 kil. de Lons-le-Saunier ; 2.150 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins. Cette ville fut, au moyen âge, un but de pèlerinage fréquenté. — Le cant. a 16 comm., et 6.060 h.

**Saint-Andéol-de-Bourlenc,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 32 kil. de Privas ; 1.330 h.

**Saint-Andiol,** comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 37 kil. d'Arles ; 1.230 h. Vignobles.

**Saint-André,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 25 kil. de Villefranche ; 1.280 h.

**Saint-André,** comm. du Nord, arr. et à 3 kil. de Lille, sur la Deule ; 5.050 h. Ch. de f. N. Produits chimiques. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Saint-André,** comm. de l'Aube, arr. et à 3 kil. de Troyes ; 1.750 h. Bonneterie.

**Saint-André,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges) ; 7.120 h. Sucreries, tanneries.

**Saint-André** (Jacques d'Albon, seigneur **de**), maréchal de France (vers 1505-1562), un des principaux chefs du parti catholique au début des guerres de religion, tué à la bataille de Dreux. (Il avait formé le *triumvirat* avec le duc de Guise et le connétable de Montmorency.)

**Saint-André-d'Apchon,** comm. de la Loire, arr. et à 11 kil. de Roanne ; 1.590 h. Ch. de f.

**Saint-André-de-Cubzac** [*kub-zak*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 23 kil. de Bordeaux ; 4.020 h. Ch. de f. Et. Près de la Dordogne. Beau pont sur la Dordogne. Vins. — Le cant. a 10 comm., et 9.260 h.

**Saint-André-de-l'Eure,** ch.-l. de c. de l'Eure, arr. et à 16 kil. d'Evreux ; 1.610 h. — Le cant. a 31 comm., et 12.470 h.

**Saint-André-de-Lidon,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 20 kil. de Saintes, sur la Deule ; 1.190 h. Ch. de f. Et.

**Saint-André-de-Majencoules,** comm. u Gard, arr. et à 9 kil. du Vigan ; 1.440 h.

**Saint-André-de-Sangonis,** comm. de Herault, arr. et à 19 kil. de Lodève ; 2.550 h.

**Saint-André-des-Eaux,** comm. de la oire-Inférieure, arr. et à 15 kil. de Saint-Nazaire ; .720 h. Ch. de f. Orl.

**Saint-André-de-Valborgne,** ch.-l. de c. Gard), arr. et à 47 kil. du Vignan ; 1.540 h. Sur le Garon. Sériciculture. — Le cant. a 5 comm., et 3.440 h.

**aint-André-d'Ornay,** comm. de la Venée, arr. et à 2 kil. de la Roche-sur-Yon ; 1.230 h.

**Saint-André-Gouledoie,** comm. de la Vendée, arr. et à 28 kil, de la Roche-sur-Yon ; .570 h.

**Saint-André-le-Gaz,** comm. de l'Isère, arr. t à 7 kil. de La Tour-du-Pin, près de la Bourbre ; .370 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-André-les-Alpes,** ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 19 kil. de Castellane ; 730 h. Ch. le f. du sud de la France. Bois, marbre. — Le cant. 9 comm., et 2.190 h.

**Saint-Andrews,** v. d'Ecosse (comté de Fife), ur la *baie de Saint-Andrews ;* 9.000 h. La plus ncienne université de l'Ecosse, fondée en 1411 par 'évêque Henry Wardlaw. Ruines du château et de la athédrale.

**Saint-Ange** (Ange-François Fariau **de**), poète t traducteur français, né à Blois, m. à Paris (1747-810). Son meilleur titre littéraire est une traduction les *Métamorphoses* d'Ovide.

**Saint-Ange** (*château*), citadelle de Rome, sur la ive droite du Tibre ; massive construction de 50 mères de haut environ ; elle est formée d'une masse quadrangulaire surmontée de deux constructions cylindriques superposées. Ancien mausolée ou môle d'Adrien ; servit de lieu de sépulture pour les empereurs jusqu'à Caracalla, puis de forteresse et de refuge aux papes (au XIIIe s., il fut mis en communication avec le Vatican par un passage couvert), et enfin de prison d'Etat.

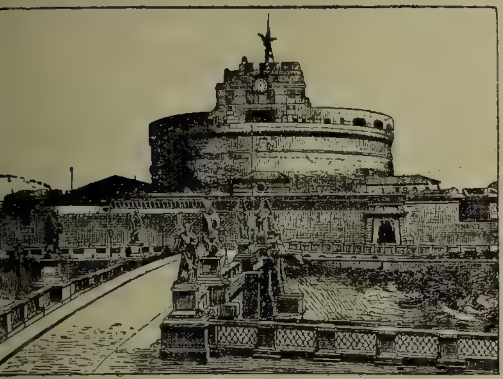
Château Saint-Ange.

**Saint-Angel,** comm. de la Corrèze, arr. et à 10 kil. d'Ussel ; 1.320 h.

**Saint-Anthême,** ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 24 kil. d'Ambert ; 3.040 h. Filatures. — Le cant. a 5 comm., et 6.320 h.

**Saint-Antoine,** comm. de l'Isère, arr. et à 12 kil. de Saint-Marcellin, sur le Furand ; 1.480 h.

**Saint-Antoine,** comm. de Suisse (cant. de Fribourg) ; 1.520 h. Elève du bétail ; tressage de la paille.

**Saint-Antoine,** ancien faubourg de Paris. Combat entre Turenne et l'armée de la Fronde, commandée par Condé et vaincue par le canon de la Bastille, que fit tirer Mlle de Montpensier (1652).

**Saint-Antoine-de-Breuilh,** comm. de la Dordogne, arr. et à 28 kil. de Bergerac ; 1.340 h. Ch. de f. Orl. Vins.

**Saint-Antonin,** ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 41 kil. de Montauban, sur l'Aveyron ; 3.550 h. Ch. de f. Orl. Hôtel de ville du XIIIe siècle. Truffes. — Le cant. a 8 comm., et 9.940 h.

**Saint-Août,** comm. de l'Indre, arr. et à 18 kil. de La Châtre ; 1.670 h.

**Saint-Arnaud** [*nô*] (*Armand*-Jacques Leroy **de**), maréchal de France, né à Paris, m. en mer à bord du « Berthollet » (1801-1854) ; se distingua en Algérie, fut un des principaux organisateurs du coup d'Etat du Deux-Décembre et vainquit les Russes à l'Alma. On a publié de lui des *Lettres* intéressantes.

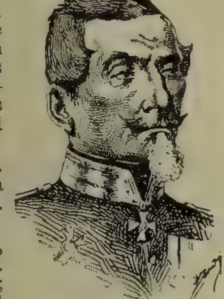
Mal de Saint-Arnaud.

**Saint-Arnoult,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 14 kil. de Rambouillet ; 1.300 h. Scierie mécanique.

**Saint-Astier** [*as-ti-é*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 18 kil. de Périgueux ; 3.200 h. Ch. de f. Orl. Chaux et ciment ; scierie. — Le cant. a 12 comm., et 10.790 h.

**Saint-Auban** [*ô-ban*], ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 55 kil. de Grasse ; 280 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 13 comm., et 2.720 h.

**Saint-Aubert** [*ô-bèr*], comm. du Nord, arr. et à 16 kil. de Cambrai, sur l'Herclin ; 2.320 h. Ch. de f. N. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Saint-Aubin** [*ô-bin*], comm. du Jura, arr. et à 96 kil. de Dôle ; 1.420 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-Aubin** (Charles-Germain **de**), graveur et dessinateur français, né et m. à Paris (1721-1776). On lui doit de remarquables dessins de fleurs, de papillons, d'ornements. — Son frère, Gabriel-Jacques, né et m. à Paris (1724-1780), peintre et graveur, auteur de charmantes eaux-fortes : *le Spectacle des Tuileries*, etc. — Leur frère, Augustin, né et m. à Paris (1736-1807), fut un habile peintre de pastel et d'aquarelle et un remarquable graveur ; auteur de : *la Promenade des Remparts, le Concert, le Bal paré*, etc.

**Saint-Aubin-d'Aubigné,** ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 18 kil. de Rennes ; 1.660 h. — Le cant. a 14 comm., et 15.820 h.

**Saint-Aubin-de-Baubigné,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 28 kil. de Bressuire ; 1.740 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Aubin-des-Châteaux,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 9 kil. de Châteaubriant ; 2.330 h.

**Saint-Aubin-de-Terregatte,** comm. de la Manche, arr. et à 15 kil. d'Avranches ; 1.280 h.

**Saint-Aubin-du-Cormier** [*mi-é*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 19 kil. de Fougères, près de l'Ille ; 1.960 h. Le 28 juillet 1488, défaite du duc François II de Bretagne et de Louis d'Orléans par les troupes de Charles VIII, commandées par La Trémouille. — Le cant. a 10 comm., et 9.870 h.

**saint-aubinet** [*sin-tô-bi-nè*] n. m. Pont roulant en cordages, disposé sur l'avant de quelques anciens navires marchands.

**Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 20 kil. de Rouen, sur la Seine ; 3.410 h. Filatures, fabrique de coffres-forts.

**Saint-Aubin-le-Cloud,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 9 kil. de Parthenay ; 1.880 h.

**Saint-Aubin-sur-Mer,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 35 kil. d'Yvetot, à l'embouchure du Dun dans la Manche. — Comm. du Calvados, arr. et à 19 kil. de Caen ; 770 h. Ch. de f. Station balnéaire (plage de sable).

**saint-augustin** [*sin-tô-ghus-tin*] n. m. *Techn. anc.* Caractère d'imprimerie, qui a douze ou treize points typographiques.

**Saint-Augustin,** église de Paris (boul. Malesherbes, VIIIe arrond.), construite par Baltard, de 1860 à 1869, dans un style moitié italien, moitié byzantin. Elle est surmontée d'un dôme de 50 mètres.

**Saint-Augustin,** comm. de la Corrèze, arr. et à 27 kil. de Tulle ; 1.330 h.

**Saint-Aulaye** [*ô-lè*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 18 kil. de Ribérac ; 1.610 h. Ch. de f. Orl. Commerce de chevaux. Vignobles. — Le cant. a 14 comm., et 9.660 h.

**Saint-Austell,** v. d'Angleterre (Cornouailles), près de la baie homonyme ; 3.200 h. Etain, cuivre ; kaolin.

**Saint-Auvent,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 10 kil. de Rochechouart ; 1.910 h. Ch. de f. Orl.

**Saint-Avé,** comm. du Morbihan, arr. et à 4 kil. de Vannes ; 2.500 h.

**Saint-Avertin,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 4 kil. de Tours ; 1.750 h. Patrie de l'imprimeur C. Plantin. Bons vins.

**Saint-Avold** [*vol*], ch.-l. de cant. de la Moselle, arr. de Forbach, sur la Roselle, tributaire de la Sarre ; 6.400 h. Ch. de f. — Le cant. a 21 comm., et 44.444 h.

**Saint-Barbant,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 21 kil. de Bellac ; 1.260 h.

**Saint-Barthélemy,** l'une des Antilles françaises ; 2.700 h. Capit. *Gustavia.* Sucreries.

**Saint-Barthélemy** (la), massacre des protestants, sous Charles IX, ordonné à l'instigation de Catherine de Médicis et des Guises, dans la nuit du 23 août 1572. Il eut lieu le lendemain des fêtes du mariage de Henri de Navarre, plus tard Henri IV, avec Marguerite, sœur de Charles IX, fêtes qui avaient attiré à Paris un grand nombre de nobles protestants. Catherine de Médicis, inquiète de la puissance grandissante de Coligny, persuada au roi que les protestants étaient à la veille de recommencer contre lui la tentative d'Amboise. Le roi, obsédé par les demandes de sa mère, aurait, dit-on, répondu : « *Vous le voulez ? Eh bien, qu'on les tue ; mais qu'on les tue tous !* »

Ce drame, la page la plus triste de l'histoire du fanatisme religieux, continua pendant plusieurs jours. Une foule d'hommes, de femmes et d'enfants furent tués. La France presque tout entière fut ensanglantée. A Paris, le massacre, dont le signal fut donné par les cloches de Saint-Germain l'Auxerrois, fut horrible ; les principaux chefs protestants furent égorgés. Parmi les victimes les plus notables on cite Coligny, Lavardin, le philologue Ramus, l'historien La Place. Au Louvre, le carnage commença vers cinq heures du matin. Les malheureux désignés comme victimes, et dont la plupart partageaient la veille les jeux du roi, furent surpris un à un, désarmés, abattus comme des moutons, soit dans les appartements, soit dans la cour, soit sous les yeux de Charles IX, qui, d'une fenêtre, assistait dit-on, à la tuerie. Le prince de Condé, le roi de Navarre sauvèrent à grand'peine leur vie. Dans les provinces, des massacres partiels eurent lieu, mais plusieurs gouverneurs s'honorèrent en refusant de donner le signal des meurtres. La conséquence directe de la Saint-Barthélemy fut la cinquième guerre civile.

**saint-barthélemy** n. f. Par allusion au massacre de la Saint-Barthélemy, grande extermination.

**Saint-Barthélemy,** comm. du Morbihan, arr. et à 20 kil. de Pontivy ; 1.930 h.

**Saint-Barthélemy,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 5 kil. d'Angers ; 1.370 h. Ch. de f. Orl. Vins ; ardoises.

**Saint-Barthélemy-de-Vals,** comm. de la Drôme, arr. et à 30 kil. de Valence ; 1.370 h.

**Saint-Basile,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 40 kil. de Tournon ; 1.220 h.

**Saint-Bauzille-de-Putois,** comm. de l'Hérault, arr. et à 40 kil. de Montpellier ; 1.980 h.

**Saint-Béat** [*bé-a*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 29 kil. de Saint-Gaudens ; 890 h. Près de la Garonne. Ruines d'un château-fort. Carrières de marbre blanc. — Le cant. a 23 comm., et 8.240 h.

**Saint-Beatenberg,** comm. de Suisse (cant. de Berne), à 1.150 m. d'altitude au-dessus du lac de Thoune ; 1.100 h. Belle vue sur l'Oberland Bernois. Station fréquentée.

**Saint-Beauzely** [*bô*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 17 kil. de Millau ; 790 h. — Le cant. a 5 comm., et 4.820 h.

**Saint-Beauzire,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 8 kil. de Riom ; 1.260 h. Ch. de f.

**Saint-Benin-d'Azy,** ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 18 kil. de Nevers ; 1.700 h. Ch. de f. — Le cant. a 16 comm., et 8.990 h.

**Saint-Benoît,** v. de l'île française de la Réunion (mer des Indes) ; 13.000 h.

**Saint-Benoît-de-Carmaux,** comm. du Tarn, arr. et à 16 kil. d'Albi ; 1.310 h.

**Saint-Benoît-du-Sault** [*noi-du-sô*], ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 38 kil. du Blanc ; 1.030 h. Commerce de moutons, chevaux. — Le cant. a 14 comm., et 12.380 h.

**Saint-Benoît-sur-Loire,** comm. du Loiret, arr. et à 31 kil. de Gien ; 1.440 h. Restes d'une abbaye célèbre où fut inhumé le roi de France Philippe Ier.

**saint-bernard** [*sin-bèr-nar*] n. m. Race de chiens de montagne de grande taille, à odorat très subtil, à pelage long et soyeux, blanc et noir. (On les dresse à la recherche des voyageurs égarés dans la neige.) [V. la planche chiens.]

**Saint-Bernard** [*nar*] (**Grand-**), col des Alpes Pennines, entre la Suisse (Valais) et l'Italie (vallée d'Aoste) ; 2.472 m. d'altitude. Route praticable aux voitures. Le couvent du Saint-Bernard, fondé vers 982, à la place d'un autel de Jupiter, par saint Bernard de Menthon, est situé au sommet du col ; en hiver, le froid ordinaire est de 20° à 22° ; des chiens aident les religieux de ce couvent à retrouver les voyageurs égarés dans les sentiers cachés par la neige. L'armée française, commandée par Bonaparte, le franchit en 1800.

**Saint-Bernard** (**Petit-**), col des Alpes françaises (dép. de la Savoie), au S.-O. du Grand-Saint-Bernard, à 2.188 m. d'altitude ; couvent et hospice pour les voyageurs, fondés par Bernard de Menthon. Le col réunit les vallées de l'Isère (Bourg-Saint-Maurice) et de la Doire Baltée (Aoste).

**Saint-Berthevin,** comm. de la Mayenne, arr. et à 5 kil. de Laval ; 1.660 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Bertrand** ou **Saint-Bertrand de-Comminges** [*tran, je*], comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 19 kil. de Saint-Gaudens ; 590 h. Ancien évêché. Cathédrale célèbre, avec un cloître. Vieille enceinte fortifiée.

**Saint-Blimont,** comm. de la Somme, arr. et à 22 kil. d'Abbeville ; 1.210 h.

**Saint-Blin,** ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 30 kil. de Chaumont ; 450 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 15 comm., et 4.380 h.

**Saint-Bômer-les-Forges,** comm. de l'Orne, arr. et à 8 kil. de Domfront ; 1.360 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Boniface,** v. du Dominion du Canada (Manitoba) sur la rivière Rouge, en face de Winnipeg, dont elle constitue en réalité un faubourg ; 7.500 h. Industrie agricole. Le nom primitif de Saint-Boniface était *La Fourche.*

**Saint-Bonnet** [*bo-nè*], ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 16 kil. de Gap ; 1.510 h. (*Saint-Bonnitains*). Sur le Drac. Patrie du connétable Lesdiguières. Eaux sulfureuses. — Le cant. a 20 comm., et 9.380 h.

**Saint-Bonnet,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 22 kil. de Jonzac ; 1.430 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Bonnet-Briance,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 22 kil. de Limoges ; 1.430 h. Ch. de f.

**Saint-Bonnet-de-Bellac,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 10 kil. de Bellac ; 1.480 h. Ch. de f.

**Saint-Bonnet-de-Joux** [*nè-de-jou*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 14 kil. de Charolles ; 1.610 h. Ch. de f. Huileries ; commerce de volailles. — Le cant. a 8 comm., et 6.420 h.

**Saint-Bonnet-de-Rochefort,** comm. de l'Allier, arr. et à 9 kil. de Gannat ; 1.230 h. Ch. de f. Orl.

**Saint-Bonnet-en-Bresse,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 27 kil. de Louhans ; 1.240 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-Bonnet-le-Chastel,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 24 kil. d'Ambert ; 1.100 h.

**Saint-Bonnet-le-Château** [*nè, tô*], ch.-l. de cant. (Loire), arr. et à 30 kil. de Montbrison : 2.410 h. Ch. de f. P.-L.-M. Près de la Loire. Belle église (XIVe-XVe s.). Fabrique d'armes ; dentelles ; serrures. — Le cant. a 11 comm., et 13.730 h.

**Saint-Bonnet-le-Courreau,** comm. de la Loire, arr. et à 14 kil. de Montbrison ; 1.740 h.

**Saint-Bonnet-Tronçais,** comm. de l'Allier, arr. et à 43 kil. de Montluçon ; 1.390 h.

**Saint-Branchs,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 21 kil. de Tours ; 1.560 h. Ch. de f.

**Saint-Brandan,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 18 kil. de Saint-Brieuc ; 2.360 h.

**Saint-Bresson,** comm. de la Haute-Saône, arr. et à 22 kil. de Lure ; 1.430 h. Filature de coton.

**Saint-Brévin-les-Pins,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 11 kil. de Paimbœuf, sur l'Océan ; 1.870 h. Ch. de f. Station balnéaire (plage de sable fin).

**Saint-Briac,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 10 kil. de Saint-Malo, sur la Manche ; 1.980 h. Bains de mer.

**Saint-Brice,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 26 kil. de Pontoise ; 1.180 h. Ch. de f. N.

**Saint-Brice,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 16 kil. de Rochechouart, sur la Vienne ; 1.560 h. Ch. de f. Orl. Papeteries, porcelaines.

**Saint-Brice-en-Coglès** [*glèss*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 16 kil. de Fougères ; 1.910 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 11 comm. et 13.680 h.

**Saint-Brieuc** [*bri-eû*], ch.-l. du dép. des Côtes-du-Nord, sur la *baie de Saint-Brieuc* (mer de la Manche) ; à l'embouchure du Gouet ; ch. de f. Et. ; à 476 kil. de Paris ; 23.950 h. (*Briochains* ou *Briochins*). Evêché. Cathédrale Saint-Etienne (XIIIe-XVIIIe s.). Ecole d'hydrographie. Carrières de granit. Huîtres ; armements

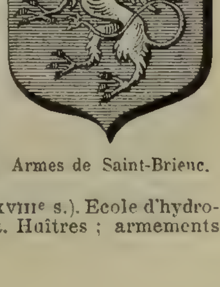
Armes de Saint-Brieuc.

pour Terre-Neuve. — L'arr. a 12 cant., 96 comm., 171.940 h. Le cant. a 14 comm., et 50.010 h.

**Saint-Bris-le-Vineux,** comm. de l'Yonne, arr. et à 8 kil. d'Auxerre ; 1.400 h. Vins blancs.

**Saint-Broladre,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 31 kil. de Saint-Malo ; 1.710 h.

**Saint-Calais** [*lè*], ch.-l. d'arr. (Sarthe), sur l'Anille ; ch. de f. Et. ; à 44 kil. du Mans ; 3.610 h. (*Calaisiens*). Eglise Saint-Calais (XIVe s.). Logis abbatial. Restes d'un château. Grains, vins, volailles, bestiaux. — L'arr. a 6 cant., 56 comm., 61.260 h. Le cant. a 14 comm., et 13.490 h.

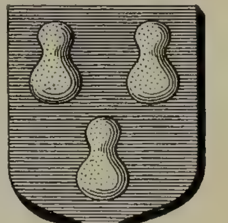
Armes de Saint-Calais.

**Saint-Cannat,** comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 16 kil. d'Aix ; 1.230 h. Ch. de f. P.-L.-M. Huileries.

**Saint-Caradec,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 23 kil. de Loudéac ; 1.410 h. Ch. de f.

**Saint-Cast** [*kâ*], comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 28 kil. de Dinan ; 1.860 h. Ch. de f. Petit port de pêche. Le duc d'Aiguillon y obligea une armée anglaise, débarquée près de Saint-Brieuc, à reprendre la mer (1758).

**Saint-Catharinès,** v. du Dominion canadien (Ontario), capitale du comté de Lincoln, sur le canal Willand ; 12.500 h.

**Saint-Céré,** ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 43 kil. de Figeac ; 3.260 h. Carrosserie, distillerie. — Le cant. a 15 comm., et 10.520 h.

**Saint-Cergue,** comm. de la Suisse (Vaud), à 3 kil. du col du même nom (1.211 m.), entre le Noirmont et la Dôle ; 2.300 h. Ch. de f. Nyon-Morez. Séjour d'été, dans un beau site.

**Saint-Cergues,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 26 kil. de Saint-Julien, sur le Foron d'Annemasse ; 1.200 h. Séjour d'été au pied ouest des Voirons. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-Cernin,** ch.-l. de c. (Cantal, arr. et à 22 kil. d'Aurillac ; 2.090 h. Eglise romane. — Le cant. a 6 comm., et 5.810 h.

**Saint-Cézaire,** comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 16 kil. de Grasse ; 1.240 h. Eglise romane du XIIe siècle.

**Saint-Chamas,** comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 36 kil, d'Aix, près de l'étang de Berre ; 2.630 h. Ch. de f. P.-L.-M. Petit port. A 1 kil., célèbre *pont Flavien*, construit par les Romains.

**Saint-Chamond** [*mon*], ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 16 kil. de Saint-Etienne ; 14.430 h. Ch. de f. P.-L.-M. Grandes forges et fonderies ; lacets, tresses. — Le cant. a 10 comm., et 37.340 h.

**Saint-Chaptes** [*chap'-te*], ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 14 kil. d'Uzès ; 860 h. (*Saint-Chaptésiens*). Près du Gardon. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 16 comm., et 7.010 h.

**Saint-Chef,** comm. de l'Isère, arr. et à 12 kil. de La Tour-du-Pin ; 2.100 h. Vins. Dans l'église, tête (chef) de saint Theudère.

**Saint-Chély** ou **Saint-Chély-d'Aubrac** [*dô-brak*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 20 kil. d'Espalion ; 1.600 h. — Le cant. a 2 comm., et 2.540 h.

**Saint-Chély-d'Apcher** [*dap-chèr*], ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 34 kil. de Marvejols ; 1.970 h. Ch. de f. P.-L.-M. Cemmerce de laines, parchemin, bois. — Le cant. a 9 comm., et 5.640 h.

**Saint-Chéron,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 31 kil. de Rambouillet, près de l'Orge ; 1.950 h. Ch. de f. Orl. Château de Bâville (XVIIe s.)

**Saint-Chinian,** ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 23 kil. de Saint-Pons ; 3.040 h. Vins. Ch. de f. — Le cant. a 8 comm., et 7.140 h.

**Saint-Christau** [*kris-tô*], station thermale du départ. des Basses-Pyrénées, dans la *comm. de Lurbe* (420 h.), arr. et à 7 kil. d'Oloron. Ch. de f. M. Eaux bicarbonatées ferrugineuses.

**Saint-Cristo-en-Jarret,** comm. de la Loire, arr. et à 14 kil. de Saint-Etienne ; 1.260 h

**Saint-Christol,** comm. du Gard, arr. et à 5 kil. d'Alais ; 1.370 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-Christoly,** comm. de la Gironde, arr. et à 3 kil. de Blaye ; 1.800 h. Ch. de f. Etat. Vins.

**Saint-Christophe** ou **Saint-Kitts,** une des *Antilles anglaises* ; 30.800 h. Ch.-l. *La Basse-Terre.* Canne à sucre. Découverte par Christophe Colomb en 1493.

**Saint-Christophe-du-Ligneron,** comm. de la Vendée, arr. et à 40 kil. des Sables-d'Olonne ; 2.090 h.

**Saint-Christophe-en-Bazelle,** ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 37 kil. d'Issoudun ; 710 h. — Le cant. a 11 comm., et 10.730 h.

**Saint-Ciers-sur-Gironde,** ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 21 kil. de Blaye ; 2.910 h. Ch. de f. Vins. Fonderie. — Le cant. a 11 comm., et 13.110 h.

**Saint-Cirq** ou **Colayrac-Saint-Cirq,** comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 6 kil. d'Agen ; 1.340 h. Ch. de f. Midi.

**Saint-Clair-de-la-Tour,** comm. de l'Isère, arr. et à 3 kil. de La Tour-du-Pin ; sur la Bourbre ; 1.440 h. Ch. de f. S. Tulle et dentelle ; tissage de soie.

**Saint-Clair-sur-Epte,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 32 kil. de Mantes ; 570 h. Papeterie. Charles le Simple y signa, en 911, le traité donnant la Normandie à Rollon, chef des Normands.

**Saint-Clair-sur-l'Elle** [*klèr*] ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 15 kil. de Saint-Lô ; 570 h. — Le cant. a 14 comm., et 7.880 h.

**Saint-Clar,** ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 22 kil. de Lectoure ; près de l'Arrats ; 1.350 h. (*Saint-Clarais*). Ch. de f. — Le cant. a 14 comm., et 5.160 h.

**Saint-Claud** [*klô*], ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 22 kil. de Confolens ; 1.740 h. Eaux-de-vie. — Le cant. a 15 comm., et 14.130 h.

**Saint-Claude** [*klô-de*], ch.-l. d'arr. (Jura) ; sur la Bienne, à 54 kil. de Lons-le-Saunier ; 11.000 h. Ch. de f. P.-L.-M. (*Saint-Claudiens* ou *Sanclaudiens*). Evêché. Cathédrale Saint-Pierre (XIIIe-XVe s.). Du Ve au XVIIIe s., abbaye célèbre. Manufacture d'ouvrages de tabletterie ; pipes ; tailleries de diamants ; tabatières, mètres. — L'arr. a 5 cant., 81 comm., 50.640 h. Le cant. a 24 comm., et 21.960 h.

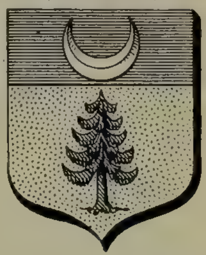
Armes de Saint-Claude.

**Saint-Clément,** comm. de l'Allier, arr. et à 28 kil. de Lapalisse ; 1.390 h.

**Saint-Clément,** comm. de la Corrèze, arr. et à 14 kil. de Tulle ; 1.670 h.

**Saint-Clément-de-la-Place,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 18 kil. d'Angers ; 1.240 h. Ch. de f. Orl.

**Saint-Clet,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 13 kil. de Guingamp ; 1.400 h.

**Saint-Cloud** [*klou*], comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 9 kil. de Versailles, sur la Seine ; 9.730 h. (*Saint-Cloutiens*). Ch. de f. Et. Doit son nom à Clodoald, fils du roi Clodomir, qui y fonda un monastère. Château habité par Monsieur, frère de Louis XIV, puis acheté par Marie-Antoinette. Là se tint la séance du 19 brumaire an VIII ; en 1804, Napoléon y fut proclamé empereur. Brûlé par les Prussiens en 1871. Les ruines en furent rasées en 1893. Beau parc de 392 hectares, harmonieusement aménagé. Poteries, produits chimiques.

**Saint-Cloud,** v. des Etats unis d'Amérique (Minnesota), ch.-l. du comté de Stearns, sur le Mississipi ; 16.000 h.

**Saint-Colombin,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 25 kil. de Nantes ; 2.170 h.

**Saint-Côme,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 4 kil. d'Espalion, sur le Lot ; 1.630 h. Eglise gothique (XVe s.). Château de la Renaissance. Houille.

**Saint-Cornier-des-Landes,** comm. de l'Orne, arr. et à 17 kil. de Domfront ; 1.210 h.

**Saint-Coulomb,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 10 kil. de Saint-Malo ; 2.140 h. Bains de mer.

**saint-crépin** [*sin*] n. m. (du n. du patron des cordonniers). Ensemble des outils nécessaires à un cordonnier. Sac qui contient les outils et les fournitures des cordonniers nomades. *Par ext.* Ensemble des objets mobiliers d'une personne peu fortunée : *porter tout son saint-crépin sur son dos. Fam. Prison de saint-crépin*, chaussure trop étroite.

**Saint-Cucufa** (étang de), petit étang de la forêt de la Malmaison (comm. de Rueil), dans un site pittoresque.

**Saint-Cyprien** [*si-pri-in*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 19 kil. de Sarlat ; 2.110 h. Ch. de f. Orl. Ciments. Eaux minérales. — Le cant. a 15 comm., et 10.010 h.

**Saint-Cyprien-sur-Dourdou,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 31 kil. de Rodez ; 1.570 h. Cuivre.

**Saint-Cyr,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 12 kil. de Rochechouart ; 1.210 h.

**Saint-Cyr,** comm. du Var, arr. et à 27 kil. de Toulon ; 2.000 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-Cyr-au-Mont-d'Or,** comm. du Rhône, arr. et à 8 kil. de Lyon, au pied du mont Ceindre ; 1.940 h. Vins.

**Saint-Cyr-du-Bailleul,** comm. de la Manche, arr. et à 15 kil. de Mortain ; 1.310 h.

**Saint-Cyr-l'Ecole,** comm. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles ; 3.790 h. Ch. de f. Et. Autrefois, maison d'éducation pour les jeunes filles nobles sans fortune, construite par Louis XIV et Mme de Maintenon (1687-1793). Elle est occupée aujourd'hui par l'Ecole spéciale militaire. (V. École.)

**Saint-Cyr-sur-Loire,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 1 kil. de Tours ; 2.700 h. Ch. de f. Orl. Vignobles ; chaux.

**Saint-Cyr-sur-Morin,** comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 15 kil. de Coulommiers ; 1.310 h. Ch. de f.

**Saint-Cyran.** V. Du Vergier de Hauranne.

**Saint-Denis** [*ni*], ch.-l. d'arr. (Seine), sur le canal Saint-Denis ; ch. de f. N. et Et. ; à 8 kil. de Paris ; 76.358 h. (*Dionysiens*). Abbaye célèbre (v. plus bas) ; maison d'éducation des filles de la Légion d'honneur. Nombreuses industries. En 1567, les calvinistes furent mis en complète déroute dans la plaine Saint-Denis. Le 25 juillet 1593, Henri IV prononça son abjuration dans la basilique. — L'arr. a 13 cant., 36 comm., 646.760 h. Le cant. a 1 comm., et 71.760 h.

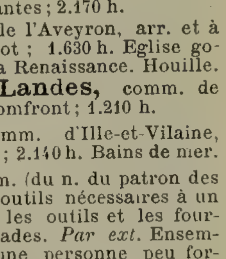
Armes de Saint-Denis.

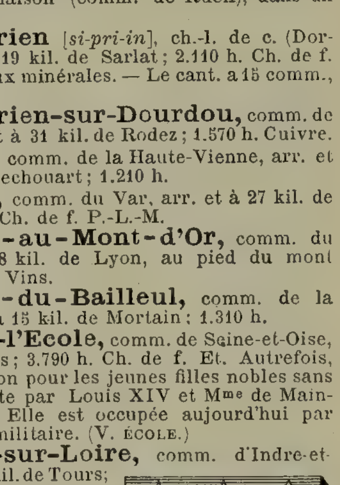
Eglise abbatiale de Saint-Denis.

**Saint-Denis** (*église abbatiale de*), fondée en 626 par Dagobert Ier, un des plus précieux monuments de l'ancienne France, un des premiers spécimens du style gothique à peine dégagé du roman. Dagobert voulut y être inhumé ; mais ce n'est qu'à partir de la troisième race que l'abbaye eut le privilège des sépultures des rois et reines de France et de leurs enfants. La plupart de ces tombeaux sont d'un rare mérite artistique ; citons ceux de Louis XII, Anne de Bretagne, François Ier et Claude de France, Henri II et Catherine de Médicis, Charles d'Anjou roi de Naples, et Du Guesclin, etc., reposent aussi dans l'abbaye. Malheureusement, l'abbaye fut saccagée pendant la Révolution, les tombes violées. En 1809, les bâtiments conventuels ont été appropriés pour le pensionnat de la Légion d'honneur.

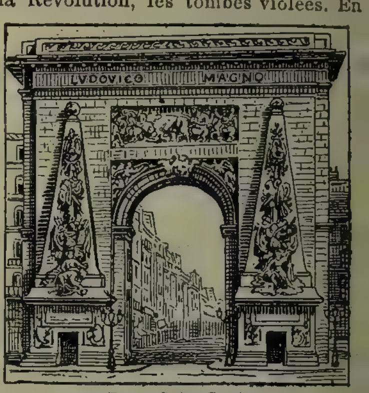

Porte Saint-Denis.

**Saint-Denis** (*porte*), monument de Paris, érigé en 1672, en mémoire des victoires de Louis XIV en Flandre et en Franche-Comté, et exécuté par François Blondel et Girardon. Ce monument, de hauteur et largeur égales (22 mèt.), a subi d'importantes restaurations.

**Saint-Denis d'Anjou,** comm. de la Mayenne, arr. et à 21 kil. de Château-Gontier ; 2.040 h.

**Saint-Denis-de-Cabanne,** comm. de la Loire, arr. et à 22 kil. de Rouanne ; 1.800 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-Denis-de-Gastines,** comm. de la Mayenne, arr. et à 22 kil. de Mayenne ; 2.770 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Denis-de-Jouhet,** comm. de l'Indre, arr. et à 12 kil. de La Châtre ; 2.170 h. Ch. de f. Orl.

**Saint-Denis-de-la-Réunion,** ch.-l. de la Réunion ; 37.000 h. Port. Sucreries, rhum, vanille.

**Saint-Denis-de-Pile,** comm. de la Gironde, arr. et à 9 kil. de Libourne, sur l'Isle ; 2.510 h. Ch. de f. Orl.

**Saint-Denis-d'Oleron,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 33 kil. de Marennes, dans l'île d'Oleron ; 2.510 h. Port de cabotage et de pêche.

**Saint-Denis-d'Orques,** comm. de la Sarthe, arr. et à 35 kil. du Mans ; 1.570 h.

**Saint-Denis-du-Sig,** comm. d'Algérie, arr. et à 52 kil. d'Oran ; 12.100 h. Centre agricole important.

**Saint-Denis-Hors,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 24 kil. de Tours, sur la Loire ; 1.680 h. Vins, chaux, filature.

**Saint-Denis-la-Chevasse,** comm. de la Vendée, arr. et à 20 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.920 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Denis-Westrem,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 2.260 h.

**Saint-Désiré,** comm. de l'Allier, arr. et à 25 kil. de Montluçon ; 1.380 h. Ch. de f. Orl.

**Saint-Didier-au-Mont-d'Or,** comm. du Rhône, arr. et à 7 kil. de Lyon ; 1.550 h. Fromages renommés.

**Saint-Didier-la-Séauve** [*di-é, ô-ve*], ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 30 kil. d'Yssingeaux ; 5.860 h. Ch. de f. P.-L.-M. Papeteries, tissus élastiques ; rubans, galons en caoutchouc. — Le cant. a 8 comm., et 19.150 h.

**Saint-Didier-sur-Chalaronne,** comm. de l'Ain, arr. et à 30 kil. de Trévoux ; 2.110 h. Ch. de f.

**Saint-Didier-sur-Doulon,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 15 kil. de Brioude ; 1.290 h.

**Saint-Didier-sur-Rochefort,** comm. de la Loire, arr. et à 83 kil. de Montbrison ; 1.530 h.

**Saint-Dié,** ch.-l. d'arr. (Vosges), sur la Meurthe ; ch. de f. E. ; à 55 kil. d'Epinal ; 23.110 h. (*Déodatiens*). Evêché. Cathédrale Saint-Déodat (XIe-XVIIIe s.), reliée par un beau cloître gothique à l'église Notre-Dame. Filature et tissage de coton ; fonderie ; constructions mécaniques ; grillages métalliques. — L'arr. a 8 cant., 91 comm., 118.040 h. Le cant. a 21 comm., et 35.430 h.

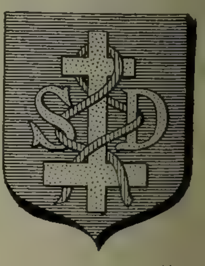
Armes de Saint-Dié.

**Saint-Dier** [*di-é*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 42 kil. de Clermont ; 1.290 h. — Le cant. a 10 comm., et 10.210 h.

**Saint-Dizier** [*zi-é*] ; ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 20 kil. de Wassy, sur la Marne ; 14.660 h. (*Bragards*). Ch. de f. E. Forges, clouterie, coutellerie. En 1544, cette ville fit une glorieuse résistance aux troupes de Charles-Quint, et le roi François Ier traita ses habitants de « Braves gars ! » d'où, dit-on, le nom de *Bragards.* Saint-Dizier a été en partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 14 comm., et 20.120 h.

**Saint-Dizier,** comm. de la Creuse, arr. et à 11 kil. de Bourganeuf ; 2.390 h. Ch. de f. Orl. Houille et fer.

**Saint-Dolay,** comm. du Morbihan, arr. et à 53 kil. de Vannes ; 2.890 h.

**Saint-Domineuc,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 36 kil. de Saint-Malo, près du canal d'Ille-et-Rance ; 1.570 h.

**Saint-Domingue,** cap. de la république Dominicaine (Haïti), sur la côte S.-O. ; 27.000 h. (*Dominguois* ou *Dominicains*). — Nom porté sous l'ancien régime par la colonie française de Haïti.

**Saint-Donan,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 11 kil. de Saint-Brieuc ; 1.370 h.

**Saint-Donat** [*na*], ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 22 kil. de Valence ; 2.560 h. Ch. de f. P.-L.-M. Soie. — Le cant. a 9 comm., et 6.480 h.

**Saint-Donat,** comm. du Puy-de-Dome, arr. et à 57 kil. d'Issoire ; 1.310 h.

**Saint-Doulchard,** comm. du Cher, arr. et à 3 kil. de Bourges ; 1.560 h.

**Sainte-Adresse,** comm. de la Seine-Infé-
ure, arr. et à 2 kil. du Havre, adossée aux falaises
cap de La Hève; 3.210 h. Bains de mer, parcs à
îtres.

**Sainte-Anne**, asile d'aliénés, situé à Paris, rue
banis (XIVe arr.).

**Sainte-Anne,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et
24 kil. de Redon; 1.410 h.

**Sainte-Anne,** comm. de la Loire-Inférieure,
r. et à 32 kil. de Saint-Nazaire; 1.600 h.

**Sainte-Anne-d'Auray,** hameau de la
mm. de Plunéret (Morbihan), arr. et à 17 kil. de
rient; 1.200 h. Ch. de f. Orl. Pèlerinage célèbre de
inte-Anne, institué au XVIIe siècle. *Scala Sancta.*
e les pèlerins gravissent à genoux. Près de là,
onument du comte de Chambord.

**Sainte-Aulaire** [*lè-re*] (François-Joseph DE
AUPOIL, marquis **de**), poète français, né au châ-
au de Bary (Limousin), m. à Paris (1643-1742);
embre de l'Académie française en 1706, auteur de
tites poésies de vers faciles.

**Sainte-Aulaire** (Louis-Clair DE BEAUPOIL,
mte **de**), diplomate et historien français, né à
int-Médard (Dordogne), m. à Paris (1778-1854);
prit éclairé et libéral, auteur d'une bonne *Histoire*
*la Fronde.* Il fut, après 1830, ambassadeur à
enne et à Londres.

**sainte-barbe** n. f. Dans un vaisseau, endroit
sont enfermées la poudre et les munitions. Fête
s canonniers et artilleurs, le 4 décembres. Pl. de
*intes-barbes.*

**Sainte-Barbe** (*collège*), fondé en 1460, par le prêtre
offroy Lenormant, fondu dans le lycée Louis-
Grand en 1764; reconstitué en 1798, par Victor de
nneau.

**Sainte-Baume** (la), montagne des Bouches-
-Rhône et du Var, où prennent leur source l'Ar-
ns, le Gapeau, l'Huveaune; 1.032 m. au Pic de Ber-
gne. Célèbre grotte de Sainte-Madeleine (la *Sainte-*
*ume*), où la pécheresse pénitente aurait fini ses
urs, selon la tradition du pays.

**Sainte-Bazeille,** comm. de Lot-et-Garonne,
r. et à 6 kil. de Marmande, près de la Garonne;
50 h. Ch. de f. Midi. Vignobles, tabac.

**Sainte-Beuve** (Charles-Augustin **de**), critique
nçais, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Paris (1804-
9). Il fit d'abord partie du cénacle romantique et
buta par un *Tableau de la*
*ésie au* XVIe *siècle* et par
s poésies (*Vie, poésie et*
*nsées de Joseph Delorme,*
*Consolations, Pensées*
*oût*), et le roman (*Volup-*
, puis écrivit, entre autres,
s livres critique et d'his-
re littéraire : *Portraits lit-*
*aires, Port-Royal*, issu d'un
urs professé à Lausanne,
chef-d'œuvre de la criti-
e au XIXe siècle; *Chateau-*
*iand et son groupe litté-*
*ire, Causeries du Lundi,*
*uveaux Lundis*, etc., dont
e grande partie en articles
bdomadaires au « Moniteur »
au « Temps ». Il conçut la
tique littéraire comme une reconstitution du génie
opre de chaque écrivain, et il apporta dans cette
uvre des qualités exceptionnelles de goût, de finesse
d'exactitude. Sous le second Empire, il professa
l'École normale et entra au Sénat en 1865. Il y
fendit avec énergie les idées libérales.

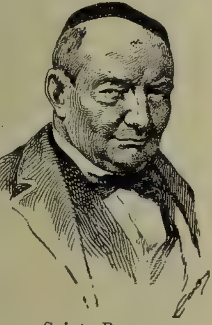

Sainte-Beuve.

**Sainte-Cécile,** comm. de Vaucluse, arr. et à
kil. d'Orange; 1.680 h. Soie.

**Sainte-Cécile,** comm. de la Vendée, arr. et
28 kil. de La Roche-sur-Yon; 1.800 h.

**Sainte-Cécile-d'Andorge,** comm. du
rd, arr. et à
kil. d'Alais,
r le Gardon
Alais; 1.090 h.
. de f. P.-L.-M.
ouille et fer.

**Sainte-Chapelle,** bâtie à Pa-
, sous Saint-
ouis, sur le
nc du Palais
Justice actuel,
ors habité par
monarque
242-1248). Chef-
œuvre d'archi-
cture gothique,
au maître
erre de Monte-
au. Elle com-
end une cha-
elle haute et une
apelle basse,
utes deux d'une
ande richesse
décoration,
ec de magnifi-
es vitraux. La plupart des reliques de la Sainte
apelle font aujourd'hui par-
du trésor de Notre-Dame.

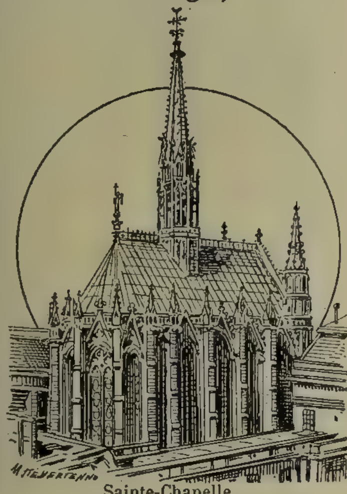

Sainte-Chapelle.

**Sainte-Claire De-**
**ille** (Charles), géologue
nçais, né à Saint-Thomas
ntilles), m. à Paris (1814-
76). Fondateur de l'observa-
ire de Montsouris, dont il
t le premier directeur. Il a
udié les propriétés du soufre
donné une théorie de l'ori-
ne des volcans. Membre de
Académie des sciences (1857).

**Sainte-Claire De-**
**ille** [*klè-re*] (*Henri*-Étienne),
imiste français, né aux An-
les, m. à Boulogne-sur-
ine (1818-1881); auteur de la
éorie de la dissociation et de beaux travaux sur la
imie des métaux.

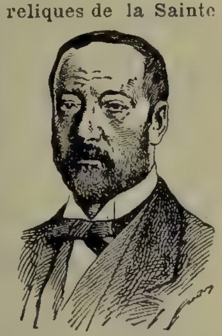

H. Sainte-Claire Deville.

**Sainte-Colombe,** comm. du Rhône, arr. et à 33 kil. de Lyon, sur le Rhône; 1.370 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles.

**Sainte-Colombe-sur-Seine,** comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 3 kil. de Châtillon-sur-Seine; 1.260 h. Ch. de f. Est. Métallurgie.

**Sainte-Croix** [*kroi*], ch.-l. de c. (Ariège), arr. et à 22 kil. de Saint-Girons, sur le Volp; 840 h. — Le cant. a 12 comm., et 5.470 h.

**Sainte-Croix** ou **Santa Cruz,** une des petites Antilles; naguère au Danemark et, depuis 1916, aux États-Unis; 15.500 h. Ch.-l. *Christianstæd.* Sucre.

**Sainte-Croix,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 7 kil. de Louhans; 1.260 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Sainte-Croix,** comm. de Belgique (Flandre-Occidendale, arr. de Bruges); 3.850 h. Rouissage et teillage du lin.

**Sainte-Croix,** comm. de Suisse (cant. de Vaud); 5.920 h. Horlogerie, fabriques de boîtes à musique et de phonographes. Agriculture, exploitation des forêts.

**Sainte-Croix** (Guillaume-Emmanuel-Joseph GUILHEM DE CLERMONT-LODÈVE, baron **de**), érudit français, né à Mormoiron (Vaucluse), m. à Paris (1746-1809). On lui doit : *Examen critique des historiens d'Alexandre.*

**Sainte-Croix** (Camille **de**), littérateur français, né et m. à Paris (1859-1915); polémiste ardent; auteur, avec Bergerat, du drame *Manon Roland*, du livret de la *Burgonde.* Il s'efforça de faire représenter intégralement les comédies de Shakespeare.

**Sainte-Croix-aux-Mines** (en allem. *Sankt-Kreuz-im-Leberthal*), bourg du Haut-Rhin, arr. de Ribeauvillé; 3.600 h. Filatures.

**Sainte-Croix-en-Plaine,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Colmar; 1.350 h. Ch. de f.

**Sainte-Enimie** [*mî*], ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 27 kil. de Florac, sur le Tarn; 920 h. Église du XIVe siècle. Magnifique *cañon* du Tarn (entre le causse de Sauveterre et le causse Méjan). — Le cant. a 6 comm., et 3.480 h.

**Sainte-Féréole,** comm. de la Corrèze, arr. et à 10 kil. de Brive; 2.110 h.

**Sainte-Feyre,** comm. de la Creuse, arr. et à 6 kil. de Guéret; 1.770 h. Ch. de f. Orl.

**Sainte-Flaive-des-Loups,** comm. de la Vendée, arr. et à 25 kil. des Sables-d'Olonne; 1.670 h.

**Sainte-Florine,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 16 kil. de Brioude; 3.030 h. Houille.

**Sainte-Fortunade,** comm. de la Corrèze, arr. et à 9 kil. de Tulle; 2.070 h. Ch. de f. Orl. Célèbre reliquaire en bronze étamé, du XVe siècle (chef de sainte Fortunade).

**Sainte-Foy-la-Grande** [*foi*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 39 kil. de Libourne; 3.430 h. (*Sainte-Foyens*). Sur la Dordogne; ch. de f. Orl. Patrie de Broca. Vins. — Le cant. a 15 comm., et 10.685 h.

**Sainte-Foy-l'Argentière,** comm. du Rhône, arr. et à 40 kil. de Lyon; 1.260 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille.

**Sainte-Foix-lès-Lyon,** comm. du Rhône, arr. et à 4 kil. de Lyon, près du confluent de la Saône et du Rhône; 3.150 h.

**Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe,** comm, de l'Orne, arr. et à 37 kil. d'Argentan; 1.250 h. Ch. de f. Et.

**Sainte-Gemme-la-Plaine,** comm. de la Vendée, arr. et à 25 kil. de Fontenay-le-Comte; 1.480 h. Ch. de f. Et.

**Sainte-Gemmes-d'Andigné,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 2 kil. de Segré; 1.210 h. Fer.

**Sainte-Gemmes-le-Robert,** comm. de la Mayenne, arr. et à 38 kil. de Laval; 1.520 h.

**Sainte-Gemmes-sur-Loire,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 6 kil. d'Angers; 2.090 h. Asile d'aliénés.

**Sainte-Geneviève,** ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 36 kil. d'Espalion; 1.610 h. Corderie, filature. — Le cant. a 7 comm., et 5.050 h.

**Sainte-Geneviève,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 25 kil. de Nancy; sur une colline dominant la Moselle et la vallée de la Seille. Attaquée dès le 24 août 1914, Sainte-Geneviève, qui forme un saillant du Grand-Couronné, résista à toutes les attaques allemandes et, le 6 septembre, cinq assauts successifs vinrent se briser sur cette position, dont la conquête eût ouvert la route de Nancy.

**Sainte-Geneviève,** comm. de l'Oise, arr. et à 18 kil. de Beauvais; 1.520 h. Ch. de f. N.

**Saint-Egrève,** comm. de l'Isère, arr. et à 6 kil. de Grenoble, près de la Vence; 2.670 h. Ch. de f. P.-L.-M. Papeteries, scieries, tanneries.

**Sainte-Hélène,** île anglaise de l'Afrique, dans l'Atlantique, célèbre par la captivité de Napoléon Ier de 1815 à 1821 (v. LONGWOOD); 3.500 h. Capit. *Jamestown.* Pendant la guerre anglo-boer, de nombreux prisonniers boers y furent internés. La garnison en a été retirée en 1906.

**Sainte-Hélène** (*médaille de*), créée le 12 août 1857 et attribuée à tous les militaires français et étrangers des armées de terre et de mer qui avaient combattu sous les drapeaux français de 1792 à 1815. La médaille, en bronze, porte d'un côté l'effigie de Napoléon Ier, et de l'autre, pour légende : « Campagnes de 1792 à 1815. — A ses compagnons de gloire, sa dernière pensée, 5 mai 1821. » Ruban formé de treize bandes verticales alternativement vertes et rouges.

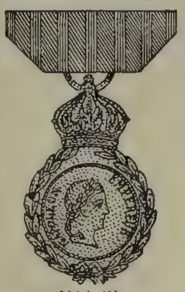

Médaille de Sainte-Hélène.

**Sainte-Hermine,** ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 22 kil. de Fontenay-le-Comte; 1.880 h. Église du XVe siècle. Château du marquis de Dangeau. — Le cant. a 13 comm., et 10.630 h.

**Sainte-Honorine-des-Pertes,** comm. du Calvados, arr. et à 14 kil. de Bayeux; 400 h. Bains de mer (plage de sable et de galets).

**Saint-Élie** [*lî*], un des principaux sommets des montagnes Rocheuses, en Alaska, à la frontière du Canada, non loin du littoral du Pacifique; 5.490 m. d'alt. Gravi en 1897 par le duc des Abruzzes.

**Sainte-Livrade,** ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 9 kil. de Villeneuve-sur-Lot; 2.670 h. Prunes. — Le cant. a 4 comm., et 4.630 h.

**Saint-Elme** (Elselina VANAYL DE YONGH, dite *Ida* **de**), surnommée *la Contemporaine*, actrice et femme de lettres, née à Vallombrosa, m. à Bruxelles (1778-1845), auteur des *Mémoires d'une contemporaine*, rédigés sur ses notes par Malitourne et pleins de récits mensongers et scandaleux.

**Saint-Elme** (*feu*). V. FEU.

**Saint-Eloi,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 45 kil. de Riom; 6.400 h. Ch. d. f. Orl. Houille.

**Saint-Eloi,** village de Belgique (Flandre Occidentale), au S. d'Ypres. Très ardemment disputé entre Anglais et Allemands pendant les batailles livrées autour d'Ypres au cours de la Grande Guerre, surtout en mars 1915 et en mars-avril 1916. Il n'en reste plus que des ruines.

**Saint-Eloy-de-Gy,** comm. du Cher, arr. et à 9 kil. de Bourges; 1.180 h. Fer.

**Sainte-Lucie** [*sî*], une des petites Antilles; aux Anglais; 44.200 h. Capit. *Port-Castries.* Canne à sucre, rhumeries.

**Sainte-Marguerite** (ÎLE). V. LÉRINS.

**Sainte-Marie,** île française, sur la côte est de Madagascar; 5.500 h.

**Sainte-Marie,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 10 kil. de Redon; 1.860 h.

**Sainte-Marie,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 26 kil. de Paimbœuf; 1.830 h. Ch. de f. Bains de mer.

**Sainte-Marie** ou **Sainte-Marie-sur-Semois,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Virton); 1.510 h. Pierre à bâtir.

**Sainte-Marie-aux-Chênes,** comm. de la Moselle, arr. de Metz; 1.690 h.

**Sainte-Marie-aux-Mines,** ch.-l. de cant. du Haut-Rhin, arr. de Colmar; 9.395 h. Ch. de f. Mines d'argent, de cobalt. Partiellement détruit au cours de la Grande Guerre.

**Sainte-Marie-de-Bathurst,** v. de l'Afrique occidentale, ch.-l. de la colonie anglaise de Gambie; à l'entrée de l'estuaire de la rivière de Gambie; 3.000 h.

**Sainte-Marie-de-Gosse,** comm. des Landes, arr. et à 15 kil. de Dax; 1.370 h.

**Sainte-Marie-de-Ré,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 17 kil. de La Rochelle, sur la côte sud-est de l'île de Ré; 2.380 h.

**Sainte-Marie-du-Mont,** comm. de la Manche, arr. et à 24 kil. de Valognes; 1.220 h. Bains de mer.

**Sainte-Marie-Kerque,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 23 kil. de Saint-Omer; 1.630 h. Sucrerie.

**Sainte-Marie-Perrin** (Louis-Jean SAINTE-MARIE, dit), architecte français, né et m. à Lyon (1835-1917), acheva Notre-Dame de Fourvière, commencée par P. Bossan.

**Sainte-Marthe** (Charles **de**), poète français, né à Fontevrault, m. à Alençon (1512-1555), auteur de la *Poésie française*, recueil où il se montre disciple de Marot.

**Sainte-Marthe** (Gaucher *ou* Scévole **de**), administrateur et poète français, neveu du précédent, né et m. à Loudun (1536-1623). On a de lui des odes, des élégies et des épigrammes d'une élégante facilité. Maire de Poitiers, député aux états de Blois, il lutta contre la Ligue.

**Sainte-Marthe** (Abel-Louis **de**), oratorien français, petit-fils du précédent, né à Paris (1621-1697). Il collabora à la revision de la *Gallia christiana* et fut supérieur général de son ordre.

**Sainte-Maure** [*mô-re*], ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 32 kil. de Chinon; 2.530 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 12 comm., et 9.140 h.

**Sainte-Maure** (ÎLES), groupe de la mer Ionienne, l'anc. *Leucade;* 25.000 h. V. pr. *Amaxiki* ou *Leucade;* 5.500 h. Vignobles.

**Sainte-Menehould** [*me-nou*], anc. cap. de l'Argonne, ch.-l. d'arr. (Marne); sur l'Aisne; ch. de f. E.; à 42 kil. de Châlons; 5.030 h. (*Menehouldiens*). Église ogivale intéressante. Traité entre Marie de Médicis et le prince de Condé révolté (1614). En partie détruite au cours de la Grande Guerre. Céréales; verrerie, faïence; charcuterie, asperges. — L'arr. a 3 cant., 80 comm. et 25.410 h. Le cant. a 30 comm., et 12.320 h.

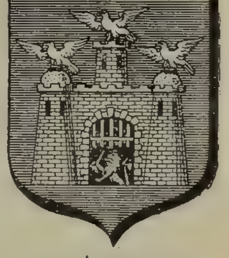

Armes de Sainte-Menehould.

**saintement** [*sin-te-man*] adv. D'une manière sainte : *mourir saintement.*

**Sainte-Mère-Eglise,** ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 16 kil. de Valognes; 1.280 h. — Le cant. a 26 comm., et 10.600 h.

**Saint-Émilion,** comm. de la Gironde, arr. de Libourne; 3.550 h. (*Saint-Émilionnais*). Ch. de f. Orl. Église monolithe du IXe siècle. Renommé pour ses vins rouges.

**Saint-Empire romain germanique,** fondé en 962, lorsque le roi de Germanie Othon fut couronné empereur par le pape Jean XII. Les rois de Germanie furent dès lors en possession d'une triple couronne (Germanie, Italie, Empire), et le monde catholique eut désormais deux chefs : l'un temporel, l'empereur allemand, successeur de Charlemagne; l'autre spirituel, le pape. L'empereur fit désigner de son vivant son successeur (*Roi des Romains*, voir ces mots). En fait, l'histoire du bas moyen âge, pour l'Europe occidentale, est celle d'une longue lutte entre les empereurs, leurs vassaux, les papes et les nationalités.

Mais ni les papes ni les empereurs ne purent s'emparer de la suprématie, et les vrais vainqueurs, ce furent les princes et les rois nationaux. Les traités de Westphalie ruinèrent le Saint-Empire en proclamant la souveraineté et l'indépendance des princes allemands ; en 1805, après les victoires de Napoléon Ier, l'empereur François Ier dut renoncer à un vain titre, et le Saint-Empire fut définitivement supprimé.

**Saint-Epain,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 27 kil. de Chinon ; 1.880 h.

**Sainte-Odile,** pèlerinage d'Alsace (comm. d'Ottrott), sur un haut promontoire dominant la plaine du Rhin. Monastère fondé au VIIe siècle par sainte Odile, dont les reliques attirent de nombreux fidèles. Herrade de Landsberg en fut abbesse à la fin du XIIe siècle. Eglise du XVIIe siècle.

**Sainte-Palaye** [*lè*] (Jean-Baptiste de La Curne **de**), philologue français, membre de l'Académie française, né à Auxerre, m. à Paris (1697-1781) ; auteur d'un *Dictionnaire des antiquités* et d'un *Glossaire de l'ancienne langue française.* Il fut un des premiers, en France, à étudier la langue et la littérature médiévales.

**Sainte-Pazanne,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 30 kil. de Paimbœuf ; 2.700 h. Ch. de f. Et.

**Sainte-Pézenne,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 3 kil. de Niort, sur la Sèvre Niortaise ; 1.610 h.

**Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt,** comm. de l'Aisne, arr. et à 22 kil. de Laon; 1.260 h. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Saintes** [*te*], ch.-l. d'arr. (Charente-Inférieure), sur la Charente ; ch. de f. Et.; à 70 kil. de La Rochelle ; 20.800 h. (*Saintais* ou *Santons*). Ruines romaines ; monuments romans. En 1242, saint Louis y vainquit Henri III, roi d'Angleterre. Commerce de grains, eaux-de-vie de Cognac, cuirs, bois. — L'arr. a 8 cant., 110 comm., et 100.100 h. Le cant. a 20 comm., et 32.200 h.

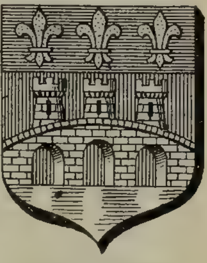
Armes de Saintes.

**Saintes** (les), groupes d'îlots fortifiés, dans les Antilles françaises ; 1.800 h. Rade excellente. En 1782, défaite de la flotte française du comte de Grasse par celle de l'amiral anglais Rodney.

**Saintes,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 2.740 h.

**Sainte-Savine,** comm. de l'Aube, arr. et à 1 kil. de Troyes ; 6.530 h. Bonneterie, machines à coudre.

**Sainte-Sévère-sur-Indre,** ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 14 kil. de La Châtre ; 1.340 h. Constructions mécaniques. — Le cant. a 10 comm., et 8.760 h.

**Sainte-Sigolène,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 21 kil. d'Yssingeaux ; 4.960 h. Toiles et cotonnades.

**Saintes-Marie** (les). Les trois Maries honorées en Provence sont : 1o Marie-Madeleine ; 2o Marie, femme de Cléophas, mère de saint Jacques le Mineur; 3o Salomé, appelée par erreur Marie, mère de saint Jean et de saint Jacques le Majeur.

**Saintes-Maries, Les Saintes-Maries** ou **Les Saintes-Marie-de-la-Mer,** ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 37 kil. d'Arles ; 1.440 h. Dans la Camargue. Ch. de f. de la Camargue. Curieuse église fortifiée du XIIe siècle. Pèlerinage fréquenté. Salines, pêcheries. — Le cant. n'a que 1 commune.

**Sainte Sophie** (*église*). V. Sophie.

**Sainte-Soulle,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 12 kil. de La Rochelle ; 1.510 h.

**Saint-Esprit** [*sin-tès-pri*] n. m. Troisième personne de la sainte Trinité, qui « procède » du Père et du Fils. *Fam. Par l'opération du Saint-Esprit,* par un moyen que l'on ne peut comprendre. Bijou, appelé encore *croix huguenote* ou *croix cévenole,* que portaient jadis les femmes protestantes et qui est encore à la mode dans les populations du Midi.

— Encycl. *Théol.* Suivant la doctrine catholique, le Saint Esprit est la troisième personne de la sainte Trinité, consubstantielle aux deux autres et leur égale en toutes choses. Il *procède* du Père et du Fils, et il est la relation substantielle, l'amour vivant de l'un à l'autre, ou encore l'essence divine, par le fait même qu'elle se connaît et engendre ainsi le Verbe de Dieu, se portant vers elle-même par un mouvement substantiel vivant et infini. On attribue au Saint-Esprit, par forme d'appropriation, tout ce qui a rapport à la sanctification des âmes, à l'inspiration des prophètes et des écrivains sacrés et à l'intervention de Dieu dans le gouvernement de l'Eglise.

**Saint-Esprit** (*congrégations du*). Les *Filles du Saint-Esprit,* congrégation fondée au XIVe siècle, se destinent à l'enseignement et à l'assistance des enfants pauvres. — La *Congrégation du Saint-Esprit et l'Immaculé Cœur de Marie,* fondée en 1703, par l'abbé Claude Desplaces, avec la mission d'instruire les enfants pauvres se destinant au sacerdoce et de prêcher l'évangile dans les contrées infidèles, s'est, à partir de 1816, consacrée au service religieux des colonies françaises.

**Saint-Esprit** (*ordre du*), premier ordre de chevalerie de l'ancienne monarchie française, institué en 1578 par Henri III. Les membres de l'ordre devaient empêcher les progrès de la Ligue : ils étaient tenus de professer la religion catholique et devaient posséder plusieurs quartiers de noblesse. Il était formé de cent chevaliers, tous nommés par le roi. Le collier de l'ordre était composé de fleurs de lis et de trophées d'armes en or, où apparaissait la lettre H couronnée ; les chevaliers portaient la décoration (croix d'or émaillée de blanc) suspendue à un ruban bleu céleste. Supprimé en 1791, l'ordre du Saint-Esprit fut rétabli par Louis XVIII et cessa d'être conféré en 1830. — J.-B. Van Loo a représenté *l'Institution de l'ordre du Saint-Esprit par Henri III,* beau tableau du musée du Louvre. (V. p. 874.)

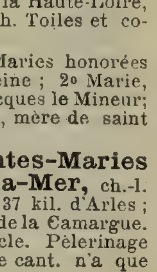
Ordre du Saint-Esprit.

**Saint-Estèphe,** comm. de la Gironde, arr. et à 18 kil. de Lesparre ; 2.970 h. Ch. de f. du Médoc. Vins rouges renommés.

**Saint-Estève,** comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 5 kil. de Perpignan ; 1.340 h.

**Sainte-Suzanne,** ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 34 kil. de Laval ; 1.370 h. Remparts ; château (XIIe s.). Papeterie. — Le cant. a 10 comm., et 7.630 h.

**sainteté** [*sin*] n. f. (de *saint*). Qualité d'une personne sainte. Caractère d'une chose sainte : *la sainteté du serment. Sujet de sainteté,* œuvre d'art représentant un sujet religieux. *Mourir en odeur de sainteté,* mourir assez saintement pour faire présumer qu'on est au nombre des saints. *Sa Sainteté,* titre d'honneur donné au pape.

**Sainte-Terre,** comm. de la Gironde, arr. et à 15 kil. de Libourne, sur la Dordogne ; 1.770 h.

**Saint-Étienne,** ch.-l. du dép. de la Loire, sur le Furens ; ch. de f. P.-L.-M. ; à 502 kil. de Paris ; 167.967 h. (*Stéphanois*). Patrie du peintre Ant. Moyne et du critique Jules Janin. Ecole de mineurs. Grand centre manufacturier (rubans de soie et de velours, passementerie) ; métallurgie (armes, quincaillerie, machines, etc.) ; riche bassin houiller. Eglise Saint-Etienne (XVe s.). — L'arr. a 12 cant., 82 comm., et 346.850 h. Le cant. a 8 comm., et 162.010 h.

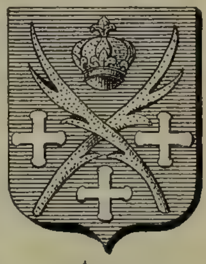
Armes de Saint-Etienne.

**Saint-Étienne,** comm. des Vosges, arr. et 2 kil. de Remiremont, au-dessus de la Moselle ; 3.450 h. Filatures, tissages.

**Saint-Étienne,** ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 13 kil. de Forcalquier ; 770 h. — Le cant. a 8 comm., et 2.580 h.

**Saint-Étienne,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 7 kil. de Boulogne ; 1.870 h.

**Saint-Étienne** (en allem. *Sankt-Stephan*), comm. de Suisse (cant. de Berne), dans le haut Simmenthal ; 1.400 h. Scierie.

**Saint-Étienne-de-Baïgorry,** ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 41 kil. de Mauléon ; Ch. de f. M. ; sur la Nive ; 2.360 h. Chocolaterie. — Le cant. a 10 comm., et 9.600 h.

**Saint-Étienne-de-Corcoué,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 27 kil. de Nantes, sur la Logue ; 1.430 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Étienne-de-Fursac,** comm. de la Creuse, arr. et à 31 kil. de Guéret, sur la Gartempe ; 1.630 h.

**Saint-Étienne-de-Lugdarès** [*rèss*], ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 41 kil. de Largentière ; 1.310 h. Soie, kaolin. — Le cant. a 8 comm., et 4.700 h.

**Saint-Etienne-de-Mer-Morte,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 41 kil. de Nantes ; 1.470 h.

**Saint-Étienne-de-Montluc** [*mon-luk*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 41 kil. de Saint-Nazaire ; près de la Loire ; ch. de f. Et. ; 4.170 h. — Le cant. a 5 comm., et 15.750 h.

**Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs** [*sin-joir*], ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 23 kil. de Saint-Marcellin. Donjon de Saint-Cierge (XVe s.) ; 1.600 h. Ch. de f. P.-L.-M. Soieries, confections. — Le cant. a 13 comm., et 10.570 h.

**Saint-Étienne-des-Oullières,** comm. du Rhône, arr. et à 11 kil. de Villefranche ; 1.270 h. Ch. de f. Vins.

**Saint-Étienne-de-Tinée,** ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 81 kil. de Puget-Théniers, sur la Tinée ; 1.860 h. — Le cant. a 3 comm., et 3.140 h.

**Saint-Étienne-du-Bois,** comm. de l'Ain, arr. et à 11 kil. de Bourg ; 1.510 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-Étienne-du-Bois,** comm. de la Vendée, arr. et à 46 kil. des Sables-d'Olonne ; 2.520 h.

**Saint-Étienne-du-Mont** (*église*), une des plus anciennes paroisses de Paris, fondée en 1220 et située place du Panthéon ; réédifiée en 1517 dans un style élégant et gracieux. Magnifique jubé, de P. Biard. C'est là que se trouve la châsse de sainte Geneviève, patronne de Paris. Une cérémonie annuelle, qui a lieu dans les premiers jours de janvier, y attire de nombreux fidèles. C'est dans une de ces cérémonies que périt assassiné l'archevêque Sibour (3 janvier 1857). Dans cette même église reposent les restes de Pascal et de Racine.

**Saint-Étienne-du-Rouvray,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 7 kil. de Rouen ; 6.070 h. Ch. de f. Et. Filatures, tissages.

**Saint-Étienne-en-Coglès,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 12 kil. de Fougères ; 1.910 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Etienne-en-Dévoluy,** ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 34 kil. de Gap ; 520 h. — Le cant. a 4 comm., et 1.900 h.

**Saint-Étienne-sur-Chalaronne,** comm. de l'Ain, arr. et à 36 kil. de Trévoux ; 1.210 h.

**Saint-Eustache** (*église*), une des plus remarquables de Paris, située près des Halles, et où se célèbre chaque année la fête de sainte Cécile, patronne des musiciens. Réédifiée depuis 1532. L'influence italienne s'y combine avec les dernières manifestations du gothique flamboyant. On y voit les tombeaux de Colbert, des poètes Voiture et Benserade, de Vaugelas, Furetière, La Mothe Le Vayer, le maréchal de La Feuillade, l'amiral de Tourville et Chevert.

**Saint-Évarzec,** comm. du Finistère, arr. et à 9 kil. de Quimper ; 1.560 h.

**Saint-Évremont** [*mon*] (Charles de Marguetel de Saint-Denys **de**), écrivain français, né à Saint-Denis-le-Gast (Manche), m. à Londres (1610-1703) Caractère spirituel et frondeur, il dut s'exiler à Londres pour avoir vivement critiqué la paix des Pyrénées. Auteur de la comédie des *Académistes* et d'intéressantes *Dissertations sur la tragédie ancienne et moderne et sur les poèmes des anciens ; Conversation du maréchal d'Hocquincourt avec le P. Canaye.* Lettré et mondain, il écrit une langue claire, aisée, et montre un esprit sceptique, mais pénétrant, et toujours plein de finesse.

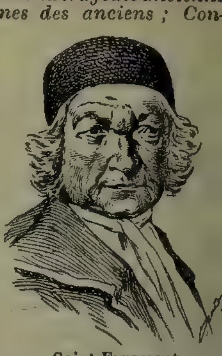
Saint-Evremont.

**Saint-Fargeau** [*jô*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 46 kil. de Joigny ; 2.390 h. Sur le Loing. Ch. de f. P.-L.-M. Beau château (XIIe, XIVe, XVIe s.). Chapellerie, vins. — Le cant. a 7 comm., et 6.870 h.

**Saint-Fargeau** (*quartier*), quartier de Paris (XXe arrond.), emprunté aux anciennes communes de Belleville et Charonne, et où se trouvait, au XVIIIe siècle, le domaine des Lepeletier de Saint-Fargeau.

**Saint-Félicien** [*si-in*], ch.-l. de c. (Ardèche) arr. et à 28 kil. de Tournon ; 1.600 h. (*Saint-Féliciens*). Draps. — Le cant. a 9 comm., et 10.110 h.

**Saint-Féliu-d'Avall,** comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 14 kil. de Perpignan, sur la Têt ; 1.360 h. Ch. de f. M. Vignobles.

**Saint-Félix,** comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 18 kil. de Villefranche : 1.910 h. Ch. de f. M.

**Saint-Firmin,** ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 25 kil. de Gap ; 800 h. — Le cant. a 9 comm., et 4.180 h.

**Saint-Firmin,** comm. de l'Oise, arr. et à 6 kil. de Senlis ; 1.200 h. Ch. de f. N.

**Saint-Florent** [*ran*], ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 21 kil. de Bastia ; 720 h. Port. — Le cant. a 4 comm. et 2.010 h.

**Saint-Florent,** comm. du Gard, arr. et à 20 kil. d'Alès ; 1.660 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille, fer

**Saint-Florent,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 1 kil. de Niort ; 1.810 h.

**Saint-Florent-des-Bois,** comm. de la Vendée, arr. et à 13 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.920 h.

**Saint-Florentin** [*ran*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 31 kil. d'Auxerre ; 2.560 h. (*Florentinois*). Sur l'Armançon ; ch. de f. P.-L.-M. Eglise des XVe et XVIe siècles. Fromages. — Le cant. a 8 comm., et 5.350 h

**Saint-Florentin** (Louis Phelipeaux, duc de La Vrillière, comte **de**), ministre des affaires générales de la religion réformée sous Louis XV. Il devint, en 1761, ministre d'Etat. Il fut, en 1775, remplacé par Malesherbes (1705-1777).

**Saint-Florent-le-Vieil,** ch.-l. de c. (Maine-et-Loire, arr. et à 38 kil. de Cholet ; 1.960 h. Chaudronnerie. Sur la Loire. C'est là qu'éclata le premier soulèvement de la Vendée (1793) et où Bonchamps mourant donna l'ordre de rendre la liberté aux 4.000 prisonniers faits sur les républicains par les Vendéens. — Le cant. a 11 comm., et 14.600 h.

**Saint-Florent-sur-Cher,** comm. du Cher, arr. et à 15 kil. de Bourges ; 4.210 h. Ch. de f. Orl. Forges.

**Saint-Flour,** ancienne capit. de la haute Auvergne ; ch.-l. d'arr. (Cantal), à 74 kil. d'Aurillac ; 5.780 h. (*Sanflourains*). Ch. de f. M. Evêché. Patrie de Belloy. Ville pittoresque sur un rocher de basalte. Cathédrale (XIVe-XVe s.). Fromages, dentelles, étoffes communes. — L'arr. a 6 cant., 75 comm., et 47.990 h. Le cant. a 27 comm., et 21.160 h.

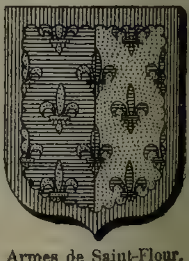
Armes de Saint-Flour.

**Saint-Foix** [*foi*] (Germain-François Poullain **de**), littérateur français, né à Rennes, m. à Paris, auteur d'intéressants *Essais historiques sur Paris* (1698-1776).

**Saint-Folquin,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 24 kil. de Saint-Omer ; 1.490 h.

**Saint-Fons,** comm. du Rhône, arr. et à 5 kil. de Lyon ; 5.330 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-Forgeux,** comm. du Rhône, arr. et à 29 kil. de Villefranche ; 1.740 h.

**Saint-Fort-sur-Gironde,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 25 kil. de Jonzac ; 1.740 h. Ch. de f.

**Saint-Fraimbault-sur-Pisse,** comm. de l'Orne, arr. et à 15 kil. de Domfront ; 2.090 h.

**Saint-Front,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 25 kil. du Puy ; 2.570 h.

**saint-frusquin** n. m. V. frusquin.

**Saint-Fulgent** [*jan*], ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 29 kil. de La Roche-sur-Yon ; 2.180 h. Minoteries. — Le cant. a 8 comm., et 13.810 h.

**Saint-Gall,** v. de Suisse, ch.-l. du c. de ce nom ; 75.500 h. (*Saint-Gallois*). Filatures, broderies, mousselines. Abbaye jadis célèbre, fondée en 614 par saint Gall et qui fut un des centres de la culture ecclésiastique au moyen âge (abolie en 1805). — Le cant. de Saint-Gall a 305.000 h.

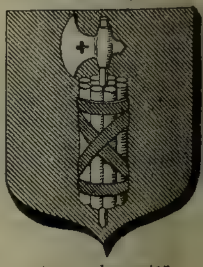
Armes du canton de Saint-Gall.

**Saint-Galmier** [*mi-é*], ch.-l. de c. (Loire), arr. de Montbrison ; 3.060 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales bicarbonatées sodiques, gazeuses. — Le cant. a 21 comm., et 24.730 h.

**Saint-Gaudens** [*dinss*], ch.-l. d'arr. (Haute-Garonne), sur la Garonne ; ch. de f. M., à 90 kil. de Toulouse ; 7.120 h. (*Saint-Gaudinois*). Belle église romane. Patrie d'Armand Marrast. Grains, laines,

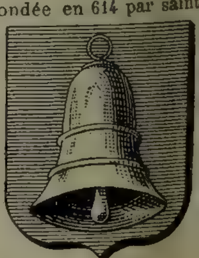
Armes de Saint-Gaudens.

os communs. — L'arr. a 11 cant., 237 comm., 03.510 h. Le cant. a 21 comm. et 16.070 h.

**aint-Gaudens** (Augustus), sculpteur améri- , né à Dublin (1848-1907), auteur de statues (*Far- ut, Lincoln*), de bustes (*R.-L. Stevenson*), de mé- lons en bronze.

**aint-Gaultier** [*ghô-ti-é*], ch.-l. de c. (Indre), et à 28 kil. du Blanc ; 2.500 h. Ch. de f. Orl. la Creuse. — Le cant. a 8 comm., et 8.420 h.

**aint-Gelais** [*lè*] (Octavien **de**), poète fran- , né à Cognac (1466-1502) ; auteur d'un curieux me allégorique : *le Séjour d'honneur*.

**aint-Gelais** (Mellin **de**), poète français, né ngoulême, m. à Paris (1491-1558), fils naturel ou eu du précédent, auteur de sonnets et de ma- aux ; il importa d'Italie un pétrarquisme ma- é, qu'il aggrava encore de son pédantisme. On a ui des poésies fugitives, et quelques spirituelles rammes.

**aint-Genès-Champanelle,** comm. du -de-Dôme, arr. et à 16 kil. de Clermont ; 1.680 h.

**aint-Genest,** comm. de la Vienne, arr. et à il. de Châtellerault ; 1.410 h. Ch. de f. Et.

**aint-Genest-Lerpt,** comm. de la Loire, et à 4 kil. de Saint-Etienne ; 4.280 h. Fer, ille.

**aint-Genest-Malifaux** [*nè, fô*], ch.-l. . (Loire), arr. et à 11 kil. de Saint-Etienne ; ) h. Rubans. — Le cant. a 7 comm., et 8.320 h.

**aint-Gengoux-le-National** [*jan-ghou- a-si*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à il. de Mâcon ; 1.690 h. Vins. — Le cant. a 19 comm., 970 h.

**aint-Geniez** [*ni-é*], ch.-l. de c. (Aveyron), et à 28 kil. d'Espalion ; 3.070 h. Patrie de l'abbé nal. Cadis, flanelles. — Le cant. a 6 comm., et ) h.

**aint-Genis-de-Saintonge** [*nî*], ch.-l. de harente-Inférieure), arr. de Jonzac ; 1.110 h. — ant. a 17 comm., et 10.660 h.

**aint-Genis-Laval,** ch.-l. de c. (Rhône), et à 8 kil. de Lyon ; près du Rhône ; 2.940 h. — ant. a 12 comm., et 32.740 h.

**aint-Genis-Terre-Noire,** comm. de la e, arr. et à 18 kil. de Saint-Etienne ; 1.580 h. ille, métallurgie.

**aint-Genix-sur-Guiers** [*je-ni*], ch.-l. de c. oie), arr. et à 22 kil. de Chambéry ; 1.890 h. Sur hône. Ch. de f. P.-L.-M. Scierie. — Le cant. a omm., et 6.100 h.

**aint-Genois,** comm. de Belgique (Flandre- dentale, arr. de Courtrai) ; 3.380 h. Dentelles.

**aint-Genou,** comm. de l'Indre, arr. et à il. de Châteauroux, près de l'Indre ; 1.940 h. celaine.

**aint-Geoire-en-Valdaine** [*joi-re*], ch.-l. . (Isère), arr. et à 24 kil. de La Tour-du-Pin ; ) h. Ch. de f. S. — Le cant. a 11 comm. et ) h.

**aint-George** [*jor-je*] (CANAL DE), détroit en- la Grande-Bretagne et l'Irlande, unissant la mer lande à l'océan Atlantique ; 92 mètres de profon- maximum.

**aint-George-de-Luzençon,** comm. de eyron, arr. et à 12 kil. de Millau ; 1.340 h. Ch. M. Alun, houille.

**aint-Georges** (Jacques-François GROUT, alier **de**), marin français, né à Saint-Malo, m. à l de son vaisseau dans le canal de Mozambique -1763). Il se distingua re les Anglais pendant guerres de la succession itriche et de Sept ans.

**aint-Georges** (le alier **de**), officier, mu- en et célèbre escrimeur çais, compositeur de ieurs opéras-comiques, des personnages à la le du XVIIIe siècle, né à Guadeloupe, m. à Paris 5-1799). En 1792, il fut les premiers à dénoncer rahison de Dumouriez.

**aint-Georges** es-Henri VERNOY **de**), ettiste français, né et m. aris (1801-1875), auteur livrets : *la Fille du régiment, Si j'étais roi ! tha.*

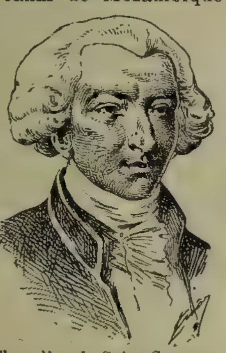

Chevalier de Saint-Georges.

**aint-Georges,** ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à il. de Poitiers ; 1.430 h. — Le cant. a 7 comm. et ) h.

**aint-Georges,** comm. de la Charente-Infé- re, arr. et à 27 kil. de Marennes ; 4.470 h.

**aint-Georges,** comm. de Belgique (Liége, arr. Waremme) ; 6.640 h. Charbonnages. — Comm. de landre-Occidentale ; 1.590 h., près de Nieuport. ant la Grande Guerre, de violents combats y nt livrés au long de l'Yser, d'abord entre Belges llemands (1914), puis entre ces derniers et les nçais qui tinrent le secteur apres les Belges jus- u moment où, dans l'été de 1917, la 4e armée annique vint l'occuper à son tour.

**aint-Georges-Buttavent,** comm. de la yenne, arr. et à 6 kil. de Mayenne ; 1.990 h. Ch. . Et. Filatures, tissages.

**aint-Georges-de-Bouhélier** (*Stéphane- rges* DE BOUHÉLIER LEPELLETIER, dit), écrivain çais, né à Rueil en 1876 ; a tenté de fonder une le littéraire, « le Naturisme », et a fait représenter *loi sans couronne, le Carnaval des enfants*, etc.

**aint-Georges-de-Didonne,** comm. de harente-Inférieure, arr. et à 38 kil. de Saintes ; 0 h. Petit port. Bains de mer.

**aint-Georges-de-Mons,** comm. du Puy- ôme, arr. et à 30 kil. de Riom ; 1.510 h.

**aint-Georges-de-Montaigu,** comm. de endée, arr. et à 37 kil. de La Roche-sur-Yon ; 0 h.

**aint-Georges-de-Noisné,** comm. des x-Sèvres, arr. et à 22 kil. de Parthenay ; 1.520 h.

**aint-Georges-de-Reintembault,** m. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 19 kil. de Fougè- ; 2.430 h.

**Saint-Georges-de-Reneins,** comm. du Rhône, arr. et à 15 kil. de Villefranche ; 2.510 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins.

**Saint-Georges-de-Rouelley,** comm. de la Manche, arr. et à 15 kil. de Mortain ; 1.230 h.

**Saint-Georges-des-Groseilliers,** comm. de l'Orne, arr. et à 24 kil. de Domfront ; 2.330 h. Tissages.

**Saint-Georges-d'Espéranche,** comm. de l'Isère, arr. et à 22 kil. de Vienne ; 1.570 h. Ch. de f. S. Chapellerie.

**Saint-Georges-d'Orques,** com. de l'Hérault, arr. et à 3 kil. de Montpellier ; 1.140 h. Vins.

**Saint-Georges-du-Bois,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 23 kil. de Rochefort ; 1.430 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Georges-du-Vièvre,** ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 14 kil. de Pont-Audemer ; 760 h. Ch. de f. Tissages. — Le cant. a 14 comm. et 5.050 h.

**Saint-Georges-en-Couzan,** ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 20 kil. de Montbrizon ; 1.170 h. — Le cant. a 9 comm. et 8.590 h.

**Saint-Georges-la-Pouge,** comm. de la Creuse, arr. et à 23 kil. de Bourganeuf ; 1.270 h.

**Saint-Georges-sur-Cher,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 38 kil. de Blois ; 2.130 h. Vins.

**Saint-Georges-sur-Loire,** ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 17 kil. d'Angers ; 2.250 h. Ch. de f. Orl. Anthracite. — Le cant. a 10 comm. et 10.800 h.

**Saint-Geours-de-Maremne,** comm. des Landes, arr. et à 17 kil. de Dax ; 1.470 h.

**Saint-Gérand-le-Puy,** comm. de l'Allier, arr. et à 17 kil. de Lapalisse ; 1.710 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-Gérard,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 1.750 h.

**saint-germain** [*sin-jèr-min*] n. m. Poire fondante et très sucrée.

**Saint-Germain** [*sin-jèr-min*] (comte **de**), aventurier, peut-être juif d'origine portugaise, m. à Eckenfoerde (Slesvig) en 1784. Il étonna la cour de Louis XV par ses grandes manières, et l'assurance avec laquelle il contait qu'il avait vécu au XVIe siècle. Chassé de France il passa en Angleterre, puis en Russie et en Allemagne. Cagliostro se vantait d'être son disciple.

**Saint-Germain** (Claude-Louis, comte **de**), ministre de la guerre sous Louis XVI, né près de Lons-le-Saunier, m. à Paris (1707-1778). Elève du maréchal de Saxe, appelé au ministère sur la recommandation de Turgot, il contribua à la réorganisation de l'armée française, où il essaya inutilement d'établir les peines corporelles. Il dut quitter son poste à la suite de la réprobation que causa cette dernière tentative.

**Saint-Germain,** ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 16 kil. de Gourdon ; 820 h. — Le cant. a 10 comm. et 5.460 h.

**Saint-Germain,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 22 kil. de Cholet ; 1.320 h. Toiles.

**Saint-Germain-de-Calberte,** ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 36 kil. de Florac ; 1.240 h. Plomb, soie. — Le cant. a 11 comm. et 7.120 h.

**Saint-Germain-de-la-Coudre,** comm. de l'Orne, arr. et à 24 kil. de Mortagne ; 1.420 h.

**Saint-Germain-des-Champs,** comm. de l'Yonne, arr. et à 10 kil. d'Avallon ; 1.190 h.

**Saint-Germain-des-Fossés,** comm. de l'Allier, arr. et à 18 kil. de Lapalisse, sur le Mourgon ; 2.690 h. Ch. de f. P.-L.-M. et Orl.

**Saint-Germain-des-Prés,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 24 kil. d'Angers ; 1.200 h.

**Saint-Germain-des-Prés,** église de Paris. V. GERMAIN (saint).

**Saint-Germain-d'Esteuil,** comm. de la Gironde, arr. et à 6 kil. de Lesparre ; 1.190 h. Ch. de f. M. Bons vins.

**Saint-Germain-de-Tallevende,** comm. du Calvados, arr. et à 5 kil. de Vire ; 2.120 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Germain-du-Bois** [*boi*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 14 kil. de Louhans ; 2.690 h. Volailles. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 13 comm. et 12.750 h.

**Saint-Germain-du-Plain** [*plin*], ch.-l. de c. (Saône et-Loire), arr. et à 15 kil. de Chalon-sur-Saône ; 1.530 h. Ch. de f. P.-L.-M. Bestiaux, volailles. — Le cant. a 7 comm. et 7.400 h.

**Saint-Germain-du-Puch,** comm. de la Gironde, arr. et à 5 kil. de Libourne ; 1.260 h. Vins.

**Saint-Germain-du-Teil** [*tè, l* mll.], ch.-l. de c. (Lorèze), arr. et à 22 kil. de Marvejols ; 1.160 h. — Le cant. a 8 comm. et 4.930 h.

**Saint-Germain-en-Coglès,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 9 kil. de Fougères ; 2.390 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Germain-en-Laye** [*lè*], ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 14 kil. de Versailles ; 18.340 h. Près de la Seine ; ch. de f. Et. Louis VI, au début du XIIe s., y fit bâtir un château royal, origine du château actuel et de la ville. Saint Louis y fit ériger une chapelle en 1240. Un remaniement ordonné par François Ier transforma le château de Saint-Germain en un palais de la Renaissance, qui fut une résidence royale avec magnifique terrasse, dessinée par Le Nôtre, et où fut installé, après sa restauration en 1862, un musée d'antiquités gallo-romaines. Patrie de Henri II et de Louis XIV. Belle forêt. Filatures, pépinières. — Le cant. a 13 comm. et 52.830 h.

**Saint-Germain** (*paix de*), paix signée à Saint-Germain en 1570, entre les catholiques et les protestants. Cette paix accordait aux seuls nobles protestants l'exercice de leur culte.

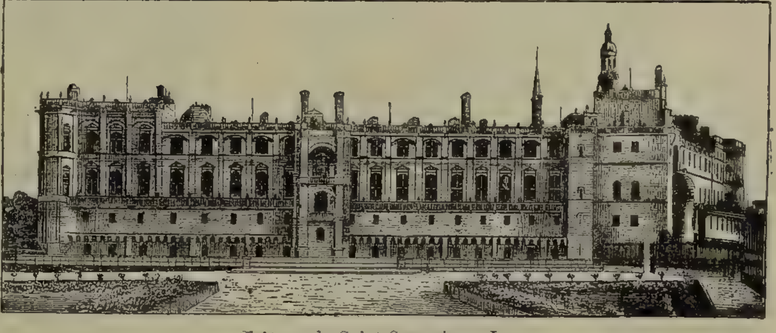

Château de Saint-Germain-en-Laye.

**Saint-Germain** (*traité de*), traité signé le 10 septembre 1919 entre les Alliés et l'Autriche, et consacrant le démembrement de l'ancienne monarchie habsbourgeoise.

**Saint-Germain-l'Auxerrois,** église de Paris. V. GERMAIN.

**Saint-Germain-la-Prade,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 8 kil. du Puy ; 1.810 h.

**Saint-Germain-Laval,** ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 31 kil. de Roanne ; 1.960 h. Ch. de f. Plomb, filature de soie. — Le cant. a 15 comm. et 10.980 h.

**Saint-Germain-Lembron** [*lan*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 10 kil. d'Issoire ; 1.870 h. Eaux minérales, kaolin. — Le cant. a 16 comm. et 8.680 h.

**Saint-Germain-les-Belles,** ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 26 kil. de Saint-Yrieix ; 2.290 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 8 comm. et 12.970 h.

**Saint-Germain-les-Vergnes,** comm. de la Corrèze, arr. et à 17 kil. de Tulle ; 1.540 h.

**Saint-Germain-l'Herm,** ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 36 kil. d'Ambert ; 1.560 h. Dentelles. — Le cant. a 10 comm. et 8.930 h.

**Saint-Germer,** comm. de l'Oise, arr. et à 24 kil. de Beauvais ; 1.080 h. Grande église abbatiale du XIIe siècle.

**Saint-Germier** (Joseph), peintre français, né à Toulouse en 1860 ; s'est montré coloriste opulent dans ses vues de Venise.

**Saint-Gervais** [*vè*], ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 48 kil. de Béziers ; 1.620 h. Houille. — Le cant. a 11 comm. et 7.650 h.

**Saint-Gervais,** ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 39 kil. de Riom ; 2.590 h. — Le cant. a 10 comm. et 10.910 h.

**Saint-Gervais,** comm. de la Vendée, arr. et à 54 kil. des Sables-d'Olonne ; 2.850 h.

**Saint-Gervais,** église de Paris. V. GERVAIS.

**Saint-Gervais-les-Bains** [*vè-lè-bin*], ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 39 kil. de Bonneville ; 2.170 h. Eaux thermales et minérales. Cuivre, plomb, jaspe. La rupture d'une poche dans le glacier de la Tête Rousse causa la terrible inondation du 12 juillet 1892. — Le cant. a 4 comm. et 5.970 h.

**Saint-Gervais-les-Trois-Clochers,** comm. de la Vienne, arr. et à 3 kil. de Châtellerault ; 1.530 h.

**Saint-Géry,** ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 19 kil. de Cahors ; 630 h. Sur le Lot. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 9 comm. et 3.850 h.

**Saint-Ghislain** v. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 4.410 h. Entrepôt des houilles du Borinage.

**Saint-Gildas** [*dass*] (POINTE), située dans le dép. de la Loire-Inférieure, au S. de l'embouchure de la Loire.

**Saint-Gildas-de-Rhuys,** comm. du Morbihan, arr. et à 28 kil. de Vannes ; 1.280 h. Ch. de f. Bains de mer. Remarquable église du XIIe siècle. Au moyen âge, monastère bénédictin, dont le plus célèbre abbé fut Abélard.

**Saint-Gildas-des-Bois** [*dass-dè-boi*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 33 kil. de Saint-Nazaire ; 2.560 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 5 comm. et 12.870 h.

**Saint-Gilles** [*ji-le*], v. de Belgique, faubourg de Bruxelles ; 66.430 h. Fonderies de cuivre et de bronze. Produits chimiques ; magnifique parc.

**Saint-Gilles,** ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 20 kil. de Nimes ; 6.300 h. Sur le canal de Beaucaire : ch. de f. P.-L.M. Vins. Belle église abbatiale, bâtie à plusieurs époques. — Le cant. a 2 comm. et 8.410 h.

**Saint-Gilles,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 13 kil. de Rennes ; 1.390 h.

**Saint-Gilles-lez-Termonde,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde), près de l'Escaut ; 6.020 h. Tanneries.

**Saint-Gilles-Pligeaux,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 22 kil. de Guingamp ; 1.230 h.

**Saint-Gilles-sur-Vie** [*vî*], ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 28 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.850 h. Port. Ch. de f. Et. Station balnéaire. — Le cant. a 16 comm. et 18.640 h.

**Saint-Gilles-Waës,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas) ; 5.200 h. Corderies, tanneries.

**Saint-Gingolph,** localité des bords du Léman, sur les deux rives de la Morge, qui fait la frontière entre la France (Haute-Savoie) et la Suisse (cant. du Valais). La comm. suisse (rive dr.) a 660 h. ; la comm. française 630. Bien qu'appartenant à des nationalités différentes, les habitants des deux rives de la Morge ont conservé une vie commune active, et chaque localité participe aux services publics de l'autre et bénéficie de ses droits.

**Saint-Girons** [*ron*], ch.-l. d'arr. (Ariège), sur le Salat ; ch. de f. M. ; à 44 kil. de Foix ; 5.930 h. (*Saint-Gironnais*). Toiles, lainages, mulets, carrières de marbre, papeterie. — L'arr. a 6 cant., 84 comm., et 66.940 h. Le cant. a 14 comm., et 16.880 h. Race de bœufs estimée dite aussi race *castagne*.

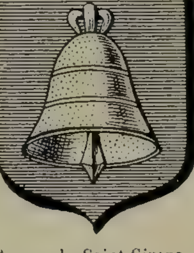

Armes de Saint-Girons.

**Saint-Goazec,** comm. du Finistère. arr. et à 34 kil. de Châteaulin : 1.860 h. Ardoisières.

**Saint-Gobain** [*bin*], comm. du dép. de l'Aisne, arr. et à 21 kil. de Laon ; 2.270 h. Ch. de f. N. Importante manufacture de glaces datant de 1685. Belle forêt au voisinage. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Saint-Gobain** (FORÊT DE). La forêt de Saint-Gobain-Coucy couvre dans le dép. de l'Aisne (arr. de Laon) le plateau entre Oise et Ailette, qui s'élève jusqu'à l'altitude de 215 m. Elle s'étend sous forme de futaie et de taillis sous futaie sur plus de 4.000 hectares et constitue avec les bois environnants un massif forestier très important. Occupé par les Allemands depuis septembre 1914, il est devenu pour eux, pendant tout le cours de la Grande Guerre, une position défensive capitale, d'où ils n'ont été chassés par les Alliés qu'en octobre 1918, grâce à la victoire de l'Oise, de la Serre et de l'Aisne.

**Saint-Gond** (MARAIS DE), grands marais du département de la Marne (arr. d'Épernay), longs de 18 kilom. et drainés sur toute leur étendue par le Petit Morin naissant. Ils doivent leur nom à une abbaye de bénédictins qui s'élevait au lieudit de Saint-Gond, à la lisière occidentale des marais. Après avoir été le théâtre d'un épisode célèbre de l'invasion de la France par les Alliés en 1814, ils le furent, en 1914, d'un des principaux épisodes de la grande bataille de la Marne. Le 9 septembre, le général Foch, commandant la 9e armée, refoula les lignes allemandes de la 2e armée (von Bülow) et obligea deux de ses corps à battre péniblement en retraite à travers les marais jusqu'au N. de Reims. C'est la bataille des marais de Saint-Gond (5-13 sept. 1914).

**Saint-Gothard** [*tar*], massif de montagnes des Alpes, dont les points les plus élevés ont de 2.663 à 3.197 m. d'altitude au *Pizzo-Rottondo*. Nœud hydrographique important, d'où descendent le Rhin, le Rhône, l'Aar, la Reuss, le Tessin, etc. Tunnel de 14.920 m., de Gœschenen à Airolo, reliant les chemins de fer suisses et italiens. — Le *col du Saint-Gothard* est d'ailleurs lui-même pourvu d'une route carrossable.

**Saint-Gouéno,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 22 kil. de Loudéac ; 1.710 h.

**Saint-Gratien,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 20 kil. de Pontoise : 2.090 h. Ch. de f. N. Produits photographiques. Château où mourut Catinat.

**Saint-Grégoire,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 5 kil. de Rennes ; 1.220 h.

**Saint-Haon,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 20 kil. du Puy ; 1.720 h.

**Saint-Haon-le-Châtel** [*sin-tan*], ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 14 kil. de Roanne ; 630 h. Ch. de f. Vins, lainages. — Le cant. a 12 comm. et 13.330 h.

**Saint-Héand** [*sin-té-an*], ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 13 kil. de Saint-Etienne ; 2.580 h. Ch. de f. Le cant. a 10 comm. et 15.320 h.

**Saint-Helen,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 8 kil. de Dinan ; 1.180 h.

**Saint-Hélens,** v. d'Angleterre (Lancastre) ; 96.600 h. Métallurgie, fonderie de cuivre. mines de houille.

**Saint-Hélier,** capitale de Jersey, sur la côte sud de l'île : 30.000 h. Port actif de pêche. Commerce considérable avec Terre-Neuve.

**Saint-Herblain,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 6 kil. de Nantes ; 2.590 h.

**Saint-Herblon,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 8 kil. d'Ancenis ; 2.540 h.

**Saint-Hernin,** comm. du Finistère, arr. et à 41 kil. de Châteaulin ; 1.830 h. Ardoisières.

**Saint-Hilaire** (Emile-Marc HILAIRE, dit *Marco* **de**), littérateur français, né à Versailles, m. à Neuilly (1793-1887). Il composa, après la révolution de Juillet, un certain nombre de petits ouvrages destinés à rendre populaires les souvenirs du premier Empire (*Souvenirs de la vie privée de Napoléon*, etc.).

**Saint-Hilaire** (Auguste, marquis DE QUEUX **de**), érudit français, né à Hazebrouck, m. à Paris (1837-1889). Il a publié un certain nombre d'ouvrages du moyen âge (*le Livre des Cent ballades*, etc.).

**Saint-Hilaire,** [*lè-re*], ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 14 kil. de Limoux ; 940 h. Vignobles. — Le cant. a 15 comm. et 4.110 h.

**Saint-Hilaire** ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 10 kil. de Saint-Jean-d'Angély ; 1.100 h. — Le cant. a 11 comm. et 6.460 h.

**Saint-Hilaire,** comm. de l'Allier, arr. et à 25 kil. de Moulins. Ch. de f. P.-L.-M. ; 1.300 h. Houille, schiste bitumineux.

**Saint-Hilaire-de-Chaléons,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 29 kil. de Paimbœuf ; 1.570 h. Ch. de f. Et.

**Saint Hilaire de Loulay,** comm. de la Vendée, arr. et à 41 kil. de La Roche-sur-Yon ; 2.050 h.

**Saint-Hilaire-de-Riez,** comm. de la Vendée, arr. et à 33 kil. des Sables-d'Olonne ; 3.210 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Hilaire-des-Landes,** comm. de la Mayenne, arr. et à 21 kil de Laval ; 1.240 h. Ch. de f.

**Saint-Hilaire-des-Loges,** ch.-l. de c. (Vendée], arr. et à 12 kil. de Fontenay-le-Comte ; 2.340 h. — Le cant. a 11 comm. et 11.130 h.

**Saint-Hilaire-de-Talmont,** comm. de la Vendée, arr. et à 15 kil. des Sables-d'Olonne ; 3.000.

**Saint-Hilaire-de-Voust,** comm. de la Vendée, arr. et à 21 kil. de Fontenay-le-Comte ; 1.240 h.

**Saint-Hilaire-du-Bois,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 29 kil. de Nantes ; 1.180 h.

**Saint-Hilaire-du-Bois,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 45 kil. de Saumur ; 1.230 h.

**Saint-Hilaire-du-Harcouët** [*kou-è*], ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 15 kil. de Mortain ; 3.620 h. Ch. de f. Et. Bestiaux, toiles. — Le cant. a 12 comm. et 12.970 h.

**Saint-Hilaire-en-Lignières,** comm. du Cher, arr. et à 30 kil. de Saint-Amand, près de l'Arnon ; 1.720 h. Ch. de f.

**Saint-Hilaire-la-Pallud,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 22 kil. de Niort ; 1.950 h. Ch. de f.

**Saint-Hilaire-les-Places,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 25 kil. de Saint-Yrieix ; 1.300 h.

**Saint-Hilaire-le-Vouhis,** comm. de la Vendée, arr. et à 25 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.330 h.

**Saint-Hilaire-lez-Cambrai,** comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Cambrai ; 2.410 h. Ch. de f. Batistes.

**Saint-Hilaire-Peyroux,** comm. de la Corrèze, arr. et à 15 kil. de Tulle, près de la Corrèze ; 1.570 h.

**Saint-Hilaire-Saint-Florent,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 4 kil. de Saumur, sur le Thouet ; 2.340 h. Vignobles. Carrières.

**Saint-Hippolyte,** ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 29 kil. de Montbéliard, sur le Doubs ; 1.240 h. Ch. de f. P.-L.-M. Outils d'horlogerie, fromages. Patrie de Courtois. — Le cant. a 26 comm. et 7.050 h.

**Saint-Hippolyte,** comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 13 kil. de Perpignan ; 1.270 h. Ch. de f.

**Saint-Hippolyte,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 51 kil. d'Espalion ; 1.650 h. Ardoisières.

**Saint-Hippolyte,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Ribeauvillé ; 1.473 h. Ch. de f.

**Saint-Hippolyte-du-Fort** [*for*], ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 31 kil. du Vigan ; 4.120 h. Ch. de f. P.-L.-M. Soies, ganterie. Zinc et plomb. Louis XIV y fit construire une citadelle pour contenir les protestants. — Le cant. a 6 comm. et 6.200 h.

**Saint-Honorat** (*île*). V. LÉRINS.

**Saint-Honoré,** comm. de la Nièvre. arr. et à 26 kil. de Château-Chinon ; 1.600 h. Eaux thermales sulfurées sodiques, arsenicales.

**saint-honoré** n. m. Sorte de gâteau, formé d'une galette de pâte garnie circulairement de choux glacés collés avec du sirop et séparés par des morceaux de fruits confits.

**saint-hubert** [*sin-tu-bèr*] n. f. Fanfare de trompes de chasse que l'on sonne principalement le 3 novembre, jour de la fête du patron des chasseurs, saint Hubert.

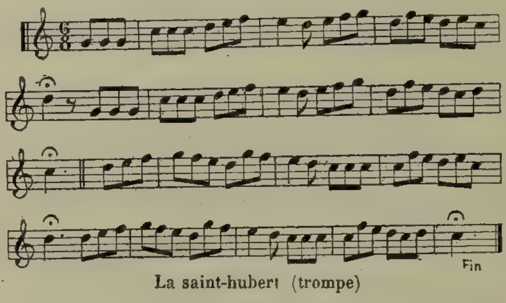

La saint-hubert (trompe)

**Saint-Hubert,** v. de Belgique (Luxembourg, arr. de Neufchâteau) ; 3.180 h. Tanneries.

**Saint-Hubert** (PAVILLON), lieudit du bois de la Grurie, dans l'Argonne, au N.-E. de la Biesme (dép. de la Marne). D'octobre 1914 à septembre 1915, le secteur de Saint-Hubert fut le théâtre de nombreux et violents combats ; on en compte jusqu'à quinze du 16 au 27 janvier 1915. Malgré la fréquence et la vivacité des attaques allemandes (on fit même usage de liquides enflammés le 2 août 1915) les Français maintinrent sensiblement leurs positions. A partir de la fin de 1915, le secteur de Saint-Hubert est devenu beaucoup plus calme.

**Saint-Huberty** (Antoinette-Cécile CLAVEL, dite), cantatrice française, né à Strasbourg, m. à Londres (1756-1812). Elle épousa un agent politique, le comte d'Entraigues, et fut assassinée avec lui, pour des motifs restés mystérieux.

**Saint-Huruge** (Victor-Amédée de LA FAYE, marquis **de**), révolutionnaire français, né dans le Mâconnais vers 1750, m. à Paris en 1810 ; partisan de Camille Desmoulins et de Danton, emprisonné avec eux, mis en liberté au 9-Thermidor.

**Saint-Ignat,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 15 kil. de Riom ; 920 h.

**Saint-Igny-de-Vers,** comm. du Rhône. arr. et à 46 kil. de Villefranche, sur le Sornin ; 1.580 h. Ch. de f. Bonneterie.

**Saint-Illide,** comm. du Cantal, arr. et à 26 kil. d'Aurillac. ; 1.540 h. Ch. de f. Orl.

**Saint-Imier,** v. de Suisse (cant. de Berne) ; 7.460 h. Machines. Important centre pour la fabrication de l'horlogerie.

**Saintin** (Jules-Emile), peintre français, né à Lémé (Aisne), m. à Paris (1829-1894). Il est surtout connu pour ses portraits d'actrices, d'artistes, etc.

**Saintine** (Joseph-Xavier-BONIFACE, dit), romancier et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1798-1865), auteur du célèbre roman *Picciola* et de nombreuses comédies, d'un ton élégant et sentimental, composées sous le pseudonyme de *Xavier*, en collaboration avec Scribe, Bayard, etc., (*l'Ours et le Pacha*, etc.).

**Saint-Ivy,** comm. du Finistère, arr. et à 13 kil. de Quimper ; 1.710 h.

**Saint-Jacques** (COQUILLE) n. f. Nom vulga du *pecten Jacobæus*, espèce du genre peigne.

**Saint-Jacques,** comm. du Calvados, arr à 1 kil. de Lisieux ; 1.270 h. Filature de laine.

**Saint-Jacut,** comm. du Morbihan, arr. e 45 kil. de Vannes ; 1.490 h. Ch. de f. Orl.

**Saint-Jacut-de-la-Mer,** comm. des Cô du-Nord, arr. et à 24 kil. de Dinan ; 1.100 h. Bain mer.

**Saint-Jacut-du-Mené,** comm. des Cô du-Nord, arr. et à 32 kil. de Loudéac ; 1.040 h.

**Saint-Jal,** comm. de la Corrèze, arr. e 17 kil. de Tulle ; 1.590 h. Ch. de f.

**Saint-James,** ch.-l. de c. (Manche), arr. 19 kil. d'Avranches ; 2.760 h. Filatures. — Le c a 12 comm. et 10.370 h.

**Saint-James** (*palais de*), construit à Lond par Henri VIII, agrandi par Charles Ier, réside royale de 1697 à Georges IV, d'où l'expression jours courante : *la cour de Saint-James*, pou cour d'Angleterre. Au sud du château, beau p commencé par Henri VIII, continué par Charle avec l'aide de Le Nôtre, remanié en 1827-1

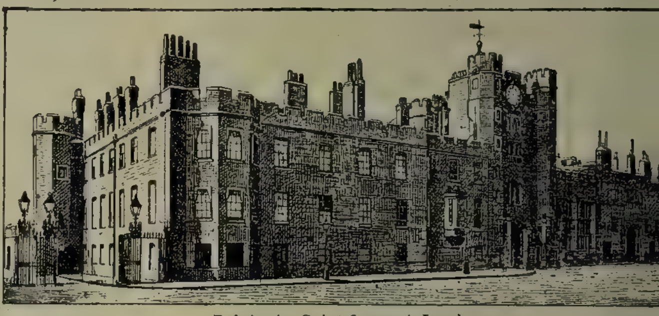

Palais de Saint-James à Londres.

**Saint-Jans-Cappel,** comm. du Nord, et à 19 kil. d'Hazebrouck ; 1.410 h. Partiellem détruite au cours de la Grande Guerre.

**Saint-Jean,** une des petites Antilles ; nagu au Danemark, aujourd'hui aux tats-Unis ; 1.00 Sucreries.

**Saint-Jean** ou **Saint-John,** fleuve du nada et des Etats-Unis, qui se jette dans la bai Fundy, après être né dans le Maine et avoir serv frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunsw puis avoir arrosé cette province canadienne.

**Saint-Jean-de-Terre-Neuve.** V. SA JOHN'S.

**Saint-Jean,** v. du Canada (Nouveau Brunswi à l'embouchure du fleuve homonyme dans la bai Fundy ; 42.500 h. Bon port. Evêché. Université.

**Saint-Jean** ou, en allem., **Sankt-Johan** nom de deux comm. de Suisse (cant. de Saint-G dans la vallée de la Thur : *Alt-Sankt-Johann* (Vi Saint-Jean) a 1.500 h. Elève du bétail ; grandes for station climatique, et *Neu-Sankt-Johann* (Nouv Saint-Jean), a 80 h.

**Saint-Jean-Bonnefonds,** comm. de Loire, arr. et à 5 kil. de Saint-Etienne ; 3.86 Houille.

**Saint-Jean-Brévelay** [*lè*], ch.-l. de c. (M bihan), arr. et à 32 kil. de Ploërmel ; 2.100 h. — cant. a 7 comm. et 11.240 h.

**Saint-Jean-d'Angély,** ch.-l. d'arr. (C rente-Inférieure), sur la Boutonne ; port ; ch. d Et., à 60 kil. de La Rochelle ; 7.060 h. (*Angériens*). Vins, eaux-de-vie, céréales, bois de construction. — L'arr. a 7 cant., 119 comm.. 65 100 h. Le cant. a 20 comm. et 15.190 h.

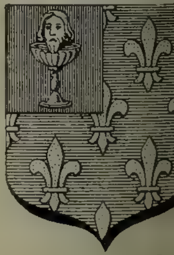

Armes de Saint-Jea d'Angély.

**Saint-Jean-d'Arves,** comm. de la Savoie, arr. et à 20 kil. de Saint-Jean-de-Maurienne : 1.270 h. Plombagine.

**Saint-Jean-d'Assé,** comm. de la Sarthe, arr. et à 18 kil. du Mans ; 1.570 h. Fonderie.

**Saint-Jean-d'Aulph,** comm. de la Haute-Savoie, arr. e 26 kil. de Thonon ; 1.360 h. Mine de fer. Restes d' abbaye cistercienne (XIIe-XIIIe-XVIe s.)

**Saint-Jean-de-Boiseau,** comm. de Loire-Inférieure, arr. et à 30 kil. de Paimbœu 2.000 h. Elevage.

**Saint-Jean-de-Bournay** [*nè*], ch.-l. de (Isère), arr. et à 23 kil. de Vienne ; 3.190 h. Ch. f. — Le cant. a 15 comm. et 11.740 h.

**Saint-Jean-de-Braye,** comm. du Loir arr. et à 5 kil. d'Orléans, sur la Loire ; 1.850 h. de f. Orl.

**Saint-Jean-de-Corcoué,** comm. de Loire-Inférieure, arr. et à 30 kil. de Nantes, sur Logne ; 1.440 h.

**Saint-Jean-de-Daye** [*da-ie*], ch.-l. de (Manche), arr. et à 15 kil. de Saint-Lô ; 350 h. — cant. a 13 comm. et 7.460 h.

**Saint-Jean-de-Fos,** comm. de l'Hérau arr. et à 27 kil. de Lodève, près de l'Hérault ; 1.180

**Saint-Jean-de-la-Motte,** comm. de Sarthe, arr. et à 14 kil. de La Flèche ; 1.420 h.

**Saint-Jean de-la-Ruelle,** comm. du L ret, arr. et à 3 kil. d'Orléans ; 1.500 h. Engra produits chimiques.

**Saint-Jean-de-Liversay,** comm. de Charente-Inférieure, arr. et à 26 kil. de La Rochell 1.880 h. Ch. de f.

**Saint-Jean-de-Losne** [*lô-ne*] ch.-l. de (Côte-d'Or), arr. et à 41 kil. de Beaune ; 1.380 h. (*Lo nais*). Sur la Saône, au point d'où s'en détache canal de Bourgogne. Ch. de f. P.-L.-M. Bois. Fo deries de zinc et de plomb. Autrefois place fort elle soutint plusieurs sièges, notamment en 1636 en 1814. Eglise (XVe-XVIe s.). — Le cant. a 17 com et 10.110 h.

**aint-Jean-de-Luz** [*luz'*], ch.-l. de c. (Bas-Pyrénées), arr. et à 21 kil. de Bayonne, sur la elle ; 4.300 h. (*Saint-Jean-de-Luziens*). Ch. de . Petit port de pêche. Sardines. — Le cant. a mm., et 17.100 h.

**aint-Jean-de-Maurienne** [*mô*], ch.-l. r. (Savoie), sur l'Arc ; de f. P.-L.-M. ; à 71 kil. hambéry ; 3.330 h. Evêché. mages. Mines de cuivre, blissement thermal de haillon. Cathédrale (XIIe- s.). — L'arr. a 6 cant. omm., 51.080 h. Le cant. a omm. et 14.220 h.

**aint-Jean de Me- a,** ville et port d'Albanie entrionale, à l'embouchure Drin dans la mer Adriati- ; une des étapes de l'armée e dans sa pénible retraite ong de la côte ouest de éninsule des Balkans, pen- t la Grande Guerre, avant son transport à Corfou les flottes alliées.

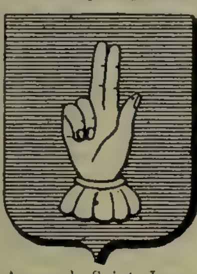
Armes de Saint-Jean-de-Maurienne.

**aint-Jean-de-Moirans,** comm. de l'Isère, et à 35 kil. de Saint-Marcellin ; 1.280 h. Ch. de .-L.-M. Papeteries.

**aint-Jean-de-Monts** [*mon*], ch.-l. de c. ndée), arr. et à 46 kil. des Sables-d'Olonne ; 0 h. Station balnéaire. — Le cant. a 5 comm. et 00 h.

**Saint-Jean-de-Nay,** comm. de la Haute-re, arr. et à 19 kil. du Puy ; 1.460 h.

**aint-Jean-de-Sauves,** comm. de la Vienne, et à 16 kil. de Loudun ; 1.440 h. Ch. de f. Et.

**aint-Jean-des-Ollières,** comm. du Puy-Dôme, arr. et à 44 kil. de Clermont ; 1.570 h.

**aint-Jean-des-Vignes,** comm. de Saône-oire, arr. et à 2 kil. de Chalon-sur-Saône ; 2.020 h. neurs.

**aint-Jean-du-Bruel,** comm. de l'Aveyron, et à 41 kil. de Millau ; 1.830 h.

**aint-Jean-du-Doigt,** comm. du Finistère, et à 16 kil. de Morlaix ; 1.130 h. Ch. de f. Sta- balnéaire. Eglise gothique (1440-1513), centre pèlerinage. (Cette commune est ainsi appelée e que l'on conserve dans son église un doigt de t Jean-Baptiste.)

**aint-Jean-du-Gard** [*ghar*], ch.-l. de c. rd), arr. et à 27 kil. d'Alès ; 2.760 h. Ch. de f. .-M. Sur le Gardon. Filatures de soie. — Le cant. comm., et 4.770 h.

**aint-Jean-d'Ulloa,** forteresse bâtie sur un de la côte mexicaine pour protéger La Vera-Cruz, ue les Français occupèrent en 1862. Aujourd'hui uine.

**aint-Jean-en-Royans** [*roi-i-an*], ch.-l. . (Drôme), arr. et à 44 kil. de Valence ; 2.860 h. bre, scieries. — Le cant. a 11 comm., et 0 h.

**aint-Jean-la-Poterie,** comm. du Morbi-, arr. et à 51 kil. de Vannes ; 1.360 h.

**aint-Jean-le-Blanc,** comm. du Loiret, arr. 2 kil. d'Orléans ; 1.630 h.

**aint-Jean-le-Vieux,** comm. de l'Ain, arr. 32 kil. de Nuanta ; 1.360 h. Ch. de f.

**aint-Jean-Pied-de-Port** [*pi-é-de-por*], l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 30 kil. de léon, sur la Nive, au pied du « port » de Ronce-x ; 1.640 h. Ch. de f. Midi. Eglise des XVe-XVIe siè-. Citadelle (XVIIe s.). — Le cant. a 19 comm., et 0 h.

**aint-Jean-Soleymieux** [*lè-mi-eû*], ch.-l. . (Loire), arr. et à 16 kil. de Montbrison ; 1.170 h. e cant. a 14 comm., et 9.320 h.

**aint-Jean-sur-Couesnon,** comm. d'Ille-ilaine, arr. et à 15 kil. de Fougères ; 1.220 h.

**aint-Jean-sur-Reyssouze,** comm. de n, arr. et à 29 kil. de Bourg ; 1.390 h. Source mi-ale.

**aint-Jeoire** [*joi*], ch.-l. de c. (Haute-Savoie), et à 16 kil. de Bonneville, sur la Risse ; 1.650 h. de f. P.-L.-M. Carrières. — Le cant. a 6 comm., .170 h.

**aint-Jeures,** comm. de la Haute-Loire, arr. 11 kil. d'Yssingeaux ; 2.630 h.

**aint-Joachim,** comm. de la Loire-Infé-re, arr. et à 15 kil. de Saint-Nazaire ; 4.990 h. Ch. . Tourbières, carrières.

**aint-John** (FLEUVE). V. SAINT-JEAN.

**aint-John,** v. des Antilles anglaises ; ch.-l. ntigua ; 8.600 h. Sucreries.

**aint-John's** ou **Saint-Jean,** capit. de de Terre-Neuve ; beau port sur la côte sud-ouest ; 00 h. Pêche de la morue. Homarderie.

**aint-Jory-de-Chalais,** comm. de la Dor-ne, arr. et 32 kil. de Nontron ; 1.550 h. Ch. de .

**aint-Joseph,** v. des Etats-Unis (Missouri), le Missouri ; 78.000 h. Ch.-l. du comté de Bacha-. Métallurgie, filatures.

**aint-Josse-ten-Noode,** v. de Belgique abant), faubourg de Bruxelles ; 33.810 h.

**aint-Jouan-des-Guérets,** comm. d'Ille-ilaine, arr. et à 8 kil. de Saint-Malo ; 1.230 h. ns de mer.

**aint-Jouin,** comm. de la Seine-Inférieure, et à 18 kil. du Havre ; 1.210 h. Ch. de f. Et. Sta- balnéaire.

**aint-Jouin-de-Marnes,** comm. des x-Sèvres, arr. et à 3 kil. de Parthenay ; 1.070 h. de f. Et. Eglise (XIe-XIIe s.), un des types classi- s de l'église romane poitevine.

**aint-Jouvent,** comm. de la Haute-Vienne, et à 19 kil. de Limoges ; 1.330 h. Ch. de f. Orl.

**aint-Juéry,** comm. du Tarn, arr. et à 6 kil. lbi, sur le Tarn, près du saut de Sabo ; 3.150 h. de f. Et. Métallurgie.

**aint-Julien** [*li-in*], ch.-l. de c. (Jura), arr. et kil. de Lons-le-Saunier ; 660 h. Carrières. — Le t. a 19 comm., et 4.240 h.

**aint-Julien,** comm. de l'Aube, arr. et à 5 kil. Troyes ; 1.320 h. Ch. de f. E.

**Saint-Julien,** village de Belgique (Flandre-Occidentale), au confluent des deux têtes du Hambeek, sous-affluent droit de l'Yperlée, situé un peu au N.-E. d'Ypres. Ce village a été très disputé entre Britanniques et Allemands pendant les durs combats qui ont eu lieu autour d'Ypres tout au long de la Grande Guerre. Pris par les Anglais le 31 octobre 1914, au moment où vient de se produire la ruée allemande qui ouvre la première bataille d'Ypres (29-30 octobre), il fut tenu par eux jusqu'au jour où se produisit la première attaque allemande avec gaz asphyxiants (22 avril 1915). Pris, reperdu, repris au cours des années suivantes, il fut finalement conquis en avril 1918 par les ennemis, lors de l'offensive allemande qui marqua le début de la troisième bataille des Flandres, puis recouvré le 28 septembre suivant, au début de la bataille des Crêtes de Flandre. Ce village n'existe plus.

**Saint-Julien, Saint-Julien-Beychevelle** ou **Saint-Julien-de-Médoc,** comm. de la Gironde, arr. et à 25 kil. de Lesparre ; 1.750 h. Ch. de f. Médoc. Vins renommés.

**Saint-Julien-aux-Bois,** comm. de la Corrèze, arr. et à 52 kil. de Tulle ; 1.180 h.

**Saint-Julien-Boutières,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 70 kil. de Tournon ; 880 h. Sur l'Erieux.

**Saint-Julien-Chapteuil,** ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 18 kil. du Puy ; 3.420 h. — Le cant. a 8 comm., et 11.440 h.

**Saint-Julien-d'Ance,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 47 kil. du Puy ; 860 h.

**Saint-Julien-de-Civry,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 10 kil. de Charolles ; 1.170 h.

**Saint-Julien-de-Concelles,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 18 kil. de Nantes, sur la Loire ; 3.390 h. Ch. de f.

**Saint-Julien-de-Coppel,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 28 kil. de Clermont ; 1.310 h.

**Saint-Julien-de-Maurienne,** comm. de la Savoie, arr. et à 6 kil. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 1.550 h. Vins.

**Saint-Julien-de-Vouvantes,** ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 14 kil. de Châteaubriant ; 1.570 h. Marbre, anthracite. — Le cant. a 5 comm., et 7.200 h.

**Saint-Julien-du-Sault** [*sô*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 10 kil. de Joigny, près de l'Yonne ; 1.740 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise des XIIIe et XVIe s. Remarquable par ses vitraux. Vins, bois, charbons. — Le cant. a 9 comm., et 6.300 h.

**Saint-Julien-en-Born,** comm. des Landes, arr. et à 43 kil. de Dax ; 1.610 h. Ch. de f.

**Saint-Julien-en-Genevois** [*voi*], ch.-l. d'arr. (Haute-Savoie), à 30 kil. d'Annecy ; 1.440 h. Ch. de f. P.-L.-M. Chaux, plâtre. — L'arr. a 6 cant., 76 comm., 50.520 h. Le cant. a 18 comm., et 11.030 h.

**Saint-Julien-en-Jarret,** comm. de la Loire, arr. et à 13 kil. de Saint-Etienne, sur le Gier ; 4.530 h. Houille, métallurgie.

**Saint-Julien-Labrousse,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 47 kil. de Tournon ; 1.380 h.

**Saint-Julien-l'Ars** [*lar*], ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 12 kil. de Poitiers ; 1.300 h. Ch. de f. Orl. Bois. — Le cant. a 12 comm., et 8.130 h.

**Saint-Julien-le-Petit,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 44 kil. de Limoges ; 1.650 h.

**Saint-Julien-lès-Metz,** comm. de la Moselle, arr. de Metz ; 1.826 h. Ch. de f.

**Saint-Julien-Molin-Molette,** comm. de la Loire, arr. et à 23 kil. de Saint-Etienne ; 2.490 h. Soieries.

**Saint-Julien-près-Bort,** comm. de la Corrèze, arr. et à 26 kil. d'Ussel ; 1.130 h.

**Saint-Junien** [*ni-in*], ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 12 kil. de Rochechouart, sur la Vienne ; 11.400 h. Ch. de f. Orl. Belle église romane du XIIe s. Papeteries, mégisseries. Tous les sept ans, pèlerinage des *Ostensions*. — Le cant. a 7 comm., et 20.150 h.

**Saint-Just** [*just*], comm. de l'Aveyron, arr. et à 42 kil. de Rodez, sur le Viaur ; 1.020 h.

**Saint-Just,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 9 kil. de Redon ; 1.730 h.

**Saint-Just,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 13 kil. de Limoges ; 1.340 h.

**Saint-Just,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 6 kil. de Marennes ; 1.670 h. Ch. de f. Et. Parc à huîtres.

**Saint-Just** (Louis-Antoine-Léon **de**), conventionnel français, né à Decize, m. à Paris (1767-1794), membre du comité de Salut public. Il développa avec rigueur un idéal chimérique de république spartiate. Il se signala par son habileté et son courage pendant sa mission aux armées du Rhin, où on lui dut la reprise des lignes de Wissembourg. Mort sur l'échafaud avec Robespierre, dont il était un des partisans les plus actifs.

**Saint-Just.** V. YUSTE.

**Saint-Just-d'Avray,** comm. du Rhône, arr. et à 35 kil. de Villefranche ; 1.410 h. Ch. de f. P.-L.-M. Scieries.

**Saint-Just-des-Marais,** comm. de l'Oise, arr. et à 2 kil. de Beauvais ; 1.700 h. Ch. de f. N. Passementerie.

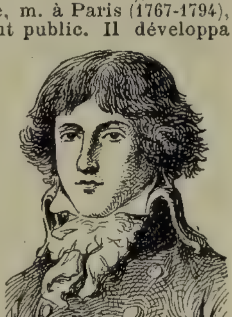
Saint-Just.

**Saint-Just-en-Chaussée,** ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 15 kil. de Clermont ; 2.690 h. Ch. de f. N. Gants, toiles. — Le cant. a 30 comm., et 12.400 h.

**Saint-Just-en-Chevalet** [*lè*], ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 25 kil. de Roanne ; 2.830 h. Ch. de f. Bois. — Le cant. a 8 comm., et 9.980 h.

**Saint-Justin,** comm. des Landes, arr. et à 11 kil. de Mont-de-Marsan, au-dessus de la Douze ; 1.600 h.

**Saint-Just-la-Pendue,** comm. de la Loire, arr. et à 26 kil. de Roanne, sur le Gand ; 2.720 h. Lainages, meubles.

**Saint-Just-Malmont,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 36 kil. d'Yssingeaux ; 3.570 h.

**Saint-Just-Sauvage,** comm. de la Marne, arr. et à 65 kil. d'Epernay ; 1.260 h. Ch. de f. E.

**Saint-Just-sur-Loire,** comm. de la Loire, arr. et à 20 kil. de Montbrison ; 2.450 h. Ch. de f. P.-L.-M. Verrerie, teinturerie.

**Saint-Juvat,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 12 kil. de Dinan ; 1.230 h.

**Saint-Kilda,** petite île anglaise de l'Atlantique, au large de l'Ecosse ; 80 h.

**Saint-Lager,** comm. du Rhône, arr. et à 12 kil. de Villefranche ; 1.180 h. Bons vins.

**Saint-Lambert** [*lan-bèr*] (Jean-François, marquis **de**), poète français, né à Nancy, m. à Paris (1716-1803) ; auteur du poème des *Saisons*. Il fut l'ami de Mme du Châtelet, de Mme d'Houdetot, etc. C'est un rimeur élégant et facile, mais froid. Membre de l'Académie française en 1770.

**Saint-Lambert-des-Levées,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 3 kil. de Saumur, sur la Loire ; 2.220 h.

**Saint-Lambert-du-Lattay,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 24 kil. d'Angers ; 1.320 h. Vignobles, marbre, anthracite.

**Saint-Lary,** comm. de l'Ariège, arr. et à 25 kil. de Saint-Girons ; 1.080 h. Ch. de f. M. Plomb argentifère.

**Saint-Lattier,** comm. de l'Isère, arr. et à 12 kil. de Saint-Marcellin ; 1.310 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-Laurent** [*lô-ran*], comm. de l'Ain, arr. et à 33 kil. de Bourg ; 1.720 h. Sur la Saône. Fonderie, fabrication de bougies, cierges.

**Saint-Laurent,** comm. des Vosges, arr. et à 4 kil. d'Epinal ; 2.840 h. Tissages.

**Saint-Laurent,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Eccloo) ; 3.620 h. Carrosserie.

**Saint-Laurent,** ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 20 kil. de Lesparre ; 2.970 h. (*Saint-Laurentins*). Ch. de f. Médoc. Vins. — Le cant. a 3 comm., et 5.260 h.

**Saint-Laurent,** ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 29 kil. de Saint-Claude ; 1.030 h. (*Saint-Laurentins*). Ch. de f. P.-L.-M. Horlogerie, fromages. — Le cant. a 18 comm., et 5.720 h.

**Saint-Laurent** ou **Saint-Laurent-de-Neste,** ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 34 kil. de Bagnères ; 1.220 h. (*Saint-Laurentins*). Filatures. — Le cant. a 17 comm., et 8.400 h.

**Saint-Laurent** (le), grand fleuve de l'Amérique du Nord, émissaire des cinq grands lacs Supérieur, Huron, Michigan, Erié, Ontario, il traverse des lacs, des archipels, forme des rapides célèbres, baigne Québec et se jette dans l'Atlantiqun par un magnifique estuaire ; 3.000 kil. Navigation très active.

**Saint-Laurent-Blangy,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 4 kil. d'Arras, sur la Scarpe ; 1.940 h. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Saint-Laurent-d'Aigouze,** comm. du Gard, arr. et à 28 kil. de Nîmes, sur le Vidourle ; 2.260 h. Ch. de f.

**Saint-Laurent-de-Cerdans,** comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 17 kil. de Céret ; 3.020 h. Ch. de f. Toiles.

**Saint-Laurent-de-Céris,** comm. de la Charente, arr. et à 19 kil. de Confolens ; 1.310 h.

**Saint-Laurent-de-Chamousset** [*mou-sè*], ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 47 kil. de Lyon ; 1.610 h. (*Saint-Laurentins*). Filatures, fromageries. — Le cant. a 14 comm., et 14.440 h.

**Saint-Laurent-de-la-Salanque,** comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 14 kil. de Perpignan, près de l'Agly ; 4.390 h. Ch. de f. Salines.

**Saint-Laurent-des-Autels,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 40 kil. de Cholet ; 1.240 h.

**Saint-Laurent-des-Eaux,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 26 kil. de Blois, sur l'Ardoux ; 1.310 h. Ch. de f.

**Saint-Laurent-d'Olt,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 59 kil. de Millau, sur le Lot ; 1 640 h. Ch. de f. M. Séminaire arabe. Cuivre.

**Saint-Laurent-du-Maroni,** bourg de la Guyane française, sur le *Maroni* ; 2.000 h. Pénitencier.

**Saint-Laurent-du-Pape,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 25 kil. de Privas, sur l'Erieux ; 1.340 h. Ch. de f. P.-L.-M. Filature.

**Saint-Laurent-du-Pont** [*pon*], ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 22 kil. de Grenoble ; 2.170 h. (*Saint-Laurentins*). Ch. de f. Marbres, distilleries, forges. — Le cant. a 7 comm., et 8.700 h.

**Saint-Laurent-du-Var,** comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 27 kil. de Grasse, sur le Var ; 1.790 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-Laurent-les-Eglises,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 30 kil. de Limoges ; 1.540 h.

**Saint-Laurent-sur-Gorre,** ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 13 kil. de Rochechouart ; 2.600 h. (*Saint-Laurentins*). Ch. de f. — Le cant. a 6 comm., et 8.670 h.

**Saint-Laurent-sur-Sèvre,** comm. de la Vendée, arr. et à 59 kil. de La Roche-sur-Yon ; 2.610 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Laurs** [*lor*], comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 27 kil. de Niort ; 1.320 h. Ch. de f. Et. Houille, chaux.

**Saint-Lazare** (*maison de*). V. LAZARE (saint-).

**Saint-Lazare** (*hospitaliers de*), ordre religieux et militaire fondé à Jérusalem en 1120.

**Saint-Léger** [*jé*], comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Virton) ; 2.140 h. Machines agricoles, tanneries.

**Saint-Léger-de-Fougeret** [*jé, je-rè*], comm. de la Nièvre, arr. et à 8 kil. de Château-Chinon ; 1.230 h.

**Saint-Léger-des-Vignes,** comm. de la Nièvre, arr. et à 52 kil. de Nevers ; 1.790 h. Verrerie, plâtre.

**Saint-Léger-du-Bourg-Denis,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 5 kil. de Rouen ; 1.450 h. Produits chimiques, filatures.

**Saint-Léger-les-Domart,** comm. de la Somme, arr. et à 23 kil. de Doullens ; 1.970 h. Ch. de f. N. Tissages.

**Saint-Léger-Magnazeix,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 27 kil. de Bellac ; 1.820 h.

**Saint-Léger-sous-Beuvray** [*vrè*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 19 kil. d'Autun ; 1.720 h. — Le cant. a 7 comm., et 8.710 h. Vins.

**Saint-Léger-sur-Dheune,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 20 kil. de Chalon-sur-Saône ; 1.860 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles, plâtre.

**Saint-Léger-Vauban,** comm. de l'Yonne, arr. et à 22 kil. d'Avallon ; 1.120 h. Sablières.

**Saint-Léon,** comm. de l'Allier, arr. et à 24 kil. de Lapalisse ; 1.360 h. Marbre, manganèse.

**Saint-Léonard** [*nar*], comm. des Vosges, arr. et à 9 kil. de Saint-Dié, sur la Meurthe ; 1.300 h. Ch. de f. Est. Féculerie, étoffes. Partiellement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Saint-Léonard,** ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 23 kil. de Limoges ; 5.990 h. Près de la Vienne. Ch. de f. Orl. Porcelaine, papeterie. Patrie de Gay-Lussac. — Le cant. a 10 comm., et 14.280 h.

**Saint-Léonard,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 2.810 h. Machines.

**Saint-Leu-d'Esserent,** comm. de l'Oise, arr. et à 14 kil. de Senlis, sur l'Oise ; 1.450 h. Ch. de f. N. Sucrerie.

**Saint-Leu-Taverny,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 14 kil. de Pontoise ; 3.610 h. Ch. de f. Nord. Châteaux habités par le roi Louis de Hollande et la reine Hortense, achetés plus tard par le dernier prince de Condé et démolis après sa mort tragique.

**Saint-Lizier** [*zi-é*], ch.-l. de c. (Ariège), arr. et à 2 kil. de Saint-Girons ; 1.300 h. Sur le Salat. Ch. de f. M. Cathédrale du XIIe siècle, avec cloître. Remparts romains. — Le cant. a 16 comm., et 9.840 h.

**Saint-Leonards-on-Sea,** station balnéaire du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Sussex), sur la Manche ; 12.000 h. Faubourg de *Hastings*.

**Saint-Lô,** ch.-l. du dép. de la Manche, sur la Vire ; ch. de f. Et. ; à 314 kil. de Paris ; 11.860 h. (*Saint-Lois, Saint-Loins* ou *Laudiniens*). Laines, calicots, rubans, papeterie. Patrie de Leverrier, d'Octave Feuillet. Eglise Notre-Dame (XIIIe-XVIe s.). — L'arr. a 9 cant., 117 comm., 78.560 h. Le cant. a 11 comm., et 15.870 h.

Armes de Saint-Lô.

**Saint-Loubès,** comm. de la Gironde, arr. et à 22 kil. de Bordeaux, non loin de la Dordogne ; 2.850 h. Ch. de f. Orl. Raffinerie de pétrole. Vins.

**Saint-Louis** (ÎLE), île de la Seine, à Paris, à l'E. de la Cité, qui a gardé en partie sa physionomie d'autrefois. Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, hôtels Lambert, de Lauzun, de Bretonvilliers, etc.

**Saint-Louis** (*hôpital*), construit à Paris (Xe arr.) sur l'ordre de Henri IV par l'architecte Claude Vellefaux pour les pestiférés ; aujourd'hui, affecté aux maladies cutanées et syphilitiques.

**Saint-Louis** (Jean-Ludovic BARTHÉLEMY, en religion le P. Pierre **de**), carme et poète français, né à Valréas, m. à Pineti (1626-1684) ; auteur d'un bizarre poème plein d'imagination et aussi d'incongruités, avec de très beaux passages : *la Magdeleine au désert de la Sainte-Baume*.

**Saint-Louis,** v. des Etats-Unis (Missouri), sur le Mississipi, en aval du confluent du Missouri ; 773.000 h. Minoterie, grande industrie, métallurgie, préparation des viandes salées, tanneries.

**Saint-Louis,** v. de l'Afrique-Occidentale française (Sénégal), près de l'embouchure du fleuve ; 23.000 h. Résidence du lieutenant-gouverneur du Sénégal ; cour d'appel.

**Saint-Louis,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulhouse ; 5.194 h. Ch. de f.

**Saint-Louis-de-la-Réunion,** v. de la Réunion, à 45 kil. de Saint-Denis ; 12.730 h.

**Saint-Louis-des-Français,** église nationale des Français à Rome, construite en 1589 ; la façade est de Giacomo della Porta.

**Saint-Loup-sur-Semouse** [*lou*], ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 29 kil. de Lure ; 3.640 h. Ch. de f. E. Verreries, ébénisterie. — Le cant. a 13 comm., et 18.710 h.

**Saint-Loup-sur-Thouet,** ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 19 kil. de Parthenay ; 1.270 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 9 comm., et 6.900 h.

**Saint-Lubin-des-Joncherets** [*rè*], comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 13 kil. de Dreux ; 1.550 h. Cotonnades.

**Saint-Lumine-de-Coutais** [*tè*], comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 20 kil. de Nantes ; 1.350 h.

**Saint-Lunaire** [*nè-re*], comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 8 kil. de Saint-Malo ; 1.400 h. Bains de mer.

**Saint-Lyphard,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 20 kil. de Saint-Nazaire ; 2.070 h. Mégalithes.

**Saint-Lys** [*liss*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 13 kil. de Muret ; 1.900 h. (*Saint-Lysiens*). Ch. de f. — Le cant. a 11 comm. et 5.320 h.

**Saint-Macaire** [*kè-re*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 15 kil. de La Réole ; 2.150 h. (*Macariens*). Sur la Garonne. Ch. de f. M. Triple rempart. Eglise Saint-Sauveur (XIIe-XIIIe s.). Vins. — Le cant. a 14 comm., et 9 370 h.

**Saint-Macaire,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 12 kil. de Cholet ; 2.340 h. Ch. de f.

**Saint-Maixent** [*mèk-san*], ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 32 kil. de Niort ; sur la Sèvre Niortaise ; 5.650 h. (*Saint-Maixentais*). Ch. de f. Et. Ecole militaire des élèves officiers d'infanterie. Eglise abbatiale du XIIe s. Lainages, toiles. — Le cant. a 16 comm., et 21.920 h.

**Saint-Maixent,** comm. de la Sarthe, arr. et à 42 kil. de Mamers ; 1.300 h.

**Saint-Malo,** ch.-l. d'arr. (Ille-et-Vilaine), à l'embouchure de la Rance ; ch. de f. Et. ; à 80 kil. de Rennes ; 12.370 h. (*Malouins*). Ecole d'hydrographie. Toiles, corderies, armements pour la pêche de la morue. Exportation de beurre, œufs. Patrie de J. Cartier, Duguay-Trouin, Surcouf, Maupertuis, Lamennais, Broussais, Chateaubriand. Les corsaires malouins se rendirent redoutables aux Anglais, au XVIe et au XIXe siècle. Beaux remparts. Château avec la tour Quiquengrogne. Eglise Saint-Vincent (XIIe s.). — L'arr. a 9 cant., 64 comm., 131.980 h. Le cant. a 2 comm., et 18.080 h.

Armes de Saint-Malo.

**Saint-Malo-de-la-Lande,** ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 9 kil. de Coutances ; 290 h. — Le cant. a 13 comm., et 8.310 h.

**Saint-Mamert-du-Gard** [*mèr*], ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 17 kil. de Nîmes ; 420 h. — Le cant. a 13 comm., et 5.480 h.

**Saint-Mamet-la-Salvetat** [*mè, ta*], ch.-l. de c. (Cantal), arr. et à 18 kil. d'Aurillac ; 1.880 h. Fromages. — Le cant. a 11 comm., et 8.560 h.

**Saint-Mandé,** comm. du dép. de la Seine ; arr. et à 16 kil. de Sceaux, dans la banlieue de Paris ; 19.230 h. Ch. de f. E.

**Saint-Mandrier** [*dri-é*], village du Var, comm. de la Seyne-sur-Mer ; 1.500 h. Important hôpital de la marine (1820-1830).

**Saint-Marc,** comm. du Finistère, arr. et à 4 kil. de Brest ; 4.030 h. Bains de mer.

**Saint-Marc** (ÉGLISE). V. MARC.

**Saint-Marc Girardin** (Marc GIRARDIN, dit), critique littéraire et homme politique français, né à Paris, m. à Morsang-sur-Seine (1801-1873) ; membre de l'Académie française ; auteur de *La Fontaine et les Fabulistes*, des *Essais de littérature et de morale*, etc. Son *Cours de littérature dramatique* est un livre utile, remarquable par la finesse des aperçus et l'élégante vivacité du style, mais sévère à l'excès à l'égard du romantisme.

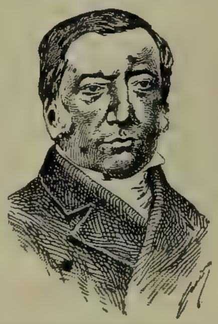
Saint-Marc Girardin.

**Saint-Marceaux** [*sô*] (Charles-*René* **de**), sculpteur français, né à Reims, m. à Paris (1845-1915). Artiste délicat, souvent émouvant, il a modelé de nombreux bustes et, entre autres œuvres de genre : *Arlequin, le Génie gardant le secret de la tombe, Danseuse arabe*, etc.

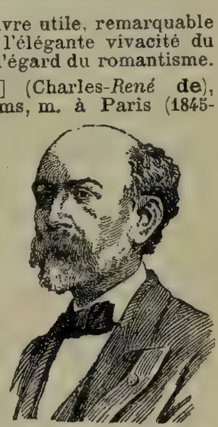
R. de Saint-Marceaux.

**Saint-Marcel,** comm. de l'Aude, arr. et à 10 kil. de Narbonne ; 1.230 h. ; sur l'Aude. Vins.

**Saint-Marcel,** comm. de l'Indre, arr. et à 29 kil. de Châteauroux, près de la Creuse ; 2.630 h. Ch. de f. Orl. Carrières.

**Saint-Marcel,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 3 kil. de Chalon ; 2.070 h. Ch. de f. P.-L.-M. Tombeau d'Abélard, qui passa ses dernières années dans l'abbaye de Saint-Marcel.

**Saint-Marcel-d'Ardèche,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 61 kil. de Privas ; 1.450 h. Ch. de f. P.-L.-M. Lignite. Filature de soie. Château où naquit le cardinal de Bernis.

**Saint-Marcel-de-Félines,** comm. de la Loire, arr. et à 25 kil. de Roanne ; 1.260 h.

**Saint-Marcellin,** ch.-l. d'arr. (Isère) ; sur la Cumane, affluent de l'Isère ; 3.350 h. ; ch. de f. P.-L.-M. ; à 52 kil. de Grenoble. Soie grège, fromage estimé, vins, tabac. — L'arr. a 7 cant., 87 comm. 71.970 h. Le cant. a 17 comm. et 15.420 h.

Armes de Saint-Marcellin (Isère).

**Saint-Marcellin,** comm. de la Loire, arr. et à 12 kil. de Montbrison, sur la Mare ; 1.990 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-Marc-le-Blanc,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 16 kil. de Fougères ; 1.590 h.

**Saint-Marcouf,** comm. de la Manche, arr. et a 14 kil. de Valognes ; 680 h. Station balnéaire.

**Saint-Mard,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Virton, sur la Vire) ; 1.680 h. Chaux, tuiles.

**Saint-Marin,** petite république enclavée dans le royaume d'Italie ; 67 kilom. carr. ; 11.000 h. Cap. *Saint-Marin* ; 1.000 h. Sol fertile. Fondée, dit-on, au IVe siècle, par San Marino, la république a toujours réussi à maintenir son indépendance. Le pouvoir exécutif est exercé par deux *capitaines régents*, choisis pour six mois par le *Grand Conseil général*, lequel est élu au suffrage direct pour neuf ans et renouvelable par tiers tous les trois ans.

Armoiries de la république de Saint-Marin.

**Saint-Marin** (*médaille de*) **pour le mérite civil et militaire.** V. MÉRITE.

**Saint-Mars-de-Coutais** [*mar, tè*], comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 17 kil. de Nantes ; 1.590 h.

**Saint-Mars-d'Egrenne,** comm. de l'Orne, arr. et à 18 kil. de Domfront ; 1.550 h.

**Saint-Mars-d'Outillé,** comm. de la Sarth arr. et à 20 kil. du Mans ; 1.810 h.

**Saint-Mars-du-Désert,** comm. de la Loir Inférieure), arr. et à 43 kil. de Châteaubriant ; 1.940 Ch. de f. Et.

**Saint-Mars-la-Brière,** comm. de la Sa the, arr. et à 14 kil. du Mans ; 1.240 h. Ch. de f. E

**Saint-Mars-la-Jaille,** ch.-l. de c. (Loir Inférieure), arr. et à 18 kil. d'Ancenis ; 1.710 h. C de f. Et. — Le cant. a 6 comm. et 7.660 h.

**Saint-Mars-sur-la-Futaie** [*tè*], comm de la Mayenne, arr. et à 40 kil. de Mayenne ; 1.280

**Saint-Martial,** comm. de l'Ardèche, arr. et 77 kil. de Tournon ; 1.680 h.

**Saint-Martin,** comm. du Morbihan, arr. et 25 kil. de Vannes ; 1.760 h.

**Saint-Martin** ou **Saint-Martin-de-R** ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), dans l'île de R arr. et à 20 kil. de La Rochelle ; 1.860 h. Petit por Eaux-de-vie. Dépôt pour les forçats avant le transportation à la Guyane. — Le cant. a 4 com et 8.360 h.

**Saint-Martin,** une des petites Antilles, appa tenant pour les deux tiers à la France (capit. *Le M rigot*), et pour l'autre tiers à la Hollande (capit. *Ph lipsbourg*) ; 7.000 h. Canne à sucre.

**Saint-Martin** (Louis-Claude **de**), dit le *Phil sophe inconnu*, écrivain et philosophe français, né Amboise, m. à Aunay, près de Paris (1743-1803). E prit nébuleux, pénétré de l'illuminisme de Jac Boehme, il écrivit son traité célèbre : *Tableau nat rel des rapports qui existent entre Dieu, l'homme l'univers.* Sa doctrine est un spiritualisme absolu.

**Saint-Martin** (*canal*), canal qui traverse Par de la Villette à la Seine, partiellement en tunn (creusé en 1802-1825).

**Saint-Martin** (*porte*), arc de triomphe constru à Paris en 1675, sur les plans de Pierre Bullet, à gloire de Louis XIV. Haut de 18 mètres, il est orn de sculptures dues à Desjardins, Marsy, etc.

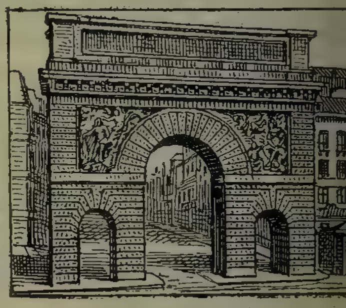
Porte Saint-Martin

**Saint-Martin** (*théâtre de la* PORTE-), situé à Paris, boulevard du même nom. Construit en 1781 par Lenoir pour abriter l'Opéra, à la suite de l'incendie de la salle du Palais-Royal. A partir de 1794, l'Opéra laissa la salle du boulevar qui prit alors le nom de Porte-Saint-Martin, f fermée en 1807, rouvrit ses portes en 1808 (sous nom de *Spectacle des jeux gymniques*) et, en 181 reprit son premier titre.

**Saint-Martin-au-Laert,** comm. du Pa de-Calais, arr. et à 2 kil. de Saint-Omer ; 1.240 Marne. Sucrerie.

**Saint-Martin-aux-Buneaux** [*nô* comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 33 kil. d'Yv tot ; 1.390 h. Bains de mer.

**Saint-Martin-Boulogne,** comm. du Pa de-Calais, arr. et à 2 kil. de Boulogne ; 5.290 h.

**Saint-Martin-Château,** comm. de Creuse, arr. et à 16 kil. de Bourganeuf ; 1.160 h. F lature.

**Saint-Martin-d'Auxigny** [*ô-si*], ch.-l. c. (Cher), arr. et à 15 kil. de Bourges ; 1.850 h. C de f. Orl. — Le cant. a 11 comm., et 10.860 h.

**Saint-Martin-de-Belleville,** comm. de Savoie, arr. et à 27 kil. de Moûtiers ; 1.420 h. A thracite.

**Saint-Martin-de-Connée,** comm. de Mayenne, arr. et à 23 kil. de Mayenne, près de l'O the ; 1.400 h.

**Saint-Martin-de-Hinx,** comm. des La des, arr. et à 29 kil. de Dax ; 1.240 h.

**Saint-Martin-de-Landelle,** comm. de Manche, arr. et à 23 kil. de Mortain ; 1.520 h.

**Saint-Martin-de-Londres,** ch.-l. de (Hérault), arr. et à 25 kil. de Montpellier ; 710 h. Le cant. a 10 comm., et 3.330 h.

**Saint-Martin-de-Queyrières,** comm. d Hautes-Alpes, arr. et à 11 kil. de Briançon, au-de sus de la Durance ; 1.210 h. Ch. de f. P.-L.-M. A thracite.

**Saint-Martin-de-Sanzay,** comm. d Deux-Sèvres, arr. et à 41 kil. de Bressuire, sur Rhouet ; 1.280 h.

**Saint-Martin-des-Besaces,** comm. Calvados, arr. et à 24 kil. de Vire ; 1.300 h.

**Saint-Martin-des-Champs,** comm. Finistère, arr. et à 1 kil. de Morlaix ; 2.070 h. Fo derie de fer. Savonnerie.

**Saint-Martin-des-Champs** (*abbaye, église,* pu *prieuré de*), à Paris, affecté aujourd'hui au Conse vatoire des arts et métiers. De l'ancien prieuré, reste l'église, le beau réfectoire et une tourelle.

**Saint-Martin-de-Seignanx** [*sè-gnan* ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 40 kil. de Dax ; 2.630 — Le cant. a 8 comm. et 10.530 h.

**Saint-Martin-des-Noyers,** comm. de Ve dée, arr. et à 21 kil. de La Roche-sur-Yon ; 2.230

**Saint-Martin-d'Estréaux,** comm. de Loire, arr. et à 31 kil. de Roanne ; 1.710 h. Ch. de P.-L.-M. Bonneterie.

**Saint-Martin-de-Valamas** [*mass*], ch. de c. (Ardèche), arr. et à 63 kil. de Tournon, s l'Erieux ; 2.620 h. Ch. de f. — Le cant. a 11 comm et 11.770 h.

**Saint-Martin-de-Valgalgues,** comm. d Gard, arr. et à 5 kil. d'Alès ; 2.700 h. Houille.

**Saint-Martin-d'Hères,** comm. de l'Isère arr. et à 5 kil. de Grenoble ; 1.870 h. Fonderie.

**Saint-Martin-du-Mont,** comm. de l'Ain arr. et à 14 kil. de Bourg ; 1.510 h. Ch. de f. P.-L.-M

**Saint-Martin-d'Uriage,** comm. de l'Isère, et à 14 kil. de Grenoble ; 1.660 h.

**Saint-Martin-en-Bresse,** ch.-l. de c. ône-et-Loire), arr. et à 18 kil. de Chalon-surne ; 1 960 h. Ch. de f. — Le cant. a 9 comm. et 0 h.

**Saint-Martin-en-Coailleux,** comm. de oire, arr. et à 12 kil. de Saint-Etienne ; 3.030 h. iille.

**Saint-Martin-en-Haut,** comm. du Rhône, et à 35 kil. de Lyon ; 2.680 h. Ch. de f.

**Saint-Martin-la-Méanne,** comm. de la rèze, arr. et à 33 kil. de Tulle ; 1.160 h.

**Saint-Martin-la-Plaine,** comm. de la re, arr. et à 26 kil. de Saint-Etienne ; 1.720 h. iille.

**Saint-Martin-la-Sauveté,** comm. de la re, arr. et à 43 kil. de Roanne ; 1.580 h. Chaux.

**Saint-Martin-le-Beau,** comm. d'Indre-et-re, arr. et à 17 kil. de Tours ; 1.240 h. Ch. de f.

**Saint-Martin-Lestra,** comm. de la Loire, et à 34 kil. de Montbrison ; 1.220 h.

**Saint-Martin-Sainte-Catherine,** comm. a Creuse, arr. et à 8 kil. de Bourganeuf ; 1.360 h.

**Saint-Martin-Valmeroux,** comm. du Canarr. et à 18 kil. de Mauriac ; 1.320 h.

**Saint-Martin-Vésubie** [*zu-bî*], ch.-l. de c. oes-Maritimes), arr. et à 59 kil. de Nice ; 1.980 h. de f. S. Station estivale. Source sulfureuse alcafroide. — Le cant. a 2 comm. et 2.250 h.

**Saint-Martory,** ch.-l. de c. (Haute-Garonne), et à 19 kil. de Saint-Gaudens ; 1.040 h. Sur la onne et à l'origine du *canal d'irrigation de nt-Martory* ; 1.040 h. Ch. de f. M. Ruines intérestes. — Le cant. a 12 comm. et 4.550 h.

**Saint-Mathieu,** ch.-l. de c. (Haute-Vienne), et à 17 kil. de Rochechouart ; 2.520 h. Ch. de f. Le cant. a 7 comm. et 10.270 h.

**Saint-Mathieu** (POINTE), cap à l'extrémité st du Finistère. Falaise granitique escarpée.

**Saint-Mathurin,** comm. de Maine-et-Loire, et à 21 kil. d'Angers ; 2.010 h. Ch. de f. Orl. Vins.

**Saint-Maur,** comm. de l'Indre, arr. et à 3 kil. Châteauroux, sur l'Indre ; 1.510 h. Ch. de f. Orl. ux.

**Saint-Maur-des-Fossés,** ch.-l. de c. de la ne, arr. et à 18 kil. de Sceaux ; 40.183 h. Ch. de f. la Marne. Carrières, produits chimiques. En 1465, it signé le traité qui mettait fin à la *Ligue du n public*. — Le cant. a 4 comm., et 49.090 h.

**Saint-Maurice,** comm. de la Seine, arr. et à kil. de Sceaux ; 8.320 h. Porcelaine. Hospice iénés, dit « de Charenton ». Patrie d'E. Delaix.

**Saint-Maurice,** comm. de la Creuse, arr. et kil. de Guéret ; 1.570 h.

**Saint-Maurice,** comm. de la Vienne, arr. et kil. de Civray ; 1.230 h. Chaux.

**Saint-Maurice,** comm. de la Charente, arr. 6 kil. de Confolens : 1.840 h.

**Saint-Maurice,** comm. de Suisse (cant. du ais), ch.-l. de district, au-dessus du Rhône ; 0 h. Station de la ligne du Simplon. Abbaye cée, fondée au IVe siècle. C'est là que furent martys saint Maurice et ses compagnons.

**Saint-Maurice-de-Lignon,** comm. de la ite-Loire, arr. et à 44 kil. d'Yssingeaux ; 2.390 h.

**Saint-Maurice-en-Gourgois,** comm. de oire, arr. et à 29 kil. de Montbrison ; 1.670 h.

**Saint-Maurice-lès-Châteauneuf,** im. de Saône-et-Loire, arr. et à 20 kil. de Charol; 1.570 h. Corderie, filature.

**Saint-Maurice-près-Pionsat,** comm. du y-de-Dôme, arr. et à 56 kil. de Riom ; 1.550 h.

**Saint-Maurice-sur-Aveyron,** comm. du ret, arr. et à 27 kil. de Montargis ; 1.550 h.

**Saint-Maurice-sur-Moselle,** comm. des ges, arr. et à 28 kil. de Remiremont, sur la Moe ; 2.950 h. Filatures, tissages.

**Saint-Max,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. 2 kil. de Nancy ; 2.390 h. Aciérie, bonneterie.

**Saint-Maximin,** comm. de l'Oise, arr. et à il. de Senlis ; 1.320 h. Ch. de f. N. Carrières.

**Saint-Maximin** [*mak-si*], ch.-l. de c. (Var), et à 12 kil. de Brignoles ; 2.600 h. Ch. de f. L.-M. Plâtre. Belle église gothique (XIIIe-XIVe s.). Le cant. a 8 comm., et 7.570 h.

**Saint-Mayeux,** comm. des Côtes-du-Nord, et à 25 kil. de Loudéac ; 1.530 h.

**Saint-Méard-de-Gurson,** comm. de la rdogne, arr. et à 26 kil. de Bergerac ; 1.210 h. Ch. f. Orl. Bons vins.

**Saint-Médard,** comm. de la Creuse, arr. et à il. d'Aubusson ; 1.270 h. Mine de houille.

**Saint-Médard-de-Guizières,** comm. de Gironde, arr. et à 20 kil. de Libourne, sur l'Isle ; 0 h. Ch. de f. Orl. Vignobles.

**Saint-Médard-en-Jalles,** comm. de la onde, arr. et à 13 kil. de Bordeaux ; 4.880 h. Vins, s le Médoc. Poudrerie.

**Saint-Méen** [*mé-in*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), et à 22 kil. de Montfort ; 2.960 h. Ch. de f. Et. tes d'une abbaye fondée sous Clotaire II. — Le t. a 9 comm. et 12.430 h.

**Saint-Mégrin** (Paul de STUER DE CAUSSADE, ite de), mignon de Henri III, gouverneur de la ntonge, assassiné en 1578 par les gens de Henri de se, dont il avait séduit la femme, Catherine de ves.

**Saint-Méloir-des-Ondes,** comm. d'Ille-Vilaine, arr. et à 10 kil. de Saint-Malo ; 3.190 h.

**Saint-Même,** comm. de la Charente, arr. et kil. de Cognac ; 1.470 h. Ch. de f. Et. Port, vibles.

**Saint-Menges,** comm. des Ardennes, arr. et kil. de Sedan ; 1.430 h. Filature, fabrique de ps.

**Saint-Menoux,** comm. de l'Allier, arr. et à il. de Moulins ; 1.360 h. Ch. de f. Fours à chaux.

**Saint-Mesmin,** comm. de la Vendée, arr. et 2 kil. de Fontenay-le-Comte ; 1.900 h. Ch. de f. Et.

**Saint-m'Hervé,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 10 kil. de Vitré ; 1.690 h.

**Saint-Michel,** ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 13 kil. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 2.630 h. Anthracite. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 8 comm. et 7.490 h.

**Saint-Michel,** comm. de la Charente, arr. et à 5 kil. d'Angoulême, près de la Charente ; 1.210 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Michel,** comm. de l'Aisne, arr. et à 23 kil. de Vervins ; 5.140 h. Ch. de f. E. Forges, filature. Chaussures.

**Saint-Michel,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges), sur le Wardamme ; 2.880 h.

**Saint-Michel** (LE MONT). V. MONT-SAINT-MICHEL (*le*).

**Saint-Michel-Chef-Chef,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 20 kil. de Paimbœuf, à l'embouchure de la Loire ; 1.230 h. Ch. de f. Bains de mer.

**Saint-Michel-de-Chavaignes,** comm. de la Sarthe, arr. et à 18 kil. de Saint-Calais ; 1.240 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Michel-en-Grève,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 11 kil. de Lannion ; 500 h. Ch. de f. Bains de mer (belle plage de sable).

**Saint-Michel-en-l'Herm,** comm. de la Vendée, arr. et à 43 kil. de Fontenay-le-Comte ; 2.880 h.

**Saint-Michel-l'Ecluse-et-Léparon,** comm. de la Dordogne, arr. et à 27 kil. de Ribérac ; 1.250 h. Vins blancs.

**Saint-Michel-Mont-Mercure,** comm. de la Vendée, arr. et à 47 kil. de Fontenay-le-Comte ; 1.620 h.

**Saint-Michel-sur-Meurthe,** comm. des Vosges, arr. et à 7 kil. de Saint-Dié ; 1.350 h. Ch. de f. E. Tissages. Partiellement détruit au cours de la Grande Guerre.

**Saint-Mihiel,** ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 18 kil. de Commercy ; 9.660 h. Ch. de f. E. Tribunal de première instance, cour d'assises. Forges, bonneterie, papeterie. Fort. Patrie de Ligier Richier, dont le beau Saint-Sépulcre figure à l'église Saint-Etienne. Eglise Saint-Michel. Ancienne abbaye. Saint-Mihiel et les Côtes de Meuse, au sud de Verdun, furent attaquées une première fois pendant la bataille de la Marne (du 8 au 10 septembre 1914) ; s'ils échouèrent alors, les Allemands réparèrent tôt après leur échec quand, fin septembre, ils s'emparèrent de Saint-Mihiel (le 25). Ils créèrent ainsi sur le front français de la Meuse une hernie ou un saillant tout à fait dangereux pour leurs adversaires, et ils s'y maintinrent jusqu'en 1918, en dépit de plusieurs tentatives françaises pour les en déloger. Enfin, les Américains du général Pershing agissant isolément pour la première fois, avec le soutien des troupes françaises, s'emparèrent de Saint-Mihiel les 12-13 septembre 1918, faisant 13.000 prisonniers et réduisant la hernie. Ce fut la bataille de Saint-Mihiel, un des principaux faits d'armes et de la poussée vers la position Hindenburg, entre le 29 août et le 20 septembre 1918. Saint-Mihiel a été très endommagé par la Grande Guerre. — Le cant. a 28 comm., et 21.280 h.

**Saint-Molf** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 26 kil. de Saint-Nazaire ; 1.230 h. Ch. de f. Marais salants.

**Saint-Moritz,** comm. de Suisse (cant. des Grisons), sur le *lac de Saint-Moritz* (Haute-Engadine), entre 1.856 et 1.770 m. d'altitude ; 1.600 h. Source ferrugineuse bicarbonatée (bains et boissons) ; station d'hiver très fréquentée par les sportsmen (toboggan, luge, etc.).

**Saint-Nabord,** comm. des Vosges, arr. et à 3 kil. de Remiremont, sur la Moselle ; 1.830 h. Ch. de f. E. Carrière de grès.

**Saint-Nazaire** [*zè-re*], comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 22 kil. de Marennes, près de la Charente, à 2 kil. de l'Atlantique ; 1.440 h. Marais salants.

**Saint-Nazaire,** ch.-l. d'arr. (Loire-Inférieure), à l'embouchure de la Loire ; ch. de f. Orl. ; à 60 kil. de Nantes ; 41.631 h. (*Nazairiens*). Rade sûre ; avant-port aménagé en 1907 : vaste bassin à flot. Saint-Nazaire est le port de *Nantes*. Constructions navales, scieries, fonderies, forges. — L'arr. a 11 cant., 56 comm., 187.800 h. Le cant. a 4 comm., et 53.570 h.

**Saint-Nectaire** [*nèk-tè-re*], comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 26 kil. d'Issoire ; 1.250 h. Eaux thermales bicarbonatées et chlorurées sodiques. Fromages. Eglise de style roman auvergnat.

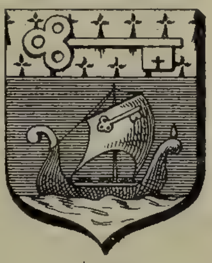

Armes de Saint-Nazaire (L.-Inf.).

**Saint-Nicolas,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 1 kil. d'Arras, sur la Scarpe ; 1.290 h. Bougie, stéarine, huiles, chaux.

**Saint-Nicolas** [*la*], v. de Belgique (Flandre-Orientale), ch.-l. d'arr. ; 34.800 h. Dentelles, filatures.

**Saint-Nicolas,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 9.940 h. Charbonnages, tuileries.

**Saint-Nicolas** ou **Saint-Nicolas-du-Port,** ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 12 kil. de Nancy ; 5.730 h. Sur la Meurthe. Fonderies. Toiles, bonneterie. Sel gemme. Au moyen âge, pèlerinage célèbre. Belle basilique. — Le cant. a 25 comm., et 25.500 h.

**Saint-Nicolas-d'Aliermont,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 13 kil. de Dieppe ; 2.380 h. Fonderie de cuivre.

**Saint-Nicolas-de-Bourgueil,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 20 kil. de Chinon ; 1.540 h.

**Saint-Nicolas-de-la-Grave,** ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 11 kil. de Castelsarrasin ; 2.310 h. — Le cant. a 15 comm., et 7.560 h.

**Saint-Nicolas-de-Redon,** ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 48 kil. de Saint-Nazaire, sur la Vilaine ; 2.530 h. — Le cant. a 4 comm. et 14.650 h.

**Saint-Nicolas des Champs**, église de Paris, rue Saint-Martin, à côté du Conservatoire des arts et métiers : très ancienne, reconstruite au XVe siècle et agrandie à la fin du XVIe.

**Saint-Nicolas-du-Pélem** [*lèm'*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 34 kil. de Guingamp ; 3.110 h. Ch. de f. — Le cant. a 8 comm. et 10.990 h.

**Saint-Nicolas-près-Granville,** comm. de la Manche, arr. et à 26 kil. d'Avranches ; 1.390 h.

**Saint-Ninians** [*ni-an*], bourg d'Ecosse (comté de Stirling) ; 14.000 h. Fabrication de lainages.

**Saint-Nizier-d'Azergues,** comm. du Rhône, arr. et à 32 kil. de Villefranche, sur l'*Azergues* ; 1.330 h. Ch. de f. P.-L.-M. Soieries.

**Saint-Nizier-le-Bouchoux,** comm. de l'Ain, arr. et à 18 kil. de Bourg, sur la Sane ; 1.580 h.

**Saint-Nizier-sous-Charlieu,** comm. de la Loire, arr. et à 16 kil. de Roanne, au-dessus du Sornin ; 1.220 h.

**Saint-Nolff,** comm. du Morbihan, arr. et à 11 kil. de Vannes ; 1.270 h.

**Saint-Non** (Jean-Claude RICHARD, abbé de), antiquaire et graveur français, né et m. à Paris (1730-1804) ; a gravé un grand nombre d'estampes d'après les maîtres et d'après ses propres dessins.

**saint-office** [*sin-to-fi-se*] n. m. Congrégation de l'Inquisition, établie à Rome. Tribunal de l'Inquisition : *Galilée fut condamné par le saint-office.*

**Saint-Olave-Mary-Gate,** bourg d'Angleterre (comté d'York) ; 11.000 h.

**Saint-Omer** [*mèr*], ch.-l. d'arr. (Pas-de-Calais), sur l'Aa ; ch. de f. N. ; à 70 kil. d'Arras ; 20.470 h. (*Audomarois*). Lainages, sucreries, céréales. Eglise Notre-Dame (XIIe-XVe s.). Quartier général anglais du 12 octobre 1914 au 31 mars 1916, pendant la Grande Guerre ; lord Roberts y est mort. — L'arr. a 7 cant., 118 comm., 115.290 h. Le cant. a 17 comm., et 39.250 h.

**Saint-Onen,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 19 kil. de Montfort ; 1.270 h.

**Saintonge,** anc. prov. de France ; capit. *Saintes*. Réunie à la couronne en 1372 par Charles V, perdue, puis reconquise sur les Anglais en 1451, elle a formé avec l'Aunis le dép. de la Charente-Inférieure. Terrains bas, parfois marécageux, généralement fertiles. (Hab. *Saintongeois.*)

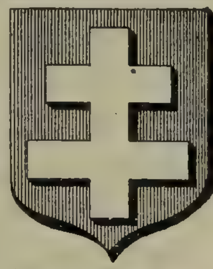

Armes de Saint Omer.

**Saint Ordre,** décoration siamoise, fondée le 29 décembre 1869 et réservée à la famille royale. Ruban jaune à bordure verte, avec double filet bleu et rouge.

**Saint-Ouen** [*ou-in*], ch.-l. de c. de la Seine, arr. et à 2 kil. de Saint-Denis, sur la Seine ; 52.848 h. Ch. de f. N. Raffineries, produits chimiques, etc. — Le cant. a 3 comm., et 45.430 h.

**Saint-Ouen** (*Déclaration de*), acte constitutionnel du 2 mai 1814, par lequel Louis XVIII, avant d'entrer à Paris, garantissait le maintien des lois libérales, mais sans accepter aucun acte constitutionnel précis.

**Saint-Ouen,** comm. de la Somme, arr. et à 25 kil. de Doullens, sur la Pièvre ; 5.400 h. Ch. de f. N. Tissus de lin, chanvre, jute.

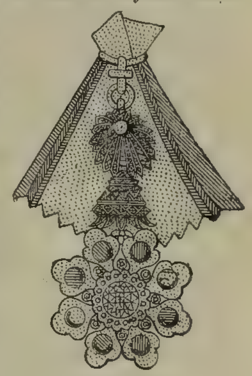

Saint-Ordre.

**Saint-Ouen-de-la-Rouerie,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 23 kil. de Fougères ; 1.630 h.

**Saint-Ouen-des-Alleux,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 16 kil. de Fougères ; 1.330 h.

**Saint-Ouen-des-Toits,** comm. de la Mayenne, arr. et à 14 kil. de Laval ; 1.220 h. Fours à chaux.

**Saint-Ouen-l'Aumône,** bourg de Seine-et-Oise, arr. et à 1 kil. de Pontoise ; 3.030 h. Ch. de f. Et. Fabriques de produits chimiques. Fonderies de fer et de cuivre.

**Saint-Ours,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 20 kil. de Riom ; 1.650 h. Ch. de f. Orl.

**Saint-Pabu,** comm. du Finistère, arr. et à 32 kil. de Brest, sur l'estuaire de l'Aber-Benoit ; 1.360 h. Bains de mer.

**Saint-Pair** [*pèr*], comm. de la Manche, arr. et à 20 kil. d'Avranches ; 1.330 h. Ch. de f. Bains de mer.

**Saint-Palais** [*lè*], ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 24 kil. de Mauléon ; 1.860 h. Ch. de f. M. Chocolaterie. — Le cant. a 29 comm. et 12.800 h.

**Saint-Pal-de-Chalençon,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 36 kil. d'Yssingeaux ; 2.130 h.

**Saint-Pal-de-Mons,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 23 kil. d'Yssingeaux ; 2.530 h. Moulineries de soie.

**Saint-Pantaléon,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 2 kil. d'Autun, près de l'Arroux ; 1.350 h. Ch. de f. P.-L.-M. Schiste bitumineux.

**Saint-Pantaléon-de-Larche,** comm. de la Corrèze, arr. et à 8 kil. de Brive, sur la Vézère ; 1.410 h. Papeterie.

**Saint-Papoul,** comm. de l'Aude, arr. et à 8 kil. de Castelnaudary ; 880 h. Eglise du XIIe siècle et cloître élégant (XIVe s.), restes d'une ancienne abbaye.

**Saint-Pardoux-en-Gâtine,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 10 kil. de Parthenay, près de la Viette ; 2.070 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Pardoux-la-Rivière** [*dou*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 11 kil. de Nontron ; 1.780 h. Ch. de f. Orl. Mine de manganèse. — Le cant. a 7 comm., et 10.940 h.

**Saint-Pardoux-les-Cards,** comm. de la Creuse, arr. et à 20 kil. d'Aubusson ; 1.190 h. Mine de plomb argentifère.

**Saint-Pargoire,** comm. de l'Hérault, arr. et à 37 kil. de Lodève ; 1.640 h. Ch. de f. M. Eglise du XIIIe siècle.

**Saint-Parize-le-Châtel,** comm. de la Nièvre, arr. et à 18 kil. de Nevers, entre la Loire et l'Allier ; 1.570 h.

**Saint-Paterne,** ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 22 kil. de Mamers ; 400 h. Ch. de f. Orl. Carrières. — Le cant. a 17 comm., et 7.740 h.

**Saint-Paterne,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 31 kil. de Tours ; 1.850 h. Ch. de f. Orl. Carrière.

**Saint-Patrick,** décoration irlandaise. V. PATRICE.

**Saint-Paul** [*pol*], comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 20 kil. de Limoges ; 1.930 h. Tombelle.

**Saint-Paul,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 9 kil. de Thonon ; 1.210 h.

**Saint-Paul,** île française de l'océan Indien, dans le groupe de la Nouvelle-Amsterdam. Terre volcanique inhabitée.

**Saint-Paul,** ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 22 kil. de Barcelonnette ; 650 h. Source sulfureuse. — Le cant. a 3 comm. et 1.920 h.

**Saint-Paul,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas) ; 2.520 h.

**Saint-Paul,** ch.-l. de c. (Pyrénées-Orientales), arr. et à 41 kil. de Perpignan, sur l'Agly ; 1.880 h. — Le cant. a 11 comm. et 5.880 h.

**Saint-Paul,** capit. du Minnesota (Etats-Unis) ; 235.000 h. Sur le Mississipi, qui sépare cette ville de Minneapolis. Centre commercial considérable. Commerce de céréales, conserves, etc.

**Saint-Paul,** v. de la Réunion (arr. Sous-le-Vent) ; 20.000 h. Ce fut le premier point de l'île occupé par les colons français.

**Saint-Paul** (Anthyme), archéologue français, né à Montréjeau, m. à Paris (1843-1911), auteur de nombreuses études sur l'architecture religieuse de la France, publiées surtout dans le *Bulletin monumental.*

**Saint-Paul-Cap-de-Joux** [*jou*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 15 kil. de Lavaur ; 1.070 h. Sur l'Agout. Ch. de f. Midi. — Le cant. a 10 comm., et 5.690 h.

**Saint-Paul-de-Loanda,** v. d'Afrique, capit. de la province portugaise d'Angola ; 16.600 h. Port assez actif.

**Saint-Paul-de-Tartas,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 32 kil. du Puy ; 1.240 h.

**Saint-Paul-en-Jarret,** comm. de la Loire, arr. et à 19 kil. de Saint-Etienne, au-dessus du Dorley ; 2.970 h. Ch. de f. du Centre. Houille, soie.

**Saint-Paulien** [*li-in*], ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 18 kil. du Puy ; 2.570 h. Ferme-école. — Le cant. a 7 comm. et 6.730 h.

**Saint-Paul-la-Roche,** comm. de la Dordogne, arr. et à 33 kil. de Nontron ; 1.810 h.

**Saint-Paul-le-Jeune,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 33 kil. de Largentière ; 1.230 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille.

**Saint-Paul-lès-Dax,** comm. des Landes, arr. et à 1 kil. de Dax, sur l'Adour ; 3.660 h. Haut fourneau, forge.

**Saint-Paul-Trois-Châteaux** [*tô*], ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 26 kil. de Montélimar, près du Rhône ; 1.880 h. (*Tricastiens* ou *Tricastinois*). Carrières. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 10 comm., et 8.940 h.

**Saint-Pavin** (Denys SANGUIN **de**), poète français, né à Paris (1600-1670), épicurien et libertin, auteur d'*Epigrammes*, de *Sonnets*, de *Chansons*, etc.

**Saint-Pé,** ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 10 kil. d'Argelès, sur le gave de Pau ; 1.840 h. Ch. de f. M. Vins, bois. — Le cant. a 4 comm., et 2.820 h.

**Saint-Pée,** comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 23 kil. de Bayonne, sur la Nivelle ; 2.400 h.

**Saint-Péray** [*rè*], ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 15 kil. de Tournon ; 2.660 h. (*Saint-Pérollais.*) Ch. de f. P.-L.-M. Bons vins. — Le cant. a 10 comm. et 9.280 h.

**saint-père** n. m. Titre donné au pape.

**Saint-Père,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 12 kil. de Saint-Malo ; 1.510 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Père-en-Retz** [*rè*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 10 kil. de Paimbœuf ; 3.020 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 4 comm., et 9.140 h.

**Saint-Pétersbourg** [*bour*], nom de la capitale de la Russie jusqu'en 1914 ; auj., *Petrograd* (v. ce nom).

**Saint-Philbert-de-Bouaine** [*bèr*], comm. de la Vendée, arr. et à 38 kil. de La Roche-sur-Yon, sur l'Issoire, affluent de la Boulogne ; 2.210 h.

**Saint-Philbert-de-Grand-Lieu,** ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 24 kil. de Nantes et à 3 kil. du lac du même nom ; 3.920 h. Au moyen âge, abbaye célèbre. Taillanderie. Ch. de f. Et. — Le cant. a 5 comm., et 11.170 h.

**Saint-Philbert-du-Pont-Charrault** [*cha-rô*], comm. de la Vendée, arr. et à 37 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.420 h. Houille.

**Saint-Pierre** (Eustache **de**), bourgeois de Calais, né en 1287, m. vers 1371. Célèbre par le dévouement qu'il témoigna lors du siège de cette ville en allant, avec cinq de ses concitoyens, se rendre à la discrétion du roi d'Angleterre Edouard III (1347), avec qui il fit ensuite la paix.

**Saint-Pierre** (Charles-Irénée CASTEL, dit l'*abbé* **de**), écrivain français, né au château de Saint-Pierre-Eglise, m. à Paris (1658-1743), auteur d'un *Discours sur la polysynodie* qui le fit exclure de l'Académie française, d'un curieux *Projet de paix perpétuelle* et d'écrits d'économie politique, de philosophie, etc., où il défend la liberté du travail et les principes de l'école physiocratique. C'est lui qui a créé le mot *bienfaisance.*

**Saint-Pierre,** comm. du Morbihan, arr. et à 40 kil. de Lorient ; 2.010 h. Ch. de f. Orl. Bains de mer (plage de sable).

**Saint-Pierre,** site maritime de la Martinique, sur le bord de la mer, où s'élevait la ville la plus peuplée de l'île (30.000 h.) ; elle fut détruite le 8 mai 1902 par une éruption de la montagne Pelée.

**Saint-Pierre,** v. de la Réunion (arr. Sous-le-Vent) : 27.500 h. Commerce actif. Sucre. Bon port, creusé au milieu de récifs madréporiques.

**Saint-Pierre de Rome** (*église* et *place*). La basilique Vaticane (*S. Pietro in Vaticano*), le plus vaste des temples chrétiens, s'élève à Rome à côté du Vatican. Sur l'emplacement du cirque de Néron, où saint Pierre subit le martyre, se dressèrent successivement un oratoire construit en 80 par le pape Anaclet, puis la basilique de Constantin (326), qui dura onze siècles. L'église Saint-Pierre fut commencée en 1450 et achevée en 1614. Elle est l'œuvre de Bramante, Raphaël, Michel-Ange, le Bernin, Carlo Maderno. Elle a 187 mètres de longueur, 135 mètres de largeur et 45 mètres de hauteur. La *place Saint-Pierre*, qui s'étend devant l'église, est décorée par un magnifique portique ovale, de 284 colonnes, œuvre du Bernin.

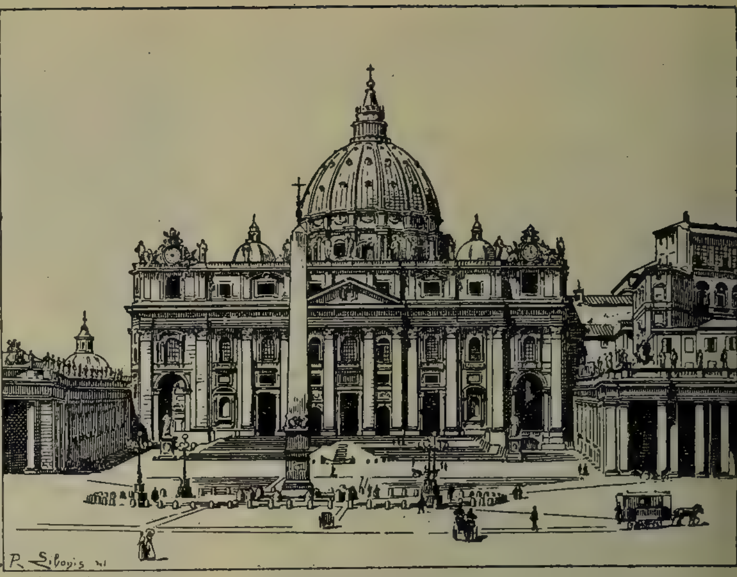

Saint-Pierre de Rome.

**Saint-Pierre** ou **Saint-Pierre-d'Oléron,** ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), dans l'île d'Oléron, arr. et à 20 kil. de Marennes ; 4.380 h. Vins, eaux-de-vie. Lanterne des morts (XIIIe s.). — Le cant. a 3 comm. et 10.120 h.

**Saint-Pierre-Cappelle,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 1.680 h.

**Saint-Pierre-d'Albigny,** ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 28 kil. de Chambéry ; 2.890 h. Sur l'Isère. Ch. de f. P.-L.-M. Chaux, soieries. — Le cant. a 5 comm., et 5.950 h.

**Saint-Pierre-d'Allevard,** comm. de l'Isère, arr. et à 36 kil. de Grenoble ; 1.600 h. Mine de fer.

**Saint-Pierre-de-Chartreuse,** comm. de l'Isère, arr. et à 22 kil. de Grenoble, au-dessus du Guiersmort ; 1.020 h. A 3 kil., ancien couvent de la Grande Chartreuse.

**Saint-Pierre-de-Chignac** [*gnak*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 14 kil. de Périgueux ; 820 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 15 comm. et 9.780 h.

**Saint-Pierre-de-Fursac,** comm. de la Creuse, arr. et à 32 kil. de Guéret, près de la Gartempe ; 1.620 h.

**Soint-Pierre-de-Maillé,** comm. de la Vienne, arr. et à 30 kil. de Montmorillon, sur la Gartempe ; 1.700 h. Filature.

**Saint-Pierre-de-Plesguen,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 28 kil. de Saint-Malo ; 2.620 h.

**Saint-Pierre-des-Corps,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 2 kil. de Tours, sur la Loire ; 3.070 h. Ch. de f. Orl. Usines d'engrais et produits chimiques.

**Saint-Pierre-des-Landes,** comm. de la Mayenne, arr. et à 39 kil. de Laval ; 1.800 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Pierre-de-Trévisy,** comm. du Tarn, arr. et à 40 kil. de Castres ; 1.346 h.

**Saint-Pierre-de-Varengeville,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 14 kil. de Rouen ; 1.440 h.

**Saint-Pierre-d'Eyraud,** comm. de la Dordogne, arr. et à 14 kil. de Bergerac, sur la Dordogne ; 1.360 h. Bons vins ordinaires, rouges et blancs.

**Saint-Pierre-du-Champ,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 30 kil. du Puy ; 1.520 h.

**Saint-Pierre-du-Chemin,** comm. de la Vendée, arr. et à 28 kil. de Fontenay-le-Comte ; 2.080 h.

**Saint-Pierre-du-Regard,** comm. de l'Orne, arr. et à 33 kil. de Domfront ; 1.690 h. Filature de coton.

**Saint-Pierre-Église,** ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 17 kil. de Cherbourg ; 1.690 h. Ch. de f. Patrie de l'abbé de Saint-Pierre. Tanneries. — Le cant. a 20 comm. et 9.850 h.

**Saint-Pierre-en-Port,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 38 kil. d'Yvetot, sur la Manche ; 1.310 h. Bains de mer.

**Saint-Pierre-et-Miquelon,** petit archipel voisin de Terre-Neuve ; 7.000 h. avec l'île aux Chiens. Appartient à la France. V. pr. *Saint-Pierre ;* 2.500 h. L'archipel est, pour les pêcheurs bretons, normands, basques, le siège d'importantes pêcheries de morue et de homard.

**Saint-Pierre-Eynac,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 15 kil. du Puy ; 1.630 h.

**Saint-Pierre-la-Cour,** comm. de la Mayenne, arr. et à 23 kil. de Laval, près de la source de la Petite Vilaine ; 1.360 h. Ch. de f. Et. Mine de houille.

**Saint-Pierre-le-Moûtier** [*ti-é*], ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 23 kil. de Nevers ; 2.770 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. Autref., abbaye de clunisiens. Débris du cloître. — Le cant. a 8 comm. et 10.680 h.

**Saint-Pierre-les-Églises,** comm. de la Vienne, arr. et à 24 kil. de Montmorillon, sur la Vienne ; 1.990 h.

**Saint-Pierre-lès-Elbeuf,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 25 kil. de Rouen ; 3.240 h. Ch. de f. Et. Fabriques de draps, filatures de laine.

**Saint-Pierre-les-Étieux,** comm. du Cher, arr. et à 10 kil. de Saint-Amand-Mont-Rond, près de la Marmande ; 1.310 h.

**Saint-Pierre-Montlimart,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 27 kil. de Cholet, non loin de l'Evre ; 1.760 h.

**Saint-Pierre-Port,** v. de l'archipel anglo-normand, capit. de Guernesey ; 18.000 hab. Victor Hugo y séjourna (à Hauteville House) de 1855 à 1870.

**Saint-Pierre-Quilbignon,** comm. du Finistère, arr. et à 4 kil. de Brest ; 10.940 h. Station balnéaire.

**Saint-Pierre-sur-Dives,** ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 25 kil. de Lisieux ; 2.380 h. Ch. de f. Et. Eglise du XIIIe siècle, restes d'une abbaye bénédictine. — Le cant. a 22 comm. et 7.660 h.

**Saint-Pierre-sur-Orthe,** comm. de la Mayenne, arr. et à 33 kil. de Mayenne, non loin de l'*Orthe* ; 1.490 h.

**Saint-Pierreville** [*vi-le*], ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 31 kil. de Privas ; 1.700 h. — Le cant a 7 comm. et 9.730 h.

**Saint-Plaisir,** comm. de l'Allier, arr. et à 31 kil. de Moulins, au-dessus de la Bieudre ; 1.400 h.

**Saint-Plantaire** [*tè-re*], comm. de l'Indre arr. et à 34 kil. de La Châtre ; 1.550 h. Carrière.

**Saint-Point,** comm. de Saône-et-Loire, arr et à 20 kil. de Mâcon, entre des coteaux boisés et au-dessus de la Valouze ; 630 h. Ch. de f. Ancien château, séjour de prédilection de Lamartine.

**Saint-Point** (LAC DE), lac du Jura (Doubs), rempli par le Doubs ; 398 hectares. Joli site.

**Saint-Pois** [*poi*], ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 20 kil. de Mortain ; 680 h. — Le cant. a 10 comm. et 5.800 h.

**Saint-Pol,** ch.-l. d'arr. (Pas-de-Calais), sur la Ternoise ; ch. de f. N. ; à 33 kil. d'Arras ; 4.240 h (*Polois*). Laines, céréales, graines oléagineuses, bestiaux. — L'arr. a 6 cant., 191 comm., 73.790 h. Le cant. a 43 comm. et 14.900 h.

**Saint-Pol** (Louis DE LUXEMBOURG, comte **de**), connétable de France (1418-1475). Il adopta une politique de bascule entre Louis XI et Charles le Téméraire, qui jurèrent sa perte. Il fut décapité pour crime de trahison.

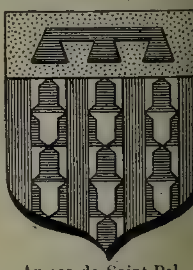

Armes de Saint-Pol.

**Saint-Pol** (*hôtel*), célèbre résidence construite à Paris par Charles V, sur la rive droite de la Seine (quai actuel des Célestins et quartier Saint-Paul).

**Saint-Pol** (François II DE BOURBON-VENDÔME comte **de**), homme de guerre français, né à Ham, m. à Cotignan, près de Reims (1491-1545), l'un des amis d'enfance et des meilleurs capitaines de François Ier.

**Saint-Pol-de-Léon,** ch.-l. de c. (Finistère) arr. et à 22 kil. de Morlaix ; 8.140 h. (*Léonnais* ou *Léonards*). Ch. de f. Et. Port sur la Manche. Bains de mer. Pêche. Remarquable église du XIVe siècle (le Kreizker) et cathédrale construite du XIIe au XVe siècle. — Le cant. a 7 comm., et 22.490 h.

**Saint-Pol-sur-Mer,** comm. du dép. du Nord, arr. et à 2 kil. de Dunkerque ; 9.800 h. Filature. Bains de mer.

**Saint-Pons** [*pon*], ch.-l. d'arr. (Hérault), sur le Jaur ; à 94 kil. de Montpellier, 2.740 h. (*Saint-Ponais*). Ch. de f. M. Vins. Eglise fortifiée du XIIe siècle. — L'arr. a 5 cant., 50 comm., 37.880 h. Le cant. a 9 comm., et 6.820 h.

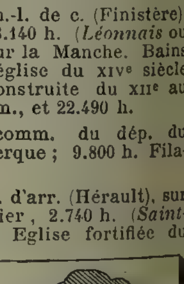

Armes de Saint-Pons.

**Saint-Porchaire** [*chè-re*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 15 kil. de Saintes ; 1.210 h. Ch. de f. Eaux-de-vie. — Le cant. a 16 comm., et 12.370 h.

**Saint-Porchaire** (*faïences de*), célèbres faïences du XVIe siècle, très rares et très recherchées, qu'on a longtemps, mais à tort, crues fabriquées à Oiron, mais qui l'ont été en réalité à Saint-Porchaire, petit village près de Bressuire (Deux-Sèvres).

**Saint-Pourçain-sur-Sioule** [*pour-sin*], ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 25 kil. de Gannat ; 5.100 h. (*Saint-Pourcinois* ou *Sanpourcinois*). Ch. de f. Vins, tanneries, bestiaux. — Le cant. a 12 comm. et 12.860 h.

**Saint-Priest** [*prist'*] (François-Emmanuel GUIGNARD, comte **de**), homme politique français, né à Grenoble, m. à Saint-Priest, près Lyon (1735-1821). Ambassadeur à Constantinople, il fit donner la Crimée à la Russie. Il fit partie en 1788 du ministère de Necker. Emigré, il entra en 1815 à la Chambre des pairs.

**Saint-Priest** (Alexis GUIGNARD, comte **de**), diplomate et littérateur français, petit-fils du précédent, membre de l'Académie française, né à

trograd, m. à Moscou (1805-1851) ; auteur de l'*His-*
*re de la conquête de Naples par Charles d'Anjou.*

**Saint-Priest,** comm. de l'Isère, arr. et à 24 kil.
Vienne ; 2.610 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-Priest-des-Champs,** comm. du
y-de-Dôme, arr. et à 48 kil. de Riom ; 1.810 h.

**Saint-Priest-en-Jarret,** comm. de la
ire, arr. et à 4 kil. de Saint-Etienne, au-dessus du
rens ; 2.000 h. Mines de houille.

**Saint-Priest-la-Feuille,** comm. de la
euse, arr. et à 26 kil. de Guéret ; 1.400 h.

**Saint-Priest-Ligoure,** comm. de la Haute-
enne, arr. et à 27 kil. de Saint-Yrieix ; 1.750 h.

**Saint-Priest-sous-Aixe,** comm. de la
ute-Vienne, arr. et à 19 kil. de Limoges ; 1.240 h.
brique de draps.

**Saint-Priest-Taurion,** comm. de la Haute-
enne, arr. et à 15 kil. de Limoges, sur la Vienne ;
70 h. Ch. de f. Orl.

**Saint-Privat** [*va*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr.
à 29 kil. de Tulle ; 900 h. — Le cant. a 10 comm.
8.580 h.

**Saint-Privat,** village de la Moselle, comm.,
Montigny-lès-Metz, près de Metz ; 500 h. Il a
nné son nom à la sanglante bataille qui se livra,
18 août 1870, entre les Français et les Allemands.
s abords de Saint-Privat, défendus par le maré-
al Canrobert, furent le tombeau de la garde
yale prussienne. Mais la journée eut pour résul-
de rejeter sous Metz l'armée de Bazaine.

**Saint-Privat** (*le Cimetière de*), tableau d'Alphonse
Neuville (1882). C'est un épisode de la bataille du
août 1870 : un petit groupe de soldats français.
fugié dans le cimetière de Saint-Privat, succombe
us le nombre. Scène palpitante, animée, pleine
ntrain et de furie. V. p. 873.

**Saint-Privat-d'Allier,** comm. de la Haute-
ire, arr. et à 23 kil. du Puy ; 1.510 h.

**Saint-Python,** comm. du dép. du Nord, arr.
à 18 kil. de Cambrai, sur la Selle ; 1.450 h. En
rtie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Saint-Quay** ou **Saint-Quay-Por-**
**ieux,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 19 kil.
Saint-Brieuc ; 3.190 h. Ch. de f. Bains de mer.

**Saint-Quentin,** ch.-l. d'arr. (Aisne), sur la
mme ; ch. de f. N. ; à 40 kil. de Laon ; 49.683 h.
*int-Quentinois*). Tissus de coton et de laine,
cre de betterave. Très belle
lise collégiale (XIIe-XVe s.).
l hôtel de ville gothique.
1557, Coligny y soutint
siège mémorable contre
rmée espagnole comman-
e par le duc de Savoie,
ilibert-Emmanuel ; mais
connétable de Montmo-
ncy ne put réussir à déblo-
er la ville et subit une
nglante défaite sous ses
rs ; les Espagnols s'empa-
rent de la ville. En 1871, le
néral Faidherbe y soutint
ec honneur une lutte dis-
proportionnée contre l'armée allemande de Manteuf-
. Saint-Quentin, important nœud de voies ferrées,
occupé par les Allemands dès le 28 août 1914 et
rdé par eux jusqu'au 1er octobre 1918. Ce fut d'abord
quartier général de la 2e armée allemande, puis,
rès l'évacuation de la ville par sa population
ile (1917), elle fut pillée et organisée en réduit
résistance de la ligne Hindenburg. Malgré les
aques alliées dirigées vers cet objectif en 1916 et
7, les Allemands gardèrent Saint-Quentin, in-
ndièrent la belle collégiale en août 1917, et ne
ittèrent la ville qu'après l'avoir à moitié détruite.
Saint-Quentin, qui fut le point de départ de l'offen-
e allemande du 21 mars 1918, a donné son nom à
des principaux épisodes de la grande bataille
nsemble de l'Oise, de la Sarre et de l'Aisne. Cette
taille, qui a duré du 25 septembre au 14 octobre
8, a été gagnée par la Ire armée (Debeney). Elle a
ndu les Français maîtres de toute la partie de la
sition ou ligne Hindenburg qui était appelée par
Allemands « ligne Siegfried » ou *Siegfried Stel-*
*ng.* — L'arr. a 7 cant., 128 cant., 142.800 h. Le cant.
4 comm. et 62.080 h.

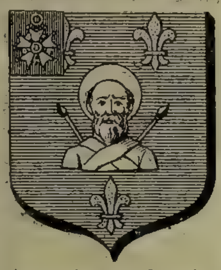
Armes de Saint-Quentin.

**Saint-Quentin pris d'assaut** ou **l'Exode,** *le*
*août 1557*, tableau de Tattegrain (1899). La ville
prise d'assaut le 27 par les Espagnols. Les dé-
nseurs furent massacrés et, le 29, les femmes
rent renvoyées au nombre de 3.500. C'est cet épi-
de que le peintre a représenté dans sa manière
mbre et tragique (v. p. 873).

**Saint-Quentin** (CANAL DE), entre les bassins
l'Escaut d'une part, de la Seine et de la Somme,
l'autre. Navigation très intense ; matériaux de
nstruction, houille.

**Saint-Quentin-Fallavier,** comm. de
sère, arr. et à 26 kil. de Vienne, près de la Fuly ;
20 h. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de fer.

**Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-**
**ailly,** comm. de la Somme, arr. et à 31 kil. d'Ab-
ville ; 1.290 h. Ch. de f. Bains de mer.

**Saint-Quentin-la-Poterie,** comm. du
rd, arr. et à 5 kil. d'Uzès ; 1.810 h. Vignoble.

**Saint-Rambert,** [*ran-bèr*] ch.-l. de c. (Ain)
r. et à 36 kil. de Belley ; 4.970 h. Ch. de f. P.-L.-M.
ns, soieries, papeteries. — Le cant. a 12 comm.
13.000 h.

**Saint-Rambert,** ch.-l. de c. (Loire), arr. et à
kil. de Montbrison, près de la Loire : 3.140 h.
*agnabertois*). — Le cant. a 14 comm. et 18.550 h.

**Saint-Rambert-d'Albon,** comm. de la
ôme, arr. et à 44 kil. de Valence, sur le Rhône ;
370 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-Rambert-l'Ile-Barbe,** comm. du
ône, arr. et à 5 kil. de Lyon, au-dessus de la Saône ;
540 h. Ch. de f. P.-L.-M. Constructions mécaniques.

**Saint-Raphaël,** comm. du Var, arr. et à
kil. de Draguignan, au fond du golfe de Fréjus ;
000 h. Ch. de f. P.-L.-M. Belle plage ; ville d'hiver,
i attire chaque année un grand nombre d'étran-
rs. Port assez actif. Carrières.

**saintre** [*sin-tre*] n. m. *Féod.* Droit qu'avait le
igneur de faire paître ses bestiaux, exclusivement à tous autres, dans certains endroits de sa seigneurie, qu'il marquait en faisant passer la charrue.

**Saintré** ou **Xaintré** (Jean Ier), routier du XIVe siècle, né à Vendôme (1320-1368), compagnon de Du Guesclin, prisonnier à Poitiers (1356) et sénéchal d'Anjou et du Maine. — Son fils JEAN II fit partie de la croisade de Hongrie, sous les ordres de Boucicaut ; chambellan de Charles VI, il aurait été aimé d'une cousine de ce roi et aurait inspiré à Antoine de La Salle le roman : *Histoire du petit Jehan de Saintré.*

**Saint-Réal** (César DE VICHARD, abbé **de**), historien et littérateur français, né et m. à Chambéry (1639-1692) ; auteur d'une *Histoire de la conspiration des Espagnols contre Venise.* C'est un historien brillant, mais trop romanesque.

**Saint-Régeant** (Pierre ROBINAULT **de**), dit *le Chevalier Pierrot*, conspirateur royaliste qui, en 1799, essaya de soutenir la Vendée et, en 1800, fut chargé par Cadoudal d'organiser le complot de la rue Saint-Nicaise contre le Premier Consul. Il fut arrêté et guillotiné à Paris en 1801.

**Saint-Remy,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 2 kil. de Chalon-sur-Saône ; 1.420 h. Vins.

**Saint-Remy,** ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 23 kil. d'Arles ; 6.200 h. (*Saint-Rémois*). Ch. de f. des Bouches-du-Rhône. Carrières ; distilleries. Arc de triomphe gallo-romain. Patrie de Nostradamus, Roumanille. — Le cant. a 5 comm., et 9.710 h.

**Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson,** ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 13 kil. de Vitry-le-François ; 670 h. — Le cant. a 27 comm., et 6.230 h.

**Saint-Rémy-en-Mauges,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 31 kil. de Cholet ; 1.250 h. Ch. de f.

**Saint-Rémy-sur-Avre,** comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 10 kil. de Dreux ; 1.840 h. Ch. de f. Et. Filature et tissage.

**Saint-Remy-sur-Durolle,** ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 8 kil. de Thiers ; 4.580 h. Ch. de f. P.-L.-M. Coutelleries. Houille. — Le cant. a 7 comm. et 13.600 h.

**Saint-Renan,** ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 14 kil. de Brest ; 2.090 h. Ch. de f. — Le cant. a 11 comm. et 16.470 h.

**Saint-Riquier,** comm. de la Somme, arr. et à 9 kil. d'Abbeville ; 1.430 h. Ch. de f. N. Belle église abbatiale du XVe siècle.

**Saint-Roch** [*rok*], comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 30 kil. de Bonneville, au-dessus de l'Arve ; 1.300 h. Taillanderies.

**Saint-Romain** [*min*], comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 32 kil. de Blois ; 1.610 h. Ch. de f. de Loir-et-Cher. Vins. Tonnellerie.

**Saint-Romain-de-Benet,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 21 kil. de Saintes ; 1.330 h.

**Saint-Romain-de-Colbosc,** ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 10 kil. du Havre ; 2.040 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 19 comm. et 11.550 h.

**Saint-Romain-de-Popey,** comm. du Rhône, arr. et à 37 kil. de Villefranche, près de la Turdine ; 1.210 h. Ch. de f. P.-L.-M. Mine de cuivre et de plomb.

**Saint-Romain-d'Urfé,** comm. de la Loire, arr. et à 39 kil. de Roanne ; 1.280 h. Mine de plomb.

**Saint-Romain-la-Chalm,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 31 kil. d'Yssingeaux ; 1.250 h.

**Saint-Romain-le-Puy,** comm. de la Loire, arr. et à 8 kil. de Montbrison, dans la plaine du Forez ; 2.110 h. Ch. de f. P.-L.-M. Verrerie.

**Saint-Rome-de-Tarn,** ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 15 kil. de Saint-Affrique ; 1.380 h. Sur le Tarn. Patrie de Mgr Affre. Cuivre, mégisserie, draps. — Le cant. a 8 comm. et 8.530 h.

**Saint-Romuald** (Pierre **de**) ou, de son nom de famille, *Pierre* GUILLEBAUD, historien français, né à Angoulême (1586-1667) ; religieux feuillant et auteur de nombreux travaux d'épigraphie et de chronologie.

**Saint-Saëns** [*sanss*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 14 kil. de Neufchâtel ; 2.310 h. Ch. de f. Sur l'Arc. — Le cant. a 15 comm. et 7.340 h.

**Saint-Saëns** [*sanss*] (Charles-*Camille*), compositeur français, né à Paris, m. à Alger (1835-1921) ; auteur des opéras : *Samson et Dalila, le Timbre d'argent, Proserpine, Henri VIII, Phryné, les Barbares, Déjanire,* etc. ; de symphonies, poèmes et scènes lyriques : *Ode à sainte Cécile, le Déluge, Suite algérienne, Phaéton, le Rouet d'Omphale, la Danse macabre,* etc. Ses œuvres, d'une facture très savante, d'un style brillant, valent en même temps par des qualités très françaises de pureté et d'élégance dans la mélodie. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1881.

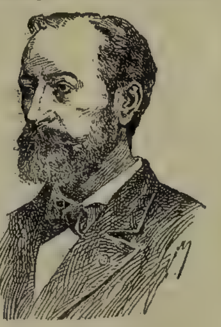
Saint-Saëns.

**Saint-Satur,** comm. du Cher, arr. et à 4 kil. de Sancerre, sur le canal latéral de la Loire ; 1.910 h. Ch. de f. Orl. Vins, pépinières.

**Saint-Saturnin,** comm. du Cher, arr. et à 43 kil. de Saint-Amand-Mont-Rond ; 1.730 h. Ch. de f. Orl.

**Saint-Saturnin,** comm. du Cantal, arr. et à 23 kil. de Murat ; 1.350 h.

**Saint-Saturnin-d'Apt,** comm. de Vaucluse, arr. et à 10 kil. d'Apt, sur un torrent du bassin du Coulon, sous-affluent du Rhône par la Durance ; 1.470 h.

**Saint-Saturnin-lès-Avignon,** comm. de Vaucluse, arr. et à 10 kil. d'Avignon, au-dessus de la Sorgue ; 1.260 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-Saud-Lacoussière,** comm. de la Dordogne, arr. et à 18 kil. de Nontron ; 2.800 h. Ch. de f.

**Saint-Saulge** [*sô-je*], ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 30 kil. de Nevers ; 2.020 h. Ch. de f. écon. — Le cant. a 11 comm. et 9.170 h.

**Saint-Saulve,** comm. du Nord, arr. et à 1 kil. de Valenciennes, sur un affluent de l'Escaut ; 3.350 h. Ch. de f. N. Houille. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Saint-Sauvant** [*sô-van*], comm. de la Vienne, arr. et à 35 kil. de Poitiers ; 2.590 h.

**Saint-Sauves** [*sô-ve*], comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 61 kil. d'Issoire ; 2.010 h. Ch. de f. Orl.

**Saint-Sauveur** [*sô*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 39 kil. d'Auxerre ; 1.730 h. Près du Loing ; ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 11 comm. et 10.620 h.

**Saint-Sauveur,** ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 51 kil. de Puget-Théniers ; 730 h. Ch. de f. S. — Le cant. a 8 comm., et 3.620 h.

**Saint-Sauveur,** station thermale des Hautes-Pyrénées, comm. de Luz. Eaux thermales sulfurées sodiques. Carrières de marbre.

**Saint-Sauveur,** comm. du Finistère, arr. et à 26 kil. de Morlaix ; 1.390 h.

**Saint-Sauveur,** comm. de la Haute-Saône, arr. et à 17 kil. de Lure ; 1 610 h. Filature.

**Saint-Sauveur,** comm. de la Somme, arr. et à 9 kil. d'Amiens ; 1.210 h.

**Saint-Sauveur,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath) ; 1.810 h.

**Saint-Sauveur-de-Montagut,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 23 kil. de Privas ; 1.290 h. Ch. de f. Moulinage et filature de soie.

**Saint-Sauveur-en-Rue,** comm. de la Loire, arr. et à 28 kil. de Saint-Etienne, au-dessus de la Drôme ; 2.260 h. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de soieries.

**Saint-Sauveur-Lendelin** [*lan*], ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 9 kil. de Coutances ; 1.360 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 12 comm. et 7.140 h.

**Saint-Sauveur-le-Vicomte,** ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 9 kil. de Valognes ; 2.440 h. Ch. de f. Et. Patrie de Barbey d'Aurevilly. Restes d'un château (Xe s.) et d'une abbaye bénédictine (XIe s.). — Le cant. a 19 comm. et 9.430 h.

**Saint-Sauvier** [*sô-vi-é*], comm. de l'Allier, arr. et à 24 kil. de Montluçon, entre l'Arnon et la Petite Creuse ; 1.290 h.

**Saint-Savin,** comm. de l'Isère, arr. et à 13 kil. de La Tour-du-Pin ; 1.790 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-Savin,** ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 18 kil. de Blaye ; 1.800 h. (*Saint-Saviniens*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 17 comm., et 16.100 h.

**Saint-Savin,** ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 16 kil. de Montmorillon ; 1.610 h. Ch. de f. Orl. Eglise du XIe siècle. — Le cant. a 9 comm. et 8.860 h.

**Saint-Savinien** [*ni-in*], ch.-l. de c. (Charente-Infér.), arr. et à 15 kil. de Saint-Jean-d'Angély ; 2.690 h. Sur la Charente. Ch. de f. Et. Carrières. — Le cant. a 12 comm. et 8.450 h.

**Saintsbury** (George Edward Bateman), littérateur anglais, né à Southampton en 1845. On lui doit des ouvrages de critique solide, bien informés, vigoureux et clairs, sur la littérature anglaise, l'histoire de la critique, la prosodie anglaise, le roman français.

**Saint-Sébastien** [*bas-ti-in*], comm. de la Creuse, arr. et à 45 kil. de Guéret ; 1,670 h. Ch. de f. Orl. Gisements de fer.

**Saint-Sébastien,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 6 kil. de Nantes, sur la Loire ; 2.610 h. Ch. de f. de l'Anjou. Fabriques de conserves alimentaires, de briques. Patrie de Cambronne.

**Saint-Sébastien,** v. maritime et place forte d'Espagne, ch.-l. de la prov. de Guipuzcoa ; 62.500 h. Port actif. Bains de mer fréquentés.

**Saint-Ségal,** comm. du Finistère, arr. et à 6 kil. de Châteaulin ; 1.810 h. Ch. de f. Ardoises.

**Saint-Seine-l'Abbaye** [*sè-ne-la bé-î*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 26 kil. de Dijon ; 550 h. Restes d'une abbaye fondée en 534. Eglise (XIIIe s.) en gothique bourguignon. Brasserie. — Le cant. a 19 comm. et 4.460 h.

**Saint-Sernin-du-Bois,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 20 kil. d'Autun ; 1.770 h.

**Saint-Sernin-du-Plain,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 31 kil. d'Autun ; 1,620 h. Carrières. Vignobles.

**Saint-Sernin-lès-Mailhoc,** comm. du Tarn, arr. et à 12 kil. d'Albi ; 1.460 h. Mine de houille.

**Saint-Sernin-sur-Rance,** ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 32 kil. de Saint-Affrique ; 1.150 h. Cuivre ; alun. — Le cant. a 14 comm., et 11.100 h.

**Saint-Servais** [*sèr-vè*], comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 32 kil. de Guingamp ; 1.360 h.

**Saint-Servais,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur l'Hongoux ; 4.900 h. Fonderies, porcelaines, tissus.

**Saint-Servan,** ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 1 kil. de Saint-Malo, dont il n'est séparé que par le port ; 12.820 h. (*Saint-Servantins*). Port à l'embouchure de la Rance. Station de torpilleurs. Bains de mer. — Le cant. a 3 comm., et 14.870 h.

**Saint-Servant** [*sèr-van*], comm. du Morbihan, arr. et à 12 kil. de Ploërmel ; 1.560 h. Mines d'étain.

**Saint-Setiers** [*ti-é*], comm. de la Corrèze, arr. et à 30 kil. d'Ussel, sur le plateau de Millevaches ; 1.080 h.

**Saint-Seurin-de-Cadourne,** comm. de la Gironde, arr. et à 13 kil. de Lesparre ; 1.200 h. Tonnellerie. Bons vins.

**Saint-Sever** [*vèr*], ch.-l. d'arr. (Landes), sur l'Adour, à 16 kil. de Mont-de-Marsan ; 4.530 h. Bestiaux, chevaux. Ch. de f. Midi. Patrie de Lamarque. Eglise du XIIe siècle. — L'arr a 8 cant., 109 comm., 75.660 h. Le cant. a 16 comm., et 12.370 h.

**Saint-Sever-Calvados** [*vèr, doss*], ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 12 kil. de Vire ; 1.460 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 20 comm. et 11.400 h.

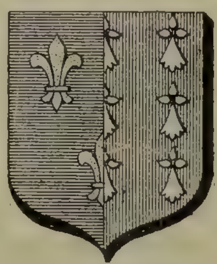
Armes de Saint-Sever.

**saint-siège** [*sin*] n. m. Siège du chef de l'Eglise catholique. Gouvernement pontifical *les : décisions du saint-siège.*

**Saint-Siège** (*Etats du*), nom donné au domaine temporel de la papauté, constitué originairement par la cession de l'exarchat de Ravenne et de la Pentapole consentie à Etienne II par Pépin le Bref. Considérablement agrandi dans la suite, particulièrement sous les pontifes de la Renaissance, l'Etat pontifical subsista jusqu'à la Révolution, fut supprimé par Napoléon Ier en 1807, reconstitué par les traités de Vienne (1815), défendu en 1849 par la France contre la république Romaine, amoindri progressivement au profit du royaume d'Italie jusqu'à sa disparition en 1870, à la suite de l'entrée des Italiens à Rome. Les papes n'ont cessé, depuis lors, de se considérer comme moralement prisonniers au Vatican. V. PAPAUTÉ.

**Saint-Siméon-de-Bressieux,** comm. de l'Isère, arr. et à 26 kil. de Saint-Marcellin ; 2.310 h. Moulinage et tissage de la soie.

**Saint-Simon,** ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 14 kil. de Saint-Quentin : 580 h. Entièrement détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 23 comm. et 12.820 h.

**Saint-Simon,** comm. du Cantal, arr. et à 6 kil. d'Aurillac ; 1.250 h.

**Saint-Simon** (Louis DE ROUVROY, duc **de**), écrivain français, né et m. à Paris (1675-1755). Après avoir été un officier de mérite et s'être distingué à la bataille de Nerwinden, il vécut à la cour de Louis XIV dans une demi-disgrâce, et fit partie de l'entourage du duc de Bourgogne et du Régent, qui créa plus tard, à son instigation, les *conseils*, composés de membres de la haute noblesse, appelés à remplacer les secrétaires d'Etat. On dut bientôt renoncer à ce système de gouvernement, et le mécontentement de Saint-Simon s'en accrut. Il a écrit des *Mémoires* célèbres, dans lesquels il etudie avec une pénétration admirable les mille incidents de la cour et la physionomie des courtisans. Son style est original, imagé et puissant ; mais la sûreté de son jugement est souvent gâtée par ses préventions de duc et pair. V. MÉMOIRES.

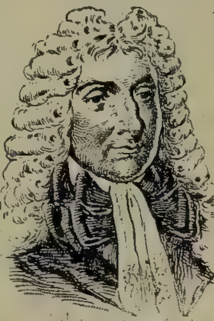
Duc de Saint-Simon.

**Saint-Simon** (Claude-Henri DE ROUVROY, comte **de**), philosophe français, de la famille du précédent, né et m. à Paris (1760-1825) ; chef de l'école politique et sociale des *saint-simoniens*. (V. SAINT-SIMONISME.) Auteur de : *Introduction aux travaux scientifiques du* XIXe *siècle, Réorganisation de la société européenne, l'Industrie, le Nouveau christianisme.*

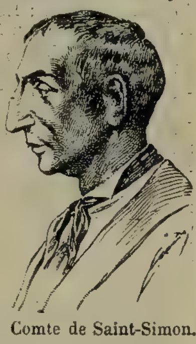
Comte de Saint-Simon.

**saint-simonien, enne** [*sin, ni-in, è-ne*] adj. Qui concerne le saint-simonisme : *la doctrine saint-simonienne*. N. Disciple de Saint-Simon.

**saint-simoniser** [*zé*] v. a. Rendre saint-simonien.

**saint-simonisme** [*sin, nis-me*] n. m. Doctrine du comte de Saint-Simon.

— ENCYCL. D'après Saint-Simon et ses disciples : Enfantin, Bazard, P. Leroux, Blanqui, l'humanité doit être hiérarchisée suivant le principe : « A chacun selon sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres » ; l'antagonisme social doit céder la place à l'association universelle ; la propriété héréditaire sera supprimée ; l'Etat sera propriétaire des richesses, et répartira les instruments du travail suivant les besoins et les capacités. Ainsi se réalisera le règne de la justice. Il faut une religion puissante réhabilitant la matière, actuellement sacrifiée à l'esprit. Divisés d'opinions, condamnés par les tribunaux, les saint-simoniens se dispersèrent en 1833.

**Saint-Sorlin,** comm. de la Drôme, arr. et à 47 kil. de Valence ; 1.680 h.

**Saint-Sorlin.** *Biogr.* V. DESMARETS.

**Saint-Sornin** ou **Nieulle-et-Saint-Sornin,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 12 kil. de Marennes ; 530 h. Ch. de f.

**Saint-Sornin-Leulac,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 23 kil. de Bellac ; 1.240 h. Ch. de f.

**Saint-Souplet,** comm. du dép. du Nord, arr. et à 30 kil. de Cambrai ; 2.110 h. Ch. de f. N. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Saint-Sulpice** (*église* et *séminaire*). V. SULPICE.

**Saint-Sulpice,** comm. de Suisse (cant. de Neuchâtel), dans le cirque d'érosion au fond duquel jaillit la source vauclusienne de l'Areuse ; 1.230 h. Importante fabrique de ciment ; pâte de bois ; tailleries de pierres précieuses.

**Saint-Sulpice** ou **Saint-Sulpice-de-Cognac,** comm. de la Charente, arr. et à 9 kil. de Cognac, sur l'Antenne ; 1.440 h. Ch. de f. Et. Carrières.

**Saint-Sulpice** ou **Saint-Sulpice-la-Pointe,** comm. du Tarn, arr. et à 14 kil. de Lavaur, sur l'Agout ; 2.480 h. Ch. de f. Orl. et M. Fabrique d'arçons et de brosses.

**Saint-Sulpice-des-Landes,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 25 kil. d'Ancenis ; 1.210 h.

**Saint-Sulpice-Laurière,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 38 kil. de Limoges ; 1.610 h. Ch. de f. Orl.

**Saint-Sulpice-le-Dunois,** comm. de la Creuse, arr. et à 12 kil. de Guéret ; 1.620 h. Ch. de f. Orl.

**Saint-Sulpice-le-Guérétois,** comm. de la Creuse, arr. et à 5 kil. de Guéret ; 1.880 h.

**Saint-Sulpice-les-Champs** [*chan*], ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 17 kil. d'Aubusson ; 810 h. — Le cant. a 11 comm. et 7.390 h.

**Saint-Sulpice-les-Feuilles,** ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 36 kil. de Bellac ; 2.000 h. Ch. de f. — Le cant. a 9 comm. et 9.710 h.

**Saint-Sulpice-sur-Rîle,** comm. de l'Orne, arr. et à 32 kil. de Mortagne ; 1.260 h.

**Saint-Sylvain,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 8 kil. d'Angers ; 1.380 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Sylvestre,** comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 8 kil. de Villeneuve-sur-Lot, sur le Lot ; 1.220 h.

**Saint-Sylvestre,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 25 kil. de Limoges ; 1.710 h. Clouterie.

**Saint-Symphorien** [*sin-fo-ri-in*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 38 kil. de Bazas ; 2.000 h. Ch. de f. Econ. Sucrerie. — Le cant. a 7 comm. et 5.370 h.

**Saint-Symphorien,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 1 kil. de Tours, sur la Loire ; 3.540 h. Pépinières, briqueterie, distillerie.

**Saint-Symphorien-de-Lay** [*lè*], ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 13 kil. de Roanne ; 2.550 h. Anthracite. Mousselines, cotonnades. — Le cant. a 16 comm. et 19.090 h.

**Saint-Symphorien-de-Marmagne,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 24 kil. d'Autun, au-dessus du Brandon ; 1.230 h. Ch. de f. P.-L.-M. Scierie.

**Saint-Symphorien-d'Ozon,** ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 13 kil. de Vienne ; 1.830 h. Chaussures ; charrues. — Le cant. a 12 comm. et 12.450 h.

**Saint-Symphorien-sur-Coise,** ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 46 kil. de Lyon ; 2.730 h. Ch. de f. Pépinières ; mégisseries. — Le cant. a 10 comm. et 13.090 h.

**Saint-Thégonnec** [*nèk*], ch. de c. (Finistère), arr. et à 13 kil. de Morlaix ; 3.210 h. Ossuaire (1581). Crypte. Beau calvaire (1610). Ch. de f. Et. — Le cant. a 5 comm. et 11.110 h.

**Saint-Thibéry,** comm. de l'Hérault, arr. et à 20 kil. de Béziers, sur l'Hérault ; 2.330 h. Ch. de f. M. Commerce de vin.

**Saint-Thierry,** comm. de la Marne, arr. et à 8 kil. de Reims, à la lisière E. du massif de Saint-Thierry ; 298 h. (en 1914). Ch. de f. de Reims à Cormicy. Vignobles. Au N.-O. du village, sur une des collines de ce petit massif (situé entre la Vesle et le canal de l'Aisne à la Marne), le fort de Saint-Thierry est établi à 205 m. d'altitude. Le village n'existe plus.

On donne le nom de *bataille de Saint-Thierry* à cet épisode de la bataille de Champagne et d'Argonne qui, du 30 septembre au 4 octobre 1918, fut exécuté par les soldats du général Berthelot. Alors le massif de Saint-Thierry, dont l'Allemand s'était emparé et avait été chassé en septembre 1914 et dont il s'était remis en possession le 27 mai 1918, après trois jours de combats acharnés, alors le massif fut reconquis par les Français, et Reims cessa d'être menacée de ce côté.

**Saint-Thois,** comm. du Finistère, arr. et à 20 kil. de Châteaulin ; 1.320 h. Ch. de f. Minerai de fer.

**Saint-Thomas** [*mâ*], v. du Canada (prov. d'Ontario, capit. du comté d'Elgin) ; 14.090 h. Fonderies, scieries.

**Saint-Thomas,** île des Antilles, achetée au Danemark par les Etats-Unis en 1916 ; 10.700 h. Capit. *Charlotte-Amalia.* Sucreries.

**Saint-Thomas,** île portugaise, du golfe de Guinée. V. SÂO THOMÉ.

**Saint-Thomas-de-Conac,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 23 kil. de Jonzac ; 1.230 h.

**Saint-Thuriau,** comm. du Morbihan, arr. et à 7 kil. de Pontivy ; 1.270 h.

**Saint-Thurien,** comm. du Finistère, arr. et à 12 kil. de Quimperlé ; 1.710 h.

**Saint-Trivier-de-Courtes** [*vi-é*], ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 31 kil. de Bourg ; 1.350 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 12 comm. et 10.800 h.

**Saint-Trivier-sur-Moignans** [*gnan*], ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 19 kil. de Trévoux ; 1.580 h. Ch. de f. P.-L.-M. Volailles. — Le cant. a 15 comm. et 8.520 h.

**Saint-Trojan-les-Bains,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 9 kil. de Marennes, sur la côte sud est de l'île d'Oléron ; 1.270 h. Bons vignobles. Plage balnéaire.

**Saint-Trond** [*tron*], v. de Belgique (prov. de Limbourg, arr. de Hasselt) : 15.200 h. Eglise Notre-Dame (XVe s.). Dentelles, chapeaux ; fonderies, sucreries, distilleries.

**Saint-Tropez** [*pé*], ch.-l. de c. (Var), arr. et à 58 kil. de Draguignan, sur le *golfe de Saint-Tropez*, formé par la Méditerranée ; 3.710 h. (*Tropéziens*). Ch. de f. S. Port de pêche. Bains de mer fréquentés. Vins, oranges. — Le cant. a 4 comm. et 6.260 h.

**Saint-Tugdual,** comm. du Morbihan, arr. et à 37 kil. de Pontivy ; 970 h.

**Saint-Usuge,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 6 kil. de Louhans, au-dessus de la Seille ; 2.230 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Saint-Uze,** comm. de la Drôme, arr. et à 36 kil. de Valence, près de la Galaure ; 1.720 h. Ch. de f. Fonderie de fer et bronze. Porcelaine.

**Saint-Vaast,** comm. du Nord, arr. et à 14 kil. de Cambrai ; 1 810 h. Batistes. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Saint-Vaast,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 1.670 h. Chaux.

**Saint-Vaast-la-Hougue,** comm. de la Manche, arr. et à 18 kil. de Valognes ; 2.640 h. Ch. de f. départ. Petit port sur la *baie de la Hougue*. Commerce de beurre. Chantiers de construction ; parcs à huîtres. Bains de mer.

**Saint-Valery-en-Caux** [*kô*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 30 kil. d'Yvetot ; 3.540 h. (*Valéricais*). Ch. de f. Et. Port de pêche sur la Manche. Bains de mer. — Le cant. a 14 comm. et 9.340 h.

**Saint-Valery-sur-Somme,** ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 20 kil. d'Abbeville, dans la *baie de Somme* ; 3.660 h. (*Valéricains*). Ch. de f. N. Port. Bains de mer. — Le cant. a 12 comm. et 15.050 h.

**Saint-Vallier** [*li-é*], ch. l. de c. (Drôme), arr et à 31 kil. de Valence ; 4.430 h. (*Valloiriens*). Ch de f. P.-L.-M. Soies. — Le cant. a 18 comm. e 20.790 h.

**Saint-Vallier** [*li-é*], ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 12 kil. de Grasse ; 510 h. Marbre. — Le cant. a 7 comm. et 3.380 h.

**Saint-Vallier,** comm. de Saône-et-Loire, arr et à 52 kil. de Chalon-sur-Saône, non loin de l Bourbince ; 6.860 h. Ch. de f. Mine de houille.

**Saint-Vallier** (Jean DE POITIERS, seigneu **de**), capitaine français, né dans le Dauphiné ver 1475. Il se distingua à Marignan. Condamné à mor en 1524 comme complice du connétable de Bourbon il fut gracié. Il est le père de Diane de Poitiers.

**Saint-Varent** [*ran*], ch. l. de c. (Deux-Sèvres) arr. et à 21 kil. de Bressuire ; 2.100 h. Ch. de f. E — Le cant. a 9 comm. et 6.570 h.

**Saint-Vaury,** ch.-l. de c. (Creuse), arr. et 10 kil. de Guéret ; 2.440 h. Scieries. — Le cant. 9 comm. et 11.310 h.

**Saint-Venant,** comm. du Pas-de-Calais, ar et à 13 kil. de Béthune, sur la Lys ; 3.490 h. Ch. d f. N. Partiellement détruite au cours de la Grand Guerre.

**Saint-Venant** (Adhémar-Jean-Claude BARR **de**), mathématicien français, né à Fortoiseau, prè de Melun, m. à Villeporcher-Saint-Ouen (1797-1886 Membre de l'Académie des sciences en 1868. Conn surtout pour ses travaux de mécanique rationnelle

**Saint-Viance,** comm. de la Corrèze, arr. et 12 kil. de Brive, sur la Vezère ; 1.260 h. Minoterie.

**Saint-Viâtre,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 24 kil. de Romorantin ; 1.910 h.

**Saint-Viaud,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 5 kil. de Paimbœuf ; 1.550 h. Ch. de f. Et.

**Saint-Victor,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 22 kil. de Tournon ; 1.920 h.

**Saint-Victor,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 17 kil. de Thiers ; 1.500 h.

**Saint-Victor** (Paul BINS, comte **de**), critique littéraire français, né et m. à Paris (1825-1881) : auteu de *Hommes et Dieux* et des *Deux Masques* ; écrivai brillant, un peu trop fastueux mais bien inform et consciencieux.

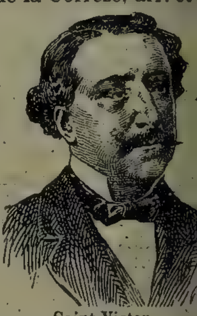
Saint-Victor.

**Saint-Victor-sur-Loire,** comm. de l Loire, arr. et à 10 kil. de Saint-Etienne, près de l *Loire* ; 920 h. Mine de houille.

**Saint-Victor-sur-Rhins,** comm. de l Loire, arr. et à 25 kil. de Roanne ; 1.130 h. Ch. de P.-L.-M. Fabrique de soieries.

**Saint-Victurnien** [*ni-in*], comm. de la Haute Vienne, arr. et à 21 kil. de Rochechouart, sur l Vienne ; 1.460 h. Ch. de f. Orl.

**Saint-Vincent** [*san*], comm. de la Haute Loire, arr. et à 15 kil. du Puy ; 1.200 h. Ch. de P.-L.-M.

**Saint-Vincent,** une des Antilles anglaises 52.000 h. Capit. *Kingstown*. Sucreries.

**Saint-Vincent** (CAP), cap du Portugal méridional. Brillante victoire de Tourville sur une flott anglo-hollandaise (1693).

**Saint-Vincent** (John JERVIS, comte **de**), ami ral et ministre de la marine anglaise, né à Meafor (1735-1823). Il se distingua dans les guerres contre l France, particulièrement en battant la flotte espa gnole, notre alliée, au cap Saint-Vincent en 1797. C'étai un marin habile, mais un caractère inflexible et dur

**Saint-Vincent-de-Paul,** comm. des Lan des, arr. et à 7 kil. de Dax, non loin de l'Adour 1.650 h.

**Saint-Vincent-de-Reins,** comm. d Rhône, arr. et à 36 kil. de Villefranche ; 1.950 h Ch. de f. Moulinage de la soie ; tissage et filature d coton.

**Saint-Vincent-des-Landes,** comm. de l Loire-Inférieure, arr. et à 12 kil. de Châteaubriant 2.030 h. Ch. de f. Et. Ardoisières.

**Saint-Vincent-de-Tyrosse,** ch.-l. de c (Landes), arr. et à 24 kil. de Dax ; 1.760 h. Forêts. — Le cant. a 11 comm. et 11.360 h.

**Saint-Vincent-du-Lorouër,** comm. d la Sarthe, arr. et à 24 kil. de Saint-Calais ; 1.430 h

**Saint-Vincent-sur-Graon,** comm. de l Vendée, arr. et à 35 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.630 h

**Saint-Vivien** [*vi-in*], ch.-l. de c. (Gironde) arr. et à 17 kil. de Lesparre ; 1.430 h. Ch. de f. M Vins. — Le cant. a 7 comm. et 8.070 h.

**Saint-Vran,** comm. des Côtes-du-Nord, arr et à 27 kil. de Loudéac ; 1.510 h.

**Saint-Wandrille-Rançon,** comm. de l Seine-Inférieure, arr. et à 13 kil. d'Yvetot ; 711 h Belles ruines d'une abbaye fondée en 645 par sain Wandregisile.

**Saint-Wladimir** [ou **Vladimir**] (*ordre de*), ordr russe, fondé par Catherine II en 1782. Ruban roug avec deux bandes noires de chaque côté.

**Saint-Ybard,** comm. de la Corrèze, arr. et à 36 kil. de Tulle ; 1.510 h. Tombelle.

**Saint-Ybars,** comm. de l'Ariège, arr. et à 28 kil. de Pamiers ; 1.640 h.

**Saint-Ylie,** comm. du Jura, arr. et à 3 kil. de Dôle ; 1.330 h. Carrières.

**Saint-Yorre,** comm. de l'Allier, près de Vichy, arr. et à 28 kil. de Lapalisse ; 1.200 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales bicarbonatées sodiques.

**Saint-Yrieix,** comm. de la Charente, arr. et à 6 kil. d'Angoulême, sur la Charente ; 1.710 h. Distilleries.

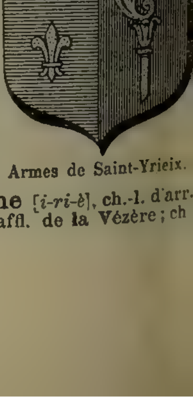
Armes de Saint-Yrieix.

**Saint-Yrieix** ou **Saint-Yrieix-la-Perche** [*i-ri-è*], ch.-l. d'arr. (Haute-Vienne), sur la Loue, affl. de la Vézère ; ch

f. Orl. ; à 41 kil. de Limoges ; 8.200 h. (*Arédiens*). ıanvre ; porcs ; toiles ; peaux et kaolin. Le Moûtier, lise de style ogival naissant (XIe-XIIe s.). — L'arr. cant., 28 comm., 49.700 h. Le cant. a 5 comm. et .760 h.

**Saint-Yrieix-le-Déjalat,** comm. de la orrèze, arr. et à 33 kil. de Tulle ; 1.360 h.

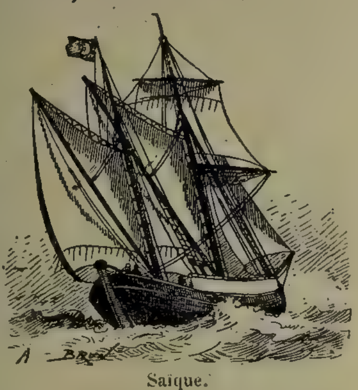

Saïque.

**Saint-Zacharie,** comm. du Var, arr. et à kil. de Brigno-, sur l'Hu-aune, tribu-ire de la éditerranée; 60 h. Ligni-Marbre.

**Saionji** narquis), di-omate et hom-e d'Etat japo-is, né en 1850. résident du nseil en 1905 en 1910 ; chef la délégation ponaise de la ix, à Ver-illes.

**saïque** a-i-ke] n. f. âtiment de charge, du Levant, ayant deux mâts ns perroquets.

**saïs** [*iss*] n. m. Conducteur d'ânes, en Egypte ; ide des promeneurs étrangers.

**Saïs** [*sa-iss*], anc. v. de la Basse-Egypte, capit. de la XIVe dynastie saïte (de 722 à 715 av. J.-C.) ; de la XVIe (666-525), temps de sa plus belle prospérité, et de XXVIIIe. Elle fut ruinée par la fondation d'Alexan-ie, et ne compte plus guère que 5.000 h.

**saisi** [*sè-zi*] n. m. Débiteur sur lequel on a fait ne saisie.

**saisie** [*sè-zî*] n. f. (de *saisir*). Acte par lequel on isit entre les mains du possesseur un bien dont revendique la propriété, ou que l'on veut faire endre pour obtenir le payement d'une dette. Action s'emparer provisoirement des choses qui font bjet d'une contravention, ou qui peuvent fournir preuve d'un crime, d'un délit : *opérer la saisie de archandises de contrebande.*

— Encycl. *Dr.* Les saisies se divisent en saisies *obilières* et saisies *immobilières*. Les premières se bdivisent en saisies *conservatoires*, qui ont pour jet d'empêcher l'aliénation ou la destruction d'un en dont la propriété est contestée (saisie-gagerie, isie foraine, saisie-revendication) ; en saisies cons-tuant une voie d'*exécution forcée* (saisie-exécution, isie-brandon, saisie des rentes, saisie immobi-ère) ; en saisie *mixte* (saisie-arrêt), qui est conser-atoire tant qu'elle n'a pas été dénoncée, et qui de-ent ensuite une voie d'exécution.

Il ne peut, en général, être procédé à une saisie : qu'après un commandement fait à la personne ou domicile du débiteur ; 2o qu'après l'expiration es délais fixés ; 3o qu'en vertu d'un titre exécutoire ugement ou acte notarié), c'est-à-dire revêtu de la ormule exécutoire ; 4o que pour des créances liqui-es, certaines et exigibles.

La *saisie-arrêt* ou *opposition* est l'acte par lequel n créancier arrête entre les mains d'un tiers les ommes ou effets mobiliers appartenant à son débi-eur, pour faire ordonner ensuite par justice que les ommes ou le prix des effets lui seront remis en dé-uction de sa créance.

Le *tiers saisi*, c'est-à-dire la personne entre les ains de qui la saisie a été opérée, ne peut remettre son créancier, le *débiteur saisi*, que le surplus de somme saisie-arrêtée, sous peine d'être obligé de ayer une seconde fois au *saisissant* ou *signifiant*.

Par exception, certaines créances sont insaisis-ables, soit pour la totalité, soit pour partie. Sont nsaisissables : 1o les choses déclarées insaisissables ar la loi : telles les sommes dues à l'Etat, aux com-nunes, aux hospices, aux établissements de bienfai-ance, les sommes dues aux entrepreneurs de tra-aux publics ; 2o les provisions alimentaires adjugées ar la justice : 3o les sommes et objets disponibles éclarés insaisissables par le testateur ou donateur ; o les sommes et pensions pour aliments, encore que le testament ou l'acte de donation ne les déclare pas insaisissables. Les provisions alimentaires ne peuvent être saisies que pour cause d'aliments ; les objets mentionnés aux numéros 3 et 4 peuvent être saisis par les créanciers postérieurs à l'acte de donation ou à l'ouverture du legs, en vertu de la permission du juge et pour la portion que celui-ci a déterminée.

Aux termes de la loi du 27 juillet 1921, les salaires, appointements ou traitements de 6.000 francs et au-dessous ne sont saisissables que jusqu'à concurrence du dixième. Dans le chiffre de 6.000 francs ne sont pas comprises les allocations ou indemnités pour charges de famille. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux salaires et traitements supérieurs à 6.000 francs.

*Saisie-brandon.* C'est l'acte par lequel un créancier met sous la main de la justice les fruits pendants par racines, c'est-à-dire encore attachés à la terre (moissons non coupées par exemple), appartenant à son débiteur, à l'effet d'en opérer la vente lorsqu'ils seront parvenus à leur maturité, et d'être payé sur leur prix. Si l'on donne à cette saisie le nom de « saisie-brandon », c'est par suite de l'usage qui, autrefois, dans quelques pays, existait, en pareil cas, de placer autour du champ saisi des faisceaux de paille, appelés *brandons*, que l'on suspendait à des pieux fixés en terre.

Les fruits, une fois détachés du sol, cessent d'être immeubles par nature et deviennent meubles, et c'est la voie de la *saisie-exécution* qui est ouverte.

*Saisie conservatoire.* Cette saisie est une mesure de conservation plutôt qu'un acte d'exécution. Son but est d'opérer d'urgence une mainmise qui mette le débiteur dans l'impossibilité de faire disparaître les effets mobiliers qui peuvent être le seul gage de son créancier. Elle n'aboutit pas directement à la vente à la criée des objets saisis. Il faut qu'il intervienne au préalable un jugement statuant sur le fond du droit, et qui prononce la validité de cette mainmise conservatoire.

*Saisie-exécution.* La saisie-exécution est celle qu'exerce le créancier pour parvenir à faire vendre les objets mobiliers de son débiteur et être payé sur le prix de la vente. C'est le mode de saisie mobilière le plus souvent employé ; aussi porte-t-elle plus particulièrement le nom de *saisie mobilière*. On la nomme *exécution* parce qu'on dépouille le débiteur de ses meubles au moyen de la vente qu'on en fait faire. Le créancier doit être nanti d'un titre exécutoire.

Un commandement doit précéder la saisie, et celle-ci est l'objet d'un procès-verbal contenant la désignation détaillée des objets saisis et indication du jour de la vente. Le gardien de la saisie peut être le saisi lui-même, ou une personne solvable présentée par le saisi, ou, à défaut, une personne établie par l'huissier.

*Saisie foraine.* La *saisie foraine* est celle qu'un créancier peut faire pratiquer, même sans titre et sans commandement préalable, mais avec l'autorisation du juge, sur les effets mobiliers de toute nature trouvés dans la commune qu'habite le créancier, et appartenant à son débiteur forain, c'est-à-dire domicilié dans une autre commune.

*Saisie-gagerie.* C'est celle à laquelle les propriétaires et principaux locataires des maisons ou des biens ruraux font procéder sur les meubles, effets et fruits appartenant à leurs locataires ou fermiers, en raison des loyers ou fermages à eux dus. Cette saisie est appelée *gagerie* parce que les choses sur lesquelles elle porte ne pouvant plus être ni déplacées ni enlevées, deviennent un gage réel et assuré de la créance du saisissant.

*Saisie des rentes sur particuliers.* Les rentes sur l'Etat sont, en principe, insaisissables. Il en est autrement des rentes sur particuliers, à moins qu'elles n'aient un caractère alimentaire ou que l'acte qui les a constituées ne les ait déclarées insaisissables. L'adjudication a lieu à l'audience des saisies immobilières.

*Saisie-revendication.* C'est l'acte par lequel celui qui prétend avoir un droit de propriété ou de gage privilégié sur une chose mobilière que possède un tiers met cette chose sous la main de la justice jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le droit qu'il revendique.

La saisie-revendication s'applique à tous les effets mobiliers : meubles, papiers, titres.

*Saisie immobilière.* La saisie immobilière a pour but de mettre les immeubles du débiteur entre les mains de la justice, et de désintéresser les créanciers sur le prix.

La saisie immobilière entraîne des formalités longues et compliquées, tant pour l'expropriation forcée des immeubles et leur vente (qui se fait aux enchères devant le tribunal de première instance) que pour la distribution entre les créanciers du prix réalisé, et la fixation de l'*ordre* dans lequel ces créanciers seront payés.

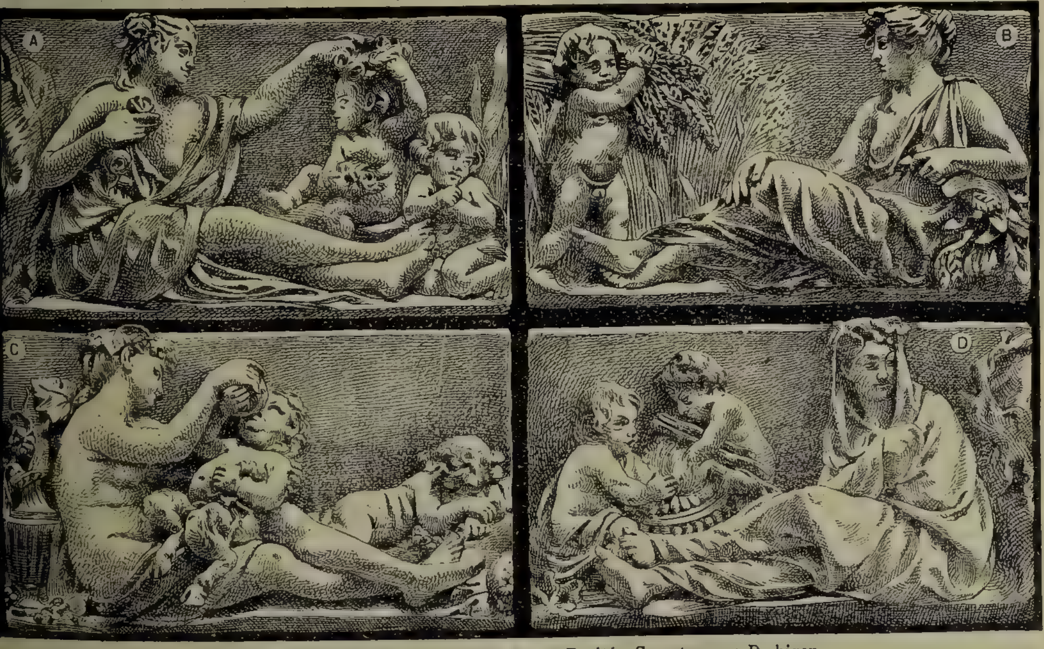

Les Saisons, par Clodion : A, printemps ; B, été ; C, automne ; D, hiver.

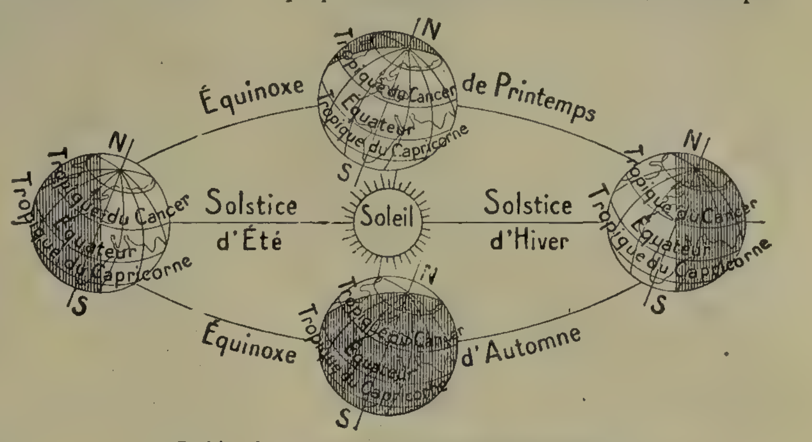

Position de la Terre pendant les différentes saisons.

**saisie-arrêt** [*sè-zi-a-rè*] n. f. *Dr.* V. saisie. Pl. des *saisies-arrêts.*

**saisie-brandon** [*sè-zî*] n. f. *Dr.* V. saisie. Pl. des *saisies-brandons.*

**saisie-exécution** [*sè-zî, si-on*] n. f. *Dr.* V. saisie. Pl. des *saisies-exécutions.*

**saisie-gagerie** [*sè-zî, rî*] n. f. *Dr.* V. saisie. Pl. des *saisies-gageries.*

**saisie-revendication** [*van, si-on*] n. f. V. saisie. Pl. des *saisies-revendications.*

**saisine** [*sè-zi-ne*] n. f. (de *saisir*). *Féod.* Investiture donnée par le seigneur et pour laquelle on payait un droit. *Dr. civ.* Dévolution de plein droit des biens du défunt (situés en France) à ses héritiers légitimes, à l'instant même du décès. *Mar.* Cordage servant à maintenir ou à saisir un objet à bord.

**saisir** [*sè-zir*] v. a. (germ. *satjan*). Prendre vivement et avec vigueur : *saisir quelqu'un au collet.* Prendre quelque chose pour le tenir, s'en servir ou le porter : *saisir une épée par la poignée.* Se rendre maître : *saisir le pouvoir.* Opérer la saisie de : *saisir un mobilier* (on dit par abréviation : *saisir quelqu'un*, pour : *saisir les meubles de quelqu'un*). Mettre en possession de : *saisir quelqu'un d'un héritage.* Ne pas laisser échapper : *saisir l'occasion.* Discerner, comprendre : *saisir une pensée.* S'emparer d'une personne, en parlant d'un mal, d'une passion : *la douleur, le désespoir l'a saisi. Etre saisi*, être frappé subitement d'effroi, d'étonnement, etc. Charger d'examiner, de régler : *saisir un tribunal d'une affaire*, la porter devant sa juridiction. **Se saisir** v. pr. S'emparer : *voleur qui se saisit de l'argenterie.*

**saisir-arrêter** v. a. Mettre saisie-arrêt sur.

**saisir-brandonner** v. a. Opérer la saisie-brandon de.

**saisir-exécuter** v. a. Opérer la saisie-exécution de.

**saisir-gager** v. a. Opérer une saisie-gagerie.

**saisir-revendiquer** v. a. Opérer la saisie-revendication de.

**saisissabilité** [*sè-zi-sa*] n. f. Qualité de ce qui est saisissable : *contester la saisissabilité d'une pension alimentaire.* Ant. **Insaisissabilité.**

**saisissable** [*sè-zi-sa-ble*] adj. Qui peut être appréhendé : *poignée qui n'est pas saisissable.* Qui peut être saisi : *rente saisissable.*

**saisissant** [*sè-zi-san*], **e** adj. Qui surprend tout d'un coup : *froid saisissant. Fig.* Qui émeut vivement : *spectacle saisissant.* N. m. Celui au nom de qui se fait une saisie : *les droits du saisissant.*

**saisissement** [*sè-zi-se-man*] n. m. Impression subite et violente causée par le froid. *Fig.* Emotion forte et soudaine : *mourir de saisissement.*

**saison** [*sè-zon*] n. f. (du lat. *satio*, action de semer). Chacune des quatre divisions à peu près égales de l'année : *les quatre saisons sont le printemps, l'été, l'automne et l'hiver.* Temps où dominent certains états de l'atmosphère : *la saison des pluies.* Epoque où se fait la culture, une récolte : *la saison des semailles, la saison des cerises.* Epoque à laquelle on se trouve : *les fruits de la saison.* Epoque où l'on a l'habitude de faire une chose : *la saison de la chasse.* Durée de séjour dans une station thermale : *faire une saison de 21 jours à Vichy.* En Angleterre, époque de l'année où la société mondaine réside à Londres, après les voyages et le séjour à la campagne. *Fig.* Age de la vie. *Saison nouvelle*, le printemps. *Belle saison*, la partie de l'année où le temps est beau. *Mauvaise saison*, partie de l'année où le temps est froid et pluvieux. *Arrière-saison*, v. à son ordre alph. *Morte-saison*, v. à son ordre alph. *Saison des amours*, époque de l'année où les animaux s'accouplent. *Etre de saison*, être à propos. *Cela est hors de saison*, déplacé. *Marchand des quatre-saisons*, marchand, marchande, qui vendent dans les rues les fruits et légumes de la saison.

— Encycl. Les saisons sont les parties de l'année comprises entre les différents passages du Soleil aux solstices et aux équinoxes. Les durées des saisons sont inégales : cela tient à ce que l'orbite apparente du Soleil sur la sphère céleste n'est pas circulaire, et que la Terre n'est pas placée au centre. Ainsi, actuellement, le printemps dure 92 jours 20 heures ; l'été, 93 jours 15 heures ; l'automne, 89 jours 19 heures ; et l'hiver 89 jours.

D'ailleurs, la durée des saisons subit une variation lente.

Dans l'hémisphère sud, l'ordre des saisons est inverse de celui de l'hémisphère nord, le printemps remplaçant l'automne, et inversement l'été remplaçant l'hiver.

Les saisons correspondent à des conditions de chaleur et de lumière différentes, et par suite, elles ont une grande influence sur les vents, la végétation, la vie superficielle, etc. Dans l'hémisphère nord, c'est en hiver que le Soleil est le plus rapproché de la Terre, mais pendant cette saison il est, en revanche, bas sur l'horizon, ses rayons échauffent moins la Terre, et l'action se fait sentir pendant un temps relativement court.

— *Iconogr.* L'art ancien a souvent reproduit des images des différentes *Saisons*, qu'il reproduisait par des génies ailés, caractérisés par des attributs spéciaux. L'art moderne a adopté plusieurs de ces attributs et en a imaginé beaucoup d'autres. Citons les quatre tableaux de Callot, où les *Saisons* sont figurées par des scènes de mœurs antiques ; ceux de Poussin, représentant des scènes bibliques ; ceux de Lancret, où les *Saisons* sont désignées par des scènes rustiques. Le sculpteur Bouchardon a décoré la fontaine de la rue de Grenelle, à Paris, des *Génies des saisons* (V. AUTOMNE, ÉTÉ, HIVER, PRINTEMPS) ; le sculpteur Clodion a également donné des bas-reliefs représentant les quatre *Saisons*.

**Saisons** (*les*), poème de Thomson, qui marque un retour vers la poésie inspirée directement de la nature (1726-1730).

**Saisons** (*les*), poème descriptif en quatre chants, par Saint-Lambert ; œuvre agréable et habile, mais assez froide (1769).

**saisonner** [*sè-zo-né*] v. a. Donner des récoltes abondantes de fruits : *beaucoup d'arbres ne saisonnent que de deux ans l'un.*

**saisonnier** [*sè-zo-ni-é*], **ère** adj. Dont la marche est réglée sur celle des saisons : *maladies saisonnières.*

**Saissac** [*sè-sak*], ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 25 kil. de Carcassonne ; 1.160 h. Filature. — Le cant. a 7 comm., et 3.720 h.

**Saisset** [*sè-sè*] (Bernard), évêque de Pamiers, célèbre par ses démêlés avec Philippe le Bel contre qui il soutenait les droits du pape Boniface VIII. Accusé de haute trahison, il dut se retirer à Rome de 1301 à 1308 ; m. en 1314.

**Saisset** (*Emile*-Edmond), philosophe français de l'école spiritualiste, né à Montpellier, m. à Paris (1814-1863). Il fut un professeur remarquable, à qui l'on doit, entre autres ouvrages, une brillante étude sur le *Scepticisme*, une traduction de Spinoza, etc.

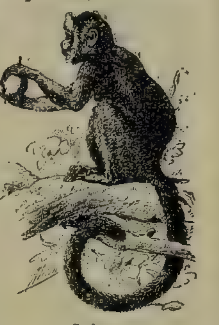
Sajou.

**saïte** adj. De Saïs : *nome, dynastie saïte.*

**Saive,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.540 h. Clouteries, armes.

**Saivres** [*sè-vre*], comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 26 kil. de Niort ; 1.500 h.

**sajou** n. m. Genre de singes platyrrhiniens de la famille des cébidés, comprenant une vingtaine d'espèces de l'Amérique tropicale : *l'espèce la plus commune du genre est le sajou saï de la Colombie, de la Guyane et du Brésil.* (Ce sont des singes à pelage court et épais, assez rude, à face entourée de poils dressés, à queue enroulante.)

**Sakaï,** v. du Japon (Nippon), sur la mer Intérieure ; 61.000 h. Port de pêche. Cotonnade, coutellerie.

**Sakaïs, Sakayes** ou **Orang-Sakeys,** nom donné par les Malais à des tribus de Négritos qui vivent dans la presqu'île de Malacca.

**Sakalaves** [*la-ve*], population nègre de la côte occidentale de Madagascar. Ils sont vindicatifs et superstitieux, mais se montrent hospitaliers et souvent intelligents.

**Sakaria** (*la*), fl. d'Anatolie, né dans les collines qui courent sur le plateau d'Anatolie à l'E. de Koutayé. Après un cours extrêmement sinueux, il sort du plateau et se jette dans la mer Noire. C'est le *Sangarios* des anciens. Sur les rives de son cours supérieur a eu lieu en août-septembre 1921, entre nationalistes turcs et Grecs, une grande bataille où les Grecs ont été vaincus par Moustapha Kemal, rejetés loin d'Angora qui était leur objectif, et contraints de regagner leurs lignes de départ.

**saké** ou **saki** n. m. Boisson japonaise, alcoolique et enivrante, obtenue par la fermentation du riz, et que l'on absorbe en général chaude, avant le repas.

**Sakhalien** [*li-in*] ou **Sakhaline** ou **Tarrakaï** (ILE), île de la côte d'Asie, entre la mer d'Okhotsk et la mer du Japon. Terre montagneuse, boisée, peu peuplée (14.000 hab.), dont les Russes ont fait une colonie pénitentiaire depuis 1869. La Russie en a cédé au Japon, en 1905, à la suite du traité de Portsmouth, la partie méridionale (Karafouto). Le Japon en a occupé la partie nord en 1920, à la suite des massacres japonais de Nikolaievsk.

**Sakharof** (Victor Victorovitch), général et ministre de la guerre russe, né en 1848, assassiné en 1905 à Saratof.

**Sakharof** (Vladimir Victorovitch), général russe, né en 1853, chef d'état-major de l'armée de Mandchourie pendant la guerre russo-japonaise ; placé en 1916 à la tête de la 11e armée russe, il commanda ensuite les forces russo-roumaines dans la Dobroudja.

**saki** n. m. Genre de singes platyrrhiniens de l'Amérique tropicale, voisins des sajous. (Ce sont des singes de petite taille, à pelage très fourni, à queue velue ; leur face est encadrée par une forte chevelure et une longue barbe.)

**saki** n. m. V. SAKÉ.

**sakièh** [*ki-è*] n. f. Sorte de noria usitée en Egypte, constituée par une roue verticale munie de vases et mise en mouvement par des bœufs.

**sakka** n. m. En Egypte, porteur d'eau.

**Sakkarah,** v. de la Basse-Egypte, arr. et à 13 kil. S. de Gizèh, sur le Nil ; 2.500 h.

**Sakountala.** V. ÇAKOUNTALA.

**Sala** (Angiolo), chimiste italien, né à Vicence dans la seconde moitié du XVIe siècle. Ses travaux ont trait au sucre, à l'eau-de-vie, à l'antimoine, au sel d'oseille.

**salabre** n. m. *Pêch.* Sorte de truble à manche.

**salace** adj. (lat. *salax*). Lascif, lubrique. (Vx.)

**salacité** n. f. (lat. *salacitas*). Lasciveté, lubricité.

**salade** n. f. (de *saler*). Mets composé d'herbes ou de légumes, crus ou bouillis, assaisonnés avec du sel, du vinaigre et de l'huile : *salade de laitue.* Toute plante dont on fait de la salade. Tout mélange en salade : *salade de homard, d'anchois, etc. Fam.* Réunion de choses confusément assemblées. *Retourner la salade*, en mélanger les feuilles (avec une cuiller et une fourchette spéciales) après qu'elle a été assaisonnée. *Fatiguer la salade*, la retourner longtemps. *Pop.* Mêlée, rixe ; correction manuelle. *Panier à salade*, V. PANIER.

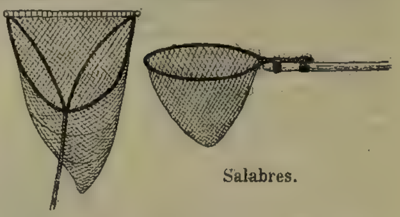
Salabres.

— ENCYCL. Les salades les plus connues sont : la laitue, la romaine, la scarole, la chicorée, la chicorée frisée, la barbe-de-capucin, le pissenlit, la mâche, l'endive et le céleri ; mais on mange aussi en salade le cresson, le pourpier, le chou et les légumes cuits, comme les pommes de terre, les haricots, etc. Le mélange de pommes de terre, petits pois, haricots, flageolets, carottes, choux-fleurs, etc., cuits séparément, agrémentés de fragments de jambon et de homard, et coupés en petits morceaux, assaisonné d'une sauce mayonnaise, est la *salade russe.*

On appelle *salade d'orange* des tranches d'orange macérées dans une liqueur sucrée (kirsch, rhum, etc.) ou du vin blanc sucré.

**salade** n. f. (lat. *celata*). Sorte de casque rond, léger, que portaient les gens de guerre, du XVe au XVIIe siècle : *la salade de don Quichotte.*

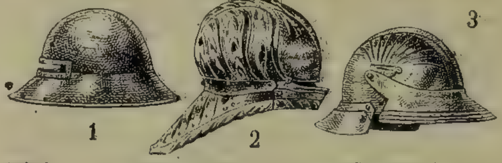

Salade : A vue coupée (XVe s.) ; 2. A grande queue (XVIe s.) 3. D'homme de pied (XVIe s.).

**saladelle** [*dè-le*] n. f. Nom vulgaire de la *statice maritime.*

**saladériste** [*ris-te*] n. m. Propriétaire ou directeur d'un saladero.

**saladero** [*dé*] n. m. (m. espagn.) Etablissement où l'on sale la viande de bœuf, dans l'Amérique du Sud.

**saladier** [*di-é*] n. m. Vase où l'on fait la salade. Contenu de ce vase. Panier à jour, pour secouer la salade. (Peu us. dans ce sens.)

**saladin, e** adj. *Dîme saladine*, dîme établie en 1188 en France et en Angleterre, pour fournir aux rois Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion les moyens d'entreprendre une croisade destinée à reprendre Jérusalem à Saladin. (Elle consistait en un dixième des biens de ceux qui refusaient de prendre part à cette guerre.)

**Saladin** (El-Mélik-el-Nasir-Salah-ed-Din-Yousouf), sultan d'Egypte et de Syrie, le héros musulman de la troisième croisade 1147-1198. Il anéantit l'armée franque à Tibériade, et s'empara de Jérusalem, que ni Frédéric Barberousse ni Philippe Auguste ni Richard Cœur de Lion ne purent parvenir à reprendre. Il a laissé un renom de bravoure et de générosité chevaleresque.

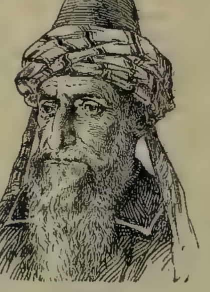
Saladin.

**Salado** (le rio), riv. de l'Amérique du Sud (république Argentine), affl. du Parana ; cours 1.800 kil.

**salage** n. m. (de *saler*). Action de saler : *le salage des harengs.* Ancien impôt sur le sel, gabelle. *Phot.* Opération consistant à imprégner de sel de cuisine des papiers photographiques. *Œnol.* Action d'ajouter du sel au moût ou au vin pour lui donner plus d'éclat et pour faciliter la précipitation des matières albuminoïdes : *en France, le conseil supérieur de santé a fixé à 0 gr. 407 par litre la quantité de chlorure de sodium que peut contenir un vin.* Action de répandre du sel sur la neige pour en hâter la fonte, sur une route pour éviter la poussière.

**salaire** [*lè-re*] n. m. (lat. *salarium*). Somme donnée pour payer un travail ou un service : *toucher de forts salaires. Fig.* Récompense ou châtiment que mérite une action bonne ou mauvaise : *tôt ou tard le crime reçoit son salaire.* PROV. : **Toute peine mérite salaire,** chacun doit être récompensé de ce qu'il a fait, si petit que soit l'effort.

— ENCYCL. *Dr.* Pour assurer le payement de son salaire, l'ouvrier bénéficie de plusieurs dispositions générales. L'ouvrier auquel un tiers a confié une matière pour la travailler et la transformer en un objet déterminé peut retenir cet objet jusqu'à ce qu'il ait été payé du prix convenu. Les maçons, charpentiers et autres ouvriers qui ont été employés à la construction d'un bâtiment ou d'autres ouvrages faits à l'entreprise ont une action directe contre celui pour lequel les ouvrages ont été effectués, jusqu'à concurrence de ce dont il se trouve débiteur envers l'entrepreneur. En faveur de l'ouvrier existent divers privilèges, notamment celui qui concerne le salaire acquis aux ouvriers directement employés par le liquidé judiciairement ou par le failli, pendant les trois mois qui ont précédé l'ouverture de la liquidation judiciaire ou de la faillite. L'action des domestiques loués à l'année se prescrit par un an ; celle des ouvriers et gens de travail, pour le payement de leurs journées, fournitures et salaires, par six mois.

**salaison** [*lè-zon*] n. f. (de *saler*). Action de sale certaines substances, afin d'en assurer la conservation : *on fait des salaisons de viandes, poissons légumes, beurre, etc.* Denrée alimentaire ainsi conservée : *les salaisons sont une ressource dans tou les cas où il est difficile de se procurer des denrée alimentaires fraîches, mais elles sont échauffantes*

— ENCYCL. Les salaisons sont obtenues à sec o par emploi de saumure. Dans le premier cas, le viandes à conserver (porc, bœuf), sont découpées e quartiers que l'on pose sur une table recouverte d *sel* (mélange de gros sel blanc aromatisé avec d poivre en poudre ou en grains : la loi autorise l'adjonction, au sel, de bicarbonate de soude commercialement pur ou 10 p. 100 de salpêtre [nitrate de potassium] ; mais l'usage de l'acide borique, du borax, d fluorure de sodium reste interdit). Les morceau sont frottés énergiquement avec le sel, puis disposé dans le saloir propre et sec ; tous les vides sont remplis avec du sel. On compte, en général, 15 à 20 kilogrammes de sel pour 100 kilogrammes de viande Les morceaux susceptibles de s'altérer plus rapidement (pieds, tête, saignée, etc.), sont mis en dernie lieu, et retirés après quelques jours. Dans le secon cas, on procède soit en faisant macérer plus ou moin longtemps les viandes dans la saumure (dissolution de sel, salpêtre, et pour certains d'un peu de sucre avec adjonction de clous de girofle, thym, laurier) soit en introduisant une saumure (à 33 p. 100 de sel marin et 1 p. 100 de salpêtre) dans le système circulatoire de l'animal fraîchement abattu.

**salako** n. m. Chapeau des tirailleurs annamites.

**salam** [*lam'*] n. m. (mot ar. signif. *salut*). Formule de salut employée par les musulmans.

**salamalec** [*lèk*] n. m. (de l'ar. *salam*, paix, e *aleïkoum*, sur vous). Salut turc. *Par ext.* Révérences, politesses exagérées : *des salamalecs qui n'en finissent plus.*

**Salamanca,** v. du Mexique (Guanajuato) ; 13.000 h. Cotonnades.

**salamandre** n. f. (lat. et gr. *salamandra*). Genre de batraciens urodèles de l'Europe : *les salamandres, croyait-on, jouissaient de la propriété de traverser la flamme sans se brûler.* Marque de fabrique particulière d'une cheminée mobile à feu continu, qu'on place devant une cheminée d'appartement.

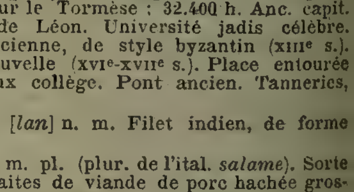
Salamandre.

— ENCYCL. Les salamandres (*salamandra*) sont des animaux lents et lourds, de taille médiocre, qui se tiennent dans les lieux obscurs et humides, se nourrissant d'insectes, de petits vers, etc. Les femelles sont vivipares. La salamandre terrestre ou *sourd* (*salamandra maculata*) atteint parfois 25 centimètres de long ; elle est noire, avec des taches jaune de soufre. La salamandre noire (*salamandra atra*) est beaucoup plus petite. Ce sont des animaux inoffensifs, mais leur peau sécrète une humeur corrosive. On les considérait autrefois comme capables de vivre dans le feu : c'est pourquoi on représente la salamandre héraldique sur une sorte de bûcher, ou dans des flammes (*sa patience*). Elle figure dans les armes de François Ier avec la devise : « *Nutrisco et extinguo* » (Je l'entretiens et l'éteins).

**salamandridés** [*dé*] n. m. pl. Famille de batraciens dont la *salamandre* est le type. S. un *salamandridé.*

**salamandrine** n. f. Genre de batraciens urodèles, voisins des salamandres, et qui habitent l'Italie et la Dalmatie : *les salamandrines, ordinairement noires en dessus et blanchâtres en dessous, peuvent à volonté changer de couleur.*

**salamandrine** n. f. *Chim.* Alcaloïde extrait de la sécrétion des salamandres.

**Salamanque,** v. d'Espagne, ch.-l. de la prov. de son nom, sur le Tormèse ; 32.400 h. Anc. capit. du royaume de Léon. Université jadis célèbre. Cathédrale ancienne, de style byzantin (XIIIe s.). Cathédrale nouvelle (XVIe-XVIIe s.). Place entourée d'arcades. Vieux collège. Pont ancien. Tanneries, poteries.

**salamba** [*lan*] n. m. Filet indien, de forme carrée.

**salami** n. m. pl. (plur. de l'ital. *salame*). Sorte de saucisses faites de viande de porc hachée grossièrement, mêlée parfois de viande de bœuf, et assaisonnée à l'ail.

**Salamine,** île de la mer Egée (golfe Saronique), en Grèce, sur la côte occidentale de l'Attique ; 6.500 h.. Célèbre par la victoire que Thémistocle, à la tête de la flotte de tous les Grecs, y remporta sur la flotte des Perses, l'an 480 av. J.-C. Le général athénien, pour rendre la bataille inévitable en dépit des hésitations du Spartiate Eurybiade, avait fait prévenir le Grand Roi que les Grecs songeaient à fuir.

**Salamine** (*les Vainqueurs de*), tableau de Cormon (1887 ; au musée du Luxembourg). Les soldats athéniens viennent de débarquer et sont escortés par des femmes et des éphèbes chargés de butin ; des jeunes filles dansent. De la foule se détache Thémistocle monté sur un cheval qui caracole. Toile d'un juste sentiment archéologique, d'une allure vive, d'une couleur éclatante. (V. p. 925).

**Salaminien, enne** [*ni-in, è-ne*], originaire ou habitant de Salamine. Adjectiv. Qui appartient à Salamine ou à ses habitants.

**Salammbô,** célèbre roman de Flaubert (1862) ; résurrection habile et vivante de la vie carthaginoise. C'est l'histoire des amours de Salammbô, fille d'Hamilcar, véritable Judith carthaginoise, et du chef des mercenaires révoltés, Mathô. Ce dernier, vaincu, est envoyé au supplice pour avoir enlevé le voile de la déesse Tanit, dont Salammbô avait la garde, et celle-ci meurt de douleur en voyant son amant aller à la mort. Certaines pages du livre comptent parmi les plus belles de la littérature française.

**Salammbô,** opéra en cinq actes et huit tableaux, poème de Camille du Locle, tiré du roman de Flaubert, musique de Reyer (1890) ; une des meilleures œuvres du compositeur. Partition animée, pleine de ouvement et de passion. On peut citer : l'hymne à 'anit ; le duo de Salammbô et du grand-prêtre ; la êverie de Salammbô sur la terrasse : *Qui me don- era, comme à la colombe, des ailes ;* l'imprécation e Mathô : *Toi qui n'as pas rougi de souiller tant de loire ;* le triomphe d'Hamilcar et la mort de Sa- ammbô et de Mathô.

**salampose** [*lan-pô-ze*] n. m. Sorte de pagne ue portent les négresses esclaves au Maroc.

**Salandra** (Antonio), homme politique italien, é à Traia, près de Foggia (Apulie) en 1853 ; pré- dent du conseil de 1914 à 1917. Un des représentants e l'Italie à la Conférence de la paix, en 1919.

**salangane** n. f. (mot indigène de Philippi- es). Genre de pas- ereaux fissirostres, enfermant une ingtaine d'espèces épandues de l'Inde la Nouvelle-Calé- onie.

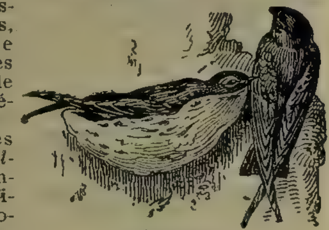

Salanganes.

— ENCYCL. Les alanganes (*colocal- a*) sont des hiron- elles qui construi- ent au flanc des ro- ners des nids for- nés d'algues qu'elles gglutinent avec leur salive. Ces nids font les déli- es des gourmets chinois.

**salange** n. m. (de *salant*). Saison de la produc- on du sel, dans les marais salants.

**salanguet** [*ghè*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire de *ansérine maritime.*

**salanque** n. f. Syn. de MARAIS SALANT.

**salant** [*lan*] adj. m. *Marais salants*, v. MARAIS, EL. N. m. Etendue du sol, proche de la mer, où appa- aissent de légères efflorescences salines.

**salanx** [*lanks*] n. m. Genre de poissons phy- ostomes, de la famille des salmonidés, allongés et omprimés, propres à la Chine et au Japon.

**salarias** [*ass*] n. m. Genre de poissons acan- hoptères, comprenant des blennies de petite taille, épandues surtout dans l'océan Indien.

**salariat** [*ri-a*] n. m. Etat, condition de salarié.

**salarié, e** adj. et n. Qui reçoit des gages, un alaire : *domestique salarié.*

**salariement** [*ri-man*] n. m. Action de sala- ier. (Peu us.)

**salarier** [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) onner un salaire.

**Salat** [*sa-la*] (le), riv. de France, traversant l'A- iège et la Haute-Garonne, et tributaire de la Ga- onne (riv. dr.) ; elle baigne Saint-Girons. Cours 75 kil.

**salaud** [*lô*], **e** n. (de *sale*). *Pop.* Personne sale, alpropre. Personne peu délicate.

**salauderie** [*lô*] n. f. Acte ou qualité de sa- aud. (Peu us.)

**salbande** n. f. (de l'allem. *sahlband*). *Mines.* xpression qui désigne des matières de nature et 'épaisseur très variables, qui séparent les filons du oit et du mur de la roche entourant le filon.

**Salbris** [*bri*], ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. t à 26 kil. de Romorantin, sur la Sauldre ; 3.210 h. h. de f. Orl. Eglise gothique du xvie siècle. piculture. — Le cant. a 9 comm. et 13.410 h.

**Salces** ou **Salses,** comm. des Pyrénées-Orien- ales, arr. et à 16 kil. de Perpignan ; 2.060 h. Ch. de f. M. Vins blancs.

**Saldanha Oliveira e Daun** (João Carlos, uc de), général et homme d'Etat portugais, un des hefs du parti conservateur, né à Arinhaga, m. à ondres. Il fut le principal ministre du roi Jean VI 1791-1876).

**salde** n. m. Genre d'insectes hémiptères, ren- ermant une centaine d'espèces, dont une, le salde auteur (*salda saltatoria*), est commune aux en- irons de Paris. (On en fait le type d'une famille les *saldidés.*)

**sale** adj. (de l'anc. h. allem. *salo*, terni). Malpro- re, souillé d'ordure : *du linge sale.* Se dit d'une ouleur qui semble ternie : *un jaune sale. Fig.* Qui lesse la pudeur : *paroles sales. Pop.* Contraire à 'honneur, à la délicatesse ; dont il est difficile de e tirer : *c'est une sale affaire.* En parlant des per- onnes, méprisable : *c'est un sale monsieur. Sale omme un peigne,* très malpropre. Substantiv. Per- onne sale : *fi, le sale !* ANT. **Propre.**

**salé** n. m. Chair de porc salée. *Petit salé,* chair e porc cuite dans de l'eau salée, avec thym, lau- ier, oignon, échalotes. *Arg. Petit salé, morceau de alé,* enfant nouveau-né.

**salé, e** adj. Saupoudré de sel. Qui a le goût du sel. *Fig.* Spirituel et piquant : *raillerie salée.* Ris- ué, grivois : *un conte salé. Fam.* Sévère : *une con- lamnation salée.* Exagéré : *c'est un prix un peu salé.*

**Salé,** anc. port du Maroc, à l'embouchure du Bou Regreg en face de Rabat ; 28.000 h. Autrefois, célèbre repaire des pirates barbaresques.

**Salé** (GRAND LAC), dans l'Amérique du Nord Utah) ; 400 kil. de tour. Sur ses rives est bâtie la Ville-du-Lac Salé (*Salt Lake City*) ; 118.000 h. Résidence des mormons.

**salea** [*lé-a*] n. m. Genre de reptiles sauriens de la famille des agamidés, propres à l'Inde méridionale.

**salébreux, euse** [*breu, eu-ze*] adj. (lat. *salebrosus*). Raboteux, rocailleux. (Vx.)

**salègre** n. m. Sel qui s'attache au fond des poêles, quand on chauffe les eaux servant à la préparation du sel. Pierre imprégnée de sel, que l'on suspend dans les étables pour que les animaux puissent la lécher. Sorte de pâtée pour les serins, faite avec des graines écrasées, de la terre grasse et du sel.

**Salem** [*lèm*], v. des Etats-Unis (Massachusetts) ; 43.000 h. Ancienne colonie puritaine, fondée en 1626. Dévastée par un incendie en 1914. Port sur l'Atlantique. Patrie de N. Hawthorne. Métallurgie. — Ville de l'Orégon, sur la Willamette ; 180.000 h. Capit. de l'Etat, et ch.-l. du comté de Marion.

**Salem,** v. de l'Inde (présid. de Madras) ; 59.000 h. Grand commerce d'étoffes, coton, etc.

**salement** [*man*] adv. D'une manière sale. *Fig.* et *fam.* D'une manière indécente ou contraire à la loyauté, à la délicatesse : *se conduire salement.*

**Salemi,** v. du royaume d'Italie (île de Sicile) ; 11.000 h. Garibaldi s'y proclama, en 1860, « dictateur de la Sicile ».

**Salente** [*lan-te*], v. de l'Italie ancienne (Grande Grèce), capit. des *Salentins*, fondée par Idoménée. C'est le nom que Fénelon a donné à la cité chimérique où Mentor enseigne à Idoménée les meilleurs procédés de gouvernement.

**salep** [*lèp*] n. m. (de l'ar. *sahlap*, même sens). Fécule alimentaire extraite du tubercule de diverses orchis (*orchis ophris*) : *c'est surtout en Orient que le salep est très apprécié.*

**saler** [*lé*] v. a. (du lat. *sal*, sel). Assaisonner avec du sel : *saler un ragoût.* Mettre du sel sur les viandes crues, pour les conserver : *saler du porc. Fig.* Vendre trop cher : *ce marchand sale ce qu'il vend.* Demander trop cher à : *hôtelier qui sale ses clients.*

**Salerne,** v. d'Italie, ch.-l. de la prov. de son nom, sur le *golfe de Salerne ;* école de médecine jadis célèbre ; 48.250 h. (*Salernitains.*) Belle cathédrale, fondée en 1084, et qui contient le tombeau de Grégoire VII. Au moyen âge, célèbre école de médecine. Forges, filatures.

**Salerne** (*école de*), fameuse école de médecine qui prospéra pendant tout le moyen âge, et où fut rédigé collectivement le célèbre recueil de préceptes hygiéniques, en vers latins léonins, connu sous le nom d'*Ecole de Salerne* (*Schola Salernitana*).

**Salernes,** ch.-l. de c. (Var), arr. et à 19 kil. de Draguignan ; 2.560 h. Ch. de f. S. Lignite, huileries. — Le cant. a 3 comm., et 3.760 h.

**saleron** n. m. Partie creuse de la salière, où l'on met le sel.

**Salers** [*lèr*], ch.-l. de c. (Cantal), arr. et à 18 kil. de Mauriac ; 760 h. (*Salersois*). Race de bœufs renommés. — Le cant. a 3 comm. et 10.610 h.

**Sales** (François **de**). V. FRANÇOIS DE SALES.

**Sales** (Pierre **de**, dit *Pierre*), romancier populaire français, né à Tric (Hautes-Pyrénées), m. à Paris (1854-1914) ; auteur de nombreux romans-feuilletons : *Sacrifiée, Louise Mornans*, etc.

**salésiens** [*zi-in*] n. m. pl. Prêtres de Saint-François de Sales, ordre fondé par Dom Bosco, pour recueillir les enfants abandonnés ou pauvres et en faire des ouvriers agricoles ou industriels.

**saleté** n. f. Etat de ce qui est sale : *la saleté d'une rue.* Ordure, chose malpropre : *enlever une saleté. Fig.* et *pop.* Action vile, procédé peu délicat : *il m'a fait une saleté.* Paroles obscènes : *dire des saletés. Fam.* Chose sans valeur. ANT. **Propreté.**

**Salette-Fallavaux** [*vô*] (**La**), village de l'Isère, arr. de Grenoble ; 500 h. Lieu de pèlerinage à la Sainte Vierge, en mémoire de l'apparition de la Vierge Marie à deux enfants, le 19 septembre 1846.

**Salettes** [*lè-te*], comm. de la Haute-Loire), arr. et à 36 kil. du Puy ; 1.510 h.

**saleur, euse** [*eu-ze*] n. Qui prépare des salaisons. N. m. ou f. Sorte de wagon contenant du sel, que des trémies déversent sur les voies ferrées de chemins de fer et de tramways, recouvertes de neige.

**Saleux,** comm. de la Somme, arr. et à 6 kil. d'Amiens ; 1.420 h. Ch. de f. N. Filature.

**Salève** (le), montagne calcaire de la Haute-Savoie (1.380 m.), sur la frontière suisse. Partagée en *Grand Salève* et *Petit Salève* par le vallon de Monnetier. Ch. de f. électr. jusqu'aux Treize-Arbres.

**Saléza** (Léon-Albert), chanteur scénique français, né à Bruges (Basses-Pyrénées), m. à Paris (1865-1916) ; brillant ténor, il créa à l'Opéra *Salammbô, Otello*, etc.

**Salford,** v. d'Angleterre, attenante à Manchester ; 234.000 h. Grandes filatures.

**saliaire** [*è-re*] adj. Qui appartient, qui a rapport aux prêtres saliens.

**salicaire** [*kè-re*] n. f. (du lat. *salix, icis*, saule). Genre de lythrariacées, renfermant des plantes herbacées à feuilles alternes, à fleurs solitaires à l'aisselle des feuilles, ou réunies en panicules terminales. (On en connaît une vingtaine d'espèces, répandues sur le globe entier ; quelques-unes appartiennent à la flore française. La salicaire commune ou *lysimachie rouge* [*lithrum salicaria*], abondante aux environs de Paris, sur le bord des eaux, est employée en thérapeutique comme astringente et antidiarrhéique.)

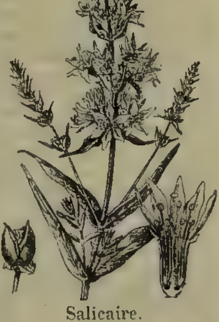

Salicaire.

**Salice,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 26 kil. d'Ajaccio ; 610 h. — Le cant. a 5 comm., et 3.040 h.

**Salicetti** (Antoine-Christophe), homme polique français, né en Corse, m. à Naples (1757-1809), membre de la Convention et du conseil des Cinq-Cents. Il fut le premier protecteur de Bonaparte.

**salicicole** adj. (du lat. *salix, icis*, saule, et *colere*, habiter). Qui vit sur les saules : *insecte salicicole.*

**salicine** n. f. (du lat. *salix, icis*, saule). Glucoside qui se rencontre dans l'écorce de certains saules ; elle est dédoublable en glucose et saligénine ; on l'obtient en cristaux solubles dans l'eau, et fusibles vers 200° : *la salicine est un succédané de la quinine.*

**saliciné, e** adj. (du lat. *salix, icis*, saule). Qui ressemble ou se rapporte au saule. N. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ne renfermant que les genres saule (*salix*) et peuplier (*populus*). S. une *salicinée.*

**salicional** [*si*] n. m. (du lat. *salix, icis*, saule, parce qu'autrefois ces tuyaux étaient en bois de saule). Chez les organistes, jeu d'étain dont les tuyaux vont en se rétrécissant.

**salicivore** adj. (du lat. *salix, icis*, saule, et *vorare*, dévorer). Qui se nourrit de feuilles de saule.

**salicole** adj. (du lat. *sal, salis*, sel, et *colere*, cultiver). Qui produit le sel : *industrie salicole.*

**salicoque** [*ko-ke*] n. f. Nom vulgaire sous lequel on désigne toutes les crevettes de la famille des caridides ou palémonidés, et particulièrement la crevette grise (*crangon griseus*).

**salicorne** n. f. Genre de chénopodiacées, dont on connaît huit espèces qui croissent en Europe, sur le littoral de la Méditerranée et de l'Océan.

— ENCYCL. Incinérées, les salicornes fournissent de la soude (*salicor*) dans le midi de la France ; mais fraîches, elles peuvent être utilisées aussi comme aliments, soit confites au vinaigre à la manière des cornichons, soit apprêtées comme les haricots verts.

**saliculture** n. f. (du lat. *sal, salis*, sel, et de *culture*). Exploitation d'un marais salant, d'une saline.

**salicylate** n. m. Sel de l'acide salicylique.

— ENCYCL. La médecine utilise quelques *salicylates*, parmi lesquels le salicylate de soude, véritable spécifique du rhumatisme articulaire (doses, 1 à 8 gr. par 24 heures) ; le salicylate de lithium, bon dissolvant des urates dans l'organisme ; le salicylate de bismuth, employé dans la diarrhée ; le salicylate de méthyle, employé en friction ou en pommade contre le rhumatisme articulaire, etc.

**salicyle** n. m. Radical des dérivés de la salicine : *l'hydrure de salicyle est l'aldéhide salicylique.*

**salicyler** [*lé*] v. a. Additionner d'acide salicylique ou d'un salicylate un liquide fermentescible comme la bière.

**salicylique** adj. m. (de *salicyle*). Se dit de divers composés contenant le radical salicyle : *acide salicylique ; aldéhyde salicylique.*

— ENCYCL. L'*acide salicylique* ou *orthooxybenzoïque* $C^6 H^4 (OH) (CO^2 H)$ s'obtient industriellement par l'action de l'acide carbonique sur le phénate de sodium ; il se présente en aiguilles fusibles à 155°, peu solubles dans l'eau froide ; c'est un spécifique du rhumatisme articulaire ; il sert à préparer l'aspirine (*acide acétylsalicylique*) et un grand nombre de salicylates employés en thérapeutique.

L'*aldéhyde salicylique* constitue l'essence de reine des prés ; c'est un liquide aromatique bouillant à 182°. On l'appelle aussi *hydrure de salicyle* et *salicylol.* L'*alcool salicylique* $C^6 H^4 (OH) (CH^2 OH)$ résulte du dédoublement de la salicine ; on l'appelle aussi *saligénine.*

**salicylol** n. m. Aldéhyde salicylique. V. SALICYLIQUE (*acide*).

**salien, enne** [*li-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte aux Saliens.

**salien** [*li-in*] n. m. (du lat. *salius ;* de *salire*, sauter). Dans l'ancienne Rome, membre d'un collège de prêtres de Mars, institué, dit-on, par Numa : *les saliens gardaient les douze boucliers sacrés conservés dans le temple de Mars sur le Palatin.*

**Saliens** [*li-in*], nom donné à une des tribus des Francs qui habitait primitivement sur les bords de l'Yssel, un des bras du Rhin. Au ive siècle, ils s'avancèrent dans le pays de Tournai et absorbèrent les Sicambres, leurs voisins. Les coutumes des Saliens furent l'origine de la *loi salique* (v. ces mots).

**salière** n. f. (du lat. *sal*, sel). Pièce de vaisselle pour mettre le sel sur la table. Boîte dans laquelle on met le sel employé aux usages de cuisine. Outil employé pour tailler les pierres fines. Enfoncement au-dessus des yeux des chevaux. (V. la planche CHEVAL.) *Fam.* Creux qui se produit en arrière des clavicules, chez les personnes maigres.

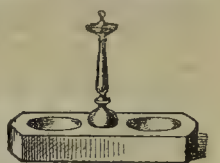

Salière.

**Salieri** (Antonio), compositeur italien, né à Legnano, m. à Vienne (1750-1825). Citons de lui : *les Danaïdes, Tarare*, etc., et de nombreux opéras à l'inspiration tantôt grandiose tantôt aimable, mais toujours abondante et originale.

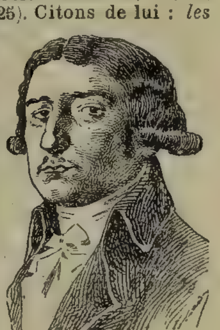

Salieri.

**Salies** ou **Salies-de-Béarn** [*liss, arn'*], ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 16 kil. d'Orthez ; 5.880 h. (*Salisiens*). Ch. de f. M. Source minérale chlorurée sodique et bromo-iodurée. — Le cant. a 14 comm., et 12.440 h.

**Salies** ou **Salies-du-Salat** [*liss*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 24 kil. de Saint-Gaudens ; 1.010 h. Sur le *Salat.* Ch. de f. M. Eaux thermales chlorurées sodiques. — Le cant. a 21 comm. et 10.780 h.

**saliette** [*li-è-te*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire de la *conyse.*

**salifère** adj. (du lat. *sal, salis*, et *ferre*, porter). Qui contient du sel.

**salifiable** adj. (du lat. *sal, is*, sel, et *facere*, faire). Se dit des substances qui jouissent de la propriété de former des sels : *base salifiable.*

**salification** [*si-on*] n. f. Formation d'un sel.

**salifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Convertir en sel.

**saligaud** [*ghô*], **e** n. *Pop.* Sale, malpropre. Malhonnête.

**saligénine** n. f. V. SALICYLIQUE (*alcool*).

**Salignac** [*gnak*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 17 kil. de Sarlat ; 1.160 h. Ch. de f. Orl. Vieux château qui fut le berceau de la famille de Fénelon. Truffes. — Le cant. a 9 comm., et 6.560 h.

**salignon** n. m. Pain de sel, extrait des eaux d'une fontaine salée.

**Saligny,** comm. de l'Allier, arr. et à 34 kil. de Moulins ; 1.750 h. Fer, marbre.

**saligot** [*ghô*] n. m. Nom vulgaire de la *macre.*

**Salimbene** (Ognibene DE GUIDO D'ADAMO, *fra*), frère mineur italien, né à Parme en 1221, m. vers 1300, dont la *Chronique* est une source précieuse pour l'histoire de l'Italie au xiiie siècle.

**salin, e** adj. (du lat. *sal, salis*, sel). Qui contient du sel : *concrétion saline.* N. m. Lieu où l'on recueille le sel. Marais salant. Petit baquet ovale muni d'un couvercle, dans lequel les regratières et vendeuses au détail gardaient leur sel. Alcali fixe employé à produire la fusion des sables, dans les verreries. N. f. Syn. de MARAIS SALANT. Mine de sel gemme. Viande salée ; poisson salé.

**salinage** n. m. Lieu où l'on recueille le sel. Produit brut obtenu en faisant évaporer dans la lessive des cendres végétales. Alcali fixe employé, dans les verreries, à produire la fusion des sables. Opération consistant à pousser la concentration de l'eau salée au point convenable pour que le sel se dépose.

**Salinas** (Antonio), archéologue italien (1841-1914), auteur de nombreux travaux sur l'archéologie de la Sicile.

**salindre** n. m. Variété de grès mélangé de grains calcaires.

**Salindres** [*dre*], comm. du Gard, arr. et à 10 kil. d'Alès ; 2.800 h. Ch. de f. P.-L.-M. Produits chimiques.

**saline** n. f. (du lat. *sal*, sel). V. SALIN.

**salinelle** n. f. Syn. de SALSE.

**saliner** [*né*] v. n. Procéder au salinage.

**salinier** [*ni-é*] n. m. Fabricant ou marchand de sel. Celui qui extrait l'alcali des soudes.

**salinier** [*ni-é*], **ère** adj. Qui se rapporte à la production du sel : *l'industrie salinière.*

**salinigrine** n. f. Glucoside trouvé à côté de la salicine dans l'écorce de saule.

**salinité** n. f. Qualité de ce qui est salin : *la salinité des eaux de la mer Rouge est très forte.*

— Encycl. La salinité, c'est-à-dire la proportion des matières salines que renferment les eaux marines, intervient, dans une certaine mesure, sur la distribution des faunes, certains animaux ne pouvant vivre que dans une salinité de 3 à 4 p. 100.

**salinomètre** n. m. (de *saline*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument à l'aide duquel on détermine la proportion de sel dissous dans l'eau salée.

**Salins** [*lin*], ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 14 kil. de Poligny ; 5.290 h. (*Salinois*). Ch. de f. P. L.-M. Eau minérale chlorurée sodique bromurée. Eglise romane Saint-Anatoile. — Le cant. a 24 comm. et 9.480 h.

**Salins** ou **Salins-Moûtiers,** comm. de la Savoie, arr. et à 1 kil. et demi de Moûtiers ; 260 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux thermales chlorurées sodiques.

**salipyrine** n. f. Ether phénolique d'antipyrine et d'acide salicylique, employé comme analgésique et antirhumatismal.

**salique** adj. Qui appartient aux Francs Saliens. *Loi salique*, v. SALIQUE (*loi*).

**Salique** (*loi*) ou **loi des Francs Saliens,** important monument de la législation barbare, rédigé en latin, et qui est un code pénal bien plus qu'un code civil. Le *wergeld* ou composition y tient une place prépondérante. Ce n'est pas en vertu d'une disposition de la loi salique, excluant les femmes du partage de la terre, que les femmes furent déclarées inhabiles à succéder au trône de France : la loi salique ne fut invoquée, en l'espèce, que bien après les vacances du trône qui précédèrent l'avènement des Valois.

**salir** v. a. (de *sale*). Rendre sale : *salir peu de linge. Fig.* Rendre impur : *salir l'imagination d'un enfant.* Déshonorer : *salir la réputation de quelqu'un. Salir du papier*, écrire des choses sans valeur. *Salir son blason*, déshonorer le nom que l'on porte. ANT. **Nettoyer, purifier.**

**Salis** (Ulysse, baron **de**), officier et littérateur suisse, m. à Marschlins (1594-1674), surnommé *le Polybe des Grisons*, auteur d'intéressants *Mémoires.*

**Salis** (Louis-*Rodolphe*), impresario et humoriste français, né à Châtellerault, m. à Vaintré (1852-1897). Il fonda à Montmartre, en 1881, le cabaret artistique du *Chat-Noir.* (V. ce nom.)

**Salisbury** [pr. angl. *sôlz-be-ré*] ou **Newsurum,** v. d'Angleterre, ch.-l. du Wiltshire ; 22.860 h. Grand marché de bétail ; magnifique cathédrale (XIII$^{e}$ s.), un des plus beaux spécimens du gothique anglais ; flèche (XIV$^{e}$ s.) de 120 mètres ; cloître.

**Salisbury,** v. de l'Afrique australe, en Rhodésia, capit. de la Rhodésia du Sud ; 3.000 h.

**Salisbury,** v. des Etats unis d'Amérique (Carolin du Nord) : 14.000 h. Ville industrielle. Ch.-l. du comté de Rowan.

**Salisbury** (Jean **de**). V. JEAN.

**Salisbury** (Robert-Arthur-Talbot GASCOIGNE-CECIL, marquis **de**), diplomate et homme d'Etat anglais, né et m. à Hatfield (1830-1903). Il fut longtemps le chef du parti conservateur et plusieurs fois premier ministre, entre 1885 et 1902. Il représenta l'Angleterre au congrès de Berlin.

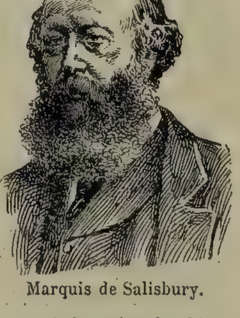
Marquis de Salisbury.

**salissant** [*li-san*], **e** adj. Qui se salit aisément : *le blanc est une couleur salissante.* Qui salit : *travail salissant. Agric. Plantes salissantes*, nom donné aux plantes qui, semées à la volée (céréales par exemple), ne peuvent être ni binées ni sarclées, ce qui favorise le développement des plantes adventices.

**salisson** [*li-son*] n. f. *Fam.* Petite fille malpropre.

**salissure** [*li-su-re*] n. f. Ordure qui souille un objet, sans pénétrer la substance et y faire tache. (Peu us.)

**salito** n. f. (ital. *salita*, du lat. *salire*, sauter). *Archit.* Sorte de rampe en pente douce, coupée de marches de distance en distance. *Minér.* Silicate naturel de calcium fer et magnésium.

**salitre** n. m. Nom donné communément au sulfate de magnésie.

**salius** [*uss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant des formes propres à l'Europe méridionale et à la région circaméditerranéenne.

**salivaire** [*vè-re*] adj. (lat. *salivarius*). Qui a rapport à la salive. *Anat. Glandes salivaires*, qui sécrètent la salive. *Conduits salivaires*, canaux par où elle passe.

— Encycl. *Anat. Glandes salivaires.* Les trois principales sont de chaque côté : la parotide, la sous-maxillaire et la sublinguale. Mais la salive est encore sécretée par un grand nombre de petites glandes labiales, palatines, molaires, etc. Ce sont des glandes ou grappes formées d'un plus ou moins grand nombre d'*acini.*

**salival, e, aux** adj. Qui appartient à la salive.

**salivant** [*van*], **e** adj. Qui produit la salivation : *remèdes salivants.*

**salivation** [*si-on*] n. f. Sécrétion surabondante de la salive : *salivation abondante.*

**salive** n. f. (lat. *saliva*). Humeur, aqueuse et un peu visqueuse, qui coule dans la bouche. *Fam. Dépenser beaucoup de salive*, parler beaucoup. *Perdre sa salive*, parler, prêcher en vain. *Avalez votre salive*, ne parlez pas, n'achevez pas.

— Encycl. On doit considérer à part, d'après leur origine, la *salive parotidienne*, la *salive sous-maxillaire*, la *salive sublinguale* et *buccolabiale*, et enfin la *salive mixte.* La première transforme la fécule en dextrine et en sucre, sous l'influence d'un ferment spécial, la *ptyaline* ou *diastase salivaire* ; les autres servent surtout à la déglutition des aliments. La salive mixte est formée par le mélange de toutes les salives. Quand la salive est très abondante, elle constitue le ptyalisme.

**saliver** [*vé*] v. n. Rendre beaucoup de salive.

**saliveux, euse** [*veu, eu-ze*] adj. Qui ressemble à la salive : *liquide saliveux.*

**Sallanches** [*lan-che*], ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 30 kil. de Bonneville ; 1.940 h. (*Sallanchois* ou *Sallanchards*). Ch. de f. P.-L.-M. Plomb argentifère. Vaste panorama de la chaîne du Mont-Blanc. — Le cant. a 9 comm., et 8.500 h.

**Sallaumines** [*lô-mi-ne*], comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 32 kil. de Béthune ; 5.000 h. Ch. de f. N. Houille. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**salle** [*sa-le*] n. f. (du germ. *sal*, demeure). Grande pièce d'un appartement. Lieu vaste et couvert, destiné à un service public ou à une grande exploitation : *salle de vente ; salle de spectacle.* Public qui remplit une salle : *toute la salle applaudit.* Dans un hôpital, pièce où sont les lits des malades : *salle de chirurgie, salle d'armes*, ou absol. *salle*, lieu où les maîtres d'armes donnent publiquement leurs leçons : *avoir dix ans de salle. Salle à manger*, pièce d'un appartement dans laquelle on prend ordinairement ses repas. *Salle de bains*, pièce où l'on se baigne. *Salle de police*, sorte de prison de caserne où l'on enferme les soldats qui ont manqué aux règles de la police du corps. *Salle des pas perdus*, salle d'un palais de justice, qui précède les salles d'audience. *Garçon, fille de salle*, garçon, fille qui, dans un établissement public, sont chargés du service d'une salle. *Salle d'asile*, v. ÉCOLES.

**Sallèles-d'Aude,** comm. de l'Aude, arr. et à 12 kil. de Narbonne, près de l'*Aude* ; 2.050 h. Ch. de f. M. Vins.

**salleran, e** [*sa-le*] n. Ouvrier qui s'occupe, dans une papeterie, de diverses manipulations, telles que : collage, étendage, triage, nettoyage. (On écrit aussi SALLERANT et SALERAN.)

**Sallertaine,** comm. de la Vendée, arr. et à 40 kil. des Sables-d'Olonne ; 2.520 h. Carrières.

**Salles** [*sa-le*], comm. de la Gironde, arr. et à 43 kil. de Bordeaux ; 3.810 h. Ch. de f.

**Salles-Curan,** ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 36 kil. de Millau ; 2.570 h. — Le cant. a 3 comm. et 4.420 h.

**Salles-d'Aude,** comm. de l'Aude, arr. et à 13 kil. de Narbonne, près de l'Aude ; 1.710 h. Huileries.

**Salles-du-Gardon** (**Les**), comm. du Gard, arr. et à 14 kil. d'Alès ; 1.830 h. Houille.

**Salles-la-Source,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 13 kil. de Rodez ; 2.180 h. Ch. de f. Orl. Sources sulfureuses. Vastes salles souterraines où se préparent des fromages de Roquefort.

**Salles-sur-l'Hers** [*lèr*], ch. de c. (Aude), arr. et à 19 kil. de Castelnaudary ; 890 h. — Le cant. a 14 comm. et 3.870 h.

**Sallier** (Claude), philologue français, né à Saulieu, m. à Paris (1685-1761), professeur d'hébreu au Collège de France ; membre de l'Académie française, éditeur de Charles d'Orléans et de Joinville.

**Sallo** (Denys **de**), sieur DE LA COUDRAYE, plus connu sous son pseudonyme de *Sieur de Hédouville*, né et m. à Paris (1626-1669) ; fondateur en 1665 du *Journal des savants.*

**Salluste** (Caius Sallustius Crispus), historien latin, né à Amiterne (Sabine), auteur de la *Vie de Jugurtha* et de la *Conjuration de Catilina*, un des écrivains les plus concis, les plus précis et les plus profonds de la littérature romaine. Esprit net, méthodique, il créa à Rome l'histoire philosophique à la manière de Thucydide. Sa carrière politique fut infiniment moins recommandable que ses écrits. Gouverneur de l'Afrique, il amassa des richesses scandaleuses, qui lui permirent de faire bâtir une magnifique villa, entourée de jardins célèbres (86-34 av. J.-C.).

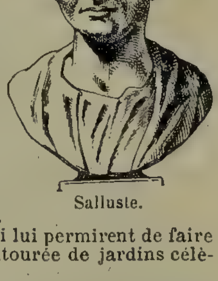
Salluste.

**Salm,** nom de deux anciens petits comtés de l'Allemagne et d'une famille princière d'où sont sortis plusieurs hommes remarquables.

**Salmacis,** nymphe qui aima Hermaphrodite. (V. ce nom.)

**Salmanasar I$^{er}$,** roi d'Assyrie, de 1280 à 1265 environ av. J.-C. Il soumit les Araméens et doubla l'étendue de ses Etats. — SALMANASAR II, roi d'Assyrie, guerroya en Syrie et en Arménie (860-825 av. J.-C.). — SALMANASAR III, roi d'Assyrie, guerroya en Arménie et en Médie (783-773 av. J.-C.). — SALMANASAR IV, roi d'Assyrie, guerroya en Palestine et en Phénicie (727-722 av. J.-C.).

**salmare** n. f. Syn. de SEL GEMME.

**Salm Dyck** (Constance-Marie DE THEIS, princesse **de**), femme de lettres française, célèbre par son esprit et par sa beauté, née à Nantes, m. à Paris (1767-1845). J. Chénier l'avait appelée *la Muse de la Raison.* On a d'elle des *Souvenirs politiques et littéraires*, d'un réel intérêt.

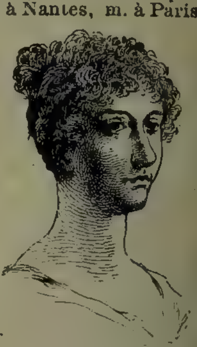
P$^{\text{esse}}$ de Salm Dyck.

**Salmeron y Alonzo** (Nicolas), homme d'Etat et philosophe espagnol, un des chefs du parti républicain, né à Alhama, m. à Pau (1838-1908). Il fut président de la république en 1873, puis constitua le parti *centraliste.*

**salmiac** [*mi-ak*] n. m. Sel ammoniac. (Vx.)

**salmigondis** [*di*] n. m. Ragoût de plusieurs sortes de viandes réchauffées. *Fig.* Mélange de choses disparates : *un salmigondis de citations.*

**salmis** [*mi*] n. m. Ragoût de pièces de gibier déjà cuites à la broche : *salmis de perdrix.*

— Encycl. On coupe en morceaux réguliers les plus beaux reliefs d'un gibier déjà cuit (tous les gibiers sont utilisables ainsi) ; on les pare ; les débris et les carcasses sont broyés au pilon. On prépare un roux dans une casserole et l'on ajoute la masse pilée, puis le jus du gibier s'il en restait, enfin un peu de vin rouge ou de madère. D'autre part on fait revenir à la poêle jambon cru, oignons, échalotte, pointe d'ail, carotte coupée en dés, thym, laurier, clou de girofle, poivre, quelques baies de genièvre On mélange cette préparation à la sauce et on laisse mijoter une heure. On passe au tamis, puis on fait réchauffer dans cette sauce les morceaux de gibier.

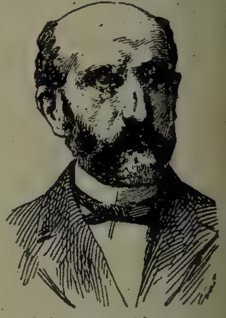
Salmeron y Alonzo.

**Salmonée** [*né*], héros thessalien, fils d'Eole et frère de Sisyphe. Il chercha à contrefaire la foudre de Jupiter, qui le foudroya et le précipita dans le Tartare, où le feu céleste le brûlait sans le consumer.

**salmoniculteur** n. m. Pisciculteur spécialisé dans la production des salmonidés.

**salmoniculture** n. f. Pisciculture des salmonidés.

**salmonidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de poissons physostomes, dont le genre saumon (*salmo*) est le type et à laquelle appartiennent aussi la truite, l'omble chevalier. S. un *salmonidé.*

**Salmson** (Jean-Jules), sculpteur français, né à Paris, m. à Coupvray (1822-1902), auteur de la *Dévideuse.*

**Salmson** (Hugo Frederick), peintre suédois, né à Stockholm, m. à Lund (1843-1894). Brillant peintre de genre, il a représenté souvent des scènes picardes.

**Salnave** (Sylvain), président de la république d'Haïti, né au Cap-Haïtien vers 1827. Il avait formé le parti des *lézards*, et pris la dictature à vie, mais le parti des *cacos* (perroquets qui mangent les lézards) le battit à Port-au-Prince, et, livré par les Dominicains aux Haïtiens, il fut fusillé (1870).

**Salo,** comm. d'Italie (prov. de Brescia), sur le lac de Garde, dans un site charmant ; 4.570 h.

**saloir** n. m. Vaisseau de bois dans lequel on met le sel ou les viandes que l'on veut conserver en les salant.

**salol** n. m. Salicylate de phényle, employé comme antiseptique intestinal.

**Salomé,** comm. du Nord, arr. et à 24 kil. de Lille ; 1.690 h. Ch. de f. N. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre. Distillerie.

**Salomé,** sœur d'Hérode le Grand, née vers 60 av. J.-C., m. l'an 2 de l'ère chrétienne. Elle prit un empire absolu sur son frère, qui, en mourant, lui laissa le gouvernement de Jarunia, Azot et Phazaélite.

**Salomé,** princesse juive, fille d'Hérode Philippe et d'Hérodiade, m. vers 72. Poussée par sa mère, elle obtint de son oncle, Hérode Antipas, qu'elle avait charmé par ses danses, la tête de saint Jean-Baptiste. Vespasien lui donna plus tard le royaume de Chalcis.

**Salomé,** poème dramatique d'Oscar Wilde (1893), suivant lequel Salomé, éprise du prophète Iokanaan et repoussée par lui, se venge en obtenant d'Hérode sa mort, et périt elle-même après une crise de délire morbide. — Ce poème a inspiré deux drames musicaux, l'un de Richard Strauss 1905), l'autre de Mariotte (1908).

**Salomé,** tableau de Henri Regnault (1870), représentant une jeune femme brune assise et tenant sur ses genoux un glaive et un plateau

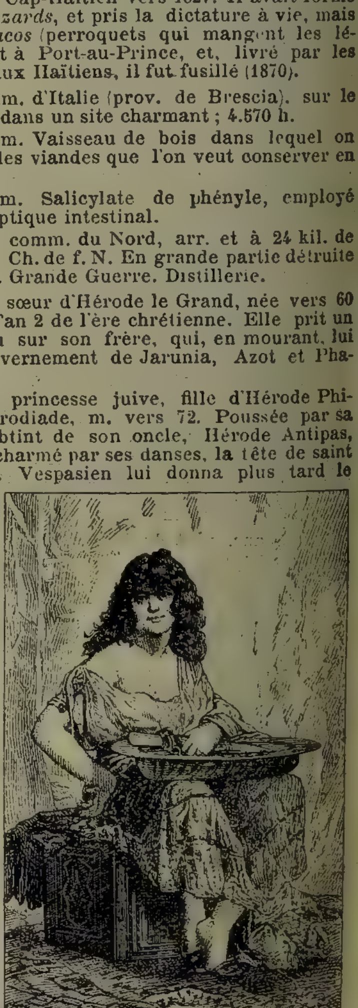
Salomé, tableau de Henri Regnault.

métal. — Tableau de Gustave Moreau, intitulé *pparition* (1874), où l'on vo t Salomé arrêtée dans danse par la vision terrifiante de la tête de saint in-Baptiste.

**Salomon,** roi des Israélites, fils et successeur David et de Bethsabée. Il épousa la fille du roi gypte, qui devint son allié, vécut en bonne intel- ence avec les Tyriens, et se consacra entièrement administration et à l'embellissement de ses Etats. éleva le temple de Jérusalem ; la reine de Saba, irée par sa réputation, vint le visiter. La tradition ve et catholique lui attribue la composition de is livres de la Bible : le *Cantique des cantiques*, *Proverbes* et l'*Ecclésiaste*. Il donna, dès le début son règne, une preuve éclatante de sa sagesse ns le fameux jugement auquel son nom est resté aché. Deux femmes se disputaient le même en- it. Le roi ordonna d'apporter un glaive, de couper nfant en deux parties et de donner la moitié à ne et la moitié à l'autre. Mais celle qui était la ritable mère s'y opposa, préférant renoncer à son et qu'il fût vivant. Le roi reconnut ainsi qu'elle ait la mère, et lui fit rendre son enfant. A la fin de n règne, Salomon se laissa vaincre par les séduc- ns de l'Orient, et entraîner à l'idolâtrie. Le schisme s dix tribus, qui devait éclater après sa mort, se épara en secret sous son règne. Chez les musul- ans, Salomon (Soleïman) est l'un des plus grands ophètes, et dans leurs légendes il apparait comme roi des génies.

— *Bot. Sceau de Salomon.* V. SCEAU.

**Salomon** (*le Jugement de*), titre et sujet d'un and nombre de tableaux, parmi lesquels nous cite- ns celui de Poussin (Louvre) ; lle composition. (V. p. 925.)

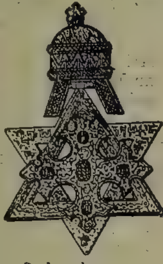
Ordre du sceau de Salomon.

**Salomon** (*ordre du* **Sceau de**), dre abyssin, fondé en 1874 par le i Jean. Comprend deux classes.

**Salomon** (ÎLES), archipel an- ais de la Mélanésie, comprenant s îles de Bougainville, Choiseul, abelle, Malaïta, San Cristo- l, etc., et un grand nombre atolls qui les entourent ; 44.000 kil. rr. ; 160.000 h. environ. Sol vol- nique ; riche végétation de forêts plantes.

**Salomon,** président de la ré- iblique d'Haïti, né à Port-au- rince, m. à Paris (1815-1888). Ministre des finances us le président Soulouque (1847-1859), exilé, puis nbassadeur à Madrid, Paris, Londres (1867-1870), il t élu président de la république en 1879, fut réélu 1886 ; mais, renversé par le général Télémaque, dut s'exiler, et mourut en France.

**salomonien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Relatif Salomon.

**Salomos** (Denis), poète grec, né dans l'île de ente, m. à Corfou (1798-1857) ; auteur de l'*Hymne à liberté*.

**salon** n. m. (ital. *salone*). Pièce destinée, dans n appartement, à recevoir les visiteurs : *avoir un lon luxueux.* Galerie où se fait, à Paris, l'exposi- on des ouvrages d'art (en ce sens et le suiv., prend ne majuscule) : *Salon de peinture, de sculpture. ar ext.* L'exposition elle-même : *le dernier Salon ait très remarquable. Fig.* Pl. La bonne compa- nie, les gens du grand monde : *c'est la nouvelle es salons.*

— ENCYCL. *Littér.* Les salons ont joué en France n rôle important dans la littérature à partir du VIIe siècle : le premier en date fut celui de la mar- uise de Rambouillet ; parmi les autres salons du VIIe siècle, citons celui de Mlle de Scudéry, rendez- ous des précieuses, de Mme de Sablé, où s'élaborè- ent les *Maximes* de La Rochefoucauld, de Ninon e Lenclos, rendez-vous des libertins. Au XVIIIe siè- le, les principaux salons furent ceux de Mme de encin, de Mme du Deffand, de Mlle de Lespinasse, e Mme Geoffrin, que fréquentaient les philosophes.

— *Bx-arts.* C'est à la France que revient l'initiative es expositions périodiques connues sous le nom de *alons.* Le premier eut lieu en 1667. D'abord irrégu- ers, puis bisannuels, les salons étaient réservés aux nembres de l'académie royale de peinture et de culpture. La Révolution les ouvrit à tous les artis- es. Les salons devinrent annuels à partir de 1863, t perdirent leur caractère officiel en 1881. Actuelle- nent, plusieurs sociétés d'artistes ont chaque année eur salon : Salon des Artistes français, Salon de la Société nationale des beaux-arts, Salon d'Automne, Salon des Indépendants.

**Salons,** de Diderot, comptes rendus des ou- rages de peinture exposés en 1765 et en 1767 ; livre xcellent, qui a été souvent imité, mais non sur- assé. La critique de Diderot, qui s'occupe beau- oup du sujet, est d'ailleurs plus littéraire qu'artis- ique.

**Salon,** ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et 33 kil. d'Aix ; 14.050 h. Ch. de f. P.-L.-M. Grande abrication et commerce d'huiles. Patrie d'Adam le Craponne. Eglises Saint-Michel (XIIe s.) et Saint-Laurent (XIVe s.) où est le tombeau de Nostra- lamus. — Le cant. a 8 comm., et 21.930 h.

**Salone,** anc. capit. de la Dalmatie. Patrie de Dioclétien, qui s'y retira après son abdication. Les ruines du palais de Dioclétien s'y voient encore près de Spalato.

**salonet** [*nè*] n. m. Petit salon.

**Salonique,** v. de Grèce (Macédoine), au fond du *golfe de Salonique*, formé par la mer Egée ; l'anc. *Thessalonique* ; 160.000 h. (*Saloniquistes*). Beau port sur l'Archipel. Commerce très actif. Exportation de blé, coton, tabac : filatures, savons, tissages.

Salonique a joué un rôle considérable pendant la Grande Guerre. De bonne heure la France voulait y envoyer des troupes pour empêcher la Bulgarie de s'allier avec les puissances de l'Europe centrale ; l'Angleterre préférait agir contre la Turquie et forcer le passage des Dardanelles. La France y consentit, mais après l'échec de cette opération, elle reprit son idée, que soutenait Venizelos, alors ministre, et les forces alliées constituant l'armée d'Orient débarquèrent à Salonique au début d'octobre 1915. Elles y furent très vite accrues, la Bulgarie étant entrée dans la guerre aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche ; mais elles ne purent empêcher l'invasion de la Serbie par les forces combinées de ses ennemis, et ne parvinrent même pas à donner la main à l'armée serbe le long du Vardar. Couverts sur leur droite par les Anglais de Sir Bryan Mahon, les Français s'avancèrent dans la direction de Vélès jusqu'à Gradsko ; mais ils ne purent pas aller plus au Nord, ni non plus arriver à Prilep en utilisant la boucle de la Cerna, car la disgrâce de Venizelos avait amené à Athènes un ministère hostile aux Alliés comme le roi Constantin lui-même. Force fut donc aux Français de battre en retraite et d'attendre des temps plus favorables pour réaliser leurs desseins du côté de la Serbie. Du moins le général Sarrail fit-il alors de Salonique un vaste camp retranché, une base d'opérations allant de l'embouchure du Vardar au golfe d'Orfano en passant par les lacs Langaza et Besnik ; les Alliés y purent résister aux attaques des Bulgaro-Allemands et aux trahisons des Grecs (livraison du fort Rupel aux Bulgares, le 26 mai 1916) et y grouper autour d'eux d'importantes forces serbes amenées de Corfou et même des troupes russes. Puis, une fois toutes ces armées différentes amalgamées, le général Sarrail ; entreprit de se donner de l'air et commença une série d'opérations militaires plus ou moins considérables. Ce fut d'abord dans la direction de Florina ; ensuite, lors de l'entrée en guerre de la Roumanie, ce fut une manœuvre générale qui aboutit à la prise de Monastir (automne 1916). Ce furent encore, en 1917, des opérations du côté du lac Doiran et une attaque générale depuis Monastir jusqu'à la Strouma. Enfin, à partir du 15 septembre 1918, le général Franchet d'Esperey commença, de Salonique, la grande offensive qu'il préparait depuis trois mois. On sait que cette offensive, à laquelle participèrent les Grecs, dont Venizelos était redevenu le premier ministre sous le jeune roi Alexandre, rompit le front bulgare, obligea la Bulgarie à s'avouer vaincue et libéra la Serbie jusqu'au Danube. Ainsi Salonique, que les Alliés quittèrent en 1919, a joué un rôle capital dans les opération de l'armée d'Orient, et a vraiment été la base de ces opérations.

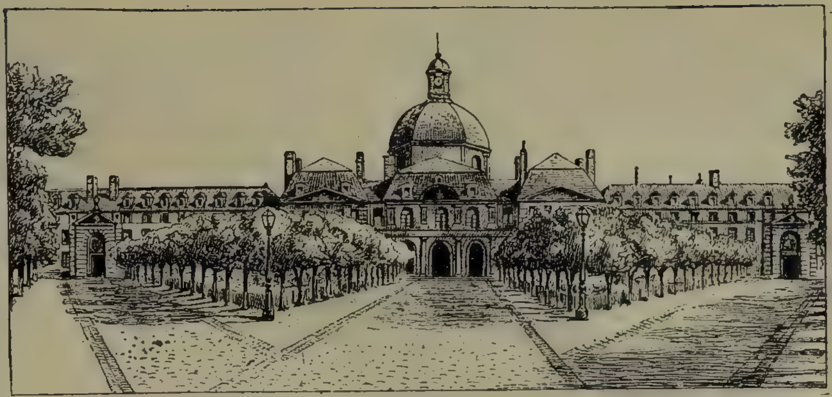
La Salpêtrière.

**Salon-la-Tour,** comm. de la Corrèze, arr. et à 14 kil. de Tulle ; 1.530 h. Ch. de f. Orl.

**salonnier** [*lo-ni-é*] n. m. Littérateur, journaliste qui rend compte des expositions au Salon.

**Salop** (COMTÉ DE). *Géogr. polit.* V. SHROPSHIRE.

**salope** n. f. (de *sale*). *Pop.* Femme très malpropre. Femme bassement débauchée.

**salopement** [*man*] adv. D'une manière tout à fait sale.

**saloper** [*pé*] v. a. *Pop.* Faire très mal un travail quelconque : *saloper un vêtement.*

**saloperie** [*rî*] n. f. *Pop.* Saleté, grande malpropreté. Chose malpropre ; discours ordurier. Chose de très mauvaise qualité : *le lait, le vin sont souvent des saloperies.*

**salopette** [*pè-te*] n. f. Sorte de culotte, vêtement que les enfants, les chasseurs et certains ouvriers mettent par-dessus un autre pour garantir ce dernier. Petit tablier d'enfant.

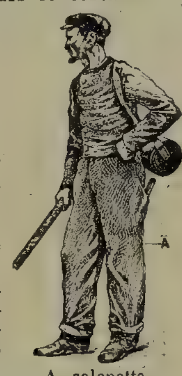

A, salopette.

**salophène** n. m. Acétylparaminophénol, employé en médecine comme antinévralgique et antirhumatismal.

**salopiaud** [*pi-ô*] ou **salopiat** [*pi-a*] n. m. *Pop.* Autres formes du mot *salaud*.

**salorge** n. m. (lat. *sal*, sel, et *horreum*, grenier). Amas de sel. (Vx.)

**Salouen** [*èn'*] (la), fl. de l'Indochine, né dans le Tibet, et coulant entre la Birmanie et le royaume de Siam, se déversant dans l'océan Indien. Coupé de rapides, il ne sert guère qu'au flottage des bois. Il donne son nom à un district de la Birmanie.

**Saloum,** riv. côtière du Sénégal ; elle a donné son nom au pays qui la borde et qui fait partie aujourd'hui du cercle de *Sine-Saloum* ; ch.-l. *Kaolak*. Vaste région de la Sénégambie, placée aujourd'hui sous le protectorat français ; capit. *Kahoé*.

**salpe** n. m. Genre de tuniciers, répandus dans toutes les mers et renfermant des animaux transparents, cylindriques, plus ou moins comprimés, qui vivent soit isolés, soit réunis en une longue chaîne d'individus accolés.

**salpêtrage** n. m. Formation du salpêtre, dans les salpêtrières artificielles.

**salpêtre** n. m. (du lat. *sal*, sel, et *petra*, pierre). Nom vulgaire du nitrate de potassium. *Poét.* Poudre à canon : *le salpêtre homicide. Fam.* Personne très vive : *enfant qui est un vrai salpêtre.*

— ENCYCL. Le salpêtre (nitre, nitrate ou azotate de potassium) $AzO^3K$ se trouve dans la nature tout formé, principalement aux Indes, à Ceylan, en Egypte. Jadis, on le retirait des murs des caves, des vieux plâtras, où il se formait sous l'influence de ferments. (V. NITRIFICATION.) Aujourd'hui, on traite le nitrate de sodium $(A_3O^3)$ Na) du Chili (salpêtre du Chili) par le chlorure de potassium : il se forme du chlorure de sodium (sel marin), qui se dépose à chaud, tandis que l'azotate de potassium, plus soluble, cristallise par refroidissement.

Le salpêtre se présente en cristaux prismatiques ou rhomboédriques très solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool. Ses propriétés oxydantes le font employer dans la composition des poudres, explosifs et artifices ; en métallurgie, pour brûler les résidus carbonés, sulfurés, oxyder les métaux, etc. Les agriculteurs l'emploient comme engrais ; on l'emploie également pour saler les viandes, auxquelles il conserve la couleur rouge.

Les salpêtres du Chili et du Pérou jadis très employés en raison de leurs bas prix, comme engrais, et dans l'industrie pour la fabrication de l'acide azotique, sont concurrencés aujourd'hui par les engrais fabriqués industriellement : *azote de chaux, cyanamide, sels ammoniacaux*, etc.

**salpêtrer** [*tré*] v. a. Couvrir de salpêtre : *l'humidité salpêtre les murs.* Mêler du salpêtre pour rendre imperméable : *salpêtrer une allée.*

**salpêtrerie** [*ri*] n. f. Fabrique de salpêtre.

**salpêtreux, euse** [*treu, eu-ze*] adj. Qui renferme du salpêtre : *mur salpêtreux.*

**salpêtrier** [*tri-é*] n. m. Ouvrier qui travaille à la fabrication du salpêtre.

**salpêtrière** n. f. Fabrique, dépôt de salpêtre.

**Salpêtrière,** hospice, situé à Paris, pour les femmes âgées. On y soigne aussi les aliénées, les hystériques, etc. Il fut fondé en 1656 sur l'emplacement d'une salpêtrière, avec le titre d'*Hospice général* ; on y recueillit d'abord les mendiants, puis les filles de mauvaise vie. Les premiers bâtiments furent construits par Levau, la chapelle par Libéral Bruant.

**salpêtriers** n. m. pl. Secte politico-religieuse de la Forêt-Noire, fondée par le salpêtrier Albiez au XVIIIe siècle, qui se révolta contre les abbés de Saint-Blaise, dont les paysans de la région étaient serfs ou métayers. On dut s'y reprendre à quatre reprises pour réprimer l'insurrection. Séparés également de l'Eglise romaine, ils ne rentrèrent dans son giron que sous le pontificat de Pie IX ; on compte encore actuellement quelques réfractaires.

**salpêtrisation** [*za-si-on*] n. f. Action de salpêtrer, de se transformer en salpêtre.

**salpicon** n. m. (m. espagn.) Ragoût composé de plusieurs viandes coupées et de truffes, quenelles, champignons, servant de garniture.

**salpiglossis** [*glo-siss*] n. m. Genre de plantes de la famille des scrofulariacées, originaires du Chili.

**salpinge** n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant une trentaine d'espèces de petits insectes noirs et allongés, répandus sur tout le globe.

**salpingectomie** [*jèk-to-mî*] n. f. (du gr. *salpigx*, trompe, et *ektomê*, ablation). Ablation des trompes utérines.

**salpingique** adj. (du gr. *salpigx, iggos*, trompe). *Anat.* Qui concerne la trompe d'Eustache, et surtout la trompe de Fallope.

**salpingite** n. f. (du gr. *salpigx*, trompe). Inflammation d'une trompe.

— ENCYCL. On appelle *salpingites* les altérations de la trompe d'Eustache ; mais, le plus souvent, ce nom est réservé aux affections de la trompe de Fallope. Généralement, l'ovaire est atteint, et l'on dit *salpingo-ovarite* ou *annexite*. La salpingite est généralement consécutive à la métrite. Les deux plus grandes causes de la salpingite sont la blennorragie, et l'infection post-puerpérale.

La salpingite est souvent double ; la trompe et l'ovaire sont augmentés de volume ; ils forment une masse, douloureuse à la pression, qui fait saillie dans les culs-de-sac vaginaux, surtout quand il s'est formé un abcès.

La salpingite est une maladie qui entraîne la stérilité, occasionne des douleurs très vives, et des troubles fonctionnels souvent graves.

Quand le repos et un traitement médical bien conduit n'ont pas amélioré une salpingite, il faut avoir recours à la salpingotomie ou à l'ablation de la trompe et de l'ovaire.

**salpingo-ovarite** n. f. Inflammation simultanée de la trompe de Fallope et de l'ovaire correspondant. V. SALPINGITE.

**salpingotomie** [*mî*] n. f. (du gr. *salpigx*, trompe, et *tomê*, section). Opération chirurgicale qui consiste dans l'ouverture des trompes de Fallope dans le cas de salpingite ou de kyste.

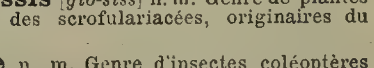
Salpinx.

**salpinx** [*pinks*] n. m. (mot gr.). *Antiq. gr.* Trompette droite en forme de cône, employée comme signal.

**salplicat** [*ka*] n. m. Vernis du Japon, qui est mêlé d'or en poudre.

**salse** n. f. (du lat. *salsus*, salé). Petit volcan émettant de la boue salée et des gaz abondants : *les salses sont nombreuses aux environs de l'Etna.*

— ENCYCL. Les salses, salinelles ou *volcans de boue*, sont caractérisées par la faible température de leurs émanations. Elles se présentent sous l'aspect de collines argileuses, lentement édifiées par de petites coulées successives d'argile un peu salée, qui s'épanche à la partie supérieure par petits cônes.

Il existe des salses dans le Caucase (ce sont les plus remarquables), puis en Crimée, en Italie, en Sicile, à Java. Dans le Caucase, les cônes atteignent des dimensions variant de 150 à 400 mètres. Ils émettent des gaz combustibles utilisés et du pétrole.

**salsedine** n. f. *Pathol.* Variété de la pellagre.

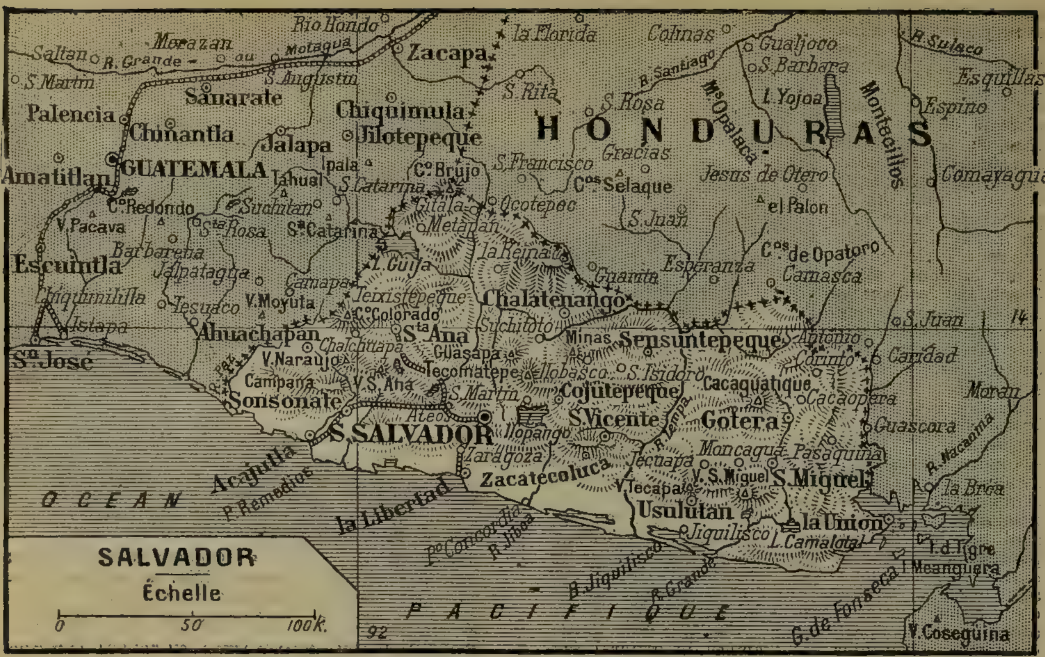

**salsepareille** [*rè, ll* mll., *e*] n. f. (espagn. *zarza arilla*). Genre de liliacées asparaginées, fournissant à la thérapeutique des racines dépuratives : *la salsepareille médicinale a un rhizome ligneux.*

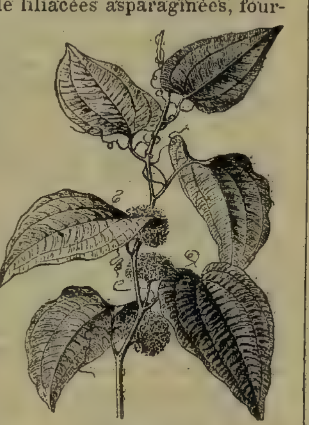

Salsepareille.

**Salsette,** île de la mer d'Oman, sur la côte du Konkan (Inde occidentale), au N. de l'île de Bombay ; 108.000 h.

**salsifis** [*fi*] n. m. (ital. *sassefrica*). Genre de composées liguliflores, renfermant des plantes herbacées, à feuilles lancéolées ou linéaires, originaires de l'Europe méridionale.

— Encycl. On connaît plusieurs espèces de salsifis, dont la principale est le salsifis à feuille de poireau (*tragopogon porrifolius*), plante bisannuelle, à fleurs violettes, cultivée dans les jardins, et dont on mange les jeunes pousses en salade et les racines frites, sautées, en beignets, etc. Une autre espèce, le salsifis des prés (*tragopogon pratensis*) ou salsifis sauvage, barbe-de-bouc, barbe-à-Jean, ratabou, est commune dans les prairies humides ; c'est un bon fourrage.

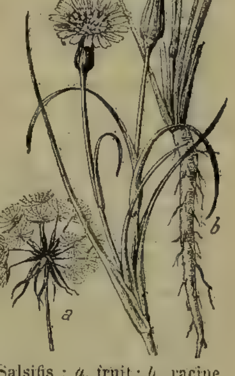

Salsifis : *a*, fruit ; *b*, racine.

**salsola** n. f. Nom scientifique du genre *soude*.

**salsolacé, e** adj. Qui ressemble ou se rapporte au genre soude (*salsola*).

**salsolacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, dite aussi des *chénopodiacées*. S. une *salsolacée.*

**Salsomaggiore,** comm. d'Italie (Emilie) ; 10.000 h. Sources thermales salines et sulfureuses.

**salsorie** [*rî*] n. f. Nom vulgaire d'une espèce de soude, sur les bords de la Méditerranée.

**salsugineux, euse** [*neu, eu-ze*] adj. (du lat. *salsugo, inis*, saumure). Qui est imprégné de saumure : *terres salsugineuses.*

**Salt** (Henri), voyageur anglais, né à Lichfield, m. en Egypte (1785-1827) ; il travailla activement au déchiffrement des hiéroglyphes.

**salta** n. m. Variété de jeu de dames, où il n'y a que *quinze* pions de même couleur au lieu de *vingt*, et où ces pions ont une marche autre que dans le jeu de dames français.

— Encycl. Le jeu de salta se joue entre deux partenaires sur un damier ordinaire. Chacun des joueurs a quinze pions ou dames, les uns verts, les autres roses. Les pions, au lieu d'avancer obliquement par rapport aux cases noires et blanches, marchent perpendiculairement sur une épaisseur de trois rangs, aux bords extrêmes de la table. La première rangée constitue les *étoiles*, la seconde s'appelle les *lunes*, la dernière prend le nom de *soleils*. Il s'agit de faire passer successivement les quinze pions de même couleur dans le camp de son adversaire. Ces quinze pions sont divisés en trois séries, qui doivent occuper respectivement les places des trois séries adverses.

**Salta,** v. de la république Argentine ; 33.600 h. Evêché. Mines. Centre d'un grand commerce avec la Bolivie. Ch.-l. de la prov. la plus septentrionale de l'Argentine (140.000 h.)

**Saltaire,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté d'York, West Riding), sur l'Aire ; 13.500 h.

**saltarelle** [*rè-le*] n. f. (ital. *saltarella*). Danse populaire romaine, d'un mouvement rapide et sautillant, dont la musique s'écrit à quatre temps avec des triolets. (On la trouve aussi écrite à trois-huit et à six-huit. Elle se danse soit à une personne seule, soit à deux personnes, homme et femme, dans un mouvement très rapide et en changeant incessamment de position.)

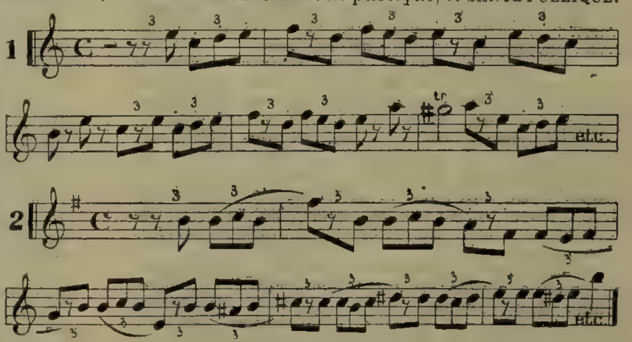

Saltarelle.

**saltation** [*si-on*] n. f. (lat. *saltatio*). Chez les Romains, art des mouvements réglés, qui comprenait la *danse*, la *pantomime*, l'*action théâtrale* ou *oratoire*. *Biol.* Se dit de la transformation brusque d'une espèce vivante.

**saltatoire** adj. *Zool.* Propre au saut : *appareil saltatoire d'un insecte.*

**saltator** n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, renfermant des tangaras propres à l'Amérique tropicale.

**saltatra** adj. et n. Métis de nègres et de blancs, possédant les trois quarts de sang nègre. (Peu us.)

**saltatrice** n. f. (lat. *saltatrix*). Danseuse, femme qui fait des tours d'adresse.

**saltavit et placuit,** mots lat. signif. : *Il a dansé et il a plu.* Inscription funéraire, d'un jeune danseur de l'antiquité, Septentrion, qu'on peut lire à Antibes. On la rappelle souvent en parlant d'une personne qui n'a vécu que pour plaire.

**salterio** [*té*] n. m. Psaltérion mexicain.

**salticidés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides, renfermant les saltiques et genres voisins. (Ce sont des araignées de taille médiocre, brillant souvent de vives couleurs, qui courent et sautent rapidement, au soleil, à la poursuite de leur proie.) S. un *salticidé.*

**saltigrade** adj. (lat. *saltus*, saut, et *gradi*, marcher). Qui marche par sauts.

**Saltillo,** v. du Mexique, capitale de l'Etat de Coahuila ; 40.000 h. Chapellerie.

**saltimbanque** [*tin*] n. m. (de l'ital. *saltimbanca ;* de *saltare in banco*, sauter sur le tremplin). Bateleur qui fait des exercices sur les places publiques. *Fig.* Bouffon de société ; charlatan, mauvais orateur, politicien qui change souvent de parti.

**saltimbanques** (*les*), pièce amusante, par Dumersan et Varin, série ininterrompue de charges bouffonnes, de calembours et d'arlequinades (1831). C'est là que figure le fameux *Bilboquet*. V. ce nom. — Opérette en 3 actes, paroles d'Ordonneau, musique de L. Ganne (1899) ; livret mouvementé, musique vive et souple.

**saltique** n. f. Genre d'arachnides aranéides, type de la famille des salticidés et renfermant près de quatre-vingts espèces, des régions chaudes et tempérées du globe. (Une espèce est commune en France dans les lieux marécageux.)

**Salt Lake City.** V. Lac-Salé (*Ville-du-*).

**Saltykov** (Michail Evgrafovitch), écrivain russe, connu sous le pseudonyme de N. Stchedrine, né à Spasskoé, m. à Petrograd (1826-1889), auteur de romans sociaux et satiriques à tendances libérales, et d'un réalisme typique : *Esquisses de la vie provinciale, MM. Golovliev*, etc.

**saluade** n. f. Action de saluer en faisant la révérence. (Vx.)

**salubre** adj. (lat. *salubris ;* de *salus*, santé). Sain, qui contribue à la santé : *l'air de la mer est salubre.* Ant. **Insalubre.**

**salubrement** [*man*] adv. D'une manière salubre. Ant. **Insalubrement.**

**salubrité** n. f. (lat. *salubritas*). Qualité de ce qui est salubre : *la salubrité de l'air. Salubrité publique*, soins que l'administration prend de la santé publique. Cette administration. Ant. **Insalubrité.**

— Encycl. *Salubrité publique*, v. santé publique.

**Saluces,** v. d'Italie (prov. de Coni) ; fut jadis le chef-lieu d'un important marquisat fondé en 1142, dévolu à la couronne de France en 1530, conquis par le duc de Savoie en 1588, et acquis définitivement par lui en 1601 en échange de la Bresse, du Bugey, du Valromey et du pays de Gex ; 10.000 h. Patrie de Silvio Pellico.

**saluer** [*lu-é*] v. a. (lat. *salutare*). Donner à quelqu'un une marque extérieure d'attention, de civilité, de respect ; *saluer un ami dans la rue.* Offrir ses civilités à : *fonctionnaires qui vont saluer le président de la République.* Honorer du signal de civilité réglé par les usages de l'armée ou de la marine : *saluer un navire de vingt coups de canon.* Acclamer : *saluer l'avènement de la liberté.* Déclarer par acclamations : *le roi le salua empereur.* Allus. hist. V. ave, Cæsar.

**salueur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui fait beaucoup de saluts.

**salure** n. f. Etat de ce qui est salé, contient du sel : *la salure de la mer.*

**salus populi suprema lex esto,** mots lat. signif. : *Que le salut du peuple soit la suprême loi,* maxime dictatoriale du droit public, à Rome. Toutes les lois particulières doivent s'effacer s'il s'agit de sauver la patrie.

**salut** [*lu*] n. m. (du lat. *salus*, santé). Action de sauver : *ne devoir son salut qu'à la fuite.* Personne ou chose qui sauve : *Jeanne d'Arc fut le salut de la France.* Félicité éternelle : *travailler à son salut. Fam.* Succès, réussite : *sans énergie point de salut.* Marque de civilité que l'on donne à une personne en la saluant. V. entendeur. Office du soir, destiné à honorer le saint sacrement : *assister au salut. Armée du Salut*, association protestante fondée par William Booth, pour ranimer le souci des destinées religieuses de l'homme.

— Encycl. Les principales opérations de l'Armée du Salut consistent en réunions ouvertes à tous, où se font des prédications affectives, destinées à toucher les cœurs. Le chant des cantiques alterne avec la parole publique. Les réunions sont annoncées à grand renfort de publicité, et aucun moyen, même tapageur, vulgaire, n'est épargné pour y attirer la foule. L'Armée du Salut, comme son nom l'indique, est organisée militairement. Postes, sections, divisions, telles sont les unités de combat, commandées respectivement par des officiers, des majors et des colonels. William Booth, fondateur de l'Armée du Salut, s'était décerné le titre de maréchal, dont a hérité sa fille, Catherine Booth.

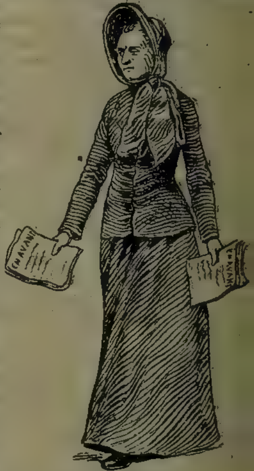

Salutiste.

**Salut** (îles du), îles de la Guyane française, à 7 milles environ de la côte ; elles sont au nombre de trois : île Saint-Joseph, île Royale et île du Diable. Dépôt pour les transportés.

**salutaire** [*tè-re*] adj. (lat. *salutaris*). Utile pour conserver la santé, la vie, l'honneur, etc. : *remède, loi salutaire.*

**salutairement** [*tè-re-man*] adv. D'une manière salutaire.

**salutation** [*si-on*] n. f. (lat. *salutatio*). Salut, action de saluer : *présenter ses salutations. Salutation angélique*, prière à la sainte Vierge (l'*Ave Maria*).

**Salute** (*Santa Maria della*) ou, par abrév., **La Salute,** église de Venise, à l'entrée est du Grand Canal, édifiée de 1631 à 1682 par Longhena, élève de Palladio. Elle fut érigée en remerciement de la fin de la peste de 1630.

**salutiste** [*tis-te*] n. Membre de l'Armée du Salut.

**Salvador,** république de l'Amérique centrale, en bordure de l'océan Pacifique ; 21.160 kilom. carr. ; 1.300.000 h. Capit. *San Salvador*. Sol montagneux, volcanique, avec de nombreux cratères encore en activité (le San Salvador, l'Isalco, etc.), mais fertile, arrosé par le rio Lempa. Climat chaud, inégal. Pluies abondantes. Riz, canne à sucre, café, céréales. Grandes forêts. Uni au Guatemala jusqu'à la déclaration d'indépendance de l'Amérique Centrale (1821), le Salvador est devenu république indépendante en 1839.

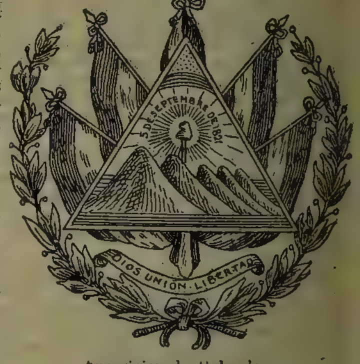

Armoiries du Salvador.

**salvadorite** n. f. Sulfate hydraté naturel de cuivre et fer.

**salvage** n. m. (du lat. *salvare*, sauver). *Droit de salvage*, que l'on perçoit sur les choses sauvées du naufrage. (On dit auj. droit de sauvetage.)

**salvage-corps** n. m. Fraction d'un régiment de sapeurs-pompiers, spécialement organisée pour le sauvetage ou la protection, dans un incendie, des objets précieux qui se trouvent dans un bâtiment sinistré.

**Salvagnac** [*gnak*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 19 kil. de Gaillac ; 1.380 h. Grains. — Le cant. a 8 comm., et 4.350 h.

**Salvan,** comm. de Suisse (cant. du Valais), dans la vallée du Trient ; 1.920 h. Tissage de toile.

**Salvandy** (Narcisse-*Achille*, comte de), homme d'Etat et écrivain français, ministre de l'instruction publique, né à Condom, m. à Graveron (1795-1856). Il encouragea de son mieux les professeurs et les gens de lettres. On lui doit un certain nombre d'ou-

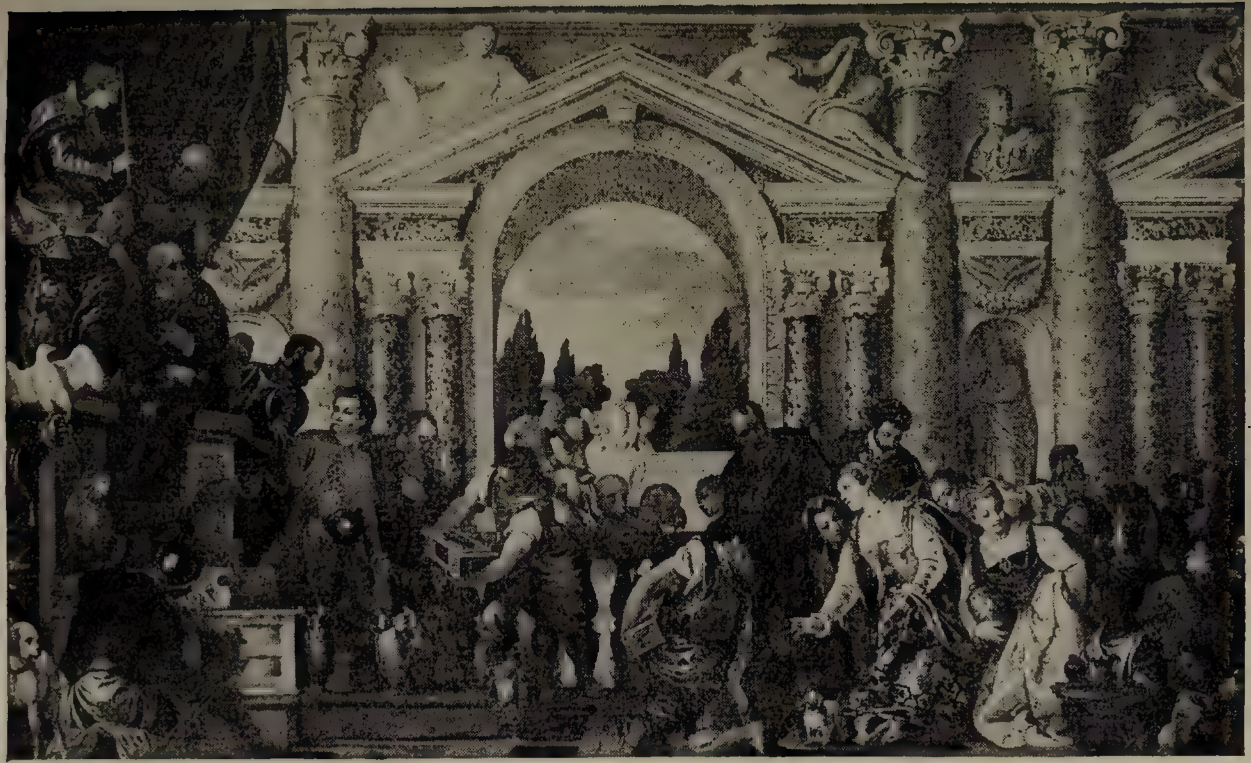

La reine de Saba visitant Salomon (Paul Véronèse), v. p. 847.

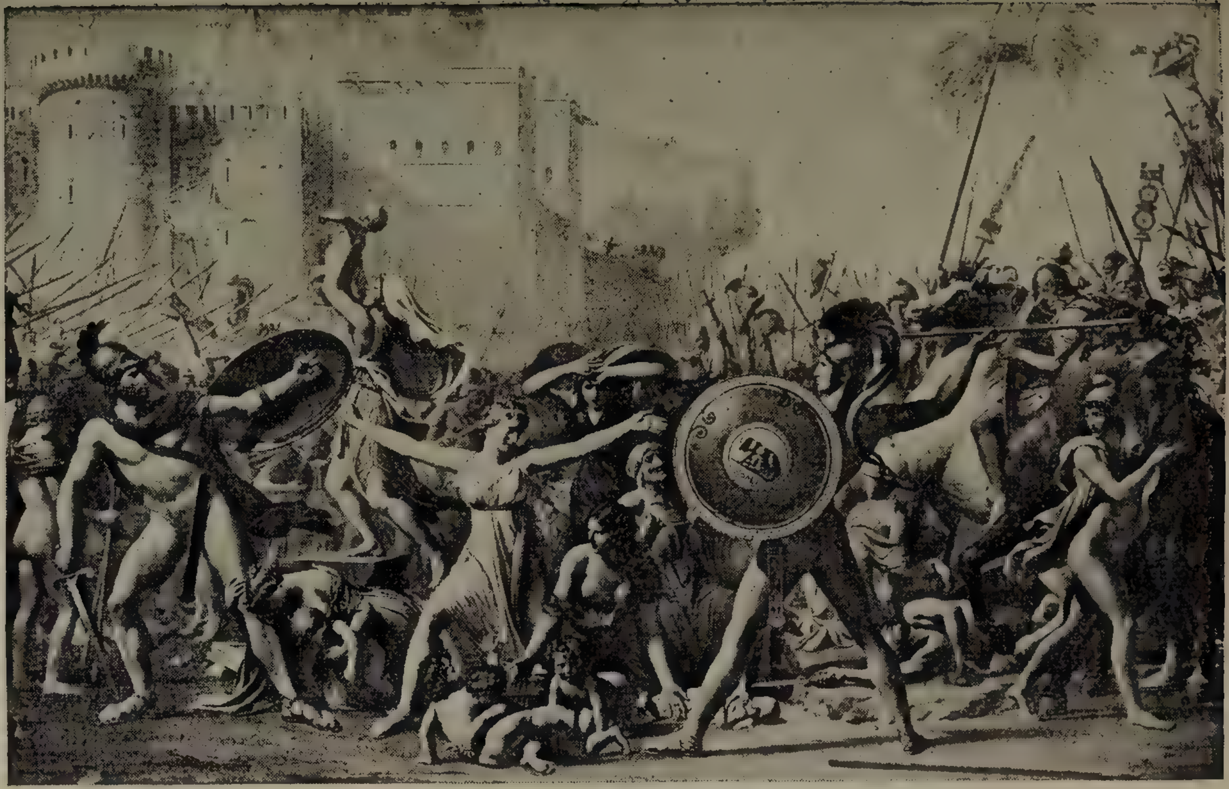

Les Sabines (Louis David), v. p. 848.

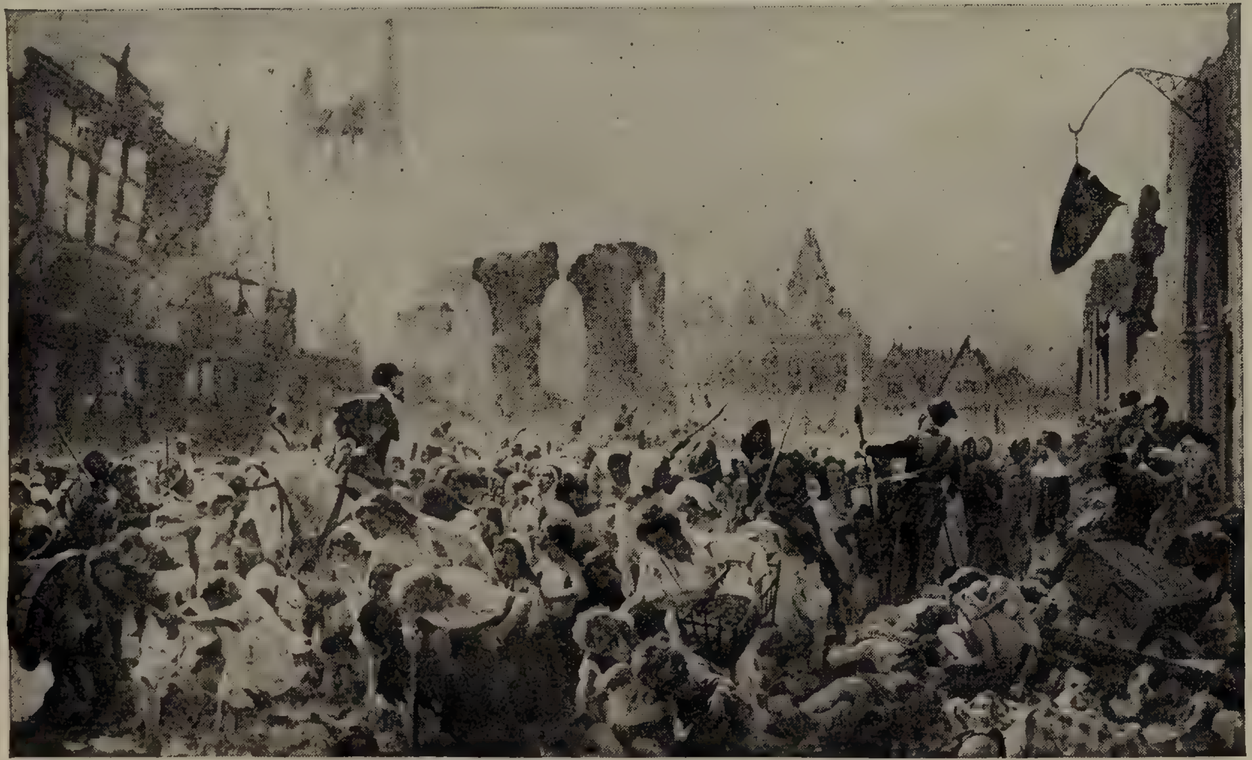

Saint-Quentin pris d'assaut. L'Exode. (Francis Tattegrain), v. p. 865.

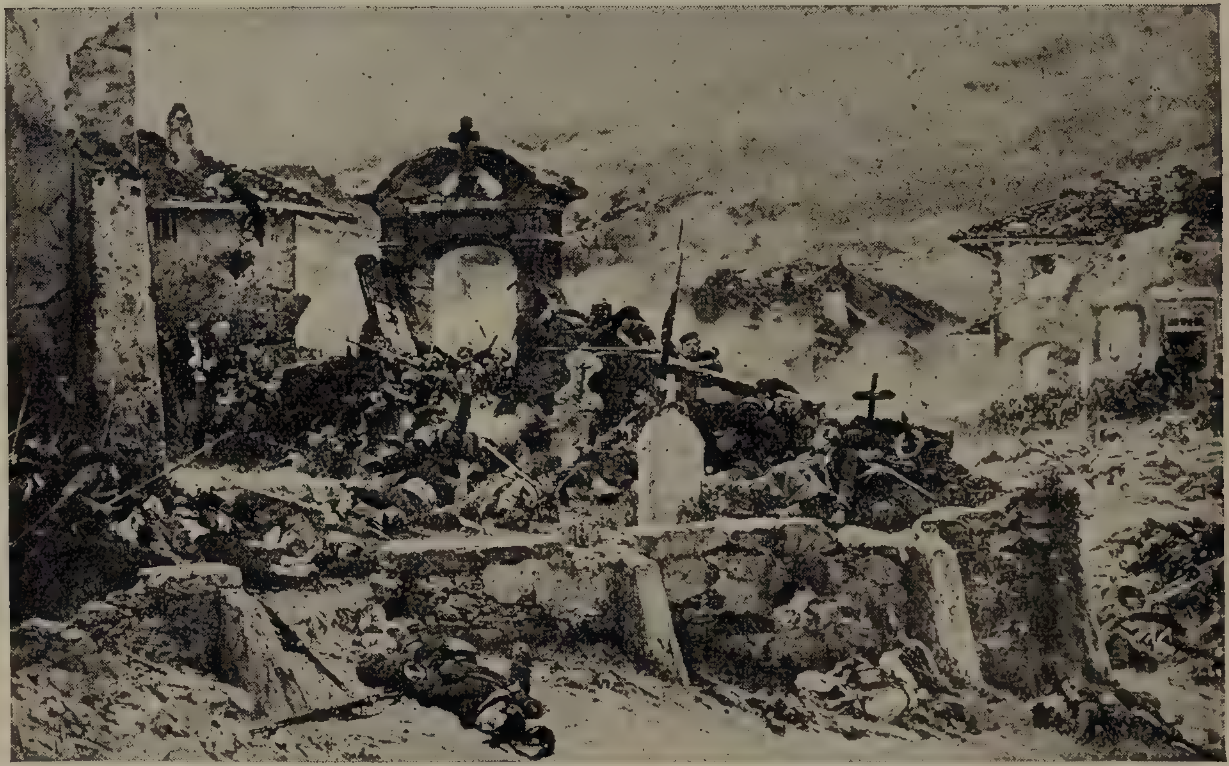

Le Cimetière de Saint-Privat (A. de Neuville), v. p. 865.

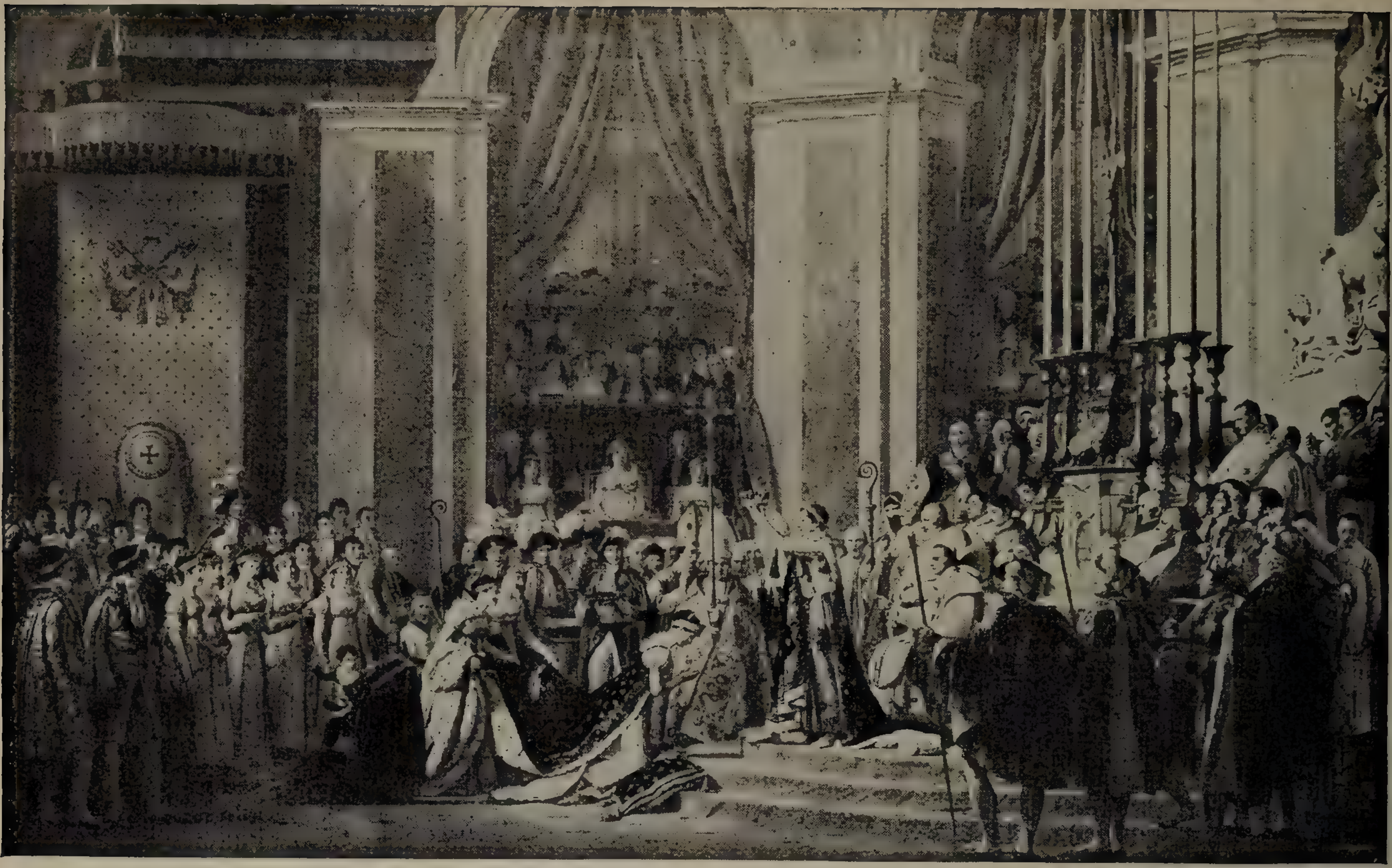

Le Sacre de Napoléon Ier (Louis David), v. p. 851.

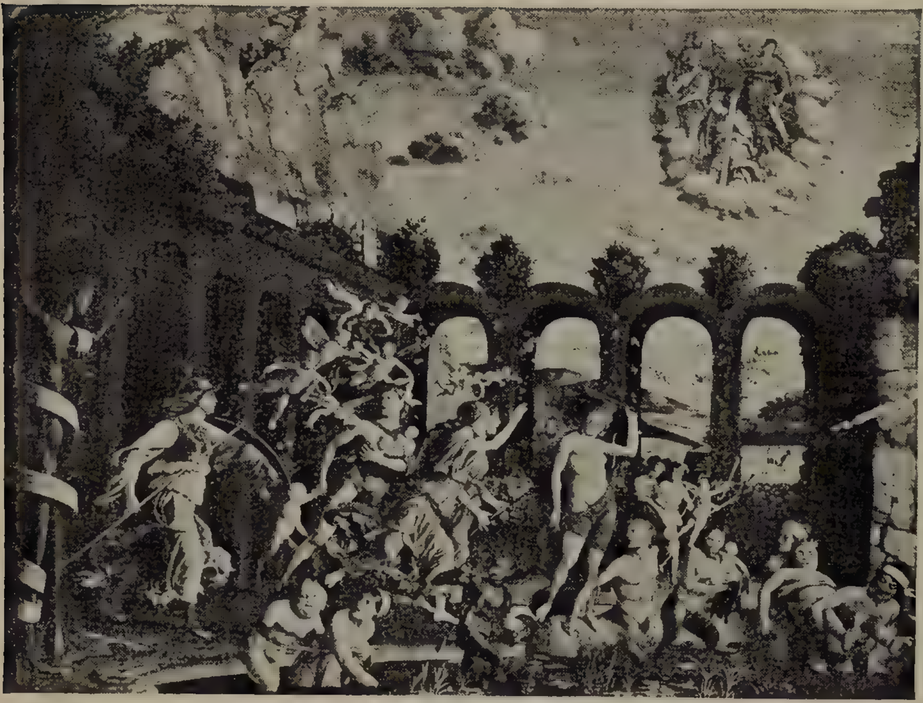

La Sagesse victorieuse des Vices (Mantegna), v. p. 852.

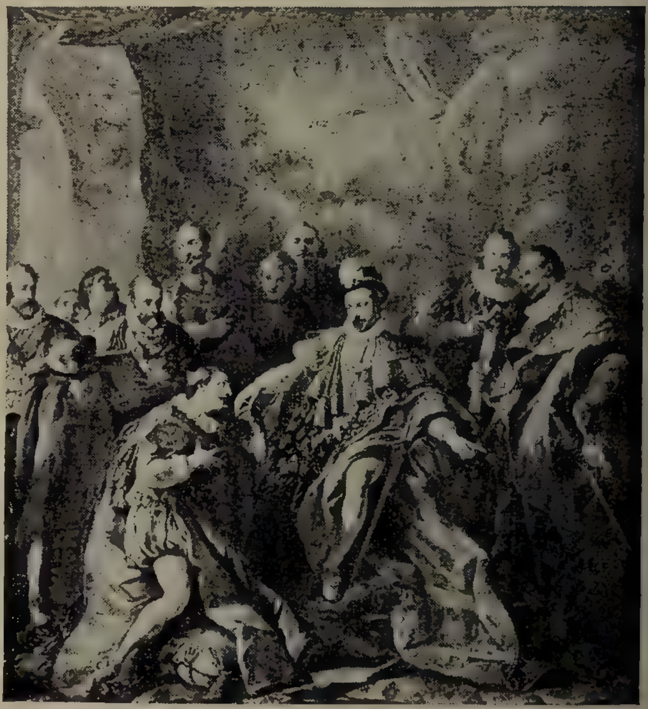

Henri III institue l'ordre du Saint-Esprit (Vanloo), v. p. 858.

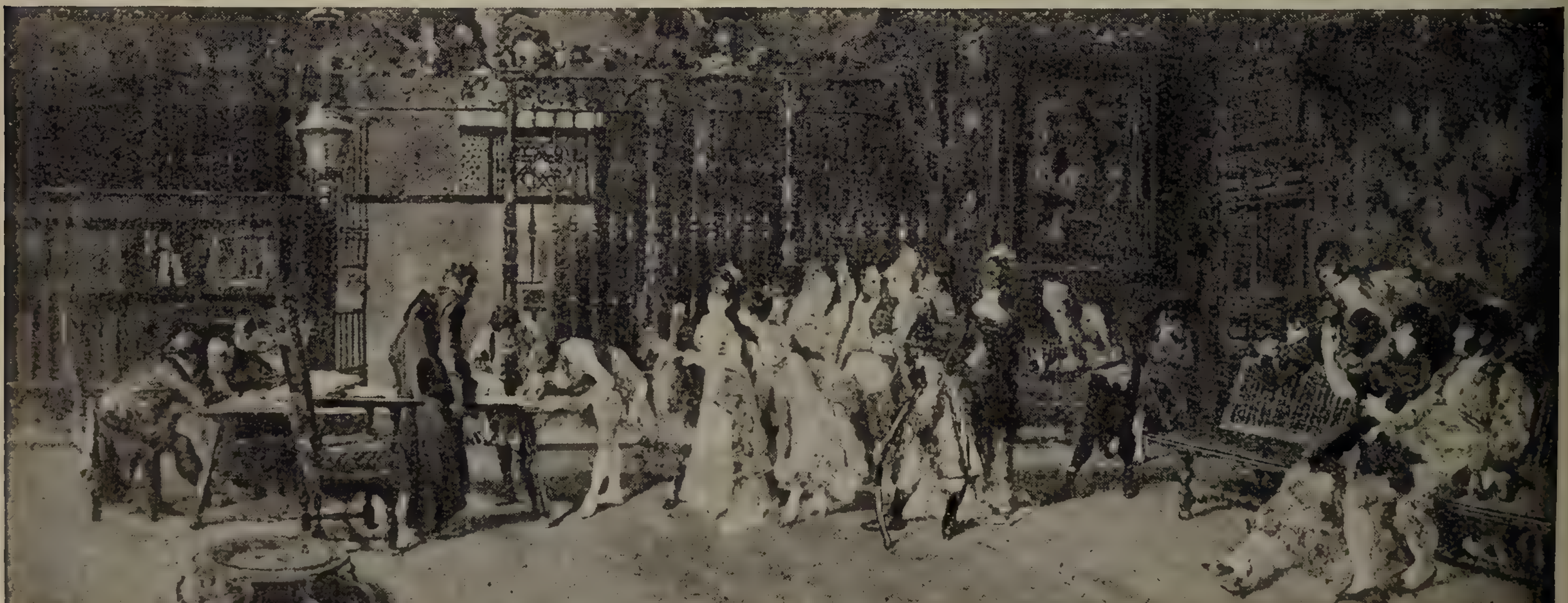

Le Mariage à la Sacristie (à la vicaria de Madrid) [Mariano Fortuny], v. p. 851.

ges historiques, au style un peu ambitieux : *His- e de Pologne avant et sous le règne de So- ki*, etc.

**alvanos** [*noss*] n. m. (du lat. *salva nos*, sauve- s). *Mar.* Bouée de sauvetage. (Vx.)

**alvarsan** n. m. Composé arsénical constitué le sel de dioxy-diamido-arseno-benzol, employé njections dans le traitement de la syphilis ; le arsan est aussi connu sous le nom de « 606 ».

**alvatelle** [*tè-le*] n. f. Veine de la face dorsale a main.

**alvatierra,** v. du Mexique (Etat de Guana- o), sur le Lerma ; 10.500 h. Industrie cotonnière.

**alvation** [*si-on*] n. f. (lat. *salvatio*). Action de ver ; rédemption. (Peu us.) N. f. pl. *Dr. anc.* itures par lesquelles on répondait aux réponses iefs.

**alvator Rosa.** V. Rosa.

**alvayre** [*vè-re*] (Gervais-Bernard-*Gaston*), positeur de musique français, né à Toulouse, m. aint-Agne, près de Toulouse (1847-1916). On lui de remarquables mélo- , des opéras (*le Bravo, inge, Egmont*, etc.), un bat, etc.

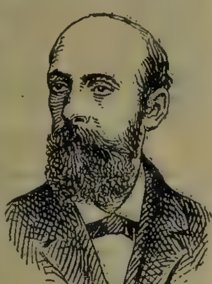
Salvayre.

**alve** n. f. (ital. *salve*). harge d'un grand nombre mes à feu en même temps, pour saluer quelqu'un, dans des occasions de uissance, soit à l'exercice au combat : *exécuter un de salve. Tirer en salve*, r plusieurs pièces de canon même temps. *Fig.* *Salve pplaudissements*, applau- ements unanimes.

**alve** n. f. (de l'esp. *salve*, ut). *Archéol.* Soucoupe le, sur laquelle on présentait certains objets à prince.

**alvé** n. m. (du lat. *salve*, salut). Prière à la nte Vierge.

**alvène** n. m. Carbure terpénique distillé de sence de sauge officinale.

**alve, Regina,** antienne à la Vierge, qu'on attri- à Aymar ou Adhémar, évêque du Puy en 1087. e se chante à complies, depuis la Trinité jusqu'au nedi qui précède l'Avent.

**Salverte** (Anne-Joseph-Eusèbe Baconnière de), nme politique et écrivain français, né et m. à is (1771-1839).

**Salvetat** [*ta*] (La), ch.-l. de c. (Hérault), arr. et kil. de Saint-Pons, près de l'Agout ; 2.810 h. Fi- ires, lainages. — Le cant. a 3 comm. et 4.520 h.

**Salvetat (La)**, ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à il. de Rodez ; 2.810 h. — Le cant. a 5 comm. et 20 h.

**Salvi** (Giovanni Battista, dit *il Sassoferrato*, ntre italien, né à Sassoferrato, m. à Rome (1605- 5), qui peignit des madones d'une modestie et ne noblesse charmantes (*la Madone au Rosaire*).

**salvia** n. f. Nom scientifique du genre *sauge*.

**Salviac** [*ak*], ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 14 kil. Gourdon ; 1.650 h. Fer, chaudronnerie. — Le cant. comm. et 5.080 h.

**Salviati** (Giovanni), évêque de Porto et cardi- , né à Florence, m. à Ravenne (1490-1553), allié Médicis, principal agent des négociations du nt-siège avec Charles-Quint. Protecteur des arts, lt élever à Rome un magnifique palais.

**Salvien** [*vi-in*], écrivain ecclésiastique, né à logne ou à Trèves vers 3 0, prêtre à Marseille, dans cette ville vers 484, auquel son éloquence nbre et énergique valut le surnom de *Nouveau rémie*. On a de lui notamment un *Sermon sur varice*.

**salvinie** [*nî*] n. f. *Bot.* Genre de plantes aqua- ues flottantes, que l'on rencontre dans le midi de France.

**Salyi** ou **Salluvii,** peuple d'origine ligure, abli en Provence et peu à peu absorbé par les Ro- ins.

**Salzach** ou **Salza,** riv. d'Allemagne (Ba- ère) et d'Autriche, qui se jette dans l'Inn, en ont de Braunau.

**Salzbach** [*bak*], bourg d'Allemagne (Bade), près quel fut tué Turenne, en 1675 ; 1.540 h.

**Salzbourg** [*bour*], v. d'Autriche, ch.-l. de la ovince de son nom ; ville pittoresquement située milieu des *Alpes de Salzbourg* et sur la Salzach ; 200 h. Cotonnades, poteries. Cathédrale (xviie s.). utrefois, capitale d'une principauté-évêché, puis n duché. Patrie de Mozart. — La prov. a 215.000 h.

**Salzbourg** (Alpes de).

**Salzbrün,** v. d'Allemagne (Prusse) ; 7.400 h. urces minérales célèbres.

**Salzkammergut,** région très pittoresque de Haute-Autriche et de la Styrie, r le cours supérieur de la Traun, 0 kil. ; environ 20.000 h. Mon- gnes, lacs, riches salines.

**Salzmann** (Christian Gott- lf), pédagogue allemand, disci- e de Rousseau et de Basedow, à Saemmerda, m. à Schnœp- nthal (1714-1811).

**Salzwedel,** v. de Prusse rov. de Saxe), au confluent de Dumme avec la Jeetze ; 11.110 h. aps, toiles.

**Sam** (*Oncle*) ou **Uncle Sam,** pe représentatif du gouverne- ent ou des citoyens des Etats- nis, et dont le nom est une rte d'explication plaisante es initiales U. S. Am., qui ésigne les Etats unis d'Améri- ue (*United States of America*).

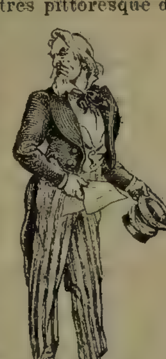
L'Oncle Sam.

**Samadet** [*dè*], comm. des Landes, arr. et à kil. de Saint-Sever ; 1.240 h.

**Samaden,** bourg de Suisse (cant. des Grisons), h.-l. du cercle de la Haute-Engadine, sur l'Inn ; 0 h. Station climatique.

**Samain** [*min*] (Albert), poète français, né à Lille, m. à Magny-les-Hameaux (1859-1900). Ses poèmes (*Au jardin de l'infante, Aux flancs du vase, le Chariot d'or*) sont gracieux, délicats, quoique d'une subtilité légèrement maladive.

**Samaniego** (Félix Maria de), poète espagnol, né à Bilbao vers 1745, m. à Madrid vers 1806, connu par ses fables.

**Samannoud** (anc. *Sebennytis*), v. de la Basse-Egypte, sur la branche orientale du Nil ; 12.600 h.

**Samara,** v. de Russie, ch.-l. de gouv., sur la Volga ; 144.000 h. Bois, huiles, fourrures. — Le gouv. a 3.900.000 h.

**Samara** (la), riv. de Russie, affluent de la Volga (riv. g.) ; 500 kil. — Autre riv., affluent du Dniéper, qu'elle atteint à Iékaterinoslav (riv. g.) ; 316 kil.

**Samarang** [*ran*], v. et port de l'île de Java ; 89.000 h. Grande exportation de sucre, bois indigo.

**samare** n. f. (du lat. *samara*, graine d'orme). Sorte de fruit sec et indéhiscent : *les fruits de l'érable sont des samares*.

**samaridie** [*dî*] n. f. Fruit composé de deux ou plusieurs samares.

**Samarie,** v. de Palestine, qui devint la capitale du royaume d'Israël. (Hab. *Samaritains*.) Elle fut longtemps rivale de Jérusalem ; détruite en 722, elle fut relevée de ses ruines par Hérode le Grand. Aujourd'hui, le nom est porté par la province qui entoure la ville, en plein centre de la Palestine. Ville et province furent soumises par les Anglais, durant la Grande Guerre, en septembre 1918.

**Samaritain, e** [*tin, tè-ne*], habitant ou originaire de la Samarie : *la parabole du bon Samaritain*. Adjectiv. : *peuple samaritain*.

**Samaritain** (*le Bon*), personnage d'une parabole simple et touchante de l'Evangile (Luc, X, 25-37), où le dogme de la fraternité humaine est enseigné éloquemment. Un homme fut attaqué par des brigands qui le laissèrent demi-mort. Un prêtre passa près de lui, puis un lévite, sans s'inquiéter de lui. Mais un Samaritain (les Juifs avaient les Samaritains en horreur) vint à passer à son tour. Il fut touché de compassion à la vue du blessé, versa du baume (huile et vin) sur ses plaies, le mit sur son cheval et le conduisit dans une hôtellerie.

**Samaritain** (*le Bon*), tableau de Rembrandt (Louvre) ; — d'E. Delacroix (1850) ; de Henner (v. 926).

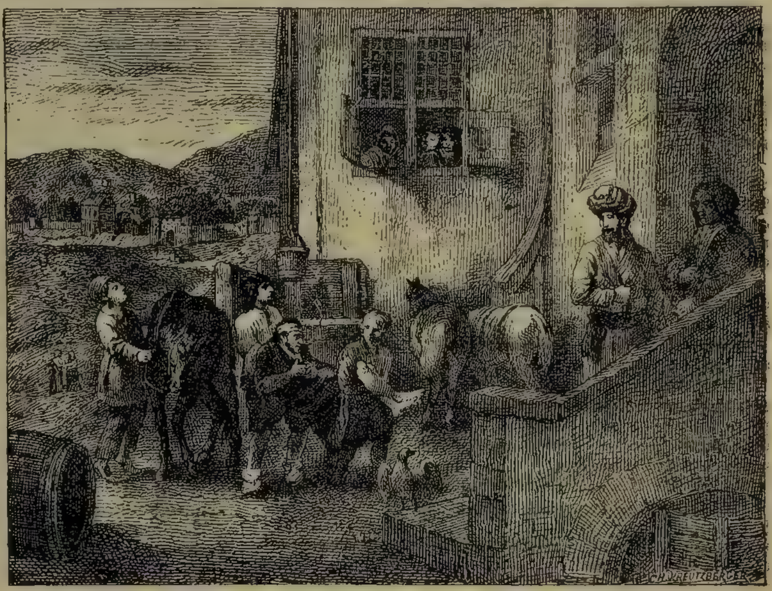

Le Bon Samaritain, tableau de Rembrandt.

**Samaritaine** (*la*), femme de la ville de Samarie, avec laquelle, selon l'évangéliste saint Jean, Jésus eut, auprès du puits de Jacob, un entretien où il lui révéla la doctrine évangélique. Cet épisode a souvent tenté le pinceau des maîtres ; citons les tableaux de Giorgione, du Titien, du Guide, de Ph. de Champaigne, de Mignard, au Louvre (v. p. 925), etc. En littérature, rappelons *la Samaritaine*, évangile en trois tableaux d'Ed. Rostand (1897).

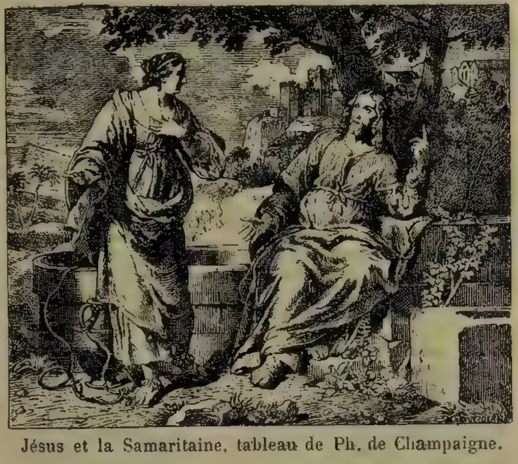
Jésus et la Samaritaine, tableau de Ph. de Champaigne.

**Samaritaine** (la), ancienne pompe hydraulique, à Paris, construite (1603) sur pilotis, près de la seconde arche du Pont-Neuf, démolie en 1813. Son nom lui venait d'une décoration en plomb doré représentant Jésus et la Samaritaine.

**samaritanisme** [*nis-me*] n. m. Doctrine des Samaritains.

**samarium** [*om'*] n. m. Métal rare, dont l'oxyde se trouve associé à celui du didyme dans la samarskite.

— Encycl. Le samarium a pour symbole Sa, pour poids atomique 150,4 et pour densité 7,75.

**Samarkand** ou **Samarcande,** anc. *Maracanda*, v. du Turkestan russe, dans le kanat de Boukhara ; 98.000 h. Entrepôt du commerce entre l'Inde et l'Asie orientale. Céréales, peaux, etc. Tamerlan en fit sa capitale. Ch. de f. jusqu'à la mer Caspienne. — Le gouv. a 120.000 h.

**Samarra,** v. de Mésopotamie, sur la rive gauche du Tigre. Prise par les Anglais, pendant la Grande Guerre, le 23 avril 1917.

**samarskite** n. f. Niobate naturel d'urane, fer, yttrium, didyme, que l'on trouve dans l'Oural.

**Samary** (Jeanne), comédienne française, née à Neuilly-sur-Seine, m. à Paris (1857-1890) ; se distingua au Théâtre-Français dans l'emploi des soubrettes.

**Samatan,** ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 2 kil. de Lombez, sur la Save ; 2.180 h. Ch. de f. S.-O. Volailles, céréales. — Le cant. a 15 comm. et 6.690 h.

**sambaqui** [*san-ba-ki*] n. m. Nom, au Brésil, de certaines sépultures préhistoriques.

**Sambhal,** v. de l'Empire anglais des Indes (Provinces-Unies) ; 45.000 h. Raffineries de sucre.

**sambieu** [*san*] interj. Ancien juron, par corruption de *sang de Dieu*. Subst. *Par la sambieu !*

**sambleu** [*san*] interj. Jurement, qui est une corruption euphémique de *sang de Dieu*. Subst. *Par la sambleu !*

**Sambor** ou **Sombor,** v. de Pologne (Galicie), sur le Dniester ; 20.000 h. Lainages.

**Sambre** (la), riv. de France et de Belgique, qui prend sa source dans le dép. de l'Aisne, arrose Landrecies, Maubeuge, et se jette dans la Meuse à Namur (riv. g.) ; 190 kil. Navigation très active.

**Sambre** (*bataille de la*). Les Anglais donnent le nom de « bataille de la Sambre » à la série de combats que les armées Horne Byng et Rawlinson livrèrent du 1er au 11 novembre 1918 aux Allemands de Carlowitz et de von Hutier. Ces combats, qui commencèrent après la prise de Valenciennes, aboutirent à la prise de Mons le 9 novembre. La bataille de la Sambre s'encadre dans la bataille plus générale que l'état-major français appelle « de la Lys et de l'Escaut », qui va du 20 octobre au 11 novembre, et fait partie de la bataille d'ensemble dite « deuxième bataille de Belgique ».

**Sambre à l'Oise** (canal de la), ouvert en 1839 ; fait communiquer la région parisienne avec le bassin houiller de Charleroi. Trafic intense de matériaux de construction, combustibles, etc.

**Sambre-et-Meuse,** département français du premier Empire, ch.-l. *Namur*.

**Sambre-et-Meuse,** nom d'une célèbre marche composée en 1879 par Rauski, chef de musique militaire français, sur un air de Robert Planquette.

**Sambuca** ou **Sambuque** n. f. Instrument de musique à cordes pincées, en usage dans la Grèce antique.

**sambucé, e** [*san*] adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au sureau (lat. *sambucus*).

**sambucine** [*san*] n. f. Alcaloïde qui existe dans les fleurs de sureau.

**Sambucus** [*kuss*] (Jean), savant hongrois, né à Tyrnau, m. à Vienne (1531-1584) ; historiographe de Maximilien II et de Rodolphe II, auteur des *Emblèmes poétiques*.

**sambue** [*san-bû*] n. f. *Archéol.* Selle de femme, en usage du moyen âge au xvie siècle.

**sambunigrine** [*san*] n. f. Glucoside cyanhydrique, retiré des feuilles du sureau commun.

**sambuque** [*san*] n. f. (lat. *sambuca*). Partie de certaines machines de guerre du moyen âge, qui consistait en un pont volant, que l'on rabattait sur les murailles des places attaquées. V. sambuca.

**sambuquier** [*san-bu-ki-é*] n. m. Nom donné vulgairement au *sureau* qui pousse dans le midi de la France.

**samedi** n. m. (du lat. *sabbati dies*, jour du sabbat). Septième jour de la semaine. *Samedi saint*, le samedi de la semaine de Pâques.

**samequin** [*kin*] n. m. Sorte de vaisseau turc.

**Samer** [*mèr*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 16 kil. de Boulogne ; 2.160 h. (*Samériens*). Ch. de f. N. Elevage. — Le cant. a 20 comm. et 25.000 h.

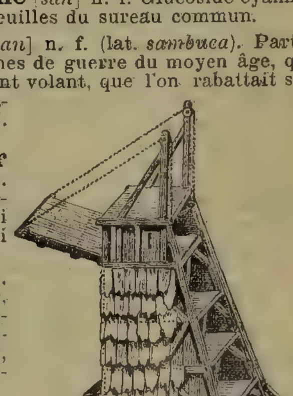
Tour roulante munie de la sambuque.

**samestre** [*mès-tre*] n. m. Corail rouge de Smyrne.

**Samien, enne** [*mi-in, è-ne*], originaire ou habitant de Samos. Adjectiv. : *population samienne*.

**samit** [*mi*] n. m. Riche tissu de soie, lamé d'or ou d'argent, de la catégorie des brocarts, en usage jusqu'au xviie siècle.

**Sammartini** (Giovanni Battista), compositeur italien, né et m. à Milan (1701-1775), considéré comme le père de la symphonie.

**sammereux** ou **samoreux** [*reu*] n. m. Long bateau plat, employé au transport des bois sur la Sambre.

**sammy** n. m. (diminutif de *Sam*, l'*Oncle Sam* étant la personnification du peuple américain). Sobriquet amical donné aux soldats américains venus pendant la Grande Guerre pour combattre sur le front français. Pl. des *sammies*.

**samnite** n. m. Nom donné à certains gladiateurs romains, qui portaient un casque à aigrette et un grand bouclier.

**Samnium** [*om'*], contrée de l'ancienne Italie, à l'E. du Latium et de la Campanie, et à l'O. de l'Adriatique, habitée par les *Samnites* et autres tribus guerrières de même race, qui soutinrent contre Rome de longues guerres et ne furent définitivement soumises qu'au temps de Sylla (343-290 av. J.-C.).

**Samoa** (îles) ou **archipel des Navigateurs,** archipel de l'Océanie (Polynésie); 49.000 h. (*Samoans*). Capit. *Apia*. La plupart des îles ne sont que des atolls, produisant des cocotiers, et où l'on pêche la nacre. Les principales sont : *Savaii*, *Oupolou*, *Toutouila*, *Taou*. Les indigènes sont des Polynésiens à peu près purs, quoique, dans certaines îles, ils se soient croisés avec les Papous. Dès les premières années de la Grande Guerre, les îles allemandes de cet archipel (Savaii, Oupolou, Apolima et Manono) furent conquises par une expédition australienne et néo-zélandaise (29 août 1914), et devinrent de par la paix de Versailles du 28 juin 1919, pays de mandat. Sur ce groupe des Samoa occidentales, la Nouvelle-Zélande exerce le mandat dont elle a été investie par la Société des Nations.

**Samoëns** [*mo-inss*], ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 29 kil. de Bonneville ; 2.320 h. (*Samoentins*). Ch. de f. P.-L.-M. Ardoisières. — Le cant. a 4 comm. et 4.230 h.

**Samogitie** (en lituan. *Szamait*), ancienne contrée de l'Europe septentrionale, entre la Prusse, la Baltique, la Courlande et la Lituanie, avec *Rossieny* pour capitale.

**Samogneux,** comm. de la Meuse, arr. et à 13 kil. de Verdun, sur la rive dr. de la Meuse ; 200 h. Ecrasé sous un bombardement d'enfer le 22 et 23 février 1916, Samogneux dut être évacué par nos troupes le 23 au soir ; le village, complètement détruit, fut repris lors de l'offensive d'août 1917.

**Samois,** comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 7 kil. de Fontainebleau, près de la Seine, à la lisière de la forêt de Fontainebleau ; 1.031 h. Lieu de villégiature.

**Samokov** ou **Samakov,** v. de Bulgarie, sur l'Isker ; 10.000 h.

**samole** n. m. Genre de primulacées, renfermant des herbes glabres, dressées, dont on connaît huit espèces des régions tempérées : *la samole de Valcrand, dite aussi* mouron d'eau, pimprenelle aquatique, *etc.*, *croît dans les marais.*

**samorie** [*ri*] n. f. Région du sacrum chez les porcs.

**Samory,** conquérant soudanais, né à Sanankoro, m. à N'Djolé (Congo). Il se constitua, vers 1880, un grand empire dans le Soudan, et de nombreuses expéditions furent dirigées contre lui par les Français. Il fut enfin pris, en 1898, par la colonne du capitaine Gouraud.

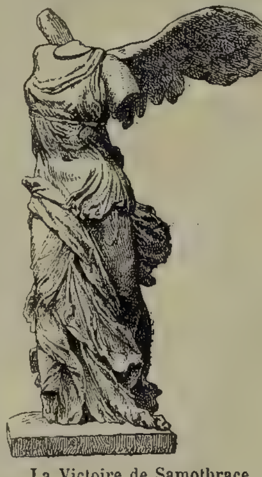
La Victoire de Samothrace.

**Samos** [*moss*], île de l'Archipel, longtemps tributaire de la Turquie, aujourd'hui à la Grèce ; 69.000 h. (*Samiens* ou *Samiates*). Patrie de Pythagore. Vins muscats. Capit. *Vathy*. Les fouilles ont ramené au jour les ruines du célèbre *Heraion* ou temple d'Hera.

**Samosate** [*za-te*], v. de l'ancienne Syrie. Patrie de Lucien. (Hab. *Samosaténiens*.)

**samosatien, enne** [*za-ti-in, è-ne*] n. Nom donné à des hérétiques du IIIe et du IVe siècle.

**Samothrace,** île de la mer Egée, près des côtes de la Thrace (à la Grèce) ; 5.000 h. (*Samothraciens*). Elle était célèbre autrefois par les mystères des Cabires. En 1863 on y découvrit une *Victoire*, qui, malgré ses nombreuses mutilations, est une des plus belles œuvres antiques du Louvre.

**samouraï** n. m. Dénomination ancienne de la classe guerrière au Japon.

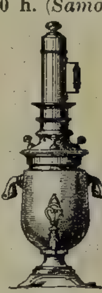
Samovar.

**samovar** n. m. (du russe *samo*, soi-même, et *varis*, bouillir). Sorte de bouilloire russe, généralement en cuivre.

— Encycl. Le mot *samovar* désigne, non pas comme on l'imagine trop souvent un ustensile dans lequel on fait le thé, mais simplement une bouilloire en forme d'urne constituée par un récipient circulaire muni d'un ou plusieurs robinets à sa partie inférieure, et dans lequel on met l'eau, et d'autre part d'un tuyau cylindrique dans lequel on place des braises allumées. Cette bouilloire, très commode, est d'un usage courant en Russie.

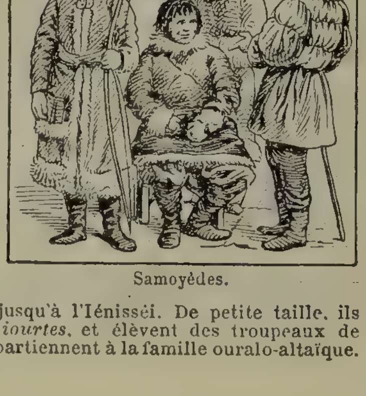
Samoyèdes.

**Samoyèdes,** peuple nomade habitant les steppes glacés qui bordent l'océan Glacial depuis la mer Blanche jusqu'à l'Iénisséi. De petite taille, ils habitent des *iourtes*, et élèvent des troupeaux de rennes. Ils appartiennent à la famille ouralo-altaïque.

**sampa** [*san*] n. m. Espèce de palmier de la Guyane, qui croît dans les lieux inondés, et qui s'emploie dans les constructions pour fournir des lattes, des conduites d'eau, etc.

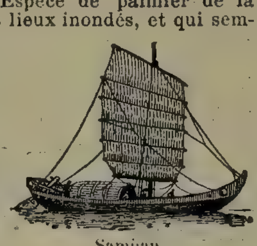
Sampan.

**sampan** [*san*] ou **sampang** [*san-pan*] n. m. Embarcation de passage ou de transport, en usage en extrême Orient.

**Sampiero d'Ornano** ou **Sampiero Corso,** patriote et guerrier corse, né à Bastelica, m. à La Rocca (1501-1567), célèbre par ses luttes contre Gênes. Il poignarda sa femme Vanina d'Ornano parce qu'elle songeait à demander la paix aux Génois. Il périt, finalement, dans une embuscade où l'attirèrent ses beaux-frères. Il est le héros d'une foule de légendes et de chansons populaires corses.

**Sampigny,** comm. de la Meuse, arr. et à 9 kil. de Commercy, sur la Meuse ; 1.560 h. Ch. de f. E. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

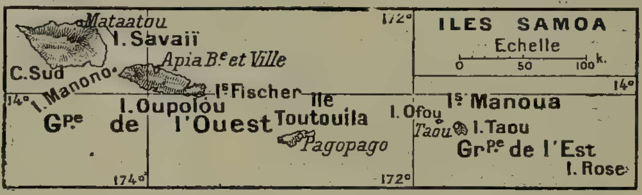

**sample** [*san-ple*] n. f. Cordes disposées verticalement le long d'un métier à tisser et en relation avec les fils de chaîne par l'intermédiaire des *cordes d'arcade* et *de rame*. (On écrit aussi semple.)

**sampot** [*san-pot'*] n. m. Au Siam, au Cambodge, etc., pièce d'étoffe drapée de façon à former une sorte de haut-de-chausses.

**sampséen** [*san-psé-in*] n. m. Nom donné à des sectaires orientaux des premiers siècles de l'Eglise, qui ressemblaient beaucoup aux esséniens.

**Sampson** (William Thomas), amiral américain, né à Palmyra en 1840, m. en 1902. Il servit pendant la guerre de Sécession, et en 1898 battit l'escadre espagnole de Cervera, près de Santiago de Cuba.

**Samsœe** (Ole Jean), littérateur danois, né à Nestved, m. à Copenhague (1759-1796) ; auteur de la tragédie en prose *Dyvecke*.

**Samson** [*san*], juge des Hébreux, né à Saraa, célèbre par sa force. Bien des circonstances de sa vie donnent lieu à de fréquentes allusions ; voici les principales : 1° la mâchoire d'âne dont il se servit comme d'une massue pour assommer mille Philistins ; 2° ses cheveux, dans lesquels résidait sa force physique ; mais une femme de Gaza, Dalila, séduisit son cœur, endormit sa vigilance, et permit à un barbier philistin de raser, pendant son sommeil, ses longs cheveux, et de prendre le héros sans force désormais ; 3° les colonnes du temple de Dagon, où il était enfermé, et qu'il renversa au milieu d'une cérémonie religieuse chez les Philistins, s'ensevelissant lui-même sous les ruines.

**Samson et Dalila**, superbe tableau de Rubens, au musée de Munich. Les Philistins s'emparant de Samson qui vient d'avoir les cheveux coupés par Dalila (v. p. 925) ; Van Dyck, Rembrandt, Alex. Veronèse, etc. ont traité le même sujet ; — L. Carrache, Rubens, P. Veronèse ont peint *Samson renversant le temple des Philistins* ; — Luca Giordano et Rubens ont représenté *Samson déchirant le lion* ; — Le Guide, Jules Romain ont peint *Samson assommant les Philistins avec une mâchoire d'âne*, etc.

**Samson et Dalila,** opéra biblique en trois actes ; paroles de Ferdinand Lemaire, musique de Saint-Saëns (1877) ; composition pleine de noblesse, de grandeur et de charme, écrite dans la forme la plus pure et la plus classique. Citons la lamentation des Hébreux, le chœur des femmes philistines : *Voici le printemps ;* l'entrée de Dalila : *Printemps qui s'avance ;* l'air de Dalila : *Mon cœur s'ouvre à ta voix*, et son duo avec Samson ; la plainte de Samson, le grand ballet assyrien ; le duo en canon de la libation et la scène de l'orgie.

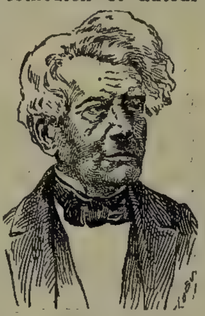
Samson.

**Samson** (Joseph-Isidore), comédien et auteur dramatique français, né à Saint-Denis, m. à Auteuil (Seine) [1793-1871]. Il triompha à la Comédie-française, et écrivit un excellent poème didactique sur l'*Art théâtral*.

**Samsonov** (Alexandre Vassilievitch), général russe (1859-1914) ; commanda l'armée de la Narev qui envahit la Prusse-Orientale en août 1914. Vainqueur à Frankenau, il fut battu à Tannenberg et se tua.

**Samsoun,** v. de l'Anatolie, sur la côte de la mer Noire ; 15.000 h. Ce port, l'ancien *Amisus*, a été bombardé par la flotte russe de la mer Noire pendant la Grande Guerre (1914-1915).

**Samuel,** prophète, le dernier des juges d'Israël. C'est lui qui, cherchant dans l'union la force nécessaire pour repousser les Philistins, fit proclamer Saül roi de tout le peuple. Plus tard, il sacra David secrètement.

**samydacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dialypétales superovariées. S. une *samydacée*.

— Encycl. Les samydacées sont des arbres et arbrisseaux à feuilles alternes, à fruits capsulaires. (Cette famille est souvent considérée comme une tribu des *bixacées*.)

**San** (*le*), rivière de Galicie (Pologne), affluent droit de la Vistule, née dans les monts Beskides et confluant en aval de Sandomir après avoir arrosé Przemysl. Cours de 490 kilom. Le San a vu, pendant la Grande Guerre, deux des plus importantes batailles livrées sur le front russe. La première, qui eut lieu du 13 octobre au 6 novembre 1914 entre les Russes et les Autrichiens de l'archiduc Joseph-Ferdinand et de Böhm-Ermoli, se termina par une complète victoire des Russes, qui marchèrent alors en direction de Cracovie. La deuxième bataille du San se passa en mai-juin 1915 entre Austro-Allemands et Russes. Elle fut gagnée par Mackensen, qui obligea les Russes à évacuer Przemysl en Galicie.

**Sanaa,** v. de l'Arabie, capit. de l'imamat de l'Yémen ; 25.000 h.

**san-antoni** n. m. Cépage à raisins noirs, que l'on cultive dans les Pyrénées-Orientales et la Catalogne.

**San Antonio,** v. des Etats-Unis (Texas), sur le *San Antonio* ; 161.000 h. Ch.-l. du comté de Bexar.

**Sanary** (autref. *Saint-Nazaire-du-Var*), comm. du Var, arr. et à 12 kil. de Toulon, sur la Méditerranée ; 2.590 h. Ch. de f. P.-L.-M. Port de pêche. Vins. Bains de mer.

**sanas** [*nass*] n. m. Cotonnade de provenance indienne (XVIIe et XVIIIe s.).

**sanatoire** adj. (du lat. *sanare*, guérir). Qui est propre à guérir.

**sanatorium** [*ri-om'*] n. m. (même étymol. que ci-dessus). Station hygiénique, établissement hygiénique où l'on envoie les malades, les convalescents, et notamment les tuberculeux, qui y sont soumis à une discipline hygiénique très stricte : *les sanatoriums sont situés de préférence au bord de la mer ou dans les montagnes.* Pl. des *sanatoriums* ou, rarem., *sanatoria*.

— Encycl. On ne donne plus aujourd'hui le nom de sanatoriums qu'aux établissements destinés à recevoir des tuberculeux et à leur assurer les soins nécessaires. Ils peuvent être construits partout à la condition de choisir une région saine et autant que possible largement ensoleillée. Les emplacements les meilleurs sont représentés par les pays de montagne et le bord de la mer, là où le climat est doux. Le sanatorium réalise pour le tuberculeux l'isolement, la cure de repos et d'air (grâce à des galeries de cure bien orientées, où il passe des heures sur une chaise longue, dans le calme et le silence), l'alimentation raisonnée et enfin l'éducation hygiénique qui convient à son état. Le malade est soumis au sanatorium à une discipline assez stricte qui assure la réussite du traitement.

Certains sanatoriums sont gratuits et ont été construits soit par l'Assistance publique, soit par des groupements sociaux. D'autres sont payants.

Les tuberculeux ne sont admis dans les sanatoriums que si leur maladie n'est pas trop avancée pour faire craindre l'incurabilité.

**san-benito** [*bé*] n. m. invar. (m. espagn. signif. *saint benoît*, parce que ce vêtement rappelait l'habit des bénédictins). Casaque de couleur jaune, dont les inquisiteurs revêtaient ceux qu'on allait brûler.

**San Bernardino,** passage des Alpes Lépontiennes, dans les Grisons ; route de Coire à Bellinzona.

**San Bernardino,** v. des Etats unis d'Amérique (Californie), ch.-l. du comté homonyme ; 19.000 h.

**San Carlo** (*théâtre*), célèbre théâtre de Naples, élevé en 1737, reconstruit en 1816.

**San Cataldo,** v. d'Italie (Sicile, prov. de Caltanisetta) ; 18.000 h. Soufrières.

**Sancergues** [*sèr-ghe*], ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 26 kil. de Sancerre ; 1.050 h. Ch. de f. Mines de fer. — Le cant. a 19 comm., et 14.580 h.

**Sancerre,** ch.-l. d'arr. (Cher), près de la Loire ; ch. de f. P.-L.-M. ; à 48 kil. de Bourges ; 2.820 h. (*Sancerrois*). Céréales, vins, laines. Patrie de Macdonald. — L'arr. a 8 cant., 75 comm., 76.300 h. Le cant. a 18 comm., et 17.100 h.

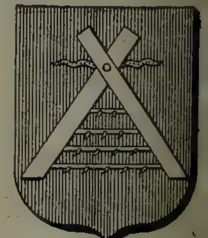
Armes de Sancerre.

**Sancerre** (Louis de), connétable de France, né vers 1342, compagnon d'armes de Du Guesclin, puis de Clisson, avec qui il commandait, à Roosebeke, l'avant-garde française.

**Sanche,** nom de plusieurs rois de Navarre, de Léon, des Asturies, de Castille. Les plus fameux sont Sanche III, roi de Navarre de 1000 à 1035, qui fonda un moment l'unité de l'Espagne par la conquête du Léon et des Asturies, et Sanche II, roi de Castille de 1065 à 1072, qui prit Zamora.

**Sanchez** [*chèz*] (Thomas), casuiste espagnol, né à Cordoue, m. à Grenade (1550-1610), auteur d'un *Traité de la justice et du droit*. Pascal a souvent incriminé la largeur excessive de sa doctrine.

**Sanchez** (don Francisco), philosophe et médecin espagnol, né à Tuy, m. en 1622. Il professa longtemps à Toulouse ; auteur d'un curieux ouvrage : *Tractatus de multum nobili et prima universali scientia quod nihil scitur*, d'inspiration sceptique.

**Sanchoniathon** ou **Sanchoniaton** [*ko*] écrivain phénicien, d'époque inconnue, auteur d'*Annales* des principales villes phéniciennes, dont il nous est parvenu par Eusèbe quelques fragments d'un intérêt considérable.

**Sancho Pança,** l'immortel écuyer de don Quichotte, type du domestique fidèle mais bavard ; simple et ignorant mais rempli de bon sens ; se soumettant bien aux privations quand il ne peut faire autrement, mais ne perdant aucune occasion de satisfaire son goût pour la bonne chère. Son âne, qui, fait pendant à *Rossinante*, est également resté célèbre.

**sancir** v. n. (du gasc. *sansi*). *Mar.* Couler à fond sous voiles ou au mouillage en embarquant de l'eau par l'avant.

**Sancoins** [*koin*], ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 37 kil. de Saint-Amand, sur le canal du Berry ; 3.920 h. Bestiaux, houille. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 10 comm., et 10.730 h.

**San-Cristobal,** v. des Etats unis de Venezuela, capit. de l'Etat de Tachira, sur le Rio Torbes, en pleines montagnes ; 17.000 h.

**San-Cristobal-las-Casas,** v. du Mexique, capit. de l'Etat de Chiapas ; 13.900 h. Mines d'or et d'argent.

**Sancta simplicitas,** mots lat. signif. : *O sainte simplicité*. Parole prononcée par Jérôme de Prague sur le bûcher, à la vue d'une vieille femme qui nait y jeter un fagot. Ils correspondent aux paroles tribuées à Jésus par les Evangiles : « Pardonnez-ur, car ils ne savent ce qu'ils font. »

**sanctifiant** [*sank-ti-fi-an*], **e** adj. Qui sanctifie : *grâce sanctifiante.*

**sanctificateur, trice** [*sank-ti*] adj. et n. ui sanctifie. Absol. *Le Sanctificateur*, le Saint-sprit.

**sanctification** [*sank-ti, si on*] n. f. Action et fet de ce qui sanctifie : *la sanctification des âmes.* lébration selon les rites religieux : *sanctification i dimanche.*

**sanctifier** [*sank-ti-fi-é*] v. a. (lat. *sanctificare ; sanctus*, saint, et *facere*, faire. — Se conj. comme ier.) Rendre saint : *la grâce nous sanctifie.* Mettre us la voie du salut : *sanctifier des hommes par son emple.* Révérer comme saint : *que votre nom soit nctifié.* Célébrer suivant la loi de l'Eglise : *sanctir le dimanche.*

**sanction** [*sank-si-on*] n. f. (lat. *sanctio ; de sanre*, établir). Acte par lequel le chef d'un Etat constutionnel donne à une loi l'application sans laquelle le ne serait point exécutoire : *refuser sa sanction un décret. Par ext.* Approbation, confirmation nsidérée comme nécessaire : *ce mot n'a pas encore çu la sanction de l'usage.* Peine ou récompense i empêche ou punit la violation et assure l'exécuon : *les sanctions pénales.*

**sanctionnateur** [*sank-si-o-na*] adj. Qui sanconne.

**sanctionner** [*sank-si-o-né*] v. a. Donner la nction : *sanctionner une loi.* Approuver : *sanctioner les décisions d'un mandataire.* Etre la confirmaon de : *exemple qui sanctionne la leçon.*

**sanctissime** [*sank-ti-si-me*] adj. Très saint.

**sanctuaire** [*sank-tu-è-re*] n. m. (lat. *sanctuaum ;* de *sanctus*, saint). Chez les Juifs, la partie la us secrète du temple de Jérusalem. Endroit de église où est le maître-autel. Edifice consacré aux rémonies d'une religion. Eglise. *Fig.* Asile sacré : *aison qui est le sanctuaire de l'honneur. Sancaire des lois, de la justice*, tribunal, lieu où l'on nd la justice.

**sanctum sanctorum**, mots lat. signif. : *Le saint s saints*, équivalent latin du nom que les Juifs onnaient à l'endroit le plus saint, le plus retiré du mple, appliqué à tout lieu interdit aux profanes.

**sanctus** [*sank-tuss*] n. m. Partie de la messe tre la préface et le canon, où l'on chante le mot *nctus* (saint) trois fois répété. Chant composé sur s paroles du *Sanctus.*

**Sancy** (Nicolas Harlay **de**), magistrat, diploate et capitaine français (1546-1629), possesseur d'un amant célèbre qui a conservé son nom. Il n'avait s hésité, pour soutenir la cause de Henri IV, à le ettre en gage chez des juifs de Metz.

**Sancy** (le), fameux diamant qui figura parmi les yaux de la couronne de France, et qui pèse 53 cats 6/16. Apporté des Indes en Europe vers le ve siècle, il appartint à Charles le Téméraire, fut ouvé sur le champ de bataille de Morat (1476) ; quis par le Portugal, cédé à Harlay de Sancy 'où son nom), il passa en Angleterre, revint en rance (1658), et fut acheté finalement par la famille emidof.

**Sancy** (puy de), le plus haut sommet du massif 1 mont Dore (Auvergne) ; 1.886 mètres. C'est le ste d'un antique et immense volcan.

**Sand** (Charles-Louis), patriote allemand, né à Vunsiedel, décapité à Mannheim (1795-1820) ; il assassina le ministre et écrivain Kotzebue, qu'il accusait avoir trahi sa patrie et de s'être mis au service de Russie.

**Sand** [*sand'*] (Amandine-Lucie-*Aurore* Dupin, aronne Dudevant, dite **George**), femme auteur et lustre romancière française, née à Paris en 1804, . au château de Nohant (Indre) en 1876. Elle épousa 1822 le baron Dudevant, dont elle se sépara en 336 ; plus tard, elle subit influence de Jules Saneau, de Michel (de Boures), de Musset, de Choin, de Pierre Leroux, renant goût successiveient à toutes les maniestations de la vie, de la ttérature et de l'art. Elle donné des œuvres intéessantes dans le roman entimental et lyrique *Indiana, Lélia, Valenine*), dans le roman aimalement romanesque (*le Marquis de Villemer, ean de La Roche, les Beaux Messieurs de Bois-Doré*, etc.), social et humanitaire (*le Compagnon du Tour de France, le Meunier d'Angibault, Consuelo*), et de premier rdre dans le roman champêtre (*la Mare au diable, a Petite Fadette, François le Champi, les Maîtres onneurs*) ; puissante imagination romanesque, psyhologie intelligente et fine, beaucoup d'art naturel ous les dehors d'un style parfois un peu prolixe.

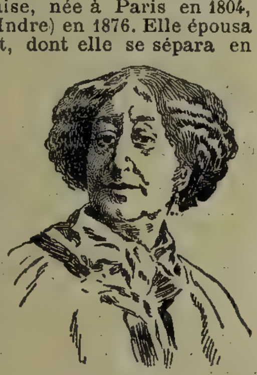

George Sand.

**Sand** (Maurice Dudevant, dit *Maurice*), fils de a précédente, né à Paris, m. à Nohant (1823-1889) ; uteur de romans et d'une curieuse étude illustrée ar lui-même sur la Comédie italienne : *Masques et ouffons.*

**sandal** n. m. V. santal.

**sandale** n. f. (lat. *sandalium*). Chaussure fornée d'une simple semelle retenue au pied par des ordons. Chaussure d'escrimeur. (V. la planche scrime.) *Secouer la poussière de es sandales*, s'éloigner avec inlignation et sans esprit de retour locution empruntée à l'Evangile). Allus. hist. **Les sandales d'Empédocle,** v. Empédocle.

— Encycl. Chez les Grecs et es Romains, la sandale était surout une chaussure de femme. Dans les temps modernes, elle a été adoptée par certains ordres religieux capucins, etc.).

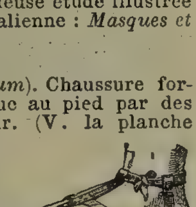

Sandale.

**sandale** n. f. (turc *sandal*). *Mar.* Sorte de bateau de transport, en usage sur les côtes barbaresques.

**sandalier** [*li-é*], **ère** n. Personne qui fait des sandales.

**sandaline** n. f. *Archéol.* Tissu de soie, de qualité inférieure et de fabrication vénitienne.

**sandapilaire** [*lè-re*] n. m. *Antiq. rom.* Nom des serviteurs des officiers mortuaires qui portaient en terre les morts enfermés dans un cercueil.

**sandapile** n. f. (lat. *sandapila*). *Antiq. rom.* Espèce de civière dans laquelle on portait les cadavres des esclaves et des pauvres jusqu'au lieu de sépulture.

**sandaraca** n. f. Syn. de réalgar.

**sandaracine** n. f. Principe insoluble dans l'alcool, qui contient la sandaraque.

**sandaraque** n. f. (lat. *sandaraca*, gr. *sandarakê*). Résine extraite d'une espèce de thuya, employée pour la préparation des vernis, le glaçage du papier, etc.

**sandastre** [*das-tre*] ou **sandastros** [*dastross*] n. m. Pierre précieuse de l'Inde et de l'Ethiopie, marquée de taches dorées en forme d'étoiles.

**sandbergérite** n. f. Arsénio-sulfure naturel de cuivre, fer et zinc.

**Sandeau** [*dô*] (Léonard-Sylvain-*Jules*), romancier français, né à Aubusson, m. à Paris (1811-1883) ; auteur de : *la Roche aux mouettes, Mlle de La Seiglière, Madeleine, Jean de Thommeray;* écrivain distingué, scrupuleux, moral, au style soigné.

**Sandeman** (Robert), sectaire écossais, né à Perth, m. à Danbury (1718-1771), qui organisa la secte des sandemanians. (V. ce mot.)

**sandemanian** n. m. Membre d'une secte protestante écossaise, fondée par John Glass, mais organisée surtout par son gendre Sandeman. (Les sandemanians condamnent l'ingérence du pouvoir civil en matière de religion, rejettent l'épiscopat, et prétendent reproduire la vie des premiers chrétiens.)

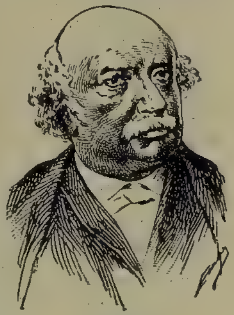

J. Sandeau.

**San de Pu,** localité de Mandchourie. Victoire des Japonais sur les Russes (26-27 janvier 1905), au cours de la guerre russo-japonaise, consécutive à la chute de Port-Arthur.

**sanderling** [*dèr-lin*] n. m. Genre d'échassiers, renfermant de petits oiseaux communs sur les rivages de toute la région arctique.

**Sandgate,** bourg maritime d'Angleterre (Kent), à l'O. de Folkestone ; 2.800 h. Bains de mer. Château construit en 1539 comme défense de la côte, auj. musée.

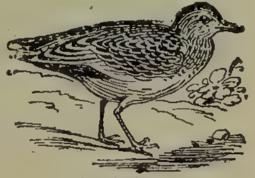

Sanderling.

**sandhi** n. m. (m. sanscrit). *Gramm.* Ensemble des règles euphoniques relatives à la rencontre des mots dans une phrase.

**Sandhurst,** bourg d'Angleterre (Berkshire), sur le Blackwater, affluent de la Tamise : 4.300 h. Célèbre Ecole militaire royale (1812), où sont instruits normalement 700 cadets.

**Sandhurst** ou **Bendigo,** v. d'Australie (Victoria) ; 35.600 h. Mines d'or.

**San Diego,** v. des Etats-Unis (Californie), sur la *baie de San Diego ;* 59.500 h. Fonderies de fer, fabriques de quincaillerie. Ch.-l. du *comté de San Diego.*

**Sandillon,** comm. du Loiret, arr. et à 11 kil. d'Orléans ; 1.580 h.

**sandis** [*diss*] interj. (altér. de *sang de Dieu*). Ancien juron gascon.

**sandix** ou **sandyx** [*diks*] n. m. (mot lat.). Rouge minéral, dont les anciens se servaient pour teindre les étoffes.

**sandjak** [*djak*] ou **sangiac** [*ji-ak*] n. m. Subdivision territoriale d'un pachalik.

**sandjakat** [*ka*] n. m. Dignité de gouverneur d'un sandjak. Territoire de son gouvernement.

**Sandomir,** v. de Pologne (district de Radom), sur la Vistule ; 7.000 h. Commerce de céréales. Cette ville a été un des enjeux des batailles qui furent livrées sur le San en 1914-1915 entre Russes et Austro-Allemands.

**Sandracotos** ou **Tchandragoupta.** V. Çandragupta.

**Sandrart** (Joachim), peintre et écrivain allemand, né à Francfort-sur-Mein, m. à Nuremberg (1606-1688). Ses écrits sur l'art sont des sources précieuses pour la connaissance du xviie siècle.

**sandre** n. f. Espèce de poissons du genre lucioperca, renfermant des formes qui atteignent 1 mètre de long et sont propres aux cours d'eau de l'Europe centrale et orientale : *la chair des sandres est très estimée.*

**Sandringham,** village d'Angleterre (Norfolk). Le château est une résidence de la famille royale d'Angleterre.

**Sandusky,** v. des Etats-Unis (Ohio), sur le lac Erié ; 22.900 h. Pêcheries, vins. Ch.-l. du comté d'Erié.

**sandwich** [*san-dou-itch*] n. m. (m. angl. ; de John Montagu, comte de Sandwich (1718-1792), qui passe pour avoir inventé ce mets). Mets constitué par deux tranches minces de pain beurré, entre lesquelles on a mis une tranche de jambon, du foie gras, etc. *Publicité. Homme sandwich*, homme qui se promène sur la voie publique avec une affiche-réclame sur le dos et une autre sur la poitrine.

**Sandwich** [*ouich*] (îles). V. Havaï.

**Sandy-Hook,** promontoire de la côte atlantique des Etats-Unis (New-Jersey). Le phare qu'il porte jalonne l'entrée de la baie de New-York.

**Sané** (Jacques-Noël, baron), ingénieur des constructions navales, né à Brest, m. à Paris (1740-1821). Membre de l'Académie des sciences (1796). C'est sur ses plans qu'on construisit, jusqu'à l'application de la vapeur aux bâtiments de guerre, les trois-ponts de la flotte française.

**sanfédisme** [*dis-me*] n. m. (de l'ital. *San Fede*, Sainte Foi). Mouvement politique qui se produisit en Italie, et particulièrement dans les Etats pontificaux, après les traités de 1815. (Il avait pour objet de faire échec aux partisans de l'unité italienne, au moyen de la restauration de l'absolutisme sous la garantie de l'Autriche.)

**San Felice** (marquise Louise), née à Naples en 1761, décapitée dans cette ville en 1800 par les royalistes, qui l'accusaient d'avoir fait échouer leur première tentative contre la république Napolitaine.

**San-Felipe,** v. des Etats unis de Venezuela, capit. de l'Etat de Yaracuy ; 10.000 h.

**San-Feliu de Guixols,** port de mer d'Espagne (prov. de Gerone), sur la Méditerranée ; 11.000 h.

**San-Fernando,** v. d'Espagne (prov. de Cadix), sur la baie de Cadix ; 30.000 h. Place forte, arsenal. Constructions navales.

**San-Francisco,** v. des Etats-Unis (Californie), sur l'océan Pacifique et la profonde et vaste *baie de San-Francisco.* La grande métropole du Far-West ; 507.000 h. Mines d'or aux environs ; grand commerce : sucre, soie, café, riz, vins, etc. Port très actif. La ville, devastée et en partie détruite par un tremblement de terre en 1906, a été rapidement reconstruite.

**sang** [*san; sank* devant une voyelle ou un *h* muet] n. m. (lat. *sanguis*). Liquide rouge, qui circule dans les veines et dans les artères. *Sang artériel*, sang, vivifié par la respiration, qui circule dans les artères. *Sang veineux*, sang que les veines rapportent au cœur. *Sang chaud*, sang à température élevée, des animaux à circulation complète. *Sang froid*, sang à température relativement basse, qu'on trouve chez les reptiles et autres vertébrés à circulation incomplète. *Sang rouge*, sang coloré en rouge, qu'on trouve chez les animaux vertébrés. *Sang blanc*, sang faiblement coloré, qu'on trouve chez la plupart des invertébrés. *Sang riche*, sang dans lequel le sérum est peu abondant. *Sang pauvre*, sang dans lequel le sérum prédomine. *Coup de sang*, hémorragie cérébrale. *Se faire du mauvais sang*, s'impatienter. *Se faire du bon sang*, éprouver du contentement. *Glacer le sang*, causer de l'effroi. *Fig.* Vie : *donner son sang pour la patrie.* Descendance, extraction : *être d'un sang illustre.* Famille : *être du même sang. Liens du sang*, affection entre personnes de même famille. *Droit du sang*, droit que donne la naissance. *Prince du sang*, d'une maison royale. *Baptême du sang*, le martyre. *Buveur de sang*, homme cruel, sanguinaire. *Cela est dans le sang*, c'est une disposition héréditaire. *Répandre, verser le sang*, blesser ou tuer plusieurs personnes. *Mettre un pays à feu et à sang*, le saccager. *Avoir du sang dans les veines*, être énergique, courageux. *Avoir du sang bleu*, être d'origine noble. *Fouetter, allumer le sang*, exciter. *Rafraîchir, calmer le sang*, soulager, satisfaire. *Avoir le sang chaud*, être ardent. *La voix du sang*, le cri de la nature. *Beau sang*, race d'hommes vigoureux et bien faits. *Sang mêlé*, mélange de deux ou de plusieurs races. Substantiv. et invar. : *un, une sang mêlé. Sang de rate* ou *pisse-sang*, affection charbonneuse (V. charbon.). *Pur sang*, cheval d'une race définie, non mêlée à une autre race. *Adjectiv.* Qui appartient à une race définie, non mêlée à une autre race. *Fig.* Qui possède essentiellement une qualité : *un Parisien pur sang. Suer sang et eau*, se donner beaucoup de peine. *Le sang lui monte à la tête*, il est près de se fâcher. *Laver dans le sang*, se venger par un meurtre de. *Payer une faute de son sang*, être tué pour l'avoir commise. *Jusqu'au sang*, jusqu'à entamer la chair. *Au premier sang*, se dit d'un duel qui doit être arrêté dès qu'un des adversaires est blessé, ne fût-ce que légèrement. *Impôt du sang*, service militaire. *Plur. Pop. Tourner les sangs à quelqu'un*, lui causer un vif émoi. *Théol. Précieux sang*, vin changé en sang de Jésus-Christ, dans l'Eucharistie. Prov. : **Bon sang ne peut mentir,** les qualités (et les défauts) se transmettent des parents aux enfants. **Qui perd son bien perd son sang,** on est aussi attaché à son bien qu'à sa vie même ; devenir pauvre équivaut à devenir très faible, très malade. Allus. littér. V. loi.

— Encycl. Le sang est le liquide nourricier de l'organisme ; il est porté dans tout le corps par les artères, et est ramené par les veines au cœur, qui l'envoie dans les poumons, où il s'oxygénise de nouveau. Le sang reçoit les matériaux provenant de la digestion, et il recueille les substances des déchets : il est composé d'un liquide (plasma sanguin) dans lequel évoluent 40 p. 100 de globules rouges et un petit nombre de globules blancs (1 blanc pour 1.000 rouges). Le plasma contient environ 91 p. 100 d'eau et 9 p. 100 de matières fixes dissoutes formées principalement d'une substance albuminoïde : la *fibrine.* Les globules renferment 60 à 67 p. 100 d'eau et 33 à 40 p. 100 de matières fixes surtout constituées par de l'*hémoglobine.* Cette dernière substance sert d'intermédiaire pour la fixation de l'oxygène (hématose).

Exposée à l'air, la fibrine, en se concrétant, détermine la coagulation du sang, qui se sépare en un *sérum* liquide et en un caillot de fibrine enveloppant les globules. Les maladies du sang ont une grande importance dans la pathologie. (V. la planche homme.)

**Sanga** ou **Sangha** (la), rivière de l'Afrique équatoriale, affl. dr. du Congo ; 1.400 kil.

**San Gabriele**, colline d'Italie (comté de Gorizia), jalonnant avec le San Daniele, la Hermada, etc., le rebord ouest du Carso entre Gorizia et la mer. Cette hauteur de 646 m. est, avec le monte Santo et le San Daniele, une des clefs de Gorizia et de l'Isonzo inférieur. Une fois maîtres de Gorizia, les Italiens de Cadorna en disputèrent âprement la possession aux Italiens de Boroevic (mai-oct. 1917) ; mais ils l'abandonnèrent avec Gorizia à la suite de « l'éboulement » de Caporetto.

**Sangallo** (Julien Giamberti **da**), architecte et ingénieur militaire florentin (1485-1546). Il assista Raphaël dans la direction des travaux de Saint-Pierre de Rome et fortifia un certain nombre de villes d'Italie, notamment Ostie.

**Sangallo** (Antoine Picconi, dit **da**), architecte italien, neveu du précédent, né à Mugello (1485-1546).

Il construisit Notre-Dame-de-Lorette, à Rome, et le palais Farnèse.

**Sangatte,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 31 kil. de Boulogne, sur le Pas-de-Calais ; 2.300 h. Falaises. Bains de mer.

**sang-dragon** ou **sang-de-dragon** [*san*] n. m. Substance résineuse d'un rouge brun, qui découle de certains arbres, et qui était autrefois usitée en médecine. Espèce de patience, à nervures rouges, dont les racines sont astringentes.

— Encycl. La plante la plus connue comme fournissant le sang-dragon est un palmier (*calamus draco*), originaire de l'Inde et des Moluques ; mais certains ptérocarpes, dalbergies, etc., en fournissent également. Le sang-dragon se trouve dans le commerce sous forme de boules ou de baguettes enveloppées dans des feuilles de palmier. On l'utilise comme astringent et hémostatique et, à ce titre, il entre dans la composition des poudres dentifrices ; on l'emploie aussi dans la fabrication des vernis.

**Sangerhausen,** v. d'Allemagne (Prusse), sur la Gonna ; 12.430 h.

**sang-froid** [*san-froi*] n. m. Tranquillité, présence d'esprit : *garder, perdre son sang-froid. De sang-froid*, sans emportement.

**San-Gimignano,** v. d'Italie (Toscane) ; 4.000 h. Une des plus curieuses d'Italie, par la conservation de ses remparts et de ses monuments du moyen âge ; belles fresques de Ghirlandajo et de Gozzoli.

**San-Giovanni-di-Medua.** *Géogr.* V. Saint-Jean-de-Médua.

**Sangir,** archipel de l'Insulinde, aux Hollandais, allant de Célèbes vers Mindanao (Philippines) ; 110.000 h.

**sanglade** n. f. Grand coup de sangle ou de fouet. (Peu us.)

**sanglant** [*glan*], **e** adj. (lat. *sanguinolentus*). Taché, souillé de sang : *épée sanglante.* Mêlé de sang : *eau sanglante.* Injecté de sang : *des yeux sanglants.* Où il y a eu beaucoup de sang répandu : *combat sanglant.* Qui est de la couleur du sang : *nuage sanglant. Fig.* Cruel, douloureux : *verser des larmes sanglantes.* Très dur, très amer : *affront sanglant. Mort sanglante*, mort violente avec effusion de sang.

**sangle** n. f. (lat. *cingula;* de *cingere*, ceindre). Bande de cuir, de tissu, etc., large et plate, qui sert à ceindre, à serrer, etc. Bande plate et large, qui passe sous le ventre d'une bête de somme, et qui assujettit la selle ou le bât. Bande de cuir dont on se sert pour porter certains fardeaux. *Lit de sangle*, lit composé de deux châssis croisés en X, sur lesquels sont tendues des sangles ou une toile.

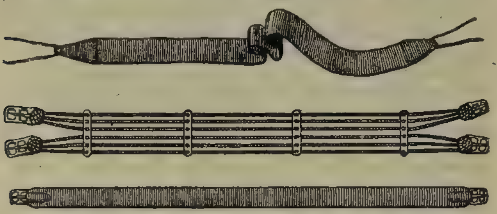

Sangles.

**sangler** [*glé*] v. a. Serrer avec une sangle, des sangles : *sangler un cheval.* Serrer fortement à la taille : *le corset sangle la femme.* Frapper avec une sangle, fouetter. Appliquer fortement comme on ferait avec une sangle : *sangler un coup de fouet à quelqu'un.* **Se sangler** v. pr. Se serrer à la taille.

**sanglier** [*gli-é*] n. m. (du lat. *singularis*, s.-entendu *porcus*). *Mamm.* Genre de mammifères pachidermes, répandus en Europe et en Asie. *Véner. Grand sanglier*, sanglier ayant de six à sept ans. *Grand vieux sanglier*, sanglier ayant plus de sept ans. *Sanglier d'Amérique*, le pécari. Sonnerie de trompe de chasse pour indiquer aux veneurs que la bête de chasse est un sanglier. *Sanglier des Ardennes*, v. La Marck (*Guillaume* de). *Ichtyol.* Nom vulgaire du capros, poisson des côtes françaises de la Méditerranée. Enseigne des armées gauloises.

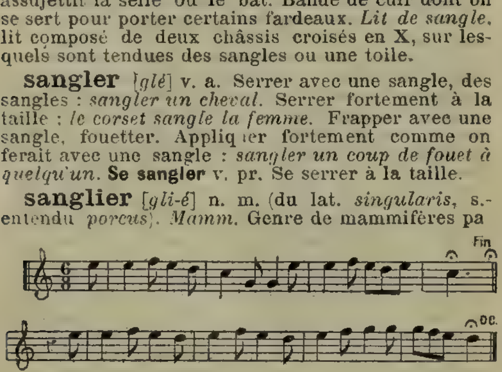

Le Sanglier (trompe).

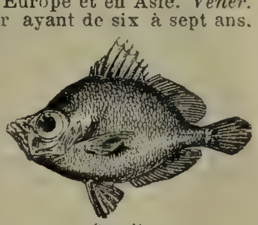

Sanglier.

— Encycl. *Mamm.* Le sanglier est le porc sauvage considéré comme l'ancêtre des porcs domestiques. C'est un animal puissant, dont la tête pyramidale (hure) est terminée par un groin fortement armé, chez les vieux mâles, par les canines inférieures très développées (*défenses*). Cet animal, suivant les saisons, vit par bandes (*hardes*) ou par couples. Les femelles (laies) ont une portée de dix à quatorze petits (marcassins), qu'elles défendent avec courage et férocité. Au moment du rut (novembre-décembre) les mâles se livrent de furieux combats, et les mâles évincés (solitaires) qui vivent à l'écart de leurs congénères sont fort dangereux. Vivant dans les lieux broussailleux et incultes, dans les grandes forêts, les sangliers se tiennent le jour dans des réduits fangeux (bauges) et n'en sortent guère que la nuit pour se mettre en quête de leur nourriture (racines, tubercules) ; ils dévastent parfois les champs de pommes de terre.

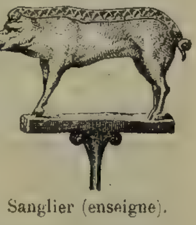

Sanglier (enseigne).

On chasse le sanglier à tir, à courre ou en battue. Dans les forêts domaniales ce sont les agents forestiers qui organisent les battues.

La chair du sanglier jeune est assez délicate ; mais, au fur et à mesure que l'animal avance en âge, elle devient plus dure et prend un goût spécial. Dans un vieux sanglier, la hure seule est un mets délicat.

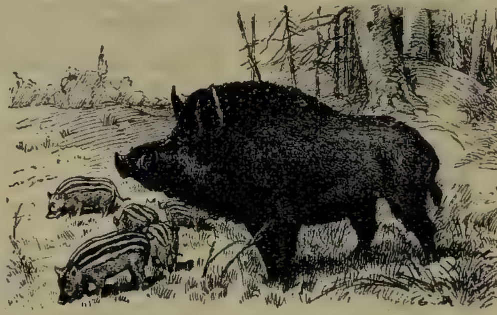

Sanglier : laie et marcassins.

**Sanglier** (*Chasse au*), tableau de Snyders, au Louvre, représentant un énorme sanglier tenant tête à neuf chiens (v. p. 926). On voit à Berlin une réplique de ce tableau.

**sanglon** n. m. Petite sangle. *Mar.* Pièce de bois triangulaire, employée en guise de varangue. Fausse côte dont on renforce un bateau.

**sanglot** [*glo*] n. m. (lat. *singultus*). Contraction spasmodique du diaphragme, par l'effet de la douleur, suivie de l'émission brusque de l'air contenu dans la poitrine : *éclater en sanglots.*

**sangloter** [*té*] v. Pousser des sanglots.

**Sangrado,** personnage de *Gil Blas*, le célèbre roman de Lesage. Le docteur Sangrado n'a que deux remèdes pour toutes les maladies : l'eau chaude et la saignée. Son nom est devenu proverbial pour caractériser les médecins qui préconisent un certain spécifique, lui prêtent toutes les vertus et l'appliquent à peu près dans tous les cas.

**sangsue** [*san-sû*] n. f. (du lat. *sanguisuga*, qui suce le sang). Genre d'hirudinées qui vivent dans les eaux stagnantes et que la médecine emploie pour les saignées locales : *les sangsues sont, en médecine, avantageusement remplacées par des ventouses scarifiées, ou par une saignée. Fig.* Personne qui tire de l'argent par des exactions, ou autrement : *les usuriers sont de véritables sangsues.* Chose qui épuise. Petit fossé pour l'écoulement des eaux. Outil de mouleur pour parer le moule qu'achève l'ouvrier.

— Encycl. La sangsue, employée autrefois en médecine, est l'*hirudo medicinalis*, type du genre ; mais on nomme aussi sangsues des piscicoles, des clepsines, qui s'attaquent aux poissons, aux mollusques, etc. Les sangsues sont des animaux aquatiques le plus souvent, qui sont communs sur tout le globe, dans les fossés, les mares, les petits cours d'eau peu rapides.

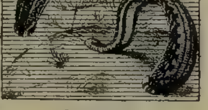

Sangsues.

**sanguicole** adj. Qui vit dans le sang : *bactéries sanguicoles.*

**sanguification** [*ghu-i-fi-ka-si-on*] n. f. Formation du sang par la transformation des aliments.

**sanguifier** [*ghu-i-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Convertir en sang.

**sanguin** [*ghin*], **e** adj. (lat. *sanguineus*). Qui a rapport au sang : *émission sanguine.* Où le sang prédomine : *tempérament sanguin.* De couleur de sang : *visage d'un rouge sanguin. Vaisseaux sanguins*, qui servent à la circulation du sang. *Maladie sanguine*, causée par une altération du sang. *Jaspe sanguin*, jaspe vert parsemé de taches rouges. *Orange sanguine* ou substantiv. *sanguine* (n. f.), orange dont la pulpe est tachée de rouge.

**sanguinaire** [*ghi-nè-re*] adj. Qui se plaît à répandre le sang humain : *Caracalla fut un tyran sanguinaire.* Où l'on verse beaucoup de sang : *lutte sanguinaire.* Cruel : *loi sanguinaire.*

**sanguinaire** [*ghi-nè-re*] n. f. Genre de papavéracées ne comptant qu'une espèce, la sanguinaire du Canada, répandue dans l'Amérique du Nord et cultivée en Europe dans les jardins.

— Encycl. La sanguinaire, ainsi nommée à cause du latex rouge sang que contient son rhizome épais et court, est une herbe vivace. Le latex qui servait aux sauvages pour teindre leur corps en rouge, peut être utilisé en teinture.

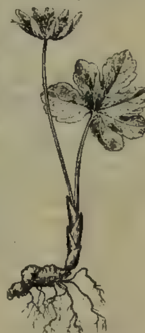

Sanguinaire.

**Sanguinaires** (îles), îles à l'O. de la Corse, à l'entrée du golfe d'Ajaccio. Parages dangereux pour les navigateurs. Climat doux. Station hivernale renommée.

**sanguinarine** [*ghi*] n. f. Alcaloïde extrait de la sanguinaire et de la grande chélidoine.

**sanguine** [*ghine*] n. f. (du lat. *sanguis, inis*, sang). Variété rouge et terreuse de fer oligiste. Pierre précieuse de couleur sang. *Bx arts.* Crayon fait avec de la sanguine. Croquis, dessin avec ce crayon : *une sanguine de Greuze.*

**sanguinelle** [*ghi-nè-le*] n. f. Nom vulgaire d'une espèce de cornouiller à fruits rouges.

**sanguinite** n. f. Sulfo-arséniure naturel d'argent.

**sanguinole** [*ghi*] n. f. Variété de pêche. Variété de poire.

**sanguinolent** [*ghi-no-lan*], **e** adj. (lat. *sanguinolentus*). Teint de sang : *crachat sanguinolent.*

**sanguisorbe** [*ghu-i-sor-be*] n. f. Genre de rosacées, renfermant des herbes de l'hémisphère nord, à feuilles alternes, à fleurs hermaphrodites, réunies en un épi terminal. (La *sanguisorbe officinale*, plante d'Europe et de Sibérie, est astringente et hémostatique. La *petite sanguisorbe* est la pimprenelle.)

**sanhédrin** [*sa-né*] n. m. (mot hébreu, corruption du gr. *sunedrion*, tribunal). Tribunal des anciens Juifs à Jérusalem, composé des prêtres, des anciens et des scribes, qui jugeait les affaires criminelles ou administratives concernant une tribu ou une ville, les crimes politiques importants, etc. *Fig.* Réunion de gens assemblés pour délibérer.

— Encycl. Le sanhédrin se composait d'un président et de deux vice-présidents. On portait devant ce tribunal suprême les affaires criminelles et administratives qui concernaient une tribu tout entière ou une ville. C'était surtout un tribunal d'appel. Le sanhédrin pouvait prononcer la peine capitale. Outre le grand sanhédrin, il y avait aussi des sanhédrins de moindre importance composés de 23 membres siégeant dans chaque ville, et qui jugeaient, en général, toutes les affaires criminelles de l'ordre vulgaire. Le sanhédrin joua le principal rôle, au dire des évangiles, dans le procès et la mort de Jésus. Il prit une part active à la défense de la nationalité juive contre l'invasion romaine.

**sanicle** n. f. (du lat. *sanare*, guérir, en raison des propriétés médicinales qu'on leur attribuait autrefois). Genre d'ombellifères, renfermant des herbes à feuille palmée, dont on connaît trois ou quatre espèces de l'hémisphère nord : *la sanicle d'Europe, qui fleurit en été dans les lieux humides, est encore employée en médecine vétérinaire.*

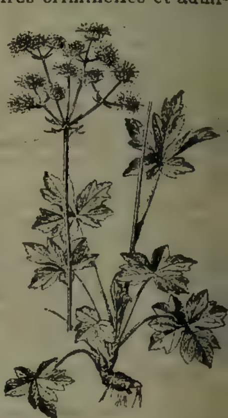

Sanicle.

**sanidine** n. f. Feldspath vitreux.

**sanie** [*nî*] n. f. (lat. *sanies*). Matière purulente qui sort des ulcères et des plaies non soignées.

**sanieux, euse** [*ni-eu, eu-ze*] adj. De la nature de la sanie : *plaie sanieuse.*

**sanifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Purifier, rendre sain. (Inus.)

**sanitaire** [*tè-re*] adj. (du lat. *sanitas*, santé). Qui a rapport à la conservation de la santé : *mesure sanitaire ; police sanitaire. Cordon sanitaire*, troupes établies sur les frontières entre des pays limitrophes, pour empêcher la propagation des maladies contagieuses. Qui appartient au service de santé de l'armée, qui sert au transport des soldats blessés : *voiture, train sanitaire.* N. m. *Fam.* Militaire qui fait partie du service de santé : *le rapatriement des sanitaires.*

**sanité** n. f. (lat. *sanitas*). Qualité, de ce qui est sain. (Peu us.)

**San-José,** v. des Etats-Unis (Californie) ; 40.000 h. Vins, tabac, fruits, céréales.

**San-José,** cap. de la république de Costa-Rica ; 35.700 h. Café, cacao.

**San-Juan-Bautista,** v. du Mexique, cap. de l'Etat de Tabasco, sur le Grijalva ; 12.500 h. Cacao, plantes médicinales.

**San-Juan-Bautista-de-Puerto-Rico,** v. maritime et capitale de l'île américaine de Porto-Rico (Grandes-Antilles) ; 49.900 h. Bon port. Sucre, café.

**San-Juan-de-la-Frontera,** v. de la république Argentine, ch.-l. de province ; 18.000 h. Aux environs, mines d'or.

**San-Juan-de-los-Lagos,** v. du Mexique, près de Mexico ; 23.000 h. Savonnerie.

**sankhya** n. f. Un des grands systèmes de la philosophie brahmanique, attribué au sage Kapila. C'est un système matérialiste.

**Sankt-Ingbert,** v. d'Allemagne (Bavière), sur le Rohrbach ; 15.530 h. Verrerie.

**Sankt-Johann,** v. de Prusse, près de Trèves, sur la Sarre ; 16.800 h. Incorporée à Sarrebrück. Forges, houille, verreries.

**Sankt-Pœlten,** v. d'Autriche (Basse-Autriche), sur la Traisen ; 22.000 h. Papeterie.

**Sanlecque** (Louis **de**), chanoine et poète satirique français, né à Chaulnes, m. à Paris (1652-1714). Il prit parti contre Racine et Boileau dans la Querelle des sonnets.

**San-Lorenzo** [*rin*], ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 14 kil. de Corte ; 510 h. — Le cant. a 7 comm. et 2.040 h.

**San-Lucar-de-Barrameda,** v. d'Espagne (prov. de Cadix), près de l'embouchure du Guadalquivir ; 25.000 h. Port actif. Magellan en partit pour son voyage autour du monde (1519). Vins

**San-Luis-Potosi,** v. du Mexique, ch.-l. de l'Etat de son nom ; 68.000 h. Célèbre jadis par ses mines d'argent, aujourd'hui épuisées. — L'Etat a 640.000 h.

**San-Martin** (Juan-José), général et homme d'Etat argentin, né à Yapeyu, m. à Boulogne-sur-Mer (1778-1850), libérateur du Chili et du Pérou.

**San-Martino-di-Lota,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 9 kil. de Bastia ; 850 h. — Le cant. a 3 comm. et 2.070 h.

**San-Micheli** ou **Sammicheli** (Michel), architecte et ingénieur italien, né et m. à Vérone (1484-1549) ; fortifia Parme, Plaisance, Corfou, Candie, Padoue, Brescia, et construisit à Venise le fort Saint-Jean-du-Lido.

**San-Miguel** [*ghèl*] (Evariste, duc), homme d'Etat et général espagnol, né à Gijon, m. à Madrid (1785-1862). Il prit part au soulèvement de Riego, et fut plus tard un des chefs du parti libéral.

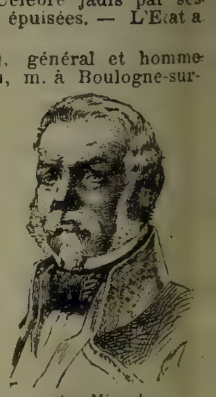

San-Miguel.

**San-Miguel,** v. de la république du Salvator, ch.-l. de départ. ; 24.000 h. Indigo. — Dans les environs, mines d'argent.

**San-Miguel,** île des Açores ; 165.000 h. Ch.-l. *Ponta-Delgada.*

**San-Miguel-de-Allende,** v. du Mexique at de Guanajuato) : 12.000 h.

**San-Miniato,** v. d'Italie (prov. de Florence) ; 00 h.

**Sannat,** comm. de la Creuse, arr. et à 35 kil. ubusson ; 1.460 h.

**Sannazar** (Jacques), poète latin et italien, né m. à Naples (1458-1530), auteur du célèbre roman storal *Arcadia*, et de re- rquables églogues ; sur- mmé *le Virgile chrétien*. est un poète à l'inspira- n sincère, au vers élégant sobre.

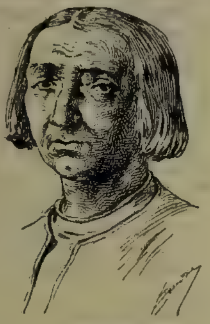

Sannazar.

**sanne** n. m. (ancienn. *es*, du lat. *seni*, six à six). *ux*. Anc. nom du double- . N. f. Table sur laquelle place le beurre en mottes.

**San-Nicolao,** ch.-l. c. (Corse), arr. et à 46 kil. Bastia ; 800 h. — Le cant. 5 comm. et 2.360 h.

**San-Nicolas-de-s-Arroyos,** v. de la publique Argentine (prov. Buenos-Ayres), sur le Parana ; 13.000 h. Im- rtant commerce de céréales.

**sannion** n. m. (lat. *sannio*). *Antiq. rom.* Acteur uffon ; mime grotesque qui apparaissait surtout ns les Atellanes.

**Sano di Pietro,** peintre italien (1406-1481), de cole siennoise, auteur de l'*Annonciation* du dôme Sienne, de fresques, de miniatures.

**Sannois,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à kil. de Versailles ; 5.320 h. Ch. de f. Et. Plâtre.

**Sanpierdarena,** v. d'Italie (Ligurie), fau- urg de Gênes ; 22.000 h. Métallurgie, construc- ons navales.

**San-Remo,** v. d'Italie (Ligurie), sur la Médi- rranée ; 23.000 h. Fonderies. Climat merveilleux. ation d'hiver très fréquentée. A San-Remo, en ril 1920, s'est tenue une Conférence des Alliés.

**sans** [*san*] prép. (lat. *sine*). Marque privation, clusion : *sans argent ; allez-y sans moi*. Entre ns plusieurs loc. adv. : *sans doute, sans cesse*, etc. *ns mentir*, en vérité, sincèrement. *ns quoi, sans cela*, si cela n'était pas ; *ns plus*, et pas plus ; *non sans*, avec s mal de : *non sans peine*, et avec infin. : *non sans rire ; sans que* (avec subj.), et il n'arrive pas que. — (Ne tes pas : *sans qu'on ne m'ait vu*, mais *ns qu'on m'ait vu*. N'écrivez pas non us : *sans dessus dessous*, mais *sens ssus dessous, sens devant derrière*.)

**sansal** n. m. (corrupt. de *sensal*). gent de change ou de banque. Cour- er qui sert d'intermédiaire entre les ticulteurs et les marchands de vins.

**San-Salvador,** capit. de la répu- ique du Salvador (Amérique cen- ale) ; 66.000 h. Tabac, café, riz.

**San-Salvatore,** montagne de la uisse (cant. du Tessin), dominant le c de Lugano (2.500 m.). Funiculaire abli en 1890.

**sans-cœur** [*san-keur*] n. invar. *am*. Qui n'a pas de courage, de senti- ent.

**sanscrit** ou **sanskrit** [*sans-kri*], adj. (du sanscr. *sanskrita*, régulier). e dit de la langue sacrée des brahma- es, et des livres écrits dans cette lan- ue : *la langue sanscrite*. N. m. Langue acrée de l'Inde.

— Encycl. Le sanscrit, appelé avec aison par les Allemands *ancien indien*, st essentiellement une langue savante, ui n'a jamais été parlée telle que les ocuments nous la montrent, et qui ne ert aujourd'hui, dans l'Inde, qu'aux rêtres et aux lettrés. On distingue le anscrit védique, le sanscrit épique, nfin le sanscrit classique, fixé vers le e siècle av. Jésus-Christ par les gram- airiens hindous, et surtout par Panini. L'antiquité es hymnes védiques et la régularité quasi géométri- ue de la grammaire sanscrite firent croire pendant ongtemps que l'ancien indien était la mieux conser- ée des langues indo-européennes. L'étude du sans- rit est nécessaire encore aujourd'hui à qui veut pprofondir l'histoire d'une des langues indo-euro- éennes. V. PÂLI, PRAKRIT.

**sanscritain** ou **sanskritain, e** [*sans-kri- in, è-ne*] adj. Qui a rapport au sanscrit. (Peu us.) N. Personne versée dans la connaissance du sanscrit.

**sanscritique** ou **sanskritique** [*sans-kri*] dj. Qui a rapport au sanscrit.

**sanscritisme** ou **sanskritisme** [*sans- ri-tis-me*] n. m. Ensemble des sciences relatives à a connaissance du sanscrit.

**sanscritiste** ou **sanskritiste** [*sans-kri- is-te*] n. m. Savant versé dans la connaissance du anscrit : *Bergaigne fut un distingué sanscritiste*.

**sans-culotte** [*san-ku-lo-te*] n. m. Nom sous equel les aristocrates désignaient, en 1789, les révo- utionnaires (qui avaient remplacé la culotte par le antalon), et que ceux-ci finirent par adopter comme ynonyme de *patriote*. Pl. des *sans-culottes*.

**sans-culottide** [*san-ku-lo-ti-de*] n. f. Nom des jours complémentaires du calendrier républicain. Fêtes célébrées pendant ces mêmes jours. Adjectiv. : *ours sans-culottides*.

**sans-culottisme** [*san-ku-lo-tis-me*] n. m. Système, époque des sans-culottes.

**sans-dent** n. Personne qui n'a plus de dents. S'emploie surtout au fém.) : *une vieille sans-dent*. Pl. des *sans-dents*.

**San-Severo,** v. du royaume d'Italie (prov. de Foggia), au pied du Monte Gargano ; 30.000 h.

**sansevière** n. f. Genre de liliacées.

— Encycl. Les sansevières (*sanseviera*), dont on connaît une dizaine d'espèces des régions tropicales, sont des plantes à port d'agave, très cultivées dans l'Afrique tropicale. On retire de leurs feuilles des fibres très résistantes, employées dans la confection des nattes, des cordages, etc.

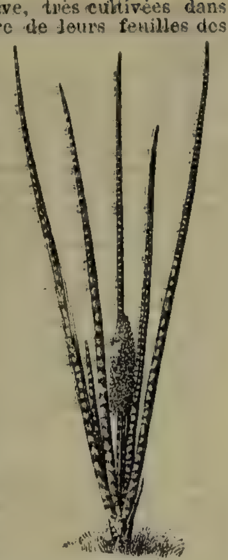

Sansevière.

**sans-façon** n. m. Manière d'agir, sans façon.

**sans-gêne** n. m. Manière d'agir, sans gêne : *le sans-gêne touche souvent à l'inconvenance*.

**Sanson** (Nicolas), géographe français, né à Abbeville, m. à Paris (1600-1667) ; auteur de remarquables études sur la géographie de la Gaule.

**Sanson** (Charles-Henri), exécuteur de la haute justice de Paris (1740-1793). Il fut chargé d'exécuter Louis XVI : mais il consacra dans son testament une somme importante à la célébration d'une messe expiatoire à l'anniversaire du roi. — Son fils Henri, né à Paris (1767-1840), lui succéda et exécuta Marie-Antoinette, Madame Elisabeth.

**Sanson** (André), zootechnicien français, né à Mutha (Charente-Inférieure), m. à Saint-Palais, près de Royan (1826-1902). Grâce à lui, l'élevage des animaux domestiques fut pratiqué d'une façon plus scientifique.

**sansonnet** [*so-nè*] n. m. Nom vulgaire de l'étourneau. Variété de maquereau de petite taille.

**Sansovino** (Andrea Contucci, dit), sculpteur italien, né à Monte-San-Sovino (1460-1529), auteur du *Baptême du Christ* (Florence), des tombeaux des cardinaux Basso et Sforza, à Rome, œuvres remarquables de la première Renaissance.

**Sansovino** (Jacopo Tatti, dit *le*), sculpteur et architecte florentin, élève du précédent (1479-1570), au service du pape Léon X, puis de Venise ; il sculpta les statues du campanile de Saint-Marc.

**sans-souci** n. invar. *Fam.* Qui ne s'inquiète de rien. Absence de souci. Caractère d'une personne que rien n'inquiète : *un bohême d'un sans-souci incroyable*. Adjectiv. : *personne sans-souci*.

ALPHABET SANSCRIT

| SIGNES | VALEURS | SIGNES | VALEURS | SIGNES | VALEURS |
|---|---|---|---|---|---|
| अ | a | क | ka | द | da |
| आ ा | â | ख | kha | ध | dha |
| इ ि | i | ग | ga | न | na |
| ई ी | î | घ | gha | प | pa |
| उ ु | u | ङ | na | फ | pha |
| ऊ ू | û | च | ca | ब | ba |
| ऋ ृ | r | छ | cha | भ | bha |
| ॠ ॄ | ŕ | ज | ja | म | ma |
| ऌ ॢ | l | झ | jha | य | ya |
| ए े | e | ञ | ña | र | ra |
| ऐ ै | ai | ट | ta | ल | la |
| ओ ो | o | ठ | tha | व | va |
| औ ौ | au | ड | da | श श | ça |
|  |  | ढ | dha | ष | sha |
|  |  | ण | na | स | sa |
|  |  | त | ta | ह | ha |
|  |  | थ | tha | ळ | la |

**Sans-Souci,** château royal de Prusse, près de Potsdam, que Frédéric le Grand fit construire (1745-1747) par Knobelsdorff.

**Sans-Souci** (*le Meunier*), héros, avec le roi Frédéric II, d'une anecdote très populaire en Prusse, sur laquelle le poète Andrieux a écrit un charmant conte en vers, dans lequel on retrouve la grâce piquante de Voltaire. (V. JUGE.) Plusieurs vers sont restés dans la langue.

> Oui, si nous n'avions pas de juges à Berlin.
> Hélas ! est-ce une loi, sur notre pauvre terre,
> Que toujours deux voisins auront entre eux la guerre !
> . . . . . . Ce sont là jeux de prince ;
> On respecte un moulin, on vole une province.

**San-Stefano,** faubourg de Constantinople, célèbre par l'armistice que la Russie y imposa à la Turquie, et qui, revisé et très atténué dans ses exigences par les puissances, devint le traité de Berlin (1878).

**Santa-Ana,** v. du Salvador, capit. du gouvern. homonyme, au centre d'une région agricole et minière ; 48.000 h.

**Santa-Anna** (D. Antonio Lopez **de**), général et homme politique mexicain, né à Jalapa, m. à Mexico (1797-1876). Il fut un moment dictateur à vie (1853), mais en 1856 son pouvoir s'effondra devant l'opposition du parti catholique.

**Santa-Barbara,** v. des Etats unis d'Amérique (Californie), sur le rivage du Pacifique ; 19.500 h. Ch.-l. du comté homonyme.

**Santa-Catharina,** Etat du Brésil méridional ; 464.000 h. Capit. *Florianopolis*.

**Santa Claus.** En Angleterre, nom familier de saint Nicolas, patron des enfants, qui, dans ce pays, joue à peu près le rôle de notre *Bonhomme Noël*.

**Santa-Cruz** (Andrès), président de la Bolivie et de la Confédération péruviano-bolivienne, né à La Paz, m. à Saint-Nazaire (1794-1865).

**Santa-Cruz,** v. des Etats unis d'Amérique (Californie), sur la baie de Monterey ; 11.000 h. Ch.-l. du comté homonyme.

**Santa-Cruz-de-la-Sierra,** v. de Bolivie, ch.-l. du département de ce nom ; 7.700 h. Plantations, sucreries. — Le départ. a 341.600 h.

**Santa-Cruz-de-Tenerife,** v. et port assez actif de l'île de Ténériffe ; 66.000 h. Construction de bateaux.

**Santa-Fé,** v. des Etats unis d'Amérique, ch.-l. de l'Etat du Nouveau-Mexique ; 7.200 h. Or, cuivre, fer.

**Santa-Fé,** v. de la république Argentine, ch.-l. de la province du même nom ; 60.000 h.

**Santa-Fé-de-Bogota,** v. Bogota.

**santal** n. m. Langue parlée dans le Bengale et l'Assam.

**santal** n. m. (gr. *santalon*). Genre de santalacées. (On disait autrefois *sandal*.) Pl. des *santals* ou *santaux*.

— Encycl. Les santals sont des arbres de moyenne taille, dont on connaît huit espèces, toutes plantes parasites, qui, au moyen de suçoirs s'appliquant sur les racines et les parties souterraines de plantes voisines, puisent dans celles-ci des matériaux nutritifs. L'espèce principale est le *santal blanc* des Indes (*santalum album*), dont le bois, qui possède une odeur très agréable, est recherché en marqueterie pour sa dureté et le poli dont il est susceptible. L'essence de santal (qui s'extrait par distillation) est employée en médecine comme antiblennorragique. Il existe nombre de plantes que l'on désigne sous le nom impropre de *santal* : fusains d'Australie, exocarpes, ptérocarpes, etc.

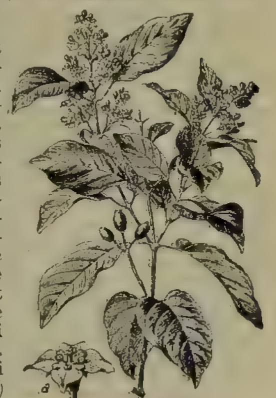

Santal : *a*, fleur.

**santalacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales inférovariées, herbacées ou arborescentes, et renfermant les genres *santal* et voisins. S. une *santalacée*.

**santaline** n. f. Matière colorante rouge du bois de santal.

**santalol** n. m. Alcool extrait de l'essence de santal.

**Santa-Lucia-di-Tallano,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 3 kil. de Sartène ; 1.570 h. Vins. — Le cant. a 9 comm. et 5.770 h.

**Santa-Maria-Siché,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 21 kil. d'Ajaccio ; 900 h. Etablissement thermal. — Le cant. a 17 comm. et 9.850 h.

**Santa-Monica,** v. des Etats unis d'Amérique (Californie), sur la côte du Pacifique ; 15.300 h.

**Santander** [*dèr*], port d'Espagne, sur l'Atlantique, qui forme à cet endroit une profonde baie ; ch.-l. de la prov. de son nom ; 65.000 h. Constructions navales. — La prov. a 324.000 h.

**Santarem** [*rèm*] (Manoel Francisco de Barros y Souza, vicomte **de**), homme d'Etat, géographe et littérateur portugais, né à Lisbonne, m. à Paris (1790-1856) ; un des partisans les plus énergiques de dom Miguel. Il a laissé d'intéressantes études sur l'histoire de la géographie.

**Santarem,** v. de Portugal, ch. l. du département de ce nom ; 10.000 h. Bons vins, huiles. — Le départ. a 320.000 h.

**Santa-Rosa** (Annibale de Rossi di Pomarolo, comte Santorre **di**), homme politique italien, né à Savignano, m. à Sphactérie (1783-1824) ; un des chefs du mouvement libéral en 1821. Banni, il alla se faire tuer en combattant pour l'indépendance grecque.

**Santa Rosa et de la Civilisation** (*ordre de*), institué en 1868 par le corps législatif de la république de Honduras. Cinq classes ; le ruban est tiercé en pal, la raie du milieu, bleue partagée en deux par un filet blanc, les deux raies extrêmes rouges.

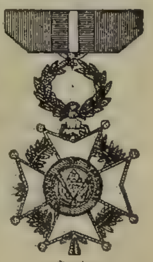

Ordre de Santa-Rosa.

**Santayana** (George), philosophe américain, né à Madrid en 1863, auteur de *la Vie de la raison*, etc. Tout en croyant à l'origine corporelle de nos idéaux, il attache le plus grand prix à la valeur de ces idéaux.

**Santbergen,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.600 h. Cartonnerie.

**santé** n. f. (lat. *sanitas*). Etat de celui dont les fonctions ne sont troublées par aucune maladie : *être en bonne santé*. Etat des organes : *avoir une santé faible*. Vœu que l'on fait, en buvant, pour la santé de quelqu'un : *porter une santé*. *Fig.* Etat normal régulier : *la santé de l'âme*. *Petite santé*, santé faible, délicate. *Maison de santé*, où l'on reçoit les malades pour les soigner, moyennant une rétribution. *Officier de santé*, médecin autorisé à exercer sans avoir le titre de docteur : *le titre d'officier de santé, a cessé d'être conféré en 1872*. *Service de santé*, service ayant pour but le traitement des militaires malades ou blessés, l'application des règles de l'hygiène à la santé des troupes ; service chargé, dans les ports, de s'assurer de l'état de santé des navires qui viennent relâcher. *A votre santé*, salutation qu'on se fait en buvant. *Pop. En avoir une santé*, avoir beaucoup d'audace, d'aplomb. Prov. : **Santé passe richesse,** la santé est encore plus précieuse que la fortune.

— Encycl. *Milit.* Le service de santé comprend d'abord le *corps de santé militaire*, constitué par les médecins et pharmaciens de l'armée ; puis les officiers d'administration du service des hôpitaux, les sections d'infirmiers, les infirmiers et brancardiers régimentaires, les aumôniers, les sœurs hospitalières, etc.

La hiérarchie comprend les grades de : médecin inspecteur général (général de division) ; médecin inspecteur (général de brigade) ; médecin principal de 1re classe colonel) ; médecin principal de 2e classe (lieutenant-colonel) ; médecin-major de 1re classe (chef de bataillon) ; médecin-major de 2e classe (capitaine) ; médecin aide-major de 1re classe (lieutenant) ; médecin aide-major de 2e classe (sous-lieutenant). Le recrutement se fait par l'Ecole d'application du service de santé militaire (Val-de-Grâce, à Paris), à laquelle prépare une école de santé militaire instituée par la faculté de médecine de Lyon. Il y a, en outre, des médecins auxiliaires recrutés parmi les étudiants en médecine ayant douze inscriptions. Ils ont le grade d'adjudant. Il existe, enfin, des corps de médecins de la réserve et de la territoriale.

Le service de santé en campagne, divisé en *service de l'avant* (infirmiers et brancardiers régimentaires, ambulances, groupes de brancardiers, sections d'hospitalisation) et *service de l'arrière* ou *des étapes* (hopitaux d'évacuation, ambulances et sections d'hospitalisation, infirmeries de gares, de gites d'étapes ou de front, ambulances immobilières, hôpitaux et hospices temporaires ou permanents, dépôts de convalescents et d'éclopés, réserve du personnel sanitaire, réserve du matériel sanitaire, stations-magasins), est organisé par armée, et un médecin, chef supérieur du service de santé de l'armée, médecin de l'armée, en assume la direction.

Le service de santé militaire est secondé, en temps de guerre, par les *sociétés de secours aux blessés.*

— *Dr. Santé publique.* Les principales dispositions de la loi du 15 février 1902, relative à « la protection de la santé publique », sont : 1° obligation pour toute commune d'avoir un règlement sanitaire ; 2° vaccination et revaccination obligatoires ; 3° mesures de désinfection à pratiquer pour les maladies infectieuses ; 4° travaux d'assainissement à imposer aux communes dont l'insalubrité a été reconnue ; 5° réforme complète de la législation des logements insalubres ; 6° réorganisation de l'administration sanitaire et, notamment, division de chaque département en circonscriptions comportant chacune une commission sanitaire, ces commissions remplaçant les conseils d'hygiène d'arrondissement ; 7° obligation pour les départements et les communes de pourvoir aux dépenses nécessitées par cette série de dispositions.

Il existe auprès du ministre de l'intérieur une *Direction de l'assistance et de l'hygiène publiques*, et un *Comité consultatif d'hygiène publique de France.*

L'administration sanitaire comprend, en outre, dans chaque département, un *conseil d'hygiène départemental.*

Le département est divisé en *circonscriptions sanitaires*, pourvues chacune d'une *commission sanitaire de circonscription.*

Les maires ont à assurer l'application de la loi du 15 février 1902, concurremment avec celle de la loi du 21 juin 1898 sur la police rurale. V. notamment ÉPIZOOTIE.

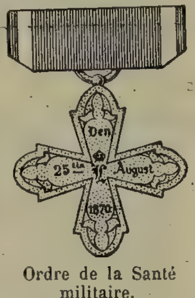

Ordre de la Santé militaire.

**Santé militaire** (*ordre de la*), ordre créé en 1870 dans le grand duché de Hesse pour récompenser les personnes qui se dévouent aux malades et aux blessés. Ruban rouge avec un filet blanc sur chaque bord.

**Santé** (*prison de la*), située à Paris (XIIIe arr.), construite en 1867 sur l'emplacement d'un ancien hôpital. Elle reçoit, en principe, des inculpés et des condamnés à de petites peines.

**Santenay** [*nè*], comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 17 kil. de Beaune ; 1.440 h. Ch. de f. P.-L.-M. Bons vins. Eaux minérales chlorurées et sulfatées sodiques, lithinées.

**Santerre** (le), région de Picardie, dans le sud-est du dép. de la Somme, s'étendant de Péronne à Montdidier. (Hab. *Santerrois.*) Industrie active ; bonneterie.

**Santerre** (Jean-Baptiste), peintre français, né à Magny, m. à Paris (1658-1717). Citons de lui : *Suzanne au bain, Adam et Eve au milieu du Paradis terrestre ;* les portraits de *Marie-Adélaïde de Savoie*, du *Régent*, etc.

**Santerre** (Antoine-Joseph), brasseur, né et m. à Paris (1752-1809). Généreux et bienfaisant, il fut nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris en 1793, et fit preuve d'une modération à laquelle on n'a pas assez rendu justice. Il est faux qu'il ait ordonné aux tambours de couvrir la voix de Louis XVI au moment de l'exécution de ce monarque. Il fut nommé général de division pendant les guerres de Vendée. Il mourut pauvre et paralytique.

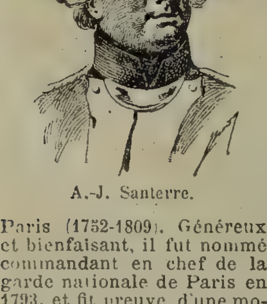
A.-J. Santerre.

**Santes,** comm. du Nord, arr. et à 10 kil. de Lille, sur la Deule ; 2.470 h. Ch. de f. N. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Santeul** (Jean **de**), poète latin moderne, auteur d'hymnes sacrées, né à Paris, m. à Dijon (1630-1697). Il fut chargé de substituer aux hymnes anciennes du bréviaire de nouveaux morceaux plus modernes et plus clairs. Son recueil de *Nouvelles Odes sacrées* contient des pièces de grand mérite. Précepteur du duc de Bourbon, il serait mort, dit on, empoisonné par le tabac d'Espagne mis dans son vin par son élève.

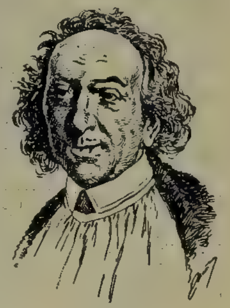
Santeul.

**Santhoven,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 1.210 h. Tabacs, teintures, toiles.

**Santiago** ou **Saint-Jacques-de-Compostelle,** v. d'Espagne (Galice, prov. de la Corogne) ; 25.000 h. Célèbre lieu de pèlerinage. Magnifique cathédrale élevée, croyait-on, sur le lieu où reposait le corps de l'apôtre saint Jacques le Majeur.

**Santiago,** cap. du Chili ; 378.000 h. Cathédrale du XVIIIe siècle. Université. Commerce d'étoffes. Mines d'or dans les environs. La ville a été ravagée par un tremblement de terre en 1906. — La prov. a 598.000 h.

**Santiago** ou **São-Thiago,** ile principale de l'archipel du Cap-Vert ; 50.000 h.

**Santiago,** v. de la république Dominicaine, ch.-l. de province ; 12.000 h.

**Santiago** (*ordre de*), ordre espagnol. V. JACQUES-DE-L'ÉPÉE (saint).

**Santiago-de-Cuba,** v. de l'île de Cuba ; 63.000 h. Beau port. Assiégée par les Américains en 1898. L'escadre de secours de l'amiral Cervera y fut enfermée, puis détruite, par la flotte de l'amiral Sampson, tandis qu'elle essayait de s'échapper. Sucreries.

**Santillane** (marquis **de**). V. MENDOZA (Inigo Lopez de).

**Santo Antão,** île portugaise de l'archipel du Cap-Vert, la plus occidentale du groupe ; 42.000 h.

**Santo Domingo** ou **Saint-Domingue.** V. SAINT-DOMINGUE.

**Santo Espiritu,** *Géogr.* v. de la république de Cuba, prov. de Santa Clara ; 17.500 h.

**santoliet** [*li-è*], comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 2.730 h.

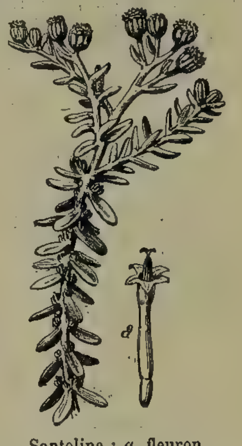

Santoline : *a*, fleuron.

**santoline** n. f. Genre de composées tubuliflores, renfermant des herbes de l'Europe méridionale.
— ENCYCL. La santoline la plus connue est la santoline petit cyprès, garde-robe, aurone femelle, qui pousse dans la région méditerranéenne, et que l'on cultive, dans les environs de Paris, pour se grands capitules jaune d'or.

**santon** n. m. (m. esp.; de *santo*, saint). Religieux et ascète musulman. En Algérie, chapelle ou monument contenant le tombeau d'un saint.

**santon** n. m. (m. provenç. *santoun*, petit saint) Nom donné en Provence à de petits personnage d'argile, vivement coloriés, qui jouent un rôle important dans les crèches de Noël.

**Santones,** peuple de la Gaule celtique, établ dans les régions appelées depuis Aunis, Saintong et Angoumois ; cap. *Saintes.*

**santonine** n. f. Principe actif du *semen-contr* (v. ce mot). Nom vulgaire du semen-contra.
— ENCYCL. *Chim.* et *méd.* La santonine fond à 170° ; elle est soluble dans les alcalis. On l'administre à la dose de 5 à 20 centigrammes en cachets dragées, etc., comme vermifuge. Elle donne parfoi une vision jaune ; il faut éviter de l'administrer e même temps que les acides ou l'alcool.

**santonique** adj. Se dit d'un acide résultan de l'hydratation de la santonine.

**santonnier** n. m. En Provence, fabricant d santons.

**Santo-Pietro-di-Tenda,** ch.-l. de c (Corse), arr. et à 36 kil. de Bastia ; 1.110 h. — L cant. a 3 comm. et 1.880 h.

**Santorin** (ÎLE), l'une des Cyclades, célèbre par le traces d'un volcanisme dont l'activité est encore sensible ; 20.000 h. (*Santorinois*). Ch.-l. *Théra.* Vins fameux

**santoron** n. m. (du lat. *sanctorum,* sous-ent *unus*). *Par plaisant.*, cénobite.

**Santos** [*toss*], v. du Brésil (Etat de Sâo-Paulo) 90.000 h. Port et place de guerre. C'est le havre maritime de Sâo-Paulo. Cafés.

**Santos-Dumont** (Alberto), aéronaute brésilien, né à Sâo-Paulo (Brésil) en 1873, un des premiers constructeurs de ballons dirigeables et d'aéroplanes en France. C'est lui qui, le premier, utilis le moteur à explosion en aéronautique.

**Sanuto** ou **Sanudo** (Marco), patricien vénitien (1153-1220). Il s'empara des Cyclades et reçut l souveraineté des îles de Naxos.

**sanve** n. f. (lat. *sinapis*, gr. *sinapi*). Nom vulgaire de la moutarde des champs (*sinapis arvensis*)

**Sanvensa,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 10 kil de Villefranche ; 1.280 h.

**Sanvic,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et 2 kil. du Havre ; 8.840 h. Fort.

**Sanvignes,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et 32 kil. de Charolles ; 3.840 h. Houille.

**Sanxay,** comm. de la Vienne, arr. et à 28 kil de Poitiers ; 1.320 h. Ruines romaines.

**Sanzio** ou **Santi** (Raffaelle). *Biogr.* V. RAPHAËL

**São Domingos,** v. du Portugal (Alemtejo) 9.000 h. Importantes mines de cuivre.

**São Luiz de Maranhao.** V. MARANHAO.

**São Miguel,** île portugaise des Açores, la plu peuplée ; 127.000 h. Ch.-l. *Punta Delgada.* Sol très fertile

**Saône** [*só-ne*] (la), riv. de France, qui a sa sourc dans les monts Faucilles (dép. des Vosges), baign Gray, Auxonne, Chalon-sur-Saône, Mâcon, et se jett dans le Rhône (r. dr.), à Lyon ; 432 kil. Eaux tranquilles, qui régularisent le cours du Rhône inférieur parce que leur maximum de crue correspond a minimum de volume des eaux du Rhône. Les principaux affluents sont le Coucy, la Lanterne, l'Ognon le Doubs, etc.

**Saône** (DÉP. DE LA **Haute-**), dép. formé d'un partie de la Franche-Comté ; préf. *Vesoul ;* s.-pré

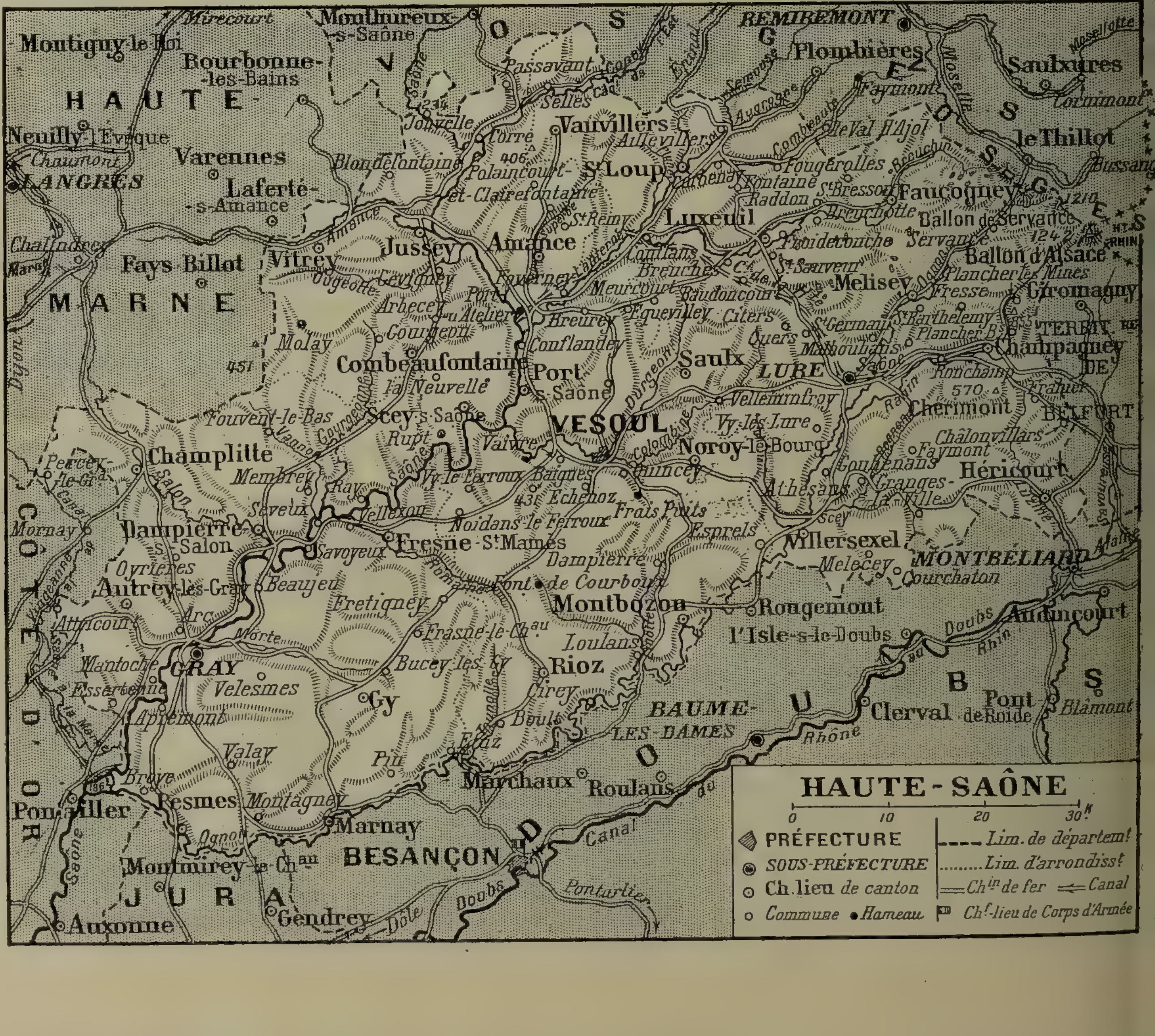
HAUTE-SAÔNE

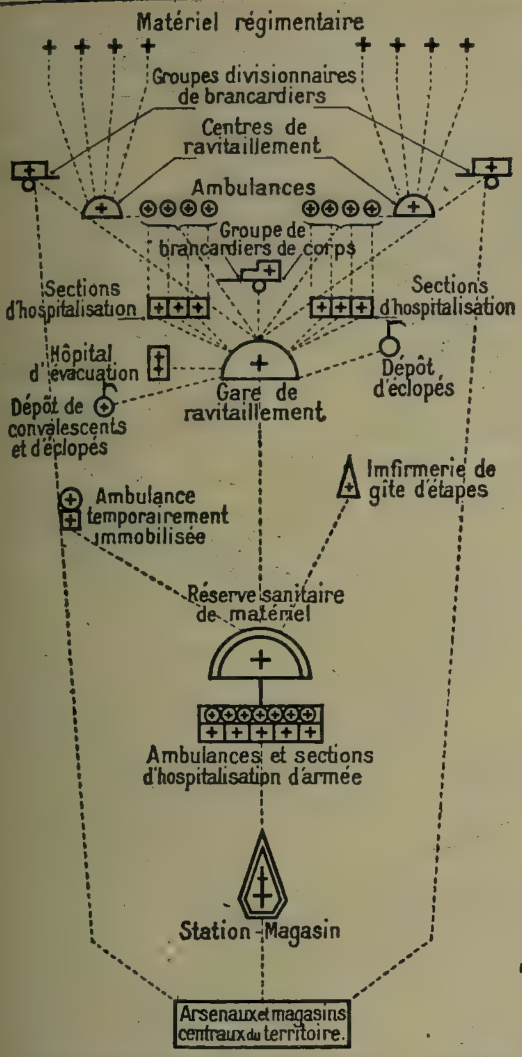
Matériel régimentaire
Groupes divisionnaires de brancardiers
Centres de ravitaillement
Ambulances
Groupe de brancardiers de corps
Sections d'hospitalisation
Sections d'hospitalisation
Hôpital d'évacuation
Dépôt d'éclopés
Gare de ravitaillement
Dépôt de convalescents et d'éclopés
Ambulance temporairement immobilisée
Infirmerie de gîte d'étapes
Réserve sanitaire de matériel
Ambulances et sections d'hospitalisation d'armée
Station-Magasin
Arsenaux et magasins centraux du territoire.

Réapprovisionnement de formations sanitaires en matériel.

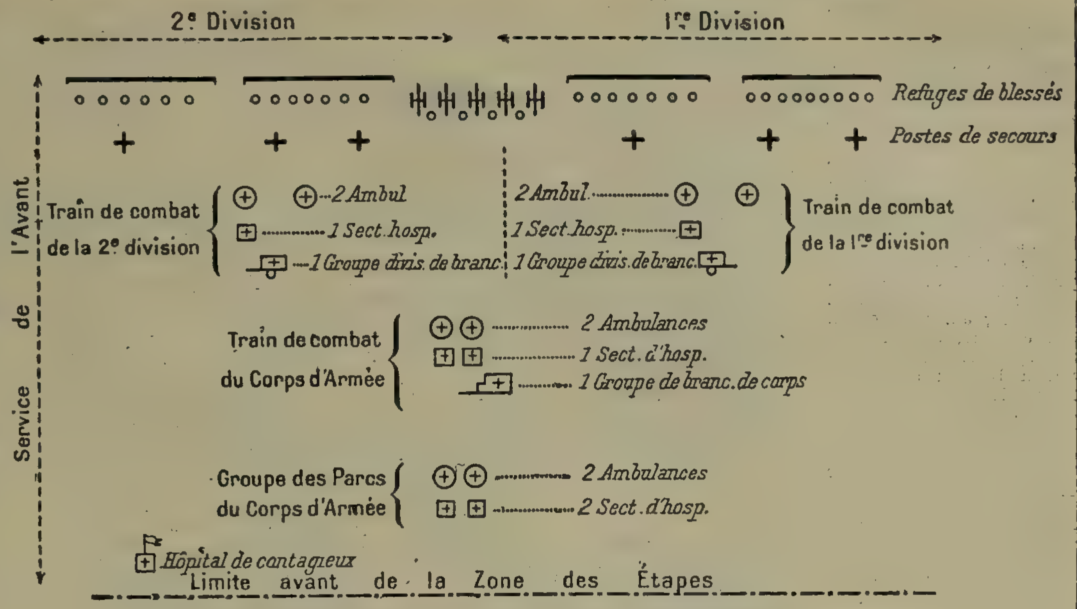
2e Division
1re Division
Refuges de blessés
Postes de secours
Service de l'Avant
Train de combat de la 2e division
2 Ambul.
1 Sect. hosp.
1 Groupe divis. de branc.
2 Ambul.
1 Sect. hosp.
1 Groupe divis. de branc.
Train de combat de la 1re division
Train de combat du Corps d'Armée
2 Ambulances
1 Sect. d'hosp.
1 Groupe de branc. de corps
Groupe des Parcs du Corps d'Armée
2 Ambulances
2 Sect. d'hosp.
Hôpital de contagieux
Limite avant de la Zone des Étapes

Croquis d'ensemble du Service de santé de l'avant en campagne.

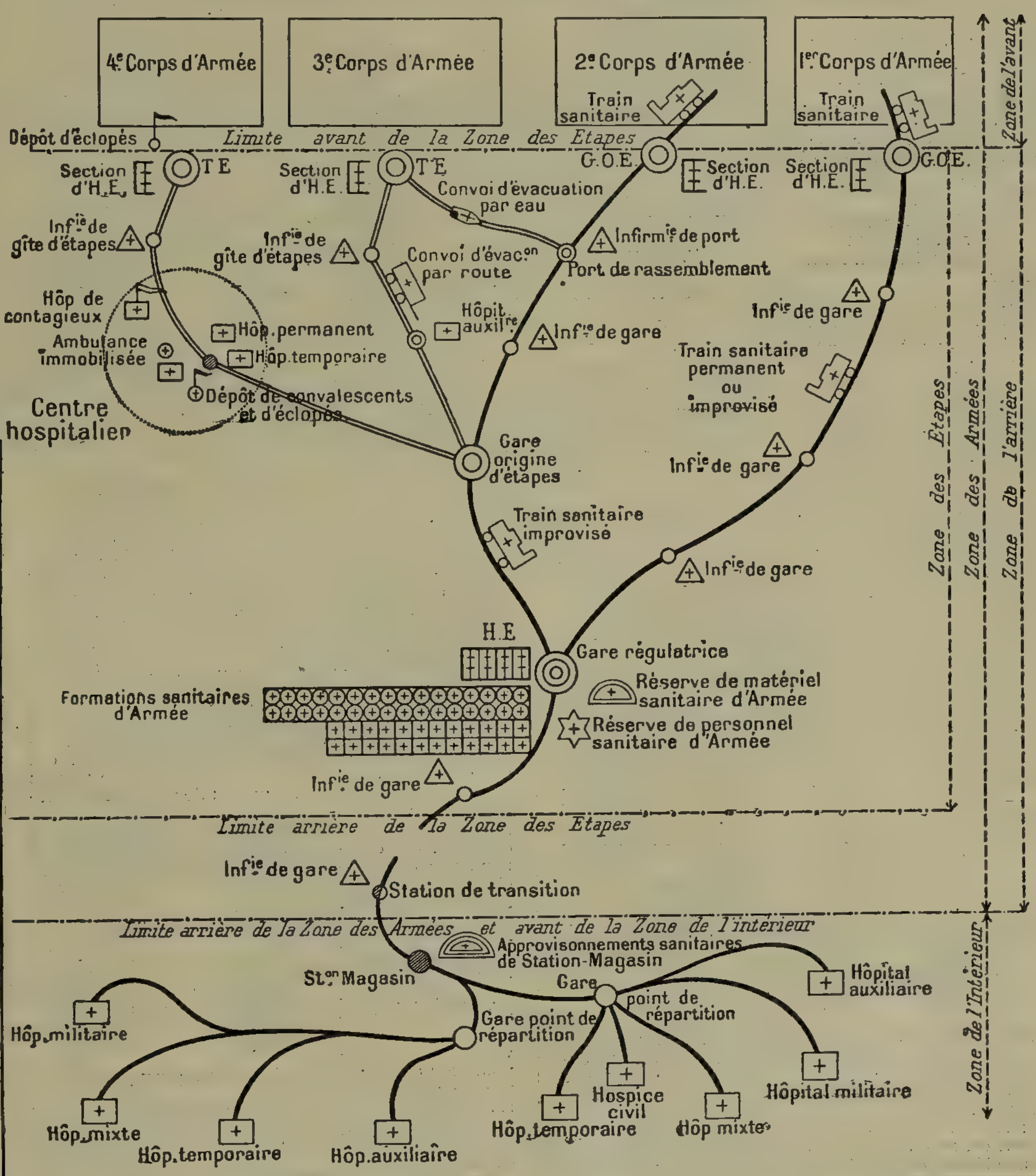
4e Corps d'Armée
3e Corps d'Armée
2e Corps d'Armée
1er Corps d'Armée
Train sanitaire
Train sanitaire
Dépôt d'éclopés
Limite avant de la Zone des Étapes
G.O.E.
G.O.E.
Section d'H.E.
T E
Section d'H.E.
T E
Section d'H.E.
Section d'H.E.
Convoi d'évacuation par eau
Infirmie de port
Port de rassemblement
Infie de gîte d'étapes
Infie de gîte d'étapes
Convoi d'évacon par route
Hôp. de contagieux
Hôp. permanent
Hôpit. auxilre
Infie de gare
Infie de gare
Ambulance immobilisée
Hôp. temporaire
Dépôt de convalescents et d'éclopés
Centre hospitalier
Train sanitaire permanent ou improvisé
Gare origine d'étapes
Infie de gare
Train sanitaire improvisé
Infie de gare
H.E
Gare régulatrice
Formations sanitaires d'Armée
Réserve de matériel sanitaire d'Armée
Réserve de personnel sanitaire d'Armée
Infie de gare
Limite arrière de la Zone des Étapes
Infie de gare
Station de transition
Limite arrière de la Zone des Armées et avant de la Zone de l'Intérieur
Approvisionnements sanitaires de Station-Magasin
Stn Magasin
Gare point de répartition
Gare point de répartition
Hôpital auxiliaire
Hôp. militaire
Hôp. mixte
Hôp. temporaire
Hôp. auxiliaire
Hospice civil
Hôp. temporaire
Hôp. mixte
Hôpital militaire
Zone de l'avant
Zone des Étapes
Zone des Armées
Zone de l'arrière
Zone de l'Intérieur

Croquis d'ensemble du Service de santé de l'arrière en campagne.

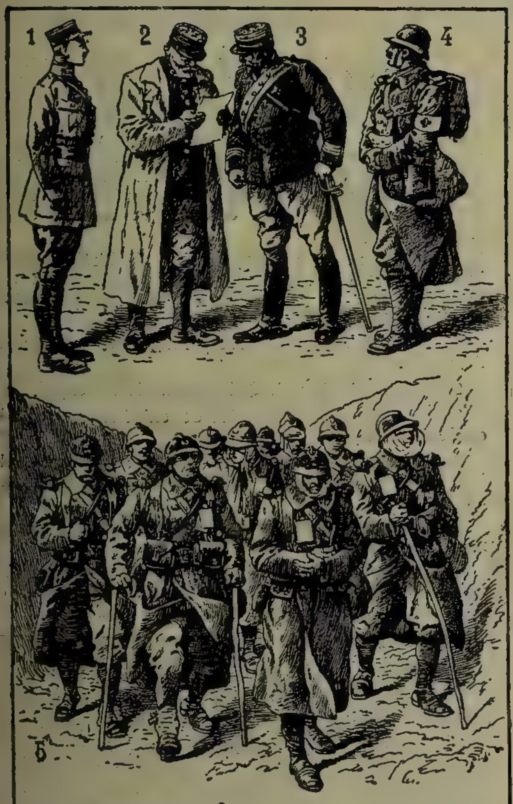

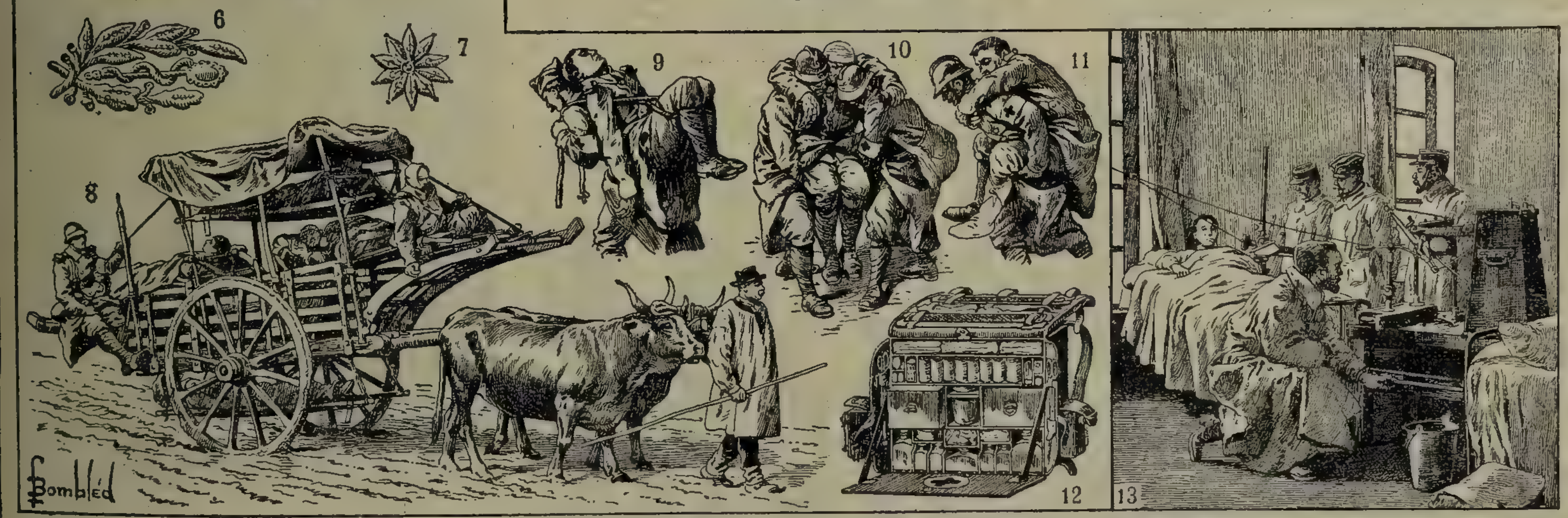
6
7
8
9
10
11
12
13
Bombled

Service de santé en campagne : 1. Médecin aide-major ; 2. Médecin chef ; 3. Médecin major (1914) ; 4. Infirmier ; 5. Petits blessés dirigés d'un poste de secours vers un relai d'ambulance ; 6. Insigne de médecin et de pharmacien ; 7. Insigne de l'administration du Service de santé ; 8. Charrette à bœufs réquisitionnée pour le transport des blessés. Transport des blessés conscients : 9, par une corde ; 10, par deux porteurs croisant les mains sous le blessé ; 11, à califourchon ; 12. Sac d'ambulance ; 13. Radiographie d'un blessé.

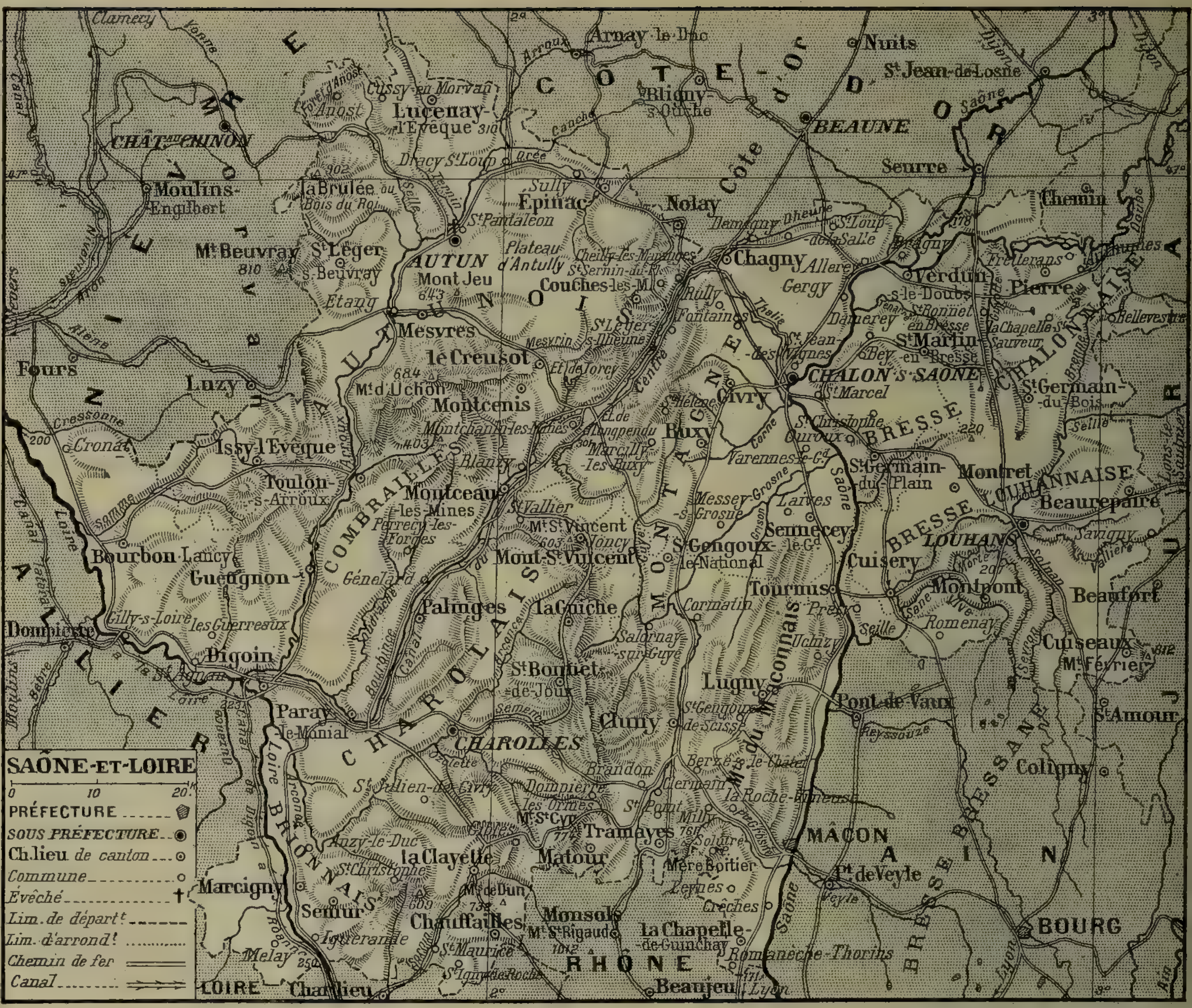
SAÔNE-ET-LOIRE
0 10 20
PRÉFECTURE
SOUS PRÉFECTURE
Ch.lieu de canton
Commune
Evêché
Lim. de départ.t
Lim. d'arrond.t
Chemin de fer
Canal
CÔTE-D'OR
NIÈVRE
ALLIER
LOIRE
RHÔNE
BRESSE
CHAROLAIS
BRESSE LOUHANNAISE
MÂCON
CHALON-S-SAÔNE
AUTUN
CHAROLLES
LOUHANS
BEAUNE
BOURG
CHÂT.ON-CHINON
Arnay-le-Duc
Nuits
St Jean-de-Losne
Seurre
Lucenay-l'Évêque
Bligny-s-Ouche
Moulins-Engilbert
La Brulée
St Pantaléon
Épinac
Nolay
Chagny
Verdun-s-le-Doubs
St Léger-s-Beuvray
Mt Beuvray
Mont Jeu
Couches-les-Mines
Mesvres
le Creusot
Luzy
Montcenis
Givry
Buxy
St Germain-du-Bois
Fours
Issy-l'Évêque
Toulon-s-Arroux
Montceau-les-Mines
Mt St Vincent
St Gengoux-le-National
Sennecey-le-Gd
Cuisery
Montret
Beaurepaire
Bourbon-Lancy
Gueugnon
Palinges
la Guiche
Tournus
Montpont
Beaufort
Cuiseaux
Dompierre
Digoin
St Bonnet-de-Joux
Cluny
Lugny
Pont-de-Vaux
St Amour
Paray-le-Monial
Coligny
Marcigny
la Clayette
Matour
Tramayes
St Laurent
Semur
Chauffailles
Monsols
La Chapelle-de-Guinchay
Beaujeu
Romanèche-Thorins
Chaulieu
Melay
Pt de Veyle

*Gray, Lure;* 3 arr., 28 cant., 583 comm., 228.346 h. 7e corps d'armée ; cour d'appel et archevêché à Besançon. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose. Il tire ses principales ressources de l'exploitation des forêts, des carrières, de l'élevage des volailles, etc.

**Saône-et-Loire** (DÉP. DE), dép. formé d'une partie de la Bourgogne ; préf. *Mâcon ;* s.-préf. *Autun, Chalon, Charolles, Louhans ;* 5 arr., 51 cant., 589 comm., 554.816 h. ; 8e corps d'armée; cour d'appel à Dijon ; évêché à Autun. Il doit son nom aux deux cours d'eau principaux qui l'arrosent. Beaux vignobles. Elevage important en Bresse. Métallurgie et forges.

**São-Paulo,** v. du Brésil, capit. de l'État homonyme ; 400.000 h. Grand commerce de cafés, sucre, etc. Production importante de café.

**São-Thomé,** île portugaise du golfe de Guinée; 38.000 h. Terre volcanique, fertile.

**saoul** [*sou*], **e** adj.; **saouler** [*sou-lé*] v. a. V. SOÛL, SOÛLER.

**sap** n. m. Nom donné, dans les chantiers de la marine, aux sapins et autres conifères.

**Sap (Le),** comm. de l'Orne, arr. et à 34 kil. d'Argentan ; 1.250 h. Mine de fer.

**sapa** n. m. (mot lat.). *Pharm.* Suc de raisin évaporé jusqu'à consistance de miel.

**sapajou** n. m. (brésil. indig. *sapaju*). Petit singe de l'Amérique du Sud, et, en général, tout singe de la famille des cébidés. V. SAJOU. *Fig.* Petit homme laid et ridicule.

**sapan** n. m. Bois de teinture du Japon.

**sapantin** n. m. Barque légère, à rames, dont on se sert sur la Gironde.

**sapate** n. m. (de l'esp. *zapato*, soulier). Présent que les Espagnols s'offraient entre eux, en le cachant dans un citron, une orange, etc. Fête espagnole du 5 décembre (veille de la Saint-Nicolas), pendant laquelle on fait des présents à ses amis, sans que ceux-ci sachent d'où ils viennent.

**sape** n. f. (ital. *zappa*). Tranchée creusée au pied d'un mur pour le renverser ; travaux de terrassement qui permettent de s'approcher des positions ennemies : *pousser la sape. Fig.* Destruction progressive : *la sape des préjugés.* Petite faux à moissonner. Pelle ronde ou pointue dont la lame est perpendiculaire au manche, et dont se servent les mineurs.

— ENCYCL. Parmi les fossés employés dans la fortification de campagne pour s'approcher d'un obstacle, la *sape* est plus particulièrement l'excavation creusée par les sapeurs à ciel ouvert, en avançant pied à pied ; la *tranchée* étant, au contraire, une excavation creusée simultanément sur une longueur plus ou moins longue, la *mine* un travail souterrain. On distingue plusieurs sortes de sapes : la *sape à terre roulante* ou boyau, la *sape profonde* (la terre étant évacuée à l'arrière) à ciel ouvert ou recouverte d'une légère couche de terre supportée par des claies ou des rondins, la *sape russe* ou galerie souterraine sans coffrage, *la sape blindée* à ciel charpenté, la *sape en sacs à terre* sans fouille, etc.

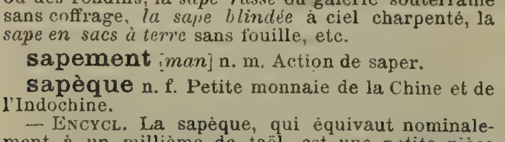

Sape.

**sapement** [*man*] n. m. Action de saper.

**sapèque** n. f. Petite monnaie de la Chine et de l'Indochine.

— ENCYCL. La sapèque, qui équivaut nominalement à un millième de taël, est une petite pièce de cuivre ronde percée d'un trou carré. On enfile les sapèques sur un lien de jonc ou de paille souple.

**saper** [*pé*] v. a. (de *sape*). Travailler avec le pic et la pioche à détruire les fondements d'un édifice, d'un bastion, etc. : *saper une muraille. Fig.* Travailler à la ruine : *saper les fondements d'une doctrine.* Couper avec la sape : *saper les blés.*

**saperde** [*pèr-de*] n. f. Genre de coléoptères longicornes, de taille ordinairement médiocre, renfermant une soixantaine d'espèces répandues sur le globe : *la saperde requin de France attaque les peupliers et se rend très nuisible.*

**saperlotte, saperlipopette** [*pè-te*] interj. Jurons familiers.

**sapeur** n. m. (de *saper*). Soldat du génie qui travaille aux fortifications. Dans l'infanterie, soldat qui marche en tête du régiment, et qui est chargé de frayer un chemin aux troupes. *Barbe de sapeur*, grande barbe, comme celle que portaient autrefois les sapeurs. Moissonneur qui se sert de la sape. N. m. pl. *Sapeurs-pompiers*, corps institué pour porter secours en cas d'incendie. S. un *sapeur-pompier.* V. POMPIER.

— ENCYCL. Le nom de *sapeur* a d'abord été donné aux soldats plus particulièrement chargés des travaux de sape. Longtemps, les bataillons du génie furent composés de compagnies de sapeurs et de compagnies de mineurs, puis tous finirent par porter le double nom de sapeurs-mineurs, à la seule exception de ceux attachés à quelque spécialité : *sapeurs conducteurs, sapeurs de chemin de fer, sapeurs-télégraphistes*, etc.

Les régiments d'infanterie sont dotés de *sapeurs-ouvriers d'art* (1 caporal et 12 sapeurs), qui font partie du petit état-major, marchent en tête du régiment et, munis d'outils et artifices spéciaux, ont pour mission de préparer les voies. Dans le service intérieur, les sapeurs exécutent les petites réparations au casernement. Leur insigne distinctif est constitué par deux haches en sautoir cousues sur la manche.

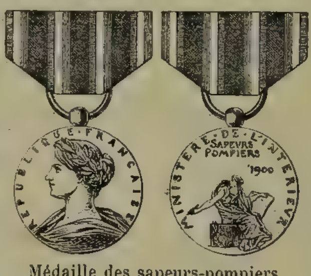
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
SAPEURS POMPIERS
1900

Médaille des sapeurs-pompiers.

**Sapeurs-pompiers** (*médaille des*), distinction honorifique créée par la loi du 16 février 1900 pour récompenser les services des sapeurs-pompiers comptant trente années de services dans le groupe ou qui se sont distingués par une action d'éclat. Ruban formé de trois bandes verticales de couleur orange, séparées par des bandes de même largeur tiercées bleu, blanc et rouge.

**sapeur-aérostier** n. m. Soldat du corps d'aérostation militaire. Pl. des *sapeurs-aérostiers.*

**sapeur-télégraphiste** n. m. Soldat du corps de télégraphie militaire. Pl. des *sapeurs-télégraphistes.*

**saphanus** [*nuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, renfermant des capricornes d'Europe, qui vivent sur les pins et les mélèzes.

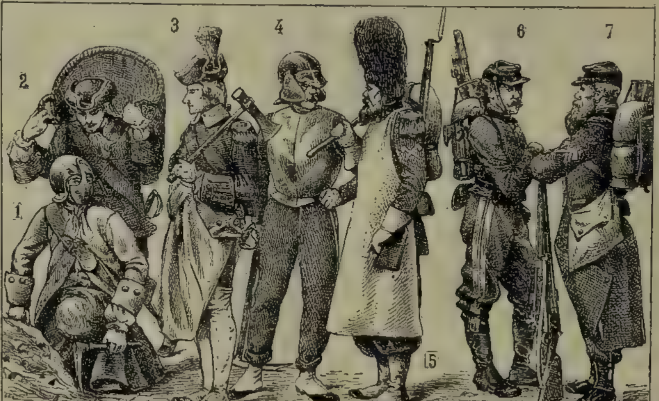

SAPEURS : 1, 2. Mineurs (1680) ; 3. Des gardes françaises (1786) ; 4. Du génie (1861) ; 5. D'infanterie (1884) ; 6. Du génie (1870) ; 7. D'infanterie (1905).

**saphène** n. et adj. f. (du gr. *saphênês*, manifeste). Une des veines des membres inférieurs. (V. la planche HOMME.)

**saphique** adj. Qui a rapport à Sapho, à ses ouvrages, à son genre de poésie ou de versification, aux mœurs qu'on lui attribue. *Vers saphique*, vers grec ou latin, dont on attribue l'invention à Sapho, et qui se compose de onze syllabes réparties en un trochée, un spondée, un dactyle, un trochée et un trochée ou spondée.

**saphir** n. m. (gr. *sappheiros ;* de l'hébr. *sappir*, la plus belle chose). Pierre précieuse, qui est une variété bleue de corindon. V. PIERRES PRÉCIEUSES. *Saphir d'eau*, V. CORDIÉRITE.

**Saphire** ou **Saphira,** femme d'Ananias. V. ANANIAS.

**saphirin, e** adj. Qui ressemble au saphir.

**saphirine** n. f. Variété de calcédoine, qui a la couleur du saphir.

**saphisme** [*fis-me*] n. m. Dépravation semblable à celle qu'on a imputée à Sapho et aux Lesbiennes en général.

**sapho** n. f. Femme dont le génie ou les mœurs rappellent la célèbre Lesbienne de ce nom.

**Sapho** ou **Sappho** [*fo*], femme grecque, originaire de Lesbos où elle eut une école de poésie et de musique, contemporaine et rivale d'Alcée, célèbre par ses poésies lyriques. Elle appartenait à une famille noble ; cependant, des traditions plus ou moins suspectes font de Sapho une courtisane, une prêtresse du vice lesbien (saphisme). Dans un accès de désespoir, dédaignée par le jeune Phaon, elle se pré-

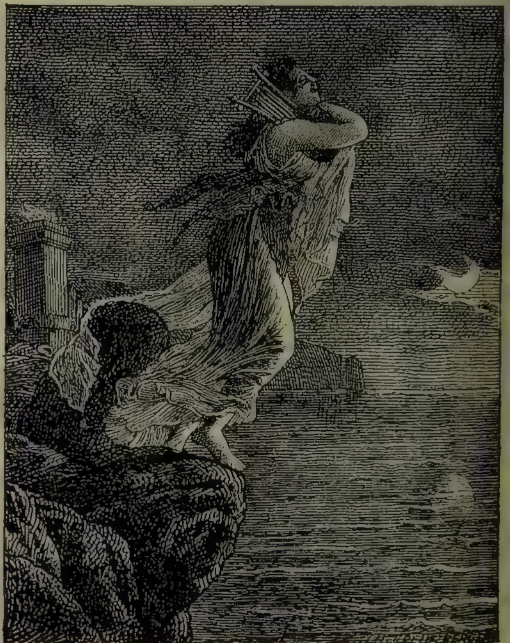

Sapho au cap Leucade, tableau de Gros.

cipita du haut du rocher de Leucade dans la mer. Elle avait écrit des épithalames, des élégies, des hymnes dont il ne reste que deux odes et des fragments d'un accent passionné ; une strophe lyrique porte son nom (VIIe-VIe s. av. J.-C.).

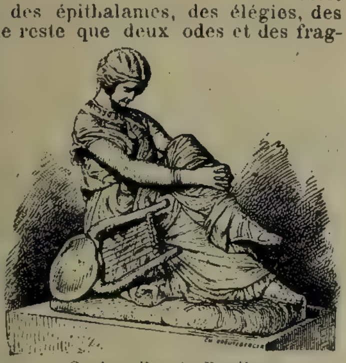
Sapho, d'après Pradier.

**Sapho,** statue en bronze de Pradier (1848); — statue en marbre du même (1852), œuvre élégante et gracieuse.

**Sapho,** opéra en trois actes, paroles d'Emile Augier, musique et début de Ch. Gounod au théâtre (1851). On peut citer le joli chant d'amour de Sapho : *Héro, sur la tour solitaire;* les célèbres stances : *O ma lyre immortelle.*

**Sapho,** roman de mœurs, par A. Daudet (1884). C'est la peinture de l'homme (Jean Gaussin) asservi à la femme (Fanny Legrand, célèbre dans le monde des artistes sous le nom de Sapho), dans une liaison irrégulière : scènes cruelles, écrites avec une finesse pleine de charme et un admirable talent d'observation patiente. — Henri Cain et Arthur Bernède en ont tiré un drame lyrique en cinq actes, musique de Massenet (1897).

**sapide** adj. (lat. *sapidus ;* de *sapor*, saveur). Qui a de la saveur : *corps sapide.* Ant. **Insipide.**

**sapidité** n. f. Qualité de ce qui est sapide. Ant. **Insipidité.**

**sapience** [*pi-an-se*] n. f. (lat. *sapientia*). Sagesse. (Vx.) *Pays de sapience*, nom donné par les écrivains du moyen âge à la Normandie. *Université de la Sapience*, université de Rome, fondée en 1303 par Boniface VIII. *Livre de la Sapience*, livre de la Sagesse. [V. Sagesse (*Livre de la*).]

**sapiens nihil affirmat quod non probet,** mots lat. signif. : *Le sage n'affirme rien qu'il ne prouve*, il ne faut pas avancer une chose sans être en mesure de la prouver.

**sapientiaux** [*an-si-ô*] adj. et n. m. pl. (du lat. *sapientia*, sagesse). Se dit des livres de l'Ecriture sainte qui contiennent surtout des sentences morales (*les Proverbes, l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique*).

**sapin** n. m. (lat. *sapinus ;* du sanscr. *sapa*, résine). Genre de conifères, comprenant de grands arbres toujours verts : *les sapins de la Forêt-Noire atteignent de 30 à 40 mètres de hauteur.* Son bois. *Pop.* Voiture de place, cercueil. *Sentir le sapin*, être très malade.

— Encycl. Les sapins (*abies*) sont des arbres toujours verts, à port majestueux, que l'on confond souvent avec les pins, bien que les différences entre les uns et les autres soient nettement tranchées. Les sapins ont des feuilles persistantes linéaires et, en général, aplaties, étalées dans un plan, luisantes à la face supérieure et présentant à leur face inférieure deux petites bandes parallèles blanchâtres. Les fruits (cônes) sont dressés et ne se détachent pas d'un seul coup, mais les écailles tombent séparément. Ainsi défini, le sapin se distingue de l'*épicéa*, genre voisin (v. épicéa). On compte environ vingt espèces de sapins, qui croissent dans toutes les parties du monde. Le *sapin blanc* (*sapin argenté, sapin des Vosges* ou *sapin pectiné* [*abies pectinata*], *avet* (corruption de *abies*), abonde dans toutes les montagnes de l'Europe centrale, dans la Forêt-Noire, les Vosges, le Jura ; il atteint 30 à 40 mètres de haut. Son bois est utilisé comme celui du pin, quoique de qualité inférieure (charpente, ébénisterie, lutherie, fabrication des allumettes). Citons encore le *sapin baumier*, qui fournit le baume du Canada, le *sapin à bractées*, le *sapin de Nordmann*, etc. Ce sont les sapins qui fournissent la térébenthine, la poix de Bourgogne ou poix blanche, etc.

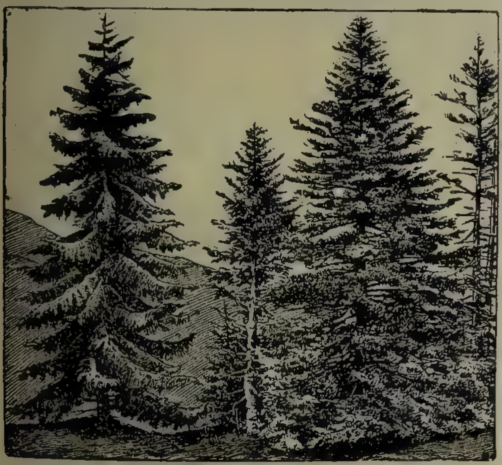
Sapins.

**sapinage** n. m. Action d'humecter avec de l'huile les peaux du côté de la fleur pour lustrer et adoucir les poils, ou pour les débarrasser de la matière grasse et visqueuse qui les imprègne.

**sapindacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales superovariées, dont le genre type est le savonnier (*sapindus*). S. une *sapindacée.*

— Encycl. Les sapindacées renferment environ cent vingt genres, avec un millier d'espèces : ce sont des arbres, des arbrisseaux, des plantes grimpantes ou des herbes dont beaucoup sont utiles à l'homme, tels : le *savonnier*, qui fournit le bois de Panama, le *marronnier d'Inde* (*æsculus*), l'*érable* (*acer*), etc.

**sapindé, e** adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au savonnier (*sapindus*). N. f. pl. Tribu de la famille des sapindacées. S. une *sapindée.*

**sapindus** [*duss*] n. m. Nom scientifique du savonnier.

**sapine** n. f. (de *sapin*). *Constr.* Solive en planche de bois de sapin. Assemblage de pièces de bois verticales entretoisées et qui sert de monte-charge pour les matériaux, dans la construction d'un bâtiment. *Econ. rur.* Baquet en bois de sapin et, en général, baquet en bois quelconque. *Navig. fluv.* Syn. de sapinette.

— Encycl. *Constr.* La sapine est formée de quatre grandes pièces de bois de sapin dressées verticalement et formant un rectangle. Scellées fortement dans le sol, elles sont réunies encore par des croix de Saint-André et des moises de manière à former une charpente rigide ; des échantignolles en bois ou des tiges de fer disposées sur l'un des montants font l'office d'échelons.

Au sommet de la sapine on dispose, soutenue par deux petites poutrelles parallèles et rapprochées, une poulie sur laquelle passe une chaîne ou un câble, que commande un treuil placé sur le sol.

Aujourd'hui, l'on utilise des sapines métalliques, comprenant un pylône métallique supportant une grue articulée ou un mât-grue.

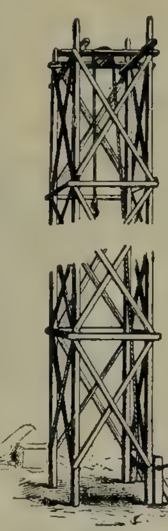
Sapine.

**sapineau** [*nô*] n. m. Jeune sapin.

**sapinée** [*né*] n. f. Contenu d'un baquet ou sapine.

**sapiner** [*né*] v. a. Opérer le sapinage des peaux.

**sapinette** [*nè-te*] n. f. Nom de quelques espèces de pins de l'Amérique du Nord. Sorte de boisson faite avec des bourgeons de sapin. Bateau en sapin, qui accompagne les grands bateaux pour les servir. (On dit aussi sapinière et sapine.)

**sapinière** n. f. (de *sapin*). Lieu planté de sapins. *Navig. fluv.* Syn. de sapinette.

**sapiolite** n. f. Variété de *magnésite.*

**saponacé, e** adj. (du lat. *sapo, onis*, savon). Qui a le caractère du savon.

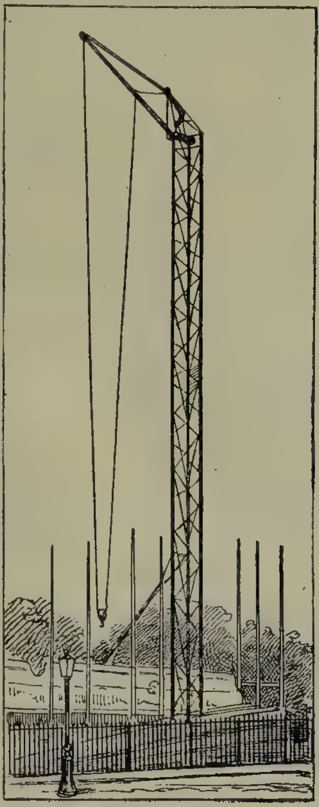
Sapine métallique.

**saponaire** [*nè-re*] n. f. Genre de caryophyllées.

— Encycl. Les saponaires (*saponaria*) sont des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles opposées, dont on connaît une vingtaine d'espèces, cinq vivant en France. La saponaire officinale, savonnière ou herbe à foulon, haute de 0m,40 à 0m,60, est commune dans les fossés, le long des haies et sur le bord des chemins. Sa souche renferme de la saponine, qui donne à l'eau la propriété de mousser à la manière du savon. On se sert de la décoction de saponaire pour nettoyer certaines étoffes. La saponaire a joui autrefois d'une certaine réputation en médecine.

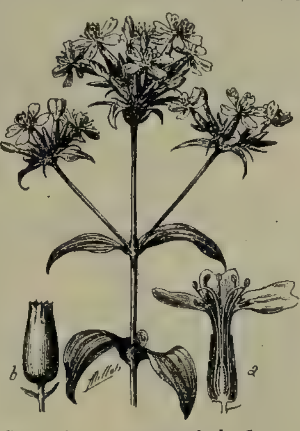

Saponaire : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

**saponé** n. m. Nom générique donné aux médicaments contenant du savon.

**saponifiable** adj. Qu'on peut saponifier : *substance saponifiable,*

**saponification** [*si-on*] n. f. (de *saponiefir*). Transformation des corps gras en savon en traitant une graisse par un alcali (la graisse se décompose en glycérine et acides gras, et ceux-ci, par combinaison avec l'alcali, donnent le savon) : *la saponification des huiles.* (V. savon.) *Par ext.*, décomposition des corps gras en acides gras, quel que soit le réactif ; décomposition des éthers par hydratation.

**saponifier** [*fi-é*] v. a. (du lat. *sapo, onis*, savon, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Transformation en savon : *saponifier des graisses.*

**saponiforme** adj. (du lat. *sapo, onis*, savon, et de *forme*). Qui ressemble à du savon.

**saponine** n. f. Glucoside qui existe dans les rhizomes et les feuilles de la saponaire et d'autres plantes (savonnier, silène, bois de Panama, etc.) et dont la dissolution aqueuse mousse comme du savon.

— Encycl. La saponine est employée pour préparer des émulsions avec des substances naturellement insolubles dans l'eau (camphre, huiles, résines), des savons à barbe, des liquides extincteurs d'incendie.

**saponite** n. f. Silicate naturel de magnésie et d'alumine. Syn. pierre de savon.

**saponule** n. f. Dépôt savonneux, qui se produit lorsqu'on laisse refroidir une dissolution de savon de suif.

**saponulé** n. m. Teinture très riche en savon et susceptible de se prendre en masse comme le baume opodeldoch solide.

**saponure** n. m. Poudre de savon mélangé à des substances médicamenteuses.

**Sapor Ier,** roi sassanide de Perse de 240 à 261 environ. Plein de haine pour les Romains, il battit, prit et tua l'empereur Valérien ; il mourut assassiné par les grands de son royaume. — Sapor II, *le Grand*, roi sassanide de Perse de 310 à 381 ; il fut également un ennemi acharné et souvent heureux des Romains ; c'est en le combattant que périt l'empereur Julien. — Sapor III, qui régna de 385 à 390, traita avec Théodore le Grand.

**saporifique** adj. (du lat. *sapor*, saveur, et *facere*, faire). Qui produit de la saveur. (Peu us.)

**Saporta** (marquis Gaston **de**), naturaliste français, né à Saint-Zacharie (Var), m. à Aix en Provence (1823-1895). Il s'est consacré à la paléo-botanique.

**sapotacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées, renfermant une trentaine de genres. S. une *sapotacée.*

— Encycl. Les sapotacées sont des plantes tropicales, dont certaines fournissent un produit de sécrétion très utile, la *gutta-percha.* Les principaux genres sont : *sapotillier, karité, mimusops, arganier*, etc.

**sapote** n. f. Syn. de sapotille.

**sapotier** n. m. Syn. de sapotillier.

**sapotille** [*ll* mll., *e*] n. f. Fruit du sapotillier.

**sapotillier** [*ll* mll., *ié*] ou **sapotier** [*ti-é*] n. m. Genre type de la famille des *sapotacées.*

— Encycl. Le sapotillier (*achras*) est un bel arbre de 20 à 25 mètres de hauteur, à feuilles alternes, entières, à fruit comestible. Ce fruit (*sapotille*) est une baie grisâtre, de la grosseur d'un citron et qui renferme une pulpe jaune rouge exquise, mais qui ne peut être consommée que sur place. Les graines sont diurétiques et vermifuges.

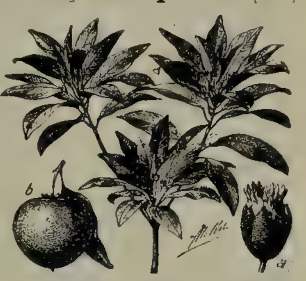

Sapotillier : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**sappadille** [*sa-pa-di, ll* mll., *e*] n. f. Nom vulgaire d'une espèce d'*anome* ou *corossolier des Antilles.*

**sappare** n. f. Variété de disthène.

**Sappey** [*sa-pè*] (Marie-Philibert-*Constant*), anatomiste français, né à Bourg, m. à Paris (1810-1896). Membre de l'Académie des sciences (1881). On lui doit un remarquable *Traité d'anatomie descriptive.*

**Sapporo,** v. de l'empire du Japon, capit. de l'île de Yéso ; 70.000 h.

**saprémie** [*mî*] n. f. (du gr. *sapros*, putride, et *haima*, sang). Intoxication putride, déterminée par la résorption de poisons que sécrètent les bactéries putréfactives.

**saprine** n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant des escarbots bronzés, vert métallique, au nombre d'environ trois cents espèces, répandues sur le globe.

**sapristi** interj. V. sacristi.

**saprogène** adj. (du gr. *sapros*, putride, et *gennân*, engendrer). Qui fait naître la putréfaction.

**saprolégnie** [*gnî*] n. f. Genre de champignons aquatiques, type de la famille des *saprolégniées.*

**saprolégnié, e** adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la saprolégnie. N. f. pl. Famille de champignons dont le thalle n'est pas cloisonné et qui se multiplient, comme beaucoup d'algues, par des zoospores. (Les saprolégniées, dont le genre saprolégnie est le type, sont pour la plupart aquatiques et vivent sur des débris organiques de toute sorte [gr. *sapros*, pourri], parfois aussi sur des végétaux ou des animaux aquatiques vivants, mais affaiblis.) S. une *saprolégniée.*

**sapromyze** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant des mouches jaunes ou rousses, de petite taille, qui vivent sur les matières en décomposition.

**sapropélique** adj. (du gr. *sapros*, pourri, et *pêlos*, limon). Se dit de la faune ou de la flore des mares et des flaques d'eau stagnantes recouvertes d'une nappe de lentilles d'eau et envahies par les roseaux, et dans lesquelles il y a décomposition des matières organiques.

**saprophage** adj. (du gr. *sapros*, pourri, et *phagein*, manger). *Zool.* Qui se nourrit de matières putréfiées.

**saprophyte** [*fi-te*] adj. (du gr. *sapros*, pourri, et *phuton*, plante). Se dit d'un végétal (surtout bactéries et ferments) qui vit sur des matières organiques en décomposition : *champignon saprophyte.* Substantiv. : un *saprophyte.*

**saprophytique** adj. Qui concerne les végétaux saprophytes : *association saprophytique.*

**saprophytisme** [*tis-me*] n. m. Etat des végétaux vivant en saprophytes.

**sapropyre** n. f. (du gr. *sapros*, putride, et *pur*, feu). *Méd.* Fièvre putride.

**saprozoïte** n. m. et adj. Animal microscopique, vivant sur les matières en décomposition.

**sapyge** n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, dont une espèce est assez commune en France.

**saquebute** [*ke*] n. f. (de *saquer*, et *buter*, bouter). *Archéol.* Harpon pour démonter les cavaliers. Instrument à vent, en cuivre, à embouchure et à coulisse, en usage au moyen âge.

**saquer** [*kè*] v. a. *Mar.* Traîner avec efforts et soubresauts.

**saquet** [*kè*] n. m. Forme dialectale de sachet.

**Sara** ou **Sarah,** épouse d'Abraham, mère d'Isaac. Longtemps stérile, elle donna à son mari sa servante l'Egyptienne Agar, qui devint mère d'Ismaël ; puis, malgré son âge avancé, elle donna le jour à Isaac. Sur ses importunités, Abraham chassa alors Agar et Ismaël.

**sarabaïte** n. m. (de l'hébr. *sarab*, se révolter). *Hist. relig.* Nom donné à certains moines errants ou vagabonds qui, dégoûtés de la vie cénobitique, allaient de ville en ville, vivant à leur discrétion.

**sarabande** n.f. (de l'espagn. *zarabanda*). Danse noble en vogue au XVIIe et au XVIIIe siècle. Musique de cette danse.

— ENCYCL. La sarabande était venue d'Espagne. Plus courte que le menuet, auquel elle ressemble un peu, elle s'écrivait à trois temps, sur un rythme et un mouvement larges. Elle se dansait par couples.

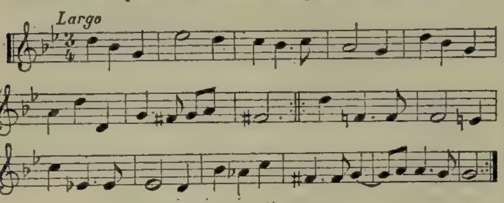

Sarabande, par Corelli.

**Sarabat** anc. *Hermos*, fl. de l'Asie Mineure, s'écoulant dans le golfe de Smyrne ; 250 kil. Il arrose Ghediz, et reçoit le fameux Pactole.

**Saracco** (Giuseppe), avocat et homme d'Etat italien, né et m. à Bistagno (1821-1907) ; ministre des travaux publics (1887), des finances (1900), de l'intérieur avec la présidence du conseil.

**Saracolets** [*lè*], nom donné par les Ouolofs à une population sénégalaise qui s'appelle elle-même *Soninkés*.

**Saracos,** nom que les Grecs donnèrent au roi d'Assyrie *Sinsharashkoum*, qui régna de 620 à 608 av. J.-C. Suivant une tradition, Saracos, assiégé dans Ninive, se brûla dans son palais avec ses femmes, ses enfants, ses trésors.

**sarafane** n. f. Vêtement des paysannes russes.

**Saragosse,** v. d'Espagne, ch.-l. de la prov. de ce nom, autrefois capitale du royaume d'Aragon ; 125.000 h. (*Saragossins*), sur la rive dr. de l'Ebre. Archevêché, université, magnifique église de Notre-Dame del Pilar. Tour penchée de l'Horloge. Pont à sept arches du XVe siècle. Fabrication d'étoffes. Cette ville soutint un siège meurtrier contre les Français du 15 juin 1808 au 19 février 1809. C'est à propos de ce siège, au cours duquel les Espagnols, encouragés par les moines et les femmes, résistèrent avec une énergie farouche, que Lannes écrivit à l'Empereur : « C'est une guerre qui fait horreur. »

**saragousti** ou **sarangousti** n. m. Mastic en usage dans l'Inde et qui est composé de brai gras, de chaux pulvérisée et d'arachide.

**Sarajevo** ou **Saraïévo.** *Géogr.* V. BOSNA-SERAÏ.

**Saramon,** ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 26 kil. d'Auch, sur la Gimone ; 1.000 h. — Le cant. a 15 comm., et 5.030 h.

**Saran,** comm. du Loiret, arr. et à 5 kil. d'Orléans ; 1.340 h. Vinaigrerie.

**Sarapoal,** v. de la Russie (gouv. de Viatka), sur la Kama ; 21.000 h. Tanneries.

**Sarasate** (*Pablo* Martin Meliton **de**), violoniste et compositeur, né à Pampelune, m. à Biarritz (1844-1908).

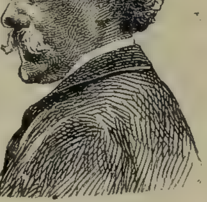

Sarasate.

**Sarasvati,** déesse hindoue, fille et femme de Brahmâ, mère de tous les êtres, patronne des arts.

**Saratof,** v. de Russie, sur la Volga, ch. l. de gouv. ; 236.000 h. Fabrication d'étoffes. Commerce de laines, tapis. Cuirs, céréales. — Le gouv. a 3.400.000 h.

**Saratoga,** v. des Etats-Unis (New-York), célèbre par la capitulation du général anglais Burgoyne, qui assura l'indépendance des Etats-Unis en 1777 ; 13.200 h. Sources minérales.

**Sarawak** ou **Sérouak,** Etat indigène de Malaisie, sur la côte ouest de Bornéo ; 600.000 h. Cap. *Kuching* ; 25.000 h. Sous le protectorat anglais. Climat humide. Cafés, épices.

**sarawakite** n. f. Oxyde naturel d'antimoine.

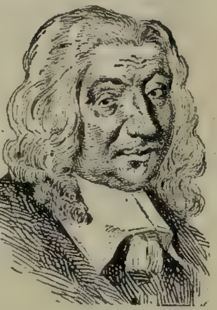

Jacques Sarazin.

**Sarazin** (Jacques), sculpteur français, né à Noyon, m. à Paris (1592-1660), un des fondateurs de l'Académie de peinture et de sculpture. Il est l'auteur des célèbres cariatides qui décorent le grand pavillon du Louvre, des mausolées de Jacques de Souvray, du cardinal de Bérulle. — Son frère, PIERRE, né à Noyon, m. à Paris (1601-1679), fut un sculpteur de mérite.

**Sarazin** (Jean-François), écrivain et poète français, né à Hermanville (Calvados), m. à Pézenas (1603-1654). Secrétaire des commandements du prince de Conti, il mourut, dit-on, d'un coup de pincettes que lui donna ce prince. On a de lui des *sonnets*, des *épîtres*, des *madrigaux* aimables et précieux, qui eurent une certaine vogue dans le monde de l'hôtel de Rambouillet.

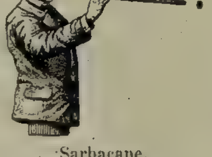

Sarbacane.

**sarbacane** n. f. (anc. *sarbatane* ; de l'ar. *zabatana*). Long tuyau de bois ou de métal, qui sert à lancer, en soufflant, de petits projectiles. Tube pour souffler le verre (syn. CANNE). Porte-voix, tube acoustique. *Fig.* Personne servant d'intermédiaire. (Vx.)

**Sarbiewski** (Mathias Casimir) [en lat. *Sarbievius*], jésuite polonais, né à Sarbiewo, m. à Varsovie (1595-1640) ; un des meilleurs poètes latins des temps modernes.

**sarbotière** n. f. Syn. de SORBETIÈRE.

**sarcasme** [*kas-me*] n. m. (gr. *sarkasmos* ; de *sarkazein*, railler). Raillerie acerbe.

**sarcastique** [*kas-ti-ke*] adj. (gr. *sarkastikos*). Qui tient du sarcasme : *ton, rire sarcastique.* Qui emploie le sarcasme : *écrivain sarcastique.*

**sarcelle** [*sè-le*] n. f. (autref. *cercelle*). Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des anatidés.

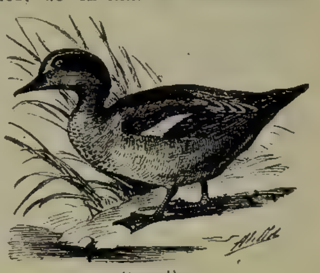

Sarcelle.

— ENCYCL. Les sarcelles (*querquedula*) sont des canards de taille moyenne. Essentiellement migrateurs, ces oiseaux font leur nid dans les touffes de joncs, les endroits les plus fangeux et les moins accessibles. Elles arrivent en France vers les premiers jours de mars ; on les chasse pour leur chair, très délicate. On connaît cinq espèces de sarcelles (quatre d'Amérique, une d'Europe). Le nom est donné abusivement à une foule de palpimèdes appartenant à des groupes voisins.

**Sarcelles** [*sè-le*], comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 27 kil. de Pontoise ; 2.600 h. Ch. de f. N.

**sarceux, euse** [*seû, eu-ze*] adj. (du gr. *sarx, sarkos*, chair). Qui tient de la chair, du muscle. (Peu us.)

**Sarcey** [*sè*] (Francisque), critique français, né à Dourdan (Seine-et-Oise), m. à Paris (1827-1899). Il conquit une large notoriété par ses articles de critique dramatique, qui, parus notamment dans le « Temps », ont été réunis sous le titre : *Quarante ans de théâtre*. Sarcey était un esprit un peu terre à terre, peu accueillant aux nouveautés, mais épris de bon sens, de logique et de vraisemblance. Sa bonhomie familière lui avait valu le sobriquet de « l'Oncle ».

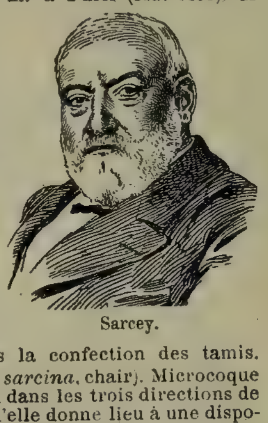

Sarcey.

**sarche** n.f. (déform. de CERCLE). *Techn.* Cercle de bois utilisé dans la confection des tamis.

**sarcine** n. f. (du lat. *sarcina*, chair). Microcoque dont la bipartition a lieu dans les trois directions de l'espace, de telle sorte qu'elle donne lieu à une disposition de forme cubique. (Les sarcines ne sont pas pathogènes : on les rencontre dans diverses maladies, comme la gangrène pulmonaire, etc.)

**sarciros** [*ross*] n. m. Grande embarcation levantine très tonturée, qui grée une voile au tiers.

**sarclable** adj. Qui peut être sarclé.

**sarclage** n. m. Action de sarcler. Son résultat.

**sarcler** [*klé*] v. a. (lat. *sarculare*). Arracher les mauvaises herbes d'un sol cultivé ou ensemencé : *sarcler un jardin. Fig.* Détruire, supprimer : *plantes sarclées*, plantes qui nécessitent pendant toute la durée de leur végétation des sarclages répétés, en vue de débarrasser le sol des mauvaises herbes, et de le maintenir constamment meuble à la surface.

**sarclette** n. f. ou **sarclet** n. m. Syn. de SARCLOIR.

**sarcleur, euse** [*eu-ze*] n. Qui sarcle.

**Sarcleuses** (*les*), tableau de Jules Breton (1861). Au coucher du soleil, déjà la lune brille ; quelques femmes arrachent les mauvaises herbes d'un champ. Toile très belle de couleur. (V. p. 926.)

**sarcloir** n. m. Instrument pour sarcler.

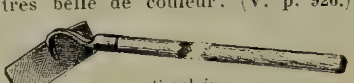

Sarcloir.

**sarclure** n. f. Mauvaises herbes qu'on arrache en sarclant.

**sarcobase** [*ba-ze*] n. m. (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et de *base*). Fruit à gynobase charnu, portant cinq ou un plus grand nombre de loges très distinctes, comme dans les ochnacées et les simarubacées.

**sarcocarpe** adj. Dont le fruit est charnu. N. m. Nom donné souvent au mésocarpe.

**sarcocarpien, enne** [*piin, è-ne*] adj. Qui est charnu, qui est un sarcocarpe.

**sarcocèle** n. m. (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *kélé*, tumeur). Tumeur charnue du testicule ou du scrotum, par opposition à *hydrocèle*, tumeur liquide.

— ENCYCL. Le testicule peut être tuméfié par suite de lésions *syphilitiques*, dont le traitement se confond avec celui de la syphilis ; par des lésions tuberculeuses (les cautérisations, les grattages, la résection sont les moyens mis en usage) ; enfin, par des tumeurs malignes (cancer des ramoneurs). Dans ce dernier cas, le seul traitement est la castration rapide.

**sarcocolle** n. m. (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et de *colle*). V. SARCOCOLLIER. N. f. Résine du sarcocollier.

**sarcocollier** [*ko-li-é*] n. m. Genre de pénacées des régions chaudes du globe, renfermant des arbrisseaux peu élevés ($0^{m}$,90 ou 1 m. au plus), à feuilles entières, petites et très nombreuses.

— ENCYCL. Le sarcocollier (*pænea sarcocolla*) fournit une résine molle, appelée *sarcocolle* (que l'on croyait propre à faire reprendre les chairs, d'où son nom), et qui a été employée parfois dans certains pansements.

**sarcocolline** [*ko-li-ne*] n. f. Sarcocolle purifiée, qui se présente sous la forme d'une matière gommeuse et que l'acide azotique convertit en acide oxalique.

**sarcocyste** n. m. (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *kustis*, vessie). Sarcosporidies parasites de quelques animaux, comme le porc et le mouton.

**sarcode** n. m. Syn. de PROTOPLASMA.

**sarcoderme** [*dèr-me*] n. m. (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *derma*, peau). Partie vasculaire du tégument de la graine, qui se trouve placée entre le test et l'endoplèvre.

**sarcodique** adj. Qui a rapport au sarcode.

**sarcoépiplocèle** n. f. (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et de *épiplocèle*). Hernie épiploïque, compliquée de sarcocèle.

**sarcoépiplomphale** [*plon*] n. f. (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et de *épiplomphale*). Hernie ombilicale, formée par l'épiploon qui a pris une consistance charnue.

**sarcohydrocèle** n. f. (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et de *hydrocèle*). Sarcocèle compliqué d'hydrocèle.

**sarcolactique** [*lak-ti-ke*] adj. Se dit d'un acide isomère de l'acide lactique, que l'on extrait de la viande. (On dit aussi PARALACTIQUE.)

**sarcolemme** [*lè-me*] n. m. (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *lemma*, enveloppe). Membrane d'enveloppe de la cellule musculaire. Syn. MYOLEMME.

**sarcolite** n. f. Silicate naturel d'alumine et de chaux.

**sarcologie** [*jî*] n. f. (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *logos*, discours). Partie de l'anatomie, qui traite du tissu musculaire.

**sarcologique** adj. Qui a rapport à la sarcologie.

**sarcologue** [*lo-ghe*] n. m. Qui s'occupe de sarcologie.

**sarcolyte** n. m. (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *lutos*, dissous). Fragment des disques musculaires disloqués par les amybocytes et englobés par les phagocytes au moment de l'histolyse larvaire des insectes.

**sarcomateux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Qui tient du sarcome.

**sarcomatose** [*to-ze*] n. f. (de *sarcome*). Maladie caractérisée par la formation locale ou généralisée des sarcomes.

**sarcome** n. m. (gr. *sarkôma* ; de *sarx, sarkos*, chair). Cancer malin, formé de jeunes cellules conjonctives.

— ENCYCL. On distingue le *sarcome fasciculé*, le *sarcome encéphaloïde*, l'*ostéosarcome*, le *mélanosarcome*, l'*angiosarcome*. Le seul traitement efficace consiste dans l'ablation large et précoce.

**sarcomphale** [*kon*] n. m. (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *omphalos*, nombril). Tumeur dure, qui se développe au nombril. (Peu us.)

**sarcomycète** adj. (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *mukês*, champignon). Se dit de champignons qui ont un tissu charnu.

**sarcomyxome** n. m. (de *sarcome*, et *myxome*). Néoplasme malin, formé de tissu embryonnaire dont les cellules sont réunies par une substance gélatineuse et, par suite, tient à la fois du *sarcome* et du *myxome*.

**sarcophage** adj. (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *phagein*, manger). Qui ronge les chairs : *médicament sarcophage.* (Vx.) N. m. Tombeau dans lequel les anciens mettaient les corps qu'ils ne voulaient pas brûler : *les sarcophages égyptiens.* Aujourd'hui, partie d'un monument funèbre, qui représente le cercueil, bien qu'il ne renferme pas le corps du défunt.

— ENCYCL. En Egypte, les sarcophages apparaissent dès le temps de l'ancien Empire, dans les caveaux des pyramides, puis dans les tombes à puits et dans les nécropoles souterraines. En Phénicie, on doit signaler la belle série des sarcophages de Sidon. En Grèce, les sarcophages sont relativement rares et datent généralement de la période hellénistique. Les sarcophages chrétiens, rares encore aux catacombes, se multiplièrent après que la paix eut été donnée à l'Eglise. A l'époque mérovingienne, les sarcophages sont des caisses grossières. A l'époque romane, on dédouble la tombe : au-dessous, un sarcophage réel enfoui dans le sol ; au-dessus, un faux sarcophage richement sculpté. A l'époque gothique, on aime à représenter une statue couchée : les sar

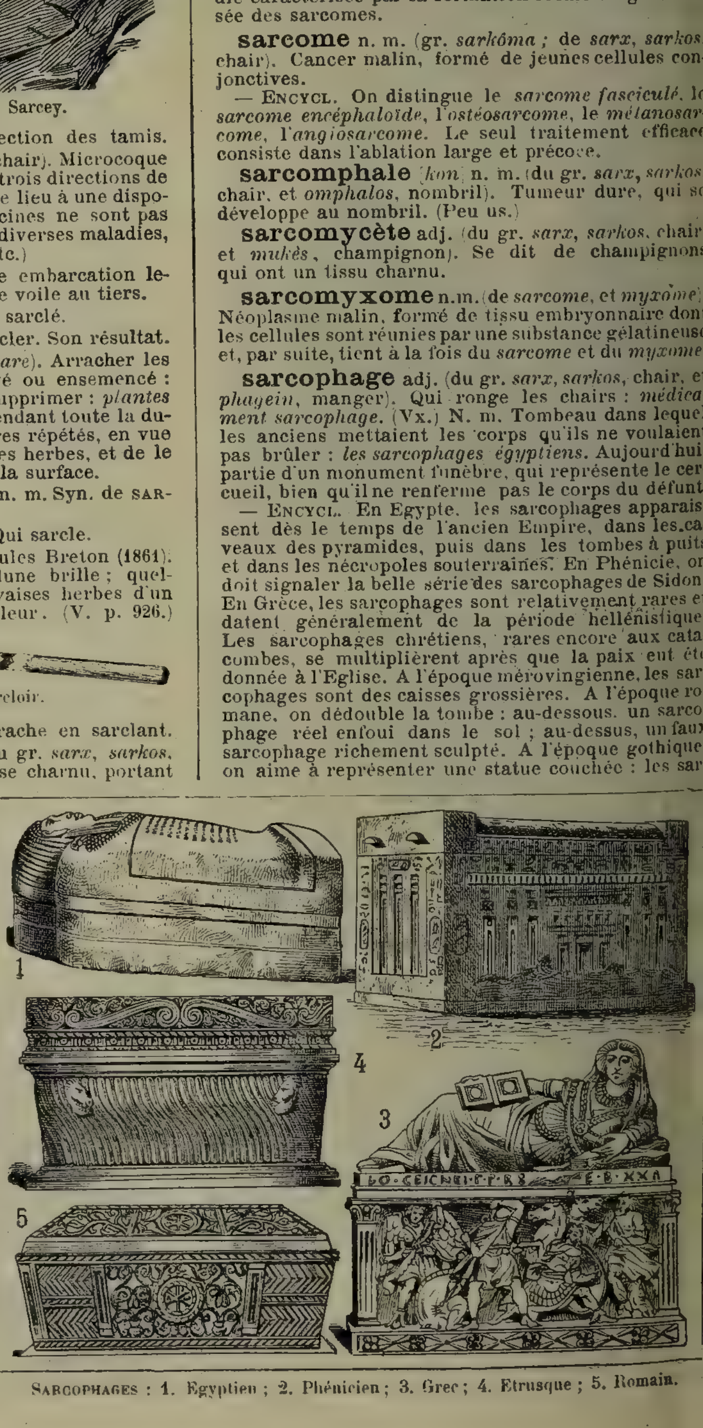

SARCOPHAGES : 1. Egyptien ; 2. Phénicien ; 3. Grec ; 4. Etrusque ; 5. Romain.

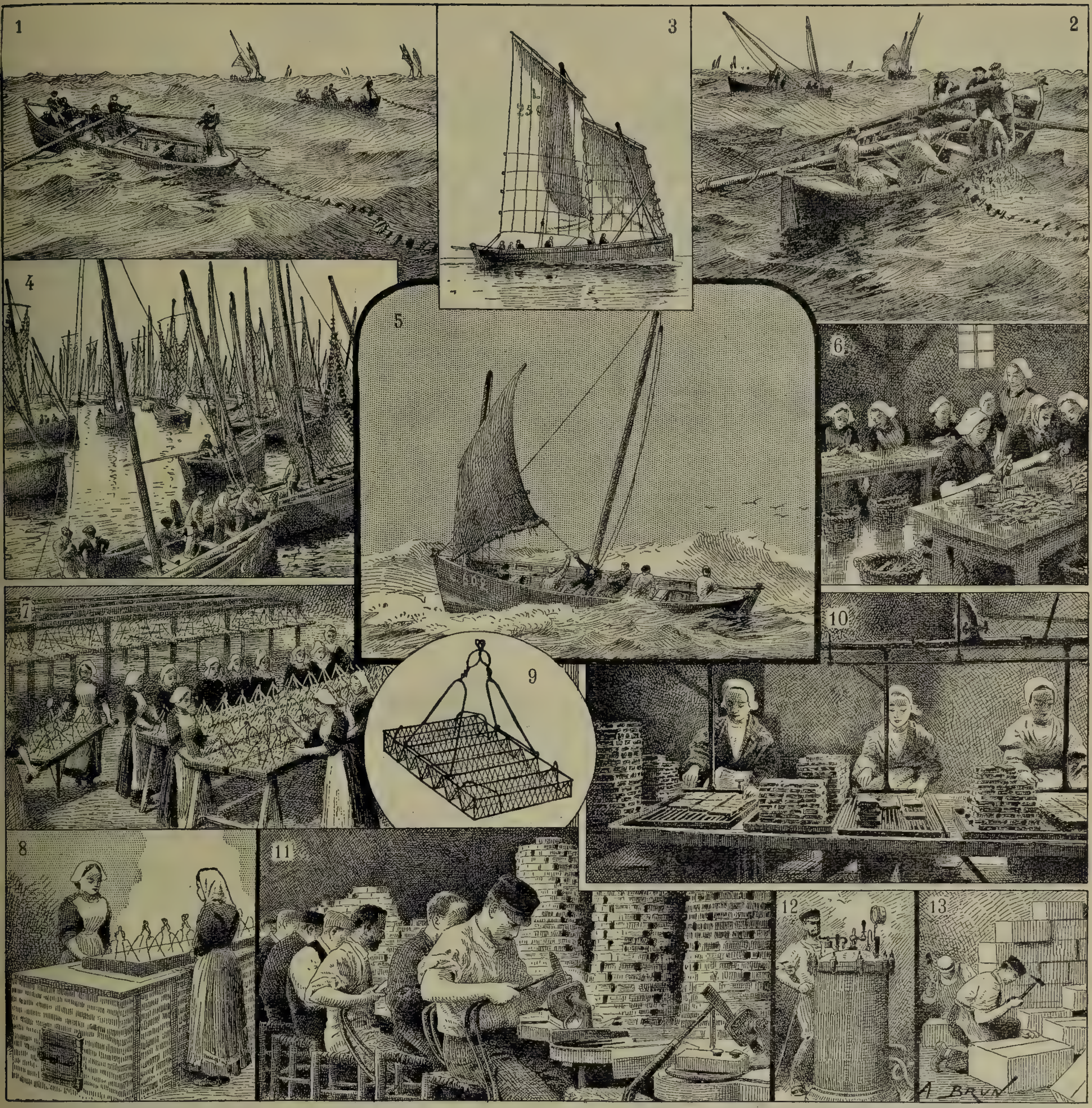

PÊCHE ET PRÉPARATION DE LA SARDINE : 1. Semage de la rogue ; 2. Levée du filet ; 3. Sardinier breton sous voiles ; 4. Flottille de sardiniers, les filets au sec ; 5. Sardinier par grosse brise ; 6. Etêtage des sardines ; 7. Séchage ; 8. Cuisson ; 9. Gril à sardines ; 10. Remplissage des boites et huilage ; 11. Soudage ; 12. Bouillotage ou ébullition à l'autoclave ; 13. Emballage.

cophages modernes sont presque toujours des imitations d'anciennes formes.

**sarcophage** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant de grosses mouches grises, vulgairement appelées *mouches grises de la viande*, qui pondent des paquets de larves sur les viandes fraiches ou décomposées. (La *sarcophaga carnaria*, grise avec le corselet rayé de jaune et de noir, est commune en été jusque dans les maisons.)

**sarcophagie** [*jî*] n. f. Régime qui consiste à ne manger que de la viande, de la chair.

**sarcophile** n. m. Genre de mammifères marsupiaux, voisins des dasyures et propres à la région australienne. (Le *sarcophile ourson* est un animal lourd, épais, bas sur pattes, que l'on appelle parfois à cause de sa laideur *diable de Tasmanie*.) Genre d'insectes diptères, renfermant de grosses mouches grises, dont les larves dévorent les tissus des animaux vivants, occasionnant une affection appelée *myasis*.

**sarcophylle** [*fi-le*] n. m. (du gr. *sarx*, *sarkos*, chair, et *phullon*, feuille). Parenchyme des feuilles.

**sarcophyme** n. m. (du gr. *sarx*, *sarkos*, chair, et *phuma*, enflure). Tumeur qui se développe dans les parties molles.

**sarcoplasma** [*plas-ma*] n. m. (du gr. *sarx*, *sarkos*, chair, et *plasma*, formation). Protaplasma granuleux de la fibre musculaire, qui entoure chaque noyau et s'étend, en traînées plus ou moins fines et longues, entre les groupes que forment les fibrilles musculaires.

**sarcoplastique** [*plas-ti-ke*] adj. Qui a rapport au sarcoplasma.

**sarcopsylla** n. f. Genre de puces, connues aussi sous le nom de *chiques*.

**sarcopsyllose** [*lo-ze*] n. f. Maladie causée par la présence des chiques sous la peau.

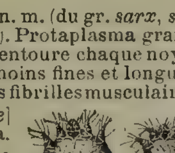

Sarcoptes (tr. gr.).

**sarcopte** n. m. Genre d'acariens, parasites sur divers mammifères. — ENCYCL. Les sarcoptes sont de minuscules acariens, qui vivent sur la peau, particulièrement sur la peau malpropre, creusent des galeries dans l'épiderme et produisent la gale. (V. ce mot.) Certaines espèces attaquent les porcs, les chats, les chiens et les oiseaux.

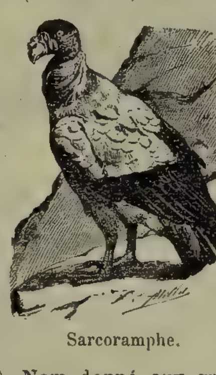

Sarcoramphe.

**sarcoramphe** [*ran-fe*] n. m. Genre d'oiseaux rapaces de l'Amérique, que l'on voit surtout dans la cordillère des Andes : *les sarcoramphes sont les plus grands des vautours.*

**sarcose** [*ko-ze*] n. f. (du gr. *sarx*, *sarkos*, chair). Chair musculaire, considérée surtout au point de vue des conditions de sa formation et de son développement.

**sarcosome** [*ko-zo-me*] n. m. (du gr. *sarx*, *sarkos*, chair, et *sôma*, corps). Nom donné aux granulations fines que l'on trouve dans le sarcoplasma.

**sarcosperme** [*kos-pèr-me*] adj. (du gr. *sarx*, *sarkos*, chair, et *sperma*, semence). Qui a des graines charnues.

**sarcosporidie** [*spo-ri-dî*] n. f. Ordre de sporozoaires, dont quelques-uns sont parasites des animaux et de l'homme.

**sarcostose** [*kos-to-ze*] n. f. (du gr. *sarx*, *sarkos*, chair, et *osteon*, os). Ossification d'une partie molle.

**sarcotique** adj. (du gr. *sarx*, *sarkos*, chair). Se dit des substances qui hâtent la cicatrisation des plaies. (Peu us.)

**sarcotripsie** [*psî*] n. f. (du gr. *sarx*, *sarkos*, chair, et *tripsis*, broiement). Procédé d'amputation par écrasement.

**sarcotripteur** n. m. (de *sarcotripsie*). Instrument ayant la forme d'un *serre-fine* très puissant, imaginé par Chassaignac pour sectionner les tumeurs par écrasement. (Peu us.)

**Sardaigne** [*dè-gne*], île du royaume d'Italie, au S. de la Corse ; 863.000 h. (*Sardes*). Terre montagneuse, peu saine, médiocrement fertile, mais riche en produits minéraux. Ch.-l. *Cagliari*. Les habitants, de race très pure, se rattachent aux Ibères. Le traité de Madrid la donna en 1720 à la Savoie, dont le duc porta désormais le titre de roi de Sardaigne. (V. la carte ITALIE.)

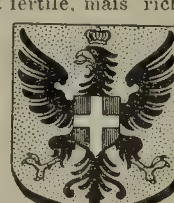

Armes de la Sardaigne.

**Sardanapale,** personnage légendaire, dont la tradition classique fait un roi d'Assyrie, qui aurait régné de 836 à 817 av. J.-C. et serait le dernier descendant de la fabuleuse Sémiramis. Sardanapale est resté le type du prince débauché, efféminé. On a raconté qu'au moment d'être pris dans Babylone par Arbacès, qui l'assiégeait depuis deux ans, il aurait dressé un bûcher dans la cour de son palais et s'y serait fait brûler avec ses trésors, ses femmes et ses eunuques. Après lui, l'empire d'Assyrie fut démembré. Des écrivains du temps d'Alexandre ont raconté qu'on avait élevé à Sardanapale, sur son tombeau, une statue dans l'attitude d'un danseur à moitié ivre, avec cette inscription qu'il avait, dit-on, composée lui-même : « Passant, mange, bois, divertis-toi : tout le reste n'est rien. » Epitaphe, dit Aristote, plus digne d'un pourceau que d'un homme, et qu'on a renfermée dans ces deux vers :

Je n'ai fait que manger, boire et m'amuser bien,
Et j'ai compté tout le reste pour rien.

Le nom de Sardanapale a passé dans la langue pour désigner un prince ou un personnage puissant menant une vie efféminée, dissolue.

**Sardanapale** (*la Mort de*), tableau d'Eug. Delacroix (Louvre). L'artiste, s'inspirant du récit de Byron, a montré le roi de Ninive étendu impassible sur un lit de parade au moment où son palais vient d'être pris, et faisant égorger ses femmes (1828). (V. p. 926).

**Sardanapale,** drame de Byron, qui a fait du roi assyrien une sorte de don Juan couronné (1821). — Opéra en trois actes et cinq tableaux, paroles de Henry Becque, musique de Victorin Joncières (1867).

**sardanapalesque** [*lès-ke*] adj. Qui convient à un Sardanapale : *vie sardanapalesque.*

**sardanapalisme** [*lis-me*] n. m. Vie efféminée, digne de Sardanapale.

**sarde** n. m. *Minér.* Ancien nom de la *sardoine.* N. f. *Zool.* Nom vulgaire de la *bonite.*

**Sarde,** originaire ou habitant de la Sardaigne : *les Sardes.* Adjectiv. : *coutume sarde.* N. m. Se dit des dialectes néo-latins parlés en Sardaigne.

**Sardes,** cap. de l'ancienne Lydie, au pied du Tmolus, sur le Pactole, et célèbre par ses richesses, son commerce et son luxe. Résidence de Crésus. Cyrus, puis Darius et Antiochus s'en emparèrent et la mirent au pillage.

**sardien, enne** adj. et n. Syn. de SARDE.

**sardinal** n. m. Filet en nappe simple, servant à la pêche de la sardine. (On dit aussi SARDINEAU.)

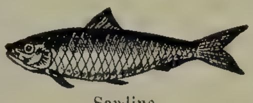
Sardine.

**sardine** n. f. (gr. *sardinê*). Espèce de poissons appartenant au genre alose : *la pêche de la sardine constitue une des grandes ressources des pêcheurs bretons. Sardine de dérive,* grosse sardine. *Fig.* et *pop.* Galon de sergent ou de maréchal des logis.

— ENCYCL. La sardine (*alosa sardina*), qui peut atteindre 0m,25 de long, est couverte de grandes écailles et possède une jolie coloration, qui, verdâtre en dessus avec une bande bleu foncé, s'atténue jusqu'à l'argent pur en descendant sur les flancs. C'est un poisson répandu dans l'Atlantique, la mer du Nord, la Baltique. Elle effectue des migrations : sa pêche, qui se fait de juin à octobre et même novembre, fait vivre une nombreuse population côtière. On appâte avec de la rogue, et l'on traîne les filets, dont il existe divers modèles. On consomme la sardine fraîche (mise en sel), ou conservée à l'huile.

Suivant les régions, les pêcheurs donnent à la sardine les noms suivants : *célan, célerin, pilchard, hareng de Bergues, royan, sarda,* etc.

L'industrie de la conserve des sardines occupe un nombreux personnel, dans des usines situées en général à proximité des lieux de pêche. Les sardines, aussitôt apportées par les pêcheurs, sont lavées, décapitées, vidées et rangées sur des grils (en grillage), puis soumises à la cuisson dans de vastes bassines emplies d'huile. Egouttées, elles sont ensuite mises en boites, et celles-ci, emplies d'huile d'olive fine (à laquelle certains fabricants mélangent parfois des aromates), sont bouchées hermétiquement à la machine, ou soudées. La plupart de ces opérations sont exécutées par des femmes. (V. le tableau, p. 885).

**sardineau** n. m. Syn. de SARDINAL.

**sardinelle** [*nè-le*] n. f. Genre de poissons physostomes, très voisins des harengs, répandus dans la Méditerranée et l'Atlantique tropical.

**sardinerie** [*rî*] n. f. Endroit où l'on prépare les sardines à conserver.

**sardinier** [*ni-é*], **ère** n. Pêcheur, pêcheuse de sardines. Ouvrier, ouvrière employés à la fabrication des conserves de sardines : *les sardiniers de Concarneau.* N. m. Filet, bateau pour la pêche de la sardine.

**Sardique,** anc. v. de la basse Mésie ou Dacie inférieure, agrandie par Trajan. Patrie de l'empereur Galerius. Auj. *Sophia.*

**sardis** [*di*] n. m. Espèce de drap qui se fabriquait en Bourgogne aux XVIIe et XVIIIe siècles.

**sardoine** n. f. (gr. *sardonux*). Variété brune ou rouge sang de calcédoine.

**sardon** n. m. *Pêch.* Bordure de mailles solides, dont on garnit les extrémités latérales de certains filets de pêche.

**sardonien, enne** adj. V. SARDONIQUE.

**sardonique** adj. (du gr. *sardonios ;* d'après le nom d'une herbe, *sardonie,* qui mise, en contact avec les lèvres, produisait une grimace convulsive, ou, selon Plutarque, d'après les *Sardes,* qui, brûlés vifs par les Carthaginois dans la statue de Moloch, grimaçaient de douleur). Se dit d'un rire qui donne à la bouche une expression de moquerie acerbe : *rire sardonique.*

**sardoniquement** [*ke-man*] adv. D'une manière sardonique. (Peu us.)

**sardonise** [*ni-ze*] ou **sardonyx** [*niks*] n. f. Anciens noms de la *sardoine.*

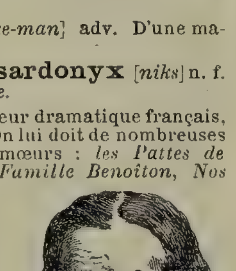
Sardou.

**Sardou** (Victorien), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1831-1908). On lui doit de nombreuses comédies d'intrigue et de mœurs : *les Pattes de mouche, Nos intimes, la Famille Benoîton, Nos bons villageois, Divorçons,* et de grandes pièces dramatiques (comédies ou drames) très habilement faites pour le théâtre : *Madame Sans-Gêne, Patrie, Théodora, la Tosca, Thermidor,* etc. Doué d'une extrême facilité, né homme de théâtre, Sardou eut le don du mouvement, de la vie, un dialogue aisé, rapide, spirituel et mordant.

**sarelle** [*rè-le*] n. f. Nom vulgaire du *mélampyre des bois.*

**Sarepha** ou **Sarephta,** v. anc. de Phénicie, entre Tyr et Sidon. Auj. *Sarphand.* Le prophète Elisée, selon la Bible (*Rois,* III, 17), séjourna à Sarephta, et y fut nourri par une veuve dont il ressuscita le fils.

**sargasse** [*gha-se*] n. f. (espagn. *sargazo*). Nom donné à des algues brunes, voisines des fucus, et qui sont répandues dans toutes les mers.

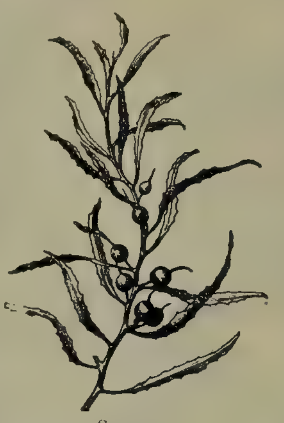
Sargasse.

— ENCYCL. Les sargasses ont un thalle rameux, avec des divisions simples ou pennatifides, portant de loin en loin des organes globuleux, creux, remplis d'air, qui constituent des flotteurs. Détachées des rochers où elles s'étaient fixées, les sargasses sont entraînées par les courants marins et s'accumulent en certains points de l'Atlantique (*mer des Sargasses*).

**Sargasses** (MER DES), nom donné à une vaste région de l'Atlantique nord, couverte de sargasses.

**sarge** n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, répandus sur tout le globe et dont une espèce (*sarge cuivreux*) est commune en France.

SINGER

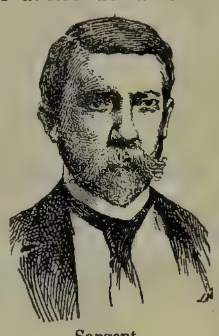
Sargent.

**Sargent** [*jan*] (John ~~Sauveur~~), peintre et portraitiste américain, né à Florence, m. à Londres (1858-1925). Artiste délicat, il a été longtemps le peintre attitré de la haute société londonienne (*Miss Ellen-Terry, la Carmencita,* etc). Associé étranger de l'Académie des beaux-arts (1905).

**Sargé-sur-Braye,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 25 kil. de Vendôme, au confluent de la Grenne et de la Braye ; 1.760 h. Ch. de f. Et.

**sargette** (*jè-te*] n. f. Nom désignant diverses espèces d'étoffes. (Syn. SERGETTE.)

**Sargon** ou mieux **Sharroukin,** roi d'Assyrie (722-705 av. J.-C.), successeur de Salmanasar IV et fondateur de la dynastie des Sargonides. Il détruisit le royaume d'Israël et fit plusieurs expéditions en Egypte, en Arménie et en Chaldée. Il se bâtit un palais et une ville à Khorsabad. Son fils Sennachérib lui succéda. (V. la pl. ART ASSYRIEN.)

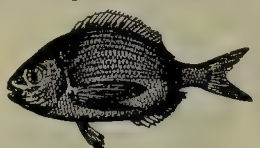
Sargue.

**sargue** [*sar-ghe*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, renfermant une vingtaine d'espèces, dont quelques-unes sur les côtes méditerranéennes de France : *le sargue commun est nommé à Nice* sargou rascas.

**Sari-Baïr,** colline de la presqu'île des Balkans, dans le sud-ouest de la péninsule de Gallipoli, envoyant jusqu'à la mer de l'Archipel une pointe rocheuse à égale distance de la baie de Sourla et de Gabat Tépé. Pendant la Grande Guerre, lors de l'expédition des Dardanelles, Sari-Baïr, qui est haute de près de 300 m., fut le théâtre de combats acharnés entre les Turcs et les « Anzacs », depuis le début de mai jusqu'au 12 août 1915 ; mais l'heure de la retraite sonna avant que les Anzacs se fussent rendus maîtres de toute la position.

**sarica** n. m. Sorte de manteau grossier, en usage chez les paysans de la Moldavie et de la Grèce.

**Sari-d'Orcino,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 22 kil. d'Ajaccio ; 820 h. — Le cant. a 8 comm., et 3.550 h.

**sarigue** [*ri-ghe*] n. m. (mot d'orig. brésil.). Genre de mammifères marsupiaux didelphes, renfermant une quarantaine d'espèces américaines. N. f. Sarigue femelle.

— ENCYCL. Sous le nom de *sarigues* (*didelphys*), on comprend tous les petits marsupiaux américains ayant pour caractère une queue prenante et des pieds à cinq doigts. Les femelles possèdent une poche incomplète, et souvent portent leurs petits sur leur dos. Carnassiers, rarement frugivores, ils vivent dans les forêts, les lieux broussailleux et marécageux. Leur taille varie de celle d'un rat à celle d'un lapin. Les principales espèces du genre sont l'*opossum* (dont la peau est employée dans l'industrie des fourrures) et le *philander.* L'opossum (*didelphys Virginiana*) est redoutable dans le voisinage des poulaillers, car il détruit les œufs, dont il est friand, et souvent même saigne les volailles.

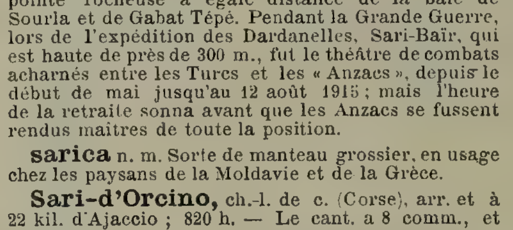

Sarigues : 1. Opossum ; 2. Philander.

**Sarikamisch,** v. d'Arménie (prov. de Kars), sur le Karstchaï. Pendant la Grande Guerre, peu après l'entrée de la Turquie dans la lutte, bataille des Russes et des Turcs, du 25 décembre 1914 au 3 janvier 1915. Leur victoire valut aux Russes la capture de tout un corps d'armée turc, et la possession d'Ardahan.

**sarilles** [*ll* mll., *e*] n. f. pl. Sciure de bois mêlée avec du storax.

**Sarine,** riv. de Suisse, qui part d'un glacier de l'Oberland Bernois, pénètre dans le canton de Vaud, passe sous le pont suspendu de Fribourg et se jette dans l'Aar (125 kil.).

**sarion** n. m. Natte servant à l'emballage.

**sarione** n. f. *Pêch.* Nom du saumon non encore adulte.

**saris** [*riss*] n. m. Nom du schiste et du micaschiste.

**sarisse** [*ri-se*] n. f. (gr. *sarissa*). Longue lance, particulière aux armées macédoniennes.

**sarissophore** [*ri-so*] n. m. (gr. *sarissophoros*). *Antiq. gr.* Soldat de la phalange macédonienne, armé de la sarisse.

**sarkinite** n. f. Arséniate hydraté naturel de manganèse.

**Sarlande,** comm. de la Dordogne, arr. et à 49 kil. de Nontron ; 1.310 h.

**Sarlardinge,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.600 h. Machines.

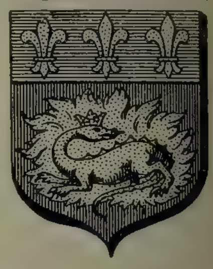
Armes de Sarlat.

**Sarlat** [*la*], ch.-l. d'arr. (Dordogne), sur la Cuze ; ch. de f. Orl. ; à 70 kil. de Périgueux ; 6.480 h. (*Sarladais*). Eglise Saint-Serdot (Xe s.). Tour des Maures. Vins, eaux-de-vie, truffes, huile de noix. — L'arr. a 10 cant., 134 comm., 86.550 h. Le cant. a 13 comm., et 13.260 h.

**Sarmates,** ancien peuple répandu de la Baltique au N. du Pont-Euxin. Une tradition antique les faisait naître du commerce des Scythes et des Amazones. Les Sarmates servirent Mithridate contre les Romains ; leur puissance fut détruite par les Goths au IIIe siècle. Ils se fondirent ensuite avec les Slaves.

**Sarmatie** [*tî*], vaste contrée de l'Europe orientale, occupée par les Sarmates.

**sarmatique** adj. Qui a rapport à la Sarmatie ou aux Sarmates.

**sarment** [*man*] n. m. (lat. *sarmentum*). Tige ou branche ligneuse grimpante. Bois que la vigne pousse chaque année. *Fam. Jus de sarment,* vin. *Mar.* Artifice employé dans les brûlots.

— ENCYCL. Les tiges et rameaux de certaines plantes ligneuses sont parfois trop faibles pour se soutenir eux-mêmes et s'attachent aux corps voisins par des vrilles ; ce sont là des sarments, et les plantes qui les produisent sont dites *sarmenteuses.* Les ampélidées, qui possèdent toutes ce caractère, sont parfois appelées *sarmentacées.*

**sarmentacé, e** [*man*] adj. Qui produit des sarments. N. f. pl. Syn. de AMPÉLIDÉES.

**sarmenter** [*man-té*] v. n. *Agric.* Ramasser les sarments qui proviennent de la taille de la vigne.

**sarmenteux, euse** [*man-teû, eu-ze*] adj. Qui produit beaucoup de sarment : *vigne sarmenteuse. Par ext.* Se dit des plantes dont la tige est longue, flexible et grimpante comme le sarment.

**sarmentifère** [*man*] adj. Qui porte des sarments.

**Sarmiento** (Domingo Faustino), homme d'Etat argentin, né à San Juan, m. à Assomption (Paraguay) [1811-1888]. Président de la République de 1868 à 1874, il s'attacha à réprimer les rébellions et à étendre l'instruction publique.

**Sarnen,** comm. de Suisse (cant. d'Unterwalden), ch.-l. du demi-canton d'Obwald, sur les bords du *lac de Sarnen ;* 1.500 h. Agriculture, élève de bétail ; industrie laitière, fabrication de chapeaux de paille, tissage de soie.

**Sarno,** v. d'Italie (prov. de Salerne) ; 15.000 h. Vignobles, céréales.

**Saron** ou **Saronas** (PLAINE DE), distr. de l'anc. Palestine, entre Joppé et Césarée, célèbre par sa fertilité et par ses roses.

**saronide** n. m. (du gr. *sarônis, idos,* vieux chêne). Druide. Prêtre gaulois.

**Saronique** (GOLFE), nom donné autrefois à un golfe de la mer Egée, entre le cap Sunium et la pointe de l'Argolide. Auj., *golfe d'Egine* ou *d'Athènes.*

**Saros** ou **Xéros** (GOLFE DE), golfe de l'Archipel, qui entaille profondément la côte de Thrace le long de la presqu'île de Gallipoli.

**Sarpédon,** roi légendaire de Lycie, fils de Zeus et d'Europe, tué par Patrocle au siège de Troie, d'après l'*Iliade.* Jupiter ne put arracher à la mort son propre fils, condamné par les destins.

**Sarpédon** (*Mort de*), tableau de H.-L. Lévy (1874 ; musée du Luxembourg). Apollon apporte à Jupiter le corps de son fils. (V. p. 925.)

**sarpejeu** interj. Sorte de juron familier.

**sarper** [*pé*] v. n. *Mar.* Lever un grappin ou une ancre à force de bras.

**Sarpi** (Pietro, dit *Fra Paolo*), historien vénitien, né et m. à Venise (1552-1623) ; membre du conseil des Dix, auteur d'une célèbre *Histoire du concile de Trente,* écrite avec élégance et d'une remarquable liberté d'esprit.

**Sarpsborg,** v. de Norvège, sur le Glommen, près de son entrée dans le golfe de Christiania ; 13.000 h. Chute du *Sarpsfos,* utilisée pour la mise en activité de nombreuses usines.

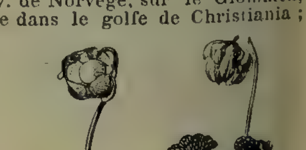
Sarracénies.

**sarracénie** [*sa-ra-sé-nî*] n. f. Genre de plantes dicotylédones dialypétales, type d'une famille dite des *sarracéniacées.*

— ENCYCL. Les sarracénies sont des herbes vivaces des régions marécageuses de l'Amérique du Nord, qui possèdent un rhizome épais, d'où partent des feuilles ordinaires disposées en rosette et des ascidies ayant l'aspect de cornets. Ces ascidies, souvent ornées de brillantes couleurs, remplissent un office très curieux : l'eau de pluie y séjourne en plus ou moins grande quantité, et une foule de petits insectes attirés par une sécrétion sucrée qui imprègne les bords du cornet, viennent s'y noyer, pour le plus grand profit de la plante, qui s'assimile leur substance. Principales espèces : *sarracénie pourpre* et *sarracénie de Drummond*. En Europe, on les cultive en serre.

**sarracénique** [*sa-ra*] adj. (du lat. *Sarracenus*, Sarrasin). Qui a rapport aux Sarrasins.

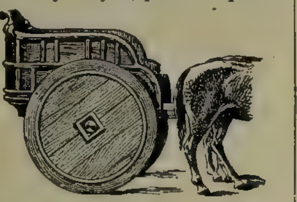
Sarracum.

**sarracum** [*kom'*] n. m. (mot lat.). *Antiq. rom.* Chariot que les peuples d'Italie empruntèrent aux barbares du Nord.

**sarraf** [*sa-raf'*] n. m. Changeur égyptien.

**Sarrail** (Maurice-Paul-Emmanuel), général fr., né à Carcassonne en 1856. Mis à la tête de la 3e armée en septembre 1914, il eut une part importante dans la victoire de la Marne. Commandant de l'armée d'Orient de la fin de 1915 à décembre 1917, il organisa le camp retranché de Salonique et l'offensive qui reprit Monastir. Il fut nommé haut commissaire en Syrie (1924).

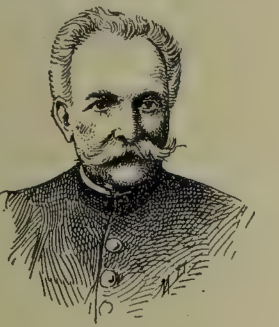
Général Sarrail.

**Sarralbe,** ch.-l. de c. de la Moselle, arr. de Forbach, au confluent de la *Sarre* et de l'*Albe* ; 3.950 h. Ch. de f. Salines. — Le cant. a 14 comm. et 12.420 h.

**sarrancolin** n. m. Marbre rouge sang, avec taches jaunes et veines d'un blanc pur, qui provient de Sarrancolin (Hautes-Pyrénées). [V. la planche MARBRES.]

**Sarras,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 15 kil. de Tournon ; 1.550 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Sarrasin, e** [*sa-ra-zin, i-ne*] (lat. *Sarracenus*), nom donné par les Occidentaux du moyen âge aux musulmans d'Europe et d'Afrique : *la bataille de Poitiers (732) arrêta l'invasion des Sarrasins et sauva la civilisation occidentale.* Adj. *Style sarrasin*, style ogival. *Tuiles sarrasines*, larges tuiles que l'on trouve en Provence et que l'on fait remonter au temps de l'occupation sarrasine. N. m. (avec une minuscule). *Arg. typogr.* Ouvrier qui accepte de travailler au-dessous du tarif fixé par ses camarades.

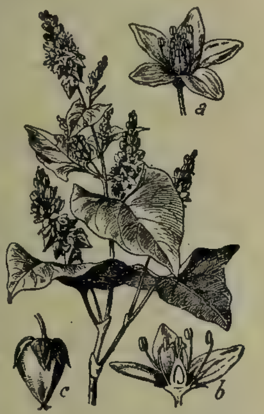

Sarrasin : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur ; *c*, fruit.

**sarrasin** [*sa-ra-zin*] n. m. *Bot.* Genre de polygonacées, renfermant des herbes dressées, vulgairement appelées *blé noir*, *blé rouge*, *bucail*, *carabin*. *Métall.* Mélange de scories, de cendres et de charbons projetés par le courant d'air contre les parois des fourneaux.

— ENCYCL. *Bot.* L'espèce principale de ce genre, voisin des polygonums, est le sarrasin commun (*fagopyrum esculentum*), à feuilles alternes, triangulaires ou cordiformes, à fleurs réunies en grappes, et dont les fruits sont des akènes qui donnent une farine comestible. Le sarrasin, sans doute originaire de Perse, est peu exigeant sur la nature du sol ; on le cultive en France dans le Limousin, en Normandie, en Bretagne. La plante verte est utilisée comme fourrage ; ses graines servent à l'engraissement des volailles, mais on cultive le sarrasin surtout pour en tirer de la farine, dont certaines populations rurales font un pain noir assez lourd, des galettes, des bouillies, etc. Une autre variété, le *sarrasin de Tartarie*, est cultivée aussi en France.

**sarrasinage** [*sa-ra-zi*] n. m. *Arg. typogr.* Travail, état du sarrasin.

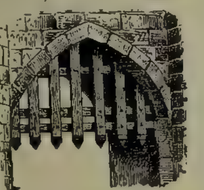
Sarrasine.

**sarrasine** [*sa-ra-zi-ne*] n. f. Espèce de herse qu'on suspend entre le pont-levis et la porte d'une ville, d'un château fort, etc., afin de la baisser au besoin.

**sarrasiner** [*sa-ra-zi-né*] v. n. *Arg. typogr.* Travailler à la façon des sarrasins, avec les sarrasins.

**sarrasinière** [*sa-ra-zi*] n. f. Lieu où l'on sert le sarrasin. Adjectiv. : *cave sarrasinière.*

**Sarrasinois, e** [*sa-ra-zi-noi, oi-ze*] adj. Ancienne forme de SARRASIN. V. ce mot.

**sarrau** ou **sarrot** [*sa-rô*] n. m. Vêtement léger que les ouvriers de la campagne portent par-dessus leurs autres vêtements. Sorte de blouse ouverte par derrière, que les enfants mettent par-dessus leur vêtement. Toile de fil de lin, ordinairement teinte en bleu, employée pour confectionner des vêtements de ce genre. *Liturg.* Ancien nom du *rochet*.

**Sarrau** (Emile), savant français, né à Perpignan, m. à Saint-Yrieix (1837-1904). Il a étudié la polarisation et la propagation de la lumière à travers les cristaux, puis la compressibilité des gaz et les explosifs. Directeur de l'École des poudres et de thermodynamique (1878). Membre de l'Académie des sciences (1886).

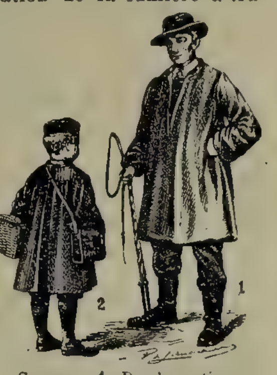

Sarrau : 1. De charretier ; 2. D'écolier.

**Sarraut** (Albert), homme politique français, né à Bordeaux en 1872. Gouverneur de l'Indochine en 1912, ministre des colonies en 1922, il fut délégué de la France à la Conférence de Washington.

**Sarrazac,** comm. de la Dordogne, arr. et à 42 kil. de Nontron ; 1.500 h.

**Sarre** (la) [en allem. *Saar*], riv. de France et de Prusse. Elle prend sa source dans les Vosges, au pied du Donon, arrose Sarreguemines, Sarrelouis, Sarrebrück, et se jette dans la Moselle (r. dr.) en amont de Trèves ; 235 kil.

**Sarre** (DÉP. DE LA), département français sous le premier Empire. Ch.-l. *Trèves*.

**Sarre** (TERRITOIRE DE LA), territoire de l'Europe centrale, situé au N. du département français de la Moselle, au S. de la province du Rhin et à l'O. du Palatinat ; il est arrosé au S. par la *Sarre*, d'où il tire son nom. Ce territoire, de 1.924 kilom. carr., peuplé de 440.000 h., a pour capitale *Sarrebrück* (110.000 h. avec les communes incorporées), et contient de précieuses mines de charbon. Il est, en vertu de l'article 49 du traité de Versailles (28 juin 1919), confié par l'Allemagne à la Société des nations, que représente une commission administrative dont le président est Français ; quinze ans après la mise en vigueur du traité, la population indiquera par plébiscite de quel Etat elle désire relever. Quant aux mines du territoire sarrois, l'Allemagne en a cédé à la France la propriété entière et absolue, avec droit exclusif d'exploitation, pour compenser la destruction des mines de charbon du nord de la France.

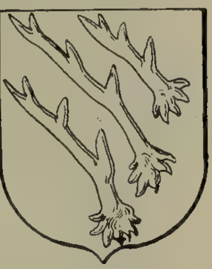
Armes de Sarrebourg.

**Sarrebourg** [*bour*], ch.-l. d'arr. de la Moselle, sur la *Sarre* ; 5.448 h. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine, croisement de la ligne Paris-Strasbourg par Nancy. Les Français ayant, en août 1914, poussé leur offensive dans la direction de Morhange-Sarrebourg, le 8e corps, qui faisait partie de l'armée Dubail (1re armée), occupa Sarrebourg le 18 ; les Allemands, pour les arrêter, attaquèrent Sarrebourg le 20, mais ils y furent énergiquement reçus par le 8e corps, qui, toutefois, après avoir arrêté victorieusement la pression du 15e corps allemand, dut, contraint par l'échec de Morhange, se replier derrière la Meurthe. La bataille de Sarrebourg fait partie de la bataille d'ensemble de Lorraine de 1914. Sarrebourg, qui a peu souffert, a, dans son arrond., 5 cant., 105 comm., et 61.051 h. ; son cant. a 25 comm. et 20.207 h.

**Sarrebrück,** v. de Prusse (prov. du Rhin) ; 105.000 h. (*Sarrebruckois*). Premier combat de la guerre franco-allemande (2 août 1870). Forges, fonderies de fer.

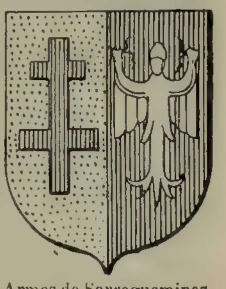
Armes de Sarreguemines.

**Sarreguemines,** ch.-l. d'arr. de la Moselle ; 14.200 h. Ch. de f. Faïences, porcelaines. Métallurgie du cuivre. — L'arr. a 73 comm. et 70.000 h.

**Sarreinsberg,** comm. de la Moselle, arr. de Sarreguemines ; 1.420 h.

**Sarrelouis** [*lou-i*], v. de Prusse (Province du Rhin) ; 8.310 h. Patrie du maréchal Ney. Bijouterie.

**sarrète** n. f. (pour *serrète* ; de *serrer*). *Pathol.* Nom vulgaire du *trismus* des nouveau-nés.

**sarrette** [*sa-rè-te*] ou **serrette** [*sè-rè-te*] n. f. Nom vulgaire de la *serratule*.

**Sarrette** (Bernard), fondateur du Conservatoire de musique de Paris, né à Bordeaux, m. à Paris (1765-1858).

**sarrézi** n. m. Fromage pétri avec des épices.

**Sarrians,** comm. de Vaucluse, arr. et à 8 kil. de Carpentras ; 2.590 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles. Filature de soie.

**Sarrien** (Jean-Marie-Ferdinand), homme politique fr., né à Bourbon-Lancy, m. à Paris (1810-1915), l'un des chefs du parti radical, plusieurs fois ministre ; président du Conseil en mars 1906.

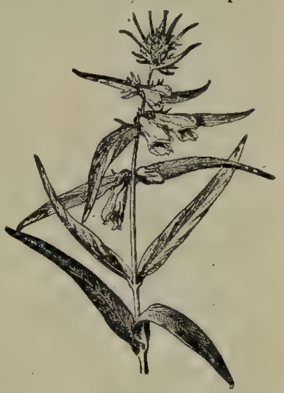
Sarriette.

**sarriette** [*sa-ri-è-te*] n. f. (lat. *satureia*). Genre de labiées, renfermant une quinzaines d'espèces d'herbes ou de sous-arbrisseaux, dont certaines sont cultivées dans les jardins et employées comme condiment.

— ENCYCL. La sarriette commune ou des jardins (*satureia hortensis*) est une plante annuelle à feuilles opposées, linéaires, d'un vert grisâtre, à petites fleurs rosées. La sarriette de montagne (*satureia montana*) est un sous-arbrisseau à feuilles luisantes et glabres.

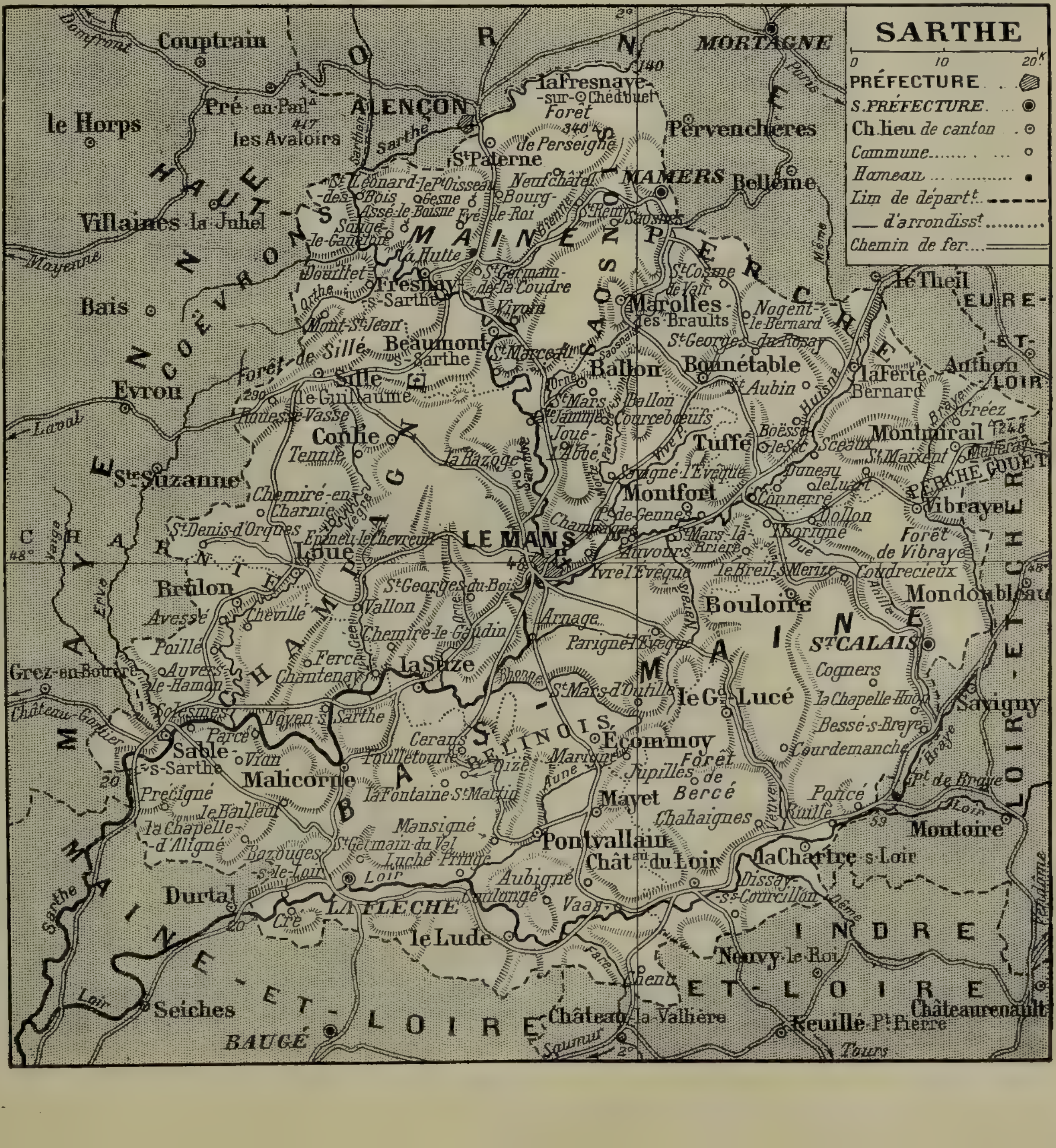
SARTHE
0 10 20K
PRÉFECTURE
S.PRÉFECTURE
Ch.lieu de canton
Commune
Hameau
Lim de départt
d'arrondisst
Chemin de fer
LE MANS
ALENÇON
MAMERS
MORTAGNE
LA FLÈCHE
ST CALAIS
BAUGÉ
Couptrain
Pré en Pail
les Avaloirs
le Horps
Villaines-la-Juhel
Bais
Evron
Ste Suzanne
Brûlon
Sablé-s-Sarthe
Malicorne
la Suze
Loué
Conlie
Sillé-le-Guillaume
Fresnay-s-Sarthe
Beaumont-s-Sarthe
Ballon
Bonnétable
Marolles-les-Braults
Pervenchères
Bellême
la Fresnaye-sur-Chédouet
St Paterne
le Theil
Authon
la Ferté-Bernard
Montmirail
Vibraye
Tuffé
Montfort
Bouloire
Mondoubleau
le Gd Lucé
Ecommoy
Mayet
Pontvallain
Châtre du Loir
la Chartre-s-Loir
Montoire
Savigny
le Lude
Durtal
Seiches
Château la Vallière
Neuvy-le-Roi
Neuillé-Pt-Pierre
Châteaurenault
Grez-en-Bouère
Forêt de Perseigne
Forêt de Sillé
Forêt de Bercé
Forêt de Vibraye
Sarthe
Loir
Mayenne
EURE-ET-LOIR
LOIR-ET-CHER
INDRE-ET-LOIRE
MAINE-ET-LOIRE
ORNE
MAINE
PERCHE
SAOSNOIS
CHAMPAGNE
BELINOIS

**Sarrola-Carcopino,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 20 kil. d'Ajaccio ; 880 h. — Le cant. a 5 comm., et 3.320 h.

**sarrot** [*sa-ro*] n. m. V. SARRAU.

**Sarrus** (Pierre-Frédéric), mathématicien français, né et m. à Saint-Affrique (1798-1861).

**sarrussophone** [*sa-ru-so-fo-ne*] n. m. (de *Sarrus* n. pr., et du gr. *phônê*, son). Instrument de musique à vent, en cuivre, à anche double. (Il se rapproche du basson et de l'ophicléide par la forme, du trombone par le timbre.)

— ENCYCL. Il y a six types de sarrussophones : le soprano en *si* ♭, l'alto en *mi* ♭, le ténor en *si* ♭, le baryton en *mi* ♭, la basse en *si* ♭ et la contrebasse en *mi* ♭. L'étendue est la même pour les six types (plus de deux octaves et demie).

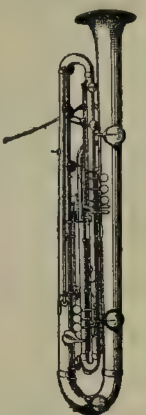
Sarrussophone.

**Sars-Poteries,** comm. du Nord, arr. et à 10 kil. d'Avesnes ; 2.550 h. Ch. de f. N. Verreries, poteries. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**sart** n. m. *Agric.* Syn. de ESSART.

**Sart** ou **Sart-lèz-Spa,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 2.160 h. Filatures. Draps, toiles.

**sartage** n. m. et **sarter** v. a. *Agric.* Syn. de ESSARTAGE et ESSARTER.

**Sart-Dame-Avelines,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 2.250 h. Tanneries.

**Sartène,** ch.-l. d'arr. (Corse), à 30 kil. d'Ajaccio ; 6.400 h. (*Sartenais* ou *Sartinois*). Huile, bestiaux. — L'arr. a 8 cant., 47 comm., 47.700 h. Le cant. a 8 comm., et 7.040 h.

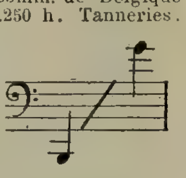
Etendue du sarrussophone.

**Sarthe** (la), riv. de France ; elle a sa source dans le dép. de l'Orne, arrose Alençon, Le Mans, Sablé, et se joint à la Mayenne au-dessus d'Angers pour former la Maine ; 285 kil. Elle est navigable en amont du Mans.

**Sarthe** (DÉP. DE LA), dép. formé d'une partie du Maine et d'une fraction de l'Anjou ; préf. *Le Mans* ; s.-préf. *La Flèche*, *Mamers*, *Saint-Calais* ; 4 arr., 33 cant., 386 comm., 389.235 h. (*Sarthois*). 4$^e$ corps d'armée ; cour d'appel d'Angers ; évêché au Mans. Ce dép. doit son nom à la *Sarthe*, qui l'arrose. L'élevage et l'agriculture sont, avec l'exploitation des carrières, les principales ressources du département.

**sartière** [*ti*] n. f. Terrain inculte, situé au pied d'une digue, dans les marais salants ou le long d'un étang.

**Sartilly** [*ll* mll.], ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 14 kil. d'Avranches, non loin de la baie du Mont-Saint-Michel ; 1.210 h. — Le cant. a 14 comm., et 7.100 h.

**sartine** n. f. Grande perruque que portaient les juges des parlements.

**Sartine** (Antoine-Raymond-Jean-Gualbert-*Gabriel* **de**), comte d'Alby, lieutenant de police de 1759 à 1774, puis ministre de la marine, né à Barcelone, m. à Tarragone (1729-1801). Il accomplit d'importantes réformes dans l'éclairage des rues, et organisa le service de protection des habitants ; mais il abusa du cabinet noir.

**sartis** [*ti*] n. m. Cordage connu sous le nom de *bastin*. Cordage servant à haler certains filets. Hauban des galères.

**Sarto** (Andrea ANGELI, connu sous le nom d'*Andrea* **del**), célèbre peintre italien, né et m. à Florence (1486-1531). Ses tableaux valent par la justesse de la composition et l'agrément du coloris. Citons, parmi les principaux : *les Trois rois mages*, une *Cène*, *la Charité*, *la Madone avec saint François et saint Jean l'Evangéliste*, et surtout son propre portrait.

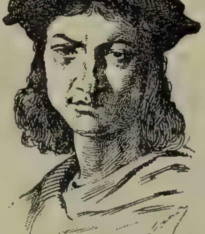
Andrea del Sarto.

**Sartrouville,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 23 kil. de Versailles ; 2.550 h. Ch. de f. Et. Féculerie.

**Sarzana,** v. d'Italie (prov. de Gênes), sur la Magra ; 15.000 h. Belle cathédrale des xiv$^e$ et xvii$^e$ siècles.

**Sarzeau** [*zô*], ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 28 kil. de Vannes ; 4.790 h. (*Sarzeautins*). Ch. de f. Patrie de Le Sage. — Le cant. a 5 comm., et 89.90 h.

**Sarzec** (Ernest CHOQUIN **de**), diplomate et explorateur français, né à Sarzec, m. à Paris (1837-1901). Il opéra en Chaldée, notamment à Tello, des fouilles heureuses.

**sas** [*sâ*] n. m. (bas lat. *setaceum ;* de *seta*, soie). Tamis de crin, de soie, etc., entouré d'un cercle de bois, pour passer de la farine, du plâtre, des liquides, etc. Claie servant à passer les terres dont on veut enlever les pierres. *Fig. Passer au gros sas*, examiner légèrement, sans grande attention. *Faire tourner le sas*, l'agiter, le tourner d'une certaine façon, dans l'espoir de découvrir l'auteur d'un larcin, suivant une superstition populaire. Partie d'un canal, comprise entre les deux portes d'une écluse. (V. ÉCLUSE.)

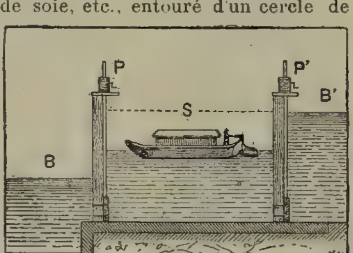

Sas : B, bief d'aval ; B', bief d'amont ; P, porte du bief d'aval ; P', porte du bief d'amont ; S, sas.

**Sasebo,** v. de l'empire du Japon (île de Kiousiou) ; 93.000 h. Port.

**Saskatchewan,** riv. du Dominion Canadien, dans le Nord-Ouest, tributaire du lac Winnipeg ; 1.450 kil. — Donne son nom à une *province* en voie de développement rapide ; 757.000 h. Capitale *Regina*.

**Saskatoon,** v. du Dominion Canadien (Saskatchewan), sur la rivière Saskatchewan ; 21.000 h.

**saspachite** n. f. Variété de *stilbite*.

**Saspires** ou **Sapires,** peuple ancien de l'Asie Mineure, sur la côte du Pont-Euxin, près de l'Araxe.

**sassafras** [*frass*] n. m. (mot d'orig. améric.). Genre de lauracées, renfermant une seule espèce (*sassafras officinalis*), assez bel arbre à feuilles caduques, originaire du Canada et de la Floride, rustique sous nos climats : *le bois, l'écorce et la racine de sassafras sont fébrifuges et sudorifiques, et le bois, d'un beau jaune, est parfois utilisé en ébénisterie.*

**sassage** [*sa-sa-je*] n. m. Action de sasser.

**Sassanides,** dynastie perse, qui régna de 226 à 632 de notre ère. Elle tire son nom de son fondateur Ardeschir, descendant du mage Sassan. Dépouillés par les Arabes, les derniers Sassanides se réfugièrent auprès des empereurs de Chine.

**Sassari,** v. d'Italie (Sardaigne) ; 44.000 h. Belle cathédrale (xv$^e$-xviii$^e$ s.). Huileries, tabac. Ch.-l. de la prov. homonyme ; 343.000 h.

**sassata** [*sa-sa*] n. f. Indigo provenant de la troisième pousse de l'indigotier.

**sasse** [*sa-se*] n. f. (provenç. *sasso*). Pelle creuse, qui sert à jeter l'eau hors des embarcations. Blutoir dans lequel tombe de la farine.

**Sasse** (*Marie*-Constance), cantatrice française, née à Gand, m. à Paris (1828-1907). Elle passa dix ans à l'Opéra de Paris, puis chanta sur les principales scènes étrangères.

**sassement** [*sa-se-man*] n. m. Action de sasser.

**sassenage** [*sa-se*] n. m. Fromage très estimé, que l'on fabrique dans les environs de *Sassenage* (Isère).

**Sassenage,** ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 6 kil. de Grenoble ; 1.350 h. Belles grottes, dites *Cuves de Sassenage*, dans les gorges du Furon. Fromages estimés. Chaux. — Le cant. a 7 comm., et 6.390 h.

**sasser** [*sa-sé*] v. a. (de *sas*). Passer au sas : *sasser de la farine.* Agiter dans une matière pulvérulente, pour polir. Passer (la farine) au blutoir. *Fig. Sasser et ressasser une affaire*, l'examiner minutieusement.

**sasser** [*sa-sé*] v. a. Faire passer un bateau par le sas d'une écluse.

**sasset** [*sa-sè*] n. m. Petit sas.

**Sassetot-le-Mauconduit,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 29 kil. d'Yvetot ; 1.440 h.

**sasseur, euse** [*sa-seur, eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui sasse. N. m. Instrument pour sasser. Crible mécanique pour le nettoyage des grains.

**Sassoferrato (il).** *Biogr.* V. SALVI (G.-B.).

**sassoire** [*sa-soi-re*] n. f. *Techn.* Nom d'une partie de l'avant-train de la voiture, qui, soutenant la flèche, permet de faire tourner le véhicule. *Mar.* Ornement formant un quart de cercle, dans la construction des navires.

**sassoline** [*sa-so*] n. f. Acide borique hydraté, que l'on trouve dans les lagoni de Toscane

**sassure** [*sa-su-re*] n. f. Ce qu'on sépare d'une matière en la passant au sas.

**Satallièh** ou **Adalia,** v. d'Asie Mineure, sur le golfe de son nom ; 25.000 h. Victoire des Sarrasins sur Louis VII de France (1148). Tapis, étoffes.

**Satan** (de l'hébr. *haschatân*, l'ennemi ou l'adversaire), le chef des démons, mentionné fréquemment dans l'Ancien et le Nouveau Testament et surtout dans l'Apocalypse. *Royaume de Satan*, enfer, monde pervers. *Sujets, fils de Satan*, réprouvés, habitants de l'Enfer. *Orgueil de Satan*, orgueil extrême.

**satané, e** adj. *Fam.* Digne de Satan ; abominable : c'est un *satané farceur.*

**satanien** [*ni-in*] ou **satanite** n. m. Membre d'une secte du iv$^e$ siècle, qui adorait Satan.

**satanique** adj. Propre à Satan. Digne de Satan : *intrigue satanique.*

**sataniquement** [*ke-man*] adv. D'une manière satanique.

**sataniser** [*zé*] v. a. Rendre satanique.

**satanisme** [*nis-me*] n. m. Caractère de ce qui est satanique.

**satellite** [*tèl-li-te*] n. m. (du lat. *satelles, itis*, escorte). Homme armé, ministre des violences de celui qu'il accompagne. *Par ext.* Homme qui obéit complètement aux volontés d'un autre. *Astr.* Planète secondaire, qui tourne autour d'une planète principale : *la Lune est le satellite de la Terre. Mécan.* Nom donné à une roue d'engrenage dont l'axe n'est pas fixe et tourne avec la roue qui l'entraîne. Adj. *Veines satellites*, veines qui avoisinent les artères.

— ENCYCL. *Astr.* Les satellites décrivent des ellipses autour de leur planète principale ; leurs mouvements sont soumis aux lois de Kepler. La durée de la rotation des satellites sur eux-mêmes est égale à la durée de leur révolution autour de la planète centrale, et cela pour tous les satellites observés jusqu'ici.

**satellitisme** [*tèl-li-tis-me*] n. m. *Biol.* Influence que certains êtres reçoivent par le développement d'autres êtres dans le même milieu.

**Sathonay-camp** [*nè-kan*], comm. de l'Ain, arr. et à 18 kil. de Trévoux ; 3.432 h. Ch. de f. P.-L.-M. Camp.

**Sathonay-village** [*nè*], comm. de l'Ain, arr. et à 17 kil. de Trévoux ; 435 h.

**sâti** ou **suttee** adj. f. Dans l'Inde, qualification de la femme parfaite, c'est-à-dire de la veuve qui pousse l'amour conjugal jusqu'à s'immoler sur le bûcher funéraire de son mari, afin de le suivre dans l'autre monde. *Par ext.* N. m. Ce service funèbre lui-même.

**sati-drap** n. m. Variété de drap dont la chaîne est en coton ou en soie et la trame en laine, en vigogne, en poil de chèvre, etc.

**Satie** (Alfred-Erikit LESLIE-SATIE, dit *Erik*), compositeur français, d'origine écossaise, né à Honfleur, m. à Arcueil (1866-1925) ; musicien d'une inspiration fantaisiste et goguenarde et d'une technique originale ; auteur de : *Sarabande*, *Parade*, *Socrate*.

**satiété** [*si*] n. f. (lat. *satietas*). Réplétion d'aliments, qui va jusqu'au dégoût : *manger jusqu'à satiété. Fig.* Dégoût produit par l'usage immodéré : *satiété des plaisirs, des honneurs. Jusqu'à satiété*, jusqu'à ennuyer, fatiguer.

**satif, ive** adj. (lat. *sativus*). Qui vient des graines qu'on a semées : *plantes satives.*

**Satigny,** comm. de Suisse (cant. de Genève) ; 1.340 h. Vignobles.

**Satillieu,** ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 31 kil. de Tournon ; 2.230 h. Soieries. — Le cant. a 10 comm., et 10.050 h.

**satin** n. m. (lat. *setino ;* de *seta*, soie). Etoffe de soie fine, moelleuse et lustrée, dont la trame ne paraît pas à l'endroit. Etoffe quelconque, lustrée à la manière du satin de soie. *Fig. Peau de satin*, douce et unie.

— ENCYCL. On fabrique le satin avec la soie, la laine, le coton, ces matières textiles employées seules ou mélangées ; les unes forment la chaîne, les autres la trame. Ce tissu est un type d'armature, dont l'effet est imité par une grande quantité d'étoffes présentant un aspect analogue. Cet effet est produit par la chaîne ou la trame.

**satinade** n. f. Petite étoffe de soie imitant le satin, mais beaucoup plus mince.

**satinage** n. m. Action de satiner. Calandrage destiné à donner du lustre à un tissu. *Phot.* Opération qui a pour but de donner le brillant à l'épreuve photographique, fixée et virée, au moyen de la presse à satiner. *Impr.* Opération à laquelle on soumet les feuilles imprimées, pour faire disparaitre le relief occasionné par le foulage.

**satinaire** [*nè-re*] n. m. Ouvrier qui fabrique le satin.

**satiné, e** adj. Qui a l'apparence, le brillant du satin. *Peau satinée*, douce comme du satin. N. m. Rouet brillant comme celui du satin. Ouvrage fabriqué avec des fils d'or, d'argent ou de cuivre doré, et qui sert à garnir les meubles.

**satiner** [*né*] v. a. Donner à une étoffe, à du papier, etc., le lustre du satin : *presse à satiner ; papier satiné.* V. n. *Hortic.* Présenter l'aspect du satin : *tulipe qui satine.*

**satinette** [*nè-te*] n. f. Etoffe de coton et soie, ou de coton seul, offrant l'aspect du satin.

**satineur** n. et adj. m. Ouvrier qui satine des étoffes, du papier.

**satire** n. f. (lat. *satira*). Petite pièce de poésie, où l'auteur attaque les vices et les ridicules de son temps : *les satires de Boileau.* Discours, écrit piquant ou médisant : *la satire Ménippée.* Blâme indirect : *certaines louanges sont des satires.*

— ENCYCL. Etymologiquement, le mot *satire*, qui vient du latin *satura*, mélange, est l'équivalent du mot français *farce*. On distingue généralement trois sortes de satires : satire morale et religieuse, satire politique, satire littéraire ; mais ces genres se confondent souvent entre eux, comme leurs objets. Les Grecs ont peu connu la satire ; Ménippe seul semble avoir cultivé ce genre spécial, mélange de prose et de vers, auquel il a laissé son nom.

Les Latins ont revendiqué l'invention du genre, dans lequel brillèrent d'abord Nævius, Ennius, Pacuvius et surtout Lucilius. Horace y prodigua les ressources de son esprit aimable et railleur. Après lui vinrent Perse, quelque peu obscur, mais penseur et moraliste vigoureux ; Juvénal, poète et rhéteur d'un incomparable éclat.

Dans les littératures modernes, la satire a surtout été cultivée en France, où elle convenait le mieux au caractère de la race. Tout notre moyen âge est imprégné d'esprit satirique. Préparée par Rabelais, Ronsart, d'Aubigné, Du Bellay, la satire est cultivée sous une forme distincte par Mathurin Régnier, qui lui donne une verdeur et une verve qui n'ont jamais été dépassées chez nous.

Au commencement du xvii$^e$ siècle, la satire est un genre à la mode, cultivé par presque tous les poètes. Boileau écrit des *Satires* vigoureuses, mais un peu froides, et dont plusieurs sont imitées d'Horace et de Juvénal. Au xviii$^e$ siècle, Lagrange-Chancel, Gilbert et quelques autres continuent la tradition. André Chénier renouvelle le genre dans ses immortels *Iambes*. Au xix$^e$ siècle, la tradition se maintient dans les *Iambes* d'Auguste Barbier, la *Némésis* de Méry et de Barthélemy, et surtout dans les *Châtiments* de V. Hugo. Les littératures étrangères comptent aussi de grands poètes satiriques : Dryden, Pope et Byron en Angleterre ; Wieland en Allemagne ; l'Arioste, l'Arétin, Alamanni, Alfieri en Italie.

**Satire Ménippée.** V. MÉNIPPÉE.

**Satires** d'Horace (41-31 av. J.-C.), au nombre de dix-huit, en deux livres, œuvre dans laquelle le poète latin attaque les vices et les travers de son temps, tantôt avec âpreté, tantôt, surtout dans les dernières, sur un ton de spirituel badinage, dans un style familier, vif et mordant. La morale en est d'ailleurs généralement épicurienne. Les *Satires* d'Horace ont été imitées par Régnier et par Boileau. Les plus connues ont pour sujet le *Voyage à Brindes*, un *Repas ridicule*, les *Saturnales*, la *Défense du poète*, etc.

**Satires** de Perse (52-62 ap. J.-C.), au nombre de six, poésies trop souvent obscures mais d'une grande énergie de pensée et de style, et d'une belle élévation morale. Elles sont remplies d'allusions aux événements contemporains et s'inspirent de la morale stoïcienne.

**Satires** de Juvénal (80-120 apr. J.-C.), au nombre de seize, célèbres satires où l'auteur attaque avec éloquence et aigreur les mœurs corrompues de son temps. Sa muse, comme il le dit lui-même, ne s'inspire que de l'indignation : *Facit indignatio versum.* C'est dans ce petit recueil qu'on lit cette pensée devenue proverbiale : *Maxima debetur puero reverentia* (On doit à l'enfance le plus grand respect). Et c'est aussi à Juvénal que J.-J. Rousseau a emprunté la célèbre devise : *Vitam impendere vero* (Dévouer sa vie à la vérité). Il y a dans son œuvre beaucoup de mouvement, de vérité, un réalisme original, mais aussi de l'aigreur, de la jalousie, de l'exagération et de la rhétorique. Il serait imprudent de ne juger son temps que d'après ses satires.

**Satires** de Régnier (1608), au nombre de seize, poésies pleines de verve, de bon sens et de malice exquise, où l'auteur peint le ridicule en traits énergiques, mais qui justifient trop souvent ces deux vers de Boileau :

> Heureux si ses écrits, craints du chaste lecteur,
> Ne se sentaient des lieux que fréquentait l'auteur.

Les satires : *le Souper ridicule, l'Amour, l'Apologie* du poète, *Macette*, etc., sont les pièces principales.

**Satires** de Boileau, au nombre de douze, composées la plupart dans la jeunesse de l'auteur (1660-1668), quelques-unes dans son extrême vieillesse (1694-1705). Les principales sont : *la Rime et la Raison, le Départ du poète, le Repas ridicule, les Embarras de Paris, De l'homme*, et surtout *A mon esprit*. Une foule de vers en sont devenus proverbes ; nous ne citerons que les principaux :

> J'appelle un chat un chat et Rolet un fripon.
>
> Aimez-vous la muscade ? On en a mis partout.
>
> De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
> Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'homme.
>
> Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue.
>
> Attaquer Chapelain ! ah ! c'est un si bon homme !
>
> Qui méprise Cottin n'estime point son roi,
> Et n'a, selon Cottin, ni Dieu, ni foi, ni loi.
>
> Il en est jusqu'à trois que je pourrais nommer.

Elles sont une œuvre remarquable de critique littéraire et morale. Le poète y poursuit, au nom de la raison, du bon sens, du juste milieu, les exagérations de tout genre, le faux bel esprit et le mauvais goût.

**Satires et élégies** de Gilbert (1778), poésies remarquables par la verve et l'énergie, parmi lesquelles on distingue : *le Dix-huitième Siècle, les Adieux à la vie, le Jugement dernier*. La forme est vigoureuse, mais parfois un peu pénible.

**satirique** adj. (lat. *satiricus*). Qui appartient à la satire : *ouvrage satirique*. Qui écrit des satires : *poète satirique*. Enclin à la médisance : *esprit satirique*. N. m. Auteur de satires.

**satiriquement** [*ke-man*] adv. D'une manière satirique. (Peu us.)

**satiriser** [*zé*] v. a. Railler d'une manière piquante et satirique.

**satisfaction** [*tis-fak-si-on*] n. f. (lat. *satisfactio*). Contentement, joie : *recevoir un témoignage de satisfaction*. Action par laquelle on répare une offense : *réclamer, donner satisfaction. Théol.* Réparation du tort causé au prochain, ou de l'injure faite à Dieu par le péché. Ant. **Mécontentement.**

**satisfactionnaire** [*tis-fak-si-o-nè-re*] n. m. *Hist. relig.* Partisan de la satisfaction par les œuvres.

**satisfactoire** [*tis-fak-toi-re*] adj. (de *satisfaction*). Propre à expier, à réparer les fautes commises : *œuvre satisfactoire*.

**satisfaire** [*tis-fè-re*] v. a. (lat. *satisfacere* ; de *satis*, assez, et *facere*, faire. — Se conj. comme *faire*.) Rendre content : *satisfaire ses maîtres*. Assouvir : *satisfaire son ambition, ses passions*. Payer ce qu'on doit à : *satisfaire ses créanciers*. Faire réparation d'une offense à : *satisfaire son adversaire*. Plaire, être agréable à : *le bon style satisfait l'esprit*. Contenter l'esprit, éclairer les doutes de : *réponse qui ne satisfait pas. Satisfaire l'attente*, répondre au désir, à l'espérance de. *Satisfaire un besoin*, faire ce que ce besoin exige. V. n. Acquitter ce qui est dû : *satisfaire pour quelqu'un*. Faire ce qu'on doit : *satisfaire à ses devoirs. Théol.* Donner à Dieu la réparation qui lui est due de l'injure qui lui est faite par le péché. Ant. **Mécontenter.**

**satisfaisant** [*tis-fe-zan*], **e** adj. Qui contente, satisfait : *réponse satisfaisante*. Dont on peut se contenter : *résultat satisfaisant*.

**satisfait** [*tis-fè*], **e** adj. Content : *je suis satisfait de vos progrès*. Assouvi, rempli : *ses désirs sont satisfaits*. N. m. Homme satisfait et spécialem. celui qui éprouve une satisfaction égoïste ou déraisonnable : *les mécontents et les satisfaits*. Ant. **Mécontent.**

**satisfecit** [*tis-fé-sit'*] n. m. invar. (mot lat.). Attestation donnée en témoignage de satisfaction.

**satis verborum**, mots lat. signif. : *Assez de paroles*.

**Satledj** ou **Sutledj,** cours d'eau de l'Inde, né dans le Tibet, l'une des cinq rivières du Pendjab ; 1.500 kil. Utilisé pour l'irrigation.

**Satoralja-Ujhely,** bourg de Hongrie, ch.-l. du comitat de Zemplin, sur la Ronyva ; 20.000 h.

**Satory,** plateau fortifié, au S.-O. de Versailles, où est établi un champ de manœuvre.

**satou** n. m. *Pop.* Bâton. (Vx.)

**sat prata biberunt.** V. CLAUDITE JAM RIVOS.

**satrape** n. m. (gr. *satrapês*). Gouverneur d'une province, chez les anciens Perses : *les satrapes jouissaient d'une autorité presque illimitée. Fig.* Grand seigneur despotique, riche et voluptueux.

— Encycl. Les satrapes étaient les gouverneurs de provinces de l'empire perse. Ils levaient des troupes dans leur gouvernement, pourvoyaient à tous les emplois civils et militaires, recueillaient les tributs et les faisaient parvenir au roi. Leur indépendance au début était si grande, qu'ils étaient plutôt de véritables rois vassaux. Au temps de Darius, le nombre des satrapies était de trente et une : Perse, Elam, Chaldée, Assyrie, Mésopotamie et Syrie, Egypte, îles de la Méditerranée, Asie Mineure (3 satrapies), Médie, Arménie, Arie, Khorasmie, Bactriane, Sogdiane, Sacie (Tartarie), etc. Leur pouvoir fut diminué par Darius, mais ils recouvrèrent peu à peu leur autorité première. Lorsque les Romains attaquèrent l'empire de Perse, le pays était partagé en trois grandes divisions, commandées chacune par un vice-roi qui avait sous ses ordres dix-huit grands *satrapes*. La richesse vraiment royale des satrapes a fait de ce mot, dans la langue actuelle, un synonyme d'homme vivant dans le faste et la volupté.

**satrapie** [*pî*] n. f. Nom donné aux grands gouvernements ou provinces de l'empire des Perses.

**satrapique** adj. Qui appartient à un satrape.

**Satsouma, Satzouma** ou **Satzuma,** prov. du Japon (île de Kiou-Siou), célèbre par ses faïences à ton crémeux, sobrement décorées de paysages, de fleurs d'animaux mythiques.

**satteau** [*sa-tô*] n. m. Barque employée à la pêche du corail.

**saturabilité** n. f. *Chim.* Qualité de ce qui peut être saturé.

**saturable** adj. *Chim.* Susceptible de saturation.

**saturant** [*ran*], **e** adj. Qui sature.

**saturateur** n. m. Appareil employé pour saturer certains liquides de certains gaz. Appareil employé dans les projections pour saturer l'oxygène d'éther.

**saturation** [*si-on*] n. f. (lat. *saturatio*). Action de saturer. Etat de ce qui est saturé : *le point de saturation varie avec la température. Electr.* Etat d'un aimant artificiel qui possède le maximum d'aimantation permanente.

**saturé, e** adj. *Chim.* Se dit d'un composé qui n'est pas susceptible de fixer de nouveaux éléments et ne peut se modifier que par substitution.

**saturer** [*ré*] v. a. (lat. *saturare*). Amener à l'état de la plus grande condensation possible, en augmentant autant qu'elle peut l'être la quantité de matière diluée ou combinée : *saturer un acide. Fig.* Rassasier, fatiguer par la satiété : *il est impossible de saturer la curiosité du public*.

**satureur** n. m. Ouvrier qui sature le jus de betteraves de lait de chaux.

**saturité** n. f. (lat. *saturitas*). Etat d'une personne, d'une chose saturée. (Vx.)

**saturnales** n. f. pl. (lat. *saturnalia*). Fêtes en l'honneur de Saturne. Fêtes dans lesquelles le désordre, la licence se donnent libre cours : *les jours gras sont de véritables saturnales*.

— Encycl. Fêtes célébrées à Rome, tous les ans, les 16, 17 et 18 décembre, les saturnales étaient établies, dit-on, en l'honneur de l'égalité qui régnait parmi les hommes du temps de Saturne, lorsque, chassé du ciel par Jupiter, il vint habiter le Latium, où il fit fleurir l'âge d'or. On se livrait à toutes sortes de réjouissances, dans lesquelles régnaient la liberté et parfois la licence la plus entière. Les esclaves revêtaient la toge et faisaient semblant de commander à leurs maîtres. Tout leur était permis. Quant aux gens sérieux ou de goût délicat, ils quittaient généralement Rome à ce moment.

**Saturnales** (*les*), ouvrage capital de Macrobe, sorte de dialogue entre les grands esprits de son temps, précieux par la multitude de renseignements et de citations qu'il contient sur l'antiquité classique. Le plus considérable et le plus intéressant de ces fragments est le *Songe de Scipion* de Cicéron.

**saturne** n. m. Nom donné au plomb par les anciens alchimistes. *Extrait de saturne*, solution d'acétate de plomb. (On l'emploie en pharmacie pour préparer l'eau blanche.)

**Saturne** ou, en gr., **Cronos,** fils d'Uranus et de Gæa, le Ciel et la Terre, époux de Cybèle et père de Jupiter, de Neptune, de Pluton, de Junon. Une promesse faite à Titan le forçait à dévorer ses enfants dès leur naissance. Cybèle parvint à sauver Jupiter en mettant à sa place une pierre, que Saturne engloutit aussitôt. Plus tard, Jupiter détrôna son père et le chassa du ciel. Saturne se réfugia dans le Latium, où il fit fleurir la paix et l'abondance et enseigna aux hommes l'agriculture. C'est son règne que les poètes ont appelé l'*âge d'or*, auquel les écrivains font de si fréquentes allusions. Mais on rappelle surtout *Saturne dévorant ses enfants*, pour caractériser une époque, une institution, etc., dont les circonstances ou les résultats deviennent fatals à ceux mêmes qui auraient dû n'en recueillir que les bienfaits. (*Myth.*)

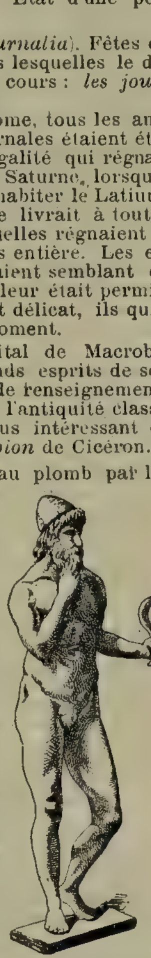

Saturne
(statue antique).

**Saturne,** planète qui, dans l'ordre des distances au Soleil, est la sixième de notre système.

— Encycl. *Astron.* Saturne est à la distance 9,54 du Soleil, la distance de la Terre au Soleil étant prise pour unité. C'est la plus grosse planète après Jupiter ; son rayon est neuf fois et demie plus grand que celui de la Terre, et, par suite, son volume est environ 745 fois celui de la Terre. Son aplatissement, 1/10e, est considérable ; sa durée de révolution autour du Soleil est de 29 ans 1/2 ; elle tourne sur elle-même en 10 h. 14′. On aperçoit autour de Saturne deux anneaux circulaires minces et larges, l'entourant sans le toucher et réfléchissant, eux aussi, la lumière solaire : entre ces deux anneaux, se trouve un anneau obscur, véritable trouée dans la matière, qui permet d'apercevoir le disque de Saturne. Le double anneau de Saturne tourne sur lui-même en 10 h. 32″ ; sa masse équivaut à 1/620e de celle de Saturne ; il paraît composé d'une multitude de satellites très rapprochés. Outre cet anneau, Saturne possède dix satellites, qui se meuvent à peu près dans le plan des anneaux.

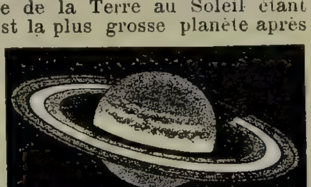

Saturne.

**saturniadés** ou **saturniidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de lépidoptères bombyciens, renfermant les genres saturnie, attacus, etc. : *le bel attacus atlas, acclimaté en France avec l'ailante, appartient aux saturniadés*. S. un *saturniadé* ou *saturniidé*. (Quelques auteurs donnent à cette famille le nom de *attacidés*, prenant pour type l'*attacus*.)

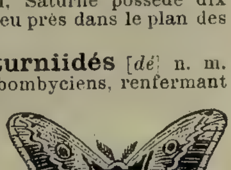

Saturnie.

**saturnie** [*nî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, renfermant de nombreuses espèces répandues sur le globe.

— Encycl. Les saturnies (*saturnia*) sont de grands papillons bruns ou roux varié de gris, avec un ocelle rouge et bleu sur chaque aile. On les appelle communément *paons de nuit*. Le *grand paon de nuit* (*saturnia piri*) mesure environ 12 centimètres d'envergure ; il est commun aux environs de Paris ; sa chenille vit sur les arbres fruitiers. La *saturnie atlas* appartient au genre *attacus*.

**saturnien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à Saturne. *Géol. Période saturnienne*, période antérieure à la révolution qui a donné leur forme actuelle aux continents. *Astrol.* Nom des personnes nées sous l'influence de la planète Saturne. *Métriq. lat. Vers saturnien*, vers latin très ancien, qui est un septénaire ïambique catalectique.

**saturnin, e** adj. (de *Saturne*). Qui a rapport au plomb, qui est produit par le plomb : *maladies saturnines. Goutte saturnine*, forme de la goutte déterminée par le saturnisme et qui est caractérisée par l'apparition précoce de dépôts tophacés et de déformations articulaires. N. m. Personne atteinte de saturnisme.

**Saturnin** ou **Sernin** (saint), premier évêque de Toulouse, apôtre du Languedoc, né à Patras (Grèce), m. martyrisé à Toulouse probablement vers 250. Une église de Toulouse, magnifique spécimen de l'art roman, lui est dédiée. — Fête le 29 novembre.

**Saturninus** (Lucius Apuleius), tribun romain, m. en 100 av. J.-C. Partisan de Marius, il fit passer une loi agraire et causa dans Rome un tel désordre que Marius lui-même dut, comme consul, marcher contre lui et le bloquer avec ses amis dans le Capitole. Saturninus fut mis à mort.

**Saturninus** (Publius Sempronius), l'un des empereurs dits les *Trente tyrans*, m. vers 267. Elevé au trône par ses soldats, il fut massacré par eux quatre mois plus tard.

**saturnisme** [*nis-me*] n. m. (de *saturne* n. m.). Intoxication chronique par le plomb.

— Encycl. Le saturnisme, jadis très répandu, atteint les ouvriers qui manipulent le plomb : cérusiers, cartonniers, peintres en bâtiment, vitriers, typographes, etc. Le signe le plus évident est la *colique de plomb*, qui survient brusquement. La douleur est vive, continue ; le ventre est dur, rétracté, et la constipation opiniâtre. On note, en outre, un liséré bleuâtre gingival, de la fétidité de l'haleine, des paralysies locales, des déformations articulaires, etc.

Le traitement consiste en purgatifs énergiques, des bains sulfureux, du miel soufré.

L'emploi du blanc de céruse est réglementé par la loi en vue de prévenir les accidents dus au saturnisme.

On a signalé enfin un saturnisme moins connu, dû à des couverts rétamés avec un mélange de plomb et d'antimoine, à l'usage des bouteilles vissées avec des petits plombs, à l'absorption d'eau ayant longtemps séjourné dans des tuyaux de plomb, etc.

**saturnite** n. f. *Minér.* Variété de plomb sulfuré.

**satyre** n. m. (gr. *saturos*). *Mythol.* Demi-dieu rustique. *Fig.* Homme cynique et débauché. *Entom.* Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, renfermant de nombreuses espèces répandues sur le globe. (Ce sont de jolis papillons dont les ailes supérieures arrondies et les inférieures obtuses sont variées de brun, de roux et de jaune. Ils sont communs en France.)

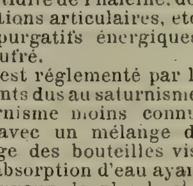

Satyre.

— Encycl. *Mythol.* Divinités secondaires, compagnons de Bacchus, les satyres sont représentés avec une chevelure hérissée, des oreilles pointues et plantées dans la tête comme celles des animaux, deux petites cornes sur le front et des jambes semblables à des pattes de chèvre. Ils tiennent à la main soit une coupe, soit un thyrse, soit un instrument de musique : une flûte de préférence. Chez les Grecs, ils formaient le chœur dans le drame satyrique.

**Satyre et le Voyageur** (*le*) ou *le Satyre et le Passant*, tableau de Jordaens (Munich). Le sujet de ce tableau a été puisé par le peintre dans les fabulistes anciens. C'est celui qui est raconté dans la fableau de La Fontaine, *le Satyre et le Passant*. (V. p. 926).

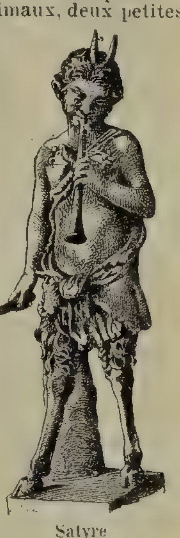

Satyre
(statue antique de la villa Albani).

**satyresse** [*rè-se*] n. f. Satyre femelle.

**satyriaque** adj. Qui tient du satyriasis, qui appartient au satyriasis.

**satyriasis** [*ziss*] n. m. (gr. *saturiasis*). Exagération morbide du désir sexuel chez l'homme.

— Encycl. Le satyriasis peut se développer à tous les âges, mais c'est surtout vers l'âge de cinquante ans qu'il est le plus fréquent. Le traitement comporte les bromures, le camphre, les hypnotiques ; l'électricité, la balnéothérapie, les douches sont fort utiles.

**satyriasme** [*ri-as-me*] n. m. Mal de reins, résultant de l'abus des plaisirs vénériens.

**Satyricon,** pamphlet satirique de Pétrone, mêlé de prose et de vers, où l'auteur a introduit les éléments les plus variés. C'est dans cet ouvrage que se trouve l'épisode de la *Matrone d'Ephèse* et surtout le *Festin de Trimalcion*, description comique d'un repas ridiculement somptueux, où l'auteur a rassemblé à plaisir toutes les exagérations de la prodigalité des Romains dégénérés. Cet épisode est resté célèbre, et les écrivains y font des allusions fréquentes, ainsi qu'à Trimalcion, ce Turcaret de la décadence romaine.

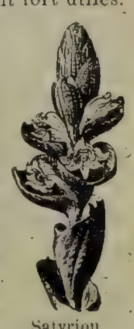

Satyrion.

**satyrion** n. m. Genre d'orchidées voisines des orchis, qui croissent dans les régions chaudes et tempérées, et dont une espèce (*satyrion à odeur de bouc*) appartient à la flore d'Europe.

**satyrique** adj. Qui appartient aux satyres : *danse satyrique. Drame satyrique*, chez les Grecs, poème dramatique à la fois pathétique et comique, à personnages conventionnels, où le chœur était composé de satyres : *le* Cyclope *d'Euripide est le seul drame satyrique que nous ayons conservé.*

**saualpite** n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de chaux, qu'on appelle aussi *zoïsite.*

**sauce** [*sô-se*] n. f. (lat. *salsa ;* de *sal*, sel). Assaisonnement liquide, qu'on sert avec certains mets où il entre du sel, des épices, etc. : *sauce au vin ; sauce à la tomate. Fig.* Accessoire, accompagnement. *A toutes les sauces*, sous toutes les formes : *accommoder un même sujet à toutes les sauces. Ne savoir à quelle sauce mettre une chose*, ne savoir quel usage en faire. *Pop. Gober la sauce*, payer les pots cassés. (V. POISSON.) *Techn.* Bouillie claire de farine de froment, dans laquelle les mégissiers trempent les peaux avant de les ouvrir sur le palisson. Liqueur employée pour donner de la couleur à l'or. (On écrit aussi SAUSSE dans cette acception.) Crayon noir, très friable, dont les artistes se servent pour dessiner à l'estompe.

**saucé** [*sô-sé*], **e** adj. Se dit des pièces ou monnaies antiques de cuivre, recouvertes d'une couche d'argent très mince.

**saucée** [*sô-sé*] n. f. *Pop.* Averse. *Fig.* Correction matérielle.

**saucer** [*sô-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il sauça, nous sauçons.*) Tremper dans la sauce : *saucer son pain dans du lait. Fam.* Mouiller beaucoup : *touristes que l'orage a saucés. Saucer quelqu'un*, le réprimander fortement.

**saucerie** [*sô-se-rî*] n. f. Office de saucier, dans les grandes maisons d'autrefois.

**saucier** [*sô-si-é*] n. m. Vendeur de sauces. (Vx.) Officier de cuisine qui était chargé, dans les grandes maisons d'autrefois, de préparer les sauces et les épices. Cuisinier chargé des sauces. *Mar.* Plaque, taquet, qui reçoit le pivot d'un cabestan, etc.

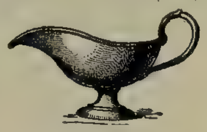
Saucière.

**saucière** [*sô*] n. f. Vase dans lequel on sert des sauces sur la table.

**saucisse** [*sô-si-se*] n. f. (lat. *salsicium*). Boyau rempli de viande de porc hachée et assaisonnée. *Fig. Ne pas attacher ses chiens avec des saucisses*, être ladre, avare. *Aéron.* Ballon captif de forme allongée, servant d'observatoire militaire.

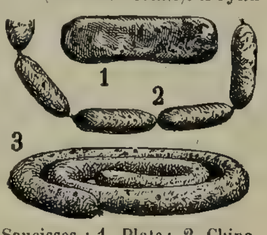

Saucisses : 1. Plate ; 2. Chipolata ; 3. De Toulouse.

**saucisseur** [*sô-si-seur*] n. m. Nom donné autrefois aux charcutiers. (On a dit aussi SAUCISSIER.)

**saucisson** [*sô-si-son*] n. m. (ital. *salsiccione*). Grosse saucisse crue ou cuite, fortement assaisonnée. Long rouleau de toile rempli de poudre, dont on se sert pour mettre le feu à un fourneau de mine. Fascinage fait de branchages liés en forme de boudin. Gomme-gutte en rouleau.

— ENCYCL. La viande de porc seule ou mélangée à celles de bœuf, de cheval, de mulet et d'âne entre dans la fabrication des saucissons, dont les plus connus sont ceux d'Arles, de Lyon, de Toulouse, de Lorraine, de Bologne, ou mortadelle, d'Estrémadure, de Bretagne, et de ménage. Ces viandes, hachées menu, sont refoulées dans des boyaux de bœuf, de veau, de porc ou de mouton.

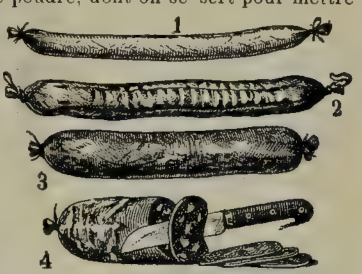

Saucissons : 1. De Lorraine ; 2. De Lyon ; 3. D'Arles ; 4. Découpage d'un saucisson.

**Sauer** (Emile), pianiste et compositeur allemand, né à Hambourg en 1862 ; auteur de concertos, sonates et autres pièces pour piano.

**sauf** [*sof*] **sauve** [*sô-ve*] adj. (lat. *salvus*). Sauvé, tiré d'un péril de mort : *avoir la vie sauve.* Qui n'est point endommagé : *l'honneur est sauf. Sain et sauf*, sans dommage : *se tirer sain et sauf d'une bagarre.*

**sauf** [*sof*] prép. (de *sauf* adj.). Sans blesser, sans porter atteinte : *sauf votre respect.* Hormis, à la réserve de : *sauf meilleur avis ; sauf à recommencer.* Excepté : *il a tout vendu, sauf sa maison.* Sous réserve de, excepté le cas de : *sauf meilleur avis. Sauf à*, quitte à : *sauf à changer. Sauf que*, sous la réserve que. *Sauf erreur ou omission*, formule que l'on met au bas de la copie ou de l'extrait d'un compte, afin d'aviser l'intéressé qu'on est prêt à réparer les erreurs qu'il pourra signaler. (On abrège en : *S. E. ou O.*)

**sauf-conduit** [*sof-kon-du-i*] n. m. Permission donnée par l'autorité d'aller en quelque endroit, d'y séjourner quelque temps et de s'en retourner librement, sans crainte d'être arrêté : *solliciter un sauf-conduit.* Sauvegarde que les magistrats accordaient, en certains cas, à des débiteurs exposés à la contrainte par corps. Permission qu'un général donne, en temps de guerre, de passer sur le terrain qu'occupe son armée. Pl. des *sauf-conduits.*

**sauf-répit** n. m. *Féod.* Délai accordé par des seigneurs, en Bretagne, pour la prestation du serment de fidélité et l'hommage.

**sauge** [*sô-je*] n. f. (lat. *salvia*). Genre de plantes de la famille des labiées.

— ENCYCL. Les sauges sont des herbes dressées, des sous-arbrisseaux ou des arbrisseaux à feuilles opposées, sans stipules, entières, dentées, à fleurs de couleurs variées. Le genre comprend environ cinq cents espèces ; la *sauge officinale, thé de France* ou *thé de Grèce* (*salvia officinalis*), a des fleurs violettes, bleues ou blanches ; elle croît spontanément dans le midi de la France ; ses feuilles sont utilisées en infusions stimulantes. La sauge des prés (*salvia pratensis*) est moins aromatique ; la *sauge sclarée* est employée parfois comme succédané du houblon ; la *sauge éclatante* croît au Brésil ; etc.

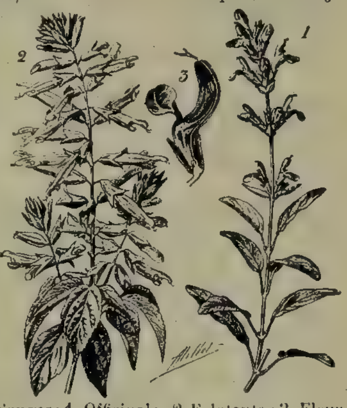

Sauges : 1. Officinale ; 2 Eclatante : 3. Fleur de la sauge des prés.

**saugé** [*sô-jé*], **e** adj. Qui contient de la sauge : *vin saugé.*

**saugé** [*jé*] ou **sauget** [*sô-jè*] n. m. Variété de lilas.

**saugeoire** [*sau-joi-re*] n. f. Sorte de pelle employée pour mettre le sel dans les paniers.

**sauger** [*sô-jé*] n. m. Variété de poirier sauvage, dont les fruits servent à faire du poiré.

**saugerette** [*sô-je-rè-te*] n. f. Nom donné, en Normandie, au saule rampant.

**saugie** [*sô-jî*] n. f. *Pharm.* Breuvage fait avec de la sauge.

**Saugnacq-et-Muret,** comm. des Landes, arr. et à 72 kil. de Mont-de-Marsan ; 1.360 h. Essences.

**Saugor** ou **Sagar,** v. de l'Empire anglais de l'Inde (Provinces Centrales) ; 46.000 h. Ch.-l. de district,

**saugrenée** [*sô-gre-né*] n. f. *Art cul. anc.* Pois ou fèves accommodés avec du beurre, des fines herbes, de l'eau et du sel.

**saugrenu, e** [*sô*] adj. (du lat. *sal*, sel, et de *grenu*). Qui est d'une bizarrerie ridicule : *question saugrenue.*

**saugrenuité** [*sô*] n. f. Qualité de ce qui est saugrenu ; chose saugrenue. (Peu us.)

**saugue** [*sô-ghe*] n. f. Bateau de pêche en usage sur les côtes de la Méditerranée.

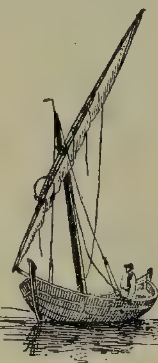
Saugue.

**Saugues** [*sô-ghe*], ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 44 kil. du Puy, sur la Seuge ; 3.810 h.— Le cant. a 14 comm. et 11.660 h.

**Saujon** [*sô*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 26 kil. de Saintes ; 3.150 h. (*Saujonnais*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 14 comm. et 12.320 h.

**Saül** [*sa-ul'*], premier roi des Hébreux, né vers 1115 av. J.-C., m. à la bataille de Gelboé vers 1055 av. J.-C. Etant allé à la recherche des ânesses de son père, qui s'étaient égarées, Saül se rendit auprès de Samuel pour apprendre de lui quel chemin elles avaient pris. Le prophète, averti par une inspiration divine que c'était là l'homme qui devait régner sur Israël, le consacra aussitôt, de sorte qu'en cherchant les ânesses de son père, Saül trouva une couronne. D'abord favorable à David, il devint jaloux de lui et lui tendit des embûches. Battu par les Philistins à Gelboé, il se donna la mort, et David lui succéda.

**Saül** (*Apparition de Samuel à*), tableau de Salvator Rosa, connu aussi sous le nom de la *Pythonisse d'Endor* (Louvre). Consultée par Saül la veille de la bataille de Gelboé, la pythonisse d'Endor évoqua l'ombre du prophète Samuel, qui prédit au roi que les Israélites seraient vaincus et que lui-même périrait avec ses trois fils. (v. p. 926)

**saulaie** [*sô-lè*] ou **sausaie** [*sô-sè*] n. f. Lieu planté de saules.

**Saulcy** [*sôl-si*] (Louis-Félicien-Joseph CAIGNART **de),** antiquaire et numismate français, né à Lille, m. à Paris (1807-1880). Son ouvrage capital est un *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François Ier.*

**Saulcy-sur-Meurthe,** comm. des Vosges, arr. et à 7 kil. de Saint-Dié, sur la Meurthe ; 1.660 h. Ch. de f. E. Mine de cuivre, cuirs, tissage. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**saule** [*sô-le*] n. m. (de l'anc. h. allem. *salaha*, influencé par le latin *salix*). Genre de *salicinées*, comprenant des arbres très répandus au bord des eaux des régions tempérées : *on appelle* saules pleureurs *ceux dont les branches et le feuillage retombent latéralement.*

— ENCYCL. Les saules sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, fréquemment tomenteuses à la face inférieure, lancéolées ; les chatons apparaissent avant les feuilles. La taille des saules est très variable ; on trouve des saules pleureurs de 20 mètres de haut et des saules réticulés de 0m,25. En général, ils poussent au bord des eaux, en tout cas dans les terrains frais et humides de l'hémisphère nord, remontant jusqu'à la limite des neiges éternelles. Le genre comprend de nombreuses espèces : *saule à cinq étamines*, dont l'écorce est employée en tannerie ; *saule à feuilles d'if ; saule pourpre* ou *osier rouge*, et *saule de vannier*, qui fournissent l'osier ; *saule blanc, saule de Babylone* ou *saule pleureur, saule marsaux, saule fragile, saule réticulé*, etc. Le bois des saules est léger (bois blanc) ; on l'utilise en menuiserie. Il sert également à la fabrication d'un charbon très léger, qui sert à faire de la poudre.

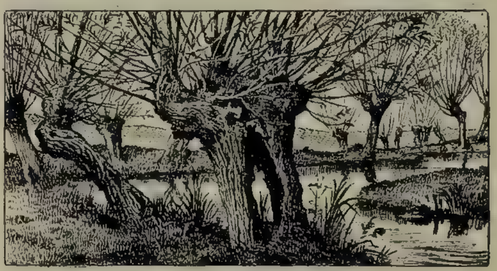
Saules.

Le saule pleureur qui a été planté sur la tombe d'Alfred de Musset (au Père-Lachaise) était la réalisation d'un désir que ce charmant poète avait formulé dans ces vers d'une poésie simple et touchante :

> Mes chers amis, quand je mourrai,
> Plantez un saule au cimetière ;
> J'aime son feuillage éploré ;
> La pâleur m'en est douce et chère,
> Et son ombre sera légère
> A la terre où je dormirai.

**saulée** [*sô-lé*] n. f. Rangée de saules.

**saulet** [*sô-lè*] n. m. Nom vulgaire du *moineau franc.*

**Saulgé,** comm. de la Vienne, arr. et à 6 kil. de Montmorillon, au-dessus de la Gartempe ; 1.390 h. Filature, brasserie.

**Saulieu** [*sô*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 28 kil. de Semur ; 3.510 h. Blé, bois. Ch. de f. P.-L.-M. Eglises Saint-Andoche (XIIe s.) et Saint-Saturnin XIe-XVe s.) — Le cant. a 12 comm. et 9.680 h.

**Saulnes,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 46 kil. de Briey ; 2.160 h. Ch. de f. E. Fer, métallurgie. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**saulsaie** n. f. Syn. de SAULAIE.

**Sault** [*sô*], ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 43 kil. de Carpentras ; 1.890 h. Fromagerie. — Le cant. a 5 comm., et 3.510 h.

**Saultain,** comm. du Nord, arr. et à 4 kil. de Valenciennes ; 1.220 h. Ch. de f. N. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Saulteux** [*sol-teû*], tribu de Peaux-Rouges du Canada, appartenant à la famille des Algonquins.

**Sault-Sainte-Marie** [*sô*], nom de deux villes jumelles, l'une canadienne (11.000 h.), l'autre appartenant aux Etats-Unis (12.000 h.), toutes deux situées sur la *rivière Sainte-Marie*, sortie du lac Supérieur qui se jette par des rapides dans le lac Huron. Grand commerce.

**Saulx** [*sô*], ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 22 kil. de Lure ; 770 h. — Le cant. a 18 comm. et 5.200 h.

**Saulx de Tavannes.** V. TAVANNES.

**Saulxures-sur-Moselotte** [*sô-su-re*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 21 kil. de Remiremont ; 4.050 h. (*Saulxurons*). Ch. de f. E. Scieries, filatures. — Le cant. a 10 comm., et 22.830 h.

**Saulzais-le-Potier** [*sô-zè, ti-é*], ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 17 kil. de Saint-Amand ; 850 h. — Le cant. a 11 comm., et 8.720 h.

**Saulzoir,** comm. du Nord, arr. et à 20 kil. de Cambrai ; 2.030 h. Ch. de f. N. Tissages. A moitié détruite au cours de la Grande Guerre.

**Saumaise** [*sô-mè-ze*] (Claude **de),** érudit français), né à Semur, m. à Spa (1588-1653). Il professa longtemps en Hollande et fut attaché à la personne de la reine Christine de Suède. Parmi ses ouvrages indigestes, citons son énorme *Commentaire sur Solin et Pline.*

**saumâtre** [*sô*] adj (lat. *salmacidus*). D'un goût approchant de celui de l'eau de mer : *eau saumâtre. Pop.* Désagréable, fâcheux.

**saumier** [*sô-mi-é*] n. m. Harpon employé pour prendre les gros saumons.

**saumon** [*sô*] n. m. (lat. *salmo*). Genre de poissons physostomes, type de la famille dess almonidés.

— ENCYCL. Les saumons sont de grands poissons carnassiers fusiformes, à museau long ; ils attaquent, à défaut des insectes qui tombent à l'eau et dont ils sont très friands, les autres poissons. Le saumon commun (*salmo salar*), qui peut atteindre 1 mètre et plus de long et un poids de 20 kilogrammes, vit dans les eaux douces, où il se reproduit, et dans les eaux salées, où il se développe. Il passe la première période de son existence d'alevin sur le lieu même de la ponte ; vers l'âge de un an et demi à deux ans, le jeune saumon (appelé *tacon*), long de 10 à 12 centimètres et pesant une quarantaine de grammes, gagne la mer. C'est là que durant plusieurs années (deux, trois, quatre, cinq, mais rarement moins de deux) les saumons, dans les profondeurs où ils vivent, grossissent avec rapidité : puis ils reviennent à l'embouchure des rivières, qu'ils remontent pour aller pondre dans les eaux fraîches et bien aérées : les gros, en hiver, les moyens (2 à 3 kilogr.) au printemps, les petits (*madeleineaux* ou *castillons*) en été. La fraye les affaiblit énormément et bien peu regagnent la mer ; les autres périssent au long du voyage. La chair du saumon, d'une couleur rougeâtre spéciale (*saumon*), est très délicate.

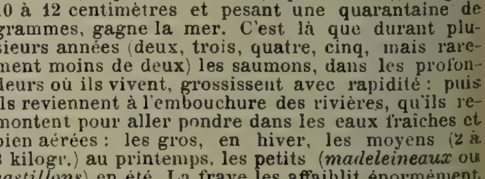
Saumon.

La pêche du saumon a diminué considérablement en France, en raison du nombre d'usines établies sur les cours d'eau. Cette pêche est cependant, pour certaines régions, une source de revenus très importante. Comme les saumons remontent régulièrement les mêmes cours d'eau, il ne faut pas leur barrer la route et, lorsque la construction d'une usine nécessite l'établissement d'un barrage il est de toute nécessité de disposer un passage (échelle à poissons).

On pêche le saumon au filet ou à la ligne. Dans ce dernier cas, on se sert soit de mouches artificielles, soit de vairons vivants ou morts, soit de poissons artificiels (*devons*, etc.). Il faut une ligne d'une solidité à toute épreuve.

**saumon** [*sô*] n. m. (par anal. de forme avec le précédent). Masse de fer de fonte, de plomb ou d'étain, telle qu'elle est sortie de la fonte. Vase qu'emploie le cirier pour fondre la cire. Adjectiv. Se dit d'une couleur rosée analogue à celle de la couleur de la chair du saumon : *ruban saumon.*

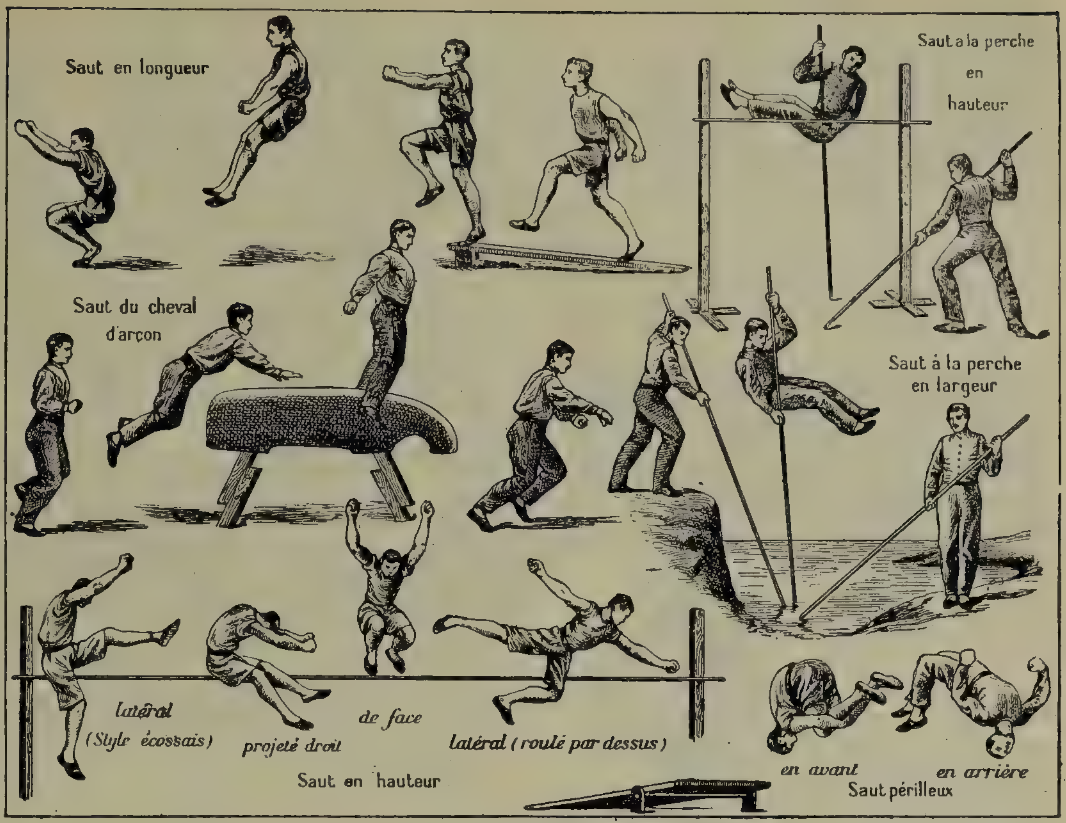

SAUTS.

**saumoné, e** [*sô*] adj. Se dit des poissons dont a chair est rosée comme celle du saumon : *truite aumonée.*

**saumoneau** [*sô-mo-nô*] n. m. Petit saumon.

**saumonelle** [*sô-mo-nè-le*] n. f. *Pêch.* Syn. de BLANCHAILLE OU MENUISE.

**saumonière** n. f. *Pêch.* Syn. de SAUMIER.

**saumonière** [*sô*] n. f. Récipient allongé et étroit, de cuivre étamé ou de 'er émaillé, dans lequel on 'ait cuire le saumon.

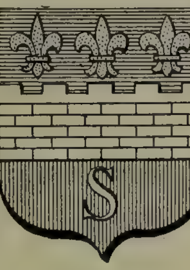

Armes de Saumur.

**Saumur** [*sô*], ch. d'arr. Maine-et-Loire), sur la Loire ; 16.200 h. (*Saumurois*) ; ch. de f. Et. et Orl. ; à 48 kil. l'Angers. Ecole de cavalerie. V. ÉCOLE.) Vins blancs mousseux, grains, toiles, cuirs. Patrie de M^me Dacier. Château du temps du roi René. Hôtel de ville gothique. Eglises Saint-Pierre (XII^e s.), Notre-de-Dame-Nantilly XII^e s.). — L'arr. a 7 cant., 4 comm. et 87.840 h. Le cant. Nord-Est a 8 comm., et 8.430 h. ; le cant. Nord-Ouest, 4 comm. et 8.510 h. ; e cant. Sud, 15 comm. et 24.740 h.

**Saumur** (*Conspiration de*), tentée en février 1822 par le général Berton, qui échoua et fut condamné a mort.

**saumurage** [*sô*] n. m. Action de mettre des matières alimentaires dans la saumure.

**saumure** [*sô*] n. f. (du lat. *sal*, sel, et de *muire*). Substance liquide, qui se dépose dans les vases où 'on a salé le poisson ou la viande.

**saumuré, e** [*sô*] adj. Mis dans la saumure.

**Saumurois** [*sô-mu-roi*], anc. div. de l'Anjou, dans le département actuel de Maine-et-Loire. Nom appliqué aujourd'hui à la région viticole de Saumur, qui donne les excellents vins pétillants de Dampierre, Souzay, Parnay, Turquant, Montsoreau, puis ceux des coteaux du Thouet (Varrains, Saint-Cyr, Brézé).

**saunage** [*sô*] n. m. ou **saunaison** [*sô-nè-zon*] n. f. Action de tirer le sel des eaux de mer. Epoque où se fait cette opération. Fabrication et vente du sel. *Faux saunage*, sous l'ancien régime, contrebande du sel.

**saunaison** n. f. *Techn.* Syn. de SAUNAGE.

**Saunderson** [*dèr-son'*] (Nicolas), mathématicien anglais, né à Thurlston, aveugle de naissance (1682-1739). Il avait inventé une *arithmétique palpable*, permettant de faire toutes les opérations d'arithmétique au moyen du sens du toucher.

**sauner** [*sô-né*] v. n. (lat. pop. *salinare ;* de *sal*, sel). Faire le sel. Produire du sel, en parlant des bassins et des marais salants.

**saunerie** [*sô-ne-rî*] n. f. (de *sauner*). Bâtiments et instruments propres à la fabrication du sel.

**sauneron** [*sô*] n. m. Mal qui vient aux pieds des ouvriers des salines.

**saunier** [*sô-ni-é*] n. et adj. m. (lat. *salinarius*). Ouvrier qui fait le sel. Marchand de sel. *Faux saunier*, sous l'ancien régime, celui qui faisait la contrebande du sel.

**saunière** [*sô*] n. f. (lat. *salinaria*). Espèce de coffre où l'on conserve le sel. Mélange d'argile et de sel marin, que l'on place dans un parc ou une forêt, pour que les cerfs, daims, chevreuils viennent le lécher.

**Saunière** (Paul), romancier français, né et m. à Paris (1827-1894), auteur de nombreux romans populaires qui dénotent de l'imagination et un réel talent de conteur : *le Roi Misère, le Capitaine Marius, le Chevalier Tempête, la Belle Argentière, Flamberge*, etc.

Paul Saunière.

**saupiquet** [*sô-pi-kè*] n. m. (du lat. *sal*, sel, et de *piquer*). Sauce piquante. (Vx.)

**saupoudrage** [*sô*] n. m. Action de saupoudrer.

**saupoudration** n. f. Syn. de SAUPOUDRAGE.

**saupoudrer** [*sô-pou-dré*] v. a. (de *sel*, et *poudrer*). Poudrer de sel et, *par ext.*, de farine, de sucre, etc. : *saupoudrer un gâteau de sucre. Fig.* Parsemer, orner çà et là : *saupoudrer son discours de citations latines.* (Ne pas dire *soupoudrer.*)

**saupoudroir** [*sô*] n. m. Instrument servant à saupoudrer.

**Sauppe** (Hermann), philosophe allemand, né à Wesenstein, m. à Gœttingue (1809-1893), commentateur de Démosthène, de Platon, etc.

**saur** [*sôr*] *ou* **sor** adj. m. (du holl. *zoor*, desséché). Salé et séché à la fumée : *hareng saur.* (On écrit aussi HARENG SAURE.)

**saurage** [*sô*] n. m. *Fauconn.* Etat d'un jeune oiseau qui n'a pas encore mué. *Pêch.* Syn. de SAURISSAGE.

**Saurat,** comm. de l'Ariège, arr. et à 23 kil. de Foix ; 2.720 h. Source minérale ; ardoisières, filature.

**saure** [*sô-re*] adj. (lat. pop. *saurus*). De la couleur jaune tirant sur le brun : *cheval saure. Fauconn.* Se dit d'un oiseau qui n'a pas encore mué.

**saure** [*sô-re*] n. m. Genre de poissons physostomes, propres aux mers chaudes et tempérées : *le saure rayé est appelé communément lambert dans le midi de la France.*

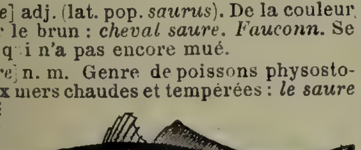

Saurel.

**sauroau** [*sô-rô*] n. m. Espèce de filet.

**saurel** [*sô-rèl*] n. m. Genre de poissons acanthoptères de la famille des scombéridés, répandus dans l'Atlantique : *les saurels sont communs sur les côtes de France, où on les désigne sous les noms les plus divers.*

**saurer** [*sô-ré*] v. a. (de *saur*). Faire sécher à la fumée : *saurer des harengs.*

**sauret** [*sô-rè*] ou **soret** [*rè*] adj. m. Syn. de SAUR.

**saurien, enne** [*sô-ri-in, è-ne*] adj. (du gr. *sauros*, lézard). Qui ressemble au lézard.

**sauriens** [*sô-ri-in*] n. m. pl. (du gr. *sauros*, lézard). Ordre de reptiles, comprenant les *lézards*, les *orvets*, les *scinques*, etc. S. un *saurien.*

— ENCYCL. Les sauriens ou lacertiliens sont des animaux non venimeux, ovipares ; carnassiers, sauf de rares exceptions, ils vivent d'insectes, de larves, d'œufs d'oiseaux ; la plupart sont des animaux utiles, parce qu'ils détruisent quantité d'insectes nuisibles. Ils sont, en général, très agiles et courent rapidement : la plupart sont inoffensifs. Citons parmi les principaux genres : geckos, iguanes, varans, scinques, caméléons, etc. Les crocodiles n'appartiennent pas à l'ordre des sauriens, mais à celui des *hydrosauriens.*

**saurin** [*sô*] n. m. Hareng laité, nouvellement sauré.

**Saurin** [*sô*] (Elie), théologien protestant, né à Usseau (Vienne), m. à Amsterdam (1639-1703). — Son frère JOSEPH, né dans le comtat Venaissin, m. à Paris (1655-1737), d'abord pasteur, se consacra ensuite à la géométrie. — Son petit-fils, JOSEPH, poète dramatique français, né et m. à Paris (1706-1781), auteur d'estimables tragédies, dont la principale est *Spartacus.* C'est à lui qu'on doit le vers placé au bas du buste de Molière à l'Académie française :

Rien ne manque à sa gloire ; il manquait à la nôtre.

**Saurin** (Jacques), prédicateur protestant (de la famille des précédents, né à Nîmes, m. à La Haye (1677-1730).

**saurir** [*sô*] v. a. Syn. de SAURER. Arroser avec du sauris.

**sauris** [*sô-ri*] n. m. Eau saturée de sel, de saumure, qui a servi à saler des harengs dans les caques.

**saurissage** [*sô-ri-sa-je*] n. m. Action de saurer.

**saurisserie** [*sô-ri-se-rî*] n. f. Endroit où s'effectue le saurissage : *les saurisseries de Hollande.*

**saurisseur** [*sô-ri-seur*] n. et adj. m. Ouvrier qui fait le saurissage,

**sauroctone** [*sô*] adj. m. (gr. *sauroctonos ;* de *sauros*, lézard, et *kteinein*, tuer). Tueur de lézards, épithète d'Apollon. Nom sous lequel on désigne une célèbre statue d'Apollon par Praxitèle.

**saurographe** ou **saurologue** [*sô, lo-ghe*] n. m. (du gr. *sauros*, lézard, et *graphê*, description [ou *logos*, discours]). Auteur d'un traité sur les sauriens.

**saurographie** [*sô, fî*] ou **saurologie** [*sô, jî*] n. f. Traité, étude sur les sauriens.

**saurographique** ou **saurologique** [*sô*] adj. Qui concerne la saurographie ou saurologie.

**sauromatum** [*sô, tom'*] n. m. Genre d'aroïdées originaires de la région indo-malaise, dont le spadice peut atteindre jusqu'à 0^m,60 de haut.

**saurophidiens** [*sô, di-in*] n. m. pl. Nom donné par certains naturalistes à un ordre de reptiles dans lequel ils réunissent les sauriens et les ophidiens. S. un *saurophidien.*

**sauropodes** [*sô*] n. m. pl. Sous-ordre de reptiles dinosauriens terrestres, qui renfermait de gigantesques formes atteignant jusqu'à 35 m. de longueur, comme les atlantosores. (Les sauropodes, parmi lesquels on peut citer les diplodocus, étaient pour la plupart herbivores et vécurent aux époques jurassique et crétacée.) S. un *sauropode.*

**sauropsidés** [*sô, dé*] n. m. pl. Division des vertébrés, renfermant les reptiles et les oiseaux, et que proposa Huxley, en se basant sur les caractères communs aux deux classes. S. un *sauropsidé.*

**sauroptérygiens** [*sô, ji-in*] n. m. pl. Ordre de reptiles fossiles, comprenant les plésiosaures et formes voisines. S. un *sauroptérygien.*

**saururacées** [*sô, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones à pétales, dont le genre *saurure* est le type. S. une *saururacée.*

**saurure** [*sô*] n. m. Genre de saururacées, renfermant des plantes herbacées de l'hémisphère nord.

**saurures** [*sô-ru-re*] n. m. pl. *Paléont.* Ordre d'oiseaux comprenant les archéoptéryx et formes voisines aujourd'hui éteintes, et qui vécurent à l'époque jurassique : *les saurures, qui faisaient le passage entre les reptiles et les oiseaux, étaient de curieux animaux ayant un bec d'oiseau pourvu de dents.*

**Sausheim,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulhouse ; 1.390 h. Ch. de f.

**saussaie** [*sô-sè*] n. f. Syn. de SAULAIE.

**sausse** [*sô-se*] n. f. *Techn.* V. SAUCE.

**Saussier** (Félix-Gustave), général et homme politique français, né à Troyes, m. au château de Thimécourt, près de Luzarches (1828-1905), gouverneur militaire de Paris de 1884 à 1898.

**Saussure** [*sô*] (Horace-Bénédict **de**), physicien et géologue genevois, né à Conches, près de Genève, m. à Genève (1740-1799). Il gravit un des premiers la cime du mont Blanc (1787) avec le guide Jacques Balmat, qui le premier en avait fait l'ascension l'année précédente. Ses recherches sur les glaciers sont classiques. Il inventa ou perfectionna divers instruments de physique. Il a écrit un intéressant *Voyage dans les Alpes.* — Son fils, NICOLAS-THÉODORE, naturaliste et chimiste suisse, né et m. à Genève (1767-1845). — FERDINAND, neveu du précédent, linguiste, né à Genève, m. au château de Vufflens (cant. de Vaud) [1857-1913] ; professeur à l'université de Genève ; auteur d'un *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*, ouvrage d'une importance capitale.

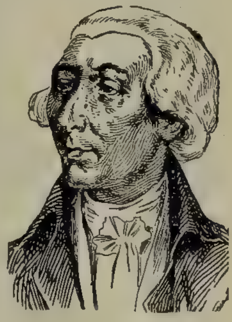

H.-B. de Saussure.

**saussurite** [*sô-su*] n. f. Substance feldspathique de couleur gris verdâtre. Syn. JADE DE SAUSSURE.

**saut** [*sô*] n. m. (lat. *saltus*). Action de sauter : *saut en longueur, en hauteur, à la perche*, etc. Chute : *il a fait là un terrible saut.* Chute d'eau dans le courant d'une rivière : *le saut du Niagara. Fig.* Passage brusque et sans degrés intermédiaires : *rien ne se fait par sauts dans la nature.* (V. NATURA NON FACIT SALTUS.) Mouvement subit de l'esprit, de l'imagination : *un saut d'idée.* Action d'un étalon couvrant une jument. *Mus.* Passage d'un son à un autre par degrés disjoints. *De plein saut*, tout à coup, brusquement. *Ne faire qu'un saut*, passer rapidement d'un endroit à un autre. *Faire le saut*, se déterminer à prendre un parti ; se ruiner, se déshonorer. *Au saut du lit*, au sortir du lit. *Saut périlleux*, saut qu'exécutent les acrobates, danseurs de corde, quand le corps fait un tour entier en l'air. *Saut de carpe*, exécuté à plat ventre. *Saut de mouton*, V. SAUTE-MOUTON. *Saut de loup*, fossé pour défendre l'entrée d'une propriété sans borner la vue. ALLUS. HIST. : **Saut de Leucade**. L'île de Leucade était fameuse par un promontoire formé de rochers escarpés, du haut duquel les amants malheureux se précipitaient dans la mer. Ceux qui échappaient à la mort étaient guéris de leur amour.

— ENCYCL. *Gymn.* Les sauts sont, parmi les exercices de gymnastique, les plus pratiqués et aussi les plus utiles, car ils amènent le développement des muscles des membres inférieurs. Ils s'exécutent *de pied ferme* (en longueur, en hauteur), ou succèdent à une course en longueur, en hauteur, en largeur et profondeur). Parfois, le gymnaste se sert d'un tremplin, dont l'élasticité augmente l'élan du sauteur (saut périlleux et sauts ordinaires). Il faut encore mentionner les *sauts à la perche*, permettant de franchir de larges fossés ou des rivières, les *sauts au chevalet* ou *au cheval d'arçon*, qui exercent à la fois les jambes et les bras.

**sautade** [*sô*] n. f. *Pêch.* Sorte de grand tramail pour la pêche des mulets et des bars.

**sautage** [*sô*] n. m. Action de faire sauter : *le sautage d'une mine.* (Peu us.)

**Sautai** (Paul-Emile), peintre français, né à Amiens, m. à Paris (1842-1901) ; a exécuté des tableaux de genre et d'histoire : *la Veille d'une exécution capitale*, etc.

**saut-de-lit** n. m. invar. Sorte de peignoir léger.

**saute** [*sô-te*] n. f. (de *sauter*). *Mar. Saute de vent*, changement subit dans le vent régnant.

**sauté** [*sô*] n. m. Mets que l'on fait sauter : *un sauté de chevreuil.*

**saute-bouchon** n. m. Nom donné autrefois au vin de champagne mousseux.

**sautée** [*sô-té*] n. f. (de *sauter*). Espace que l'on franchit d'un seul saut. *Fig.* Action d'omettre, de passer sous silence.

**saute-en-barque** [*sô-tan*] n. m. invar. *Mar.* Veston court de canotier.

**saute-en-bas** [*sô-tan*] n. m. invar. Sorte de veste pour aller en bateau, à cheval, etc.

**sautèlement** [*man*] n. m. Action de sauteler.

**sauteler** [*sô-te-lé*] v. n. (de *sauter.* — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je sautelle.*) Sautiller. (Vx.)

**sautelle** [*sô-tè-le*] n. m. Marcotte faite avec un sarment de vigne pour regarnir un vide. Sarment qu'on laisse long, et que l'on recourbe pour lui faire produire plus de grappes.

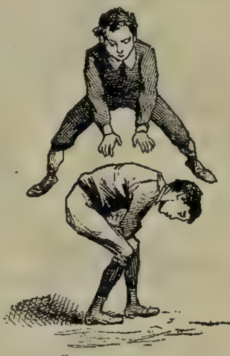
Saute-mouton.

**saute-mouton** n. m. Jeu dans lequel les joueurs sautent alternativement les uns par-dessus les autres. (On dit moins bien *saut-de-mouton.*)

— ENCYCL. Le jeu consiste à sauter par-dessus le dos d'un des joueurs (le mouton) qui se tient courbé, les bras appuyés sur ses genoux et la tête baissée. En sautant, on appuie légèrement les mains sur le dos du mouton. On tire au sort le premier mouton. En sautant, on prononce certains mots convenus. Toute infraction aux règles délivre le mouton, qui est remplacé par le délinquant. Le saute-mouton se joue encore *à la file*, en courant, chaque joueur sautant par-dessus tous les autres et se mettant à son tour en mouton à la suite.

**sauter** [*sô-té*] v. n. (lat. *saltare*). S'élever de terre avec effort, ou s'élancer d'un lieu dans un autre : *sauter de haut en bas.* Etre détruit par une explosion ; voler en éclats : *la poudrière a sauté.* S'élancer et saisir avec vivacité : *sauter au collet, à la gorge de quelqu'un. Mar.* Se dit du vent lorsqu'il change brusquement de direction. *Faire sauter un vaisseau*, mettre le feu aux poudres. *Faire sauter la cervelle à quelqu'un*, lui casser la tête d'un coup de pistolet. *Faire sauter la coupe*, remettre adroitement un jeu de cartes dans l'état où il était avant qu'on eût coupé. *Fig.* Parvenir d'une place inférieure à une autre plus élevée, sans passer par les degrés intermédiaires : *sauter de troisième en première. Sauter d'un sujet à l'autre*, passer brusquement d'une chose à une autre. *Sauter aux nues*, s'emporter. *La chose saute aux yeux*, est évidente. *Faire sauter la banque*, gagner tout l'argent du banquier. *Faire sauter quelqu'un*, lui faire perdre sa place. *Se faire sauter*, mettre le feu aux poudres de son navire, de la place que l'on défend. *Faire sauter* ou activ. *sauter*, faire cuire à feu vif, avec du beurre ou de la graisse, un morceau de viande, en le faisant sauter de temps en temps pour l'empêcher d'attacher : *faire sauter un poulet.* V. a. Franchir par un saut : *sauter un fossé. Fig.* Omettre : *sauter un feuillet, sauter le pas*, prendre un parti hasardeux après avoir longtemps balancé ; mourir. En parl. d'une jeune fille, Perdre sa virginité. PROV. : **Reculer pour mieux sauter,** céder pour un temps afin de mieux reprendre ses avantages : hésiter devant une décision désagréable, qu'il faudra prendre tôt ou tard. ALLUS. LITT. V. MARQUIS.

**sautereau** [*sô-te-rô*] n. m. Petite languette de bois mince mobile d'un clavecin, armée d'un morceau de plume ou de buffle.

**sauterelle** [*sô-te-rè-le*] n. f. (de *sauter*). Nom vulgaire de la plupart des insectes orthoptères sauteurs. Nom vulgaire de la crevette dans le nord de la France. Partie de la marcotte qui est hors de terre. Piège pour prendre les petits oiseaux. Instrument formé de deux règles assemblées à l'une de leurs extrémités, servant aux tailleurs de pierre, menuisiers, etc., pour tracer des angles. Mécanisme d'attache formé d'un crochet recourbé, terminant l'un des brins d'une chaine ou d'une corde et que l'on passe dans une maille d'une autre chaine ou la boucle d'une corde pour le ramener ensuite vers la première chaine en l'y maintenant par un anneau vertical. (Ce mode d'attache est employé dans les chaînes ou cordes des bat flancs d'écurie, des grues à vapeur, de l'artillerie, etc.)

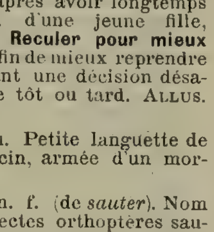
Sauterelle.

— ENCYCL. *Entom.* On désigne sous le nom de *sauterelles* la plupart des orthoptères sauteurs (criquets, locustes, etc.). Les sauterelles proprement dites (locustes), dont les espèces sont répandues sur l'hémisphère boréal, constituent un genre. Elles sont de couleur verte ou jaunâtre et possèdent des pattes postérieures longues, qui leur permettent de grands sauts, des ailes assez vastes ; elles vivent dans les prairies, où elles commettent parfois de sérieux dégâts ; les mâles font entendre une stridulation très forte ; les femelles ont l'abdomen muni d'un oviscapte en forme de sabre, avec lequel elles déposent leurs œufs dans la terre.

Les criquets sont particulièrement redoutables dans les contrées avoisinant les régions désertiques (Algérie, Sénégal, littoral sud de la Méditerranée, Argentine, etc.) ; là où s'abat une bande, tout est dévasté en quelques heures. On a recours pour les détruire à divers procédés, dont le plus employé est le suivant : on circonscrit de vastes espaces avec des toiles blanches, et l'on amène les insectes jusqu'à des fossés profonds, où ils sont ébouillantés ou brûlés.

**sauterelloise** [*sô-te-rè-loi-ze*] n. f. Pêcheuse de sauterelles ou crevettes, dans le nord de la France.

**sauterie** [*sô-te-rî*] n. f. (de *sauter*). Danse sans caractère. Petite soirée intime, où l'on danse sans façon : *organiser une sauterie.*

**sauteriot** [*sô-te-ri-o*] n. m. *Dialect.* Petite sauterelle.

**sauternes** [*sô-ter-ne*] n. m. Vin blanc récolté dans la région de Sauternes (communes de Sauternes, Bommes, Barsac, Preignac, etc.). Le sauternes est fourni par des raisins blancs vendangés seulement lorsqu'ils sont très mûrs ; on attend même qu'une moisissure [le *botrytis cinerca*] les ait envahis et, vivant aux dépens de leur eau de constitution, ait hâté la concentration du sucre qu'ils renferment. Parmi les grands sauternes, il faut citer le *Château-Yquem.*

**Sauternes** [*sô-tèr-ne*], comm. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas ; 880 h. (*Sauternais*). Renommé pour ses vins blancs.

**sauterolle** n. f. *Chass.* Syn. de SAUTERELLE.

**saute-ruisseau** n. m. invar. Dans les études d'avoués, de notaires, etc., petit clerc qui fait les courses.

**sauteur, euse** [*sô-teur, eu-ze*] n. et adj. Dont la profession est de sauter ; qui aime à sauter : *une sauteuse de cirque. Fig* Homme peu sérieux, qui passe, qui *saute* d'une opinion à une autre, suivant ses intérêts. Cheval dressé à exécuter différents sauts et qu'on fait monter aux personnes qui apprennent l'équitation. Se dit des orthoptères qui ont les pattes postérieures propres au saut : *la sauterelle est un orthoptère sauteur.*

**sauteuse** [*sô-teu-ze*] n. f. Sorte de valse à deux temps, d'un mouvement rapide, moins fatigante et plus facile à danser que la valse classique. Casserole plate pour sauter les viandes, qu'on appelle aussi *sautoir.*

**sautillage** [*sô-ti, ll* mll.] n. m. Action de sautiller.

**sautillant** [*sô-ti, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui sautille : *animal sautillant. Fig.* Haché, décousu : *style sautillant.*

**sautillement** [*sô-ti, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de sautiller. (Peu us.)

**sautiller** [*so-ti, ll* mll., *é*] v. n. Sauter à petits sauts, comme les oiseaux. Faire des petits pas en dansant. *Fig.* Changer fréquemment d'objet. En parlant du style, avoir quelque chose de léger et de décousu.

**sautillon** [*sô-ti, ll*, mll.] n. m. Dans une serrure, partie de la gâche recevant le biseau du pêne et le faisant glisser aisément.

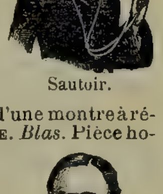
Sautoir.

**sautoir** [*sô*] n. m. (de *sauter*). Figure de deux objets mis l'un sur l'autre, de manière à former sur la poitrine une espèce d'X ou de croix de Saint-André. *Porter un ordre en sautoir*, en passer le ruban ou le cordon en forme de collier tombant en pointe sur la poitrine. Pièce d'étoffe que les femmes portent autour du cou, avec les bouts croisés sur la poitrine. Chaîne d'orfèvrerie ou long collier (de perles, pierreries, jais, etc.), que les femmes portent de cette façon. Tout objet par-dessus lequel on s'exerce à sauter. Pièce de la cadrature d'une pendule, d'une montre à répétition. *Art culin.* Syn. de SAUTEUSE. *Blas.* Pièce honorable formée par une barre et une bande réunies. (V. la planche BLASON.)

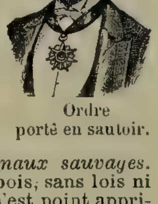
Ordre porté en sautoir.

**sautriau** [*sô-tri-o*] n. m. Levier en forme de balance, servant à faire mouvoir les lices, dans le métier à tisser.

**sautron** [*sô*] n. m. Ardoise que le couvreur est obligé de tailler et de réduire, pour compléter un rang.

**sauvable** [*sô*] adj. Qui peut être sauvé.

**sauvage** [*sô-va-je*] adj. (lat. *silvaticus ;* de *silva*, forêt). Qui vit dans les bois, dans les déserts : *les animaux sauvages.* Qui n'est point civilisé, vit dans les bois, sans lois ni demeure fixe : *peuple sauvage.* Qui n'est point apprivoisé : *canard sauvage. Fig.* Qui aime à vivre seul : *homme fort sauvage.* Qui a quelque chose de rude, de farouche, d'intraitable : *une vertu sauvage.* Désert, inculte : *site sauvage.* Qui vient sans culture : *pommier sauvage.* N. Qui ne vit pas en société civilisée : *les sauvages de l'Amérique. Fig.* Qui fuit la société : *c'est un sauvage.* ANT. **Civilisé.**

**Sauvage** [*sô-vâ-je*] (Frédéric), mécanicien français, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Paris (1785-1857), inventeur de l'hélice appliquée à la navigation à vapeur.

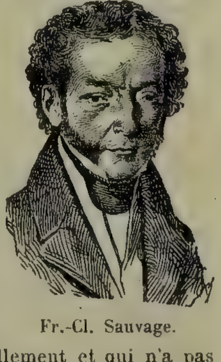
Fr.-Cl. Sauvage.

**Sauvage** (François-Clément), ingénieur français, né à Sedan, m. à Paris (1814-1872). Il fut longtemps directeur de la Compagnie de l'Est et rendit en 1870 de grands services au gouvernement de la Défense nationale.

**sauvagement** [*sô-va-je-man*] adv. Avec la cruauté des sauvages : *piller sauvagement une ville.* Avec un aspect inculte : *un site sauvagement pittoresque.*

**sauvageon** [*sô-va-jon*] n. m. Plant d'arbre ou d'arbrisseau qui a poussé naturellement et qui n'a pas été greffé. Arbre venu de semis en pépinière et qui n'a pas encore été greffé. (V. GREFFE.) S'emploie adjectiv. : *une branche sauvageonne.*

**sauvagerie** [*sô-va-je-rî*] n. f. Période pendant laquelle les hommes ont vécu à l'état sauvage. *l'homme n'est sorti que lentement de la sauvagerie.* Etat de la société chez les sauvages : *la sauvagerie des anthropophages.* Caractère de celui qui ne peut souffrir la société.

**sauvagesse** [*sô-va-jè-se*] n. f. Femme sauvage Femme dont le caractère n'est pas assoupli, dont l'esprit n'est pas cultivé.

**sauvagin** [*sô*], **e** adj. Se dit du goût et de l'odeur de quelques oiseaux de mer, d'étang, de marais : *l'odeur sauvagine.* N. m. : *cela sent le sauvagin.* N. f. Dénomination collective des oiseaux qui ont ce goût ou cette odeur. Peau de bêtes sauvages servant à faire des fourrures communes (renard, fouine, lièvre).

**sauvagineur** n. m. Chasseur qui pratique la chasse à la sauvagine (canard, bécasse, etc.).

**sauvagnin** n. m. *Vitic.* V. SAVAGNIN.

**Sauval** (Henri), historiographe français, né et m. à Paris (1623-1676), auquel on doit des recherches considérables sur l'histoire de Paris, publiées après sa mort par son ami Claude-Bernard Rousseau.

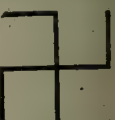
Sauvastika.

**sauvastika** [*sô-vas-ti*] n. m. Symbole indien en forme de croix gammée, à crochets tournés à gauche, et dont l'influence est considérée comme néfaste. (V. SVASTIKA.)

**sauvatier** [*sô-va-ti-é*] n. m. *Dr. cout.* Habitant placé, moyennant redevance, sous la protection d'un seigneur.

**Sauve** [*sô-ve*], ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 40 kil. du Vigan ; 2.130 h. Patrie du médecin Astruc. Sériciculture. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 9 comm., et 4.410 h.

**sauvedroit** [*sô-ve-droi*] n. m. *Dr. cout.* Amende pour retard dans le payement d'une redevance seigneuriale.

**sauvegarde** [*sô*] n. f. (de *sauf*, et *garde*). Protection accordée par une autorité quelconque : *les lois sont la sauvegarde de la liberté. Fig.* Ce qui sert de garantie, de défense : *son obscurité lui servit de sauvegarde contre la proscription.* Garde envoyée par un chef militaire dans une maison, une propriété des ennemis, pour la préserver du pillage. Sauf-conduit : *obtenir une sauvegarde.* Corde, chaine qui empêche le gouvernail ou tout autre objet de tomber à la mer. Bande de papier blanc, cousue par le relieur dans le pli d'un volume.

**sauvegarder** [*sô, dé*] v. a. (de *sauvegarde*). Protéger, défendre : *l'armure sauvegardait le chevalier. Fig.* Mettre à l'abri, hors du danger : *sauvegarder l'honneur.*

**sauvement** [*sô-ve-man*] n. m. *Dr. féod.* Droit payé pour l'entretien d'un mur. Redevance annuelle due par le sauvatier.

**Sauvenière,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur l'Orneau ; 1.260 h.

**sauve-qui-peut** [*sô-ve-ki-peu*] n. m. Désarroi où chacun se sauve comme il peut : *le fatal sauve-qui-peut de Waterloo.* (Mais on écrit : *le cri de « Sauve qui peut » se fit entendre.*)

**sauver** [*so vé*] v. a. (lat. *salvare*). Tirer du péril : *sauver quelqu'un du naufrage.* Rendre la santé : *sauver un malade.* Procurer le salut éternel : *Jésus est venu pour sauver tous les hommes.* Conserver intact : *sauver son honneur.* Epargner, faire éviter : *sauver à quelqu'un une mercuriale.* Excuser, faire passer sur : *la forme de ce livre en sauve le fond. Sauver les dehors, les apparences*, ne rien laisser paraître qui puisse scandaliser. **Se sauver** v. pr. S'échapper, s'enfuir : *se sauver à toutes jambes, se sauver de prison.* Entrer dans un lieu pour y chercher un asile : *se sauver dans une église.* Se dédommager : *se sauver sur la quantité.* Faire son salut éternel : *travailler à se sauver. Mégiss. Sauver les peaux*, les plonger dans le plain mort jusqu'au moment de les travailler.

**sauve-rabans** [*sô-ve-ra-ban*] n. m. *Mar.* Garniture qui entoure les basses vergues.

**Sauves** [*sau-ve*] (Charlotte DE BEAUNE-SEMBLANÇAY, dame **de**), m. en 1617, dame d'honneur de Marguerite de Valois et maitresse de Henri IV.

**Sauvessanges,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 30 kil. d'Ambert ; 1.550 h.

**sauvetage** [*sô*] n. m. (de *sauver*). Action de préserver de la mort ou de la destruction les hommes, les choses tombés à la mer à la suite d'un naufrage. *Par ext.* Action de retirer quelqu'un d'une position périlleuse. *Echelle de sauvetage*, échelle dont se servent les pompiers dans les incendies. *Bateau de sauvetage*, embarcation, généralement insubmersible, destinée à aller au secours des équipages des navires naufragés.

— ENCYCL. La Société centrale de sauvetage des naufragés a fait installer, sur les points importants et dangereux de la côte, des postes de sauvetage. Ces postes sont composés d'un hangar dans lequel sont posés tous les engins de sauvetage nécessaires pour porter secours en mer : canot de sauvetage insubmersible, chariot de transport, bouées de sauvetage. Les canots de sauvetage sont le plus souvent des baleinières munies de caissons étanches pour revenir toujours à la position normale, si les lames les faisaient chavirer. Les appareils de sauvetage sont nombreux ; le plus simple est la ceinture de sauvetage, qu'on se passe comme un vêtement et qui maintient le corps vertical, tout en laissant le buste hors de l'eau. Comme les bouées lancées aux naufragés, elle est en liège ou garnie de kapok. Lorsqu'un navire est à la côte, le sauvetage des passagers et de la cargaison est souvent fort difficile : on cherche tout d'abord à lancer, de la terre sur le pont, soit à l'aide d'un fusil, soit à l'aide d'un canon, une amarre, que l'équipage fixe solidement, et l'on établit ensuite un va-et-vient.

Diverses dispositions règlent les mesures tendant à prévenir les accidents de navigation (signaux, éclairage, appareils à vapeur, etc.) et fixent les moyens de sauvetage dont doivent être pourvus les navires affectés au transport des passagers. Des signaux sonores, des postes de T. S. F. permettent de demander des secours.

Tout navire ou bateau ayant à bord plus de dix personnes, non compris le capitaine, maître ou patron, les officiers et les hommes d'équipage, est réputé affecté au transport des passagers, alors même qu'il ne serait pas habituellement employé à ce service. Les appareils de sauvetage imposés varient suivant la catégorie du bâtiment.

Les appareils de sauvetage employés dans les incendies sont, à part les échelles, les sacs de sauvetage, longs et larges boyaux de toile dans lesquels on peut faire glisser les personnes et même les meubles, des étages supérieurs jusque dans la rue ; puis les appareils qui servent aux pompiers eux-mêmes à

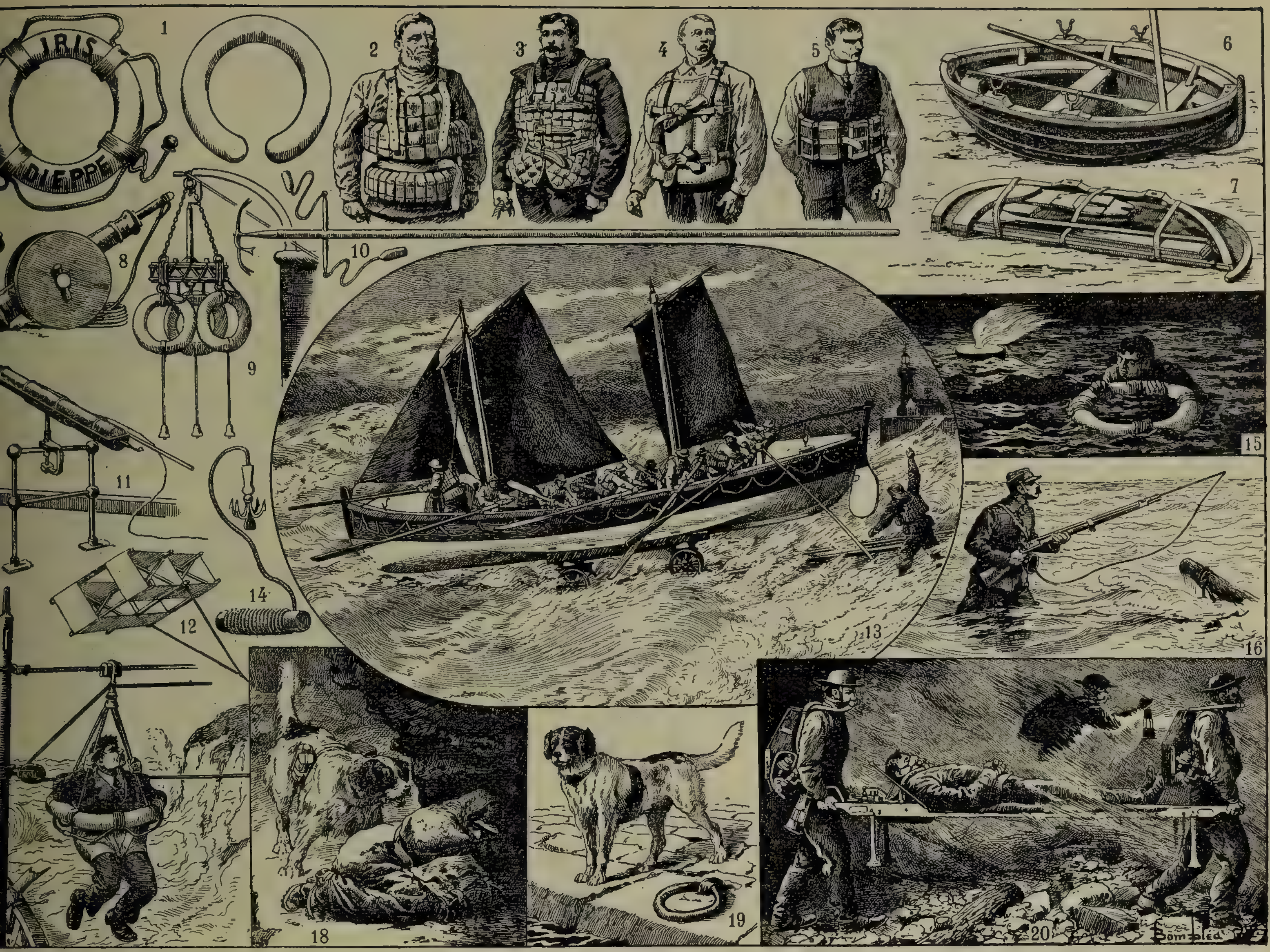

Sauvetage : 1. Bouées ordinaires ; 2. Ceinture en liège ; 3. Gilet de sauvetage ; 4. Plastron en kapok ; 5. Ceinture en planches de liège ; 6. Canot pliant Berthon monté ; 7. Le même plié ; 8. Canon porte-amarre ; 9. Bouée de la marine française à signal lumineux ; 10. Gaffe de sauvetage ; 11. Porte-fusée-porte-amarre ; 12. Cerf-volant ; 13. Lancement d'un canot de uvetage à voiles et à rames ; 14. Ligne Brunel ; 15. Bouée lumineuse ; 16. Fusil porte-amarre ; 17. Bouée-culotte installée en va-et-vient ; 18. Chien sauveteur du mont Saint-Bernard ; . Chien plongeur de la brigade fluviale de la préfecture de police ; 20. Sauvetage d'un mineur asphyxié, auquel on fait une inhalation d'oxygène par le tube de secours adapté à l'appareil portatif du brancardier arrière.

protéger (casques respiratoires, pneumogènes), ilisés également dans les mines, et chaque fois afin qu'il est nécessaire de pénétrer dans un endroit a l'atmosphère est viciée ou irrespirable.

**Sauvetage** (*médaille de*). V. MÉDAILLE.

**sauveté** [*sô*] n. f. Etat d'une personne ou d'une hose mise hors de danger. (Vx.)

**Sauveterre** (CAUSSES DE), plateau calcaire de Lozère et de l'Aveyron, entre les gorges du Lot a N. et celles du Tarn au S. ; 648 kil. carr.

**Sauveterre,** ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à kil. de Rodez ; 1.540 h. (*Sauveterrats*). — Le cant. 8 comm. et 9.340 h.

**Sauveterre,** ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. à 26 kil. d'Orthez, sur le gave d'Oloron ; 1.560 h. h. de f. M. — Le cant. a 20 comm. et 7.260 h.

**Sauveterre,** comm. de la Haute-Garonne, arr. à 10 kil. de Saint-Gaudens ; 1.370 h. Marbre.

**Sauveterre-de-Guyenne,** ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 14 kil. de La Réole ; 800 h. Ch. de f. rl. — Le cant. a 21 comm. et 8.410 h.

**sauveteur** [*sô*] adj. m. Employé au sauvetage : *ateau sauveteur.* N. m. Celui qui prend part à un auvetage : *récompenser un sauveteur.*

**sauveur** [*sô*] n. m. (de *sauver*). Celui qui sauve ; bérateur : *Joseph sauveur de l'Egypte.* Personne ou hose qui rend la santé : *médecin qui est un sauveur. Le sauveur du monde* ou absolum. *le Sauveur,* ésus-Christ. Adjectiv. Qui délivre : *Dieu sauveur.* ui rend la santé : *un remède sauveur.*

**Sauveur** (*ordre du*) ou **du Saint-Sauveur,** ordre rec, institué par Othon Ier en 1833, en mémoire de a délivrance de la Grèce. Ruban leu ciel moiré, liséré de blanc.

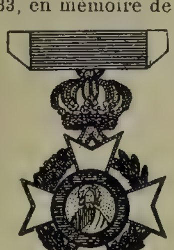

Ordre du Sauveur.

**Sauveur** (Joseph), géomètre t physicien français, né à La lèche, m. à Paris (1653-1716), rofesseur au Collège de France ; membre de l'Académie des sciences. Il créa l'acoustique musicale.

**sauve-vie** [*sô-ve-vî*] n. f. etite fougère, qu'on appelle aussi *ue de muraille.*

**Sauviat,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 35 kil. de Limoges ; 1.620 h. Carrières, porcelaine.

**sauvignon** [*sô*] n. m. Cépage blanc cultivé dans le Bordelais, l'Armagnac, t qui, dans le pays de Sauternes, donne des vins rès renommés.

**Sauxillanges** [*sôk-si, ll* mll., *an-je*], ch.-l. e c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 12 kil. d'Issoire ; .700 h. — Le cant. a 16 comm., et 10.530 h.

**Sauzé-Vaussais** [*sô-zé-vô-sé*], ch.-l. de c. Deux-Sèvres), arr. et à 22 kil. de Melle ; 1.690 h. orderie. Ch. de f. Et. — Le cant. a 12 comm., et .720 h.

**Sava** (saint), métropolite de Serbie, né vers 1169, n. à Tirnovo en 1237. C'est lui qui organisa l'Eglise erbe, qu'il rendit autonome.

**Sava** (*ordre de* **Saint-**), ordre serbe, fondé par Milan Obrénovitch pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. Ruban blanc, liséré de bleu.

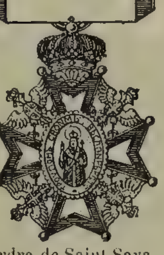

Ordre de Saint-Sava.

**savacou** n. m. Genre d'échassiers propres aux régions tropicales de l'Amérique et qui comprend des oiseaux à bec énorme, élargi en nacelle, qui vivent au bord des grands cours d'eau. (On les appelle aussi BECS-EN-CUILLER.)

**Savage** (Richard), poète anglais, né à Londres (1698-1743) ; esprit piquant et haineux, auteur de mordantes satires, de la tragédie *Sir Thomas Overbury,* du poème descriptif *le Vagabond,* son chef-d'œuvre.

**savagnin** ou **sauvagnin** [*sô*] n. m. Cépage blanc cultivé dans les départements du Jura, du Doubs, de la Haute-Saône, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin : *le savagnin donne les vins blancs estimés d'Arbois et de Château-Chalon.*

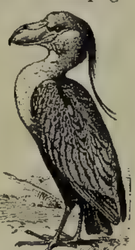

Savacou.

**savamment** [*va-man*] adv. D'une manière savante : *disserter savamment d'une question. Pop. J'en parle savamment,* avec connaissance de cause.

**savane** n. f. (espagn. *savana*). Vaste prairie, cultivée ou sauvage : *les savanes du Mexique.* A la Guyane, aux Antilles, etc., tout endroit, sec ou marécageux, où il n'y a pas de grandes forêts. — ENCYCL. Les savanes sont de grandes plaines herbeuses, qui limitent en général la zone des forêts équatoriales, sous un climat plus sec et caractérisé par l'alternance entre la saison sèche et la saison humide. En général, la sécheresse — continue pendant cinq ou six mois de l'année — exclut des savanes les formes arborescentes de la végétation. Celle-ci se réduit alors à de grandes herbes, généralement des graminées à croissance rapide, qui constituent parfois d'épais *taillis* ou *brousses.* De semblables formes de végétation existent au Soudan, au nord du Mexique, au sud de la forêt vierge amazonienne, etc.

**Savannah** (la), fl. des Etats-Unis, arrosant Augusta et Savannah ; 700 kil.

**Savannah,** v. et port des Etats-Unis (Georgie), sur la *Savannah ;* 83.000 h. Exportation de coton. Victoire des Anglais sur d'Estaing (1779).

**savant** [*van*], **e** adj. (de *savoir*). Qui a la science de quelque chose : *être savant en mathématiques.* Qui a des connaissances étendues : *un savant professeur.* Où il y a de la science, de l'érudition : *livre savant.* Qui dénote de l'art ; habile : *les savantes manœuvres de Turenne.* Qui est bien informé de quelque chose : *parler d'une chose en homme savant. Corps savant, société, assemblées savantes,* corps, société, assemblées dont les membres possèdent des connaissances scientifiques ou d'érudition très étendues. *Armes savantes,* le génie, l'artillerie. *Chien savant,* chien dressé à certains exercices. *Femme savante,* femme qui fait un étalage ridicule de la science. N. Celui, celle qui a de la science : *les savants assurent que... Savant en us,* homme qui fait un étalage pédantesque de sa science. ANT. **Ignorant.**

**savantasse** [*ta-se*] n. *Fam.* Personne qui affecte de paraître savante, mais qui n'a qu'un savoir confus.

**savanterie** [*te-rî*] n. f. En mauv. part, Manière de parler ou d'agir, propre aux savants.

**savantissime** [*ti-si-me*] adj. (superlat. de *savant*). *Fam.* Très savant.

**Savard** (Marie-Gabriel-Augustin), musicien et écrivain français, né et m. à Paris (1814-1881) ; auteur d'un célèbre *Cours complet d'harmonie.*

**savarin** n. m. Gâteau rond, évidé au milieu comme une couronne et qui doit son nom au gastronome Brillat-Savarin.

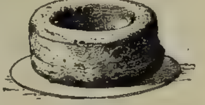

Savarin.

**Savaron** (Jean), magistrat français, né et m. à Clermont-Ferrand (1550-1622) ; lieutenant général de la sénéchaussée d'Auvergne, député et orateur du tiers aux états généraux de 1614.

**savart** [*var*] n. m. (bas lat. *savarda*). Nom donné, dans les Ardennes, aux terres incultes qui servent de pâtures. Nom sous lequel on désigne, en Champagne, les terres crayeuses pauvres.

**savart** n. m. Unité acoustique correspondant, dans la gamme tempérée, au logarithme d'un trois-centième d'octave : *le demi-ton tempéré vaut 25 savarts.*

**Savart** [*var*] (Félix), physicien français, né à Mézières, m. à Paris (1791-1841) ; membre de l'Académie des sciences (1827) ; auteur de travaux remarquables sur l'acoustique : inventeur de la roue dentée qui porte son nom et qui sert à mesurer le nombre de vibrations correspondant à la hauteur d'un son déterminé.

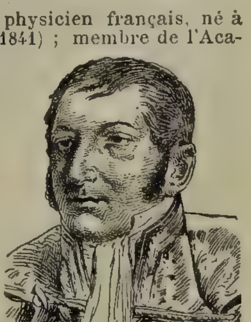

Gal Savary, duc de Rovigo.

**Savary** (Jacques), négociant français, né à Doué (Maine-et-Loire), m. à Paris (1622-1690) ; principal rédacteur de l'ordonnance du commerce de 1673 dite *code Savary.*

**Savary** (Anne-Jean-Marie-*René*), duc DE ROVIGO, général français, né à Marcq (Ardennes) m. à Paris (1774-1833), se distingua à Ostrolenka et à Friedland. Il devint ministre de la police en 1810 et commanda les troupes d'Algérie en 1831.

**Savary** (Félix), astronome et mathématicien français, né à Paris, m. à Estagel (Pyrénées-Orientales) [1797-1841]. Membre de l'Académie des sciences. Il a calculé la première orbite d'étoile double.

**Savas-pacha,** homme d'Etat turc, né à Janina, m. à Paris (1832-1904) ; auteur d'un traité de droit musulman.

**savate** n. f. (ital. *ciabatta*, esp. *zapata*). Vieille pantoufle, soulier usé. Soulier, neuf ou vieux, dont le quartier est rabattu : *mettre ses souliers en savate.* Homme maladroit et gauche : *quelle savate !* Combat à coups de pied suivant certaines règles : *tirer la savate.* (V. la planche BOXE.) *Fam. Traîner la savate*, être dans l'indigence. *Mar.* Morceau de bois pur placé sous un objet peu large, pour l'empêcher de s'enfoncer ou de faire des dégradations.

— ENCYCL. *Sport.* La savate est l'art de porter des coups de pied ; elle est enseignée en général avec la boxe, les deux arts se complétant l'un l'autre. On distingue dans la savate : les *coups de pied bas*, qui se portent en tendant vivement la jambe droite en avant, les cuisses jointes, et se pare en élevant la jambe menacée, ou par un coup d'arrêt sur la jambe de l'adversaire ; les *coups de pied de flanc*, qui visent à atteindre le milieu du corps, se portent avec la jambe droite, que l'on détend, la gauche servant de point d'appui, peuvent s'exécuter en tournant en avant ou en arrière et se parent en saisissant la jambe de l'adversaire ; enfin, les *coups de pied de figure*, qui se portent et se parent d'après les mêmes procédés que les précédents, mais, sans être plus efficaces, sont plus difficiles à porter.

**savaterie** [*rî*]-n. f. Lieu où l'on vend des vieux souliers.

**savau** (*vô*] n. m. Cri de chasse dont on fait usage quand on entre dans une enceinte pour la fouler et que les chiens commencent à chasser.

**Save** (la), riv. de Yougoslavie, née au Terglou, dans les Alpes Juliennes. Elle traverse la Carniole, la Croatie, la Slavonie, etc., passe à Mi, à Belgrade où elle se jette dans le Danube (rive g.) ; cours 1.062 kil.

**Save** (la), riv. de France, qui descend du plateau de Lannemezan, arrose L'Isle-en-Dodon, Lombez, L'Isle-Jourdain, et se jette dans la Garonne (rive g.) ; cours 150 kil.

**Savenay** [*nè*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 25 kil. de Saint-Nazaire ; 3.210 h. (*Savenaisiens*). Ch. de f. Orl. En 1793, défaite des Vendéens par Kléber et Westermann. — Le cant. a 9 comm., et 15.780 h.

**Savennières,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 15 kil. d'Angers, sur la Loire ; 1.220 h. Ch. de f. Orl. Anthracite. Bons vins.

**Saventhem,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 4.790 h. Feutre, papeterie, tannerie.

**Saverdun,** ch.-l. de c. (Ariège), arr. et à 18 kil. de Pamiers, sur l'Ariège ; 3.540 h. (*Saverdunois*). Ch. de f. M. Pépinières. — Le cant. a 14 comm., et 10.780 h.

**Saverne,** ch.-l. d'arr. du Bas-Rhin, sur la Zorn et sur le canal de la Marne au Rhin ; 7.377 h. (*Savernois*). Ch. de f. Château du cardinal de Rohan (1780). Vignobles, carrières. Fabriques de grosse quincaillerie, de verres d'optique, etc. — L'arr. a 133 comm. et 85.000 h.

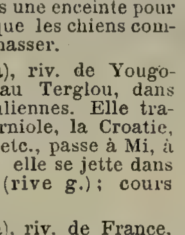
Armes de Saverne.

**Saverne** (COL DE), dépression qui fait communiquer, au N. des Vosges, le plateau lorrain et la plaine de la basse Alsace. Par là passe la route de Saverne à Phalsbourg. — Nom donné improprement au col plus méridional où passent le canal de la Marne au Rhin et le ch. de f. de Strasbourg à Nancy.

**Savery** (Rœland), peintre flamand, né à Courtrai, m. à Utrecht (1576-1639) : il a peint des paysages, avec personnages, animaux et fleurs.

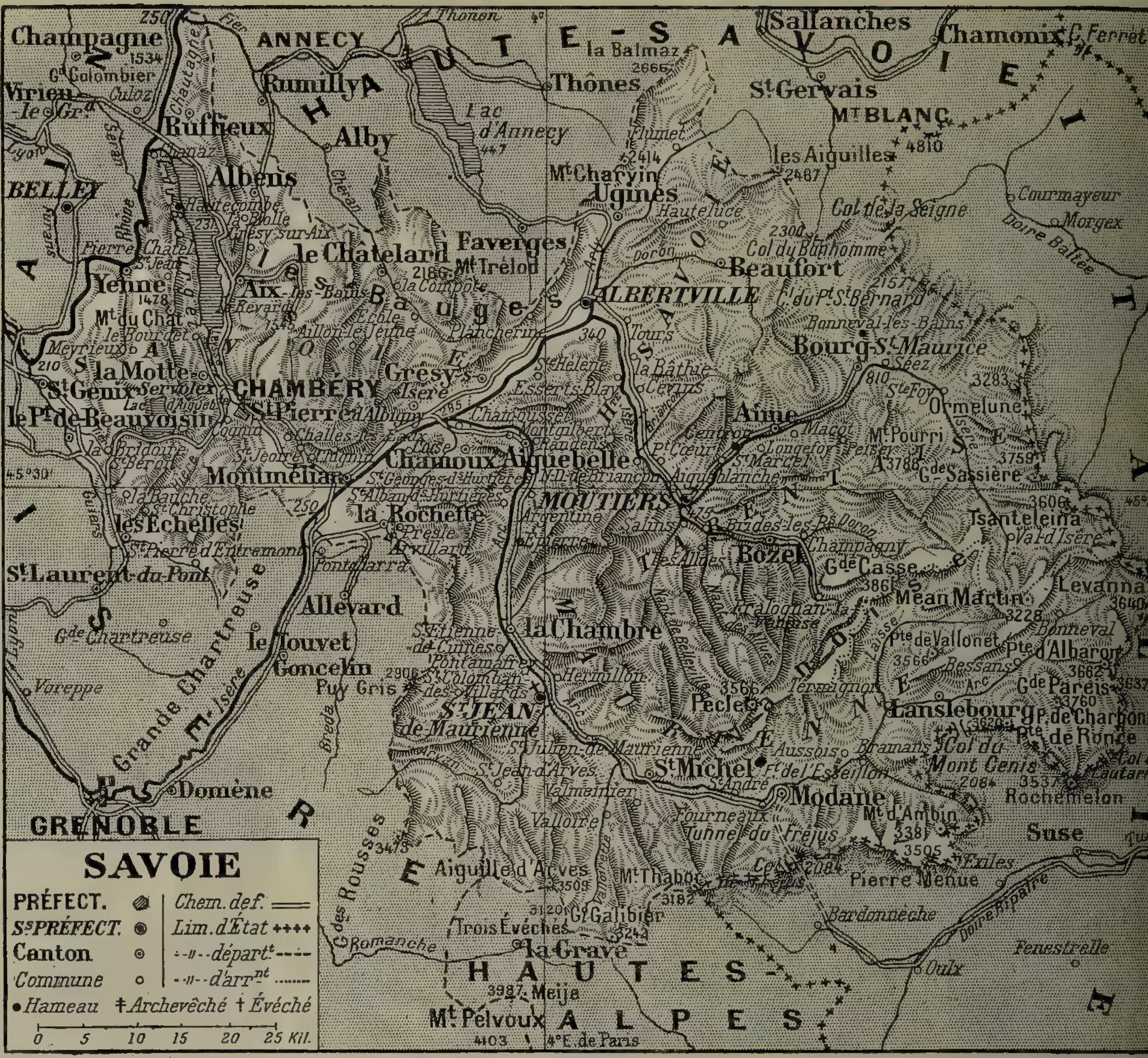
SAVOIE
PRÉFECT.
S.ᵉPRÉFECT.
Canton
Commune
•Hameau
Chem. def.
Lim. d'État
-"- départ.ᵗ
-"- d'arr.ⁿᵗ
✝Archevêché ✝Évêché
0 5 10 15 20 25 Kil.
HAUTE-SAVOIE
HAUTES-ALPES
ANNECY
CHAMBERY
ALBERTVILLE
MOUTIERS
S.ᵀ JEAN de Maurienne
GRENOBLE
Chamonix
Sallanches
M.ᵗ BLANC
Aix-les-Bains
Montmélian
Bourg-S.ᵗ-Maurice
Modane
Lanslebourg
Mont Cenis
Suse
Mᵗ Pelvoux
4°E. de Paris

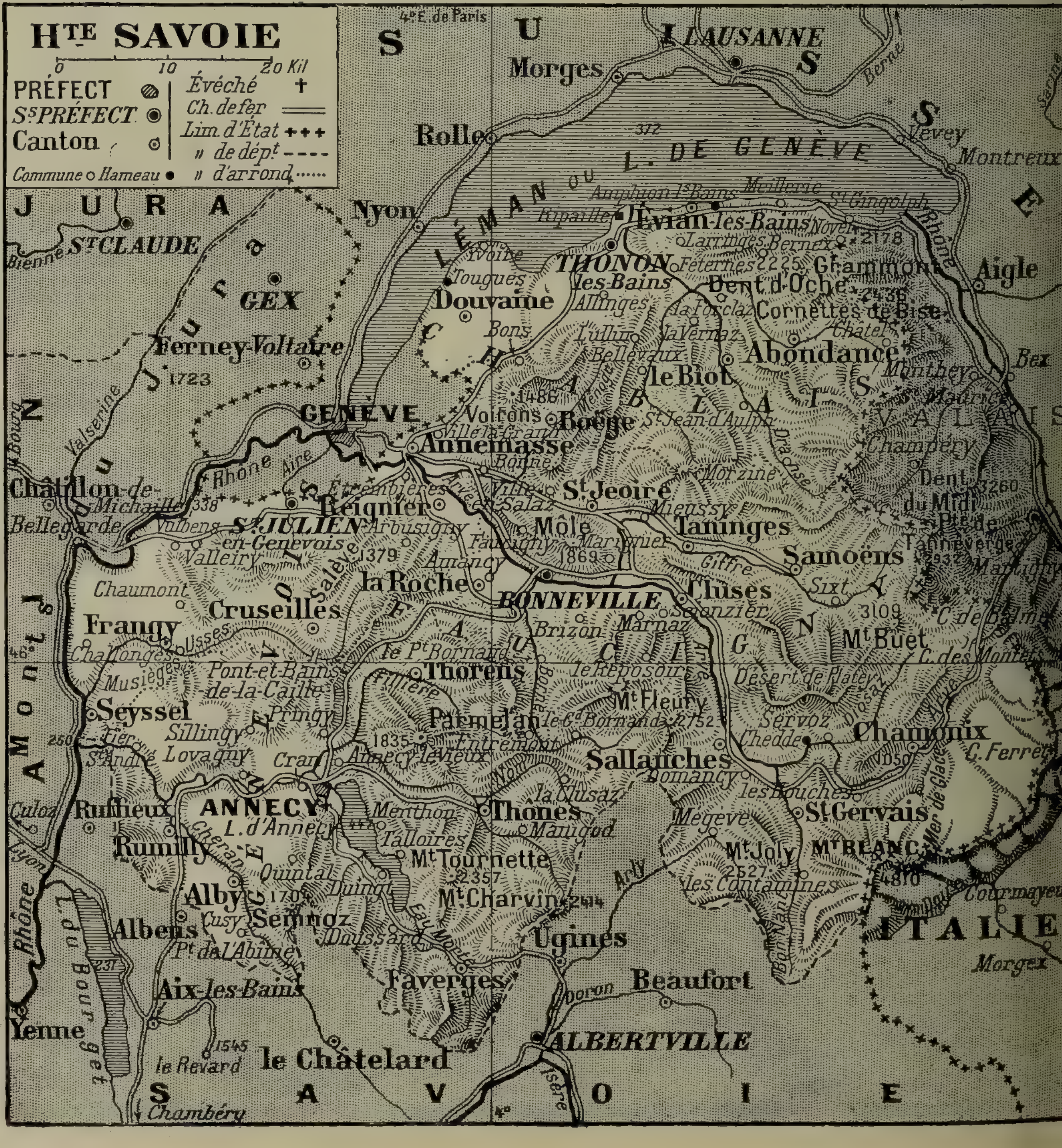
Hᵀᴱ SAVOIE
0 10 20 Kil
PRÉFECT
S.ᵉPRÉFECT
Canton
Commune ○ Hameau ●
Évêché ✝
Ch. de fer
Lim. d'État +++
" de dépᵗ
" d'arrond.
SUISSE
LAUSANNE
L. DE GENÈVE
LÉMAN ou
JURA
GEX
GENÈVE
THONON les-Bains
Évian-les-Bains
ANNECY
BONNEVILLE
S.ᵀ JULIEN en-Genevois
Annemasse
Chamonix
Mᵀ BLANC
ITALIE
VALAIS
ALBERTVILLE
SAVOIE
4°E. de Paris

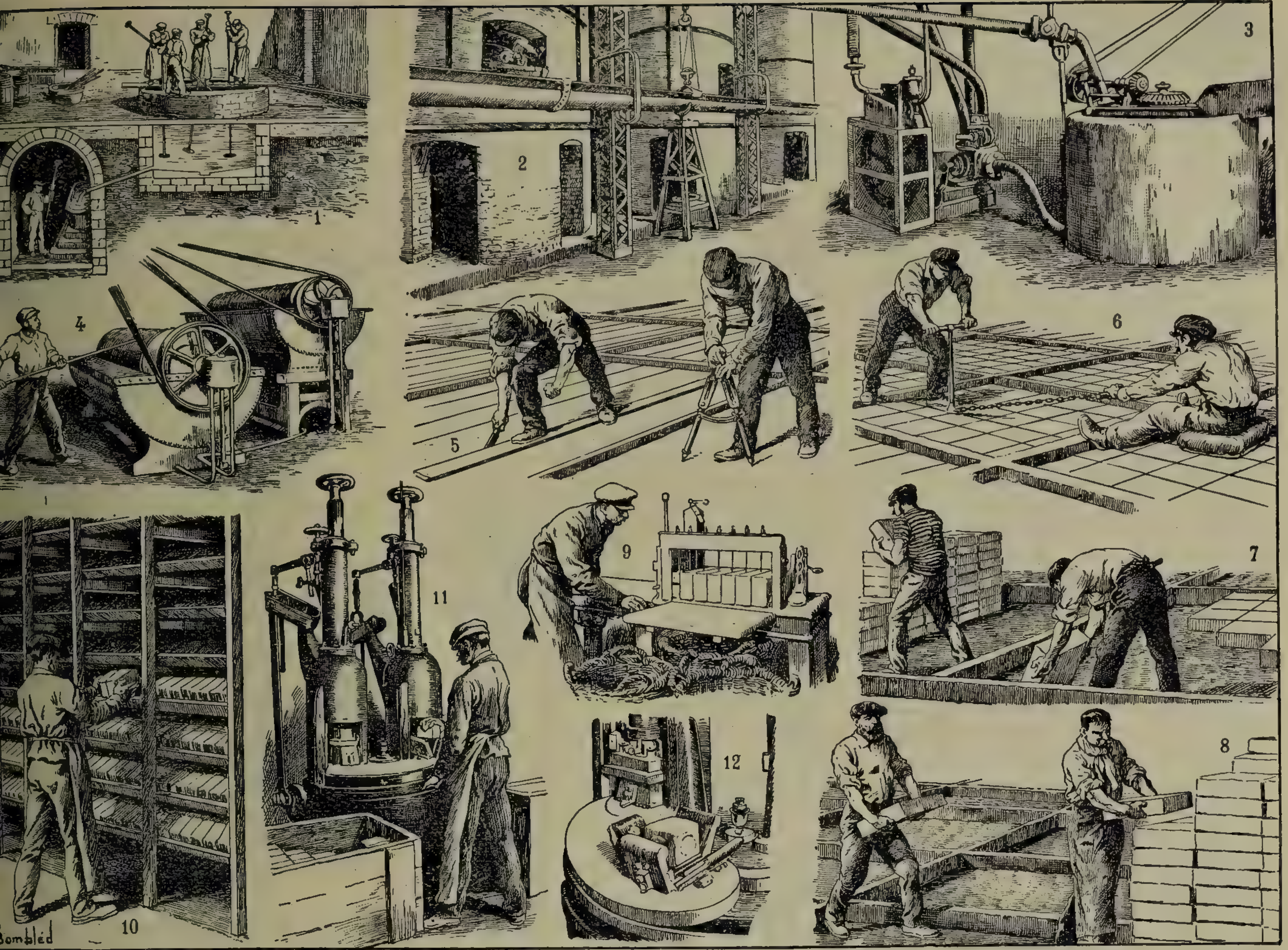

Savon : 1. Relargage et épinage du savon (ancienne fabrication) ; 2. Batterie de chaudières à cuire le savon avec tuyaux d'évacuation vers le malaxeur ; 3. Malaxeur ; 4. Cuves pour concentration des eaux glycérineuses ; 5. Tracé sur le savon solidifié des lignes de découpage ; 6. Coupage ; 7 et 8. Relevage et empilage du savon découpé en pains ; 9. Débitage mécanique en morceaux ; 10. Mise au séchoir ; 11. Impression des morceaux ; 12. Détail de la presse à marquer.

**saveter** [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une sylbe muette : *je savette.*) *Pop.* Gâter, raccommoder aladroitement un ouvrage.

**savetier** [*ti-é*] n. m. Raccommodeur de vieux uliers. *Fig.* Mauvais ouvrier, en quelque genre que soit. Nom vulgaire de l'*épinoche*, du *petit capricorne.*

**saveur** n. f. (lat. *sapor*). Impression que certains rps exercent sur l organe du goût : *saveur piuante. Fig.* Ce qui flatte le goût, en littérature, ent, etc. : *poésie pleine de saveur.*

**Savièse** [*è-ze*], comm. de Suisse (cant. du Valais); 260 h. Vignobles, arbres fruitiers.

**Savigliano,** v. d'Italie (prov. de Coni), sur la aira; 19.000 h. Victoire des Autrichiens et des Russ sur les Français (1799).

**Savignac-Lédrier,** comm. de la Dordogne, r. et à 62 kil. de Nontron, au-dessus de l'Auvezère ; 680 h. Métallurgie, papeterie.

**Savignac-les-Eglises,** ch.-l. de c. (Dorogne), arr. et à 21 kil. de Périgueux; 680 h. (*Saviacois*). Ch. de f. — Le cant. a 14 comm., et 9.650 h.

**Savigné,** comm. de la Vienne, arr. et à 3 kil. de Ciray, sur la Charente ; 1.600 h. Ch. de f. Orl. Minoterie.

**Savigné-l'Evêque,** comm. de la Sarthe, r. et à 11 kil. du Mans ; 2.090 h.

**Savigny,** comm. du Rhône, arr. et à 30 kil. de yon ; 1.240 h.

**Savigny,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à kil. de Chinon, près de la Vienne ; 1.270 h.

**Savigny** (Marie-Jules-César Le Lorgne **de**), aturaliste français, né à Provins, m. à Gally (Seinct-Oise) [1777-1851]. Membre de l'Académie des scienes (1821). Il a étudié la faune de l'Egypte.

**Savigny** (Frédéric-Charles **de**), jurisconsulte llemand d'origine française, né à Francfort-sur le-Iein, m. à Berlin (1779-1861) ; un des créateurs de la cience moderne du droit en Allemagne ; auteur du *raité des obligations*, d'un *Traité de la possession* t d'études de droit romain.

**Savigny-en-Revermont,** comm. de aône-et-Loire, arr. et à 17 kil. de Louhans ; 1.880 h.

**Savigny-en-Sancerre,** comm. du Cher, rr. et à 14 kil. de Sancerre ; 1.380 h.

**Savigny-lès-Beaune** ou **Savigny-ous-Beaune,** comm. de la Côte-d'Or, arr. et à kil. de Beaune ; 1.200 h. Château du xv<sup>e</sup> siècle. Bon ignoble.

**Savigny-sur-Braye,** ch.-l. de c. (Loir-et-her), arr. et à 25 kil. de Vendôme ; 3.020 h. Ch. de . Et. — Le cant. a 8 comm. et 8.360 h.

**Savigny-sur-Orge,** comm. de Seine-et-ise, arr. et à 15 kil. de Corbeil ; 1.710 h. ; Ch. de f. rl. Château historique (xv<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> s.).

**Savine** (sainte), vierge, sœur de saint Savinien, ée dans l'île de Samos, m. dans les Gaules. — Fête e 29 janvier et le 29 août.

**Savines,** ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 0 kil. d'Embrun, près de la Durance ; 950 h. Ch. de f. -L.-M. — Le cant. a 6 comm. et 2.540 h.

**Savinien** (saint), premier évêque de Sens, qui ubit le martyre avec les saints Potentien, Altin, Sérotin, Eodald et Victorin. Fête le 31 décembre. — Un autre **Savinien** est honoré comme martyr à Troyes. Fête le 29 janvier.

**savinier** n. m. *Bot.* Syn. de sabine.

**Savoie** [*voi*], région montagneuse du sud-est de la France, à la frontière d'Italie ; 11.000 kilom. carr. environ ; capit. *Chambéry*. Elle forme deux départements (*Savoie* et *Haute-Savoie*). (Hab. *Savoyards* ou *Savoisiens.*) Ses hautes montagnes, ses rivières, ses lacs, ses forêts, ses pâturages, ses sites alpestres font de la Savoie une magnifique province.

— *Hist.* Avant la conquête romaine, le pays était occupé par les Allobroges. Ils furent soumis en 121 av. J.-C., et la Savoie fit partie de l'empire romain jusqu'en 407 ; puis les Burgondes y dominèrent pendant soixante-dix-huit ans. La *Sabaudia* ou *Saboia* fit ensuite partie successivement du royaume de Charlemagne, du royaume de Boson (879), du royaume de Bourgogne (933), de l'empire d'Allemagne (1032). Le pays était alors morcelé en petits domaines féodaux. Pendant quatre siècles, depuis le comte Humbert aux blanches mains, la maison de Savoie en poursuivit la réunion. La Savoie reçut ses limites à peu près définitives en 1602 par la France, au traité de Lyon. Occupée à plusieurs reprises, par la France en particulier, entre 1792 et 1815, elle fit retour à ce pays par le traité franco-italien du 24 mars 1860, ratifié par le vote à peu près unanime des habitants.

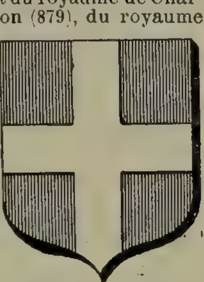

Armes de Savoie.

**Savoie** (dép. de la), dép. formé de la partie sud du duché de Savoie; préf. *Chambéry;* s.-préf. *Albertville, Moutiers, Saint-Jean-de Maurienne ;* 4 arr.; 29 cant,. 330 comm., 224.874 h. 14<sup>e</sup> corps d'armée, cour d'appel et archevêché à Chambéry. Sol montagneux, fertile dans les vallées de la Tarentaise et de la Maurienne. Abondantes richesses minérales. Filatures, papeteries.

**Savoie** (dép. de la **Haute-**), dép. formé de la partie nord du duché de Savoie ; préf. *Annecy ;* s.-préf. *Bonneville, Saint-Julien, Thonon ;* 4 arr., 28 cant., 314 comm., 255.668 h. 14<sup>e</sup> corps d'armée ; cour d'appel de Chambéry, évêché à Annecy. Nombreuses stations balnéaires ; activité industrielle naissante.

**Savoie** (maison de), maison régnante d'Italie. Sous les diverses dénominations de comtes, marquis d'Italie, comtes de Maurienne, comtes de Savoie, ducs de Savoie (1416) et princes de Piémont, rois de Sardaigne (1720), rois d'Italie (1861), elle a fourni, depuis Humbert aux blanches mains, né vers 970, m avant 1050, qui en est considéré comme la souche (on l'a lui-même rattaché à une origine allemande ou italienne ou plus probablement bourguignonne), quarante-trois princes souverains. Parmi ceux qui, à l'origine, ont le plus contribué à l'agrandissement de leur maison, il faut citer *Amédée VI*, le *Comte Vert* (1334-1383), *Amédée VII*, le *Comte Rouge*, son fils (1369-1391), *Amédée VIII*, son fils (1383-1451), lequel acquit de nombreux territoires, prit le titre de duc, promulgua les *Statuts de Savoie*, fut pape de 1439 à 1449 sous le nom de Félix V et renonça à la tiare pour mettre fin au schisme d'Occident. La maison de Savoie donna naissance à plusieurs branches : celle des *princes de Piémont, d'Achaïe* et *de Morée* (xii<sup>e</sup> s.), qui donna à son tour naissance à la branche des *princes de Vaud*; celle des *Savoie-Nemours* (xv<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> s.), celle des *Savoie-Carignan* (xvii<sup>e</sup> s.), d'où descend la famille royale actuelle d'Italie et d'où se sont détachés aussi les *Savoie-Soissons* (xvii<sup>e</sup> s.) et les *Villafranca-Soissons* (xviii<sup>e</sup> s.).

**Savoie** (*ordre militaire de*), fondé en 1815 par Victor-Emmanuel I<sup>er</sup>, modifié par Victor-Emmanuel II et destiné à récompenser les services rendus à la guerre par les troupes de terre et de mer. Cinq classes ; ruban bleu foncé, avec une raie rouge au milieu.

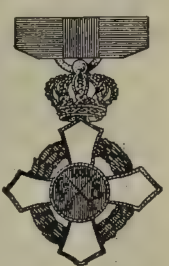

Ordre militaire de Savoie.

**Savoie** (*ordre civil de*), fondé en 1831 par Charles Albert. Une seule classe ; ruban blanc, à raie bleue médiane.

**savoir** v. a. (du lat. *sapere*, avoir du goût. — *Je sais, nous savons. Je savais, nous savions. Je sus, nous sûmes. Je saurai, nous saurons. Je saurais, nous saurions. Sache, sachons, sachez. Que je sache, que nous sachions. Que je susse, que nous sussions. Sachant. Su, e.*) Connaître : *savoir son chemin.* Etre instruit dans quelque chose : *savoir l'anglais.* Etre exercé à : *savoir commander.* Avoir dans la mémoire : *savoir sa leçon.* Etre informé de : *savoir un secret.* Avoir le pouvoir, le moyen de : *je ne saurais flatter.* Prévoir : *nous ne pouvons savoir ce qui nous attend. Absol.* Avoir des connaissances, de l'expérience : *savoir, c'est pouvoir. Ne pas savoir ce qu'on veut*, être indécis. *Ne savoir rien de rien*, être dans une ignorance complète. *Je sais ce que je sais*, je ne veux pas m'expliquer davantage. *Faire savoir*, informer par lettre, ou par message. *C'est à savoir, à savoir*, ou, plus ordinairem. *savoir*, expression en usage dans les inventaires, les énumérations : *il y a neuf espèces de mots, savoir...*, etc. ; s'emploie aussi *fam.*, pour marquer qu'on doute de quelque chose. *C'est un homme qui sait vivre*, qui connaît les convenances. *Savoir le monde, son monde*, connaître bien la manière de vivre dans le monde. *Je ne sache personne*, je ne connais personne. *Que je sache*, d'après ce que je sais. Etre sûr : *si je savais, je... Un je ne sais qui*, personne peu considérée. *Un je ne sais quoi*, sentiment indéfinissable. *Dieu sait*, expression qui marque notre ignorance de quelque chose. *Pop. Ne vouloir rien savoir*, refuser énergiquement de faire une chose. Allus. littér. : **Que sais-je !** devise sceptique de Montaigne ;

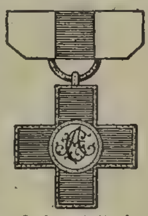

Ordre civil de Savoie.

> Quand on l'ignore, ce n'est rien :
> Quand on le sait, c'est peu de chose,

vers que La Fontaine, dans la *Coupe enchantée*, applique à l'infortune conjugale. Ant. **Ignorer.**

**savoir** n. m. Ensemble de connaissances acquises ; érudition. *Demi-savoir*, savoir incomplet, superficiel. Ant. **Ignorance.**

**savoir-faire** [*fè-re*] n. m. Habileté, souvent mêlée de ruse, pour faire réussir ce qu'on entreprend : *il faut, pour réussir dans le monde, autant de savoir-vivre que de savoir-faire.*

**savoir-vivre** n. m. Connaissance des usages du monde : *les règles du savoir-vivre.*

**Savoisien, enne** [*zi-in, è-ne*], originaire ou habitant de la Savoie : *les Savoisiens.* Adjectiv. : *population savoisienne.* Syn. Savoyard.

**savon** n. m. (lat. *sapo*). Produit obtenu par la combinaison des acides gras avec les alcalis et qui sert à nettoyer, à dégraisser : *Marseille est le principal centre de la fabrication du savon en France.* Pain de savon dur : *acheter un savon de toilette. Savon blanc*, celui qui est de couleur uniformément blanchâtre. *Savon marbré*, celui dans la pâte duquel apparaissent des veines de couleur différente. *Savon noir, savon vert*, savon de potasse avec des huiles de chènevis ou de colza. *Savon de toilette*, savon dur parfumé. *Savon médicinal*, mélange de lessive des savonniers avec huile d'amandes douces et employé comme excipient dans la fabrication des pilules, ou prescrit comme laxatif. *Savon animal*, obtenu avec des graisses animales et la lessive des savonniers. *Savon dentifrice*, savon additionné de glycérine et de substances aromatiques et employé dans les soins de la bouche. *Savon-ponce*, savon à décrasser dans lequel il entre de la pierre ponce pulvérisée. *Savon des verriers*, bioxyde de manganèse employé pour décolorer le verre dans les creusets de fusion. *Savon blanc* ou *savon de montagne* ou *oropion*, sorte d'argile déposé par les eaux thermales. *Fig.* et *fam.* Verte réprimande : *donner un savon à un domestique. Bulle de savon*, bulle légère et transparente, obtenue en soufflant dans l'eau chargée de savon. *Au fig.* Chose légère et inconsistante.

— Encycl. Les huiles et les graisses sont formées de corps gras neutres, qui sont des éthers de la glycérine, et des acides gras (oléique, palmitique, stéarique, etc.). La combinaison d'un oxyde métallique avec ces acides est un savon ; les savons sont donc des sels métalliques. Seuls, les savons à base de potassium et de sodium sont solubles dans l'eau ; ce sont les plus employés (blanchissage du linge, dégraissage des draps, des laines, soins de la toilette, etc.) ; les savons de potassium sont mous et les savons de sodium durs. Parmi les savons insolubles, il en est qu'utilisent le médecin (*savon de plomb*, constituant l'emplâtre simple) et l'industriel (*savon d'aluminium*, avec lequel on imperméabilise les étoffes) etc.

L'opération fondamentale de la fabrication du savon est la saponification du corps gras, c'est-à-dire la décomposition de l'éther par un alcali. Cette opération s'effectue par le moyen de lessives de soude (solutions alcalines faibles) que l'on chauffe dans de vastes récipients jusqu'à ébullition, et dans lesquelles on ajoute peu à peu le corps gras à saponifier (huile d'olive, d'arachide, de coco, de coton, de palme, de sésame) ou suif. C'est là l'*empâtage*, qui donne des savons impurs, car la masse saponifiée retient toute la glycérine et divers produits. Autrefois, l'on séparait le savon de ces produits étrangers par *relargage* (adjonction de lessives concentrées, puis d'une lessive salée) et *épinage ;* le savon, insoluble dans ce milieu des lessives, venait surnager en grumeaux ; on ouvrait un robinet (*épine*) à la partie inférieure de la chaudière, et l'eau était évacuée avec la glycérine ; aujourd'hui, l'épuration est obtenu par des procédés plus rapides. Le savon, recueilli purifié, est coulé à l'état liquide dans des bassins peu profonds (*mises*), où il se solidifie. On le débite en bandes, pour le faire sécher, et, quand il est sec, on le marque, soit au moyen d'un tampon-matrice, s'il reste en bandes, soit à l'aide d'une machine qui en marque toutes les faces, s'il est débité en morceaux cubiques.

Les marbrures vertes (*savon marbré*) s'obtiennent par formation, au sein de la masse, d'un savon ferreux, qu'on ne laisse pas se déposer.

Les *savons de toilette* sont préparés de manière que toute trace d'alcali soit neutralisée.

Les savons transparents (*savon de glycérine*) sont obtenus par dissolution d'un savon de suif dans de l'alcool à chaud, refroidissement lent et coulage,

Les *savons mous* (savon noir, savon vert) sont obtenus par empâtage avec des lessives de potasse, d'huiles de navette, œillette, colza, etc. ; la coloration est donnée soit par de l'indigo, soit par une sorte d'encre à base de fer et de tanin. Avec des matières de qualité supérieure et par purification, on obtient la *crème de savon*, utilisée pour la barbe. La savonnerie confectionne également aujourd'hui des savons antiseptiques (au phénol, sublimé, naphtol, salol) et des savons médicamenteux (au soufre, à l'ichtyol, au goudron, au bois de panama, etc).

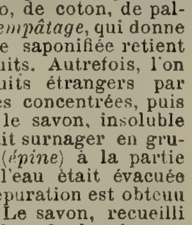
Savonarole.

**Savonarole** (Jérôme), prédicateur italien de l'ordre des dominicains, né à Ferrare, m. à Florence (1452-1498). Prieur du couvent de Saint-Marc, à Florence, il conquit un grand ascendant par sa rude parole, obtint en 1494 de Charles VIII une paix honorable et essaya sans succès d'établir à Florence une constitution moitié théocratique, moitié démocratique. Il prétendit imposer aux Florentins un genre de vie quasi monacal, fut excommunié par le le pape Alexandre VI et brûlé vif pour cause d'hérésie.

**Savone,** v. d'Italie (prov. de Gênes) ; 50.000 h. Beau port sur le golfe de Gênes. Belle cathédrale (XVIe s.). Filatures.

**savonnage** [*vo-na-je*] n. m. Blanchissage par le savon.

**savonner** [*vo-né*] v. a. Nettoyer, blanchir avec du savon : *savonner des mouchoirs.* Couvrir d'écume de savon : *savonner le menton de quelqu'un avant de le raser. Fig.* et *fam.* Réprimander vertement. **Se savonner** v. pr. Pouvoir se nettoyer au savon : *étoffe qui peut se savonner.*

**savonnerie** [*vo-ne-rî*] n. f. Fabrication de savon. Lieu où l'on fabrique le savon,

**Savonnerie** (la), anc. manufacture royale de tapis, établie en 1615 à Chaillot, auprès de la Seine, dans les bâtiments d'une ancienne fabrique de savon. En 1828, elle fut réunie à l'établissement des Gobelins, à Paris.

**savonnette** [*vo-nè-te*] n. f. Savon parfumé pour la toilette. Blaireau pour faire la barbe. *Montre à savonnette*, dont le cadran est recouvert d'un couvercle bombé en métal, qui s'ouvre au moyen d'un ressort. (Substantiv. : *une savonnette.*) *Fig. Savonnette à vilain*, nom donné autrefois par dénigrement aux charges que les roturiers achetaient pour s'anoblir.

**savonneur, euse** [*vo-neur, eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui fait des savonnages. N. m. Ouvrier qui fait les cartons avec lesquels on fabrique les cartes à jouer.

**savonneux, euse** [*vo-neû, eu-ze*] adj. Qui contient du savon : *eau savonneuse.* Qui tient de la nature du savon ; onctueux comme le savon : *argile savonneuse.*

**savonnier** [*vo-ni-é*], **ère** adj. Qui a rapport au savon, à la fabrication ou au commerce du savon : *industrie savonnière.* N. m. Fabricant de savon ; ouvrier qui travaille à la fabrication du savon.

**savonnier** [*vo-ni-é*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des percidés, répandus dans l'Atlantique tropical. (Ces savonniers, ainsi appelés à cause de leur peau douce et onctueuse, sont des poissons de taille médiocre, allongés, épais, à gros yeux.

**savonnier** [*vo-ni-é*] n. m. Genre de plantes, type de la famille des sapindacées, renfermant des arbres de taille moyenne, dont on connaît plusieurs espèces des régions chaudes du globe. (Le *savonnier saponaire*, qui croît aux Antilles, renferme de la saponine. C'est son écorce que l'on vend en France sous le nom de *bois de Panama.*)

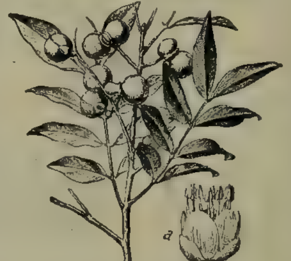

Savonnier : *a*, fleur.

**savonnoir** [*vo-noir*] n. m. Feutre dont on se sert pour savonner les cartes à jouer.

**savonule** n. f. *Chim.* Substance composée d'une huile essentielle et d'un alcali.

**Savornin Lohman** (Catherine-Reine-Marie **de**), femme de lettres néerlandaise, née à Assen en 1868, auteur de romans : *Lasse d'interroger, la Seule Chose nécessaire*, etc.

**savourement** [*man*] n. m. Action de savourer. (Peu us.)

**savourer** [*ré*] v. a. (de *saveur*). Goûter lentement, avec attention et plaisir : *savourer une tasse de café. Fig.* Jouir avec une lenteur voluptueuse de : *savourer les plaisirs, les honneurs.*

**savouret** [*rè*] n. m. Gros os de bœuf, de porc, etc., qu'on met dans le pot-au-feu ou la soupe aux choux, pour donner plus de goût au bouillon.

**savoureusement** [*ze-man*] adv. En savourant. D'une façon savoureuse.

**savoureux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. Qui a une saveur agréable : *mets savoureux. Fig.* Dont on jouit avec plaisir : *lecture savoureuse.*

**Savoy,** district de Londres, situé entre le Strand et la Tamise, dans le voisinage du pont de Waterloo, et qui tire son nom de Pierre, comte de Savoie (1236). Si l'ancien palais de Savoie a complètement disparu, on y remarque la *Savoy Chapel*, chapelle royale de style gothique (1505-1511) ; le *Savoy Theater* (1881), où l'on joue l'opérette ; etc.

**Savoyard** [*voi-iar*], **e,** originaire ou habitant de la Savoie. (Cette expression est devenue ironique ; on dit plutôt aujourd'hui Savoisien.) *Par ext.*, au masc., ramoneur. N. m. (avec une minuscule). Contrepoids suspendu à l'une des extrémités du rouleau sur lequel est monté le poil des velours frisés et des velours coupés. N. f. Nom donné, sur le canal de Lunel, à des barques avec lesquelles on transporte le fumier.

**Savoyarde** (la), nom donné à l'énorme cloche du Sacré-Cœur, à Paris, qui est un don des fidèles de la Savoie. Elle pèse 26.215 kilogrammes.

**savre** n. m. Filet servant à prendre les lançons, la blanchaille, etc.

**Savy,** comm. de l'Aisne, arr. et à 8 kil. de Saint-Quentin, non loin de la Somme naissante ; 548 h. en 1914. Ch. de f. de Vélu à Saint-Quentin. Avec Dallon, Savy donne son nom à la *bataille de Savy-Dallon*, livrée du 10 au 20 septembre 1918, pendant la poussée vers la position Hindenburg par la 1re armée française (Debeney) et la 4e armée britannique. Alors, fut enlevée (le 18 septembre) la forte position de l'Epine de Dallon, au S.-O. de Saint-Quentin, et nos soldats arrivèrent devant l'*Alberick Stellung*, partie de la position Hindenburg comprise entre La Fère et Berry-au-Bac. Savy a été complètement détruit.

**sax** [*saks*] n. et adj. m. Se dit de divers instruments à vent, ainsi désignés du nom de leur inventeur.

**Sax** (Charles-Joseph), né à Dinant, m. à Paris (1791-1865) et son fils Antoine-Joseph, dit *Adolphe*, né à Dinant, m. à Paris (1814-1894), fabricants et inventeurs de célèbres instruments à vent.

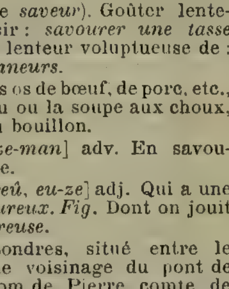
Armoiries de Saxe.

**saxatile** [*sak-sa*] adj. (du lat. *saxum*, rocher). Qui croît, qui vit sur ou dans les pierres, les rochers : *plantes saxatiles.*

**saxe** [*sak-se*] n. m. Porcelaine de Saxe : *un service de vieux saxe.*

**Saxe** [*sak-se*] (république de), Etat de l'Allemagne du Nord, dans le bassin moyen de l'Elbe, et arrosé par la Mulde ; 14.992 kil. carr. ; 4.670.310 h. (*Saxons*). Sol inégal, mais fertile. Agriculture prospère, industrie très développée ; population très dense. Métallurgies, filatures, étoffes, porcelaine, raffineries, etc. Capit. *Dresde.*

**Saxe,** prov. de Prusse ; 3.130.300 h. Capit. *M debourg.*

**Saxe** (Maurice, électeur de) [1521-1553]. Il ser d'abord dans les armées de Charles-Quint, prit part à la bataille de Mühlberg, puis se tourna contre l'empereur. — Hermann Maurice, comte de Saxe, général français, dit *le Maréchal de Saxe*, né à Gozlar, m. à Chambord (1696-1750), fils naturel de l'électeur de Saxe et roi de Pologne, Auguste II, et d'Aurore de Kœnigsmarck, maréchal de France, vainqueur à Fontenoy, à Raucoux, à Lawfeld, l'un des plus grands capitaines de son siècle. On lui doit des *Lettres et Mémoires* et *Mes rêveries*, où il expose ses idées sur l'art militaire. Il eut des aventures re tissantes, notamment avec Anna Ivanovna, duche de Courlande, plus tard impératrice de Russie, avec Adrienne Lecouvreur, la duchesse de Bouillon, etc. Son tombeau, dans l'église Saint-Thomas, à Strasbourg, est le chef-d'œuvre de Pigalle.

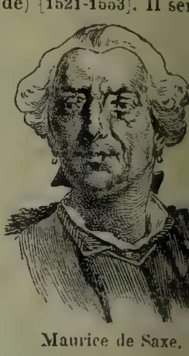
Maurice de Saxe.

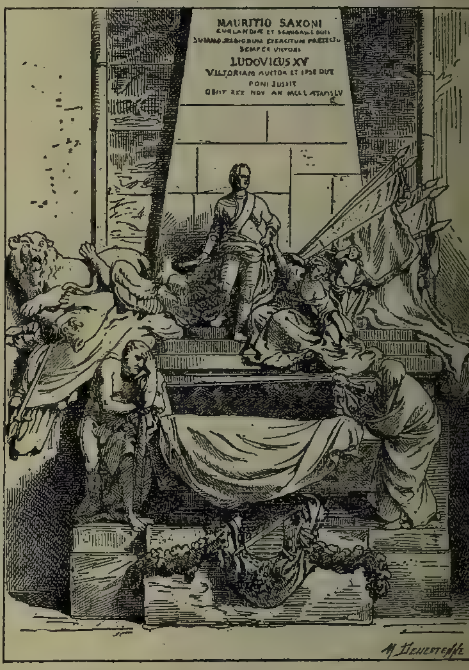

Tombeau de Maurice de Saxe, à Strasbourg.

**Saxe-Altenbourg** (territoire de), anc. duché d'Allemagne, faisant partie de la république de Thuringe depuis 1919 ; 1.323 kil. carr. ; 211.600 h. Cap. *Altenbourg.*

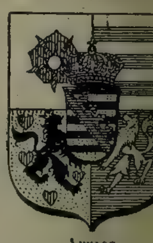
Armes de Saxe-Altenbour

**Saxe-Cobourg** (Frédéric-Josias, duc **de**), feld-maréchal d'Autriche (1737-1815), vainqueur de Dumouriez à Nerwinde, mais vaincu par Moreau à Tourcoing et par Jourdan à Fleurus. Son nom, associé à celui de Pitt, a fourni l'épithète *partisan de Pitt et Cobourg.* (V. Pitt.)

**Saxe-Cobourg-Gotha** (territoire de), anc. duché d'Allemagne, faisant partie de la république de Bavière depuis 1920 ; 1.977 kil. carr. ; 191.490 h. Capit. *Cobourg* et *Gotha.* Pays agricole.

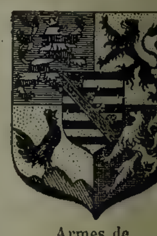
Armes de Saxe-Cobourg-Got

**Saxe-Meiningen** [*ghèn'*] (territoire de), anc. duché d'Allemagne, incorporé en 1919 dans la république de Thuringe ; 2.468 kil. carr. ; 270.700 h. Capit. *Meiningen.* Industrie très développée.

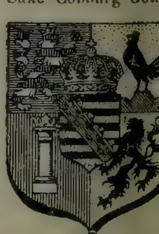
Armes de Saxe-Meiningen

**Saxe-Weimar-Eisenach** (territoire de), anc. grand-duché de l'Allemagne, incorporé dans la république de Thuringe en 1919 ; 3.610 kil. carr. ; 433.960 h. Villes princip. : *Eisenach, Iéna, Weimar.* Belles forêts. Filatures, verreries.

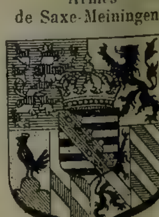
Armes de Saxe-Weimar-Eisenach.

**saxhorn** [*sak-sorn'*] n. m. (de *Sax*, n. de l'inventeur, et de l'allem. *horn*, cornet). Sorte d'instrument à vent en cuivre, à embouchure et à pistons : *le petit bugle, le bugle, l'alto, le baryton, la basse et les contrebasses sont des saxhorns.*

**saxicave** [*sak-si*] n. f. Genre de mollusques bivalves comprenant des animaux de taille médiocre, à coquille allongée, épaisse, striée, qu sont répandus dans toutes les mers.

**saxicola** ou **saxicole.** n. m. *Ornith.* V. traquet.

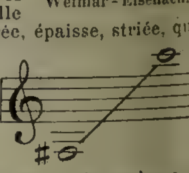
Etendue des saxhorns.

**saxifragacées** [*sak-si-fra-gha-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, ayant pour type la *saxifrage.* S. un *saxifragacée.*

**saxifrage** [*sak-si*] n. f. (du lat. *saxum*, rocher, et *frangere*, briser). Genre de saxifragacées.

— Encycl. Les saxifrages sont des plantes herbacées, dont on connait environ deux cents espèces des régions montagneuses, froides ou tempérées, de l'hémisphère nord.

La *saxifrage granulée*, dite vulgairement *passepierre* ou *herbe à la gravelle*, est une plante vivace que l'on cultive fréquemment en bordures dans les jardins. (On l'utilisait autrefois en médecine contre la gravelle, d'où son nom.) La *saxifrage tridactyle*, ainsi nommée de la forme de ses feuilles, croît sur les toits et dans les champs sablonneux. La *saxifrage hypnoïde*, gazon turc ou gazon mousse, est également cultivée comme ornementale.

Saxifrage : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur.

**Saxo Grammaticus,** historien danois, né à Seeland vers 1140, m. à Roskilde en 1205. Son *Historia Danica* est d'un grand intérêt pour l'étude des sagas et des légendes primitives de la Scandinavie.

**Saxon, onne** [*sak-son, o-ne*], habitant ou originaire de la Saxe : *les Saxons*. Adjectiv. : *population saxonne*. N. m. (avec une minuscule). Pétard percé d'un ou de deux trous à l'extrémité du même diamètre, ce qui le fait tourner en tous sens.

**saxonien, enne** [*sak-so-ni-in, è-ne*] adj. Se dit d'un étage géologique formant la partie moyenne du système permien. N. m. : *le saxonien*.

**saxonique** [*sak-so-ni-ke*] adj. Qui a rapport aux Saxons.

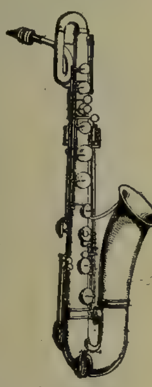
Saxophone baryton.

**Saxon-les-Bains,** comm. de Suisse (cant. du Valais), près du Rhône ; 1.640 h. Etablissement balnéaire. Agriculture, culture des arbres fruitiers. Carrières d'ardoises et de dalles.

**Saxons** [*sak-son*], peuples germaniques, qui luttèrent contre Charlemagne, sous la conduite de Witikind, de 772 à 785. Une partie des Saxons alla, au IXe siècle, conquérir et coloniser l'Angleterre.

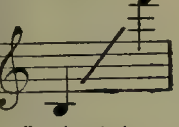
Etendue écrite du saxophone.

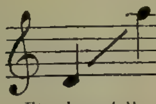
Etendue réelle du saxophone.

**saxophone** [*sak-so*] n. m. (de *Sax*, n. pr. et du gr. *phônê*, voix). Instrument à vent, en cuivre et à anche simple, ayant beaucoup d'analogie avec la clarinette.

— Encycl. Il y a sept sortes de saxophones : le sopranino en *mi* ♭, le soprano en *si* ♭, l'alto en *mi* ♭, le ténor en *si* ♭, le baryton en *mi* ♭, la basse en *si* ♭ et la contrebasse en *mi* ♭. (L'étendue du saxophone est de deux octaves et demie.)

**saxotromba** [*sak-so-tron-ba*] n. m. (de *Sax*, n. pr., et de *tromba*). Instrument de musique à vent, en cuivre, qui tient le milieu entre le bugle et le cor : *il y a, comme dans les saxophones, sept types de saxotrombas, dont l'étendue est celle des saxhorns*.

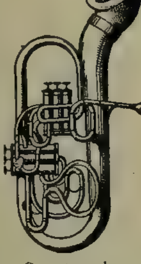
Saxotromba.

**say** [*sè*] n. m. Nom donné aux bonzes, au Tonkin.

**Say** [*sè*] (Jean-Baptiste), économiste français, né à Lyon, m. à Paris (1767-1832), un des fondateurs de la doctrine libre-échangiste. On lui doit un *Traité d'économie politique*.— Son fils, Horace-Emile, économiste, membre de l'Institut, né à Noisy, m. à Paris (1794-1860). — Son petit fils, Léon, né et m. à Paris (1826-1896), homme politique, économiste et financier français ; membre de l'Académie française. Il fut plusieurs fois ministre des finances, de 1872 à 1882.

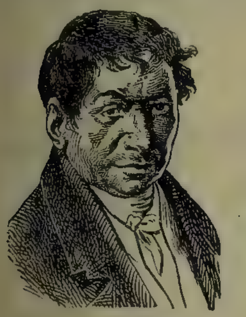
Jean-Baptiste Say.

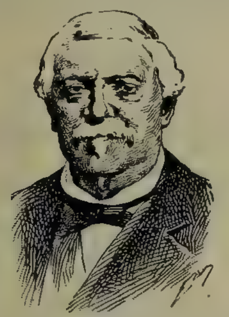
Léon Say.

**saya** [*sa-ia*] n. f. Etoffe de soie, que l'on fabrique en Chine.

**Sayansk** ou **Saïansk** (monts), chaîne granitique et boisée de l'Asie orientale, entre la Sibérie et la Mongolie.

**Sayce** (Archibald-Henri), linguiste anglais, né à Shirehampton en 1846 ; auteur de l'*Introduction à la science du langage* et d'études sur la langue assyrienne.

**saye** [*sè*] n. f. (autre forme de *saie*). Etoffe de laine, sorte de serge légère, en usage du XVIe au XVIIIe siècle, que l'on fabriquait principalement en Flandre.

**sayette** [*sè-iè-te*] n. f. Serge de laine, mêlée de soie, qui se fabriquait aux XVIIe et XVIIIe siècles.

**sayetterie** [*sè-iè-te-rî*] n. f. Fabrication des étoffes appelées *sayes* ou *sayettes*. Fabrication des étoffes de laine pure ou mélangée d'un peu de soie ou de poil.

**sayetteur, euse** [*sè-iè-teur, eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui travaille à la fabrication des étoffes de sayetterie.

**saynète** [*sè*] n. f. (de l'espagn. *sainete*, morceau délicat). Petite pièce bouffonne du théâtre espagnol. En France, petite pièce en musique, en une seule scène, à un petit nombre de personnages, et généralement comique : *jouer une saynète de salon*.

**sayon** [*sè-ion*] n. m. (de *saie*). Ancienne casaque de guerre des Gaulois, des Romains.

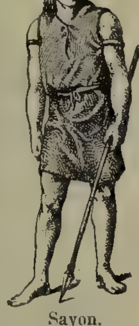
Sayon.

**Sayous** (Pierre-André), littérateur français, né à Genève, m. à Paris (1808-1870). Professeur à l'Académie de Genève, il écrivit des études littéraires appréciées : *Histoire de la littérature française à l'étranger ; Etudes littéraires sur les écrivains de la Réformation*, et publia les *Mémoires* de Mallet du Pan. — Son fils Edouard, né à Genève, m. à Nice 1842-1898), est l'auteur de travaux sur l'histoire de la Hongrie.

**Sazonov** (Serge Dimitrievitch), diplomate russe (1861-1927), ministre des affaires étrangères de Russie de novembre 1910 à juillet 1916, puis ambassadeur à Londres.

**Sb,** symbole chimique de l'*antimoine* (en lat. *stibium*).

**sbire** [*sbi-re*] n. m. (ital. *sbirro*). En Italie, agent de la force publique. *Par ext.* et en mauv. part, agent de police.

**sbiten** [*tèn*] n. m. Boisson russe, composée de miel et de gingembre.

**scabellon** [*ska-bèl-lon*] n. m. (ital. *scabellone*). Escabeau, en ébénisterie. Petit piédestal. (Peu us.)

**scabieuse** [*ska-bi-eu-ze*] n. f. (lat. *scabiosa ;* de *scabies*, gale, parce que cette plante passait pour guérir cette maladie). Genre de plantes de la famille des dipsacées.

— Encycl. Le genre scabieuse renferme des herbes vivaces ou annuelles, à feuilles opposées, parfois découpées, à fleurs groupées en capitules serrés, entourés d'un involucre. On connaît une soixantaine d'espèces de scabieuses de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe méridionale. *La scabieuse succise*, appelée aussi *bâton* ou *mors du diable*, *herbe de Saint-Joseph* et la *scabieuse colombaire* sont communes en France. On cultive dans les jardins la scabieuse à fleurs pourpre-noir (*scabiosa atropurpurea*), appelée aussi *fleur de veuve*. La scabieuse commune ou des champs, appelée encore *oreille-d'âne*, abonde dans les champs et au bord des chemins.

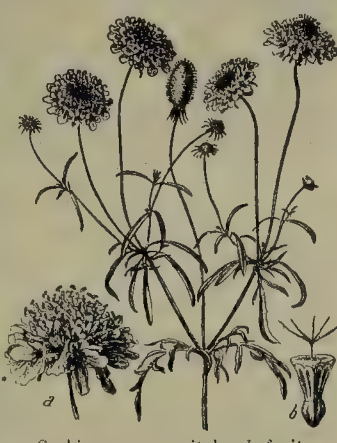

Scabieuse : *a*, capitule ; *b*, fruit.

**scabieux, euse** [*ska-bi-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *scabies*, gale). Qui ressemble à la gale : *éruption scabieuse*.

**scabin** [*ska*] n. m. (bas lat. *scabinus*). Ancienne forme du mot échevin.

**scabinal, e, aux** [*ska*] adj. Qui a rapport aux scabins ou échevins.

**scabiosé** [*ska-bi-o-zé*], **e** adj. Qui ressemble à une scabieuse.

**scabre** [*ska-bre*] adj. (lat. *scaber*). *Hist. nat.* Rude au toucher.

**scabreux, euse** [*ska-breû, eu-ze*] adj. (lat. *scabrosus*). Rude, raboteux : *chemin scabreux*. *Fig.* Dangereux : *entreprise scabreuse*. Risqué, au point de vue de la décence : *conte scabreux*.

**scabride** adj. *Hist. nat.* Syn. de scabre.

**scabrosité** [*ska-bro-zi*] n. f. Etat de ce qui est rugueux, rude au toucher.

**scacchite** [*skak-ki-te*] n. f. Chlorure naturel de manganèse.

**Scaër,** ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 20 kil. de Quimperlé ; 6.570 h. Ch. de f. Papeterie. — Le cant. a 3 comm., et 11.620 h.

**Scævola** [*sé*] (C. Mucius), jeune Romain qui, pendant le siège de Rome par les Etrusques (507 av. J.-C.), pénétra dans le camp ennemi et, croyant mettre à mort Porsenna, immola son secrétaire. Conduit devant le roi, il plaça sa main sur un brasier ardent pour la punir de s'être trompée et affirma que trois cents jeunes Romains avaient fait le serment de tuer Porsenna. Le chef étrusque, épouvanté, se hâta de conclure la paix. On donna dès lors à Mucius le surnom de *Scævola*, c'est-à-dire *le Gaucher*.

**Scævola** (Publius Mucius), jurisconsulte romain, consul en 132 av. J.-C. — Son fils Quintus Mucius Scævola, consul en 96 av. J.-C., fut un orateur et un juriste distingué. — Son cousin, Quintus Mucius, consul en 116 av. J.-C., fut le maître de Cicéron, qui l'a fait figurer dans plusieurs de ses dialogues.

**scævolisme** [*sé-vo-lis-me*] n. m. (de *Scævola*, n. pr.). Auto-mutilation volontaire par le feu.

**Scafati,** v. d'Italie (prov. de Salerne) ; 11.000 h. Tabac, coton. Filatures.

**scaferlati** [*ska-fèr*] n. m. (du n. pr. d'homme ital.). Tabac ordinaire pour la pipe ou la cigarette.

**scagliola** [*gl* mll.] n. f. (m. ital.). Pierre spéculaire qui, employée en incrustations sur des pâtes colorées, prend l'aspect des marbres précieux.

**Scala** (della), famille italienne, dite aussi Scaliger, dont un certain nombre de membres appartenant au parti gibelin furent seigneurs ou podestats de Vérone. Le plus fameux, Francesco Cane della Scala, dit *Can Grande*, né à Vérone, m. à Trévise (1291-1329), vicaire impérial, général de la ligue des gibelins de Lombardie, offrit un asile à Dante exilé. — Cane III, m. en 1375, se fit construire à Vérone un superbe tombeau, dit *tombeau des Scaliger*.

**Scala** (*théâtre de la*), à Milan ; un des quatre grands théâtres lyriques de l'Italie (1778).

**scalaire** [*ska-lè-re*] n. f. (du lat. *scalaris*, échelle). Genre de mollusques gastéropodes, comprenant une cinquantaine d'espèces répandues dans toutes les mers : *les scalaires sont des mollusques carnassiers à coquille spiralée et présentant sur tout son pourtour des aspérités régulières qui ressemblent à des échelons, d'où le nom de l'animal. Ichtyol.* Curieux poisson du Brésil, dont les rares spécimens sont élevés en aquarium. (V. le tableau poissons.)

— Encycl. *Ichtyol.* Le scalaire (*pterophyllum scalare*) possède un corps comprimé latéralement et arrondi, du diamètre environ d'une pièce de cinq francs. Les nageoires dorsale et anale se prolongent en pointe ; les pectorales sont réduites à l'état de filets. Tout le corps est rayé de noir et de jaune.

**scalaire** adj. (même éthymol. qu'à l'art. précéd.). Qui s'exprime en fonction d'une échelle de grandeurs : *les volumes, les masses, etc., sont des* grandeurs scalaires, *parce qu'elles sont caractérisées entièrement par leurs valeurs numériques*. (Il n'en est pas de même des vecteurs ou segments dirigés (vitesses, forces, etc., qui ont à la fois une valeur numérique et une direction).

**scalandre** [*ska*] n. f. *Pêch.* Ligne de fond, employée en Norvège pour prendre la morue.

**Scalanova** ou **Kouchadassi,** v. maritime de Turquie, sur le *golfe de Scalanova ;* 7.000 h. Commerce de raisins, tabac.

**scalariforme** [*ska*] adj. (du lat. *scalaris*, échelle). Se dit des coquilles qui ont la forme d'un escalier.

**scala-santa** [*ska*] n. f. (mots ital. signif. *escalier saint*). Escalier du palais de Pilate, à Jérusalem, qui, apporté à Rome en 326 par l'impératrice Hélène, a été réédifié près du palais de Latran et que les pèlerins de Rome montent à genoux pour gagner des indulgences.

**scalde** [*skal-de*] n. m. (du scandin. *skald*, poète). Nom des anciens poètes scandinaves.

— Encycl. L'art des scaldes apparaît au début de la période historique et sort de la poésie populaire. Les scaldes composaient surtout des chants en l'honneur de puissants personnages contemporains. Un très petit nombre de leurs chants nous sont parvenus en entier ; de la plupart on ne possède que des fragments épars dans les *sagas* ou autres écrits en prose. Parmi les scaldes les plus célèbres, nous citerons : Arnov Jarlaskald et Snorre Sturlesson. Les scaldes s'appliquèrent aussi à chanter le Christ et les saints, considérés d'abord comme des héros païens. Le dernier et le plus célèbre des poèmes de ce genre, intitulé *Lilja*, fut composé par Œsten Asgrimsson, scalde norvégien (1360).

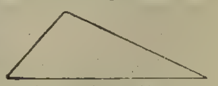
Triangle scalène.

**scaldique** [*skal*] adj. Qui appartient aux scaldes.

**scalène** [*ska*] adj. (du gr. *skalênos*, oblique). Se dit d'un triangle dont les trois côtés sont inégaux.

**Scaliger** [*ska-li-jèr*] (Jules-César), savant philologue et médecin italien, né à Padoue, m. à Agen (1484-1558). Caractère entier et violent (il fut l'ennemi de Jérôme Cardan et d'Erasme), mais un des plus grands érudits de la Renaissance ; auteur d'une *Poétique* restée fameuse. — Son dixième fils, Joseph-*Juste*, né à Agen, m. à Leyde (1540-1609), fut un des plus grands philologues du XVIe siècle. On lui doit de savantes éditions des anciens, un célèbre traité de chronologie : *De emendatione temporum*. Il se convertit au protestantisme et fut l'ennemi acharné des Jésuites.

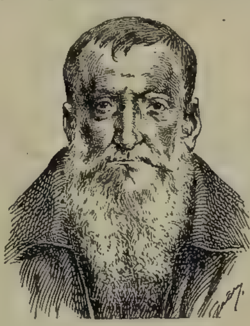
Jules-César Scaliger.

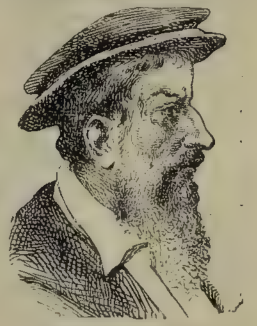
Joseph-Juste Scaliger.

**scaligérien, enne** [*ska-li-jé-ri-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux Scaliger.

**scalme** [*skal-me*] n. m. (gr. *skalmos*). *Mar.* Sur les anciennes galères et auj. en Provence, cheville enfoncée dans le bord et à laquelle s'appuie la rame.

**scalope** [*ska*] n. m. Genre de mammifères de la famille des talpidés, propres à l'Amérique du Nord : *les scalopes sont appelés aussi* taupes-musaraignes.

**scalpation** [*skal-pa-si-on*] n. f. *Chir.* Action d'exciser une partie du cuir chevelu.

**scalpe** [*skal-pe*] n. m. (de *scalper*). Chevelure détachée du crâne avec la peau et que les Peaux-Rouges conservent comme trophée de guerre.

**scalpel** [*skal-pèl*] n. m. (lat. *scalpellum*). Instrument dont se sert l'anatomiste pour inciser et disséquer.

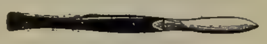
Scalpel.

**scalpement** [*skal-pe-man*] n. m. Action de scalper.

**scalper** [*skal-pé*] v. a. (angl. *to scalp*, dérivé du lat. *scalpere*, inciser). Détacher la peau du crâne avec un instrument tranchant : *les Peaux-Rouges scalpent leurs victimes*.

**Scamandre** ou **Xanthe,** fl. de l'ancienne Troade, chanté par Homère dans l'*Iliade*.

**scamasaxe** n. m. *Archéol.* Syn. de SCRAMASAXE.

**scammonée** [*skam'-mo-né*] n. f. Nom spécifique d'un liseron et de la gomme-résine qu'on en retire. *Scammonée aune*, nom vulgaire de la gomme-gutte.
— ENCYCL. Le liseron scammonée (*convolvulus scammonea*) est une herbe d'Asie Mineure, à feuilles triangulaires, sagittées, à fleurs d'un jaune pâle. On extrait, par expression de ses racines broyées, une gomme résine, dite *scammonée d'Alep*, constituant un purgatif drastique très énergique, qui entre dans la composition de l'eau-de-vie allemande et d'autres médicaments purgatifs (grains d'Alep, etc.).

**scammonine** [*skam'-mo*] n. f. Principe actif de la scammonée.

**scandale** [*skan*] n. m. (du gr. *skandalon*, pierre d'achoppement). Occasion de chute, de péché. Se dit surtout de l'occasion de péché fournie par l'exemple de quelqu'un : *être une occasion de scandale.* Indignation qu'excite le mauvais exemple : *au grand scandale des gens de bien.* Eclat que produit un acte honteux : *causer du scandale. Evang. Pierre de scandale*, occasion de péché.

**scandaleusement** [*skan, ze-man*] adv. D'une manière scandaleuse ; à l'excès, extraordinairement : *vivre scandaleusement.*

**scandaleux, euse** [*skan-da-leû, eu-ze*] adj. Qui cause du scandale : *conduite scandaleuse.*

**scandalisateur, trice** [*skan, za*] n. Personne qui scandalise.

**scandaliser** [*skan, zé*] v. a. (lat. eccl. *scandalizare*). Donner du scandale à, porter au mal : *scandaliser des enfants par de mauvais exemples.* Soulever par sa conduite ou ses paroles l'indignation de : *scandaliser le vulgaire.* **Se scandaliser** v. pr. S'offenser, se choquer.

**scander** [*skan-dé*] v. a. (du lat. *scandere*, monter). *Prosod.* Marquer la quantité ou la mesure des vers en les décomposant en leurs différentes unités métriques ou syllabiques : *scander des vers. Mus.* Jouer ou chanter une phrase musicale, un trait, en faisant bien sentir les temps de chaque mesure.

**Scander-Beg** (Georges CASTRIOT SWINAMED, dit), héros albanais, m. à Alessio (1414-1467). Il défit à plusieurs reprises les armées de Mourad II et de Mahomet II.

**Scandinave** [*skan*], originaire ou habitant de la Scandinavie : *les Scandinaves.* Adj. : *populations scandinaves. Langues scandinaves*, langues du groupe germanique septentrional, modifications du vieux norrois ou ancien nordique, parlées les unes dans la péninsule Scandinave (*suédois, danois, norvégien*), les autres dans les régions voisines ou dans les colonies scandinaves (*islandais, danois continental, dialectes de Gotland, des Færoër*, etc.).

**Scandinaves** (ETATS), nom donné à l'ensemble géographique formé par le Danemark, la Suède et la Norvège, ces trois pays étant habités par des populations congénères et ayant été autrefois réunis sous un même sceptre par l'Union de Calmar.

Pour la péninsule Scandinave, l'âge historique ne commence guère qu'au temps des expéditions normandes, qui firent connaître à l'Europe les pirates du Nord (Vikings). Les Finnois et les Lapons arrivèrent en Suède par la Russie, les *Svears* (d'où *Sverige*, Suède) y vinrent du Danemark. Le christianisme, introduit en Norvège sous Olaf Ier (995-1000), ne s'y implanta pas sans troubles sanglants. En 1319, la couronne norvégienne passe à la dynastie des Folkungs (1251-1365), qui régnait déjà sur la Suède et, en 1397, l'*Union de Calmar*, provoquée par Marguerite de Valdemar, consacra la fédération des trois Etats scandinaves. Après la rupture de l'Union, la Norvège devint une simple province danoise, tout en conservant sa diète et son titre de royaume. Son histoire se confond dès lors avec celle du Danemark jusqu'en 1814, époque à laquelle elle fut réunie à la Suède, pour s'en séparer en 1906. L'histoire particulière de chacun des Etats scandinaves est donnée aux mots DANEMARK, SUÈDE et NORVÈGE.

**Scandinavie,** presqu'île de l'Europe septentrionale, qui comprend les deux royaumes de Suède et de Norvège. On range également dans la Scandinavie le Danemark, habité par des peuples de même origine.

**scandinavique** [*skan*] adj. Qui appartient à la Scandinavie.

**scandinavisme** [*skan, vis-me*] n. m. *Ethol.* Caractère propre aux peuples scandinaves ou à leurs idiomes. *Polit.* Système politique qui s'inspire de l'idée de la communauté de race des trois peuples scandinaves et qui, selon les époques, tend à les réunir en une confédération, ou simplement à les rapprocher dans un but de civilisation.

**scandit fatalis machina muros,** mots lat. signif : *La fatale machine franchit les murs.* Fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, II, 237), parlant du cheval de bois, rempli de guerriers grecs, que les Troyens introduisent eux-mêmes dans leurs murs pour leur perte.

**scandium** [*skan-di-om'*] n. m. *Chim.* Métal rare, de symbole Sc., ayant pour poids atomique 46. [Son oxyde (*scandine*) se rencontre associé avec les terres rares (yttrium, erbium, etc.) et il se trouve dans la thorvéitine.]

**scandix** [*skan-diks*] n. m. Genre d'ombellifères, renfermant des plantes herbacées à feuilles pennatiséquées, à segments multifides, à fleurs blanches groupées en ombelles, et dont le fruit se compose de deux akènes surmontés d'un bec linéaire allongé : *le scandix peigne de Vénus, appelé aussi* aiguille de berger *et* aiguillette, *est commun dans les moissosn.*

**Scanie,** nom donné à la partie méridionale de la péninsule Scandinave. Aujourd'hui à la Suède.

**scansion** [*skan-si-on*] n. f. (lat. *scansio*). Action ou façon de scander : *scansion fautive.*

**Scapa Flow,** petite mer intérieure de l'archipel des Orcades (îles Britanniques), au N. de l'Ecosse. Cette rade fut la principale base de la flotte anglaise pendant la Grande Guerre. C'est là que furent internés soixante-dix navires allemands livrés à l'Angleterre aux termes de l'armistice du 11 novembre 1918 ; le 21 juin 1919, quelques jours avant la signature du traité de Versailles, la plupart de ces vaisseaux furent coulés par les équipages allemands, très peu surveillés par les Anglais.

**scape** n. m. (du lat. *scapus*, tige). *Bot.* Hampe florale. *Zool.* Premier article de l'antenne des insectes, quand cet article présente un grand développement.

**scaphandre** [*ska*] n. m. (du gr. *skaphè*, barque, et *anèr, andros*, homme). Sorte de corset garni de liège, à l'aide duquel on peut se soutenir sur l'eau. Appareil hermétiquement fermé, mais approvisionné d'air au moyen d'une pompe, et dont se revêtent les plongeurs pour travailler sous l'eau.
— ENCYCL. Le scaphandre est surtout employé dans les travaux de construction, lorsque l'on fait des constructions sous l'eau, ou quand on se livre à des recherches sous-marines. Il consiste en un casque, une pèlerine et un vêtement imperméables, auxquels il faut adjoindre une paire de souliers d'une confection spéciale. Le casque, en cuivre, a une forme sphéroïdale évasée à la partie inférieure, de manière à s'appliquer hermétiquement sur les épaules et la partie supérieure du tronc au moyen de cordes et de poids. En avant du casque, se trouvent quatre glaces. L'air arrive à l'arrière du casque et est fourni par une pompe installée sur un radeau. Le pantalon est formé de cercles, sur lesquels s'adapte l'étoffe caoutchoutée. Le corsage est une sorte de cuirasse. Enfin, le scaphandrier porte des chaussures de cuir garnies de grosses semelles de plomb pour assurer sa verticalité dans l'eau. Le travail usuel peut s'effectuer jusqu'à 20 mètres de profondeur, mais, pour de courts séjours, des spécialistes expérimentés ont pu atteindre 50 mètres.

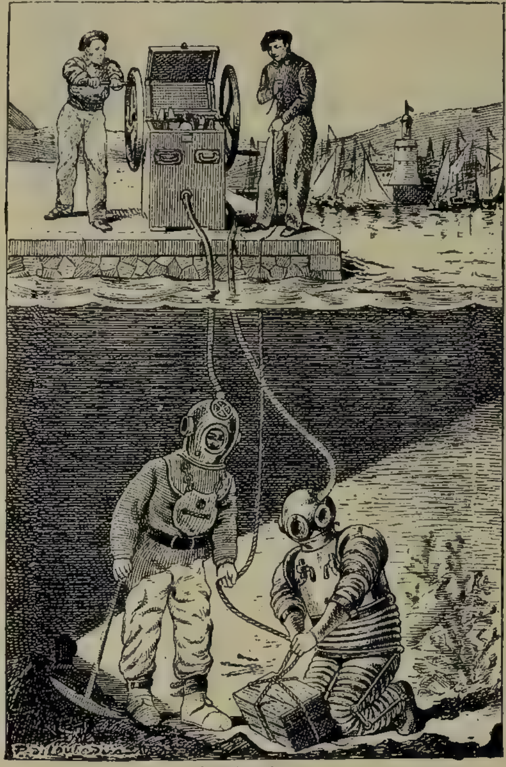
Scaphandrier.

**scaphandre** [*ska*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant des animaux des mers du Nord, à petite coquille striée, enroulée en spirale.

**scaphandreur** n. m. Syn. de SCAPHANDRIER.

**scaphandrier** [*ska-fan-dri-é*] n. m. Plongeur muni d'un scaphandre.

**scaphidie** [*ska-fi-dî*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, à livrée noire, luisante, tachée de rouge, qui sont répandus sur tout le globe.

**scaphidiidés** [*ska, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, dont le genre *scaphidie* est le type. S. un *scaphidiidé.*

**scaphite** [*ska-fi-te*] n. m. Genre de mollusques céphalopodes, fossiles dans le crétacé de l'hémisphère boréal.

**scaphium** [*ska-fi-om'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des *scaphidiidés*, renfermant des insectes d'un noir luisant, répandus sur l'hémisphère boréal et dont quelques espèces sont communes aux environs de Paris.

**scaphocéphale** [*ska-fo*] adj. (du gr. *skaphè*, barque, et *kephalê*, tête). *Anthrop.* Se dit d'un crâne en forme de nacelle.

**scaphocéphalie** [*ska-fo-sé-fa-lî*] n. f. Caractère du crâne scaphocéphale.

**scaphoïde** [*ska-fo-i-de*] adj. (du gr. *skaphé*, barque, et *eidos*, aspect). Se dit d'un des os de la main et du pied. N. m. : *le scaphoïde du carpe.*

**scaphopodes** [*ska-fo*] n. m. pl. Classe de mollusques, intermédiaires entre les gastéropodes et les lamellibranches et comprenant des animaux renfermés dans une coquille en façon de cornet allongé. (Les scaphopodes n'ont ni tête distincte, ni yeux, mais ils possèdent des tentacules filiformes rétractiles ; ils sont omnivores et vivent le plus souvent enfoncés dans la vase.) S. un *scaphopode.*

**scapiflore** [*ska*] adj. Dont les fleurs sont portées par des hampes.

**scapiforme** [*ska*] adj. Qui a la forme d'une hampe.

**scapigère** [*ska*] adj. Dont les tiges sont des hampes.

**Scapin,** l'un des principaux personnages de l'ancien théâtre italien, naturalisé français par Molière dans ses *Fourberies de Scapin* (v. FOURBERIES et SAC) ; type du valet rusé, fourbe et intrigant.

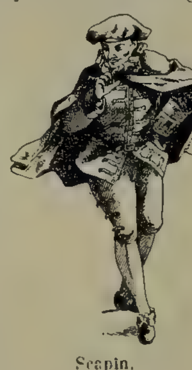
Scapin.

**Scapté-Hylé,** petite île de la mer Egée, prè de la côte de l'ancienne Thrace et en face de l'île de Thasos ; célèbre par ses mines d'or et d'argent. Thucydide y mit en ordre les matériaux de son histoire.

**scapulaire** [*ska-pu-lè-re*] adj. (du lat. *scapula*, épaule). Qui a rapport à l'épaule : *muscles scapulaires.* N. m. Pièce d'étoffe que portent plusieurs religieux sur leurs habits. Ensemble de deux petits morceaux d'étoffe ornés d'images religieuses et bénits, que l'on porte sur soi. *Chir.* Bande de toile qui, passée sur les épaules, empêche de glisser un bandage établi autour du corps. Partie façonnée, qui se trouve au com mencement et à la fin d'un châle long ou d'un écharpe.

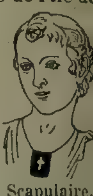
Scapulaire.

**scapulalgie** [*jî*] n. f. (du lat. *scapula*, épaule et du gr. *algos*, douleur). Douleur à l'épaule.

**scapulalgique** adj. Qui appartient à la sca pulalgie.

**scapulectomie** n. f. (du lat. *scapula*, épaule et du gr. *ektomè*, ablation). Ablation chirurgicale d l'omoplate.

**scapulo-huméral, e, aux** [*ska*] adj. Qu appartient à l'omoplate et à l'humérus.

**scapulum** [*ska-pu-lom'*] n. m. (du lat. *scapula* épaule). *Anat.* Nom scientifique de l'omoplate.

**scarabée** [*bé*] n. m. (lat. *scarabæus*). Nom sou lequel on désigne un certain nombre de coléoptère appartenant à des genres divers (ateuchus, dynaste, etc.). Pierre gravée, qui porte l'empreinte du scarabée sacré, chez les Egyptiens. *Géom.* Nom donné à une courbe du 6e degré.
— ENCYCL. Les scarabées comptent parmi les plus gros coléoptères des pays chauds ; ils sont remarquables tant par leur taille que par les cornes dont la tête et le corselet des mâles sont armés.
Le scarabée des anciens Egyptiens appartient au genre ateuchus. Il était vénéré comme symbole de l'immortalité c'était l'un des attributs du dieu Phtah. On en retrouvé beaucoup dans les sarcophages, faits des matières les plus diverses (argiles, verres, émail, ivoire, bois, or, cornaline, sardoine, onyx, etc.). La surface inférieure de ces scarabées est plane et porte souvent des inscriptions hiéroglyphiques.

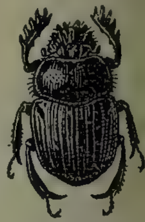
Scarabée.

**scarabéidés** [*ska, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, renfermant les genres *ateuchus, cétoines, hannetons*, etc., au total environ huit mille espèces, réparties en cinq cents genres. S. un *scarabéidé.*

**Scaramouche** (TIBERIO FIORELLI, dit), acteur de l'ancienne comédie italienne, né à Naples (1608-1694) ; il était tout de noir habillé, et son nom est resté à son emploi, qui tenait du Capitan et de l'Arlequin. Scaramouche fut toujours bien en cour sous Louis XIII et Louis XIV. Il fu le maître de Molière, ajoute son épitaphe :

Cet illustre comédien
De son art traça la carrière ;
Il fut le maître de Molière,
Et la nature fut le sien.

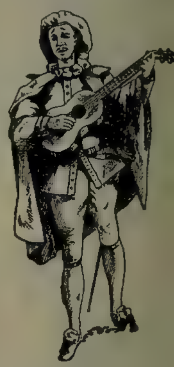
Scaramouche.

**Scarborough,** v. d'Angleterre, port actif de la mer du Nord, sur un promontoire rocheux qu sépare deux belles baies ; 46.190 h. Eglise Sainte-Marie (XIIIe s.). Bains de mer. Bombardée deux fois pendant la Grande Guerre.

**scarbroïte** n. f. Variété d'argile.

**scardasse** [*skar-da-se*] n. f. Grosse carde employée dans certaines manufactures.

**scare** [*ska-re*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, type de la famille des labridés, répandus dans la Méditerranée et l'Atlantique : *les scares sont appelés communément* perroquets de mer, *à cause de leurs couleurs vives et tranchées.*

**scarieux, euse** [*ska-ri-eû, eu-ze*] adj. *Bot.* Se dit des organes membraneux, secs, minces et translucides.

**scarifiage** n. m. *Agric.* Action de scarifier, de labourer superficiellement le sol avec un scarificateur.

**scarificateur** [*ska*] n. m. *Agric.* Instrument de culture, que l'on emploie pour ameublir superficiellement la terre. *Chir.* Petit appareil destiné à produire simultanément plusieurs scarifications. (Il se compose d'une boîte de cuivre dont une face est percée de fentes par lesquelles sortent, sous la pression d'un ressort à déclic, plusieurs lancettes montées sur un pivot commun.)

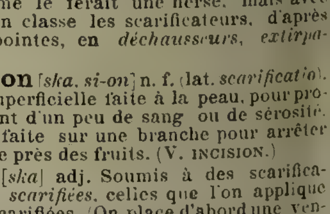
Scarificateur.

— ENCYCL. *Agric.* Les scarificateurs sont constitués par une série de pointes légèrement cintrées en avant, montées sur un bâti et qui grattent la surface du sol comme le ferait une herse, mais avec plus de force. On classe les scarificateurs, d'après la forme des pointes, en *déchausseurs, extirpateurs*, etc.

**scarification** [*ska, si-on*] n. f. (lat. *scarificatio*). *Chir.* Incision superficielle faite à la peau, pour procurer l'écoulement d'un peu de sang ou de sérosité. *Hortic.* Incision faite sur une branche pour arrêter l'afflux de la sève près des fruits. (V. INCISION.)

**scarifié, e** [*ska*] adj. Soumis à des scarifications. *Ventouses scarifiées*, celles que l'on applique sur des parties scarifiées. (On place d'abord une ventouse simple, on scarifie ensuite l'élevure qu'elle a formée et, en général, on réapplique la ventouse au même endroit pour faire une saignée locale ou empêcher la congestion.)

## SCANDINAVIE

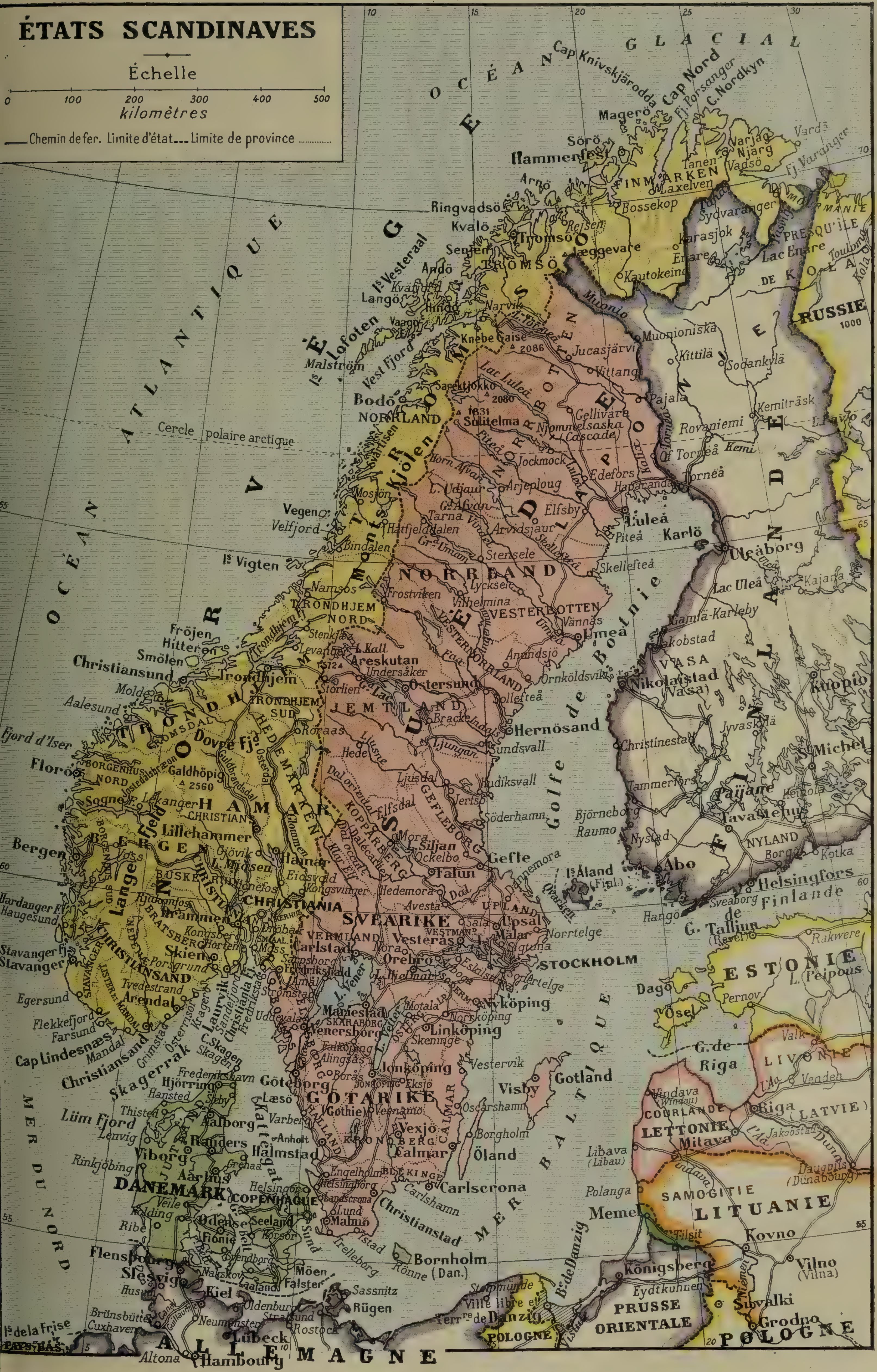

### ÉTATS SCANDINAVES

Échelle

0 100 200 300 400 500 kilomètres

Chemin de fer. Limite d'état. Limite de province

OCÉAN GLACIAL
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN
Cap Knivskjärodda
Cap Nord
Fj. Porsanger
C. Nordkyn
Magerö
Sörö
Hammerfest
Vardö
Varjag Njarg
Vadsö
Fj. Varanger
Tanen
FINMARKEN
Laxelven
Arnö
Bossekop
Ringvadsö
Kvalö
Tromsö
Reisen
Senjen
Læggevare
Karasjok
Enare
Lac Enare
PRESQU'ÎLE DE KOLA
Kautokeino
TROMSÖ
Is. Vesteraal
Andö
Kvaloyen
Langö
Hindö
Is. Lofoten
Malström
Vest Fjord
Narvik
L. Torneå
Knebe Gaise
2086
Jucasjärvi
Muonio
Muonioniska
Kittilä
Sodankylä
RUSSIE
Sarektjokko
2080
Lac Luleå
Vittangi
Bodö
NORRLAND
1831
Sulitelma
Gellivare
Njommelsaska (Cascade)
Pajala
Kemiträsk
Rovaniemi
Cercle polaire arctique
Piteå
Jockmock
Of Torneå
Kemi
Torneå
Horn Afvan
L. Udjaur
Arjeploug
Edefors
Haparanda
Mosjön
Gd Afvan
Elfsby
Luleå
Vegen
Velfjord
Tarna
Hatfjelddalen
Arvidsjaur
Piteå
Karlö
Bindalen
Gd Uman
Stensele
Skellefteå
Uleåborg
Is. Vigten
Monts Kjölen
NORRLAND
Lycksele
Lac Uleå
Kajana
Namsos
Frostviken
Vilhelmina
VESTERBOTTEN
TRONDHJEM NORD
Vännäs
Umeå
Gamla-Karleby
Fröjen
Hitteren
Stenkjær
Levanger
L. Kall
Areskutan
1572
Jakobstad
Smölen
Christiansund
Trondhjem
Undersåker
VESTERNORRLAND
Anundsjö
VASA
Molde
Storlien
Östersund
Örnsköldsvik
Nikolaistad (Vasa)
Kuopio
Aalesund
TRONDHJEM SUD
JEMTLAND
Sollefteå
Röraas
Bracke
Hernösand
Jyväskylä
Fjord d'Iser
ROMSDAL
Dovre Fj.
Hede
Ljusne
Sundsvall
Christinestad
St. Michel
Florö
NORDRE BORGENHUS
Galdhöpig
2560
HEDEMARKEN
Ljungan
Ljusdal
Hudiksvall
Tammerfors
Päijäne
Heinola
Sogne Fj.
Lekanger
HAMAR
CHRISTIANS
Dal oriental
Elfsdal
GEFLEBORG
Jerfsö
Björneborg
Raumo
Tavastehus
Lange Fjeld
Lillehammer
KOPPARBERG
Söderhamn
NYLAND
Borgå
Kotka
Bergen
BERGEN
Gjövik
Hamar
Mora
Siljan
Ockelbo
Gefle
Nystad
Abo
L. Mjösen
Eidsvold
Dal occid.
Dalécarlie
Falun
Is. Åland (Finl.)
Helsingfors
Hardanger F.
Haugesund
BUSKERUD
Ringerike
Kongsvinger
Hedemora
Dal
Dannemora
Sveaborg
Golfe de Finlande
Stavanger Fj.
Stavanger
CHRISTIANIA
Avesta
UPLAND
Hangö
Drammen
Kongsberg
SVEARIKE
Sala
Upsala
Norrtelge
G. Tallinn (Revel)
Rakwere
BRATSBERG
Horten
Moss
VERMLAND
Carlstad
VESTMANL.
Vesteras
Mälar
STOCKHOLM
ESTONIE
L. Peipous
Skien
Sarpsborg
Nora
Örebro
Eskilstuna
Porsgrund
SMÅLENENE
Fredrikshald
L. Hielmar
Södertelge
CHRISTIANSAND
Tvedestrand
Åmål
L. Vener
Dago
Pernov
Egersund
Arendal
Strömstad
Nyköping
Ösel
Flekkefjord
Farsund
Laurvik
Uddevalla
Mariestad
Motala
Norrköping
Cap Lindesnæs
Mandal
Kragerö
SKARABORG
Linköping
Valk
Christiansand
Grimstad
Österrisör
Venersborg
Skeninge
G. de Riga
LIVONIE
Skagerrak
C. Skagen
Skagen
Falköping
Alingsås
Vestervik
Fredrikshavn
Göteborg
Borås
Jönköping
Eksjö
Visby
Gotland
Riga
Venden
Hjörring
Læsö
GÖTARIKE
CALMAR
Vindava (Windau)
Hansted
Thisted
Varberg
Vexjö
Oscarshamn
COURLANDE
LATVIE
Lüm Fjord
Aalborg
Kattegat
Anholt
Borgholm
LETTONIE
Lenvig
Randers
Halmstad
KRONOBERG
Calmar
Öland
Mitava
Jakobstad
Viborg
JUTLAND
HALLAND
Libava (Libau)
Dwina
Rinkjöbing
Aarhus
Grenaa
Engelholm
BLEKINGE
Carlscrona
Daugpils (Dunabourg)
DANEMARK
Helsingör
Helsingborg
Carlshamn
Polanga
SAMOGITIE
COPENHAGUE
Landscrona
LITUANIE
Veile
Kolding
Lund
Christianstad
Memel
Ribe
Odense
Seeland
Malmö
Kovno
Fionie
Korsör
Sund
Ystad
Tilsit
MER DU NORD
Flensbourg
Svendborg
Trelleborg
Bornholm
Rönne (Dan.)
Vilno (Vilna)
Slesvig
Nakskov
Laaland
Falster
Möen
Königsberg
Husum
Kiel
Sassnitz
Swinemünde
Ville libre et Terre de Danzig
Eydtkuhnen
Niémen
Suvalki
Brünsbüttel
Canal Guillaume
Oldenburg
Stralsund
Rügen
PRUSSE ORIENTALE
Is. de la Frise
Cuxhaven
Neumünster
Rostock
POLOGNE
Grodno
PAYS-BAS
Lübeck
B. de Danzig
MER BALTIQUE
Golfe de Botnie
SUÈDE
NORVÈGE
FINLANDE
ALLEMAGNE
POLOGNE
Altona
Hambourg
10
15
20
25
30
55
60
65
70
1000

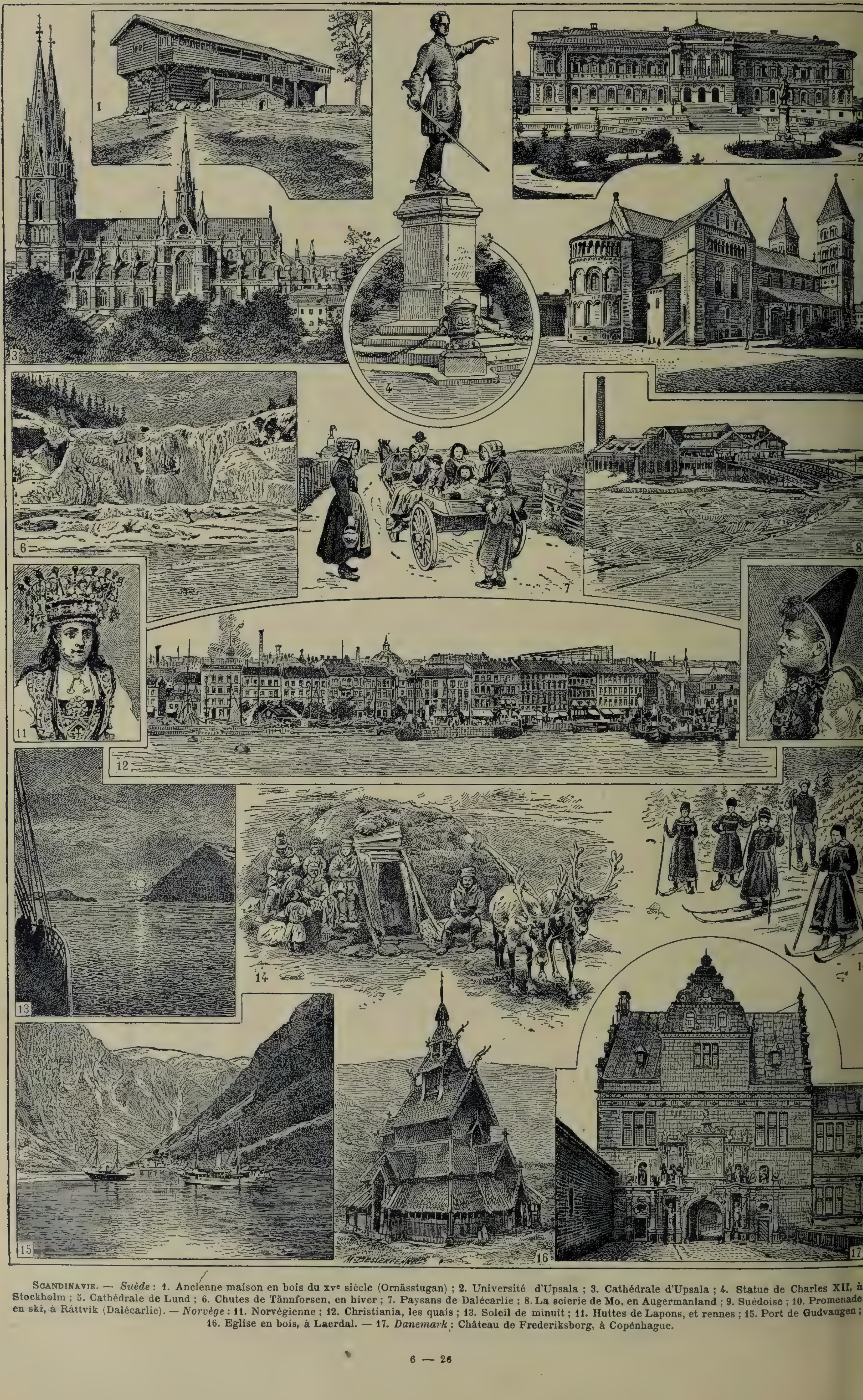

SCANDINAVIE. — *Suède* : 1. Ancienne maison en bois du xve siècle (Ornässtugan) ; 2. Université d'Upsala ; 3. Cathédrale d'Upsala ; 4. Statue de Charles XII, à Stockholm ; 5. Cathédrale de Lund ; 6. Chutes de Tännforsen, en hiver ; 7. Paysans de Dalécarlie ; 8. La scierie de Mo, en Augermanland ; 9. Suédoise ; 10. Promenade en ski, à Rättvik (Dalécarlie). — *Norvège* : 11. Norvégienne ; 12. Christiania, les quais ; 13. Soleil de minuit ; 11. Huttes de Lapons, et rennes ; 15. Port de Gudvangen ; 16. Eglise en bois, à Laerdal. — 17. *Danemark* : Château de Frederiksborg, à Copénhague.

**scarifier** [*ska-ri-fi-é*] v. a. (lat. *scarificare.* — Se conj. comme *prier.*) Faire des incisions sur : *scarifier la peau.* Biner le sol au moyen du scarificateur. Opérer une incision annulaire à la vigne à certaine époque de l'année.

**scarite** [*ska*] n. m. Genre de coléoptères carnassiers, renfermant des insectes d'un noir luisant, à large tête, à fortes mandibules en cisaille, qui sont répandus sur tout le globe et dont une espèce se rencontre sur le littoral français de la Méditerranée.

**scarlatine** [*skar*] n. f. (de *écarlate*). Maladie fébrile, contagieuse, caractérisée par l'existence sur la peau et les muqueuses de taches écarlates : *la scarlatine atteint de préférence les enfants.* Adjectiv. : *fièvre scarlatine.*

— Encycl. La scarlatine est surtout une maladie des enfants au-dessous de quinze ans. L'incubation est rapide et dure à peine quatre jours. Après ce laps de temps, apparaît une angine plus ou moins intense, puis, vingt-quatre heures après, une éruption *générale écarlate*, constituée par des plaques *non proéminentes.* La scarlatine est toujours une maladie grave, qui dure environ quarante jours ; elle se termine par une desquamation intense. La scarlatine est contagieuse depuis le début de l'angine. Le traitement consiste dans le régime lacté absolu, en une hygiène rigoureuse de la bouche, de la gorge et du nez. Si la température s'élève, on donne des bains froids ou tièdes. Le médecin doit déclarer au maire les cas de scarlatine et veiller à la désinfection des locaux et des vêtements.

**scarlatineux, euse** [*skar, neû, eu-ze*] adj. et n. Qui a la scarlatine.

**scarlatiniforme** [*skar*] adj. Qui ressemble à la scarlatine.

**scarlatinoïde** [*skar*] adj. Qui ressemble à la scarlatine.

**Scarlatti** (Alessandro), compositeur italien, fondateur de l'école napolitaine, né à Trapani, m. à Naples (1659-1725). Auteur d'opéras remarquables très nombreux : *Eraclea, Tigrane*, dans lesquels il a fait preuve d'une incomparable richesse d'inspiration. — Son fils Domenico, né et m. à Naples (1685-1757), auteur de plusieurs opéras, fut le premier claveciniste de son temps.

**scarole** [*ska*] n. f. Salade qui est une variété de la chicorée. (On dit aussi escarole.)

**Scarpa** (Antonio), chirurgien et anatomiste italien, né à La Motta, m. à Bonasco, près de Pavie (1747-1832). On lui doit de belles recherches sur les yeux, l'odorat, etc.

**Scarpe** (la), riv. de France, qui a sa source dans le dép. du Pas-de-Calais et se jette dans l'Escaut (r. g.), après avoir arrosé Arras et Douai ; 100 kil. Navigation active. Bois, charbons.

**Scarpe** (*bataille de la*). Les Anglais donnent officiellement le nom de *bataille de la Scarpe* à un des épisodes de la bataille d'ensemble appelée par l'état-major français « Poussée vers la position Hindenburg ». Du 26 au 31 août 1918, leur 1re armée (général Horne), grossie du corps canadien, s'est avancée sur les deux rives de la Scarpe, depuis Rœux jusqu'à Bullecourt, préludant ainsi, par la prise des obstacles qui l'en séparaient, à l'attaque de la partie de la ligne Hindenburg comprise entre Drocourt et Quéant.

**Scarron** (Paul), poète burlesque, romancier et auteur dramatique, né et m. à Paris (1610-1660) ; auteur du *Roman comique*, roman d'une observation aiguë et d'un style parfaitement naturel. Il faut citer encore, parmi ses œuvres ses poèmes burlesques : le *Virgile travesti* et *le Typhon* et, parmi ses comédies : *Jodelet* ou *le Maître valet, Don Japhet d'Arménie, l'Ecolier de Salamanque*, etc. Après avoir mené une vie frivole et libertine, il fut frappé par la maladie et passa la plus grande partie de sa vie perclus et tordu de rhumatismes. Il épousa la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, plus tard Mme de Maintenon. Lui-même rappelle ses souffrances dans son épitaphe restée célèbre :

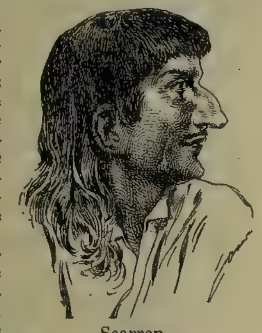

Scarron.

Celui qui cy maintenant dort
Fit plus de pitié que d'envie
Et souffrit mille fois la mort,
Avant que de perdre la vie.

Passant, ne fais ici de bruit
Garde bien que tu ne l'éveille :
Car voici la première nuit
Que le pauvre Scarron sommeille.

**scarronesque** [*ska-ro-nès-ke*] adj. Qui se rapporte à Scarron.

**Scartazzini** (Giovanni Andrea), littérateur suisse, né à Bondo, m. à Fahrwangen (1837-1901) ; érudit commentateur de Dante.

**scathopse** n. f. Genre de coléoptères hétéromères, comprenant des insectes de taille médiocre, noirs, qui vivent dans les lieux chauds et arides.

**scatol** [*ska*] n. m. (du gr. *skôr, skatos*, excrément). Composé qui se trouve dans les excréments humains et qui résulte de la putréfaction des albuminoïdes.

**scatologie** [*ska, jî*] n. f. (gr. *skôr, skatos*, excrément, et *logos*, discours). Genre de plaisanterie, de littérature, qui a rapport aux excréments et particulièrement aux excréments humains.

**scatologique** [*ska*] adj. Qui a rapport à la scatologie : *plaisanterie scatologique.*

**scatome** [*ska*] n. m. Tumeur formée par l'accumulation de matières fécales dans l'intestin.

**scatophage** adj. (du gr. *skôr, skatos*, excrément, et *phagein*, manger). Qui se nourrit d'excréments. *Ichtyol.* Genre de poissons acanthoptères, voisins des chétodontes et répandus dans l'océan Indien. *Entom.* Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant des mouches jaunes ou roussâtres, qui abondent en été et au printemps sur les excréments.

**scatophagie** [*jî*] n. f. (de *scatophage*). Habitude de se nourrir d'excréments.

**scatophile** adj. (du gr. *skôr, skatos*, excrément, et *philos*, ami). Qui vit ou croît sur les excréments.

**scaure** [*skô-re*] n. m. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionidés, renfermant une trentaine d'espèces de carabes noirs, qui vivent dans les lieux chauds et arides de la région circaméditerranéenne.

**Scaurus** (Marcus Æmilius), consul romain, né en 163, m. en 89 av. J.-C. ; ambassadeur auprès de Jugurtha, par lequel il se laissa corrompre.

**scavisson** [*ska-vi-son*] n. m. *Bot.* Nom commercial d'une espèce de casse.

**scazon** [*ska*] n. et adj. m. (du gr. *skazôn*, boiteux). Sorte de tétramètres catalectiques trochaïques ou de trimètres ïambiques, dont la fin est irrégulière. Syn. de hipponactéen.

**sceau** [*sô*] ou **scel** [*sèl*] n. m. (lat. *sigillum*). Cachet officiel d'un prince, d'un Etat, d'un corps, et que l'on applique sur les actes qui émanent de lui, soit pour les authentiquer, soit pour les fermer d'une manière inviolable : *le sceau de l'Etat.* L'empreinte même de ce cachet. Application, sur un acte, du sceau de l'Etat : *pièce soumise au sceau.* Lieu où l'on appose le même sceau : *porter une pièce au sceau.* Fonction de garde des sceaux : *donner le sceau à quelqu'un.* (V. garde.) *Fig.* Caractère distinctif, marque distinctive : *cet ouvrage porte le sceau du génie. Mettre le sceau à une chose*, la rendre entière, définitive. *Confier une chose sous le sceau du secret*, à la condition que le secret en sera bien gardé. *Les Sept Sceaux*, sceaux qui fermaient le livre décrit dans l'*Apocalypse. Bot. Sceau de la Vierge* ou *sceau de Notre-Dame*, nom vulgaire du tamier commun. *Sceau de Salomon*, la convallaire polygonée (*polygonatum vulgare*), qui croît dans les bois au printemps. (Le sceau de Salomon est une herbe vivace, dont le rhizome donne naissance chaque année à une tige qui tombe à l'automne et laisse une cicatrice circulaire analogue à un sceau.)

**Sceau de Salomon** (*ordre du*). V. Salomon.

**Sceaux** [*sô*], ch.-l. d'arr. (Seine) ; ch. de f. Orl. ; à 10 kil. de Paris ; 6.207 h. Imprimerie, carrosserie. Il ne reste que des portions secondaires du château construit par Colbert. Ses successeurs dans ce domaine, le duc du Maine et le duc de Penthièvre, y tenaient une petite cour lettrée. Du parc a été distrait un jardin public, où se donnèrent sous Louis-Philippe des bals célèbres. Chaque année, les félibres y célèbrent une fête. Lycée Lakanal. — L'arr. a 9 cant., 42 comm., 444.000 h. Le cant. a 8 comm., et 40.990 h.

**Scée** (*porte*), une des portes de Troie, percée dans la partie occidentale du côté de la mer. (On dit aussi les *Portes Scées.*)

**scel** n. m. Anc. forme de sceau.

**scélérat** [*sé-lé-ra*], **e** adj. (lat. *sceleratus ;* de *scelus, eris*, crime). Coupable ou capable de crime : *âme scélérate.* Qui a un caractère de noire perfidie : *conduite scélérate.* N. Personne scélérate : *c'est un scélérat, une scélérate. Iron.* Personne à laquelle on reproche quelque peccadille sans importance.

**Scélérat** (*champ*), lieu de la Rome ancienne, situé près de la porte Colline et où l'on enterrait vives les vestales qui avaient manqué à leur vœu de chasteté.

**Scélérate** (*porte*), une des portes de la Rome ancienne, au S. du mont Capitolin. Elle reçut ce nom après la mort des trois cents Fabius, qui étaient sortis par là pour combattre les Véiens.

**Scélérate** (*rue*), une des rues de la Rome antique au bas du mont Esquilin, par laquelle Tullie fit passer son char sur le corps de son père.

**scélératement** [*sé, man*] adv. D'une manière scélérate. (Peu us.)

**scélératesse** [*sé, tè-se*] n. f. Méchanceté noire. Action scélérate. *Par plaisant.* Petite perfidie, petite ruse.

**scélétographe** [*sé*] n. m. Celui qui s'occupe de scélétographie, qui écrit sur cette science.

**scélétographie** [*sé, fî*] n. f. (du gr. *skeletos*, squelette). Description du squelette ; traité du squelette.

**scélétographique** [*sé*] adj. Qui a rapport à la scélétographie.

**scellage** [*sè-la-je*] n. m. Action de sceller.

**scellé** [*sè-lé*] n. m. (de *sceller*). Bandes de papier ou d'étoffe que fixe, aux deux bouts, un cachet de cire molle revêtu du sceau officiel : *les scellés sont apposés par le juge de paix. Bris de scellé*, délit consistant à briser les scellés apposés par autorité de justice.

— Encycl. *Dr.* L'apposition des scellés a lieu : en cas de faillite ; quand un individu disparaît et qu'il n'y a personne pour veiller à la conservation de ses effets et papiers ; lors d'une demande en interdiction, lorsqu'il ne se trouve auprès du défendeur personne pour veiller à la conservation de ses effets ; dans le cas de demande en séparation de biens.

L'apposition des scellés après décès intervient lorsque tous les héritiers ne sont pas présents, ou s'il y a parmi eux des mineurs ou des interdits. Elle peut être requise par tous ceux qui prétendent avoir droit dans la succession ou dans la communauté, à quelque titre que ce soit, et par tous créanciers.

Les scellés sont aussi apposés après décès lorsque le défunt était *dépositaire public*, mais seulement sur les objets, papiers d'Etat, etc., qui constituent ce dépôt.

Ce sont les juges de paix qui apposent les scellés, tantôt d'office, tantôt à la requête des parties intéressées. Néanmoins, le juge d'instruction et, en cas de flagrant délit, les officiers de police judiciaire, peuvent les apposer aussi, en matière criminelle, lorsqu'il s'agit de conserver des objets qui peuvent servir à la constatation d'un crime ou d'un délit.

Le bris s'appliquant à des scellés apposés sur les papiers ou effets par ordre de l'autorité publique, du gouvernement, ou par ordonnance de justice, est puni d'un an à trois ans d'emprisonnement. S'il s'agit du bris de scellés mis sur tous autres papiers ou effets, la peine n'est que de six mois à deux ans d'emprisonnement. Tout vol commis à l'aide d'un bris de scellés est puni comme vol à l'aide d'effraction, et la peine des travaux forcés à temps est prononcée si le bris de scellés a été commis avec violences envers les personnes.

**scellement** [*sè-le-man*] n. m. Action de sceller une pièce de bois ou de métal dans un mur, une pierre, etc. Partie d'un objet scellé engagée dans la matière qui le scelle. Ant. **Descellement.**

**sceller** [*sè-lé*] v. a. (de *scel*). Appliquer un sceau, le sceau de l'Etat : *sceller un acte en cire rouge.* Apposer les scellés sur : *sceller la porte d'un logement.* Cacheter : *sceller une lettre.* Fixer une pièce de bois ou de métal dans un mur avec du plâtre, du plomb ou du mortier : *sceller des gonds.* Fermer hermétiquement : *sceller un tube. Fig.* Cimenter, affermir : *sceller une religion de son sang.* Ant. **Desceller.**

**scelleur** [*sè-leur*] n. m. Qui appose le sceau.

**scénario** [*sé*] n. m. (ital. *scenario*). Mise en scène. Canevas, croquis d'une pièce : *le scénario d'un ballet.*

**scène** [*sè-ne*] n. f. (du lat. *scena*, gr. *skênê*, tente). Partie du théâtre où jouent les acteurs : *une scène bien éclairée.* Ensemble des décors qui représentent le lieu où se passe l'action : *la scène change.* Lieu où est supposé se passer l'action qu'on représente : *la scène est à Rome.* Art dramatique : *avoir une parfaite connaissance de la scène.* Subdivision d'un acte pendant laquelle le théâtre est occupé par les mêmes personnages : *une scène attendrissante. Fig.* Action qui représente quelque chose d'intéressant, d'extraordinaire : *scène affligeante.* Lieu où se passe une action : *la scène d'un crime. Fam.* Attaque violente ; apostrophe imprévue : *faire une scène à quelqu'un. Paraître sur la scène*, se faire acteur. *Mettre en scène*, disposer pour la représentation théâtrale. *Mettre sur la scène une personne, un événement*, en faire le personnage, le sujet d'une action théâtrale. *La scène à faire*, scène capitale d'une pièce, scène que le spectateur attend avec impatience comme étant la conséquence logique d'une situation (expression créée par Fr. Sarcey).

**Scènes de la vie privée,** par H. de Balzac, série de romans comprenant : *les Mémoires de deux jeunes mariées, la Femme de trente ans, Modeste Mignon, un Début dans la vie, Béatrix*, etc.

**Scènes de la vie de province,** par H. de Balzac, série de romans dont les principaux sont : *Eugénie Grandet, le Lys dans la vallée, Ursule Mirouet, les Illusions perdues, le Curé de Tours, un Ménage de garçon*, etc.

**Scènes de la vie parisienne,** par H. de Balzac, série de romans où l'on remarque : *Splendeurs et misères d'une courtisane, la Dernière Incarnation de Vautrin, la Cousine Bette, le Cousin Pons, le Père Goriot*, etc.

**Scènes de la vie politique,** par H. de Balzac, série de romans dont les principaux sont : *une Ténébreuse Affaire* et *Madame de La Chanterie.*

**Scènes de la vie militaire,** par H. de Balzac, qui ne renferme que deux ouvrages : *le Dernier des Chouans* et *une Passion dans le désert.*

**Scènes de la vie de campagne,** par H. de Balzac, série de trois romans : *le Médecin de campagne, le Curé de village, les Paysans.*

**Scènes de la vie de bohème,** par Henri Murger. V. Bohème (*Scènes de la vie de*).

**Scènes populaires,** ouvrage de Henri Monnier ; esquisses dialoguées des habitudes et du langage des classes inférieures de la population parisienne et de la petite bourgeoisie (1830-1841).

**scénédesme** [*sé-né-dès-me*] n. m. Algue d'eau douce, de la famille des pleurococcacées, chez laquelle les cellules se multiplient par divisions successives.

**scénique** [*sé*] adj. (lat. *scenicus*, gr. *skènikos*). Qui a rapport à la scène, au théâtre : *art scénique.*

**scéniquement** [*sé-ni-ke-man*] adv. Au point de vue de la scène. (Peu us.)

**scénites** [*sé*] n. m. pl. Nom donné par les Grecs, puis par les Romains, aux Arabes nomades qui vivaient sous la tente (en gr. *skênê*) dans le désert de Syrie. S. un *scénite.*

**scénographe** [*sé*] n. m. Celui qui se livre à la scénographie.

**scénographie** [*sé, fî*] n. f. (du gr. *skênê*, scène, et *graphein*, décrire). Art de peindre les décorations scéniques.

**scénographique** [*sé*] adj. Qui a rapport à la scénographie.

**scénographiquement** [*sé, ke-man*] adv. Selon les règles de la perspective scénographique.

**scénonyme** [*sé*] n. m. (du gr. *skênê*, scène, et *onuma*, nom). Pseudonyme pris par un acteur ou un auteur dramatique.

**scénopégie** [*sé, jî*] n. f. (du gr. *skênê*, tente, et *pêgnumi*, je fixe). Fête des Tabernacles, chez les Juifs, célébrée en commémoration de la vie nomade du désert.

**scénopine** [*sé*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant de petites mouches de l'hémisphère nord, qui sont communes dans les maisons et courent le long des vitres.

**scepticisme** [*sèp-ti-sis-me*] n. m. (de *sceptique*). Doctrine qui repose sur la suspension du jugement affirmatif ou négatif, surtout en matière métaphysique : *Pyrrhon défendit le scepticisme universel. Par ext.* Etat d'esprit de toute personne qui refuse son adhésion à des croyances généralement admises : *accueillir une nouvelle avec scepticisme.*

— Encycl. Les principaux représentants du scepticisme furent, dans l'antiquité : Pyrrhon, son fondateur, Ænésidème, Agrippa, Sextus Empiricus et, dans les temps modernes, Montaigne et Bayle.

Pyrrhon, le premier sceptique, se refuse à toute assertion dogmatique et se contente de dire : « Il me paraît... » Ænésidème, Agrippa, Sextus Empiricus coordonnent plus tard ses arguments et signalent les erreurs d'interprétation des données des sens, l'absence de preuves de la valeur des premiers principes, ainsi que les contradictions des philosophes. Dans les temps modernes, le scepticisme sert de « mol oreiller » à Montaigne, d'argument à Pascal et à Huet en faveur de la foi chrétienne, à Bayle en faveur du libre examen. Le scepticisme, difficile à réfuter en théorie, peut s'opposer victorieusement à la certitude absolue, non à la croyance scientifique et morale.

**sceptique** [*sèp-ti-ke*] n. et adj. (gr. *skeptikos;* de *skeptomai*, j'examine). Partisan du scepticisme : *les philosophes sceptiques. Par ext.* Celui qui affecte de douter de tout ce qui n'est pas prouvé d'une manière évidente : *esprit, écrivain sceptique.*

**sceptiquement** [*sèp-ti-ke-man*] adv. D'une manière sceptique. (Peu us.)

**sceptrate** [*sèp*] n. m. *Numism.* Monnaie ancienne, où figure un souverain qui tient un sceptre.

**sceptre** [*sèp-tre*] n. m. (du gr. *skèptron*, bâton). Espèce de bâton de commandement, insigne de la royauté : *le sceptre des rois de France figurait une main. Fig.* La royauté même : *ambitionner le sceptre.* Autorité quelconque exercée de manière absolue, prééminence, supériorité : *l'Angleterre tient le sceptre des mers. Sceptre de fer*, gouvernement dur et despotique.

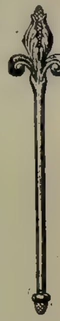
Sceptre.

**sceptrifère** ou **sceptrigère** [*sèp-tri*] adj. (du lat. *sceptrum*, sceptre, et *ferre* ou *gerere*, porter). Epithète des divinités que l'on représentait avec un sceptre à la main.

**scétie** [*sé-tî*] ou **sétie** ou **scitie** [*si-tî*] n. f. *Mar.* Petit navire gréé de voiles latines, qui est en usage dans le Levant.

**Scève** (Maurice), poète français, né à Lyon au commencement du XVIe siècle, m. dans cette ville vers 1562 ; auteur de poésies amoureuses, où il voulut faire entrer les théories platoniciennes abstraites et quintessenciées : *Délie, Arion, la Saulsaye, le Microcosme.*

**scevophylax** [*sé, laks*] n. m. (du gr. *skenos*, vase, et *phylax*, gardien). Grand dignitaire de l'Eglise d'Orient, qui était chargé de la garde des vases sacrés.

**Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin** [*sè-sur-sô-ne*], ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 19 kil. de Vesoul ; 1.480 h. Ch. de f. Source minérale. Carrières. — Le cant. a 25 comm. et 7.260 h.

**schabraque** [*cha*] n. f. V. CHABRAQUE.

**Schack** (Adolphe-Frédéric, comte **de**), littérateur allemand, né à Schwerin, m. à Rome (1815-1894) ; auteur de travaux sur la littérature et l'art de l'Espagne, des Arabes et de poésies d'une forme soignée.

**schadi** [*cha*] n. m. En Turquie, huissier audiencier, dans les anciens tribunaux.

**Schadow** (Jean Gottfried), sculpteur prussien, né et m. à Berlin (1764-1850). Il exécuta un grand nombre d'œuvres d'un style simple, naturel et sévère : statues de *Frédéric II, Blücher, Luther.* — Son fils, FRÉDÉRIC-GUILLAUME, peintre distingué, né à Berlin, m. à Dusseldorf (1789-1862). En Italie il se convertit au catholicime et, de retour en Allemagne, il fonda l'école de Dusseldorf. Il a laissé des œuvres délicates et sobres : *Mignon, Sainte Véronique, la Source de la vie*, etc., ainsi que différents ouvrages d'esthétique.

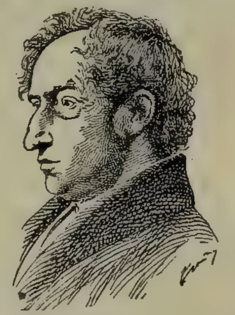
Schadow.

**Schænnis,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), dans la plaine de la Linth ; 1.880 h. Agriculture ; industries domestiques du tissage de la soie et broderie.

**Schaerbeek** [*skar*], comm. de Belgique (Brabant), arr. de Bruxelles dont c'est un faubourg ; 102.000 h. Fonderie de fer, grande industrie

**Schæufelein** ou **Scheuffelein** (Hans Léonhard), peintre et graveur allemand, né à Nuremberg (vers 1480-vers 1540). Elève de Dürer.

**schaff** [*chaf*] n. m. Chacun des étages qu'on dispose dans une verrerie, pour y placer les manchons de verre.

**Schaffen,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.980 h.

**Schaffhouse,** v. de Suisse, ch.-l. de c. de son nom, sur le Rhin ; 16.000 h. (*Schaffhousois*). Filatures, métallurgie, horlogerie, instruments de mathématiques et de physique. A conservé son aspect médiéval : maisons à pignons et à fresques. Cathédrale (XIe-XIIe s.), cloître, église Saint-Jean (XIIe s.). A quelque distance en aval, chute du Rhin : 15 à 20 m. de haut, 100 m. de large. — Le cant. de Schaffhouse a 53.000 h.

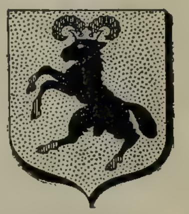
Armes du canton de Schaffhouse.

**schaffnétrite** n. f. Vanadate hydraté naturel de plomb, zinc et cuivre.

**schah, shah** ou **chah** [*cha*] n. m. (m. persan). Souverain de la Perse.

**Schah-Djihan,** souverain timouride de l'Hindoustan. Fils de DJIHANGUIR, il s'appelait primitivement **Khourrem.** Il embellit beaucoup Delhi. Il fut renversé par son fils AURENGZEB.

**Schah-Namèh** (le) [*Livre des rois*], épopée persane de 60.000 vers, écrite par le poète Ferdousy sur l'ordre du sultan Mahmoud et qui condense les légendes de l'Iran. Œuvre remarquable par la puissance de l'imagination et la perfection de la forme. Il en existe une traduction française par Jules Mohl.

**schako** [*cha*] n. m. V. SHAKO.

**Schalken** (Gottfried), peintre hollandais, né à Made, m. à La Haye (1643-1706). Il excella surtout dans les effets de lumière : *Jeune fille allumant une lanterne.*

**schalopoutes** n. m. pl. Secte russe, qui s'est constituée au XIXe siècle. S. un *schalopoute.*

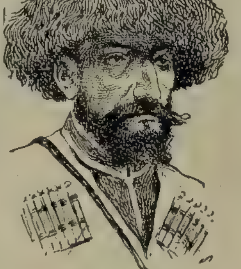
Schamil-efendi.

**Schamil-efendi** (Ibn Mohammed), chef circassien, né à Himri, m. à La Mecque en 1871, iman du Caucase, célèbre par sa lutte contre les Russes. Il fut capturé en 1859 par le général Bariatinsky.

**Schammaï,** docteur du Ier siècle av. J.-C., adversaire de Hillel et strict observateur de la Loi.

**schammata** [*cham'ma*] n. m. *Hist. relig.* Excommunication, chez les Juifs.

**Schanz** (Martin), philologue allemand, né à Uchtelhausen en 1842, auteur d'excellents commentaires sur Platon.

**Schao-Hing,** v. de Chine (Tché-Kiang), près de la mer de Chine ; 500.000 h.

**schappage** [*cha-pa-je*] n. m. *Filat.* Action de désagréger les brins de déchets de soie.

**schappe** [*cha-pe*] n. m. Fils provenant de déchets de soie.

**schapska** [*chaps-ka*] n. m. V. CHAPSKA.

**schapziger** [*chap-zi-ghèr*] n. m. Fromage suisse, à pâte fermentée.

**Scharnhorst** (Girard-Jean-David **de**), général prussien, né à Bordenau, m. à Prague (1755-1813). Il prit une grande part à la reconstitution de l'armée prussienne après Iéna et fut mortellement blessé à Lützen.

**Schaudinn** (Fritz), savant allemand (1871-1906), qui découvrit le parasite auquel est due la syphilis.

**Schaufelein** ou **Scheuffelein** (Hans Léonard), peintre et graveur allemand, né à Nuremberg avant 1490, m. à Nordlingen en 1540, élève et imitateur d'A. Dürer, auteur de la *Descente de croix, du Siège de Béthulie.*

**Schaumbourg-Lippe**, république et membre de l'Empire allemand, anc. principauté ; 340 kil. carr. ; 50.000 h. Capit. *Buckebourg ;* 5.630 h. Sol fertile ; élevage actif.

**schaumkalk** n. m. Variété d'aragonite.

**Schede** (Paul), dit *Melissus*, poète latin moderne, né à Melrichstadt, m. à Heidelberg (1539-1602), dit *le Pindare de la Germanie.*

**Schedone** (Bartolommeo), peintre italien, né à Modène, m. à Parme (1580-1615). Le Louvre possède de lui une remarquable *Sainte Famille.*

**Scheele** (Charles-Guillaume), chimiste suédois, né à Stralsund, m. à Kœping (1742-1786). Il découvrit le chlore, le manganèse, l'acide arsénique, la glycérine. On lui doit un célèbre *Traité chimique sur l'air et le feu.*

**scheelisation** [*ché-li-za-si-on*] n. f. (de *Scheele*, n. pr.). Action d'ajouter de la glycérine à un vin pour lui donner frauduleusement du moelleux ou augmenter sa teneur en extrait sec.

**scheelite** n. f. Tungstate naturel de chaux.

**scheelitine** n. f. Tungstate naturel de plomb.

**Scheer** (Reinhold **von**), amiral allemand, né en 1863. Il commandait les forces navales allemandes à la bataille du Jutland. Il fut, d'août 1918 à janvier 1919, chef d'état-major de la marine.

**scheerérite** n. f. Cire fossile.

**Scheffel** (Joseph-Victor **de**), poète allemand, né et m. à Karlsruhe (1826-1886), auteur du célèbre poème épico-humoristique : *le Trompette de Sæckingen.*

**Scheffer** [*chè-fèr*] (Ary), peintre français, né à Dordrecht, m. à Argenteuil (1795-1858). Il fut un des premiers peintres du romantisme, puis donna à ses compositions une teinte mystique et rêveuse : *Marguerite, Mignon, Francesca de Rimini,* etc. — Son frère HENRY, peintre français, né à La Haye, m. à Paris (1798-1862), a laissé de remarquables tableaux d'histoire (*Charlotte Corday, Jeanne d'Arc autour d'Orléans*) et d'excellents dessins. Une de ses filles épousa E. Renan.

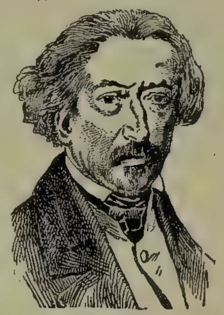
A. Scheffer.

**schefférite** n. f. Augite manganésifère.

**Schéhérazade** (*la sultane*), principal personnage des *Mille et une nuits ;* c'est elle qui fait entendre cette suite de récits merveilleux où l'imagination orientale éclate dans toute sa richesse et sa fécondité.

**Scheibert** (Jean), officier et écrivain militaire allemand, né à Berlin, m. à Gross Lichterfelde, près de Berlin (1831-1903) ; auteur d'une *Histoire de la guerre franco-allemande* (1891).

**scheidage** [*chè*] n. m. (de l'allem. *scheiden*, séparer). Triage, à la main, du minerai.

**Scheidegg,** nom de deux cols célèbres de l'*Oberland Bernois ;* celui de la *Grande Scheidegg* (1.961 m.), au pied du Wetterhorn ; celui de la *Petite Scheidegg*, (2.069 m.), sur le chemin de fer de Lauterbrunnen à Grindelwald.

**Scheidemann** (Philippe), homme politique allemand, né à Cassel en 1865 ; du parti social-démocrate, premier ministre en 1919.

**scheik** n. m. V. CHEIK.

**Scheil** (Jean-Vincent), dominicain et orientaliste français, né à Kœnigsmacker en 1858 ; auteur de travaux remarquables sur l'archéologie assyrienne ; membre de l'Académie des inscriptions en 1908.

**Schelandre** (Jean **de**), poète français, né près de Verdun, écrivain inégal mais plein de verve et d'audace ; m. vers 1665. Son principal ouvrage est la tragédie *Tyr et Sidon.*

**Scheldewindeke,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 2.640 h.

**schelem** [*che-lèm*] n. m. V. CHELEM.

**Schelle,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers), près de l'Escaut ; 2.550 h.

**Schelle** (Jules-Marie-Gustave), économiste français, né et m. à Paris (1845-1927) ; membre de l'académie des sciences morales en 1919 ; auteur de travaux sur l'histoire des économistes (*Gournay, Turgot,* etc.).

**Schellebelle,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale), arr. de Termonde, sur l'Escaut ; 2.430 h. Dentelles.

**schelling** [*che-lin*] n. m. Orthographe adoptée par l'Académie pour les mots *schilling* (monnaie allemande) et *shilling* (monnaie anglaise).

**Schelling** [*lin' gh'*] (Frédéric-Guillaume-Joseph), philosophe wurtembergeois, né à Leonberg, m. à Ragatz (1775-1854) ; auteur d'un système d'idéalisme subjectif, dans lequel le *moi* est donné comme étant la seule réalité. Citons de lui : *Idées sur une philosophie de la nature ; Système d'idéalisme transcendental ; Recherches sur la nature de la liberté humaine*, etc.

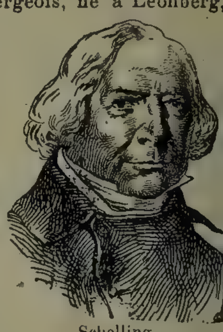
Schelling.

**schéma** [*ché*] ou **schème** [*chè-me*] n. m. (du gr. *skhêma*, figure). Figure simplifiée, servant uniquement à la démonstration et qui représente non la forme, mais les relations et le fonctionnement des objets. Projet de décret qui doit êtr soumis à la délibération d'un concile. *Philos.* Dans l système de Kant, figure ou image intermédiair entre les catégories et les phénomènes et sous laquelle nous représentons un concept intellectuel.

**schématique** [*ché*] adj. Qui a rapport a schéma. Qui se fait au moyen d'un schéma : *croqui schématique.*

**schématiquement** [*ché, ke-man*] adv. D'un manière schématique.

**schématiser** [*ché-ma-ti-zé*] v. a. Considérer présenter sous la forme d'un schéma.

**schématisme** [*ché-ma-tis-me*] n. m. Représentation par schéma. *Rhét.* Manière figurée de s'exprimer

**schème** n. m. V. SCHÉMA.

**Schemnitz** (en tchèque *Stiavnica* et en hongr *Selmeczbanya*), v. de la Tchécoslovaquie ; 15.000 h Ecole des mines. Mines de fer et d'argent.

**schénanthe** [*ské*] n. m. Espèce d'andropogon d'Arabie, appelé aussi *jonc odorant* et dont les feuilles, sous le nom de *citronelle*, servent à préparer de infusions théiformes : *le schénanthe est commun en Arabie et sert de nourriture aux chameaux*

**Schenchine** (Athanase Athanatievitch), plu connu sous le nom de **Fet,** poète russe, né dans l gouvernement d'Orel (1820-1892) ; auteur de traductions et de poésies lyriques originales.

**Schendelbeke,** comm. de Belgique (Flandre Orientale, arr. d'Alost), sur la Dendre ; 1.250 h.

**schène** [*skè-ne*] n. m. (gr. *skhoinos*). Mesur agraire, chez les Grecs. Mesure itinéraire des Perse et des Egyptiens.

**Schenectady,** v. des Etats unis d'Amériqu (New-York), sur le Mohawk ; 89.000 h.

**Schenkel** [*kèl*] (Daniel), théologien allemand né et m. à Degerlin (Suisse). un des précurseurs d protestantisme libéral (1813-1885).

**schénobie** [*ské, bî*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, renfermant des pyrale propres à l'Europe et dont certaines espèces son communes en France.

**schéol** [*ské-ol*] n. m. (m. hébr.). Dans l'Ancie Testament, séjour où les âmes des morts, plongée dans une sorte de sommeil, attendaient la venue d Messie.

**Schepdael,** comm. de Belgique (Brabant, arr de Bruxelles) ; 2.050 h. Papeterie, scieries.

**Schérer** [*rèr*] (Barthélemy-Louis-Joseph), général français, né à Delle, m. à Chauny (1747-1804) ; ministre de la guerre sous le Directoire. Il commanda deux fois en chef en Italie, où il remporta la victoire de Loano.

**Scherer** (Edmond), publiciste et critique français, né à Paris, m. à Versailles (1815-1889), au jugement vigoureux, au style net et précis. Ses articles, où s'accusent toujours de vives préoccupations morales, ont été réunis sous le titre d'*Etudes critique sur la littérature contemporaine.* Citons encore : *Diderot, Melchior Grimm.*

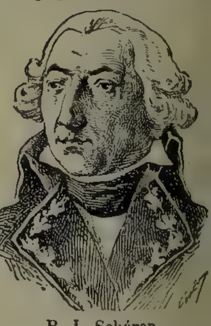
B.-J. Schérer.

**schérif** [*ché*] n. m. Autre orthographe de CHÉRIF

**scherlievo** [*skèr-li-é*] n. m. (de la ville d *Scherlievo*, près de Fiume). *Pathol.* Maladie contagieuse, caractérisée par des ulcérations de la muqueuse buccale, une éruption pustuleuse, etc. (C'es une des formes de la syphilis.)

**Scherrer** (Jean-Jacques), peintre d'histoir français, né à Lutterbach en 1850 ; auteur de tableau fort appréciés : *la Veuve de Naïm ; Louis XVII a Temple ; l'Entrée de Jeanne d'Arc à Orléans*, etc.

**Scherrwiller,** comm. du Bas-Rhin, arr. d Sélestat ; 2.400 h. Ch. de f.

**scherzando** [*skèr-tsan*] adv. (m. ital., signif *en badinant*). *Musiq.* D'une façon gaie et légère.

**Scherzingen,** comm. de Suisse (cant. de Thurgovie), sur un plateau dominant le lac de Constance ; 1.670 h. Vignobles, prairies, arbres fruitiers

**scherzo** [*skèr-tso*] adv. (m. ital., signif. *badinage*). Expression indiquant qu'un morceau doit êtr vif et gai. N. m. Morceau de musique d'un style badin et léger : *un scherzo de Mozart.*

**Scheurer-Kestner** (Auguste), homme politique français, né à Mulhouse, m. à Bagnères-de-Luchon (1833-1899). Député protestataire du Haut-Rhin en 1871, sénateur inamovible en 1875. Il pri l'initiative de la revision du jugement qui avait condamné le capitaine Dreyfus.

**Scheveningen,** v. des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), à 4 kil. de La Haye, sur la mer du Nord ; 27.000 h. Armements pour la pêche du hareng. Station balnéaire. Fabrique de filets de pêche, toiles.

**Schiaparelli** (Jean-Virginius), astronome italien, né à Savigliano (Piémont), m. à Milan (1835-1910). Il étudia les relations entre les comètes et le étoiles filantes et découvrit les « canaux » de Mar

**schiavone** [*ski-a-vo-né*] n. f. Epée en usage au XVIe siècle, surtout en Italie.

**Schiavone** [*l'Esclavon*] (André MELDOLLA, dit), peintre italien, né à Sebenico, m. à Venise (1522-1582). Elève du Titien, il se montra dans la peinture religieuse un brillant coloriste (*Saint Jean-Baptiste, les Quatre Evangélistes*, etc.).

**schibboleth** [*chi-bo-lèt'*] n. m. (mot hébr., dont les gens de Galaad se servirent pour reconnaître ceux d'Ephraïm, qui prononçaient *sibboleth* et qu'ils égorgeaient aussitôt [*Juges*, XII, 6]). *Fam.* Epreuve qui doit faire juger de la capacité d'une personne.

**schiedam** [*skî-dam'*] n. m. (du n. de la ville). Eau-de-vie de grain, en Hollande et en Belgique.

**Schiedam** [*skî-dam'*], v. de la Hollande (Hollande-Méridionale), près de Rotterdam ; 36.000 h. Distilleries.

**Schiers,** comm. de Suisse (cant. des Grisons), dans la vallée de la Landquart ; 1.650 h. Patinage, élève de bétail.

**schiguene** [*chi-ghèn'*] n. m. Instrument japonais à cordes pincées, de grosseurs différentes.

**schiisme** n. m. V. CHIISME.

**schiites** n. m. pl. V. CHIITES.

**Schilde,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 2.150 h.

**Schill** (Ferdinand **de**), major prussien, né à Wilmsdorf, près de Dresde (1776-1809). Il essaya en 1809 de soulever l'Allemagne contre Napoléon, mais il fut obligé de se réfugier à Stralsund, où il fut tué d'un coup de feu au moment de l'entrée des Français.

**Schiller** [*lèr'*] (Jean-Christophe-Frédéric), écrivain, poète tragique et historien allemand, né à Marbach, m. à Weimar (Wurtemberg) [1759-1805], auteur des *Brigands*, de *Wallenstein*, de *Marie Stuart*, de la *Fiancée de Messine*, de *Don Carlos*, de *Guillaume Tell*, tragédies à signification philosophique ; de poèmes d'un idéalisme ardent : *Ballades, le Chant de la cloche*, et *la Guerre de Trente ans*, bel ouvrage historique. Ami et admirateur de Gœthe, il présente avec lui de vifs contrastes. Génie systématique et oratoire, poussant l'idéal à l'extrême, il a créé des personnages un peu conventionnels. Doué d'une originalité rare et d'une vive imagination, il a un style parfois déclamatoire, mais toujours d'une grande harmonie. Il est un des plus grands écrivains de l'Allemagne.

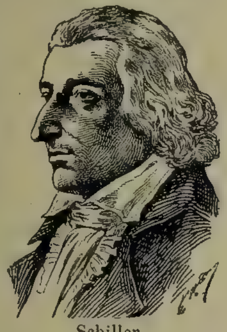
Schiller.

**schilling** [*chi-lin'gh'*] n. m. (mot allem.). Ancienne monnaie de compte utilisée en Allemagne, d'une valeur variable, inférieure à 1 franc. (En franç., on écrit SCHELLING.)

**Schilling** (Jean), sculpteur allemand, né à Millweida (Saxe), m. à Dresde (1828-1910), auteur de nombreuses œuvres monumentales, entre autres de la colossale *Germania* érigée sur le Niederwald.

**Schiltigheim,** ch.-l. de c. du Bas-Rhin, arr. de Strasbourg ; près de l'Ill, 17.700 h. Vins. — Le cant. a 18 comm. et 42.825 h.

**Schimmelpenninck** (Rutger Jean), homme d'Etat, le dernier grand pensionnaire de Hollande, né à Deventer, m. à Amsterdam (1761-1825). Après l'annexion de la Hollande (1810), Napoléon Ier le créa sénateur.

**Schinassi** ou **Chinassi-efendi** (Ibrahim), écrivain turc, né à Constantinople, m. à Paris (1826-1871), un des promoteurs du mouvement jeune-turc, auteur de nombreux articles et d'un grand *Dictionnaire turc*.

**Schindler** (Jules-Alexandre), écrivain allemand, connu sous le pseudonyme de *Julius von der Traue*, né et m. à Vienne (1815-1885) ; auteur de nouvelles, de *Théophraste Paracelse*, drame populaire, *Salomon roi de Hongrie*, épopée.

**Schiner** ou **Schinner** (Mathieu), prince-évêque de Sion, né à Mühlibach (Valais), m. à Rome (1456-1522). Il ne put empêcher ses compatriotes de conclure avec François Ier la Paix perpétuelle de 1516. Il fut le protecteur d'Erasme, qui a fait de lui un très grand éloge.

**Schinkel** (Karl Friedrich), architecte allemand, né à Neuruppin, m. à Berlin (1781-1841), un des principaux représentants de la renaissance classique (*Corps de garde de Berlin, Vieux Musée, Comédie*).

**schinus** [*ski-nuss*] n. m. Genre d'anacardiacées, originaires de l'Amérique du Sud, dont une espèce, *schinus Molle* ou *poivrier d'Amérique*, donne une résine employée, au Pérou, à différents usages. (On cultive cette espèce en France comme ornementale.)

**schipperke** n. m. Variété de loulou de Scandinavie. (Le schipperke, qui est le gardien habituel des péniches des pays septentrionaux, est un chien de petite taille, généralement de couleur noir zain ; comme tous les loulous, il est vif, remuant, inquiet, aboyeur et, d'ailleurs vigilant.)

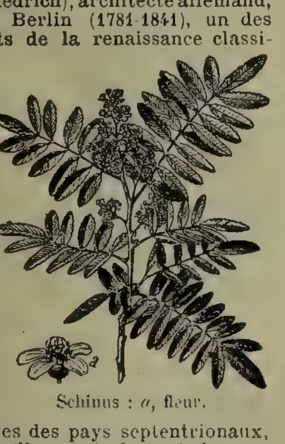

Schinus : *a*, fleur.

**Schiraz.** *Géogr.* V. CHIRAZ.

**Schirmeck,** ch.-l. de c. du Bas-Rhin, arr. de Molsheim, sur la Bruche, près du *col de Schirmeck* ; 1.770 h. Ch. de f. — Le cant. a 16 comm., et 55.555 h.

**schirmérite** n. f. Sulfure naturel de bismuth, plomb et argent.

**Schirrhein** ou **Schirrheim,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Haguenau ; 1.490 h. Ch. de f.

**schisma** [*skis-ma*] n. m. (m. gr. signif. *division*). *Musiq.* Petit intervalle valant la moitié d'un comma.

**schismatique** [*chis-ma*] adj. et n. (de *schisme*). Qui se sépare de la communion d'une Eglise : *les Grecs schismatiques ; les schismatiques.*

**schismatiser** [*chis-ma-ti-zé*] v. a. Rendre schismatique. V. n. Former un schisme.

**schisme** [*chis-me*] n. m. (du gr. *schisma*, division). Séparation du corps et de la communion d'une religion : *le schisme des donatistes, des Grecs. Schisme actif*, acte par lequel on se sépare volontairement de la communion d'une Eglise. *Schisme passif*, état de ceux que l'Eglise a elle-même rejetés de son sein. *Fig.* Division qui survient entre personnes unies jusque-là : *schisme littéraire.*

**Schisme** (*Grand*) ou *Schisme d'Occident*, dissension qui exista, dans l'Eglise catholique, de 1378 à 1429, et pendant laquelle il y eut plusieurs papes à la fois, les uns séjournant à Rome et les autres à Avignon. Le schisme éclata à la mort de Grégoire XI, la France et ses alliés suivant le pape d'Avignon, et l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, etc., le pape de Rome. Le concile de Constance (1415) et l'élection de Martin V (1417) y mirent fin. Le principal résultat du Grand Schisme fut d'ébranler la confiance de la chrétienté dans l'autorité pontificale et de préparer la Réforme.

**Schisme des Grecs** ou **Schisme d'Orient.** Dès le Ve siècle, apparaissent des germes de division entre les deux grandes branches de l'Eglise catholique : ceux d'Orient parlant le grec et ceux d'Occident parlant le latin. Les ambitions des patriarches de Constantinople, les antipathies de race, les divergences en matière de discipline préparent le désaccord. Le concile grec *in Trullo* ou *Quinisexte* (691 ou 692) permettant le mariage des prêtres en Orient et le rejet par les Grecs des mots *filioque* ajoutés par les Latins au symbole enveniment la querelle. En 863, le pape Nicolas Ier excommunie Photius, patriarche de Constantinople, définitivement déposé en 888 par l'empereur Léon VI. Un autre patriarche, Michel Cerubarios, rouvrit la querelle en 1053. Il fut excommunié par le pape Léon IX et l'excommunia à son tour, soutenu de tout l'épiscopat grec. Le schisme fut ainsi consommé. Bien que, sur les points essentiels de la foi, il n'y ait guère de désaccord entre les deux Eglises, les Grecs sont séparés des Latins, à part quelques fractions d'Orientaux (*grecs-unis*) rentrés dans l'Eglise catholique.

**schiste** [*chis-te*] n. m. (gr. *skhistos ;* de *skhizein*, fendre). Nom général des roches à texture feuilletée, comme l'ardoise : *les schistes font partie des plus anciens terrains sédimentaires.*

**schisteux, euse** [*chis-teû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du schiste : *terrain schisteux.*

**schistification** n. f. *Min.* Procédé de lutte, dans les mines, contre les coups de poussières. (Il consiste à arrêter la propagation de l'onde explosive par la création d'un mélange gazeux inerte, celui-ci étant formé, lors de l'explosion, par la dissémination de matériaux pulvérulents [schistes, scories], disposés dans les galeries.)

**schistocarpe** [*chis-to*] adj. (du gr. *skhistos*, fendu, et *karpos*, fruit). *Bot.* Dont les fruits s'ouvrent en se fendant. (Se dit aussi des mousses chez lesquelles la déhiscence se fait par des fentes.)

**schistoïde** [*chis-to-i-de*] adj. (du gr. *skhistos*, fendu, et *eidos*, forme). Qui a l'apparence feuilletée du schiste : *roche schistoïde.*

**schistosité** [*chis-to-zi*] n. f. Etat feuilleté des roches schisteuses.

**schistosome** [*chis-to-zo-me*] n. m. (du gr. *skhistos*, fendu, et *sôma*, corps.) Genre de vers trématodes, parasites de l'homme. (L'un d'eux, le *schistosomum hæmatobium*, produit la bilharziose.)

**schistosomiase** [*chis-to, a-ze*] n. f. Maladie causée par le *schistosomum saponicum.*

**schizandre** [*ski*] n. m. Genre de magnoliacées originaires d'Amérique, et dont quelques espèces sont cultivées en France comme arbrisseaux d'ornement.

**schizanthe** [*ski*] n. m. Genre de plantes appartenant à la famille des scrofulariacées, originaires du Chili : *les schizanthes sont cultivés en Europe pour la beauté de leurs fleurs.*

**schizaster** [*ski-zas-tèr*] n. m. Genre d'oursins spatangides, de l'Atlantique et de la Méditerranée.

**schizéacées** [*ski-zé-a-sé*] n. f. pl. Famille de l'ordre des fougères, renfermant les genres *schizée* et voisins. S. une *schizéacée.*

**schizée** [*ski-zé*] n. f. ou **schizea** [*ski-zé-a*] n. m. Genre de fougères des régions tropicales.

**schizocèle** [*ski*] n. m. (du gr. *skhizein*, diviser, et *kèlè*, tumeur). *Embryol.* Cavité générale du corps, au cours de l'évolution ontogénique, qui se développe par formation d'une fente dans le tissu conjonctif mésodermique, situé entre l'épiderme et l'intestin.

**schizogone** [*ski*] adj. (du gr. *skhizein*, fendre, et *gonos*, origine). *Biol.* Se dit de certains caractères de disjonction, en vertu desquels des cellules sexuelles revêtent exclusivement un caractère et les autres cellules un autre caractère.

**schizogonie** [*ski, nî*] n. f. (de *schizogone*). Forme de la scissiparité, ne se montrant que chez les métazoaires et consistant en une séparation par formation de deux sillons longitudinaux qui se rejoignent.

**schizogonique** [*ski*] adj. (de *schizogone*). *Biol.* Se dit du cycle de la génération alternante, que l'on observe chez certains animaux inférieurs et, spécialement, chez les coccidées.

**schizomycètes** [*ski, sè-te*] n. m. pl. (du gr. *skhizein*, séparer, et *mukês*, champignon). Végétaux unicellulaires sans chlorophylle, et dont le principal caractère est de se reproduire par simple division de la cellule. (On fait de ce mot le synonyme de BACTÉRIACÉES.) S. un *schizomycète.*

**schizoneure** [*ski*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des aphididés.

— ENCYCL. Les schizoneures sont des pucerons dont le type est le *puceron lanigère*, si nuisible aux pommiers et remarquable par l'abondance du duvet cireux blanc qui le recouvre. On les détruit par des badigeonnages des arbres avec un lait de chaux.

**schizonte** [*ski*] n. m. Une des formes évolutives des hémosporidies.

**schizophytes** [*ski*] n. m. pl. (du gr. *skhizein*, fendre, et *phuton*, plante). Groupe de plantes, dont le caractère essentiel est de se reproduire par simple division. S. un *schizophyte.*

**schizopodes** [*ski*] n. m. pl. Sous-ordre de crustacés podophthalmaires, caractérisés par une carapace allongée et huit paires de pattes bifides. S. un *schizopode.*

**schizotrichie** [*ski, chî*] n. f. (du gr. *skhizein*, fendre, et *trix, trikhos*, cheveu). *Pathol.* Maladie des cheveux et de la barbe, dont le principal caractère est la division du poil à son extrémité.

**Schlagintweit** (Hermann), voyageur allemand, né et m. à Munich (1826-1882). Il fit, avec ses frères Adolphe (1829-1857) et Robert (1833-1885), des explorations dans l'Inde et le Turkestan.

**schlague** [*chla-ghe*] n. f. (de l'all. *schlagen*, battre). Peine disciplinaire, en usage en Allemagne dans les écoles et dans l'armée, consistant dans l'application d'un certain nombre de coups de baguette.

**schlaguer** [*chla-ghé*] v. a. Donner la schlague.

**schlagueur, euse** [*chla-gheur, eu-ze*] adj. et n. Personne chargée de donner la schlague.

**schlamm** [*chlam'*] n. m. Déchets qui proviennent du bocardage des minerais.

**Schlegel** [*chlè-ghèl'*] (Auguste-*Guillaume* **de**), écrivain allemand, né à Hanovre, m. à Bonn (1767-1845) ; un des promoteurs du mouvement romantique, auteur du *Cours d'art et de littérature dramatique*, ouvrage rempli de parti pris, mais aussi d'idées originales ; ami de Mme de Staël.

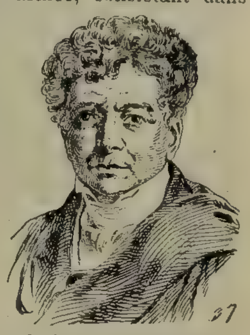
Guillaume de Schlegel.

**Schlegel** (Charles-Guillaume-*Frédéric* **de**), littérateur, poète et savant allemand, frère du précédent, né à Hanovre, m. à Dresde (1772-1829). Son œuvre capitale : *De la langue et de la philosophie des Indous*, a ouvert la voie aux études de grammaire comparée en Europe.

**Schleicher** (Auguste), linguiste allemand, né à Meiningen, m. à Iena (1821-1868). Ses travaux marquent une date dans l'histoire de la grammaire comparée.

**Schleiermacher** [*chla-i-èr'-ma-hèr*] (Frédéric-Daniel-*Ernest*), érudit et théologien allemand, né à Breslau, m. à Berlin (1768-1834). Sa philosophie marque une réaction contre le kantisme. On a de lui, entre autres ouvrages, une *Exposition de la foi chrétienne d'après les principes de l'Eglise évangélique*, où l'on trouve l'expression la plus complète de ses convictions. Pour lui, la religion réside dans le sentiment de l'infini.

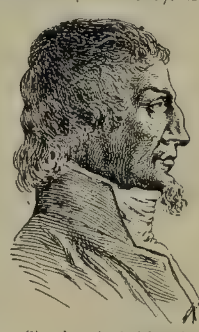
Charles de Schlegel.

**Schleithal,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Wissembourg ; 1.930 h. Ch. de f.

**Schleitheim,** comm. de Suisse (cant. de Schaffhouse) ; 1.890 h. Agriculture, élève de bétail ; carrières de gypse et de calcaire.

**schlempe** (mot allem.). n. f. Résidus de sucrerie, utilisés pour préparer des cyanures alcalins.

**Schlestadt.** *Géogr.* V. SÉLESTAT.

**schlich** [*chlik*] n. m. (m. allem.). Minerai en grains. Minerai broyé en vue de la fusion.

**Schliemann** [*chlî-man'*] (Henry), archéologue et helléniste allemand, né à Neu-Buckow, m. à Naples (1822-1890), célèbre par ses découvertes des ruines de l'ancienne Troie, à Hissarlik, et par ses fouilles à Mycènes, à Tyrinthe. C'était un ancien commis épicier, qui, enrichi dans le commerce des denrées coloniales, s'était épris de l'antiquité grecque.

**Schlieren,** comm. de Suisse (cant. de Zurich), dans la vallée de la Limmat ; 1.670 h. Fabriques de colles et produits chimiques, teintureries de soie, filatures ; construction de matériel de chemins de fer.

**schlittage** [*chli-ta-je*] n. m. Transport des bois au moyen de la schlitte.

**schlitte** [*chli-te*] n. f. (de l'allem. *schlitten*, traîneau). Traîneau servant à descendre le bois des montagnes et glissant sur une voie faite de troncs d'arbres équarris : *la schlitte est très usitée dans les Vosges.*

— ENCYCL. La schlitte est un traîneau long, façonné pour recevoir une forte quantité de bois et dont les patins se relèvent à l'avant en deux brancards arqués, entre lesquels se place le schlitteur. Une voie spéciale, appelée *chemin de schlitte*, faite d'une suite de troncs d'arbres parallèles dans lesquels sont encastrées des traverses, sert à faire glisser la schlitte. Le schlitteur dirige son traîneau et en modère l'allure en touchant les traverses de l'un ou l'autre pied.

**schlitter** [*chli-té*] v. a. Faire descendre le long des pentes, à l'aide de schlittes : *schlitter des troncs de sapins.*

**schlitteur** [*chli-teur*] n. et adj. m. Ouvrier qui transporte le bois avec la schlitte.

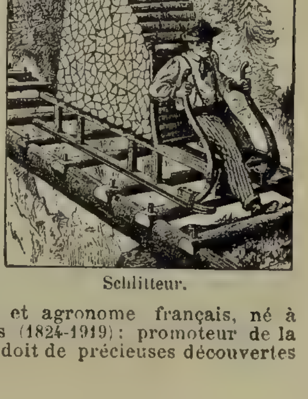
Schlitteur.

**Schlœsing** (Jean-Jacques-Théophile), chimiste et agronome français, né à Marseille, m. à Paris (1824-1919) : promoteur de la chimie du sol. On lui doit de précieuses découvertes pour la science agronomique. C'est lui qui, en collaboration avec E. Müntz, decouvrit le ferment de la nitrification. Membre de l'Académie des sciences (1882). — Son fils, Alphonse-Théophile, né à Paris en 1856, s'est occupé également d'agronomie. Membre de l'Académie des sciences (1903).

**Schlosser** [*chlo-sèr*] (Frédéric), historien allemand, né à Jever, m. à Heidelberg (1776-1860). Historien et moraliste tout à la fois, il a laissé, entre autres ouvrages, une considérable *Histoire universelle pour le peuple allemand.*

**schlot** [*chlot'*] n. m. (allem. *schlotte*). Dépôt provenant des eaux salées que l'on fait bouillir pour en extraire le sel, et qui surnage à la surface des poêles ou vases où cette eau a bouilli.

**schlotage** [*chlo*] n. m. Action de schloter. (On dit aussi SCHELOTAGE.)

**schloter** [*chlo-té*] v. a. Faire bouillir l'eau salée pour en extraire le sel. (On dit aussi *scheloter.*)

**Schlucht** (col de la), dans les Vosges méridionales, route directe entre Epinal et Colmar; 1.148 m. d'alt. Desservi par des tramways électriques venant de Gérardmer d'une part et de Munster de l'autre.

**Schlumberger** (Léon-Gustave), historien français, né à Guebwiller en 1844. Il s'est consacré à l'histoire et à l'archéologie de Byzance et des croisades (*Nicéphore Phocas, l'Epopée byzantine à la fin du* xe *siècle*). Membre de l'académie des inscriptions en 1884.

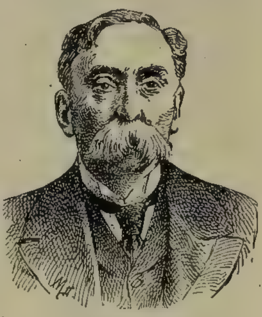
Schlumberger.

**Schlusselbourg,** v. de la Russie d'Europe (gouv. de Petrograd), sur la Néva, qui sort du lac Ladoga; 7.600 h. Prise par les Suédois en 1308 et par Pierre le Grand en 1702.

**Schmerling** (Antoine **de**), homme d'Etat autrichien, né et m. à Vienne (1805-1893); esprit ouvert et libéral.

**Schmid** (Jean-Christophe Schmid, dit *le Chanoine*), littérateur bavarois, né à Dinkelsbühl, m. à Augsbourg (1768-1854); auteur de célèbres *Contes* pour les enfants (les *Œufs de Pâques*, etc.).

**schmidélie** [*chmi-dé-li*] n. f. Genre de sapindacées, comprenant de petits arbres des régions chaudes de l'Amérique. (La plus remarquable est la *schmidélie comestible*, dont les fruits ressemblent à des cerises.)

**Schmidt** (*fusil*), arme à chargement par la culasse et à répétition, en service dans l'armée suisse. (Il a été inventé par l'officier et ingénieur suisse Schmidt.)

**Schmitt** (Florent), musicien français, né à Blâmont en 1870; auteur de pièces symphoniques (*le Palais hanté, Psaume 46*), du ballet *la Tragédie de Salomé*, d'un *Quintette* pour piano et quatuor à cordes.

**Schnæbelé** (*affaire*), incident de frontière qui, en 1887, faillit être l'occasion d'un conflit entre l'Allemagne et la France. Schnæbelé, commissaire de police à Pagny-sur-Moselle, attiré au delà de la frontière par son confrère allemand Gautsch, avait été arrêté comme espion; mais le gouvernement français prouva qu'il avait été victime d'un guet-apens, et Bismarck dut relâcher le prisonnier.

**schnaps** [*chnaps*] n. m. (mot allem. employé quelquef. en français par plaisanterie). Eau-de-vie.

**schneebergite** n. f. Antimonite naturel de calcium.

**Schneidemühl,** v. d'Allemagne (prov. prussienne des frontières), sur la Küddow; 25.000 h. Verreries.

**Schneider** (Jean Gottlob), philologue allemand, né à Kollmen (1750-1822). Il est l'auteur d'un célèbre *Grand Dictionnaire critique grec-allemand.*

**Schneider** (Jean-Georges ou *Euloge*), chef des jacobins de Strasbourg pendant la Révolution, né à Wipfel (Bavière), guillotiné à Paris en 1794.

**Schneider** (Antoine-Virgile), général français, né à Saar-Union, m. à Paris (1780-1847). Il eut une grande part dans l'édification des fortifications de Paris, en 1840.

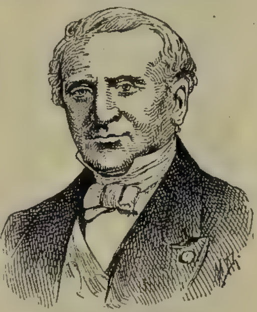
Eugène Schneider.

**Schneider** (Joseph-*Eugène*), industriel et homme politique français, né à Bidestroff, m. à Paris (1805-1875), neveu du précédent, un des créateurs du Creusot, président du Corps législatif sous le second Empire.

**Schneider** (Catherine-Jeanne-*Hortense*), actrice et cantatrice française, née à Bordeaux, m. à Paris (1838-1920); elle créa la *Belle Hélène*, la *Grande Duchesse de Gérolstein*, la *Périchole*. Elle fut, sous le second Empire, la reine de l'opérette.

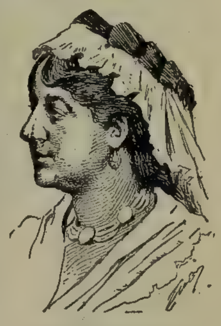
Hortense Schneider.

**schneidérite** n. f. *Milit.* Explosif formé d'azotate d'ammonium et de dinitronaphtaline. *Minér.* Variété de *laumonite.*

**Schneidewin** (Frédéric Wilhelm), philologue allemand, né à Helmstedt, m. à Gœttingue (1810-1856); commentateur de Pindare, Sophocle, etc.

**Schnetz** (Jean-Victor), peintre français, né à Versailles, m. à Paris (1787-1870). Il marque une transition entre les néo-classiques et les romantiques (*les Italiennes devant la Madone; Eudes fait lever le siège de Paris*, etc.).

**schnick** [*chnik*] n. m. (m. patois allem.). *Pop.* Mauvaise eau-de-vie.

**Schnitzler** (Arthur), auteur dramatique autrichien, né à Vienne en 1862, auteur de *Amourette, Au perroquet vert*, et d'autres drames où il a montré beaucoup de verve humoristique et un réalisme un peu sentimental.

**Schnorr de Karolsfeld** (Jules), peintre allemand, né à Leipzig, m. à Dresde (1794-1872); auteur d'une célèbre *Bible en images*. C'est un dessinateur habile et plein de verve. Il a peint : *la Légende des Nibelungen, Luther à la diète de Worms*, etc.

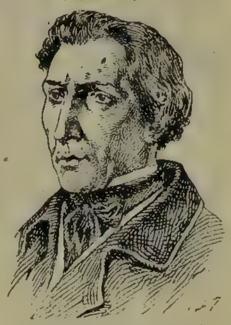
Schnorr de Karolsfeld.

**schoharite** [*sko*] n. f. Barytine silicifère.

**Schœffer** [*chè-fèr*] ou **Schoiffer** (Pierre), imprimeur allemand, né à Gernsheim (1425-1502), associé de Fust et de Gutenberg; il perfectionna avec eux l'imprimerie.

**Schœftland,** comm. de la Suisse (cant. d'Argovie), dans la vallée de la Suhr; 1.330 h. Industrie laitière; ateliers mécaniques, filatures.

**Schœlcher** [*chèl-chèr*] (Victor), homme politique français, né à Paris, m. à Houilles (1804-1893). Il se signala par sa propagande antiesclavagiste et républicaine. Au début de la Commune, il essaya inutilement de réconcilier les gouvernements de Versailles et de Paris.

**Schœll** (Gustave-Adolphe), archéologue allemand, né à Brünn, m. à Weimar (1805-1882); auteur d'ouvrages sur les tragiques grecs et sur Gœthe.

**Schœmann** (Georges-Frédéric), philologue allemand, né à Stralsund, m. à Greifswald (1793-1879); auteur de travaux sur le droit public et privé de la Grèce antique.

**Schœn** [*cheun'*] ou **Schongauer** (Martin), graveur et peintre allemand du xve siècle, né à Augsbourg ou à Colmar vers 1445, m. à Colmar en 1488. Ses peintures sont très rares (*la Vierge au buisson de roses; l'Annonciation; la Vierge et Saint-Antoine adorant l'enfant.* Son burin est ferme et précis (*la Mort de la Vierge, le Portement de croix*, etc).

**Schœn** (Henri-Théodore **de**), homme d'Etat prussien, né à Schreitlauken (Lituanie), m. à Arnau (1773-1856); collaborateur de Stein et de Hardenberg; président supérieur de toute la Prusse de 1824 à 1842.

**Schœn** (Guillaume **de**), diplomate allemand, né à Worms en 1851, ambassadeur en France en 1914, au moment où éclata la Grande Guerre.

**Schœnberg,** v. de Tchécoslovaquie (Moravie); 11.000 h. Tissages.

**Schœnbrunn** [*cheun'*], village d'Autriche, près de Vienne; château impérial, où furent signés les traités de Presbourg (1805) et de Vienne (1809), et où mourut le duc de Reichstadt.

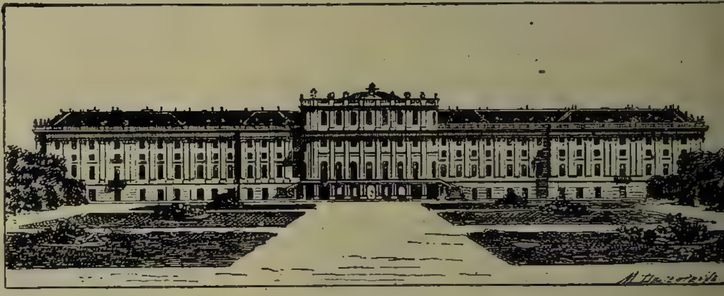
Château de Schœnbrunn.

**Schœnebeck,** v. d'Allemagne (Saxe prussienne), sur l'Elbe : 18.000 h.

**Schœneberg,** v. d'Allemagne, (Prusse, prov. de Brandebourg), faubourg de Berlin; 175.090 h.

**Schœnenwerd,** comm. de Suisse (cant. de Soleure), sur l'Aar; 1.840 h. Importante fabrique de chaussures; rubans.

**Schœner** [*cheu-nèr*] (Jean), géographe et astronome allemand, né à Carlstadt, m. à Nuremberg (1477-1547). Il construisit de remarquables globes terrestres.

**Schœnthan** (François **de**), chevalier de Perwald, auteur dramatique allemand, né et m. à Vienne (1849-1905); auteur de comédies, mélodrames burlesques, farces, qui eurent un vif succès. — Son frère, Paul, né à Vienne en 1853, s'est distingué comme romancier réaliste.

**schœnus** [*ské-nuss*] n. m. Genre de cypéracées, renfermant des herbes vivaces des régions tempérées. (La flore française en possède deux espèces, que l'on rencontre surtout dans les tourbières.)

**schofar** [*cho*] n. m. Sorte de cornet à embouchure, en usage de toute antiquité dans le rituel israélite.

**schohet** [*cho-hèt'*] n. m. (mot hébreu). Chez les juifs, celui qui saigne les animaux à l'abattoir.

**Schola cantorum,** école fondée en 1896 par Charles Bordes, d'abord pour former les chanteurs de l'église Saint-Gervais, puis devenue une école générale de musique lorsque Vincent d'Indy succéda à Ch. Bordes comme directeur. La *Schola* a remis en honneur la musique religieuse de la Renaissance.

**scholaire, scholastique, scholiaste, scholie,** etc. V. scolaire, etc.

**scholar** [*sko*] n. m. (m. angl.). Nom donné, en Angleterre, à l'homme qui connaît bien les langues et les auteurs classiques.

**Scholarios.** *Biogr.* V. Georges Scholarios.

**Scholastique** (sainte), sœur de saint Benoît, née à Nursie, m. près du Mont-Cassin (460-543), fondatrice du monastère bénédictin de Plombanola. Fête le 10 février. Jean Restout a peint un beau tableau dans lequel il représente la *mort de sainte Scholastique* (v. p. 926). — *Apparition de sainte Scolastique à saint Benoît*, tableau de Lesueur (Louvre), représentant le saint agenouill dans un lieu solitaire, les bras tendus, les yeu levés vers le ciel où sainte Scolastique lui apparaî

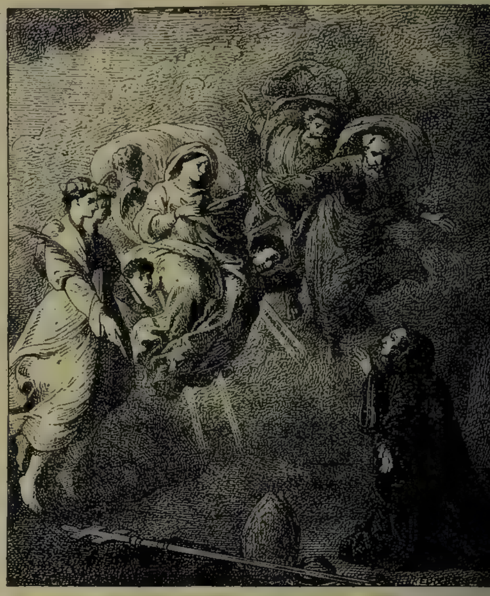
L'Apparition de sainte Scholastique à saint Benoît, tableau de Lesueur.

**scholes** [*sko le*] n. m. pl. (gr. *skolai*). Un de corps de la garde impériale byzantine.

**Scholl** [*choll'*] (Aurélien), littérateur français, né à Bordeaux, m. à Paris (1833-1902); auteur de nombreux romans et surtout spirituel journaliste et chroniqueur.

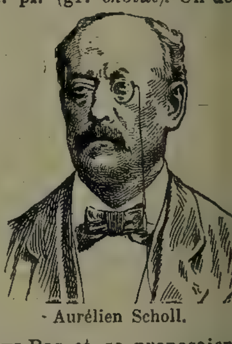
Aurélien Scholl.

**Scholten** (Jean-Henri), théologien hollandais, né près d'Utrecht, à Bleuten, m. à Leyde (1811-1885). Il devint le chef d'une secte protestante, dite des *scholténiens* qui se séparèrent en 1834 de l'Eglise établie des Pays-Bas et se proposaien simultanément de réveiller la piété de leurs compatriotes et en même temps d'interpréter les ancier dogmes suivant les méthodes de la critique ration liste.

**scholténien** [*chol-té-ni-in*] n. m. Membr d'une secte protestante hollandaise fondée pa Scholten. (V. ce nom.)

**Schomberg** [*chom'-bèrgh*] (Gaspard **de**), cap taine et homme d'Etat français, né en Saxe, m. Paris (1540-1599). Il se signala à Moncontour et Dormans. — Son frère Georges, favori de Henri II tué en duel en 1578. — Son fils Henri, maréchal c France, né à Paris, m. à Bordeaux (1575-1632 Il battit les Anglais dans l'île de Ré et gag sur Montmorency la bataille de Castelnaudar

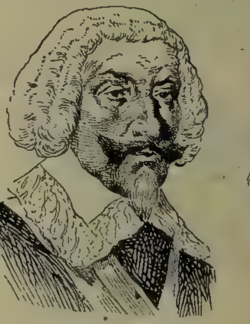
Henri de Schomberg.

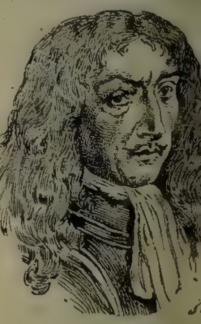
Duc de Schomberg.

**Schomberg** (Armand-Frédéric, duc **de**), m réchal de France, d'une autre famille que les préc dents, l'un des plus célèbres généraux du xviie siècl né à Heidelbergen (Allemagne), m. à La Boyne (161 1690). Au service de la France depuis 1650, il se di tingua contre les Espagnols dans le Roussillon, ma dut quitter la France après la révocation de l'édit d Nantes et fut tué en Irlande, à la bataille de L Boyne, dans les rangs de l'armée protestante d Guillaume III.

**Schommer** (François), peintre français, né Paris en 1850. Il a fait de la peinture d'histoire (*Edit retrouvant le corps d'Harold*) et des portraits (*Lu Olivier Merson, Jules Simon*, etc.).

**Schongauer** (Martin). *Biogr.* V. Schœn.

**Schoonaerde,** comm. de Belgique (Flandr Orientale, arr. de Termonde), près de l'Escaut 2.090 h.

**schooner** [*skou-nèr*] n. m. (m. angl.). Petit bâtiment à deux mâts, gréé en goélette.

**Schoorisse,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 2.560 h. Toiles.

**Schooten,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 4.980 h. Sucrerie.

**Schopenhauer** [*pèn-o-èr*] (Arthur), philosophe allemand, né à Dantzig, m. à Francfort-sur-le-Mein (1788-1860), adversaire des doctrines de Fichte, de Schelling et de Hegel. Son principal ouvrage a pour titre : *le Monde comme volonté et comme représentation*. Il édifie toute sa doctrine sur la *représentation* et sur le concept de *volonté* ou de force. On ne peut concevoir le monde que comme représenté dans une intelligence. La volonté est le substratum de ce monde phénoménal. Cette volonté se manifeste par la tendance à vouloir vivre, mais cet effort est accompagné de souffrance. C'est par l'analyse pessimiste des conditions de la vie, conduite avec beaucoup de verve et de talent littéraire, que Schopenhauer s'est acquis une grande popularité. Comme remède à la souffrance, il propose la chasteté et l'ascétisme, qui conduisent au nirvâna de l'Inde. Sa morale est fondée sur la pitié, qui procède de la conscience de l'identité essentielle des êtres. Schopenhauer est un brillant écrivain. Il convient de tenir compte de la part d'humour qu'il y a dans les idées de ce philosophe caustique, qui personnellement n'était rien moins que malheureux, et tenait beaucoup à la vie.

Schopenhauer.

**Schopin** (Henri-Frédéric), peintre français, né Lubak, m. à Montigny-sur-Loing (1804-1880) ; auteur de tableaux d'histoire et de genre : *les Martyrs de Cilicie; les Sœurs de charité en Crimée*, etc,, des épisodes de *Manon Lescaut*, des *Mystères de Paris*.

**schorl** [*chorl*] n. m. (m. allem.). Ancien nom de la *tourmaline*.

**schorlomite** n. f. Silico-titanate naturel de calcium et de fer.

**schorre** [*cho-re*] n. m. Terre que la mer ne couvre que dans les hautes marées, en Zélande.

**schotie** [*cho-ti*] n. f. Genre de légumineuses césalpiniées, propres à l'Afrique australe.

— Encycl. La schotie est un joli arbrisseau portant des feuilles d'un beau vert brillant et de nombreuses fleurs rouges ; son fruit est une gousse.

**schottisch** n. f. *Chorégr.* V. scottish.

**schounga** [*choun*] n. f. Sorte de guitare japonaise, d'origine ancienne. (La schounga a cinq touches et quatre cordes.)

**Schouvalov** (Jean), littérateur et homme politique russe (1737-1797), fondateur de l'Académie des beaux-arts de Petrograd. Il entretint de cordiales relations avec Voltaire.

**Schrader** (Franz), géographe et cartographe français, né à Bordeaux, m. à Paris (1844-1924) ; a continué l'Atlas de Vivien de Saint-Martin.

**Schramm** [*chram'*] (Jean-Paul-Adam, comte **de**), général et homme politique français, né à Arras, m. à La Courneuve (1789-1884) ; il se distingua pendant les campagnes de l'Empire, notamment à la bataille de Dresde, puis en Belgique et en Algérie, sous la monarchie de Juillet, et fut quelques mois ministre de la guerre sous la seconde République.

**schranfite** n. f. Résine fossile.

**schrapnell** n. m. V. shrapnell.

**Schreckhorn,** sommet des Alpes dans l'Oberland bernois, au S. du Faulhorn, dominant les glaciers et les pâturages du Grindelwald. Alt. 4.080 m.

**schreibersite** n. f. Phosphure naturel de fer.

**Schreiner** (Olive), Mrs. Cronwright, romancière anglaise, née dans le Bassoutoland (1862-1920), auteur de romans sur la vie de l'Afrique du Sud, ou de livres à tendances féministes.

**Schrémange,** comm. de la Moselle, arr. de Thionville ; 1.400 h.

**Schrieck,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines) ; 2.560 h. Tissus de lin.

**Schubart** (Christian Frédéric Daniel), poète et musicien allemand, né à Obersontheim, m. à Stuttgart (1739-1791), auteur de : *Chants de mort, le Juif errant*, etc.

**Schubelbach,** comm. de Suisse (cant. de Schwyz) ; 2.210 h. Agriculture, industrie laitière, broderie.

**Schubert** [*chou-bèr*] (*Franz* Peter), compositeur autrichien, né à Lichtenthal, m. à Vienne (1797-1828), célèbre par ses mélodies ou *lieder*. Sur de petits poèmes, d'une simplicité souvent touchante, Schubert a écrit des motifs d'une grâce rêveuse et mélancolique. Il a composé encore des ouvertures, des symphonies, etc., et même des opéras.

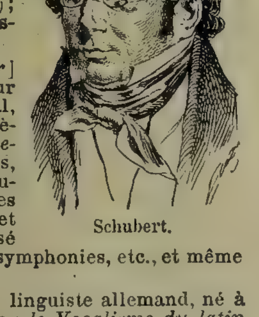
Schubert.

**Schuchardt** (Hugo), linguiste allemand, né à Gotha (1842-1927), auteur de : *le Vocalisme du latin vulgaire, Sur les lois phonétiques*, etc.

**schuélage** ou **schuellage** n. m. Opération culturale qui consiste à fouler le cresson dans la fosse après une récolte, pour remettre les racines en contact avec la terre du fond.

**schuèle** ou **schuelle** [*chu*] n. f. Masse de bois emmanchée d'un bâton, dont on se sert pour fouler le cresson dans les fosses pleines d'eau.

**schuéler** ou **schueller** v. a. Pratiquer le schuélage.

**Schulenbourg** [*bour*] (Jean-Mathias **de**), général allemand, né à Emden, m. à Vérone (1661-1747). Il se distingua en 1716, en défendant Corfou contre les Turcs.

**Schulhof** [*chou*] (Jules), pianiste et compositeur tchèque, né à Prague, m. à Berlin (1825-1898). Ses compositions pour piano : sonates, valses, etc., ont un caractère très personnel.

Schulhoff.

**Schultz** (Amélie-Cécile-Augustine-*Jeanne*), femme de lettres française, née à Paris en 1870 (*la Neuvaine de Colette, la Famille Hamelin, Ce qu'elles peuvent*).

**Schulze-Delitzsch** (Hermann), économiste allemand, né à Delitzsch, m. à Potsdam (1808-1885), un des promoteurs les plus remarquables de la coopération ; auteur du *Cours d'économie politique à l'usage des ouvriers et des artisans*.

**schulzenite** n. f. Oxyde hydraté naturel de cuivre et cobalt.

**Schumann** [*chou-man'*] (Robert), compositeur et pianiste allemand, né à Zwickau (Saxe), m. à Endenich, où, atteint de folie, il était interné (1810-1856) ; auteur de mélodies ou *lieder* (*La Vie du poète, la Vie d'une femme*), d'une inspiration souvent exquise mais parfois un peu courte, de jolies et mélancoliques compositions pour piano, d'ouvertures, etc. (*Etudes symphoniques, Scènes de bal, Carnaval, Scènes d'enfants, le Paradis et la Péri*, etc.). On lui doit également de nombreux articles de critique musicale.

Schumann.

**schungite** n. f. Variété amorphe de carbone.

**Schupfheim,** comm. de Suisse (cant. de Lucerne) ; 3.040 h. Scieries mécaniques, tissage de la soie.

**Schuré** (Edouard), critique et littérateur français, né à Strasbourg en 1841. Il s'est consacré à l'histoire de la musique et à l'étude des doctrines mystiques (*Histoire du lied, le Drame musical, les Grands Initiés*, etc.).

**Schutzenberger** (Paul), chimiste français, né à Strasbourg, m. à Mezy (1827-1897). Membre de l'Académie des sciences (1888).

**schutzite** n. f. Syn. de célestine.

**Schuyfferscapelle,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Thielt) ; 1.390 h.

**Schwab** (Gustave), poète allemand, né et m. à Stuttgart (1792-1850). Il a excellé dans la romance et la poésie légère. Il a publié d'intéressants recueils poétiques et des traductions.

**Schwabe** (Carlos), peintre et dessinateur suisse, né à Genève en 1866, artiste d'une inspiration originalement mystique ; a illustré Bunyan, Baudelaire, Zola (*le Rêve*), etc.

**Schwanden,** comm. de Suisse (cant. de Glaris), sur la Linth ; 2.400 h. Impression sur cotonnade, teintureries.

**Schwanthaler** [*lèr*] (Louis-Michel), sculpteur allemand, né et m. à Munich (1802-1848). Il s'est distingué dans la sculpture décorative, mais son style est un peu académique et froid (*Shakespeare, Bacchanale, l'Empereur Rodolphe*).

**Schwartz** [*chvarts*] (Berthold), bénédictin ou cordelier allemand, né à Fribourg-en-Brisgau, m. à Venise (vers 1318-vers 1384), qui passe, peut-être à tort, pour avoir inventé la poudre à canon, mais qui certainement fondit les premiers canons de bronze que les Vénitiens employèrent. On a dit que le sénat de Venise, irrité du prix qu'il demandait pour ses services, le fit mettre à mort.

**Schwarzbourg-Rudolstadt** (territoire de), ancienne principauté d'Allemagne, faisant partie de la république de Thuringe depuis 1919 ; 940 kil. carr. ; 99.300 h. Capit. *Rudolstadt ;* 12.170 h. Forêts, pâturages.

**Schwarzbourg-Sondershausen** (territoire de), ancienne principauté d'Allemagne, incorporée dans la république de Thuringe en 1919 ; 862 kil. carr. ; 93.400 h. Capit. *Sondershausen ;* 7.720 h.

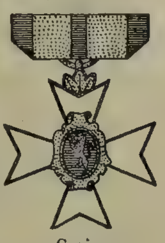
Croix du Schwarzbourg.

**Schwarzbourg** (*croix d'honneur de*), fondée le 20 mai 1853. Elle était conférée par les deux cours. Trois classes ; ruban à trois raies bleues verticales, alternant avec deux jaunes.

**Schwarzenberg** [*tsèn'-bèrgh'*] (Charles-Philippe, prince **de**), général allemand, né et m. à Vienne (1771-1820) ; il commanda à Leipzig les armées de la coalition, puis l'armée autrichienne qui envahit la France en 1814.

**Schwarzenberg** (Félix-Louis-Jean-Frédéric, prince **de**), neveu du précédent, homme d'Etat autrichien, né à Krumau, m. à Vienne (1800-1852). Il promulgua la constitution conservatrice du 4 mars 1849, puis la fit abroger, et lutta de toutes ses forces contre l'insurrection hongroise.

Schwarzenberg.

**schwarzenbergite** n. f. Iodo-chlorure naturel de plomb.

**Schwarzenburg,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.370 h. Agriculture, élève de bétail, fromagerie.

**Schwarzwald,** nom allemand de la *Forêt-Noire*. V. Forêt-Noire.

**Schweidnitz,** v. de Prusse (Silésie), sur la Weisstriz ; 27.000 h. Place forte. Filatures.

**Schweigger** (Jean-Salomon-Christophe), physicien et chimiste allemand, né à Erlangen, m. à Halle (1778-1857) ; ses travaux eurent particulièrement pour objet l'électricité et le galvanisme.

**Schweighæuser** [*gheu-zèr*] (Jean), philologue français, né et m. à Strasbourg (1742-1830). On lui doit de remarquables éditions d'Appien et d'Hérodote.

**Schweighouse,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Haguenau ; 1.640 h. Ch. de f.

**Schweinfurth,** v. de Bavière (Basse-Franconie) ; 31.600 h. Sur le Mein. Fabriques de couleurs.

**Schweinfurth** (Georges), explorateur allemand, né à Riga, m. à Berlin (1836-1925). Il explora l'Afrique équatoriale, notamment la région du Bahr-el-Ghazal, puis la Cyrénaïque, la vallée du Nil, etc.

**Schwellbrunn,** comm. de Suisse (cant. d'Appenzell, Rhodes-Extérieures) ; 1.890 h.

**Schwendi,** comm. de Suisse (cant. d'Appenzell, Rhodes-Intérieures) ; 1.300 h., disséminés en de nombreux hameaux. Economie alpestre.

**Schwerin** [*rin'*], capit. de la république de Mecklembourg-Schwerin, sur le *lac de Schwerin*, qui se déverse dans la Baltique par la rivière la Stör ; 43.450 h. Produits chimiques.

**Schwerin** (Christophe, comte **de**), général prussien, né à Lœwitz (Poméranie), tué au siège de Prague (1684-1757) ; un des meilleurs lieutenants de Frédéric II, qui décida de la victoire de Mollwitz.

**Schwind** (Maurice-Louis **de**), peintre allemand, né à Vienne, m. à Munich (1804-1871) ; habile interprète des légendes du moyen âge (*Voyage de noces du chevalier Kurt, la Guerre des chanteurs*, etc.).

**Schwob** (Mayer-André-*Marcel*), littérateur français, né à Chaville, m. à Paris (1867-1905) ; auteur de curieux ouvrages d'érudition (*la Croisade des enfants, le Spécilège, le Jargon des coquillards*) et d'œuvres littéraires originales (*le Roi au masque d'or*).

**Schwyz, Schwytz, Schwiz** ou **Schwitz** [*chvits*], v. de Suisse, ch.-l. du cant. du même nom ; 8.000 h. (*Schwitzois*). Grand marché de bétail. (Avant la révolution française, vraie capitale de la Confédération, à laquelle elle a donné son nom de *Suisse*.) — Le cant. a 58.500 h. Beaux pâturages.

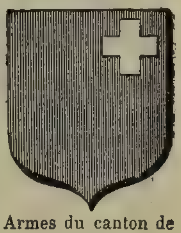
Armes du canton de Schwyz.

**sciable** [*si*] adj. Qui peut être scié : *pierre sciable*.

**Sciacca,** v. et port d'Italie, au S.-O. de la Sicile ; 25.000 h. Patrie d'Agathocle, tyran de Syracuse. Poteries, salpêtreries, extraction de soufre.

**sciage** [*si-a-je*] n. m. Action de scier. Bois de construction ou de menuiserie, provenant de troncs sciés dans toute leur longueur.

— Encycl. Pour le sciage et le débitage des bois, encore que le passe-partout, la scie à bûche et même la scie spéciale des scieurs de long soient encore employés, on fait couramment usage de scies mécaniques (v. bois), scies à rubans, scies circulaires, etc. Pour les pierres, on utilise des scies à dents (pierres tendres) et des scies sans dents (pierres dures) ; un fil d'acier animé d'un mouvement rapide (fil hélicoïdal) et frottant sur la pierre en contact avec de l'eau, est utilisé pour l'abatage du marbre dans les carrières. Quant aux métaux, on les scie parfois aussi à l'aide de scies à dents serrées, ou bien, dans la grande métallurgie, l'on utilise des tronçonneuses mécaniques ou les procédés de coupage chimique (chalumeau oxhydrique).

**sciagraphe, sciagraphie,** etc. V. sciographe, etc.

**scialet** [*si-a-lè*] n. m. Nom que l'on donne aux gouffres, dans le sud-est de la France.

**scialitique** n. m. Sorte de phare électrique employée pour l'éclairage des tables d'opération et agencé de telle manière qu'aucune ombre ne soit projetée sur la région à opérer.

**Scialoja** (Vittorio), jurisconsulte italien, né à Turin en 1856 ; fils de l'économiste *Antoine Scialoja* (1800-1877), auteur de nombreux ouvrages de droit romain et de droit civil.

**sciamachie** [*si, chî*] n. f. (gr. *skiamachia*). Exercice de boxe à vide, pour assouplir les jointures.

**sciant** [*si-an*], **e** adj. *Pop.* Ennuyeux, insupportable.

**sciapodes** [*si-a*] n. m. pl. (du gr. *skia*, ombre, et *pous, podos*, pied). Peuple fabuleux, composé d'individus qui n'avaient qu'un pied, mais si grand, au dire de Pline, qu'ils pouvaient s'en servir pendant le repos comme d'un parasol. S. un *sciapode*.

**sciara** [*si-a*] n. f. Genre d'insectes diptères d'Europe, renfermant une centaine d'espèces de petites tipules, dont les larves se développent dans les champignons.

**Sciarra** (Marco), fameux brigand italien du xv<sup>e</sup> siècle, né dans les Abruzzes. A la tête d'une armée de malandrins, il ravagea les Etats de l'Eglise, malgré les troupes de Sixte-Quint et de Clément VIII. Venise l'ayant pris à sa solde, avec cinq cents des siens, il fut assassiné par ordre du sénat.

**sciarre** [*si-a-re*] n. m. Nom donné en Sicile aux coulées de lave de l'Etna, lorsque leur surface est chaotique.

**sciasse** [*si-a-se*] n. m. *Mar.* Cordage garni de larges estropes, servant à élonger les fils de caret qu'on veut commettre.

**sciatère** ou **sciathère** [*si-a*] n. m. (du gr. *skia*, ombre, et *therân*, poursuivre). *Gnomon.* Aiguille dont l'ombre marque une ligne horaire. (On dit aussi skiatère ou skiathère.)

**sciatérique** ou **sciathérique** [*si-a*] adj. Se dit d'un cadran horaire horizontal, muni d'une lunette pour l'observation du temps vrai, et qui montre l'heure par l'ombre du style.

**sciatique** [*si-a*] adj. (lat. *sciaticus;* gr. *ischiadikos*, de *ischion*, hanche). Qui a rapport à la hanche et à l'os ischion. *Echancrure sciatique*, échancrure du bord postérieur de l'os iliaque, qui donne passage aux nerfs sciatiques, aux artères fessières, ischiatique, honteuse, et au muscle pyramidal. *Grand nerf sciatique*, nerf le plus volumineux de l'organisme, et qui constitue la terminaison du plexus sacré. *Epine sciatique*, éminence située au-dessous de l'échancrure sciatique. N. f. *Pathol.* Névralgie du nerf sciatique. (On dit aussi *goutte sciatique.*)

— Encycl. *Anat.* Le grand sciatique est destiné aux muscles de la région postérieure de la cuisse, aux muscles et aux téguments de la jambe et du pied. Il sort du bassin par l'échancrure sciatique et se divise, près de l'articulation du genou, en *sciatique poplité externe* ou *nerf péronien*, et en *sciatique poplité interne* ou *nerf tibial.*

— *Pathol.* La sciatique est une névralgie du nerf sciatique, fréquente surtout à l'âge adulte. Les causes principales sont : le froid, les traumatismes, la fatigue, des compressions par des tumeurs ou des lésions vertébrales. En général, le nerf est sain ; parfois, cependant, il y a névrite. L'invasion n'est pas brusque : on note de la pesanteur, de l'engourdissement, puis la douleur se localise le long du nerf, et elle est surtout intense, à la pression, aux points où le nerf est superficiel. La durée de la sciatique est fort variable ; souvent, elle atteint plusieurs mois. Au début, le repos, la révulsion, les analgésiques, la morphine ; plus tard, l'électricité, les douches chaudes, donnent des résultats.

**Scicli,** v. de Sicile (prov. de Syracuse), près de la mer ; 16.000 h. Lainages.

**scie** [*sî*] n. f. (de *scier*). Lame de fer généralement longue et étroite, taillée à dents aiguës, dont on se sert pour scier le bois, la pierre, les métaux, etc. : *scie mécanique, circulaire, à main, de long, à ruban, articulée, à chantourner, passe-partout*, etc. Fil de fer avec lequel le potier détache son ouvrage du tour. Plaque de fer ronde, fixée au bout d'une broche, dont le lapidaire se sert pour user les pierres. *Scie de tailleur de pierre*, scie en forme de passe-partout, avec ou sans dents, qui sert à diviser les pierres. *Fer de scie*, deux scieurs de long manœuvrant ensemble une scie. *Trait de scie*, marque que l'on fait sur l'objet que l'on veut scier, afin de la suivre pendant l'opération. *Mar. Scie de gondole*, lame de fer dentelée, haute et large, fixée à l'avant des gondoles de Venise. *Pathol. Bruit de scie*, bruit anormal rappelant le grincement d'une scie, que l'on entend à l'auscultation du cœur, et qui indique des lésions graves des orifices artériels ou ventriculaires. *Pop.* Personne ou chose ennuyeuse. Rengaine ; répétition fastidieuse : *une scie de café-concert. Monter une scie à quelqu'un*, le tracasser en répétant continuellement la même mystification.

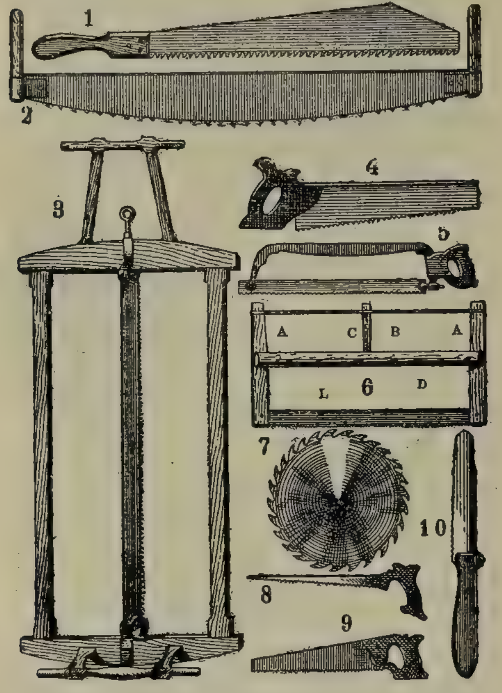

Scies : 1. De carrier ; 2. Passe-partout ; 3. De scieurs de long ; 4. A métaux ; 5. De boucher ; 6. Ordinaire (A, montants ; B, corde de tension ; C, clavette d'arrêt ; D, sommier ; L, lame) ; 7. Circulaire ; 8. A main (égohine) ; 9. A main ; 10. Droite (chirurgie).

— Encycl. Le mouvement des scies est de deux sortes : mouvement rotatif (*scies circulaires*), mouvement de va-et-vient continu (*scies alternatives*). Les dents des scies sont d'autant plus fines et serrées, que la matière à trancher est plus dure.

On distingue aussi les scies mécaniques en *scies circulaires* et *scies à ruban.* Les premières, horizontales ou verticales, sont constituées par un disque muni de dents sur son pourtour. Les secondes sont faites d'un ruban d'acier sans fin, dont l'un des côtés est garni de dents. Toutes les dents de scies sont légèrement déversées à droite et à gauche de la lame qui les porte : c'est ce qu'on appelle la *voie* de la scie.

— *Chir.* Pour la section ou la résection des os, on emploie divers modèles de scie : la *scie ordinaire*, la *scie à chaîne* ou *ostéotome.* La *couronne du trépan* est également une variété de scie.

**scie** [*sî*] n. f. Genre de poissons plagiostomes répandus dans les mers chaudes.

— Encycl. Les scies (*pristis*) ou poissons-scies, intermédiaires entre les squales et les raies, sont de curieux poissons, à corps allongé, fusiforme, à tête plate qui se prolonge par une sorte de lame droite, dont les bords sont armés de dents. Ces poissons atteignent jusqu'à cinq mètres de long, dont un tiers environ pour l'appendice. V. bois.

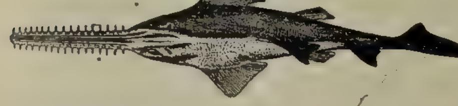

Scie.

**sciemment** [*si-a-man*] adv. Avec réflexion, avec connaissance de ce qu'on fait : *mentir sciemment.*

**science** [*si-an-se*] n. f. (lat. *scientia ;* de *scire*, savoir). Connaissance exacte et raisonnée de certaines choses déterminées : *la science des choses extérieures.* Tout ensemble de connaissances fondé sur l'étude : *les progrès de la science.* Ensemble de connaissances coordonnées, relatives à un objet déterminé : *les sciences naturelles. De science certaine*, sur des informations certaines. *Science du monde*, connaissance de certaines choses servant à la conduite de la vie. *Science infuse*, qui vient de Dieu par inspiration. *Sciences occultes*, l'alchimie, l'astrologie, la chiromancie, la cabale, etc. *Sciences exactes*, les différentes branches des mathématiques.

— Encycl. La science se distingue d'abord de la connaissance vulgaire en ce qu'elle cherche à mettre de l'ordre dans les choses en les classant. La science cherche, en outre, à expliquer les faits par la découverte des lois qui les régissent. En découvrant les lois de la nature, la science accomplit une double fonction. D'abord, une fonction théorique : elle explique les choses, et affranchit l'esprit de l'imprévu et de l'inintelligible ; puis une fonction pratique. En nous permettant de *prévoir* les phénomènes par la connaissance des lois, elle nous permet aussi de *pourvoir* aux nécessités actuelles ou futures : la science est le levier de tous nos arts pratiques (mécanique, chimie, médecine, chirurgie, politique).

— *Iconogr.* La Science est ordinairement représentée par une femme qui a auprès d'elle une sphère, un compas, une règle et des livres. — Parmi les peintures, citons la *Science* de Paul Véronèse, au musée de Lille (v. p. 959) ; en sculpture, mentionnons les statues de la *Science* par A. Desbœufs (bibliothèque du Luxembourg), par Elias Robert (pavillon Colbert, au Louvre), par Maillet (décoration extérieure du nouveau Louvre).

**Science** (*l'Avenir de la*), un des principaux et des plus remarquables livres d'E. Renan (publié en 1890, mais écrit en 1848-1849). Il contient la profession de foi de sa jeunesse. Selon lui, la science, la poésie et la morale, réunies en une harmonie supérieure, forment la vraie et complète religion naturelle. L'Etat doit être un instrument de progrès. Le gouvernement devrait être le partage des hommes compétents.

**Science et hypothèse,** par H. Poincaré (1900), ouvrage où l'auteur étudie le rôle des diverses sortes d'hypothèses dans toute la série des sciences, et conclut que la science n'atteint pas les choses elles-mêmes, mais leurs rapports.

**Science** (*la Valeur de la*), par H. Poincaré (1902), complément du précédent ouvrage. L'auteur y étudie le rôle de l'intuition et de la logique dans les sciences, les notions de temps et d'espace, l'utilité des sciences mathématiques et la valeur objective de la science.

**science, e** [*si-an*] adj. *Pop.* Instruit, savant.

**sciendum** [*si-in-dom'*] n. m. (m. lat. signif. *ce qui doit être su*). Règlement de la chancellerie des rois de France, fixant les gages et les tarifs des secrétaires et des notaires royaux.

**sciène** [*si-è-ne*] n. f. Genre de poissons acanthoptères, type de la famille des *sciénidés*, répandus dans l'Atlantique.

— Encycl. Les sciènes (*sciæna*) sont de grands poissons carnassiers, à peau grise ou brune, qui poursuivent les bancs de harengs et de sardines. On les appelle vulgairement *maigres, nègres, hauts-bars*, etc. L'espèce qui fréquente les côtes de France (*sciæna aquila*) possède une chair très estimée ; ses œufs servent à la préparation d'une boutargue. Sa taille varie de 0m,40 à 2 mètres.

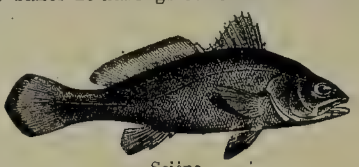

Sciène.

**sciénidés** [*si, dé*] n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, dont le genre *sciène* est le type. S. un *sciénidé.*

**scientifique** [*si-an*] adj. (lat. *scientificus*). Qui concerne les sciences ou une science. Qui a la rigueur de la science : *démonstration scientifique.*

**scientifiquement** [*si-an, ke-man*] adv. D'une manière scientifique.

**scientisme** [*si-an-tis-me*] n. m. (de *science*). Croyance à la toute-puissance de la science positive, même dans le domaine des choses morales.

**scientiste** [*si-an-tis-te*] adj. et n. Qui a le culte exclusif de la science positive. *Scientistes chrétiens*, secte américaine fondée en 1879 par Mrs. M. B. Eddy, qui nie l'existence de la matière et du mal, et qui professe qu'en cas de maladie le meilleur remède est la prière.

**scier** [*si-é*] v. a. (lat. *secare.* — Se conj. comme *prier.*) Couper avec une scie : *scier du bois. Scier du blé*, le couper avec la faucille. *Pop. Scier le dos à quelqu'un* ou *scier quelqu'un*, l'ennuyer par la répétition, la monotonie.

**scier** [*si-é*] v. n. (ital. *sciare*). *Mar.* Ramer à rebours, pour faire reculer ou tourner une embarcation.

**scierie** [*si-rî*] n. f. Usine où plusieurs scies mécaniques débitent le bois, la pierre, etc. : *scierie à vapeur.* V. bois.

**scieur** [*sî*] n. et adj. m. Celui dont le métier est de scier. *Scieur de long*, ouvrier qui débite les troncs d'arbres en planches, en les sciant dans le sens de leur longueur. V. bois.

**Sciez,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 10 kil. de Thonon ; 1.690 h.

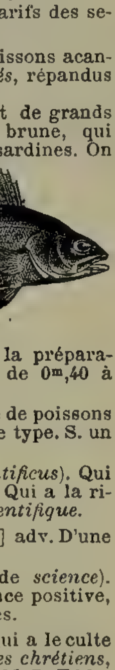

Scille.

**scille** [*si-le*] n. f. (lat. *scilla*). Genre de liliacées.

— Encycl. Les scilles (*scilla*) sont des plantes bulbeuses, à feuilles radicales, linéaires, groupées en rosettes, à fleurs violettes, bleues ou blanches, réunies en grappes terminales ; leur fruit est une capsule. On en connaît environ quatre-vingts espèces d'Europe, d'Asie et d'Afrique. La scille d'automne est répandue dans toute l'Europe occidentale ; la scille à deux feuilles (*scilla bifolia*) fleurit au printemps dans les bois et les lieux ombragés de France ; la scille maritime croît dans les plaines sablonneuses des bords de la mer. Ces plantes renferment des alcaloïdes, et sont employées en médecine comme diurétiques et expectorantes (principalement la scille maritime ou *scipoule*). On emploie aussi à l'extérieur la teinture de scille associée à la teinture de digitale, contre l'œdème des jambes chez les cardiaques. La poudre de scille est utilisée pour la destruction des rats et autres rongeurs.

**scilline** [*sil'-li-ne*] n. f. Composé jaune clair, cristallin, qui est l'un des principes actifs de la scille.

**scillite** [*sil'-li-te*] n. m. *Pharm.* Vin de scille.

**scillitique** [*sil'-li-ti-ke*] adj. Qui est préparé avec de la scille, ou qui en contient : *vin scillitique.*

**scillitoxine** n. f. (de *scille* et *toxine*). Un des principes actifs de la scille mantine.

**scillote** [*sil'-lo-te*] n. f. Vase dont on se sert pour puiser de l'eau dans les salines.

**Scilly** ou **Sorlingues** (îles), îles anglaises, au S.-O. de la Grande-Bretagne ; 1.750 h. La ville principale, *Hugh Town*, est dans l'île Saint-Mary's.

**scincidés** [*sin-si-dé*] n. m. pl. Famille de reptiles sauriens dont le genre *scinque* est le type.

**scincoïdiens** [*sin-ko-i-di-in*] n. m. pl. Groupe ancien de reptiles, répondant à la famille actuelle des scincidés.

**scindement** [*sin-de-man*] n. m. Action de scinder. Etat de ce qui est scindé.

**scinder** v. a. (lat. *scindere*). Diviser, fractionner : *scinder une question.*

**scinque** [*sin-ke*] n. m. Genre de *scincidés*, renfermant des animaux fusiformes, assez lourds, de couleur rousse ou jaunâtre, à bandes sombres, qui vivent dans les lieux sablonneux du Sahara et de l'Arabie : *le corps séché et pulvérisé du scinque passait autrefois pour aphrodisiaque.*

**scintillant** [*sin-ti, ll* mll., *an* ou suiv. l'Acad. *til'-lan*], **e** adj. Qui scintille : *étoiles scintillantes. Fig.* Pétillant, brillant : *style scintillant.*

**scintillation** [*sin-ti, ll* mll., *a-si-on* ou suiv. l'Acad. *til'-la*] n. f. ou **scintillement** [*sin-ti, ll* mll., *e-man* ou suiv. l'Acad. *til'-le*] n. m. Propriété des minéraux qui donnent des étincelles sous le briquet. Etat de ce qui brille par éclat : *la scintillation des étoiles.*

— Encycl. *Astron.* La scintillation des étoiles est beaucoup plus considérable que celle des planètes. La scintillation se produit surtout quand l'atmosphère est chargée de vapeur d'eau ; elle est plus forte à l'horizon qu'au zénith. Le phénomène de scintillation peut s'étudier avec le *scintillomètre.*

**scintiller** [*sin-ti, ll* mll., *é* ou suivant l'Acad. *til'-lé*] v. n. (lat. *scintillare*). Briller avec une sorte de trépidation rapide : *les étoiles scintillent. Fig.* Jeter de l'éclat par intervalles : *livre dans lequel l'esprit scintille.*

**scintillomètre** [*sin-ti, ll* mll. ou *til'-lo*] n. m. (de *scintiller*, et du gr. *metron*, mesure). Sorte de lunette permettant de comparer le scintillement de la lumière d'une étoile à un repère lumineux.

**Scio.** *Géogr.* V. Chio.

**Scio** (*le Massacre de*), tableau d'Eugène Delacroix, au Louvre (1824) ; épisode de la guerre de l'indépendance grecque, une des œuvres les plus célèbres de l'art romantique. Terrain ravagé, jonché de morts, plein de taches de sang, rapt, pillage, incendie, toutes les horreurs sont accumulées sur cette toile, dont les couleurs livides accentuent encore l'énergie. (V. p. 959).

**sciographe** [*si-o*] n. m. Qui pratique la sciographie.

**sciographie** [*si-o-gra-fî*] n. f. (du gr. *skia*, ombre, et *graphê*, description). *Peint.* Se disait chez les anciens de l'art de peindre les ombres, de l'art du clair-obscur. Coupe verticale d'un édifice, d'une machine. *Astr.* Art de trouver l'heure au moyen des ombres projetées par la lumière du soleil ou de la lune.

**sciographique** [*si-o*] adj. Qui a rapport à la sciographie.

**sciolto** [*si-ol*] n. m. (m. ital. signif. *non lié*). *Littér. ital.* Se dit des vers non rimés. (Ne s'emploie guère qu'au plur. : *sciolti.*)

**sciomyze** [*si*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant des mouches rousses ou grises, répandues sur l'hémisphère nord : *la sciomyze cendrée est commune aux environs de Paris.*

**scion** [*si-on*] n. m. Pousse de l'année, qui n'est pas encore aoûtée. Jeune branche destinée à être greffée. Bourgeon qui a commencé à se développer. Partie la plus fine et la plus extrême d'une canne à pêche. *Arg.* Couteau.

**scionner** [*si-o-né*] v. a. Frapper avec un scion, une verge. *Arg.* Tuer d'un coup de couteau.

**scionneur** [*si-o-neur*] n. m. *Arg.* Celui qui tue avec un couteau.

**Scionzier,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 11 kil. de Bonneville ; 1.890 h. Horlogerie.

**sciophile** [*si-o-fi-le*] n. f. Genre d'insectes diptères némocères, renfermant une douzaine d'espèces de petites tipules répandues en Europe.

**Scioppius** [*si-o-pi-uss*] (Gaspar), philologue allemand, né à Neumarkt, m. à Padoue (1576-1649) ; auteur de nombreux libelles diffamatoires contre les luthériens, dont il avait abjuré la foi.

**scioptique** [*si-op*] adj. (du gr. *skia*, ombre, et de *optique*). Qui a rapport à la vision dans l'ombre.

**sciotte** [*si-o-te*] n. f. Scie à main, avec ou sans dents, des marbriers et tailleurs de pierre.

**sciotter** [*si-o-té*] v. a. Scier à l'aide de la sciotte.

**Scipion** [*si*], nom d'une famille patricienne illustre de l'ancienne Rome, dans laquelle on remarque surtout : Scipion l'Africain, m. à Literne (234-183 av. J.-C.), qui se distingua en Espagne pendant la deuxième guerre punique, prit Carthage et fut vainqueur d'Annibal à Zama en 202 av. J.-C. Nommé censeur, puis de nouveau consul, il se fit beaucoup d'ennemis par son luxe et son orgueil. Accusé de péculat par ses ennemis, il se défendit en nonçant ces paroles restées célèbres : « Romains, pareil jour, j'ai vaincu Annibal et Carthage ; mon- ns au Capitole en rendre âce aux dieux ! » Mort en il, à Literne, après avoir donné qu'on gravât ces ots sur sa tombe : « *Ingrate trie, tu n'auras pas mes* ». — Scipion Nasica, en- mi implacable de Tiberius acchus, contre lequel il meuta la foule. Après le assacre du tribun, il dut -même quitter Rome. — ipion Emilien, fils de Paul- nile, destructeur de Car- age en 146 av. J.-C., puis de umance en 133. Il fut le chef parti aristocratique, et rit assassiné pendant la dis- ssion des lois agraires pro- sées par les Gracques, aux- elles il faisait une vive opposition. Scipion Emi- n, caractère altier et despotique, aimait les lettres, t l'ami de Lælius et de Polybe, et protégea Térence.

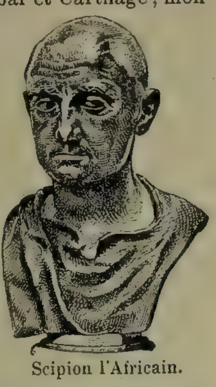
Scipion l'Africain.

**Scipion** (*le Songe de*), fragment célèbre du VIe li- e de la *République* de Cicéron, conservé par Ma- obe. Scipion Emilien y raconte qu'étant en Nu- idie, à la cour de Masinissa, le premier Africain i est apparu en songe et lui a révélé qu'il est des- né à prendre rang parmi les âmes dont la nature vine dépouille l'écorce terrestre, après qu'elles t accompli leur tâche en ce monde. Ce morceau, Cicéron développe le spiritualisme le plus pur, t une des plus belles pages que nous ait léguées ntiquité.

**Scipion** (*la Continence de*). V. continence.

**Scipions** (*le Tombeau des*), près de la voie Ap- enne, à Rome, découvert en 1780. Il n'en reste que partie souterraine.

**scipionien, enne** [*si, ni-in, è-ne*] adj. Qui se pporte à Scipion.

**scipoule** [*si*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire de la *ille maritime.*

**Sciron** ou **Scyron.** *Myth. gr.* Brigand qui tenait dans l'isthme de Corinthe, et qui précipitait s voyageurs dans la mer afin d'engraisser les rtues dont il se nourrissait. Il fut tué par Thésée. a donné son nom aux roches Scironiennes, sur la oute de Mégare à Athènes. — Vent du N.-O., qui oufflait des roches Scironiennes dans la direction e l'Afrique.

**scirpe** [*sir-pe*] n. m. Genre de cypéracées, que on confond ordinairement avec les joncs et qui ha- itent les sols humides et arécageux : *le scirpe des lacs* cirpus lacustris), *vulgaire- ient appelé* jonc des chaisiers u jonc des tonneliers, *est com- iun en France et sert à tres- er des paniers ou des paillas- ons, à rempailler des chaises.*

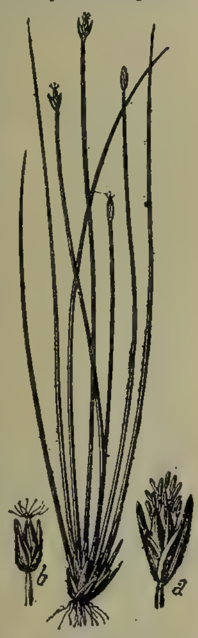

Scirpe : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

**scirte** [*sir-te*] n. m. Genre 'insectes coléoptères malaco- ermes, comprenant une cin- uantaine d'espèces répandues ur le globe.

**scissile** [*sis-si-le*] adj. lat. *scissilis*). *Minér.* Qui peut tre fendu : *roche scissile.*

**scission** [*si-si-on*] n. f. lat. *scissio ;* de *scindere*, fen- lre). Division dans une assem- lée, dans un parti politique. Partage de voix, d'opinions lans un corps délibérant.

**scissionnaire** [*si-si-o- nè-re*] n. et adj. Celui qui fait cission dans une assemblée olitique.

**scissipare** [*si-si*] adj. Se lit des êtres qui se multiplient par scissiparité.

**scissiparité** [*si-si*] n. f. (du lat. *scissus*, divisé, et *parere*, enfanter). Forme de la multiplication ou génération agame, dans laquelle l'organisme se divise en deux parties, suivant, généralement, le plus petit axe du corps. (On dit aussi fissiparité.)

— Encycl. Ce mode de multiplication est très fréquent, surtout chez les bactéries et les protozoaires. Il existe aussi, plus rarement, chez les métazoaires supérieurs. Il peut être accompagné ou non de *caryocinèse.*

**scissure** [*si-su-re*] n. f. (lat. *scissura*). *Anat.* Fente naturelle à la surface de certains organes. *Scissure de Rolando*, v. Rolando.

**scissurelle** [*si-su-rè-le*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant de petits animaux à longs tentacules ciliés, répandus dans toutes les mers.

**scitaminé, e** adj. (du lat. *scitamenta*, mets choisis). Se dit de certains végétaux dont la fécule est regardée comme possédant des qualités alimentaires. N. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, à laquelle appartiennent les genres *balisier, gingembre, bananier*, etc. S. une *scitaminée.*

**sciure** [*si*] n. f. Poudre qui tombe de toute matière que l'on scie : *sciure de marbre.* Se dit absolument de la sciure de bois : *répandre de la sciure par terre.*

**sciuridés** [*si*] n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, comptant environ dix-sept genres et deux cent soixante espèces, et dont l'écureuil (*sciurus*) est le type. S. un *sciuridé.*

**sciuropterus** [*té-russ*] n. m. Nom scientifique des écureuils volants, nommés vulgairement *polatouches.*

**sclaunage** [*sklô*] n. m. Transport de la houille à l'intérieur de la mine, dans le Hainaut.

**sclauneur** [*sklô*] n. m. Ouvrier employé au transport de la houille à l'intérieur de la mine, dans le Hainaut.

**Sclayn,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur la Meuse ; 1.480 h. Construction de bateaux ; chaux ; charbonnages.

**scléranthe** [*sklé*] n. m. Genre de caryophyllacées, renfermant des herbes à tige rigide, portant des feuilles opposées, piquantes, et dont on connaît une dizaine d'espèces de l'Europe et de l'Australie : *le scléranthe annuel et le scléranthe vivace habitent la France.*

**sclérectasie** [*sklé-rèk-ta-zî*] n. f. (de *sclérotique*, et du gr. *ektasis*, distension). Distension de la sclérotique.

**sclérectomie** [*sklé-rèk-to-mî*] n. f. (de *sclérotique*, et du gr. *ektomê*, section). Résection de la sclérotique.

**sclérème** [*sklé*] n. m. (du gr. *sklêros*, dur), Affection caractérisée par un durcissement de la peau.

— Encycl. Le sclérème débute généralement une huitaine de jours après la naissance ; le durcissement peut être local, ou se généraliser. Ce sont surtout les enfants débiles, nés avant terme, qui sont affectés de sclérème. Le traitement comporte des bains chauds, aromatiques ou sinapisés, des frictions excitantes, le gavage et l'emploi de la couveuse. Le pronostic est toujours sombre.

**sclérémie** n. f. Syn. de sclérodermie.

**sclérenchyme** [*sklé-ran-chi-me*] n. m. (du gr. *sklêros*, dur, et *egchuma*, effusion). *Zool.* Squelette calcaire des madrépores. *Bot.* Tissu végétal formé par des phytocystes très durs.

**scléreux, euse** [*sklé-reû, eu-ze*] adj. (du gr. *sklêros*, dur). Se dit d'un tissu épaissi, devenu dur par suite d'un développement pathologique d'éléments conjonctifs fibreux. (V. sclérose.)

**sclériase** [*sklé-ri-a-ze*] n. f. (gr. *sklêriasis*). Dégénérescence scléreuse.

**sclérite** [*sklé*] n. f. Spicule calcaire du squelette des anthozoaires. *Méd.* Inflammation de la sclérotique.

**scléritinite** [*sklé*] n. f. Résine fossile.

**sclérobase** [*sklé-ro-ba-ze*] n. m. (du gr. *sklêros*, dur, et de *base*). Axe corné ou calcaire élastique, dans les colonies d'anthozoaires.

**sclérochoroïdite** [*sklé-ro-ko*] n. f. Inflammation des deux enveloppes de l'œil, la sclérotique et la choroïde. (Cette affection est une complication de la myopie ; elle est fréquente chez les enfants.)

**scléroclare** n. f. Arsénio-sulfure naturel de plomb.

**scléroconjonctivite** n. f. Inflammation simultanée de la sclérotique et de la conjonctive.

**sclérodactylie** n. f. Sclérodermie localisée aux doigts ou aux extrémités.

**scléroderme** [*sklé-ro-dèr-me*] n. m. Genre de champignons, dont la fructification, globuleuse, présente une enveloppe épaisse verruqueuse, qui se déchire le plus souvent de façon irrégulière, pour mettre les spores en liberté. (Le *scléroderme vulgaire* et le *scléroderme verruqueux*, voisins des lycoperdons, sont assez communs dans les bois sablonneux, en été et en automne ; ce sont des espèces sinon vénéneuses, du moins suspectes.) N. m. pl. *Ichtyol.* Sous-ordre de poissons plectognathes, renfermant ceux qui, comme les coffres et les balistes, ont une peau dure et verruqueuse, les mâchoires munies de dents séparées. *Moll.* Sous-ordre de mollusques ptéropodes, renfermant ceux dont les téguments sont indurés, presque cartilagineux. S. un *scléroderme.*

**sclérodermé, e** [*sklé-ro-dèr*] adj. (du gr. *sklêros*, dur, et de *derma*). *Zool.* Qui a la peau ossifiée totalement, ou en partie. (On dit aussi scléroderme.)

**sclérodermées** n. f. pl. *Bot.* Syn. de lycoperdacées.

**sclérodermie** [*sklé-ro-dèr-mî*] n. f. (du gr. *sklêros*, dur, et *derma*, peau). Dermatose caractérisée par un épaississement et une induration de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané.

— Encycl. La lésion essentielle de la sclérodermie est une transformation fibreuse des téguments, qui ne paraît pas toujours atteindre les éléments glandulaires, sudorifiques et sébacés. De là, l'apparence d'un tissu cicatriciel, que prend la peau.

Cette lésion peut être primitive ou secondaire. Dans le premier cas, elle rentre dans le groupe des *trophonévroses ;* dans le second, elle paraît consécutive à des œdèmes chroniques et à des inflammations répétées.

Les symptômes sont locaux (couleur grisâtre de la peau, dureté, rétraction des téguments, déformations caractéristiques, immobilité du masque facial, etc.) ou généraux (dyspnée, troubles nerveux). La sclérodermie peut aboutir à la cachexie ; généralement, la mort survient par une maladie intercurrente.

**sclérogène** [*sklé*] adj. (du gr. *sklêros*, dur, et *genos*, naissance). *Histol.* Qui détermine la production du tissu scléreux. *Thérap. Méthode sclérogène*, méthode qui a pour objet de provoquer artificiellement la production du tissu scléreux au moyen d'injection de chlorure de zinc, pour guérir les arthrites tuberculeuses.

**sclérogénie** [*sklé, nî*] adj. Développement du tissu scléreux.

**sclérokératite** [*sklé*] n. f. *Pathol.* Inflammation intéressant la sclérotique et la cornée transparente.

**sclérolipomatose** [*sklé, to-ze*] n. f. (de *sclérose*, et *lipome*). Hypertrophie du tissu conjonctif d'un organe, et atrophie consécutive des éléments fonctionnels qu'entraîne une accumulation de cellules graisseuses.

**sclérolyse** [*sklé, li-ze*] n. f. (du gr. *skléros*, dur, et *lusis*, relâchement). Destruction du tissu fibreux, réalisée par certaines substances et par quelques traitements.

**scléromètre** [*sklé*] n. m. (du gr. *sklêros*, dur, et *metron*, mesure). Instrument dont on se sert pour apprécier la dureté des corps.

**scléronychie** [*sklé, ki*] n. f. (du gr. *skléros*, dur, et *onux*, ongle). Durcissement de l'ongle, avec épaississements.

**sclérophtalmie** [*sklé, mî*] n. f. (du gr. *sklêros*, dur, et *ophthalmos*, œil). Ophtalmie caractérisée par une induration de l'œil.

**sclérophtalmique** [*sklé*] adj. Qui a rapport à la sclérophtalmie.

**sclérophylle** [*sklé*] adj. (du gr. *sklêros*, dur, et *phullon*, feuille). Qui a des feuilles dures.

**scléropode** [*sklé*] adj. (du gr. *sklêros*, dur, et *pous, podos*, pied). Qui a les pieds ou les pédoncules durs.

**scléroptère** [*sklé*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, renfermant de petits charançons d'Europe, qui vivent au pied des arbres dans les mousses.

**scléroptéris** [*sklé, riss*] n. m. Genre d'orchidées vandées, renfermant des plantes épiphytes du Brésil, à belles fleurs réunies en grappes.

**sclérosarcome** [*sklé*] n. m. (du gr. *sklêros*, dur, et de *sarcome*). *Pathol.* Tumeur dure et charnue des gencives.

**scléroscope** [*sklé, ko*] n. m. (du gr. *sklêros*, dur, et *skopein*, examiner). Instrument pour mesurer la dureté d'un corps d'après le rebondissement d'une masse dure frappant sa surface.

**sclérose** [*rô-ze*] n. f. (du gr. *sklêros*, dur). Induration pathologique d'un tissu. *Sclérose des artères*, v. artériosclérose. *Sclérose du foie, du poumon, des reins*, v. cyrrhose et néphrite.

— Encycl. La sclérose est souvent accompagnée de la rétraction et de l'augmentation de densité du tissu atteint. Elle peut être normale et caractérise la vieillesse, ou précoce et elle est alors pathologique. Quelle que soit sa forme, elle est d'ailleurs incurable.

*Sclérose en plaques.* On appelle ainsi une affection des centres nerveux, dont les lésions sont constituées par des plaques de sclérose disséminées à la surface des circonvolutions cérébrales et de la moelle épinière. C'est une sclérose névralgique, dont les principaux symptômes sont la faiblesse et l'engourdissement des membres inférieurs, des contractions, des convulsions. Il peut survenir un affaiblissement de l'intelligence, du tremblement et du nystagmus, et des manifestations délirantes. Le traitement consiste en révulsions le long de la colonne vertébrale, et en administration d'iodure de potassium. La maladie évolue lentement ; il est rare qu'elle guérisse.

*Sclérose latérale amyotrophique.* Les lésions sont constituées par celles de divers faisceaux de la moelle épinière ; ses symptômes peuvent aboutir à ceux de la paralysie labio-glosso-laryngée (atrophie musculaire progressive, paralysie spasmodique). Le traitement consiste en hydrothérapie, électricité ; il donne peu de résultats.

**sclérosténose** [*sklé-ros-té-no-ze*] n. f. (du gr. *sklêros*, dur, et *stenos*, étroit). Rétrécissement d'un organe.

**sclérostome** [*sklé-ros-to-me*] n. m. Genre de vers nématodes, de la famille des strongylidés, renfermant plusieurs espèces, dont la plus commune, le sclérostome du cheval (*sclerostomum equinum*), est un parasite dans l'intestin des chevaux et provoque de violentes coliques : *les ankylostomes* (v. ce mot) *sont appelés quelquefois* sclérostomes.

**sclérote** [*sklé*] n. m. (du gr. *sklêros*, dur). Forme spéciale du mycélium d'un grand nombre de champignons, qui leur permet de résister à certaines conditions défavorables de végétation (froid principalement) et de conserver l'espèce d'une année à l'autre : *les sclérotes sont constitués en général par de petits tubercules arrondis, amas de filaments mycéliens pelotonnés, et qui sont enveloppés dans une membrane un peu épaisse.*

**scléroticonyxis** [*sklé, nik-sis*] n. f. (de *sclérotique*, et du gr. *nuxis*, piqûre). Incision pratiquée dans la sclérotique pour atteindre le cristallin.

**scléroticotomie** [*sklé, mî*] n. f. (de *sclérotique*, et du gr. *tomê*, section). Incision de la sclérotique.

**sclérotiforme** adj. Qui revêt la forme de sclérote, en parlant des organes mycéliens de certains champignons.

**sclérotique** [*sklé*] adj. (du gr. *sklêrotês*, dureté). Se disait des médicaments employés pour donner de la fermeté aux tissus. N. f. Membrane fibreuse, opaque, qui forme le globe extérieur de l'œil. Syn. cornée opaque.

**sclérotite** [*sklé*] n. f. Inflammation de la sclérotique.

**scobiculé, e** [*sko*] adj. (du lat. *scobs, scobis*, sciure). *Bot.* Fin comme de la sciure de bois.

**scobiforme** [*sko*] adj. (du lat. *scobs, scobis*, sciure, et de *forme*). *Bot.* Qui ressemble à de la sciure de bois.

**scobine** [*sko*] n. f. Espèce de lime ou de râpe.

**scobiné, e** [*sko*] adj. (de *scobine*). *Hist. nat.* Raboteux comme une râpe.

**scolaire** [*sko-lè-re*] adj. (du lat. *scola*, école). Qui a rapport aux écoles : *réformes scolaires. Année scolaire*, temps qui s'écoule depuis la rentrée des classes jusqu'aux vacances.

**scolarité** [*sko*] n. f. Action de suivre régulièrement une classe, un cours : *deux ans de scolarité. Privilège de scolarité*, privilège d'après lequel les causes des membres de l'Université étaient portées devant le tribunal spécial des conservateurs des privilèges de l'Université.

**scolasticat** [*sko-las-ti-ka*] n. m. Dans beaucoup d'ordres religieux, maisons où les jeunes religieux vont achever ou perfectionner leurs études. Temps que les étudiants passent dans cette maison. Les études mêmes auxquelles ils se livrent.

**scolasticisme** [*sko-las-ti-sis-me*] n. m. Caractère scolastique ; manière de raisonner, propre à la scolastique.

**scolastique** [*sko-las-ti-ke*] adj. (lat. *scolasticus*). Se dit de ce qui s'enseigne selon la méthode ordinaire des écoles : *enseignement scolastique.* Qui a rapport aux écoles du moyen âge : *la philosophie scolastique.* N. m. Celui qui écrit sur la théologie scolastique. N. f. Enseignement philosophique, propre au moyen âge.

— Encycl. Au moyen âge, la science se conserve, l'enseignement se donne dans les monastères et les écoles épiscopales (*scola*). De là le nom de *scolastique*, qui indique moins une doctrine, qu'une méthode d'organisation et de discipline. Un des principaux sujets d'enseignement et de controverse, dans la philosophie scolastique, fortement influencée par la doctrine d'Aristote, fut la question de la réalité des idées générales ou *universaux.* Trois écoles s'occupèrent exclusivement de cette question, qui domina toute la philosophie du moyen âge : l'école *réaliste*, qui soutenait que les idées générales existaient réellement et *avant* les choses ; l'école *nominaliste*, suivant laquelle les idées générales ne sont que des noms qui n'existent qu'*après* les choses ; l'école *conceptualiste*, qui admet l'idée générale, mais *dans* la chose individuelle. La scolastique a été jugée sévèrement : ce fut vraiment l'âge d'or de la dialectique, mais d'une dialectique sans critique.

Il est juste de mettre à part les noms de saint Thomas d'Aquin et son admirable encyclopédie systématique de théologie et de philosophie, d'Abélard, de Duns Scot, de Guillaume d'Occam, de Roger Bacon. Leibniz a dit : « De l'or est caché jusque dans le fumier de la scolastique. »

**scolastiquement** [*sko-las-ti-ke-man*] adv. D'une manière scolastique. (Peu us.)

**scolésite** n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium et calcium.

**scolex** [*sko-lèks*] n. m. Nom donné parfois à la tête des cestodes (ténias).

**scoliaste** [*sko-li-as-te*] n. m. (gr. *skoliastês*). Annotateur des ouvrages des anciens.

**scolie** [*sko-lî*] n. f. (du gr. *skolion*, note). Note de grammaire ou de critique sur les auteurs anciens, particulièrement de la Grèce. N. m. *Math.* Remarque relative à un problème précédemment résolu, à un théorème démontré.

— Encycl. Les scolies furent, dans l'origine, de petites notes critiques portant sur quelque difficulté de texte. Plus tard, ces scolies prirent la forme d'un long commentaire continu. Les scoliastes furent surtout nombreux à l'époque alexandrine, et dans les époques suivantes ils furent, en majorité, des compilateurs d'anciennes scolies. Parmi les plus célèbres recueils de scolies, nous citerons les scolies de l'*Iliade*, publiées par Villoison en 1788.

**scolie** [*sko-lî*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, renfermant plus de trois cents espèces, des régions chaudes et tempérées. (Les scolies sont parmi les plus puissants des hyménoptères ; elles atteignent parfois 0m,06 de long ; leurs larves vivent en parasites dans celles d'autres insectes.)

**scolie** [*sko-lî*] n. m. (gr. *skolion*). Chanson de table des anciens Grecs.

**scolié, e** [*sko*] adj. Accompagné de scolies.

**scoliidés** [*sko-li-i-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, renfermant les *scolies* et formes voisines. S. un *scoliidé*.

**scoliose** [*sko-li-o-ze*] n. f. (du gr. *skolios*, tortueux). Déviation latérale de la colonne vertébrale.

— Encycl. La scoliose peut être surajoutée à une autre déviation, *cyphose* ou *lordose*. Le plus souvent, elle existe seule. Les corsets dits orthopédiques ne peuvent rien guérir, mais ils empêchent l'aggravation de la déformation. Le chirurgien, par des massages, des redressements partiels, par le maintien dans des appareils de plâtre, peut corriger et même effacer la scoliose, si elle n'est pas trop ancienne.

**scoliotique** [*sko*] adj. Relatif à la scoliose, atteint de scoliose.

**scolobate** [*sko*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, renfermant des ichneumons qui vivent en France, aux dépens de toutes sortes de larves d'autres insectes.

**scolopacinés** [*sko, né*] n. m. pl. Tribu d'échassiers de la famille des charadriidés, renfermant les bécasses (*scolopax*) et genres voisins. (Quelques auteurs font de cette tribu une famille dite des *scolopacidés*.) S. un *scolopaciné*.

Scolopendre.

**scolopendre** [*sko-lo-pan-dre*] n. f. (gr. *skolopendra* et *skolopendrion*). *Zool.* Genre de myriapodes à morsure venimeuse, dits vulgairement *mille-pattes*. *Bot.* Genre de polypodiacées, renfermant des fougères à feuilles entières, lancéolées, dont la face intérieure porte de chaque côté de la nervure médiane des bandes brunes, qui sont des groupes des sporanges : *la scolopendre de France, commune dans les bois humides, est appelée vulgairement* langue-de-cerf, *et entre dans la composition du sirop de chicorée composé.*

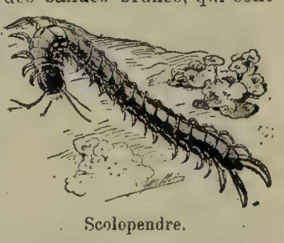
Scolopendre.

— Encycl. *Zool.* Les scolopendres renferment de grandes formes (jusqu'à 35 centimètres de long), dont la blessure faite à l'aide de leurs pattes-mâchoires (forcipules) est dangereuse même pour l'homme : *les scolopendres vivent surtout dans les régions chaudes.*

**scolopendridés** [*sko-lo-pan-dri-dé*] n. m. pl. Famille de myriapodes chilopodes, dont le genre *scolopendre* est le type : *les plus grands des scolopendridés habitent le continent américain.* S. un *scolopendridé*.

**scolopside** [*sko*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, répandus dans l'océan Indien.

**scolyme** [*sko*] n. m. Genre de composées liguliflores, renfermant des plantes épineuses à l'aspect de chardons, qui vivent dans le sud-ouest de la France et la péninsule Ibérique : *le scolyme d'Espagne fournit une racine comestible, que l'on consomme à la façon des salsifis.*

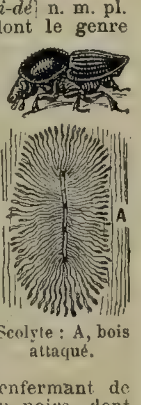

Scolyte : A, bois attaqué.

**scolyte** [*sko*] n. m. Genre de coléoptères rhynchophores de l'hémisphère nord, voisins des bostriches, à la façon desquels ils vivent, et renfermant de petits insectes cylindriques, bruns ou noirs, dont une espèce, le scolyte destructeur (*scolytus destructor*), creuse de longues galeries dans l'aubier de l'orme. Il en existe d'autres espèces qui vivent sur le chêne, sur les arbres fruitiers.

**scolytidés** [*sko, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, renfermant de nombreux genres répandus surtout dans les régions froides et tempérées, et dont le *scolyte* est le type. S. un *scolytidé*.

**scombéridés** [*skon-bé-ri-dé*] n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, dont le genre *scombre* est le type. S. un *scombéridé*.

**scombéroïdes** [*skon-bé-ro-i-de*] n. m. pl. Groupe de poissons, répondant à la famille actuelle des scombéridés. S. un *scombéroïde*.

**scombre** [*skon-bre*] n. m. (lat. *scomber*). *Ichtyol.* Nom scientifique du genre *maquereau*.

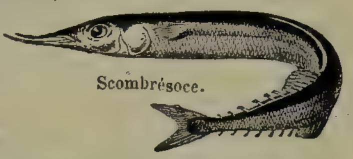
Scombrésoce.

**scombrésoce** [*skon-bré*] n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des scombrésocidés, renfermant des poissons allongés, dont la bouche se prolonge en une sorte de bec, et qui sont communs dans les mers froides et tempérées.

**scombrésocidés** [*skon, dé*] n. m. pl. Famille de poissons physostomes, renfermant les genres *scombrésoce*, *orphie*, *exocet*, etc. S. un *scombrésocidé*.

**Scone,** village d'Ecosse (Perthshire), jadis capitale des Pictes, puis lieu de couronnement des rois d'Ecosse. Château reconstruit en 1800.

**sconse** [*skon-se*] n. m. Fourrure provenant des carnassiers du genre moufette. (On écrit aussi SCONS, SKONKS, SKONS, SKUNKS, SKUNS, SKUNCE, SKONGS, etc.)

**scoparine** n. f. Matière colorante jaune retirée des fleurs de genêt.

**Scopas** [*sko-pass*], architecte et sculpteur grec du vᵉ siècle av. J.-C., né à Paros, auteur de statues d'Aphrodite Pandemos et d'Apollon, etc., des bas-reliefs du fameux Mausolée.

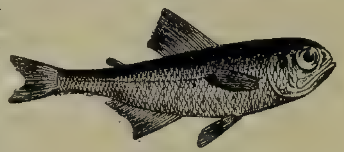
Scopèle.

**scopèle** [*sko*] n. m. Genre de poissons physostomes, qui habitent toutes les mers du globe, et dont quelques espèces sont assez communes sur les côtes de France.

**scopélidés** [*sko, dé*] n. m. pl. Famille de poissons physostomes, dont le genre *scopèle* est le type. S. un *scopélidé*.

**scopéliser** [*sko, zé*] v. a. Rendre un champ infertile au moyen du scopélisme.

**scopélisme** [*sko-pé-lis-me*] n. m. (du gr. *skopelos*, rocher). *Antiq. rom.* Action de disposer dans un certain ordre des pierres dans un champ, opération à laquelle on attribuait une vertu magique qui stérilisait la terre et faisait émigrer les semences dans le champ de celui qui l'avait pratiquée.

**scopetin, e** [*sko*] adj. et n. (de *escopette*). Se disait d'une personne armée d'une escopette.

**scopolamine** n. f. Alcaloïde de plusieurs solanées, voisin de l'hyoscine et que l'on emploie parfois, associé à la morphine, comme anesthésique. C'est un médicament très toxique.

**scopolie** [*sko-po-lî*] n. f. Genre de solanacées, renfermant des plantes d'Europe et d'Asie, cultivées dans les jardins comme ornementales.

**scops** [*skopss*] n. m. Genre d'oiseaux rapaces, voisins des bubos, renfermant environ quatre-vingts espèces répandues sur le globe. (Ce sont des ducs, qui nichent dans les ruines, les anfractuosités des rochers et des arbres, et font, de nuit, la chasse aux petits rongeurs : *le scops d'Europe ou petit duc est un oiseau très utile et qui s'apprivoise facilement.*)

**scopule** [*sko*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, renfermant des petits papillons d'Europe, à ailes luisantes et soyeuses.

**scopule** [*sko*] n. f. (du lat. *scopulus*). Petit balai). Petite brosse formée de poils raides, existant sur les pattes de divers arthropodes : *les araignées possèdent presque toutes des scopules.*

**Scorbé-Clairvaux,** comm. de la Vienne, arr. et à 10 kil. de Châtellerault ; 1.570 h. Ch. de f. Et. Primeurs.

**scorbut** [*skor-bu*] n. m. (holland. *scheurbuik*). Maladie générale épidémique, non contagieuse, classée aujourd'hui parmi les avitaminoses et caractérisée par des hémorragies multiples, des troubles gastro-intestinaux et une cachexie progressive.

— Encycl. Le scorbut, dont l'histoire fait mention à partir du XIIIᵉ siècle, a maintes fois frappé les populations pauvres, affamées, les troupes en campagne, les villes assiégées, les équipages des navires, les prisonniers. Aussi, l'a-t-on longtemps attribué à la mauvaise nourriture, à la fatigue, au froid humide, à l'usage d'eau impure, salée ou souillée. Plus tard, on a incriminé les salaisons et surtout le défaut de végétaux frais. C'est sous l'empire de ces idées que l'usage du jus frais de citron est devenu réglementaire sur les navires de l'Etat, en France et en Angleterre.

Le scorbut débute par un affaiblissement progressif, à la fois psychique et physique, des douleurs dans les jambes et les articulations, la sécheresse de la peau. Les gencives s'ulcèrent et saignent, les dents se déchaussent. On observe ensuite des ecchymoses et des infiltrations sanguines (v. PURPURA), des hémorragies plus ou moins graves. Le malade, constipé au début, présente maintenant une diarrhée sanguinolente ; il a souvent de l'hypothermie, et il succombe dans une complète prostration. Les complications les plus fréquentes du scorbut sont la pneumonie, la pleurésie hémorragique. Néanmoins, cette maladie est parfaitement curable.

Le traitement consiste en sirop antiscorbutique et de cochlearia, teinture d'iode, bains aromatiques, avec une alimentation fraîche (viande fraîche, eau de source, légumes verts, fruits acides). Contre la gingivite et la stomatite, il faut recourir aux gargarismes astringents.

*Scorbut infantile* (ou *maladie de Barlow, de Müller, rachitisme aigu*). C'est une maladie de la première enfance, dont les principaux symptômes sont les douleurs osseuses et les hémorragies sous-périostiques.

Le traitement consiste à recourir à une bonne nourrice ou au lait cru de vache, de chèvre ou d'ânesse ; il faut en même temps régler soigneusement l'alimentation ; on peut aussi prescrire le lait iodé, les potions au ratanhia, la solution iodo-iodurée faible et les bains salés quotidiens.

**scorbutique** [*skor*] adj. De la nature du scorbut : *affection scorbutique ; symptômes scorbutiques.* N. Qui est atteint du scorbut : *un, une scorbutique.*

**scordatura** [*skor*] n. f. (m. ital. signif. *accord différent*). Changement voulu de l'accord d'un instrument à cordes, permettant d'obtenir des effets spéciaux.

**Scordisques** [*dis-ke*], tribu celte établie sur les bords du Danube. Les Romains la refoulèrent au delà du fleuve vers 110 av. J.-C.

**score** n. m. (m. angl. signif. *compte*). *Sport.* Nombre de points dans un match.

**Scorel** ou **Schoorel** (Jean *Van*), peintre hollandais, né à Schoorel, m. à Utrecht (1495-1562), un des premiers italianisants de l'école hollandaise.

**scoriacé** [*sko-ri-a-sé*], **e** adj. Qui ressemble à des scories.

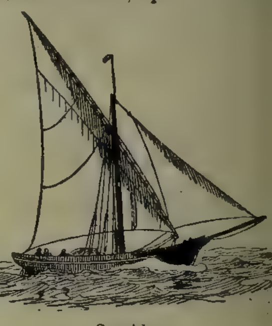
Scoridor.

**scoridor** ou **scorridor** [*sko-ri*] n. m. (ital. *scorridore*). Petit bâtiment italien, qui a un seul mât placé vers le centre et une très grande voile.

**scorie** [*sko-rî*] n. f. (lat. *scoria*). Substance vitrifiée qui surnage sur les métaux en fusion. Nom donné communément au mâchefer provenant du traitement métallurgique des minerais. *Scories volcaniques*, lave légère et caverneuse, qui constitue généralement la surface des coulées. *Agric. Scories de déphosphoration*, résidus de l'affinage de la fonte au four Bessemer, qui sont employés comme engrais. V. PHOSPHATE.

**scorification** [*sko, si-on*] n. f. Action de réduire en scories.

**scorificatoire** [*sko*] n. m. Têt ou écuelle qu sert à scorifier.

**scorifier** [*sko-ri-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Réduire en scories : *scorifier les matière étrangères contenues dans les métaux.*

**scoriforme** [*sko*] adj. Qui se présente sou forme de scorie.

**scorodite** n. f. Hydro-arséniate naturel de fer Syn. de NÉOCTÈSE.

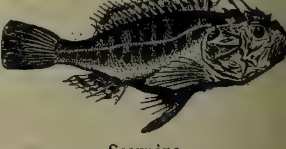
Scorpène.

**scorpène** [*skor*] n. f. Genre de poissons acanthoptères, renfermant des formes oblongues, à grosse tête bossuée, portant des épines et des lambeaux cutanés leur donnant un aspect bizarre, qui leur a valu les surnoms de *crapauds*, *diables de mer*, etc. (Ils sont répandus dans toutes les mers. La *scorpène rascasse*, qui entre dans la confection de la bouillabaisse, et la *scorpène truie*, vivent sur les côtes de France.)

**scorpioïde** [*skor*] adj. (du gr. *skorpios*, scorpion, et *eidos*, aspect). *Bot.* Se dit d'un organe re courbé en queue de scorpion. (Vx.)

**scorpiojelle** [*skor, jè-le*] n. f. *Pharm. anc* Huile de scorpion.

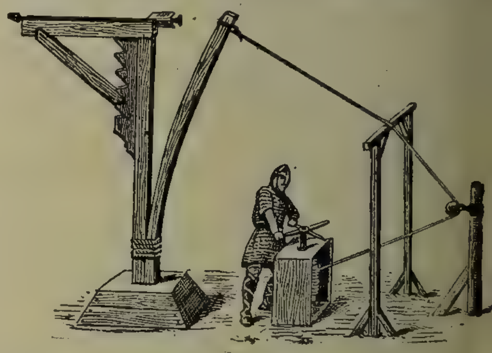
Scorpion.

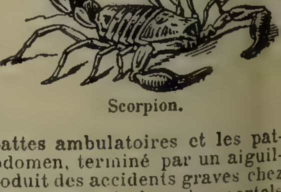
Scorpion.

**scorpion** [*skor*] n. m. (lat. *scorpio*, gr. *skorpios*) Genre d'arachnides scorpionides, répandus dans le régions chaudes de l'ancien monde. Nom de divers poissons ou insectes, dont l'aspect rappelle plus ou moins le scorpion proprement dit. *Archéol.* Arme de guerre, sorte de fléau à manche court, armé de lanières ou de chaînes terminées par des pointes de métal. Machine de guerre qui servait à lancer les gros traits.

— Encycl. *Zool.* Les scorpions (*scorpio*) sont des animaux essentiellement terrestres et nocturnes, qui, très carnassiers, vivent d'insectes. Leur corps comprend deux parties : le céphalothorax, portant les pattes ambulatoires et les pattes-mâchoires, et l'abdomen, terminé par un aiguillon dont la piqûre produit des accidents graves chez l'homme, accidents qui peuvent devenir mortels lorsqu'il s'agit des grandes espèces de scorpions. Ce ont des animaux de régions chaudes; ceux que on rencontre dans le midi de la France sont de rès petite taille.

**Scorpion,** constellation zodiacale, située entre a Balance et le Sagittaire et dont l'étoile la plus emarquable est Antarès ou Cœur du Scorpion. La nythologie dit que c'est le scorpion qui, par ordre le Diane, piqua au talon le fier Orion qui avait oulu faire violence à la chaste déesse. — Signe du odiaque, correspondant à la période de temps qui 'écoule du 23 octobre au 22 novembre environ.

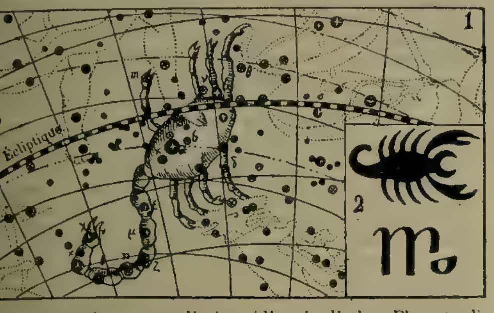

. Le Scorpion, constellation (d'après l'atlas Flamsteed); 2. Le Scorpion (signe du zodiaque).

**scorpionides** [*skor, ni-de*] n. m. pl. Ordre l'arachnides, renfermant les scorpionidés. S. un *corpionide.*

**scorpionidés** [*skor,dé*] n. m. pl. Famille d'a-achnides scorpionides, dont le genre *scorpion* est le ype. S. un *scorpionidé.*

**scorpiure** [*skor*] n. m. Genre de légumineuses nédysarées, renfermant de petites plantes rampan-es, propres à la région méditerranéenne et nommées vulgairement *chenillettes* ou *chenilles*, à cause de la forme de leurs gousses.

**scorsonère** ou **scorzonère** [*skor*] n. f. (ital. *scorzonera*; de *scorzone*, insecte venimeux). Genre de composées liguliflores, renfermant des herbes ordinairement vivaces de l'ancien monde, dont plusieurs sont communes en France.

— ENCYCL. Les espèces les plus communes du genre sont : la scorsonère humble (*scorzonera humilis*) des prairies humides, la scorsonère d'Espagne (*scorzonera hispanica*) ou salsifis noir, dont les racines, longues et noires extérieurement, sont consommées à la façon des salsifis ; ses feuilles sont également comestibles. On la cultive beaucoup dans les jardins potagers. Elle se sème en mars-avril, en lignes espacées de 0,m20, et la récolte se fait durant tout l'hiver, depuis novembre. Ces plantes passaient autrefois pour guérir des morsures venimeuses.

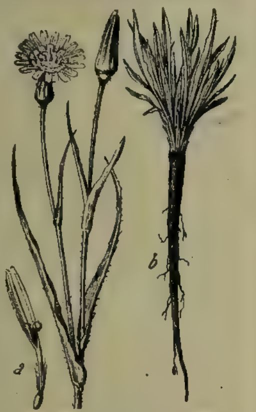

Scorsonère: *a*, fleur ; *b*, racine comestible.

**Scot** (Jean). V. ERIGÈNE.

**Scot** (Duns). V. DUNS SCOT.

**scotiaplex** [*sko-ti-a-plèks*] n. m. Genre d'oiseaux rapaces, voisins des bubos et renfermant des hulotes des régions arctiques.

**scotie** [*sko-tî*] n. f. (gr. *scotia*). *Archit.* Moulure en creux, bordée de deux filets, placée ordinairement à la base d'une colonne. Syn. NACELLE. V. MOULURE.

**scotimyze** [*sko*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant des mouches noires avec les ailes brunes, propres à l'hémisphère boréal.

**scotisme** [*sko-tis-me*] n. m. Ensemble des doctrines du philosophe Duns Scot. V. DUNS SCOT, SCOTISTE.

**scotiste** [*sko-tis-te*] adj. Qui a rapport à Duns Scot ou à sa doctrine. N. Partisan de ce philosophe, de sa doctrine.

— ENCYCL. Les scotistes, appartenant presque tous à l'ordre de Saint-François, formèrent, durant trois siècles, une école rivale de celle des thomistes, disciples de saint Thomas d'Aquin, et dominicains pour la plupart. Les scotistes étaient réalistes. Ils s'efforçaient d'étendre en Dieu comme dans l'homme le domaine de la volonté et de la liberté. Les plus célèbres scotistes sont : Wassalis, Antoine André, Pierre Tarteret et François Mayronis, surnommé *le Docteur délié.*

**scotistique** [*sko-tis-ti-ke*] adj. Qui se rapporte à la doctrine de Duns Scot.

**Scotland Yard.** V. NEW SCOTLAND YARD.

**scotome** [*sko*] n. m. (gr. *skotôma*). *Méd.* Trouble de la vision, consistant en une tache ronde et d'une teinte sombre, qui cache une partie du champ visuel. *Scotome scintillant,* figure brillante, de forme variée, et animée de mouvements, qui est perçue d'un côté de la vision au cours de certaines affections nerveuses, et qui est surtout caractéristique de la migraine ophtalmique.

**scotophée** [*sko-to-fé*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, renfermant des araignées fauves et pubescentes, dont l'espèce type habite la France.

**scotornis** [*sko-tor-niss*] n. m. Genre de passereaux fissirostres, renfermant de petits engoulevents d'Afrique.

**Scots,** peuple celtique de l'Hibernie (Irlande), qui s'établit en Calédonie (Ecosse), après en avoir chassé les Pictes. Ce sont les ancêtres des Ecossais.

**Scott** (Walter), romancier anglais, né à Edimbourg, m. à Abbotsford (1771-1832). Il débuta par la poésie, et publia différents volumes bien accueillis du public (*le Lai du dernier ménestrel, la Dame du lac,* etc.). Plus tard, ses romans lui valurent une fortune énorme, qu'il compromit malheureusement dans les affaires, et c'est pour payer ses dettes qu'il dut composer la dernière série de ses œuvres, à partir de 1820. Ses principaux romans sont : *Waverley, l'Antiquaire, les Puritains d'Ecosse, la Prison d'Edimbourg, Rob-Roy, la Fiancée de Lammermoor, Ivanhoé, Quentin Durward, la Jolie Fille de Perth,* etc. Ses romans, parfois hâtivement écrits, sont une évocation très vivante, sinon toujours très exacte, des temps chevaleresques.

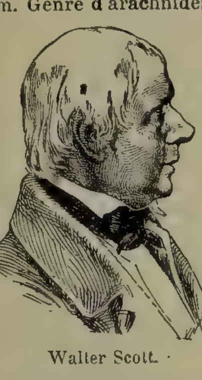

Walter Scott.

**Scott** (Robert Falcon), explorateur anglais, né à Devonport, m. dans les régions antarctiques (1868-1912). De 1901 à 1904, il commanda une première expédition dans les régions antarctiques, découvrit la Terre du Roi-Edouard VII, franchit la Grande Barrière de glace, et pénétra sur le Grand Plateau glacé jusque par 82°17' lat. S. En 1910, il repartit pour les mêmes parages et périt au cours d'un raid, où il avait, lui second (Roald Amundsen l'avait précédé de peu), atteint le pôle sud même.

**scottish** ou **schottisch** [*sko-tich*] n. f. (mot angl. qui veut dire *écossais*). Sorte de danse voisine de la polka, mais qui s'écrit sur un rythme à quatre temps, et s'exécute dans un mouvement assez vif. Air sur lequel on exécute cette danse. *Scottish espagnole,* genre de fox-trott.

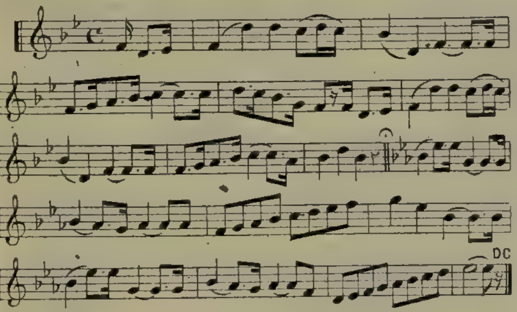

Scottish.

**scottish-terrier** n. m. Race de terrier originaire d'Ecosse, à poil dur, dru, un peu long, et que l'on emploie pour la destruction des rats d'eau.

**scouffin** [*skou-fin*] n. f. (autre forme de *couffin*). Cabas en sparterie, dans lequel on met les olives pour les placer sous la presse. (On dit aussi SCOURTIN.)

**scoulérite** n. f. Sorte d'argile formée par un silicate hydraté d'alumine, d'alcalis et de fer. Syn. PIERRE DE PIPE.

**scoured** [*ska-ourd*] n. m. (m. angl. ; de *to scour*, laver). Laine lavée à chaud.

**scout** [*ska-outt*] n. m. (m. angl.) Soldat éclaireur, V. BOY-SCOUT. *Mar.* Croiseur-éclaireur.

**scrabe** [*skra-be*] n. f. Rognure de pipes crues, que l'on ajoute à la pâte fraîche destinée à fabriquer d'autres pipes, pour en hâter la dessiccation.

**scraber** [*skra-bé*] v. a. Incorporer des scrabes dans de la pâte fraîche.

**scramaison** [*skra-mè-zon*] n. f. Opération qui consiste à enlever de la surface du verre en fusion les impuretés qui s'y sont amassées.

**scramasaxe** [*skra-ma-sak-se*], **skramasax** ou **scamasaxe** n. m. Couteau de guerre en usage chez les Francs.

**Scranton,** v. des Etats-Unis (Pensylvanie) : 138.000 h. Mines de houille. Forges. Ch.-l. du comté de Lackawanna.

**scraps** n. m. pl. (m. angl. signif. *fragment*). Déchets de fonte, de caoutchouc.

**scratch** n. m. (m. angl. signif. *raie*). *Sport.* Ligne sur laquelle se placent les cyclistes au départ d'une course. *Course scratch,* et par abrév. *scratch* n. m. Course où tous les concurrents partent sur la même ligne : *courir un scratch.* Se dit aussi d'un coureur qui est handicapé, et qui doit accomplir le parcours entier.

**scratcher** [*skra-tché*] v. a. *Sports.* Rayer d'un championnat quelqu'un qui ne se présente pas.

**Scriabine** (Alexandre-Nicolas), compositeur russe, né à Moscou, m. à Petrograd (1871-1915), auteur de : *le Divin Poème, Prométhée, Sonates,* œuvres d'une harmonie hardie et révolutionnaire, mais d'une riche orchestration.

**scribain** [*skri-bin*] n. m. ou **scribanne** [*ba-ne*] n. f. (b. lat. *scribanum* ; de *scribere*, écrire). Meuble flamand ; sorte de bureau secrétaire muni de tiroirs.

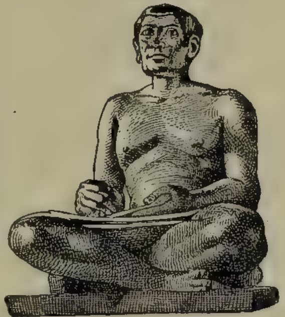

Le scribe accroupi (statue antique, au musée du Louvre).

**scribanie** [*skri-ba-nî*] n. f. *Dr. anc.* Greffe d'une juridiction.

**scribe** [*skri-be*] n. m. (lat. *scriba*). Copiste et greffier, chez différents peuples. Chez les Juifs, docteur qui enseignait la loi au peuple. Auj., avec une nuance de dédain, copiste, homme qui gagne sa vie à écrire.

**Scribe accroupi,** statue antique remarquable (Louvre).

**Scribe** (Augustin-*Eugène*), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1791-1861). Ses pièces, très nombreuses, valent par l'habileté avec laquelle les situations sont développées, plus que par la profondeur des caractères : les plus célèbres sont : *le Verre d'eau, Bertrand et Raton, l'Ours et le Pacha, la Demoiselle à marier,* etc. On lui doit encore de nombreux livrets d'opéras et d'opéras-comiques : *les Huguenots, la Juive, la Favorite, le Prophète, Haydée,* etc. Le style de Scribe, vif et naturel, est déparé par de nombreuses incorrections.

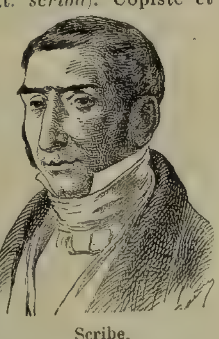

Scribe.

**scribitur ad narrandum, non ad probandum,** mots lat. signif. : *On écrit pour raconter, non pour prouver.* C'est de cette façon que Quintilien (*Instit. orat.*, X, 1, 31) caractérise l'histoire, et la différencie de l'éloquence.

**scriblage** [*skri-bla-je*] n. m. Dégrossissage auquel on soumet la laine, avant le cardage mécanique.

**scribler** [*skri-blé*] v. a. Soumettre à un premier dégrossissage avant le cardage mécanique.

**scribomane** [*skri*] n. et adj. Personne qui a la manie d'écrire.

**scribomanie** [*skri, nî*] n. f. (du lat. *scribere*, écrire, et du gr. *mania*, passion). Manie d'écrire.

**Scribonia,** troisième femme d'Auguste, et mère de la fameuse Julie.

**scribouillard** n. m. *Arg. milit.* Soldat employé aux écritures.

**Scrigniac,** comm. du Finistère, arr. et à 48 kil. de Châteaulin ; 3.830 h. Fer, tourbe.

**scriniaire** [*skri-ni-è-re*] n. m. (b. lat. *scriniarius*). *Hist. ecclés.* Archiviste, secrétaire.

**scrinium** [*skri-ni-om'*] n. m. (m. lat.). Petit coffret qui, chez les Romains, servait à serrer les livres. Sous le Bas-Empire, bureau de comptabilité.

**scrip** [*skrip'*] n. m. Nom donné en Angleterre, à chacun des fonds d'Etat entrant dans la composition d'un omnium, jusqu'à ce que chacun d'eux soit libéré des versements à effectuer.

**scripteur** [*skrip-teur*] n. m. (lat. *scriptor*). Officier qui écrit les bulles, dans la chancellerie romaine. En graphologie, celui qui de sa main a écrit ou copié un document.

**scriptional** [*skrip-si*] n. m. (lat. *scriptionale*). Pupitre à écrire.

**scripturaire** [*skrip-tu-rè-re*] adj. (du lat. *scriptura*, écriture). Qui se rapporte à l'écriture : *système scripturaire.* Qui a rapport aux Ecritures sacrées : *style scripturaire.* N. m. *Hist. relig.* Nom donné à des sectaires juifs qu'on appelle aussi CARAÏTES.

**scriptural, e, aux** [*skrip-tu*] adj. (du lat. *scriptura*, écriture). Qui se rapporte aux Ecritures saintes.

**Scriwaneck** (Augustine-Célestine SCHRIWANECK, dite), actrice française, née à Rouen, m. à Paris (1825-1909). Elle est, après Déjazet, l'actrice de son temps qui a le mieux joué les travestis.

**scrobe** [*skro-be*] n. m. (du lat. *scrobs*, fosse). *Antiq.* Fosse qui recevait le vin, le lait et l'huile des libations, dans les sacrifices. (On disait aussi SCROBICULE.) *Entom.* Fossette allongée qui existe sur les mandibules ou le rostre de certains insectes.

**scrobiculaire** [*skro, lè-re*] n. m. Genre de mollusques lamellibranches, de taille médiocre, qui vivent enfouis dans la vase des estuaires.

**scrobicule** [*skro*] n. f. Fossette du cœur. Creux de l'estomac.

**scrobiculé, e** [*skro*] adj. *Hist. nat.* Qui est marqué, parsemé de petites fossettes irrégulières.

**scrofulaire** ou **scrophulaire** [*skro-fu-lè-re*] n. f. Genre de scrofulariacées, renfermant plus de cent espèces habitant surtout l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les scrofulaires (*scrofularia*) sont des herbes ou des sous-arbrisseaux vivaces à tige souvent carrée, à feuilles opposées, à fleurs petites, verdâtres, purpurines ou jaunâtres. Plusieurs espèces habitent la France : la scrofulaire noueuse ou grande scrofulaire (*scrofularia nodosa*); la scrofulaire aquatique, bétoine d'eau, herbe cariée (*scrofularia aquatica*) et la scrofulaire des chiens (*scrofularia canina*), sont communes dans les lieux humides, au bord des cours d'eau. On les utilisait autrefois pour la guérison de la gale et des scrofules ; d'où, leur nom.

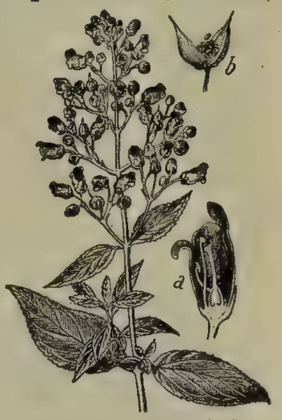

Scrofulaire : *a*, coupe de la fleur; *b*, fruit.

**scrofulariacées** [*skro, sé*] ou **scrofulariées** [*ri-é*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales supérovariées, renfermant de nombreux genres et plus d'un millier d'espèces dispersées sur tout le globe. (On les appelle parfois aussi *personées*, à cause de la forme de la corolle, *linariées*, etc. A cette famille appartiennent les genres *scrofulaire, digitale, molène, rhinante, linaire, muflier, mélampyre,* etc.) S. une *scrofulariacée.* (On dit aussi SCROFULARINÉES.)

**scrofularine** [*skro*] n. f. Alcaloïde extrait de plusieurs scrofulaires.

**scrofularinées** n. f. pl. *Bot.* Syn. de SCROFULARIACÉES.

**scrofule** [*skro*] n. f. (lat. *scrofula* ; de *scrofa*, truie, en raison des tumeurs ganglionnaires analogues que le porc présente). Affection diathésique, caractérisée par des troubles nutritifs profonds qui disposent le terrain organique de telle sorte que les maladies et surtout la tuberculose peuvent y évoluer avec la plus grande facilité.

— ENCYCL. *Pathol.* La scrofule a été connue de tout temps, et on la désignait autrefois sous le nom de *strume* ou *affection strumeuse*, d'*humeurs froides*, d'*écrouelles.* On a pu isoler de la scrofule toutes les manifestations diverses qui appartiennent en propre à la tuberculose.

Au point de vue de l'hérédité, la scrofule, la tuberculose des parents, leur âge, la consanguinité tiennent la première place ; au point de vue de l'acquisition, on peut incriminer les mauvaises conditions hygiéniques, une alimentation défectueuse, etc.

La scrofule peut exister à tout âge ; elle est plus fréquente chez les femmes et chez les enfants de deux à dix ou douze ans. Chez les adultes, elle n'est, la plupart du temps, qu'une forme localisée ou torpide de la tuberculose (lupus, tumeur blan-

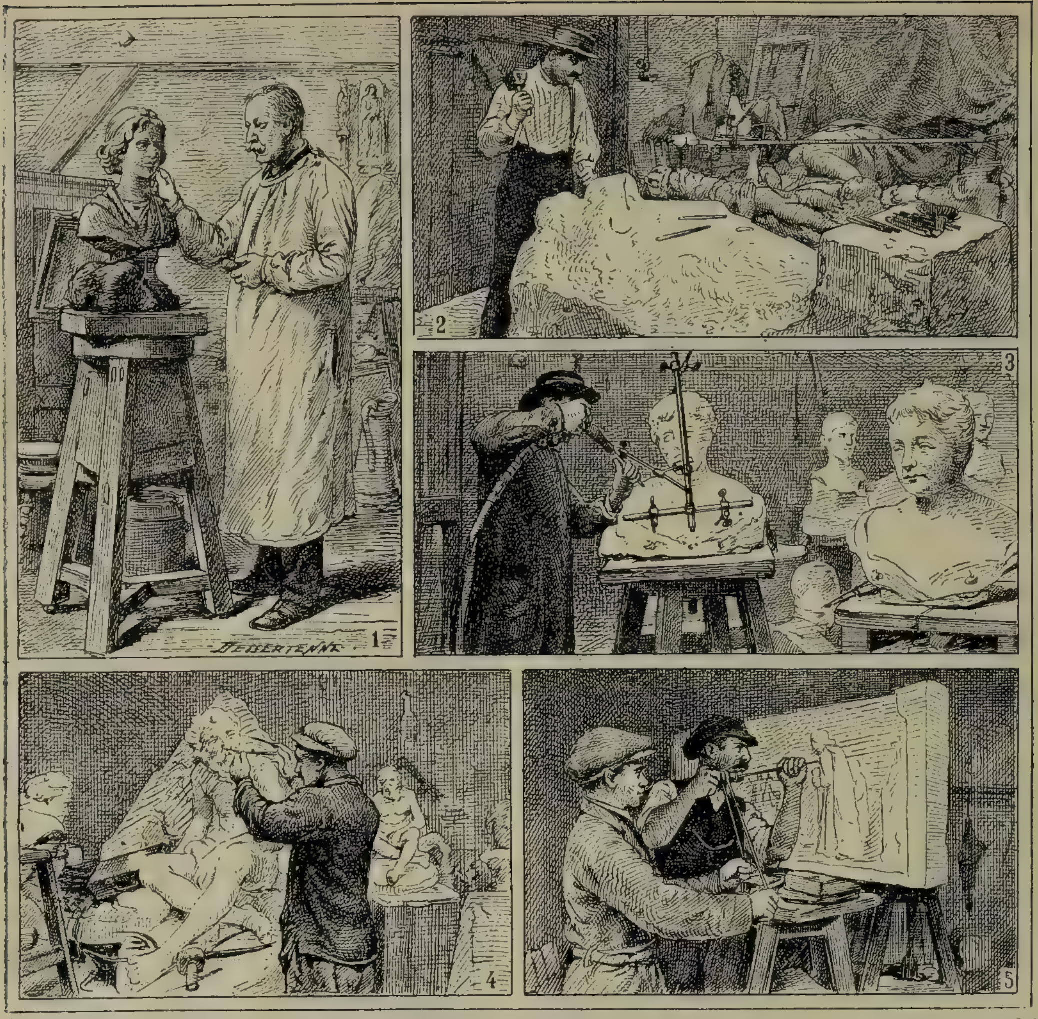

SCULPTURE : 1. Modelage de la maquette ; 2. Dégrossissage d'un bloc de marbre au maillet et à la pointe ; 3. Emploi de la machine de mise au point et de la pointe pneumatique ; 4. Agrandissement (ou réduction) au compas ; 5. Dégagement des parties creuses au moyen du violon.

che, coxalgie, arthrite fongueuse, etc.). On peut dire qu'en général le scrofuleux a la peau fine et blanche, des chairs molles, bouffies, les lèvres charnues, le nez large, les amygdales hypertrophiées, les yeux atteints de blépharite ciliaire ; il est extrêmement sujet à des inflammations traînantes de la peau et des muqueuses ; on constate aussi fréquemment des tumeurs adénoïdes et des ganglions, au cou principalement.

La scrofule se complique parfois de tuberculose. Isolée, elle est parfaitement curable.

Le traitement peut être préventif ou curatif. Préventif, il consiste surtout en mesures d'hygiène générale, alimentation tonique et reconstituante, vie au grand air, exercices physiques, bains salés, massage, cure marine ; pour les adénoïdiens, intervention chirurgicale.

Le traitement curatif comporte, de plus, l'huile de foie de morue, les préparations iodées, la lécithine, les glycérophosphates. Enfin, cure marine ou cure thermo-minérale (Salies-de-Béarn, Salins du Jura, La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Chelles, Bourbonne, Saint-Honoré, Barèges, etc.).

— *Art vétér.* La scrofule existe chez certains animaux domestiques : le cheval, le bœuf, le porc, le chien, mais surtout à l'état de *dermatoses scrofulides* et d'*abcès lymphatiques.* On doit s'attacher à combattre ces accidents par un régime tonique, l'huile de foie de morue, les préparations sulfo-ferrugineuses et arsenicales.

**scrofuleux, euse** [*skro-fu-leû, eu-ze*] adj. Qui cause ou accompagne les scrofules : *tumeur scrofuleuse.* N. Personne qui a des scrofules.

**scrofulide** [*skro*] n. f. Nom donné par Bazin et Hardy à toutes les affections cutanées ou muqueuses qui ont un rapport étiologique avec la scrofule.

**scrofulisme** [*skro-fu-lis-me*] n. m. Etat d'une personne atteinte de scrofule.

**scrofulose** [*skro-fu-lo-ze*] n. f. Adénite ganglionnaire chronique, observée spécialement au cou.

**scrofulo-tuberculose** n. f. Forme atténuée de la tuberculose, que l'on observe chez les enfants scrofuleux.

**scrotal, e, aux** [*skro*] adj. Qui appartient au scrotum, qui concerne ou qui occupe le scrotum.

**scrotiforme** [*skro*] adj. *Bot.* Qui a la forme du scrotum, qui est formé d'un sac ou de deux tubercules rapprochés imitant les testicules.

**scrotocèle** [*skro*] n. f. (du lat. *scrotum*, bourse, et du gr. *kêlê*, tumeur). Hernie qui descend dans le scrotum.

**scrotum** [*skro-tom*] n. m. (m. lat. signif. *bourse*). *Anat.* Petit sac qui renferme les deux testicules. Syn. BOURSES.

— ENCYCL. Le scrotum forme une poche de peau brune, rugueuse, couverte de poils longs et rares. Le scrotum peut être altéré consécutivement aux affections du testicule et présenter des *fistules*, des *fongus.* Parfois les veines du cordon deviennent variqueuses (*varicocèle*). Dans certains pays, en Egypte et dans les Antilles, le scrotum est le siège d'une variété d'*éléphantiasis.* Enfin, il peut être le point de départ d'un cancer : *cancer des ramoneurs.*

**scrubber** [*skreu-beur*] n. m. (m. angl. ; de *to scrub*, brosser). Appareil servant à l'épuration physique du gaz.

**scrupule** [*skru*] n. m. (du lat. *scrupulus*, petit caillou). La plus petite monnaie d'or de Rome. Ancien poids de 24 grains, en usage surtout en pharmacie. Inquiétude de conscience, inspirée par une grande délicatesse : *se faire des scrupules.* Grande exactitude que l'on met à ce qu'on fait : *faire quelque chose avec scrupule. Path. Maladie du scrupule*, nom donné à un trouble de la volonté, caractérisé par de l'indécision, le manque de personnalité, et l'impuissance à mettre une résolution à exécution.

**scrupuleusement** [*skru, ze-man*] adv. D'une manière scrupuleuse : *compte scrupuleusement exact.*

**scrupuleux, euse** [*skru-pu-leû, eu-ze*] adj. (lat. *scrupulosus*). Qui est sujet à avoir des scrupules de délicatesse : *conscience scrupuleuse. Fig.* Exact, minutieux : *recherches scrupuleuses.*

**scrupulosité** [*skru, lo-zi*] n. f. Caractère de celui qui est, ou de ce qui est scrupuleux.

**scrutateur** [*skru*] n. m. (lat. *scrutator*). Celui qui scrute. Pl. Se dit des membres d'une assemblée, qui dépouillent un scrutin. Instrument qui permet de connaître à distance l'indication d'un appareil de mesure (thermomètre, manomètre, etc.). Adjectiv. : *regard scrutateur.*

**scruter** [*skru-té*] v. a. (lat. *scrutari*). Sonder, examiner à fond, chercher à pénétrer : *Dieu scrute les cœurs.*

**scrutin** [*skru*] n. m. (du lat. *scrutinum*, action de fouiller). Vote émis par boules ou billets déposés dans une urne et comptés ensuite : *ouvrir, fermer, dépouiller le scrutin. Scrutin de liste* (par opposition à *scrutin individuel* ou *uninominal*), celui dans lequel un collège électoral ayant à choisir simultanément plusieurs représentants, le bulletin de chaque électeur contient une liste de noms. V. ÉLECTION.

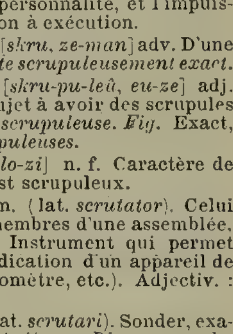

Scudéry.

**scrutiner** [*skru-ti-né*] v. n. Voter au scrutin.

**scubac** [*sku-bak*] n. m. Altération du mot USQUEBAC.

**Scudéry** ou **Scudéri** [*sku*] (Georges **de**), poète dramatique et romancier français, né au Havre, m. à Paris (1601-1667) ; caractère de matamore, écrivain hâtif et précieux, auteur de l'épopée d'*Alaric* ou *Rome vaincue*, ridiculisée par Boileau, et de nombreuses tragédies et comédies, etc. Scudéry, qui voyait d'un mauvais œil la gloire naissante de Corneille, publia en 1636 les *Observations sur le Cid*, restées fâcheuses pour sa propre réputation.

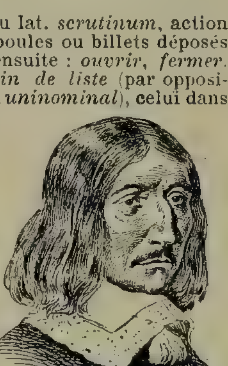

Mlle de Scudéry.

**Scudéry** ou **Scudéri** (Magdeleine **de**), une des gloires de la société précieuse, sœur du précédent, auteur des romans *Artamène* ou *le Grand Cyrus* et de *Clélie*, née au Havre, m. à Paris (1607-1701). En dépit de sa sentimentalité précieuse, c'était une femme auteur distinguée et instruite. Ses œuvres, où elle a peint la société précieuse de son temps, marquent une date dans l'histoire du roman.

**Scudo** (Paul), critique musical français, né à Venise, m. à Blois (1806-1864). Il fut longtemps, et avec talent, le critique musical de la *Revue des Deux Mondes.*

**scull** [*skeul*] n. m. (m. angl.). Rame de couple. Canot pour ramer en couple.

**sculler** [*skeu-leur*] n. m. (m. angl.). *Sport naut.* Rameur en couple, qui a une rame dans chaque main.

**sculpsit,** m. lat. signif. : *sculpta, a sculpté*, et que les sculpteurs et graveurs mettent après leur signature au bas d'une œuvre (souvent en abrégé : *sculpt.*).

**sculptable** [*skul-ta-ble*] adj. Qui peut être sculpté, reproduit en sculpture.

**sculptage** [*skul-ta-je*] n. m. *Bx.-arts.* Action de sculpter : *le sculptage d'un chapiteau. Techn.* Opération consistant à creuser, à fixer, dans les poteries, les ornements en relief que le moulage a produit grossièrement.

**sculpté** [*skul-té*], **e** adj. Orné de sculptures.

**sculpter** [*skul-té*] v. a. (du lat. *sculpere*). Tailler, fouiller pour produire une œuvre d'art : *sculpter le marbre.* Produire avec le ciseau dans le marbre, la pierre, le bois, etc. : *sculpter une statue.*

**sculpterie** [*skul-te-rî*] n. f. En mauv. part, sculpture.

**sculptet** [*skul-tè*] n. m. (lat. *scultetus*). Bailli rural, au moyen âge.

**sculpteur** [*skul-teur*] n. m. Artiste qui sculpte.

**sculptural** [*skul-tu-ral*], **e, aux** adj. Qui a rapport à la sculpture : *l'art sculptural.* Digne d'être sculpté : *beauté sculpturale.*

**sculpture** [*skul-tu-re*] n. f. (lat. *sculptura*). Art de sculpter : *la sculpture fut très en honneur chez les Grecs.* Ouvrage du sculpteur : *les sculptures de Michel-Ange.*

— ENCYCL. La sculpture a deux manières de représenter les objets : la *ronde bosse*, et le *bas-relief.* Les figures sculptées en ronde bosse sont celles qui ont exactement le relief des corps vivants.

Les figures en bas-relief sont adhérentes à un fond plan, concave ou convexe ; elles peuvent être de la même matière que le fond, ou appliquées sur lui et de matière différente. Si les figures font une saillie prononcée et approchent de la ronde bosse, on dit qu'elles sont exécutées en *demi-relief*, en *demi-bosse* ou en *haut-relief.* A la sculpture en bas-relief appartient la *glyptique* ou gravure des médailles. La *statue* est un personnage entier exécuté en ronde bosse ; le *buste* ne comprend que le haut du corps ; un *hermès* est un buste se terminant en forme de gaine. Un *groupe* est une réunion de plusieurs statues participant à une action commune. La sculpture emploie diverses matières : la terre, la cire, le plâtre, le bois, la pierre, le marbre, le bronze, l'argent, l'or, l'ivoire.

— *Hist.* La sculpture existait dès la plus haute antiquité. Enchaîné par des prescriptions hiératiques, l'art oriental resta toujours immobile, tandis que l'art grec prit pour point d'appui l'étude attentive et passionnée de la nature, et montra dans les sculptures du Parthénon ce qu'une imagination poétique, guidée par l'amour du vrai, et servie par un ciseau habile, peut unir de grâce et de chaleur, d'élégance et de force. Il atteignit d'ailleurs à son apogée dès le temps de Phidias et de ses disciples. Plus tard, Lysippe, Praxitèle et Scopas et d'autres maîtres quittèrent les hauteurs de la vérité idéale pour descendre dans les petitesses de la vérité individuelle.

Transporté à Rome, l'art grec se contenta d'être précis, positif, et réussit particulièrement dans le portrait. Quand l'Eglise triompha, la sculpture tomba dans les bizarreries et les obscurités d'un mysticisme ascétique. La sculpture, comme la peinture, devint une industrie que les Byzantins exploitèrent durant plusieurs siècles dans toute l'étendue du monde chrétien.

Au XIIe siècle cependant, l'art recommença à s'inspirer de la nature vivante ; l'initiative de cette rénovation de la sculpture est due principalement aux « maîtres de pierre » français.

Les sculpteurs italiens de la Renaissance se tournèrent également vers l'étude de la réalité ; mais ils furent guidés dans cette étude par les modèles de l'antiquité. De là, les caractères de beauté, de noblesse et de correction, qui distinguent leurs œuvres. Au XVIIe siècle, la sculpture, avec le Bernin et Puget, tomba dans l'exagération du pittoresque. Le XVIIIe siècle exagéra à son tour la morbidezza du modelé et la grâce des contours, et voulut enjoliver même l'antique. Malgré son effort pour ramener la statuaire à l'imitation des anciens, Canova garde encore un goût immodéré pour les attitudes gracieuses. La sculpture du commencement du XIXe siècle se ressentit de l'influence exercée par le peintre David ; elle devint classique et académique. Le romantisme eut aussi ses représentants en sculpture ; mais leurs œuvres pâlissent auprès de grands réalistes comme Rude et Barye. Sous le second Empire, à côté d'une survivance classique représentée par Perraud, l'amour du mouvement et de la vie se manifeste chez Carpeaux. De notre temps, nous avons vu aux prises des tendances opposées : le classicisme de Guillaume, le mouvement de Falguière, le réalisme de Frémiet, la vie passionnée chez Dalou, Rodin ou Bartholomé. (Pour chaque pays, v. FRANCE, GRÈCE, ITALIE, etc.)

**Scultet** [*skul-tè*] (Jean), chirurgien allemand, né à Ulm, m. à Stuttgart (1595-1655), inventeur de plusieurs appareils pour le traitement des fractures.

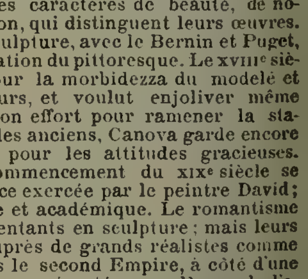

Appareil de Scultet : 1. Premier temps de l'application ; 2. L'appareil en place.

**Scultet** (*appareil de*), appareil utilisé pour les fractures de la jambe et de la cuisse.

**Scupoli** (Laurent), écrivain ascétique de l'ordre des théatins, né à Otrante, m. à Naples (1530-1610), célèbre par le *Combat spirituel*, le plus populaire des livres de piété catholique après l'*Imitation.*

**scurrile** [*sku-ri-le*] adj. (lat. *scurrilis* ; de *scurra*, bouffon). Se disait d'une plaisanterie basse et de mauvais goût. N. m. Le genre bouffon.

**scurrilement** [*sku-ri-le-man*] adv. D'une manière sourrile.

**scurrilité** [*sku-ri*] n. f. (lat. *scurrilitas*). Carac-ère de ce qui est scurrile. Basse plaisanterie.

**Scutari** ou **Scutari d'Albanie** (anc. *codra*), v. d'Albanie, sur le lac de son nom ; 2.000 h. Laines, peaux. Assiégée par les Monténé-rins, puis par les Serbes pendant la première uerre balkanique, la ville tint jusqu'en avril 1913. Au cours de la Grande Guerre, elle fut d'abord oc-upée par les Monténégrins ; puis, après la débâcle erbo-monténégrine de 1915-1916, par les Autrichiens ui la gardèrent jusqu'en octobre 1918.

**Scutari** ou **Scutari d'Asie** (en turc, **Ouskoudar),** anc. *Chrysopolis*, v. de la Tur-quie d'Asie, sur le Bosphore ; 100.000 h. Point de lépart (à Haïdar-Pacha) du chemin de fer d'Anato-ie que prolonge le chemin de fer de Bagdad. Scu-ari fait partie de l'agglomération de *Constanti-ople*. Situation admirable. Belles mosquées ; super-bes jardins. Importante industrie séricicole.

**scute** [*sku-te*] n. m. Chasse-marée à fond plat, que l'on rencontre particulièrementen Hollande.

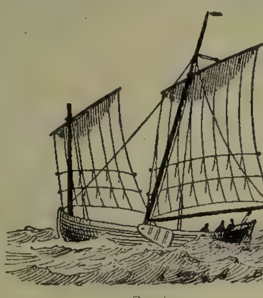
Scute.

**scutellaire** [*sku-tèl-lè-re*] n. f. Genre de labiées, renfermant des her-bes annuelles ou vi-vaces, ou sous-fru-tescentes à feuilles opposées, qui crois-sent dans les ré-gions montagneu-ses. (La scutellaire des Alpes, vulgai-rement nommée *toque*, a de grandes fleurs bleues ; on la cultive dans les jardins, en bor-dure ou pour l'ornementation des rocailles.)

**scutellarié, e** [*sku-tèl-la*] adj. *Bot.* Qui res-semble ou qui se rapporte à la scutellaire. N. f. pl. Tribu des labiées, dont le genre *scutellaire* est le type. S. une *scutellariée*.

**scutelle** [*sku-tè-le*] n. f. (du lat. *scutellum*, écu-son). *Bot.* Apothécie de certains lichens. Cotylédon de la graine des graminées. *Zool.* Chacun des écus-sons cornés qui recouvrent les tarses de beaucoup d'oiseaux.

**scutellère** [*sku-tèl-lè-re*] n. f. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des pentato-midés, renfermant des punaises des bois, très com-munes dans les pays chauds. (En France, la *scutellère rayée* vit sur les ombellifères ; elle est rouge, et marquée de lignes noires sur le dos.)

**scutelliforme** [*sku-tèl-li*] ou **scutelloïde** [*tèl-lo*] adj. Qui a la forme d'un petit bouclier.

**scutelliste** n. f. Genre d'insectes hyméno-ptères, originaire du Cap et dont une espèce (scutelliste bleue) est un ennemi acharné de la cochenille noire de l'olivier : *en Californie, on a utilisé la scutelliste pour débarrasser les oliviers des cochenilles qui les épuisaient.*

**scutibranche** [*sku*] adj. (du lat. *scutum*, bouclier, et de *branchies*). Se dit des mollusques qui ont les branchies protégées par une coquille formant bouclier. N. m. pl. Sous-ordre de mollusques gastéropodes prosobranches, comprenant ceux qui ont des branchies suspendues dans une cavité s'ouvrant sur le dos ou au bord du manteau. S. un *scutibranche*.

**scutifolié, e** [*sku*] adj. (du lat. *scutum*, bouclier, et *folium*, feuille). *Bot.* Dont les feuilles sont en forme de bouclier.

**scutiforme** [*sku*] adj. (du lat. *scutum*, bouclier, et de *forme*). Qui a la forme d'un bouclier.

**scutigère** [*sku*] n. f. Genre de myriapodes chilopodes, renfermant de nombreuses espèces, répandues sur le globe. (Ce sont des animaux nocturnes, carnassiers, qui dévorent toutes sortes d'insectes, et ont les mœurs des scolopendres. Une espèce est très commune en France.)

**scutigéridés** [*sku, dé*] n. m. pl. Famille de myriapodes chilopodes, dont le genre *scutigère* est le type. S. un *scutigéridé*.

**scutum** [*sku-tom'*] n. m. (mot lat.). *Archéol.* Bouclier romain, de forme rectangulaire et convexe, en bois recouvert de cuir, que portaient les légionnaires : *le scutum avait environ $1^{m},18$ de haut et $0^{m},74$ de large. Zool.* Ecusson des insectes. Chacune des plaques chitineuses qui recouvrent l'abdomen de certaines araignées.

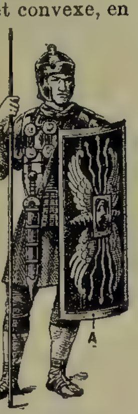

A, scutum.

**scybales** n. f. — ne s'emploie qu'au pluriel (du gr. *scybala*, excréments). Matières fécales durcies dans l'intestin.

**Scy-Chazelles,** comm. de la Moselle, arr. de Metz ; 1.330 h.

**Scylax** [*si-laks*], navigateur et géographe grec du temps de Darius Ier.

**Scylla,** fille de Nisos, roi de Mégare. Elle s'éprit d'une folle passion pour Minos, qui assiégeait cette ville, et oublia ses devoirs jusqu'à enlever sur la tête de son père un cheveu de pourpre auquel était attaché le salut de la patrie. Les ennemis s'emparèrent de Mégare. Scylla, méprisée par Minos, se précipita dans la mer, ou, suivant d'autres mythologues, elle fut métamorphosée en alouette, que poursuit son père transformé en épervier.

**Scylla** [*si-la*], fille de Phorkes, que Circé, dans un accès de jalousie, métamorphosa en monstre marin. Elle donna son nom à un rocher du détroit de Messine, en face du gouffre Charybde. V. Charybde.

**scyllare** [*sil-la-re*] n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, qui habitent les mers chaudes et tempérées. (La chair des scyllares est très estimée.)

**scyllite** n. f. Principe analogue à l'inosite, et retiré des poissons cartilagineux (raies, requins).

**scymne** [*sim'-ne*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, renfermant de petites coccinelles rousses ou noires tachées de rouge, dont une espèce, le scymne à pieds roux (*scymnus rufipes*), est commune en France.

**scyphate** [*si-fa-te*] adj. (du lat. *scyphus*, gr. *skuphos*, coupe). *Numism.* Se dit des monnaies qui ont la forme d'une coupe.

**scyphiforme** [*si-fi*] adj. (du lat. *scyphus*, coupe, et de *forme*). Qui a la forme d'une coupe.

**scyphistome** [*si-fis-to-me*] n. m. *Zool.* Polype hydroïde, représentant un des stades de développement d'une méduse.

**Scyros** [*si-ross*] (auj. *Skyros*), île grecque de la mer Egée, une des Sporades ; 3.500 h. Thétis y envoya son fils Achille pour le soustraire à la mort qui, d'après l'oracle, l'attendait devant Troie, dont les Grecs ne pouvaient s'emparer sans le secours du héros. Le rusé Ulysse fut chargé de découvrir et de ramener Achille. Déguisé en marchand, il se rendit à Scyros, où le fils de Thétis, sous des habits de femme, vivait au milieu des filles du roi Lycomède. Il offrit des parures, des bijoux, des atours, parmi lesquels brillait une épée. Le héros, qui n'appréciait que la gloire, saisit l'arme d'une ardeur bouillante et se fit ainsi reconnaître ; il suivit Ulysse à Troie, où devaient s'accomplir ses destinées. Dans l'application, les armes présentées par Ulysse sont les circonstances qui font éclater soudainement un sentiment caché, un caractère, un talent, mais surtout une noble passion endormie. (*Myth.*)

**scytale** [*si*] n. f. (gr. *skutaiè*). Bâton cylindrique sur lequel les Spartiates enroulaient en spirale les bandes de parchemin servant à écrire les dépêches d'Etat. La dépêche elle-même.

**Scythe,** personne née en Scythie, ou qui habitait ce pays (V. art. suiv.). *Par ext.* Homme barbare, peu civilisé. Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

**Scythes** [*si-te*], anciens peuples barbares et pour la plupart nomades du nord-est de l'Europe et du nord-ouest de l'Asie. Ils ont été décrits notamment par Hérodote. Ils envahirent la Mésopotamie au VIIe siècle av. J.-C., vainquirent Cyrus, et luttèrent avec succès, en 513, contre Darius. Ils disparaissent de l'histoire vers le Ier siècle de notre ère. Leurs principales tribus étaient les Scythes royaux, les Callipides, les Scythes laboureurs, etc. On les considère comme les ancêtres des Sarmates.

**Scythie** [*si-tî*], région de l'Europe, habitée jadis par les Scythes, au N. du Pont-Euxin. Elle s'étendait, au témoignage d'Hérodote, jusqu'à vingt journées de marche à l'intérieur. V. Scythes.

**scythique** [*si*] adj. Qui appartient aux Scythes.

**scythisme** [*si-tis-me*] n. m. Nom donné, par certains auteurs ecclésiastiques, aux religions des peuples barbares.

**S. D. N.** Abréviation de *Société des nations*.

**se** pron. de la 3e pers. des deux genres et des deux nombres. Soi, à soi.

**S. E.,** abréviation usitée pour *Son Eminence*.

**S.-E.,** abréviation de *Sud-Est*.

**Se,** symbole chimique du *sélénium*.

**se,** préfixe qui, en français comme en latin, marque l'écartement, l'éloignement, la séparation.

**seaforthia** [*si-for-ti-a*] n. m. Genre de palmiers arécinées, originaires de l'Australie et souvent cultivés en serre.

**Seaham,** port de mer du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Durham), sur la mer du Nord ; 17.000 h. Bombardée par un sous-marin allemand en juillet 1916.

**Séailles** (Gabriel), écrivain et philosophe français, né à Paris, m. à Melun (1852-1922) ; auteur de : *Essai sur le génie dans l'art*, *Léonard de Vinci*, *E. Renan*.

**sealskin** [*sils-kin'*] n. m. (m. angl. ; de *seal*, veau marin, et *skin*, peau). Etoffe veloutée, d'origine anglaise, faite avec des poils d'animaux.

**séamment** [*a-man*] adv. D'une manière séante.

**séance** n. f. (de *seoir*). Action de prendre place dans une assemblée réunie pour délibérer ; *prendre séance*. Droit de prendre place dans une assemblée : *avoir séance*. Temps pendant lequel un corps constitué reste assemblé pour s'occuper de ses travaux : *séance orageuse. Par ext.* Temps pendant lequel une personne pose pour se faire peindre : *faire un portrait en trois séances*. Temps qu'on passe à une occupation ininterrompue, à table, à une partie de jeu ; à une visite, etc. : *nous avons fait là une longue séance. Ouvrir, lever la séance*, la commencer, la terminer. *Tenir ses séances*, se réunir pour délibérer. *Séance tenante*, pendant la durée de la séance. *Fig.* Immédiatement, sans remise : *régler une affaire séance tenante*.

**séant** [*sé-an*], **e** adj. (de *seoir*). Qui siège, réside actuellement : *tribunal séant à*. Décent, convenable : *il n'est pas séant à votre âge de. Blas.* Assis, en parlant des animaux. N. m. Posture d'un homme assis dans son lit : *se mettre sur son séant*.

**Seattle** [pr. améric. *si-atl'*], v. des Etats unis d'Amérique (Washington), ch.-l. du comté de King, sur la baie Elliot (Puget Sound) ; 315.000 h. Ville industrielle de premier ordre (chantiers de constructions navales et de machines, fonderies, minoterie, fabriques de conserves, etc.). Commerce maritime avec l'Alaska.

**seau** [*sô*] n. m. (lat. *situlus*). Vase de bois ou de métal, propre à puiser, à transporter de l'eau, etc. Vase de même forme, servant à divers usages : *un seau à glace*. Son contenu : *un seau d'eau. Seau à incendie*, seau de toile, ou d'osier revêtu de cuir, servant à porter de l'eau dans les incendies. *Fam. Il pleut à seaux*, il pleut très fort.

**Seau enlevé** (*le*) [*la Secchia rapita*], beau poème italien héroï-comique de Tassoni (1622) ; satire des guerres intestines qui mirent aux prises, au XIIIe siècle, Modène et Bologne, à la suite d'un incident insignifiant : un seau de bois enlevé aux Bolonais par les gens de Modène ; de là, le titre du poème qui a peut-être inspiré le *Lutrin* de Boileau.

**seaugeoire** [*sô-joi-re*] n. f. Dans les salines, sorte de cuiller à l'aide de laquelle on met le sel dans les paniers.

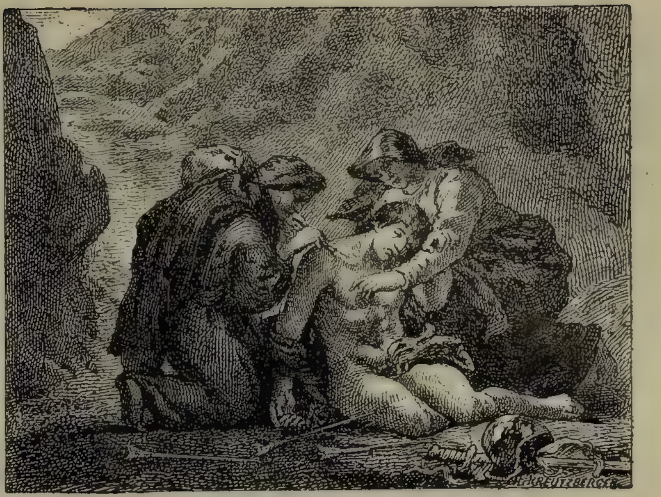

Saint Sébastien, tableau de Delacroix.

**sébacé, e** adj. (du lat. *sebum*, suif). Qui est de la nature du suif : *matière sébacée. Glandes sébacées*, glandes de la peau ou du cuir chevelu, qui sécrètent une substance grasse.

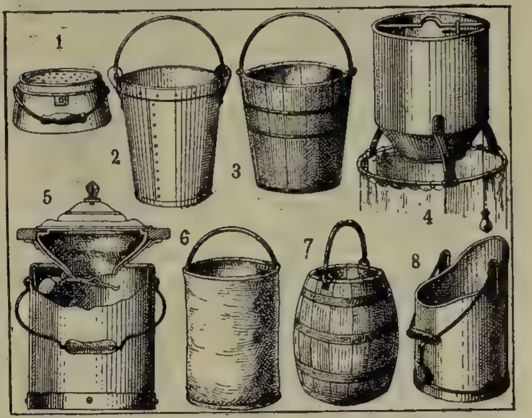

Seaux : 1. A poissons (pêche) ; 2. En tôle ; 3. En bois ; 4. A douches ; 5. Hygiénique ; 6. En toile ; 7. De puits ; 8. A charbon.

— Encycl. Des glandes sébacées se rencontrent sur toute la surface de la peau, chez l'homme, à l'exception de la paume des mains et de la plante des pieds ; elles sont, la plupart du temps, en relation avec le follicule pileux. Le *cérumen* du conduit auditif externe, le *smegma préputial*, le *vernix caseosa* du fœtus sont des substances sébacées ; les glandes à *musc*, à *castoreum*, les glandes mammaires sont des glandes sébacées différenciées. La sécrétion sébacée a pour effet de lubrifier les poils et la peau, d'augmenter la souplesse et la résistance de celle-ci, et de protéger le revêtement dermique contre l'humidité.

Les glandes sébacées sont des glandes acineuses simples, renfermant des cellules graisseuses, qui se détruisent, et dont les débris constituent le sébum.

*Tumeurs sébacées.* L'hypertrophie des glandes sébacées donne lieu à la formation de petites tumeurs ou kystes remplis de matière sébacée. (V. kyste sébacé, loupe.)

**sébacine** n. f. Hydrocarbure $C^{10}H^{18}$ fusible à 55°, obtenu par distillation du sébate de calcium.

**sébacique** adj. Se dit d'un acide bibasique $C^{10}H^{18}O^{4}$, obtenu dans la distillation des corps gras.

**sébaste** [*bas-te*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des triglidés, voisins des scorpènes et répandus dans les mers froides et tempérées : *la chair des sébatess quoique maigre, est bonne à manger, et dans le Midi l'on en fait de la soupe.*

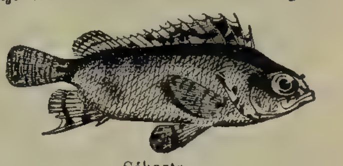
Sébaste.

**Sébaste,** v. de l'ancienne Asie Mineure (Cappadoce), près de l'Halys. Auj. *Sivas*.

**Sébastiani** (Horace-Francois-Bastien, comte), maréchal de France, né à La Porta-d'Ampugnano (Corse), m. à Paris (1772-1851). Il se distingua à Marengo, et plus tard pendant la campagne de France. Il fut ministre des affaires étrangères sous la monarchie de Juillet. Sa vieillesse fut attristée par l'assassinat de la duchesse de Praslin, sa fille.

**sébastianisme** [*bas-ti-a-nis-me*] n. m. Doctrine propre aux sébastianistes.

**sébastianiste** [*bas-ti-a-nis-te*] n. m. Membre d'une secte portugaise dont la croyance particulière est que le roi dom Sébastien Ier n'est pas mort, et qu'on le verra revenir dans le pays pour faire triompher le christianisme.

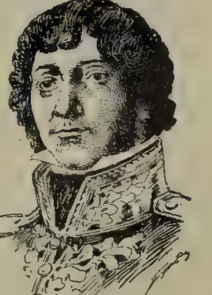
Sébastiani.

**Sébastien** [*bas-ti-in*] (saint), né à Narbonne vers 250, martyrisé à Rome en 288. Chef d'une cohorte prétorienne et dénoncé, comme chrétien, il fut percé de flèches et laissé pour mort. Rappelé à la vie, il alla se placer sur le chemin de l'empereur, auquel il reprocha sa cruauté. Arrêté de nouveau, il fut fustigé jusqu'à ce qu'il expirât sous les coups. — Fête le 20 janvier.

**Sébastien** (*saint*), tableaux du Pérugin, d'A. Mantegna (v. p. 959), de Van Dyck et d'Annibal Carrache (Louvre) ; — de Le Sueur (Tours) ; — de Delacroix, de Henner (musée du Luxembourg). Ces tableaux représentent le martyr soit attaché à un tronc d'arbre ou une colonne et percé de flèches, soit secouru par la veuve Irène.

**Sébastien,** roi de Portugal de 1557 à 1578, né à Lisbonne en 1554. Roi sous la tutelle de sa grand'mère Catherine d'Autriche, sœur de Charles-Quint, élevé par des précepteurs jésuites, il rêva de devenir le héros d'une nouvelle croisade, et fut sur le trône un moine-soldat. Il leva une armée, et partit pour l'Egypte ; mais il fut battu et tué à Alcazar-Quivir, dans une bataille contre les Maures de Mouley-Abd-el-Mélik.

Sébastien, de Portugal.

**Sébastien del Piombo** (Sebastiano LUCIANI, dit), peintre italien, né à Venise, m. à Rome (1485-1547) ; excellent coloriste et portraitiste de haute valeur. Citons de lui : *la Résurrection de Lazare, la Visitation, la Flagellation*, etc. Il eut le tort d'être le rival trop violemment jaloux de Raphaël.

Sébastien del Piombo.

**Sébastocrator** [*bas-to*] n. m. (mot gr.). Titre byzantin supérieur à celui de César, inventé par Alexis Comnène pour son fils Isaac.

**Sébastopol,** v. et port de Crimée, prise, les 8 et 9 septembre 1855, par les troupes françaises et anglaises, après un siège de onze mois (1854-1855), signalé par les batailles d'Inkermann, de Sraktir et les assauts du mamelon Vert et de la tour Malakof ; 77.000 h. Constructions navales, industrie active.

**sébate** n. m. Sel de l'acide sébacique.

**Sebenico** ou **Sibenik,** v. de Yougoslavie (Dalmatie), port au fond de la *baie de Sebenico*, formée par l'Adriatique ; 10.000 h. Exportation de vins, huiles, etc.

**Sébennytique,** l'une des branches du delta du Nil.

**Sébert** (Hippolyte), général et savant français né à Verberie (Oise) en 1839 ; membre de l'Académie des sciences en 1897 ; auteur d'importants travaux de balistique.

**sébésite** n. f. Variété de trémolite.

**sébeste** [*bès-te*] n. m. Drupe charnu du sébestier, qui jouit de propriétés antidiarrhéiques et pectorales. (Macéré dans l'eau, le sébeste donne une glu blanchâtre, dite *glu d'Alexandrie.*)

**sébestier** [*bès-ti-é*] n. m. Espèce de borraginacées, comprenant des arbres ou des arbustes des régions chaudes, qui donnent des fruits comestibles appelés *sébestes*. (On dit aussi SÉBESTENIER.)

**sébifère** adj. (du lat. *sebum*, suif, et *ferre*, porter). Qui produit du suif ou de la graisse.

**sébilation** ou **séboulation** [*si-on*] n. f. *Pharm.* Opération qui consiste à broyer ou mélanger diverses substances pulvérulentes ou pâteuses en les mettant dans une sorte de sébile dans laquelle roule un boulet sous l'influence de la force centrifuge.

**sébile** n. f. Vaisseau de bois rond et creux, avec ou sans manche : *jeter un sou dans la sébile d'un aveugle. Tendre la sébile*, demander l'aumône. *Sébile de pressoir*, vaisseau de bois à l'aide duquel on tire le vin de la cuve pour l'entonner. *Etre rouge comme une sébile de pressoir*, avoir le visage cramoisi.

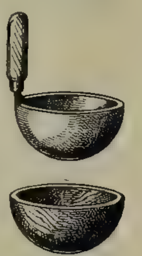
Sébiles.

**Sébillot** (Paul), peintre de marine et littérateur français, né à Matignon, m. à Paris (1846-1918). On lui doit des travaux remarquables sur le folklore : *Contes populaires de la haute Bretagne*.

**sebkha** n.f. Lac desséché et généralement rempli de sel, dans le Sahara.

**Seboncourt,** comm. de l'Aisne, arr. et à 20 kil. de Saint-Quentin ; 2.000 h. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Sebonde** (Raymond **de**), médecin, philosophe et théologien espagnol, né à Barcelone, m. à Toulouse en 1432. Il est l'auteur d'une *Théologie naturelle*, que Montaigne traduisit et publia, et qui eut une grande influence sur les idées du moraliste français. (V. l'art. suiv.)

**Sebonde** (*Apologie de Raymond de*), chapitre le plus important des *Essais* de Montaigne (liv. II, ch. 12), où l'auteur a exposé avec le plus d'ordre ses principales idées sur la relativité de la connaissance humaine.

**séborragie** [*bo-ra-jî*] n. f. (du lat. *sebum*, suif, et du gr. *rhagê*, rupture). Syn. de SÉBORRHÉE.

**séborrhée** [*bo-ré*] n. f. (du lat. *sebum*, suif, et du gr. *rhein*, couler). Hypersécrétion morbide du sébum par les glandes sébacées.

— ENCYCL. On distingue généralement deux formes principales de séborrhée : la *séborrhée squameuse* ou *pityriasis* et la *séborrhée croûteuse*, qui n'est à son tour que la forme la plus accusée de la séborrhée grasse.

La séborrhée grasse donne au visage un aspect gras et huileux ; quand elle atteint le cuir chevelu, il y a chute temporaire ou définitive des cheveux. La forme croûteuse s'observe chez les enfants et chez les vieillards ; chez les premiers, elle forme une croûte grasse, qui constitue ce qu'on a appelé les *croûtes de tête*. Chez les vieillards, elle produit des plaques grisâtres ou noirâtres.

Le traitement consiste à laver les parties atteintes, avec des eaux légèrement antiseptiques et savonneuses, et à les recouvrir de pommade ou, de préférence, de poudres composées d'acide salicylique, de talc, de borate de soude. On fera bien d'instituer un traitement général, destiné à augmenter la résistance vitale.

**séborrhéides** n. f. pl. Affections pathologiques de la peau consécutives à la séborrhée ; les éléments en sont squameux ou squamo-croûteux.

**séborrhéique** adj. Qui a rapport à la séborrhée : *eczéma séborrhéique.*

**Sebou** (OUED), fleuve du Maroc ; prend sa source dans les régions montagneuses du Djebel, passe aux environs de Fez et se jette dans l'Atlantique ; cours 300 kil. environ.

**Sebourg,** comm. du Nord, arr. et à 10 kil. de Valenciennes ; 1.520 h. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**sébum** [*bom'*] n. m. (du lat. *sebum*, graisse). Produit des glandes sébacées.

**sec** [*sèk*], **sèche** adj. (lat. *siccus*). Aride, qui a peu ou point d'humidité : *terrain sec, temps sec.* Cueilli depuis longtemps : qui n'est plus vert : *noix sèche.* Qui n'est pas mouillé, humecté : *avoir la bouche sèche. Par ext.* Qui n'use pas des boissons fermentées : *les Etats-Unis sont un pays sec.* Maigre, décharné : *homme grand et sec.* Qui ne se prolonge pas : *bruit sec. Fig.* Aride, sans agrément : *ouvrage sec et languissant.* Brusque, sans ménagement : *réponse sèche. Arg. des écoles.* A court, ne trouvant rien à dire : *rester sec au tableau. Style sec*, dénué d'agréments. *Cœur sec, âme sèche*, peu sensible. *Sujet sec*, ingrat à traiter. *Fruit sec*, jeune homme sorti d'une école du gouvernement sans avoir obtenu de brevet, pour cause d'incapacité. *Coup sec*, donné vivement. *Pain sec*, pour tout aliment. *Vin sec*, vin dans lequel les saveurs de l'alcool et de l'acide l'emportent sur celles du sucre. *Toux sèche*, toux sans expectoration. *Tout sec*, tout seul, sans rien de plus : *un merci tout sec. Etre sec comme un pendu*, être très maigre. *Regarder d'un œil sec*, sans être attendri. *Passer une rivière à sec*, quand il n'y a point d'eau. *Vergue sèche*, vergue sur laquelle on n'établit point de voiles. N. m. Ce qui n'est point humide. *Mettre un cheval au sec*, au fourrage sec. *Employer le vert et le sec*, user de tous les moyens. *Litt.* et *bx-arts. Le genre sec*, dépourvu de grâce, de moelleux. Adv. Rudement : *répondre sec à quelqu'un. Tout sec*, sans plus ni moins. *Boire sec*, boire beaucoup et sans eau. *A sec* loc. adv. Sans eau : *mettre un étang à sec. Fig.* Sans argent. *A sec de toile*, se dit d'un navire qui a serré toutes ses voiles. ANT. **Humide, mouillé. Affable, sensible.**

**sécable** adj. (du lat. *secare*, couper). Qui peut être coupé.

**sécant** [*kan*], **e** adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Qui coupe une surface, une ligne : *ligne sécante.* N. f. Ligne qui coupe une autre ligne. *Sécante d'un cercle*, ligne droite qui coupe la circonférence en deux points. (V. CIRCONFÉRENCE.) *Sécante trigonométrique*, ligne trigonométrique d'un angle ou d'un arc.

— ENCYCL. *Sécante trigonométrique.* Si l'on considère un cercle trigonométrique et un arc quelconque AM, la sécante de l'arc AM est l'abscisse du point T où la tangente à l'extrémité de l'arc coupe l'axe des $x$. La sécante d'un arc est une *fonction circulaire* de l'arc.

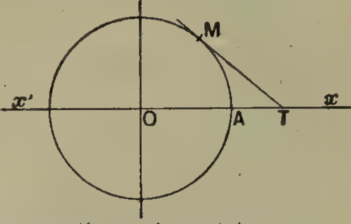

Sécante trigonométrique.

**sécateur** n. m. (du lat. *secare*, couper). Sorte de gros ciseaux pour tailler les rameaux des plantes. (Ils sont formés de deux branches à la façon des ciseaux, mais une seule est tranchante, l'autre soutenant la branchette à couper ; les branches sont écartées par un ressort, et légèrement cintrées.)

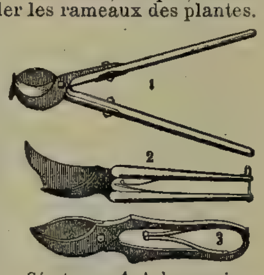

Sécateurs : 1. A deux mains ; 2. Sécateur-serpe ; 3. Ordinaire.

**Secchi** [*sè-ki*] (Angelo), jésuite et astronome italien, né à Reggio (Emilie), m. à Rome (1818-187) ; auteur d'excellents travaux sur la composition chimique du Soleil.

**sécession** [*sè-si-on*] n. f. (lat. *secessio ;* de *secedere*, se retirer). Action de se séparer de ceux avec lesquels on était uni : *la sécession de la plèbe romaine sur l'Aventin.*

**Sécession** (*guerre de*), nom donné à la guerre civile qui éclata en 1860 aux Etats-Unis, à la suite de la suppression de l'esclavage, et qui dura jusqu'en 1865. La cause principale en fut l'opposition des intérêts entre le Nord et le Sud, les planteurs de cette dernière région tenant à conserver l'usage de la main-d'œuvre servile. L'élection de l'abolitionniste Lincoln, en 1860, fut le signal de la guerre de la *sécession* des Etats esclavagistes et des Etats abolitionnistes. Ces derniers, d'abord écrasés à Rull's Run, puis à Fair-Oaks, mais plus heureux à Antietam, finirent, après quatre ans de lutte, par triompher, grâce aux talents militaires de Mac-Clellan et de Grant, qui prit Richmond, capitale sudiste. Les partisans de l'esclavage (Etats du Sud) étaient appelés *sudistes* ou *confédérés*, alors que les partisans de l'abolition (Etats du Nord) étaient appelés *nordistes* ou *fédéraux*.

**sécessionniste** [*sè-si-o-nis-te*] adj. et n. Qui fait sécession, qui rompt l'union.

**séchage** n. m. Action de faire sécher à l'air libre ou à l'air chaud, ou à la vapeur : *le séchage de ces murs n'est pas complet.*

**sécharie** [*rî*] n. f. Femme qui fait sécher les pains de sel dans une saline.

**sèche** n. f. (de *sec*). *Mar.* Bas-fond. Terre qui reste à sec à la basse mer. Vergue barrée, gréée sur le mât d'artimon. *Arboric.* Maladie des pins, dans le département des Landes. *Pop.* Cigarette. *Arg. des écoles. Piquer une sèche*, avoir un zéro dans un examen.

**Séché** (Léon), littérateur français, né à Ancenis, m. à Nice (1848-1914), auteur d'ouvrages sur les *Derniers jansénistes, Alfred de Vigny, Sainte-Beuve, Lamartine, Alfred de Musset*, etc.

**sèche-cigares** n. m. Sorte d'armoire partagé dans sa hauteur par un grand nombre de tablett sur lesquelles on fait sécher les cigares.

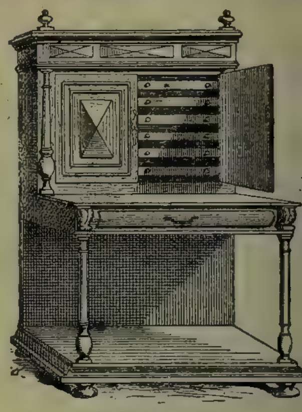
Sèche-cigares.

**séchée** [*ché*] n. f. Action de sécher. Durée de cette action.

**sèchement** [*man*] adv. En lieu sec. *Fig.* D'une manière froide, peu agréable ou brève et dure : *répondre sèchement à un solliciteur.* ANT. **Humidement. Affablement.**

**sécher** [*ché*] v. a. (lat. *siccare.*— Se conj. comme *accélérer.*) Débarrasser de son humidité : *le vent sèche les chemins.* Mettre à sec : *l'été sèche les rui seaux. Fig. Sécher les larmes de quelqu'un*, le conso ler. *Pop.* Ne pas faire, ne pas aller à : *sécher l'écol* V. n. Devenir sec : *la rivière a séché. Fig.* Se consu mer par l'effet de la douleur, de la passion : *séche d'ennui. Sécher sur pied*, se dit des végétaux qui dé périssent sans être arrachés ni coupés. *Fig.* Se con sumer d'ennui, de tristesse. *Arg. des écoles.* Etre in capable de répondre à une question. *Se sécher* v. p Devenir sec. Cesser de couler : *la pluie se séch tout à coup.* ANT. **Mouiller.**

**sécheresse** [*rè-se*] n. f. (de *sécher*). Etat de c qui est sec : *la sécheresse de la terre nuit à la vég tation.* Disposition de l'air et du temps, quand il fa trop sec. *Fig.* Froideur, brusquerie : *répondre av sécheresse.* Manque de sentiments : *sécheresse d cœur.* Absence d'images, d'idées : *sécheresse du styl* Manque de moelleux dans l'exécution d'une œuvr d'art. ANT. **Humidité. Bonté, affabilité.**

— ENCYCL. Toute sécheresse un peu longue es nuisible aux plantes ; l'eau étant, en effet, indispen sable aux végétaux. Cette nécessité de l'eau appa raîtra nettement quand nous aurons dit qu'il fau qu'une récolte de blé de 18 hectolitres ait consomm environ 1.400 mètres cubes d'eau ; 18.000 kilogram mes de pommes de terre, 1.600 mètres cubes, et C'est pourquoi, lorsqu'un terrain est sec, il est d toute nécessité d'y pratiquer des irrigations.

**sécherie** [*rî*] n. f. Lieu où l'on fait sécher de matières mouillées ou humides. *Sylvic.* Lieu se dans une forêt.

— ENCYCL. Les sécheries industrielles et agricole traitent aujourd'hui les matières les plus diverse (pulpes fraîches de sucrerie, de féculerie, racine découpées en cossettes comme les betteraves, ou en tières comme les pommes de terre, topinambour les résidus d'abattoirs, les feuilles et collets de bet teraves, certains produits chimiques, les copeaux d bois de teinturerie, déchets et résidus de tout sorte, etc.) : la dessiccation assure en effet à tous ce produits une conservation beaucoup plus longue.

Les appareils qu'on emploie à cette dessiccatio sont basés sur l'emploi du vide, de la vapeur, de gaz de combustion, de l'air chaud ou des gaz prove nant des carneaux. Indépendamment de ces résidu industriels ou agricoles, l'on traite encore dans de séchoirs spéciaux les toiles, linges, papiers peints, etc

**sécheron** n. m. Dans l'est de la France, pr situé sur une montagne sèche. *Fam.* Personne sèche très maigre.

**sécheur** n. m. ou **sécheuse** [*cheu-ze*] n. (de *sécher*). Dispositif employé dans les machines vapeur pour arrêter les gouttelettes d'eau entraînée par la vapeur. Appareil employé pour obtenir la des siccation des feuilles de tabac. Machine employée dan les blanchisseries pour opérer le séchage des tissu au moyen de la vapeur circulant dans des cylindre métalliques creux. Caisse dans laquelle on entretien une température voisine de 40 degrés et dans laquell on met sécher les jeunes oiseaux provenant d'un couveuse artificielle. N. m. Industriel qui dirige une sécherie.

**séchium** [*ki-om'*] n. m. Genre de cucurbitacée renfermant des plantes américaines vulgairemen nommées *chayotes*, et dont les fruits (également appelées chayotes) sont comestibles.

**séchoir** n. m. (de *sécher*). Endroit préparé pour y faire sécher, naturellement ou artificiellement, diverses matières : *séchoir à papier*, etc. Appareil dans lequel on opère la dessiccation d'un produit : *séchoir à vapeur.* Ensemble de tringles en bois sur lesquelles on fait sécher le linge. Appareil au moyen duquel on opère le séchage d'une chevelure de femme.

— ENCYCL. *Industr.* V. SÉCHERIE.

*Séchoir à cheveux.* Cet appareil composé d'un cylindre creux contenant une lampe à alcool ou un appareil à gaz ; au-dessus, se trouve une hélice actionnée à la main. Le tout est surmonté d'une sorte de casque, contre l'ouverture duquel la cliente appuie la tête. L'air chaud est aspiré par l'hélice, et passe à travers la chevelure, qu'il sèche.

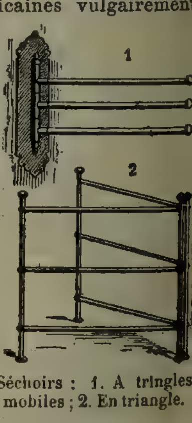

Séchoirs : 1. A tringles mobiles ; 2. En triangle.

**Seclin,** ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 11 kil. de Lille ; 6.980 h. (*Seclinois*). Ch. de f. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.— Le cant. a 16 comm. et 31.180 h.

**secohmmètre** [*kom'*] n. m. (du rad. de *seconde*, de *ohm*, et de *mètre*). *Electr.* Appareil imaginé par Ayrton et Perry pour mesurer le coefficient de self-induction.

**second** [*ghon*], **e** adj. (lat. *secundus*). Qui est immédiatement après le premier : *la seconde année.* Autre, nouveau : *c'est un second Alexandre. Secondes noces*, deuxième mariage d'une personne veuve ou divorcée. *De seconde main*, par un intermédiaire et non directement. *Seconde vue*, faculté qu'on attri buait à certaines personnes, de voir non seulement par les yeux, mais aussi par l'imagination. *Eau seconde*, eau-forte affaiblie. *Mus.* Qui joue ou chante la partie la plus basse : *second violon*. N. m. Le second étage d'une maison : *monter au second*. N. Celui, celle qui tient le second rang : *être la seconde*. Qui en accompagne un autre dans un duel : *servir de second*. Officier en second d'un navire. *En second* loc. adv. Sous les ordres d'un autre : *capitaine en second*.

**Second** [*ghon*] (Jean Everaerts, dit *Jean*), poète latin moderne, né à La Haye, m. à Tournay (1511-1536). Il a laissé de petits poèmes érotiques, remarquables, *les Baisers* surtout, malgré quelque afféterie, par la délicatesse de l'expression et la vivacité du coloris.

**Second** (Albéric), romancier et auteur dramatique français, né à Angoulême, m. à Paris (1816-1887) ; il a écrit des vaudevilles en collaboration.

**secondaire** [*ghon-dè-re*] adj. (lat. *secundarius*). Accessoire, qui ne vient qu'en second ; *motifs secondaires*. *Enseignement secondaire*, d'un degré intermédiaire entre l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur. *Méd.* Se dit des phénomènes pathologiques subordonnés à d'autres. *Géol.* Se dit d'une ère caractérisée par la grande extension des reptiles et des ammonites, et l'apparition des mammifères et des oiseaux. *Electr.* Fil induit, dans les bobines d'induction.

**secondairement** [*ghon-dè-re-man*] adv. D'une manière secondaire. (Peu us.)

**seconde** [*ghon-de*] n. f. La classe qui précède la rhétorique ou première : *élève de seconde*. Ensemble des élèves de cette classe. Salle où se fait cette classe. Soixantième partie d'une minute d'heure. La seconde est l'unité principale de temps dans les systèmes d'unités C. G. S. et M. T. S. (Symbole *s*.) *Par ext.* Temps très court : *attendez une seconde*. *Géom.* Division du cercle égale à un soixantième de minute (symbole ″). *Mus.* Intervalle qui existe entre deux notes conjointes. (V. INTERVALLE.) *Escr.* Engagement dans la ligne basse et en dehors (le fleuret est tenu les ongles en dessous). Attaque, parade et riposte qui se font dans cette ligne. (V. la planche ESCRIME.) *Typ.* Epreuve d'une feuille à corriger, tirée après une première correction.

**secondement** [*ghon-de-man*] adv. En second lieu.

**seconder** [*ghon-dé*] v. a. (lat. *secundare*). Prêter sa collaboration à : *avocat secondé par son secrétaire*. Servir dans une entreprise, favoriser : *le hasard seconda le génie de Colomb*. Ant. **Entraver, desservir.**

**Secondigny** [*ghon*], ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 14 kil. de Parthenay, sur le Thouet ; 2.460 h. — Le cant. a 7 comm., et 11.110 h.

**secondine** [*ghon*] n. f. (de *second*). *Anat.* Arrière-faix (le placenta et les membranes). *Bot.* Deuxième enveloppe de l'embryon, en allant de dehors en dedans.

**secondipare** [*ghon*] adj. (du lat. *secundus*, second, et *parere*, enfanter). Se dit d'une femme qui a accouché deux fois, ou d'une femelle qui a eu deux portées.

**sécot** [*ko*], **e** adj. et n. (de *sec*). *Pop.* Maigre. N. m. Etat d'une personne maigre.

**secouade** n. f. Action de secouer. (Vx.)

**secouage** n. m. Syn. de SECOUEMENT.

**secouement** [*koû-man*] ou **secoûment** [*man*] n. m. Action de secouer. (Peu us.)

**secouée** [*kou-é*] n. f. *Fam.* Action de secouer, état d'une chose secouée. *Pop.* Correction, réprimande violente : *recevoir une secouée*.

**secouer** [*kou-é*] v. a. (lat. *succutere*). Agiter fortement et à plusieurs reprises : *secouer un arbre*. Jeter bas par des mouvements répétés : *secouer la poussière*. *Fig.* Réveiller, exciter, réprimander, corriger : *secouer un écolier paresseux*. Tourmenter violemment, faire souffrir : *cette maladie l'a bien secoué*. *Secouer le joug, ses chaînes*, s'affranchir d'une domination. *Secouer la tête*, la remuer en signe de négation. *Pop. Secouer les puces à*, battre ou réprimander rudement. **Se secouer** v. pr. Remuer ses membres pour se dégourdir. *Fig.* Ne pas se laisser aller à l'inertie ou à la maladie.

**secoueur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui secoue. N. m. Instrument employé pour détacher les moules des pièces qui y sont coulées. Dispositif dont sont pourvues les batteuses mécaniques et qui a pour but de débarrasser les pailles des grains qu'elles pourraient entraîner au dehors.

**secourable** adj. Qui secourt, aime à secourir. *Tendre une main secourable*, donner asile, assistance.

**secourant** [*ran*], **e** adj. Qui secourt, aime à secourir. (Vx.)

**secoureur, euse** [*eu-ze*] adj. Qui secourt, qui aime à secourir. (Peu us.)

**secoureurs** n. m. pl. Membres d'une secte protestante fondée en Ecosse vers le milieu du XVIIIe siècle. (Ils se réunirent en 1847 avec les *séparatistes*, pour former l'*Eglise presbytérienne unie*). S. un *secoureur*.

**secourir** v. a. (lat. *succurrere*. — Se conj. comme *courir*.) Aider, assister : *secourir les malheureux*.

**secouriste** [*ris-te*] n. m. Membre d'une société de secours.

**secours** [*kour*] n. m. (du lat. pop. *succursus*). Aide, assistance : *prêter un secours*. Ce que l'on donne pour aider, pour assister : *secours en espèces*. *Poste de secours*, dans une fête, un théâtre, etc., endroit, local où l'on trouve un médecin, des moyens de sauvetage ou de médication destinés à parer à un accident possible ; sur la ligne de feu, lieu abrité où l'on transporte d'abord les blessés. *Société de secours mutuels*, v. la partie encycl. Ellipt. *Au secours ! A mon secours !* venez à mon secours. Pl. Troupes envoyées pour secourir : *recevoir des secours*. Choses qui servent à secourir : *les secours de la charité*.

— Encycl. V. SAUVETAGE. *Dr.* Les sociétés de secours mutuels sont des associations de prévoyance qui se proposent d'atteindre un ou plusieurs des buts suivants : assurer à leurs membres participants et à leurs familles des secours en cas de maladie, blessures ou infirmités, leur constituer des pensions de retraites, contracter à leur profit des assurances individuelles ou collectives en cas de vie, de décès ou d'accidents, pourvoir aux frais des funérailles, et allouer des secours aux ascendants, aux veufs, veuves ou orphelins des membres participants décédés. Elles peuvent, en outre, accessoirement, créer au profit de leurs membres des cours professionnels, des offices gratuits de placement, et accorder des allocations en cas de chômage, à la condition qu'il soit pourvu à ces trois ordres de dépenses au moyen de cotisations ou de recettes spéciales.

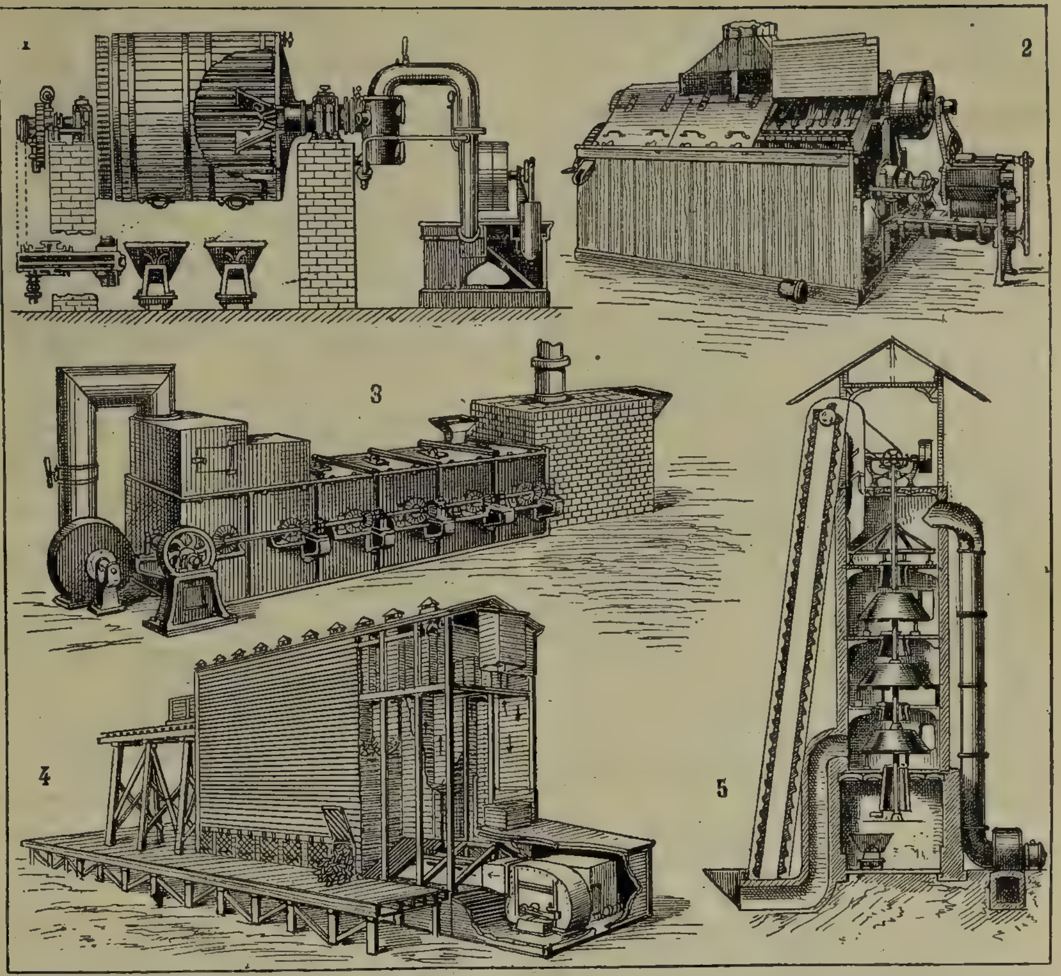

Sècheries industrielles : 1. Appareil Donard, pour la dessiccation par la vapeur dans le vide ; 2. Appareil à vapeur ; 3. Appareil à air chaud (système Pétry et Hecking) ; 4. Séchoir progressif vertical (système Sturtevant) ; 5. Séchoir vertical Huillard, pour produits fragmentés.

L'*administration* et la *direction* des sociétés de secours mutuels ne peuvent être confiées qu'à des Français majeurs, de l'un ou de l'autre sexe, non déchus de leurs droits civils ou civiques, sous réserve, pour les femmes mariées, des autorisations de droit commun.

Il peut être établi entre les sociétés de secours mutuels, dont chacune conserve d'ailleurs son autonomie, des unions, ayant pour objet : l'organisation, en faveur des membres participants, de soins et secours, principalement la création de pharmacies, dans les conditions déterminées par les lois spéciales sur la matière ; l'admission des membres participants qui ont changé de résidence ; le règlement de leurs pensions viagères de retraite ; l'organisation d'assurances mutuelles pour les risques divers auxquels les sociétés se sont engagées à pourvoir, notamment la création de caisses de retraites et d'assurances communes à plusieurs sociétés pour les opérations à long terme et les maladies de longue durée ; le service des placements gratuits.

Les sociétés de secours mutuels se divisent en trois catégories :

1° Les sociétés libres ;

2° Les sociétés approuvées ;

3° Les sociétés reconnues comme établissements d'utilité publique.

Les *sociétés libres* et unions de sociétés libres peuvent recevoir et employer les sommes provenant des cotisations des membres honoraires et participants, et généralement faire des actes de simple administration ; elles peuvent posséder des objets mobiliers, prendre des immeubles à bail pour l'installation de leurs divers services, mais non acquérir des immeubles, sous quelque forme que ce soit, à peine de nullité, sauf les immeubles exclusivement affectés à leurs services.

Les sociétés de secours mutuels et les unions de sociétés *qui ont fait approuver leurs statuts* par arrêté ministériel ont tous les droits accordées aux sociétés libres et unions de sociétés libres, et jouissent d'avantages particuliers. Elles peuvent, sous réserve de l'autorisation du Conseil d'Etat, recevoir des dons et legs immobiliers.

Les communes sont tenues de fournir aux sociétés approuvées les livrets et registres nécessaires à l'administration et à la comptabilité, ainsi que les locaux nécessaires à leurs réunions. En cas d'insuffisance des ressources des communes, la dépense est à la charge des départements.

Tous les actes intéressant les sociétés approuvées sont exempts des droits de timbre et d'enregistrement. Sont également exempts du droit de timbre de quittance les reçus de cotisations des membres honoraires ou participants, les reçus des sommes versées aux pensionnaires, ainsi que les registres à souches qui servent au payement des journées de maladies. (Cette disposition n'est pas applicable aux transmissions de propriété, d'usufruit ou de jouissance de biens meubles et immeubles.)

Les sociétés de secours mutuels peuvent instituer des pensions à l'aide des sommes prélevées sur l'avoir disponible de leur fonds de retraites et versées à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Elles ont en outre la faculté de servir des pensions au moyen des arrérages de leur fonds commun de retraites placé à la Caisse des dépôts et consignations. Un troisième mode leur permet de prendre au nom de leurs sociétaires des livrets individuels appartenant en toute propriété à leurs titulaires respectifs.

Les sociétés de secours mutuels et les unions sont *reconnues comme établissements d'utilité publique* par décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique. La demande est adressée au préfet avec la liste nominative des personnes qui y ont adhéré et trois exemplaires des projets de statuts et du règlement intérieur.

Les sociétés reconnues comme établissements d'utilité publique jouissent des avantages accordés aux sociétés approuvées. Elles peuvent, en outre, posséder et acquérir, vendre et échanger des immeubles, dans les conditions déterminées par le décret déclarant l'utilité publique. Elles sont soumises aux dispositions communes concernant la dissolution volontaire.

*Secours aux blessés* (sociétés de), v. Croix-Rouge.

**Secours mutuels** (*médaille des sociétés de*). V. MUTUALITÉ.

**secousse** [*kou-se*] n. f. (de *secouer*). Agitation, ébranlement : *secousse de tremblement de terre*. *Fig.* Cause de trouble : *les secousses d'une révolution*. *Sans secousse*, paisiblement, progressivement, sans action brusque. *Pop. Donner une secousse*, travailler avec ardeur. *N'en pas faire, ficher, etc., une secousse*, ne rien faire.

**Secousse** (Denis-François), érudit français, né et m. à Paris (1691-1754), auteur de : *Table chronologique des diplômes relatifs à l'histoire de France*.

**secquière** [*sè-ki*] n. f. Route pratiquée dans une forêt.

**secret** [*krè*], **ète** adj. (lat. *secretus*). Qui est tenu caché : *négociation secrète*. Qui n'est pas visible : *les ressorts secrets d'un mécanisme*. Qui dissimule ses sentiments : *avoir un ennemi secret*. Discret : *vous n'êtes guère secret*. *Escalier secret, porte secrète*, par lesquels on arrive et l'on pénètre dans un appartement sans crainte d'être vu. *Mémoires secrets*, où l'on fait connaître des particularités de l'histoire qui avaient été tenues cachées. *Comité secret*, assemblée aux délibérations de laquelle le public n'assiste pas. *Fonds secrets*, fonds dont l'emploi échappe aux règles de la comptabilité publique et au contrôle ordinaire des dépenses de l'Etat. (Les ministres qui en disposent rendent compte de leur emploi au président de la République, dont le décret d'approbation est transmis à la Cour des comptes.) *Maladie secrète*, maladie vénérienne.

**secret** [*krè*] n. m. (lat. *secretum*). Ce qui doit être caché, tenu secret : *trahir un secret*. Discrétion, silence sur une chose demandée : *observer le secret*. Raison cachée, procédé spécial : *le secret de plaire ; trouver le secret pour s'enrichir ; le secret de l'art d'écrire*. Explication, notion juste : *je voudrais avoir le secret de sa conduite*. Organe, ressort caché : *le secret d'une serrure*. Lieu séparé dans une prison : *mettre un prisonnier au secret*. *Etre du secret, dans le secret*, être dans la confidence d'une chose qui se prépare. *N'avoir point de secret pour quelqu'un*, lui dire tout ce qu'on pense. *C'est mon secret*, c'est une chose que je ne veux pas dire. *Secret d'Etat*, chose dont la divulgation nuirait aux intérêts généraux. *Secret de polichinelle, secret de la comédie*, secret que tout le monde connaît. *Diplom. Sceau du secret* ou simplem., *secret*, sceau royal, distinct du grand sceau de majesté et des sceaux de juridiction aux armes royales, et dont, depuis le XIIIe siècle au moins, les rois de France se servaient pour cacheter les lettres closes et les missives, etc. (On l'appelait au XIVe siècle le *signet*, et au XVIe siècle le *cachet*.) *En secret* loc. adv. Sans témoin. Mélange composé d'acide azotique et de mercure, employé pour le secrétage. Prov. : **Secret de deux, secret de Dieu ;**

**secret de trois, secret de tous.** Un secret connu de deux personnes seulement peut être bien gardé, mais une chose sue de trois personnes devient bientôt publique. ALLUS. LITT. :

> Rien ne pèse tant qu'un secret,

premier vers de la fable de La Fontaine : *les Femmes et le Secret* (VIII, 6).

— ENCYCL. *Dr. Secret d'Etat.* Tout fonctionnaire public, tout agent du gouvernement ou toute autre personne qui, chargée ou instruite officiellement, ou à raison de son état, du secret d'une négociation ou d'une expédition, a livré ce secret aux agents d'une puissance étrangère ou de l'ennemi, est passible de la peine de mort.

*Secrets de fabrique.* V. PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

*Secret professionnel.* Les confidents nécessaires, c'est-à-dire les personnes qui, par leur état ou leur profession, sont appelées à être dépositaires des secrets de la vie privée, sont, dans un intérêt d'ordre général, pénalement obligées à ne pas révéler ces secrets. Les personnes ainsi tenues au secret sont les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, les pharmaciens, les sages-femmes, les magistrats, les avocats, les avoués, les agréés, les notaires, les membres des bureaux d'assistance judiciaire, les agents de change, les commissaires de police, les employés des postes et télégraphes.

Si l'une de ces personnes révèle le secret dont elle a la connaissance en vertu de son état ou de sa profession, elle se rend passible d'un emprisonnement d'un mois à six mois et d'une amende de 100 francs à 500 francs. D'autre part, l'une de ces personnes peut, interrogée par la justice, se retrancher derrière le secret professionnel, c'est-à-dire refuser de témoigner à l'occasion des faits dont elle n'a eu connaissance qu'à raison de sa qualité.

*Mise au secret.* Lorsqu'un inculpé a été incarcéré en vertu d'un mandat d'arrêt ou d'un mandat de dépôt, le juge d'instruction peut, en principe, lui interdire toute communication avec l'extérieur, soit verbale, soit par lettres. C'est la *mise au secret* ou *interdiction de communiquer*.

**Secret** (*le*), comédie en trois actes, de H. Bernstein (1913), qui étudie un cas curieux de psychologie morbide : la maladie de l'envie destructrice, chez une femme.

**secreta** [*sé-kré*] n. m. pl. (mot lat.). Ensemble des produits de sécrétion utiles élaborés par les glandes, par opposition avec les produits d'excrétion ou *excreta*, inutiles et parfois nuisibles à l'organisme.

**secrétage** n. m. Action de frotter des poils adhérents aux peaux avec une solution de mercure et d'acide nitrique appelé *secret*, et cela afin de les feutrer. Le secret au mercure peut être remplacé par des mélanges de mélasses et d'acide azotique.

**secrétaire** [*tè-re*] n. m. (bas. lat. *secretarius*). Celui dont l'emploi est de faire, d'écrire des lettres, des dépêches pour une personne à laquelle il est attaché. Meuble sur lequel on écrit et dans lequel on renferme des papiers. *Secrétaire d'Etat*, ministre ayant un portefeuille : *le titre de secrétaire d'Etat fut aboli en 1814. Secrétaire d'ambassade*, fonctionnaire remplissant les fonctions de secrétaire d'ambassade. *Secrétaire des commandements*, chef de bureau chargé, dans une maison princière, de recevoir des demandes de secours, et d'y répondre. *Secrétaire de rédaction*, chargé de recevoir et de revoir les articles d'un journal, d'un périodique, etc. *Secrétaire d'une assemblée*, qui en rédige les délibérations. *Secrétaire de mairie*, qui fait les écritures de cette mairie. *Secrétaire général*, fonctionnaire chargé, dans chaque département, de seconder le préfet, de le remplacer par délégation et d'exercer le ministère public près le conseil de préfecture.

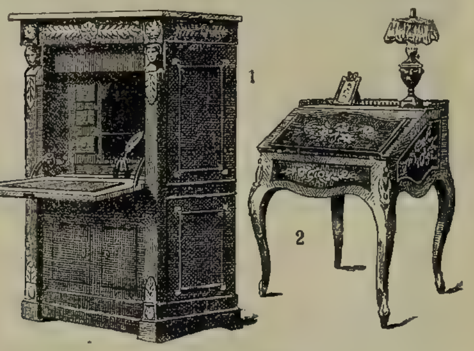

Secrétaires : 1. Empire ; 2. Bureau (Louis XV).

— ENCYCL. *Adm. Secrétaire de mairie.* Les secrétaires de mairie sont nommés, suspendus et révoqués par les maires. Ce sont de simples auxiliaires du maire, chargés du travail des écritures, de la garde des archives et, en vertu d'un arrêté spécial du maire, de la tenue du registre des actes passibles des droits de timbre et d'enregistrement.

*Secrétaire général.* Le secrétaire général est un fonctionnaire nommé par le chef de l'Etat et chargé dans chaque département de l'enregistrement, de la conservation des pièces, de la signature des ampliations des actes administratifs et des décisions du conseil de préfecture, de la surveillance des employés.

Le secrétaire général, par délégation du préfet et sous réserve de l'approbation du ministre de l'intérieur, peut être chargé d'une partie de l'administration départementale. Il remplace le préfet absent ou empêché. Il remplit les fonctions de commissaire du gouvernement auprès du conseil de préfecture, et donne ses conclusions dans les affaires contentieuses. Aux colonies, les gouverneurs sont assistés de *secrétaires généraux*.

**secrétaire** [*tè-re*] n. m. *Ornith.* V. SERPENTAIRE.

**secrétairerie** [*tè-re-rî*] n. f. Lieu où les secrétaires d'un gouvernement, d'un ministre, etc., font et délivrent leurs expéditions, et où ils gardent les minutes. Ensemble des employés de ce service.

**Secrétan** (Charles), philosophe suisse, né et m. à Lausanne (1815-1895). Il résuma ses idées dans sa remarquable *Philosophie de la liberté.* Sa doctrine atteste un effort puissant pour concilier la philosophie rationnelle avec les dogmes religieux. Il fonda la *Revue suisse*.

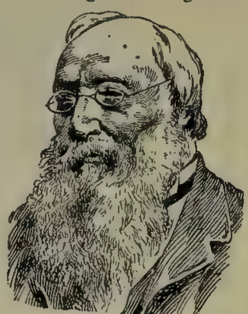

Secrétan.

**secrétariat** [*ri-a*] n. m. Fonction de secrétaire. Bureau du secrétaire, dépôt de ses actes.

**secrète** n. f. (de *secret*). Oraison que le prêtre dit tout bas avant la préface. *Archéol.* Calotte de fer qui se portait cousue dans la forme du chapeau comme défense de tête. Jupon de dessous porté par les femmes au XVIIe siècle, et qui s'attachait sur la chemise.

**secrètement** [*man*] adv. En secret : *avertir quelqu'un secrètement.* Dans le fond du cœur : *aimer quelqu'un secrètement.*

**sécréter** [*té*] v. a. (du lat. *secretare*, fréquentatif de *secernere*, mettre à part. — Se conj. comme *accélérer.*) Opérer la sécrétion : *le foie sécrète la bile.*

**secréter** [*té*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Soumettre les peaux en poils à l'opération du secrétage.

**secréteur** n. m. Ouvrier qui fait le secrétage.

**sécréteur, euse** [*eu-ze*] ou **trice** adj. Qui opère la sécrétion : *les organes sécréteurs de la salive.*

**sécrétine** n. f. Substance soluble sécrétée par le duodénum quand le bol alimentaire atteint cette partie de l'intestin, et qui a la propriété d'exciter la sécrétion pancréatique.

**sécrétion** [*si-on*] n. f. (lat. *secretio*). Action de sécréter.

**secrétissime** [*ti-si-me*] adj. Extrêmement secret.

**secrétiste** [*tis-te*] n. m. Celui qui possède un secret, un procédé secret. (Vx.)

**secrétivité** n. f. *Phrénol.* Penchant qui répond à la discrétion, à la dissimulation. (Vx.)

**sécrétoire** adj. Relatif à la sécrétion : *organe, appareil sécrétoire.*

**sectaire** [*sèk-tè-re*] n. m. (de *secte*). Qui suit avec une ardeur excessive les opinions d'une secte religieuse ou philosophique : *toute religion a ses sectaires.* Adjectiv. : *esprit sectaire.*

**sectarisme** [*sèk-ta-ris-me*] n. m. Doctrine sectaire.

**sectateur, trice** [*sèk*] n. (lat. *sectator, trix*). Partisan déclaré d'un système, d'une opinion, d'une secte : *les sectateurs d'Arius.*

**secte** [*sèk-te*] n. f. (lat. *secta ;* de *sectari*, suivre). Réunion de personnes qui professent la même doctrine : *la secte d'Epicure.* Se dit particulièrement, en religion, de ceux qui se sont détachés d'une communion principale : *la secte des luthériens, des anabaptistes. Fig. Faire secte*, avoir un esprit de corps, faire bande à part.

**secteur** [*sèk*] n. m. (lat. *sector ;* de *secare*, couper). *Géom.* Partie d'un cercle, comprise entre deux rayons et l'arc qu'ils renferment. *Milit.* Portion d'une enceinte fortifiée, qui est sous les ordres d'un commandant particulier. Emplacement occupé par une unité, sur le front. *Secteur postal*, division du front pour la distribution de la correspondance militaire, celle-ci ne devant porter comme adresse aucune indication pouvant faire connaître à l'ennemi l'emplacement des unités. *Astr.* Instrument d'observation formé d'un arc de 20° à 30°, muni d'une lunette. *Autom.* Grille servant de guide aux leviers de commande d'une automobile. Partie d'une ville, considérée au point de vue de certaines organisations (éclairage, par exemple) : *être éclairé par le secteur de la rive électrique gauche* (*à Paris*).

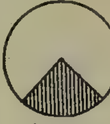

Secteur.

— ENCYCL. *Géom. Secteur de cercle* ou *secteur circulaire.* L'aire d'un secteur circulaire est égale au demi-produit des nombres qui mesurent l'arc servant de base et le rayon. Si l'on désigne par $n$ la valeur en degrés de l'angle du secteur, par R le rayon, l'aire du secteur est donnée par la formule :

$$\frac{\pi R^2 n}{360}.$$

*Secteur sphérique.* Un secteur sphérique est le solide engendré par un secteur circulaire tournant autour d'un diamètre ne le traversant pas ; sa mesure est le tiers du produit des mesures de la zone qui lui sert de base et du rayon.

**section** [*sèk-si-on*] n. f. (lat. *sectio*). Action de couper. Endroit où une chose est coupée : *la section des tendons.* Division ou subdivision faite dans une œuvre écrite : *chapitre divisé en deux sections.* Catégorie introduite dans un classement quelconque : *les sections du Conseil d'Etat.* Circonscription électorale. Profil longitudinal ou transversal exécuté sur un dessin représentant un édifice, de manière à montrer les hauteurs et profondeurs des divers étages. *Géom.* Rencontre de deux lignes, d'une ligne et d'une surface, ou d'une surface et d'un solide. *Section plane*, section d'une surface par un plan. *Section conique*, ligne courbe que donne la section d'un cône par un plan. *Milit.* Certaine unité ou fraction d'unité des corps de troupes.

— ENCYCL. *Géom. Sections coniques.* Lorsque le plan sécant rencontre toutes les génératrices du cône, la section est une *ellipse ;* si le plan rencontre les génératrices et celles du cône obtenu en prolongeant les génératrices au delà du sommet, la section est une *hyperbole ;* enfin, si le plan sécant est parallèle à une génératrice, la section est une *parabole ;* l'ellipse, l'hyperbole et la parabole sont appelées *coniques*.

— *Hist. Sections parisiennes.* Les *sections parisiennes*, organisées en 1790 par l'Assemblée constituante, étaient des assemblées primaires, composées des Français âgés de 25 ans, qui payaient une contribution de trois journées de travail. Elles manifestaient leurs opinions par des délibérations, et pesèrent souvent sur les décisions de la Convention. Devenues jacobines à outrance, elles s'armèrent à plusieurs reprises, et obtinrent notamment par la force la mise en accusation des girondins. Devenues réactionnaires après le 9-Thermidor, combattues par Bonaparte au 13-Vendémiaire, elles furent supprimées en 1795.

**sectionale** [*sèk-si*] adj. f. Se dit d'une forêt qui appartient à une section de commune.

**sectionnaire** [*sèk-si-o-nè-re*] n. m. Nom donné à tout garde national qui faisait partie d'une section.

**sectionnel, elle** [*sèk-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a rapport à une section.

**sectionnement** [*sèk-si-o-ne-man*] n. m. Action de sectionner.

**sectionner** [*sèk-si-o-né*] v. a. Diviser par sections : *sectionner une commune.*

**séculaire** [*lè-re*] adj. (lat. *sæcularis ;* de *sæculum*, siècle). Qui se fait de siècle en siècle : *fête séculaire.* Agé d'un ou de plusieurs siècles : *chêne séculaire.* Très ancien : *préjugés séculaires. Année séculaire*, celle qui termine un siècle. *Jeux séculaires*, jeux publics que l'on célébrait à Rome tous les cent dix ans (siècle étrusque). *Chant séculaire*, poème composé pour la circonstance et chanté le troisième jour.

**séculairement** [*lè-re-man*] adv. De siècle en siècle : *tradition séculairement fortifiée.*

**sécularisation** [*za-si-on*] n. f. Action de séculariser : *la sécularisation des biens ecclésiastiques, en Allemagne, suivit la proclamation de la réforme de Luther.*

**séculariser** [*zé*] v. a. (du lat. *sæculum*, siècle). Rendre au siècle, à la vie laïque, les personnes ou les choses qui appartiennent à la vie ecclésiastique : *séculariser un domaine.*

**sécularisme** [*ris-me*] n. m. *Philos. angl.* Système qui, laissant de côté toute aspiration religieuse, borne la destinée de l'homme à la satisfaction des besoins matériels de la vie présente.

**sécularité** n. f. Etat du clergé séculier. Juridiction régulière d'une église, pour le temporel qui en dépend.

**séculier** [*li-é*], **ère** adj. (du lat. *sæculum*, siècle). Qui vit dans le siècle et qui n'a pas fait de vœux monastiques : *prêtre séculier ; clergé séculier.* S'oppose à *régulier*, qui suit une règle monastique.) Mondain : *une vie séculière.* Laïque, temporel : *tribunaux séculiers. Bras séculier*, justice temporelle : *livrer un ecclésiastique au bras séculier.* N. m. Laïque, par opposition à *ecclésiastique*.

**séculièrement** [*man*] adv. D'une manière séculière : *vivre séculièrement.*

**secundo** [*sé-kon-do*] adj. (mot lat.). Secondement, en second lieu. (S'écrit souvent : 2°.)

**sécuriforme** adj. (du lat. *securis*, hache, et de *forme*). Qui a la forme d'une hache.

**sécurigère** adj. (du lat. *securis*, hache, et *gerere*, porter.) *Hist. nat.* Qui porte un appendice en forme de hache. (Peu us.)

**sécurigère** n. f. *Bot.* Genre de légumineuses papilionacées, qui croissent dans les régions circaméditerranéennes.

**sécurite** n. f. Explosif de sûreté pour mines grisouteuses (mélange de dinitrobenzine et d'azotate d'ammonium).

**sécurité** n. f. (lat. *securitas*). Confiance, tranquillité d'esprit résultant de la pensée qu'il n'y a pas de péril à craindre : *l'industrie a besoin de sécurité. Balist. Courbe de sécurité*, courbe enveloppant toutes les trajectoires obtenues d'un point avec une même vitesse initiale sous des angles au niveau croissant de 0° à 90° ; cette courbe décompose le plan de tir en deux régions, tous les points en dehors étant hors d'atteinte, au contraire ceux compris dans les limites de la courbe étant susceptibles d'être frappés par les projectiles.

**sécuteur** n. m. (lat. *secutor ;* de *sequi*, suivre). *Antiq. rom.* Gladiateur qui se battait contre le rétiaire.

**Sedaine** [*dè-ne*] (Michel-Jean), poète dramatique français, né et m. à Paris (1719-1797). D'abord tailleur de pierre, il commença par composer des chansons ; puis il écrivit des livrets d'opéras : *Rose et Colas, le Déserteur, Richard Cœur de Lion, Aline reine de Golconde*, et deux comédies : *le Philosophe sans le savoir, la Gageure imprévue ;* écrivain parfois incorrect, mais personnel et sincère, moral avec un peu de déclamation, et habile à trouver des situations naturellement pathétiques. Le *Philosophe sans le savoir* est le premier modèle de la comédie sérieuse.

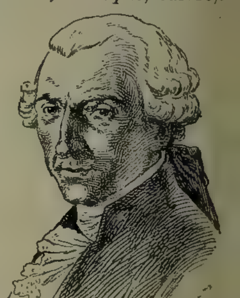

Sedaine.

**Sedalia,** v. des Etats unis d'Amérique (Missouri), ch.-l. du comté de Pittis ; 21.000 h.

**sedan** n. m. Drap fin et uni, généralement noir, fabriqué à Sedan.

**Sedan,** ch.-l. d'arr. (Ardennes), sur la Meuse ; ch. de f. E. ; à 22 kil. de Mézières ; 19.520 h. (*Sedanais*). Draps noirs et casimirs. Patrie de Turenne. En 1870, cette ville fut le théâtre d'un grand désastre : Napoléon III y capitula, le 1er septembre, à la tête d'une armée de 100.000 hommes, et cette capitulation fut la cause de l'effondrement du second Empire. Pendant la Grande Guerre, Sedan, occupée dès 1914 par les Allemands, ne fut délivrée par les Français-Américains qu'à la veille de l'armistice. — L'arr. a 5 cant., 83 comm. et 65.780 h. Le cant. Nord a 11 comm., et 19.260 h. ; le cant. Sud, 20 comm., et 22.110 h.

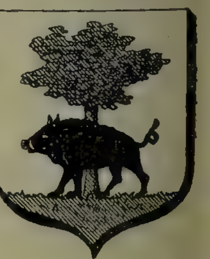

Armes de Sedan.

**sédanoise** [*noi-ze*] n. f. *Typogr.* Caractère d'environ quatre points, appelé aussi PARISIENNE. (Vx.)

**sédatif, ive** adj. (du lat. *sedare*, calmer). Qui calme les douleurs : *potion sédative. Eau sédative*, médicament légèrement révulsif dû à F.-V. Raspail, et qui a été introduit au codex sous le nom le *lotion ammoniacale camphrée* (alcool camphré 10, ammoniaque liquide 60, sel marin 10, eau simple 920). N. m. : *un sédatif.*

**sédation** [*si-on*] n. f. (lat. *sedatio*). Apaisement, modération dans le fonctionnement exagéré des organes.

**Sedd-ul-Bahr,** pointe de la péninsule des Balkans, située à l'extrémité sud de la presqu'île de Gallipoli, et commandant (avec la pointe de Koum-Kalé, qui lui fait face sur la côte asiatique) l'entrée du détroit des Dardanelles sur la mer de l'Archipel. Là s'élève depuis 1659 le Château-Neuf d'Europe, auquel répond le Château-Neuf d'Asie à l'embouchure du Mendéré. Pendant la Grande Guerre, lors de l'expédition des Dardanelles, une bataille a été livrée à Sedd-ul-Bahr, la première de celles qu'engagèrent les Français et les Anglais sur le front de Gallipoli. Elle a eu lieu du 25 avril au 4 mai 1915, et englobe les trois combats de Koum-Kalé, d'Eski-Hissarlik et de Kanli-Déré.

**Sédécias** ou **Mathanias,** roi de Juda de 593 à 588 av. J.-C. Il fit emprisonner Jérémie et se révolta contre Nabuchodonosor, qui lui fit crever les yeux, et l'emmena prisonnier. Avec lui finit le royaume de Juda.

**sédentaire** [*dan-tè-re*] adj. (lat. *sedentarius ;* de *sedere,* être assis). Qui demeure ordinairement assis : *un bureaucrate trop sédentaire.* Qui sort peu, qui reste ordinairement chez soi : *en vieillissant on devient sédentaire.* Fixe, attaché à quelque lieu : *Philippe le Bel rendit le Parlement sédentaire. Vie, emploi sédentaire,* qui se passe, qui s'exerce dans un même lieu. *Milit.* Se dit des troupes qui ne changent pas de garnison : *garde nationale sédentaire.* ANT. **Nomade.**

**sédentairement** [*dan-tè-re-man*] adv. D'une manière sédentaire : *vivre sédentairement.*

**sédentaires** [*dan-tè-re*] n. m. pl.. Sous-ordre d'annélides polychètes, renfermant les serpules, térébelles, etc., toutes formes qui vivent dans des tubes cornés membraneux, boueux ou calcaires, qu'ils sécrètent eux-mêmes. (Ce mot s'oppose à *errants,* autre groupe d'annélides comprenant les formes qui sont vagabondes.) S. un *sédentaire.*

**sédentarité** [*dan*] n. f. Etat d'une personne qui a une vie sédentaire. Le fait d'être sédentaire.

**séderbande** [*dèr*] ou **séder-bande** n. f. Plate-bande dans une pièce d'ébénisterie à compartiments.

**Séderon,** ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 54 kil. de Nyons, sur le Méauge ; 590 h. Apiculture. — Le cant. a 18 comm. et 5.470 h.

**sedet æternumque sedebit,** mots lat. signif. : *Il est assis et restera assis éternellement,* mots de Virgile (*Enéide,* VI, 617), appliqués au supplice infligé à Thésée aux Enfers. En expiation de sa vie errante, ce héros, aux Enfers, était condamné à rester éternellement assis.

**Sedgemoor,** plaine d'Angleterre (comté de Somerset), entre Bridgewater et Kingsverton, arrosée par la rivière Carey. Le duc de Monmouth y fut battu et pris par les troupes de Jacques II, en 1685.

**Sedgley,** v. d'Angleterre (Stafford) ; 17.200 h. Houille.

**sedia gestatoria** [*sé-di-a-jès-ta*] n. f. (express. ital., signif. *chaise à porteurs*). Chaise sur laquelle on porte le pape, dans certaines cérémonies.

**sédier** [*di-é*] n. m. Nom des magnaneries, dans quelques départements.

**Sédillot** (Emmanuel), orientaliste français, né à Montmorency (1777-1832). — Son fils, LOUIS-PIERRE-EUGÈNE-AMÉLIE, né et m. à Paris (1808-1875), se consacra lui-même à l'histoire orientale ; auteur d'une *Histoire des Arabes.*

**Sédillot** (Charles-Emmanuel), chirurgien français, né à Paris, m. à Sainte-Menehould (1804-1883) ; membre de l'Académie des sciences en 1872 ; auteur d'un traité de médecine opératoire.

**sédiment** [*man*] n. m. (lat. *sedimentum ;* de *sedere,* être assis). Dépôt qui se forme dans un liquide où des substances sont en suspension. Dépôt naturel, généralement lent, formé par les mers, les cours d'eau, les organismes ou le vent : *sauf les émissions éruptives, tous les dépôts qui se sont produits sur l'écorce primitive du globe sont des sédiments.*

**sédimentaire** [*man-tè-re*] adj. De la nature du sédiment : *dépôts sédimentaires.*

**sédimentation** [*man-ta-si-on*] n. f. Formation de sédiments ; progression lente d'un dépôt.

**sédimenteux, euse** [*man-teû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature des sédiments.

**sediole** n. f. (ital. *sediola*). Petite voiture italienne à une seule place.

**séditieusement** [*si-eu-ze-man*] adv. D'une manière séditieuse.

**séditieux, euse** [*si-eû, eu-ze*] adj. et n. (lat. *seditiosus*). Qui excite une sédition, ou y prend part : *une populace séditieuse ; le chef des séditieux.* Enclin à la sédition : *esprit séditieux.* Qui y porte : *discours séditieux.*

**sédition** [*si-on*] n. f. (lat. *seditio*). Emeute populaire ; révolte contre la puissance établie : *les séditions furent nombreuses à Byzance.*

**séditionner** [*si-o-né*] v. a. Mettre en sédition : *séditionner les ouvriers d'une ville.*

**Sedlitz** (tch. **Sedlice**), village de Tchécoslovaquie (Bohême), près de Tœplitz ; 200 h. Eaux purgatives.

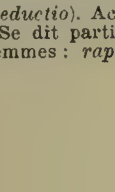
Sédria.

**sédor** n. m. *Pêch.* Tramail à prendre le saumon, tendu dans un lac. Nom d'une espèce de gille.

**sédria** n. f. Gilet des officiers indigènes des régiments de tirailleurs algériens.

**séducteur, trice** [*duk*] n. (lat. *seductor, trix*). Personne qui séduit, fait tomber en faute. Se dit particulièrement de celui qui séduit des femmes ou des filles. Adj. Qui fait tomber en erreur, en faute : *discours séducteur. L'esprit séducteur,* le démon.

**séductible** [*duk*] adj. Susceptible d'être séduit.

**séduction** [*duk-si-on*] n. f. (lat. *seductio*). Action de séduire : *séduction de témoins.* Se dit particulièrement de l'action de séduire les femmes : *rapt de séduction.* Attrait qui a quelque chose d'irrésistible : *la séduction du pouvoir. Esprit de séduction,* démon.

**séduire** v. a. (du lat. *seducere,* conduire à l'écart. — Se conj. comme *conduire.*) Faire tomber en erreur ou en faute, par ses insinuations, ses exemples. Suborner, corrompre : *séduire les témoins.* Faire perdre à une femme, à une fille sa vertu, son innocence : *séduire une jeune fille.* Plaire par quelque attrait : *ses manières m'ont séduit.*

**séduisant** [*zan*], **e** adj. Qui séduit, charme, persuade : *air séduisant ; offres séduisantes ; homme séduisant, femme séduisante.*

**séduisante** [*zan-te*] n. f. Etoffe dont la chaîne est en soie grenadine, et la trame en fantaisie.

**sédum** [*dom'*] ou **sédon** n. m. *Bot.* V. ORPIN.

**Sée** (la) petit fleuve côtier de la Manche ; il descend du Bocage normand, passe près d'Avranches, et se perd dans la baie du mont Saint-Michel ; 60 kil.

**Sée** (Germain), médecin français, né à Ribeauvillé, m. à Paris (1818-1896) ; clinicien remarquable, il a écrit des ouvrages sur la *dyspepsie,* l'*épilepsie,* la *phtisie bacillaire,* les *affections nerveuses,* etc.

**Seebach,** comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 2.850 h. Carrières de gravier.

**Seeberg,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; Fromageries. Ateliers de constructions mécaniques.

**Seeger** (Alan), poète américain, né à New-York en 1888, m. au champ d'honneur à Belloy-en-Santerre en 1916. Ses *Poèmes,* écrits pendant la guerre, sont d'une grande noblesse de pensée, et d'un pittoresque coloré.

**Seeland** [*sé-lan'd'*], la principale terre de l'archipel danois, dans la mer Baltique ; 950.000 h. Elevage. Ch.-l. *Copenhague.*

**Seeley** (Sir John Robert), historien anglais, né à Londres, m. à Cambridge (1834-1895) ; auteur de : *Courte histoire de Napoléon Ier, l'Expansion de l'Angleterre.*

**Seen,** comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 2.910 h. Agriculture, viticulture.

**Seengen,** comm. de Suisse (cant. d'Argovie), sur le lac de Hallwil ; 1.350 h. Manufacture de tabacs, polissage de pierres pour l'horlogerie ; objets de paille.

**Sées** [*sé*] (jadis *Séez*), ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 20 kil. d'Alençon ; sur l'Orne ; 3.980 h. (*Sagiens*). Ch. de f. Et. Evêché. Cathédrale gothique (XIIIe s.). Palais épiscopal du XVIIIe siècle. Toiles, tannerie. — Le cant. a 13 comm., et 7.760 h.

**Seevergem,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), près de l'Escaut ; 1.300 h.

**Séez,** comm. de la Savoie, arr. et à 30 kil. de Moûtiers ; 1.200 h. Amiante ; anthracite.

**séfirot** ou **sephirot** [*ro*] n. m. (en hébreu *splendeur*). Nom donné par les cabalistes aux dix puissances (ou verbes) par le moyen desquelles Dieu a créé le monde.

**Séfis** ou **Séfévis,** dynastie persane qui régna du XVe au XVIe siècle. Les Séfis, issus du cheikh Séfi, qui vivait au XVe siècle, propagèrent définitivement en Perse la doctrine chiite. Ils eurent de longues guerres avec la Turquie, et furent renversés par un aventurier de race turque, Nadir-chah.

**Sefrou,** v. du Maroc septentrional, dans le pays de protectorat français, et dans la plaine du Saïs, à 22 kilom. dans le S. de Fez et à la base du plateau méridional ; 10.000 hab. Tisserands et fabricants de babouches, culture des vergers qui entourent la ville, commerçants en relations avec les montagnards du pays calcaire, tout proche.

**ségala** n. f. Terre où l'on sème du seigle.

**ségala** n. m. (de *ségala,* terre à seigle). Nom donné, dans la partie sud du Massif Central, aux régions de roches cristallines et d'eaux vives où poussent le seigle, le genêt et la bruyère. (Les ségalas, cristallins et siliceux, s'opposent aux *causses,* calcaires et dénudés ; on en trouve dans le Rouergue, l'Albigeois, etc. : *le plateau de Sidobre est un ségala.*)

**Ségalas** [*las*] (Annaïs MÉNARD, dame), femme de lettres française, née et m. à Paris (1814-1895). Elle a écrit des romans et de délicates poésies : *les Algériennes, Enfantines,* etc.

**Segalauni,** peuple de la Gaule ancienne, habitant sur la rive gauche du Rhône, le territoire qui forme le canton de Valence (Drôme).

**Segantini** (Giovanni), peintre paysagiste italien, né à Arco, m. à Schafberg (1858-1899), interprète lumineux des cimes et des glaciers de l'Engadine. Il procédait par touches séparées, sous forme de raies parallèles (*divisionnisme*).

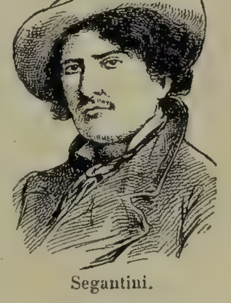
Segantini.

**ségarié** n. m. *Pêch.* Portion de la manche des filets constituant le ganguy, dont les mailles ont de grandes dimensions.

**Segelsem,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 1.670 h.

**Ségeste** [*jès-te*], v. de l'anc. Sicile, ruinée par Agathocle ; auj. *Alcamo.* Restes d'un magnifique temple de Cérès, d'ordre dorique. (Hab. *Ségestains.*)

**ségestrie** [*jès-tri*] n. f. Genre d'arachnides aranéides renfermant des araignées cylindriques à livrée brune ou violacée, dont la morsure est venimeuse mais peu dangereuse. (Une espèce est commune en France, et vit sous les pierres, les écorces d'arbres, dans le creux des murs, etc.)

**Ségesvar** [*sé*] ou **Sighisoara,** v. de Roumanie (Transylvanie), sur le *Seges* ; 12.000 h. Cotonnades ; vins.

**ségétal, e, aux** adj. (du lat. *seges, etis,* moisson). Qui croît dans les champs de blé.

**ségétière** n. m. Nom d'un travail de grandes dimensions, servant à la pêche dans les grands fonds, et notamment dans la Méditerranée.

**Seghers** ou **Seeghers** (Gérard), peintre flamand, né à Anvers (1589-1651), auteur de : *le Mariage de la Vierge, Saint François en extase.*

**Seghers** (Daniel), peintre flamand, dit *le Jésuite d'Anvers,* né et m. à Anvers (1590-1661). Il peignait des guirlandes de fleurs.

**Séglien,** comm. du Morbihan, arr. et à 20 kil. de Pontivy ; 2.100 h.

**segment** [*sègh-man*] n. m. (lat. *segmentum ;* de *secare,* couper). *Géom.* Portion de figure définie. Portion de cercle, comprise entre un arc et sa corde. Portion de colonne, limitée par une surface courbe et un ou deux plans sécants : *segment sphérique.* (V. la partie encycl.) Bague élastique métallique servant de garniture aux pistons des moteurs à explosion. *Zool.* Chacun des anneaux du corps d'un annelé ou d'un articulé.

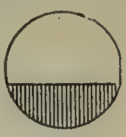
Segment de cercle.

— ENCYCL. *Segment de cercle* ou *segment circulaire.* Un segment de cercle est la portion de cercle comprise entre une corde et l'arc qu'elle sous-tend. On obtient son aire en la considérant comme la différence ou la somme entre le secteur qui comprend le même arc et le triangle ayant pour base la corde du segment et pour sommet le centre du cercle,

*Segment sphérique.* Un segment sphérique est la portion de sphère comprise entre deux plans sécants parallèles, ou encore entre un plan sécant et la calotte qu'il détache. Un segment sphérique équivaut à la somme d'une sphère qui aurait pour diamètre la hauteur du segment et de deux cylindres qui auraient pour hauteur commune la moitié de la hauteur du segment et pour bases les deux bases du segment.

**segmentable** [*sègh-man*] adj. Qui peut être partagé en segments.

**segmentaire** [*sègh-man-tè-re*] adj. Qui est formé de plusieurs segments : *organes segmentaires.*

**segmentation** [*sègh-man-ta-si-on*] n. f. Division par segments, fractionnement.

**segmenter** [*sègh-man-té*] v. a. Couper, partager en segments.

**Segnia,** tribu berbère de l'Algérie, divisée en douars situés à 50 kilom. environ au S. de Constantine. Les Segnia ont conservé la langue de leurs ancêtres.

**segno** [*gn* mll.] n. m. (mot ital. signif. *signe*). *Musiq. Al segno,* au signe, locution qui, sur les partitions, indique qu'on doit reprendre le morceau à partir du signe indiqué.

**Ségobriges,** anc. peuple de la Gaule, d'origine ligurienne. Ils habitaient le territoire de Marseille avant l'arrivée des Phocéens. S. un *Ségobrige.*

**Ségoffin** (Jean-Victor-Joseph-Ambroise), sculpteur français, né à Toulouse en 1867 ; auteur de *Suppliante, l'Homme et la Misère humaine, la Danse sacrée,* etc.

**Segond** (Paul), chirurgien français, né et m. à Paris (1851-1912), connu pour ses travaux de gynécologie et ses procédés opératoires.

**Segond-Weber** (Mme). V. WEBER.

**Segontia,** auj. **Siguenza,** v. de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise. Pompée et Métellus y livrèrent à Sertorius une bataille indécise, en 75 av. J.-C.

**Segonzac** [*zak*], ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 13 kil. de Cognac ; 2.270 h. (*Segonzacois*). Ch. de f. Eaux-de-vie. — Le cant. a 15 comm., et 12.260 h.

**Segonzac** (Edmond-Marie-René, marquis **de**), né à Cuy (Oise), en 1868 ; officier français, explorateur de la Côte d'Ivoire et surtout du Maroc.

**Segor** (autref. *Bala*), v. anc. de la Palestine, près de la mer Morte (actuellement *Ghor-Zafich*).

**Segorbe** v. d'Espagne (Valence), sur le Merviedro ; 8.500 h. Ancien château.

**Ségou,** v. d'Afrique (Soudan), cap. du Bambarra, sur le Niger, et résidence du roi Ahmadou ; 9.000 h. Prise par le colonel Archinard en 1890.

**Ségovie** [*vî*], v. d'Espagne (Vieille-Castille), ch.-l. de la prov. de son nom ; 14.000 h. (*Segovains* ou *Ségoviens*). Aqueduc construit par Trajan. Alcazar, ancienne forteresse maure. Vieilles murailles. Cathédrale (XVIe s.). Draps. — La prov. a 171.000 h.

**Ségoviens** [*vi-in*], peuple des Alpes Cottiennes, au temps de la conquête romaine.

**ségrairie** [*grè-rî*] n. f. (de *ségrais*). Possession d'un bois par indivis avec l'Etat ou avec des particuliers. Ce bois lui-même.

**ségrais** [*grè*] n. m. (du lat. *secretum,* mis à part). Bois isolé, qu'on exploite à part.

**Segrais** [*grè*] (Jean REGNAULT **de**), poète français, né et m. à Caen (1624-1701) ; il fut le secrétaire de Mme de La Fayette. Auteur du roman de *Bérénice,* et surtout d'*Eglogues* célèbres, écrites dans un style aimable et naturel. Quelques-unes de ses *Odes* témoignent d'ailleurs d'un certain souffle.

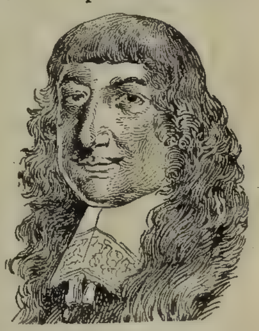
Segrais.

**ségrayer** [*ghrè-ié*] n. m. Propriétaire d'un bois possédé par indivis.

**Segré,** ch.-l. d'arr. (Maine-et-Loire), sur l'Oudon, affl. de la Mayenne ; ch. de f. Et. : à 36 kil. d'Angers ; 4.130 h. (*Segréens*). Eglise Notre-Dame. Céréales, vins, bestiaux. — L'arr. a 5 cant., 61 comm. et 60.470 h. Le cant. a 15 comm. et 15.330 h.

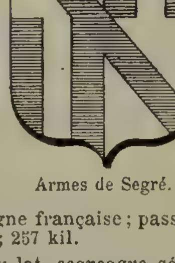
Armes de Segré.

**Sègre** (la), riv. d'Espagne (Catalogne), née dans la Cerdagne française ; passe à Lérida, et se jette dans l'Ebre ; 257 kil.

**ségrégatif, ive** adj. (du lat. *segregare,* séparer). Qui produit une ségrégation ; qui résulte d'une ségrégation.

**ségrégation** [*si-on*] n. f. (de *ségrégatif*). Action de séparer d'un tout, de mettre à part.

**ségrégativement** [*man*] n. m. D'une manière ségrégative.

**segue** [*sé-ghou-é*] n. m. (mot ital. signif. *suis*). *Mus.* S'emploie sur les partitions pour indiquer que l'on continue à exécuter ce qui suit, comme on a exécuté le passage précédent, bien que cela ne soit indiqué qu'en abrégé. *Segue l'aria*, *Segue l'allegro*, attaquer sans interruption l'air, l'allegro qui suit.

**séguedille** [*ghe-di, ll* mll., *e*] ou **seguidilla** [*ghou-i-di, ll* mll., *a*] n. f. (esp. *seguidilla*). En Espagne, courte composition métrique. Air populaire. Danse espagnole chantée, de mouvement rapide, à trois temps, avec accompagnement de guitare, de castagnettes, et à peu près analogue au boléro.

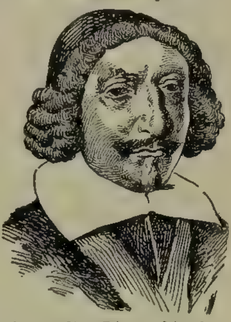

Chancelier Pierre Séguier.

**Séguier** [*ghi-é*] (Pierre), président à mortier au parlement de Paris, né et m. à Paris (1504-1580). Il contribua à empêcher l'introduction de l'Inquisition en France. — Son fils ANTOINE, président à mortier, ambassadeur à Venise, né et m. à Paris (1552-1624) ; — PIERRE, neveu du précédent, chancelier de France, né à Paris, m. à Saint-Germain-en-Laye (1588-1672). Il fut l'homme de confiance de Mazarin, et, plus tard, présida la cour de justice qui condamna Fouquet. Il prit une large part à la rédaction des *Grandes Ordonnances* ou *Code Louis*. Il fut l'un des fondateurs de l'Académie française ; — ANTOINE-LOUIS, parent des précédents, conseiller au parlement de Paris, né à Paris, m. à Tournai (1726-1792). Il se montra l'adversaire impitoyable des philosophes et des économistes. — ANTOINE-MATHIEU, fils du précédent, magistrat, né et m. à Paris (1769-1848). Il fut chargé d'instruire le procès du maréchal Ney devant la Chambre des pairs.

**Séguier** (Pierre), dit **Esprit Séguier,** chef camisard, né à Magestavols vers 1650, m. à Pont-de-Montvert en 1702. Il fut brûlé vif, après avoir essayé de sauver les Cévenols que l'archiprêtre du Chayla envoyait aux galères.

**Séguin** (Marc), ingénieur français, né et m. à Annonay (1786-1875). On lui doit l'invention de la chaudière tubulaire. Correspondant de l'Académie des sciences (1845).

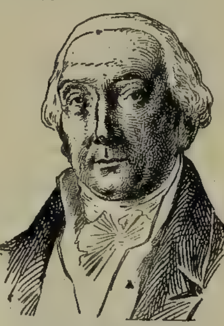

Louis-Philippe de Ségur.

**Séguinière (La),** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 5 kil. de Cholet, sur la Maine ; 1.420 h. Lingerie.

**Ségur,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 38 kil. de Millau ; 1.610 h. Forges ; fromageries.

**Ségur** (Philippe-Henri, marquis **de**), maréchal de France, né et m. à Paris (1724-1801). Il se signala aux batailles de Raucoux et de Lawfeld. — Son fils, LOUIS-PHILIPPE, diplomate et historien, né et m. à Paris (1753-1830). On lui doit un remarquable *Tableau historique et politique de l'Europe de 1786 à 1806*, et des *Mémoires, Souvenirs et Anecdotes*. — PHILIPPE-PAUL, fils du précédent, général et historien français, pair de France, né et m. à Paris (1780-1873). On lui doit une intéressante *Histoire de Napoléon et de la Grande Armée en 1812* et un curieux ouvrage posthume : *Histoire et Mémoires*. — PIERRE, marquis **de Ségur,** historien français, parent des précédents, né à Paris, m. au château de Villiers (près de Poissy) (1853-1916) ; membre de l'Académie française en 1908 ; auteur de : *le Maréchal de Ségur, le Tapissier de Notre-Dame, Mademoiselle de Lespinasse*. Historien net et fin.

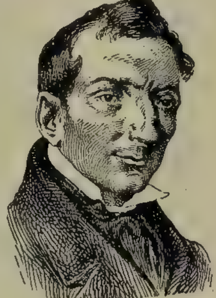

Philippe-Paul de Ségur.

**Ségur** (Sophie ROSTOPCHINE, comtesse **de**), femme de lettre française, née à Petrograd, m. à Paris (1799-1874), auteur de nombreux et estimables ouvrages pour l'éducation de la jeunesse : *les Mémoires d'un âne, les Malheurs de Sophie, Un bon petit diable, l'Auberge de l'Ange-Gardien*, etc. Son style est naturel, simple, et souvent charmant. Elle était fille du gouverneur de Moscou qui incendia cette ville, en 1812, pour en chasser les Français.

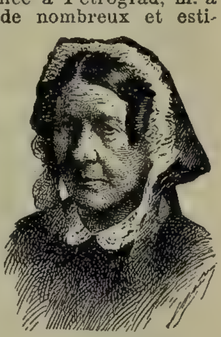

Comtesse de Ségur.

**Segura** (la), fl. d'Espagne (Murcie), s'écoulant dans la Méditerranée ; 240 kil.

**se habla espanol** (mots espagn. signif. : *On parle espagnol*). Phrase que l'on inscrit sur la devanture d'une boutique, etc., pour indiquer qu'on peut y trouver une personne parlant l'espagnol.

**seiche** [*sè-che*] ou **sèche** n. f. (du gr. *sepia*). Genre de mollusques céphalopodes.

— ENCYCL. Les seiches sont des animaux mous, ovales, pourvus de bras sessiles armés de ventouses et de bras tentaculaires rétractiles ; leur coquille intérieure (*sépion* ou *os de seiche*) est crétacée et placée sous la peau du dos. Les seiches, répandues dans toutes les mers, se nourrissent de poissons et de crustacés ; elles rejettent à volonté une substance noire (*sépia*), qui trouble l'eau, et leur permet d'échapper à leurs ennemis. Cette substance, solidifiée, est employée pour la fabrication des couleurs et de l'encre de Chine. L'os de seiche sert à divers usages, et on le donne aux oiseaux en cage pour s'aiguiser le bec.

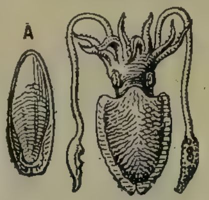

Seiche : A, os de seiche.

**seiche** [*sè-che*] n. f. Variation du niveau de l'eau, que l'on observe dans le Léman et dans d'autres lacs : *les seiches se produisent en général au moment des orages*.

**Seiches** [*sè-che*], ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 30 kil. de Baugé ; 1.360 h. Ch. de f. Orl. Vignobles. — Le cant. a 13 comm., et 9.150 h.

**Seïd,** esclave de Mahomet, qui le premier ajouta foi à la mission du Prophète. Son nom, francisé par Voltaire (*Séide*), est devenu le synonyme du dévouement aveugle et fanatique.

**séide** [*sé-i-de*] n. m. (de *Seïd*, n. pr.). Sectateur aveuglément dévoué, fanatique.

**Seidel** (Henri), littérateur et poète allemand, né à Berlin (1842), m. en 1906, auteur de contes et nouvelles qui se distinguent par leur charme poétique et une grande acuité d'observation : *le Roi des roses, Feuilles au vent*, etc.

**séidisme** [*dis-me*] n. m. Fanatisme des séides.

**seigle** [*sè-gle*] n. m. (lat. *secale*). Genre de graminées, dont la tige est plus longue et plus brune que celle du froment : *le seigle s'accommode des terres pauvres*. Grain de cette graminée : *un hectolitre de seigle. Seigle ergoté*, seigle atteint d'ergot.

— ENCYCL. Le seigle (*secale*) est une céréale précieuse, car il a l'avantage de venir là où le blé ne pourrait être cultivé et de supporter des climats rigoureux. On distingue le seigle commun ou d'hiver (*secale cereale*) et le seigle de la Saint-Jean. On sème en septembre-octobre en terrain bien ameubli ; les soins culturaux (roulage, sarclage) sont les mêmes que pour le froment ; la récolte se fait en juillet. Bien qu'elle soit moins blanche que celle du froment, la farine de seigle est panifiable et donne un pain bis qui se conserve longtemps frais ; on en fait également une colle très adhésive, que l'on utilise souvent mélangée de dextrine. La paille du seigle est utilisée pour le paillage des chaises, la confection des paillasses ; on en fait encore des liens pour attacher la vigne à l'échalas.

Le seigle est sujet à diverses maladies, dont la plus redoutable est l'ergot.

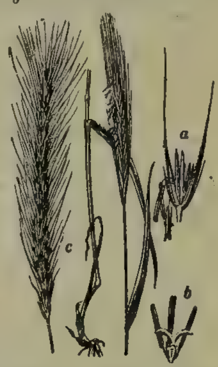

Seigle : *a*, épillet ; *b*, fleur isolée ; *c*, épi mûr.

**seigleux** [*sè-gleû*] adj. m. *Blé seigleux*, nom, dans l'Oise, du méteil.

**Seigne** (COL DE LA), col des Alpes, sur la frontière franco-italienne, au S.-S.-O. du Mont-Blanc (2.512).

**Seignelay,** ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 13 kil. d'Auxerre ; 1.150 h. Ch. de f. P.-L.-M. Corderie. — Le cant. a 11 comm., et 6.860 h.

**Seignelay** [*sè-gne-lè*] (Jean-Baptiste COLBERT, marquis **de**), né et m. à Paris (1651-1690), fils de Colbert et ministre de la marine qu'il porta à un haut degré de puissance.

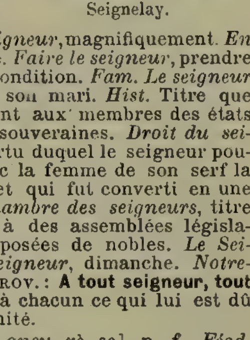

Seignelay.

**seigneur** [*sè*] n. m. (du lat. *senior*, plus âgé). Possesseur d'un fief, d'une terre : *seigneur d'une ville*. Personne noble, de haut rang : *les seigneurs de la cour*. Titre d'honneur, donné parfois aujourd'hui en plaisantant. Titre que l'on donne aux grands personnages dans la tragédie classique. *Par ext.* Propriétaire, maître absolu : *être maître et seigneur chez soi. Vivre en seigneur*, magnifiquement. *En grand seigneur*, avec luxe. *Faire le seigneur*, prendre des airs au-dessus de sa condition. *Fam. Le seigneur et maître d'une femme*, son mari. *Hist.* Titre que l'on donnait collectivement aux membres des états généraux et des cours souveraines. *Droit du seigneur*, droit féodal en vertu duquel le seigneur pouvait exiger de passer avec la femme de son serf la première nuit de noces, et qui fut converti en une prestation pécuniaire. *Chambre des seigneurs*, titre donné dans certains pays à des assemblées législatives, exclusivement composées de nobles. *Le Seigneur*, Dieu. *Jour du Seigneur*, dimanche. *Notre-Seigneur*, Jésus-Christ. PROV. : **A tout seigneur, tout honneur,** il faut rendre à chacun ce qui lui est dû d'après son rang, sa dignité.

**seigneuresse** [*sè-gneu-rè-se*] n. f. *Féod.* Femme possédant un fief. (Peu us,).

**seigneuriage** [*sè*] n. m. Tout droit d'un seigneur. Droit que le roi percevait sur la fabrication des monnaies.

**seigneurial, e, aux** [*sè*] adj. Qui appartenait à un seigneur : *les droits seigneuriaux*. Qui donnait l'exercice des droits appartenant à un seigneur : *terre seigneuriale*.

**seigneurie** [*sè-gneu-rî*] n. f. (de *seigneur*). Droit, puissance, autorité d'un seigneur. Territoire sur lequel s'étendait cette autorité. Titre d'honneur des anciens pairs de France, des membres de la chambre des lords en Angleterre, etc. (dans ce sens prend une majuscule). *Votre Seigneurie a bien voulu...* Gouvernement de la république de Venise : *l'illustrissime seigneurie*.

**seigneurifier** [*sè-gneu-ri-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Faire un seigneur de ; donner le titre de seigneur à.

**seigneuriser** [*sè-gneu-ri-zé*] v. a. Faire ou nommer seigneur.

**Seignobos** (Charles), historien français, né à Lamastre (Ardèche) en 1854, auteur de : *le Régime féodal en Bourgogne, Histoire de la civilisation, Histoire politique de l'Europe contemporaine*, etc.

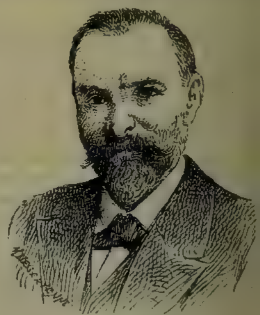

Seignobos.

**Seilhac** [*sè, ll* mll., *ak*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 14 kil. de Tulle ; 1.500 h. (*Seilhacois*). Ch. de f. Le cant. a 9 comm., et 13.270 h.

**seille** [*sè, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *situla*). Seau, et en général grand récipient quelconque en bois ou en toile. (Syn. SEILLEAU, SEILLOT.)

**Seille** [*sè, ll* mll., *e*] (la), riv. de Lorraine, qui arrose Dieuze, affl. de la Moselle à Metz ; 128 kil.

**Seilles** [*sè, ll* mll., *e*], comm. de Belgique (Liége), arr. de Huy ; 3.370 h. Fer, zinc, pierres.

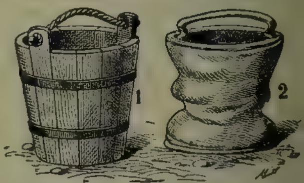

Seilles : 1. En bois ; 2. En toile.

**seillette** [*sè, ll* mll., *è-te*] n. f. Petite seille, petit vase en forme de seau.

**Seillière** (baron *Ernest-Antoine-Aimé-Léon*), écrivain français, né à Paris en 1866 ; membre de l'Académie des sciences morales en 1914 ; auteur de pénétrantes études critiques où il a mis en valeur les effets du mysticisme et de l'impérialisme.

**seillon** [*sè, ll* mll.] n. m. (de *seille*). Petit baquet peu profond, dont on se sert pendant les soutirages pour recueillir le vin qui s'égoutte du robinet. Vaisseau de bois, à anses, dans lequel on transporte des prairies à la ferme le lait provenant de la traite des vaches.

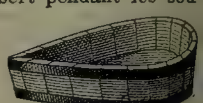

Seillon.

**seime** [*sè-me*] n. f. Fente qui se forme au sabot du cheval : *les seimes occasionnent la boiterie*.

— ENCYCL. La seime est une fente qui se manifeste à la paroi du sabot, dans le sens des fibres en partant de la couronne. Si elle n'est examinée et soignée dès le début, elle peut devenir grave ; elle se manifeste non seulement par une fente plus ou moins profonde, mais encore par une boiterie spéciale.

Les causes de cette affection sont prédisposantes ou occasionnelles ; les sabots à corne mince et qui manquent d'élasticité dans leur région postérieure sont prédisposés aux seimes quartes (seimes de la région du quartier). Chez les chevaux de gros trait, sujets aux blessures de la couronne par les crampons de fer du pied opposé, on observe assez fréquemment les seimes des pinces (seimes se dirigeant vers la pince).

Lorsqu'un animal est atteint de seime, il faut l'immobiliser, appliquer des cataplasmes émollients autour du sabot après avoir paré la seime et fait des frictions vésicatoires pour activer la poussée d'une corne de remplacement. On prévient la seime en entretenant souple la corne des pieds par application d'un onguent au goudron et surtout par une ferrure rationnelle qui empêche le resserrement des talons.

**sein** [*sin*] n. m. (du lat. *sinus*, pli). Partie du corps humain, depuis le bas du cou jusqu'au creux de l'estomac : *presser quelqu'un contre son sein*. Poitrine d'une femme : *avoir le sein découvert*. Chacune des mamelles de la femme : *donner le sein à un enfant*. Siège de la conception, utérus : *elle l'a porté dans son sein. Par ext.* Partie interne : *dans le sein de la terre. Fig.* Milieu où un fait se produit : *vivre au sein des grandeurs*. Ame, cœur, pensée : *déposer un secret dans le sein d'un ami. Prendre le sein*, commencer à teter. *Donner le sein à un enfant*, lui donner à teter. *Le sein de Dieu*, le paradis. *Le sein d'Abraham*, lieu de repos où étaient les âmes des justes de l'ancienne loi avant la venue du Christ. *Le sein de l'Eglise*, la communion de l'Eglise catholique. *Le sein d'une voile*, partie proéminente d'une voile qui est gonflée par le vent. ALLUS. LITTÉR. : **Couvrez ce sein que je ne saurais voir.** Dans *Tartufe* (III, 2), paroles que Tartufe adresse à Dorine. On les cite pour caractériser une pudeur hypocrite.

**Sein** [*sin*] (ÎLE DE), sur la côte du Finistère, à laquelle la relie une chaussée rocheuse : 1.000 h. Séjour légendaire des prétendues druidesses. Pêcheries.

**Sein** (RAZ DE), partie de la mer comprise entre l'île de Sein et la *pointe du Raz*. (V. RAZ.)

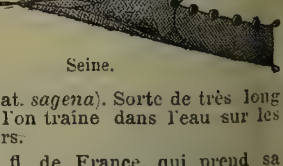

Seine.

**seine** [*sè-ne*] ou **senne** [*sè-ne*] n. f. (lat. *sagena*). Sorte de très long filet à manche, que l'on traîne dans l'eau sur les fonds de sable réguliers.

**Seine** [*sè-ne*] (la), fl. de France, qui prend sa source près de Saint-Germain-Source-Seine, dans la Côte-d'Or, par 471 m. d'alt., et se jette dans la Manche après un cours de 800 kil., dont la dernière partie, en aval de Charenton, est allongée par de nombreux méandres. Elle arrose les départ. suivants : Côte-d'Or, Aube, Seine-et-Marne, Seine, Seine-et-Oise, Eure, Seine-Inférieure. Elle baigne : Châtillon-sur-Seine, Bar-sur-Seine, Méry, où elle devient navigable, Troyes, Nogent-sur-Seine, Montereau, Melun, Corbeil, Paris, Mantes, Caudebec où remonte le mascaret, Elbeuf, Rouen, et se termine entre Le Havre et Honfleur. Ses principaux affl. sur la riv. dr. sont : l'Aube, la Marne, l'Oise, grossie de l'Aisne, sur la riv. g. : l'Yonne, le Loing, l'Essonne et l'Eure grossie de l'Iton. La Seine, rivière régulière et tranquille, a été aménagée de manière à constituer une admirable voie navigable, où le trafic, de Paris à la mer, est particulièrement intense.

**Seine** (DÉPART. DE LA), départ. formé d'une partie du Parisis (Ile-de-France) ; préf. *Paris*; ch.-l.

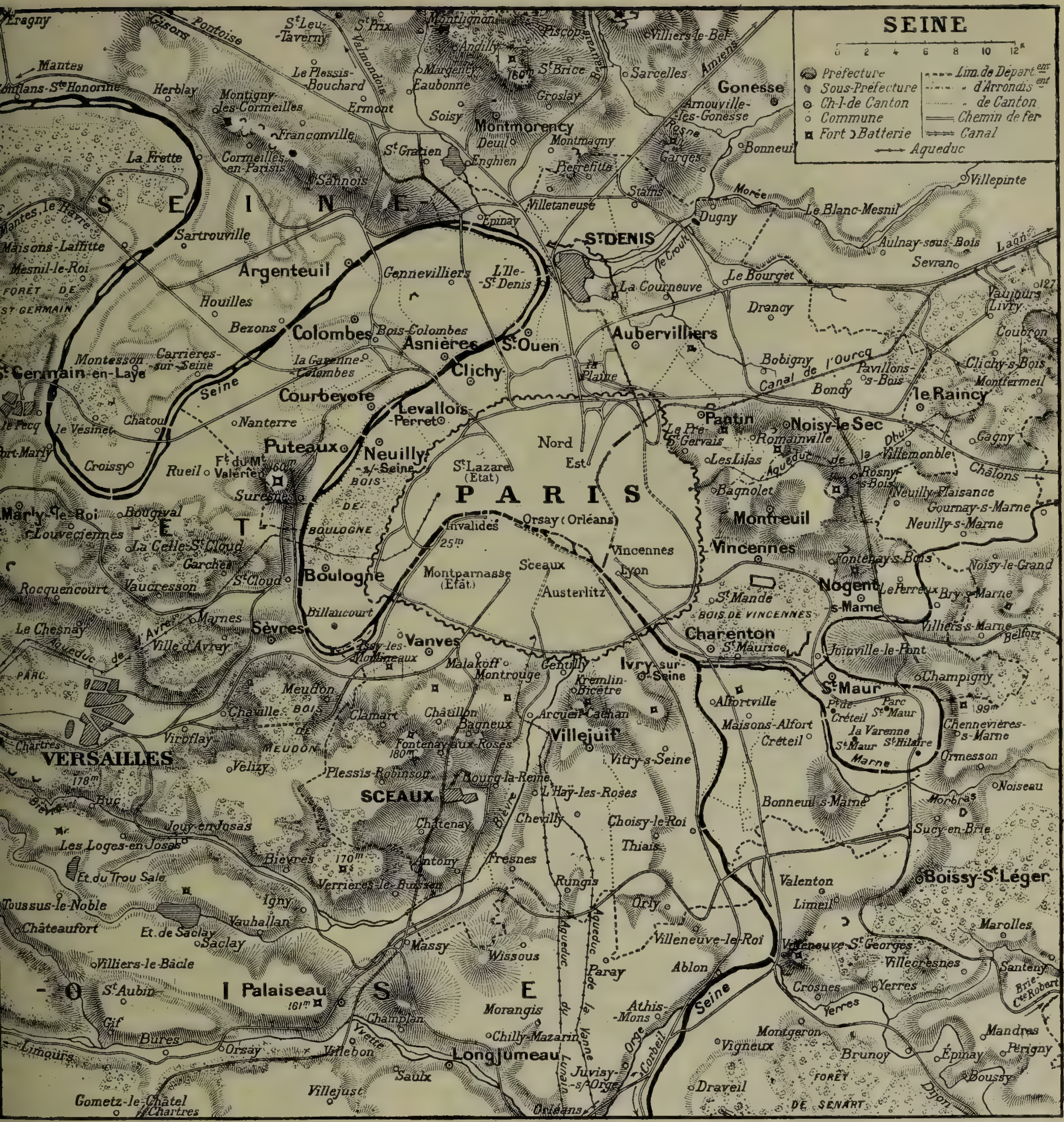
SEINE
0 2 4 6 8 10 12 K
Préfecture
Sous-Préfecture
Ch.-l.-de Canton
Commune
Fort Batterie
Lim. de Départ ent
d'Arrondis ent
de Canton
Chemin de fer
Canal
Aqueduc
PARIS
Nord
Est
St Lazare (Etat)
Invalides
Orsay (Orléans)
Montparnasse (Etat)
Sceaux
Austerlitz
Vincennes
Lyon
St DENIS
Argenteuil
Colombes
Asnières
St Ouen
Clichy
Courbevoie
Levallois-Perret
Puteaux
Neuilly-s/-Seine
Aubervilliers
Pantin
Noisy-le-Sec
Montreuil
Vincennes
Nogent-s-Marne
Charenton
St Maur
Ivry-sur-Seine
Villejuif
Vanves
Boulogne
Sèvres
Suresnes
SCEAUX
VERSAILLES
Palaiseau
Longjumeau
Montmorency
Gonesse
Le Raincy
Boissy-St Léger
St Germain-en-Laye
Seine
Marne
Bois de Boulogne
Bois de Vincennes
Forêt de Sénart
S E I N E - E T - O I S E

d'arr. *Saint-Denis* et *Sceaux;* 3 arr., 42 cant., 80 comm., 4.628.691 h. 2e, 3e, 4e et 5e corps d'armée; cour d'appel et archevêché à Paris. Ce dép. doit son nom au fleuve qui l'arrose. L'agriculture et l'industrie y sont merveilleusement développées, en raison du grand rôle économique de la capitale.

**Seine-et-Marne** (DÉPART. DE), départ. formé d'une partie de l'Ile-de-France et d'une partie de la Champagne ; préf. *Melun;* s.-préf. *Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Provins;* 5 arr., 29 cant., 534 comm., 380.000 h. 5e corps d'armée ; cour d'appel de Paris, évêché à Meaux. Ce départ. doit son nom aux deux rivières qui l'arrosent. Le départ. est surtout agricole : blé, betterave, forêts. Les industries dérivées du règne végétal (distilleries, sucreries, chocolaterie, etc.), sont les plus prospères.

**Seine-et-Oise** (DÉPART. DE), départ. formé d'une partie de l'Ile-de-France; préf. *Versailles;* s.-préf. *Corbeil, Etampes, Mantes, Pontoise, Rambouillet;* 6 arr., 40 cant., 692 comm., 1.137.500 h., 2e, 3e, 4e et 5e corps d'armée; cour d'appel de Paris, évêché de Versailles. Ce départ. doit son nom aux deux rivières qui l'arrosent. Il possède de nombreuses carrières, et des industries variées: porcelaine, meunerie, papeteries, etc.

**Seine-Inférieure** (DÉPART. DE LA), départ. formé d'une partie de la Normandie (pays de Caux et de Bray); préf. *Rouen;* s.-préf. *Dieppe, Le Havre, Neufchâtel, Yvetot;* 5 arr., 55 cant., 759 comm., 880.671 h. 3e corps d'armée; cour d'appel et archevêché à Rouen. Ce départ. doit son nom au cours inférieur du fleuve qui l'arrose. Agricole dans le pays de Caux (blé, élevage, etc.), il possède, dans la vallée de la Seine et de ses affluents, des industries nombreuses : filatures, draps, papeteries, métallurgie, etc.

**seiner** [*sè-né*] ou **senner** [*sè-né*] v. n. Pêcher à la seine.

**seinette** ou **sennette** [*sè-nè-te*] n.f. Petite seine.

**seineur** ou **senneur** [*sè-neur*] n. et adj. Celui qui pêche à la seine.

**seing** [*sin*] n. m. (du lat. *signum*, signe). Autref., Signe tenant lieu de signature. Auj., Signature d'une personne sur un acte pour en attester l'authenticité : *le seing des témoins. Sous seing privé*, se dit d'un acte qui n'a point été passé devant un officier public, par opposition à *acte notarié*. V. ACTE et BLANC-SEING, à leur ordre alphab.

**séisme** [*sé-is-me*] n. m. (gr. *seismos*). Secousse plus ou moins violente imprimée au sol par un effort interne.

**séismique, séismologie, séismomètre,** etc. V. SISMIQUE, etc.

**seissette** [*sè-sè-te*] n. f. Sorte de blé tendre, qu'on appelle aussi *blé du Roussillon.*

**Seistan** ou **Sistan,** région de l'Asie centrale, entre la Perse et l'Afghanistan ; plaine sèche, dont le lac Hamoun occupe le fond ; 250.000 h.

**séité** n. f. (du lat. *se*, soi). *Scolast.* La qualité du soi.

**Seix,** comm. de l'Ariège, arr. et à 18 kil. de Saint-Girons ; 3.100 h.

**seizain** [*sè-zin*] n. m. (de *seize*). Drap de laine qui se fabriquait anciennement dans le midi de la France, et était destiné particulièrement à l'exportation pour le Levant. Adjectiv. : *drap seizain. Littér.* Pièce de seize vers. *Métrol. anc.* Quart d'écu.

**seizaine** [*sè-zè-ne*] n. f. Nombre de seize ou environ : *une seizaine de francs.* Petite corde dont les emballeurs font usage. Espace de seize jours ; salaire ou indemnité que l'on paye tous les seize jours.

**seize** [*sè-ze*] adj. num. (lat. *sexdecim*). Quinze plus un : *seize personnes.* Seizième : *Louis seize.* N. m. Seizième jour du mois : *le seize septembre.* Seizième partie d'une aune.

**Seize** (les), nom donné aux délégués des seize quartiers de Paris pendant la Ligue. Ils se signalèrent par leurs violences, et beaucoup d'entre eux, plutôt que d'accepter Henri de Navarre, roi hérétique et relaps, défendirent la candidature de l'infante fille de Philippe II. Mais la ligue « française » l'emporta aux états généraux sur la ligue « espagnole », tournée en ridicule par la *Satire Ménippée.*

**seize-cent** n. m. Syn. de SEIZAIN.

**seizième** [*zè*] adj. num. ord. Qui occupe un rang marqué par le nombre seize : *le seizième jour du mois.* Qui est contenu seize fois dans un tout : *la seizième partie de l'unité.* N. : *être le, la seizième.* N. m. Seizième partie d'un tout. N. f. Série de six cartes de même couleur qui se suivent sans aucune interruption, et qui comptent seize points, au jeu de piquet. *Mus.* Intervalle de seize degrés.

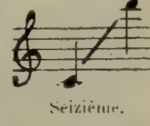
Seizième.

**seizièmement** [*zè, man*] adv. En seizième lieu.

**Séjan** (Ælius Sejanus), ministre de Tibère, né à Volsinie, auj. *Bolsène*, m. à Rome, étranglé, en l'an 31, sur l'ordre même de Tibère, pour avoir cherché, par toutes sortes de machinations criminelles, à parvenir au pouvoir suprême.

**séjour** n. m. (de *séjourner*). Fait de rester plus ou moins longtemps dans un lieu : *faire un séjour à la campagne.* Lieu où l'on habite un certain temps : *séjour enchanteur. Céleste séjour*, ciel, Olympe, paradis. *Noir, sombre, ténébreux, infernal séjour*, les Enfers. *Bête de séjour*, bête qui, étant malade, doit rester à l'écurie.

**Séjour** (Victor), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1821-1874) ; auteur de drames à grand spectacle : *l'Argent du Diable, le Fils de la nuit.*

**séjournement** [*man*] n. m. Action de séjourner.

**séjourner** [*né*] v. n. (du lat. *sub*, sous, et *diurnum*, jour). Demeurer quelque temps dans un lieu : *séjourner à Paris, en province.* Stationner, être stagnant : *endroit où l'eau séjourne.*

**sel** [*sèl*] n. m. (lat. *sal*). Substance dure, friable sèche, soluble et d'un goût âcre, employée comme

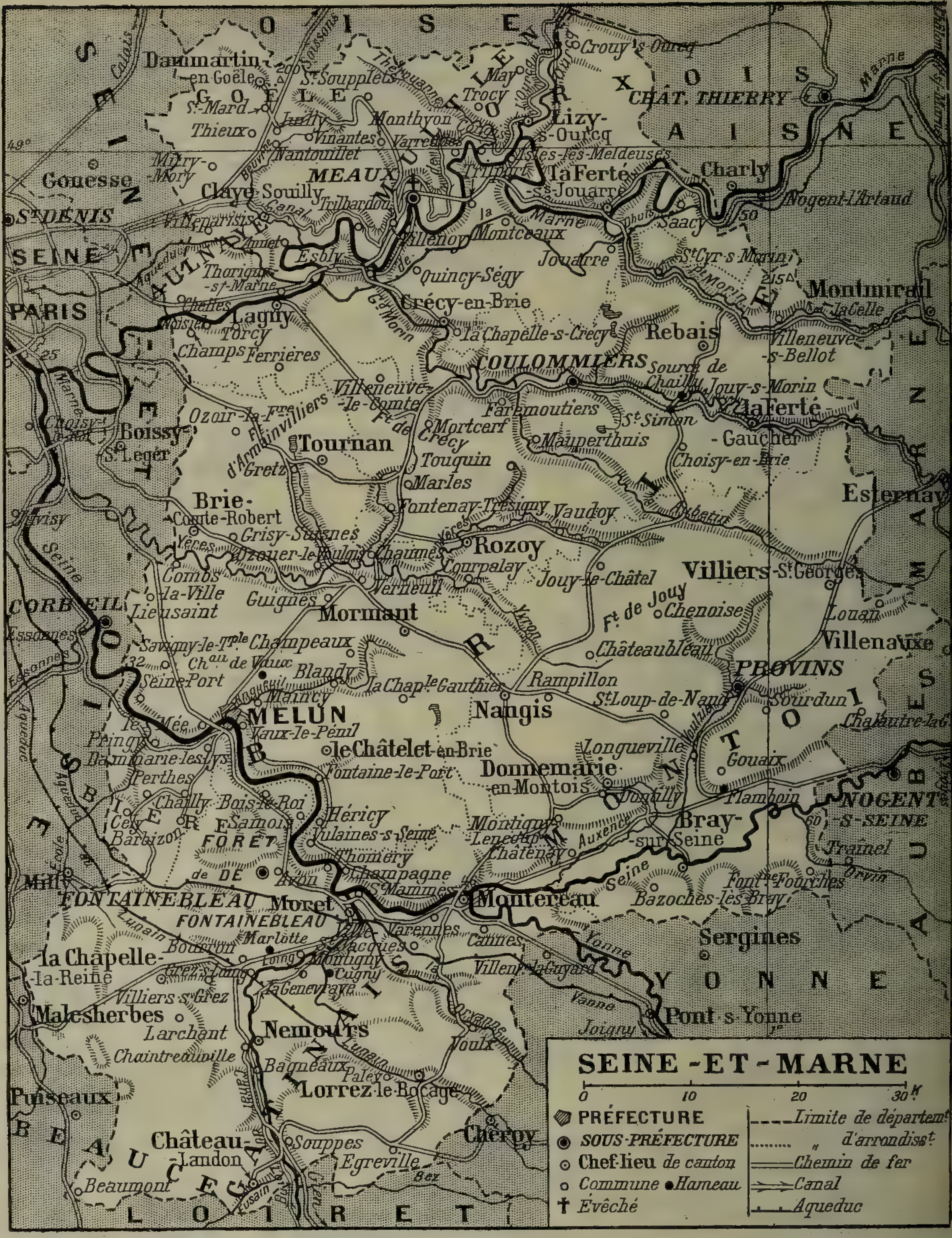
SEINE-ET-MARNE
0 10 20 30 K
PRÉFECTURE
SOUS-PRÉFECTURE
Chef-lieu de canton
Commune ●Hameau
† Évêché
Limite de départemt
„ d'arrondisst
Chemin de fer
Canal
Aqueduc
O I S E
S E I N E
SEINE
PARIS
S.t DENIS
Gonesse
Dammartin-en-Goële
Thieux
Mitry-Mory
Claye-Souilly
MEAUX
Lizy-s-Ourcq
Crouy-s-Ourcq
CHÂT. THIERRY
A I S N E
La Ferté-s-Jouarre
Charly
Nogent-l'Artaud
Jouarre
Quincy-Ségy
Crécy-en-Brie
Lagny
Torcy
Champs
Ferrières
COULOMMIERS
Rebais
Montmirail
Villeneuve-s-Bellot
La Ferté-Gaucher
Jouy-s-Morin
Choisy-en-Brie
Farmoutiers
Mortcerf
Tournan
Ozoir-la-Fre
Boissy-S.t Léger
Brie-Comte-Robert
Rozoy
Jouy-le-Châtel
Villiers-S.t Georges
Esternay
Mormant
CORBEIL
MELUN
le Châtelet-en-Brie
Nangis
Donnemarie-en-Montois
PROVINS
Villenauxe
NOGENT-S-SEINE
Bray-sur-Seine
Montereau
FONTAINEBLEAU
FORÊT DE FONTAINEBLEAU
Moret
La Chapelle-la-Reine
Malesherbes
Nemours
Lorrez-le-Bocage
Château-Landon
Puiseaux
Chéroy
Sergines
Pont-s-Yonne
Y O N N E
L O I R E T
B E A U C E
A U B E
M A R N E

assaisonnement. *Sel gemme*, celui qu'on trouve cristallisé dans la terre. *Sel marin*, sel commun tiré de l'eau de mer. *Sel gris* ou *de cuisine*, sel marin mêlé d'impuretés. *Sel ammoniac*, chlorhydrate d'ammonium. *Sel d'Angleterre*, de *Sedlitz* ou *d'Epsom*, ou *de magnésie*, sulfate de magnésium. *Sel de Glauber*, sulfate de sodium. *Sel de saturne*, acétate de plomb cristallisé. *Sel de Seignette* ou *des tombeaux*, tartrate de potassium et de sodium. *Sel de Vichy*, bicarbonate de sodium. *Sel d'oseille*, bioxalate de potassium. *A la croque au sel*, sans autre assaisonnement que du sel. *Partager le pain et le sel avec quelqu'un*, recevoir ou donner l'hospitalité à quelqu'un (suivant la coutume russe), être son ami. *Fig.* Ce qu'il y a de fin, de vif dans la conversation ou dans un ouvrage d'esprit. *Au gros sel*, d'une gaieté grossière. *Chim.* Composé résultant de la substitution d'un métal à l'hydrogène dans un acide, N. m. pl. Sels volatils qu'on fait respirer pour ranimer les esprits : *flacon de sels.*

— Encycl. Le sel, connu de l'antiquité, était déjà le condiment le plus ordinaire des Grecs et des Romains, qui le considéraient comme l'une des offrandes les plus agréables aux dieux, en faisaient le symbole de l'amitié et, métaphoriquement, celui de la finesse et de la gaieté. Longtemps, en France, l'usage du sel fut entravé par les exigences de la *gabelle* (v. ce mot), mais il est aujourd'hui d'un usage universel.

Le sel ou chlorure de sodium, NaCl, se présente sous la forme de cristaux cubiques blancs, souvent agglomérés en trémies ; il est soluble dans l'eau. On le trouve abondamment dans la nature, soit sous forme de roches (sel gemme), comme à Wieliczka (Pologne) et à Cardona (Espagne), soit mélangé à des argiles, soit enfin à l'état de dissolution (eau de mer, sources salées : salines de Rosières, en Meurthe-et-Moselle).

Le sel contenu dans l'eau de mer est extrait par la méthode des marais salants (v. MARAIS) ; celui des sources est obtenu par concentration et évaporation des eaux salifères. Quant au sel gemme, il est exploité comme un minerai ordinaire, par des travaux d'abatage.

Pour l'obtenir pur, quelle que soit l'origine de son extraction, il faut le soumettre à des dissolutions et cristallisations répétées. Suivant son état de pureté, on le distingue en sel gris et sel fin.

Le principal usage du sel est de servir de condiment dans l'alimentation de l'homme (un adulte en consomme de 5 à 6 kilogr. par an) ; on l'emploie aussi dans l'alimentation des animaux domestiques. Il sert également à la conservation des viandes, poissons et légumes (salaisons).

L'agriculture l'utilise parfois comme amendement ; l'industrie chimique en tire de la soude, du chlore ; il sert à la préparation de l'acide chlorhydrique, du sulfate de sodium, etc. Il entre dans la composition de certains mélanges réfrigérants, et sert encore dans la préparation des pelleteries et la conservation des cuirs.

— *Fin.* Les sels de toute origine : indigènes, coloniaux ou étrangers, quel que soit l'usage auquel ils sont destinés, sont assujettis à un droit intérieur de consommation.

Les sels de provenance étrangère sont passibles, indépendamment de la taxe intérieure de consommation, d'un droit de douane. Les sels d'Algérie et des colonies et établissements français soumis au tarif métropolitain n'ont à supporter que la taxe de consommation ; les sels originaires des colonies françaises régies par des tarifs spéciaux sont passibles du droit de douane et de la taxe de consommation.

Sont affranchis de l'impôt : les sels destinés à l'exportation, à la pêche maritime française et aux salaisons de la marine, etc.

Aucun marais salant ne peut être établi qu'en vertu d'un arrêté du ministre des finances, appelé à fixer les conditions auxquelles doit satisfaire l'intéressé, afin d'assurer le recouvrement de l'impôt et de protéger tous les intérêts publics (douanes, domaines, guerre, marine, etc.) ou privés qui se trouvent engagés.

— *Chim.* Un acide est un composé hydrogéné dans lequel une partie au moins de l'hydrogène peut être remplacée par un métal. Le composé qui résulte d'une telle substitution est appelé *sel.* Ainsi l'acide sulfurique, $SO^4H^2$ donne avec le cuivre divalent un sel $SO^4Cu$, le sulfate de cuivre ; avec un métal monovalent, le sodium Na, par exemple, remplaçant l'hydrogène atome à atome, deux sels : $SO^4H\,Na$ et $SO^4Na^2$ ; le premier, qui renferme encore de l'hydrogène remplaçable, est dit *sulfate acide*, le second *sulfate neutre.*

**Sel (Le)**, ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 51 kil. de Redon ; 640 h. — Le cant. a 7 comm., et 6.550 h.

**sélacien, enne** [*si-in, è-ne*] adj. (du gr. *selakhos*, poisson cartilagineux). Qui a la peau cartilagineuse. N. m. pl. Sous-classe de poissons, renfermant tous ceux qui possèdent ce caractère : *les squales, les raies sont des sélaciens.* S. un *sélacien.*

**sélaginacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes gamopétales superovariées, dont le genre *sélagine* est le type. S. une *sélaginacée.*

**sélagine** n. f. Genre de sélaginacées, renferfermant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à fleurs groupées en corymbes, qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

**sélaginelle** [*nè-le*] n. f. Genre de lycopodiacées très voisines des lycopodes, mais qui ressemblent aux mousses par leur port : *on emploie la sélaginelle pour faire des bordures dans les serres.*

**sélam** [*lam'*] n. m. (de l'ar. *salam*, salut). Nom donné par les Orientaux à un bouquet de fleurs disposées de manière à exprimer une pensée, un sentiment secret.

**sélamlik** [*lam'*] n. m. Partie d'une maison turque, réservée aux réceptions, et d'où les femmes sont exclues. A Constantinople, sortie solennelle du sultan pour la prière du vendredi à la mosquée, accompagnée d'une parade militaire.

**sélandre** n. m. Navire de transport en usage au temps des croisades.

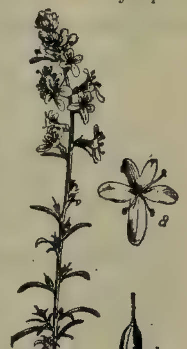

Sélagine : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**Selangor,** un des Etats de la péninsule de Malacca (Indochine), faisant partie de la Fédération malaise. Il est situé sur le détroit de Malacca, et peuplé de 294.000 h. Capit. *Kouala-Loumpour.*

**sélasphore** [*las-fo-re*] n. m. Genre de passereaux ténuirostres de la famille des trochilidés, vulgairement appelés *rubis*, et qui sont répandu dans le nord et le centre de l'Amérique.

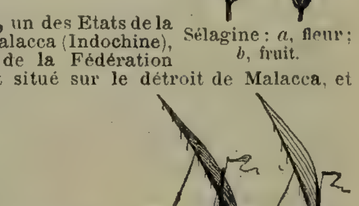

Sélandre.

**Selborne** (Roundell Palmer, lord), homme d'Etat anglais, né à Mixbury, m. à Petersfield (1812-1895) ; chef des libéraux-unionistes, il prit une part importante à la réforme judiciaire de l'Angleterre.

**Selby,** v. d'Angleterre (comté d'York), sur l'Ouse) ; 10.000 h. Belle église gothique, restes d'une abbaye bénédictine,

**Selden** [*dèn'*] (John), juriste anglais, né à Salvington, m. à Londres (1584-1654). Dans son chef-d'œuvre, *History of Tythes*, il combat très vivement la théorie du droit divin ; il a composé encore le *Mare clausum*, le *Table Talk*, etc.

**Seldjoukides** ou **Seldjoucides,** dynastie turcomane qui, du XIe au XIIIe siècle, occupa une place prépondérante dans l'Asie occidentale. Les Seldjoukides de Perse, dont le premier fut Toghrulbeg, régnèrent de 1060 à 1194 ; ceux du Kirman de 1041 à 1198 ; ceux d'Asie Mineure de 1087 à 1309. Tous furent activement mêlés aux grandes luttes des croisades.

**select** [*sé-lèkt'*] adj. (mot angl. signif. *choisi*). *Arg. boulev.* De premier choix, d'élite : *le monde select.* Ne change pas au fém. : *société select.* Au pl. : *des clubs selects ; des réunions selects.*

**Selectæ e profanis scriptoribus historiæ** (c.-à-d. *Choix d'histoires tirées des écrivains profanes*). Livre classique en usage dans les premières classes de latin, et composé par l'humaniste Heuzet 1727). [On dit par abrév. un *Selectæ.*]

**sélecteur** n. m. Sorte de cornue permettant de travailler les mattes pour en retirer du cuivre pur.

**sélecteur, trice** adj. Qui permet une sélection. *Ecran sélecteur*, se dit dans la photographie des couleurs d'un écran coloré qui ne livre passage qu'à des rayons déterminés. V. PHOTOCHROMOTYPOGRAPHIE et PHOTOGRAPHIE (des couleurs).

**sélectif, ive** [*lèk*] adj. Qui a rapport à la sélection : *méthode sélective.*

**sélection** [*lèk-si*] n. f. (du lat. *selectio*, par l'intermédiaire de l'angl. *selection*). Choix raisonné. *Biol.* Choix des individus avantagés pour perpétuer l'espèce. *Econ. rur.* Choix raisonné de reproducteurs, ayant pour but l'amélioration d'une race domestique. *Hist. nat. Sélection naturelle*, survivance des variétés les mieux adaptées dans les conditions considérées. *Sélection artificielle*, choix de reproducteurs, tendant à modifier ou améliorer les races.

— Encycl. *Biol.* Le principe de la *sélection* ou *rincipe de Darwin* est le moyen à l'aide duquel les larwinistes et néo-darwinistes expliquent la formaion des espèces et l'apparition des caractères de out ordre.

Pour Ch. Darwin, la sélection a pour cause la *oncurrence vitale* ou *lutte pour la vie*, dont Malthus vait signalé l'importance. Le fait de la survivance mplique nécessairement une adaptation plus ou noins parfaite aux conditions considérées ; les indiidus ainsi avantagés se perpétuent donc seuls. La élection naturelle exécute ainsi, d'une manière évilemment inconsciente et par le seul jeu de la conurrence vitale, ce que les éleveurs réalisent depuis ongtemps dans le but d'obtenir des races plus perectionnées. C'est aux faits de *sélection artificielle* ue Ch. Darwin emprunte ses arguments fondamenaux pour établir l'existence de la sélection naturelle dans le monde biologique.

De sérieuses critiques ont été dirigées contre le rincipe de la sélection.

Devant ces critiques, les néo-darwinistes se sont emandé si d'autres facteurs ne se combinaient pas la sélection pour expliquer la formation des esèces. Ces facteurs seraient :

La *sélection sexuelle*, qui tient compte des caracères sexuels secondaires et du dimorphisme sexuel, t en vertu de laquelle tout caractère individuel qui end un mâle plus fort et plus attrayant lui assure es femelles les plus vigoureuses, favorise sa desendance et tend à se fixer dans l'hérédité, mais eulement chez les mâles, ce caractère pouvant être nutile ou dangereux chez la femelle.

La *sélection des tendances*, dans laquelle la sélecion s'exercerait non sur une particularité définie, nais sur une tendance à acquérir cette particulaité. Or, la sélection des tendances n'existe pas, car a sélection ne peut évidemment qu'avoir une expresion anatomique ; autrement, elle n'est plus qu'une ure abstraction. (Y. Delage.)

La *sélection négative*, dans laquelle un organe levenu inutile ou même dangereux disparaît.

En résumé, comme le dit Pfeffer, la sélection ne eut créer les variations initiales, ni par conséquent es espèces ; elle se borne à upprimer les variations notalement désavantageuses, et à naintenir les caractères moyens le l'espèce.

**sélectionner** v. a. Faire ne sélection de : *sélectionner les graines.*

**sélectionneur, euse** S'emploie comme adj. syn. de sélecteur ou sélectif.

**sélectionisme** n. m. Doctrine biologique qui admet a sélection naturelle.

**sélectionniste** adj. Qui a rapport au sélectionnisme : *a théorie sélectionniste de Darvin a été combattue par de ombreux biologistes.*

**sélectivement** [*lèk-ti-venan*] adv. D'une façon sélective.

**sélencuprite** [*lan*] n. f. Séléniure naturel de cuivre.

**Selenga,** riv. de l'Asie rientale, tributaire du lac Baïkal. Elle baigne Selenghinsk et Verkhné-Oudinsk ; 1.205 kil.

**sélénhydrique** adj. Se lit d'un acide gazeux $H^2$ Se résultant de l'action de l'acide chlorhydrique sur les séléniures. Syn. hydrogène arsénié.

**séléniate** n. m. *Chim.* Sel de l'acide sélénique.

**sélénie** [*nî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères voisins des géomètres, renfermant des phalènes de taille moyenne répandues sur l'hémisphère boréal, et dont une espèce est assez commune en France.

**sélénié, e** adj. Qui contient du sélénium.

**sélénien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. (du gr. *selênê*, lune). Qui a rapport à la lune. N. m. Habitant supposé de la lune. (V. sélénite.)

**sélénieux** adj. Se dit de dérivés oxygénés du sélénium : *anhydride sélénieux* $SeO^2$ et *acide sélénieux* $SeO^3H^2$.

**sélénifère** adj. (de *sélénium*, et du lat. *ferre*, porter). Qui contient du sélénium.

**sélénipède** n. m. Genre d'orchidées, voisines des cypripèdes et dont les fruits aromatiques sont employés comme succédané de la vanille.

**sélénique** adj. (du gr. *selênè*, lune). *Astron.* Qui concerne la lune.

**sélénique** adj. (du gr. *selênè*, lune). *Chim.* Se dit d'un des acides du sélénium : *acide sélénique*, $SeO^4H^2$, liquide bouillant à 280°.

**sélénite** n. f. Sel de l'acide sélénieux.

**sélénite** ou **sélénien.** n. Habitant supposé de la lune.

**séléniteux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Qui contient du sulfate de calcium : *eau séléniteuse.*

**sélénium** [*om'*] n. m. Métalloïde qui existe dans la nature à l'état de séléniures métalliques.

— Encycl. La plus grande partie du sélénium s'extrait de la *zorgite*, séléniure naturel de plomb, que l'on trouve en assez grande quantité dans la république Argentine ; on la retire aussi des boues de la fabrication de l'acide sulfurique. Le sélénium, comme le soufre, se présente sous plusieurs états physiques différents : amorphe, vitreux, cristallisé rouge ou gris ; il a pour symbole Se, son poids atomique est 79,2, sa densité 4,4 ou 4,8 suivant son état physique ; le sélénium gris fond à 217° et bout à 688°. Il s'enflamme assez difficilement. Le sélénium a la propriété remarquable d'avoir une conductibilité électrique variant dans d'énormes proportions sous l'influence des radiations calorifiques et lumineuses, des rayons X, etc. C'est sur cette propriété que sont fondées de nombreux appareils permettant de déceler les radiations à distance (téléphonie sans fil, photographie de la parole, télévision), les phares à allumage automatique, etc.

**séléniure** n. m. Sel de l'acide sélénhydrique.

**sélénodonte** adj. (du gr. *selênê*, lune, et *odous, ontos*, dent). Qui a les dents à lobes en forme de croissant, en parlant des mammifères artiodactyles.

**sélénographe** n. m. Auteur d'une sélénographie.

**sélénographie** [*fî*] n. f. (du gr. *selênê*, lune, et *graphein*, décrire). Description ou carte de la lune.

**sélénographique** adj. Qui a rapport à la sélénographie.

**sélénolite** n. f. Oxyde naturel de sélénium.

**sélénose** [*nô-ze*] n. f. (du gr. *selênê*, lune). Lunule, tache blanche des ongles.

**sélénostat** [*nos-ta*] n. m. (du gr. *selênè*, lune, et *statos*, arrêté). *Physiq.* Instrument qui suit automatiquement la marche de la lune, ce qui permet d'observer cet astre sans déplacer la lunette.

**sélénotopographie** [*fî*] n. f. (du gr. *selênê*, lune, *topos*, lieu, et *graphein*, décrire). Description détaillée de la surface de la lune.

**sélénotopographique** adj. Qui a rapport à la sélénotopographie.

**Sélestat** (anc. **Schlettstadt),** ch.-l. d'arr. du Bas-Rhin, sur l'Ill ; 9.846 h. Ch. de f. Toiles métalliques, cotonnades, gants, papiers peints.

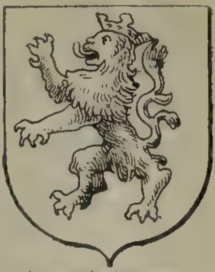
Armes de Sélestat.

**séleucide** n. m. Genre de passereaux dentirostres, renfermant des paradisiers propres à la Nouvelle-Guinée, à plumage d'un noir violacé velouté, et dont la dépouille est estimée en plumasserie.

**Séleucides,** dynastie fondée en Syrie par Séleucus Ier ; elle régna de 312 à 64 av. J.-C. Les Séleucides furent les principaux successeurs des rois de Perse, et fondèrent des villes nouvelles : Antioche, Séleucie.

**Séleucie,** v. de l'ancienne Asie, sur le Tigre, fondée en 307 par Séleucus Nicator ; capit. des Séleucides, puis des Parthes. Ruines près de Bagdad.

**Séleucus** [*kuss*] **Ier, Nicator,** général d'Alexandre, gouverneur de Babylone, fondateur, en 312 av. J.-C., de la dynastie des Séleucides en Syrie ; il fut vainqueur de Ptolémée à la grande bataille de Gaza ; m. en 280 av. J.-C. — Séleucus II, *Callinique*, roi de Syrie de 246 à 226 av. J.-C. Il fut fait prisonnier en combattant les Parthes, et mourut en captivité. — Séleucus III, *Céraunus*, roi de Syrie de 226 à 222 av. J.-C. Il périt empoisonné par un de ses généraux. — Séleucus IV, *Philopator*, roi de Syrie de 186 à 174 av. J.-C. Il fut assassiné par son ministre Héliodore. — Séleucus V, *Nicator*, roi de Syrie de 124 à 123 av. J.-C. Il figure dans la *Rodogune* de Corneille. — Séleucus VI, *Epiphane*, roi d'Antioche et de Syrie de 95 à 93 av. J.-C. Il périt dans une révolte des habitants de Mopsueste.

**self** n. et adj. (mot angl.). Particule signif. *de soi-même*, et équivalant à *auto*. *Bobines de self* ou *d'impédance*, bobines qui, dans la télégraphie sans fil, constituent des résistances intercalées dans les circuits pour régler la longueur d'onde.

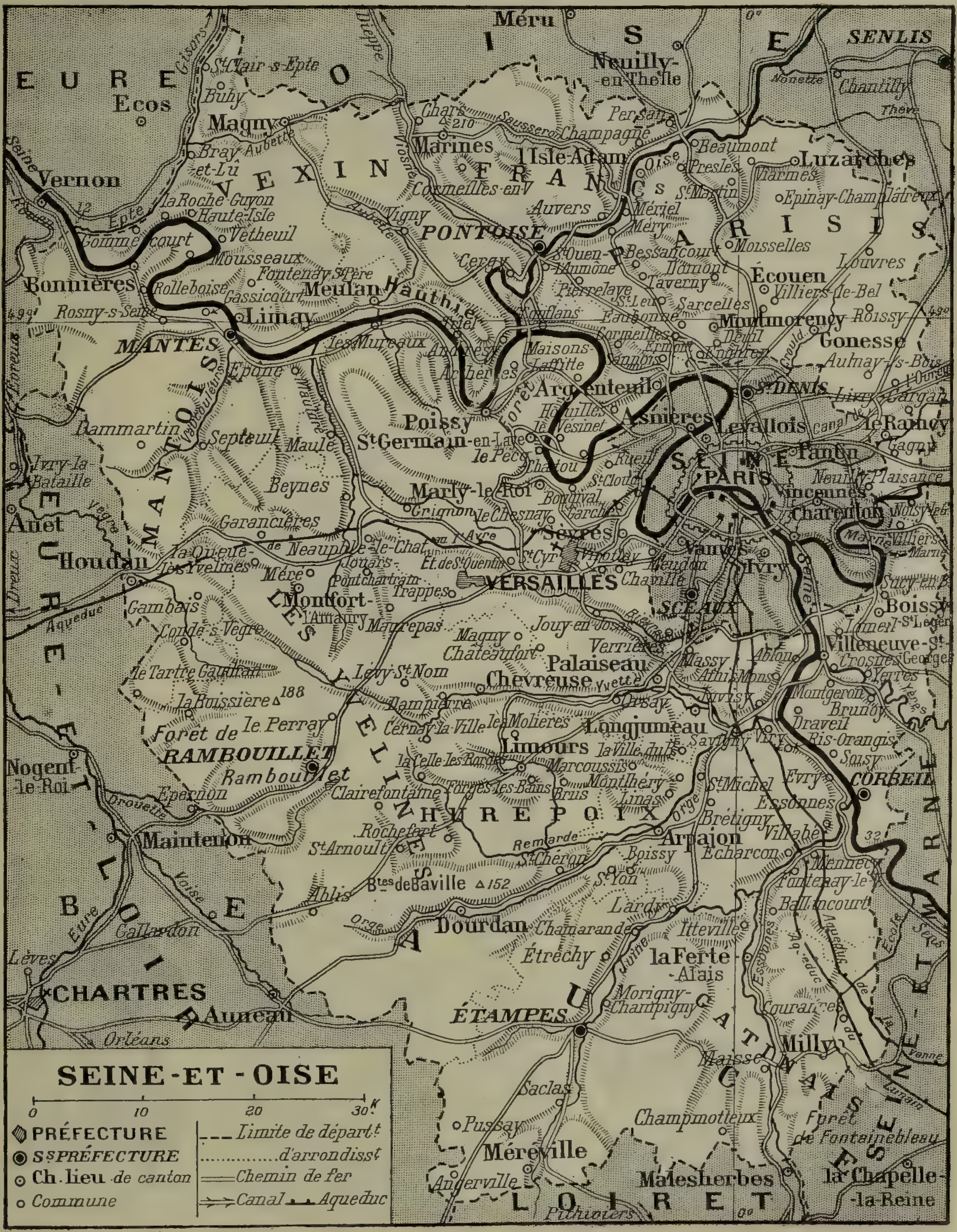
SEINE-ET-OISE

0
10
20
30 K
PRÉFECTURE
Sous-PRÉFECTURE
Ch.-lieu de canton
Commune
Limite de départt
d'arrondisst
Chemin de fer
Canal
Aqueduc
EURE
OISE
SEINE
PARIS
VEXIN
FRANÇAIS
PARISIS
MANTOIS
YVELINES
HUREPOIX
BEAUCE
EURE-ET-LOIR
LOIRET
GATINAIS
SEINE-ET-MARNE
SENLIS
Méru
Neuilly-en-Thelle
Chantilly
Luzarches
Ecos
St Clair-s-Epte
Magny
Marines
l'Isle-Adam
Beaumont
Vernon
Bray-et-Lû
La Roche-Guyon
Vétheuil
PONTOISE
Auvers
Ecouen
Montmorency
Gonesse
Bonnières
Limay
Meulan
MANTES
St Denis
Levallois
Asnières
Argenteuil
Poissy
St Germain-en-Laye
Marly-le-Roi
Sèvres
VERSAILLES
Vanves
Ivry
SCEAUX
Vincennes
Charenton
Anet
Houdan
Montfort-l'Amaury
Chevreuse
Palaiseau
Longjumeau
Boissy-St Léger
Villeneuve-St-Georges
Forêt de RAMBOUILLET
Rambouillet
Limours
Arpajon
CORBEIL
Nogent-le-Roi
Maintenon
Dourdan
La Ferté-Alais
Étréchy
CHARTRES
Auneau
ÉTAMPES
Milly
Méréville
Malesherbes
La Chapelle-la-Reine
Forêt de Fontainebleau
Pithiviers

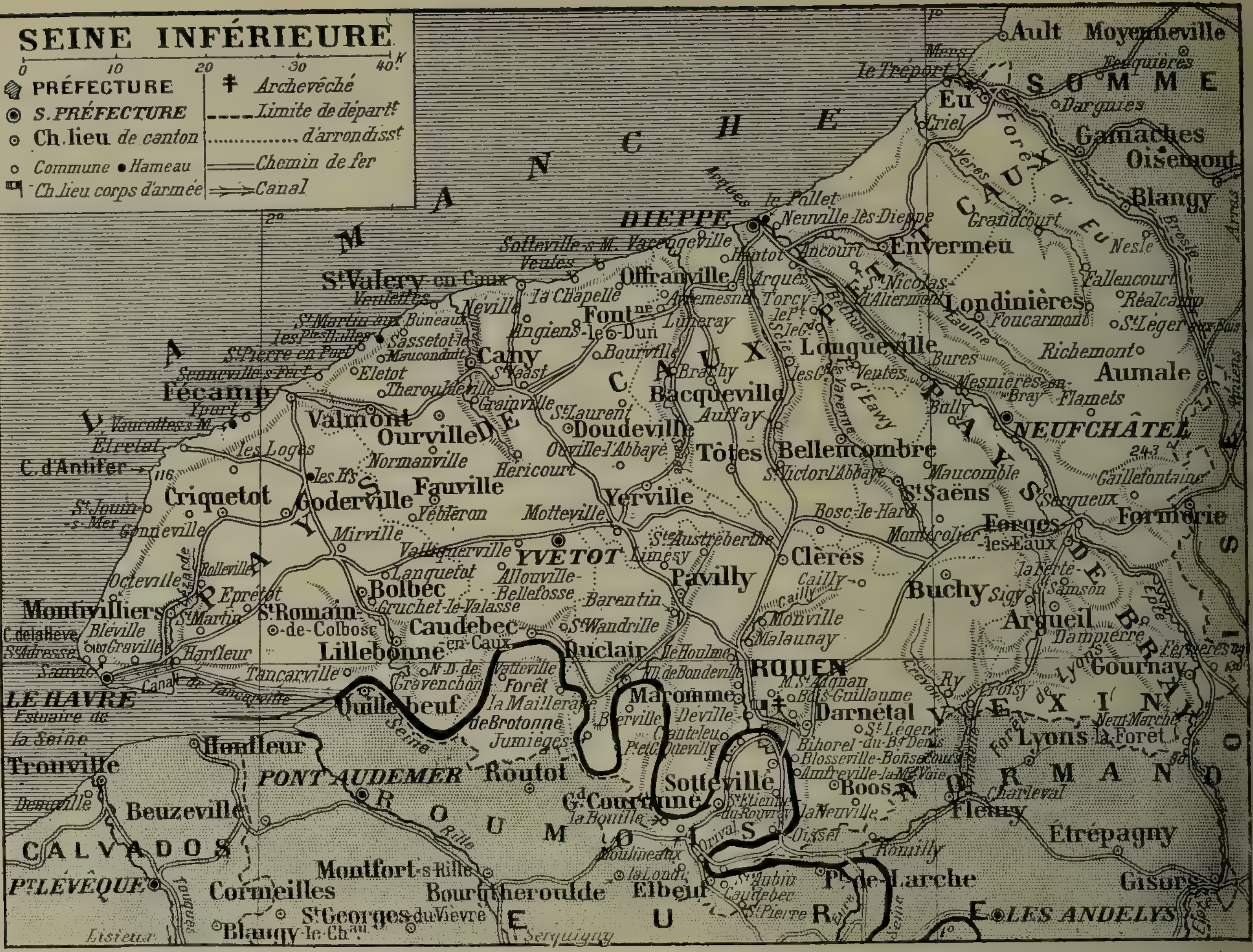

**self-acting** [*sèlf-ak-tin'gh'*] n. m. (mot angl. signif. *à effet automatique*). Sorte de mule-jenny perfectionnée, dont tous les mouvements sont automatiques, et que l'on emploie dans les métiers renvideurs.

**self-government** [*sèlf'-gho-vèrn-mèn't'*] n. m. (mot angl. signif. *gouvernement par soi-même*). Système anglais d'administration, dans lequel les citoyens n'abandonnent au pouvoir central que les affaires qui ont besoin d'être dirigées par des vues d'ensemble. Autonomie : *l'Irlande a obtenu le self-government.*

**self-help** [*sèlf'-hèlp'*] n. m. (loc. angl. signif. *aide-toi toi-même*). Action de ne compter que sur ses propres forces pour arriver à un résultat.

**self-induction** [*sèlf'-in-duk-si-on*] n. f. (mot angl. signif. *auto-induction*). *Elect.* Induction d'un courant sur son propre circuit.

— ENCYCL. Lorsqu'un courant passe dans un circuit, si l'on diminue ou si l'on augmente son intensité ou que l'on change son sens, il se développe dans le circuit un courant d'induction, qui a pour effet de retarder l'établissement du régime permanent; c'est là ce qu'on appelle *auto-induction* ou *self-induction.*

**self-made man** [*self'méd-mann*]. Expression anglaise signifiant: *un homme qui s'est fait-soi-même, un fils de ses œuvres.*

**Selgas y Carrasco** (José), poète espagnol, né à Murcie, m. à Madrid (1824-1882), auteur des recueils lyriques : *la Primavera, el Estio,* etc.

**Sélim Ier** [*lim'*], **le Féroce,** né et m. à Constantinople, sultan de 1512 à 1520. Il fit massacrer 40.000 chiites dans ses Etats, se rendit maître de l'Egypte, et entreprit en 1514 la conquête de la Perse. — SÉLIM II, *l'Ivrogne,* né en 1524, sultan de 1566 à 1574. Il s'empara de l'Yémen, mais sa flotte subit en 1571 la terrible défaite de Lépante. — SÉLIM III, sultan de 1789 à 1808. Il fit la guerre à l'Autriche, à la Russie, avec laquelle il conclut la paix de Jassy ; vit l'Egypte envahie par les Français, avec lesquels il traita en 1802 ; repoussa en 1807, avec le concours de l'ambassadeur français Sébastiani, une attaque de la flotte anglaise contre Constantinople. Il périt assassiné par les janissaires, révoltés par ses projets de réforme.

**séline** n. f. (du gr. *selênê,* lune). Etat dystrophique des ongles, dans lequel une partie du pigment disparaît, donnant naissance à des taches blanchâtres.

**Sélinonte,** anc. v. de Sicile, colonie mégarienne, sur la côte méridionale de l'île ; prise en 827 par les Sarrasins, qui la saccagèrent. Les ruines se voient aujourd'hui à *Torre di Polluce.* On y a retrouvé plusieurs temples, parmi lesquels le sanctuaire de Zeus se distinguait par ses dimensions colossales. Les métopes de Sélinonte sont un échantillon remarquable de la sculpture grecque archaïque.

**Selkirk,** comté d'Ecosse ; 23.000 h. Ch.-l. *Selkirk,* près de l'Ettrik-Water ; 8.500 h. Lainages, tissus.

**Selkirk** (MONTS), chaîne de montagnes de l'ouest du Dominion Canadien, située dans l'Etat de la Colombie britannique, et faisant partie du système des Rocheuses. Elle est couverte de magnifiques forêts et de glaciers. Point culminant : le mont Dawson (3.350 m.).

**Selkirk** (Alexandre), marin anglais, né à Largo (comté de Fife) [1676-1721]. Il se fit déposer dans l'île Juan-Fernandez, alors inhabitée, et y resta de 1703 à 1709. Ses aventures ont été utilisées par De Foë dans son *Robinson Crusoe.*

**Selkit,** la déesse Scorpion des anciens Egyptiens, protectrice des entrailles dans les embaumements.

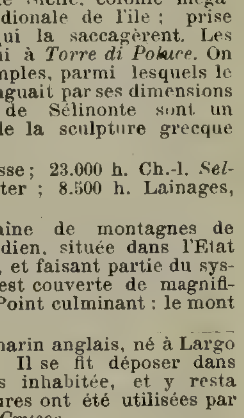
Selle de sculpteur.

**sellage** [*sè-la-je*] n. m. Action ou manière de seller : *le sellage d'un cheval.*

**sellaire** [*sè-lè-re*] adj. *Hist. nat.* Qui a la forme d'une selle.

**sellaïte** n. f. Fluorure naturel de magnésium.

**Sellasie** ou **Selasie** (en lat. *Sellasia*), v. de la Grèce ancienne (Laconie), au N. de Sparte, sur l'Œnus ou sur l'Eurotas. Victoire des Macédoniens sur les Spartiates (222 av. J.-C ).

**selle** [*sè-le*] n. f. (lat. *sella*). Sorte de siège que l'on met sur le dos du cheval pour la commodité du cavalier : *selle arabe. Selle anglaise,* selle dépourvue de battes aussi bien en avant qu'en arrière. *Selle de femme,* selle munie d'une sorte de croissant à l'arçon de devant, et qui n'a qu'un seul étrier ou sabot. Petit siège de cuir sur lequel s'assied le vélocipédiste. *Cheval de selle,* propre à être monté. *Fig. Etre bien en selle,* être affermi dans sa position. *Se remettre en selle,* se rétablir dans ses affaires. *Remettre en selle,* aider quelqu'un à reconquérir ses avantages perdus. *Pop. Demeurer entre deux selles, le cul à terre,* n'obtenir aucune des deux choses opposées auxquelles on prétendait. Garde-robe : *aller à la selle.* Evacuation par les voies naturelles : *selles abondantes.* Forte tablette de bois fixée à pivot à un axe mobile, sur un trépied, et sur laquelle le sculpteur place l'objet auquel il travaille. Etabli de tonnelier. Masse de bois, portée sur trois pieds, sur laquelle le charron place le moyeu d'une roue. Planche de blanchisseuse. Banc de bois sur lequel le parcheminier étend les peaux à poncer. Planche inclinée, recevant les feuilles de papier déjà soumises à la presse. *Bateau de selle,* bateau immobile et enchaîné, qui sert aux blanchisseuses sur un cours d'eau. Banc sur lequel on coupe les planches de terre pour en faire des carreaux. *Mar.* Escabeau sur lequel s'assied le calfat, et qui contient ses outils. Garniture de bois placée en avant des chouquets des bas mâts, pour recevoir les balancines des basses vergues. *Bouch.* et *cuis. Selle de mouton, d'agneau, de chevreuil, etc.,* partie de la bête qui s'étend de la première côte au gigot. *Fig. Selle à tous chevaux,* ressource banale, employée dans des cas très divers.

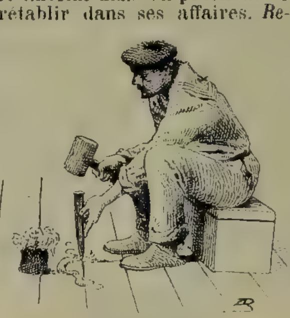
Selle de calfat.

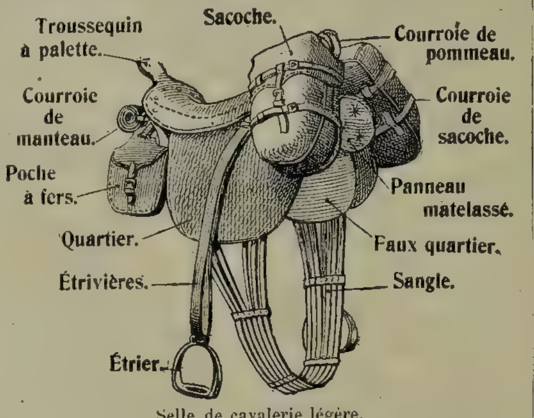

Selle de cavalerie légère.

— ENCYCL. *Techn.* La charpente de la selle se compose de deux arçons ou pièces de bois arquées, qui correspondent l'une au garrot du cheval, l'autre aux lombes, et qui sont liées ensemble par deux planchettes appelées *bandes.* Sous les arçons et les bandes se trouve un coussin, le *panneau.* Sur les arçons et les bandes se trouvent le faux siège, en toile matelassée, et le siège, en cuir. Aux bandes sont clouées deux pièces de cuir appelées *quartiers.* Les bandes portent en outre les étrivières, courroies auxquelles sont suspendus les étriers. La selle est maintenue sur le cheval à l'aide de sangles. La « selle pour dame » est disposée de telle sorte que l'amazone puisse s'asseoir commodément ; la selle à la fermière forme une espèce de fauteuil moelleux rembourré de plumes.

— *Archéol.* Les premières selles apparaissent dans l'armée romaine et byzantine, avec des arçons plus ou moins hauts. Vers le VIe siècle, les selles et les étriers deviennent d'un usage courant, et les formes se modifient peu jusqu'aux croisades. Ce sont des selles rases, sans ou presque sans arçons. Vers le IXe siècle, les arçons de devant et de derrière vont en s'élevant de plus en plus. La selle devient bientôt un siège composé de deux arçons cintrés et hauts, en fer à cheval, reliés par deux montants de bois assemblés et par de larges bandes de peau parallèles à ces deux montants. En Occident, la modification a porté surtout sur les arçons de devant, auxquels on adjoignit les grandes saillies, ou bâtis, destinées à protéger les genoux. En outre, on garnit le siège de cuir ou même on le façonna en pièces de rapport d'or, d'ivoire, de bois, etc. Les panneaux furent réunis au siège et bornés en avant par des quartiers ou les bâtis, en arrière par des bourrelets du troussequin. Telle était la selle française ancienne, encore en usage dans l'armée et dans les manèges (selle à piquer). La selle anglaise est moins parfaite. La selle turque a un troussequin surélevé et un grand arçon de devant. Les selles de femme s'appelaient autrefois *sambues,* et avaient la forme d'un bât. La selle avec une corne d'arçon, telle qu'on la fait aujourd'hui, existe seulement depuis le XVIe siècle.

**Selle,** petite rivière du nord de la France (dép. du Nord), affluent droit de l'Escaut, qui conflue à Denain après un cours de 112 kilom. Elle a donné son nom à une bataille anglo-américaine de la Grande Guerre, livrée à la fin de la campagne offensive de 1918, et qui doit être rattachée à la « deuxième bataille de Belgique ». Elle soude en quelque sorte la bataille franco-belge de Roulers (14-15 oct.) à celle de la Lys et de l'Escaut (20 oct-11 nov.). Livrée du 17 au 25 octobre par la 4e armée britannique (Rawlinson), elle a chassé les Allemands loin des rives de la Selle, conquis Le Cateau, Solesmes, et Le Quesnoy, et rejeté les 2e et 18e armées ennemies sur Landrecies et la forêt de Mormal.

**Selle-Craonnaise** (**La**), comm. de la Mayenne, arr. et à 27 kil. de Château-Gontier; 1.260h. Ch. de f. Et.

**sellée** [*sè-lé*] n. f. Rangée de carreaux disposés sur la selle.

**seller** [*sè-lé*] v. a. Mettre la selle sur le dos d'un cheval, d'un mulet, etc. : *seller sa monture.* ANT. **Desseller.**

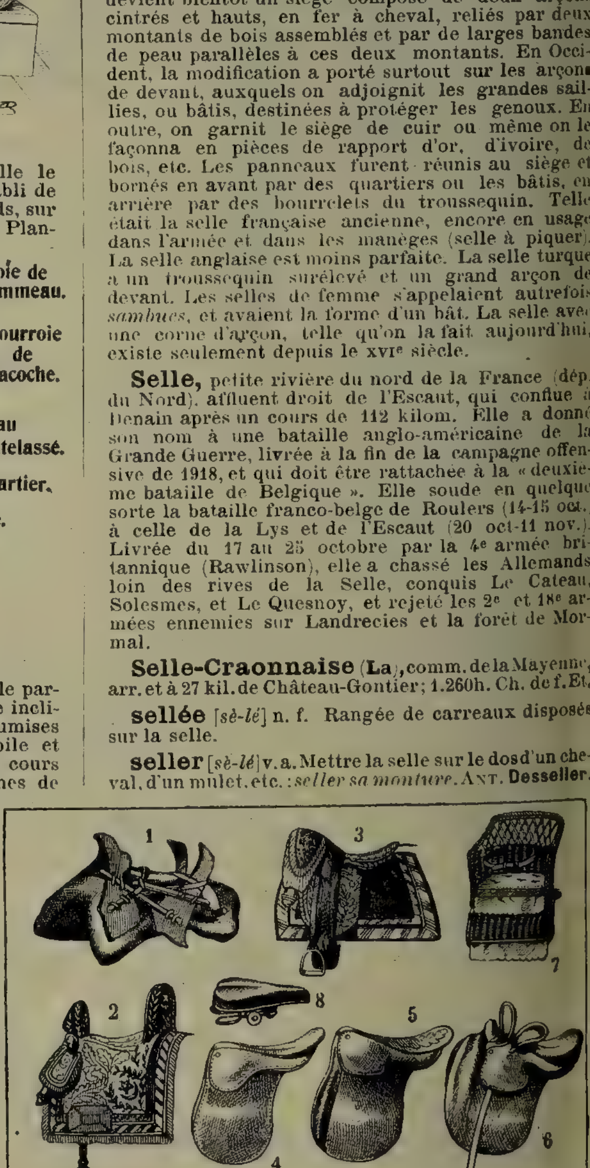

SELLES : 1. De chamelier arabe ; 2. De chef arabe ; 3. De général français ; 4. Anglaise ; 5. Française ; 6. De femme ; 7. A la fermière, pour enfants ; 8. De vélocipédiste.

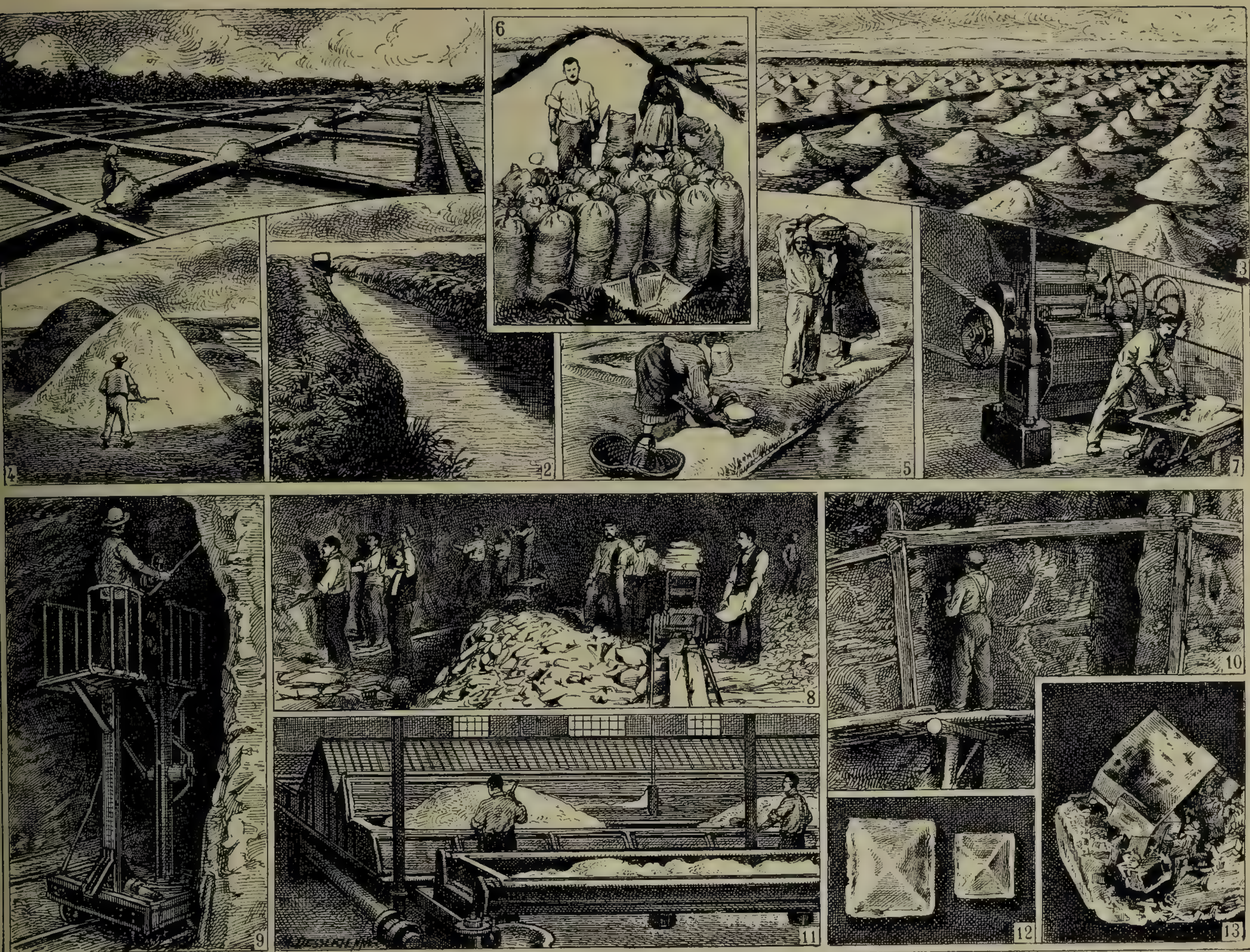

Sel : *Sel marin :* 1. Marais salant sur l'Atlantique ; 2. Vanne d'alimentation ; 3. Cristallisoirs ; 4. Deux mulons, dont l'un est recouvert de terre ; 5. Ramassage et transport ; 6. Mise en sacs ; 7. Moulin à cylindre pour le broyage du sel. *Sel gemme* · 8. Intérieur d'une mine de sel ; 9. Abatage du sel gemme à la perforatrice ; 10. Abatage par le moyen de l'eau sous pression ; 11. Cristallisoirs ; 12. Cristaux de sel (trémies) ; 13. Sel gemme.

**seller** [*sè-lé*] v. n. ou **se seller** v. pr. Se dit des terres argileuses qui durcissent à la surface : *les terres grasses sont sujettes à se seller.*

**sellerie** [*sè-le-rî*] n. f. Commerce, industrie du sellier. Lieu où l'on serre les selles et les harnais. Ensemble des selles et harnais d'une maison.

**Selles-Saint-Denis,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 14 kil. de Romorantin ; 1.230 h. Ch. de f.

**Selles-sur-Cher** [*chèr*], ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 18 kil. de Romorantin ; 4.080 h. Ch. de f. Orl. Chaux. — Le cant. a 8 comm., et 10.460 h.

**sellette** [*sè-lè-te*] n. f. (de *selle*). Petit siège de bois sur lequel on faisait asseoir un accusé pour lui faire subir un dernier interrogatoire avant l'application de la peine. *Fig. Tenir quelqu'un sur la sellette,* le questionner pour tirer de lui quelque chose qu'il voudrait tenir secret. Sorte de jeu d'enfants. Petite selle étroite qui fait partie du harnachement et supporte la dossière qui soutient les brancards. Coffre des décrotteurs. Partie d'une ancienne charrue, sur laquelle le timon est appuyé. Selle de calfat, sans fond. Petit siège à l'usage de certains ouvriers du bâtiment, et destiné à les soutenir devant une surface verticale. Petite selle de sculpteur. Crochet à l'aide duquel on transmet la pression au cylindre étireur d'un métier à filer. *Artill.* Pièce d'un avant-train qui porte la cheville ouvrière où on le rattache à l'arrière-train.

**sellier** [*sè-li-é*] n. et adj. m. Ouvrier, fabricant qui fait des selles, des harnachements, etc.

**Sellier** (Charles-Auguste), peintre français, né et m. à Nancy (1830-1882), peintre d'un talent attachant et lumineux (*le Lévite d'Ephraïm, Mort de Léandre.* portraits).

**Sellier** (Henri-Alfred), ténor français, né à Chatelcensoir (Yonne), m. à Paris (1849-1899). Il créa à l'Opéra *Polyeucte, Aïda, Sigurd.*

**Sellières,** ch.-l. de c. (Jura), arr. de Lons-le-Saunier ; 1.400 h. — Le cant. a 13 comm., et 6.000 h.

**sellinger** [*sè-lingh'-eur*] n. m. (mot angl. ; de *selling*, vendant). *Turf.* Cheval engagé ordinairement dans les courses où soit tous les chevaux soit le gagnant seulement sont à vendre pour une somme déterminée.

**selling-stake** [*sè-lin'gh-stèk*] n. m. (de l'angl. *selling*, vendant, et *stake*, enjeu). Course dans laquelle les chevaux engagés, ou seulement le gagnant, sont à vendre pour un prix déterminé.

**sellisterne** [*sèl-lis-tèr-ne*] n. m. (lat. *sellisternium*). *Antiq. rom.* Festin en l'honneur des déesses, dont on plaçait l'image sur des sièges, dans les temples.

**Selma,** v. des Etats unis d'Amérique (Alabama), sur l'Alabama ; 15.600 h. Ch.-l. du comté de Dallers. Commerce de coton et de bétail.

**Selmersheim** (Antoine-Paul), architecte français, né à Langres, m. à Paris (1840-1916) : exécuta de nombreuses restaurations de monuments historiques, notamment aux cathédrales de Paris et de Chartres. — Ses fils, Pierre Selmersheim, né à Paris en 1869, et Tony Selmersheim, né à Saint-Germain en 1871, comptent parmi les principaux promoteurs du style décoratif moderne.

**Selommes** [*lo-me*], ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 13 kil. de Vendôme : 850 h. Ch. de f. Et. Carrières. — Le cant. a 16 comm., et 5.030 h.

**selon** prép. (lat. pop. *sublungum*). Suivant, eu égard à, conformément à : *selon ses forces.* Au jugement de, suivant l'opinion de : *selon tel auteur.* Suivant l'opinion de : *selon moi.* D'après la rédaction de : *Evangile selon saint Matthieu. C'est selon,* cela dépend des circonstances. *Selon que* loc. conj. Suivant que.

> Selon que notre idée est plus ou moins obscure,
> L'expression la suit ou moins nette ou plus pure.
> Boileau.

— Prov. : **Selon le drap, la robe,** la valeur des choses (ou encore le soin qu'on doit y apporter) dépend de la qualité des matériaux qu'on emploie.

**Seloncourt,** comm. du Doubs, arr. et à 10 kil. de Montbéliard, sur le Gland ; 3.960 h. Horlogerie, tréfilerie.

**Selongey** [*jè*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 34 kil. de Dijon ; 975 h. Ch. de f. E. Vignobles, houblonnières. — Le cant. a 10 comm., et 3.600 h.

**Selters** (eau de). V. Seltz.

**Seltz** [*sèlts*], comm. du Bas-Rhin, arr. de Wissembourg ; 1. 640 h. Ch. de f.

**Seltz** ou **Selters** [*sèl-tèrss*], bourg de Prusse (prov. de Hesse) ; 1.200 h. Célèbres eaux gazeuses.

— Encycl. L'eau de Seltz est de l'eau qui tient en dissolution du gaz carbonique ; on la fabrique artificiellement en utilisant soit des capsules de gaz carbonique liquéfié (sparklet), soit un appareil producteur de gaz carbonique.

**Seltz** ou **Selters** (eau de). Eau gazeuse acidulée, naturelle ou artificielle.

**seltzogène** [*sèl-tso*] n. m. (de *Seltz*, et du gr. *gennân*, engendrer). Appareil au moyen duquel on fait de l'eau de Seltz artificielle.

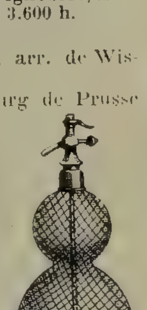

Seltzogène.

**selve** [*sèl-ve*] n. f. (espagn. *selva*). Nom donné aux vastes forêts vierges qui couvrent une partie des bassins des grands fleuves équatoriaux, notamment du Niger et de l'Amazone. *Par ext.* Forêt en général. (On donne le nom de *selvas* aux régions couvertes de forêts vierges des bords de l'Amazone et des parties équatoriales de l'Amérique du Sud.)

**Selve (La),** comm. de l'Aveyron, arr. et à 36 kil. de Rodez ; 1.620 h.

**Selve** (Jean de), seigneur de Crosnières et de Villiers, magistrat et diplomate français, né dans le Limousin, m. à Paris en 1529. Premier président au parlement de Paris, il participa aux négociations du traité de Madrid. — Son fils Georges, ambassadeur à Londres, puis à Madrid, traduisit, sur l'ordre de François Ier, les *Vies des hommes illustres* de Plutarque.

**Selves** (Justin-Germain-Casimir de), administrateur français, né à Toulouse en 1848, préfet de la Seine (1896), et sénateur, ministre des affaires étrangères (1911).

**Selzach,** comm. de Suisse (cant. de Soleure) ; 1.540 h. Horlogerie. En été, représentation des scènes de la passion du Christ.

**Selzaete,** v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Eecloo) ; 6.780 h. Dentelles, poteries.

**S. Em.** ou **S. E.,** abréviation de *Son Eminence* [le cardinal].

**Sem** [*sèm*], fils de Noé, tige des peuples de race sémitique. Ce fut Sem qui, de concert avec son frère Japhet, couvrit la nudité de son père endormi, et en reçut la bénédiction. (*Bible.*)

**Sem** (Georges Goursat, dit), caricaturiste français, né à Périgueux en 1863 ; auteur de plusieurs albums sur la société parisienne, d'un art incisif et vif.

**semaille** [*ma, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *seminalia* ; de *semen*, semence). Action de semer (s'emploie surtout au plur.) : *l'époque des semailles.*

— Encycl. En général, le terme de *semailles* est réservé à la dissémination des graines de céréales, tandis qu'on appelle *semis* l'ensemencement des jardins. (V. semis.)

Les semailles se font de différentes façons, soit à la main, soit à l'aide de semoirs mécaniques. On sème à la volée ou en lignes. Les semailles sont le plus souvent exécutées à la main. Dans ce cas, le semeur, portant la semence dans une sorte de tablier ou dans un récipient de métal, parcourt à pas réguliers une ligne (*rayage*), sur laquelle il projette les graines à la poignée, en faisant décrire à sa main un arc de cercle. Il doit s'efforcer de rythmer sa marche et le geste de son bras, et toujours profiter du vent. Parfois, le semis est croisé une fois ou deux, c'est-à-dire que le semeur revient sur ses pas et lance les poignées en sens opposé ; de cette façon, l'ensemencement est plus régulier.

Les semailles en lignes se font également à la main, mais le plus souvent l'on utilise des semoirs mécaniques. (V. semoir.)

Précédées d'un hersage, qui nivelle la terre, et parfois d'un chaulage ou d'un sulfatage destinés à combattre préventivement la carie, la rouille et autres maladies cryptogamiques, les semailles sont toujours suivies d'un ou deux hersages, et parfois (surtout pour les semailles de printemps et d'été) d'un roulage, qui ont pour effet d'enterrer la semence.

**semailler** [*ma, ll* mll., *é*] v. a. Semer, au fig. et en mauv. part.

**semaine** [*mè-ne*] n. f. (lat. *septimana;* de *septimus*, septième). Période de sept jours, fixée par le calendrier : *il y a cinquante-deux semaines dans un an.* Suite de sept jours consécutifs : *il viendra dans trois semaines. Fig.* Travail d'un ouvrier pendant la semaine ; prix de ce travail : *recevoir sa semaine. Etre de semaine,* être chargé de certaines fonctions durant une semaine. Bracelet, bague, composés de sept anneaux. *Prêter à la petite semaine,* se dit d'un usurier qui prête de l'argent dont il fait payer l'intérêt par semaine. *Semaine sainte* ou *Grande semaine,* celle qui précède le dimanche de Pâques ; livre qui contient les offices de cette semaine. *Semaine de la Passion*, celle qui précède la semaine sainte. *Fam. La semaine des quatre jeudis*, jamais. *Semaine anglaise*, organisation du travail comportant, outre le repos du dimanche, le repos de l'après-midi du samedi, système pratiqué d'abord en Angleterre : *en France, la semaine anglaise a fait l'objet d'une réglementation spéciale et d'ailleurs temporaire* (loi du 17 juin 1917).

— Encycl. La division des jours en périodes septénaires fut en usage, dès la plus haute antiquité, chez les Egyptiens, les Chaldéens et les Juifs. Les Grecs divisaient chaque mois en périodes de dix jours ; les Romains avaient cependant peu à peu, dans leur usage privé, adopté la division par semaines, et la dévotion populaire avait même consacré chacun des sept jours à une divinité particulière : le premier jour était le jour du Soleil, le second celui de la Lune, le troisième était consacré à Mars, le quatrième à Mercure, le cinquième à Jupiter, le sixième à Vénus, le septième à Saturne. Les chrétiens gardèrent la semaine usitée dans l'Ancien Testament, mais ils choisirent le premier pour le consacrer à Jésus-Christ. Les peuples occidentaux ont conservé les dénominations mythologiques des jours de la semaine. Lundi signifie jour de la Lune, mardi jour de Mars, etc. ; le premier jour (dimanche ou jour du Seigneur en français) continue à être appelé jour du Soleil en Allemagne et en Angleterre. V. calendrier *républicain*.

**Semaine** (*la*) **ou la Création du Monde,** poème de Du Bartas. Dans les sept journées de la première semaine, le poète racontait la création ; la seconde semaine, inachevée, ne comprend que quatre journées, et raconte la chute de l'homme et l'histoire du monde jusqu'à la captivité de Babylone. Œuvre inégale, où le grotesque côtoie le sublime, avec quelques pages d'une réelle envolée de lyrique (1579-1584).

**semainier** [*mè-ni-é*], **ère** n. Personne qui est de semaine pour remplir quelque office. Adjectiv. : *le sociétaire semainier.* Qui a lieu chaque semaine : *le produit semainier d'une ouvrière.* N. m. Boîte à rasoirs, contenant sept lames et un manche mobile. Sorte de bracelet à sept anneaux. (Syn. semaine.) Etat qui indique le total des salaires dus aux divers ouvriers d'une entreprise pour les travaux exécutés pendant une semaine. Artiste qui est chargé pendant une semaine de régler la composition et l'exécution du répertoire.

**semaison** [*mè-zon*] n. f. Temps des semailles. Dispersion naturelle des graines. (Vx.)

**semale** n. f. Barque hollandaise à fond plat. Bateau de pêche en usage sur la mer du Nord. Syn. semaque.

**sémanote** n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, renfermant des cérambycidés, dont l'espèce type habite l'Europe centrale et boréale.

**sémantique** adj. (gr. *sèmantikos ;* de *sèma*, signe ; mot créé par Michel Bréal). Qui a trait à la signification : *la valeur sémantique d'un mot.* N. f. Etude des éléments du langage, considérés dans leur signification.

— Encycl. La *sémantique* ne se réduit pas à l'étude des changements de sens subis par les mots, mais embrasse tous les phénomènes du langage, en tant que manifestations de l'intelligence humaine (phénomènes d'analogie, changements réguliers dans les formes ou les constructions, créations de néologismes, etc.). Parmi les œuvres capitales de sémantique, citons la *Vie des mots* de Darmesteter, la *Sémantique* de Bréal.

**sémantiste** [*tis-te*] n. m. Savant qui étudie les éléments des mots dans leurs significations.

**sémantron** n. m. (mot gr.). Instrument à percussion dont les Grecs se servent, au lieu de cloches, dans les pays où l'usage de ces dernières leur a été interdit par les Turcs.

**sémaphore** n. m. (du gr. *sèma*, signe, et *phoros*, qui porte). Autref., appareil muni de bras au moyen desquels on exécutait des signaux de télégraphie optique. Auj., poste établi sur une côte pour signaler les navires et correspondre avec eux, soit par signaux aériens, soit par T. S. F. Syn. de électro-sémaphore.

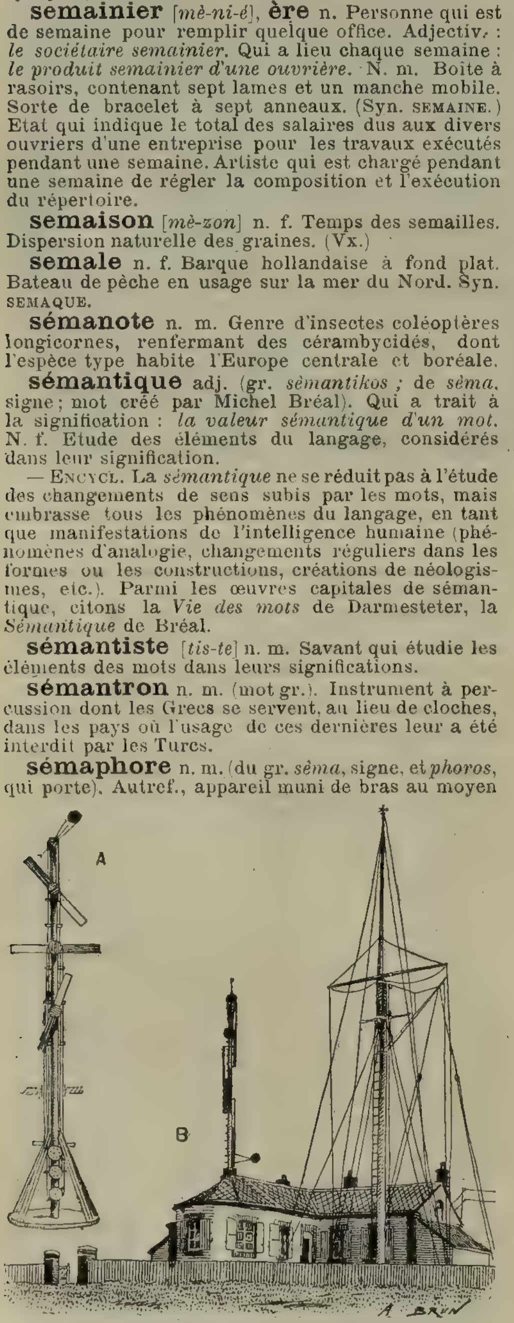

A, sémaphore ; B, poste électro-sémaphorique.

**sémaphorique** adj. Qui a rapport au sémaphore : *poste sémaphorique ; signaux sémaphoriques.*

**sémasiologie** n. f. Syn. de sémantique.

**Sembat** (Marcel), homme politique français, né à Bonnières, m. à Chamonix (1862-1922), membre du parti socialiste réformiste, ministre des travaux publics (1914-1915) ; orateur et écrivain spirituel.

**semblable** [*san*] adj. (lat. *similis*). Pareil, de même nature, de même qualité : *deux cas semblables.* Tel, de cette nature : *ne tenez pas de semblables discours. Semblable à*, pareil, identique, comparable à. *Géom. Triangles semblables*, qui ont leurs angles égaux chacun à chacun et les côtés homologues proportionnels. N. Pareil, égal : *elle n'a point sa semblable.* N. m. Homme, animal considéré par rapport aux autres hommes, aux autres animaux de la même espèce : *aimer son semblable, ses semblables.* Ant. **Dissemblable, différent.**

**semblablement** [*san, man*] adv. D'une manière semblable. Aussi, également. Ant. **Différemment.**

**Semblançay** [*san-blan-sè*] (Jacques de Beaune, baron **de**), argentier de François Ier, né à Tours (1457-1527). Accusé, très probablement à tort, d'avoir dilapidé le trésor, il fut pendu au gibet de Montfaucon. Louise de Savoie et le chancelier Duprat avaient montré contre lui une haine farouche. Une épigramme célèbre de Marot atteste le courage dont il fit preuve devant la mort :

> Lorsque Maillart, juge d'enfer, menoit
> A Montfaucon Semblançay l'âme rendre,
> A votre avis, lequel des deux tenoit
> Meilleur maintien ? Pour vous le faire entendre,
> Maillart sembloit homme que mort va prendre,
> Et Semblançay fut si ferme vieillard
> Que l'on cuidoit pour vrai qu'il menast pendre
> A Montfaucon le lieutenant Maillart.

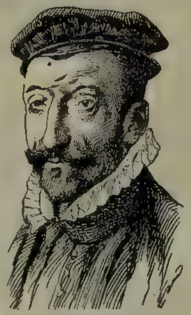

Semblançay.

**semblance** [*san*] n. f. Ressemblance. (Vx.)

**semblant** [*san-blan*] n. m. Apparence : *un semblant d'amitié. Faire semblant*, feindre : *faire semblant de dormir. Ne faire semblant de rien*, prendre un air indifférent pour tromper. *Faux semblant*, ruse, hypocrisie, prétexte menteur.

**sembler** [*san-blé*] v. n. (lat. *simulare*). Avoir une certaine apparence ; avoir l'air : *ce vin me semble gâté.* V. impers. Il paraît, on dirait : *il semble que cette chose soit facile. Ce me semble*, selon moi, à mon avis. *Si bon vous semble*, si vous le trouvez bon. *Que vous en semble ?* qu'en pensez-vous ?

**semé, e** adj. *Blas.* Se dit de l'écu ou des meubles portant de petites pièces en nombre indéterminé : *écu semé de fleurs de lis.*

**Séméac,** comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 3 kil. de Tarbes ; 1.530 h. Volailles, salaisons.

**séméiologique, séméiologue, séméiotique.** V. sémiologique, sémiologue, etc.

**semel** [*sé-mèl*] mot lat. signif. : *une fois*, et dont on se sert quand on compte par *semel, bis, ter*, etc.

**Sémélé,** mère de Dionysos, fille de Cadmus, roi de Thèbes. Jupiter l'aima. Mais, sur le conseil perfide de Junon, elle lui demanda de se montrer à elle entouré de tous les attributs de sa puissance. Jupiter lui apparut tenant le sceptre et la foudre, et Sémélé fut consumée par le feu divin. (*Myth.*)

**semelle** [*mè-le*] n. f. Ensemble des pièces qui forment le dessous d'une chaussure : *semelle de cuir, de bois.* Pièce de même forme que l'on met dans les chaussures pour préserver les pieds de l'humidité : *semelle de feutre, de liège.* Etoffe dont on garnit par-dessous le pied d'un bas. Longueur d'un pied d'homme chaussé : *rompre d'une semelle. Battre la semelle*, battre en cadence ses pieds contre ceux d'un autre pour les réchauffer. *Ne pas avancer d'une semelle*, ne faire aucun progrès. *Ne pas reculer d'une semelle*, demeurer ferme, ne pas reculer, ne pas transiger. Pièce de bois horizontale placée sous un étai. Pièce de bois sur laquelle sont fixées deux crapaudines de fonte supportant les tourillons d'affût d'un mortier. Pièce de bois horizontale sur laquelle on assemble les pieds des arbalétriers de la ferme d'un comble pour en empêcher l'écartement. (On dit aussi sablière.) Plaque de fonte ayant deux talons entre lesquels on place un palier graisseur. Morceau de fer aplati qui sert à diminuer l'usure d'un sabot à frein. Morceau de fer aplati servant à la fabrication des feuilles de fer-blanc. Chacune des feuilles de tôle qu'on a repliées pour les soumettre à un troisième laminage. Feuillet de bois propre à être plaqué. Plaque renforçant les membrures d'une poutre métallique. *Mar.* Morceau de bois placé entre l'oreille d'une ancre et le bordage, pour préserver la carène des frottements. Ailes de dérive mises sur un bâtiment à fond plat.

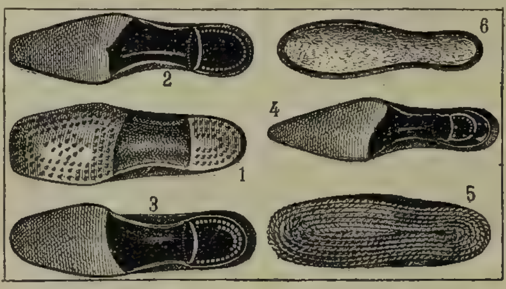

Semelle : 1. De soulier de chasse ; 2. De bottine à bout carré ; 3. De bottine à bout rond ; 4. De bottine à bout pointu ; 5. De pantoufle (en corde) ; 6. Fourrée (pour l'intérieur des chaussures).

**semence** [*man-se*] n. f. (lat. *sementis*). Toute graine qui se sème. Graine ou partie du fruit propre à la reproduction, que l'on met en terre pour qu'elle germe. Sperme, liqueur prolifique des mâles. *Blé de semence*, blé réservé pour servir à la semence. Espèce de clou fort petit, à tête large. Très petites perles. *Fig.* Cause d'où doivent naître, avec le temps, certains effets : *un article obscur dans une convention internationale est une semence de guerre.*

— Encycl. *Agric.* Il est important pour l'agriculteur de ne multiplier que des graines sélectionnées, de manière à s'assurer le meilleur rendement possible. (V. essai.) La sélection intelligemment pratiquée par un choix judicieux des reproducteurs (choisis dans les parcelles les mieux développées et où les plantes adventives sont le moins nombreuses), puis par un triage et un nettoyage rigoureux, permet au cultivateur de ne confier à la terre que des graines saines et bien constituées. S'il achète ses semences de seconde main, il doit se renseigner avec la plus grande exactitude sur leur pureté et leur faculté germinative et exiger du vendeur un certificat de contrôle qui, non seulement le fixe sur ces deux points, mais encore lui garantisse l'absence de cuscute (pour le trèfle et la luzerne) et de la pimprenelle et du brome (pour le sainfoin).

Quelle qu'en soit la provenance, les semences doivent être soumises, avant d'être dispersées, à un chaulage ou à un sulfatage, destinés à détruire les spores des cryptogames.

**semenceau** [*man-sô*] n. m. Betterave qu'on a replantée pour lui faire produire de la graine.

**semencine** [*man*] n. f. *Bot.* Syn. de semen-contra.

**semen-contra** [*sé-mèn*] n. m. (mot lat. signif. *semence contre* [sous-entendu *les vers*]). Capitules de certaines composées, employés comme anthelminthiques.

— Encycl. Ce sont en général des plantes du genre armoise, qui fournissent le semen-contra. Ces graines doivent leur activité à la santonine qu'elles renferment. On les emploie pulvérisées à la dose de 1 à 5 grammes contre l'ascaride lombricoïde.

**Semendria** [*min*], anc. capit. de la Serbie, au confluent du Danube et de la Morava ; 7.000 h. Commerce actif.

**semer** [*mé*] v. a. (lat. *seminare.*— Se conj. comme *amener.*) Mettre en terre pour faire germer : *semer du grain à la volée.* Ensemencer : *semer un champ.* Disséminer : *le petit Poucet sema des cailloux sur le chemin.* Orner çà et là : *semer ses écrits de citations ; semer un chemin de fleurs. Fig.* Répandre, propager : *semer la discorde, l'horreur, de faux bruits.* Faire d'avance, en vue de certains résultats : *semer dans la jeunesse pour récolter dans l'âge mur. Semer de l'argent*, en distribuer à profusion. *Semer sur le sable, sur le vent. Pop.* Se débarrasser de quelqu'un : *semer un importun.* (Se dit spécialement du coureur, du cheval, qui dépasse, distance aisément ses concurrents.) Prov. : **Il faut semer pour récolter** (ou **recueillir**), pour espérer une récompense, un salaire, il faut travailler. V. récolter.

**semestral** [*mès-tral*], **e, aux** adj. Qui a lieu chaque semestre.

**semestre** [*mès-tre*] n. m. (lat. *semestris ;* de *sex*, six, et *mensis*, mois). Espace de six mois : *pension payée par semestre. Par ext.* Rente, traitement qui se paye tous les six mois : *toucher son semestre.* Congé de six mois, accordé à un militaire : *officier en semestre ; être de semestre.* Chacune des moitiés d'une compagnie judiciaire servant par semestre. Adjectiv. Qui dure six mois. Qui sert par semestre. Qui a lieu au bout de six mois : *un accouchement semestre.*

**semestrialité** [*mès-tri*] n. f. Caractère de ce qui est semestriel.

**semestriel, elle** [*mès-tri-èl, è-le*] adj. Qui se fait par semestre : *assemblée semestrielle.* Qui dure six mois : *congé semestriel.*

**semestriellement** [*mès-tri-è-le-man*] adv. Par semestre. (Peu us.)

**semestrier** [*mès-tri-é*] n. m. Militaire absent de son corps en vertu d'un congé de six mois.

**Semet** (Théophile-Aimé-Emile), compositeur français, né à Lille, m. à Paris (1824-1888), auteur des opéras : *les Nuits d'Espagne, Gil Blas, la Petite Fadette.*

**semeur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui sème du grain. *Fig.* Personne qui propage : *semeur de faux bruits.* N. f. Syn. de semoir. Nom vulgaire de la *bergeronnette. La Semeuse*, gravure de Roty, qui figure sur les pièces divisionnaires d'argent et les timbres-poste français.

**semi,** préf. emprunté au latin et qui signifie *demi.* (Moins usité que *demi*, il est à peu près réservé à la langue scientifique.)

**semi-amplectif, ive** adj. *Bot.* Se dit quand les feuilles placées longitudinalement ont leurs bords embrassés par une autre feuille pliée de la même manière.

**semi-amplexicaule** adj. Se dit des feuilles qui embrassent la tige à demi.

**semi-amplexiflore** adj. *Bot.* Se dit des organes accessoires qui embrassent la tige à demi.

**semi-arianisme** n. m. Doctrine des semi-ariens.

**semi-arien, enne** adj. Se dit d'une secte d'ariens mitigés, qui niaient seulement la consubstantialité du Père et du Fils : *doctrine semi-arienne.* Substantiv. : *les semi-ariens.*

**semi-brève** n. f. *Musiq. anc.* Note qui vaut la moitié d'une brève.

**semi-circulaire** adj. Qui est en demi-cercle. *Anat. Canaux semi-circulaires*, les trois canaux de l'oreille interne.

**semi-digital, e, aux** adj. *Hist. nat.* Qui a un demi-doigt de longueur.

**semi-double** adj. *Liturg.* Se dit d'une catégorie de fêtes qui sont inférieures en solennité aux doubles, et supérieures aux simples. *Bot.* Se dit des fleurs dans lesquelles une partie seulement des organes sexuels a été transformée en pétales.

**semi-fleuronné, e** adj. *Bot.* Se dit des fleurs composées de demi-fleurons et des plantes qui ont des fleurs ainsi conformées.

**semi-flosculeux, euse** adj. Se dit des plantes dont les capitules sont formés de fleurs en languette. N. f. pl. Division de la famille des composées, comprenant les espèces qui présentent le caractère indiqué ci-dessus. S. une *semi-flosculeuse.*

**semi-fluide** adj. Qui est à moitié fluide.

**semi-gothique** adj. Se dit d'une écriture gothique mêlée de caractères romains. (Syn. gothique onciale.)

**semi-hebdomadaire** adj. Qui paraît deux fois par semaine, ou chaque demi-semaine.

**semi-historique** adj. Se dit d'un sujet historique altéré par un mélange de fictions.

**sémillance** [*ll* mll.] n. f. Caractère de ce qui est sémillant.

**sémillant** [*mi, ll* mll., *an*], **e** adj. (de *sémiller*). Très vif et gai : *enfant sémillant ; esprit sémillant.*

**sémiller** [*ll* mll., *é*] v. n. (du vx fr. *semille*, malice). Etre sémillant. (Peu us.)

**sémillon** [*ll* mll.] n. m. Cépage blanc cultivé dans la Gironde, et qui, associé au sauvignon jaune, donne les remarquables vins de Sauternes.

**semi-loculaire** adj. Qui a des demi-cloisons, les cloisons qui ne divisent pas complètement la cavité.

**semi-lunaire** adj. Qui a la forme d'une demi-lune ou d'un croissant. *Anat. Os semi-lunaire*, un des huit petits os qui composent le carpe ou poignet. *Cartilage semi-lunaire*, cartilage de l'articulation du genou, en forme de ménisque. *Ganglions semi-lunaires*, gros ganglions du grand sympathique, situés sous le diaphragme et appartenant au plexus solaire.

**semi-luné, e** adj. Qui a la forme d'une demi-lune.

**semi-mensuel, elle** adj. Qui se fait, paraît deux fois par mois, ou chaque demi-mois.

**séminaire** [*nè-re*] n. f. (du lat. *seminarium*, pépinière). Etablissement où l'on élève des jeunes gens qui se destinent pour la plupart à l'état ecclésiastique : *grand séminaire ; petit séminaire.* Les élèves mêmes : *tout le séminaire est sorti.* Temps que l'on passe au séminaire : *il finit son séminaire. Petit séminaire*, école ecclésiastique d'enseignement secondaire. *Par ext.* Lieu où l'on se forme à une profession quelconque : *un séminaire d'excellents ouvriers.*

**séminal, e, aux** adj. (lat. *seminalis ;* de *semen, inis*, semence). Qui a rapport à la semence. *Feuilles séminales*, cotylédons. *Philos. Raison séminale*, selon les stoïciens, la raison considérée comme principe et germe de tout ce qui est.

**Séminara,** v. d'Italie (Calabre) ; 3.900 h. En 1495, victoire des Français commandés par d'Aubigny, sur les Napolitains et les Espagnols de Gonzalve de Cordoue. Victoire de ce dernier sur les Français, en 1503.

**séminariste** [*ris-te*] n. m. Celui qui est élevé, instruit dans un séminaire.

**séminase** [*na-ze*] n. f. Ferment soluble, hydrolysant, découvert dans les graines de certaines légumineuses.

**sémination** [*si-on*] n. f. Phénomène naturel par lequel les graines et semences des végétaux se dispersent et germent.

**séminifère** adj. (du lat. *semen, inis*, semence, et *ferre*, porter). Qui porte ou conduit le sperme. *Anat. Conduits séminifères*, petits canaux glandulaires, dont l'assemblage forme la substance du testicule et de l'épididyme, et dans lequel se forme le sperme.

**séminipare** adj. (du lat. *semen, inis*, semence, et *parere*, enfanter). Qui donne naissance au sperme.

**séminisme** [*nis-me*] n. m. (du lat. *semen*, semence). *Physiol. anc.* Opinion de ceux qui attribuaient la formation de l'embryon au seul mâle.

**séministe** [*nis-te*] n. m. Partisan du séminisme.

**Séminoles,** tribu de Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord, qui habitaient primitivement la Floride et la Georgie, et qui depuis furent cantonnés dans l'Oklahoma, où ils ont accepté la civilisation.

**séminule** n. f. (du lat. *semen*, semence). *Bot.* Petite semence. *Biol.* Elément séminal, susceptible de produire un individu de l'espèce dont il provient.

**séminulifère** adj. Qui porte, qui produit des séminules.

**semi-officiel, elle** adj. Qui est inspiré par le gouvernement sans avoir un caractère officiel.

**sémiologie** [*ji*] n. f. (du gr. *semeion*, signe, et *logos*, discours). Partie de la médecine qui s'occupe des signes ou symptômes des maladies. (On dit aussi SÉMÉIOLOGIE, SÉMÉIOTIQUE ou SÉMIOTIQUE.)

**semi-opale** n. f. Opale commune.

**sémiologique** adj. Qui se rapporte à la sémiologie : *théorie sémiologique.*

**sémiologue** [*lo-ghe*] n. m. Celui, celle qui s'occupe de sémiologie.

**sémioptère** n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres renfermant de jolis paradisiers gris des Moluques.

**sémiotique** adj. Qui se rapporte à l'emploi des signes. N. f. Syn. de SÉMÉIOTIQUE.

**Semipalatinsk,** v. de la Sibérie, ch.-l. de province, sur l'Irtych ; 27.000 h. Quartiers tatar, russe, kirghiz. Tanneries, savonneries. — La prov. a 874.000 h.

**semi-pélagianisme** n. m. Doctrine professée au v^e siècle par Cassien, Gennadius Faustus, et qui tendait à concilier les opinions des pélagiens avec celles des orthodoxes.

**semi-pélagien, enne** adj. Qui a rapport au semi-pélagianisme. N. Qui professe cette doctrine : *les semi-pélagiens.*

**semi-plantaire** adj. *Dr. cout.* Se disait d'un acte de cession d'un terrain destiné à être planté et dont la moitié devait ultérieurement faire retour au cédant.

**semi-prébende** n. f. Demi-prébende.

**semi-prébendé** adj. m. Qui jouit d'une semi-prébende.

**semi-prébendier** n. m. Celui qui jouit d'une semi-prébende.

**semi-preuve** n. f. *Dr.* Preuve qui n'est pas entière et peut être combattue.

**semi-quart, e** adj. Se disait autrefois des bois de charpente plus épais que larges.

**semi-radiant, e** adj. *Bot.* Qui n'offre des rayons que d'un seul côté de la couronne florale.

**Sémiradsky** (H. S.), peintre russe, né à Cracovie (1843-1903), auteur de tableaux religieux, mythologiques, historiques, d'un style académique (*le Christ et la Pécheresse, la Danse des glaives*).

**Sémiramis** [*miss*], reine légendaire d'Assyrie et de Babylonie, à qui la tradition attribue la fondation de Babylone et de ses jardins suspendus, et qui aurait surpassé en gloire et en bravoure son époux le roi Ninus, qu'elle fit assassiner. Elle aurait subjugué la Médie, la Perse, l'Arabie, l'Arménie, l'Egypte, la Lybie. Elle abandonna son trône à son fils Ninias, qui le lui disputait, et disparut transportée au ciel sous la forme d'une colombe.

**Sémiramis recevant la couronne de Ninus,** tableau du Guide (Munich), œuvre qui se recommande par la grâce des expressions et l'élégance des draperies. (V. p. 959.)

**Sémiramis,** tragédie de Voltaire (1748), sur un sujet que Crébillon avait déjà traité, et qui est l'amour inspiré par Ninias, fils ignoré de Ninus, à Sémiramis, sa propre mère. L'ombre de Ninus, qui a été empoisonné par Sémiramis, apparaît à Ninias, lui découvre le secret de sa naissance. Ninias tue sa mère, en croyant égorger le traître Assur. Elle lui pardonne en mourant, et l'unit à Azéma, qu'il aime (1717).

**Sémiramis** ou **Sémiramide,** opéra en deux actes, livret de Rossi, musique de Rossini ; mis en quatre actes dans la traduction française de Méry (1860). Dans tout l'ouvrage, l'expression dramatique, passionnée, quelquefois terrible, vient se joindre à la grâce italienne (1823). Citons : l'ouverture magnifique, le trio *Roi du Gange*, le quatuor *Oui, tant de peuples*, la cavatine *O bonheur de l'âme ravie*, l'air *Rayon de mon amour*, etc.

**Semiretchinsk,** prov. du Turkestan russe, au sol peu fertile, peuplée de 1.280.000 h., qui s'adonnent surtout à l'élevage.

**semis** [*mi*] n. m. (de *semer*). Action ou manière de semer : *les plantes annuelles se multiplient surtout par semis.* Terrain ensemencé : *un semis de laitues.* Jeunes plants issus d'un semis : *des semis vigoureux.*

— ENCYCL. En règle, on appelle *semis* les semailles exécutées dans les jardins. Les conditions essentielles pour la réussite d'un semis sont les suivantes : ameublissement du sol, et surtout choix des semences.

On effectue les semis soit à l'automne (pour les plantes résistant bien aux froids de l'hiver), soit au printemps et dans le courant de l'été, en tenant compte que plus les semences sont grosses, et plus elles doivent être enterrées profondément.

On sème les petites graines *à la volée en planches, en rayons, sur couches* (plantes de primeurs ou plantes trop délicates pour être semées directement à l'air libre), et un ratissage suffit pour enterrer les semences ; *en poquets* ou *en touffes* (pour les plantes qui doivent croître espacées, comme les cornichons, les betteraves, etc.).

En sylviculture, on procède au reboisement par semis de préférence à la plantation, chaque fois qu'il s'agit de peupler de grandes étendues en arbres à reprise difficile. C'est en général au printemps que se font ces semis ; toutefois, pour les graines de conservation difficile (faînes, glands, châtaignes), il est préférable de semer à l'automne. La profondeur du semis varie de 3 à 6 centimètres pour les grosses graines, et de 1 à 4 pour les graines moyennes ; les graines légères sont placées simplement sur le sol.

**semi-staminaire** adj. *Bot.* Se dit d'une fleur double qui n'a changé en pétales qu'une partie de ses étamines.

**semi-symphostémone** adj. Qui a des étamines dont les unes sont libres et les autres soudées ensemble.

**Sémites** ou *fils de Sem*, famille ethnographique et linguistique, qui comprend les divers peuples parlant ou ayant parlé des langues sémitiques. (V. ce mot.)

— ENCYCL. Les Sémites ont le front droit, le teint mat, la chevelure noire, souvent bouclée, la taille élancée, les membres nerveux, les attaches fines. Le cœur de la race paraît être l'Arabie, autrefois moins desséchée qu'aujourd'hui. Les Assyriens et les Chaldéens appartenaient à ce type. A l'heure actuelle, les représentants du groupe sont les Juifs, les Arabes et les Syriens. Dans le langage courant, et en matière de sociologie et de politique, on applique souvent aux Hébreux seuls les expressions *sémites, sémitisme, antisémitisme*, etc.

**sémitique** adj. Qui appartient aux Sémites : *langues sémitiques.*

— ENCYCL. *Ling.* La famille sémitique ou syro-arabe comprend deux groupes d'idiomes : un groupe septentrional, auquel se rattachent l'assyro-babylonien, l'hébreu (avec le samaritain et le moabite), le phénicien (avec le punique), l'araméen (chaldéen, syriaque, sabéen) ; un groupe méridional composé, d'une part, de l'arabe proprement dit, de ses dialectes et des parlers hybrides qu'il a engendrés (maltais, mosarabe, etc.), d'autre part de l'hymiarite (appelé aussi sabéen) et des idiomes qui en dérivent (ehkili) ou qui s'en rapprochent (groupe éthiopien : ghez, tigré, tigrina, amarique, harari). Voici quelques traits généraux de la philologie sémitique. Les racines sont composées de trois consonnes : *qtl*, tuer, *qvl*, parler. Les voyelles expriment les relations accessoires, ex. : arabe *qatala*, il tua ; *qutila*, il fut tué ; *quatl*, meurtrier ; *qitl*, ennemi. D'une façon générale, on peut dire que les consonnes intéressent le lexique, et les voyelles la grammaire. Les voyelles sont même secondaires dans la langue, et l'hébreu longtemps n'en a pas tenu compte dans son écriture : il les a représentées dans la suite par de simples points (points-voyelles). La parenté de la famille sémitique avec les langues indo-européennes est encore hypothétique.

La grammaire comparée des langues sémitiques est elle-même peu avancée.

**Sémitiques** (*Histoire générale et système comparé des langues*), par Ernest Renan (1855). Renan y fait intervenir très ingénieusement, pour comparer les idiomes, l'histoire sociale et morale des peuples orientaux. Cet ouvrage, inachevé, est aux langues sémitiques ce que le livre de F. Bopp est aux langues indo-européennes.

**sémitisant** [*zan*] n. m. Savant versé dans la connaissance des langues sémitiques.

**sémitiser** [*zé*] v. n. Parler les langues sémitiques, les étudier.

**sémitisme** [*tis-me*] n. m. Caractère sémitique.

**sémitiste** [*tis-te*] n. m. Celui qui sémitise.

**semi-ton** n. m. Demi-ton, en plain-chant. Pl. des *semi-tons.*

**semi-voyelle** n. f. Voyelle d'intensité plus faible, faisant partie d'une diphtongue. Voyelle ayant pris la valeur d'une consonne. Pl. des *semi-voyelles.*

**Semlin** ou **Zimony** ou **Zemun** ou **Zemoune,** v. de Yougoslavie (Croatie-Esclavonie), sur le Danube ; 17.000 h. Scieries mécaniques, tanneries.

**Semmering** ou **Semring,** petit massif calcaire appartenant aux Alpes autrichiennes, et séparant le domaine de la Leitha (qui en sort) de celui de la Mürz, affluent de la Mur. La dépression dite *col du Semmering* (980 m.), qui en est le point le plus bas, est utilisée par une route entre la Basse-Autriche et la Styrie, et par la voie ferrée de Vienne à Trieste.

**Semmersaeke,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 1.400 h.

**semnée** [*sèm-né*] n. m. (du gr. *semneion*, cellule). *Hist. relig.* Oratoire : *les semnées des thérapeutes.*

**Semnica** ou **Chemnitza,** rivière de la Serbie (Macédoine), affluent droit de la Cerna, qui arrose une partie de la plaine de Monastir, et la fait communiquer avec le bassin de Prespa et la mer Adriatique ; elle roule un volume d'eau considérable, surtout après la fonte des neiges. — Du 22 au 24 septembre 1918, durant la bataille de Monastir-Doiran, la 11^e armée allemande (von Steuben) a été battue sur les bords de cette rivière par les troupes alliées du général Franchet d'Esperey.

**Semnons,** peuple germain du rameau suève, qui habitait entre l'Elbe et l'Oder.

**semnopithèque** [*sèm-no*] n. m. Genre de mammifères primates de la famille des cercopithécidés, renfermant des singes élancés, à longue queue, gris ou fauves, qui vivent en grandes troupes dans les forêts des montagnes de l'Asie et de la Malaisie : *les semnopithèques sont intelligents et sociables.* (L'*entelle* et le *nasique* appartiennent à ce genre.)

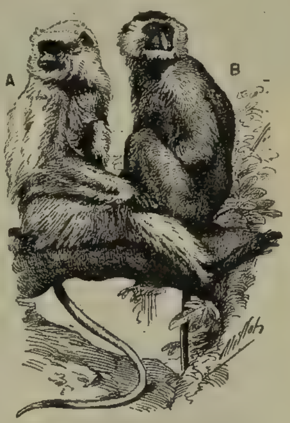

Semnopithèques : A, entelle ; B, nasique.

**semoir** n. m. (de *semer*). Sac de toile, ou augette en tôle, que porte le semeur, et où il place les semences à répandre sur le sol. Machine servant à semer les grains ou les engrais.

— ENCYCL. Le semoir mécanique n'est pas d'invention récente ; le principe, dû à l'Espagnol Lucatello, date de 1650. Il existe des semoirs à grains, des semoirs spéciaux pour pois, haricots, pommes de terre, etc., des semoirs à engrais et des semoirs mixtes utilisés, soit comme distributeurs d'engrais, soit comme semoirs à la volée. (V. la planche AGRICULTURE.)

Les semoirs à bras sont presque partout remplacés par les semoirs à traction animale.

Les *semoirs à grains* sont de deux sortes : semoirs en lignes et semoirs à la volée. Les premiers, les plus intéressants, sont constitués par un coffre renfermant la semence, et une série d'appareils (saisisseur, épandeur, rayonneur et enfouisseur), qui distribuent régulièrement la graine dans le sol. On peut à volonté régler l'écartement des lignes, et faire varier la quantité de semence débitée par les épandeurs.

Ces appareils présentent comme avantages principaux l'économie de semence et une grande régularité de travail. Les *semoirs à la volée* sont à peu près identiques aux précédents, à cette exception près que les graines, au lieu d'être disposées dans les sillons par les tubes distributeurs, sont répandues sur une planche d'où elles sont éparpillées à la surface du sol.

Les semoirs à engrais, nommés aussi distributeurs, sont formés d'un coffre contenant les matières à épandre, et dans lequel tourne un hérisson qui lance ces matières par petites parcelles.

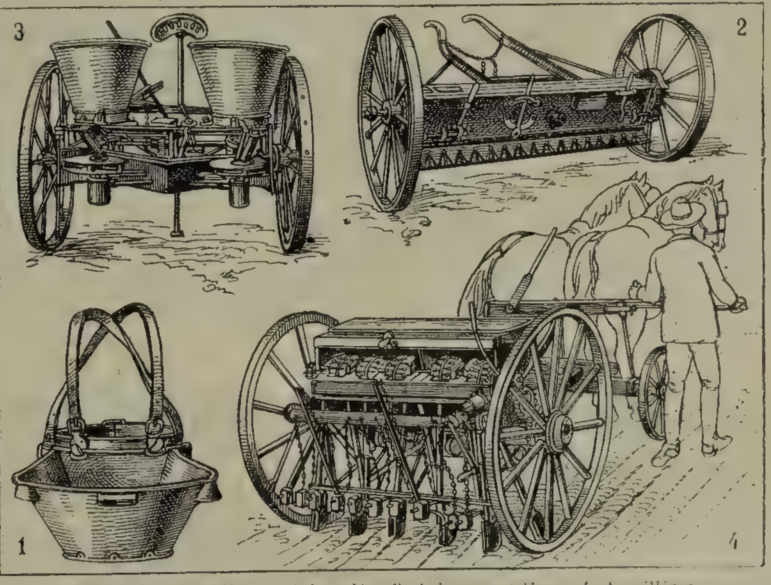

SEMOIR : 1. A bretelles ; 2. A la volée ; 3. A force centrifuge ; 4. A cuillères.

**semonce** n. f. (de *semondre*). Invitation à comparaître ou à assister à une cérémonie. (Vx.) Avertissement mêlé de reproches, réprimande. *Mar.* Avertissement transmis à la voix ou par un coup de canon à un navire pour le faire arrêter et l'obliger à montrer son pavillon.

**semoncer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il semonça, nous semonçons*). Faire une semonce à : *semoncer un écolier. Mar.* Obliger un navire à arborer son pavillon.

**semondre** v. a. (lat. *submonere.* — Ne s'emploie presque plus.) Inviter, convier à : *semondre à des obsèques.* Faire une semonce à : *semondre un écolier.*

**semonneur** [*mo-neur*] n. m. (de *semondre*). Celui qui invite. *Semonneur d'enterrement*, porteur de billets d'enterrement. (Vx.)

**Sémonville** (Charles-Louis HUGUET, marquis **de**), homme d'Etat français, né et m. à Paris (1759-1839). En 1830, à la veille de la chute des Bourbons, il se rendit à Saint-Cloud pour obtenir de Charles X, mais trop tard, l'annulation des Ordonnances.

**semoule** [*se-mou-le*] n. f. (ital. *semola*). Matière alimentaire faite de grains de céréales, surtout de froment, réduits en granules par une grossière mouture. Sorte de pâte alimentaire, tirée des pommes de terre.

**semoussage** [*mou-sa-je*] n. m. *Techn.* Opération qui consiste à sécher d'abord les feutres des chapeaux sur une table de tôle chauffée, puis à les faire passer dans l'essoreuse, qui achève d'enlever l'humidité.

**Semoy** ou **Semois** (la), rivière de France et de Belgique, née dans l'Ardenne ; elle baigne Chiny et Bouillon, et se jette dans la Meuse ; 200 kil. Cours sinueux et pittoresque.

**Sempach** [*sin-pak*], comm. de Suisse (cant. de Lucerne), à l'extrémité du *lac de Sempach ;* 1.100 h. Arbres fruitiers, élève du bétail. Victoire des Suisses sur les Autrichiens en 1386, où s'immortalisa Arnold de Winkelried.

**sempecte** [*san-pèk-te*] n. m. (du gr. *sumpaiktès*, compagnon). Nom que l'on donnait, dans les monastères de Saint-Benoît, aux *pères jubilaires*, c'est-à-dire aux religieux qui avaient passé plus de cinquante ans dans l'ordre.

**Semper** (Gottfried), architecte allemand, né à Hambourg, m. à Rome (1803-1879) ; auteur des plans du théâtre wagnérien de Bayreuth.

**semper ad eventum festinat,** phrase lat. signif.: *Il se hâte toujours vers le dénouement.* Horace (*Art poétique*, 148) parle ainsi de l'auteur de l'*Odyssée*, proposant son exemple à tous les poètes épiques.

**semper virens** [*sin-pèr-vi-rinss*] n. m. (mot lat. signif. *toujours vert*). Nom de diverses plantes qui portent des feuilles toute l'année.

**sempiterne** [*sin-pi-tèr-ne*] n. f. (du lat. *sempiternus*, éternel). *Archéol.* Serge à poils non tirés XVIIe et XVIIIe s.).

**sempiternel, elle** [*sin-pi-tèr-nèl, è-le*] adj. (lat. *sempiternus ;* de *semper*, toujours). Qui dure toujours : *querelle sempiternelle.* Substantiv. et par plaisant. : *une vieille sempiternelle.*

**sempiternellement** [*sin-pi-tèr-nè-le-man*] adv. Eternellement, toujours.

**sempiternité** [*sin-pi-tèr*] n. f. Qualité de ce qui est éternel. Durée sans bornes de la vie. Immortalité.

**semple** [*san-ple*] n. m. Disposition de ficelles formant une partie du métier à tisser les étoffes de soie et servant à faire lever la chaîne.

**semplice** [*sèm'-pli-tché*] adj. (mot ital. signif. *simple*). *Musiq.* Simple, sans ornement.

**sempre** [*sèm'-pré*] adv. (mot ital. signif. *toujours*). *Musiq.* Toujours. (S'emploie sur les partitions pour indiquer qu'il faut conserver au mouvement le même caractère : *sempre piano*, toujours doucement.)

**Sempronius** [*sin-pro-ni-uss*], illustre maison plébéienne de l'ancienne Rome, à laquelle appartenaient les Gracques.

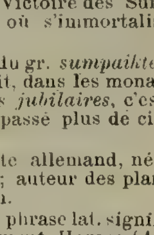
Armes de Semur.

**Sempst,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 3.160 h. Minoterie.

**Semur** ou **Semur-en-Auxois,** ch.-l. d'arr. (Côte d'Or), sur l'Amançon ; 3.410 h. (*Semurois*). Ch. de f. P.-L.-M. ; à 71 kil. de Dijon. Ville pittoresque, qui a gardé son château et ses remparts. Eglise Notre-Dame (XIIIe s.). Patrie de Saumaise. Céréales, beurre, bestiaux, chevaux. — L'arrond. a 6 cant., 139 comm., 52.060 h. ; le cant. a 29 comm., et 10.610 h.

**Semur-en-Brionnais** [*nè*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 31 kil. de Charolles ; 1.150 h. Vignobles, carrières. — Le cant. a 14 comm., et 10.770 h.

**sen** n. m. Monnaie japonaise qui correspond au sou français.

**Sénac de Meilhan** [*nak*] (Gabriel), littérateur et publiciste français, né à Paris, m. à Vienne (1736-1803) ; auteur du roman *l'Emigré*, de *Considérations sur le luxe et les richesses*, *Portraits et caractères des personnages distingués de la fin du* XVIIIe *siècle.* C'était un homme d'esprit, ambitieux, aimable, et qui fut le protégé de Catherine II et du prince de Ligne.

**sénage** n. m. *Dr. cout.* Taxe sur le poisson de mer, perçue pendant le carême dans certaines localités bretonnes. Taxe sur les enseignes commerciales, payée au seigneur.

**sénaillère** [*na, ll* mll.] n. f. Plancher d'étable.

**sénaire** [*nè-re*] adj. (du lat. *senarius* formé de *seni*). N. m. *Métr. lat.* Se dit de vers latins de six pieds, correspondant au trimètre ïambique des Grecs.

**senaïte** n. f. Titanate naturel de fer et de plomb.

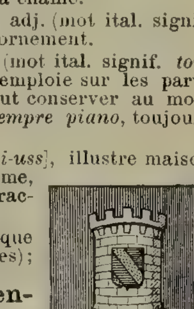
Sénancour.

**Sénancour** (Etienne PIVERT **de**), écrivain français, né à Paris, m. à Saint-Cloud (1770-1846) ; auteur des *Rêveries sur la nature primitive de l'homme* et du roman *Obermann*, œuvre imprégnée d'un fatalisme découragé et d'une mélancolie pénétrante. Sénancour, esprit rêveur et mélancolique, est un écrivain au style parfois brillant, et dont certaines pages dénotent un vif enthousiasme pour les beautés de la nature.

**Sénanque** (ABBAYE DE), ancienne et célèbre abbaye cistercienne, dans la commune de Gardes (Vaucluse), dans un état remarquable de conservation.

**Sénarmont** (Henri HUREAU **de**), minéralogiste français, né à Broué (Eure-et-Loir), m. à Paris (1808-1862). Membre de l'Académie des sciences (1852). On lui doit des travaux intéressants de physique et de minéralogie.

**sénarmontite** n. f. Acide antimonieux naturel.

**Sénart** [*nar*] (FORÊT DE), dans le département de Seine-et-Oise, entre la vallée de la Seine et la vallée de l'Yères, sur la grande route de Paris à Melun.

**Sénart** (Emile-Charles-Marie), indianiste français, né à Reims en 1847 ; membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1882.

**sénat** [*na*] n. m. (lat. *senatus ;* de *senex*, vieillard). Nom donné à diverses assemblées formant d'importants organes de gouvernement à Sparte (*gerousia*), à Athènes (*boulè*), à Carthage, à Rome (*senatus*). Nom donné, dans certains Etats qui ont deux assemblées législatives, à celle d'entre elles qui est considérée comme la première, et qui provient moins directement ou même pas du tout de l'élection populaire. Lieu où les sénateurs s'assemblent : *César fut tué en plein Sénat. Fam.* Réunion de personnes quelconques : *un sénat de cuisiniers fameux.*

— ENCYCL. *Hist.* et *dr.* Les sénats les plus célèbres sont, chez les anciens, celui des Juifs, connu sous le nom de *sanhédrin*, qui était surtout une assemblée religieuse ; ceux de Sparte, d'Athènes, de Carthage, et enfin celui de Rome, le plus important de tous, composé des chefs des grandes familles et des magistrats sortis de charge, et qui, après avoir été pris par Cinéas pour une assemblée de rois, perdit peu à peu sous les empereurs toute influence politique. — Dans la Gaule romaine, il y avait dans chaque cité un *sénat* composé des plus riches citoyens et ayant à sa tête des *duumvirs*, assistés d'*édiles* et de *questeurs.* Les membres de ce sénat s'appelaient *curiales.* — Chez les modernes, on connaît surtout le Sénat de Venise, le Sénat des Etats-Unis, le Sénat *conservateur*, créé en France le 24 décembre 1799, et qui avait pour mission de veiller à la conservation des lois votées par le Corps législatif, qu'il pouvait dissoudre. Aboli en 1814 et remplacé par la Chambre des pairs, rétabli en 1852, puis aboli de nouveau à la chute du second Empire, en 1870, il a été réorganisé par la constitution républicaine en 1875, en vertu de laquelle il partage avec la Chambre des députés le pouvoir législatif.

Le Sénat se composait d'abord de 225 membres élus par les départements et les colonies, et de 75 membres inamovibles, élus au scrutin de liste par l'Assemblée nationale, qui avait voté les lois constitutionnelles de 1875. La loi du 9 décembre 1884 a supprimé pour l'avenir les sénateurs inamovibles, et réparti les soixante-quinze sièges entre les départements les plus peuplés ; à chaque vacance d'un siège d'inamovible, un tirage au sort détermine le département qui procédera à la nouvelle élection.

Le Sénat se compose de trois cent quatorze membres élus par les départements et les colonies. Nul ne peut être sénateur s'il n'est Français, âgé de quarante ans au moins, et s'il ne jouit de ses droits civils et politiques. Les membres des familles qui ont régné sur la France sont inéligibles au Sénat.

Les sénateurs touchent une indemnité de 15.000 fr. par an, plus une indemnité mensuelle de 1.000 fr. (Loi du 27 mars 1920.)

Les sénateurs sont élus, au scrutin de liste, par un collège réuni au chef-lieu du département et composé : 1o des députés ; 2o des conseillers généraux ; 3o des conseillers d'arrondissement ; 4o des délégués élus parmi les électeurs de la commune, par chaque conseil municipal.

Les membres du Sénat sont élus pour neuf années. L'assemblée se renouvelle tous les trois ans, par tiers, conformément à un ordre de séries des départements tiré au sort en séance publique le 29 mars 1876.

Le collège électoral est présidé par le président du tribunal civil du chef-lieu de département.

Le Sénat a, concurremment avec la Chambre des députés, l'initiative et la confection des lois. Toutefois, les lois de finances doivent être, en premier lieu, présentées à la Chambre des députés et votées par elle.

Dans le cas où le président de la République juge nécessaire de dissoudre la Chambre des députés, le Sénat est appelé à se prononcer sur cette mesure.

Le Sénat peut être constitué en haute cour de justice, par décret du président de la République, rendu en conseil des ministres, pour juger toute personne prévenue d'attentat commis contre la sûreté de l'Etat. L'organisation du Sénat en cour de justice, l'instruction, la mise en accusation et le jugement font l'objet des lois du 10 avril 1889 et du 5 janvier 1918.

La haute cour n'est compétente qu'au regard de trois catégories d'accusés : 1o le président de la République ; 2o les ministres ; 3o les auteurs d'attentats contre la sûreté de l'Etat, lorsque, par un décret rendu en conseil des ministres et en raison de la gravité des faits qui leur sont imputés, le président de la République a jugé nécessaire de les distraire de leurs juges naturels.

**sénateur** n. m. Membre d'un sénat. Nom vulgaire de la *mouette blanche. Loc. fam. Train de sénateur*, démarche lente, grave.

**sénatorerie** [*ri*] n. f. Dotation viagère d'un sénateur sous le premier Empire.

**sénatorial, e, aux** adj. Qui appartient au sénateur : *la dignité sénatoriale.*

**sénatorien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. De sénateur romain : *famille sénatorienne.*

**sénatrice** n. f. Fam. Femme d'un sénateur.

**sénatule** n. m. Petite assemblée qui affecte l'autorité, l'importance d'un sénat.

**sénatus-consulte** [*tuss*] n. m. Autrefois décision, décret du sénat romain. Acte d'un séna quelconque. Pl. des *sénatus-consultes.*

**senau** [*nô*] n. m. (holl. *snauw*). Bâtiment à deu phares carrés, portant à l'arrière un tapecu. *Mât d senau*, baguette allant de la hune au pont sur l'arrière du mât et contre laquelle coulisse la corne d la goélette.

**Senault** (le P. Jean-François), prédicateur français, né à Anvers, m. à Paris (1601-1672), supérieu de l'Oratoire, et un des meilleurs prédicateurs d son temps.

**Sendaï** [*sin-da-i*], v. du Japon (île de Hondo), su la *baie de Sendaï* (océan Pacifique) ; 123.000 h. Commerce actif.

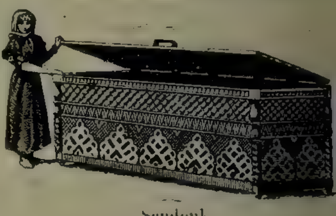
Sendouk.

**sendouk** ou **sandouk** n. m. (mot turc). Coffre de bois où les Arabes empilent leurs vêtements, leurs livres, etc.

**sène** n. f. Nom donné aux légendaires druidresses et particulièrement à des jeunes filles de l'île de Sein, attachées au culte des divinités gauloises et obligées d garder une perpétuelle virginité.

**sené, e** adj. (pour *sensé*). *Versif.* Se dit de l rime lorsque tous les mots d'un vers commencent par une même lettre :

> C'est Clément contre chagrin cloué,
> Et est Etienne éveillé, enjoué.
> MAROT.

(Cette rime s'appelle aussi *ingénieuse*, et l'on appell *lettrisés* les vers qu'elle termine.)

**séné** n. m. (bas lat. *sene*). Sous-genre de casse dont quelques auteurs font un genre particulier. *Séné d'Europe*, le baguenaudier. *Séné des prés*, la gratiole. V. CASSE et RHUBARBE. *Séné bâtard*, nom d'une espèce de coronille.

— ENCYCL. Les sénés sont de petits arbrisseaux à feuilles composées, à fleurs jaunâtres réunies en grappes axillaires allongées. On en distingue plusieurs espèces, qui toutes renferment des principes qui leur communiquent leurs vertus purgatives.

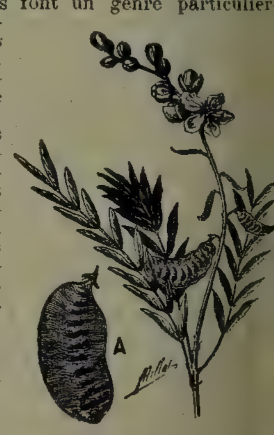

Séné : A, fruit.

**Sené,** comm. du Morbihan, arr. et à 6 kil. de Vannes, sur le golfe du Morbihan ; 2.860 h. Salines.

**Senecé** (Antoine BAUDERON **de**), poète français, né et m. à Mâcon (1643-1737). Citons de lui ses contes : *Camille, la Confiance perdue*, où il se montre un narrateur aimable et spirituel. Ses poésies sont ingénieuses et quintessenciées.

**sénéchal** n. m. (du germ. *siniscale*, chef des serviteurs). Officier féodal qui, dans un certain ressort, était chef de justice. Officier royal de robe longue, qui était chef de justice subalterne : *les sénéchaux avaient dans le Midi les mêmes attributions que les baillis dans le Nord. Grand sénéchal*, commandant supérieur des armées, en l'absence du roi et chef hiérarchique des officiers de la maison royale. (D'abord confiée à de hauts barons apparentés à la famille royale, la charge de sénéchal cessa d'être conférée dès la fin du XIIIe s.)

**sénéchale** n. f. Femme du sénéchal.

**sénéchaussée** [*chô-sé*] n. f. Etendue de la juridiction d'un sénéchal : *la sénéchaussée de Carcassonne.* Tribunal de sénéchal ; lieu où il se tenait.

**sénécioné, e** adj. Qui appartient ou qui se rapporte au seneçon. N. f. Pl. Tribu de composées dont le genre *seneçon* est le type. S. une *sénécionée.*

**seneçon** n. m. (lat. *senecio ;* de *senex*, vieillard, par allusion aux poils blancs des aigrettes). Genre de composées tubuliflores, type de la tribu des sénécionées.

— ENCYCL. Les seneçons, au nombre de plus d'un millier d'espèces, sont des herbes, parfois des arbrisseaux et même des arbres, dont on trouve des représentants sur tout le globe ; les fleurs, ordinairement jaunes, sont réunies en capitules. L'espèce française (*senecio vulgaris*) est une herbe vivace, qui affectionne les terres labourées, mais que les bestiaux dédaignent à cause de sa saveur acide.

On a employé en thérapeutique le seneçon commun et le seneçon des marais comme emménagogues ; une autre espèce dite *jacobée* ou *herbe des charpentiers*, jouit de propriétés vulnéraires.

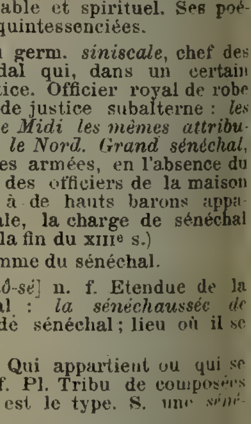
Seneçon.

**Senef** ou **Seneffe,** v. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 3.640 h. Forges. Sanglantes victoires de Condé sur le prince d'Orange (11 août 1674) et de Marceau sur les Autrichiens (1794).

**Senefelder** [*dèr*] (Aloys), inventeur de la lithographie, né à Prague, m. à Munich (1772-1834).

**Sénégal** (le), fl. de l'ouest de l'Afrique. Il naît, en plusieurs branches, dans le Fouta-Djalon, et se jette dans l'Atlantique ; il arrose Bafoulabé, Médine, Kayes, Podor, Dagana, etc., et reçoit, entre autres

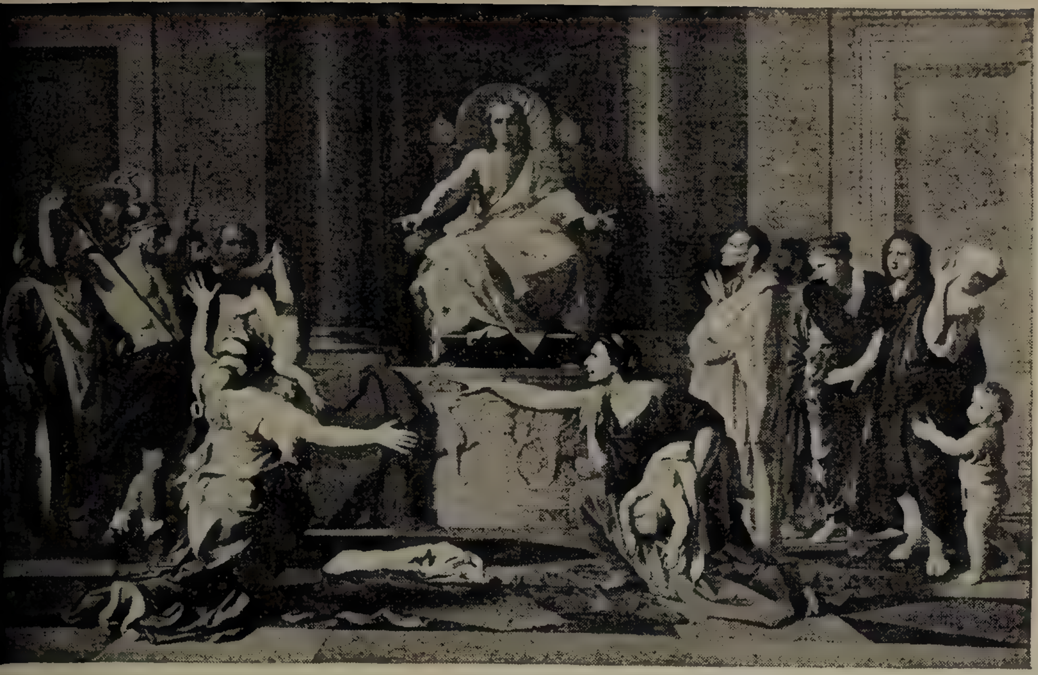

Le Jugement de Salomon (Nicolas Poussin), v. p. 871.

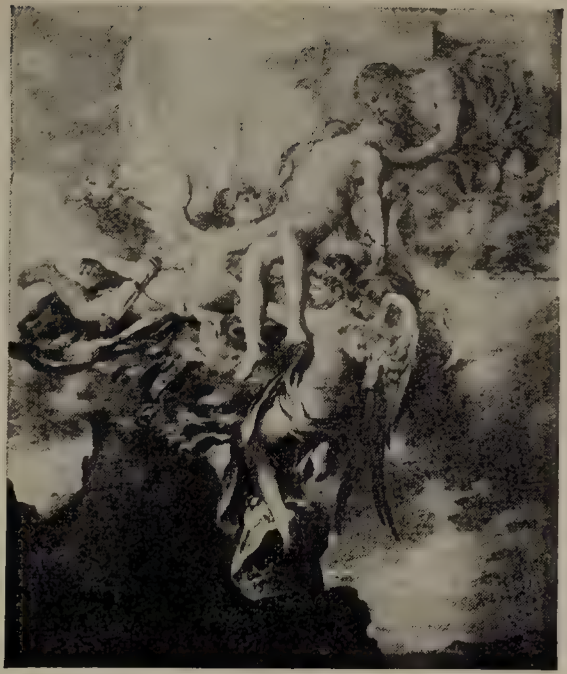

Mort de Sarpédon (H. L. Lévy), v. p. 886.

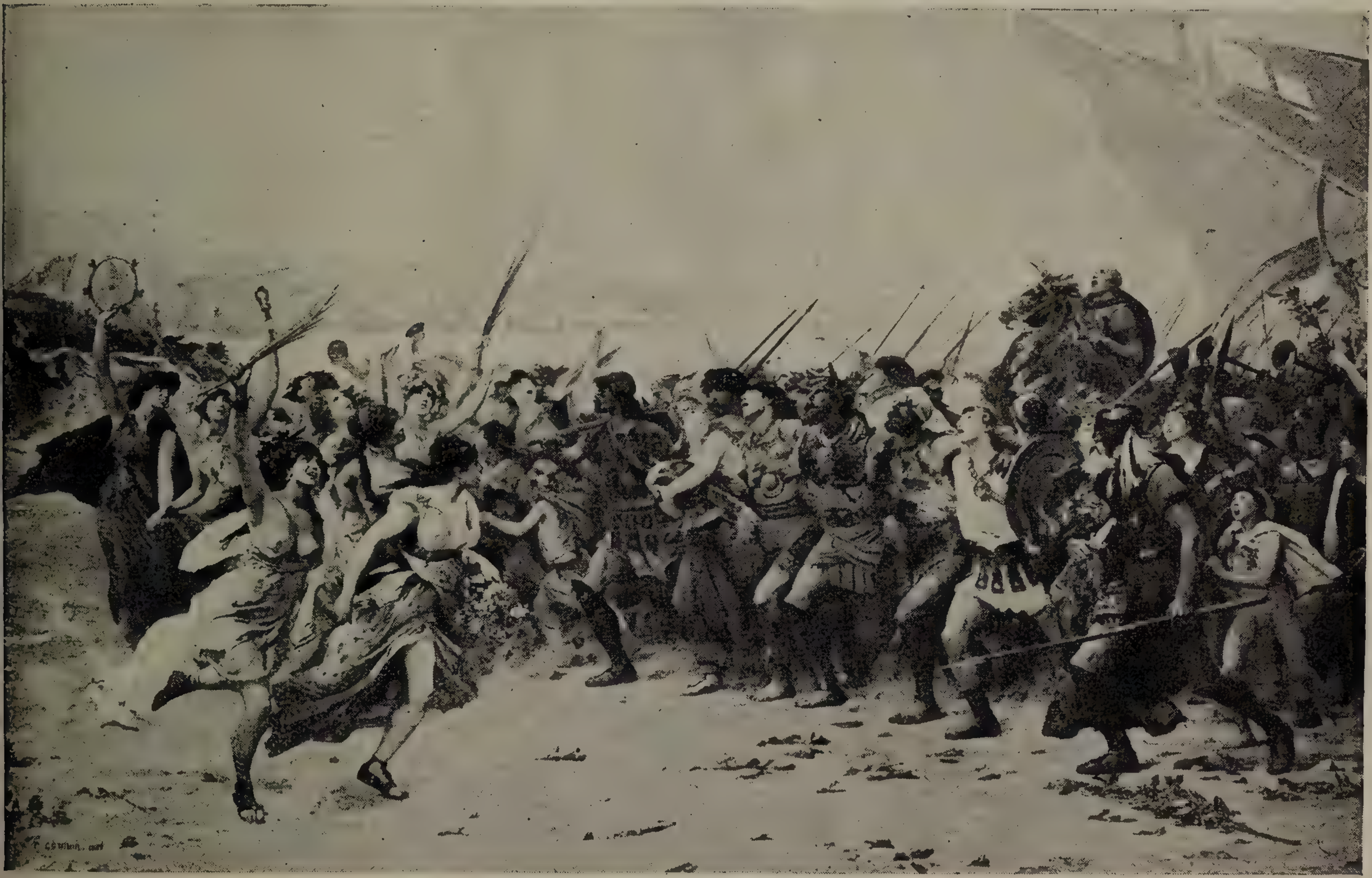

Les Vainqueurs de Salamine (Cormon), v. p. 868

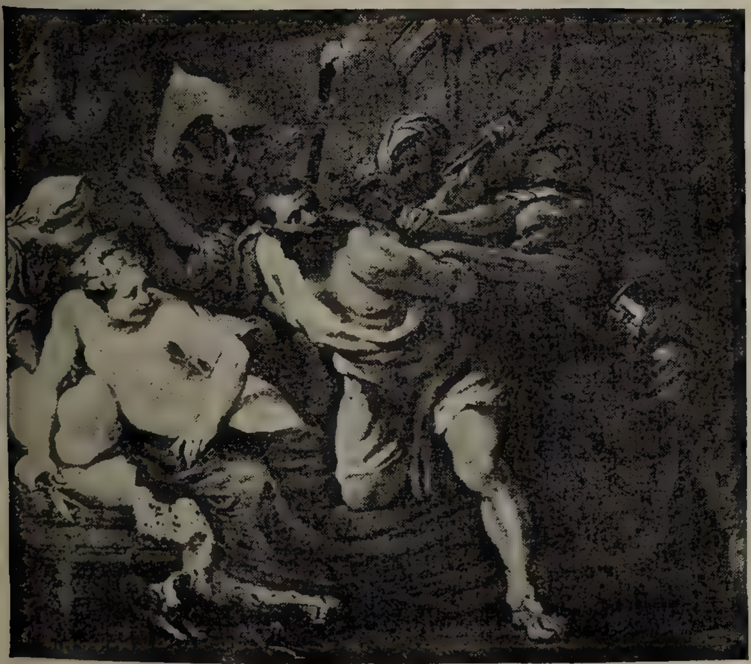

Samson et Dalila (Rubens), v. p. 876.

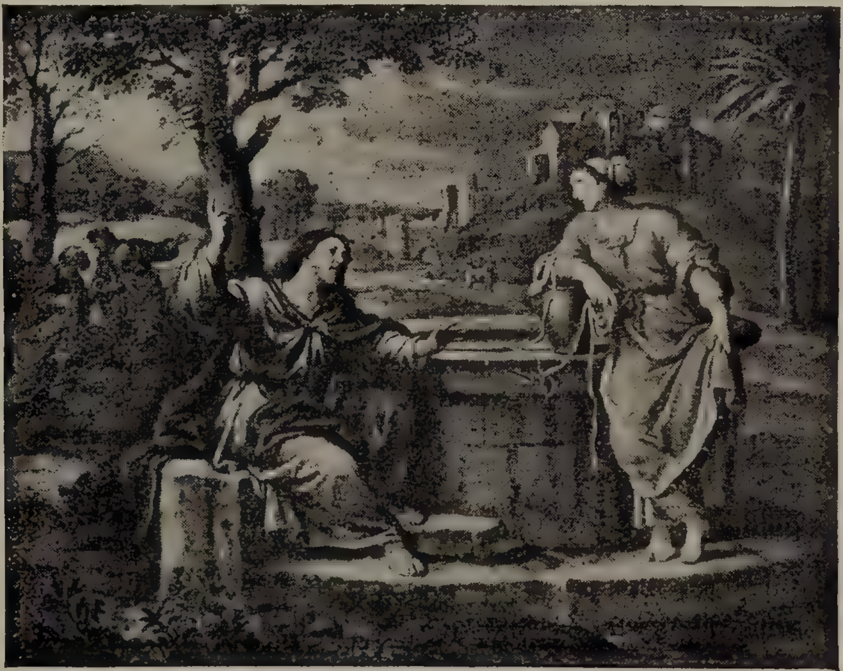

Jésus et la Samaritaine (Mignard), v. p. 875.

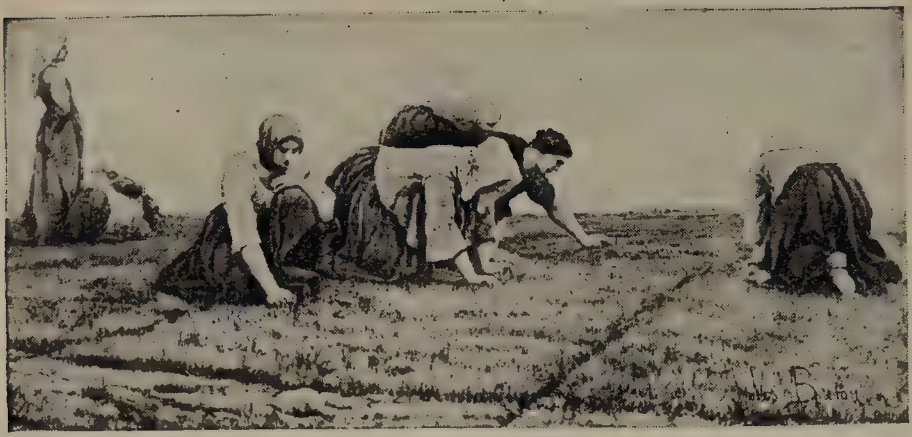
Les Sarcleuses (Jules Breton), v. p. 884.

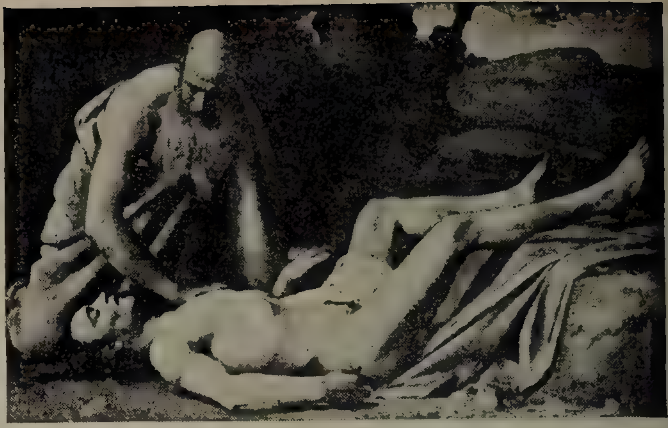
Le bon Samaritain (Henner), v. p. 875.

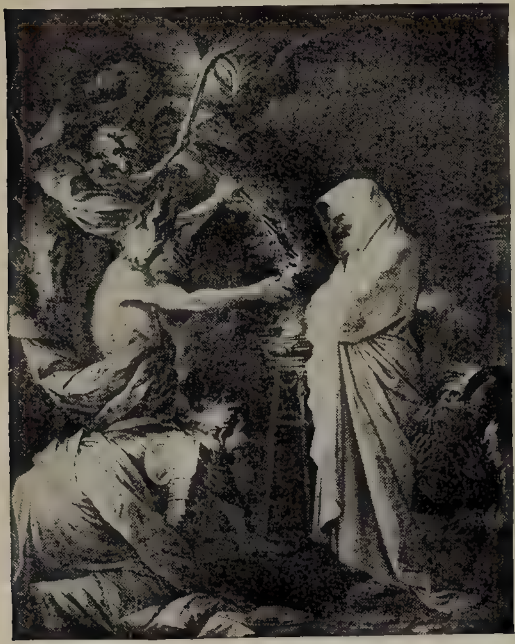
Saül et l'ombre de Samuel (S. Rosa), v. p. 890.

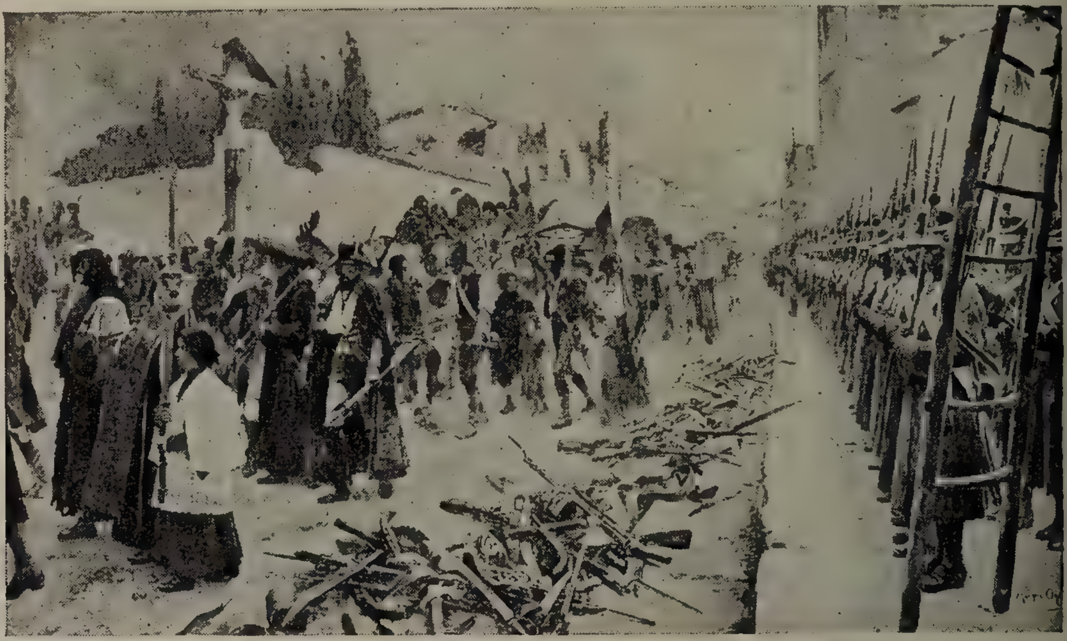
Les Défenseurs de Saragosse (Maurice Orange), v. p. 884.

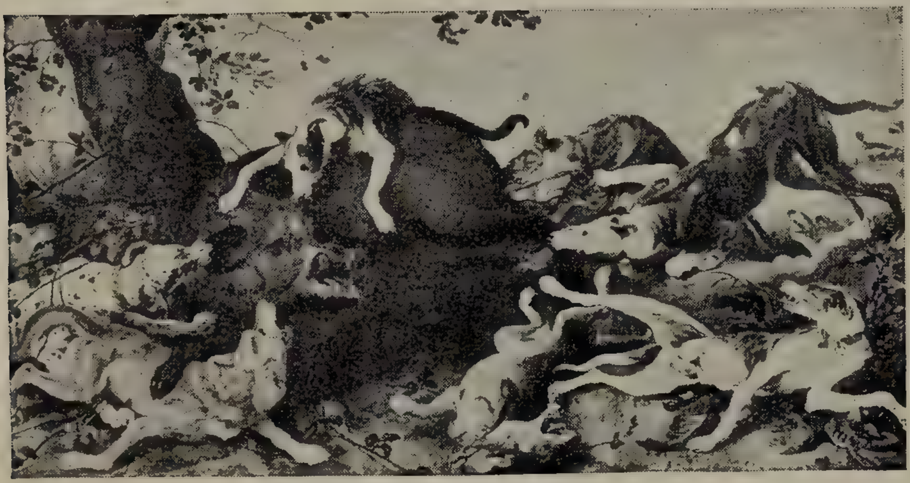
Chasse au Sanglier (Snyders), v. p. 878.

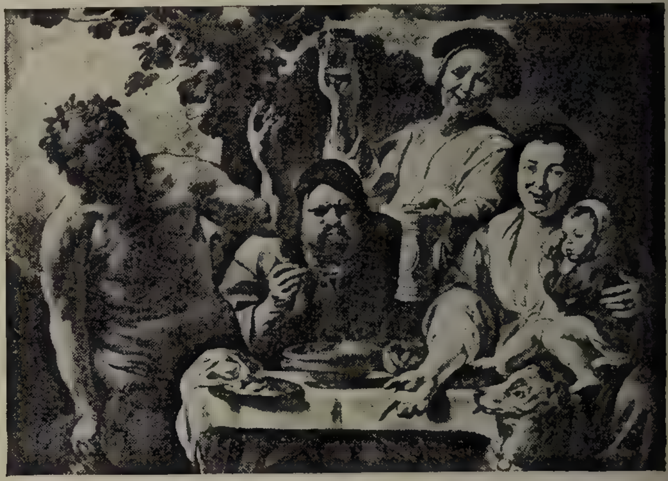
Le Satyre et le Voyageur (Jordaëns), v. p. 889.

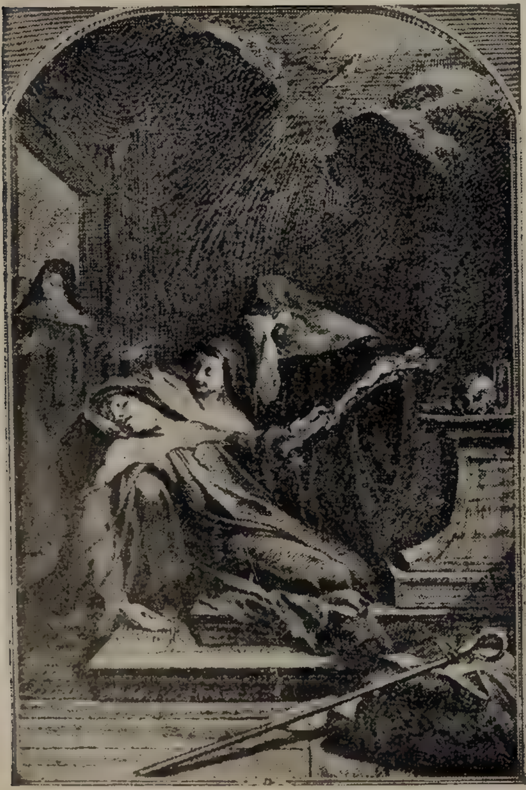
Mort de sainte Scholastique (Restout), v. p. 904.

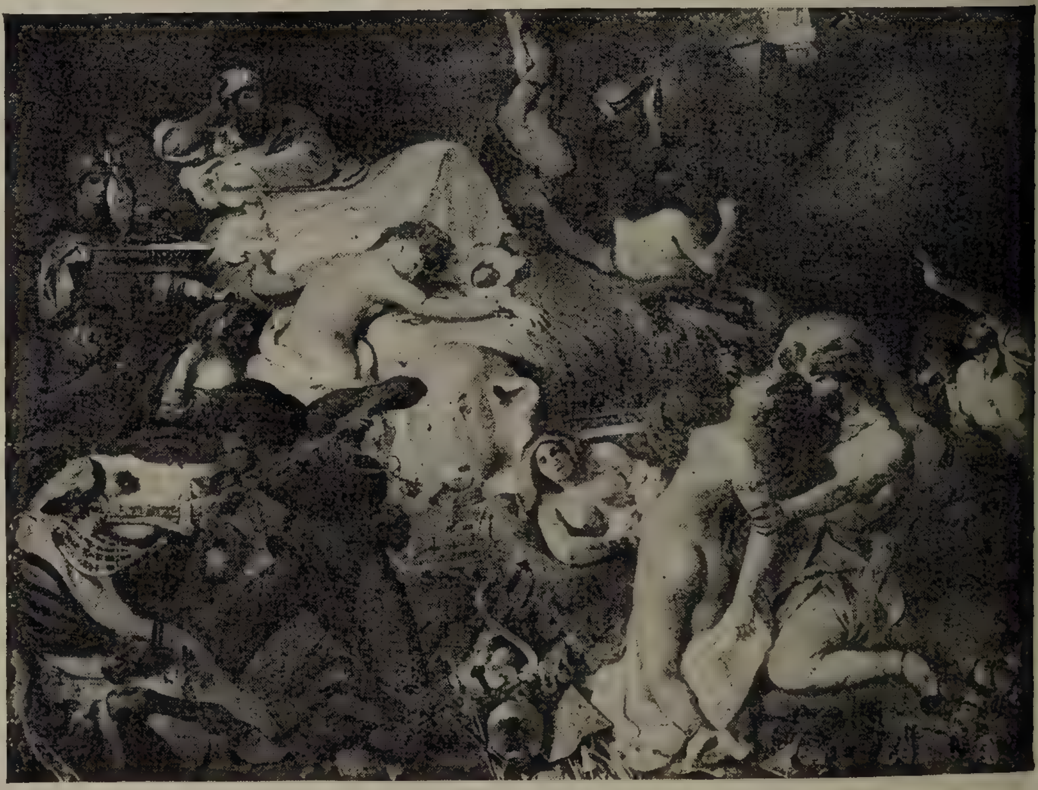
La Mort de Sardanapale (Eugène Delacroix), v. p. 885.

ffluents, la Falemé; 1.800 kil. Postes français fortifiés ur son cours supérieur, très voisin de celui du Niger.

**Sénégal,** colonie française, faisant partie du ouvernement général de l'Afrique-Occidentale fran aise, et qui se divise entre les deux gouv. du *Sénégal* roprement dit (capit. *Saint-Louis*); 1.172.000 h. et u *Haut Sénégal-Niger* (cap. *Kayes*); 4.473.000 h. *énégalais* ou *Sénégaliens*), sans compter les États ègres protégés; capit. *Saint-Louis;* v. pr. *Bakel*, *akar*, *Gorée*, *Kayes*. Importantes productions agri- oles : riz, coton, arachides, manioc, etc. — Fré- uenté par les marins français dès le XVIe siècle, le énégal fut exploité par des compagnies à partir de ichelieu. Le gouverneur André Bruë y jeta les ondements d'un sérieux établissement colonial, de 97 à 1723; mais après lui s'écoula une période 'inertie, pendant laquelle il ne se fit aucune œuvre aillante dans notre possession. Faidherbe, gouver- eur du Sénégal de 1854 à 1865, sut asseoir solide- ent notre domination, soumit diverses tribus ré- alcitrantes, organisa l'administration, fit construire es routes. A partir de 1876, un but nouveau a été oursuivi avec succès par les administrateurs qui se nt succédé dans la colonie : la pénétration au oudan par le Niger. Un chemin de fer relie Kayes Koulikoro, et la domination française s'étend au- ourd'hui jusqu'au lac Tchad, vers lequel un accord vec l'Angleterre a assuré à la France une route ai- ément praticable par Niamey, Tessaoua et Zinder, u nord de la Nigéria anglaise.

**Sénégalais, e** [*lè, è-ze*], habitant ou originaire u Sénégal : *les énégalais.* Adjec- v. : *chemin de fer énégalais.*

**sénégali** n. . Nom général onné par les oise- eurs à des oiseaux 'Afrique apparte- ant à divers enres (*gros- ec, veuve*, etc.).

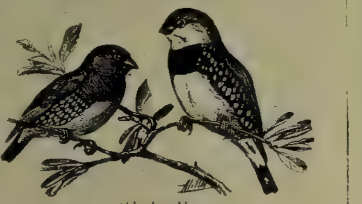

Sénégalis.

**sénégalien, enne** [*li-in, è-ne*] adj. Qui ap- artient au Sénégal; qui rappelle le Sénégal : *une empérature sénégalienne.*

**Sénégambie** [*ghan bî*], contrée de l'Afrique ccidentale, entre le Sahara, la Guinée et l'Océan, eupléé de Maures, de Peuhls et de nègres séden- aires. Etablissements français, anglais et portugais. Production de mil, arachides, gomme. La majeure artie de la Sénégambie est comprise dans la colonie rançaise du Sénégal.

**Sénégambien, enne** [*ghan-bi-in, è-ne*], ha- itant ou originaire de la Sénégambie : *les Séné- ambiens.* Adjectiv. : *productions sénégambiennes.*

**sénegré** n. m. Nom vulgaire du *fenugrec.*

**senelle** n. f. Autre orthogr. de CENELLE.

**Sénèque le Rhéteur** (Marcus ANNÆUS ENECA), né à Cordoue (61 av. J.-C. 30-apr. J.-C.). l professa la rhétorique à Rome. Les deux recueils le rhétorique *Suasoriæ* et *Controversiæ*, qui restent le lui, nous donnent une idée juste de l'enseigne- ent, à la fois brillant et faux, des écoles du temps.

**Sénèque le Philosophe** (Lucius ANNÆUS ENECA), illustre philosophe, né à Cordoue, m. à Rome (2-66), fils du précédent, précepteur de Néron qui l'appela au pouvoir avec Burrhus. Cependant, il ncourut sa disgrâce pour avoir participé à la cons iration de Pison, et Néron lui donna l'ordre de s'ou- rir les veines. Sa femme, Pauline, voulut le suivre lans la mort. On referma ses blessures et elle vécut ncore quelques années, pâle et languissante. Sénè- que s'était compromis en approuvant, par ambition, ertains des crimes de Néron, notamment l'assas- inat d'Agrippine, et en profitant de sa faveur pour 'enrichir démesurément; mais sa mort fut digne l'un stoïcien. On a de lui les *Questions naturelles*, synthèse hardie des sciences de son temps, les *Let- res à Lucilius*, véritables lettres de direction mo- ale, et des traités de philosophie morale (*De la olère, De la clémence, Des bienfaits*, etc.), inspirés de la pure doctrine stoïcienne. Les tragédies, mé- diocres et emphatiques (*Médée, les Troyennes, Aga- memnon*), que l'on place quelquefois sous le nom d'un troisième Sénèque (*Sénèque le Tragique*), sont généralement considérées comme l'œuvre de Sénè- que le Philosophe. Son style est brillant, recherché, antithétique, fécond en fortes maximes, en images ingénieuses.

**Sénèque** (*la Mort de*), tableau de Rubens, à la pinacothèque de Munich (v. p. 959) : — de Giordano, au Louvre; — de Delacroix, au Palais-Bourbon.

**sener** v. a. Châtrer, en parlant d'un porc.

**Sénergues** [*nèr-ghe*], comm. de l'Aveyron, arr. et à 40 kil. de Rodez; 1.380 h.

**sénescence** [*nès-san-se*] n. f. (du lat. *senescere*, vieillir). Ralentissement de l'activité vitale observé chez beaucoup d'éléments cellulaires, qui semble être sous la dépendance de l'accumulation de produits insolubles.

**sénescent** [*nès-san*], **e** adj. Qui présente le phé- nomène de la sénescence.

**sénestre** ou **senestre** [*nès-tre*] adj. (du lat. *sinister*, gauche). Gauche, situé à gauche. N. f. *Blas.* Côté gauche de l'écu. *A senestre*, au côté gauche de l'écu. (V. la planche BLASON.) *Escr. anc.* La main gauche. ANT. **Dextre.**

**sénestré** [*nès-tré*], **e** adj. *Blas.* Accosté à sénestre.

**sénestrochère** [*nès-tro-kè-re*] n. m. (de *sénestre*, et du gr. *kheir*, main). *Blas.* Bras gauche représenté sur un écu.

**sénestrogyre** [*nès-tro*] adj. Syn. peu us. de LÉVOGYRE.

**sénevé** n. m. (du lat. *sinape*, sanve). Un des noms vulgaires de la *moutarde noire. Le grain de sénevé*, célèbre parabole de l'Evangile (Matt. XIII, 31-32, et Marc IV, 30-32), où le Christ compare le royaume des cieux à un grain de sénevé, la plus petite de toutes les semences, mais qui, lorsqu'il a poussé, devient un grand arbre, à l'ombre duquel viennent se reposer les oiseaux du ciel.

**sénévol** n. m. (de *senevé*). *Chim.* Nom générique d'une série de corps isomériques avec les éthers sulfocyaniques. (On les appelle aussi *sulfocarbimides* ou *éthers isosulfocyaniques.*)

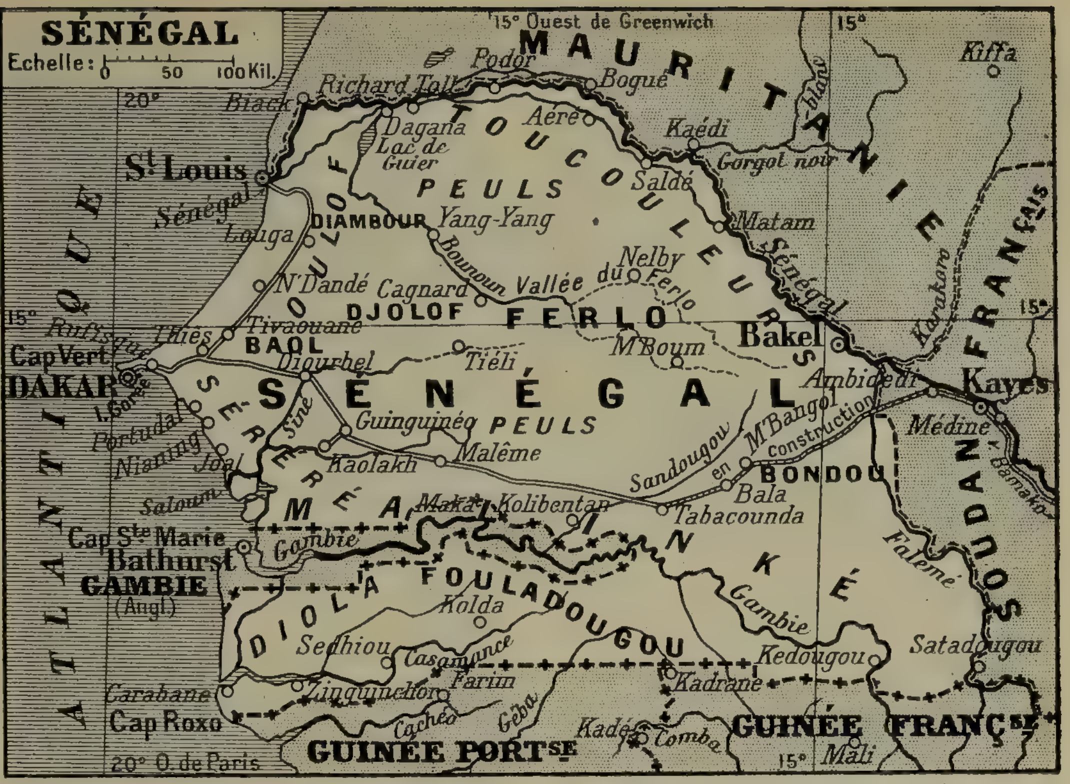

**Senez** [*nèz*], ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 19 kil. de Castellane; 300 h. (*Senéziens*). Ancien évêché. Cathédrale Notre-Dame (XIIIe-XIVe s.). — Le cant. a 4 comm., et 1.150 h.

**sénicle** n. m. Nom vulgaire de *l'arroche puante.*

**sénieur** n. m. (lat. *senior*). Nom que l'on donnait aux doyens de certaines communautés : *le sénieur de Sorbonne.*

**sénile** adj. (lat. *senilis;* de *senex*, vieux). Qui a rapport aux vieillards, à la vieillesse : *débilité sénile.*

**sénilisation** n. f. Vieillissement artificiel des bois destinés à l'ébénisterie ou à la lutherie.

**sénilité** n. f. (de *sénile*). Affaiblissement causé par la vieillesse : *mourir de sénilité.*

— ENCYCL. L'affaiblissement est dû au ralentissement de toutes les fonctions, déterminé lui-même par l'accumulation des déchets de fonctionnement insolubles, le tissu conjonctif l'emportant de beaucoup sur les éléments nobles des organes.

**sénille** [*ll* mll., *e*] n. f. Nom vulgaire de l'*ansérine.*

**senior** adj. (mot lat. signif. *plus âgé*). *Sport.* Se dit des concurrents les plus âgés. *Canot.* Se dit d'un rameur qui a gagné comme *junior* trois premiers prix avant le 1er janvier de l'année dans laquelle il court.

**seniorat** [*ra*] n. m. Qualité de doyen ou d'aîné. Qualité de seigneur féodal.

**senisse** [*ni-se*] n. f. Poussière de houille entraînée par la fumée dans un feu de forge.

**Senlis** [*san-liss*], ch.-l. d'arr. (Oise), sur la Nonette; 7.010 h. (*Senlisiens*). Ch. de f. N.; à 52 kil. de Beauvais. Eglise Notre-Dame (XIIe-XIIIe s.), avec un élégant clocher; églises Saint-Frambourg et Saint-Pierre; abbaye de Saint-Vincent; maisons anciennes; enceinte gallo-romaine. En 1493, Charles VIII y conclut un traité avec Maximilien d'Autriche. — La ville de Senlis, occupée pendant quelques jours par les Allemands en septembre 1914, fut incendiée par eux lors de leur retraite après la première bataille de la Marne. Foch y avait son quartier général en novembre 1918, à la fin de la grande campagne offensive des Alliés et lors de la demande d'armistice formulée par les Allemands. Elle est sortie assez peu endommagée de la Grande Guerre. — L'arrond. a 7 cant., 133 comm., 109.750 h.; le cant. a 17 comm., et 14.840 h.

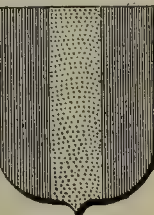

Armes de Senlis.

**Sennaar,** v. de la Nubie, sur le Nil Bleu, dans la province homonyme qui fait partie du Soudan Egyptien, peuplée de 152.000 h., et a *Singa* pour capitale. La ville de Sennaar fut, avant l'insurrection mahdiste, un centre commercial important. La Bible donne ce nom à un pays situé entre le Tigre et l'Euphrate.

**Sennachérib** [*ké*] ou **Sin-Akhê-Eriba,** roi d'Assyrie de 705 à 681 av. J.-C., successeur de Sargon. Il fit des expéditions en Chaldée, en Judée (il vainquit Ezéchias, roi de Juda), en Arménie, en Médie, en Arabie, et malgré cet état de guerre il trouva le temps de s'occuper de l'administration et de l'embellissement de son empire. Il fut assassiné par ses fils, et eut pour successeur Asarhaddon.

**senne** n. f. *Pêch.* Syn. de SEINE.

**Senne** (la), riv. de Belgique, qui arrose Hal, Bruxelles, et se jette dans la Dyle (r. g.), après un cours de 103 kil.

**Sennecey-le-Grand,** ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 18 kil. de Chalon-sur-Saône, dans la plaine de la Saône; 2.280 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins. — Le cant. a 18 comm., et 10.780 h.

**Senneterre** (Madeleine **de**), veuve de Guy de Miremont, surnommée par ses contemporains *l'Héroïne du siècle*, à cause de la bravoure qu'elle montra (1573-1575) dans la défense de son château de Miremont, contre Montal, lieutenant des Guises, qu'elle blessa mortellement de sa main.

**Sennwald,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall); 2.820 h. Agriculture, fabrication mécanique de broderie, drap.

**Sénonais, e** [*nè, è-ze*], habitant ou originaire de Sens : *les Sénonais.* Adjectiv. *Population sénonaise.* (On dit aussi SÉNONIEN, ENNE.)

**Sénonais** [*nè*] ou **Sénons** [*non*], tribu gauloise qui occupait la région correspondant aux dép. de l'Yonne, de la Marne, de Seine-et-Marne et de la Côte-d'Or, avec *Sens* pour capitale. Sous la conduite de Camulogène, les Sénonais combattirent le lieutenant de César, Labiénus.

**Sénonais** [*nè*], petit pays de l'ancienne France : ch.-l. *Sens.*

**Senonches,** ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 35 kil. de Dreux; 1.900 h. Ch. de f. Et. Carrières. — Le cant. a 12 comm., et 5.300 h.

**Senones,** ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 20 kil, de Saint-Dié; 4.340 h. (*Senonois*). Ch. de f. Carrières. filatures, tissages. — Le cant. a 18 comm., et 18.420 h.

**se non è vero, è bene trovato,** express. ital. signif. : *Si cela n'est pas vrai, c'est* [du moins] *bien trouvé.* Proverbe d'une application facile et fréquente.

**Sénonien, enne** [*ni-in, è-ne*]. V. SÉNONAIS.

**Senoussi,** grande confrérie musulmane, fondée en 1835 par Si-Mohammed-ben-Ali-ben-Senoussi, répandue dans le Sahara, et qui s'est montrée hostile à la pénétration française dans la région du Tchad.

**senoussisme** [*nou-sis-me*] n. m. Doctrine religieuse de Senoussi. Mouvement d'opposition antifrançaise auquel elle a donné lieu.

**senoussiste** n. et adj. Partisan de la doctrine religieuse de Senoussi.

**sens** [*sanss;* la prononciation *san* ne subsiste plus que dans : *sens commun, sens dessus dessous, sens devant derrière*] n. m. (lat. *sensus*). Faculté par laquelle l'homme et les animaux reçoivent l'impression des objets extérieurs par l'intermédiaire des organes de relation. (Il y a cinq sens : la *vue*, l'*ouïe*, l'*odorat*, le *toucher* et le *goût*.) *Sixième sens*, nom que quelques-uns ont donné à la faculté de sentir les plaisirs de l'amour. Sentiment, faculté d'apprécier : *perdre le sens du vrai.* Jugement, faculté de comprendre : *un homme de sens.* Avis, opinion, point de vue : *j'abonde dans votre sens.* Signification : *mots à double sens; sens propre, figuré.* Côté d'un corps, d'une chose : *couper un objet dans le sens de sa longueur.* Direction : *spectateurs qui s'enfuient dans tous les sens. Sens vital*, sens qui, d'après quelques psychologues, nous révèle les modifications de notre propre corps. *Le sens intime* ou *interne*, faculté de l'esprit qui se considère lui-même; la conscience. *Le bon sens*, la droite raison. *Le sens commun*, faculté que possède la généralité des hommes de juger sainement. *Sens moral*, conscience du bien et du mal moral. Pl. Faculté d'éprouver le plaisir, passion physique, sensualité. *Les plaisirs des sens*, la sensualité. Loc. adv. : *Sens dessus dessous* (qu'on devrait écrire : *cen* [cela] *dessus dessous*), dans un grand désordre. Dans un grand trouble moral : *mettre les gens sens dessus dessous. Sens devant derrière* (qu'on devrait écrire : *cen* [cela] *devant derrière*), dans une situation telle que ce qui devrait être devant est derrière. *Math. Sens direct*, de droite à gauche, en passant devant l'observateur. *Sens rétrograde*, le sens contraire du sens direct.

**Sens** (*les Cinq*), tableau de David Teniers (Bruxelles). Les personnages en scène figurent les opérations des cinq sens. Le joueur de guitare est le portrait du peintre, et sa femme est assise près de lui, respirant un citron. (V. p. 959.)

**Sens** [*sanss*], ch.-l. d'arr. (Yonne), sur l'Yonne; 15.030 h. (*Sénonais*). Ch. de f. P.-L.-M.; à 57 kil. d'Auxerre. Belle cathédrale Saint-Etienne (du XIIe au XVIe s.); palais archiépiscopal (XVIe s.). Patrie de Bourrienne. Métallurgie. Vins. céréales, chanvre, bois, tuiles. — L'arrond. a 6 cant., 92 comm., 56.260 h. Le cant. Nord a 13 comm., et 12.310 h.; le cant. Sud a 12 comm. et 12.650 h.

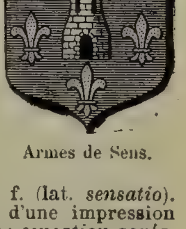

Armes de Sens.

**Sens** (*hôtel de*), anc. résidence historique, située à Paris, quartier Saint-Paul, et construite vers 1500 par Tristan de Salazar, archevêque de Sens.

**sensation** [*san-sa-si-on*] n. f. (lat. *sensatio*). Modification de l'âme à la suite d'une impression reçue par l'intermédiaire des sens : *sensation agréable. Fig. Faire sensation*, produire une impression marquée dans une assemblée, etc. *Nouvelle à sensation*, de nature à causer de l'émotion.

— Encycl. La *sensation* est un état intermédiaire entre l'*impression* et la *perception*. Elle est à la fois *affective* en tant qu'agréable ou pénible, et *représentative* en tant qu'elle aide à connaître l'objet qui l'a provoquée. Bien que nos sensations soient purement internes, nous leur assignons un siège sur les diverses parties de notre corps. V. localisation.

**Sensations** (*Traité des*), par Condillac qui s'efforce d'y faire voir, au moyen de la fiction de l'homme-statue, comment nos facultés (attention, mémoire, comparaison, abstraction, jugement, imagination) viennent des sensations. La liberté elle-même se réduit au pouvoir de rechercher ce qu'on désire, et de fuir ce qu'on redoute. Cette théorie prend le nom de système de la *sensation transformée*. C'est dans ce livre que se trouve le plus clairement exprimée la doctrine sensualiste (1754).

**sensationnel, elle** [*san-sa-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui est de nature à faire sensation : *répandre une nouvelle sensationnelle*.

**sensationnisme** ou **sensationisme** [*san-sa-si-o-nis-me*] n. m. *Philos.* Syn. de sensualisme.

**sensationniste** ou **sensationiste** [*san-sa-si-o-nis-te*] adj. et n. Qui professe le sensationnisme.

**Sens-de-Bretagne,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 30 kil. de Rennes ; 1.830 h.

**sensé** [*san-sé*], **e** adj. Qui a du bon sens : *personne sensée*. Conforme au bon sens, à la raison : *action sensée; discours sensé*. Ant. **Insensé**.

**sensément** [*san-sé-man*] adv. D'une manière sensée : *parler, agir sensément*.

**sensibilisable** [*san-si, za-ble*] adj. *Photogr.* Qui peut être sensibilisé : *papier sensibilisable*.

**sensibilisateur, trice** [*san-si, za*] adj. Qui rend sensible à l'action de la lumière ou de quelque autre agent. *Photogr.* Bain permettant de sensibiliser soi-même du papier à lettres, des cartes postales, etc. N. m. : *un sensibilisateur*. N. f. Nom donné, en biologie, à l'une des deux substances défensives qui apparaissent dans le sérum d'un sujet dans le sang duquel a pénétré un antigène. Ant. **Insensibilisateur.**

**sensibilisation** [*san-si, za-si-on*] n. f. Action de sensibiliser.

**sensibiliser** [*san-si, zé*] v. a. Rendre sensible, rendre très impressionnable : *aucun art ne sensibilise autant l'amour-propre que le théâtre. Photogr.* Rendre sensible à l'action de la lumière : *on sensibilise les papiers photographiques en les imprégnant de sels d'argent*. Ant. **Insensibiliser.**

**sensibilité** [*san-si*] n. f. (du lat. *sensibilitas*). Faculté d'éprouver des impressions physiques : *les nerfs sont les organes de la sensibilité*. Faculté de percevoir les impressions morales. *Fig.* Faculté de sentir vivement. Sentiments d'humanité, de compassion : *avoir trop de sensibilité ; sensibilité pour les malheureux*. Disposition des choses à être influencées par la moindre action physique : *la sensibilité d'une balance, d'un thermomètre*. Ant. **Insensibilité.**

— Encycl. *Philos.* Le mot *sensibilité* désigne soit une fonction de connaissance (la faculté générale d'avoir des sensations), soit la faculté d'éprouver du plaisir ou de la douleur. Dans la première acception, l'étude de la sensibilité comprend l'étude des organes des sens, puis celle des données propres de ces sens (psychologie physiologique et psycho-physique). Les *sensualistes* ou sensationnistes placent l'origine des idées dans les sensations ; leurs adversaires, Kant et les criticistes, soutiennent que l'expérience sensible suppose des formes antérieures et supérieures aux données des sens. — Dans la seconde acception, l'étude de la sensibilité comprend l'étude des émotions et par suite des inclinations qui en dérivent ou qui les produisent.

**sensible** [*san-si-ble*] adj. (lat. *sensibilis ;* de *sentire*, sentir). Doué de la faculté d'éprouver des sensations : *les animaux sont sensibles*. Qui a la faculté d'éprouver des impressions morales : qui est facilement ému, touché : *cœur sensible*. Facilement impressionnable : *être sensible à la raillerie*. Qui tombe sous les sens : *le monde sensible*. Qu'on remarque aisément : *progrès, amélioration sensible*. Qui fait une vive impression morale : *plaisir, chagrin sensible. Côté, endroit sensible*, la chose qui touche le plus. *Physiq.* Qui indique les plus légères différences : *balance sensible. Musiq. Note sensible*, note qui est d'un demi-ton au-dessous de l'octave de la tonique, et qui fait pressentir cette dernière. N. m. Ce qui peut être perçu par les sens. Ant. **Insensible.** Prov. pop. : **Autant chanter femme sensible sur l'air de Malbrough** (allusion à une romance sentimentale de l'opéra d'*Ariodant*), vous n'obtiendrez rien, ce que vous demandez est impossible.

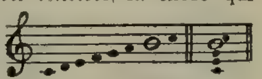

Note sensible de la gamme en « do » majeur ( le « si » ).

— Encycl. On doit à Aristote la distinction des *sensibles propres*, perçus par un seul sens (couleur), des *sensibles communs*, perçus par plusieurs sens (mouvement), des *sensibles par accidents*, qui sans être l'objet d'une perception réelle nous sont donnés par association d'idées (la dureté d'un métal révélée par son éclat).

**sensiblement** [*san-si-ble-man*] adv. D'une manière sensible, perceptible : *le flux monte sensiblement*. D'une manière qui affecte le cœur : *sensiblement ému*. Ant. **Insensiblement.**

**sensiblerie** [*san-si-ble-rî*] n. f. *Fam.* Sensibilité fausse et outrée.

**sensitif** [*san-si-tif*], **ive** adj. Qui a la faculté de sentir : *les êtres sensitifs*. Qui a rapport aux sens et à la sensation : *faculté sensitive*.

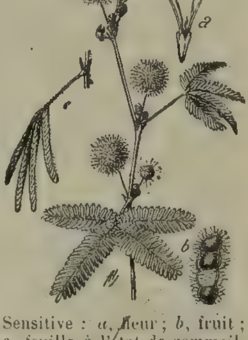

Sensitive : *a*, fleur ; *b*, fruit ; *c*, feuille à l'état de sommeil.

**sensitive** [*san-si*] n. f. Genre de légumineuses, dont les feuilles se replient si on les touche : *la sensitive dite aussi mimeuse pudique, est abondamment répandue dans l'Amérique tropicale. Fig.* Personne qu'un rien blesse ou effarouche.

**sensitivité** [*san*] n. f. Suivant Vulpian, aptitude des filets nerveux sensitifs à transmettre les impressions reçues par les parties impressionnables non nerveuses des organes des sens.

**sensitivo-moteur** [*san*] n. m. Qui reçoit des sensations, et en même temps sert à produire le mouvement.

**sensitomètre** [*san*] n. m. (de *sensitif*, et du gr. *metron*, mesure). Appareil servant à mesurer la sensibilité des émulsions photographiques.

**sensitométrique** [*san*] adj. Qui se rapporte au sensitomètre.

**sensorial, e, aux** [*san-so*] adj. Qui a rapport au sensorium.

**sensoriel, elle** [*san-so-rièl, è-le*] adj. Qui se rapporte, qui appartient au sensorium : *les phénomènes sensoriels*.

**sensorium** [*san-so-ri-om'*] n. m. Partie du cerveau, que l'on croit être le centre commun de toutes les *sensations*.

**sensualiser** [*san-su-a-li-zé*] v. a. Attribuer aux sens. Donner un caractère sensuel à.

**sensualisme** [*san-su-a-lis-me*] n. m. (du lat. *sensualis*, relatif aux sensations). Système philosophique, d'après lequel toutes les idées proviennent des sensations : *le sensualisme a été défendu par Condillac*. Amour des plaisirs des sens.

— Encycl. Au contraire de l'intellectualisme, le sensualisme ou mieux *sensationnisme* nie toute espèce de spontanéité, c'est-à-dire d'activité propre de l'âme. Les idées et les sentiments dérivent de la sensation, et ne sont autre chose que des associations plus ou moins complexes de sensations. On a distingué trois formes de sensualismes : le *sensualisme objectif* ou *matérialisme*, qui s'occupe plus des objets de la connaissance que de la connaissance elle-même, et d'après lequel la matière est la seule chose que nous puissions connaître ; le *sensualisme subjectif* ou *psychologique*, qui explique par les sensations l'intelligence et la volonté ; enfin, le *sensualisme moral* ou *épicurisme*, qui fait de la sensation le seul critérium du bien et du mal moral. Le terme de « sensualisme », employé seul, désigne toujours le sensualisme psychologique de Locke, Berkeley, Hume et Condillac.

**sensualiste** [*san-su-a-lis-te*] adj. Qui a rapport au sensualisme. N. Partisan de cette doctrine.

**sensualité** [*san-su-a*] n. f. (du lat. *sensualis*, sensuel). Attachement aux plaisirs des sens : *vivre avec sensualité*. Plaisir des sens : *austérité qui condamne toutes les sensualités*.

**sensuel, elle** (*san-su-èl, è-le*] adj. (lat. *sensualis*). Attaché aux plaisirs des sens : *homme sensuel*. Qui flatte les sens : *plaisirs sensuels*.

**sensuellement** [*san-su-è-le-man*] adv. D'une manière sensuelle : *vivre sensuellement*. (Peu us.)

**sentant** [*san-tan*], **e** adj. Qui a la faculté d'éprouver des sensations : *les êtres sentants*.

**sente** [*san-tè*] n. f. (lat. *semita*). Sentier.

**sentence** [*san-tan-se*] n. f. (lat. *sententia ;* de *sentire*, sentir, avoir une opinion). Maxime, pensée courte d'une portée générale, précepte de morale : *une sentence de Sénèque*. Jugement rendu par des juges ou des arbitres : *sentence de mort. Par ext.* Décision quelconque : *les sentences de l'opinion. Maître des sentences*, nom donné à Pierre Lombard, auteur du *Livre des sentences*.

**Sentences** de Publius Syrus, recueil d'excellentes pensées morales, exprimées dans un style net et incisif.

**Sentences** (*le Livre des*), par Pierre Lombard (xiie s.), vaste compilation des opinions des Pères sur chaque question de théologie.

**sentencier** [*san-tan-si-é*] v. a. Condamner par sentences. V. n. Porter une sentence, des sentences.

**sentencieusement** [*san-tan, ze-man*] adv. D'une façon sentencieuse : *parler sentencieusement*.

**sentencieux, euse** [*san-tan-si-eû, eu-ze*] adj. (lat. *sententiosus*). Qui s'exprime ordinairement par sentences : *homme sentencieux*. Qui contient des sentences : *langage sentencieux*. Qui a la forme d'une sentence : *phrase sentencieuse*. D'une gravité affectée : *ton sentencieux*.

**senteur** [*san*] n. f. (de sentir). Odeur, parfum : *exhaler d'exquises senteurs*. Composition exhalant une agréable odeur : *un sachet de senteurs. Pois de senteur*, nom vulgaire de la *gesse odorante*.

**Sentheim,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Thann ; 1.220 h. Ch. de f.

**senti, e** [*san*] adj. Fortement conçu et exprimé : *paroles bien senties*.

**sentier** [*san-ti-é*] n. m. (de *sente*). Chemin étroit. *Fig.* Voie morale : *les sentiers de l'honneur, de la vertu. Le sentier des justes*, la bonne voie.

**Sentiers de la vertu** (*les*), comédie en trois actes de R. de Flers et G.-A. de Caillavet (1903), œuvre spirituellement paradoxale, où l'on voit une jeune femme encourir, à cause de son excessive vertu, le blâme de la société mondaine, dont elle regagne la considération du jour où elle s'est décidée à tromper son mari.

**Sentier (Le),** village de Suisse (cant. de Vaud), près du lac de Joux ; 2.190 h. Ecole d'horlogerie, exploitation des forêts.

**Sentier** (le) (abrév. familière pour : la *rue du Sentier*). Voie de Paris (IIe arr.), un des principaux centres du commerce en gros des tissus, fourrures, etc.

**sentiment** [*san-ti-man*] n. m. (de *sentir*). Action de sentir physiquement : *perdre le sentiment*. Aptitude à recevoir les impressions morales : *avoir le sentiment littéraire, de la couleur*, etc. Conscience intime, connaissance par impression : *avoir le sentiment de sa force ; avoir le sentiment des convenances*. Passion, mouvement de l'âme : *sentiment bas*. Amour : *éprouver un sentiment durable*. Opinion : *changer de sentiment. Avoir des sentiments*, de l'honneur, de la probité, de la délicatesse, etc. *Grands sentiments*, sentiments outrés, affectés.

— Encycl. Le sentiment se distingue de la sensation en ce qu'il a pour antécédent une idée ou représentation et n'est pas localisable.

**sentimental, e, aux** [*san-ti-man*] adj. Où se manifeste un sentiment, vrai ou affecté : *discours sentimental*. Qui a ou affecte une sensibilité un peu romanesque : *jeune fille sentimentale*. (S'emploie souvent avec quelque idée de dénigrement.)

**sentimentalement** [*san-ti-man-ta-le-man* adv. D'une manière sentimentale. (Peu us.)

**sentimentalisme** [*san-ti-man-ta-lis-me*] n. m. Affectation de sentiment. Genre sentimental. Morale du sentiment.

— Encycl. On groupe sous le nom de *sentimentalisme* ou morale du sentiment les divers systèmes qui font du sentiment le guide de la vie humaine. Telles sont les doctrines de J.-J. Rousseau (*sens moral*), d'Adam Smith (*la sympathie*), d'A. Comte (*l'altruisme*), de Schopenhauer (*la pitié*).

**sentimentaliste** [*san-ti-man-ta-lis-te*] adj. Qui a rapport au sentimentalisme.

**sentimentalité** [*san-ti-man*] n. f. Etat d'une personne sentimentale.

**sentinateur** [*san*] n. m. *Mar.* Celui qui est chargé du soin de la sentine.

**sentine** [*san*] n. f. (lat. *sentina*). Partie la plus basse d'un navire, réceptacle des ordures. Tuyau d'amenée d'air dans une soufflerie hydraulique. *Fig.* Milieu impur, corrompu : *les sentines du vice*.

**sentinelle** [*san-ti-nè-le*] n. f. (ital. *sentinella*). Soldat placé en faction pour faire le guet. *Sentinelle perdue*, soldat placé dans un poste avancé et dangereux. *Par ext. Faire sentinelle*, guetter, épier. *Pop.* Gros excrément.

— *Iconogr.* Parmi les tableaux représentant des sentinelles, citons : *la Sentinelle marocaine*, de Henri Regnault : la *Sentinelle*, de Meissonier, figurant un hallebardier du temps de Henri III ; et, du même, *la Sentinelle*, soldat de la Révolution ; la *Sentinelle grecque*, de Lecomte du Nouy ; la *Sentinelle avancée*, d'Alphonse de Neuville ; la *Sentinelle perdue*, de Protais, etc.

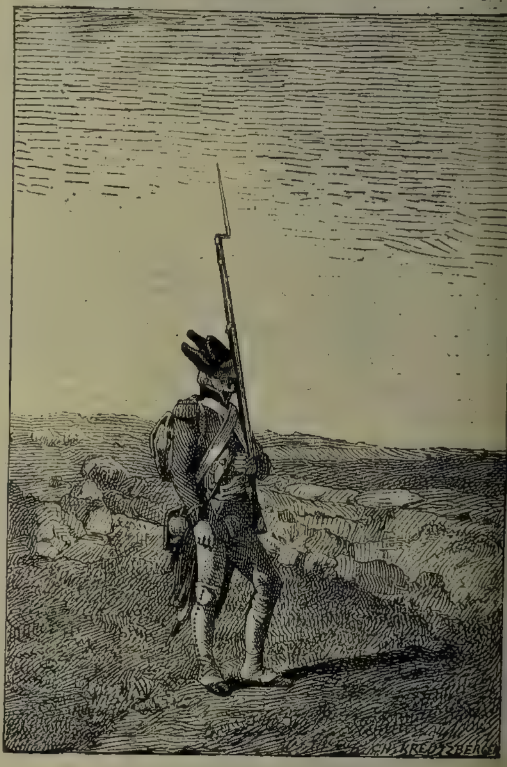

La Sentinelle, tableau de Meissonier.

**sentir** [*san*] v. a. (du lat. *sentire*, percevoir. — Se conj. comme *mentir*.) Percevoir par l'un des sens, par les organes du corps : *sentir une odeur agréable ; sentir le froid, la faim*, etc. Eprouver dans l'âme : *sentir du chagrin, de la joie*. Apprécier, comprendre : *sentir la grandeur d'une perte ; sentir les beautés d'un ouvrage*. Avoir la conscience de : *sentir ce que l'on vaut*. Flairer : *sentir une rose*. Exhaler une odeur de : *ce tabac sent la violette*. Avoir une saveur particulière : *ce vin sent son terroir*. Toucher : *je le sens du doigt*. Révéler : *écrit qui sent trop le travail*. Avoir les manières, l'apparence : *sentir l'homme de qualité. Sentir quelque chose pour quelqu'un*, être disposé à l'aimer. *Ne pouvoir sentir quelqu'un*, le haïr. *Faire sentir la force de son bras*, la faire éprouver. *Se faire sentir*, être marqué, visible. *Ne rien sentir pour*, n'éprouver aucun amour pour. V. a. Exhaler une odeur : *ce bouquet sent bon. Cette viande sent*, exhale une mauvaise odeur. **Se sentir** v. pr. Sentir dans quel état on est : *je ne me sens pas bien*. Reconnaître en soi : *se sentir du courage*. Eprouver les suites, les résultats : *on se sent toujours d'une bonne éducation. Ne se sentir pas de joie*, éprouver des transports de joie poussés jusqu'à l'égarement. *Commencer à se sentir*, avoir le sentiment de sa force, de son mérite ; éprouver les premiers désirs de la puberté.

**Sentis,** montagne de Suisse. V. Sæntis.

**seoir** [*soir*] v. n. (du lat. *sedere*, s'asseoir. — N'est guère usité qu'aux part. *séant, sis, sise.*) Etre assis. Dans le langage familier, on l'emploie à l'impér. : *sieds-toi*. Siéger : *la cour séant à Paris*.

**seoir** [*soir*] v. n. (dérivé du précéd. — Ne se dit qu'au part. pr. *seyant*, et aux 3es pers. : *il sied, ils siéent ; il seyait, ils seyaient ; il siéra, ils siéront ; il siérait, ils siéraient.*) Etre convenable : *cette coiffure vous sied bien*. Impers. : *il vous sied mal de parler ainsi*.

**Séon** (Alexandre), peintre français, né à Chazelles-sur-Lyon, m. à Paris (1855-1917). Artiste idéaliste, élève de Puvis de Chavannes : *Vers l'idéal, Harmonie du soir*, etc.

**Séon,** comm. de Suisse (cant. d'Argovie) ; 1.870 h. Tissage du coton ; verrerie ; fabrique de conserves.

**Séoul,** capit. de la Corée (annexée au Japon), sur le fleuve Han-Kiang ; 300.000 h. Fabrication de papier.

**sep** [*sèp'*] n. m. Pièce de bois dans laquelle le soc de la charrue est emboîté. Syn. CEP.

**sépalaire** [*lè-re*] adj. Qui se rapporte aux sépales.

**sépale** n. m. (mot forgé avec *séparer* et *pé-ale*). Foliole du calice d'une fleur. (V. la planche PLANTE.)

**sépaloïde** [*lo-i-de*] adj. En forme de sépale.

**séparabilité** n. f. Qualité de ce qui peut être séparé.

**séparable** adj. Qui peut se séparer. *Particule séparable*, particule qui ne fait pas corps avec le mot auquel elle est jointe, et qui peut en être séparée dans la phrase. Ant. **Inséparable.**

**séparage** n. m. Action de séparer, de trier diverses substances.

**séparant** [*ran*], **e** adj. Qui sépare.

**séparateur, trice** adj. Qui a la propriété de séparer : *pouvoir séparateur*. N. m. Appareil servant à opérer le séparage. Appareil au moyen duquel on établit une séparation.

**séparatif, ive** adj. Qui produit la séparation. Qui indique la séparation : *mur séparatif*.

**séparation** [*si-on*] n. f. (lat. *separatio*). Action de séparer, de se séparer : *séparation pénible*. Chose qui sépare (mur, cloison, etc.) : *il faut enlever cette séparation*. *Dr. Séparation de corps*, droit pour les époux de ne plus vivre en commun, et qui résulte d'un jugement. *Séparation de biens*, régime matrimonial dans lequel chacun des deux époux conserve la propriété et l'administration de ses biens. *Séparation de dettes*, clause par laquelle des époux déclarent dans leur contrat de mariage exclure de la communauté les dettes personnelles à chacun d'eux.

— Encycl. *Séparation des Eglises et de l'Etat.* La loi du 9 décembre 1905 a dissous les liens qui rattachaient les Eglises à l'Etat, et, spécialement en ce qui concerne le culte catholique, aboli le concordat et les articles organiques du 18 germinal an X (8 avril 1802). L'Etat « ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». Aux anciens établissements publics du culte (fabriques catholiques, consistoires protestants, communautés israélites), la loi a substitué des *associations cultuelles* : les catholiques, considérant la formation de ces associations comme contraire à la hiérarchie ecclésiastique, et de nature à produire un schisme, ont refusé d'accepter la loi de séparation, et les biens des fabriques ont été dévolus aux établissements communaux d'assistance. Les biens des anciens consistoires et communautés ont été transférés aux associations cultuelles protestantes et israélites.

— *Séparation de corps, de biens.* Le divorce rompt les liens du mariage ; la séparation de corps, dont les causes sont les mêmes, les laisse subsister, mais dispense les époux de l'obligation de vivre en commun. Le tribunal, sur la demande du ministère public ou de la famille, règle le sort des enfants et les confie à l'un des époux ou à une tierce personne. La séparation de corps entraîne de plein droit la séparation de biens : la femme désormais administre elle-même ses biens, et dispose de son mobilier, mais elle ne peut aliéner ses immeubles sans le consentement de son mari ou de la justice.

La séparation de biens peut exister sans la séparation de corps. Elle est tantôt stipulée dans le contrat de mariage (*séparation de biens contractuelle*), tantôt motivée par la dissipation de l'un des époux et prononcée judiciairement : la *séparation de biens judiciaire* peut prendre fin du consentement des époux, auquel cas les choses sont remises en leur état primitif.

La séparation de corps cesse par la réconciliation des époux, sans formalité, par exemple par la reprise de la vie commune. La communauté de biens doit être rétablie par acte devant notaire, dont extrait est affiché au tribunal de première instance.

Au bout de trois ans, le jugement de séparation de corps peut être converti en jugement de divorce, sur la demande de l'un des époux.

— *Séparation des patrimoines.* C'est le bénéfice légal accordé aux créanciers d'une succession et aux légataires particuliers, afin de faire cesser la confusion juridique du patrimoine du défunt d'avec celui de l'héritier, pour soustraire ce patrimoine à l'action des créanciers personnels de l'héritier.

Le droit de demander la séparation des patrimoines peut être exercé pendant trois ans pour les meubles, et, à l'égard des immeubles, tant qu'ils n'ont pas été aliénés par l'héritier. Ils ne peuvent l'invoquer dès qu'ils ont accepté l'héritier comme débiteur personnel.

Les créanciers personnels d'un héritier admis à accepter la succession à leurs risques et à intervenir au partage pour la sauvegarde de leurs droits ne peuvent demander la séparation des patrimoines, mais seulement s'opposer à ce que le partage soit fait hors de leur présence. V. PARTAGE et RAPPORT.

**séparatisme** [*tis-me*] n. m. Schisme des séparatistes. Tendance à se séparer de l'Etat dont on fait partie, pour former un Etat indépendant : *le séparatisme rhénan*.

**séparatiste** [*tis-te*] n. et adj. Celui qui cherche à se séparer d'un Etat, d'une religion. Qui a pour but une séparation de ce genre : *les tendances séparatistes de la Catalogne*.

**séparé, e** adj. Distinct : *ils ont des intérêts séparés*. *Etre séparés de corps et de biens*, se dit de deux époux auxquels un jugement a permis de ne plus vivre ensemble et d'administrer librement et respectivement leurs biens.

**séparément** [*man*] adv. A part l'un de l'autre : *vivre séparément*. Ant. **Ensemble.**

**séparer** [*ré*] v. a. (du lat. *separare*, disposer à part). Désunir ce qui était joint : *séparer la tête du corps*. Ranger à part l'un de l'autre : *séparer l'ivraie du bon grain*. Considérer à part : *la raison sépare l'homme des autres animaux*. Partager : *séparer ses cheveux sur le front*. Diviser : *séparer une chambre en trois*. Etre placé entre : *la mer sépare la France de l'Angleterre*. Eloigner l'un de l'autre : *le vent sépara les deux flottes*. Empêcher de se battre : *séparer des combattants*. Désunir par la mésintelligence : *séparer les deux frères*. **Se séparer** v. pr. *Se séparer de*, aller vivre loin de : *se séparer de son fils*. *Dr. Se séparer de corps et de biens*, se dit des époux qui, à la suite d'un jugement, ne vivent plus ensemble et administrent leurs biens séparément. Ant. **Joindre, unir, réunir.**

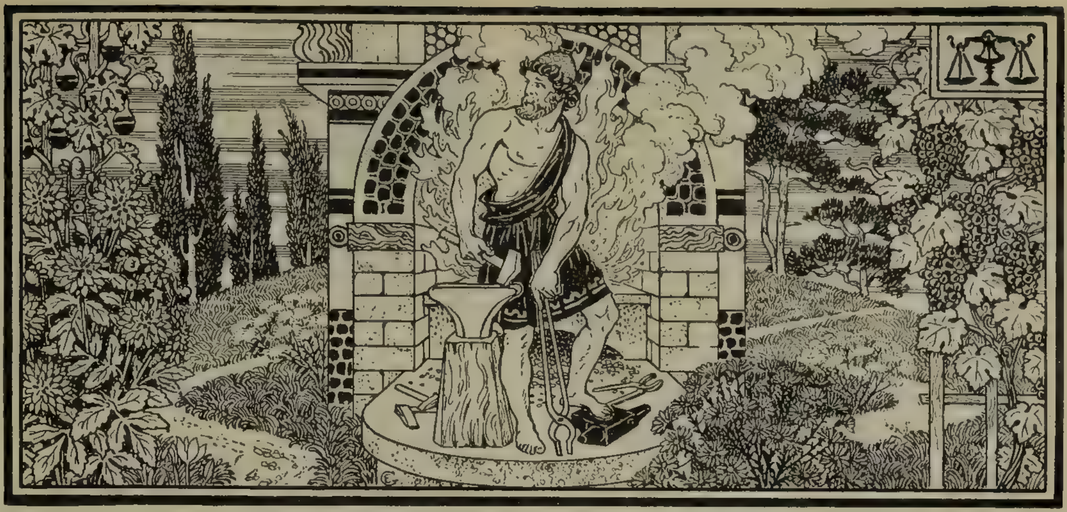
Septembre (Mois de Vulcain), composition d'Eugène Grasset.

**sèpe** n. m. Syn. de CÈPE.

**sépé** n. m. Pièce de fer en forme de double T, que l'on fait glisser dans une coulisse pour y assujettir le canon d'une arme à feu.

**sepeau** [*pô*] n. m. Sorte de tronc ou de billot sur lequel les ouvriers monnayeurs appuyaient le tas ou la pile qui leur servait à battre les monnaies. (Vx.)

**sépédon** n. m. *Entom.* Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant des mouches noires ou bleues, qui vivent sur les plantes aquatiques, et dont une espèce est commune aux environs de Paris. *Erpét.* Genre de reptiles ophidiens, voisins des élaps, et renfermant des serpents, sortes de najas, très venimeux, propres au sud de l'Afrique.

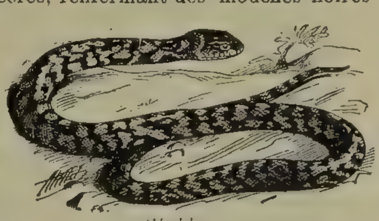
Sépédon.

**Sepet** (*Marius*-Cyrille-Alphonse), historien français, né à Paris en 1845 ; auteur d'ouvrages estimés : *Jeanne d'Arc, le Drame chrétien au moyen âge*, etc.

**séphardin** n. m. Nom donné aux juifs d'Espagne et de Portugal au moyen âge.

**Séphora,** femme de Moïse, mère de Gersôn et Eliézer.

**Sephoris,** v. de l'anc. Palestine, cap. de la Galilée. Auj. *Séfourieh*.

**sépia** n. f. (gr. *sepia*). Nom scientifique des mollusques du genre seiche. Matière colorante noire, fournie par le liquide rejeté par la seiche quand elle veut se dissimuler à ses ennemis. Dessin exécuté avec la couleur préparée au moyen de cette matière : *de belles sépias*.

**sépidie** [*dî*] n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, propres aux régions désertiques de l'ancien monde.

**sépiole** n. f. Genre de mollusques céphalopodes dibranchiaux, renfermant de petits animaux courts et arrondis, qui ressemblent vaguement aux seiches, et dont certaines espèces sont comestibles.

**sépion** n. m. Coquille interne des mollusques céphalopodes tels que les seiches, formée d'une substance organique et de carbonate de chaux. (On dit aussi SÉPIOLAIRE, OS DE SEICHE.)

**sépiophores** n. m. pl. Groupe de mollusques céphalopodes, renfermant ceux qui, comme les seiches, ont une coquille interne (*sépion*). S. un *sépiophore*.

**sépite** n. f. Os de seiche fossile.

**sépoule** n. f. (orig. germ.). Morceau de roseau sur lequel le tisserand dévide une certaine quantité de trame.

**seps** [*sèpss*] n. m. Genre de reptiles sauriens gris bronzé, à queue longue et fine, renfermant des scinques propres à la France méridionale et à la péninsule Ibérique.

**sepsine** [*sèp*] n. f. Genre de reptiles sauriens, renfermant des scinques de l'Afrique australe et de Madagascar.

**sept** [*sèt* comme nombre abstrait et devant une voyelle ; *sè* dans *sept francs*, etc.] adj. num. (lat. *septem*). Six plus un : *les sept jours de la semaine*. Septième : *Charles VII*. N. : *être le, la septième*. N. m. Le nombre sept. Le septième jour : *le sept octobre*. Carte qui a sept marques. Dés dont le nombre de points additionnés donne sept.

7

— Encycl. Le nombre sept, appelé parfois le nombre parfait, joue un rôle important dans l'antiquité païenne (les sept merveilles : les sept sages) ; dans la Bible (repos du septième jour ; les sept vaches maigres ; les sept églises), et particulièrement dans le calendrier biblique, dans la théologie catholique (les sept sacrements : sept péchés capitaux ; les sept douleurs, etc.). Il a aussi une vertu particulière dans le bouddhisme, les systèmes religieux chinois ou japonais.

Les sept.

**Sept ans** (*guerre de*). Elle eut lieu sous Louis XV, de 1756 à 1763, entre la France, l'Autriche et la Russie d'une part, l'Angleterre et la Prusse de l'autre, avec pour causes la rivalité coloniale de la France et de l'Angleterre et les désirs de revanche de l'Autriche sur Frédéric II. Malgré quelques succès partiels (victoire de Port-Mahon, prise de Minorque, bataille de Clostercamp), elle fut marquée par de lourds revers sur terre (Rossbach), sur mer et aux colonies (perte de l'Inde et du Canada) ; elle coûta à la France, au traité de Paris, quelques-unes de ses plus florissantes colonies. En Prusse, Frédéric II avait résisté avec succès aux efforts combinés de l'Autriche et de la Russie (victoires de Lissa, Liegnitz), et il conserva finalement la Silésie.

**Sept chefs** (*guerre des*), guerre légendaire entre Etéocle, roi de Thèbes, son frère Polynice et six autres chefs. Les deux frères, fils maudits d'Œdipe et de Jocaste, se tuent dans un combat singulier ; mais, dix ans après, les Epigones, fils des sept chefs, s'emparent de Thèbes. (*Mythol.*)

**Sept chefs devant Thèbes** (*les*), tragédie d'Eschyle (467 av. J.-C.), sur l'épisode indiqué plus haut ; œuvre tout entière animée d'un souffle guerrier. Le même sujet a été traité par Euripide dans les *Phéniciennes*, par Stace dans la *Thébaïde*, par Racine dans les *Frères ennemis*.

**Sept lampes de l'architecture** (*les*), ouvrage de J. Ruskin (1849), où il recommande les lignes qui reproduisent celles qu'on rencontre le plus fréquentes dans la nature, et particulièrement les ornements sculptés empruntés de la nature végétale ou animale.

**Sept paroles du Christ** (*les*), paroles que Jésus prononça sur la croix avant de mourir. L'après-midi du vendredi saint, il est d'usage, dans un grand nombre d'églises de France, d'expliquer aux fidèles du haut de la chaire et de chanter en musique les *Sept paroles du Christ*.

**sept** [*sèpt'*] n. m. En Irlande, famille procédant d'un ancêtre commun ; clan.

**septaïeul, e** [*sèp-ta*] n. m. Père et mère du sextaïeul, de la sextaïeule. (Inus.)

**septain** [*sè-tin*] n. m. (de *sept*). Pièce ou strophe de sept vers, composée d'un quatrain et d'un tercet, ou inversement. Corde faite de sept torons, qui soutient les poids dans les horloges à poids. Droit qu'on percevait sur le sel.

— *Litt.* Quoique le mot *septain* soit peu usité, cette coupe de sept vers n'est pas très rare. Plusieurs odes de J.-B. Rousseau sont écrites en septains ; Lamartine a également donné des strophes en septains. L'épigramme suivante de Boileau contre Cl. Perrault est un septain :

> Oui, j'ai dit dans mes vers qu'un célère assassin
> Laissant de Gallien la science infertile,
> D'ignorant médecin devint maçon habile :
> Mais de parler de vous je n'eus jamais dessein,
>     Lubin, ma muse est trop correcte :
> Vous êtes, je l'avoue, ignorant médecin,
>     Mais non pas habile architecte.

**septaine** [*sé-tè-ne*] n. f. Nombre de sept ou environ. (Peu us.)

**septan** [*sè-tan*], **e** adj. Se disait d'une fièvre qui revenait tous les six jours : *fièvre septane*. (Vx. ou dialect.)

**septangulé, e** [*sèp*] adj. Qui offre sept angles.

**septante** [*sèp*] adj. num. Soixante-dix. (Vx.)

**Septante** (*version des*), nom donné à la traduction grecque de l'Ancien Testament faite, à Alexandrie, dans l'île de Pharos, par soixante-douze Juifs d'Egypte sur l'ordre de Ptolémée Philadelphe. C'est la plus ancienne et la plus célèbre de toutes (283 ou 282 av. J.-C.). (On dit aussi *version alexandrine*.)

**septantième** [*sèp*] adj. Soixante-dixième. (Vx.)

**septembral, e, aux** [*sèp-tan*] adj. Qui a rapport au mois de septembre. *Purée septembrale* (ou *purée de septembre*), vin.

**septembre** [*sèp-tan-bre*] n. m. (lat. *september* ; de *septem*, sept). Le septième mois de l'année, quand elle commençait en mars. Neuvième mois de l'année actuelle : *le mois de septembre a trente jours*.

— Encycl. *Agric.* On récolte les féverolles, navettes d'été, maïs, houblon, moutarde blanche, pastel, gaude, tabac, chanvre, et l'on commence l'arrachage des pommes de terre ; on coupe les regains de trèfles et luzernes, et les derniers regains des prairies. On laboure pour les semailles d'automne, et l'on chaule les graines destinées à ces semailles. Vers la fin du mois on sème le seigle, le froment, l'escourgeon, l'épeautre. Au jardin, on élague les arbres fruitiers et l'on continue la récolte des fruits ; on récolte également toutes sortes de légumes ; on se préoccupe déjà des couches pour les cultures hivernales. Dans les vignes on découvre encore le raisin (effeuillage), pour qu'il achève de mûrir. Vers la fin du mois commencent les vendanges.

**Septembre** (*journées* ou *massacres de*), nom donné au massacre, par la foule et les sections, des prisonniers politiques, particulièrement des prêtres insermentés, qui eut lieu dans les prisons de Paris, surtout à l'Abbaye et à la Force, les 2, 3, 4 et 5 septembre 1792. Ils furent provoqués par la nouvelle de l'invasion de la France par les Prussiens et l'investissement de Verdun. La princesse de Lamballe en fut une des principales victimes. On donna le nom de *septembriseurs* aux auteurs responsables de ce massacre.

**Septembre** (*lois de*), lois votées, à la suite de l'attentat de Fieschi (1835), contre la liberté de la presse. Toute discussion sur le principe du gouvernement ou sur la personne du roi était interdite.

**Septembre** (*convention de*), signée à Paris (15 sept. 1864), entre la France et l'Italie, en vue de garantir l'existence de l'Etat pontifical. A la suite de la signature de la convention, le siège du gouvernement italien fut transporté de Turin à Florence.

**Septembre** (*révolution du 4*), révolution qui, le 4 septembre 1870, sous le coup de l'émotion produite par le désastre de Sedan, renversa le second Empire et proclama la troisième République. Le pouvoir fut confié au « gouvernement de la Défense nationale ».

**septembrisades** [*sèp-tan-bri-za-de*] n. f. pl. Massacre des détenus politiques dans les prisons de Paris, du 2 au 5 septembre 1792 : *Danton a été accusé d'avoir laissé se produire les septembrisades.*

**septembriseur** [*sèp-tan-bri-zeur*] n. m. Qui prit part aux massacres de septembre.

**septemdenté, e** [*sèp-tèm-dan*] adj. (du lat. *septem*, sept, et *dens, dentis*, dent). *Hist. nat.* Garni de sept dents, de sept coupures en forme de dents.

**septemdigité, e** [*sèp-tèm*] adj. (du lat. *septem*, sept, et *digitus*, doigt). *Bot.* Partagé en sept lobes ou digitations.

**Septêmes,** comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 17 kil. d'Aix ; 1.640 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**septemfoliolé, e** [*sèp-tèm*] adj. Dont les feuilles sont composées de sept folioles.

**septemlobé, e** [*sèp-tèm*] adj. Qui est partagé en sept lobes.

**septemmaculé, e** [*sèp-tèm*] adj. *Hist. nat.* Qui porte sept taches, sept marques coloriées.

**septemnervé, e** [*sèp-tèm-nèr*] adj. Dont les feuilles ont sept nervures.

**septemponctué, e** [*sèp-tèm-ponk*] adj. Qui est marqué de sept points coloriés.

**septemvir** [*sèp-tèm*] n. m. (du lat. *septem*, sept, et *vir*, homme). Chez les Romains, titre que portaient les prêtres chargés d'organiser les banquets donnés en l'honneur des dieux ou à la suite des jeux.

**septemviral, e, aux** [*sèp-tèm*] adj. Qui a rapport aux septemvirs.

**septemvirat** [*sèp-tèm-vi-ra*] n. m. Magistrature des septemvirs.

**septénaire** [*sèp-té-nè-re*] adj. (lat. *septenarius*). Qui embrasse sept jours, sept ans. Se dit des vers latins de sept pieds et demi, qui correspondent aux tétramètres catalectiques des Grecs. Substantiv. : *un septénaire iambique.* N. m. Espace de sept jours, dans la durée des maladies.

**sept-en-huit** [*sè-tan-uit*] n. m. invar. Nom donné par les dessinateurs de tissus au papier de mise en carte dont les grands carreaux ont la base divisée en sept parties et la hauteur en huit.

**septennal** [*sèp-tèn-nal*] **e, aux** adj. (lat. *septennis* ; de *septem*, sept, et *annus*, année). Qui arrive tous les sept ans, qui dure sept ans : *période septennale ; pouvoirs septennaux.*

**septennalisme** [*sèp-tèn-na-lis-me*] n. m. Système du septennat.

**septennaliste** [*sèp-tèn-na*] adj. Qui se rapporte au septennat. N. m. Partisan du septennat.

**septennalité** [*sèp-tèn-na*] n. f. Qualité de ce qui est septennal : *la septennalité d'un mandat.*

**septennat** [*sèp-tèn-na*] n. m. (du lat. *septennis*, septennal). Titre donné à la dictature militaire du maréchal de Mac-Mahon, instituée pour sept ans le 20 novembre 1873, et qui prit fin par la démission du maréchal, le 30 novembre 1879. Durée du mandat du président de la République française.

**septentrion** [*sèp-tan*] n. m. (du lat. *septemtriones*, constellation des sept étoiles de la petite Ourse). Le nord, celui des pôles du monde qui est situé près de la constellation de la petite Ourse. (Usité seulement en poésie.)

**septentrional, e, aux** [*sèp-tan*] adj. Du côté du nord : *Amérique septentrionale.* N. m. pl. *Les Septentrionaux*, les peuples du Nord.

**sept-et-le-va** n. m. Sept fois la première mise, au pharaon et au trente et quarante.

**Septfonds,** comm. de Tarn-et-Garonne, arr. et à 29 kil. de Montauban ; 2.400 h. Phosphates. Chapellerie.

**septicémie** [*sèp-ti-sé-mî*] n. f. (du gr. *sèptikos*, septique, et *heima*, sang). D'une manière générale, toute maladie causée par l'introduction dans le sang d'une bactérie pathogène, et, en particulier, les accidents d'infection causés chez les blessés par le *vibrion septique.*

— Encycl. La septicémie répond à ce que les anciens désignaient sous le nom d'*accidents putrides*, accidents qui se manifestaient dans la plupart des maladies infectieuses et des infections : plaies, blessures, fièvre typhoïde, variole, fièvre puerpérale, etc. On constate dans ces diverses affections la présence de bactéries *pyogènes.* C'est Pasteur qui découvrit le vibrion septique de la septicémie vraie ; lui-même et d'autres bactériologistes découvrirent le streptocoque, le staphylocoque, etc., causes fréquentes des infections. Depuis, grâce aux précautions antiseptiques, ou aseptiques, les formes les plus habituelles de la septicémie traumatique ont disparu.

La *septicémie chronique* s'observe dans les suppurations prolongées, et est caractérisée par de la fièvre, des sueurs, etc. ; elle se termine par la cachexie et la mort.

La *septicémie suraiguë* ou *gangrène gazeuse*, à marche foudroyante, est due à des microbes anaérobies, parmi lesquels figurent le vibrion septique, le *bacillus perfringens*, etc.

Le traitement des septicémies comporte : 1° nettoyage, par grattage à la curette, de la plaie ; 2° une antisepsie générale par purgatifs et diurétiques ; 3° l'emploi des injections de sérum artificiel, d'alcool, de quinquina, de lait, etc.

**septicémique** [*sèp-ti*] adj. Qui a rapport à la septicémie : *affection septicémique.*

**septicide** [*sèp-ti*] adj. (du lat. *septum*, cloison, et *cædere*, couper). *Bot.* Qui s'ouvre par le dédoublement des cloisons.

**septicité** [*sèp-ti*] n. f. (de *septique*). Caractère de ce qui est septique.

**septicolore** [*sèp-ti*] n. m. Nom vulgaire du *tangara tatao*, de la Guyane et du Brésil.

**septicopyémie** [*sèp, mî*] n. f. Forme de la septicémie, dans laquelle les bactéries pathogènes se localisent secondairement dans certaines régions de l'organisme, et y déterminent l'apparition de foyers purulents.

**septidi** [*sèp*] n. m. (du lat. *septem*, sept, et *dies*, jour). Septième jour de la décade républicaine.

**septième** [*sè-ti*] adj. num. ord. (de *sept*). Qui occupe le rang marqué par le nombre sept. *Septième ciel*, dans l'astronomie des anciens, ciel de Saturne, la plus éloignée des planètes alors connues. *Fig. Etre au septième ciel*, être dans un bonheur parfait. (On devrait dire au *troisième ciel*, car c'est au troisième ciel que la Bible raconte que fut ravi saint Paul.) N. : *être la septième.* N. m. La septième partie d'un tout. N. f. La septième classe en comptant à partir de la rhétorique ou première : *finir sa septième. Musiq.* Intervalle de sept degrés. V. intervalle. Nom donné à sept cartes de même couleur, qui se suivent : *septième majeure.* (On dit mieux dix-septième.)

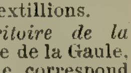

Septième.

**septièmement** [*sè-ti, man*] adv. En septième lieu.

**septier** [*sè*] n. m. V. setier.

**septies** [*sèp-si-èss*] adv. (mot lat. dérivé de *septem*, sept). Pour la septième fois.

**septifère** [*sèp-ti*] adj. (du lat. *septum*, cloison, et *ferre*, porter). *Bot.* Qui porte des cloisons. N. m. *Zool.* Genre de mollusques lamellibranches, de la famille des mytilidés, comprenant quelques espèces répandues de la mer des Indes à l'Océanie.

**septiforme** [*sèp-ti*] adj. (du lat. *septum*, cloison, et *forma*, forme). *Bot.* Qui a la forme d'une cloison.

**septifrage** [*sèp-ti*] adj. (du lat. *septum*, cloison, et *frangere*, briser). *Bot.* Se dit d'un mode de déhiscence des fruits, dans lequel les cloisons se trouvent rompues.

**septile** [*sèp-ti-le*] adj. (du lat. *septum*, cloison). *Bot.* Qui tient aux cloisons du fruit.

**Sept-Iles** (les), petit archipel de la Manche, comm. de Perros-Guirec. L'île principale est l'Ile-aux-Moines (phare).

**septillion** [*sèp-ti-li*] n. m. Mille sextillions.

**Septimanie** [*sèp-ti-ma-ni*] (*territoire de la septième légion*). Partie sud-occidentale de la Gaule, sur le littoral de la Méditerranée ; elle correspond aux dép. des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault et du Gard.

**septime** [*sèp*] n. f. (du lat. *septimus*, septième). L'une des lignes d'engagement à l'escrime. Parade dans cette ligne. (V. la planche escrime.)

**Septime-Sévère** (Lucius Septimus Severus), empereur romain de 193 à 211, né à Leptis, m. à York. Général habile et heureux, notamment contre les Parthes, il favorisa aussi les lettres et accomplit, avec l'aide d'Ulpien et de Paul, une œuvre législative considérable. Son dernier mot, souvent cité, fut : *Laboremus !* (Travaillons !). On regrette qu'il se soit signalé par de cruelles rigueurs envers les chrétiens.

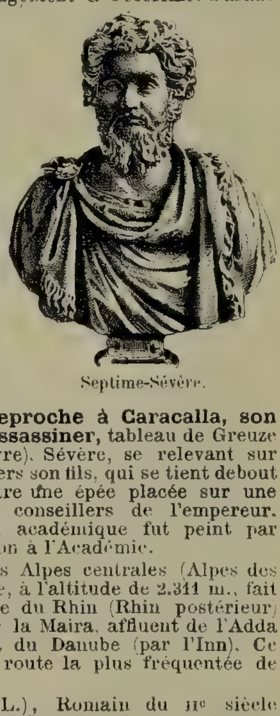

Septime-Sévère.

**Septime-Sévère reproche à Caracalla, son fils, d'avoir voulu l'assassiner,** tableau de Greuze (1769 ; musée du Louvre). Sévère, se relevant sur son lit, étend les bras vers son fils, qui se tient debout à gauche, et lui montre une épée placée sur une table. A droite, deux conseillers de l'empereur. (V. p. 960). Ce tableau académique fut peint par Greuze pour sa réception à l'Académie.

**Septimer,** col des Alpes centrales (Alpes des Grisons), qui, en Suisse, à l'altitude de 2.311 m., fait communiquer la vallée du Rhin (Rhin postérieur) avec celles du Po (par la Maira, affluent de l'Adda par le lac de Côme) et du Danube (par l'Inn). Ce fut, au moyen âge, la route la plus fréquentée de cette partie des Alpes.

**Septimuleius** (L.), Romain du IIe siècle av. J.-C., assassin de Caïus Gracchus, en 121. Le consul Opimius ayant promis de payer au poids de l'or la tête du tribun, Septimius en ôta, dit-on, la cervelle, et y coula du plomb.

**septimo** [*sèp*] adv. (mot lat.). Septièmement.

**septingentesimo** [*sèp-tin-jin-té-zi*] adv. (mot lat.). Sept-centièmement (quand on compte par *primo, secundo*).

**septique** [*sèp*] adj. (gr. *sèptikos* ; de *septein*, corrompre). Qui a rapport à la putréfaction : *microbes septiques.* Qui est causé par les microbes. *Fosse septique*, v. fosse.

**sept-mâts** n. m. invar. Bateau à voile à sept mâts.

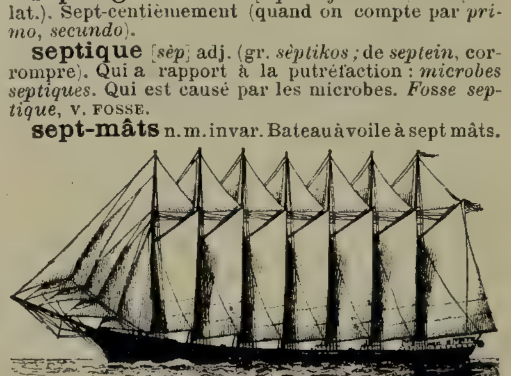

Sept mâts.

**septmoncel** [*sè-mon-sèl*] n. m. Nom d'un fromage à pâte bleuâtre, fabriqué à Septmoncel.

**Septmoncel,** comm. du Jura, arr. et à 10 kil. de Saint-Claude ; 1.440 h. Fromageries.

**sept-œil** ou **septœil** [*sè-teu-i, ll* mll.] n. m. Nom vulgaire de la *lamproie d'eau douce.*

**septon** [*sèp*] n. m. Ancien nom de l'*azote.*

**septonème** [*sèp*] n. m. Espèce de champignon qui forme des amas noirâtres sur le bois pourri.

**septorie** [*sèp-to-rî*] n. f. Champignon qui pousse sur les feuilles ou les fruits.

**septuagénaire** [*sèp, nè-re*] adj. et n. (lat. *septuagenarius* ; de *septuaginta*, soixante-dix, et *annus*, année). Agé de soixante-dix ans.

**Septuagésime** [*sèp, zi-me*] n. f. (du lat. *septuagesimus*, soixante-dixième). Le troisième dimanche avant le premier dimanche de carême : *le dimanche de la Septuagésime.*

**septuagesimo** [*sèp, jé-zi*] adv. (mot lat.). Soixante-dixièmement (quand on compte par *primo, secundo*).

**septule** [*sèp*] n. f. Petite cloison qui sépare les loges de l'anthère des orchidées.

**septulifère** [*sèp*] adj. Qui porte à l'intérieur des septules ou petites cloisons.

**septum** [*sèp-tom'*] n. m. *Anat.* Cloison membraneuse qui délimite deux cavités.

**septuor** [*sèp*] n. m. (de *sept*, et d'après *quatuor*). Morceau exécuté par sept voix ou sept instruments. (On dit quelquefois septette).

— Encycl. Parmi les septuors célèbres, citons : celui de Beethoven, pour violon, alto, clarinette, cor, basson, violoncelle et contrebasse ; celui de *Lodoïska*, de Cherubini ; celui des *Huguenots*, de Meyerbeer ; celui de Saint-Saëns, connu sous le nom de *Septuor de la trompette.*

**septuple** [*sèp*] adj. (lat. *septuplus*). Qui vaut sept fois autant : *nombre septuple.* N. m. Quantité sept fois plus grande : *prendre le septuple d'un nombre.*

**septupler** [*sèp-tu-plé*] v. a. Rendre sept fois aussi grand : *septupler son revenu.* V. n. Devenir septuple : *revenu qui a septuplé.*

**sépulcral, e, aux** adj. Qui a rapport à un sépulcre : *inscription sépulcrale. Fig. Voix sépulcrale*, voix caverneuse, semblant sortir d'un tombeau.

**sépulcre** n. m. (lat. *sepulcrum*). Monument consacré à la sépulture d'un ou plusieurs morts. (Ne se dit que dans le langage soutenu.) *Le saint sépulcre*, le tombeau de Jésus-Christ, à Jérusalem.

**Sépulcre (Saint-).** Au IVe siècle, sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, fit creuser le sol dans le voisinage du Calvaire ; et l'on mit à jour le sépulcre du Christ, taillé dans le roc. Elle fit construire, entre autres édifices, une basilique en rotonde, qui embrassait à la fois le tombeau et le lieu du crucifiement, et qui devint bientôt un lieu de pèlerinage. Saccagé en 614 par les Perses, il fut ensuite plusieurs fois remanié, notamment au XIIIe siècle. Une partie de l'édifice est consacrée au culte orthodoxe, une autre au culte catholique.

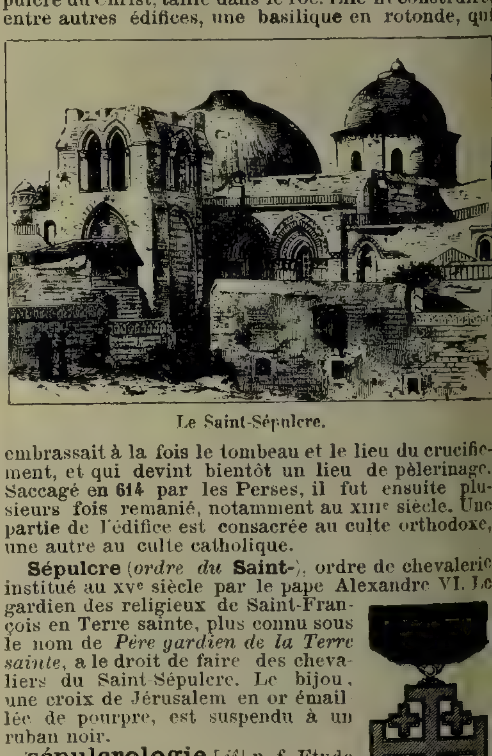

Le Saint-Sépulcre.

**Sépulcre** (*ordre du* **Saint-**), ordre de chevalerie institué au XVe siècle par le pape Alexandre VI. Le gardien des religieux de Saint-François en Terre sainte, plus connu sous le nom de *Père gardien de la Terre sainte*, a le droit de faire des chevaliers du Saint-Sépulcre. Le bijou, une croix de Jérusalem en or émaillée de pourpre, est suspendu à un ruban noir.

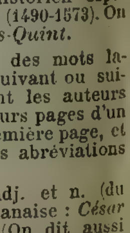

Ordre du Saint-Sépulcre.

**sépulcrologie** [*jî*] n. f. Etude sur les sépulcres.

**sépulture** n. f. (lat. *sepultura*). Lieu où l'on enterre : *Saint-Denis était la sépulture des rois de France.* Ensevelissement, inhumation : *recevoir les honneurs de la sépulture. Sépulture ecclésiastique*, inhumation en terre sainte, avec les cérémonies du culte.

**Sepulveda** (Juan Ginès **de**), historien espagnol, né à Pozo-Blanco, m. à Mariano (1490-1573). On lui doit une bonne *Histoire de Charles-Quint.*

**seq., sq.** ou **sqq.,** abréviations des mots latins *sequens, sequentes, sequentia* (suivant ou suivante, suivants, la suite), qu'emploient les auteurs pour renvoyer à un passage de plusieurs pages d'un ouvrage. (On indique le folio de la première page, et l'on fait suivre ce chiffre de l'une des abréviations ci-dessus.)

**séquanais, e** [*kou-a-nè, è-ze*] adj. et n. (du lat. *Sequana*, la Seine). De la Séquanaise : *César vante la fertilité du sol séquanais.* (On dit aussi séquane et séquanien, enne.)

**Séquanais** [*kou-a-nè*] ou **Séquaniens** [*kou-a-ni-in*], peuple de la Gaule, qui habitait la rive gauche de la Saône, et dont la capitale était *Vesontio* (Besançon).

**Séquanaise** [*koua-nè-ze*] (**Grande-**), une des grandes divisions politiques de la Gaule romaine, dans le bassin supérieur de la Seine.

**séquanien, enne** [*kou-a-ni-in, è-ne*] adj. Se dit d'un étage géologique de la partie supérieure du jurassique. N. m. : *le séquanien. Géogr.* V. séquanais.

**séquardienne** [*kou-ar-di-è-ne*] adj. f. Se dit le la méthode thérapeutique imaginée par Brown-séquard.

**séquardine** [*kou-ar*] n. f. *Méd.* Nom donné à 'extrait orchitique ou testiculaire, le premier proluit opothérapique employé par Brown-Séquard.

**séquelle** [*kè-le*] n. f. (du lat. *sequela*, suite ; de *equi*, suivre). Suite méprisable de gens : *on l'a hassé lui et sa séquelle.* Longue suite de choses : *ıne séquelle d'injures.* N. f. pl. *Path.* Troubles fonctionnels ou lésions qui persistent après que l'évolution clinique d'une maladie est terminée.

**séquence** [*kan-se*] n. f. (lat. *sequentia ; de equi*, suivre). *Jeu.* Série d'au moins trois cartes le la même couleur, qui se suivent sans interruption : *annoncer une séquence.* Proses qui, les jours le fête, se chantent à la messe après le graduel et *'Alleluia.*

**séquencer** [*kan-sé*] v. n. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il séquença, nous séquençons*). Préparer des séquences.

**séquencier** [*kan-si-é*] n. m. *Jeu.* Tricheur qui gagne au moyen d'une séquence.

**séquestrateur, trice** [*kès-tra*] n. Personne qui est séquestre.

**séquestration** [*kès-tra-si-on*] n. f. (lat. *sequestratio*). Action par laquelle on séquestre ; état de ce qui est séquestré : *séquestration de biens.* Isolement forcé et illégal, en parlant des personnes : *séquestration arbitraire. Par ext.* Isolement volontaire.

— ENCYCL. *Dr.* La séquestration illégale, crime ou délit, selon les circonstances, est punie de la peine des travaux forcés à temps. La peine est celle des travaux forcés à perpétuité si la détention de la personne séquestrée s'est continuée au delà d'un mois, ou si l'arrestation a été opérée sous un faux costume officiel ou avec l'exhibition d'actes faux ou d'ordres apocryphes supposés émanés d'une autorité régulière, ou encore lorsque l'individu séquestré a été menacé de mort. Enfin, la peine de mort serait encourue par l'auteur de la séquestration, s'il avait fait subir à la personne détenue des tortures corporelles. La peine est réduite à un emprisonnement de deux à cinq ans si le coupable a rendu volontairement la liberté à la personne séquestrée, avant le dixième jour et avant toute poursuite criminelle dirigée contre lui.

**séquestre** [*kès-tre*] n. m. (lat. *sequestrum*). Dépôt d'une chose litigieuse, par ordre de justice ou par convention des parties entre les mains d'un tiers, qui doit la conserver jusqu'à décision définitive : *mettre un bien sous séquestre. Séquestre judiciaire*, la chose séquestrée. *Méd.* Portion d'os mortifié, qui reste enclavée dans les tissus.

— ENCYCL. *Dr.* Le séquestre est conventionnel ou judiciaire.

Le *séquestre conventionnel* est le dépôt fait par une ou plusieurs personnes d'une chose contentieuse entre les mains d'un tiers, qui s'oblige à la rendre, après la contestation terminée, à la personne qui sera jugée devoir l'obtenir.

La justice peut ordonner le séquestre : 1° d'un immeuble ou d'un meuble dont la possession est litigieuse : 2° des meubles saisis sur un débiteur ; 3° des choses qu'un débiteur offre pour sa libération (v. OFFRES RÉELLES) ; 4° des biens d'un contumace ; la gestion de ses biens appartient à l'administration des Domaines. C'est le *séquestre judiciaire.*

**séquestre** [*kès-tre*] n. m. (lat. *sequester*). Celui entre les mains de qui les choses sont en séquestre. Adjectiv. : *le tribunal séquestre.*

**séquestrer** [*kès-tré*] v. a. (lat. *sequestrare*). Mettre une chose en séquestre. Renfermer illégalement une personne : *séquestrer un enfant.* **Se séquestrer** v. pr. S'éloigner du monde, vivre solitaire.

**sequin** [*kin*] n. m. (ital. *zecchino*, ar. *sekkah*). Monnaie d'or de valeur variable, en usage dans différents Etats italiens et du Levant : *le sequin valait à Venise environ 12 francs.*

**sequoia** [*sé-ko-ia*] n. m. Genre de conifères, qui atteignent parfois plus de 130 mètres de haut : *les sequoias les plus majestueux se trouvent en Californie.*

— ENCYCL. Les sequoias ou *wellingtonias* sont des arbres gigantesques, à feuilles petites, acérées ; leur fruit est un cône. On en connaît deux espèces : le sequoia géant (*sequoia gigantea*) et le sequoia toujours vert (*sequoia sempervirens*).

**sérac** [*rak*] n. m. (mot suisse; de *serum*, petit-lait). En Suisse, fromage de caillé. Bloc ou aiguille de glace provenant d'un glacier qui, par suite d'une dénivellation trop brusque de son lit, s'est brisé complètement.

**Seraievo, Serajevo** ou **Sarajevo,** v. de la Yougoslavie (Bosnie), qui fut appelée naguère *Bosna-Seraï.* V. BOSNA-SERAÏ.

**sérail** [*ra, l* mll.] n. m. (turc, *seraï*). Palais des princes mahométans. Palais du sultan de Constantinople, au bord du Bosphore et de la mer de Marmara. Se dit souvent, mais improprement, du *harem*, partie du palais, où les femmes sont renfermées, et de l'ensemble de ces femmes. Cour du grand seigneur avec tous les officiers à son service. Auberge turque, caravansérail. ALLUS. LITTÉR. :

> Nourri dans le sérail, j'en connais les détours,

vers de Racine (*Bajazet*, IV, 7), qu'on rappelle pour exprimer qu'une longue habitude a donné une connaissance approfondie d'une chose compliquée.

**Sérail** (*la Porte de*) *Souvenir du Caire*, tableau par Lecomte du Nouy (1877). A la porte du sérail d'une riche demeure, le chef des eunuques monte la garde, assisté de cinq estafiers qui somnolent à ses pieds. Scène d'un exotisme précis et pittoresque. (V. p. 960).

**Seraing** [*rin*], v. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la Meuse ; 42.900 h. Forges et fonderies : charbonnages ; verreries.

**Serampour,** v. de l'empire anglais des Indes (Bengale), sur l'Hougli, en amont de Calcutta ; 49.000 h. Tissage du jute.

**séran** n. m. (de *sérancer*). Sorte de peigne servant à sérancer le chanvre ou le lin. Chanvre de seconde qualité, qui sert dans les corderies à faire les cordages inférieurs. (On dit aussi SÉRANÇOIR.)

**sérançage** n. m. Action de sérancer. Atelier où l'on sérance.

**sérancer** [*sé*] v. a. (du germ. *schrenzen*, partager. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il séranca, nous sérançons*). Diviser la filasse du lin ou du chanvre, déjà séparée de la chènevotte.

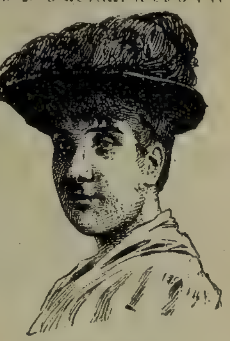
Mathilde Serao.

**séranceur** n. et adj. m. Ouvrier qui sérance.

**sérançoir** n. m. Syn. de SÉRAN.

**Serandon,** comm. de la Corrèze, arr. et à 26 kil. d'Ussel ; 1.510 h.

**Serao** (Mathilde), romancière italienne, née à Patras (Grèce) [1856-1927]. Ses romans (*Cœur malade, le Ventre de Naples, Au pays de Jésus, Sœur Jeanne de la Croix*) valent par la verve dans les récits, et l'intelligence de l'âme populaire.

**sérapéum** [*om'*], **sérapéon, sérapeion** [*pé-ion'*] ou **sérapion** n. m. Nom donné par les Romains aux temples de Sérapis : *le sérapéum de Memphis a été découvert par Mariette en 1841.*

**séraphin** n. m. (hébr. *seraphim*). Esprit céleste de la première hiérarchie des anges, chez les juifs et les chrétiens.

**Séraphins** (*ordre des*), ordre suédois, institué en 1334 par Magnus IV pour conserver le souvenir du siège d'Upsal, et protéger la religion catholique. Il ne comprend que trente-deux membres, qui portent la décoration suspendue à un large ruban bleu de ciel, passé en écharpe de droite à gauche.

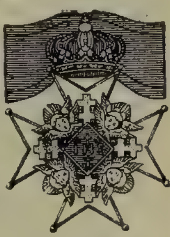
Ordre des Séraphins (Suède).

**séraphique** adj. Qui appartient aux séraphins. *Fig.* Ethéré, digne des séraphins : *amour séraphique. Ordre, institut, famille séraphique*, ordre des religieux franciscains. *Le docteur séraphique*, surnom de saint Bonaventure.

**séraphisme** [*fis-me*] n. m. Caractère particulier que saint François d'Assise a imprimé à sa fondation monastique. Nature séraphique, d'une pureté angélique.

**sérapias** [*pi-ass*] n. m. Genre d'orchidées, dont on connaît cinq ou six espèces de la région méditerranéenne : *le sérapias à languette se trouve dans le midi de la France.*

**Sérapion** (saint), nom de deux saints, et moines d'Egypte, honorés le 21 mars ; le premier, martyr vers 303 à Alexandrie ; le second, surnommé *le Scolastique*, anachorète de la Thébaïde, ami de saint Antoine, devint évêque de Thmis.

**Sérapis** ou **Sarapis** [*piss*], dieu égyptien de l'époque ptolémaïque et romaine, qui résulta de la confusion d'Apis divinisé, ou Osiris-Apis, avec un dieu étranger à l'Egypte. Plus tard, Sérapis fut identifié avec Pluton, Esculape ou Jupiter.

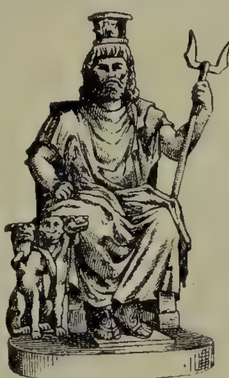
Sérapis.

**séraskier** [*ras-ki-é*] ou **sérasquier** [*ras-ki-é*] n. m. Général en chef des troupes de l'empire, chez les Turcs.

**séraskiérat** [*ras-ki-é-ra*] n. m. Fonction, dignité de séraskier

**sérasse** [*ra-se*] n. f. Toile de coton, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles, de provenance indienne, et qui se fabriquait particulièrement dans la région de Cambaye.

**Séraucourt-le-Grand,** comm. de l'Aisne, arr. et à 12 kil. de Saint-Quentin ; 1.400 h. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Serbe,** originaire ou habitant de Serbie : *les Serbes.* Adjectiv. : *la nation serbe.*

— ENCYCL. *Serbes* ou *Esclavons*, rameau de la famille slave, appartenant au groupe des Yougoslaves ou Slaves du Sud, et comprenant les Slaves de la Serbie, de l'Herzégovine et de l'ancienne Slavonie hongroise. Ce sont des individus de taille au-dessus de la moyenne, au teint brun, aux yeux et aux cheveux foncés, à l'air noble. Ils s'adonnent surtout à l'agriculture et à l'élevage des bestiaux, sont doux, énergiques et vaillants tout à la fois, et gardent encore, dans leurs pratiques religieuses, quelques vestiges d'un ancien paganisme.

**Serbes-Croates-Slovènes** (ROYAUME DES). V. YOUGOSLAVIE.

**Serbelloni,** capitaine italien, au service de l'Empire, né à Milan, m. en Italie (1508-1580). Il se distingua à la bataille de Lépante, et défendit Tunis contre les Turcs.

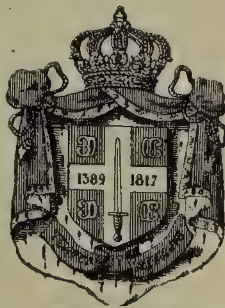

Armoiries de Serbie.

**Serbie** [*bî*] (en serbe *Srbija*), anc. État de l'Europe méridionale, sur la rive droite du Danube : 48.303 kil. carr. 2.922.000 h. (*Serbes*). Capit. *Belgrade.* Compris aujourd'hui dans la Yougoslavie (v. ce mot). Sol montagneux, couvert par les contreforts enchevêtrés des Balkans, des Karpathes et du Rhodope, arrosé par le Danube, la Save, la Morava serbe, etc., et généramnt fertile. Elevage considérable (porcs, moutons). Industrie faible. Ressources minérales abondantes, mais peu exploitées : or, mercure, zinc, houille.

Les Serbo-Croates, venant de Galicie, s'établirent dans la péninsule balkanique vers 636. Disputée par les Barbares, successivement vassale des empereurs d'Orient, des Grecs, des Bulgares, etc., la Serbie devint indépendante au XIIe siècle, avec Etienne Némania, et puissante au XVe siècle sous le règne de Douchan qui conquit la Macédoine et l'Albanie, et enleva Belgrade aux Hongrois. Les Turcs la soumirent après la bataille de Kossovo (1389) et, malgré le vif souvenir que les Serbes avaient conservé de leur grandeur, malgré des insurrections nombreuses dont la plus grave fut, en 1804, celle de Karageorgevitch, la conservèrent intégralement jusqu'en 1815. En 1815, Miloch Obrénovitch fit de la Serbie une principauté indépendante, tout en continuant à reconnaître la suzeraineté de la Porte. Quarante ans plus tard (1856), le traité de Paris plaçait sous la garantie de l'Europe les privilèges octroyés par le sultan à la principauté. Miloch Obrénovitch mourut en 1860. En 1869, un de ses successeurs, Milan, dota le pays d'une constitution. Lorsque éclata le soulèvement de la Bosnie et de l'Herzégovine (1876), la Serbie se mit en état de rébellion contre la Porte. Ses troupes furent vaincues ; mais la Russie intervint, triompha des armées ottomanes, et fit reconnaître par le traité de Berlin (1878) la complète indépendance de la Serbie, qui fut érigée en royaume en 1882, au profit de la maison des Obrénovitch. Celle-ci, à la suite de la conspiration militaire qui fit périr le roi Alexandre et sa femme, la reine Draga, fut remplacée, en 1903, par la famille des Karageorgevitch, en la personne du roi Pierre Ier.

Aussitôt l'Autriche de témoigner à la Serbie une hostilité qui se manifesta d'abord en matière économique par la « guerre des porcs », c'est-à-dire par la promulgation de tarifs douaniers empêchant le passage des porcs serbes jusqu'à la mer Adriatique ; puis en matière politique, lors de la réunion de la Bosnie-Herzégovine à l'empire austro-hongrois (1908). Alors fut mise en danger l'existence politique du royaume serbe. Toutefois, si persistante que fut cette hostilité, elle n'empêcha pas la Serbie d'accroître considérablement son territoire en 1913, à la suite de la première guerre balkanique menée contre la Turquie avec la Grèce, la Bulgarie et le Monténégro. La Vieille Serbie et le sandjak de Novi-Bazar peuplés de plus d'un million d'âmes, voilà ce que la Serbie gagna au traité de Londres du 30 mai. Mais, à peine avait-elle eu le temps de commencer à panser ses blessures, que l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand amena l'Autriche-Hongrie à signifier à la Serbie un ultimatum, puis à lui déclarer la guerre, le 23 juillet 1914, déclenchant ainsi le terrible conflit européen et mondial de la Grande Guerre.

*Campagne de Serbie.* Par trois fois en 1914, les Autrichiens envahirent la Serbie ; trois fois ils furent battus, d'abord à Chabats et aux abords du mont Tser (15-21 août), puis sur la Drina (8-9 sept. enfin entre la Kaloubara et le mont Roudnitz (2-15 déc.) Les Serbes rentrèrent donc à Belgrade avec le vieux roi Pierre Ier à leur tête, et ils s'y maintinrent durant quelques mois. Mais lorsque, en octobre 1915, la Bulgarie se fût unie aux puissances de l'Europe centrale, les Autrichiens entreprirent une quatrième invasion de la Serbie, de concert avec les Allemands et les Bulgares. Décimée par les combats antérieurs, attaquée de trois côtés à la fois, la vaillante armée serbe ne tarda pas à succomber. De Salonique, les Alliés avaient bien essayé de secourir les soldats du voïvode Putnik ; mais ils ne parvinrent pas à leur donner la main le long du Vardar. Aussi, pressés de toutes parts, les Serbes battirent-ils en retraite, abandonnant leur patrie et cherchant au long de l'Adriatique, jusqu'en Albanie, des ports où les flottes alliées pussent les soustraire à la poursuite ennemie. Tandis que la Serbie subissait en frémissant le joug des Austro-Hongrois, l'armée serbe se reconstituait à Corfou, puis était transportée à Salonique, où elle participait bientôt (été 1916) aux opérations du front de Macédoine, à la manœuvre de Monastir (sept.-nov. 1916), à l'offensive d'ensemble de mai 1917, à la rupture du front ennemi du 15 au 30 septembre 1918 (bataille de la Moglanitza). Puis, après la conclusion de l'armistice avec la Bulgarie, les deux armées serbes, opérant de concert avec leurs alliés, marchaient vers le nord, et, par Liskovatz, Nich et Kragouïévatz, arrivaient jusqu'au Danube, contribuant ainsi à la libération complète de leur patrie. Celle-ci, par les traités de Saint-Germain-en-Laye et de Trianon, s'est considérablement agrandie : elle est devenue le royaume des Serbes, Croates et Slovènes, qui, au lieu de 4.550.000 habitants de la Serbie en 1913, en compte aujourd'hui plus de 13.500.000. C'est l'Etat appelé communément Yougoslavie (v. ce mot).

— *Langue* et *littér.* La langue serbe, ou mieux serbo-croate, car elle est commune aux Serbes et aux Croates, appartient au groupe sud-oriental des langues slaves. Les Serbes, qui sont de religion slave, se servent de l'alphabet cyrillique, tandis que les Croates, catholiques, usent de l'alphabet latin, complété à l'aide de certains signes accessoires (*c, s, z*).

Les populations serbo-croates possèdent une riche littérature populaire : *chants héroïques*, qui constituent de véritables épopées, et *chants féminins.* Les premiers documents littéraires appartiennent à la littérature religieuse. La littérature serbo-croate commence à l'époque de la Renaissance, en Dalmatie. Elle débute par des poètes. Au XVIIe siècle apparait Ivan Gundulic, le plus grand des poètes Dalmates ou ragusains. A la fin du XVIIIe siècle, la Croatie est le théâtre d'un mouvement littéraire, que domine, au début du siècle suivant, Louis Gaj. La nouvelle littérature serbe commence au XVIIIe siècle avec D. Obradovitch et Vouk Karadjitch qui, recueillant les épopées et les contes populaires, est le fondateur de la langue serbe. Citons parmi les principaux écrivains serbes : le poète monténégrin Niegoch ; Branko Raditchvitch, Dioura Jakchitch, Ban, Iovan Subbotitch, etc.

**serbocal** [*sèr*] n. m. Petit cylindre de verre dont se sert le tireur d'or.

**serbo-croate** n. m. Idiome parlé en Serbie et en Croatie : *le serbo-croate appartient au groupe sud-oriental des langues slaves.* Adjectiv. : *idiome serbo-croate.*

**Sercambi** (Giovanni), chroniqueur et conteur italien du XVe siècle, né et m. à Lucques (1347-1424). Ses *Contes* sont imités de ceux de Boccace.

**sercial** [*sèr*] n. m. Nom d'une variété de raisin blanc, cultivée à Madère.

**Sercq** (en angl. *Sark*), une des îles anglo-normandes, à 17 kil. de Jersey ; 570 h. Longue de 5 kil. Nombreuses grottes dans les falaises. Elevage et pêche.

**serdar** [*sèr*] n. m. Chez les Ottomans, titre donné au généralissime. (Dans l'administration actuelle de l'Egypte, le *sirdar*, prononciation vicieuse de *serdar*, est l'officier anglais, commandant en chef de l'armée khédiviale.)

**serdeau** [*sèr-dô*] n. m. (pour *sert d'eau*). Officier de bouche chargé, à l'ancienne cour des rois de France, de recevoir la desserte. Office où l'on portait cette desserte.

**Seré de Rivières** (Raymond-Adolphe), général français, né à Albi, m. à Paris (1815-1895). Il instruisit le procès Bazaine, et présida à la reconstitution du système fortifié de la France du Nord et de l'Est.

**Séreilhac,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 20 kil. de Limoges ; 2.200 h. Ch. de f.

**serein** [*rin*] n. m. (du lat. *serum*, soir). Vapeur qui se résout en une pluie fine après le coucher du soleil : *prendre froid au serein. Prendre serein*, éprouver les effets malfaisants du serein.

**serein, e** [*rin, è-ne*] adj. (lat. *serenus ;* de *serum*, soir). Clair, pur et calme : *temps serein. Fig.* Exempt d'agitation, de trouble : *passer des jours sereins.* Qui marque le calme, la tranquillité d'esprit : *front serein. Méd. Goutte sereine*, syn. de AMAUROSE.

**sereiner** [*rè-né*] v. a. Rendre serein : *la philosophie nous sereine.* (Vx.)

**sérénade** n. f. (ital. et espagn. *serenata*, concert du soir). Concert de voix et d'instruments, donné, la nuit, en plein air, sous les fenêtres de quelqu'un, pour lui rendre hommage : *donner une sérénade. Fam.* et *par plaisant.* Charivari.

— Encycl. On donne aussi le nom de *sérénade* à la composition musicale écrite pour le concert. Citons par exemple la sérénade de Don Juan, de Mozart ; d'Almaviva (*Barbier de Séville*), de Rossini ; et celle de Don Pasquale, de Donizetti ; etc.

**Serena** (**La**), v. du Chili, ch.-l. de départ., sur le rio Elqui ; 24.500 h,

**sérénage** n. m. (de *serein*). Exposition, au grand air, d'objets que l'on suppose infectés.

**serène** ou **serenne** [*rè-ne*] n. f. *Econ. rur.* Baratte horizontale, employée principalement dans les départements de l'Aisne et des Ardennes. Vase en terre, recevant le lait afin d'éviter la séparation de la crème.

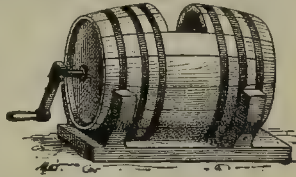
Serène.

**sérénissime** [*ni-si-me*] adj. (lat. *serenissimus*). Très serein. Titre qu'on donne ou qu'on donnait à quelques hauts personnages, à certains Etats : *la sérénissime république de Venise.*

**sérénité** n. f. (lat. *serenitas*). Etat du ciel, de l'air, quand il est serein. *Fig.* Calme, tranquillité : *la sérénité de l'âme.* Titre d'honneur donné à quelques princes.

**Sérénité,** tableau de Henri Martin (1899) musée du Luxembourg. Sur une prairie traversée d'un ruisseau, entre des arbres aux troncs droits, des vieillards et de jeunes gens rêvent, et leurs pensées semblent s'envoler sous la forme de trois muses aériennes. L'atmosphère de cette toile, peinte par touchee juxtaposées, est d'une transparence laiteuse. (V. p. 960.)

**sereno** n. m. (mot espagn.). En Espagne, veilleur qui accomplit la nuit des rondes dans les rues, et annonce les heures.

**Sérent,** comm. du Morbihan, arr. et à 15 kil. de Ploërmel ; 3.140 h. Ardoisières. Fer, étain.

**Sérères,** peuple nègre de l'Afrique-Occidentale française (Sénégal), qui, avec les Sousous et les Bobos, paraît être la plus ancienne population de la côte, au S. des Ouolofs.

**Sères,** nom donné dans l'antiquité aux peuples de l'extrême Orient, d'où le monde occidental tirait la soie. Ils habitaient la *Sérique.*

**Serès,** v. de Grèce (Macédoine), sur le Toutlï-Tchaï ; 18.700 h.

**Sereth** (le), grande rivière de l'Europe orientale, née dans les Karpathes de Bukovine, passe à Sereth et se jette dans le Danube (r. g.) ; 470 kil. Battue en Transylvanie par les armées austro-allemande de Falkenhayn et bulgaro-allemande de Mackensen, l'armée roumaine s'est retirée derrière le Sereth à la fin de décembre 1916, afin de s'y organiser sous la direction du général français Berthelot.

**Sereth** ou **Seret** (le), rivière de Pologne (Galicie), affluent gauche du Dniester, longue de plus de 300 kilom. Elle a donné son nom à une bataille livrée du 7 au 11 septembre 1915 entre Russes et Austro-Allemands, et gagnée par les premiers. Broussilof et Letchiski rejetèrent leurs adversaires à l'ouest de la ligne du Sereth, jusque sur la Strypa et même sur le Styr.

**séreux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. (du lat. *serum*, petit-lait). Qui a le caractère de la sérosité : *la partie séreuse du lait.* Qui abonde en sérosités anormales : *pus séreux. Membranes séreuses* ou subst. *séreuses*, membranes qui sécrètent des sérosités. *Anat.* Qui a les caractères de la sérosité. *Pathol.* Qui abonde en sérosité.

— Encycl. *Membranes séreuses.* Ces membranes, qui tapissent les parties de l'organisme soumises à de fréquents glissements ou déplacements, forment généralement une sorte de sac sans ouverture, constituée par deux feuillets, dont l'un tapisse l'organe, et l'autre la cavité, où il glisse. Toutes les causes irritantes déterminent une hypersécrétion des sérosités qui normalement lubrifient les parois des séreuses. (V. PLEURÉSIE, PÉRICARDITE, PÉRITONITE.) D'ailleurs, ces sérosités se résolvent facilement.

**serf** [*sèrf*], **serve** [*sèr-ve*] adj. (du lat. *servus*, esclave). Dont la personne et les biens dépendent d'un maître : *paysans serfs.* Qui a rapport à l'état des personnes serves : *condition serve.* N. Personne serve, et, dans les pays féodaux, personne attachée à la glèbe, dépendant d'un seigneur : *Louis X le Hutin émancipa les serfs de son royaume. Philos. Serf arbitre*, volonté déterminée invinciblement (s'oppose à *libre arbitre*).

— Encycl. Nom donné, au moyen âge, à ceux qui, sans être esclaves, étaient attachés au domaine qu'ils cultivaient moyennant redevance au seigneur, propriétaire de la terre, et étaient vendus avec lui ; de là leur nom de *serfs attachés à la glèbe.* Les serfs devaient en général le chevage, la taille et la corvée. Deux incapacités pesaient sur eux : l'une concernant les droits de famille, les droits de *formariage* (v. ce mot), l'autre touchant le patrimoine, le droit de mainmorte. Le servage disparaissait par les affranchissements individuels ou collectifs que consentait le seigneur. A une certaine époque, les serfs purent, en France, racheter leur liberté. Cette émancipation, dont Louis X donna le signal dans le domaine royal, fut puissamment favorisée par l'affranchissement des communes et par les Croisades, mais ne devint complète qu'à la révolution de 1789.

**serfouage** n. m. *Agric.* Syn. de SERFOUISSAGE.

**serfouette** [*sèr-fou-è-te*] n. f. (rad. *serfouir*). Sorte de binette servant à pratiquer des façons superficielles dans les cultures de plantes potagères.

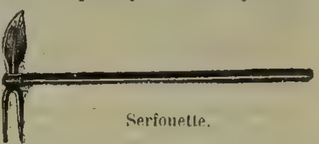
Serfouette.

**serfouir** [*sèr*] v. a. (lat. *circumfodere*, fouir autour). Labourer avec la serfouette. *Serfouir une plante*, labourer légèrement autour d'elle.

**serfouissage** [*sèr-fou-i-sa-je*] n. m. Action de serfouir. (Cette opération diffère du binage en ce que la terre est simplement grattée à la serfouette, sans que ses particules changent sensiblement de place. On pratique le serfouissage dans les plantations serrées.)

**serge** [*sèr-je*] n. f. (lat. *serica*). Etoffe légère de laine, dérivant du sergé dont elle diffère en ce que la duite ne se lie pas uniquement avec un seul fil, mais en englobe quelques-uns. Etoffe de soie travaillée comme la serge.

**Serge** (Alexandrovitch), grand-duc russe, fils du tsar Alexandre II, oncle de l'empereur Nicolas II, né à Tsarskoïé-Selo en 1857, assassiné en 1905 par les révolutionnaires, à Moscou, dont il commandait la circonscription militaire.

**Serge Panine,** roman de Georges Ohnet. Une riche meunière, Mme Desvarennes, a une fille, Micheline, et une enfant adoptive, Jeanne. Serge Panine, prince et enjôleur slave, épouse la première pour sa dot, et devient l'amant de la seconde. Il mange la dot, et commet un faux. Mme Desvarennes, l'ayant vainement invité au suicide, le tue d'un coup de pistolet. Ce roman intéresse par le pathétique des situations et la franchise des caractères.

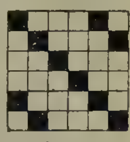
Sergé.

**sergé** [*sèr-jé*] n. m. (de *serge*). Tissu croisé et uni, formant des sillons obliques séparés par un fil. Adjectiv. Se dit d'une étoffe dont le tissu ressemble à celui de la serge.

**sergent** [*sèr-jan*] n. m. (du lat. *serviens*, qui sert). Autrefois, officier de justice chargé de signifier les exploits, les assignations, de faire les saisies, d'arrêter ceux contre lesquels il y avait prise de corps. Aujourd'hui, sous-officier dans une compagnie d'infanterie. *Sergent-major*, sous-officier d'une compagnie d'infanterie, chargé de la comptabilité. (Pl. des *sergents-majors.*) *Sergent fourrier*, sous-officier qui aide le sergent-major dans la comptabilité de la compagnie. *Aux sergents-majors, aux sergents*, sonnerie de clairons ou battement de tambours pour appeller les sergents-majors, les sergents. *Sergent de ville*, agent de police municipale, appelé à Paris *gardien de la paix. Le Roi sergent*, surnom du roi de Prusse Fréderic-Guillaume Ier. *Menuis.* Nom donné communément au serre-joint (*sergent* est une corruption de *serre-joint*). V. SERRE-JOINT. *Mar.* Petit crochet de fer, servant à hisser les tonneaux à bord. *Zool.* Nom vulgaire du carabe doré.

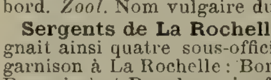

Aux sergents-majors (tambour).

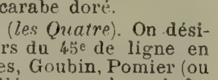

Aux sergents (tambour).

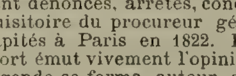

Aux sergents-majors (clairon).

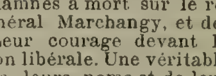

Aux sergents (clairon).

**Sergents de La Rochelle** (*les Quatre*). On désignait ainsi quatre sous-officiers du 45e de ligne en garnison à La Rochelle : Bories, Goubin, Pomier (ou Pommier) et Raoulx, qui, affiliés aux carbonari, furent dénoncés, arrêtés, condamnés à mort sur le réquisitoire du procureur général Marchangy, et décapités à Paris en 1822. Leur courage devant la mort émut vivement l'opinion libérale. Une véritable légende se forma autour de leurs noms et de leur histoire, que les romanciers ont souvent reprise.

**Sergent** [*sèr-jan*] (Antoine-François), dit **Sergent-Marceau,** dessinateur et graveur français, membre de la Convention, né à Chartres, m. à Nice (1751-1847). Il contribua à la fondation du Conservatoire, et épousa la sœur de Marceau.

**Sergent** (Lucien-Pierre), peintre français, né à Massy (Seine-et-Oise), m. à Paris (1849-1904). Il a représenté des sujets militaires : *Prise de Sfax, le Sergent Bobillot à la prise de Tuyen-Quan, la Moskowa*, etc.

**sergenter** [*sèr-jan-té*] v. a. *Dr. anc.* Poursuivre par le moyen des sergents (huissiers). *Fig.* Importuner. (Vx.)

**sergenterie** [*sèr-jan-te-rî*] n. f. *Dr. anc.* Office de sergent (huissier). En Normandie et dans le Perche, fraction de vicomté.

**serger** [*sèr-jé*] ou **sergier** [*sèr-ji-é*] n. et adj. m. Ouvrier qui fabrique la serge. Morceau de drap fin, avec lequel le racineur frotte son ouvrage.

**serger** [*sèr-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il sergea, nous sergeons.*) Frotter la reliure des livres avec un morceau de drap fin. **Syn.** DRAPER.

**sergerie** [*sèr-je-rî*] n. f. Manufacture où l'on fabrique la serge ou le sergé. Magasin où l'on vend ces étoffes. Art de les fabriquer. Ouvrage de serge.

**sergeste** [*sèr-jès-te*] n. m. Genre de crustacés décapodes macroures renfermant des crevettes élancées répandues en diverses mers.

**sergette** [*sèr-jè-te*] n. f. Etoffe de laine étroite, mince et légère. Petite tunique de laine, que les bénédictins portaient au lieu de chemise.

**sergetterie** n. f. Syn. de SERGERIE.

**Sergievskii,** v. de Russie (gouv. de Moscou) ; 25.000 h. Industrie active. Célèbre couvent de Troïtza.

**Sergievo** v. de la Russie centrale (gouv. de Moscou) ; 27.000 h. Fameux pèlerinage du monastère de Saint-Serge.

**Sergines,** ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 19 kil. de Sens, au-dessus de la Couée ; 940 h. Corderie. — Le cant. a 17 comm., et 7.750 h.

**Sergipe,** Etat du Brésil, le plus petit de la Confédération, peuplé de 514.000 h. Cap. *Aracaju.*

**Sergius** [*uss*], patriarche de Constantinople (610-638), conseiller de l'empereur Héraclius. Inspirateur de l'*Exposition de la foi*, où Héraclius formula la doctrine monothélite.

**Sergius Ier** (saint), pape de 687 ou 688 à 701 ou 702. — SERGIUS II, pape de 844 à 847 ; il fut rétabli sur son trône par Louis II, roi d'Italie. — SERGIUS III, pape de 904 à 911. — SERGIUS IV, pape de 1009 à 1012.

**sergot** [*sèr-gho*] n. m. *Arg.* Sergent de ville, gardien de la paix.

**sériaire** [*ri-è-re*] adj. Qui appartient, qui se fait par série.

**sérial, e, aux** adj. Qui a rapport à la série.

**sériation** [*si-on*] n. f. Action de sérier, de disposer par séries.

**séricaire** [*kè-re*] n. m. (du lat. *sericum*, soie). Genre d'insectes lépidoptères bombyciens propres à l'Indo-Malaisie, et dont le type est le bombyx du mûrier (*sericaria mori*) ou ver à soie, originaire des montagnes de la Chine septentrionale.

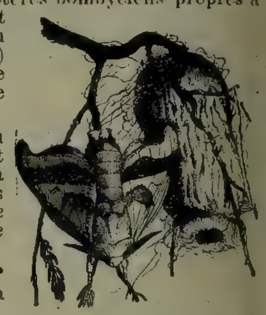
Séricaire.

**séricicole** adj. (du lat. *sericum*, soie, et *colere*, cultiver). Qui a rapport à l'élevage des vers à soie : *l'industrie séricicole est prospère dans le Midi.*

**sériciculteur** n. m. Celui qui se livre à la sériciculture.

**sériciculture** n. f. Industrie qui a pour but la production de la soie. V. SOIE.

**séricifère** adj. (du lat. *sericum*, soie, et *ferre*, porter). Qui porte la soie élaborée par le ver : *tubes séricifères.*

**séricigène** adj. (du lat. *sericum*, soie, et du gr. *gennân*, produire). Qui produit la soie : *chenille séricigène.* S'applique par extension aux papillons dont la chenille produit de la soie. (Les principaux bombyx-séricigènes sont le ver à soie ou bombyx du mûrier [*sericaria mori*] et les attacus [*attacus Cynthia* ou ver à soie de l'ailante].)

**séricimètre** ou **sérimètre** n. m. Instrument servant à apprécier l'élasticité et la ténacité d'un fil de soie.

**séricine** n. f. (du lat. *sericum*, soie). Produit d'oxydation et d'hydratation de la fibroïne de la soie.

**séricite** n. f. Silicate naturel de la famille des micas.

**séricitenx, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Qui contient de la séricite.

**séricolite** n. f. Variété de calcaire.

**sericus** [*sé-ri-kuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, renfermant des taupins de petite taille, fauves ou roux, variés de brun et de noir : *le sericus brun est commun en France.*

**série** [*rî*] n. f. (lat. *series*). Suite de termes se succédant d'après une loi : *la série des couleurs. Par ext.* Suite ininterrompue : *poser une série de questions.* Ensemble de choses analogues : *ranger des objets par série. Fabrication en série*, se dit lorsqu'un type d'appareil, machine, voiture, etc., est fabriqué en un grand nombre d'exemplaires identiques, ce qui permet, par la spécialisation des ouvriers, dans les différentes phases du travail, d'obtenir une fabrication beaucoup plus rapide. *Hist. nat.* Disposition des êtres, dans l'ordre naturel de leurs affinités : *série zoologique. Jeux.* Au billard, succession ininterrompue de carambolages. A la roulette, au trente et quarante, ensemble de coups pareils, se succédant sans interruption : *on voit dans les chances simples de longues séries. Série* ou *bordereau de prix*, document contenant, pour tous les genres d'ouvrages, un prix arrêté entre les entrepreneurs et les administrations publiques pour les travaux que celles-ci font exécuter pendant une certaine période ou pour un ouvrage déterminé. *Chim.* Groupe de composés dérivés les uns des autres selon le principe des substitutions : *dans les séries homologues, chaque composé se déduit d'un composé voisin par addition de* $CH^2$. *Math.* Suite illimitée de nombres ou de termes algébriques se déduisant les uns des autres suivant une loi déterminée : *la théorie des séries constitue aujourd'hui la partie la plus importante de l'analyse.*

**sériel, elle** [*ri-èl, è-le*] adj. Qui est disposé par séries ; qui forme série.

**sérier** [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Classer par séries : *sérier les questions pour les résoudre.*

**sérieusement** [*ze-man*] adv. Sans plaisanterie : *parler sérieusement.* Avec application : *travailler sérieusement à un examen.* A fond, gravement : *être sérieusement malade.* ANT. **Plaisamment.**

**sérieux, euse** [*ri-eû, eu-ze*] adj. (lat. *serius*). Qui a un caractère grave, exempt de frivolité :

*homme sérieux.* Qui marque ce caractère : *air sérieux.* Positif, réel, sincère : *promesses sérieuses.* Important, qui peut avoir des suites graves ; *maladie sérieuse. Acheteur sérieux*, celui qui a l'intention d'acheter. N. m. Gravité : *perdre son sérieux.* Genre grave : *acteur qui réussit dans le sérieux. Prendre au sérieux*, accepter pour réel, important. ANT. **Plaisant, badin.**

**Sérifontaine,** comm. de l'Oise, arr. et à 29 kil. de Beauvais, sur l'Epte ; 1.490 h. Ch. de f. Et.

**Sérignan,** comm. de l'Hérault, arr. et à 9 kil. de Béziers ; 3.350 h. Vins. Bains de mer.

**Sérignan,** comm. de Vaucluse, arr. et à 7 kil. d'Orange ; 1.030 h. Carrières. Moulinage de la soie ; vins.

**serin** n. m. Sous-genre de fringilles, renfermant trois espèces répandues de l'Asie Mineure aux îles Canaries. (L'espèce la plus commune est le *serin domestique*, dont le plumage est jaune clair uniforme, et que l'on appelle vulgairement *canari.*) *Jaune serin*, jaune pâle. *Fig.* et *pop.* Niais : *c'est un serin.*

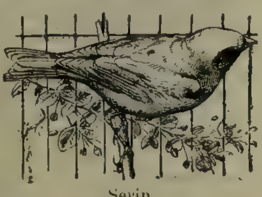
Serin.

**serinage** n. m. Action de seriner.

**serine** n. f. Femelle du serin.

**sérine** n. f. Substance albuminoïde du sérum sanguin, assez voisine de l'albumine de l'œuf.

**seriner** [*né*] v. a. Instruire un serin ou tout autre oiseau avec la serinette. *Fig.* Répéter souvent une chose à quelqu'un pour la lui apprendre : *seriner une règle à un écolier.*

**serinette** [*nè-te*] n. f. Petit orgue mécanique, à tuyaux et à cylindre, dont on joue à l'aide d'une manivelle, et dont on se sert pour instruire les serins. *Par ext.* Personne qui chante de routine et sans aucune expression. Personne qui a plus de mémoire que de jugement.

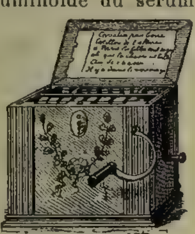
Serinette.

**seringa** ou **seringat** [*gha*] n. m. (lat. botan. *syringa*). Genre de saxifragacées, renfermant une douzaine d'espèces d'arbrisseaux à feuilles opposées et à fleurs blanches axillaires, isolées ou groupées en corymbes, et qui répandent une odeur de fleur d'oranger agréable mais pénétrante.

**seringage** [*ghaje*] n. m. Arrosage des plantes de telle sorte que l'eau arrive en pluie fine sur elles.

**Seringapatam** [*tam'*], v. de l'empire anglais des Indes (présid. de Madras), anc. capit. du royaume de Mysore de 1610 à la chute de Tipoo-Sahib ; 7.500 h. Fabriques de tapis, soieries et cotonnades. Son dernier souverain, Tippoo-Sahib, périt lors de sa prise par les Anglais après un siège d'un mois.

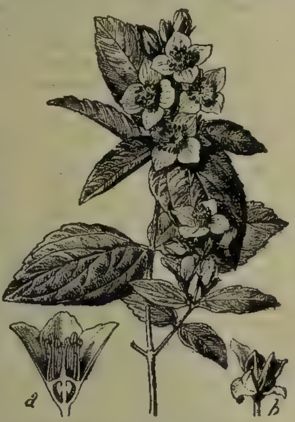

Seringa : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

**seringos** [*gho*] n. m. *Pathol.* Sorte de dysenterie particulière aux Cafres, et caractérisée par un flux purulent.

**seringue** [*rin-ghe*] n. f. (gr. *surigx*). Petite pompe portative, dont on se sert pour repousser l'air ou les liquides. Instrument au moyen duquel on porte des liquides dans les cavités intérieures du corps : *seringue auriculaire, à lavements*, etc. *Pop.* Personne dont les actions ou les discours ennuient et fatiguent.

— ENCYCL. On fabrique des seringues en métal, en verre avec piston également en verre, qui peuvent se désinfecter facilement. On emploie celles de grandes dimensions pour les lavages vésicaux ; celles de petites dimensions (1 c. c. à 50 c. c.) sont pourvues d'une aiguille amovible et sont employées pour faire des injections hypodermiques de solutions ou de sérums curatifs (seringues de Pravaz, de Roux, de Luer, etc.).

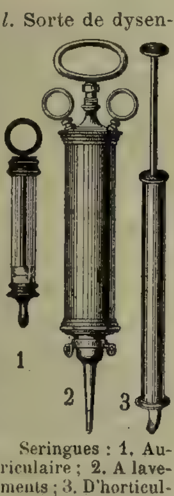

Seringues : 1. Auriculaire ; 2. A lavements ; 3. D'horticulteur.

**seringuement** [*ghe-man*] n. m. Action de seringuer. (Peu us.)

**seringuer** [*ghé*] v. a. Pousser un liquide avec une seringue : *seringuer de la morphine. Hortic.* Arroser, à l'aide d'une seringue ou d'une pompe, les feuilles des végétaux.

**seringuinos** [*ghi-noss*] n. m. *Pop.* Apothicaire ; niais.

**sériole** n. f. Genre de poissons acanthoptères, comprenant de grandes formes ovales, comprimées, répandues dans les mers chaudes et tempérées. (La *sériole* de la Méditerranée atteint 90 centim. de long.)

**sériosité** [*o-zi*] n. f. Caractère de ce qui est sérieux. (Vx.)

**Sériphos** ou **Serphos,** île de la Grèce insulaire (Cyclades) ; superf. 78 kilom. carr.

**sérique** n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, renfermant plus de cent trente espèces, répandues sur le globe, et dont quelques-unes sont communes en France.

**sérivan** n. m. Ortolan des roseaux.

**serjanie** [*sèr-ja-nî*] n. f. Genre de sapindacées, renfermant des arbrisseaux sarmenteux à feuilles alternes et à fleurs réunies en grappes, dont on connaît de nombreuses espèces de l'Amérique tropicale.

**Serlio** (Sebastiano), dit *Bastiano di Bologna*, architecte italien, né à Bologne en 1475, m. à Fontainebleau vers la fin de 1554 ; auteur d'un *Traité d'architecture.* Il travailla à Fontainebleau et à Lyon. Il exerça une influence étendue et fâcheuse. Ses colonnes rustiques, ses gaines en forme de paniers ont été beaucoup imitées.

**Sermaize-les-Bains,** comm. de la Marne, arr. et à 26 kil. de Vitry-le-François, sur la Saulx ; 2.718 h. (en 1914). Ch. de f. E. Source minérale (sulfatée, magnésique ferrugineuse). Forges. Pendant la première bataille de la Marne, Sermaize, tenue par les troupes françaises jusqu'au 7 septembre 1914, fut alors occupée par les Allemands qui l'incendièrent et la pillèrent. Sermaize a été presque complètement détruite.

**Sermano,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 21 kil. de Corte, sur un affluent du Feo ; 240 h. — Le cant. a 10 comm., et 3.020 h.

**serment** [*sèr-man*] n. m. (du lat. *sacramentum*). Affirmation d'un fait ou d'une obligation, en prenant à témoin Dieu, ou ce qu'on regarde comme sacré : *ne faites pas de serments à la légère.* Promesse solennelle : *prêter serment de fidélité. Rendre à quelqu'un son serment*, l'en délier. *Dr. Déférer le serment à quelqu'un*, lui imposer le serment, dans le cas où ce serment doit suffire pour le faire acquitter. LOC. PROV. : **Serment de joueur, serment d'ivrogne,** serment dans lequel on ne doit pas avoir confiance. ALLUS. HIST. : **Serment d'Annibal,** serment de haine éternelle contre les Romains, que le père d'Annibal lui fit jurer au pied des autels.

— ENCYCL. *Dr.* On distingue le serment *politique*, le serment *professionnel* et le serment *judiciaire.*

Le décret du 5 septembre 1870 a délié les fonctionnaires publics de tout *serment politique.*

Le *serment professionnel*, engagement pris, par celui qui le prête, de bien et fidèlement remplir ses fonctions, est imposé aux fonctionnaires de l'Etat, avocats, officiers ministériels, experts, etc.

Tout fonctionnaire qui aurait commencé à exercer ses fonctions sans avoir préalablement prêté serment pourrait être poursuivi et puni d'une amende de 16 à 150 francs. Le refus ou le défaut de prêter serment est considéré comme équivalant à une démission. La formalité a lieu devant l'autorité administrative ou judiciaire ; le serment est prêté debout, la tête découverte, la main droite levée, et par la formule : *Je le jure.*

Le serment *judiciaire* est celui qu'on prête en justice. En matière civile comme en matière criminelle, les témoins, avant d'être entendus, doivent jurer « de dire toute la vérité, rien que la vérité » ; ils ne peuvent, sous peine d'amende, se soustraire à cette formalité. Dans la pratique, le serment judiciaire se prête en levant la main droite et en disant : « Je le jure. »

Le serment judiciaire peut être déféré par l'une des parties à l'autre, pour en faire dépendre le jugement d'une question litigieuse ; il peut être aussi déféré d'office par le tribunal, pour compléter une preuve qui n'est pas suffisante par elle-même. On le nomme *décisoire* dans le premier cas, et dans le second *supplétoire.* Il constitue alors un moyen de preuve.

Le serment en *plaids* est celui que le juge défère au demandeur pour déterminer, à défaut d'élément d'appréciation, la valeur de l'objet demandé.

Celui à qui le serment a été déféré en matière civile, et qui a fait un faux serment, est puni d'un emprisonnement d'une année au moins et de cinq ans au plus, et d'une amende de 100 francs à 3.000 francs. Il peut, en outre, être privé des droits mentionnés civils et civiques pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, à compter de l'expiration de sa peine, et être mis en interdiction de séjour pendant le même nombre d'années.

Le serment *décisoire* constitue une offre de renonciation conditionnelle à la demande ou à la défense. Mais le défendeur peut *référer* le serment et dire à celui qui le défère : « Jurez vous-même que vous êtes créancier. » Le serment ne peut être référé qu'une seule fois, et celui qui le refuse succombe dans sa demande.

**Serments de Strasbourg,** le plus ancien texte que nous possédions, du français populaire. Il contient en double langue romane et tudesque la formule des engagements pris à Strasbourg en 842 par Louis le Germanique et Charles le Chauve, ligués contre leur frère Lothaire, et par leurs soldats.

**Serment d'Hippocrate,** texte contenant les principes fondamentaux de la déontologie médicale, et que lisent, au moment de soutenir leur thèse inaugurale, les jeunes docteurs de la Faculté de Montpellier.

**Serment du Jeu de Paume.** V. JEU DE PAUME.

**Serment d'Amour** (*le*), tableau de Fragonard, popularisé par la gravure de Mathieu, et qui représente un jeune homme donnant un baiser à une jeune fille dont il entoure la taille de son bras droit, tandis que sa main gauche s'étend vers une table de pierre où est gravée la formule du serment.

**sermenté, e** [*sèr-man*] adj. Qui a prêté serment. (Vx.) On dit mieux ASSERMENTÉ, E.

**Sermentizon,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 19 kil. de Thiers ; 1.280 h. Poterie.

**sermocination** [*sèr-mo, si-on*] n. f. (lat. *sermocinatio* ; de *sermo*, discours). *Rhét. anc.* Figure par laquelle on rapporte un discours que l'on attribue à quelque personne, en ayant soin de lui faire parler un langage convenable à son caractère, à son rang.

**sermologe** [*sèr*] n. m. Recueil de sermons. ((Vx.)

**sermon** [*sèr*] n. m. (du lat. *sermo*, discours). Discours prononcé en chaire sur un sujet religieux : *les sermons de Massillon. Fig.* Remontrance longue et ennuyeuse : *les sermons d'un tuteur.*

**Sermon** (*Au*). *Souvenir de la Bresse*, tableau de Paul de La Boulaye (1879 ; musée du Luxembourg). Une rangée de femmes en bonnets de villageoises, sont assises de profil dans une église ; derrière, un homme en blouse lit son livre de messe. (V. p. 959.)

**Sermon sur la Montagne,** discours de Jésus, rapporté par saint Matthieu (V, VI, VII) et résumé par saint Luc (VI, 20-49). La première partie expose, dans les huit béatitudes, les dispositions requises pour entrer dans le royaume des Cieux ; la seconde, la plus importante, met en regard la loi nouvelle et la loi de Moïse ; la troisième contient des exhortations pressantes adressées à l'auditoire. Le *Sermon sur la Montagne* a été prononcé sur la colline qui s'élève entre les ruines de Capharnaüm et Tibériade.

**Sermons** de Bossuet, publiés pour la plus grande partie après sa mort, au nombre d'environ 225. Ils figurent à la première place dans l'histoire de l'éloquence française de la chaire. Morale sévère, rigoureusement fondée sur le dogme ; éloquence simple et forte, souvent imagée, parfois puissamment réaliste, nourrie de la lecture des œuvres classiques et surtout des Pères de l'Eglise. Les principaux de ses sermons sont : *Sur l'unité de l'Eglise, Sur la mort, Sur la profession de foi de M^lle^ de La Vallière*, les panégyriques de saint Paul, de saint Bernard, etc.

**Sermons** de Bourdaloue, au nombre de 133, prédications remarquables par la force du raisonnement, la solidité des preuves et la régularité du plan. M^me^ de Sévigné disait du prédicateur : « *Il frappe comme un sourd.* » On admire surtout le sermon *Sur la Passion.* V. AVENT et CARÊME.

**Sermons** de Massillon, au nombre d'une centaine environ, qui se répartissent en deux Avents, un grand et un petit Carême, remarquables par la puissance des peintures et de l'émotion, mais où les procédés de la rhétorique se font trop sentir. V. AVENT et CARÊME.

**sermonnade** [*sèr-mo-na-de*] n. f. *Fam.* Remontrance ennuyeuse.

**sermonnaire** [*sèr-mo-nè-re*] n. m. Auteur de sermons : *Bossuet et Bourdaloue sont les deux plus grands sermonnaires du* XVII^e^ *siècle.* Recueil de sermons : *sermonnaire pour l'Avent.*

**sermonner** [*sèr-mo-né*] v. a. Faire des remontrances à : *sermonner un jeune homme.* V. n. Faire un sermon, une harangue.

**sermonneur, euse** [*ser-mo-neur, eu-ze*] n. Qui aime à faire des remontrances.

**sermontain** [*sèr-mon-tin*] n. m. Nom vulgaire de diverses ombellifères. (On dit aussi SERMONTAISE n. f.)

**sermyle** [*sèr*] n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la famille des chrysomélidés, propres à l'Europe.

**Sernin** (saint). V. SATURNIN.

**séro-diagnostic** n. m. Méthode imaginée par Widal pour établir le diagnostic de certaines affections.

— ENCYCL. Cette méthode est fondée sur la propriété que possède le sérum sanguin d'animal ou d'homme immunisé ou en cours d'infection, d'agglutiner en amas les cultures de microbes correspondant à ceux qui sont cause de cette infection auxquelles on l'ajoute. Pour faire l'expérience, on mélange dans un récipient quelques gouttes de sérum avec quelques gouttes de la culture en question

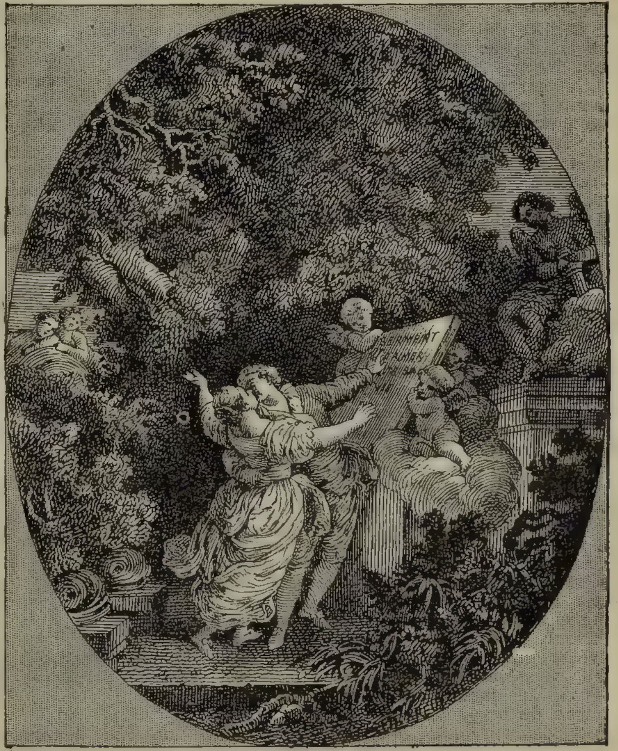
Le Serment d'amour, tableau de Fragonard.

**séroline** n. f. Substance extraite du sérum du sang.

**sérolipose** [*po-ze*] n. f. Substance lipolytique qui existe dans le sérum sanguin.

**sérologie** [*ji*] n. f. Etude des sérums.

**séro-pronostic** n. m. Moyen de pronostic tiré de l'intensité et de la précocité de la réaction agglutinante chez les malades atteints de fièvre typhoïde.

**séro-réaction** n. f. Agglutination des microbes d'une culture en présence de quelques gouttes d'un sérum de personnes ou d'animaux immunisés, ou au cours d'une infection produite par ces microbes.

**séro-sanguin, e** adj. Formé de sérosité contenant des globules de sang.

**sérosité** [*zi*] n. f. (de *sérum*). Liquide contenu et sécrété dans les cavités séreuses. Nom donné aussi aux liquides des phlyctènes, des œdèmes, des hydropisies, etc.

— ENCYCL. La sérosité a une composition très voisine de celle de la lymphe ; elle se comporte à peu près comme cette dernière. Voici sa composition moyenne : eau 95,51, fibrine 0,08, albumine, 2,46, matières extractives, 1,26.

**sérothérapie** [*pi*] n. f. (de *sérum*, et du gr. *therapeia*, traitement). Méthode de traitement, préventive ou curative, dont les agents sont soit les sérums physiologiques purement minéraux, soit les sérums d'animaux vaccinés contre la maladie dont il s'agit. (On dit aussi SÉRUMTHÉRAPIE.)

— ENCYCL. Les promoteurs de la sérothérapie furent, après Maurice Raynaud, Ch. Richet et Héricourt en 1888-1889, et Bertin et Picq en 1890. Ces auteurs supposèrent avec vraisemblance que des injections du sang d'un animal réfractaire à l'égard d'une infection, à des animaux sensibles à cette infection, rendent ces derniers plus résistants.

Enfin, les mémoires de Behring et de Kitasato en 1890, de Roux en 1894, établirent définitivement les bases de la sérothérapie.

La sérothérapie repose sur le principe suivant : lorsqu'un microbe pathogène pénètre dans l'organisme, il y provoque des réactions défensives, en particulier la formation de substances antagonistes (*anticorps*) ; parmi celles-ci, quelques-unes (*antitoxines*) ont pour propriété de supprimer les effets des toxines ou sécrétions des microbes. Dans la vaccination, l'injection même du vaccin crée dans l'organisme ces antitoxines donnant une immunité lentement acquise mais durable, et l'action est alors plutôt préventive ; dans la sérothérapie, en injectant du sérum d'un animal préalablement vacciné, on introduit dans l'organisme des antitoxines toutes formées : elles ont, par suite, une action immédiate sur les toxines, action de peu de durée mais constituant une médication curative. On emploie avec succès les injections de sérums immunisants, dans un grand nombre de maladies : diphtérie, charbon, méningite cérébro-spinale, peste, etc.

**sérotine** adj. f. *Anat. Membrane sérotine*, partie de la caduque utérine, dite aussi *caduque intermédiaire*, *caduque inter-utéro-placentaire*, qui est interposée entre l'utérus et le placenta.

**sérotine** n. f. Sous-genre de vespérugos, renfermant des chauves-souris, communes en France.

**sérotinisme** [*nis-me*] n. m. (du lat. *serotinus*, qui vient tard). Nom donné au rapport existant entre l'époque de la floraison d'une plante et la quantité de chaleur qu'elle a reçue.

**Sérov** (Valentin Alexeievitch), peintre russe, né à Petrograd en 1865, portraitiste expressif et coloriste vigoureux.

**séro-vaccination** n. f. Vaccination où l'on associe au vaccin un sérum spécifique.

**Serpa Pinto** (Alexandre-Albert DE LA ROCHE **de**), explorateur et officier portugais, né à Sinfaes, m. à Lisbonne (1846-1900), célèbre par ses voyages dans l'Afrique du Sud, d'Angola à Mozambique. Correspondant de l'Académie des sciences (1891).

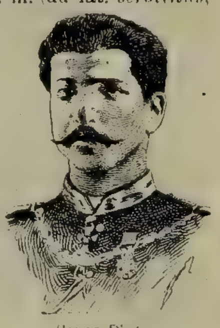
Serpa Pinto.

**serpe** [*sèr-pe*] n. f. (du gr. *harpê*, faux). Instrument recourbé pour couper du bois, tailler des arbres, etc. Segment hélicoïde rampant poussant le hérisson, dans un métier à dévider la soie. *Fig. Fait à la serpe, à coups de serpe*, grossièrement.

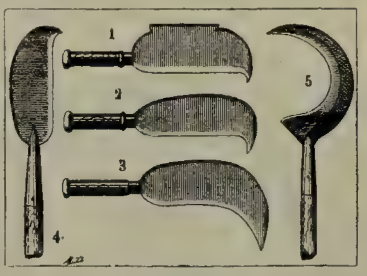

Serpes : 1. D'élagueur ; 2. A fagoter ; 3. De bûcheron ; 4. A long manche ; 5. A long manche, dite « croissant ».

**serpent** [*sèr-pan*] n. (lat. *serpens* ; de *serpere*, ramper). Reptile sans pieds. *Par anal.* Objet qui serpente : *de longs serpents de feu. Serpent à coiffe, à lunettes*, le naja. *Serpent à sonnettes*, le crotale. *Serpent devin*, le plus grand et le plus fort des boas. *Serpent de verre*, l'orvet. *Serpent d'eau*, la couleuvre à collier. *Serpent marin*, l'hydrophis. *Serpent cornu*, le céraste. *Serpent corail*, l'élaps. *Relig.* Le démon. *Fig.* Personne perfide et méchante. *Langue de serpent*, personne très médisante. *Serpent caché sous des fleurs*, danger dissimulé sous des dehors séduisants. *Réchauffer un serpent dans son sein*, accorder ses bienfaits à un ingrat, qui se retourne contre son bienfaiteur. *Serpent de Pharaon*, petit cylindre de sulfocyanure de mercure, qui, allumé, se développe en forme de serpent. *Musiq.* Instrument de musique replié en forme de serpent, d'où son nom. *Jeux.* Jeu de garçons, consistant à franchir sur un pied des mouchoirs tordus et rangés de distance en distance, puis à ramasser un mouchoir avec les dents, en ne s'appuyant que sur un pied et les mains. Sorte de jeu de billes. Long cordage fixé à la nacelle d'un ballon, et qui sert d'amortisseur pour les descentes un peu brusques (syn. de GUIDEROPE). N. m. pl. Syn. de OPHIDIENS. (V. les planches REPTILES, SQUELETTES.) ALLUS. LITTÉR. :

> Il n'est pas de serpent ni de monstre odieux
> Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux.

vers de Boileau (*Art poétique*, ch. III) : le choix des traits, la noblesse de l'expression, etc., peuvent rendre dramatiquement beau ce qui est en réalité horrible, etc. **Le serpent et la lime,** titre d'une fable de La Fontaine (V, 16), dont la moralité est que les esprits inférieurs cherchent vainement à tout dénigrer.

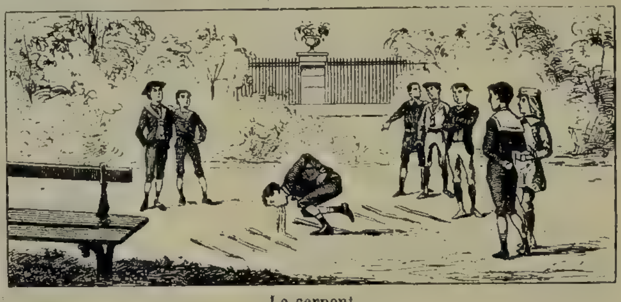
Le serpent.

— ENCYCL. *Erpét.* Les serpents ou *ophidiens* constituent un ordre de reptiles caractérisés par l'absence de membres, la forme cylindrique et allongée du corps, la structure des mâchoires, qui peuvent s'écarter démesurément. Ils sont recouverts d'écailles ; presque tous sont ovipares ; tous sont carnassiers, et beaucoup sont munis de dents à venin. Il en existe de toutes tailles, depuis 7 à 8 centimètres jusqu'à 8 mètres et plus. V. OPHIDIENS, REPTILES.

— *Mus.* Le serpent est un instrument à vent, en bois recouvert de cuir, avec une embouchure en forme de coupe. Il est percé de sept trous qui en règlent l'intonation (On a fait aussi des serpents à six ou neuf trous et à clefs). Le serpent est en *si* ♭, et donne une échelle chromatique de deux octaves et un demi-ton. Cet instrument un peu barbare, aux sons lourds et rauques, qui date de 1590, a été remplacé par l'ophicléïde et le basson.

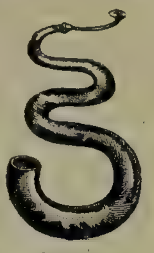
Serpent.

**Serpent d'airain** (le). On lit dans le *Livre des Nombres* (XXI, 4) que, lorsque les Israélites se furent éloignés de la montagne de Hor, le peuple, fatigué, murmura contre Dieu et contre Moïse. Pour le châtier, le Seigneur envoya des serpents dont la morsure brûlait comme du feu. Moïse, se conformant aux ordres de Dieu, fit un serpent d'airain ; ceux qui, ayant été mordus, regardaient ce serpent, étaient guéris. Cette scène biblique a été souvent retracée par les peintres : par B. Gozzoli (Pise), Ch. Le Brun (Paris), Vouet (Toulouse), Rubens (Londres, Potsdam et Madrid). (V. p. 960.)

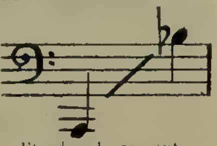
Etendue du serpent.

**Serpent** [*pan*] (le), constellation de l'hémisphère boréal, comprenant 64 étoiles.

**serpentaire** [*sèr-pan-tè-re*] n. m. Genre d'oiseaux rapaces, propres à l'Afrique tropicale.

— ENCYCL. Les serpentaires (*serpentarius*) ou *secrétaires* sont de grands oiseaux à tarses très allongés, à tête ornée d'une longue huppe que l'oiseau redresse ou couche à volonté, et qui, couchée, fait l'effet d'une plume portée à l'oreille, d'où le nom de *secrétaire*. Ils vivent surtout de reptiles, et font aux serpents, lézards, etc., une chasse sans merci.

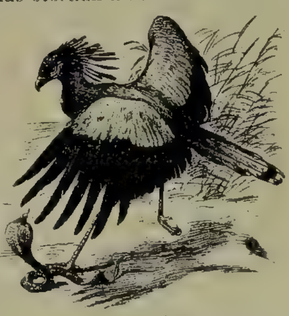
Serpentaire.

**serpentaire** [*sèr-pan-tè-re*] n. f. Nom vulgaire de plusieurs plantes qui passent pour guérir de la morsure des serpents (*draconcule*, *arum maculé*, etc.), ou qui, par la forme ondulée de l'un de leurs organes, rappellent le corps du serpent (*bistorte*, *aristoloche serpentaire*, etc.).

**Serpentaire** n. m. *Astron.* V. OPHIUCHUS.

**serpental, e, aux** [*sèr-pan*] adj. Sinueux comme un serpent. (Peu us.)

**serpentant** [*sèr-pan-tan*], **e** adj. Qui serpente.

**serpente** [*sèr-pan-te*] n. f. Serpent femelle. (Employé par La Fontaine, mais peu us.)

**serpente** [*sèr-pan-te*] n. f. et adj. Papier très fin et transparent, employé pour préserver les gravures des livres.

**serpenté** [*sèr-pan*], **e** adj. Arrangé en forme de serpent.

**serpenteau** [*sèr-pan-tô*] n. m. Petit serpent. Jeune serpent. Longue tige d'arbrisseau cintrée en plusieurs endroits, où elle est maintenue par terre, de manière qu'elle y pousse des racines. *Mar.* Cordage disposé en guirlande le long des étais et des grosses manœuvres, pour les retenir en cas de rupture. *Mod. anc.* Sorte de boucle de cheveux. *Pyrotechn.* Sorte de fusée volante. Cercle de fer garni de petites grenades qu'on lance sur la brèche.

**serpentement** [*sèr-pan-te-man*] n. m. Action de serpenter.

**serpenter** [*sèr-pan-té*] v. n. Avoir un cours tortueux : *ruisseau qui serpente à travers la prairie.*

**serpentiforme** [*sèr-pan*] adj. Qui a la forme d'un serpent.

**serpentin** [*sèr-pan*], **e** adj. Relatif au serpent, semblable au serpent. *Fig. Langue serpentine*, personne médisante. *Vers serpentins*, vers qu'on écrivait en suivant une ligne tortueuse. *Marbre serpentin*, syn. de OPHITE.

**serpentin** [*sèr-pan*] n. m. Tuyau d'alambic où se condense le produit de la distillation, et qui va en serpentant. (V. ALAMBIC.) Dans les anciennes armes à mèche, sorte de chien dont les mâchoires tenaient la mèche. Petite pièce d'artillerie de rempart (XVIe et XVIIe s.). Longue et étroite bande de papier coloré, enroulée sur elle-même de manière à former une sorte de disque, et qui se déroule lorsqu'on la lance dans l'espace en la retenant par l'une de ses extrémités.

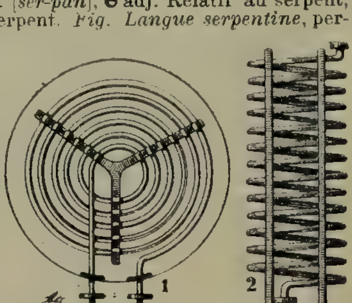

Serpentins : 1. Horizontal ; 2 Vertical.

**serpentine** [*sèr-pan*] n. f. Plante employée autrefois comme sudorifique et fébrifuge. Figure en ligne sinueuse. Ancienne pièce d'artillerie. Etroite guipure, dont les bords forment des sinuosités arrondies en forment de dents.

**serpentine** [*sèr-pan*] n. f. Espèce minérale, comprenant des silicates hydratés de magnésie, de couleur et de structure différentes : *talc*, *stéatite*, *magnésite* ou *écume de mer*, *pierre de savon* ou *saponite*, *serpentine* proprement dite, etc.

**serpentineux, euse** [*sèr-pan-ti-neû, eu-ze*] adj. Formé de serpentine.

**serpentueux, euse** [*sèr-pan-tu-eû, eu-ze*] adj. En forme de serpent.

**serper** [*sèr-pé*] ou **sarper** [*pé*] v. a. *Serper l'ancre*, se dit en Méditerranée pour lever l'ancre à bras ou au moyen de palans.

**serpette** [*sèr-pè-te*] n. f. Petite serpe.

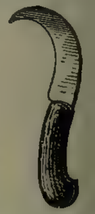
Serpette.

**Serpette** (Henri-Charles-Antoine-*Gaston*), compositeur français, né à Nantes, m. à Paris (1846-1904) ; auteur de nombreuses opérettes d'une musique alerte et soignée, parmi lesquelles nous citerons : *le Château de Tire-Larigot*, *Cousin-Cousine*, *la Dot de Brigitte*, *le Carillon*, etc.

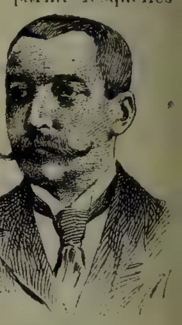
Gaston Serpette.

**Serpho** ou **Serpanto,** île du royaume de Grèce (archipel des Cyclades), dans la mer Egée ; 4.000 h. Ch.-l. *Livathi.*

**serpiérite** n. f. Sulfate hydraté naturel de cuivre et de zinc.

**serpigineux, euse** [*sèr, ji-neû, eu-ze*] adj. Se dit des affections cutanées à contours sinueux.

**serpigo** [*sèr*] n. m. Croûte serpigineuse, dans les dartres ou chancres, qui guérit sur certains points de la périphérie de la lésion, tandis qu'elle s'étend sur d'autres.

**serpillière** [*sèr-pi, ll* mll., *è-re*] n. f. Toile grosse et claire en fil d'étoupe, qu'on emploie pour emballer les marchandises, et dont ont fait des torchons à laver. Tablier en grosse toile. Linceul grossier.

**serpillon** n. m. Syn. de SERPETTE.

**serpolet** [*sèr-po-lè*] n. m. (mot provenç. ; du lat. *serpyllum*). Espèce de labiée du genre thym : *le lapin est très friand du serpolet.*

— ENCYCL. Le serpolet (*thymus serpyllum*) est commun en France sur les pelouses sèches. C'est une petite plante à odeur aromatique, qui croît en rameaux touffus ; on l'emploie en infusions pectorales.

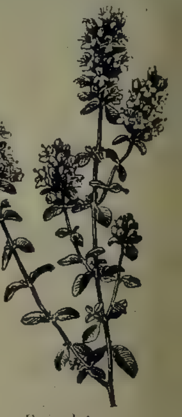
Serpolet.

**Serpollet** (Léon), ingénieur et industriel français, né à Culoz, m. à Paris (1858-1907). Il inventa la chaudière à vaporisation instantanée, qu'il appliqua à la locomotion automobile.

**Serpoukhov,** v. de la Russie centrale (gouv. de Moscou), sur la Nara ; 36.000 h. Drap, cuirs, toile.

**serpule** [*sèr*] n. f. Genre d'annélides sédentaires, renfermant des animaux marins courts, qui vivent dans un tube calcaire spiralé, que peut clore un opercule porté par l'un des tentacules dont l'animal est pourvu.

— ENCYCL. Les serpules se fixent aux corps étrangers (coquilles, rochers, etc.), et sont souvent colorées de couleurs très vives. Quelques espèces sont communes sur les côtes de France. (V. la planche MOLLUSQUES.)

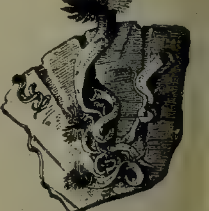
Serpule.

**serpulidés** [*sèr, dé*] n. m. pl. Famille d'annélides polychètes sédentaires, renfermant les genres *serpule* et voisins. S. un *serpulidé.*

**Serquigny,** comm. de l'Eure, arr. et à 10 kil. de Bernay ; 1.210 h. Ch. de f. Et.

**serradelle** n. f. Un des noms vulgaires de l'*ornithope* ou *pied-d'oiseau.*

**Serra-di-Scopamene,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 25 kil. de Sartène, au-dessus d'un affluent du Rizzanese ; 1.010 h. — Le cant. a 8 comm., et 7.070 h.

**serrage** [*sè-ra-je*] n. m. Action de serrer. Consolidation des diverses parties d'un boisage de galerie de mine. *Mar.* Ensemble des pièces de membrure appelées serres.

**serragine** [*sè-ra*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire de la *bugle* et de la *consoude.*

**serran** [*sè-ran*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, vulgairement nommés *perches de mer*, renfermant une soixantaine d'espèces répandues dans les mers chaudes et tempérées : *deux espèces de serrans sont communes dans la Méditerranée.*

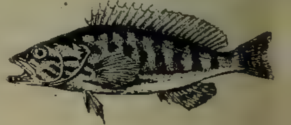
Serran.

**Serrano y Dominguez** (don Francisco), duc DE LA TORRE, maréchal et homme d'Etat espagnol, né à San Fernando de Cadix, m. à Madrid (1810-1885). Il fut longtemps le chef du parti libéral en Espagne ; ministre de la guerre en 1840 et 1843 ; prit parti contre la reine Isabelle ; régent du royaume.

uis président du conseil du roi Amédée ; chef u pouvoir exécutif de la république espagnole en 874, il se retira en France, uis reconnut le roi lphonse XII.

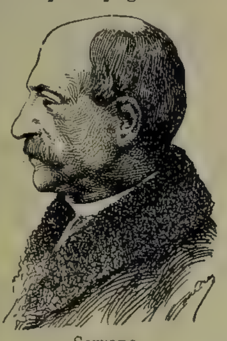

Serrano.

**serrasalme** [*sèr-ra*] n. n. Genre de poissons physostomes, comprenant des poisons de taille variable, très oraces, qu'on appelle vulgaiement *pirayas, caribes, caibos*, et qui sont propres aux ours d'eau de l'Amérique ropicale : *la chair des serraalmes est très estimée.*

**serrate** [*sèr-ra-te*] adj. lat. *serratus* ; de *serra*, cie). Se dit de certaines nonnaies romaines en arent, dont les bords sont écoupés en dents de scie.

**serratifolié, e** [*sèr-ra*] adj. (du lat. *serra*, scie, t *folium*, feuille). *Bot.* Qui a les feuilles en forme e scie.

**serratiforme** [*sèr-ra*] adj. (du lat. *serra*, scie, t de *forme*). Qui est en forme de scie. (Peu us.)

**serratile** [*sèr-ra*] adj. (du lat. *serra*, scie). *Hist. at.* En forme de scie.

**serratule** [*sèr-ra*] n. f. Genre de composées ubuliflores herbacées, à feuilles alternes, à fleurs éunies en capitules rougeâtres, et dont plusieurs spèces habitent la France : *la serratule des teintuiers fournit une matière tinctoriale jaune verdâtre.*

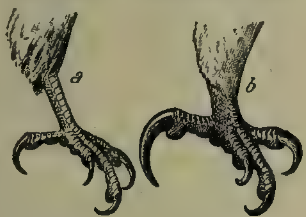

Serres : *a*, d'aigle ; *b*, de harpie.

**serre** [*sè-re*] n. f. (de *serrer*). Action de soumere à une pression : *onner une première erre au raisin.* Se it des griffes ou onles des oiseaux de roie : *les serres de aigle.* (V. RAPACE.) ocal vitré, en totaité ou en partie, desiné à abriter du roid certains végéaux et à leur fourir une température rtificielle : *les palniers, dans nos pays, doivent passer l'hiver en serre.* Dans un navire, pièce de liaison longitudinale, croiant intérieurement les couples.

— ENCYCL. *Hortic.* On distingue les serres froides, es serres tempérées et les serres chaudes. Les premières servent à abriter les plantes qui craignent a gelée ; la température n'y est maintenue qu'à uelques degrés au-dessus de zéro. On les construit en général à l'abri d'un mur. Dans les serres tempérées, la température est de 8 à 12 degrés. Quant aux serres chaudes, destinées aux plantes tropicales (palmiers, fougères, orchidées, etc.), leur température n'est jamais inférieure à 15°, mais elle peut monter à 30°. Les serres à forcer (forceries) sont des serres chaudes, où l'on soumet à une végétation rapide certaines fleurs (lilas, azalées, muguet, etc.) ou certains fruits (pêches, raisins, cerises, fraises, etc.), ou même certains légumes. La plupart des serres sont faites d'une charpente en fer, qui soutient des verres et qu'abritent des paillassons. Elles sont à un seul ou à deux versants, et la chaleur y est maintenue régulière par un appareil de chauffage simple (serres froides ou tempérées) ou par une canalisation d'eau chaude ou d'air chaud (serres chaudes et forceries).

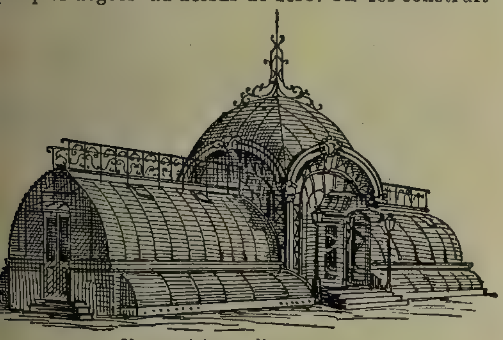

Vue extérieure d'une serre.

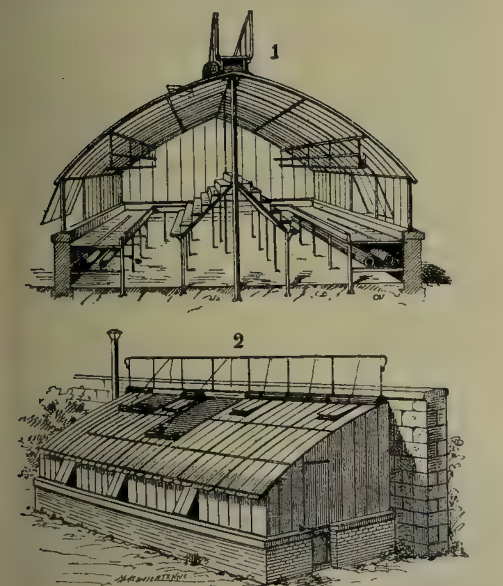

1. Coupe d'une serre à double pente ; 2. Serre à une seule pente.

**Serre,** rivière des dép. des Ardennes et de l'Aisne, affluent gauche de l'Oise, qui conflue à La Fère après un cours de 112 kilom. De cette rivière tire son nom la *bataille de la Serre*, livrée du 20 au 30 octobre 1918 par les soldats du général Debeney et à la suite de laquelle la vallée de cette rivière tomba entre les mains des Français. C'est un épisode de la bataille d'ensemble de l'Oise, de la Serre et de l'Aisne (qui dura du 29 septembre au 30 octobre 1918) et où Debeney et Mangin repoussèrent devant eux 35 divisions allemandes et obligèrent von Hutier à reculer de 45 kilomètres.

**Serre** (Pierre-François-*Hercule*, comte **de**), homme d'Etat français, né à Pagny-sur-Moselle (Meurthe), m. à Castellamarre (1776-1824). Il fut un des plus éminents parmi les *doctrinaires* et devint garde des sceaux dans le cabinet Decazes.

**serré, e** [*sè-ré*] adj. Dont les parties constituantes sont très rapprochées : *tissu serré.* Etroit : *un défilé long et serré. Fig.* Rigoureux : *logique serrée.* Précis, concis : *style serré. Serré du devant, du derrière*, se dit d'un cheval dont les membres antérieurs (ou postérieurs) sont trop rapprochés. (V. la planche CHEVAL.) *Fam.* Avare : *Harpagon était un mortel fort serré. Avoir le ventre serré*, être constipé. *Avoir le cœur serré*, éprouver du chagrin, de l'angoisse. *Avoir un jeu serré*, ne rien hasarder. Adv. Vivement, fortement : *mordre serré. Jouer serré*, jouer avec application et prudence. *Fig.* Agir avec prudence.

**serre-bauquière** n. f. *Mar.* Serre établie immédiatement au-dessus de la bauquière. Pl. des *serre-bauquières.*

**serre-bijoux** n. m. invar. Petit cabinet ou cassette disposés pour contenir des bijoux.

**serre-bosse** n. m. invar. *Mar.* Cordage servant à tenir l'ancre traversée et à réduire l'effort que supporte le mouilleur.

**serre-bouchon** n. m. invar. Appareil servant à maintenir en place le bouchon d'une bouteille contenant une boisson gazeuse.

**serre-bras** n. m. invar. *Chir.* Bandages sur les bras.

**serre-ciseaux** n. m. invar. Outil que le coutelier serre dans l'étau, pour contenir les anneaux des ciseaux.

**serre-cou** n. m. invar. Instrument dont on se sert pour comprimer la jugulaire, après une saignée pratiquée sur cette veine.

**serrée** [*sè-ré*] n. f. Outil de saunier.

**serre-écrou** n. m. invar. Sorte de clef que les vélocipédistes emploient pour serrer les écrous de leurs machines.

**serre-feu** n. m. invar. Morceau de fer dont on se sert pour retenir le feu auprès du creuset.

**serre-file** n. m. invar. Officier ou sous-officier placé derrière un peloton, dans une troupe en bataille. Vaisseau marchant le dernier de tous, dans l'ordre de marche ou de bataille. Adjectiv. : *sous-officier serre-file.*

**serre-fils** n. m. invar. Instrument pour réunir deux fils électriques.

**serre-fine** n. f. Instrument, sorte de très petite pince, servant à maintenir en contact les lèvres d'une plaie. Pl. des *serre-fines.*

**serre-frein** ou **serre-freins** n. m. invar. Employé chargé de serrer les freins, dans un train de chemin de fer.

**serre-gouttière** n. f. invar. *Mar.* Serre formant liaison entre la muraille et le pont et servant à conduire les eaux.

**serre-joint** ou **serre-joints** n. m. invar. Instrument des menuisiers, tonneliers, etc., pour tenir des planches serrées les unes contre les autres. (On dit aussi, par corruption, SERGENT.)

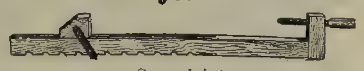

Serre-joint.

**serrement** [*sè-re-man*] n. m. Action de serrer : *serrement de main.* Digue ou barrage de bois dans l'intérieur des galeries de mine. *Fig. Serrement de cœur*, grande douleur.

**serrément** [*sè-ré-man*] adv. D'une manière serrée, trop économe, mesquine : *vivre serrément.*

**serre-nez** n. m. invar. Petit appareil, appelé aussi *tord-nez, torche-nez, trousse-nez*, composé d'une anse de cordelette fixée au bout d'un bâton, pour rendre les chevaux dociles.

**serre-nœud** n. m. invar. *Chir.* Instrument employé pour resserrer progressivement une anse de fil placée sur la base d'une tumeur.

**serre-papiers** n. m. invar. Endroit où l'on serre les papiers. Tablettes divisées en compartiments pour serrer des papiers. (S'emploie aussi comme syn. de PRESSE-PAPIERS.)

**serre-pédicule** n. m. invar. *Chir.* Sorte de petite pince disposée de façon à serrer un pédicule qu'on se propose de détacher.

**serre-points** n. m. invar. Outil dont se sert le bourrelier pour serrer les points.

**serrer** [*sè-ré*] v. a. (lat. pop. *serrare ;* de *sera*, serrure). Etreindre, presser : *serrer la main.* Joindre, rapprocher : *serrer les rangs, serrer les dents.* Rendre plus étroit : *serrer un nœud.* Mettre à l'abri, à couvert, placer en lieu sûr : *serrer du linge ; serrer une récolte.* Frôler : *serrer un mur. Serrer quelqu'un de près*, le poursuivre à courte distance, l'attaquer vivement ; le presser vivement dans la discussion. *Serrer les dents*, presser fortement l'une contre l'autre les deux mâchoires en signe de colère. *Serrer la queue*, porter la queue repliée entre les jambes, ce qui est, pour certains animaux, un signe de crainte ou de honte. *Serrer le cou à quelqu'un*, l'étrangler. *Serrer le bouton à quelqu'un*, le presser vivement. *Serrer les pouces à quelqu'un*, le presser vivement pour lui faire dire quelque chose (allusion à une ancienne forme de torture). *Serrer l'éperon à un cheval*, lui donner de l'éperon. *Serrer la botte*, serrer ses jambes contre le cheval pour l'obliger à avancer plus vite. *Serrer les voiles*, les attacher sur la vergue avec les jarretières. *Serrer le vent*, aller au plus près du vent. *Serrer le cœur*, causer une vive douleur. *Serrer son style*, le rendre plus ferme, plus concis. *Serrer son jeu*, ne rien hasarder. *Typogr.* Employer des espaces faibles et restreindre les blancs, afin de faire entrer plus de matière dans un espace donné. **Se serrer** v. pr. Etre oppressé par une émotion douloureuse : *devant certaines infortunes, le cœur se serre.* Serrer son corps, sa taille : *que de femmes se rendent malades à force de se serrer !* Se presser les uns contre les autres. ANT. **Desserrer.**

**serre-rail** ou **serre-rails** n. m. invar. Système de cales en bois, maintenant de chaque côté les rails sur la traverse.

**serre-rayons** n. m. invar. Outil dont on se sert pour resserrer et remettre en place les rayons des cycles.

**Serres** [*sè-re*], comm. de l'Ariège, arr. et à 7 kil. de Foix, sur l'Arget ; 1.540 h.

**Serres,** ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 41 kil. de Gap ; 950 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 12 comm. et 3.840 h.

**Serres** (Olivier **de**), fondateur de l'agronomie française, né et m. au Pradel [Vivarais] (1539-1619) ; auteur d'un célèbre *Théâtre de l'agriculture et mesnage des champs.* Il introduisit en France la culture de la garance, du houblon, du mûrier, et, le premier, fit disparaître l'assolement en remplaçant l'ancien système des jachères par celui de prairies artificielles et de fourrages-racines.

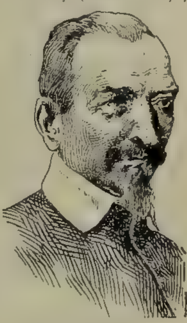

Olivier de Serres.

**Serres** (Etienne-Raymond-Augustin), chirurgien français, né à Clairac (Lot-et-Garonne), m. à Paris (1786-1868). Membre de l'Académie des sciences (1828).

**Serret** [*sè-rè*] (Victor-Léonard-*Ernest*), littérateur français, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Versailles (1821-1874) ; auteur de nombreux romans, vaudevilles, comédies (*les Familles, Que dira le monde ?* etc.).

**Serret** (Joseph-Alfred), mathématicien français, né et m. à Paris (1819-1885). Membre de l'Académie des sciences (1860).

**serretelle** [*sè-re-tè-le*] n. f. et adj. Sorte de pince servant à l'extraction des débris de la capsule du cristallin et des cataractes secondaires.

**serre-tête** n. m. invar. Ruban pour serrer un bonnet de nuit. Coiffe dont on se serre la tête.

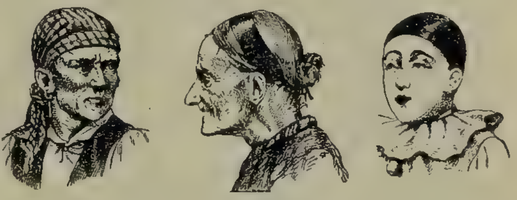

Serre-tête.

**serre-tube** n. m. invar. Sorte de clef munie, au lieu de mâchoire, d'une chaîne qui vient s'enrouler autour d'un tube que l'on veut visser.

**serreur** ou **séreur** n. m. *Pêch.* Grande chaloupe qui sert à Terre-Neuve pour transporter la morue. Syn. de CHARROI.

**serricorne** [*sèr-ri*] adj. (du lat. *serra*, scie, et *cornu*, corne). Se dit des insectes qui ont les antennes dentées en scie. N. m. pl. Groupe de coléoptères, comprenant ceux qui, comme les buprestidés et les élatéridés, possèdent ce caractère. S. un *serricorne.*

**serrière** [*sèr-ri*] n. f. Pièce de fer servant à boucher le trou de coulée d'un fourneau de fonderie.

**Serrières** [*sè-ri*] ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 37 kil. de Tournon ; 1.320 h. Ch. de f. P.-L.-M. Chaux, distilleries. — Le cant. a 17 comm. et 8.330 h.

**serriforme** [*sèr-ri*] adj. (du lat. *serra*, scie, et de *forme*). *Zool.* Qui est denté en scie : *bec serriforme.*

**Serrigny,** comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 6 kil. de Beaune ; 1.000 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vignoble.

**serron** [*sè-ron*] n. m. (esp. *seron ;* de *sera*, corbeille). Petite caisse dans laquelle on transportait certaines drogues étrangères. (On disait aussi CÉRON et SURON.)

**serropalpe** [*sèr-ro*] n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant de beaux et rares insectes noirs ou brun clair, propres à l'hémisphère nord.

**serrot** [*sè-ro*] n. m. Bâton qui fait partie de certains pièges à prendre les oiseaux.

**serrule** [*sèr-ru-le*] n. m. *Zool.* Ensemble de denticules rappelant les dents d'une scie fine.

**serrure** [*sè-ru-re*] n. f. (de *serrer*). Appareil destiné à fermer une porte au moyen d'une clef ou d'un ressort : *forcer une serrure. Serrure de sûreté*, serrure offrant des complications qui la rendent difficile à crocheter. *Brouiller une serrure*, en déranger le mécanisme.

— ENCYCL. En principe, le mécanisme d'une serrure est composé de trois parties : 1° la *serrure* proprement dite, sorte de boîte de fer, qui renferme le verrou appelé *pêne* ; 2° la *clef* ; 3° la *gâche*, petite boîte métallique verticale, scellée au chambranle de la porte et qui reçoit l'extrémité du pêne. La serrure proprement dite (la boîte en fer) comprend différentes parties : le *fond* ou *palastre*, un cadre rectangulaire ou carré, dont le côté qui laisse passer le pêne est appelé *rebord* ou *têtière*, l'*entrée*, pratiquée dans le palastre et par où pénètre la clef, le *bouton de coulisse*, qui, à défaut de clef, peut servir à ouvrir la serrure. Le palastre est fermé par une plaque de tôle s'appuyant sur le carré et qui se nomme *foncet.* La tige de fer qui reçoit une clef forée et qui est rivée dans le palastre s'appelle *canon.*

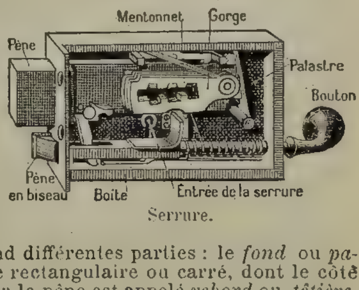

Serrure.

**serrurerie** [*sè-ru-re-rî*] n. f. (de *serrurier*). Art, état, ouvrage du serrurier.

— Encycl. La serrurerie comprend, outre la fabrication des serrures, un certain nombre d'autres industries du fer ouvré. On les divise en *serrurerie d'art, serrurerie du bâtiment, serrurerie en charronnage* et *grosse serrurerie.*

La première confectionne des objets d'art en fer forgé, tels que grilles, balcons, rampes. La serrurerie de bâtiment englobe la mise en place d'objets en fonte, grilles, balcons, rampes, serrures et accessoires. La serrurerie de charronnage s'occupe de la fabrication et de la pose des diverses serrures employées dans la construction des voitures. La grosse serrurerie, enfin, comprend l'exécution et la pose des poutres et solives en fer.

**serrurier** [*sè-ru-ri-é*] n. m. (de *serrure*). Celui qui fait des serrures et autres ouvrages en fer forgé : *Louis XVI était un fort habile serrurier.*

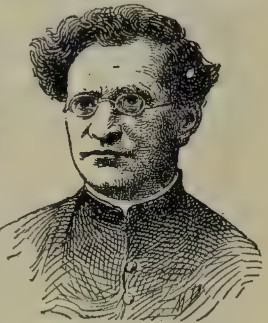
Abbé Sertillanges.

**sertaige** [*sèr-tè-je*] n. f. Sorte de toile de ménage, en fil de chanvre, qui se faisait anciennement dans le Forez. Adjectiv. : *toile sertaige.*

**serte** [*sèr-te*] n. f. (de *sertir*). Enchâssement des pierres fines.

**serte** [*sèr-te*] n. f. (de *servir*). Saillie d'une jument par un baudet.

**Sertillanges** (Antonin-Gilbert), abbé, philosophe et prédicateur français, né à Clermont-Ferrand en 1863 ; un des plus brillants représentants du néo-thomisme ; auteur d'ouvrages de philosophie, de sociologie et de morale. Membre de l'Académie des sciences morales (1918).

**sertir** [*sèr*] v. a. (du lat. *sertum*, supin de *serere*, entrelacer). Enchâsser une pierre dans un chaton : *sertir un diamant. Sertir une cartouche*, refouler à l'intérieur, au moyen du *sertisseur*, le carton d'une douille chargée, pour que le bourrelet ainsi formé maintienne le carton placé sur le plomb.

**sertissage** [*sèr-ti-sa-je*] n. m. Action de sertir.

**sertisseur** [*sèr-ti-seur*] n. et adj. m. Ouvrier qui sertit. Appareil pour sertir les cartouches de chasse.

**sertissure** [*sèr-ti-su-re*] n. f. Manière dont une pierre est sertie. Partie du chaton, qui entoure la pierre et la retient.

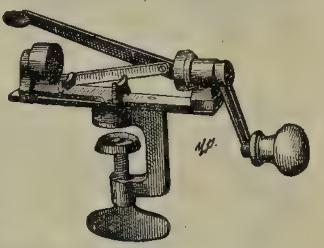
Sertisseur.

**Sertorius** [*uss*] (Quintus), général romain, né à Nursia vers 121 av. J.-C. Partisan de Marius, il passa après la mort de celui-ci en Espagne, où il organisa une sorte de république à l'instar de celle de Rome ; vainqueur de Métellus et de Pompée, assassiné en Espagne en 73 av. J.-C. par un de ses lieutenants, Perpenna, que Pompée fit d'ailleurs mettre à mort.

**Sertorius** [*uss*], tragédie de P. Corneille (1662), vive peinture de l'époque des guerres civiles. Corneille y suppose Sertorius aimé de Viriathe, reine des Lusitaniens, que lui dispute Perpenna. On y sent déjà la vieillesse de l'auteur, mais des scènes pleines d'énergie et de grandeur rappellent aussi l'auteur de *Cinna;* entre autres, la fameuse et magnifique scène entre Sertorius et Pompée, où se trouve ce vers :

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.

**sertulaire** [*sèr-tu-lè-re*] n. f. Genre d'hydroméduses hydroïdes, renfermant de curieux organismes, qui se réunissent en de nombreuses colonies dendroïdes, ayant l'aspect de longues chevelures ou de plumes ébouriffées, d'où le nom de *mousses marines* que l'on donne à ces colonies : *les sertulaires sont répandues dans toutes les mers tempérées.*

**sertulariidés** [*sèr, dé*] n. m. pl. Famille d'hydroméduses hydroïdes, dont le genre *sertulaire* est le type. S. un *sertulariidé.*

**sertule** n. f. *Bot.* Syn. de OMBELLE *simple.*

**sertulifère** [*sèr-tu*] adj. Qui porte des fleurs disposées en sertule.

**Serullas** (Georges-Simon), chimiste français, né à Poncin (Ain), m. à Paris (1774-1832). Membre de l'Académie des sciences (1829).

**sérum** [*rom'*] n. m. (du lat. *serum*, petit-lait). *Physiol.* Partie liquide qui se sépare du sang ou du lait après la coagulation. *Thérap.* Liquide que l'on extrait du sang, ou que l'on prépare artificiellement dans un but thérapeutique.

— Encycl. *Physiol. Sérum du sang.* La partie du sang qui reste liquide après la formation du caillot est le plasma sanguin, moins le fibrinogène, le fibrinoplastique et les éléments figurés. (V. SANG.) Le sérum renferme tous les matériaux alimentaires solubilisés et élaborés qui doivent être utilisés par les tissus et tous les matériaux solubles de déchet. Sa composition moyenne pour 100 est la suivante ; globuline, 3,10 ; sérine et autres albuminoïdes, 4,52 ; lécithine, graisses, savon, urée et matières extractives, 0,71 ; matières minérales, 0,88 ; eau, 90,79.

Cette composition varie, d'ailleurs, avec les espèces et l'état de l'individu au moment où l'on pratique la saignée.

— *Thérap.* On emploie en thérapeutique aussi bien des sérums extraits du sang que des sérums préparés artificiellement avec des substances minérales. Les premiers sont des sérums pathologiques ou antimicrobiens ; les seconds, les sérums physiologiques et minéralisés.

1° *Sérum physiologique* ou *artificiel.* Il est composé de 7 gr. 50 de NaCl pur dissous dans 1.000 cm³ d'eau distillée. Ce sérum est dit physiologique, parce que sa concentration moléculaire est isotonique avec celle du sang, de telle sorte qu'il ne trouble pas, dans les vaisseaux, l'équilibre osmotique des globules rouges et des leucocytes. Les injections de sérum physiologique donnent d'excellents résultats dans les hémorragies, le choléra, les diarrhées, etc., et dans beaucoup d'infections ; elles favorisent la diurèse et exercent une sorte de lavage du sang, en le débarrassant des toxines qui l'encombrent.

L'appellation d'*eau physiologique* ou *solution physiologique* est préférable.

On prescrit aussi, dans certains cas et notamment dans quelques affections rénales, des sérums sucrés (glucosés, lactosés, etc.), qui ont des propriétés analogues aux solutions salines et n'ont pas l'inconvénient d'introduire une quantité appréciable de chlorures dans l'économie.

2° *Sérums minéralisés.* Ce sont des sérums qui renferment, en outre de NaCl, d'autres principes minéraux ; il faut les employer à petites doses. Les principaux sont : le sérum de Hayem (sulfate de soude et NaCl), le sérum de Chéron (sulfate de soude, NaCl, phosphate de soude et acide phénique), etc.

3° *Sérums antimicrobiens.* Ce sont des sérums sanguins d'animaux sains, réfractaires ou malades, et préalablement immunisés par une infection ou une vaccination. (V. SÉROTHÉRAPIE.)

Les principaux sont : le *sérum anticharbonneux*, le *sérum antidiphtéritique*, le *sérum antipesteux*, le *sérum antistreptococcique*, le *sérum antitétanique*, le *sérum antityphique*, etc.

*Sérums thérapeutiques.* Les virus atténués, sérums thérapeutiques, toxines modifiées et produits analogues pouvant servir à la prophylaxie et à la thérapeutique des maladies contagieuses et les substances injectables d'origine organique non définies chimiquement, appliquées au traitement des affections aiguës ou chroniques, ne peuvent être débités, à titre gratuit ou onéreux, qu'autant qu'ils ont été, au point de vue soit de la fabrication, soit de la provenance, l'objet d'une autorisation du gouvernement, autorisation temporaire et révocable. Les produits sont délivrés au public par les pharmaciens, sur ordonnances médicales. Chaque bouteille ou récipient doit porter la marque du lieu d'origine et la date de sa fabrication. En cas d'urgence, les médecins sont autorisés à fournir à leur clientèle ces mêmes produits.

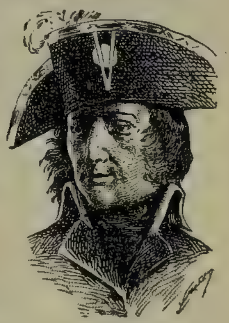
Maréchal Sérurier.

**sérumthérapie** n. f. Syn. de SÉROTHÉRAQIE.

**Sérurier** [*ri-é*] (Jean-Mathieu-Philibert), maréchal de France, né à Laon, m. à Paris (1742-1819). Il se signala en Italie, où il se fit remarquer notamment par sa probité. Il seconda Bonaparte au 18-Brumaire. Il fut gouverneur des Invalides.

**servage** [*sèr*] n. m. (du lat. *servus*, esclave). Etat de serf : *le servage a été aboli en Russie, en 1865, par Alexandre II. Fig.* Privation de sa liberté d'action : *le servage intellectuel.* Soumission d'un amant aux volontés de sa maîtresse.

**Servais** (saint), évêque et patron de Tongres (Belgique), né vers 300, m. à Tongres en 384. — Fête le 13 mai.

**serval** [*sèr*] n. m. Espèce de grand chat, propre à l'Afrique. Pl. des *servals.*

— Encycl. Le serval ou chat des fourreurs (*felis serval*) mesure environ 1 mètre de la tête à l'extrémité de la queue ; il a de grandes oreilles, des pattes hautes, un pelage fauve jaunâtre en dessus, blanchâtre en dessous et tacheté de noir. Il s'apprivoise assez facilement ; sa fourrure est estimée.

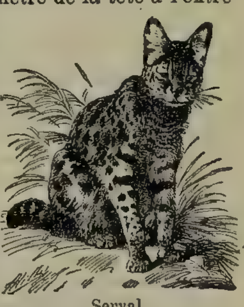
Serval.

**Servan** (Joseph-Michel-Antoine), avocat général au parlement de Grenoble et publiciste, né à Romans (Drôme), m. à Rousset (1737-1807). Ami de Voltaire, il combattit la torture et défendit les idées de tolérance des philosophes. — Son frère, Joseph **Servan de Gerbey,** général français, né à Romans, m. à Paris (1751-1808), fut ministre de la guerre dans le ministère girondin en 1792.

**Servance,** comm. de la Haute-Saône, arr. et à 22 kil. de Lure ; 1.600 h. Ch. de f. Fer ; scieries.

**Servandoni** (Jean-Jérôme), architecte et peintre italien, né à Florence, m. à Paris (1695-1766). Il travailla surtout en France. On lui doit un portail de l'église Saint-Sulpice de Paris, l'église de Coulanges, etc. Il peignit de nombreux décors de théâtre.

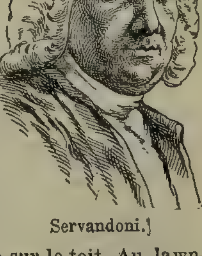
Servandoni.]

**servant** [*sèr-van*] adj. m. (de *servir*). Qui sert. *Gentilhomme servant*, officier qui servait par quartiers à la table du roi *Cavalier servant*, homme en servage amoureux. *Frère servant*, religieux convers, employé aux œuvres serviles d'un monastère. N. m. *Artill.* Artilleur qui *sert* une pièce, par opposition au conducteur, qui la *conduit. Jeux.* A la longue paume, celui qui jette la balle sur le toit. Au lawn-tennis, celui qui, le premier, lance la balle avec la raquette.

**servante** [*sèr*] n. f. (de *servir*). Femme ou fille à gages, employée aux travaux du ménage : *Frédégonde fut d'abord servante dans le palais de Chilpéric. Servante de Jésus-Christ, des pauvres*, religieuse. *Je suis votre servante*, terme de civilité employé par les femmes. (*Ironiq.* Je ne suis pas de votre avis : je ne puis faire ce que vous désirez.) Meuble de salle à manger, table ou étagère, sur lequel on dépose les plats, la vaisselle. Support qui soutient une voiture dans la position horizontale. Morceau de bois, sur lequel la frisquette est appuyée pendant que l'imprimeur pointe la feuille. (Vx.) Outil de forgeron, qui sert à soutenir une extrémité des longues pièces, dont l'autre est dans le feu de la forge ou dans les mâchoires d'un étau. Instrument employé par les menuisiers pour maintenir en place les diverses parties collées d'une pièce de menuiserie; pour donner un point d'appui aux pièces qui ne peuvent entièrement porter sur l'établi. Chambrière pour soutenir les voitures.

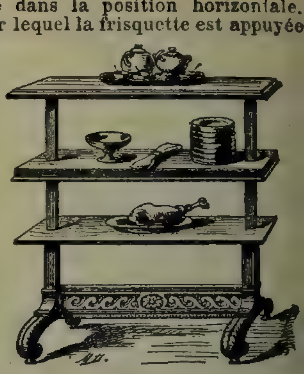
Servante.

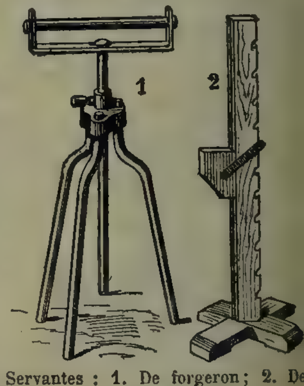

Servantes : 1. De forgeron; 2. De menuisier.

**servante-maîtresse** n. f. Servante qui a pris, dans le ménage, l'autorité d'une maîtresse de maison. Pl. des *servantes-maîtresses.*

**Servante-maîtresse** (*la*), opéra bouffe en deux actes, livret italien de Nelli (traduction française de Baurans), musique de Pergolèse (1733). Il n'y a dans cet opéra que deux acteurs chantants et un personnage muet, qui est un vieillard dominé par sa servante ou un valet travesti en matamore. Jouée à Paris en 1746, puis en 1752, elle fut à cette dernière date le signal de la *guerre des bouffons.* (V. BOUFFONS.)

**servantine** [*sèr*] n. f. Variété de poire et de figue.

**servantisme** [*sèr-van-tis-me*] n. m. Etat d'assujettissement volontaire.

**serve** [*sèr-ve*] n. f. Mare creusée dans la cour d'une ferme et servant à désaltérer les animaux domestiques. *Pêch.* Caisse percée de trous et plongée dans l'eau, qui sert à conserver le poisson vivant.

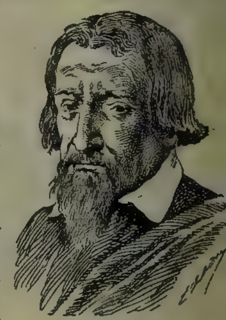
Michel Servet.

**serve** [*sèr-ve*] n. f. Féminin de serf.

**serventois** [*sèr-van-toi*] n. m. *Littér.* Equivalent, dans la langue d'oil, des *sirventes* provençaux.

**Servet** [*sèr-vè*] (Michel), médecin et théologien, né à Villanueva (Aragon) vers 1509, brûlé vif à Genève en 1553, à l'instigation de Calvin. On lui doit plusieurs ouvrages de théologie et de géographie, notamment une édition de Ptolémée. Il défendait les doctrines panthéistiques. Quelques passages des œuvres de Michel Servet font penser qu'il avait entrevu, avant Harvey, la circulation du sang.

**servétiste** [*sèr-vé-tis-te*] n. m. Partisan de Michel Servet.

**servetur ad imum Qualis ab incepto processerit,** fragments de vers d'Horace (*Art poétique* 127-128). Au théâtre, que le personnage « reste jusqu'à la fin tel qu'il s'est montré au début de l'action et que jamais il ne se démente ».

**serveur** [*sèr*] n. m. *Jeux.* Celui qui lance la balle, à la paume ou au law-tennis. Celui qui sert à table. (Syn. SERVANT.) *Min.* Aide-mineur, qui déblaye le minerai à mesure qu'il est abattu et apporte les matériaux de boisage là où l'on doit s'en servir.

**serviabilité** [*sèr*] n. f. Qualité d'une personne serviable.

**serviable** [*sèr*] adj. Qui aime à rendre service : *homme serviable.*

**serviablement** [*sèr, man*] adv. D'une manière serviable. (Peu us.)

**Servian,** ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 14 kil. de Béziers, sur la Lène ; 3.520 h. Ch. de f. — Le cant. a 8 comm. et 10.290 h.

**service** [*sèr*] n. m. (lat. *servitium*). Action de servir, état de domesticité : *se mettre en service.* Manière de servir : *un service dévoué.* Ouvrage faire dans une maison : *service pénible.* Exercice des fonctions dont on est chargé : *hommes de service.* Fonction dans l'Etat : *avoir trente ans de service.* Etat militaire : *prendre du service.* Fonctionnement organisé : *le service des hôpitaux.* Ensemble

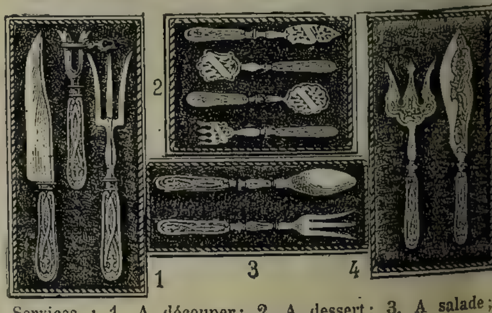

Services : 1. A découper; 2. A dessert; 3. A salade; 4. A poisson.

personnel mis en œuvre dans un fonctionnement
ce genre. Assistance, bon office : *offrir ses ser-*
*es.* Disposition : *je me mets à votre service.* Utilité
on tire de quelque chose ; usage : *cet habit m'a fait*
*bon service.* Assortiment de vaisselle ou de linge
r la table : *service de porce-*
*ne ; service de linge damassé.*
nbre de plats qu'on sert et
sert à la fois : *un dîner à trois*
*vices.* Célébration solennelle
prières et cérémonies ; prière
r un mort : *fonder un service*
*pétuel.* Distribution régulière
titre gratuit ou onéreux) : *le*
*vice des abonnés d'un journal.*
théâtre, distribution de billets
tuits. *Econ. rur.* Saillie d'un
lon. *Jeux.* Côté du jeu de pau-
où se trouve celui qui sert la
le. Action du serveur qui, à la
me, jette la balle sur le toit
au lawn-tennis, par-dessus le
t, afin qu'elle soit reçue par
joueurs. *Etre de service*, dans
ercice de ses fonctions. *Esca-*
*de service*, ménagé pour faci-
r le service de la maison, pour
domestiques, les fournis-
rs, etc. Transport de maté-
ux à pied-d'œuvre. *Au service*
comme serviteur, à la libre
position de : *Qu'y a-t-il pour*
*re service ?* en quoi puis-je
s être utile ? *Services agrico-*
ensemble des attributions
lgarisation des connaissances
icoles, enseignement agricole,
tualité, statistique et ravitail-
ent, champs d'expériences, etc.)
, dans chaque département,
t confiées à un fonctionnaire relevant du minis-
e de l'agriculture.

– Encycl. *Adm. milit.* Hors le cas d'incapacité
sique, tout Français doit le service militaire per-
nel et égal pour tous, sauf les exceptions admises
faveur des jeunes gens appartenant à des familles
mbreuses et sauf les exclusions qui frappent cer-
ns condamnés. L'accès aux emplois publics et aux
ctions électives est subordonné à l'accomplis-
nent des obligations militaires.

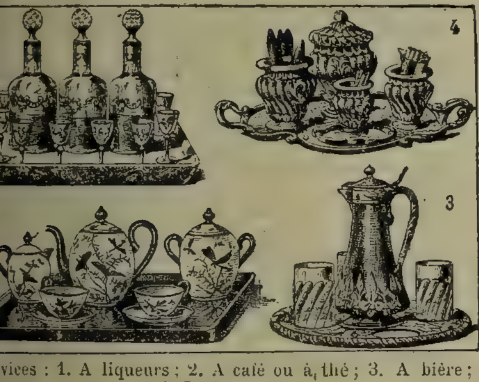

vices : 1. A liqueurs ; 2. A café ou à thé ; 3. A bière ; 4. De fumeur.

Chaque année, les tableaux de recensement des
nes gens atteints par la circonscription et domi-
iés dans le canton sont dressés par les maires.
ut inscrit qui aura à faire valoir des infirmités ou
ladies de nature à le rendre impropre au service
it, dans le mois qui suit la publication des ta-
aux de recensement, en faire la déclaration à la
irie et produire tous les certificats utiles à la
nstitution de son dossier sanitaire. C'est le *conseil*
*revision* qui statue sur les réclamations pré-
ntées ou les causes d'exemption et règle la situa-
n des omis ; il se transporte dans les divers
ntons.

Au point de vue des aptitudes physiques, le con-
l de revision classe les jeunes gens présents en
atre catégories : 1° ceux qui sont reconnus bons
ur le service armé ; 2° ceux qui, étant atteints
ne infirmité relative sans être faible de consti-
ion, sont reconnus bons pour le *service auxiliaire ;*
ceux qui, étant d'une constitution physique trop
ble, sont ajournés à un nouvel examen ; 4° ceux
ez qui une constitution générale mauvaise ou
rtaines infirmités déterminent une impotence fonc-
nnelle, partielle ou totale et qui sont exemptés
tout service militaire, soit armé, soit auxiliaire.

Les jeunes gens ajournés comparaissent de nou-
au devant le conseil de revision ; ils ne sont défi-
ivement exemptés, s'il y a lieu, qu'après le troi-
me examen.

L'un des deux frères inscrits la même année sur
tableaux de recensement ou faisant partie du
ème appel et, en cas de désaccord entre eux, le
us jeune obtiendra, sur sa demande, un sursis lui
rmettant de n'être incorporé qu'après l'expiration
temps obligatoire du service de l'autre frère. Il
est de même de celui qui, au moment des opéra-
ns du conseil de revision, a un frère servant
mme appelé.

En temps de paix, des *sursis d'incorporation*
un an, renouvelables jusqu'à l'âge de vingt-cinq
s, peuvent être accordés aux jeunes gens qui en
nt la demande à raison de leur situation de sou-
n de famille, ou dans l'intérêt de leurs études, de
ur apprentissage, de l'exploitation agricole, indus-
elle ou commerciale à laquelle ils se livrent, ou,
fin, à raison de leur résidence à l'étranger.

Après que le conseil de revision a statué sur la
uation des jeunes gens, ainsi que sur toutes les
clamations auxquelles les opérations peuvent
nner lieu, les listes de recrutement cantonal
nt définitivement arrêtées et signées par le conseil
revision, ainsi que par les maires des communes
téressées.

Une *allocation journalière* est fournie par l'Etat
x familles des militaires qui remplissaient, avant
ur incorporation, le devoir de soutien indispen-
ble de famille.

Outre les *appelés* et les *engagés*, l'armée comprend des
mmes *rengagés* (moyennant une prime, et des *com-*
*issionnés*, maintenus ou réadmis sous les drapeaux.

Les lois des 21 mars 1905 et 19 juillet 1913 fixaient la durée du service à 28 ans (3 ans dans l'*active*, 11 ans dans la *réserve de l'active*, 7 ans dans la *territoriale* et 7 ans dans la *réserve de la territoriale*).

Après la Grande Guerre, le législateur s'est préoccupé, tout en réduisant au minimum la durée du service, de mesurer notre force défensive à la capacité offensive de l'Allemagne (armée de couverture ; unités de mobilisation rapide à l'intérieur) ; il a décidé de fixer la durée du service à 30 ans (armée active, 1 an et demi ; disponibilité, 2 ans ; réserve active, 16 ans et demi ; réserve territoriale, 10 ans), et de régler le service par demi-classe. En outre, il a considéré que l'armée et la marine ne sont pas les seules armées de la défense nationale, que le pays tout entier y coopère et que la formule de la nation armée exige la réglementation, dès le temps de paix, de la mobilisation administrative, agricole et industrielle.

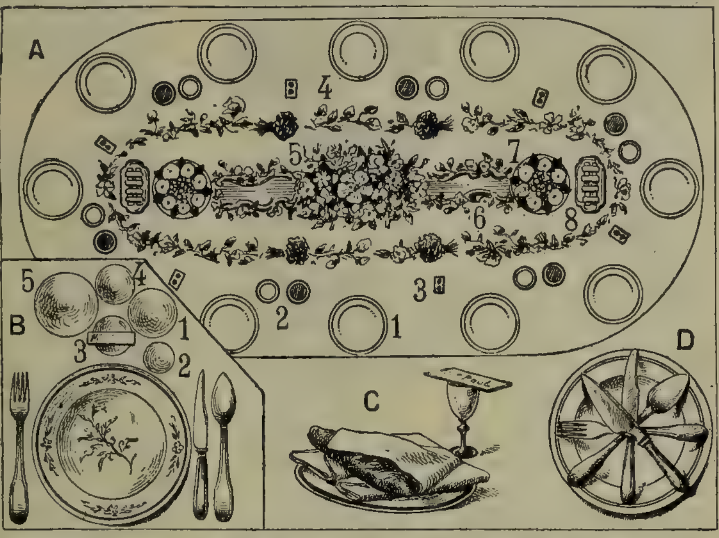

Service : A, table (service à la russe) : 1. Assiette ; 2. Carafes (vin et eau) ; 3. Salières ; 4. Guirlande de fleurs ; 5. Corbeille ; 6. Miroir ; 7. Fruits ; 8. Gaufrettes. — B, détails d'un couvert de grand dîner : 1. Verre à eau et vin ordinaire ; 2. Verre à madère ; 3. Verre à bordeaux et carte portant le nom du convive ; 4. Verre à bourgogne ; 5. Coupe à champagne. — C, une manière de placer la serviette et le pain ; verre et nom du convive. — D, assiette avec le service à entremets et à dessert.

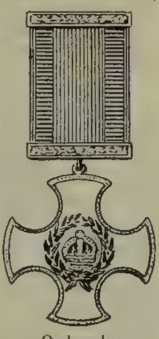
Ordre du Service distingué.

**Service distingué** (*ordre du*), ordre de chevalerie anglais, à la fois militaire et naval, fondé par le roi George V en 1914. Il comporte une médaille pour les hommes de troupe (v. médaille) et pour les officiers subalternes une croix suspendue à un ruban rouge bordé de bleu et limité par deux agrafes d'or. Pour les officiers de la marine, il existe un ordre spécial dit *Croix du service distingué* (*Distinguished service cross*), dont le bijou, entièrement émaillé blanc, est suspendu à un ruban bleu à raie médiane blanche.

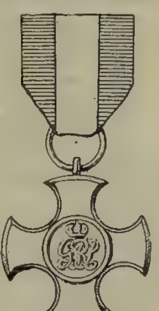
Croix du Service distingué.

**servidou** [*sèr*] n. m. Grande chaudière, en usage dans les savonneries.

**Servien** [*sèr-vi-in*] (Abel), marquis de Sablé, diplomate et magistrat français, né à Grenoble, m. à Meudon (1593-1659), un des principaux négociateurs des traités de Westphalie. Il fut nommé, en 1653, surintendant des finances, conjointement avec Fouquet. Membre de l'Académie française en 1634.

**Servières** (Joseph), auteur dramatique français, né à Figeac, m. à Paris (1781-1826) ; auteur de *Fanchon la Vielleuse, la Belle Milanaise, Manon la Ravaudeuse*, etc.

**serviette** [*sèr-vi-è-te*] n. f. (de *servir*). Pièce de linge avec laquelle on s'essuie à table ou à la toilette. Sorte de grand portefeuille sans fermeture.

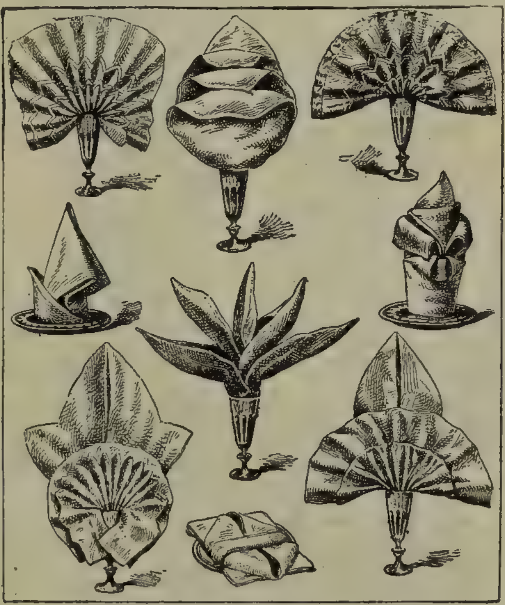
Manières diverses de plier une serviette de table.

— Encycl. Connu des Romains, l'usage des serviettes de table date, en France, du règne de Charles VII ; jusqu'alors, on s'essuyait la bouche et les doigts avec les pans de la nappe.

**Servigny-les-Raville,** comm. de la Moselle, arr. de Metz ; 1.530 h.

**servile** [*sèr*] adj. (lat. *servilis*). Qui appartient à l'état d'esclave, de serf : *condition servile.* Qui appartient à l'état de domestique : *métier servile. Fig.* Bas, vil : *âme servile.* Qui suit trop étroitement l'original, le modèle : *imitation servile. Œuvres serviles*, en T. de théol., Travail manuel.

**Servile** (*guerre*). V. Esclaves (*Guerres des*).

**servilement** [*sèr, man*] adv. D'une manière basse, servile : *obéir servilement aux caprices des grands.* D'une manière trop étroitement exacte : *traduire servilement un auteur.*

**Servilie,** sœur utérine de Caton d'Utique, maîtresse de César et mère de Marcus Brutus, qui fut l'assassin du dictateur.

**servilisme** [*sèr-vi-lis-me*] n. m. Esprit de servilité systématique : *le servilisme se développe sous les gouvernements absolus.*

**servilité** [*sèr*] n. f. (de *servile*). Esprit de servitude, de basse soumission : *Tacite a flagellé la servilité des Romains de son temps.* Exactitude trop étroite : *imiter avec servilité.*

**Servilius Cépion** (Caïus), consul romain, m. en 174 av. J.-C. Il remporta de notables succès sur Annibal et l'obligea à repasser en Afrique.

**servion** [*sèr*] n. m. Outil à l'usage du saunier.

**serviote** [*sèr*] n. f. *Mar.* Pièce de bois qui forme l'éperon.

**servir** [*sèr*] v. a. (lat. *servire.* — *Je sers, nous servons. Je servais, nous servions. Je servis, nous servîmes. Je servirai, nous servirons. Je servirais, nous servirions. Sers, servons, servez. Que je serve, que nous servions. Que je servisse, que nous servissions. Servant. Servi, e.*) Etre au service d'un maître comme domestique : *servir un maître exigeant.* Se consacrer au service de : *servir la patrie.* Rendre de bons offices à : *servir ses amis.* Vendre, fournir des marchandises : *ce marchand me sert depuis longtemps.* Placer sur une table pour être consommé : *servir le potage.* Donner d'un mets à un convive : *servir un enfant.* Présenter, offrir : *on sert au peuple toujours les mêmes vieilles histoires. Pour vous servir*, formule de politesse, servant de réponse affirmative. Favoriser, aider : *servir les passions de quelqu'un. Servir Dieu*, lui rendre le culte qui lui est dû. *Servir la messe*, assister le prêtre qui la dit. *Servir l'Etat*, exercer un emploi public ; être soldat. *Servir une batterie*, faire les manœuvres nécessaires à son tir. *Servir une pompe*, la faire jouer. *Servir une rente*, en payer les intérêts à des termes fixes. *Véner.* Tuer une bête fauve, une bête noire aux abois : *servir un sanglier au couteau. Econ. rur.* Saillir, couvrir : *cet étalon a servi dix mules. Jeux.* Mettre les dés dans le cornet de : *chacun doit servir son adversaire.* Lancer à son adversaire le volant, la balle. *Servir des cartes*, en donner à son adversaire. *Féod. Servir le fief*, accomplir ses obligations de vassal, notamment faire foi et hommage. *Absolum.* Etre esclave. Etre domestique. Mettre les mets sur la table. Etre au service militaire : *servir depuis vingt ans*, etc. V. n. Etre d'un certain usage : *cet habit ne peut plus servir. Servir à*, être propre, bon à : *cet instrument sert à tel usage. A quoi sert ce que vous dites ? Servir de*, faire l'office de, tenir lieu de : *servir de père à un enfant. Servir de jouet, de plastron, à quelqu'un*, être en butte à ses railleries. *Ne servir de rien* ou *à rien*, n'être d'aucune utilité (la tournure avec *de* marque l'inutilité absolue).

*Jeux.* A la paume et au law-tennis, lancer la balle pour engager le jeu. *Mar. Faire servir*, quitter la panne. **Se servir** v. pr. Faire usage de : *se servir du compas.* Faire soi-même ce qu'on pourrait faire faire : *qui se sert est bien servi.* Prendre d'un mets : *se servir du vin.* Acheter ses fournitures : *se servir chez tel épicier.* Ant. **Desservir.**

**servites** [*sèr*] n. m. pl. Membres d'un ordre religieux (*serviteurs de Marie*), établi en Italie en 1223 sous la règle de saint Augustin et qui a encore des maisons en Italie et à Rome. S. un *servite.*

**serviteur** [*sèr*] n. m. Celui qui est au service, aux gages de quelqu'un : *on doit toujours bien traiter ses serviteurs. Fig. Serviteur de Dieu*, homme pieux. *Serviteur de l'Etat*, fonctionnaire. Terme de civilité : *je suis votre serviteur*, ou elliptiquem., *serviteur.* (S'emploie aussi ironiquement pour exprimer un refus.)

**Serviteurs** (*médaille des Vieux*). V. travail.

**servitude** [*sèr*] n. f. (lat. *servitudo*). Etat de celui qui est serf, esclave : *Sparte réduisit en servitude les Messéniens.* Dépendance morale : *servitude des passions.* Contrainte, assujettissement : *c'est une grande servitude d'être obligé de...* Charge imposée sur une propriété pour l'usage et l'utilité d'un immeuble appartenant à un autre propriétaire. *Mar. Bâtiments de servitude*, ensemble de pontons, chalands, citernes, canots de la direction d'un port, se trouvant dans un arsenal.

— Encycl. *Dr.* La servitude est une charge imposée sur une propriété pour l'usage et l'utilité d'un immeuble appartenant à un autre propriétaire. L'immeuble auquel la servitude est due s'appelle *fonds dominant* et celui qui la doit *fonds servant* ou *fonds assujetti.*

La servitude est un droit réel immobilier : elle ne peut être séparée du fonds et se transmet avec lui. Les actions sur les servitudes sont des actions réelles. Les unes ont pour objet la propriété des servitudes, les autres la simple possession.

Il y a trois classes de servitudes : 1° les servitudes naturelles ; 2° les servitudes légales ; 3° les servitudes établies par le fait de l'homme.

Les servitudes naturelles dérivent de la situation des lieux ; par exemple : les servitudes relatives à l'écoulement des eaux sur les fonds inférieurs, la servitude de bornage, etc.

Les *servitudes établies par la loi* ont pour objet l'utilité publique ou l'utilité des particuliers. Les servitudes d'utilité publique sont très nombreuses : servitudes militaires, servitudes relatives aux mines et carrières, servitudes de voirie, servitudes de halage et de marchepied, servitudes résultant du voisinage des routes et chemins de fer, servitudes relatives à l'exécution des travaux publics.

La loi assujettit les propriétaires à différentes obligations l'un à l'égard de l'autre, indépendamment de toute convention : l'effet de ces obligations réciproques est d'introduire entre les propriétaires voisins des relations pacifiques, sans lesquelles la société ne serait pas possible. Partie de ces obligations est réglée par les lois sur la police rurale ; les autres sont relatives au mur et au fossé mitoyens, aux vues sur la propriété du voisin, à l'égout des toits, au droit de passage. (V. MITOYENNETÉ, VUE, etc.)

Il est permis aux propriétaires d'établir sur leurs propriétés telles servitudes que bon leur semble, pourvu qu'elles ne soient imposées ni à la personne ni en faveur de la personne, mais seulement à un fonds ou pour un fonds.

On distingue :

1° Les servitudes *urbaines*, qui sont établies pour l'usage des bâtiments, et les servitudes *rurales*, pour celui des fonds de terre ;

2° Les servitudes *continues*, dont l'usage peut être continuel sans avoir besoin du fait actuel de l'homme (tels sont les conduites d'eau, les égouts, les vues et autres de cette espèce), et les servitudes *discontinues*, qui, pour être exercées, exigent au contraire l'intervention du possesseur du fonds dominant (tels sont les droits de passage, puisage, pacage, et autres semblables) ;

3° Les servitudes *apparentes*, qui s'annoncent par des ouvrages extérieurs (porte, fenêtre, aqueduc), et les servitudes *non apparentes*, qui n'ont pas de signe extérieur de leur existence, comme, par exemple, la prohibition de bâtir sur un fonds, ou de ne bâtir qu'à une hauteur déterminée ;

4° Les servitudes *affirmatives* et *négatives*, selon qu'elles autorisent ou interdisent l'exercice de certains actes de propriété.

**Servitude volontaire** (*Discours de la*) ou le *Contre-un*, pamphlet politique de La Boëtie, où, avec de fréquentes digressions historiques et anecdotiques, il fait la critique de la tyrannie en général. Cet opuscule est une vulgarisation des idées antiques sur la tyrannie (1574).

**Servitude et grandeur militaires,** ouvrage d'Alfred de Vigny, où l'auteur, dans de dramatiques récits : *la Canne de jonc, le Cachet rouge, la Veillée de Vincennes*, oppose aux douloureux devoirs de la discipline militaire la grandeur morale du soldat, faite d'abnégation et d'honneur (1835).

**Servius Tullius** [*sèr, uss*], sixième roi légendaire de Rome (578-534 av. J.-C.), successeur de Tarquin l'Ancien. Il divisa le peuple romain en 193 centuries électorales d'égale fortune, répartition favorable aux riches. L'ambition de sa fille Tullia qui avait épousé un petit-fils de Tarquin, poussa celui-ci à l'assassiner pour s'emparer du trône. V. TULLIA.

**servo-frein** n. f. Appareil réglant le freinage des roues d'automobiles et fonctionnant par un système pneumatique ou hydropneumatique.

**Servois** (Gustave), archiviste et administrateur français, né et m. à Paris (1829-1927), directeur des Archives nationales (1888) ; auteur d'une importante édition de La Bruyère.

**servo-moteur** [*sèr*] n. m. Engin régulateur des moteurs. Pl. des *servo-moteurs*.

— ENCYCL. Le servo-moteur a été inventé en 1872 par Farcot et appliqué depuis, avec des modifications innombrables, appropriées aux divers organes mécaniques ou électriques. Les principales applications du servo-moteur se rencontrent dans les grues de levage pour soulever un fardeau à une hauteur déterminée et l'amener très exactement à l'endroit où il doit être déposé, la manœuvre des gouvernails de navires, la manœuvre des torpilles, etc.

**Servon,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 26 kil. de Rennes, sur la Vilaine ; 1.260 h. Ch. de f. Et.

**servum pecus,** mots lat. signif. : *Troupeau servile*. Paroles par lesquelles Horace (*Epîtres*, I, 19, 19) a flétri les imitateurs en littérature. (Se dit des flatteurs, des plagiaires, des courtisans.)

**ses** [*sè*] adj. poss. pl. de *son, sa*.

**sésame** [*za-me*] n. m. (gr. *sésamon*). Genre de sésamées, renfermant des herbes originaires d'Afrique et dont il existe plusieurs espèces, cultivées surtout dans les pays chauds.

— ENCYCL. Le sésame est cultivé depuis la plus haute antiquité, pour l'huile que l'on retire de sa graine. Cette huile douce, presque inodore, de coloration jaune clair, rancissant difficilement, est comestible, mais on l'utilise aussi à la fabrication du savon et parfois pour l'adultération de l'huile d'olive. (Il est facile de déceler la présence de l'huile de sésame dans l'huile d'olive, à l'aide d'un mélange à parties égales d'acide sulfurique et d'acide azotique, qui communique à l'huile adultérée une coloration verte passagère.)

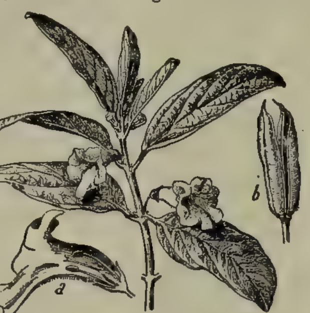

Sésame : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**Sésame,** premier mot d'une formule magique : *Sésame, ouvre-toi*, tirée d'*Ali-Baba* ou *les Quarante voleurs*, d'un des contes les plus populaires des *Mille et une Nuits*. Ces mots sont devenus, en littérature, l'objet de fréquentes allusions ; on désigne par là le moyen prompt, rapide, devant lequel cèdent comme par magie toutes les difficultés, la clef qui ouvre toutes les situations et pénètre tous les mystères.

**sésamées** [*za-mé*] n. f. pl. Groupe de plantes, considéré par certains auteurs comme une famille, par d'autres comme une tribu de la famille des pédaliacées, des scrofulariacées ou des gesnéracées, et dont le genre type est le *sésame*. S. une *sésamée*.

**sésamie** [*za-mi*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, renfermant des noctuelles dont les chenilles rongent les tiges de maïs.

**sésamoïde** [*za-mo-i-de*] adj. (de *sésame*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui ressemble à la graine de sésame. *Os sésamoïdes*, petits os du carpe et du tarse.

**sésamoïdien, enne** [*za-mo-i-di-in, è-ne*] adj. *Anat.* Qui contient des os sésamoïdes : *ligaments sésamoïdiens*.

**sesban** [*sès*] n. m. ou **sesbanie** [*sès-ba-nî*] n. f. Genre de légumineuses des régions tropicales.

**séséli** [*sé-zé*] n. m. Genre d'ombellifères, renfermant des plantes bisannuelles ou vivaces, à ombelles blanches ou roses : *la racine du séséli officinal, des endroits secs de l'Europe méridionale, a été préconisée contre l'épilepsie.*

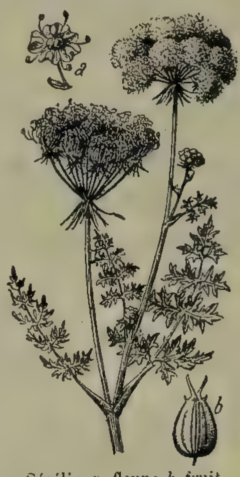

Séséli : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**Sésia** (la), riv. d'Italie, affluent du Pô (r. g.) ; elle naît au mont Rosa et arrose Varallo et Verceil ; 138 kil.

**Sésia** (DÉPART. DE LA), département du premier Empire ; ch.-l. *Verceil*.

**sésie** [*zî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères sphégidés, renfermant des papillons de taille médiocre, à ailes vitrées et qui, par la couleur (corps noir annelé de rouge et de jaune), ressemblent à des ichneumons ou à des guêpes.

**seslérie** [*sès-lé-rî*] n. f. Genre de graminées, voisines des fétuques et renfermant des plantes gazonnantes, qui croissent sur les montagnes d'Europe.

**Sésôkhris** [*kriss*] ou **Nofirkasokari,** roi d'Egypte de la IIe dynastie.

**Sésôkhris** ou **Zosertiti,** roi d'Egypte de la IIIe dynastie.

**Sésostris** [*zoss-triss*]. V. RAMSÈS II.

**sesqui** [*sès-ku-i*], préfixe employé dans la nomenclature chimique pour signifier *un et demi* : *un sesquioxyde, un sesquichlorure.*

**sesquialtère** [*sès-ku-i*] adj. (du préf. *sesqui*, et du lat. *alter*, autre). Se dit de deux quantités dont l'une contient l'autre une fois et demie.

**sesquiflore** [*sès-ku-i*] adj. Qui contient une fleur complète et une fleur avortée.

**sesquioxyde** [*sès-ku-i-ok-si-de*] n. m. Oxyde qui contient une fois et demie autant d'oxygène que le protoxyde.

**sesquipedalia verba,** mots lat. signif. : *Mots longs d'un pied et demi*. Horace (*Art poétique*, 97) conseille aux auteurs tragiques de ne mettre dans la bouche de leurs personnages ni paroles ampoulées, ni mots longs d'une toise. Racine, dans les *Plaideurs*, fait dire à Petit-Jean :

> Il me fait dire aussi des mots longs d'une toise.

**sesquitierce** [*sès-ku-i-ti-èr-se*] adj. *Math.* Se dit du rapport de deux quantités dont l'une contient l'autre une fois et un tiers de fois.

**sesse** [*sè-se*] n. f. Bande d'étoffe, dont les Orientaux entourent le bonnet de leur turban.

**sesseyement** [*sé-sè-ie-man*] n. m. *Gramm.* Prononciation trop forte des consonnes sifflantes.

**sessile** [*sè-si-le*] adj. (lat. *sessilis ;* de *sedere*, être assis). *Bot.* Se dit de tout organe inséré sur l'axe directement et sans support : *fleur, feuille sessile.*

**sessiliflore** [*sè-si*] adj. Qui a des fleurs sessiles.

**sessilifolié, e** [*sè-si*] adj. Qui a des feuilles sessiles.

**session** [*sè-si-on*] n. f. (lat. *sessio*). Temps pendant lequel un corps délibérant reste assemblé : *les sessions de la Chambre.* Séance d'un concile. Chapitre qui renferme les décisions publiées dans cette séance.

**sestérage** [*sès-té*] n. m. *Féod.* Droit levé par certains seigneurs sur chaque setier de blé.

**sesterce** [*sès-tèr-se*] n. m. (lat. *sertertius*). Menue monnaie d'argent des anciens Romains, valant 2 as et demi ou un quart de denier. *Grand sesterce* (*sestertium*), monnaie de compte qui équivalait à 1.000 sesterces.

**Sestos** [*sès-toss*], v. de l'ancienne Thrace, en face d'Abydos, sur l'Hellespont. Xerxès y avait fait construire un immense pont pour franchir l'Hellespont. Célèbre aussi par les amours tragiques de Héro et Léandre.

**set** [*sèt'*] n. m. (m. angl.). *Jeux.* Partie (au tennis).

**Set** ou **Sit,** nom égyptien du dieu que les Grecs connurent sous le nom de Typhon.

**Sestri Ponente,** v. d'Italie (Ligurie), sur la *Riviera di Ponente*, près de Gênes ; 17.000 h. Chantiers de construction de navires ; tanneries. — A Sestri Ponente s'oppose **Sestri Levante** sur la *Riviera di Levante ;* 3.000 h.

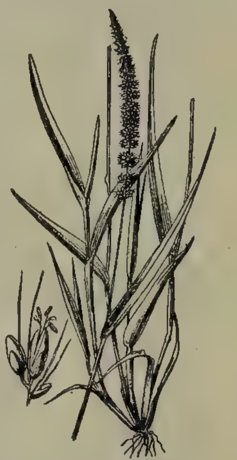

Sétaire : *a*, épillet.

**sétacé, e** adj. (du lat. *seta*, soie). Se dit de tout organe qui a la forme d'une soie de cochon.

**sétaire** [*tè-re*] ou **setaria** [*sé*] n. f. Genre de graminées voisines des panics et dont on connaît plusieurs espèces des régions chaudes et tempérées : *les sétaires constituent un excellent fourrage, et leurs graines, que recherchent les oiseaux, sont utilisées aussi comme alimentaires.*

**setchouana** [*sèt'*] n. m. *Linguist.* Langue des Betchouanas, du groupe central de la famille bantou.

**Sé-Tchouen,** prov. de la Chine méridionale ; 49.782.000 h. Ch.-l. *Tchen Tou*. Grande richesse économique ; houille, métaux précieux, pétrole.

**Sète.** V. *Cette*.

**Sételle** [*tè-le*] n. f. Genre de crustacés copépodes des mers chaudes, remarquables par leurs couleurs vives et la longueur de leurs filets abdominaux.

**séteux, euse** [*teû, eu-ze*], adj. (du lat. *seta*, soie). Qui est garni de poils raides.

**setfari** [*sèt*] n. m. Voile que portent les femmes dans quelques contrées de l'Afrique.

**Seth,** troisième fils d'Adam et d'Eve. (*Bible*.)

**séthéen** [*té-in*], **séthien** [*ti-in*] ou **séthiste** [*tis-te*] n. m. Membre d'une secte du IIe siècle, qui fu très répandue en Egypte et qui rendait un culte Seth, fils d'Adam.

**Séthos** ou **Séthon,** roi fabuleux de l'Egypte qui aurait vécu vers 700 et aurait repoussé une attaque de Sennachérib.

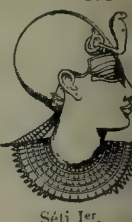

Séti Ier.

**Séti Ier,** roi égyptien de la XIXe dynastie, dont le tombeau a été découvert près de Thèbes. Il fit en Asie d'heureuses campagnes, conquit la Syrie du Sud et la Phénicie. Son fils et successeur fut le grand Ramsès II.

**Séti Ier** (*tombeau de*), découvert près de Thèbes, à Biban-et-Molouk, par Belzoni, en 1816 ; remarquable par la beauté d ses sculptures peintes.

**Séti II,** roi égyptien, probablement arrière-peti fils du précédent, petit-fils de Ramsès, succéda à son père Ménephtah. Il remporta quelques succès sur les Syriens et eut à lutter contre des usurpateurs. Son tombeau se trouve dans la Vallée des Rois, de Thèbes.

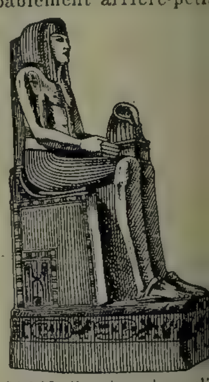

Séti II, d'après un bas-reli d'Abydos.

**setier** [*ti é*] n. m. (du lat. *sextarius*, sixième partie du conge, mesure romaine). Ancienne mesure pour les grains ou les liquides : *le setier de Paris, pour les liquides, contenait huit pintes ; pour les grains, il était la douzième partie du muid. Demi-setier*, nom qu'on donne abusivement, à Paris et aux environs, à une mesure pour les liquides valant 0 lit. 250.

**Sétif,** ch.-l. d'arr. (dép. de Constantine), près l'oued Bou-Sellam ; ch. de f. ; 24.690 h. (*Sétifien* Ville forte ; ch.-l. de subdivision militaire. Superbe mosquée. Grains, huiles, bestiaux. — L'arr. a 8 comm. de plein exercice, 6 comm. mixtes et une population de 354.580 h.

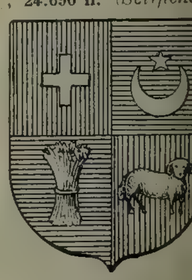

Armes de Sétif.

**sétifère** adj. (du lat. *seta*, soie, et *ferre*, porter). Qui porte des soies ou poils raides.

**sétiflore** adj. (du lat. *seta*, soie, et *flos, floris*, fleur). Qui a des pétales étroits, ressemblant à des soies.

**sétiforme** adj. (du lat. *seta*, soie, et de *forme*). Qui est en forme de so

**sétigère** adj. (du lat. *seta*, soie, et *gerere*, p ter). Qui porte une ou plusieurs soies. *Pore sétigè* gros pore placé sur le front de certains insectes où est implantée une soie.

**séton** n. m. (du lat. *seta*, soie). Bandelette linge ou cordon qu'on passe sous un pont de pe pour entretenir une plaie suppurante dite *exutoi* *Blessure en séton*, faite par une arme blanche, q entre et ressort en passant simplement sous la pe et sans entamer les muscles.

**Sette Comuni** (les sept communes), plate montagneux d'Italie (Vénétie, prov. de Vicenc délimité par la Brenta et par l'Astico et habité p une population qui parlait naguère un patois al mand et parle aujourd'hui l'italien. Le chef-lieu district des Sette Communi est *Asiago*, dont plateau tire également son nom. Pour l'histoire m litaire des Sette Communi pendant la Gran Guerre, v. ASIAGO.

**Settembrini** (Luigi), patriote et littérate italien, né et m. à Naples (1813-1877) ; auteur d'u *Histoire de la littérature italienne*, partiale, m originale.

**setter** [*sè-tèr*] n. m. (mot angl.). Race de chie d'arrêt à long poil doux et ondulé, dont la coule varie du noir au blanc pur en passant par le blanc tacheté ou moucheté de noir, d'orange, de rouge, etc. (Il en existe différentes variétés : *setter gordon, setter Laverack, setter irlandais*, etc.)

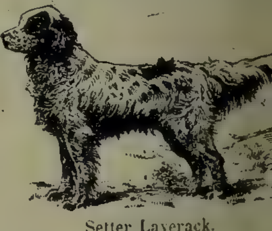

Setter Laverack.

**settlement** [*sètl'-mèn't'*] n. m. (mot angl. signif. *établissement*). En Angleterre, institution pour l' croissement du bien-être, la moralisation et l'é cation des classes pauvres. Etablissement d'une de plusieurs personnes dans un pays, en vue d'y f der une colonie.

**settler** [*sèt'-lèr*] n. m. (m. angl. signif. *col planteur*). Personne qui s'établit dans une rég nouvellement découverte ou une colonie. *Tec* Chaudière pour le lavage des minerais amalgamés

**Settons** (RÉSERVOIR DES), réservoir situé dans Nièvre, à 3 kilom. S.-E. de Montsauche, alimenté la Cure et construit de 1848 à 1861 pour aider flottage.

**Sétubal,** v. de Portugal (Estrémadure), sur *baie de Sétubal ;* 30.300 h. Salines. Oranges répute

**Seu d'Urgel.** *Géogr.* V. URGEL.

**seuffle** [*seu-fle*] n. f. *Pêch.* Un des noms vulg res du *chondrostome nase* ou *hotu*.

**seuil** [*seull* mll] n. m. (du lat. *solium*, siè Pierre ou pièce de bois qui est en travers et au de l'ouverture d'une porte. Exhaussement de terr dans un passage resserré. Ensemble des pièces bois qui ferment les bateaux, tant à l'avant qu'à l'arrière. Nom donné aux levées de terre destinées à défiler le sol du champ de tir des coups de plein fouet. *Seuil d'un pont-levis*, pièce de bois ou de pierre qui le reçoit quand on l'abaisse. *Seuil d'une écluse, d'une vanne*, pièce de bois ou dalle de pierre sur laquelle viennent se poser les portes de l'écluse, du vannage. Tablette sur laquelle roule la navette du tisserand et qui est fixée à la masse du battant. (On dit aussi SEUILLET et VERGUETTE.) *Par ext.* Entrée. *Fig.* Début : *le seuil de la vie.*

**seuillet** [*seu, ll* mll., *è*] n. m. *Mar.* Pièce de bois garnissant la partie inférieure d'un sabord. *Bot.* Nom vulgaire du *sureau.*

**seul, e** adj. (lat. *solus*). Qui est sans compagnie ; isolé : *vivre seul.* A l'exclusion de tout autre : *il est le seul coupable de...* Qui n'est point aidé : *mon bras seul suffit.* Unique : *les chrétiens adorent un seul Dieu.* Simple, sans rien autre : *la pensée seule de la mort effraye. Tout seul*, absolument seul. N. m. *Un seul*, un sans plus. *Le gouvernement d'un seul*, la monarchie absolue. *Pas un seul*, nul, aucun. *Seul à seul*, en tête à tête. *Fam. Comme un seul homme*, avec unanimité. (*Seul* change de sens selon qu'il est placé avant ou après certains mots : *un seul homme* signifie un homme seulement : *un homme seul* signifie un homme sans compagnie.)

**seule** n. f. *Mar. anc.* Fond d'un navire.

**seulement** [*man*] adv. Rien de plus, pas davantage : *être deux seulement.* Uniquement : *dites-lui seulement...* Mais, toutefois : *il consent, seulement il demande des garanties.* Pas plus tôt que : *un courrier arrivé seulement le matin.* Au moins : *si seulement on profitait de l'expérience ! Pas seulement*, pas même. *Non seulement* loc. adv. ordinairement suivie de *mais* ou *de mais encore.*

**seulère** n. m. Défaut de fabrication des tissus, qui consiste en ce qu'un fil est simple, tandis qu'il devrait être double. Syn. SOLÈRE.

**seulet, ette** [*lè, è-te*] adj. *Fam.* et *poét.* Diminutif de *seul.*

**Seurat** (Georges), peintre français, né et m. à Paris (1859-1891), chef du groupe néo-impressionniste, partisan de la technique qui procède par division et juxtaposition des touches (*un Dimanche à la Grande-Jatte*).

**Seurre** (Gabriel-Bernard), dit **Seurre** *l'Aîné*, sculpteur français, né et m. à Paris (1795-1867) ; auteur d'œuvres délicates et gracieuses : *Baigneuse, Sainte Barbe, Molière* (sur la fontaine de ce nom), etc. — Son frère CHARLES-MARIE-EMILE, dit **Seurre** *le Jeune*, statuaire, né et m. à Paris (1798-1858) ; auteur d'une *Léda* et d'un *Napoléon Ier* qui surmonta la colonne Vendôme de 1833 à 1863.

**Seurre,** ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 26 kil. de Beaune ; 2.220 h. (*Seurrois*). Ch. de f. P.-L.-M. Houblonnières. — Le cant. a 23 comm. et 10.590 h.

**sève** n. f. (du lat. *sapa*, vin cuit). Liquide nourricier, qui circule dans les diverses parties des végétaux : *la sève monte, au printemps, des racines dans la tige et les rameaux. Fig.* Activité morale, vigueur : *la sève de la jeunesse. Œnol.* Qualité distinctive de certains vins, résultant d'une heureuse combinaison du bouquet, de la finesse de goût et de l'arome.

— ENCYCL. *Bot.* La sève circule dans les tissus des végétaux par des vaisseaux qui la distribuent de proche en proche dans tout l'ensemble de la plante. Elle arrive jusqu'aux parties vertes contenant de la chlorophylle, s'y élabore par le fait de la respiration et revient dans les parties constitutives de la plante, dont elle augmente les éléments. La *sève ascendante* ou *brute* a son origine dans les extrémités les plus ténues des racines, dont le rôle absorbant par endosmose attire l'eau contenue dans le sol, et qui tient en dissolution les matières utiles à la végétation. Par capillarité et en raison aussi de l'évaporation que subissent les parties aériennes des végétaux, elle monte, se chargeant peu à peu de matières de réserve. La *sève descendante* ou *élaborée*, ayant perdu une forte partie de son eau dans les feuilles, redescend par les vaisseaux de l'écorce (tubes criblés) et se répand lentement par diffusion partout où elle a besoin d'être utilisée pour former les tissus d'accroissement. Lorsqu'on enlève un anneau d'écorce à une tige ou à un rameau, il se forme un bourrelet dû à la sève descendante, qui est arrêtée dans sa course. C'est ce phénomène que l'on met en pratique pour faire affluer la sève sur certains points dans l'incision annulaire.

**Sevelen,** comm. de Suisse (arr. de Saint-Gall) ; 1.820 h. Economie alpestre, broderie.

**Seveneeken,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 2.020 h. Dentelles, teintureries.

**Sever** (saint), évêque d'Avranches, m. vers la fin du VIIe siècle. Fête le 7 juillet et, à Rouen, le 1er février. — Deux autres saints du même nom ont leur fête le 1er et le 8 août.

**Sévérac,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 38 kil. de Saint-Nazaire ; 1.670 h.

**Séverac** (Joseph-Marie DÉODAT **de**), compositeur français, né à Saint-Félix-de-Caraman (Haute-Garonne), m. à Céret (1873-1921), auteur des poèmes symphoniques : *le Cœur du moulin, Héliogabale.* Ses pièces pour le piano (*Chants de la Terre, En Languedoc, Cerdaña*) sont pleines du parfum de la terre natale.

**Sévérac-le-Château,** ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 25 kil. de Millau, sur l'Aveyron naissant ; 3.250 h. (*Sévéraquais*). Ch. de f. M. — Le cant. a 5 comm., et 5.980 h.

**sévère** adj. (lat. *severus*). Rigoureux, sans indulgence : *magistrat sévère.* Empreint de rigueur : *une loi sévère.* Qui exprime la sévérité : *regard sévère.* Grave, austère, d'une exactitude scrupuleuse : *mœurs sévères.* Qui a plus de régularité que d'agrément : *architecture sévère.* Grave, pénible, cruel : *l'ennemi a subi des pertes sévères.* (Cet emploi est un véritable anglicisme.) ANT. **Indulgent.**

**Sévère** (Alexandre). V. ALEXANDRE.

**Sévère Ier.** V. SEPTIME-SÉVÈRE. — SÉVÈRE II (Flavius Valerius Severus), empereur romain, né en Illyrie, m. en 307. Constance Chlore le fit Auguste. Maximien le força à s'ouvrir les veines. — SÉVÈRE III (Vibius ou Livius Severus), empereur romain, né en Lucanie, m. à Rome en 465, désigné par Ricimer pour succéder à Majorien.

**Sévère,** patriarche monophysite d'Antioche (512-518), né à Sozopolis, en Pisidie. Après avoir joui de la faveur de Théodose, il fut anathématisé au concile de 536.

**sévèrement** [*man*] adv. Avec sévérité : *réprimander sévèrement un écolier.* ANT. **Indulgemment.**

**sévériens** [*ri-in*] n. m. pl. Hérétiques gnostiques du IIe siècle, sectateurs de Tatien et de Sévère (qu'il ne faut pas confondre avec le patriarche d'Antioche). S. *un sévérien.*

**Séverin** (saint), abbé d'Agaune (dans le Valais), né en Bourgogne, m. à Château-Landon en 508. Fête le 11 février.

**Séverin** (saint), ermite, m. en 555. Il vécut sur les bords de la Seine et eut saint Cloud pour disciple.

**Séverin** (église **Saint-**), l'une des plus anciennes églises de Paris, spécimen achevé du style flamboyant, avec des parties qui remontent au XIIIe et même au XIIe siècle.

**Séverin,** pape d'environ 638 à 640. Il condamna le monothélisme, mais vit le palais de Latran ravagé par les Byzantins.

**Séverin** (Fernand), poète belge, né à Grand-Manil (prov. de Namur) en 1867 ; d'une inspiration pure et classique : *un Chant dans l'ombre, Poèmes ingénus*, etc.

**Séverine** (Caroline RÉMY, dame GUEBHARD, connue sous le pseudonyme de), femme de lettres et journaliste française, née à Paris en 1855 ; apôtre de la pitié et de la solidarité sociale.

**sévérité** n. f. (lat. *severitas*). Qualité d'une personne ou d'une chose sévère : *la sévérité d'un juge, d'une peine.* Acte sévère, rigoureux : *des sévérités exagérées.* ANT. **Indulgence.**

**Severn** (le), fleuve d'Angleterre, qui se jette, près de Cardiff, dans un immense estuaire, le canal de Bristol ; 286 kil.

**Severo Torelli,** drame, en cinq actes et en vers, de F. Coppée (1883). Severo Torelli est le chef d'une conspiration contre le tyran Barnabo Spinola, mais sa mère, Pia, lui apprend que Spinola est son père. C'est elle qui tue le tyran, pour se tuer ensuite. Drame vigoureux et émouvant.

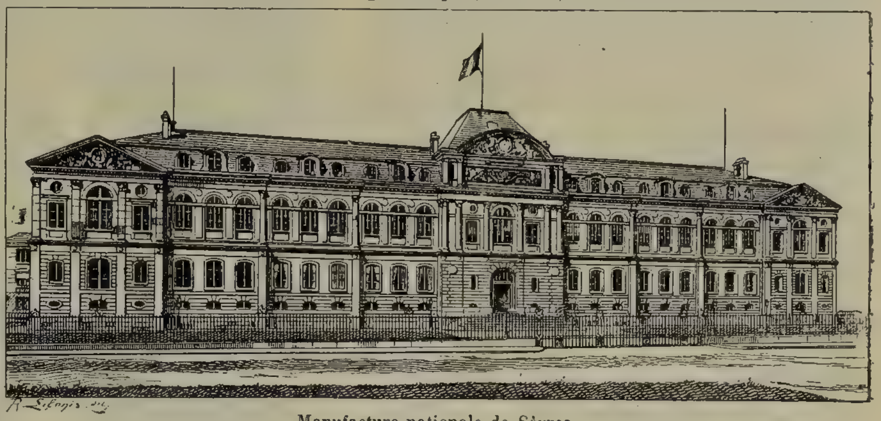
Manufacture nationale de Sèvres.

**sévéroude** n. f. Saillie d'un toit sur la rue.

**Sèves** (Octave **de**), dit *Soliman-pacha*, officier français passé au service de l'Egypte, né à Lyon, m. à Alexandrie (1788-1860). Il eut une grande part au gain de la bataille de Nézib.

**sévoux, euse** [*veû, eu-ze*] adj. Qui a rapport à la sève, qui constitue la sève.

**sévices** [*vi-se*] n. m. pl. (lat. *sævitia ;* de *sævus*, cruel). Mauvais traitements exercés sur une personne sur laquelle on a autorité : *exercer des sévices sur un enfant.*

**Sévignac,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 33 kil. de Dinan ; 2.320 h.

**Sévigné** (Marie DE RABUTIN-CHANTAL, marquise **de**), née à Paris, m. à Grignan (1626-1696) ; écrivain français. Elève de Ménage et de Chapelain, qui lui apprirent le latin, l'italien et l'espagnol, veuve à vingt-six ans, elle se consacra à l'éducation de ses enfants, parut avec distinction à la cour et fut l'amie de Mme de La Fayette, de Fouquet et de Pomponne. Quand sa fille, mariée au comte de Grignan, dut quitter Paris, elle lui écrivit les admirables lettres qui forment le fond de sa Correspondance (1671-1696). V. LETTRES.

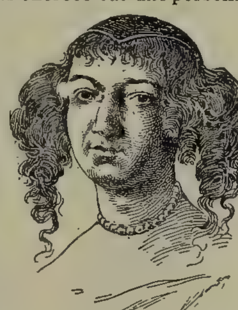
Mme de Sévigné.

**Séville** [*vi-le*], v. d'Espagne, ch.-l. de prov., capit. de l'Andalousie ; 164.000 h. (*Sévillans*). Superbes monuments, qui ont fait dire : *Qui n'a vu Séville n'a pas vu de merveille.* Les plus fameux sont la cathédrale, une des plus vastes et des plus riches cathédrales gothiques de la chrétienté, l'Alcazar, la Giralda, etc. Vins, huiles. — La prov. a 624.000 h.

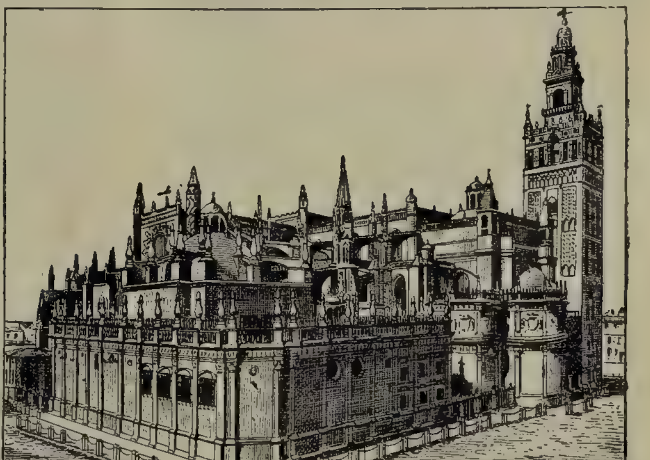
Cathédrale de Séville.

**sévir** n. m. (m. lat. formé de *sex*, six, et de *vir*, homme). *Hist. rom.* Chacun des six chefs des décuries de chevaliers.

**sévir** v. n. (lat. *sævire*). Agir avec rigueur : *sévir contre un coupable. Fig.* Exercer des ravages : *le froid sévit.*

**séviral, e, aux** adj. *Hist. rom.* Qui appartient aux sévirs : *dignité sévirale.*

**sévirat** [*ra*] n. m. Dignité de sévir.

**sevrage** n. m. (de *sevrer*). Action, manière de sevrer un enfant : *le sevrage doit se faire progressivement et ne jamais être commencé en été. Arbor.* Opération qui consiste à séparer la marcotte du pied mère.

— ENCYCL. *Hyg.* Le sevrage ne doit pas se faire brusquement : il faut procéder peu à peu, en supprimant une tetée de temps en temps. L'âge de l'enfant, l'état de sa santé, la saison, le nombre de ses dents interviennent pour déterminer le *début du sevrage.* Il ne faut pas sevrer un nourrisson avant un an et s'il n'est très bien portant ; ne pas commencer en été (juillet, août ou septembre). Pour cesser l'allaitement, on supprime une tetée par jour, et on la remplace par une bouillie très légère ; huit, quinze jours plus tard, on supprime une seconde tetée, et on la remplace par une petite soupe au lait. Il est bon de continuer à donner le sein et de s'en tenir pendant deux à trois mois à ces deux soupes. On diminuera après encore le nombre des tetées, et on les remplacera par du lait ou des jaunes d'œufs battus dans du lait. On amène ainsi, peu à peu, l'enfant à faire quatre repas par jour.

En général, le lait de la nourrice passe sans intervention. Il est inutile d'employer des purgatifs. La compression des seins suffit, quand le lait ne passe pas de lui-même.

**Sèvre Nantaise** (la), riv. de France, qui prend sa source au pied des collines du Poitou, passe à Clisson, Vertou et se jette dans la Loire (r. g.), à Nantes (126 kil.).

**Sèvre Niortaise** (la), fleuve de France, qui prend sa source dans le dép. des Deux-Sèvres, sépare la Charente-Inférieure de la Vendée et se jette dans l'Atlantique, après avoir baigné Saint-Maixent et Niort ; 150 kil.

**sevrer** [*vré*] v. a. (du lat. *separare*, séparer. — Se conj. comme *amener.*) Oter à un enfant le lait de sa nourrice, pour lui donner une nourriture appropriée à son âge : *il ne faut pas sevrer un nourrisson avant un an. Fig.* Priver : *sevrer quelqu'un de ses droits. Sevrer une marcotte*, la séparer du pied mère après qu'elle a pris racine.

**sèvres** [*sè-vre*] n. m. Porcelaine fabriquée à Sèvres : *un service de sèvres. Vieux sèvres*, porcelaine fabriquée à la manufacture de Sèvres avant la Révolution.

**Sèvres,** ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 8 kil. de Versailles ; 9.470 h. (*Sévriens*). Sur la Seine ; ch. de f. Et. Ecole normale supérieure de jeunes filles. Célèbre manufacture de porcelaines. — Le cant. a 8 comm., et 43.640 h.

**Sèvres** (*Manufacture nationale de*), établie en 1756 à Sèvres, par le directeur Boileau, après avoir été en exploitation à Vincennes dès 1738. Elle commença par fabriquer des porcelaines à pâte tendre, puis acquit, en 1764, le secret de la fabrication de la porcelaine à pâte dure par l'emploi du kaolin. D'abord placée à l'endroit où est aujourd'hui l'Ecole normale de jeunes filles, elle a été transportée en 1876 à quelque distance, dans le parc de Saint-Cloud. Un musée céramique y est installé.

**Sèvres** (*traité de*), traité signé le 10 août 1920, entre la Turquie et les puissances alliées, réduisant l'Empire ottoman à Constantinople et à sa banlieue en Europe, à l'Anatolie en Asie. Il donnait la Thrace orientale (avec Andrinople) et Smyrne et le territoire avoisinant à la Grèce ; il créait des deux côtés de la mer de Marmara et des Détroits une large zone neutre et détachait de la Turquie la Syrie, la Palestine et la Mésopotamie, qui devenaient pays de mandat confiés à la tutelle de la France et de l'Angleterre. Les événements des années suivantes ont amené la revision complète du traité de Sèvres.

**Sèvres** (DÉPART. DES **Deux-**). V. DEUX-SÈVRES.

**sevreuse** [*vreu-ze*] n. f. Femme chargée de sevrer un enfant.

**sévrienne** [*vri-è-ne*] n. f. Elève de l'Ecole normale supérieure de Sèvres.

**sewin** [*si-ou-in'*] n. m. (mot angl.). Cordeau portant de loin en loin des plumes ou des fragments de calicot, et dont on se sert pour entourer les tirés où l'on veut retenir le gibier.

**sexagénaire** [*sègh-za-jé-nè-re*] adj. et n. (lat. *sexagenarius*). Qui a soixante ans : *un vigoureux sexagénaire.*

**sexagésimal, e, aux** [*sègh-za, zi*] adj. (du lat. *sexagesimus*, soixantième). Qui se rapporte au nombre soixante : *le système d'unités, heure, minute, seconde, est sexagésimal.*

**sexagésime** [*sègh-za-jé-si-me*] n. f. (du lat. *sexagesimus*, soixantième). Dimanche qui arrive quinze jours avant le premier dimanche de carême et qui est à peu près le soixantième jour avant Pâques : *le dimanche de la Sexagésime.*

**sexagesimo** [*sègh-za-jé-zi*] adv. (du lat. *sexagesimus*, soixantième). Soixantièmement. (S'emploie quand on commence à compter par *primo*, *secundo.*)

**sexangulaire** [*sègh-zan-ghu-lè-re*] ou **sexangulé, e** [*sègh-zan*] adj. Qui a six angles.

**S. Exc.** Abréviation de *Son Excellence.*

**sexcentesimo** [*sèk-sin-té-zi*] adv. (du lat. *sexcentesimus*, six-centième). Six-centièmement.

**sexdigitaire** [*sèks, tè-re*] adj. et n. Personne née avec six doigts.

**sexdigital, e, aux** [*sèks*] adj. Qui a six doigts : *pied sexdigital.*

**sexdigité, e** [*sèks*] adj. Qui a six doigts.

**sexdigitisme** [*sèks, tis-me*] n. m. Conformation des sexdigitaires.

**sexe** [*sèk-se*] n. m. (lat. *sexus*). Conformation particulière de l'être vivant, qui lui assigne un rôle spécial dans l'acte de la génération : *sexe masculin, sexe féminin.* Ensemble des caractères physiques et moraux qui distinguent l'un de l'autre l'homme et la femme. Ensemble des individus qui ont le même sexe : *des personnes des deux sexes. Fam. Le sexe fort*, les hommes. *Le sexe faible, le beau sexe*, ou absol. *Le sexe*, les femmes. *Biol.* Nature des éléments fécondateurs et de tout ce qui sert à l'édification de ces éléments.

— Encycl. *Biol.* La nature des éléments fécondateurs détermine la *sexualité*, c'est-à-dire l'apparition de caractères spéciaux (caractères secondaires).

— *Bot.* Chez les plantes, il existe (v. fleur) des organes mâle et femelle. Si ces organes sont réunis dans la même fleur, celle-ci est dite *hermaphrodite.* Au contraire, si les organes reproducteurs sont nettement séparés, la fleur est *sexuée.* Une plante peut porter, en même temps, des fleurs mâles et des fleurs femelles ; elle est alors *monoïque.* Si, au contraire, il n'existe qu'une seule sorte de fleur pour chaque plante, elle est *dioïque.* Est dite *femelle* la plante qui porte la graine, *mâle* celle qui contient le pollen.

**sexennal** [*sèk-sèn-nal*], **e, aux** adj. (du lat. *sex*, six, et *annus*, année). Qui a lieu tous les six ans. Qui dure six ans.

**sexennalité** [*sèk-sèn-na*] n. f. Qualité de ce qui est sexennal. (Peu us.)

**sexfascié** [*sèks-fa-si-é*], **e** adj. Qui est marqué de six bandes colorées.

**sexfide** [*sèks*] adj. Qui est divisé en six parties.

**sexflore** [*sèks*] adj. Qui porte six fleurs.

**sexforé, e** [*sèks*] adj. Qui est percé de six trous.

**sexies** [*sèk-si-èss*] adv. (mot lat.). Six fois. (S'emploie lorsque l'on compte par *semel*, *bis*, *ter*, etc.)

**sexifère** [*sèk-si*] adj. Qui est muni d'organes sexuels.

**sexjugué** [*sèks-ju-ghé*], **e** adj. Qui a des feuilles composées de six paires de folioles.

**sexloculaire** [*sèks, lè-re*] adj. Qui est partagé en six loges.

**sexmaculé, e** [*sèks*] adj. Qui porte six taches colorées.

**sexponctué, e** [*sèks*] adj. Qui porte six points colorés.

**sexpustulé, e** [*sèks-pus-tu*] adj. Qui porte six taches semblables à des pustules.

**sexrayonné** [*sèks-rè-io-né*], **e** adj. Qui est marqué de six lignes rayonnées.

**sextaïeul, e, euls** [*sèks*] n. (du lat. *sextus*, sixième, et de *aïeul*). Père ou mère du quintaïeul, de la quintaïeule.

**sextan** [*sèks-tan*], **e** adj. (du lat. *sextus*, sixième). *Pathol.* Se dit d'une fièvre qui revient tous les cinq jours.

**sextant** [*sèks-tan*] n. m. (du lat. *sextans*, sixième partie d'un tout). *Astr.* Instrument formé de la sixième partie d'un cercle, c'est-à-dire de 60 degrés, et servant à mesurer les angles et les distances : *on utilise le sextant pour faire le point.*

**sexte** [*sèks-te*] n. f. (du lat. *sextus*, sixième). La troisieme des heures canoniales, qui devait se célébrer à la *sixième* heure du jour, c'est-à-dire à midi.

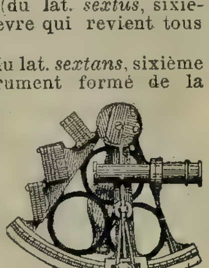
Sextant.

**sexté** [*sèks*] n. m. Livre où les receveurs des gabelles inscrivaient le nom de ceux qui devaient s'approvisionner en sel dans leurs greniers.

**sextellage** [*sèks-tèl-la-je*] ou **sextérage** [*sèks-té*] n. m. (du lat. *sextarius*, setier). Droit qui se payait au seigneur par chaque setier de blé vendu aux halles.

**sextidi** [*sèks*] n. m. (du lat. *sextus*, sixième, et *dies*, jour). Sixième jour de la décade républicaine.

**sextil** [*sèks-til*], **e** adj. (lat. *sextilis*). *Distance sextile*, distance de 60 degrés entre deux planètes.

**sextillion** *sèks-ti-li-on*] n. m. Nombre de mille quintillions.

**sextine** [*sèks-ti-ne*] n. f. (du lat. *sextus*, sixième). Poème à forme fixe, imaginé au XIIe siècle par le troubadour provençal Arnould Daniel.

— Encycl. La sextine comprend six strophes de six vers et une demi-strophe de trois vers. Les mots à la rime sont les mêmes pour toutes les strophes, mais se présentent sans cesse dans un ordre différent suivant une règle déterminée. Ce poème, rare dans la poésie française, est fréquent en Italie.

**sexto** [*sèks-to*] adv. (m. lat.). Sixièmement.

**sextolet** [*sèks-to-lè*] ou **sixain** [*si-zin*] n. m. *Mus.* Réunion de deux triolets : *on met un 6 sur ou sous le sexto et.*

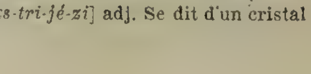

Sextolet.

**sextrigésimal, e, aux** [*sèks-tri-jé-zi*] adj. Se dit d'un cristal à trente-six faces.

**sextule** [*sèks*] n. f. (lat. *sextula*). Sixième partie de l'once, chez les Romains.

**sextuor** [*sèks*] n. m. (du lat. *sex*, six, d'après *quatuor*). Morceau de musique pour six voix ou six instruments.

**sextuple** [*sèks*] adj. (lat. *sextuplus*). Qui vaut six fois autant. N. m. Nombre sextuple : *douze est le sextuple de deux.*

**sextupler** [*sèks-tu-plé*] v. a. (de *sextuple*). Rendre six fois aussi grand : *sextupler un nombre.*

**Sextus Empiricus** [*sèks-tus-in, kuss*], philosophe, astronome et savant médecin grec du IIIe siècle de notre ère, né probablement à Mytilène ; auteur des *Hypotyposes pyrrhoniennes.* Il est l'historien le plus impartial que nous ayons de la philosophie grecque.

**sexualisme** [*sèk-su-a-lis-me*] n. m. Etat d'un être pourvu d'un sexe : *le sexualisme des plantes.*

**sexualité** [*sèk-su*] n. f. (du lat. *sexus*, sexe). Ensemble de tous les caractères spéciaux, morphologiques ou physiologiques, externes ou internes, que présentent les individus et qui sont déterminés par la reproduction sexuelle.

**sexué** [*sèk-su-é*], **e** adj. (du lat. *sexus*, sexe). Qui est pourvu des organes de reproduction propres à son sexe : *phylloxéra sexué.* N. m. : *chez le phylloxéra, les sexués meurent rapidement.* Ant. **Asexué.**

**sexuel, elle** [*sèk-su-èl, è-le*] adj. (lat. *sexualis*). Qui caractérise le sexe des animaux et des plantes : *différences sexuelles.* Qui se rapporte au sexe : *instinct sexuel.*

**sexupare** [*sèk-su*] adj. (du lat. *sexus*, sexe, et *parere*, engendrer). Qui donne naissance à des individus sexués. (On désigne sous ce nom des pucerons qui ne diffèrent des générations parthénogénétiques qui les précèdent qu'en ce qu'ils donnent naissance à des individus sexués.)

**sey** [*sè*] n. m. Nom vulgaire du *merlan noir.*

**seyant** [*sè-ian*], **e** adj. Qui sied, qui va bien : *une coiffure très seyante.*

**Seybouse** (la), ou **oued Seibous,** fl. d'Algérie, passant à Guelma et près de Bône ; 225 kil.

**Seychelles** [*sè*] (les) ou **Séchelles,** îles anglaises de l'océan Indien, au N.-E. de Madagascar ; 25.000 h. Ch.-l. *Port-Victoria.* Climat chaud et humide ; belles forêts. Coton, canne à sucre, épices, poivre.

**Seyches** [*sè-che*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 15 kil. de Marmande ; 1.100 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 17 comm. et 8.840 h.

**seyette** [*sè-iè-te*] n. f. Petite seine qu'on traîne sur les grèves, pour prendre de petits poissons.

**Seymour** [*sè*] (Jeanne). V. Jeanne. — Son frère Edouard, comte d'Hertford et duc de Somerset, homme d'Etat anglais (vers 1506-1552). Sous le règne du jeune Edouard VI, il se fit donner le titre de *Protecteur.* Il remporta sur les Ecossais la victoire de Musselburgh, mais souleva toute l'Angleterre par son ambition et ses procédés violents, fut condamné pour félonie et décapité.

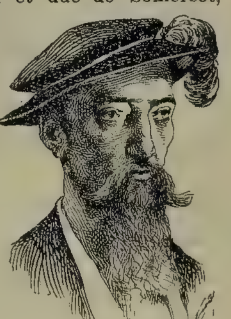
Seymour.

**Seyne** [*sè-ne*], ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 41 kil. de Digne, au-dessus de la Blanche ; 1.250 h. (*Seynois*). — Le cant. a 8 comm. et 3.690 h.

**Seyne-sur-Mer** (**La**) ch.-l. de c. (Var), arr. et sur la rade de Toulon (5 kil.) ; 19.750 h. Ch. de f. P.-L.-M. Chantiers de constructions navales ; forges. — Le cant. a 2 comm. et 22.990 h.

**Seyssaud** (René), peintre français, né à Marseille en 1867 ; représenta la nature provençale dans des paysages d'une tonalité franche (*les Sainfoins au soleil couchant*, etc.).

**Seyssel** [*sè-sèl*], ch.-l. de c. (Ain), arr. de Belley, sur le Rhône ; 990 h. Ch. de f. P.-L.-M. Mines d'asphalte. Vins. — Le cant. a 5 comm., et 5.230 h.

**Seyssel,** ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 35 kil. de Saint-Julien, sur le Rhône, en face de Seyssel de l'Ain ; 1.520 h. Asphalte, pierre à plâtre. — Le cant. a 11 comm. et 6.650 h.

**Seyssel** (Claude **de**), jurisconsulte et historien français, né à Aix en Savoie, m. à Turin en 1520. On lui doit une *Histoire singulière de Louis XII* et un remarquable traité sur la *Grant Monarchie de France.*

**Sézanne,** ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 43 kil. d'Epernay ; ch. de f. E. ; 4.790 h. Carrières, verreries, fonderies. Eglise du XIIe siècle. — Le cant. a 24 comm. et 11.320 h.

**Sèze** (Romain **de**). V. Desèze.

**S. F.** Abréviation commerciale des mots : *sans frais.*

**sf.** Abréviation de *sforzando.*

**Sfax** [*sfaks*], v. de Tunisie ; 40.000 h. (*Sfakiotes* ou *Sphaxiens*). Port très actif. Lainages, sparterie. La ville fut bombardée par l'escadre de l'amiral Garnault et prise d'assaut par les Français en 1881.

**Sforza** (Muzio Attendolo, dit), condiottiere italien, né à Cotignola (1369-1424). Il défendit Pérouse contre Galéas Visconti, et fut la tige d'une illustre maison milanaise ; — François-Alexandre, duc de Milan, fils naturel du précédent, né à San Miniato (1401-1466). Il s'empara du titre ducal en 1450 et fut l'allié de Louis XI ; — Galéas-Marie, duc de Milan, fils du précédent, né à Fernio, tué à Milan, souverain magnifique, mais débauché (1444-1476) ; — Jean-Galéas, duc de Milan, fils du précédent (1468-1494). Il fut, dit-on, empoisonné sur l'ordre de Ludovic le More ; — Ludovic, duc de Milan, surnommé *le More*, oncle du précédent (1451-1508). [V. Ludovic le More] ; — Maximilien, duc de Milan, fils du précédent, m. à Paris (1491-1530). Il fut défait à Marignan par François Ier ; — François-Marie, dernier duc de Milan (1492-1535) ; deuxième fils de Ludovic le More. Il gagna sur Lautrec la bataille de la Bicoque.

**Sforza** (Catherine), m. à Florence (XVe s.), princesse de Forli, célèbre par l'héroïsme avec lequel elle défendit Forli contre l'armée de César Borgia, qui la fit enfermer au château Saint-Ange. Elle fut la mère de Jean de Médicis, dit Jean des Bandes-Noires.

**sforzando** [*sfor-tsan*] adv. (m. ital. signif. *en forçant*). Terme musical marquant qu'on doit passer graduellement du piano au forte. (Indique une nuance moins prolongée que *crescendo.* — On écrit en abrégé *sf.*)

**sfumata** [*sfou*] n. f. (m. ital.). Fumée que l'on voit sortir d'une cheminée au Vatican, lors d'un conclave, et qui, provenant des bulletins de vote que l'on brûle, indique, lorsqu'elle est blanche et peu abondante, que le nouveau pape est élu et, lorsqu'elle est épaisse et noire parce qu'on brûle, avec les bulletins, de la paille mouillée, que l'élection n'a pas donné de résultat.

**sfumato** [*sfou*] n. m. (m. ital. signif. *enfumé*). Manière de peindre, moelleuse, vague, vaporeuse.

**S. G.** Abréviation des mots *Sa Grandeur* (évêque ou archevêque) ou *Sa Grâce* (duc).

**Sgambati** (Giovanni), peintre et compositeur italien, né à Trevi, m. à Rome (1843-1914). Virtuose remarquable, il a été un des principaux promoteurs de la musique wagnérienne en Italie.

**Sganarelle,** personnage de la comédie française, qui doit surtout son illustration à Molière et qui personnifie le bon sens vulgaire, parfois la malice, comme dans le *Médecin malgré lui.*

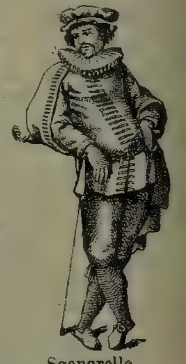
Sganarelle.

**Sganarelle** ou *le Cocu imaginaire*, comédie de Molière, en un acte et en vers (1660). Amusant imbroglio, dans lequel Clélie et Lélie se croient infidèles l'un à l'autre, et Sganarelle et sa femme se croient trompés l'un par l'autre.

**S. G. D. G.** Abréviation des mots *sans garantie du gouvernement.* Formule qui, apposée sur les brevets d'invention, a pour objet d'attester que l'Etat ne se porte pas garant de la réalité ni du mérite de l'invention.

**sgraffite** [*sgra-fi-te*] n. m. (de l'ital. *sgraffito*, égratigné). Genre de peinture à fresque, consistant à appliquer sur un fond noir de stuc un enduit blanc, qu'on enlève ensuite par hachures pour former les ombres.

**'S Gravenhage** [*le Parc des Comtes*], nom hollandais de *La Haye.*

**S. H.** Abréviation des mots *Sa Hauteur* (le Sultan).

**Shabatz** ou **Sabac,** v. de Yougoslavie. (V. Chabatz.)

**Shackleton** (sir Ernest Henry), marin et explorateur anglais, né à Kilkee (Irlande), m. à bord de son navire *le Quest* (1874-1922). Au début de 1909, il s'est avancé dans la direction du pôle sud jusqu'à la latitude de 88° 23′, c'est-à-dire à environ 180 kil. du pôle.

**Shadwell** (Thomas), poète dramatique anglais, né à Stanton-Hall (Norfolk) [1640-1692] ; auteur de comédies où l'on trouve des caractères originaux : *les Amants chagrins*, etc.

**Shaftesbury** [*chaft's-beu-ré*] ou **Shaston,** v. d'Angleterre (Dorsetshire) ; 1.800 h. Au moyen âge, célèbre monastère.

**Shaftesbury** [*chaft's-beu-ré*] (Anthony Ashley Cooper, comte **de**), homme d'Etat anglais, né à Wimborne Saint-Giles, m. à Amsterdam (1621-1683), auquel est dû le fameux bill de l'*habeas corpus.* C'est lui qui fomenta probablement le fameux complot de Titus Oates. — Son petit-fils, né à Londres, m. à Naples (1671-1713), philosophe, écrivain distingué, a développé dans ses écrits (*Characteristics of men, manners, opinions and times*) la philosophie du sens commun.

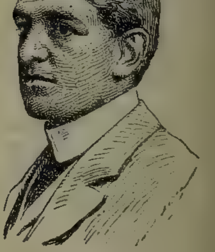
Shackleton.

**shah** n. f. schah.

**Shairp** (John Campbell), poète et critique écossais, né à Houstoun-House (Linlithgowshire), m. à Orinsary (Argyllshire) [1819-1885], auteur d'une œuvre pleine de fraîcheur : *Kilmahoe, a Highland pastoral*, et d'études d'une critique pénétrante.

**shake-hand** [*chèk'-hand*] n. m. invar. (en anglais : *secoue-main*). Poignée de main : *échanger un vigoureux shake-hand.*

**shaker** [*chè-keur*] n. m. (m. angl. signif. *secoueur*). Membre d'une secte religieuse américaine. V. tremBleur.

**Shakespeare** ou **Shakspeare** [*chèk-spi-re*] (William), le plus grand poète dramatique de l'Angleterre, né et m. à Stratford-sur-Avon (Warwick) [1564-1616]. Il eut des débuts difficiles, fut acteur ambulant, puis directeur de théâtre. Il est l'auteur d'un grand nombre de tragédies et de comédies regardées pour la plupart comme des chefs-d'œuvre : *le Songe d'une nuit d'été, Roméo et Juliette, Henri VI, Richard III, le Marchand de Venise, les Joyeuses Commères de Windsor, Comme il vous plaira, Jules César, Hamlet, Othello, Macbeth, le Roi Lear, Antoine et Cléopâtre, Coriolan, la Tempête*, etc. Shakespeare a su peindre avec une vérité saisissante et une admirable énergie tous les sentiments et toutes les passions. Tour à tour simple, terrible, gracieux, pathétique, burlesque, mélancolique, profond, railleur, passionné, il exprime tout sans contrainte et sans effort, avec la puissante liberté du génie. Son style n'est pas exempt des défauts du temps : obscurité, parfois mauvais goût ; mais on y trouve des images éclatantes et justes

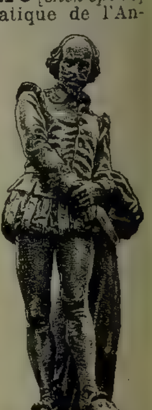
Shakespeare.

t d'incomparables envolées lyriques. Nul n'a porté plus loin 'art de créer des êtres,et sa poéie est faite de la plus exquise antaisie. (Plusieurscritiques,troulés par les contradictions qu'ils nt cru trouver entre la vie de Shakespeare et ses œuvres, lui n ont enlevé la paternité pour 'attribuer à F. Bacon, à lord Rutand, à lord Derby, etc.)

**shakespearien** ou **shaxspearien, enne** [*chèk-spii-in, è-ne*] adj. De Shakespeare : *a fantaisie shakespearienne.*

**shako** [*cha*] ou **schako** *cha*] n. m. (m. hongr.). Coiffure nilitaire : *le shako a été presque partout remplacé par le képi.*

**shall** [*chal*] n. m. Autre orhographe du mot CHÂLE.

**shamisen** [*cha-mi-zèn*] n. m. Sorte de guitare à trois cordes, rès répandue au Japon.

**shampooing** [*chan-poin* ou àl'angl., *cham'-pou-in'gh'*] n. m. (m. ngl. ; de l'hindou *champo*). Lavage de la tête à l'eau de savon, etc.: *faire, donner un shampooing.*

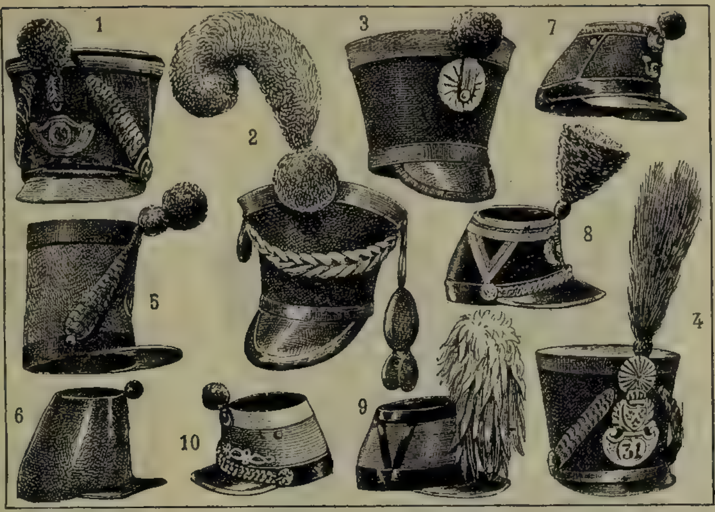

SHAKOS : 1, 2. Du premier Emptre ; 3, 4. De la Restauration ; 5. De 1840 ; 6. D 1859, muni de la coiffe en toile cirée ; 7. De chasseur à pied (1865) ; 8. De garde municipal (1910) ; 9. De Saint-Cyrien (1900) ; 10. De hussard (1914).

**Shanghaï** [*chan-gha-i*], v. de Chine (prov. de Kiang-Sou), sur le Hoang-Pou, près de l'embouchure du Yang-tsé-Kiang ; principal centre de commerce entre la Chine et l'Europe ; plus de 1 million d'hab. Soie, étoffes ; thé. Nombreuses factoreries européennes, groupées en plusieurs concessions.

**Shannon** [*cha-non*] (le), le principal fleuve de l'Irlande, formant plusieurs lacs et s'écoulant dans l'Atlantique, après avoir baigné Limerick; 575 kilomètres.

**Shannon** (sir James JEBUSA), peintre anglo-américain, né à Auburn (New-York) en 1862 ; peintre renommé de portraits de femmes et d'enfants.

**Sharakou** (Toshousaï), artiste japonais, de la fin du XVIIIe siècle, auteur d'estampes vigoureuses représentant surtout des acteurs, où les figures sont souvent grimaçantes, mais d'une rare harmonie de couleurs.

**Sharon,** v. des Etats unis d'Amérique (Pennsylvanie, comté de Mercer), sur le Shenango ; 280.000 h. Industrie du fer et de l'acier.

**Sharp** (William), poète, romancier et critique écossais, né à Paisley, m. en Sicile (1855-1905). Il publia des contes et des poésies celtiques, sous le nom d'un personnage fictif : MISS FIONA MACLEOD.

**sharpie** [*char-pî*] n. m. Bateau pêcheur du Connecticut, à fond plat et à dérive, avec deux voiles triangulaires.

**Shaw** (George *Bernard*), romancier, auteur dramatique et socialiste anglais, né à Dublin en 1856. Ses romans et surtout ses pièces : *Mrs. Warren's Profession, Candida, Cæsar and Cleopatra, Man and Superman*, etc., par leur dialectique paradoxale, leur humour satirique, leur idéalisme moralisant et révolutionnaire, ont provoqué de vives controverses.

**Sheboygan,** v. des Etats unis d'Amérique (Wisconsin), sur le lac Michigan ; 31.000 h. Ch.-l. du comté homonyme.

**shed** [*chèd'*] n. m. (m. angl., signif. *hangar* ou *appentis*). Toit ayant la forme d'une succession de dents de scie, que l'on construit au-dessus des fabriques, ateliers, marchés, et dans lequel un versant sur deux est vitré.

**Sheerness,** v. d'Angleterre (Kent), au confluent de l'estuaire du Medway et de la Tamise ; 18.000 h. Port actif, commode et sûr.

**sheeting** [*chit-in'gh'*] n. m. (m. angl.). Toile de coton, employée pour fabriquer les draps de lit.

**Sheffield** [*chè-fîld'*], v. d'Angleterre (comté d'York) ; 491.000 h. Quincaillerie, coutellerie renommée. — Aux environs, mines de houille.

**shellac** [*chè-lak*] n. m. *Méd.* Gomme astringente du *larraca Mexica.*

**Shelley** [*chèl-lè*] (Percy Bysshe), poète anglais, né près de Horsham, m. dans le golfe de la Spezzia (1792-1822). Ami de lord Byron et l'un des premiers poètes lyriques anglais par l'originalité et la richesse de la forme, la fraicheur et la magnificence des images, non moins que par la hauteur de sa pensée et la générosité de son cœur. On lui doit le grand et désolé poème *Alastor;* des poésies lyriques : *la Sensitive, l'Alouette, le Nuage;* une tragédie : *les Cenci*, etc. — Sa femme, *Marie* WOLLSTONECRAFT, née à Somerstown, m. à Londres (1797-1851), fut elle-même un écrivain distingué, auteur du roman *Frankenstein.*

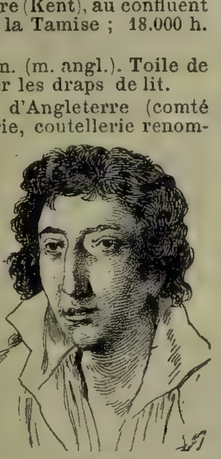
Shelley.

**shelling** [*che-lin*] n. m. V. SHILLING.

**shérardie** [*ché, dî*] n. f. Genre de rubiacées, renfermant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles verticillées, à fleurs disposées en cymes ombelliformes, et dont une espèce est commune en France.

**shérardisation** [*ché, za-si-on*] n. f. (du n. de l'inventeur de ce procédé). Procédé de galvanisation des fils de fer, etc., par chauffage avec du gris de zinc.

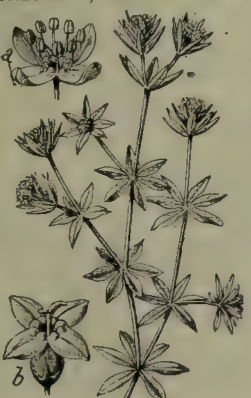

Shérardie : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

**shérardiser** [*ché, zé*] v. a. Pratiquer l'opération de la shérardisation.

**Sherbrooke,** v. du Dominion canadien (prov. de Québec) ; 16.000 h.

**Sheria,** ville de la Syrie, en Palestine, de mandat britannique, au Nord de Pir Seba et sur la voie ferrée allant de cette ville (et d'Egypte) à Damas. Victoire des Anglais du général Allenby sur les Turcs le 6-7 novembre 1917, qui entraîna la chute de Sheria au moment où, à l'autre extrémité du front de Palestine, Cpaza tombait sous les coups des Anglais.

**Sheridan** [*ché*] (Richard Brinsley Butler), orateur et auteur dramatique anglais, né à Dublin, m. à Londres (1751-1816). Il fut un des chefs les plus éminents du parti whig, et écrivit de spirituelles comédies : *l'Ecole de la médisance* et *la Critique.* Mais, presque ruiné par le jeu, il eut une fin pénible.

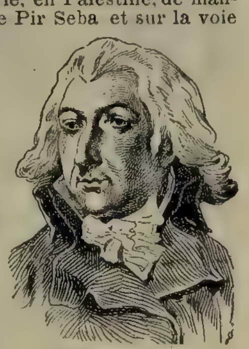
Richard Sheridan.

**Sheridan** (Philip Henri, général américain, né à Somerset, m. à Nouquitt (1831-1888). Il se distingua pendant la guerre de Sécession dans les rangs du parti fédéral, et remporta notamment la victoire de Chattanooga.

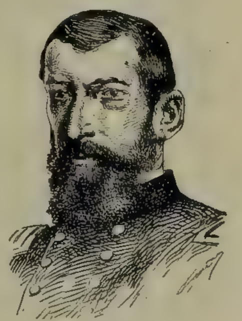
Philip Sheridan.

**shérif** [*ché*] n. m. (angl. *sheriff*). Officier d'administration qui représente la Couronne, dans chaque comté d'Angleterre : *le shérif préside aux élections, à la nomination des jurés, à l'exécution des sentences capitales ; il appréhende les délinquants, etc.*

**Sheriffmuir** (*bataille de*), combat indécis engagé près de Dunblane (Pertshire) entre les Jacobites commandés par le comte de Mar et les troupes royalistes commandées par le duc d'Argyll (13 nov. 1715).

**Sherlock Holmes.** V. HOLMES.

**Sherman,** v. des Etats unis d'Amérique (Texas), ch.-l. du comté homonyme ; 15.000 h.

**sherry** [*chè-ré*] n. m. (m. angl.). Vin de jérès.

**sherry-cobbler** [*chèr-ré-ko-bleur*] n. m. (m. angl.). Boisson américaine faite de xérès, de sucre et de citron.

**Sherman** (William), général américain, né à Lancaster, m. à New-York (1820-1891) ; un des meilleurs chefs des fédéraux pendant la guerre de Sécession.

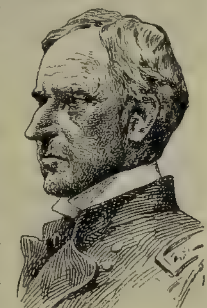
Sherman.

**Sheshonk** ou mieux **Shashankou,** nom de quatre rois d'Egypte de la XXIIe dynastie bubastite.

**Shetland** [*chèt'*] (ILES), groupes d'îles au N. de l'Ecosse ; elles forment un comté ; 26.000 h. La principale est *Maitland.* Sol âpre, stérile. Elevage.

**Shetland du Sud,** archipel de l'océan Glacial antarctique, découvert en 1819 par Smith. Une douzaine d'ilots. Faune très riche d'oiseaux.

**Shibboleth.** V. SCHIBBOLETH.

**shifazzo** [*chi-fa-dzo*] n. m. Caboteur sicilien de quinze à trente-cinq tonneaux, à étrave et à étambot rentrants, employé au transport des marchandises ou à la pêche des éponges.

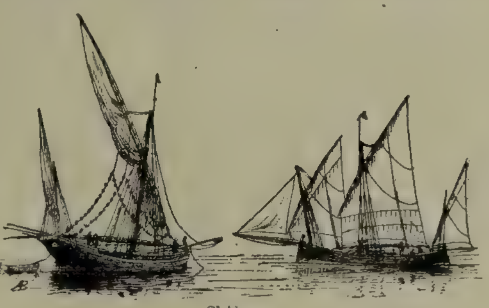
Shifazzo.

**shikimol** n. m. V. SAFROL

**shilling** [*chi-lin'gh'*] (en franç., on écrit généralement *schelling*, et l'on prononce *che-lin*) n. m. *Métrol.* Monnaie d'argent d'Angleterre, valant au pair 1 fr. 25. Monnaie d'argent des Etats-Unis, valant, selon les localités, de 0 fr. 65 à 1 fr. 12.

**shimmy** [*chi-mé*] n. m. (altér. amér. du franç. *chemise*). Danse empruntée aux nègres des Etats-Unis, qu'on exécute en battant des pieds avec des pas de côté en secouant les épaules.

**shinto** ou **shintoïsme** [*chin-to-is-me*] n. m. Religion nationale du Japon.

— ENCYCL. Le shinto est la religion la plus ancienne du Japon. Battu en brèche par la doctrine de Confucius, puis par le bouddhisme, le shinto ne reprit sa faveur qu'au milieu du XVIIe siècle. La déesse Amaterasou, personnification du soleil, dominait le panthéon shintoïste, où figurent un certain nombre de personnifications des forces naturelles. Lors d'une réformation religieuse exécutée en 1868, le shinto a reçu une apparence monothéiste par l'intronisation d'un dieu unique, que le peuple n'a d'ailleurs pas acceptés. Actuellement, les prêtres, organisés en corporation sacerdotale, sont chargés de la surveillance et de l'entretien des temples, d'assurer le service des chants et danses sacrés et de l'enseignement des doctrines religieuses et morales. Le culte consiste en prières, en offrandes de fleurs et de riz. Les temples se distinguent par l'absence de représentations de la divinité.

**shintoïste** [*chin-to-is-te*] adj. et n. Qui appartient au shinto : qui pratique ce culte.

**Shipley,** v. d'Angleterre (York, West-Riding), sur l'Aire ; 28.300 h. Lainages.

**shire-horse** ou **shire** n. m. En Angleterre, nom donné à un type de cheval de gros trait assez répandu et qui provient des comtés de Suffolk-Norfolk.

**shirting** [*cheur-tin'gh'*] n. m. (m. angl. ; de *shirt*, chemise). Tissu de coton, employé pour fabriquer des chemises.

**shocking** [*cho-kin'gh'*] adj. (mot angl.). Expression employée, sous forme d'interjection, pour marquer qu'une chose paraît inconvenante, déplacée.

**shoddy** [*chod-dé*] n. m. Sorte de laine renaissance, obtenue par l'effilochage des chiffons de tissus peu feutrés et des objets de bonneterie. Tissu obtenu avec cette laine.

**shogoun** [*cho*] n. m. Dénomination du chef militaire, dit aussi *taïkoun*, qui régna réellement sur le Japon, à côté du mikado, depuis 1186 jusqu'en 1868, c'est-à-dire pendant toute la période féodale. (On écrit aussi CHOGOUN, SIOGOUN.)

**shogounal, e, aux** [*cho*] adj. Qui appartient, qui a rapport au shogoun.

**shogounat** [*cho-gou-na*] n. m. Autorité, dignité du shogoun.

**shohet** [*cho-het'* (*h* guttural)] n. m. *Relig. jud.* V. SCHOHET.

**shokker** [*cho-keur*] n. m. Embarcation hollandaise, haute de bord, à avant élancé et portant une grand'voile à livarde, une trinquette, un foc et un tapecu ou artimon : *le shokker est utilisé au cabotage et à la pêche.*

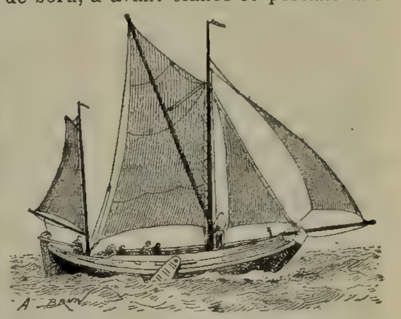
Shokker.

**Sholapour,** v. de l'empire anglais des Indes (provinces Centrales, Bombay, dans le Deccan) ; 61.000 h. Ch.-l. de district.

**shoot** [*chou-te*] n. m. (m. angl.). Au football, action de lancer le ballon d'un coup vif et sec.

**shooter** [*chou-té*] v. n. (de *shoot*). Au football, lancer le ballon d'un coup vif et sec.

**shooter** [*chou-teur*] n. m. (m. angl. signif : *tireur*). Membre d'une société de tir aux pigeons. Chasseur.

**shooting** [*chou-tin'gh'*] n. m. (m. angl. signif. *tirer*). Tir aux pigeons. Chasse.

**Shore** (Jane), maîtresse d'Edouard IV d'Angleterre, née à Londres, m. vers 1527. Instruite, intelligente, elle exerça une grande influence sur Edouard, à la mort duquel elle fut persécutée par Richard III, qui la fit promener demi-nue dans les rues de Londres, puis emprisonner ; elle mourut misérable.

**shorthorn** [*chort'-horn'*] n. f. Bœuf anglais d'une race à cornes courtes (race de Durham).

**Shovell** (sir Clowdisley), amiral anglais, né près de Norfolk (1650-1707). Il prit part aux guerres maritimes contre la France, pendant le règne de Louis XIV. Ayant fait naufrage, il fut rejeté sur les rocs des îles Sorlingues, respirant encore, et fut assassiné par une femme, tentée par une bague qu'il portait au doigt.

**shôyou** [*chô*] n. m. Sauce japonaise, fort épicée, composée surtout de sel et de pois cassés.

**shrapnell** ou mieux **shrapnel** [*chrap-nèl*] n. m. (du n. de l'inventeur, le général anglais H. Shrapnel) [1761-1842]. Obus rempli de balles. (L'orth. *schrapnell* est allemande). V. OBUS.

— ENCYCL. L'obus à balles du canon de 75, l'un des plus employés, contient une charge de poudre à l'arrière, un diaphragme supportant 261 ou 290 balles en plomb durci, un tube de communication de feu en acier reliant la chambre arrière à une tulipe recevant la queue de la fusée ; l'ogive est garnie d'un dé de bois portant des balles, le tout pesant 7 kilogr. 250. Cet obus est destiné à agir comme fusant (contre les avions, les troupes à découvert, etc.).

**Shreveport,** v. des Etats unis d'Amérique (Louisiane), ch.-l. du comté de Caddo, sur la Red River ; 44.000 h.

**Shrewsbury** [*chrouss-be-ré*], v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de Shrop, sur la Severn ; 31.000 h. Brasseries, tissages, métallurgie. Remparts. Vieilles maisons. Eglise abbatiale de la Sainte-Croix. Patrie de Darwin. Le 21 juillet 1403, victoire de Henri IV d'Angleterre sur les rebelles conduits par sir Henry Percy (Hotspur).

**shrimper** [*chrim'peur*] n. m. (mot angl.). Bateau muni de semelles de dérive et gréé d'une grand'-voile à livarde, voile de flèche, trinquette, foc et tapecu, et employé à la pêche de la crevette dans l'estuaire de la Tamise.

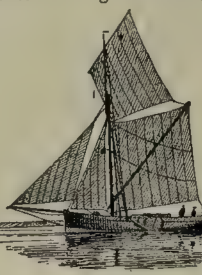
Shrimper.

**Shrop** (COMTÉ DE), en angl. **Shropshire; ou Salop** comté d'Angleterre ; 243.000 h. Ch.-l. *Shrewsbury*. Elevage de moutons.

**S. H. S.** (ROYAUME), royaume des Serbes-Croates-Slovènes (*Kraljevsto Srba, Hrvata i Slovenaca*). V. YOUGOSLAVIE.

**shunt** [*chunt'*] n. m. (m. angl. signif. *dériver*). Dérivation prise par un circuit de façon à ne laisser passer dans le circuit qu'une fraction du courant : *par l'emploi des shunts on utilise le galvanomètre dans des limites plus étendues.*

**shunter** [*chun-té*] v. a. Pourvoir d'un shunt : *shunter un galvanomètre.*

**Shylock,** principal personnage du *Marchand de Venise*, comédie de Shakespeare. Le nom de Shylock est resté justement célèbre dans toutes les littératures, pour désigner un usurier dur et rapace, un créancier impitoyable.

**Si,** symbole chimique du *silicium*.

**si** conj. (lat. *si*). En cas que, pourvu que, supposé que : *il viendra s'il peut.* Exprime le doute : *je ne sais s'il pourra.* Le motif : *si je suis gai, c'est que...* L'opposition : *si l'un dit oui, l'autre dit non.* L'affirmation : *je gage que si.* Un vœu : *si nous allions nous promener ?* Loc. conj. *Si... ne*, à moins que. PROV. : **Avec un** *si* **on mettrait Paris dans une bouteille,** avec des hypothèses, tout devient possible. *Ou si*, ou bien est-ce que. *Que si*, dans le cas où. *Si tant est que*, s'il est vrai que. *Si bien que*, tellement que, de sorte que. *Si ce n'est que*, excepté que. N. m. : *je n'aime pas les si, les mais.*

**si** adv. (lat. *sic*). Tellement : *le vent est si grand que...* Aussi : *ne courez pas si fort.* Quelque : *si petit qu'il soit.* Oui, pour répondre par une affirmation à une négation ou à un doute. (On dit dans le même sens : SI FAIT... et QUE SI.) Loc. conj. *Si... que*, à quelque degré que : *si heureux qu'on soit, on se plaint toujours de son sort.* *Si peu que*, quelque peu que. *Si bien que*, tellement que, de sorte que.

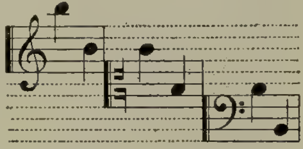
Le « si » d'après les trois clefs.

**si** n. m. (mot formé à l'aide des initiales des mots *Sancte Iohannes*, de l'hymne de Saint Jean-Baptiste). Septième note de la gamme d'*ut*. Signe qui représente cette note.

**Siak,** Etat indigène de la Malaisie (Sumatra) ; 80.000 h. Capit. *Siak* ; 6.000 h.

**sialadénite** n. f. (du gr. *sialon*, salive, et de *adénite*). Inflammation des glandes salivaires.

**sialagogue** [*gho-ghe*] adj. (du gr. *sialon*, salive, et *agôgos*, qui amène). *Méd.* Qui provoque l'excrétion de la salive : *médicament sialagogue.* N. m. : *un sialagogue.*

**sialisme** [*lis-me*] n. m. (du gr. *sialon*, salive). Evacuation abondante de salive.

**Sialkot,** v. de l'Inde anglaise (Pendjab), sur l'Ayak Nadi ; 65.000 h. Cotonnades, papier.

**sialologie** [*jî*] n. f. (du gr. *sialon*, salive, et *logos*, discours). Partie de la physiologie, qui concerne la production et le rôle de la salive.

**sialologique** adj. Qui appartient, qui a rapport à la sialologie.

**sialophagie** [*fa-jî*] n. f. (du gr. *sialon*, salive, et *phagein*, manger). Déglutition exagérée de salive. (Elle est la conséquence ordinaire de la sialorrhée et fréquemment l'origine de l'aérophagie.)

**sialorrhée** [*lo-ré*] n. f. (du gr. *sialon*, salive, et *rhein*, couler). *Méd.* Affection caractérisée par une augmentation morbide de la sécrétion salivaire. (On dit aussi PTYALISME et SALIVATION.)

**siam** [*si-am'*] n. m. Jeu de quilles, dans lequel, au lieu de boule, on se sert d'un disque en bois, à bords taillés en biseau. (Les quilles sont ainsi disposées : huit en cercle, une au centre.)

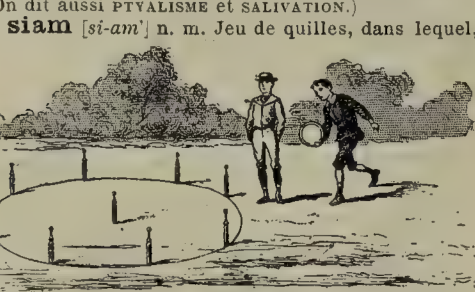
Jeu de Siam.

**Siam** [*si-am'*] (ROYAUME DE), vaste Etat de l'Indochine, dans la partie occidentale de la péninsule, arrosé par le Mékong et le Ménam ; 633.000 kil. carr. ; 8 millions d'h. (*Siamois*). Capit. *Bangkok*. Le relief du Siam est formé par des chaînes en éventail détachées, au nord-ouest, du système tibéto-yunnanais ; vers l'est, s'étendent des hauts plateaux peu fertiles. Le Siam produit le riz, le tabac, le chanvre, le coton. Il contient des mines d'or exploitables. Une des principales industries est l'exploitation des forêts de teck.

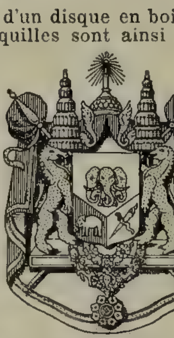
Armoiries du Siam.

Jadis habité par les Khmers, le Siam fut envahi au VI^e siècle par les Thaï (Siamois), qui développèrent leur puissance aux dépens de la Birmanie et du Cambodge. Dès le XVII^e siècle, la monarchie siamoise fut en relations avec la France et, à plusieurs reprises jusqu'en 1908, des traités ont dû régler la frontière sur les confins du Cambodge et de la vallée du Ménam. Ce conflit une fois réglé, le Siam n'a pas cessé de vivre en bonne intelligence avec la France et l'Indochine ; il a pris part à la Grande Guerre à partir de juillet 1917, aux côtés de l'Entente, et travaille depuis 1919 à développer son outillage économique et en particulier ses chemins de fer.

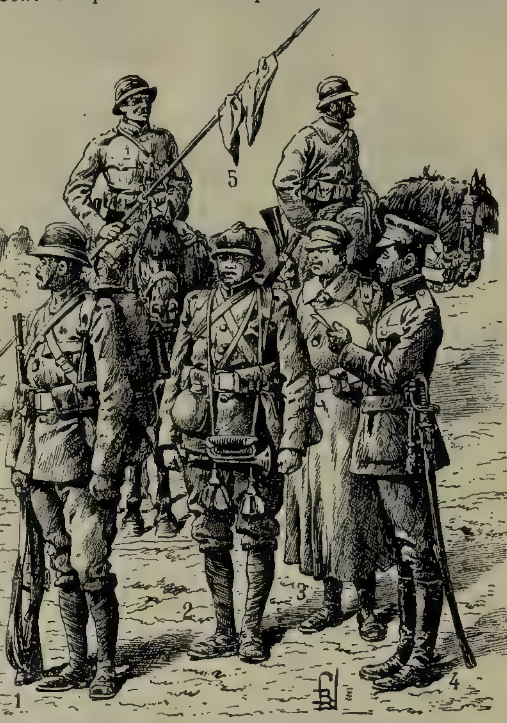

Soldats siamois ; 1, 2. Fantassins ; 3. Fantassin, tenue d'hiver ; 4. Officier ; 5. Cavalerie.

**Siam** (GOLFE DE), golfe de la mer de Chine, entre les presqu'îles d'Indochine française et de Malacca.

**Siam,** v. du royaume de Siam, son ancienne capitale. Auj. *Ayouthia*.

**Siamois, e** [*moi, oi-ze*], originaire ou habitant du royaume de Siam : *les Siamois.* Adjectiv. : *ambassade siamoise. Frères siamois*, nom de deux jumeaux siamois (1811-1874), qui étaient rattachés l'un à l'autre par une membrane placée à la hauteur de la poitrine. *Fig.* Deux amis inséparables. N. m. Langue en usage dans le royaume de Siam. Nom vulgaire d'une espèce de casse. Variété de porc de la race asiatique, d'un engraissement facile et d'une grande précocité.

**siamoise** [*moi-ze*] n.f. Etoffe de coton fort commune (XVII^e et XVIII^e s.). Canapé en forme d'S, où l'on se trouve rapproché comme les deux frères siamois.

**siamoisé** [*moi-zé*], **e** adj. Se dit d'une étoffe qui imite la siamoise.

**Siang-Than,** v. de Chine (Hou-Nan), sur le Siang-Kiang ; 200.000 h. Grand commerce.

**Siauges-Saint-Romain,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 34 kil. de Brioude ; 1.710 h.

**si augur augurem,** mots lat. signif. : *Si un augure voit un augure.* Réflexion du vieux Caton, rapportée sous une forme un peu différente par Cicéron (*Traité de la divination*) et qui était un trait lancé contre les augures privés, lesquels, disait-il, ne pouvaient pas se rencontrer sans rire.

**sibarite** n. m. Autre orthogr. de SYBARITE.

**Sibelius** (Jean Julius Christian), compositeur finlandais, né à Tavastehus en 1865, auteur de la tragédie musicale *Knolema* (d'où est tirée la *Valse triste* devenue populaire), du poème symphonique *la Finlande*.

**Sibérie,** vaste contrée de l'Empire russe, dans l'Asie septentrionale, de la mer Caspienne au détroit de Behring. C'est une région basse et quelquefois lacustre dans sa partie occidentale (bassin de l'Obi), plus montagneuse dans sa partie orientale (bassins de l'Iénisséi, de la Léna, du lac Baïkal), et fertile seulement sur une étroite lisière entre les forêts qui couvrent sa zone septentrionale et les montagnes qui la limitent au sud. Climat d'une extraordinaire rigueur. Un chemin de fer, le *Transsibérien*, suit la zone agricole et relie en même temps les nombreux centres miniers (or, argent, nickel) qui jalonnent le pied de l'Altaï et les monts Saïansk ; 12.446.000 kil. carr. ; 10 millions d'h. (*Sibériens*). V. pr. : *Tobolsk, Tomsk, Iénisséisk, Irkoutsk*, etc. (V. RUSSIE.)

La Sibérie, foulée au moyen âge par les Turcs, puis par les Mongols de Gengis-Khan, s'ouvrit aux Moscovites dès la fin du XV^e siècle. Tobolsk fut fondée en 1587. Peu à peu, les chasseurs de fourrures progressèrent vers l'Est et atteignirent le Kamtchatka en 1694. Depuis lors, les Russes n'ont cessé d'étendre le domaine de leur immense colonie vers le Turkestan et la Chine, au prix même d'un conflit avec le Japon (1904), qui a tourné à leur désavantage.

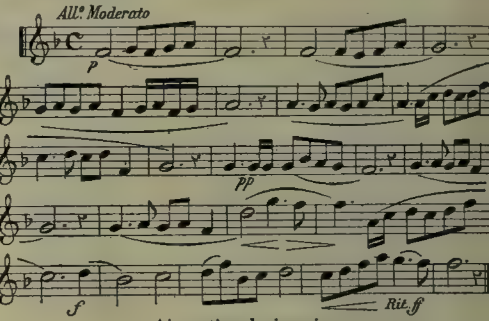
All.º Moderato
p
pp
f
Rit. ff
Air national siamois.

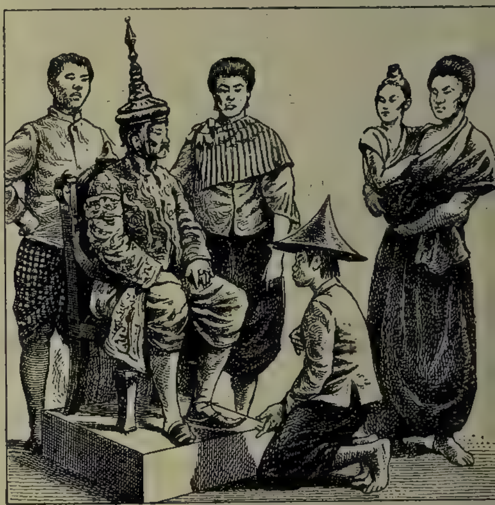
Types siamois.

La Sibérie a longtemps servi de lieu d'exil surtout de déportation, au gouvernement russe

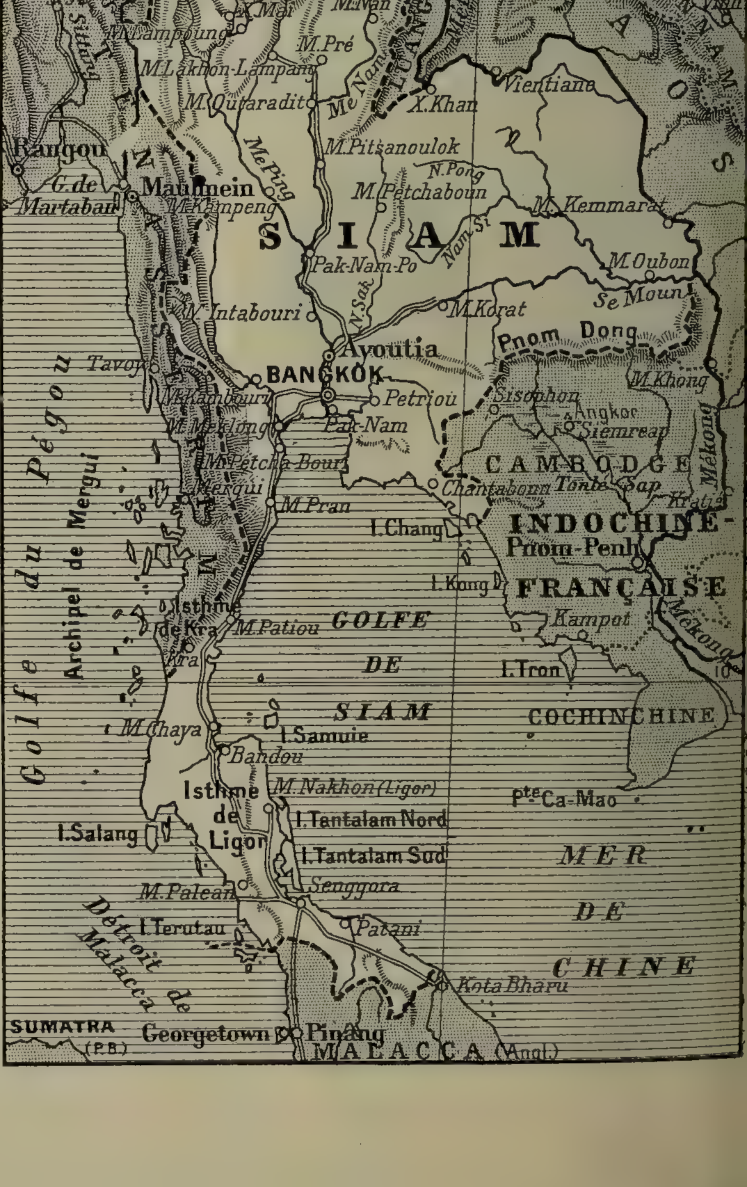
SIAM
0 100 200k
100° Est de Paris
Mandalay
BIRMANIE (Angl.)
20°
Taungu
Sittang
Salouen
X.Sen
X.Khong
X.Hai
X.Mai
M.Nan
M.Pré
LUANG-PRABANG
M.Lampoung
M.Lakhon-Lampang
M.Outaradit
Me Nam
X.Khan
Vientiane
LAOS
ANNAM
Vinh
Rangou
G. de Martaban
Maulmein
M.Kampeng
Me Ping
M.Pitsanoulok
N.Pong
M.Petchaboun
Nam Si
M.Kemmarat
SIAM
Pak-Nam-Po
M.Oubon
N.Sak
Se Moun
M.Intabouri
M.Korat
Pnom Dong
Ayoutia
BANGKOK
Tavoy
M.Kambouri
Petriou
M.Khong
M.Meklong
Pak-Nam
Sisophon
Angkor
Siemreap
M.Petcha-Bouri
CAMBODGE
Mergui
Chantaboun
Tonlé-Sap
Kratié
Mékong
M.Pran
I.Chang
INDOCHINE FRANÇAISE
Pnom-Penh
I.Kong
Golfe du Pégou
Archipel de Mergui
Isthme de Kra
M.Patiou
GOLFE DE SIAM
Kampot
Kra
I.Tron
COCHINCHINE
M.Chaya
I.Samuie
Bandou
M.Nakhon (Ligor)
Isthme de Ligor
Pte Ca-Mao
I.Tantalam Nord
I.Salang
I.Tantalam Sud
MER DE CHINE
M.Palean
Senggora
Détroit de Malacca
I.Terutau
Patani
Kota Bharu
SUMATRA (P.B.)
Georgetown
Pinang
MALACCA (Angl.)
10°

La Sibérie a subi le contrecoup de la Révolution usse. Une partie des subdivisions administratives u pays se rallièrent au bolchevisme, tandis que 'autres y demeuraient opposées. La partie extrême-rientale du pays se démembra entre 1919 et 1921 en uatre Etats : le gouvernement de l'ataman Seme-of, celui du zemstvo de la province Maritime, la épublique soviétique de Blagovechtchensk et la ré-ublique d'Extrême-Orient. En mars 1921, ces quatre Etats s'unirent pour former la République (unifiée) e l'Extrême-Orient, qui a *Tchita* pour capitale et u'ont reconnue les soviets de Moscou.

Tandis que se faisaient et se défaisaient ces Etats, la Sibérie subissait une triple pression exté-ieure : la pression politique de la Chine sur ses rontières du Sud (Mongolie, Mandchourie), la pres-ion militaire du Japon (à Sakhaline et sur les côtes le la mer d'Okhotsk, la pression économique des Etats-Unis (en Kamtchatka et dans la presqu'île de Tchouliotsk). Les guerres civiles n'ont guère permis la Chine de continuer à agir ; il n'en est pas de nême du Japon, dont les rapports avec la République le l'Extrême-Orient sont plus ou moins tendus sui-ant les cas (conférences de Tchita), ni des Etats-Unis, ui étendent peu à peu leur influence économique ur les rivages de la Sibérie orientale délimitant avec eux de l'Alaska les eaux du détroit de Behring.

**Sibérien, enne** [*ri-in, è-ne*], originaire ou abitant de Sibérie : *les Sibériens.* Adjectiv. : *le froid ibérien.*

**Sibérienne** (*la Jeune*), nouvelle de Xavier de Maistre. C'est l'histoire simple et touchante d'une eune fille qui, mue par le seul sentiment de l'amour ilial, traverse, seule et sans le moindre secours, es déserts de la Sibérie pour aller à Saint-Péters-bourg demander la grâce de son père (1815).

**sibérite** n. f. Variété de tourmaline.

**sibiche** n. f. *Pop.* Cigarette.

**sibilance** n. f. (de *sibilant*). Caractère sibilant.

**sibilant** [*lan*], **e** adj. (du lat. *sibilare*, siffler). *Méd.* Qui a le caractère d'un sifflement : *râle sibilant.*

**sibilation** [*si-on*] n. f. Sifflement, action ou nanière de siffler.

**Sibilet** (Thomas), versificateur français, né à Cha-on-sur-Saône vers 1562, m. à Paris en 1589, connu par on *Art poétique français*, où il s'occupe surtout de la ariété des mètres et de la combinaison des rimes.

**Sibiril,** comm. du Finistère, arr. et à 26 kil. de Morlaix ; 1.610 h. Cultures maraîchères.

**Sibiu,** v. de Roumanie (Transylvanie) ; 35.500 h. C'est l'*Hermannstadt* des Allemands, commandant e défilé de la Tour-Rouge. (V. HERMANNSTADT.)

**Sibour** (Marie-Dominique-Auguste), archevêque le Paris, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, assassiné lans l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, par Jean Verger, prêtre interdit et dément (1792-1857).

**sibylle** [*bi-le*] n. f. (gr. *sibulla*). Chez les an-ciens, femme qui prédisait l'avenir : *la sibylle de Cumes. Par ext.* Devineresse. *Fam.* Vieille femme méchante, qui a des prétentions à l'esprit.

— ENCYCL. Les sibylles étaient des prêtresses égendaires d'Apollon, auxquelles on attribuait le don de prophétie et divers oracles. La plus ancienne était Hérophile. Une autre Hérophile, surnommée *Erythrée*, voyageait à Colophon, Claros, Délos, Del-phes, et prédisait les péripéties de la guerre de Troie. Il aurait existé des sibylles en Sicile et en Italie, à Cumes, à Tibur. Même à l'époque historique, on don-nait le nom de *sibylles* à diverses prêtresses d'Apol-on. La plus célèbre de ces sibylles est celle de Cumes.

**sibyllin** [*bil-lin*], **e** adj. Qui appartient aux sibylles : *fureurs sibyllines.*

**Sibyllins** (*livres*), recueil d'oracles concernant les destinées de l'ancienne Rome. On les consultait so-lennellement, chaque fois qu'une calamité exception-nelle rendait indispensable une expiation éclatante. Composés par la sibylle d'Erythrée, ils furent ven-dus par elle à Tarquin le Superbe ; brûlés par acci-dent, l'an 671 de Rome, ils furent remplacés, et les nouveaux livres subsistèrent jusqu'à 389 de J.-C. Ru-tilius Namatianus a accusé Stilicon d'avoir détruit le nouvel exemplaire pour assurer la ruine de l'empire.

**sibyllique** [*bil-li-ke*] adj. Qui a rapport aux sibylles, à la faculté de prédire l'avenir. (Peu us.)

**sibyllisme** [*bil-lis-me*] n. m. Croyance aux oracles des sibylles.

**sibylliste** [*bil-lis-te*] n. m. Nom donné aux chrétiens qui prétendaient trouver dans les livres sibyllins des prédictions relatives à Jésus-Christ.

**sic** (mot lat. signif. *ainsi*). Mot qui se met entre pa-renthèses dans le cours d'un texte ou à la fin d'une ci-tation, pour indiquer que l'original est bien tel qu'on le donne, avec la faute ou l'étrangeté qui s'y trouve : *sa lettre commençait ainsi : Mossieu* (sic), *je..., etc.*

**sicaire** [*kè-re*] n. m. (lat. *sicarius ;* de *sica*, poi-gnard). Assassin gagé : *soudoyer des sicaires.*

**Sicambres** [*kan-bre*], ancien peuple de la Ger-manie, vaincu par Drusus et qui, plus tard, se con-fondit avec les Francs. C'est par ce nom que saint Remi désigne Clovis, quand il lui ordonne de courber la tête pour recevoir l'eau baptismale.

**sicamor** n. m. *Blas.* Syn. de CYCLAMOR.

**Sicanes,** peuplade d'origine, dit-on, pélasgique, qui aurait émigré de Dalmatie en Sicile. (V. SICULES.)

**Sicard** [*kar*] (l'abbé Roch-Ambroise CUCURRON, dit), instituteur des sourds-muets, né au Fousseret (Haute-Garonne), m. à Paris (1742-1822). Echappé aux massacres de Septembre, il fut plus tard membre de l'Institut, à sa fondation.

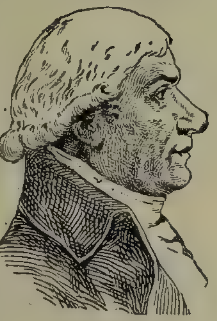
Abbé Sicard.

**Sicard** (*François-Léon*), sculpteur français, né à Tours en 1862, auteur de : *Agar, le Bon Samaritain, George Sand*, etc.

**siccateur** [*si-ka*] n. m. *Agric.* Nom donné aux assemblages de perches sur lesquels on met le foin à sécher dans certaines régions. *Industr.* Syn. de SÉCHOIR.

**siccatif, ive** [*si-ka*] adj. (du lat. *siccare*, sécher). Se dit de toute substance propre à amener rapidement la dessiccation des couleurs auxquelles on la mêle : *huile siccative : vernis siccatif.* N. m. : *un siccatif.*

**siccité** [*sik-si*] n. f. (lat. *siccitas ;* de *siccus*, sec). Qualité de ce qui est sec : *évaporer une solution jusqu'à siccité.*

**Sichée,** époux de Didon. (V. DIDON.)

**Sichem** [*chèm*], anc. v. de la Palestine ; auj. *Naplouse.* C'est là que fut proclamé roi Roboam, à la mort de Salomon. Les Anglais donnent le nom de *bataille de Sichem* au combat livré, le 19 septembre 1918, par l'armée du général Allenby aux Turco-Allemands. Là fut achevée la conquête de la Palestine et définitivement brisée la résistance des Turcs dans cette partie de la Syrie ; aussitôt après, les Français entrèrent à Naplouse.

**Sichem,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), sur le Demer ; 3.560 h. Féculeries ; fabrique d'orgues.

**Sichen-Sussen-et-Bolré,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres) ; 1.700 h. Marne.

**Sicié** (CAP), cap du dép. du Var ; hauteur 360 m.

**Sicile,** grande île triangulaire de la Méditerranée, au S.-O. de l'Italie ; 25.740 kil. car. ; 4 millions d'h. (*Siciliens*). Terre montagneuse et volcanique (Etna), fertile, produisant céréales, vins, huiles. Capit. *Palerme ;* v. principales : *Messine, Catane, Syracuse, Girgenti, Trapani.* Colonisée par les Phéniciens, puis par les Grecs, qui y fondèrent de riches cités (Syracuse, Himère, Agrigente), la Sicile fut le but de la malheureuse expédition tentée par les Athéniens à la fin de la guerre du Péloponèse, puis l'enjeu de la première guerre punique entre Carthage et Rome, qui s'en empara en 241. Après la destruction de l'Empire, la Sicile fut successivement foulée par les Goths, les Vandales, les Sarrasins, enfin par les Normands, qui, sous le gouvernement du comte Roger, la rendirent de nouveau prospère. Après de longues et sanglantes guerres, la grande île passa aux mains des empereurs, puis de la maison d'Anjou, enfin de la maison d'Aragon et de la monarchie espagnole. Au XVIIIe siècle, elle fut réunie au royaume de Naples, pour former le royaume des Deux-Siciles, sous le gouvernement d'une branche de la maison de Bourbon. L'expédition de Garibaldi, en 1860, la donna à l'Italie. (V. carte ITALIE.)

**Siciles** (ROYAUME DES **Deux-**). V. DEUX-SICILES.

**Sicile** (*expédition de*), dirigée par les Athéniens, à la fin de la guerre du Peloponèse, contre la ville de Syracuse, alliée des Lacédémoniens. Conduite par Alcibiade, puis par Nicias et Démosthène, qui ne purent s'emparer de Syracuse, elle se termina, après l'intervention d'une armée spartiate, par un effroyable désastre, où périt la presque totalité de l'armée d'Athènes (415 av. J.-C.).

**sicilianite** n. f. Syn. de CÉLESTINE.

**Sicilien, enne** [*li-in, è-ne*], originaire ou habitant de la Sicile : *les Siciliens.* Adjectiv. : *costumes siciliennes.* N. f. Sorte de danse d'origine sicilienne, qui s'exécute sur un air à six-huit : *la sicilienne est une danse vive, entraînante et pleine de gaieté.* L'air sur lequel on la danse.

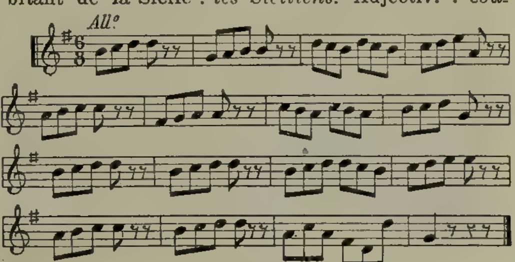

Sicilienne.

**Sicilien** (*le*) ou *l'Amour peintre*, comédie en un acte, en prose, de Molière (1667), dont Beaumarchais s'est inspiré pour son *Barbier de Séville ;* c'est l'histoire d'un jaloux auquel on enlève, malgré toutes ses précautions, la belle qu'il voulait épouser. Œuvre d'une poésie pittoresque.

**sicilique** n. m. (lat. *sicilicus ;* de *Sicilia*, Sicile). *Métrol. anc.* Une des divisions du poids romain, qui valut le quart de l'once ou la quarante-huitième partie de l'as. *Pharm. anc.* Poids qui représentait un sextule et deux scrupules, ou environ 6 gr. 33.

**sicinnis** [*si-niss*] ou **sikinnis** [*ki-niss*] n. f. (m. gr. ; de *Sikinnos* n. pr.). *Antiq. gr.* Danse comique, qui était particulière au drame satyrique des Grecs.

**sic itur ad astra.** V. MACTE ANIMO.

**Sickel** (Théodore, chevalier **de**), archéologue et historien allemand, né à Aken, m. à Méran (1826-1908).

**Sickingen** (Franz **de**), chevalier allemand, né au château d'Ebernbourg, m. à Landstuhl (1481-1523), qui fut successivement au service de François Ier, puis de Charles-Quint. Il aspira lui-même au trône impérial. Vaincu par l'évêque de Trêves, il mourut de ses blessures. Albert Dürer l'a représenté dans sa fameuse estampe *le Chevalier et la Mort.*

**sicle** n. m. (hébr. *shekel*). Chez les Hébreux, poids et monnaie pesant 6 grammes. *Jeux.* L'une des quatre figures du tarot.

**sicomore** n. m. *Bot.* V. SYCOMORE.

**sic transit gloria mundi,** mots lat. signif. : *Ainsi passe la gloire du monde.* Conclusion morale, tirée de l'*Imitation de Jésus-Christ*, pour tenir lieu d'oraison funèbre sur une disgrâce, l'oubli succédant à la gloire, etc.

**Sicules,** ancien peuple d'Italie, peut-être d'origine pélasgique, qui passa successivement du Latium et de la Campanie dans la partie méridionale de la péninsule, puis dans l'île de Sicile, à laquelle il donna son nom, après en avoir fait la conquête sur les Sicanes. Il absorba ces derniers, puis des Crétois, mais fut absorbé, à son tour, par les nombreuses colonies grecques venues ultérieurement dans ce pays et constitua alors avec leurs représentants la population des *Sicéliotes.*

**sic volo.** V. HOC VOLO.

**sic vos non vobis,** mots lat. signif. : *Ainsi vous* [travaillez], *et ce n'est pas pour vous.* Dans les quatre vers pentamètres qui commencent par ces mots, Virgile se plaint fort ingénieusement qu'un autre, le médiocre Bathylle, ait reçu la récompense que lui seul avait méritée. (S'emploie lorsque quelqu'un reçoit le salaire dû à un autre.)

**sicydion** n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des gobiidés, propres aux mers tropicales, et dont la livrée est ornée de couleurs tranchées et brillantes.

**Sicyone,** v. de l'ancienne Grèce (Péloponèse) patrie d'Aratus. C'est à Sicyone que se développa la première école de peinture et de sculpture grecque. Ses ruines figurent parmi les plus admirables de l'ancien Péloponèse.

**Sicyonien, enne** [*ni-in, è-ne*], originaire ou habitant de Sicyone : *les Sicioniens.* Adjectiv. : *histoire sicyonienne.*

**sicyos** [*si-oss*] n. m. Genre de cucurbitacées, renfermant des plantes grimpantes des régions chaudes du globe.

**sida** n. m. Genre de malvacées des régions chaudes du globe, dont quelques espèces sont cultivées en Europe comme ornementales.

**Siddons** (Sarah KEMBLE, Mrs.), tragédienne anglaise, née dans le pays de Galles, m. à Londres (1755-1831). Admirable dans les rôles tragiques, elle triompha surtout dans celui de lady Macbeth. Son portrait est un des chefs-d'œuvre de Gainsborough (v. p. 960).

**sidé, e** adj. *Bot.* Qui ressemble ou se rapporte au sida.

**side-car** ou **sidecar** [*saïd'-kar*] n. m. (mot angl. ; de *side*, côté, et de *car*). Voiturette accouplée à une motocyclette (ou parfois à une bicyclette).

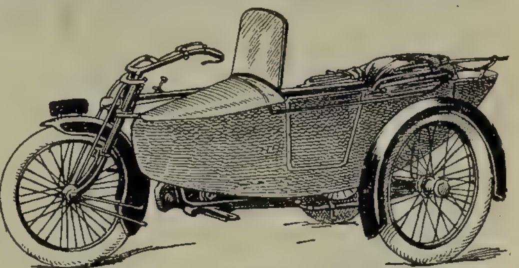
Side-car.

**sidéral, e, aux** adj. (lat. *sideralis ;* de *sidus, eris*, astre). Qui concerne les astres : *observations sidérales. Révolution sidérale*, retour d'un astre au même point du ciel. *Jour sidéral*, temps qu'une étoile emploie dans son mouvement apparent pour revenir au même méridien (un peu moins de 24 heures), par opposition à *jour solaire. Année sidérale*, temps qu'emploie dans son mouvement apparent le soleil partant d'une étoile pour y revenir. (Elle a pour durée 365 j. 6 h. 9 m. 9 s.).

**sidéralité** n. f. (de *sidéral*). *Spirit.* Etat du corps fluidique ou corps astral qui, après la mort, subsiste avec sa forme corporelle.

**sidérant** [*ran*], **e** adj. *Astrol.* Se dit d'une planète qui exerce une influence sur la santé ou la vie d'une personne, d'après son horoscope.

**sidération** [*si-on*] n. f. (du lat. *sidus, eris* astre). Influence attribuée à un astre sur la vie ou la santé d'une personne. (Vx.) *Agric.* Fumure du sol par l'enfouissement de certaines récoltes en vert et particulièrement des légumineuses. (Cette opération a pour but de fixer les azotates formés dans le sol par la nitrification et qu'à défaut de ces plantes les eaux de pluie entraîneraient et, de plus, d'emprunter à l'atmosphère une certaine quantité d'azote, pour restituer le tout au sol en enfouissant les plantes vertes par un labour.) *Méd.* Anéantissement subit des forces vitales. Choc nerveux, qui résulte d'une variation brusque du potentiel électrique.

**sidérazote** n. m. Azoture naturel de fer.

**sidéré, e,** adj. (du lat. *sideratus*, frappé d'apoplexie, paralysie). Se dit d'un être dont les forces vitales ont été anéanties subitement par une attaque d'apoplexie, par un coup de foudre, etc. *Par extens.* Frappé d'étonnement, stupéfait.

**sidéré, e** adj. (du gr. *sidêros*, fer). Qui renferme du fer.

**sidérer** v. a. (du lat. *sidus, eris*, astre). *Fam.* Frapper d'une stupeur subite : *cette nouvelle l'a sidéré.*

**sidéride** adj. Qui ressemble au fer.

**sidérique** adj. (du lat. *sidus, eris*, astre). Qui vient des astres : *lumière sidérique.*

**sidérique** adj. (du gr. *sidêros*, fer). Qui a rapport au fer.

**sidéritine** n. f. Arséniate naturel de fer.

**sidérisme** [*ris-me*] n. m. (du lat. *sidus, eris*, astre). Culte des astres.

**sidérite** n. f. *Minér.* Carbonate naturel de fer. Variété bleue de quartz.

**sidéritide** n. f. ou **sidéritis** [*tiss*] n. m. Genre de labiées voisines des lamiers, qui croissent dans les régions tempérées de l'ancien monde et que l'on nomme communément *crapaudines.*

**sidérodendron** [*dé-ro-din*] n. m. Genre de rubiacées, renfermant des arbres de l'Amérique tropicale et des Antilles, dont le bois brun rougeâtre, dur, et susceptible d'un beau poli, est appelé *bois de fer*,

**sidérodromophobie** [*bî*] n. f. (du gr. *sidêros*, fer, *dromos*, chemin, et *phobos*, crainte). Peur morbide des voyages en chemin de fer.

**sidérofère** adj. (du gr. *sidêros*, fer, et du lat. *ferre*, porter). Qui contient du fer.

**sidérographe** n. m. (du gr. *sidêros*, fer, et *graphein*, écrire). Graveur sur acier. (Peu us.)

**sidérographie** [*fî*] n. f. (de *sidérographe*). Graveur sur acier. (Peu us.)

**sidérographique** adj. Qui appartient à la sidérographie.

**sidérolification** [*si-on*] n. f. Transformation des terrains en gisements de fer, par décomposition des roches sous l'action des eaux de pluie et des agents atmosphériques.

**sidérolifier** [*fi-é*] v. a. Transformer en sidérolithe.

**sidérolithe** n. f. Minerai de fer.

**sidérolithique** adj. (du gr. *sidèros*, fer, et *lithos*, pierre). Se dit des formations tertiaires riches en minerais de fer : *les terrains sidérolithiques.*

**sidéromagnétique** adj. Qui a le même genre de propriétés magnétiques que le fer.

**sidéroscope** [*ros-ko-pe*] n. m. (du gr. *sidèros*, fer, et *skopein*, écrire). Appareil servant à observer les propriétés magnétiques des corps.

**sidérose** [*rô-ze*] n. f. Carbonate naturel de fer, exploité comme minerai. Syn. FER SPATHIQUE.

**sidérose** [*rô-ze*] n. f. (du gr. *sidèros*, fer). *Path.* Pneumokoniose ou altérations pulmonaires dues à l'inhalation fréquente ou continuelle de poussières ferrugineuses. (V. ANTHRACOSIS.)

**sidérosis** [*ro-ziss*] n. f. (du gr. *sidêros*, fer). *Pathol.* Processus morbide, caractérisé par la surcharge en fer de certains tissus et leur sclérose consécutive.

**sidérostat** [*ros-ta*] n. m. (du lat. *sidus, eris*, astre, et *stare*, se tenir). Appareil destiné à annuler, pour l'observateur, le déplacement apparent des astres.

**sidérotechnie** [*tèk-nî*] n. f. (du gr. *sidèros*, fer, et *tekhnê*, art). Métallurgie du fer.

**sidérotechnique** [*tèk-ni-ke*] adj. Qui appartient à la sidérotechnie.

**sidérotyl** n. m. Sulfate hydraté naturel de fer.

**sidéroxyle** [*rok-si-le*] ou **sidéroxylon** *rok-si*] n. m. Genre de sapotacées, renfermant des arbres des pays tropicaux, dont on connaît environ quatre-vingts espèces. (Le *sidéroxylon mastichodendron* fournit un fruit comestible, dit *abricot des bois*, et possède une écorce douée de propriétés fébrifuges. Le *sydéroxyle cendré* est appelé communément *bois de fer-blanc*; il fournit du bois à l'ébénisterie; son écorce est douée de propriétés purgatives.)

**sidérurgie** [*jî*] n. f. (du gr. *sidêros*, fer, et *ergon*, travail). Art de travailler ou de fabriquer le fer : *la sidérurgie américaine.*

**sidérurgique** adj. (de *sidérurgie*). Qui a rapport au travail du fer : *l'industrie sidérurgique.*

**sidi** n. m. (de l'ar. *si-di*, mon maître). Dans l'arabe d'Afrique, mot que l'on place devant les noms propres des personnes à qui l'on veut témoigner de la considération. *Arg. milit.* Soldat d'Afrique.

**Sidi-bel-Abbès** [*bèss*], ch.-l. d'arr. (départ. d'Oran), sur le Sig. ; ch. de f. d'Oran ; à 82 kil. de cette ville ; 31.000 h. (*Bel-Abbésiens*). Minoteries, fruits, oranges. — L'arr. a 16 comm. de plein exercice, 2 comm. mixtes et 106.490 h.

**Sidi-Brahim,** village d'Algérie (départ. d'Oran), au-dessus de la plaine du Sig. Il est célèbre par la lutte que soutinrent, trois jours durant, 79 Français contre les troupes d'Abd-el-Kader (1845).

**Sidi-Mohammed-es-Sadok,** bey de Tunis, m. en 1882. Il régna à partir de 1859 et signa en 1881 le traité du Bardo, qui donna à la France le protectorat de la Tunisie.

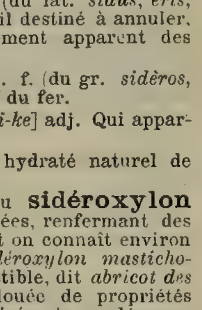
Philip Sidney.

**Sidmouth** (Henry ADDINGTON, vicomte), homme politique anglais (1757-1844), premier ministre de 1801 à 1804 et de nouveau en 1806 et en 1812.

**Sidney** [*nè*] (sir Philip), homme d'Etat et littérateur anglais, né à Penhurst, m. en Hollande (1554-1586). Favori de la reine Elisabeth, il accomplit pour elle d'importantes missions diplomatiques. Il se distingua dans une expédition aux Pays-Bas et fut mortellement blessé à l'attaque de Zutphen. Parmi ses œuvres, citons l'*Arcadia*, roman de chevalerie, *Astrophel et Stella*, série de remarquables sonnets.

**Sidney** (Algernon), deuxième comte de Leicester (1622-1682). Il embrassa la cause du Parlement, mais se rendit suspect à Cromwell. Sous la Restauration, il fut impliqué dans le complot de la Rye House et exécuté à la Tour de Londres.

**Sidobre,** plateau granitique du Massif Central, au N.-E. de Castres et au S.-E. de l'Agout, affluent du Tarn.

**Sidoine Apollinaire** [*nè-re*] (Caius Sullius), poète latin, gendre de l'empereur Avitus, évêque de Clermont-Ferrand, né à Lyon, m. à Clermont-Ferrand (430-489). C'est un observateur spirituel et satirique de la société barbare. Ses poésies sont raffinées, ses lettres pleines de détails curieux.

**Sidon,** v. de Phénicie, longtemps prospères puis éclipsée par Tyr, sa colonie : alliée des Perses et plus tard d'Alexandre. Auj., *Saïda.* (V. ce mot.)

**Sidonie** (*ordre de*), ordre de chevalerie saxon, institué en 1871 par le roi Jean pour récompenser les actions philanthropiques et réservé aux dames. Une seule classe. Ruban violet, avec, sur chaque bord, une double raie verte lisérée de blanc.

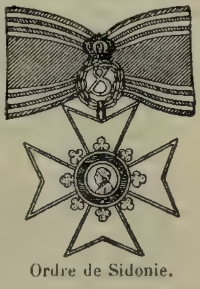
Ordre de Sidonie.

**Sidrac,** personnage du *Lutrin* de Boileau, type du vieillard chicaneur.

**Sidre** (GOLFE DE LA), anc. *Syrte*, golfe de la Méditerranée, sur la côte de Tripoli.

**Siebengebirge** (*les Sept montagnes*), massif montagneux de l'Allemagne occidentale, au confluent du Rhin et de la Sieg. Beaucoup de légendes allemandes ont pour théâtre cette région.

**siéboldie** [*dî*] n. f. Genre de batraciens urodèles, renfermant une seule espèce, propre à la Chine et au Japon, qui est le plus grand des batraciens vivants : *la siéboldie géante atteint plus d'un mètre de long.*

**siècle** n. m. (lat. *sæculum*). Espace de cent ans : *vivre un siècle.* Espace de cent ans, numérotés en partant d'un terme fixe appelé *ère* : *le troisième siècle av. J.-C.* Se dit absolument des espaces de cent années, comptés à partir de la naissance de J.-C. : *les philosophes du* XVIIe *siècle.* Epoque, temps où l'on vit : *il faut être de son siècle.* Monde, considéré au point de vue de ses vanités : *vivre selon le siècle. Un demi-siècle*, cinquante ans. *Le siècle*, l'époque présente. *Les siècles futurs, les siècles*, l'avenir, la postérité. *Le grand siècle*, se dit en France de l'époque de Louis XIV. *Le siècle de Périclès, d'Auguste, de Léon X, de Louis XIV*, époques fécondes en hommes de génie et qu'on a placées sous l'invocation du souverain le plus en vue de chaque époque. *Dans tous les siècles des siècles*, toujours. *Par ext.* Temps très long : *il y a un siècle qu'on ne vous a vu.* (V. PYRAMIDE.)

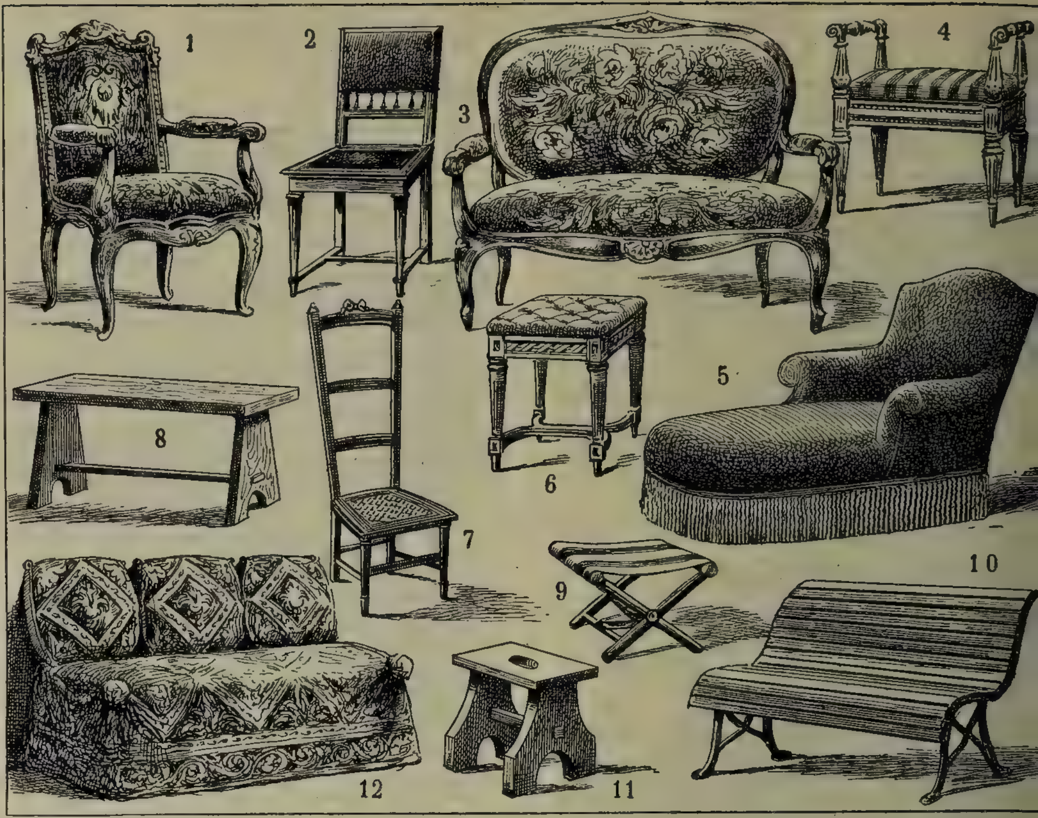

SIÈGES : 1. Fauteuil ; 2. Chaise ; 3. Canapé ; 4. Banquette ; 5. Chaise longue ; 6. Tabouret ; 7. Chauffeuse ; 8. Banc
9. Pliant ; 10. Banc courbe ; 11. Escabeau ; 12. Divan.

**Siedlce** ou **Siedletz** (GOUVERNEMENT DE), gouvernement de la Pologne ; 981.000 h. Ch.-l. *Siedlce ;* 34.000 h. Tanneries. La ville de ce nom, prise par les Allemands en 1915, a été disputée entre les Polonais et les bolcheviks russes en l'année 1920.

**Siegburg,** v. d'Allemagne (Prusse, présid. de Cologne), sur la *Sieg ;* 17.300 h. Armurerie.

**siegburgite** n. f. Résine fossile.

**siège** n. m. (lat. *sedes* ; de *sedere*, s'asseoir). Meuble ou autre objet disposé pour qu'on puisse s'y asseoir : *prenez un siège.* Partie d'une voiture, où le cocher est assis. Place où le juge s'assied pour rendre la justice. *Siège épiscopal*, évêché et sa juridiction. *Le siège d'un empire*, résidence du gouvernement. *Siège d'un tribunal, d'une cour*, endroit où ils résident pour rendre la justice. *Siège d'une administration, d'une maison de commerce*, lieu où elle a son principal établissement. Opérations d'une armée devant une place ou une ville fortifiée, pour s'en emparer : *le siège de Troie. Lever le siège*, se dit quand l'armée assiégeante se retire sans s'être emparée de la place. Roues, montants, traverses, assemblés, servant à commettre les gros cordages. *Fig. Lever le siège*, s'en aller. *Etat de siège*, v. ÉTAT. *Fig.* Centre : *le siège de la maladie. Le siège de la pensée*, le cerveau. *Bain de siège*, du fondement. *Accouch.* Position de l'enfant qui se présente le siège le premier. ALLUS. LITT. ;

> Prends un siège, Cinna...

hémistiche d'un vers de Corneille, dans *Cinna* (V. 1). On le rappelle presque toujours avec une emphase comique. ALLUS. HIST. **Mon siège est fait,** réponse célèbre que fit l'abbé de Vertot à quelqu'un qui lui communiquait des détails intéressants sur le siège de Rhodes, alors que sa relation était déjà rédigée. Ce mot est passé en proverbe pour faire entendre qu'on persiste dans une idée, dans une résolution, malgré des conseils tardifs dont on ne veut pas profiter.

**Siège de Calais** (*le*), tragédie en cinq actes et en vers, par De Belloy (1765), qui a pour sujet le dévouement des bourgeois de Calais ; le style en est affecté et déclamatoire. On y trouve ce vers célèbre :

> Plus je vis l'étranger, plus j'aimai ma patrie.

**Siège de Corinthe** (*le*), poème de lord Byron (1816). Le héros est le renégat tunisien Alp, qui commande les Turcs assiégeant Corinthe et qui, même pour obtenir la belle Francesca, refuse de revenir à la foi de ses pères et meurt révolté.

**Siège de Corinthe** (*le*), opéra en trois actes, paroles de Soumet, d'après le livret italien de Balocchi (*Maometto II*), musique de Rossini (1826) ; partition qui contient des pages remarquables. Signalons l'air de basse : *Qu'à ma voix la victoire s'arrête ;* la prière : *L'heure fatale approche ;* le chœur : *Aux armes !* etc.

**Siegen,** v. d'Allemagne Prusse (Westphalie, présid. d'Arnsberg), sur la *Sieg* ; 23.000 h. Cuirs, draperies.

**siéger** [*jé*] v. n. (Se conj. comme *abréger*). Occuper un siège dans une assemblée, un tribunal : *siéger au Sénat.* Résider (se dit des juges, des tribunaux) : *la Cour de cassation siège à Paris.* Tenir le siège pontifical ou épiscopal : *Léon XIII siégea vingt-six ans. Fig.* Avoir son centre : *le point où siège le mal.*

**Siegfried** [*sigh-frid*], héros mythique des races germaniques et scandinaves, le même que *Sigurd.*

**Siegfried,** drame musical en trois actes, paroles et musique de R. Wagner (1876). Il forme la troisième partie de la tétralogie *l'Annea du Nibelung.* (V. NIBELUNGEN.) Siegfried se forge une arme avec les fragments de l'épée de son père Siegmund, tue le dragon Fafner et le nain Mime, délivre la valkyrie Brunehilde, endormie au milieu des flammes. Parmi les plus fameuses pages de cette partition, une des plus belles de l'œuvre de Wagner citons, au premier acte, le chant de la forge ; au second, les murmures de la forêt ; au troisième, le duo superbe et passionné de Siegfried et de Brunehilde.

**Siegfried** (Jules), homme politique français né à Mulhouse m. au Havre (1837-1922) ; ministr du commerce en 1893. — Son frère JACQUES, né Mulhouse, m. à Langeais (1840-1909), commerçan et publiciste financier français, a légué à l'Institu le château de Langeais.

**Siegfried** (*position*), une des parties principales de la première ligne de la position HINDENBURG (v. ce mot), entre les lignes Wotan (en avant de Cambrai) et Alberich (en avant de Laon). Elle s'étendait du Catelet à La Fère et avait pour centre Saint-Quentin. Au cours de la bataille de l'Oise, de la Serre et de l'Aisne, la ligne Siegfried fut forcée par les soldats du général français Debeney, lors de leur victoire de Saint-Quentin (25 sept.-14 oct. 1918).

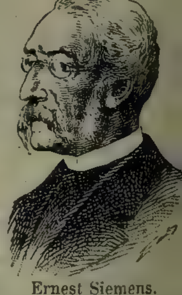
Ernest Siemens.

**Siemens** [*minss*] (Ernst Werner **de**), ingénieur allemand, né à Lenthe (Hanovre), m. à Berlin (1816-1892) ; auteur de remarquables travaux sur l'électricité employée comme force motrice. — Son frère, FRÉDÉRIC, né à Menzendorf, m. à Dresde (1826-1904), créa le four à gaz récupérateur, puis le four pour la décarburation de l'acier à foyer ouvert, dit *convertisseur Siemens.*

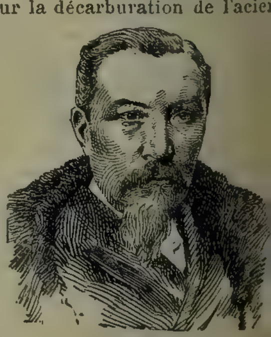
.Siemiradzki.

**Siemienski** (Lucien-Hippolyte), écrivain et poète polonais, né à Kamienna-Gora, m. à Cracovie (1804-1877) ; critique judicieux et prosateur correct.

**Siemiradzki** (Henri), peintre polonais, né à Karkow, m. au château de Strzalkow (1843-1902). On lui doit de remarquables tableaux d'histoire, dont les sujets sont pris en général dans la décadence romaine.

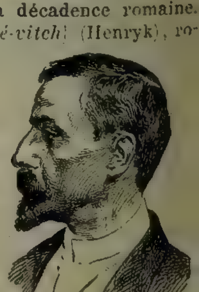
Sienkiewicz.

**Sienkiewicz** [*si-èn'-ki-é-vitch*] (Henryk), romancier polonais, né à Wola-Okrzejska, m. à Vevey (1846-1916), auteur de *Quo vadis ?* roman des temps néroniens, son œuvre la plus célèbre à l'étranger, et de romans nationaux : *Par le fer et par le feu, Messire Wolodyjowsky*, qui respirent un magnifique amour de la patrie polonaise. Lauréat du prix Nobel.

**sien, enne** [*si-in, è-ne*] adj. poss. de la 3e pers. du sing. (lat. *suus*). Qui est à lui, à elle : *regarder une chose comme sienne ; une sienne cousine.* Pron. poss. *Le sien, la sienne*, ce qui appartient, ce qui est à lui, à elle. N. m. *Le sien*, son bien, son travail, sa peine : *à chacun le sien. Y mettre du sien*, contribuer de son argent à quelque ose ; faire des concessions, inventer, amplifier. N. . pl. *Les siens*, ses parents, alliés, partisans : *vivre milieu des siens.* N. f. pl. *Faire des siennes*, faire es folies, des fredaines. Prov. : **On n'est jamais ahi que par les siens,** ce sont nos parents, nos nis, qui nous trahissent. **Chacun le sien, ça n'est as trop,** chacun doit avoir sa part ; chacun doit re le maître de son bien. Allus. hist. V. econnaître.

**Sienne,** v. d'Italie, ch.-l. de la prov. de son om, dans l'ancienne Toscane ; 42.000 h. (*Siennois*). rchevêché, belle cathédrale du xiiie siècle, en marres blancs et noirs. Palais public du xiiie siècle. niversité fondée en 1203. Une des villes d'art les plus téressantes de l'Italie. Draps, soieries, meubles. Déndue héroïquement par Montluc contre les Espaıols (1554-1555). — La prov. a 245.000 h.

**Sierck,** comm. de la Moselle, sur la Moselle ; 330 h. Ch. de f. Tanneries, corroiries.

**Siérentz,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulouse ; 1.417 h. Ch. de f.

**Sieroszewski** (Vacslav), romancier polonais, é à Varsovie en 1878 ; a peint dans ses romans les œurs des peuplades mongoles de la Sibérie (*A la sière des forêts*, etc.).

**sierra** n. f. (m. esp. qui signif. *scie*). Nom donné Espagne et dans les pays de langue espagnole de Amérique centrale et du sud aux chaînes de mongnes hérissées de sommets, à cause de leurs pics dents de scie : *la sierra Nevada a la silhouette pique de la sierra.* Pl. des *sierras.* — Le mot porgais *serra* est l'équivalent du mot espagnol *sierra.* xemple : *la serra des Orgãos au Brésil.*

**Sierra Madre** (Mexique). V. Madre (*Sierra*).

**Sierra Morena** (Espagne). V. Morena (*Sierra*).

**Sierra Nevada** (Espagne). V. Nevada (*Sierra*).

**Sierra-Leone,** colonie britannique de la côte cidentale d'Afrique, entre la Guinée française et république de Libéria ; 1.400.000 h. Capit. *Freetown.* iz, arachides, kola.

**Sierre,** comm. de Suisse (cant. du Valais), sur rive dr. du Rhône ; 1.850 h. Station climatique 50 m. d'alt.). Vignobles.

**sieste** [*si-ès-te*] n. f. (espagn. *siesta*). Somme 'on fait vers le milieu de la journée, surtout dans s pays chauds.

**siester** [*si-ès-té*] v. n. *Fam.* Faire la sieste.

**sietche** n. f. Nom donné aux camps des cosaes Zaporogues, dans les îles du Dniéper.

**sieur** n. m. (du lat. *senior*, plus vieux). Qualication dont on fait précéder un nom propre homme, en style de palais ou de pratique. Quelefois, terme de dénigrement : *le sieur un tel.*

**sieurie** [*rî*] n. f. *Féod.* Seigneurie, domaine.

**sieve** [*sî-ve*] ou **sive** n. f. Petite corbeille onde, dans laquelle on expédie des fruits de prieur du Midi.

**Siévertzoff** (Nicolas), explorateur russe du ibet et du Thian-Chan, né dans le gouvernement Voronèje, m. noyé dans l'Ikonetz (1825-1881).

**Sieyès** [*si-é-ièss*] (Emmanuel-Joseph, l'abbé), ubliciste français, né à Frés, m. à Paris (1748-1836), cébre comme théoricien polique pendant la Révolution ançaise. A la veille de la évolution, il publia une broure fameuse sur le tiers état. . Qu'est-ce que le tiers tat ?) Membre de la Constiante, de la Convention, où il tint à l'écart, du conseil des inq-Cents, et Directeur. Gaé au coup d'Etat du 18-Bruaire, il fut un des trois onsuls, puis sénateur de l'Emire. C'était un homme d'une telligence supérieure, mais un caractère médiocre. Come on lui demandait ce qu'il vait fait pendant la Terreur, il répondit : « J'ai écu. »

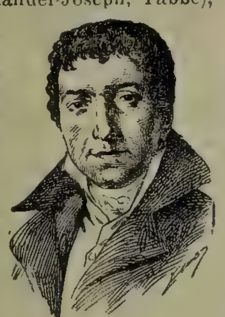
Sieyès.

**sifflable** [*si-fla-ble*] adj. Qui mérite d'être sifflé : *cteur sifflable.*

**sifflade** [*si-fla-de*] n. f. Concert de sifflets. (Vx.)

**sifflage** n. m. *Art vétér.* Syn. de cornage.

**sifflant** [*si-flan*], **e** adj. Qui produit un sifflement : *prononciation sifflante. Consonnes sifflantes* u subst. *sifflantes* (les), consonnes qui produisent n sifflement (*s*, *z*, *ch*, *j* en français).

**sifflement** [*si-fle-man*] n. m. Bruit fait en sifant : *le sifflement d'un serpent.* Bruit aigu produit ar le vent ou par une balle, une flèche, un corage, etc., qui fendent l'air.

**siffler** [*si-flé*] v. n. (lat. *sibilare*). Produire un on aigu soit avec la bouche, soit avec un instruent. Produire un son aigu, en parlant de quelques nimaux, du vent, d'une flèche, d'une balle, etc. Faire ntendre un son aigu en respirant : *les asthmatiques ifflent. Siffler au disque*, se dit, au propre, du méanicien d'une locomotive, qui, trouvant la voie ferée, ce que lui indique un disque, fait agir le sifflet e la machine pour qu'on lui ouvre la voie. *Fig.* et *am.* Demander de l'argent ; faire une cour pressée une femme. V. a. Moduler en sifflant : *siffler un ir.* Dresser à siffler en sifflant soi-même : *siffler un erle.* Dresser, faire la leçon à : *siffler un comparse.* ppeler en sifflant : *siffler son chien. Fig.* Accueilir, en signe de désapprobation, à coups de sifflet : *iffler une pièce, un acteur. Pop.* Boire d'un trait : *iffler un litre de vin. Tu peux siffler*, n'y compte as. Prov. : **Ce qui est effacé n'est pas sifflé,** dans n ouvrage dramatique, le plus sûr est d'effacer les assages qui pourraient être sifflés (attribué à Scribe).

**sifflerie** [*si-fle-rî*] n. f. Action de siffler ; coups e sifflet.

**sifflet** [*si-flè*] n. m. (de *siffler*). Petit instrument vec lequel on siffle. *Sifflet d'alarme*, appareil fixé ux chaudières à vapeur et qui avertit du manque l'eau. *En sifflet*, en biseau, comme l'extrémité d'un sifflet. *Pop.* Habit noir, frac. Gosier, gorge. *Couper e sifflet à quelqu'un*, lui couper la gorge ; au *fig.*, e mettre hors d'état de répondre. Pl. Désapprobation marquée par des coups de sifflet : *cette pièce a essuyé les sifflets.* Prov. : **Si vous n'avez pas d'autre sifflet, votre chien est perdu,** si vous n'avez pas d'autres moyens, vous ne réussirez pas.

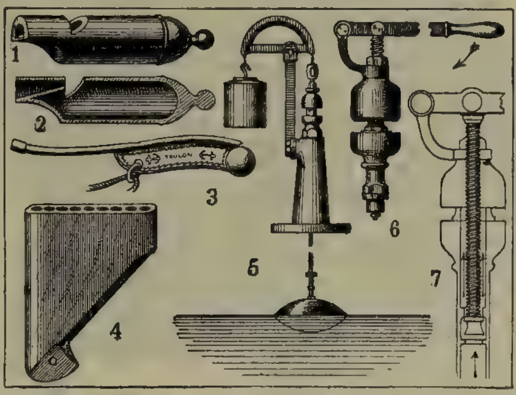

1. Sifflet ; 2. Coupe du sifflet ; 3. Sifflet de manœuvre (marine) ; 4. Sifflet de chevrier. — Sifflet d'alarme : 5. A flotteur ; 6. De locomotive ; 7. Coupe du sifflet de locomotive.

**siffleur, euse** [*si-fleur, eu-ze*] adj. et n. Qui siffle : *merle siffleur ; un habile siffleur.* Variété de canard sauvage.

**sifflomane** [*si-flo*] n. et adj. (de *siffler*, et du gr. *mania*, folie). Se dit d'une personne qui a la manie de siffler. *Spécialem.* Personne qui siffle avec un talent tout particulier.

**sifflomanie** [*nî*] n. f. Manie de siffler.

**sifflotement** [*si-flo-te-man*] n. m. Action de siffloter.

**siffloter** [*si-flo-té*] v. n. Siffler doucement, légèrement. Activ. : *siffloter un air.*

**sifilet** [*lè*] n. m. Nom vulgaire d'un paradisier de la Nouvelle-Guinée, ainsi nommé parce que sa tête est ornée de six pennes terminées par une palette.

**Sig** ou **Mekerra,** riv. d'Algérie (prov. d'Oran). Elle baigne Magenta, Zelifa, et s'achève dans la plaine marécageuse de la Macta ; 200 kil. Eaux abondantes, utilisées pour l'irrigation.

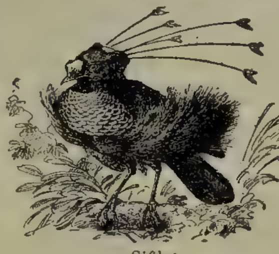
Sifilet.

**Sigalon** (Xavier), peintre d'histoire français, né à Uzès, m. à Rome (1788-1837) ; auteur de *la Jeune Courtisane* et d'une belle copie du *Jugement dernier*, de Michel-Ange, auj. à l'Ecole des beaux-arts.

**Sigean** [*jan*], ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 21 kil. de Narbonne ; 3.110 h. ; sur l'*étang de Sigean*, lagune communiquant avec la mer par le chenal de la Nouvelle. — Le cant. a 11 comm. et 14.100 h.

**Sigebert** [*bèr*] **Ier,** fils de Clotaire Ier, roi d'Austrasie de 561 à 575, époux de Brunehaut, assassiné par ordre de Frédégonde. Il passa la plus grande partie de son règne à combattre ses frères, Gontran et surtout Chilpéric ; — Sigebert II, roi d'Austrasie né en 601 ; il succéda à son frère Thierry II en 613 et fut tué la même année par Clotaire II ; — Sigebert III (saint), roi d'Austrasie, de 633 à 656, fils de Dagobert ; il régna sous la tutelle de Pépin de Landen et de Grimoald. Très pieux, fondateur de nombreux monastères, il a été mis par l'Eglise au rang des saints.

**Sigebert de Gembloux,** bénédictin brabançon, né vers 1030, m. en 1112 ; auteur d'une *Chronique* de 381 à 1111.

**Siger de Brabant** ou **de Courtrai,** professeur à l'Université de Paris, m. vers 1283, l'un des collaborateurs de Robert de Sorbon. Il défendit contre saint Thomas d'Aquin le péripatétisme averrhoïste. Il fut condamné à la détention perpétuelle.

**sigillaire** [*jil-lè-re*] adj. (du lat. *sigillum*, sceau). Qui a rapport aux sceaux : *légende sigillaire.*

**sigillaire** [*jil-lè-re*] n. f. Genre d'arbres fossiles, caractéristiques des terrains houillers, et qui ont été étudiés par Ad. Brongniart en 1821.

**sigillaires** [*jil-lè-re*] n. f. pl. (lat. *sigillaria* ; de *sigillum*, figurine). *Antiq. rom.* Fêtes qui suivaient les saturnales, et pendant lesquelles on se donnait de petites figures sculptées.

**sigillariées** [*jil-la-ri-é*] n. f. pl. Famille de végétaux dicotylédones gymnospermes, ayant pour type le genre *sigillaire.* S. une *sigillariée.*

**sigillateur** [*jil-la*] n. m. (lat. *sigillator* ; de *sigillum*, sceau). *Antiq. rom.* Prêtre qui marquait d'un sceau les animaux destinés au sacrifice. *Chancell.* Fonctionnaire d'officialité, nommé par l'évêque et chargé d'apposer le sceau sur les actes. Syn. garde-scel ou scelleur.

**sigillation** [*jil-la si-on*] n. f. [*de sigillé*] Action d'apposer un sceau.

**sigillé** [*jil-lé*], **e** adj. (du lat. *sigillum*, sceau). Marqué d'un sceau ou d'une empreinte semblable à celle d'un sceau.

**sigilliste** [*jil-lis-te*] n. m. (du lat. *sigillum*, sceau). Membre d'une secte religieuse fondée par le P. Gaspard de l'Incarnation et qui se développa en Portugal au xviiie siècle.

**sigillographe** [*jil-lo*] n. m. Savant versé dans la sigillographie.

**sigillographie** [*jil-lo-gra-fî*] n. f. (du lat. *sigillum*, sceau, et du gr. *graphein*, décrire). Etude des sceaux. Syn. de sphragistique.

— Encycl. L'usage des sceaux est très ancien. On possède des sceaux assyriens, chaldéens, syriens et grecs. Ces cachets ou sceaux ont eu à l'origine, et le plus souvent ont encore aujourd'hui, la forme de bagues et d'anneaux qui portent soit le nom du propriétaire, soit une figure : celle du prince, par exemple, soit encore un emblème. Ces cachets, analogues aux cachets modernes, servaient à authentiquer les actes publics ou privés à l'aide d'empreintes en cire apposées sur le papyrus d'abord, sur le parchemin ensuite. La forme des sceaux a beaucoup varié ; la plupart sont ronds ; on en trouve aussi d'ovales, qu'on appelait *cornus.* La matière employée est la cire, à laquelle on a mélangé parfois de la poix, de la craie, de l'étoupe. Cette cire est tantôt vierge, tantôt colorée en rouge ou vert. Beaucoup de sceaux sont doubles, c'est-à-dire que la cire reçoit par-dessous une seconde empreinte, dite *contre-sceau ;* quelquefois, c'est la répétition de l'image du sceau, parfois aussi c'est une figure différente. Les sceaux de la noblesse présentent un grand intérêt au point de vue de l'histoire du costume ; les sceaux ecclésiastiques, moins précieux sous ce rapport, sont souvent d'un art plus délicat, et l'exécution en est très fine. Les sceaux des communes rappellent une porte, un beffroi, un monument, etc. Celui de la Ville de Paris, qui représente un vaisseau, rappelle le souvenir de la corporation des *Nautæ Parisienses.* En résumé, la connaissance des sceaux ou *sigillographie* est fort utile pour l'étude des mœurs et des usages d'antan. (V. p. 947).

**sigillographique** [*jil-lo*] adj. Relatif à la sigillographie : *discussion sigillographique.*

**sigisbée** [*jis-bé*] n. m. (ital. *cicisbeo*). Cavalier servant d'une dame. (Ne se dit plus que par ironie.)

— Encycl. Le sigisbée était l'homme qui, avec l'agrément de la famille et du mari, accompagnait une jeune femme dans le monde. Cette mode, originaire d'Espagne, pénétra en Italie au xvie siècle et fit fureur au xviiie siècle.

**sigisbéisme** [*jis-bé-is-me*] n. m. Etat de sigisbée ; coutume d'avoir des sigisbées.

**Sigismond** [*jis-mon*] (saint), roi des Bourguignons de 516 à 524, fils de Gondebaud, battu par les fils de Clovis et tué près d'Orléans par ordre de Clodomir. — Fête le 1er mai.

**Sigismond de Luxembourg,** né en 1368, m. à Znaïm (1437), roi de Hongrie en 1387 et de Bohême en 1419, empereur d'Allemagne de 1411 à 1437. Il fut l'organisateur de la malheureuse croisade de Nicopolis (1396), et il se déshonora en faisant brûler, au concile de Bâle, le réformateur Jean Hus, malgré le sauf-conduit qu'il lui avait donné.

**Sigismond Ier, le Vieux,** roi de Pologne de 1507 à 1548. Il soutint plusieurs guerres heureuses contre les Russes et consentit, en 1525 à donner à Albert de Hohenzollern le titre de duc de Prusse ; — Sigismond II, roi de Pologne de 1548 à 1572. Il se distingua par une grande tolérance religieuse et son goût pour les arts ; — Sigismond III **Wasa,** roi de Pologne de 1587 à 1632. Il gagna sur les Turcs la bataille de Chocim et lutta contre Gustave-Adolphe, avec lequel il signa, en 1629, la trêve d'Altmark.

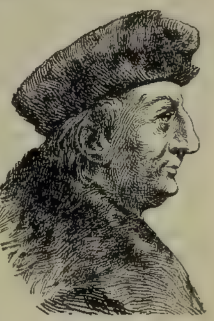
Sigismond Ier.

**siglaton** n. m. Etoffe de soie, en usage au moyen âge.

**sigle** n. m. (lat. *siglum*) En paléographie et épigraphie, lettre initiale dont on se sert pour exprimer un mot ou un groupe de mots : *les sigles sont souvent très difficiles à interpréter.*

**sigle** n. m. (du lat. *singulus*, isolé). *Géogr.* Nom donné, dans la géographie vosgienne, à des îlots gréseux, constituant de petits plateaux isolés.

**sigma** n. m. (mot gr.). Dix-huitième lettre de l'alphabet grec, correspondant à l'*s* français.

**Sigmaringen,** v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Hohenzollern), sur le Danube ; 5.000 h. Château. Galerie de tableaux ; collection d'antiquités.

**sigmatique** adj. *Gram.* Qui est caractérisé par le sigma : *futur sigmatique.*

**sigmatisme** [*tis-me*] n. m. (de *sigma*). *Gram.* Emploi fréquent de la lettre *s* ou des autres sifflantes. Répétition vicieuse de sifflantes. Défaut de prononciation, dans lequel il y a difficulté ou impossibilité à prononcer la lettre *s.*

**sigmoïde** [*sigh-mo-i-de*] adj. (de *sigma*, et du gr. *eidos*, forme). Qui a la forme d'un *sigma.* En certaines régions, éminence sur laquelle fut installé jadis un poste de télégraphe Chappe.

**sigmoïdite** n. f. Inflammation de l'anse sigmoïde, qui est la quatrième position du côlon.

**Signac** (Paul), peintre français, né à Paris en 1863, un des maîtres du divisionnisme. Il a peint des paysages et des marines (*Venise*).

**signage** n. m. (de *signe*). Dessin d'un compartiment de vitres, tracé sur verre, au noir ou à la craie, comme indication pour la distribution des panneaux. *Dr. anc.* Suites et dépendances d'un droit.

**signal** n. m. (du lat. *signum*, signe). Signe convenu pour servir d'avertissement : *faire des signaux d'alarme.* Ce qui annonce, provoque : *donner le signal de.* Commencer, donner l'exemple. *Spécialem.* Instrument, appareil, et en général signe permettant de transmettre des nouvelles à distance. Trompe, lanterne à verre de couleur, drapeaux, etc. dont se servent les employés des chemins de fer pour annoncer l'arrivée des trains, etc. Chacun des gros grains qui, dans les chapelets, séparent des rangées de grains plus petits. Objet choisi pour indiquer, en géodésie, le sommet d'un angle ou la direction d'une ligne. Pl. des *signaux.*

— Encycl. V. signalisation.

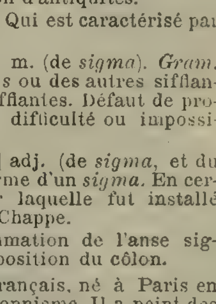

Signal : 1. Sifflet ; 2. Claquoir.

**signalé, e** adj. Remarquable : *rendre un service signalé.*

**signalement** [*man*] n. m. (de *signaler*). Description de l'extérieur de quelqu'un pour le faire reconnaître : *envoyer le signalement exact d'un criminel.*

**signaler** [*lé*] v. a. Annoncer par des signaux : *signaler une flotte.* Donner le signalement de : *signaler un malfaiteur.* Appeler l'attention sur : *signaler quelqu'un à l'autorité.* Rendre remarquable, fameux : *signaler son courage.* **Se signaler** v. pr. Se signaler, se rendre fameux : *se signaler par de belles actions.*

**signalétique** adj. Qui donne le signalement, la description propre à faire connaître : *état signalétique.*

**signaleur** n. m. Employé de chemin de fer, soldat, etc., spécialement chargé du service des signaux.

**signalisation** [*za-si-on*] n. f. Disposition, installation des signaux sur une voie ferrée, à l'entrée d'un port, etc. Utilisation de signaux de toute sorte pour correspondre à distance (fusées d'artifices, lanternes, projecteurs, fanions, panneaux, pavillons, etc.).

— Encycl. La signalisation consiste essentiellement dans l'emploi de divers signaux, en vue de donner à distance des renseignements d'un ordre particulier. Ces signaux sont multiples de forme ; depuis les sémaphores, dont le télégraphe optique de Chappe est l'ancêtre, jusqu'aux fanions, lanternes de toutes sortes, et même les positions diverses qu'un homme peut donner à ses bras.

Les chemins de fer utilisent des signaux à poste fixe (sémaphores, disques, feux de diverses couleurs, etc.), puis, dans certaines circonstances, des signaux spéciaux (fanions, pétards). V. CHEMIN DE FER.

Le tourisme est facilité par la signalisation des routes au moyen des bornes d'abord, puis de poteaux indicateurs prévenant les voyageurs (automobilistes en particulier) sur la proximité d'un croisement, d'un passage à niveau, d'un tournant dangereux, d'une descente rapide, etc. V. AUTOMOBILE.

La navigation possède, elle aussi, ses signaux, parmi lesquels on peut ranger d'abord les phares, balises, etc. : les ports sont pourvus de mâts, de signaux, qui fournissent à distance aux navires toutes indications utiles sur l'état de la mer, la marée, le port lui-même, etc. Mais elle fait usage aussi de signaux spéciaux (flammes, pavillons, trapèzes, boules, feux colorés, etc.) pour la transmission des ordres à bord ou l'intercommunication des bateaux qui se croisent. Il existe, d'ailleurs, pour les relations internationales, un *code de signaux.*

En cas de brume, les signaux peuvent être des bruits (sons de cloche immergée), ou des ondes électriques que des appareils spéciaux permettent de percevoir de loin. V. NAVIGATION.

A la signalisation à bras (avec ou sans panneaux), qu'on utilise aussi bien dans la marine que dans l'armée de terre, il faut joindre encore pour les troupes en campagne les différents moyens de communication que réalisent les fanions, les projecteurs, les fusées d'artifices, etc., auxquels le commandement fixe, le plus souvent, un sens conventionnel à l'usage des seuls initiés.

**signataire** [*tè-re*] n. Qui a signé un acte, une pièce quelconque : *le signataire d'un contrat.*

**signatif, ive** adj. Qui est indiqué par un signe : *vertu signative des plantes.*

**signature** n. f. (de *signe*). Nom ou marque que l'on met au bas d'un écrit, pour attester qu'on en est bien l'auteur, ou qu'on en approuve le contenu : *faire légaliser sa signature.* Action de signer : *la signature du contrat aura lieu aujourd'hui. Mettre, envoyer à la signature*, remettre entre les mains de celui qui doit signer ou faire signer. *Impr.* Chiffre, lettre ou marque mis au bas de la première page d'une feuille imprimée, pour en faciliter le pliage, ainsi que l'assemblage avec d'autres feuilles.

— Encycl. La signature d'un acte en est une formalité essentielle ; elle est le signe du consentement donné par les parties ; elle donne le caractère d'acte à l'écrit, qui jusque-là n'était qu'un simple projet ; elle lui assure toute sa perfection ; elle le rend valable. Les actes notariés doivent, à peine de nullité, être signés par les parties, par les témoins et par le notaire, ou bien contenir mention que les parties ou témoins ne savent ou ne peuvent signer.

En principe, il n'est pas nécessaire que les actes soient écrits en entier de la main de ceux qui les signent. Néanmoins, des exceptions existent, spécialement en ce qui concerne les testaments olographes, et en ce qui concerne les billets sous seing privé portant obligation d'une somme d'argent ou d'une valeur quelconque.

Tout acte émané d'un officier public doit être signé par lui, et parfois légalisé. V. LÉGISLATION.

L'exploit qu'un huissier ne signe point sur l'original et sur la copie est nul, quand bien même il aurait écrit de sa main la date et le « *parlant à* ».

L'attestation de l'officier que la partie a déclaré ne pouvoir ou ne savoir signer ne fait même foi jusqu'à inscription de faux que lorsque la loi impose à l'officier public le devoir de le constater.

L'extorsion de signature par force, violence ou contrainte, constitue un crime puni de la peine des travaux forcés à temps.

**Signau,** comm. de Suisse (cant. de Berne), dans la vallée de l'Emme ; 2.890 h. Matériaux de construction, blanchisserie, fourrageries.

**signe** n. m. (lat. *signum*). Indice, marque : *signe de pluie.* Marque distinctive : *marquer ses livres d'un signe.* Trait ou ensemble de traits ayant un sens conventionnel : *les mots sont les signes des idées.* Manifestation extérieure de ce qu'on pense, de ce qu'on veut : *signe de tête.* Tache naturelle sur la peau, (Syn. NÆVUS.) *Mar.* Pavillons, flammes, etc., servant à faire les signaux. (V. NAVIGATION.) *Méd.* Phénomène qui permet de spécifier une maladie. *Signes abréviatifs* (v. ABRÉVIATIONS) *astronomiques*, signes adoptés par les astronomes pour la représentation des planètes et des éléments principaux du système solaire (v. PLANÈTE.) *Signes mathématiques*, signes servant à indiquer les opérations mathématiques : *le signe de l'addition est* + (plus) ; *celui de la soustraction est* — (moins) ; *celui de la multiplication est* × (multiplié par) ; *celui de la division est* : (divisé par). [Les signes utilisés en algèbre et en calcul intégral sont très nombreux.] *Signes conventonnels*, figures symboliques adoptées pour représenter, sur les cartes et les plans, les objets divers qui les composent. (V. TOPOGRAPHIE, etc.) Mus. *Signes constitutifs*, dièzes et bémols placés en tête d'un morceau de musique, au commencement de la portée, après la clef et ainsi appelés parce qu'ils forment, ils constituent l'armature ou l'armure. (V. ARMATURE.) *Signes du zodiaque*, v. ZODIAQUE. Miracle qui présage certains événements. *Signe de croix*, v. CROIX. *Signe des temps*, signes prédits par les prophètes ; *fig.*, événement malheureux, action répréhensible, que l'on considère comme indiquant la tristesse ou la décadence de l'époque où l'on est. *Ne pas donner signe de vie*, sembler mort, *fig.*, ne pas donner de ses nouvelles. V. DORMIR ; et IN HOC SIGNO VINCES.

**signer** [*gné*] v. a. (lat. *signare*). Marquer de sa signature : *signer une pétition.* Apposer comme signature : *ne pas savoir signer son nom.* Attester par sa signature qu'on est l'auteur de : *signer un tableau. Signer à*, mettre sa signature comme témoin : *signer à un contrat. Signer de son sang*, verser son sang pour affirmer. *Techn.* Marquer une pièce de bois avec la rouannette. Marquer une pièce d'argenterie avec le poinçon. **Se signer** v. pr. Faire le signe de la croix.

**signet** [*si-nè*] n. m. (de *signe*). Ancien nom des petits sceaux dont on scellait les affaires courantes. Signature authentique et historiée des anciens notaires, qui en déposaient un modèle. Nom vulgaire du *sceau de Salomon.* Réunion de petits rubans ou filets qu'on insère entre les feuillets d'un missel, pour marquer les endroits qu'on veut retrouver. Petit ruban attaché à la tranchefile d'un livre et qui sert à marquer l'endroit où l'on interrompt sa lecture.

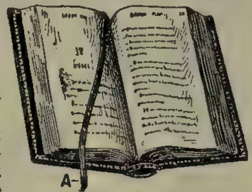

A, signet.

**signeur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui signe, qui met sa signature.

**signifiance** n. f. Signification, indice, témoignage. (Vx.)

**signifiant** [*fi-an*], **e** adj. Qui signifie : *l'avoué signifiant.* Expressif. (Peu us.) *Théol.* Qui signifie quelque chose : *les sacrements sont signifiants et effectifs de la grâce.*

**significateur, trice** n. et adj. *Astrol.* Se disait des planètes qui avaient un sens, un rôle dans un thème de nativité.

**significatif, ive** adj. Qui marque clairement un sens ; expressif : *geste significatif.*

**signification** [*si-on*] n. f. (lat. *significatio*). Ce qui signifie une chose : *contester la signification d'un mot.* Notification d'un acte, d'un jugement, d'un fait, par la voie judiciaire : *signification par huissier. Gram. Degrés de signification*, formes particulières que prennent les adjectifs et adverbes qualificatifs, selon le degré de la qualification qu'ils expriment (positif, comparatif et superlatif).

— Encycl. *Dr.* Les significations sont, en général, faites par le ministère des huissiers. Elles se font soit par exploit à personne ou domicile, soit par acte d'avoué à avoué. Un acte non signifié est, en droit commun, considéré comme n'existant pas. La signification doit indiquer la personne à laquelle la copie est remise, c'est-à-dire le « *parlant à* ». Elle n'est valable qu'autant que l'huissier l'a remise à la partie elle-même, ou, à son domicile, à une personne ayant qualité pour la recevoir, telle qu'un parent de la partie, son concierge.

**significativement** [*man*] adv. D'une manière significative.

**signifier** [*fi-é*] v. a. (lat. *significare.* — Se conj. comme *prier*). Vouloir dire, avoir le sens de : *en latin, le mot* auriga *signifie* cocher. Etre le signe de : *que signifie cette allégorie ?* Déclarer, faire connaître : *signifier sa volonté.* Notifier par voie judiciaire : *signifier un commandement.*

**Signol** (Emile), peintre français d'histoire et de sujets religieux, né à Paris, m. à Montmorency (1804-1892). Citons : *Mort de Virginie*, son chef-d'œuvre ; *la Femme adultère*, qui a été popularisée par la gravure.

**signolle** ou **signole** n. f. Manivelle de treuil.

**Signorelli** (Luca), dit *Luca da Cortona*, peintre italien, né à Corto en (1441-1523). Précurseur de Michel-Ange par son réalisme énergique, il fut un des premiers peintres de l'école florentine qui dessinèrent le corps humain avec une véritable intelligence de l'anatomie (*Histoire de Moïse, Jugement dernier*, etc.).

**Signoret** (Gabriel-Augustin-Marius), comédien français, né à Marseille en 1878 ; remarquable dans les rôles de composition.

**Signy-l'Abbaye** [*bè-î*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 32 kil. de Mézières ; 2.260 h. Ch. de f. Métallurgie. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 12 comm., et 5.830 h.

**Signy-le-Petit** [*ti*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 22 kil. de Rocroi. Ch. de f. E. ; 1.900 h. Métallurgie. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 10 comm. et 5.770 h.

**Sigonio** (Carlo), savant historien et antiquaire italien, né à Modène (1524-1584). Il enseigna à Modène, à Venise, à Padoue.

**Sigoulès** [*lèss*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 14 kil. de Bergerac, au-dessus d'un affluent de la Gardonnette ; 670 h. Vins. — Le cant. a 17 comm. et 8.340 h.

**Sigovèse** [*vè-ze*], chef gaulois, neveu d'Ambigat, roi des Bituriges (v^e^ ou iv^e^ s. av. J.-C.). Il envahit la Germanie, tandis que son frère Bellovèse pénétrait en Italie.

**Sigriswyl,** comm. de Suisse (cant. de Berne). au-dessus du lac de Thoune ; 3.100 h. Vignobles. Station climatique (808 m. d'alt.).

**siguette** [*ghè-te*] n. f. Caveçon de fer creux, garni de dents de fer et composé de plusieurs pièces à charnière.

**Sigurd** [*ghur*], le même que *Siegfried*, héros mythique des races germaniques et scandinaves, l'un des principaux personnages de l'*Edda* et des *Nibelungen.* Il est le meurtrier du géant Fafner et du forgeron Regen, le conquérant du trésor des Nibelungen, le libérateur de Brunehilde, etc. (V. l'art. suiv.).

**Sigurd,** opéra en quatre actes et sept tableaux, paroles de Camille du Locle et Alfred Blau, musique d'Ernest Reyer (1885). Le livret est tiré de la légende scandinave de l'*Edda*, qui a alimenté les *Nibelungen* (v. ce mot). Sigurd et Hilda ne sont autres que Siegfried et Krimhilde de la légende allemande. Sigurd, héros franc, a délivré la valkyrie Brunehilde, que le roi des Burgondes Gunther veut épouser. Mais Brunehilde aime Sigurd, et celui-ci, un moment éloigné d'elle par un breuvage fatal qui l'a rendu amoureux de Hilda, sœur de Gunther, lui revient et la dispute à son rival. Ce dernier, aidé de son fidèle vassal Hagen, le fait traîtreusement assassiner, et Brunehilde meurt, désespérée, sur le cadavre du héros. Hilda appelle alors Attila à son secours. Partition puissante, poétique et colorée, dont on peut citer : la noble entrée de Sigurd ; l'air de Sigurd : *Esprits, gardiens de ces lieux vénérés ;* la phrase délicieuse de Brunehilde : *La valkyrie est ta conquête ;* le chœur : *Peuple, fais retentir les airs de joyeux cris ;* l'émouvant duo de Brunehilde et de Sigurd : *Des présents de Gunther je ne suis plus parée*, etc.

**Si j'étais roi,** opéra-comique en trois actes, paroles de d'Ennery et Brésil, musique d'Adam (1852). La musique est une des plus aimables et des plus savoureuses qu'Adam ait écrites. Le pêcheur Zéphoris, roi d'une heure créé par la fantaisie du véritable souverain, est amoureux de la belle princesse Néméa, que jadis, sans la connaître, il sauva des flots et, bientôt, à ce titre, aimé d'elle ; et il obtient du prince, par sa bravoure dans un combat contre les Portugais, de conserver son éphémère dignité, et d'épouser ainsi celle qu'il aime. Citons l'ouverture célèbre ; la romance de Zéphoris : *J'ignore son nom, sa naissance ;* les couplets du roi Mossoul : *Dans le sommeil, l'amour, je gage ;* l'air de Néméa : *De vos nobles aïeux ;* etc.

**Sikandérabad,** v. de l'Empire anglais des Indes (Provinces-Unies) ; 18.000 h. Mousselines.

**Sikasso,** v. de l'Afrique-Occidentale française, dans le Soudan, ancienne capitale des Etats de Tieba ; le colonel Audéoud l'enleva d'assaut en 1878.

**Sikhs** ou **Seikhs,** secte hindoue vichnouite, fondée au xvi^e^ siècle par Baba Nanak et qui est devenue un véritable corps de nation comptant plus de 3 millions d'individus, établis au Pendjab ; soumis par les Anglais en 1840.

**Si-Kiang** ou **rivière de Canton,** fl. de Chine (prov. de Kouang-Si), se déversant dans le golfe de Canton ; 920 kil.

**sikinnis** n. f. *Chrorégr. anc.* V. SICINNIS.

**sikiou** n. m. Sorte de bain, dans lequel on met le coton lavé de garance pour aviver la couleur.

**sikiouter** [*té*] v. a. Passer le coton au sikiou.

**Sikkim,** État indigène de l'Inde, dans les monts Himalaya, placé sous le protectorat britannique. Il est peuplé de 90.000 h. et a *Gangtok* pour capitale.

**Sikok,** une des grandes îles du Japon, au S. de l'île de Nippon ; 18.210 kil. carr. ; 3.288.000 h. Riz, sériciculture.

**sil** n. m. (m. lat.). Argile rouge ou jaune, dont les anciens faisaient des couleurs rouges ou jaunes.

**Silas Marner,** roman de George Eliot (1861). Ce sont les aventures d'un pauvre tisserand, au cœur simple et bon ; récit très simple, animé d'une vive sympathie pour les souffrances des pauvres et des déshérités.

**silbergroschen** [*bèr, chèn'*] ou **silbergros** n. m. Anc. monnaie allemande (0 fr. 122).

**silence** [*lan-se*] n. m. (lat. *silentium*). Etat d'une personne qui s'abstient de parler : *garder le silence ; faire silence.*

> Ne parler jamais qu'à propos
> Est un rare et grand avantage.
> Le silence est l'esprit des sots
> Et l'une des vertus du sage.
>
> BERNARD DE BONNAUD.

Etat de quelqu'un qui s'abstient de faire connaître sa pensée : *le silence de la presse.* Omission d'une explication : *bénéficier du silence de la loi.* Absence de bruit : *le silence de la nuit.* Mystère, secret : *réunion préparée dans le silence. Fig.* Paix, inaction : *le silence des passions.* Interruption dans un commerce de lettres : *le silence d'un ami éloigné. Garder le silence*, ne point parler ; ne pas manifester ce qu'on pense. *Souffrir en silence*, sans se plaindre. *Passer sous silence*, ne pas parler de, omettre. *Imposer silence à* ou *réduire au silence*, faire taire. *Musiq.* Interruption plus ou moins longue dans le chant ou les instruments ; chacun des signes qui marquent l'arrêt momentané des sons : *il y a sept silences : la pause, la demi-pause, le soupir, le demi-soupir, le quart de soupir, le huitième de soupir et le seizième de soupir.* Ajoutons que les silences de plus longue durée s'indiquent par des basses horizontales ou verticales au-dessus desquelles on écrit, quand le nombre dépasse 4 mesures, le nombre de mesures. (V. ABRÉVIATION). Ant. **Bruit, vacarme, tapage.**

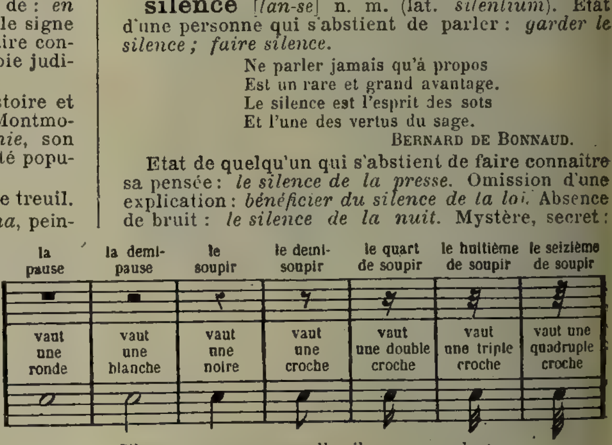

Silences et notes auxquelles ils correspondent.

**Silence** (*Tour du*). V. DAKHMA.

**Silence !** tableau de J.-B. Greuze, à la Galerie royale du Palais de Buckingham à Londres. Une jeune mère tient dans son giron un petit enfant qui dort et en montre un autre, endormi dans un petit fauteuil, à un garçonnet debout derrière elle, afin qu'il ne fasse pas de bruit avec sa trompette ; scène familiale (v. p. 959).

**silenciaire** ou **silentiaire** [*lan-si-è-re*] n. m. (lat. *silentiarius*). *Adm. byzant.* Dignitaire de la cour byzantine, chargé du protocole. Se dit de quelques religieux qui observent le silence. *Par ext.* Se dit de personnes qui gardent le silence : *les trappistes sont des silenciaires.*

**silencieusement** [*lan, ze-man*] adv. En silence : *s'avancer silencieusement.* Ant. **Bruyamment.**

**silencieux, euse** [*lan-si-eû, eu-ze*] adj. Qui garde le silence : *demeurer silencieux.* Où l'on n'entend aucun bruit : *un bois silencieux.* n. m. *Autom.* Dispositif qui, dans un moteur, amortit le bruit accompagnant l'expulsion des gaz brûlés. Ant. **Bruyant, tapageur.**

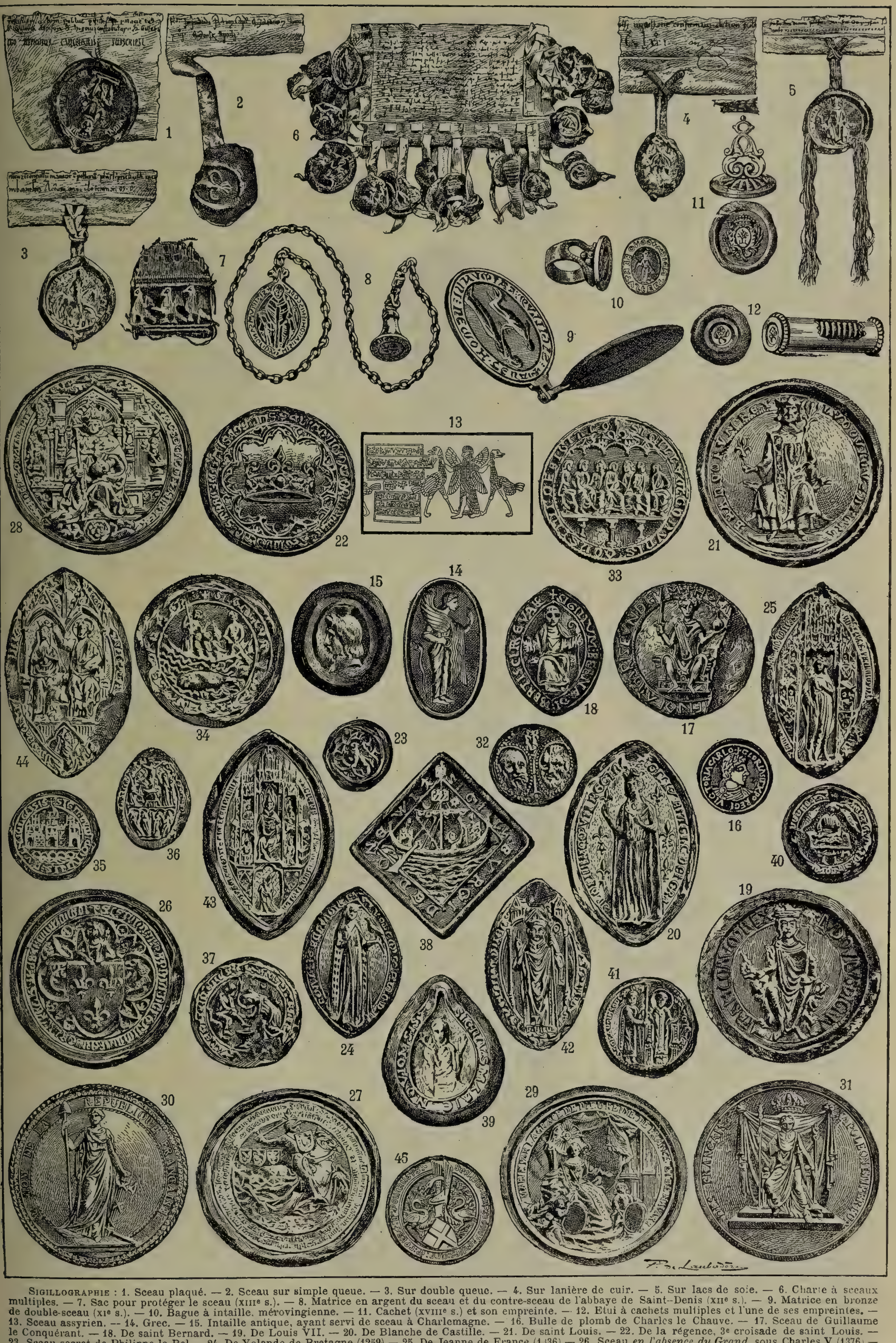

SIGILLOGRAPHIE : 1. Sceau plaqué. — 2. Sceau sur simple queue. — 3. Sur double queue. — 4. Sur lanière de cuir. — 5. Sur lacs de soie. — 6. Charte à sceaux multiples. — 7. Sac pour protéger le sceau (XIII$^{e}$ s.). — 8. Matrice en argent du sceau et du contre-sceau de l'abbaye de Saint-Denis (XII$^{e}$ s.). — 9. Matrice en bronze de double-sceau (XI$^{e}$ s.). — 10. Bague à intaille, mérovingienne. — 11. Cachet (XVIII$^{e}$ s.) et son empreinte. — 12. Etui à cachets multiples et l'une de ses empreintes. — 13. Sceau assyrien. — 14. Grec. — 15. Intaille antique, ayant servi de sceau à Charlemagne. — 16. Bulle de plomb de Charles le Chauve. — 17. Sceau de Guillaume le Conquérant. — 18. De saint Bernard. — 19. De Louis VII. — 20. De Blanche de Castille. — 21. De saint Louis. — 22. De la régence, 3$^{e}$ croisade de saint Louis. — 23. Sceau secret de Philippe le Bel. — 24. De Yolande de Bretagne (1259). — 25. De Jeanne de France (1336). — 26. Sceau *en l'absence du Grand*, sous Charles V (1376). — 27. De Charles le Téméraire. — 28. De Henri VIII d'Angleterre. — 29. De Marie Leczinska. — 30. De la République (1793). — 31. De Napoléon I$^{er}$. — 32. Bulle d'or de Sixte IV (1472). — 33. Sceau de Figeac. — 34. De Biarritz (pêche à la baleine). — 35. D'Avignon. — 36. Du couvent des Carmes-Billettes (1475). — 37. De l'hôpital de Valenciennes. — 38. De Durwick (Angleterre). — 39. Du chapitre de Noyon (1174). — 40. Des poissonniers de Bruges. — 41. Du doge Gradenigo (1306). — 42. De Jean de Rochefort, évêque de Langres (1296). — 43. De Pierre Bertrand (1341). — 44. D'Antoine, évêque de Durham (1298). — 45. Sceau armorial (Gilles de Retz [1430]).

**silène** n. m. Genre de caryophyllacées, renfermant des herbes annuelles, bisannuelles ou vivaces, de l'hémisphère boréal. Espèce de macaque de l'Inde méridionale.

—Encycl. *Bot.* On compte environ trois cents espèces de silènes, dont une trentaine pour la France. Le silène enflé (*silene inflata*) ou *carnillet* est commun sur le bord des chemins ; il est très recherché par les vaches. Le silène penché (*silene nutans*) habite les terrains arides. Quelques espèces sont comestibles.

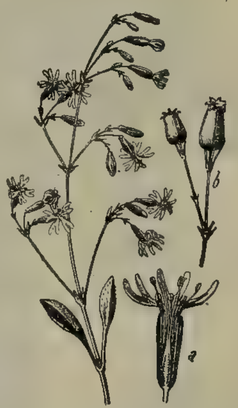

Silène : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruits.

**Silène,** dieu phrygien, père nourricier de Bacchus, dont la mythologie grecque a fait comme le bouffon de l'Olympe. Il avait le don de l'inspiration prophétique. Il figure dans une célèbre églogue de Virgile, où il apparaît, dompté par l'ivresse et chantant l'origine du monde, pour se libérer des jeunes garçons et des nymphes qui l'ont lié avec des guirlandes. Il révèle à Midas le secret de la vie humaine.

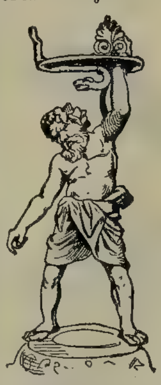
Silène (bronze antique).

**Silène** (*l'Ivresse de*), tableau de Rubens, au musée de l'Ermitage (Petrograd, v. p. 960) ; — de Van Dyck (Bruxelles) ; — *Triomphe de Silène*, tableau de Poussin (Tours) ; groupe en bronze de Dalou (musée du Luxembourg).

**Silenen,** comm. de Suisse (cant. d'Uri), sur la r. dr. de la Reuss ; 1.890 h. Agriculture.

**silésie** [*zî*] n. f. *Comm.* Sorte de drap léger.

**Silésie** [*zî*], pays de la moyenne Europe, qui s'étend au N. du massif bohémien et des Karpathes, sur les deux rives de l'Oder supérieur et moyen et sur la haute Vistule. Originairement peuplée par des Slaves *Slézanes*, elle releva d'abord de la Pologne, puis passa sous la domination des princes de la maison d'Autriche, jusqu'au jour où, en 1741, Frédéric II de Prusse en enleva la majeure partie à Marie-Thérèse. Depuis ce jour, on distingue deux Silésies : la Silésie proprement dite, qui fut tout entière province prussienne jusqu'en 1919, et la Silésie autrichienne.

**Silésie** (*médaille de la Haute-*), décoration interalliée, instituée en 1921 pour récompenser les services rendus dans ce pays par les troupes et les fonctionnaires alliés. La médaille est en bronze, suspendue à une bélière en forme de couronne de chêne ; le ruban est à trois bandes verticales, la médiane jaune d'or, les deux latérales bleu d'azur. Pour les hauts commissaires, la médaille est en or.

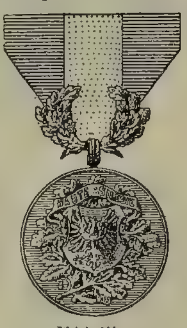
Médaille de la Haute-Silésie.

**Silésie autrichienne,** ancien pays d'Autriche, composé des deux comtés de Troppau et de Teschen et peuplé de 776.000 hab., sur 5.147 kilom. carrés ; capit. *Troppau.* Ce pays, de grande valeur économique (houille et fer) a été enlevé à l'Autriche par le traité de Saint-Germain-en-Laye du 10 septembre 1919, qui a donné la Silésie de Troppau à la Tchécoslovaquie ; le reste (Silésie de Teschen) a été partagé entre Tchécoslovaquie et Pologne, par la sentence arbitrale du 28 juillet 1920, qui donna la majeure partie de la contrée et toutes les mines de charbon exploitées à la Tchécoslovaquie.

**Silésie prussienne,** province de Prusse, couvrant la plus grande partie du pays de Silésie (40.000 kilom. carr.) et peuplée de 5.226.000 hab. en 1918. Capit. *Breslau.* Ce pays, de grande activité industrielle et agricole, où existaient de très importantes usines métallurgiques, de nombreux tissages, des sucreries, etc., a été de 1919 à 1921 l'objet de contestations très ardentes entre Allemagne et Pologne et entre France et Angleterre A la suite des protestations de l'Allemagne contre l'attribution de la partie la plus industrielle de la contrée à la Pologne, le traité de Versailles du 28 juin 1919 avait décidé qu'un plébiscite réglerait le sort de la Haute-Silésie. Le plébiscite, qui eut lieu le 20 mars 1921, ayant révélé l'existence d'une importante population polonaise dans les parties de la Haute-Silésie situées à l'E. et au S. d'une ligne tirée de Rosenberg à Oderberg, puis rejoignant l'Oder à Krappitz, les Allemands prétendirent ne pas tenir compte de ces votes, et les Anglais appuyèrent leurs opinions, que contredirent les Français. L'entente étant devenue impossible entre Angleterre et France, force fut de recourir à la Société des nations, qui décida de diviser la région industrielle de la Haute-Silésie entre Prusse et Pologne, tout en prescrivant les mesures nécessaires pour garantir, dans l'intérêt commun, la continuité de la vie économique en Haute-Silésie (12 octobre 1921). La Conférence des ambassadeurs a établi la frontière germano-polonaise conformément à ces indications et a mis Beuthen, Zabrze et Gleiwitz dans la Silésie prussienne, tandis que Königshütte et Kattowitz passaient à la Pologne. Aujourd'hui, la Silésie prussienne compte environ 32.000 kilom. carrés, peuplés de plus de 4 millions d'habitants. Les incidents de Haute-Silésie ont fourni à la Prusse l'occasion de se rattacher plus étroitement que jamais la partie du pays qui lui a été attribuée.

**Silésien, enne** [*zi-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Silésie : *les Silésiens.* Adjectiv. : *productions silésiennes.*

**silésienne** [*zi-è-ne*] n. f. Etoffe mi-soie, mi-laine, dont on se sert pour faire les doublures, des parapluies, etc.

**silex** [*lèks*] n. m. (m. lat.). Caillou, pierre à fusil, qui est une variété de quartz impur : *les premiers hommes fabriquaient des haches en silex.*

— Encycl. *Minér.* Le silex comprend un certain nombre de variétés : *le silex pyromaque* ou *pierre à fusil*, dans les assises de craie blanche ; le *silex noir*, dans le terrain carbonifère ; le *silex corné*, le *silex meulière*, développé dans le bassin parisien ; le *silex xyloïde* ou *bois silicifié*, dans l'Autunois. Les différents silex ont la propriété de faire feu sous les instruments acérés. On range aussi avec le silex les différentes variétés de jaspes.

**silexé** [*lèk-sé*], **e** adj. Se dit des pâtes pour poteries, dans la composition desquelles le silex entre pour une proportion notable.

**silexiforme** [*lèk-si*] adj. Qui a l'aspect d'un caillou.

**Silhac,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 46 kil. de Tournon ; 1.420 h. Filatures.

**silhouette** ou **silouette** [*lou-è-te*] n. f. (de *Silhouette*, contrôleur des finances [1759], qu'on ridiculisa par ce procédé). Dessin de profil en suivant l'ombre projetée par le visage : *portrait à la silhouette ; dessiner une silhouette. Par ext.* Dessin d'une teinte uniforme, dont le bord seul se détache du fond : *la silhouette d'une maison au sommet d'une colline.*

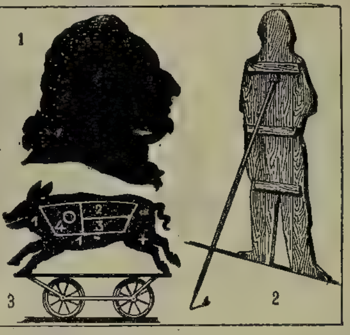

1. Silhouette ; 2. Silhouette de tir, fixe ; 3, Silhouette de tir, mobile.

**Silhouette** (Etienne **de**), contrôleur général des finances, né à Limoges, m. à Bry-sur-Marne (1709-1767). Il souleva contre lui les privilégiés, lorsqu'il voulut exiger des terres nobles une subvention territoriale et réduire les pensions. (V. le mot précéd.)

**silhouetter** [*lou-è-té*] v. a. Dessiner en silhouette. **Se silhouetter** v. pr. Se montrer en silhouette. Se profiler.

**silicade** n. f. Nom donné par Mougeot, de Bar-sur-Aube, à des préparations médicamenteuses ayant la silice gélatineuse pour excipient et destinées à être appliquées sur la peau.

**silicate** n. f. Sel de l'acide silicique.

— Encycl. Les combinaisons de la silice avec les oxydes et principalement avec la chaux, l'alumine ou l'oxyde de fer, engendrent des silicates extrêmement nombreux ; on les utilise comme matériaux de construction (grès, sables, pierres siliceuses), et aussi pour la céramique (verre, porcelaine, faïence). Le silicate de sodium, soluble dans l'eau (liqueur des cailloux), s'emploie pour enduire les pierres (silicatisation), préparer des colles, des savons.

**silicaté, e** adj. Transformé en un silicate.

**silicatisation** [*za-si-on*] n. f. Action d'imprégner de silicate certaines matières tendres (bois, pierres calcaires, etc.), pour les rendre dures, imputrescibles et inaccessibles à la gelée : *la silicatisation d'une substance s'effectue en trempant celle-ci dans une dissolution de silicate de potassium ou de sodium.*

**silicatiser** [*zé*] v. a. Imprégner d'un silicate.

**silice** n. f. (lat. *silicea* [s.-ent. *terra*]). Composé oxygéné du silicium. (Le quartz, le grès, le sable, le silex, etc., sont des variétés naturelles de silice, plus ou moins pures.)

— Encycl. *Minér.* et *chim.* Il existe de nombreuses espèces ou variétés minérales composées de silice plus ou moins pure. Ce sont le *quartz* ou *cristal de roche* avec ses variétés : *quartz enfumé, fausse topaze, améthyste, œil-de-chat, aventurine, tridymite*, etc. ; la *calcédoine*, avec les variétés *agate, onyx ;* le *silex ;* l'*opale* avec ses différentes variétés, etc.

Dans les laboratoires, on prépare la silice hydratée amorphe ou gélatineuse en traitant un silicate alcalin par l'acide chlorhydrique, par exemple ; au rouge, les hydrates se transforment en anhydride $SiO^2$. C'est alors une poudre blanche, insoluble dans l'eau et les acides, fondant au chalumeau et se volatilisant au four électrique. La silice fondue est utilisée industriellement, pour fabriquer des appareils de laboratoire possédant la propriété de pouvoir varier brusquement de température sans se briser.

**silicé, e** adj. Qui contient de la silice.

**siliceux, euse** [*seû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature de la silice. Qui contient beaucoup de silice ; *le châtaignier réussit sur les sols siliceux.*

**silicicole** adj. (du lat. *silex, icis*, caillou, et *colere*, habiter). Se dit des plantes qui croissent de préférence dans les terrains siliceux, comme le châtaignier, la digitale, etc.

**silicié, e** adj. Se dit d'une série de corps qui représentent des composés organiques dans lesquels le carbone est remplacé par le silicium : *hydrogène silicié.*

**silicifère** adj. (du lat. *silex, icis*, caillou, et *ferre*, porter). Qui contient de la silice.

**silicification** [*si-on*] n. f. Fossilisation par la silice ; incrustation siliceuse.

**silicifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Fossiliser par la silice.

**silicique** adj. *Anhydride silicique*, syn. de silice. *Acide silicique*, acide dérivé du silicium.

**silicite** n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des feldspaths.

**silicium** [*om'*] n. m. Métalloïde de la famille du carbone, entrant dans un certain nombre de composés naturels, comme les silicates, qui constituent la majeure partie de l'écorce terrestre.

— Encycl. Le silicium (symbole Si) s'extrait de la silice ou du fluosilicate de potassium en traitant par l'aluminium ou le magnésium. Le silicium est amorphe ou cristallisé ; dans le premier cas, il a l'aspect d'une poudre marron et, dans le second, l'aspect métallique. Il fond vers 1420° et se volatilise au four électrique ; son poids atomique est 28,3, sa densité est 2,34 à 2,35 ; il est attaqué avec incandescence par le fluor à froid, par le chlore vers 500°. L'oxygène attaque le silicium lorsqu'on chauffe celui-ci légèrement ; mais, tant que le métal n'est pas fondu, on n'a qu'une attaque superficielle. Le silicium se combine au soufre vers 600°, à l'azote vers 1000°, au charbon dans le four électrique, en donnant le carborundum SiC, dont la poudre, très dure, sert au polissage des pierres précieuses. C'est un réducteur énergique. Parmi ses composés, signalons la silice et les silicates, l'acide hydrofluosilicique, employé en sucrerie pour l'épuration des jus, en teinture pour fabriquer les mordants, etc. Sa combinaison avec le fer (ferrosilicium) est un désoxydant ; il donne, en outre, avec ce métal, des aciers de diverses qualités et des fontes très fusibles.

**siliciuration** [*si-on*] n. f. Transformation en siliciure.

**siliciure** n. m. Composé d'un métal et de silicium : *siliciure de fer.*

**silicon** n. m. Composé $Si^3H^3O^2$, résultant de l'attaque du silicium de calcium par un acide.

**silicule** n. f. Petite silique.

**siliculeux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Se dit des plantes dont le fruit est une silicule.

**siliculiforme** adj. Qui a la forme d'une silicule.

**siligineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. (du lat. *siligo, inis*, farine). Farineux qui est de la nature de la farine de froment.

**siliginosité** [*no-zi*] n. f. Caractère des grains farineux.

**silique** [*li-ke*] n. f. (lat. *siliqua*). Forme de fruit, réalisée par un grand nombre de crucifères.

— Encycl. Les siliques sont des sortes de capsules plus longues que larges, formées par deux carpelles, à placentation pariétale ayant à son centre une membrane de nature placentaire, qui devient indépendante à maturité et divise le fruit en deux parties (chou, colza, giroflée, etc.).

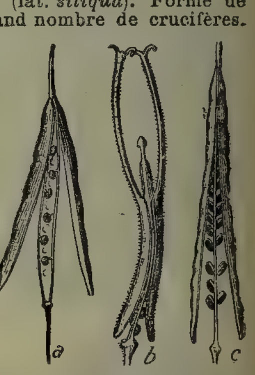

Silique : *a*, chou ; *b*, parolinie ; *c*, chélidoine.

**siliqueux, euse** [*keû, eu-ze*] adj. Se dit des plantes dont le fruit est une silique.

**siliquiforme** adj Qui a la forme d'une silique.

**Silistrie** [*lis-trî*], v. de Roumanie (Dobroudja), sur le bas Danube ; 12.000 h. Place forte, vainement assiégée par les Russes en 1854 ; prise pendant la Grande Guerre, par les troupes germano-bulgares de Mackensen, en septembre 1916.

**Silius Italicus** (Caius), poète latin (vers 25-101), auteur d'une épopée *Sur la seconde guerre punique*, œuvre imitée de Virgile, mais où l'on trouve quelques vers bien frappés, inspirés par le patriotisme romain. On lui attribue aussi une *Ilias latina*. Il fut consul et gouverneur de l'Asie Mineure, mais il se déshonora par ses flatteries à l'égard de Néron.

**sillage** [*ll* mll.] n. m. (de *siller*). Trace que laisse après lui un bâtiment en fendant l'eau : *le sillage est d'autant plus marqué que la vitesse est plus grande.* Espace parcouru par un vaisseau dans un temps donné par rapport à la surface. Veine de prolongement d'une mine de houille, en superficie ou en profondeur. *Fig.* Traces, exemple : *marcher dans le sillage d'un homme puissant*, profiter des chemins qu'il ouvre, bénéficier de son succès.

**sillago** [*ll* mll.] n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant de grandes formes allongées, de couleur bronzée, répandues dans l'océan Indien.

**sille** [*si-le*] n. m. (du gr. *sillos*, louche). Chez les Grecs, poème satirique, où la parodie tenait une grande place.

**sille** [*ll* mll., *e*] n. f. Grande table inclinée, en usage dans les salines.

**sillée** [*ll* mll., *é*] n. f. Fosse qu'on ouvre pour y planter de la vigne.

**Sillé-le-Guillaume** [*ll* mll.], ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 33 kil. du Mans ; ch. de f. Et. ; 2.960 h. Eglise Notre-Dame, ave crypte romane. Château du xv$^{e}$ siècle. Carrières de porphyre, toiles. — Le cant. a 10 comm. et 12.010 h.

**siller** [*si, ll* mll., *é*] v. n. *Mar.* Faire du sillage.

**siller** v. a. *Fauconn.* V. ciller.

**Sillery** [*ll* mll.], comm. de la Marne, arr. et à 12 kil. de Reims ; 640 h. Ch. de f. E. Vignobles renommés ; vins mousseux. Cette commune a été en partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Sillery** (Nicolas Brulart **de**), chancelier de France, né et m. à Sillery (1544-1624). Il négocia la paix de Vervins, puis le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis.

**sillet** [*si, ll* mll. *è*] n. m. Morceau d'ivoire ou d'ébène appliqué au bout du manche d'un instrument à cordes et sur lequel portent celles-ci.

**sillien, enne** [*sil-li-in, è-ne*] adj. Se dit des vers, des poèmes satiriques du genre des silles.

**sillimanite** n. f. Silicate naturel d'alumine.

**sillographe** [*sil-lo*] n. m. Poète, auteur de silles.

**sillomètre** [*sil-lo*] n. m. (de *siller*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument pour mesurer la vitesse du sillage.

**sillométrique** [*sil-lo*] adj. Relatif au sillomètre, à son emploi.

**sillon** [*si, ll* mll., *on*] n. m. Rigole que fait dans la terre le soc de la charrue. *Fig.* Trace longitudinale : *sillon de feu tracé par une fusée. Faire, creuser son sillon*, exécuter avec lenteur et persévérance l'œuvre qu'on s'est proposée. Pl. Rides : *les sillons que trace l'âge sur le front. Poét.* Campagnes, champs : *trop de sang inonda nos sillons. Anat.* Rainure à la surface d'un os ou de certains organes. *Zool.* Ligne creuse imprimée sur une surface, dans un tégument, etc.

**sillonner** [*si, ll* mll., *o-né*] v. a. (de *sillon*). Traverser, couvrir : *nos vaisseaux sillonnent les mers.* Laisser des traces longitudinales nombreuses : *les torrents ont sillonné le flanc des montagnes*, et, *fig.* : *l'âge a sillonné son front.*

**sillonneur** [*si, ll* mll., *o-neur*] n. m. Houe à cheval. Appareil qui se monte sur l'essieu avant de certains tracteurs et qui, suivant la muraille du sillon, guide la marche de l'appareil.

**Silloth,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Cumberland), sur le Firth de Solway ; 26.000 h. Port et station balnéaire.

**Silly,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies), sur la Sile ; 2.240 h. Fabrique de cordages, sucre, couleurs.

**silo** n. m. (m. espagn.). Fosse souterraine où l'on dépose les grains, les légumes, etc., pour les conserver : *les silos sont très employés dans l'Afrique du Nord.* Punition usitée dans l'armée d'Afrique, consistant à enfermer les condamnés dans un silo.

— Encycl. Les silos étaient connus des anciens, et il en existe encore des vestiges remarquables par l'imperméabilité et la dureté de leur revêtement. On a d'abord réservé le nom de *silo* aux excavations souterraines, mais il est donné aussi par extension aux réservoirs aériens (en ciment, béton armé, tôle, etc.) dans lesquels on emmagasine les grains en attendant leur chargement sur bateaux ou wagons.

Suivant le produit qu'ils sont destinés à renfermer, les silos sont de différentes sortes. Les *silos à tubercules et à racines* sont ou bien des excavations maçonnées (silos permanents), ou des silos temporaires : ceux-ci s'établissent de différentes façons, suivant l'état du sol. L'ensilage le plus simple consiste à entasser les racines ou tubercules en monceaux de forme pyramidale, puis à les recouvrir de paille et, enfin, d'une couche de terre (0m,25 à 0m,45), que l'on bat à la pelle; un fossé est creusé autour de la meule pour l'écoulement des eaux pluviales. Les *silos à pulpe* sont des cavités, maçonnées ou non, creusées dans le sol, peu profondes et présentant des parois peu inclinées ; le dessus est fait de paille et de terre tassée. Les *silos à fourrages verts* sont destinés à renfermer de grandes quantités de fourrages que l'on presse ; ils sont creusés en terre à la façon des précédents (couche de recouvrement en terre de 0m,80), ou bien maçonnés (3 à 7 m. de profondeur) et abrités par des hangars. Enfin, l'on se contente parfois d'entasser les fourrages à l'air libre, mais sous un grand volume et en chargeant de 1.000 à 1.500 kilogrammes par mètre carré. Les faces et la partie supérieure ne sont altérées que sous une épaisseur de 0m,15 à 0m,20.

Les silos aériens (pour les grains, les minerais, etc.) sont hermétiquement clos et comportent des dispositifs de brassage mécanique pour assurer la conservation des grains ; parfois, des systèmes de manutention et de division de la masse, pour l'amener à des goulottes aboutissant au point de chargement.

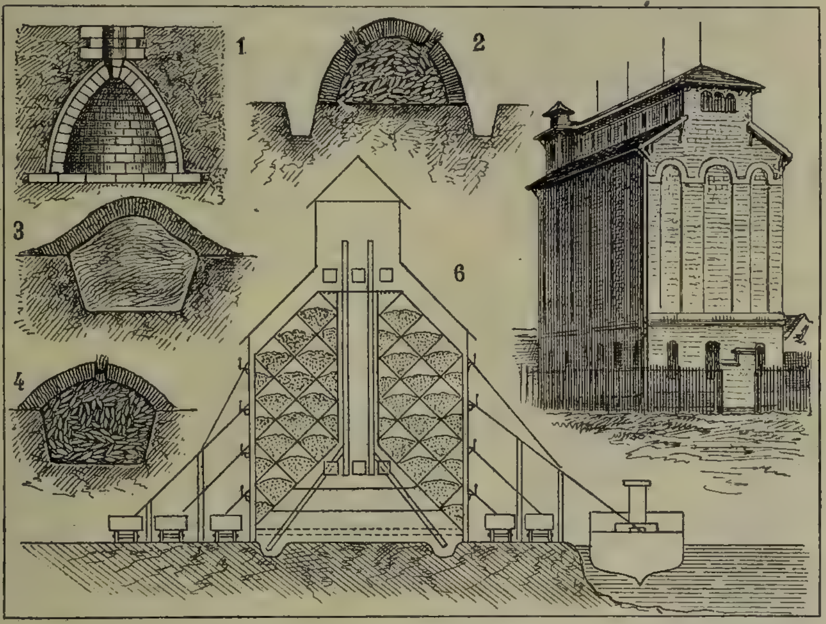

Silos : 1. En maçonnerie conique) ; 2. Temporaire, sur terre, avec caniveaux, pour l'écoulement des eaux ; 3. 4 Temporaires (sous terre) pour fourrages, racines, etc.) ; 5. Grand silo à grains, en maçonnerie ; 6. Silo à grains dit « grenier russe », à remplissage et vidange rapides.

**Silo,** v. de Palestine (Ephraïm), capitale des Hébreux depuis leur entrée dans la Terre promise jusqu'au règne de David.

**Siloé,** piscine de Jérusalem, au pied du mont Moriah, théâtre de la guérison de l'aveugle-né, racontée dans l'*Evangile de saint Jean* (IX).

**silotage** n. m. Mise en silo.

**silphe** n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, a pelés aussi *boucliers* et répandus dans les régions froides du globe. (Une espèce, le *silphe obscur*, vit en France et cause parfois de grands dégâts dans les plantations de betteraves à sucre.)

**silphion** n. m. Genre de composées sénécionées, renfermant de grandes herbes à feuilles larges, à jolies fleurs en cymes, originaires des Etats-Unis, et que l'on cultive en Europe comme ornementales.

**Sils,** comm. et site célèbre de la Suisse (Grisons), dans la Haute-Engadine, sur le lac du même nom, à 1.800 mètres.

**silure** n. m. Genre de poissons physostomes, renfermant cinq espèces abondantes dans toute l'Europe orientale.

— Encycl. Les silures sont des poissons mous, qui vivent dans les eaux douces et salées et peuvent atteindre jusqu'à 5 mètres de long leur face est ornée de longs barbillons. On les pêche pour leur chair huileuse, que certains peuples consomment salée. Une espèce des eaux douces des Etats-Unis est appelée communément *poisson-chat*, à cause des barbillons qui entourent la bouche et ressemblent aux moustaches du chat.

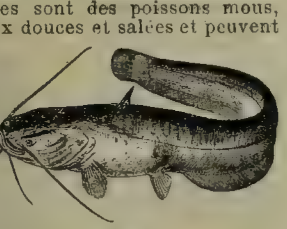

Silure.

**Silures,** peuple de l'ancienne Bretagne, dans la partie sud du pays de Galles actuel, vers l'embouchure de la Severn.

**siluridés** [*dé*] n. m. pl. Famille de poissons physostomes, ayant pour type le genre *silure.* S. un *siluridé.*

**silurien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. (de *Silures*). *Géol.* Se dit d'un terrain d'époque primaire, placé au-dessous du dévonien. N. m. : *le silurien.*

— Encycl. Le système silurien succède au système précambrien, qui le sépare du terrain primitif ; et ses assises sont recouvertes par celles du système dévonien. C'est à la base du silurien qu'apparaissent les premiers débris fossiles indéniables. Cette faune est caractérisée par le développement du groupe des trilobites et des mollusques céphalopodes. Les poissons se montrent à la fin de la période. Enfin, les phénomènes de dénudation, d'érosion, en démolissant les roches primitives et précambriennes, donnent lieu à des roches nouvelles : sables, argiles, calcaires, grès et schistes.

**silva** n. f. *Versif. esp.* Combinaison de vers endécasyllabes et de vers de sept syllabes, à rimes croisées.

**Silva** (Antonio José **da**), auteur dramatique portugais, juif, né à Rio de Janeiro, brûlé par l'Inquisition à Lisbonne (1705-1739) ; auteur de comédies et d'opéras-comiques d'une verve populaire, imités des théâtres français et italien.

**Silvain** (Eugène-Charles-Joseph), comédien français, né à Bourg en 1851. Il s'est distingué dans les premiers rôles et dans les pères nobles ; il a écrit des drames en vers, adaptés des tragédies antiques.

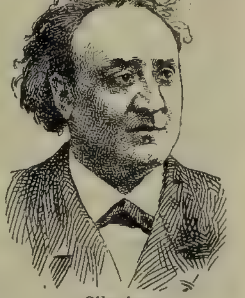

Silvain.

**silvaner** [*nèr*] n. m. Variété de cépage blanc cultivé en Autriche, Allemagne, Suisse et dans quelques vignobles de l'est de la France.

**silvanus** [*nuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, répandus sur tout le globe, et dont la larve d'une espèce (*silvanus frumentarius*) cause de grands dégâts dans les amas de blé, riz, etc.

**Silvaplana,** comm. de Suisse (Grisons), dans la Haute-Engadine, sur le lac du même nom, à 1.800 mètres au pied du col de Julier. Centre d'excursion fréquenté.

**Silveira** (José Xaveria Mousinha **da**), homme d'Etat portugais, né à Castello de Vide, m. à Lisbonne (1780-1848). Ministre de Jean VI, il aida ensuite dom Pedro à triompher de son frère dom Miguel.

**Silvela** (Augustino Francisco), homme d'Etat espagnol, né et m. à Madrid (1843-1905). Il fut longtemps le chef du parti conservateur et président du conseil, notamment en 1902. Il réussit à relever, après la guerre contre l'Amérique, les finances espagnoles.

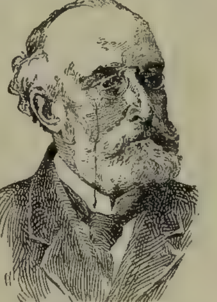

Silvela.

**Silver** (Charles), compositeur français, né à Paris en 1868 ; auteur de mélodies, d'œuvres symphoniques, d'opéras (*la Belle au bois dormant, le Clos*).

**Silvère** (saint), né à Frosinone, pape en 537, m. de faim en 547 dans l'île de Palmaria, où il avait été relégué par Justinien, parce qu'il avait refusé de désavouer le concile de Chalcédoine. — Fête le 20 juin.

**silveret** [*rè*] n. m. Etoffe croisée, à chaîne de soie et trame de coton.

**silves** n. f. pl. (du lat. *sylva*, forêt). Recueil de pièces latines détachées, qui n'ont aucun rapport entre elles : *les silves de Stace.*

**Silves** ou **Sylves,** v. de Portugal (Algarve), près de l'Atlantique ; 9.000 h. C'est l'antique *Chelb* des Maures, jadis capitale de l'Algarve, déchue depuis l'ensablement de son *rio.*

**Silvestre** (Israël), dessinateur et graveur, né à Nancy, m. à Paris (1621-1691). Il a fait revivre avec un esprit pittoresque le Paris et le Versailles de 1660 à 1690.

**Silvestre** (Augustin-François), agronome français, né à Versailles, m. à Paris (1762-1851). Membre de l'Académie des sciences (1806).

**Silvestre** (Paul-*Armand*), littérateur français, né à Paris, m. à Toulouse (1837-1901) ; auteur de poésies délicates et de contes d'une gaieté souvent gauloise, du mystère *Grisélidis* et de livrets d'opéras (*Henri VIII, Jocelyn*).

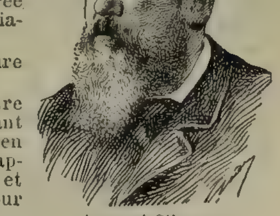

Armand Silvestre.

**Silvia,** personnage d'amoureuse dans la comédie italienne. (Le rôle fut créé à Paris en 1716 par Gianetta Rosa Benozzi.)

**silvine** n. f. Chlorure naturel de potassium.

**silybe** n. m. Genre de composées, renfermant des chardons de l'ancien monde, communément appelés *chardons-Marie* et que l'on cultive parfois pour l'ornement des jardins.

**simaba** n. m. Genre de simarubacées, renfermant des arbres des régions chaudes de l'Amérique : *le simaba ferrugineux est employé au Brésil contre la fièvre, la diarrhée, et le maba cédron contre la morsure des serpents.*

**simagrée** [*gré*] n. f. Faux semblant : *faire la simagree de refuser.* Pl. Manières affectées ; minauderies : *voilà bien des simagrées !*

**simaise** n. f. V. cimaise.

**Simancas** [*kass*], petite ville d'Espagne (**Léon**, prov. de Valladolid), sur le Pisuerga ; 1.000 h. Là se trouvent les plus précieuses archives de l'Espagne.

**simandre** n. f. (du gr. *sèmantron*, signal). Plaque de fer ou disque de bois ou crécelle de bois qui tient lieu de cloche, dans certains couvents grecs.

**Simandre,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 23 kil. de Louhans, dans la Bresse ; 1.720 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Simard,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 12 kil. de Louhans ; 1.530 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**simarre** [*ma-re*] n. f. (ital. *cimarra*). Habit long et traînant, que portaient les femmes autrefois. Robe traînante de dessous que portaient les magistrats et certains professeurs: *porter la simarre.*

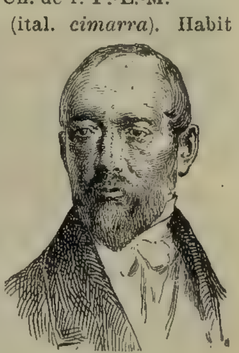

Simart.

**simarri** [*ma-ri*] n. m. Planche à râper la cassave, dans certaines contrées.

**Simart** [*mar*] (Pierre-Charles), sculpteur français, né à Troyes, m. à Paris (1806-1857) ; auteur de l'*Architecture*, la *Sculpture*, la *Justice*, l'*Abondance*, etc. ; de la *Minerve chryséléphantine*, imitation de la *Minerve* du Parthénon. C'était un artiste d'un talent élevé et froid, disciple fervent de l'antique.

**simaruba** ou **simarouba** n. m. Genre de plantes de la famille des simarubacées, renfermant des arbres dont on connaît dix espèces américaines.

— Encycl. Le *simaruba amer* ou *bois blanc des Antilles* et le *simaruba officinal* possèdent une écorce amère, douée de propriétés toniques, fébrifuges et antidysentériques, grâce à la quassine qu'elle renferme.

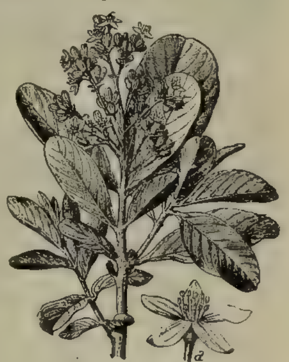

Simaruba : *a*, fleur.

**simarubacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, comprenant des arbres ou des arbustes des régions chaudes du globe, groupés en vingt-cinq genres, dont le simaruba est le type. S. une *simarubacée.*

**Simbirsk,** v. de Russie, ch.-l. de gouv., sur le Volga ; 71.000 h. Pêcheries. — Le gouv. a 2.125.000 h.

**simbleau** [*sin-blô*] n. m. Cordeau avec lequel les charpentiers tracent de grandes circonférences. Assemblage de ficelles qui font partie d'un métier à tisser. Sorte de compas servant à donner à la meule de moulin, faite de plusieurs morceaux, une forme circulaire. (On écrit aussi simblot.)

**sime** adj. Camus. (Inus.)

**Siméon,** second fils de Jacob et de Lia, ancêtre de la *tribu de Siméon.*

**Siméon,** vieillard juif qui, après avoir vu le Messie dans le temple, entonna le cantique *Nunc dimittis.* (*Bible.*)

**Siméon Stylite** (saint), nom de trois saints qui passèrent leur vie sur une colonne (en grec *stulos*), l'un près d'Antioche m. en 596. Fête le 24 mai ; l'autre près de la même ville, m. en 460. Fête le 5 janvier ; le troisième qui vécut en Cilicie au VIe siècle et périt foudroyé. Fête le 26 juillet.

**Siméon Métaphraste.** V. Métaphraste.

**Siméon** (Joseph-Jérôme, comte), magistrat et homme d'Etat français, né à Aix, m. à Paris (1749-1842). Il prit une part active à la rédaction du Code civil, fut ministre de l'instruction publique sous la Restauration et, plus tard, premier président de la Cour des comptes.

**simetite** n. f. Résine fossile.

**Simféropol,** v. de Russie, ch.-l. de la Tauride (Crimée), sur le Salghir ; 70.000 h. Fabriques de savons et de chandelles, manufacture de tabacs. Exportation de fruits.

**Simiane** (Pauline-Adhémar de Monteil de Grignan, marquise **de**), petite-fille de Mme de Sévigné, également célèbre par sa beauté et son esprit, née à Paris, m. à Aix (1674-1737). Elle publia la correspondance de son aïeule, mais eut le tort d'en retrancher les lettres de Mme de Grignan.

**simien, enne** [*mi in, è-ne*] adj. Qui se rapporte aux singes, qui en possède l'allure ou l'expression : *la gent simienne.*

**simiesque** [*ès-ke*] adj. (du lat. *simius*, singe). Qui tient du singe : *face simiesque.* (On dit aussi SIMIEN, ENNE.)

**simiidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères primates, renfermant les orangs-outans, chimpanzés (*simia*), gorilles et genres voisins. S. un *simiidé.*

**similaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *similis*, semblable). Homogène, de même nature. Qui peut être assimilé à un autre : *cannes, parapluies et objets similaires. Physiq. Rayons similaires*, rayons lumineux également réfrangibles. *Géom.* Se dit des rectangles et des parallélépipèdes formés par la multiplication de nombres proportionnels entre eux.

**similamètre** n. m. (du lat. *simila*, fleur de farine, et *metron*, mesure). Instrument destiné à faire reconnaître la proportion de farine de froment que contient un mélange.

**similargent** [*jan*] n. m. Alliage métallique, ayant l'aspect de l'argent.

**similarité** n. f. Qualité des choses similaires.

**simili** (du lat. *similis*, semblable), sorte de préfixe qui entre dans la composition de certains mots et qui indique la similitude, l'imitation : *similimarbre, similipierre.* N. m. *Fam.* S'emploie pour désigner une imitation quelconque : *parure en simili.*

**simili** n. f. *Techn.* Abréviation de SIMILIGRAVURE.

**simili** adj. m. pl. (en ital. *semblables*). *Musiq.* Se place sur une partition pour signifier que des groupes, des arpèges, indiqués en abrégé, sont semblables à ceux qui les précèdent.

**similia similibus curantur.** V. CONTRARIA CONTRARIIS.

**similibronze** n. m. Alliage de cuivre et de zinc, imitant le bronze et pouvant se couler comme lui.

**similifer** [*fèr*] n. m. Zinc de Silésie, renfermant 25 p. 100 de fer.

**similiflore** adj. *Bot.* Qui porte des fleurs toutes semblables entre elles.

**similigraveur** n. m. Celui qui travaille à la similigravure.

**similigravure,** et, par abréviation, **simili** n. f. Procédé de la photogravure à demi-teintes. Epreuve ainsi obtenue.

— ENCYCL. V. PHOTOGRAVURE.

**similimarbre** n. m. Sorte de marbre factice.

**similipierre** [*pi-è-re*] n. m. Sorte de pierre artificielle, dite aussi CARTON-PIERRE.

**similitude** n. f. (lat. *similitudo*). Ressemblance, analogie, conformité, rapport exact entre deux choses : *similitude d'idées. Math.* Caractère des figures semblables entre elles. (V. SEMBLABLES [*triangles*].) *Rhét.* Comparaison prolongée ; rapprochement. *Ecrit. sainte.* Syn. de PARABOLES.

— ENCYCL. *Math.* Deux triangles ou deux polygones sont semblables quand ils ont les angles égaux chacun à chacun et les côtés homologues proportionnels. Le rapport de deux côtés homologues de deux polygones ou triangles semblables est appelé *rapport de similitude.* Une parallèle à l'un des côtés d'un triangle détermine avec les deux autres un nouveau triangle, semblable au premier. C'est la proposition fondamentale de la théorie des figures semblables. On en déduit immédiatement que deux triangles qui ont deux angles égaux chacun à chacun sont semblables, que deux triangles qui ont les côtés proportionnels ou qui ont un angle égal compris entre côtés proportionnels sont semblables. La même proposition peut s'étendre à tous les systèmes imaginables de trois éléments capables de déterminer un triangle. On démontre que deux polygones décomposables en un même nombre de triangles semblables et semblablement placés sont semblables ; inversement, deux polygones semblables sont décomposables en un même nombre de triangles semblables et semblablement placés. Le rapport des aires de deux triangles ou deux polygones semblables est égal au carré du rapport de similitude.

**similor** n. m. Syn. de CHRYSOCALE.

**Simla,** v. de l'Empire anglais des Indes (Pendjab), sur un éperon de l'Himalaya ; 15.000 h. Résidence d'été du vice-roi. Ch.-l. de district.

**Simmenthal,** vallée de la *Simme* (Suisse), affluent de la Kander. Elève de bétail, fromages renommés.

**Simnel** (Lambert), imposteur anglais, né vers 1475, m. après 1534. Se fit passer pour le comte de Warwick, fils de Clarence, et couronner sous le nom d'Edouard VI. Il fut vaincu et reçut un emploi dans les cuisines du roi Henri VII.

**Simoïs** [*iss*], auj. *Mendéré-Sou*, petite riv. de l'ancienne Troade, qui, aux temps homériques, recevait le Scamandre.

**Simon** (saint), dit *le Zélote* (le Passionné), l'un des douze apôtres. Il aurait prêché l'évangile en Syrie et en Perse. — Fête le 28 octobre.

**Simon le Mage** ou **le Magicien,** sectaire juif, un des fondateurs de la philosophie gnostique. Il voulut acheter de saint Pierre le don de faire des miracles, d'où le nom de *simonie* donné au trafic des choses saintes.

**Simon le Pharisien** (*le Repas chez*), scène retracée dans l'Evangile de saint Luc (VII, 36, 50). Le Christ ayant accepté de manger chez Simon le Pharisien, une femme de mauvaise vie, Marie-Madeleine, y vint avec un vase rempli d'huile parfumée. Elle arrosa de ses larmes les pieds de Jésus, les essuya avec ses cheveux et y répandit son parfum. Le Christ dit à Simon qui s'étonnait : « Je vous déclare que beaucoup de péchés lui seront remis, parce qu'elle a beaucoup aimé ; celui à qui on remet moins, aime moins. » — Cette scène a été représentée par P. Véronèse (v. p. 1027), et Ph. de Champaigne (Louvre).

**Simon** (Richard), oratorien et exégète français, né et m. à Dieppe (1638-1712). Son *Histoire critique du Vieux Testament* est un des premiers essais d'exégèse rationaliste de la Bible. Il fut vivement combattu par Bossuet, qui écrivit sa célèbre *Défense de la tradition et des saints Pères* pour combattre l'*Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament*, de Richard Simon.

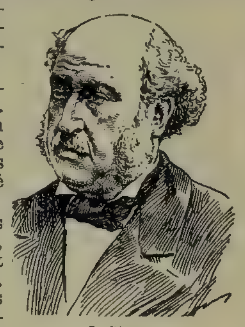
J. Simon.

**Simon** (Antoine), cordonnier, né à Troyes, m. à Paris (1736-1794), que la Commune choisit comme gardien du dauphin Louis XVII au Temple. Guillotiné le 10 thermidor.

**Simon** (Jules-François SIMON-SUISSE, dit **Jules**), philosophe spiritualiste et homme politique français, né à Lorient, m. à Paris (1814-1896), ministre de l'instruction publique dans le gouvernement de la Défense nationale. On lui doit d'éloquents ouvrages de morale : *le Devoir, la Religion naturelle, la Liberté de conscience*, etc.

**Simon** (Lucien), peintre français, né à Paris en 1854, artiste vigoureux, connu surtout comme peintre de la Bretagne : *la Procession, Cirque forain, l'Atelier*, etc.

**Simon de Nantua** ou *le Marchand forain*, ouvrage d'instruction élémentaire, par Laurent de Jussieu, livre qui, pendant longtemps, fut très populaire dans les écoles (1818).

**Simonetta,** famille italienne, originaire de la Calabre, dont plusieurs membres ont joué un rôle politique au XVe siècle. — Le principal, JACOPO **Simonetta**, né à Milan, m. à Rome en 1539, fut cardinal et a laissé un traité célèbre sur les réserves ecclésiastiques.

**simoniaque** adj. Entaché de simonie : *contrat simoniaque.* N. m. Qui commet une simonie : *c'est un simoniaque.*

**Simonide de Céos** [*oss*], poète lyrique grec, né à Iulis, m. à Syracuse (vers 566-vers 467 av. J.-C.) ; auteur d'épigrammes, d'élégies patriotiques et morales, de thrènes et d'odes triomphales, remarquables par l'habileté de l'exécution, la souplesse et la variété des rythmes. Les plus belles de ses odes se rapportent à Léonidas, au dévouement des Spartiates aux Thermopyles, à la bataille de Platées.

**Simonide d'Amorgos,** poète grec du VIIe ou du VIe siècle av. J.-C., dont on possède une trentaine de fragments ïambiques.

**simonie** [*nî*] n. f. (du n. de *Simon le Magicien*). Trafic des choses saintes ; vente des biens spirituels : *les conciles ont souvent condamné la simonie.*

— ENCYCL. Le mot *simonie* tire son étymologie du nom de Simon le Magicien, qui offrit aux Apôtres une somme d'argent pour obtenir d'eux le pouvoir de communiquer le Saint-Esprit. Les canonistes définissent la simonie : « La volonté délibérée de vendre ou d'acheter, pour un bien temporel, un bien spirituel ou un objet étroitement uni à un bien spirituel .» Les biens spirituels sont : la grâce, les sacrements, l'excommunication, la collation des bénéfices, etc. Le prix temporel est non seulement une somme d'argent, mais encore toute faveur de l'ordre temporel (protection, recommandation, service). — L'Eglise a toujours considéré la simonie comme un sacrilège d'une gravité particulière.

**simonner** [*mo-né*] v. n. *Arg.* Tromper, escroquer ; mendier.

**simonneur** [*mo-neur*] n. m. Celui qui simonne.

**Simonoséki** ou **Simonosaki,** v. du Japon (Hondo) ; 75.000 h. ; port actif sur le *détroit de Simonoséki.* En 1895, la paix y fut conclue entre le Japon et la Chine. Elle accordait au Japon l'île Formose et les Pescadores.

**simote** n. m. Genre de reptiles ophidiens, renfermant des couleuvres des régions chaudes de l'ancien monde.

**simoun** [*moun*] n. m. (ar. *semoum*). Vent brûlant qui souffle dans le Sahara, du sud au nord : *le simoun est nuisible aux caravanes.*

— ENCYCL. Le simoun se produit en général après une période de calme. Il souffle en tous sens, en bourrasque, sec à faire gercer la peau, faisant tournoyer les poussières en masse assez épaisse pour cacher le soleil. Le sable chaud pénètre partout et cause de grandes souffrances ; l'armée de Cambyse fut détruite en Egypte par le simoun.

**simousse** [*mou-se*] n. f. Ornements de laine ajustés à la bride du mulet.

**simple** [*sin-ple*] adj. (lat. *simplex*). Qui n'est point composé, ou qui est composé d'éléments homogènes : *l'or, l'argent, le fer sont des corps simples.* Qui n'est point compliqué : *machine, mécanique, procédé simple.* Facile, aisé : *une méthode simple.* Naturel : *préférer le certain à l'incertain, c'est tout simple.* Sans recherche, sans ornement : *parure, style simple.* Sans malice, sans déguisement : *simple comme un enfant.* Naïf, crédule, facile à tromper : *il est si simple que...* Seul, unique : *croire quelqu'un sur sa simple parole. Simple soldat*, qui n'a point de grade. *Simple particulier*, qui n'exerce point de fonction publique. *Corps simple*, v. CORPS. *Fleur simple*, dont la corolle n'a qu'un rang de pétales. *Pur et simple*, sans restriction ni modification : *donation pure et simple. Fam. Simple comme bonjour*, extrêmement simple. *Gram. Mot simple* ou subst. *simple*, se dit d'un mot ayant servi à former des dérivés et des composés, par opposition à ces dérivés ou composés. *Temps simples*, qui se conjuguent sans auxiliaires. *Passé simple*, V. PASSÉ. *Sujet simple*, sujet exprimé par un seul mot, singulier ou pluriel. Ex. : *le castor est industrieux ; les ânes sont têtus. Attribut simple*, attribut qui n'exprime qu'une manière d'être du sujet. Ex. : *le lion est carnivore.* N. m. Ce qui est simple : *passer du simple au composé.* Personne simple : *Dieu aime les simples.* Au tennis, partie à deux joueurs, un contre un. N. m. pl. *Bot.* Plantes médicinales employées, en nature : *cueillir des simples.* ANT. **Composé, complexe, compliqué.**

— ENCYCL. *Simple police.* V. TRIBUNAL *de simple police.*

**simplement** [*sin-ple-man*] adv. D'une manière simple : *être vêtu simplement. Purement et simplement*, sans réserve et sans condition.

**simplesse** [*sin-plè-se*] n. f. Simplicité naturelle ; ingénuité douce. (Vx.)

**simplet, ette** [*sin-plè, è-te*] adj. Un peu simple.

**simpleter** [*sin-ple-té*] v. a. Former d'un seul fil, en parlant de la chaîne d'un ruban.

**Simplice** ou **Simplicius** (saint), pape de 468 à 483. On a de lui dix-huit *Lettres.* Fête le 2 mars.

**simplicicaule** [*sin-pli, kô-le*] adj. (du lat. *simplex, icis*, simple, et *caulis*, tige). *Bot.* Qui a la tige simple.

**simplicien, enne** [*sin-pli-si-in, è-ne*] adj. Simple, naïf, un peu niais.

**simplicifolié, e** [*sin-pli*] adj. (du lat. *simplex, icis*, simple, et *folium*, feuille). *Bot.* Qui a des feuilles simples.

**Simplicissimus,** roman allemand de Grimmelshausen (1668), qui appartient au genre picaresque et retrace les aventures d'un personnage d'intelligence simple, avec des descriptions vives et pittoresques.

**simplicité** [*sin*] n. f. (lat. *simplicitas*). Qualité de ce qui est simple : *simplicité des atomes, d'un mécanisme, des mœurs, des habits.* Niaiserie : *c'est une simplicité de parler ainsi.*

**simplifiable** [*sin*] adj. Qui peut être simplifié : *calculs simplifiables.*

**simplificateur, trice** [*sin*] adj. et n. Qui simplifie.

**simplification** [*sin, si-on*] n. f. Action de simplifier. Résultat de cette action : *rechercher la simplification d'un procédé industriel.* ANT. **Complication.**

**simplifier** [*sin-pli-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rendre simple : *simplifier un problème ; simplifier une fraction.* ANT. **Compliquer.**

**simplisme** [*sin-plis-me*] n. m. Vice de raisonnement, qui consiste à négliger des éléments nécessaires de la solution. Emploi de moyens simples.

**simpliste** [*sin-plis-te*] n. et adj. Entaché de simplisme : *raisonnement simpliste.* Qui est d'une simplicité outrée.

**simplocarie** [*sin, rî*] n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, répandus sur l'hémisphère nord et dont une espèce est assez commune aux environs de Paris.

**Simplon,** passage des Alpes Pennines, entre le Valais et le Piémont, à 2.009 m. d'altitude ; traversé par une superbe route de 69 kil., de Brigue à Domo d'Ossola. Un tunnel de 19.730 m., de Brigue à Iselle, a permis, en 1906, d'établir une voie directe et rapide de communication entre l'Europe du Nord-Ouest et l'Italie.

**Simplon** (DÉPARTEMENT DU), département français, sous le premier Empire. Ch.-l. *Sion.*

**Simrock** (Charles-Joseph), poète et érudit allemand, né et m. à Bonn (1802-1875) ; doit sa réputation à ses adaptations des anciens poèmes allemands.

**Sims** (William), amiral américain, né à Port-Hope (Canada) en 1858 ; a commandé en chef, en 1917, les forces navales des Etats-Unis dans les eaux européennes.

**Simson** (Martin-Edouard **de**), magistrat et homme politique allemand, né à Kœnigsberg, m. à Berlin (1810-1899). C'est lui qui, en 1871, à la tête de la députation du Reichstag, vint à Versailles offrir la couronne impériale au roi de Prusse.

**simulacre** n. m. (du lat. *simulacrum*, reproduction). Image, statue d'une divinité. Fantôme, apparition, vision : *voir en rêve de vains simulacres ; les simulaces des faux dieux.* Apparence sans réalité ; semblant : *sous Jules César, il n'y avait à Rome qu'un simulacre de république.* Représentation ; action simulée : *faire un simulacre de combat, de débarquement.*

**simulateur, trice** n. Personne qui simule. *Spécialem.* Qui simule une prétendue maladie.

**simulation** [*si-on*] n. f. (lat. *simulatio*). Action de simuler : *la simulation d'une maladie.*

**simulé, e** adj. (de *simuler*). Feint : *fuite simulée.*

**simuler** [*lé*] v. a. (du lat. *simulare*, copier). Feindre, faire paraître comme réelle une chose qui ne l'est point : *simuler une maladie.* Faire le simulacre de : *simuler un combat.*

**simulie** [*lî*] n. f. Genre d'insectes diptères némocères des régions chaudes et tempérées, appelés vulgairement *moustiques* ou *maringouins*, et dont la piqûre est assez douloureuse : *quelques parasitologues attribuent aux simulies la transmission de la pellagre.*

**simultané, e** adj. (du lat. *simul*, ensemble). Se dit de deux ou plusieurs actions qui s'accomplissent en même temps : *mouvements simultanés. Enseignement simultané*, mode d'enseignement par lequel le maître s'adresse constamment à tous les élèves et leur fait faire en même temps les mêmes exercices.

**simultanéité** n. f. Existence, production simultanée.

**simultanément** [*man*] adv. En même temps.

**simultaneum** [*né-om'*] n. m. Convention en vertu de laquelle les cultes catholique et protestant peuvent être célébrés dans un même édifice.

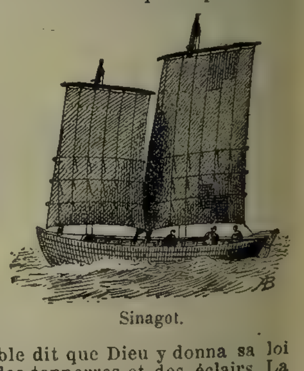
Sinagot.

**sina** n. f. Fil de soie tressé et non retors, qui s'emploie dans la confection des corps de lignes pour pêcher.

**sinagot** [*gho*] n. m. Bateau de pêche du Morbihan, qui a le gréement du sardinier.

**Sinaï,** sommet et péninsule montagneuse d'Arabie, entre les golfes de Suez et d'Akabah. La Bible dit que Dieu y donna sa loi à Moïse, au milieu des tonnerres et des éclairs. La péninsule Sinaïtique est aujourd'hui presque déserte, mais d'une beauté sauvage. — Les Turcs, qui étaient partis du désert de Sinaï pour attaquer le canal de

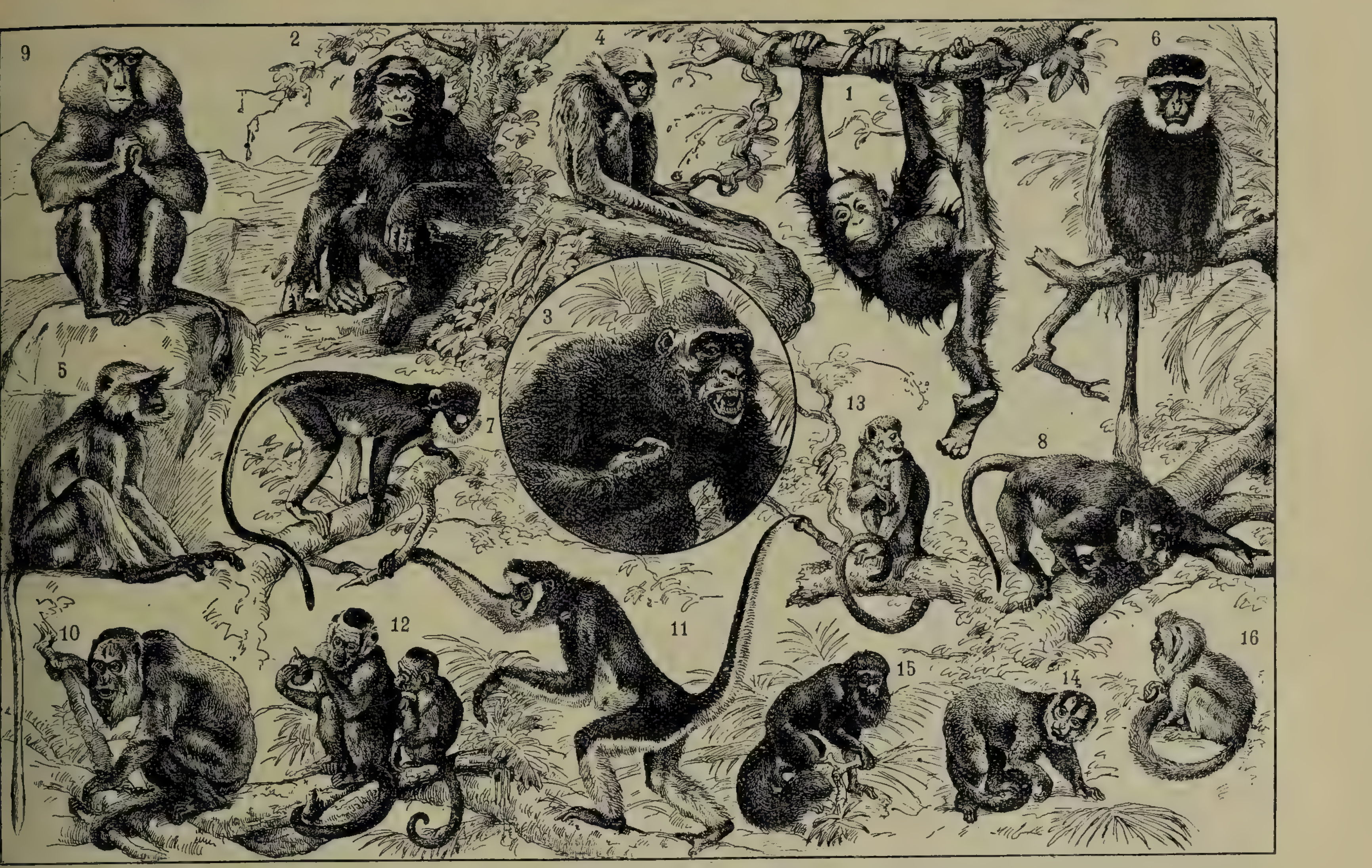

SINGES. — *Simiidés* : 1. Orang ; 2. Chimpanzé ; 3. Gorille. — *Hylobatidés* : 4. Gibbon. — *Cercopithécidés* : 5. Semnopithèque ; 6. Colobe ; 7. Cercopithèque ; 8. Macaque ; 9. Cynocéphale.— *Cébidés* : 10. Alouate ; 11. Atèle ; 12. Sajou ; 13 Saïmiri ; 14. Nyctipithèque ; 15. Saki ; 16. Tamarin.

Suez en 1915, en ont été chassés pendant la Grande Guerre, après les victoires anglaises de Romani, de Magdhala (1916) et de Rafa (janv. 1917).

**Sinaïa,** v. de Roumanie (Valaquie), sur la Prahova ; 5.000 h. Station d'été, au pied des Alpes de Transylvanie. Palais du roi.

**sinaïtique** adj. Qui se rapporte au mont Sinaï.

**sinalbine** n. f. Glucoside de la moutarde dédoublable, sous l'influence d'un ferment (*myrosine*), en glucose et sinapine.

**Sinaloa,** v. du Mexique, dans l'Etat homonyme, dont la capitale est *Culiacan* (10.400 h.). — L'Etat a 330.000 h. Grandes richesses minérales.

**sinapine** n. f. Base azotée résultant du dédoublement de la simalbine et qui est aussi contenue sous forme de bisulfate dans les graines de la moutarde noire.

**sinapique** adj. Se dit d'un acide produit dans l'action de l'eau sur la sinapine.

**sinapisation** [*za-si-on*] n. f. Application de sinapismes.

**sinapisé** [*zé*], **e** adj. (de *sinapisme*). Se dit des médicaments où l'on a mis de la farine de moutarde : *cataplasme sinapisé.*

**sinapiser** [*zé*] v. a. Additionner de moutarde : *sinapiser un cataplasme.*

**sinapisme** [*pis-me*] n. m. (lat. *sinapismus ;* de *sinapis*, moutarde). Médicament externe, utilisant les propriétés révulsives de l'essence de moutarde : *les sinapismes sont un excellent révulsif.*

— ENCYCL. On peut distinguer les sinapismes cataplasmes et les sinapismes en feuilles. Les premiers sont des cataplasmes préparés avec de la farine de moutarde, ou des cataplasmes tièdes de farine de lin saupoudrés de farine de moutarde (*cataplasme sinapisé*) ; les seconds, ou sinapismes en feuilles, consistent en feuilles de papier enduites d'un vernis adhésif et saupoudrées d'une couche de farine de moutarde privée de son huile fine par le sulfure de carbone. — On utilise les sinapismes chaque fois qu'il s'agit de produire une révulsion, dans les céphalées, les névralgies, les lumbagos, les affections pulmonaires, etc.

**sincaline** n. f. Alcaloïde dérivé de la sinapine.

**sincère** adj. (lat. *sincerus*). Qui s'exprime sans déguiser sa pensée : *homme sincère.* Qui est éprouvé, dit ou fait d'une manière franche : *regrets sincères.* S'emploie dans les formules de politesse de la correspondance : *agréez mes sincères salutations.* ANT. **Faux, hypocrite.**

**sincèrement** [*man*] adv. D'une manière sincère : *parler sincèrement.* ANT. **Hypocritement.**

**sincérisme** [*sé-ris-me*] n. m. (de *sincère*). Doctrine préconisant la sincérité.

**sincérité** n. f. (lat. *sinceritas*). Franchise, qualité de ce qui est sincère : *la sincérité est une qualité sérieuse.* Paroles, propos sincères : *pardonnez à ma sincérité.* ANT. **Hypocrisie.**

**sinche** n. f. Pêche à l'aide d'un filet très long, avec lequel on forme une enceinte dans laquelle le poisson se trouve pris.

**sincipital, e, aux** adj. Qui concerne le sinciput.

**sinciput** [*put'*] n. m. (mot lat. ; de *semi*, demi, et *caput*, tête). *Anat.* Partie supérieure, sommet de la tête. (Son opposé est OCCIPUT.)

**Sinclair** (sir John), économiste anglais, né à Thurso-Castle (Caithness) [1754-1835] ; fit créer le bureau de l'agriculture en 1793 ; un des fondateurs de la *statistique.* (C'est lui qui créa ce terme.)

**Sinclair** (Upton BEALL), romancier américain, né à Baltimore en 1878 ; a révélé au public les procédés malhonnêtes de certains industriels américains (*la Jungle*).

**Sind** (le). *Géogr.* V. INDUS.

**Sindbad le marin,** personnage des *Mille et une Nuits*, dont les sept voyages sont remplis d'aventures merveilleuses.

**Sind, Sindhi** ou **Sind,** prov. de l'Empire anglais de l'Inde (Hindoustan) ; 125.775 kil. carr. ; 3.300.000 h. Industrie de tapis, émaux, cotonnades. Capit. *Karatchi.*

**sindhi** n. m. Langue néo-hindoue, parlée dans la province de Sindh.

**Sindia** ou **Scindia,** royaume mahratte de l'Hindoustan, vassal de l'Angleterre ; 3.525.000 h. Capit. *Goualior.* Etoffes, grandes ressources minières.

**Sinding** (Otto), peintre norvégien, né à Kongsbergen 1842, auteur de paysages et de marines. — Son frère STEPHAN, sculpteur norvégien naturalisé danois, né à Trondhjem, m. à Paris (1846-1922), artiste vigoureux, auteur de la frise du *Valhalla* et de l'*Offrande* (Paris, Sorbonne).— Leur frère CHRISTIAN, compositeur norvégien, né à Kongsberg en 1856, auteur de symphonies, pièces pour violon, mélodies.

**sindon** n. m. (du gr. *sindôn*, toile de lin). Linceul dans lequel Jésus fut enseveli. Petit morceau de toile qu'on introduit dans l'ouverture faite avec le trépan.

**sineau** [*nô*] n. m. Sorte de grenier formé par des claies reposant sur des poutrelles et sur lesquelles on entasse du fourrage au-dessus des bergeries.

**sine Cerere et Baccho friget Venus,** vers de Térence (*Eunuque*, 732), passé en proverbe et signifiant : *Sans Cérès et Bacchus, Vénus a froid*, c'est-à-dire : *Le pain et le vin* (la bonne chère et les copieuses libations) *sont les stimulants de l'amour.*

**sinécure** n. f. (m. angl., dérivé du lat. *sine*, sans, et *cura*, soin). Charge salariée et qui n'oblige à aucun travail.

**sinécurisme** [*ris-me*] n. m. Vice d'un régime qui multiplie les fonctions inutiles.

**sinécuriste** [*ris-te*] n. Personne qui jouit d'une sinécure.

**sine die** (*sans* [fixer de] *jour*), locution latine employée dans la langue parlementaire ou diplomatique : *les plénipotentiaires se sont ajournés sine die.*

**sine ira et studio,** mots lat. signif. : *sans ressentiment ni faveur.* Tacite, au début de ses *Annales* (I, 1), déclare qu'il a décidé d'écrire l'histoire d'événements déjà éloignés de lui, et qu'il le fera *sine ira et studio.* Cette expression sert à caractériser l'impartialité de l'historien.

**sinelle** n. f. Syn. de CENELLE.

**sinémurien** [*ri-in*] adj. et n. m. (du lat. *Sinemurum*, Semur). Se dit d'un étage géologique appartenant au lias.

**sine nomine vulgus,** mots lat. signif. : *La foule sans nom*, le *profane vulgaire* d'Horace (v. ODI PROFANUM VULGUS), ce que nous appelons le *commun des mortels.*

**sine qua non,** mots lat. signif. : Sans quoi non : *clause sine qua non ; c'est mon sine qua non ; le travail est la condition sine qua non à laquelle est attaché le bonheur.*

**Si-Ngan,** v. de Chine, ch.-l. du Chen-Si : population estimée à 1 million d'h. Entrepôt pour le thé, le sucre, etc.

**Singapour,** v. de l'Indochine anglaise, ch.-l. de la colonie anglaise des *Straits Settlements ;* 387.000 h. Port franc, d'une grande activité. Quartiers malais, chinois, malabare. Exportation d'étain, gutta, café, épices. Actif commerce de transit.

**singe** n. m. (lat. *simius*). Nom général de tous les mammifères de l'ordre des primates, l'homme excepté : *le singe est leste, adroit, malin, grimacier.* (V. ORANG-OUTAN, GORILLE, CHIMPANZÉ, GIBBON, OUISTITI, etc.) *Malin, adroit, laid comme un singe*, très malin, très adroit, très laid. Treuil faisant partie de l'engin appelé chèvre et servant à l'élévation des fardeaux. *Fig.* Celui qui contrefait, qui imite les actions des autres : *c'est un vrai singe.* Personne très laide, très grimacière ou très méchante. *Singe botté*, farceur, individu comique. *Monnaie de singe*, gambades, moqueries, au lieu de payement (V. MONNAIE). *Arg. milit.* Bœuf de conserve : *ouvrir une boîte de singe. Pop.* A Paris, toute personne qui a une autorité quelconque : patron, propriétaire, mari, etc. Adjectiv. Qui imite, qui contrefait les autres : *les enfants sont fort singes.*

— ENCYCL. Après l'homme, les singes sont les mammifères qui occupent les plus hauts degrés de l'échelle des êtres par leur organisation. Ils sont caractérisés par leurs pieds préhensiles, leurs mains parfaites, leur face nue, leurs mamelles pectorales et leur système dentaire. Intelligents, sociables, ils ne savent cependant pas, à l'exception des grands anthropoïdes, se construire de demeures.

Presque toujours sveltes, toujours très agiles, ils sautent et grimpent avec facilité, se tiennent ordinairement dans les arbres ; chez certains genres (singes du nouveau monde), il existe une queue préhensile. Le régime des singes est très varié : racines, graines, fruits constituent le fond de leur nourriture ; aucun n'est franchement carnivore. Leur présence dans le voisinage des habitations est toujours redoutable, car ils pillent les plantations avec une extraordinaire rapidité. En captivité, les singes sont souvent sournois et irritables, et leurs morsures sont dangereuses, surtout chez les grandes espèces.

La distribution géographique des singes est nettement établie, ceux de l'ancien monde différant totalement de ceux du nouveau. Dans les premiers (*catarrhiniens*) sont rangés les cynocéphales, papions, guenons, semnopithèques, gibbons, ainsi que les anthropoïdes (orangs-outans, gorilles, chimpanzés) ; tous habitent les régions chaudes ; les seconds (*platyrrhiniens*), comprennent les ouistitis, tamarins, sakis, sajous, sapajous, sagouins, atèles, hurleurs, etc. Ce sont en général des singes de moyenne taille et inférieurs aux précédents comme intelligence. Aujourd'hui, l'on répartit les singes en quatre familles : *simiidés* (anthropoïdes, à l'exception des gibbons), *hylobatidés* (gibbons), *cercopithécidés* (catarrhiniens) et *cébidés* (platyrrhiniens).

**singeing** [*sin'-djin'gh'*] n. m. (m. angl. signif. : *action de brûler légèrement*). *Art capill.* Action de flamber l'extrémité des cheveux, de manière que ce brûlage forme au bout du cheveu une petite boule qui l'obture.

**singer** [*jé*] v. a. (de *singe.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il singea, nous singeons.*) Imiter servilement et gauchement : *les courtisans singent volontiers les manies du roi.*

**Singer** (Paul), socialiste allemand, né et m. à Berlin (1844-1911). Fondateur du *Vorwærts*, organe de son parti, il fut avec Liebknecht l'un des adversaires de Bismarck.

**singeresse** adj. et n. f. V. SINGEUR.

**singerie** [*ri*] n. f. (de *singe*). Grimaces : *faire mille singeries.* Imitation gauche et ridicule : *singerie des mœurs étrangères.* Manières affectées : *ce n'est qu'un faiseur de singeries.* Ménagerie de singes : *la singerie du Jardin des Plantes.* Dessin, tableau, statuette représentant des singes : *une singerie de Teniers.*

**singeur, euse** [*eû-ze*] ou **eresse** [*rè-se*] adj. et n. Qui singe, qui imite les actions des autres.

**singilis** [*liss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, renfermant des carabes des régions chaudes du globe.

**singleton** n. m. (mot angl. ; de *single*, seul). Au boston, au whist et au bridge, carte qui est seule de sa couleur dans la main du joueur.

**Singlin** (Antoine), janséniste français, né et m. (1664) à Paris, directeur et confesseur des religieuses de Port-Royal. Il convertit Pascal et Mme de Longueville. On a de lui des *Instructions chrétiennes sur le mystère de Jésus-Christ.*

**singliot** [*gli-o*] n. m. Chacun des foyers d'une ellipse que les jardiniers tracent d'un mouvement continu à l'aide d'une corde.

**sing-sing** n. m. Nom vulgaire du *kob*, antilope du Sénégal.

**singulariser** [*zé*] v. a. (de *singulier*). Distinguer des autres : *n'ayez pas une conduite qui vous singularise.* **Se singulariser** v. pr. Se faire remarquer par quelque singularité.

**singularité** n. f. (lat. *singularitas*). Caractère de ce qui se rapporte à un seul : *singularité d'une opinion.* Qualité de ce qui est extraordinaire, bizarre : *singularité d'un fait.* Manière extraordinaire de parler, d'agir ; *ses singularités choquent. Gram.* Caractère des mots employés au singulier. ANT. **Pluralité.**

**singulaxe** [*lak-se*] adj. Se dit parfois des cristaux qui ont un axe principal.

**singulier** [*li-é*], **ère** adj. (lat. *singularis*). Qui se rapporte à un seul. Qui ne ressemble point aux autres ; inusité, extraordinaire : *aventure singulière.* Bizarre, original dans ses paroles, sa conduite : *homme singulier.* Rare, excellent : *vertu, beauté singulière. Combat singulier,* d'homme à homme. N. et adj. *Gram. Le singulier, nombre singulier, forme singulière,* qui marque une seule personne ou une seule chose. ANT. **Pluriel.**

**singulièrement** [*man*] adv. Notamment : *le quinquina est bon pour toutes les fièvres et, singulièrement, pour les fièvres intermittentes.* Beaucoup : *être singulièrement affecté.* D'une manière bizarre : *s'habiller singulièrement.*

**singultueux, euse** [*tu-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *singultus*, sanglot). Qui a le caractère des sanglots : *respiration singultueuse.*

**Sinigaglia** ou **Senigallia,** v. d'Italie (prov. d'Ancône), port sur l'Adriatique ; 12.400 h. Eaux thermales. On attribue sa fondation, au IVe siècle av. J.-C., à des Gaulois Senons.

**Sining-Fou,** v. de Chine (prov. du Kansou), sur le fleuve *Sining* ; important commerce de caravanes avec le Tibet.

**Sinis,** brigand tué par Thésée. Posté à l'isthme de Corinthe, il dépouillait les voyageurs et les écartelait entre deux arbres.

**Sinistrari de Ameno** (Louis-Marie), théologien et canoniste italien, né à Ameno, près de Novare, m. à Rome (1622-1701) ; auteur de traités en latin : *Des délits et des peines, De la démonialité.*

**sinistre** [*nis-tre*] adj. (du lat. *sinister*, gauche). Qui fait présager des malheurs : *des symptômes sinistres.* Malheureux, funeste : *événement sinistre.* Sombre, triste et menaçant : *regard, physionomie sinistre.* Méchant, pernicieux : *un homme sinistre.* N. m. Evénement et particulièrement incendie, qui entraîne de grandes pertes matérielles. *Fin.* Perte, dommage qui arrive aux objets assurés.

**sinistré** [*nis-tré*], **e** adj. Qui a subi un sinistre : *maison sinistrée.* N. Personne qui a subi un sinistre : *indemniser les sinistrés.*

**sinistrement** [*nis-tre-man*] adv. D'une manière sinistre. (Peu us.)

**sinistrocardie** [*dî*] n. f. (du lat. *sinister*, gauche, et du gr. *kardia*, cœur) Position du cœur dévié à gauche. ANT. **Dextrocardie.**

**sinistrogyre** [*nis-tro*] adj. (du lat. *sinister*, gauche, et du gr. *guros*, tour). *Graphol.* Caractère d'une écriture dans laquelle les traits qui doivent se diriger à droite sont remplacés par des traits se dirigeant à gauche. (On dit aussi SÉNESTROGYRE.)

**sinistrorse** [*nis-tror-se*] adj. Forme scientifique du mot *sénestre.*

**sinistrorsité** [*nis-tror-si*] n. f. *Conchyl.* Etat d'une coquille dont l'enroulement se fait de droite à gauche.

**sinistrorsum** [*nis-tror-som'*] adj. invar. et adv. Qui va vers la gauche : *Chez les bulimes, l'enroulement est sinistrorsum ou dextrorsum.* ANT. **Dextrorsum.**

**sinistrose** [*trô-ze*] n. f. (de *sinistre* et du suffixe *ose*. indiquant un état pathologique). Etat psychologique anormal qui, à la suite d'un accident, est cause que le blessé exagère ssn incapacité et réclame plus que son dû.

**sinite parvulos venire ad me,** mots lat. signif. : *Laissez venir à moi les petits enfants.* Forme réduite sous laquelle on cite les paroles de Jésus-Christ à ses disciples, qui écartaient de lui les petits enfants qu'on lui amenait. (St Mathieu, XIX, 14.)

**Sin-le-Noble,** comm. du Nord, arr. et à 3 kil. de Douai ; 9.310 h. Houille ; sucrerie. métallurgie. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Sinnamary,** fl. de la Guyane française. — Bourg à l'embouchure de ce fleuve, où furent envoyés les déportés du 18-Fructidor (4 sept. 1797).

**sinn fein** [*sin'-finn* ou *fèn'*] n. m. (mots irland. signif. *nous-mêmes*), mouvement nationaliste irlandais, tendant à constituer l'Irlande en une république libre et entièrement indépendante de l'Angleterre. (On dit aussi SINN-FEINISME.)

— ENCYCL. Le terme de *sinn fein* commença à se répandre vers 1905, lorsque Arthur Griffith fonda un journal de ce nom. Ce mouvement, qui reprend les revendications des « fenians », paraît issu de la renaissance linguistique, historique et littéraire provoquée dès 1893 par la *Ligue gaélique* ; il fut favorisé par l'agitation qui accompagna en Irlande la discussion du Home Rule (1913). Pendant la Grande Guerre, alors que les nationalistes et les orangistes collaboraient à l'effort militaire de la Grande-Bretagne, les inn-feiners cherchèrent à provoquer un soulèvement en Irlande, avec l'aide de l'Allemagne (1916). Depuis la paix, les sinn-feiners ont transformé l'Irlande en un véritable champ de bataille, et la conclusion du traité de paix de Downing Street, en décembre 1921, entre Londres et les modérés de Dublin (A. Griffith et M. Collins), n'a pas désarmé les extrémistes, dirigés par Eamonn de Valera.

**sinn-feiner** [*sin'-fé-neur*] n. m. Partisan du sinn fein.

**Sin-Kiang,** grande province de Chine, entre Mongolie et Tibet, comprenant le Turkestan chinois, le pays de Korildja et la Kachgarie. Pop. : 1.250.000 h. Capit. (?).

**sinodendron** [*din*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, renfermant des formes cylindriques, que l'on rencontre sur l'hémisphère boréal.

**sinologie** [*jî*] n. f. (de *sinologue*). Science de la langue, de l'histoire et des institutions de la Chine.

— ENCYCL. La sinologie date du XVIIe siècle, et a été fondée par les missionnaires catholiques, presque tous jésuites. Ces travaux furent repris et complétés, au XIXe siècle surtout, par des savants français et anglais, parmi lesquels nous citerons : Prémare, auteur d'une grammaire remaniée et rendue pratique par Abel Rémusat, Stanislas Julien, Bazin, d'Hervey Saint-Denis, Morrisson, W. Williams, Summers, Edkins, Chavannes, Henri Cordier, Imbault, Huart, de Harlez.

**sinologique** adj. Qui a rapport à la sinologie : *les études sinologiques.*

**sinologue** [*lo-ghe*] n. m. (du lat. *Sina*, n. de la Chine au moyen âge, et du gr. *logos*, discours). Qui sait, qui professe le chinois : *un savant sinologue.*

**sinombre** [*non-bre*] adj. (du lat. *sine*, sans, et de *ombre*). Se dit d'une lampe disposée de façon à donner peu ou point d'ombre.

**sinon** conj. (de *si*, et *non*). Autrement, sans quoi, faute de quoi : *obéissez, sinon, gare !* Si ce n'est : *pour être heureux, que faut-il, sinon ne rien désirer ?* ALLUS. HIST. **Sinon, non.** Mots qui terminaient la formule par laquelle le justicier d'Aragon conférait la couronne au nouveau roi : « ... Nous te faisons roi, à condition que tu garderas nos privilèges ; sinon, non. »

**Sinon,** un des guerriers grecs qui assiégèrent Troie. Perfide et menteur, c'est lui qui persuada aux Troyens de faire entrer dans leurs murs le cheval de bois renfermant l'élite des Grecs. (*Enéide.*)

**Sinope,** v. et port de la Turquie d'Asie ; 7.200 h. Exportation de sucre, pétrole. Etoffes. Une flotte turque y fut attaquée et détruite par les Russes en 1853. Les Russes l'ont bombardée en 1915.

**sinopite** n. f. Variété de bol.

**sinople** n. m. (du lat. *sinopis*, fer oxydé de Sinope). Un des émaux héraldiques [vert]. (V. la planche BLASON.)

**sinoxylon** n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, renfermant des bostryches, dont on connaît une douzaine d'espèces répandues sur le globe : *les larves du sinoxylon à six dents sont nuisibles aux vignes du midi de la France.*

**sintoïsme** n. m. ou **sintoïste** n. m. V. SHINTO et SHINTOÏSME.

**sint ut sunt, aut non sint,** mots lat. signif. : *Qu'ils soient ce qu'ils sont, ou qu'ils ne soient pas.* Réponse célèbre du P. Ricci, général des jésuites, auquel on proposait de modifier la constitution de sa Société. S'emploie pour faire entendre qu'on ne veut rien changer à une chose établie, à quelque prix que ce soit.

**sinué, e** adj. (lat. *sinuatus*). Découpé d'une manière sinueuse : *feuille sinuée.*

**Sinuessa,** v. de l'Italie ancienne (Latium), sur la mer Tyrrhénienne, renommée dans l'antiquité pour ses bains et ses vins. Ses ruines se trouvent près de *Mondragone.*

**sinueux, euse** [*nu-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *sinus*, pli). Tortueux ; qui fait des replis, des détours : *la Seine est une rivière sinueuse.*

**sinuolé, e** adj. Légèrement sinué. (Peu us.)

**sinuosité** [*zi*] n. f. Etat de ce qui est sinueux : *la sinuosité des côtes de la mer.*

**sinus** [*nuss*] n. m. (m. lat. signif. *cavité*). *Anat.* Nom de diverses cavités irrégulières de l'économie, et notamment les cavités des os de la face, chez l'homme et chez les animaux. *Bot.* Découpure plus ou moins profonde des feuilles de divers végétaux : *le sinus pétiolaire d'une feuille de vigne. Géom. Sinus d'un arc,* l'une des lignes trigonométriques de l'arc.

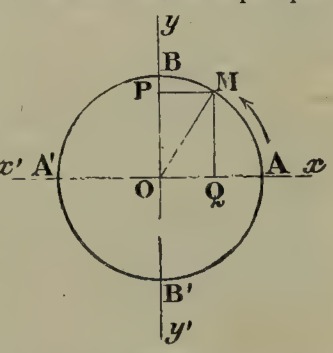

Sinus.

— ENCYCL. *Anat.* Les *sinus aériens*, prolongement des fosses nasales, sont creusés dans la face et revêtus de muqueuse. On distingue de chaque côté le *sinus frontal*, le *sinus sphénoïdal* et le *sinus maxillaire* ou *antre d'Highmore.* A la suite des coryzas, la muqueuse du sinus peut s'enflammer et sécréter du pus (*sinusite*).

— *Math.* Considérons un cercle trigonométrique, c'est-à-dire un cercle de rayon égal à l'unité, sur la circonférence duquel on a choisi un sens positif. Traçons deux diamètres rectangulaires AA', BB', que nous prendrons pour axes de coordonnées. A étant pris comme origine des arcs, prenons comme sens positif sur $x'x$ le sens de O vers A et comme sens positif sur l'autre axe le sens de O vers B, B étant déterminé par la condition $\widehat{AB} = +\frac{\pi}{2}$.

On appelle sinus d'un arc ayant pour origine A et pour extrémité un point quelconque du cercle trigonométrique l'ordonnée de l'extrémité de cet arc.

Le sinus s'indique par l'abréviation *sin.* Ainsi, sin $\widehat{AM} = OP$.

Le cosinus de l'arc AM est l'abscisse de son extrémité : cos $\widehat{AM} = OQ$.

Le sinus est fonction de l'arc ; sa variation est donnée par le tableau suivant :

| *Arc* | 0...croît...$\frac{\pi}{2}$...croît...$\pi$...croît...$\frac{3\pi}{2}$...croît...$2\pi$ |
|---|---|
| *Sinus* | 0...croît...1...décroît...0...décroît...-1...croît...0. |

**sinusite** [*zi-te*] n. f. *Pathol.* Inflammation d'un sinus.

— ENCYCL. Consécutives aux inflammations de la muqueuse nasale, les sinusites sont des complications sérieuses qui déterminent des névroses, des fistules, etc. Dans toute sinusite, il faut trépaner, évacuer le pus et drainer par les fosses nasales.

**sinusoïdal, e, aux** [*zo-i*] adj. Qui appartient à la sinusoïde ; en forme de sinusoïde.

**sinusoïde** [*zo-i-de*] n. f. (de *sinus*, et du gr. *eidos*, aspect). Courbe plane, représentant graphiquement les variations du sinus, quand l'arc varie.

**sinve** n. m. *Arg.* Innocent, naïf, candide.

**Sion,** une des collines de Jérusalem, souvent prise comme syn. de JÉRUSALEM.

**Sion** (*Notre-Dame de*) ou *Dames de Sion*, congrégation de femmes, fondée en 1843 par Alphonse et Théodore Ratisbonne, pour favoriser la conversion des juifs, et qui établit aussi des pensionnats pour jeunes filles en général, ainsi que des orphelinats et des ouvroirs pour les classes pauvres.

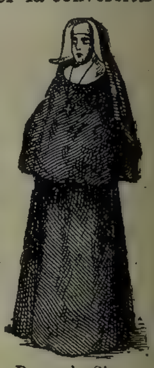
Dame de Sion.

**Sion,** v. de Suisse, ch.-l. de c. du Valais, sur la Sionne, affl. du Rhône ; 6.500 h. Commerce de vins réputés. Foires importantes (bétail). Evêché catholique. Cathédrale, avec tour romane crénelée.

**Sion,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 17 kil. de Châteaubriant, près de la Chère ; 3.210 h.

**sionisme** [*nis-me*] n. m. (de *Sion*, montagne de Jérusalem). Doctrine qui a pour objet la constitution, en Palestine, d'un Etat israélite autonome.

— ENCYCL. Le sionisme est moins une théorie précise qu'une aspiration vague de ses adhérents (israélites, russes, polonais, roumains, etc.) à la liberté dans la restauration de la nationalité juive en Palestine même, c'est-à-dire dans la création d'un Etat juif autonome, la *Nouvelle Sion.* Il y eut des tentatives encouragées par le baron Edmond de Rothschild et par le baron Hirsch (celles-ci dans la république Argentine). Le Dr Herzl publia un livre en 1896 : *l'Etat juif*, qui suscita un grand mouvement sioniste. Les sionistes se divisèrent alors en deux groupes : les intransigeants, ne voulant reconstituer la patrie juive qu'en Palestine ; les *territorialistes*, prêts à accepter toute autre contrée : Ouganda, Mésopotamie, Cyrénaïque, Patagonie.

La Grande Guerre amena une recrudescence des aspirations sionistes, qui furent encouragées par les Alliés. Le traité de Sèvres prévoit la création d'un foyer juif en Palestine, sous le contrôle de la Société des nations.

**sioniste** [*nis-te*] n. m. Adhérent au sionisme. Adj. Qui se rapporte au sionisme ou à ses adhérents : *la politique sioniste.*

**sionite** n. m. Membre de différentes sectes protestantes d'Allemagne au XVIIIe siècle, qui donnaient à leurs lieux de réunion le surnom de *Sion*, en souvenir de la colline de Jérusalem ainsi appelée.

**Siouah,** oasis de l'Afrique septentrionale, au N. du désert de Libye ; 5.000 h. V. pr. *Siouah* et *Aghermi.* Dattiers. C'est l'*oasis d'Ammon* des anciens.

**Sioule** (la), riv. du Puy-de-Dôme, née dans le massif du Mont-Dore, passe à Châteauneuf-les-Bains et se jette dans l'Allier. Cours 150 kil.

**Siout, Siouth** ou **Assiout** [*out'*], v. d'Egypte (Haute-Egypte), sur le Nil ; 51.000 h. Anc. *Licopolis.* Commerce d'ivoire, grains, étoffes. Depuis 1902, fonctionne près de Siout un important barrage.

**Sioux** [*si-oû*], peuplades sauvages de l'Amérique du Nord, dans l'Etat d'Iowa. Syn. DAKOTA.

— ENCYCL. Les Sioux formaient la nation la plus puissante de toutes les nations peaux-rouges. Moins grands et moins robustes que la plupart des autres Peaux-Rouges, ils sont plus civilisés. Pêcheurs et chasseurs habiles, ils fournissent la plus grande quantité de fourrures au commerce européen. Ils sont polygames et fort superstitieux.

**Sioux City,** v. des Etats unis d'Amérique (Iowa), sur le Missouri ; 71.000 h.

**Sioux Falls,** v. des Etats unis d'Amérique (Dakota du Sud), sur la *Grande Rivière des Sioux* ; 25.000 h.

**si parla italiano,** mots ital. signif. : *On parle italien.* Phrase que l'on inscrit sur la devanture d'une boutique, etc., pour indiquer qu'on peut y trouver une personne parlant l'italien.

**si parva licet componere magnis,** mots lat. signif. : *S'il est permis de comparer les petites choses aux grandes.* Fin d'un vers de Virgile (*Géorgiques*, IV, 176), qui compare les travaux des abeilles à ceux des cyclopes.

**si Pergama dextra defendi possent, etiam hac defensa fuissent,** mots lat. signif. : *Si Pergame avait pu être sauvée par la main d'un homme, c'est bien la mienne qui l'aurait défendue de la ruine.* Paroles adressées, par Hector mort, à Enée qui le voit dans un songe (*En.*, II, 291-292). Elles s'appliquent à ceux qui, défenseurs d'une doctrine ou d'un pays, retardent seuls, sans pouvoir l'empêcher, le discrédit de l'une ou la ruine de l'autre.

**philis, siphilitique.** V. SYPHILIS, SYPHI- UE.

**phoïde** [*fo-i-de*] adj. (de *siphon*, et du gr. , forme). En forme de siphon. *Vase siphoïde*, reil de fermeture permanente, à soupape et à n, dont on se sert pour introduire des liquides ux dans les vases destinés à les recevoir.

**phon** n. m. (gr. *siphôn*). Tube recourbé, à branches inégales, dont on se sert pour transr les liquides. Appareil employé pour faire chir un obstacle à des eaux d'alimentation ou acuation. Tuyau, doublement recourbé, dont la bure est remplie d'eau et que l'on dispose dans conduite d'eaux ménagères, d'égout, de waterets, etc., pour empêcher toute mauvaise odeur monter. Vase en forme de carafe, dans lequel on

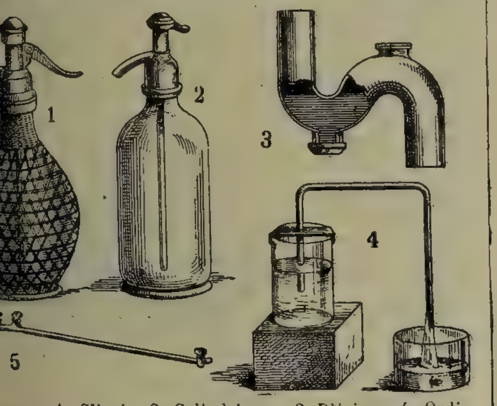

ons : 1. Clissé ; 2. Cylindrique ; 3. D'évier ; 4. Ordinaire ; 5. A liquide corrosif.

oduit de l'eau de Seltz sous pression et qui est ni, à sa partie supérieure, d'un appareil permet- d'obtenir l'écoulement du liquide. *Mar*. Syn. de MBE *d'eau*. *Méd*. Appareil utilisé pour le lavage antisepsie ou l'asepsie de certaines cavités natues de l'organisme (estomac, nez, cavité pleurale). pareil contenant des corps réfrigérants (chlorure néthyle) et permettant de les pulvériser. *Télégr*. *hon recorder*, siphon capillaire très léger, en re, dont on se sert pour l'enregistrement des naux en télégraphie sous-marine (inventé en 1873 sir William Thomson).

– Encycl. *Physiq*. Les siphons employés pour nsvaser les liquides se composent d'un tube en U, t les deux branches sont inégales. Pour faire ctionner le siphon, il faut préalablement l'*amor-* c'est-à-dire le remplir presque entièrement du uide à transvaser. On y arrive de différentes fas : par exemple, pour certains siphons, on plonge trémité de la petite branche dans le liquide à nsvaser, et l'on aspire à l'extrémité de la grande nche, soit directement, soit à l'aide d'un tube éral ; quand le liquide est descendu dans la grande nche du siphon, au-dessous du niveau du liquide ransvaser, le siphon est amorcé, et le liquide coule d'une façon continue.

**siphonage** n. m. *Méd*. Action de se servir d'un hon thérapeutique.

**siphonal, e, aux** adj. Qui se rapporte au hon : *tube siphonal*.

**siphonia** n. m. Genre de plantes de la famille euphorbiacées, qui vivent au bord des rivières bassin de l'Amazone et dont le latex de plusieurs pèces, notamment de l'hévée (*hevea Guyanensis*), rnit d'excellent caoutchouc.

**siphoniens** [*ni-in*] n. m. pl. Grande division des ollusques lamellibranches, renfermant ceux qui, mme les bucardes, les bénitiers, possèdent deux ngs siphons en façon de tube. S. un *siphonien*.

**siphonnement** [*fo-ne-man*] n. m. Action de honner.

**siphonner** [*fo-né*] v. a. Action de transvaser 'aide d'un siphon.

**siphonoïde** adj. Qui a la forme d'un siphon.

**siphonoma** n. m. *Pathol*. Tumeur fibreuse, i se forme dans le mésentère.

**siphonophores** n. m. pl. Ordre d'hydroméses, comprenant des colonies d'animaux marins. un *siphonophore*. (V. OCÉANOGRAPHIE).

— Encycl. Chacune de ces colonies a pour axe e tige non rafiée (*hydroso-* s), qui soutient s polypes ou invidus nourriers (*siphons*) ; s bourgeons le us souvent oupés en mass ; des tentales vermifores ; des bouiers cartilagieux, qui servent la défense des dividus, enfin es vésicules ou oches natatoies. On rencone des siphonohores surtout ans les mers haudes.

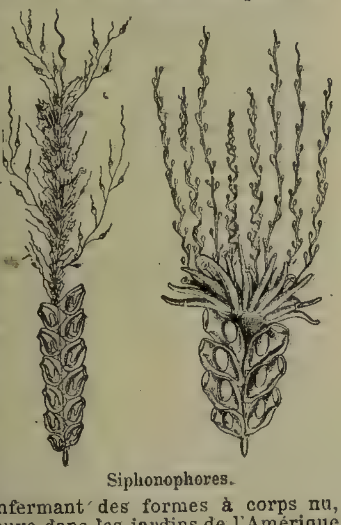

Siphonophores.

**siphonops** *nopss*] n. m. enre de batraiens apodes, renfermant des formes à corps nu, nou, que l'on trouve dans les jardins de l'Amérique ropicale, se nourrissant de vers de terre, auxquels ls ressemblent.

**siphonostome** [*nos-to-me*] adj. (de *siphon*, et u gr. *stoma*, bouche). Qui a la bouche prolongée en iphon. (Se dit particulièrement des mollusques gaséropodes dont la coquille a son ouverture prolonée en canal.)

**siphonostome** [*nos-to-me*] n. m. *Annél*. Genre l'annélides polychètes tubicoles, répandus dans les ners d'Europe. *Ichtyol*. Genre de poissons lophoranches, voisins des syngnathes et propres aux mers d'Europe : *le siphonostome commun des côtes de France est appelé* anguille vésarde.

**siphonule** n. m. *Zool*. Petit siphon, petit organe en forme de siphon.

**siponcle** n. m. Genre de vers épais, à corps allongé, à bouche prolongée en trompe rétractile et qui sont répandus dans toutes les mers.

**siponculidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de vers géphyriens, renfermant les siponcles et genres voisins. S. un *siponculidé*.

**sippage** [*si-pa-je*] n. m. Mode de préparation des cuirs à la danoise.

**sir** [pr. angl. *seur*] n. m. (m. angl.). Titre d'honneur chez les Anglais ; titre des baronnets et des écuyers (quand on le fait suivre d'un nom de personne, ce doit être un prénom : *sir Walter Scott* et non *sir Scott*). Dans le langage ordinaire (conversation ou correspondance), syn. de MONSIEUR.

**Siradj-ed-Dauleh** (Mirza MAHMOUD-KHAN), dernier nabab du Bengale, né vers 1735, tué à Mourschid-Abad en 1757. Il prit Calcutta aux Anglais, fit périr de nombreuses personnes dans le Black Hole, mais fut vaincu par lord Clive à Plassey et mis à mort.

**sirah** n. f. Cépage rouge, cultivé dans les vignobles des côtes du Rhône.

**sirali** n. m. Sorte de tapis turc rayé de six couleurs : blanc, violet, noir, vert, rouge et jaune.

**Siran,** comm. du Cantal, arr. et à 32 kil. d'Aurillac ; 1.310 h. Ch. de f. Orl.

**Siraudin** (Paul), auteur dramatique français, né à Paris, m. à Enghien (1813-1883). On lui doit un grand nombre de vaudevilles, revues, écrits le plus souvent en collaboration : *le Misanthrope et l'Auvergnat*, le livret de *la Fille de Madame Angot*, etc.

**Sirault,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 2.920 h. Tuyaux de drainage.

**sirdar** n. m. (prononç. vicieuse de *serdar*). Officier anglais, commandant en chef de l'armée égyptienne.

**sire** n. m. (du lat. *senior*, plus vieux). Anciennem., seigneur : *le sire de Coucy*. Titre féodal de certains seigneurs : *le sire de Joinville*. Titre qu'on donne aux empereurs et aux rois, en leur parlant et en leur écrivant. *Pauvre sire, triste sire*, homme sans capacité, sans considération, vil.

**Sire** (Etienne-Georges), physicien français, né et m. à Besançon (1826-1906). Directeur de l'école d'horlogerie de Besançon, il a résolu de nombreux problèmes de chronométrie et perfectionné la technique du contrôle des matières d'or et d'argent. Membre correspondant de l'Académie des sciences (1891).

**sirène** n. f. *Myth*. Etre fabuleux, moitié femme et moitié oiseau ou poisson, qui, par la douceur de son chant, attirait les navigateurs sur les écueils. *Fig*. Femme séduisante. *Blas*. Figure de fantaisie, employée comme meuble de l'écu. *Voix de sirène*, voix mélodieuse, captivante. Appareil au moyen duquel on détermine le nombre de vibrations correspondant à chaque son : *la sirène a été imaginée par le physicien Cagniard-Latour*. Appareil produisant un son grave ou strident et qu'on utilise pour alerter : *le son des sirènes est produit par le passage d'air ou de vapeur à travers des disques perforés dont l'un tourne rapidement*.

— Encycl. *Myth*. Les sirènes habitaient des rochers escarpés, entre l'île de Caprée et la côte d'Italie. Par la douceur de leur chant, elles attiraient les voyageurs pour les faire périr sur les écueils, et les dévorer. Ulysse ayant été insensible à leurs accents, elles se jetèrent de dépit dans la mer.

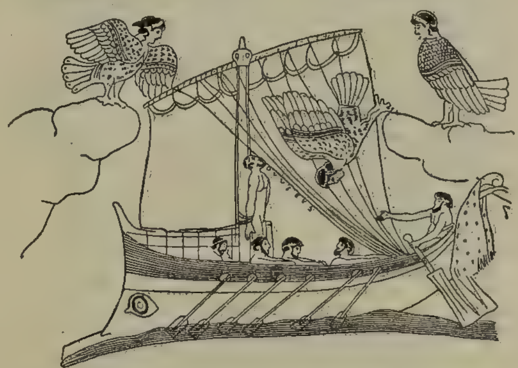

Ulysse et les Sirènes (peinture antique).

— *Blas*. Différente de la mélusine, la sirène est représentée sous les traits d'une femme issant de la mer et tenant de la dextre un miroir, de la sénestre un peigne ; son corps est terminé en queue de poisson.

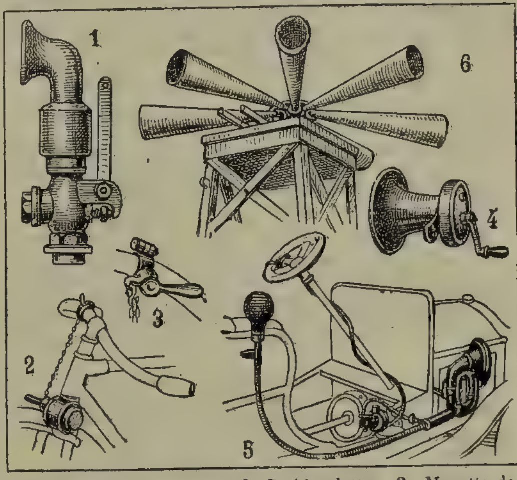

SIRÈNES : 1. A vapeur ; 2. De bicyclette ; 3. Manette de commande de la même ; 4. D'auto (à manivelle) ; 5. D'auto à commande pneumatique ; 6. D'alarme.

— *Cout*. Les sirènes, bien que certaines usines, dont le personnel est disséminé dans un vaste secteur, les utilisent comme moyen d'appel et comme signal des heures d'entrée et de sortie de leurs ateliers, sont plutôt des appareils d'alarme : car les sons stridents qu'elles envoient au loin ont quelque chose de lugubre et évoquent un péril imminent. C'est, d'ailleurs, uniquement comme signaux d'alarme qu'on les utilise à bord des navires, sur les chemins de fer, et c'étaient de puissantes sirènes qui, au cours de la Grande Guerre, alertaient les populations des villes de l'arrière, lorsque les avions ennemis les survolaient la nuit.

**Sirène** (*la*), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber ; partition agréable et spirituelle (1844). Une jeune fille, Zerbina, sœur du bandit Charco Tempesta, joue le rôle des sirènes de l'antiquité en attirant par ses chants, dans des embuscades, des voyageurs que son frère détrousse. Charco renonce enfin à son métier, marie sa sœur à un jeune officier, fait des heureux et se dérobe à leur reconnaissance. Citons les couplets : *O chef des flibustiers* ; le quatuor : *O bonheur qui m'arrive* l'air : *Prends garde, montagnarde* ; la romance : *De nos jeunes années*, etc.

**sirène** n. m. Genre de batraciens urodèles, propres aux Etats-Unis. (Les sirènes sont des animaux cylindriques, anguilliformes, brun foncé, possédant seulement des membres antérieurs et menant une existence amphibie.)

**sirénidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de batraciens urodèles, dont le genre *sirène* est le type. S. un *sirénidé*.

**siréniens** [*ni-in*] n. m. pl. Ordre de mammifères renfermant les lamantins, les dugongs, etc. S. un *sirénien*.

— Encycl. Les siréniens sont de grands animaux aquatiques à respiration aérienne, dont le corps fusiforme et la tête arrondie rappellent les phoques. Les mamelles pectorales de ces singuliers animaux et leurs membres antérieurs disposés en longues nageoires coudées leur ont fait donner le nom de sirènes ou femmes marines.

**sirénomèle** n. m. *Térat*. Monstre dont les membres inférieurs sont atrophiés, soudés l'un à l'autre et se terminent en une pointe unique.

**sirerie** [*rî*] n. f. *Féod*. Nom donné à certaines terres dont le seigneur prenait le titre de *sire*.

**Siret** [*rè*] (Pierre), grammairien français, né à Evreux, m. à Vitry-sur-Seine (1745-1797) ; auteur de traités méthodiques de *Langue anglaise, italienne, portugaise*.

**Siret** (Charles), humaniste français, né et m. à Reims, auteur de l'*Epitome historiæ græcæ* (1760-1830).

**Siret** (Adolphe), littérateur belge, né à Beaumont, m. à Anvers (1818-1888) ; auteur d'un *Dictionnaire des peintres*.

**sirex** [*rèks*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, renfermant de nombreuses espèces répandues sur le globe et dont une est commune dans les forêts de conifères d'Europe.

**Sirey** [*rè*] (Jean-Baptiste), jurisconsulte français, né à Sarlat, m. à Limoges (1762-1845) ; auteur d'un très utile *Recueil des lois et arrêts*, dont la publication a continué jusqu'à nos jours.

**Siri** (Vittorio), publiciste et bénédictin italien, né à Parme vers 1610, m. à Paris en 1685 ; auteur du *Mercurio politico* et des *Memorie recondite*. Mazarin le fit venir en France et le nomma historiographe du roi.

**Sirice** (saint), pape, né et m. à Rome (324-398), élu et couronné en 384. Sa lettre à Himérius, évêque de Tarragone, est regardée comme la première décrétale dont l'authenticité soit indiscutable. C'est par son ordre que saint Jérôme donna au canon de la messe la forme qu'il a encore aujourd'hui. — Fête le 26 novembre.

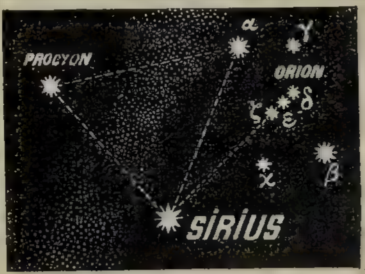

Sirius.

**siricidés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants, dont le genre sirex est le type. S. un *siricidé*.

**Sirius,** étoile de première grandeur, qui fait partie de la constellation du Grand Chien : *Sirius est la plus brillante étoile du ciel*.

**Sirleto** (Guglielmo), cardinal et philologue italien, né à Stilli, m. à Rome (1514-1585), bibliothécaire de la Vaticane.

**sirli** n. m. Genre de passereaux conirostres, renfermant des alouettes de taille moyenne, répandues dans l'Europe sud-orientale.

**Sirmium** *mi-om'*], v. importante de l'ancien empire romain, qui fut capitale de la Pannonie inférieure et que détruisirent les Avares (IVe s.). Auj. *Mitrovitza*.

**Sirmond** [*mon*] (le P. Jacques), jésuite français, confesseur de Louis XIII, né à Riom, m. à Paris (1559-1651). Il a collaboré aux *Annales* de Baronius.

**Sirmond** (le P. Antoine), écrivain et prédicateur jésuite, neveu du précédent, né à Riom, m. à Paris (1591-1643). Prédicateur de talent, il avança dans sa *Défense de la vertu* une proposition qui fut critiquée par Pascal et désavouée par les jésuites.

**Sirnach,** comm. de Suisse (cant. de Thurgovie) ; 4.420 h. Tissage mécanique, tricotage à la machine, broderie au fuseau.

**siroco** n. m. (ital. *sirocco* ; de l'ar. *charqui*, d'Orient). Nom donné, sur la Méditerranée et sur les côtes d'Afrique, à un vent brûlant qui souffle du sud-est : *le siroco dessèche la végétation*. (On écrit aussi SIROCCO.)

**sirop** [*ro*] n. m. (bas lat. *sirupus*). Liqueur formée de sucre en dissolution et de substances aromatiques ou médicamenteuses : *sirop de groseilles*. Etat liquide des confitures avant qu'elles aient pris consistance en refroidissant. Jus concentré, dans les sucreries. *Pop*. *Sirop de grenouille*, eau. *Avoir un coup de sirop*, être légèrement ivre.

— Encycl. Les sirops sont préparés de deux manières : à froid ou à chaud. On les distingue en *sirop* *simple* (sirop de sucre, sirop vierge) et *sirops composés*. Le sirop simple est obtenu à froid par dissolution de 1 kilogr. 800 de sucre blanc dans 1 litre d'eau ; on filtre ensuite. A chaud, on l'obtient en faisant dissoudre 50 kilogr. de sucre dans 17 litres d'eau pure et 6 litres d'eau albuminée. On chauffe à feu vif en remuant constamment à l'aide d'une spatule, puis l'on ajoute peu à peu 3 autres litres d'eau albuminée ; on écume pour enlever les impuretés, et l'on passe à chaud à travers une chausse ou un blanchet, quand le sirop marque 30° à l'aréomètre Baumé.

Les sirops composés contiennent des substances aromatiques ou médicamenteuses ; dans cette catégorie rentrent les sirops de fruits (fraises, framboises, groseilles, mûres, cerises, etc.), les sirops de gomme (orgeat), les sirops aromatisés (citron, limon, orange, grenadine, etc.) et les sirops pharmaceutiques.

Pour les sirops de fruits, on prépare un jus que l'on stérilise et qu'on jette ensuite sur le sucre dans la bassine à sirop (26 l. de jus pour 50 kilogr. de sucre).

**siroter** [*té*] v. a. et n. Boire avec plaisir, à petits coups et longtemps : *siroter son café*.

**siroteur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Qui sirote, aime à siroter.

**Sirouy** (Achille-Louis-Joseph), peintre et lithographe français, né à Beauvais, m. à Paris (1834-1904).

**sirupeux, euse** [*peû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du sirop : *préparation sirupeuse*.

**Sirven** (Pierre-Paul), protestant, né à Castres en 1709. Le parlement de Toulouse le condamna à mort en 1764, comme coupable d'avoir fai périr sa fille pour l'empêcher d'embrasser le catholicisme : mais les efforts de Voltaire le firent réhabiliter cinq ans après.

**Sirven** [*vin*] (Alfred), descendant du précédent, publiciste et romancier français, né à Toulouse, m. à Paris (1838-1900). On lui doit de curieuses monographies des prisons politiques : *Mazas*, *Sainte-Pélagie*, etc.

**sirvente** [*van-te*] n. m. (du provenç. *sirventès*). Genre poétique provençal ; poème de circonstance, qui peut être politique, moral ou personnel : *les sirventes historiques de Bertrand de Born.*

**sis, e** [*si, i-ze*] adj. (de *seoir*). Situé : *maison sise à Paris.*

**sisal** [*zal*] n. m. Un des noms vulgaires de l'agave d'Amérique, qui fournit des fibres textiles très employées dans l'industrie (cordages, chapellerie).

**Sisara,** chef de l'armée de Jabin, roi d'Asor, dans le pays de Chanaan. Il fut tué par Jahel, qui lui enfonça un clou dans la tempe.

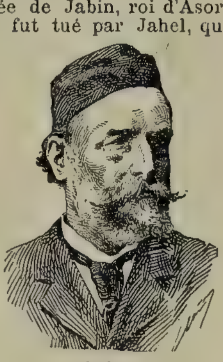

Sisley.

**Sisebut** (Flavius), roi des Wisigoths d'Espagne, m. en 620. Il chassa les Grecs de la Lusitanie et de la Bétique et conquit, parait-il, Ceuta et Tanger.

**Sisenna** (Lucius Cornelius), historien et orateur romain, né vers 120, m. en 67 av. J.-C., dont il reste quelques fragments de son *Histoire romaine.*

**Sisley** (Alfred), peintre français, né à Paris, m. à Moret-sur-Loing (1839-1899), un des maîtres de l'impressionnisme, peintre de la clarté, de la nature gaie et souriante : *les Bords du Loing près de Moret*, *la Seine à Saint-Mammès*, etc.

**sismal** [*sis*] ou **séismal, e, aux** [*sé-is*] adj. (du gr. *seismos*, secousse). *Physiq.* Se dit de la ligne qui suit l'ordre d'ébranlement, dans un tremblement de terre.

**sismicité** [*sis-mi*] ou **séismicité** [*is-mi*] n. f. Degré de fréquence et d'intensité des secousses sismiques.

**sismique** [*sis*] ou **séismique** [*sé-is*] adj. (du gr. *seismos*, secousse). Qui a rapport aux tremblements de terre : *mouvements sismiques*. (L'expression courante : *secousse sismique* est une tautologie vicieuse.)

**sismogénique** adj. Qui cause les tremblements de terre.

**sismogramme** [*sis-mo*] ou **séismogramme** [*is-mo*] n. m. Graphique donné par un sismographe.

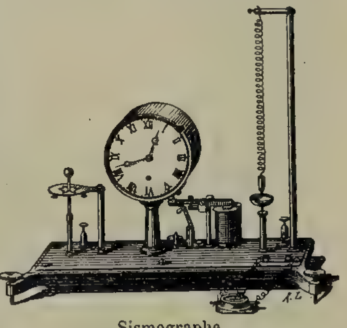

Sismographe.

**sismographe** [*sis-mo*] ou **séismographe** [*is-mo*] n. m. (du gr. *seismos*, secousse, et *graphein*, écrire). Appareil destiné à enregistrer l'heure, la durée et l'amplitude des mouvements sismiques.

**sismographie** [*sis-mo*] ou **séismographie** [*is-mo-gra-fî*] n. f. Ensemble des procédés propres à l'emploi du sismographe.

**sismographique** [*sis-mo*] adj. Qui concerne la sismographie.

**sismologie** [*sis-mo-lo-jî*] ou **séismologie** [*is-mo-lo-jî*] n. f. (du gr. *seismos*, secousse, et *logos*, discours). Science et traité des tremblements de terre et des mouvements du globe.

**sismologique** [*sis-mo*] ou **séismologique** [*is-mo*] adj. (du gr. *seismos*, tremblement, et *logos*, discours). Qui a rapport à la sismologie.

**sismomètre** n. m. Syn. de SISMOGRAPHE.

**sismométrographe** [*sis-mo*] n. m. Sismographe particulier.

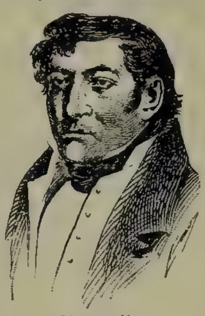

Sismondi.

**Sismondi** (Jean-Charles-Léonard SIMONDE **de**), historien et économiste suisse, né et m. à Genève (1773-1842) ; auteur de deux grands ouvrages : *Histoire des républiques italiennes* et *Histoire des Français*. Sismondi est un historien de valeur et un moraliste intéressant.

**sismondine** n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et d'oxyde ferreux.

**sismoscope** n. m. Syn. de SISMOGRAPHE.

**sismothérapie** [*sis-mo, pî*] n. f. (du gr. *seismos*, secousse, et *therapeia*, traitement). Procédé de traitement thérapeutique, qui consiste à imprimer à tout l'organisme ou à une partie limitée du corps des vibrations rapides, régulières et de peu d'amplitude, et qui a été utilisé dans certaines atonies fonctionnelles ou spécifiques et dans la paralysie générale.

**sison** [*zon*] n. m. Genre d'ombellifères, renfermant des herbes à fruits et à racines aromatiques, qui croissent dans les champs de céréales, les haies de l'Europe moyenne, et qu'on employait jadis en médecine à raison de leurs propriétés stimulantes.

**Sisovath** (Preas Bat Somdach Preas), roi du Cambodge, né à Bangkok (1840-1927). Il succéda à son frère Norodom Ier en 1904.

**Sissach,** comm. de Suisse (cant. de Bâle-campagne), ch.-l. de district, dans la vallée de l'Ergolz ; 2.800 h. Rubaneries, fabrique de machines.

**sissone** [*si-so-ne*] n. f. (de *Sissone*, n. de l'inventeur). *Chorégr. Pas de sissone*, pas qui s'exécute en pliant la jambe gauche, ouvrant la droite et croisant celle-ci devant la gauche à la troisième position. (On dit par corrupt. *pas de si-sol.*)

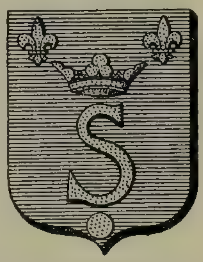

Armes de Sisteron.

**Sissonne,** ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 20 kil. de Laon, près des sources de la Souche ; 3.160 h. Ch. de f. dép. Filature. En grande partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 21 comm. et 11.580 h.

**Sisteron,** ch.-l. d'arr. (Basses-Alpes), sur la Durance ; ch. de f. P.-L.-M., à 40 kil. de Digne ; 3.580 h. (*Sisteronais*). Pâtes alimentaires, minoteries. Ville très pittoresque par son relief accidenté et par ses monuments. Remparts. Cathédrale romane. Citadelle. Pont. Faubourg de la Baume. — L'arr. a 5 cant., 48 comm., 15.810 h. Le cant. a 8 comm. et 5.300 h.

**sistimus hic tandem nobis ubi defuit orbis,** mots lat. signif. : *Nous nous sommes enfin arrêtés ici, où le globe nous a manqué*, le dernier des quatre vers latins que Regnard et ses compagnons, dans leur expédition en Laponie (1681), gravèrent sur le mont Métawara, au delà duquel ils ne purent aller.

**Sistovo** ou **Sistova,** v. de Bulgarie, sur le Danube ; 15.000 h. Vignobles. Commerce de grains.

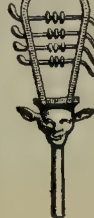

Sistre.

**sistre** [*sis-tre*] n. m. (lat. *sistrum*, gr. *seistron*). Ancien instrument de musique, en usage chez les Egyptiens. (Il consistait en une lame métallique recourbée, armée d'un manche, traversée de baguettes mobiles qui retentissaient lorsqu'on agitait l'appareil.) Ancienne sorte de luth.

**Sisygambis** [*zi-ghan-biss*], mère de Darius Codoman. Dans la visite que lui fit Alexandre, dont elle était la captive, elle prit le favori Ephestion pour le conquérant. Alexandre lui fit cette réponse devenue proverbiale : « Vous ne vous êtes pas trompée, ma mère : celui-ci est aussi Alexandre. »

**sisymbre** [*zin-bre*] n. m. Genre de crucifères, renfermant une trentaine d'espèces de l'Afrique tropicale et des régions tempérées. (Le *sisymbre sagesse* ou *sagesse des chirurgiens* [sisymbrium sophia] a joui autrefois d'une grande réputation comme antiscorbutique.)

**sisyphe** [*zi-fe*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes coprophages, renfermant des bousiers noirs, répandus dans les régions chaudes de l'ancien monde.

**Sisyphe,** fils d'Eole et roi de Corinthe, redoutable par ses brigandages et ses cruautés et condamné, après sa mort, à rouler, dans les Enfers, une grosse pierre au sommet d'une montagne d'où elle retombe sans cesse. — Dans l'application, le *rocher de Sisyphe* sert à caractériser un labeur pénible et sans cesse renaissant, les préoccupations douloureuses qui se succèdent constamment, une tâche ardue, un but qu'on poursuit, qu'on croit atteindre et qui exige chaque jour de nouveaux efforts.

**sisyphisme** [*zi-fis-me*] n. m. Travail inutile, par allusion au rocher de Sisyphe.

**Sîtâ** (*Sillon*), déesse indienne, née d'un sillon tracé par le roi Djanaka, femme du héros divin Râma-Tchandra et héroïne principale du *Râmâyana.*

**Sitapour,** v. de l'Empire anglais des Indes (Provinces-Unies) ; 21.600 h., Ch.-l. de district.

**sitar** n. m. Instrument de musique à cordes pincées, en usage dans l'Inde.

**sitaris** [*riss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant des méoïdés de l'Europe méridionale : *le sitaris des murs se trouve en France.*

**site** n. m. (ital. *sito* ; du lat. *situs*, situation). Paysage considéré au point de vue de ses qualités pittoresques : *site agréable. Artill.* Angle que forme avec l'horizontale la ligne de tir d'une pièce d'artillerie.

— ENCYCL. *Dr.* La loi du 21 avril 1906 a organisé la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique. A cet effet, dans chaque département, une commission dresse la liste des propriétés foncières dont la conservation peut avoir, au point de vue artistique ou pittoresque, un intérêt général. Les propriétaires sont invités à prendre l'engagement de ne détruire ni modifier l'état des lieux ou leur aspect, sauf autorisation spéciale de commission et approbation du ministre des beaux arts. Si cet engagement est donné, la propriété es classée. Sinon, la commission notifie le refus au dé partement et aux communes sur le territoire des quels la propriété est située. Le préfet au nom d département, ou le maire au nom de la commune pourra, en se conformant aux prescriptions de la lo du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des pro priétés désignées comme susceptibles de classement Après l'établissement de la servitude, toute modifi cation des lieux, sans l'autorisation de la commis sion et l'approbation du ministre, est punie d'un amende de 100 francs à 3.000 francs.

Le déclassement peut avoir lieu dans les même formes et sous les mêmes conditions que le clas sement.

**sitelle** [*tè-le*] n. f. (lat. *sitella*). *Antiq. rom.* Urn à goulot, dont on se servait pour tirer au sort l'ordr des tribus.

**sitiha, scitia** ou **chitiha** n. m. Caboteu arabe de la Tunisie.

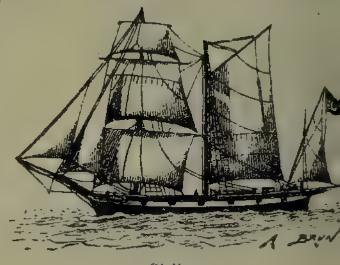

Sitiha.

**sitiologie** [*ti-o-lo-jî*] n. f. (du gr. *sition*, aliment, et *logos*, discours). Traité sur les aliments ; science de l'alimentation.

**sitiologique** [*ti*] adj. Qui a rapport aux aliments, à la sitiologie.

**sitiomanie** [*ti-o-ma-nî*] n. f. (du gr. *sition* aliment, et *mania*, folie). Manie qui pousse certain malades à manger constamment.

**sitiophobie** [*ti-o-fo-bî*] n. f. (du gr. *sition*, ali ment, et *phobos*, crainte). Répugnance pour les aliments

— ENCYCL. La sitiophobie se rencontre dan diverses formes de l'aliénation mentale. Pour em pêcher les malades de mourir d'inanition, on recour à l'alimentation forcée par la sonde œsophagienne

**sitka** n. m. Nom donné par le commerce de la mode à la fourrure du renard de Sibérie teinte en noir

**Sitka,** île des Etats-Unis (Alaska) ; 164 kilom. d longueur, sur environ de large ; 16.000 h. : capit. *Sitka* petit bourg de 600 hab. (Cette île appartenait autre fois à la Russie et portait le nom de *Baranov.*)

**sitogoniomètre** n. m. (du lat. *situs*, site, et du gr. *gônia*, angle, et *metron*, mesure). Apparei permettant de mesurer les angles de site, les écarts angulaires, etc.

**sitomètre** n. m. (du gr. *sitos*, blé, et *metron* mesure). Instrument faisant connaître la densité des céréales.

**sitone** n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, renfermant des charançons répandus sur l'hémisphère boréal, et dont une espèce (*sitones lineatus*) cause des dégâts importants dans les plantations de pois, fèves, trèfle et luzerne.

**sitophage** adj. (du gr. *sitos*, blé, et *phagein* manger). Qui se nourrit de blé.

**sitophylax** [*laks*] n. m. (mot gr. : de *sitos* blé, et *phulax*, gardien). *Antiq. gr.* Magistrat qui, dans l'ancienne Grèce et en Sicile, surveillait le commerce du blé.

**sitôt** [*tô*] adv. (de *si*, et *tôt*). Aussi promptement : *sitôt pris, sitôt pendu.*

**sitotoxisme** [*tok-sis-me*] n. m. (du gr. *sitos*, blé, et de *toxisme*). Intoxication causée par une alimentation défectueuse.

**sitotrogue** [*tro-ghe*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, renfermant des teignes répandues en Europe : *l'alucite des céréales, que l'on considère aussi comme un genre particulier, est l'espèce type des sitotrogues.* V. ALUCITE.

**sit pro ratione voluntas.** V. HOC VOLO.

**sittelle** ou **sittèle** [*si-tè-le*] n. f. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, répandus dans les régions tempérées et montagneuses du globe.

— ENCYCL. Les sittelles, appelées vulgairement *torchepots* et aussi *grimpereaux* ou *pics bleus*, sont de petits oiseaux à gorge grise ou blanche, à ventre roux, à ailes et queue noires ou bleuâtres, qui vivent dans les grandes forêts et font leur nid dans les trous des vieux arbres.

**sit tibi terra levis!** mots lat. signif. : *Que la terre te soit légère!* inscription tumulaire, souvent employée.

**Sitting Bull** (*le Taureau assis*), surnom de Tatanka Yotanka, célèbre chef des Sioux de Dakota, qui lutta contre les Américains et fut tué en 1890.

**situation** [*si-on*] n. f. (de *situer*). Position, assiette : *situation d'une ville, d'une maison, d'un jardin.* Attitude, posture : *situation incommode. Fig.* Etat, condition : *être dans une situation brillante. Etre en situation*, convenir parfaitement à la circonstance. Etat où se trouve une caisse, un approvisionnement, etc. *Littér.* Etat des personnages d'un récit ou d'un drame qui a quelque chose de caractérisé : *situation dramatique. Mot de situation*, mot remarquable, qui tire de la situation sa force et son mérite.

**situer** [*tu-é*] v. a. (du lat. *situs*, situation). Placer, poser dans un certain endroit : *maison bien située. Par ext.* Assigner sa place à : *situer un auteur dans son époque.*

**sium** [*si-om'*] n. m. Genre d'ombellifères, renfermant des herbes à fleurs blanches, vulgairement nommées *berles* : *le sium ou* berle à larges feuilles *ou* ache d'eau *est considéré comme antiscorbutique, tonique et apéritif.*

**Siva** ou **Çiva.** *Rel. hind.* V. ÇIVA.

**Sivadji,** fondateur de l'empire des Mahrattes, qui, à l'issue de luttes heureuses contre Aureng-Zeb, obtint la souveraineté d'une partie du Deccan (1628-1680).

**Sivas** ou **Siwas** [*vass*], v. de Turquie (Asie Mineure), ch.-l. de vilayet ; 65.000 h. Etoffes, tapis coutellerie. — Le vilayet a 1.057.000 h.

**sivathérium** [*ri-om'*] n. m. Genre de mammifères ruminants, fossiles dans le tertiaire de l'Inde :

*les sivathériums étaient d'énormes animaux, dont le crâne, aussi volumineux que celui d'un éléphant, portait quatre proéminences frontales.*

**Sivel** (Henri-Théodore), marin et aéronaute français, né à Sauve (1834-1875). Il exécuta avec Tissandier et Crocé-Spinelli, dans le ballon *le Zénith*, deux ascensions, et périt asphyxié dans la seconde.

**si vis me flere, dolendum est primum ipsi tibi,** mots lat. signif. : *Si vous voulez que je pleure, il faut d'abord que vous pleuriez.* Fragments de deux vers d'Horace (*Art poétique*, 102-103) adressés à l'auteur dramatique et traduits ainsi par Boileau dans son *Art poétique* :

> Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez.

Si vous voulez émouvoir, commencez par être ému vous-même.

**si vis pacem, para bellum,** mots lat. signif. : *Si tu veux la paix, prépare la guerre.* Locution signifiant que, pour éviter d'être attaqué, le meilleur moyen est de se mettre en état de se défendre.

**Sivori** (Camillo), violoniste italien, né et m. à Gênes (1815-1894), virtuose remarquable.

**Sivry,** v. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin), sur la Thure ; 2.660 h. Tissus ; filatures de laine ; carderie ; poterie.

6

**six** [*si* devant une consonne, *siz* devant une voyelle, *siss* en fin de phrase ou quand il est pris substantiv.] adj. num. (lat. *sex*). Cinq plus un : *six hommes*. Sixième : *Charles Six. Six-vingts.* Autref., six fois vingt ou cent vingt. N. m. Cinq plus un : *le produit de six par trois est dix-huit.* Chiffre qui exprime le nombre six : *un six mal fait.* Carte, côté d'un dé marqué de six points. *Pop. Six et trois font neuf*, boiteux, boiteuse.

Les six (cartes).

**sixain** n. m. V. SIZAIN.

**sixaine** [*si-zè-ne*] n. f. Assemblage de six unités.

**six-blancs** [*si-blan*] n. m. Ancienne monnaie de cuivre, qui valait deux sous et demi.

**six-chiens** n. m. pl. *Véner.* Relais qui est constitué par six vieux chiens de meute et qui n'est découplé que lorsque la bête est sur ses fins.

**six-clefs** [*si-klé*] n. m. Anneau portant six carrés de divers calibres, pouvant servir à remonter toutes les montres.

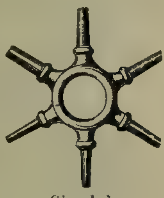
Six-clefs.

**Sixdeniers** (Alexandre-Vincent), graveur français, né à Paris, m. noyé en Seine (1795-1846) ; il a gravé d'après Scheffer, Girodet, H. Vernet, etc.

**Six-Fours,** comm. du Var, arr. et à 11 kil. de Toulon ; 3.240 h. Salines.

**six-huit** [*si-zu-it*] n. m. Dénomination d'une mesure à deux temps, qui a la noire pointée pour unité de temps. Morceau dont la mesure est à six-huit.

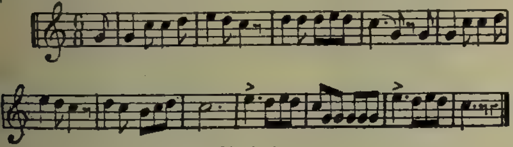
Six-huit.

**sixième** [*zi*] adj. num. ord. Qui suit le cinquième. N. : *être le, la sixième.* N. m. La sixième partie d'un tout. Sixième étage. N. m. Troisième classe de grammaire, ou première, la sixième classe à partir de la rhétorique. Ensemble des élèves de cette classe.

**sixièmement** [*zi-è-me-man*] adv. En sixième lieu.

**six-mâts** [*si-mâ*] n. m. invar. Voilier à six mâts.

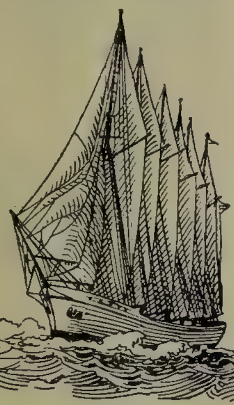
Six-mâts.

**six-quatre** [*sis-ka-tre*] n. m. *Mus.* Dénomination d'une mesure à deux temps, peu usitée, qui a la blanche pointée pour unité de temps. Morceau dont la musique est à six-quatre.

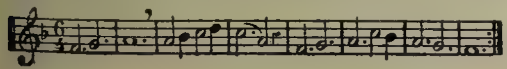
Six-quatre.

**six-quatre-deux (à la)** [*siss-ka-tre-deû*] loc. adv. *Pop.* Sans soin, négligemment.

**six-seize** n. m. *Mus.* Dénomination d'une mesure à deux temps, très peu usitée, qui a la croche pointée pour unité de temps. Morceau dont la musique est à six-seize.

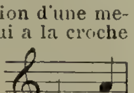
Sixte.

**Sixt,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 15 kil. de Redon ; 2.530 h.

**Sixt,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 36 kil. de Bonneville, sur le Giffre ; 1.089 h. Site fréquenté.

**sixte** [*siks-te*] n. f. (du lat. *sextus*, sixième). *Mus.* Intervalle compris entre six notes. (La sixte *majeure* ou *juste* comprend quatre tons et un demi-ton, la quarte *augmentée* plus de quatre tons et demi, et la *quarte diminuée* moins de quatre tons et demi.) *Escr.* L'une des lignes hautes : *parade de sixte. Jeux.* Jeu de cartes qui se joue à six, chaque joueur ayant six cartes, et la partie étant en six coups.

**Sixte Ier** (saint), né à Rome, pape de 117 à 129 ; il souffrit le martyre sous Adrien. Fête le 6 avril ; — SIXTE II (saint), né à Athènes, pape de 257 à 258 ; il fut martyrisé à Rome pendant la persécution de Valérien. Fête le 6 août ; — SIXTE III (saint), né à Rome, pape de 432 à 440 ; on a de lui huit lettres authentiques. Fête le 28 mars ; — SIXTE IV (François della ROVERE), né près de Savone, pape de 1471 à 1484 ; il construisit au Vatican la célèbre chapelle *Sixtine*; il fut en lutte avec Florence, et on le soupçonna d'avoir inspiré le complot à la suite duquel Julien de Médicis fut assassiné ; — SIXTE V ou SIXTE-QUINT (Félix PERETTI), né aux Grottes, m. à Rome (1521-1598), pape de 1585 à 1590. D'une famille très pauvre, il était porcher quand il fut recueilli par les frères mineurs. Élu comme successeur de Grégoire XIII parce que les cardinaux le croyaient moribond et qu'il marchait plié en deux, s'appuyant sur une béquille, on dit qu'aussitôt le vote assuré il se releva avec un mouvement si brusque qu'il fit reculer ses voisins, jeta sa béquille dans le conclave, releva la tête et entonna le *Te Deum* d'une voix à faire trembler les vitres de la salle. Vraie ou non, cette anecdote montre bien la fermeté proverbiale et l'énergie du nouveau pape, qui travailla avec ardeur à la réforme des ordres religieux, délivra du brigandage l'État pontifical et intervint activement dans les querelles religieuses de la France, au moment de l'avènement de Henri IV, avec lequel il eut la sagesse de traiter. Il fit terminer la coupole de Saint-Pierre.

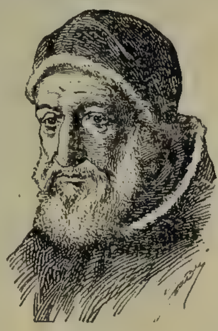
Sixte V.

**Sixtine** (*chapelle*), à Rome, célèbre chapelle du Vatican, construite sur l'ordre de Sixte IV et décorée de fresques, dont les plus remarquables sont dues à Michel-Ange. Ces fresques célèbres représentent : *Dieu débrouillant le chaos, la Création du monde, Dieu approuvant son œuvre, la Création de l'homme, la Création de la femme, la Tentation d'Eve, le Sacrifice de Noé, le Déluge, l'Ivresse de Noé, Judith et Holopherne, David vainqueur de Goliath, la Mort d'Aman, les Sibylles, les Prophètes, le Jugement dernier.* La chapelle Sixtine est particulièrement destinée aux offices de la semaine sainte. A cette époque, se font entendre les fameux chantres du pape, connus aussi sous le nom de chantres de la chapelle Sixtine. C'est le plus merveilleux assemblage de voix limpides qu'il soit possible d'imaginer.

**sizain** ou **sixain** [*si-zin*] n. m. Assemblage de six objets de même nature. Stance de six vers :

> J'ai vécu sans nul pensement,
> Me laissant aller doucement
> A la bonne loi naturelle,
> Et m'étonne fort pourquoi
> La mort pensa jamais à moi
> Qui ne pensai jamais à elle.
> RÉGNIER.

Paquet de six jeux de cartes. Paquet de six pièces ou de six demi-pièces de ruban, de fil, de laine, etc. Paquet de six milliers d'épingles.

**size** n. f. Sorte de balance de précision, servant à peser les perles fines.

**sizerin** n. m. Sous-genre de linottes communes dans les forêts de bouleaux de l'Europe et de l'Amérique boréale, et que l'on connaît en France sous le nom de *cabarets.*

**sizette** [*zè-te*] n. f. (de *six*). Jeu de cartes qui se joue à six, trois contre trois, avec un jeu de trente six cartes allant du roi au six.

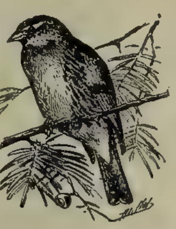
Sizerin.

**Sizun,** ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 32 kil. de Morlaix, sur l'Elorn ; 3.660 h. Ch. de f. — Le cant. a 4 comm., et 8.580 h.

**Sjöberg** (Erik), connu sous le pseudonyme de *Vitalis*, poète suédois, né à Ludgô, m. à Stockholm (1794-1828) ; talent mélancolique, âpre et fier.

**Skagen,** cap du Danemark, formant l'extrémité nord du Jutland. Pêcheries.

**Skager-Rak** [*jèr*], détroit de 115 à 150 kil. de large, assez profond, entre le Jutland et la Norvège ; il fait communiquer la mer du Nord avec le Cattégat. Les Allemands appellent *bataille du Skager-Rak* la bataille navale du Jutland.

**skald** n. m. *Littér.* V. SCALDE.

**Skarbek** (Frédéric-Florian, comte), patriote, littérateur et économiste polonais, né à Thorn, auteur d'une bonne *Histoire du duché de Varsovie* (1792-1866).

**Skarbina** (Franz), peintre allemand, d'origine croate, né et m. à Berlin (1849-1910). Subit en France l'influence des impressionnistes ; a peint des scènes de genre.

**Skarga** (Pierre-Paweski), le plus grand orateur sacré de la Pologne, né à Grodziec (Mazovie), m. à Cracovie (1536-1612). Se fit jésuite et devint aumônier du roi Sigismond III.

**skatinage** n. m. Action de skatiner.

**skatiner** [*né*] v. n. Patiner avec des patins à roulettes.

**skating** [prononc. angl. *skè-tin'gh'*] n. m. (de l'angl. *to skate*, patiner). Patinage : *pratiquer le skating.* Se dit parfois par abrév. pour SKATING-RING.

**skating-rink** [*skè-tin'gh-rin'k'*] n. m. (de l'angl. *to skate*, patiner, et *rink*, piste). Piste où se pratique le patinage à roulettes.

**Skeat** (Walter William), linguiste anglais, né à Londres, m. à Cambridge (1835-1912), auteur d'un précieux *Dictionnaire étymologique de la langue anglaise.*

**skélagie** [*jî*] n. f. (du gr. *skélos*, jambe, et *algos*, douleur). Sorte de sciatique.

**skeleton** n. m. (mot angl. signif. *squelette*). *Sports.* Long toboggan, articulé et dirigeable.

**Skelton,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté d'York [Nord-Riding]) ; 15.700 h.

**Skelton** (John), poète anglais, né dans le Cumberland, m. à l'abbaye de Westminster vers 1460-1529. Bien qu'il fût entré dans les ordres, il poursuivit le clergé de ses vers satiriques (*Colin Clout*).

**skeptophylaxie** [*lak-si*] n. f. (du gr. *skeptos*, la foudre, et *phulaxis*, projection). Immunisation rapide de l'organisme contre certains poisons par l'administration d'une dose minime de ces poisons.

**sketch** n. m. (mot angl. signif. *esquisse*). Saynète, esquisse dramatique, accompagnée de musique, représentée dans un théâtre, un music-hall, un salon.

**ski** n. m. (m. norvég.). Long patin employé dans les pays du Nord pour avancer sur la neige.

— ENCYCL. Le ski est formé d'une lame de bois plate d'environ 2 mètres de long, large de 0m,07 à 0m,13, épaisse de 0m,03 dans la partie médiane, et de 0m,015 aux extrémités, légèrement relevée à l'avant ; il se fixe au pied au moyen de courroies placées vers le milieu de la lame. Pour glisser sur les skis, on les fait avancer alternativement sans quitter la neige et en écartant légèrement les pieds. On se sert en même temps d'un ou de deux bâtons ferrés et terminés par une rondelle, sorte de raquette qui les retient sur la neige. La marche au ski est assez rapide, surtout dans les descentes. Les skieurs peuvent d'ailleurs exécuter des sauts prodigieux. Les skis sont en usage dans tous les pays où l'hiver est long, rigoureux, et la neige abondante. En France, le ski est de plus en plus employé, non seulement dans la pratique d'un des sports les plus populaires, mais encore par les populations montagnardes, auxquelles il rend d'inappréciables services. Enfin, les corps d'armée qui tiennent garnison dans les Alpes, les Vosges, dressent des soldats à l'usage du ski.

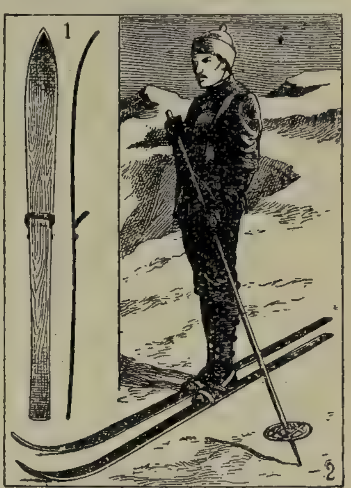

Ski : 1. Plan et coupe ; 2. Skieur.

**skiagramme** n. m. (du gr. *skia*, ombre, et *gramma*, dessin). Epreuve radiographique.

**skiagraphie** [*fî*] n. f. (du gr. *skia*, ombre, et *graphê*, écriture). Syn. de RADIOGRAPHIE.

**skiathérapie** n. f. *Méd.* Syn. de RADIOTHÉRAPIE.

**skielke** [pr. norv. *skîl-ke*] n. m. (mot norvég. — On dit aussi KIELKE). Petit traîneau dont on se sert sur les pentes glacées et que l'on gouverne à l'aide d'une perche.

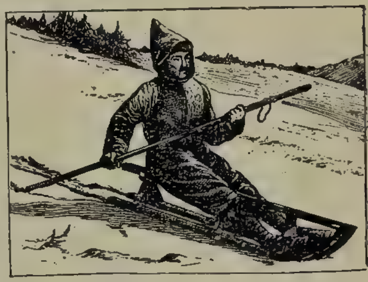
Skielke.

**skielnike** n. m. Membre d'une secte russe, répandue parmi les Cosaques du Don.

**Skien,** port de Norvège, sur le fjord de Christiania ; 16.300 h.

**Skierniewice,** v. de Pologne (gouv. de Varsovie), sur un affluent de la Bzoura ; 12.000 h.

**skieur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui pratique le ski : *un skieur de profession.*

**skiff** n. m. (m. angl.). Canot long, étroit et léger, à un seul rameur. V. CANOTAGE.

**skimmie** [*ski mî*] n. f. Genre d'ilicinées, renfermant les arbustes et arbrisseaux originaires du Japon, et que l'on cultive comme ornementaux en Europe : *les fruits de la skimmie sont des baies comestibles.*

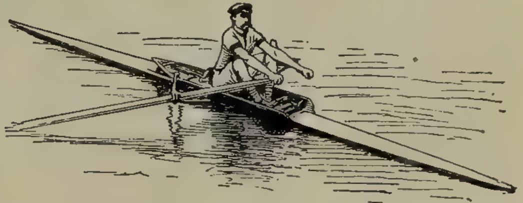
Skiff.

**Skiperia,** nom indigène de l'Albanie. (V. ce mot.

**skipérien, enne** adj. Qui se rapporte à l'Albanie.

**Skipétars,** nom indigène des Albanais.

**Skipton,** v. d'Angleterre (York-West-Riding), sur l'Aire ; 12.0 0 h. Lainages.

**Skobelev** (Michel), général russe, né à Riazan, m. à Moscou (1843-1882). Il se distingua devant Plevna, pendant la guerre russo-turque, et dirigea la conquête du Turkestan, au cours de laquelle il prit Geok-Tépé. Général très populaire, il semblait destiné au plus bel avenir, quand la mort l'emporta brusquement, dans une nuit d'orgie.

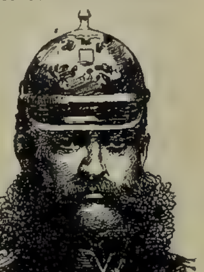
Skobelev.

**skodique** adj. *Méd.* Qui est particulier au skodisme : *bruit skodique.*

**skodisme** [*dis-me*] n. m. (de *Skoda*, médecin viennois, qui a découvert ce signe). *Méd.* Son tympanique donné, à la percussion, sous la clavicule du côté malade (*sommet*), dans les affections de la plèvre et spécialement la pleurésie avec épanchement moyen.

**skogöblite** n. f. Variété de tantalite.

**Skopin,** v. de la Russie (Riazan), sur la Verda; 17.000 h.

**skoptsy** n. m. (mot russe signif. *châtré*). Membre d'une secte russe, qui recourt à la castration pour éviter les péchés de la chair.

**Skoupchtina** (la), nom du Parlement serbe.

**Skra di Legen,** montagne de la Macédoine grecque, dans le dos de pays qui unit le Paiik Planina au Blatec Planina et séparé à l'E. le Meglen de la Campania ou plaine du Vardar inférieur; 1096 m. Longtemps occupée par les Bulgares, le Skra di Legen fut à différentes reprises le théâtre de sanglants combats en 1917; le 30 mai 1918, les lignes bulgares furent enlevées par les Franco-Grecs, sous l'impulsion du général Guillaumat.

**Skram** (Bertha Amalie ALVER, dame), romancière norvégienne, née à Bergen, m. à Copenhague (1847-1905), auteur de romans réalistes (*Constance Bing*, etc.).

**Skrydlof** (Nicolas Hilarionovitch), vice-amiral russe, né en 1844. Il se distingua pendant la guerre de la Russie contre le Japon.

**skunks** ou **scunce** n. m. V. SCONSE.

**skutterudite** n. f. Triarséniure naturel de cobalt.

**Skvira,** v. de Russie (gouv. de Kievau), sur la Skvira ; 16.000 h. Commerce de blé et de bétail.

**Skye,** île du groupe des Hébrides; 11.000 h. Grottes basaltiques curieuses. Bons pâturages.

**skye-terrier** [*skî-tè-ri-é*] n. m. Terrier de *l'île de Skye* (Hébrides). V. la planche CHIENS.

**Skyro,** île de l'archipel, au N.-E. de l'Eubée ; 3.500 h. Ch.-l. *Skyro*. Vins, oliviers, figuiers. C'est l'antique *Scyros*. (V. ce mot.)

**sky-scraper** [*skaï-skré-peur*] n. m. (en angl. *gratteur de ciel*). Gratte-ciel. (V. ce mot) : *le plus grand sky scraper, le Woolworth Building, a 228 m. 25.*

**slang** n. m. (m. angl., d'orig. bohémienne). En Angleterre, argot.

**slargando** adv. (m. ital., signif. *en élargissant*). *Mus.* Indique, sur les partitions, qu'on doit donner plus de largeur au mouvement. (On l'abrège souvent ainsi : *slarg.*)

**Slatin-pacha** (sir Rudolph), général et explorateur égyptien, né à Vienne (Autriche) en 1857, auteur de belles explorations dans le Soudan égyptien.

**slava** n f. Fête familiale, en Serbie, en l'honneur du patron domestique.

— ENCYCL. Quand les Serbes païens passèrent au christianisme, ils remplacèrent par un saint chrétien leurs divinités pénates. Le saint le plus fêté est saint Nicolas. Pour la slava, le prêtre procède dans la maison à la benédiction de l'eau et du pain de fête, puis on distribue aux invités le gâteau de la slava et le « jeto ».

**slave** adj. et n. Qui appartient aux Slaves : *les langues slaves.*

— ENCYCL. Les langues slaves forment avec les langues baltiques une des grandes divisions des langues indo-européennes, le groupe *balto-slave* ou *letto-slave*. La branche slave proprement dite se divise ordinairement en deux groupes : le groupe sud oriental et le groupe occidental. I. Le groupe sud oriental comprend le *russe*, le *bulgare*, le *serbo-croate* et le *slovène*. La langue la plus ancienne de ce groupe est le vieux slave (slave ecclésiastique, slavon), ancienne forme du bulgare. II. Le groupe occidental comprend le tchèque, le sorbe ou sorabe, le polabe, mort au XVIII<sup>e</sup> siècle, et le polonais. Dans ce groupe, la langue la plus ancienne est le tchèque. Les dialectes slaves actuels s'écrivent soit avec l'alphabet cyrillique, dérivé de la capitale grecque (russe), soit avec l'alphabet latin, modifié par quelques signes diacritiques (tchèque, polonais). L'ancienne écriture glagolitique, tirée de la minuscule grecque, est encore employée par quelques Dalmates catholiques.

**Slaves,** rameau ethnographique et linguistique de la famille indo-européenne, se divisant en trois grands groupes : 1° les *Slaves occidentaux : Polonais, Tchèques, Slovaques, Lusaciens* ou *Wendes ;* 2° les *Slaves orientaux* ou *Russes*, divisés en Grands-Russes, Malo-Russes ou Petits-Russiens, et Russes-Blancs ; 3° les *Slaves méridionaux* ou Yougo-Slaves (*Bulgares, Serbes, Croates, Slovènes*). Il y a en Europe environ 100 millions de Slaves, dont une partie est hors des limites politiques de la Russie (Pologne, Tchécoslovaquie, Bulgarie, Serbie, etc.). La race s'étend depuis les frontières de la Vénétie jusqu'à l'Oural, et déborde sur une grande partie de l'Asie centrale et septentrionale.

**slavisant** [*vi-zan*] n. m. Linguiste qui s'adonne à l'étude des langues slaves.

**slaviser** [*zé*] v. a. Rendre slave.

**slavisme** [*vis-me*] n. m. Syn. de PANSLAVISME.

**slaviste** [*vis-te*] n. et adj. Se dit d'un savant qui étudie les Slaves, leur histoire, leurs institutions, etc.

**Slavkov,** nom tchèque d'Austerlitz.

**Slavon, onne** [*o-ne*], originaire ou habitant de la Slavonie. Adjectiv. : *population slavonne.* N. m. Dialecte slave archaïque, d'où dérive le bulgare moderne.

**Slavonie.** V. CROATIE-SLAVONIE.

**slavophile** n. et adj. (de *Slave*, et du gr. *philos*, ami). Qui aime les Slaves. En Russie, ennemi des influences étrangères.

**slavophilisme** [*lis-me*] n. m. Doctrine, tendance des slavophiles.

**sleeping-car** [*slî-pin'gh'-kar*] n. m. (m. angl.). Wagon-lit.

**Sleipner.** *Myth. scand.* Nom du cheval d'Odin.

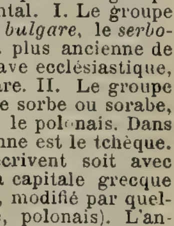
Armoiries de Slesvig-Holstein.

**Slesvig** ou **Schleswig** [*chlès-vigh*], ancien duché, puis province du Danemark, à qui la Prusse l'enleva en 1864 avec le Holstein, pour en former la province prussienne de *Schleswig-Holstein*; 1.500.000 h. Ch.-l. *Slesvig;* 19.000 h. Région fertile ; élevage et agriculture actifs. A la suite du traité de Versailles (juin 1919), un plébiscite a partagé le Slesvig en deux parties : le sud-est demeure à l'Allemagne ; le nord est redevenu danois et constitue la province du Jutland-Sud (120.000 h.).

**Sleydinge,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 5.580 h. Tissus de lin, toile, brosses, teintureries.

**Sligo,** comté d'Irlande (Connaught) ; 79.000 h. Ch.-l. *Sligo ;* 11.000 h., à l'embouchure du Garrogue dans la *baie de Sligo.*

**slime** [*slaïm*] n. m. (m. angl.). Partie légère des résidus de broyage.

**slip** n. m. (mot angl. ; de *to slip*, glisser). Laisse des chiens, dans les épreuves du Coursing. Plan incliné sur lequel on hale à sec les navires. Caleçon-ceinture de sport. Petit encadrement fait d'une baguette en bois mince.

**Slodtz** (Sébastien), sculpteur flamand, né à Anvers, m. à Paris (1665-1726). Il vécut en France et fut un des artistes qui contribuèrent le plus à l'embellissement des palais de Louis XIV ; auteur de *Protée et Aristée*, etc. Il eut six fils, dont le plus connu est RENÉ-MICHEL, né à Paris (1705-1764), sculpteur, auteur du monument de *Languet de Gergy*, à Saint-Sulpice.

**slogan** n. m. (du gaélique *sluargh-ghairm*, cri de guerre). Cri de guerre d'un clan, dans les Highlands (Ecosse).

**sloka** n. m. Distique employé dans l'ancienne poésie épique des Hindous et composé de deux vers ayant chacun deux membres de huit syllabes, séparés par une coupe.

**Slonim,** v. de Pologne (gouv. de Grodno), sur le Sahara ; 21.000 h. Commerce de grains.

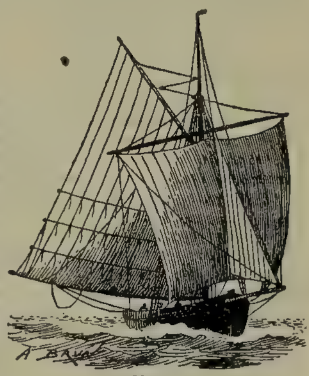
Sloop.

**sloop** [*sloup'*] n. m. (mot angl.). Navire caboteur, à un mât gréé en cotre. Syn. SLOUP, SLOUPE, CHELOUP.

**sloughi, slughi** ou **slooghy** [*slou*] n. m. Variété de lévrier d'Afrique.

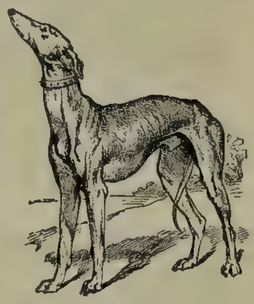
Sloughi.

**Slovaques,** nom d'un groupe de Slaves apparenté de près aux Tchèques et incorporé à la république de Tchécoslovaquie : *les Slovaques sont au nombre d'environ 2.500.000.*

**slovène** n. m. Langue parlée par les Slovènes et apparentée au groupe serbo-croate. Adj. Qui se rapporte aux Slovènes : *coutumes slovènes.*

**Slovènes,** nom donné aux Slaves de la Carinthie, de la Carniole, de la Styrie et de l'Istrie, qui furent jusqu'en 1919 sous la domination de l'Autriche. Depuis le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, ils menèrent une lutte énergique pour la défense de leur nationalité. Ils sont aujourd'hui unis aux autres Slaves du Sud, dans le royaume des Serbes, Croates et Slovènes.

**Slowacki** (Jules), poète polonais, né à Krzemieniec, m. à Paris (1809-1849) ; auteur de poèmes lyriques et byroniens (*la Vipère, le Moine, l'Arabe, Poème sur l'Enfer*).

**sluice** [pr. angl. *sli-ouss*] n. m. (m. angl., signif. *écluse, vanne, courant*). Rigole de planches assemblées, dans laquelle les chercheurs d'or jettent la terre aurifère et que l'on emploie principalement dans les placers guyanais : *le sluice est parcouru par un courant d'eau qui entraîne les boues.*

**Sluter** (Claus), sculpteur de l'école bourguignonne de Dijon, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et au commencement du XV<sup>e</sup> s., auquel on doit le beau Puits de Moïse et les statues de la Chartreuse de Champmol, à Dijon.

**Slype,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ostende) ; 1.450 h.

**S. M.,** abréviation des mots Sa Majesté.

**smack** n. m. (m. angl.). Bateau hollandais, de formes courtes ramassées.

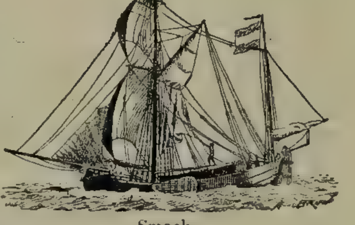
Smack.

**smalah** [*la*] n. m. (mot ar.). Ensemble des équipages et de la maison d'un chef arabe en Algérie et au Maroc : *en 1843, la cavalerie du duc d'Aumale s'empara de la smalah d'Abd-el-Kader. Fam.* Famille nombreuse. (On écrit aussi SMALA.)

**Smalah d'Abd-el-Kader** (*Prise de la*), par les chasseurs du duc d'Aumale ; tableau d'Horace Vernet (1843 [Versailles]), composition originale et hardie, véritable panorama, d'une dimension extraordinaire (23 mèt. de long), qui déroule à nos yeux toutes les péripéties du combat (v. p. 960).

**Smalkalde,** v. de l'Allemagne (Prusse, prov. de Hesse), célèbre par la ligue que les protestants, sous la conduite de Jean de Saxe et du landgrave de Hesse, y conclurent en 1530 avec l'appui de la France contre Charles-Quint ; 9.520 h. La *ligue de Smalkalde*, alliée aussi au Danemark, réussit à restaurer le duc Ulrich de Wurtemberg ; mais elle s'affaiblit par les divisions, et l'Empereur put en triompher en 1547 par la victoire de Mühlberg.

**smalt** n. m. (ital. *smalto*). Colorant bleu, obter par le broyage d'un verre à base d'oxyde de cobalt *le smalt sert à azurer le papier, le linge, à color le verre et les émaux.*

**smaltine** n. f. Arséniure naturel de cobalt.

**smaragd** n. m. Syn. d'ÉMERAUDE.

**smaragdin, e** adj. (du lat. *smaragdus*, ém raude). Qui est d'un vert émeraude.

**smaragdite** n. f. (même étymol. qu'à l'ar précéd.). Hornblende d'un beau vert d'émeraude.

**Smareglia** (Antonio), compositeur italien, n à Pola en 1854, auteur des opéras *Bianca da Servi* les *Nozze istriane*, etc.

**smart** [*smârt'*] adj. (mot angl.). *Arg. boule* Elégant, chic : *un monsieur très smart.*

**smash** [*smach'*] n. m. (mot angl.). *Sports.* Au ter nis, choc violent imprimé à la balle de volée pou la faire rebondir très haut, de manière que l'adve saire ne puisse la reprendre.

**smectique** [*smèk*] adj. (gr. *smèktikos ;* d *smêgma*, savon). Se dit des substances dont on s sert pour dégraisser la laine : *argile smectique.*

**smectite** [*smèk*] n. f. Nom donné à diverse argiles employées au foulonnage des draps.

**Smederevo,** v. de Serbie. Pendant la Grand Guerre, elle fut prise par les Austro-Allemands l 10 octobre 1915 et reprise par les Serbes en novemb 1918. (V. SEMENDRIA.)

**smegma** [*smègh*] n. m. (mot gr. signif. *savon* *Anat.* Matière blanche, pâteuse, produit de desqu mation épithéliale, qui s'accumule dans les repl des organes génitaux externes.

**smegmatite** [*smègh*] n. f. Savon minéral d Plombières.

**smélite** n. f Variété de kaolin.

**smeltage** n. m. (de l'angl. *to smelt*, fondr du minerai). Dans la métallurgie de l'or, font du mirnerai).

**Smerdis** [*smèr-diss*] ou mieux **Bardiya,** second fils de Cyrus, égorgé par son frère Cambyse Sa mort ayant été tenue secrète, plusieurs impos teurs cherchèrent à se faire passer pour Smerdis entre autres Gaumâta.

**smérinthe** n. m. Genre d'insectes lépidoptères renfermant une quarantaine d'espèces de sphingidés, répandues sur tout le globe et dont quatre espèces se trouvent en France, en mai-juin, sur les tilleuls, chênes, ormes, bouleaux, etc. : *les smérinthes sont des sphinx d'assez forte taille, qui volent lourdement après le coucher du soleil*

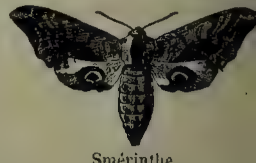
Smérinthe.

**Smet de Naeyer** (PAUL DE), homme d'Etat belge né à Gand, m. à Bruxelles (1843-1913), président d conseil en 1899, chef de la majorité catholique. Il joua u rôle considérable dans la politique belge de 1894 à 1903

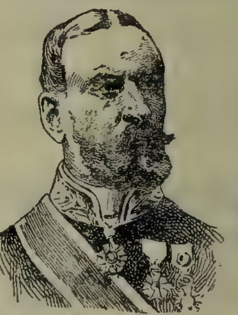
P. de Smet de Naeyer.

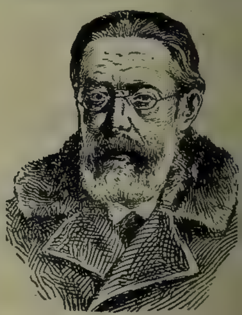
Smetana.

**Smetana** (Frédéric), compositeur et pianiste tchèque, né à Litomysl, m. à Prague (1824-1884). On lui doit des opéras : *le Mur du diable* et *la Fiancée vendue*, son chef-d'œuvre.

**Smethwick,** v. d'Angleterre (Stafford); 75.800 h. Verrerie, métallurgie, produits chimiques.

**smilax** [*laks*] n. m. Genre de liliacées, renfermant des arbrisseaux grimpants, parfois épineux, dont on connaît environ deux cents espèces, des régions chaudes et tempérées du globe : *certaines espèces américaines de smilax fournissent la salsepareille.*

**Smiles** (Samuel), écrivain et vulgarisateur anglais, né à Haddington (Ecosse), m. à Londres (1812-1904). On lui doit de nombreux ouvrages d'éducation populaire (*Self-help*).

**Smilis,** sculpteur grec de l'école d'Egine, fils d'Eukléidès (VI<sup>e</sup> s. av. J.-C.).

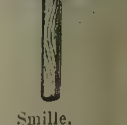
Smille.

**smillage** [*ll* mll.] n. m. (de *smiller*). Dégrossissage des moellons bruts, à l'aide de la smille. (On dit aussi ESMILLAGE.)

**smille** [*ll* mll., *e*] n. f. (gr. *smillê*). Marteau pointu des deux bouts pour piquer le moellon et le grès.

**smiller** [*ll* mll., *é*] v. a. Piquer avec la smille.

**Sminthée,** surnom d'Appollon (du gr. *sminthos*, rat), donné à ce dieu par les Phrygiens, parce qu'il avait délivré leur pays d'une multitude de rats.

**smirgel** n. m. Syn. d'ÉMERI.

**Smirke** (sir Robert), architecte anglais, né et m. à Londres (1780-1867) ; construisit le *British Museum.*

**Smith** (CANAL OU DÉTROIT DE), au N. de la baie de Baffin, inaccessible pendant huit mois de l'année en raison des glaces.

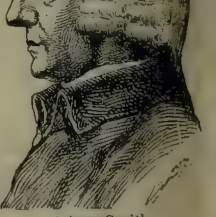
Adam Smith.

**Smith** (Adam), économiste écossais, né à Kirkaldy, m. à Edimbourg (1723-1790) ; auteur de la *Théorie des sentiments moraux* et surtout des *Recherches sur la nature et les causes* *e la richesse des nations*. Le travail, considéré omme la source de la richesse, la valeur basée ur l'offre et la demande, le ommerce affranchi de toute rohibition, la concurrence levée à la hauteur d'un rincipe, tels sont les points rincipaux de la doctrine e Smith.

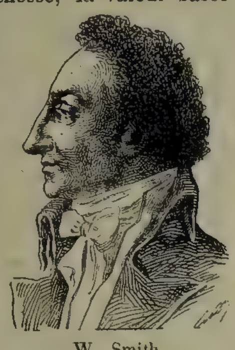
W. Smith.

**Smith** (William *Sidney*), amiral anglais, né à Westminster, m. à Paris (1764-1840). Il défendit Saint-Jean d'Acre contre Bonaparte et conclut le traité d'El-Arich.

**Smith** (Joseph), fonda-eur du mormonisme, né à Sharon, m. à Carthage (Etats-Unis) [1805-1844], dans une émeute popu-aire que ses excès religieux avaient provoquée.

**Smith** (George), assyriologue anglais, né à Londres, m. à Alep (1840-1876). On lui doit le déchiffrement des inscriptions cypriotes.

**Smith-Dorrien** (sir Horace Lockwood), géné-al anglais, né en 1858, commandant de la 2e armée n 1914-1915.

**Smithfield,** célèbre place de Londres, où se enaient autrefois les tournois, la foire Saint-Barthé-emy et avaient lieu les exécutions capitales. Plus ard, marché aux bestiaux. Auj., marché à la viande.

**Smithsonian Institution,** important établissement scientifique, fondé à Washington par acte du Congrès en 1846 avec les fonds laissés par James Macie *Smithson* (1765-1829) et destiné : 1o à favoriser a recherche scientifique ; 2o à organiser l'échange des livres et des spécimens scientifiques avec les corps scientifiques du monde entier.

**smithsonite** n. f. Carbonate naturel de zinc.

**smogler** [*glé*] v. a. (angl. *to smuggle*). Faire la contrebande sur mer.

**smogleur** n. et adj. m. Se dit d'un bâtiment ou d'un ndividu qui fait la contrebande. (On dit aussi SMUGGLER.)

**smoking** [*kin'gh'*] n. m. (m. angl., abrév. de *smoking-jacket*). Sorte de veston de drap, à revers longs et de soie, que l'on porte comme vêtement de cérémonie.

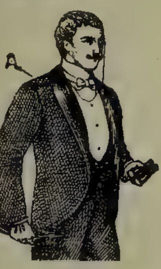
A, smoking.

**Smolensk** [*linsk'*], v. forte de la Russie d'Europe, sur le Dniéper, ch.-l. du gouvernement du même nom ; 76.000 h. Grand commerce. Tabac, tanneries. Victoire des Français sur les Russes, le 17 août 1812. — Le gouv. a 2.200.000 h.

**Smolka** (François), homme d'Etat autrichien, né à Kalnusz, m. à Lemberg (1810-1899) ; chef du parti fédéraliste de Galicie.

**Smollett** (Tobie George), romancier, auteur dramatique, publiciste et historien écossais, né à Dalquhurn, m. à Livourne (1721-1771) ; auteur des *Aventures de Roderic Random*, son chef-d'œuvre, et des *Aventures de Peregrine Pickle*. Doué de beaucoup de sagacité et d'une imagination fertile, Smollet a trop souvent outragé, dans ses ouvrages, la morale et le bon goût.

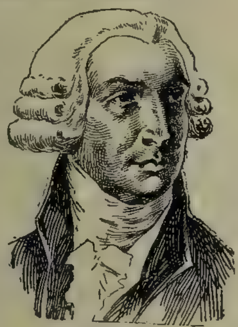
Smollett.

**smolt** n. m. *Pêch.* Saumon de plus d'un an. (On dit aussi SAMLET.)

**smorzando** [*tsan*] adv. (m. ital. signif. *en affaiblissant*). *Mus.* Se place sur les partitions pour indiquer qu'un passage doit être exécuté en affaiblissant le son. (On l'abrège ainsi : *sm.* ou *smorz.*)

**Smuts** (Jan Christian), homme politique et général sud-africain, né en 1870 à Bovenplaats (colonie du Cap). Ancien chef boer, il observa loyalement les conditions de la paix et, lors de la Grande Guerre, aida Botha à combattre la rébellion et à conquérir l'Afrique allemande. Devint en 1919 premier ministre de l'Afrique du Sud.

**smynthurus** [*russ*] ou **smynthure** n. m. Genre d'insectes orthoptères thysanoures, de la famille des poduridés, répandus sur l'hémisphère boréal et communs dans le bois pourri : *les smynthurus sautent avec vivacité, grâce à deux soies dures qu'ils portent sur la partie inférieure de l'abdomen.*

**Smyrne,** v. et port d'Anatolie ; 375.000 h. (*Smyrnéens* ou *Smyrniotes*). Rade magnifique sur le *golfe de Smyrne*, formé par la mer Egée. Grand commerce avec l'Italie et la France ; riches bazars ; tissus, tapis. Cette ville, demeurée successivement sous la domination de la Turquie, mais placée en fait sous l'autorité de la Grèce par la paix de Sèvres (d'août 1920), a été occupée un peu plus tard par les Grecs. Devenue au milieu de 1922 la capitale de l'Ionie autonome, elle n'a pas été défendue par eux après leur défaite lors de la bataille d'Anatolie (26-31 août), et elle a été prise par les nationalistes turcs le 9 septembre 1922. Le 13 et le 14, les deux tiers de cette ville ont été détruits par les flammes.

**Sn.** *Chim.* Symbole chimique de l'*étain*. *Mécan.* Abrév. de *sthène*.

**Snake-River** (la) ou **Lewis,** riv. des Etats-Unis, affl. de la Columbia. La *Snake-River* ou *Rivière des Serpents* a sa source dans le Parc National. Cours 1.500 kil.

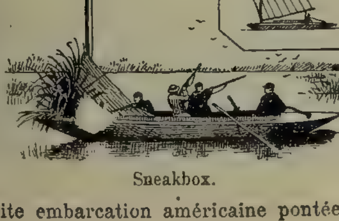
Sneakbox.

**sneakbox** [*snik'-boks*] n. m. Petite embarcation américaine pontée, tirant très peu d'eau et munie d'une dérive centrale, employée pour la chasse au gibier d'eau, dans les marais et les lagunes.

**Sneek,** v. des Pays-Bas (Frise) ; 13.600 h.

**Snegourotchka** (*la Fille des neiges*), opéra de Rimski-Korsakov (1882 ; à Paris 1908), mise en œuvre d'une légende russe ; musique pittoresque, nourrie de mélodies populaires. — Le même sujet a été traité sous le même titre par Tchaïkovsky (1889).

**snékar** n. m. Grand bateau dont se servaient les pirates normands (xe s.) pour remonter la Seine.

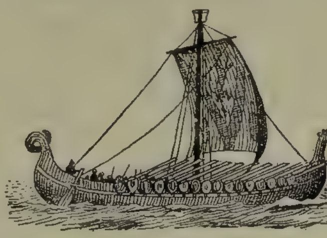
Snékar.

**Snellaert** (Ferdinand-Augustin), littérateur flamand, né à Courtrai, m. à Gand (1809-1872), promoteur du mouvement flamand, auteur d'une histoire de la poésie néerlandaise en Belgique.

**Sniatyn,** v. de Pologne (Galicie) ; 12.000 h. Tanneries.

**Snelleghem,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges) ; 1.280 h.

**snik** n. m. Caboteur hollandais, à fond plat.

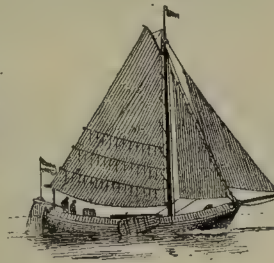
Snik.

**snob** n. m. (mot angl.). Celui qui fait preuve de snobisme ; qui exagère les engouements à la mode.

**Snobs** (*le Livre des*), études humoristiques, par W. M. Thackeray, satire très amère du « cant » anglais (1848).

**snobinette** [*nè-te*] n. f. Jeune femme entachée de snobisme.

**snobisme** [*bis-me*] n. m. (de *snob*). Admiration factice et sotte pour tout ce qui est en vogue.

**Snoilsky** (Gustave, comte), poète suédois, né et m. à Stockholm (1841-1903), auteur des *Images italiennes*, des *Images suédoises* et des *Sonnets* d'une langue brillante et raffinée.

**Snorre Sturlasson,** poète et chef islandais (1178-1241), auteur de la *Saga des rois de Norvège* ou *Heimskringla*. Il groupa les divers éléments de l'*Elda* de Snorre.

**snow-boot** [*snô-boût'*] n. m. (mot angl.). Chaussure caoutchoutée et fourrée, pour marcher dans la neige.

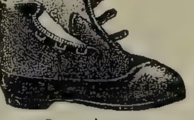
Snow-boot.

**Snowdon,** mont culminant de la Grande Bretagne (pays de Galles), voisin du détroit de Man. Alt. 1.094 m.

**Snyders** ou **Sneyders** [*dèrss*] (François), peintre flamand, né et m. à Anvers (1579-1657). Peintre habile, chaud coloriste, il excella dans les tableaux de chasse et d'animaux. Le musée du Louvre possède de lui : une *Chasse au cerf*, l'*Entrée des animaux dans l'arche*, etc.

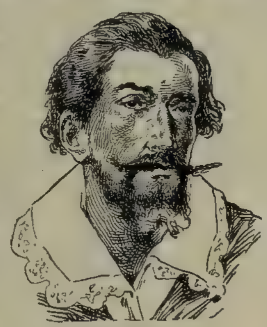
Snyders.

**S.-O.** Abréviation de *sud-ouest*. (L'abréviation anglaise *S.-W.* a la même signification.)

**Soane** (sir John), architecte anglais, né à Whitchurch, m. à Londres (1753-1837). Il construisit la Banque d'Angleterre et a fondé le musée d'architecture, sculpture et peinture qui porte son nom.

**Soanen** (Jean), évêque janséniste de Sénez, né à Riom, m. à l'abbaye de la Chaise-Dieu (1647-1740). Il fut un des opposants les plus énergiques à la bulle *Unigenitus*.

**Sobat** [*ba*] (le), affl. du Nil Blanc (Bahr-el-Abiad), dans le Kaffa (pays des Gallas) et dans le Soudan égyptien.

**Sobieski** [*bi-ès-ki*] (Jean), roi de Pologne de 1672 à 1696, un des héros nationaux de ce pays, né à Olesko, m. à Willanov (1629-1696). Il vainquit les Turcs et délivra Vienne, assiégée par Kara-Mustapha en 1683. Guerrier heureux, mais politique médiocre, il vit les dernières années de son règne troublées par des diètes tumultueuses, et il ne put que retarder la chute de la Pologne.

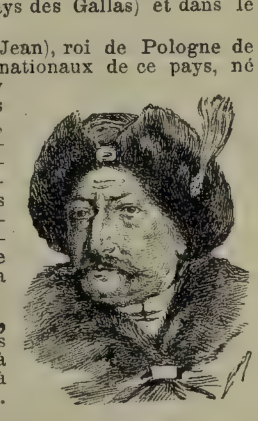
J. Sobieski.

**Sobkou** ou **Sébek,** dieu-crocodile dans l'Egypte ancienne, adoré à Noubouît (*Ombos*) et à Shadou (*Crocodilopolis*).

**sobole** n. m. (du lat. *soboles*, progéniture). Germe, rudiment d'une plante ou d'un rameau. Sorte de bulbille qui se trouve à la place des bourgeons dans quelques végétaux et qui peut servir à la multiplication.

**sobolé, e** adj. *Bot.* Qui est de la nature du sobole.

**sobolifère** adj. (du lat. *soboles*, progéniture, et *ferre*, porter). *Bot.* Qui porte ou qui produit des soboles.

**sobor** n. m. Mot russe signifiant : 1o assemblée ; 2o église.

**sobralie** [*li*] n. f. Genre d'orchidées aréthusées, originaires du Pérou et cultivées en Europe pour leurs belles fleurs.

**Sobranié** ou **Sobranjé** (le), le Parlement bulgare.

**sobre** adj. (lat. *sobrius*). Tempérant dans le boire et dans le manger : *convive sobre*. Où règne la sobriété : *mener une vie sobre*. D'où sont exclus l'excès, le luxe : *un dessin très sobre*. *Fig.* Modéré, retenu : *être sobre de louanges*. ANT. **Intempérant.**

**sobrement** [*man*] adv. D'une manière sobre. *Fig.* Avec retenue, circonspection : *parler sobrement*.

**sobriété** n. f. (lat. *sobrietas*). Tempérance dans le boire et dans le manger. Retenue, modération en général : *user des plaisirs avec sobriété*. Exclusion de la recherche : *la sobriété de l'art florentin*. ANT. **Intempérance.**

**sobriquet** [*kè*] n. m. Surnom donné le plus souvent par dérision : *recevoir un sobriquet*.

**soc** [*sok'*] n. m. (orig. celt.). Partie de la charrue, qui creuse le sillon : *le soc s'engage dans la ligne ouverte par le coutre*. (V. CHARRUE.)

**socage** n. m. *Féod.* Tenure qui obligeait à labourer et à semer les terres du seigneur.

**soccage** [*so-ka-je*] n. m. Opération qui consiste à faire évaporer l'eau salée pour en obtenir le sel. Temps que met le sel à se précipiter par cette opération.

**Soccia** [*sot-chi-a*], ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 67 kil. d'Ajaccio, au pied du Capo al Pantane ; 690 h. Elève de bétail. — Le cant. a 4 comm. et 2.220 h.

**soccolant** [*so-ko-lan*] n. m. (ital. *soccolante*). Nom donné aux membres d'une congrégation de franciscains de forme particulière, établie en 1368 par saint Paulet de Foligny.

**sochet** [*chè*] n. m. (de *soc*). Charrue sans roue.

**sociabiliser** [*zé*] v. a. Rendre sociable.

**sociabilité** n. f. (de *sociable*). Aptitude à vivre en société.

**sociable** adj. (lat. *sociabilis* ; de *socius*, compagnon). Né pour vivre en société : *l'homme est essentiellement sociable*. Qui est d'un bon et facile commerce : *cet homme n'est pas sociable*. N. m. Voiture de luxe à quatre roues, avec deux sièges se faisant vis-à-vis et un siège en avant pour le cocher. Vélocipède portant deux sièges l'un à côté de l'autre. ANT. **Insociable.**

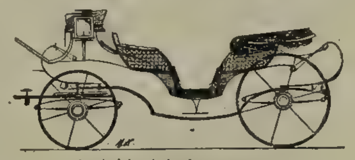
Sociable à huit ressorts.

**sociablement** [*man*] adv. D'une manière sociable.

**social-démocrate** n. m. Partisan de la social-démocratie.

**social-démocratie** [*sî*] n. f. (allem. *sozialdemokratie*). Nom donné en Allemagne au parti socialiste.

**social, e, aux** adj. (lat. *socialis*). Qui concerne la société : *ordre social*. Qui concerne une société de commerce : *raison, signature sociale*. *Etre social*, celui qui vit en société. *Science sociale*, science de l'organisation et du développement de la société. *Question sociale*, ensemble des questions, à la fois politiques et économiques, qui traitent de l'organisation des classes sociales. *Contrat, traité, pacte social*, convention ou accord tacite qui règle les droits et les devoirs respectifs d'un peuple et de son gouvernement. *Zool.* Se dit des animaux qui vivent en société, comme les abeilles, les fourmis, les guêpes, etc. (Ce mot est employé par opposition à SOLITAIRE.) *Bot.* Se dit aussi des plantes qui vivent en société et forment ensemble des fourrés épais. *Guerre sociale*, v. SOCIALE (*guerre*). N. f. *Pop. La Sociale*, la république socialiste.

**Sociale** (*guerre*), nom sous lequel on désigne l'insurrection de l'Italie contre la domination romaine, insurrection qui dura de 90 à 88 av. J.-C. Les Italiens alliés (*socii*) de Rome ne jouissaient pas du droit de cité romaine, ni, par conséquent, des privilèges qui en découlaient. Ils formèrent donc, à la mort de leur protecteur, Livius Drusus, une ligue pour conquérir les libertés qui leur faisaient défaut. Conduit par Pompedius Silo, les Italiens furent battus par Marius, puis par Sylla, et le sénat mit fin habilement à la guerre en distribuant d'inégales concessions aux différents peuples italiens.

**socialement** [*man*] adv. Dans l'ordre social. Relativement à la société, à l'ordre social.

**socialisation** [*za-si-on*] n. f. (de *socialiser*). Action de mettre en société ; action d'attribuer à la collectivité : *demander la socialisation des biens*. Extension, par lois ou décrets, d'avantages particuliers à la société entière.

**socialiser** [*zé*] v. a. Rendre social, réunir en société. Placer dans le régime de l'association : *socialiser la propriété*.

**socialisme** [*lis-me*] n. m. (rad. *social*). Système de réformes sociales, visant surtout une nouvelle distribution des richesses sociales. En opposition avec l'individualisme, le socialisme fait consister le progrès dans : 1o la socialisation immédiate ou progressive, volontaire ou forcée, des moyens de production ; 2o le retour des biens à la collectivité ; 3o la répartition, entre tous, du travail commun et des objets de consommation. *Socialisme d'Etat* ou *étatisme*, théorie politique qui fait appel à l'initiative de l'Etat pour la réalisation des réformes que les partisans de cette théorie jugent indispensables. *Socialisme chrétien*, qui propose la restauration, sous l'égide de l'Eglise catholique, des anciennes corporations. *Socialisme agraire*, qui ajourne la socialisation de la petite propriété foncière.

— ENCYCL. Toutes les doctrines socialistes ont ce caractère commun d'être opposées à l'individualisme et aux écoles économiques libérales. Elles ont pour but la disparition du capital et du salariat ; mais, alors que le *communisme* tend à la mise en commun de la propriété, le *collectivisme* ne demande l'abolition de la propriété privée qu'en ce qui concerne les moyens de production, et le *socialisme agraire* qu'en ce qui concerne la propriété immobilière.

Le socialisme moderne a ses origines dans la philosophie du XVIIIe siècle, spécialement dans les « théories de la parcelle ». Il s'affirme sous la Révolution avec Babeuf, sous la Restauration et la monarchie de Juillet avec Saint-Simon (critique de la propriété privée), avec Fourier (associationnisme), avec Proudhon (réforme de la circulation des richesses), avec Louis Blanc, Cabet, Pecqueur. Après 1848, il trouva son théoricien dans Karl Marx, le fondateur du collectivisme, l'inspirateur de la Ire Internationale et de la lutte des classes, le créateur du matérialisme historique, d'après lequel tous les faits sociaux sont déterminés par les faits économiques. Après l'écrasement de la Commune (1871), l'activité du mouvement socialiste se ralentit, mais elle se manifesta de nouveau avec une force croissante, en France, après que le congrès ouvrier de Marseille, rejetant le corporatisme, eut adopté le programme marxiste et fondé le *parti ouvrier* (guesdiste). A côté de ce groupement, on vit se former : le *parti blanquiste* (de tendances communistes) ; la fédération des travailleurs socialistes (*possibiliste* ou *broussiste* du nom de son chef) ; le *parti ouvrier socialiste révolutionnaire*, issu de la précédente et plus absolu ; les indépendants.

En 1905, à la suite du congrès tenu à Amsterdam l'année précédente, les principales organisations socialistes françaises se constituèrent au congrès de Paris en *parti socialiste unifié, Section française de l'Internationale ouvrière* (S. F. I. O.) ; car les travailleurs avaient créé une IIe internationale, à laquelle s'affilièrent les « unifiés », dont le chef, Jaurès, donna au parti de l'éclat et de l'influence politique. Après la Grande Guerre et la révolution russe, il y eut une scission parmi les socialistes français (congrès de Tours, 1920) ; les éléments extrémistes se séparèrent des réformistes, acceptèrent le programme de la IIIe Internationale (Moscou) et formèrent le *parti communiste.*

**socialiste** [*lis-te*] adj. Qui a rapport au socialisme et à ses partisans : *doctrine socialiste.* N. Partisan du socialisme : *un député socialiste.*

**socialitaire** [*tè-re*] adj. Qui a rapport, qui appartient à la socialité.

**socialité** n. f. Instinct social.

**sociatif, ive** adj. (du lat. *sociare*, associer). *Gramm.* Qui exprime l'idée d'association. N. m. Cas qui marque l'association : *l'instrument est parfois un sociatif.*

**sociétaire** [*tè-re*] n. et adj. Qui fait partie d'une société, d'une association : *les sociétaires de la Comédie-Française.*

**sociétairement** [*tè-re-man*] adv. En sociétaire, par société.

**sociétariat** [*ta-ri-a*] n. m. Qualité de sociétaire : *pensionnaire de la Comédie-Française promu au sociétariat.*

**société** n. f. (lat. *societas*). Etat des hommes ou des animaux vivant sous des lois communes : *les abeilles vivent en société.* Réunion d'hommes ou d'animaux soumis à des lois communes : *chaque famille forme une société naturelle.* Corps social : *devoirs envers la société.* Union de plusieurs personnes régies par un règlement commun : *former une société.* Réunion de gens qui s'assemblent pour la conversation, le jeu ou d'autres plaisirs : *société nombreuse.* Commerce, relations habituelles : *rechercher la société de quelqu'un. Société commerciale*, association entre plusieurs personnes, en vue de réaliser des bénéfices résultant d'actes de commerce. *Société civile*, association n'ayant pas pour objet des actes de commerce. *Société en nom collectif, société anonyme, société en commandite, société en participation*, v. la partie encycl. *Société de Jésus*, la congrégation des jésuites. *Talents de société*, talents qui rendent agréable dans un salon. *Vers, couplets de société*, vers, couplets faits pour le plaisir d'une réunion particulière et qui ne sont point destinés au public. *La haute société*, ou absol., *la société*, le grand monde. *Arith. Règle de société* ou *de compagnie*, règle qui donne les moyens de partager une somme avec plusieurs associés d'après la quotité de leurs mises.

— Encycl. *Dr.* La société est un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre quelque chose en commun, en vue de partager le bénéfice qui pourra en résulter.

Les sociétés sont *civiles* ou *commerciales* suivant que leurs opérations n'entrent pas ou entrent dans la catégorie des actes de commerce énumérés dans les articles 632 et suivants du Code de commerce. (V. COMMERCE.)

Les conditions essentielles à la validité du contrat de société sont, indépendamment du consentement des intéressés et d'un objet licite : 1o un apport réciproque, matériel, intellectuel ou moral ; 2o un intérêt commun ; 3o des bénéfices à réaliser.

Tous les actes de société doivent être rédigés par écrit lorsque leur objet est d'une valeur de plus de 150 francs. Le contrat peut être passé devant notaire, ou en la forme des actes sous signatures privées.

Les actes constitutifs des sociétés commerciales sont, en outre, assujettis à certaines *formalités de publicité*, destinées à les porter à la connaissance des tiers.

La société régulièrement constituée donne naissance à un être moral, à une personnalité juridique distincte de la personne des associés : cet être moral est propriétaire du fonds commun, les associés n'ayant qu'un droit éventuel à la répartition des bénéfices et au partage de l'actif après la dissolution.

*Sociétés civiles.* Les sociétés civiles sont *universelles* (société de tous biens présents et société universelle de gains), ou *particulières* (ne s'appliquant qu'à certaines choses déterminées, à leur usage ou aux fruits à en percevoir).

*Sociétés commerciales.* On distingue cinq espèces de sociétés commerciales : la société en nom collectif, la société en commandite, la société anonyme, la société en participation et la société à capital variable.

La *société en nom collectif* est celle que contractent deux personnes ou un plus grand nombre et qui a pour objet de faire le commerce sous une raison sociale, dont les noms des associés seuls peuvent faire partie (ex. : *Jean, Louis et Cie*). Toute société en nom collectif, quelle qu'en soit l'importance, doit être constituée par acte authentique ou sous seings privés. La gestion peut en être confiée à tous les associés ou à un seul, qui prend alors le nom de *gérant* ; mais, dans tous les cas, les associés indiqués dans l'acte de société sont personnellement et solidairement tenus (sur leurs biens) des engagements de la société, encore qu'un seul d'entre eux ait signé, pourvu que ce soit sous la raison sociale.

La société *en commandite* est celle qui est contractée entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires et un ou plusieurs associés simples bailleurs de fonds, que l'on nomme *commanditaires* ou associés en commandite. Elle compte ainsi deux espèces d'associés, qui se distinguent essentiellement par la différence de responsabilité. On peut dire qu'elle est en nom collectif pour les gérants (associés responsables et solidaires) et en commandite pour les simples bailleurs de fonds. La commandite n'engage le bailleur que jusqu'à concurrence de la somme par lui fournie ou à fournir. Quand le capital social n'est pas divisé en actions, la société se nomme *commandite simple ;* quand il est divisé en actions, elle se nomme *commandite par actions.* Le terme « intérêt », dans son acception générale, désigne la part d'un associé dans une société quelconque, mais il s'entend plus spécialement du droit de l'associé dans une société en nom collectif ou en commandite simple. L' « action » s'entend de la part d'un associé dans une commandite par actions ou une société anonyme et se distingue principalement de l'intérêt ou « part d'intérêt » par la libre cessibilité des titres qui la représentent et leur négociabilité suivant les formes commerciales. Les sociétés en *commandite par actions* ne peuvent diviser leur capital en actions ou coupures d'actions de moins de 25 francs lorsque le capital n'excède pas 200.000 francs ; à moins de 100 francs lorsque le capital est supérieur à 200.000 francs.

Elles impliquent d'une part la responsabilité personnelle et indéfinie du commandité ou des commandités chargés de la gérance ; d'autre part, la responsabilité restreinte des actionnaires. Elles ont une raison sociale, qui se compose du nom des commandités-gérants, suivi des mots : et Cie. L'action est au porteur, nominative ou à ordre. Trois éléments concourent à l'administration des sociétés en commandite par actions : les gérants, chargés de l'action et de la direction ; un conseil de surveillance, investi du contrôle ; les assemblées d'actionnaires, délibérant sur les intérêts de la société, recevant des comptes et éclairant l'administration du gérant. On désigne sous le nom d'*obligations* les titres d'emprunt émis par les sociétés dans le public, en vue de se procurer les fonds dont elles ont besoin. A la différence de l'action, qui est une part d'associé soumise à tous les aléas de l'entreprise, l'obligation est une créance contre la société donnant droit à un intérêt fixe et annuel jusqu'à l'époque de son remboursement. Elle représente une partie du passif social, tandis que l'action est un élément de l'actif ; il s'ensuit que les porteurs d'obligations sont payés avant que les actionnaires puissent prétendre à la répartition du fonds commun.

La *société anonyme*, quel que soit son capital, peut se former sans autorisation du gouvernement ; mais elle ne peut être constituée si le nombre des associés est inférieur à sept.

La société anonyme n'a pour élément de crédit que le capital société ; c'est une société de *capitaux*, indépendante de la considération des personnes. De ce principe il résulte : 1o que le capital social est, comme celui de la commandite par actions, naturellement divisé en actions et en coupons d'actions ; 2o qu'à la différence de la commandite par actions, la société anonyme n'a pas de raison sociale et qu'elle n'est désignée que par l'objet de son entreprise ; 3o qu'aucun associé n'est tenu au delà de sa mise. Trois éléments concourent à l'administration de la société anonyme : les actionnaires, qui ont la véritable direction de la société ; les administrateurs, qui sont chargés d'exécuter et de réaliser la volonté des actionnaires ; enfin, les commissaires, qui ont une mission de surveillance. Indépendamment des *actions* ordinaires et des *obligations* dont il est question plus haut, les sociétés anonymes et en commandite par actions ont été autorisées à créer des *actions de priorité*, dites aussi « actions privilégiées », qui jouissent de certains avantages sur les autres, en ce qu'elles confèrent des droits d'autorité sur les bénéfices et sur l'actif social. Sauf prohibition expresse dans les statuts, toute société, ancienne ou nouvelle, peut créer des actions de cette nature. A l'action *de capital*, qui donne droit à la fois aux bénéfices et à une part dans l'actif social, on oppose l'action *de jouissance*, qui est délivrée aux actionnaires après le remboursement du capital par eux versé. Le titulaire de l'action de jouissance, ayant été remboursé du montant de son apport, ne participe plus qu'à la distribution des dividendes annuels, à l'exclusion des sommes payées à titre d'intérêts, et au partage des bénéfices en fin d'entreprise, à l'exclusion du capital à restituer intégralement aux porteurs d'actions ordinaires. Il existe actuellement, dans de nombreuses sociétés, à côté des actions de capital et des obligations, des *parts de fondateur* ou *bénéficiaires*, qui sont réservées aux personnes ayant par leur apport d'industrie ou leurs démarches personnelles contribué à la formation de l'entreprise. Ces parts ne confèrent aucun droit sur le capital social.

Dans la société anonyme dite à *participation ouvrière*, les ouvriers sont associés à la gestion de l'entreprise, siègent dans le conseil d'administration, participent aux bénéfices. Les actions de la société sont des *actions de capital* et des *actions de travail.*

La société *en participation* est celle par laquelle deux ou plusieurs personnes conviennent de participer à une affaire commerciale, avec les proportions d'intérêt et aux conditions déterminées par leur convention.

Enfin, les *sociétés à capital variable* sont celles dans lesquelles le capital social, d'après les statuts, est susceptible d'augmentation ou de diminution. L'augmentation peut avoir lieu par des versements successifs faits par les associés ou par l'admission d'associés nouveaux. La diminution s'opère par la reprise totale ou partielle des apports effectués.

**Société des Nations (S. D. N.)**, organisme international, institué par le traité de Versailles en 1920 et dérivant d'un pacte signé primitivement par 23 Etats, auxquels 22 autres se sont joints par la suite.

— Encycl. *Dr. intern.* L'idée d'une Société des nations est d'origine française (Fénelon, abbé de Saint-Pierre, J.-J. Rousseau, Joseph de Maistre). Le président Wilson s'en empara et, après la défaite l'Allemagne et de ses alliés, il voulut donner p base à l'organisation nouvelle du monde la Soci des nations, considérée comme instrument de p grès, aussi bien que comme garantie contre les a de la force militariste entre les peuples. Le *pa de la Société des nations* forma le préambule traités de paix de Versailles, Saint-Germain, T non, Neuilly-sur-Seine et Sèvres.

L'action de la Société s'exerce par une *Asse blée ;* puis un *Conseil*, assisté d'un *Secrétariat p manent ;* par une *Cour permanente de justice int nationale ;* par un *Bureau international du trava* Elle a été appelée à « recommander » la solution certains problèmes ou difficultés résultant de l'e cution du traité de paix, et son rôle a été bien sant, encore qu'elle ne dispose d'aucun moyen d'i poser ses résolutions et que, contrairement au v de la France, on ne l'ait pas dotée d'une force int nationale. On a craint d'en faire un « Super-Etat — Elle siège, en principe, à Genève.

**Société royale de Londres** (*Royal Societ* équivalent de l'Académie des sciences de Fran mais plus ancienne, dérivant d'un club formé Londres en 1645, organisée par chartes royales 1662 et 1668.

**Société** (ARCHIPEL DE LA). V. TAÏTI.

**Socin** (Lelio SOZZINI, dit), protestant itali né à Sienne, m. à Zurich (1525-1562). Il fonda la d trine antitrinitaire, connue sous le nom de *socin nisme*, et que contribua à répandre son nev Fauste SOCIN, né à Sienne, m. à Luclavie (Polog [1539-1604]). V. SOCINIEN.

**socinianisme** [*nis-me*] n. m. Hérésie d partisans de Socin, qui rejettent les mystères et divinité de J.-C.

**socinien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui a ra port au socinianisme. N. Adhérent du socinianism

— Encycl. Les premiers sociniens croyaient à Révélation et regardaient la Bible comme inspiré mais il n'y avait d'autres preuves, suivant eux, l'inspiration des livres saints qu'un certain sen ment intérieur éprouvé par le lecteur fidèle. De pl Jésus était un homme créé par Dieu, né cependa d'une manière miraculeuse et ayant reçu la missi de sauver le genre humain. Cette rédemption n'éta autre que la prédication de l'évangile. Les socinie étaient divisés sur plusieurs points de doctrine. xviiie siècle, ils se distinguaient à peine des déiste Aujourd'hui, ce sont de purs rationalistes.

**sociologie** [*jî*] n. f. (de *société*, et du gr. *logo* discours). Science des phénomènes sociaux : *la soci logie est une science toute moderne.*

— Encycl. La possibilité d'une science positi des faits sociaux n'est guère contestée : on adm généralement qu'il y a de tels faits et qu'ils so autre chose que la somme des faits psychologiqu individuels. On reconnaît généralement un déterm nisme historique et sociologique, alors même q l'on défend l'idée d'une liberté métaphysique. sociologie prend divers aspects, selon l'objet qu'el étudie. Tantôt elle est l'expression du « matérialism historique » ou de la subordination de l'évolutio sociale à l'évolution économique (K. Marx et Loria tantôt elle décrit l'anatomie et les fonctions l' « organisme » ou de l' « hyperorganisme social (Spencer et Schæffle), tantôt elle étudie les « lutte des classes » qui constitueraient la vie sociale l'humanité (doctrines allemandes). La sociologi d'ailleurs, dont l'objet est vaste, se divise en science spéciales, selon que l'on considère ses rapports av la géographie, la politique, le droit, les religion l'art, les mœurs et les coutumes. La sociologie cr minelle, dont les débats et les conclusions ont e tant de retentissement, a été l'œuvre de Lombros Ferri, Rossi et Tarde.

**sociologique** adj. Qui a rapport à la socio logie : *la science sociologique.*

**sociologiquement** [*ke-man*] adv. Suivant l méthode sociologique.

**sociologisme** [*jis-me*] n. m. Point de vue d ceux d'entre les sociologues qui, faisant de la socio logie une science tout à fait irréductible à la psy chologie, la considèrent comme nécessaire et suffi sante à l'explication *totale* de la réalité sociale.

**sociologue** [*lo-ghe*] n. m. Savant qui s'occup de sociologie. (On dit aussi SOCIOLOGISTE.)

**sockmat** [*ma*] n. m. Sorte de verroterie d traite, que l'on vend aux indigènes.

**socle** n. m. (de l'ital. *zoccolo*, patin). Partie ordinairement carrée, plus large que haute, sur laquelle repose un édifice ou une colonne. Petit piédestal sur lequel on pose des bustes, des vases, etc. Lamelle de marbre rapportée au bas du chambranle d'une cheminée. Bande de tôle rapportée sur le haut d'une grille métallique, ou sur son sommier.

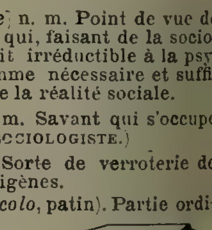
Socle.

**soclet** [*klè*] n. m. *Pêch.* Petite sardine de la Méditerranée.

**socletière** n. f. *Pêch.* Filet servant à la pêche des soclets.

**Socorro,** v. de Colombie (dép. de Santander) ; 10.000 h.

**Socotora,** île de la mer des Indes, aux Anglais ; 130 kilom. de long ; 12.000 h. Aloès, dattes, encens.

**socotrin** n. et adj. m. Se dit d'une variété d'aloès, récoltée à Socotora. (On dit aussi SUCOTRIN.)

**socque** [*so-ke*] n. m. (du lat. *soccus*, sandale). Chaussure de bois, dans laquelle on place le pied déjà revêtu d'une chaussure plus mince, pour le garantir de l'humidité. Dans l'antiquité, chaussure basse, employée par les acteurs comiques. *Parext.* La comédie : *quitter le socque pour le cothurne.*

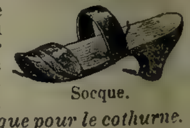
Socque.

**socquement** [*so-ke-man*] n. m. Action de retirer les poêles de dessus les fourneaux, dans une saline.

**socquer** [*so-ké*] v. n. Opérer le socquement.

**socqueur** [*so-keur*] n. m. Ouvrier qui fait le socquement.

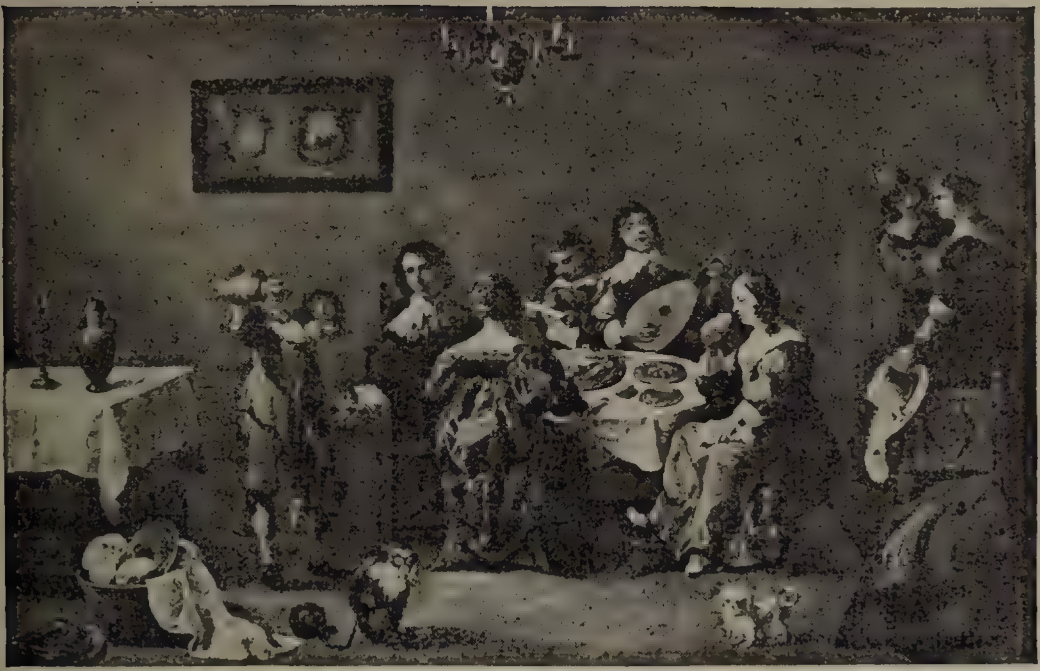

Les Cinq Sens (David Teniers), v. p. 927.

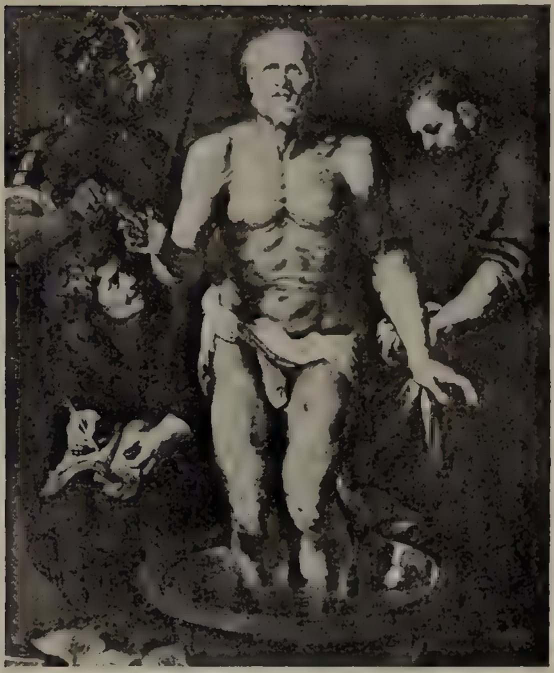

Mort de Sénèque (Rubens). v. p. 927

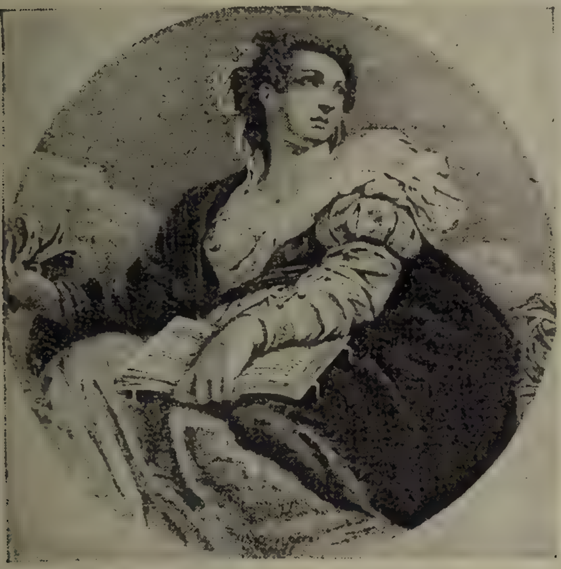

La Science (P. Véronèse), v. p. 905.

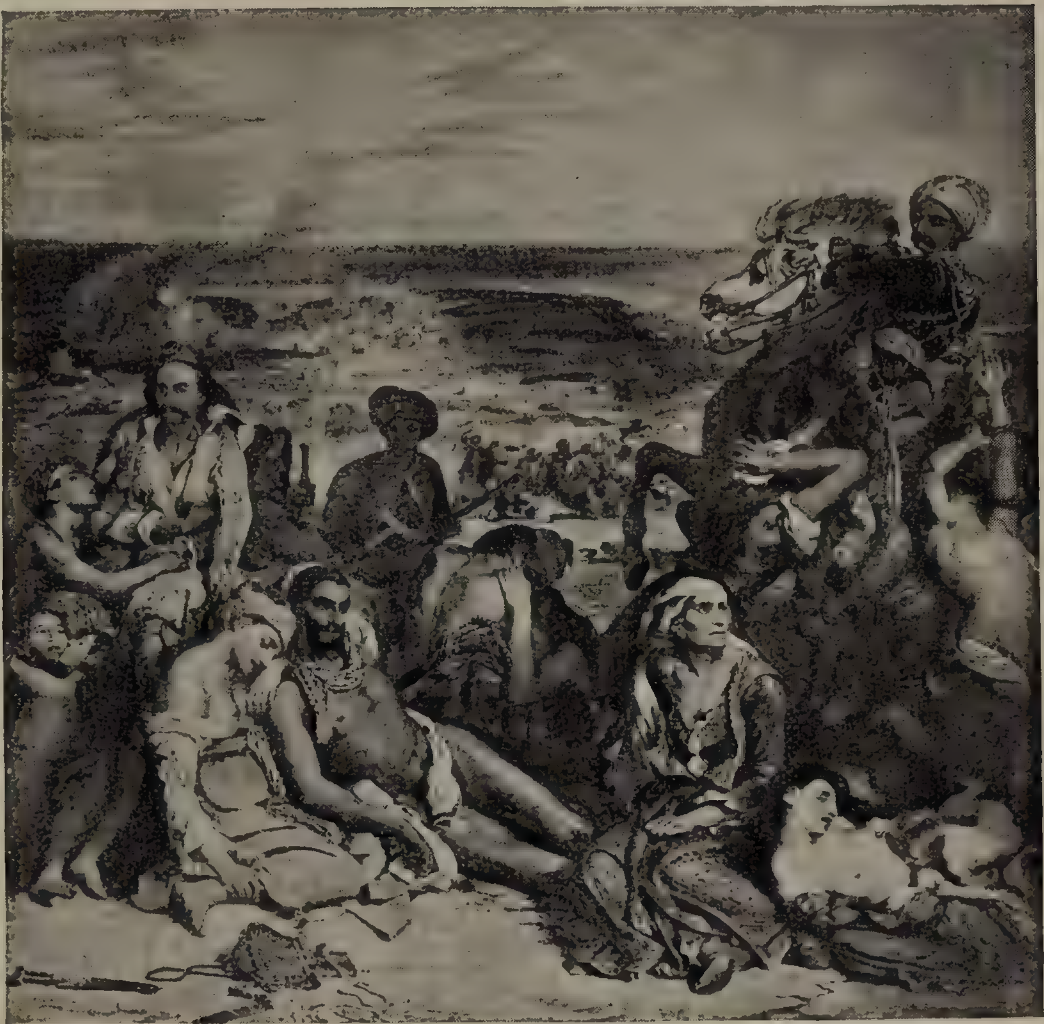

Le Massacre de Scio (Eugène Delacroix), v. p. 906.

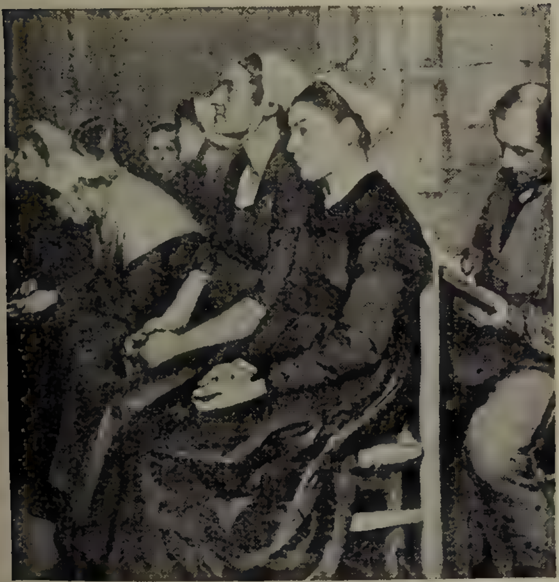

Au Sermon (P. de La Boulaye), v. p 933.

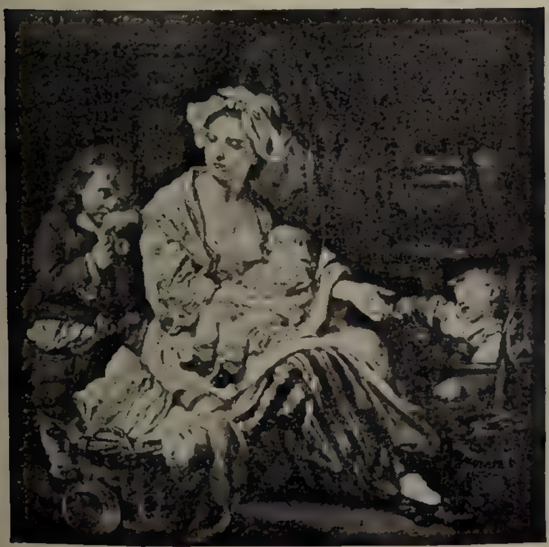

Silence ! (Greuze), v. p. 946.

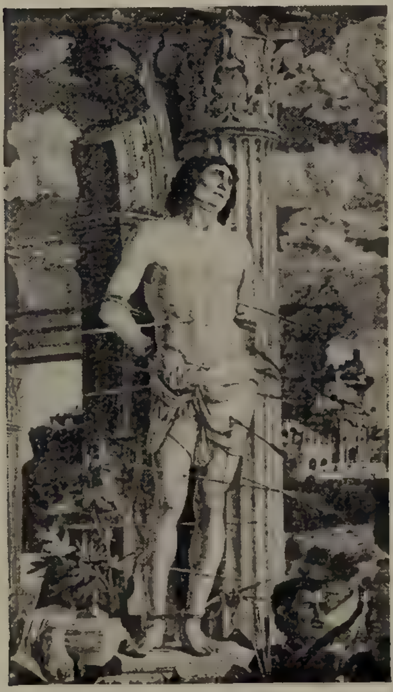

Saint Sébastien (Mantegna), v. p. 911.

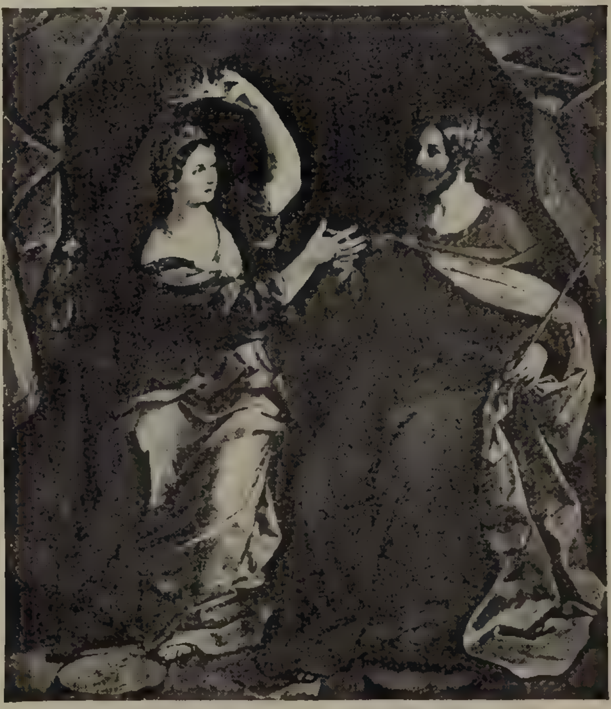

Ninus et Sémiramis (le Guide), v. p. 923.

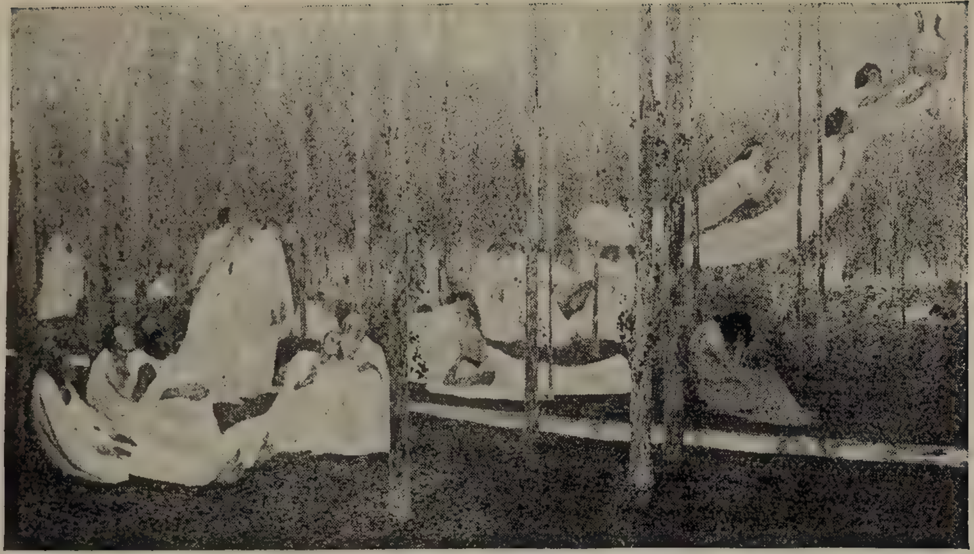

Sérénité (Henri Martin), v. p. 932.

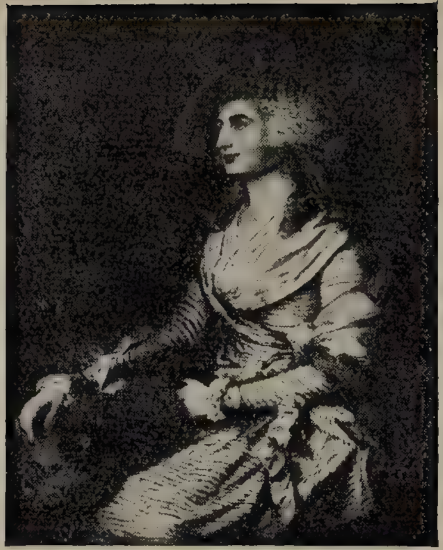

Mrs. Siddons (Gainsborough), v. p. 943.

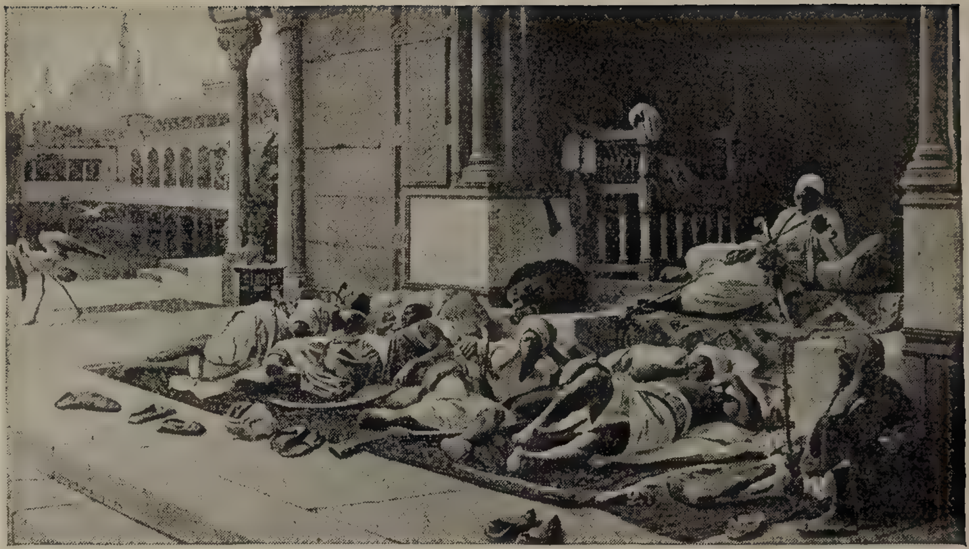

La Porte du Sérail (Lecomte du Noüy), v. p. 931.

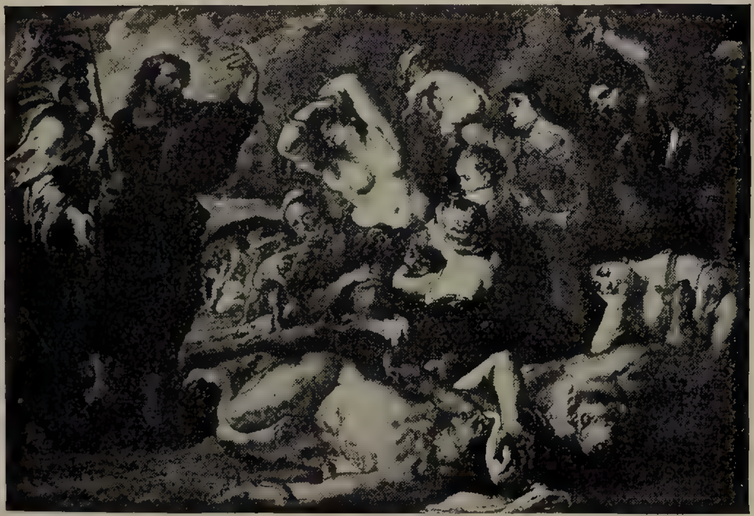

Le Serpent d'airain (Rubens), v. p. 934.

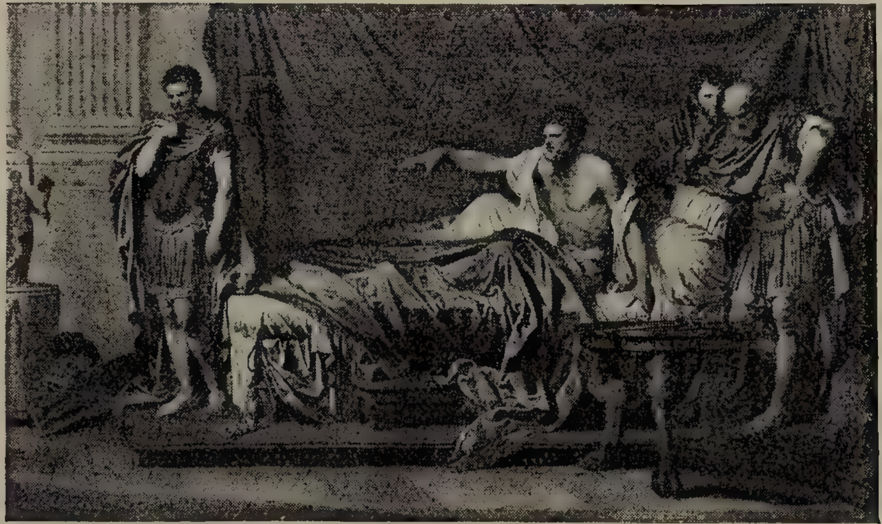

L'empereur Septime-Sévère et son fils Caracalla (Greuze), v. p. 930.

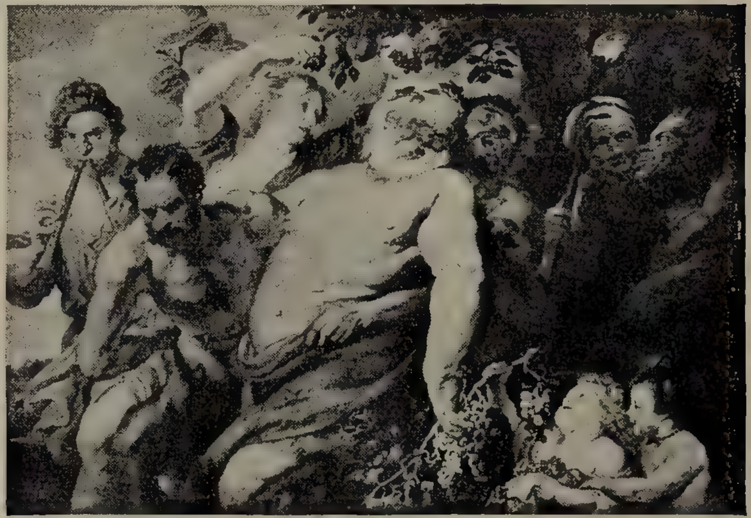

L'Ivresse de Silène (Rubens), v. p. 947.

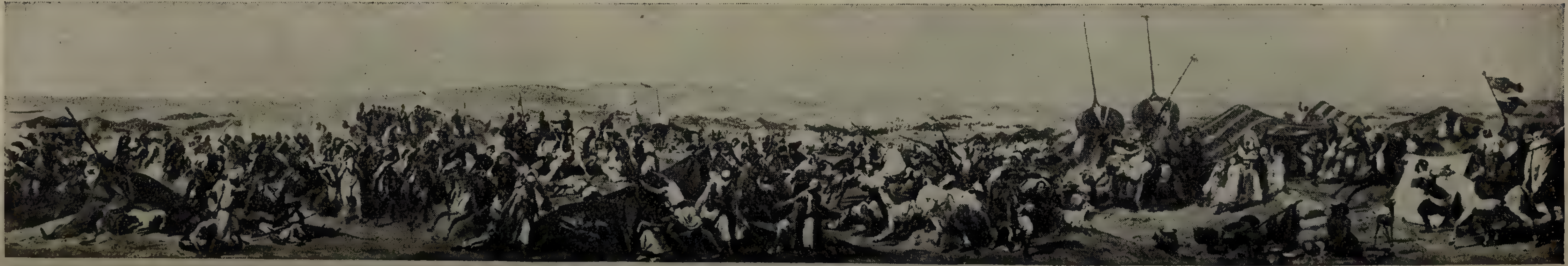

La prise de la Smalah d'Abd-el-Kader (Horace Vernet), v. p. 956.

**Socrate,** illustre philosophe grec, fils du sculpeur Sophronisque et de la sage-femme Phénarète, é à Alopèce (Attique), m. à Athènes (468-400 ou 399 v. J.-C.). Il fut l'élève de Prodicus et du géomètre 'héodore de Cyrène, et le naître d'Alcibiade, aux ôtés de qui il combattit. Athènes, où il fut attaué comme sophiste par ristophane, il était luiême un ennemi de la sohistique et des exagéations démagogiques. ocrate ne professait pas égulièrement et n'écrivit ucun livre. On le rencontait partout où se portait foule : dans les assemlées du peuple, les fêtes ubliques, les gymnases, t tout servait de prétexte son enseignement. Sa vie it un véritable apostolat. Sa philosophie nous est onnue par les *Dialogues* de Platon et de Xénophon, es élèves. Ses moqueries satiriques et ses sarcasmes ontre la démocratie indisposèrent à la longue ses oncitoyens. Aussi l'accusation d'impiété qu'Anytos, lélitos et Lycon portèrent contre lui fut-elle un rétexte. Devant ses juges, il garda l'attitude la lus fière, demandant pour toute pénalité d'être ondamné à vivre au Prytanée aux frais de l'Etat. ondamné, peut-être quelque peu en raison de cette ttitude, à boire la ciguë, il vida la coupe empoionnée et mourut avec une simplicité vraiment toïque. Ses derniers entretiens nous ont été rapporés par Platon, sous une forme dramatique et sulime, dans ses dialogues du *Criton* et du *Phédon*. Connais-toi toi-même », telle est la maxime qui omine toute la philosophie de Socrate. Au lieu 'étudier le monde physique, comme les philosophes aturalistes qui le précédèrent, il s'attacha à l'étude norale de l'homme et « fit descendre la philosophie u ciel sur la terre ». Pour instruire l'homme sur sa éritable nature, il convient d'abord de le délivrer es erreurs qui obscurcissent son intelligence. Sorate le fait au moyen d'une sorte d'interrogatoire lein de sel et de bonhomie, où l'interlocuteur voit es propositions erronées le conduire à l'absurde. 'est l'*ironie* socratique. Puis il faut accoucher 'âme des vérités dont elle est grosse, au moyen de a *maïeutique* ou obstétrique morale. Une fois en ossession de la vérité, l'homme est nécessairement ertueux, car personne n'est méchant volontairenent. L'ironie, la maïeutique, l'*induction* qui généalise, la *définition* qui va au dedans des choses, oilà les éléments de la méthode ou *dialectique* de ocrate.

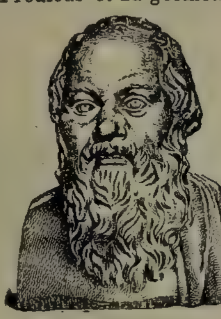
Socrate.

**Socrate au moment de prendre la ciguë** ou *a Mort de Socrate*, tableau de L. David (1787). Le hilosophe, assis sur son lit, la main gauche levée ers le ciel, s'entretient avec ses disciples affligés, andis que le geôlier lui présente en pleurant la oupe empoisonnée (v. p. 1027).

**Socrate** (*Apologie de*), ouvrage de Platon. C'est 'admirable discours prononcé par Socrate devant 'Aréopage, en réponse à l'accusation portée contre ui, et que Platon écrivit après la mort de son naître.

**Socrate** (*Apologie de*), ouvrage de Xénophon, que omplètent ses *Entretiens de Socrate* (ɪvᵉ s. av. J.-C.). La physionomie du maître y revit, moins grandie eut-être que dans les *Dialogues* de Platon, mais lus vivante.

**Socrate le Scolastique,** historien ecclésiastique, né à Constantinople vers 379, m. vers 440 ; il a ontinué l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe.

**socratique** adj. Qui appartient à Socrate : *la hilosophie socratique*. N. m. pl. *Petits socratiques*, lisciples de Socrate qui fondèrent les écoles *cyrénaïque, cynique, mégarique*.

**socratiquement** [*ke-man*] adv. A la manière de Socrate.

**socratiser** [*zé*] v. n. Moraliser, raisonner comme Socrate.

**soda** ou **soda-water** [*ou-a-teur*] n. m. (en angl. *eau de soude*). Boisson gazeuse, consistant en eau chargée d'acide carbonique, ordinairement additionnée de sirop de fruits ou de crème. *Min.* Syn. de NATRON.

**sodalite** n. f. Silicate de la famille des feldspaths.

**sodalité** n. f. (lat. *sodalitas*). Réunion de compagnons et, spécialement de compagnons de table.

**sodalitium** [*si-om'*] n. m. (mot lat. ; de *sodalis*, compagnon). *Antiq. rom.* Association, corporation.

**sodé, e** adj. Qui contient de la soude.

**Söderhamn,** v. de Suède (prov. de Gefleborg), près du golfe de Botnie ; 11.600 h.

**Soderini** (Piero), gonfalonier de la république de Florence, né vers 1450, m. vers 1513 ; il fut en butte aux menées du pape Jules Iᵉʳ et des Médicis.

**Södermark** (Olof Johan), peintre suédois, né à Landskrona, m. à Stockholm (1790-1848), peintre d'histoire, de genre et surtout de portrait.

**Södertilje,** v. de Suède, sur le lac Mälar ; 13.400 h. Faubourg de Stockholm.

**sodique** adj. Qui a rapport à la soude ou à ses composés : *sel sodique*.

**sodium** [*om'*] n. m. Corps simple métallique, très répandu dans la nature, constituant, uni au chlore, le chlorure de sodium (sel marin et sel gemme).

— ENCYCL. On obtient le sodium, de formule chimique Na, entre autres procédés, par l'électrolyse de la soude fondue. C'est un métal blanc, brillant, mais se ternissant rapidement à l'air par la formation d'une couche de soude caustique NaOH ; c'est pourquoi il est nécessaire de le conserver dans l'air sec ou dans le pétrole. Il est mou comme la cire, fond à 97°,5 et bout à 880° ; son poids atomique est 23 et sa densité 0,97. Il décompose l'eau à froid, en donnant de la soude et de l'hydrogène : il réduit de la même façon un grand nombre d'oxydes : cette propriété est utilisée en métallurgie pour préparer certains éléments par déplacement (aluminium, silicium, bore, etc.). Il est monovalent. Ses composés sont très nombreux et des plus importants. Il donne avec l'oxygène deux oxydes : l'un d'eux, $Na^2O$, a pour hydrate la soude caustique. (V. SOUDE.) Le plus répandu de ses composés est le chlorure de sodium, qui est soluble dans l'eau (v. SEL) et dont les applications sont nombreuses. Le sulfure de sodium, $Na^2S$, est utilisé pour constituer des bains d'eau sulfureuse artificielle. Le bromure de sodium, NaBr, est employé en thérapeutique. L'hypochlorite, ClONa, est le principe actif de l'eau de Javel employée comme décolorant ; le mélange d'hypochlorite et de chlorure de sodium constitue l'eau de Labarraque, employée comme oxydant, comme décolorant et désinfectant ; le chlorate, $ClO^3Na$, est employé dans l'impression des tissus et en thérapeutique. L'acide sulfureux donne, avec le sodium, deux sulfites, qui sont employés comme décolorants pour le blanchiment de la paille et de la laine. L'acide sulfurique donne deux sulfates de sodium, dont l'un, le sulfate neutre, $SO^4Na^2$, qui existe dans le sol en Espagne et qui, d'ailleurs, s'obtient artificiellement par l'action de l'acide sur le sel marin, est surtout employé dans la préparation du verre ordinaire. L'hyposulfite de sodium, $S^2O^3Na^2$, est utilisé en photographie pour sa propriété de dissoudre le bromure d'argent. L'azotate $AzO^3Na$ (nitrate du Chili) est surtout utilisé comme engrais. Les carbonates sont au nombre de deux : le carbonate neutre $CO^3Na^2$ (v. SOUDE), le carbonate acide $CO^3HNa$, que l'on emploie dans la fabrication de l'eau de Seltz. Le borax, ou borate de sodium $B^4O^7Na^2$, a de nombreuses applications (v. BORAX). Tous ces sels sont solubles dans l'eau et se caractérisent par une coloration jaune intense de la flamme dans laquelle on les chauffe.

**Sodoma** (Giovanni Antonio BAZZI, dit **il**), peintre de l'école lombarde, né à Varallo, m. à Vienne (1479-1554), peintre de fresques puissantes : *Vie de saint Benoît, Multiplication des pains, le Christ flagellé, Vie de sainte Catherine de Sienne.*

**Sodome,** anc. v. de Palestine, près de la mer Morte, célèbre par sa richesse, détruite par le feu du ciel avec Gomorrhe, Séboïm, Adama, en raison de sa dépravation. (*Bible.*) Abraham assista de loin à la fin du cataclysme. Loth, son neveu, échappait à la catastrophe avec sa femme et ses filles, mais, sa femme s'étant, malgré la défense divine, arrêtée dans sa fuite pour regarder derrière elle, elle fut, dit la *Genèse*, changée en statue de sel. (Hab. *Sodomites.*)

**sodomie** [*mî*] n. f. (de *Sodome*). Coït contre nature, d'un homme avec un homme ou avec une femme. En médecine légale, syn. de BESTIALITÉ.

**sodomique** adj. Qui concerne la sodomie.

**sodomiser** [*zé*] v. n. Se livrer à la sodomie.

**sodomite** n. m. Celui qui se livre à la sodomie.

**sodomitique** adj. Qui a rapport à la sodomie.

**Sœmias** (Julia), mère d'Héliogabale, tuée en même temps que son fils en 222.

**Sœmmering** (Samuel Thomas **de**), anatomiste, né à Thorn, m. à Francfort (1755-1830). Il renouvela l'anatomie par la physiologie.

**Soest,** v. d'Allemagne (prov. prussienne de Westphalie) ; 18.000 h.

**sœur** [*seur*] n. f. (lat. *soror*). Fille née du même père et de la même mère qu'une autre personne, ou de l'un des deux seulement : *Anne de Beaujeu était la sœur de Charles VIII. Sœur germaine*, celle qui est née de même père et de même mère. *Sœur consanguine*, celle qui est née du même père, non de la même mère. *Sœur utérine*, celle qui est née de la même mère, non du même père. *Sœur naturelle*, celle qui est née hors mariage. *Sœur de lait*, celle qui n'est pas née des mêmes parents, mais a eu la même nourrice. Personne du sexe féminin unie à une autre par une tendre affection, ou par quelque autre lien moral. Se dit des personnes qui ont une communauté de situation : *sœurs d'infortune*. Nom donné à toutes les femmes qui ont fait des vœux religieux. *Fig.* Se dit de deux choses qui ont beaucoup de rapport : *la poésie et la peinture sont sœurs. Les neuf sœurs*, les Muses. *Belle-sœur*, v. à son ordre alphab.

**Sœurs des pauvres** (*Petites*). V. PETITES SŒURS.

**sœurette** [*seu-rè-te*] n. f. *Fam.* Petite sœur.

**sofa** ou **sopha** n. m. (ar. *soffah*). En Orient, estrade très élevée et couverte d'un tapis. Lit de repos à trois dossiers, dont on se sert comme d'un siège.

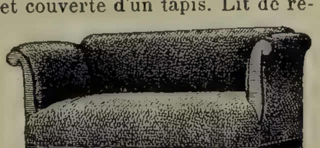
Sofa.

**sofa** n. m. Homme qui était armé d'un fusil, dans l'armée du conquérant soudanais Samory.

**Sofala,** v. d'Afrique-Orientale portugaise (Mozambique), au S. de l'embouchure du Zambèze. On donnait autrefois ce nom à toute la côte comprise entre le delta du Zambèze et la baie de Lourenço-Marquès. Grandes forêts.

**soffioni** n. m. pl. *Géol.* V. SUFFIONI.

**soffite** [*so-fi-te*] n. m. (ital. *soffito*). *Archit.* Plafond, dessous d'un plancher, orné de compartiments et de rosaces.

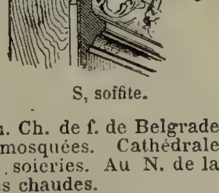

S, soffite.

**soffre** [*so-fre*] n. m. Anneau de fer, qu'on place sous une pièce qu'on veut percer.

**sofi** ou **sophi** n. m. Nom donné aux religieux persans. (Syn. SOUFI.) Ancien nom du roi de Perse, remplacé par *schah*.

**Sofia** ou **Sophia,** capit. de la Bulgarie, au milieu d'une fertile plaine ; 100.000 h. Ch. de f. de Belgrade à Constantinople. Vieilles mosquées. Cathédrale orthodoxe. Tabac ; lainages, soieries. Au N. de la ville neuve, sources minérales chaudes.

**sofra** n. m. (mot ar. signif. *nappe*). Tapis ou pièce d'étoffe que l'on étend à terre pour y mettre les plats et qui tient lieu à la fois de table et de nappe. *Par ext.* Guéridon qui sert à recevoir les tasses à café, rafraîchissements, etc.

**sofrali** n. m. Tapis d'Orient, dont le milieu est occupé par une rosace sur laquelle on place le sofra.

**softa** n. m. (pers. *soukha*). Etudiant des sciences religieuses, chez les Turcs.

**Sogdiane,** anc. contrée d'Asie, entre l'Iaxarte et l'Oxus, correspondant actuellement au kanat de Boukhara et de Samarkand. Capit. *Maracanda*, auj. *Samarkand*.

**soi** pron. pers. de la 3ᵉ pers. et des deux genres. Lui, elle (se rapporte ordinairement à un sujet indéterminé) : *parler de soi*. Lui, elle (en parlant des choses) : *un bienfait porte sa récompense en soi. Soi-même*, personnellement et non un autre. *Rentrer en soi-même*, faire des réflexions. *Revenir à soi*, reprendre ses esprits. *De soi, en soi*, de sa nature : *la vertu est aimable en soi. Sur soi*, sur sa personne. *A part soi*, en son particulier. *Prendre sur soi*, accepter la responsabilité de. *Chez soi*, dans sa maison, dans son pays. *Substantiv.* Domicile : *aimer son chez soi. Avoir un chez soi*, une habitation en propre. *Etre soi*, ne pas sortir de son naturel. *Etre à soi*, ne dépendre de personne. *Revenir à soi*, sortir d'un évanouissement. *Rentrer en soi*, faire des réflexions plus sages.

**soi-disant** [*zan*] adj. invar. Qui se prétend : *un soi-disant docteur*. Que l'on prétend être : *les arts soi-disant libéraux*. Loc. adv. Prétendument : *il est parti, soi-disant pour revenir*.

**soie** [*soî*] n. f. (lat. *seta*). Fil fin et brillant, émis par une espèce de chenille appelée *ver à soie* : *le Japon et la Chine produisent la soie en quantité*. (V. VER.) L'étoffe qu'on en fait : *robe de soie. Poét. Jours filés d'or et de soie*, le cours d'une vie heureuse, riche, brillante. Fil produit par les araignées. Poil dur et raide, qui croît sur le corps du porc, du sanglier, etc. *Pop. Habillé de soie*, porc. *Bot.* Poil raide et isolé, qui se trouve au sommet d'un organe foliacé ou qui accompagne les graines de diverses plantes. *Vétér.* Seime de la pince. Maladie particulière au porc, congénitale et caractérisée par une fistule cutanée existant soit d'un seul, soit des deux côtés du cou. Partie du fer d'une arme blanche, d'un couteau, etc., qui entre dans le manche, dans la poignée.

— ENCYCL. *Zool.* La soie est une substance visqueuse, élaborée chez les araignées et les chenilles de différents papillons par des glandes dites séricigènes, sortant du corps par des orifices appelés filières et qui se solidifie à l'air, tout en conservant une certaine élasticité. Chez les bombyx, la soie est destinée à abriter la chenille pendant sa transformation : c'est le cocon ; chez les araignées, elle sert au tissage de la toile et de la coque ovigère.

— *Comm.* La matière textile connue sous le nom de *soie* est fournie par la chenille du bombyx du mûrier ou ver à soie (v. ce mot), élevé dans des magnaneries. Cette élève constitue la sériciculture, et c'est une industrie très importante pour les pays d'extrême Orient (Chine, Japon, Inde) et pour certains pays d'Europe (Grèce, Turquie, Hongrie, Italie, Suisse, France, Espagne).

La soie d'un cocon est constituée par un fil unique et ininterrompu, d'environ 350 mètres de longueur. Telle quelle (soie brute, crue ou grège), elle est rude au toucher, car elle est enveloppée comme d'une gaine, puis d'une matière gommeuse, qui recouvrent la soie proprement dite (fibroïne). Débarrassé de cette double enveloppe, le fil de soie, souple, doux au toucher, brillant et d'une remarquable ténacité, se teint facilement ; c'est la matière première des étoffes ou des rubans dits soieries.

Les cocons sont plongés dans de l'eau bouillante puis on les bat (à la main ou à la machine) avec de petits rameaux de bruyère, pour accrocher l'extrémité du fil de chaque cocon. Au sortir de la chaudière, les fils se refroidissent et, imprégnés encore de gomme, se réunissent et s'agglutinent les uns aux autres en passant par la filière ; on assemble parfois deux groupes de fils, que l'on croise pour les forcer à frotter constamment l'un sur l'autre (procédé à la Chambonou, procédé français), afin de s'arrondir et de se lisser réciproquement. Dans le procédé italien (procédé à la Favelette), le fil de grège, unique, est croisé sur lui-même : les fils passant au guide-bouts sont enroulés sur le guindre ou asple. C'est là l'opération du dévidage proprement dit. Elle est suivie du moulinage, qui a pour but de donner au fil la souplesse et la solidité.

La soie est d'abord assouplie, c'est-à-dire débarrassée de la gomme qui l'imprègne et de la matière solide (grès) qui la protège, en la passant dans des bains d'eau savonneuse (décreusage) ; les écheveaux sont ensuite dévidés et viennent s'enrouler sur de nouvelles bobines en passant sur des feutres qui retiennent les aspérités ; puis, à la faveur d'un nouveau dévidage, on les dédouble (trame) ou non (chaîne) ; enfin, ils subissent le tordage, sur des machines spéciales (moulins à tordre). Le fil, retordu, mis en écheveaux, est livré au teinturier et, finalement, au tisserand.

Les déchets de soie provenant des magnaneries, du moulinage et de la filature, après une série d'opérations préliminaires, sont transformés en fils (chappes), dont on fait les articles de passementerie, bonneterie, des peluches, des tissus élastiques, des tissus d'ameublement, etc.

On utilise également les cocons d'autres bombyciens (*attacus cynthia* ou bombyx de l'ailante, par exemple), mais les soies qu'ils fournissent (soies sauvages ou surah) n'ont pas les qualités de la soie produite par le ver à soie.

*Soie artificielle.* On appelle ainsi divers textiles, à base de cellulose, obtenus artificiellement ; le plus ancien procédé, dû à Chardonnet, emploie la nitrocellulose sous forme d'un collodion passant sous pression dans une filière en agate ; le fil, constitué par l'évaporation des dissolvants, est rendu ininflammable en traversant une cuve de solution d'un sulfure alcalin. Dans d'autres procédés, l'on utilise soit la dissolution de la cellulose dans la liqueur ammoniacale de cuivre, soit la décomposition du xanthate de cellulose ou viscose, soit la formation de celluloses triacétylées. Les soies artificielles prennent les couleurs et possèdent l'éclat et le soyeux de la soie naturelle ; si leur résistance était faible, surtout pour les échantillons mouillés, au début de la fabrication, aujourd'hui, ces produits rivalisent avec la soie du bombyx et la remplacent dans l'ameublement, la bonneterie, etc.

— *Art vétér.* Dans la *soie* du porc, la fistule s'agrandit à mesure que le porc avance en âge ; elle finit par s'enflammer, et l'animal éprouve une douleur telle qu'il perd l'appétit et meurt de consomption. Le seul remède est de détruire la soie par débridement large, cautérisation et suturage.

**soierie** [*soi-rî*] n. f. Etoffe de soie. Fabrique d'étoffes de soie : *les grandes soieries lyonnaises.* Manière de préparer la soie.

**soif** n. f. (lat. *sitis*). Désir, besoin de boire : *étancher sa soif. Fig.* Désir immodéré : *la soif de l'or. Soif du sang*, passion du meurtre. *Boire à sa soif*, boire autant qu'on veut.

— Encycl. *Physiol.* La *soif* est une sensation générale, en apparence localisée dans la région bucco-pharyngienne, qui se manifeste quand diminue la teneur des tissus et des humeurs en eau.

Les actes divers du fonctionnement vital ne peuvent en effet s'accomplir qu'en présence de liquides contenant une teneur d'eau déterminée.

L'eau est d'ailleurs indispensable pour l'élimination de certains déchets solubles, dont l'accumulation pourrait entraîner rapidement la mort.

Toutes les causes qui tendent à diminuer la teneur en eau de l'économie produisent donc la soif. Les unes sont normales (élimination urinaire, perspiration cutanée, évaporation pulmonaire, etc.) ; d'autres, ou exceptionnelles ou morbides (élévation de la température, travail musculaire considérable, fièvre, purgatif, etc.).

L'eau pure, seule, calme la soif ; les boissons ne valent à ce point de vue que par la quantité d'eau qu'elles contiennent.

On peut calmer la soif par des injections sous-cutanées de sérum physiologique, des lavements d'eau/bouillie, etc.

**soiffard, e** n. Syn. de SOIFFEUR, EUSE.

**soiffer** [*soi-fé*] v. n. *Pop.* Avoir toujours soif, boire outre mesure.

**soiffeur, euse** [*eu-ze*] n. *Pop.* Personne qui a toujours soif, qui boit outre mesure.

**soigné, e** adj. *Pop.* Fameux, fort en son genre : *un rhume soigné.*

**soigner** [*gné*] v. a. (bas lat. *soniare*). Donner des soins à : *soigner un cheval.* S'appliquer soigneusement à : *soigner son style. Fam.* S'occuper avec sollicitude : *soigner un client.* **Se soigner** v. pr. Avoir soin de soi, de sa personne.

**Soignes** (*Forêt de*), près de Bruxelles, à l'une des extrémités du champ de bataille de Waterloo. Le 15 août 1914, les Anglais y eurent leur premier engagement avec la cavalerie allemande.

**soigneur** n. m. Personne chargée de soigner un athlète au cours d'un match, d'une course, etc.

**soigneusement** [*gneu-ze-man*] adv. Avec soin.

**soigneux, euse** [*gneû, euze*] adj. Qui apporte du soin à ce qu'il fait : *un ouvrier soigneux.* Qui ménage les objets d'usage : *une ménagère soigneuse.* Qui prend souci de quelque chose : *soigneux de sa réputation.* Qui est fait avec soin : *de soigneuses recherches.*

**Soignies** [*gnî*], v. de Belgique (Hainaut), ch.-l. d'arrond., sur la Senne ; 10.720 h. Eglise abbatiale de Saint-Vincent (XIIe s.). Scieries, tanneries, corderies, chaux, pierres. Victoire des Français sur les Impériaux en 1794.

**soïma** n. f. Embarcation finlandaise, de construction assez grossière mais de formes très belles, portant deux voiles à livarde.

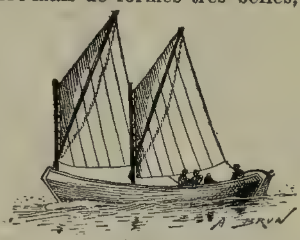

Soïma.

**soimonite** n. f. Variété de corindon.

**soin** n. m. (subst. verbal de *soigner*). Attention, application à faire une chose : *objet travaillé avec soin.* Ensemble de moyens par lesquels on s'efforce de rendre la santé à un malade : *les soins d'un médecin.* Attention qu'on a pour quelqu'un : *cet enfant a coûté beaucoup de soins à sa mère.* Inquiétude, préoccupation, présence d'esprit. (Vx.) *Petits soins*, attentions délicates, empressées. *Rendre des soins*, faire sa cour. *Prendre soin de, avoir soin de*, veiller sur, chercher à assurer le succès de, veiller aux intérêts de. *Substantiv. Sans soin*, personne qui n'est pas soigneuse.

**Soings,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 19 kil. de Romorantin : 1.300 h. Ch. de f. Orl.

**soir** n. m. (lat. *serum*). Après-midi : *trois heures du soir.* Partie du jour, qui précède de peu la nuit : *un beau soir d'été. Poétiq. Le soir de la vie*, la vieillesse. *A ce soir*, nous nous reverrons dans la soirée du jour où nous sommes. Ant. **Matin.**

**soirée** [*ré*] n. f. Espace de temps, depuis le déclin du jour jusqu'au moment où l'on se couche : *en hiver, les soirées sont longues.* Réunion dans les soirées, pour causer, jouer, etc. : *donner une soirée dansante.* Ant. **Matinée.**

**Soirées de Saint-Pétersbourg** (*les*), entretiens sur l'influence temporelle de la Providence ; ouvrage célèbre de J. de Maistre. Style vigoureux, sévère, plein de relief et de couleur. J. de Maistre pense que l'homme, originairement perverti par la faute d'Adam, est un être méchant, que la Providence éprouve, et à qui la douleur sert d'expiation. Le châtiment est la grande loi à laquelle l'homme est soumis ; la guerre est un bienfait, et le bourreau est la pierre angulaire de la société (1821).

**Soirées de Médan** (*les*). V. Médan.

**soireux, euse** [*reû, eu-ze*] n. *Arg.* Elégant qu'on voit habituellement dans les soirées mondaines, les théâtres.

**soiriste** [*ris-te*] n. m. Journaliste chargé du compte rendu anecdotique et mondain des premières représentations théâtrales.

**Soissonnais** [*nè*], petit pays de la haute Picardie et du gouvernement de l'Ile-de-France ; capit. *Soissons.*

— Encycl. La section historique de l'état-major français a donné le nom du Soissonnais, avec celui de l'Ourcq, à une bataille de la Grande Guerre se rattachant à la « deuxième bataille de la Marne », qui fait le lien entre les deux campagnes offensive et défensive de 1918. Livrée du 18 au 28 juillet, avant la bataille du Tardenois, par les 10e et 6e armées françaises (de Mitry et Berthelot), la bataille du Soissonnais et de l'Ourcq a complètement vidé, des Allemands de von Bœhm, la poche creusée au S. de l'Aisne par l'armée ennemie lors de la troisième bataille de l'Aisne, et chassé du plateau d'Hartennes les soldats de von Mudra.

**soissons** [*soi-son*] n. m. Variété très estimée de haricots, qui se cultive surtout aux environs de Soissons.

**Soissons** [*soi-son*], ch.-l. d'arr. (Aisne), sur l'Aisne ; ch. de f. N. et E. ; à 32 kil. de Laon ; 14.460 h. (*Soissonnais*). Evêché. Belle cathédrale gothique du XIIe siècle détruite par les obus allemands en 1914. Ruines de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. Céréales, haricots ; poterie, quincaillerie. Patrie de Paillet. En 486, Clovis y vainquit Syagrius, et en 491 Charles-Martel y mit en déroute les Neustriens. En 833, Louis le Débonnaire y fut déposé par ses fils, et en 923 Charles le Simple y fut battu par Hugues le Grand. Cette ville, momentanément occupée par les Allemands en 1914 et en 1918, a été en grande partie détruite au cours de la Grande Guerre. — L'arr. a 6 cant., 165 comm., 74.150 h. Le cant. a 20 comm., et 25.080 h.

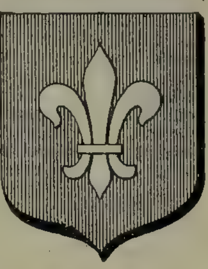

Armes de Soissons.

**Soissons** (*vase de*), vase que les Francs, après la bataille de Soissons, avaient enlevé d'une église, que saint Rémi demanda à Clovis, mais qu'un soldat brisa de sa framée en disant au roi : « Tu n'auras que ce que le sort t'a donné. » Quelque temps après, Clovis, passant une revue, reprocha au soldat la mauvaise tenue de ses armes, et jeta à terre la francisque du guerrier, qui se baissa pour la ramasser. Le roi lui fendit le crâne en disant : « Ainsi as-tu fait au vase de Soissons ! »

**Soissons** (Louis de Bourbon, comte **de**), né à Paris, tué à la Marfée (1604-1641). Ennemi de Richelieu, il n'hésita pas à s'allier aux Espagnols et battit à la Marfée une armée française envoyée contre lui, mais fut tué pendant le combat.

**Soissons** (comtesse de). V. Mancini (Olympe).

**Soissons** (*hôtel de*), ancienne résidence historique, sise à Paris, et dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par la Bourse de commerce. Construit par Catherine de Médicis, cet hôtel prit son nom de Charles de Soissons, fils du prince de Condé, qui l'habita ensuite. En 1755, il fut démoli pour faire place à la Halle aux blés, qui, à son tour, fut détruite en 1887. La grosse colonne encore debout et accouplée à la Bourse de commerce est le dernier vestige de l'hôtel de Soissons ; c'était l'observatoire astronomique de Catherine.

**Soisy-sous-Etiolles,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 5 kil. de Corbeil, sur la Seine ; 1.450 h.

**Soisy-sous-Montmorency,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 20 kil. de Pontoise, au N. du lac d'Enghien ; 1.900 h. Ch. de f.

**soit** [*soi* devant une consonne ; *soit'* devant une voyelle, ou quand le mot est employé absolum.] conj. alternative, mise pour *ou* : *soit l'un, soit l'autre.* C'est-à-dire : *trois tours de piste, soit deux kilomètres.* En supposant : *soit 4 à multiplier par 3.* Ellipse de *que cela soit, je le veux bien* : *vous aimez mieux cela, soit. Ainsi soit-il*, sorte de vœu par lequel se terminent la plupart des prières catholiques. *Tant soit peu* loc. adv. Très peu : *donnez-lui-en tant soit peu.*

**soit-communiqué** [*soi-ko-mu-ni-kê*] n. m. *Ordonnance de soit-communiqué*, ordonnance par laquelle un juge d'instruction communique le dossier de sa procédure au parquet, pour que celui-ci prenne ses réquisitions.

**soixantaine** [*soi-san-tè-ne*] n. f. Soixante ou environ : *une soixantaine de francs.* Age de soixante ans : *avoir la soixantaine.*

**soixante** [*soi-san-te*] adj. num. Nombre composé de six dizaines. Soixantième : *page soixante.* N. m. Nombre soixante : *faire un soixante au jeu de piquet.* — Dites : *soixante et un, soixante-deux... soixante-dix, soixante et onze, soixante-douze*, etc.

**soixanter** [*soi-san-té*] v. a. *Agric.* Chauffer à soixante degrés : *soixanter du blé pour détruire les insectes.* V. n. Compter soixante au lieu de trente.

**soixantième** [*soi-san*] adj. num. ord. de *soixante.* N. : *être le, la soixantième.* N. m. Soixantième partie d'un tout.

**soja** ou **soya** n. m. Plante de la famille des légumineuses, originaire de la Chine, aujourd'hui cultivée en Europe comme potagère et fourragère.

— Encycl. Le *soja*, dont il existe plusieurs espèces, est appelé aussi *pois chinois, haricot oléagineux.* La variété *soja hispida* est très cultivée en extrême Orient. La plante verte peut être donnée en pâture au bétail, mais les graines renferment des matières grasses qui les rendent précieuses pour l'alimentation humaine ; le lait de soja, tiré de ces graines, peut servir à la fabrication de fromages spéciaux ; on traite également les graines pour l'exraction de l'huile ; le tourteau résiduaire de cette fabrication est bon pour l'alimentation des bestiaux.

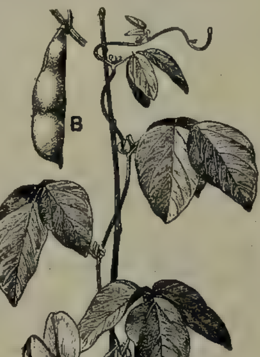

Soya : A, fleur ; B, grains.

**Sokal,** v. de la plaine russe (Ukraine), sur le Boug. Elle appartenait en 1914 à l'Autriche-Hongrie, faisait partie de la prov. de Galicie et vit la première bataille entre Russes et Austro-Allemands lors de la première quinzaine d'août 1914 (le 13).

**sokhrar** n. m. (mot ar.). Serviteur chargé d'exciter les chameaux pendant la marche d'une caravane.

**sokodu** ou **sokoshio** n. m. Maladie assez commune en Chine et au Japon, et qui est causée par la morsure du rat. (Cette maladie, qui est parfois mortelle, serait due à un protozoaire.)

**sokol** n. m. (mot tchèque signif. *faucon*, et au fig. *héros, brave*). Membre d'une société nationale tchécoslovaque, ayant pour objet la culture physique et l'éducation de la jeunesse (fondée en 1862 par Miroslav Tyrs et Jindrich Fügner).

**Sokoto** ou **Sokotou,** v. du Soudan central (Nigérie septentrionale), prise par les Anglais en 1903. Ce fut naguère la capit. de l'ancien *royaume de Sokoto*, aujourd'hui aux Anglais, qui s'en sont emparés en 1893. Commerce actif. — C'est le ch.-l. d'une prov. peuplée de 1.300.000 h.

**sol** n. m. (lat. *solum*). Terrain sur lequel on bâtit, on marche : *sol peu solide.* Terre considérée quant à ses qualités productives : *sol fertile. Blas.* Champ de l'écu. *Mar.* Endroit ou l'on arrime les marchandises.

— Encycl. *Agric.* La couche superficielle du sol est nommée *terre arable* ou sol proprement dit. C'est cette couche que remuent les instruments agricoles ; la partie sous-jacente est le sous-sol. Les quatre éléments essentiels des sols agricoles sont l'argile, le sable, le calcaire et les éléments organiques. L'argile donne au sol de la ténacité, de la plasticité ; le sable lui conserve la porosité ; le calcaire ou carbonate de chaux modifie les propriétés physiques des sols argileux, mais il n'y persiste pas indéfiniment, en raison de sa tranformation rapide sous l'influence des pluies et de l'acide carbonique. Enfin, la matière organique qui constitue l'humus ou terreau est formée par les détritus végétaux en décomposition. Elle donne naissance à des nitrates, à de l'acide carbonique, retient certains éléments fertilisants facilement entraînés par les eaux (potasse, chaux, etc.), cimente les parcelles de sable, modifie la plasticité de l'argile, etc. V. terre.

D'ailleurs, les différentes propriétés physiques des sols agricoles (texture, densité, perméabilité, etc.) influent sur leur constitution, comme aussi les phénomènes chimiques et les réactions auxquelles ils donnent lieu. Le cultivateur doit être fixé sur les qualités du sol qu'il cultive, lui fournir les éléments qui lui manquent ou qui sont en trop faible proportion (amendements), ou lui restituer ceux que les plantes ont absorbés (apports d'engrais, assolements, etc.).

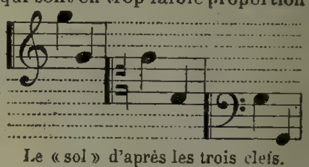

Le « sol » d'après les trois clefs.

**sol** n. m. (première syllabe du mot *solve*, dans l'hymne de Saint-Jean-Baptiste). Cinquième note de la gamme d'*ut.* Signe qui représente cette note.

**sol** n. m. *Métrol.* V. sou.

**solacier** [*si-é*] v. a. (du lat. *solatium*, consolation. — Se conj. comme *prier.*) Consoler, soulager.

**solade** n. f. (de *sole*). Masse constituée par les gerbes foulées par les chevaux lors du dépiquage des grains.

**solage** n. m. Sol, terrain. (Vx.)

**solaire** [*lè-re*] adj. (lat. *solaris* ; de *sol*, soleil). Qui appartient, qui a rapport au soleil : *rayon solaire. Année, cadran, heure, jour solaire*, etc. V. ces mots. *Système solaire*, soleil et astres qui gravitent autour de lui : *le système solaire se transporte vers la région de la Lyre avec une vitesse de 19 kilomètres et demi environ par seconde. Fleurs solaires*, fleurs qui s'épanouissent quand le soleil est au-dessus de l'horizon. *Fig.* Brillant, radieux : *un visage solaire.* (Vx.) *Plexus solaire*, plexus formé par les filets sympathiques émanés des ganglions semi-lunaires, et disposé au devant du tronc cœliaque.

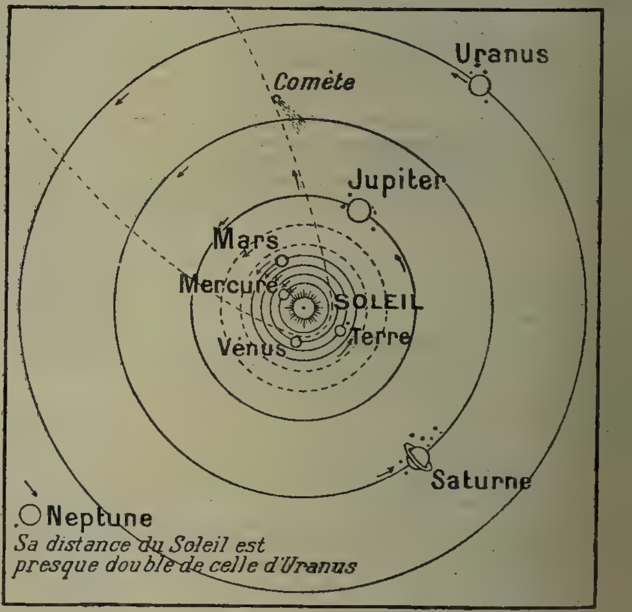

Système solaire.

**solak** n. m. Dans l'empire turc, corps composé de quatre compagnies de janissaires.

**solamire** n. f. Etoffe à claire-voie, dont on garnit les tamis.

**solanacées** [*sé*] ou **solanées** [*né*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées. S. une *solanacée* ou *solanée.*

— Encycl. Cette famille renferme des plantes annuelles, bisannuelles ou vivaces, des arbres ou des arbrisseaux, dont la plupart des genres fournissent des alcalis organiques leur communiquant des propriétés vénéneuses (belladone, tabac, jusquiame, stramoine, etc.), mais dont plusieurs produisent cependant des fruits comestibles (tomate, aubergine), ou possèdent des racines à renflements tuberculeux qui jouent un rôle considérable dans l'alimentation de l'homme et des animaux (pomme de terre).

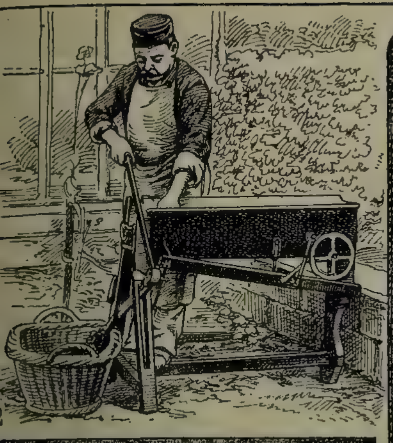

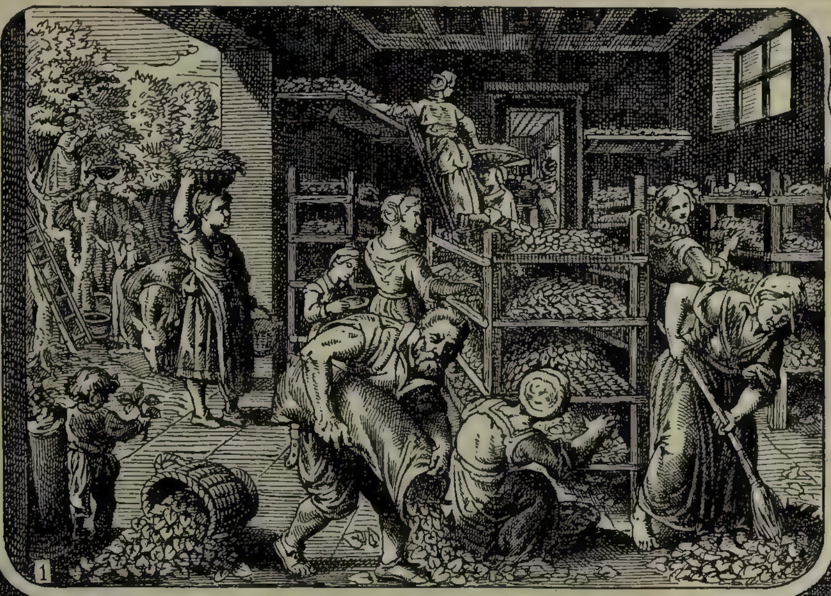

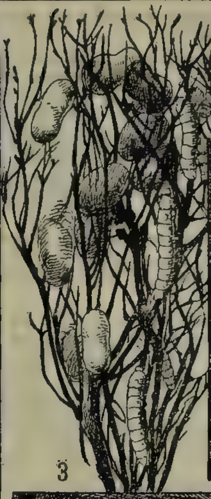

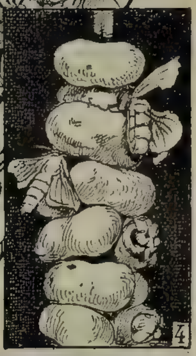

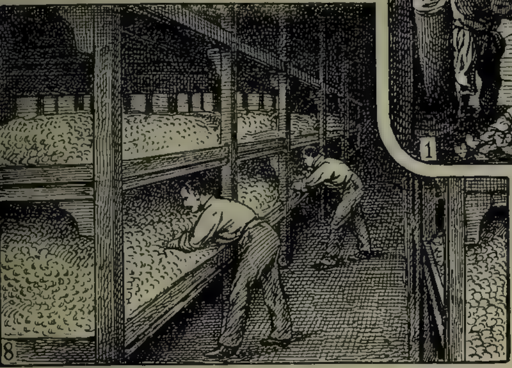

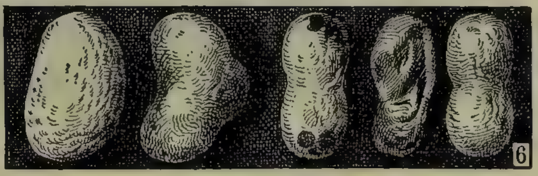

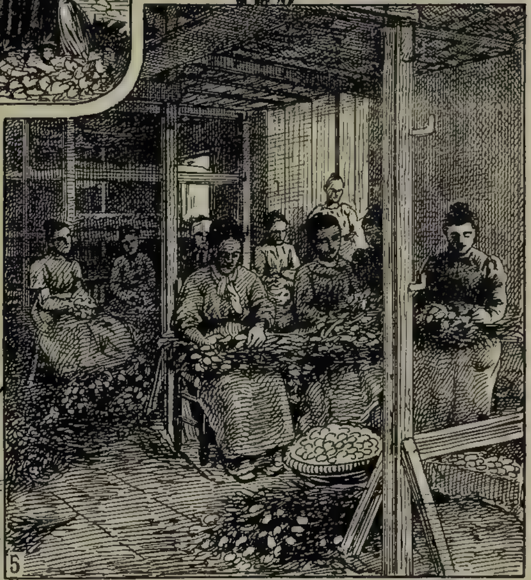

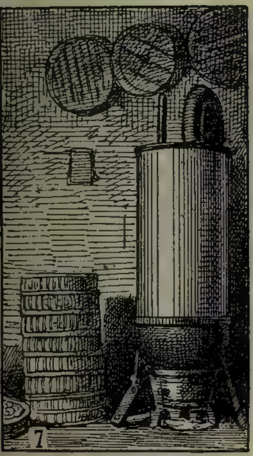

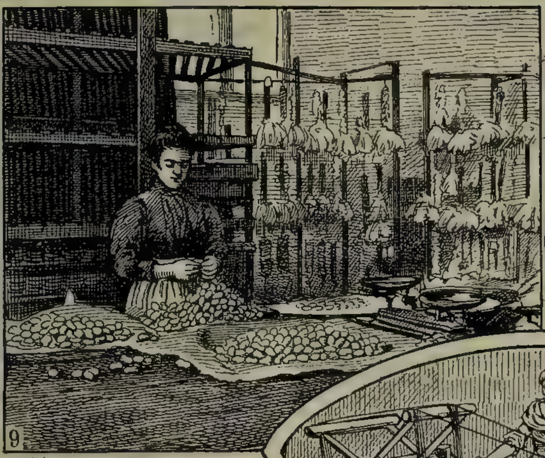

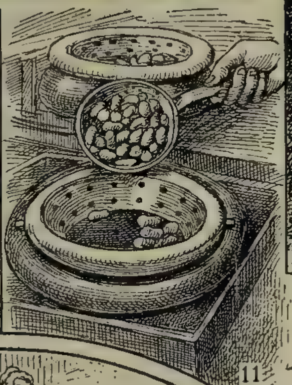

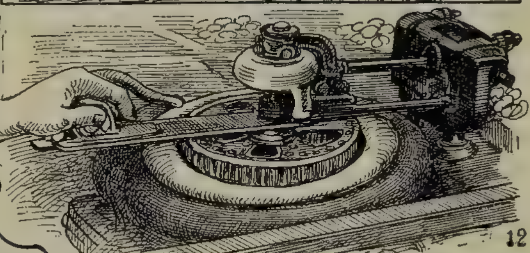

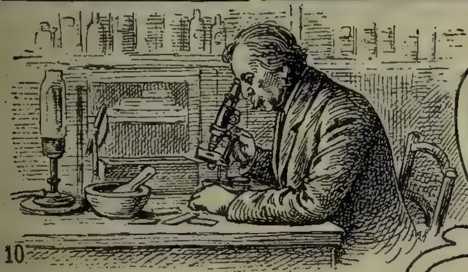

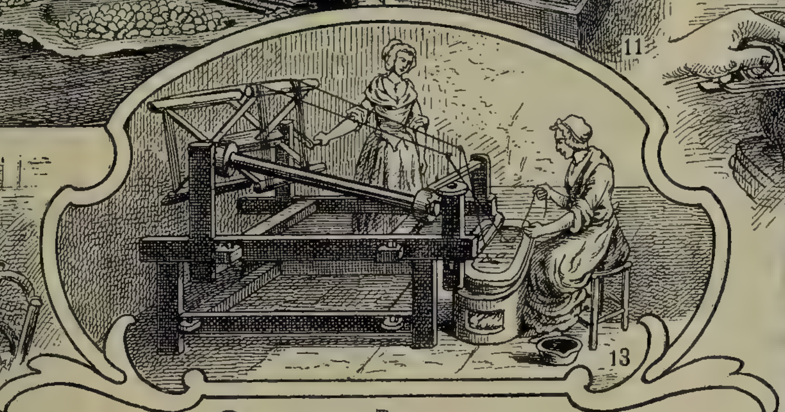

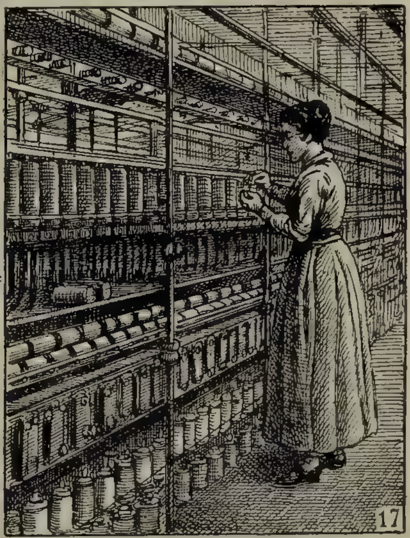

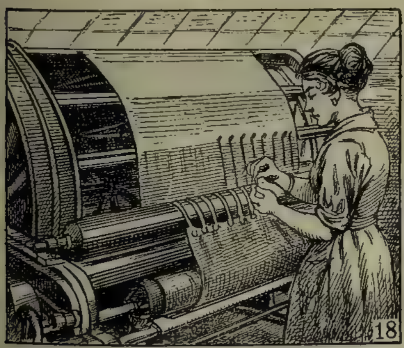

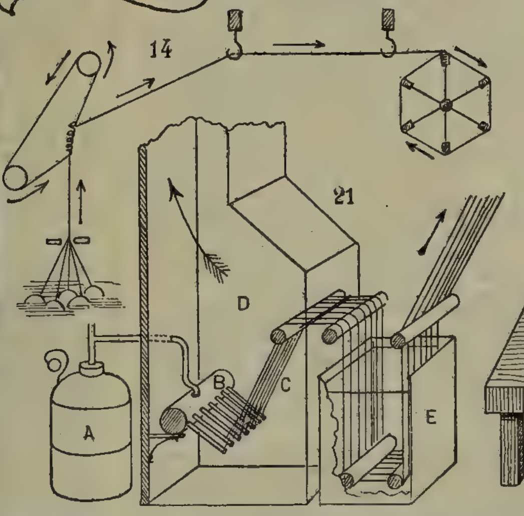

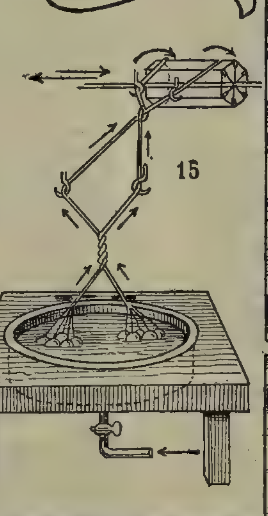

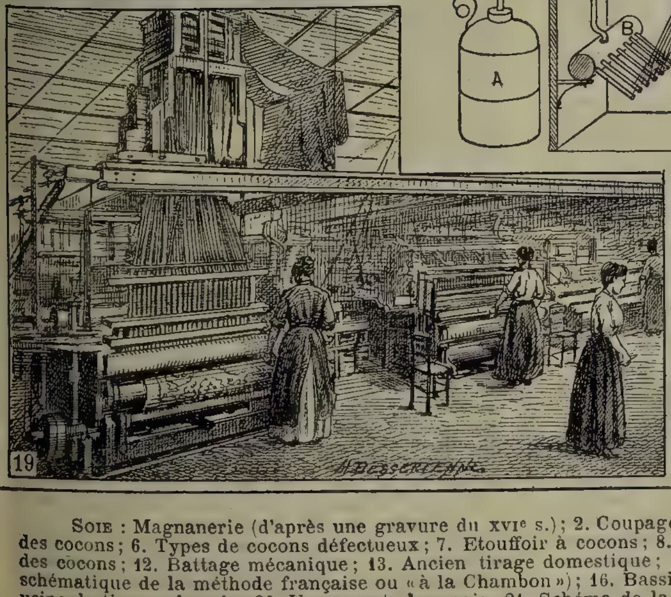

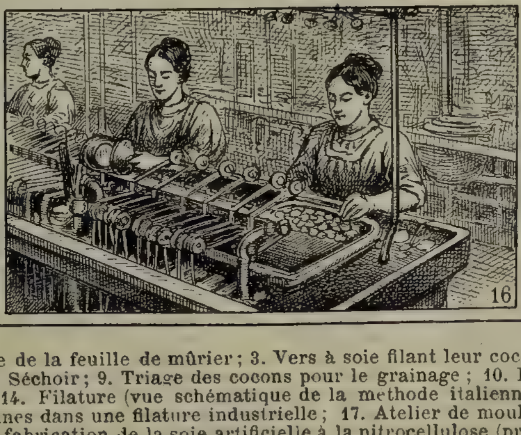

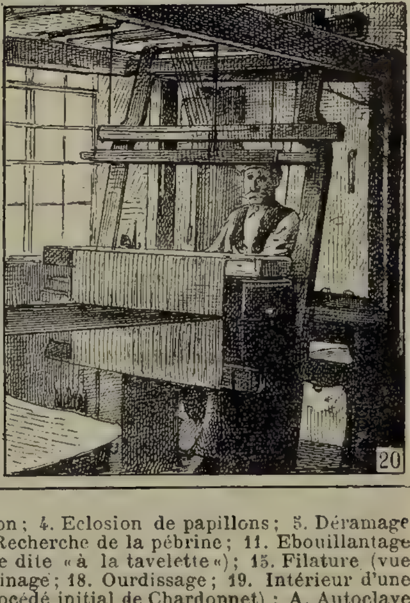

Soie : Magnanerie (d'après une gravure du xvi<sup>e</sup> s.); 2. Coupage de la feuille de mûrier; 3. Vers à soie filant leur cocon; 4. Eclosion de papillons; 5. Déramage des cocons; 6. Types de cocons défectueux; 7. Etouffoir à cocons; 8. Séchoir; 9. Triage des cocons pour le grainage; 10. Recherche de la pébrine; 11. Ebouillantage des cocons; 12. Battage mécanique; 13. Ancien tirage domestique; 14. Filature (vue schématique de la méthode italienne dite « à la tavelette »); 15. Filature (vue schématique de la méthode française ou « à la Chambon »); 16. Bassines dans une filature industrielle; 17. Atelier de moulinage; 18. Ourdissage; 19. Intérieur d'une usine de tissage de soie; 20. Un « canut » lyonnais; 21. Schéma de la fabrication de la soie artificielle à la nitrocellulose (procédé initial de Chardonnet) : A. Autoclave contenant la nitrocellulose; B. Cylindre portant les filières; C. Fils se moulinant sur les rouleaux successifs; D. Cage de verre traversée par un courant d'air qui évapore le dissolvant : E. Bain dénitrant.

**solandre** n. f. *Art vétér.* Nom donné jadis aux crevasses qui affectent les plis du paturon ou du jarret chez le cheval.

**solandre** n. m. Genre de solanacées voisines des datura, dont les fleurs, solitaires, ont la forme d'un vaste entonnoir, et qui sont vénéneuses.

**solanées** [*né*] n. f. pl. Syn. de SOLANACÉES. (On en fait parfois une tribu des solanacées avec le genre *solanum* [morelle] pour type.) S. une *solanée.*

**solanéine** n. f. Alcaloïde qui se trouve dans la graine de pomme de terre, et qui se dédouble comme la solanine.

**Solange** (sainte), patronne du Berry, vierge et martyre, née au Préverdier, près de Bourges, décapitée en 875 à Solange, auj. *Sainte-Solange* (Cher). — Fête le 10 mai.

**solanine** n. f. Alcaloïde trouvé dans la douce-amère, et doué de propriétés stupéfiantes énergiques.

**solano** n. m. Vent chaud de l'Afrique, qui se fait quelquefois sentir en Espagne.

**solanomètre** n. m. (de *solanum,* et du gr. *metron,* mesure). Instrument au moyen duquel on évalue la richesse en fécule des pommes de terre.

**solanum** [*nom'*] n. m. Nom scientifique du genre morelle. *Solanum Commersoni,* pomme de terre sauvage de l'Uruguay, dont on a tiré des variétés comestibles, et qui jouit de la propriété de prospérer en sols humides.

**solard** [*lar*] adj. m. Se dit d'un bœuf qui a perdu son compagnon d'attelage. Substantiv. : *un solard.*

**Solari** ou **Solario** (Antonio), peintre italien, dit *il Zingaro* (le Bohémien), né à Civita (Abruzzes), m. à Naples (1382-1455). Ses tableaux sont d'un coloris frais mais un peu cru : *Descente de croix, Christ mort, la Vierge entourée de saints,* etc.

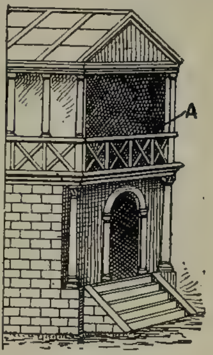

A, solarium.

**Solari** ou **Solario** (Cristoforo), sculpteur et architecte italien du xv<sup>e</sup> siècle, dit *il Gobbo* (le Bossu). Il travailla à la Chartreuse de Pavie et à la cathédrale de Milan.—Son frère, le peintre Andrea SOLARIO, dit *Andrea del Gobbo,* né en 1458, m. après 1509, eut une grande réputation ; auteur de la belle *Vierge au coussin vert* (Louvre).

**solarien, enne** [*ri-in, è-ne*] n. Nom sous lequel on désigne les habitants supposés du soleil.

**solarium** [*om'*] n. m. (mot lat.). *Antiq. rom.* Terrasse qui surmontait beaucoup de maisons à Rome et dans le Midi. Etablissement installé pour traiter les maladies par la lumière solaire.

**solaster** [*las-tèr*] n. m. Genre d'échinodermes, renfermant des étoiles de mer à nombreux rayons, qui vivent dans les mers européennes.

**solatier** [*ti-é*] n. m. Dans le midi de la France, ouvrier agricole qui s'embauche pour la moisson.

**solbatu, e** adj. (de *sole,* et *battu*). Se dit d'un cheval dont la sole a été meurtrie par le fer ou le choc de corps durs.

**solbature** n. f. Maladie du cheval solbatu. (On dit mieux *sole battue*). [V. SOLE.]

**soldanelle** [*nè-le*] n. f. Genre de primulacées, renfermant quatre ou cinq espèces d'Europe, à feuilles radicales, à fleurs violettes, dont les pétales sont divisés en lobes étroits : *la soldanelle éclôt au printemps sur les Alpes et les Pyrénées.*

**soldat** [*da*] n. m. (ital. *soldato*). Militaire qui touche une solde payée par le souverain ou l'Etat qu'il sert : *lever des soldats. Simple soldat* ou absolum., *soldat,* militaire non gradé. Tout homme qui appartient à la profession militaire. *Soldat de fortune,* homme qui, des derniers rangs de l'armée, s'est élevé à un haut grade. *Soldat de plomb,* figure de soldat, en plomb, dont s'amusent les enfants. *Fig.* Celui qui prend la défense d'une cause : *les soldats de l'ordre.* V. FOSSÉ.

**Soldat fanfaron** (*le*) [*Miles gloriosus*], comédie de Plaute, œuvre amusante, caractères tracés avec art. Le soldat fanfaron Pyrgopolinice est le type de ces aventuriers rodomonts, invincibles disent-ils, à la guerre comme en amour, et en réalité assez poltrons et piteux (II<sup>e</sup> s. av. J.-C.).

**Soldat inconnu** (le), soldat français, de nom inconnu, tombé pendant la Grande Guerre, et inhumé le 11 novembre 1920 sous l'Arc de Triomphe, afin qu'en lui soient honorés tous ses compagnons de sacrifice. Les pays alliés (Angleterre, Canada, Belgique, Italie, Etats-Unis, Portugal) ont également rendu hommage à un « Soldat inconnu ».

**soldate (à la)** loc. adv. A la façon des soldats.

**soldatesque** [*tès-ke*] n. f. (ital. *soldatesco*). Troupe de soldats indisciplinés : *une soldatesque pillarde.* Adjectiv. Qui sent le soldat : *manières soldatesques.*

**soldatesquement** [*tès-ke-man*] adv. D'une manière soldatesque. (Peu us.)

**solde** n. f. (de l'ital. *soldo,* sou). Etat d'une personne payée par une autre pour lui rendre des services : *être à la solde d'un prince.* Paye. *Milit.* Nom général donné à toutes les prestations qui entrent dans la composition du traitement en argent soit des militaires, soit des corps de troupes. *Par extens.* Emoluments des fonctionnaires assimilés aux militaires, notamment au point de vue du droit à pension ; par ex., des fonctionnaires coloniaux.

**Soldau** (pol. **Dzialdow**) v. de Pologne, 4.000 h., s.-affl. de la Vistule. Victoire de Ney sur les Prussiens, en 1806.

**solde** n. m. (de *solder,* dérivé de l'ital. *soldare*). Différence entre le débit ou le crédit d'un compte. *Solde créditeur,* solde dans lequel le crédit surpasse le débit. *Solde débiteur,* celui qui se traduit par un excédent du débit sur le crédit. Reliquat d'une somme à payer. Marchandises vendues au rabais pour cause de dépréciation, liquidation, etc.

**solder** [*dé*] v. a. (de *solde* n. f.). Donner une solde à des troupes, les avoir à sa solde. *Fig.* Payer des personnes pour les faire agir dans un certain sens : *solder des espions.*

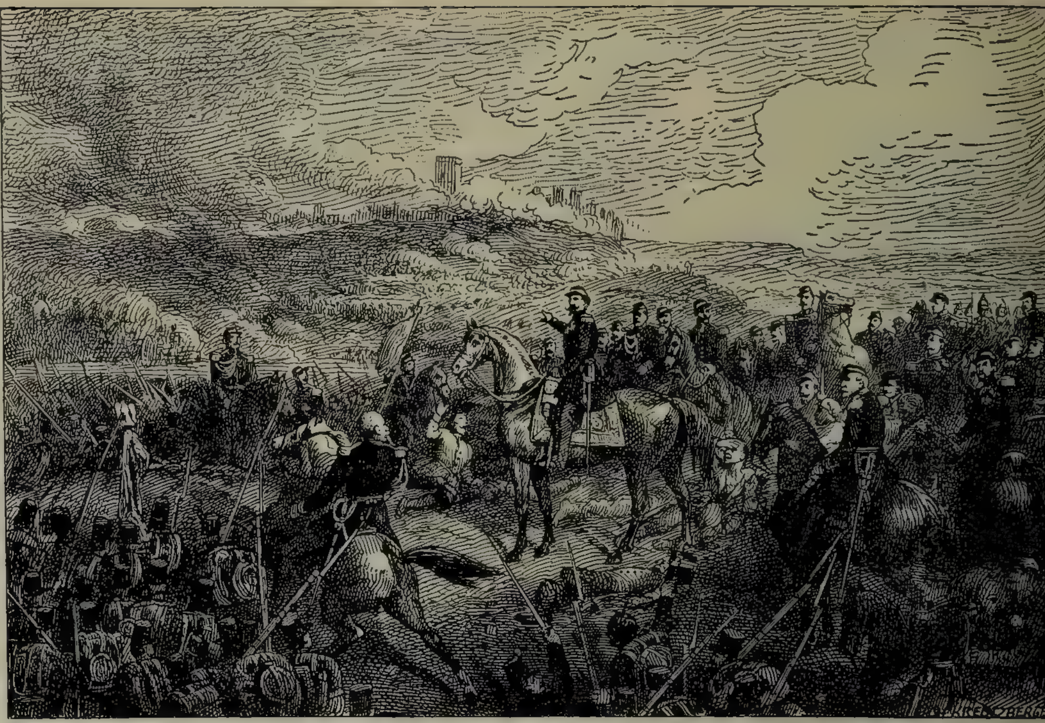

Bataille de Solférino ; tableau d'Adolphe Yvon.

**solder** [*dé*] v. a. (de l'ital. *soldare*). Acquitter une dette, un compte, en faire l'entier payement : *solder un mémoire.* Vendre au rabais : *solder des marchandises démodées.*

**soldeur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Se dit d'une personne dont la spécialité est d'acheter des soldes, et de les revendre.

**soldure** ou **soldurier** [*ri-é*] n. m. *Hist.* Nom sous lequel on désignait, dans la Gaule Aquitaine, les clients dévoués jusqu'à la mort à un chef.

**sole** n. f. (du lat. *solum,* sol). Chaque partie d'une terre alternativement soumise aux différentes cultures pendant telle ou telle année de l'assolement : *la sole des blés.*

**sole** n. f. (du lat. *solea,* sandale). Plaque cornée formant le dessous du sabot d'un animal. (V. la planche CHEVAL). Pièce horizontale de charpente, disposée pour soutenir le bâti d'une machine. (On dit aussi SEMELLE.) Fond d'un bateau sans quille. Partie à peu près horizontale d'un fourneau d'affinerie. Partie d'un fourneau, qui reçoit les cendres. Jetée de plâtre avec la truelle. Pièce de bois horizontale, supportant les étançons dans une galerie de mine. Genre de poissons pleuronectes, répandus dans toutes les mers.

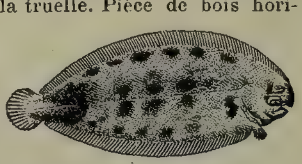

Sole.

— ENCYCL. *Art vétér.* La sole peut être le siège de diverses affections, pour la plupart accidentelles : *sole battue,* (solbature ou sole batture), résultant de contusions et qui n'est qu'une sorte de bleime ; *sole chauffée* ou *sole brûlée,* provenant d'une trop longue application du fer chaud au moment du ferrage. En général, ces plaies guérissent par dégagement et application de pansements à l'essence de térébenthine.

— *Ichtyol.* Les soles sont des poissons carnassiers, plats, ovales, couverts de fines écailles, avec les deux yeux sur la face droite ; elles atteignent 0 mèt. 62 de long. Elles vivent dans le sable, sont abondantes sur les côtes d'Europe, et possèdent une chair très délicate ; on les pêche aux filets.

**sole** n. f. *Jeux.* Boule de bois que l'on fait rouler au moyen d'une crosse. (On l'appelle aussi CHOULE et SOULE.)

**solea** [*lé*] n. f. (mot lat.). *Antiq. rom.* Sorte de sandale, composée d'une semelle (de bois ou de cuir), maintenue sur le pied par des courroies.

**soléaire** [*lé-è-re*] adj. (du lat. *solea,* plante du pied). *Anat.* Se dit d'un muscle placé à la partie postérieure de la jambe. (V. planche HOMME.)

**solécisier** [*zé*] v. n. Faire des solécismes.

**solécisme** [*sis-me*] n. m. (gr. *soloikismos,* de *Soloi,* ville de Cilicie, fondée par les Athéniens, où l'on parlait fort mal le grec). Faute contre la syntaxe, comme : *il faudrait qu'il* vienne, *pour qu'il* vînt. *Par ext.* Faute quelconque : *un solécisme politique.*

**Soledad,** village du Mexique (San-Luis-Potosi) ; 8.500 h. En 1862, convention signée entre le gouvernement de Juarez et les commissaires espagnols, anglais et français.

**soleil** [*lè, l* mll.] n. m. (lat. pop. *soliculum ;* de *sol,* soleil). Astre central, lumineux, du monde que nous habitons : *la lumière du soleil.* Astre considéré comme centre d'un système planétaire : *les étoiles sont autant de soleils.* Image du soleil : *les mousquetaires portaient un soleil sur la poitrine.* Lumière, chaleur du soleil, endroit éclairé, chauffé par le soleil : *ôte-toi de mon soleil, dit Diogène à Alexandre. Pop. Avoir un coup de soleil,* être gris. *Prendre, recevoir un coup de soleil,* devenir subitement amoureux. *Piquer un soleil,* rougir soudainement. *Poétiq.* Jour ou année. *Fig.* Ce qui brille d'un grand éclat : *la vérité est le soleil des intelligences.* Personne possédant quelque mérite éclatant : *un soleil de beauté.* Ostensoir formé d'un cercle d'or garni de rayons, dans lequel on place l'hostie consacrée, pour l'exposer à la vue des fidèles. Pièce d'artifice, qui tourne autour d'un axe et qui jette des feux en forme de rayons. Plante de la famille des composées, tirant son nom de ses belles fleurs jaunes, appelée aussi *tournesol,* et dont le nom scientifique est *hélianthe. Coup de soleil,* insolation. *Fig. Sous le soleil,* sur la terre, dans le monde. *Bien au soleil,* propriété immobilière. *Au soleil, au grand soleil* dans un endroit éclairé, chauffé par le soleil ; *fig.,* au grand jour, à la face du monde. *Avoir sa place au soleil,* tenir un rang, occuper une position. *Adorer le soleil levant,* faire sa cour au pouvoir naissant. *Le roi-soleil,* Louis XIV. PROV. : **Le soleil luit pour tout le monde,** tous les hommes ont le même droit. **Rien de nouveau sous le soleil,** V. NIL NOVI SUB SOLE. ALLUS. HIST. **Ote-toi de mon soleil,** réponse de Diogène, étendu au soleil, à Alexandre qui s'arrêtait pour offrir faveurs et richesses. Cette réponse qualifie la modération dans les désirs, en présence des offres les plus tentantes, mais le plus souvent signifie, d'une façon plus vulgaire : Ote-toi de là, tu me gênes. V. JOSUÉ. ALLUS. LITT.

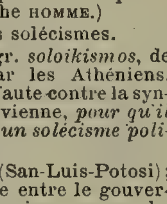

Soleil
(pièce d'artifice).

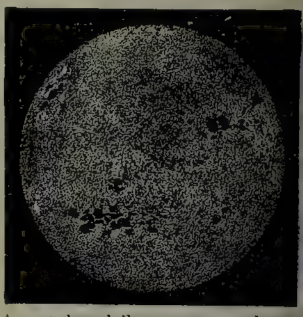

Aspect du soleil, avec ses taches et ses facules, aux époques du maximum.

Le soleil qui poudroie
Et l'herbe qui verdoie,

passage du conte de Perrault *Barbe-Bleue,* et qui se cite comme réponse à quelqu'un qui attend impatiemment une personne ou une chose.

— ENCYCL. *Astr.* Si nous observons le mouvement apparent des astres, le soleil semble entraîné dans le mouvement de la sphère céleste (mouvement diurne) ; c'est ce qui explique la succession des jours et des nuits. Cependant, on peut constater que le soleil a un mouvement propre par rapport aux étoiles, et, si l'on repère avec soin les positions successives du centre du soleil sur la sphère céleste, on constate que le soleil, pendant un temps qui est sensiblement l'*année civile,* décrit sur la sphère céleste un grand cercle incliné d'environ 23° sur l'équateur : c'est l'*écliptique.* Le soleil semble donc décrire une trajectoire dans un plan qui contient la terre. Or, son diamètre apparent est variable ; il est de 32'36" au 1<sup>er</sup> janvier, de 31'32' au 1<sup>er</sup> juillet. Comme sa distance à la terre est inversement proportionnelle à son diamètre apparent, on en déduit que le soleil semble décrire une ellipse dont la terre occupe un des foyers. Le mouvement apparent du soleil résulte donc de deux mouvements : le mouvement diurne, et son mouvement annuel propre sur l'écliptique ; le mouvement diurne est dû à la rotation de la terre sur elle-même, tandis que le mouvement propre est dû au mouvement de translation de la terre.

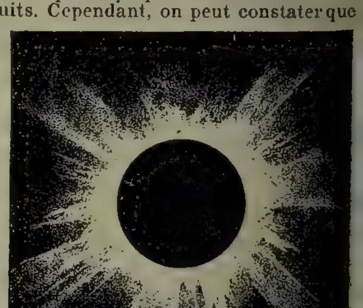

La couronne solaire pendant une éclipse.

En somme, par rapport au soleil supposé immobile, la terre présente un mouvement relatif, qui lui fait décrire, dans le sens direct, une ellipse dont le soleil occupe un foyer. L'axe de rotation de la terre sur elle-même est incliné de 23°27' sur l'écliptique.

Le soleil est à la distance de 150 millions de kilomètres de la terre : son rayon vaut 109 rayons terrestres ou 700.000 kilomètres. Son volume est environ 1.310.000 fois celui de la terre.

Observé sous de forts grossissements, le disque du soleil est loin d'être uniforme ; on y remarque des granulations, des plages brillantes (*facules*) et des cavités en forme d'entonnoirs, qui laissent entrevoir la masse sombre de l'intérieur, et que l'on

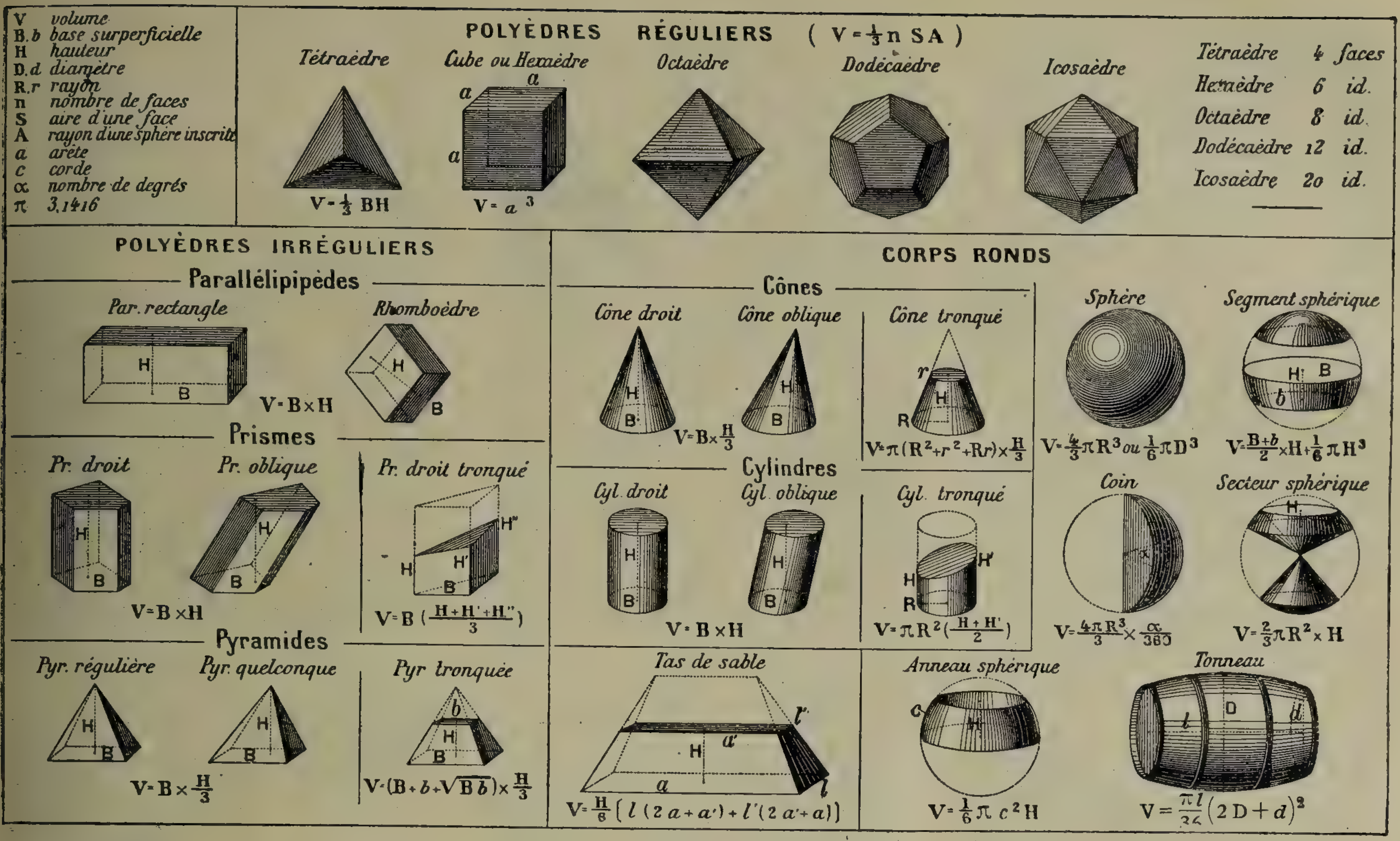

SOLIDES.

appelle « taches solaires ». C'est par l'observation de ces taches, que l'on a constaté que le soleil tourne sur lui-même en 25 jours 4 h. 29 m.

L'analyse spectrale nous permet d'affirmer l'existence dans le soleil d'un certain nombre de corps simples : fer, hydrogène, sodium, calcium, etc.

Le soleil est le centre du système planétaire, et l'étude des mouvements propres des étoiles a montré que tout le système (planètes, astéroïdes, comètes, météores) possède un mouvement de translation dans l'espace, se dirigeant vers un point de la sphère céleste (*apex*), dont la détermination est encore incertaine.

Le soleil est une source de chaleur et de lumière ; c'est le principe vivifiant de tous les êtres ogranisés.

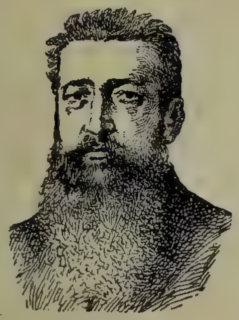
Soleillet.

**Soleil et du Lion** (*ordre du*), v. *Lion* (ordre du) *et du Soleil.*

**soleillé** [*lè, ll* mll., *é*] **e** adj. Exposé à l'influence des rayons du soleil. (Vx.)

**soleillée** [*lè, ll* mll., *é*] n. f. Rayonnement vif et passager du soleil par un temps couvert.

**Soleillet** [*lè, ll* mll., *è*] (Paul), voyageur français, né à Nîmes, m. à Aden (1842-1886) ; explorateur du Sahara et de l'Ethiopie, où il avait entrepris d'ouvrir le Choa au commerce français.

**soleilleux, euse** [*lè, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Où le soleil brille souvent ou d'un vif éclat.

**Soleil-Levant** (EMPIRE DU), nom quelquefois donné au Japon, placé à l'orient de l'Asie, et dont le drapeau porte en effet comme emblème un soleil levant.

**Soleil-Levant** (*ordre du*), ordre de chevalerie japonais, institué en 1876 par l'empereur Mutsuhito, pour récompenser tous les genres de services rendus à l'empire par les nationaux et les étrangers. Il comprend huit classes. Le bijou est un soleil d'or (32 rayons) émaillé de blanc, surmonté de trois rameaux de fleurs de paulownia, qui le rattachent au ruban blanc moiré à bordure rouge.

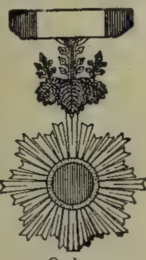
Ordre du Soleil-Levant.

**soléine** n. f. Liquide employé pour l'éclairage, et constitué en distillant de la résine.

**solement** [*man*] n. m. Ravalement pour soutenir l'égout d'un toit. Filet de plâtre au pourtour des dormants des croisées et des portes. Bout des entrevous.

**solen** [*lèn*] n. m. Genre de mollusques lamellibranches, à coquille allongée et étroite, qui leur a fait donner le nom de *couteaux* : *les solens, répandus dans toutes les mers, sont communs sur les côtes de France.*

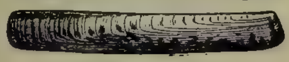
Solen.

**solen** [*lèn*] n. m. (du gr. *sôlên*, canal). *Chir. anc.* Boîte, ronde et oblongue, qui servait à maintenir un membre fracturé.

**solennel, elle** [*la-nèl, è-le*] adj. (lat. *solemnis*). Célébré chaque année par des cérémonies publiques : *fêtes solennelles.* Pompeux, qui se fait avec appareil : *audience, entrée solennelle.* Accompagné d'actes ou de formalités qui donnent une importance considérable : *acte solennel.* Emphatique : *Monsieur Prudhomme a le verbe solennel.*

**solennellement** [*la-nè-le-man*] adv. D'une manière solennelle : *monarque qui entre solennellement dans une ville.*

**solennisation** [*la-ni-za-si-on*] n. f. Action de solenniser : *la solennisation d'une fête.*

**solenniser** [*la-ni-zé*] v. a. (lat. *solennisare*). Célébrer publiquement et annuellement avec solennité : *solenniser un événement historique.*

**solennité** [*la-ni-té*] n. f. (du lat. *solennitas*). Cérémonie publique qui rend une chose solennelle : *solennité d'une fête.* Cérémonie pompeuse : *célébrer une fête avec solennité.* Formalités d'apparat qui rendent un acte authentique : *solennité d'un serment.* Emphase, gravité majestueuse : *parler avec solennité.*

**solénoglyphes** n. m. pl. Groupe de reptiles ophidiens, renfermant ceux qui, comme les vipères, crotales, trigonocéphales, ont des crochets à venin canaliculés, un de chaque côté, à la mâchoire supérieure. S. un *solénoglyphe.*

**solénoïde** [*no-i-de*] n. m. (du gr. *sôlên*, tuyau, et *eidos*, forme). Fil métallique contourné en hélice, puis revenant sur lui-même en ligne droite parallèle à l'axe de l'hélice, et qui, parcouru par un courant, possède les propriétés de l'aimant.

**solénostemme** [*nos-tè-me*] n. m. Genre d'asclépiadacées renfermant une seule espèce d'arbrisseaux de la haute Egypte et de la Nubie, dont les Egyptiens emploient les feuilles pour falsifier le séné.

**solénostome** [*nos-to-me*] n. m. Genre de poissons lophobranches, propres à l'océan Indien.

**Solent,** détroit qui sépare l'île de Wight de l'Angleterre (Hampshire).

**Soler (Le),** comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 8 kil. de Perpignan, sur la Têt ; 1.560 h. Ch. de f. M.

**solère** n. m. Défaut dans un tissu, consistant en ce qu'un fil se trouve simple au lieu d'être double. (On dit aussi SEULÈRE.)

**soleret** [*rè*] ou **solleret** [*so-le-rè*] n. m. Partie de l'armure, qui protégeait le pied.

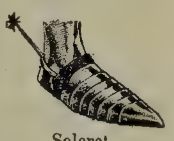
Soleret.

**Soles** (*Soli*). v. de l'Asie Mineure ancienne (Cilicie). C'était une colonie de Rhodiens dont le langage particulièrement fautif aurait donné naissance au mot *solécisme.* Auj. *Metzu.*

**Solesmes** [*lè-me*], comm. de la Sarthe, arr. et à 29 kil. de la Flèche ; 620 h. Marbre, anthracite. Célèbre abbaye bénédictine fondée en 1010, et où dom Guéranger, en 1830, restaura en France l'ordre de Saint-Benoît. L'église renferme les célèbres *Saints de Solesmes,* qui comptent parmi les plus belles œuvres de la sculpture française de la Renaissance (*la Mise au tombeau, la Sépulture de la Vierge,* etc.).

**Solesmes** [*lè-me*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 20 kil. de Cambrai ; 5.910 h. (*Solesmois*). Ch. de f. N. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

**solétard** [*tar*] n. m. Terre savonneuse, dont on se sert pour dégraisser les laines.

**solette** [*lè-te*] n. f. Tringle de bois mince faisant partie d'un métier à mailles.

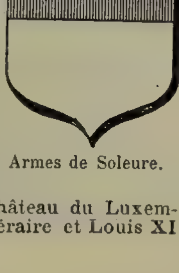
Armes de Soleure.

**Soleure** (en allem. *Solothurn*), v. de Suisse, ch.-l. du c. de son nom, sur l'Aar ; 2.000 h. (*Soleurois*). Horlogerie, matériaux de construction, tuileries, scieries, brasseries. Elevage, industrie prospère. — Le cant. a 17.000 h., en majorité catholiques.

**Soleuvre** ou **Soleure,** château du Luxembourg, où en 1475 Charles le Téméraire et Louis XI signèrent une trêve.

**solfatare** n. f. (ital. *solfatara*). Terrain d'où se dégagent des vapeurs sulfureuses : *la plus célèbre solfatare est celle de Pouzzoles, où les anciens voyaient une entrée des Enfers.*

— ENCYCL. Les solfatares, qui se produisent à l'état de repos d'un volcan non éteint, émettent plus ou moins de vapeurs, principalement caractérisées par la présence de l'acide sulfureux. La plus classique est la solfatare de Pouzzoles, où les anciens plaçaient une des entrées des Enfers. On compte en Islande, en Amérique (notamment au Chili et aux Antilles), de nombreuses solfatares ou soufrières.

**solfatarien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte à la solfatare : *émissions solfatariennes.*

**solfège** n. m. (ital. *solfeggio*). Action de s'exercer à solfier. Recueil de leçons de musique vocale, dans lequel les difficultés du chant sont graduées : *travailler le solfège.*

— ENCYCL. Le solfège comprend l'étude de l'échelle musicale, du nom des figures, de la valeur des notes et de leurs rapports entre elles, des silences, du système des clefs et de leurs différentes figures, du nombre et du rôle des accidents, des intervalles et de leurs renversements, des formes de la gamme majeure et mineure, des tons divers et de leurs caractères constitutifs, des mesures et de leurs modifications, du rythme, de la transposition, des signes d'expression et d'exécution, etc.

**Solferino,** village d'Italie (prov. de Mantoue), près du Mincio. Sanglante victoire des Français, commandés par Napoléon III, sur les Autrichiens de François-Joseph (24 juin 1859). Les préliminaires de Villafranca suivirent presque immédiatement cette bataille.

**Solferino** (*Bataille de*), tableau d'Yvon, au musée de Versailles (1861) ; Napoléon III occupe le centre de la composition, et montre la tour vers laquelle les Français montent à l'assaut. — *Napoléon III à Solferino,* tableau de Meissonier (Louvre). Dans ce tableau, de petites dimensions, l'empereur, entouré d'un brillant état-major, sur une hauteur, regarde le combat qui a lieu dans la vallée. Au loin, on distingue les mouvements des troupes. (V. p. 1027.)

**solfiation** [*si-on*] n. f. Action de solfier.

**solfier** [*fi-é*] v. a. (composé de *sol* et de *fa.* — Se conj. comme *prier.*) Chanter un morceau de musique en prononçant seulement le nom des notes : *solfier un air.*

**solicitor** n. m. (mot angl.). En Angleterre, conseiller légal, qui est en même temps avocat plaidant devant certaines cours : *le solicitor correspond à peu près à l'avoué français. Solicitor général,* second des officiers judiciaires de la couronne anglaise ; il vient après l'attorney général.

**solidage** n. m. (lat. *solidago*). Genre de composées astérées, renfermant des herbes élevées, à fleurs jaunes, groupées en capitules, qui croissent dans toutes les régions tempérées, et qu'en France, où elles sont communes dans les bois, l'on nomme vulgairement *verges d'or.*

**solidaire** [*dè-re*] adj. (du lat. *solidus*, entier). Qui fait que de plusieurs personnes chacune est obligée directement au payement de la somme totale : *obligation solidaire.* Qui est obligé solidairement : *le mari est solidaire des actes de sa femme. Fig.* Se dit des personnes qui répondent en quelque sorte les unes des autres.

**solidairement** [*dè-re-man*] adv. Avec solidarité : *personnes condamnées solidairement aux frais d'un procès.*

**solidariser** [*zé*] v. a. Rendre solidaire. *Fig.* Rendre responsable, eu égard aux actes. **Se solidariser** v. pr. S'unir par des actes de solidarité.

**solidarisme** [*ris-me*] n. m. Théorie morale et sociale fondée sur la solidarité.

**solidariste** [*ris-te*] adj. Fondé sur la solidarité : *morale solidariste.* N. Partisan de la solidarité.

**solidarité** n. f. (de *solidaire*). *Dr.* Etat de deux ou plusieurs personnes dont chacune est engagée pour toutes, et pour le tout, en cas de non-payement de la part des autres. *Philos.* Dépendance mutuelle entre les hommes, qui fait que les uns ne peuvent être heureux et se développer que si les autres le peuvent aussi.

— Encycl. *Dr.* La solidarité caractérise toute obligation au payement, de laquelle chaque débiteur est tenu pour le tout, de manière toutefois que le payement fait par un des débiteurs libère tous les autres.

La loi distingue la solidarité entre débiteurs et la solidarité entre créanciers.

Quand plusieurs personnes s'obligent simultanément envers une autre, les dettes sont en principe simplement conjointes, et le créancier ne peut réclamer à chacun qu'une partie de la dette totale. Il en est autrement quand il y a *solidarité.* L'obligation solidaire permet au créancier de demander la totalité de la créance à chacun des débiteurs, et, par suite, fait supporter l'insolvabilité de l'un des débiteurs par ses codébiteurs solidaires.

L'obligation est solidaire entre plusieurs créanciers lorsque chacun d'eux a le droit d'exiger la totalité de la dette, de manière toutefois que le payement intégral fait à l'un libère le débiteur vis-à-vis de tous les autres. Tout acte interruptif de la prescription de la dette, émané d'un des créanciers solidaires, profite aux autres créanciers.

— *Philos.* Le fait de la solidarité sociale a donné naissance à de nombreuses théories morales, dont le principe commun est que l'individu, par le fait seul qu'il naît et se développe au sein d'une société, profite de tous les efforts sociaux antérieurs et doit en revanche contribuer au bien commun. C'est ce que L. Bourgeois, par exemple, a exposé dans sa théorie de la dette sociale ou du quasi-contrat. En fait, le solidarisme semble insuffisant pour constituer une morale complète : la solidarité est parfois aussi dangereuse qu'elle pourrait être bienfaisante.

**solide** adj. (lat. *solidus*). Qui a de la consistance, dont les parties sont adhérentes, par opposition à *fluide* : *corps solide.* Robuste, fortement constitué : *un solide gaillard.* Energique, vigoureux : *un solide coup de poing.* Ferme, capable de résistance, par opposition à *fragile* : *bâtiment solide. Aliments solides*, ceux qui ont de la consistance, par opposition aux *aliments liquides. Fig.* Qui a un fondement réel, effectif, durable : *de solides raisons.* Qui n'est pas creux, vain, léger : *peinture, littérature solide.* Ferme dans ses sentiments : *un ami solide.* N. m. Corps solide : *les solides se dilatent moins que les liquides. Fig.* Ce qui est solide, assuré, durable : *attachez-vous au solide. Math.* Corps, espace limité par des surfaces : *les polyèdres, les cônes, les pyramides, les sphères, etc., sont des solides.* Ant. **Liquide, fluide, fragile.**

**solidement** [*man*] adv. D'une manière solide : *ligoter solidement un prisonnier.* Ant. **Fragilement.**

**solidification** [*si-on*] n. f. Passage d'un corps de l'état liquide à l'état solide. Ant. **Liquéfaction. Vaporisation.**

— Encycl. La solidification est le phénomène inverse de la fusion. Un mélange de deux états, solide et liquide, du corps placé dans une atmosphère à température plus basse que le point de fusion se solidifie complètement à cette température, même de fusion ; pendant la solidification, la température reste invariable.

Si l'on soumet au refroidissement le liquide dépourvu de toute trace de son solide, le corps peut généralement rester liquide à une température inférieure à son point de fusion ; on dit que le liquide est en *surfusion.* La solidification peut alors se produire par une forte secousse ; elle se produit toujours, si l'on met au contact du liquide une parcelle solide du même corps.

La solidification d'un liquide produit généralement une diminution de volume ; pour quelques corps, et en particulier pour l'eau, il y a au contraire augmentation.

**solidifier** [*fi-é*] v. a. (du lat. *solidus*, solide, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Rendre solide ; faire passer à l'état solide : *le froid solidifie l'eau.* Ant. **Liquéfier. Vaporiser.**

**solidisme** [*dis-me*] n. m. (de *solide*). Doctrine médicale qui rapportait l'origine des maladies à des modifications des parties solides ou tissus de l'économie, par opposition à l'humorisme.

**solidiste** [*dis-te*] adj. Qui a rapport au solidisme. N. m. Partisan du solidisme.

**solidité** n. f. (lat. *soliditas*). Qualité de ce qui est ferme, résistant : *la solidité d'un bâtiment. Fig.* Caractère de ce qui est sérieux, réel : *solidité de l'esprit, du jugement.* Autref., volume : *mesures de solidité.* Ant. **Fragilité.**

**solido (in)** [mots lat. signif. *en entier*] loc. adv. En masse, ensemble.

**solidum (in)** [*dom'*] (mots lat. signif. *en masse*) loc. adv. *Dr. anc.* Solidairement.

**solier** [*li-é*] n. m. En Normandie, grenier.

**solière** n. f. Verge de métal aplatie.

**solifluction** [*fluk-si-on*] n. f. (de *sol*, et du lat. *fluere*, couler). Nom donné par les géologues aux glissements du sol qui se produisent notamment dans les pays de montagne.

**Solignac** [*gnak*], comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 12 kil. de Limoges ; 1.270 h. Ch. de f. Orl. Filature ; kaolin.

**Solignac-sur-Loire,** ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 18 kil. du Puy, sur la Loire ; 1.620 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 5 comm., et 6.710 h.

**solilemme** [*lè-me*] n. m. Gâteau alsacien, au beurre, dans le genre de la brioche.

**soliloque** n. m. (du lat. *solus*, seul, et *loqui*, parler). Discours d'un homme qui s'entretient avec lui-même. Titre de quelques écrits (en ce sens, prend une majuscule) : *les* Soliloques *de saint Augustin.*

**Soliloques** (*les*), ouvrage de saint Augustin, composé vers 387, au moment où il se préparait au baptême par de profondes méditations. Sous la forme d'un entretien avec sa raison, il entreprend de se démontrer à lui-même l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.

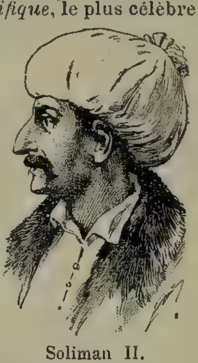

Soliman II.

**Soliman Ier,** *Tchélébi*, sultan des Turcs de 1402 à 1410, fils de Bajazet Ier, détrôné par son frère Mousa ; — Soliman II, *le Magnifique*, le plus célèbre des sultans ottomans, né en 1495, m. à Szegedin ; il succéda à son père Sélim, et fut l'allié de François Ier contre Charles-Quint ; il envahit la Hongrie, gagna la bataille de Mohacz, échoua devant Vienne, conquit une partie de la Perse, et régna de 1520 à 1560. La fin de son règne fut attristée par les intrigues de Roxelane ; — Soliman III, sultan ottoman ; il régna de 1683 à 1691, et lutta péniblement, grâce au grand vizir Kupruli, contre l'Autriche.

**Solimena** (Francesco), peintre italien, de l'école napolitaine, né à Nocera de Pagani, m. à La Barra (1657-1747). On lui doit des fresques remarquables sur des sujets religieux : *la Chute de Simon le Magicien, la Conversion de saint Paul.*

**solin** n. m. (de *sole*). Intervalle entre les solives, les tuiles. Enduit de plâtre ou saillie de pierre ou de métal, pour combler un vide. Pièce de bois appliquée contre un mur pour soutenir les abouts d'un voligeage ou d'un lattis.

**Solin** (Caïus Julius *Solinus*, dit), géographe latin du IIIe siècle, auteur du *Polyhistor*, qui traite de l'ethnographie et de l'histoire naturelle des différents pays.

**Solingen** [*ghèn*], v. d'Allemagne (Prusse, prov. du Rhin) ; 51.000 h. Fonderie de fer, armurerie renommée. Les lames de Solingen étaient très célèbres au moyen âge.

**solinote** adj. *Mus.* Qui donne une seule note : *instrument solinote.*

**solipède** adj. (du lat. *solus*, seul, et *pes, pedis*, pied). Dont le pied ne présente qu'un seul doigt, un seul sabot, comme le *cheval*, l'*âne*, etc. N. m. pl. Groupe de mammifères périssodactyles, répondant aux équidés actuels. S. un *solipède.*

**solipsisme** [*psis-me*] n. m. (du lat. *solus*, seul, et *ipse*, lui-même). *Philos.* Système qui admet un grand nombre d'êtres individuels dont la substance est indépendante.

**Solis** [*liss*] (Juan Diaz **de**), navigateur espagnol, né à Lebrixa, m. dans la république Argentine en 1515. Il suivit Pinçon dans le Yucatan et la région de l'Amazone (1508), et repartit en 1512 pour continuer les explorations de son chef. Il reconnut le rio de la Plata.

**Solis y Ribadeneyra** (Antoine **de**), historien et dramaturge espagnol, né à Alcala de Henares, m. à Madrid. On lui doit une bonne *Histoire de la conquête de Mexico* (1610-1686).

**soliste** [*lis-te*] n. (de *solo*). Artiste qui exécute un solo. Adjectiv. : *violon soliste.*

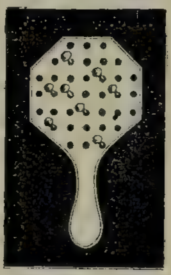

Solitaire (jeu).

**solitaire** [*tè-re*] adj. (lat. *solitarius*). Qui est seul, qui aime à être, à vivre seul : *le loup est solitaire.* Qui pousse à rechercher la solitude : *goûts solitaires.* Qui n'est point partagé, communiqué : *une douleur solitaire.* Qui est placé dans un lieu écarté, désert : *hameau solitaire. Ver solitaire*, le ténia. *Bot.* Se dit d'une inflorescence qui naît seule sur la tige florale : *la pensée est une inflorescence solitaire.* N. m. Anachorète, moine qui vit dans la solitude : *les solitaires de la Thébaïde, Par ext.* Celui qui vit très retiré. Vieux sanglier mâle. Au théâtre, claqueur isolé. Espèce de jeu de combinaison, ainsi appelé parce qu'on joue seul, et qui consiste en une tablette octogonale percée ordinairement de 32 trous, dans chacun desquels se place une petite cheville appelée *fichet.* (Il s'agit d'enlever les fichets d'une façon déterminée.) Diamant détaché et monté seul. Récipient en verre à deux becs, dans lequel on lave les pinceaux.

**solitairement** [*tè-re-man*] adv. D'une manière solitaire.

**solitude** n. f. (lat. *solitudo*). Etat d'une personne seule, retirée du monde, ou momentanément seule : *les charmes de la solitude.* Lieu éloigné du commerce des hommes : *se retirer dans la solitude.*

**solivage** n. m. Mise en solives d'une pièce de bois. Ensemble des solives d'un bâtiment.

**solive** n. f. (de *sole*). Pièce de bois destinée à soutenir le plancher, et qui porte sur les murs ou sur les poutres : *les solives se font généralement en chêne.* (V. la planche maison.) Ancienne mesure de volume pour les bois de charpente.

— Encycl. *Constr.* Les solives supportent l'aire sur laquelle est posé le carrelage ou le planchéiage, ainsi que le plafond que l'on établit sous elle à l'aide d'un lattis. Dans les anciennes constructions, les solives, équarries avec soin, étaient apparentes et offraient entre elles un espacement de 0m,60 à 0m,90. Aujourd'hui les solives, étant cachées, n'ont pas besoin d'être aussi bien équarries, et leur espacement est de 0m,30 à 0m 33 d'axe en axe. On emploie aussi beaucoup, aujourd'hui, les solives en fer à double T, que l'on espace de 0m,80 à 0m,90.

**soliveau** [*vô*] n. m. Petite solive. *Fig.* Homme, roi, d'une nullité complète. Allus. litt. **Le soliveau de la fable,** allusion à la fable de La Fontaine : *les Grenouilles qui demandent un roi* (III, 4).

**solivure** n. f. Ensemble des solives d'une contruction.

**Sollacaro,** comm. de Corse, arr. et à 29 kil. de Sartène ; 1.430 h. Source sulfureuse. Huilerie.

**sollicitable** [*so-li*] adj. Qui peut être sollicité.

**sollicitation** [*so-li, si-on*] n. f. (lat. *sollicitatio*). Action de solliciter ; prière instante : *c'est à votre sollicitation que...*

**solliciter** [*so-li-si-té*] v. a. (du lat. *sollicitare*, demander). Exciter, pousser à : *solliciter à la révolte.* Demander avec instance : *solliciter une audience, un emploi.* Pousser par une action physique : *la pesanteur sollicite les corps à tomber. Fig* Attirer, provoquer : *solliciter l'attention.* Soigner veiller sur : *solliciter les malades.* (Vx.) Tâcher d faire réussir par des sollicitations : *solliciter un procès.* (Vx.)

**solliciteur, euse** [*soli, eu-ze*] n. Qui sollicite une place, une grâce : *être assailli de solliciteurs.* Personne qui s'employait à solliciter le juges. (Vx.)

**sollicitude** [*so-li*] n. f. (lat. *sollicitudo*). Soin attentif, minutieusement affectueux : *sollicitude maternelle.* Préoccupation inquiète : *affaire qui m cause beaucoup de sollicitude.* Ant. **Indifférence**

**Solliès-Pont** [*pon*], ch.-l. de c. (Var), arr. e à 15 kil. de Toulon ; 2.870 h. Ch. de f. P.-L.-M Eglise du XIVe siècle. Oliviers. — Le cant. a 5 comm. et 5.930 h.

**sol lucet omnibus,** mots lat. signif. : *Le solei luit pour tout le monde.* Tout le monde a le droit d jouir de certains avantages naturels.

**solmifier** v. a. Syn. anc. de solfier.

**solmisation** [*za-si-on*] n. f. Art, action d solmiser.

**solmiser** [*zé*] v. a. (de *sol*, et *mi*). Solfier dans le système des hexacordes, avant l'invention de la gamme actuelle.

**Solmona** ou **Sulmona,** v. d'Italie (prov d'Aquila) ; 13.400 h. Patrie d'Ovide. Papeteries.

**Solnhofen** ou **Solenhofen** [*fèn*], v. d'Allemagne (Bavière, Moyenne-Franconie), sur l'Altmuhl ; 1.200 h. Carrière de pierre lithographique.

**solo** n. m. (mot ital. signif. *seul*). *Musiq.* Morceau joué ou chanté par un seul artiste, que les autres accompagnent : *faire un solo.* (Pl. des *solos* ou *soli.*) Forme de whist. Adjectiv. Se dit de chaque artiste chargé spécialement, dans un orchestre, de l'exécution des solos : *violon solo.* (Syn. soliste.)

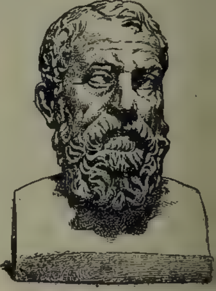

Solon.

**Sologne,** région naturelle au S. de la boucle de la Loire, qui s'étend dans trois départements : Loiret, Cher et Loir-et-Cher. (Hab. *Solognots.*) Sol marégageux, sableux, parcouru par la Cesson et le Beuvron, mais aujourd'hui progressivement assaini et amendé. Pays de chasse. Moutons.

**Solognot** [*gno*], **e,** habitant ou originaire de la Sologne : *les Solognots.* Adjectiv. : *forêt solognote ; moutons solognots.*

**Solon,** législateur d'Athènes, un des sept sages de la Grèce (640-558 av. J.-C.). Il releva l'esprit national des Athéniens, allégea les charges des citoyens pauvres, et rétablit ainsi l'harmonie de la cité, à laquelle il donna une constitution plus démocratique en partageant les citoyens en classes fondées non sur la naissance mais sur la fortune, et en donnant à tous une part dans le gouvernement de la ville. Nous avons conservé des fragments de ses poésies, d'une grande beauté.

**solonis** [*niss*] n. m. Variété de vigne américaine, que l'on a utilisée en France comme porte-greffe ou dans la création d'hybrides.

**Soloviev** (Serge Mikhaïlovitch), historien russe, né et m. à Moscou (1820-1879), auteur d'une *Histoire de Russie.*

**Solre-le-Château** [*tô*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 4 kil. d'Avesnes ; 2.590 h. Ch. de. f. N. Filatures. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 16 comm., et 12.330 h.

**Solre-sur-Sambre,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuire) ; 2.330 h. Marbre, pierre ; cordages ; sucreries.

**solstice** [*sols-ti-se*] n. m. (lat. *solstitium ;* de *sol*, soleil, et *stare*, s'arrêter). Temps où le soleil est à son plus grand éloignement de l'équateur, et paraît pendant quelques jours y rester stationnaire : *le solstice d'été a lieu vers le 21 juin, et le solstice d'hiver vers le 21 décembre.* V. saison.

**solsticial, e, aux** [*sols-ti*] adj. Qui a rapport aux solstices : *points solsticiaux.*

**soltam** [*tam'*] n. m. Sucre candi, que l'on tirait de l'Egypte.

**Soltykov** (Pierre Semenovitch), feld-maréchal russe (1700-1772), favori de l'impératrice Anne. Il remporta la victoire de Kunersdorf (1759). Il mourut gouverneur de Moscou.

**solubiliser** [*zé*] v. a. Rendre soluble.

**solubilité** n. f. Qualité de ce qui est soluble : *la solubilité d'un même corps varie avec la température du milieu.* Ant. **Insolubilité.**

**soluble** adj. (lat. *solubilis*). Qui peut se dissoudre dans un liquide : *le sucre est soluble dans l'eau.* Qui peut être résolu : *problème soluble.* Ant. **Insoluble.**

**soluté** n. m. (lat. *solutum*). Dissolution d'une substance active, faite à chaud ou à froid, dans un liquide aqueux.

**solutif, ive** adj. Syn. de laxatif, ive.

**solution** [*si-on*] n. f. (lat. *solutio*). Opération par laquelle un solide se fond dans un liquide : *il y a de l'air en solution dans l'eau.* Liquide contenant un corps dissous : *une solution sucrée.* Dénouement d'une difficulté. Réponse à un problème. Terminaison, conclusion : *affaire qui demande une prompte solution. Solution de continuité*, v. continuité. *Dr.* Libération, payement : *jusqu'à parfaite solution.* (Vx.) *Méd.* Terminaison d'une affection : *solution heureuse.*

**solutionner** [*si-o-né*] v. a. (mot de formation récente et gauche, pour *résoudre*). Donner une solution à : *solutionner une question.*

**solutoire** adj. Qui délivre, qui absout. (Vx.)

**solutol** n. m. Antiseptique qui est un mélange de crésylols.

**Solutré,** comm. de Saône-et-Loire (arr. de Mâcon); 500 h. Station préhistorique. (C'est avec « l'homme de Solutré » que le travail de la pierre taillée atteint sa plus grande perfection. Vignobles.

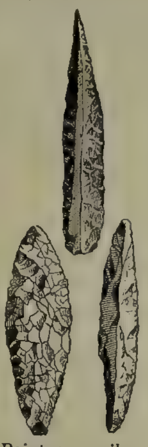

Pointes en silex de l'époque solutréenne.

**solutréen, enne** [*tré-in, è-ne*] adj. Qui se rattache au type préhistorique de Solutré.

**solutum** [*tom'*] n. m. Produit d'une solution, d'une dissolution.

**solvabilité** n. f. Etat d'une personne solvable : *la solvabilité d'un commerçant.* Ant. **Insolvabilité.**

**solvable** adj. (du lat. *solvere*, payer). Qui a de quoi payer : *locataire solvable.* Ant. **Insolvable.**

**solvant** [*van*] n. m. (du lat. *solvere*, dissoudre). Corps qui en dissout un autre.

**Solvay** (Ernest), industriel et philanthrope belge, né à Rebecq (Brabant), m. à Bruxelles (1838-1922). Il s'est fait connaître par ses procédés de fabrication de la soude à l'ammoniaque, puis par la fondation ou la dotation de sociétés scientifiques diverses et notamment des Instituts internationaux de physique et chimie. V. INSTITUT. On lui doit plusieurs ouvrages relatifs à l'énergétique. Correspondant de l'Académie des sciences (1907).

**solve senescentem,** mots lat. signif. : *Dételle* [ton cheval] *qui vieillit*, conseil que donne Horace (*Epîtres*, I, 1, 8) aux écrivains et, en général, à tous ceux que l'âge avertit de songer à la retraite.

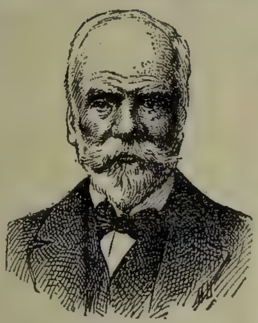

E. Solvay.

**Solway** (GOLFE DE) ou **Solway Perth,** golfe formé par la mer d'Irlande, entre l'Angleterre (Cumberland) et l'Ecosse (Dumbries).

**Solyma** ou **Solyme,** nom poétique de Jérusalem.

**soma** n. m. Préparation alcoolique, que les Indiens védiques versaient sur le feu du sacrifice.

**soma** n. m. (mot gr. signif. *corps*). *Biol.* Ensemble des cellules qui disparaissent et meurent avec l'individu.

**Somain** [*min*], comm. du Nord, arr. et à 15 kil. de Douai ; 6.550 h. Ch. de f. N. Houille. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Somaize** [*mè-ze*] (Antoine Beaudeau, sieur **de**), littérateur français, né en 1630, auteur d'un célèbre *Dictionnaire des précieuses* et de différents ouvrages de grammaire d'un réel intérêt historique.

**Somalie** (la), **Somaliland** (le) ou **pays des Somalis** [*li*], région de l'Afrique orientale, sur le golfe d'Aden et la mer des Indes, partagée en *Somalie française* (ch.-l. *Djibouti*), *Somalie anglaise* (v. pr. *Zeila et Berbera*) et *Somalie italienne*. (Hab. *Somalis.*) Sol peu fertile, maigre végétation ; très faible population sédentaire.

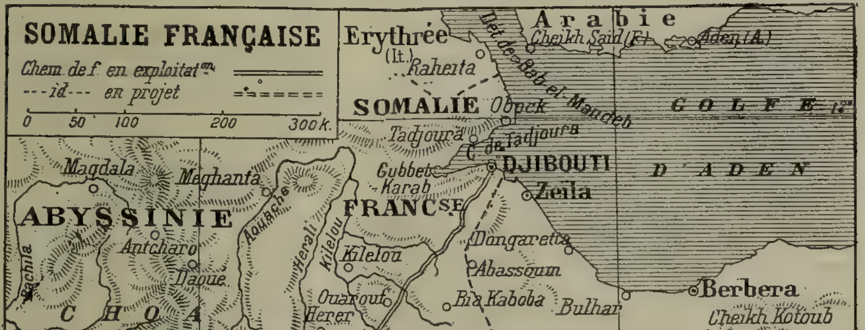

Somalie.

**somascétique** n. f. Syn. peu us. de GYMNASTIQUE.

**somasque** [*mas-ke*] n. m. (ital. *somasco*). Membre d'un ordre religieux italien voué à l'instruction des enfants pauvres, institué en 1531 par saint Jérôme Emiliani, dans la ville de *Somasque* (Lombardie).

**somatique** adj. (du gr. *soma, atos*, corps). Qui appartient au corps.

**somatiste** [*tis-te*] n. m. (du gr. *sôma, atos*, corps). Celui qui attribue la folie à des lésions matérielles.

**somatologie** [*jî*] n. f. (du gr. *sôma, atos*, corps, et *logos*, traité). Traité des parties solides du corps.

**somatologique** adj. Qui se rapporte à la somatologie.

**somatométrique** adj. (du gr. *sôma, atos*, corps, et *metron*, mesure). *Mesures somatométriques*, mesures linéaires que l'on emploie pour déterminer les variations de certains organes, dans des conditions données et par rapport à une dimension donnée.

**somatopleure** n. m. (du gr. *sôma, atos*, corps, et *pleuron*, flanc). *Embryol.* Lame fibro-cutanée du mésoderme, doublant l'ectoderme.

— Encycl. Le mésoderme se divise de bonne heure en deux lames, séparées l'une de l'autre par le *calome*. La lame qui double l'endoderme est dite *splanchnopleure*, et la lame qui double l'ectoderme *somatopleure*.

**somatoscopie** [*tos-ko-pî*] n. f. (du gr. *sôma, atos*, corps, et *skopein*, examiner). Examen médical des cavités intérieures du corps, éclairées au moyen de tubes et de miroirs.

**somatoscopique** [*tos-ko*] adj. Qui a rapport à la somatoscopie.

**Sombernon,** ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 28 kil. de Dijon, près de la source de la Brenne ; 670 h. — Le cant. a 27 comm., et 6.640 h.

**sombrage** [*son*] n. m. Premier labour de la vigne.

**sombre** [*son-bre*] adj. Peu éclairé : *maison sombre.* Qui éclaire mal : *jour sombre.* Foncé, qui tire sur le brun : *couleur sombre. Fig.* Inquiétant : *un sombre avenir.* Mélancolique, taciturne, morne : *caractère sombre. Les sombres bords, les rivages sombres, le sombre empire*, les Enfers. *Coupe sombre*, v. COUPE. Ant. **Eclairé, clair, gai.** N. m. Qualité de ce qui est sombre, genre sombre. *Fig.* Tristesse noire : *avoir du sombre dans l'âme.*

**sombrée** [*son-bré*] adj. f. *Musiq.* Se dit d'une voix voilée, couverte, dépourvue de sonorité.

**Sombreffe,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 2.830 h. Tabacs ; tanneries, fabriques de soieries.

**sombrement** [*son-bre-man*] adv. D'une manière sombre.

**sombrer** [*son-bré*] v. n. *Mar.* Couler bas, être englouti dans l'eau : *navire qui sombre. Fig.* Etre anéanti : *fortune qui sombre.*

**sombrer** [*son-bré*] v. a. Rendre sombre, couvert : *sombrer sa voix.* (Peu us.)

**sombrer** [*son-bré*] v. a. Donner un premier labour : *sombrer une jachère.*

**sombrérite** n. f. Variété de guano.

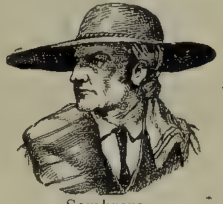

Sombrero.

**sombrero** [*son-bré*] n. m. (mot espagn.). Chapeau de feutre à larges bords. Pl. des *sombreros.*

**Sombreuil** (Mlle Marie-Maurine Virot ou Vireaux **de**), fille du gouverneur des Invalides, née près de Limoges, m. à Avignon (1774-1823). Son vieux père ayant été incarcéré dans la prison de l'Abbaye en 1792, elle s'enferma avec lui, le couvrit de son corps lors des massacres de Septembre, et arrêta par ses supplications le bras des assassins. D'après une tradition, aujourd'hui fort contestée, elle n'aurait obtenu cette grâce qu'en consentant à boire un verre de sang humain.

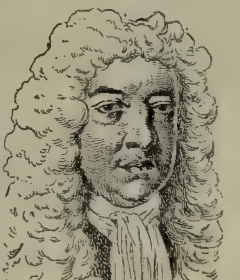

Somers.

**Somergem,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 6.110 h. Carrosserie ; cordages, tricots.

**Somers** ou **Sommers** [*mèrss*] (lord John), homme d'Etat et écrivain anglais, un des chefs du parti whig, né près de Worcester, m. près de North (1651-1716). Il a laissé nombre de traités politiques, écrits avec clarté et sagacité.

**Somerset** [*sè*], comté du S.-O. de l'Angleterre ; 465.680 h. Ch.-l. *Bath.* Sol montagneux, mais fertile. Elevage, mines.

**Somerset** (Edouard Seymour, duc **de**). V. SEYMOUR.

**Somerville,** v. des Etats unis d'Amérique (Massachusetts), sur le Mystic ; 93.000 h.

**somite** n. m. (du gr. *soma*, corps). *Biol.* Segment qui résulte, chez l'embryon, de la division primitive de la corde dorsale et des tissus environnants. *Zool.* Chacun des anneaux composant le corps d'un animal articulé.

**Somm** (François Sommier, dit *Henry*), dessinateur français, né à Rouen, m. à Paris (1844-1907). Virtuose de l'aquarelle et de la pointe sèche, il a laissé de charmantes silhouettes de la Parisienne.

**sommage** [*so-ma-je*] n. m. *Féod.* Obligation de fournir des bêtes de somme pour le service du seigneur.

**sommager** [*so-ma-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il sommagea, nous sommageons.*) Mettre des sommiers sur : *sommager une futaille.*

**sommail** [*so-ma, l* mll.] n. m. *Mar.* Petit écueil.

**sommaire** [*so-mè-re*] adj. (lat. *summarius*). Court, abrégé, succint : *exposé sommaire.* Expéditif, exempt des formules ordinaires : *la loi de Lynch est une justice sommaire. Matière sommaire*, v. MATIÈRE. N. m. Analyse abrégée d'un ouvrage ou d'une de ses parties. Ant. **Long.**

**sommairement** [*so-mè-re-man*] adv. D'une manière sommaire. Ant. **Longuement.**

**sommateur, trice** [*so-ma*] n. Personne qui fait une sommation.

**sommation** [*so-ma-si-on*] n. f. (de *sommer*). Action de sommer : *sommation verbale.* Acte d'huissier, par lequel on interpelle une personne de dire ou de faire quelque chose. Appel légalement adressé à une foule ameutée, afin qu'elle se disperse pacifiquement : *il ne peut être fait usage de la force pour dissiper un rassemblement, qu'après trois sommations régulières.* Appel adressé au gouverneur d'une place qu'on assiège, pour lui demander de la rendre. *Fig.* Invitation ayant une forme impérative. *Sommation respectueuse, v.* ACTE, MARIAGE.

— Encycl. *Proc. civ.* La sommation est faite, en général, dans la même forme que les exploits. Elle diffère du commandement en ce qu'on peut la faire sans titre exécutoire, et en ce qu'elle n'interrompt point la prescription. Cet acte est ordinairement du ministère exclusif des huissiers.

La sommation est une formalité très fréquente. A titre d'exemple, signalons que : 1o dans certains cas, le créancier doit faire sommation à son débiteur pour le mettre en demeure ; 2o dans les offres de payement, une sommation au créancier doit précéder la consignation.

**sommation** [*so-ma-si-on*] n. f. (de *somme*). *Math.* Action de faire la somme de plusieurs quantités.

**sommatoire** [*so-ma*] adj. *Math.* Qui marque une sommation.

**somme** [*so-me*] n. f. (lat. *summa*). Résultat de l'addition de plusieurs quantités : *faire la somme de deux nombres. Somme totale*, somme générale formée par l'addition de plusieurs sommes. Certaine quantité d'argent : *payer une grosse somme. Fig.* Ensemble : *la somme des biens et des maux.* Titre d'ouvrages qui traitent en abrégé de toutes les parties d'une science, d'une doctrine (en ce sens, prend une majuscule) : *la* Somme théologique *de saint Thomas d'Aquin.* Banc de sable, de gravier, devant un port, à l'embouchure d'un fleuve. *Comm.* Douze milliers de clous. *Somme toute, en somme* loc. adv. Enfin, en résumé.

**Somme théologique,** ouvrage de saint Thomas d'Aquin, longtemps classique, et où l'auteur, empruntant la forme syllogistique, expose les principales questions de la théologie, de la philosophie et de la morale thomistes. C'est le miroir le plus fidèle de l'orthodoxie traditionnelle. Le style en est précis et vigoureux (XIIIe s.).

**Somme contre les Gentils** (*la*), ouvrage de théologie où saint Thomas d'Aquin approfondit la doctrine exposée dans l'ouvrage précédent, et combat les objections.

**Somme rurale,** monument le plus important de la législation française de la fin du XIVe siècle. Rédigé par Boutillier, juge royal, et bourgeois de Tournai, cet ouvrage comprend l'ensemble, la « somme » des matières juridiques telles qu'on les envisageait en Flandre, en Artois et dans le Hainaut.

**somme** [*so-me*] n. m. (lat. *somnus*). Sommeil : *faire un somme.*

**somme** [*so-me*] n. f. (bas lat. *sagma*). Charge, fardeau : *somme de blé. Bête de somme*, propre à porter des fardeaux. *Fig.* Personne accablée de travail.

**Somme** (la), fl. de France, qui prend sa source dans le départ. de l'Aisne et se jette dans la Manche (*baie de la Somme*). Elle arrose Saint-Quentin, Péronne, Amiens, Abbeville. Cours 245 kil. Eaux d'une remarquable égalité.

**Somme** (DÉPART. DE LA), départ. formé d'une partie de la Picardie ; préf. *Amiens ;* s.-préf. *Abbeville, Doullens, Montdidier, Péronne ;* 5 arrond., 41 cant., 836 comm., 473.900 h. 2e corps d'armée ; cour d'appel et évêché à Amiens. Ce départ. doit son nom à la rivière qui l'arrose. L'agriculture (blé, betterave, lin, œillette, etc.) et l'industrie (sucreries, filatures, etc.) y sont également prospères.

**Somme** (VILLES DE LA), villes fortes de la Picardie au XVe siècle, destinées à défendre le cours de la Somme : Abbeville, Amiens, Péronne, Roye, Corbie. Après la mort de Charles le Téméraire, Louis XI les réincorpora au domaine royal.

**Somme** (*bataille de la*). Des combats sanglants ont été livrés sur les bords de la Somme, pendant la Grande Guerre. C'est d'une manière ininterrompue que, depuis 1915, le canon a tonné sur ses rives ; cependant, son nom ne figure que deux fois dans la liste des batailles de la terrible lutte, telle que l'a établie la section historique de l'état-major de l'armée. En 1916, la *bataille de la Somme* est, sur le front français, une des deux opérations autour desquelles se groupent des batailles d'ensemble fragmentées elles-mêmes en combats principaux.

Cette opération, qui a duré du 1er juillet à novembre 1916, a été exécutée sur les deux rives de la Somme, en coopération, par les armées française et britannique sur un front de 60 kilomètres. Elle était en direction de Bapaume pour les Anglais de Douglas Haig (20 kilom.) ; en direction de Péronne pour les Français de Fayolle (40 kilom.). Elle avait été montée avec un très grand soin, et fut marquée par le premier emploi des *tanks* (le 15 sept., chez les Britanniques). Elle a donné aux vainqueurs 120 kilomètres carrés de superficie, et enfoncé les lignes successives de l'ennemi sur 10 kilomètres de profondeur, délivrant 25 villages. Le *cyclone*, l'*enfer* de la Somme a fait mieux encore que d'infliger au kronprinz de Bavière une grave défaite en soulageant puissamment l'effort de la défense de Verdun, fixant sur le front d'Occident des effectifs et des réserves de l'ennemi, usant les forces allemandes, et révélant à ses adversaires « la puissance française ».

Dans cette opération, où les Anglais acceptèrent les directions de Joffre « comme s'il n'y avait qu'une seule armée sur le front franco-anglais » (Haig), l'état-major français a fait une place spéciale à la bataille d'ensemble livrée par les Français à cheval sur la Somme et plus au Sud. Là, Fayolle (6e armée), soutenu par Micheler et par Humbert (10e et 3e armées), a poussé peu à peu jusqu'auprès de Péronne, et infligé aux Allemands un très sérieux échec. S'il n'a pas réalisé la percée des lignes ennemies, et fait cesser la « guerre des tranchées », il a prouvé aux Allemands que l'armée française était *régénérée*, et non point déprimée comme ils se plaisaient à le croire. (V. la carte ARTOIS ET PICARDIE.)

**sommé** [*so-mé*], **e** adj. *Blas.* Se dit d'une pièce surmontée d'une autre figure en contact immédiat avec elle. (Quand il n'y a pas contact, la figure du bas est dite *surmontée.*)

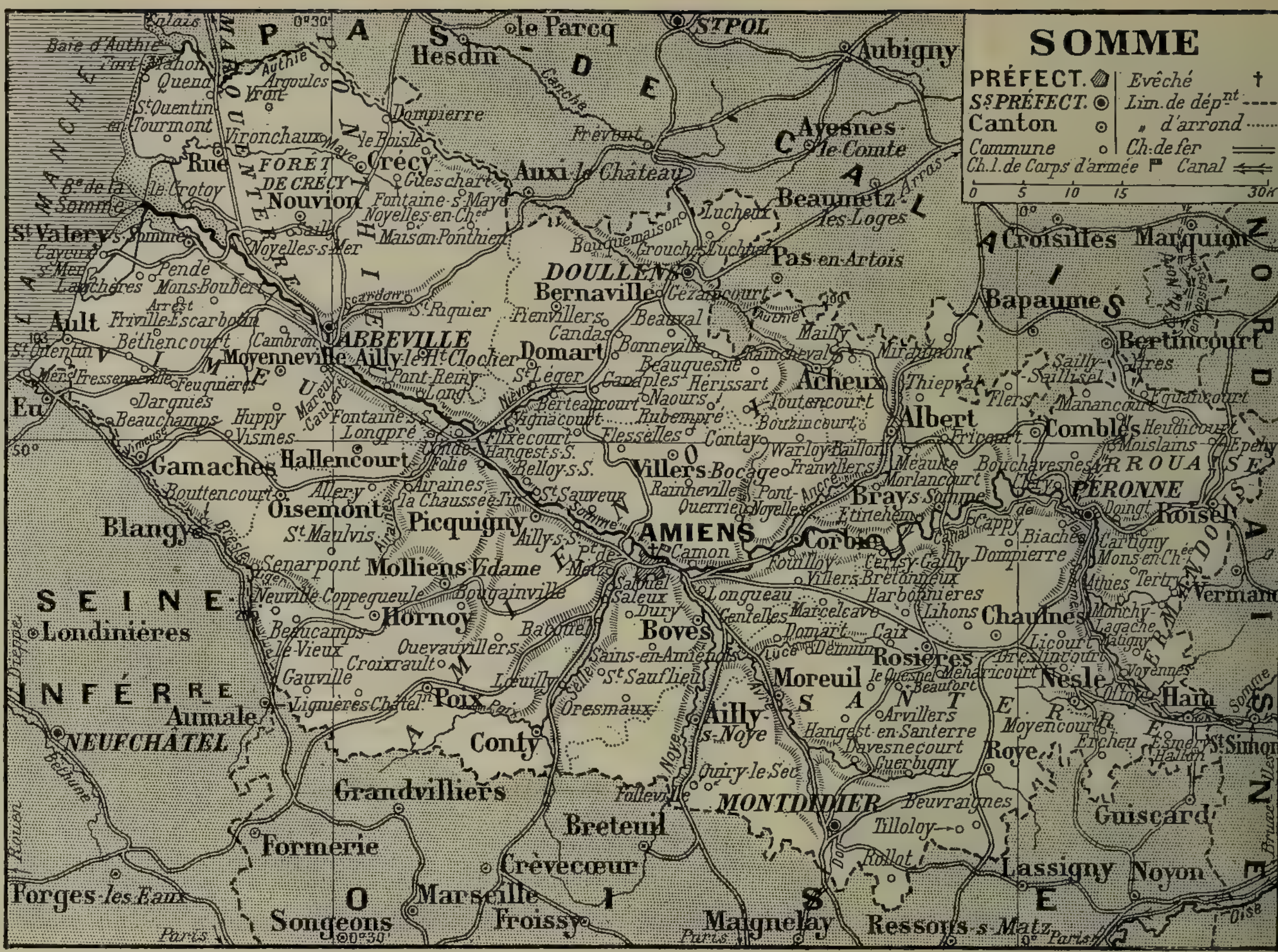

**sommeil** [*so-mè, l* mll.] n. m. (lat. *somniculum*). Repos causé par l'assoupissement des sens : *être plongé dans le sommeil.* Grande envie de dormir : *avoir sommeil. Fig.* Etat d'inertie, d'inactivité : *l'hiver est le sommeil de la nature. Demi-sommeil,* sommeil léger ininterrompu. *Tomber de sommeil,* avoir un besoin invincible de sommeil. *Sommeil de plomb, de mort,* sommeil très profond. *Le sommeil éternel,* la mort. *Sommeil du juste,* état qui suit une mort calme et sereine. *Sommeil hibernal,* état dans lequel entrent beaucoup de mammifères au cours de la saison froide. ALLUS. HIST. V. EPIMÉNIDE.

— ENCYCL. *Physiol.* Le sommeil est caractérisé, spécialement chez l'homme, par la perte de la conscience du monde extérieur, l'abolition plus ou moins complète des fonctions des centres nerveux, et le ralentissement relatif des fonctions de la vie organique. Le besoin de *sommeil* résulte de la *fatigue.* Une des explications données invoque la plasticité des *neurones.*

Le sommeil s'établit rarement d'un coup : les bâillements, la diminution de l'attention en sont les avant-coureurs, puis vient le relâchement de certains muscles, ceux de la nuque et du releveur des paupières en particulier.

Au cours du sommeil se produisent certains phénomènes, qu'on désigne sous le nom de *rêves* et de *cauchemars,* et qui résultent de l'activité interne des centres nerveux.

Il n'y a guère de règles fixes à l'égard de l'hygiène du sommeil : les enfants dorment beaucoup, et les vieillards peu. On admet cependant que huit heures représentent un maximum pour les adultes, sauf les cas de grandes fatigues. (Pour le sommeil artificiellement provoqué, V. NARCOSE, HYPNOSE.)

— *Pathol. Maladie du sommeil.* C'est une maladie de la côte occidentale de l'Afrique, ainsi nommée parce qu'à la période ultime de la maladie existent des accès irrésistibles de sommeil. Etudiée en France par Laveran, Mesnil, Kéraudel, elle est due à la présence dans le sang de *trypanosomes,* apportés par la piqûre d'une mouche, la *tsé-tsé,* elle-même infectée. (V. TSÉ-TSÉ.) Le début de cette *typanosomiase* consiste en de la céphalée, de l'hypothermie, quelquefois des convulsions. Il y a parfois des rémissions, qui durent plusieurs années, puis la période de sommeil apparait, et avec elle la cachexie et enfin la mort. Le traitement consiste en injections sous-cutanées d'atoxyl (0 gr. 50).

— *Bot. Sommeil des plantes.* Sous ce nom, Linné a réuni un nombre important d'observations relatives à la position que prennent les feuilles et les folioles de beaucoup de plantes la nuit, par rapport à leur attitude le jour. On lui a donné le nom de *nyctitropisme.* La cause est due au renflement qui est à la base des folioles, qui est turgescent la nuit, et flasque le jour.

— *Zool. Sommeil hibernal.* Le sommeil hibernal s'observe chez beaucoup de rongeurs, d'insectivores, de chiroptères et de carnassiers. Il est *continu* chez les marmottes, ou *interrompu* chez les ours. L'animal, ne prenant plus de nourriture, vit de la substance graisseuse qu'il a amassée en automne. Le sommeil, rare chez les êtres des régions chaudes, est la règle des pays froids. Beaucoup de reptiles, de batraciens et d'insectes ont un sommeil hibernal ; il s'observe aussi chez certains poissons.

**Sommeil de l'Enfant Jésus** (*le*), tableau de Raphaël (Louvre), appelé aussi *le Silence de la Vierge.* La Vierge, la tête ornée d'un diadème bleu, est accroupie devant le divin *bambino,* endormi sur une draperie étendue à terre, et lève le voile qui recouvre son fils, qu'elle montre au petit saint Jean agenouillé près d'elle ; — tableau d'Annibal Carrache (Louvre), appelé aussi *le Silence de Carrache.* La Vierge, debout derrière une table sur laquelle repose l'Enfant Jésus, fait signe du doigt au petit saint Jean-Baptiste de ne pas troubler son repos. (V. p. 1027).

**Sommeil d'Endymion** (*le*). V. ENDYMION.

**Sommeil de Psyché** (*le*), tableau de Prudhon (collection Wallace, Londres). Psyché, à demi nue, mollement étendue, dort en tenant dans son bras gauche un petit Amour. Les Zéphyrs viennent contempler cette gracieuse figure. (V. p. 1028).

**sommeillement** [*so-mè, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de sommeiller. (Peu us.)

**sommeiller** [*so-mè, ll* mll., *é*] v. n. Dormir d'un sommeil léger : *malade qui sommeille. Fig.* Etre dans un état d'inertie : *la nuit, tout sommeille.* ALLUS. LITT. V. QUANDOQUE BONUS DORMITAT HOMERUS.

**sommelier** [*so-me-li-é*], **ère** n. (de *somme,* charge). Personne qui, dans une communauté, une grande maison, a soin du linge, de la vaisselle, des provisions, et surtout de la cave. Personne qui a charge du vin et des liqueurs dans un restaurant.

**sommellerie** [*so-mè-le-rî*] n. f. Fonction du sommelier. Lieu où il serre ce dont il est chargé.

**Somme-Py** ou **Sommepy,** commune de la Marne, arr. et à 34 kilom. de Sainte-Menehould, non loin de la *Py,* en Champagne pouilleuse ; 812 h. (en 1914). Ch. de f. E. Du 26 septembre au 4 octobre 1918, les Français de la 4e armée (Gouraud) livrèrent aux Allemands, en Champagne, une bataille qui porte le nom de *Somme-Py,* et qui fait partie de la bataille de Champagne et d'Argonne (25 sept.-15 oct.). Les Allemands s'étaient emparés de ce lieu le 2 septembre 1914, et l'avaient puissamment fortifié ; attaqués sur tout le front, de la Suippe à l'Argonne, les soldats de von Mudra et de von Einem ne purent soutenir le choc, et ils reculèrent jusqu'aux Monts de Champagne, qu'ils évacuèrent le 4 octobre. Somme-Py, qui fut enlevée le 28 septembre, est complètement détruite.

**sommer** [*so-mé*] v. a. (bas lat. *summare*). Avertir avec menaces. Signifier à quelqu'un, dans les formes établies, qu'il ait à faire une chose : *sommer un débiteur d'avoir à s'exécuter. Sommer une place,* signifier à ceux qui la commandent de se rendre.

**sommer** [*so-mé*] v. a. (de *somme*). *Math.* Calculer la somme d'une suite de termes.

**Sommer** (Jean-Edouard-Albert), grammairien français, né à Nancy, m. à Paris (1822-1866), auteur de traductions du grec et du latin, de lexiques, etc.

**Sommerfeld,** v. de Prusse (présid. de Francfort-sur-l'Oder), sur la Lubis ; 12.250 h.

**sommet** [*so-mè*] n. m. (lat. *summum*). Le haut, la partie la plus élevée ; cime, faîte : *le sommet d'une montagne. Géom. Sommet d'un angle,* point de rencontre de ses deux côtés. *Fig.* Degré suprême, perfection, point culminant : *sommet des grandeurs. Zool.* Extrémité supérieure ou terminale d'un organe, d'une partie. *Poét. Double sommet,* Parnasse, montagne à deux sommets, séjour d'Apollon et des Muses.

**sommier** [*so-mi-é*] n. m. (du lat. *sagmarium*). Bête de somme ; cheval de charge. Coffre de voyage, malle, bahut, que l'on plaçait sur ces chevaux de bât. Traverse, dite *masse,* formant la partie inférieure du battant d'un métier à tisser. Pièce de bois recevant le pivot d'un moulin. Pièce de bois supportant une grosse cloche. Matelas servant de paillasse. *Sommier élastique,* matelas muni de ressorts intérieurs, qui a remplacé les anciennes paillasses. Dans un orgue, coffre qui reçoit l'air des soufflets, et le distribue dans les tuyaux. Pierre qui reçoit la retombée d'une voûte. Pierre occupant chacune des extrémités d'une plate-bande. Pièce de charpente qui sert de linteau à l'ouverture des portes, des croisées. Traverse de fer, recevant les barreaux d'une grille. Cerceaux métalliques placés aux extrémités d'une futaille, et maintenant les douves. Forte pièce de la charpente des navires de guerre en acier, supportant toute la saillie en porte-à-faux de l'arrière. Nom donné à deux pièces de bois qui, dans l'ancienne presse, traversaient d'une jumelle à l'autre.

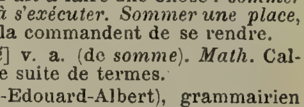
Sommier de lit.

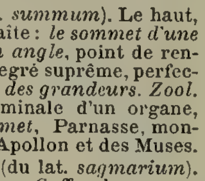

S, sommier de voûte.

**sommier** [*so-mi-é*] n. m. (lat. *summarium*). *Comm.* Gros registre où les commis inscrivent les sommes qu'ils reçoivent.

**sommière** [*so-mi*] n. f. Place découverte, dans une forêt. *Archéol.* Aux XVIIe et XVIIIe siècles, tissu de laine de la catégorie des serges, que l'on fabriquait à *Sommières,* en Languedoc.

**Sommières** [*so-mi-è-re*], ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 24 kil. de Nimes, sur le Vidourle ; 3.800 h. Vins. — Le cant. a 18 comm., et 14.140 h.

**sommiste** [*so-mis-te*] n. m. Officier de la chancellerie pontificale chargé de faire rédiger les minutes des bulles, de les faire recevoir et plomber.

**sommité** [*som'-mi-té*] n. f. (lat. *summitas*). Partie la plus élevée de certaines choses : *les sommités des montagnes. Fig.* Personnage distingué par ses talents, etc. : *les sommités de la littérature. Pharm.* Pointe, extrémité des branches, des plantes.

**Somno-Sierra,** bourg d'Espagne (Nouvelle Castille), près du défilé de ce nom, faisant communiquer les bassins du Tage et du Douro. Les Français y remportèrent une victoire sur les Espagnols le 30 novembre 1808.

**somnal** [*som'*] n. m. Mélange de chloral et d'uréthane, préconisé comme hypnotique.

**somnambule** [*som'-nan*] n. et adj. (lat. *somnus,* sommeil, et *ambulare,* marcher). Qui marche, agit, parle, tout en demeurant dans l'état de sommeil.

**Somnambule** (*la*), opéra italien en deux actes, livret italien de Felice Romani, musique de Bellini. La paysanne Amina risque de perdre son fiancé le riche paysan Elvino, parce qu'on l'a trouvée endormie dans la chambre du comte Rodolphe, à l'auberge ; tout s'arrange, quand on découvre qu'Amina est somnambule (1831).

**somnambulique** [*som'-nan*] adj. Qui a rapport au somnambulisme.

**somnambulisme** [*som'-nan-bu-lis-me*] n. m. Mouvements automatiques qui se produisent pendant le sommeil, naturel ou provoqué. *Somnambulisme provoqué* ou *magnétique,* hypnotisme.

— ENCYCL. Le somnambulisme naturel s'observe surtout chez les enfants et les adolescents ; il est ou paraît être héréditaire. Au cours du sommeil normal, on voit le malade se lever, et exécuter des actes très compliqués et en apparence intelligents (lire, composer, peindre), et des mouvements parfaitement coordonnés, dont il ne garde aucun souvenir au réveil. Après la crise, le patient se recouche et dort paisiblement jusqu'au réveil normal.

On rattache le somnambulisme à l'hystérie. Le traitement consiste dans l'administration à doses modérées de la valériane ou des bromures, et, comme adjuvants, de tous les toniques nerveux : phosphoglycérates, lécithine. La suggestion donne aussi des résultats satisfaisants.

**somnial, e, aux** [*som'*] (lat. *somnialis*) adj. Qui produit le sommeil : *potion somniale.*

**somnifère** [*som'*] adj. (du lat. *somnus,* sommeil, et *ferre,* porter). Qui provoque, qui cause le sommeil : *breuvage somnifère. Fam.* Ennuyeux au point de produire le sommeil : *lecture somnifère.* N. m. : *le pavot est un somnifère.*

**somniloque** [*som'*] adj. (du lat. *somnus,* sommeil, et *loqui,* parler). Se dit d'une personne qui parle en dormant.

**somno** [*som*] n. m. (du lat. *somnus,* sommeil). Petit meuble servant à la fois de table de nuit et d'armoire, qu'on plaçait près d'un lit.

**somnoforme** [*som'*] n. m. (du lat. *somnus,* sommeil, et de *forme*). Composé à propriétés anesthésiques, et contenant du chlorure d'éthyle, du chlorure de méthyle et du bromure d'éthyle.

**somnolence** [*som'no-lan-se*] n. f. (lat. *somnolentia*). Etat intermédiaire entre le sommeil et la veille. *Fig.* Manque d'activité, mollesse extrême.

**somnolent** [*som'-no-lan*], **e** adj. (lat. *somnolentus*). Qui a rapport à la somnolence : *état somnolent.* Qui est porté à la somnolence : *les obèses sont somnolents.*

**somnoler** [*som'-no-lé*] v. n. Etre dans un demi-sommeil.

**somnose** [*som'-no-ze*] n. f. (du lat. *somnus,* sommeil). Somnambulisme provoqué, ou sommeil hynoptique. Maladie du sommeil.

**somosphère** [*mos-fè-re*] n. f. *Bot.* Partie centrale des plasmocytes, contenant un ou plusieurs centrosomes.

**Somov** (Constantin), peintre russe, né à Pétrograd en 1869. Ses œuvres (portraits, scènes du XVIIIe s., fantaisies) sont d'un art délicat et précis.

**Somport** [*son-por*] (COL DE). V. CANFRANC.

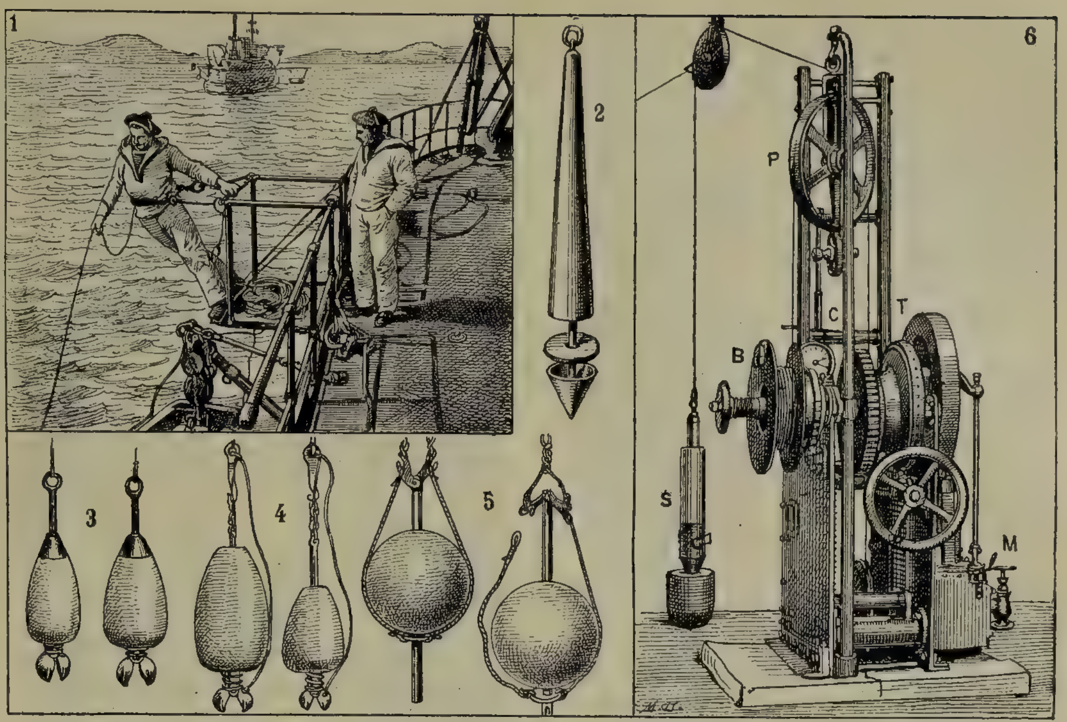

SONDAGE : 1. Matelot laissant filer la ligne de sonde ; 2. Plomb de sonde, à main ; 3, 4. Plombs pour machines à souder ; 5. Sondeurs à tube et à poids perdu (de Brooke) ; 6. Sondeur du prince de Monaco, pour les grandes profondeurs (T, treuil ; P, poulie de renvoi ; B, bobine : C, compteur ; S, plomb de sonde ; M. moteur).

**somptuaire** [*sonp-tu-è-re*] adj. (du lat. *sumptuarius ;* de *sumptus*, dépense). Qui a rapport à la dépense. *Lois somptuaires*, qui ont pour but de restreindre le luxe et la dépense : *les lois somptuaires de Sparte.*

**somptueusement** [*sonp-tu-eu-ze-man*] adv. D'une manière somptueuse : *vivre somptueusement*

**somptueux, euse** [*sonp-tu eû, eu-ze*] adj. (du lat. *sumptus*, dépense). Qui fait de grandes dépenses de luxe : *prince somptueux.* Magnifique, splendide : *festin somptueux.*

**somptuosité** [*sonp-tu-o-zi-té*] n. f. (de *somptueux*). Grande et magnifique dépense.

**Sompuis** [*son-pui*], ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 17 kil. de Vitry-le-François, à la source du *Puits ;* 390 h. (en 1914). Ch. de f. Est. Patrie de Royer-Collard. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 15 comm., et 3.410 h.

**son, sa, ses** [*sè*] adj. poss. qui détermine le nom en y ajoutant une idée de possession. Le, la (avec certains verbes) : *faire son homme d'importance.* Ce qu'on possède bien : *posséder son Cicéron.*

**son** n. m. (lat. *sonus*). Bruit, ce qui frappe l'ouïe : *la vitesse du son.* Bruit rythmé, produit par le retour régulier des vibrations : *le son des cloches. La langue des sons*, la musique. *Gram.* Toute émission de voix, simple ou articulée. V. CLOCHE.

— ENCYCL. *Phys.* Le son est le résultat de la vibration d'un corps ; lorsqu'un corps vibre, c'est-à-dire lorsque chacune de ses molécules exécute un mouvement rapide de part et d'autre de sa position d'équilibre, les vibrations se propagent dans l'air en *ondes* comparables aux cercles produits à la surface de l'eau par la chute d'une pierre ; elles parviennent à notre oreille, impressionnent la caisse du tympan, et nous donnent la sensation du son. Le corps vibrant est dit *corps sonore*, et par abréviation l'on appelle *son* l'état vibratoire lui-même. Le son peut, d'ailleurs, être propagé par un milieu élastique quelconque, liquide, solide ou gazeux. Des expériences qui ont été faites il résulte que la vitesse de propagation des ondes sonores est, dans l'air, de 340 mètres environ par seconde, et dans l'eau de 1.430 mètres ; enfin, dans les solides, elle est très variable et d'ailleurs encore plus grande que dans l'eau : ainsi, dans la fonte, elle dépasse 5.000 mètres par seconde.

Trois qualités distinguent les sons les uns des autres : l'*intensité*, la *hauteur* et le *timbre.*

L'intensité augmente avec l'amplitude des vibrations. La hauteur dépend du nombre des vibrations exécutées en une seconde par le corps sonore ; les sons aigus correspondant aux vibrations les plus rapides, le timbre nous permet de distinguer deux sons d'égale intensité et de même hauteur rendus par deux instruments différents.

Lorsque les ondes sonores rencontrent un obstacle fixe, elles se réfléchissent de telle sorte que l'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence. C'est sur cette propriété qu'est fondée la théorie de l'*écho.*

**son** n. m. (bas lat. *seonnum*). Péricarpe des fruits des céréales, après qu'il a été séparé par l'action de la mouture : *le son sert à l'engraissement des animaux de basse-cour. Fam.* Tache de rousseur : *avoir la figure pleine de son. Eau de son*, eau dans laquelle on a fait bouillir du son, ou simplement dans laquelle on a mêlé du son. *Boule de son*, pain de munition. PROV. : **Habits de velours, ventre de son,** se dit d'une personne qui épargne sur sa nourriture pour mieux se vêtir. **Moitié farine et moitié son,** moitié bon et moitié mauvais ou médiocre.

— ENCYCL. La mouture donne un mélange de farine et des enveloppes du grain, mélange que sépare le blutoir, en farine et en son. Celui-ci, renfermant encore quelque peu de farine, est utilisé dans l'alimentation du bétail ; mélangé aux pâtées, on le donne aux volailles ; on en prépare des barbotages pour les vaches laitières, les porcs, les chevaux, etc. La décoction est utilisée par la médecine soit en lavements, soit en bains adoucissants. La tannerie utilise également le son dans la préparation de certains bains.

**son** n. m. Echeveau de laine cardée, pour chaîne ou pour trame, qui contient une longueur de fil de 90 mètres, et qui est la quarantième partie de la livre de compte.

**sonante** n. f. *Gramm.* V. SONNANTE.

**sonat** [*na*] n. m. *Techn.* Peau de mouton passée à la mégie, c'est-à-dire au bain de son.

**sonate** n. f. (ital. *sonata*). Pièce de musique instrumentale, composée de trois et quelquefois quatre morceaux de caractère différent : *les sonates de Mozart.*

— ENCYCL. Au XVIIIe siècle, les Italiens avaient deux sonates : la *sonata da chiesa*, sonate d'église, qui commençait par un *largo* et se terminait ordinairement par une fugue, et la *sonata da camera*, sonate de chambre ou de concert, qui n'était qu'une suite de morceaux de danse. Ph.-E. Bach donna à la sonate sa forme définitive qui comprend : 1° un *allégro ;* 2° un *adagio* ou un *andante ;* 3° un *finale* mouvementé et quelquefois un *menuet* ou un *scherzo*, en deuxième ou troisième place. Les principaux maîtres de la sonate sont Haydn, Mozart, Beethoven, Clementi, Hummel, Weber, Mendelssohn, Schubert, Schumann, etc.

**Sonate à Kreutzer** (*la*), roman de Tolstoï (1888), où l'auteur soutient cette thèse que l'amour sensuel est une cause de destruction pour le mariage.

**sonatine** n. f. Sonate d'exécution facile, destinée aux débutants : *Clementi a écrit d'agréables sonatines.*

**sondage** n. m. (de *sonder*). Action de sonder. Son résultat. *Par ext.* Investigation ; expérience d'essai : *faire des sondages en matière d'impôt.*

— ENCYCL. *Techn.* Les sondages servent à constater la présence du minerai que l'on recherche, et aussi à établir dans les mines des communications utiles à l'aérage et à l'aménagement des eaux.

On les emploie encore pour les puits artésiens.

Un sondage ne donne jamais sur les gîtes minéraux que des renseignements imparfaits, mais il est indispensable pour préparer l'emplacement des points d'extraction. Le procédé le plus ancien de sondage est celui connu sous le nom de sondage à la corde ou procédé chinois. Il consiste à faire battre un outil dans un trou de sonde au moyen d'une corde. Le procédé moderne est plus sûr : la corde est remplacée par des tiges d'acier. Dans les terrains qui s'éboulent facilement, on emploie des tuyaux en tôle, en bois, ou en fonte, assemblés en colonne, pour assurer la conservation des parties déjà forées.

**sonde** n. f. (du scandin. *sund*, détroit). Instrument dont on se sert pour connaître la profondeur de l'eau et la nature du fond : *jeter un coup de sonde.* Verge de fer emmanchée de bois, dont se servent les employés d'octroi pour s'assurer si les ballots renferment des marchandises de contrebande. Instrument que l'on enfonce dans certaines masses alimentaires, pour en retirer une petite partie et s'assurer de leur qualité : *sonde à fromage.* Tarière qu'on enfonce dans le sol, soit pour en reconnaître la nature, soit pour y pratiquer un forage. *Pêche.* Petite masse de plomb, cylindro-conique ou pyramidale, que les pêcheurs à la ligne suspendent à l'hameçon pour avoir la profondeur de la rivière, là où ils veulent pêcher. *Chir.* Instrument à l'aide duquel on explore une plaie, un canal, ou avec lequel on vide une cavité. *Météor. Sonde aérienne*, appareil destiné à fournir des indications sur les hautes régions de l'atmosphère.

— ENCYCL. *Chir.* On doit distinguer deux sortes de *sondes* : les sondes *exploratrices* et les sondes creuses *évacuatrices.*

Sondes (chir.).

*Sondes exploratrices.* Le type de cette variété est la *sonde cannelée.* Elle sert à reconnaître les trajets fistuleux, rechercher les corps étrangers, les séquestres, à guider le bistouri dans une incision. La sonde de Politzer sert à faire le cathétérisme de la trompe d'Eustache.

*Sondes évacuatrices*, appelées encore *cathéters.* Elles peuvent être employées pour le lavage de l'estomac ou du rectum (*sonde œsophagienne, sonde rectale*), pour l'irrigation de la cavité utérine (*sonde utérine*), etc. Mais on se sert des sondes surtout pour évacuer l'urine de la vessie. On emploie dans ce but de nombreux modèles de sondes. Les unes sont en caoutchouc simple (*sondes de Nélaton*) ; d'autres, demi-rigides, sont en soie tressée recouverte de gomme (*sondes en gomme*). Dans une sonde on distingue : le *pavillon*, le *corps* et le *bec* perforé par une ouverture latérale, l'*œil* de la sonde.

Enfin, il existe de nombreux types de sondes métalliques, dont le plus connu est la sonde de Béniqué.

— *Navig.* La sonde la plus simple, ou *sonde à main*, consiste en un gros plomb tronconique, dans la grande base duquel est logée une petite quantité de suif. On place la sonde au bout d'un cordage, et on la lance en avant du bateau. La ligne est graduée, et le suif rapporte un échantillon du fond.

Pour effectuer des sondages précis à grande profondeur, ce procédé est absolument insuffisant ; il a fallu imaginer des appareils mesurant automatiquement la longueur du fil déroulé. Celui-ci est généralement un câble en fil d'acier de 3 millimètres de diamètre, dévidé au moyen d'un treuil à moteur ; il franchit une poulie compteuse, et s'immerge après avoir passé sur une dernière poulie surplombant l'eau, poulie maintenue par un ressort pour amortir les à-coups ; ce ressort indique, en outre, en se détendant brusquement, le moment où le plomb de sonde touche le fond.

Le poids est combiné pour recueillir un échantillon notable du fond ; la sonde est également disposée pour porter des récipients spéciaux capteurs de l'eau à diverses profondeurs, des thermomètres à retournement pour prendre la température des couches traversées. Les machines à sonder les plus estimées sont celles de Lucas, du prince de Monaco, du professeur Berget pour les grandes profondeurs.

**Sonde** (ARCHIPEL DE LA), groupes d'îles qui prolongent, dans la Malaisie, la presqu'île de Malacca ; les plus considérables sont : Java, Sumatra, Florès, Timor, Soumbava, etc. ; 49.160.000 h.

**Sonde** (DÉTROIT DE LA), entre les îles de Java et de Sumatra, profond de 150 à 1.500 mètres. — Au S., se trouve l'île Krakatoa.

**sondéen** [*dé-in*] n. m. Dialecte javanais, parlé dans l'ouest de Java par quatre millions d'individus environ.

**sonder** [*dé*] v. a. (de *sonde*). Reconnaître, au moyen de la sonde, la profondeur de l'eau, la nature d'un terrain : *sonder une baie.* Explorer avec la sonde l'intérieur de : *sonder une plaie.* Chercher à évaluer la profondeur, l'étendue de : *sonder un précipice du regard.* Frapper de petits coups un objet en lui faisant rendre un son qui indique son état intérieur. *Fig.* Chercher à pénétrer : *sonder les dispositions de quelqu'un.* Chercher à connaître la pensée de : *sonder un prévenu. Sonder le terrain*, chercher à connaître la situation.

**Sonderbund** (le), association séparatiste des sept cantons suisses catholiques (Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zug, Fribourg, Valais), formée en 1846 contre le gouvernement fédéral avec l'appui secret de l'Autriche. Elle fut dissoute par le colonel Dufour, à la suite d'une courte guerre civile et du combat de Gislikon.

**Sondershausen,** v. d'Allemagne, anc. capit. de la principauté de *Schwarzbourg-Sondershausen*, au confluent de la Wipper et de la Bebra ; 7.800 h. Soubise y défit les Hessois (23 juill. 1758).

**sondeur** n. m. Celui qui sonde. *Fig.* Personne qui cherche à pénétrer les pensées, les intentions de. *Techn.* Machine à sonder. *Mar.* Appareil, machine pour sonder les grandes profondeurs.

**sondographe** n. m. (de *sonde*, et du gr. *graphein*, écrire). Instrument enregistreur muni de cadrans à aiguilles pour indiquer les dénivellations du fond des cours d'eau.

**Sondrio,** v. d'Italie, ch.-l. de prov., sur l'Adda ; 9.000 h. Filatures de soie. — La prov. a 135.000 h.

**songar** n. m. Espèce de hamster, répandu du sud de l'Irtisch à la Mongolie méridionale, moins grand que le hamster d'Europe, dont il n'a pas la livrée bariolée.

**songe** n. m. (lat. *somnium*). Rêve, association souvent incohérente d'idées qui se forment en nous pendant le sommeil : *le songe de Pharaon ; le songe d'Athalie. Fig.* Illusion, vaine imagination : *la vie n'est qu'un songe. En songe*, pendant le sommeil, en rêvant. *Myth.* Au plur. et avec une majusc. Divinités qui présidaient aux songes, et les envoyaient aux hommes. PROV. : **Tout songe est mensonge,** les rêves sont trompeurs. **Mal passé n'est que songe,** quand on ne souffre plus, on n'attache aucune importance à ce qu'on a souffert.

**Songe de Poliphile** (*le*), par le P. Francisco Colonna (1499), sorte de roman dans lequel la femme, idéalisée, apparaît comme le guide céleste de l'homme ; illustré de remarquables gravures sur bois par un maître inconnu (trad. fr. de Claudius Popelin, 1883).

**Songe du vergier** (*le*), curieux ouvrage du temps de Charles V, composé probablement sur l'ordre du roi, où, sous une forme allégorique, sont exposées les prétentions réciproques de la papauté et de la monarchie française.

**Songe d'une nuit d'été** (*le*), comédie-féerie de Shakespeare, composition pleine de charme et de poésie (1593 ou 1594). La scène se passe à Athènes, lors du mariage du duc Thésée et de l'amazone Hippolyte. L'action est un écheveau compliqué et ténu d'intrigues amoureuses qui se nouent la nuit, dans une forêt de rêve, peuplée de sylphes et de fées. Titania, Obéron, le lutin Puck figurent dans cette fantaisie merveilleusement gracieuse. L'élément comique est représenté par Bottom et autres bourgeois d'Athènes, qui figurent d'une façon grotesque l'histoire de Pyrame et Thisbé. — Mendelssohn a écrit, pour accompagner cette comédie, une charmante partition, qui comprend une douzaine de morceaux : l'ouverture, les entr'actes symphoniques, les mélodrames, la chanson avec chœur de femmes, la marche nuptiale.

**Songe d'une nuit d'été** (*le*), opéra-comique en trois actes, paroles de Rosier et de Leuven, musique d'Ambroise Thomas (1850). Le livret n'a rien de commun avec la charmante féerie de Shakespeare. La reine Elisabeth a fait transporter dans son jardin de Richmond Shakespeare ivre et endormi. A son réveil, le poète entend son génie lui reprocher ses débauches. Ce génie n'est autre que la reine, bientôt remplacée par sa suivante Olivia. Shakespeare blesse en duel lord Latimer, amant d'Olivia, croit l'avoir tué, se jette à l'eau, est sauvé et ramené chez lui. Convoqué devant la reine, il se croit aimé d'elle ; mais tout le monde le traite de visionnaire. Elisabeth a pitié de lui et lui dit : « Que les événements de cette nuit soient un songe pour tout le monde, sauf pour vous ». — Sur ce livret assez faible, A. Thomas a écrit une musique gracieuse, où l'on distingue l'ouverture, le trio : *Où courez vous, mes belles ?*, la romance de Latimer, la scène de l'apparition, les couplets du rêve chantés par la reine.

**songeard** [*jar*], **e** adj. Rêveur, distrait.

**songe-creux** [*kreû*] n. m. invar. Homme qui nourrit sans cesse son esprit de chimères.

**songe-malice** n. m. invar. Personne qui fait souvent des malices, des mauvais tours.

**Songeons** [*jon*], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 23 kil. de Beauvais, sur le Thérain ; 930 h. Ch. de f. N. Lunetterie. — Le cant. a 28 comm., et 7.340 h.

**songer** [*jé*] v. n. (lat. *somniare.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il songea, nous songeons.*) Faire un songe : *songer qu'on se bat.* S'abandonner à des rêveries : *songer en marchant.* Penser, appliquer son esprit : *songer à son salut.* Avoir l'intention, le projet : *songer à se marier. Songer à mal, à malice, à la malice*, penser à faire quelque malice, avoir quelque intention secrète et maligne. ALLUS. LITTÉR. :

> Car, que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe ?

vers de la fable de La Fontaine : *le Lièvre et les Grenouilles* (II, 14). On le rappelle pour faire entendre que, lorsqu'on est seul et dans une situation monotone, on se livre à ses rêveries.

**songerie** [*rî*] n. f. Action de songer. Etat de celui qui se livre à des rêveries.

**songeur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Personne concentrée, peu expansive : *c'est un songeur.* Celui qui fait des songes : *voici notre songeur qui vient.*

**Songhaï.** *Ethn.* V. SONRHAÏ.

**Song-Koï** ou **Fleuve Rouge,** fleuve de l'Indochine française ; il naît en Chine, passe à Laos, Kaï, Vietry, Sontay ; 1.200 kil. Voie de pénétration vers le Yunnan et le Sé-Tchouen. Delta très fertile, qui forme la région maîtresse du Tonkin.

**sonica** n. m. *Jeux.* Carte qui vient, à la bassette, le plus tôt qu'elle puisse venir pour faire gagner ou pour faire perdre.

**Soninkés** ou **Saracolets,** peuple nigritique disséminé dans presque toutes les parties du Soudan occidental et de la Sénégambie.

**Sonis** (Gaston **de**), général français, né à La Pointe-à-Pitre, m. à Paris (1825-1887). Il se couvrit de gloire et fut grièvement blessé, à la bataille de Loigny.

**sonna** ou **sunna** n. m. *Relig. musulm.* V. SOUNNA.

**sonnaille** [*so-na, ll* mll., *e*] n. f. Clochette attachée au cou des bestiaux.

**sonnailler** [*so-na, ll* mll., *é*] n. m. Animal qui, dans un troupeau, marche le premier, avec la clochette.

**sonnailler** [*so-na, ll* mll., *é*] v. n. Sonner souvent et sans besoin. V. a. *Fam.* Faire sonner souvent.

**sonnant** [*so-nan*], **e** adj. Qui sonne : *horloge sonnante.* Qui rend un son : *l'airain sonnant. A huit heures sonnantes*, à huit heures précises. *Espèces sonnantes*, monnaie d'or ou d'argent. *Gramm.* n. f. *La sonnante*, élément vocalique d'une syllabe. Dans la linguistique indo-européenne, phonème intermédiaire entre la voyelle et la consonne, tels que *y, w, r, l, m, n.* (On écrit aussi SONANTE.)

**sonné** [*so-né*], **e** adj. Annoncé par le son de la cloche : *il est midi sonné.* Révolu, accompli : *avoir cinquante ans sonnés.*

**sonneau** [*so-nô*] n. m. Petite cloche : sonnette.

**Sonneberg,** v. d'Allemagne (république de Thuringe, Saxe-Meiningen) ; 16.000 h.

**sonner** [*so-né*] v. n. (lat. *sonare*). Rendre un son : *les cloches sonnent.* Tirer des sons de : *sonner du cor.* Mettre une cloche en branle. Agiter la sonnette, pour appeler ou se faire ouvrir : *sonner à la porte de quelqu'un.* Etre annoncé par un son : *la messe sonne.* (*Au moment où midi a sonné* marque le fait ; *midi est sonné* marque l'état.) Arriver, en parlant d'un moment, d'une époque : *la dernière heure sonne pour tout le monde.* Prendre un son d'une certaine qualité : *l'italien sonne bien à l'oreille.* Produire une impression : *le mot de liberté sonne mal aux oreilles des rois. Fig. Faire sonner une lettre*, la faire sentir, appuyer dessus. *Ce mot sonne mal*, choque l'oreille. *Faire sonner une action, une victoire, une conquête, etc.*, les faire valoir beaucoup. *Sonner creux*, être vide, ne rien contenir. V. a. Tirer du son de : *sonner les cloches.* Appeler par le son de la sonnette : *sonner sa femme de chambre.* Annoncer par une sonnerie : *sonner la retraite, la charge.* Faire entendre en sonnant : *sonner le tocsin. Ne sonner mot*, ne dire mot, se taire. *Arg.* Cogner la tête de qnelqu'un contre un corps dur. PROV. : **On ne saurait sonner les cloches et aller à la procession,** on ne peut faire en même temps deux choses qui s'excluent.

**Sonnerat** (*coq de*), race asiatique de gallinacés, vivant à l'état sauvage dans l'Inde méridionale, et que l'on considère (avec le coq Bankiva) comme l'une des souches de nos races domestiques.

**sonnerie** [*so-ne-rî*] n. f. (de *sonner*). Son de plusieurs cloches ensemble. *La grosse sonnerie*, totalité des cloches d'une église. Assemblage de toutes les pièces qui servent à faire sonner une pendule, etc. : *la sonnerie est dérangée.* Air que sonnent les trompettes ou les clairons d'un régiment. Air sonné par un ou plusieurs cors de chasse. *Sonnerie électrique*, appareil d'appel, d'alarme ou de contrôle, actionné par un électro-aimant.

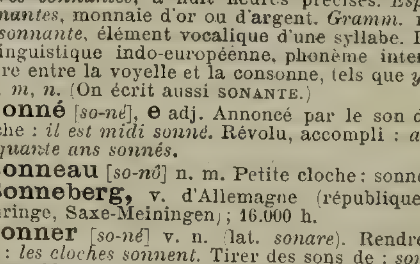

T, tableau indicateur : S, sonnerie ; 1, 2, 3, 4. Boutons d'appel ; P, pile.

— ENCYCL. *Techn.* Une sonnerie électrique à trembleur se compose essentiellement d'un électro-aimant devant les pôles duquel se trouve une armature de fer doux, portant un marteau qui vient frapper sur un timbre. Le fil est en relation avec l'électro aimant et l'armature. Lorsqu'on ferme le circuit (en appuyant sur le « bouton » de la sonnerie), le courant passe dans l'électro-aimant, qui attire l'armature, et le timbre résonne. Mais l'armature déplacée a interrompu le courant et rendu inertel'électro-aimant ; l'armature, cessant d'être attirée, est ramenée à sa position première par un ressort. Le circuit se trouvant ainsi de nouveau fermé, l'armature est de nouveau attirée, le timbre résonne une seconde fois ; et ainsi de suite, tant que l'on appuie sur le bouton. V. CLOCHE.

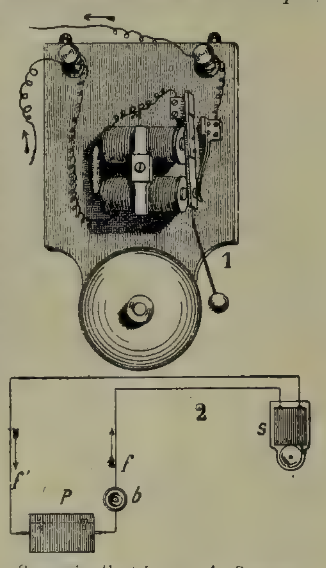

Sonnerie électrique : 1. Sonnette ; 2. Installation : *p*, pile ; *b*, bouton de la sonnerie ; *f*, fil d'amenée du courant ; *s*, sonnerie ; *f'*, fil de retour.

— *Milit.* Des batteries et sonneries régimentaires, beaucoup sont supprimées aujourd'hui ; néanmoins, nous les avons données à leur ordre alphabétique, pour l'intérêt rétrospectif qu'elles présentent (v. RÉVEIL, APPEL, SOUPE, CHARGE, DRAPEAU, ÉTENDARD, ASSEMBLÉE, RETRAITE, etc.).

**sonnet** [*so-nè*] n. m. (ital. *sonetto*). Pièce de poésie de quatorze vers, distribués en deux quatrains semblables sur deux rimes et deux tercets suivant des règles fixées (selon la formule ABBA-ABBA-CCD-EDE, en désignant la même rime par une lettre donnée) : *Ronsard a écrit d'admirables sonnets.* ALLUS. LITTÉR. :

> Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème,

vers de Boileau (*Art poétique*, ch. II), qui sert à caractériser une chose simple en apparence, mais en réalité difficile à exécuter.

— ENCYCL. *Littér.* Le sonnet est d'origine assez incertaine. Les uns en attribuent l'invention aux troubadours provençaux, d'autres à Pétrarque, qui du moins le mit en honneur en Italie. Cultivé avec ardeur par les poètes de la Renaissance (Mellin de Saint-Gelais, Du Bellay, Ronsard) le sonnet devint, sous Louis XIV, l'objet d'un véritable engouement, qui explique la haute estime où le tenait Boileau. Au XVIIIe siècle, il disparut à peu près complètement de la littérature française. Au XIXe siècle, le romantisme l'a fait refleurir. Citons, parmi les poètes de cette époque qui l'ont remis en honneur : Sainte-Beuve, A. de Musset, Sully Prudhomme, Joséphin Soulary, de Heredia.

LES CONQUÉRANTS, sonnet de J.-M. de Heredia.

Comme un vol de gerfauts hors du charnier natal,
Fatigués de porter leurs misères hautaines,
De Palos de Moguer routiers et capitaines
Partaient, ivres d'un rêve héroïque et brutal.

Ils allaient conquérir le fabuleux métal
Que Cipango mûrit dans ses mines lointaines,
Et les vents alizés inclinaient leurs antennes
Aux bords mystérieux du monde occidental.

Chaque soir, espérant des lendemains épiques,
L'azur phosphorescent de la mer des tropiques
Enchantait leur sommeil d'un mirage doré ;

Ou, penchés à l'avant des blanches caravelles,
Ils regardaient monter dans un ciel ignoré,
Du fond de l'Océan, des étoiles nouvelles.

**Sonnets de Pétrarque,** au nombre de 317, et consacrés presque exclusivement à Laure de Noves. Leur ensemble pèche par la monotonie : mais, à les considérer dans le détail, ils sont d'une admirable pureté de forme.

**Sonnets de Shakespeare,** au nombre de 154 ; d'une interprétation parfois difficile, d'un art souvent affecté, ils sont néanmoins, par la passion qui les anime et la beauté de la forme, dignes d'un grand poète.

**Sonnets** (*Querelle des*), échange de sonnets que provoqua la cabale montée contre Racine à l'occasion de *Phèdre*, par Pradon et les autres ennemis du poète, le duc de Nevers, Mme Deshoulières, etc.

**sonnette** [*so-nè-te*] n. f. (de *sonner*). Petite clochette pour appeler ou pour avertir : *sonnette électrique.* Grelot. Machine dont on se sert pour soulever le mouton avec lequel on enfonce des pilotis et des pieux. *Serpent à sonnettes*, nom vulgaire du *crotale.*

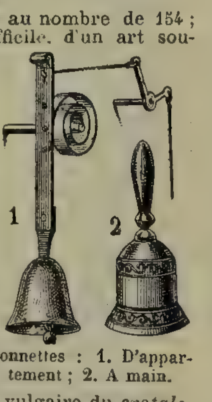

Sonnettes : 1. D'appartement ; 2. A main.

**sonnettier** [*so-nè-ti-é*] n. m. Fabricant ou marchand de sonnettes.

**sonnettiste** [*so-nè-tis-te*] n. m. Auteur de sonnets.

**sonneur** [*so-neur*] n. et adj. m. (de *sonner*). Celui qui sonne les cloches. Ménétrier. N. m. *Techn.* Celui qui fait manœuvrer la sonnette à enfoncer les pieux. *Erpét.* Nom donné parfois au bombinateur. *Ornith.* Nom vulgaire d'un passereau dentirostre du Brésil, appelé aussi *araponga à trois caroncules* ou *chasmorhynque* (chasmorhynchus tricarunculatus).

— ENCYCL. *Ornith.* Le sonneur est ainsi nommé de son cri, qui ressemble à un tintement de cloche. C'est un bel oiseau de la taille d'un pigeon, et d le bec est orné de trois longues caroncules : l' dressée sur la base du bec, les deux autres sembl continuer la commissure des lèvres. (V. les planc OISEAUX.)

**sonnez** [*so-né*] n. m. (2e pers. pl. du verbe s *ner*). Les deux six, aux dés ou au trictrac.

**Sonnini de Manoncourt** (Charles), vo geur naturaliste français, né à Lunéville, m. Paris (1751-1812), collaborateur de Buffon. On doit, entre autres ouvrages, une *Histoire nature des reptiles.*

**Sonnino** (Sidney, baron), homme politique i lien, né à Florence, m. à Rome (1847-1922), minis des finances dans le ministère Crispi (1893), présid du conseil en 1906 et en 1909 ; ministre des affai étrangères de 1914 à 1919, il dirigea les négociati qui précédèrent l'entrée en guerre des Italiens, amenèrent le Pacte de Londres. Il représenta l'Ita à la Conférence de la paix (1919).

**sonomètre** n. m. (du lat. *sonus*, son, et du *metron*, mesure). Instrument de physique destin mesurer et comparer les sons et intervalles harm niques.

— ENCYCL. Le sonomètre se compose d'une tab de résonance en sapin, sur laquelle les cordes so fixées, à l'une de leurs extrémités, à l'aide de b ches en fer ; à l'autre extrémité, elles s'enroule autour de vis qui se fixent sur la table, ou bien o les fait passer sur des poulies et on les tend à l'ai de poids. Les cordes s'appuient sur deux chevale et on les met généralement en vibration à l'aide d' archet.

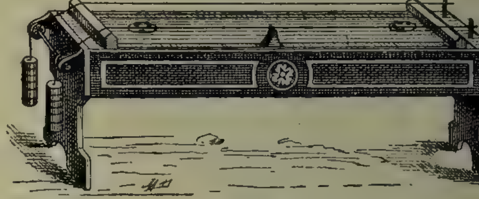

Sonomètre.

**sonométrie** [*trî*] n. f. Art de trouver à l'ai du sonomètre les rapports des intervalles harm niques.

**sonométrique** adj. Qui concerne le son mètre et la sonométrie.

**Sonora,** un des Etats du Mexique, arrosé par fleuve *Sonora* ; 265.000 h. Capit. *Hermosillo* ; 14.600 Grandes richesses minérales. — Bourg des Etat Unis (Californie) ; 5.000 h.

**sonore** adj. (lat. *sonorus*). Propre à rendre de sons : *corps sonore.* Qui a beaucoup de son : *langa sonore.* Emphatique : *promesses sonores.* Qui renvo bien le son : *amphithéâtre sonore. Consonnes son res*, celles qui sont accompagnées de vibrations ph ryngiennes (*r, l ; m, n ; v, z, j, b, d, g*).

**sonorement** [*man*] adv. D'une manière sonor (Peu us.)

**sonorien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Se dit d'un famille d'idiomes importants, parlés non seulemen dans les Etats de Sonora (Mexique) et de Mexico mais aussi dans les Etats-Unis, et dont le principa représentant est le *nahualt* ou *aztèque mexicain.*

**sonorisation** [*za-si-on*] n. f. Action de sono riser.

**sonoriser** [*zé*] v. a. Rendre sonore.

**sonorité** n. f. Qualité de ce qui est sonore : *l sonorité d'un timbre.*

**Sonrhaï** ou **Songhaï,** peuple du Soudan oc cidental, qui habite les deux rives du Niger supé rieur. Les Sonrhaï furent, du XIe au XVIe siècle, le possesseurs du vaste empire que les Touareg et le Peulhs ont peu à peu démembré et asservi.

**Sonsonate,** v. du Centre-Amérique (Salvador) 15.000 h. Ch.-l. de départ.

**Sontag** (Henriette), cantatrice allemande, née à Coblentz, m. à Mexico (1805-1854). Elle fut, à Paris, la rivale de la Malibran.

**Son-Tay** [*tè*], v. de l'Indochine française (Tonkin), à la tête du delta du Fleuve Rouge ; 10.000 h. Prise par l'amiral Courbet (1883). Riz, café.

**Sonthonax** [*naks*] (Léger-Félicité), homme politique français, né à Oyonnax (Ain), m. à Fontainebleau (1763-1813). Il plaida vivement, au début de la Révolution, la cause de la liberté des nègres des Antilles, et remplit ensuite dans ces îles, en 1792-1793 et en 1796, deux missions, dans la première desquelles il déploya beaucoup d'énergie.

**Sonvilier,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur la Suze ; 2.300 h. Fabrique d'horlogerie.

**Sonzay,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 29 kil. de Tours ; 1.340 h. Ch. de f. dép.

**sopeur** n. m. *Pathol.* V. SOPOR.

**sopha** n. m. V. SOFA.

**Sopha** (*le*), par Crébillon fils (1743), roman licencieux mais agréablement écrit, satire vive du libertinage.

**sophi** n. m. *Relig. musulm.* V. SOUFI.

**Sophie** (sainte), veuve chrétienne, martyre à Rome sous Adrien. — Fête le 30 septembre.

**Sophie** (*Sainte-*), magnifique église byzantine, construite en 532, à Constantinople, sur l'ordre de Justinien, par les architectes Anthémius de Tralles et Isidore de Milet ; surmontée d'une énorme coupole, et somptueusement décorée à l'intérieur. Elle était dédiée à la Sagesse éternelle (en gr. *Sophia*). Les Turcs, en 1453, la transformèrent en mosquée. (V. p. 760.)

**Sophie,** femme de l'électeur Ernest-Auguste de Hanovre, née à La Haye, m. à Hanovre (1630-1714), fille de l'électeur palatin Frédéric V et d'Elisabeth, fille de Jacques Ier d'Angleterre. Veuve en 1608, elle fut proclamée en 1701 héritière de la couronne d'Angleterre.

**Sophie-Charlotte,** reine de Prusse, née au château d'Ibourg (Brunswick), m. à Hanovre (1668-1705). Fille d'Ernest-Auguste, duc de Hanovre, elle passa quelque temps à la cour de Versailles, épousa (1684) l'électeur de Brandebourg Frédéric, protégea

Leibniz, et contribua à la fondation de l'université de Berlin ; mère de Frédéric-Guillaume Ier dit *le Roi-Sergent*.

**Sophie-Dorothée,** née en 1666, m. à Ahlden en 1726, princesse de Brunswick-Lunebourg, et reine d'Angleterre par son mariage avec George Ier. Son amant Kœnigsmark ayant été assassiné à l'instigation de la comtesse de Platen, favorite du roi, le divorce fut prononcé, et Sophie-Dorothée fut enfermée jusqu'à sa mort dans la forteresse d'Ahlden.

**Sophie-Dorothée,** reine de Prusse, née en 1687, m. au château de Monbijou, près de Berlin, en 1757. Fille de George Ier roi d'Angleterre, et de la précédente, elle épousa Frédéric-Guillaume Ier en 1706, et fut mère de Frédéric II.

**Sophie-Wilhelmine,** margravine de Baireuth. V. BAIREUTH.

**Sophie,** reine de Suède, née à Biebrich, m. à Stockholm (1836-1913). Fille de Guillaume de Nassau et de Pauline de Wurtemberg, elle épousa, en 1857, le duc Oscar d'Ostrogothie, qui devint roi de Suède, sous le nom d'Oscar II, en 1872.

**Sophie,** reine de Grèce, née à Potsdam en 1870, princesse de Prusse, sœur de Guillaume II, mariée (1899) à Constantin, roi de Grèce. Au cours de la Grande Guerre, elle a constamment fait le jeu de l'Allemagne.

**Sophie** (*Lettres à*) ou *Lettres originales écrites du donjon de Vincennes*, par Mirabeau (1792). Correspondance amoureuse de Mirabeau et de Sophie de Monnier, où la politique occupe d'ailleurs une place importante.

**sophisme** [*fis-me*] n. m. (gr. *sophisma*). Faux raisonnement, fait avec l'intention d'induire en erreur : *l'école d'Elée a imaginé de nombreux sophismes pour démontrer la non-existence du mouvement.*

— ENCYCL. Les sophismes sont d'induction ou de déduction. Il y a trois sortes de sophismes d'induction : 1o le dénombrement imparfait (ex. : en débarquant à Calais, j'ai vu une femme dont la chevelure était rousse ; donc, toutes les Françaises sont rousses) ; 2o l'ignorance de la cause (ex. : cet animal est mort ; or, il gelait ; donc, la gelée est *sûrement* la cause de sa mort) ; 3o la fausse analogie : c'est ce sophisme que combat le dicton populaire « l'habit ne fait pas le moine ». Les sophismes de déduction sont : l'ignorance du sujet (ex. : cet homme est-il honnête ? —Oui, puisque je vous prouve qu'il est riche); 2o la pétition de principe, qui suppose comme prouvé ce qui est justement en question ; 3o le sophisme de l'accident, qui consiste à conclure de l'accident à l'essence, par exemple d'un trait isolé de méchanceté chez une personne, à la méchanceté foncière de cette personne.

**sophiste** [*fis-te*] n. m. (gr. *sophistès*). Chez les anciens, philosophe rhéteur: *Socrate combattit les sophistes*. (Les plus fameux sophistes furent : Thrasymaque, Critias, Protagoras, Gorgias, Calliclès.) *Par ext.* Personne qui fait des sophismes. Adjectiv.: *esprit sophiste.*

**Sophiste** (*le*) ou *De l'être*, dialogue de Platon, où l'auteur critique vivement les procédés de discussion et d'enseignement des écoles de rhétorique de l'Ionie et de la Grande-Grèce (IVe s. av. J.-C.).

**sophisterie** [*fis-te-rî*] n. f. Emploi de raisonnements sophistiques. (Vx.)

**sophistication** [*fis-ti-ka-si-on*] n. f. Action de sophistiquer. Action de frelater. Substance frelatée.

**sophistique** [*fis-ti-ke*] adj. (gr. *sophistikos*). De la nature du sophisme : *raisonnement sophistique.* N. f. Mouvement de pensée qui, dans les cités grecques et particulièrement à Athènes, a été représenté par les sophistes.

— ENCYCL. La sophistique naquit, en morale, des contradictions des écoles antérieures : ionienne, éléatique, pythagoricienne, etc. La critique des sophistes provient soit du scepticisme philosophique, soit de l'ébranlement des vieilles croyances au milieu des révolutions politiques. La sophistique revêt les aspects les plus variés, depuis l'enseignement philosophique du scepticisme relatif ou absolu, jusqu'à l'enseignement onéreux de telle ou telle doctrine philosophique ou morale. C'est dans ce dernier sens que le mot est employé fréquemment. Remarquons l'analogie des deux termes de *sophisme* et de *rhéteur*. Comme l'un étaye sur des arguments sérieux une croyance philosophique que le lendemain il niera aussi sérieusement, l'autre soutient, avec tous les artifices de l'éloquence, une cause qu'il combattra plus tard avec la même chaleur.

**sophistiquement** [*fis-ti-ke-man*] adv. D'une manière sophistique.

**sophistiquer** [*fis-ti-ké*] v. n. Faire des raisonnements sophistiques. (Peu us.) V. a. Falsifier, frelater une liqueur, une drogue, etc.

**sophistiquerie** [*fis-ti-ke-rî*] n. f. Excessive subtilité dans le discours, dans le raisonnement.

**sophistiqueur, euse** [*fis-ti-keur, eu-ze*] n. Personne qui subtilise avec excès. Personne qui falsifie les substances.

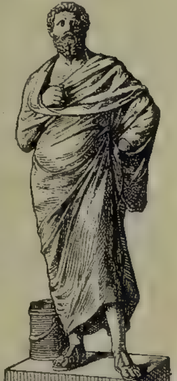
Sophocle.

**Sophocle,** célèbre poète tragique grec, né à Colone, m. à Athènes (497 ou 495-405 av. J.-C.). Il conduisit en 480 le chœur des jeunes gens qui célébraient sa victoire de Salamine, et il fut par la suite très souvent vainqueur aux concours tragiques. Sa vieillesse fut attristée par de pénibles démêlés avec ses fils. Il ne reste de lui que 7 pièces, sur cent treize ou cent vingt-trois qu'il avait composées : *Ajax, Antigone, Electre, Œdipe roi, les Trachiniennes, Philoctète et Œdipe à Colone*, toutes considérées comme des chefs-d'œuvre. Sophocle fit faire de grands progrès à la tragédie grecque ; renonçant à la tétralogie, diminuant le rôle du chœur, cherchant le principe de l'action dans la volonté humaine, et donnant au langage tragique plus de naturel, de variété et de souplesse.

**sophocléen, enne** [*klé-in, è-ne*] adj. Qui appartient à Sophocle.

**Sophonie,** le neuvième des petits prophètes bibliques.

**Sophonisbe,** fille d'Asdrubal et épouse de Syphax. Etant tombée aux mains des Romains à la prise de Cirta, elle fut épousée par Masinissa, roi de Numidie (225-203 av. J.-C.) ; mais, Scipion ayant exigé qu'elle figurât dans la cérémonie du triomphe, Masinissa lui envoya, comme présent nuptial, une coupe de poison.

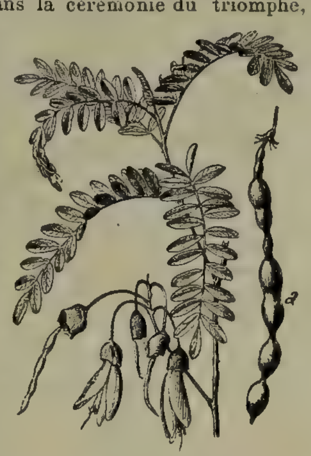

Sophora : *a*, fruit.

**Sophonisbe,** titre de plusieurs tragédies : par Trissino (1524) ; par Mairet (1604), auteur de la plus célèbre, dans laquelle fut appliquée pour la première fois la règle des trois unités ; par P. Corneille (1663) ; par Voltaire (1770) ; par Alfieri ; et par A. Poizat (1913).

**sophora** n. m. (de l'ar. *sophera*). Genre de légumineuses papilionacées, renfermant des arbres des régions chaudes, dont une espèce, le sophora du Japon, donne des fleurs jaunes et des fruits qu'on utilise pour la teinture en jaune : *le sophora est un bel arbre qui atteint une dizaine de mètres de haut.*

**sophoré, e** adj. Qui se rapporte au genre sophora.

**Sophron,** poète comique grec, né à Syracuse (fin ve s. av. J.-C.)., créateur du genre littéraire appelé *mime.*

**sophronis** [*niss*] ou **sophronitis** [*tiss*] n. m. Genre d'orchidées épidendrées originaires du Brésil, et souvent cultivées dans les serres d'Europe.

**sophroniste** [*nis-te*] n. m. Magistrat chargé de la surveillance des éphèbes, dans les gymnases grecs.

**sopor** ou **sopeur** n. m. *Pathol.* Sommeil lourd, pesant. (Peu us.)

**soporatif, ive** adj. (du lat. *soporare*, endormir). Qui a la propriété d'endormir : *potion soporative. Fig.* Endormant, ennuyeux : *lecture soporative.* N. m. Substance qui endort : *le laudanum est un soporatif. Fig.* Chose endormante, ennuyeuse.

**soporeux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Qui cause un assoupissement dangereux : *affection soporeuse.*

**soporifique** ou **soporifère** adj. (du lat. *sopor*, sommeil, et *ferre*, porter). Qui a la vertu d'endormir : *potion, plante soporifique. Fig.* Ennuyeux : *livre soporifique.* N. m. : *l'opium est un soporifique.*

**sopra** adv. (mot ital. signif. *sur*). *Mus. Come sopra*, comme la partie qui est ci-dessus.

**sopraniste** [*nis-te*] n. m. Castrat qui a une voix de soprano.

**soprano** n. m. (m. ital. ; de *sopra*, dessus). La plus élevée des voix de femme ; voix aiguë de jeune garçon, appelée aussi *dessus*. Personne qui a cette voix. (Au fém., on dit aussi *soprano*, mais on francise souvent ce mot pour les deux genres : *un, une soprane.*) Pl. des *soprani*. V. VOIX.

— ENCYCL. Le soprano a normalement une étendue de deux octaves pleines, du *do* au-dessous des lignes au contre-*do*. Certains soprani montent plus haut, et donnent deux ou trois notes supplémentaires : *ré, mi, fa* ; parfois, même, mais très exceptionnellement, le *sol* et le *la* suraigus. Citons, parmi les soprani célèbres : Mmes Favart, Dugazon, Falcon, Marie Sass, Pasta ; Giulia Grisi, Miolan-Carvalho, Christine Nilsson, Adelina Patti, etc. Les jeunes garçons, jusqu'à l'époque de la mue, ont une voix de soprano, mais moins vibrante, moins timbrée que le soprano féminin.

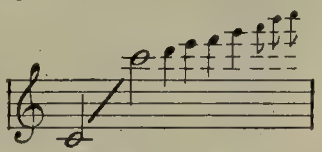
Registre de soprano.

**sopravéditeur** n. m. (ital. *sopravveditore*). Nom donné, à Venise, à des magistrats d'ordre supérieur chargés de contrôler le service des provéditeurs sur les bois, le luxe, la santé publique, les blés, etc.

**Sopron** (en all. *Œdenburg*), ville de Hongrie, près du lac de Fuertö (de Neusiedl) ; 34.000 hab. Vignobles aux alentours ; grand marché de bétail. Sopron, hongroise avant le traité de Saint-Germain, a été d'abord attribuée avec tout le Burgenland à l'Autriche, puis après un plébiscite, rattachée à la Hongrie.

**sor** adj. m. V. SAUR.

**Sora,** v. d'Italie (Campanie, prov. de Caserte) ; 13.100 h. Sur le Garigliano. Métallurgie.

**sorabe** n. m. Idiome slave de Lusace, appelé aussi *sorbe, wende, serbe de Lusace.*

**Sorabes,** anc. peuple slave des bassins de l'Elbe et de la Saale, et dont le vrai nom (*Serbes*) s'est conservé dans celui de « Serbes de Lusace ».

**Soracte** ou **Soratte,** montagne de l'Etrurie ancienne, territoire des Falisques, consacrée à Apollon. Temple d'Apollon. Sources chaudes. Auj. *Monte de Santo Oreste.*

**Sorau,** v. de Prusse (Brandebourg) ; 18.000 h. Draps, porcelaine.

**sorbe** n. f. (lat. *sorbus*). Fruit du sorbier ou *cormier*. Syn. CORME.

**sorbet** [*bè*] n. m. (ital. *sorbetto ;* de l'ar. *chorbat*). Boisson à demi glacée, qui a pour base du sucre et des jus de fruits, et dans laquelle on fait entrer une liqueur alcoolique : *sorbet au marasquin.*

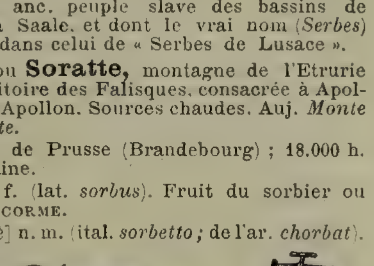

Sorbétières : 1. Ordinaire ; 2. Américaine ; 3. Rotative.

**sorbétière** n. f. Vase de métal dans lequel on prépare les glaces et les sorbets.

**sorbier** [*bi-é*] n. m. (de *sorbe*). Genre de rosacées des régions tempérées.

— ENCYCL. Les sorbiers (*sorbus*) sont des arbres à feuilles composées pennées, à fleurs pentamères, à fruits en forme de petites pommes. Il en existe diverses variétés : *sorbier des oiseleurs*, à fruits d'un rouge de corail, non comestibles, mais pouvant servir à la préparation d'une eau-de-vie ; *sorbier domestique* ou *cormier*, dont les fruits (cormes ou sorbes) se consomment blets), et dont le bois, dur et compact, est recherché pour le tour et l'ébénisterie. On nomme communément sorbiers les espèces du genre alisier.

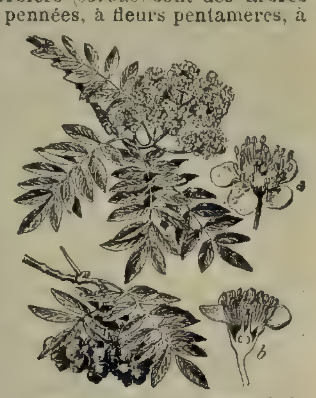

Sorbier : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur.

**Sorbiers** [*bi-é*], comm. de la Loire, arr. et à 9 kil. de Saint-Etienne ; 1.900 h. Ch. de f. du Centre.

**sorbine** n. f. *Chim.* Syn. de SORBOSE.

**sorbique** adj. Se dit d'un acide qui existe dans les baies de sorbier.

**sorbite** n. f. Alcool hexatomique extrait des baies de sorbier.

**Sorbon** (Robert **de**), chapelain et confesseur de saint Louis, chancelier de l'Université, fondateur de la Sorbonne (1255), né à Sorbon, près de Rethel, m. à Paris (1201-1274). Il travailla à restaurer les études de théologie, et écrivit d'importants traités.

**sorbonique** adj. Qui concerne la Sorbonne. N. f. Troisième épreuve pour la licence en théologie, parce que, depuis le milieu du XIVe siècle, elle se passait en Sorbonne.

**sorboniqueur** [*keur*] n. m. Dénomination donnée ironiquement aux disputeurs de l'école et, en particulier, aux docteurs en théologie.

**sorboniste** [*nis-te*] n. m. Etudiant en théologie, de la Sorbonne. Docteur en Sorbonne.

**Sorbonne.** La Sorbonne a pris le nom de son fondateur, Robert de Sorbon, chapelain de Saint Louis, dont le but avait été de créer un établissement spécial pour faciliter aux écoliers pauvres les études théologiques. Ce collège devint un des plus célèbres du monde, et produisit, dans tous les temps, un si grand nombre d'habiles théologiens, qu'il donna son nom à tous les membres de la faculté de théologie, qui prenaient le titre de docteurs et de bacheliers de Sorbonne, bien qu'ils n'appartinssent pas à cette maison. Les décisions des docteurs de Sorbonne jouissaient, en matière de foi, d'une autorité exceptionnelle, et la Sorbonne joua un rôle prépondérant dans toutes les affaires religieuses, notamment pendant le grand schisme d'Occident. Au XVe siècle, la Sorbonne logea les trois premiers imprimeurs que la France ait possédés. Au XVIe, elle se fit remarquer par son hostilité contre les jésuites ; au XVIIe siècle, elle n'hésita pas à condamner les jansénistes. Elle fut supprimée à la Révolution (1792), et ses bâtiments donnés à l'université de Paris (1808). Elle a été complètement reconstruite (sauf l'ancienne chapelle), sur les plans de l'architecte Nénot, et embellie à partir de 1884. Le grand amphithéâtre de la Nouvelle Sorbonne est décoré de belles peintures de Puvis de Chavannes (v. p. 1028). La Sorbonne constitue un des centres de culture les plus parfaits qui soient au monde. Elle est le siège de l'Académie de Paris, des facultés des lettres et des sciences, de l'Ecole des chartes et de l'Ecole des hautes études.

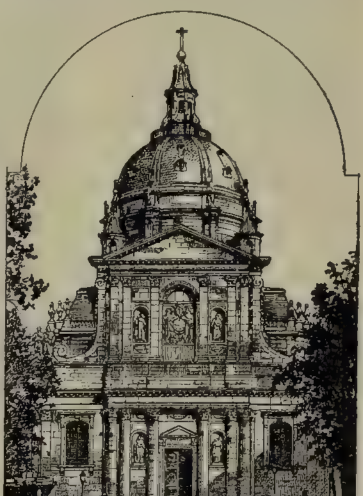
Chapelle de la Sorbonne.

**sorbose** n. f. Sucre retiré du jus fermenté des baies de sorbier. Syn. SORBINE.

**sorcellerie** [*sè-le-rî*] n. f. (de *sorcier*). Opération, profession de sorcier : *la sorcellerie était considérée au moyen âge comme un crime. Par ext.* Tours d'adresse qui paraissent surnaturels.

— ENCYCL. Il est assez difficile de distinguer la sorcellerie de la magie. La magie a pour but en général de soumettre les puissances supérieures à la volonté de l'homme ; la sorcellerie vise particulièrement à amener l'intervention des génies malfaisants, plus spécialement du démon, pour des sortilèges, destinés surtout à produire la mort ou l'amour. C'est en Thessalie que se place le berceau de la sorcellerie, d'où elle se répandit en Grèce et à Rome. Dès les premiers temps du christianisme, la sorcellerie se spécialise dans la démonialité; c'est alors que furent instituées les réunions nocturnes du sabbat. Les principales pratiques de sorcellerie étaient le pacte avec le diable, par lequel le sorcier lui livrait son âme pour l'éternité, en échange d'une délégation temporaire de son pouvoir ; la préparation de philtres amoureux, de breuvages mortels ; l'évocation des morts ; la messe noire, qui alliait les cérémonies du culte aux pratiques de la magie, et qui, destinée à inspirer l'amour, était dite sur le corps de l'intéressée. D'abord exercé par les autorités ecclésiastiques, le pouvoir répressif fut revendiqué à la fin du XVe siècle par la juridiction laïque. La chambre ardente s'occupa presque exclusivement des procès de sorcellerie, dont les plus fameux furent ceux de Gilles de Rais, de la maréchale d'Ancre, de Gofridi et de l'abbesse Madeleine de la Croix, d'Urbain Grandier, de la Voisin, etc. Dans les campagnes, la sorcellerie consistait à jeter des sorts sur les bestiaux, sur les fermes, sur les champs. Un sort célèbre était l'envoûtement. De nos jours, et dans les campagnes, ces superstitions tendent de plus en plus à disparaître.

**sorcier** [*si-é*], **ère** adj. et n. (lat. *sortiarius ;* de *sors*, sort). Personne que le peuple croyait autrefois en société avec le diable, pour faire des maléfices : *la croyance aux sorciers n'a pas encore entièrement disparu chez les peuples sauvages. Fig.* Personne fort habile. *Fam. Vieille sorcière*, se dit d'une femme vieille et méchante. A Paris, s'emploie adjectivement dans le sens de malin, difficile : *prédire la pluie quand le ciel se couvre, ce n'est pas sorcier. N'être pas sorcier, grand sorcier*, n'être pas très intelligent. V. Macbeth.

**Sorcière** (*la*), étude historique et philosophique, par Michelet (1862), qui considère la sorcellerie comme la révolte populaire et naïve de la nature humaine contre les oppressions du moyen âge.

**Sordel,** troubadour italien, né vers 1200 à Goïto, près de Mantoue, m. après 1266. Ses poésies, en provençal, sont vibrantes et fougueuses.

**sordide** adj. (lat. *sordidus*). Sale, dégoûtant : *habits sordides. Avarice sordide*, avarice poussée à un degré honteux.

**sordidement** [*man*] adv. D'une façon sordide.

**sordidité** n. f. Etat de ce qui est sordide.

**sore** n. m. (du gr. *sôros*, amas). Nom des groupes des corps reproducteurs, chez les fougères.

**Sore,** ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 53 kil. de Mont-de-Marsan ; 1.860 h. Ch. de f. M. Essence de térébenthine. — Le cant. a 4 comm., et 4.270 h.

**Sorède,** comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 20 kil. de Céret ; 1.610 h. Eaux minérales. Huileries.

**sorédie** [*di*] n. f. ou **sorédion** n. m. Petite masse plus ou moins régulièrement globuleuse, qui se détache du thalle d'un lichen symbiotique et peut le reproduire.

**Sorel** (Agnès), née au château de Fromenteau, en Touraine, surnommée *la Dame de Beauté* (du nom de la seigneurie de Beauté-sur-Marne, près de Vincennes, que Charles VII lui avait donnée) [1422-1450] ; favorite célèbre, qui, selon l'opinion la plus répandue, exerça une grande et heureuse influence sur Charles VII, en protégeant ses meilleurs serviteurs : Jacques Cœur, Bureau de La Rivière, etc. Elle donna quatre filles au roi, et mourut brusquement au château d'Anneville. On accusa, mais sans preuve, le dauphin (Louis XI) de l'avoir empoisonnée.

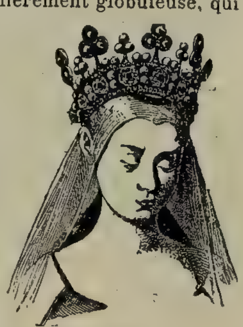

Agnès Sorel.

**Sorel** (Charles), sieur de Souvigny, littérateur français, né et m. à Paris (1597-1674), historiographe de France, connu surtout par son roman *la Vraie Histoire comique de Francion.*

**Sorel** (Albert), historien français, né à Honfleur, m. à Paris (1842-1906) ; membre de l'Académie française, et longtemps secrétaire général du Sénat. On lui doit une *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, et surtout un ouvrage capital sur *l'Europe et la Révolution française*, où il a traité des effets de la Révolution en Europe, et du contre-coup de la politique européenne sur la marche intérieure de la Révolution.

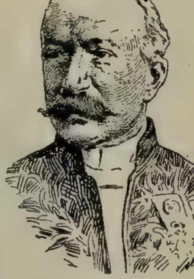

Albert Sorel.

**Sorel** (Georges), publiciste français, né à Cherbourg, m. à Boulogne-sur-Seine (1847-1922), auteur d'études sociales composées du point de vue d'un syndicalisme à la fois révolutionnaire et antidémocratique : *Réflexions sur la violence, les Illusions du progrès, la Décomposition du marxisme.*

**Sorel** (Emilie Seurre, dite Cécile), actrice française, née à Paris en 1873 ; applaudie dans les rôles de grande coquette.

**sorex** [*rèks*] n. m. Nom scientifique du genre musaraigne.

**Sorèze,** comm. du Tarn, arr. et à 27 kil. de Castres ; 2.000 h. (*Soréziens*). Célèbre abbaye bénédictine, fondée en 757, transformée en 1682 en un collège que Lacordaire et les dominicains réorganisèrent en 1854. Patrie d'Azaïs. Mégisseries, fonderie de cuivre.

**sorgho** ou **sorgo** [*gho*] n. m. (ital. *sorgo*). Genre de graminées originaires des régions chaudes du globe : *le sorgho peut atteindre 4 à 5 mètres de haut.*

— Encycl. Ce genre renferme plusieurs espèces, dont la principale est le *sorgho sucré*, cultivé en Afrique et dans le midi de l'Europe, et dont on peut tirer du sucre, de l'alcool, de la cire, une matière colorante. Le *sorgho commun* est cultivé à cause de ses panicules, qu'on emploie pour la fabrication des balais. La culture de cette graminée, qui est utilisée comme plante fourragère, est identique à celle du maïs.

Sorgho : *a*, épillet.

**sorgue** [*sor-ghe*] n. f. *Arg.* Nuit.

**Sorgue de Vaucluse** (la), petite riv. de France, qui sort de la fontaine de Vaucluse et se jette dans le Rhône (riv. g.) ; 36 kil.

**sorguer** [*sor-ghé*] n. m. *Arg.* Dormir.

**Sorgues,** sur l'Ouvèze, comm. de Vaucluse, arr. et à 10 kil. d'Avignon ; 4.260 h. Ch. de f. P.-L.-M. Garance. Filatures de soie.

**sorgueur** [*gheur*] n. m. *Arg.* Voleur de nuit.

**sorguge** n. f. Aigrette ornée de pierreries, que le sultan et les dignitaires portent sur leur turban

**Soria,** v. d'Espagne, ch.-l. de prov., sur le Douro ; 7.500 h. Laines. — La prov. a 158.000 h.

**soricidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de petits mammifères rongeurs, renfermant les musaraignes (*sorex*) et formes voisines. S. un *soricidé.*

**sorie** [*ri*] n. f. Sorte de laine d'Espagne : *la sorie de Ségovie est estimée.*

**sorite** n. m. (gr. *sôreitês ;* de *sôros*, monceau). Argument composé d'une suite de propositions liées entre elles de manière que l'attribut de chacune d'elles devienne le sujet de la suivante, et ainsi de suite jusqu'à la conclusion, qui a pour sujet le sujet de la première et pour attribut l'attribut de l'avant-dernière.

— Encycl. Le sorite est un syllogisme irrégulier, qu'on peut décomposer en autant de syllogismes particuliers qu'il y a de propositions, la première et la dernière exceptées. Voici un sorite de Cyrano de Bergerac : « L'Europe est la plus belle partie du monde ; la France est le plus beau royaume l'Europe ; Paris est la plus belle ville de France ; le collège de Beauvais est le plus beau collège de Paris ; ma chambre est la plus belle chambre du collège de Beauvais ; je suis le plus bel homme de ma chambre. Donc, je suis le plus bel homme du monde. »

**Sorlingues.** *Géogr.* V. Scilly.

**Sornac** [*nak*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 20 kil. d'Ussel ; 1.320 h. — Le cant. a 8 comm., et 7.490 h.

**Sornay,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 3 kil. de Louhans, sur la Seille ; 1.570 h.

**sorne** n. f. *Métall.* Scorie riche qui reste dans le creuset du four d'affinerie, et dont une partie adhère à la loupe.

**sornette** [*nè-te*] n. f. (du vx fr. *sorner*, railler). Discours frivole, bagatelle : *laissez là toutes ces sornettes !*

**Sorolla y Bastida** (Joaquin), peintre espagnol, né à Valence en 1862, vigoureux impressionniste (*le Retour de la pêche, Cousant la voile*).

**sororal** ou **sororial, e, aux** adj. (du lat. *soror*, sœur). Qui concerne la sœur, les sœurs : *héritage sororal.* (Peu us.)

**sororalement** [*man*] adv. Comme une sœur. Comme des sœurs.

**sororicide** adj. et n. (du lat. *soror*, sœur, et *cædere*, tuer). Qui a tué sa sœur. N. m. Meurtre d'une sœur.

**sorose** [*ro-ze*] n. f. (du gr. *sôros*, amas). *Bot.* Sorte de fruit, formé de nombreux carpelles charnus, réunis sur un réceptacle central, comme dans le mûrier.

**Sorrente** [*so-ran-te*], v. d'Italie (prov. de Naples) ; sur des falaises dominant le golfe de Naples ; 7.000 h. Maison où naquit le Tasse, et qui est en partie écroulée. Climat délicieux. Station hivernale.

**sors** [*sor*] n. m. Jeune oiseau de bas vol, et notamment autour qui n'a pas encore mué et qu'on prend au passage, non au nid ou sur les branches. (On écrit aussi sor.)

**sort** [*sor*] n. m. (lat. *sors*). Destinée, force invincible à laquelle on attribue les divers événements de la vie : *se plaindre de son sort.* Rencontre fortuite d'événements ; hasard : *le sort en a décidé.*

> Mourir pour son pays n'est pas un triste sort :
> C'est s'immortaliser par une belle mort.
>
> Corneille.

Condition, état de fortune : *faire un sort heureux à quelqu'un.* Manière de décider quelque chose par le hasard : *beaucoup de magistrats d'Athènes étaient choisis par le sort.* Mode de recrutement des armées, dans lequel le sort décide : *tirage au sort. Le sort des armes*, les hasards de la guerre. *Le sort en est jeté*, le parti en est pris. *Terminer son sort*, mourir. *Fam. Faire un sort à une chose*, l'utiliser, la prendre pour soi. Pratiques consistant en paroles, gestes, etc., en vue de faire des maléfices : *jeter un sort sur un troupeau.* V. alea jacta est.

**sortable** adj. (de *sortir*, obtenir en partage). Convenable : *mariage sortable.*

**sortablement** [*man*] adv. D'une manière sortable, convenable : *s'établir sortablement.* (Peu us.)

**sortant** [*tan*], **e** adj. Qui sort : *numéraire sortant.* Qui cesse, par extinction de son mandat, de faire partie d'une assemblée : *députés sortants. Ligne sortante*, ligne qui empiète sur la marge. N. m. : *les entrants et les sortants.*

**sorte** n. f. (lat. *sors*). Espèce, genre : *toutes sortes de bêtes.* Etat, condition, caractère : *un homme de la sorte.* Façon, manière : *s'y prendre de telle ou telle sorte. Faire en sorte de* ou *que*, tâcher d'arriver à ce que. *De la bonne sorte*, rigoureusement, sérieusement. *Une sorte de*, quelque chose qui ressemble à : *le palanquin est une sorte de chaise à porteurs. Typogr.* Quantité quelconque d'une même espèce de lettres. *Arg. typ.* Plaisanterie, conte, baliverne, histoire drôle et interminable. *En quelque sorte*, loc. adv. Pour ainsi dire. *De sorte que, en sorte que* loc. conj. Si bien que, de manière que.

**sorteur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui sort souvent.

**sortie** [*ti*] n. f. (de *sortir*). Action de sortir : *faire sa première sortie après une maladie.* Endroit par où l'on sort ; issue : *cette maison a deux sorties.* Attaque des assiégés, lorsqu'ils sortent pour repousser les assiégeants. Mouvement commercial des ventes, qui fait sortir les marchandises en magasin. Transport des marchandises hors de la frontière : *droits de sortie.* Action de quitter la scène : *savoir bien faire une sortie. Fausse sortie*, mouvement d'un personnage qui va pour sortir mais revient en scène. *Fig.* Algarade, emportement brusque et violent contre quelqu'un : *je ne m'attendais pas à cette sortie de sa part. Jeux.* Carte basse au moyen de laquelle on peut, en la jouant, attendre pour faire de nouvelles levées. *Porte de sortie* ou *sortie*, au *fig.*, moyen de se tirer d'embarras. *Sortie de bal*, vêtement que les femmes mettent en sortant du bal, pour garantir du froid. *Sortie de bain*, vêtement, peign que l'on met au sortir du bain. *Véner. Sor du chenil*, sonnerie de trompe pour indiquer q

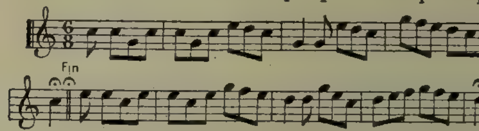

Sortie du chenil (trompe).

les chiens sortent ou sont sur le point de sortir chenil. *A la sortie de* loc. prép. Au moment où l sort de : *à la sortie du spectacle.* Ant. **Entrée, rentr**

**sortier** [*ti-é*] n. m. *Arg. typogr.* Qui a l'habitu de faire, de conter des sortes.

**sortilège** n. m. (lat. *sortilegium ;* de *sors, s tis*, sort, et *legere*, lire). Maléfice de sorcier : *av recours aux sortilèges. Fig.* Moyen de nuire : *l'en a des sortilèges.*

**sortir** v. n. (même étymol. qu'à l'art. suiv. *Je sors, nous sortons. Je sortais, nous sortions. sortis, nous sortîmes. Je sortirai, nous sortirons. sortirais, nous sortirions. Sors, sortons, sortez. Q je sorte, que nous sortions. Que je sortisse, que no sortissions. Sortant. Sorti, e.* — Prend l'auxil. *av* ou *être*, selon qu'on veut marquer l'action ou l'éta Passer du dedans au dehors : *sortir de chez s* Aller dehors : *jeune fille qui ne sort pas seule.* Al hors du lieu de la célébration, de l'audition, etc *sortir de la messe, du bal.* Etre parti à l'insta même : *madame sort d'ici.* Cesser d'être emplo quelque part : *sortir du service.* Arriver à la fi *sortir de l'hiver.* Etre délivré : *sortir de prison, maladie.* Avoir été élève : *sortir de l'Ecole polytec nique.* S'écarter, s'éloigner : *sortir du sujet.* Et tiré : *sortir de l'obscurité.* Faire saillie : *pierre q sort du mur.* Avoir du relief, avoir de l'effet, de vigueur : *figure, pensée qui ne sort pas assez.* Pou ser au dehors : *les blés sortent de terre. Fig.* Et issu : *sortir de bonne famille.* Provenir, être l'o vrage de : *objets qui sortent d'une bonne fabriq Sortir de la mémoire, de l'esprit*, être oublié. *Sor des bornes*, les dépasser. *Sortir de la vie, du mond* mourir. *Sortir de son caractère*, se fâcher, contre coutume. *Sortir des gonds*, se mettre en colère. *C ouvrage sort des mains de l'ouvrier*, est tout ne *Cela sort des mains d'un tel*, un tel en est l'auteu *Les yeux lui sortent de la tête*, sont animés par sentiment violent. *Ne pas sortir de là*, soutenir rés lument ce qu'on a avancé. *Je sors d'en prend* je viens d'en boire, d'en manger ; *fig.* j'en ai asse *Sortez de là*, essayez de vous tirer de là, de répo dre à ces arguments. *D'où sortez-vous ?* (au *fi* comment se fait-il que vous ignoriez ce que tout monde sait. V. a. *Fam.* Tirer dehors : *sortir un chev de l'écurie.* Porter dehors : *sortir des meubles.* Pr mener : *sortir des enfants. Pop.* Jeter violemme à la porte : *sortir un contradicteur.* V. impe S'exhaler, s'échapper : *il sort de ces fleurs une dou odeur*, Substantiv. : *au sortir de* loc. prép. Au m ment où l'on sort de, ou à la fin de : *au sortir l'école, de l'enfance, de l'hiver.* Allus. litt. :

> Et, si vous n'en sortez, vous en devez sortir,

vers de Boileau, dans sa satire V (*Sur la nobless* Le poète dit que les vraies marques de nobles sont le respect des lois, la haine de l'injustice, sacrifice de son repos à sa gloire ; quand on possè des vertus, on peut prétendre à descendre des pl illustres héros. L'application de ce vers est le pl souvent plaisante. Ant. **Entrer, rentrer.**

**sortir** v. a. (lat. *sortiri.* — Se conj. comm *finir.*) *Dr.* Obtenir, avoir : *cette sentence sortira so plein et entier effet.*

**sosie** [*zi*] n. m. (de *Sosie*, personnage litt raire). Personne ayant une ressemblance parfai avec une autre : *on prétend que chaque homme son sosie.*

**Sosie,** personnage de l'*Amphitryon*, de Plan et de Molière. Sosie est le valet d'Amphitryon. Me cure a revêtu ses traits pour remplir plus facileme la mission dont l'a chargé Jupiter. Le vrai Sosie e confondu de voir un autre Sosie lui interdire s porte et lui défendre de porter son propre nom. So nom est devenu proverbial pour désigner une pe sonne qui reproduit la figure, la voix et les manière d'une autre.

**Sosigène,** astronome d'Alexandrie (I$^{er}$ s. av J.-C.). Il fut le collaborateur de César pour la ré forme du calendrier.

**Sosnovice,** v. de Pologne (prov. de Piotrkov sur la Brinitza ; 119.000 h. Fonderies de fer, tissage de coton, industrie chimique.

**Sospel,** ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et 43 kil. de Nice, sur la Bevera ; 3.070 h. (*Sospelli tains*). Forges. — Le cant. a 3 comm., et 5.020 h.

**sostenuto** [*sté-nou*] adj. (mot ital. signif. : *E soutenant*). *Mus.* Mot qui se met sur un passage musi cal, ou sur une note, pour indiquer que le *forte* doi être suivi, ou que la note doit continuer de se fair entendre.

**Sostrate de Cnide,** architecte grec du III siècle av. J.-C. Il construisit le phare d'Alexandrie

**sot, sotte** [*so, so-te*] adj. (bas lat. *sottus*). Dénué d'esprit, de jugement : *un homme sot. Par ext.* Embarrassé, confus : *il resta tout sot.* Qui est fait sans esprit : *sotte entreprise.* Fâcheux, ridicule : *sotte affaire ; sot orgueil.* Trompé par sa femme. (Vx.) N. Personne sans esprit, sans jugement : *c'est un sot.*

> Un sot savant est plus sot qu'un sot ignorant.
>
> Molière.

*Fête des sots* ou *des fous*, fête qui se célébrait annuellement au moyen âge, d'où est peut-être sorti le genre dramatique dit *sotie*, où tous les personnages sont censés fous. *Loc. fam. Quelque sot !* quelque sot s'y laisserait prendre. *C'est un sot en trois lettres*, c'est un homme fort bête. Prov. : **De sot homme sot, songe,** qu'il dorme ou qu'il soit éveillé, un sot est toujours un sot. **Sot qui s'y fie,** il faut se tenir en éveil, prendre ses précautions. Allus. litt. :

> Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

vers qui termine le premier chant de l'*Art poétique* de Boileau ; il n'y a pas de sottise, pas d'absurdité qui ne rencontre des partisans. Ant. **Intelligent.**

**sotadée, sotadéen** ou **sotadique** adj. m. (de *Sotadès*, poète alexandrin). Se dit des tétramètres catalectiques formés d'ioniques majeurs.

**Sotadès,** poète grec, né à Maronée (Crète) [IVe-IIIe s. av. J.-C.], auteur de satires grossières et obscènes. Ptolémée Philadelphe le fit jeter à la mer, cousu dans un sac.

**sotadique** adj. m. V. SOTADÉE.

**soter** [*tèr*] adj. (du gr. *sôter*, sauveur). Epithète appliquée à plusieurs dieux du paganisme, ou rois de l'antiquité.

**sotéries** [*rî*] n. f. pl. (du gr. *sôtèr*, sauveur). Fêtes célébrées, dans l'antiquité, pour rendre grâce aux dieux, quand on venait d'échapper à quelque danger.

**sotériologie** [*jî*] n. f. (du gr. *sôtèrion*, salut, et *logos*, discours). Doctrine du salut par le Christ.

**sotériologique** adj. Qui concerne la sotériologie.

**sothiacal, e, aux** adj. Syn. de SOTHIAQUE.

**sothiaque** adj. (de *Sothio*, n. égypt. de l'étoile *Sirius*). *Astron. anc.* Se disait d'une période astronomique de 1.460 ans.

**Sotiates,** ancien peuple de l'Aquitaine, cap. *Sotiates*, auj. *Sos* (Lot-et-Garonne).

**sotie** [*tî*] n. f. (de *sot*). Genre dramatique des XIVe et XVe siècles, dans lequel les personnages sont tous censés être fous : *Louis XII encouragea les soties pour les besoins de sa politique.*

— ENCYCL. La sotie est fondée sur cette idée, féconde en inventions burlesques, que ce monde est le royaume de la folie. La sotie ne diffère de la farce que par le costume des personnages (mi-parti de jaune et de vert, bonnet à longues oreilles). Il ne nous reste guère qu'une vingtaine de pièces que l'on puisse sûrement qualifier de *soties*.

Presque toutes relèvent de la satire sociale et politique. Etroitement surveillée par Louis XI et François Ier, la sotie jouit d'une grande liberté sous Louis XII. Le succès de la sotie dura jusqu'à la fin du XVIe siècle ; Henri IV bannit complètement de la scène les allusions politiques.

**sot-l'y-laisse** [*so-li-lè-se*] n. m. invar. Morceau délicat, au-dessus du croupion d'une volaille.

**sotnia** [*sot'*] n. f. Compagnie de cent cosaques.

**sotnik** n. m. Nom du grade cosaque qui correspond à celui de lieutenant français.

**Soto** (Hernando **de**), navigateur espagnol (1499-1542), un des explorateurs de l'Amérique du Nord, né à Barcarroto, m. sur les bords du Mississipi, après avoir notamment reconnu la Floride et l'Alabama.

**sotoba** n. f. Tablette de bois sur laquelle, au Japon, on inscrit, en caractères sanscrits, une sentence bouddhique, et qui, placée près d'une tombe, facilite l'entrée du paradis.

**sottais** [*so-tè*] n. m. Nain qui, suivant une superstition répandue en Belgique, travaille dans les mines en l'absence des ouvriers.

**sotte** [*so-te*] n. f. *Pêch.* Filet à simple nappe, que l'on immerge. (On dit aussi AUMAILLADE.)

**Sottegem,** v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 4.580 h. Gants, bonneterie.

**sottement** [*so-te-man*] adv. D'une manière sotte : *répondre sottement.* ANT. **Intelligemment.**

**Sotteville-lès-Rouen,** ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 2 kil. de Rouen, sur la Seine ; 21.030 h. (*Sottevillais*). Ch. de f. Et. Forges, filatures — Le cant. a 3 comm., et 29.590 h.

**sottise** [*so-ti-ze*] n. f. (de *sot*). Défaut d'esprit et de jugement : *la sottise accompagne souvent la vanité.* Discours, action sotte : *il a fait là une sottise.* Invective, injure : *dire des sottises à quelqu'un.* ALLUS. HISTOR. : **Ai-je dit quelque sottise ?** Exclamation de surprise échappée à l'orateur Phocion en se voyant un jour bruyamment applaudi par le peuple, alors que sa parole austère ne lui valait ordinairement que peu d'applaudissements.

**sottisier** [*so-ti-zi-é*], **ère** n. Personne qui débite des sottises, ou qui tient des propos libres. Adjectiv. : *Gent sottisière.* N. m. Recueil d'ana, de choses plaisantes, de coq-à-l'âne.

**sotto-voce** [*sot'-to-vo-tché*] adv. (mot ital. signif. *Sous la voix*). *Musiq.* A demi-voix, à demi-jeu : *chanter, jouer sotto-voce. Par ext.* Tout bas : *causer sotto-voce.*

**sou** n. m. (lat. *solidus*). Petite monnaie de métal commun (bronze, nickel), qui équivaut à la vingtième partie du franc ou 5 centimes. *Gros sou*, un décime. Anciennem., *sou d'or*, monnaie mérovingienne. *Sou tournois*, ancien sou de 12 deniers. *Sou parisis*, ancien sou de 15 deniers. *Cent sous*, pièce de 5 francs. *N'avoir pas le sou, être sans le sou, sans un sou vaillant*, être sans argent. *N'avoir pas le premier sou*, n'avoir aucun argent pour commencer une entreprise, payer une dette, etc. *N'avoir pas un sou de, pas pour un sou de*, n'avoir pas de : *n'avoir pas pour un sou de talent. Un sans le sou*, une personne sans bien. *Sou du franc*, remise d'un sou par franc d'achat, que certains commerçants font aux domestiques qui se fournissent chez eux. *Etre propre comme un sou* [*neuf*], être très propre. *Cela vaut mille francs comme un sou*, cela vaut largement mille francs. *Au sou la livre*, à chacun en proportion de la somme pour laquelle il est intéressé à une affaire. *Sou à sou, sou pour sou*, par petites sommes : *payer sou à sou.* PROV. : **Un sou amène l'autre,** le gain amène le gain.

**Souabe,** région montagneuse et boisée, et ancien duché de l'Empire germanique, entre la Thuringe, la Bavière et la Suisse. (Hab. *Souabes*.) Elle forma un duché qui appartint, de 1080 à 1269, à la famille de Hohenstauffen (v. ce mot), appelée pour cette raison *famille de Souabe.*

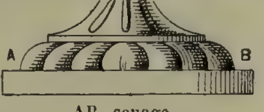

AB, souage.

**souage** ou **suage** n. m. *Archéol.* Moulure en relief, tore, se détachant sur le bord ou le pied d'une pièce d'orfèvrerie.

**Souakim** [*kim'*], v. de l'Afrique nord-orientale (Nubie), sur la mer Rouge ; 11.000 h. C'est le meilleur port de la mer Rouge, relié par un chemin de fer à Berber, sur le Nil.

**soubarbe** n. m. V. SOUS-BARBE.

**soubardier** [*di-é*] n. m. Principal étai d'une machine qui sert à tirer les pierres de la carrière.

**soubassement** [*ba-se-man*] n. m. (de *sous*, et *bas*). Partie inférieure d'une construction, sur laquelle semble porter tout l'édifice. (V. MAISON.) Tablette de plâtre qu'on place sous le manteau de la cheminée pour diriger la fumée. Garniture d'étoffe que l'on met au bas d'un lit, et qui descend jusqu'à terre.

**soubassis** [*ba-si*] n. f. Soie très fine, de Perse.

**soubattre** [*ba-tre*] v. a. *Soubattre les brebis*, leur frapper le pis du plat de la main, après une première traite, pour provoquer un nouvel afflux de lait.

**soubise** [*bi-ze*] n. f. (de *Soubise* n. pr.). Sauce composée d'oignons et de beurre mélangés avec du velouté ou de la crème. Tresse plate, qui borde certains dolmans militaires.

**Soubise** (Benjamin DE ROHAN, prince **de**), capitaine calviniste, né à La Rochelle, m. à Londres (1583-1642). Il défendit La Rochelle contre Louis XIII, et, en 1627, essaya en vain de la délivrer.

**Soubise** (Charles DE ROHAN, prince **de**), maréchal de France, né et m. à Paris (1715-1787), courtisan souple et adroit, serviteur complaisant de Mme de Châteauroux, puis de Mme de Pompadour, brave soldat mais général médiocre, vaincu à Rossbach par Frédéric le Grand, puis vainqueur à Sondershausen. Il mena à la cour une existence luxueuse et corrompue, mais il s'honora en suivant, seul des courtisans, le cercueil de Louis XV. V. ROSSBACH.

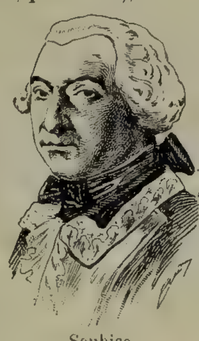
Soubise.

**Soubise** (*hôtel de*), ancienne et célèbre résidence historique, située à Paris dans le Marais et occupée, depuis 1808, par les Archives nationales. Le prince de Soubise en fit construire les bâtiments actuels par l'architecte Alexis Delamair (1742).

**Soubrany** (Pierre-Amable **de**), conventionnel, né à Riom, guillotiné à Paris (1752-1795). Il prit une part active à l'insurrection jacobine du 1er prairial an III.

**soubrechausses** [*chô-se*] n. f. pl. *Archéol.* Chausses de dessous.

**soubredent** [*dan*] n. m. Dent qui pousse sur une autre. Syn. SURDENT.

**soubrelangue** n. m. Bourrelet charnu du frein de la langue, chez les nouveau-nés, et que l'on traite par incision et scarification.

**soubresaut** [*sô*] n. m. (du lat. *super*, sur, et *saltus*, saut). Saut brusque, inopiné : *cheval qui fait un soubresaut.* Tressaillement brusque. *Fig.* Emotion subite.

**soubresauter** [*sô-té*] v. n. Faire des soubresauts ; procéder par soubresauts.

**soubrette** [*brè-te*] n. f. (provenç. *soubreto*). Suivante de comédie : *les soubrettes jouent un grand rôle dans les pièces de Marivaux. Par ext.* Femme de chambre,

**soubreveste** [*vès-te*] n. f. (ital. *sopravesta*). Casaque sans manches, que l'on portait autref. par dessus les armes. Sorte de justaucorps sans manches, que portaient les mousquetaires.

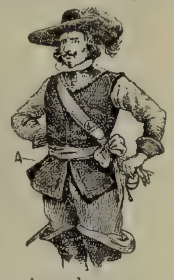

A, soubreveste.

**souc** [*souk'*] n. m. *Métall.* Nom de l'une des pièces de l'ordon.

**soucha** n. m. Espèce de crêpe de Chine, rayé.

**souche** n. f. Partie du tronc de l'arbre, qui reste dans la terre après que l'arbre a été coupé. Cette même partie arrachée avec les racines. Pied de vigne. *Fig.* Personne stupide, sans activité ni intelligence : *c'est une souche.* Personnage duquel descend une famille : *Robert de Clermont, sixième fils de Saint Louis, est la souche des Bourbons. Fig.* Source, origine, principe : *de la souche indo-européenne sont sorties un grand nombre de langues. Faire souche*, être le premier d'une suite de descendants. Partie d'une feuille de papier, qu'on laisse adhérente à un registre, et qui sert à vérifier l'authenticité de la partie détachée (*volant*). *Registre à souche*, registre dont chaque feuille est disposée de manière qu'on puisse la scinder comme il vient d'être dit. Le plus long des deux morceaux de la taille d'un boulanger. Partie maçonnée de la cheminée, qui dépasse les combles. Grand cierge postiche, de bois ou de ferblanc, où l'on ajuste une cire. Douille qui fixe le soc au corps de la charrue. Tuyau qui sort d'un bassin, et d'où part le jet. Portion de clou restée dans la corne d'un animal déferré.

**Souche (La),** comm. de l'Ardèche, arr. et à 18 kil. de Largentière ; 1.240 h. Houille.

**souchère** adj. f. Qui a rapport à la source, à la famille. (Vx.)

**soucherie** [*rî*] n. f. Charpente de l'équipage d'un gros marteau.

**souchet** [*chè*] n. m. (de *souche*). *Bot.* Genre de cypéracées. *Ornith.* Genre d'oiseaux palmipèdes lamellirostres, renfermant cinq ou six espèces de canards sauvages, dont une est commune en France, à l'embouchure des fleuves et sur les côtes basses.

— ENCYCL. *Bot.* Les souchets (*cyperus*) sont des plantes annuelles ou vivaces, qui croissent dans les endroits humides des pays chauds et tempérés. On en connaît plusieurs espèces dont une, le souchet comestible ou amande de terre, donne des tubercules ovoïdes, féculents que l'on consomme réduits en farine. Le souchet odorant est cultivé parfois au bord des pièces d'eau. Le papyrus est un souchet.

**souchet** [*chè*] n. m. (pour *souchef* ; de *soucherer*). Pierre qui se tire au-dessous du dernier banc d'une carrière.

**souchetage** n. m. Visite que l'on fait dans un bois abattu, pour compter les souches.

**soucheter** [*té*] v. a. Vérifier, après une coupe, le nombre et la qualité des arbres abattus, d'après les souches. Marquer les arbres qui doivent être abattus.

**soucheteur** n. et adj. m. Expert qui assiste au souchetage.

**souchette** [*chè-te*] n. f. Nom vulgaire de la *collybie en fuseau*, que l'on trouve en automne au pied des souches de chênes : *la souchette vraie, qui est un comestible délicat, peut être confondue avec l'hyphotome en touffes ou souchette soufrée, qui est vénéneuse.*

**souchèvement** [*man*] n. m. *Min.* Entaille profonde, parallèle à la stratification, pratiquée sous une couche, afin de faciliter l'abatage de la roche.

**souchever** [*vé*] v. a. (de *sous*, et *chever*. — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *il souchève, il souchèvera.*) Attaquer un banc de pierre par en dessous, pour séparer les lits.

**soucheveur** n. m. Ouvrier qui souchève.

**Souchez,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 11 kil. d'Arras, au confluent du Saint-Nazaon avec la Carency (Deûle) ; 1.526 hab. (en 1914.) Ch. de f. de Frévent à Lens. Pris par les Allemands, le 4 octobre 1914, les abords de Souchez ont été atteints par les troupes françaises dès le 9 mai 1915, au début de la 2e bataille d'Artois, mais la « Sucrerie » n'a été enlevée que le 1er juin suivant, par les troupes de Fayolle, et il a fallu par la suite deux jours d'efforts (26-27 sept. 1915) pendant la 3e bataille d'Artois, pour enlever le village lui-même. Souchez a été complètement détruit. (V. la carte t. I, p. 139).

**souchon** n. m. Petite souche. Sorte de fer en barre.

**Souchon** (Auguste), jurisconsulte et économiste français, né au Puy, m. à Paris (1866-1922) ; spécialiste des questions d'économie rurale (*la Propriété paysanne, la Crise de la main-d'œuvre en France*) ; doyen de la Faculté de droit. Membre de l'Académie des sciences morales en 1919.

**souchong** ou **sou-chong** [*chon*] n. m. Thé noir de Chine, très estimé.

**souci** n. m. (de *soucier*). Soin accompagné d'inquiétude : *vivre sans souci.* Objet de soin, de préoccupation : *mon fils est mon unique souci. Etre en souci de*, être inquiet, préoccupé de. *C'est là le moindre* (*le cadet*) *de mes soucis*, c'est une chose dont je ne me mets nullement en peine.

**souci** n. m. (du lat. *solsequia*, qui suit le soleil). Genre de composées, renfermant une vingtaine d'espèces d'herbes annuelles, à capitules jaunes ou orangés, qui habitent l'Europe, l'Afrique boréale et l'Asie.

— ENCYCL. Le souci officinal (*calendula officinalis*) ou souci des jardins a donné naissance à plusieurs variétés. Il était très employé autrefois en médecine Le souci des champs (*calendula vulgaris*) est une plante nuisible aux terres cultivées.

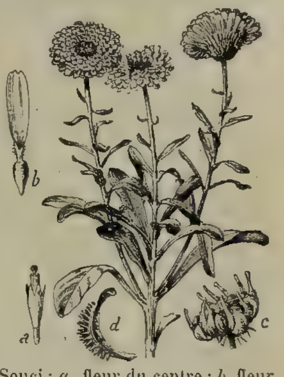

Souci : *a*, fleur du centre ; *b*, fleur du pourtour ; *c*, fruit ; *d*, graine.

**Soucien-en-Jarrest,** comm. du Rhône, arr. et à 17 kil. de Lyon ; 1.520 h.

**soucier** [*si-é*] v. a. (lat. *sollicitare*. — Se conj. comme *prier*.) Chagriner, affecter. (Vx.) **Se soucier** v. pr. S'inquiéter, se mettre en peine : *je ne m'en soucie guère. Je ne me soucie pas*, il ne me plaît pas, il ne me convient pas : *je ne me soucie pas qu'il vienne. Se soucier d'une chose comme de l'an quarante, comme de sa première chemise, etc.*, ne s'en soucier nullement. ALLUS. LITT. : **S'en soucier comme un poisson d'une pomme,** allusion à un vers célèbre de Victor Hugo, dans *Le roi s'amuse.*

**soucieusement** [*ze-man*] adv. Avec souci : *réfléchir soucieusement à l'avenir.*

**soucieux, euse** [*si-eû, eu-ze*] adj. (de *souci*). Inquiet, pensif, chagrin : *mère soucieuse.* Qui s'occupe avec soin : *peuple soucieux de sa liberté.* Qui marque du souci : *air, front soucieux.*

**soucis** [*si*] n. m. pl. Forte mousseline de soie, à surface légèrement pelucheuse, à raies de diverses couleurs, qui s'exportait autrefois de l'Inde.

**soucoupe** n. f. (de *sous*, et *coupe*). Sorte de petite assiette qui se place sous une tasse. Petit plateau sur lequel on dispose des morceaux de sucre.

Soucoupe.

**soudabilité** n. f. Propriété que possèdent certains corps, de s'unir avec eux-mêmes.

**soudable** adj. Qui peut être soudé.

**soudage** n. m. Action de souder ; résultat de cette action : *soudage mal fait. Fig.* Accord complet, parfaite assimilation entre deux personnes.

**soudain, e** [*din, è-ne*] adj. (du lat. *subitaneus*, subit). Subit, prompt : *mort soudaine.* Adv. Dans le même instant, aussitôt après : *il partit soudain.*

**soudainement** [*dè-ne-man*] adv. Subitement.

**soudaineté** [*dè-ne-té*] n. f. Etat de ce qui est soudain : *la soudaineté d'une attaque.*

**soudan** n. m. (de l'ar. *soultan*, empereur). Nom donné autref. aux sultans de Syrie et d'Egypte.

**Soudan** ou **Nigritie** [*sî*], partie centrale de l'Afrique, au sud du Sahara, renfermant : le Darfour, le Ouadaï, le Bornou, le Mossi, le Sokoto, la boucle du Niger, etc. Le Niger et le Nil supérieur en sont les principaux fleuves. Assez régulièrement arrosé, le Soudan est un pays de brousses, de savanes, de forêts à clairières. La partie du Soudan située à l'ouest du lac Tchad, sauf les colonies étrangères, est réservée à l'influence française (Soudan français, compris dans les deux colonies du Sénégal et du Haut-Sénégal-Niger) ; celle à l'est du Tchad et dans le haut bassin du Nil (*Soudan égyptien* ou *britannique*) est réservée à l'influence anglaise. (Hab. *Soudanais* ou *Soudaniens*.)

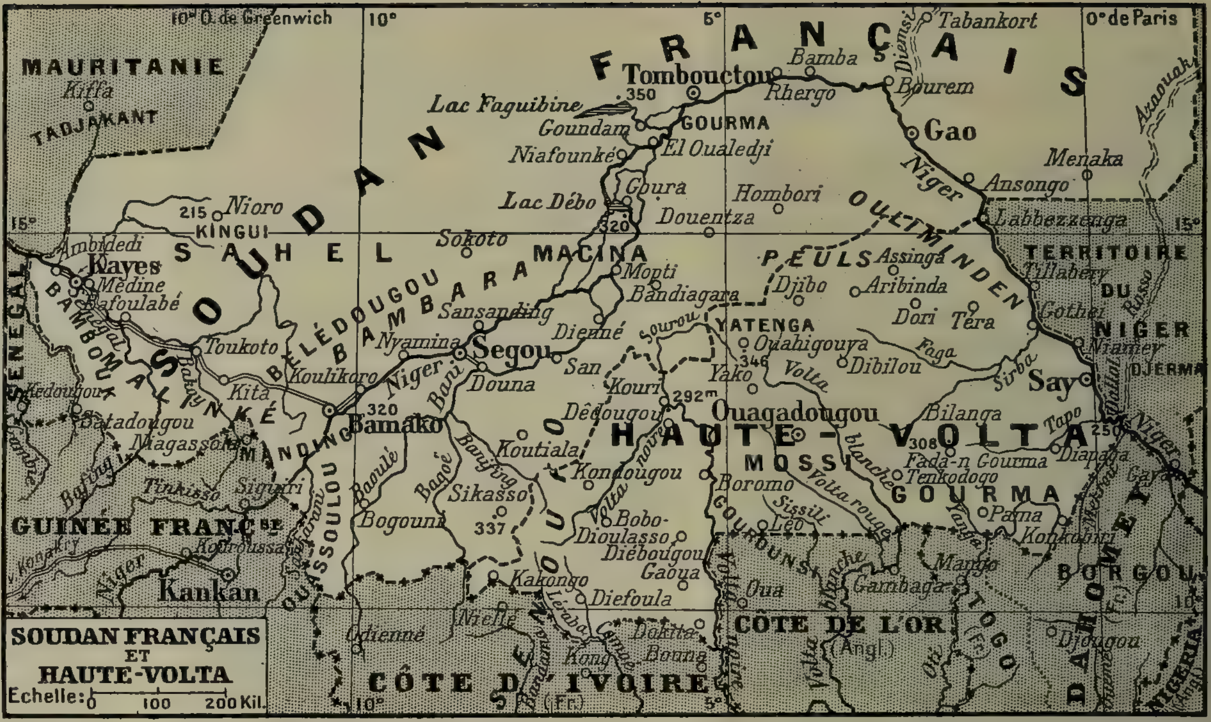
SOUDAN FRANÇAIS ET HAUTE-VOLTA
Echelle: 0 100 200 Kil.
10° O. de Greenwich
10°
5°
0° de Paris
15°
10°
5°
MAURITANIE
Kiffa
TADJAKANT
SOUDAN FRANÇAIS
Tombouctou
350
Lac Faguibine
Goundam
Niafounké
GOURMA
El Oualedji
Bamba
Rhergo
Bourem
Diemsi
Tabankort
Gao
Menaka
Azaouak
Ansongo
Labbezzenga
Niger
Lac Débo
Goura
Douentza
Hombori
OULLIMINDEN
215 Nioro
KINGUI
SAHEL
Sokoto
MACINA
Mopti
Bandiagara
320
PEULS
Assinga
Djibo
Aribinda
Dori
Tera
TERRITOIRE DU NIGER
Tillabery
Gothei
Niamey
Rosso
DJERMA
Dallol
Ambidedi
Kayes
Médine
Bafoulabé
Sénégal
SENEGAL
BAMBOUK
BAMBARA
BÉLÉDOUGOU
Sansanding
Toukoto
Nyamina
Segou
Dienné
Sourou
YATENGA
Ouahigouya
346
Yako
Dibilou
Foga
Sirba
Say
Kita
Koulikoro
Bakoy
Douna
Bani
San
Kouri
292m
Ouagadougou
Bilanga
Tapo
250
Kedougou
Satadougou
MALINKÉ
Magassola
MANDING
320
Bamako
Dédougou
HAUTE-VOLTA
308
Fada-n Gourma
Diapaga
Gaya
Bafing
Tinkisso
Siguiri
Baoulé
Bagoé
Banifing
Koutiala
Koudougou
Volta noire
MOSSI
Volta blanche
Tenkodogo
GOURMA
Sikasso
337
Bobo-Dioulasso
Boromo
Sissili
Léo
Volta rouge
Pama
Konkobiri
GUINÉE FRANÇse
Konakry
Kouroussa
Sankarani
OUASSOULOU
Bogouni
Diébougou
Gaoua
GOUROUNSI
Mango
Yanga
Mékrou
BORGOU
Niger
Kankan
Kakongo
Diefoula
Oua
Gambaga
Odienné
Niellé
Léraba
Comoé
Dakita
Bouna
Kong
Bandama
CÔTE D'IVOIRE (Fr.)
CÔTE DE L'OR (Angl.)
Volta
Oti
TOGO (Fr.)
Djougou
DAHOMEY (Fr.)
NIGERIA (Angl.)

**Soudanais, e** [*nè-è-ze*] ou **Soudanien, enne** [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire du Soudan : *les Soudanais* ou *Soudaniens*. Adjectiv. : *populations soudanaises* ou *soudaniennes*.

**soudanin** n. m. *Archéol.* Tissu de soie d'Orient, servant à faire des tentures.

**soudant** [*dan*], **e** adj. Qui soude, qui se soude.

**soudard** [*dar*] n. m. (ital. *soldato*). Vieux soldat. (Se prend surtout en mauv. part.)

**Souday** [*dè*], comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 34 kil. de Vendôme, non loin du Coitron ; 1.240 h.

**Souday** (Paul), critique français, né au Havre en 1869. Il s'est montré dans ses chroniques hebdomadaires du « Temps » un témoin bien informé de la littérature contemporaine.

**soude** n. f. *Bot.* Genre de chénopodées, utilisées jadis pour la *soude alcali* qu'on en retirait. *Chim.* Sel alcali, qu'on retirait autrefois des cendres de soude, et qu'on obtient aujourd'hui en traitant les sels naturels de sodium, entre autres le chlorure : *la soude du commerce est proprement un carbonate neutre de sodium; la soude caustique est un hydrate de sodium. Soude boratée*, syn. de BORAX. *Soude muriatée*, syn. de SEL GEMME.

— ENCYCL. *Chim.* Les soudes commerciales sont des carbonates de soude plus ou moins caustifiés ; elles sont parmi les substances les plus employées de l'industrie. On préparait jadis le carbonate de soude par le procédé Leblanc : attaque du sel marin par l'acide sulfurique, puis décomposition du sulfate de sodium formé, par du charbon et du carbonate de chaux ; ce procédé fut remplacé par celui de Solvay, basé sur la décomposition par le sel marin d'une solution de bicarbonate d'ammonium. Outre ce procédé, l'on utilise actuellement l'électrolyse de l'eau salée, donnant du chlore et de la soude caustique ; le carbonate est caustifié en faisant bouillir sa dissolution avec de la chaux.

Les soudes ordinaires sont utilisées en verrerie et glacerie, dans l'industrie du blanchiment, de la savonnerie, etc.

— *Thérap.* De très nombreux sels de soude sont employés en thérapeutique : l'*acétate de soude*, diurétique et révulsif; le *benzoate de soude*, diurétique ; le *bicarbonate de soude*, digestif, anti-acide, diurétique ; les *bromures*, les *chlorures*, les *iodures de sodium* ; le *phosphate de soude*, purgatif ; le *salicylate de soude*, antirhumatismal, etc.

**soudé, e** adj. *Manèg.* Se dit du cheval, relativement à la manière dont sont disposées les articulations : *cheval bien soudé.*

**souder** [*dé*] v. a. (du lat. *solidare*, affermir). Joindre par le moyen de la soudure. *Par ext.* Unir bout à bout : *souder deux bouts de bougie.* **Se souder** v. pr. (en parlant de deux parties primitivement distinctes) : *deux os qui se soudent. Fer à souder*, masse de cuivre ou d'acier, ayant une forme spéciale, fixée par l'intermédiaire d'une tige de fer à un manche de bois, et qu'on utilise pour souder.

**soudeur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui soude.

**soudier** [*di-é*], **ère** adj. Qui a rapport à la soude : *industrie soudière.* N. m. Fabricant de soude ; ouvrier qui travaille à la soude. N. f. Usine où l'on fabrique de la soude.

**soudiviser** v. a., **soudivision** n. f. Syn. peu us. de SUBDIVISER, SUBDIVISION.

**soudoir** n. m. Outil qui sert à souder.

**soudoyer** [*doi-ié*] v. a. (de *solde.* — Se conj. comme *aboyer.*) Avoir à sa solde : *soudoyer des troupes.* S'assurer le concours de quelqu'un à prix d'argent : *soudoyer des assassins.*

**soudra** n. V. ÇOUDRA.

**soudre** v. a. (lat. *solvere*). Syn. ancien de RÉSOUDRE et DISSOUDRE.

**soudrille** [*ll* mll., *e*] n. m. Soudard ; soldat pillard, indiscipliné, libertin. (Vx.)

**soudure** n. f. (de *souder*). Composition métallique en fusion, dont on se sert pour unir des pièces de métal : *la soudure de plomb et d'étain est employée par les plombiers.* Opération ayant pour but de souder. Endroit soudé. Plâtre serré avec lequel on raccorde les enduits. *Soudure grasse*, celle où domine l'étain. *Soudure maigre*, celle où domine le plomb. *Soudure autogène*, action de souder deux métaux directement, sans l'introduction de métal étranger. *Méd.* Jonction de deux parties par adhésion.

— ENCYCL. La réunion des pièces métalliques se fait à l'aide de métaux fusibles dit *soudures.* — Les soudures les plus usuelles sont : la soudure forte (57 de cuivre, 28 de zinc, 15 d'étain), la soudure d'argent (66 d'argent, 24 de cuivre, 10 de zinc) la soudure des plombiers (33 d'étain, 66 de plomb), la soudure des ferblantiers (parties égales de plomb et d'étain). Les poudres à souder sont des mélanges de métaux fusibles en limailles, avec du borax, de la résine ou du chlorure de zinc.

La soudure autogène, par fusion des lèvres des pièces à rapprocher, ou par apport d'un métal identique à celui des pièces, se pratique couramment au chalumeau oxhydrique pour le fer, le plomb. On peut également réaliser la fusion nécessaire par le courant électrique (*soudure électrique*).

**soudzou** ou **soudsou** [*zou*] n. m. Grelot qui, au Japon, remplace la sonnette sacrée, dans les cérémonies du shinto et du bouddhisme.

**soue** n. f. (du lat. *sus*, porc). Etable à porcs.

**Souesmes**, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 37 kil. de Romorantin, sur la Petite Sauldre ; 1.510 h. Ch. de f.

**Souffelweyersheim**, comm. du Bas-Rhin, arr. de Strasbourg ; 1.200 h.

**soufflable** adj. Qui peut être soufflé.

**soufflage** [*sou-fla-je*] n. m. Art, action de souffler le verre. (V. VERRE.) Opération par laquelle, dans la chapellerie, on sépare des poils légers les poils lourds qui ne peuvent être feutrés. Opération qui a pour but d'exhausser les pavés trop enfoncés, en introduisant du sable sous les pavés mêmes et dans les joints. *Mar.* Couche de bois que l'on ajoute à la carène d'un navire qui n'a pas assez de stabilité.

**soufflant** [*sou-flan*], **e** adj. Qui souffle, qui sert à souffler : *machine soufflante.*

**soufflard** [*sou-flar*] n. m. ou **suffioni** n. m. pl. Dégagement de vapeur d'eau qui se forme dans certaines fractures du sol en Toscane, et qui donne pour quelques-unes un jet de 30 mètres de hauteur. *Pêch.* Nom vulgaire de l'*anguille commune.*

**souffle** [*sou-fle*] n. m. (de *souffler*). Vent produit en soufflant de l'air par la bouche : *éteindre une bougie par son souffle.* Expiration de l'air inspiré : *écouter le souffle d'un malade.* Agitation de l'air : *le souffle des vents.* Exhalaison : *souffle empoisonné des marécages. Fig.* Puissance mystérieuse qui inspire : *le souffle du génie. Dernier souffle*, dernier soupir. *Souffle créateur*, force par laquelle Dieu a animé les êtres vivants ; inspiration du poète, de l'artiste qui crée une œuvre. *N'avoir plus que le souffle*, être à l'agonie. *Ne tenir qu'à un souffle*, être peu résistant, peu durable. *Manquer de souffle*, avoir la respiration courte ; au *fig.*, ne pouvoir se soutenir longtemps à un niveau élevé : *écrivain qui manque de souffle. Méd. Bruits de souffle* ou *souffles*, syn. de BRUIT DE SOUFFLET.

**soufflé** [*sou-flé*], **e** adj. Se dit d'entremets de pâte légère, vide à l'intérieur, cuits dans un moule : *omelette soufflée. Pommes soufflées*, pommes de terre qu'on a fait gonfler par une double cuisson. *Papier soufflé*, papier de tenture garni d'une poussière de laine et qui imite l'étoffe. *Poils soufflés*, poils dont on a séparé les parties impropres au feutrage, au moyen d'un appareil de ventilation. N. m. Petit gâteau de pâte légère, avec des vides à l'intérieur, cuit dans un moule et qui se sert comme entremets. Entremets composé ou de riz ou de fécule de pommes de terre, ou de marmelade de pommes et de blancs d'œufs battus en neige, soulevé et gonflé par la cuisson. Petite marmite servant à confectionner les entremets de ce genre. N. m. *Art vétér.* Nom donné à une matière purulente qui sort du pied du cheval, dans les cas d'abcès sous-corné.

**soufflement** [*sou-fle-man*] n. m. Action de souffler.

**Soufflenheim** ou **Souffelheim**, comm. du Bas-Rhin, arr. de Haguenau ; 3.100 h. Ch. de f.

**souffler** [*sou-flé*] v. n. (lat. *sufflare*). Faire du vent en poussant l'air avec la bouche : *souffler dans ses doigts.* Respirer avec effort : *souffler comme un bœuf.* Reprendre haleine : *laisser les chevaux souffler.* Faire jouer un appareil de ventilation : *souffler à l'orgue.* Se déplacer, en parlant de l'air : *le mistral souffle violemment. Fig. Il n'ose souffler*, il n'ose parler. V. a. Activer au moyen du vent : *souffler le feu.* Eteindre : *souffler la bougie.* Chasser à l'aide du souffle : *souffler du duvet.* Remplir d'air en soufflant : *souffler une vessie. Souffler l'orgue*, remplir les tuyaux d'air au moyen des soufflets. *Souffler le verre, l'émail*, les travailler à chaud en insufflant de l'air à l'intérieur au moyen d'un tube. *Souffler un animal*, introduire de l'air sous la peau pour faciliter l'écorchement. *Fig. Souffler la discorde*, l'exciter. *Fam. Souffler le froid et le chaud*, louer et blâmer la même chose. *Souffler son rôle à un acteur*, le lui dire tout bas pour suppléer aux défaillances de mémoire. *Souffler un élève, un acteur*, lui dire tout bas les mots qui échappent à sa mémoire. *Fam. Souffler un emploi à quelqu'un*, l'obtenir à son détriment. *Ne pas souffler mot*, ne pas dire un seul mot. *Souffler un pion*, au jeu de dames, enlever un pion à son adversaire, quand il ne s'en est pas servi pour prendre. *Souffler n'est pas jouer*, on joue tout de même son coup après avoir soufflé. *Mar. Souffler un navire*, lui mettre un soufflage. *Véner. Souffler le lièvre au poil*, se dit du chien qui poursuit le lièvre de très près. *Techn.* Pratiquer le soufflage (des poils, des pavés). PROV. BIBLIQUE : **L'esprit de Dieu souffle...**, etc. V. SPIRITUS.

**soufflerie** [*sou-fle-rî*] n. f. Machine soufflante. Ensemble des soufflets d'un orgue, d'une forge, etc. *Techn.* Syn. de SOUFFLAGE. Travail de l'alchimiste qui recherche la pierre philosophale.

**soufflet** [*sou-flè*] n. m. (de *souffler.*) Instrument composé de deux surfaces s'écartant et se rapprochant, réunies par deux cuirs, qui sert à souffler : *soufflet de forge.* Couverture mobile de cabriolet, qui se replie en manière de soufflet. *Par ext.* Petite calèche à soufflet. Pièce cousue dans une fente pour élargir l'étoffe. *Rel.* Gonflement sous la peau, la toile, le papier encollés. *Path. Bruit de soufflet*, bruit cardiaque observé dans certaines maladies (mal de Bright), et qui rappelle le bruit aspiratif d'un soufflet.

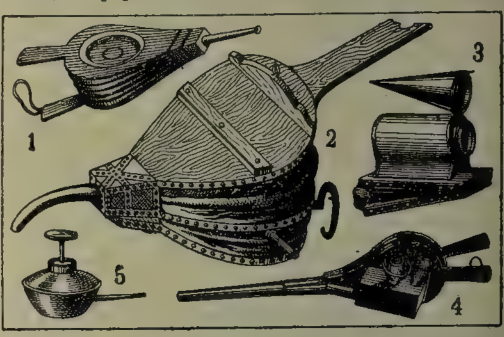

Soufflets : 1. De cuisine ; 2. De forge ; 3. D'apiculteur ; 4. De viticulteur ; 5. A poudre insecticide.

**soufflet** [*sou-flè*] n. m. Coup du plat ou du revers de la main, sur la joue. *Fig.* Mortification, affront : *il a reçu là un rude soufflet. Donner un soufflet au bon sens, au bon droit, etc.*, faire, dire une chose contraire au bon sens, au bon droit.

**souffletade** [*sou-fle*] n. f. Soufflets appliqués coup sur coup. (Peu us.)

**souffleter** [*sou-fle-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je souffletterai.*) Donner un soufflet : *souffleter un insolent. Fig.* Outrager, avilir : *souffleter quelqu'un de son mépris.*

**souffleteur, euse** [*sou-fle-teur, eu-ze*] n. Celui, celle qui a donné des soufflets.

**soufflette** [*sou-flè-te*] n. f. *Céram.* Toute portion d'air, formant boursouflure, qui se trouve enfermée entre le moule et la croûte.

**souffleur** [*sou-fleur*] n. m. Gros poisson du genre dauphin, commun sur les côtes de France.

**souffleur, euse** [*sou-fleur, eu-ze*] n. Celui qui souffle : *souffleur de verre.* Personne qui respire avec peine. Qui souffle les mots à une personne parlant ou récitant, jouant en public : *souffleur de théâtre. Souffleur d'orgue*, celui qui en fait mouvoir les soufflets. N. m. Aide-appareilleur chargé de surveiller le transport des pierres. Alchimiste. (Vx.) N. f. Machine servant à nettoyer le poil destiné à la confection des chapeaux de feutre.

**soufflon** [*sou-flon*] n. m. Cocon de soie, dont la tissure trop lâche est transparente.

**Soufflot** [*sou-flo*] (Jacques-Germain), architecte français, né à Irancy (Yonne), m. à Paris (1709-1780). Il construisit à Lyon le Grand-Théâtre (rebâti plus tard sur d'autres plans), la façade de l'Hôtel-Dieu ; à Paris, l'église Sainte-Geneviève (Panthéon), l'Ecole de droit, etc.

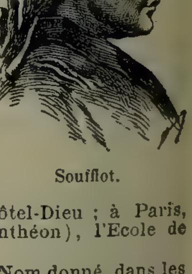
Soufflot.

**soufflure** [*sou-flu-re*] n. f. Nom donné, dans les fonderies et dans les verreries, à des concavités qui se forment dans l'épaisseur du métal ou à la surface du verre. Bosse qui se produit dans l'enduit d'un mur.

**souffrable** [*sou-fra-ble*] adj. Qui peut être souffert.

**souffrance** [*sou-fran-se*] n. f. (de *souffrir*) Malaise, douleur physique, peine morale : *craindre la souffrance. Fig. En souffrance*, se dit de différentes affaires qui sont en suspens : *le commerce est en souffrance. Jour de souffrance*, baie qu'on peut ouvrir sur la propriété d'un voisin, à condition de la garnir d'une grille ou d'un châssis dormant.

**souffrant** [*sou-fran*], **e** adj. Qui souffre : *personne infirme et souffrante.* Patient, endurant : *il n'est pas d'humeur souffrante. Partie souffrante*, partie du corps qui est affectée ; personne sur laquelle ombe le dommage. *Eglise souffrante*, les âmes qui sont dans le purgatoire. Substantiv. Personne qui souffre, qui est malheureuse.

**souffre-douleur** [*sou-fre*] n. m. invar. Personne qui a toute la fatigue d'une maison. Qui est continuellement exposée aux tracasseries des autres : *le mousse était jadis le souffre-douleur de l'équipage.* (Se trouve quelquef. au fém. : *une souffre-douleur.*)

**souffreteux, euse** [*sou-fre-teû, eu-ze*] adj. (anciennem. *soufraiteux ;* de *soufraindre*, manquer). Qui souffre de la misère, de la pauvreté : *vieillard souffreteux.* Qui éprouve des souffrances physiques : *je suis aujourd'hui tout souffreteux.* Qui annonce la souffrance : *air souffreteux.*

**souffrir** [*sou-frir*] v. a. (du lat. *sufferre*, supporter. — Se conj. comme *ouvrir.*) Endurer : *souffrir la faim, la soif.* Résister à : *il souffre bien la fatigue.* Tolérer les actes, le caractère de : *ne pouvoir souffrir les-importuns.* Permettre : *souffrez que je vous parle.* Etre susceptible de, admettre : *cela ne souffre aucun retard.* Résister à, n'être pas détérioré par : *les vins frelatés ne souffrent pas de longs transports. Souffrir mort et passion, le martyre*, éprouver de grandes douleurs, de vives contrariétés. V. n. Sentir de la douleur physique ou morale : *souffrir cruellement.* Etre tourmenté : *je souffre de le voir ainsi. Fig.* Eprouver du dommage, être détérioré : *le commerce, les blés souffrent. Souffrir de*, éprouver une douleur à : *souffrir de la tête.*

**souffroter** [*sou-fro-té*] v. n. Souffrir un peu, d'une manière continue.

**soufi, e** n. Adepte du soufisme.

**soufisme** [*fis-me*] n. m. Doctrine des mystiques de l'islam.

— Encycl. Les musulmans font remonter à Mahomet l'origine de la secte soufie, mais il est probable qu'elle ne s'est pas constituée avant la fin du IIe siècle de l'hégire. Le fond de la doctrine soufie est que l'homme, suffisamment purifié par la méditation, l'extase et l'observation stricte de la règle, peut s'élever jusqu'à la divinité, et s'identifier avec elle. Les soufis sont rangés d'après une hiérarchie fixe. A la tête de cette hiérarchie se trouve un personnage nommé le Pôle du Monde [*Kotb*).

Les confréries musulmanes de l'Afrique du Nord et les ordres des derviches turcs se rattachent directement au *soufisme.*

**soufite** n. m. Ecrivain qui a exposé les doctrines du soufisme.

**soufrage** n. m. Action d'imprégner de soufre les allumettes, les étoffes qu'on veut blanchir, etc. Répandre du soufre en poudre sur certains végétaux malades : *le soufrage de la vigne prévient l'oïdium*, Faire subir à un moût l'action des vapeurs d'acide sulfureux, pour arrêter la fermentation. V. sulfitage.

— Encycl. *Vitic.* Le soufrage de la vigne a pour but de prévenir l'oïdium. Il se fait en trois fois : au début de la végétation, à la floraison et à la véraison. On soufre le matin ou le soir par un temps sec, et l'on utilise pour l'épandage de la fleur de soufre (soufre sublimé), ou du soufre précipité; divers appareils sont employés à cet usage (houppes ou sabliers, qu'on agite à la main), soufflets (combinaison du soufflet ordinaire avec un récipient à soufre); mais il existe aujourd'hui des appareils à grand travail : ce sont des hottes à soufrer (portées à dos par l'ouvrier ou une bête de somme) et les soufreuses à traction montées sur un bâti à roues.

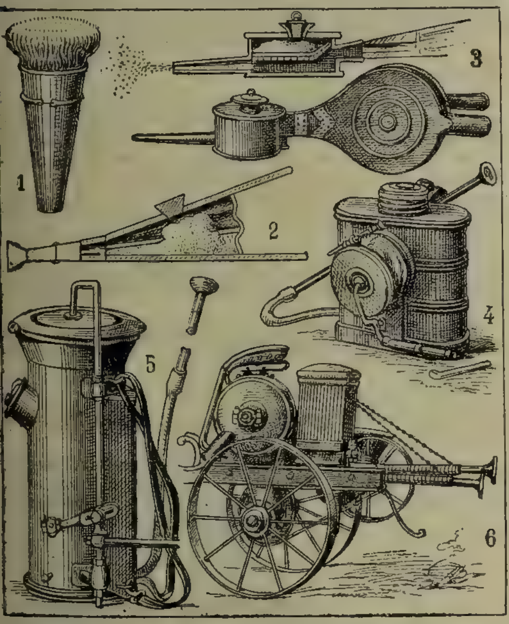

Soufrage : 1. Sablier ; 2. Soufflet ordinaire ; 3. Soufflet muni d'un récipient ; 4. Soufreuse portative à soufflet (Fabre) ; 5. Soufreuse portative Vermorel ; 6. Soufreuse à traction animale.

— *Œnol. Soufrage des moûts*, v. mutage. *Soufrage des tonneaux*, v. méchage.

**soufre** n. m. (lat. *sulfur*). Corps simple solide, d'une couleur jaune citron, insipide et inodore. *Soufre vif*, soufre naturel. *Fleur de soufre*, soufre en poussière. *Soufre lavé*, fleur de soufre non acide. *Lait de soufre*, liqueur laiteuse qui se produit dans la précipitation d'un sulfhydrate par un acide. *Foie de soufre*, polysulfure de potassium. *Soufre en canon*, soufre moulé en forme de cylindre. *Soufre rouge*, arsenic sulfuré. *Magistère de soufre*, sulfure de potassium précipité par un acide. *Soufre végétal*, lycopode.

— Encycl. Le soufre, connu de l'antiquité, est très répandu dans la nature ; il existe combiné aux métaux à l'état de sulfure (pyrite, blende, galène, etc.), ou de sulfate (gypse, célestine, etc.), mais c'est surtout à l'état natif qu'on le rencontre à l'orifice des fumerolles de certains volcans (solfatares de Pouzzoles, Vulcano, etc.). Les principaux gisements se trouvent en Sicile, où le soufre provient de la décomposition d'assises de gypse, et en Louisiane.

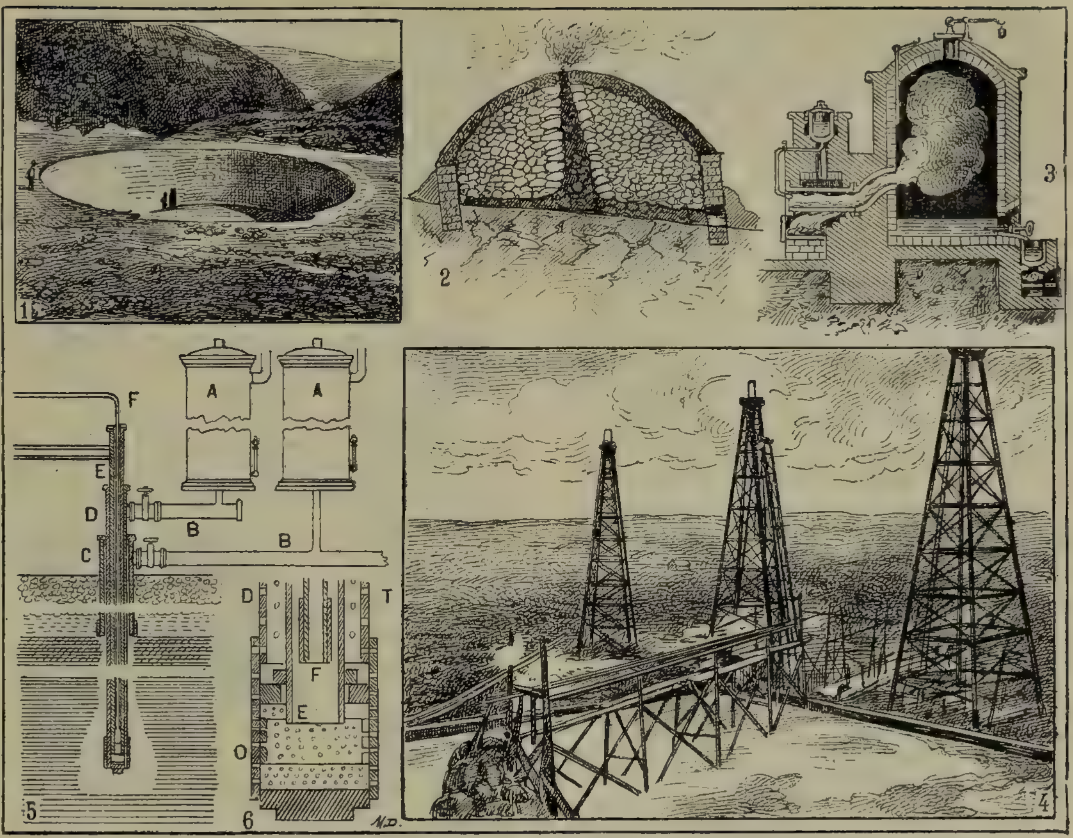

Soufre : 1. Calcarone sicilien (vide) ; 2. Calcarone en fonctionnement (coupe) ; 3. Installation (coupe schématique) de raffinage du soufre ; 4. Exploitation d'un gisement de soufre en Louisiane ; 5, 6. Détails du procédé américain d'extraction (A, récipients renfermant de la vapeur d'eau surchauffée, que les conduites B introduisent dans les intervalles des tubes concentriques C, D, E, et qui, s'échappant par les orifices T, va fondre le soufre ; celui-ci pénètre par les trous O et monte entre les tubes E et F, allégé au moyen d'air comprimé amené par F.)

Pour obtenir le soufre pur, on commence par le séparer de sa gangue terreuse, soit par distillation, soit par réduction dans les *calcaroni*, vastes fours creusés et maçonnés dans le sol, où le minerai servant lui-même de combustible fournit une élévation de température dans toute la masse, provoquant la fusion du soufre, qui coule sur le sol disposé en pente et est recueilli à la sortie du four.

Le soufre obtenu par ces procédés est purifié (raffiné) par distillation ; les vapeurs vont se condenser dans une grande chambre où elles se déposent sous forme de poussière (*fleur de soufre*), puis, la température s'élevant, le soufre fond, et il coule dans des moules ayant la forme de cônes tronqués (*canons de soufre*).

Les Américains, dans l'exploitation des vastes gisements de la Louisiane, ont adopté un procédé nouveau d'extraction (procédé Frasch), basé sur la fusion du soufre dans le gisement même, par de la vapeur d'eau surchauffée. Des sondages sont pratiqués jusqu'au gisement, puis garnis de tubes concentriques dont l'un sert à l'injection de la vapeur d'eau, un second à l'introduction d'air comprimé destiné à alléger la colonne montante du soufre, qui vient se déverser au dehors par un troisième tube. Le soufre ainsi traité n'a pas à subir l'opération du raffinage.

On obtient aussi du soufre par calcination des pyrites en vase clos, mais ce procédé est peu utilisé.

Le soufre est un corps solide, jaune, fusible vers 113°, bouillant à 444°, conduisant mal la chaleur et l'électricité. Le soufre cristallisé est dimorphe : il cristallise sous forme de prismes ou d'octaèdres ; il est insoluble dans l'eau, soluble dans le sulfure de carbone et la benzine ; au contraire, la variété de soufre dite *amorphe* est insoluble dans le sulfure de carbone. On obtient aussi une variété de soufre dite *soufre mou*, élastique, de couleur rouge, en coulant dans l'eau le soufre fondu et chauffé au-dessus de 250°.

Le soufre (symbole S) est bivalent ; son poids atomique est 32,06 ; il brûle à l'air avec une flamme bleue, en dégageant de l'anhydride sulfureux. Il se combine directement avec presque tous les corps.

Il donne avec l'hydrogène deux composés : l'*hydrogène sulfuré* ou *acide sulfhydrique* $H^2S$ et un persulfure d'hydrogène, comparable à l'eau oxygénée. Il se combine directement au chlore, et il fournit de nombreuses combinaisons oxygénées, notamment l'anhydride sulfureux, l'acide sulfurique, etc.

Le soufre constitue aussi la matière première pour fabriquer le sulfure de carbone, etc.

Il entre dans la composition de la poudre, des artifices, des allumettes : il sert à vulcaniser les caoutchoucs.

En viticulture, il combat victorieusement l'oïdium, etc.

— *Thérap.* A l'intérieur et à haute dose, 5 à 10 gr. et plus, la fleur de soufre est laxative et purgative ; on l'administre, ordinairement, mêlée à du miel. A doses faibles, on s'en sert contre la furonculose et certaines maladies de la peau. Pour l'extérieur, on en fait des pommades antiparasitaires contre la gale, etc. On emploie encore le soufre en fumigations.

**soufré** n. m. Nom vulgaire d'un papillon jaune commun en France (*coliade*).

**soufrer** [*fré*] v. a. Enduire de soufre : *soufrer des allumettes.* Couvrir de fleur de soufre : *soufrer une treille.* Exposer aux vapeurs du gaz sulfureux : *soufrer des laines. Soufrer un tonneau*, le mécher.

**soufreur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui est chargée de soufrer. Ouvrier, ouvrière qui prépare le soufre, dans certaines usines. N. f. Appareil employé pour répandre le soufre pulvérulent sur les végétaux attaqués par l'oïdium.

**soufrière** n. f. Lieu d'où l'on tire le soufre. Dans les fabriques d'allumettes, endroit où l'on met le soufre.

**Soufrière** (la), volcan de la Guadeloupe (1.484 m.). Le même nom a été donné aux volcans des îles Saint-Christophe, Sainte-Lucie, Saint-Vincent.

**soufroir** n. m. Etuve où l'on blanchit la laine par la vapeur de soufre.

**souhait** [*sou-è*] n. m. (de *souhaiter*). Aspiration vers une chose qu'on n'a pas : *chacun forme le souhait d'être heureux.*

> Le ciel sur nos souhaits ne règle par les choses.
>
> Corneille.

*Souhaits de bonne année*, vœux de bonheur exprimés à l'occasion de la nouvelle année. *A vos souhaits*, se dit pour saluer une personne qui éternue. *A souhait*, loc. adv. Selon désirs : *tout lui réussit à souhait.*

**souhaitable** [*sou-è*] adj. Désirable : *cette éventualité n'est pas souhaitable.*

**souhaiter** [*sou-è-té*] v. a. (de *sous* et de l'anc. fr. *hait*, humeur). Désirer : *souhaiter la santé.* Exprimer sous forme de vœu, de compliment : *souhaiter le bonjour, la bonne année. Je vous en souhaite*, manière familière de dire à une personne qu'elle n'aura pas ce qu'elle désire.

**souhak** [*sou-ak*] n. m. (mot ar.). Extrait d'écorce de noyer, dont les femmes indigènes, en Algérie, se servent pour colorer leurs lèvres.

**Souham** (Joseph), général français, né et m. à Lubersac (1760-1837). Brave soldat mais caractère médiocre, et chef assez peu capable. Il trahit Napoléon Ier à diverses reprises.

**souï** n. m. Sorte de sauce japonaise, très épicée.

**Souillac** [*ll* mll., *ak*], ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 24 kil. de Gourdon, sur la Dordogne ; 2.880 h. (*Souillaquais*). Ch. de f. Orl. Eglise romane du XIIe siècle, autrefois abbatiale. — Le cant. a 8 comm., et 8.080 h. Forges ; truffes ; tanneries.

**souillard** [*sou, ll* mll., *ar*] n. m. (de *souiller*). Trou pratiqué dans une pierre pour l'écoulement des eaux. La pierre elle-même.

**souillarde** [*sou, ll* mll.] n. f. Grand baquet pour les soudes lessivées, en usage dans les savonneries. Dans le Midi, pièce où on lave la vaisselle : baquet où se fait ce lavage.

**souillardière** [*sou, ll* mll.] n. f. En Normandie, rouleau de filets qu'on ajuste au pied d'un grand filet pour lui servir de lest.

**souille** [*sou, ll* mll., e] n. f. (de *souiller*). Lieu bourbeux où se vautre le sanglier. (On dit aussi souil.) Enfoncement formé dans la vase ou dans le sable par un navire échoué.

**souille** [*sou, ll* mll., *e*] n. f. Taie d'oreiller. (Dialect.)

**souiller** [*sou, ll* mll., *é*] v. a. (peut-être du bas lat. *suculare ;* de *sus*, cochon). Salir, couvrir de boue, d'ordure : *souiller ses habits de boue. Fig.* Déshonorer, rendre impur : *souiller sa réputation. Souiller ses mains de sang*, commettre un meurtre. *Souiller le lit nuptial*, commettre un adultère.

**souillon** [*sou, ll* mll., *on*] n. Qui se salit, qui est malpropre. Servante employée à de bas offices.

**souillonner** [*sou, ll* mll., *o-né*] v. a. Salir comme ferait un souillon : *souilloner une lettre.*

**souillure** [*sou, ll* mll.] n. f. Ce qui souille, tache : *vêtement couvert de souillures. Fig.* Tache morale, flétrissure : *la souillure du péché.*

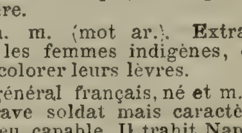

Souïmanga.

**Souilly,** ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 20 kil. de Verdun ; 610 h. (en 1914). Ch. de f. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 21 comm. et 5.580 h.

**souïmanga** ou **souï-manga** n. m. Nom vulgaire de petits oiseaux passereaux dentirostres à livrée très brillante, appartenant aux genres nectarinie et voisins, et qui sont propres à l'Afrique tropicale, à l'Asie et à l'Australie : *les souïmangas sont les oiseaux-mouches de l'ancien monde.*

**souk** n. m. Mot arabe signifiant *marché*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques.

**Souk-Ahras** [*rass*], v. d'Algérie (dép. de Constantine, arr. de Guelma); 8.950 h. Vignobles, céréales.

**Soukhoum-Kalè,** v. de la Géorgie (pays du Caucase, Abkhasie), sur la mer Noire ; 62.000 h. Port.

**souki** n. m. Nom vulgaire de la *courge à moelle*.

**soûl** [*sou*], **e** adj. (lat. *satullus ;* de *satur*, rassasié). Pleinement repu, rassasié, au delà de ce qui est raisonnable. *Pop.* Ivre : *un homme soûl n'est pas forcément un ivrogne. Soûl comme une grive, comme une bourrique, etc.*, tout à fait ivre. Rassasié, ennuyé jusqu'au dégoût : *être soûl de musique.* N. m. *Fam. En avoir tout son soûl*, autant qu'on peut en désirer.

**Soulacroix** (Gabriel-Valentin), chanteur scénique français, né et m. à Fumel (1855-1905). Il était doué d'une voix de baryton très étendue et d'un timbre très pur.

**Soulac-sur-Mer,** comm. de la Gironde, arr. et à 27 kil. de Lesparre ; 1.600 h. Ch. de f. Médoc. Bains de mer.

**soulagement** [*je-man*] n. m. Diminution d'un malaise ou d'une douleur du corps, d'une peine d'esprit : *apporter du soulagement.*

**soulager** [*jé*] v. a. (du lat. *sublevare*, soulever. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il soulagea, nous soulageons.*) Débarrasser d'une partie d'un fardeau : *soulager un portefaix trop chargé. Fig.* Diminuer, adoucir une souffrance physique ou morale : *soulager un mal de dent, un chagrin.* Aider, secourir : *soulager les malheureux.* Diminuer l'effort, le travail de : *soulager une poutre qui fatigue. Pop.* Dépouiller : *soulager quelqu'un de sa bourse. Arg.* Enlever, voler : *soulager la montre de quelqu'un.* **Se soulager** v. pr. Se procurer du soulagement. Satisfaire un besoin naturel.

**Soulaines** [*lè-ne*], ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 18 kil. de Bar-sur-Aube, sur la Laine ; 570 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 21 comm. et 4.310 h.

**soulamé** n. m. ou **soulamée** [*mé*] n. f. Genre de simarubacées d'Océanie, dont une espèce est utilisée comme fébrifuge.

**Soulan,** comm. de l'Ariège, arr. et à 14 kil. de Saint-Girons ; 1.680 h.

**soûlant** [*lan*], **e** adj. Qui soûle, rassasie. *Pop.* Ennuyeux, désagréable.

**soûlard** [*lar*], **e** n. et adj. *Pop.* Ivrogne, ivrognesse : *un vieux soûlard.*

**Soulary** (Joseph-Marie, dit *Joséphin*), poète français, né et m. à Lyon (1815-1891), auteur de sonnets remarquables par la délicatesse de la pensée et la correction de la forme. Rappelons : *A travers champs* et surtout les *Sonnets humoristiques*, parmi lesquels on cite souvent : *les Rêves ambitieux, Sur la montagne, les Deux Cortèges*, etc.

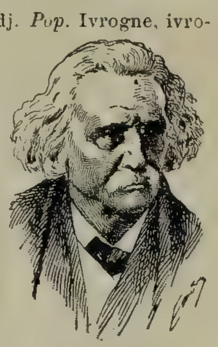

Joséphin Soulary.

**soulas** [*la*] n. m. (lat. *solatium*). Consolation, soulagement. (Vx.)

**Soulas** (Josias **de**), sieur DE PRIMEFOSSE, connu comme acteur sous le nom de *Floridor*, né en Brie vers 1608, m. à Paris en 1672. Il succéda à Bellerose comme premier acteur de l'hôtel de Bourgogne.

**soûlaud** [*lô*], **e** n. et adj. Ivrogne, ivrognesse.

**Soulavie** (Jean-Louis GIRAUD, dit), littérateur français, né à Largentière (Ardèche), m. à Paris (1753-1813) ; auteur de mémoires historiques plus intéressants que fidèles : *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, etc., éditeur des Mémoires de Richelieu, de Saint-Simon, etc. C'était un collectionneur infatigable, un compilateur laborieux et patient, mais manquant souvent de jugement.

**soulcie** [*sî*] n. m. Sous-genre de pinsons propres aux forêts des régions montagneuses de l'Europe méridionale.

**soule** n. f. Gros ballon de cuir rempli de son, que se disputent les joueurs partagés en deux camps opposés. (Ce jeu est particulier à la Bretagne.)

**Soule,** pays et ancienne vicomté de la Gascogne ; ch.-l. *Mauléon.*

**soûlée** [*lé*] n. f. Repas plantureux bien arrosé.

**soûler** [*lé*] v. a. (de *soûl*). Gorger de nourriture ou de boisson. Enivrer. *Fig.* Satisfaire jusqu'à satiété : *soûler le peuple d'utopies.*

**soûlerie** [*rî*] n. f. Partie de débauche où l'on s'enivre.

**Soulès** (Félix), sculpteur français, né et m. à Eauze (1857-1904), auteur de la *Bacchante à la chèvre*, de l'*Enlèvement d'Iphigénie.* Ses œuvres ont une belle simplicité de lignes et une forme élégante.

**souleur** n. f. (de *seul*). Frayeur subite. Saisissement. (Vx.)

**soulevant** [*van*], **e** adj. Qui soulève, qui aide à soulever : *force soulevante.*

**soulèvement** [*man*] n. m. (de *soulever*). Action par laquelle une chose se soulève : *soulèvement des flots. Soulèvement de cœur*, mal d'estomac causé par le dégoût. *Géol.* Mouvement de l'écorce terrestre, qui produit les montagnes et modifie le niveau des couches du sol. *Fig.* Mouvement de révolte indignée : *les Espagnols ne purent dompter le soulèvement des Pays-Bas.*

**soulever** [*vé*] v. a. (de *sous*, et *lever*. — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette.) Elever à une petite hauteur : *soulever un fardeau.* Lever une chose qui en cache une autre : *soulever le voile qui nous cache l'avenir.* Relever, découvrir : *soulever sa paupière.* Faire lever, agiter : *le vent soulève la poussière. Fig.* Provoquer, exciter : *soulever des récriminations.* Exciter l'indignation : *son insolence souleva l'assemblée.* Exciter à la révolte : *soulever le peuple. Soulever une question*, la faire naître. *Soulever le cœur*, causer du dégoût. **Se soulever** v. pr. *Fig.* Se révolter. Eclater en indignation. *Le cœur se soulève*, on est écœuré.

**souleveur** n. m. Celui qui soulève. Adjectiv. : *contrepoids souleveur.*

**Souli,** petite v. de l'Albanie, dont les habitants (*Souliotes*) se sont illustrés par leur résistance aux Turcs pendant la guerre de l'Indépendance grecque. Ali, pacha de Janina, la dévasta.

F. Soulié.

**Soulié** (Frédéric), romancier et auteur dramatique français, né à Foix, m. à Bièvre (1800-1847). On lui doit : *la Closerie des genêts*, drame ; les *Mémoires du diable ; le Lion amoureux*, roman, etc. ; œuvres pleines d'imagination, d'esprit, de grâce, mais écrites dans un style souvent lâché.

**soulier** [*li-é*] n. m. (lat. *subtelare*). Chaussure qui couvre le pied en tout ou en partie. *Fig. N'avoir pas de souliers*, être dans un dénuement complet. *Etre dans ses petits souliers*, être dans une position embarrassante. PROV. : **Faute de souliers, on va nu-pieds,** quand on est pauvre, il faut se résigner aux privations. **Chacun sait où le soulier le blesse**, chacun a ses peines secrètes.

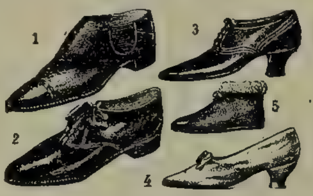

Souliers : 1, 2. D'homme ; 3. De femme ; 4. De bal ; 5. D'enfant.

**soulière** n. f. Barre de fer aplatie en verge carrée.

**soulignement** [*man*] n. m. Action de souligner.

**souligner** [*gné*] v. a. (de *sous*, et *ligne*). Tirer un trait, une ligne sous : *souligner une phrase. Fig.* Accentuer par une inflexion de voix, etc., pour attirer l'attention.

**souligneur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Personne qui souligne tout, qui met à tout des intentions.

**Soulina** ou **Sulina,** v. maritime de la Dobroudja (Roumanie), sur l'embouchure du bras moyen du Danube, dit *bras de Soulina*, et sur lequel se fait un important trafic ; 8.000 h.

**Souliote,** habitant ou originaire de Souli. Adjectiv. : *territoire souliote.*

**Souliotes** (*les Femmes*). V. FEMMES SOULIOTES (les).

**Soullans,** comm. de la Vendée, arr. et à 36 kil. des Sables-d'Olonne ; 2.470 h. Ch. de f. Et.

**soulographe** n. *Triv.* Personne qui a l'habitude de se soûler.

**soulographie** [*fî*] n. f. *Triv.* Ivrognerie. Orgie.

**souloir** v. n. (du lat. *solere*). Vieux mot qui signifiait Avoir coutume et qui ne se trouve qu'à l'imparf. de l'ind. :

> Quant à son temps, bien sut le dispenser :
> Deux parts en fit, dont il « souloit » passer
> L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire.

(Epitaphe de La Fontaine, composée par lui-même.)

**soûloir** n. m. *Pop.* Cabaret.

**Soulou** (ILES), îles de la Malaisie, au N. de Bornéo ; 105.000 h. Grandes forêts ; camphre, café, riz.

**Soulouque** (Faustin), nègre d'Haïti, né et m. à Petit-Goave (1782-1867), proclamé empereur en 1849 sous le nom de Faustin Ier et renversé en 1859 ; il fut longtemps célèbre par sa sottise, sa vanité et sa cruauté. Il se plaisait à parodier les proclamations de Napoléon Ier à son armée et avait créé une nouvelle noblesse : l'ordre de Saint-Faustin, dont les membres portaient les noms bizarres de Trou-Bonbon, duc de la Limonade, comte de Numéro-Deux, etc.

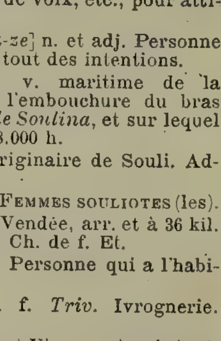

Mal Soult.

**Soult** [*soult'*] (Nicolas-Jean-de-Dieu), maréchal de France, né à Saint-Amans-Soult (Tarn) [1769-1851] ; il prit une part importante aux opérations antérieures et postérieures à la bataille de Zurich, à la défense de Gênes, décida de la victoire à Austerlitz, fut créé duc de Dalmatie après Tilsit, et s'illustra en Espagne et à la journée de Toulouse (1813). Ingrat envers Napoléon Ier lors de la première Restauration, il fut pendant la seconde pair de France, puis ministre de la guerre et des affaires étrangères sous Louis-Philippe. Il a laissé des *Mémoires* inachevés.

**soulte** [*soul-te*] ou **soute** n. f. (anc. partic. de *soudre* ; du lat. *solvere*, payer). En matière de succession et de partage ou d'échange, ce que l'une des parties doit payer aux autres pour rétablir l'égalité des lots : *payer une soulte.*

— ENCYCL. *Dr.* On distingue la *soulte de partage* et la *soulte d'échange.*

Il y a lieu à soulte de partage en matière de contrat d'échange lorsque les choses échangées sont de valeur inégale et qu'un retour pécuniaire est nécessaire pour que l'un des copermutants reçoive l'équivalent de ce qu'il donne.

Il y a soulte de partage en matière de succession lorsque, les lots respectifs des cohéritiers étant indivisibles, les plus favorisés payent aux autres une somme qui rétablit l'équilibre des lots.

La créance de la soulte trouve une sûreté très effective dans le privilège qui y est attaché, et qui grève la totalité des immeubles composant la masse partagée. Ce privilège doit être transcrit.

**Soultz,** ch.-l. de c. du Haut-Rhin, arr. de Guebwiller ; 4.800 h. Ch. de f. Vins. Filatures de soie, tissages. — Le cant. a 10 comm. et 13.052 h.

**Soultzmatt,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Guebwiller ; 2.500 h.

**Soultz-sous-Forêts,** ch.-l. de c. du Bas-Rhin, arr. de Wissembourg ; 1.500 h. Ch. de f. — Le cant. a 26 comm. et 14.754 h.

**souma** n. f. Trypanosomiase qui sévit au S
dan sur les équidés et les bovidés.

**Soumagne,** comm. de Belgique (prov. et a
de Liége), sur la *Soumagne*, affl. de la Vesdr
4.690 h. Charbonnages ; couleurs.

**Soumans,** comm. de la Creuse, arr. et à 10 
de Boussac ; 1.380 h. Etain.

**Soumbava** ou **Soembava,** île de la Mal
sie, à l'E. de Lombok ; 75.000 h. Aux Hollanda
Ravagée en 1815 par l'éruption de son volcan,
Timboro. Riz, tabac, perles, or. Ch.-l. *Soumbav*
8.000 h.

**Soumet** [*mè*] (Alexandre), poète français, n
Castelnaudary, m. à Paris (1788-1845), auteur de
*Divine Epopée*, grand poème qui a pour sujet
rachat de l'Enfer, et de *Jeanne d'Arc*, autre poème épique ; puis de drames où il se montrait favorable aux idées romantiques : *Clytemnestre, Saül, une Fête de Néron* (avec Belmontet).

Soumet.

**soumettre** [*mè-tre*] v. a. (de *sous*, et *mettre.* — Se conj. comme *mettre.*) Réduire à l'obéissance, à la dépendance, dompter, réduire : *soumettre des rebelles.* Devenir maître : *soumettre ses passions.* Subordonner : *soumettre la raison à la foi.* Subordonner au jugement de quelqu'un : *je vous soumets la question.* Faire subir à : *soumettre un produi*
*l'analyse.* **Se soumettre** v. pr. Faire sa soumissio
S'en rapporter : *je me soumets à sa décision.* ALLU
HIST : **Se soumettre ou se démettre**, dilemme fame
par lequel Gambetta, dans un discours prononcé
Lille (15 août 1877) à la veille des élections, montr
au maréchal de Mac-Mahon l'avenir qui l'attenda
Le maréchal, en effet, ne dut pas seulement se so
mettre en formant le cabinet Dufaure, il lui fall
aussi se démettre.

**Soumida-Gava,** fleuve du Japon (Nippo
né dans le massif du Kokousi-Daké ; se jette dans
baie de Tokio. Cours 300 kilom., dont 80 navigabl

**soumis, e** [*mi, mi-ze*] adj. Disposé à l'obé
sance : *enfant soumis.* Qui annonce la soumissio
*air soumis. Fille soumise*, prostituée munie d'u
carte et soumise aux règlements spéciaux de la poli

**soumission** [*mi-si-on*] n. f. (lat. *submissi*
Disposition à obéir : *soumission parfaite.* Action
rentrer dans le devoir, l'obéissance : *cette ville a f*
*sa soumission.* Déclaration écrite, par laquelle
s'engage à se charger d'un ouvrage, d'une four
ture, à de certaines conditions. Engagement à pay
une somme. Condition de fille soumise. *Proc. So*
*mission de juridiction*, engagement pris par l
parties, de soumettre à un tribunal, qui ne sera
pas leur juge naturel, les contestations relatives a
contrat qu'elles passent.

**soumissionnaire** [*mi-si-o-nè-re*] n. m. Cel
qui fait une soumission pour une entreprise, u
fourniture, etc.

**soumissionner** [*mi-si-o-né*] v. a. S'engag
par écrit à acheter, à payer un certain prix, ou
fournir, à entreprendre sous certaines conditions
*soumissionner une fourniture.* (Se dit aussi abs
lum. : *soumissionner à une adjudication.*)

**Soumy,** v. de Russie (Kharkov), sur le Pjol
52.000 h. Raffineries.

**sounder** [*soun-deur*] n. m. (mot angl. signi
*qui produit un son*). *Télégr.* Appareil destiné à re
cevoir les dépêches télégraphiques à l'aide de signau
sonores.

**Soungari,** rivière de Mandchourie, née dans l
Chan-Alin ; elle passe à Ghirin et Kharbin et s
jette dans l'Amour ; 1.500 kil.

**sounna** n. f. *Islam.* V. SUNNA.

**soupailler** [*pa, ll* mll., *é*] v. n. *Fam.* Péjorati
de SOUPER.

**soupape** n. f. (de *sous*, et de l'anc. v. *paper*
manger ; signifiait anciennem. : *coup sous le menton*
*qui fait fermer la bouche.*) Espèce de petit couvercl
en bois, en cuivre ou en métal, destiné à laisser en
trer un fluide dans intérieur d'un corps de pomp
ou de tout autre appareil, à l'empêcher de ressortir, ou réciproquement. Obturateur mobile d'un tuyau de poêle. *Soupape de sûreté*, soupape qui, dans la chaudière d'une machine à vapeur, s'ouvre d'elle-même à une forte pression, pour donner issue à une partie de la vapeur et empêcher ainsi l'explosion de la chaudière. *Soupape électrique*, appareil qui pos-

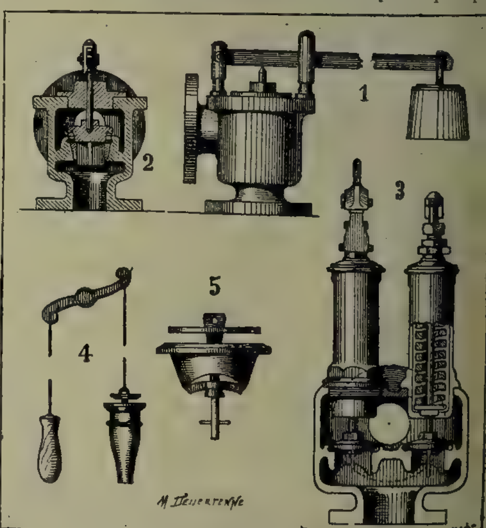

Soupapes : 1. De sûreté ; 2. Coupe : 3. Double, à charge directe ; 4, 5. De réservoirs.

ède la propriété de ne pouvoir être traversé par le courant électrique que dans un seul sens, et qu'on utilise en radiologie, en télégraphie sans fil, pour modifier l'intensité du courant.

— Encycl. Les soupapes diffèrent des robinets et les clapets : elles sont rondes ou coniques et ont leur partie mobile douée d'un mouvement rectiligne alternatif, suivant la direction de l'axe. On distingue les soupapes à chapeau plat et celles à chapeau conique. La soupape à ailettes se compose d'un disque circulaire portant, au bas, des ailettes qui se réunissent autour d'un moyeu. La soupape à boulet est formée d'une sphère métallique en général creuse : l'ouverture qu'elle est destinée à fermer est elle-même taillée en forme de zone sphérique creuse. La soupape de sûreté spéciale aux chaudières comprend un dispositif d'équilibre à levier réglable pour contre-balancer la tension intérieure ; dans les moteurs à explosion, les soupapes sont de simples têtes circulaires appuyant à la fermeture sur un siège qu'elles obstruent complètement, et elles s'ouvrent sous l'influence de mécanismes de commande (cames, leviers), et se referment à l'instant voulu, par le rappel d'un ressort.

**soupatoire** adj. *Fam.* et *par plais.* Qui appartient au souper, qui tient du souper : *collation soupatoire.*

**soupçon** n. m. (lat. *suspectio*). Croyance désavantageuse, accompagnée de doute : *conduite exempte de soupçon.* Idée vague, simple conjecture : *j'ai quelque soupçon que c'est lui. Fam.* Très petite quantité : *soupçon de fièvre, un soupçon de vin.*

**soupçonnable** [*so-na-ble*] adj. Qui peut être soupçonné. Ant. **Insoupçonnable.**

**soupçonner** [*so-né*] v. a. Porter ses soupçons sur : *soupçonner quelqu'un d'un crime.* Conjecturer : *soupçonner quelque mensonge.* (V. César.)

**soupçonneur, euse** [*so-neur, eu-ze*] n. Celui, celle qui soupçonne.

**soupçonneusement** [*so-neu-ze-man*] adv. Avec soupçon ; d'un air soupçonneux.

**soupçonneux, euse** [*so-neû, eu-ze*] adj. Défiant, enclin à soupçonner : *caractère soupçonneux.* Ant. **Confiant.**

**soupe** n. f. (de *souper*). Aliment composé de bouillon et de tranches de pain. *Milit.* Nourriture et repas du soldat (*fam.*). Sonnerie ou batterie annonçant aux soldats l'heure du repas. *Agric.* Fourrage imbibé d'eau, qu'on emploie pour engraisser le bétail. *Fig. Trempé comme une soupe*, très mouillé. *Tremper une soupe à quelqu'un*, le rosser. *S'emporter comme une soupe au lait*, se mettre très promptement en colère. *Marchand de soupe*, v. marchand. Prov. : **La soupe fait le soldat,** une nourriture simple, mais substantielle, fait supporter plus aisément les fatigues.

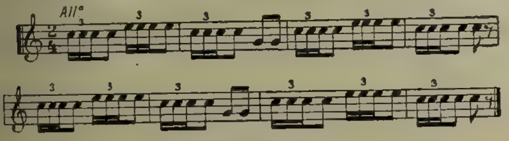

La soupe (clairon).

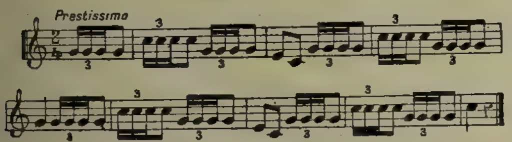

La soupe (trompette).

**soupeau** [*pô*] n. m. Morceau de bois qui réunit l'oreille de la charrue avec le soc.

**soupente** [*pan-te*] n. f. (du lat. *suspendere*, suspendre). Assemblage de grosses et larges courroies servant à tenir suspendu le corps d'une voiture. Larges bandes de cuir qui maintiennent un cheval dans l'appareil appelé travail. Partie d'une grue, d'un moulin à eau, qui sert à tenir en suspension un treuil, une poulie. Bande de fer qui maintient la hotte d'une cheminée. Petit réduit en planches pratiqué dans la hauteur d'une chambre, d'une cuisine, etc.

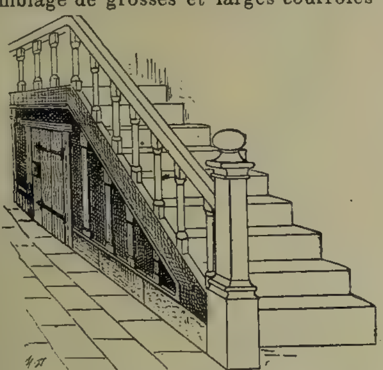

Soupente d'escalier.

**souper** [*pé*] ou **soupé** n. m. (de *souper*, verbe). Repas du soir (quand on appelait *dîner* le repas du milieu du jour). Mets qui le composent : *il y avait un bon souper.* Repas qu'on fait très tard dans la nuit : *organiser un souper au sortir de l'Opéra. Petit souper*, souper délicat, entre amis ou compagnons de plaisir. (V. pigeon.)

**souper** [*pé*] v. n. (du bas allem. *supen*, humer). Prendre le repas dit *souper. Pop. Avoir soupé de quelque chose*, en avoir assez, n'en plus vouloir. Allus. hist. : **Nous souperons ce soir chez Pluton,** parole de Léonidas à ses trois cents Spartiates pendant le repas qui précéda leur mort héroïque. (V. Lucullus.)

**soupèsement** [*ze-man*] n. m. Action de soupeser. (Peu us.)

**soupeser** [*zé*] v. a. (de *sous*, et *peser.* — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *je soupèse.*) Lever un fardeau avec la main pour se rendre approximativement compte de son poids : *soupeser un sac d'écus.*

**soupette** [*pè-te*] n. f. *Fam.* Diminutif de soupe.

**soupeur, euse** [*eu-ze*] n. Qui soupe, qui a l'habitude de souper.

**soupier** [*pi-é*], **ère** n. et adj. *Pop.* Se dit de quelqu'un qui aime beaucoup la soupe.

**soupier** [*pi-é*] n. m. Espèce de moellon.

**soupière** n. f. (de *soupe*). Vase creux et large, dans lequel on sert la soupe. Son contenu : *manger toute une soupière.*

**soupir** n. m. (de *soupirer*). Respiration forte et prolongée, occasionnée par la douleur, le plaisir, etc. : *pousser, étouffer des soupirs. Jusqu'au dernier soupir*, jusqu'à la mort. *Rendre le dernier soupir*, expirer. *Poét.* Son doux et mélancolique : *les soupirs du vent dans les bois. Musiq.* Silence qui équivaut à une noire. Signe qui l'indique.

**Soupirs** (*pont des*), célèbre pont de Venise, qui conduit du palais des Doges aux Prisons, à une certaine hauteur au-dessus d'un étroit canal. Il date du xvi<sup>e</sup> siècle. Bien qu'aucun souvenir précis ne se rattache à ce pont, il a fréquemment exercé l'imagination des romanciers et des poètes.

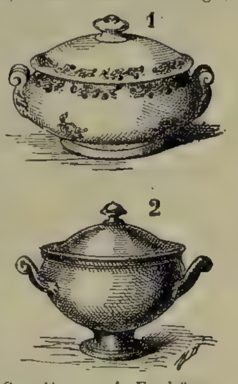

Soupières : 1. En faïence ; 2. En métal.

**soupirail** [*ra, l* mll.] n. m. (de *soupirer*). Ouverture pour éclairer, aérer une cave, un souterrain. Ouverture pratiquée dans l'étendue d'une voûte d'aqueduc. Ouverture pratiquée dans les meules de carbonisation. Pl. des *soupiraux.* V. maison.

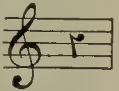

Soupir.

**soupirant** [*ran*], **e** adj. Qui soupire, et surtout qui soupire d'amour. N. m. Celui qui aspire à se faire aimer d'une femme : *écarter les soupirants.*

**soupirer** [*ré*] v. n. (lat. *suspirare*). Pousser des soupirs : *soupirer de douleur.* Pousser des soupirs amoureux. *Soupirer pour, vers, après*, désirer ardemment. *Poétiq.* Faire entendre des sons mélancoliques. V. a. Exprimer par des soupirs : *soupirer ses peines.* Exprimer sur un mode plaintif : *soupirer des vers élégiaques.* Allus. litt. :

> Soupire, étend les bras, ferme l'œil, et s'endort,

vers du *Lutrin*, de Boileau (ch. II), qui termine une peinture achevée de la Mollesse. (On le rappelle pour marquer un besoin impérieux de sommeil.)

**soupireur, euse** [*eu-ze*] n. Qui soupire, qui a l'habitude de soupirer. (Peu us.) N. m. Celui qui est ou qui feint d'être amoureux.

**souple** adj. (lat. *supplex*). Qui se plie aisément, flexible, maniable : *osier, étoffe souple.* Qui a les membres flexibles : *la gymnastique rend souple. Fig.* Pliable à diverses choses : *talent souple.* Docile, soumis, et, en mauv. part, complaisant jusqu'à la servilité : *courtisan souple. Avoir l'échine souple, les reins souples, être souple comme un gant*, être soumis, complaisant, servile. Ant. **Raide.**

**souplement** [*man*] adv. Avec souplesse.

**souplesse** [*plè-se*] n. f. Qualité de ce qui est souple, flexible : *la souplesse du jonc.* Agilité : *la souplesse d'un acrobate. Fig.* Flexibilité, diversité d'aptitudes : *avoir de la souplesse dans l'esprit.* Ant. **Raideur.**

**Souppes** [*sou-pe*], comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 27 kil. de Fontainebleau, sur le Loing ; 2.360 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. Sucrerie.

**Souprosse,** comm. des Landes, arr. et à 13 kil. de Saint-Sever ; 1.720 h.

**souquenille** [*ke-ni, ll* mll., *e*] n. f. (anciennem. *souquenie*, m. d'origine slave). Surtout fort long, fait de grosse toile, que mettent les cochers, les palefreniers, quand ils pansent leurs chevaux. *Par ext.* Vêtement usé, misérable.

**souquer** [*kè*] v. a. *Mar.* Raidir fortement : *souquer un amarrage. Fig.* et *pop. Souquer quelqu'un*, le tenir sévèrement, ou le secouer, le battre. V. n. Faire effort avec énergie : *souquer sur les avirons.*

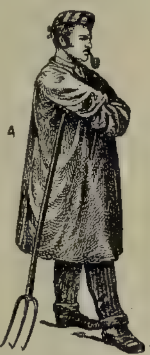

A, souquenille.

**souquet** [*kè*] n. m. Fragment de la racine de l'olivier, séparé de la souche pour servir de bouture.

**souquetage** n. m. *Sylvic.* Syn. de souchetage.

**Sourabaya,** v. et port très actif de Java, sur le détroit de Madura ; 157.000 h. Place forte. Arsenal. Commerce de sucre, rhum, épices.

**Sourakarta,** v. de l'île de Java, sur le Pépé ; 18.000 h. Ch.-l. d'une résidence peuplée de 1.620.000 h. Important nœud de chemins de fer.

**sourate** n. f. *Rel. mahom.* V. surate.

**source** n. f. (de *sourdre*). Eau qui sourd de terre : *la source du Loiret est extrêmement abondante.* Liquide quelconque qui sourd de terre : *une source de pétrole.* Endroit où certaines choses se produisent en abondance : *la France est la source des bons vins. Fig.* Principe, cause, origine : *le travail est une source de richesses.* Documents originaux : *les sources de l'histoire. Eau de source*, eau puisée à une source. *Sources de la vie*, organes essentiels à la vie. *Couper une source*, la supprimer en interrompant le cours souterrain des eaux qui l'alimentaient. *Fig. Chose qui coule de source*, chose qui se produit aisément, naturellement, qui va de soi. *Tenir une nouvelle de bonne source*, la tenir de personnes bien informées. *Coulée en source*, méthode de coulée, consistant à faire arriver le métal fondu dans les moules par leur partie inférieure.

— Encycl. Une source représente l'affleurement d'une nappe d'eau souterraine. Elle se produit en général au contact d'un terrain perméable et d'un terrain imperméable, et peut se manifester soit par des suintements, soit en donnant immédiatement naissance à un cours d'eau (sources vauclusiennes). En France, les sources les plus remarquables sont celles du Loiret, de la Touvre, de la Sorgue, etc.

On appelle *sources incrustantes* celles dont les eaux calcarifères donnent naissance à des *tufs* près du point d'émersion et recouvrent de calcaire les végétaux qui sont à proximité, comme les sources de Saint-Alyre, près de Clermont.

— *Sources. Dr.* V. eau.

**Source** (*la*), tableau d'Ingres (1856) ; chef-d'œuvre de la vieillesse de l'artiste. Une jeune fille nue adossée à un rocher, soutient sur son épaule un vase d'où l'eau s'épanche ; attitude d'une élégance exquise, formes d'une jeunesse et d'une pureté idéales. (V. p. 1027.)

**sourcer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il sourça, nous sourçons.*) Tremper dans l'eau claire le linge savonné et tordu.

**Sourches** [Louis-François du Bouchet, marquis **de**), grand prévôt de France, né en 1645, m. à Paris en 1716 ; auteur de *Mémoires* précieux (1681-1712).

**sourcier** [*si-é*], **ère** n. (de *source*). Devin, devineresse, qui passe pour habile à découvrir les sources souterraines, au moyen d'une baguette. (On dit parfois baguettisant.)

— Encycl. L'emploi de la baguette divinatoire paraît remonter au xv<sup>e</sup> siècle ; elle aurait été utilisée d'abord à la recherche de gisements de minerai ; au xvi<sup>e</sup> siècle seulement on l'utilise à la découverte des sources souterraines.

La baguette elle-même est généralement une branche (fourchue ou droite mais flexible) de coudrier, que le baguettisant courbe et dont il tient une extrémité dans chaque main, la paume des mains en dessus, les doigts ramenant chaque extrémité de manière à la rendre horizontale, tandis que la courbure ou la fourche se redresse verticalement.

Les théories les plus diverses ont été émises à propos de la baguette de sourciers, et les controverses les plus passionnées, en dépit des essais officiels récemment tentés n'ont point encore élucidé cette question ; mais il est rarement contesté aujourd'hui qu'entre les mains de certaines personnes la baguette divinatoire oscille de manière particulière et très apparente à proximité des eaux souterraines.

**sourcil** [*si*] n. m. (lat. *supercilium*). Saillie arquée, revêtue de poils, qui s'étend au-dessus de l'orbite de l'œil. Ensemble des poils qui garnissent cette région : *avoir les sourcils très fournis. Fig. Froncer le sourcil*, témoigner du mécontentement, de la mauvaise humeur. *Archit.* Dessous d'une porte, qui pose sur les pieds-droits.

— Encycl. Les sourcils protègent l'œil contre les poussières, les gouttes de sueur, la lumière trop vive. On a comparé chaque sourcil à une virgule, et l'on distingue une *tête*, située en dedans, et une *queue*, externe. La queue du sourcil est un des sièges d'élection des *kystes dermoïdes.*

**sourcilier** [*si-li-é*], **ère** adj. Qui concerne les sourcils : *l'arcade sourcilière.* N. m. Dans les fabriques de glaces, sorte de corniche pratiquée au-dessus des ouvreaux du four.

**sourciller** [*si, ll* mll., *é*] v. n. Remuer le sourcil en signe de mécontentement, de surprise. *Fig. Ne pas sourciller*, rester impassible dans une circonstance critique.

**sourciller** [*si, ll* mll., *é*] v. n. Jaillir en petites sources. (Peu us.)

**sourcilleusement** [*si, ll* mll., *eu-ze-man*] adv. D'une manière sourcilleuse, en sourcillant.

**sourcilleux, euse** [*si, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. A qui les sourcils froncés donnent un air hautain. *Poétiq.* Haut, élevé : *roc sourcilleux.* (Vx.)

**sourcillon** [*si, ll* mll.] n. m. Petite source.

**sourd** [*sour*], **e** adj. (lat. *surdus*). Privé complètement du sens de l'ouïe : *devenir sourd.* Qui a le sens de l'ouïe plus ou moins atrophié : *la plupart des vieillards sont sourds.* Peu sonore : *voix sourde.* Peu éclatant : *teinte sourde. Sourd comme un pot*, extrêmement sourd. *Fig.* Insensible, inexorable : *sourd à la pitié, aux prières.* Incertain, qui n'est pas encore public : *une rumeur sourde se répand.* Qui se fait secrètement, sans bruit : *guerre sourde.* Interne et peu aigu : *une douleur sourde. Lanterne sourde*, v. lanterne. *Lame sourde*, lame qui s'élève sans qu'on ait senti le vent qui l'a soulevée. *Couteau sourd*, plane à deux manches et à lame émoussée, avec laquelle on travaille le cuir. *Pierre sourde*, pierre fine qui a quelque chose de sombre et de brouillé. *Faire la sourde oreille*, faire semblant de ne pas entendre, de ne pas comprendre. *Gramm.* Se dit d'un son du langage dépourvu de vibrations : *en français, les spirantes* f, s *et* ch, *et les occlusives* p, t, k *sont des consonnes sourdes.* N. Qui est privé de l'ouïe : *un sourd de naissance. Frapper comme un sourd*, sans pitié. *Crier comme un sourd*, très fort. Prov. : **Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre,** il est plus facile d'obtenir une réponse d'un sourd que de celui qui, intéressé à ne pas répondre, feint de ne pas entendre.

**Sourd** (*le*) ou *l'Auberge pleine*, comédie en trois actes et en prose, par Desforges (1790). A la suite d'un pari, un jeune officier feint d'être sourd, s'introduit et s'installe dans une auberge où il n'y a plus de place, se moque d'un rival, et obtient la main de la jeune fille qu'il aime. Le même sujet a inspiré à Adolphe Adam un joli opéra-comique en trois actes (livret de Leuven et Langlé) [1853].

**sourdaud** [*dô*], **e** n. (de *sourd*). Personne qui n'entend qu'avec peine. (Peu us.)

**Sourdéac** (Alexandre de Rieux, marquis **de**), un des fondateurs de l'opéra en France ; m. en 1695.

**sourdeline** n. f. (ital. *sordellina*). *Musiq.* Sorte de musette d'Italie, à quatre chalumeaux percés chacun de plusieurs trous.

**sourdement** [*man*] adv. D'une manière sourde : *le tonnerre grondait sourdement.* Secrètement : *agir sourdement.*

**Sourdeval,** ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 11 kil. de Mortain, sur la Sée ; 3.660 h. Ch. de f. Et. Papeterie, filatures. — Le cant. a 9 comm. et 7.710 h.

**sourdière** n. f. (de *sourd*). Volet matelassé, pour arrêter les bruits de la rue : *fenêtre garnie de sourdières.* Syn. sourdine.

**sourdine** n. f. (ital. *sordina ;* de *sordo*, sourd). Epinette dans laquelle les cordes étaient mises en vibration par des morceaux de bois couverts de drap. Trompette peu sonore, pour les marches à petit bruit. Petit morceau de bois en forme de peigne, que l'on fixe sur le chevalet du violon, violoncelle, alto, contrebasse, pour en affaiblir le son : *jouer en sourdine.* Appareil que l'on met dans le

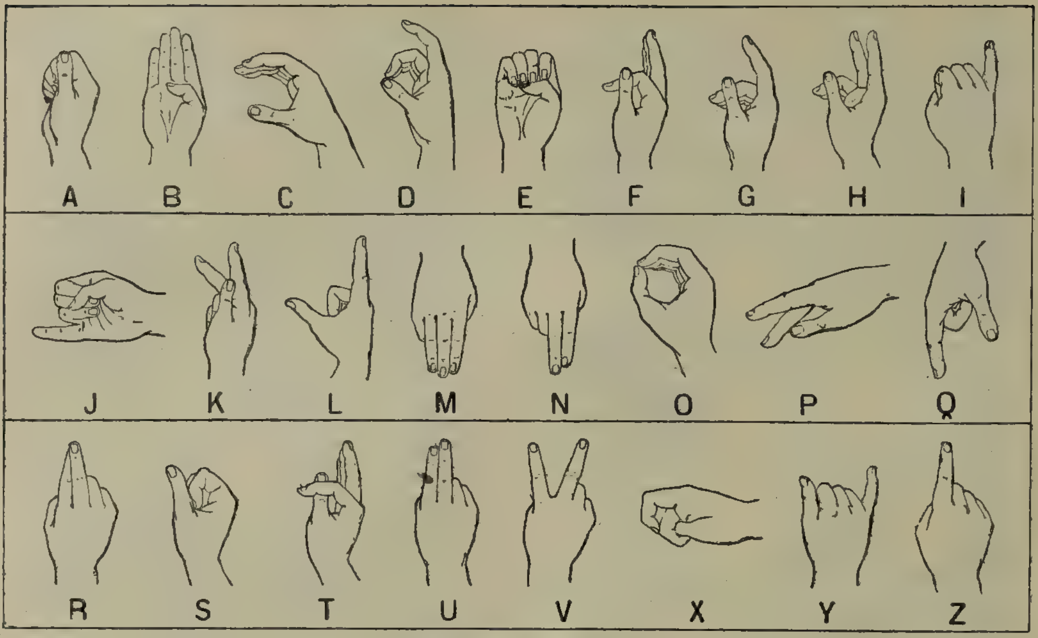

ALPHABET DES SOURDS-MUETS.

pavillon de certains instruments à vent, pour en assourdir le son. Dans les montres à répétition, ressort qui empêche le marteau de frapper sur le timbre. Syn. de SOURDIÈRE. *À la sourdine, en sourdine* loc. adv. A petit bruit : *il fait ses coups à la sourdine.*

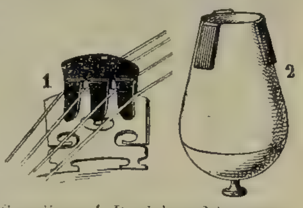

Sourdines : 1. De violon ; 2. De cornet.

**Sourdis** (François d'Escoubleau **de**), archevêque de Bordeaux, où il célébra le mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche ; m. à Bordeaux (1575-1628). — Son frère Henri, archevêque de Bordeaux, m. à Auteuil (1593-1645), aussi guerrier que prélat. Collaborateur maritime de Richelieu, il prit part au siège de La Rochelle (1627-1628), chassa les Espagnols des îles Lérins et les battit dans le golfe de Gascogne ; mais il échoua à Tarragone. Il présida en 1645 l'assemblée du clergé de France.

**sourd-muet** [*sour-mu-è*], **sourde-muette** [*mu-è-te*] n. Personne privée de l'ouïe et de la parole : *l'abbé de L'Epée a imaginé l'alphabet des sourds-muets.* (V. ÉCOLES.)

— Encycl. Un enfant, sourd de naissance ou par maladie, ne peut apprendre à parler, ou il oublie les mots qu'il avait appris, et devient sourd-muet. On est muet parce qu'on est sourd. Il y a environ 1 sourd-muet par 1.250 hommes ou femmes normaux. Les sourds-muets se rencontrent surtout dans les pays montagneux : Alpes, Pyrénées, Karpathes. L'organisation d'une instruction spéciale aux sourds-muets remonte à l'année 1788, où Heinicke à Leipzig et l'abbé de L'Epée à Paris imaginèrent chacun une méthode assez différente. Celle de l'abbé de L'Epée (la *dactylologie*) consiste en attitudes de la main, correspondant aux diverses lettres de l'alphabet. La méthode d'Heinicke fait lire le sourd-muet sur les lèvres de son interlocuteur (méthode orale). Une méthode mixte (*phonomimie*) combine les deux procédés. La surdi-mutité paraît plus souvent congénitale qu'acquise. Elle peut être déterminée par la consanguinité des parents, la tuberculose, le rachitisme, le saturnisme, la syphilis, et surtout l'alcoolisme, des ascendants.

Pour les surdi-mutités acquises, les affections du cerveau et des méninges sont la cause la plus ordinaire. Au moral, le sourd-muet ne diffère guère des autres hommes.

— *Dr*. Le sourd-muet est capable des actes de la vie civile dans la mesure où son infirmité lui permet de les accomplir régulièrement. C'est ainsi qu'il ne pourrait faire un testament public, ni servir de témoin instrumentaire, mais il peut contracter mariage, régler son régime matrimonial et disposer par donations entre vifs. S'il est illettré, il est assisté d'un curateur *ad hoc*.

Le sourd-muet est exempt du service militaire, pour « incapacité physique ».

**sourdre** v. n. (du lat. *surgere*, jaillir. — N'est usité qu'à l'infin. et quelquef. dans *il sourd, ils sourdent.*) Sortir de terre, en parlant des eaux : *on voyait l'eau sourdre de tous côtés. Fig.* Sortir, résulter : *de cette affaire on verra sourdre de grands malheurs.* Se faire jour, naître : *à côté de l'idée de puissance, on voit sourdre l'idée de justice.*

**souriant** [*ri-an*], **e** adj. Qui sourit : *un visage souriant.*

**Souriau** (Maurice), professeur et critique littéraire français, né à Châteauroux en 1856 (*la Préface de « Cromwell », Bernardin de Saint-Pierre d'après ses manuscrits*, etc.).

**souriceau** [*sô*] n. m. Petit d'une souris.

**souricier** [*si-é*] n. m. Preneur ou mangeur de souris : *le hérisson est un excellent souricier.*

**souricière** n. f. (de *souris*). Piège pour prendre les souris : *tendre une souricière.* Endroit où la police place secrètement des agents pour s'emparer des malfaiteurs qui le fréquentent d'habitude. *Se mettre, se jeter dans la souricière*, donner dans un piège.

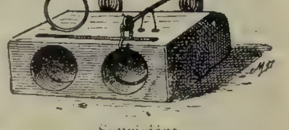

Souricière.

**sourimono** n. m. Petite feuille dessinée et gravée, dont les épreuves, tirées en nombre fort restreint, étaient données, vers le début du dernier siècle, par les artistes japonais, aux membres de sociétés de buveurs de thé, lors de certaines fêtes ou d'anniversaires.

**souriquois, e** [*koi, oi-ze*] adj. *Fam. Le peuple souriquois*, les souris.

**sourire** v. n. (lat. *subridere.* — Se conj. comme *rire.*) Rire sans éclat, et seulement par un léger mouvement de la bouche et des yeux : *sourire de dédain.*

> On ne rit plus, on sourit aujourd'hui,
> Et nos plaisirs sont voisins de l'ennui.
>
> Bernis.

*Par ext.* Présenter un aspect agréable : *tout sourit à la jeunesse.* Favoriser : *la fortune lui sourit.*

**sourire** n. m. (du précéd.). Rire léger et silencieux : *sourire agréable.*

**souris** [*ri*] n. f. (lat. *subrisus*). *Fam.* Sourire fin, léger, gracieux : *le souris de l'enfant.*

**souris** [*ri*] n. f. (du lat. *sorex*, même sens). Petit quadrupède rongeur, du genre rat : *les souris se multiplient avec une grande rapidité.* Muscle charnu, qui tient à l'os du manche d'un gigot. *Fig. Souris d'hôtel*, voleuse qui dévalise spécialement les chambres des voyageurs. *On le ferait entrer dans un trou de souris*, se dit pour donner une idée de la poltronnerie, de la peur de quelqu'un. *On entendrait trotter une souris*, il règne un silenec parfait. Espace de la main entre le pouce et l'index. Fausse coiffe sans barbes. Au XVIIIe siècle, nœud de nonpareille qui faisait partie de la toilette des femmes. Paquet de mèche enroulée que portait le mineur. *Pas de souris*, escalier qui fait communiquer les divers ouvrages d'une place fortifiée. *Gris de souris*, d'un gris argenté. Prov. : **Souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise,** quand on n'a qu'un seul expédient, on est bientôt à bout de ressources. (V. CHAT et MONTAGNE.)

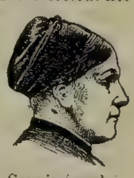

Souris (mode).

— Encycl. On désigne sous ce nom les rats de petite taille : *mulot* (mus sylvaticus) ; *souris commune* (mus musculus), qui abonde dans les lieux habités, surtout au voisinage des magasins de grains et des écuries, et infeste souvent les maisons des villes ; *souris blanche*, qui n'est que la souris commune modifiée par l'albinisme, etc. Les souris sont difficiles à détruire, en raison de leur agilité et de leur prudence, et les pièges de toute sorte n'en détruisent jamais autant qu'un chat, dont l'odeur seule suffit souvent à éloigner les petits rongeurs.

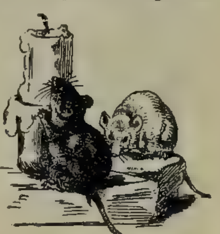

Souris.

**Souris** (*la*), comédie en trois actes, en prose, de Pailleron (1887). Le marquis Max de Simiers, ancien viveur retiré à la campagne, est aimé de Clotilde, une jeune femme dont le mari est interné dans une maison de santé. Près de Clotilde vit une jeune fille, Marthe, modeste et silencieuse (la Souris), qui s'éprend aussi de Max. Clotilde, qui se trouve libre par la mort de son mari, pourrait épouser Max. Mais elle se sacrifie au bonheur de Marthe, et de Max lui-même qui aime la jeune fille.

**souris-chauve** n. f. Ferrure du gouvernail, placée au-dessus du niveau de l'eau. Pl. des *souris-chauves.*

**souris-rose** n. f. *Bot.* Nom vulgaire d'un agaric.

**sourive** n. f. *Pêch.* Trou se formant sous les rives par l'effet des eaux.

**Sournia,** ch.-l. de c. (Pyrénées-Orientales), arr. et à 19 kil. de Prades, au-dessous de la Désix ; 600 h. Huileries. — Le cant. a 11 comm. et 2.640 h.

**sournois, e** [*noi, oi-ze*] adj. et n. (apparenté au provenç. *sorn*, sombre). Dissimulé, d'un caractère en dessous : *homme sournois.* Qui annonce la dissimulation : *mine sournoise.* Ant. **Franc.**

**sournoisement** [*noi-ze-man*] adv. En sournois : *desservir sournoisement un concurrent.* Ant. **Franchement.**

**sournoiserie** [*noi-ze-rî*] n. f. Dissimulation. Action de sournois. (Peu us.) Ant. **Franchise.**

**Sours,** comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 19 kil. de Chartres ; 1.240 h. Ch. de f. Et.

**Soursac,** comm. de la Corrèze, arr. et à 51 kil. de Tulle ; 1.840 h.

**soursommeau** [*so-mô*] n. m. (de *sous*, et *somme*). Autref., chacun des deux paniers qui composaient la charge d'un mulet. Panier monté sur des pieds, qui contenait des fruits. (On dit aussi SOURSONNEAU.)

**soury** n. m. Boisson retirée de la tige des palmiers.

**Soury** (*Jules*-Auguste), philosophe français, né et m. à Paris (1842-1915), auteur d'ouvrages d'histoire religieuse et de physiologie : *les Fonctions du cerveau, le Système nerveux central*, etc.

**Sourya,** nom hindou du Soleil, correspondant au grec *Hélios.*

**sous** [*sou, souz'* devant une voyelle] prép. (lat. *subtus*). Marque la situation d'une chose à l'égard d'une autre qui est au-dessus : *sous la table ;* la situation intérieure : *mettre une lettre sous enveloppe ;* le poids : *plier sous le faix ;* l'effet : *sous le coup d'une surprise ;* la dépendance : *il a cent hommes sous ses ordres ;* le temps : *sous Louis XIV ;* la réserve : *sous telle condition ;* l'apparence : *sous une forme agréable ;* la limite maximum du temps : *s'engager à faire une chose sous huit jours* ; l'indication : *sous tel numéro. Sous peu*, bientôt. *Sous ce rapport*, à cet égard. Ant. **Sur.**

**Sous les tilleuls,** roman d'Alphonse Karr (1832). Stéphen, délaissé par sa fiancée Madeleine, qui épouse Edward, le propre ami de Stéphen, se venge en tuant Edward et en amenant Madeleine à se suicider ; roman d'un romantisme exagéré, mais avec des détails pathétiques et poétiques.

**sous** [*sou*], préfixe qu'on joint à différents noms de sels chimiques, pour indiquer que le métal est en excès : *sous-acétate, sous-carbonate, sous-chlorure*, etc.

**sous-affermer** [*sou-za-fèr-mé*] v. a. Donner, prendre à sous-ferme.

**sous-affrètement** n. m. Action de sous-affréter.

**sous-affréter** v. a. Affréter de quelqu'un qui avait lui-même affrété d'un autre : *sous-affréter un navire.*

**sous-affréteur** n. m. Celui qui sous-affrète.

**sous-âge** n. m. Age secondaire, subdivision d'une époque géologique ou historique.

**sous-agent** n. m. Dans certaines administrations, celui dont l'emploi est encore inférieur à celui des agents. Pl. des *sous-agents.*

**sous-aide** n. m. Celui qui est aux ordres d'un autre qui n'est lui-même qu'un aide. Pl. des *sous-aides.*

**sous-aile** n. f. *Archit.* Bas côté d'une église.

**sous-alaire** adj. Se dit des plumes qui recouvrent la face inférieure de l'aile.

**sous-alterne** adj. *Log.* Se dit de deux propositions qui ne diffèrent que par l'extension du sujet, c'est-à-dire dont l'une est universelle et l'autre particulière.

**sous-ambassade** n. f. Mission donnée par un ambassadeur en titre.

**sous-ambassadeur** n. m. Délégué d'un ambassadeur (titre non officiel). [Peu us.]

**sous-amendement** n. m. Modification à un amendement. Pl. des *sous-amendements.*

**sous-amender** v. a. Modifier un amendement.

**Sousanine,** paysan russe qui, en 1613, sauva le premier Romanov des embûches des Polonais. Il est le héros de l'opéra de Glinka : *la Vie pour le tsar.*

**sous-aponévrotique** adj. *Anat.* Situé au-dessous d'une aponévrose.

**sous-arachnoïdien, enne** adj. *Anat.* Qui est situé au-dessous de l'arachnoïde.

**sous-arbrisseau** n. m. Plante qui tient le milieu entre l'arbrisseau et l'herbe : *les pivoines sont souvent des sous-arbrisseaux.*

**sous-archiviste** n. m. Archiviste en second. Pl. des *sous-archivistes.*

**sous-argousin** [*zin*] n. m. Bas officier qui, sur les galères, remplaçait l'argousin. Pl. des *sous-argousins.*

**sous-arrondissement** n. m. Subdivision d'un arrondissement maritime. Pl. des *sous-arrondissements.*

**sous-astragalien, enne** adj. *Anat.* Situé sous l'astragale.

**sous-atloïdien, enne** adj. *Anat.* Se dit d'un nerf de la seconde paire cervicale.

**sous-âtre** n. m. Partie de la maçonnerie, qui est sous le foyer d'une cheminée. Pl. des *sous-âtres.*

**sous-avoué** n. m. Délégué de l'avoué d'une église ou d'une abbaye. Pl. des *sous-avoués.*

**sous-axillaire** adj. *Bot.* Se dit d'un organe inséré sous l'aisselle des feuilles.

**sous-axoïdien, enne** adj. *Anat.* Se dit de la troisième paire cervicale : *nerf sous-axoïdien.*

**sous-bail** n. m. Bail que le preneur fait à un autre, d'une partie de ce qu'il a loué. Pl. des *sous-baux.*

**sous-bailleur, euse** n. Personne qui donne à sous-bail. Pl. des *sous-bailleurs, sous-bailleuses.*

**sousbande** ou **sous-bande** n. m. *Artill.* Pièce en fer demi-cylindrique qui, dans les affûts, garnit l'encastrement des tourillons, de façon que ceux-ci ne reposent pas directement sur les flasques. *Chir. anc.* Bande de linge qu'on mettait sous toutes les autres.

**sous-barbe** ou **soubarbe** n. f. invar. Partie de la mâchoire inférieure du cheval, contre laquelle porte la gourmette. Pièce du harnais, qui réunit en passant à cette place les deux montants de la bride. (V. HARNAIS.) Traverse d'une écluse de marais salant. *Mar.* Cordage de soutien, allant du beaupré à l'arc-boutant de martingale.

**sous-barque** n. f. invar. Rang de planches qu'on met par-dessus le bordage d'un bateau foncet.

**sous-bibliothécaire** [*kè-re*] n. m. Employé adjoint au bibliothécaire. Pl. des *sous-bibliothécaires.*

**sous-bief** n. m. Partie immergée de la machine hydraulique d'une forge. Canal qui rejoint la décharge des eaux, au-dessous du bief. Pl. des *sous-biefs.*

**sous-bois** n. m. invar. Végétation qui pousse ous les arbres d'une forêt. Peinture, dessin re- ésentant un intérieur de forêt : *peindre un sous- ois.*

**sous-bourgeon** n. m. Bourgeon qui se dé- eloppe sur un autre bourgeon. Pl. des *sous-bour- eons.*

**sous-brigadier** n. m. Qui commande sous le igadier et a le rang de caporal : *sous-brigadier de douane, des gardiens de la paix.* Autref., officier ui marchait après le brigadier des armées du roi. l. des *sous-brigadiers.*

**sous-camérier** n. m. Officier de la cour de ome, qui est au-dessous du camérier. Pl. des *sous- amériers.*

**sous-cap** n. m. *Mar. anc.* Sous-chef des scouades de matelots ou de journaliers employés ans les arsenaux.

**sous-cape** n. f. Feuille qui, dans un cigare, st immédiatement au-dessous de la robe qui l'en- oure.

**sous-cape** n. m. *Hist.* Sous-chancelier destiné succéder au chancelier en titre dans la chancel- rie royale.

**sous-caudal, e, aux** adj. Se dit des plu- es qui recouvrent la partie inférieure de la queue es oiseaux.

**Sousceyrac,** comm. du Lot, arr. et à 39 kil. e Figeac ; 1.700 h. Scieries.

**sous-chargé, e** adj. Se dit d'un fourneau de ine dans lequel le rayon de la base de l'entonnoir st moindre que la distance du centre de la charge la surface du sol.

**sous-chef** n. m. Celui qui est immédiatement ous les ordres du chef de bureau et le remplace en as d'absence ou d'empêchement : *sous-chef de bu- eau ; sous-chef de musique.* Pl. des *sous-chefs.*

**souschèvement, souschever,** etc. V. OUCHÈVEMENT, SOUCHEVER, etc.

**sous-chevron** n. m. Pièce de bois qui, dans a charpente d'un dôme, ou d'un comble cintré, ient s'assembler avec des chevrons. Pl. des *sous- hevrons.*

**sous-classe** n. f. Division systématique de la lassification, venant immédiatement après la classe. l. des *sous-classes.*

**sous-claviculaire** adj. Qui est sous la cla- icule.

**sous-clavier, ère** [*vi-é, è-re*] adj. (de *sous*, et u lat. *clavis*, clef). *Anat.* Qui est sous la clavicule : *eines sous-clavières.* (V. planche HOMME.)

**sous-collet** n. m. Dernier des cerceaux qui ont sous les jables d'une futaille. Pl. des *sous- ollets.*

**sous-commissaire** n. m. Fonctionnaire de administration de la marine. Officier du commissa- iat de la marine, du rang de capitaine.

**sous-commission** n. f. Commission nom- ée au sein d'une commission et par elle, pour étude d'une question déterminée.

**sous-comptoir** n. m. Comptoir dépendant 'un autre comptoir. Pl. des *sous-comptoirs.*

**sous-conjonctival, e, aux** adj. *Anat.* Qui st situé sous la conjonctive.

**sous-contraire** adj. *Log.* Se dit des propo- itions ayant même sujet et même attribut, mais ont l'une est affirmative, l'autre négative. (Syn. UBCONTRAIRE.) *Géom.* Se dit de deux triangles sem- lables placés de manière à avoir un angle commun, ans que leurs bases soient parallèles.

**sous-corné, e** adj. Qui est sous la corne.

**sous-cortical, e, aux** adj. Qui est, qui ient sous l'écorce.

**sous-costal, e, aux** adj. *Anat.* Qui est si- ué sous les côtes. *Muscles sous-costaux*, muscles, au ombre de dix de chaque côté de la poitrine, et u'on ne différencie plus actuellement des muscles ntercostaux internes, qu'ils continuent en arrière.

**sous-crépitant** adj. Se dit de certains râles, its aussi *muqueux*, que l'on entend à l'auscultation ans quelques affections de l'appareil respiratoire, omme la broncho-pneumonie et la tuberculose.

**souscripteur** [*sous-krip*] n. m. Celui qui ouscrit un effet de commerce : *le souscripteur d'une ettre de change.* Celui qui prend part à une sous- ription : *les souscripteurs à un emprunt.*

**souscription** [*sous-krip-si-on*] n. f. (lat. *sub- criptio*). Signature mise au-dessous d'un acte pour 'approuver. Signature d'une lettre, accompagnée le certaines formules de civilité. Engagement pris par écrit, ou par simple signature, de s'associer à une entreprise, de prendre des titres d'emprunt, etc. Engagement d'acheter un ouvrage en cours de publication. Somme qui doit être versée par le sous- cripteur : *verser une souscription élevée. Turf.* Ins- cription de chevaux engagés.

**souscrire** [*sous-kri-re*] v. a. (du lat. *sub*, sous, et *scribere*, écrire. — Se conj. comme *écrire*.) Signer au bas d'un acte pour l'approuver : *souscrire une obligation.* V. n. Consentir : *souscrire à un arrangement.* Fournir ou s'engager à fournir une certaine somme pour une entreprise : *souscrire pour un monument.* Prendre l'engagement d'acheter, moyennant un prix convenu, un ou plusieurs exemplaires d'un ouvrage qui doit être publié : *souscrire au Larousse Universel.* Prendre l'engagement d'acheter un certain nombre de titres lors de l'émission d'un emprunt.

**souscrit** [*sous-kri*], **e** adj. *Gram. gr. Iota souscrit*, iota placé sous une voyelle, et qui indique une altération orthographique.

**souscrivant** [*sous-kri-van*] n. m. Souscripteur. (Vx.)

**sous-crustacé, e** adj. Qui se fait ou qui est placé sous des croûtes.

**sous-cuisse** n. f. *Chir.* Bande ou lanière passant sous la cuisse, et dont les deux chefs sont attachés, l'un en avant, l'autre en arrière, à un bandage de corps, où à un bandage herniaire, pour l'empêcher de remonter.

**sous-cutané, e** adj. Qui est sous la peau. Qui se fait sous la peau : *injection sous-cutanée.*

**sous-dataire** n. m. *Autref.* Titre d'un officier de la chancellerie du pape. Pl. des *sous- dataires.*

**sous-décuple** adj. Se dit d'un nombre contenu dix fois dans un autre.

**sous-délégation** n. f. **sous-délégué** n. m. V. SUBDÉLÉGATION et SUBDÉLÉGUÉ.

**sous-diaconat** n. m. Le troisième des ordres sacrés dans le clergé catholique, qu'on ne reçoit pas sans s'imposer définitivement les obligations incombant aux ecclésiastiques.

**sous-diaconesse** n. f. Celle qui remplaçait ou aidait la diaconesse. Pl. des *sous-diaconesses.*

**sous-diacre** n. m. Celui qui est promu au sous-diaconat. Pl. des *sous-diacres.*

**sous-diaphragmatique** adj. Qui est placé au-dessous du diaphragme.

**sous-directeur, trice** n. Qui dirige en second. Pl. des *sous-directeurs, sous-directrices.*

**sous-division** n. f. **sous-diviser** v. a. V. SUBDIVISION, SUBDIVISER.

**sous-dominante** n. f. *Musiq.* Quatrième note d'un ton quelconque, immédiatement au-dessous de la dominante. Pl. des *sous-dominantes.* (V. GAMME.)

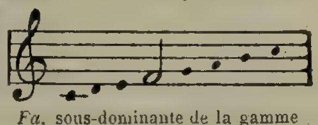

*Fa*, sous-dominante de la gamme de *do*.

**sous-doublis** [*bli*] n. m. Rang de tuiles posées à plat, pour former un égout, et qui reçoit les doublis.

**sous-doyen** n. m. Celui qui est au-dessous du doyen d'un chapitre. Le second en âge ou en ancienneté dans une charge. Pl. des *sous-doyens.*

**sous-doyenné** n. m. Titre, fonction de sous-doyen.

**sous-économe** n. m. Employé adjoint à l'économe. Pl. des *sous-économes.*

**sous-égalisage** [*za-je*] n. m. Action de sous égaliser.

**sous-égaliser** [*zé*] v. a. Passer la poudre au sous-égalisoir.

**sous-égalisoir** [*zoir*] n. m. Tamis en crin et crible en peau qu'on emploie dans les poudreries pour séparer la poudre du poussier et des grains trop fins. Pl. des *sous-égalisoirs.*

**sous-élément** n. m. Elément secondaire.

**sous-embranchement** n. m. *Hist. nat.* Division systématique de la classification, venant immédiatement après l'embranchement : *l'embranchement des cœlentérés comprend deux sous-embranchements : les spongiaires et les cnidaires.*

**sous-entendre** v. a. Ne pas exprimer une chose qu'on a dans la pensée. *Gram.* Se dit des mots qu'on n'exprime pas et qui peuvent être aisément suppléés.

**sous-entendu** n. m. Ce qu'on sous-entend : *parler par sous-entendus.*

**sous-entente** n. f. Ce qu'on sous-entend par artifice : *il y a là quelque sous-entente.* Pl. des *sous-ententes.*

**sous-enveloppe** n. f. Enveloppe mise sous une autre.

**sous-épidermique** adj. Qui est sous l'épiderme : *tissus sous-épidermiques.*

**sous-épineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. *Anat.* Qui est placé au-dessous de l'épine de l'omoplate : *muscle sous-épineux. Fosse sous-épineuse*, dépression située à la face postérieure de l'omoplate. *Muscle sous-épineux*, muscle triangulaire, qui prend insertion dans la plus grande partie de la fosse sous-épineuse, se porte au dehors et va se rattacher à la facette moyenne de la grosse tubérosité de l'humérus.

**sous-estimer** v. a. Apprécier au-dessous de sa valeur réelle. Syn. SOUS-ÉVALUER.

**sous-établi** n. m. Partie en dessous de la table de l'établi d'un menuisier.

**sous-étage** [*je*] n. m. *Eaux et for.* Ce qui croît sous les bois. *Géol.* Division des étages ou époques dans la classification des terrains.

**sous-évaluer** v. a. V. SOUS-ESTIMER.

**sous-faîte** [*fè-te*] ou **sous-faîtage** n. m. Pièce de charpente qui, dans un comble, est posée sur le faîte et parallèlement à sa direction. Pl. des *sous-faîtes.*

**sous-famille** n. f. *Hist. nat.* Division systématique de la classification, venant immédiatement après la famille. Pl. des *sous-familles.*

**sous-ferme** n. f. Sous-bail. Pl. des *sous-fermes.*

**sous-fermer** v. a. V. SOUS-AFFERMER.

**sous-fermier, ère** [*mi-é, è-re*] n. Qui prend un bien à sous-ferme. Pl. des *sous-fermiers.*

**sous-fief** n. m. *Féod.* Arrière-fief.

**sous-fifre** n. m. *Fam.* Se dit d'un individu qui occupe un emploi tout à fait secondaire.

**sous-frètement** n. m. Convention par laquelle on sous-frète un vaisseau.

**sous-fréter** v. a. Fréter à un autre le vaisseau qu'on avait frété.

**sous-fréteur** n. m. Qui sous-frète.

**sous-frutescent, e** adj. Qui ressemble à un sous-arbrisseau : *plantes sous-frutescentes.* (On écrit aussi SOUFRUTESCENT.)

**sous-garde** ou **sougarde** n. f. Pièce de fer fixée sous le mécanisme de la détente d'une arme à feu, pour la protéger contre les chocs en dessous : *la partie de la sous-garde qui protège directement la gachette est appelée* pontet. Pl. des *sous-gardes.* (V. FUSIL.)

**sous-générique** adj. Qui appartient à un sous-genre.

**sous-genre** n. m. Division particulière qu'on établit dans un genre. Pl. des *sous-genres.*

**sous-gorge** n. f. invar. Partie de la bride qui passe sous la gorge du cheval et se rattache de chaque côté de la têtière. (V. HARNAIS.) [On écrit aussi *sougorge*, mais dans ce cas on écrit au plur. des *sous gorges.*]

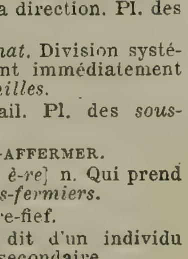

S, sous-gorge.

**sous-gouverneur** n. m. Gouverneur en second. Pl. des *sous-gouverneurs.*

**sous-gui** n. m. invar. *Mar. Bonnette de sous-gui*, bonnette qui s'installe sous le gui.

**sous-hépatique** adj. *Anat.* Qui est placé sous le foie. *Veines sous-hépatiques*, nom donné autrefois aux ramifications de la veine porte dans le foie.

**sous-hyoïdien, enne** adj. *Anat.* Qui est placé au-dessous de l'hyoïde.

**sous-inféodation** n. f. *Féod.* Acte par lequel un vassal concédait à son tour une terre faisant partie du fief qui lui avait été concédé.

**sous-ingénieur** n. m. *P. et ch.* Fonctionnaire placé immédiatement au-dessous de l'ingénieur. *Mar.* Ingénieur des constructions navales, du rang de capitaine. Pl. des *sous-ingénieurs.*

**sous-inspecteur, trice** n. Fonctionnaire placé, dans la hiérarchie, au-dessous de l'inspecteur. Pl. des *sous-inspecteurs, sous-inspectrices.*

**sous-intendance** n. f. Charge de sous-intendant. Résidence, bureau du sous-intendant. Pl. des *sous-intendances.*

**sous-intendant** n. m. Intendant en second. *Sous-intendant militaire*, fonctionnaire de l'intendance, dont le grade correspond à celui de chef de bataillon. Pl. des *sous-intendants.*

**sous-introduite** n. f. *Hist. ecclés. Anc.* Femme qui vivait avec un ecclésiastique, par raison de parenté ou simplement par amitié.

**sous-jacent, e** adj. Qui est placé dessous : *tissus sous-jacents.*

**sous-jupe** n. f. Jupe qui se porte sous une robe ouverte ou d'étoffe transparente. Pl. des *sous-jupes.*

**sous-lacustre** adj. Qui est situé sous les eaux d'un lac.

**sous-lieutenance** n. f. Autref., grade de sous-lieutenant : *acheter une sous-lieutenance.* Pl. des *sous-lieutenances.*

**sous-lieutenant** n. m. Officier de grade immédiatement inférieur à celui de lieutenant. Pl. des *sous-lieutenants.*

— ENCYCL. Le grade de sous-lieutenant est le moins élevé des grades d'officier. (V. ce mot.) C'est une sorte de stage, et au bout de deux ans les sous-lieutenants de toutes armes sont promus lieutenants. Les insignes du grade consistent en un seul galon sur les manches, et une épaulette portée à droite.

**sous-ligneux, euse** [*gneû, eu-ze*] adj. *Bot.* Qui n'a pas une consistance aussi solide que celle du bois. Dont la tige n'est ligneuse qu'à la base.

**sous-limiter** v. a. Rester au-dessous d'une certaine limite.

**sous-lingual, e, aux** adj. V. SUBLINGUAL.

**sous-lit** ou **sourlit** [*li*] n. m. Couchette basse à roulettes, qu'on roulait le jour sous un grand lit.

**sous-locataire** n. Celui, celle qui fait une sous-location. Pl. des *sous-locataires.*

**sous-location** n. f. Action de sous-louer. Second bail qui se forme et existe parallèlement au premier, et en vertu duquel le tiers devient non pas locataire du propriétaire, mais locataire du locataire. Pl. des *sous-locations.*

— ENCYCL. *Dr.* La sous-location se distingue de la cession de bail, qui est une vente du droit au bail, et par l'effet de laquelle le tiers est mis au lieu et place du cédant, lui est substitué en qualité de preneur.

La faculté de sous-louer est de droit, et l'interdiction doit en être formellement stipulée. Une règle inverse est appliquée lorsqu'il s'agit du louage d'un domaine rural et qu'il a été convenu que, au lieu d'un prix de ferme en argent, le bailleur recevrait annuellement une portion des fruits ou récoltes perçus sur l'immeuble. En pareil cas, la sous-location ou la cession ne peuvent avoir lieu qu'autant que la faculté en a été concédée au preneur par une clause formelle.

Bien que le sous-locataire n'ait point contracté directement de première main avec le propriétaire bailleur, ce dernier, s'il n'est pas payé par son locataire direct, peut exiger du sous-locataire qu'il verse entre ses mains les termes du prix de sous-location au fur et à mesure de leur échéance.

**sous-louer** v. a. Donner à loyer une partie d'une maison dont on est locataire. Prendre à loyer du principal locataire une portion de maison : *sous-louer un appartement.*

**sous-main** n. m. invar. Cahier, feuilles de papier, ou buvard, que l'on place sur son bureau, pour écrire.

**sous-maître, sous-maîtresse** n. *Enseign.* Qui aide le maître, la maîtresse, dans leurs fonctions. Pl. des *sous-maîtres, sous-maîtresses.* (On dit aujourd'hui ADJOINT, ADJOINTE.)

**sous-marin, e** adj. Qui existe sous la mer : *plante sous-marine ; volcan sous-marin ; navigation sous-marine. Par plaisant. Gentilhomme sous-marin*, souteneur. N. m. Navire construit pour naviguer sous l'eau : *c'est en France qu'ont été construits les premiers sous-marins vraiment pratiques.*

— ENCYCL. Les premiers essais de sous-marins datent du XVIIe siècle ; ce n'est qu'à la fin du siècle dernier que l'idée a reçu une réalisation pratique, avec les travaux de Gustave Zédé, de Goubet et de Laubeuf en France, de Holland en Amérique, et de Laurenti en Italie.

Le principe essentiel du sous-marin consiste en l'admission d'un lest (eau) dans des réservoirs (water-ballasts), ou en l'évacuation de ce lest pour produire l'immersion ou l'émersion du navire.

La navigation se fait *en surface* à l'aide de moteurs à combustion interne (Diesel de 1.500 à 2.000 HP) ; *en plongée*, à l'aide de moteurs électriques dont l'énergie est fournie par des accumulateurs.

On distingue : 1° les *sous-marins* de faible tonnage (250 à 600 tonnes) et de mauvaise flottabilité en surface ; 2° les *submersibles* à grand rayon d'action et de tonnage important (600 à 2.500 tonnes) naviguant en surface comme des bâtiments ordinaires : leur vitesse atteint, à l'heure, 20 nœuds, et 12 seulement en plongée.

Pour assurer la direction, à faible profondeur, on se sert de la vision au périscope ; à grande profondeur, on utilise le compas ou le gyroscope, et au besoin des signaux sonores. Des gouvernails de profondeur permettent de maintenir le navire à un niveau constant durant la plongée.

Les sous-marins servent soit à garder les côtes, soit à faire des croisières (torpillages, reconnaissances, etc.), soit enfin à poser des mines. Leur armement, pendant longtemps limité à des tubes lance-torpilles, comporte aussi des canons à tir rapide et de grande portée (calibres variant de 34 à 305mm).

Ces bâtiments devaient jouer un rôle important au cours de la Grande Guerre. L'Allemagne, qui dès 1914 possédait déjà une cinquantaine de sous-marins (*unterseeboot* et, par abrév., *U*), poussa fébrilement le travail de ses chantiers de construction ; elle entreprit avec ces engins une lutte à outrance, une guerre nouvelle de coups de force et de surprises, torpillant, souvent sans avis préalable, les navires de commerce des belligérants et des neutres, ne respectant même pas les navires-hôpitaux. Désarmés d'abord en face de ces offensives imprévues, les Alliés subirent, au cours des années 1915, 1916, 1917, des pertes qui atteignirent leur maximum (2.200.000 tonnes) pour le second trimestre de 1917. Mais la résistance s'était organisée peu à peu, et des moyens de défense puis d'attaque furent employés avec un succès croissant : convois escortés ; patrouilleurs constitués par des bateaux de tous modèles (depuis le chalutier jusqu'au yacht de plaisance), munis de la T. S. F., et pourvus d'appareils microphoniques d'écoute et de repérage ; filets indicateurs et filets à mines ; grenades ; camouflage des navires ; emploi de fumigènes ; patrouilleurs aériens ; armement des bâtiments de commerce. D'autre part, nos propres submersibles ne restèrent pas inactifs, et attaquèrent à leur tour les bâtiments ennemis, les bases de sous-marins ; de sorte que les Alliés purent reprendre la suprématie de la mer, et que les sous-marins allemands, objets d'une surveillance étroite, furent fréquemment repérés, canonnés et détruits. (L'Allemagne elle-même accusa la perte de 199 de ces unités.)

En définitive, et la guerre l'a démontré, le sous-marin est surtout un engin de surveillance et d'attaque par surprise, une sentinelle qui risque énormément en s'éloignant de son poste, car la guerre de course, en l'exposant à de nombreuses embûches, diminue considérablement l'efficacité de son action.

**sous-maxillaire** adj. Situé sous la mâchoire : *glandes sous-maxillaires.*

— ENCYCL. La glande sous-maxillaire est une glande salivaire située derrière la mâchoire inférieure. Sa forme est irrégulièrement ovoïde ; sa structure est celle de la parotide. Son canal excréteur est le *conduit de Wharton ;* il vient s'ouvrir derrière les dents incisives, sur le côté du frein de la langue, par un orifice à peine visible à l'œil nu. Ce conduit peut devenir le siège d'une petite tumeur connue sous le nom de *grenouillette.*

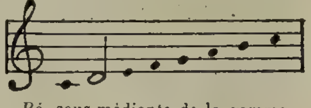

*Ré*, sous-médiante de la gamme de *do.*

**sous-médiante** n. f. Nom donné à la deuxième note de la gamme, et qui est d'un degré au-dessous de la médiante. Syn. SUS-TONIQUE. Pl. des *sous-médiantes.* V. GAMME.

**sous-membre** n. m. *Gram.* Subdivision d'une phrase, d'une période. (Syn. peu usité de INCISE.) Pl. des *sous-membres.*

**sous-menton** n. m. Pièce située à la base de la cavité buccale chez les insectes.

**sous-mentonnière** n. f. Bride qui sert à attacher le shako sous le menton. Pl. des *sous-mentonnières.*

**sous-multiple** adj. Se dit d'une quantité qui est contenue exactement dans une autre un certain nombre de fois. N. m. : *3 est un sous-multiple de 9.* Pl. des *sous-multiples.*

**sous-muqueux, euse** [*keû, eu-ze*] adj. *Anat.* Qui est placé sous une muqueuse.

**sous-nappe** n. f. Pièce d'étoffe qu'on met sous la nappe. Pl. des *sous-nappes.*

**sous-noix** n. m. Morceau de bœuf dans lequel se trouve le gîte à la noix.

**sous-normale** n. f. *Géom.* Partie de l'axe d'une courbe, comprise entre une ordonnée et une perpendiculaire à la courbe. Pl. des *sous-normales.*

**sous-occipital, e, aux** [*sou-zok-si*] adj. Qui est placé au-dessous de l'occipital (Se dit spécialement des nerfs de la première paire cervicale) : *nerfs sous-occipitaux.*

**sous-œil** n. m. *Arbor.* Petit bouton qui pousse souvent au-dessous des boutons proprement dits, et qui peut remplacer ceux-ci quand ils viennent à manquer. Pl. des *sous-yeux.*

**sous-œuvre** n. m. *En sous-œuvre*, se dit d'un travail fait sous un autre, après un autre, pour en compléter certaines parties : *reprendre en sous-œuvre la construction d'un édifice.*

**sous-off** n. m. *Arg. milit.* Abréviation de *sous-officier.*

**sous-officier** n. m. Militaire d'un grade inférieur à celui de sous-lieutenant, et supérieur à celui de caporal. Pl. des *sous-officiers.*

— ENCYCL. Tous les sous-officiers sont, en théorie, du même grade. Mais il y a une subordination, au point de vue de la discipline et du commandement, entre les emplois d'adjudant, sergent-major et sergent dans l'infanterie, et ceux d'adjudant, maréchal des logis chef et maréchal des logis dans la cavalerie. L'avancement aux différents emplois a lieu au choix ; les nominations sont faites par le chef de corps.

**sous-ombilical, e, aux** adj. *Anat.* Qui est placé au-dessous de l'ombilic.

**sous-ongulaire** adj. Qui est placé sous l'ongle.

**sous-orbitaire** adj. Qui est situé sous l'orbite : *artères sous-orbitaires.*

**sous-ordre** n. invar. Personne qui travaille sous les ordres d'une autre. *Hist. nat.* Subdivision d'un ordre. (Pl. en ce sens : des *sous-ordres.*) *En sous-ordre* loc. adv. Subordonnément, au second rang. *Créancier en sous-ordre*, créancier d'un créancier.

**sous-pénitencerie** n. f. Charge, dignité de sous-pénitencier.

**sous-pénitencier** n. m. Aide du pénitencier, qui est autorisé à recevoir la confession des cas réservés. Pl. des *sous-pénitenciers.*

**sous-périosté, e** adj. *Anat.* Qui est situé sous le périoste. Se dit des opérations qui se pratiquent sur l'os en ménageant le périoste qui le recouvre.

**sous-péritonéal, e, aux** adj. *Anat.* Qui est sous le péritoine.

**sous-perpendiculaire** n. f. Syn. de SOUS-NORMALE.

**sous-pied** ou **soupied** [*pi-é*] n. m. Bande de cuir ou d'étoffe, qui passe sous le pied et s'attache au bas d'une guêtre ou de chaque jambe de pantalon. Pl. des *sous-pieds* ou *soupieds.*

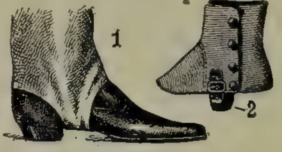

1. Pantalon à sous-pieds (1850) ; 2. Sous-pied de guêtre.

**sous-planage** n. m. Action de planir au marteau à main la surface des deux pièces de tôle de cuivre qui ont été assemblées à angle droit.

**sous-portier** n. m. Portier en second.

**sous-poutre** n. f. Seconde poutre placée sous une première pour en augmenter la résistance. Pl. des *sous-poutres.*

**sous-précepteur** n. m. Celui qui aide le précepteur dans ses fonctions. Pl. des *sous-précepteurs.*

**sous-préfectoral, e, aux** adj. Qui appartient, qui a rapport à une sous-préfecture, à un sous-préfet.

**sous-préfecture** n. f. Subdivision de préfecture, administrée par un sous-préfet. Ville où réside le sous-préfet. Fonction, demeure, bureaux du sous-préfet : *solliciter une sous-préfecture.* Pl. des *sous-préfectures.*

**sous-préfet** n. m. Fonctionnaire chargé de l'administration d'une sous-préfecture. Pl. des *sous-préfets.*

— ENCYCL. *Dr.* Le sous-préfet, nommé et révoqué par décret, assure dans son arrondissement le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Il est le subordonné du préfet, et lui sert d'intermédiaire dans ses rapports avec les maires. Mais il jouit d'un pouvoir propre en cas d'urgence, ou par délégation du préfet, ou encore quand une loi lui confère ce pouvoir : par exemple, il délivre les alignements lorsqu'il y a un plan approuvé.

Il y a trois classes de sous-préfet. En cas d'empêchement ou d'absence, le sous-préfet est remplacé par un conseiller général, un conseiller d'arrondissement ou un conseiller de préfecture.

**sous-préfète** n. f. *Fam.* Femme du sous-préfet. Pl. des *sous-préfètes.*

**sous-preneur** n. m. Sous-locataire, celui qui prend de seconde main. Pl. des *sous-preneurs.*

**sous-pression** n. f. *Mécan.* Pression exercée en dessous.

**sous-prieur, e** n. Religieux, religieuse dont l'autorité vient immédiatement après celle du prieur, de la prieure. Pl. des *sous-prieurs*, des *sous-prieures.*

**sous-principal** n. m. Celui qui supplée le principal dans un collège. Pl. des *sous-principaux.*

**sous-promoteur** n. m. Officier qui agit dans les procès de canonisation. Pl. des *sous-promoteurs.*

**sous-prote** n. m. Celui qui seconde et supplée le prote d'une imprimerie typographique. Pl. des *sous-protes.*

**sous-pubien, enne** adj. *Anat.* Qui est situé au-dessous du pubis.

**sous-quadruple** adj. *Arithm.* Se dit d'un nombre contenu quatre fois dans un autre. *Minér.* Se dit d'une substance cristalline dans la formule de laquelle un des exposants est le quart de la somme des autres.

**sous-quartier** n. m. *Admin. mar.* Syndicat de gens de mer relevant d'un quartier maritime.

**sous-quintuple** adj. *Arith.* Se dit d'un nombre contenu cinq fois dans un autre : *3 est un sous-quintuple de 15. Minér.* Se dit d'une substance cristallisée dans la formule de laquelle un des exposants est le cinquième de la somme des autres.

**sous-race** n. f. Race dérivée d'une race principale. Pl. des *sous-races.*

**sous-réfectorier, ère** [*ri-é, è-re*] n. Aide du réfectorier, de la réfectorière d'un couvent.

**sous-référendaire** n. m. *Hist.* Fonctionnaire chargé de l'établissement des diplômes royaux, sous les ordres des référendaires.

**sous-rente** n. f. Rente qui était tirée d'une chose que l'on tenait soi-même à rente. (Vx.)

**sous-rentier** n. m. Celui qui jouissait d'une sous-rente. (Vx.) Pl. des *sous-rentiers.*

**sous-répartition** n. f. Répartition d'une part entre plusieurs copartageants. Répartition individuelle des charges, après une première répartition faite entre des catégories : *la sous-répartition de l'impôt.*

**sous-scapulaire** adj. Qui est placé sous l'omoplate (en lat. *scapulum*) : *muscles sous-scapulaires.* (V. planche HOMME.)

**Sousse,** v. et port de Tunisie ; 25.000 h. (*Soussiens*). Vieilles murailles sarrasines. Bon port. Exportation d'huile, alfa.

**sous-secrétaire** n. m. Celui qui aide ou remplace un secrétaire. *Sous-secrétaire d'Etat*, haut fonctionnaire adjoint dans certains cas à un ministre, et qui, par délégation de ce dernier, dirige une partie de l'administration centrale. Pl. des *sous-secrétaires.*

— ENCYCL. *Admin.* Les sous-secrétaires d'Etat ont leur entrée dans les deux Chambres, et peuvent prendre part aux délibérations ; mais lorsqu'ils sont, exceptionnellement, convoqués au conseil des ministres ils n'ont pas voix délibérative. Au point de vue administratif, leurs pouvoirs propres sont peu étendus.

**sous-secrétariat** [*ri-a*] n. m. Emploi sous-secrétaire. Bureau d'un sous-secrétaire. Pl. *sous-secrétariats.*

**sous-seing** n. m. Acte fait entre particuli sans l'intervention d'un officier ministériel. (On le plus souvent que l'acte est fait *sous seing pr* [V. SEING.]). Pl. des *sous-seings.*

**sous-septuple** [*sou-sèp*] adj. *Arithm.* Se d'un nombre contenu sept fois dans un autre.

**sous-séreux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. *An* Qui est placé sous une membrane séreuse.

**sous-sesquialtère** [*sou-séss-kui*] a *Arithm.* S'est dit de la raison entre deux tern dont l'un contient l'autre une fois et demie.

**sous-sesquitierce** [*sou-séss-kui*] a *Arithm.* S'est dit de la raison entre deux tern dont l'un contient l'autre trois fois et demie.

**sous-sextuple** [*sou-sèks*] adj. *Arithm.* dit d'un nombre contenu six fois dans un autre.

**soussigné, e** [*sou-si*] n. et adj. Qui a mis nom au bas d'un acte : *le soussigné déclare ; témoins soussignés.*

**soussigner** [*sou-si-gné*] v. a. Mettre sa sig ture au bas de : *soussigner un acte.*

**sous-sol** n. m. Couche immédiatement au-d sous de la terre végétale : *un sous-sol sablonne* Construction située au-dessous du rez-de-chauss *la cuisine est dans le sous-sol.* Pl. des *sous-sols.*

**sous-solage** n. m. Labour profond effect avec une charrue spéciale qui fouille le sous- sans le ramener à la surface.

**sous-soler** v. n. Effectuer un sous-solage.

**sous-soleuse** n. f. Sorte de charrue remua profondément le sol arable. Pl. des *sous-soleuses.*

**sous-station** n. f. Station secondaire d' grand réseau de transport et distribution d'éner électrique. (Ordinairement édifiées à l'air lib dans des lieux accidentés, ces sous-stations co prennent, outre un transformateur, qui est l'orga principal, des appareils de protection, tels que pa foudres, soupapes électrolytiques, et des appare de sécurité et de contrôle. Le fonctionnement transformateur est commandé, à distance, de la s tion centrale.)

**sous-tangente** n. f. *Géom.* Partie de l'a d'une courbe, comprise entre l'ordonnée et la ta gente correspondante. Pl. des *sous-tangentes.*

**sous-tenant** n. m. *Féod.* Celui qui, dans tournoi, remplaçait un chevalier désarçonné. des *sous-tenants.*

**sous-tendante** n. f. Corde d'un arc courbe. Pl. des *sous-tendantes.*

**sous-tender** n. m. *Ch. de f.* Réservoir in tallé jadis sous le tender d'une locomotive, où vapeur d'échappement venait barboter dans l'e d'alimentation et la réchauffait.

**sous-tendre** v. a. *Géom.* Former la corde d *la corde qui sous-tend un arc.*

**sous-titre** n. m. Titre placé après le tit principal d'un livre. Pl. des *sous-titres.*

**Soustons** [*souss-ton*], ch.-l. de c. (Lande arr. et à 29 kil. de Dax ; 3.890 h. Ch. de f. Près l'étang de son nom. Vins, résine. — Le cant. 11 comm. et 11.330 h.

**soustractif** [*sous-trak-tif*], **ive** adj. Qui rapport à la soustraction. Qui doit être soustrai *nombre soustractif.*

**soustraction** [*sous-trak-si-on*] n. f. (lat. *su tractio*). Action d'enlever par ruse ou par fraude *soustraction de papiers. Arith.* Opération contrai de l'addition, et ayant pour but, connaissant somme de deux nombres et l'un de ces nombres, trouver l'autre. ANT. **Addition**.

— ENCYCL. Le résultat de l'opération dite *sou traction* s'appelle *reste, excès* ou *différence.*

L'opération s'indique à l'aide du signe — [*moins*

1° *Soustraction des nombres entiers.* Le rest ajouté au nombre soustrait devant reproduire plus grand nombre, la règle pour retrancher u nombre entier d'un autre se déduit de la règle l'addition ;

2° *Soustraction des fractions.* On commence p réduire les fractions proposées au même dénomina teur ; le reste cherché est une fraction ayant pou dénominateur le dénominateur commun, et pou numérateur la différence des numérateurs des deu fractions ;

3° *Soustraction des nombres décimaux.* On écrit plus petit nombre au-dessous du premier, de faço que les unités de même rang se correspondent, pu on effectue la soustraction comme s'il s'agissait d nombres entiers, en remplaçant mentalement pa des zéros les chiffres manquants dans celui de nombres qui en a le moins à sa partie décimale enfin, on sépare par une virgule, à droite du résul tat, autant de chiffres décimaux qu'il y en a dan celui des deux nombres qui en a le plus.

*Preuve de l'opération.* En ajoutant le reste au plu petit nombre, on doit retrouver le plus grand.

On peut ajouter ou retrancher un même nombr aux deux nombres à soustraire : la différence n change pas.

En algèbre, pour retrancher un polynôme d'u autre, on l'écrit à la suite de l'autre après avoi changé les signes de tous ses termes.

**soustraire** [*sous-trè-re*] v. a. (lat. *subtra here.* — Se conj. comme *traire.*) Oter par adresse o par fraude : *soustraire des effets. Fig.* Faire échap per : *rien ne peut le soustraire à ma vengeance Arith.* Retrancher un nombre d'un autre. **Se soustraire** v. pr. Se dérober : *se soustraire au châtiment* ANT. **Additionner**.

**sous-trait** [*sou-trè*] n. m. Lit de paille plac sous les gerbes de blé, dans une grange.

**sous-traitant** [*trè-tan*] n. m. Celui qui reçoit une entreprise en seconde main. *Hist.* Celui qu sous-traitait les impôts, dans l'ancien régime. Pl. des *sous-traitants.*

— ENCYCL. *Dr.* Dans les marchés d'ouvrage, il arrive que l'entrepreneur principal traite lui-même avec des sous-entrepreneurs ou sous-traitants pour les différentes parties des travaux à exécuter. Entre les sous-traitants et l'entrepreneur principal, le contrat intervenu produit les mêmes effets que le contrat intervenu entre l'entrepreneur direct et le propriétaire lui-même : c'est un *louage d'ouvrage* (V. LOUAGE.)

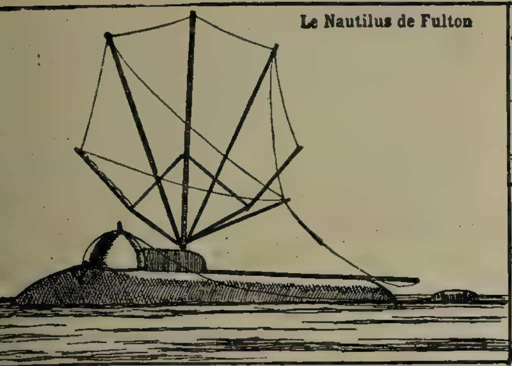
Le Nautilus de Fulton

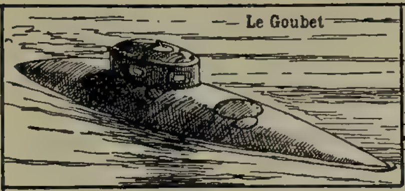
Le Goubet

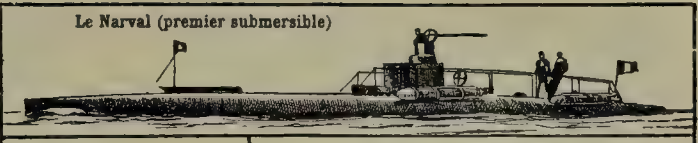
Le Narval (premier submersible)

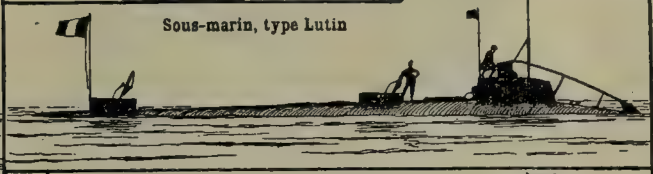
Sous-marin, type Lutin

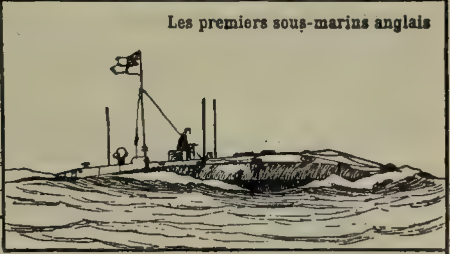
Les premiers sous-marins anglais

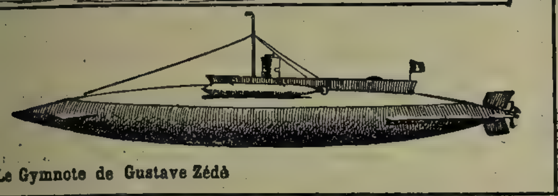
Le Gymnote de Gustave Zédé

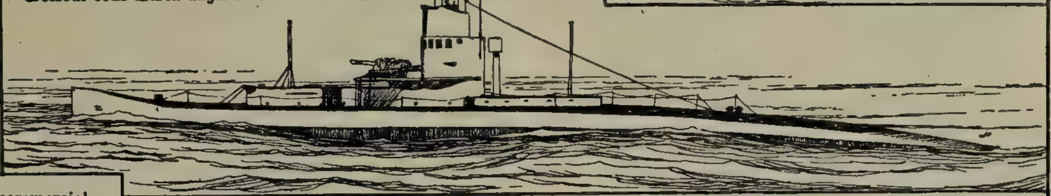
Croiseur sous-marin anglais de 1 800 tonnes

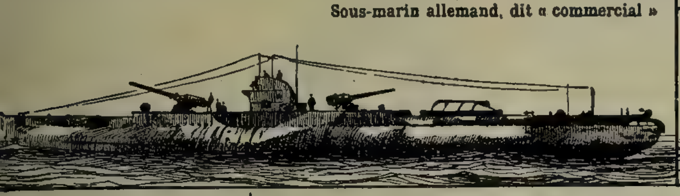
Sous-marin allemand, dit « commercial »

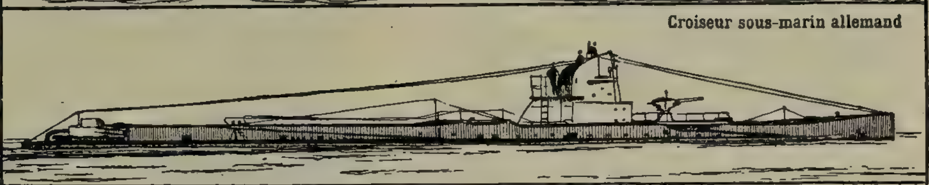
Croiseur sous-marin allemand

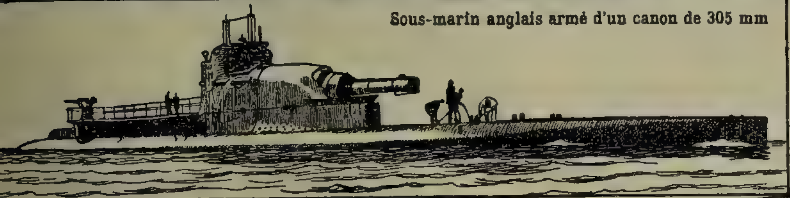
Sous-marin anglais armé d'un canon de 305 mm

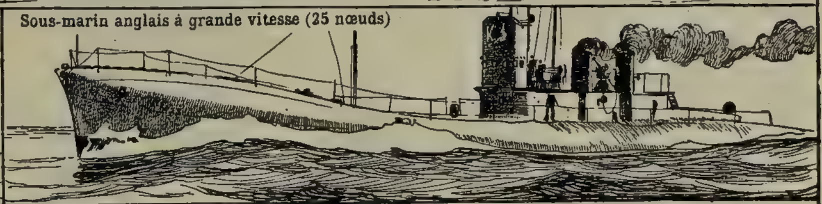
Sous-marin anglais à grande vitesse (25 nœuds)

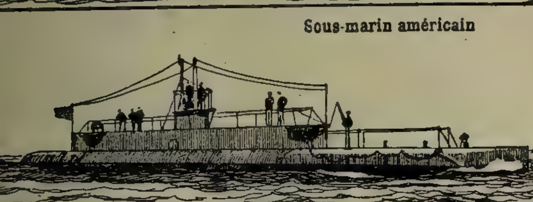
Sous-marin américain

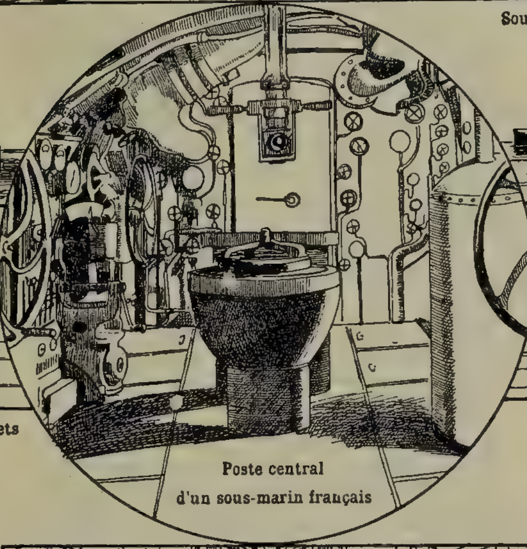
Poste central d'un sous-marin français

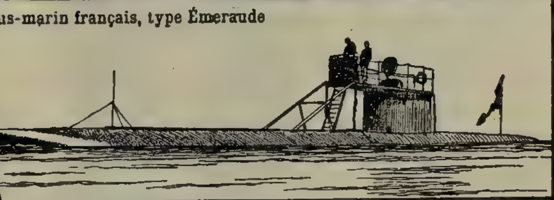
Sous-marin français, type Émeraude

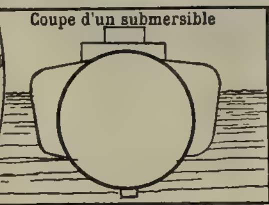
Coupe d'un submersible

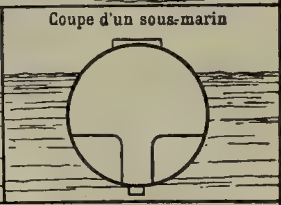
Coupe d'un sous-marin

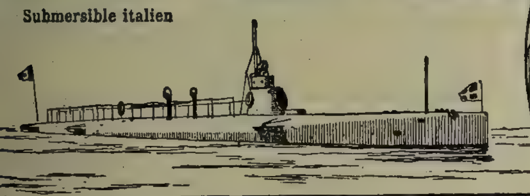
Submersible italien

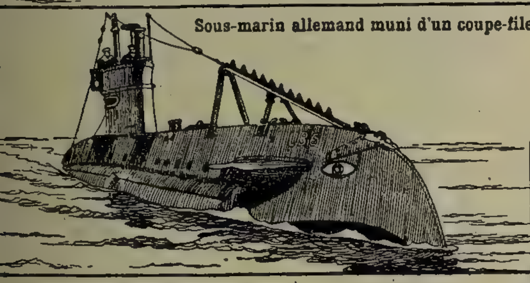
Sous-marin allemand muni d'un coupe-filets

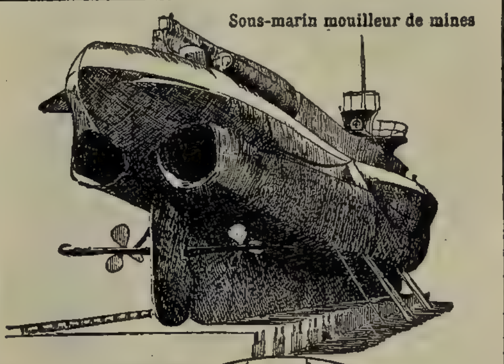
Sous-marin mouilleur de mines

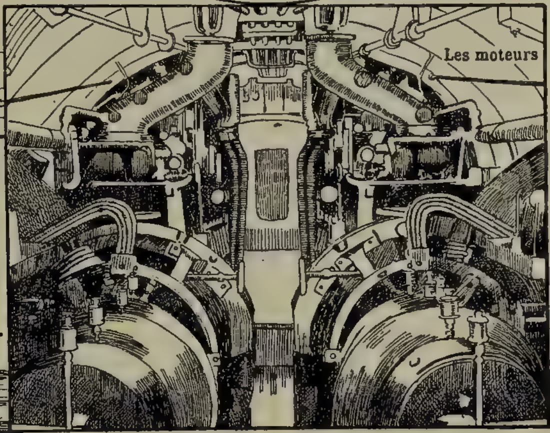
Les moteurs

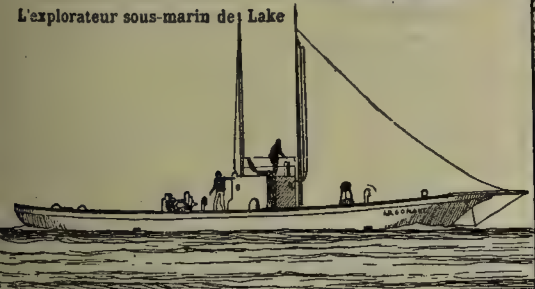
L'explorateur sous-marin de Lake

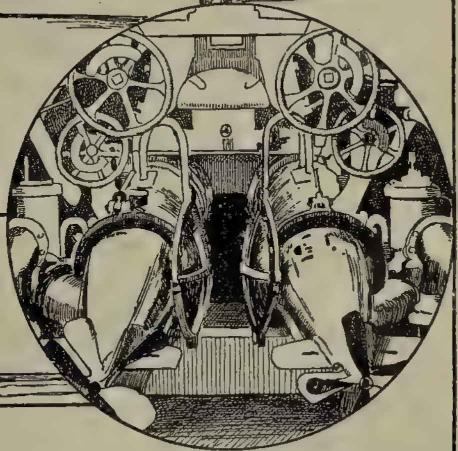
Les tubes lance-torpille, avant

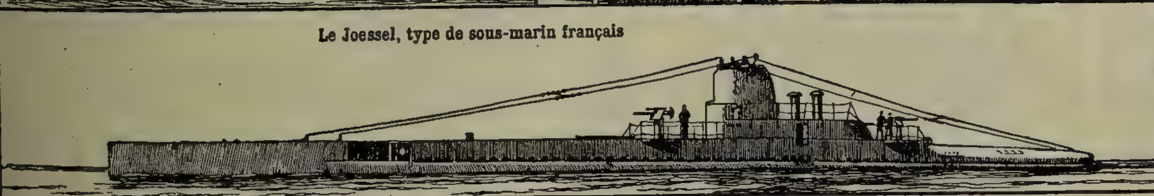
Le Joessel, type de sous-marin français

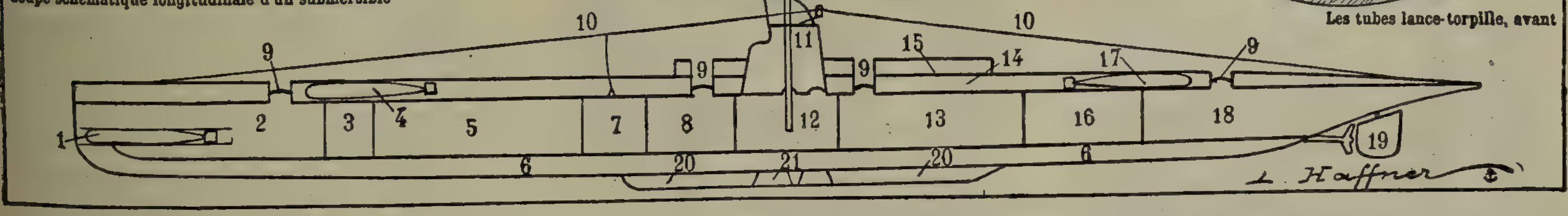
Coupe schématique longitudinale d'un submersible

Coupe schématique longitudinale d'un submersible : 1. Tube lance-torpille, avant ; 2. Poste des maîtres ; 3. Cuisine de plongée ; 4. Torpille latérale ; 5. Accumulateurs ; 6. Cales, réservoirs et accumulateurs ; 7. T. S. F. ; 8. Officiers ; 9. Capots de descente ; 10. T. S. F. ; 11. Casque ; 12. Poste central ; 13. Moteurs à pétrole (surface) ; 14. Cuisine de surface ; 15. Superstructures ouvertes à la mer ; 16. Moteurs électriques (plongée) ; 17. Torpille latérale ; 18. Poste d'équipage ; 19. Gouvernail ; 20. Quille ; 21. Plombs de sécurité.

V. croiseur, cuirassé, marine, navigation, paquebot, torpilleur, etc.

Pour se faire payer de ce qui leur est dû par l'entrepreneur principal, les sous-traitants ont contre le propriétaire une action directe, mais limitée aux sommes que le propriétaire se trouve rester devoir à l'entrepreneur principal.

**sous-traité** n. m. Traité contenant transmission d'un droit ou d'une obligation, résultant d'un traité antérieur. Pl. des *sous-traités*.

**sous-traiter** v. a. Reprendre une affaire de celui qui l'a traitée.

**soustrayeur, euse** [*sous-trè-ieur, eu-ze*] n. Personne qui soustrait, qui fait des soustractions.

**sous-triple** adj. Se dit d'un nombre contenu trois fois dans un autre : *3 est sous-triple de 9*.

**sous-trochantérien, enne** adj. Qui est situé au-dessous du grand trochanter.

**sous-trochantinien, enne** adj. Qui est situé ou qui passe sous le petit trochanter.

**soustylaire** [*sous-ti-lè-re*] n. f. Ligne droite perpendiculaire au style d'un cadran solaire, et menée dans un plan perpendiculaire au cadran.

**sous-unguéal, e, aux** adj. Qui est placé sous l'ongle.

**sous-vassal** n. m. *Féod.* Vassal qui relevait d'un seigneur lui-même vassal d'un autre. Pl. des *sous-vassaux*.

**sous-venté, e** adj. *Mar.* Se dit d'une embarcation qui se trouve sous le vent par rapport à un autre bâtiment ou à un point fixe.

**sous-ventrière** n. f. Courroie attachée aux deux limons d'une charrette, et qui passe sous le ventre du cheval limonier. Sangle qui passe sous le ventre du cheval, et retient la selle en place. Pl. des *sous-ventrières*. (V. HARNAIS.)

**sous-verge** n. m. invar. Cheval attelé, non monté, placé à la droite d'un autre également attelé, qui porte le cavalier. *Fam.* Adjoint ou subordonné immédiat d'un chef quelconque.

**sous-vicaire** n. m. Second vicaire. Pl. des *sous-vicaires*.

**sous-vicariat** n. m. Office de sous-vicaire. Pl. des *sous-vicariats*.

**sout** n. m. ou **soute** n. f. V. SOUE.

**soutache** n. f. (du hongr. *szuszak*). Passementerie, tresse de galon qu'on applique sur diverses parties du costume militaire et des vêtements de femme.

**soutacher** [*ché*] v. a. Garnir de soutache : *soutacher un manteau*.

**soutado** n. m. *Pop.* Naguère, cigare d'un sou.

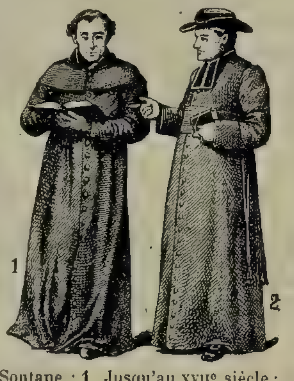

Soutane : 1. Jusqu'au XVIIe siècle ; 2. Actuelle.

**soutane** n. f. (ital. *sottana*). Sorte de robe, boutonnée par devant, que portent les ecclésiastiques : *les évêques portent la soutane violette*. *Par ext.* Etat ecclésiastique : *renoncer à la soutane*.

**soutanelle** [*nè-le*] n. f. Sorte de redingote à collet droit, qui remplace la soutane comme habit de ville, dans certains cas, ou même, en plusieurs pays, d'une manière ordinaire.

**Sou-Tchéou,** v. de Chine, capit. du Kiang-Sou ; une des plus grandes villes de la république Chinoise, sur l'antique « Canal impérial » ; 500.000 h.

**soute** n. f. (du lat. *subtus*, en dessous). Réduit pratiqué dans la cale d'un navire, pour recevoir toutes sortes de provisions et de munitions : *soute aux poudres ; soute au biscuit*. Syn. de SOULTE.

**soutenable** adj. Qui peut être supporté, enduré : *joug qui n'est pas soutenable*. Qui peut se soutenir par de bonnes raisons : *opinion soutenable*. ANT. **Insoutenable**.

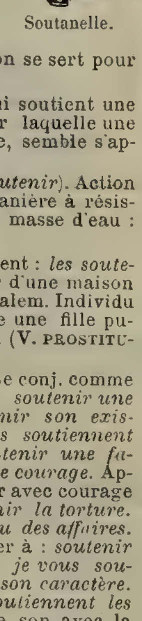

Soutanelle.

**soutenance** n. f. Action de soutenir une thèse : *une brillante soutenance*. Planche échancrée dont on se sert pour battre et nettoyer le chanvre.

**soutenant** [*nan*] n. m. Celui qui soutient une thèse. *Blas.* Se dit de toute pièce sur laquelle une autre pièce, ou un animal quelconque, semble s'appuyer.

**soutènement** [*man*] n. m. (de *soutenir*). Action de soutenir. Appui, étai établi de manière à résister à la poussée des terres, ou d'une masse d'eau : *mur de soutènement*.

**souteneur** n. m. Celui qui soutient : *les souteneurs d'un système*. N. m. Protecteur d'une maison ou d'une personne mal famée, et spécialem. Individu qui défend ou qui est censé défendre une fille publique, et qui surtout vit à ses dépens. (V. PROSTITUTION.)

**soutenir** v. a. (lat. *sustinere*. — Se conj. comme *venir*.) Tenir par-dessous, supporter : *soutenir une poutre*. Conserver, faire durer : *soutenir son existence*. Nourrir, sustenter : *les viandes soutiennent bien l'estomac*. Faire subsister : *soutenir une famille*. Empêcher de faiblir : *soutenir le courage*. Appuyer : *soutenir des troupes*. Supporter avec courage ou sans éprouver de dommage : *soutenir la torture*. Avoir la charge de : *soutenir le fardeau des affaires*. Défendre : *soutenir ses droits*. Résister à : *soutenir une attaque*. Affirmer avec fermeté : *je vous soutient que,..* Ne pas démentir : *soutenir son caractère*. *Bx-arts.* Faire valoir : *les ombres soutiennent les chairs*. *Soutenir la voix*, prolonger le son avec la même force. *Soutenir son rang*, vivre d'une manière conforme à son rang. *Soutenir sa réputation*, s'en montrer digne. *Soutenir la conversation*, ne point la laisser languir. *Soutenir une gageure*, la tenir. *Soutenir une disgrâce, une épreuve*, les supporter avec courage. **Se soutenir** v. pr. Se tenir debout. S'empêcher réciproquement de tomber. Etre porté sans enfoncer : *se soutenir sur l'eau, en l'air*. *Fig.* Se conserver, se maintenir ; durer, continuer : *le mieux se soutient ;*

> Donnz tout au besoin, rien à la fantaisie ;
> On se soutient par l'ordre et par l'économie.
>
> Fr. DE NEUFCHÂTEAU.

Se prêter une mutuelle assistance, s'entr'aider : *les méchants seuls se soutiennent, les honnêtes gens s'isolent*.

**soutenu, e** adj. Constamment noble, élevé : *style soutenu*. Qui ne languit point : *intérêt soutenu*. Qui se maintient au même niveau : *des caractères soutenus*. *Bx-arts.* Se dit d'une couleur dont le ton franc n'a pas besoin de repoussoir. *Blas.* Se dit du chef lorsqu'il est posé sur une devise, ou de la bande posée sur un filet. Se dit encore du ceps de vigne quand l'échalas sur lequel il grimpe est, d'émail particulier.

**souterrain, e** [*tè-rin, è-ne*] adj. (lat. *subterraneus ;* de *sub*, sous, et *terra*, terre). Qui est sous terre : *chemin souterrain*. Qui sort de dessous terre : *vapeurs souterraines*. *Fig. Voies souterraines*, pratiques cachées pour parvenir à ses fins. N. m. Excavation, en forme de galerie, qui s'étend plus ou moins loin sous terre : *les souterrains des châteaux forts allaient s'ouvrir au loin dans la campagne*. *Chem. de fer.* (V. TUNNEL.)

**Souterraine (La),** ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 31 kil. de Guéret ; 4.710 h. Ch. de f. Orl. Eglise (XIIe-XIIIe s.). Commerce actif de bestiaux. Tissages. — Le cant. a 10 comm. et 16.110 h.

**souterrainement** [*tè-rè-ne-man*] adv. De façon souterraine. *Fig.* Mystérieusement.

**souterré** [*tè-ré*], **e** adj. *Bot.* Se dit des plantes cachées sous terre.

**Southampton,** v. d'Angleterre (comté de Hants), sur la Manche ; 161.000 h. Nombreux paquebots ; service pour Le Havre. Brasseries, forges, constructions navales.

**Southampton,** île du Canada, située au N. de la baie d'Hudson.

**South-Bend,** v. des Etats-Unis d'Amérique (Indiana), sur la rivière Saint-Joseph ; 71.000 h. Université. Ville manufacturière.

**southdown** [*sout'-doun'* ou, à l'angl., *sa-outh-da-oun*] n. m. Mouton anglais nourri dans les pâturages des *South-Downs*.

**South-Downs,** chaîne de collines de l'Angleterre méridionale, au bord de la Manche. Elles sont couvertes d'une herbe fine et drue salée par les embruns marins, et qui permet l'élevage de nombreux moutons.

**Southend-on-Sea** v. d'Angleterre (Essex), sur l'estuaire de la Tamise ; 106.000 h. Station balnéaire.

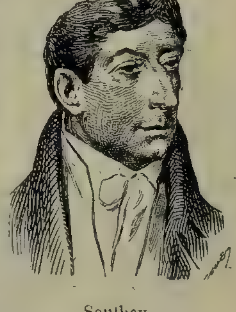

Southey.

**Southey** [angl. *saou-thè*] (Robert), poète, historien et critique anglais, né à Bristol, m. à Keswick (1774-1843). Poète lauréat et le chef reconnu de l'école lakiste ; auteur de ballades, de poèmes d'inspiration hispano-mauresque, de poésies officielles ; versificateur facile, plutôt que poète réellement inspiré.

**South-Shields** [*childss*], v. d'Angleterre (Durham) ; 117.000 hab.

**Southwark,** quartier industriel de Londres, au S. de la Tamise (Surrey), en face de la Cité.

**soutien** [*ti-in*] n. m. (de *soutenir*). Ce qui soutient : *cette colonne est le soutien de la voûte*. *Fig.* Appui, défenseur ; *le soutien du trône*. *Blas.* Figures inanimées servant de tenants, et employées comme ornements extérieurs de l'écu, *Soutien de famille*, jeune homme reconnu nécessaire pour faire vivre sa famille, et à qui, à ce titre, sont accordés certains avantages au point de vue militaire.

— ENCYCL. *Soutien de famille*. Les familles des jeunes gens qui remplissaient effectivement avant leur départ pour le service les devoirs de soutien indispensable de famille peuvent recevoir sur leur demande, en temps de paix, une allocation journalière de 75 centimes fournie par l'Etat, pendant la présence de ces jeunes gens sous les drapeaux. Leur nombre ne peut dépasser 8 pour 100 du contingent.

Le bénéfice de ladite allocation appartient, en outre, aux familles des militaires qui, pendant leur présence sous les drapeaux, justifient de leur qualité de soutiens indispensables de famille. Leur nombre ne peut dépasser 2 pour 100 du contingent.

Les demandes sont adressées par les familles au maire de la commune de leur domicile. Il en est donné récépissé. Elle doivent être appuyées par :

1° Un relevé des contributions payées par la famille, et certifié par le percepteur ;

2° Un état certifié par le maire de la commune et indiquant le nombre et la position des membres de la famille vivant sous le même toit ou séparément, les revenus et ressources de chacun d'eux.

La liste et les dossiers des demandes adressées par les familles, soit après la publication des tableaux de recensement, soit depuis l'incorporation, sont envoyés par le maire au préfet, avec l'avis motivé du conseil municipal.

Il est statué sur ces demandes par un conseil siégeant au moins deux fois par an au chef-lieu du département, et composé :

1° Du préfet, président, ou à son défaut, du secrétaire général ou du vice-président du conseil de préfecture ;

2° Du directeur des contributions directes ;

3° Du trésorier-payeur général :

4° De trois membres du conseil général et d'un conseiller d'arrondissement.

**soutien-gorge** n. m. invar. Pièce du costume féminin, servant à soutenir la poitrine.

**soutier** [*ti-é*] n. m. (de *soute*). Celui qui est chargé de la garde d'une soute.

**soutirage** n. m. Action de soutirer : *le soutirage clarifie le vin*. Vin soutiré : *une pièce de soutirage*.

— ENCYCL. Le soutirage a pour but de séparer le vin de la lie. On laisse, au sortir du pressoir, se déposer peu à peu cette lie, et, dès qu'elle est tombée au fond du tonneau, on en sépare le vin clair, auque elle pourrait communiquer quelque maladie, car ell renferme de nombreux ferments. Ce premier soutirage est suivi, à des intervalles plus ou moins longs d'autres soutirages, car le vin abandonne pendan longtemps des particules solides, que précipitent le réactions dont il est le siège.

Le soutirage est recommandé aussi dans les traitements des vins qui possèdent certains mauvai goûts. On soutire les vins nouveaux à la cannelle, e les vins vieux (pour ne pas les mettre en contac avec l'air) au siphon, au boyau, à la pompe, etc.

**soutirer** [*ré*] v. a. (de *sous*, et *tirer*). Transvaser du vin ou une autre liqueur, d'un tonneau dans u autre. *Fig.* Obtenir par adresse ou importunité *soutirer de l'argent à quelqu'un*.

**soutireur** n. m. *Electr.* Ensemble des peigne et de leurs pointes, dans les machines électriques frottement.

**soûtra** n. m. Dans la littérature de l'Inde traité où sont réunies, sous forme de courts aphorismes, les règles du rituel, de la morale, de la vi quotidienne.

**soutrage** [*je*] n. m . Nom donné, dans certaine régions, aux feuilles mortes tombées à terre. Opératio qui consiste à enlever dans les forêts des motte de gazon, mousses, feuilles mortes, pour les fair sécher et les employer ensuite comme litière pou les bestiaux : *le soutrage nuit à la prospérité de la forêt*

**soutrager** [*jé*] v. a. (Se conj. comme *abréger*. Opérer le soutrage.

**soutrait** [*trè*] n. m. Planche inférieure de la presse du papetier. Endroit de la presse, sur leque portent les poignées de papier.

**soutre** n. m. (du lat. *subter*, sous). Chez le avoués, les notaires, etc., syn. de SOUS-MAIN.

**Soutzo** (Michel), prince de Moldavie de 1819 à 1821, né à Constantinople, m. à Athènes (1792-1864). Pourvu par les Turcs de la dignité princière, il du fuir après avoir favorisé l'insurrection des hétairistes ; il se fit naturaliser Grec. Il présida en 1854 le comité qui provoqua le soulèvement de l'Epire et de la Thessalie.

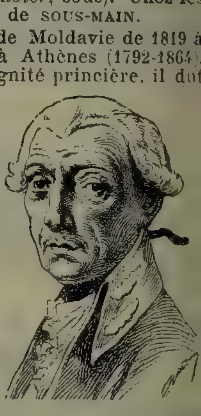

Souvarov.

**Soutzo** (Alexandre), homme politique et poète grec, né à Constantinople, m. à Smyrne (1802-1863), auteur de : *le Panorama de la Grèce*, recueil lyrique ; *le Vagabond*.

**Souvalki,** v. de Russie. V. SUVALKI.

**Souvarov** ou **Souvorov** (Alexandre), général russe, né à Moscou, m. à Petrograd (1729-1800). Il réprima l'insurrection polonaise de 1794, lutta contre les armées de la Révolution en Italie, et fut battu par Masséna à Zurich. C'était un général habile, mais sans humanité ni scrupules. On lui doit la maxime bien connue : « *La balle est folle, la baïonnette sait ce qu'elle fait.* »

**souvenance** n. f. Souvenir lointain. (Vx.)

**souvenez-vous-de-moi** [*né-vou*] ou **souviens-toi-de-moi** n. m. Nom vulgaire du *myosotis*. Syn. NE-M'OUBLIEZ-PAS. V. MYOSOTIS.

**souvenir (se)** v. pr. (lat. *subvenire*. — Se conj. comme *venir*.) Avoir mémoire d'une chose : *souvenez-vous des leçons du passé*. *Du plus loin qu'il m'en souvienne*, à l'époque la plus éloignée que ma mémoire puisse me représenter. Par menace : *je m'en souviendrai*, je me vengerai ; il me le payera. V. impers. : *vous souvient-il que...* ALLUS. HIST. : **Souviens-toi** (angl. **Remember**), mot qu'adressa Charles Ier à l'évêque Juxon, quelques instants avant de mourir. On n'a jamais su à quoi se rapportait cette recommandation suprême. ALLUS. LITTÉR. :

> Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guère,

vers plaisant que dit Jodelet, pris pour le prince Frédéric, à Octave, roi de Naples, dans le *Geôlier de soi-même*, comédie de Th. Corneille. ANT. **Oublier**.

**souvenir** n. m. (de *souvenir*, verbe). Impression, idée que la mémoire conserve d'une impression précédente : *souvenir confus*. La faculté même de la mémoire : *échapper au souvenir*. Objet qui rappelle un fait : *sa blessure est un glorieux souvenir*. Objet donné par une personne pour qu'on se souvienne d'elle. Tablettes où l'on écrit ce que l'on veut se rappeler.

**Souvenir français** (le), société nationale pour l'entretien des tombes des militaires et marins français morts pour la patrie. Fondée en 1887 par le philanthrope Niessen, cette société a pris un développement important et rapide sous la présidence du général Cosseron de Villenoisy. Elle compte aujourd'hui des membres par plusieurs centaines de mille. La pieuse et patriotique tâche qu'elle accomplit, tant aux colonies qu'à l'étranger, aussi bien qu'en France, était limitée primitivement aux morts de la campagne franco-allemande de 1870-1871 ; mais les campagnes coloniales, et surtout la Grande Guerre de 1914-1918, l'ont considérablement étendue. La plupart des cimetières français ont reçu, grâce aux soins du *Souvenir français,* une décoration digne des grands morts dont il convient de perpétuer le souvenir. En 1916, l'œuvre de la " Cocarde du Souvenir " a, d'autre part, assumé la tâche de signaler par un emblème aux couleurs nationales les sépultures des militaires et marins morts pour la France.

**Souvenirs d'enfance et de jeunesse,** par Renan, œuvre remarquable par le charme du récit et du style, par ce qu'elle nous révèle de la formation intellectuelle de Renan, particulièrement pendant son séjour aux séminaires d'Issy et de Saint-Sulpice. Parmi les principaux épisodes, citons : *le Broyeur de lin, la Prière sur l'Acropole, le Bonhomme Système, la Petite Noémi* (1883.)

**souvent** [*van*] adv. (lat. *subinde*). Fréquemment, un grand nombre de fois en peu de temps :

> On a souvent besoin d'un plus petit que soi.
>
> LA FONTAINE.

*Le plus souvent*, pour l'ordinaire, dans les cas les plus fréquents. *Pop. Plus souvent*, jamais, pas du tout : *plus souvent, que je lui confierai mon argent*. ANT. **Rarement**.

**souventé, e** adj. V. SOUS-VENTÉ.

**souventefois** [*van-te-foi*] ou **souventes ois** [*van-te-foi*] adv. Vieille forme de *souvent*.

**souverain, e** [*rin, è-ne*] adj. (lat. pop. *supe- nus*; de *supra*, sur, au-dessus). Suprême, qui exerce sans contrôle : *puissance souveraine* ; qui at- int le plus haut degré : *le souverain bien*. Qui xerce une puissance de ce genre : *prince souverain*. *emède souverain*, remède infaillible. *Le souverain ontife*, le pape. *Cour souveraine*, tribunal qui juge n dernier ressort. *Jugement souverain*, jugement ondu par cette cour. *Poét. Le souverain du monde*, ieu. *Le souverain des dieux, des hommes et des ieux*, Jupiter. N. Celui, celle en qui réside l'auto- té souveraine. N. m. Monnaie d'or d'Angleterre, alant 25 fr. 20 au pair.

— ENCYCL. On donnait, avant la Révolution, le om de *cours souveraines* à diverses juridictions atuant en dernier ressort : parlements, grand onseil, chambre des comptes, cour des aides, cour es monnaies, etc. Louis XIV remplaça la qualifi- ation de *souveraines* par celle de *supérieures* (1665).

**souverainement** [*rè-ne-man*] adv. Au plus aut point, excellemment : *Dieu est souverainement on*. *Par ext.* : *livre souverainement ennuyeux*. Avec n pouvoir souverain : *commander souverainement*. ans appel : *la Cour de cassation juge souveraine- ent*.

**souveraineté** [*rè*] n. f. Autorité suprême : *la ouveraineté de la nation*. Autorité du prince sou- erain : *souveraineté héré- itaire*. Territoire d'un rince souverain. *Fig.* Pou- oir suprême : *la souve- aineté du droit*. *Souverai- eté du but*, excellence su- rême, qu'on attribue au ut que l'on vise et en ertu de laquelle on croit ouvoir lui attribuer tout.

Souvestre.

**Souvestre** [*vès-tre*] Emile), littérateur fran- ais, né à Morlaix, m. à Paris (1806-1854). Il a peint, ans ses romans, les mœurs retonnes avec beaucoup e vérité, de naturel et de raîcheur. Citons, parmi es principales œuvres : *le Mendiant de Saint-Sulpice*, *l'Homme et l'Argent*, etc.

**souviens-toi-de-moi** n. m. V. SOUVENEZ- OUS-DE-MOI.

**Souvigné,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 0 kil. de Niort ; 1.400 h.

**Souvigny,** ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 12 kil. e Moulins ; 3.080 h. Ch. de f. Orl. Magnifique église bbatiale de Saint-Pierre, où sont les tombeaux des remiers ducs de Bourbon. Vignobles, verreries. — Le cant. a 11 comm. et 11.550 h.

**Souvré** (Gilles **de**), marquis DE COURTANVAUX, maréchal de France, né en 1542, m. à Paris en 1626, avori de Henri III. — Son fils, JACQUES, né n 1600, m. à Rome en 1670, chevalier de Malte, ieutenant général des galères de France, puis rand prieur de France. Lettré et mondain, il fai- ait partie de la société épicurienne dite *des Co- eaux*.

**Souvret** [*vrè*], comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 3.620 h. Clouterie ; pompes.

**Souza** (Robert de), littérateur français de l'école ymboliste, né à Paris en 1865, auteur de livres 'esthétique et de travaux sur la prosodie et la versifi- ation françaises.

**Souza-Botelho** (Adèle-Marie-Emilie FIL- LEUL, comtesse DE FLAHAUT, puis marquise **de**), omancière française, née et m. à Paris (1761-1836) ; auteur de romans d'une ins- piration délicate et char- nante : *Adèle de Sénanges*, *Eugène de Rothelin*, etc.

**Sova** (Antonin), poète tchèque, né à Prague en 1864. Il contribua à la créa- tion d'une nouvelle langue lyrique, dans ses poésies pessimistes et amères (*Ame brisée*).

**soviet** [*vi-èt'*] n. m. (mot russe signif. *conseil*). Dénomination du « conseil » des délégués ouvriers et soldats, qui s'est constitué à Petrograd pendant la Révolution russe de 1917. (Le même nom a été donné aux assemblées analogues qui se sont formées en province sur le modèle et à titre de filiales du grand « soviet » de Petrograd.) *République des soviets*, dénomination officielle de l'Etat russe, sous le régime bolchevik.

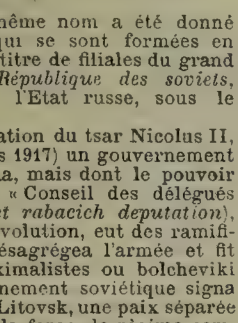
Adèle de Souza.

— ENCYCL. Après l'abdication du tsar Nicolas II, il se forma en Russie (mars 1917) un gouvernement provisoire, issu de la Douma, mais dont le pouvoir fut peu à peu ruiné par le « Conseil des délégués ouvriers et soldats » (*Soviet rabacich deputation*), qui devint le foyer de la révolution, eut des ramifications dans tout le pays, désagrégea l'armée et fit arriver au pouvoir les maximalistes ou bolcheviki (novembre 1917). Le gouvernement soviétique signa avec les Allemands, à Brest-Litovsk, une paix séparée et instaura en Russie, par la force, le régime communiste. La III$^{e}$ Internationale (communiste) se fonda à Moscou, en opposition avec l'Internationale ouvrière (socialiste).

Le gouvernement des soviets a un comité exécutif et des commissaires du peuple, choisis parmi les membres du comité pour diriger les commissions de politique intérieure, de politique étrangère, etc.

**soya** [*so-ia*] n. m. V. SOJA.

**Soyaux** [*soi-iô* ou *so-iô*], comm. de la Charente, arr. et à 4 kil. d'Angoulême ; 1.540 h. Carrières ; papeterie.

**soyer** [*soi-ié* ou *so-ié*] n. m. Verre de champagne glacé, qu'on hume avec une paille.

**soyer** [*soi-ié*], **ère** adj. Qui a rapport à la production de la soie : *industrie soyère*. (Peu us.) N. m. Commis préposé à la vente des soieries.

**soyersi** [*soi-ièr-si*] n. m. Sorte de sorbet contenant deux doigts de vin de champagne, autant d'eau de Seltz, une rondelle d'orange, et qu'on aspire avec une paille.

**soyeux, euse** [*soi-ieû, eu-ze*] adj. (de *soie*). De la nature de la soie : *matière soyeuse*. Fin et doux au toucher comme de la soie : *laine soyeuse*. N. m. *Famil.* A Lyon, fabricant ou négociant en soieries.

**soyon** n. m. *Art vétér.* Syn. de SOIE.

**Soyotes,** tribu finno-ongrienne, qui vit sur les confins de la Mongolie et de la Sibérie, dans la région des sources de l'Iénisséi.

**soyou** [*soi-iou*] n. m. *Minér.* Extrémité d'une veine qui est placée sous une autre veine.

**sozoiodol** n. m. Acide diiodoparaphénolsulfonique, proposé comme antiseptique et succédané de l'iodoforme. (Donnée avec les bases des sozoiodolates.)

**Sozomène** (Hermias), historien grec du v$^{e}$ siècle, né près de Gaza, m. vers 443 ; auteur d'une médiocre *Histoire ecclésiastique* sur la période qui va de 324 à 425.

**S.-P.** Abréviation de *saint-père* (le pape).

**Spa,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 8.200 h. (*Spadois*). Eaux minérales renommées. Tanneries. Quartier général allemand en mars 1918.

**Spa** (*Conférence de*), tenue par les Alliés du 5 au 15 juillet 1920, pour prendre des décisions relativement au débarquement de l'Allemagne et de la question des charbons et pour arrêter les bases d'un arrangement financier sur les réparations. Pour la première fois depuis l'armistice, les Allemands furent admis à se faire entendre.

**spacieusement** [*ze-man*] adv. Au large, avec beaucoup d'espace : *être logé spacieusement*.

**spacieux, euse** [*si-eû, eu-ze*] adj. (lat. *spatiosus* ; de *spatium*, espace). Vaste, de grande étendue : *logement spatieux*. ANT. **Petit, étroit, resserré.**

**spaciosité** [*o-zi*] n. f. Qualité, état de ce qui est spacieux.

Spada.

**Spada** (Leonello), peintre italien, élève de Carrache, né à Bologne, m. à Parme (1576-1622). Peintre réaliste et énergique de sujets religieux : *la Décollation de saint Christophe* ; *Joseph et la Femme de Putiphar*.

**spadaïte** n. f. Variété de magnésite.

**spadassin** [*da-sin*] n. m. (ital. *spadaccino* ; de *spada*, épée). Bretteur, ferrailleur ; qui recherche les duels : *un spadassin à gages*.

**spadassiner** [*da-si-né*] v. n. Faire le spadassin.

**spadelle** [*dè-le*] ou **spadèle** n. f. Sorte de ringard, dont on se sert dans les usines où l'on fond des minerais.

**spadice** [*di-se*] n. m. (du gr. *spadix*, rameau). *Bot.* Sorte d'inflorescence en épi (arum) ou en panicule (palmier), dont les fleurs, souvent unisexuées, sont enveloppées par une bractée (spathe). [V. SPATHE.]

**spadicé, e** adj. Syn. de SPADICIFLORE.

**spadiciflore** adj. Dont l'inflorescence est un spadice : *l'arum est spadiciflore*.

**spadille** [*ll* mll., *e*] n. m. (espagn. *espadilla*). L'as de pique, au jeu de l'hombre.

**spadon** n. m. (ital. *spadone*). Espadon. (Vx.)

**Spaendonck** (Gérard **Van**), peintre de fleurs de l'école hollandaise, né à Tilbourg, m. à Paris (1746-1822) ; se fixa en France, devint professeur au Jardin des Plantes et membre de l'Institut. — Son frère, CORNEILLE, se consacra aussi à la peinture des fleurs.

**spaghetti** [*ghèt-ti*] n. m. pl. (mot ital., dimin. de *spago*, cordelette). Macaroni très mince et sans trou.

**spagirie** [*rî*] n. f. (du gr. *spân*, extraire, et *ageirein*, rassembler ; mot attribué à Paracelse). Nom ancien de la chimie.

**spagirique** adj. Relatif à la spagirie.

**spagirisme** [*ris-me*] n. m. Doctrine des spagiristes.

**spagiriste** [*ris-te*] n. m. Médecin appartenant à une secte qui prétendait rendre compte des phénomènes de la vie et de la santé à l'aide des théories chimiques.

**spahi** n. m. (du turc ou persan *sipahi*, cavalier). Cavalier turc. En Algérie, cavalier appartenant à une troupe au service de la France, composée en grande partie d'indigènes. (V. CAVALERIE.)

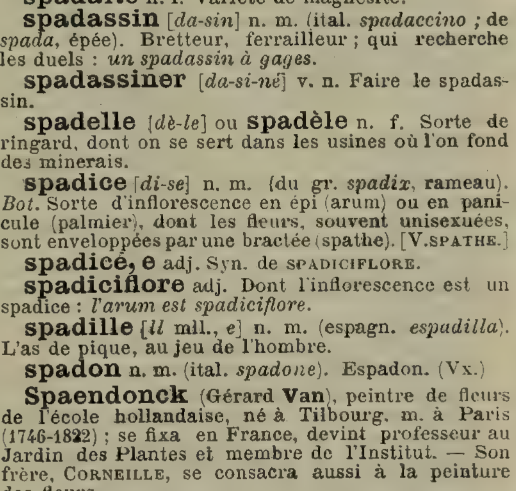

Spahis : 1. Officier ; 2. Européen ; 3. Algérien ; 4. Sénégalais.

— ENCYCL. Le premier corps des chasseurs spahis fut créé en 1831, et les régiments furent réorganisés définitivement en 1845. Il existe aujourd'hui quatre régiments de spahis ; un escadron sert au Soudan (spahis soudanais), un autre au Sénégal (spahis sénégalais). Les trois régiments de spahis algériens se recrutent par voie d'engagements volontaires ou de rengagements. Dans chaque escadron, la moitié des emplois de brigadier, maréchal des logis, sous-lieutenant et lieutenant sont réservés à l'élément indigène.

**Spalato** ou **Spalatro** (auj. **Spilet**), v. et port de Yougoslavie (Dalmatie) ; 31.500 h. Huileries. tanneries. *Spalatum* fut fondée en 303 par Dioclétien, à côté de l'antique *Salone*, où il était né. Palais de Dioclétien. Temple transformé en cathédrale.

**spalax** [*laks*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, répandus de la Hongrie à l'Asie Mineure. (Ce sont des animaux courts et trapus, sans queue, à oreilles très courtes, à fourrure épaisse, et qui se creusent de longues galeries dans le sol.)

**Spalding,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Lincoln), sur le Walland ; 11.000 h.

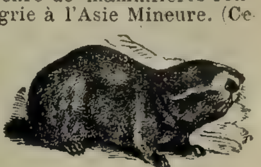
Spalax.

**Spallanzani** (Lazaro), naturaliste italien, né à Scanadoni, m. à Pavie (1729-1799). On lui doit de grands travaux sur la circulation du sang, la digestion, la génération et les animaux microscopiques.

**spalme** n. m., **spalmer** v. a. Syn. de ESPALME, ESPALMER.

**spalt** n. m. (ital. *spalto*). Bitume de Judée.

**spalt** n. m. (mot allem.). Pierre écailleuse, qui sert à mettre les métaux en fusion.

**spalte** n. m. Mastic employé par les fontainiers.

**spalter** [*tèr*] n. m. Brosse dont les peintres en bâtiment et les peintres décorateurs se servent pour faire les faux bois.

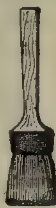
Spalter.

**Spandau,** v. forte de Prusse, près de Berlin, sur la Sprée ; 95.000 h. Fonderie de canons. Dans la tour *Julius* était renfermé le trésor de guerre de l'empire allemand.

**spangolite** n. f. Sulfate hydraté naturel de cuivre, avec aluminium et chlore.

**Spanheim** (Ezéchiel), homme d'Etat et jurisconsulte espagnol, né à Genève, m. à Londres (1629-1719). Il fut ambassadeur en France et a laissé sur son séjour des *Mémoires* intéressants pour la connaissance de la cour de Louis XIV.

**spaniel** n. m. Mot anglais, équivalent à *épagneul* et sous lequel on désigne les petits épagneuls dont le cocker est le type le plus répandu.

**spaniolite** n. f. Panabase mercurifère.

**spanipélagique** adj. (du gr. *spanios*, rare, et *pelagos*, haute mer). Se dit des animaux qui, vivant toujours à une certaine profondeur, remontent exceptionnellement à la surface pour un temps variable.

**spanish stripes** [pr. angl. *spa-nich-straïpss*] n. m. pl. (en angl. *bandes espagnoles*). Drap lisse et léger, ainsi appelé parce qu'il fut fait d'abord avec de la laine d'Espagne et qu'il a des lisières rayées.

**Spanish-Town** [*ta-oun'*], capit. de la Jamaïque ; 7.100 h. Evêché. Rhum, sucreries.

**spanopnée** n. f. (du gr. *spanos*, rare, et *pnein*, respirer). Ralentissement de la respiration.

**sparadrap** [*dra*] n. m. Médicament externe, consistant en un tissu recouvert d'une composition emplastique. (On emploie les sparadraps soit comme simples adhésifs pour rapprocher les bords d'une plaie, ou pour confectionner des appareils a fractures, soit comme révulsifs.)

**sparadrapier** [*pi-é*] n. m. Instrument à l'aide duquel on fabrique le sparadrap. (Autrefois, c'était un couteau à lame mousse, dont le tranchant, maintenu perpendiculairement à la toile à enduire, entraînait la masse emplastique dont l'un des côtés de la lame était garni ; aujourd'hui, c'est une cuvette prismatique, dont l'une des arêtes est munie d'une fente par laquelle s'écoule uniformément la masse emplastique fondue.)

**sparagon** n. m. Tissu de laine, qui se fabriquait en Angleterre aux XVII$^{e}$ et XVIII$^{e}$ siècles.

**sparasse** [*ra-se*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, répandus dans toutes les régions chaudes, et dont une espèce habite le midi de la France.

**sparassis** [*ra-siss*] n. m. Genre de champignons basidiomycètes, voisins des clavaires et qui poussent sous les pins.

**spardeck** [*dèk'*] n. m. (mot angl.). Pont léger sur montants, qui recouvre les cabines et salons du pont supérieur des paquebots.

**sparganier** [*ni-é*] n. m. Genre de plantes, appartenant à la famille des typhacées.

— ENCYCL. Les sparganiers, appelés aussi *rubaniers* ou *rubans d'eau*, sont des plantes rhizomateuses à feuilles alternes, engainantes, longues, à bords rudes et tranchants. On en connaît huit espèces des régions tempérées de l'hémisphère nord, dont plusieurs croissent en France ; beaucoup vivent dans l'eau.

**spargelstein** n. m. Variété d'apatite.

**spargoule** n. f. *Bot.* Syn. de SPERGULE.

**spargyre** n. m. Mercure obtenu par les opérations alchimiques et qui sert à la création des métaux.

**sparies** [*rî*] n. f. pl. (du lat. *sparsus*, épars). Autref., épaves ; tout ce que la mer rejette sur ses bords.

**sparklet** [*klèt'*] n. m. (de l'angl. *to sparkle*, pétiller). Ampoule métallique, ayant la forme d'une olive et qui renferme de l'anhydride carbonique liquide, permettant de fabriquer toute espèce de boisson gazeuse en plaçant cette ampoule dans un réservoir sur montant une sorte de siphon et où l'ampoule s'écrase et son contenu s'épand dans le liquide.

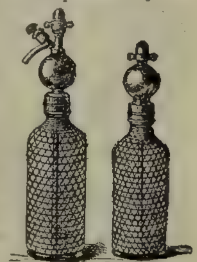
Bouteilles à sparklet.

**Sparnacien, enne** [*si-in, è-ne*], habitant ou originaire d'Epernay : *les Sparnaciens*. Adjectiv. : *population sparnacienne*.

**sparsiflore** adj. (du lat. *sparsus*, épars, et *flos, floris*, fleur). Qui a des fleurs éparses.

**sparsifolié, e** adj. (du lat. *sparsus*, épars, et *folium*, feuille). Qui a des feuilles éparses.

**sparsile** adj. (du lat. *sparsus*, épars). *Astron.* Se dit des étoiles disséminées dans le ciel, et qui ne se trouvent pas comprises dans les constellations.

**spart** [*spart'*] n. m. (gr. *sparton*). Nom de diverses graminées et notamment du *genêt d'Espagne* ou *spartier*, dont les feuilles servent à confectionner de la sparterie.

**spartaciste** n. et adj. Membre du « Groupe Spartacus ».

**Spartacus** [*kuss*], chef d'esclaves révoltés, Thrace de nationalité, tué en 71 après avoir pendant deux ans tenu tête aux légions romaines avec une armée qui atteignit un moment 70.000 hommes. La désunion s'était mise dans les rangs des révoltés, et Spartacus, finalement défait par Crassus, périt héroïquement.

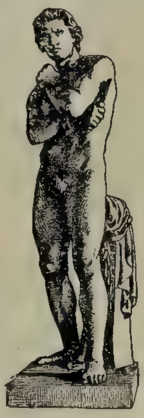
Spartacus.

**Spartacus,** statue en marbre, chef-d'œuvre de Foyatier (d'abord au Jardin des Tuileries, puis au Louvre) ; attitude d'une énergie quelque peu emphatique (1830).

**Spartacus** (*Groupe*) [en allem. *Spartacus-Bund*]. Groupe communiste allem. organisé par Karl Liebknecht.

**spartaïte** n. f. Calcite avec manganèse.

**spartan** ou **sparton** n. m. *Mar.* Cordage confectionné avec du spart. Syn. BASTIN.

**Spartanburg,** v. des Etats unis d'Amérique (Caroline du Sud) ; 22.000 h. Ch.-l. du comté homonyme.

**sparte** n. m. V. SPART.

**Sparte** ou **Lacédémone,** v. fameuse de l'ancienne Grèce, sur l'Eurotas ; capit. de la Laconie ou république de Sparte. Fondée par les Doriens, organisée selon une constitution sévère et aristocratique, elle triompha des Messéniens, domina par la force sur tout le Péloponèse, et réussit enfin à triompher d'Athènes dans une guerre qui l'épuisa elle-même. Mais le nombre de ses citoyens diminua trop vite, et elle se compromit par son alliance avec la Perse, et l'abus qu'elle fit de sa victoire. Battue par Epaminondas, elle vit se reconstituer en face d'elle la Messénie, se réorganiser la ligue Arcadienne, s'élever Mantinée reconstruite, et Mégalopolis ; dès lors, elle ne joua plus qu'un rôle secondaire. Agis III et Cléomène III essayèrent inutilement de rendre aux Spartiates leur puissance, en remettant en vigueur la constitution de Lycurgue. Sparte tomba bientôt aux mains des tyrans, et fut incorporée à l'Achaïe après la victoire des Romains. Elle n'est plus qu'un monceau de ruines ; 3.600 h. (*Spartiates*).

**spartéine** n. f. Alcaloïde ($C^{15} H^{26} Az^{2}$) extrait du genêt à balai, et qui est employé en médecine comme tonique du cœur et diurétique.

**sparterie** [*rî*] n. f. Lieu où l'on fabrique des tissus de spart. Art de tisser le spart : *la sparterie est originaire d'Espagne*. Nattes, tapis, brosses, tapis de pied, etc., confectionnés en spart.

**Spartiate** [*si-a-te*], habitant ou originaire de Sparte : *les Spartiates*. Adjectiv : *la législation spartiate fut l'œuvre de Lycurgue. Fig.* Austère, plein de fermeté, comme les habitants de Sparte. *A la spartiate*, sévèrement.

**Spartien** (*Ælius*), le premier des six écrivains de l'*Histoire Auguste*.

**spartier** [*ti-é*] n. m. ou **spartie** [*ti*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées, dont l'unique espèce (*spartium junceum* ou *genêt d'Espagne*) fournit de la spartéine : *on cultive le spartier comme plante ornementale dans les parcs, soit en touffes, soit par pieds isolés.*

**spartine** n. f. Genre de graminées renfermant des herbes dont l'espèce type croît sur le littoral du midi de l'Europe.

**Spartivento** (CAP), cap de l'Italie péninsulaire, sur la mer Ionienne, à l'extrémité de la Calabre.

**Spasimo** (*le*) ou *le Christ portant sa croix*, tableau de Raphaël au musée du Prado, à Madrid. Jésus, succombant sous le poids de sa croix, tourne la tête vers Marie agenouillée, les bras tendus et dans l'état de spasme, d'où le nom du tableau. Expression de sublime résignation. (V. t. I, p. 475.)

**spasmatique** [*spas-ma*] adj. Sujet aux spasmes. (P. us.)

**spasme** [*spas-me*] n. m. (du gr. *spasmos*, contraction). Contraction involontaire et convulsive des muscles et, spécialement, des muscles lisses : *se débattre dans les spasmes de l'agonie.*

— ENCYCL. Le spasme peut être, ou non, convulsif. Le spasme des mâchoires ou *trismus* est une véritable contraction, puisqu'il s'agit de muscles striés. On connaît un très grand nombre de formes de spasmes (mérycisme, chair de poule, dyspnée de l'accès d'asthme, spasmes des vaisseaux, spasmes de l'intestin, du rectum, de l'urètre, etc.).

*Spasme de l'œsophage*, v. ŒSOPHAGISME.

*Spasmes traumatiques.* Ce sont les spasmes liés aux lésions nerveuses.

*Spasme du larynx.* Le spasme du larynx est caractérisé par des accès de suffocation survenant brusquement chez des enfants sains. La figure devient violette, le cœur bat avec rapidité ; il semble que la mort soit imminente, et cependant tout rentre dans l'ordre, au bout de quelques minutes. La mort est rare. On fera des inhalations de vapeur chaude, d'éther, de chloroforme, de nitrate d'amyle. On administrera de la valériane et du bromure.

*Spasme de la glotte.* C'est une contraction spasmodique des muscles du larynx, qui provoque l'occlusion de la glotte et peut amener la syncope et parfois la mort. Elle s'observe dans tous les états convulsifs, principalement le tétanos.

**spasmodique** [*spas-mo*] adj. (gr. *spasmôdès*). Qui a rapport au spasme : *contractions spasmodiques.* Syn. SPASTIQUE.

**spasmodiquement** [*spas-mo-di-ke-man*] adv. Par spasmes.

**spasmogène** [*spas-mo-jè-ne*] adj. (du gr. *spasmos*, spasme, et *gennân*, engendrer). Qui engendre l'état spasmodique : *intoxication spasmogène.*

**spasmologie** [*spas-mo-lo-jî*] n. f. (du gr. *spasmos*, contraction, et *logos*, discours). Etude sur les spasmes.

**spasmologique** [*spas-mo*] adj. Relatif aux spasmes.

**spasmophilie** [*spas-mo-fi-lî*] n. f. (du gr. *spasmos*, contraction, et *philia*, tendance). Prédisposition que possèdent certains sujets à avoir des convulsions.

**spastique** adj. V. SPASMODIQUE.

**spatangoïdes** n. m. pl. Ordre d'échinodermes échinoïdes, renfermant des oursins irréguliers, dont le *spatangue* est le type. S. un *spatangoïde.*

**spatangue** [*tan-ghe*] n. m. Genre d'oursins spatangoïdes répandus dans les mers d'Europe, ou fossiles dans le tertiaire. (Ce sont des oursins à symétrie bilatérale et dont la bouche est placée en avant sur la face ventrale.)

**spatard** [*tar*] n. m. Le dernier des laminoirs qui, dans un train, est mis en œuvre pour donner la dernière passe aux petits fers plats.

**spath** [*spat'*] n. m. (mot allem.). Nom de divers minéraux pierreux, à structure lamelleuse. *Spath d'Islande*, variété pure et cristallisée de calcites, employée en optique pour sa biréfringence. *Spath fluor*, syn. de FLUORINE. *Spath pesant*, syn. de BARYTINE. *Spaths brunissants*, dolomies qui renferment une proportion assez forte de carbonate ferreux.

**spathaire** [*tè-re*] n. m. (du lat. *spatha*). Dignité de la cour byzantine, gardedu corps du souverain, portant la *spatha.*

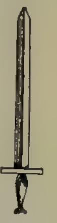
Spathe.

**spathe** n. f. (lat. *spatha*, gr. *spathê*). *Archéol.* Sorte d'épée courte, que portaient les Gaulois et les Germains. *Bot.* Bractée plus ou moins développée, à bords recouverts d'un côté et recouvrants de l'autre, comme une oublie, et enveloppant l'inflorescence nommée *spadice.*

**spathé, e** ou **spathacé, e** adj. Qui est muni d'une spathe.

**spathelle** [*tè-le*] n. f. *Bot.* Bractée qui enveloppe seulement une partie de l'inflorescence, ou même une fleur unique. Chacune des pièces de la glumelle des graminées. Petite spathe.

**spathidé, e** adj. Qui est muni d'une spathe ou d'un organe analogue.

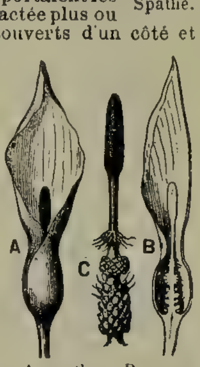

A, spathe ; B, coupe de la spathe, montrant le spadice ; C, spadice isolé (arum).

**spathification** [*si-on*] n. f. Transformation de corps organiques en matières pierreuses.

**spathifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Transformer en spath.

**spathiflore** adj. Qui a ses fleurs entourées d'une spathe.

**spathiforme** adj. *Géol.* Qui a l'apparence du spath. *Bot.* Qui a la forme d'une spathe.

**spathique** adj. Qui est de la nature du spath.

**spathogénésie** [*zî*] n. f. Origine, formation des spaths.

**spatial** [*si-al*], **e, aux** adj. (du lat. *spatium*, espace). Qui se rapporte à l'espace.

**spatialiser** [*si-a-li-zé*] v. a. Donner un caractère spatial. Projeter dans l'espace.

**spatialité** [*si*] n. f. Caractère de ce qui est spatial.

**spatulaire** [*lè-re*] n. m. Genre de poissons ganoïdes, propres aux eaux douces de l'hémisphère nord et renfermant de curieuses formes allongées, aplaties, à bouche large et à museau prolongé en spatule.

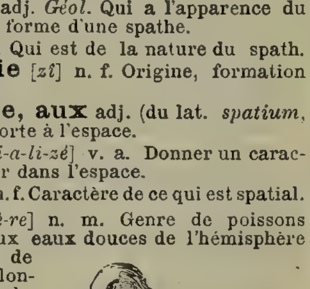
Spatule.

**spatule** n. f. (lat. *spathula*). Instrument employé en chirurgie, pharmacie, peinture, etc., rond par un bout, et plat par l'autre. Petite truelle de maçon, pour faire les rejointements. *Ornith.* Genre d'oiseaux échassiers, renfermant des oiseaux voisins des ibis, et que l'on rencontre dans les régions chaudes des deux hémisphères. (Ils tirent leur nom de la forme de leur bec, dont les mandibules sont aplaties en spatule.)

— ENCYCL. *Techn.* La spatule du sculpteur est en bois, en fer ou en os poli. Les pharmaciens, les droguistes et les épiciers se servent de la spatule à peu près comme d'une cuiller, pour manipuler des corps, demi-liquides, des pâtes ou des graisses. Les ébénistes et menuisiers appliquent avec la spatule la colle forte sur les parois des tenons et mortaises. La spatule sert au maçon pour faire les rejointoiements, les enduits en mortier de chaux ou de ciment. Dans les fonderies, on donne le nom de *spatule* à divers outils dont les modeleurs font usage pour la confection des moules.

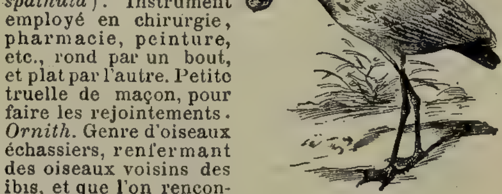

Spatules . 1. De mouleur ; 2. De marbrier ; 3, 4. A beurre ; 5. De peintre ; 6. De tanneur ; 7, 8, 9. De pharmacien.

Enfin, les tanneurs emploient une spatule, sort de ringard terminé par une boule, pour remuer le peaux dans la fosse.

**spatulé, e** adj. Qui a la forme d'une spatule.

**spatuler** [*lé*] v. a. Battre et secouer le chanvr

**spatulifère** adj. (de *spatule*, et du lat. *ferr* porter). Qui porte des parties en forme de spatule.

**spé** n. m. Nom qu'on donne au plus ancie enfant de chœur de la cathédrale de Paris.

**speaker** [*spî-keur*] n. m. (mot angl. signif. *celu qui parle*). Président élu de la Chambre des com munes, en Angleterre. (A la Chambre des lords, c'e le lord chancelier qui remplit l'office de speaker Président de la Chambre des représentants aux Etat Unis.

**spécial, e, aux** adj. (lat. *specialis* ; de *spe cies*, espèce). Particulier, affecté exclusivement une chose : *étude spéciale.* Qui a une aptitude part culière : *hommes spéciaux. Armes spéciales*, artilleri génie. *Mathématiques spéciales* ou, n. f. *Spéciale* dans certains lycées, classe où l'on s'occupe de ma thématiques supérieures, et où l'on prépare au grandes écoles : Normale, Polytechnique, Naval Saint-Cyr, Centrale. ANT. **Général, commun.**

**spécialement** [*man*] adv. D'une manière spe ciale : *s'intéresser spécialement à une science.*

**spécialisation** [*za-si-on*] n. f. Action de spe cialiser, de se spécialiser.

**spécialiser** [*zé*] v. a. Désigner spécialement *bien spécialiser ce qu'on veut.* **Se spécialiser** v. p Adopter une spécialité : *médecin qui se spécialis dans la dermatologie.* Approprier à un mode uniqu d'utilisation : *spécialiser une race de bœufs à la bou cherie.* ANT. **Généraliser.**

**spécialisme** [*lis-me*] n. m. Caractère spécial Division du savoir.

**spécialiste** [*lis-te*] n. et adj. Qui s'adonne une spécialité. Médecin qui s'attache à l'étude et la cure d'un genre de maladies.

**spécialité** n. f. Qualité de ce qui est spécia Branche d'étude, de travail, etc., à laquelle une pe sonne se consacre : *peintre qui fait des scènes ru tiques sa spécialité.* Se dit d'un homme qui est dou d'un talent spécial, qui se livre à un travail spécial *consulter les spécialités médicales. Pharm.* Médica ment portant le nom de son inventeur, qui a seu le droit de le fabriquer. *Dr.* Détermination d'un chose spéciale. *Fin.* Affectation d'un crédit à u exercice ou à un groupe particulier de dépense. *D* Désignation spéciale des biens soumis à l'hypothè que. ANT. **Généralité.**

**spécieité** n. f. Nature, caractère d'espèce, che un animal ou une plante.

**species** [*spé-si-èss*] n. m. (mot lat. signif. *espèce* Nom des ouvrages d'histoire naturelle où l'on décri les caractères des espèces.

**spécieusement** [*ze-man*] adv. D'une manièr spécieuse : *défendre spécieusement une théorie.*

**spécieux, euse** [*si-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *spe ciosus*, beau). Qui n'a qu'une apparence de vérité e de justice : *argument spécieux.* N. m. Ce qu'il y de spécieux : *le spécieux d'un argument.*

**spécificatif, ive** adj. Se dit des mots qui res treignent à une partie d'un tout ce qui semblait di du tout dans son entier.

**spécification** [*si-on*] n. f. Action de spécifier *Dr.* Action de faire avec la matière d'autrui un chose d'une espèce nouvelle (par exemple, le travai du bijoutier qui fait une bague avec de l'or qui n lui appartient pas).

— ENCYCL. *Dr.* La spécification est une forme d l'accession d'une chose mobilière à une autre chos mobilière. V. ACCESSION.

**spécificiste** [*sis-te*] n. m. Médecin qui fait prin cipalement reposer l'étude des maladies sur la dé termination de leur spécificité.

**spécificité** n. f. Qualité de ce qui est spécifi que : *spécificité d'un microbe.* Propriété d'une mala die dont les caractères sont précis et constants, e dont la cause est toujours semblable.

**spécifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Dé terminer spécialement, en particulier, en détail : *l loi ne peut pas spécifier tous les cas de délit. Philos* Donner le caractère de l'espèce à : *l'étendue est l caractère qui spécifie la matière.*

**spécifique** adj. (du lat. *species*, espèce, et *fa cere*, faire). Qui appartient à l'espèce : *caractère spé cifique ; nom spécifique.* Qui est caractéristique d'un espèce morbide : *microbe spécifique de la tubercu lose. Pesanteur spécifique*, rapport de la masse, d poids d'un corps à son volume. *Poids spécifique absolu*, nombre de grammes que pèse l'unité du volume *Poids spécifique relatif* ou *densité*, v. DENSITÉ. *Population spécifique*, rapport du chiffre de la population d'une contrée à son étendue superficielle. *Droits spécifiques*, droits de douane perçus d'après la nature des produits importés, par opposition aux *droits ad valorem*, fixés d'après la valeur des objets. *Méd. Symptôme spécifique*, qui n'appartient qu'à une seule maladie. *Maladie spécifique*, qui forme une espèce à part. (*Spécifique* a été et est encore employé pour signifier *syphilitique.*) N. m. Médicament qui agit spécialement contre une affection déterminée : *le quinquina est un spécifique contre la fièvre paludéenne.*

**spécifiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière spécifique.

**spécimen** [*mèn'*] ou **specimen** [*spé-si-mèn'*] n. m. (mot lat. signif. *modèle*). Echantillon, modèle : *trouver un spécimen d'une nouvelle famille d'insectes.* Adjectiv. : *numéro spécimen d'une publication.* Pl. des *spécimens.*

**spéciosité** [*zi*] n. f. Caractère spécieux : *la spéciosité d'un argument.*

**spectacle** [*spèk*] n. m. (lat. *spectaculum*). Tout ce qui attire le regard, l'attention : *le spectacle de la nature.* Représentation théâtrale : *aimer le spectacle.* Mise en scène luxueuse : *féerie à grand spectacle. Etre en spectacle, servir de spectacle, se donner en spectacle*, être exposé, s'exposer à l'attention, aux critiques du public.

**Spectacles** (*Lettre sur les*), ouvrage de J.-J. Rousseau, écrit pour critiquer l'article *Genève*, de la *Grande Encyclopédie*, par d'Alembert, et dirigé aussi contre Voltaire (1758). Rousseau y développe cette thèse que le théâtre est mauvais parce qu'il flatte les passions bien loin de les corriger, et qu'il est une école de corruption pour les comédiens et les comédiennes. Il y porte des jugements sévères, parfois paradoxaux, sur la comédie de Molière et sur le théâtre de Voltaire.

**Spectacle dans un fauteuil** (*le*), recueil de vers publié par A. de Musset (1832), où l'on trouve le drame sombre : *la Coupe et les lèvres ;* la charmante comédie : *A quoi rêvent les jeunes filles ?* le conte spirituel et galant : *Namouna*, et l'élégie : *le Saule.*

**spectaculaire** [*spèk, lè-re*] adj. Qui concerne les spectacles : *almanach spectaculaire.*

**spectateur, trice** [*spèk*] n. (lat. *spectator, trix*). Qui est témoin oculaire d'un événement. Personne qui assiste à une cérémonie publique, à une représentation théâtrale.

**Spectateur** (*le*), feuille périodique publiée à Londres par Addison, depuis le 1er mars 1711 jusqu'au 20 décembre 1714 (avec une interruption de deux ans), d'abord avec la collaboration de Steele ; c'est un tableau de mœurs et une peinture satirique des ridicules et des habitudes de la société anglaise. Addison s'y proposait de substituer à l'âme anglaise de son temps, ignorante, brutale, et éprise des seuls plaisirs physiques, une âme morale, décente et polie. — Sur le modèle du *Spectateur* d'Addison, Marivaux fonda et rédigea le *Spectateur français* (1722-1723).

**spectral, e, aux** (*spèk*] adj. (de *spectre*). Qui a le caractère d'un spectre, d'un fantôme ; qui se rapporte aux spectres : *visions spectrales.* Qui concerne le spectre solaire : *analyse spectrale*

— ENCYCL. *Phys. Analyse spectrale.* Les raies obscures qui existent dans le spectre de la lumière solaire furent découvertes par Wollaston en 1802, et étudiées par Frauenhofer en 1815. Celui-ci les désigna par des lettres. Si l'on observe les spectres de différentes sources, constitués par des corps à l'état de gaz ou de vapeurs incandescentes, on constate des différences caractéristiques : la flamme du sodium est jaune, et donne deux belles raies jaunes (D), celle du cuivre ou de l'argent est verte, et donne des raies vertes ; celle de la strontiane donne des raies rouges, etc. On obtient les spectres de ces divers métaux en introduisant un de leurs sels dans la flamme d'un brûleur Bunsen. Inversement, l'étude du spectre permet de déceler une quantité même infinitésimale d'un corps, et la présence de raies qu'il était impossible d'identifier avec les raies données par les corps connus a permis de découvrir certains métaux qui n'avaient pas encore été isolés : le rubidium, le cæsium, le thallium, l'indium, le gallium, etc.

Mais ce n'est pas tout : si un rayon lumineux traverse une vapeur de sodium, le spectre correspondant présentera deux raies obscures aux lieux où la flamme même du sodium eût donné deux belles raies brillantes : c'est le phénomène du renversement des raies. Tout corps absorbe lui-même les radiations qu'il serait capable d'émettre : c'est pourquoi il a suffi d'identifier les raies de Frauenhofer avec celles des corps simples, pour connaître la composition du Soleil. L'analyse spectrale est l'instrument d'investigation le plus précieux pour un grand nombre de phénomènes : aurores boréales, lumière zodiacale, etc.

**spectre** [*spèk-tre*] n. m. (lat. *spectrum*). Fantôme, figure fantastique, visible mais impalpable : *spectre hideux. Fig.* Epouvantail : *le spectre de la guerre.* Personne grande, hâve et maigre : *c'est un véritable spectre. Physiq. Spectre solaire*, ensemble de rayons colorés résultant de la décomposition de la lumière solaire.

— ENCYCL. La lumière blanche est formée par la superposition d'un certain nombre de couleurs dites simples, qui, n'ayant pas le même indice de réfraction, se séparent (*dispersion*) après avoir traversé un prisme de verre. En prenant une source de lumière convenable, on obtient, après réfraction, les différentes couleurs composantes étalées dans l'ordre suivant : *violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge ;* cet ensemble constitue le spectre. Inversement, par la superposition des divers rayons colorés que nous venons de citer, on peut former de la lumière blanche. En particulier, si l'on fait tourner un disque de carton divisé en secteurs colorés dans l'ordre de décomposition (*disque de Newton*), on obtient à l'œil la sensation de lumière blanche, et cela à cause de la persistance des impressions lumineuses sur la rétine de l'œil. Au delà du violet visible, s'étend une zone d'activité chimique : les radiations qui la provoquent sont dites *ultra-violettes ;* au delà du rouge se trouvent également des radiations invisibles à action calorifique : on les appelle *infra-rouges.*

Les spectres fournis par une source de lumière quelconque émanant d'un solide, d'un liquide ou d'un gaz sont appelés *spectres d'émission.* Les spectres des solides et des liquides sont continus ; il n'en est pas de même des spectres provenant de gaz ou de vapeurs incandescentes : leurs spectres sont discontinus. Ainsi, il existe, dans le spectre solaire, des *raies obscures* appelées *raies de Frauenhofer ;* d'ailleurs, il en est de même si les rayons solaires sont tamisés par une couche de gaz, ou des vapeurs : ce sont des *raies d'absorption*, et les spectres correspondants sont des *spectres d'absorption.* Ces spectres d'absorption pour notre atmosphère et les différents gaz ou vapeurs sont caractéristiques.

D'ailleurs, Kirchhoff et Bunsen, en colorant une flamme de gaz d'éclairage par certains sels métalliques, ont constaté que le spectre correspondant était formé de bandes brillantes et colorées. Ils ont montré, en outre, que les flammes du gaz d'éclairage dans lesquelles on introduit certains sels métalliques absorbent les rayons de même réfrangibilité que ceux qu'ils émettent. L'étude des raies des spectres constitue une véritable analyse. V. SPECTRAL.

Lorsqu'on chauffe un corps solide, il émet d'abord des radiations calorifiques, et ne commence à émettre des radiations lumineuses que lorsque la température atteint environ 450°. Les radiations rouges apparaissent les premières, et les autres apparaissent successivement, dans l'ordre indiqué, à mesure que la température augmente.

— *Théâtr.* L'apparition des spectres au théâtre est un truc basé sur la propriété que possèdent les glaces sans tain de refléter, lorsqu'on les place sur un fond sombre, les objets éclairés placés devant elles. Ainsi, dans la figure ci-dessous, la glace (A) reflète un personnage (B) éclairé et placé dans les dessous ; ce personnage paraît être en réalité sur la scène (C) pour les spectateurs de la salle (D). Par ce moyen, il est facile de figurer sur le théâtre une scène entre un personnage réel et un personnage irréel, à condition de régler les mouvements du premier qui, n'étant plus placé comme les spectateurs, ne voit, lui, aucun spectre.

**spectrographe** [*spèk*] n. m. (de *spectre*, et du gr. *graphein*, écrire). Spectroscope ordinaire, dans lequel l'oculaire de la lunette est remplacé par une plaque photographique.

**spectrohéliographe** [*spèk*] n. m. (de *spectre*, et de *héliographe*). Instrument de physique, servant à photographier les détails de la surface solaire, en utilisant la lumière provenant d'une radiation unique du spectre.

**spectromètre** [*spèk*] n. m. Syn. de SPECTROSCOPE.

**spectrométrie** [*spèk, trî*] n. f. (de *spectromètre*). Syn. de SPECTROSCOPIE.

**spectrométrique** [*spèk*] adj. Syn. de SFECTROSCOPIQUE.

**spectronatromètre** [*spèk*] n. m. Appareil pour le dosage spectral de la soude.

**spectrophotographie** [*spèk, fî*] n. f. Application de la photographie à l'étude du spectre des diverses sources lumineuses.

**spectrophotomètre** [*spèk*] n. m. Appareil formé par la combinaison du spectroscope et d'un photomètre.

**spectroscope** [*spèk-tros-ko-pe*] n. m. (de *spectre*, et du gr. *skopein*, regarder). *Physiq.* Appareil destiné à étudier les différents spectres, particulièrement dans la disposition des raies qu'ils présentent.

**spectroscopie** [*spèk-tros-ko-pî*] n. f. (de *spectroscope*). Etude du spectre lumineux : *la spectroscopie a permis de déterminer la composition chimique du Soleil.*

**spectroscopique** [*spèk-tros-ko*] adj. Qui se rapporte à la spectroscopie : *méthodes spectroscopiques.*

**spectroscopiquement** [*spèk-tros-ko-pi-ke-man*] adv. D'une manière spectroscopique.

**spectroscopiste** [*spèk-tros-ko-pis-te*] n. Celui ou celle qui s'occupe de spectroscopie.

**spectro-tubérantiel, elle** adj. Relatif aux protubérances solaires.

**spéculaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *specularis*, transparent). Se dit des minéraux composés de feuillets brillants. *Pierre spéculaire*, mica. *Graphol. Ecriture spéculaire*, écriture dans laquelle les lettres et les mots se suivent de droite à gauche, comme dans un miroir.

**spéculaire** [*lè-re*] n. f. *Bot.* Genre de campanulacées, renfermant des plantes indigènes d'Europe, qui croissent dans les terrains calcaires, et dont les fleurs violettes ont une corolle rotacée. (La *spéculaire miroir* ou *miroir de Vénus*, commune dans les moissons, se consomme, en quelques régions, en guise de salade.)

**spéculateur, trice** n. (lat. *speculator, trix*). Personne qui ne s'occupe que de la théorie. *Econom.* Qui fait des spéculations de banque, de commerce, etc.

**spéculatif, ive** adj. (du lat. *speculari*, observer). Qui a pour objet l'étude purement théorique des choses : *esprit spéculatif ; philosophie, science, idées spéculatives.* N. m. Celui qui se livre à la spéculation pure.

**spéculation** [*si-on*] n. f. (lat. *speculatio*). Examen, étude théorique. Théorie, par opposition à *pratique* : *cela n'est bon que dans la spéculation.* Combinaisons, opérations en matière de Bourse, de commerce, etc. : *se ruiner en spéculations hasardeuses. Jeux.* Jeu de cartes, ainsi nommé parce que les atouts sont vendus aux enchères.

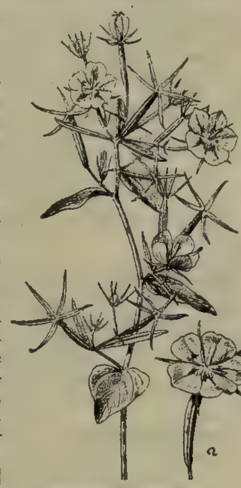

Spéculaire : *a*, fleur.

— ENCYCL. *Bours.* et *Fin. Arbitrage.* L'arbitrage est une opération par laquelle un spéculateur, commerçant ou banquier, cherche à tirer un bénéfice des écarts de prix existant au même moment pour une même valeur sur différents marchés. Les arbitrages peuvent porter sur des marchandises, sur des valeurs de Bourse, sur des effets de commerce, et même sur les monnaies et métaux précieux.

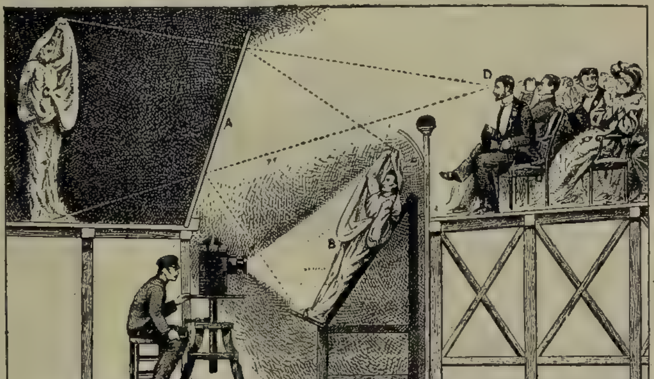

Spectre.

Supposons qu'à Paris le papier sur Londres soit relativement bon marché, le papier sur New-York cher, alors qu'en même temps à Londres le papier sur New-York soit bon marché : le banquier parisien pourra acheter des effets sur Londres, les y envoyer, et acheter en retour du papier sur New-York qu'il revendra à Paris même. En vertu de la loi de l'offre et de la demande, cette opération entraînera le relèvement du prix du papier sur Londres, et fera baisser le papier sur New-York à Paris.

Les arbitrages peuvent encore prendre la forme d' « opérations à terme sur marchandises ». Le commerce international y recourt quotidiennement sur les céréales, les cafés, les sucres, les cotons, les métaux, les pétroles, etc. V. ARBITRAGE.

**spéculative** n. f. Théorie. (Vx.)

**spéculativement** [*man*] adv. D'une manière spéculative.

**spéculatoire** n. f. Interprétation des phénomènes de la nature, dans les sciences occultes.

**spéculer** [*lé*] v. n. (lat. *speculari*). Méditer, raisonner, faire de la théorie pure : *spéculer sur la métaphysique.* Faire des combinaisons, des opérations de finance, etc., basées sur les événements, la politique, etc. : *spéculer sur les grains, sur la rente. Fig.* Compter pour réaliser un gain : *spéculer sur la bêtise humaine.*

**spéculifère** adj. *Zool.* Qui porte des taches en forme ou en façon de miroir.

**spéculum** [*ku-lom'*] ou **speculum** [*spé-ku-lom'*] n. m. (mot lat. signif. *miroir*). Instrument dont se sert le chirurgien pour élargir certaines cavités du corps (vagin, nez, oreille, etc.), et en faciliter l'examen. Pl. des *spéculums* ou *speculum.*

— ENCYCL. Le *spéculum vaginal* est le type de ce genre d'instruments ; connu des Romains, il fut mis en honneur au XVIIIe siècle par Récamier. Il permet le diagnostic de beaucoup de maladies vaginales et utérines. Il existe des spéculums pour les oreilles, le nez, l'anus, etc.

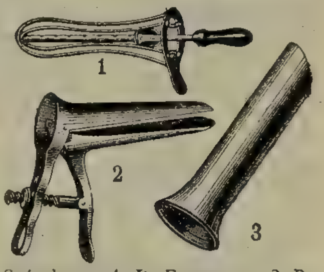

Spéculums : 1. De Fergusson ; 2. De Cusco ; 3. Pour le bain.

**Spee** (Maximilien **von**), amiral allemand, né à Copenhague (1861-1914) ; battit, le 1er novembre 1914, l'amiral anglais Cradock, à Coronel (Chili) ; mais le 8 décembre il fut battu par l'amiral anglais Sturdee, aux îles Falkland, et coula avec son vaisseau amiral.

**speech** [*spitch'*] n. m. mot angl.). Discours de circonstance : *prononcer un speech.* Discours répondant à un toast.

**Speicher,** bourg de Suisse (cant. d'Appenzell, Rhodes-Extérieures) ; 3.040 h. Industrie laitière. Tissage, broderie.

**speiss** [*spèss*] n. m. Arséniosolfure de nickel séparé par le grillage des minerais.

**Speke** (John Hanning), voyageur anglais, né à Jordans (Somerset), m. près de Bath (1827-1864). Il explora le centre de l'Afrique, où il découvrit le lac Victoria.

Speke.

**spéléologie** [*jî*] n. f. (du gr. *spelaion*, caverne, et *logos*, discours). Etude de la formation des cavités naturelles du sol (grottes, cavernes, sources, etc.).

**spéléologique** adj. Relatif à la spéléologie.

**spéléologue** [*lo-ghe*] ou **spéléologiste** [*jis-te*] n. m. Celui qui s'occupe de spéléologie.

**spélerpès** [*pèss*] n. m. Genre de batraciens, renfermant des salamandres aquatiques du continent américain.

**spélonque** [*lon-ke*] n. f. (lat. *spelunca*). Caverne. *Fig.* Retraite. (Vx.)

**spen** n. m. *Pêch.* Nom de chacune des dix pièces dont l'ensemble constitue le filet appelé *sardinal.*

**Spenborough,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté d'York, West-Riding), dans la vallée de la *Spen ;* 31.114 h. Manufacture de laine.

**spencer** [*spin-sèr*] n. m. (mot angl. ; du n. de lord *Spencer* John-Charles [1782-1845]). Habit sans basques. Dolman très ajusté, garni de brandebourgs, que portaient les officiers de l'ancien corps d'état-major, surtout en Afrique. Espèce de corsage sans jupe.

**Spencer,** grande famille anglaise qui tire son origine de Robert *Despenser*, intendant de Guillaume le Conquérant, et des deux Despenser, favoris d'Edouard II. Elle a donné à l'Angleterre de brillants représentants, sous les noms de comtes de Sunderland et de ducs de Marlborough.

**Spencer** (Herbert), philosophe anglais, né à Derby, m. à Brighton (1820-1903). Il est le fondateur de la philosophie évolutionniste en Angleterre (v. ÉVOLUTIONNISME) ; et il a écrit, entre autres ouvrages : *les Premiers Principes*, *Principes de biologie*, de *Psychologie*, de *Sociologie*, de *Morale évolutionniste*, *l'Individu contre l'Etat*, etc. Sa morale et sa sociologie sont essentiellement individualistes.

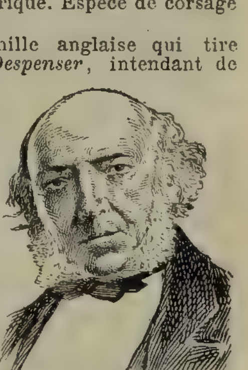

Herbert Spencer.

**Spendius,** esclave romain, un des chefs de la guerre des mercenaires révoltés contre Carthage. Amilcar le fit mettre en croix (239 av. J.-C.). Il figure dans la *Salammbô* de Flaubert.

**Spener** (Philippe-Jacob), théologien allemand, né à Ribeauvillé, m. à Berlin (1635-1705). Il fut le fondateur du piétisme, dont il exposa les principes dans son ouvrage : *Pia desideria.*

**Spennymor,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, Durham) ; 18.000 h. Mines de charbon. Fabrication du fer et de l'acier.

**Spenser** [*spin-sèr*] (Edmond), poète anglais, né et m. à Londres (1552-1599) ; auteur du *Calendrier du berger*, de la *Reine des fées*. C'est un écrivain à la fantaisie luxuriante, à l'imagination noble et pure, à la langue brillante et pleine d'allégories. V. REINE DES FÉES (*la*).

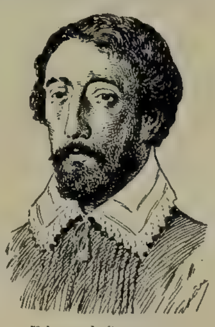
Edmond Spenser.

**spéos** [*oss*] n. m. (mot gr. signif. *caverne, souterrain*). *Archéol.* Nom donné aux souterrains de l'ancienne Egypte.

**Sperchius** [*spèr-ki-uss*] (le), auj. *Hellada*, fleuve de l'ancienne Grèce, descendant du Pinde, et qui se jette dans le golfe Maliaque.

**spergulaire** [*spèr-ghu-lè-re*] n. f. ou **spergularia** n. m. Genre de caryophyllacées, voisines des spergules, et dont une espèce la spergule rouge, qui croît dans les terrains calcaires des régions tempérées, a été employée comme diurétique.

**spergule** [*spèr-ghu-le*] n. f. Genre de caryophyllacées, renfermant des plantes à fleurs pourvues de cinq petits stipules, et que l'on appelle aussi *spargoule, spergoule, spargoute, spergoute* ou *espargoute*.

— ENCYCL. Les spergules (*spergula*) sont cultivées en certaines régions comme fourrages verts, et on les prétend aptes à augmenter la sécrétion lactée des vaches.

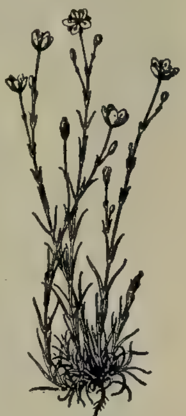
Spergule.

**sperkise** [*spèr-ki-ze*] n. f. Sulfate naturel de fer.

**spermaceti** [*spèr-ma-sé-ti*] n. m. (du gr. *sperma*, semence, et du lat. *ceti*, de baleine). Nom scientifique du blanc de baleine, matière grasse et blanche qui entoure le crâne du cachalot.

**spermacoce** [*spèr*] n. m. Genre de rubiacées, comprenant des plantes herbacées et des sous-arbrisseaux des régions tropicales. (Plusieurs sont vomitives.)

**spermathèque** [*spèr*] ou **spermatothèque** n. f. (du gr. *sperma, atos*, semence, et *thékê*, boîte). Poche copulatrice de l'abeille femelle ou reine. (Elle sert à la mère à féconder elle-même les œufs qu'elle pond, pendant plusieurs années, après s'être accouplée une seule fois pour toutes.)

**spermatide** [*spèr*] n. f. Spermatozoïde nouveau, dérivant de la bipartition successive des spermatocytes.

**spermatie** [*spèr-ma-tî*] n. f. Spore de champignons très petite, ayant la forme d'un bâtonnet, et naissant sur les rameaux qui tapissent l'intérieur des *spermogonies*.

**spermatine** [*spèr*] n. f. Substance extraite du sperme.

**spermatique** [*spèr*] adj. (gr. *spermatikos*). Qui appartient au sperme. *Artère spermatique*, artère qui naît de l'aorte au voisinage de l'artère rénale, et se termine au testicule. *Cordon spermatique*, cordon composé de l'artère, des veines et des nerfs spermatiques, de vaisseaux lymphatiques et du *conduit spermatique* ou *canal déférent*, et s'étendant du testicule jusqu'à l'orifice interne du canal inguinal. *Veines spermatiques*, veines qui accompagnent l'artère spermatique, et dont les varices constituent la varicocèle.

**spermatisé** [*spèr, zé*], **e** adj. Qui contient du sperme.

**spermatisme** [*spèr-ma-tis-me*] n. m. Système qui plaçait dans le sperme du mâle toutes les parties essentielles de l'embryon.

**spermatiste** n. m. V. SPERMISTE.

**spermatoblaste** [*spèr, blas-te*] n. m. (du gr. *sperma, atos*, semence, et *blastos*, germe). Nom de cellules jeunes ou germinales des culs-de-sac testiculaires, origine des spermatozoïdes.

**spermatocèle** [*spèr*] n. f. (du gr. *sperma, atos*, semence, et *kêlê*, tumeur). Tumeur douloureuse, due à la rétention du sperme dans les canaux de l'épididyme et du testicule, par obturation temporaire de ces conduits.

**spermatocystite** [*spèr, sis-ti-te*] n. f. Inflammation des vésicules séminales.

**spermatocyte** [*spèr*] n. f. (du gr. *sperma, atos*, semence, et *kutos*, cellule). Spermatogonie qui, cessant de se diviser, se met à grossir, et donne ultérieurement, par deux divisions successives, les *spermatides*.

**spermatogénèse** [*spèr, jé-nè-ze*] n. f. (du gr. *sperma, atos*, semence, et *genesis*, formation). *Biol.* Ensemble des processus évolutifs qui aboutissent à la formation des *spermatozoïdes*.

— ENCYCL. Dans les culs-de-sac testiculaires ou l'endothélium des canaux séminifères, on rencontre des éléments histologiques jeunes ou *cellules germinales*, qui donnent naissance, par une série de transformations successives, aux spermatozoïdes.

Chez les végétaux, la spermatogénèse existe aussi. L'anthéridie des cryptogames donne les cellules mères des anthérozoïdes, et l'anthère des phanérogames donne les cellules mères du pollen.

**spermatogonie** [*spèr, nî*] n. f. (du gr. *sperma, atos*, semence, et *gonos*, naissance). Cellule du tube séminifère, qui se divise un grand nombre de fois en diminuant de volume.

**spermatographe** [*spèr*] n. m. (du gr. *sperma, atos*, semence, et *graphein*, écrire). Auteur d'une spermatographie.

**spermatographie** [*spèr, fî*] n. f. *Bot.* Description des grains des végétaux

**spermatographique** [*spèr*] adj. Qui appartient, qui a rapport à la spermatographie.

**spermatolépide** [*spèr*] n. m. Genre de myrtacées, renfermant de grands arbres de la Nouvelle-Calédonie, dont plusieurs espèces fournissent des bois d'ébénisterie.

**spermatologie** [*spèr, jî*] n. f. (du gr. *sperma, atos*, semence, et *logos*, discours). Etude sur le sperme.

**spermatologique** [*spèr*] adj. Qui a rapport à la spermatologie.

**spermatologue** [*spèr*] ou **spermatologiste** [*jis-te*] n. m. Qui s'adonne à la spermatologie.

**spermatomère** n. m. Syn. de SPERMATOCYTE.

**spermatopé, e** [*spèr*] adj. (du gr. *sperma, atos*, semence, et *poiein*, faire). Se dit des aliments très nutritifs qui passent pour augmenter la sécrétion du sperme.

**spermatophore** [*spèr*] n. m. (du gr. *sperma*, semence, et *phoros*, qui porte). Capsule contenant des paquets de spermatozoïdes, et qui s'observe surtout chez les céphalopodes.

**spermatorrhée** [*spèr-ma-to-ré*] n. f. (du gr. *sperma, atos*, semence, et *rhein*, couler). *Méd.* Pertes séminales involontaires.

— ENCYCL. Les pertes séminales qui se produisent la nuit chez des individus continents constituent une évacuation naturelle. Il en est autrement des pertes fréquentes, d'abord nocturnes seulement, puis nocturnes et diurnes. La constipation, les hémorrhoïdes, la malpropreté du prépuce en sont les causes les plus fréquentes. Le traitement est celui de la cause.

**spermathorréique** [*spèr-ma-to-ré*] adj. Qui a rapport à la spermatorrhée.

**spermatosome** [*spèr-ma*] n. m. (du gr. *sperma, atos*, semence, et *sôma*, corps). Elément séminal non encore arrivé à maturité, et qu'on trouve en pleine transformation dans les canaux séminifères du testicule.

**spermatozoïde** ou **spermatozoaire** [*spèr, zo-è-re*] n. m. (du gr. *sperma, atos*, semence, *zôon*, animal, et *eidos*, forme). Elément caractéristique du sperme, qui se fusionne avec l'ovule mûr dans le phénomène de la fécondation.

— ENCYCL. Les spermatozoïdes diffèrent de forme avec les espèces. Ils sont essentiellement constitués par une tête ovoïde dont la pointe antérieure présente un petit globule clair et un long filament axile : la queue : Le spermatozoïde progresse la tête en avant, par suite des ondulations de la queue.

**spermatule** n. m. Syn. de SPERMATOZOÏDE.

**sperme** [*spèr-me*] n. m. (du gr. *sperma*, semence). *Physiol.* Substance complexe, produite par les organes génitaux des animaux mâles, et contenant comme éléments essentiels les *spermatozoïdes*.

**spermé, e** [*spèr*] adj. *Bot.* Se dit des plantes qui ont des organes reproducteurs visibles.

**spermiducte** [*spèr*] n. m. (du gr. *sperma*, semence, et du lat. *ductus*, conduit). Ensemble des voies génitales du mâle.

**spermique** [*spèr*] adj. *Bot.* Qui a rapport à la graine des végétaux.

**spermiste** [*spèr-mis-te*] ou **spermatiste** [*spèr-ma-tis-te*] n. m. Partisan d'une théorie de la fécondation, qui attribue à l'homme ou au mâle le rôle de beaucoup le plus efficace, la femme ou la femelle paraissant ne fournir que le moule dans lequel se développera le fœtus.

**spermocentre** [*spèr-mo-san-tre*] n. m. Centrosome du spermatozoïde.

**spermoderme** [*spèr*] n. m. (du gr. *sperma*, semence, et *derma*, peau). *Bot.* Tégument propre de la graine.

**spermœdie** [*spèr-mé-dî*] n. f. *Bot.* Nom donné à l'*ergot* des céréales.

**spermogonie** [*spèr, nî*] n. f. (du gr. *sperma*, semence, et *gonos*, naissance). Fructification accessoire de divers champignons ayant la forme de petites bouteilles et donnant naissance, à leur intérieur, à de petites spores en bâtonnets appelées *spermaties*.

**spermolepsis** [*spèr-mo-lèp-siss*] n. m. Genre de myrtacées, dont le type, dit aussi *chêne gomme*, fournit une gomme dure et noirâtre.

**spermolithe** [*spèr*] n. m. (du gr. *sperma*, semence, et *lithos*, pierre). *Pathol.* Calcul des vésicules séminales ou des canaux spermatiques.

**spermophage** [*spèr, fa-je*] n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, communs aux environs de Paris, et répandus sur tout le globe.

**spermophile** [*spèr, fi-le*] n. m. Genre de mammifères rongeurs de la famille des sciuridés, répandus sur l'hémisphère nord. (Ce sont de petits animaux à queue peu touffue, à pelage assez épais, qui creusent des terriers où ils entassent des graines pour l'hiver ; ils sont pourvus d'abajoues volumineuses. L'espèce type, *spermophilus citillus*, est commune de l'Autriche à la Sibérie.)

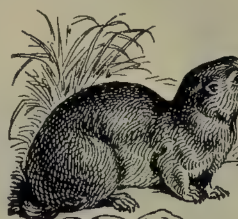
Spermophile.

**spermophore** [*spèr, fo-re*] adj. (du gr. *sperma*, semence, et *phoros*, qui porte). *Bot.* Qui porte des graines ou des corpuscules reproducteurs apparents. N. m. Placenta ou péricarpe des plantes.

**Speroni degli Alvarotti** (Sperone), littérateur italien, né et m. à Padoue (1500-1588) ; auteur de dialogues imités de Platon, et d'une tragédie : *Canace e Macarea* (1546).

**sperrylite** n. f. Arséniure naturel de platine.

**spes altera Romæ,** mots lat. signif. : *Second espoir de Rome.* Fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, XII, 168), qui se rapporte à Ascagne, fils d'Enée.

**spessartine** n. f. Silicate naturel d'alumine et de manganèse.

**spet** [*spè*] n. m. *Ichtyol.* V. SPHYRÈNE.

**Spetzia,** île grecque de l'Archipel, sur la côte du Péloponèse et à l'entrée du golfe de Nauplie ; 20.000 h. — La ville a 5.000 h. Bon port.

**Speusippe,** philosophe grec, né à Athèn entre 395 et 393 av. J.-C., m. vers 334 av. J.-C., n veu de Platon à qui il succéda dans la direotion l'école platonicienne.

**Spezia** (la) ou **La Spezzia,** v. d'Italie (Lig rie, prov. de Gênes) ; 74.000 h. Port militaire le pl important de l'Italie. Chantiers de constructio navales.

**sphacèle** n. m. (gr. *sphakelos*). Gangrène sèch

**sphacélé, e** adj. Affecté de sphacèle.

**sphacéler** [*lé*] v. a. (Change *é* fermé en *è* ouve devant une syllabe muette : *je sphacèle, ils sph cèlent.*) *Pathol.* Gangrener profondément.

**sphacélie** [*lî*] n. f. Champignon du grou des tuberculariées, dont l'espèce la plus conn est la *sphacélie des moissons*, forme sporifère seco daire du claviceps pourpre, qui produit l'ergot seigle.

**sphacélisme** [*lis-me*] n. m. Production sphacèle. Disposition au sphacèle.

**Sphactérie** [*sfak-té-rî*], petite île de la Grè ancienne, dans la mer Ionienne, vis-à-vis du port Pylos. Pendant la guerre du Péloponèse, Cléon y prisonnière une petite armée spartiate (425 av. J.-C. Auj. *Sphagia.*

**sphærella** [*sfé-rèl-la*] n. m. Genre de champ gnons ascomycètes, de la famille des sphériacée renfermant des formes microscopiques qui, la pl part du temps, vivent en parasites sur les feuill vivantes (fraisier, oseille, betterave), où leur aggl mération forme des taches pâles.

**sphærite** n. f. Phosphate hydraté natur d'aluminium.

**sphærium** [*sfé-ri-om*] n. m. Genre de mollu ques lamellibranches, voisins des cyrènes et renfe mant une soixantaine d'espèces répandues sur to le globe.

**sphærobolus** [*sfé, luss*] n. m. Genre de cham pignons gastéromycètes, dont on connaît quatre o cinq espèces, vivant sur le fumier et les matière végétales en décomposition.

**sphærocarpe** [*sfé*] n. m. Genre d'hépatique renfermant des plantes à thalle arrondi, à fruit globuleux, qui croissent dans les terrains humide des régions tempérées.

**sphæropsidées** [*sfé-rop-si-dé*] n. f. pl. Fa mille de champignons pyrénomycètes, dont les sp res se développent sur des filaments contenus da le périthèce. S. une *sphæropsidée.*

**sphæropsis** [*sfé-rop-siss*] n. m. Genre de cham pignons, type de la famille des *sphæropsidées*, re fermant des formes à périthèce globuleux, à spore fuligineuses, qui vivent sur les feuilles, les écorce des bois, dans l'Amérique du Nord.

**sphærothèque** [*sfé*] n. f. Genre de champi gnons ascomycètes, de la famille des périsporiacée voisins de l'oïdium, et qui attaquent les feuilles d certaines plantes (blanc des feuilles du pêcher, d rosier, etc.).

**sphagnacées** [*sfa-gna-sé*] n. f. pl. Famille d mousses sphagninées : *sur les sols humides les tige des sphagnacées forment souvent un véritable tapi très feutré.* S. une *sphagnacée.*

— ENCYCL. Cette famille renferme des végétau aquatiques, remarquables par la structure de leu appareil végétatif constitué par des assises de cel lules qu'enveloppe une gaine jouant le rôle de tub abducteur, où passe l'eau. Tandis que la tige supé rieure s'allonge en développant de nouvelles feuilles la tige inférieure meurt, mais contribue encore à l distribution de l'eau vers les parties hautes.

**sphagninées** [*sfa-gni-né*] n. f. pl. Ordre d mousses, caractérisées par la présence d'un pseudo pode et renfermant, entre autres familles, celle de *sphagnacées.* S. une *sphagninée.*

**sphaigne** [*sfè-gne*] n. f. Genre de mousses, typ de la famille des *sphagnacées*, renfermant des plante à rameaux grêles et étalés, couverts de petite feuilles imbriquées généralement blanchâtres, qu végètent surtout dans les marais, et contribuent la formation de couches de tourbe. (En certaine régions, on les utilise pour emballer les objets fragiles, ou, séchées, pour confectionner des paillasses.)

**sphargis** [*sfar-jiss*] n. f. Genre de reptiles chéloniens, renfermant des tortues marines, dont une espèce, la *sphargis coriace* ou *tortue luth* (*dermatchelys coriacea*), qui habite la mer Rouge et l'océan Indien, atteint 2 mètres de long et un poids de 600 kilogrammes.

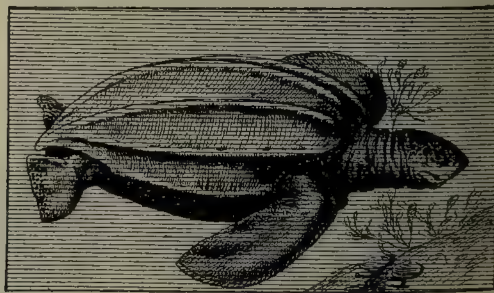
Sphargis.

**sphécode** [*sfé*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, répandus sur le globe, et dont une espèce, le *sphécode bossu*, est commun aux environs de Paris.

**sphégidés** [*sfé-ji-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, dont le genre sphex est le type. S. un *sphégidé.* (On disait autrefois SPHÉGIENS.)

**sphène** [*sfè-ne*] n. m. Silico-titanate naturel de chaux, abondant dans les micaschistes et les gneiss.

**sphéniscidés** [*sfé-nis-si-dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, dont le genre *sphénisque* est le type. S. un *sphéniscidé.*

**sphénisque** [*sfé-nis-ke*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, type d'une famille dite des *sphéniscidés*, et qui renferme des manchots de la région du Cap.

**sphéno-basilaire** [*sfé-no-ba-zi-lè-re*] adj. *Anat.* Qui est commun à l'os sphénoïde et à l'apophyse basilaire de l'occipital.

**sphénodon** n. m. Genre de reptiles rhyncho-
phaliens, propres à la Nouvelle-Zélande, et dont
nique espèce (*sphenodon punctatus* ou *hatteria*
*nctata*) est une sorte de grand lézard (0m,50 à
,60 de long), qui vit au bord des eaux.

**sphénoïdal, e, aux** [*no-i*] adj. Qui a rap-
rt au sphénoïde. *Fente sphénoïdale*, fente qui cor-
spond à l'angle supérieur et externe de l'orbite,
livre passage aux vaisseaux et nerfs de l'orbite,
rtère ophtalmique exceptée.

**sphénoïde** [*no-i-de*] adj. (du gr. *sphên*, coin,
*eidos*, aspect). *Os sphénoïde*, un des os de la tête,
la base du crâne. N. m. : *le sphénoïde*.
— Encycl. De forme irrégulière, le *sphénoïde* est
os impair, symétrique. Il se compose d'un corps
édian et de pièces latérales. Le corps a une forme
bique ; sa face supérieure constitue la selle tur-
que. Des faces latérales se détachent les ailes du
hénoïde (petites ailes et grandes ailes).

**sphénoïdien, enne** [*di-in, è-ne*] adj. Qui se
pporte au sphénoïde.

**sphénoïdite** n. f. (de *sphénoïde*). Inflammation
sinus phénoïdal.

**sphéno-maxillaire** adj. *Anat.* Se dit d'une
nte située à l'angle externe et inférieur de l'or-
te.

**spléno-orbitaire** adj. Portion antérieure
corps du sphénoïde, distincte chez le fœtus.

**sphéno-palatin, e** adj. Qui a rapport au
hénoïde et au palais. *Artère spléno-palatine*, ar-
re qui termine la maxillaire interne.

**sphéno-pariétal, e, aux** adj. Qui appar-
ent aux os pariétal et sphénoïde.

**sphénophore** n. m. Genre de coléoptères
nchophores, renfermant des calandres répandues
r tout le globe.

**sphénophyllum** [*fi-lom'*] n. m. *Bot.* Genre
lycopodiacées fossiles.

**sphénoptère** n. m. Genre d'insectes coléoptè-
s serricornes, renfermant des buprestidés bronzés
cuivreux, répandus sur tout le globe, au nombre
cent cinquante espèces.

**sphénoptéridées** [*dé*] n. f. pl. Famille de
ugères fossiles, dont le genre *sphénoptéris* est le
pe. S. une *sphénoptéridée*.

**sphénoptéris** [*riss*] ou **sphénoptéride**
f. Genre de fougères, fossiles dans les terrains
ouillers.

**sphénorhynque** [*rin-ke*] n. m. Genre d'oi-
aux échassiers renfermant des cigognes qui habi-
nt l'Afrique occidentale.

**sphéno-temporal, e, aux** adj. Qui ap-
ent au sphénoïde et au temporal.

**sphénotribe** n. m. *Chir.* Sorte de céphalo-
ibe, muni d'un perce-crâne à tige recourbée.

**sphère** n. f. (du gr. *sphaira*, boule). Globe, corps
lide tel que toutes les lignes tirées du centre à la
rface sont égales. *Sphère céleste*, orbe immense qui
ntoure notre globe de toutes parts et auquel les
toiles semblent attachées. *Sphère armillaire*, v. AR-
ILLAIRE. Espace dans lequel les anciens astronomes
ensaient qu'une planète accomplit son cours : *la*
*hère de Saturne*. Globe représentant la surface de
terre ou la position apparente des astres dans la
oûte céleste. *Fig.* Milieu dans lequel l'autorité, le ta-
nt de quelqu'un, l'action, l'influence d'une chose pro-
uisent leur plein effet : *être hors de sa sphère*. *Sphère*
*'activité*, espace dans lequel s'exerce l'action d'un
gent naturel ou d'une personne. *Poét. Sphères éter-*
*elles*, le ciel.
— Encycl. La sphère peut être considérée comme
ngendrée par un demi-cercle tournant autour de
on diamètre. Les sections planes de la sphère sont
es cercles ; un cercle dont le plan
ontient le centre de la sphère est
n grand cercle, les autres sec-
ions sont des petits cercles ; un
rand cercle a même rayon que
a sphère. On appelle pôles d'un
ercle tracé sur la sphère les ex-
rémités d'un diamètre perpendi-
ulaire au plan du cercle. Cha-
un des pôles d'un cercle est à
gale distance de tous les points
le la circonférence de ce cercle.
Quatre points déterminent une
phère, c'est-à-dire que, par qua-
re points de l'espace, dont trois
e sont pas en ligne droite et qui
e sont pas tous dans un même
lan, on peut faire passer une
phère et une seule.

Sphère.

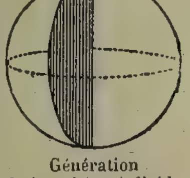

Génération de la sphère à l'aide d'un demi-cercle.

On appelle *zone* une portion
le la surface de la sphère com-
prise entre deux plans parallèles ;
elle est engendrée par un arc de
cercle tournant autour d'un diamè-
tre qui ne le traverse pas. L'aire
d'une zone a pour mesure le produit des mesures
de la circonférence d'un grand cercle et de sa
hauteur (distance des deux plans parallèles). Si des
des deux plans sécants parallèles qui interceptent
une zone, l'un est tangent à la sphère, on a une *ca-*
*lotte sphérique*. L'aire de la sphère est égale au pro-
duit de la circonférence d'un grand cercle par le dia-
mètre; l'expression de cette aire est $2\pi R \times 2R = 4\pi R^2$.

On appelle *secteur sphérique* le solide engendré par un secteur de cercle tournant autour d'un diamètre qui ne le traverse pas. Le volume d'un secteur sphérique a pour mesure le tiers du produit des mesures de la zone qui lui sert de base et du rayon ; le volume de la sphère a pour mesure le tiers du produit des mesures de sa surface et de son rayon ; l'expression de ce volume est $4\pi R^2 \times \frac{R}{3}$ ou $\frac{4}{3}\pi R^3$, ou $\frac{1}{6}\pi D^3$ si D est son diamètre.

On appelle *segment sphérique* une portion de sphère comprise entre deux plans sécants parallèles. Un segment sphérique est équivalent à la somme des volumes d'une sphère qui aurait pour diamètre la hauteur du segment, et de deux demi-cylindres ayant cette même hauteur et pour bases les cercles de base du segment. On appelle *anneau sphérique* le solide engendré par un segment de cercle tournant autour d'un diamètre qui ne le traverse pas. Un anneau sphérique est équivalent au sixième du volume d'un cylindre ayant pour rayon de base la corde du segment générateur, et pour hauteur la projection de cette corde sur l'axe.

On appelle *triangle sphérique* la portion de la surface de la sphère comprise entre trois grands cercles.

**sphériacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de champignons ascomycètes caractérisés par des fructifications en masses serrées appelées *périthèces*, et qui se développent sur les matières végétales en décomposition. S. une *sphériacée*.

**sphéricarpe** adj. *Bot.* Dont les fruits ou les urnes sont en forme de sphère.

**sphéricité** n. f. Etat de ce qui est sphérique : *la sphéricité de la terre n'est pas absolue*. *Phys. Aberration de sphéricité*, déformation dans le sens transversal ou longitudinal, qui se produit dans les objets qu'on regarde avec une lunette, ce qui résulte de la forme sphérique des lentilles.

**sphériculé, e** adj. *Bot.* Qui approche de la forme d'une sphère.

**sphérie** [*rî*] n. f. Nom donné autrefois aux champignons ascomycètes, réunis aujourd'hui en une famille dite des *sphériacées*.

**sphérimètre** n. m. Appareil permettant de mesurer mécaniquement une aire limitée par une courbe fermée tracée sur une sphère.

**sphérique** adj. (lat. *sphæricus*). Qui a la forme d'une sphère. Qui se rapporte à la sphère : *figure sphérique*. *Polygone sphérique*, portion de surface sphérique limitée par des arcs de grand cercle. *Secteur sphérique*, solide engendré par un secteur circulaire tournant autour d'un diamètre qui ne le traverse pas. N. m. Ballon rond, par opposition aux ballons dirigeables : *une course de sphériques*.

**sphériquement** [*ke-man*] adv. D'une manière sphérique.

**sphériste** [*ris-te*] n. m. *Antiq. gr.* Joueur de paume, maître de paume.

**sphéristère** [*ris-tè-re*] n. m. (gr. *sphairistêrion ;* de *sphaira*, balle). Exercice de la balle, chez les Grecs.

**sphéristique** [*ris-ti-ke*] n. f. (gr. *sphairistikos ;* de *sphaira*, balle). Partie de la gymnastique, où l'on se servait de la balle, chez les Grecs.

**sphéroblaste** [*blas-te*] adj. Se dit d'une plante dont les cotylédons s'élèvent de terre sous forme de globules.

**sphérocarpe** adj. Qui a des fruits en forme de sphère.

**sphérocobaltite** n. f. Carbonate naturel de cobalt.

**sphéroédrique** adj. *Minér.* Qui a presque la forme d'une sphère.

**sphéroïdal, e, aux** [*ro-i*] adj. Qui est ou qui concerne un sphéroïde : *forme sphéroïdale*.

**sphéroïde** [*ro-i-de*] n. m. (du gr. *sphaira*, sphère, et *eidos*, forme). Solide dont la forme approche de celle de la sphère : *la terre est un sphéroïde*.

**sphéroïdique** [*ro-i*] adj. Qui appartient aux sphéroïdes.

**sphérolithe** n. m. Nom des globules disposés dans la pâte cristalline de certaines roches éruptives.

**sphérolithique** adj. Se dit de la texture des roches à sphérolithes.

**sphéromètre** n. m. (du gr. *sphaira*, sphère, et *metron*, mesure). Instrument servant à mesurer la courbure des surfaces sphériques.

**sphérométrie** [*trî*] n. f. (de *sphéromètre*). Art de mesurer les petites épaisseurs.

**sphérométrique** adj. Relatif à la sphérométrie.

**sphéroplée** [*plé*] n. f. Algue verte, commune dans les eaux douces, formée d'une file simple, jamais ramifiée, de longues cellules.

**sphérosidérite** n. f. Variété de sidérose.

**sphérosperme** [*ros-pèr-me*] adj. *Bot.* Qui a des graines globuleuses.

**sphérostilbite** n. f. Variété de stilbite.

**sphérulaire** [*lè-re*] adj. *Bot.* *Théorie sphérulaire*, théorie abandonnée, et d'après laquelle le protoplasma vivant est constitué par des sphérules composant l'élément anatomique primordial.

**sphérule** n. f. Petite sphère.

**sphex** [*sfèks*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des sphégidés.

— Encycl. Les sphex ou guêpes-ichneumons sont d'assez grande taille, à abdomen ovale, à pattes fortes et conformées pour fouir. Leurs couleurs sont souvent très brillantes. Ce sont des insectes utiles, car la femelle, après avoir creusé dans le sable un terrier à multiples loges pour y déposer ses œufs, apporte dans chacune de celles-ci un insecte (grillon, criquet, araignée), engourdi par un coup d'aiguillon, et destiné à servir de pâture aux larves qui sortiront des œufs. V. la planche INSECTES.

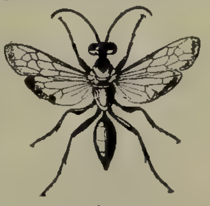

Sphex.

**sphincter** [*tèr*] n. m. (gr. *sphigtèr*). *Anat.* Nom donné à certains muscles annulaires qui servent à resserrer ou à fermer les orifices.

— Encycl. *Anat.* Chaque sphincter est formé de fibres circulaires ou demi-circulaires. Dans la contraction, ces fibres se raccourcissent et resserrent l'orifice à la façon d'un anneau en caoutchouc. Les sphincters principaux sont le sphincter du col vésical et le sphincter de l'anus.

**sphinctéralgie** [*jî*] n. f. (de *sphincter*, et du gr. *algos*, douleur). Douleur siégeant au niveau du sphincter anal.

**sphinctérien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Qui appartient, qui se rapporte au sphincter.

**sphinge** n. f. Sphinx femelle. (C'est d'ailleurs le véritable genre de SPHINX, *sphigx* étant féminin en grec.)

**sphingidés** n. m. pl. Genre d'insectes lépidoptères, renfermant des papillons larges et épais, velus, à antennes courtes et recourbées à l'extrémité, à ailes étroites et longues, et qui volent, au crépuscule, sur les fleurs, mais sans s'y poser, leur longue trompe leur permettant d'en aspirer le nectar rapidement. (Le genre principal est l'*achérontia* ou sphinx tête de mort.) S. un *sphingidé*.

**sphinx** [*sfinks*] n. m. (gr. *sphigx* n. f.). Monstre fabuleux. Animal, à corps de lion et à tête humaine, qui, chez les Egyptiens, représentait le soleil. Représentation artistique de ce monstre. *Fig.* Personnage impénétrable ; individu habile à poser des questions difficiles, des problèmes. *Entom.* Genre d'insectes lépidoptères de la famille des sphingidés, renfermant une soixantaine d'espèces répandues sur tout le globe. *Sphinx tête de mort*, l'achérontia : *sphinx bélier*, le zygène ; *sphinx moineau* ou *sphinx gazé*, le macroglosse.

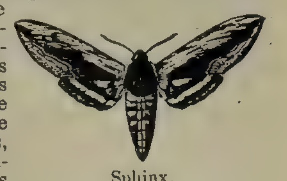

Sphinx.

— Encycl. *Entom.* Le genre sphinx proprement dit compte trois espèces françaises : le sphinx du liseron ou à cornes de bœuf (*sphinx convolvuli*), gris avec l'abdomen marqué de carmin ; le sphinx du troène (*sphinx ligustri*), varié de rose, et le sphinx du pin (*sphinx pinastri*), gris pâle. (On donne le nom de *sphinx* à tous les sphingidés.)

— *Myth.* Le grand sphinx de Gizèh, aujourd'hui partiellement enseveli dans les sables, était taillé en plein roc. Il mesure 17 mètres de haut, du sol au sommet de la tête, et 39 mètres de long, de l'extrémité des pattes antérieures à la naissance de la queue. Les Grecs firent du sphinx un animal mystérieux, et le transportèrent dans leur mythologie. On le représentait avec une tête et un buste de jeune fille, un corps de lion et des ailes d'aigle. Les Grecs racontaient qu'au temps d'Œdipe un sphinx, posté sur la route de Thèbes, proposait des énigmes aux passants, et dévorait sur-le-champ ceux qui ne les devinaient pas. Il proposa la suivante à Œdipe : « *Quel est l'animal qui marche à quatre pieds le matin, à deux pieds à midi, et à trois le soir ?* » Œdipe répondit : « C'est l'homme, qui, dans son enfance, qu'on doit regarder comme le printemps de la vie, se traîne sur les pieds et sur les mains ; à midi, ou dans la force de l'âge, il n'a besoin que de ses deux pieds ; mais le soir, c'est-à-dire dans la vieillesse, il lui faut un bâton, dont il se sert comme d'une troisième jambe. » Le monstre, furieux, se précipita dans la mer. V. ŒDIPE.

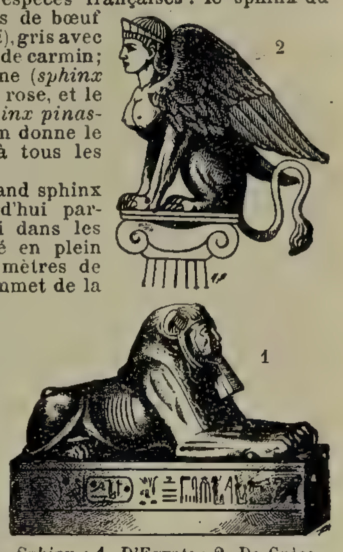

Sphinx : 1. D'Egypte ; 2. De Grèce.

**sphragistique** [*jis-ti-ke*] adj. (gr. *sphragistikos ;* de *sphragis*, sceau). Qui a trait aux sceaux et aux cachets. N. f. Syn. peu us. de SIGILLOGRAPHIE.

**sphygmique** adj. (du gr. *sphugmos*, pulsation). *Méd.* Qui appartient, qui se rapporte au pouls. *Biol.* Qui se rapporte ou qui dépend du *sphygmisme*.

**sphygmisme** [*mis-me*] n. m. Se dit de l'état d'un individu chez lequel le pouls subit des modifications permanentes dans sa forme et son intensité.

**sphygmogramme** n. m. Tracé du pouls, obtenu à l'aide du *sphygmographe*.

**sphygmographe** n. m. (du gr. *sphugmos*, pulsation, et *graphein*, décrire). Instrument destiné à enregistrer les battements du pouls. (On dit aussi PULSOGRAPHE.)

— Encycl. Le sphygmographe (imaginé par Viérardt, et perfectionné par Marey) est constitué essentiellement par un levier à bras inégaux : le petit bras s'applique sur l'artère radiale, et le grand bras inscrit, en les amplifiant, les pulsations artérielles.

**sphygmographie** [*fî*] n. f. Art de mesurer la vitesse et la force des battements du pouls, au moyen du sphygmographe.

**sphygmographique** adj. Qui se rapporte au sphygmographe ou à la sphygmographie.

**sphygmomanomètre** n. m. Appareil muni d'un manomètre à air, et à l'aide duquel on mesure la tension du pouls.

**sphygmomanométrique** adj. Qui a trait au sphygmomanomètre.

**sphygmomètre** n. m. (du gr. *sphugmos*, pouls, et *metron*, mesure). Instrument dont on se servait autrefois pour déterminer la fréquence et l'intensité artérielles. (On dit aussi le *sphygmographe*.)

**sphygmométrie** [*trî*] n. f. Mesure de la fréquence et des autres caractères du pouls.

**sphygmométrique** adj. Qui appartient, se rapporte à la sphygmométrie.

**sphygmophone** n. m. (du gr. *sphugmos*, pouls, et *phônê*, son). Appareil destiné à l'auscultation du pouls, et qui est composé d'un microphone intercalé dans le circuit d'une pile et d'un téléphone.

**sphygmoscope** [*mos-ko-pe*] n. m. (du gr. *sphugmos*, pouls, et *skopein*, examiner). Appareil destiné à inscrire la variation de la pression artérielle. (Il est constitué par une ampoule logée dans un tube de verre. Cette ampoule, mise en communication avec une artère, se gonfle ou se dégonfle, et, par conséquent, chasse ou appelle l'air du tube, qui, par un tambour à levier, inscrit les variations de la pression.)

**sphygmoscopique** [*mos-ko*] adj. Qui a trait au sphygmoscope.

**sphygmo-signal** n. m. Appareil au moyen duquel on détermine la pression sanguine artérielle.

**sphyrène** n. f. Genre de poissons acanthoptères, renfermant des formes allongées à museau pointu, à dents puissantes, et qu'on nomme vulgairement « brochets de mer » : *la sphyrène commune* (sphyrena spet) *se trouve dans la Méditerranée ; les pêcheurs l'appellent* spet, espet, lussi, etc.

**spic** [*spik*] n. m. (du lat. *spica*, épi). Lavande dont on extrait une huile odorante, l'*huile de spic*, appelée, par corruption, *huile d'aspic*.

**spica** n. m. (mot lat. signif. *épi*). Bandage croisé dont les tours de bandes sont disposés symétriquement.

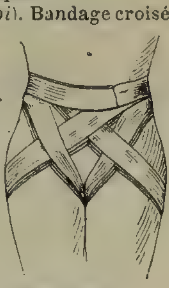
Spica double de l'aine.

**spicanard** [*nar*] n. m. (du lat. *spica*, épi, et de *nard*). *Bot.* Nom vulgaire de la *lavande officinale*. (On dit aussi SPIQUENARD.)

**spiccato** [*spi-ka*] adj. (mot ital. signif. *détaché*). *Musiq.* Indique qu'un passage doit être exécuté en détachant les notes les unes des autres.

**spicifère** adj. (du lat. *spica*, épi, et *ferre*, porter). Qui porte une aigrette ou un épi. N. m. Nom vulgaire du grand paon de l'Indochine et de la Malaisie.

**spiciflore** adj. (du lat. *spica*, épi, et *flos*, *floris*, fleur). Qui a les fleurs disposées en épi.

**spiciforme** adj. (du lat. *spica*, épi, et de *forme*). Qui a la forme d'un épi.

**spicilège** n. m. (lat. *spicilegium*, action de glaner ; de *spica*, épi, et *legere*, choisir). Recueil d'actes, de pièces, de traités : *le Spicilège de dom Luc d'Achéry.* Recueil de morceaux, de pensées, d'observations.

**Spickeren,** comm. de la Moselle, arr. et à 4 kil. de Forbach ; 1.028 h. Bataille entre Français et Allemands, au début de la guerre franco-prussienne (6 août 1870).

**spiculaire** [*lè-re*] adj. *Minér.* Qui a la forme d'un javelot.

**spicule** n. f. (du lat. *spicula*, petit épi). Nom de corpuscules siliceux ou calcaires existant dans les éponges, dont ils forment le squelette.

**spiculé, e** adj. *Bot.* Qui est composé de plusieurs épillets.

**spiculifère** adj. *Bot.* Dont les fleurs sont opposées en épillets.

**spider** n. m. (mot angl. signif. *araignée*). Sorte de voiture ayant deux sièges parallèles à l'avant et un siège à l'arrière, montés sur un bâti métallique élevé, avec des roues très minces.

**spiegel** n. m. (dimin. de l'allem. *spiegeleisen*, fer à miroir). *Techn.* Fonte magnésienne employée pour affiner la fonte ordinaire.

**Spielberg** [*bèrgh'*] (le), citadelle de la v. de Brünn, en Moravie (Tchécoslovaquie) ; prison d'Etat où furent détenus Silvio Pellico, Maroncelli, etc.

**Spielhagen** (Frédéric), romancier allemand, né à Magdebourg, m. à Charlottenbourg (1829-1911). Ses romans sociaux et à thèse sont artistement agencés, mais très romanesques (*Natures problématiques*, *En rangs*, etc.).

**Spiez,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur la rive sud du lac de Thoune ; 1.300 h. Séjour d'été. Agriculture ; arbres fruitiers ; distillerie de kirsch.

**spigélie** [*lî*] n. f. Genre de loganiacées, renfermant des herbes annuelles, dont on compte une trentaine d'espèces du continent américain : *la spigelia Anthelmia, a été prescrite, parmi les spigélias, comme anthelminthique.*

**spilanthe** n. m. Genre de composées hélianthées, renfermant des herbes des régions chaudes du globe, dont la plus commune, *spilanthes oleracea* ou *cresson de Para*, fournit une huile essentielle (spilanthine), employée contre les douleurs de dents.

**spile** n. m. (du gr. *spilos*, tache). *Bot.* Ombilic, point d'attache de la graine des graminées.

**spilornis** [*niss*] n. m. Genre de rapaces, renfermant de petits aigles voisins des circaètes, propres à la région indo-malaise.

**spilosome** n. m. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, propres à l'hémisphère nord, et dont une espèce, le *spilosoma fuliginosa*, commune en France, voltige souvent par les soirées chaudes autour des foyers lumineux.

**spilus** [*luss*] n. m. (du gr. *spilos*, tache). *Méd.* Tache pigmentaire sur la peau. Syn. de NÆVUS.

**spina** n. f. (mot lat. signif. *épine*). *Antiq. rom.* Mur long qui s'étendait au milieu du cirque dans le sens de la longueur, et autour duquel devaient tourner les chars pendant la course : *la spina était décorée de colonnes et de statues.*

**Spina** (Alessandro *della*), dominicain italien, né à Pise, m. en 1312, auquel on a faussement attribué l'invention des lunettes (due à Salvino degli Armati).

**spina-bifida** n. m. (mots lat. signif. *épine dorsale fendue*). Hernie, sous la peau, d'une partie du contenu du canal rachidien.

— ENCYCL. Le spina-bifida siège le plus souvent dans la région lombaire. La tumeur peut contenir seulement les méninges, ou bien aussi la moelle. Le spina-bifida est d'un pronostic grave.

**spinacées** [*sé*] n. f. pl. Nom donné par certains auteurs à la tribu des chénopodiées. (On dit aussi ATRIPLICÉES.)

**spinacidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de poissons plagiostomes, renfermant des squales appartenant aux genres *spinax* et voisins. S. un *spinacidé*.

**spinal, e, aux** adj. (du lat. *spina*, épine). Qui se rapporte à l'épine du dos : *nerfs spinaux.*

**Spinalien, enne** [*li-in, è-ne*], habitant ou originaire d'Epinal : *les Spinaliens.* Adjectiv. : *productions spinaliennes.*

**spina-ventosa** [*vin-to-za*] n. m. (mots lat. signif. *épine venteuse*). Affection tuberculeuse du squelette des doigts, chez les enfants.

**spinax** [*naks*] n. m. Genre de squales, type de la famille des *spinacidés*, renfermant de petits requins allongés, que l'on rencontre dans les mers françaises.

**Spinazzola,** v. d'Italie (Pouilles) ; 12.000 h. Vins.

**Spincourt** [*kour*], ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 30 kil. de Montmédy, sur l'Othain ; 470 h. Ch. de f. E. Distilleries. En grande partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 27 comm., et 9.240 h.

**spinelle** [*nè-le*] n. f. (ital. *spinella*). Poil gros et fort, comparable à une épine. N. m. Rubis couleur pelure d'oignon, constitué par un aluminate de magnésie. Adjectiv. : *rubis spinelle.*

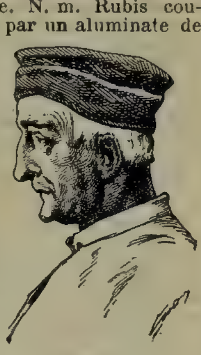
Spinelli.

**spinellé** [*nè-lé*] **e** adj. Qui est couverte de petites épines ou aiguillons.

**Spinelli** (Spinello), peintre italien, né et m. à Arezzo (1308-1400), auteur de fresques remarquables et de beaux tableaux, dans le *Campo Santo* de Pise.

**spinervé, e** [*nèr*] adj. *Bot.* Dont les nervures ou les feuilles sont denticulées.

**spinescence** [*nès-san-se*] n. f. Distribution des épines à la surface des diverses parties d'un végétal.

**spinescent** [*nès-san*], **e** adj. (du lat. *spina*, épine). Qui est couvert d'épines. (Peu us.)

**spinicolle** adj. *Zool.* Qui a le cou ou le corselet épineux. (Ne s'emploie que comme terme spécifique.)

**spinicorne** adj. Qui a les cornes ou les antennes épineuses. (Ne s'emploie que comme terme spécifique.)

**spinifère** adj. Syn. de SPINIGÈRE.

**spiniforme** adj. Qui a la forme d'une épine.

**spinigère** adj. (du lat. *spina*, épine, et *gerere*, porter). Qui porte des épines. N. m. *Paléont.* Sous-genre d'alaires, comprenant des formes fossiles dans les terrains jurassiques.

**spinnaker** n. m. Grande voile triangulaire, que les yachts de course portent, surtout en régate, au vent arrière, pour faire équilibre à la grand'voile.

**spinning** [*nin'gh*] n. m. (mot angl. ; de *to spin*, tournoyer). Poisson artificiel souple, en métal, caoutchouc, etc., que l'on emploie pour la pêche du saumon : *le spinning doit tourner rapidement dans l'eau.*

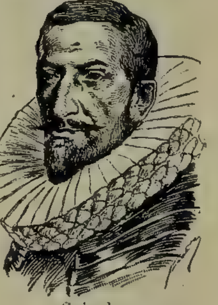
Spinola.

**spinocarpe** adj. *Bot.* (du lat. *spina*, épine, et du gr. *karpos*, fruit). Qui a des fruits épineux.

**Spinola** (Ambroise), marquis DE LOS BALBASES, général italien, né à Gênes, m. à Castelnuovo di Sciviar (1571-1630). Il se distingua au service de l'Espagne, dans les Pays-Bas et en Lombardie, lutta avec avantage contre Maurice de Nassau, et s'empara de Bréda, réputée imprenable. Envoyé en Italie en 1630, mais privé de secours, il mourut de chagrin.

**Spinoza** ou **Spinosa** (Baruch), philosophe hollandais, d'origine portugaise et juive, né à Amsterdam en 1632, m. à La Haye en 1677. Dans son *Tractatus theologico-politicus*, et surtout dans son *Ethique*, il a porté à l'extrême la méthode cartésienne, en lui donnant une forme rigoureusement géométrique, et son système est aussi la forme la plus rigoureuse du panthéisme (v. SPINOZISME). Spinoza consacra sa vie à la méditation, gagnant sa subsistance à polir des verres pour les instruments d'optique.

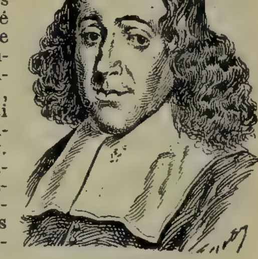
Spinoza.

**spinozisme** ou **spinosisme** [*zis-me*] n. m. Système du philosophe Spinoza : *le spinozisme est une forme de panthéisme.*

— ENCYCL. Suivant Spinoza, il n'y a entre Dieu et le monde qu'une différence de points de vue. Dieu est la seule substance, le seul être. Il a une infinité d'attributs, dont nous ne connaissons que deux : l'étendue et la pensée. Le monde est l'ensemble des modes de ces deux attributs. L'homme est une collection de modes de l'étendue et de la pensée. Son libre arbitre se réduit à l'ignorance des causes qui déterminent ses actions. La vraie liberté se crée dans la mesure où l'homme s'affranchit de ses passions, et, par la contemplation intellectuelle, s'identifie avec Dieu. Le principe de la morale est dans l'amour de Dieu. Le spinozisme est la forme la plus parfaite du panthéisme.

**spinoziste** ou **spinosiste** [*zis-te*] n. m. Partisan du spinozisme.

**spinthariscope** [*ris-ko-pe*] n. m. (du gr. *spinthêr*, étincelle, et *skopein*, examiner). Instrument destiné à examiner la luminosité du radium.

**spinthère** n. m. Variété de *sphène*.

**spinthermètre** [*tèr*] *ou* **spinthéromètre** n. m. (du gr. *spinthêr*, étincelle, et *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer la longueur des étincelles électriques. (On écrit aussi SPINTERMÈTRE.)

**spinthérométrique** adj. Qui concerne le spinthéromètre ou spinthermètre.

**spinthéropie** [*pî*] n. f. (du gr. *spinthêr*, étincelle, et *ôps*, vue). Trouble de la vision, consistant dans la perception subjective de points brillants comme des étincelles.

**spinule** n. f. (lat. *spinula*). Petite épine.

**spinuleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. (de *spinule*). Qui est en pointe raide et piquante.

**spinuliforme** adj. Qui a la forme d'une petite épine.

**Spion Kop,** hauteur, voisine de Ladysmith (Natal), où les Anglais échouèrent dans une attaque pendant leur guerre contre les Boers (1899-1902).

**spiral, e, aux** adj. (de *spire*). Qui a la figure d'une spirale : *ressort spiral. Pompe spirale*, machine élévatoire d'eau, formée par un tube courbé en spire, dont les diamètres décroissent progre sivement, formant ainsi une sorte de roue tou nant autour d'un axe horizontal. N. m. Petit re sort de montre, qui règle le mouvement du bala cier.

— ENCYCL. *Techn.* Ce qu'avait été le pendule pou les horloges, le pendule spiral le fut pour les pe dules et les chronomètres. Son extrémité inférieu est reliée à l'arbre du balancier ; l'autre extrémité la platine de la montre. Si l'on met le balancier e mouvement, celui-ci serre et desserre alternativ ment les spires du ressort, et régularise ainsi la r tation des rouages.

**spirale** n. f. (de *spire*). *Géom.* Courbe non fe mée, qui s'écarte de plus en plus de son point d départ en faisant un certain nombre de révolutions autour de ce point. *Dessin.* Courbe formée d'arcs de cercles raccordés. Adjectiv. : *ligne spirale. En spirale* loc. adv. En forme de spirale.

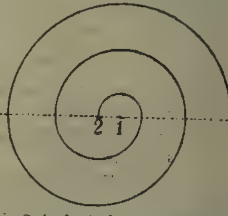

Spirale à deux centres.

—ENCYCL. *Géom.* L'éloignement progressif d'une spirale dépend du nombre de centres qui ont servi à la former. Il y a des spirales à deux centres, qui sont situés sur une même ligne ; à trois centre qui sont situés aux trois sommets d'un triangle équila téral ; à quatre centres, qui sont situés aux quatr sommets des angles d'un carré.

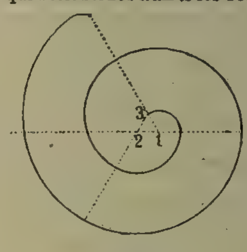

Spirale à trois centres.

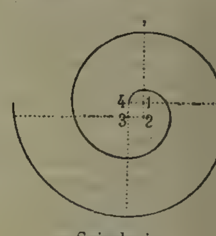

Spirale à quatre centres.

Ces spirales, dont le tracé est utilisé quelquefoi pour la décoration des jardins, s'exécutent facilemen au cordeau.

**spiralé, e** adj. Roulé en spirale.

**spiralement** [*man*] adv. En spirale. (Peu us.

**spiralifère** n. m. Syn. de HÉLICOPTÈRE.

**spirant** [*ran*], **e** adj. (du lat. *spirare*, respirer *Gram.* Se dit des consonnes produites par un simpl rétrécissement du canal vocal : *f*, *v*, *s*, *z*, *ch*, N. f. : *une spirante.* Syn. FRICATIVE, CONTINUE.

**spiranthe** n. m. Genre d'orchidées néottiées renfermant plusieurs espèces des régions chaudes e tempérées, et dont deux sont propres à la flore française.

**spiration** [*si-on*] n. f. (lat. *spiratio*). *Théol* Manière dont le Saint-Esprit procède du Père et d Fils, dans la Trinité chrétienne.

**spire** n. f. (lat. *spira ;* du gr. *speira*, enroule ment). Tour d'une spirale, d'une hélice. Ensembl des tours d'une coquille enroulée comme celle de gastéropodes.

**Spire,** v. d'Allemagne (Bavière-Rhénane), ch.-l du cercle du Palatinat, sur le Rhin ; 23.000 h. Pépinières, papeteries. Célèbre diète tenue par les princes luthériens en 1529, et à la suite de laquelle ils protestèrent solennellement auprès de l'Empereur contre les décrets de la diète. De cette protestation vient le nom de *Protestants.* Cathédrale romane colossale construite de 1030 à 1060, incendiée en 1450, restaurée en 1846-1856.

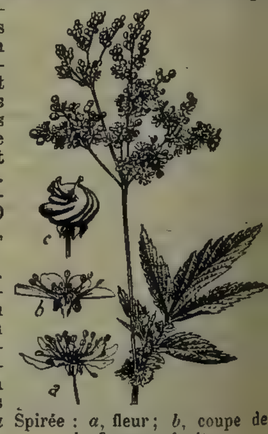

Spirée : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur ; *c*, fruit.

**spirée** [*ré*] n. f. Genre de rosacées, renfermant des herbes ou des sous-arbrisseaux au nombre d'une cinquantaine d'espèces, dont plusieurs sont utilisées en médecine. (La reine des prés ou ulmaire [*spiræa ulmaria*] est employée comme diurétique et antirhumatismale ; la filipendule [*spiræ filipendula*] possède des racines astringentes et diurétiques, etc.)

**spiré, e** adj. Qui ressemble ou se rapporte à la spirée. N. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, ayant pour type le genre *spirée*, et que certains auteurs élèvent au rang de famille distincte, sous le nom de *spiracées*. S. une *spirée*.

**spirème** n. m. (gr. *speirêma*). *Biol.* Cordon du noyau qui, au début de la division indirecte de la caryocinèse, se rétracte et prend une apparence continue.

**spiricule** n. m. *Bot.* Filet mince, enroulé en hélice, dans l'intérieur des vaisseaux trachéens.

**Spiridion** (saint), évêque de Trimithonte, né et m. dans l'île de Chypre (vers 260-348). Persécuté sous Galère. — Fête le 14 décembre.

**spirifer** [*fèr*] ou **spirifère** n. m. Genre de mollusques brachiopodes, fossiles dans les terrains paléozoïques.

**spirifère** adj. Qui est muni d'une spire.

**spiriforme** adj. Qui est en forme de spire, de spirale.

**spirille** [*ll* mll., *e*] n. m. (lat. *spirillum*). Nom générique des bactéries en forme de filaments allongés et contournés en spirale, présentant parfois des cils nombreux, et se mouvant autour et suivant la direction de leur axe.

**spirillose** [*ril-lo-ze*] n. f. Nom générique donné aux maladies infectieuses parasitaires déterminées par des spirilles.

**spirique** adj. Qui est en forme de spire.

**spirite** n. (du lat. *spiritus*, esprit). Personne qui passe pour avoir la faculté de se mettre en relation avec les esprits. Personne qui s'occupe de spiritisme. Adjectiv. Qui concerne le spiritisme : *revue spirite*.

**spiritisme** [*tis-me*] n. m. (du lat. *spiritus*, esprit). Doctrine occulte, qui a pour objet de déterminer les conditions d'existence de l'esprit, avant, pendant et après son incarnation en un corps terrestre, et les règles de la manifestation de l'esprit des morts aux vivants.

— Encycl. La thèse fondamentale du spiritisme est qu'une communication existe entre les vivants et les esprits. Ceux-ci se manifestent aux vivants, les guident et les conseillent. Les phénomènes principaux de ces manifestations spirituelles sont : les coups frappés qui se font entendre dans les objets inanimés et les maisons hantées, l'écriture au moyen de la table qui répond aux questions qui lui sont posées, l'écriture tracée directement par l'esprit sur une feuille de papier, une ardoise ; l'incorporation, c'est-à-dire la prise de possession par l'esprit d'un corps humain par les organes duquel il se manifeste ; les apparitions qui se produisent pour les médiums voyants ; l'audition de voix par les médiums auditifs ; la matérialisation, manifestation visuelle plus complète que l'apparition ; les apports ou projections d'objets divers ; etc.

Le spiritisme a eu ses charlatans, et il a servi, entre les mains d'habiles opérateurs, à l'exploitation de la crédulité humaine. Il a eu et a encore ses faux médiums, ses faux voyants, ses faux prophètes. Les phénomènes du spiritisme sont aujourd'hui, malgré tous ces obstacles, l'objet d'investigations scientifiques.

**spiritiste** [*tis-te*] adj. Qui a rapport au spiritisme : *hallucinations spiritistes*. N. Adepte du spiritisme.

**spiritoso** [*zo*] adv. (mot ital. formé de *spirito*, esprit). *Musiq*. Avec entrain et expression.

**spiritualisation** [*za-si-on*] n. f. Action de spiritualiser. Interprétation dans le sens spirituel et non au sens physique. *Chim*. S'est dit autrefois pour DISTILLATION.

**spiritualiser** [*zé*] v. a. Donner un esprit, une âme à : *spiritualiser la matière*. Donner un caractère spirituel : *spiritualiser son existence*. Dégager des sens : *spiritualiser ses sentiments*. Interpréter au sens spirituel : *spiritualiser un texte*. *Chim*. S'est dit autref. pour DISTILLER.

**spiritualisme** [*lis-me*] n. m. (de *spirituel*). Doctrine philosophique qui admet l'existence de l'esprit comme réalité substantielle : *le spiritualisme de Leibniz*. (S'oppose à MATÉRIALISME.) Tendance de l'âme, à vivre d'une vie spirituelle.

— Encycl. *Philos*. Le spiritualisme reconnait dans l'homme un esprit distinct de la matière. Le spiritualisme s'oppose donc au matérialisme. Il affirme aussi un autre dogme, à savoir que l'intelligence est cause et non effet de l'évolution du monde. A ces deux affirmations fondamentales s'en rattachent le plus souvent quelques autres. Le spiritualisme croit que l'âme est libre et responsable, et de plus immortelle ; en Dieu, il voit généralement un être personnel, qui a créé le monde, et le gouverne, et dont le caractère essentiel est le Bien communicatif de lui-même, autrement dit la Bonté. Platon et Aristote sont, dans la philosophie ancienne, les principaux représentants du spiritualisme.

**spiritualiste** [*lis-te*] n. Partisan du spiritualisme. Adjectiv. : *philosophie spiritualiste*.

**spiritualité** n. f. Qualité de ce qui est esprit : *la spiritualité de l'âme*. *Théol*. Tout ce qui a pour objet la vie spirituelle : *livre de spiritualité*. *Spirit*. Nature des esprits, par opposition à la matérialité.

**spirituel, elle** [*tu-èl, è-le*] adj. (lat. *spiritualis* ; de *spiritus*, esprit). Qui est esprit, incorporel : *les anges sont des êtres spirituels*. Qui a de l'esprit, qui sait donner aux choses une tournure vive et ingénieuse : *homme spirituel*. Où il y a de l'esprit : *réponse spirituelle*. Qui annonce de l'esprit : *physionomie spirituelle*. Qui est borné au domaine de l'esprit : *parenté spirituelle*. Qui regarde l'âme : *le pouvoir spirituel s'oppose au temporel*. Qui a rapport à la religion : *exercices spirituels*. *Vie spirituelle*, vie de l'âme pieuse, pratique des choses du salut. *Lecture spirituelle*, lecture sur un sujet mystique. *Sens spirituel*, sens figuré dans l'interprétation des Ecritures. *Concert spirituel*, qui se compose de morceaux de musique religieuse. N. m. Pouvoir mystique : *le spirituel et le temporel*. Membre d'une section de l'ordre des franciscains, qui se sépara de l'ordre au XIIIe siècle. Ant. **Matériel. Niais, sot, imbécile.**

**spirituellement** [*tu-è-le-man*] adv. (de *spiritus*). Avec esprit : *répondre spirituellement*. En esprit : *communier spirituellement avec le prêtre*.

**spiritueux, euse** [*tu-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *spiritus*, esprit). Qui contient de l'esprit-de-vin ou de l'alcool. N. m. Liqueur spiritueuse : *proscrire les spiritueux*.

— Encycl. *Fin*. Il est délivré par la régie, pour le transport des spiritueux, des titres de mouvement, *acquits-à-caution* et *congés*, indiquant la substance avec laquelle les spiritueux ont été fabriqués ; les acquits-à-caution comportent un bulletin qui constitue un certificat d'origine, et qui lors de la remise des acquits au service, est détaché pour être conservé par le destinataire. Aucun spiritueux ne peut être exposé, colporté ni vendu sans que les fûts ou bouteilles qui le contiennent portent, sur une étiquette très apparente, la mention du titre de mouvement qui a accompagné la marchandise, avec l'indication des substances avec lesquelles l'alcool que contient le spiritueux a été fabriqué.

**spirituosité** [*zi*] n. f. Qualité d'un liquide spiritueux.

**spiritus promptus est, caro autem infirma,** mots lat. signif. : *L'esprit est prompt, mais la chair est faible*. Paroles de Jésus-Christ au mont des Oliviers (saint Matthieu, XXVI, 36-41), lorsque, trouvant ses disciples endormis, il leur conseille de veiller et de prier, afin d'éviter la tentation.

**spiritus ubi vult spirat,** mots lat. signif. : *L'esprit souffle où il veut*. Paroles de l'Ecriture (saint Jean, III). L'inspiration ne dépend pas de la volonté : c'est un don du ciel. On dit aussi : **spiritus flat ubi vult.**

**spirlin** n. m. Nom vulgaire d'une ablette des eaux douces de France, dite aussi *lugnotte*.

**spirochète** [*kè-te*] n. m. (de *spire*, et du gr. *khaitê*, cheveu). *Zool*. Nom réservé aux *spirilles*, qui présentent de nombreux tours de spire.

**spirochétose** [*ké-to-ze*] n. f. Nom générique des maladies infectieuses causées par la présence du spirochète.

**spiroïdal, e, aux** ou **spiroïde** [*ro-i-de*] adj. (de *spire*, et du gr. *eidos*, forme). Contourné en spirale : *mouvement spiroïdal*.

**spirol** n. m. *Chim*. Syn. peu us. de PHÉNOL.

**spirolobé, e** adj. *Bot*. Qui a l'embryon contourné en spirale.

**spiromètre** n. m. (du lat. *spirare*, respirer, et du gr. *metron*, mesure). Instrument servant à mesurer la capacité respiratoire du poumon.

— Encycl. Le spiromètre le plus simple est constitué par un ballon en caoutchouc, dont la dilatation par l'air expiré est traduite volumétriquement sur une règle graduée. D'autres (modèles de Hutchinson, de Verdin, etc.) sont formés d'une cloche équilibrée par un contre poids, qui plonge dans un cylindre rempli d'eau aux trois quarts, et d'un manomètre qui indique la capacité vitale ou respiratoire du *poumon*.

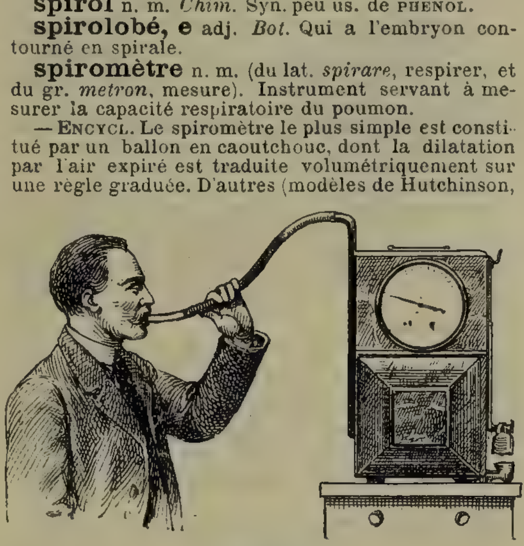

Spiromètre.

**spirométrie** [*trî*] n. f. Art de se servir du spiromètre.

**spirométrique** adj. Qui concerne la spirométrie.

**spironème** n. m. (de *spire*, et du gr. *nêma*, cordon). Cordon ou hélice dextrorsum à tours serrés des vorticelles, qui, par sa construction, détermine l'allongement du pédoncule au moment de l'activité de ces infusoires.

**spirophore** n. m. (du lat. *spirare*, respirer, et du gr. *phoros*, qui porte). Appareil destiné à pratiquer la respiration artificielle chez les asphyxiés. (Il est peu usité.)

**spiroptère** n. m. Genre de vers nématodes, qui vivent en parasites dans l'appareil digestif de divers vertébrés.

**spirorbe** ou **spirorbis** [*biss*] n. m. Genre d'annélides, très communs sur les côtes de France.

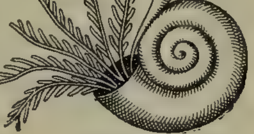

Spirorbe.

**spiroscope** n. m. (du lat. *spirare*, respirer, et du gr. *skopein*, examiner). Appareil servant à apprécier la capacité pulmonaire, et parfois à exercer les respirations insuffisantes.

**spiroscopie** [*pî*] n. f. (du lat. *spirare*, et du gr. *skopia*, action d'observer). Etude de la respiration à l'aide du spiroscope.

**spiroscopique** adj. (de *spiroscopie*). Qui a rapport à la spiroscopie.

**spirule** n. f. Genre de mollusques céphalopodes, renfermant des animaux de taille médiocre, qui vivent dans les mers chaudes, à de grandes profondeurs, et dont on fait le type d'une famille des *spirulidés*.

**Spithead** [pr. angl. *spit'-hèd'*], belle rade d'Angleterre, formée par la Manche entre l'île de Wight et le port de Portsmouth. Elle mesure 20 kilomètres de longueur sur 5 de largeur.

**Spitsberg** ou **Spitzberg** [*bèrgh'*], groupes d'îles montagneuses inhabitées, situées au n. de l'Europe, dans l'océan Glacial arctique, placées en 1920 sous la souveraineté de la Norvège. Cet archipel fut découvert en 1596 par le Hollandais W. Barents.

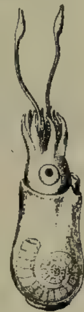

Spirule.

**Spitteler** (Carl), écrivain suisse, né à Liestal (près de Bâle), m. à Lucerne (1845-1924) ; poète symboliste puissant dans *Prométhée et Epiméthée*, en prose rythmée, dans le *Printemps olympien*, vaste épopée de 18.000 vers, prosateur dans la charmante idylle *Gustave*, dans le roman réaliste *le Lieutenant Conrad Imago*. Ecrivain de langue allemande, il n'hésita pas, en décembre 1914, à manifester son admiration pour la France attaquée, et à flétrir la violation de la Belgique.

**Spitzberg.** *Géogr.* V. SPITSBERG.

**spitzharfe** [pr. allem. *chpits-har-fé*] n. f. Instrument de musique allemand, participant de la harpe et du psaltérion. [En Italie, on le nomme *apranetta*.)

**spitzkasten** [pr. allem. *chpits-kas-tèn*] n. m. (mot allem. ; de *spitz*, pointe, et *kasten*, caisse). Appareil utilisé, dans le traitement des minerais broyés, pour classer les sables et séparer les schlamms.

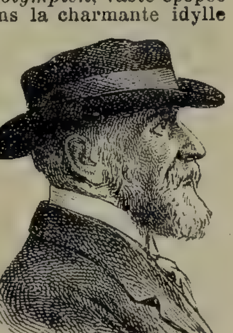

Spitteler.

**spiure** n. f. Poussier de houille.

**spizaète** n. m. Genre d'oiseaux rapaces de la tribu des aquilinés, répandus dans les régions chaudes du globe. (Ce sont des aigles huppés, de taille moyenne, avec une livrée ordinairement sombre.)

**splachne** [*splak-ne*] n. m. Genre de mousses de la famille des bryacées, qui croissent dans les contrées septentrionales du globe.

**splanchnique** [*splank*] adj. (du gr. *splagkhnikos*, de *splagkhnon*, viscère). Qui appartient, qui a rapport aux viscères.

**splanchnocèle** [*splank*] n. f. (du gr. *splagkhnon*, viscère, et *kêlê*, tumeur). Cavité générale du corps de l'adulte, formée pendant le développement, aux dépens des cavités des parties ventrales, de tous les segments primordiaux ou *protovertèbres*.

**splanchnographie** n. f. Syn. de SPLANCHNOLOGIE.

**splanchnographique** adj. Syn. de SPLANCHNOLOGIQUE.

**splanchnologie** [*splank, jî*] n. f. (du gr. *splagkhnon*, viscère, et *logos*, discours). Partie de l'anatomie, qui traite des viscères. Ouvrage qui traite des viscères.

**splanchnologique** [*splank*] adj. Qui appartient à la splanchnologie.

**splanchnopleure** [*splank*] n. f. *Anat*. Lame du mésoderme, qui est appliquée à l'endoderme.

**splanchnoptôse** [*splank*] n. f. (du gr. *splagkhenon*, viscère, et de *ptôse*). Affection déterminée par la ptôse des viscères abdominaux.

**splanchnoscopie** [*splank-nos-ko-pî*] n. f. (du gr. *splagkhnon*, viscère, et *skopein*, examiner). *Antiq. rom*. Inspection des entrailles des victimes, pour connaître l'avenir.

**splanchnoscopique** [*splank-nos-ko*] adj. Qui concerne la splanchnoscopie.

**splanchnotomie** [*splank, mî*] n. f. (du gr. *splagkhnon*, viscère, et *tomê*, section). *Anat*. Dissection des viscères.

**splanchnotomique** [*splank*] adj. *Anat*. Qui a rapport à la splanchnotomie.

**spleen** [*splîn'*] n. m. (mot angl. signif. *rate*). Ennui de toute chose. Maladie hypocondriaque, spécialement dans la forme où on l'attribue aux Anglais.

**splénalgie** [*jî*] n. f. (du gr. *splên*, rate, et *algos*, douleur). *Pathol*. Douleur siégeant à la rate.

**splénalgique** adj. Qui concerne la splénalgie.

**splendeur** [*splan*] n. f. (lat. *splendor*). Grand éclat de lumière : *la splendeur du soleil*. *Fig*. Grand éclat d'honneur et de gloire : *la splendeur de son nom*. Magnificence, pompe : *la splendeur du trône*.

**Splendeurs et misères d'une courtisane,** roman de H. de Balzac (1843-1846), qui fait suite aux *Illusions perdues*, où l'on voit les amours de Lucien de Rubempré et de la courtisane Esther Gobseck, leur suicide, et les exploits de Vautrin qui finit chef de la Sûreté.

**splendide** [*splan*] adj. (lat. *splendidus*). D'un grand éclat lumineux : *soleil splendide*. Magnifique, somptueux : *palais, repas splendide*.

**splendidement** [*splan, man*] adv. D'une manière splendide.

**splendir** [*splan*] v. n. (du lat. *splendere*, briller). Avoir de la splendeur. (Peu us.)

**splénectomie** [*nèk-to-mî*] n. f. (du gr. *splên*, rate, et *ektomê*, section). *Chir*. Opération qui consiste à extirper la rate.

**splénectomique** [*nèk*] adj. Qui appartient à la splénectomie.

**splénemphraxie** [*nan-frak-sî*] n. f. (du gr *splên*, rate, et *emphrassein*, obstruer). Engorgement de la rate. (Peu us.)

**splénétique** adj. Qui a rapport à la rate.

**splénification** [*si-on*] n. f. (du gr. *splên*, rate, et du lat. *facere*, faire). Syn. de SPLÉNISATION.

**splénique** adj. (du gr. *splên*, rate). Qui concerne la rate : *artère splénique*. (V. planche HOMME.)

**splénisation** [*za-si-on*] n. f. (du gr. *splên*, rate). Altération d'un tissu organique, notamment du foie ou du poumon, qui lui donne un aspect analogue à celui de la rate.

**splénite** n. f. (du gr. *splên*, rate). Inflammation de la rate.

— Encycl. *Pathol*. La splénite est rarement primitive ; le plus souvent, elle est la résultante d'un traumatisme porté sur l'hypocondre gauche, ou elle est consécutive à une maladie septicémique. Presque toujours, elle aboutit à des abcès. Le diagnostic s'établit par la localisation nette de la douleur, l'augmentation de volume de l'organe, les vomissements, la fièvre. Le traitement consiste en une révulsion énergique, l'administration de la quinine, et l'intervention chirurgicale.

— *Art vétér*. L'inflammation de la rate est rare chez les animaux ; elle résulte ordinairement d'une violence extérieure, et se termine souvent par la mort.

**splénius** [*ni-uss*] n. et adj. m. (du gr. *splênion*, compresse). *Anat*. Muscle situé à la partie postérieure du cou.

**splénocèle** n. f. (du gr. *splên*, rate, et *kêlê*, tumeur). *Chir*. Hernie de la rate.

**splénocyte** n. m. (du gr. *splên*, rate, et *kutos*, cellule). Cellule de la rate, qui, de leucocyte basophile, se transforme en globule rouge à noyau, et finalement en globule rouge sans noyau, ou hématie.

**splénographe** n. m. Celui qui s'occupe de splénographie.

**splénographie** [*fî*] n. f. (du gr. *splên*, rate, et *graphê*, description). Description de la rate.

**splénographique** adj. Qui appartient à la splénographie.

**splénoïde** adj. (du gr. *splên*, rate, et *eidos*, forme). Qui a l'apparence de la rate.

**splénologie** [*jî*] n. f. Traité sur la rate.

**splénologique** adj. Qui appartient, qui a rapport à la splénologie.

**splénologiste** [*jis-te*] ou **splénologue** [*lo-ghe*] n. m. Auteur d'une splénologie.

**splénomégalie** [*lî*] n. f. (du gr. *splên*, rate, et *megas*, *megalou*, grand). Hypertrophie de la rate.

**splénopathie** [*tî*] n. f. (du gr. *splên*, rate, et *pathos*, affection). Maladie de la rate.

**splénopathique** adj. Qui concerne la splénopathie.

**splénoplexie** [*plè-ksî*] n. f. (du gr. *splên*, rate, et du lat. *plexus*, de *plectere*, entrelacer). Fixation opératoire de la rate.

**splénopneumonie** [*nî*] n. f. Inflammation du tissu pulmonaire, qui donne à cet organe l'apparence de la rate.

**splénorraphie** [*fi*] n. f. (du gr. *splên*, rate, et *raphê*, couture). Suture de la rate.

**splénotomie** [*mi*] n. f. (du gr. *splên*, rate, et *tomê*, section). Section de la rate. Dissection de la rate.

**splénotomique** adj. Qui appartient à la splénotomie.

**Splügen** [*ghèn'*] (COL DE), gorge des Alpes, au pied du *mont Splügen*, entre Coire, dans la vallée du Rhin, et le lac de Côme, par Chiavenna ; 2.217 m.

**spode** n. f. (du gr. *spodos*, cendre). Ancien nom de l'oxyde de zinc obtenu par calcination. Ivoire calciné à blanc.

**spodite** n. f. Cendre volcanique.

**spodumène** n. m. Syn. de TRIPHANE.

**Spoelberch de Lovenjoul** (vicomte Charles de), érudit belge, né à Bruxelles, m. à Royat (1836-1907), auteur de savantes études sur Th. Gautier, Balzac, etc. Il réunit une riche collection de documents de toute sorte sur les écrivains romantiques, qu'il a léguée à l'Institut de France (à Chantilly).

**Spohr** (Ludwig), violoniste et compositeur allemand, né à Brunswick, m. à Cassel (1784-1859) ; auteur d'opéras qui relèvent de l'école romantique : *le Duel des amants, Jessonda, les Croisés.*

**Spokane,** v. des Etats-Unis (Washington), sur la rivière homonyme ; 104.000 h. Filatures, métallurgie. Ch.-l. du comté homonyme.

**Spolète,** v. d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse) ; 26.000 h. (*Spolétains*). La cathédrale de Santa Maria Assunta (XIe s.) renferme de belles peintures de Filippo Lippi. Ruines d'un théâtre antique, d'un palais de Théodoric, d'un bel aqueduc romain. Soieries.

**spoliateur, trice** n. et adj. (lat. *spoliator, trix*). Qui spolie : *une mesure spoliatrice.*

**spoliatif, ive** adj. Qui spolie, qui retranche.

**spoliation** [*si-on*] n. f. Action de spolier.

**spolier** [*li-é*] v. a. (du lat. *spoliare*, dépouiller. — Se conj. comme *prier.*) Déposséder par fraude ou par violence : *spolier un orphelin de son héritage.*

**Spon** (Jacob), archéologue français, né à Lyon, m. à Vevey (1647-1685), célèbre par ses travaux sur les antiquités et les médailles de la Grèce ancienne, et par son voyage en Italie, en Grèce et dans le Levant avec le botaniste anglais Wheler.

**spondaïque** [*da-i-ke*] adj. (lat. *spondaicus*, gr. *spondeiakos*). Se dit d'un vers hexamètre dont le cinquième pied est un spondée au lieu d'être un dactyle.

**spondée** [*dé*] n. m. (gr. *spondeion*). *Métr. gr.* et *lat.* Pied composé de deux syllabes longues.

**spondias** [*di-ass*] n. m. Genre d'anacardiacées, renfermant des arbres originaires de Taïti, et dont le fruit, appelé communément *pomme de Cythère*, est comestible, et sert à préparer des confitures et une boisson fermentée.

**spondyle** n. m. (du gr. *spondulos*, vertèbre). Ancien nom des vertèbres.

**spondyle** n. m. Genre de mollusques lamellibranches des mers chaudes, remarquables par l'originalité de leur coquille blanche ou rosée, hérissée de pointes plus ou moins longues, qui leur ont valu le nom d'*huîtres épineuses.*

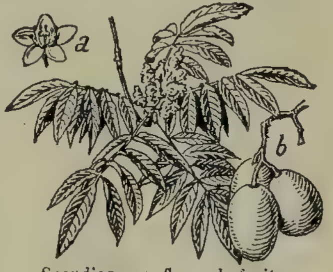

Spondias : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**spondylite** n. f. Inflammation des vertèbres.

**spondylizème** n. m. (du gr. *spondulos*, vertèbre, et *izêma*, affaissement). Affaissement de la colonne vertébrale, dû à des lésions des vertèbres.

**spondylolisthésis** [*ziss*] n. m. (du gr. *spondulos* et *olisthesis*, glissement). Glissement d'une portion du rachis sur la portion sous-jacente.

**spondylose** [*lo-ze*] n. f. (du gr. *spondulos*, vertèbre). Affection d'ordre rhumatismal, décrite par P. Marie.

— Encycl. La spondylose rhizomélique consiste en une ankylose progressive et parfois absolue du rachis et des articulations de la hanche, de l'épaule. Les articulations costales finissent par se souder, et la mort survient par impossibilité mécanique de la respiration thoracique.

**spongiaires** [*ji-è-re*] n. m. pl. (du lat. *spongia*, éponge). Division des cœlentérés, comprenant les *éponges* et animaux analogues. S. un *spongiaire.*

— Encycl. Les spongiaires existent soit à l'état d'individus isolés, soit, le plus souvent, réunis en colonies d'individus. Chaque individu se ramène à une sorte de sac en tissu gélatineux ou spongieux muni d'une ouverture (oscule) et percé d'une quantité de pores par où pénètrent les particules alimentaires en suspension dans l'eau ; le parenchyme produit aussi une sorte de charpente cornée siliceuse ou calcaire, composée de spicules aux formes les plus diverses. Les spongiaires se réunissent par bourgeonnement, gemmation, scissiparité, ou par la soudure d'individus voisins. On les divise généralement en deux ordres : *éponges fibreuses* ou *fibro-spongies* et *éponges calcaires* ou *calcispongies.* Beaucoup sont extrêmement utiles. A part les spongilles, toutes les espèces vivent dans la mer. (V. les planches MOLLUSQUES, OCÉANOGRAPHIE.)

**spongiculteur** n. m. Celui qui pratique la spongiculture.

**spongiculture** n. f. Culture de l'éponge en parcs.

**spongieux, euse** [*ji-eû, eu-ze*] adj. (lat. *spongiosus ;* de *spongia*, éponge). Poreux ; de la nature de l'éponge : *tissu spongieux.* Qui s'imbibe comme une éponge : *sol spongieux.*

**spongiforme** adj. *Hist. nat.* Qui a la forme, l'aspect d'une éponge.

**spongille** [*ll* mll., *e*] n. f. Genre d'éponges fibreuses, renfermant quelques espèces des eaux douces de l'Europe : *les spongilles sont les seules éponges d'eau douce.*

**spongine** n. f. Substance albuminoïde du groupe de la kératine, que l'on trouve dans les éponges où elle forme un tissu de soutien.

**spongioblaste** [*blas-te*] n. m. (du lat. *spongia*, éponge, et du gr. *blastos*, germe). Cellule nerveuse de la zone plexiforme ou réticulée interne de la rétine.

**spongiole** n. f. *Bot.* Extrémité des racines jeunes, formées d'un tissu très absorbant.

**spongioplasme** [*plas-me*] n. m. (du lat. *spongia*, éponge, et de *plasma*). Nom donné, à cause de sa forme, à la partie filamenteuse du protoplasma, entre les mailles de laquelle se trouve la partie fluide, dite *hystoplasma.*

**spongiosité** [*zi*] n. f. Qualité, état de ce qui est spongieux.

**spongite** n. f. Pierre remplie de trous, et qui ressemble à l'éponge.

**spongoïde** adj. (du lat. *spongia*, éponge, et du gr. *eidos*, forme). Qui a l'apparence de l'éponge. *Pathol. Os spongoïde,* os rachitique qui prend une apparence spongieuse. *Tissu spongoïde*, tissu qui présente une disposition aréolaire analogue à celle que l'on observe dans certaines tumeurs, et dans les os rachitiques.

**sponsalies** [*lî*] n. f. pl. (lat. *sponsalia ;* de *sponsus*, époux). *Antiq. rom.* Fiançailles, chez les Romains.

— Encycl. Les *sponsalies* constituaient un contrat, qui n'engageait pas légalement mais pouvait, en cas de rupture, donner lieu à des dommages-intérêts. Le fiancé offrait à sa future femme un anneau de fer, qu'elle portait au deuxième doigt de la main gauche.

**spontané, e** adj. (lat. *spontaneus ;* de *sponte*, de son propre mouvement). Que l'on fait de soi-même, sans y être poussé par une influence extérieure : *déclaration spontanée.* Qui a une extrême promptitude d'action : *un caractère spontané. Physiol.* Qui s'exécute de soi-même et sans cause apparente : *les mouvements du cœur sont spontanés. Génération spontanée*, production d'animaux ou de végétaux, qui, selon certains naturalistes, se ferait sans germe antérieur.

**spontanéité** n. f. Qualité de ce qui est spontané.

**spontanément** [*man*] adv. D'une manière spontanée : *faire spontanément une concession.*

**sponteparisme** [*ris-me*] n. m. (du lat. *sponte*, spontanément, et *parere*, enfanter). Théorie de la génération spontanée.

**spontépariste** [*ris-te*] n. et adj. Partisan de la génération spontanée.

**spontéparité** n. f. *Biol.* Syn. de HÉTÉROGÉNIE.

**sponte sua,** mots lat. signif. : De son propre mouvement : *agir sponte sua.*

**Spontini** (Gasparo Luigi Pacifico), compositeur dramatique italien, né et m. à Majolati (1774-1851). Il séjourna longtemps en France où il écrivit son chef-d'œuvre, *la Vestale*, d'une inspiration parfois un peu froide, mais d'une belle forme classique. C'était un musicien de talent, mais d'une vanité et d'un orgueil insupportables.

**sponton** n. m. Autre orthographe du mot ESPONTON.

**spoom** [*spoum'*] n. m. (mot angl.). *Art culin.* Mousse glacée obtenue au moyen d'œufs battus et de crème fouettée, que l'on mélange soit avec des vins liquoreux, soit avec du chocolat, du café, de la purée de fraises, etc.

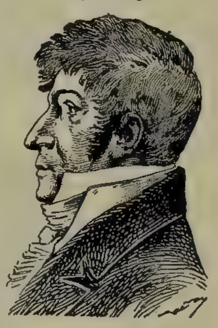

Spontini.

**Sporades** [*ra-de*], îles éparses de l'Archipel, appartenant à la Grèce. Les principales sont Skiato, Skopelo, etc.

**sporadicité** n. f. Caractère des maladies qui se présentent à l'état sporadique.

**sporadique** adj. (gr. *sporadikos ;* de *speirein*, semer, disséminer). Se dit des maladies qui n'atteignent que quelques individus isolément : *le choléra existe continuellement à l'état sporadique dans l'Inde ;* des espèces animales ou végétales dont les individus sont épars dans diverses régions ; des phénomènes linguistiques qui ne se présentent que dispersés en différents points. (Le mot *sporadique* s'oppose à *endémique* et à *épidémique.*)

**sporadiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière sporadique : *maladie qui sévit sporadiquement.*

**sporadosidère** [*do-zi*] n. m. (du gr. *sporas, ados*, disséminé, et *sidêros*, fer). Météorite contenant des grains de fer.

**sporange** n. m. (du gr. *spora*, semence, et *aggos*, vase). *Bot.* Sorte de petit sac renfermant les spores, chez les cryptogames : *le plus souvent, un sporange contient un nombre de spores très considérable.* Nom de la partie externe de l'urne des mousses.

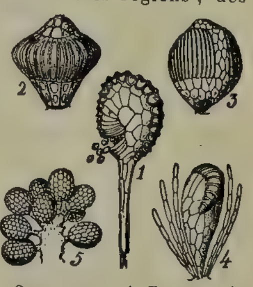

Sporanges : 1. De cystoptéris ; 2. De gleichenie ; 3. De cératoptéris ; 4. De cyathée ; 5. De salvinie.

**sporangidion** n. m. *Bot.* Nom donné quelquefois à la columelle des mousses.

**sporangiole** n. m. *Bot.* Petit sporange qui, en plus du grand sporange ordinaire, existe chez quelques genres de champignons de la famille des mucorinées.

**sporangiolifère** adj. Qui porte des sporangioles.

**spore** n. f. (du gr. *spora*, semence). *Bot.* Organe de multiplication chez les cryptogames : *la plupart des algues et des champignons se reproduisent par spores. Zool.* Corpuscule reproducteur, chez divers protozoaires.

— Encycl. *Bot.* Chez les algues, les spores sont endogènes, c'est-à-dire se reproduisent à l'intérieur des cellules qui portent le nom de *sporanges.* Elles sont parfois douées de mouvement, grâce à des cils vibratiles ; on les nomme alors *zoospores*, et les cellules où elles naissent sont dites *zoosporanges.* Chez les champignons, les spores sont endogènes ou exogènes. Endogènes, elles se forment dans un sporange, qui en produit un nombre indéfini (mucorinées), ou un nombre fixe, huit le plus souvent (le sporange porte alors le nom de *thèque* ou *asque*) ; les zoospores sont rares chez les champignons. Les spores exogènes ou conidies naissent sur des filaments simples ou rameux (rameaux conidiophores). Une même espèce de champignons peut d'ailleurs donner naissance à plusieurs sortes de spores (isolées ou groupées), de forme et de dimensions variables.

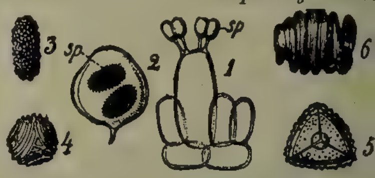

Spores : 1. D'agaric ; 2. De truffe ; 3. D cystoptéris ; 4. De cératoptéris ; 5. De sphaigne ; 6. De prêle.

**sporé, e** adj. Qui a des spores.

**sporée** [*ré*] n. f. *Bot.* Un des noms vulgaires de la *spergule.*

**sporidie** [*dî*] n. f. Nom donné aux spores des urédinées, qui se forment en petit nombre sur de courts filaments mycéliens. Nom des spores endogènes, par opposition aux *conidies* ou spores exogènes.

**sporidifère** adj. (de *sporidie*, et du lat. *ferre*, porter). Qui porte des sporidies.

**sporidiforme** adj. (de *sporidie*, et de *forme*). *Bot.* Qui a la forme d'une sporidie.

**sporidiole** n. f. Mot employé à tort pour désigner certaines gouttelettes qui existent souvent dans les spores de champignons.

**sporidiophore** adj. (de *sporidie*, et du gr. *phoros*, qui porte). *Bot.* Syn. de SPORIDIFÈRE.

**sporifère** adj. (de *spore*, et du lat. *ferre*, porter). Qui porte des spores : *appareil sporifère.*

**sporoblaste** [*blas-te*] n. m. (du gr. *sporos*, graine, et *blastos*, germe). Elément reproducteur des sporozoaires, qui, chez les grégarines, est fusiforme, et se termine par un long flagellum.

**sporocarpe** n. m. (du gr. *sporos*, graine, et *karpos*, fruit). *Bot.* Sorte d'involucre, en forme de capsule, qui renferme les corps reproducteurs dans les rhizocarpées.

**sporocyste** [*sis-te*] n. m. (du gr. *sporos*, graine, et *kustis*, vessie). *Bot.* Sorte de sporange, qui se détache de la plante en même temps que les spores qu'il contient. *Zool.* Sac germinatif des douves.

**sporoducte** n. m. (du gr. *sporos*, graine, et du lat. *ductus*, conduit). Lobe qui se développe dans chaque kyste de grégarine, et par où s'échappent les œufs.

**sporogone** n. m. Syn. de SPORANGE.

**sporogonie** [*nî*] n. f. (du gr. *sporos*, graine, et *gonos*, semence). Mode de reproduction de certains métazoaires (arthropodes, bryozoaires, etc.), dans lequel la cellule qui doit former l'organisme fille n'est pas une cellule sexuelle.

**sporophore** adj. *Bot.* Qui porte des spores ou des graines.

**sporophyme** n. m. *Bot.* Proembryon des équisétacées.

**sporophyte** n. m. (du gr. *sporos*, graine, et *phuton*, plante). Etat de l'œuf des urédinées à la période de la fécondation.

**sporose** [*ro-ze*] n. f. (du gr. *sporos*, graine). Etat de maturation et émission des spores, chez les fougères.

**sporotric** [*trik*], **sporotriche,** ou **sporotrichum** [*kom'*] n. m. (de *spore*, et du gr. *trix, trikhos*, cheveu). Genre de champignons hyphomycètes, constitués par des filaments stériles rampant sur le support, des filaments sporifères dressés, et qui forment une sorte de moisissure blanche sur les feuilles de certaines plantes (avoine, hêtre, etc.) : *certaines espèces de sporotrics sont pathogènes pour l'homme.*

**sporotrichose** [*ko-ze*] n. f. Mycose due à certains champignons de l'espèce sporotric. Elle se manifeste par des lésions qui l'ont fait longtemps confondre avec la syphilis ou la tuberculose. Elle se traite par les pansements iodés, et l'administration d'iode à l'intérieur.

**sporotrichosique** adj. Qui est de la nature de la sporotrichose : *chancre sporotrichosique.*

**sporozoaires** [*zo-è-re*] n. m. pl. Subdivision des protozoaires, renfermant des animalcules vivant en parasites dans le corps des animaux, et qui se reproduisent par sporulation. S. un *sporozoaire.*

**sporozoïte** [*zo-i-te*] n. m. Petit organite protoplasmique et nucléé, qui demeure dans la spore des sporozoaires, et donne naissance à l'animal adulte.

**sporozoose** [*ro-zo-o-ze*] n. f. (du gr. *sporos*, graine, et *zoon*, animal). Nom générique des maladies causées par des sporozoaires : *le paludisme est une sporozoose.*

**sporran** [*spor-ran'*] n. m. (mot gaélique). Aumônière de peau, que les Ecossais portent sur le kilt, suspendue à la ceinture.

**sport** [*spor*] n. m. (mot angl., emprunté de l'anc. franç. *desport*, jeu). Pratique méthodique des exercices physiques en vue d'augmenter la force, l'adresse ou la beauté du corps.

— Encycl. Le terme de *sports* s'applique aux exercices physiques, jeux, etc., lorsque ceux-ci sont appliqués méthodiquement, et non plus seulement en vue du perfectionnement du corps humain, mais aussi de l'éducation de l'esprit, dont ils tendent surtout à développer les qualités d'énergie, de persévérance et de décision. Si le mot est nouveau, la chose est fort ancienne. L'antiquité classique eut ses sports, notamment la Grèce. Le moyen âge ne pratiqua guère que les sports qui avaient une utilité immédiate et surtout pour la guerre, comme les armes et l'équitation.

La renaissance des sports a été, surtout en France, l'œuvre des dernières années du XIXe siècle. Au sport chevalin est venu s'ajouter, grâce à la bicyclette et à l'automobile, un sport infiniment plus varié : le tourisme. De nombreuses sociétés locales ont remis en honneur les vieux jeux français : la paume, le mail, la pelote basque. Les sports nautiques furent pratiqués de nouveau. On importa les jeux d'outre-Manche : le football, le cricket, le polo, le tennis, le golf, le hockey. On mit aussi à la mode les sports d'hiver, pratiqués dans les régions montagneuses : luge, bobsleigh, ski. Enfin l'on créa de toutes parts des associations locales ou générales : le Touring-Club, le Club Alpin français, la Ligue nationale de l'Education physique, l'Union des sociétés de tir, la Société hippique française, le Yacht-Club, l'Automobile-Club, l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques. — L'aviation a donné naissance à un sport nouveau.

**sporte** n. m. (du lat. *sporta*, corbeille). Panier de jonc, que portaient autrefois les capucins quand ils quêtaient.

**sportif, ive** adj. Qui appartient aux sports. Qui s'occupe de sports : *journal sportif ; épreuve sportive.*

**sportique** adj. Qui concerne les sports.

**sportsman** [*sports-man'*] n. m. (mot angl.). Amateur de sports. Pl. des *sportsmen.*

**sportswoman** [*spor-tsouo-man'*] n. f. (mot angl.). Femme qui s'occupe d'un sport, des sports. Pl. des *sportswomen.*

**sportule** n. f. (lat. *sportula ;* de *sporta*, corbeille). Don que les patriciens romains faisaient distribuer quotidiennement à leurs clients.

**sporulation** [*si-on*] n. f. *Zool.* Reproduction par spores, de certains protozoaires. *Bot.* Emission de spores.

**sporule** n. f. Syn. de SPORE.

**sporulé, e** adj. Qui a des sporules.

**sporulifère** ou **sporuligère** adj. (de *sporule*, et du lat. *ferre* ou *gerere*, porter). Qui porte des sporules.

**sposalizio** n. m. (mot ital. signif. *épousailles*). Nom sous lequel on désigne souvent le *Mariage de la Vierge*, tableau de Raphaël ; au musée de Milan. (V. MARIAGE *de la Vierge.*)

**spot** [*spot'*] n. m. (mot angl. signif. *tache*, *point*). Image produite sur un écran par le miroir du galvanomètre de Thomson.

**spoulage** n. m. Envidage de la trame sur l'espolin ou spoule.

**spoule** ou **spoulin** n. m. Syn. de ESPOLIN.

**spout** [angl. *spa-out'*] n. m. (mot angl.). *Mines.* Appareil servant à transborder la houille quand le transbordement se fait à des niveaux différents.

**S. P. Q. R.,** sigle pour *Senatus populusque romanus* (le Sénat et le peuple romain).

**sprat** [*spra*] n. m. Nom vulgaire d'un poisson de la famille des clupéidés, voisin du hareng, et que l'on rencontre sur les côtes de France (la melette, melet ou esprot) : *la pêche du sprat est fructueuse en automne et en hiver, sur le littoral breton.*

**spray** [*sprè*] n. m. (mot angl. signif. *brouillard*). *Méd.* Nuage produit par la vaporisation d'un liquide antiseptique. *Techn.* Jet de liquide en fines gouttelettes, lancé par un vaporisateur.

**spread** [*sprèd*] n. m. (mot angl.). Marché qui se pratique dans les bourses américaines, et qui comporte un achat à prime avec vente de moitié ferme.

**Sprée** (la), riv. de l'Allemagne, qui arrose Berlin, et se jette (riv. dr.) dans la Havel, affl. dr. de l'Elbe ; 315 kil. Eaux lentes, calmes.

**sprékélie** [*lî*] n. f. Genre d'amaryllidacées, renfermant des plantes bulbeuses du Brésil, dont une espèce, l'*amaryllis superbe*, est appelée vulgairement *lis de Saint-Jacques.*

**Sprenger,** dominicain et inquisiteur allemand du XVe siècle, auteur, avec Henri Krammer, du *Marteau des sorcières*, qui contient de précieux renseignements sur le développement de la sorcellerie au moyen âge.

**Sprenger** (Aloys), orientaliste allemand, né à Nassèrut, m. à Heidelberg (1813-1893).

**Sprimont,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 4.450 h. Carrières ; hauts fourneaux, scieries.

**springbok** [*sprin'gh*] n. m. (mot holland. qui signif. *bouc sauteur*). Nom vulgaire d'une antilope africaine, commune au Cap.

— ENCYCL. Les springboks, chèvres sautantes ou gazelles à bourse (*antidorkas euchore*) sont de jolies gazelles d'un brun roux, avec le ventre et la tête blancs. Le springbok, commun dans les plaines du Cap, procède par bonds et sauts ; pris jeune, il s'apprivoise très facilement.

**springer** [*sprin'gheur*] n. m. (mot angl., de *to spring*, faire lever). Epagneul anglais de chasse.

**Springfield** [*sprin'gh-fîld'*], v. des Etats-Unis (Massachusetts) ; 130.000 h. Armurerie. — Autre v., capit. de l'Illinois ; 59.000 h. — Autre v. (Ohio) ; 61.000 h. Grande fabrication de machines agricoles. — Autre v. (Missouri) ; 40.000 h. Minoteries, fabrication de matériel de chemins de fer.

**spring-fly** [*sprin'gh-flaï*] n. m. (mot angl. signif. *mouche de printemps*). *Pêch.* Mouche de mai, ou *manne.*

**sprint** [*sprin't*] n. m. (mot angl.). *Sport.* Course de vitesse sur une petite distance.

**sprinter** [*sprin'-teur*] n. m. (mot angl.). *Sport.* Coureur de vitesse sur petites distances.

**sproposito** [*po-zi*] n. m. (mot ital.). Chose dite hors de propos. Pl. des *spropositi.*

**spruce-beer** [*sprouss-bir'*] n. f. (mot angl. signif. : *bière de sapin*). Bière américaine, qui est une décoction de jeunes branches de pin mêlée à de la mélasse.

**spruchsprecher** [pr. allem. *chprouch'-chprèh'er, ch* guttur.] n. m. Nom donné, en Allemagne, à des bouffons improvisateurs des XIVe, XVe et XVIe siècles ; ils égayaient la cour des princes, et les fêtes bourgeoises.

**sprudel** [pr. allem. *chprou-dèl*] n. m. Source salée riche en acide carbonique, comme il s'en trouve en Allemagne, à Nauheim, par exemple.

**sprue** n. f. Sorte de diarrhée à complications parfois graves, et qui sévit dans quelques pays tropicaux.

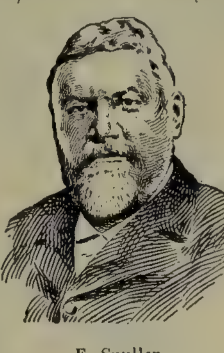

E. Spuller.

**Spuller** [*lèr*] (Eugène), publiciste et homme politique français, né à Seurre, m. à Sombernon (1835-1896), auteur d'une *Histoire parlementaire de la seconde République ;* esprit libéral et tolérant, un des amis de Gambetta.

**spumaire** [*mè-re*] n. f. Champignon qui pousse sur les chaumes des graminées.

**spume** n. m. (du lat. *spuma*, écume). Salive écumeuse.

**spumescent** [*mès-san*], **e** (adj. du lat. *spuma*, écume). Qui ressemble à de l'écume. Qui jette de l'écume.

**spumeux, euse** [*meû, eu-ze*] adj. (lat. *spumosus*). Rempli, mêlé d'écume : *salive spumeuse.* Qui a l'apparence de l'écume.

**spumosité** [*zi*] n. f. Qualité de ce qui est spumeux. (Peu us.)

**spurius** (*uss*] n. m. (mot lat.). *Dr. rom.* Enfant né en dehors des justes noces ou du concubinat, c'est-à-dire de toute union légale.

**Spurzheim** (Jean-Gaspard), médecin allemand, né à Longwich, m. à Boston (1776-1832) ; disciple de Gall, un des créateurs de la phrénologie.

**sputation** [*si-on*] n. f. (du lat. *sputare*, cracher). Action de cracher.

**Spy,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 3.640 h. Grotte préhistorique, où ont été trouvés de curieux squelettes humains. Carrière : chaux ; tanneries, tissus.

**spyrogyre** n. m. Genre d'algues vertes (chlorophycées), assez communes dans les eaux douces.

**squales** [*skou-a-le*] n. m. pl. (du lat. *squalus*). Nom sous lequel on désigne les poissons du sous-ordre des squalides, vulgairement appelés *requins.* S. un *squale.*

— ENCYCL. Les squales sont des animaux marins atteignant une taille souvent considérable, qui fait de certains les géants des poissons. Allongés, fusiformes, ils ont en général la bouche s'ouvrant au-dessous du museau. Nageant avec rapidité, ils sont très voraces et attaquent tous les animaux marins, et même l'homme qui s'aventure imprudemment dans les parages où ils fréquentent. Leur chair est peu estimée ; toutefois, les Chinois sont friands des ailerons ou nageoires. La peau des squales est utilisée en maroquinerie, sous le nom de *galuchat* et de *chagrin ;* on en fait aussi des râpes à polir le bois. Les squales sont surtout abondants dans les mers chaudes ; mais on en rencontre aussi d'assez nombreuses espèces dans les mers froides et tempérées. V. REQUIN.

**squalides** [*skou-a*] n. m. pl. Sous-ordre de poissons sélaciens plagiostomes, renfermant les *squales* ou requins. S. un *squalide.*

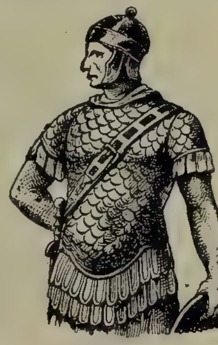

Squamata.

**squamaire** [*skou-a-mè-re*] n. f. Genre de lichens de la famille des lécanoracées, formant sur les rochers une croûte divisée, au moins sur une partie, en petites écailles (d'où son nom).

**squamata** [*skou-a*] n. f. *Antiq. rom.* Cuirasse faite de petites plaques de métal imbriquées.

**squame** [*skou-a*] n. f. (du lat. *squama*, écaille). Lamelle épidermique qui se détache de la peau, particulièrement dans les dermatoses (pityriasis, psoriasis, etc.) : *les squames, suivant leur forme et leurs dimensions, sont dites farineuses, furfuracées, etc.*

**squamelle** [*skou-a-mè-le*] n. f. *Bot.* Nom par lequel on désigne quelquefois les appendices du clinanthe des synanthérées. Petite squame.

**squamellifère** [*skou-a-mè-li*] adj. Qui porte des squamelles.

**squamelli-fimbrillé, e** [*skou-a*] adj. Se dit du clinanthe des synanthérées, quand il porte des squamelles et des fimbrilles.

**squamellule** [*skou-a-mèl-lu-le*] n. f. *Bot.* Nom donné aux petites squamelles qui constituent l'aigrette des synanthérées. Nom donné à de petites écailles placées à l'orifice de la corolle de certaines plantes.

**squameux, euse** [*skou-a-meû, eu-ze*] adj. (lat. *squamosus*). Ecailleux, en forme d'écaille : *peau squameuse.*

**squamifère** [*skou-a*] adj. Qui est revêtu d'écailles, comme la plupart des poissons.

**squamiflore** [*skou-a*] adj. *Bot.* Se dit du périanthe qui se compose d'une seule et même écaille.

**squamifolié, e** [*skou-a*] adj. Qui a des feuilles en forme d'écailles imbriquées.

**squamiforme** [*skou-a*] adj. Qui a la forme d'une écaille.

**squamipennes** [*skou-a-mi-pè-ne*] n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères comprimés latéralement, et dont les nageoires impaires sont recouvertes d'écailles comme le reste du corps. (Ce sont des poissons richement colorés, dont le genre chétodon est le type ; la famille porte aussi le nom de *chétodontidés.*) S. un *squamipenne.*

**squamosité** [*skou-a-mo-zi*] n. f. Etat squameux.

**squamule** [*skou-a*] n. f. Petite écaille, telle que celles qui recouvrent les ailes des papillons.

**square** [*skou-a-re*] n. m. (mot angl.). Jardin entouré d'une grille, au milieu d'une place publique.

**squarreux, euse** [*skou-a-reû, eu-ze*] adj. (lat. *squarrosus*). Qui est âpre et rude au toucher.

**squatine** [*skou-a*] n. m. Genre de poissons sélaciens, renfermant des requins à tête ronde, appelés communément *anges de mer*, *angelots*, etc., et qui fréquentent les mers chaudes et tempérées.

**squatinidés** [*skou-a*] n. m. pl. Famille de poissons sélaciens, du groupe des *squalides*, et formée sur le seul genre *squatine.* S. un *squatinidé.*

**squatter** [angl. *skou-ô-teur*] n. m. (de l'angl. *to squat*, blottir). Aux Etats-Unis, pionnier qui se fixe dans les Etats non encore occupés. En Australie, propriétaire de troupeaux de moutons paissant sur des terrains loués au gouvernement.

**squaw** [angl. *skou-ô*] n. f. (mot indo-amér.). Chez les Indiens de l'Amérique du Nord, femme mariée.

**squeezer** [angl. *skou-i-zeur'*] n. m. (mot angl. ; de *to squeeze*, secouer). Laminoir en bois de bouleau, employé dans les teintureries et blanchisseries pour faire sortir l'eau des étoffes. En métallurgie, presse pour le cinglage des loupes.

**squelette** [*ske-lè-te*] n. m. (gr. *skeletos*). Charpente osseuse du corps de l'homme ou de l'animal : *la mort est souvent figurée allégoriquement sous l'aspect d'un squelette. Fig.* Personne extrêmement maigre et décharnée : *c'est un vrai squelette.* Canevas, plan sommaire d'une œuvre : *le squelette d'une tragédie.* La charpente, la carcasse : *squelette d'un navire. Bot.* Réunion des fibres ligneuses soutenant l'ensemble des feuilles et des autres parties des végétaux.

— ENCYCL. *Anat.* Les vertébrés seuls ont un véritable squelette. Rudimentaire et réduit à une notocorde (v. ce mot) chez les embryons et chez quelques formes adultes, composé d'une colonne vertébrale et de la tête chez certains *reptiles* et *poissons*, il se complique, chez la plupart des *vertébrés*, par l'adjonction d'appendices : les membres. Chez l'homme, le squelette, comme l'organisme, présente son maximum de perfectionnement.

Le squelette de l'homme se compose de la *tête*, supportée par une colonne de *trente-trois vertèbres*, Les douze vertèbres dorsales sont complétées par douze paires de longues arcades osseuses, les *côtes*, qui se réunissent en avant sur le *sternum.* L'ensemble constitue le *thorax.*

A la colonne vertébrale, par l'intermédiaire du thorax et du bassin, sont appendues deux paires de membres homologues : les membres supérieurs (bras, comprenant le bras proprement dit, l'avant-bras et la main) et les membres inférieurs (jambes, comprenant la cuisse, la jambe proprement dite et le pied).

D'après l'observation d'un squelette, d'après la proéminence et la conformation du crâne, d'après la taille, la forme et la robustesse des os des membres, etc., la science de l'*anthropologie* peut connaître la race, le développement intellectuel ou physique d'un individu.

— *Art vétér.* Le squelette des animaux est construit sur le modèle de celui de l'homme, mais il y a des différences dans la forme, le nombre des os, etc.

**squelettique** [*ske-lè-ti-ke*] adj. Qui a rapport au squelette : *pièces squelettiques. Maigreur squelettique*, extrême maigreur.

**squelettisation** [*ske-lè-ti-za-si-on*] n. f. Action de passer à l'état de squelette.

**squelettiser** [*ske-lè-ti-zé*] v. a. *Fam.* Rendre maigre comme un squelette.

**squelettologie** [*ske-lè-to-lo-jî*] n. f. Traité du squelette.

**squelettologiste** [*ske-lè-to-lo-jis-te*] ou **squelettologue** [*ske-lè-to-lo-ghe*] n. m. Auteur d'un traité de squelettologie.

**squelettopée** [*ske-lè-to-pé*] n. f. (de *squelette*, et du gr. *poiein*, faire). Art de préparer un squelette ou des parties de squelette, pour l'étude.

**squille** [*ski, ll* mll., *e*] n. f. Genre de crustacés podophtalmaires stomatopodes, à abdomen très développé, pourvus de petites pattes ravisseuses, à chair comestible, et vulgairement appelés *sauterelles*, *cigales*, *mantes de mer*, que l'on rencontre principalement dans les mers chaudes.

**squilloïde** [*ski-lo-i-de*] adj. Qui a l'apparence d'une squille.

**squinancie** n. f. *Pathol.* Syn. de ESQUINANCIE.

**squine** [*ski-ne*] ou **esquine** [*ès-ki-ne*] n. f. Nom vulgaire du *smilax China*, qui fait partie des bois sudorifiques de la pharmacopée.

**squire** [angl. *skou-aïr*] n. m. (mot angl.). En Angleterre, primitivement, écuyer, simple gentilhomme. Propriétaire campagnard.

**squirre** ou **squirrhe** [*ski-re*] n. m. (du gr. *skirros*, corps dur). *Chir.* Tumeur dure. Nom donné par Laënnec à une sorte de cancer, forme d'épithélioma dure et ferme, criant sous le scalpel.

**squirreux** ou **squirrheux, euse** [*ski-reû, eu-ze*] adj. De la nature du squirre : *tumeur squirreuse.*

**squirrosité** ou **squirrhosité** [*ski-ro-zi*] n. f. Nature squirreuse.

**Sr,** symbole chimique du *strontium.*

**Srinagar** ou **Cachemire,** cap. du royaume de Cachemire, bâtie sur pilotis sur les deux rives du Djelam et sur de nombreux canaux ; 126.000 h.

**Srirangam,** v. de l'empire anglais des Indes (présid. de Madras), sur le Cavery ; 24.800 h. Grand temple avec dix-sept tours.

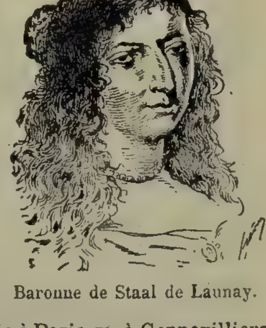

Baronne de Staal de Launay.

**Srivilliputtur,** v. de l'empire anglais des Indes (présid. de Madras) ; 29.000 h.

**S. S.,** abréviation des mots *Sa Sainteté* (le pape) ou *Sa Seigneurie*, ou *Saint Sacrement*, ou *Saints* (SS.).

**S.-S.-E.,** abréviation de *Sud-Sud-Est.*

**S.-S.-O.,** abréviation de *Sud-Sud-Ouest.*

**st !** interj. Sert à appeler, à attirer l'attention.

**Staal de Launay** (Marguerite-Jeanne CORDIER, baronne de), née à Paris, m. à Gennevilliers (1684-1750), lectrice de la duchesse du Maine, auteur de *Mémoires* curieux, écho d'une existence ennuyée et sans joie, où le monde de la Régence est peint avec sévérité, clairvoyance et malice, dans un style un peu sec mais d'une prestesse et d'une netteté toutes classiques. Elle avait été entraînée dans la conspiration de Cellamare, et passa deux ans à la Bastille.

**stabat** ou **stabat mater** [*bat'*, *tèr*] n. m. invar. (mots lat. signif. : *La mère était debout*). Prose qu'on chante dans les églises catholiques, pour retracer les douleurs de la mère du Christ. Composition musicale sur ces paroles : *les plus célèbres* Stabat *sont ceux de Pergolèse, de Haydn et de Rossini* (1841).

**Stabies,** v. de l'anc. Campanie, voisine de Pompéi, et détruite en 79 apr. J.-C. par l'éruption du Vésuve. C'est près de là que périt Pline l'Ancien.

**stabilisant** n. m. *Chim.* Substance ajoutée aux poudres sans fumée pour en assurer la stabilité et la conservation (diphénylamine, alcool amylique, etc.).

**stabilisateur, trice** [*za*] adj. Qui rend stable. N. m. Dispositif des avions et ballons dirigeables, destiné à corriger automatiquement les écarts de direction.

**stabilisation** [*za-si-on*] n. f. Action de stabiliser.

**stabiliser** [*zé*] v. a. (du lat. *stabilis*, stable). Rendre stable.

**stabilisme** [*lis-me*] n. m. *Polit.* Système d'immutabilité dans les institutions.

**stabiliste** [*lis-te*] n. m. et adj. Se dit d'un partisan du stabilisme.

**stabilité** n. f. (lat. *stabilitas*). Qualité de ce qui est stable : *vérifier la stabilité d'un pont*, et, *fig.*, qualité de ce qui est établi d'une manière durable : *stabilité d'un Etat.* Fermeté, constance : *avoir de la stabilité dans les idées. Chim.* Permanence d'une combinaison. *Mécan.* Propriété que possède un corps, dérangé de son état d'équilibre, de revenir à cet état. Ant. **Instabilité.**

**Stabio,** comm. de Suisse (cant. du Tessin) ; 2.260 h. Blé, maïs, vignes.

**stablat** [*bla*] n. m. Habitation d'hiver des montagnards alpins.

**stable** adj. (lat. *stabilis*). Qui est dans un état, dans une situation ferme, solide : *édifice stable.* Assuré, durable : *rien n'est stable en ce monde. Chim. Combinaison stable*, combinaison qui ne se détruit pas spontanément. *Mécan. Equilibre stable*, état d'un corps en équilibre qui reprend la position première si on l'en déplace un peu. Ant. **Instable.**

**stable-boy** [angl. *stèbl'*] n. m. (express. angl. signif. *garçon d'écurie*). Jeune valet d'écurie, qui se destine à l'état de jockey.

**stablement** [*man*] adv. D'une manière stable.

**Stabroek,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 4.200 h.

**stabulation** [*si-on*] n. f. (lat. *stabulatio ;* de *stabulum*, étable). Séjour et entretien des bestiaux en étable, temporairement ou d'une façon permanente. *Par ext.* Conservation de poissons dans un vivier. Parquage des huîtres en eau souvent renouvelée, pour les rendre propres à la consommation si leur pureté bactériologique est suspecte. Traitement des malades dans un sanatorium. Repos d'un malade à la chambre.

— Encycl. *Zootechn.* Si la stabulation hivernale est de rigueur pour tous les animaux, la stabulation permanente n'est pas à recommander, au moins pour les jeunes bêtes, qui ont besoin d'exercice pour se développer librement. Au contraire, les animaux soumis à l'engraissement peuvent être mis en stabulation, pour recevoir des rations déterminées. Dans la plupart des exploitations agricoles, on pratique le régime mixte.

La stabulation est appliquée aux huîtres dans le but de les purifier des microbes pathogènes qu'elles sont susceptibles de contenir (bacille typhique, par exemple) : les huîtres sont placées dans de l'eau de mer épurée, que l'on renouvelle fréquemment, et jusqu'à l'élimination de toute pollution ; on vérifie au besoin l'efficacité de la purification, par une analyse bactériologique.

**stabuler** [*lé*] v. a. Mettre en stabulation.

**staccato** [*sta-ka*] adv. (mot ital. signif. *détaché*). *Musiq.* Mot indiquant que, dans une suite de notes rapides, chacune d'elles doit être nettement détachée des autres. N. m. Ce mode d'exécution : *un staccato.* Pl. des *staccato* ou *staccati.*

**Stace** (Publius Papinius Statius), poète latin, né à Naples (61-96), auteur de la *Thébaïde*, poème épique, et des *Sylves*, recueil de pièces de circonstance; qui se distinguent par la grâce, l'éclat des images, un style ingénieux, brillant, facile, mais souvent trop affecté.

**stachydrine** n. f. Alcaloïde qui se trouve dans les tubercules de certaines variétés d'épiaire.

**stachyose** n. m. Sucre retiré des crosnes du Japon.

**stachys** n. m. ou **stachyde** n. f. Syn. de épiaire.

**stade** n. m. (lat. *stadium ;* gr. *stadion*). Chez les Grecs, mesure itinéraire de 600 pieds grecs de 30 centimètres. Carrière de la longueur d'un stade, où avaient lieu les courses à pied ou divers exercices : *stade olympique.* Course dans le stade. *Fig.* Degré, partie distincte d'un développement : *les différents stades d'une évolution.* Chacune des trois périodes d'une fièvre intermittente. *Jeux.* Jeu de trictrac ou d'échecs.

**Stade,** v. de Prusse (Hanovre), sur la Schwinge, affl. de l'Elbe ; 11.000 h.

**Staden,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers) ; 5.440 h. Dentelles, tissus, tanneries.

**stadia** n. m. (de *stade*). Instrument pour mesurer, sans se déplacer, la distance entre deux points.

**stadingh** n. m. Nom donné à des sectaires manichéens de la Saxe et de la Frise, qui furent exterminés en 1233 par Henri de Brabant.

**stadiomètre** n. m. (du gr. *stadion*, stade, et *metron*, mesure). Instrument analogue au curvimètre, et dont on se sert pour mesurer les distances sur les cartes.

**Stadion** (Jean-Philippe-Charles-Joseph, comte **de**), diplomate et ministre autrichien, né à Mayence, m. à Bade (1763-1824). Ambassadeur en Russie en 1804, il négocia la troisième coalition. Ministre des affaires étrangères en 1806, il joua un rôle au Congrès de Vienne.

**Stæfa,** comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur la r. dr. du lac de Zurich ; 1.330 h., disséminés en de nombreuses bourgades. Viticulture, arboriculture.

**stæhéline** [*sté*] n. f. Genre de composées carduacées, voisines des chardons, comprenant des arbrisseaux à fleurs en cymes, qui croissent dans les terrains pierreux du midi de l'Europe.

**Staël-Holstein** [*stâl*] (Eric Magnus **de**), diplomate suédois, mari de Mme de Staël, m. à Poligny, ambassadeur à Paris (1749-1802).

**Staël-Holstein** [*stâl*] (Anne-Louise-Germaine Necker, baronne **de**), fille du ministre Necker, née et m. à Paris (1766-1817) ; femme célèbre par son intelligence et ses écrits, auteur de *Delphine, de Corinne* ou *l'Italie* et du livre *De l'Allemagne*, qui est la révélation de l'art et de la civilisation germaniques, et comme la première manifestation du romantisme. De tendances libérales, amie de Benjamin Constant, elle fut pour ce motif persécutée par Napoléon Ier. Disciple de J.-J. Rousseau, elle a, avec Chateaubriand, fourni une bonne part du fonds d'idées politiques, littéraires et morales sur lesquelles a vécu le xixe siècle.

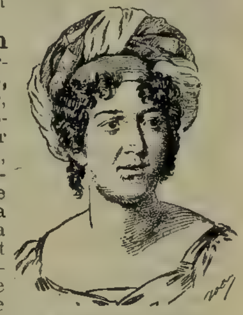
Baronne de Staël.

**staff** n. m. (mot angl.). Mélange plastique de plâtre, de ciment, de glycérine, de dextrine, etc., employé en guise de pierre pour la décoration architecturale des constructions temporaires.

**Staffa,** une des îles Hébrides, où est située la grotte de Fingal, creusée dans le basalte.

**Staffarde,** village d'Italie (prov. de Coni) ; 500 h. Victoire de Catinat sur le duc de Savoie et le prince Eugène (18 août 1690).

**staffer** [*sta-fé*] v. a. Construire en staff.

**staffeur** [*sta-feur*] n. et adj. m. Ouvrier qui emploie le staff.

**Stafford,** v. d'Angleterre, ch.-l. de comté ; 28.600 h. Eglise Sainte-Marie. Brasseries. — Le comté a 1.349.000 h.

**Stafford** (William Howard d'Arundel, vicomte **de**), homme d'Etat anglais (1614-1680), catholique et fidèle partisan de Charles Ier. Il fut plus tard impliqué dans la prétendue conspiration papiste que Titus Oates dénonça en 1678 : il fut décapité à Londres.

**stafka** n. f. Etat-major russe.

**stage** n. m. (bas lat. *stagium*). Temps pendant lequel des candidats, des débutants sont astreints à des études, des obligations : *les avocats, avant d'être inscrits au tableau, font un stage. Fig.* Situation transitoire, préparation. *Dr. can.* Résidence que devait faire un chanoine avant de jouir des revenus attachés à sa prébende.

**stagiaire** [*ji-è-re*] n. et adj. Qui fait son stage: *avocat stagiaire.* Qui concerne le stage : *période stagiaire.*

**stagier** [*ji-é*] n. m. *Dr. can.* Chanoine qui fait un stage.

**Stagire,** auj. *Stavro*, v. de la Macédoine ancienne, colonie ionienne. Patrie d'Aristote qu'on appelle souvent *le Stagirite.*

**Stagirite** ou **Stagirique** adj. et n. De la ville de Stagire. *Le Stagirite* ou *Stagirique*, Aristote.

**stagmatypie** n. f. (du gr. *stagma*, goutte). Procédé de photogravure, utilisant, pour créer le grain nécessaire à l'impression typographique, des gouttelettes formées par une émulsion de gélatine-gomme bichromatée.

**stagnant** [*stagh-nan*], **e** adj. (de *stagner*). Qui ne coule pas : *les eaux stagnantes sont en général malsaines. Fig.* Inactif, qui ne fait aucun progrès : *l'état stagnant des affaires.*

**stagnation** [*stagh-na-si-on*] n. f. Etat de ce qui est stagnant : *stagnation des eaux. Fig.* Inertie, suspension d'activité : *la stagnation des affaires.*

**stagner** [*stagh-né*] v. n. (lat. *stagnare ;* de *stagnum*, étang). Séjourner, ne pas couler, ne pas se mouvoir, en parlant d'un liquide fluide ou gazeux.

**Stagnelius** (Erik Johan), poète dramatique, épique et lyrique suédois, né à Gaerdslôsa, m. à Stockholm (1793-1823). Son lyrisme s'épanche en vers étranges et puissants, mais d'une haute inspiration et d'une forme parfaite (*les Martyrs*, etc.).

**stagnon** [*gn* mll.] n. m. Autre forme du mot estagnon.

**Stahl** (Georges-Ernest), médecin allemand, né à Anspach, m. à Berlin (1660-1734) ; auteur du système médical connu sous le nom d'*animisme*, et, en chimie, de la théorie du phlogistique.

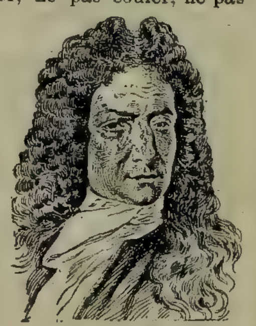
G.-E. Stahl.

**Stahl** (*P.-J.*), pseudonyme de P.-J. Hetzel. (V. ce nom.)

**stahlianisme** [*nis-me*] n. m. Système de G.-E. Stahl.

**stahlien, enne** [*sta-li-in, è-ne*] adj. et n. Relatif à G.-E. Stahl ; partisan de sa doctrine.

**Stainer** ou **Steiner** (Jacques), luthier, né à Absom (Tyrol) [1621-1683].

**Stains,** comm. de la Seine, arr. et à 3 kil. de Saint-Denis ; 5.580 h. Ch. de f. N. Fabrique de celluloïd, papeterie, etc.

**stake** n. m. (mot angl. signif. *enjeu*). En T. de turf, mise de fonds des propriétaires pour constituer un prix. *Trial stake*, course d'essai.

**stalactifère** adj. Qui porte, contient des stalactites : *grotte stalactifère.*

**stalactite** [*lak*] n. f. (du gr. *stalaktos*, qui coule goutte à goutte). Concrétion calcaire qui se forme à la voûte des grottes et souterrains. *Archit* Motif ornemental, qui rappelle la forme des stalactites

— Encycl. Ces concrétions pierreuses sont formée par l'action des eaux qui, après avoir suinté à traver le sol, arrivent à une cavité souterraine et déposen à la voûte, par suite de leur évaporation, les molécules calcaires qu'elles tiennent en dissolution. Si par la chute de ces eaux, la concrétion se forme su le sol, elle prend le nom de *stalagmite.* (V. ce mot.) Quelquefois les unes et les autres se réunissent et forment des piliers qui grossissent graduellement et finissent par combler les cavités qui les renferment.

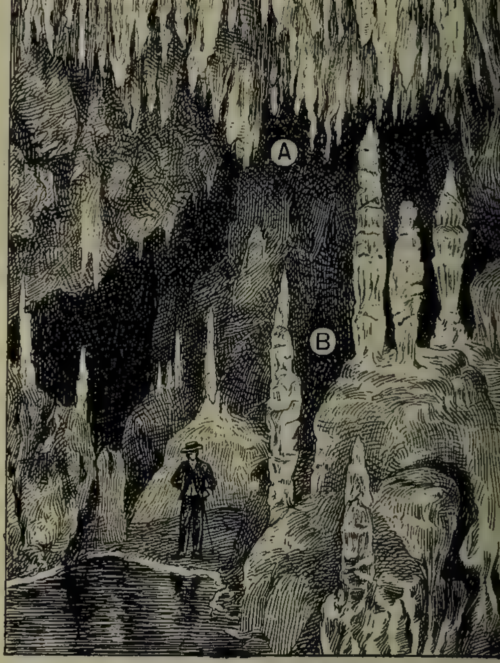

A, stalactites ; B, stalagmites.

**stalagmite** [*lagh*] n. f. (du gr. *stalagmos*, écoulement). Concrétion pierreuse qui se forme sur le sol des grottes et souterrains par la chute lente et continue des eaux. V. stalactite.

**stalagmitique** adj. De la nature des stalagmites.

**stalagmomètre** n. m. (du gr. *stalagmos*, goutte, et *metron*, mesure). Instrument pour mesurer le volume des gouttes.

**Stallbaum** (Gottfried), philologue allemand, né à Zaasch, m. à Leipzig (1793-1861), commentateur de Platon.

**stalle** [*sta-le*] n. f. (ital. *stallo ;* de l'anc. allem. *stal*, place). Chacun des sièges de bois qui sont autour du chœur d'une église : *sous le siège des stalles est fixée une console appelée miséricorde.* Siège isolé et numéroté, dans un théâtre. Dans une écurie, espace réservé à un cheval, et limité par les cloisons des compartiments contigus.

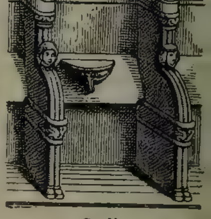
Stalle.

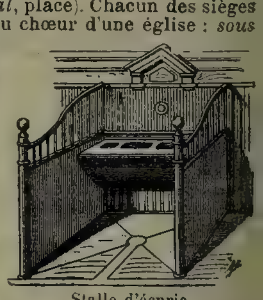
Stalle d'écnrie.

**Stalybridge,** marché du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Chester), sur le Tame ; 25.000 h. Ville industrielle.

**Stamboul** [*stan*] n. m. Drap épais pour manteaux, à chaîne et trame en laine, fabriqué, dans le Levant.

**stamboul** [*stan*] ou **Istamboul** [*is-tan*], nom turc de *Constantinople.*

**stambouline** [*stan*] n. f. Redingote de fonctionnaire, chez les Turcs.

**Stamboulisky** (Alexander), homme politique et journaliste bulgare, né et m. à Slavonitza (arr. de Tatar-Bazardjick) [1879-1923]. Membre du parti agrarien, et hostile à la politique de Ferdinand Ier, il protesta vivement contre l'Alliance de la Bulgarie avec les Empires centraux en 1915. Il contribua en 1918 à la déposition de Ferdinand, devint premier ministre en 1919, et signa le Traité de Paris en 1920. Il fut renversé, et tué.

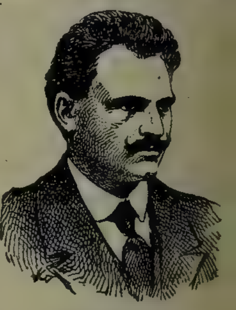
Stamboulisky.

**Stamboulov** (Stéphane), homme politique bulgare, né à Tirnovo, m. à Sofia (1853-1895). Patriote ardent, mais trop enclin aux procédés violents, il fut assassiné à Sofia.

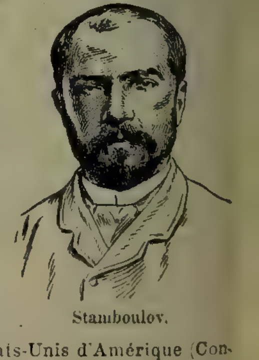
Stamboulov.

**Stambruges,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath) ; 1.750 h. Carrières.

**stamette** [*mè-te*] n. f. Tissu de laine de provenance hollandaise, en usage aux xviie et xviiie siècles.

**Stamford,** v. des Etats-Unis d'Amérique (Connecticut, comté de Fairfield), sur le détroit de Long-Island ; 40.000 h.

**staminaire** adj. Syn. de staminal.

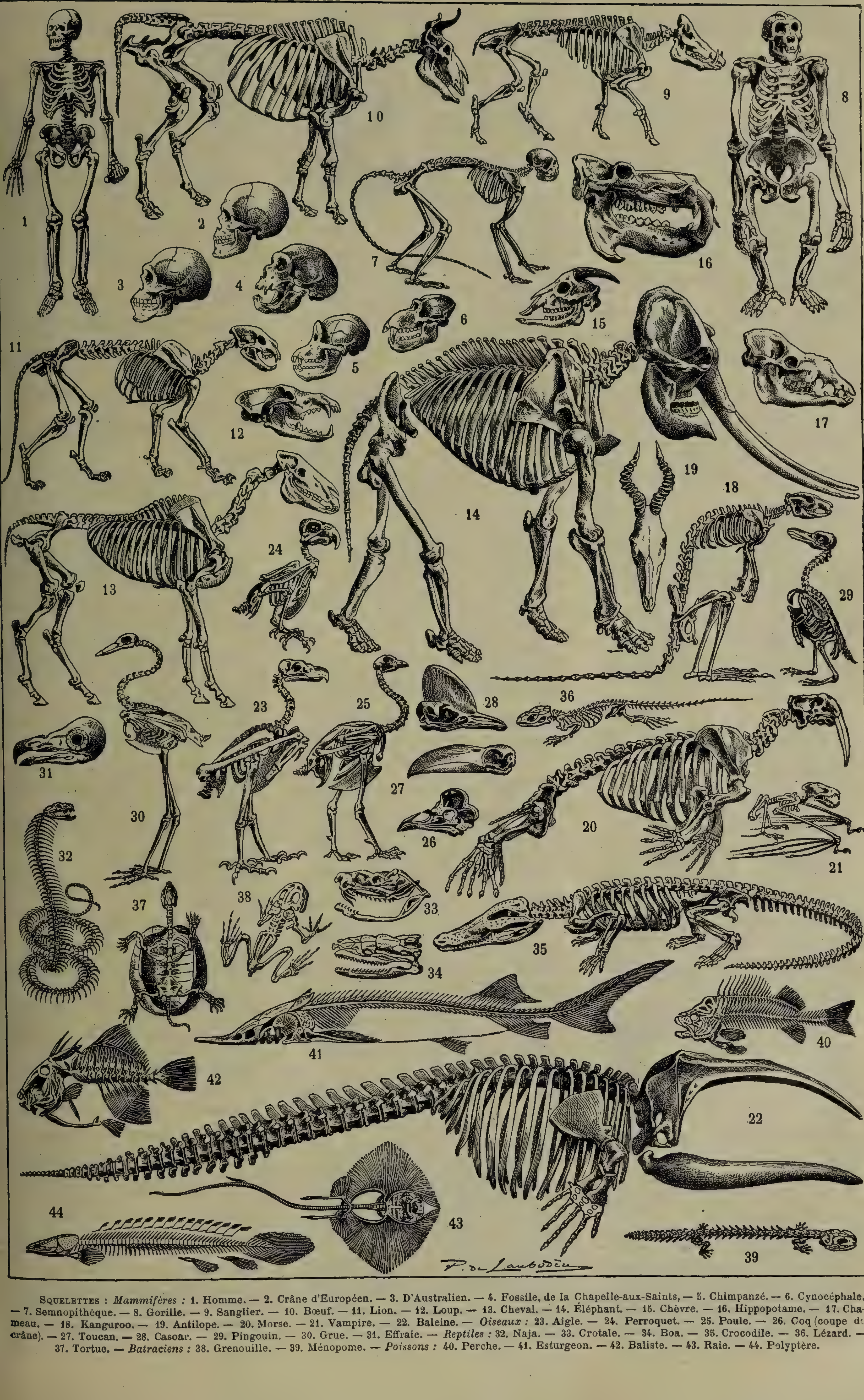
1
2
10
9
8
3
4
7
16
6
15
11
5
12
17
19
18
14
13
24
29
36
23
25
28
31
27
30
20
26
21
32
37
38
33
35
34
40
41
42
22
44
43
39

Squelettes : *Mammifères :* 1. Homme. — 2. Crâne d'Européen. — 3. D'Australien. — 4. Fossile, de la Chapelle-aux-Saints, — 5. Chimpanzé. — 6. Cynocéphale. — 7. Semnopithèque. — 8. Gorille. — 9. Sanglier. — 10. Bœuf. — 11. Lion. — 12. Loup. — 13. Cheval. — 14. Éléphant. — 15. Chèvre. — 16. Hippopotame. — 17. Chameau. — 18. Kanguroo. — 19. Antilope. — 20. Morse. — 21. Vampire. — 22. Baleine. — *Oiseaux :* 23. Aigle. — 24. Perroquet. — 25. Poule. — 26. Coq (coupe du crâne). — 27. Toucan. — 28. Casoar. — 29. Pingouin. — 30. Grue. — 31. Effraie. — *Reptiles :* 32. Naja. — 33. Crotale. — 34. Boa. — 35. Crocodile. — 36. Lézard. — 37. Tortue. — *Batraciens :* 38. Grenouille. — 39. Ménopome. — *Poissons :* 40. Perche. — 41. Esturgeon. — 42. Baliste. — 43. Raie. — 44. Polyptère.

**staminal, e, aux** adj. Qui se rapporte à l'étamine.

**staminé, e** adj. (du lat. *stamen, inis*, étamine). Se dit des fleurs qui ne possèdent que des étamines.

**stamineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. Qui porte des étamines longues et saillantes.

**staminifère** adj. Qui porte des étamines.

**staminiforme** adj. Qui est en forme d'étamine.

**staminode** n. m. (du lat. *stamen, inis*, étamine, et du gr. *eidos*, forme). Etamine latérale et rudimentaire des orchidées.

**stamino-pistillé, e** adj. Se dit des fleurs hermaphrodites, qui ont à la fois des étamines et des pistils.

**staminule** n. f. Petite étamine. Etamine rudimentaire.

**stampe** [*stan-pe*] n. f. Intervalle d'une veine à l'autre dans une mine.

**stance** n. f. (ital. *stanza*). Groupe de vers offrant un sens complet et suivi d'un repos : *les stances de Polyeucte.* (Dans les chansons, les stances prennent le nom de *couplets;* ailleurs, elles s'appellent *strophes.*) V. STROPHE.

**Stances** (*les*), recueil lyrique de Jean Moréas (1899), d'une mélancolie sobre, d'un tour pur et harmonieux.

**stand** n. m. (mot angl.). Tribune des spectateurs des courses. Endroit clos et disposé pour le tir à la cible : *se rendre au stand.* Espace réservé aux concurrents dans une exposition.

— Encycl. *Tir.* Il y a deux sortes de stands : les stands pour tir à longue portée, et les stands pour tir réduit. Le premier comporte un pavillon de tir, un champ de tir avec pare-balles, des tranchées et des buttes, des fosses à cibles, des cibles et tout ce qui est nécessaire pour les manœuvrer, marquer les coups, etc. Le *pas de tir* est l'endroit où se tiennent les tireurs au moment d'exécuter leur tir. Le champ de tir est la partie du stand parcourue par les balles.

Les stands pour tir réduit sont destinés au tir d'étude, avec la carabine Flobert et les armes de guerre à charge réduite. Les stands des deux espèces nécessitent de grandes précautions pour éviter les ricochets et les accidents. V. TIR.

**standard** [*dar*] n. m. (mot angl. signif. *type, modèle, étalon*). Terme employé en Angleterre pour désigner le titre légal de la monnaie ou des matières d'or et d'argent. Type, modèle, étalon auquel on rapporte un échantillon : *établir le standard d'une race de poules. Téléph.* Meuble employé, dans les administrations importantes, pour établir les communications entre le réseau urbain et divers postes, entre les postes eux-mêmes et entre des postes privés ne devant pas avoir de communication avec le réseau extérieur.

**Standard** (*the*) [*l'Etendard*], grand journal anglais politique, littéraire et commercial, fondé en 1827, de tendances conservatrices.

**standardisation** n. f. (de l'angl. *standard*, étalon). Unification, en technique industrielle, des éléments de construction et de tout ce qui peut faciliter et simplifier les travaux. *Zool.* Unification des caractères distinctifs d'une race zoologique.

**standardiser** v. a. Soumettre à la standardisation.

**stanékite** n. f. Résine fossile.

**stangérie** [*rî*] n. f. Genre de cycadées, renfermant plusieurs espèces de l'Afrique australe, et dont une, la *stangérie paradoxale*, est parfois cultivée dans les serres d'Europe.

**stangue** [*stan-ghe*] n. f. (ital. *stanga*, d'orig. german.). *Mar. anc.* Tige d'une ancre. Meuble de l'écu, qui représente la tige droite d'une ancre, surmontée d'une pièce que l'on nomme *trabe* ou *trabs*.

**stanguette** [*ghè-te*] n. f. *Musiq.* Barre de mesure.

**stanhope** [*sta-no-pe*] n. f. Presse typographique, en fonte, inventée par Charles Stanhope.

**Stanhope** (James, comte **de**), général et homme d'Etat anglais, né à Paris, m. à Londres (1673-1721). Il fut battu par Vendôme en Espagne. Il combattit plus tard avec succès les intrigues d'Alberoni. — Son petit-fils, Charles, né à Londres, m. à Chevening (1753-1816), savant et écrivain anglais, apporta différents perfectionnements à la navigation à vapeur, à la presse typographique, etc.

**stanhopée** [*sta-no-pé*] n. f. Genre d'orchidées vandées, renfermant des plantes épiphytes à grandes et belles fleurs, originaires de l'Amérique tropicale, et que l'on cultive en serre chaude : *les stanhopées se placent dans des paniers à claire-voie que l'on suspend, parce que les inflorescences se développent de haut en bas.*

**Stanimaka** ou **Stanimakhi,** v. de Bulgarie (Roumélie-Orientale), sur le Dérin Déré ; 14.000 h.

**Stanislas** (saint), martyr, patron de la Pologne, évêque de Cracovie, né à Szczepanow, m. à Cracovie (1030-1070), tué par le roi Boleslas, qu'il avait excommunié. — Fête le 7 mai.

**Stanislas** (*ordre de* **Saint-**), fondé par le roi de Pologne Stanislas II, le 7 mai 1765, et incorporé aux ordres russes en 1831, mais avec sa dénomination. Il comprenait trois classes; le bijou était une croix de Malte, émaillée de rouge, anglée d'aigles bicéphales couronnées ; au centre, un médaillon émaillé de blanc et entouré d'une couronne de laurier portant le monogramme entrelacé SS (saint Stanislas). Ruban rouge, à double liséré blanc.

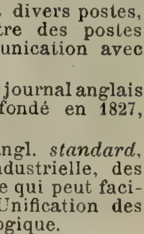

Ordre de Saint - Stanislas.

**Stanislas Kostka** (saint), jésuite polonais, né au château de Rostkov, m. à Rome (1550-1568). — Fête le 13 novembre.

**Stanislas Ier Leczynsky** ou **Leszczynski,** né à Lemberg (Leopol), m. à Lunéville (1677-1766), roi de Pologne en 1704, grâce à l'appui des Suédois, chassé de son royaume en 1709, rétabli de 1733 à 1735, puis souverain des duchés de Bar et de Lorraine, et beau-père de Louis XV. Il gouverna pendant vingt-huit ans la Lorraine avec sagesse, protégea les arts, et embellit Nancy. — Stanislas II (*Stanislas-Auguste*) [*Poniatowski*], dernier roi de Pologne, né à Wolczyn, m. à Petrograd (1732-1798). Elu grâce à l'appui de Catherine II, il vit se former la confédération de Bar, éclater la guerre civile, et partager deux fois la Pologne (1772 et 1793). Il fut contraint d'abdiquer en 1795.

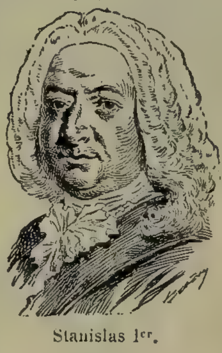

Stanislas Ier.

**Stanislau,** v. de Pologne (Galicie), ch.-l. de cercle; 33.000 h. ; passa à plusieurs reprises aux mains des Autrichiens et des Russes, pendant la Grande Guerre, entre 1915 et 1917. Ses abords furent, en août 1916, le théâtre d'une bataille importante entre Russes et Austro-Allemands. Cette bataille se termina par la victoire des Russes de Lechitsky.

**stanitza** n. f. Nom donné à des subdivisions des territoires cosaques nouvellement conquis, ou sur les confins des zones dangereuses de la Russie.

**Stanley** [*stan'-li*], v. d'Angleterre (York, West Riding) ; 14.700 h. Corderies. — V. du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Durham) ; 25.000 h.

**Stanley** (Henri Morton), de son vrai nom John Rowlands, né à Denbigh (pays de Galles), m. à Londres (1841-1904) ; explorateur de l'Afrique centrale, où il retrouva Livingstone, puis du Congo. Il entra plus tard au service de l'Association internationale africaine, fut en rivalité avec Brazza au Congo, puis, après la chute de Khartoum, alla délivrer Emin-pacha rejeté dans le Ouadaï par les mahdistes.

**Stanley-Falls** ou **chutes de Stanley,** chutes ou plutôt rapides du cours supérieur du Congo, un peu au S. de l'Equateur. — A l'issue de ces rapides se trouve la station de *Stanley-Falls*, chef-lieu d'un district du Congo belge.

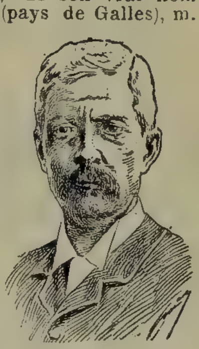

Stanley.

**stannage** [*sta-na-je*] n. m. (du lat. *stannum*, étain). Opération qui consiste à imprégner une étoffe d'une dissolution d'étain, avant de la teindre.

**stannate** [*stan'-na-te*] n. m. Sel de l'acide stannique.

**stanneux, euse** [*sta-neû, eu-ze*] adj. (du lat. *stannum*, étain). Se dit de l'un des oxydes de l'étain.

**stannide** [*stan'-ni-de*] adj. Qui ressemble à l'étain.

**stannifère** [*stan'-ni*] adj. (du lat. *stannum*, étain, et *ferre*, porter). Se dit des gîtes, des roches, qui contiennent de l'étain : *minerai stannifère.*

**stanniférer** [*stan'-ni-fé-ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*). Recouvrir d'une glaçure stannifère.

**stannine** [*stan'-ni-ne*] n. f. Sulfure naturel d'étain, contenant du cuivre, du fer et du zinc.

**stannique** [*stan'-ni-ke*] adj. Se dit d'un acide oxygéné de l'étain.

**stannite** n. f. Mélange de quartz et de cassitérite.

**stannoïde** [*stan'-no*] adj. (du lat. *stannum*, étain, et du gr. *eidos*, forme). Qui a l'aspect de l'étain.

**stannolite** n. f. Syn. de CASSITÉRITE.

**Stans,** v. de Suisse (Unterwalden, demi-canton du Nidwald dont c'est le ch.-l.), non loin du lac des Quatre-Cantons ; 3.000 h. Patrie d'Arnold de Winckelried. Séjour d'été. Arboriculture.

**stans pede in uno,** mots lat. signif. : *Debout sur un seul pied.* Expression d'Horace (*Satires*, I, 4, 10), qui nous représente Lucilius dictant deux cents vers à l'heure, debout sur un seul pied. Elle correspond à l'expression française : *au pied levé.*

**stant** [*stan*] adj. (du lat. *stans*, qui se tient debout). *Astrol.* Se dit des signes du zodiaque, dont la figure symbolique n'exprime aucun mouvement : les Gémeaux, la Vierge, la Balance, le Scorpion.

**stapéal** n. m. (du lat. *stapes*, étrier). *Anat.* Osselet de l'oreille, et os operculé des poissons.

**stapédien, enne** [*di-in, è-ne*] adj. et n. m. (du lat. *stapes*, étrier). *Anat.* Se dit du muscle de l'étrier dans l'oreille moyenne.

**stapélie** [*lî*] n. f. Genre d'asclepiadacées cynanchées, comprenant des plantes à port de cactus, dont on connaît environ soixante-quinze espèces de l'Afrique du Sud. (Leurs fleurs, grandes et étalées, émettent une odeur fétide.)

**Stapfer** (Paul), littérateur français, né à Paris, m. à Bordeaux (1840-1917), auteur de travaux estimés d'histoire et de critique littéraire (*Sterne, Shakespeare et l'Antiquité, Molière et Shakespeare, Montaigne*, etc.). — Son frère Edmond-Louis, professeur et théologien français, né et m. à Paris (1844-1908).

**staphisaigre** [*zè-gre*] n. f. Nom vulgaire d'une espèce de dauphinelle.

— Encyc. La staphisaigre (*delphinium staphisagria*) fournit une semence (graine de capucin) qui renferme des alcaloïdes vénéneux (delphinine, delphisine, delphinoïdine, staphisagrine), et qui, réduite en poudre, est employée comme insecticide à l'extérieur : d'où, les noms de « pédiculaire, herbe aux poux », etc., qu'on donne vulgairement à la plante. A l'intérieur, on ne l'emploie guère qu'en médecine vétérinaire, comme purgatif drastique.

**staphyléacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, voisine des sapindacées, et comprenant des plantes à fleurs pentamères, dont les fruits sont des capsules. S. une *staphyléacée.*

**staphylier** [*li-é*] n. m. Genre type de la famille des *staphyléacées*, à feuilles composées, opposées, à graine sans arille.

— Encycl. Le staphylier penné, appelé communément *faux pistachier, nez coupé* ou *patenôtrie* est un petit arbuste de l'Europe centrale et mér dionale; ses graines fournissent une huile douc comestible.

**staphylin, e** adj. (du gr. *staphulê*, luette *Anat.* Qui appartient à la luette.

**staphylin** n. m. Genre d'insectes coléoptère brachélytres, comptant une centaine d'espèces r pandues sur tout le globe, et dont les plus communes, en France, sont le staphylin odorant (*ocypus olens*), entièrement noir, et le staphylin cæsareus, d'un vert bronzé, avec les élytres rouge-brun. Nom donné communément à tous les genres de la famille des staphylinidés.

**staphylinidés** n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères brachélytres, renfermant environ deux cent soixante genres, dont le type est le genre *staphylin.* (Ce sont pour la plupart des insectes voraces et carnassiers, à pattes courtes, à abdomen formé d'anneaux très mobiles, relevés pendant la marche, à élytres courts, qu vivent sous les pierres, la mousse, l'écorce des arbres ou au milieu des matières végétales en décomposition. Ils marchent et volent avec rapidité.) S. u *staphylinidé.*

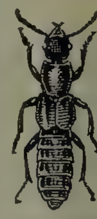

Staphylin.

**staphyliniforme** adj. Dont la forme rappelle celle du staphylin.

**staphylocauste** [*kôs-te*] n. m. (du gr. *staphulê*, luette, et *kaustos*, brûlé). Instrument pou cautériser la luette.

**staphylococcie** [*kok-sî*] n. f. Nom donné tous les états morbides dus à une infection par staphylocoque.

— Encycl. Les principales *staphylococcies* sont les pustules d'acné, les furoncles, les anthrax, l'impétigo, les phlegmons, etc.

**staphylocoque** [*ko-ke*] n. m. (du gr. *staphulê* grain de raisin, et *kokkos*, graine). Microcoque souvent pathogène, dont les amas zoogléiques présentent, au microscope, l'aspect de grappes d raisin.

— Encycl. Le staphylocoque est un microcoque d très petites dimensions, parfois isolé, le plus souven réuni en diplocoque dans les milieux liquides, e en amas dans les milieux solides. Très répandu, i vit en saprophyte dans l'eau, sur le sol, dans l'ai et les poussières; il végète à l'état de parasite su nos téguments et nos muqueuses, et devient souven pathogène. Les variétés principales sont : le staphylocoque *blanc*, le *doré* et le *citrin*. Il donne toujour du pus.

**staphylomateux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Qui a rapport au staphylome.

**staphylome** n. m. (du gr. *staphulê*, luette) *Pathol.* Boursouflement des membranes de l'œil, en particulier de la sclérotique ou de la cornée.

**staphyloplastie** [*plas-tî*] n. f. (du gr. *staphulê*, luette, et *plastos*, façonné). Restauration, réfection du voile du palais.

**staphylorraphie** [*lo-ra-fî*] n. f. (du gr. *staphulê*, luette, et *raphê*, suture). Suture du voile du palais, ayant pour but d'en réparer les divisions congénitales ou accidentelles.

**staphylorraphique** [*lo-ra*] adj. Qui appartient à la staphylorraphie.

**staphylotome** n. m. (du gr. *staphulê*, luette, et *tomê*, section). Instrument semblable à un amygdalotome, et employé quelquefois pour sectionner la luette.

**staphylotomie** [*mî*] n. f. (du gr. *staphulê*, luette, et *tomê*, section). Section de la luette.

**staphylotomique** adj. Qui appartient à la staphylotomie.

**Stapleaux** (Michel-Ghislain), peintre belge, né à Bruxelles, m. à Gien (1799-1881), disciple de David, auteur de portraits et de tableaux d'histoire : *Saint Vincent de Paul prenant les fers d'un galérien, Napoléon à Sainte-Hélène.*

**Stapleaux** (*Léopold*-Guillaume), littérateur et auteur dramatique français, né à Bruxelles, m. à Paris (1831-1891), auteur de : *le Château de la rage, les Compagnons du glaive, Mémoires secrets du second Empire.*

**stappe** [*sta-pe*] n. m. Pilier qu'on laisse dans une mine pour soutenir le toit.

**Staraya-Roussa,** v. de Russie (gouv. de Novgorod), sur la Polist ; 20.000 h.

**Stara-Zagora,** v. et prov. de Bulgarie (Roumélie-Orientale). Tapis, essence de roses. — La v. a 25.000 h. et la prov. 443.000 h.

**starchine** [*chi-ne*] n. m. Fonctionnaire russe placé à la tête de la *volost* (réunion de plusieurs villages), sous la monarchie.

**stare sulla corda,** mots ital. signif. *se tenir sur la corde.* Etre dans l'incertitude, dans l'état d'équilibre instable de quelqu'un qui se tient sur la corde raide.

**staretz** ou **starietz** n. m. (mot russe signif. *vieillard*). Nom donné en Russie à certains pèlerins ou prophètes, thaumaturges (comme l'était Raspoutine).

**Stargard,** v. de Prusse (Poméranie) ; 28.000 h. Métallurgie.

**Starhemberg** ou **Starchemberg** [*bèrgh'*] (Ernest Rudiger, comte **de**), homme de guerre autrichien (1638-1701), qui défendit en 1683 Vienne contre les Turcs. Une blessure reçue devant Bude l'obligea à quitter prématurément le service. — Son cousin, Guide Ubalde (1657-1737), participa aussi à la défense de Vienne ; il fut battu à Villaviciosa (Espagne), par Vendôme.

**starie** n. f. *Mar.* Syn. de ESTARIE. V. aussi SURESTARIE.

**starique** n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, de petite taille, qui vivent par bandes dans les mers arctiques.

**Starnberg** (LAC DE), dans la Haute-Bavière, au pied N. des Alpes Bavaroises. Il donne naissance à la Würm. Environs très pittoresques. C'est dans ce lac que furent trouvés noyés, en 1886, le roi Louis II de Bavière et son médecin.

**starne** n. m. Ancien nom de genre de la perdrix grise.

**Starobielsk,** v. de la Russie (gouv. de harkov), sur un tributaire du Donetz; 13.000 h. ommerce de grains.

**staroste** [*ros-te*] n. m. (slave *starosta*). Chef d'un *ir*, ou communauté de village, en Russie monar- iique. Jadis, en Pologne, seigneur d'une starostie.

**starostie** [*ros-tî*] n. f. (de *staroste*). Fief fai- nt partie des anciens domaines de Pologne.

**Stars and Stripes** (*the*) [*les Etoiles et les Bandes*], om populaire donné par les Américains à leur rapeau, composé de sept bandes rouges et de six lanches, en tout treize bandes horizontales, repré- ntant les treize Etats primitifs, et de quarante- iit étoiles (sur six rangs de huit), blanches sur le nton bleu. Les Américains l'appellent aussi *the ld Glory* (la Vieille Gloire).

**Star-spangled Banner** (the) [*la Bannière parse- ée d'étoiles*]. Hymne national américain. V. ÉTATS- NIS.

**starter** [*teur*] n. m. (mot angl.). Celui qui, dans s courses, donne le signal du départ.

**starting-gate** [*star'-tin'gh'ghèt*] n. m. (mot an- .; de *to start*, faire partir, et *gate*, barrière). Appa- il composé de rubans tendus en travers de la piste, au moyen duquel on donne, en relevant les rubans départ des chevaux dans une course.

**stase** [*sta-ze*] n. f. (du gr. *stasis*, arrêt). Arrêt la circulation ou de l'écoulement d'un liquide rganique : *stase veineuse*. *Fig.* Cessation d'activité.

**stasophobie** [*zo-fo-bî*] n. f. (du gr. *stasis*, ation debout, et *phobos*, crainte). Crainte morbide ne pouvoir se tenir debout.

**Stassfurt,** v. d'Allemagne (Prusse, prov. de axe), sur la Bode ; 17.000 h. Produits chimiques, étallurgie ; importants gisements de sels de potas- um.

**stassfurtite** n. f. *Géol.* Boracite compacte de lassfurt.

**statère** ou **stater** [*tèr*] n. m. (gr. *statèr*). Chez s Grecs, poids de valeur variable. Monnaie d'argent alant de 2 à 4 drachmes. Etalon de la monnaie d'or, alant de 20 à 28 drachmes.

**stathmétique** n. f. (gr. *stathmêtikos* ; de *stath- os*, poids). Emploi des poids et mesures.

**stathmographe** n. m. (du gr. *stathmê*, cor- eau, et *graphein*, décrire). Instrument pour mesurer vitesse d'un train sur les chemins de fer.

**stathouder** [*dèr*] n. m. (mot holland.). Titre ie portaient les princes d'Orange-Nassau, chefs es provinces unies des Pays-Bas, de la fin du VIe siècle à 1795.

**stathoudérat** [*ra*] n. m. Dignité du stathouder.

**stathoudérien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Qui ppartient au stathoudérat : *dignité stathoudérienne*. . m. Partisan du stathoudérat.

**statice** n. m. Genre de plombaginées renfer- nant des plantes herbacées à feuilles groupées en ne rosette radicale, et dont l'inflorescence est une yme bipare : *le statice sinué à fleurs bleues croît ans le midi de la France.*

**statif, ive** adj. Qui appartient à une station. . m. Partie mécanique (pied, corps et tube) du mi- roscope.

**station** [*si-on*] n. f. (lat. *statio ;* de *stare*, se enir debout). Pause, demeure de peu de durée, qu'on ait dans un lieu : *ne faire qu'une station.* Action de e tenir debout : *station verticale.* Lieu où s'ar- êtent les voitures publiques, les trains de chemin e fer, etc., pour prendre ou laisser les voyageurs. *gric.* Etablissements de recherches scientifiques ppliquées à l'agriculture. *Relig.* Chacune des qua- orze pauses ou arrêts que fit Jésus en allant au Cal- aire. Office d'une solennité particulière. Sorte de ermons prêchés pendant un avent ou un carême : *tre chargé de la station de l'avent à la cathédrale.* Eglise, chapelle désignée pour certaines dévotions. *stron.* Se dit d'une planète, lorsqu'elle semble i avancer ni reculer dans le zodiaque. *Mar.* Eten- ue de pays colonial ou étranger dans lequel les âtiments de guerre ont la mission de protéger le ommerce, et de faire respecter le pavillon national. *tation thermale*, établissement thermal fréquenté endant une certaine partie de l'année. *Station clima- ique*, lieu dont le climat est reconnu comme parti- ulièrement favorable, et qui est organisé pour le éjour des visiteurs.

— ENCYCL. *Agric.* Les stations agronomiques, qui lans l'ensemble constituent le Service des recher- hes scientifiques appliquées à l'agriculture com- rennent, outre l'*office* (*Institut des recherches gronomiques*) placé sous l'autorité directe du mi- iistre de l'agriculture, un grand nombre d'établisse- nents dépendant de l'Etat, des départements ou des villes, et qui se spécialisent dans des recherches in- éressant immédiatement la région où ils sont éta- lis : stations *œnologiques* (Auxerre, Beaune, Bor- leaux, Epernay, Blois, Narbonne, Montpellier, Toulouse), stations pomologiques (Caen), stations aitières, oléicoles, séricicoles, horticoles, stations de physiologie végétale, etc. Ces établissements, outre les recherches qu'ils poursuivent, sont aménagés pour procéder aux analyses de denrées agricoles, d'engrais, semences, etc.

**station-halte-repas** n. f. Gare désignée, en cas de mobilisation, pour un arrêt de longue durée des trains militaires, en vue d'un repas à prendre par les soldats.

**stationnaire** [*si-o-nè-re*] adj. (de *station*). Qui demeure au même point, sans avancer ni reculer, sans faire de progrès : *thermomètre stationnaire. Fig.* Qui ne progresse pas : *la science ne peut rester stationnaire. Etat stationnaire*, état pendant lequel les symptômes de la maladie et l'état du malade demeurent à peu près invariables. N. m. Bâtiment de guerre mouillé à l'entrée d'une rade ou d'un port pour exercer une sorte de police. *Relig.* Diacre de semaine pour chanter l'évangile à la messe que le pape disait dans les stations.

**stationnairement** [*si-o-nè-re-man*] adv. D'une manière stationnaire.

**stationnal** [*si-o-nal*], **e, aux** adj. Qui a rapport à une station. N. f. Se dit d'une église désignée pour être une station jubilaire ou autre.

**stationnarité** [*si-o-na*] n. f. Etat de ce qui est stationnaire. (Peu us.)

**stationnel, elle** [*si-o-nèl, è-le*] adj. *Bot.* Qui appartient à une station.

**stationnement** [*si-o-ne-man*] n. m. Action de stationner : *stationnement de voitures.*

— ENCYCL. *Dr.* On groupe sous le nom de *droit de stationnement* le produit, au profit des communes, des permis de stationnement et de location sur les voies publiques, sur les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics. La perception peut avoir lieu aujourd'hui sur les dépendances de la petite et de la grande voirie, mais il faut excepter de cette dernière les ports et quais maritimes, où les produits des locations sont réservés à l'Etat. On assimile aux ports maritimes ceux qui sont situés au bord d'un fleuve ou d'une rivière où pénètre le flux de la mer, comme Bordeaux, Nantes, Rouen.

**stationner** [*si-o-né*] v. n. Faire une station. S'arrêter momentanément dans un lieu : *des voitures qui stationnent sur la voie publique. Mar.* Tenir une station.

**statique** adj. (du gr. *statikos*, qui se tient en équilibre). Qui a rapport à l'équilibre des forces : *électricité statique.* N. f. Partie de la mécanique, qui a pour objet l'équilibre des forces. *Chim. Statique chimique*, théorie sur l'équilibre des corps dans les combinaisons. *Phys. Electricité statique*, électricité développée sur un corps conducteur par frottement ou par influence.

**statiquement** adv. D'une manière statique.

**Statira,** princesse perse, femme de Darius III. Tombée aux mains d'Alexandre après la bataille d'Issus, elle fut traitée avec égards par le vainqueur. — Sa fille STATIRA devint la femme d'Alexandre, à Suse, en 329. Après la mort du conquérant, elle fut étranglée sur l'ordre de Roxane.

**statisticien** [*tis-ti-si-in*] n. m. Celui qui s'occupe de statistique.

**statistique** [*tis-ti-ke*] n. f. (du gr. *statizein*, constater). Science qui a pour objet le groupement méthodique des faits sociaux qui se prêtent à une évaluation numérique (impôts, recrutement, condamnations, productions industrielles et agricoles, population, religion, etc.). Relevé méthodique de ces faits : *dresser la statistique des naissances.* Adjectiv. Qui a rapport à cette science : *rapports statistiques.*

— ENCYCL. Une statistique peut s'établir suivant deux procédés : on peut recueillir un à un tous les faits numériques, les grouper sans les altérer, ou, par l'induction (arithmétique politique), obtenir les expressions numériques des faits sociaux d'après un petit nombre d'observations, méthode souvent dangereuse et délicate. Pratiquement, il faut en tout cas rechercher les faits, les vérifier et les dépouiller, puis les comparer ; les graphiques, diagrammes ou cartes statistiques permettent de présenter nettement les résultats obtenus.

La valeur des statistiques varie suivant la nature des faits qui en sont l'objet. Ces faits peuvent être *administratifs* (impôts, recrutement, condamnations) ; *non administratifs mais enregistrés par l'administration* (naissances, décès, mariages, exportations, importations), ou n'appartenir ni à l'une ni l'autre de ces catégories (productions agricoles et industrielles). En France, le bureau central de statistique dépend du ministère du commerce, et presque tous les ministères ont un bureau de statistique spécial. Des commissions locales sont établies dans chaque canton. Il existe, au sommet, un conseil supérieur de statistique.

— *Droit de statistique.* C'est un droit perçu tant à la sortie qu'à l'entrée, quelles que soient la provenance et la destination des marchandises. Ce droit, destiné à subvenir aux frais de statistique commerciale, diffère des anciens *droits* de balance, qui n'atteignaient que les marchandises exemptes des droits de douane.

**statocyste** [*sis-te*] n. m. ou **statolithe** n. f. Nom donné aux otolithes, considérés comme agissant efficacement au point de vue de l'équilibre et de l'orientation, chez l'homme et les vertébrés.

**stator** n. m. Nom donné, dans les moteurs à courants polyphasés, à la partie fixe de la machine, par opposition à *motor.*

**Stator** (*qui arrête*), surnom que donnaient les Romains à Jupiter, considéré comme le dieu qui conservait l'ordre des choses, ou qui arrêtait les fugitifs.

**statoscope** [*tos-ko-pe*] n. m. (du gr. *statos*, stable, et *skopein*, examiner). Baromètre très sensible, imaginé par J. Richard. Instrument pour mesurer la hauteur des vagues.

**statthalter** [*tèr*] n. m. (allem. *statt*, lieu, place, et *halten*, tenir). Lieutenant gouverneur dans les pays allemands. Spécialem. Gouverneur de l'Alsace-Lorraine, pendant la domination allemande.

**statuaire** [*è-re*] n. m. (lat. *statuarius*). Sculpteur qui fait des statues. N. f. Art de faire des statues. Adj. Propre à faire des statues : *marbre statuaire. Colonne statuaire*, colonne qui porte une statue.

**statue** [*tû*] n. f. (lat. *statua*). Figure de plein relief, représentant une personne, un être allégorique, etc. *Fig.* Personne froide, ou sans énergie : *c'est une statue.* ALLUS. LITTÉR. **La statue du Commandeur.** Dans *Don Juan* ou *le Festin de Pierre* (IV, 12, et V, 6), la statue du père d'une des victimes du séducteur, railleusement invitée par lui à souper, répond à l'invitation. On fait cette allusion quand on veut peindre l'entrée inattendue d'un personnage sinistre, l'imminence d'une catastrophe méritée. V. MEMNON.

— ENCYCL. *Dr.* Les statues élevées dans les lieux publics sont protégées contre la dégradation et la destruction par les dispositions du Code pénal, sur les dégradations de monuments.

Les statues et les tableaux sont considérés comme meubles s'ils font partie de la décoration mobile d'un appartement. Des statues « placées dans une niche pour les recevoir », ainsi que les tableaux faisant corps avec la boiserie, sont immeubles par destination.

**Statue** (*la*), opéra-comique en trois actes, paroles de Michel Carré et J. Barbier, musique de Reyer (1861). Le sujet est emprunté aux *Mille et une Nuits.* Le génie Amgiad met le jeune Sélim en présence de douze statues très précieuses. Sélim en convoite une treizième, qui manque à son piédestal. Il ne la possédera que s'il épouse une jeune fille belle et pure, et s'il la livre sans tache au génie. Sélim, uni à Margyane, qu'il aime, refuse de la livrer. Le génie, qui a voulu seulement mettre Sélim à l'épreuve, bénit leur union.

**statuer** [*tu-é*] v. a. (lat. *statuere*). Régler avec autorité : *statuer une enquête.* Absolum. : *statuer sur un litige.*

**statuette** [*tu-è-te*] n. f. Très petite statue.

**statufier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Elever une statue à.

**statuomanie** [*nî*] n. f. (de *statue*, et *manie*). Manie d'élever des statues.

**statu quo** (pour *in statu quo ante*), express. lat. signif. *l'état où se trouvaient précédemment* [et se trouvent encore] *les choses.* Expression employée surtout en diplomatie : *maintenir le statu quo. Statu quo ante bellum*, situation telle qu'elle était avant les hostilités.

**stature** n. f. (lat. *statura*). Hauteur de la taille d'un homme ou d'un animal.

**statut** [*tu*] n. m. (lat. *statutum*). Règles établies pour la conduite d'une association quelconque : *les statuts d'une compagnie d'assurances.* La Constitution du royaume d'Italie. Loi, règlement, ordonnance : *statuts d'une confrérie.*

— ENCYCL. *Dr. civ., comm.* et *adm.* Les statuts *personnels* ont pour principal objet la personne, et ne traitent des biens qu'accessoirement. Les statuts *réels* sont ceux qui concernent les biens et ne considèrent la personne que relativement aux biens.

**statutaire** [*tè-re*] adj. Qui est conforme aux statuts : *gérant statutaire.*

**statutairement** [*tè-re-man*] adv. Conformément aux statuts.

**Staubbach** (le), célèbre cascade de l'Oberland bernois, dans la vallée de Lauterbrunnen ; haute de 300 mètres.

**Stauffacher** (Werner), citoyen suisse, de Schwytz ; un des chefs légendaires de la conjuration du Grütli.

**Staunton** (sir George Thomas), voyageur et orientaliste anglais, né à Salisbury, m. à Londres (1781-1859). Il fut longtemps au service de la compagnie des Indes, remplit des missions diplomatiques en Chine, et fut un sociologue distingué.

**stauntonie** [*stôn-to-nî*] n. f. Genre de plantes de la famille des berbéridacées, renfermant des arbustes grimpants qui croissent en Chine et au Japon.

**staurastre** [*stô-ras-tre*] ou **staurastrum** [*trom'*] n. m. Genre d'algues desmidiées, vivant dans les eaux douces.

**staurolite** n. f. Syn. de STAUROTIDE.

**stauronote** [*stô*] n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs de la famille des acrididés, répandus dans les régions chaudes du globe. (Ce sont des criquets de taille médiocre, à livrée grise ou rousse, qui se rendent très nuisibles dans la région méditerranéenne.)

**staurope** [*stô*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères de la famille des notodontidés, et dont l'espèce d'Europe est une noctuelle grisâtre, qui vit sur les hêtres.

**staurophore** [*stô*] n. m. (du gr. *stauros*, croix, et *phoros*, qui porte). *Liturg. anc.* Porte-croix.

**staurophylle** [*stô-ro*] adj. (du gr. *stauros*, croix, et *phullon*, feuille). *Bot.* Qui a les feuilles opposées en croix.

**stauroplégie** [*stô, jî*] n. f. (du gr. *stauros*, croix, et *plêgê*, choc). Hémiplégie qui atteint un membre supérieur et un membre inférieur opposé.

**stauroscope** [*stô-ros-ko-pe*] n. m. (du gr. *stauros*, croix, et *skopein*, examiner). Instrument à l'aide duquel on examine les minéraux transparents, pour voir s'ils sont à simple ou à double réfraction.

**staurothèque** [*stô, tè-ke*] n. f. (du gr. *stauros*, croix, et *thèkè*, récipient). *Archéol.* Reliquaire contenant une parcelle de la vraie croix.

**staurotide** [*stô*] n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de fer, qui se présente ordinairement en cristaux prismatiques groupés (macles) en forme de croix. Syn. PIERRE DE CROIX, CROISETTE DE BRETAGNE.

**staurotique** [*stô*] adj. Qui contient des cristaux de staurotide.

**Stavanger** [*jèr*], v. de Norvège, près du *Stavangerfjord ;* 44.000 h. Port actif.

**Stavele,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Furnes), sur l'Yser ; 1.280 h.

**Stavelot,** v. de Belgique (Liége, arr. de Verviers), sur l'Amblève ; 4.990 h. Machines, scieries, tanneries.

**Stavropol,** v. de Russie, ch.-l. de gouv., au N. du Caucase ; 61.000 h. — Le gouv. a 1.300.000 h.

**stayer** [*stè-ieur*] n. m. (mot angl.). Cheval, coureur cycliste, etc., qui court dans les épreuves de fond à grandes distances.

**Stead** (William Thomas), publiciste anglais, né à Embleton, m. dans le naufrage du *Titanic* (1849-1912) ; renouvela le journalisme anglais par la publication des interviews, l'illustration des quotidiens, l'addition des suppléments. Il fonda la *Review of Reviews.*

**steam-boat** ou **steamboat** [angl. *stîm-bôt*] n. m. (mot angl.). Bateau à vapeur.

**steamer** [angl. *stî-meur*] n. m. (mot angl.). Navire à vapeur.

**steam-launch** [*stîm-lânntche*] n. m. (mot angl.). Embarcation à vapeur comportant certains emménagements.

**steam-yacht** [angl. *stîm-iot'*] n. m. (mot angl.). Yacht à vapeur.

**stéarate** n. m. *Chim.* Sel de l'acide stéarique.

**stéargillite** n. f. *Géol.* Argile que l'on rencontre aux environs de Poitiers.

**stéarine** n. f. (du gr. *stear*, suif). Principe des corps gras, constitué par un éther de la glycérine. Nom commercial de l'acide stéarique : *la stéarine sert à la fabrication des bougies.*

— ENCYCL. *Chim.* Il existe chimiquement trois stéarines, dont la plus importante est la *tristéarine* $C^{57} H^{110} O^{6}$. C'est le principal constituant des graisses animales et végétales. Elle s'extrait du suif par épuisement à l'éther froid qui la sépare de l'oléine et de la palmitine qui l'accompagnent. La stéarine se présente en paillettes nacrées, qui sont solubles dans l'alcool et l'éther bouillant ; elle se saponifie facilement par les alcalis. La stéarine entre dans diverses préparations pharmaceutiques, telles que suppositoires, ovules, etc.

**stéariner** [*né*] v. a. Enduire de stéarine.

**stéarinerie** [*rî*] n. f. Fabrique de stéarine.

**stéarinier** [*ni-é*] n. m. Fabricant de stéarine.

**stéarique** adj. (du gr. *stear*, suif). Se dit d'un acide contenu dans les graisses, et de ses dérivés : *la stéarine avec laquelle on fait des bougies est de l'acide stéarique.* Fabriqué avec de la stéarine : *bougie stéarique.*

— Encycl. On obtient l'acide stéarique pur en saponifiant l'huile de garcinie, ou en purifiant, à l'aide d'une série de cristallisations dans l'alcool, l'*acide stéarique commercial*, que l'on retire des matières grasses.

L'acide pur est en masses d'aiguilles blanches et brillantes, fusibles à 69°, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther. L'acide commercial, fusible vers 54°, est un mélange de divers acides gras ; il sert à faire les bougies, cierges, etc. ; son sel alcalin constitue le savon. On l'emploie encore comme matière de moulage, pour imperméabiliser les bâches, etc.

**stéarol** n. m. *Pharm.* Médicament ayant la graisse comme excipient.

**stéarolé** n. m. *Pharm.* Nom générique des médicaments à base de corps gras solides.

**stéaroptène** n. m. Partie d'une huile volatile, qui se solidifie à la température ordinaire.

**stéarrhée** [*ré*] n. f. (du gr. *stear*, suif, graisse). Anomalie consistant dans une teneur exagérée des matières fécales en graisse ; elle est surtout caractéristique des affections du pancréas. On dit aussi STÉATORRHÉE.

**stéatite** n. f. (du gr. *stear*, suif). Pierre onctueuse au toucher, qui est un silicate naturel de magnésie : *les tailleurs se servent de stéatite pour tracer des lignes sur le drap.* Syn. CRAIE DE BRIANÇON.

**stéatiteux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Qui contient de la stéatite.

**stéatocèle** n. f. (du gr. *stear*, *atos*, suif, et *kêlê*, tumeur). Nom donné aux kystes sébacés du scrotum.

**stéatome** n. m. (du gr. *stear*, *atos*, graisse). Tumeur enkystée, qui contient une matière semblable à du suif.

**stéatonécrose** [*kro-ze*] n. f. (du gr. *stear*, graisse, et de *nécrose*). Nécrose du tissu graisseux.

**stéatopyge** adj. Qui a les fesses graisseuses.

**stéatopygie** [*jî*] n. f. (du gr. *stear*, *atos*, graisse, et *pugê*, fesse). Développement graisseux des fesses.

**stéatose** [*to-ze*] n. f. (du gr. *stear*, *atos*, graisse). Dégénérescence graisseuse d'un tissu.

**steck** ou **stecq** n. m. Dernière levée, au jeu de romestecq.

**Steckborn,** v. de Suisse (cant. de Thurgovie), sur le lac de Constance ; 2.540 h. Vignobles, culture de légumes et de fruits. Broderie mécanique ; fonderie, fabrique de machines à coudre.

**Steeg** (Jules), publiciste protestant français, né à Versailles (1836-1898) ; auteur d'ouvrages religieux, pédagogiques, d'un *Cours de morale*, etc. — Son fils Théodore, homme politique, né à Libourne en 1868, fut ministre de l'instruction publique, puis de l'intérieur. En 1921, il a été nommé gouverneur général de l'Algérie.

**Steele,** v. de Prusse (prov. de Dusseldorf), sur la Ruhr ; 13.000 h. Mines de houille.

**Steele** [*stîl*] (Richard), écrivain anglais, né à Dublin, m. à Llangunnor (1671-1729). Ecrivain spirituel, aimable et plein de franchise, il contribua à la fondation du *Babillard* (*the Tattler*), puis du *Spectateur* avec la collaboration d'Addison. Journaliste, il soutint le parti whig. Auteur dramatique, sa meilleure œuvre est : *les Amants conscients.*

**Steelton,** v. des Etats unis d'Amérique (Pensylvanie, comté de Dauphin) ; 13.400 h. Industrie de l'acier.

**Steen** [*stèn*] (Jean), peintre de genre hollandais, né et m. à Leyde (1626-1679). Observateur original et caustique, il a excellé dans les scènes burlesques : fêtes, noces, orgies (*Repas de famille, la Mauvaise Compagnie*, etc.).

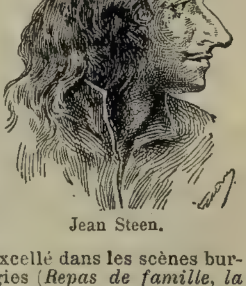
Jean Steen.

**Steenbecque,** comm. du Nord, arr. et à 6 kil. d'Hazebrouck, près de la Nieppe ; 1.750 h. Ch. de f. N. Toiles.

**Steendorp,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas) ; 3.100 h. Sel.

**Steene,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ostende) ; 2.510 h.

**Steenhuffel,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 2.230 h.

**Steenhuyse-Wynhuyse,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.890 h.

**Steenockerzeel,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 2.600 h. Pompes.

**Steenstraete,** village de Belgique (Flandre-Occidentale), très disputé pendant les combats livrés autour d'Ypres au cours de la Grande Guerre. Enlevé aux Alliés par les Allemands en avril 1915, reconquis par les Français au mois de mai suivant, repris après par les Allemands, et reconquis définitivement par les Alliés en 1917. Complètement ruiné.

**Steenvoorde** [*stèn*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 11 kil. d'Hazebrouck ; 4.230 h. Ch. de f. Pépinières. — Le cant. a 9 comm., et 14.460 h.

**Steenwerck,** comm. du Nord, arr. et à 21 kil. d'Hazebrouck ; 4.000 h. Ch. de f. N. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Steenwick** (Hendrick **Van**), peintre hollandais, né à Amsterdam, m. à Londres (1589-1642). Il excellait dans les architectures, les extérieurs d'églises.

**steeple-chase** [*sti-ple-tchè-ze*] n. m. (de l'angl. *steeple*, clocher, et *chase*, chasse). Primitivement, course au clocher, à travers champs, entre amis. Auj., course à cheval faite en franchissant toute espèce d'obstacles naturels ou artificiels : *gagner un steeple-chase.* Pl. *steeple-chases.*

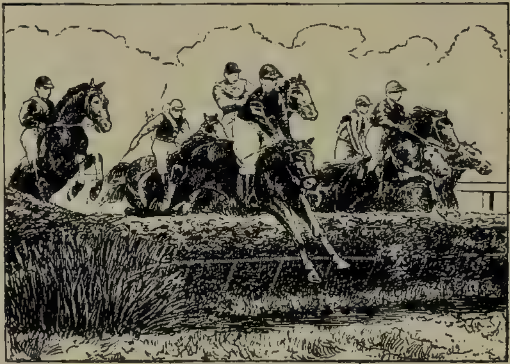
Steeple-chase.

**steeple-chaser** [*sti-ple-tchè-zeur*] n. m. Cheval de steeple-chase.

**Stefanik** (Milan Rostislav), général tchèque, né à Kosciariza, tué dans un accident d'aéroplane à Bratislava (Presbourg) [1884-1919]. Il servit dans l'armée française, devint général en chef de l'armée tchécoslovaque qu'il avait organisée, et ministre de la guerre de Tchécoslovaquie.

**stéganographe** n. m. Appareil dont on se sert pour exécuter une sorte d'écriture cryptographique.

**stéganographie** [*fî*] n. f. (gr. *steganos*, caché, et *graphein*, écrire). Syn. de CRYPTOGRAPHIE.

**stéganographique** adj. Qui a rapport à la stéganographie.

**stéganographiquement** [*ke-man*] adv. Par des procédés stéganographiques.

**stéganope** n. m. Genre d'oiseaux échassiers de la famille des charadriidés, répandus dans l'Afrique septentrionale et centrale.

**stéganopodes** n. m. pl. Groupe d'oiseaux palmipèdes, renfermant les pétrels, albatros et genres voisins, toutes formes dont les pieds sont recouverts par une membrane. S. un *stéganopode.*

**stégnose** [*ghno-ze*] n. f. (du gr. *stegnôsis*, resserrement). *Pathol.* Constriction des pores ou vaisseaux.

**stégnotique** adj. *Pathol.* Qui est astringent, qui resserre.

**stégocarpe** adj. (du gr. *stegê*, toit, et *karpos*, fruit). *Bot.* Se dit des mousses dont la capsule s'ouvre par un opercule caduc, à la maturité des spores. N. f. pl. Tribu des mousses, comprenant les genres qui présentent le caractère ci-dessus. S. une *stégocarpe.*

**stégocéphales** n. m. pl. Ordre de batraciens fossiles, renfermant les archégosaures, labyrinthodons et formes voisines, qui ont vécu de l'époque paléozoïque à l'époque tertiaire. S. un *stégocéphale.*

**stégodonte** n. m. Genre de mammifères proboscidiens, comprenant des éléphants voisins des mastodontes, fossiles dans le tertiaire.

**stégomyie** [*mi-î*] n. f. ou **stegomyia** [*sté*] n. m. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des culicidés, renfermant des moustiques, dont une espèce (*stegomyia calopus*) propage la fièvre jaune par ses piqûres. V. MOUSTIQUE.

**Steibelt** (Daniel), pianiste et compositeur allemand, né à Berlin, m. à Petrograd (1765-1823) ; talent inégal et indiscipliné, mais brillant ; auteur de ballets, de l'opéra *Roméo et Juliette*, et de concertos, sonates, etc.

**Stein,** comm. de Suisse (cant. de Schaffhouse, ch.-l. de district), au point où le Rhin sort de l'Untersee ; 1.780 h. Fabriques de chaussures, boîtes de montres, chaises, etc.

**Stein,** comm. de Suisse (cant. d'Appenzell, Rhodes-Extérieures) ; 1.790 h. Broderie, tissage de mousseline.

**Stein** (Henri-Frédéric-Charles, baron **de**), homme politique allemand, né à Nassau, m. à Kappenberg (1756-1831). Il essaya de réaliser en Prusse, après le traité de Tilsit, d'importantes réformes libérales. Il constitua la société d'histoire qui se proposa de publier les *Monumenta Germaniæ.*

**Stein** (*Charlotte*-Albertine-Ernestine DE SCHARDT, baronne **de**), dame d'honneur de la duchesse de Weimar, née et m. à Weimar (1742-1827) ; amie de Gœthe qui éprouva pour elle une passion profonde, et qui lui a consacré quelques-unes de ses plus belles poésies.

**Stein** (Henri, baron **de**), philosophe et poète allemand, né à Cobourg, m. à Berlin (1857-1887) ; ami et disciple de Richard Wagner.

**Steinach,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), sur le lac de Constance ; 1.280 h. Arboriculture, élève de bétail.

**steinbock** n. m. Nom vulgaire d'une antilope de l'Afrique australe, le *raphicerus campestris.*

**Steinen,** comm. de Suisse (cant. de Schwyz) : 1.420 h.

**Steinheil** (Louis-Charles-Auguste), peintre français, né à Strasbourg, m. à Paris (1814-1885). Après avoir cultivé la peinture de genre, il devint vers 1855 l'un des collaborateurs de Viollet-le-Duc, et restaura spécialement les verrières des XIIIe et XIVe siècles.

**steinkerque** [*stin-kèr-ke*] ou **stinkerke** n. f. A la fin du XVIIe siècle, sorte de cravate faite d'un mouchoir noué négligemment autour du cou, en laissant pendre les bouts par-devant, comme avaient fait les gentilshommes français à Steinkerque, dans la première surprise d'une attaque imprévue.

**Steinkerque,** village de Belgique (Hainaut), où le maréchal de Luxembourg vainquit Guillaume III le 3 août 1692 ; 740 h.

**Steinlen** (Théophile-Alexandre), dessinateur et peintre, né à Lausanne, m. à Paris (1859-1923), naturalisé Français en 1901, interprète fidèle et pénétran des types populaires.

**Steinmetz** (Charles-Frédéric **de**), généra prussien, né à Eisenach, m. à Landeck (1796-1877) chef de la 1re armée prussienne pendant les campagnes de 1866 et 1870.

**Steinthal** (Heymann), linguiste allemand, né Grœbzig, m. à Berlin (1823-1899). Il a surtout étudi la métaphysique du langage.

**Stekene,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas) ; 8.400 h. Tabacs ; tanneries, fonderies de cuivre, poteries, fabriques de savon.

**stelage** n. m. *Dr. cout.* Impôt sur chaque setier de sel vendu au marché ou en foire.

**stelagier** [*ji-é*] n. m. Collecteur du stelage.

**stèle** n. f. (du gr. *stêlê*, colonne). Monument monolithe, formé d'une pierre placée debout, chez les Egyptiens et les Grecs. Colonne brisée, cippe, plaque de pierre destinée à porter une inscription, le plus souvent funéraire. *Bot.* Ensemble des faisceaux ligneux qui forment le cylindre central des plantes, ou l'axe de la racine, de la tige, etc.

**Stella** (Jacques), peintre français, né à Lyon, m. à Paris (1596-1657). Il vint en France, où Richelieu le nomma peintre du roi. Il peignit des tableaux religieux dans plusieurs église et couvents de Paris.

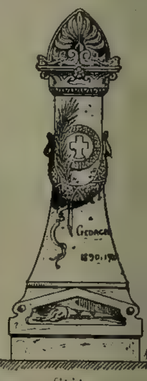
Stèle.

**stellage** [*stè-la-je*] n. m. *Bours.* Opération d bourse, surtout pratiquée à l'étranger, et qui consiste en un marché à terme à option, mais où l'optio n'est jamais négative parce que l'acheteur ne peu se dédire moyennant le payement de la prime.

**stellaire** [*stè-lè-re*] n. f. Genre de caryophyllées des régions tempérées.

— Encycl. Le genre *stellaire* renferme des herbe à feuilles opposées, sans stipule, à fleurs pentamères, isolées ou groupées en cymes ou en panicules. On en connaît environ quatre-vingts espèces. La stellaire moyenne (*alsine media*), morgeline ou mouron des oiseaux est commune en France.

La stellaire holostie croît dans les bois ; on l'utilisait jadis comme rafraîchissante.

**stellaire** [*stèl-lè-re*] adj. (du lat. *stella*, étoile). Qui a rapport aux étoiles : *la lumière stellaire.* Rayonné en étoiles : *disposition stellaire.*

**stellarite** n. f. Variété d'asphalte.

**stelléridés** [*stèl-lé-ri-dé*] n. m. pl. Ordre d'échinodermes, renfermant les formes vulgairement appelées *étoiles de mer*. S. un *stelléridé.*

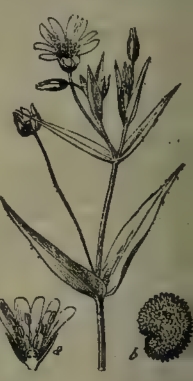

Stellaire : *a*, coupe de l fleur ; *b*, fruit.

**stellérie** [*stèl-lé-rî*] n. f. Genre d'oiseaux palmipèdes de la famille des anatidés, renfermant des canards sauvages de l'hémisphère nord.

**stelliforme** [*stèl-li*] adj. (du lat. *stella*, étoile et *forma*, forme). Qui a la forme d'une étoile.

**stellinervé, e** [*stèl-li*] adj. *Bot.* Se dit des feuilles dont les nervures rayonnent du centre vers le bord.

**stellion** [*stèl-li*] n. m. Nom vulgaire de certains reptiles sauriens de la famille des agamidés, répandus dans l'Europe, l'Egypte et l'Asie, et qui vivent dans les lieux arides.

**stellionat** [*stèl-li-o-na*] n. m. (lat. *stellionatus*; de *stellio*, lézard, pris pour symbole de la fraude). Délit de celui qui vend ou hypothèque un bien dont il sait n'être pas propriétaire, ou qui présente comme libres des biens hypothéqués : *être coupable de stellionat.*

— Encycl. *Dr.* Il y a stellionat : 1° lorsqu'on vend ou hypothèque un immeuble dont on sait n'être pas propriétaire ; 2° lorsqu'on présente comme libres des biens hypothéqués, ou qu'on déclare des hypothèques moindres que celles dont ces biens sont chargés ; 3° lorsque le débiteur hypothécaire, tuteur ou mari, consent ou laisse prendre des hypothèques sur ses immeubles, sans déclarer expressément qu'ils sont affectés de l'hypothèque légale.

Le stellionat est un délit exclusivement civil. Les seules sanctions applicables aux stellionataires sont le refus du bénéfice de cession de biens, et le refus, en cas de faillite, de la réhabilitation.

**stellionataire** [*stèl-li, tè-re*] n. et adj. Coupable de stellionat : *en cas de faillite, le stellionataire est privé du bénéfice de la réhabilitation.*

**stellite** n. f. Alliage extrêmement dur de chrome, de cobalt et de tungstène, utilisé pour fabriquer des outils de tours.

**Stello,** *première consultation du docteur Noir*, roman d'Alfred de Vigny (1832), où l'auteur, par l'exemple de Chatterton, de Gilbert et de Chénier, prétend montrer que l'élu de la Muse est une sorte de victime, et ne doit rien attendre du monde.

**stellule** [*stèl-lu-le*] n. f. Disque foliacé, qui, dans certaines mousses, termine les tiges.

**Stelvio** (COL DU), col des Alpes Rhétiques, entre le Tyrol, l'Italie et la Suisse : 2.759 m. d'alt. Il est suivi par la grande route de Milan à Innsbruck.

**Stembert,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 2.010 h. Carderie, filatures.

**stemmate** [*stèm-ma-te*] n. m. (du gr. *stemma*, *atos*, couronne). Œil simple des insectes. Syn. OCELLE.

**stemmatique** [*stèm-ma*] adj. Qui a rapport aux stemmates.

**stémonite** ou **stemonitis** [*sté, tiss*] n. m. Genre de champignons myxomycètes, qui végètent sur le bois pourri.

**Stenay** [*nè*], ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 15 kil. de Montmédy, sur la Meuse ; 3.960 h. Ch. de f. E. Forges, scieries. — Le cant. a 18 comm., et 9.950 h.

**stencil** n. m. (mot angl.). Papier paraffiné perforé soit à la main soit à la machine à écrire, et servant ensuite de pochoir pour la reproduction.

**Stendal,** v. de Prusse (présid. de Magdebourg), sur l'Uchte ; 27.000 h. Draps, meubles.

**Stendhal** [*stin*], pseudonyme de *Henri Beyle.* V. Beyle (H.).

**stendhalien, enne** [*stin-da-li-in, è-ne*] adj. Relatif à Stendhal.

**stène** n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, renfermant environ trois cents espèces de petits staphylins, répandus sur tout le globe : *le stenus atratulus est commun en France.*

**sténie** [*nî*] n. f. *Bot.* Genre d'orchidées vandées, originaires de l'Amérique tropicale. *Zool.* Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, renfermant des pyrales répandues sur l'hémisphère boréal.

**Steno** (Michele), 62e doge de Venise, né vers 1330, successeur d'Antonio Venier en 1399, m. en 1413. Il lutta contre les Génois, et, pendant le grand schisme, reconnut Alexandre V au détriment de Grégoire XII.

**Sténobée,** femme de Prœtos, roi d'Argos. Repoussée par Bellérophon, dont elle s'était éprise, elle l'accusa d'avoir voulu la séduire, causa sa mort, et se tua ensuite.

**sténocardiaque** adj. Qui a rapport à la sténocardie.

**sténocardie** n. f. (du gr. *stenos*, étroit, et *kardia*, cœur). Syn. de ANGINE DE POITRINE.

**sténocarpe** n. m. Genre de protéacées, renfermant des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs disposées en ombelles axillaires et terminales, dont les nombreuses espèces croissent en Australie. (On en cultive certaines espèces, comme ornementales, en serre tempérée.)

**sténochore** [*ko-re*] n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la famille des cérambycidés, allongés, fusiformes, pubescents, et qui sont répandus sur l'hémisphère boréal.

**sténochromie** [*kro-mî*] n. f. (du gr. *stenos*, étroit, et *kroma*, couleur). Art d'imprimer d'un seul coup des estampes et des dessins en plusieurs couleurs.

**sténodactyle** n. m. Genre de reptiles sauriens, renfermant des geckos propres aux régions désertiques de l'ancien monde.

**sténodactylographe** n. Personne qui s'occupe de la sténodactylographie.

**sténodactylographie** [*fî*] n. f. (de *sténo*, abréviation de *sténographie*, et de *dactylographie*). Emploi de la sténographie et de la dactylographie combinées. (Sous la dictée du chef de service, les sténodactylographes écrivent en sténographie, puis, en face de sa machine à écrire, chacun d'eux traduit pour lui-même sa dictée et la transcrit en clair sur les touches.)

**sténodose** [*do-ze*] n. f. (du gr. *stenos*, étroit, resserré, et de *dose*). Nom donné par les frères Lumière à de petits paquets de toutes sortes de produits photographiques, dont le poids est calculé pour un certain volume de dissolvant, et qui sont destinés à éviter les multiples pesées, en voyage surtout.

**sténogramme** [*gra-me*] n. m. Tracé graphique, en sténographie, d'une syllabe ou d'un mot.

**sténographe** n. Qui sait la sténographie.

**sténographie** [*fî*] n. f. (du gr. *stenos*, serré, et *graphein*, écrire). Art de se servir de signes abréviatifs et conventionnels pour écrire aussi vite que la parole : *la sténographie était déjà connue des anciens Grecs.*

— Encycl. Le principe fondamental de la sténographie est la suppression de tous les accessoires et complications inutiles de l'écriture usuelle, de tout ce que les organes vocaux n'articulent pas, ou qui n'est point perçu par l'oreille ; l'orthographe et la ponctuation disparaissent. Les éléments de tout système sténographique sont la ligne droite, le cercle et ses fractions, la boucle et le point. Il y a deux manières principales de grouper ces signes : 1º un groupement distinct de signes pour une syllabe (sténographie *syllabique*) ; 2º un groupement distinct de signes pour un mot (sténographie *monogrammatique*). Il existe d'ailleurs différentes méthodes de sténographie (Duployé, Prévost-Delaunay, Demortier, etc.). Le système Duployé est monogrammatique. Pour éviter tout effort dans l'établissement du monogramme, un système complet d'abréviation, logiquement établi, a été joint à la sténographie Duployé, qui prend sous cette forme le nom de « métagraphie ».

Principaux signes de l'alphabet graphique de ce système :

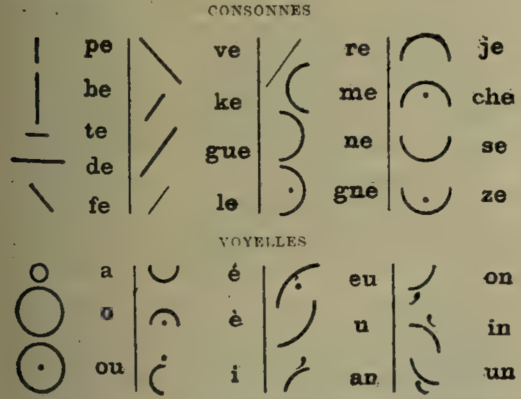

Phrase, avec sa transcription en sténographie Duployé :

*Toujours des ronds, des traits, des arcs et des accents.*

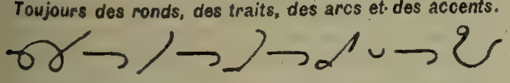

**sténographier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Ecrire au moyen de la sténographie : *sténographier un discours.*

**sténographique** adj. Qui appartient à la sténographie : *caractères sténographiques.*

**sténographiquement** [*ke-man*] adv. D'après les procédés sténographiques.

**sténolophe** n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, renfermant des carabes, au nombre d'une centaine d'espèces, dont une (*stenolophus teutonus*) est répandue aux environs de Paris.

**sténon** n. m. Genre de mammifères cétacés denticètes, renfermant des dauphins vulgairement appelés *souffleurs.*

**Sténon** (Nicolas), anatomiste danois, né à Copenhaque, m. à Schwerin (1638-1687). On lui doit la découverte du canal excréteur de la glande parotide. Converti au catholicisme, il entra dans les ordres et fut sacré évêque de Titiopolis, en Grèce.

**sténopé** n. m. (du gr. *stenos*, étroit, et *ops*, œil). Dispositif photographique, consistant en un disque percé d'un trou infiniment petit, qui remplace l'objectif.

**sténopéique** adj. *Fente sténopéique*, petit appareil destiné à remédier à l'absence d'iris.

**sténopéphotographie** [*fî*] n. f. Photographie au moyen d'appareils dans lesquels l'objectif est remplacé par un sténopé.

**sténophylax** [*laks*] n. m. Genre d'insectes névroptères trichoptères, répandus sur l'hémisphère boréal, et qui se trouvent en Europe sur le bord des ruisseaux.

**sténophile** n. f. (du gr. *sténos*, resserré, et *sphilos*, ami). V. STÉNOTYPE.

**sténophylle** adj. (du gr. *stenos*, étroit, et *phullon*, feuille). *Bot.* Qui a des feuilles étroites.

**sténoptère** n. m. Genre d'insectes lépidoptères longicornes, dont une espèce (*stenopterus rufus*) est assez commune sur les fleurs aux environs de Paris.

**sténorhize** adj. (du gr. *stenos*, étroit, et *rhiza*, racine). *Bot.* Qui a des racines grêles.

**sténorynque** [*rin-ke*] n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, voisins des majas, et répandus dans les mers chaudes.

**sténose** [*no-ze*] n. f. (du gr. *sténos*, étroit). Etroitesse primitive ou rétrécissement d'un conduit naturel ou d'un organe. *Sténose du cœur*, nom donné parfois à l'angine de poitrine.

**sténostachyé** [*nos-ta-ki-é*], **e** adj. (du gr. *stenos*, étroit, et *stakhus*, épi). *Bot.* Qui a les fleurs disposées en épis grêles.

**sténostome** [*nos-to-me*] n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant de jolis insectes sveltes, finement pubescents, revêtus de teintes métalliques, et qui vivent dans toute la région circaméditerranéenne.

**sténo-télégraphe** n. m. Appareil dû à Cassagne, permettant d'expédier très rapidement des dépêches météorologiques dans des directions multiples.

**sthénotherme** [*tèr-me*] adj. (du gr. *stenos*, étroit, et *thermos*, chaleur). Se dit des animaux marins qui exigent une température à peu près constante du milieu.

**sténotype** n. f. (du gr. *stenos*, resserré, et *tupos*, type). Machine à écrire sténographiquement. N. m. Nom donné aux caractères conventionnels adaptés à la machine à sténographier.

— Encycl. La première idée d'une machine à sténographier appartient à un Français, et remonte à 1827. Mais, des diverses machines expérimentées depuis lors, bien peu, à part les derniers modèles (sténophile Bivort, sténotype Grandjean), qui font usage des caractères de l'alphabet usuel, très peu offraient une supériorité réelle sur la sténographie à la main.

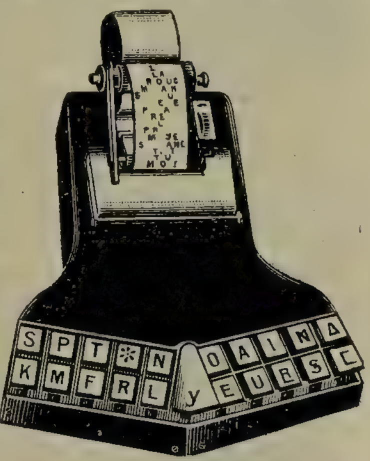

Machine à sténographier (Grandjean).

Le principe de la sténotype moderne est celui de la dactylotype. Mais, tandis que celle-ci exige une frappe par lettre, la sténotype est combinée pour donner d'une seule frappe deux, trois, quatre et même cinq lettres, ce qui permet d'écrire des syllabes et de grouper des sons syllabiques avec une grande rapidité. A cet avantage principal d'un tel appareil, il faut ajouter encore la lisibilité de la bande sténotypée, tandis que les caractères sténographiques tracés par un sténographe, au crayon, ne sont souvent clairs que pour lui-même.

**sténotyper** v. n. Sténographier à la machine.

**sténotypie** [*pî*] n. f. Sténographie mécanique.

**sténotypique** adj. Qui concerne la sténotypie.

**sténotypiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière sténotypique : *reproduire sténotypiquement un discours.*

**sténotypiste** [*pis-te*] n. Personne qui sténographie à la machine.

**stenté, e** [*stan*] adj. (ital. *stentato ;* de *stentare*, faire avec effort). Où l'on sent l'effort : *un tableau stenté.* (Vx.)

**stentor** [*stan*] n. m. Genre de mollusques hétérotriches. (V. la planche MOLLUSQUES.)

**Stentor** [*stan*], guerrier grec, héros de la guerre de Troie, doué d'une voix si formidable, que cinquante hommes criant ensemble ne pouvaient se faire entendre aussi loin. La vanité perdit Stentor : il osa défier Mercure, le héraut de l'Olympe, et succomba dans la lutte. (*Myth.*) (Par antonomase, on dit *un Stentor, une voix de Stentor ;* on l'écrit avec un S, en dépit de l'Académie).

**Stepanovitch** (Stephen), voïvode serbe, né à Kumodra, près de Belgrade, en 1855, un des principaux chefs de l'armée serbe pendant toute la durée de la Grande Guerre.

**stéphane** n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, dont on connaît une cinquantaine d'espèces, répandues sur tout le globe.

**Stéphanie** (Clotilde-Louise-Hermine-Marie-Charlotte), fille de Léopold II, roi des Belges, née à Laeken en 1864. Après le suicide de son mari, l'archiduc Rodolphe (1889), elle s'adonna à la peinture, à la musique, à la littérature. Par suite de son second mariage avec le comte Lonyay, elle perdit son rang à la cour de Vienne.

**stéphanien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. *Géol.* Se dit de l'étage géologique représentant la partie supérieure du système carbonifère, et auquel appartiennent le gisement houiller de Saint-Etienne, d'Autun-Epinac-Blanzy-Le Creusot (S.-et-L.), Decize (Nièvre), Commentry (Allier), Champagnac (Cantal), Bessige et la Grand'Combe (Gard), Carmaux (Tarn), Decazeville (Aveyron), Graissessac (Hérault), Ronchamp (Haute-Saône).

**stéphanion** n. m. *Anthrop.* Point du crâne, situé sur la suture coronale inférieure, vers son tiers, à l'endroit où elle est croisée par la ligne temporale.

**stéphanite** n. f. Sulfure naturel d'argent et d'antimoine. Syn. PSATUROSE.

**stéphanocéras** [*rass*] n. m. Genre de mollusques céphalopodes, fossiles dans les terrains jurassiques.

**Stéphanois, e** [*noi, oi-ze*], habitant ou originaire de Saint-Etienne : *les Stéphanois.* Adjectiv. : *industries stéphanoises.*

**stephanotrochus** [*sté, kuss*] n. m. Genre d'actinies, du groupe des madréporaires, renfermant des animaux à squelette dur, qui vivent dans les profondeurs de l'Atlantique, où le *Challenger* en a pêché par 400 et 500 brasses de fond. (V. la planche OCÉANOGRAPHIE.)

**Stephen** (sir Leslie), critique anglais, né à Londres (1832-1904), auteur de remarquables ouvrages philosophiques, et directeur, avec Sidney Lee, du monumental *Dictionnaire de biographie nationale.*

**Stephenson** [*fèn'-son'*] (George), mécanicien anglais, né à Wylam, m. à Tapton (1781-1848), considéré comme l'inventeur des locomotives. Il dirigea la construction d'un grand nombre de lignes du réseau ferré anglais. — Son fils Robert, né à Willington, m. à Londres (1803-1859), fut aussi un habile ingénieur, et se rendit célèbre par l'invention des ponts tubulaires.

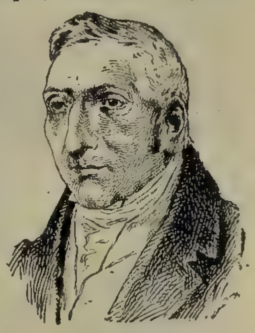
G. Stephenson.

**stéphensonite** n. f. Sulfo-carbonate de cuivre.

**steppage** [*stè-pa-je*] n. m. Action de dresser un cheval à stepper. *Pathol.* Se dit de la marche des ataxiques.

**steppe** [*stè-pe*] (russe *stepj*) n. m. (Quelques-uns font ce mot fém. comme en russe.) Nom que l'on donne aux grandes plaines herbeuses du midi de la Russie, de l'Asie russe : *les steppes de la Russie correspondent aux pampas de la république Argentine.*

— Encycl. Les steppes sont caractérisés par leur relief très peu accusé, et leur végétation en général composée presque entièrement de graminées, à l'exclusion des arbres. Ils sont sous la dépendance étroite d'un climat continental, où la saison des pluies est d'une très courte durée. On distingue les steppes herbeux et les steppes salins. Le sol de ceux-ci est chargé de chlorures, et passe lentement au désert.

**stepper** [*stè-pé*] v. n. Marcher avec vivacité et une grande action, en parlant du cheval de trot. *Pathol.* Marcher comme les ataxiques.

**stepper** [*stè-peur*] (mot angl.) ou **steppeur** [*stè-peur*] n. m. Cheval de trot, qui a de la vivacité

**steppeux, euse** [*stè-peû, eu-ze*] adj. Qui a l'aspect d'un steppe.

**stérage** n. m. Mesurage au stère : *le stérage du bois à brûler.*

**stercologie** [*stèr, jî*] n. f. (du lat. *stercus*, fumier, et du gr. *logos*, discours). Traité sur les excréments.

**stercologique** [*stèr*] adj. Qui a rapport à la stercologie.

**stercoraire** [*stèr-ko-rè-re*] adj. (lat. *stercorarius ;* de *stercus, oris*, fumier). Qui a rapport aux excréments. *Bot.* Qui croît sur les excréments. *Pathol. Fistule stercoraire*, fistule en communication avec l'intestin, et donnant passage aux matières stercorales.

**stercoraire** [*stèr-ko-rè re*] n. m. *Ornith.* Genre de palmipèdes renfermant de grands oiseaux élancés, à bec crochu, à plumage sombre, que l'on appelle vulgairement *mouettes pillardes* ou *ravisseuses*, parce qu'ils attaquent les goélands et les fous, pour leur dérober les poissons que ceux-ci ont capturés. *Entom.* Nom donné communément aux géotrupes, ateuchus, bousiers, tous insectes qui vivent dans les matières stercoraires.

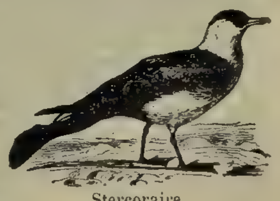
Stercoraire.

**stercoral, e, aux** [*stèr*] adj. (du lat. *stercus, oris*, excrément). Qui concerne les excréments.

**stercoranisme** [*stèr-ko-ra-nis-me*] n. m. Doctrine des stercoranistes.

**stercoraniste** [*stèr-ko-ra-nis-te*] n. m. (du lat. *stercus, oris*, excrément). *Hist. relig.* Membre d'une secte du xie siècle, qui soutenait que les espèces de l'eucharistie étaient digérées comme les autres aliments. Nom de ceux qui prétendaient que la communion rompait le jeûne. Adjectiv. : *doctrine stercoraniste.*

**stercoration** [*stèr, si-on*] n. f. (du lat. *stercus, oris*, excrément). Production des matières fécales.

**stercorémie** [*mî*] n. f. (du lat. *stercus, oris*, excrément). Intoxication d'un individu par la résorption de ses matières excrémentielles, dans les constipations prolongées. (On dit aussi COPRÉMIE.)

**stercorin, e** [*stèr*] adj. Qui a rapport aux excréments.

**stercorine** [*stèr*] n. f. Substance que l'on a trouvée dans les excréments, et qui paraît identique à la sérotine du sang.

**stercorite** [*stèr*] n. f. Phosphate d'ammoniaque et de soude, qui existe dans certains guanos.

**sterculiacees** [*stèr, sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales, voisine des malvacées, et dont le genre *sterculier* est le type. S. une *sterculiacée.*

**sterculie** [*stèr-ku-lî*] n. f. *Entomol.* Genre d'insectes coléoptères brachélytres, renfermant de grands et beaux staphylins de l'Amérique tropicale, qui vivent dans les détritus de toutes sortes.

**sterculier** [*stèr-ku-li-é*] n. m. ou **sterculie** [*stèr-ku-lî*] n. f. *Bot.* Genre de sterculiacées, propre aux régions chaudes du globe et comprenant des arbres à feuilles alternes et stipulées, à fleurs unisexuées, apétales, et dont les fruits sont des capsules. (Une espèce de ce genre, le *sterculia acuminata* ou *kolatier*, fournit la noix de kola; une autre répand une odeur repoussante, qui lui a fait donner le nom de *bois puant;* l'arbre à bouteille, ainsi nommé à cause de la forme de son tronc, est aussi une sterculie.)

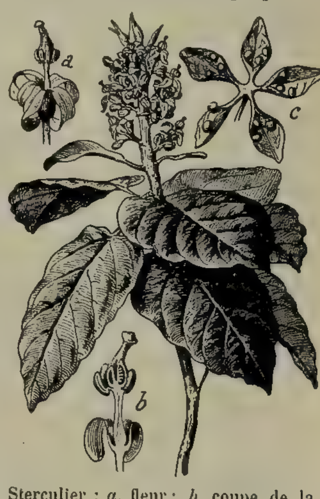

Sterculier : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur ; *c*, fruit.

**stère** n. m. (du gr. *stereos*, solide). Unité de mesure de volume pour le bois de chauffage, égale au mètre cube. (V. MESURE.) *Bois de stère*, bois qu'on vend à la mesure.

— Encycl. Le stère (*st*) n'a qu'un sous-multiple, le *décistère* (d*st*) ou dixième du stère.

**stéréo-agnosie** n. f. (du gr. *stereos*, solide, *a*, priv., et *gnôsis*, connaissance). Troubles de la perception tactile, dans lesquels les formes ne sont plus exactement perçues par le sujet, sans que toutefois la sensibilité tactile elle-même soit réellement atteinte.

**stéréoautographe** n. m. Appareil formé par une combinaison du stéréocomparateur et d'un mécanisme permettant, dans les levers de plans, de tracer automatiquement les courbes de niveau.

**stéréoautographie** n. f. Méthode pour effectuer des levers de plan par la photographie.

**stéréobate** n. m. (du gr. *stereos*, solide, et *bainein*, aller). *Archit.* Soubassement sans moulures.

**stéréocaulon** [*kô*] n. m. Genre de lichens de la famille des cladoniacées, formé d'une tige pleine, peu ramifiée, donnant naissance à des fructifications globuleuses, et dont quelques espèces appartiennent à la flore française : *les stéréocaulons poussent sur la terre.*

**stéréochimie** [*mî*] n. f. (du gr. *stereos*, solide, et de *chimie*). Hypothèse que l'on fait sur la constitution de la molécule des corps composés, pour expliquer l'isomérie de certains composés organiques.

**stéréochimique** adj. Qui concerne la stéréochimie.

**stéréochromie** [*kro-mî*] n. f. (du gr. *stereos*, solide, et *khrôma*, couleur). Méthode de fixation des couleurs sur les corps solides.

**stéréochromique** [*kro-mi-ke*] adj. Qui concerne la stéréochromie.

**stéréocomparateur** n. m. Appareil utilisé dans les levers de plan par la photographie, et qui permet d'effectuer sur les clichés des mesures d'une grande précision.

**stéréodonte** n. m. (du gr. *stereos*, solide, et *odous, ontos*, dent). Appareil employé par les dentistes pour la consolidation des dents.

**stéréodynamique** adj. (du gr. *stereos*, solide, et de *dynamique*). Qui a rapport à la stéréodynamie. N. f. Dynamique des solides.

**stéréognostique** [*ghnos-ti-ke*] adj. (du gr. *stereos*, solide, et *gnôstikos*, qui a la faculté de connaître). *Sens* ou *perception stéréognostique*, se dit de la perception des formes à trois dimensions.

**stéréogramme** n. m. (du gr. *stereos*, double, et *gramma*, lettre, épreuve). Epreuve photographique double, destinée à être examinée au stéréoscope.

**stéréographe** n. m. Celui qui pratique la stéréographie. Instrument servant à dessiner les formes des solides.

**stéréographie** [*fî*] n. f. (du gr. *stereos*, solide, et *graphein*, écrire). Art de représenter les solides sur une surface plane, par projection.

**stéréographique** adj, Qui concerne la stéréographie.

**stéréographiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière stéréographique.

**stéréologie** [*jî*] n. f. (du gr. *stereos*, solide, et *logos*, discours). Etude des parties solides des corps vivants.

**stéréologique** adj. Qui a rapport à la stéréologie.

**stéréome** n. m. (du gr. *stereos*, solide). Nom donné dans un végétal aux tissus de soutien.

**stéréomètre** n. m. (du gr. *stereos*, solide, et *metron*, mesure). Instrument dont on se sert pour mesurer les solides.

**stéréométrie** [*trî*] n. f. (de *stéréomètre*). Partie de la géométrie pratique, qui traite de la mesure des solides naturels (troncs d'arbres, terrassements, maçonnerie, etc.) dont la surface n'est pas susceptible d'une définition géométrique rigoureuse. (Ces opérations s'appellent, suivant les matières à mesurer : *cubage, jaugeage, métrage.*)

**stéréométrique** adj. Qui se rapporte à la stéréométrie.

**stéréon** n. m. Champignon de la famille des théléphorées, sans pied le plus souvent, et qui pousse sur les troncs d'arbres, fixé par le côté, ou étalé en croûte. (Il est très commun en Europe.)

**stéréophotogramme** n. m. Photogramme stéréoscopique. (Syn. de STÉRÉOGRAMME.)

**stéréophotogrammétrie** n. f. Application de la photographie aérienne à la topographie.

**stéréophotographie** [*fî*] n. f. (du gr. *stereos*, solide, et de *photographie*). Exécution simultanée de deux phototypes, à l'aide de deux objectifs couplés.

**stéréoplasme** [*plas-me*] n. m. (du gr. *stereos*, solide, et *plasma*, chose façonnée). *Biol.* Partie du protoplasma, constituée par un réseau de filaments très fins. *Zool.* Matière calcaire qui remplit les chambres périphériques de certains polypiers, tels que les *pycnophyllum.*

**stéréorama** n. m. (du gr. *stereos*, solide, et de *orama*). Carte topographique en relief.

**stéréoscope** [*os-ko-pe*] n. m. (du gr. *stereos*, solide, et *skopein*, examiner). Instrument d'optique, qui donne le sentiment du relief par l'observation de deux images planes.

— Encycl. Parmi les nombreux types de stéréoscopes, le plus employé est le *stéréoscope lenticulaire* de Brewster. Cet instrument comprend une boîte en bois, munie sur une face de deux oculaires placés de telle sorte, que leur écartement corresponde à celui des yeux de l'observateur ; une lamelle perpendiculaire au plan de pose des lentilles sépare celles-ci, et partage la boîte elle-même en deux compartiments. L'image est tirée en double expédition, et placée au fond de la boite : lorsqu'on regarde à travers les lentilles, les deux images apparaissent superposées, et l'œil n'en perçoit qu'une, qui paraît alors en relief. Un miroir incliné éclaire les deux vues. Dans les stéréoscopes destinés aux diapositives, le fond de l'appareil est un verre dépoli, et la boîte du stéréoscope est complètement close. Dans les stéréoscopes plus perfectionnés, les oculaires sont isolés par rapport à la boîte et peuvent, à l'aide d'une vis, être rapprochés ou éloignés de la double image (*mise au point*).

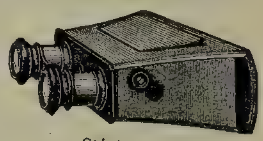

Stéréoscope.

On fabrique aujourd'hui des stéréoscopes qui permettent de classer de nombreuses vues, et de les amener automatiquement devant les oculaires.

Le stéréoscope se complète par des appareils photographiques à double oculaire (jumelle stéréoscopique, vérascope, etc.), permettant de prendre deux vues du même objet, et de préparer des diapositives de petit format que le stéréoscope montre grossies, donnant par l'accusation des reliefs une grande sensation de réalité.

Le stéréoscope à plan bissecteur imaginé par Pigeon est un dièdre dont l'un des côtés reçoit une vue (de format indifférent), l'autre la même vue mais inversée. Le plan bissecteur porte à gauche un petit miroir près duquel on approche l'œil ; on voit alors la vue de droite librement de l'œil droit, tandis que celle de gauche, perçue par réflexion dans le miroir, semble se superposer à la première. On obtient ainsi un relief très accusé.

**stéréoscopie** [*os-ko-pî*] n. f. Partie de l'optique, comprenant les utilisations diverses du stéréoscope. Fabrication, commerce de stéréoscopes.

**stéréoscopique** [*os-ko*] adj. Qui concerne la stéréoscopie et le stéréoscope : *vue stéréoscopique.*

**stéréosphère** [*os-fè-re*] n. f. (du gr. *stereos*, solide, et de *sphère*). *Astron.* Globe passé à l'état solide.

**stéréostatique** [*os-ta*] n. f. (du gr. *stereos*, solide, et de *statique*). Statique des solides. Adjectiv. : *loi stéréostatique.*

**stéréotélémètre** n. m. Télémètre stéréoscopique.

**stéréotomie** [*mî*] n. f. (du gr. *stereos*, solide, et *tomê*, section). Science qui traite de la coupe des solides employés dans l'industrie et la construction.

— Encycl. Deux principes régissent les constructions en bois : le premier est qu'une pièce de charpente ne doit être soumise qu'à des efforts longitudinaux prévus d'avance. Le second principe porte le nom de principe des réseaux triangulaires : il faut assurer l'invariabilité des angles des polygones formés par les bois de charpente, par l'adjonction de pièces en écharpe constituant une suite de triangles. Dans la coupe des pierres, le problème de stéréotomie consiste dans trois opérations successives : déterminer le mode de division le plus avantageux pour partager l'ouvrage en pierres, en parties telles qu'il soit possible de les tailler chacune dans une seule pierre ; déterminer les profils et dimensions des faces de chaque pierre ; en dernier lieu, donner aux pierres les formes exactes qu'elles doivent posséder, au moyen des épures tracées.

**stéréotomique** adj. Qui a rapport à la stéréotomie : *procédés stéréotomiques.*

**stéréotropique** adj. Qui concerne le stéréotropisme.

**stéréotropisme** [*pis-me*] n. m. (du gr. *stereos*, solide, et *tropos*, action de tourner). *Biol.* Mouvement déterminé chez un plastide vivant, par le contact d'un corps solide.

**stéréotypage** n. m. Action de stéréotyper.

**stéréotype** adj. (du gr. *stereos*, solide, et *tupos*, caractère). Imprimé avec des planches dont les caractères ne sont pas mobiles, et que l'on conserve pour de nouveaux tirages : *édition stéréotype.* N. m. Ouvrage stéréotypé. (On dit mieux CLICHÉ.)

**stéréotyper** [*pé*] v. a. (de *stéréotype*). Convertir en formes solides, au moyen d'un métal en fusion, des pages préalablement composées en caractères mobiles. *Fig.* Rendre fixe, toujours le même : *avoir le sourire stéréotypé sur les lèvres* *Techn.* Syn. de CLICHER.

**stéréotypeur** n. et adj. m. Ouvrier qui stéréotype.

**stéréotypie** [*pî*] n. f. Art de stéréotyper *Méd.* Répétition de gestes, de mots ou de tics.

**stérer** [*ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Mesurer au stère : *stérer du bois.*

**stérigmate** n. m. Pédicelle grêle supportan une conidie, chez certains champignons.

**stérigmatocyste** [*sis-te*] n. m. Genre de champignons de la famille des mucorinées, qui se présentent sous forme de taches de couleurs variées, mais le plus ordinairement noires.

**stérile** adj. (lat. *sterilis*). Qui ne porte point de fruits : *les fleurs doubles sont généralement stériles. Terre stérile*, où les productions, les récoltes sont nulles ou peu abondantes. *Méd.* Qui ne contient aucun germe. Impropre à la génération : *femelle stérile.* D'où il ne résulte pas d'enfant : *mariage stérile. Fig.* Qui produit peu d'ouvrages : *auteur stérile.* Qui est sans résultats : *discussions stériles.* Ant. **Fertile, fécond.**

**stérilement** [*man*] adv. D'une manière stérile.

**stérilisateur** [*za*] n. m. Appareil que l'on emploie pour stériliser.

**stérilisation** [*za-si-on*] n. f. Action de stériliser. *Microbiol.* Action de détruire les microbes ou les ferments que contient une substance : *la chaleur est le meilleur agent de stérilisation.* Ant. **Fertilisation.**

— Encycl. *Microbiol.* La stérilisation d'un liquide ou d'une denrée, et notamment des boissons (eau, vin, bière, lait, etc.), a pour but d'en assurer la conservation ou de les rendre inoffensifs pour l'organisme en les débarrassant des microbes, champignons ou ferments qu'ils contiennent ; il faut, pour obtenir ce résultat, soumettre le liquide à une température de 130° et même 150°.

La stérilisation s'effectue à l'aide d'appareils (stérilisateurs) qu'on peut diviser en *pasteurisateurs* et *stérilisateurs* proprement dits, formés le plus souvent d'un autoclave, dans lequel on atteint facilement la température exigée. Tandis que la pasteurisation (70° à 80°) ne détruit que certains micro-organismes et n'assure au produit traité qu'une conservation temporaire, la stérilisation, par la température élevée qu'elle nécessite (130° à 150°), détruit tous les ferments.

Pour la stérilisation de grandes quantités d'eau, on fait souvent usage de l'ozone, des rayons ultra-violets, d'hypochlorite de sodium (javellisation) ; ou encore, on utilise des bassins filtrants exposés à l'air et à la lumière.

— *Chir.* Avant toute opération, il faut stériliser le champ opératoire, les instruments, les objets de pansement, la salle d'opération, rendre l'opérateur et ses aides aseptiques. Le champ opératoire, c'est-à-dire le point choisi par le chirurgien pour pratiquer l'opération, est lavé, savonné, lotionné avec des solutions antiseptiques ; on emploie depuis peu, avec avantage, la teinture d'iode. Les instruments et les objets de pansement passent dans des étuves qui les portent à 125°. La salle d'opération, aménagée pour ne permettre aucun dépôt de poussières, est lavée, et on y pulvérise parfois un liquide antiseptique. L'opérateur et ses aides sont recouverts de blouses, de masques, de gants de caoutchouc stérilisés. Tels sont les principes d'une bonne stérilisation.

— *Agric. Stérilisation du sol.* V. DÉSINFECTION.

**stérilisé** [*li-zé*], **e** adj. Qui a été soumis à la stérilisation : *lait stérilisé.*

**stériliser** [*zé*] v. a. Rendre stérile : *stériliser une terre. Fig.* Rendre impropre à produire ses effets naturels : *stériliser le talent. Microbiol.* Débarrasser entièrement une substance des microbes ou ferments qu'elle contient, et dont l'action nuirait à sa conservation, ou qui pourraient la rendre nuisible : *stériliser une eau.* Ant. **Fertiliser.**

**stérilité** n. f. (lat. *sterilitas*). Etat de ce qui est stérile : *stérilité du sol. Fig.* Infécondité, incapacité de produire : *la stérilité de l'esprit.* Nature de ce qui est impropre à fournir des développements : *stérilité d'un sujet. Biol.* Impossibilité de se reproduire, sans qu'il y ait nécessairement impossibilité du rapprochement sexuel (ce qui distingue l'*impuissance* de la *stérilité*). Ant. **Fertilité, fécondité.**

— Encycl. *Physiol. hum.* Il faut distinguer la stérilité *morbide* de la stérilité *physiologique.* La première se présente entre individus adultes de même espèce, et dépend d'un trouble fonctionnel ou d'une lésion organique de l'appareil génital. La stérilité physiologique se produit entre individus adultes de races différentes, même pouvant avoir des rapprochements sexuels.

En dehors de la stérilité personnelle de l'homme et de la femme, on constate des cas de stérilité qui ne sont imputables ni à l'un ni à l'autre des conjoints, mais à leur groupement, et où chacun des deux fait preuve de fécondité en changeant de conjoint.

**Sterkrade,** bourg de Prusse (présid. de Dusseldorf) ; 21.210 h. Métallurgie.

**sterlet** [*stèr-lè*] ou **strelet** [*lè*] n. m. Espèce d'esturgeon, dont les œufs servent à fabriquer le caviar : *le sterlet est commun dans les fleuves russes.*

**sterling** [*stèr-lin*] n. m. invar. (étymol. douteuse : soit de *easterling*, homme de l'Est, nom donné jadis en Angleterre aux marchands des villes hanséatiques et aux Néerlandais, dont la monnaie était de meilleur aloi ; soit de l'anglo-saxon *steorling*, étoile, ou de *starling*, sansonnet, en souvenir de l'étoile ou des oiseaux qui figuraient sur les anciens deniers anglais). Nom donné, en Angleterre, au commencement du règne de Henri II, à l'étalon monétaire, principale monnaie d'argent. (On disait aussi ESTERLIN ou ESTRELIN.) Adjectiv. : *livre sterling*, en Angleterre, monnaie de compte valant au pair 25 fr. 22.

**Stern** (DANIEL). *Biogr.* V. AGOULT (*comtesse* d').

**sternal, e, aux** [*stèr*] adj. Qui a rapport au sternum.

**sternalgie** [*stèr-nal-jî*] n. f. (du gr. *sternon*, poitrine, et *algos*, douleur). Angine de poitrine.

**sternalgique** [*stèr*] adj. Qui a rapport à la sternalgie.

**Sternberg,** v. de Tchécoslovaquie (Moravie) ; 15.000 h.

**sternbergie** [*stèrn-bèr-jî*] n. f. Genre d'amaryllidacées de l'Europe méridionale, que l'on appelle également *narcisses d'automne.*

**sternbergite** [*stèrn-bèr-ji-te*] n. f. Sulfure naturel d'argent et de fer.

**sterne** [*stèr-ne*] n. f. Genre de palmipèdes, comprenant une quarantaine d'espèces d'oiseaux élancés à long bec, à queue longue et fourchue, qui abondent dans les îles ou sur les rivages des mers tempérées, et que l'on nomme communément *hirondelles de mer.* (V. HIRONDELLE.)

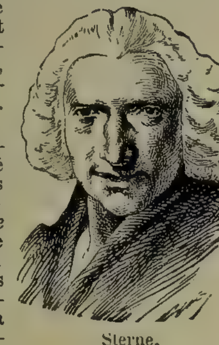
Sterne.

**Sterne** (Laurence), pasteur et écrivain anglais, né à Clonmel, m. à Londres (1713-1768), auteur de *Tristram Shandy* et du *Voyage sentimental.* Sa vie privée fut des plus orageuses. Nourri des vieux conteurs français (Rabelais, Béroalde de Verville, etc.), il a consigné dans ses deux célèbres ouvrages, à la faveur d'une trame de fictions très ténue, les observations, les réflexions critiques et satiriques, les émotions délicates, les réminiscences de ses lectures. Il est au premier rang des humoristes et des écrivains anglais.

**sternébré, e** [*stèr*] adj. *Anat.* Syn. de ANNELÉ, dans le système de ceux qui considèrent les anneaux des annelés comme des transformations des pièces sternales.

**sternicorne** [*stèr*] adj. *Zool.* Dont le sternum se prolonge en forme de corne.

**sternocère** [*stèr*] n. m. Genre de coléoptères serricornes, renfermant de gros buprestes, qui vivent dans les régions chaudes de l'ancien monde.

**sterno-claviculaire** adj. Qui appartient au sternum et à la clavicule.

**sterno-cléido-mastoïdien** adj. et n. m. *Anat.* Se dit d'un muscle qui s'insère au sternum, à la clavicule et à l'apophyse mastoïde. (V. planche HOMME.)

**sternoclyte** [*stèr*] n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, renfermant une seule espèce d'oiseaux-mouches à gorge bleue, qui habitent les forêts du Venezuela.

**sterno-costal, e, aux** adj. et n. m. Nom donné parfois au muscle triangulaire du sternum.

**sternodynie** [*stèr, nî*] n. f. Douleur qui se fait sentir dans la région du sternum.

**sterno-huméral, e, aux** adj. et n. m. Qui appartient au sternum et à l'humérus. (Se dit du muscle grand pectoral.)

**sterno-hyoïdien, enne** adj. et n. m. Se dit du muscle qui s'étend de l'os hyoïde à la partie supérieure du sternum.

**sterno-mastoïdien, enne** adj. et n. m. Syn. de STERNOCLÉIDO-MASTOÏDIEN.

**sterno-maxillaire** adj. et n. m. Muscle du cou du cheval. (V. la planche CHEVAL.)

**sterno-pubien, enne** adj. et n. m. Qui appartient au sternum et au pubis.

**sternothère** [*stèr*] n. m. Genre de reptiles chéloniens, renfermant des tortues aquatiques de l'Afrique tropicale.

**sterno-thyroïdien, enne** adj. et n. m. Qui appartient au sternum et au thyroïde.

**sternum** [*stèr-nom'*] n. m. (gr. *sternon*). Os plat, situé au milieu de la partie antérieure de la poitrine. (V. les planches HOMME.) *Zool.* Partie inférieure de la cuirasse dermique des animaux articulés.

— ENCYCL. *Anat.* Le sternum, chez l'homme, est un os impair, médian, situé à la partie antérieure du thorax. Il est plat, allongé, assez étroit ; les anciens le comparaient, pour sa forme, à l'épée de gladiateur. Il est presque entièrement formé de tissu spongieux. On le divise en trois parties ; la partie supérieure, le *manubrium*, s'articule avec les clavicules et les deux premières paires de côtes ; la partie moyenne, longue et plus étroite, s'articule avec les cinq paires de côtes suivantes : c'est le *corps;* la partie inférieure, grêle et pointue, s'appelle *appendice xyphoïde.*

**sternutatif, ive** [*stèr*] adj. (du lat. *sternutare*, éternuer). Qui provoque des éternuements.

**sternutation** [*stèr, si-on*] n. f. (de *sternutatif*). Action d'éternuer.

**sternutatoire** [*stèr*] adj. (de *sternutation*). Qui provoque l'éternuement : *poudre sternutatoire.* N. m. Médicament qui fait éternuer.

**stérope** n. m. Genre d'insectes coléoptères carabidés, renfermant des féronies d'assez grande taille, dont une espèce habite la France.

**Sterrebeek,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 1.700 h. Tissus de laine.

**sterteur** ou **stertor** [*stèr*] n. f. (du lat. *stertere*, ronfler). Nom scientifique du ronflement.

**stertoreux, euse** [*stèr-to-reû, eu-ze*] adj. (de *sterteur*). *Respiration stertoreuse*, respiration produisant, à l'inhalation et à l'exhalation, un bruit analogue à l'eau qui bout.

**Stésichore** [*ko-re*], poète lyrique grec, né à Himère vers 640, m. vers 550 av. J.-C. Il exerça une influence décisive sur le développement du lyrisme choral en imaginant l'épode et en créant ainsi la triade lyrique. Ses poèmes comprenaient des péans, des chants d'amour, des œuvres pastorales, etc. Suivant une légende, il devint aveugle pour avoir parlé d'Hélène avec irrévérence et recouvra la vue lorsqu'il fit amende honorable dans une *palinodie.*

**stésichorien, enne** [*sté-zi-ko-ri-in, è-ne*] adj. Se dit d'un vers épitrite, composé en principe de trois épitrites seconds.

**stéthomètre** n. m. (du gr. *stêthos*, poitrine, et *metron*, mesure). Instrument pour mesurer les dimensions de la poitrine.

**stéthométrie** [*trî*] n. f. Mesure des dimensions de la poitrine.

**stéthométrique** adj. Qui concerne la stéthométrie.

**stéthoscope** [*tos-ko-pe*] n. m. (du gr. *stêthos*, poitrine, et *skopein*, examiner). Instrument inventé par Laënnec et dont on se sert pour ausculter la poitrine.

— ENCYCL. Le stéthoscope consiste essentiellement en une tige de bois plus ou moins longue, de $0^{m},10$ à 0,30, percée d'un canal régulier. Une des extrémités se termine par une plaque circulaire, disposée de façon à pouvoir y appliquer l'oreille ; l'autre s'évase comme l'orifice d'une trompette. Elle sert à collecter les sons et repose sur les parties que l'on veut ausculter.

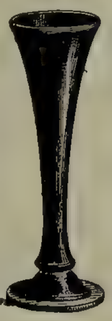
Stéthoscope.

**stéthoscopie** [*tos-ko-pî*] n. f. Etude de la cavité thoracique à l'aide du stéthoscope.

**stéthoscopique** [*tos-ko*] adj. Qui concerne la stéthoscopie.

**Stettin,** v. de Prusse, ch.-l. de la prov. de Poméranie, sur l'Oder; 236.000 h. Port de commerce actif. Château (XVI$^{e}$ s.) des grands-ducs de Poméranie. Eglises Saint-Jacques et Saint-Jean (XIV$^{e}$ s.). Machines, sucrerie.

**Steuben** [*bèn*] (Charles, baron de), peintre d'histoire allemand, né à Bauerbach (Bade), m. à Paris (1788-1856). Il travailla surtout en France. Citons de lui : *Saint-Germain, évêque de Paris, un Trait de la jeunesse de Pierre le Grand*, ses plafonds du Louvre : *la Bataille d'Ivry, la Clémence de Henri IV*, etc.

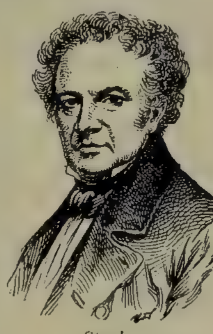
Steuben.

**Steubenville,** v. des Etats unis d'Amérique (Ohio), ch.-l. du comté de Jefferson, sur l'Ohio ; 28.500 h.

**stevéniste** [*nis-te*] n. m. Nom donné à des prêtres belges qui, sous Napoléon I$^{er}$ et à l'exemple de Corneille Stevens, vicaire général de Namur, faisaient de l'opposition à la politique religieuse du gouvernement impérial.

**Stevens** [*vinss*] (Joseph), peintre belge, né et m. à Bruxelles (1819-1892). Il s'est fait connaître par des tableaux de genre pleins d'humour et d'observation, où figurent souvent des chiens : *un Métier de chien, Plus fidèle qu'heureux, le Supplice de Tantale*, etc. — Son frère ALFRED, peintre belge, né à Bruxelles, m. à Paris (1828-1906), a passé une grande partie de sa vie en France. Nul n'a peint avec plus de vérité et de charme la Parisienne du second Empire. Citons de lui : *Visite de convalescence, Rêverie, l'Atelier*, etc.

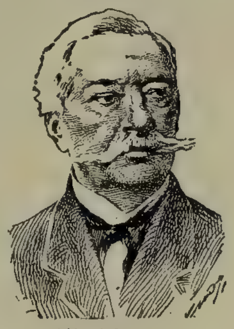
Alfred Stevens.

**Stevenson** (Robert-Louis), poète et romancier anglais, né à Edimbourg, m. à Vailima, dans l'île de Samoa (1850-1894) ; auteur de *l'Ile au trésor, le Docteur Jekyll et M. Hyde*, et autres récits remarquables par l'humour, l'esprit d'aventures et les mérites artistiques du style.

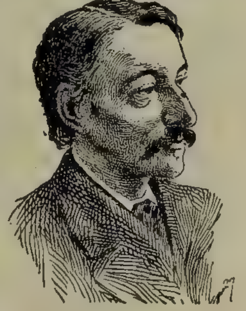
Stevenson.

**Stevenston,** v. du Royaume-Uni (Ecosse, comté d'Ayr), près du Firth de la Clyde ; 13.000 h. Industrie du fer. Mines de charbon aux alentours.

**Stevin** (Simon), mathématicien hollandais, né à Bruges, m. à Leyde (1548-1620). Il s'est occupé principalement d'algèbre, de mécanique et d'hydrostatique. Il conduisit comme ingénieur la construction des digues de la Hollande.

**steward** [*sti-ou-ard'*] n. m. (mot angl.). Maître d'hôtel, garçon de service à bord des paquebots, dans les cercles.

**Stewart** [*sti-ou-ar*] (Dugald), psychologue écossais, né et m. à Edimbourg (1753-1828), élève de Reid. Auteur de remarquables *Esquisses de philosophie morale.* La philosophie se réduit pour lui à une exposition presque empirique du sens intime.

**Stewart** (Balfour), physicien anglais, né à Edimbourg en 1828, m. en Irlande en 1887, connu pour ses travaux sur la chaleur.

**Steyn** (Martinus Theunis), magistrat et président de l'Etat libre d'Orange, né à Winburg (Orange), m. à Bloemfontein (1857-1916). En 1899, il prit parti pour le Transvaal contre l'Angleterre.

**Steyr,** v. d'Autriche (Haute-Autriche), au confluent de la *Steyr* avec l'Enns ; 18.000 h. Mines de fer. Moreau y signa un armistice avec les Autrichiens, le 25 décembre 1800, après Hohenlinden.

**sthène** n. m. (du gr. *sthenos*, force). Unité de force dans le système M. T. S. (Abrév. *sn.*)

— ENCYCL. Le sthène est la force qui, en une seconde, communique à une masse égale à 1 tonne un accroissement de vitesse de 1 mètre par seconde. Il équivaut à $10^{8}$ dynes. (V. MESURE.)

**Sthénélos,** roi légendaire de Mycènes et d'Argos, fils de Persée et d'Andromède.

**sthénique** adj. Se dit des agents qui renforcent l'activité des organes, ou réveillent leur fonctionnement.

**Stiavnica** (en allem. *Schemnitz*), v. de Tchécoslovaquie, en Slovaquie ; 15.000 h. Mines jadis abondantes, aujourd'hui presque épuisées.

**stibial, e, aux** adj. (de *stibié*). Relatif à l'antimoine.

**stibié, e** adj. (du lat. *stibium*, antimoine). Où il entre de l'antimoine : *tartre stibié* (émétique).

**stibieux, euse** [*bi-eû, eu-ze*] adj. Syn. de ANTIMONIEUX, EUSE.

**stibine** n. f. Sulfure naturel d'antimoine, qui constitue le minerai d'antimoine le plus important. Nom générique des composés organo-métalliques obtenus par la combinaison de l'antimoine avec des radicaux alcooliques.

**stibiure** n. m. Alliage, en proportions définies, de l'antimoine avec un autre métal.

**stichocarpe** [*ko*] adj. *Bot.* Dont les fruits sont disposés sur une ligne en spirale.

**stichométrie** [*ko-mé-trî*] n. f. (du gr. *stikhos* ligne, et *metron*, mesure). *Philol.* Compte des lignes comprises dans une œuvre littéraire.

**stichométrique** [*ko*] adj. Qui a rapport à la stichométrie.

**stichomythie** [*ko-mi-tî*] n. f. (du gr. *stikhos*, vers, et *muthos*, récit). Dialogue tragique, dans lequel les interlocuteurs se répondent vers pour vers.

**Stichus,** comédie de Plaute, représentée vers 210 av. J.-C. Elle a pour sujet les aventures de deux femmes qui, vivant depuis trois ans séparées de leurs maris, sont pressées de convoler en de nouvelles noces, mais finissent par retrouver leurs époux ; au début, des scènes charmantes et partout des scènes amusantes.

**stick** n. m. (mot angl.). Badine, petite canne flexible.

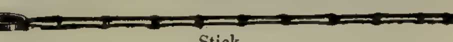
Stick.

**sticte** n. m. Genre de lichens foliacés, dont le thalle, qui a l'apparence et la consistance du cuir, se fixe çà et là au support par des crampons : *les stictes vivent sur les arbres et les rochers.*

**Stiévenart** (Jean-François), helléniste français, né à Commercy, m. à Paris (1794-1860) ; traducteur de Démosthène, d'Eschine, etc.

**Stieler** (Adolphe), géographe allemand, né et m. à Gotha (1775-1836) ; auteur d'un célèbre *Atlas manuel.*

**stigmataire** [*stig-ma-tè-re*] adj. *Bot.* Qui est marqué de points enfoncés.

**stigmate** [*stigh-ma-te*] n. m. (gr. *stigma*). Marque que laisse une plaie ou un élément pathologique du tégument : *les stigmates de la petite vérole.* Autrefois, marque du fer rouge imprimée sur le corps comme châtiment : *le stigmate de la justice.* Marque des cinq plaies du corps de Jésus-Christ reproduites, selon la tradition, sur le corps de saint François d'Assise. *Fig.* Marque, trace honteuse : *les stigmates du vice. Bot.* Partie supérieure du pistil, qui reçoit le pollen. *Zool.* Orifice respiratoire, chez les animaux articulés.

— ENCYCL. *Bot.* Le stigmate peut être d'apparence plumeuse, par élongation des cellules de sa surface ; plus généralement, il est mamelonné et sécrète un liquide visqueux destiné à retenir les grains de pollen qui viennent à son contact.

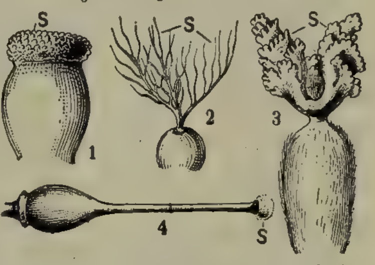

Stigmates : 1. Philodendron ; 2. Acalyphe ; 3. Hexalobe ; 4. Primevère.

— *Zool.* Les trachées respiratoires des articulés sont terminées par de petites ouvertures oblongues, qui constituent les stigmates et débouchent en général sur la région latérale du corps.

**stigmatifère** ou **stigmatiphore** [*stigh-ma*] adj. Qui porte le stigmate.

**stigmatiforme** [*stigh-ma*] adj. Qui a la forme d'un stigmate.

**stigmatique** [*stigh-ma*] adj. Qui appartient au stigmate.

**stigmatisation** [*stigh-ma-ti-za-si-on*] n. f. Action de stigmatiser ; résultat de cette action.

**stigmatisé** [*stigh-ma-ti-zé*], **e** adj. et n. Personne marquée de stigmates semblables aux plaies de Jésus.

**stigmatiser** [*stigh-ma-ti-zé*] v. a. Marquer de stigmates : *on stigmatisait autrefois les esclaves fugitifs.* Imprimer des cicatrices, des traces sur : *la petite vérole stigmatise le visage. Fig.* Imprimer une flétrissure, un blâme public : *les satiriques stigmatisent le vice.* Imprimer une marque honteuse : *visage que stigmatise la débauche.*

**stigmatographe** [*stigh-ma*] n. (du gr. *stigma*, marque, et *graphein*, écrire). Personne qui écrit avec des points.

**stigmatographie** [*stigh-ma, fî*] n. f. Art des stigmatographes.

**stigmatographique** [*stigh*] adj. Qui a rapport à la stigmatographie.

**stigmatophore** [*stigh-ma, fo-re*] adj. (du gr. *stigma*, marque, et *phoros*, qui porte). Qui porte des trous. N. m. *Bot.* Partie du pistil, qui porte le stigmate.

**stigmatostémone** [*stigh-ma-tos-té*] adj. (du gr. *stigma*, stigmate, et *stêmôn*, étamine). *Bot.* Dont les étamines sont implantées sur les stigmates.

**stigmite** n. f. Variété d'agate.

**stigmonyme** [*stigh-mo*] n. m. (du gr. *stigma*, point, et *onuma*, nom). Nom d'auteur, remplacé par des points.

**stigmule** [*stigh*] n. m. *Bot.* Chacune des divisions d'un stigmate.

**stilbène** n. m. Hydrocarbure $C^{14}H^{12}$, qui fond vers 110° et bout vers 292°. Syn. HYDRURE DE STILBYLE, PICRAMYLE.

**stilbénique** adj. Se dit de certains composés qui dérivent du stilbène.

**stilbite** n. f. Zéolithe à base de soude, potasse et chaux.

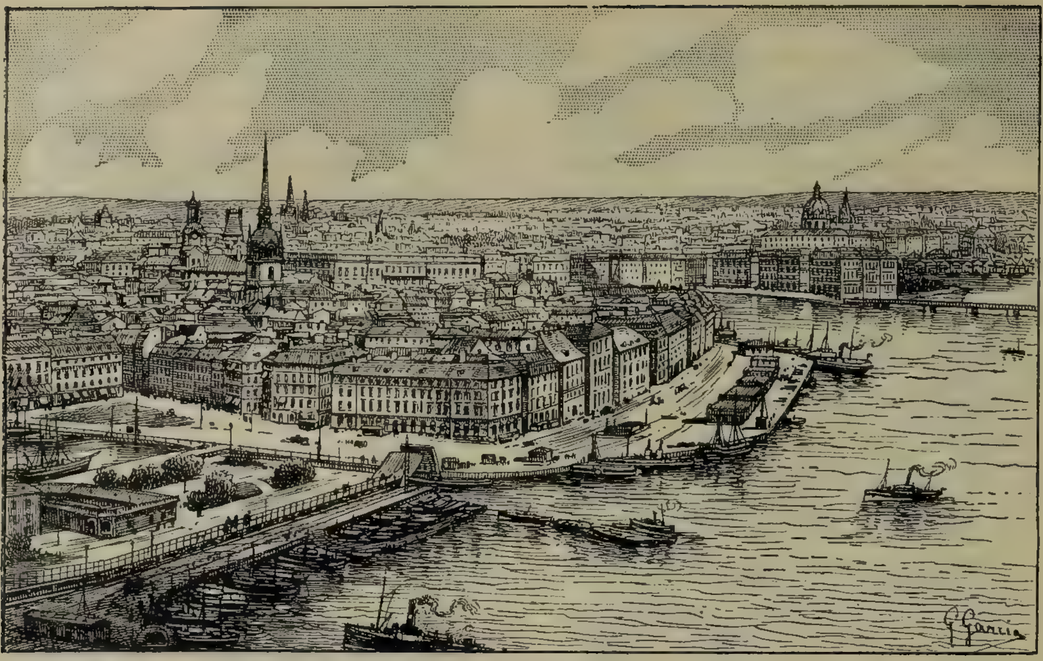

Vue de Stockholm.

**stil-de-grain** n. m. (holl. *schijtgroen*). Couleur jaune, employée en peinture.

**Stilicon** (Flavius), général d'Honorius, Vandale d'origine. Homme d'Etat actif et intelligent, mais avide et cruel, il essaya de rendre un peu de vie à l'empire romain en décadence, et il défendit avec succès l'Italie contre les Barbares d'Alaric et de Radagaise : mais Honorius, mal conseillé, le disgracia et le fit mettre à mort en 408. Claudien a écrit son éloge.

**Still,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Molsheim ; 1.247 h.

**stillant** [*stil-lan*], **e** adj. (du lat. *stillare*, tomber goutte à goutte). Qui tombe goutte à goutte.

**stillation** [*stil-la-si-on*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Action d'un liquide s'écoulant goutte à goutte.

**stillatoire** [*stil-la*] adj. (de *stillation*). Qui tombe goutte à goutte.

**stillicide** [*stil-li*] adj. (du lat. *stilla*, petite goutte, et *cadere*, tomber). Qui tombe goutte à goutte.

**stilligoutte** [*stil-li*] n. m. (du lat. *stillare*, tomber goutte à goutte, et de *goutte*). Syn. de COMPTE-GOUTTE.

**stillingie** [*stil-lin-jî*] n. f. Genre d'euphorbiacées d'Amérique et d'Océanie, renfermant des arbrisseaux, dont une espèce (*stillingia sebifera*) fournit une graisse, d'où son nom d'*arbre à suif*.

**stillingié, e** [*stil-lin*] adj. *Bot.* Qui ressemble ou qui se rapporte au genre stillingie.

**stillolite** n. f. Variété d'opale.

**Stilpon,** philosophe grec, né à Mégare, un des précurseurs du stoïcisme ; disciple de Diogène et maître de Zénon le stoïcien.

**stimulant** [*lan*], **e** adj. Propre à accroître l'activité : *potion stimulante.* N. m. Se dit des médicaments qui accroissent l'activité vitale : *faire usage de stimulants. Fig.* Ce qui augmente l'ardeur, le zèle de : *sa paresse a besoin d'un stimulant.* ANT. **Stupéfiant.**

— ENCYCL. *Méd.* On peut distinguer les *stimulants généraux* (alcools, éthers), qui affectent tous les organes, et les *stimulants locaux*, qui n'agissent que localement. On peut les subdiviser en *excitants*, qui agissent sur le tube digestif ; *carminatifs*, qui provoquent les contractions intestinales ; *nervins*, modificateurs du système nerveux, et *aphrodisiaques*, excitant les organes génitaux.

**stimulateur, trice** adj. Qui stimule. (Peu us.)

**stimulation** [*si-on*] n. f. Action de stimuler. *Méd.* Action produite par les stimulants.

**stimule** n. m. (du lat. *stimulus*, aiguillon). *Bot.* Poil fin, un peu raide, dont la piqûre cause une douleur cuisante, accompagnée de démangeaison.

**stimuler** [*lé*] v. a. (lat. *stimulare ;* de *stimulus*, aiguillon). Exciter, aiguillonner : *l'intérêt stimule l'homme.* ANT. **Stupéfier.**

**stimuleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. *Bot.* Se dit des surfaces qui sont garnies de stimules.

**stimulus** [*luss*] n. m. (mot lat.). Ce qui stimule l'économie animale.

**Stinde** (Jules), littérateur allemand, né à Kirch-Nuchel, m. à Olsberg (1841-1905) ; auteur de romans naturalistes, pleins d'humour et de gaieté.

**stinkal** n. m. Marbre du Boulonnois, qui sent mauvais lorsqu'on le frotte.

**Stinnes** (Hugo), industriel allemand, né à Mülheim-sur-la-Ruhr, m. à Berlin (1870-1924). Il acquit une fortune colossale, acheta une partie de la presse allemande et devint une des puissances de l'Allemagne d'après-guerre.

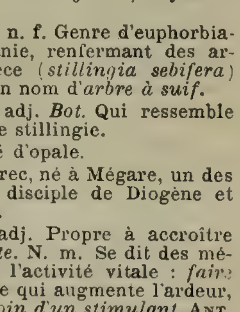

Hugo Stinnes.

**stipa** n. m. Genre de graminées vivaces, qui croissent dans les sols siliceux des régions tempérées et sont caractérisées par la glume externe des fleurs, très développée et ressemblant à une plume de paradisier, notamment dans le *stipa pennata.*

**stipe** n. m. (du lat. *stipes*, tronc). Nom donné aux tiges des plantes et aux troncs d'arbres qui s'élèvent en colonne terminée par un unique bourgeon (palmiers).

**stipelle** [*pè-le*] n. f. Petite stipule.

**stipellé, e** [*pèl*] adj. *Bot.* Dont les feuilles sont garnies de stipelles.

**stipendiaire** [*pan-di-è-re*] n. et adj. (lat. *stipendiarius*). Qui est à la solde de quelqu'un : *troupes stipendiaires.*

**stipendié, e** [*pan*] n. et adj. Qui reçoit une somme d'argent pour faire une chose : *sicaires stipendiés.* (Se prend en mauv. part.)

**stipendier** [*pan-di-é*] v. a. (lat. *stipendiare ;* de *stipendium*, solde. – Se conj. comme *prier.*) Avoir à sa solde : *stipendier des troupes.*

**stipendium** [*sti-pin-di-om'*] n. m. (mot lat.). *Antiq. rom.* Impôt auquel étaient soumises les provinces du sénat ou du peuple, tandis que, pour celles de l'empereur, l'impôt était le *tributum.*

**stipifère** adj. *Bot.* Qui porte des stipes.

**stipiforme** adj. *Bot.* Qui a la forme d'un stipe.

**stipite** n. f. Variété de houille.

**stipité, e** adj. (du lat. *stipes, itis*, souche). *Bot.* Se dit des organes munis d'un support.

**stipulacé, e** adj. *Bot.* Qui donne naissance à des stipules. Qui est muni de stipules.

**stipulaire** [*lè-re*] adj. *Bot.* Qui appartient, qui a rapport aux stipules. Qui est remarquable par la grandeur des stipules. *Vrilles stipulaires*, celles qui sont produites par le prolongement ou la transformation des stipules.

**stipulant** [*lan*], **e** adj. *Dr. rom.* Celui qui se rend créancier dans la forme de la stipulation.

**stipulation** [*si-on*] n. f. (lat. *stipulatio*). Clause, convention énoncée dans un contrat.

— ENCYCL. *Dr. rom.* La stipulation, qui nécessitait l'emploi de paroles solennelles (*verbis*), était une forme d'engagement permettant de réaliser des opérations très diverses. Ses conditions de validité étaient : 1° interrogation du créancier (*stipulator*), suivie de la réponse du débiteur (*sponsor*), avec emploi de termes consacrés ; — 2° continuité entre la demande et la réponse ; — 3° accord entre l'une et l'autre pour la forme et pour le fond.

**stipule** n. f. (du lat. *stipula*, paille). Nom donné aux petites dépendances de la feuille, situées vers son point d'attache ou adhérentes au pétiole.

— ENCYCL. Les stipules sont dites *pétiolaires* quand elles sont adnées au pétiole, comme dans le rosier ; *caulinaires*, quand elles sont dans l'intervalle des feuilles, comme chez les rubiacées ; *enveloppantes* ou *engainantes*, lorsqu'elles embrassent presque entièrement la feuille et le bourgeon (blé). [On les dit aussi *axillaires, latérales* ou *vrille*, etc.] Caduques chez la plupart des arbres forestiers, elles sont, au contraire, persistantes chez beaucoup d'autres plantes. (V. la planche PLANTE.)

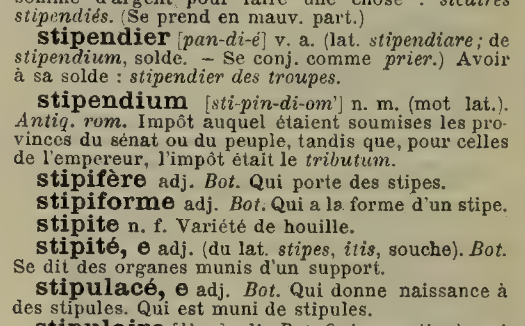

Stipules (*s*) : 1. En vrille (melon) ; 2. Latérale (pensée) ; 3. Axillaire (sarrasin).

**stipulé, e** adj. *Bot.* Muni de stipules.

**stipuléen, enne** [*lé-in, è-ne*] adj. *Bot.* Qui doit son origine à des stipules transformées.

**stipuler** [*lé*] v. a. (lat. *stipulari*). Enoncer dans un contrat une clause, une convention : *stipuler une garantie.*

**stipuleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. *Bot.* Qui a de grandes stipules.

**stipulifère** adj. *Bot.* Qui porte des stipules.

**stirator** n. m. (de l'ital. *stirare*, étendre). Châssis sur lequel les dessinateurs peuvent tendre leur papier, sans être obligés de le coller.

**Stirbey** (Barbou), prince de Valachie (1849-1856), né à Craïova, m. à Nice (1798-1869). Il disputa le trône de Valachie à son frère Bibesco ; mais, lorsque celui-ci l'eut emporté, il le servit comme ministre.

**Stiring-Wendel,** comm. de la Moselle, arr. de Forbach ; 6.450 h. Ch. de f.

**Stirling,** v. d'Ecosse, sur le Forth, ch.-l. comté ; 21.000 h. Château construit sur un rocher pic, ancienne résidence des rois d'Ecosse. Tissus laine. — Le comté a 162.000 h.

**Stirner** (Kaspar SCHMIDT, dit **Max**), philosop allemand, né à Bayreuth, m. à Berlin (1806-185 auteur de *l'Unique et sa propriété*, où il défe l'égoïsme radical et libertaire.

**stirpe** n. m. et f. Groupe d'espèces de plant différant très peu les unes des autres.

**stlate** n. m. *Mar.* Bâtiment de course, da l'Istrie.

**Stobée** [*bé*] (Jean), savant compilateur grec vi<sup>e</sup> siècle, originaire de Stobes en Macédoine, aute d'un *Anthologion*, où il avait réuni les meilleu passages des auteurs grecs.

**stock** [*stok*] n. m. (mot angl.). Quantité de ma chandises disponibles sur un marché : *un stock blés.* Dépôt en général. Fonds existant en num raire : *le stock d'or de la Banque de France.*

**Stock** (saint Siméon), général des carmélite né dans le comté de Kent vers 1165, m. à Bordeau en 1265, célèbre par la propagation du scapulaire. Commémoration le 16 mai.

**Stockach,** v. du grand-duché de Bade. L'a chiduc Charles y battit Jourdan (25 mars 1799), ma les Français la reprirent, l'année suivante, aux A trichiens

**stockage** n. m. (de *stock*). Approvisionnemen Mise en stock.

**stocker** [*sto-ké*] v. a. Mettre en stock : *stock des marchandises.*

**stock-exchange** n. m. Bourse des agents change et des coulissiers, à Londres et dans d'autr villes britanniques.

**stockfisch** [*stok-fich'*] n. m. (mot allem. ; *stock*, bâton, et *fisch*, poisson). Morue séchée à l'ai Toute sorte de poisson salé et séché.

**Stockheim,** comm. de Belgique (Limbour arr. de Tongres) ; 1.770 h.

**Stockholm,** capit. de la Suède, à 1.922 kilon de Paris, sur le lac Mælar et la Baltique ; 625.000 Résidence du roi et des administrations centrales ; académies, école militaire. Palais royal. Eglise des Chevaliers. Musée. Fonderie de canons. Industrie active ; forges, filatures. Stockholm a mérité par sa situation le nom de *Venise du Nord.*

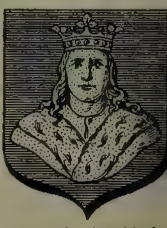

Armes de Stockholm

**stockiste** [*sto-kis-te*] n. m. (de *stock*). Commerçant ou industriel qui détient en magasin le stock disponible d'un fabricant. Dans l'industrie automobile, agent d'une grande maison qui détient les pièces détachées fabriquées par cett maison.

**Stockport,** v. d'Angleterre (Chester), su l'Etherow ; 123.000 h. Machines, tissus.

**Stockton,** v. des Etats unis d'Amériqu (Californie), sur une branche du fleuve San Joaquin 40.000 h. Ch.-l. du comté de San Joaquin.

**Stockton-on-Tees,** v. d'Angleterre, sur l Tees ; 64.000 h. Fabrication de toiles ; métallurgie.

**Stoddard** (Richard-Henry), littérateur améri cain, né à Hingham (Massachusetts) en 1825, auteu de poésies, de romans, d'études critiques.

**stœchiogénie** [*sté-ki-o-jé-nî*] n. f. (du gr *stoikheion*, élément, et *genos*, origine). Origine de éléments.

**stœchiogénique** [*sté-ki*] adj. Qui concern la stœchiogénie.

**stœchiologie** [*sté-ki-o-lo-jî*] n. f. (du gr *stoikeion*, élément, et *logos*, discours). Science de principes immédiats ou, plus exactement, des com binaisons chimiques de la matière vivante et de so activité. (On dit plus ordinairem. BIOCHIMIE.)

**stœchiologique** [*sté-ki*] adj. Qui concerne la stœchiologie.

**stœchiométrie** [*sté-ki, trî*] n. f. (du gr. *stoikheion*, élément, et *metron*, mesure). Partie de la chimie, qui recherche les proportions dans lesquelles les corps se combinent entre eux.

**stœchiométrique** [*sté-ki*] adj. Qui concerne la stœchiométrie.

**Stoessel** (Anatole Mikhaïlovitch), général russe (1848-1915). Il débuta dans la guerre turco-russe (1877), fit en 1900 la campagne de Chine et se distingua contre les Boxers dans les opérations de Peïho et au combat de Peï-tsang. Il ne put défendre Port-Arthur contre les Japonais (1905). Condamné à mort par un conseil de guerre en 1908, il obtint une commutation de peine et, finalement, fut relâché.

**stoff** n. m. (angl. *stuff*). Sorte d'étoffe légère de laine longue peignée.

**Stoffel** (Eugène, baron), officier français, né en Thurgovie (1823-1908) ; attaché militaire en Prusse, d'où il envoya, à la veille de la guerre de 1870, d'intéressants rapports.

**Stofflet** [*sto-flè*] (Jean-Nicolas), général vendéen, ancien garde des bois de Maulevrier, né à Lunéville, fusillé à Angers (1751-1796). A la tête des Vendéens, il prit Cholet, fut major général de d'Elbée, puis de La Rochejaquelein, désapprouva Charette lors des négociations de 1795 avec les Bleus, lutta jusqu'à sa mort et fut fait prisonnier près de la forêt de Maulevrier.

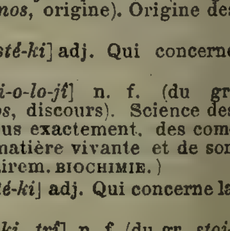

Stofflet.

**stoïcien, enne** [*sto-i-si-in, è-ne*] adj. (gr. *stoikos ;* de *stoa*, portique). Qui appartient à la doctrine de Zénon, appelée aussi « doctrine du Portique », lieu de réunion de ses disciples : *maxime stoïcienne.* N. m. Philosophe de la secte de Zénon. *Par ext.* Homme ferme, inébranlable : *c'est un vrai stoïcien.*

**stoïciser** [*sto-i-si-zé*] v. n. Afficher le stoïcisme. (Peu us.)

**stoïcisme** [*sto-i-sis-me*] n. m. (du lat. *stoicus*, stoïcien). Doctrine philosophique de Zénon. *Fig.* Fermeté, austérité, constance dans le malheur : *supporter les maux avec stoïcisme.*

— Encycl. Le stoïcisme a pour point de départ une physique assez compliquée. Son idée mère, c'est l'idée de tension, d'effort. Les seuls êtres de la nature sont les corps ; mais en tous le principe actif, la cause, la force, est inséparable de la matière ; pas de matière sans force, pas de force sans matière. L'élément qui est à la fois la force la plus active et le corps assez subtil pour tout pénétrer, c'est le feu. Dans le monde entier, c'est un feu artiste qui est à l'œuvre. Le souverain bien consiste dans l'effort pour arriver à la vertu. Tout le reste est indifférent, et de ce point de vue la douleur elle-même n'est pas un mal. Les vertus, comme les vices, n'admettent pas de degrés. Le sage réalise l'idéal de toutes les perfections, et son bonheur est sans limites.

Dans la pratique, les stoïciens s'efforcent de rendre les hommes indépendants des circonstances extérieures, et préconisent dans ce but une insensibilité qui ressemble parfois à de la dureté. De même que l'homme a une âme, l'univers a aussi une âme, qui est Dieu. Les principaux stoïciens ont été Cléanthe et Chrysippe, qui furent, avec Zénon, les fondateurs de l'école ; Ariston, de Chio ; Hérille, de Carthage ; Diogène, de Séleucie ; Sénèque, Epictète et Marc-Aurèle.

**stoïcité** n. f. Fermeté d'âme digne d'un stoïcien.

**stoïque** [*sto-i-ke*] adj. Qui tient de la fermeté stoïcienne : *prendre une résolution stoïque.* N. Personne stoïque.

**stoïquement** [*sto-i-ke-man*] adv. D'une manière stoïque : *affronter stoïquement la mort.*

**Stokes** (sir George Gabriel), physicien anglais, né à Skreen (Irlande), m. à Cambridge (1819-1903), connu pour ses travaux sur la fluorescence.

**Stoke-upon-Trent,** v. d'Angleterre (Stafford), près de Newcastle ; 240.000 h. Porcelaine.

**Stokhod** (le), rivière de Pologne, affluent du Pripet, sur les bords de laquelle a été livrée, en juillet-août 1916, entre Austro-Allemands et Russes, une importante bataille d'où les seconds sortirent vainqueurs.

**stola** (mot lat.) ou **stole** n. f. *Antiq.* Robe des dames romaines. Robe de cérémonie des Mèdes et des Perses.

**Stolberg,** v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur le Wichtbach ; 14.000 h. Houille, zinc, plomb. Métallurgie, verrerie.

**Stolberg** (Christian, comte **de**), né à Hambourg, m. près d'Eckenfœrde (Slesvig) [1748-1821], et son frère Frédéric-Léopold, né à Bramstedt, m. à Sondermuhlen (1750-1819), poètes allemands, qui ont écrit en collaboration des poésies lyriques, des poésies patriotiques, etc.

**stolon** n. m. ou **stolone** n. f. (du lat. *stolo*, rejeton). Nom des bourgeons axillaires de beaucoup de plantes vivaces, qui, en se développant, allongent démesurément leur premier entre-nœud ou mérithalle, et s'enracinent au niveau de la première feuille, comme les fraisiers par exemple. (V. la planche PLANTES.)

**stolonial, e, aux** adj. Qui a rapport au stolon.

**stolonifère** adj. Se dit des plantes qui émettent des stolons.

**stolonisation** [*za-si-on*] n. f. *Biol.* Production anormale de stolons dépourvus d'hydranthes, observée par Giard sur des colonies de campanulaires fixées sur des algues.

**Stolp,** v. d'Allemagne (Poméranie) ; 34.000 h. Fonderies de fer.

**Stoltz** (J.-A.), médecin français (1803-1896), professeur d'obstétrique à Strasbourg ; fut le dernier doyen français de cette université avant l'occupation allemande de 1871-1918.

**Stoltz** (Victoire Noeb, dite *Rosine*), cantatrice française, née et m. à Paris (1815-1903). Elle parut à l'Opéra dans les grands rôles du répertoire. Elle épousa don Emmanuel de Godoy, prince de la Paix.

**stolzite** n. f. Tungstate naturel de plomb. Syn. SCHEELITINE.

**Stolypine** (Pierre Arkadievitch), homme d'Etat russe, né à Baden-Baden, tué à Kiev (1863-1911). Devenu ministre de l'intérieur en 1904, lorsque le régime parlementaire fut instauré en Russie, son libéralisme lui gagna les sympathies de la Douma. Il avait été l'objet d'un attentat en 1906.

**stomacal, e, aux** adj. (du lat. *stomachus*, estomac). Qui appartient à l'estomac : *digestion stomacale.* Bon pour l'estomac : *vins stomacaux.* (En ce sens, syn. de STOMACHIQUE.)

**stomachique** adj. (du lat. *stomachus*, estomac.) Propre à rétablir le fonctionnement troublé de l'estomac : *médicament stomachique.* N. : *un stomachique.*

**stomalgie** [*jî*] n. f. Douleur dans la bouche.

**stomate** n. m. (du gr. *stoma, atos*, bouche). *Bot.* Petit appareil dont le rôle est de faciliter la respiration ou l'émission des liquides des végétaux aériens. *Anat.* Petit orifice que l'on observe dans certains tissus, et spécialement dans les *endothéliums*, où il est dû au passage des cellules migratrices sortant d'un capillaire, et qui écartent les unes des autres les cellules endothéliales.

— Encycl. *Bot.* Les stomates sont de deux sortes : *stomates aérifères*, que l'on rencontre sur les feuilles aériennes et sur les tiges, et qui ont la forme d'un double haricot, et *stomates aquifères*, situés sur les bords et à l'extrémité des feuilles correspondant à l'extrémité des nervures. Tandis que les stomates *aérifères* ouvrent ou ferment de petits réservoirs d'air (chambres stomatiques), et jouent un rôle important dans la respiration des plantes à chlorophylle, les stomates aquifères sont les organes de la sudation.

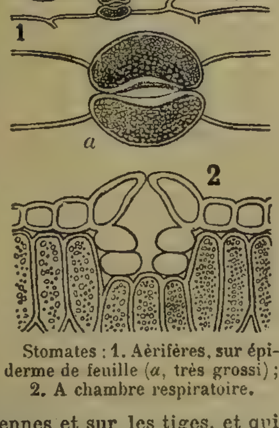

Stomates : 1. Aérifères, sur épiderme de feuille (*a*, très grossi) ; 2. A chambre respiratoire.

**stomatique** adj. Se dit des médicaments employés dans les affections de la bouche.

**stomatite** n. f. (du gr. *stoma, atos*, bouche). Inflammation de la muqueuse buccale.

— Encycl. Les stomatites sont primitives ou secondaires. Les premières, suivant la lésion ou la cause, sont : la *stomatite simple* ou *érythémateuse*, la *stomatite aphteuse* (v. APHTE), la *stomatite ulcéreuse*, la *stomatite crémeuse* (v. MUGUET), la *stomatite mercurielle* (v. MERCURE et SYPHILIS). Les secondes s'observent au cours de diverses maladies : diphtérie, fièvres éruptives, diabète, syphilis, etc.

La *stomatite simple* est caractérisée par une rougeur plus ou moins vive, ponctuée ; elle s'accompagne de salivation ; elle dure peu, et les soins hygiéniques la font disparaître. La *stomatite ulcéreuse* ou *ulcéro-membraneuse* débute par de petites plaques grisâtres, irrégulières, disséminées sur la muqueuse qui est rouge, enflammée. Elle provoque une grande fétidité de l'haleine. On l'observe chez les enfants, les soldats. Le traitement spécifique est le chlorate de potasse en lavage et en ingestion.

**stomato-gastrique** adj. Qui appartient à la bouche et à l'estomac. *Ganglions stomato-gastriques*, ganglions nerveux des mollusques.

**stomatolalie** [*lî*] n. f. (du gr. *stoma, atos*, bouche, et *lalein*, parler). Forme de la rhinolalie fermée, dans laquelle le malade ne peut plus émettre de voyelles nasales, et parle en réalité de la bouche.

**stomatologie** [*jî*] n. f. (du gr. *stoma, atos*, bouche, et *logos*, discours). Partie de la médecine, qui s'occupe des maladies de la bouche.

**stomatoplastie** [*plas-tî*] n. f. (du gr. *stoma, atos*, bouche, et *plastês*, celui qui façonne). *Chir.* Restauration de la bouche, après l'ablation d'une tumeur, par exemple.

**stomatorragie** [*to-ra-jî*] n. f. (du gr. *stoma, atos*, bouche, et *rhagê*, rupture). Hémorragie buccale.

**stomatorragique** [*to-ra*] adj. Qui a rapport à la stomatorragie.

**stomatoscope** [*tos-ko-pe*] n. m. (du gr. *stoma, atos*, bouche, et *skopein*, examiner). Instrument qui tient la bouche ouverte, et permet de l'examiner ou d'y pratiquer quelques opérations.

**stomiadés** ou **stomiidés** n. m. pl. Famille de poissons physostomes, dont le genre *stomias* est le type. S. un *stomiadé* ou *stomiidé.*

**stomias** [*mi-ass*] n. m. Genre de poissons physostomes, allongés, comprimés, à tête forte, aplatie, à bouche démesurément fendue et armée de dents crochues, qui vivent dans les profondeurs abyssales : *la partie inférieure du corps des stomias est phosphorescente.* V. la planche OCÉAN.

**stomo-gastrique** adj. Se dit d'une artère appelée aussi *artère coronaire stomachique.*

**stomoxe** [*mok-se*] n. m. Genre d'insectes diptères brachicères, de la famille des muscidés, renfermant des mouches assez semblables à la mouche de maison, mais dont certaines espèces sont pourvues d'une trompe armée de stylets puissants avec lesquels elles perforent la peau des animaux et de l'homme : *les stomoxes peuvent véhiculer les germes du charbon.*

**stone** [*ston'*] n. m. (mot angl. signif. *pierre*). *Métrol.* Poids anglais de 14 livres avoirdupois (environ 6 kilogr. 35).

**Stonehenge,** station préhistorique d'Angleterre (Wiltshire), au N.-O. d'Amesbury, comprenant plusieurs rangées concentriques de menhirs.

**stop** [*stop'*] interj. (mot angl. signif. *arrête.*) Mot employé pour commander de s'arrêter. (Ce mot s'emploie, aussi, parfois, dans les télégrammes, pour séparer nettement les phrases.) N. m. Cassure du nez chez les chiens.

**Stop,** dessinateur français. V. Morel-Retz.

**stoppage** [*sto-pa-je*] n. m. Action de stopper, d'arrêter une manœuvre. Action de stopper une étoffe. Syn. RENTRAYAGE.

**stopper** [*sto-pé*] v. n. (de *stop*). Arrêter, en parlant d'un navire, d'un train, ou d'une machine à vapeur.

**stopper** [*sto-pé*] v. a. (de l'angl. *to stop*, arrêter, et par suite fermer, boucher). Réparer une déchirure en refaisant la trame et la chaîne de l'étoffe. Syn. de RENTRAIRE.

**stoppeur** n. m. Appareil destiné à arrêter un organe (câble, etc.) en mouvement.

**stoppeur, euse** [*sto-peur, eu-ze*] n. et adj. Personne qui fait le stoppage. Syn. de RENTRAYEUR, EUSE.

**stoquer** [*sto-ké*] v. a. Dans le raffinage du sucre, régler le feu d'un fourneau de manière à avoir partout une température uniforme.

**stoqueur** [*keur*] n. m. Ringard servant à stoquer.

**storax** [*raks*] n. m. Résine odorante fournie par le styrax, et employée en pharmacie.

**store** n. m. (ital. *stora*). Rideau qui se lève et se baisse devant une fenêtre au moyen d'un ressort : *des stores de broderie.*

**Storm** (Jean Théodore Woldsen), poète et romancier allemand, né à Husum (Slesvig), m. à Hademarschen (1817-1888). Ses poésies se rapprochent du lied. Ses nouvelles sont inspirées par le sol natal.

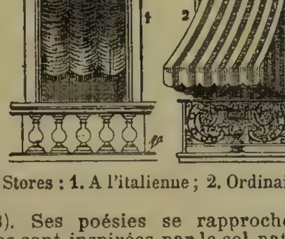

Stores : 1. A l'italienne ; 2. Ordinaire.

**stornello** [*nèl-lo*] n. m. (mot ital). *Littér. ital.* Poésie populaire de sujet amoureux ou satirique, qui s'exprime sous la forme de sentences rimées et alternées.

**Storting** n. m. Parlement norvégien, composé de deux Chambres : le *Lagting* (Chambre haute), et l'*Odelsting* (Chambre populaire.)

**stosstruppen** [all. *chtoss-trou-pèn'*] n. f. pl. (mot allem. signf. *troupes de choc*). Troupes d'assaut envoyées par les Allemands comme avant-garde dans les attaques.

**Stothard** (Charles-Alfred), peintre et dessinateur anglais, né à Londres, m. à Beer-Ferrers (1786-1821). Il s'est consacré à l'étude et à la reproduction des monuments anciens de son pays.

**Stotzheim,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Sélestat ; 1.300 h.

**Stoullig** (François-Joseph-*Edmond*), critique dramatique français, né à Paris, m. à Nice (1845-1918), fondateur, avec Ed. Noël, en 1875, des *Annales du Théâtre et de la Musique.*

**stoupâ** n. m. Monument funéraire indien, renfermant des cendres ou des reliques de bouddhas.

**Stourbridge,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Worcester), sur le *Stour* ; 18.000 h.

**Stourdza** (Ionitza), prince moldave de 1821 à 1828, qui gouverna la Moldavie pour la Turquie.

**Stourdza** (Michel), prince de Moldavie, m. à Paris (1795-1884). Il régna à partir de 1834, et prit part dans l'organisation constitutionnelle du pays.

**Stourdza** (Démètre), homme politique et publiciste roumain, né à Miclauseni, (1833-1914). Chef du parti libéral roumain après Jean Bratiano, il fut premier ministre entre 1895 et 1909.

**Stourm** (René), économiste français, né et m. a Paris (1837-1917), membre (1896) puis secrétaire perpétuel (1913) de l'Académie des sciences morales, auteur de nombreux travaux remarquables sur l'histoire financière de la France : *le Budget, Systèmes généraux d'impôts*, etc.

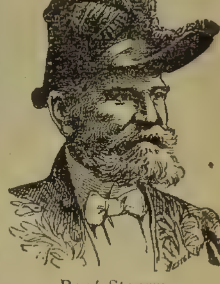

René Stourm.

**stout** [*sta-out'*] n. m. (mot angl.) Bière anglaise noire et assez alcoolisée.

**stovaïne** n. f. Chlorydrate d'amyléine employé comme anesthésique : *la stovaïne, dont l'énergie est au moins égale à celle de la cocaïne, a une toxicité inférieure à celle-ci.*

**stovaïnation** [*si-on*] ou **stovaïnisation** [*za-si-on*] n. f. Action de stovaïner.

**stovaïner** ou **stovaïniser** [*zé*] v. a. Anesthésier au moyen de la stovaïne.

**stow-away** [*stô-aoué*] n. m. (express. angl. ; de *to stow away*, arrimer). Se dit de ceux qui se cachent dans un navire pour accomplir le voyage sans payer.

**strabique** adj. Qui est affecté de strabisme. Substantiv. Personne affectée de strabisme.

**strabisme** [*bis-me*] n. m. (du gr. *strabos*, louche). Infirmité de celui qui louche, consistant dans l'impossibilité de regarder un même objet avec les deux yeux.

— Encycl. Le strabisme résulte du défaut de parallélisme des axes visuels des deux yeux. Si les axes sont déviés en dedans, le strabisme est *convergent* ; s'ils sont déviés en dehors, le strabisme est *divergent.*

Le traitement du strabisme consiste d'abord dans l'emploi du stéréoscope, qui oblige à la vision binoculaire. Enfin, on peut agir directement sur les muscles, et pratiquer l'*avancement des tendons*, ou bien la *strabotomie.*

**strabomètre** n. m. (du gr. *strabos*, louche, et *metron*, mesure). Instrument au moyen duquel on mesure le degré de strabisme.

**Strabon,** géographe grec, né à Amasée (Cappadoce), vers 58 av. J.-C., m. entre 21 et 25 apr. J.-C., auteur d'une précieuse *Géographie.* Son livre affecte un caractère historique très marqué, et s'attache à dégager les relations de l'homme, des peuples, des empires, avec le monde physique.

**strabotomie** [*mî*] n. f. (du gr. *strabos*, louche, et *tomê*, section). Section des muscles de l'œil, pour remédier au strabisme.

**strabotomiste** [*mis-te*] n. m. Celui qui pratique la strabotomie.

**stracchino** [*stra-ki*] n. m. Fromage que l'on fabrique aux environs de Milan.

**Stradella** (Alessandro), compositeur dramatique et chanteur italien, né à Naples, assassiné à Gênes à la suite d'une aventure galante (1645-1682). Il était doué d'une voix ravissante. On connaît de lui des opéras, des oratorios, etc. (L'air d'église qui lui a été longtemps attribué n'est pas de lui, mais probablement de Fétis.)

**stradiot** [*di-o*] n. m. Syn. de ESTRADIOT.

**stradivarius** [*ri-uss*] n. m. Violon fabriqué par Stradivarius.

**Stradivarius** [*uss*] (Antoine Stradivari, dit), facteur de violons, le plus célèbre des luthiers italiens, né et m. à Crémone (1644-1737) ; élève d'Amati.

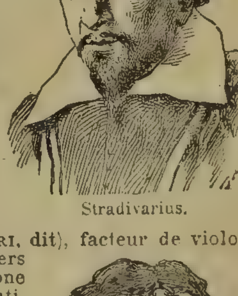

Stradivarius.

**Strættligen,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur le lac de Thoune ; 3.060 h.

**Strafford** (Thomas Wentworth, comte **de**), homme d'Etat anglais, vice-roi d'Irlande, né à Londres en 1593, exécuté dans la même ville en 1641. Il fut le promoteur et le rédacteur de la *Pétition des droits*, mais bientôt seconda, avec l'archevêque Laud, la politique autoritaire de Charles Ier, qui, plus tard, eut la faiblesse de l'abandonner à ses ennemis. Le *Long Parlement* le condamna à mort.

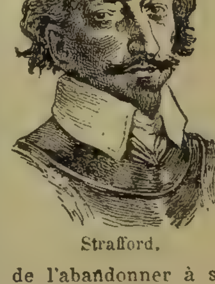

Strafford.

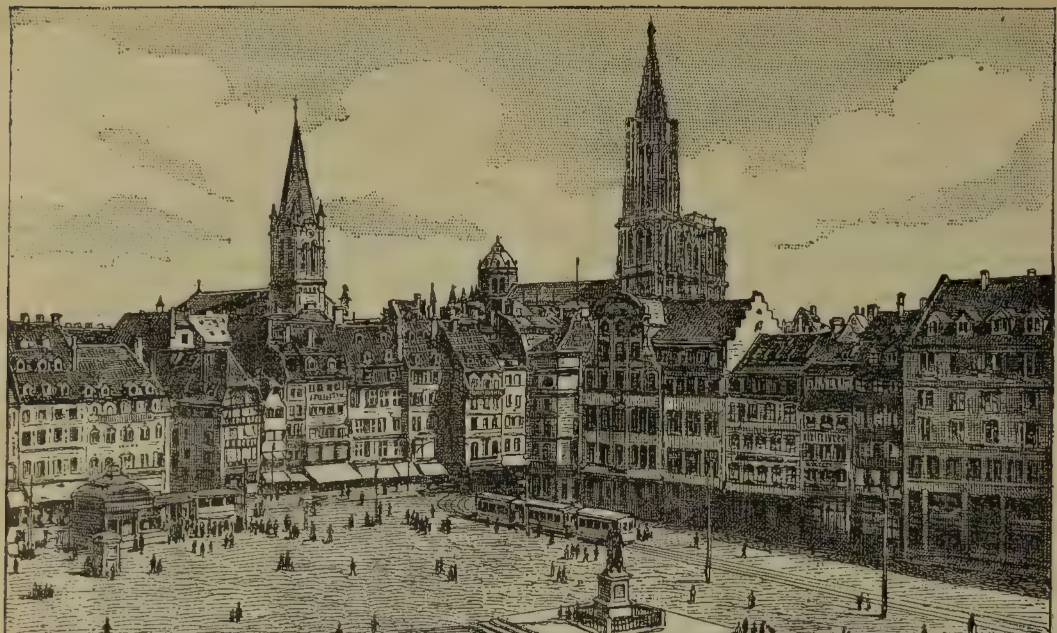

STRASBOURG : la place Kléber ; la Cathédrale, à droite, et le Temple-Neuf.

**Strafford marchant au supplice,** tableau de P. Delaroche ; composition sobre et émouvante. Le peintre a choisi le moment où Strafford, près de sortir de la Tour de Londres, s'agenouilla devant le cachot de l'archevêque de Cantorbéry, Laud, qui lui donna sa bénédiction en passant ses mains à travers les barreaux de la fenêtre de sa prison (1836).

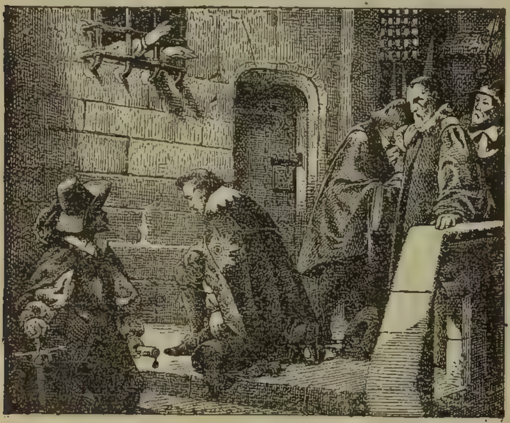

Strafford marchant au supplice (tableau de P. Delaroche).

**strafilati** n. m. Nom donné à une sorte d'organsin fabriqué en Italie.

**strafin** n. m. Jante de moulin à dévider la soie.

**stragule** n. f. (du lat. *stragulum*, couverture). *Bot.* Glumelle des graminées.

**Straits Stettlements** [*strèts-sè-tle-mèn'ts'*] ou **Etablissements du Détroit,** colonie anglaise, dans la presqu'île et sur le détroit de Malacca ; 850.000 h. V. pr. *Singapour*. Etain, or. Epices, riz, canne à sucre.

**Stralsund,** v. de Prusse (Poméranie), sur la Baltique ; 34.000 h. Commerce actif. Machines, papeteries. Charles XII y soutint un siège célèbre en 1713-1715, et put s'échapper à la veille de la capitulation. Prise par Brune (1807), reprise par les Danois et les Hollandais (1809), reprise par Friand (1813).

**strambotto** [*stran*] n. m. (mot ital.) *Littér. ital.* Genre de poésie lyrique populaire et amoureuse, qui s'exprime par une strophe unique de huit, quelquefois de six ou de quatre vers décasyllabes, à rimes de disposition variable.

**strammasette** [*stram'-ma-zè-te*] n. f. *Jeu. Gagner par strammasette*, se dit quand deux joueurs associés font ensemble, au tresette, les neuf premières levées, sans qu'il se trouve dans aucune un as ou les figures nécessaires pour produire un point.

**strammason** [*stram'-ma-zon*] n. m. *Gagner par strammason*, se dit, au jeu de tresette, quand un joueur fait tout seul les neuf premières levées, sans qu'il s'y trouve un as ou les figures nécessaires pour produire un point.

**stramoine** n. f. Nom de quelques espèces de solanacées du genre *datura*, excessivement toxiques. V. DATURA.

**stramonine** n. f. Principe actif extrait de la stramoine : *la stramonine est un poison violent.*

**stramonium** [*om'*] n. m. *Bot.* Nom spécifique d'un datura.

**Strand** (le), une des principales voies de Londres, s'étendant, parallèlement à la Tamise, entre Charing Cross et Temple Bar.

**strangalie** [*lî*] n. f. *Entom.* Sous-genre de leptures, comptant de nombreuses espèces répandues sur l'hémisphère boréal.

**strangulateur, trice** n. Personne qui strangule.

**strangulation** [*si-on*] n. f. (du lat. *strangulare*, étrangler). Action d'étrangler. Son résultat : *mort par strangulation. Pathol.* Resserrement d'un canal anatomique.

— ENCYCL. *Méd.* La strangulation peut être le résultat d'un suicide ou d'un assassinat. Les individus morts étranglés ont la face tuméfiée, comme marbrée ; la langue sort de la bouche ; on trouve autour du cou des lésions en rapport avec la forme et la grosseur du lien constricteur.

**strangulé, e** [*ghu-lé*] adj. Etranglé. *Fig.* Resserré, très serré.

**strangurie** [*rî*] n. f. (gr. *straggouria ;* de *stragx*, goutte, et *ouron*, urine). Difficulté extrême d'uriner.

**strapasser** [*pa-sé*] v. a. (ital. *strapazzare*). Maltraiter. (Vx.) Peindre ou dessiner à la hâte, en affectant la négligence et la facilité.

**strapasson** [*pa-son*] n. m. Peintre qui strapasse. (Peu us.)

**strapassonner** v. a. Syn. de STRAPASSER.

**strapontin** n. m. (ital. *strapuntino*). Siège que l'on met sur le devant dans une voiture, et qui peut se lever et s'abaisser. Siège analogue, que l'on installe dans les salles de spectacle afin d'augmenter le nombre des places assises.

**Strapparola de Caravage** (Gian Francesco), conteur italien, né vers la fin du XVe siècle, m. vers 1557, auteur d'un savoureux recueil de contes : *les Facétieuses Nuits.*

**Strasbourg** [*bour*], ch.-l. du dép. du Bas-Rhin, sur l'Ill et près du Rhin ; à 502 kil. de Paris ; 178.000 h (*Strasbourgeois*). Evêché, université. Grand camp militaire et 2e subdivision de la 21e division militaire ; ch.-l. du 21e corps d'armée. Musée. Filatures, draps. Magnifique cathédrale de style gothique rayonnant (XIIIe-XVe s.), dont l'élévation totale dépasse 142 mètres, et où l'on voit une horloge célèbre par la perfection de son mécanisme. Occupée par Louis XIV (1681), à qui la possession en fut reconnue par le traité de Ryswick. Strasbourg a soutenu un siège et un bombardement épouvantable, du 13 août au 27 septembre 1870. La ville, cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort en 1871, est redevenue française en 1919 par la Paix de Versailles.— L'arr. de Strasbourg-Ville compte 1 comm., et 178.000 h. ; celui de Strasbourg-Campagne, 4 cant., 102 comm., et 79.000 h.

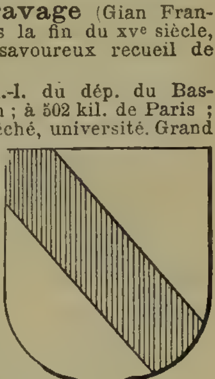

Armes de Strasbourg.

**Strasburger** (Edouard), botaniste polonais, né à Varsovie, m. à Bonn (1844-1912). On lui doit de remarquables travaux sur l'embryologie végétale.

**strass** ou **stras** [*strass*] n. m. (de *Stras*, l'inventeur). Composition qui imite le diamant et les pierres précieuses. *Fig.* Ce qui brille d'un faux éclat.

**strasse** [*stra-se*] n. f. (de l'ital. *straccio*, chiffon). Bourre, rebut de soie. Gros papier d'emballage.

**stratagématique** adj. Qui a le caractère d'un stratagème. (Vx.)

**stratagème** n. m. (gr. *stratagêma*). Ruse de guerre pour tromper l'ennemi. *Par ext.* Finesse, subtilité, tour d'adresse : *plaisant stratagème.*

**Stratagèmes** (*les*), recueil historique de Polyen, contenant neuf cents récits empruntés à divers historiens ; sans originalité ni critique, mais précieux par les faits nombreux qu'il nous a conservés (IIe s. apr. J.-C.).

**stratamètre** n. m. (du gr. *straton*, couche, et *metron*, mesure). Instrument au moyen duquel on peut, dans un sondage profond, se rendre compte de l'inclinaison et de la direction des couches du sous-sol.

**strate** n. f. (du lat. *stratus*, étendu). Couche de terrain de sédiment.

**stratège** n. m. (gr. *stratêgos ;* de *stratos*, armée, et *agein*, conduire). *Antiq. gr.* Général d'armée. Principal magistrat d'Athènes, depuis le Ve siècle av. J.-C. : *les stratèges étaient au nombre de dix. Fam.* Personne qui s'occupe de stratégie : *stratège en chambre.*

**stratégie** [*jî*] n. f. (gr. *strategia*). Partie de l'art militaire, qui s'applique aux moyens de conduire une armée jusqu'en présence de l'armée ennemie : *Napoléon était passé maître en stratégie. Par ext.* Art de diriger un ensemble de dispositions : *la stratégie politique.*

**stratégique** adj. Qui concerne la stratégie. *Lignes stratégiques*, voies suivant lesquelles les opérations stratégiques s'effectuent. *Points stratégiques*, ceux qui ont une importance particulière au point de vue de la stratégie.

**stratégiquement** [*ke-man*] adv. D'après les règles de la stratégie.

**stratégiste** [*jis-te*] n. m. Qui connaît la stratégie : *Jomini fut un distingué stratégiste.*

**Stratford,** v. du Dominion Canadien (Ontario) sur l'Avon ; 13.000 h.

**Stratford-sur-Avon,** v. d'Angleterre (Warwick) ; 9.400 h. Patrie de Shakespeare, dont la maison natale a été transformée en musée ; son tombeau es dans l'église de la Sainte-Trinité.

**stratification** [*si-on*] n. f. (de *stratifier*). *Géol* Disposition par couches superposées : *la stratification des sédiments. Stratification concordante*, celle où l'ensemble des couches sédimentaires affecte une allure parfaitement égale, les couches se superposan dans l'ordre où elles ont été déposées, sans failles *Stratification discordante*, celle où des couches redressées et rabotées par l'érosion ont été recouvertes par des couches plus récentes, et qui n'ont pas été dérangées dans leur horizontalité. *Agric.* Action de disposer des graines en couches séparées par de la terre ou du sable, afin qu'elles conservent plus longtemps leur facilité germinative : *les semences mises en stratification germent plus rapidement. Histol* Disposition, en couches successives, de certains organes ou tissus.

— ENCYCL. *Agric.* La stratification a pour but soit de conserver certaines graines (en les préservant de la dessiccation et des rongeurs), soit de hâter la germination des graines à enveloppe très résistante. On se sert de pots, tonneaux, caisses, dans lesquels on dispose les graines par couches non tassées et séparées par de la terre ou du sable, puis qu'on enterre profondément.

On stratifie également les boutures et les greffes d'arbustes (vigne notamment), pour les mettre dans des conditions favorables de température, d'aération et d'humidité, et faciliter la pousse des racines, ou la formation du tissu de soudure.

**stratifier** [*fi-é*] v. a. (du lat. *stratum*, couche, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Disposer par couches superposées.

**stratiforme** adj. Qui présente des couches ou l'apparence de couches superposées.

**stratigraphie** [*fî*] n. f. (du lat. *stratum*, couche, et du gr. *graphein*, écrire). Partie de la géologie, qui étudie les roches stratifiées.

**stratigraphique** adj. Qui a rapport à la stratigraphie : *faire l'étude statigraphique d'un terrain.*

**stratigraphiquement** [*ke-man*] adv. Selon les règles de la statigraphie.

**stratiome** [*ti*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant des smouches de forte taille, ordinairement brunes, marquées de jaune et de blanc, et qui sont répandues sur tout le globe.

**stratiomys** [*ti-o-miss*] n. m. Genre d'insectes diptères, comprenant de grosses mouches très communes dans nos pays.

**stratiote** [*ti-o-te*] n. f. Genre d'hydrocharidées, renfermant des plantes à port d'aloès, abondantes dans les eaux douces de l'Europe centrale, et que l'on cultive souvent pour la décoration des aquariums.

**stratocratie** [*sî*] n. f. (du gr. *stratos*, armée, et *kratos*, puissance). Gouvernement militaire. (Peu us.)

**stratographie** [*fî*] n. f. (du gr. *stratos*, armée, et *graphein*, décrire). Description d'une armée et de tout ce qui se rattache à ses opérations.

**stratoïde** adj. Syn. de STRATIFORME.

**Straton de Lampsaque,** physicien grec, qui séjourna longtemps à la cour de Ptolémée Philadelphe. Il niait les causes premières et les causes finales, assimilait la nature à un être universel, et identifiait la sensation avec l'âme.

**Stratonice,** princesse grecque d'une grande beauté, fille de Démétrius Poliorcète, épouse de Séleucus Nicator, roi de Syrie. Celui-ci eut la générosité de la céder à son beau-fils, Antiochos Sôter, qui en était éperdument amoureux.

**Stratonice,** opéra-comique en un acte et en vers, poème d'Hoffmann, musique de Méhul (1792), partition d'un style achevé.

**Stratonice,** ou *la Maladie d'Antiochus*, tableau d'Ingres (1841), au musée de Chantilly, remarquable par la finesse des détails et l'expression des physionomies. Le peintre a représenté Antiochus couché, et ramenant son bras droit sur sa tête pour ne pas voir Stratonice qui passe. Prosterné au pied du lit, Séleucos n'aperçoit rien de cette scène muette, mais le médecin Erasistrate, debout près du jeune malade, devine son amour pour la reine. (V. p. 1027.)

**stratosphère** [*stra-tos-fè-re*] n. f. (du lat. *stratum*, couche, et de *sphère*). Nom donné par Teisserenc de Bort à une zone de l'atmosphère située à une distance assez grande de la terre pour que les gaz y soient au repos presque complet. V. ATMOSPHÈRE et TROPOSPHÈRE. Syn. ZONE ISOTHERME.

**stratum** [*tom'*] n. m. (mot lat.). *Histol.* Matière organique formant une couche continue.

**stratus** [*tuss*] n. m. (mot lat. signif. *étendu*). Nuage affectant la forme d'une longue bande.

**Straubing,** v. d'Allemagne (Bavière), sur le Danube ; 22.000 h.

**Strauss** (David-Frédéric), théologien wurtembergeois, né et m. à Ludwigsbourg (1808-1874), auteur d'études sur les origines du christianisme, et notamment d'une *Vie de Jésus* où il considère l'histoire évangélique comme un véritable mythe.

**Strauss** (Jean), compositeur autrichien, né et m. à Vienne (1825-1899), auteur de valses célèbres (*le Beau Danube bleu*) et d'opérettes gracieuses, etc.

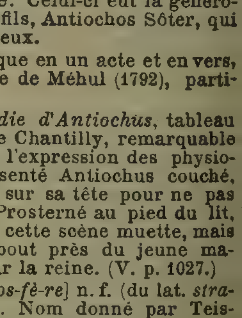

J. Strauss.

**Strauss** (Richard), chef d'orchestre et compositeur allemand, né à Munich en 1864, auteur de symphonies, de concertos, d'opéras : *Guntram, Salomé, Elektra, le Chevalier à la rose*, etc. Il a poussé à l'extrême les principes de l'orchestration wagnérienne.

**Stravinski** (Igor Federovitch), compositeur russe, né à Oranienbaum en 1882. Auteur d'œuvres d'une technique très moderne : *l'Oiseau de feu, Petrouchka, le Sacre du Printemps*, etc.

**Streatos,** v. des Etats unis d'Amérique (Illinois), sur la rivière Vermilion ; 15.000 h. Centre agricole et minier.

**Strée,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin) ; 1.250 h. Sucrerie ; fabriques de couleurs ; tuyaux de drainage.

**strélage** n. m. *Dr. cout.* Droit sur le mesurage des grains, du sel et du vin. (Le droit perçu sur chaque setier de blé s'appelait SESTÉRAGE.)

**strélitz** n. m. invar. (du russe *strieletz*, tireur ; plur. *strieltsy*). Soldat d'un corps de troupes d'élite, formant la garde du tsar. (Institués par Ivan IV vers 1550, les strélitz se rendirent souvent redoutables à leurs maitres. En 1698, ils se révoltèrent pendant une absence de Pierre le Grand. Celui-ci les vainquit, les fit décimer, et les supprima, en 1705.)

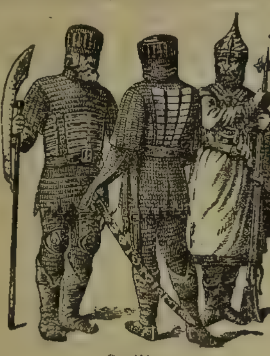
Strélitz.

**Strélitz.** *Géogr.* V. MECKLEMBOURG-STRÉLITZ.

**strélitzie** [*zî*] n. f. Genre de musacées, renfermant des plantes vivaces de l'Afrique australe, cultivées en Europe comme ornementales.

**strengite** [*strin·ji-te*] n. f. Phosphate naturel ferrique hydraté.

**strépère** n. m. Genre de passereaux dentirostres, de la famille des corvidés, renfermant des oiseaux criards, propres à l'Australie, et que l'on appelle communément *réveilleurs.*

**stréphopode** [*fo*] n. m. (du gr. *strephos*, torsion, et *pous, podos*, pied). Pied bot.

**stréphopodie** [*fo-po-di*] n. f. *Méd.* Difformité connue sous le nom vulgaire de *pied bot.*

**strepsiptères** [*strèp-si-ptèr*] n. m. pl. Ordre d'insectes renfermant les stylops et formes voisines. S. un *strepsiptère.* (On dit aussi RHIPIPTÈRES.)

**streptocarpe** [*strèp-to*] n. m. Genre de gesnéracées à floraison très abondante, originaires de l'Afrique du Sud, et que l'on cultive en serre froide ou tempérée.

**streptococcémie** [*strèp-to-kok-sé-mî*] n. f. Infection du sang par le streptocoque.

**streptococcie** [*strèp-to-kok-sî*] n. f. Se dit des maladies qui sont sous la dépendance d'une infection causée par le *streptocoque.*

— Encycl. Parmi les streptococcies, il convient de mentionner des œdèmes inflammatoires, comme l'érysipèle, les inflammations suppuratives, les lymphangites, les infections généralisées, comme la septicémie puerpérale, etc. On a imaginé divers sérums antistreptococciques, et la vaccination antistreptococcique est souvent employée avec succès dans un but curatif.

**streptocoque** [*strèp-to-ko-ke*] n. m. (du gr. *streptos*, contourné, et *kokkos*, graine). Microcoque souvent pathogène, qui, lorsqu'il se groupe, donne des colonies zoogléiques en forme de chainettes : *le streptocoque, devenant pathogène, forme des amas purulents.*

— Encycl. Le streptocoque, entrevu par Pasteur, découvert par Felheisen en 1883 dans l'érysipèle, est un microbe facultativement anaérobie, qui se rencontre dans l'air et l'eau et sur le sol ; il abonde facilement dans les matières putrescibles.

**strepto-diphtérie** n. f. Forme de la diphtérie, dans laquelle aux bacilles de Loefler sont associés des streptocoques.

**streptothricose** [*ko-ze*] n. f. (de *streptothrix*). Affection déterminée par certains champignons du genre *streptothrix.*

**streptothrix** [*trikss*] n. m. (du gr. *streptos*, tordu, et *thrix*, poil). Genre de champignons hyphomycètes, tribu des gyrocérés.

**Strépy,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 7.280 h. Charbonnages, hauts fourneaux, chaux.

**Stretford,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, Lancastre) ; 46.500 h.

**strette** [*strè-te*] n. f. (de l'ital. *stretta*, action d'étreindre). Etreinte. (Vx.) *Musiq.* Finale d'une fugue, où le sujet et sa réponse sont traités d'une façon plus serrée, plus étroite qu'au commencement, pour faire pressentir et amener la conclusion. V. FUGUE.

**stretto** adj. m. (mot ital. signif. *serré*). Mot indiquant, sur les partitions, que le mouvement doit devenir rapide.

**striation** [*si-on*] n. f. Action de strier. Etat de ce qui est strié.

**stribord** [*bor*] n. m. Anc. orthogr. de TRIBORD.

**stricage** [*ka-je*] n. m. Action de striquer.

**strict** [*strikt'*], **e** adj. (lat. *strictus*). Etroit, rigoureux : *devoir strict.* Sévère, exact : *personne stricte en affaires.*

**strictement** [*strik-te-man*] adv. D'une manière stricte.

**striction** [*si-on*] n. f. *Méd.* Syn. de CONSTRICTION.

**stricture** n. f. *Méd.* Syn. peu us. de RÉTRÉCISSEMENT.

**stridence** [*dan-se*] n. f. (de *strident*). Qualité de ce qui est strident. Etat de ce qui rend un son strident.

**strident** [*dan*], **e** adj. (du lat. *stridere*, grincer). Qui rend un son aigu et criard : *bruit strident.*

**strider** [*dé*] v. n. (du lat. *stridere*, même sens). Faire entendre un bruit strident.

**strideur** n. f. (lat. *stridor*). Cri aigre et perçant.

**stridulant** [*lan*], **e** adj. (du lat. *stridulus*, qui rend un son aigre). Qui fait entendre un cri perçant.

— Encycl. Les insectes stridulants produisent leur stridulation en frottant l'un contre l'autre deux organes striés ou rugueux ; c'est, en général, la région sternale ou prothoracique qui est frottée par la base des élytres ou les cuisses ; chez les cigales, c'est une membrane (*timbale*) tendue sur la base de l'abdomen, qui vibre sous les coups d'un appendice styliforme.

**stridulation** [*si-on*] n. f. Bruit aigu que font entendre certains insectes : *la stridulation des cigales.*

**stridulatoire** adj. *Zool.* Qui sert à la stridulation : *l'appareil stridulatoire des grillons est puissant.*

**striduler** [*lé*] v. n. Faire entendre une stridulation.

**striduleux, euse** [*leû, eu·ze*] adj. (lat. *stridulus*). Un peu strident. *Méd. Bruits striduleux*, bruits respiratoires aigus et sifflants. *Laryngite striduleuse*, V. LARYNGITE.

**strie** [*strî*] n. f. (lat. *stria*). Nom que l'on donne à de petits sillons parallèles : *les stries d'une coquille, des élytres d'un insecte, etc. Archit.* Cannelures avec listel, qui ornent les colonnes ou les pilastres. *Géol.* Sillons parallèles creusés dans une roche : *les stries glaciaires.* (On dit aussi STRIURE.)

**strié, e** adj. Dont la surface présente des stries.

**Striegau,** v. d'Allemagne (Prusse, présid. de Breslau) ; 15.000 h.

**strier** [*stri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire des stries sur : *le sable strie la terre.*

**strige** [*stri-je*] n. f. (du lat. *striga*, nom d'un oiseau de nuit). Sorte de vampire qui, d'après la croyance de certains peuples orientaux), erre la nuit pour sucer le sang, et dévorer la chair des hommes endormis. (Quelques-uns font ce nom masculin, et l'écrivent STRYGE.)

**strigidés** [*ji-dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux rapaces nocturnes, dont le genre strix est le type. S. un *strigidé.*

**strigilaire** [*ji-lè-re*] n. m. Celui qui raclait les corps des baigneurs avec le strigile, dans les thermes.

**strigilation** [*si-on*] n. f. (du lat. *strigilis*, étrillé). Friction exécutée, après le bain, avec un racloir ou une brosse rude.

**strigile** n. m. (du lat. *strigillis*, étrille). *Ant. rom.* Etrille ou racloir dont les baigneurs se servaient pour débarrasser leur peau de la sueur, de la poussière, etc.

**Strindberg** (Jean-*Auguste*), romancier et auteur dramatique suédois, né et m. à Stockholm (1849-1912). Il est le principal représentant, dans son pays, de l'école réaliste. On lui doit une œuvre considérable, remplie de paradoxes et de contradictions : drames (*le Père, Mademoiselle Julie*), poèmes, romans (*la Chambre rouge, Au bord de la mer*, etc.). Artiste écrivain, il a renouvelé la langue littéraire.

**stringendo** [*strin'-djen'-do*] adv. Mot ital. signif. *en serrant*, et que l'on utilise en musique. (On l'abrège souvent en *string.*)

**stringops** [*ghopss*] n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, renfermant des perroquets vert et jaune, propres à la Nouvelle-Zélande, et qui ont les mœurs nocturnes des hiboux.

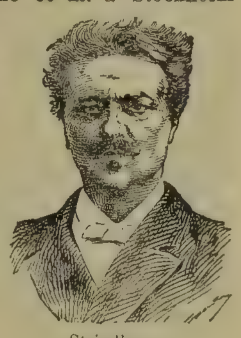
Strindberg.

**striole** n. f. *Hist. nat.* Petite strie.

**striolé, e** adj. *Hist. nat.* Qui porte de petites stries.

**stripeur** adj. (de l'angl. *to strip*, enlever). *Pont stripeur*, appareil de levage employé dans les aciéries, et qui permet de retirer les lingots des creusets ou des fours en exerçant l'effort d'arrachement nécessaire.

**striquer** [*ké*] v. a. (de l'allem. *strich*, coup de main). Donner la dernière main, le fini, au drap. Coudre les fleurs sur le réseau ou tulle, pour former la dentelle.

**striqueur, euse** [*keur, eu-ze*] n. et adj. (de *striquer*). Personne qui strique.

**striure** n. f. Etat de ce qui est strié. Strie.

**strix** [*striks*] n. m. Genre de rapaces nocturnes, renfermant une vingtaine d'espèces dont la plus commune est l'effraie (*strix flammea*).

**strobilacé, e** [*stro*] adj. *Bot.* Qui a des inflorescences disposées en strobiles.

**strobilaire** [*lè-re*] adj. Qui a rapport au strobile.

**strobilation** [*si-on*] n. f. Phénomène par lequel les ténias se segmentent en une chaîne annelée appelée *strobile.*

**strobile** n. m. (du gr. *strobilos*, objet en spirale), Inflorescence en cône : *strobiles du houblon. Zool.* Partie annelée des ténias, par opposition à la tète ou scolex. Forme larvaire des méduses acalèphes provenant d'une modification du scyphistome, et donnant elle-même naissance à des larves libres (*ephyra*).

**strobilifère** adj. *Bot.* Se dit d'une plante dont les inflorescences sont disposées en strobiles.

**strobiliforme** adj. Qui a la forme d'un strobile.

**strobilisation** [*si-on*] n. f. *Biol.* Transformation du scyphistome en strobile.

**stroboscope** [*bos-ko-pe*] n. m. (du gr. *strobos*, tournoiement, et *skopein*, examiner). *Phys.* Appareil au moyen duquel on fait passer rapidement devant les yeux une suite d'images représentant les phases principales d'un phénomène ou d'un mouvement, et qui, en vertu de la persistance des sensations visuelles, donne l'illusion d'une transformation continue. V. PRAXINOSCOPE et PHÉNAKISTISCOPE.

**stroboscopie** [*bos-ko-pî*] n. f. *Phys.* Mode d'observation fondé sur la persistance des impressions visuelles. V. STROBOSCOPE.

**stroboscopique** [*bos-ko*] adj. Qui a rapport au stroboscope.

**strobosique** [*zi-ke*] adj. (du gr. *strobos*, tourbillon). Qui a rapport aux illusions d'optique produites par le tournoiement ou le déplacement des figures.

**stroeck** [*stro-èk*] n. m. Petit bâtiment à rames et à voiles, qui navigue sur la Volga inférieure.

**stroma** n. m. (du gr. *strôma*, tapis). *Hist. nat.* Pellicule formée à la surface d'un liquide en putréfaction. *Anat.* Partie superficielle de l'ovaire des animaux, qui renferme les ovisacs. Tissu de l'ovaire, lui-même. *Bot.* Masse régulière, le plus souvent aplatie, parfois dressée, qui porte les fructifications d'un grand nombre de champignons.

**strom-apparat** n. m. *Métall.* Courant d'eau montant qui traverse les couches de minerai écrasé, et entraîne avec lui les parties ténues, tout en laissant en suspension les autres parties.

**stromatée** [*té*] n. m. Genre de poissons acanthoptères de la famille des scombéridés, qui vivent dans les mers chaudes et tempérées.

**Stromates** (*les*), [*les Tapis*], de Clément d'Alexandrie. Premier essai d'une exposition détaillée de la doctrine chrétienne, où une foule de questions sont traitées, d'ailleurs sans méthode, et jetées çà et là comme les diaprures d'un tapis.

**strombe** [*stron-be*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, répandus dans les mers chaudes, à coquille épaisse, et dont on se sert pour fabriquer des camées.

**stromble** [*stron·ble*] n. m. Sorte de crochet servant à débarrasser le soc de la charrue, des herbes qui l'encombrent.

**Stromboli,** une des îles Lipari. Elle est formée par un cône volcanique sans cesse en éruption, haut de 660 mètres, et qui éclaire les environs pendant la nuit ; mais il n'a causé jusqu'ici aucun dommage, et les habitants cultivent la vigne sur ses pentes.

**stromeyérite** n. f. Sulfure naturel d'argent et de cuivre.

**Strongbow** [*le Fort Archer*] (Richard DE CLARE, comte DE PEMBROKE, dit), aventurier anglais, m. en 1176. Gendre de Dermot, roi de Leinster (Irlande), il remporta de grands succès militaires mais dut céder à Henri II d'Angleterre ses conquêtes irlandaises.

**strongillose** [*jil-lo-ze*] n. f. Maladie déterminée par la présence des strongles.

**strongle** ou **strongyle** n. m. Genre de vers nématodes, type d'une famille dite des *strongylidés* et renfermant des vers cylindriques qui vivent en parasites dans le bassinet rénal de divers carnassiers, mais également chez le bœuf, le cheval, et même chez l'homme.

**strongylidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de vers nématodes, dont le genre *strongle* est le type. S. un *strongylidé.*

**strontiane** [*si*] n. f. Oxyde de strontium.

**strontianique** [*si*] adj. Qui renferme de la strontiane.

**strontianite** [*si*] n. f. Carbonate naturel de strontiane.

**strontique** [*ti-ke*] adj. Qui a rapport au strontium.

**strontium** [*si-om'*] n. m. Métal jaune qui existe à l'état naturel dans la strontiane, la célestine, etc.

— Encycl. *Chim.* Le strontium (symbole Sr) fut découvert en 1790 par Crawford, dans un minerai provenant de *Strontian* (Ecosse) ; on le trouve dans la nature à l'état de sulfate (*célestine*), d'hydrate (*strontiane*) et de carbonate (*strontianite*). Le strontium se prépare par électrolyse du chlorure de strontium, ou par double décomposition entre l'amalgame de sodium et le chlorure de strontium. C'est un métal jaune, de densité 2,54, fondant vers 800°, peu conducteur de l'électricité, décomposant l'eau à la température ordinaire. Il est diatomique, et a pour poids atomique 87,6. Il donne naissance à de nombreux composés, en se combinant avec le chlore, l'iode, le soufre, et avec les acides. Citons, parmi eux : le *sulfure de strontium*, $\mathrm{SrS}$, que l'on obtient en calcinant au rouge un mélange de célestine (sulfate naturel de strontium) et de charbon, et qui possède des propriétés phosphorescentes ; l'*azotate de strontium* $(\mathrm{AzO}^{8})^{2}\mathrm{Sr}$, utilisé en pyrotechnie en raison de la belle teinte rouge que donne sa flamme ; la *strontiane* ou *oxyde de strontium*, $\mathrm{SrO}$, que l'on prépare en calcinant l'azotate, oxyde employé dans la sucrerie, pour extraire des mélasses le sucre avec lequel il forme un composé insoluble.

— *Méd.* Le bromure et l'iodure de strontium sont utilisés en médecine au même titre que le bromure et l'iodure de potassium.

**Stroombeek-Bever,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 2.170 h.

**Strophades,** petites îles de la mer Ionienne, sur la côte de Menérise. Ce nom, signifiant *retour*, leur fut donné, dit la légende, parce que les fils de Borée, poursuivant les Harpies, y furent arrêtés par une voix mystérieuse qui leur enjoignit de s'en retourner en Thrace.

**strophaire** [*fè-re*] n. m. Genre de champignons, de la famille des agaricinées, dont une espèce, le strophaire vert-de-gris, à chapeau vert, est commune dans les bois, en automne.

**strophante** ou **strophantus** [*tuss*] n. m. Genre d'apocynacées, renfermant des lianes et plus rarement des arbustes des régions tropicales, à fleurs dont les pétales sont prolongés en longues lanières, et à fruits contenant des graines velues, oléagineuses, à odeur vireuse, renfermant un alcaloïde très toxique, la *strophantine*, qui agit énergiquement sur le cœur : *les nègres du centre de l'Afrique se sont servis du sucre de strophante pour empoisonner leurs flèches.*

**strophantine** n. f. Glucoside extrait de diverses parties végétales du strophantus, et que l'on utilise en thérapeutique.

**strophe** n. f. (gr. *strophê*). Division régulière d'une pièce lyrique : *les strophes enflammées de la* Marseillaise. (Syn. STANCE.) Dans la tragédie grecque, air que chantait le chœur en évoluant sur la scène.

**strophiole** n. m. *Bot.* Arille qui naît du raphé.

**strophion** n. m. (gr. *strophion ;* de *strophein*, tourner). *Antiq. gr.* Echarpe de femme, qui soutenait les seins. Bandelette pour la tête.

**strophisme** [*fis-me*] n. m. (du gr. *strophê*, action de retourner). *Bot.* Forme de géotropisme, dans laquelle l'excitant détermine une torsion des feuilles telle que la partie inactive regarde en haut et la partie active en bas.

**strophoïde** n. f. (du gr. *strophê*, action de retourner, et *eidos*, forme). Courbe, lieu géométrique des points M et M' définis de la façon suivante : Étant une droite quelconque, A un point extérieur, AO la perpendiculaire sur D, I un point quelconque de D, les longueurs IM et IM' étant prises égales à IO.

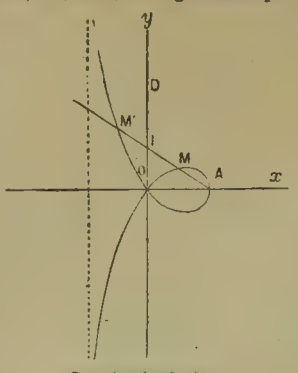

Strophoïde droite.

**strophulus** [*luss*] n. m. *Pathol.* Nom générique des éruptions papuleuses de la première enfance.

**stropiat** [*pi-a*] n. m. *Pop.* Estropié, vrai ou faux.

**Strossmayer** (Georges), prélat croate, né à Essek, m. à Diakovo (1815-1905), célèbre par ses sentiments panslavistes, par ses efforts pour améliorer la nation croate.

**Strouma** (la) ou **Kara-sou,** le *Strymon* des anciens, fleuve de la péninsule des Balkans. Il naît en plein cœur de la Bulgarie, près de Sofia, arrose la Bulgarie, où elle se grossit de la Stroumitza, et la Macédoine hellénique (plaine de Sérès), et traverse le lac de Takhyno avant de se jeter dans l'Archipel (golfe d'Orfano), à l'est de la presqu'île du Mont-Athos. La vallée de la Strouma (longueur du cours : 256 kilom.) constitue un chemin, court mais étroit, et parfois d'accès difficile, entre les côtes septentrionales de l'Archipel et le cœur de la Bulgarie. La Strouma a donné son nom au combat livré du 18 au 20 août 1920, par les Français aux Bulgares, qui, au cours du mois d'août 1916, entreprenaient de manœuvrer les troupes de Salonique sur les deux ailes, et de les rejeter dans la Kampania.

**Stroumitza** ou **Strumica** (la), affluent droit de la Strouma, qui arrose la partie méridionale de la Serbie au nord du massif cristallin de Belavica et met en communication les deux vallées du Vardar et de la Strouma. Elle passe à Strumitza. Longueur de cours : 108 kilom.

**Stroumitza,** v. de la partie sud-est de la Yougoslavie, sur la rivière homonyme ; 10.000 h. Station de la voie ferrée de Salonique à Uskub et à Nich, sur le Vardar, à 104 kilom. de Salonique et à l'extrémité sud du défilé de Demir Kapou. Située en Macédoine serbe, elle devint la ville bulgare du même nom. Théâtre, pendant la Grande Guerre du combat de Stroumitza entre Français et Bulgares (oct. 1915) au début des opérations militaires entreprises après l'arrivée des Alliés à Salonique pour établir une jonction avec l'armée serbe prise à revers par les Bulgares.

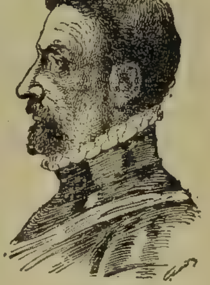

Piero Strozzi.

**Strozzi,** riche famille de Florence : TITO VESPASIANO, poète, né à Ferrare (1425-1505), auteur de charmantes poésies amoureuses et familières ; — Son fils ERCOLE, né et m. à Ferrare (1471-1508), auteur de poésies latines ; — FILIPPO *l'Ancien*, banquier, m. à Florence (1426-1491), qui commença à édifier le *palais Strozzi.* — GIAMBATTISTA, dit *Filippo II*, homme d'Etat italien, né et m. à Florence (1488-1538), adversaire des Médicis. Emprisonné, il se tua ; — PIERO, maréchal de France, fils du précédent, qui essaya vainement de rentrer à Florence, et servit François Ier ; il fut tué au siège de Thionville (1558) ; — LEONE, amiral au service de la France, né à Florence (1515-1554), qui essaya de délivrer Marie Stuart. Il fut tué devant Scarlino.

**Strozzi** (*palais*), à Florence, commencé en 1489 par Benedetto da Majano pour Filippo *Strozzi*, et terminé en 1553. Ses trois étages sont en style rustique.

**structural, e, aux** adj. Qui concerne la structure.

**structure** [*struk*] n. f. (lat. *structura*). Manière dont un édifice est bâti : *édifice de structure solide.* Manière dont les parties d'un tout sont arrangées entre elles : *la structure du corps. Fig.* Disposition, agencement : *la structure d'un poème.*

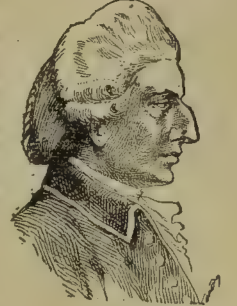

Struensée.

**Struensée** (Jean-Frédéric, (comte **de**), homme d'Etat danois, né à Halle en 1737, décapité à Copenhague en 1772. Protégé par la reine Caroline-Mathilde, dont il devint bientôt l'amant, il profita de son autorité pour accomplir de nombreuses réformes libérales, mais tomba devant la coalition des privilégiés, qui exigèrent du roi sa condamnation à mort.

**Struensée,** tragédie remarquable de Michel Beer, avec musique de son frère le célèbre compositeur Meyerbeer (1827). — Le même sujet a inspiré *Bertrand et Raton*, de Scribe (1833) et *Struensée*, drame de P. Meurice (1898).

**struggle for life** [*streughl'-for-la-if*] n. m. (*lutte pour la vie*). Locution anglaise, mise à la mode par Darwin. Elle équivaut à l'expression *concurrence vitale* : *la sélection dans les espèces animales s'explique par le struggle for life.*

**struggleforlifer** [*streugl'-for-la-ï-feur*] n. m. Celui qui met en pratique les théories du *struggle for life.*

**strume** n. f. (lat. *struma*). *Path.* Syn. de SCROFULE.

**strumectomie** [*mèk-to-mî*] n. f. (du lat. *struma*, scrofule, et du gr. *ektomê*, section) Ablation d'un goitre.

**strumeux, euse** [*meû, eu-ze*] adj. (lat. *strumosus*). Scrofuleux.

**strumigène** (du lat. *struma*, scrofule et du gr. *gennân*, engendrer) adj. Qui engendre le goitre.

**strumiprive** adj. (du lat. *struma*, scrofule. et de *priver*). *Path. Cachexie strumiprive*, cachexie consécutive à l'ablation d'un goitre, ou à l'extirpation du corps thyroïde.

**strumite** n. f. (du lat. *struma*, scrofule). Inflammation d'un goitre.

**strumosité** [*zi-té*] n. f. Se dit de l'ensemble des adénopathies qui surviennent chez les personnes strumeuses ou scrofuleuses.

**struthionidés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux coureurs, renfermant les genres autruche (*struthio*) et nandou. S. un *struthionidé.*

**struthiophage** adj. (du lat. *struthio*, autruche, et du gr. *phagein*, manger). Qui se nourrit d'autruches : *un peuple struthiophage.*

**Struve** (Frédéric-Georges-Guillaume **de**), astronome germano-russe, né à Altona, m. à Petrograd (1793-1864).

**struvite** n. f. Phosphate ammoniaco-magnésien hydraté naturel, qui existe dans le guano.

**Struys** (Alexandre), peintre belge, né à Berchem-lès-Anvers en 1852 ; a peint des scènes rurales avec émotion et une grande habileté dans la distribution des lumières (*Abandonnée, Visite au malade*).

**strychnate** [*strik*] n. m. Sel dérivant de l'acide strychnique.

**strychnine** [*strik*] n. f. (du gr. *strukhnos*, noix vomique). Poison violent extrait de la noix vomique.

— ENCYCL. La strychnine existe dans beaucoup de *strychnos*, seule ou mêlée à la brucine et à l'igasurine. Elle communique ses propriétés aux médicaments préparés avec les produits des strychnos (préparation de noix vomique, gouttes amères de Baumé). On l'emploie, sous forme de sels, à la dose de 1/2 à 2 milligrammes par jour. C'est le plus actif des médicaments tétanisants ; elle agit sur la tonicité musculaire, accélère les battements cardiaques, excite les organes génitaux, etc. On l'emploie aussi dans les paralysies, l'atonie du tube digestif, l'inappétence, la diarrhée.

Si une dose toxique est administrée, les phénomènes suivants surviennent rapidement : vertige, raideur des muscles, trismus, secousses terribles, respiration saccadée, cris ; l'intelligence reste intacte jusqu'à la fin. Les contrepoisons sont : l'administration de vomitifs, puis de tanin et de café à haute dose, le chloral, le chloroforme. On doit tenter la respiration artificielle et le lavage du sang, ainsi que les injections de faibles doses de sulfate d'atropine.

**strychninique** [*strik*] adj. Se dit d'un acide résultant de l'oxydation de la strychine.

**strychnique** [*strik*] adj. Se dit d'un acide qui existe dans la strychine.

**strychniser** [*strik-ni-zé*] v. a. Injecter de la strychnine.

**strychnisme** [*strik-nis-me*] n. m. Intoxication par la strychine.

**strychnos** [*strik-noss*] n. m. (mot grec). Genre de loganiacées vénéneuses, dont le type est le vomiquier.

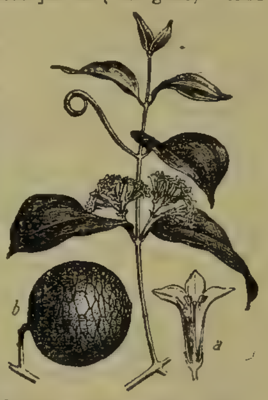

Strychnos : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

— ENCYCL. Arbres, arbrisseaux ou lianes, les strychnos, dont on connaît une soixantaine d'espèces, ont des feuilles opposées, des fleurs groupées en cymes axillaires ; leurs fruits sont des baies à péricarpe ligneux. Le strychnos vomiquier donne des fruits (noix vomiques), dont les graines renferment des alcaloïdes (strychnine) utilisés en médecine ; son écorce fébrifuge est connue sous le nom de *fausse angusture ;* le strychnos ignatier donne des grains appelés *fèves de Saint-Ignace ;* d'autres espèces fournissent des poisons (curare), dont les indigènes de divers pays se servent pour empoisonner leurs flèches.

**Stryienski** (Casimir), littérateur français, né à Carouge (Suisse) en 1853, connu pour ses travaux sur Stendhal, et ses ouvrages sur le règne de Louis XV.

**Stryj,** v. de Pologne (Galicie), sur la rivière homonyme ; 30.000 h. Mégisserie. Elle fut prise par les Russes au début de 1915, lors de leur poussée en Galicie vers les Karpathes, puis évacuée par eux en mai par suite de la pression des armées Mackensen-Linsingen.

**Strymon,** nom antique de la *Strouma* (v. ce nom).

**Strypa** (la), rivière de Polôgne (Galicie), affluent gauche du Dniester. Sur ses bords a été livrée, en septembre-novembre 1915, entre Russes et Austro-Allemands, une grande bataille très disputée, qui se termina par la retraite des Russes.

**Strypen,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.630 h.

**Stuart** [*ar*], famille écossaise, dont le nom, orthographié aussi *Steaart, Stewart, Steward*, n'est autre que le titre des fonctions de majordome (*lord steward*) exercées héréditairement par ses membres. Le nom patronymique est *Fitzalan.* Elle fournit à l'Ecosse quatorze souverains, dont le plus connu est la célèbre Marie, qui fut reine de France, et, à partir de 1608, six à l'Angleterre (Jacques Ier, Charles Ier, Charles II, Jacques II, Marie et Anne). [V. aussi JACQUES III et CHARLES-EDOUARD.] Le dernier des Stuarts fut Henri-Benoît-Clément Stuart, cardinal d'York, né à Rome, m. à Frascati (1725-1807), frère puîné de Charles-Edouard.

**Stubbs** (William), historien anglais, né à Knaresborough, m. à Oxford (1825-1901), auteur d'une magistrale *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre.*

**stuc** [*stuk*] n. m. (ital. *stucco*). Enduit imitant le marbre, et composé ordinairement de chaux éteinte, de poussière de marbre et de craie.

— ENCYCL. Les stucs sont susceptibles d'acquérir un très beau poli et des couleurs variées, en même temps qu'une grande dureté. Les meilleurs et les plus solides sont faits avec de la chaux éteinte depuis longtemps, à laquelle on ajoute de la poussière de marbre de Carare et de la craie de Champagne finement pulvérisée. On ne prépare le stuc pour les ornements que lorsqu'on est prêt à l'employer. On polit l'enduit après qu'il s'est durci en séchant.

**stucage** n. m. Application du stuc.

**stucateur** n. et adj. m. Ouvrier qui travaille le stuc.

**stucatine** n. f. Nom donné à une sorte d'émail blanchâtre fabriqué avec de la chaux, de l'acide phosphorique et de l'acide salicylique, et qu'on utilise pour le revêtement des matériaux de construction (pierre, bois, brique, etc.), pour leur donner l'apparence de la pierre de taille.

**Stuckelberg** (Ernest), peintre suisse, né et m. à Bâle (1831-1903) ; peintures d'histoire, portraits, fresques de la chapelle de Guillaume Tell, au lac des Quatre-Cantous.

**stud** [*steud'*] n. m. (mot angl.). Haras. Réunion de chevaux pour la course, la vente.

**stud-book** [*steud'-bouk*] n. m. (mot angl. signif. *livre de haras*). Registre où sont inscrits le nom, la généalogie, les victoires des chevaux pur sang.

**stud-groom** [*steud-groum'*] n. m. Homme d'écurie dans un haras.

**studieusement** [*ze-man*] adv. Avec application.

**studieux, euse** [*di-eû, eu-ze*] adj. (lat. *studiosus ;* de *studium*, étude). Qui aime l'étude : *écolier studieux.*

**studio** [pr. angl. *stiou-di-ô*] n. m. Atelier d'artiste. Cabinet de travail. Local où l'on tourne les scènes cinématographiques.

**studiosité** [*zi-té*] n. f. Qualité de personnes studieuses.

**Stuerbout,** nom donné à tort (mais c'est le plus connu) à THIERRI BOUTS, dit *Bouts de Louvain*, peintre de l'école des Pays-Bas, né, croit-on, à Haarlem, m. à Louvain (1409-1475). Auteur de *la Cène, le Martyre de saint Erasme, la Sentence inique de l'empereur Othon.*

**stuffing-box** [*steu-fin'gh-boks*] n. m. Syn. de PRESSE-ÉTOUPE.

**Stuhlwaissemburg,** nom allemand de *Szekeslzervar*, v. de Hongrie. V. SZEKESPEZERVAR.

**Stüler** (Frédéric-Auguste), architecte allemand, né à Mulhouse, m. à Berlin (1800-1865). A construit de nombreux châteaux, et le musée de Berlin.

**stultorum infinitus est numerus,** mots lat. signif. : *Le nombre des sots est infini*, paroles de Salomon (*Ecclésiaste*, I, 15).

**stundiste** [*dis-te*] n. (de l'allem. *stunden*, heures. parce que les membres de cette secte se réunissent pendant les heures de repos pour expliquer la Bible). Membre d'une secte religieuse fondée en Russie par des colons allemands, et qui a beaucoup d'analogie avec celle des anabaptistes.

**stupéfactif, ive** adj. *Méd.* Syn. de STUPÉFIANT, E.

**stupéfaction** [*fak-si-on*] n. f. Etonnement proche de la stupeur : *être plongé dans la stupéfaction.*

**stupéfait** [*fè*], **e** adj. (lat. *stupefactus*). Interdit, immobile de surprise : *demeurer stupéfait.*

**stupéfiant** [*fi-an*], **e** adj. Qui stupéfie : *la belladone est stupéfiante. Fig.* Qui frappe de stupeur : *nouvelle stupéfiante.* N. m. Médicament qui produit une sorte d'inhibition des centres nerveux, d'où résulte un état d'inertie physique et morale. ANT. **Stimulant.**

**stupéfier** [*fi-é*] v. a. (lat. *stupor*, stupeur, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Mettre dans un état d'inertie physique et morale : *l'opium stupéfie ses adeptes. Fig.* Rendre comme paralysé d'étonnement. ANT. **Stimuler.**

**stupete, gentes** (mots lat. signif. : *Nations, soyez dans l'étonnement*). Premiers mots d'une hymne composée par Santeul pour la fête de la Purification de la Vierge. Cette exclamation s'emploie le plus souvent d'une façon plaisante, pour annoncer quelque chose d'étonnant.

**stupeur** n. f. (lat. *stupor*). Engourdissement. Suspension des facultés intellectuelles : *la stupeur de l'ivresse. Fig.* Immobilité causée par une grande douleur subite, ou une fâcheuse nouvelle inattendue.

**stupide** adj. (lat. *stupidus*). Frappé de stupeur : *demeurer stupide devant un malheur imprévu.* Hébété, d'un esprit lourd et pesant : *un homme stupide.* Qui marque la stupidité : *air stupide.* Substantiv. Personne stupide. N. m. Caractère de ce qui est stupide. ANT. **Spirituel, intelligent.**

**stupidement** [*man*] adv. D'une manière stupide : *répondre stupidement.* ANT. **Intelligemment.**

**stupidité** n. f. (lat. *stupiditas*). Privation totale d'esprit, de jugement : *la stupidité d'une réponse.* Parole, action stupide : *dire des stupidités.* ANT. **Intelligence, esprit.**

— ENCYCL. *Méd.* La stupidité est la suspension momentanée des facultés intellectuelles. On distingue deux formes : dans l'une, le malade est hébété, immobile et muet, avec, sur son visage, un masque impénétrable ; le fonctionnement cérébral semble complètement aboli, et quand il sort de cet état le patient ne se souvient de rien. Dans la seconde forme, au contraire, l'engourdissement intellectuel n'est qu'apparent, et c'est l'intensité du délire qui cause l'immobilité et les signes de la stupeur. Le traitement, le plus souvent efficace, consiste essentiellement dans la médication tonique et antispasmodique.

**stupre** n. m. (lat. *stuprum*). Acte de débauche honteuse, infamie.

**stuquer** [*ké*] v. a. Enduire de stuc.

**Sturdee** (sir Frédéric-Charles Doveton), amiral anglais, né à Ste-Hélène, m. à Camberley (1859-1925). En 1914, il battit la flotte allemande de von Spee, aux îles Falkland. A la bataille du Jutland, il commandait la quatrième escadre. Amiral de la flotte en 1921.

**Sture,** célèbre famille suédoise, qui a joué un grand rôle dans l'histoire de son pays. — Le plus illustre de ses membres, Sten **Sture** (1440-1503), fut plusieurs fois régent de Suède.

**Sturgkh** (Karl **de**), homme politique autrichien, né à Graz, m. à Vienne (1859-1916). Premier ministre en 1911-1916. Assassiné par le socialiste Adler.

**Sturm** (Jean), humaniste et réformateur allemand, né à Schleiden, m. à Northeim (1507-1589). Remarquable philologue et habile diplomate, il fut en relation avec tous les grands esprits de son temps. On consulte encore ses travaux sur Cicéron.

**Sturm** (Jacques-Charles-François), mathématicien français, né à Genève, m. à Paris (1803-1855). On lui doit des travaux remarquables sur la mécanique et les équations différentielles.

**Sturmer** (Boris Vladimirovitch), homme politique russe (1848-1917); ministre des affaires étrangères en 1916, il trahit la cause des Alliés, et dut démissionner en 1917.

**Sturm und Drang.** *Hist. litt.* V. Ouragan et emportement (*école*).

**Stuttgart,** v. d'Allemagne, capit. du Wurtemberg, sur le Nesenbach ; 285.600 h. Le Vieux Château (xvi<sup></sup>e s.). Cathédrale (xve s.). Grand commerce de librairie. Papeterie, orfèvrerie, ganterie.

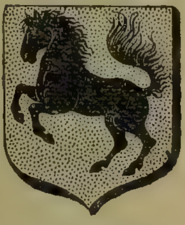
Armes de Stuttgart.

**stygial, e, aux** adj. V. stygien, enne.

**stygien, enne** [*ji-in, è-ne*] adj. Qui appartient au Styx.

**stylaire** [*lè-re*] adj. (de *style*). *Bot.* Qui a rapport au style. N. f. Algue diatomée vivant dans la mer, toujours près des rivages. Syn. de licmophore.

**stylaster** [*las-tèr*] n. m. Genre d'hydroïdes hydrocoralliaires, qui vivent dans les grandes profondeurs marines et se réunissent en colonies de polypiers d'une jolie couleur rosée.

**style** n. m. (du lat. *stylus*, gr. *stulos*, stylet). Poinçon de métal, dont les anciens se servaient pour écrire sur des tablettes enduites de cire. *Fig.* Manière d'écrire, d'exprimer la pensée : *style simple, tempéré, sublime.* Manière d'écrire, propre à un grand écrivain : *le style de Voltaire. Par ext.* et *fam.* Genre, manière d'être, façon d'agir. *Bx-arts.* Manière particulière à un artiste, à un genre, à une époque : *monument de bon style ; style gothique ; style Louis XIII.* Tige dont l'ombre marque l'heure, sur un cadran solaire. *Chronol.* Manière de supputer les années. *Vieux style*, manière dont on comptait dans le calendrier, avant la réforme grégorienne (1582), et qui est encore suivie en Grèce et en Russie. *Nouveau style*, manière dont on compte depuis la réforme grégorienne. *Bot.* Prolongement de l'ovaire surmonté par le ou les stigmates. (V. la planche plante.) *Zool.* Partie saillante ou déliée de certains organes, chez divers animaux. Allus. litt. : **Le style, c'est l'homme,** forme dénaturée que l'on donne à une pensée de Buffon : « Le style est l'homme même », qui elle-même est généralement l'objet d'une interprétation fausse : Buffon n'a pas voulu dire que le style peint l'homme, car il y a souvent désaccord entre le style d'un écrivain et son caractère ; il a exprimé que les idées d'un écrivain deviennent le patrimoine commun de l'humanité, tandis que son style demeure sa propriété personnelle.

— Encycl. *Bot.* Le style est tantôt long, tantôt court; tantôt, enfin, il manque totalement (en ce cas, les stigmates couronnent l'ovaire). Ordinairement éphémère (il disparaît en général après la floraison), le style peut cependant persister et même s'accroître en épaisseur (crucifères), ou devenir vileux (clématite). L'intérieur est constitué par un tissu lâche, à travers lequel s'allongent les tubes polliniques jusqu'au micropyle de l'ovule.

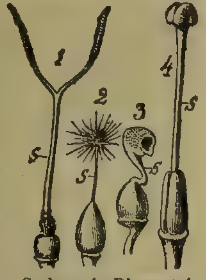

Styles : 1. D'eupatoire ; 2. De pariétaire ; 3. De pensée ; 4. De lis.

**Style Renaissance.** V. Renaissance. — **Styles Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI,** V. Louis XIII, Louis XIV, etc. **Style Empire.** V. Empire. — **Style moderne.** V. modern style.

**Style** [*Discours sur le*], prononcé par Buffon pour sa réception à l'Académie (1753). Pour Buffon, « le style n'est que l'ordre et le mouvement que l'on met dans ses pensées ». Les ouvrages bien écrits sont les seuls qui passeront à la postérité.

**stylé, e** adj. *Hist. nat.* Muni d'un style : *ovaire stylé. Fam.* Bien dressé, qui accomplit son service avec correction et bon usage : *domestique bien stylé.*

**styler** [*lé*] v. a (de *style*). Dresser, former : *styler un nouveau domestique.*

**stylet** [*lè*] n. m. (de *style*). Petit poignard à lame très aiguë. *Bot.* Chaque division d'un style multiple ou multifide. *Zool.* Petit style. *Chir.* Petite tige métallique fine, flexible, terminée à l'une de ses extrémités par un renflement olivaire.

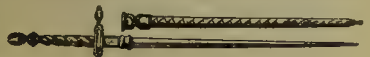
Stylet.

**stylien, enne** [*sti-li-in, è-ne*] adj. Se dit de muscles qui s'insèrent à l'apophyse styloïde.

**styliforme** adj. *Hist. nat.* Qui a la forme d'un style ou stylet.

**styliplancton** n. m. Plancton de la région boréale tempérée, et spécialement de l'Atlantique oriental : *la forme du styliplancton est caractérisée par des copépodes.*

**stylisation** [*za-si-on*] n. f. Action de styliser.

**styliser** [*zé*] v. a. Donner du style à une figure. Modifier, par l'interprétation, un objet naturel, de manière à pouvoir l'employer comme motif décoratif : *styliser une fleur.*

**stylisme** [*lis-me*] n. m. Recherche du style. Soin extrême que l'on donne à son style. (Peu us.)

**styliste** [*lis-te*] n. et adj. Ecrivain qui brille surtout par le style : *Théophile Gautier est un de nos meilleurs stylistes.*

**stylistique** [*lis-ti-ke*] n. f. Recueil de règles de style.

**stylite** n. et adj. (gr. *stulitês; de stulos*, colonne). Qui passe sa vie sur une colonne : *Siméon le Stylite.*

**stylo** n. m. Abrév. de stylographe : *acheter un stylo.* V. stylographe.

**stylobate** n. m. (gr. *stulobatês; de stulos*, colonne, et *bainein*, s'appuyer). Soubassement, avec base et corniche, qui porte une rangée de colonnes.

**stylode** n. m. Style rudimentaire.

**styloglosse** n. m. *Anat.* Nom de l'un des muscles de la langue, qui s'insère en haut à l'apophyse styloïde, et se dirige vers le bas jusqu'au bord latéral de la racine de la langue.

**stylographe** n. m. (du gr. *stulos*, style, et *graphein*, écrire). Primitiv., instrument à écrire formé d'une pointe centrale le long de laquelle s'écoulait l'encre d'un réservoir. Auj., instrument à écrire formé d'une plume d'or à bec d'iridium, et d'un porte-plume réservoir. (Abrév. : stylo.)

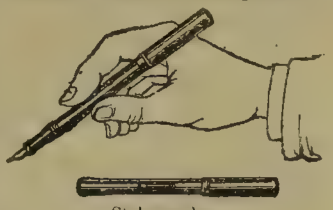
Stylographe.

**stylographie** [*fî*] n. f. Procédé électrotypique, qui permet d'obtenir des planches en creux, imitant le dessin à la plume et l'eau-forte.

**stylographique** adj. Qui concerne la stylographie : *procédés stylographiques.*

**stylo-hyoïdien, enne** adj. *Muscle stylo-hyoïdien*, muscle très grêle qui s'insère tout près du sommet de l'apophyse styloïde et au corps de l'os hyoïde, près de la ligne médiane.

**styloïde** [*lo-i-de*] adj. (du gr. *stulos*, colonne, et *eidos*, forme). Qui a la forme d'un stylet.

**stylo-mastoïdien, enne** adj. *Trou stylo-mastoïdien*, orifice situé à la face supérieure du rocher, par lequel sort le nerf facial.

**stylo-maxillaire** adj. *Ligament stylo-maxillaire*, ligament de renforcement de l'articulation temporo-maxillaire.

**stylomètre** n. m. (du gr. *stulos*, colonne, et *metron*, mesure). *Archit.* Instrument dont on se sert pour mesurer les colonnes.

**stylométrie** [*trî*] n. f. *Archit.* Art de mesurer les colonnes.

**stylommatophores** [*lŏ-ma*] n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes pulmonés, renfermant ceux dont les yeux sont placés à l'extrémité de tentacules rétractiles. S. un *stylommatophore.*

**stylométrique** adj. *Archit.* Qui a rapport à la stylométrie.

**stylonychie** [*ki*] n. m. Genre d'infusoires ciliés, qui sont communs dans les eaux douces et dans les infusions végétales : *les stylonychies abondent dans l'eau des vases où ont séjourné des fleurs.*

**stylo-pharyngien, enne** adj. Se dit d'un muscle qui va de l'apophyse styloïde au cartilage thyroïde et aux parois du pharynx.

**stylophone** n. m. (du gr. *stulos*, colonne, et *phônê*, son). Sorte d'appareil phonographique portatif, construit à la façon d'un appareil photographique.

**stylophtalme** n. m. Genre de poissons téléostéens malacoptérygiens, voisin des stomias, et qui vivent dans les abysses.

**stylopode** n. m. (du gr. *stulos*, style, et *pous, podos*, pied). *Bot.* Support du style. Renflement de la base du style.

**stylops** [*lopss*] n. m. Genre d'insectes strepsiptères, renfermant de petites formes dont les larves vivent aux dépens de certains hyménoptères (guêpes, etc.).

**stylospore** [*los-po-re*] n. f. (du gr. *stulos*, style, et *sporos*, semence). *Bot.* Nom donné aux conidies issues de picnides, dans la fructification de certains champignons.

**stylostège** [*los-tè-je*] n. m. (du gr. *stulos*, colonne, et *stêgê*, toit). *Bot.* Capuchon des apocynées.

**stylostémone** [*los-té*] adj. (du gr. *stulos*, colonne, et *stêmôn*, étamine). *Bot.* Qui a les étamines insérées sur le pistil.

**Stymphale,** v. de l'ancienne Grèce (Arcadie), près du *lac Stymphale*, dont, selon les anciens, les eaux disparaissaient dans des gouffres souterrains pour reparaître en Argolide. Selon la légende, les bords de ce lac donnaient asile à des oiseaux monstrueux dont les ailes, la tête et le bec étaient de fer, et qui lançaient des dards meurtriers contre ceux qui les attaquaient. Hercule les extermina.

**stypage** n. m. (du gr. *stupê*, étoupe). *Méd.* Procédé de pulvérisation révulsive, consistant à projeter le liquide employé sur des tampons de coton hydrophile, que l'on promène ensuite sur les régions voulues. (On emploie surtout le chlorure de méthyle.)

**stypticine** n. f. Sel chlorhydrique de la cotarnine, proposé en thérapeutique comme hémostatique (contre-indiqué au cours de la grossesse) et décongestionnant.

**stypticité** n. f. Qualité des styptiques.

**styptique** adj. (gr. *stuptikos*). Se dit d'un astringent qui contracte fortement la muqueuse buccale (alun, sels solubles de plomb, de fer, etc). N. m. : *un styptique.*

**Styr** (*le*), rivière de Pologne (Galicie), affluent droit du Pripet, née près de Brody, arrosant Lubno et Loutsk. Sur ses bords ont été livrées, au cours de la Grande Guerre, deux batailles entre Russes et Austro-Allemands. La première, celle d'octobre 1915, a été en réalité perdue par ces derniers ; la seconde, en juin-juillet 1916, gagnée encore par les Russes, leur a ouvert la route du Stokhod.

**styracaster** [*kas-tèr*] n. m. Genre de rayonnés, renfermant des étoiles de mer qui habitent les profondeurs de l'océan. (V. la planche océanographie.)

**styracées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes gamopétales superovariées, renfermant des arbrisseaux et des arbres des régions tropicales de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie, dont le genre *styrax* est le type. S. une *styracée.*

**styrax** [*raks*] n. m. Genre de styracées des régions tropicales.

— Encycl. Le genre styrax renferme des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs en cymes ou en grappes ; on en connaît une soixantaine d'espèces des régions chaudes de l'ancien monde. Le *styrax benzoin* fournit le benjoin ; le *styrax officinal*, vulgairement appelé *aliboufier*, fournit le styrax solide ou storax employé en pharmacie (emplâtre de Vigo).

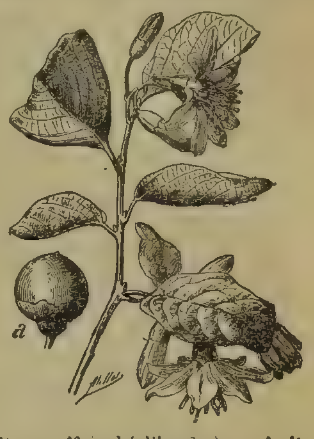

Styrax officinal (aliboufier) : *a*, fruit.

**Styrie,** pays d'Autriche ; 16.479 kil. carr. ; 947.000 h. (*Stryriens*). Capit. *Gratz.* Sol montagneux, couvert par les *Alpes de Styrie*, qui sont une ramification des Alpes Noriques. Nombreuses ressources minérales. La Styrie a été démembrée d'une partie de son territoire, en 1919, par la paix de Saint-Germain-en-Laye, au bénéfice de la Yougoslavie.

**styrol** n. m. Syn. de cinnamène.

**styrolène** n. m. Syn. de cinnamène.

**styrone** n. m. Syn. de alcool cinnamique.

**Styx** [*stiks*] (le), fleuve des Enfers, dont il faisait sept fois le tour. C'est par le Styx que Jupiter et les autres dieux avaient coutume de jurer, et leur serment était alors irrévocable. Ses eaux rendaient invulnérable. Thétis, mère d'Achille, y plongea le jeune héros, qu'elle tenait par le talon, seul endroit par où il put être blessé dans la suite. (*Myth.*)

**su** n. m. (part. pass. de *savoir*). Connaissance d'une chose : *au vu et au su de tout le monde.*

**suæda, suéda** ou **suada** n. m. Genre de chénopodiacées, renfermant une quarantaine d'espèces d'arbrisseaux ou d'herbes, qui croissent au bord de la mer ou dans les déserts salés, et dont quelques-unes appartiennent à la flore française.

**suage** n. m. (de *suer*). Eau qui sort par les deux bouts d'une bûche exposée à la chaleur du feu. *Mar.* Humidité qui sort des bois d'un vaisseau neuf, lors. qu'il fait chaud. Action d'enduire un vaisseau de suif. Suif employé à cet usage. Petit ourlet sur le bord d'un plat ou d'une assiette d'étain. Enclume de chaudronnier, pour faire les rebords des chaudrons. Partie carrée du pied d'un flambeau. Outil de serrurier, pour forger les pièces en demi-rond.

**suager** [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il suagea, nous suageons*). *Mar.* Enduire de suif, de graisse. Battre le métal sur le suage.

**suaire** [*su-è-re*] n. m. (du lat. *sudarium*, linge pour essuyer la sueur). Linceul dans lequel on ensevelit un mort. *Le saint-suaire*, linceul qui servit à ensevelir Jésus-Christ.

**suant** [*su-an*], **e** adj. Qui sue : *avoir les main suantes.* Qui suinte : *des murailles suantes. Chaud suante*, température du fer chauffé, voisine du point de fusion, à laquelle le métal semble couvert d'une couche liquide.

**Suard** (Jean-Baptiste-Antoine), littérateur, critique et journaliste français, né à Besançon, m. à Paris (1733-1817). Monarchiste zélé, il fut longtemps censeur dramatique, et, plus tard secrétaire perpétuel de l'Académie française (*Variétés littéraires, Mélanges, Mémoires*, etc.). — Sa femme, sœur du libraire Panckoucke, née à Lille, m. à Paris (1750-1830), eut, grâce aux charmes de son esprit, un des salons les plus brillants de Paris.

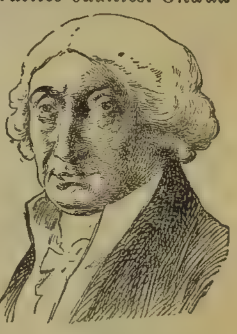
J.-B. Suard.

**Suarès** (André), littérateur français, né au Vallon de l'Oriol en 1866, auteur de *Voici l'homme, le Voyage du condottiere*, etc., suite de méditations inspirées par l'horreur du néant, écrites d'un style lyrique, hautain, non sans obscurité.

**Suarez** (Francisco), théologien et jésuite espagnol. né à Grenade, m. à Lisbonne (1548-1617). Ami des solutions moyennes, il fut un des promoteurs du *congruisme*, système théologique qui essaya de concilier le libre arbitre de l'homme avec la prescience de Dieu.

**suasion** [*zi-on*] n. f. (lat. *suasio*). Discours persuasif. (Vx.)

**suasoire** [*zoi-re*] adj. (lat. *suasorius*). Persuasif. N. f. Discours persuasif. *Litt. lat.* Exercice oratoire pratiqué dans les écoles des rhéteurs.

**suave** adj. (lat. *suavis*). Qui est d'une douceur exquise : *parfum, musique suave.*

**suave, mari magno,** mots lat. signif. : *Il est doux, sur la vaste mer...* Commencement d'un vers de Lucrèce (*De natura rerum*, II, 1). Le sens complet est : « Il est doux, quand sur la vaste mer les vents soulèvent les flots, de regarder, de la terre ferme, les terribles dangers courus par autrui ». Ces mots s'emploient pour marquer la joie que l'on éprouve à être soi-même exempt des périls auxquels les autres sont exposés.

**suavement** [*man*] adv. D'une manière suave.

**suavité** n. f. (lat. *suavitas*). Qualité de ce qui est suave : *suavité d'un parfum. Mystic.* Grâce céleste, pleine de douceur.

**sub** (mot lat. signif. *sous*). Préfixe indiquant : 1° la position inférieure d'un objet par rapport à un autre ; 2° un degré moins élevé ou peu élevé dans la qualité, la quantité, etc.

**subaérien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Qui est placé au contact direct de la couche inférieure de l'atmosphère.

**subagrégé, e** adj. *Bot.* Presque agrégé, en parlant de certains organes.

**subaigu** [*bè-ghu*], **ë** adj. Qui est légèrement aigu : *maladie subaiguë.*

**subailé, e** [*bè*] adj. Qui a des appendices semblables à des ailes.

**subalaire** [*lè-re*] adj. Qui est placé sous l'aile.

**subalpin, e** adj. Se dit des régions situées au pied des Alpes : *l'Italie subalpine.*

**subalterne** [*tèr-ne*] adj. et n. (lat. *sub*, sous, et *alter*, autre). Subordonné, dépendant d'un autre : *juridiction subalterne; un subalterne.* Inférieur, secondaire : *rôle subalterne. Log. Propositions subalternes*, propositions qui ne diffèrent que par la quantité. V. OPPOSITION.

**subalternement** [*tèr-ne-man*] adv. D'une façon subalterne. (Peu us.)

**subalterniser** [*tèr-ni-zé*] v. a. Rendre subalterne; mettre dans un rang subalterne.

**subalternité** [*tèr*] n. f. Etat de ce qui est subalterne. (Peu us.)

**subapennin** [*pèn-nin*], **e** adj. Qui est situé au pied des Apennins.

**subapiculaire** [*lè-re*] adj. Qui est placé un peu au-dessous du sommet.

**subaquatique** [*a-kou-a*] adj. Qui se fait sous l'eau : *exploration subaquatique.*

**subcapillaire** [*lè-re*] adj. Presque aussi ténu qu'un cheveu.

**subcarbonifère** adj. Se dit des couches placées à la base du carbonifère.

**subcaréné, e** adj. *Zool.* Qui a la disposition d'une carène peu accentuée.

**subcartilagineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. Qui ressemble à un cartilage.

**subcaudal, e, aux** [*kô*] adj. *Zool.* Placé sous la queue. *Ornith. Tectrices subcaudales*, plumes qui couvrent en dessous la base des pennes de la queue.

**subcaulescent** [*kô-lès-san*], **e** adj. Qui a un commencement de tige peu développée.

**subcilié, e** adj. Qui a des poils ressemblant un peu à des cils.

**subclaviforme** adj. Qui a presque la forme d'une massue.

**subcoalescent** [*lès-san*], **e** adj. Qui est près de se fermer, qui se ferme presque.

**subconcentrique** [*san*] adj. Presque concentrique.

**subconscience** [*kon-si-an-se*] n. f. *Philos.* Conscience obscure, ou demi-conscience.

**subconscient** [*kon-si-an*], **e** adj. Dont on n'a qu'une conscience obscure, une demi-conscience.

**subcontraire** adj. *Log.* Se dit de deux propositions particulières qui sont l'une affirmative, l'autre négative. V. OPPOSITION.

**subconvoluté, e** adj. Presque roulé en cornet.

**subcordiforme** adj. *Hist. nat.* Qui approche de la forme d'un cœur : *feuilles subcordiformes.*

**subcortical, e, aux** adj. Qui vit sous l'écorce des arbres.

**subcostal** [*kos-tal*], **e, aux** adj. Situé sous les côtes. *Nervure subcostale*, nervure de l'aile des insectes, immédiatement placée sous la costale.

**subcutine** n. f. Anesthétique local, employé pour les dents. (C'est le phénol de l'*anesthésine*, qui est elle-même l'éther éthylique de l'acide amidobenzoïque.)

**subdécurrent** [*kur-ran*], **e** adj. *Bot.* Qui a des feuilles presque décurrentes.

**subdélégation** [*si-on*] n. f. Action de subdéléguer. Commission donnée à un subdélégué.

**subdélégué** [*ghé*] n. m. Celui qu'une personne revêtue par délégation de quelque autorité commet pour agir en sa place.

**subdéléguer** [*ghé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*). En parl. d'une personne qui a reçu une délégation, donner à quelqu'un le pouvoir d'agir à sa place, comme sous-délégué.

**subdélirant** [*ran*], **e** adj. Qui a le caractère d'un délire incomplet.

**subdelirium** [*ri-om'*] ou **subdélire** n. m. Délire incomplet, doux et tranquille, caractérisé par des paroles sans suite, dites à voix basse, des mouvements sans violence, etc.

**Sub Dio** ou **sub Divo**, express. lat. signif. *sous le ciel, en plein air.* V. SUB JOVE.

**subdiviser** [*zé*] v. a. Diviser les parties d'un tout déjà divisé.

**subdivisible** [*zi-ble*] adj. Qui peut être subdivisé.

**subdivision** [*zi-on*] n. f. Action de subdiviser. Division d'une des parties d'un tout déjà divisé : *les subdivisions territoriales d'un corps d'armée ont à leur tête un général de brigade.*

**subdivisionnaire** [*zi-o-nè-re*] adj. Qui a rapport à une subdivision : *régiment subdivisionaire.*

**subémarginé, e** adj. Légèrement échancré.

**subencroûtant** [*ban-kroû-tan*], **e** adj. *Hist. nat.* Qui forme une légère incrustation ; presque encroûtant.

**subépineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. Qui a des saillies presque semblables à des épines.

**subéquivalve** [*ku-i*] adj. Qui a des valves presque égales.

**suber** [*bèr*] n. m. Nom spécifique du *chêne-liège.*

**subérate** n. m. Sel de l'acide subérique.

**Suberbieville** (de *Suberbie*, industriel fr. [1859-1907]), v. de Madagascar, sur l'Ikopa ; 4.000 h. Exploitation aurifère.

**subéreux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. (du lat. *suber*, liège). Qui a la consistance du liège : *couche subéreuse.*

**subérification** n. f. Transformation en liège.

**subérine** n. f. Matière trouvée dans le liège.

**subérique** adj. Se dit d'un acide, fusible à 140°, qui se produit dans l'action de l'acide azotique sur le liège.

**subérisation** n. f. Syn. de SUBÉRIFICATION.

**subérivore** adj. (du lat. *suber*, liège, et *vorare*, dévorer). Se dit des insectes et des larves qui vivent dans le liège.

**subérosité** [*zi*] n. f. Caractère des tissus subéreux.

**Subervie** (Jacques-Gervais, baron), général français, né à Lectoure, m. à Parenchère (Gironde) [1766-1856], ministre de la guerre en 1848.

**subfasciculé, e** [*fas-si*] adj. Presque réuni en faisceau.

**subfiliforme** adj. Qui a presque la forme d'un fil.

**subfoliacé, e** adj. Qui ressemble presque à une feuille.

**subfusiforme** [*zi*] adj. Qui a presque la forme d'un fuseau.

**subgélatineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. ressemble presque à la gelée.

**subgéminé, e** [*jé*] adj. Presque accouplé deux à deux.

**subgemmipare** [*jem'-mi*] adj. Qui se multiplie par des espèces de bourgeons.

**subgibbeux, euse** [*ji-beû, eu-ze*] adj. Qui a une proéminence presque semblable à une bosse.

**subglobuleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Qui est presque globuleux.

**subgranulaire** [*lè-re*] adj. Légèrement grenu.

**subgranuleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Formé de grains peu distincts.

**subgronde** n. f. (lat. *subgrondium;* de *sub*, sous, et *grunda*, rigole d'un toit). *Constr.* Saillie au bas d'une couverture, servant à rejeter loin du mur les eaux pluviales.

**subhastation** [*bas-ta-si-on*] n. f. *Dr. anc.* Vente à l'encan.

**subhasté** [*bas-té*], **e** adj. *Hist. nat.* Qui ressemble presque à une lance.

**subhaster** [*bas-té*] v. a. (du lat. *sub*, sous, et *hasta*, lance). *Dr. anc.* Vendre à l'encan, ce qui se faisait, chez les Romains, après avoir enfoncé une lance en terre.

**Subiaco**, v. d'Italie (prov. de Rome), sur l'Aniene; 8.000 h. Restes de monastères fondés par saint Benoît, dont le monastère de Sainte-Scolastique, le plus ancien monument de l'art ogival en Italie.

**subictère** n. m. Ictère léger.

**subictérique** adj. Qui a rapport au subictère : *teinte subictérique.*

**subimbricable** [*bin*] adj. Se dit des feuilles qui, appliquées l'une contre l'autre, embrassent la tige entre elles.

**subimbriqué, e** [*bin*] adj. Qui est presque imbriqué.

**subinférieur, e** adj. Placé un peu en dessous.

**subinflammation** [*fla-ma-si-on*] n. f. Inflammation légère, à symptômes atténués.

**subinfundibuliforme** [*fon*] adj. Qui approche de la forme d'un entonnoir.

**subintrant** [*tran*], **e** adj. Se dit d'un mal dont un accès nouveau commence avant la fin du précédent.

**subinversible** [*vèr*] adj. *Bot.* Se dit des feuilles dirigées vers le sommet de la tige et qui peuvent s'appliquer face à face par leur partie inférieure.

**subinvolution** [*si-on*] n. f. Etat d'un utérus qui, après l'accouchement, n'a pas repris ses dimensions normales. ANT. **Superinvolution.**

**subir** v. a. (lat. *subire*). Supporter, être soumis à : *subir des tortures.* Se soumettre, se résigner à : *subir sa destinée.* Eprouver, expérimenter : *subir une rénovation totale.* Soutenir l'épreuve de : *subir un examen. Subir son jugement*, supporter la peine que ce jugement a prononcée.

**subit** [*bi*], **e** adj. (lat. *subitus*). Soudain, qui arrive tout à coup : *un changement subit.*

**subitement** [*man*] adv. Soudainement.

**subito** adv. (mot. lat.). *Fam.* Subitement : *il est parti subito.*

**subjacent** [*san*], **e** adj. Syn. de SOUS-JACENT, E.

**subjectif, ive** [*jèk*] adj. (du lat. *subjectus*, placé dessous). Qui se rapporte au sujet pensant, par opposition à *objectif* qui se rapporte à l'objet pensé. *Méd. Symptômes subjectifs*, ceux qui ne sont perçus que par les malades seuls. N. m. Ce qui est subjectif.

**subjectification** [*jèk, si-on*] n. f. (du lat. *subjectum*, sujet, et *facere*, faire). *Rhét.* Figure qui consiste à attribuer, à un mot dépendant du sujet, ce qui ne convient proprement qu'au sujet lui-même.

**subjection** [*jèk-si-on*] n. f. (lat. *subjectio*). *Réth.* Figure par laquelle l'orateur, interrogeant l'adversaire, suppose sa réponse, et la réfute à l'avance (Peu us.)

**subjectivement** [*jèk-ti-ve-man*] adv. D'une manière subjective.

**subjectiver** [*jèk-ti-vé*] v. a. (de *subjectif*). Ramener à n'être plus qu'un simple état du sujet : *subjectiver un phénomène.* (Peu us.)

**subjectivisme** [*jèk-ti-vis-me*] n. m. Système des philosophes qui n'admettent d'autre réalité que celle du sujet pensant, et ramènent par conséquent tout aux états successifs de ce sujet.

**subjectivité** [*jèk*] n. f. Caractère de ce qui est subjectif. ANT. **Objectivité.**

**subjonctif, ive** [*jonk*] adj. (du lat. *subjunctivus;* de *subjungere*, subordonner). Qui appartient au mode appelé *subjonctif* : *proposition subjonctive.* N. m. Mode du verbe, indiquant qu'une action est conçue comme subordonnée à une autre, et par conséquent comme douteuse.

— ENCYCL. Dans les propositions simples, le subjonctif français indique un ordre, une concession, une affirmation adoucie, un souhait. Dans les propositions subordonnées, le verbe se met au subjonctif si l'action est présentée comme douteuse. Les verbes qui gouvernent le subjonctif sont en général ceux qui expriment un doute, un étonnement, une volonté. Le subjonctif est de règle après certaines conjonctions (*avant que, jusqu'à ce que, bien que, quoique, sans que, pour que, afin que, de peur que, pourvu que, à moins que*, etc.) ; après *le seul, le plus*, etc. suivis d'un relatif.

**sub Jove**, mots lat. signif. *sous Jupiter.* Sous le plafond du ciel, à la belle étoile : *coucher sub Jove.* (On dit aussi SUB DIO.)

**subjugation** [*si-on*] n. f. Action de subjuguer.

**subjuguer** [*ghé*] v. a. (lat. *subjugare;* de *sub*, sous, et *jugum*, joug). Soumettre par la force des armes : *Sparte subjugua la Messénie. Fig.* Dominer par un puissant ascendant : *subjuguer les esprits.* ANT. **Affranchir.**

**subjugueur, euse** [*gheur, eu-ze*] n. Personne qui subjugue. (Peu us.)

**sublata causa, tollitur effectus**, mots lat. signif. : *La cause supprimée, l'effet disparaît.* Conséquence évidente du principe philosophique : ***Il n'y a*** *pas d'effet sans cause.*

**sub lege libertas**, mots lat. signif. : *La liberté sous la loi.* La liberté dans les limites et avec les restrictions imposées par la loi est la seule qui soit compatible avec l'ordre.

**sublet** [*blè*] n. m. Genre de poissons acanthoptères de la famille des labridés, répandus dans la Méditerranée. (Le sublet groin, vulgairement *sublaire, sublaïré, barre-stret*, a une chair estimée.)

**Subleyras** (Pierre), peintre et graveur français, né à Uzès, m. à Rome (1699-1749). Il a traité des sujets d'histoire sacrée et profane, et aussi des sujets de genre : *le Serpent d'airain, le Martyre de saint Hippolyte, les Oies de Frère Philippe.*

**Sublicius** (PONT), pont de bois jeté entre Rome et le Janicule par le roi Ancus Martius. Horatius Coclès y arrêta l'armée de Porsenna.

**Subligny** (Adrien-Thomas PERDOU **de**), littérateur français (1636-1696) ; auteur de *la Folle Querelle*, où il critique l'*Andromaque* de Racine.

**sublimable** adj. Qui peut être sublimé.

**sublimation** [*si-on*] n. f. *Chim.* Action de sublimer : *la sublimation du mercure.*

**sublimatoire** n. m. Vaisseau dans lequel on recueille les parties sublimées.

**sublime** adj. (lat. *sublimis*). Très grand, élevé, en parlant des choses morales, intellectuelles : *abnégation sublime.* Qui est grand, noble, élevé dans ses actes, ses paroles ses écrits : *écrivain sublime. Le sublime* n. m. Perfection du beau ; ce qu'il y a de plus grand dans les sentiments, les actions : *le sublime de la charité.* Un des trois genres du style, caractérisé par l'élévation de la pensée et la noblesse de l'expression : *traité du sublime. Admin. ottom. Sublime Porte*, v. PORTE.

— ENCYCL. *Philos.* Le sublime est une forme particulière du sentiment esthétique. Comme le beau, il s'adresse à l'imagination et à l'entendement réunis, mais il dépasse l'imagination et provoque ainsi dans l'âme un sentiment qui tient de la jouissance et de la terreur.

**Sublime** (*Traité sur le*), ouvrage de rhétorique transcendante, attribué à tort à Longin, et popularisé en France par la traduction de Boileau. L'auteur a voulu y réunir des observations et des exemples capables de suggérer aux orateurs le sens de la grandeur. Homère, Démosthène, Cicéron sont appelés en témoignage. Le livre est intéressant, et témoigne d'une réelle élévation morale, ainsi que d'un sentiment littéraire vif et juste.

**sublimé** n. m. *Chim.* Corps volatilisé et recueilli à l'état solide. *Sublimé corrosif* ou simplem. *sublimé*, bichlorure de mercure : *le blanc d'œuf est l'antidote du sublimé. Sublimé doux*, calomel.

— ENCYCL. Le *sublimé corrosif* ou bichlorure de mercure $Hg\,Cl^2$ (v. MERCURE) est une substance âcre, caustique, et très vénéneuse ; c'est aussi, à doses faibles, un antiseptique puissant, très employé en solution de 1 p. 10.000 à 1 p. 1.000. Tantôt on se sert de dissolutions aqueuses simples, tantôt on ajoute à celles-ci de l'acide tartrique. On prépare aussi du papier au sublimé, qui, macéré dans l'eau, donne une solution antiseptique.

Le sublimé s'emploie à l'extérieur comme antisyphilitique ; concentré, il produit des escarres très douloureuses. En cas d'empoisonnement par le sublimé, il faut, si c'est possible, faire vomir et administrer ensuite de l'eau albumineuse (deux blancs d'œufs pour un litre d'eau).

**sublimement** [*man*] adv. D'une manière sublime.

**sublimer** [*mé*] v. a. (de *sublime*). *Chim.* Faire passer un corps directement de l'état solide à l'état gazeux. *Fig.* Purger de tout mélange impur ou étranger.

**subliminal, e, aux** adj. (du lat. *sub*, à l'entrée de, et *limen, inis*, seuil). Qui ne dépasse pas le seuil de la conscience ; subconscient.

**sublimiser** [*zé*] v. a. Elever jusqu'au sublime.

**sublimité** n. f. (lat. *sublimitas*). Qualité de ce qui est sublime : *la sublimité du style. Hist.* Titre d'honneur donné aux premiers officiers des rois goths.

**sublinéaire** [*né-è-re*] adj. Qui est presque réduit à une ligne.

**sublingual** [*ghou-al*], **e, aux** adj. (du lat. *sub*, sous, et *lingua*, langue). Qui est sous la langue : *glandes sublinguales.*

**sublunaire** [*nè-re*] adj. (du lat. *sub*, sous, et *luna*, la lune). Qui est entre la terre et l'orbite de la lune : *région sublunaire.* Par plaisant. *Le monde sublunaire*, la terre.

**subluxation** [*ksa-si-on*] n. f. Luxation imparfaite.

**submamelonné** [*lo-né*], **e** adj. *Hist. nat.* Qui a des mamelons peu saillants.

**submarginal, e, aux** adj. *Hist. nat.* Situé presque sur le bord.

**submatité** n. f. Matité incomplète à la percussion.

**submembraneux, euse** [*man-bra-neû, eu-ze*] adj. *Hist. nat.* Qui se rapproche de la consistance membraneuse.

**submental, e, aux** [*man*] adj. Situé sous le menton.

**submergement** [*mèr-je-man*] n. m. Syn. de SUBMERSION. (Peu us.)

**submerger** [*mèr-jé*] v. a. (lat. *submergere;* de *sub*, sous, et *mergere*, plonger. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il submergea, nous submergeons.*) Inonder, couvrir d'eau : *le Nil submerge périodiquement l'Egypte.* Engloutir dans l'eau : *la tempête submergea le vaisseau. Fig.* Emporter, en parlant de l'action violente d'un cataclysme, d'une révolution, etc. : *Etat submergé par l'anarchie.*

**submersible** [*mèr-si-ble*] adj. (du lat. *submersus*, plongé). Qui peut être submergé : *terrains facilement submersibles. Bot.* Se dit des plantes aquatiques qui s'enfoncent dans l'eau après la floraison. N. m. Bateau sous-marin qui peut naviguer à la surface de l'eau, en s'immergeant seulement au moment de son action contre l'ennemi. V. SOUS-MARIN. ANT. **Insubmersible.**

**submersion** [*mèr-si-on*] n. f. (lat. *submersio*). Action de submerger. Etat de ce qui est submergé. Etat d'un être vivant qui est tenu complètement enfoncé sous l'eau : *mourir par submersion.*

— ENCYCL. *Vitic.* La submersion des vignes est un excellent moyen antiphylloxérique ; mais elle est limitée à certains terrains peu perméables, situés au voisinage de quelque cours d'eau. C'est en automne qu'elle se pratique. Pendant 30, 60 ou 90 jours, le sol doit être recouvert d'une nappe d'eau de 0m,20 à 0m,30 d'épaisseur. Pour parer à la perte des principes fertilisants entraînés, il faut fumer abondamment les vignes qui ont été submergées.

**submission** [*mi-si-on*] n. f. Anc. forme de SOUMISSION.

**submonomyaire** [*è-re*] adj. Se dit des coquilles dont une seule impression musculaire est nettement marquée.

**subodorer** [*ré*] v. a. (lat. *subodorari*). Sentir de loin ; *le basset subodore le lièvre. Fig.* et *fam.* Pressentir : *subodorer une affaire véreuse.*

**subombiliqué** [*bon, ké*], **e** adj. Qui offre une excavation ressemblant un peu à un ombilic.

**subondulé, e** adj. Marqué de légères ondulations.

**subonguiculé, e** [*ghu-i*] adj. Qui a des apparences d'ongles, des ongles rudimentaires.

**subordination** [*si-on*] n. f. (lat. *subordinatio;* de *sub*, sous, et *ordo, inis,* ordre). Ordre établi entre les personnes, et qui rend les unes dépendantes des autres : *maintenir la subordination. Fig.* Dépendance d'une chose par rapport à une autre. *Gram.* Dépendance d'un mot par rapport à un autre mot. *Conjonctions de subordination*, conjonctions qui servent à unir les propositions secondaires à la principale (*comme, puisque, quand, quoique, si,* etc.).

**subordinatisme** [*tis-me*] n. m. Système théologique hétérodoxe, d'après lequel, dans la Trinité, le Verbe est subordonné ou inférieur au Père.

**subordonnant** [*do-nan*], **e** adj. *Gramm.* Qui exprime une subordination.

**subordonné** [*do-né*], **e** adj. Qui est sous la dépendance de. Qui exprime une idée conçue comme dépendant d'une autre idée exprimée par une proposition dite « principale ». *Proposition subordonnée*, celle qu'une conjonction rattache à une proposition principale pour en compléter le sens ou pour y ajouter l'idée de quelque circonstance : *les hommes regrettent la vie quand elle leur échappe.* N. Personne qui est sous la dépendance d'une autre : *un chef doit avoir la confiance de ses subordonnés.*

**subordonnément** [*do-né-man*] adv. D'une manière dépendante. (Peu us.) On dit aussi SUBORDINÉMENT.

**subordonner** [*do-né*] v. a. (du lat. *sub*, sous, et de *ordonner*). Etablir un ordre de dépendance de l'inférieur au supérieur : *les lois subordonnent les citoyens aux magistrats.* Au fig. : *subordonner ses dépenses à son revenu.*

**subornation** [*si-on*] n. f. Action de suborner : *la loi punit sévèrement la subornation de témoins.* (Quelques-uns disent SUBORNEMENT n. m.)

— ENCYCL. La *subornation de témoins* consiste dans le fait de déterminer un témoin à déposer faussement en justice. La subornation est considérée par la loi comme un acte de complicité (par provocation) du faux témoignage. Le coupable de subornation de témoins est passible des mêmes peines que le faux témoin.

**suborner** [*né*] v. a. (lat. *subornare;* de *sub*, sous, et *ornare*, orner). Séduire, porter à agir contre le devoir : *suborner des témoins.*

**suborneur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Qui suborne. Qui tend à suborner.

**Subotica** [pr. serbe *soubotitsa*], (hongrois *Szabadka*, allemand *Maria Theresiopel*), v. de Yougoslavie, sur la ligne Budapest-Belgrade ; 95.000 h. Céréales, marché de chevaux et de porcs.

**subparasite** adj. Se dit des plantes qui croissent en s'appuyant ou en s'enroulant sur d'autres plantes ou sur des corps quelconques.

**subpectiné, e** [*pèk*] adj. *Hist. nat.* Qui se rapproche de la forme d'un peigne.

**subpédiculé, e** adj. *Bot.* Porté par un pédicule peu développé.

**subpentamètre** [*pin*] adj. *Entom.* Se dit des torses des insectes, composés de cinq articles dont un est atrophié ou caché.

**subpétiolé, e** [*si-o*] adj. *Bot.* Muni d'un pétiole très court.

**subpierreux, euse** [*pi-è-reû, eu-ze*] adj. Dont la consistance approche de celle des pierres.

**subplacentaire** [*sin-tè-re*] adj. *Bot.* Qui est placé sous le placenta.

**subplissé** [*pli-sé*], **e** adj. Qui a des plis peu marqués.

**subponctué, e** adj. Marqué de points peu distincts.

**subproboscidé, e** [*bos-si*] adj. Qui a un prolongement offrant quelque analogie avec une trompe d'éléphant.

**subquadrifide** [*kou-a*] adj. Divisé en quatre parties peu distinctes.

**subrameux, euse** [*meû, eu-ze*] adj. *Hist. nat.* Qui a des ramifications peu développées.

**subrécargue** [*kar-ghe*] n. m. (espagn. *sobrecargo;* de *sobre*, sur, et *cargo*, charge). Agent de l'armateur, chargé de veiller sur le chargement, d'en opérer la vente, et de trouver un nouveau chargement pour le retour.

**subrécot** [*ko*] n. m. (du provenç. *sobre*, sur, et *escot*, écot). Le surplus de l'écot. Tout ce qui est ajouté par surcroît. Demande accessoire, que l'on ajoute aux choses convenues. (Peu us.)

**subreptice** [*rèp*] adj. (lat. *subreptitius;* de *subreptum,* supin de *subripere*, dérober). Se dit de toutes choses qui se font furtivement et illicitement : *pacte subreptice.*

**subrepticement** [*rèp, man*] adv. D'une manière subreptice : *dérober subrepticement des objets.*

**subreption** [*rèp-si-on*] n. f. (lat. *subreptio*). Emploi de moyens subreptices : *obtenir une faveur par subreption.*

**subrogateur** n. m. Second rapporteur. Adjectiv. *Acte subrogateur,* acte qui subroge un rapporteur à un autre, un tuteur à un autre.

**subrogatif, ive** adj. Qui exprime, qui constitue une subrogation.

**subrogation** [*si-on*] n. f. (lat. *subrogatio*). Fiction par laquelle une personne est substituée à une autre pour l'exercice d'un droit : *la subrogation des personnes. Subrogation judiciaire*, faculté donnée par voie de justice, d'exercer les droits de son débiteur.

— ENCYCL. *Dr.* La *subrogation de personnes* ou subrogation proprement dite est la transmission de tous les droits et actions du créancier au profit d'un tiers qui a fourni l'argent ayant servi à la libération du débiteur.

Les créanciers peuvent exercer les droits et actions de leur débiteur au cas où il néglige de les exercer lui-même ; mais, selon l'avis de la plupart des auteurs, il faut au préalable qu'un tribunal compétent ait, contradictoirement avec le débiteur, prononcé au profit des créanciers leur subrogation dans les droits et actions qu'ils veulent exercer : c'est la *subrogation judiciaire.*

**subrogatis** [*tiss*] ou **subrogatur** n. m. *Dr. anc.* Ordonnance d'un chef de compagnie judiciaire, désignant un rapporteur à la place d'un autre.

**subrogatoire** adj. *Dr.* Qui subroge : *acte subrogatoire.*

**subrogé, e** adj. *Subrogé tuteur*, se dit d'une personne nommée par le conseil de famille, et dont les fonctions consistent à veiller aux intérêts du pupille, et à les défendre lorsqu'ils sont en opposition avec ceux du tuteur. N. Personne substituée à une autre pour succéder à ses droits et agir à sa place.

**subroger** [*jé*] v. a. (lat. *subrogare;* de *sub*, sous, et *rogare*, demander. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il subrogea, nous subrogeons.*) Substituer, mettre en la place de quelqu'un pour succéder à ses droits et agir à sa place : *subroger quelqu'un à son créancier.* Substituer à une autre chose, pour lui équivaloir et lui faire remplir le même rôle.

**sub rosa** (mots lat. signif. : *sous la rose*) loc. latine voulant dire : *pendant le repas, entre convives, confidentiellement,* les Romains ayant l'habitude de se couronner de roses dans les festins.

**subrostré** [*ros-tré*], **e** adj. *Hist. nat.* Qui se prolonge en petit bec ou rostre.

**subséquemment** [*ka-man*] adv. Ensuite, après.

**subséquence** [*kan-se*] n. f. Caractère ou existence de ce qui est subséquent. (Peu us.)

**subséquent** [*kan*], **e** adj. (lat. *subsequens*). Qui suit, qui vient après : *un testament subséquent annule le premier.* ANT. **Précédent.**

**subside** n. m. (lat. *subsidium*). Impôt que payent les peuples pour subvenir aux besoins accidentels de l'Etat. Secours d'argent offert par des sujets à leur souverain. Secours qu'un prince, un Etat s'engage, par traité, à fournir à un autre prince, à un autre Etat : *accorder des subsides à un allié. Fam.* Secours quelconque.

**subsidence** [*dan-se*] n. f. (du lat. *subsidere*, s'enfoncer). Action de descendre au-dessous du niveau ordinaire ; affaissement.

**subsidiaire** [*di-è-re*] adj. (lat. *subsidiarius;* de *subsidium*, secours). Donné accessoirement pour venir à l'appui d'autre chose : *moyen subsidiaire.*

**subsidiairement** [*è-re-man*] adv. D'une manière subsidiaire ; en second lieu.

**subsidier** [*di-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Donner des subsides à.

**subsimilaire** [*lè-re*] adj. Presque similaire.

**subsinueux, euse** [*nu-eû, eu-ze*] adj. Légèrement sinueux.

**subsistance** [*sub-zis-tan-se*] n. f. (de *subsister*). Nourriture et entretien : *pourvoir à la subsistance de quelqu'un. Service des subsistances*, service organisé pour assurer l'alimentation des troupes en campagne. *Mise en subsistance*, opération par laquelle un homme de troupe est rattaché, au point de vue administratif, à un corps autre que le sien. Pl. Vivres, ensemble des objets au moyen desquels on subsiste.

— ENCYCL. *Milit.* Le service des subsistances est assuré par des convois administratifs ; il existe en principe un convoi pour chaque division d'infanterie. Ces convois sont commandés par des officiers d'administration, et constitués par des fourgons et autres voitures attelées par le train des équipages. Auxdits convois s'ajoute un *parc de bétail* par corps d'armée. Viennent ensuite les *boulangeries de campagne.* L'approvisionnement des troupes comporte ainsi, pour l'infanterie, avec deux jours de vivres portés par les hommes, deux autres jours portés par les convois administratifs.

**subsistant** [*zis-tan*], **e** adj. Qui subsiste. N. m. Se dit d'un homme de troupe, ou d'un cheval, mis en subsistance.

**subsister** [*sub-zis-té*] v. n. (lat. *subsistere*). Exister encore ; continuer d'être : *cet ancien édifice subsiste toujours.* Etre en vigueur : *cette loi subsiste encore.* Pourvoir à ses besoins ; s'entretenir : *ne subsister que d'aumônes.*

**substaminal, e, aux** [*subs-ta*] adj. Qui est placé sous les étamines.

**substance** [*subs-tan-se*] n. f. (lat. *substantia*). Ce qui subsiste en soi indépendamment de tout accident déterminé : *substance spirituelle, corporelle.* Toute sorte de matière : *substance dure, molle.* Ce qu'il y a de meilleur, d'excellent, d'essentiel : *la substance d'une viande ; rapporter la substance d'un discours. En substance* loc. adv. En abrégé.

**substantiaire** [*subs-tan-si-è-re*] n. m. *Hist. relig.* Nom donné à des luthériens qui prétendaient que le péché originel avait corrompu dans le premier homme la substance de l'humanité, et que ce péché était la substance même de l'homme.

**substantialiser** [*sub-tan-si-a-li-zé*] v. a. Considérer comme une substance, faire une substance de.

**substantialisme** [*subs-tan-si-a-lis-me*] n. m. *Philos.* Doctrine qui admet la réalité d'une substance soit spirituelle, soit corporelle, comme sujet permanent des phénomènes.

**substantialiste** [*subs-tan-si-a-lis-te*] n. m. Qui se rapporte au substantialisme.

**substantialité** [*subs-tan-si*] n. f. Nature substantielle, par opposition à nature purement phénoménale.

**substantiel, elle** [*subs-tan-si-èl, è-le*] adj. (lat. *substantialis*). Qui a rapport à la substance : *idée substantielle.* Nourrissant : *aliment substantiel. Fig. Discours substantiel,* qui renferme beaucoup de faits, d'idées. *Philos. Formes substantielles*, substances qui déterminent la matière à être une certaine chose.

**substantiellement** [*sub-stan-si-è-le-man*] adv. D'une manière substantielle.

**substantif, ive** [*subs-tan*] adj. (lat. *substantivus*). Qui exprime la substance. Qui exprime l'être. *Verbe substantif*, le verbe *être*. N. m. *Gramm.* Tout mot qui désigne un être, un objet. Syn. NOM.

**substantifier** [*subs-tan-ti-fi-é.* — Se conj. comme *prier*] ou **substantiver** [*subs-tan-ti-vé*] v. a. Donner une forme concrète à. *Gramm.* Faire un substantif de.

**substantival** adj. Qui a la même nature qu'un substantif : *mot qui a un caractère substantival.*

**substantivement** [*subs-tan, man*] adv. Comme substantif : *adjectif employé substantivement.*

**substituant** [*subs-ti-tu-an*] n. m. Jeune homme qui entrait au service militaire à la place d'un autre.

**substituer** [*subs-ti-tu-é*] v. a. (lat. *substituere*, de *sub*, sous, et *statuere*, placer). Mettre une personne ou une chose à la place d'une autre. *Substituer un héritier*, l'appeler à hériter à la place d'un autre, et avec mission de lui remettre plus tard l'héritage. *Chim.* Remplacer, dans un composé, un corps simple par un autre corps simple ou par un radical composé, sans qu'il en résulte de modifications importantes dans le composé. **Se substituer** v. pr. Se mettre ou être mis à la place d'une autre personne, d'une autre chose.

**substitut** [*subs-ti-tu*] n. m. (du lat. *substitutus*, substitué). Personne chargée de remplir des fonctions lorsque celui à qui elles sont dévolues est absent ou empêché. Magistrat chargé de suppléer, de remplacer au parquet le procureur de la République ou, dans les cours, le procureur général à défaut des avocats généraux.

— ENCYCL. *Dr.* On ne peut être substitut d'un procureur général qu'après avoir atteint vingt-cinq ans, et substitut d'un procureur de la République qu'à vingt-deux ans accomplis.

Les substituts sont directement investis par la loi elle-même des mêmes pouvoirs et fonctions que les procureurs de la République ; mais tant que le procureur de la République, chef du parquet, est présent, c'est obligatoirement sous sa direction que le substitut participe à l'exercice de l'action publique.

Le principe est le même pour les substituts des procureurs généraux.

**substitutif, ive** [*subs-ti*] adj. Se dit d'une médication qui provoque une inflammation aiguë, pour combattre un processus chronique. (Peu us.)

**substitution** [*subs-ti-tu-si-on*] n. f. (du lat. *substitutio*). Action de substituer : *substitution d'enfant. Math.* Action de substituer à une quantité son expression, sa valeur. Action de substituer à une variable algébrique une autre variable algébrique, ou une fonction de plusieurs variables. *Substitution linéaire*, substitution dans laquelle la variable est remplacée par une fonction de variables qui est linéaire, c'est-à-dire du premier degré. *Chim.* Remplacement, dans un corps composé, d'un ou de plusieurs atomes d'un corps simple par un autre corps simple, ou par un radical composé. V. VALENCE, RADICAL. *Dr.* Disposition en vertu de laquelle un donataire ou un légataire était obligé de conserver jusqu'à son décès les biens qui lui avaient été donnés pour les transmettre en mourant à un tiers désigné par le disposant : *les substitutions sont généralement prohibées, à peine de nullité. Anat.* Remplacement d'un élément tissulaire par un autre, comme pour les cellules qui, ayant subi la dégénérescence sénile, sont remplacées par du tissu conjonctif. *Musiq.* Artifice d'harmonie, consistant à substituer dans un accord de septième de dominante la sus-dominante majeure ou mineure.

— ENCYCL. *Dr.* Il ne faut pas confondre le fidéicommis, la fiducie et la substitution.

Par le *fidéicommis*, une personne reçoit une libéralité à charge de la transmettre à un tiers (*fidéicommissaire*), mais elle en tire les profits qu'elle comporte pendant un temps déterminé, tandis que par la *fiducie* elle ne reçoit la libéralité que pour la conserver et la remettre, ainsi que les fruits ou intérêts capitalisés, à la personne désignée en second lieu. Dans le fidéicommis, deux personnes jouissent successivement de la libéralité ; dans la fiducie, le fiduciaire n'est qu'une personne interposée. Par la *substitution*, le testateur ou le donateur désigne deux légataires ou donataires, dont le second ne bénéficie de la libéralité qu'à défaut du premier.

L'auteur de la libéralité est dit *disposant* ou *substituant ;* la première personne désignée, *grevé* ou *institué ;* la seconde désignée à défaut de la première, *substitué* ou *appelé*.

Les substitutions, admises dans l'ancien droit, ont été prohibées par le code civil. Elles étaient une entrave à la libre circulation des biens ; elles avaient l'inconvénient de créer à côté de la succession ordinaire un ordre particulier de succession ; elles étaient la cause de désaccords et de procès dans les familles, de mécomptes et de préjudices pour les créanciers ayant des droits à faire valoir sur les immeubles substitués ; enfin, elles donnaient lieu souvent à une exploitation abusive de la part des grevés qui avaient intérêt à tirer, leur vie durant, tout le profit possible de biens dont ils n'avaient que la jouissance.

Toutefois, les père et mère peuvent faire donation de leurs biens à un ou plusieurs de leurs enfants, par acte entre vifs ou testamentaire, avec charge de rendre ces biens aux enfants nés ou à naître desdits donataires. D'autre part, une personne qui n'a pas d'enfant a la faculté de disposer de ses biens au profit de ses frères ou sœurs, à charge par ces derniers de restituer l'objet du legs ou de la donation à leurs enfants, nés ou à naître.

Ces substitutions ne peuvent être faites que *jusqu'à concurrence de la quotité disponible*, et seulement en faveur des enfants du grevé *au premier degré ;* si, cependant, l'un de ces enfants est prédécédé laissant des descendants, ceux-ci bénéficient de la substitution par représentation de leur père. Ce sont *tous* les enfants sans exception, qui doivent être appelés à recueillir tous les biens substitués.

Une autre exception à la prohibition des substitutions avait été l'institution des majorats. V. MAJORAT.

— *Substitution d'enfant.* V. ENFANT.

**substitutionnaire** [*subs-ti-tu-si-o-nè-re*] n. Personne qui est substituée à une autre dans une opération industrielle et commerciale.

**substratum** [*subs-tra-tom*] ou **substrat** n. m. (mot lat.). *Philos.* Ce qui forme la partie essentielle de l'être ; ce sur quoi reposent les qualités.

**substruction** [*subs-truk-si-on*] n. f. (lat. *substructio ;* de *substruere*, construire en dessous. Fondement d'un édifice ; travaux de construction exécutés au-dessous du niveau du sol. Construction exécutée au-dessous d'une autre.

**substructure** [*subs-truk*] n. f. Construction située au-dessous d'autres constructions.

**subsultant** [*sub-sul-tàn*], **e** (du lat. *sub*, sous, et *saltare*, sauter) adj. *Phys.* Se dit des mouvements saccadés qui se produisent dans un tremblement de terre.

**subsumer** [*sub-su-mé*] v. a. (du lat. *sub*, sous, et *sumere*, prendre). *Philos.* Dans le système de Kant, appliquer un des concepts ou l'une des catégories de l'entendement à l'intuition sensible, pour lui donner l'unité, sans laquelle il n'y aurait ni pensée ni jugement.

**subsumption** [*sub-sonp-si-on*] ou **subsomption** n. f. (du lat. *sub*, sous, et *sumptio*, action de prendre). Action de subsumer.

**subsurdité** n. f. Surdité incomplète.

**sub tegmine fagi**, mots lat. signif. *à l'ombre d'un hêtre.* Fin du premier acte des *Eglogues* et du dernier vers des *Géorgiques* de Virgile.

**subterfuge** [*tèr*] n. m. (lat. *subterfugium ;* de *subter*, en dessous, et *fugere*, fuir). Ruse, moyen détourné pour se tirer d'embarras : *user de subterfuge.*

**subterminal, e, aux** [*tèr*] adj. *Hist. nat.* Placé presque à l'extrémité d'une partie.

**subterrané** [*tèr-ra-né*], **e** adj. Placé sous terre.

**subtessulaire** [*té-su-lè-re*] adj. Qui a presque la forme d'un parallélépipède rectangle.

**subtétragone** adj. Qui a quatre angles peu marqués.

**subtil, e** adj. (du lat. *subtilis*, finement tissé). Délié, fin, menu : *poussière subtile.* Qui pénètre promptement, s'insinue avec facilité : *venin, subtil.* Perçant, en parlant des sens : *vue subtile.* Doué d'une grande dextérité : *voleur subtil.* Opéré avec une grande dextérité : *un tour fort subtil.* Habile, ingénieux : *esprit subtil.* Qui exige une grande finesse de pénétration : *un raisonnement subtil.* N. m. Ce qui est subtil : *ne confondez pas le subtil avec le délicat.*

**subtilement** [*man*] adv. D'une manière adroite, délicate : *tourner subtilement une difficulté.*

**subtilifolié, e** adj. *Bot.* Qui a des feuilles ou des folioles grêles, déliées.

**subtilisation** [*za-si-on*] n. f. *Chim.* Action de subtiliser.

**subtiliser** [*zé*] v. a. Volatiliser ; rendre subtil : *substiliser une substance.* Raffiner, donner de la subtilité à : *subtiliser son style. Pop.* Tromper subtilement : *subtiliser un client.* Dérober subtilement : *on lui a subtilisé sa bourse.* V. n. Penser, agir avec raffinement : *il ne faut pas trop subtiliser.*

**subtiliseur, euse** [*zeur, eu-ze*] n. Celui, celle qui aime à subtiliser.

**subtilité** n. f. (lat. *subtilitas*). Caractère de ce qui est subtil : *subtilité de l'air, d'un venin, de la vue. Fig.* Ruse subtile. Finesse, délicatesse de l'esprit ; distinction trop subtile : *trop de subtilité nuit dans un ouvrage.* Chose subtile, raffinée (en bonne ou en mauv. part).

**subtriple** adj. *Math.* Qui est le tiers, ou se rapporte au tiers.

**subtropical, e, aux** adj. Qui est situé sous les tropiques.

**subule** n. f. (du lat. *subula*, alêne). *Bot.* Pointe de l'arête des graminées.

**subulé, e** adj. (du lat. *subula*, alêne). Terminé en pointe comme une alêne : *antenne subulée.*

**subulifolié, e** adj. Qui a des feuilles subulées.

**subulirostre** [*ros-tre*] adj. *Ornith.* Qui a le bec subulé. N. m. Famille de passereaux caractérisés par un bec subulé (alouette, mésange, etc.).

**suburbain, e** [*bin, è-ne*] adj. (du lat. *sub*, sous, et *urbs*, ville). Voisin de la ville : *les populations suburbaines.*

**suburbicaire** [*kè-re*] adj. (lat. *suburbicarius ;* de *sub*, sous, et *urbs*, ville). *Antiq. rom.* Voisin de Rome. *Relig.* Se dit des provinces d'Italie qui composent le diocèse de Rome.

**Subure** ou **Suburre** (lat. *Subura*), voie et quartier de la Rome ancienne, sur l'Esquilin. C'était un quartier essentiellement populaire, habité par des mimes, des gladiateurs, des barbiers, des voleurs, des gens de mœurs suspectes.

**subutraquiste** n. m. Syn. de UTRAQUISTE.

**subvenir** v. n. (lat. *subvenire.* — Se conj. comme *venir.* [Prend toujours l'auxil. *avoir.*]. Pourvoir, suffire : *subvenir aux besoins de quelqu'un.*

**subvention** [*van-si-on*] n. f. (lat. *subventio*). Secours d'argent, subside fourni par l'Etat : *une subvention théâtrale.*

**subventionnaire** [*van-si-o-nè-re*] n. et adj. Se dit d'une personne astreinte à payer une subvention.

**subventionnel, elle** [*van-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui constitue une subvention.

**subventionner** [*van-si-o-né*] v. a. Donner une subvention : *à Paris, il y a quatre théâtres subventionnés : l'Opéra, l'Opéra-Comique, la Comédie-Française et l'Odéon.*

**subventionniste** [*van-si-o-nis-te*] n. m. Personne qui fournit une subvention.

**subversif** [*vèr-si*], **ive** adj. (du lat. *subversus*, renversé). Propre à détruire, à bouleverser : *doctrine subversive de toute société.*

**subversion** [*vèr*] n. f. (lat. *subversio*). Action de bouleverser, de renverser : *subversion de l'Etat.*

**subversivement** [*vèr-si-ve-man*] adv. D'une manière subversive. (Peu us.)

**subvertir** [*vèr*] v. a. (lat. *subvertere*). Renverser, troubler complètement : *subvertir l'ordre dans un Etat.* (Vx.)

**subvertissement** [*vèr-ti-se-man*] n. m. Etat de subversion. (Vx.)

**suc** [*suk*] n. m. (lat. *succus*). Liqueur qui s'exprime des viandes, des plantes, etc. Liquide organique, obtenu par écoulement naturel ou par expression : *suc gastrique, pancréatique. Fig.* Ce qui existe de plus substantiel, en fait de doctrine : *le suc de la science.*

**suc** [*suk*] n. m. *Géogr.* Dans les régions volcaniques du Massif Central, nom donné aux éminences coniques, qui sont tantôt des restes d'anciens cratères, tantôt des dykes de phonolite déchaussés par l'érosion. (On dit aussi SUQUET.)

**suçade** n. f. *Pop.* Action de sucer.

**succédané, e** [*suk-sé*] adj. (lat. *succedaneus*). Se dit de tout médicament (et *par ext.*, de tout produit) qu'on peut substituer à un autre, parce qu'il produit des effets analogues. N. m. : *les succédanés de l'opium.*

**succéder** [*suk-sé-dé*] v. n. (lat. *succedere.* — Se conj. comme *accélérer.*) Venir après : *les vivants succèdent aux morts.* Remplacer un autre dans un emploi, une dignité : *Louis XIII succéda à Henri IV.* Etre héritier de : *succéder à son frère aîné.* Recevoir comme héritage : *succéder aux biens de ses parents.* Arriver. (Vx.) Réussir. (Vx.) **Se succéder** v. pr. Succéder l'un à l'autre, venir l'un après l'autre : *les jours et les nuits se succèdent.*

**succenteur** [*suk-san*] n. m. (du lat. *sub*, sous, et *cantor*, chantre). Nom que l'on donnait aux sous-chantres, dans quelques églises.

**succenturiaux** [*suk-san-tu-ri-ô*] adj. m. pl. (du lat. *succenturiatus*, mis en réserve). *Anat. Reins succenturiaux*, capsules surrénales.

**succenturié, e** [*suk-san*] adj. (du lat. *succenturiatus*, remplaçant ; de *sub*, et *centuria*, centurie). Qui remplace un autre organe du même genre. *Ventricule succenturié*, renflement de l'œsophage chez les oiseaux.

**succès** [*suk-sè*] n. m. (lat. *successus*). Issue quelconque d'une affaire : *bon, mauvais succès.* Absolum. Issue heureuse : *avoir du succès. Succès d'enthousiasme*, celui qui est accompagné de marques enthousiastes d'approbation. *Succès d'estime*, approbation sans enthousiasme qu'obtient un ouvrage de valeur moyenne, mais qui n'offre rien de saillant.

**successeur** [*suk-sè-seur*] n. m. (lat. *successor*). Celui qui succède à un autre : *Louis XII fut le successeur de Charles VIII.*

**successibilité** [*suk-sè-si*] n. f. Droit de succéder. Ordre de succession.

**successible** [*suk-sè-si-ble*] adj. Qui peut succéder : *parents successibles.* Qui rend habile à succéder : *parents à un degré successible.*

**successif** [*suk-sè-sif*], **ive** adj. (lat. *successivus*). Qui se succède sans interruption ; continu : *l'ordre successif des jours et des nuits.* Qui a rapport aux successions : *le droit successif. Délits successifs*, délits dont chacun pris à part n'est pas coupable, mais qui deviennent délictueux par la répétition.

**succession** [*suk-sè-si-on*] n. f. (lat. *successio*). Suite non interrompue de personnes ou de choses : *succession de rois ; succession d'idées.* Transmission de biens qui s'opère, par des voies légales, entre une personne décédée et une ou plusieurs personnes survivantes : *par droit de succession.* Biens qu'une personne laisse en mourant : *succession considérable. Ordre de succession*, ordre dans lequel la loi règle les héritages, d'après le degré de parenté avec le défunt. *Par succession de temps*, par l'effet du temps, par la suite des temps.

— ENCYCL. *Dr.* On entend par *succession* : 1° la transmission des biens, droits et charges d'une personne décédée à une autre personne qu'on appelle *héritier ;* 2° l'ensemble des biens actifs ou passifs que laisse la personne décédée ; dans ce dernier sens, « succession » est synonyme d'*hérédité*, d'*hoirie.*

La succession est légitime ou testamentaire : légitime ou *ab intestat*, lorsqu'elle est dévolue directement aux héritiers par les dispositions de la loi ; testamentaire, lorsque la dévolution en est opérée par la volonté du défunt exprimée dans les formes légales. V. DONATION, TESTAMENT.

On distingue encore les successions en *régulières* et *irrégulières.* Les premières sont dévolues, selon l'ordre légal de proximité, à des héritiers rattachés au défunt par un lien civil de famille : à ses enfants légitimes, par exemple. Les successions irrégulières sont celles qui passent à des héritiers n'appartenant pas à la famille du défunt : enfant naturel, conjoint survivant, Etat (à défaut d'héritiers au degré successible).

La personne défunte, de l'hérédité de laquelle il s'agit, est appelée *de cujus.*

Dès l'instant de sa mort, les droits et obligations du défunt passent *ipso jure* à ses héritiers ; cette investiture légale est dite *saisine*, parce que « le mort saisit le vif ».

Toute succession est dévolue, en premier ordre, aux parents en ligne directe descendante du *de cujus*, c'est-à-dire à ses enfants, petits-enfants ou arrière-petits-enfants, sans distinction de sexe ni de primogéniture, et lors même qu'ils sont issus de différents mariages. Les héritiers de la ligne directe descendante priment et excluent tout autre ordre d'héritiers ; les ascendants et les collatéraux ne succèdent qu'à leur défaut. Les descendants succèdent par têtes et par égales parts s'ils sont tous au premier degré, c'est-à-dire s'ils sont tous les fils ou les filles du *de cujus.* Les enfants d'un enfant prédécédé, petits-enfants du *de cujus*, ne sont point exclus de la succession de leur aïeul par le concours d'enfants du premier degré encore survivants : ils arrivent à la succession par le bénéfice de la *représentation*, dont l'effet est de leur faire fictivement occuper le degré et prendre la place de leur père ou mère prédécédés. Les petits-enfants ne prennent jamais dans la succession de l'aïeul, quand ils y arrivent par représentation, que la part qu'y aurait prise elle-même la personne qu'ils représentent, si elle avait survécu ; ils subdivisent par têtes, entre eux, cette portion.

La représentation a lieu à l'infini dans la ligne directe descendante, mais non en faveur des ascendants. En matière collatérale, elle est admise en faveur des enfants et descendants des *frères* et *sœurs* des défunts.

Le Code distingue trois ordres de succession : 1° l'ordre des descendants ; 2° l'ordre des ascendants ; 3° l'ordre des collatéraux.

*Successions déférées aux descendants.* Les enfants, ou leurs descendants, succèdent à leurs père et mère, aïeuls, aïeules ou autres ascendants :

1° A l'exclusion de tous autres héritiers ;
2° Sans distinction de sexe, ni de primogéniture ;
3° Même s'ils sont issus de différents mariages.
Ils partagent :
1° Par têtes et par égales portions s'ils sont au premier degré, ou s'ils sont appelés de leur chef ;
2° Par souche et par représentation, dans tous les autres cas.

*Successions déférées aux ascendants.* Si le défunt n'a laissé ni postérité, ni frère, ni sœur, ni descendants d'eux, la succession se divise par moitié entre les ascendants de la ligne paternelle et les ascendants de la ligne maternelle. L'ascendant qui se trouve au degré le plus proche recueille la moitié affectée à sa ligne, à l'exclusion de tous autres. Les ascendants au même degré succèdent par tête.

Par exception, les ascendants succèdent, *à l'exclusion de tous les autres*, aux choses par eux données à leurs enfants ou descendants décédés *sans postérité*, lorsque les objets donnés *se retrouvent en nature* dans la succession. — Si les objets ont été *aliénés*, les ascendants recueillent *le prix qui peut en être dû.* — Ils succèdent aussi à *l'action en reprise* que pouvait avoir le donataire. V. RETOUR SUCCESSORAL.

Lorsque les père et mère d'une personne morte sans postérité lui ont survécu, si elle a laissé des frères, sœurs, ou des descendants d'eux, la succession se divise en deux portions égales, dont moitié seulement est déférée au père et à la mère, qui la partagent entre eux également. — L'autre moitié appartient aux frères, sœurs ou descendants d'eux.

*Successions déférées aux collatéraux privilégiés* (*frères et sœurs*). En cas de prédécès des père et mère d'une personne morte sans postérité, ses frères, sœurs ou leurs descendants sont appelés à la successsion, à l'exclusion des ascendants et des autres collatéraux.

Si les père et mère de la personne morte sans postérité lui ont survécu, ses frères, sœurs ou leurs représentants ne sont appelés qu'à la moitié de la succession, qui se divise en deux portions égales, dont moitié seulement est déférée au père et à la mère, qui la partagent entre eux également ; l'autre moitié appartient aux frères, sœurs ou descendants d'eux. Si le père ou la mère seulement a survécu, ils sont appelés à recueillir les trois quarts.

Le partage de la moitié ou des trois quarts dévolus aux frères ou sœurs s'opère entre eux par égales portions, s'ils sont tous du même lit ; s'ils sont de lits différents, la division se fait par moitié entre les deux lignes paternelle et maternelle du défunt ; les *germains* prennent part dans les deux lignes, et les *utérins* ou *consanguins* chacun dans leur ligne seulement.

S'il n'y a de frères ou sœurs que d'un côté (consanguins ou utérins), ils succèdent à la totalité, à l'exclusion de tous autres parents de l'autre ligne.

A défaut de frères ou sœurs ou de descendants d'eux, et à défaut d'ascendants immédiats dans l'une ou l'autre ligne, la succession est déférée pour moitié aux ascendants survivants, et pour l'autre moitié aux parents les plus proches de l'autre ligne.

Enfin, s'il y a concours de parents collatéraux au même degré, ils partagent par tête.

A défaut de parents au degré successible dans une ligne, les parents de l'autre ligne succèdent pour le tout.

En l'absence de testament et d'héritiers successibles en ligne directe, la totalité de la succession, à défaut de parent collatéral au sixième degré dans une ligne, passe à l'héritier de l'autre ligne ; — à défaut d'héritier au sixième degré dans les deux lignes, au conjoint survivant ; — à défaut de conjoint survivant, à l'Etat. La vocation héréditaire des collatéraux est donc limitée au 6e degré, c'est-à-dire aux cousins issus de germains, exception faite des descendants des frères et sœurs du défunt (collatéraux privilégiés), qui succèdent presque au douzième degré, comme les héritiers en ligne directe. — Au delà du douzième degré, les parents ne succèdent pas.

*Des successions irrégulières.* Les successions irrégulières sont celles qui sont dévolues aux *enfants naturels reconnus, au conjoint survivant, et à l'Etat.*

Les formalités préalables que doivent remplir tous les successeurs irréguliers sont les suivantes :

1° Demande d'*envoi en possession*, au tribunal du lieu d'ouverture de la succession ;
2° *Publications* et *affiches*, dans les formes usitées et après conclusions du ministère public ;
3° Apposition de *scellés* et *inventaire* régulier, dans les formes prescrites pour l'acceptation des successions sous bénéfice d'inventaire.

L'inobservation de ces formalités les fait réputer possesseurs de mauvaise foi, et les rend passibles de dommages-intérêts à l'égard de l'héritier qui se représenterait.

Les enfants naturels reconnus légalement ont droit :

1° Si le père ou la mère a laissé des descendants légitimes, *à la moitié* de la portion héréditaire qu'ils auraient eue s'ils eussent été légitimes ;

2° Si les père ou mère ne laissent pas de descendants, mais bien des ascendants, ou des frères ou sœurs, ou des descendants légitimes de frères ou sœurs, *aux trois quarts ;*

3° Si les père ou mère ne laissent ni descendants, ni ascendants, ni frères ou sœurs, ni descendants légitimes de frères ou sœurs, *à la totalité* des biens.

En cas de prédécès des enfants naturels, leurs enfants et descendants peuvent réclamer les mêmes droits.

La succession de l'enfant naturel décédé sans postérité est dévolue : 1° au père ou à la mère qui l'a reconnu, ou, par moitié, à tous les deux, s'il a été reconnu par les deux ; 2° en cas de prédécès de ses père et mère, à ses frères et sœurs *légitimes* pour les biens provenant de l'auteur commun ; 3° à ses frères et sœurs *naturels* pour tous les autres biens.

Lorsque le défunt ne laisse ni parents au degré successible, ni enfants naturels, les biens de sa succession appartiennent en pleine propriété au conjoint non divorcé qui lui survit et contre lequel il n'existe pas de jugement de séparation de corps passé en force de chose jugée. Mais il est accordé à l'époux survivant un droit d'*usufruit*, qui est :

D'*un quart*, si le défunt laisse un ou plusieurs enfants issus du mariage ;

D'*une part d'enfant légitime le moins prenant*, sans qu'elle puisse excéder le quart, si le défunt a des enfants nés d'un précédent mariage ;

De *moitié* dans tous les autres cas, quels que soient le nombre et la qualité des héritiers.

A défaut de parents au degré successible et de conjoint survivants, c'est l'Etat, représenté par l'administration des Domaines.

*Acceptation des successions. Renonciation.* L'acceptation ou *adition d'hérédité* est l'acte par lequel celui à qui une succession est dévolue fait connaître qu'il est résolu à prendre la qualité d'héritier et à contracter tous les engagements auxquels ce titre assujettit.

Une succession peut être acceptée *purement et simplement*, répudiée ou acceptée *sous bénéfice d'inventaire*. L'acceptation pure et simple met à la charge de l'héritier le *payement de toutes les dettes* du défunt, quand même celles-ci dépasseraient l'actif de la succession.

Si les héritiers ne sont pas d'accord pour accepter ou pour répudier la succession, elle doit être acceptée *sous bénéfice d'inventaire*. V. BÉNÉFICE.

L'acceptation est toujours présumée ; la renonciation doit être expresse. Elle est faite au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement où la succession s'est ouverte.

*Successions vacantes.* Une succession est réputée *vacante* lorsque, après l'expiration des délais pour faire inventaire (trois mois) et pour délibérer (quarante jours), il ne se présente personne pour réclamer, qu'il n'y a pas d'héritier connu ou que les héritiers connus y ont renoncé. Ces successions sont administrées par un *curateur*, nommé par le tribunal de l'arrondissement où elles sont ouvertes.

*Législation fiscale.* Les héritiers ou légataires, leurs tuteurs ou curateurs, ont un délai de six mois, à compter du jour du décès, pour souscrire la déclaration détaillée des biens qui leur sont transmis, et payer les droits de mutation dus au Trésor (bureau de l'enregistrement).

Pour la liquidation des droits, on déduit les dettes à la charge du défunt, dont l'existence, *au jour de l'ouverture de la succession*, est dûment justifiée par des titres susceptibles de faire preuve en justice.

Toute déclaration ayant *indûment* entraîné la déduction d'une dette est punie d'une amende égale au triple du supplément de droit exigible, sans que cette amende puisse être inférieure à 500 francs.

La loi frappe d'un demi-droit en sus les déclarations souscrites hors délai ; et d'un droit en sus les omissions et insuffisances d'évaluation commises dans les déclarations, ainsi que l'indication inexacte de l'âge des usufruitiers.

Si la succession ne comprend aucune valeur, l'impôt de mutation manque de base, et il n'y a pas lieu à déclaration.

Dans toute succession où le défunt ne laisse pas au moins quatre enfants vivants ou représentés, il est perçu, indépendamment des droits auxquels sont assujetties les *mutations par décès* de biens meubles ou immeubles une taxe progressive et par tranches sur le capital net global de la succession : c'est la *taxe successorale.*

**Succession d'Autriche** (*guerre de la*), déterminée par les compétitions au trône impérial qui se produisirent après la mort de Charles VI, et surtout par l'ambition de Frédéric II, qui cherchait à s'emparer de la Silésie ; elle dura de 1741 à 1748. La France, sur les conseils de Belle-Isle, abandonna Marie-Thérèse et prit, comme la Prusse, le parti de l'électeur de Bavière, proclamé sous le nom de Charles VII (1742), tandis que Frédéric II envahissait la Silésie et s'en emparait par les victoires de Molwitz et Chotusitz. Le seul allié de Marie-Thérèse fut d'abord le roi d'Angleterre George II, électeur de Hanovre ; mais les Hongrois, dont elle confirma les anciens privilèges, lui restèrent fidèles. Charles VII étant mort en 1745, son fils reconnut les droits de Marie-Thérèse, mais la guerre continua dans les Pays-Bas avec la France, qui fut, grâce à Maurice de Saxe, victorieuse à Fontenoy (1745), Raucoux (1746) Lawfeld (1747), en Allemagne, en Italie, et surtout aux colonies, où les Anglais remportèrent des avantages marqués. La paix d'Aix-la-Chapelle (1748) fut avantageuse pour tout le monde, sauf pour la France. Frédéric II garda la Silésie, et Marie-Thérèse la presque totalité de ses domaines, moins Parme et Plaisance. Louis XV, très imprudemment, avait « traité en roi, non pas en marchand ». Il avait surtout imprudemment usé les forces de la France dans une inutile guerre continentale, au moment même où allait s'ouvrir avec l'Angleterre le grand conflit colonial de la guerre de Sept ans.

**Succession d'Espagne** (*guerre de la*), causée par l'avènement de Philippe V au trône d'Espagne, conformément au testament du roi Charles II, mais malgré les traités de partage que la France avait négociés avec l'Angleterre (1701-1713). La France, déjà épuisée par les longues guerres du règne de Louis XIV, dut combattre à la fois l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande, qu'effrayaient les avantages politiques et commerciaux ménagés à notre pays par l'élévation d'un Bourbon au trône de Madrid. La lutte fut signalée d'abord par les succès du duc de Vendôme sur le prince Eugène en Italie, les victoires de Villars à Friedlingen (1702) et Hochstædt (1703) ; mais, bientôt, les revers de Ramillies et de Turin, l'invasion de l'Espagne par l'archiduc Charles (1707), la défaite d'Oudenarde, le siège de Lille, que défendit brillamment Boufflers (1708), la glorieuse, mais malheureuse, bataille de Malplaquet amenèrent la France presque à la veille d'un désastre, que Villars conjura à la bataille de Denain. La coalition formée contre la France s'étant alors désagrégée, la guerre prit fin par les traités d'Utrecht (v. ce mot), de Rastadt et de Bade. Le premier de ces actes diplomatiques fondait la puissance maritime de l'Angleterre. La France sortait de la guerre terriblement appauvrie (1714).

**Succession de Pologne** (*guerre de la*). A la mort d'Auguste II, roi de Pologne, l'empereur Charles VI et la tsarine Anna Ivanovna prétendirent intervenir par la force dans l'élection d'Auguste III. Louis XV, roi de France et gendre de Stanislas Leczinski, déclara que l'élection serait libre, et Stanislas, accourant à Varsovie, fut proclamé roi de Pologne (1735). Mais Auguste III, soutenu par les Impériaux et les Russes, chassa son compétiteur. Le siège de Dantzig, où le comte de Plélo s'était courageusement jeté, à la tête d'un petit corps français, fut le premier épisode de la guerre. La France dut intervenir ; elle gagna les batailles de Parme et de Guastalla, mais elle n'en consentit pas moins, par la paix de Vienne (1738), à reconnaître Auguste III. Stanislas eut les duchés de Lorraine et de Bar, qui, à sa mort, devaient faire retour à la couronne de France. Le cardinal Fleury s'était de toutes ses forces opposé à cette guerre, et les maigres résultats obtenus donnaient raison à sa politique.

**successivement** [*suk-sè-si-ve-man*] adv. L'un après l'autre. Par degrés successifs.

**successivité** [*suk-sè-si*] n. f. Qualité de ce qui est successif.

**successoral** [*suk-sè-so-ral*], **e, aux** adj. (de *successeur*). Qui a rapport aux successions : *loi successorale.*

**succin** [*suk-sin*] n. m. V. AMBRE.

**succinate** [*suk-si*] n. m. Sel de l'acide succinique.

**succinct, e** [*suk-sin, sink-te*] adj. (lat. *succinctus*). Dit en peu de mots ; bref, concis, laconique : *récit succinct.* Qui s'énonce en peu de mots : *être succinct dans ses réponses. Fam.* Peu abondant : *repas succinct.* Syn. COMPENDIEUX. ANT. **Long, prolixe.**

**succinctement** [*suk-sink-te-man*] adv. Brièvement, en peu de mots : *résumer succinctement un débat. Fam.* Avec peu de chose ; d'une façon peu abondante : *dîner succinctement.* Syn. COMPENDIEUSEMENT.

**succiné, e** [*suk-si*] adj. Qui a l'aspect ou la couleur du succin.

**succinique** [*suk-si*] adj. Se dit de deux acides isomères ($CO^2H\text{-}CH^2\text{-}CH^2\text{-}CO^2H$), cristaux fusibles à 180°, qui se trouvent dans le succin, dans la rate du bœuf, etc.

**succinite** [*suk-si*] n. f. Variété jaune de grenat.

**succion** [*suk-si-on*] n. f. (du lat. *suctum*, supin de *sugere*, sucer). Action de sucer : *pratiquer la succion d'une plaie.* Action réciproque de deux navires qui se déplacent sur deux lignes parallèles et passent à proximité l'un de l'autre.

**succomber** [*su-kon-bé*] v. n. (du lat. *succumbere*, être couché dessous. — Ne prend jamais l'auxil. *être.*) Etre accablé sous un fardeau : *succomber sous le faix.* Etre abattu : *la santé succombe sous les excès. Fig.* Ne pas résister, céder : *succomber à la tentation.* Avoir du désavantage : *succomber dans un procès.* Mourir : *le malade a succombé.*

**succot** [*su-ko*] n. m. (de l'hébr. *soukkôt*, cabanes). Chez les Juifs, fête des Tabernacles.

**succotrin** n. et adj. m. *Bot.* V. SOCOTRIN.

**succube** [*su-ku-be*] n. m. (lat. *succuba ;* de *sub*, sous, et *cubare*, être couché). Démon qui prend la forme d'une femme pour se livrer à un homme (par oppos. à *incube*). Adjectiv. : *démon succube.*

**succulemment** [*su-ku-la-man*] adv. D'une manière succulente. (Peu us.)

**succulence** [*su-ku-lan-se*] n. f. Qualité d'un mets succulent.

**succulent** [*su-ku-lan*], **e** adj. (lat. *succulentus*). Qui a beaucoup de suc nourrissant et qui flatte le goût ; savoureux : *viande succulente. Fig.* Riche d'idées : *style succulent. Bot.* Rempli de suc : *feuilles succulentes.*

**succursale** [*su-kur*] n. f. (du lat. *succursus*, secours). Eglise qui supplée à l'insuffisance de l'église paroissiale : *desservant de la succursale.* Etablissement dépendant d'un autre et créé pour suppléer à l'insuffisance du premier : *succursale d'une banque.*

**succursaliste** [*su-kur-sa-lis-te*] n. m. Desservant d'une succursale. (Peu us.)

**succussion** [*su-ku-si-on*] n. f. (lat. *succussio*). Mode d'exploration qui consiste à agiter le malade pour produire un bruit de fluctuation thoracique ou stomacale.

**suce-fleur** n. m. invar. Espèce d'oiseau-mouche.

**Sucé,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 14 kil. de Nantes ; 2.200 h. Ch. de f. Orl.

**sucement** [*man*] n. m. Action de sucer. (Peu us.)

**suce-pierre** n. m. invar. Nom vulgaire d'un poisson d'eau douce, la lamproie, appelé aussi *sept-œil*, etc.

**sucer** [*sé*] v. a. (lat. pop. *suctiare ;* de *suctus*, part. pass. de *sugere*, sucer. — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il suça, nous suçons.*) Attirer dans sa bouche en y faisant le vide : *sucer la moelle d'un os. Fig.* Nourrir son esprit de : *sucer de saines doctrines.* Attirer par une sorte d'absorption progressive : *sucer l'argent de quelqu'un.* Tirer à soi l'argent de : *sucer quelqu'un jusqu'à son dernier sou. Sucer avec le lait*, recevoir dès l'enfance. *Pop. Se sucer la pomme, la poire*, etc., s'embrasser.

**sucette** [*su-sè-te*] n. f. Appareil servant dans les raffineries à sucre à opérer rapidement l'égouttage des pains. Petite tétine que l'on donne à sucer aux nourrissons. *Pop. Aimer la sucette*, aimer à boire. Syn. de SUÇON.

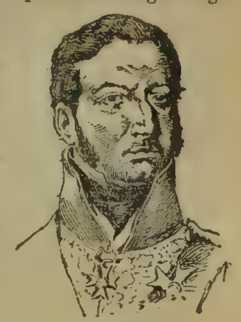
Suchet.

**suceur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Qui suce.

**Suchet** [*chè*] (Louis Gabriel), duc D'ALBUFÉRA, maréchal de France, né à Lyon, m. à Montendon (1772-1826). Il se signala surtout en Espagne où il prit Lérida, et remporta une victoire éclatante près de Sagonte. C'était un bon général et un administrateur habile.

**Suchier** (Hermann), philosophe allemand, né à Karlshafen (1848-1914), auteur de travaux sur les langues romanes : *Monuments de la littérature provençale, Grammaire de l'ancien français.*

**Suckau** (Guillaume **de**), grammairien français, né à Riga (Lettonie), m. à Aix (1798-1866) ; auteur d'ouvrages d'enseignement sur la langue allemande : *Dictionnaire*, etc.

**suçoir** n. m. *Zool.* Organe qui sert à certains insectes pour sucer. *Bot.* Nom donné à de courtes ramifications, généralement groupées en petits bouquets, qui se forment sur le mycélium de divers champignons parasites et qui servent à puiser la nourriture dans la plante attaquée.

**suçon** n. m. (de *sucer*). *Pop.* Elevure qu'on fait sur la peau en la suçant fortement. Morceau de linge contenant un morceau de sucre humecté, que l'on donne parfois à sucer aux nourrissons. *Fam.* Petit bâton de sucre d'orge, de pomme, etc., que l'on suce.

**suçoter** [*té*] v. a. Sucer à plusieurs reprises : *suçoter un bonbon.*

**sucrage** n. m. Action de sucrer : *le sucrage des moûts augmente la teneur du vin en alcool.*

— ENCYCL. *Œnol.* On sucre les moûts soit pour les améliorer en augmentant le rendement en alcool, soit pour que la fermentation (qui s'arrête quand le milieu renferme 15 à 16 p. 100 d'alcool) laisse dans le vin fait une certaine quantité de sucre non transformée en alcool (vin liquoreux). Le sucrage des moûts (ou *chaptalisation*), honnêtement pratiqué et réduit à de certaines proportions (10 kilogr. au maximum par hectolitre de vendange), est une opération bienfaisante et en tout cas licite ; mais c'est souvent frauduleusement qu'elle est pratiquée. La loi réglemente le sucrage des moûts de première et de seconde cuvée.

**sucrase** [*kra-ze*] n. f. Diastase qui transforme les saccharoses en glucoses et qui existe dans divers végétaux, en particulier dans la levure de bière.

**sucratage** n. m. Traitement des mélasses pour en entraîner le sucre cristallisable.

**sucrate** n. m. Nom commercial des divers saccharates qui se forment dans la fabrication du sucre.

**sucraterie** [*rî*] n. f. Etablissement où l'on fabrique les sucrates.

**sucratier** [*ti-é*] n. m. Celui qui possède, dirige une sucraterie.

**sucre** n. m. (de l'ar. *sukkar*, dérivé du gr. *sakkharon*). Substance d'une saveur douce et agréable, extraite de divers végétaux, surtout de la canne à sucre et de la betterave : *le sucre est un excellent aliment ; l'industrie du sucre de betterave date de l'époque du blocus continental. Sucre candi*, sucre cuit dans l'eau et cristallisé par évaporation lente. *Sucre d'orge*, sucre préparé à l'eau d'orge. *Sucre de pomme*, sucre préparé au jus de pomme, et coulé en cylindres. *Sucre de pomme de terre, sucre d'amidon*, glucose. *Sucre raffiné*, sucre blanc et compact, obtenu en décolorant le sucre brut. *Sucre de lait*, syn. de LACTOSE. *Sucre interverti*, mélange lévogyre de glucose et de lévulose, obtenu en traitant une solution de sucre par un acide étendu. *Plein sucre*, manière de confire les fruits, en employant autant de sucre que de fruit. *Mi-sucre*, façon de préparer les confitures, dans laquelle on ne met qu'un demi-kilo de sucre pour un kilo de fruits. *Sirop de sucre*, dissolution concentrée de sucre. *Pain de sucre*, masse de sucre blanc coulée dans des moules coniques. *Vins de sucre*, vins provenant de la fermentation d'une certaine quantité d'eau sucrée avec du marc de raisins dont on a déjà retiré le premier moût. *Fig. Etre tout sucre et tout miel*, être fort doucereux. *Casser du sucre*, médire. Interjectiv. *Arg.* Syn. du mot de Cambronne. *Arg. théâtr. Morceau de sucre*, salve d'applaudissements à l'entrée ou à la sortie d'un artiste.

— ENCYCL. *Chim.* On désigne sous le nom général de *sucre* les *polyalcools*, leurs dérivés aldéhydiques (*aldoses*) et acétoniques (*cétoses*), et les combinaisons de ceux-ci avec élimination d'eau (*saccharoses*).

Les sucres sont classés d'après le nombre des atomes de carbone qu'ils renferment et sont appelés *tétroses, pentoses, hexoses ;* les plus importants sont les hexoses ou glucoses, qui renferment six atomes de carbone.

— *Techn.* Le sucre existe dans un grand nombre de végétaux (canne à sucre, betterave, pomme de terre, carotte, maïs, blé, sorgho, fruits de toute sorte, sève de certains palmiers, de l'érable, etc.). Si l'érable est exploité en certaines régions (Canada, Etats-Unis), c'est surtout la canne à sucre et la betterave que traite l'industrie du sucre ; l'amidon et la fécule fournissent du *glucose* (V. ce mot).

La culture de la canne, d'ailleurs très ancienne, fut transportée par les Arabes dans le nord de l'Afrique et en Espagne et introduite aux Antilles après la conquête de l'Amérique par les Espagnols ; elle ne tarda pas à prendre dans ce pays une grande extension ; elle se développa largement aussi aux Indes, à Java, etc., et, jusqu'au XIXe siècle, fut la source principale du sucre consommé par le monde. Mais, lorsque le décret du blocus continental (1806) vint fermer les portes de l'Europe aux navires anglais, il fallut trouver un succédané à cette denrée coloniale si utile : c'est de cette époque que date l'industrie betteravière.

La découverte faite par Marggraf à Berlin, en 1747, de l'existence du sucre dans la betterave, les procédés industriels d'extraction indiqués par Achard (1798), l'impulsion donnée à la culture de la betterave par le gouvernement impérial, marquent les étapes de l'industrie nouvelle qui, dès 1813, fournissait 4.000 tonnes de sucre. — En 1914, la betterave produisait environ 9 millions de tonnes de sucre, c'est-à-dire à peu près la moitié de la production mondiale.

Les procédés d'extraction du sucre de canne, perfectionnés de nos jours, sont, *grosso modo*, les suivants : les cannes sont broyées entre les cylindres d'un moulin ; le jus sucré (*vesou*) est conduit vers une série de cinq chaudières, à travers lesquelles s'effectuent successivement la clarification ou *défécation*, au moyen de chaux, puis la concentration jusqu'à cristallisation, dans les bacs garnis de trous par lesquels s'opère l'égouttage des mélasses : c'est la *purgerie*. Quelquefois, les sucs clarifiés sont coulés en forme et purifiés de nouveau par *terrage*, comme en raffinerie. Ces sucres bruts, ou *cassonnades*, s'obtiennent aussi par des procédés plus perfectionnés. On filtre les jus sur noir, et l'on cuit dans le vide ; les cristaux sont clarifiés à la turbine (*turbinage*). Les mélasses s'emploient pour la fabrication des rhums, et les résidus ou *bagasses* servent à l'alimentation des foyers.

Le sucre de betterave s'obtenait, à l'origine, par le râpage des racines de betterave. On soumettait alors la *pulpe* provenant de cette opération à une très forte pression, pour en extraire le jus. Une notable proportion de jus sucré restait dans la pulpe ; c'est pourquoi l'on a cherché à utiliser ce qui se trouvait perdu. On a eu alors recours au procédé dit *de diffusion* et à la clarification à la chaux (*défécation*), le jus étant traité ensuite par l'anhydride carbonique (*carbonatation*).

Les betteraves, soigneusement lavées et épierrées, sont passées au coupe-racines et débitées en fragments appelés *cossettes*. Ces cossettes sont ensuite déversées dans les diffuseurs. Une batterie de diffuseurs comprend en général douze à seize appareils qu'on emplit successivement de cossettes et dans lesquels on fait arriver de l'eau chaude qui, en passant d'un diffuseur dans l'autre, devient au sortir du dernier le *jus de diffusion*. Les cossettes ayant abandonné leur jus (cossettes épuisées ou pulpe) sont mises en silos ou, mieux, desséchées, et servent à l'alimentation du bétail (bœufs, moutons).

On soutire environ 110 à 115 litres de jus de diffusion par 100 kilogrammes de betteraves.

Les jus de diffusion, sortant des bacs de soutirage (*bacs jaugeurs*), renferment 87 à 88 de sucre pour 100 de matière sèche ; on les épure par adjonction de chaux éteinte (*carbonatation*), qui provoque le dépôt de certaines impuretés et porte la pureté à 92-93 p. 100. On fait alors couler le contenu du récipient dans un bac malaxeur, d'où une pompe le refoule sur les filtres-presses ; dans ces appareils, les jus abandonnent les écumes ou tourteaux de carbonatation. Parfois, les jus filtrés au filtre-presse subissent une seconde filtration, mais le plus souvent on les envoie directement dans la chaudière de seconde carbonatation. A cette opération succèdent deux filtrages ; puis vient l'évaporation du jus jusqu'à obtention d'un sirop ; cette concentration physique est faite dans des appareils dits « multiple-effet », composés de trois à cinq ou six corps, dont le dernier est en communication avec un condenseur à eau froide et une pompe à vide.

Le vide augmente progressivement d'un corps à l'autre, en même temps que la température diminue. Le sirop sortant du multiple-effet est à la température de 60°-65° ; on le décolore au moyen d'anhydride sulfureux (*sulfitation*), puis on procède à la *cuite*, c'est-à-dire à la concentration finale. Cette cuite (*en grains* ou *au filet*) est une évaporation sous le vide ; elle donne une *masse cuite*, laquelle est soumise à l'action de malaxeurs qui la brassent, tandis que la température (de 90° au sortir de l'évaporateur) tombe lentement à 50°. Pendant le refroidissement, qui dure environ douze heures, la cristallisation s'opère ; il n'y a plus qu'à séparer les cristaux de sucre en suspension dans la masse cuite, et à les laver, pour avoir du sucre blanc. Séparation et lavage se font dans des turbines, qui sont en réalité des essoreuses centrifuges ; les eaux de lavage, dites *eaux d'égout*, sont recueillies et traitées avec les cuites suivantes (sucres de second, troisième jets). Quant à la mélasse, elle est employée à la fabrication des pains d'épice, et très avantageusement comme un aliment pour le bétail. Dans les sucreries modernes, un système d'appareils spéciaux permet de récupérer tous les bas produits pour les épuiser à leur tour à peu près complètement ; d'autre part, la disposition même des diffuseurs, multiple-effet, etc., réalise un circuit où le calorique est utilisé au maximum.

Les sucres cristallisés, s'ils sont parfois utilisés directement par le consommateur (fabrication des confitures, confiserie, sucrage des moûts, etc.), sont le plus souvent livrés aux raffineries, dont le travail consiste moins à épurer le sucre qu'à l'amener sous forme plus présentable. Filtrage sur noir pour décolorer le sucre, nouvelle cuite et mise en forme (moules) n'enrichissent guère le produit final, mais permettent de le découper en fragments réguliers par sciage mécanique.

Les usages du sucre sont multiples en économie domestique ; c'est en effet un aliment d'une valeur exceptionnelle pour l'entretien de l'énergie vitale. Dans l'alimentation du bétail, les mélasses et produits mélassés, les pulpes desséchées, constituent également un aliment de premier ordre.

— *Econ. dom. Taches de sucre*. Les taches de sucre ou de sirop sur les étoffes s'enlèvent simplement avec un morceau de chiffon propre imbibé d'eau tiède.

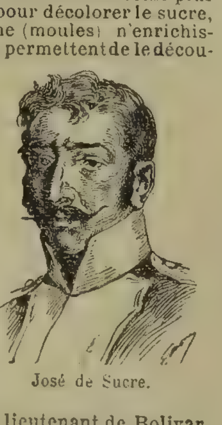
José de Sucre.

**Sucre** (Antonio José de), lieutenant de Bolivar, président de la république de Bolivie, né à Camana, vainquit les Espagnols et les Péruviens dans plusieurs rencontres et fut fusillé à Berruecos, au cours des luttes de Sécession en Colombie (1793-1830).

**Sucre,** Etat du Venezuela, sur la mer des Caraïbes ; 118.000 h. Cap. *Cumana*.

**Sucre, Chuquisaca** ou **La Plata,** capit. de la Bolivie ; 25.000 h. Industrie minière. Agriculture.

**sucré, e** adj. Qui a le goût du sucre : *fruit sucré*. *Fig*. D'une douceur affectée : *langage sucré*. Substantiv. Personne qui affecte de grands airs d'innocence modeste et scrupuleuse : *faire la sucrée*.

**sucrer** [*kré*] v. a. Adoucir avec du sucre, mettre du sucre dans : *sucrer son café*. *Fig*. Adoucir : *sucrer une critique de quelques éloges*.

**sucrerie** [*rî*] n. f. Lieu où l'on fabrique et où l'on raffine le sucre. Pl. Choses sucrées, dragées, confitures : *manger des sucreries*.

**sucreur** n. m. Nom donné par dénigrement aux viticulteurs qui font des vins de sucre.

**sucrier** [*kri-è*], **ère** adj. Qui a rapport à la fabrication du sucre : *industrie sucrière*. *Départements sucriers*, départements où l'on produit le sucre de betterave. N. m. Fabricant de sucre. Ouvrier qui travaille à la fabrication du sucre. Vase où l'on met le sucre destiné aux usages de la table et du ménage. Nom vulgaire des *souïmangas*. (V. ce mot). N. f. Vase spécial pour le sucre en poudre.

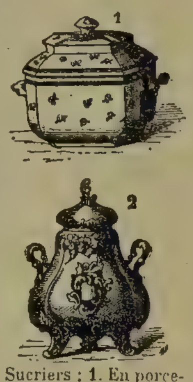

Sucriers : 1. En porcelaine ; 2. En métal.

**sucrin** n. et adj. m. Variété de melon très sucré.

**sud** [*sud'*] n. m. (orig. germ. ou scand.). Un des quatre points cardinaux, celui qui est opposé au nord ; midi. Contrée située dans cette direction (dans ce sens, prend une majuscule) : *le Sud a rarement envahi le Nord*. Partie d'un pays, située plus près du pôle sud : *le sud de l'Afrique*. Adjectiv. : *la partie sud de la France*. Ant. **Nord ; septentrion.**

**sudamina** n. m. pl. (m. lat. ; de *sudamen, inis*, tiré de *sudare*, suer). Nom donné à des vésicules transparentes et fines qui apparaissent au voisinage de l'aine et de l'aisselle, dans le cours de certaines maladies (fièvre typhoïde), à la suite d'une abondante transpiration.

**sudarium** [*om'*] n. m. (mot lat.). *Antiq. rom.* Linge dont les Romains se servaient pour s'essuyer le visage.

**sudation** [*si-on*] n. f. (lat. *sudatio*). Production de sueur physiologique ou artificielle, et dans un but thérapeutique dans ce dernier cas.

— Encycl. *Physiol.* La sudation se produit sous des influences extérieures, par exemple quand la température s'élève ; elle est alors un moyen préventif contre l'échauffement. Sous les influences internes, un travail musculaire intense, la sudation est un moyen curatif contre l'échauffement déjà réalisé.

On observe la sudation dans un certain nombre d'états physiologiques, dans les lésions irritatives du système nerveux, dans la fièvre, la dyspnée, etc.

— *Thérap.* La sudation est employée contre les douleurs, pour provoquer une éruption. On utilise des boissons chaudes, des stimulants diffusibles, les sudorifiques, les enveloppements d'ouate, les bains de vapeur et l'étuve sèche.

— *Bot.* Quand la transpiration des plantes est arrêtée par la saturation de l'atmosphère, elle est remplacée par la sudation. L'excès d'eau contenu dans la plante, ne pouvant s'échapper sous forme de vapeur, sort sous forme de liquide par les stomates aquifères.

**sudatoire** adj. (lat. *sudatorius*). Accompagné de sueur. *Fièvre sudatoire*, la suette miliaire.

**sudatoire** n. m. (lat. *sudatorium*). *Antiq. rom.* Partie des bains romains, où l'on prenait des bains de vapeur. Aujourd'hui, local pour la sudation dans un établissement de bains.

**Sudermann** (Hermann), écrivain allemand, né à Matziken en 1857. Son roman le plus célèbre est la *Dame du souci*, et ses meilleurs drames sont : *l'Honneur* (1890) et *le Foyer* (1893), etc. Ses œuvres sont écrites dans une langue colorée, mais elles sont parfois invraisemblables et d'une exagération romanesque. C'est lui qui a rédigé le « Manifeste des intellectuels allemands » en octobre 1914.

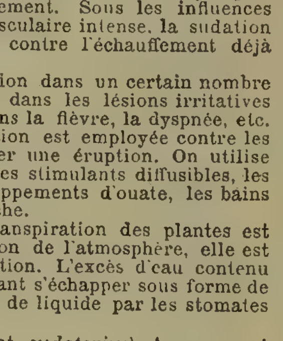
Sudermann.

**sud-est** [*dèst'*] n. m. Partie située entre le sud et l'est. Contrées situées dans cette direction (dans ce sens, prend la majuscule) : *les peuples du Sud-Est*. Partie d'un pays située dans la direction du sud-est : *le sud-est de l'Italie*. Adjectiv. : *la région sud-est de la France*.

**sud-est-quart-est** n. m. Aire de vent comprise entre le sud-est et l'est-sud-est. Partie située dans cette direction. Vent qui souffle de cette direction. Adjectiv. : *vent sud-est-quart-est*.

**sud-est-quart-sud** n. m. Aire de vent, comprise entre le sud-est et le sud-sud-est.

**Sudètes** (monts), montagnes de l'Europe centrale, qui s'étendent des Karpathes aux rives de l'Elbe et séparent le plateau de Bohême de la Silésie prussienne. Long., 200 kilom. Belles forêts, grandes ressources minérales. Culmen : *le pic Altvater* (1.490 m.).

**sudiste** [*dis-te*] n. m. et adj. Citoyen, soldat ou partisan des Etats du Sud, dans la guerre de Sécession : *l'armée des sudistes ; l'armée sudiste*.

**Sud-Oranais,** partie des *Territoires du Sud* de l'Algérie, située sur la lisière méridionale du département d'Oran. (V. Territoires du Sud, et carte.)

**sudorification** [*si-on*] n. f. Formation de la sueur. (Peu us.)

**sudorifique** adj. (du lat. *sudor*, sueur, et *fa* *cere*, faire). *Méd.* Se dit de tout remède qui provoqu la sudation. N. m. : *la tisane de tilleul est un sudo* *rifique*.

**sudoripare** ou **sudorifère** adj. (du la *sudor*, sueur, et *parere*, produire, ou *ferre*, porter Qui produit la sueur : *les glandes sudoripares*.

— Encycl. *Glandes sudoripares.* Les glandes su doripares sont constituées par un *épithélium* cellules cylindriques, entouré d'un réseau capillaire pourvu de lymphatiques très abondants dans le tiss cellulaire sous-cutané.

**sudorique** adj. *Chim.* Se dit d'un acide qu existe dans les sueurs.

**sud-ouest** [*dou-èst'*] n. m. Partie située entr le sud et l'ouest. Contrées situées dans cette direc tion (dans ce sens prend la majuscule) : *les peuple du Sud-Ouest*. Partie d'un pays située dans cett direction : *le sud-ouest de la France*. Adjectiv. : *l* *région sud-ouest de la France*.

**Sud-Ouest africain allemand,** anc colonie allemande d'Afrique, en bordure de l'océa Atlantique ; capit. *Windhoek*. Aujourd., pays d mandat confié à l'Union Sud-africaine.

**sud-ouest-quart-ouest** n. m. Aire d vent, comprise entre le sud-ouest et l'ouest-sud ouest.

**sud-ouest-quart-sud** n. m. Aire de vent comprise entre le sud-ouest et le sud-sud-ouest.

**sud-quart-sud-est** n. m. Aire de vent comprise entre le sud et le sud-sud-est.

**sud-quart-sud-ouest** n. m. Aire de vent comprise entre le sud et le sud-sud-ouest.

**sudrophone** n. m. (de *Sudre* n. pr., et du gr *phôné*, son). Instrument s'adaptant à une basse, alto etc., pour remplacer le jeu des bois dans les fanfares.

**sud-sud-est** n. m. Aire de vent, comprise entre sud et sud-est.

**sud-sud-ouest** n. m. Aire de vent comprise entre sud et sud-ouest.

**Sue** (Marie-Joseph, dit *Eugène*), romancier français, né à Paris, m. à Annecy (1804-1857) ; auteur des *Mystères de Paris*, du *Juif errant*, des *Sept péchés capitaux*, etc., œuvres d'un style souvent lâché, mais d'une grande puissance d'imagination et d'un grand art de mise en scène. Il adhéra aux idées démocratiques et socialistes, fut membre de l'Assemblée législative, et s'exila volontairement après le Deux-Décembre.

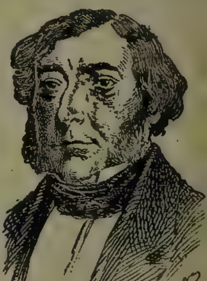
Eugène Sue.

**Sueca,** v. d'Espagne (Valence), sur le Jucar ; 17.000 h. Céréales et fruits.

**suécoman, e** adj. Se dit d'un parti politique de la Finlande, voulant le maintien de la culture et de l'influence suédoises dans le pays. N. Membre de ce parti.

**Suède,** royaume de l'Europe, un des trois Etats scandinaves ; capit. *Stockholm* ; 448.278 kil. carr. ; 5.847.000 h. (*Suédois*). V. Scandinavie.

I. Géographie. Le sol de la Suède est formé par une série de terrasses descendant des monts Kjolen vers la mer Baltique et le golfe de Botnie. Médiocrement élevées dans le nord du pays, ces terrasses disparaissent au sud, pour faire place à une plaine basse, où les glaciers d'autrefois ont creusé des lacs nombreux et profonds, dont les plus importants sont lacs les Mælar, Vener et Vetter. Il est arrosé par des fleuves importants (Dal, Uméa, Pitéa, Tornéa, Gœta-Elf, etc.). Les côtes sont généralement basses, sableuses, mais découpées et bordées d'îles basses (Œland, Gotland, etc.).

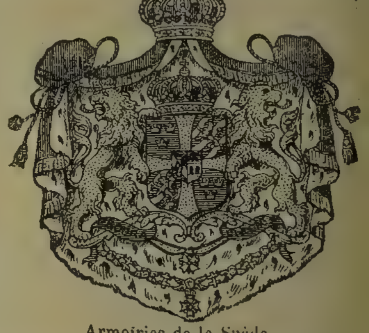
Armoiries de la Suède.

La Suède, boisée dans les régions montagneuses, mais fertile en céréales dans les plaines du Sud-Est, possède d'abondants gisements de fer, notamment à Gellivara. Le climat est froid, avec de brusques variations thermométriques. Elle exporte des minerais, des bois, du bétail, du beurre, etc.

La Suède est une monarchie constitutionnelle. La royauté est héréditaire dans la descendance masculine de Bernadotte. Le roi doit professer la religion évangélique. Le Parlement, ou Riksdag, comprend deux assemblées, élues dans des conditions censitaires différentes.

II. Histoire. La Suède a été habitée, avant la période historique, par divers rameaux de la race nordique. Les *Suiones*, de Tacite, diffèrent peu des Gaulois de César. Les tribus primitives eurent progressivement des dynasties, dont la plus importante fut celle des Ynglingaâtan, d'Upsal. Au VIe siècle commencent les expéditions des Vikings, qui mettent les Scandinaves en relation avec les Occidentaux et conduisent les Suédois, à travers la Russie, jusqu'à Byzance. Le christianisme est apporté en Suède par saint Anschaire (IXe s.) ; en 1060, la dynastie d'Upsal s'éteint. Au XIIe siècle, se forment de puissantes aristocraties laïques et aristocratiques, dont les luttes, que la royauté devenue élective ne peut arrêter, troublent le pays. En 1397, par l'union de Calmar, la Suède entre dans la Confédération scandinave ; mais les excès de la monarchie danoise, sous le règne de Christian II, l'en font définitivement sortir en 1520, et Gustave Vasa, devenu roi, rétablit le principe de la monarchie héréditaire et convertit le pays au protestantisme.

L'œuvre d'organisation est continuée par Charles IX, Gustave-Adolphe, qui, secondé par Oxenstiern, intervient dans la guerre de Trente ans en Allemagne ; par Charles X-Gustave, qui abaisse le

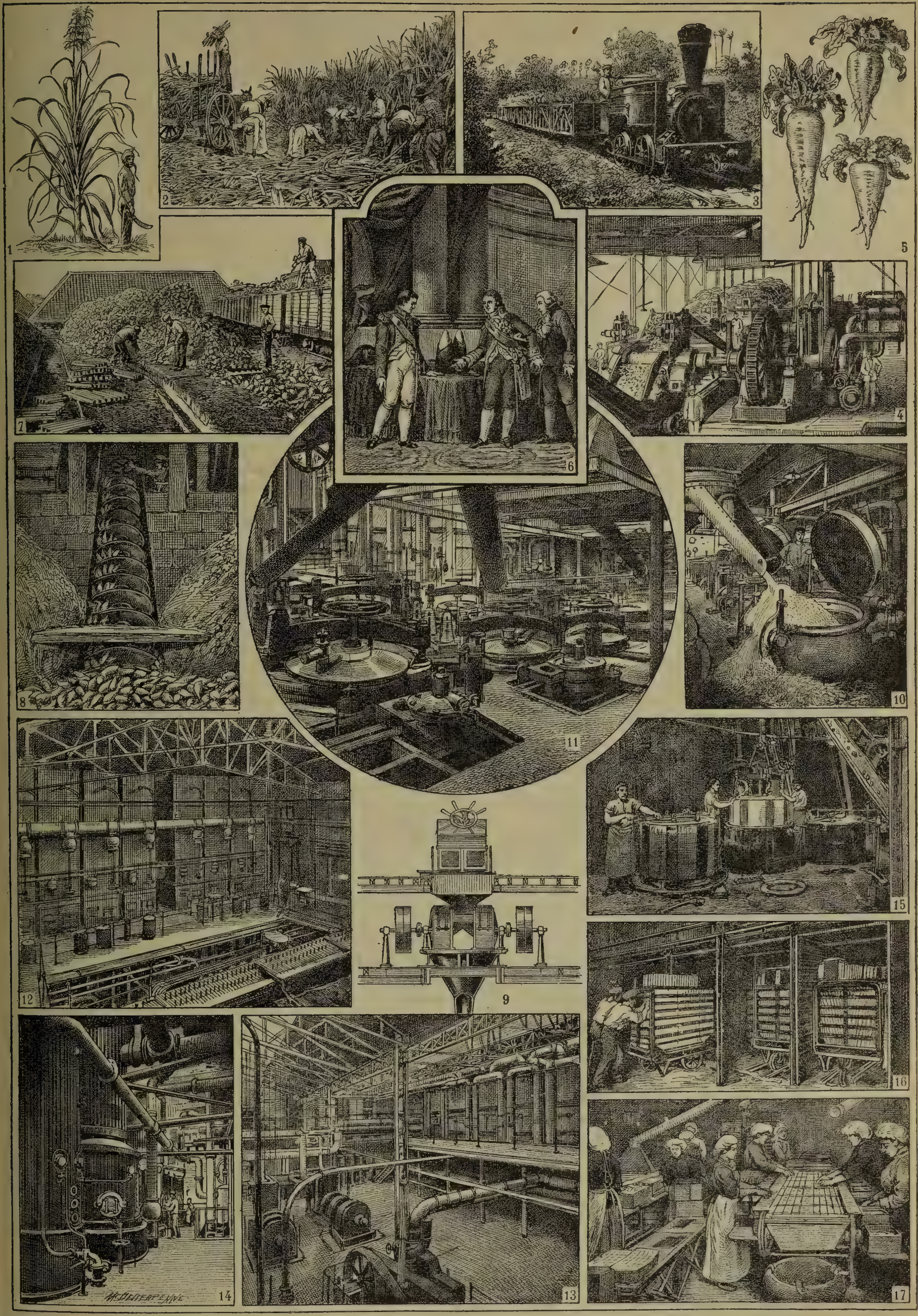

**Sucre** : 1. Canne à sucre ; 2 et 3. Récolte et transport de la canne à sucre, à la Guadeloupe ; 4. Moulin à broyer la canne à sucre ; 5. Types de betteraves à sucre ; 6. Le ministre Chaptal présente à Napoléon du sucre de betterave (d'après une gravure de l'époque) ; 7. Arrivée des betteraves à l'usine et déversement dans les transporteurs hydrauliques ; 8. Machine élévatoire ; 9. Un coupe-racines à tambour rotatif ; 10. Remplissage d'un diffuseur ; 11. Batterie de diffuseurs ; 12. Chaudières de carbonatation et filtres ; 13. Appareil d'évaporation ; 14. Appareil à cuire dans le vide ; 15. Extraction d'un pain de sucre d'une turbine ; 16. Mise à l'étuve des tablettes de sucre ; 17. Cassage de sucre et mise en boîtes.

Danemark et la Pologne, enfin par Charles XII dont le règne marque l'apogée de l'absolutisme. Mais les défaites de ce prince épuisent la nation, et la royauté doit s'humilier devant le parlement et l'aristocratie. Pendant l'ère de la liberté, le pays est livré à la rivalité des partis adverses, *Chapeaux* et *Bonnets*, et Gustave III, après avoir restauré le pouvoir royal, meurt assassiné. A la suite des guerres de la Révolution, le roi Gustave IV-Adolphe est déposé, et son successeur accepte comme héritier Bernadotte (Charles IV-Jean), tandis qu'en 1814 la Norvège, arrachée au Danemark, est unie à la Suède. Sous les règnes libéraux d'Oscar Ier et d'Oscar II, la Suède, pacifique, voit s'accroître sa prospérité économique ; mais, en 1906, une grave crise intérieure aboutit à la scission des deux royaumes et à la déclaration d'indépendance de la Norvège. Par la suite, la Suède est demeurée neutre pendant la Grande Guerre.

III. Linguistique et littérature. Le suédois appartient à la branche septentrionale des langues germaniques et dérive de l'ancien nordique ou vieux norrois, dont il a, mieux que le norvégien, conservé la physionomie. La langue actuelle, avec ses terminaisons pleines, est assez harmonieuse. Le suédois se sert de l'alphabet latin.

L'ancienne littérature suédoise, peu riche, ne nous offre guère que des fragments de poèmes héroïques perdus et de lois transmises sous forme versifiée. Le catholicisme fait surgir une abondante littérature religieuse, dont les plus célèbres représentants sont : Petrus de Dacia, le magister Mattias, sainte Brigitte. La littérature profane produit des romans et des chroniques. Les deux frères Olaus et Laurentius Petri, traducteurs de la Bible, font triompher la Réforme, secondés par Laurentius Andreæ et Peder Svart. Citons les historiens latins J. Magnus, J. Messenius, J. Rudbeckius, M.-O. Aestophorus. Au xviie siècle, tend à se former une littérature nationale, avec Georges Stiernhielm, « le père de la poésie suédoise » et ses contemporains et successeurs : Lars Wivallius, Gustaf Rosenhane, Samuel Columbus, Peter Lagerlœf, Sofia Bremer. Olof Rudbeck, sous l'influence de la littérature islandaise, écrit son fantastique *Atland*. L'influence française domine le xviiie siècle, particulièrement avec Gyllenborg, Modée, Mœrk ; mais Olof Dalain, le « fondateur de la prose suédoise », imite Addison, et Wallenbengerg imite Swift. Swedenborg affirme les préoccupations religieuses de la race. Gustave III, auteur lui-même, fait triompher le goût français, protège les poètes J.-H. Kellgren, K.-G. Léopold, J.-G. Oxenstjerna, Anna M. Lenngrenn, K.-M. Bellman, et crée l'Académie suédoise. Sous son successeur, Tomas Thorild fait triompher les idées de Rousseau. Au début du xixe siècle apparaissent de nouvelles écoles : les *phosphoristes* L. Hammarskœld, P.-D. Atterbom, W.-F. Palmblad, et, moins intransigeants, les *goths*, E.-G. Geijer, P.-H. Ling, A.-A. Afzelius, protestent contre l'abus du rationalisme en littérature, s'inspirent des anciennes traditions nationales, et imitent Shakespeare. Quelques écrivains demeurent indépendants : F.-M. Franzen, H. Jœrta, Esaias Tegner, K.-J.-L. Almquist. Depuis 1830 se développent également toutes les branches de la littérature : le poète finlandais J.-L. Runeberg, Viktor Rydberg, historien, poète et romancier. Gunnar Wennerberg, les poètes Snoïlsky, Karlfeldt. Vers 1880, Auguste Strindberg représente le naturalisme. Citons encore le romancier Verner von Heidenstam, le poète et critique Oscar Levertin, le poète et critique C.-D. af Wirsén, les romanciers et dramaturges A.-C. Edgren Leffler, E. Ahlgren, G. af. Geijerstam, Pelle Molin, T. Hedberg, G. Froeding, Per Hallstroem, Selma Lagerlœf, etc.

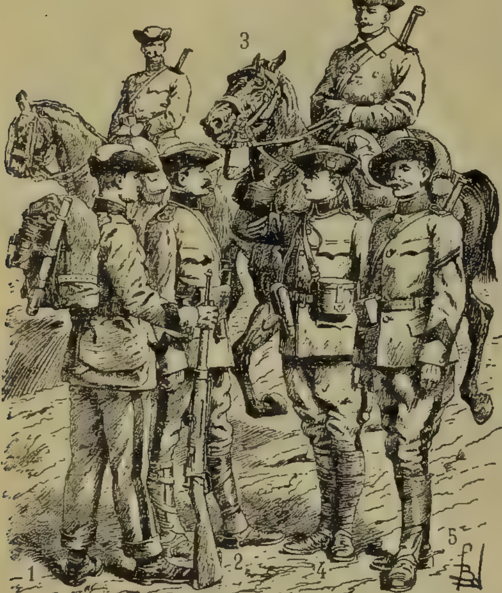

Soldals suédois : 1, 2. Soldat et officier d'infanterie ; 3. Cavaliers ; 4, 5. Soldat et officier d'artillerie.

IV. Beaux-Arts. *Sculpture.* Les monuments païens de la Suède sont décorés d'ornements taillés avec beaucoup de fantaisie ; l'écriture runique contribuait à cette décoration. Au moyen âge, la sculpture de l'église procède, comme l'église elle-même, de l'art franco-allemand et de l'art byzantin. Outre les sculptures de pierre, la Suède a possédé, à toutes les époques, un grand nombre de sculptures en bois, d'un travail délicat. Dès le xviie siècle, des artistes venus de France et d'Allemagne cultivèrent en Suède la sculpture (Chauveau et Laporte au xviie s., Bouchardon et Larchevêque au xviiie). Au xixe siècle, la Suède a produit plusieurs sculpteurs de talent : Fogelberg, Bystrom, Göthe, Quarnström, Kjelberg, Molin. Dans la gravure en médailles, on distingue Lundgren et Ericsson.

— *Peinture.* La peinture ne commença réellement en Suède qu'au xviie siècle, avec des artistes venus d'Allemagne, de Hollande et de France : David Clocker d'Ehrenstral, né à Hambourg ; Jean-Philippe de Lembke, de Nuremberg. Citons encore le peintre et aquafortiste Masreliez, Pierre Hoerberg (xviiie s.), Richter, Hillestrôm, Pilo, Safvenborn ; au xixe siècle, parmi les peintres d'histoire, Wahlbon, Brusewitz, Ankarkrona. Dans la peinture de genre, il faut citer Höckert, Jernberg. Les paysagistes sont nombreux ; le plus habile d'entre eux est Alfred Wahlberg. Les autres paysagistes dignes de mention sont Bergh, Cantzer, W. de Gegerfelt, Hill, Holm, Larson, Nordgren, Palm, Staas, Stäck, Wahlgvist, baronne de Schwerin.

— *Architecture.* Les plus anciennes églises sont les cathédrales de Lund (romane, 1012-1023) et de Linköping (gothique, 1134-1151) ; la plus remarquable est la cathédrale d'Upsal, construite sur le modèle de N.-D. de Paris par Bonœil ou Bonneuil, architecte parisien. Les monuments élevés depuis deux siècles à Stockholm appartiennent aux différents styles qui ont prévalu successivement dans l'Europe occidentale, et c'est le plus souvent par des architectes français et allemands qu'ils ont été édifiés. Parmi les architectes indigènes, nous citerons Olaf Küdbeck (xviie s.). Blom, Gjörwell, Nyström, Estenberg, Edelsvard, Cronstrand.

— *Musique.* Les Suédois ont toujours excellé dans la chanson populaire et nationale : mais ce n'est guère qu'à partir de la fin du xviiie siècle que l'on peut citer des compositeurs dignes de ce nom. Gustave III fonda l'Académie royale de musique et, en 1782, l'Opéra suédois. La musique dramatique suédoise compte au xixe siècle les noms de A. Lindblad, Berwald, Hallström, le plus célèbre de tous, puis Hallen, Stenhammar, Peterson-Berger. Toutefois, la romance est restée le genre musical le plus en faveur avec O. Ahlström, Nordblom, A. Lindblad, (lied), Geijer (chanson populaire), Södermann (bal-

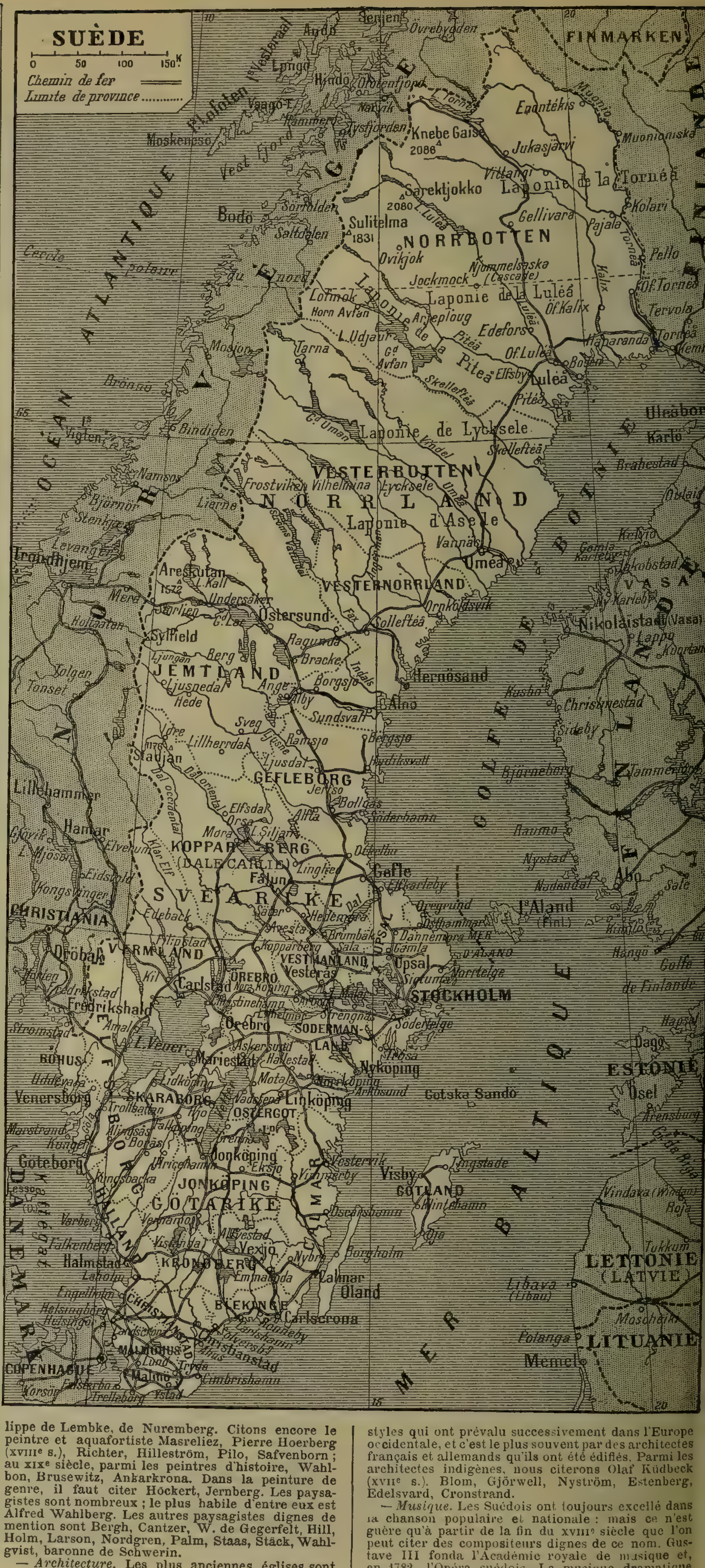
SUÈDE
0 50 100 150 K
Chemin de fer
Limite de province
OCÉAN ATLANTIQUE
NORVÈGE
FINMARKEN
NORRBOTTEN
Laponie de la Tornéa
Laponie de Luléå
Laponie de Piteå
Laponie de Lycksele
Laponie d'Asele
VESTERBOTTEN
NORRLAND
VESTERNORRLAND
JEMTLAND
GEFLEBORG
KOPPARBERG (DALECARLIE)
SVEARIKE
VERMLAND
VESTMANLAND
SODERMANLAND
OSTERGOT.
SKARABORG
GOTARIKE
JONKOPING
KRONOBERG
BLEKINGE
HALLAND
BOHUS
GOTLAND
STOCKHOLM
CHRISTIANIA
COPENHAGUE
Trondhjem
Göteborg
Upsal
Gefle
Östersund
Hernösand
Umeå
Luleå
Haparanda
Carlstad
Örebro
Linköping
Jönköping
Norrköping
Nyköping
Vexjö
Calmar
Carlscrona
Halmstad
Malmö
Visby
Öland
Gotska Sandö
Kebnekaise 2086
Sulitelma 1831
Sarektjokko 2080
Areskutan 1572
GOLFE DE BOTNIE
MER BALTIQUE
DANEMARK
FINLANDE
Nikolaistad (Vasa)
Uleåborg
Åbo
L'Åland
Golfe de Finlande
ESTONIE
LETTONIE (LATVIE)
LITUANIE
Libava (Libau)
Memel
Dagö
Ösel

lade) et Sjögren. On doit de remarquables chants à quatre voix à Otto Lindblad (auteur de l'hymne suédois à Oscar II), à Josephson, à Wennerberg.

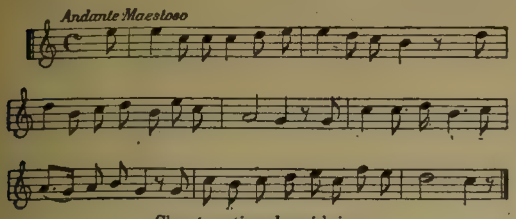
Andante Maestoso

Chant national suédois.

L'hymne national que l'on chante de préférence est une vieille mélodie populaire à laquelle l'archéologue Dybeck (1811-1878) a adapté les paroles : *Du gamla, du friska*, etc.

**suédo-gothique** adj. Qui appartient aux Suédois et aux Goths.

**Suédois, e** [*doi, oi-ze*], habitant ou originaire de Suède : *les Suédois*. Adjectiv. : *coutumes suédoises*.

**suée** [*su-é*] n. f. Action de suer, de se faire suer : *une bonne suée peut guérir un rhume. Pop.* Peur subite, extrême, allant jusqu'à provoquer la sudation. Série d'alertes, de fatigues.

**suer** [*su-é*] v. n. (lat. *sudare*). Rendre par les pores de la peau une humeur aqueuse. *Fam.* Travailler beaucoup. *Fig.* et *pop.* Faire suer quelqu'un, le fatiguer par ses discours, ses actions. Suinter : *les murs suent par les temps humides. Suer sang et eau*, se donner une peine extrême. *Fig. Suer d'ahan*, suer à cause des efforts qu'on fait. *Pop. Faire suer*, causer de l'ennui, de l'impatience, par le ridicule, etc. : *voir en place tant d'incapables cela fait suer. Tu me fais suer !* tu m'ennuies, tu m'exaspères. *Arg. Faire suer*, tuer. V. a. Rendre par les pores de la peau : *suer du sang. Par ext.* Laisser suinter par sa surface : *les murs suent des poisons.* Fournir avec effort : *la nation sue sans arrêt de l'argent, qui va on ne sait où. Fig.* Respirer, exhaler : *maison qui sue la misère et le crime. Turf.* Faire galoper un cheval, afin de produire une forte transpiration : *suer un poulain. Pop. En suer un, une*, danser.

**suerfais** [*èr-fè*] n. m. *Cout. anc.* Bois taillis, ou coupe d'un taillis.

**suerie** [*sû-rî*] n. f. Action de suer, de provoquer sa propre sueur. (Syn. SUÉE.) Bâtiment où l'on met le tabac pour le faire ressuer et fermenter.

**suerte** (pron. espagn. *sou-èr-té*] n. f. (m. esp. signif. *sort*). Jeu ou phase d'une course de taureaux. *Suerte de muerte*, phase de la course, où le taureau sera mis à mort.

**Suess** (Edouard), géologue et géographe autrichien, né à Londres, m. à Vienne (1831-1914) ; auteur d'un ouvrage de géomorphogénie absolument capital : *la Face de la terre.*

Suess.

**suessonnien, enne** [*su-è-so-ni-in, è-ne*] adj. (de *Suessiones*, peuple de la Gaule, qui a donné son nom à la ville de Soissons). Nom donné par d'Orbigny à la moitié inférieure du terrain éocène. N. m. : *le suessonnien.*

**Suétone** (Caius Tranquillus Suetonius), historien latin, né à Rome (vers 69-vers 141), auteur des *Douze Césars*, recueil d'anecdotes d'un intérêt documentaire considérable, mais sans grande hauteur de vues. Il suivit d'abord la carrière des armes, se distingua au barreau, puis obtint une charge de secrétaire à la cour d'Hadrien ; il fut disgracié pour avoir trop plu à l'impératrice Sabine.

**suette** [*su-è-te*] n. f. (de *suer*). Nom de diverses maladies, caractérisées par une sueur abondante.

— ENCYCL. Parmi ces maladies, il faut distinguer : la *suette anglaise*, qui, de 1485 à 1551, ravagea complètement l'Angleterre (elle semble avoir aujourd'hui disparu), et la *suette miliaire*, endémo-épidémique en France depuis 1718, particulièrement dans certaines régions.

La suette miliaire est contagieuse et semble frapper plus particulièrement les gens de la campagne. Elle est caractérisée par des sueurs très abondantes, une température élevée et des troubles nerveux. Au bout de cinq à dix jours, une éruption se montre caractérisée par un érythème polymorphe, avec miliaire ; elle dure deux à trois semaines. Le traitement consiste dans le régime lacté, les boissons acidulées, les purgatifs, les antithermiques.

**sueur** n. f. (lat. *sudor*). Humeur aqueuse, qui sort par les pores de la peau. Action de suer : *être en sueur à la suite d'une longue course. Par ext.* Travail pénible : *vivre des sueurs du peuple. A la sueur de son front*, par un travail pénible et persévérant. *Arroser quelque chose de ses sueurs*, y travailler d'une façon pénible et persistante. *Sueur froide*, sueur qui se manifeste dans quelques cas particuliers de maladie, dans certains états d'angoisse. *Sueur de sang*, sang qui s'échappe par les pores, dans certaines maladies.

**sueur** n. m. Ouvrier qui travaille le cuir immédiatement après le tanneur.

**Suèves,** peuple de la Germanie (Souabe actuelle), qui se fondit dans les *Alemanni*. Une partie passa en Espagne, mais le royaume suève fut éphémère, et Léovigilde, roi des Visigoths, le détruisit en 585.

**Suèvres,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 12 kil. de Blois ; 1.640 h. Ch. de f. Orl.

**Suez** [*èss*] (ISTHME DE), entre la mer Rouge et la Méditerranée, traversé par un canal dont Ferdinand de Lesseps fut le promoteur et inauguré en 1869. Le canal de Suez a 162 kilomètres de Port-Saïd à Suez ; sa largeur à fleur d'eau varie de 68 à 100 mètres ; au plafond, elle est de 22 mètres ; sa profondeur est de 8m50. Le canal est ouvert en tout temps aux navires de tous les Etats et ne peut être mis en état de blocus. Aucun acte d'hostilité ne peut être commis dans ses ports d'accès, ni dans un rayon de 3 milles au large. Pendant la Grande Guerre, les Turco-Allemands ont tenté, à trois reprises différentes, en 1915 et en 1916, de s'emparer du canal de Suez. Ils en ont toujours été empêchés : en février 1915, entre Toussoum et le Sérapéum ; en mars suivant, près de Suez ; plus tard, à Romani. La ville de SUEZ (anc. *Arsinoé*), port sur la mer Rouge, compte 15.000 h.

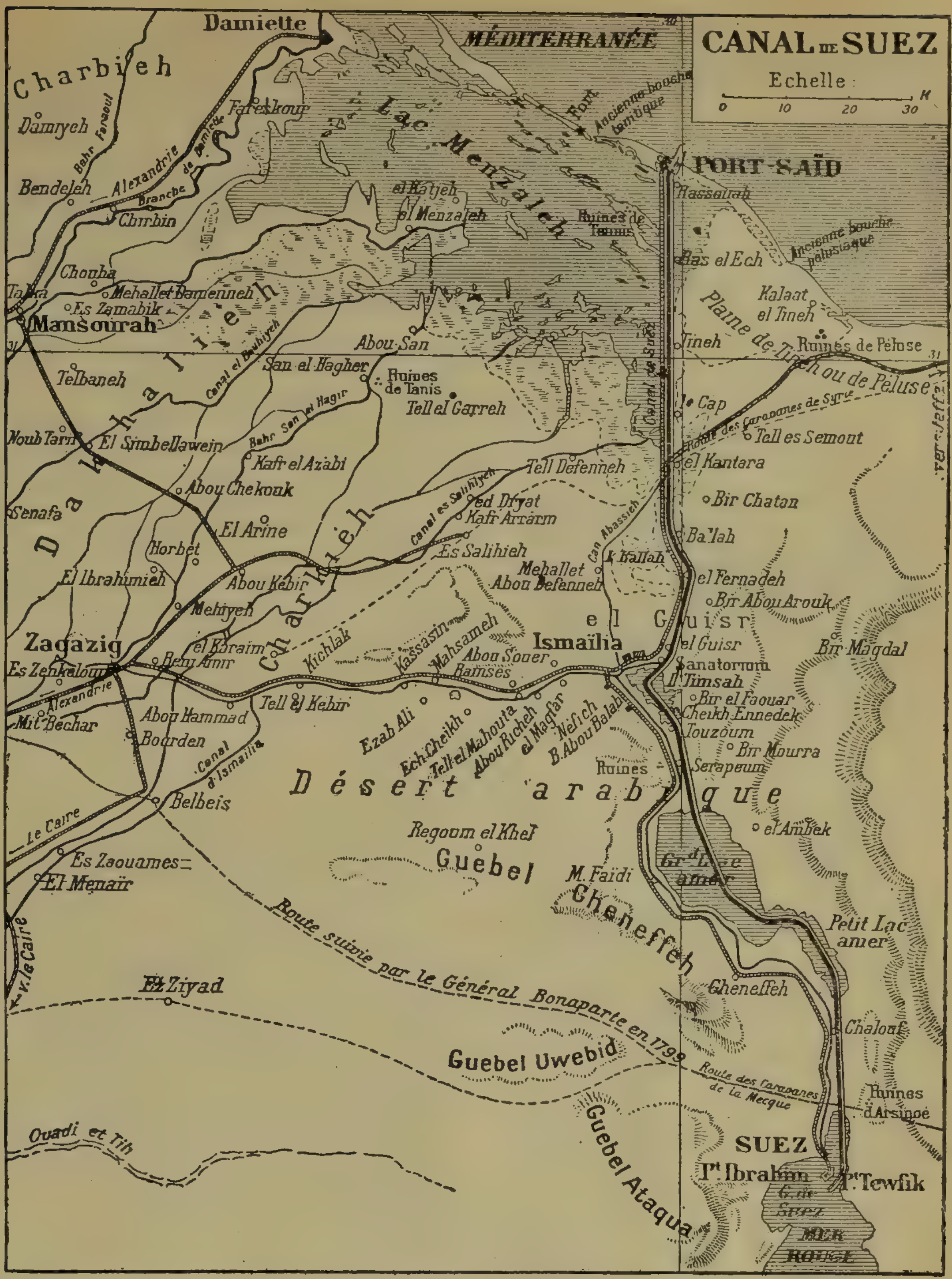
CANAL DE SUEZ
Echelle
0 10 20 30 K
MÉDITERRANÉE
Damiette
Charbîeh
Damîyeh
Bendeleh
Alexandrie
Branche de Damiette
Farskour
Chirbin
Lac Menzaleh
el Katyeh
el Menzaleh
Ruines de Tennis
Ancienne bouche Tanitique
Fort
PORT-SAÏD
Rasseuah
Ras el Ech
Ancienne bouche Pélusiaque
Kalaat el Tineh
Tineh
Plaine de Tineh ou de Péluse
Ruines de Péluse
Chouba
Mehallet Bemenneh
Es Zamabik
Talka
Mansourah
Dakhalieh
Abou San
San el Hagher
Ruines de Tanis
Tell el Garreh
Telbaneh
Noub Tarif
El Simbellawein
Bahr Saghir
Kafr el Azabi
Abou Chekouk
Senafa
Horbet
El Arine
El Ibrahimieh
Tell Defenneh
Cap
Route des Caravanes de Syrie
Tell es Semout
el Kantara
Bir Chatan
Ballah
Canal de Salihieh
Ed Dryat
Kafr Arram
Es Salihieh
Mehallet Abou Defenneh
Abou Kebir
Mehiyeh
Charkieh
Zagazig
Es Zenkaloun
Kichlak
Kassasin
Mahsameh
Abou Soueir
Ramsès
Ismaïlia
el Guisr
el Fernadeh
Bir Abou Arouk
Bir Magdal
Sanatorium
Timsah
Bir el Faouar
Cheikh Ennedek
Touzoum
Bir Mourra
Serapeum
el Karaim
Beni Amir
Mit Bechar
Abou Hammad
Bourden
Tell el Kebir
Ezab Ali
Canal d'Ismaïlia
Belbeis
Désert arabique
Ruines
Regoum el Khef
Guebel Geneffeh
M. Faidi
Grd Lac amer
el Anbek
Petit Lac amer
Es Zaouames
El Menair
Le Caire
Route suivie par le Général Bonaparte en 1799
El Ziyad
Geneffeh
Chalouf
Guebel Uwebid
Route des Caravanes de la Mecque
Ruines d'Arsinoé
Ouadi et Tih
SUEZ
Pt Ibrahim
Pt Tewfik
G. de Suez
MER ROUGE
Guebel Ataqua

**suffecte** [*su-fèk-te*] adj. m. (du lat. *suffectus*, subrogé). *Antiq. rom.* Consul élu en remplacement d'un consul mort avant l'expiration de ses pouvoirs.

**suffète** [*su-fè-te*] n. m. (lat. *suffes, etis*). Nom des magistrats suprêmes de Carthage, de Tyr, etc.

**sufficit** [*sit'*] v. unipers. (en lat. *il suffit*). *Fam.* S'emploie pour marquer que ce qui a été dit ou fait est suffisant : *je vous entends, sufficit.*

**sufficit diei malitia sua,** mots lat. signif. : *A chaque jour suffit sa peine.* Aphorisme tiré de l'Evangile (saint Matthieu, VI, 34), et qu'on cite indifféremment en français ou en latin.

**suffioni** n. m. pl. (m. ital.). Nom par lequel on désigne les soufflards de la Toscane.

**suffire** [*su-fi-re*] v. n. (lat. *sufficere. — Je suffis, nous suffisons. Je suffisais, nous suffisions. Je suffis, nous suffîmes. Je suffirai, nous suffirons. Je suffirais, nous suffirions. Suffis, suffisons, suffisez. Que je suffise, que nous suffisions. Que je suffisse, que nous suffissions. Suffisant, suffi.*) Avoir assez de pouvoir, de force, d'action, de ressources : *suffire à toutes ses obligations.* Etre assez considérable, assez satisfaisant pour un certain but : *heureux celui à qui suffit ce qu'il possède.* Etre une raison, une cause assez forte, assez efficace : *un rien suffit pour le froisser. Cela suffit*, ou impers. *il suffit, suffit*, en voilà assez. *Il suffit de*, il n'est besoin que de. *Il suffit que*, c'est assez que. **Se suffire** v. pr. N'avoir pas besoin du secours des autres.

**suffisamment** [*su-fi-za-man*] adv. Assez. ANT. **Insuffisamment.**

**suffisance** [*su-fi-zan-se*] n. f. (de *suffisant*). Quantité assez grande : *avoir sa suffisance de blé.* Aptitude suffisante. (Vx.) Insolente présomption : *sotte suffisance.* **A suffisance, en suffisance** loc. adv. Assez. ANT. **Insuffisance.**

**suffisant** [*su-fi-zan*], **e** adj. (de *suffire*). Qui est en quantité assez grande : *capacité suffisante.* Qui a assez de ressources : *débiteur-suffisant pour payer.* D'une vanité impudente : *une personne fort suffisante.* N. m. : *c'est un suffisant.* Qui est propre aux personnes de ce genre : *ton suffisant. Rime suffisante*, celle qui remplit les conditions voulues sans aller au delà ni rester en deçà. ANT. **Insuffisant.**

**suffixal** [*su-fik-sal*], **e, aux** adj. Qui fait fonction de suffixe.

**suffixe** [*su-fik-se*] n. m. (lat. *suffixus ;* de *sub*, sous, et *fixus*, placé). Se dit de toute terminaison qui affecte le sens du radical ; telles sont les terminaison *ade, age, on*, dans *poivrade, herbage, ânon. beaucoup d'adverbes français ont le suffixe* **ment.** Adjectiv. : *lettre suffixe ; syllabe suffixe.* ANT. **Préfixe.**

**suffocant** [*su-fo-kan*], **e** adj. Qui gêne la respiration : *chaleur, fumée suffocante.*

**suffocation** [*su-fo-ka-si-on*] n. f. (lat. *suffocatio*). Sentiment d'oppression, produit par la gêne de la respiration. (Se dit surtout quand cette gêne est d'ordre mécanique.)

**Suffolk,** comté de l'Angleterre ; 400.000 h. Ch.-l. *Ipswich.* Important élevage de bétail.

**Suffolk** (William DE LA POLE, comte, puis duc **de**), né à Cotton (1396-1450), capitaine anglais, qui fut forcé par Jeanne d'Arc de lever le siège d'Orléans ; il fut plus tard le principal ministre de Henri VI. Après la perte de la Normandie, il fut décrété d'accusation par les Communes. Comme il faisait voile vers Calais avec l'assentiment du roi, il fut rejoint en mer et décapité, après un jugement sommaire.

**suffoquer** [*su-fo-ké*] v. a. (lat. *suffocare*). Etouffer, faire perdre la respiration : *les sanglots le suffoquent. Fam.* Causer une surprise très vive, de l'indignation : *sans-gêne qui suffoque.* V. n. Perdre la respiration : *suffoquer de colère. Fig.* Etre violemment ému.

**suffragant** [*su-fra-ghan*] n. et adj. m. Se dit d'un évêque à l'égard de son métropolitain : *l'évêque de Paris resta longtemps suffragant de l'archevêque de Sens.*

**suffrage** [*su-fra-je*] n. m. (lat. *suffragium*). Vote, voix donnée en matière d'élection : *donner, refuser son suffrage.* Approbation : *cette pièce a enlevé les suffrages du public. Suffrage universel*, régime électoral où tout citoyen est investi du droit de vote, sans aucune exclusion de rang ou de fortune. *Suffrage restreint*, régime électoral, où le droit de voter est réservé à un certain nombre de citoyens. *Liturg.* Prière que l'Eglise catholique fait, à certains jours, à laudes, à vêpres, en invoquant les saints. *Menus suffrages*, courtes prières faites dans la même intention. *Fam.* Vétilles.

**suffragette** [*su-fra-jè-te*] n. f. Nom donné aux femmes anglaises qui réclament pour leur sexe le droit de voter.

**Suffren de Saint-Tropez** (Pierre-André, bailli **de**), marin français, né à Saint-Cannat (Bouches-du-Rhône), m. à Paris (1726-1788). Il combattit glorieusement contre les Anglais, qu'il battit près des iles du Cap-Vert, devant Madras, à Negapatam, etc. Ce hardi marin était bailli dans l'ordre de Malte : de là, le titre sous lequel il est désigné généralement. Il mourut en France, vraisemblablement tué dans un duel.

Bailli de Suffren.

**suffrutescent** [*su-fru-tès-san*], **e** adj. Syn. de SOUS-FRUTESCENT.

**suffumigation** [*su-fu, si-on*] n.f. Combustion de matières odorantes. (Peu us.)

**suffusion** [*su-fu-zi-on*] n. f. (lat. *suffusio*). Action d'une humeur qui se répand sous la peau.

**Sugana** (VAL), vallée de la Brenta, dans le Tyrol du Sud. V. princip. *Borgo.*

**Suger** [*jèr*], abbé de Saint-Denis, ministre de Louis VI et de Louis VII, né à Argenteuil, m. à Saint-Denis (1081-1151). Il réforma la discipline dans son abbaye, affranchit les serfs qui en dépendaient, soutint contre les grands vassaux la cause royale. Pendant la seconde croisade, il fut régent du royaume et mérita le titre de *Père de la Patrie*. Suger fut un des plus puissants seigneurs de son temps ; il quadrupla les revenus de son abbaye. Il avait désapprouvé le départ de Louis VII pour la croisade ; mais la délivrance de la Terre sainte lui tenait à cœur, et il allait entreprendre une croisade à ses frais, quand il mourut. Il a écrit une *Vie de Louis VI.*

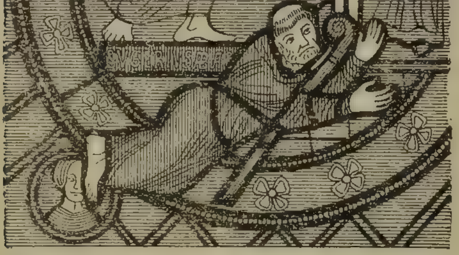
Suger, d'après un vitrail de l'abbaye de Saint-Denis.

**suggérer** [*sugh-jé-ré*] v. a. (du lat. *suggerere*, placer dessous. — Se conj. comme *accélérer.*) Insinuer, inspirer : *suggérer une résolution.*

**suggesteur** [*sugh-jès-teur*], **trice** n. Personne qui fait des suggestions.

**suggestibilité** [*sugh-jès-ti*] n. f. Nature des personnes qui reçoivent facilement les suggestions. Aptitude à recevoir les suggestions hypnotiques.

**suggestif** [*sugh-jès-tif*], **ive** adj. Qui produit une suggestion ; évocateur. *Abusiv.* Erotique : *tableau suggestif.*

**suggestion** [*sugh-jès-ti-on*] n. f. (de *suggérer*). Action de faire naître dans la pensée. La pensée même ainsi imposée au cerveau. *Suggestion hypnotique*, volonté, désir, idée, provoqués chez une personne en état d'hypnose.

— ENCYCL. Les phénomènes de suggestion ont été constatés dès la plus haute antiquité, et c'est probablement à eux qu'il faut rapporter les faits mystérieux dont on fait honneur à certains thaumaturges, aux mages et à beaucoup de possédés. C'est au XIXe siècle seulement que la suggestion a été étudiée scientifiquement, par l'école de Nancy (Bernheim, Liébault), puis par l'école de Paris (Charcot, Voisin, Janet).

La suggestion est la conséquence de l'état de suggestibilité ou hypnose ; elle est du domaine exclusif de l'automatisme supérieur ou du psychisme inférieur. La suggestion criminelle est possible, mais dans des limites plus étroites qu'on ne l'a cru. La responsabilité des suggérés est toujours limitée. On désigne sous le nom d'*auto-suggestion* la suggestion spontanée d'un sujet hypnotisable. Les procédés de suggestion sont l'affirmation verbale, le geste, le sens musculaire (mouvements ou position des membres suggérant des idées correspondantes). La *suggestion thérapeutique* jouit d'une grande vogue, et représente un des moyens les plus actifs de la psychothérapie. La suggestion thérapeutique a donné ses meilleurs résultats dans l'hystérie, à cause de l'hypnose facile. De véritables guérisons ont été ainsi obtenues.

**suggestionner** [*sugh-jès-ti-o-né*] v. a. Produire la suggestion chez un sujet.

**sugillation** [*ji-la-si-on*] n. f. (lat. *sugillatio*). *Méd.* Légère ecchymose.

**sugiller** [*ji-lé*] v. a. (lat. *sugillare*). *Méd.* Faire une sugillation.

**Suhl,** v. de Prusse (présid. d'Erfurt), sur la Hasel, affluent de la Werra ; 14.500 h. Armes, porcelaine.

**suicide** n. m. (du lat. *sui*, de soi, et *cædere*, tuer). Meurtre de soi-même : *la morale défend le suicide. Fig.* Action de détruire soi-même son action, son influence. Se dit parfois pour celui, celle qui se donne volontairement la mort : *autrefois, le corps des suicides était traîné sur la claie.*

**suicidé, e** n. (de *suicide*). Personne homicide de soi-même.

**suicider** [*dé*] **(se)** v. pr. (de *suicide*). Se donner volontairement la mort : *se suicider est presque toujours une lâcheté. Fig.* Détruire soi-même son activité, son influence.

**suicidomanie** [*nî*] n. f. Manie du suicide.

**Suidas** [*dass*], grammairien et lexicographe grec du Xe siècle de notre ère. Auteur d'une compilation sans critique et sans goût, mais où l'on trouve un grand nombre de fragments d'auteurs anciens.

**suidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères artiodactyles pachydermes, renfermant les porcs (*sus*), potamochères, pécaris, phacochères, etc. S. un *suidé.*

**suie** [*su-î*] n. f. Matière noire et épaisse, que produit la fumée et qui s'attache à la cheminée : *tuyau de poêle engorgé par la suie. Suie d'encens*, noir de fumée provenant de la combustion de l'encens mâle. *Bot.* Maladie de plantes diverses.

— ENCYCL. La suie se compose d'un mélange d'huile, d'acide pyroligneux et de charbon. Les teinturiers font avec la suie une couleur jaune (*bidanet*). Elle est surtout utilisée dans la culture, comme engrais. On la répand à raison de 20 à 40 hectolitres à l'hectare. La suie nourrit l'herbe et tue la mousse ; elle fait merveille dans les trèfles et, surtout, dans les céréales d'automne.

**suif** [*su-if*] n. m. (du lat. *sebum*, graisse). Graisse fondue, des animaux, dont on fait la chandelle. *Moulure en goutte de suif*, moulure dont le profil est arrondi, mais peu proéminent. *Cuir en plein suif*, cuir nourri au suif. *Cuir en suif à chair propre*, cuir nourri au suif, puis dégraissé du côté chair. *Suif végétal*, matière grasse tirée de certains végétaux, tels que l'*arbre à suif. Suif minéral*, variété de cire fossile appelée *hatchettine. Pop.* Réprimande : *recevoir un suif.*

— ENCYCL. *Industr.* Souvent, le mot *suif*, pris dans un sens restreint, ne désigne que la graisse de mouton ; mais les suifs commerciaux sont des mélanges de graisses de bœuf, de vache, de cheval, de veau, celui de mouton étant le plus estimé. Chimiquement, c'est un mélange de stéarine et d'oléine : on le retire par dissection sous le tissu adipeux. Ce suif est fondu, purifié et coulé dans des moules de bois. Pour la fabrication des chandelles, une nouvelle purification a lieu. Des graisses de moindre qualité sont extraites des os (suif d'os), des grattures de boyauderie (petit suif), des résidus de cuisine (graisses vertes, flambart). De la graisse de bœuf fraîche se retire une oléomargarine comestible (margarine, beurre artificiel).

— *Bot.* Certains végétaux fournissent aussi des suifs, qu'on utilise pour la fabrication des bougies, des savons (*stillingie* ou arbre à suif des Chinois, *irvingie* du Gabon, *karité*, etc.).

**suiffard** [*su-i-far*], **e** n. et adj. Se dit d'un animal engraissé à l'excès et possédant une proportion de suif dans ses tissus. *Arg.* Se dit : 1° d'une personne élégante et riche ; 2° d'une personne qui triche au jeu.

**suiffée** [*su-i-fé*] n. f. Volée, raclée : *recevoir une suiffée.*

**suiffer** [*su-i-fé*] v. a. Enduire de suif : *suiffer un mât de cocagne.*

**suiffeux, euse** [*su-i-feû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du suif.

**suiffier** [*su-i-fi-é*] n. m. Fabricant de suif.

**sui generis,** mots lat. signif. *de son espèce ; de ce qui n'appartient qu'à lui.* On dit, par exemple, qu'une fleur exhale *une odeur sui generis,* quand cette odeur n'offre d'analogie avec le parfum d'aucune autre fleur.

**Suilly-la-Tour,** comm. de la Nièvre, arr. et à 16 kil. de Cosne ; 1 570 h. Ch. de f. P. L. M. Eglise du XVIe siècle.

**suint** [*su-in*] n. m. (de *suer*). Humeur onctueuse ; qui suinte du corps des bêtes à laine. *Laine en suint*, laine brute non débarrassée du suint. Scorie sur le verre en fusion. (On écrit aussi SUIN en ce sens.)

— ENCYCL. Le suint est un corps gras, onctueux ; sécrété en abondance par l'appareil pileux du mouton, il est un indice de la qualité de la laine et un signe de santé de l'animal. Le suint renferme des acides gras, et des sels de potassium. Pour travailler la laine, il faut la débarrasser du suint qui l'imprègne (*dessuintage*) ; outre la potasse, on en retire la *lanoline*, graisse utilisée en pharmacie.

**suintant** [*tan*], **e** adj. Qui suinte.

**suintement** [*man*] n. m. Action de suinter.

**suinter** [*té*] v. n. (de *suint*). S'écouler presque insensiblement (en parlant des liquides, des humeurs) : *l'eau suinte à travers les vieux murs.* Laisser transsuder un liquide, une humeur : *ce mur suinte.* V. a. Laisser écouler imperceptiblement : *suinter de l'eau. Fig.* Laisser apparaître, manifester : *cet homme suinte la haine et l'envie.*

**Suippes** ou **Suippe,** rivière de la Marne, en Champagne pouilleuse, qui naît près de Suippes et conflue dans l'Aisne, après un cours de 83 kilom. D'un bout à l'autre de la Grande Guerre, cette rivière a été dans quelques-unes de ses parties (surtout aux maisons d'Auberive), le théâtre de luttes sanglantes entre Français et Allemands ; c'est sur ses deux rives que les Allemands de von Einem ont fait, le 15 juillet 1918, leur Friedensturm de Prosnes à Ville-sur-Tourbe. Sur les deux rives de la Suippe, aussi, ils ont été très vite repoussés par Gouraud d'abord dans la région des monts de Champagne (ou massif de Moronvilliers), puis entre Auberive et Ville-sur-Tourbe (bataille de Somme-Py, 24 septembre-4 octobre).

**Suippes,** ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 22 kil. de Châlons-sur-Marne, sur la *Suippes ;* 2.660 h. Ch. de f. E. Filatures. — Le cant. a 16 comm., et 11.650 h.

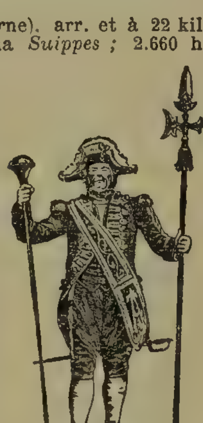
Suisse d'église.

**suisse** [*su-i-se*] adj. Qui appartient à la Suisse : *montagne suisse.* (V. l'art. suiv.)

**Suisse, Suissesse** [*su-i-se, su-i-sè-se*], originaire ou habitant de la Suisse : *les Suisses et les Suissesses sont robustes.*

**suisse** [*su-i-se*] n. m. Portier d'une grande maison, que l'on prenait autrefois parmi les Suisses. Employé armé d'une hallebarde et d'une épée, qui est chargé de faire la police d'une église. Petit fromage blanc. (On dit aussi PETIT SUISSE.) *Arg. Faire suisse*, boire seul, sans inviter personne. *Point d'argent, point de suisse*, V. ARGENT. N. m. pl. Soldats de nationalité suisse, qui servaient en corps dans les armées étrangères, et en particulier en France sous l'ancienne monarchie : *les suisses disparurent en 1830.*

**Suisse** ou **Confédération helvétique.** I. GÉOGRAPHIE. République fédérale de l'Europe centrale ; 41.298 kil. carr. ; 3.850.000 h. (*Suisses*). Cap. *Berne*, siège du gouvernement fédéral. La Confédération comprend 22 cantons : Argovie, Appenzell (deux demi-cantons : Rhodes-Intérieures et Rhodes-Extérieures), Bâle (Bâle-ville et Bâle-campagne), Berne, Fribourg, Genève, Glaris, Grisons, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall, Schaffhouse Schwyz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Unterwalden deux demi-cantons : Unterwalden-le-Haut, Unterwalden-le-Bas), Uri, Vaud, Valais, Zoug, Zurich.

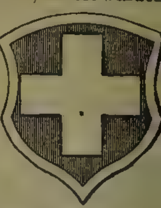
Armes de la Suisse.

— *Géogr. physique.* La Suisse est couverte par le principal massif des Alpes, dont les branches divergent autour du Saint-Gothard (Alpes Bernoises, Titlis, Alpes de Glaris, Alpes Rhétiques, Alpes Lépontiennes, Alpes Pennines). Elle est arrosée par le Rhône, le Rhin, le Tessin, l'Aar, la Reuss, l'Inn, etc., qui traversent, avant de sortir des montagnes, de nombreux et pittoresques lacs, où ils s'épurent (Neuchâtel, Morat, Brienz et Thoune, Quatre-Cantons, Zurich, Genève). Le climat, souvent excessif, est naturellement variable avec l'exposition et l'altitude. Très bien cultivé au fond des vallées fertiles, il contient au flanc des montagnes, au-dessus de la zone forestière, de riches pâturages. Céréales, vins, fromageries. Pourtant, la Suisse reste, du chef de son alimentation, tributaire de l'étranger. Industries très actives : métallurgie, forges, filatures, horlogerie. Quelques ressources minérales : marbres, salines. La houille, peu abondante, est remplacée par l'utilisation électrique des chutes d'eau.

II. HISTOIRE. Primitivement habitée par une population qui paraît avoir affectionné la vie lacustre, puis par les *Helvètes*, de race celtique, la Suisse passa successivement au pouvoir des Romains, des Burgondes, des Francs, qui y favorisèrent les progrès du christianisme, et, après avoir fait partie de l'empire carolingien, devint en 1218 dépendance immédiate de l'Empire, tout en étant partagée en un grand nombre d'Etats, de cantons, etc. Les princes de Zæhringen y firent construire de nombreuses villes, dotées de privilèges, mais les *avoyers* des empereurs se firent bientôt remarquer par leur tyrannie. La résistance des populations aux excès des avoyers, personnifiée dans la légende de Guillaume Tell, amena la formation d'une ligue des cantons de Schwyz, Uri, Unterwalden (1291) et aboutit, après la victoire de Morgarten (1315), à l'expulsion des avoyers. La lutte continua les années suivantes : les cantons de Lucerne, de Zurich, de Glaris, de Zug et de Berne entrèrent l'un après l'autre dans la Confédération helvétique. Celle-ci eut à se défendre, au XVe siècle, contre Charles le Téméraire (victoire de Granson et de Morat [1476] et contre l'empereur Maximilien, lequel dut enfin, par le traité de Bâle (1499), reconnaître l'indépendance des cantons, portés à treize par des adjonctions subséquentes. Au XVIe siècle, les Suisses conclurent avec la France l'*alliance perpétuelle* (1516) et adoptèrent, dans la moitié environ des cantons, la Réforme, prêchée chez eux par Zwingle. La guerre religieuse, terminée par la défaite des protestants à Cappel, consacra la division religieuse des cantons, mais sanctionna la liberté de conscience. La Suisse fut reconnue comme Etat souverain au traité de Westphalie (1648). Au XVIIIe siècle, bien que divisée par des luttes politiques et sociales, elle devint un centre de progrès scientifique et intellectuel, notamment à Genève. Sous la Révolution, en 1798, Brune la proclama *République helvétique*, et la Suisse devint le théâtre de la guerre entre les Français et les Austro-Russes. Ces derniers furent défaits à Zurich (1799). Bonaparte, en 1803, fit de la République helvétique unitaire une république fédérative ; le Congrès de Vienne respecta cet état de choses, qui fut modifié en 1848, puis en 1874. Au XIXe siècle, l'événement le plus grave de l'histoire de la Suisse fut la formation du *Sonderbund*, ligue des cantons catholiques contre la majorité protestante de la Confédération. La campagne du général Dufour fit rentrer dans le devoir Lucerne et Fribourg. A la fin du XIXe siècle, les prérogatives populaires ont été sensiblement étendues. Pendant la Grande Guerre, la Suisse a gardé la neutralité et a joué un grand rôle comme pays hospitalier. Pour la remercier de sa charité et de son dévouement, les nations alliées y ont placé le siège de la Société des nations.

Le pouvoir exécutif est exercé en Suisse par un conseil fédéral (*Bundesrat*), dont le président est en même temps président de la Confédération helvétique ; le pouvoir législatif est aux mains d'une Assemblée fédérale, composée d'un conseil national et d'un conseil des Etats. Chacun des vingt-deux cantons a, en outre, son gouvernement particulier pour les matières qui ne sont pas d'intérêt fédéral. La Suisse est un Etat neutre.

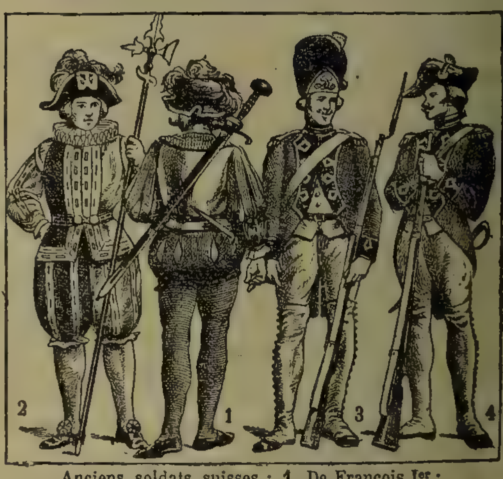

Anciens soldats suisses : 1. De François Ier ; 2. Cent-Suisses (1786) ; 3, 4. Grenadier et officier du régiment des gardes suisses (1786).

III. LINGUIST. et LITTÉR. On parle en Suisse trois langues littéraires : le français, l'allemand et l'italien, et un grand nombre de dialectes gallo-romans, allemands, italo-romans et rhéto-romans. — La littérature suisse est celle des parlers propres à la Suisse. Les dialectes italiens de la Suisse n'offrent guère d'intérêt. Les dialectes gallo-romans de la

# SUISSE

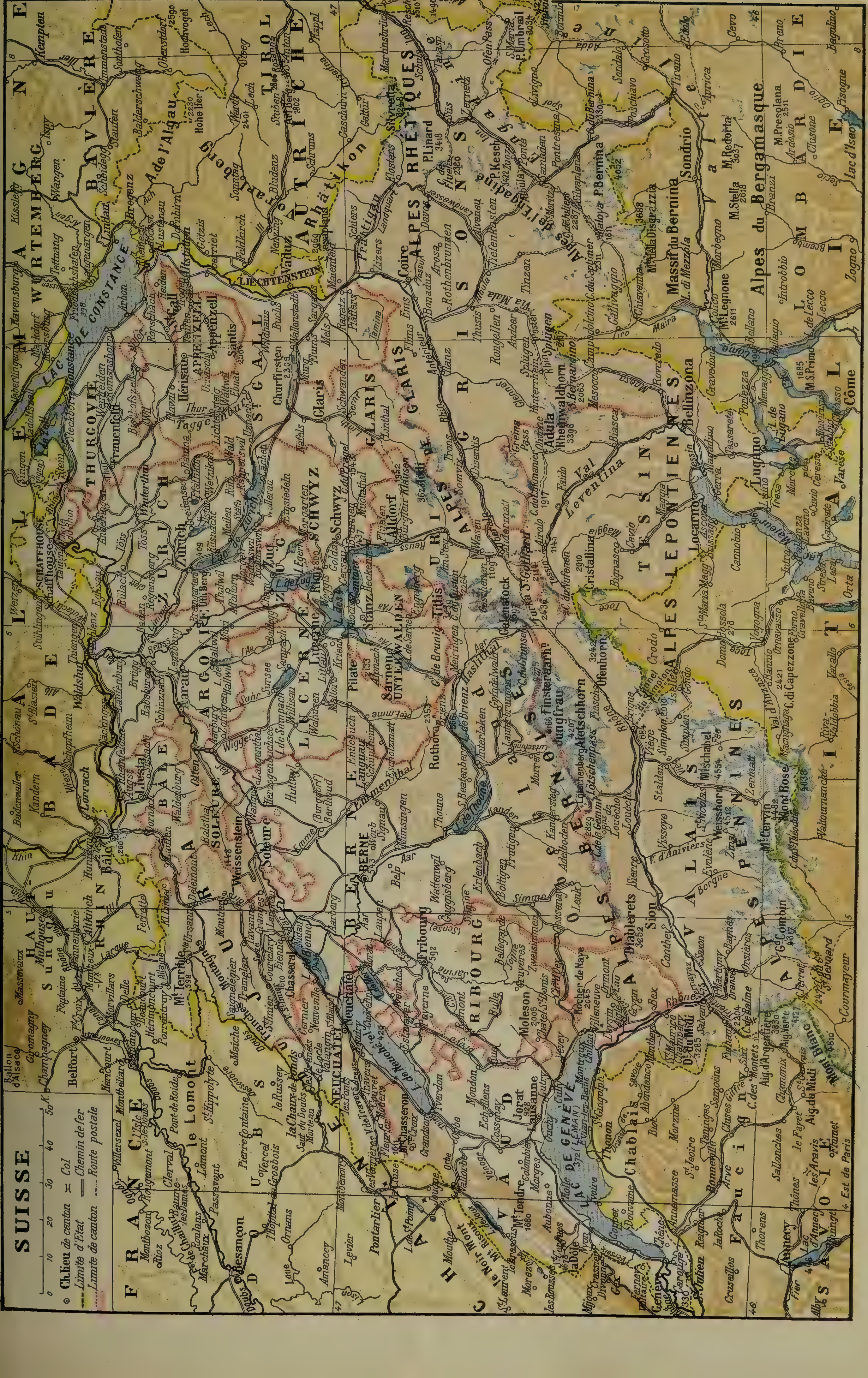
SUISSE
0 10 20 30 40 50 K.
Ch.lieu de canton
Col
Limite d'Etat
Chemin de fer
Limite de canton
Route postale
FRANCE
ALLEMAGNE
BADE
WURTEMBERG
BAVIÈRE
AUTRICHE
TIROL
ITALIE
SAVOIE
LIECHTENSTEIN
LAC DE CONSTANCE
LAC DE GENÈVE (LÉMAN)
BÂLE
SOLEURE
ARGOVIE
ZURICH
THURGOVIE
SCHAFFHOUSE
ST GALL
APPENZELL
GLARIS
SCHWYZ
ZOUG
LUCERNE
UNTERWALDEN
URI
BERNE
FRIBOURG
VAUD
NEUCHÂTEL
VALAIS
TESSIN
GRISONS
Berne
Zurich
Bâle
Genève
Lausanne
Lucerne
Fribourg
Neuchâtel
Sion
Coire
Bellinzona
Lugano
Locarno
Besançon
Belfort
Mulhouse
Côme
Sondrio
ALPES BERNOISES
ALPES PENNINES
ALPES LÉPONTIENNES
ALPES RHÉTIQUES
JURA
Finsteraarhorn
Jungfrau
Aletschhorn
Mt Cervin
Mont Rose
Mont Blanc
Diablerets
St Gothard
Simplon
Gd St Bernard
Massif du Bernina
Alpes du Bergamasque
Lac d'Iseo
Lac Majeur
Rhin
Rhône
Aar
Reuss
Inn
Tessin

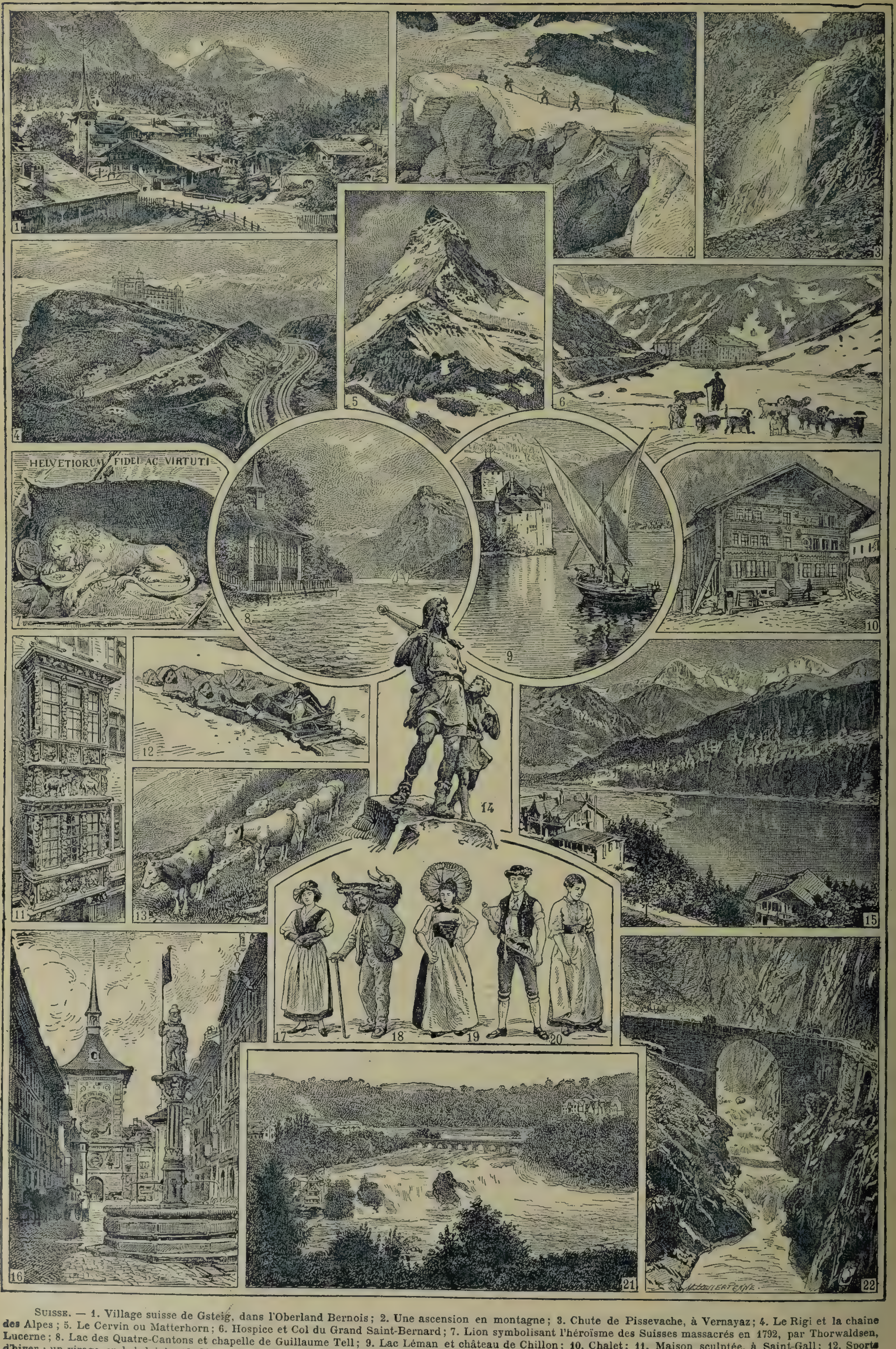

SUISSE. — 1. Village suisse de Gsteig, dans l'Oberland Bernois; 2. Une ascension en montagne; 3. Chute de Pissevache, à Vernayaz; 4. Le Rigi et la chaîne des Alpes; 5. Le Cervin ou Matterhorn; 6. Hospice et Col du Grand Saint-Bernard; 7. Lion symbolisant l'héroïsme des Suisses massacrés en 1792, par Thorwaldsen, Lucerne; 8. Lac des Quatre-Cantons et chapelle de Guillaume Tell; 9. Lac Léman et château de Chillon; 10. Chalet; 11. Maison sculptée, à Saint-Gall; 12. Sports d'hiver : un virage en bobsleigh; 13. Vaches au pâturage; 14. Statue de Guillaume Tell, à Altdorf; 15. Le lac de Thoune et le massif de la Jungfrau; 16. Fontaine et Tour de l'Horloge, à Berne; 17. Vaudoise; 18. Chasseur de chamois; 19. Bernoise; 20. Paysans d'Appenzell; 21. La chute du Rhin, à Schaffhouse; 22. Les gorges de la Reuss et le pont du Diable.

Suisse française ont une littérature populaire assez maigre. Parmi les dialectes rhéto-romans, l'engadin a une existence littéraire : au xixe siècle, il a eu son poète, Cadéras. Les dialectes allemands-suisses ont été encore plus cultivés ; citons : Hæfliger, Kuhn, Usteri, Th. Meyer-Merian, R. Wyss, J. Ferner, Tobler, A. Schreiber, Corrodi, Stutz, Jos. Schied, J. Merz. Les écrits allemands des Suisses se rattachent par la langue, mais non pas toujours par l'esprit et les sentiments, à la littérature allemande ; rappelons les noms de : Bodmer, Breitlinger, Albert de Haller, Gessner, Lavater, Iselin, Jeremias Gotthelf, Gottfried Keller, Conrad-Ferdinand Meyer, Joseph-Victor Widmann, Spitteler. — Il paraît plus aisé d'isoler la littérature suisse-française de la littérature française proprement dite. Toutefois, la distinction est souvent délicate et arbitraire. C'est ainsi que J.-J. Rousseau, Mme de Staël, Benjamin Constant, Cherbuliez, Edouard Rod, etc., bien que d'origine suisse, sont revendiqués par la littérature française. En gros, l'esprit de la littérature suisse-française est protestant et cosmopolite.

Citons, au xvie siècle, les prédicateurs protestants Farel et Viret, l'historien Bonivard, le poète Blaise Hory ; au xviie siècle, le dramaturge Chappuzeau ; au xviiie siècle, Osterwald, traducteur de la Bible, le médecin Tissot, le publiciste Delolme, Mme de Montolieu, auteur de romans, le poète Ph. Bridel, Mme de Charrière, écrivain d'un rare mérite.

L'activité de la Suisse française redouble pendant la Révolution et le xixe siècle, avec les frères Pictet, le conteur Töpffer, l'historien Sismondi, le jurisconsulte Bellot, le philosophe Bonstetten, Mme Necker de Saussure, etc. Signalons enfin les noms du moraliste Henri Amiel, de l'historien et romancier Marc Monnier, de son fils le brillant Philippe Monnier, le critique Alexandre Vinet, le philosophe Eugène Secrétan, J. Porchat, traducteur de Gœthe, les critiques et historiens littéraires Philippe Godet, Virgile Rossel, Maurice Muret, G. de Reynold, le romancier Louis Dumur, le poète Henri Spiess, etc.

— Bx-arts. *Peinture.* Au moyen âge, le monastère bénédictin de Saint-Gall fut un des centres artistiques les plus actifs et les plus renommés de la Gaule. Au commencement du xvie siècle, Hans Holbein vint d'Augsbourg à Bâle et y exécuta d'importants travaux, de 1516 à 1526. Le plus célèbre peintre de la Suisse au xviie siècle est Jean Petitot, de Genève, qui s'adonna à la peinture sur émail. Mathieu Füssli *le Vieux* peignit en Italie et fut le chef d'une famille qui fournit des artistes de talent pendant deux siècles. Mathieu Füssli *le Jeune* peignit surtout le portrait ; il eut deux fils, qui s'adonnèrent aux arts : Mathieu, portraitiste, et Jean-Melchior, graveur. Citons encore au xviie siècle Werner, miniaturiste, Werenfels et Hurter. La famille des Füssli a produit, au xviiie siècle : Jean-Rodolphe *le Vieux*, Jean-Gaspard et ses deux fils : Jean-Rodolphe *le Jeune* et Henri. Il faut encore mentionner au xviiie siècle : Scharer, A. de La Chana, Rouquet, Thouron, Salomon Gessner, Aberli, les pastellistes E. Handmann et J.-B. Liotard, Maria-Angelica Kaufmann, Bullinger, Huber *l'Ancien*, Ferrière, Schellenberg ; dans le paysage, Wuest, Ducros, Dunker, Meyer, le chevalier Facin, Webber, Rieter, J.-P. de La Rive ; dans la peinture d'histoire, Saint-Ours, A.-W. Töpffer, le portraitiste Merz. Au xixe siècle et parmi les peintres contemporains, nous citerons dans le paysage : Diday et Calame (au commencement du xixe s.) ; A.-H. et L. Berthoud, Bodmer, Bryner, J. et A. Büttler, Calame le fils, A. de Muyden, Castan, Corrodi, Dieudonné, Furet, Girardet, Guigon, J. et L. Jacottet, Jeanniot, Langhard, N. Lemaître, Lugardon, Mayer-Attenhofer, B. Menn, A. de Meuron, L. de Niederhausen-Kœchlin, Pfyffer, Potter, Schiess, Schiffmann, Veillon, Zimmermann, Zünd, Eugène Burnand, G. Segantini, le maître du divisionnisme, etc. ; dans la peinture de genre : Léopold Robert (1794-1835) et son frère Aurèle ; dans la peinture d'histoire, Charles Gleyre, Hornung et J.-L. Lugardon et, dans une manière toute différente, Böcklin et son élève Sandreuter, F. Hodler ; dans la peinture religieuse, Gsell, Burnand, Paul Robert ; dans le portrait, Mlle Rath, Menn, Giron, Mlle Breslau, etc. Citons encore Max Buri, E. Bieler, A. Welti, F. Vallotton.

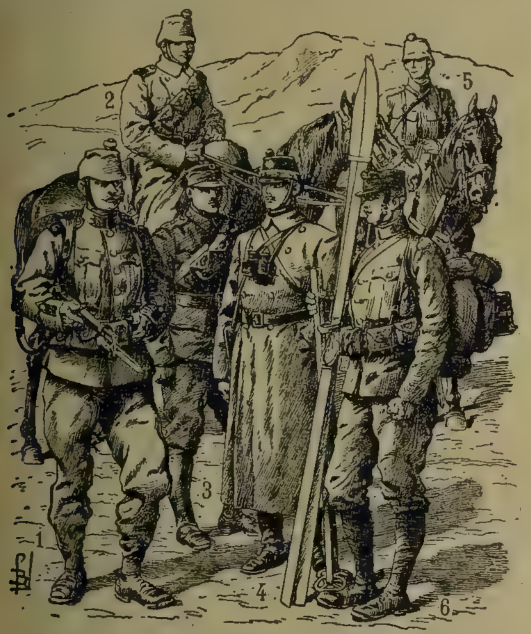

Soldats suisses : 1. Fantassin ; 2. Dragon ; 3. Motocycliste ; 4. Officier d'infanterie ; 5. Artilleur ; 6. Skieur.

— *Sculpture.* La Suisse conserve de nombreuses sculptures en bois du moyen âge ; par contre, la sculpture contemporaine, de marbre et de bronze, a été très peu féconde. Elle a cependant été représentée par les œuvres de James Pradier, un maître, de Chaponnière, de V. Vela, de R. Kissling, etc.

— *Architecture.* Les souvenirs du moyen âge catholique et féodal subsistent dans une foule d'églises et de manoirs. Mentionnons les châteaux de Wuflens, d'Yverdon, de Chillon, de Lausanne. La plus vieille église de Suisse est la cathédrale de Coire (viiie s. pour la partie la plus ancienne). Les églises les plus remarquables sont la cathédrale de Zurich (xe-xie s.), de Payerne et de Neuchâtel (fin du xe s.), de Genève (fin du xe s.-1124), de Schaffhouse (xie s.), etc. Notons que le style ogival persista en Suisse, surtout dans les cantons voisins de l'Allemagne, longtemps après l'apparition en Italie et en France du style de la Renaissance. A la fin du xixe siècle, un grand nombre de villes suisses se sont enrichies de monuments neufs, d'un style un peu hybride, mais opulent et imposant.

— *Musique.* Au moyen âge, la musique sacrée était fort en honneur dans les monastères (Saint-Gall, Einsiedeln, etc.). Le xvie siècle eut un grand théoricien musical : Henri Lorit, dit *Glaréan.* Au xviiie siècle, une musique véritablement nationale se révèle dans les mélodies, cantates et chansons de Steiner, de Schmidli, de Egli, etc. J.-J. Rousseau, Genevois, est l'auteur d'un *Dictionnaire de musique.* La musique vocale est représentée dans notre siècle par les œuvres de Fröhlich, Huber, Attenhofer ; l'opéra et le lied par Hans Huber et Jacque-Dalcroze. L'hymne national : *Rufst du mein Vaterland*, se chante sur l'air du *God save the King* britannique.

**suisserie** [*su-i-se-rî*] n. f. Logement d'un suisse d'hôtel.

**Suissesse.** *Ethn.* V. Suisse.

**suit** [*si-out'*] n. m. (mot angl.). Vêtement complet.

**suit** [*su-i*] n. m. *Cout. anc.* Obligation d'assister au plaid d'un seigneur.

**suite** n. f. (lat. pop. *sequita;* de *sequi*, suivre). Ceux qui suivent, ceux qui accompagnent par honneur : *suite d'un prince.* Série de personnes qui se succèdent : *longue suite de rois.* Ce qui vient après une chose déjà connue : *cela s'annonce bien, mais attendons la suite.* Continuation d'une œuvre écrite : *la suite d'un roman.* Choses de même nature rangées dans un certain ordre : *suite de médailles, d'estampes.* Réunion des gravures d'un ouvrage : *une double suite sur japon.* Enchaînement de faits qui se suivent : *suite de succès, de malheurs.* Résultat, conséquence : *cette affaire aura des suites graves.* Ordre, liaison : *paroles, raisonnements sans suite.* Persévérance : *esprit de suite. Math.* Termes qui se succèdent suivant une certaine loi. *Mus.* Composition musicale comprenant plusieurs morceaux ; sonate : *les suites de Hændel. Milit. A la suite*, situation d'un officier qui, se trouvant sans emploi de son grade, est rattaché pour l'administration à un corps de troupes. *Féod. Droit de suite*, droit en vertu duquel un seigneur pouvait réclamer son serf partout où il allait se réfugier. *Comm. Sans suite*, se dit d'un article dont le stock ne sera pas renouvelé. Loc. adv. : *De suite*, à la file, les uns après les autres : *dix carrosses de suite.* Sans interruption : *faire dix lieues de suite. Tout de suite*, sur-le-champ : *il faut prendre ce médicament tout de suite.* (C'est une faute d'employer *de suite* pour *tout de suite.*) *Par suite*, par une conséquence naturelle. *Par la suite*, plus tard. *Loc. prépos. Par suite de*, en conséquence de. *A la suite de*, dans le cortège de, après ; comme conséquence de.

**suitée** [*té*] adj. f. Se dit d'une jument suivie de son poulain.

**suites** n. f. pl. (pour *luites*). Testicules de sanglier.

**suiv.** Abréviation de *suivant, suivante*, etc.

**suivable** adj. Qu'on peut ou qu'on doit suivre. *Techn. Fil suivable*, fil égal et sans nœuds.

**suivant** [*van*] prép. Dans la direction de : *marcher suivant l'axe d'une vallée.* A proportion de : *suivant le mérite.* Selon l'opinion de : *Suivant Bossuet. Suivant que* loc. conj. Selon que.

**suivant** [*van*], **e** adj. Qui est après : *au chapitre suivant.* N. pl. Ceux, celles qui escortent. *Poét. Les suivants d'Apollon*, les poètes. N. f. Femme qui est au service d'une autre ; soubrette.

**Suivante** (*la*), comédie de Corneille, en cinq actes et en vers (1634), fondée sur un quiproquo assez compliqué. La suivante Amarante essaye d'enlever à sa maîtresse Daphnis un certain Florame. Elle échoue dans son projet.

**suiveur** n. m. *Fam.* Homme qui a l'habitude de suivre les femmes dans la rue.

**suivi, e** adj. Où il y a de la liaison : *raisonnement bien suivi.* Fréquenté : *théâtre suivi. Vers suivis*, vers qui ont tous la même mesure. Se dit, en termes de tisseur, des opérations relatives aux divers montages dont l'ordre ne subit aucun changement. En T. de manège, se dit d'un cheval aux formes harmonieuses. *Comm.* Se dit d'un article dont on renouvelle le stock.

**suivre** v. a. (lat. *sequi.* — *Je suis, nous suivons. Je suivais, nous suivions. Je suivis, nous suivîmes. Je suivrai, nous suivrons. Je suivrais, nous suivrions. Suis, suivons, suivez. Que je suive, que nous suivions. Que je suivisse, que nous suivissions. Suivant. Suivi, e.*) Aller, marcher après quelqu'un : *marchez, je vous suis.* Accompagner dans un déplacement : *suivre un ami dans son exil.* Courir après : *suivre un lièvre, un voleur.* Aller aussi vite que : *suivre un cheval au galop.* Mourir après : *sa mère est morte, et il l'a suivie.* Etre transporté après : *vos bagages vous suivront.* Examiner la marche, le déplacement de : *suivre du regard un vaisseau.* Observer dans son développement : *suivre les progrès d'un jeune homme.* Etudier et diriger avec persévérance : *suivre un progrès. Fig.* Accompagner : *cette image me suit partout.* Ecouter attentivement pour comprendre : *suivre un discours, un raisonnement.* Longer : *suivre le cours d'un fleuve, la lisière d'un bois.* Marcher dans : *suivre un chemin.* Prolonger, étendre : *suivre une métaphore.* Embrasser, donner son adhésion à : *suivre une doctrine.* Se conformer à : *suivre la mode.* Exercer : *suivre une profession.* Venir après, par rapport au temps : *le printemps suit l'hiver.* Etre la conséquence de : *la satiété suit les excès*, S'attacher à : *l'envie suit la gloire. Suivre les pas de quelqu'un*, aller partout où il va. *Suivre le torrent*, se laisser entraîner par l'exemple général. *Suivre sa pointe*, ne pas se désister. *Suivre une affaire*, s'en occuper sérieusement. *Suivre une méthode*, la pratiquer. *Suivre un cours*, y assister assidûment. *Suivre ses goûts*, s'y abandonner. V. n. Aller à la suite : *c'est à vous de suivre. Faire suivre*, s'écrit sur l'enveloppe de ce que l'on expédie, pour indiquer que, si le destinataire est parti, l'objet doit lui être envoyé à son nouveau domicile. En T. de typographie, ne point faire d'alinéa. V. impers. Résulter : *il suit de là que.* **Se suivre** v. pr. Se succéder : *les jours se suivent.* Etre placé l'un après l'autre dans un ordre régulier : *numéros qui ne se suivent pas.* S'enchaîner : *ces raisonnements se suivent.* Ant. **Précéder.**

**sujet** [*jè*] n. m. (de *sujet* adj.). Cause, raison, motif : *sujet d'espérance.* Matière sur laquelle on parle, on écrit, on compose : *le sujet d'une conversation ; d'un tableau.* Personne ou chose considérée par rapport à ses actes ou à ce qu'on peut faire par rapport à elle : *c'est un bon sujet. Mauvais sujet*, personne méchante et vicieuse. Personne folâtre ou maligne. *Etre plein de son sujet*, en être pénétré. *Anat.* et *méd.* Cadavre que l'on dissèque ; malade que l'on traite. *Gramm.* Terme de toute proposition, duquel on affirme ou l'on nie quelque chose (le sujet exprime l'état ou l'action que marque le verbe) : *le verbe s'accorde en nombre et en personne avec le sujet. Musiq.* Phrase qui commence la fugue et lui sert de thème. *Philos.* Esprit qui connaît, par rapport à l'objet qui est connu. Loc. prépos. *Au sujet de, sur le sujet de*, sur, relativement à.

**sujet, ette** [*jè, è-te*] adj. (du lat. *subjectus*, mis dessous). Soumis, astreint par sa nature ou sa situation : *tous les hommes sont sujets à la mort.* Mis dans l'obligation de se soumettre : *sujet à l'impôt foncier.* Enclin, porté à : *sujet à s'enivrer.* Susceptible de : *sujet à se tromper.* Exposé : *sujet à la goutte. Homme sujet à caution*, auquel il ne faut pas se fier.

**sujet, ette** [*jè, è-te*] n. Soumis à une autorité souveraine : *un sujet n'est pas un esclave.*

**sujétion** [*si-on*] n. f. (lat. *subjectio*). Etat de celui qui est sujet : *vivre dans la sujétion.* Assiduité gênante : *emploi d'une grande sujétion.* Servitudes auxquelles une maison est sujette.

**Sulamite** (la), nom de la bien-aimée, dans le *Cantique des Cantiques.*

**sulcature** n. f. (du lat. *sulcare*, sillonner). Trace en forme de sillons.

**sulcicolle** adj. (du lat. *sulcus*, sillon, et *collum*, col). Dont le col ou le corselet est marqué de sillons.

**sulcifère** adj. (du lat. *sulcus*, sillon, et *ferre*, porter). *Hist. nat.* Marqué de sillons.

**sulciforme** adj. (du lat. *sulcus*, sillon, et de *forme*). Qui est en forme de sillon.

**sulcipenne** [*pè-ne*] adj. (du lat. *sulcus*, sillon, et *penna*, plume). Dont les ailes sont marquées de sillons.

**sulcirostre** [*ros-tre*] adj. (du lat. *sulcus*, sillon, et *rostrum*, bec). Dont le bec ou le rostre est marqué de sillons.

**Suleau** (François-Louis), journaliste et pamphlétaire royaliste français, né en Picardie, massacré dans la cour des Tuileries, le 10 août 1792, à l'instigation de Théroigne de Méricourt.

**sulf** ou **sulfo** (du lat. *sulfur*, soufre), préfixe indiquant la présence du soufre dans un composé.

**sulfacide** n. m. Nom donné à tout sulfure jouant le rôle d'acide.

**sulfanilate** n. m. Sel de l'acide sulfanilique.

**sulfanilique** adj. Se dit d'un acide $C^6H^4(SO^3H)(AzH^2)$, dérivé de l'aniline et employé dans la fabrication des couleurs d'aniline : *le sulfanilate de sodium sert à imprégner les masques à gaz pour les rendre efficaces contre le phosgène.*

**sulfatage** n. m. Action de sulfater : *le sulfatage de la vigne doit se faire par temps sec.*

— Encycl. Le sulfatage consiste à imprégner d'une solution de sulfate de cuivre ou de sulfate de fer, soit par pulvérisation, soit par immersion, les végétaux, dans le but de combattre les maladies cryptogamiques (et en particulier le mildiou), les semences (pour les préserver de la carie) et certains objets, comme les perches, les poteaux, échalas, paillassons, exposés aux intempéries (pour les mettre à l'abri des ferments de décomposition).

On utilise le sulfate de fer, à l'état pulvérulent ou en solution aqueuse, pour sulfater les champs et prairies envahis par les sanves, ravenelles et autres plantes adventices.

Le sulfatage des végétaux comme la vigne se fait au moyen de pulvérisateurs (v. ce mot) et emploie le sulfate de cuivre en bouillies.

**sulfate** n. m. (du préf. *sul*, et de la terminaison de la nomenclature chimique *ate*). *Chim.* Sel de l'acide sulfurique.

— Encycl. L'acide sulfurique, $SO^4H^2$, peut former avec un métal monovalent deux sels : un sel neutre et un sel acide. Par exemple, il forme avec le sodium le sulfate neutre $SO^4Na^2$ et le sulfate acide ou bisulfate $SO^4NaH$. Les sulfates alcalins sont employés en verrerie ; le sulfate de calcium constitue le plâtre, celui de baryum le blanc fixe des peintres ; les sulfates de fer et de zinc sont des désinfectants ; les sulfates de cuivre et de nickel sont employés en galvanoplastie ; les agriculteurs utilisent comme engrais les sulfates d'ammoniaque, de

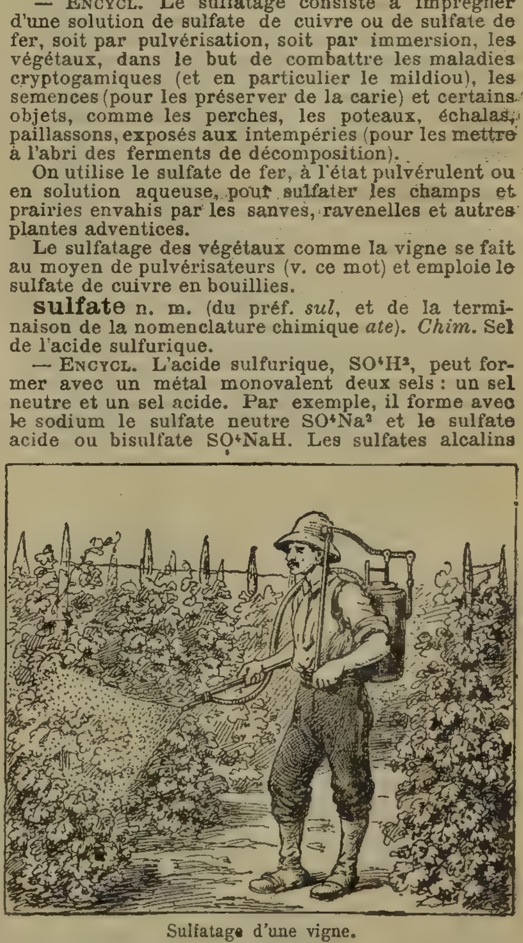
Sulfatage d'une vigne.

potassium, et comme anticryptogamiques le sulfate de cuivre et le sulfate de fer (v. SULFATAGE) ; en médecine, on emploie les sulfates alcalins, le sulfate de zinc, de quinine, le sulfate de magnésie (sel de Sedlitz), etc. Il existe des sulfates doubles (v. ALUN), du type [$Al^2(SO^4)^3, SO^4K^2, 24H^2O$] (*alun de potassium*), dans lesquels l'aluminium peut être remplacé par du fer et du chrome, et le potassium par un autre métal alcalin.

Les sulfates étaient appelés autrefois *sels de vitriol* ou même *vitriols* (vitriol vert le sulfate de fer, vitriol bleu le sulfate de cuivre), parce que l'acide sulfurique était dénommé lui-même *huile de vitriol*.

**sulfaté, e** adj. Qui renferme du sulfate ou des sulfates : *chaux sulfatée ; eau minérale sulfatée.*

**sulfater** [*té*] v. a. Asperger de sulfate de cuivre : *on sulfate les vignes pour prévenir le mildiou.*

**sulfateur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui effectue le sulfatage.

**sulfatique** adj. Qui concerne les sulfates.

**sulfhydrate** [*fi*] n. m. Sel de l'acide sulfhydrique.

**sulfhydrique** [*fi*] adj. (du préf. *sul* et de *hydrique*). Se dit d'un acide formé de soufre et d'hydrogène. Syn. HYDROGÈNE SULFURÉ.

— ENCYCL. L'acide sulfhydrique, de formule $H^2S$, se produit dans la putréfaction des matières animales (fèces, œufs, viandes, etc.) ; il se dégage de certaines sources minérales et des fumerolles volcaniques. On le prépare dans les laboratoires par l'action de l'acide chlorhydrique sur un sulfure (sulfure de fer ou, mieux, d'antimoine). C'est un gaz incolore, à odeur d'œufs pourris, de densité 1,119. Il se liquéfie assez facilement ; il est soluble dans l'alcool et dans l'eau. C'est un acide faible, qui donne avec les alcalis des sulfures et des sulfhydrates. Il est toxique et provoque des troubles nerveux, vertiges, nausées ; il devient mortel à la dose de 1/250e. Il se dégage souvent, mélangé de sulfhydrate d'ammoniaque (plomb des ouvriers), des fosses d'aisances. En cas d'accident, il convient de faire respirer au patient du chlorure de chaux, imbibé de vinaigre. On l'emploie dans l'industrie comme réducteur (fabrication de l'aniline). En médecine, il s'administre avec certaines eaux minérales ; il agit dans les affections du larynx, etc.

**sulfhydrisme** [*dris-me*] n. m. Intoxication professionnelle par l'hydrogène sulfuré.

**sulfhydrométrie** [*tri*] n. f. Dosage de l'acide sulfhydrique contenu dans certaines eaux.

**sulfhydrométrique** adj. Qui concerne la sulfhydrométrie.

**sulficarbonatation** n. f. En sucrerie, opération qui combine la carbonatation et la sulfitation.

**sulfidoseur** [*zeur*] n. m. (de *sulfi* pour *sulfite*, et *doseur*). Appareil imaginé par Pictet et servant au dosage de l'anhydride sulfureux liquide dans le sulfitage des moûts. (V. SULFITOMÈTRE.)

**sulfindigotique** adj. Se dit d'un acide sulfoné de l'indigotine, masse bleue dont les sels, en particulier celui de potassium, sont utilisés en teinture (*carmin d'indigo, indigo soluble*).

**sulfitage** n. m. Emploi de l'anhydride sulfureux soit comme désinfectant et microbicide, soit comme agent de production du froid, soit enfin comme décolorant. (V. SULFUREUX [*anhydride*]).

— ENCYCL. Le traitement des moûts (de vins, cidres, poirés), en vue de les débarrasser de certains ferments susceptibles de nuire à leur conservation, s'est opéré d'abord à l'aide de bisulfite de potassium, d'où le nom de *sulfitage ;* mais l'emploi de l'anhydride sulfureux, beaucoup plus facile à doser rigoureusement, s'est substitué peu à peu à celui du bisulfite. On pratique couramment, aujourd'hui, le sulfitage en vinification, pour opérer une sélection au profit de la levure elliptique et assurer une fermentation régulière au moût ; pour désinfecter les tonneaux, le sulfitage est bien préférable au *méchage*. On fait usage, pour doser le désinfectant, d'appareils appelés *sulfitomètres, sulfidoseurs*. (V. ces mots.)

**sulfitation** [*si-on*] n. f. Procédé d'épuration des sirops par l'anhydride sulfureux. (V. SUCRE.)

**sulfite** n. m. (du préf. *sul* et de la terminaison de nomenclature chimique *ite*). *Chim.* Sel de l'acide sulfureux.

— ENCYCL. Les sulfites dérivent de l'acide sulfureux $SO^3H^2$, dans lequel l'hydrogène est remplacé par des éléments équivalents. Il y a, par suite, deux espèces de sulfites : les *sulfites* proprement dits, provenant du remplacement des deux atomes d'hydrogène dans la molécule d'acide, et les *bisulfites*, sels acides où un atome d'hydrogène seulement est remplacé. Ces sels sont, en général, solubles, et présentent des propriétés réductrices qui les font employer dans l'industrie du blanchiment, dans la préparation de la pâte de bois pour papier. On utilise en photographie les sulfites anhydre et hydraté de sodium et les bisulfites alcalins. Les sulfites donnent avec les aldéhydes des composés peu solubles, utilisés dans l'extraction de certains parfums des essences naturelles.

**sulfiter** [*té*] v. a. Pratiquer le sulfitage.

**sulfitique** adj. Qui concerne les sulfites.

**sulfitomètre** n. m. Appareil imaginé par Pacottet et au moyen duquel on dose l'anhydride sulfureux utilisé à l'opération du sulfitage. (C'est une éprouvette en cristal graduée, munie de deux tubulures, dont l'une sert à l'introduction de l'anhydride et l'autre au refoulement ou à l'admission de l'air.)

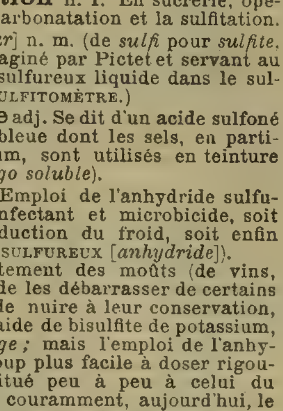

Sulfitomètre.

**sulfo** préf. V. SULF.

**sulfobase** [*ba-ze*] n. f. Sulfure jouant dans les combinaisons chimiques le rôle de base.

**sulfocarbonate** n. m. (du préf. *sulfo*, et de *carbonate*). Sel de l'acide sulfocarbonique : *le sulfocarbonate de calcium a été utilisé contre le phylloxera, mais les dépenses qu'entraîne ce traitement l'ont fait abandonner.*

**sulfocarbonique** adj. *Anhydride sulfocarbonique*, syn. de SULFURE DE CARBONE. (V. SULFURE.)

**sulfocarbonisme** [*nis-me*] n. m. Intoxication professionnelle par le sulfure de carbone.

**sulfoconjugué** [*ghé*] adj. Se dit des combinaisons de diverses substances organiques avec l'acide sulfurique.

**sulfocyanate** n. m. (du préf. *sulfo* et de *cyanate*). Sel de l'acide sulfocyanique.

**sulfocyanique** adj. Se dit d'un acide AzCSH, liquide incolore, qui bout à 102° et se solidifie à 12°. Syn. impropre : SULFOCYANHYDRIQUE.

**sulfocyanure** n. m. Syn. impropre de SULFOCYANATE. (V. ce mot.)

**sulfonal** n. m. Composé que l'on obtient en oxydant un mélange de mercaptan et d'acétone.

— ENCYCL. Le sulfonal, qui se présente sous forme de cristaux blancs prismatiques très solubles dans le chloroforme, est employé comme hypnotique ; c'est d'ailleurs le type d'une classe de composés (bisulfones) tels que le *trional*, le *tétronal*, qui sont tous hypnotiques. Le sulfonal ne doit pas être pris d'une façon prolongée.

**sulfonation** [*si-on*] n. f. Préparation de dérivés sulfonés.

**sulfoné, e** adj. Se dit de composés renfermant le groupe $SO^2$-OH et que l'on obtient par l'action de l'acide sulfurique sur les composés organiques.

**sulfonique** adj. Syn. de SULFOCONJUGUÉ.

**sulfonitrique** adj. Se dit d'un mélange d'acide sulfurique et d'acide nitrique, utilisé pour préparer les dérivés nitrés (nitroglycérine, nitrocellulose).

**sulforganique** adj. Se dit de tout composé organique renfermant du soufre.

**sulfosel** [*sèl*] n. m. Combinaison de deux sulfures.

**sulfosidérétine** n. f. Arséniosulfate hydraté naturel de fer.

**sulfostéatite** n. f. Mélange de sulfate de cuivre (10 p. 100) et de talc, qu'on emploie parfois comme anticryptogamique : *les effets de la sulfostéatite cuprique sont moins durables que ceux des bouillies.*

**sulfo-urée** n. f. Urée dans laquelle l'oxygène est remplacé par du soufre.

**sulfovinique** adj. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool. Syn. ÉTHYLSULFURIQUE.

**sulfurabilité** n. f. Qualité des corps sulfurables.

**sulfurable** adj. Qui peut être sulfuré.

**sulfurage** [*je*] n. m. Opération viticole, qui a pour but la destruction des phylloxeras radicicoles, par l'introduction dans le sol d'une certaine quantité de sulfure de carbone.

— ENCYCL. Le sulfurage, que le baron Thénard a été le premier à préconiser, s'effectue en automne, en hiver ou au printemps, mais à une époque où le sol est sec ; le sulfure de carbone (200 kilogr. à l'hectare) est réparti dans le sol, soit au moyen de pals injecteurs (v. PAL), soit au moyen de charrues sulfureuses, soit, enfin, en déposant au fond de trous faits à l'aide d'un palot des capsules dosées de l'insecticide.

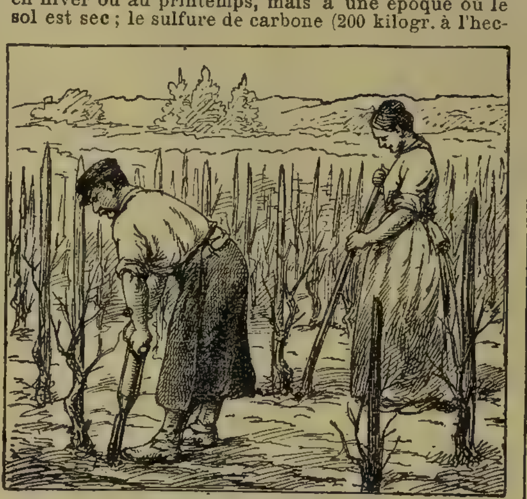

Sulfurage d'une vigne au pal.

**sulfuration** [*si-on*] n. f. Action de sulfurer.

**sulfure** n. m. (du lat. *sulfur*, soufre). *Chim.* Composé formé par la combinaison du soufre avec un autre corps.

— ENCYCL. Les sulfures *métalloïdiques*, c'est-à-dire formés par la combinaison du soufre et d'un métalloïde, ont une composition analogue aux composés oxygénés correspondants. Citons le *sulfure de carbone* $CS^2$, analogue à l'anhydride carbonique $CO^2$. Le sulfure de carbone est utilisé pour vulcaniser le caoutchouc, extraire le parfum des plantes, dégraisser les draps, etc. ; on l'utilise aussi contre le phylloxera. Les sulfures métalliques sont les sels de l'acide sulfhydrique $H^2S$. Si un atome d'hydrogène seulement est remplacé par un atome métallique équivalent, on a un *sulfhydrate ;* si les deux atomes d'hydrogène sont remplacés, on a un sulfure. Les sulfures métalliques constituent la forme la plus fréquente des minerais de la nature (*cinabre, pyrite, blende, galène*, etc.) ; quelques-uns sont utilisés en médecine (*kermès*), d'autres servent à l'épilage des peaux (*orpiment*). Enfin, il existe des sulfures organiques (*sulfure d'éthyle, sulfure d'allyle* ou *essence d'ail*. etc.).

**sulfuré, e** adj. *Chim.* Qui est à l'état de sulfure. *Hydrogène sulfuré*, syn. de ACIDE SULFHYDRIQUE.

**sulfurer** [*ré*] v. a. (du lat. *sulfur*, soufre). Combiner avec le soufre.

**sulfureur, euse** [*eu-ze*] adj. Qui sert au sulfurage : *pal sulfureur ; charrue sulfureuse.*

**sulfureux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. *Chim.* Q tient de la nature du soufre : *eau, exhalaison sulf reuse. Acide sulfureux*, acide oxygéné, dérivé d soufre. (C'est un gaz incolore, suffocant, que l'o emploie comme décolorant et comme désinfectant

— ENCYCL. *Anhydride sulfureux.* L'anhydride su fureux, de formule $SO^2$, que l'on appelle aussi *ga sulfureux* ou *sulfuryle* ou *oxyde sulfureux*, est u gaz qui se détache des émanations volcanique et qui résulte de la combustion du soufre. On le pré pare dans les laboratoires en traitant l'acide sulfur que par le soufre ou le charbon, ou le cuivre, ou l mercure ; dans l'industrie, on l'obtient en grand quantité par le grillage des pyrites. C'est un gaz in colore, irrespirable à cause de la suffocation qu'i produit ; sa densité est 2,23. Il est très soluble dan l'eau et se liquéfie très facilement ; on le conserv gazeux ou liquéfié dans des siphons de verre ou de bonbonnes de fer. C'est un désoxydant énergiqu Ses propriétés réductrices en font un décoloran pour les matières organiques ; on l'utilise en sucre rie (*sulfitation*), en œnologie (*sulfitage*) ; on l'em ploie aussi pour le blanchiment de la soie, de l paille, des colles, laines, plumes, éponges, etc. comme antiseptique, on l'utilise en fumigations con tre les maladies de peau et pour la désinfection de locaux ; il sert à détruire les germes que contien nent les futailles et à régulariser la fermentatio des moûts (sulfitage). Sa facile liquéfaction le fai utiliser pour produire de la glace. Il sert à éteindr les feux de cheminée, à cause de l'atmosphère incom burante qu'il produit.

*Acide sulfureux.* Les solutions aqueuses de ga sulfureux contiennent l'acide sulfureux $SO^3H^2$ e ses hydrates. Cette dissolution est employée au mêmes usages que le gaz. L'acide sulfureux donne avec les bases des *sulfites* et des *bisulfites*. (V. SUL-FITE.)

**sulfuride** n. m. Corps compris dans la famille du soufre et de ses composés.

**sulfurifère** adj. *Min.* Qui contient du soufre.

**sulfurique** adj. *Chim. Acide sulfurique*, acide oxygéné dérivé du soufre, très répandu dans la nature à l'état de sulfate, appelé dans le commerce HUILE DE VITRIOL : *l'acide sulfurique est un corrosif très violent, ce qui le rend dangereux à manier.*

— ENCYCL. *Anhydride sulfurique.* C'est un solide de formule $SO^3$, cristallisant en longues aiguilles blanches, semblables à l'amiante. Il est soluble dans le sulfure de carbone, fond à 14°8 et bout à 46°. Très avide d'eau, il s'y combine avec violence, en donnant l'acide sulfurique. On le prépare aujourd'hui industriellement par oxydation directe de l'anhydride sulfureux en présence de masses catalytiques à base de platine ; c'est le procédé dit *de contact ;* l'anhydride obtenu permet de préparer la série des acides sulfuriques du commerce en traitant par l'eau. L'anhydride sert aussi à la préparation des matières colorantes, au sulfitage, etc.

*Acide disulfurique.* C'est un liquide oléagineux, de formule $S^2O^7H^2$, fumant à l'air, se comportant comme un mélange d'anhydride et d'acide. Bien exempt d'azote, on l'utilise pour dissoudre l'indigo, et préparer des colorants. Syn. : ACIDE DE NORDHAUSEN, FUMANT DE SAXE, PYROSULFURIQUE, OLÉUM.

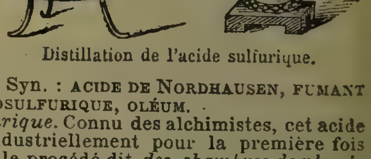

Distillation de l'acide sulfurique.

*Acide sulfurique.* Connu des alchimistes, cet acide fut préparé industriellement pour la première fois en 1746. Dans le procédé dit *des chambres de plomb*, on obtient l'acide sulfurique par oxydation de l'anhydride sulfureux en présence d'eau. On obtient cet anhydride sulfureux en brûlant dans des fours spéciaux du soufre ou en grillant des pyrites ou des blendes. L'acide livré au commerce pèse 65°5 Baumé. On prépare aussi industriellement l'acide sulfurique par le procédé dit *de contact*. (V. ANHYDRIDE SULFURIQUE.)

L'acide ordinaire, $SO^4H^2$, est une huile incolore, de densité 1,84 ; il cristallise à —34° et bout à 338° ; il est très avide d'eau ; c'est un déshydratant énergique ; on doit le conserver en flacons bouchés à l'émeri. C'est un acide bibasique énergique, qui chasse les acides de nombreux sels en donnant les *sulfates*. Ses applications pratiques sont très nombreuses ; il sert à préparer les acides azotique et chlorhydrique, l'hydrogène, le phosphore, les aluns, les superphosphates, ainsi que de multiples produits organiques nécessaires aux industries des matières colorantes, des parfums, des explosifs, etc. On l'utilise pour l'affinage de l'or et de l'argent, pour la fabrication du glucose, du papier parcheminé, pour l'épurage des huiles, etc. Concentré, c'est un caustique violent (*huile de vitriol*) ; on combat mal son action par la magnésie ou la chaux éteinte.

**sulfurisation** [*za-si-on*] n. f. Action de sulfuriser.

**sulfurisé** [*ri-zé*], **e** adj. Qui a subi l'action de de l'acide sulfurique. Se dit en particulier d'un succédané du parchemin, obtenu par trempage du papier dans de l'acide sulfurique dilué : *le papier sulfurisé est appelé aussi papier-parchemin, parchemin végétal, papier imperméable, etc.*

**sulfuriser** [*zé*] v. a. Soumettre à l'action de l'acide sulfurique.

**sulfuroïde** adj. et n. m. Qui a de l'analogie avec le soufre.

**sulky** [*sul-ki* ou pr. angl. *seul-ké*] n. m. (mot angl. signif. *boudeur*, parce que ce véhicule ne peut porter qu'une seule personne). Voiture, sans caisse et à deux roues, très légère, pour les courses au trot.

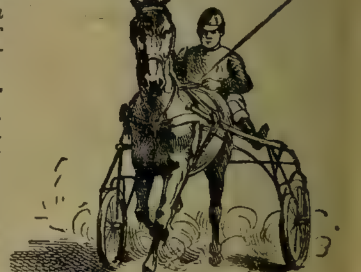

Sulky.

**sulla** n. f. *Bot.* Nom donné, en Algérie et en Tunisie, au *sainfoin à bouquet*, qui croît spontanément en ces régions et peut, par la culture, fournir de bon fourrage.

**sullanière** n. f. Prairie artificielle constituée uniquement par la sulla.

**Sullivan** (sir Arthur Seymour), compositeur anglais, né et m. à Londres (1842-1900) ; auteur de nombreuses et agréables opérettes en collaboration avec le librettiste sir W.-S. Gilbert (*le Mikado*, *le Yeoman de la garde*), d'oratorios, d'ouvertures, de morceaux de musique religieuse, etc.

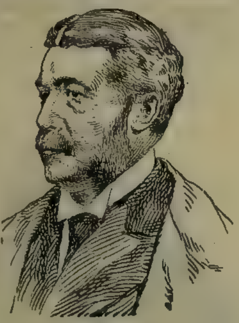
Sullivan.

**Sully** (Maximilien de Béthune, duc **de,**) baron de Rosny, ministre et ami de Henri IV, né au château de Rosny (Seine-et-Oise), m. à Villebon (Eure-et-Loir) [1559-1641]. Après avoir combattu aux côtés de Henri IV, il devint son conseiller et son ministre, administra les finances avec économie et protégea l'agriculture ; mais il se montra l'adversaire des industries du luxe, qu'il jugeait dangereux. Il répara les routes, les ponts, cherchant à doter la France d'un réseau de canaux, créa une excellente artillerie, dressa le premier un budget sincère et réunit à la Bastille une épargne de 40 millions. Il avait coutume de dire : « Le labourage et le pastourage, voilà les deux mamelles dont la France est alimentée, les vrayes mines et trésors du Pérou. » La mort de Henri IV l'écarta des affaires ; il se fit donner une forte somme et une grosse pension, car il était loin d'être désintéressé et, dès 1611, il se retira dans son château de Sully, où il menait un train presque royal. En 1634, Richelieu lui fit donner le bâton de maréchal. Sully a composé des *Mémoires sur les Œconomies royales*, qui doivent être consultés avec précaution et où il a imaginé de toutes pièces le prétendu « Grand dessein » de Henri IV.

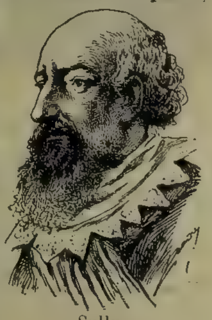
Sully.

**Sully** (*hôtel de*), situé à Paris, rue Saint-Antoine et place des Vosges ; un des plus remarquables spécimens de l'architecture civile du xviie siècle. Il fut construit par Androuet du Cerceau, en 1624.

**Sully** (James), philosophe anglais, né à Bridwater en 1842. Ses ouvrages de psychologie valent par une grande ingéniosité d'analyse : *le Pessimisme*, *les Illusions des sens et de l'esprit*, *l'Expérience religieuse*, etc.

**Sully Prudhomme** (René-François-*Armand*), poète français, né à Paris, m. à Fontenay-aux-Roses (1839-1907). Dans ses recueils élégiaques : *les Epreuves*, *les Solitudes*, *les Vaines Tendresses*, le meilleur de son œuvre, il a excellé à traduire les sentiments les plus délicats de la vie intime du cœur. Ses poèmes philosophiques (*la Justice*, *le Bonheur*) révèlent les plus nobles soucis de la pensée, mais sont d'un art trop froidement didactique. Sa philosophie se ramène au conflit de la pensée et du sentiment. Son criticisme, qui procède par rigoureuses analyses, a pour aboutissement suprême un acte de foi morale. Lauréat du prix Nobel (1901).

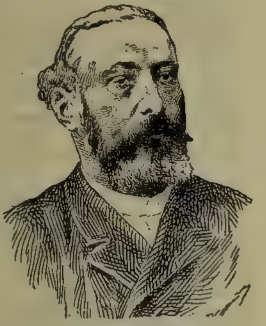
Sully Prudhomme.

**Sully-sur-Loire,** ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 23 kil. de Gien ; 2.500 h. (*Sullinois*). Ch. de f. Orl. Tannerie, vannerie. Château entouré d'eau (xiiie-xive s.). Le fief de Sully fut, en 1602, acheté par Maximilien de Béthune et érigé en 1606 en duché. — Le cant. a 10 comm. et 9.750 h.

**Sulpice** (saint), *le Sévère*, évêque de Bourges, m. dans cette ville en 591. — Fête le 19 janvier.

**Sulpice** (*église* **Saint-**), située à Paris, dans le quartier Saint-Germain (VIe arrond.) et due sous sa dernière forme à l'architecte Servandoni (1745). Sur la place du même nom, s'élève une fontaine monumentale (1847), que décorent les statues des quatre grands orateurs chrétiens, Bossuet, Fénelon, Fléchier et Massillon. Sur la même place, s'élèvent les bâtiments de l'ancien séminaire Saint-Sulpice (1820).

**Sulpice** (*Compagnie* ou *Prêtres de Saint-*), société de prêtres séculiers, fondée par Olier, au xviie siècle, pour la direction des séminaires. Les sulpiciens ne font pas de vœux.

**Sulpice-Sévère,** historien ecclésiastique, né en Aquitaine, m. à Marseille. Il s'attacha à saint Martin de Tours. Son *Histoire sacrée* va de la création du monde à l'an 411.

**Sulpicia,** poétesse romaine du temps de Domitien, auteur de la satire *De edicto Domitiani*. Elle a chanté avec esprit les joies de la famille et l'amour conjugal.

**sulpicien, enne** [*si-in*, *è-ne*], adj. et n. Qui appartient à la congrégation de Saint-Sulpice : *doctrine sulpicienne ; les sulpiciens.*

**Sulpis** (Emile-Jean), graveur français, né à Paris en 1856. On lui doit de belles gravures d'après G. Moreau et des portraits originaux. Membre de l'Académie des beaux-arts (1911).

**sul ponticello** [*soul-poun-ti-tchèl-lo*]. Mots ital. signif. *sur le petit pont* et qui s'inscrivent sur une partie d'instruments à cordes, pour indiquer à l'exécutant qu'il doit jouer près du chevalet.

**sultan** n. m. (mot ar., signif. *pouvoir*). Titre de l'empereur des Turcs. Titre donné à certains princes mahométans. Corbeille garnie de soie. Petit sachet de parfums, qu'on met dans un coffre à linge.

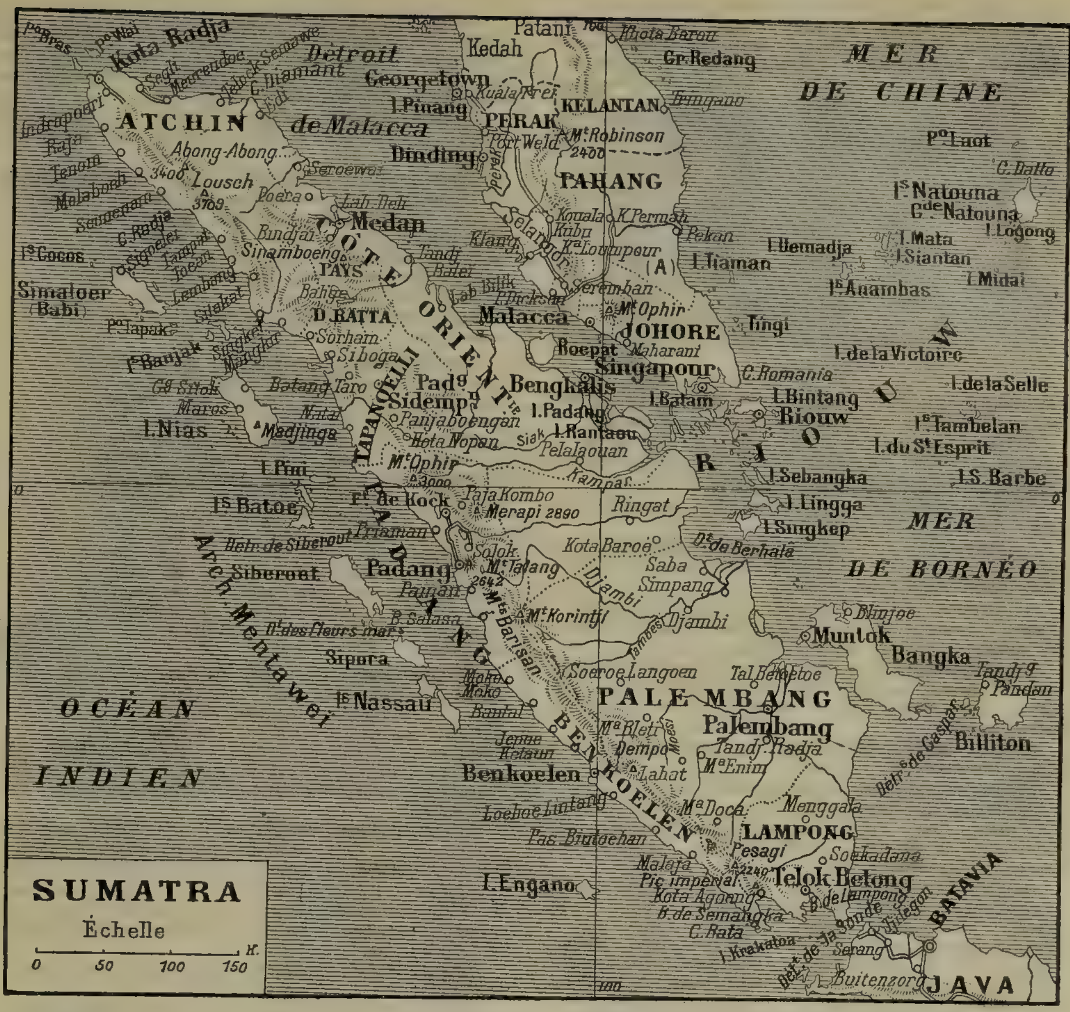

**sultanat** [*na*] n. m. Dignité de sultan. Règne d'un sultan.

**sultane** n. f. Femme du sultan. *Sultane validé*, femme du sultan régnant. *Fam.* Maîtresse. Joyau employé pour la coiffure des femmes. Robe longue, faite d'une riche étoffe et ouverte par-devant. Ancien bâtiment de guerre turc. Adj. *Poule sultane*, nom vulgaire des oiseaux échassiers du genre porphyrion.

**sultani** ou **sultanin** n. m. Monnaie d'Egypte (5 à 6 fr.), de Tunis, d'Algérie (8 fr. 35 c.).

**sultanie** [*nî*] n. f. Province gouvernée par un sultan.

**sultanieh** n. m. ou **sultanina** n. f. Cépage à gros raisins blancs, que l'on cultive principalement en Grèce et en Turquie.

**sulvanite** n. f. Sulfovanadate naturel de cuivre.

**sumac** [*mak*] n. m. (de l'ar. *sommak*). Genre d'anacardiacées, renfermant de nombreuses espèces des régions chaudes et tempérées.

— Encycl. Les sumacs (*rhus*) sont des arbrisseaux ou des arbres à feuilles alternes composées pennées, à fleurs réunies en panicules terminales le fruit est un drupe. En France, on rencontre dans les sols arides le *sumac des teinturiers*, *fustet* ou *arbre à perruque* et le *sumac* ou *roure des corroyeurs*, employés au tannage et à la teinture. D'autres espèces, le *sumac du Japon* ou *vernis du Japon*, par exemple, fournissent des bois d'ébénisterie, des gommes-résines, utilisées à la fabrication de vernis, de la cire végétale, etc.

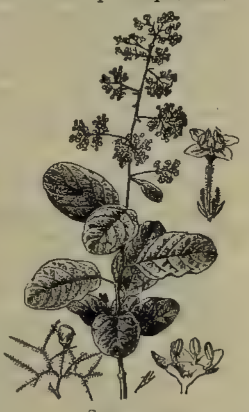
Sumac.

**Sumatra,** une des îles de la Sonde ; 5 millions d'h. (*Sumatriens*) pour la plupart soumis à la Hollande. Sol fertile, végétation et faune luxuriantes ; grandes forêts. Gisements de diamants, de cristal de roches ; mines d'or, de cuivre, de fer, etc. Tabac, canne à sucre, café, épices, etc.

**Sumène,** ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 13 kil. du Vigan, près de l'Hérault ; 2.540 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille, fer, zinc.

**Sumériens** ou **Sumers.** Syn. de Akkads.

**Sumi,** v. de Russie (gouv. de Kharkof), sur le Poiol ; 52.000 h.

**Sumiswald,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 5.350 h. Construction, fabrique de cigares, sucreries, menuiseries, tanneries, fours à chaux, filatures de laine, draps, instruments de cuivre, fromageries.

**Summer** (Marie Filon, dame Foucaux, connue sous le pseudonyme de *Mary*), femme de lettres française, née et m. à Paris (1842-1902). Elle a publié des romans, des ouvrages sur l'Inde et d'agréables études sur la fin du xviiie siècle.

**summum** [*som'-mom'*] n. m. (mot lat.). Plus haut degré : *le summum de la civilisation.*

**summum jus, summa injuria,** mots lat. signif. *excès de justice, excès d'injustice.* Adage latin de droit, cité par Cicéron (*De officiis*, I, 10, 33). Il entend par là que l'on commet souvent des iniquités par une application trop rigoureuse de la loi.

**Sumner Maine** (sir Henry James), jurisconsulte et sociologue anglais, né à Londres, m. à Cannes (1828-1888). Ses conclusions politiques sont peu favorables à la démocratie : *Roman Law and legal Education*, *Ancient Law*, etc.

**Sunam,** v. de la Palestine ancienne (tribu d'Issachar), près du mont Harmon.

**Sunamite,** habitant de Sunam, N. f. *La Sunamite*, Abisag de Sunam, compagne de David dans sa vieillesse. — Nom donné aussi à l'hôtesse d'Elisée, lequel ressuscita son fils.

**Sunbury,** v. des Etats unis d'Amérique (Pensylvanie), sur la Susquehanna ; 16.000 h. Ch.-l. du comté de Northumberland.

**Sund** ou **Oresund,** détroit entre l'île Seeland et la Suède, sur lequel sont situés Copenhague et Elseneur ; il unit la mer du Nord à la mer Baltique ; 5 kilom. de largeur au minimum.

**Sunderland,** v. d'Angleterre (comté de Durham), à l'embouchure du Wear dans la mer du Nord ; 169.000 h. Houille, construction de bateaux, cordages.

**Sunderland** (Robert Spencer, comte **de**), homme politique anglais, né à Paris, m. à Althorp (1640-1702). Il fut en Angleterre l'agent dévoué de la politique de Louis XIV, qui le pensionnait, auprès de Charles II. — Son fils Charles, m. à Londres (1674-1722), gendre de Marlborough, devint lord lieutenant d'Irlande (1714) et président en 1718.

**Sundgau,** nom que portait, à l'époque de la domination impériale, le bailliage de la Haute-Alsace, et qui désigne encore aujourd'hui la partie la plus méridionale de l'Alsace, particulièrement les environs de Mulhouse.

**Sundhausen,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Sélestat ; 1.200 h. Ch. de f.

**sundtite** n. f. Sulfoantimonite d'argent et de plomb. Syn. : andorite, wernérite.

**Sundsval,** port de la Suède (Vesternorrland), sur le golfe de Botnie ; 17.000 h.

**Sunium** (cap), promontoire de la Grèce ancienne, formant l'extrémité sud-est de l'Attique (auj. *cap Colonne*).

**sunna** [*sun'*] **sounna** [*soun'*] ou **souna** n. f. Chez les musulmans, recueil des préceptes d'obligation tirés des pratiques du Prophète et des quatre califes orthodoxes. *Par ext.*, orthodoxie musulmane.

**Sunne,** v. de Suède (Vermland) ; 12.000 h. Scieries.

**sunnite** [*sun'-ni-te*] n. Qui suit les principes de la *sunna*. Musulman orthodoxe.

**sunt lacrymæ rerum,** mots lat. signif. : *Il y a des larmes pour nos malheurs.* Commencement d'un vers de Virgile (*Enéide*, I, 462). Ce sont les paroles d'Enée à son fidèle Achate, à la vue de tableaux représentant la guerre de Troie. — Par une erreur d'interprétation, on prend d'ordinaire ces mots dans le sens de : *on pleure sur les choses* (comme sur les personnes) ou de : *les choses prennent part à notre douleur.*

**sunt verba et voces, prætereaque nihil,** mots lat. signif. : *Des mots, des paroles, et rien de plus.* Pentamètre qui peut s'appliquer à un grand nombre de discours. Le premier hémistiche semble emprunté à Horace (*Epîtres*, I, 34) ; le second a été ajouté plus tard.

**Sun Yat Sen,** homme d'Etat chinois, né près de Canton, m. à Pékin (1866-1925). Chef du parti révolutionnaire et antidynastique, il coopéra activement au renversement de la dynastie mandchoue et à l'établissement de la république chinoise, dont il fut élu président provisoire en 1911. Il s'effaça l'année suivante devant Yuan Chi Kai, mais fomenta les révoltes de 1912 et 1915. Il fut président de la Chine du Sud en 1917-1918, puis de nouveau en 1921.

**suo tempore,** mots lat, signif. : En son temps : *il faut que chaque chose se fasse suo tempore.*

**Suomi** n. m. *Linguist.* Langue finnoise proprement dite, parlée en Finlande par 2 millions d'habitants.

**suovétaurilies** [*tô-ri-lî*] n. f. pl. (du lat. *sus*, truie, *ovis*, brebis, et *taurus*, taureau). *Antiq. rom.* Sacrifice d'une truie, d'une brebis et d'un taureau, que l'on faisait dans le champ de Mars à la fin de chaque lustre, et aussi en d'autres circonstances.

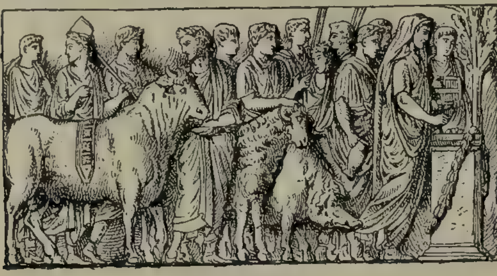

Suovétaurilies.

**Supan** (Alexandre), géographe allemand, né à Irmichen en 1847. On lui doit un livre capital sur les *Fondements de la géographie physique.*

**supé, e** adj. (de *super*). Engagé et comme moulé dans la vase : *navire supé.*

**super** [*pèr*], préfixe latin qui signifie *sur, au-dessus*, et que l'on retrouve dans le grec *hyper*, l'allemand *über*, l'anglais *over*.

**super** [*pé*] v. a. (de l'angl. *to sup*, humer). *Mar.* Aspirer, pomper : *super un œuf cru.* V. n. S'obstruer, se boucher : *la voie d'eau a supé.*

**supération** [*si-on*] n. f. (lat. *superatio*). *Astr. anc.* Quantité dont une planète s'est déplacée ou a devancé une autre planète dans le sens du mouvement direct.

**superaxillaire** [*pè-rak-sil-lè-re*] adj. Qui est placé au-dessus de l'aisselle.

**Superbagnères,** contrefort boisé des Pyrénées (Haute-Garonne), s'élevant au S. de Bagnères-de-Luchon jusqu'à 1797 m. d'altitude et séparant du Larboust les vallées de la Pique et du Lys. Funiculaire. Station climatique.

**superbe** [*pèr-be*] adj. (lat. *superbus*). D'un orgueil majestueux : *vainqueur superbe.* Qui marque l'orgueil : *air superbe.* D'une prestance imposante : *femme, cheval superbe.* Très beau, très riche : *temps superbe.* N. m. Orgueilleux : *Dieu punit les superbes.* N. f. Orgueil, présomption, arrogance : *la superbe et l'audace des templiers avaient passé en proverbe.*

**superbement** [*pèr-be-man*] adv. Magnifiquement : *être superbement meublé.*

**supercargue** n. m. Syn. de SUBRÉCARGUE.

**supercentrale** n. f. Station centrale électrique (usine génératrice) d'une grande puissance.

**supercession** [*pèr-sè-si-on*] n. f. *Dr. anc.* Arrêt par lequel le conseil d'Etat déchargeait les comptables de leurs obligations.

**supercherie** [*pèr-che-rî*] n. f. (ital. *soperchieria*). Tromperie calculée : *supercherie littéraire.*

**supercoquentieux, euse** [*pèr-ko-kan-si-eû, eu-ze*] adj. *Pop.* Magnifique, surperbe. (Rabelais disait *supercoquelicantieux.*)

**supercrétacé, e** [*pèr*] adj. Qui est au-dessus du terrain crétacé.

**superdreadnought** [*siou-per-drèd-nôt*] n. m. (mot angl.). Navire cuirassé de puissance supérieure à celle des *dreadnoughts.*

**supère** adj. (lat. *superus*). Syn. de SUPÉRIEUR. (Usité en botanique, où il s'oppose à *infère.*)

**superfécondation** [*pèr, si-on*] n. f. Fécondation se produisant, chez une femelle portant déjà un ovule fécondé, sur un ovule provenant de la même période ovulaire.

**superfétation** [*pèr, si-on*] n. f. (du lat. *super*, sur, et *fœtus*, fœtus). Fécondation se produisant chez une femelle qui porte déjà un fœtus vivant : *les superfétations sont fréquentes dans l'espèce du lièvre.* Chose qui s'ajoute inutilement à une autre. Redondance *superfétation de mots.*

**superfétatoire** adj. Qui s'ajoute inutilement à une chose.

**superficiaire** [*pèr-fi-si-è-re*] adj. (de *superficie*). *Dr.* Qui a rapport à la superficie. *Propriété superficiaire*, limitée à la superficie, à l'exclusion du tréfonds, ou encore limitée aux bâtiments élevés sur le terrain d'autrui.

**superficiairement** [*pèr, è-re-man*] adv. Syn. de SUPERFICIELLEMENT.

**superficialité** [*pèr*] n. f. Qualité de ce qui est superficiel. (Peu us.)

**superficie** [*pèr-fi-sî*] n. f. (lat. *superficies ;* de *super*, sur, et *facies*, face). Le dessus d'un corps, surface : *la superficie de la terre.* Etendue, dimension : *mesurer la superficie d'un champ. Fig.* Connaissance légère, imparfaite, des choses : *s'arrêter à la superficie. Dr. Droit de superficie*, droit de propriété s'étendant seulement à la surface du sol et à ce qu'il porte, et ne comprenant pas le tréfonds qui est concédé à une mine ou appartient à un tiers. *La superficie cède au fonds*, ce qui est planté ou bâti sur un terrain appartient au propriétaire dudit terrain.

**superficiel, elle** [*pèr-fi-si-èl, è-le*] adj. (lat. *superficialis*). Qui a rapport à la superficie : *étendue superficielle.* Qui n'est qu'à la superficie : *plaie superficielle. Fig.* Léger, qui n'approfondit pas : *esprit, homme superficiel.* Dépourvu de profondeur : *connaissances superficielles.*

**superficiellement** [*pèr-fi-si-è-le-man*] adv. En superficie : *l'Italie est superficiellement moins étendue que la France.* A la superficie : *coup qui n'a touché que superficiellement. Fig.* Légèrement, sans approfondir, d'une manière superficielle : *sujet superficiellement traité.*

**superfin, e** [*pèr*] adj. Très fin : *miel superfin.* N. m. Ce qui est superfin.

**superflu, e** [*pèr*] adj. (lat. *superfluus*). Qui est de trop : *ornement superflu.* Inutile : *regrets superflus. Rimes superflues*, rimes plus que riches. N. m. Ce qui est au delà du nécessaire : *donner aux pauvres son superflu.*

**superfluité** [*pèr*] n. f. Caractère de ce qui est superflu : *superfluité de paroles.* Pl. Choses superflues, inutiles : *que de superfluités dans cet ouvrage !*

**super flumina Babylonis,** mots lat. signif. : *Sur les fleuves de Babylone.* Premiers mots d'un des plus beaux psaumes d'Israël, relatif à la captivité de Babylone (Ps. CXXXVI), qu'on rappelle pour marquer le sort des exilés, des captifs, etc.

**superfusion** [*pèr-fu-zi-on*] n. f. Action de fondre la cire sur la lettre qu'on veut ainsi cacheter.

**Superga** ou **Soperga** (la), colline d'Italie (Piémont), à 6 kil. de Turin, près du Pô ; altitude : 635 m. Au sommet, basilique élevée de 1717 à 1731, sur les plans de Juvara, en souvenir de la levée du siège de Turin par les Français (1706). Sépulture des rois de Sardaigne.

**super-homme** n. m. Syn. de SURHOMME.

**supérieur, e** adj. (lat. *superior*). Qui est situé au-dessus : *étage supérieur.* Qui atteint un degré plus élevé : *température supérieure. Fig.* Qui surpasse les autres en talent, en dignité, en mérite, en force, en rang, etc. : *emploi, talent supérieur. Etre supérieur aux événements*, les subir avec courage. *Anat. Membres supérieurs*, membres thoraciques chez l'homme. *Géogr.* Qui est plus rapproché de la source du cours d'eau qui traverse un pays : *Germanie supérieure.* N. Qui a autorité sur un autre : *obéir à ses supérieurs.* Personne qui dirige une communauté, un établissement religieux. ANT. **Inférieur.**

**Supérieur** (LAC), lac du bassin du Saint-Laurent, entre les Etats-Unis et le Canada, communiquant avec le lac Huron par la rivière Sainte-Marie ; 580 kilom. de long, largeur maximum de 240 kilom. Atteint par place plus de 300 mètres de profondeur. Navigation très active dans les ports de Duluth, Marquette, Port-Athur, etc.

**supérieurement** [*man*] adv. D'une manière supérieure : *être supérieurement doué.* Parfaitement : *chanter supérieurement.* ANT. **Inférieurement.**

**superimprégnation** [*pè-rin-pré-gna-si-on*] n. f. Fécondation de deux ou de plusieurs ovules au cours de la même période d'ovulation ou de périodes d'ovulation différentes.

**superintendance, superintendant.** V. SURINTENDANCE, SURINTENDANT.

**superinvolution** [*si-on*] n. f. Etat d'un utérus qui, à la suite de l'accouchement, a atteint des dimensions inférieures à la normale. ANT. : **Subinvolution.**

**Superior,** v. des Etats unis d'Amérique (Wisconsin), ch.-l. du comté de Douglas, à l'extrémité ouest du lac Supérieur ; 17.000 h. Port.

**supériorité** n. f. Qualité de ce qui est supérieur : *supériorité de courage, de mérite.* Dignité de supérieur ou de supérieure, dans un couvent. ANT. **Infériorité.**

**superjection** [*pèr-jèk-si-on*] n. f. (lat. *superjectio*). Ancien nom de l'*hyperbole.*

**superlatif, ive** [*pèr*] adj. (lat. *superlativus*). Qui exprime une qualité au plus haut degré : *terminaison superlative.* N. m. *Gramm.* Degré de signification qui exprime la qualité portée à un très haut degré, sans comparaison avec d'autres personnes ou choses de même nature (*superlatif absolu*), ou au plus haut degré par comparaison avec d'autres personnes ou choses de même nature (*superlatif relatif*). **Au superlatif,** loc. adv. Extrêmement.

**superlativement** [*pèr, man*] adv. *Fam.* Extrêmement.

**superlifique** [*pèr*] adj. Superbe, magnifique. (Mot burlesque.)

**supernaturalisme, supernaturaliste.** V. SUPRANATURALISME, SUPRANATURALISTE.

**supernuméraire** adj. V. SURNUMÉRAIRE.

**supérovarié, e** adj. Se dit d'une plante dont l'ovaire est supère.

**superphosphate** [*pèr-fos-fa-te*] n. m. Produit obtenu en traitant un phosphate naturel par l'acide sulfurique et que l'on emploie comme engrais.

— ENCYCL. Les phosphates naturels ou phosphates minéraux (apatites, phosphorites, nodules, phosphates arénacés, craies phosphatées, phosphates d'Algérie, etc.) et les phosphates organiques (os) ne contiennent en général l'acide phosphorique, si utile à l'alimentation des plantes, qu'à l'état de phosphate tricalcique, insoluble dans l'eau. Pour les rendre plus assimilables, on les transforme en superphosphates, à l'aide de l'acide sulfurique, qui s'empare d'une partie de la chaux pour former du sulfate de calcium et laisse un phosphate monocalcique soluble. Le mélange constitue le superphosphate. On nomme superphosphates enrichis ceux qui sont obtenus par de l'acide phosphorique remplaçant l'acide sulfurique.

Les superphosphates s'emploient dans les terres sableuses, calcaires, argileuses.

**superposable** [*pèr-po-za-ble*] adj. Qui peut être superposé : *deux faces superposables.*

**superposer** [*pèr-po-zé*] v. a. (du lat. *super*, au-dessus, et de *poser*). Poser sur : *superposer des sous.*

**superpositif, ive** [*pèr-po-zi*] adj. *Bot.* Qui est superposé, appliqué sur une autre partie.

**superposition** [*pèr-po-zi-si-on*] n. f. Action de superposer. *Géom.* Action de poser une ligne, une surface, sur une autre, pour qu'elles coïncident.

**superpurgation** [*pèr, si-on*] n. f. Purgation excessive.

**supersaturer** v. a. Syn. de SURSATURER.

**supersécrétion** [*pèr, si-on*] n. f. Syn. de HYPERSÉCRÉTION

**superséder** v. n. (lat. *supersedere*). Syn. de SURSEOIR.

**supersensible** adj. V. SUPRASENSIBLE.

**superstitieusement** [*pèr-sti-si-eu-ze-man*] adv. D'une manière superstitieuse. *Fig.* Avec une exactitude excessive.

**superstitieux, euse** [*pèr-sti-si-eû, eu-ze*] adj. Qui a, où il y a de la superstition : *la crainte superstitieuse du vendredi, du nombre 13.* N. P
sonne superstitieuse : *Louis XI était superstitie*

**superstition** [*pèr-sti-si-on*] n. f. (lat. *sup*
*stitio ;* de *superstes*, ce qui survit). Déviation du s
timent religieux, par laquelle on est porté à
créer des obligations fausses, à craindre des cho
qui ne doivent pas être craintes, ou à mettre sa c
fiance en d'autres qui sont vaines : *la superstit*
*païenne a longtemps survécu au paganisme prop*
*ment dit.* Croyance ou pratique superstitieuse. F
Attachement exagéré : *avoir la superstition du pas*

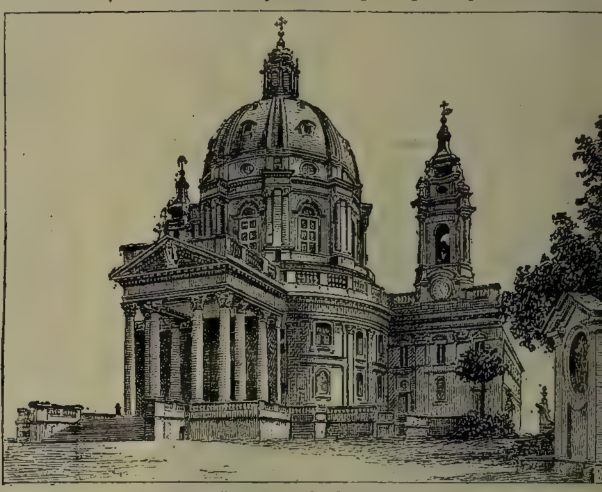

Basilique de Superga.

**superstitiosité** [*pèr-sti-si-o-zi*] n. f. Tendar
à la superstition.

**superstruction** [*pèr-struk-si-on*] n. f. C
struction au-dessus du sol.

**superstructure** [*pèr-struk*] n. f. *P. et*
Nom de constructions élevées au-dessus d'aut
constructions. *Ch. de f.* Ensemble des travaux e
cutés par-dessus des terrassements et, particuliè
ment, l'établissement de la voie. *Mar.* Constructi
élevée au-dessus du pont supérieur des navires
guerre, pour y mettre certains services du bord e
disposer l'artillerie légère et aussi des gran
paquebots.

**Superville** (Daniel), théologien et prédicate
calviniste, né à Saumur, m. à Rotterdam (1657-172

**supervolutif, ive** [*pèr*] adj. *Bot.* Enrou
en dessus.

**supin** n. m. (lat. *supinum*). *Gramm.* Forme
verbe latin, qui ressemble à un participe passé et
traduit d'ordinaire en français par un infinitif p
cédé de *à*.

**supinateur** n. et adj. m. (du lat. *supinat*
couché sur le dos). Se dit des muscles qui amènent
paume de la main à être antérieure.

**supination** [*si-on*] n. f. (lat. *supinatio*). Etat d'une personne couchée sur le dos. Position de la main renversée et présentant la paume en dessus : *dans la parade d'octave, en escrime, la main est en supination.*

**Suppé** (Franz de), compositeur autrichien, né à Spalato, m. à Vienne (1820-1895) ; auteur de nombreuses opérettes : *Boccace, Fatinitza*, etc., de vaudevilles et d'ouvertures :
*Poète et Paysan, Cavalerie légère*, etc. Sa musiq
est d'une forme élégante et soignée.

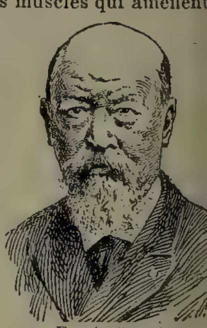

Fr. de Suppé.

**suppédané** [*su-pé*] n. m. (du lat. *sub ped*
sous les pieds). Se disait autrefois d'un cataplası
qu'on appliquait sous la plante des pieds.

**supplantateur, trice** [*su-plan*] n. Person
qui supplante.

**supplantation** [*su-plan-ta-si-on*] n. f. Acti
de supplanter. (Peu us.)

**supplanter** [*su-plan-té*] v. a. (du lat. *suppla*
*tare*, renverser par un croc-en-jambe). Faire perd
à quelqu'un une faveur, un emploi, etc., et prend
sa place : *supplanter un rival.* Etre substitué,
parlant d'une chose.

**supplanteur, euse** n. Syn. de SUPPLANT
TEUR, TRICE.

**suppléance** [*su-plé*] n. f. Action, droit de su
pléer : *remplir une suppléance.* Fonction de su
pléant : *cette suppléance est vacante.*

**suppléant** [*su-plé-an*], **e** adj. et n. Qui supplé
remplace : *juge suppléant ; un suppléant.*

**suppléer** [*su-plé-é*] v. a. (lat. *supplere*). Fou
nir ce qui manque : *s'il faut plus de cent francs,*
*suppléerai le reste.* Remplacer, se substituer à :
*génie supplée l'expérience.* Etre le suppléant de
*suppléer un juge.* V. n. Réparer le défaut de que
que chose : *la valeur supplée au nombre.*

**supplément** [*su-plé-man*] n. m. (lat. *suppl*
*mentum*). Ce qu'on ajoute pour rendre plus complet
*supplément de solde.* Ce qu'on ajoute à un livre pou
le compléter : *le « Larousse Mensuel » est le suppléme*
*du « Nouveau Larousse ».* Feuille ou feuillet qu'o
ajoute à un journal, soit périodiquement, soit acc
dentellement. Billet que délivre un contrôleur d
chemin de fer, de théâtre, etc., pour constater qu
l'on a payé une somme supplémentaire. *Géom. Su*
*plément d'un angle*, ce qui lui manque pour valoi
180 degrés.

**supplémentaire** [*su-plé-man-tè-re*] adj. Q
sert de supplément : *demander un crédit suppl*
*mentaire. Géom. Angles supplémentaires*, angle
dont la somme vaut deux angles droits. *Musi*
*Lignes supplémentaires* ou *accidentelles*, petite
lignes tracées au-dessus ou au-dessous de la po
tée, sur ou entre lesquelles viennent se placer le
notes. (Ce sont comme des fragments de nouvelle
portées.)

**supplémentairement** [*su-plé-man-tè-re-man*] adv. D'une manière supplémentaire.

**supplétif, ive** [*su-plé*] adj. (du lat. *suppletus*, suppléé). *Gramm.* Se dit des mots qui complètent le sens du mot principal.

**supplétoire** [*su-plé*] adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). *Dr.* Se dit d'un serment déféré par le juge à l'une des parties, pour suppléer à l'insuffisance des preuves.

**suppliant** [*su-pli-an*], **e** adj. Qui supplie : *une mère suppliante.* Qui annonce, qui exprime la prière, la supplication : *voix suppliante; regards suppliants.* Substantiv. Personne qui adresse des supplications : *exaucer un suppliant.* Personne qui adresse une requête. (Syn. anc. de REQUÉRANT.)

**Suppliantes** (*les*), la plus ancienne des tragédies conservées d'Eschyle ; simple tableau lyrique. Elle a pour sujet l'arrivée en Argolide des filles de Danaos ; c'est un magnifique cantique en l'honneur de l'hospitalité (vers 475 av. J.-C.).

**Suppliantes** (*les*), tragédie d'Euripide, dont le sujet est tiré du cycle des légendes thébaines. Les mères des chefs argiens tombés devant Thèbes y viennent implorer l'hospitalité des Athéniens (vers 420 av.-J.).

**supplication** [*su-pli-ka-si-on*] n. f. (lat. *supplicatio*). Humble prière. *Hist.* Prière publique, que le sénat romain ordonnait dans les occasions importantes. Remontrances que le Parlement français pouvait adresser en certains cas au roi de France.

**supplicatoire** [*su-pli*] adj. Qui a le caractère de la supplication : *prière supplicatoire.*

**supplice** [*su-pli-se*] n. m. (lat. *supplicium*). Punition corporelle, ordonnée par l'autorité : *le supplice de la roue.* Ce qui cause une vive douleur de quelque durée : *le mal de dents est un supplice. Le dernier supplice*, la peine de mort. *Fig.* Ce qui cause une peine morale, une inquiétude violente : *sa vue est pour moi un supplice.* Vif ennui, extrême contrariété : *c'est un supplice de fréquenter les sots. Etre au supplice*, souffrir de quelque mal, de quelque contrariété. *Supplices éternels*, peines de l'enfer. (V. TANTALE.)

**Supplice de Mazeppa** (*le*), tableau de Louis Boulanger (1827, musée de Rouen). Mazeppa, chargé de liens, se tord sur le cheval furieux que de vigoureux Tartares ont peine à contenir. Dominant cette scène, le mari outragé, impitoyable, préside aux apprêts du supplice. Des oiseaux de proie voligent autour du château. Cette toile excita au temps du romantisme un vif enthousiasme (v. p. 1028). V. MAZEPPA.

**Supplice d'une femme** (*le*), pièce en trois actes, par E. de Girardin et A. Dumas fils. C'est un drame concis et poignant : une femme qui aime son mari s'est cependant donnée, par reconnaissance, à un autre homme, lequel a sauvé ce mari d'un désastre financier. Instruit de la vérité, ce dernier se ruine en restituant les fonds, puis chasse la coupable folle de douleur et garde auprès de lui la fille des deux coupables (1865).

**supplicié, e** [*su-pli*] n. Criminel, après son exécution : *faire l'autopsie d'un supplicié.*

**supplicier** [*su-pli-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire subir la peine de mort : *supplicier un assassin.*

**supplier** [*su-pli-é*] v. a. (du lat. *supplicare*, plier le genou. — Se conj. comme *prier.*) Prier avec insistance et soumission : *supplier Dieu. Par exagér.* Demander d'une manière pressante : *laissez-moi partir, je vous en supplie.*

**supplique** [*su-pli-ke*] n. f. (ital. *supplica*). Requête écrite pour demander une grâce : *présenter une supplique.*

**support** [*su-por*] n. m. (subst. verb. de *supporter*). Ce qui soutient une chose ; ce sur quoi elle pose : *les supports d'une voûte. Fig.* Appui, soutien. *Blas.* Figure d'animal, placée à côté de l'écu et qui semble le supporter. *Bot.* Partie d'une plante qui en soutient une autre. Crochet auquel on accroche la poignée d'une espagnolette.

**supportable** [*su-por*] adj. Qu'on peut souffrir : *douleur supportable.* Qu'on peut tolérer, excuser : *cela n'est pas supportable.* ANT. **Insupportable.**

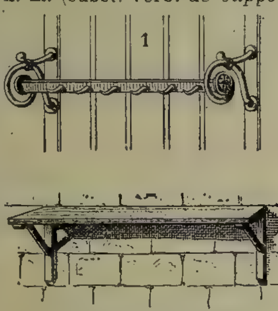

Supports : 1. De boucherie ; 2. D'assemblage.

**supportablement** [*su-por, man*] adv. D'une manière supportable. ANT. **Insupportablement.**

**supportage** [*su-por*] n. m. Ensemble des supports employés dans l'encastage des poteries.

**supporter** [*su-por-té*] v. a. (lat. *supportare*). Porter, soutenir : *piliers qui supportent une voûte.* Avoir la charge de : *supporter les frais d'un voyage.* Permettre, tolérer : *ne pas supporter qu'un enfant désobéisse. Fig.* Etre à l'épreuve de : *ce livre ne supporte pas l'examen.*

**supporteur, euse** [*su-por, eu-ze*] n. Personne qui supporte.

**supposable** [*su-po-za-ble*] adj. Qu'on peut supposer : *intention supposable.*

**supposé** [*su-po-zé*], **e** adj. Faux : *testament, nom supposé.* Admis : *cette circonstance supposée. Supposé* prép. Si l'on suppose. (V. EXCEPTÉ.) *Supposé que* loc. conj. Dans la supposition que.

**supposer** [*su-po-zé*] v. a. (du lat. *sub*, sous, et *ponere*, poser). Admettre par hypothèse : *supposons ce fait vrai.* Inventer, imaginer contre la vérité : *supposer un complot.* Donner faussement comme authentique : *supposer un testament.* Donner faussement comme fils ou fille d'une personne : *supposer un enfant.* Faire présumer comme nécessaire : *les droits supposent les devoirs.*

**supposeur, euse** [*su-po-zeur, eu-ze*] n. Personne qui suppose.

**suppositif** [*su-po-zi-tif*], **ive** adj. Qui est de la nature de la supposition.

**supposition** [*su-po-zi-si-on*] n. f. (lat. *suppositio*). Proposition qu'on suppose vraie ou possible pour en tirer une induction : *faire des suppositions.* Opinion qu'on se forme sans preuves positives : *supposition gratuite.* Allégation d'une chose qu'on sait fausse. Fabrication, production d'une pièce fausse : *supposition d'un titre. Supposition d'enfant*, action de faire passer un enfant comme né d'autres personnes que ses parents véritables. Conjectures sans preuves positives : *pure supposition. Une supposition que*, admettons ceci comme exemple. *Musiq. Notes de supposition* ou *de passage*, notes qui, dans une succession diatonique, ne sont pas harmonisées et que l'on ne compte pas. *Accords par supposition*, accords où la basse continue ajoute ou *suppose* un nouveau son au-dessous de la note fondamentale.

**suppositoire** [*su-po-zi*] n. m. (lat. *suppositorium*). Médicament solide, destiné à être introduit dans l'anus.

— ENCYCL. *Méd.* et *pharm.* On donne aux suppositoires la forme soit d'un cône ou d'un cylindrocône, soit d'une olive, et on incorpore le médicament à une matière susceptible de fondre lentement à la chaleur du corps (beurre de cacao, suif, gélatine, miel, savon). Ce mode d'administration des médicaments est particulièrement indiqué chez les jeunes enfants.

**suppôt** [*su-pô*] n. m. (du lat. *suppositus*, placé au-dessous). Membre d'un corps chargé de certaines fonctions pour le service de ce corps : *anciennement, les imprimeurs et les libraires étaient suppôts de l'Université.* Fauteur et partisan de quelqu'un dans le mal. *Suppôt de Satan, du démon*, un méchant homme. *Suppôt de Bacchus*, un ivrogne. *Philos.* Substance, sujet des accidents, ce qui existe au-dessous de l'accident.

**suppressif** [*su-prè-sif*], **ive** adj. Qui supprime : *mesure suppressive de la liberté.*

**suppression** [*su-prè-si-on*] n. f. (lat. *suppressio*). Action de supprimer : *suppression d'un emploi. Pathol.* Suspension d'une évacuation ou d'une éruption commencée.

**supprimable** [*su-pri*] adj. Qui peut ou doit être supprimé.

**supprimer** [*su-pri-mé*] v. a. (lat. *supprimere*). Empêcher de continuer à exister : *supprimer un journal ; supprimer un impôt.* Retrancher : *supprimer une phrase.* Passer sous silence : *supprimer une circonstance.* **Se supprimer** v. pr. Etre supprimé : *dans un dictionnaire, tout ce qui est inutile doit se supprimer.* Fam. Se donner la mort. ANT. **Maintenir, ajouter.**

**suppurant** [*su-pu-ran*], **e** adj. Qui suppure : *plaie suppurante.*

**suppuratif, ive** [*su-pu*] adj. Se dit de tout remède qui facilite la suppuration : *un cataplasme suppuratif.* N. m. Médicament qui provoque la suppuration : *un suppuratif.*

**suppuration** [*su-pu-ra-si-on*] n. f. (lat. *suppuratio*). Production ou écoulement du pus.

— ENCYCL. La suppuration a le plus souvent pour cause la présence, dans un milieu où la résistance vitale est affaiblie, d'agents pyogènes, dont les principaux sont : les staphylocoques, streptocoques, pneumocoques, gonocoques, etc. Très souvent, ces parasites sont associés. (V. ABCÈS, PHLEGMON.)

**suppurer** [*su-pu-ré*] v. n. (lat. *suppurare*). Rendre du pus : *abcès qui suppure.*

**supputation** [*su-pu-ta-si-on*] n. f. (lat. *supputatio*). Action de supputer.

**supputer** [*su-pu-té*] v. a. (lat. *supputare ;* de *sub*, sous, et *putare*, penser, compter). Evaluer indirectement une quantité, par le calcul de certaines données : *supputer une dépense.*

**supra-axillaire** adj. *Bot.* Qui est situé au-dessus de l'aisselle des feuilles.

**supraconscience** [*kon-si-an-se*] n. f. *Philos.* Conscience supérieure.

**supracrétacé, e** adj. Se dit, en géologie, de la partie supérieure du système crétacé.

**suprajurassique** [*ra-si-ke*] adj. Se dit, en géologie, de la partie supérieure du système jurassique.

**supralapsaire** [*lap-sè-re*] n. m. (du lat. *supra*, au-dessus, et *lapsus*, chute). Membre d'une secte calviniste, suivant laquelle Dieu aurait décrété, avant la chute d'Adam, la déchéance originelle de l'humanité et prédestiné les damnés à l'enfer. (C'était la doctrine de Calvin et de Zwingle.) ANT. **Infralapsaire.**

**supraliminal, e, aux** adj. (du lat. *supra*, sur, et *limen, inis*, seuil). Se dit des phénomènes psychologiques situés au-dessus du seuil de la conscience.

**supramondain, e** [*din, è-ne*] adj. *Philos.* Qui est au-dessus du monde sensible.

**supranaturalisme** [*lis-me*] n. m. Nature de ce qui est surnaturel. Doctrine qui croit au surnaturel. (V. SURNATURALISME.)

**supranaturaliste** [*lis-te*] n. et adj. Celui qui professe le supranaturalisme.

**suprarationnel, elle** [*si-o-nèl, è-le*] adj. *Théol.* Qui est au-dessus de la raison.

**suprarénine** n. f. Syn. ADRÉNALINE, ÉPINÉPHRINE. (V. ADRÉNALINE.)

**suprasensible** [*san*] adj. Ce qui est au-dessus des sens : *les principes de l'entendement sont suprasensibles*,

**supra-thoracique** adj. *Anat.* Qui est situé au-dessus du thorax.

**suprématie** [*sî*] n. f. (angl. *supremacy*). Supériorité, primauté : *prétendre à la suprématie. Hist. Acte de suprématie*, nom donné à l'ordonnance, œuvre de Thomas Cromwell, rendue par Henri III en 1534, et qui stipulait que le roi devait être « accepté, regardé, reconnu comme unique et suprême chef, sur la terre, de l'Eglise d'Angleterre ».

**suprême** adj. (lat. *supremus*, superlatif de *superior*, qui est au-dessus). Qui est au-dessus de tout : *dignité suprême.* Dernier, qui vient après tout : *un effort suprême.* Le plus important : *voici l'instant suprême. L'Etre suprême*, Dieu : *Robespierre fit décréter par la Convention, en 1794, la fête de l'Etre suprême. Pouvoir suprême*, la souveraineté. *Cour suprême*, la Cour de cassation. *Moment, heure suprême*, dernières dispositions d'un mourant. *Honneurs suprêmes*, funérailles. *Au suprême degré*, au plus haut point. N. f. *La Suprême*, en Espagne, abréviation par laquelle on désignait le « royal et suprême Conseil de l'Inquisition ».

**suprême** n. m. (de *suprême* adj.). Parties délicates d'une volaille, accompagnées d'un coulis : *un suprême aux truffes.* Sauce qui se prépare avec un consommé de volaille, additionné en parties égales de velouté, que l'on fait réduire d'un tiers à feu doux.

**suprêmement** [*man*] adv. D'une manière suprême. (Peu us.)

**supremum vale,** mots qu'Ovide met dans la bouche d'Orphée, lorsqu'il perd pour la seconde fois sa chère Eurydice (*Métam.*, X, 62) : *les hommes ne disent pas facilement un supremum vale aux biens de ce monde et aux plaisirs de la vie*,

**sur** (lat. *super*) prép. qui marque la situation d'une chose à l'égard de celle qui est placée plus bas : *les nuages sont sur nos têtes.* A la surface de : *flotter sur l'eau.* Contre : *frapper sur une enclume.* Tout proche : *ville sur la Seine.* Du côté de : *avoir ses fenêtres sur la rue.* Dans le bien; le droit de : *empiéter sur son voisin.* En arrière vers : *revenir sur ses pas.* En prenant comme matière ou sujet : *commentaires sur Platon, graveur sur bois.* Concernant, au sujet de : *différer sur un point.* D'après : *juger sur les apparences.* Au nom de, avec la garantie de : *jurer sur l'honneur.* Par répétition de : *faire sottise sur sottise.* Parmi : *un sur dix.* Dans une situation dominante : *avoir autorité sur quelqu'un.* Vers : *sur le tard.* En mettant au compte de : *prendre quelque chose sur sa conscience.* Avec : *sur un ton bien haut.* En état de : *sur le qui-vive. Sur ce*, à ce sujet ; cela dit ; cela fait. *Sur toutes choses*, principalement, surtout. *Blas. Sur le tout*, se dit d'un écusson placé au milieu d'une écartelure. ANT. **Sous.**

**sur, e** adj. (orig. germ.). D'un goût acide, aigrelet : *pomme sure.*

**sûr, e** adj. (lat. *securus*). Indubitable : *le fait est sûr.* Assuré, convaincu : *j'en suis sûr.* Qui doit arriver infailliblement : *bénéfice sûr.* Qui produit infailliblement son effet : *remède sûr.* A qui l'on peut se fier, sur qui l'on peut compter : *ami sûr.*

> Le chemin de l'honneur est encore le plus sûr.
>
> DELAVILLE.

Qui n'offre aucun danger : *route sûre Le plus sûr*, le parti le plus sage, le meilleur. *Etre sûr de son fait, de son coup, de soi*, être assuré du succès de son entreprise. *Avoir le coup d'œil sûr*, bien juger à la simple vue. *Avoir la main sûre*, ferme, qui ne tremble point. *Avoir le pied sûr*, ne pas broncher. *Le temps n'est pas sûr*, il y a apparence qu'il deviendra mauvais. *Avoir le goût sûr*, discerner la qualité des mets, ou juger bien des ouvrages d'esprit. *Jouer à coup sûr*, au prop. et au fig., être certain de réussir. *Mettre quelqu'un en lieu sûr*, dans un lieu où il n'ait rien à craindre, ou bien d'où il ne puisse s'échapper. *A coup sûr* loc. adv. Infailliblement, certainement, et fam., *pour sûr.* ANT. **Douteux incertain.**

**surabondamment** [*da-man*] adv. Plus que suffisamment : *démontrer surabondamment une proposition.*

**surabondance** n. f. Très grande abondance. Qui va au delà du nécessaire. ANT. **Pénurie.**

**surabondant** [*dan*], **e** adj. Excessivement abondant : *récolte surabondante.* Superflu : *détails surabondants.*

**surabonder** [*dé*] v. n. Etre très abondant : *terre où l'argile surabonde.*

**suraccabler** [*ra-ka-blé*] v. a. Accabler par surcroît.

**surachat** [*cha*] n. m. Achat de métaux précieux au-dessus du cours.

**suracheter** [*té*] v. a. Payer au delà de sa valeur. (Vx.)

**suractivité** n. f. Activité anormale, excessive d'un organe.

**suraddition** [*a-di-si-on*] n. f. Action de surajouter ; addition successive.

**suraffinage** [*a-fi-na-je*] n. m. Affinage que l'on a poussé au delà des limites voulues.

**surah** [*ra*] n. m. (de *Surate*, n. géogr.). Etoffe de soie croisée, douce et légère, originaire des Indes.

**suraigu** [*rè-ghu*], **ë** adj. Très aigu : *inflammation suraiguë; voix suraiguë.* N. f. Corde suraiguë.

**surajoutement** [*man*] n. m. Action de surajouter.

**surajouter** [*té*] v. a. Ajouter à ce à quoi l'on a déjà ajouté.

**sural, e, aux** adj. (du lat. *sura*, mollet). Qui appartient au mollet. (Peu us.)

**suralcooliser** [*ko-li-zé*] v. a. Verser dans un liquide de l'alcool avec excès.

**suralimentation** [*man-ta-si-on*] n. f. Méthode thérapeutique, qui consiste à augmenter au-dessus de la normale la quantité de nourriture absorbée par un malade : *le traitement par la suralimentation donne surtout des résultats dans la tuberculose.* (Elle ne doit être abordée qu'avec beaucoup de précautions.)

**suralimenter** [*man-té*] v. a. Pratiquer la suralimentation : *suralimenter un malade.*

**sur-aller** v. n. *Véner.* Passer sur la voie sans se rabattre et sans rien dire, en parlant du limier et des chiens de meute.

**sur-andouiller** [*dou, ll* mll, *é*] n. m. *Véner.* Andouiller plus grand que les autres, que portent certains cerfs.

**surannation** [*ra-na-si-on*] n. f. (de *suranné*). *Dr.* Cessation de l'effet d'un acte valable seulement pour un an ou un délai déterminé.

**suranné** [*ra-né*], **e** adj. (de *sur*, et *an*). Qui est devenu sans valeur, par suite d'un délai expiré : *permis suranné.* Qui n'est plus d'usage : *habit suranné.* Dont l'âge a détruit les mérites : *beauté surannée.*

**suranner** [*ra-né*] v. n. (de *sur*, et de *an*). *Dr.* Perdre sa valeur ou sa validité pour avoir dépassé le terme légal ou conventionnel : *laisser suranner un permis de chasse.* (Peu us.)

**surappel** [*ra-pèl*] n. m. *Procéd.* Appel renouvelé.

**sur-arbitre** n. m. Arbitre choisi en second lieu pour la décision d'une affaire, quand les premiers arbitres sont divisés. Pl. des *sur-arbitres.*

**surard** [*rar*] n. et adj. m. (de *sureau*). Se dit d'un vinaigre préparé avec des fleurs de sureau.

**surate** n. f. (ar. *sourat*). Nom des chapitres du Coran, rangés d'après leur longueur.

**Surate,** v. de l'empire des Indes (prov. de Bombay), sur la Tâpti ; 115.000 h. (*Suratiens*). Fabrication d'étoffes.

**surattendre** [*ra-ten-dre*] v. n. Attendre longtemps au delà du terme fixé ou convenable.

**surattribut** [*ra-tri-bu*] n. m. Attribut de l'attribut.

**surbaissé** [*bè-sé*], **e** adj. Se dit des arcades, des voûtes dont la montée est moindre que la moitié de leur ouverture. Ant. **Surhaussé.**

**surbaissement** [*bè-se-man*] n. m. Quantité dont une arcade est surbaissée. Seconde taille pratiquée sur une moulure pour la dégager. Ant. **Surhaussement.**

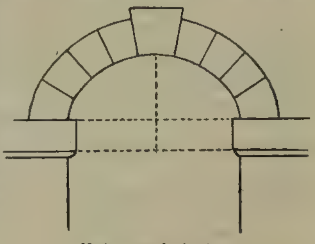

Voûte surbaissée.

**surbaisser** [*bè-sé*] v. a. Donner une forme surbaissée à : *surbaisser une voûte ; si l'on surbaisse trop les voûtes, on diminue leur solidité.* Ant. **Surhausser.**

**surbande** n. f. (de *sur*, et *bande*). *Chir.* Bande qui s'applique sur la compresse.

**surbande** n. f. (de *sur*, et *bander*). Chemin que le chien d'un fusil ou d'un pistolet peut faire en arrière quand il est armé.

**surbasique** [*zi-ke*] adj. *Chim.* Qui contient un excès de base.

**surbau** [*bô*] n. m. (de *sur*, et *bau*). Pièce qui forme le cadre des écoutilles.

**surbouchage** n. m. Action de surboucher.

**surboucher** [*ché*] v. a. Boucher par-dessus le bouchon : *surboucher des bouteilles avec de l'étain.*

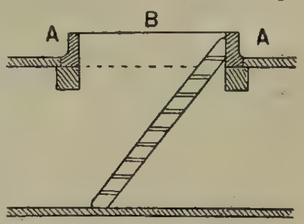

AA, surbaux ; B, écoutille.

**surboudineuse** [*neu-ze*] n. f. Organe qui fait partie des boudineuses à laine, servant à la fabrication du drap.

**Surbourg,** comm. du Bas-Rhin (cant. de Soultz-sous-Forêts) ; 1.300 h. Ch. de f.

**surbout** [*bou*] n. m. Pièce de bois tournant sur pivot, qui reçoit des assemblages de charpente.

**surcalciner** [*né*] v. a. Calciner fortement, à l'excès.

**surcapitalisation** [*za-si-on*] n. f. Action d'attribuer à une entreprise quelconque une valeur de capital supérieure à sa valeur réelle. Différence entre ces deux valeurs.

**surcase** [*ka-ze*] n. m. *Jeux.* Terme du jeu de trictrac, indiquant une troisième dame sur une case déjà faite.

**surcens** [*sanss*] n. m. *Dr. féod.* Rente au payement de laquelle était soumis un immeuble déjà frappé par le cens.

**surchair** [*chèr*] n. m. Nom donné à des gants fabriqués dans la région de Grenoble.

**surcharge** n. f. Charge ajoutée à une autre charge. Charge excessive, donnée à un ouvrage d'art. Augmentation, excès d'impôt. Poids de bagages excédant celui qui est alloué à chaque voyageur. Surplus de poids imposé à certains chevaux de course : *recevoir, supporter une charge.* Mot écrit sur un autre mot : *faire une surcharge. Typ.* Ce qui, dans une composition, sort des conditions ordinaires, comme les tableaux, les sommaires, les notes.

**surcharger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il surchargea, nous surchargeons.*) Imposer une charge nouvelle ou excessive : *surcharger un cheval.* Imposer une charge excessive : *surcharger ses employés de travail ; surcharger le pays d'impôts.* Faire une surcharge sur l'écriture : *surcharger toute une ligne. Surcharger son estomac,* manger ou boire avec excès.

**surchauffage** [*chô-fa-je*] n. m. Action de surchauffer.

**surchauffe** [*chô-fe*] n. f. Action de surchauffer ; résultat de cette action. Etat de la vapeur d'eau que l'on chauffe dans les mêmes conditions qu'une masse gazeuse.

**surchauffer** [*chô-fé*] v. a. Chauffer avec excès. Donner à la vapeur une tension plus considérable, en élevant la température.

**surchauffeur** [*chô-feur*] n. m. Appareil servant à surchauffer la vapeur dans les locomotives.

**surchauffure** [*chô-fu-re*] n. f. Défaut du fer ou de l'acier surchauffé.

**surchoix** [*choi*] n. m. Premier choix d'une marchandise quelconque : *viande de surchoix.*

**surclasser** [*kla-sé*] v. a. *Sports.* Triompher d'un adversaire en montrant une incontestable supériorité de classe sur lui : *on peut être battu sans être nécessairement surclassé.*

**surcollage** [*ko-la-je*] n. m. *Œnol.* Accident provoqué par un excès de gélatine dans le collage d'un vin. (La gélatine se décompose et donne parfois un mauvais goût au vin surcollé.)

**surcoller** [*ko-lé*] v. a. *Œnol.* Opérer un collage cessif, en parlant d'un vin.

**surcompensé, e** [*kon-pan*] adj. Qui est plus que compensé.

**surcomposé** [*kon-po-zé*], **e** adj. Doublement composé. (Se dit des temps verbaux que l'on conjugue en redoublant l'auxiliaire *avoir*, comme : *j'aurais eu fait.*)

**surcomposition** [*kon-po-zi-si-on*] n. f. Etat de ce qui est surcomposé.

**surcostal** [*kos-tal*], **e, aux** adj. Qui est situé sur les côtes : *muscles surcostaux.* N. m. Muscle surcostal.

**surcot** [*ko*] n. m. (de *sur*, et *cotte*). Vêtement de dessus, porté par les deux sexes au moyen âge.

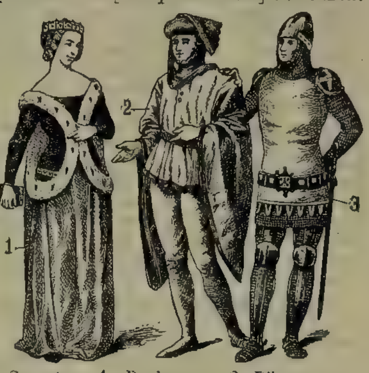

Surcots : 1. De femme ; 2. D'homme 3. D'homme d'armes (XIVe s.).

**surcoter** [*té*] v. a. Donner, dans un examen, une cote supérieure à la valeur réelle de l'épreuve subie.

**Surcouf** (Robert), corsaire français, né et m. à Saint-Malo (1773-1827). Il fit subir au commerce anglais dans l'océan Indien, de 1795 à 1801, d'énormes pertes, fut créé baron de l'Empire et devint un des plus riches armateurs de France.

**Surcouf** (Edouard), ingénieur et aéronaute français, né à Paris en 1862. Il a construit des dirigeables (*Ville-de-Paris, Clément-Bayard*) et écrit des ouvrages sur l'aéronautique et l'aviation.

**surcoupe** n. f. Action de surcouper.

**surcouper** [*pé*] v. a. Couper avec un atout supérieur à celui qu'un autre joueur vient de jeter.

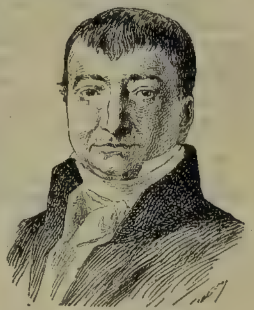

Robert Surcouf.

**surcrénelé, e** adj. Qui est doublement crénelé.

**surcreusement** [*ze-man*] n. m. *Géol.* Nom donné au phénomène particulier de l'érosion glaciaire, lorsque celle-ci s'est exercée sur des vallées déjà creusées à l'air libre par les ruissellements ou les torrents.

**surcroissance** [*kroi-san-se*] n. f. Croissance excessive.

**surcroît** [*kroi*] n. m. (de *surcroître*). Augmentation : *surcroît de besogne. De surcroît, par surcroît,* en outre, par-dessus. *Pour surcroît de,* pour augmenter : *pour surcroît de bonheur.*

**surcroître** v. n. (Se conj. comme *croître.*) Croître au delà des bornes ordinaires. V. a. Augmenter au delà des bornes. (Peu us.)

**surcroyance** [*kroi-ian-se*] n. f. *Philos.* Croyance surajoutée.

**surcuire** v. a. Soumettre à une nouvelle cuisson : *surcuire de la chaux.*

**surcuisson** [*ku-i-son*] n. f. Nouvelle cuisson d'un objet déjà cuit.

**surcuit** [*ku-i*] n. m. Chaux qui a subi un excès de cuisson.

**surculation** n. f. *Bot.* Syn. de GERMINATION.

**surcule** n. m. (du lat. *surculus*, rejeton). *Bot.* (*de surcule*) Tige des mousses.

**surculeux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. *Bot.* Qui porte des rejetons.

**surculigère** [*jè-re*] adj. (du lat. *surculus*, rejeton, et *gerere*, porter). *Bot.* Se dit de l'embryon de quelques plantes aquatiques, dont la plumule s'allonge en un jet filiforme.

**surculotte** [*lo-te*] n. f. Sorte de vêtement autrefois en usage dans la cavalerie.

**surdécomposé** [*kon-po-zé*], **e** adj. *Bot.* Se dit des feuilles ou, en général, des organes composés, qui se subdivisent à divers degrés.

**surdemande** n. f. *Cout. anc.* Demande supplémentaire, en justice.

**surdent** [*dan*] n. f. Dent de la première dentition, qui persiste, en se déviant, après la pousse de la dent correspondante la seconde dentition. Dent du cheval plus longue que les autres.

**surdi-mutisme** n. m. Syn. de SURDI-MUTITÉ.

**surdi-mutité** n. f. (du lat. *surdus*, sourd, et *mutus*, muet). Etat du sourd-muet.

**surdistendre** [*dis-tan-dre*] v. a. Distendre outre mesure.

**surdistension** [*dis-tan*] n. f. Distension excessive.

**surdité** n. f. (lat. *surditas*). Perte ou grande diminution du sens de l'ouïe : *surdité congénitale.*

— Encycl. La surdité s'observe à des degrés très divers, depuis la simple dureté d'oreille jusqu'à l'insensibilité complète aux vibrations sonores. Elle peut être congénitale (SOURD-MUET) ou accidentelle, permanente ou fugitive. On l'observe dans les diverses inflammations de l'oreille interne ou externe (V. OTITE) et dans quelques maladies générales (anémie, etc.), locales (méningite). Souvent, elle est due à l'absorption de certains médicaments.

La surdité est fréquente dans certaines professions : plongeurs, scaphandriers, artilleurs, mineurs, etc. Le traitement varie avec la cause. On peut remédier pendant quelque temps à la surdité par divers appareils acoustiques. Dans un âge avancé, elle est souvent due à un processus de sclérose.

**surdon** n. m. (de *sur*, et *don*). Droit laissé à l'acheteur, de se déclarer forfait dans certains cas d'avarie de la marchandise. Bonification accordée à l'acheteur, pour déchets accidentels ou avaries partielles d'une marchandise.

**surdorer** [*ré*] v. a. Dorer à fond.

**surdorure** n. f. Action de surdorer. Double dorure.

**surdos** [*dô*] n. m. Bande de cuir sur le dos cheval pour soutenir les traits.

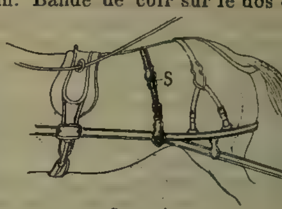

S, surdos.

**sureau** [*rô*] n. m. (anc. fr. *seüreau* ; de *seü*, lat. *sabucus* ou *sambucus*). Genre de caprifoliacées, dont on connaît environ vingt espèces des régions chaudes et tempérées.

— Encycl. Les sureaux (*sambucus*) sont des arbres ou des arbr seaux à feuilles opposées, composées-pennées, fleurs régulières, réunies en corymbes ombellifo mes ; le fruit est une petite baie drupacée. sureau noir, commun en Europe, est cultivé parfois dans les parcs. Les fleurs sont employées en thérapeutique pour leurs propriétés émollientes (cataplasmes), calmantes et sudorifiques (infusions), pour faire des gargarismes, des lotions (infusion de fleurs à 20 p. 100).

**surécartement** n. m. *Ch. de f.* Ecartement des rails supérieur à l'écartement normal.

**suréchauffé** [*chô-fé*], **e** adj. Excessivement surchauffé, vivement excité.

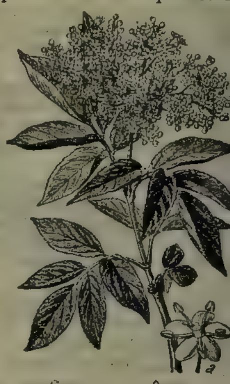

Sureau : *a*, fleur.

**surécot** ou **subrécot** [*ko*] n. m. Dépense en sus de l'écot. (Peu us

**surédifier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier* Construire par-dessus une autre construction.

**surégalisage** [*za-je*] n. m. Action de sur galiser.

**surégaliser** [*zé*] v. a. Passer la poudre a surégalisoir.

**surégalisoir** [*zoir*] n. m. Sorte de crible e peau, avec lequel on sépare de la poudre les grain trop gros.

**surélévation** [*si-on*] n. f. Action de surélever Partie surélevée. Augmentation excessive : *la su élévation des prix.*

**surélèvement** [*man*] n. m. Action de sur lever ; son résultat.

**surélever** [*vé*] v. a. (Se conj. comme *élever* Donner un surcroît d'élévation à : *surélever un mu* Accroître de nouveau, à l'excès : *surélever les pri* Ant. **Abaisser.**

**surelle** [*rè-le*] ou **surette** [*rè-te*] n. f. No vulgaire de l'*oseille* et de l'*oxalide.*

**sûrement** [*man*] adv. Avec sûreté : *argen sûrement placé.* Certainement : *il lui sera sûremen arrivé malheur.* Ant. **Douteusement.**

**suréminence** [*nan-se*] n. f. Qualité de ce qu est suréminent.

**suréminent** [*nan*], **e** adj. Eminent au supr me degré : *la dignité suréminente du pape.*

**surémission** [*mi-si-on*] n. f. Emission exa gérée : *surémission des billets de banque.*

**suréna** n. m. Titre que portait, sous les Par thes Arsacides, le général en chef des armées perses

**Suréna,** général parthe, né vers 82 av. J.-C. mis à mort en 52. Il rétablit sur le trône l'Arsacid Orodès, battit et fit assassiner Crassus, mais fut tu par Orodès inquiet de son pouvoir croissant.

**Suréna,** *général des Parthes,* la dernière tragédi de Corneille, en cinq actes et en vers (1674) ; pièc un peu gauche, mais dont le sujet est intéressan et où l'on trouve des vers harmonieusement tristes

> Toujours aimer, toujours souffrir, toujours mourir.
> Non, je ne pleure pas, Madame, mais je meurs...

**surenchère** [*ran*] n. f. Enchère qu'on fai au-dessus d'une autre enchère ou au-dessus du pri d'adjudication. *Par ext.* Redoublement de promesses *surenchère électorale.*

— Encycl. *Dr.* La surenchère sur aliénations volontaires de toute espèce doit être du *dixième* du prix de l'adjudication ; la surenchère sur saisie immobilière, du *sixième ;* la surenchère après faillite du *dixième.*

**surenchérir** [*ran*] v. n. Faire une surenchère : *il y a un délai pour surenchérir.*

**surenchérissement** [*ran-ché-ri-se-man*] n. m. Nouvel enchérissement.

**surenchérisseur, euse** [*ran-ché-ri-seur, eu-ze*] n. et adj. Qui surenchérit.

**surépaisseur** [*ré-pè-seur*] n. f. Surcroît d'épaisseur.

**surérogation** [*si-on*] n. f. (lat. *supererogatio*). Ce qu'on fait de bien au delà de ce qu'on est obligé de faire ; ce qui dépasse l'obligation : *œuvres de surérogation.* Ce qu'on fait au delà de ce qu'on a promis.

**surérogatoire** adj. Qui est fait au delà de ce qui est dû ; qui est de surérogation : *payement surérogatoire.*

**surérogatoirement** [*man*] adv. D'une manière surérogatoire.

**Suresnes** [*rè-ne*], comm. du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis, sur la Seine ; 19.035 h. (*Suresnois*) ; Ch. de f. Et. Constructions mécaniques, automobiles ; produits chimiques. — Fort du mont Valérien.

**surestarie** [*rès-ta-rî*] n. f. (espagn. *sobrestaria*). *Mar.* Nombre de jours en plus des estaries, donnant droit à une indemnité pour le fréteur.

— Encycl. *Dr.* On appelle « jours de surestarie » ceux qui sont employés au chargement ou au déchargement d'un navire au delà du nombre de jours dits *de starie* ou *de planche*, accordés pour cette opération par l'usage des lieux ou par les conventions.

Lorsque la charte-partie porte qu'en sus des jours de planche fixés pour le déchargement, l'affréteur jouira d'un certain nombre de jours de surestarie, les surestaries courent de plein droit.

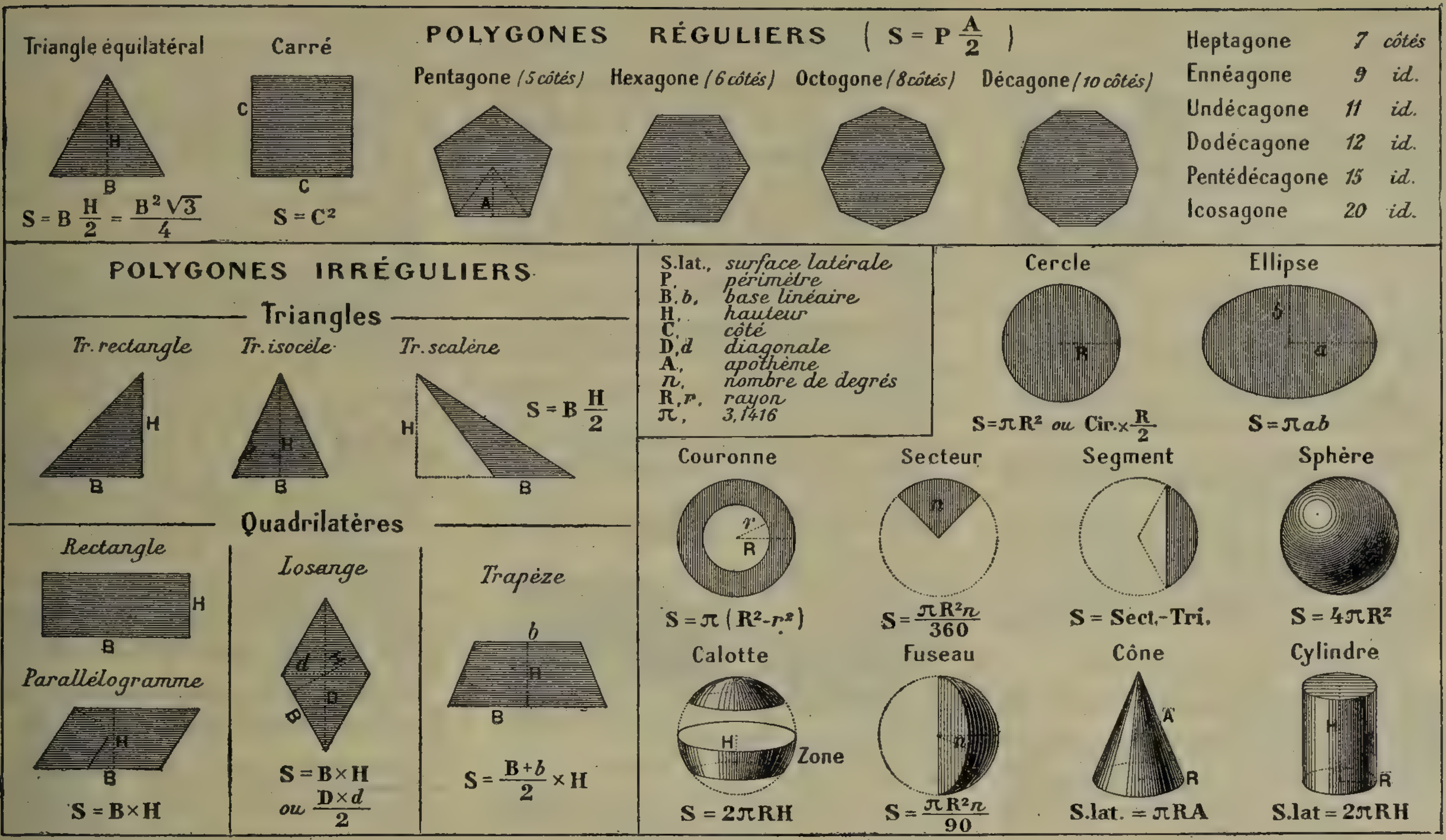

SURFACES

**surestimation** [*rès-ti-ma-si-on*] n. f. Estimation exagérée.

**surestimer** [*rès-ti-mé*] v. a. Estimer au de-là de son prix : *surestimer un immeuble.*

**suret, ette** [*rè, è-te*] adj. (de *sur*). Un peu acide : *vin suret, pomme surette.*

**sûreté** n. f. (du lat. *securitas*, sécurité). Eloignement de tout péril : *voyager en sûreté.* Fermeté et assurance dans les mouvements : *chirurgien qui a beaucoup de sûreté dans la main.* Certitude qui empêche de se tromper : *sûreté de coup d'œil.* Caution, garantie : *prendre toutes ses sûretés. Serrure de sûreté*, très difficile à forcer. *En sûreté*, dans un endroit sûr, en prison, en un lieu d'où l'on ne peut s'échapper. Sûreté (avec une majuscule), nom donné par abréviation à la police de sûreté : *les limiers de la Sûreté ; la Sûreté est à la poursuite de ce criminel.* (V. POLICE.) *Mettre en lieu de sûreté*, mettre à l'abri de toute poursuite. *En sûreté de conscience*, sans que la conscience en soit blessée. *Place de sûreté*, place de guerre qu'on donne ou qu'on retient pour garantir l'exécution d'un traité. Nom donné aux places de guerre où les protestants, aux termes de l'édit de Nantes, avaient le droit de tenir garnison. ANT. **Danger, péril.**

**Sûreté générale** (*loi de*), loi votée après l'attentat d'Orsini (1858) et en vertu de laquelle le ministre de l'intérieur avait la faculté de transporter en Algérie, ou d'exiler, tout citoyen reconnu par le gouvernement coupable d'avoir « pratiqué des manœuvres » ou « entretenu des intelligences soit à l'intérieur, soit à l'étranger ». C'était une véritable loi des suspects, ayant un effet rétroactif. Elle ne fut abrogée qu'en 1870.

**suretière** n. f. Pépinière de jeunes pommiers : *on voit des suretières surtout en Nornandie.*

**surette** [*rè-te*] n. f. Toile de fil de jute, grossière et très claire, qui sert à emballer les marchandises.

**surette** n. m. *Bot.* V. SURELLE.

**surexalter** [*règh-zal-té*] v. a. Exalter à un point excessif.

**surexcitabilité** [*rèk-si*] n. f. Etat de ce qui est surexcitable.

**surexcitable** [*rèk-si*] adj. Qui est sujet à la surexcitation.

**surexcitant** [*rèk-si-tan*], **e** adj. Qui surexcite. *boisson surexcitante.* N. m. Ce qui excite, ce qui est propre à surexciter : *l'alcool est un surexcitant.*

**surexcitation** [*rèk-si-ta-si-on*] n. f. Excitation exagérée. *Fig.* Animation passionnée : *beaucoup d'alcooliques vivent dans un état de dangereuse surexcitation.*

**surexciter** [*rèk-si-té*] v. a. Exciter au delà des limites ordinaires : *il faut se garder de surexciter les gens coléreux.* ANT. **Apaiser, calmer.**

**surextension** n. f. *Gramm.* Syn. de ÉPENTHÈSE.

**Surf** n. m. *Pêch.* Sorte de ver marin dont certains poissons, les harengs en particulier, sont très friands.

**surface** n. f. (de *sur*, et *face*). Partie extérieure, dehors d'un corps, superficie : *la surface de la terre, d'un polygone. Fig.* Extérieur, dehors, apparence : *esprit qui n'a que de la surface. Fam.* Garantie que l'on offre, crédit : *la surface d'un commercant.*

— ENCYCL. Tout corps nous apparaît limité par une surface qui, à nos yeux, détermine sa forme extérieure, et le sépare de l'espace environnant. Géométriquement, on conçoit la surface en faisant abstraction de la matière, c'est-à-dire de son origine expérimentale. Parfois, on confond, dans le langage usuel, *surface* et *aire.* A vrai dire, on doit les distinguer : tandis que le terme « surface » rappelle la forme, le mot « aire » s'applique exclusivement au nombre qui mesure cette étendue. On définit aussi la surface comme le lieu des positions d'une courbe (*génératrice*), qui se déplace et se déforme suivant une loi donnée. La *surface de révolution* est celle qui est engendrée par une génératrice tournant autour d'une droite (*axe*). Les *surfaces réglées* sont celles qui sont engendrées par le mouvement d'une ligne droite ; elles se divisent en deux classes : 1$^o$ les *surfaces développables*, qui peuvent par déformation s'appliquer sur un plan sans déchirure ni duplicature (ex. : le cylindre et le cône) ; 2$^o$ les *surfaces gauches*, dans lesquelles deux positions de la génératrice, infiniment voisines, ne se trouvent jamais dans un même plan.

**surfaire** [*fè-re*] v. a. et n. (de *sur*, et *faire.* — Se conj. comme *faire.*) Demander un prix trop élevé d'une marchandise : *surfaire un objet.* Vanter à l'excès : *surfaire le talent d'un écrivain.*

**surfaix** [*fè*] n. m. (de *sur*, et *faix*). Bande de cuir ou d'étoffe, avec laquelle on attache une couverture sur un cheval, ou qui retient les quartiers de la selle, ou la chabraque. Corde assujettissant la charge d'une bête de somme.

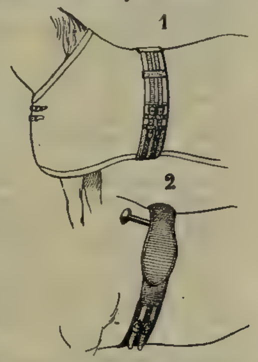

Surfaix : 1. De couverture ; 2. De voltige.

**surfécondation** [*si-on*] n. f. Fécondation d'un même ovule par deux ou plusieurs spermatozoïdes.

**surfeuille** [*feu, ll* mll., *e*] n. f. *Bot.* Nom donné aux organes qui recouvrent le bouton et se déchirent ou s'écartent quand celui-ci grossit.

**surfilage** n. m. Supplément de torsion donné aux matières textiles, lors du filage. Couture provisoire, à points espacés. (Syn. de FAUFILURE.)

**surfiler** [*lé*] v. a. Augmenter la torsion d'un fil, pour en augmenter la finesse. *Cout.* Coudre provisoirement, à points espacés. (Syn. de FAUFILER ou BÂTIR.)

**surfin, e** adj. *Comm.* Dont la qualité est d'une finesse supérieure.

**surfleurir** v. n. Fleurir après avoir donné ses fruits.

**surfoncier** [*i-é*], **ère** adj. *Cout. anc.* Se dit d'une rente constituée sur un fonds déjà grevé d'une première rente et de tout complément de l'impôt foncier.

**surfondu, e** adj. Se dit d'un corps en état de surfusion.

**surforce** n. f. *Comm.* Exagération, augmentation de la force ordinaire des spiritueux.

**surfrappe** [*fra-pe*] n. f. Nouvelle frappe d'une monnaie, qui portait déjà un type.

**surfrapper** [*fra-pé*] v. a. Soumettre à la surfrappe.

**surfusibilité** [*fu-zi*] n. f. Caractère d'un corps surfusible.

**surfusible** [*fu-zi-ble*] adj. *Phys.* Se dit d'un corps qui peut accidentellement rester liquide à une température inférieure à sa température de fusion.

**surfusion** [*zi-on*] n. f. *Phys.* Phénomène par lequel un corps reste accidentellement liquide à une température inférieure à sa température de fusion.

— ENCYCL. Un assez grand nombre de corps sont susceptibles de présenter le phénomène de surfusion ; l'eau isolée de l'air environnant par une couche d'huile, par exemple, peut être amenée à — 10° sans se congeler. Lorsqu'un liquide est à l'état de surfusion, il suffit de placer sur le liquide une parcelle solide du même corps ou bien, simplement, de frapper un coup sur le vase qui le contient, pour provoquer immédiatement la solidification et, alors, la température revient à celle du point de solidification. L'eau de pluie qui, en tombant, produit le verglas, est en état de surfusion.

**surge** n. f. (provenç. *surje*). *Comm.* Laine grasse qui n'a été ni lavée, ni dégraissée. Adjectiv. : *laine surge. Pâte surge*, pâte à papier qui ne retient pas l'eau.

**Surge et ambula,** mots lat. signif. : *Lève-toi, et marche.* Paroles de Jésus-Christ au paralytique, qu'il guérit par ces seuls mots (S$^t$ Matthieu, IX, 5.)

**surgeon** [*jon*] n. m. (du lat. *surgere*, se lever). Rejeton qui sort du pied d'un arbre. *Fig.* Rejeton d'une race. (Vx.) *Surgeon d'eau*, petite source jaillissante. (Vx.)

**surgeonner** [*jo-né*] v. n. *Arbor.* Pousser des surgeons.

**Surgères,** ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 27 kil. de Rochefort ; 3.300 h. Ch. de f. Et. Eglise des XI$^e$ et XII$^e$ siècles, avec belle façade romane. Distilleries, eaux-de-vie, vins. — Le cant. a 12 comm. et 11.740 h.

**surgir** v. n. (du lat. *surgere*, se lever). Se montrer en s'élevant : *une voile surgit à l'horizon. Fig.* Apparaître, se manifester : *de nouvelles difficultés surgissent sans cesse.* Impers. : *plus on légifère, plus il surgit des litiges.*

**surgissant** [*ji-san*], **e** adj. Qui surgit : *des difficultés surgissantes.*

**surgissement** [*ji-se-man*] n. m. Action de surgir : *le surgissement des roches ignées.*

**surglacer** [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il surglaça, nous surglaçons.*) *Art culin.* Mettre un glacé de sucre sur : *surglacer les pâtisseries.*

**surgreffage** [*grè-fa-je*] n. m. Opération qui consiste à greffer deux fois le même sujet, c'est-à-dire à greffer en pied un sujet donné et à greffer en tête la pousse obtenue : *le surgreffage augmente en général la productivité des arbres et la qualité de leurs fruits.*

**surgreffer** [*grè-fé*] v. a. Effectuer un surgreffage.

**surhaussé** [*rô-sé*], **e** adj. Se dit des arcades des voûtes dont la montée est plus grande que la moitié de leur ouverture. ANT. **Surbaissé.**

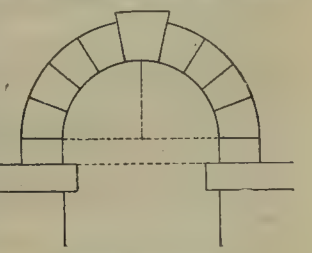
Voûte surhaussée.

**surhaussement** [*rô-se-man*] n. m. Action de surhausser ; son résultat. Elévation donnée à un arc au delà du plein cintre. ANT. **Surbaissement.**

**surhausser** [*rô-sé*] v. a. Augmenter la hauteur : *surhausser un mur.* Elever une voûte au-dessus de son plein cintre. *Fig.* Mettre à un plus haut prix ce qui était déjà assez cher. ANT. **Surbaisser.**

**surhomme** n. m. (en allem. *Uebermensch*). Dans la philosophie de Nietzsche, type d'homme très supérieur à ses semblables par l'intensité de la vie, par la puissance de la pensée et par la force de la volonté, et dont la réalisation, qui ne sera l'apanage que de quelques-uns, doit être le but de l'humanité.

**surhumain, e** [*ru-min, è-ne*] adj. Qui est au-dessus des forces humaines : *effort surhumain.* N. m. Ce qui est surhumain.

**Surhumains** (*les*) [*Representative Men*], par R. W. Emerson (1849), ouvrage où l'auteur considère le grand homme comme un modèle que les autres doivent s'efforcer d'imiter, tandis que Carlyle, dans *le Culte des héros*, tient les grands hommes pour chargés d'une mission sociale surnaturelle

**suriane** n. f. Genre de rutacées comprenant des arbustes qui croissent sur les bords de la mer dans presque toutes les contrées tropicales.

**suricate** ou **surikate** n. m. Genre de mammifères carnivores, renfermant des animaux voisins des civettes et qui sont propres à l'Afrique du Sud.

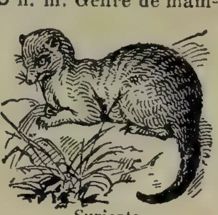
Suricate.

**surimposer** [*rin-po-zé*] v. a. Frapper d'un surcroît d'impôt : *l'alcool est surimposé.*

**surimposition** [*rin-po-zi-si-on*] n. f. Surcroît d'imposition.

**surin** n. m. Jeune pommier non encore greffé. Sauvignon. *Arg.* Couteau, poignard : *jouer du surin.*

**Surinam** [*nam'*] (le), fleuve de la Guyane hollandaise, qui baigne Paramaribo, et se jette dans l'Atlantique ; 350 kil.

**suriner** [*né*] v. a. *Arg.* Tuer avec un surin.

**surineur** n. m. *Arg.* Assassin qui se sert du surin.

**surintendance** [*tan*] n. f. Charge, fonction de surintendant : *surintendance des finances.* Hôtel, bureaux d'un surintendant.

**surintendant** [*tan-dan*] n. m. Officier chargé de la surveillance des intendants d'une administration militaire. *Surintendant des finances*, sous l'anc. monarchie, nom de l'administrateur général des finances. Dans les Eglises de la confession d'Augsbourg, nom donné aux pasteurs qui, dans une circonscription ecclésiastique, exercent une certaine autorité. ALLUS. LITT. :

> Jamais surintendant ne trouva de cruelles,

vers de la VIIIe satire de Boileau. On le rappelle pour montrer la puissance irrésistible de l'or, dans les choses de l'amour.

— ENCYCL. La charge de surintendant général des finances existait en France à la fin du XIIIe siècle, mais elle ne fut établie d'une façon régulière qu'à partir de François Ier. Elle fut supprimée en 1661, après l'arrestation de Fouquet, et remplacée par celle de *contrôleur des finances.*

**surintendante** [*tan*] n. f. Femme d'un surintendant. Dame qui avait la première charge dans la maison de la reine. Directrice des maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

**surir** v. n. (de *sur*). Devenir sur, aigre, acide : *les chaleurs font surir le vin.*

**surirelle** [*rè-le*] n. f. *Bot.* Algue de la famille des diatomées, à valves légèrement ailées sur les bords, vivant dans les eaux douces, saumâtres ou salées.

**surirritation** [*i-ri-ta-si-on*] n. f. *Pathol.* Irritation excessive.

**surjacent** [*san*], **e** adj. *Géol.* Se dit des roches superposées aux autres.

**surjaler** [*lé*] et **surjauler** [*jô-lé*] v. a. *Mar.* Se dit d'une ancre sur le jas de laquelle la chaîne s'engage pendant le mouillage. V. n. Sortir du jas : *l'ancre a surjalé.*

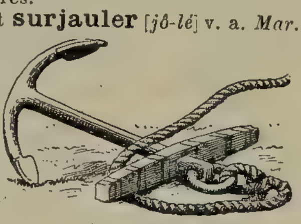
Ancre surjalée.

**surjet** [*jè*] n. m. (de *surjeter*). Couture faite à deux morceaux d'étoffe appliqués l'un sur l'autre bord à bord. (V. COUTURE.) *Féod.* Droit, pour le seigneur, de mettre aux enchères un héritage vendu.

**surjeter** [*té*] v. a. (Se conj. comme *jeter.*) Coudre un surjet.

**surjurer** [*ré*] v. a. *Dr. anc.* Répondre par un serment opposé à celui d'une autre personne.

**surlangue** n. f. *Art vétér.* Inflammation aiguë de la langue des bestiaux.

**surlé** n. m. Entaille faite aux pins, pour l'extraction de la térébenthine et de la résine.

**surlendemain** [*lan-de-min*] n. m. Jour qui suit le lendemain.

**surlier** [*li-é*] v. a. (de *sur*, et *lier.* — Se conj. comme *prier.*) *Mar.* Entourer avec du fil à voile ou avec un petit cordage, pour empêcher de se détordre : *surlier un câble.*

**surliure** n. f. *Mar.* Action de surlier un cordage, pour empêcher des torons de se décommettre.

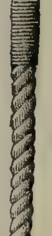
Surliure.

**surlonge** n. f. Partie de l'échine du bœuf, située entre le paleron et le talon du collier.

**surlouer** [*lou-é*] v. a. (de *sur*, et *louer*). Prendre ou donner en location au-dessus de la valeur réelle.

**surlunaire** [*nè-re*] adj. Qui est au-dessus, au delà de la lune.

**surmarcher** [*ché*] v. n. *Véner.* Revenir sur ses erres. V. a. Empiéter sur. (Vx.)

**surmé** ou **surmeh** [*mé*] n. m. Fard noir, dont se servent les femmes turques.

**surmenage** n. m. (de *surmener*). Ensemble des troubles qui résultent de la fatigue répétée des organes.

— ENCYCL. Le *surmenage* se produit lorsque l'élimination des déchets de fonctionnement, ou *ponogènes*, ne peut pas s'effectuer entièrement pendant les périodes de repos. Le surmenage peut entraîner de véritables maladies générales et, notamment, des affections nerveuses graves.

Le traitement du surmenage comporte deux indications précises : 1° le repos au grand air, mais un repos relatif, qui n'exclue absolument ni le travail physique, ni le travail intellectuel modérés ; 2° l'hydrothérapie et le massage et, d'autre part, une alimentation tonique et réparatrice, des glycérophosphates et, surtout, ni vins ni alcools.

**surmener** [*né*] v. a. (Se conj. comme *amener.*) Excéder de fatigue ; faire travailler trop vite et trop longtemps : *surmener un cheval.* **Se surmener** v. pr. Travailler avec excès.

**surmesure** n. f. *Dr.* Ce qui se trouve au delà de la mesure exprimée dans les actes de vente.

**surmontable** adj. Que l'on peut surmonter : *difficulté aisément surmontable.*

**surmonté, e** adj. *Blas.* Se dit d'une pièce ou d'un meuble accompagnés en chef d'une ou plusieurs figures qui ne les touchent pas immédiatement. (V. SOMMÉ.)

**surmontement** [*man*] n. m. Action de surmonter. (Peu us.)

**surmonter** [*té*] v. a. (de *sur*, et *monter*). Passer par-dessus : *eau qui surmonte les maisons.* Etre placé au-dessus : *statue qui surmonte une colonne.* *Fig.* Dominer, se rendre maître : *surmonter son chagrin.*

**surmoulage** n. m. Moulage pris sur un autre moulage.

**surmoule** n. m. Moule pris sur un objet moulé.

**surmouler** [*lé*] v. a. Couler dans un moule pris sur un objet moulé.

**surmousse** [*mou-se*] n. m. Espèce de champignon du genre *agaric.*

**surmoût** [*mou*] n. m. (de *sur*, et *moût*). Jus de raisin, tiré de la cuve avant la fermentation.

**surmulet** [*lè*] n. m. Poisson de mer, appelé aussi *rouget.* (V. ce mot.)

**surmulot** [*lo*] n. m. (de *sur*, et *mulot*). Espèce du genre rat, comprenant de gros rats gris (*mus decumanus*), qui abondent dans les égouts, les cours, les écuries (V. RAT) : *robustes, courageux et excessivement voraces, les surmulots dévorent tout ce qu'ils trouvent.*

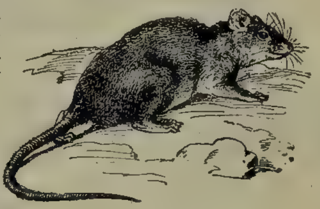
Surmulot.

**surnageant** [*jan*], **e** adj. Qui surnage : *huile surnageante.*

**surnager** [*jé*] v. n. (Se conj. comme *nager.*) Se soutenir à la surface d'un liquide : *le liège surnage.* *Fig.* Survivre, subsister : *réputation qui surnage, tandis que d'autres tombent dans l'oubli.*

**surnaturaliser** [*zé*] v. a. Rendre surnaturel ; donner un caractère surnaturel : *surnaturaliser ses pensées.*

**surnaturalisme** [*lis-me*] n. m. Système religieux qui admet le surnaturel. Forme particulière du rationalisme, qui s'est développée dans l'Allemagne protestante du XVIIe siècle et qui considère la révélation comme l'auxiliaire de la raison.

**surnaturaliste** [*lis-te*] adj. *Philos.* Qui a rapport au surnaturel.

**surnaturalité** n. f. Qualité de ce qui est surnaturel : *la surnaturalité d'un événement.*

**surnature** n. f. *Philos.* Nature surajoutée.

**surnaturel, elle** [*rèl, è-le*] adj. Qui excède les forces de la nature : *pouvoir surnaturel.* Qui n'est connu que par la foi : *vérités surnaturelles.* *Par exagér.* Extraordinaire : *adresse surnaturelle.* N. m. Ce qui est surnaturel : *la foi au surnaturel.*

**surnaturellement** [*rè-le-man*] adv. D'une manière surnaturelle.

**surneigé** [*nè-jé*], **e** adj. Recouvert de neige.

**surneigée** [*nè-jé*] n. f. (de *sur*, et *neige*). *Véner.* Voie d'une bête fauve, noire ou puante, sur laquelle la neige est tombée.

**surnie** [*nî*] n. f. Genre d'oiseaux rapaces de la famille des bubonidés, comprenant des chouettes pattues, voisines des harfangs.

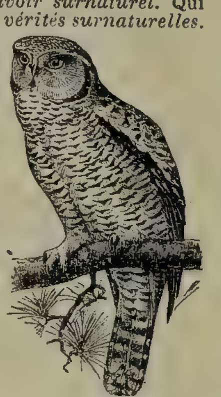
Surnie.

**surnom** [*non*] n. m. Nom ajouté au nom propre d'une personne ou d'une famille : *Scipion, vainqueur de Carthage, reçut le surnom d'*Africain.

**surnombre** [*non-bre*] n. m. Nombre qui dépasse le terme fixé : *être en surnombre dans un compartiment.*

**surnommer** [*no-mé*] v. a. Donner un surnom : *Louis XIV fut surnommé* le Grand.

**surnourrir** [*nou-rir*] v. a. *Fam.* Nourrir abondamment.

**surnuméraire** [*rè-re*] adj. (du lat. *supra*, au-dessus de, et *numerus*, nombre). Qui est au-dessus du nombre fixé : *avoir un doigt surnuméraire.* N. m. Employé d'administration qui travaille sans appointements, jusqu'à ce qu'on l'admette en titre. *Mar.* Homme qui ne fait pas partie de l'effectif marin.

**surnumérariat** [*ri-a*] n. m. Emploi de surnuméraire. Temps pendant lequel on est surnuméraire.

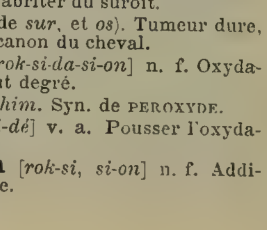
Suroît.

**suroffre** [*ro-fre*] n. f. Offre plus avantageuse qu'une offre déjà faite.

**suroffrir** [*ro-frir*] v. a. Offrir en sus.

**suroît** [*roi*] n. m. (corrupt. de *sud-ouest*). *Mar.* Vent du sud-ouest, dans le langage des marins. Chapeau de toile huilée imperméable. Vareuse de laine à capuchon pour s'abriter du suroît.

**suros** [*ro*] n. m. (de *sur*, et *os*). Tumeur dure, qui se développe sur le canon du cheval.

**suroxydation** [*rok-si-da-si-on*] n. f. Oxydation poussée au plus haut degré.

**suroxyde** n. m. *Chim.* Syn. de PEROXYDE.

**suroxyder** [*rok-si-dé*] v. a. Pousser l'oxydation au plus haut degré.

**suroxygénation** [*rok-si, si-on*] n. f. Addition d'un excès d'oxygène.

**suroxygéné, e** [*rok-si*] adj. Qui contient u excès d'oxygène.

**suroxygéner** [*rok-si-jé-né*] v. a. (Change fermé en *é* ouvert devant une syllabe muette.) A croître la teneur en oxygène.

**surpalite** n. f. Gaz de combat, qui fut un d plus employés par les Allemands : *la palite est chloroformiate de méthyle monochloré ; la surpali ou diphosgène est le chloroformiate de méthyle tr chloré.*

**surpassable** [*pa-sa-ble*] adj. Qui peut êt surpassé, que l'on peut surpasser.

**surpasser** [*pa-sé*] v. a. (de *sur*, et *passer*). E céder, dépasser en hauteur : *surpasser de toute tête.* Etre au-dessus, supérieur à : *cet élève surpas tous ses condisciples en talent, en méchanceté.* Exc der les forces, l'intelligence, les ressources de : *d pense qui surpasse ses moyens.* *Fam.* Causer u grand étonnement : *cet événement me surpasse.* **S surpasser** v. pr. Faire encore mieux qu'on ne fa d'ordinaire : *cet acteur s'est surpassé aujourd'hui.*

**surpaye** [*pè-î*] n. f. Action de surpayer. Grat fication accordée en sus de la paye.

**surpayer** [*pè-ié*] v. a. (Se conj. comme *b layer.*) Payer, acheter trop cher : *surpayer un ch val.* Donner une somme trop élevée à : *surpayer u employé.* *Fig.* Acheter trop cher : *surpayer un plaisi*

**surpeau** [*pô*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire de l'ép derme des plantes, dans quelques pays.

**surpente** n. f. *Mar.* Syn. de SUSPENTE.

**surpeuplé, e** adj. Qui est peuplé à l'excès ; o les habitants sont trop nombreux.

**surpeuplement** [*man*] n. m. *Biol.* Se dit de milieux où le nombre des espèces et de leurs repré sentants respectifs dépasse les ressources en al ments, oxygène, etc.

**surplis** [*pli*] n. m. (lat. *superpellicium* ; de *su per*, sur, et *pellis*, peau). Vêtement d'église, de toile blanche et fine.

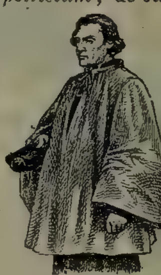
Surplis.

**surplomb** [*plon*] n. m. (de *surplomber*). Défaut de ce qui penche, de ce qui n'est pas à plomb.

**surplombement** [*plon-be-man*] n. m. Action de surplomber : *le surplombement d'un mur.*

**surplomber** [*plon-bé*] v. n. (de *sur*, et *plomb*). Etre hors de l'aplomb : *ce mur surplombe.* V. a. Dépasser l'aplomb de : *des rochers surplombent le ravin.*

**surplue** [*plû*] ou **surpluée** [*plu-é*] adj. f. (d *sur*, et *pluie*). *Véner.* *Voie surplue* ou *surpluée*, e substant. *Surplue* ou *surpluée*, voie lavée par l pluie depuis le passage de l'animal.

**surplus** [*plu*] n. m. (de *sur*, et *plus*). Ce qui es en plus. L'excédent : *payer le surplus d'un marché* **Au surplus** loc. adv. Au reste.

**surpoids** [*poi*] n. m. Excédent de poids.

**surpoint** [*poin*] n. m. Raclure que les cor royeurs tirent des peaux en leur donnant la dernièr façon.

**surpousse** [*pou-se*] n. f. Pousse qui se surajoute à celle de l'année.

**surprenable** adj. Que l'on peut surprendre, qui peut être surpris : *il n'y a pas de place forte s bien gardée qui ne soit surprenable.*

**surprenant** [*nan*], **e** adj. Qui cause de la surprise : *nouvelle surprenante.*

**surprendre** [*pran-dre*] v. a. (de *sur*, et *prendre.* — Se conj. comme *prendre.*) Prendre sur le fait : *surprendre un voleur.* Prendre à l'improviste : *la pluie nous a surpris.* Attaquer à l'improviste : *surprendre un poste ennemi.* Arriver inopinément chez : *aller surprendre un ami chez lui.* *Fig.* Etonner : *cette nouvelle m'a surpris.* Tromper, abuser : *surprendre la bonne foi.* Obtenir par artifice : *surprendre une signature.* Intercepter, s'emparer furtivement de : *surprendre une lettre.* Arriver par surprise à la connaissance de : *surprendre un secret.* Se dit d'un feu trop vif, qui brûle les mets sans les cuire.

**surprime** n. f. Ce qu'on paye en plus de la prime normale, dans les assurances, afin de se garantir contre certains risques exceptionnels.

**surprise** [*pri-ze*] n. f. Action par laquelle on surprend : *s'emparer par surprise d'une forteresse.* Fait, incident inopiné : *le cœur a ses surprises.* Chose qui surprend, étonne : *accumuler les surprises dans un drame.* Etonnement produit par une chose inattendue : *cet accident a causé une grande surprise.* Plaisir inattendu : *faire une surprise à un enfant.* Boîte fermée contenant de menus objets, et que les enfants achètent sans en connaître le contenu, pour se ménager une surprise en l'ouvrant. *Boîte à surprise*, boîte à ressort, qui fait sortir, lorsqu'on l'ouvre, quelque figure grotesque ou tout autre objet inattendu.

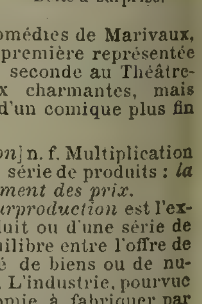
Boîte à surprise.

**Surprise de l'amour** (*la*), titre de deux des plus jolies comédies de Marivaux, en trois actes et en prose, la première représentée au Théâtre-Italien en 1722, la seconde au Théâtre-Français en 1727 ; toutes deux charmantes, mais dont la première est peut-être d'un comique plus fin et d'une analyse plus délicate.

**surproduction** [*duk-si-on*] n. f. Multiplication excessive d'un produit ou d'une série de produits : *la surproduction amène l'avilissement des prix.*

— ENCYCL. *Econ. polit.* La *surproduction* est l'excessive multiplication d'un produit ou d'une série de produits. Elle peut rompre l'équilibre entre l'offre de quelques produits et la quantité de biens ou de numéraire destinés à les acquérir. L'industrie, pourvue d'un outillage coûteux, a économie à fabriquer par grandes masses, mais elle est exposée à ne pas écouler tous ses produits, d'où formation de stocks invendus, avilissement des prix et ruine. Le problème qu'a à résoudre l'industrie moderne est donc de proportionner la production à la consommation ; c'est dans ce but que se forment des ententes entre producteurs.

**surra** n. m. Affection microbienne qui sévit aux Indes sur les animaux domestiques, y compris les chameaux et les éléphants, et qui est due à un trypanosome véhiculé par une mouche.

**surre** [*su-re*] n. m. (du lat. *suber*, liège). *Bot.* Nom vulgaire du *chêne-liège* dans le Midi. (V. SURRIER.)

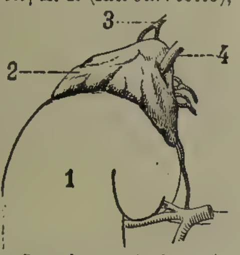

Capsule surrénale : 1. Rein ; 2. Capsule surrénale ; 3. Artère capsulaire ; 4. Grande veine capsulaire ; 5. Artère rénale.

**surrection** [*sur-rèk-si-on*] n. f. (lat. *surrectio*), Action de surgir, de se soulever.

**surrède** [*sur-rè-de*] n. m. (de *surre*). *Sylvic.* Nom donné à un terrain planté de chênes-lièges.

**surremise** [*sur-re-mi-ze*] n. f. Quantité dont l'éditeur augmente la remise faite ordinairement aux libraires quand on lui prend un nombre considérable d'exemplaires.

**surrénal, e, aux** [*sur-ré*] adj. (de *sur*, et *rein*). Qui est placé au-dessus des reins : *glandes surrénales.* N. m. *Grand* et *petit surrénal*, le grand et le petit nerf splanchnique.
— Encycl. Les capsules surrénales, dites parfois *reins succenturiés*, sont situées de chaque côté de la colonne vertébrale, au-dessus des reins, et ressemblent à un casque aplati d'avant en arrière, coiffant ces organes. (On en extrait une substance [adrénaline] éminemment constrictive des vaisseaux. On en retire aussi un sérum utilisé en thérapeutique).

**surrénalité** n. f. Inflammation des glandes surrénales.

**Surrey** [*rè*], comté d'Angleterre, sur lequel s'étend la partie de Londres qui est au S. de la Tamise ; 930.000 h. Ch.-l. *Guildford.*

**Surrey** (Henry Howard, comte **de**), homme politique et poète anglais, né vers 1517, m. à Londres en 1547. Il aida son père, le duc de Norfolk, dans ses tentatives de restauration du catholicisme et eut la tête tranchée. Il a laissé des poésies charmantes, mystiques et tendres. Il est, avec Wyatt, un des créateurs du sonnet anglais.

**surrier** [*su-ri-é*] n. m. *Bot.* Un des noms vulgaires du *chêne-liège*, dans le Midi. (V. SURRE.)

**surrincette** [*sur-rin-sè-te*] n. f. *Pop.* Petit verre d'eau-de-vie ajouté à la rincette.

**sursanga** [*gha*] n. m. Instrument de musique hindou, à cordes et à archet, dont la caisse sonore est recouverte d'une peau, et dont le manche est semblable à celui d'un violon.

**sursas** [*sa*] n. m. (de *sur*, et *sas*). Nom breton de la recoupe ou son séparé du gruau, ainsi que des recoupettes.

**sursaturation** [*si-on*] n. f. Action de sursaturer un liquide. Etat d'un liquide sursaturé.
— Encycl. *Chim.* Lorsqu'un liquide, à une température déterminée, a dissous la plus grande quantité possible d'un corps solide, on dit que ce liquide est *saturé*. Si le liquide saturé n'est pas en contact avec le sel dissous, on peut, en le refroidissant, ne pas amener immédiatement la cristallisation ; en d'autres termes, on peut obtenir un liquide tenant en dissolution une plus grande quantité du corps solide qu'il ne pourrait en dissoudre directement à la même température : on dit que la solution est *sursaturée*. En ce cas, il suffit généralement d'ajouter à la solution un cristal du corps dissous pour provoquer la cristallisation.

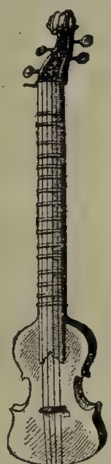

Sursanga.

**sursaturer** [*ré*] v. a. Saturer en dépassant les limites ordinaires de la saturation : *sursaturer un liquide.*

**sursaut** [*sô*] n. m. (de *sur*, et *sauter*). Mouvement brusque, occasionné par quelque sensation subite et violente. *En sursaut* loc. adv. Brusquement, par l'effet de quelque sensation subite : *s'éveiller en sursaut.*

**sursauter** [*sô-té*] v. n. Faire un sursaut : *sursauter en apprenant une fâcheuse nouvelle.*

**surséance** n. f. (de *surseoir*). Délai pendant lequel une affaire est suspendue en justice : *surséance de huit jours, de douze mois.*

**Sursee,** comm. de Suisse (cant. de Lucerne), à l'extrémité nord-ouest du lac de Sempach ; 2.590 h. Agriculture, fabriques de poêles, de brosses, de cigares.

**sursel** [*sèl*] n. m. *Chim.* Sel qui contient un excès d'acide.

**sursemer** [*mé*] v. a. (Se conj. comme *semer.*) Semer de nouveau une terre déjà ensemencée.

**surseoir** [*soir*] v. a. (*Je sursois, nous sursoyons. Je sursoyais, nous sursoyions. Je sursis, nous sursîmes. Je surseoirai, nous surseoirons. Je surseoirais, nous surseoirions. Sursois, sursoyons, sursoyez. Que je sursoie, que nous sursoyions. Que je sursisse, que nous sursissions. Sursoyant. Sursis, ise.*) Suspendre, remettre, différer : *surseoir une délibération* (Vx). V. n. Interrompre, remettre, différer : *surseoir aux poursuites ; surseoir à une exécution capitale.*

**sursis** [*si*] n. m. (subst. particip. de *surseoir*). Délai, remise. *Milit. Sursis d'appel*, délai accordé à un militaire pour rejoindre son corps. *Loi de sursis*, dite *loi Bérenger*, v. CIRCONSTANCES atténuantes.

**sursitaire** [*tè-re*] n. m. (de *sursis*). Celui qui bénéficie d'un sursis.

**sursolide** n. m. Carré du carré, quatrième puissance d'une grandeur.

**sursomme** n. f. Charge excessive. *Prov. La sursomme abat l'âne*, il ne faut imposer à personne des charges qu'il ne puisse supporter.

**sursum corda,** mots lat. signif. : *Elevez-vos cœurs.* Paroles que prononce le prêtre à la messe, au commencement de la préface. On cite ces mots pour faire appel ou signifier que quelqu'un fait appel à des sentiments élevés.

**Surtainville,** comm. de la Manche, arr. et à 28 kil. de Cherbourg, sur le littoral de la Manche ; 960 h. Bains.

**surtare** n. f. Tare en sus, supplément de tare.

**surtaux** [*tô*] n. m. Taux excessif.

**surtaxe** [*tak-se*] n. f. Taxe supplémentaire, ajoutée à d'autres : *frapper d'une surtaxe les pavillons étrangers.* Mesure excessive et illégale : *se faire décharger d'une surtaxe.*

**surtaxer** [*tak-sé*] v. a. (de *surtaxe*). Frapper d'une taxe plus forte que la taxe existante ou que la taxe légale : *surtaxer un produit de luxe.*

**surtemps** [*tan*] n. m. *Adm. consulaire.* Période en dehors du temps normal du travail habituel (traduction de l'anglais *overtime*).

**surtension** [*tan*] n. f. Tension exceptionnelle et momentanée, qui se produit sur une ligne électrique à courant continu, lorsque surviennent de brusques variations de charges.

**surtiré** n. m. Celui sur qui l'on tire une lettre de change. (Peu us. ; on dit plus ordinairem. *tiré.*)

**surtondre** v. a. Soumettre à la surtonte.

**surtonte** n. f. Action de couper les extrémités de la laine ou du poil, après le lavage des peaux. Laine obtenue par cette opération.

**surtors** [*tor*] n. m. Excès de torsion donné à des fils.

**surtout** [*tou*] n. m. Vêtement fort large, qu'on met par-dessus tous les autres habits. Grande pièce d'orfèvrerie ou de poterie, que l'on place comme ornement sur la table. Charrette légère pour porter les bagages. Paillasson conique dont on couvre une ruche. Second moule qui entoure le moule d'une cloche.

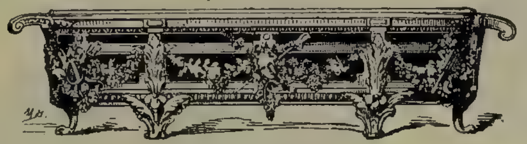

Surtout de table.

**surtout** [*tou*] adv. (de *sur*, et *tout*). Principalement, par-dessus tout, plus que toute autre chose : *et surtout, soyez prudent.*

**surturbrand** n. m. *Géolog.* Lignite que l'on trouve en Islande.

**surucucu** n. m. *Erpét.* V. LACHÉSIS.

**survaleur** n. f. Excès de valeur : *la survaleur des monnaies amène leur disparition.*

**surtravail** [*va, l* mll.] n. m. Dans la théorie marxiste, quantité de travail que fournit l'ouvrier après avoir produit une valeur équivalente à son salaire.

**survanté, e** adj. Qui est vanté avec excès.

**surveillance** [*vè, ll* mll.] n. f. (de *surveiller*). Action de surveiller : *exercer une surveillance active.* Etat de celui qu'on surveille : *être en surveillance.*
— Encycl. *Surveillance de la haute police.* Cette peine, accessoire en matière criminelle et correctionnelle, consistait à interdire au surveillé l'accès de certains lieux et, en même temps, à le confiner, avec défense d'en sortir sans autorisation, dans la résidence qu'il avait choisie ou qui lui avait été assignée. La loi du 27 mai 1885 a remplacé la surveillance de la haute police par l'interdiction de séjour. V. INTERDICTION de séjour.
*Commissaire de surveillance administrative.* V. COMMISSAIRE.

**surveillant** [*vè, ll* mll., *an*], **e** n. Personne chargée de surveiller. *Spécialem.* Personne chargée de surveiller les élèves : *surveillant des études.*

**surveille** [*vè, ll* mll., *e*] n. f. Avant-veille.

**surveiller** [*vè, ll* mll., *é*] v. a. Veiller particulièrement et avec autorité : *surveiller des élèves, des travaux ; surveiller un prisonnier.* V. n. *Surveiller à*, veiller sur : *un général doit surveiller à tout ce qui se passe.* (Vx.) *Se surveiller* v. pr. Etre surveillé : *les passions doivent se surveiller.* S'observer soi-même, veiller sur soi : *surveillez-vous toujours attentivement.* Veiller l'un sur l'autre : *deux rivaux qui se surveillent.*

**survenance** n. f. *Dr.* Le fait de venir après coup : *survenance d'enfant* (après donation faite). Action de venir tout à coup.

**survenant** [*nan*], **e** n. et adj. Qui survient, qui arrive accidentellement : *des personnes survenantes.*

**survendre** [*van-dre*] v. a. Vendre trop cher : *survendre sa marchandise.*

**survenir** v. n. (Se conj. comme *venir.* — Prend toujours l'auxil. *être.*) Arriver inopinément : *survint un fâcheux.* Venir après coup. (Vx.)

**survente** [*van-te*] n. f. (de *sur*, et *vente*). Vente à un prix excessif : *la survente est surtout la conséquence de l'accaparement ou d'un monopole.*

**survente** [*van-te*] n. f. (de *surventer*). *Mar.* Augmentation de vent.

**surventer** [*van-té*] v. n. *Mar.* Venter plus fort.

**survenue** [*nû*] a. f. Action de survenir ; arrivée accidentelle.

**surversement** [*vèr-se-man*] n. m. Versement par-dessus les bords, débordement. (Peu us.)

**survêtir** v. a. Vêtir à l'excès.

**survider** [*dé*] v. a. Oter une partie de ce qui remplit un vase, un sac, lorsqu'ils sont trop pleins.

**survie** [*vî*] n. f. Etat de celui qui survit à un autre. Prolongement d'existence au delà de la mort : *le problème de la survie est un des objets de la métapsychique. Gain de survie*, avantage que, dans un acte, les contractants stipulent au profit d'un survivant.
— Encycl. *Dr. Présomption de survie.* Si plusieurs personnes, respectivement appelées à la succession l'une de l'autre, périssent dans un même événement sans qu'on puisse reconnaître laquelle est décédée la première, la présomption de survie est déterminée par les circonstances de fait et, à leur défaut, par la force de l'âge ou du sexe. La succession est dévolue : au plus âgé des comourants, s'ils avaient moins de 15 ans ; au plus jeune, s'ils avaient plus de 60 ans. Dans les autres cas, la succession est dévolue au mâle, si la différence d'âge n'excède pas un an, sinon au plus jeune.
*Gains* ou *droits de survie.* On peut rattacher aux gains de survie le *pacte tontinier*, en vertu duquel la part des prédécédés accroît aux survivants, de manière que le dernier de ceux-ci reste propriétaire exclusif de la totalité. Mais les gains de survie s'entendent plus spécialement des avantages que se font les époux dans leur contrat de mariage, en faveur du survivant. Les futurs époux peuvent convenir dans leur contrat que le survivant sera autorisé à prélever, avant tout partage, sur la masse commune, une certaine quantité d'effets mobiliers. Cette clause est le *préciput conventionnel.*

**Surville** (Clotilde **de**), prétendue poétesse française du xv$^{e}$ siècle. Ses œuvres, publiées en 1803 et en 1829, d'un caractère évidemment apocryphe, ont été forgées par un de ses descendants, le marquis Joseph-Etienne de Surville, gentilhomme français, né dans le Vivarais en 1755 et fusillé au Puy, comme émissaire des princes émigrés, en 1798.

**Surville** (Laure de Balzac, dame), femme de lettres française, sœur d'Honoré de Balzac ; a publié des contes, des nouvelles et une notice sur son illustre frère (1800-1871).

**sur-vina** n. m. Instrument de musique hindou, monté sur dix cordes de boyau et à manche sans divisions. (On en joue avec un plectre.)

**surviner** [*né*] v. a. *Œnol.* Viner à l'excès.

**survivance** n. f. Fait de survivre à quelqu'un. Privilège de succéder à quelqu'un dans sa charge, après sa mort : *acheter la survivance d'un bénéfice.* Ce qui subsiste d'une chose après sa disparition. *Survivance de l'âme*, existence de l'âme après la mort.

**survivancier** [*si-é*], **ère** n. Celui, celle qui a une survivance.

**survivant** [*van*], **e** n. et adj. Qui survit à un autre : *le survivant des époux ; l'époux survivant.*

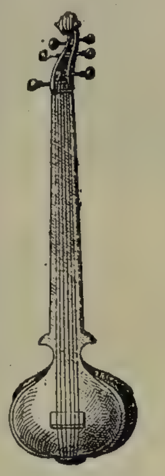

Sur-vina.

**survivre** v. n. (de *sur*, et *vivre.* — Se conj. comme *vivre.* Prend toujours l'auxil. *avoir.*) Demeurer en vie après un autre. *Fig.* Subsister après la perte, la ruine de : *survivre à son honneur.* **Se survivre** v. pr. Conserver la vie après la perte de ses facultés, de sa situation, etc. Conserver après sa mort une influence, une autorité, une réputation.

**survoler** [*lé*] v. a. *Aviat.* Voler au-dessus : *survoler Paris.*

**survoltage** n. m. (du préf. *sur*, marquant élévation, et de *voltage*). Action d'augmenter le potentiel (voltage) d'un courant.

**survolter** [*té*] v. a. Augmenter le voltage.

**survolteur** n. m. Appareil destiné à élever le potentiel ou voltage d'un courant.

**Sury-en-Vaux,** comm. du Cher, arr. et à 7 kil. de Sancerre ; 1.560 h.

**Sury-le-Comtal,** comm. de la Loire, arr. et à 12 kil. de Montbrison, sur la Mare ; 2.880 h. Ch. de f. P.-L.-M.. Eglise des xv$^{e}$-xvi$^{e}$ siècles. Château de style Louis XIII. Chapellerie.

**Surzur,** comm. du Morbihan. arr. et à 16 kil. de Vannes ; 2.150 h. Ch. de f. Morbihan.

**sus** [*suss*] prép. (lat. *susum*, autre forme de *sursum*). Sur : *courir sus à quelqu'un. En sus* loc. adv. En plus. *En sus de* loc. prép. Outre, au delà de. Interj. pour exhorter, exciter : *sus, mes amis, marchons !*

**sus** [*suss*] préf. qui signifie au-dessus.

**sus-acromial, e, aux** adj. *Anat.* Rameau nerveux du plexus cervical, qui se distribue à la peau de la partie antéro-externe de l'épaule.

**susain** [*zin*] n. m. *Mar. anc.* Partie du tillac, qui règne depuis la dunette jusqu'au grand mât.

**sus-alaire** adj. Se dit des plumes qui recouvrent l'aile des oiseaux.

**susannite** [*su-zan*] n.f. Sulfocarbonate naturel plomb.

**Susarion,** poète comique grec, né en Mégaride (vi$^{e}$ s. av. J.-C.), qui fut, suivant la tradition, le créateur de la comédie.

**sus-bande** ou **susbande** [*su-ban-de*] n. f. Pièce de forme demi-cylindrique, qui, dans un affût, maintient par en dessus le tourillon de la pièce.

**susbec** [*sus-bèk*] n. m. *Fauconn.* Pituite âcre, que les oiseaux de proie jettent par le bec.

**sus-carpien, enne** [*sus-kar-pi-in, è-ne*] adj. *Anat. Artère sus-carpienne*, l'artère dorsale du carpe.

**sus-caudal, e, aux** adj. Se dit des plumes qui recouvrent la queue des oiseaux, en arrière du croupion.

**susce** [*sus-se*] n. m. Taffetas de fabrication indienne, en usage aux xvii$^{e}$ et xviii$^{e}$ siècles.

**susceptibilité** [*su-sèp*] n. f. (de *susceptible*). Capacité de recevoir les impressions qui mettent en exercice les actions organiques. Disposition à se choquer trop aisément.

**susceptible** [*su-sèp*] adj. (du lat. *susceptum*, supin de *suscipere*, être sensible). Apte à recevoir, à prendre, à éprouver : *la matière est susceptible de toutes sortes de formes.* D'une sensibilité physique très vive : *l'œil est un organe susceptible. Fig.* Facile à offenser : *homme susceptible. Marchandises susceptibles*, marchandises considérées par l'administration sanitaire comme capables d'être infectées et de transmettre la contagion.

**susception** [*sus-sèp-si-on*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Action de recevoir en soi : *la susception des ordres sacrés. Liturg.* Se dit dans le diocèse de Paris de deux fêtes, dites *fêtes de la susception de la vraie croix* et *de la couronne d'épines.*

**suscitateur, trice** [*sus-si*] n. Personne qui suscite : *un suscitateur de difficultés.*

**suscitation** [*sus-si-ta-si-on*] n. f. (de *susciter*). Action de susciter, suggestion, instigation : *il a fait cela à la suscitation d'un tel.* (Peu us.)

**suscitement** [*sus-si-te-man*] n. m. Action de susciter. (Peu us.)

**susciter** [*sus-si-té*] v. a. (du lat. *suscitare*, exciter). Faire naître : *Dieu suscita les prophètes.* Provoquer, donner lieu à : *susciter une querelle.* Soulever comme empêchement, opposer comme difficulté : *susciter des ennemis à quelqu'un.*

**sus-claviculaire** adj. *Anat.* Situé au-dessus de la clavicule. *Nerf sus-claviculaire*, rameau issu du plexus cervical, qui innerve la peau au-dessus de la clavicule et à la partie supérieure du sternum.

**sus-coccygien, enne** adj. Situé au-dessus du coccyx.

**suscription** [*sus-krip-si-on*] n. f. (lat. *superscriptio*). Adresse écrite sur l'extérieur d'un pli. *Diplom.* Partie de l'acte qui contient l'énonciation du nom de la personne qui a rédigé l'acte, accompagné de ses titres et qualités.

**sus-dénommé, e** n. et adj. Qui a été nommé plus haut.

**susdit** [*sus-di*], **e** n. et adj. Nommé ci-desus : *la susdite.*

**sus-dominante** n. f. Note au-dessus de la dominante, sixième du ton. V. GAMME.

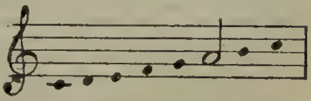
*La*, sus-dominante de la gamme en *do*.

**Suse** [*ze*], v. de l'Elam, ou Susiane, dans la plaine du Chaour, qui fut au temps de l'empire perse la résidence de Darius et de ses successeurs. Il en reste d'intéressantes ruines, que les missions de Dieulafoy, Morgan, etc., ont permis d'étudier.

**Suse,** v. d'Italie (prov. de Turin, Piémont), au débouché des routes du mont Cenis et du mont Genèvre, 4.000 h. Carrières de marbre vert. Draperie, métallurgie.

**Suse,** (*Pas de*), défilé des Alpes, dont Suse commande l'entrée du côté italien. Bien souvent les armées françaises ont pénétré par là en Italie. En 1629, particulièrement, l'armée que commandait le maréchal de La Meilleraye et qu'accompagnait Louis XIII, força le Pas de Suse, barricadé par le duc de Savoie, pour aller assurer au duc de Nevers la succession de Mantoue et du Montferrat.

**Susemihl** (François), philologue allemand, né à Laage, m. à Florence (1826-1901), auteur d'une importante *Histoire de la littérature grecque à l'époque alexandrine.*

**sus-épineux, euse** adj. Placé au-dessus de l'épine de l'omoplate. *Fosse sus-épineuse*, dépression située à la face postérieure de l'omoplate et limitée en bas par la saillie de l'épine. *Muscle sus-épineux*, muscle inséré aux deux tiers internes de la fosse sus-épineuse.

**sus-hépatique** [*su-zé*] adj. Qui est situé au-dessus du foie. *Veines sus-hépatiques*, veines propres au foie.

**sus-hyoïdien, enne** adj. Qui est placé au-dessus de l'os hyoïde.

**Susiane** [*zi*], autre nom de l'Elam. Sous le nom de Khouzistan, elle forme une des provinces de la Perse moderne.

**Susien, enne** [*zi-in, è-ne*], personne née à Suse ou en Susiane : *les Susiens.* Adj. Qui a rapport à Suse ou à la Susiane : *les inscriptions susianes.*

**sus-jacent, e** adj. Qui joint par-dessus.

**sus-maxillaire** adj. Qui est situé à la mâchoire supérieure. N. m. Os maxillaire supérieur.

**sus-maxillo-labial, e, aux** adj. Se dit des muscles élévateurs de la lèvre supérieure.

**sus-maxillo-nasal, e, aux** adj. Se dit du muscle transversal du nez.

**susmentionné** [*sus-man-si-o-né*], **e** adj. Mentionné plus haut.

**sus-naseau** n. m. *Art vétér.* Partie située au-dessus des naseaux du cheval.

**sus-naso-labial, e, aux** adj. Se dit d'un muscle de la tête du cheval, qui s'insère sous le naseau et sur la lèvre. (V. la planche CHEVAL.)

**susnommé** [*sus-no-mé*], **e** n. et adj. Nommé plus haut : *entre les susnommés, les personnes susnommées, il a été convenu...*

**Suso** (le bienheureux Henri DE BERG, dit *Henri*), dominicain et théologien mystique, né à Constance, m. à Ulm (1295-1366), auteur de l'*Horloge de la Sagesse.* — Fête le 25 janvier.

**sus-occipital, e, aux** adj. Os distinct, situé au-dessus de l'occipital et entre les pariétaux, chez certains reptiles et poissons.

**sus-orbitaire** adj. Qui est placé au-dessus de l'orbite. *Trou sus-orbitaire*, trou situé au tiers interne du rebord orbitaire de l'os frontal et qui donne passage au nerf sus-orbitaire, branche du frontal.

**suspect** [*sus-pè* ou *sus-pèkt*], **e** [*pèk-te*] [au m. pl. [toujours *sus-pè*]; adj. (lat. *suspectus ;* de *suspicere*, regarder d'en bas). Qui est soupçonné, ou qui mérite de l'être : *probité suspecte, témoignage suspect.* Soupçonné d'être faux, douteux : *science suspecte ; un vin suspect. Suspect de*, qui est soupçonné, mérite d'être soupçonné de : *suspecte de partialité.* N. m. Homme suspect : *il faut éloigner les suspects. Loi des suspects*, v. l'art. suiv.

**Suspects** (*loi des*), loi rendue par la Convention le 17 septembre 1793 et rapportée le 4 octobre 1795. Etaient suspects ceux que l'on taxait de modérantisme, et même « ceux qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'avaient rien fait pour elle ». Cette loi, la plus terrible de celles que décréta la Convention, ouvrit la porte aux plus tristes excès. Les suspects, enfermés dans les prisons nationales, subissaient les frais de leur détention. Ils furent remis en liberté au 9 Thermidor.

**suspecter** [*sus-pèk-té*] v. a. (lat. *suspectare*). Tenir pour suspect, soupçonner : *suspecter la fidélité d'un serviteur.*

**suspendeur** [*sus-pan*] n. m. *Véloc.* Sorte de cadre en fer, plié à angle droit, que l'on fixe contre un mur et dont la branche horizontale peut supporter une bicyclette.

**suspendre** [*sus-pan-dre*] v. a. (lat. *suspendere*). Fixer en haut et laisser pendant : *suspendre un lustre.* Faire planer : *suspendre les châtiments sur la tête des coupables.* Tenir dans l'indécision : *suspendre les esprits.* Différer : *suspendre l'exécution d'une peine.* Interrompre momentanément : *suspendre sa marche.* Priver pour un temps de ses fonctions : *suspendre un fonctionnaire, un journal. Suspendre ses payements*, cesser de payer ses créanciers. ALLUS. LITT. : **Suspendre sa harpe, sa lyre aux saules de la rive,** allusion à la captivité des Juifs sur les bords de l'Euphrate, exil dont les douleurs sont exprimées d'une manière si touchante dans le cantique *super flumina Babylonis.* V. CAPTIVITÉ DE BABYLONE.

**suspendu** [*sus-pan-du*], **e** adj. Qui est en suspens, irrésolu. *Voiture suspendue*, voiture dont le corps ne porte pas directement sur les essieux, mais sur des ressorts interposés. *Pont suspendu*, pont dont le tablier est soutenu par des chaînes ou des câbles. *Bot.* Se dit de la graine dont le sommet est dirigé vers la base de la loge qui la renferme. *Fig. Etre suspendu aux lèvres de quelqu'un*, l'écouter avec passion.

**suspens** [*sus-pan*] adj. m. (lat. *suspensus*). Suspendu, interdit : *prêtre suspens.* **En suspens** loc. adv. Dans l'incertitude, l'indécision : *le doute est l'irrésolution d'un esprit en suspens entre des opinions contraires.*

**suspense** [*sus-pan-se*] n. f. Censure par laquelle un ecclésiastique est suspendu. Etat d'un ecclésiastique frappé de cette censure.

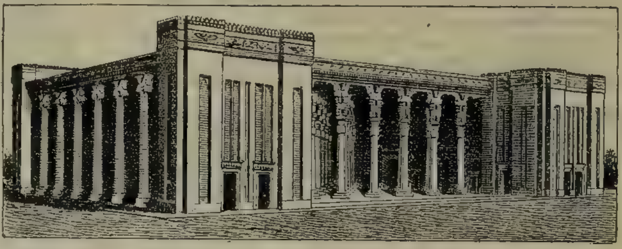
Apadana de Darius, à Suse, d'après la restitution de Dieulafoy (Louvre).

**suspenseur** [*sus-pan-seur*] adj. m. *Anat.* Qui tient suspendu : *ligament suspenseur. Bot.* Nom donné aux cellules issues du cloisonnement de la cellule inférieure de l'œuf.

**suspensif** [*sus-pan-sif*], **ive** adj. *Dr.* Qui suspend, qui arrête l'exécution d'un jugement, d'un contrat : *appel suspensif ; condition suspensive. Veto suspensif*, droit qu'a le chef du pouvoir exécutif de suspendre la promulgation d'une loi. *Gramm. Points suspensifs*, v. POINT.

**suspension** [*sus-pan*] n. f. (lat. *suspensio*). Action de suspendre ; état d'une chose suspendue : *la suspension du pendule.* Support suspendu au plafond et soutenant une lampe, des fleurs, etc. Interdiction pour un temps : *la suspension d'un prêtre.* Cessation momentanée : *suspension des payements. Suspension d'armes*, convention qui suspend le combat pour un temps et sur un point, en vue d'intérêts urgents (enlèvements des blessés, inhumation de morts). *Rhét.* Figure par laquelle on tient l'auditeur, le lecteur en suspens. *Gramm.* Interruption de sens qui, dans l'écriture, s'indique par une série de points. (V. POINT.) *Chim.* Etat d'un corps très divisé, qui se mêle à la masse d'un fluide sans être dissous par lui.

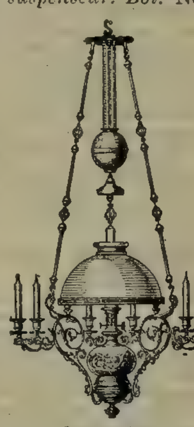
Suspension.

— *Autom.* Ensemble du dispositif, ressorts et accessoires, faisant reposer élastiquement le châssis d'une voiture. *Chir.* Etat d'un membre soutenu par un appareil *ad hoc* et immobilisé dans une position déterminée. *Thérap.* Procédé thérapeutique, qui consiste à suspendre certains malades, pendant quelques minutes, par les aisselles, la nuque et le menton. *Art vétér.* Moyen de traitement assez fréquemment employé chez le cheval dans le cas de fracture des membres. *Phys. Suspension à la Cardan*, dispositif qui permet de suspendre un instrument dans une position rigoureusement verticale. *Mus.* Procédé qui consiste à continuer de faire entendre au-dessus de la basse, malgré la présence d'un accord nouveau, une et quelquefois plusieurs des notes de l'accord précédent, qui ensuite doivent se résoudre en bonnes notes, c'est-à-dire sur des notes du nouvel accord.

— ENCYCL. *Suspension à la Cardan.* Un cercle métallique C supporte un premier anneau A à l'aide de deux pointes fixées suivant un diamètre de C ; l'anneau A supporte de la même façon un anneau A′, les pointes supportant A′ étant dans une direction perpendiculaire à la direction des pointes supportant A. C'est dans l'anneau A′ que l'on suspend l'instrument.

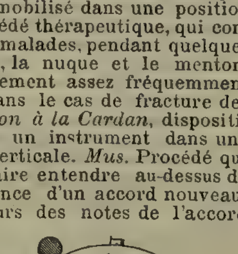

Suspension à la Cardan.

**suspensoir** [*sus-pan-soir*] n. m. Sorte de bandage destiné à soutenir un organe en suspens. (On disait autref. SUSPENSOIRE n. f.)

— ENCYCL. *Chir.* Le suspensoir est un bandage destiné à maintenir des topiques appliqués sur les parties saillantes, ou à soutenir des organes qui, en raison des tiraillements qu'ils exercent par leur propre poids, peuvent causer de la gêne ou de la douleur. Le plus connu est le suspensoir des testicules, formé d'une poche de tissu fin, destinée à recevoir le scrotum et perc d'une ouverture pour le passage de la verge. Il maintenu par une ceinture qui fait le tour du cor

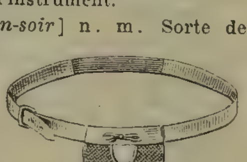
Suspensoir.

Ce suspensoir est utilisé pour les hernies irrédu tibles, les hydrocèles, varicocèles : on doit toujou le porter au début d'une blennorragie.

**suspente** [*sus-pan-te*] ou **surpente** [*sur-pan* n. f.. *Mar.* Chaîne (ou cordage) amarrée à un mât, et sur laquelle on attache un palan ou les basses vergues hissées. *Aviat.* Nom donné à une partie des organes de liaison entre la nacelle et le ballon.

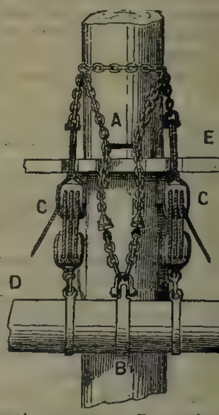

A, suspente ; B, cercle suspente ; C, drisse de bas vergue ; D, basse vergu E, hune.

**suspicion** [*sus-pi*] n. f. (lat. *suspicio*). Soupçon : *tenir un domestique en suspicion. Dr. Suspicion légitime*, présomption que le tribunal saisi se laissera dominer par des préoccupations de nature à entamer son impartialité et qui permet aux inculpés ou au ministère public de demander le renvoi devant un autre tribunal.

**suspied** [*su-pi-é*] n. m. Courroie de l'éperon, qui passe sur le cou-de-pied.

**suspirieux, euse** [*sus-pi-ri-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *suspirium*, soupi *Méd.* Se dit de la respiration, quand elle s'accomp gne de soupirs.

**sus-pubien, enne** adj. Qui est au-dessus d pubis.

**Susquehanna** ou **Susquehannah,** rivi re des Etats-Unis, qui passe à Oswego, Danville, etc et se jette dans la baie de Chesapeake ; 846 kil.

**sus-relaté, e** adj. Relaté ci-dessus.

**Sussac,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et 47 kil. de Limoges ; 1.570 h.

**sus-scapulaire** adj. Qui est au-dessus d l'omoplate ou scapulum. *Nerf sus-scapulaire*, ne qui naît du plexus brachial et va innerver les mu cles sus-épineux et sous-épineux.

**Sussex** [*sèks*] (ROYAUME DE), un des royaume de l'heptarchie anglo-saxonne, fondé en 491 par Saxon Ella. Il comprenait les comtés actuels d Sussex, Surrey, Southampton, avec Chicheste comme capitale. Au VIe siècle, il fut réuni a royaume de Wessex.

**Sussex,** comté d'Angleterre ; 550.000 h. Ch.- *Lewes* (10.000 h.). Grand élevage de moutons (South downs).

**sussexite** n. f. Borate hydraté naturel d magnésium et manganèse.

**susseyement** n. m. et **susseyer** v. n. V ZÉZAIEMENT et ZÉZAYER.

**sussultoire** adj. (du lat. *sub*, dessous, et *sal tare*, sauter). Se dit des mouvements saccadés qui s produisent dans les tremblements de terre. (On di aussi SUBSULTANT, E.)

**sus-tarsien, enne** adj. *Artère sus-tarsienne* l'artère dorsale du tarse.

**sustentateur, trice** [*sus-tan*] adj. Qui as sure la sustentation (en parlant d'un apparei d'aviation) : *surfaces sustentatrices.*

**sustentation** [*sus-tan-ta-si-on*] n. f. (lat. *sus tentatio*). Action de sustenter. *Base de sustentation* polygone que l'on obtient en joignant certains points par lesquels un corps solide repose sur un plan de façon que tous les autres soient à l'intérieur du polygone. *Aviat.* Maintien d'un appareil d'aviation en équilibre.

**sustenter** [*sus-tan-té*] v. a. (lat. *sustentare*). Entretenir la vie par le moyen des aliments : *sustenter un malade.*

**sustenteur** [*sus-tan*] n. m. *Econ. dom.* Syn. de MARMITE *norvégienne.*

**sustine et abstine**, mots lat. signif. : *Supporte et abstiens-toi.* Maxime des stoïciens (en gr. : *anekhou kai apekhou*). *Supporte* tous les maux sans que ton âme en soit troublée ; *abstiens-toi* de tous les plaisirs qui peuvent nuire à ta liberté morale.

**sus-tonique** n. f. *Musiq.* Note au-dessus de la tonique. (Dans le ton de *do*, la sus-tonique est *ré*.)

**susurrateur, trice** [*su-zu-ra*] adj. Qui susurre.

**susurration** [*su-zu-ra-si-on*] n. f. Murmure.

**susurrement** [*su-zu-re-man*] n. m. Murmure, bruissement : *le susurrement des feuilles.*

**susurrer** [*su-su-ré*] v. a. et n. (lat. *susurrare*). Murmurer.

**susurrus** [*su-zur-russ*] n. m. (mot lat.). Murmure. *Path.* Frémissement caractéristique de certains anévrismes.

**Sutherland,** comté d'Ecosse ; 17.800 h. Ch.-l. *Dornoch* (2.600 h.). Sol très montagneux ; élevage.

**suthore** n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des paridés, répandus dans l'Asie orientale, jusqu'en Chine.

**sutile** adj. (lat. *sutilis*). Qui est cousu. (Se dit par opposition à *textile*.)

**sutor, ne supra crepidam**, mots lat. signif. : *Cordonnier, pas plus haut que la chaussure* Paroles du peintre Apelle à un cordonnier qui, après avoir critiqué dans un de ses tableaux une sandale, voulut juger du reste. (Pline, *Histoire naturelle*, 35-36.) Ce proverbe est à l'adresse de ceux qui veulent parler en connaisseurs de choses au-dessus de leur compétence.

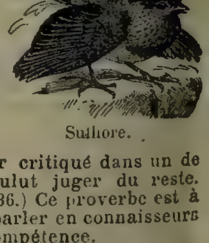
Suthore.

**Sutri,** bourg d'Italie (prov. de Rome) ; 3.000 h. Evêché. Vieilles nécropoles étrusques. Amphithéâtre romain. Cathédrale de la Madonna del Porto (XIe s.). En 1059, le pape Nicolas promulgua au concile de Sutri le décret réglementant les élections pontificales.

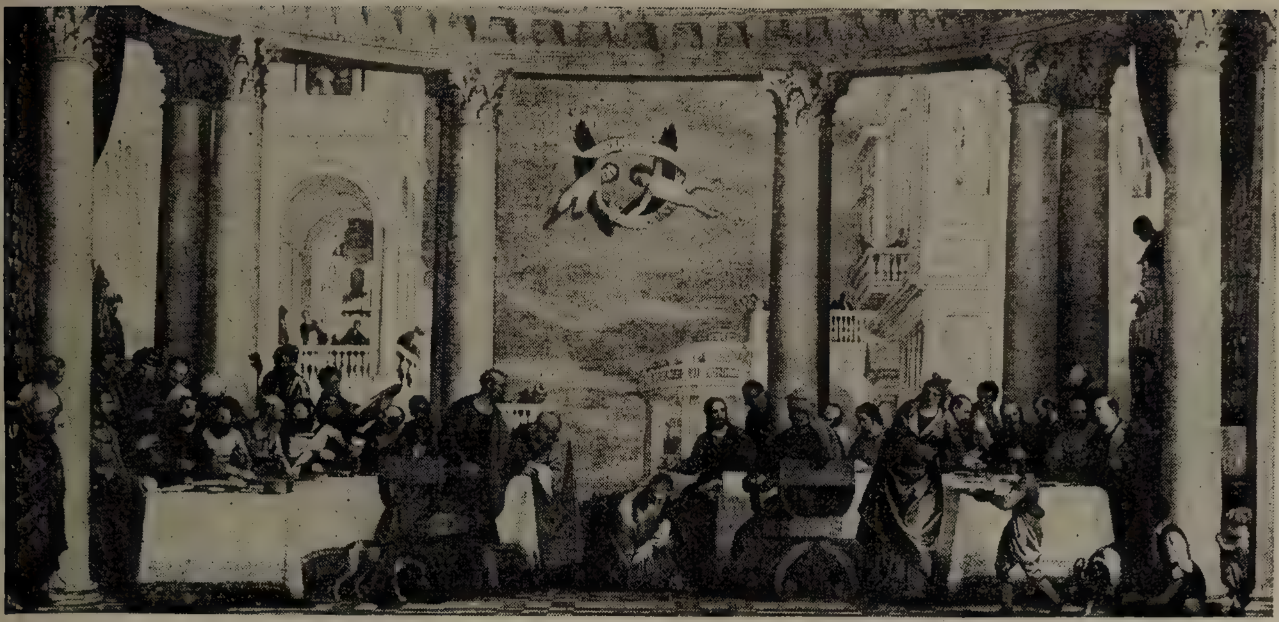
Le Repas chez Simon le Pharisien (Paul Véronèse), v. p. 950.

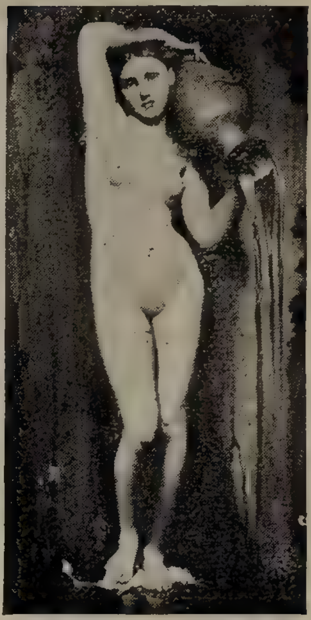
La Source (Ingres), v. p. 977.

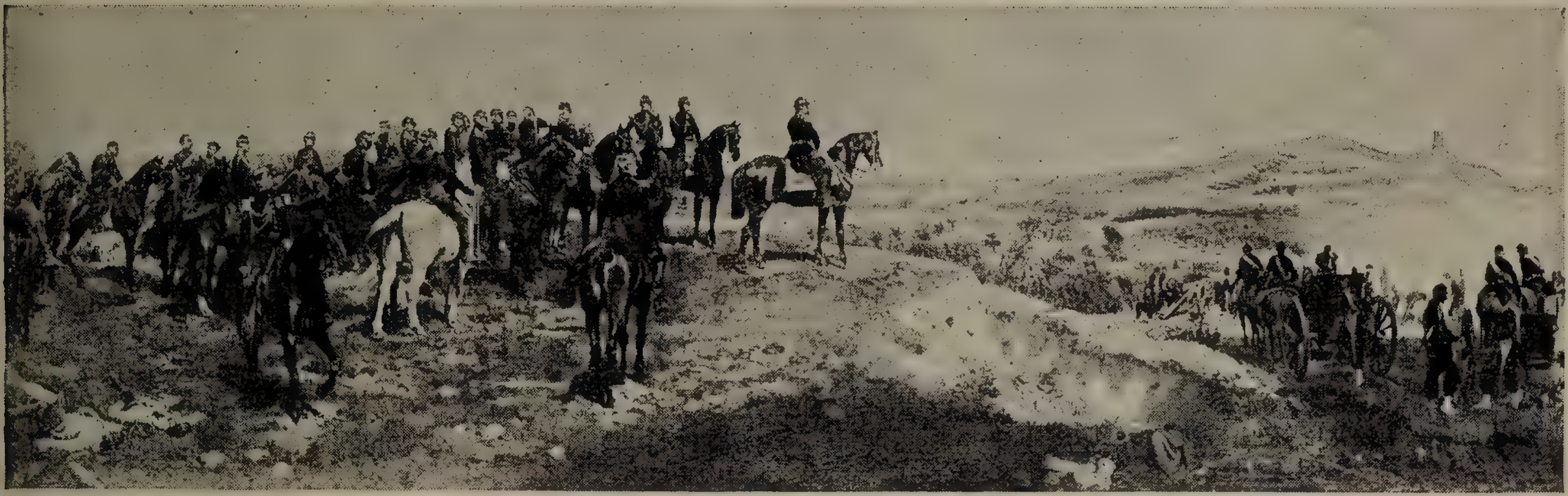
Napoléon III à Solférino (Meissonier), v. p. 965.

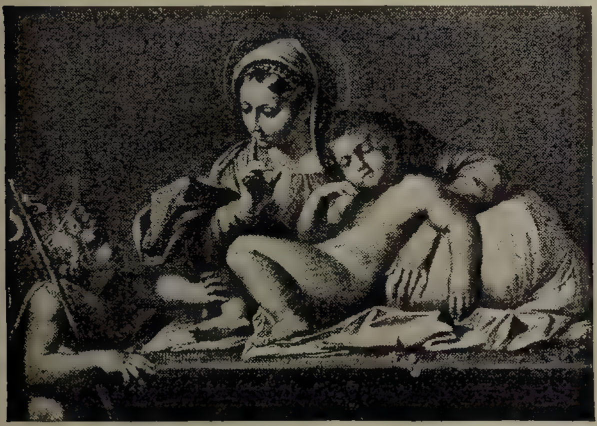
Sommeil de l'Enfant Jésus (A. Carrache), v. p. 968.

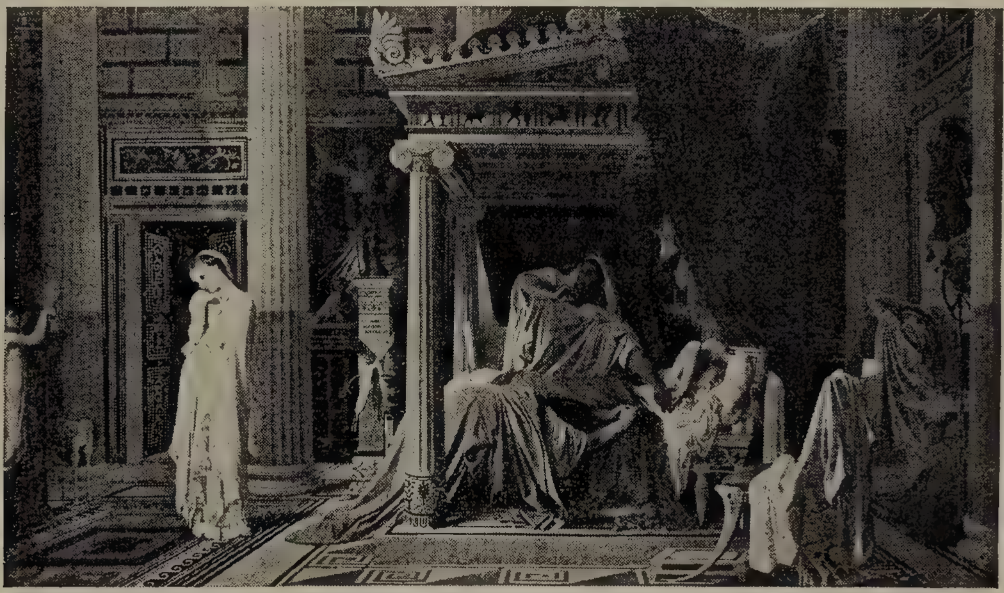
Stratonice ou la Maladie d'Antiochus (Ingres), v. p. 1002.

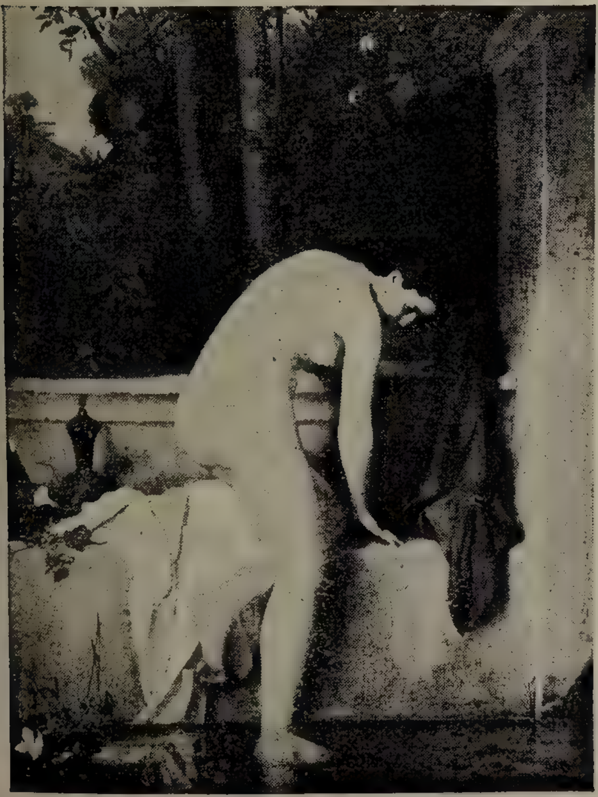
La Chaste Suzanne (Henner), v. p. 1029.

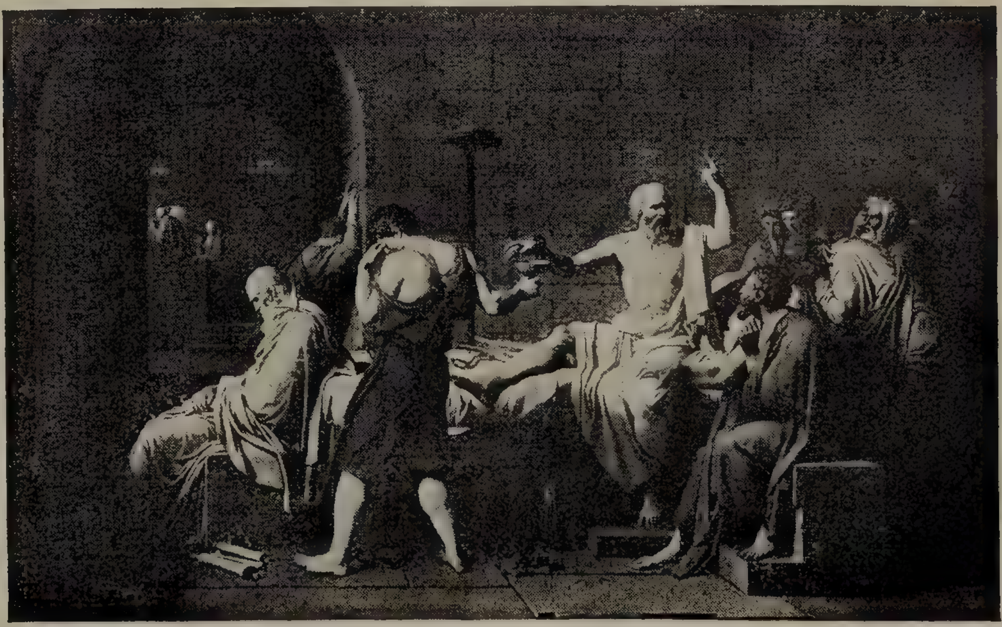
Socrate au moment de prendre la ciguë (David), v. p. 961.

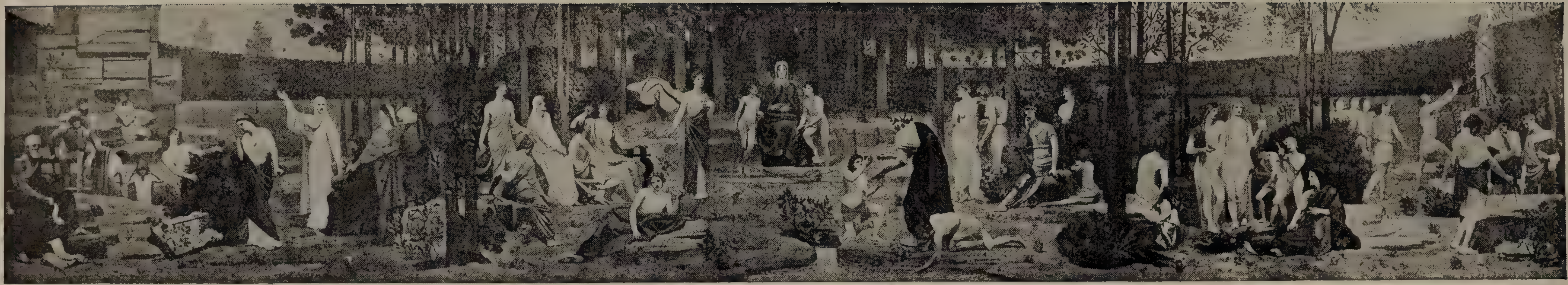

Peinture du grand amphithéâtre de la Nouvelle Sorbonne (Puvis de Chavannes), v. p. 971.

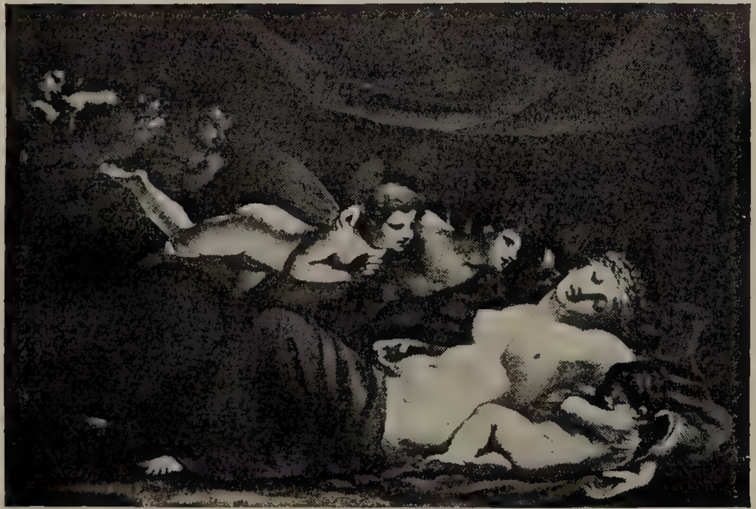

Le Sommeil de Psyché (Prud'hon), v. p. 968.

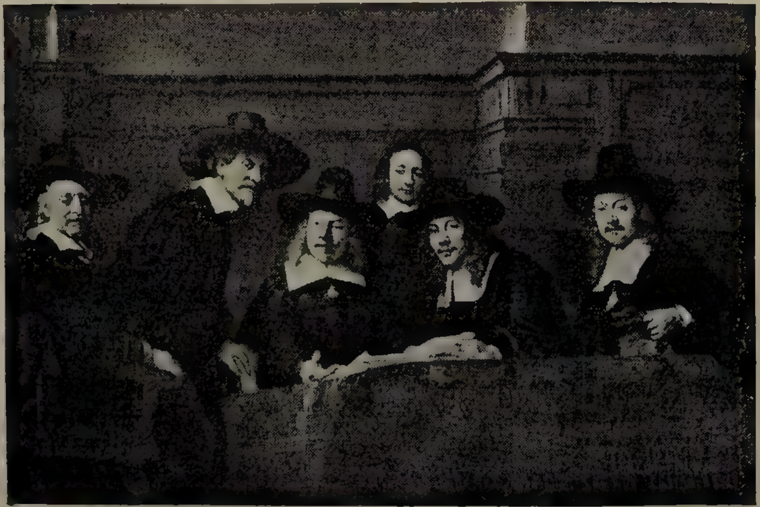

Les Syndics des drapiers (Rembrandt), v. p. 1033.

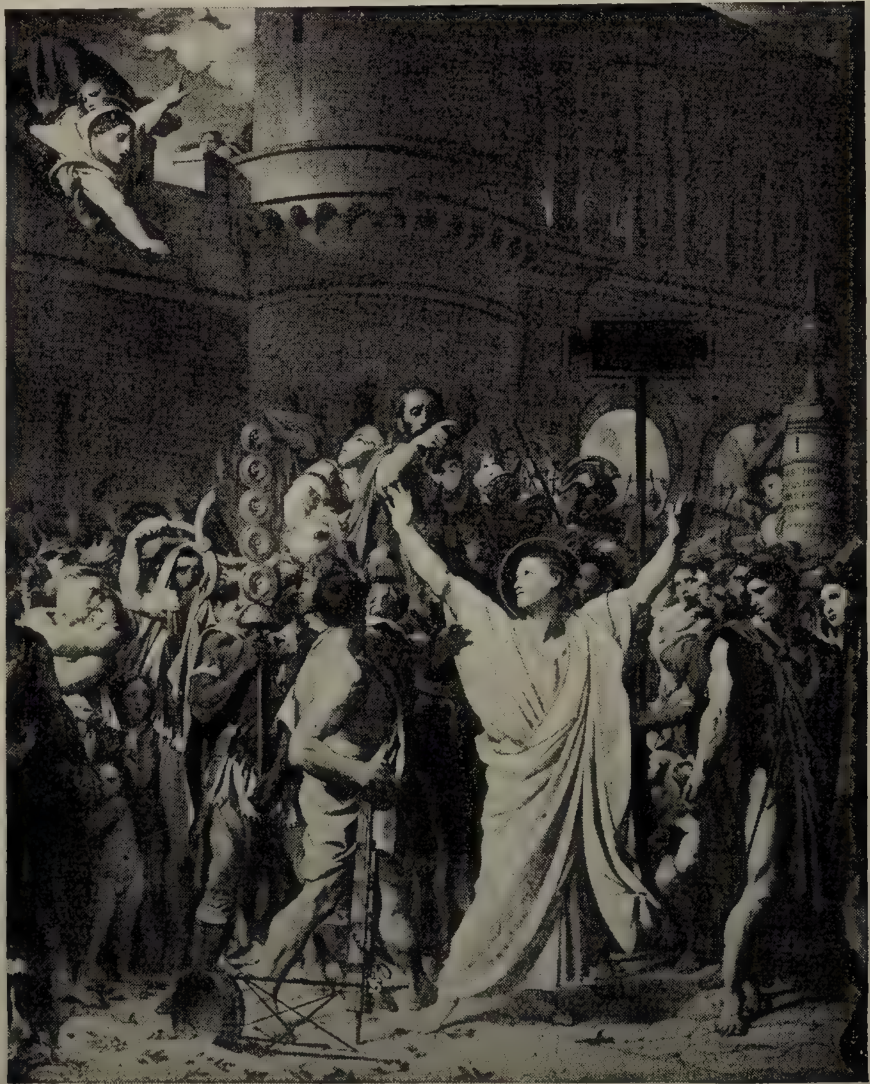

Le Martyre de saint Symphorien (Ingres), v. p. 1032.

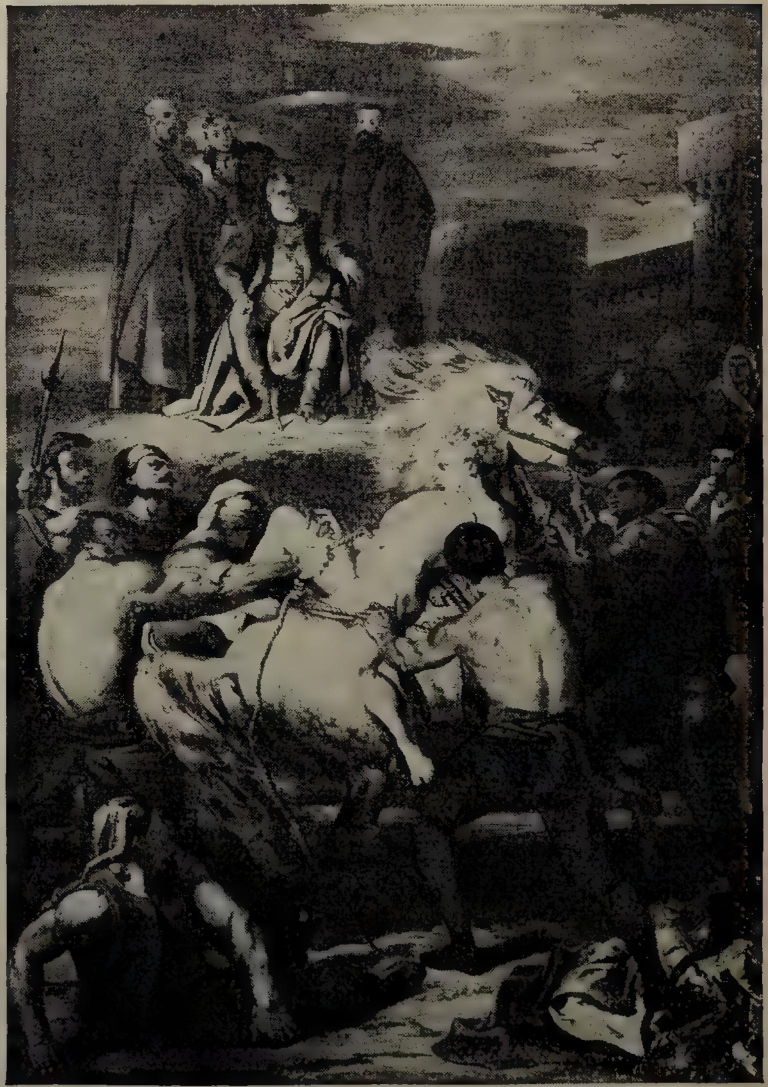

Le Supplice de Mazeppa (Boulanger), v. p. 1021.

**suttée** [*su-té*], **suttie** [*su-tî*] ou **sâti** n. f. V. SATÎ.

**Suttermans** (Juste), peintre flamand, né à Anvers, m. à Florence (1597-1680), portraitiste élégant (*Christian de Waldemar, François de Lorraine, Galilée*).

**Suttner** (Bertha KINSKI, baronne **de**), femme auteur autrichienne, née à Prague, m. à Vienne (1843-1914). Elle a produit des romans intéressants et, depuis la publication de : *Bas les armes ! Histoire d'une vie*, elle s'est consacrée à la propagation des idées pacifistes.

**Sutton,** v. du Royaume-Uni (Angleterre [Surrey]) ; 21.000 h.

**Sutton-Coldfield,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, Warwick) ; 23.000 h.

**Sutton-in-Ashfield,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, Nottingham) ; 24.000 h.

**suturaire** [*rè-re*] adj. Muni d'une suture. (Peu us.)

**sutural, e, aux** adj. (de *suture*). Qui a rapport aux sutures. *Anat. Fibres suturales*, fibres qui traversent de part en part la cornée. *Bot. Déhiscence suturale*, celle qui se fait sur le péricarpe, par une suture marginale. *Zool.* Qui dépend de la suture des élytres, chez les insectes. *Strie suturale*, première strie ou strie lisse, qui longe la suture des élytres et lui sert de rebord.

**suture** n. f. (lat. *sutura*). Opération consistant à coudre les lèvres d'une plaie : *suture aux fils d'argent.* Articulation dentelée de deux os : *les sutures du crâne. Bot.* Ligne suivant laquelle s'opèrent la jonction et la séparation des valves, dans les fruits. *Zool.* Point de contact de deux pièces libres ; ligne de jonction de deux pièces libres ou soudées. *Fig.* Raccordement fait dans une œuvre écrite entre deux parties qu'on rejoint à la suite d'une coupure.

— ENCYCL. *Chir.* On emploie les *sutures* pour réunir les deux lèvres d'une plaie non suppurante, pour remédier à une lésion d'un organe profond, pour maintenir en état de coaptation les fragments d'un os fracturé (rotule, maxillaire), d'un tendon ou d'un nerf.

La suture la plus employée est la *suture entrecoupée*, formée par un ou plusieurs fils placés perpendiculairement au grand axe de la plaie et noués de façon à faire affronter les deux lèvres. On utilise aussi la *suture en surjet*, dans laquelle le même fil entre toujours du même côté, décrivant une sorte de spire.

On emploie, pour faire les sutures, des aiguilles ordinaires droites ou courbes, mais surtout des aiguilles dites *de Reverdin*. Cet instrument possède un chas mobile, dans lequel on engage le fil lorsque l'aiguille a traversé les chairs, la suture se faisant au retrait de l'aiguille. Les fils qui servent aux sutures sont en soie, en argent, en catgut, etc. ; ils doivent être stérilisés.

**suturé, e** adj. *Hist. nat.* Qui offre une ou plusieurs sutures. *Entom.* Dont la suture des élytres est d'une autre couleur que celle de ces derniers.

**suturer** [*ré*] v. a. Faire une suture à.

**sutureur** n. m. Appareil destiné à pratiquer des sutures.

**Suvalki** ou **Souvalki,** v. de Pologne, sur la Hancza ; 33.000 h. Ch.-l. de district. Tanneries.

**suve** n. m. *Bot.* Nom vulgaire du *chêne-liège*, en Provence.

**Suvée** (Joseph-Benoît), peintre français, né à Bruges, m. à Rome (1743-1771), directeur de l'Académie de France à Rome, auteur de *la Mort de l'amiral de Coligny*, et du célèbre portrait d'*André Chénier*.

**Suvla,** cap et baie de la péninsule des Balkans, sur la côte ouest de la presqu'île de Gallipoli, le cap s'avançant dans la mer de l'Archipel et délimitant au N. la baie homonyme, qu'il sépare du grand golfe de Saros. Pendant les opérations des Dardanelles (25 avril 1915-11 janvier 1916), au cours de la Grande Guerre, cette baie a été le théâtre d'une bataille livrée par les Français et surtout par les Anglais du 6 au 8 août 1915. Son début a été marqué par le 5e combat du Kérévès-Déré (7 août), au cours duquel nos soldats ont retenu sur le front français le plus de troupes ennemies possible, pour faciliter le débarquement et l'attaque des troupes anglaises dans la région de Suvla. Par la suite, les Anglais ont dirigé plus d'une attaque sur les hauteurs voisines, ravinées, nues et pierreuses, sans parvenir à progresser vers le Nord. Aussi ont-ils quitté la baie de Suvla en janvier 1916.

**Suzanne,** femme juive, célèbre par sa beauté et sa chasteté, dont l'histoire est racontée dans le livre de Daniel (au chap. XIII, deutérocanonique). Elle avait épousé un riche Israélite, durant la captivité de Babylone. Deux vieillards, qui exerçaient les fonctions de juges, conçurent une passion pour elle et lui en firent l'aveu, après l'avoir surprise au bain, Repoussés, ils déclarèrent, pour se venger, qu'ils l'avaient trouvée en flagrant délit d'adultère. Suzanne fut condamnée à mort. Mais Daniel ayant convaincu les deux vieillards de faux témoignage, Suzanne recouvra la liberté avec son honneur et les deux accusateurs furent exécutés.

**Suzanne au bain.** Ce sujet a été bien souvent traité par les peintres. Parmi les tableaux les plus célèbres, citons ceux : de Paul Véronèse (Louvre) ; — de Rembrandt (La Haye) ; — de Rubens, de Van Dyck (Munich) ; — de Miéris (Bruxelles) ; — du Tintoret (Louvre) ; — de Santerre (Louvre), ce dernier popularisé par la gravure de Porporati ; — de Henner, au musée du Luxembourg (v. p. 1027).

**Suzanne** (sainte), vierge et martyre, décapitée à Rome sur l'ordre de Dioclétien, vers 295. Fête le 11 août.

**Suze-la-Rousse,** comm. de la Drôme, arr. et à 36 kil. de Montélimar ; 1.210 h. Sériciculture.

**suzerain, e** [*rin, è-ne*] n. et adj. (de *sus*, par imitation de *souverain*). Seigneur qui possédait un fief dont d'autres fiefs relèvent : *le suzerain devait aide et protection à son vassal.* Qui appartient, qui a rapport au seigneur suzerain : *puissance suzeraine.*

**suzeraineté** [*ré*] n. f. Qualité de suzerain. Droit de suzerain et territoire dans lequel il s'exerçait. *Par ext.* Droit d'un souverain, d'un Etat, sur un Etat qui possède un gouvernement distinct, mais dont l'autonomie est incomplète. *Au fig.* Droit comparable à la suzeraineté féodale.

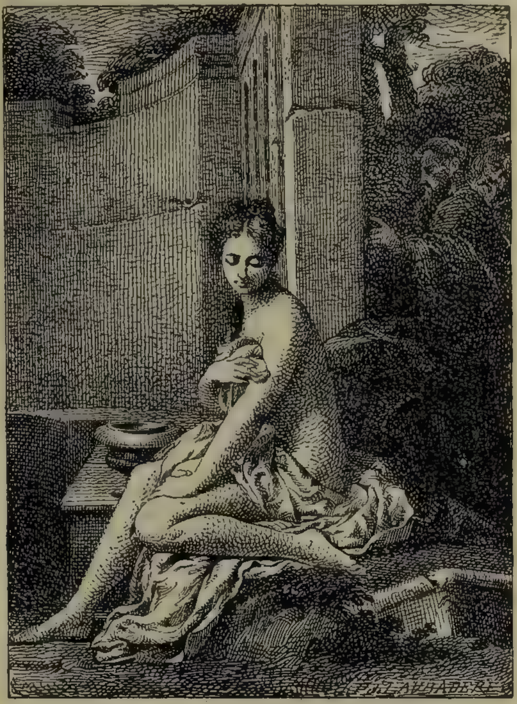

Suzanne au bain, tableau de Santerre.

**Suze-sur-Sarthe** (*La*), ch. l. de c. (Sarthe), arr. et à 19 kil. du Mans ; 2.160 h. Ch. de f. Et. et Orl. Tanneries, plâtre. — Le cant. a 11 comm. et 10.160 h.

**svabite** n. f. Fluoarséniate naturel de calcium.

**Svarga,** le ciel ou paradis d'Indra, devenu dans l'hindouisme moderne la demeure temporaire des dieux inférieurs.

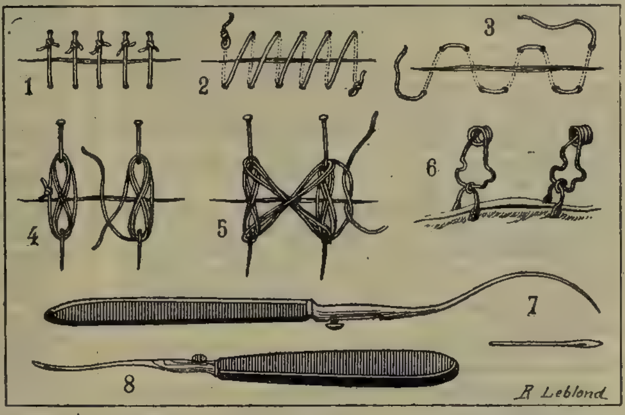

Sutures : 1. Entrecoupée ; 2. En surjet ; 3. A points passés ; 4, 5. Entortillés, à points séparés et réunis ; 6. Serre-fines ; 7, 8. Aiguilles de Reverdin, à chas brisé, droite et courbe.

**svastika** [*svas-ti*] n. m. Symbole religieux de l'Inde, qui consiste en une croix à branches égales, dont les quatre extrémités sont recourbées à droite en forme de gamma. (V. SAUVASTIKA.)

**Sveaborg,** forteresse de Finlande, sur la côte nord du golfe de Finlande, près d'Helsingfors. (On l'appelle le « Gibraltar du Nord ».)

**sveglia-vaiassa** n. m. Instrument charivarique très répandu en Italie et en Espagne, et dont le nom signifie *réveille-servante.*

**svelte** [*svèl-te*] adj. (ital. *svelto*). Délié, dégagé : *colonne, taille svelte.*

**sveltesse** [*svèl-tè-se*] n. f. Forme svelte. Qualité de ce qui est svelte : *la sveltesse des formes.*

**Svendborg,** v. et port du Danemark (île de Fionie), sur le *détroit de Svendborg ;* 13.000 h.

**Svendsen** (Johann Severin), violoniste et compositeur norvégien, né à Christiania, m. à Copenhague (1840-1911) ; auteur d'œuvres originales (symphonies, concertos, marches, ouvertures).

**Sven Hedin** ou mieux **Hedin** (Sven), voyageur suédois, né à Stockholm en 1865. On lui doit de remarquables explorations dans le Tibet et le Ladakh. Pendant la Grande Guerre, il s'est fait agent zélé du germanisme.

**Svenigorodka,** v. de la Russie du Sud-Ouest (Ukraine, gouv. de Kiev) ; 17.000 h.

**Sverdrup** (Jean), homme politique norvégien, né au château de Jarlsberg, m. à Christiania (1816-1892). Chef du parti radical, il fit abolir le *veto* royal et fut président du conseil (1884-1889).

**Sverdrup** (Otto N.), marin et explorateur norvégien, né à Brindalen en 1855. Il accompagna Nansen dans les mers arctiques (1896) et explora la partie occidentale de l'archipel Parry (1898).

**Svod,** ensemble des lois russes, compilé par Speransky, sur l'ordre du tsar Nicolas Ier, et mis en vigueur en 1835.

**s. v. p.,** abréviation des mots *s'il vous plaît.*

**swadeshism** [*sou-a-dé-chism'*] ou **svadécisme** n. m. (mot angl.-ind. ; du sanscrit *sva*, sien, et *deça*, pays). Nom donné au boycottage, par les Hindous, des produits européens aux Indes. Mouvement nationaliste indien, qui en est résulté.

**swadeshiste** [*sou-a-dé-chis-te*] ou **svadéciste** n. Partisan du swadeshism, dans l'Inde.

**Swadlincote,** v. du Royaume-Uni (Angleterre [Derby] ; 20.000 h.

**Swammerdam** [*dam'*] (Jean), naturaliste hollandais, né et m. à Amsterdam (1637-1680), un des principaux défenseurs de la théorie oviste sur l'emboîtement des germes.

**swamps** [*sou-amp's*] n. m. pl. (mot angl.). Régions marécageuses, particulièrement aux Etats-Unis.

**Swan** (John Macallan), sculpteur et peintre anglais, né à Old Brentford, m. à Londres (1847-1910), connu comme animalier.

**Swan River** (*Rivière des Cygnes*), fleuve de l'Australie occidentale (500 kil.) ; elle baigne Perth et se jette dans l'océan Indien, à Freemantle.

**Swanétie** ou **Souanétie,** pays des Swanétis ou Swanes, en Transcaucasie, dans la haute vallée de l'Ingour. Ses habitants sont appelés Swanes libres, parce qu'ils n'ont jamais connu le régime féodal.

**Swansea,** v. d'Angleterre (pays de Galles) ; 458.000 h. Port actif à l'embouchure du Tawe. Grand commerce de charbon. Métallurgie.

**swarajism** [*sou-a-ra-jissm'*] ou **swarajisme** [*jis-me*] n. m. (mot angl.-ind. ; du sanscrit *sva*, sien, et *raj*, gouvernement). Nom donné à la théorie de l'émancipation politique des Hindous.

**Swatow** ou **Cha-Téou,** v. de Chine (prov. de Kouang-Toung), à l'embouchure du Han ; 40.000 h. Port ouvert au commerce international. Sucre, tabac, café.

**sweater** [*sou-è-teur*] n. m. (m. angl. ; de *to sweat*, suer). Vareuse ou maillot de laine employé dans les sports.

**sweating-system** [*sou-è-tin'gh'*] n. m. (express. angl., signif. *système de la sueur* ; de *to sweat*, suer). Système dans lequel un patron, au lieu de faire faire un travail par des ouvriers qu'il emploie directement, en confie l'exécution à un intermédiaire, qui en charge des ouvriers engagés spécialement à cet effet.

**Swedenborg** [*své-dèn-borgh'*] (Emmanuel), philosophe mystique suédois, né à Stockholm, m. à Londres (1688-1772). Il eut des visions, se proclama en relation avec le monde spirituel, dont il se mit à apporter aux hommes la révélation, et fit de nombreux disciples. On a de lui : *Arcana cælestia, De cœlo et inferno. De Nova Hierosolyma*, etc. Il a d'ailleurs prévu certaines importantes découvertes : la cristallographie et ses principes essentiels, etc.

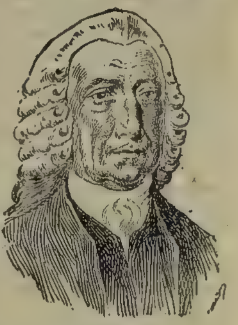

Swedenborg.

**swedenborgien, enne** [*své-dèn-bor-ji-in, è-ne*] adj. Relatif à Swedenborg ou à sa doctrine. N. Adepte de la doctrine de Swedenborg.

**swedenborgisme** [*své-dèn bor-jis-me*] ou **swedenborgianisme** [*své-dèn, nis-me*] n. m. Doctrine de Swedenborg.

**swedenborgiste** [*své-dèn-bor-jis-te*] n. Disciple de Swedenborg.

**sweepstake** [*sou-ip-stèk*] n. m. (mot angl. ; de *to sweep*, rafler, et *stake*, enjeu). *Turf.* Prix qui consiste en une somme résultant d'une souscription convenue entre les propriétaires des chevaux engagés.

**swertie** [*svèr-tî*] n. f. Genre de gentiancaées, comprenant des plantes vivaces, dont on connaît cinquante espèces d'Europe, d'Asie et d'Afrique.

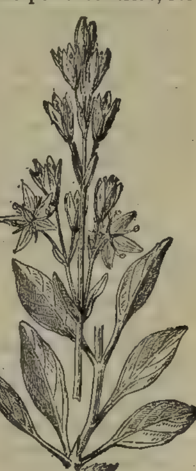

Swertie.

**Swetchine** (Anne-Sophie SOYMONOF, dame), écrivain français de nationalité russe, née à Moscou, m. à Paris (1782-1857) ; auteur de *Lettres* et de *Pensées* d'une inspiration mystique et d'une forme chaleureuse, encore qu'un peu apprêtée. Joseph de Maistre, Montalembert et Falloux fréquentèrent son salon. Ce dernier a publié ses *Lettres* et raconté sa vie.

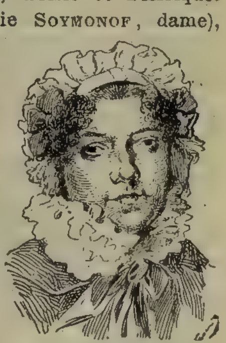

A.-S. Swetchine.

**Sweveghem,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai) ; 5.740 h. Tabac, lames, blanchisseries de toiles.

**Swevezeele,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Thielt), près du Wardamme ; 5.910 h. Dentelles, tissus, cordages, carrosserie.

**Swieten** [*svi-é-tèn'*] (Gérard **Van**), médecin hollandais, né à Leyde, m. à Schœnbrunn (1700-1772). Médecin de talent, il fit prohiber un grand nombre de livres contraires à ses doctrines, ce qui le fit nommer *le Tyran des esprits et l'Assassin des corps.* On lui doit la *liqueur* dite *de Van Swieten*, composée originairement de sublimé 1, alcool 100, eau 900, mais que le Codex de 1908, a ramenée à la simple solution de sublimé au millième, en y supprimant l'alcool.

**swiéténie** [*svi, nî*] n, f. Genre de méliacées comprenant des arbres de l'Amérique tropicale. V. ACAJOU.

**Swift** [*sou-ift'*] (Jonathan), écrivain anglais, né et m. à Dublin (1667-1745) ; auteur des *Voyages de Gulliver*, du *Conte du Tonneau*, de la *Prophétie de Windsor*, des *Lettres du drapier*, etc. Il eut une vie très tourmentée. Il exerça une réelle influence politique et littéraire, grâce à sa dextérité à manier le pamphlet, et plaida avec chaleur la cause de l'Irlande. Ses satires ingénieuses, virulentes, pessi mistes, parfois cyniques, sur des **matières** politiques, religieuses ou sociales, sont écrites dans une langue vigoureuse.

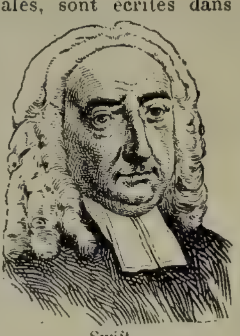
Swift.

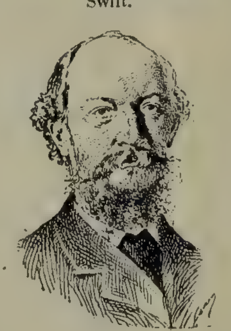
Swinburne.

**Swinburne** (*Charles*-Algernon), poète lyrique et dramatique anglais, né à Londres, m. à Putney-Hill (1837-1909). Lyrique, épique, dramatique, sa poésie, parfois un peu redondante, mais d'une admirable variété de rythme, excelle à rendre le charme mystérieux de la nature (*Poèmes et Ballade*, *Chants d'avant l'aube*, etc.).

**Swindon,** v. d'Angleterre (comté de Wilts) ; 55.000 h. Fabriques d'instruments agricoles.

**Swinemünde,** v. de Prusse, près de Stettin, dans l'île d'Usedom ; 14.000 h. Port de pêche, actif et sûr.

**swing** [*souin'gn'*] n. m. (mot angl., signif. *balancement*). Dans la boxe anglaise, coup de côté balancé.

**swistaka** [*svis-ta*] n. m. Sorte de sifflet en terre cuite, en usage en Russie.

**Swithin** (saint), évêque de Winchester, n. et m. dans cette ville (790-862). Un dicton répandu parmi le peuple lui attribue sur le temps une influence analogue à celle qu'on attribuait autrefois en France à saint Médard. — Fête le juillet.

**Syagrius** [*uss*] (Afranius), administrateur et poète romain, né à Lyon vers 330, préfet d'Italie et de Gaule sous Gratien ; son fils fut le comte AGIDIUS. — Son petit-fils, AFRANIUS **Syagrius** (430-486), comte romain en Gaule, fut battu par Clovis à Soissons. Réfugié à Toulouse près d'Alaric, roi des Wisigoths, celui-ci le livra à Clovis, qui le fit mettre à mort.

**Syagrius** (saint), évêque français, né et m. à Autun (520-600), évêque de sa ville natale et fondateur de plusieurs monastères. — Fête le 27 août.

**Sybaris** [*riss*], ancienne v. de l'Italie (Lucanie), colonie achéenne, sur les rives du golfe de Tarente. Fondée par les Achéens et les Trézéniens en 720 av. J.-C., elle s'enrichit par le commerce, et l'excès de ses richesses amena chez ses habitants des mœurs efféminées, et le nom de « Sybarite » devint synonyme de *voluptueux*. Les Crotoniates, profitant de querelles intestines, la prirent et la détruisirent en 510 av. J.-C. Sybaris est restée célèbre par la mollesse de ses habitants, qui a passé en proverbe. On rapporte qu'un Sybarite suait à grosses gouttes en voyant un esclave qui fendait du bois et qu'un autre, nommé Sminiride, se plaignit d'avoir passé toute une nuit sans dormir, parce que, *parmi les feuilles de roses dont son lit était semé, il y en avait une qui s'était pliée en deux ;* exagération ridicule, qui est restée proverbiale.

**Sybarite,** originaire ou habitant de Sybaris. Adjectiv. : *population sybarite. Par ext.* personne qui mène une vie molle et voluptueuse, comme les habitants de Sybaris : *un vrai Sybarite.*

**sybaritique** adj. Propre aux Sybarites : *habitudes sybaritiques.*

**sybaritiquement** [*ke-ment*] adv. A la manière des Sybarites.

**sybaritisme** [*tis-me*] n. m. Vie molle, mœurs semblables à celles des Sybarites.

**Sybel** (Henri **de**), historien allemand, né à Dusseldorf, m. à Marbourg (1817-1895) ; chercheur scrupuleux et méthodique, a qui l'on doit, entre autres œuvres, une *Histoire de la période révolutionnaire de 1789 à 1795*

**sycomore** n. m. (gr. *sukomoros ;* de *sukon*, figue, et *moron*, mûre). Arbre de la famille des artocarpées (*figuiers*), vulgairement désigné sous le nom de *figuier de Pharaon* : *le bois de sycomore, très léger, mais très dur, passe pour incorruptible.* On donne également ce nom à une variété d'érable, l'*érable blanc*, dit aussi *faux platane* (acer pseudoplatanus).

**sycon** n. m. Genre d'éponges calcaires, comptant de nombreuses espèces répandues surtout dans les mers chaudes.

**sycone** n. m. (du gr. *sukon*, figue). Fruit charnu, dont la figue est le type.

**sycophante** n. m. (du gr. *sukon*, figue, et *phainein*, faire voir). Nom donné, à Athènes, à ceux qui dénonçaient les exportateurs ou voleurs de figues. *Par ext.* Dénonciateur. *Auj.* Fourbe, hypocrite, coquin.

**sycophantin** n. m. (de *sycophante*). Bouffon, parasite.

**sycophantisme** [*tis-me*] n. m. Caractère du sycophante.

**sycosis** [*ziss*] n. m. (du gr. *sukôsis*, tumeur en forme de figue). Périfolliculite des poils de la barbe et de la moustache.

— ENCYCL. Le sycosis est caractérisé par des pustules, des végétations rouges et suintantes ; il dure pendant des années. On épile, on emploie des pommades antiseptiques et parasiticides, au mercure, au soufre, etc.

**sycotique** adj. *Path.* Qui a rapport au sycosis.

**Sydenham,** village d'Angleterre (comté de Kent), compris dans l'agglomération londonienne. C'est là que s'élève le Palais de Cristal.

**Sydenham** [*nam*] (Thomas), médecin anglais, né à Winford-Eagle, m. à Londres (1624-1689), inventeur du *laudanum.*

**Sydney** [*sid-nè*], v. de l'Australie, capit. de la Nouvelle-Galles du Sud ; 790.000 h. avec les faubourgs. Belle ville, fondée en 1788 ; industrie très active : métallurgie, machines, constructions navales. Port très sûr et très actif. Belle université (1850). Palais du gouverneur. Cathédrale anglicane Saint-André. Cathédrale catholique Sainte-Marie.

**Sydney,** v. du Canada (Nouvelle-Ecosse), sur le Sydney Harbour, estuaire du nord de l'île du Cap-Breton ; 19.000 h. Mines de houille

**Sydow** (Théodore-Emile **de**), géographe et cartographe allemand, né à Freiberg, m. à Berlin (1812-1873).

**Syène,** v. de l'anc. Egypte, longtemps forteresse importante, aux confins de l'Ethiopie : aujourd'hui *Assouan.*

**syénite** n. f. (de *Syène*, v. d'Egypte). Roche neutre primitive, qui est une sorte de granit sans quartz.

— ENCYCL. La syénite est caractérisée par la présence de l'amphibole hornblende, et elle contient une forte proportion de mica biotite. L'amphibole et le mica dominent l'un sur l'autre, suivant les variétés. Les plus beaux types de syénite sont ceux de Plauen (Saxe) et de Biella (Piémont).

**syénitique** adj. Qui contient de la syénite.

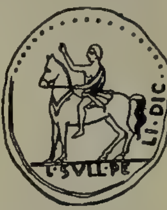

Monnaie de Sylla.

**Sylla** (Lucius Cornelius), dictateur romain, né en 136 av. J.-C., m. à Pouzzoles. Collègue, puis rival de Marius, consul en 88, vainqueur de Mithridate, puis de la Grèce, par les victoires de Chéronée et d'Orchomène et l'occupation d'Athènes, il devint le chef du parti aristocratique, et bientôt le maître de Rome et de l'Italie, malgré les efforts de Marius. Il proscrivit ses ennemis, revisa la Constitution romaine dans un sens très favorable au sénat et jouit d'une influence incontestée. Sous prétexte de faire régner l'ordre, il s'abandonna à ses pires instincts de cruauté. Arrivé à l'apogée de sa puissance, il abdiqua (79) et mourut l'année suivante, les chairs corrompues, dévorées par une intarissable vermine, à Pouzzoles, où il se livrait à d'innommables débauches. Son abdication est l'un des traits les plus singuliers de l'histoire. On y compare quelquefois une résolution spontanée à laquelle on ne s'attendait pas, surtout s'il s'agit d'un renoncement à une autorité, à une position brillante.

**Sylla**, tragédie d'E. de Jouy, inspirée par le dialogue de Montesquieu entre Sylla et Eucrate (1822). V. DIALOGUE.

**syllabaire** [*sil-la-bè-re*] n. m. Livre élémentaire pour apprendre à lire, et où les mots sont décomposés en syllabes.

**syllabation** [*sil-la-ba-si-on*] n. f. Méthode qui consiste à faire diviser les mots en syllabes, au lieu de les décomposer en lettres, comme l'on fait dans l'épellation.

**syllabe** [*sil-la-be*] n. f. (gr. *sullabê*). Une ou plusieurs lettres qui se prononcent par une seule émission de voix : *le mot* Paris *a deux syllabes. Ne pas répondre une syllabe*, ne rien répondre. *Syllabe ouverte*, dont la voyelle est suivie d'une consonne simple. *Syllabe fermée*, dont la voyelle est suivie de deux consonnes. *Syllabe muette* ou *féminine*, qui est terminée par un *e* muet.

**syllaber** [*sil-la-bé*] v. a. Assembler les lettres par syllabes. (Peu us.)

**syllabico-idéographique** adj. Se dit d'une écriture qui est syllabique et idéographique à la fois.

**syllabique** [*sil-la*] adj. Qui a rapport aux syllabes. *Ecriture syllabique*, où chaque syllabe est représentée par un caractère. *Vers syllabique*, où la mesure est déterminée par le nombre, et non la valeur des syllabes.

**syllabiquement** [*sil-la-bi-ke-man*] adv. D'une manière syllabique. (Peu us.)

**syllabisation** [*sil-la-bi-za-si-on*] n. f. Division par syllabes.

**syllabiser** [*sil-la-bi-zé*] v. a. Diviser par syllabes.

**syllabisme** [*sil-la-bis-me*] n. m. Système d'écriture, dans lequel chaque syllabe est représentée par son signe propre (telle l'écriture assyrienne). Théorie qui fonde le rythme des vers français sur le compte des syllabes.

**syllabus** [*sil-la-buss*] n. m. (mot lat., signif. *sommaire*). Enumération sommaire des points décidés dans un ou plusieurs actes de l'autorité ecclésiastique. *Absolum.* (avec une majuscule). Le syllabus promulgué par Pie IX en 1864 : *le Syllabus fut publié à la suite de l'encyclique* Quanta cura. C'est un recueil de 80 propositions latines, renfermant les principales erreurs philosophiques, politiques, morales, doctrinales, etc., condamnées par l'Église.

**syllepse** [*sil-lèp-se*] n. f. (gr. *sullèpsis*). *Gramm.* Figure de rhétorique, par laquelle les mots s'accordent selon le sens, et non selon les règles grammaticales, comme dans : *les* **vieilles gens** *sont* **soupçonneux** (syllepse de genre). On distingue aussi la syllepse de nombre : *il est six* **heures**.

> Entre *le pauvre* et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
> Vous souvenant, mon fils, que, caché sous le lin,
> Comme *eux* vous fûtes pauvre, et comme *eux* orphelin.
>
> RACINE.

**sylleptique** [*sil-lèp*] adj. Qui appartient à la syllepse : *forme sylleptique.*

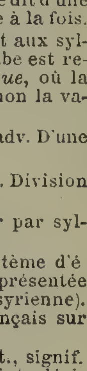
Syllis.

**syllexie** [*sil-lèk-sî*] n. f. (du gr. *sullexis*, recueil). Collection, famille de mots qui se rapportent à la même idée ou à la même racine.

**syllis** [*sil-liss*] n. f. *Zool.* Genre d'annélides, répandus dans les mers chaudes.

**syllogiser** [*sil-lo-ji-zé*] v. n. Raisonner par syllogismes. (Peu us.)

**syllogisme** [*sil-lo-jis-me*] n. m. (gr. *sullogismos*). Argument qui contient trois propositions : la majeure, la mineure et la conclusion, et tel que la conclusion est déduite de la majeure par l'intermédiaire de la mineure.

— ENCYCL. Un syllogisme est un raisonnement dans lequel, certaines choses étant posées, une autre chose en résulte nécessairement. Tout syllogisme comprend deux prémisses et une conclusion. Les deux prémisses portent le nom de majeure et de mineure. Le principe du syllogisme (le syllogisme lui-même abstrait) est le suivant : ce qu'on affirme légitimement pour un tout peut être aussi affirmé pour les parties de ce tout ; ce qu'on nie légitimement pour le tout peut être aussi nié pour une ou plusieurs parties du tout. Voici un exemple de syllogisme : *tous les hommes sont mortels : or, Pierre est un homme ; donc Pierre est mortel.* L'art syllogistique est une escrime puissante, qui donne à l'esprit l'habitude de la précision. V. DILEMME.

**syllogistique** [*sil-lo-jis-ti-ke*] adj. Qui appartient au syllogisme : *forme syllogistique. Chaîne syllogistique*, nom donné quelquefois au SORITE.

**syllogistiquer** [*sil-lo-jis-ti-ké*] v. n. Argumenter par syllogisme. (Vx.)

**sylphe** n. m. (bas. lat. *sylphus*, d'orig. gauloise). Etre surnaturel mâle qui, selon les croyances des races celtes et germaines, occupait, dans le monde invisible, un rang intermédiaire entre le lutin et la fée.

**sylphide** n. f. Sylphe femelle. *Fig.* Femme gracieuse et légère : *les sylphides du corps de ballet.*

**sylphion** n. m. Gomme-résine tirée de la Libye, très estimée des anciens.

**sylphirie** [*rî*] n. f. Pays des sylphes. *Fam.* Logement placé sous les combles d'une maison très élevée (Vx).

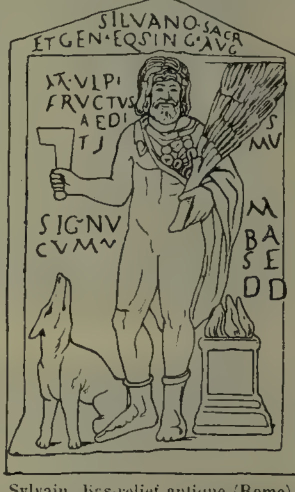

Sylvain. bas-relief antique (Rome).

**Sylva** (Béatrix **de**), femme de Jean II, roi de Castille, née à Coïmbre, m. à Tolède (1430-1490). Sa beauté lui attira des adorateurs, qu'elle repoussa, mais le roi n'en accueillit pas moins des accusations perfides contre ses mœurs et l'abandonna. Elle embrassa la vie religieuse et fonda, en 1489, l'ordre de la Conception.

**Sylvain** ou **Silvain** [*vin*], **vaine** [*è-ne*] adj. (du lat. *sylva*, forêt). Qui croît dans les forêts. Substantiv. Habitant des bois.

**Sylvain,** dieu des forêts et des champs, chez les Latins, fils de Saturne ou de Faunus. Il répond à peu près au Pan des Grecs. C'est un dieu de la matière et de la fécondité de la nature. Il était regardé comme un incube et épouvantait les femmes en couche et les enfants. On le représentait sous les traits d'un vieillard jovial, souvent avec des cornes, des pieds et des oreilles de bouc. Il ne faut pas le confondre avec les *sylvains.*

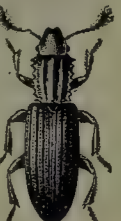
Sylvane.

**sylvains** [*vin*] n. m. pl. (du lat. *sylva*, forêt). Démons et génies des bois, chez les Latins. (Ils sont fort voisins des satyres, des silènes et des faunes.)

**sylvane** ou **silvane** n. m. *Entom.* Genre de coléoptères clavicornes, renfermant de petits insectes roux ou noirs, qui vivent sous les écorces d'arbres.

**sylvane** n. m. *Chim.* Homologue du furfurane, extrait du bois de hêtre, liquide bouillant à 65°. *Min.* Syn. SYLVANITE.

**sylvanesque** [*nès-ke*] adj. Qui a rapport au dieu Sylvain ou aux sylvains.

**sylvanite** n. f. Tellurure naturel d'or et d'argent. Syn. SYLVANE.

**sylvatique** adj. (lat. *sylvaticus ;* de *sylva*, forêt). Se dit des végétaux qui croissent sous les arbres, dans les forêts.

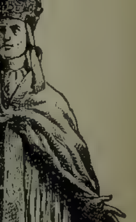
Ordre de Saint-Sylvestre.

**sylve** n. f. (du lat. *sylva*, forêt). Sorte de chasse, qui figurait dans les divertissements publics des Romains.

**sylves** n. f. pl. *Littér.* V. SILVES.

**Sylvester** (James Joseph), mathématicien anglais, né et m. à Londres (1814-1897), connu pour ses travaux sur les invariants et sa théorie des réciproques.

**sylvestre** [*vès-tre*] adj. (lat. *sylvester ;* de *sylva*, forêt). Qui croît dans les bois : *pin sylvestre.* Relatif aux forêts : *les richesses sylvestres de la Suisse.* (V. SYLVAIN.)

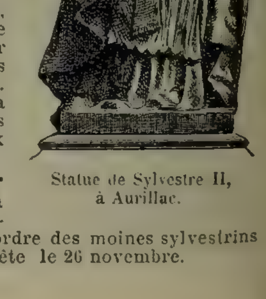
Statue de Sylvestre II, à Aurillac.

**Sylvestre Ier** (saint), né à Rome, pape de 314 à 335. Il combattit l'hérésie arienne Il est le premier pape que les monuments représentent avec la tiare. Fête le 31 décembre. — SYLVESTRE II (Gerbert), né en 935 à Aurillac, m. à Rome en 1008. Savant et lettré, évêque de Reims, il fut élu pape en 999. Très énergique, il obligea les princes laïques à respecter la Trêve de Dieu et conçut la première idée de la croisade. — SYLVESTRE III, né à Rome, antipape en 1044. Il fut déposé par le concile de Sutri.

**Sylvestre** (*ordre de* **Saint-**), ordre pontifical, institué en 1841 par le pape Grégoire XVI pour récompenser les vertus et les mérites civils. Deux classes ; ruban à cinq bandes verticales (trois rouges et deux noires).

**Sylvestre Gozzolini** (saint), né à Osmo, m. à Fano (1177-1227) ; instituteur de l'ordre des moines sylvestrins approuvé en 1247. — Fête le 26 novembre.

**Sylvestre** (Joseph-Noël), peintre français, né à Béziers (1847-1926), auteur de tableaux fort remarqués : *Mort de Sénèque ; Locuste et Néron essayant des poisons sur un esclave ; le Sac de Rome par les Gaulois ; etc.*

**sylvestrène** n. m. Carbure $C^{10}H^{16}$ qui se trouve dans divers conifères.

**sylvestrin** [*vès-trin*] n. et adj. m. Religieux d'un ordre fondé par saint Sylvestre Gozzolini.

**Sylvia** ou *la Nymphe de Diane*, ballet en deux actes et trois tableaux ; scénario gracieux de Jules Barbier, musique exquise de Léo Delibes (1876).

**sylvicole** adj. (du lat. *sylva*, forêt, et *colere*, cultiver, habiter). Qui a rapport à la sylviculture : *l'industrie sylvicole*. Qui vit dans les forêts.

**sylviculteur** n. m. Qui fait de la sylviculture. Qui cultive les forêts ou les arbres forestiers.

**sylviculture** n. f. (du lat. *sylva*, forêt, et *cultura*, culture). Science qui a pour objet la culture et l'entretien des bois.

— ENCYCL. Tandis que l'agriculteur peut modifier à son gré, pourrait-on dire, la productivité des sols qu'il met en valeur (façons culturales, engrais, amendements, assolements, etc.), l'action du sylviculteur est infiniment plus restreinte et se borne à diriger l'action des forces de production que la nature met en jeu dans le sol couvert d'essences forestières, pour obtenir des produits sains et indéfiniment renouvelés.

Connaissant le climat, le sol, les essences qui conviennent à la région, sachant exploiter leurs exigences particulières au point de vue de la lumière, de l'humidité, le sylviculteur met en œuvre des procédés d'exploitation qui assurent la protection et le renouvellement de la forêt, et c'est, à proprement parler, ce qui constitue l'arboriculture forestière ou sylviculture.

Considérées en groupements, les essences forestières (v. ESSENCE) constituent les *peuplements* forestiers, naturels ou artificiels, purs (constitués par une essence unique), ou mélangés.

Les peuplements formés de sujets tous issus de semences sont dits peuplements *de futaie* ; ceux qui proviennent de rejets de souches, conséquence de l'exploitation, sont des peuplements *de taillis*. Les peuplements peuvent être constitués par des végétaux sensiblement du même âge et de la même taille ; on les dit alors *uniformes*, ou *d'un seul âge ;* ceux dont les sujets sont d'âges différents sont dits *d'âges mêlés* ou multiples, et l'on considère dans ceux-ci plusieurs *étages* de végétation. L'expérience a montré que ce sont les peuplements mélangés (essences d'ombre et de lumière) et d'âges mêlés qui constituent la meilleure méthode de plantation forestière.

Quant aux *modes de traitement* qui doivent viser à la régénération naturelle et spontanée des repeuplements (semis et rejets de souche), on en distingue quatre principaux : *futaie régulière* et *taillis simple* pour les peuplements uniformes, *futaie jardinée*, *taillis simple fureté*, pour les peuplements d'âges mêlés. Un cinquième mode, dit *taillis sous-futaie*, résulte de la combinaison du taillis simple et de la futaie d'âges mêlés, légèrement modifiée. (V. FUTAIE, TAILLIS.)

L'*exploitation* des bois, quand ils ont atteint l'âge de leur récolte, comprend l'assiette des coupes, l'abatage, le façonnage et l'enlèvement des produits. (V. BOIS.)

Enfin, la *protection* de la forêt consiste à en éloigner les animaux (lapins, mulots, campagnols, écureuils, loirs) ravageurs de jeunes pousses ou gaspilleurs de graines, plus directement nuisibles que le *gibier* proprement dit ; à détruire les insectes xylophages ; à prévenir ou guérir les maladies cryptogamiques ; à réglementer certains usages (pacage, glandée, ramassage de feuilles mortes ou de graines), mais, surtout, à prévenir les exploitations abusives, et à protéger les oiseaux.

**Sylvie**, charmant conte de Gérard de Nerval dans les *Filles de feu* (1854), où l'on trouve de jolies descriptions du Valois.

**sylvie** [*vî*] ou **sylvia** n. f. Nom scientifique des fauvettes. *Bot.* Anémone des bois.

**sylvien, enne** [*vi-in, è-ne*] adj. *Anat.* Qui a rapport à la scissure de Sylvius : *vaisseaux sylviens*.

**sylvine** n. f. Chlorure naturel de potassium.

**sylvinite** n. f. Sel extrait des gisements de potasse d'Alsace et qui est employé comme engrais : *la sylvinite, riche en potasse, renferme également des chlorures de potassium, sodium et magnésium.*

**sylvique** adj. Se dit d'un acide extrait de la colophane.

**Sylvius** (*aqueduc de*), canal qui fait communiquer les troisième et quatrième ventricules du cerveau.

**syma** n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, répandus dans la région australienne.

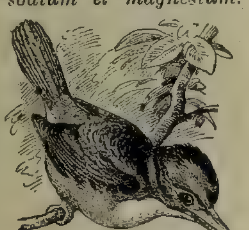

Syma.

**symbiose** [*sin-bi-ô-ze*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *bios*, vie). Association de plusieurs organismes différents, qui leur permet de vivre : *un lichen est la symbiose d'une algue et d'un champignon.*

**symbiote** [*sin*] adj. Se dit des êtres assemblés en symbiose.

**symbiote** [*sin*] n. m. Genre d'acariens, vivant dans la peau des chevaux, des ruminants, etc. : *le symbiote produit la gale.*

**symbiotique** adj. Se dit de la gale produite par le symbiote.

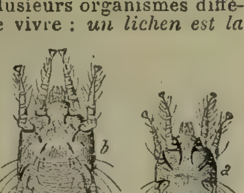

Symbiote du cheval : *a*, mâle *b*, femelle (très grossie).

**symblépharon** n. m. (du gr. *sun*, avec, et *blepharon*, paupière). Adhérence des paupières au globe de l'œil ; soudure des paupières avec l'œil. (Survient à la suite de plaies suppurantes, de brûlures.)

**symbole** [*sin*] n. m. (gr. *sumbolon*). Figure, marque, objet physique quelconque ayant une signification conventionnelle : *le chien est le symbole de la fidélité.* (V. EMBLÈME.) *Théol.* Formulaire qui contient les principaux articles de la foi (en ce sens, prend une majuscule) : *le Symbole des apôtres. Chim.* Nom donné aux lettres adoptées pour désigner les corps simples : *le symbole du fer est* Fe. (V. CORPS.) *Numism.* Signes, figures, indiquant, sur les monnaies antiques, l'atelier monétaire.

— ENCYCL. *Relig.* Il y a quatre symboles, que l'Eglise a consacrés de son autorité, comme devant être les professions de foi officielles des chrétiens. Ce sont le symbole des apôtres, les symboles de Nicée, de Constantinople et de saint Athanase. Le symbole des apôtres, d'après une antique tradition, a été composé à Jérusalem par les apôtres. Le symbole de Nicée est le symbole des apôtres avec les adjonctions qu'y firent les Pères du concile de Nicée (325), pour distinguer la foi orthodoxe de l'hérésie arienne. Le symbole des apôtres est le « Je crois en Dieu » du catéchisme. Le symbole que l'Eglise chante ou récite à la messe après le dimanche renferme le symbole des apôtres, celui de Nicée et celui de Constantinople. L'addition principale du concile de Constantinople porte sur le mot *Filioque* (en parlant du Saint-Esprit, qui procède du Père *et du Fils*). Les Grecs n'ont pas admis cette addition. Le symbole de saint Athanase insiste surtout sur l'égalité des trois personnes de la sainte Trinité. Dans beaucoup de liturgies protestantes, on fait encore usage du texte du symbole des apôtres et de celui de Constantinople. Mais les divisions religieuses ont donné lieu à la rédaction de nombreux symboles de foi.

**symbolique** [*sin*] adj. (gr. *sumbolikos*). Qui a le caractère d'un symbole : *le glaive symbolique de la loi.* N. f. Ensemble des symboles propres à une religion, à un peuple, etc. : *la symbolique égyptienne.* Science qui explique les symboles. Livre qui traite de cette science.

**Symbolique et mythologie des anciens peuples et particulièrement des Grecs,** par Frédéric Creuzer (1810-1812), traduit et refondu en France par Guigniaut sous le titre de *Religions de l'antiquité* (1825-1851). Cet ouvrage a pour objet de faire connaître l'existence, chez les Grecs, d'une poésie antérieure aux monuments écrits et d'origine orientale.

**symbolisation** [*sin, za-si-on*] n. f. Action de représenter par des symboles.

**symboliquement** [*sin, ke-man*] adv. D'une manière symbolique.

**symboliser** [*sin, zé*] v. a. Exprimer au moyen d'un symbole ; être le symbole de : *l'olivier symbolise la paix.* V. n. Avoir du rapport, de la conformité : *les composés symbolisent avec les simples.* (Vx.)

**symbolisme** [*sin-bo-lis-me*] n. m. (de *symbole*). Système de symboles destiné à rappeler des faits, ou à exprimer des croyances. Mouvement poétique qui, par réaction contre l'art des parnassiens, a cherché, à la fin du XIXe siècle, à exprimer les secrètes affinités des choses avec notre âme.

— ENCYCL. *Relig.* Sauf quelques esprits supérieurs, l'antiquité classique croyait à l'existence individuelle et personnelle des dieux qu'elle adorait. Plus tard, pour échapper aux railleries des apologistes chrétiens, l'école néo-platonicienne soutint que les divinités païennes n'étaient que des symboles, sous lesquels se dissimulaient les attributs et les manifestations de la Divinité. De nos jours, on voit dans les divinités antiques des symboles dont la formation est expliquée de différentes façons. — Les chrétiens pratiquèrent aussi le symbolisme, mais ils distinguèrent toujours nettement la Divinité elle-même de son symbole naturel ou conventionnel (poisson, agneau, pasteur, raisins, épis, etc.).

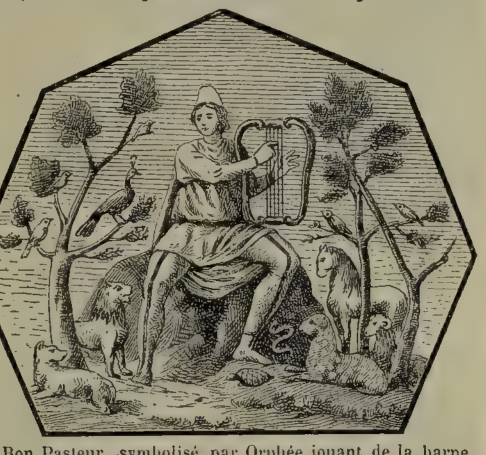

Le Bon Pasteur, symbolisé par Orphée jouant de la harpe. (Peinture des Catacombes, cimetière de Domitille).

— *Litt.* La poésie du symbolisme ressemble à la musique par son objet, cet objet étant de rendre les sentiments et les émotions qui échappent à l'analyse, par ses moyens : les rythmes et les sons. Les symbolistes revendiquèrent de grandes libertés avec la syntaxe, le vocabulaire, la rime, qu'ils atténuèrent, et surtout la métrique : leur vers libre se distingue souvent à peine de la prose. Les littératures allemande et anglaise, la musique wagnérienne, le préraphaélitisme ne furent pas sans influence sur le développement du symbolisme. Mais il eut en France des précurseurs dans A. de Vigny et surtout dans Ch. Baudelaire, et des instituteurs dans Tristan Corbière et Jules Laforgue. Le législateur de l'école fut Stéphane Mallarmé. Le maître en fut Paul Verlaine, dont l'inspiration originale dépasse l'esthétique du groupe. L'œuvre d'A. Rimbaud y tient une place considérable. H. de Régnier n'y fit que passer, et Jean Moréas l'abandonna pour fonder l'école romane. Parmi les poètes symbolistes, citons encore : Gustave Kahn, Vielé-Griffin, et un certain nombre de poètes belges : Maeterlinck, Rodenbach, Verhaeren. Le critique R. de Gourmont peut être rattaché à l'école symboliste.

**symboliste** n. et adj. Qui se rattache au symbolisme littéraire.

**symbolologie** n. f. Syn. de SÉMÉIOLOGIE.

**Syme** (Jacques), chirurgien écossais, né dans le Fifeshire, m. à Edimbourg (1799-1870) ; fut considéré en son temps comme l'un des plus habiles opérateurs de l'Europe.

**Syméon,** premier tsar chrétien de Bulgarie (893-927) ; fonda un grand empire, et lutta contre Byzance, les Hongrois et les Serbes.

**Symèthe** (le) [auj. *la Giarretta*], fleuve de Sicile, qui naît au flanc nord de l'Etna, dans le val de Demona, non loin d'Hybla. La légende compte que la nymphe Thalie, après ses amours avec Jupiter, fut métamorphosée en cette rivière et, pour se dérober, même en cet état, à la colère de Junon, elle se glissa sous l'Etna et y continua sa marche souterraine jusqu'à la mer. Aujourd'hui les eaux du Symèthe ne coulent plus sous terre.

**symétrie** [*trî*] n. f. (gr. *summetria ;* de *sun*, avec, et *metron*, mesure). Disposition de parties semblables, semblablement disposées dans un ensemble. Harmonie résultant de certaines combinaisons et proportions régulières : *symétrie architecturale. Biol.* Répétition des organes, segments ou articles du corps par rapport à une ligne ou à un plan. ANT. **Asymétrie.**

— ENCYCL. *Géom. Symétrie par rapport à un point.* Deux points sont symétriques par rapport à un troisième, lorsque celui-ci est au milieu de la droite qui joint les deux points. Deux figures sont symétriques par rapport à un point, lorsque les points des figures sont deux à deux symétriques par rapport au point.

*Symétrie par rapport à une droite.* Deux points sont symétriques par rapport à une droite, lorsque cette droite est perpendiculaire sur le milieu de la droite qui joint les deux points. Deux figures sont symétriques par rapport à une droite, lorsque leurs points sont deux à deux symétriques par rapport à la droite.

*Symétrie par rapport à un plan.* Deux points sont symétriques par rapport à un plan, lorsque ce plan est perpendiculaire au milieu de la droite qui les joint. Deux figures sont symétriques par rapport à un plan, lorsque leurs points sont deux à deux symétriques par rapport au plan.

**symétrique** adj. Qui a de la symétrie : *constructions symétriques. Algèb. Fonction symétrique*, fonction de plusieurs lettres, qui ne change pas lorsqu'on permute deux quelconques de ces lettres. *Géom. Figures symétriques*, se dit de deux figures qui sont dans la position de symétrie. ANT. **Asymétrique.**

**symétriquement** [*ke-man*] adv. Avec symétrie : *deux pavillons symétriquement disposés.* ANT. **Asymétriquement.**.

**symétriser** [*zé*] v. n. Faire symétrie : *les deux pavillons de ce bâtiment symétrisent.* V. a. Rendre symétrique. (Peu us.)

**symmachie** [*sim'-ma-kî*] n. f. (gr. *summakhia ;* de *sun*, avec, et *makhê*, combat). *Antiq. gr.* Alliance offensive et défensive entre deux Etats. Traité d'alliance. Territoire de peuples alliés.

**Symmaque** (Quintus Aurelius *Symmachus*, en franç.), préfet de Rome et consul, le dernier défenseur du paganisme en Occident (340-416). Il lutta contre saint Ambroise, évêque de Milan ; mais celui-ci l'emporta et réussit à faire enlever de la salle du sénat la statue de la Victoire. Ses écrits, d'une élégance apprêtée, sont pourtant une source précieuse pour l'historien.

**Symmaque** (Quintus Aurelius Mommius *Symmachus*), consul romain en 482, mis à mort en 525 sur l'ordre de Théodoric, pour s'être indigné de la condamnation de son gendre Boèce.

**Symmaque** (saint), pape de 498 à 514. Il excommunia l'empereur Anastase, suspect de monothélisme. Fête le 19 juillet.

**symmétranthe** [*sim-mé*] adj. (du gr. *summetria*, symétrie, et *anthos*, fleur). Se dit des fleurs dont les périgones sont partageables en deux moitiés symétriques.

**symmétrocarpe** [*sim'-mé*] adj. (du gr. *summetria*, symétrie, et *karpos*, fruit). Se dit des fruits dont le péricarpe se laisse partager en deux moitiés symétriques.

**symmoque** [*sym'-mo-ke*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant trente espèces répandues en Europe.

**symmorie** [*sim'-mo-rî*] n. f. (gr. *summoria ;* de *sun*, avec, et *meresthai*, partager). *Antiq. gr.* A Athènes, collège de soixante citoyens riches, qui, avec d'autres collèges analogues, devait avancer au trésor le montant des contributions extraordinaires.

**symmorite** [*sim'-mo*] n. m. Membre d'une symmorie.

**Symonds** (John Addington), poète et historien anglais, né à Bristol, m. à Rome (1840-1893) ; auteur d'un bel ouvrage sur *la Renaissance en Italie.*

**Symons** (Arthur), littérateur anglais, né dans le pays de Galles en 1865 ; commentateur de Shakespeare, auteur d'ouvrages de critique : *le Mouvement symbolique en littérature*, etc.

**sympathectomie** [*tèk-to-mî*] n. f. (de *sympathique*, et du gr. *ektomê*, ablation). Résection chirurgicale de parties plus ou moins importantes du sympathique. (A été préconisée dans l'épilepsie, l'angine de poitrine, les anévrismes de l'aorte, etc.)

**sympathie** [*sin-pa-tî*] n. f. (gr. *sumpatheia ;* de *sun*, avec, et *pathein*, ressentir). Rapport entre des organes symétriques, qui fait que, quand l'un est atteint, l'autre l'est également. Correspondance que l'on supposait entre les qualités de certains corps : *le mercure s'unit à l'or par sympathie.* (Vx.) Rapport d'inclination entre deux personnes ; penchant instinctif qui les attire l'une vers l'autre : *avoir de la sympathie pour quelqu'un.* Attrait naturel vers une chose. *Poudre de sympathie*, remède empirique, composé de couperose verte calcinée au soleil, pulvérisée et mêlée de gomme arabique, qui passait, au XVIIe siècle, pour être souveraine dans les guérisons des plaies. ANT. **Antipathie.**

— ENCYCL. *Phil. Morale de la sympathie*, système de morale imaginé par Adam Smith, qui juge de la moralité des actes d'après le degré de sympathie qu'ils inspirent à autrui. Mais, la sympathie étant un sentiment variable d'individu à individu, la difficulté de ce système est de trouver le témoin idéal, qui n'est autre, au fond, que la conscience morale.

**sympathique** [*sin*] adj. Qui appartient à la cause et aux effets de la sympathie : *sentiment sympathique.* Qui inspire la sympathie : *homme sympathique.* Inspiré par la sympathie : *dispositions sympathiques.* Qui marque la sympathie : *poignée de main sympathique. Encre sympathique*, composition chimique, avec laquelle on trace des caractères invisibles, qui n'apparaissent que par un artifice, comme l'exposition au feu. *Nerf grand sympathique* ou substantiv. *le grand sympathique*, partie du système nerveux, longeant la colonne vertébrale et formant un système à part, régulateur des fonctions végétatives de l'organisme. Ant. **Antipathique.**

**sympathiquement** [*sin, ke-man*] adv. Avec sympathie : *accueillir sympathiquement un visiteur.* Ant. **Antipathiquement.**

**sympathisant** [*sin, zan*], **e** adj. Qui sympathise, qui a de la sympathie pour quelqu'un : *des cœurs sympathisants.*

**sympathiser** [*sin, zé*] v. n. Avoir de la sympathie : *deux personnes qui sympathisent mal ensemble. Fig.* Avoir certains rapports de convenance.

**sympérianthé, e** [*sin*] adj. *Bot.* Dont la corolle et le calice se réunissent en un seul tube staminifère.

**sympétalique** [*sin*] adj. *Bot.* Se dit des étamines qui, réunissant ensemble les pétales, donnent à une corolle polypétale l'apparence d'une corolle monopétale.

**sympexion** [*sin-pèk-si-on*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *pèxis*, coagulation). *Anat.* Masse de corpuscules microscopiques, qu'on trouve dans les vésicules closes de la glande thyroïde dans celle de la rate, etc.

**symphase** [*sin-fa-ze*] n. f. (gr. *sumphasis*). *Astron.* Emersion de plusieurs astres qui paraissent simultanément.

**symphémie** [*sin, mî*] n. f. Genre d'oiseaux échassiers, répandes dans l'Amérique tempérée et tropicale.

**symphilie** [*sin-fi-lî*] n. f. (du gr. *sun*, avec. et *philia*, amitié). Forme de symbiose, observée chez les fourmis et les termites et dans laquelle l'animal hébergé est l'objet, de la part de l'hôte, de véritables soins.

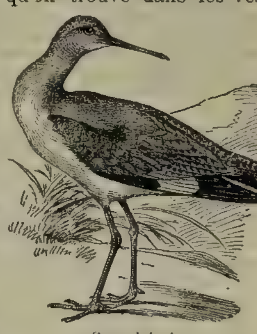
Symphémie.

**symphoniaste** [*sin-fo-ni-as-te*] n. m. Compositeur de plain-chant.

**symphonie** [*sin-fo-nî*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *phônê*, son). Morceau de musique, composé pour être exécuté par des instruments concertants : *orchestrer une symphonie.* Composition pour orchestre, dans la formule de la sonate, comprenant : 1° un allégro ; 2° un adagio, largo ou andante ; 3° un menuet ou scherzo ; 4° un finale en rondeau ou allégro vif. Accord consonant (Vx.)

— Encycl. C'est Haydn qui, dans ses compositions tendres et gracieuses, a fixé la symphonie d'une façon formelle. Nous citerons, avec lui, comme symphonistes célèbres : Gossec, Mozart, Beethoven, Mendelssohn, Schumann, Raff, J.Brahms, Gounod, H. Reber, Saint-Saëns, César Franck, A. Rubinstein, Tchaïkowsky, Glazounov, etc.

**symphonique** [*sin*] adj. Relatif à la symphonie : *concert symphonique.*

**symphoniquement** [*sin, ke-man*] adv. D'une manière symphonique.

**symphoniste** [*sin-fo-nis-te*] n. Qui compose ou exécute des symphonies.

**symphorèse** [*sin*] n. f. (du gr. *sumphoresis*, action de rassembler). Congestion sanguine.

**Symphorien** (saint), martyr, né et m. à Autun en 179. Il fut condamné à être décapité, pour avoir refusé de se prosterner devant la statue de Cybèle. Sa mère, qui assistait au supplice du haut des remparts, ne cessa de l'exhorter jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir. — Fête le 22 août.

**Symphorien** (*le Martyre de saint*), chef-d'œuvre d'Ingres (cathédrale d'Autun) ; anatomie savante, belle expression du visage du martyr (1834). [V. p. 1028.]

**symphorine** [*sin*] n. f. Genre de caprifoliacées de nos pays. (La symphorine à fruits blancs est appelée vulgairement *boule-de-cire.*)

**Symphorose** (sainte), femme romaine, suspecte de christianisme, martyrisée à Tivoli vers 125. Elle fut précipitée dans la rivière du Téveron sur l'ordre d'Adrien, et ses sept enfants furent écartelés. — Fête le 18 juillet.

**symphynote** [*sin*] adj. (du gr. *sumphuês*, soudé, et *nôtos*, dos). *Zool.* Qui a les bords dorsaux aliformes, des valves soudées entre elles, en parlant des coquilles bivalves.

**symphyostémone** [*sin, os-té*] adj. (du gr. *sumphuês*, soudé, et *stêmôn*, étamine). *Bot.* Dont les étamines sont soudées ensemble par les filets.

**symphysandre** [*sin-fi-zan-dre*] adj. (du gr. *sumphuês*, soudé, et *anêr*, *andros*, mâle). *Bot.* Se dit des étamines soudées ensemble par les filets et les anthères.

**symphyse** [*sin-fi-ze*] n. f. (du gr. *sumphusis*, union naturelle ; de *sun*, avec, et *phusis*, nature). Connexion de deux os ensemble. Articulation fixe : *symphyse du pubis. Symphyse cardiaque*, soudure anormale des deux feuillets du péricarde, par suite d'inflammation.

**symphyséotomie** [*sin-fi-zé, mî*] n. f. (du gr. *sumphusis*, symphyse, et *tomê*, section). Section de la symphyse du pubis, ayant pour but d'agrandir momentanément les diamètres du bassin, lorsqu'il est trop étroit pour livrer passage au fœtus.

**symphyséotomique** [*sin-fi-zé*] adj. Qui a rapport à la symphyséotomie.

**symphysiogyne** [*sin-fi-zi*] adj. (du gr. *sumphuês*, soudé, et *gunê*, femelle). *Bot.* Se dit des plantes dans lesquelles les organes femelles sont soudés ensemble.

**symphytogyne** [*sin*] adj. (du gr. *sumphutos*, soudé avec, et *gunê*, femelle). *Bot.* Dont l'ovaire est adhérent au calice.

**sympiézomètre** [*sin*] n. m. (du gr. *sumpiezein*, comprimer, et *metron*, mesure). Baromètre à réservoir d'air.

**symplectique** [*sin-plèk-ti-ke*] adj. (gr. *sumplektikos ;* de *sun*, avec, et *plektos*, tressé). Qui est enlacé avec un autre corps.

**Symplégades** ou **Cyanées,** îlots rocheux du Pont-Euxin, à l'entrée du Bosphore de Thrace. Ils s'entre-choquaient au passage des navires, mais les dieux les fixèrent lors du passage du navire *Argo.* (*Myth.*)

**symplocé, e** [*sin*] adj. *Bot.* Qui ressemble ou se rapporte au symploque. N. f. pl. Tribu des styracées, ayant pour type le genre *symploque.* S. une *symplocée.*

**symplocion** [*sin*] n. m. *Bot.* Anneau élastique qui, le plus souvent, unit les deux valves par lesquelles s'ouvrent en travers les capsules des fougères.

**symploque** [*sin-plo-ke*] n. f. (du gr. *sumplokê*, entrelacement). *Rhét.* Répétition double et alternée, dans laquelle chaque phrase ou membre de phrase commence de la même manière (*anaphore*) et finit de la même manière (*antistrophe*). [On dit aussi complexion.]

**symploque** [*sin-plo-ke*] n. m. Genre de styracées, comprenant plus de cent soixante espèces d'arbres ou arbustes des régions chaudes de l'Asie, de l'Australie et de l'Amérique. (L'écorce contient une matière jaune, qui la fait employer en teinture.) N. f. Algue de la famille des oscillariées, formée de filaments simples entourés d'une mince gaine gélatineuse.

**sympode** [*sin*] adj. (du gr. *sun*, avec, et *pous*, *podos*, pied). *Zool.* Dont les pieds postérieurs sont réunis en une seule nageoire, comme chez les lamentins. N. m. *Anat.* Stolon des ascidies, formé des axes réunis de plusieurs générations. *Bot.* Nom donné aux ramifications présentant l'apparence d'une tige unique et continue, bien que ramifiée.

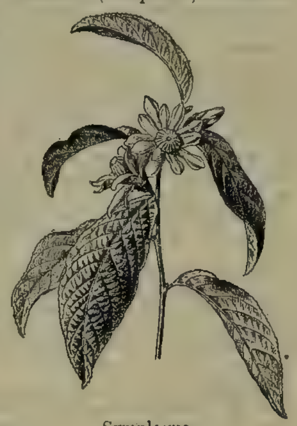
Symploque.

**sympodique** [*sin*] adj. Qui a rapport aux sympodes.

**symposiaques** [*sin-po-zi-a-ke*] n. m. pl. (gr. *sumposiaka ;* de *sun*, avec, et *posis*, boisson). *Antiq. gr.* Propos de table. Titre d'un dialogue de Plutarque.

**symptomatique** [*sinp-to*] adj. Qui est le symptôme de quelque autre maladie : *pâleur symptomatique de l'anémie. Médecine symptomatique*, système qui consiste à combattre les symptômes des maladies, au lieu de s'attaquer aux causes elles-mêmes.

**symptomatisme** [*sinp-to-ma-tis-me*] n. m. Médecine symptomatique.

**symptomatiste** [*sinp-to-ma-tis-te*] n. Partisan de la médecine symptomatique.

**symptomatologie** [*sinp-to, jî*] n. f. (du gr. *symptôma*, *atos*, symptôme, et *logos*, traité). Partie de la médecine, qui étudie les symptômes des maladies.

**symptomatologique** [*sinp-to*] adj. Qui a rapport à la symptomatologie.

**symptomatologiste** [*sinp-to, jis-te*] ou **symptomatologue** [*sinp-to, lo-ghe*] n. m. Auteur d'une symptomatologie. Médecin qui s'occupe spécialement de l'étude des symptômes.

**symptôme** [*sinp-tô-me*] n. m. (du gr. *sumptôma*, coïncidence). Phénomène qui révèle un trouble fonctionnel ou une lésion : *des symptômes d'anémie. Fig.* Indice, signe caractéristique : *des symptômes de rébellion.*

**symptose** [*sinp-tô-ze*] n. f. (gr. *sumptôsis*). *Méd.* Autrefois, crise ou attaque ; aujourd'hui, affaiblissement et dégénérescence rapide d'un organe.

**syn** (du gr. *sun*, avec), préfixe qui marque union, combinaison, concomitance, survenance.

**synagogal, e, aux** adj. Qui se rapporte, qui se rattache à la synagogue.

**synagogue** [*gho-ghe*] n. f. (du gr. *sunagôgê*, réunion ; de *sun*, avec, et *agein*, conduire). Assemblée des fidèles, sous l'ancienne loi juive. L'Eglise juive, la loi religieuse des juifs. Lieu où s'assemblent les juifs pour l'exercice de leur religion : *on ne se découvre pas dans une synagogue. Grande synagogue*, assemblée des docteurs de la loi, qui subsista depuis Esdras jusqu'au grand prêtre Siméon. Sur la façade des églises gothiques, la *Synagogue* ou loi juive est souvent figurée sous les traits d'une femme aux yeux bandés.

— Encycl. La synagogue paraît être née, parmi les Juifs exilés à Babylone, du besoin qu'ils éprouvèrent, loin du Temple, de prier et de s'édifier en commun. La tradition en attribue la création à Esdras. Au retour de l'exil, une première synagogue fut construite à Jérusalem, dans le parvis du Temple et, bientôt, des édifices pareils se multiplièrent.

Toute synagogue comporte, en face de l'entrée et tournée vers l'Orient, une niche où est placée l'armoire (*theba*), qui rappelle l'arche et qui contient la loi mosaïque (*Thora*) ; elle est cachée par un rideau qui rappelle le rideau du Temple. En face s'élève l'*almemor*, la chaire où les prières sont lues par le *hazen* ou lecteur. Le rabbin prêche, célèbre les mariages et les services funèbres. Parmi les instruments du culte, il faut signaler le chandelier à sept branches et la lampe perpétuellement allumée. Dans la synagogue, les hommes sont toujours couverts et portent sur les épaules l'écharpe de prière (*taleth* ou *taliss*). Les femmes sont séparées des hommes.

**synagre** n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, renfermant des eumènes des régions chaudes. (Dans le sud de l'Espagne vit le *synagris spinolæ*).

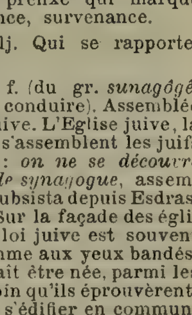
Synagre et son nid.

**synalèphe** n. f. (gr. *sunaloiphê :* de *sunaleiphein*, rendre cohérent). Réunion de deux syllabes en une seule, dans la prononciation, par élision ou synérèse ; par ex : *auréo.*

**synalgie** [*jî*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *algos*, douleur). Douleur sympathique : *sympathie morbide entre deux organes.*

**synallagmatique** [*na-lagh-ma*] adj. (du gr. *sunallagma*, échange). *Contrat synallagmatique*, contrat par lequel deux personnes s'engagent réciproquement (comme les baux, contrats de vente, etc.).

— Encycl. *Dr.* Un contrat est synallagmatique ou *bilatéral* lorsque les contractants s'obligent réciproquement les uns envers les autres. Tels sont : la vente, l'échange, le louage, la société, etc. Le contrat synallagmatique s'oppose au contrat unilatéral, qui est celui où il ne naît d'obligation qu'à la charge de l'une des parties : cautionnement, prêt à usage, prêt à intérêt, dépôt, mandat, constitution d'hypothèques, etc.

Dans tous les contrats synallagmatiques, une condition résolutoire est toujours sous-entendue au profit de chacune des parties, pour les cas où l'autre ne satisferait pas à ses engagements. Lorsqu'ils sont constatés par acte sous seing privé, ces contrats ne sont valables qu'autant qu'ils ont été établis en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt et que chaque original porte la mention expresse de l'accomplissement de cette formalité.

**synancée** [*sé*] n. f. Genre de poissons acanthoptères, renfermant des scorpénidés de l'océan Indien : *la synancée passe pour être venimeuse.*

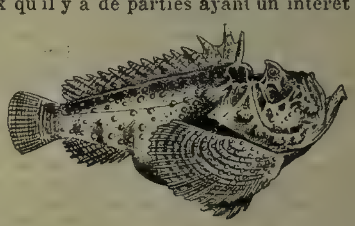
Synancée.

**synanthé, e** adj. (du gr. *sun*, avec, et *anthos*, fleur). *Bot.* Se dit des plantes dont la fleur et les feuilles paraissent en même temps.

**synanthéré, e** adj. Se dit des étamines qui sont soudées par leurs anthères et, *par ext.*, des plantes qui ont les étamines ainsi faites.

**synanthérées** [*ré*] n. f. pl. *Bot.* Syn. de composées. S. une *synanthérée.*

**synanthérie** [*rî*] n. f. *Bot.* Etat des étamines soudées par leurs anthères.

**synanthérique** adj. (du gr. *sun*, avec, et de *anthère*). Se dit des étamines qui ont des anthères soudées.

**synanthie** [*tî*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *anthos*, fleur). Soudure accidentelle anormale d'une fleur avec d'autres fleurs ou des parties voisines.

**synanthrène** n. m. Carbure $C^{14}H^{10}$, extrait de l'anthracène brut ; lamelles fusibles à 190°.

**synanthrose** [*trô-ze*] n. m. Sucre de la famille des saccharoses, retiré des tubercules de dahlias.

**synaphe** n. f. (du gr. *sun*, avec, et de *aptein*, joindre). *Musiq. anc.* Résonnance de *diatessaron* ou quarte qui se fait entre les cordes homologues de deux tétracordes conjoints.

**synaphie** [*fî*] n. f. (gr. *sunapheia ;* de *sun*, avec, et *aptein*, attacher). *Versif. gr.* et *lat.* Phénomène qui se produit lorsque deux vers sont si étroitement unis entre eux qu'il y a élision de l'un sur l'autre ou qu'un même mot commence dans le premier et finit dans le second.

**synaphose** [*fô-ze*] n. f. (du gr. *sunaphê*, convention). Réaction élémentaire de la matière vivante.

**synapticule** n. m. Dans les polypiers, saillie des cloisons.

**synapture** n. m. Genre de poissons répandus dans les mers chaudes et dont on trouve une espèce dans la Méditerranée : *le synapture est une sorte de sole de taille médiocre.*

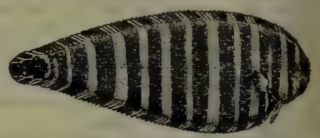
Synapture zébré.

**synarchie** [*chî*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *archê*, commandement). Gouvernement simultané de plusieurs princes administrant les diverses parties d'un Etat.

**synarchique** adj. Qui a les caractères de la synarchie : *gouvernement synarchique.*

**synarthrodial, e, aux** adj. Qui est de la nature de la synarthrose.

**synarthrophyse** [*fi-ze*] n. f. (du gr. *sun*, avec, *arthron*, articulation, et *phusis*, disposition). Ankylose progressive et généralisée.

**synarthrose** [*trô-ze*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *arthron*, articulation). Articulation immobilisée, par continuité de deux surfaces osseuses.

**synaxaire** [*nak-sè-re*] n. m. (de *synaxe*). Recueil abrégé de la vie des saints.

**synaxe** [*nak-se*] n. f. (du gr. *sunaxis*, assemblée). *Hist. relig.* Assemblée des premiers chrétiens. Nom donné anciennement à la cène ou communion, chez les Grecs.

**syncarpe** n. m. (du gr. *sun*, avec, et *karpos*, fruit). Fruit composé de plusieurs utricules à demi soudés en une masse unique, comme dans le mûrier.

**syncarpé, e** adj. *Bot.* Qui a le caractère du syncarpe.

**syncarpie** [*pî*] n. f. Soudure accidentelle de deux fruits. Genre de myrtacées, comprenant des arbres d'Australie à feuilles opposées, à fleur en grappes.

**syncatégorématique** adj. *Logiq.* Qui appartient aux syncatégorèmes.

**syncatégorème** n. m. (du préf. *syn*, et de *catégorème*). Accessoire d'un catégorème.

**syncelle** [*sè-le*] n. m. (bas gr. *sugkellos ;* du gr. *sun*, avec, et du lat. *cella*, cellule). Officier ecclésiastique, qui était placé auprès des grands dignitaires de l'Eglise grecque.

**synchite** [*ki-te*] n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, répandus sur tout le globe.

**synchitonitis** [*ki, tiss*] n. f. *Pathol.* Adhérence de la conjonctive.

**synchondrose** [*kon-drô-ze*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *khondros*, cartilage). Union de deux os par un cartilage.

**synchromie** [*kro-mî*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *khrôma*, couleur). Procédé d'impression en couleurs, qui permet l'emploi simultané de plusieurs couleurs.

**synchrone** [*kro-ne*] adj. (du gr. *sun*, avec, et *khronos*, temps). Se dit des mouvements qui se font dans le même temps : *oscillations synchrones.*

**synchronie** [*kro-nî*] n. f. (de *synchrone*). Art de comparer, de concilier les dates. (Peu us.)

**synchronique** [*kro*] adj. Qui se passe dans le même temps. *Tableau synchronique*, qui présente sur plusieurs colonnes les faits arrivés en même temps en différents pays.

**synchroniquement** [*ke-man*] adv. D'une manière synchronique, dans le même temps.

**synchronisation** [*kro-ni-za-si-on*] n. f. Action de rendre solidaires, simultanés, les mouvements de deux ou plusieurs appareils : *la synchronisation des horloges a été obtenue au moyen d'un dispositif électrique.*

**synchroniser** [*kro-ni-zé*] v. a. Rendre synchrone ; rendre solidaires et simultanés les mouvements de deux ou plusieurs appareils mécaniques : *synchroniser des horloges.*

**synchronisme** [*kro-nis-me*] n. m. Etat de ce qui est synchrone : *synchronisme de deux pendules.* Coïncidence des dates dans l'histoire des peuples.

**synchroniste** [*kro-nis-te*] adj. Qui a rapport au synchronisme.

**synchronistique** [*kro-nis-ti-ke*] adj. Qui a rapport au synchronisme.

**synchronologie** [*kro, jî*] n. f. Traité des synchronismes.

**synchyse** [*ki-ze*] n. f. (gr. *sugkhusis*). *Gramm.* Confusion dans l'ordre des mots, qui rend la phrase difficile à comprendre. (Peu us.)

**synchysis** [*ki-ziss*] n. m. (du gr. *sugkhusis*, mélange). *Pathol.* Trouble des humeurs de l'œil. *Synchisis étincelant*, trouble de l'humeur vitrée, dans laquelle on voit s'agiter de petits points brillants.

**syncinésie** [*zî*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *kinêsis*, mouvement). *Pathol.* Trouble, par sympathie morbide, dans la coordination des mouvements, tel, par exemple, que le sujet lève les deux bras quand on lui a commandé d'en lever un seul, etc.

**synclase** [*kla-ze*] n. f. Cassure des roches, provoquée par un retrait naturel.

**synclinal, e, aux** adj. (du gr. *sun*, avec, et *klinê*, lit). Se dit, en géologie, des plis qui s'arrondissent en forme de cuvette et donnent lieu à une vallée dite *synclinale.* (On dit aussi substantiv. *un synclinal.*)

**synclitisme** [*tis-me*] n. m. Théorie obstétricale, qui fait descendre la tête du fœtus dans le bassin, de telle sorte que la suture sagittale de son crâne soit toujours à égale distance du pubis et du sacrum. Ant. : **Asynclitisme.**

**syncopal, e, aux** adj. Qui a rapport à la syncope ; qui s'accompagne de syncopes : *fièvre syncopale.*

**syncope** n. f. (gr. *sugkopê*). Perte momentanée de la sensibilité et du mouvement : *tomber en syncope. Gramm.* Retranchement d'une lettre ou d'une syllabe dans le corps d'un mot : *dénoument* pour *dénouement. Musiq.* Note émise sur un temps faible et continuée sur un temps fort.

— Encycl. *Pathol.* La syncope survient parfois brusquement, mais le plus souvent elle est précédée de vertige, de tintements d'oreilles, etc. ; en même temps, la face pâlit, les lèvres se décolorent, les extrémités se refroidissent, le pouls devient presque imperceptible, la respiration est suspendue. Cet état, voisin de la mort, dure peu, et bientôt les fonctions circulatoires et respiratoires reprennent. On observe la syncope chez les nerveux, dans les maladies du cœur et des poumons, etc. Le traitement consiste à étendre le malade horizontalement, à lui faire des frictions énergiques. Puis, si la syncope se prolonge, on aura recours à des injections sous-cutanées d'éther ; on pratiquera la respiration artificielle.

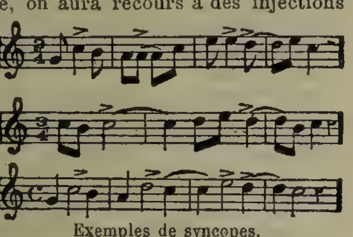

Exemples de syncopes.

— *Mus.* Toute note syncopée est à contretemps. La syncope produit tout son effet lorsque, une partie la faisant entendre, une autre marque vigoureusement les temps forts. La syncope est ordinairement figurée par un signe ondulé, semblable à celui de la liaison ⌒ ou ‿ ; mais il ne faut pas les confondre, car le signe de la liaison peut comprendre toute une phrase musicale, tandis que celui de la syncope ne s'applique qu'à deux notes de même intonation.

La syncope est dite *ordinaire* ou *simple*, lorsqu'elle se compose de deux valeurs égales, ou bien lorsqu'elle a lieu sur une seule note. Lorsque la valeur des deux notes formant la syncope est inégale, on a ce qu'on appelle une *syncope brisée* ou *irrégulière.*

**syncopé, e** adj. *Fam.* Interrompu, coupé : *éclat de rire brusquement syncopé. Mus.* Se dit d'une note qui comprend un temps faible et un temps de la même mesure ou de deux mesures consécutives : *toute note syncopée est à contretemps.*

**syncoper** [*pé*] v. a Retrancher par syncope dans un mot : *syncoper une syllabe. Musiq.* Unir par syncope : *note syncopée.* V. n. *Musiq.* Etre uni par syncope.

**syncotylédoné, e** adj. *Bot.* Dont les deux cotylédons sont réunis et confondus en une seule masse.

**syncranien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. *Anat.* Qui tient au crâne.

**syncrétique** adj. Qui a rapport au syncrétisme.

**syncrétisme** [*tis-me*] n. m. (du gr. *sugkretizein*, réunir). Système philosophique ou religieux, qui tend à fondre plusieurs doctrines différentes.

**syncrétiste** [*tis-te*] adj. Qui a rapport au syncrétisme : *système syncrétiste ; philosophie syncrétiste.* N. m. Partisan du syncrétisme.

**syncrise** [*kri-se*] n. f. (gr. *sugkrisis*). *Chim. anc.* Passage d'un corps de l'état liquide à l'état solide. Coagulation de deux liquides mêlés.

**syndactyle** adj. (du gr. *sun*, avec, et *dactulos*, doigt). Qui a les doigts réunis, soudés entre eux, sur la totalité ou une partie de leur longueur. N. m. pl. Division du sous-ordre des mammifères marsupiaux dipsodontes, renfermant les phalangénidés, phascolomidés, etc. S. un *syndactyle.*

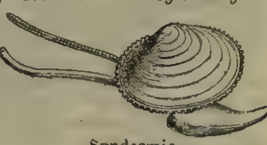

Syndesmie.

**syndactylie** [*lî*] n. f. Réunion de doigts entre eux.

**syndérèse** [*rè-ze*] n. f. (gr. *suntèrèsis*). *Ascét.* Remords de conscience.

**syndesmie** [*dès-mî*] n. f. Genre de mollusques lamellibranches, répandus dans les mers d'Europe : *la syndesmie alba se trouve sur les côtes de France.*

**syndesmographe** [*dès-mo*] n. m. (du gr. *sundesmos*, ligament, et *graphein*, décrire). Auteur d'une syndesmographie.

**syndesmographie** [*dès-mo-gra-fî*] n. f. (de *syndesmographe*). Partie de l'anatomie, qui traite de la description des ligaments.

**syndesmographique** [*dès-mo*] adj. Qui concerne la syndesmographie.

**syndesmologie** [*dès-mo-lo-jî*] n. f. (du gr. *sundesmos*, ligament, et *logos*, discours). Traité sur les ligaments.

**syndesmologique** [*dès-mo*] adj. Qui a rapport à la syndesmologie.

**syndesmologiste** [*dès-mo-lo-jis-te*] ou **syndesmologue** [*dès-mo-lo-ghe*] n. m. Celui qui s'occupe de syndesmologie.

**syndesmose** [*dès-mô-ze*] n. f. (du gr. *sundesmos*, ligament). *Anat.* Articulation mobile des os, maintenue par des ligaments.

**syndesmotomie** [*dès-mo-to-mî*] n. f. (du gr. *sundesmos*, ligament, et *tomê*, section). Dissection des ligaments.

**syndesmotomique** [*dès-mo*] adj. Qui concerne la syndesmotomie.

**syndic** [*dik*] n. m. (lat. *syndicus ;* du gr. *sun*, avec, et *dikê*, procès). Celui qui est élu pour prendre soin des intérêts d'un corps dont il est membre : *syndic des notaires.* Dans certaines villes (en Italie par exemple), chef de la municipalité, maire. *Syndic d'une faillite*, mandataire salarié du failli et des créanciers, chargé des opérations de la faillite. *Syndic des gens de mer*, représentant de l'inscription maritime dans un syndicat ou subdivision du sous-arrondissement.

— Encycl. *Dr. comm.* Le syndic représente le failli, dessaisi par le jugement déclaratif, et les créanciers dont il fait valoir les intérêts communs. Il est nommé provisoirement par le jugement déclaratif, afin d'accomplir les actes conservatoires urgents, et définitivement par le tribunal, sur l'avis de l'assemblée des créanciers. Il procède à l'inventaire des biens, au recouvrement des dettes actives, met au net la situation du failli. Les syndics peuvent être nommés au nombre de trois par faillite ; ils sont solidairement responsables de leur gestion.

— *Dr. marit. Syndic des gens de mer.* Le syndic des gens de mer, nommé par le ministre de la marine, renseigne l'administration de l'inscription maritime sur le personnel des marins, constate les infractions aux règlements, notamment en ce qui concerne la police de la navigation et de la pêche, délivre aux intéressés les pièces nécessaires pour percevoir une pension de demi-solde ou un mandat de payement.

**Syndics des drapiers** (*les*), chef-d'œuvre de Rembrandt (Amsterdam) ; remarquable par l'ampleur magistrale de l'exécution, la simplicité, la puissance et l'harmonie de la couleur ; exécuté en 1661 pour la corporation des marchands drapiers d'Amsterdam. (V. p. 1028.)

**syndical, e, aux** adj. Qui appartient au syndicat : *l'action syndicale. Chambre syndicale*, espèce de tribunal disciplinaire, institué pour juger les infractions aux règlements d'une corporation et aux devoirs imposés à ses membres. N. m. Membre d'un syndicat (syn. de SYNDIQUÉ).

**syndicalisme** [*lis-me*] n. m. Doctrine solidariste révolutionnaire, qui veut faire de l'association professionnelle du syndicat le fondement de l'organisation économique, sociale et morale. Action sociale des syndicats.

— Encycl. Le syndicalisme, né en France et en Italie, s'est développé peu à peu dans tous les pays de production industrielle. En France, les ouvriers furent d'abord fidèles à l'influence de Proudhon, c'est-à-dire **mutualistes** et coopératistes ; mais, après les congrès de Marseille (1879) et du Havre (1889), ils devinrent nettement révolutionnaires, fondèrent des Bourses du travail et se groupèrent en fédérations, dont la Confédération générale du travail fut l'organe suprême. Les syndicalistes rejettent le concours des réformistes : ils attendent de l'action directe et de la grève générale l'émancipation prolétarienne, la disparition du salariat, la ruine du patronat capitaliste. Comme les socialistes, ils admettent le principe de la lutte de classe, mais ils ne veulent être inféodés à aucun parti, et la Confédération générale du travail, organisme purement professionnel, se place uniquement sur le terrain de l'action économique, tendant à la transformation du syndicat de résistance en syndicat de production et de répartition. Après la révolution russe, elle a refusé de recevoir le mot d'ordre des bolchevistes, et elle a, dès lors, constitué la partie modérée des forces syndicalistes ; mais il s'est formé des comités révolutionnaires extrémistes, et la lutte s'est engagée entre les adhérents à l'Internationale de Moscou et les adhérents à l'Internationale d'Amsterdam, les plus nombreux.

**syndicaliste** [*lis-te*] adj. Relatif aux syndicats : *propagande syndicaliste.* N. m. Partisan du système syndical.

**syndicat** [*ka*] n. m. (de *syndic*). Fonction de syndic ; sa durée. Exercice de cette fonction. *Dr.* Groupement formé pour la défense d'intérêts économiques communs : *syndicats corporatifs, agricoles.*

— Encycl. *Dr.* On appelle *syndicat* tout groupement formé pour la défense d'intérêts communs à ses adhérents. La multiplicité de ces intérêts fait qu'il existe des syndicats fort divers. Indépendamment des associations syndicales autorisées ou librement formées pour la réalisation d'une entreprise d'utilité commune (v. ASSOCIATIONS SYNDICALES), fonctionnent des syndicats *professionnels* et des syndicats *industriels.*

Les *syndicats professionnels*, régis par la loi du 21 mars 1884, dite « loi Waldeck-Rousseau », sont des associations de personnes exerçant la même profession, des métiers similaires, ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés. Ils ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles. Ils peuvent se constituer sans autorisation et par simple déclaration ; mais les fondateurs de tout syndicat doivent déposer les statuts et les noms de ceux qui seront chargés de l'administration ou de la direction (ils doivent être français et jouir de leurs droits civils). Ce dépôt a lieu à la mairie de la localité où le syndicat est établi et à Paris, à la préfecture de la Seine. Il est renouvelé à chaque changement de la direction ou des statuts.

Les syndicats régulièrement constitués peuvent librement se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles : ces *unions* de syndicats doivent faire connaître (par dépôts à la mairie, ou à la préfecture de la Seine) les noms des syndiqués qui les composent.

Les syndicats professionnels jouissent de la personnalité civile. Ils ont le droit d'ester en justice et d'acquérir sans autorisation, à titre gratuit ou à titre onéreux, des biens, meubles ou immeubles. Ils peuvent, devant toutes les juridictions : 1° exercer tous les droits réservés à la partie civile relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession qu'ils représentent ; 2° en se conformant aux autres dispositions des lois en vigueur, constituer entre leurs membres des caisses spéciales de secours mutuels et de retraites ; 3° affecter, en outre, une partie de leurs ressources à la création d'habitations à bon marché et à l'acquisition de terrains pour jardins ouvriers, éducation physique et hygiène ; 4° créer librement et administrer des offices de renseignements pour les offres et demandes de travail ; 5° créer, administrer ou subventionner des œuvres professionnelles.

La loi autorise les syndicats, si leurs statuts le prévoient et à la condition de ne pas distribuer de bénéfices à leurs membres, à acheter, pour les louer, prêter ou répartir entre leurs membres, tous les objets nécessaires à l'exercice de leur profession : matières premières, outils, instruments, machines, engrais, semences, plants, animaux et matières alimentaires pour le bétail ; — à prêter leur entremise gratuite pour la vente des produits provenant exclusivement du travail personnel ou des exploitations des syndiqués ; faciliter cette vente par expositions, annonces, publications, groupement de commandes et d'expéditions, sans pouvoir l'opérer sous leur nom et sous leur responsabilité ; — à passer des contrats ou conventions avec tous autres syndicats, sociétés ou entreprises.

Les marques syndicales ou *labels* sont protégés contre les contrefaçons ou usages frauduleux.

Les unions jouissent de la même capacité juridique que les syndicats.

*Syndicats de communes.* Lorsque les conseils municipaux de deux ou plusieurs communes d'un même département ou de départements limitrophes ont fait connaître par des délibérations concordantes leur volonté d'associer les communes qu'ils représentent, en vue d'une œuvre d'utilité intercommunale, et qu'ils ont décidé de consacrer à cette œuvre des ressources suffisantes, les délibérations prises sont soumises au préfet, qui, sur l'avis du conseil général, décide s'il y a lieu d'autoriser, dans le département, la création du syndicat. En cas de refus, la décision du préfet peut être déférée au conseil d'Etat par les conseils municipaux intéressés. Les syndicats de communes sont des établissements publics investis de la personnalité civile. Les lois et règlements concernant la tutelle des communes leur sont applicables. Dans le cas où les communes syndiquées font partie de plusieurs départements, le syndicat ressortit à la préfecture du département auquel appartient la commuue de l'association.

Le syndicat est administré par un Comité, dont les membres sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées.

**Syndicat (Le)**, comm. des Vosges, arr. et à 7 kil. de Remiremont ; 1.200 h. Ch. de f. E. Scieries.

**syndicataire** [*tè-re*] adj. Qui appartient, qui a rapport à un syndicat. N. Membre d'un syndicat (syn. de SYNDIQUÉ).

**syndiqué** [*ké*] **e** n. et adj. Qui fait partie d'un syndicat. V. SYNDICAL et SYNDICATAIRE.

**syndiquer** [*di-ké*] v. a. Organiser un syndicat. **Se syndiquer** v. pr. S'organiser en syndicat : *ouvriers qui se syndiquent.*

**syndrome** n. m. (du gr. *sundromê*, concours). Ensemble des symptômes qui caractérisent une maladie : *les syndromes de la fièvre typhoïde.*

**synecdoche** [*nèk*] ou **synecdoque** [*nèk-do-ke*] n. f. (du gr. *sunekdokhê*, compréhension). Figure de rhétorique, par laquelle on prend la partie pour le tout : *payer tant par* **tête,** c'est-à-dire *par personne ;* le tout pour la partie : *acheter un* **castor,** pour *un chapeau fait du poil de cet animal ;* le genre pour l'espèce, l'espèce pour le genre, etc.

**synéchie** [*chî*] n. f. (du gr. *sunekhein*, tenir avec). *Pathol.* Adhérences de l'iris, qui surviennent à la suite de certaines inflammations.

**synechtrie** [*nèk-trî*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *ekhthros*, ennemi). Forme de parasitisme atténuée, observée chez les termites et les fourmis, et dans laquelle l'animal hébergé s'impose violemment à son hôte et se nourrit, le plus souvent, soit à ses dépens, soit aux dépens de sa progéniture.

**synecphonèse** n. f. Syn. de SYNÉRÈSE.

**synectique** [*nèk-ti-ke*] adj. (du gr. *sunektikos*, compréhensif). Nom donné par Cauchy à toute fonction qui, ainsi que sa dérivée, reste finie et continue et n'a qu'une seule valeur pour tous les points situés à l'intérieur d'un contour.

**synégore** n. m. (gr. *sunêgoros ;* de *sun*, avec, et *agoreuein*, parler en public). *Antiq. gr.* Défenseur en justice ; avocat que les juges autorisaient à assister l'une des parties. Avocat public, chargé de défendre les lois contre les innovations proposées.

**synématique** adj. Qui forme ou sert à former le synème.

**synème** n. m. (du gr. *sunêma*, union). *Bot.* Portion de la colonne des orchidées, qui représente les filets des étamines. Labelle des zingibéracées.

**synérèse** [*rè-ze*] n. f. (gr. *sunairesis ;* de *sun*, avec, et *airein*, prendre). Contraction de deux syllabes en une seule émission de voix, dans un même mot : *taon* (tan), *août* (ou).

**synergie** [*nèr-jî*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *ergon*, travail). Association de plusieurs organes pour l'accomplissement d'une fonction.

**synergique** [*nèr*] adj. Qui a rapport à la synergie.

**synergisme** [*nèr-jis-me*] n. m. *Théol.* Système préconisé par Mélanchthon, d'après lequel l'homme, malgré le péché originel, garde une certaine part dans l'œuvre de son salut.

**synergiste** [*nèr-jis-te*] n. m. *Théol.* Partisan du synergisme de Mélanchthon.

**synèse** [*nè-ze*] n. f. (du gr. *sunesis*, jonction). *Littér.* Assemblage régulier des mots.

**Synésios,** orateur, poète et philosophe grec, évêque de Ptolémaïs, né à Cyrène vers 370, m. vers 413. Son œuvre (discours, lettres, hymnes) est considérable. Ses poésies ne manquent ni de grâce, ni d'imagination. Sa *Correspondance*, très personnelle, est pleine de faits précis.

**synesthésie** [*nès-té-zî*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *aisthesis*, sensibilité). Trouble dans la perception des sensations.

**synévrose** n. f. V. SYNNÉVROSE.

**syngame** n. m. Genre de vers nématodes, voisins des strongyles et renfermant des formes qui vivent en parasites dans les oiseaux.

— ENCYCL. Les syngames sont les vers rouges du gibier à plume ; ils se fixent ordinairement dans la trachée des jeunes oiseaux et provoquent souvent l'étouffement. La contamination se faisant le plus souvent par l'eau de boisson, on désinfecte celle-ci au moyen d'acide salicylique (2 gr. par litre) ; on désinfecte aussi le sol des parquets d'élevage en y jetant à la volée du sel marin dénaturé.

**syngamie** [*mî*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *gamos*, mariage). *Biol.* Forme très rare, dans laquelle le mâle et la femelle restent accouplés en permanence par soudure des téguments.

**syngamose** [*mô-ze*] n. f. Maladie parasitaire des voies respiratoires des oiseaux, envahies par des syngames.

**Synge** (John Millington), auteur dramatique irlandais, né à Rathfarnham, m. à Dublin (1871-1909). Il mêle dans ses pièces (*le Baladin du monde occidental*, etc.) le plus complet réalisme à l'imagination la plus libre.

**Syngem,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde), près de l'Escaut ; 2.730 h. Dentelles, filatures, toiles.

**syngénèse** [*nè-ze*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *genesis*, origine). Système cosmologique, d'après lequel tous les êtres vivants auraient pour origine des êtres semblables, remontant à une création unique.

**syngénésie** [*zî*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *genesis*, origine). Soudure des étamines entre elles par les anthères.

**syngénésique** [*zi-ke*] adj. Qui a rapport à la syngénèse : *hypothèse syngénésique.*

**syngénésiste** [*zis-te*] n. m. Partisan de la création syngénésique des êtres vivants.

**syngnathe** n. m. Genre de poissons lophobranches, vulgairement nommés *aiguilles*, *trompettes* ou *serpents de mer*, à cause de leur forme, et qui sont communs dans l'Atlantique : *le syngnathe atteint 50 centimètres de long.*

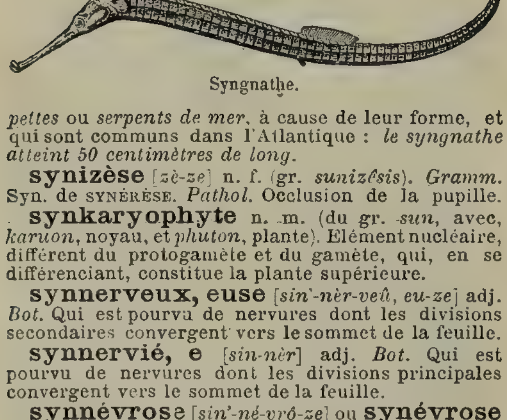

Syngnathe.

**synizèse** [*zè-ze*] n. f. (gr. *sunizêsis*). *Gramm.* Syn. de SYNÉRÈSE. *Pathol.* Occlusion de la pupille.

**synkaryophyte** n. m. (du gr. *sun*, avec, *karuon*, noyau, et *phuton*, plante). Elément nucléaire, différent du protogamète et du gamète, qui, en se différenciant, constitue la plante supérieure.

**synnerveux, euse** [*sin'-nèr-veû, eu-ze*] adj. *Bot.* Qui est pourvu de nervures dont les divisions secondaires convergent vers le sommet de la feuille.

**synnervié, e** [*sin-nèr*] adj. *Bot.* Qui est pourvu de nervures dont les divisions principales convergent vers le sommet de la feuille.

**synnévrose** [*sin'-né-vrô-ze*] ou **synévrose** n. f. Union de deux os par des ligaments. Syn. inusité de SYNDESMOSE.

**synodal, e, aux** adj. Qui appartient au synode.

**synodalement** [ *man* ] adv. En synode.

**synodatique** adj. *Dr. can.* Qui se fait dans un synode : *acte synodatique.*

**synode** n. m. (du lat. *synodus*, gr. *sunodos*, compagnie). Ancien nom des conciles. Assemblée d'ecclésiastiques convoqués pour les affaires d'un diocèse : *réunir un synode.* Assemblée des ministres protestants. *Le saint-synode*, conseil suprême de l'Eglise russe.

— ENCYCL. *Relig. cathol.* Un synode diocésain est une réunion des principaux bénéficiers séculiers d'un diocèse, convoquée et présidée canoniquement par l'évêque. Le synode est une assemblée consultative et non législative.

— *Relig. prot. Synodes des Eglises réformées en France.* Les Eglises réformées de France adoptèrent, dès qu'elles le purent, l'organisation presbytérienne synodale. Ce système repose sur l'égalité absolue des Eglises et de leurs pasteurs. L'Eglise locale nommait un consistoire, les consistoires élisaient des colloques ; au-dessus des colloques, se trouvaient des synodes provinciaux et, en dernier lieu, le synode national. En France, le dernier synode général officiel eut lieu en 1872. Les synodes généraux qui se sont tenus depuis ont perdu tout caractère officiel, même avant la loi de séparation.

— *Relig. israél.* L'histoire des synodes se mêle et se confond même à celle de leurs sanhédrins et de leurs synagogues. Un grand synode ou sanhédrin fut convoqué par Napoléon Ier en 1806, pour demander aux juifs de procéder eux-mêmes à une réforme totale de leur constitution.

**synodies** [*dî*] n. f. pl. Rentes payées autrefois à l'évêque par les curés des paroisses.

**synodique** adj. (gr. *sunodikos*). Qui a rapport à un synode. Qui émane d'un synode. *Lettre synodique*, écrite, au nom des conciles, aux évêques absents. *Astr. Révolution synodique*, temps que met une planète pour revenir en conjonction avec le soleil. N. m. Recueil des décisions des synodes.

**synodiquement** [*ke-man*] adv. En synode : *prêtres convoqués synodiquement.*

**synographie** [*fî*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *graphê*, écriture). Système de cryptographie, reposant sur des combinaisons de mots.

**synonyme** adj. (gr. *sunonumos ;* de *sun*, avec, et *onuma*, nom). Se dit des mots qui ont à peu près la même signification, comme *courage*, *bravoure*, *valeur ; aimer*, *chérir ; dispute*, *contestation* N. m. : *un synonyme ; les synonymes qui ont la même orthographe sont dits* homographes. ANT. **Antonyme, contraire.**

**synonymie** [*mî*] n. f. Qualité des mots synonymes. ANT. **Antonymie.**

**synonymique** adj. Qui appartient à la synonymie : *mots synonymiques.*

**synonymiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière synonymique.

**synonymiser** [*zé*] v. a. Rendre synonyme. (Peu us.)

**synonymiste** [*mis-te*] n. Personne qui s'occupe spécialement de l'étude des synonymes.

**synopse** n. f. (gr. *sunopsis ;* de *sun*, avec, et *opsis*, vue). Ouvrage qui donne les Evangiles en regard, en rapprochant autant que possible les textes qui se rapportent aux mêmes faits.

**synopsie** [*psî*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *opsis*, vue). *Pathol.* Forme particulière de synesthésie, dans laquelle l'audition d'un son produit des phénomènes de vision colorée. (C'est ce qu'on appelle l'*audition colorée.*)

**synopsis** [*psiss*] n. f. (mot. gr.). Coup d'œil jeté sur l'ensemble d'une science. Tableau synoptique, embrassant toutes les parties d'une science.

**synoptique** adj. (du gr. *sun*, avec, et *optomai*, je vois). Qui permet d'embrasser, de saisir d'un même coup d'œil les diverses parties d'un ensemble : *établir le tableau synoptique d'une science.* N. m. pl. Evangiles de saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, qui présentent de grandes ressemblances dans le récit.

**synoque** adj. (gr. *sunokhos*). *Pathol.* Continu. *Fièvre synoque* ou *synoque* n. f. V. la partie encycl.

— ENCYCL. La synoque ou fièvre synoque ressemble beaucoup à la fièvre éphémère, mais elle dure davantage et se termine brusquement, au bout d'une semaine environ. Elle apparaît à la suite de fatigues. Le repos, la diète lactée sont indiqués.

**synorhize** adj. (du gr. *sun*, avec, et *rhiza*, racine). *Bot.* Qui a la radicule soudée avec l'albumen. N. m. pl. Classe de végétaux qui possèdent le caractère ci-dessus et correspondent aux conifères et aux cycadées. S. un *synorhize.*

**synostéographie** [*nos-té, fî*] n. f. *Anat.* Description des articulations.

**synostéographique** [*nos-té*] adj. Qui a rapport à la synostéographie.

**synostéologie** [*nos-té, jî*] n. f. *Anat.* Traité des articulations et des moyens d'union des os.

**synostéologique** [*nos-té*] adj. Qui a rapport à la synostéologie.

**synostéotomie** [*nos-té, mî*] n. f. Préparation anatomique des articulations.

**synostéotomique** [*nos-té*] adj. Qui a rapport à la synostéotomie.

**synostose** [*nos-tô-ze*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *osteon*, os). Réunion des os par une soudure.

**synote** n. m. Genre de mammifères chéiroptères, de la famille des vespertilionidés, comprenant des chauves-souris de taille moyenne, ayant environ 25 centimètres d'envergure, dont on connaît deux espèces très répandues en Europe.

**synovial, e, aux** adj. [Qui a rapport à la synovie. *Capsule synoviale* et absolum. *synoviale* n. f. Glande, sac qui sécrète, contient de la synovie.

— ENCYCL. Les synoviales secrètent un liquide huileux, la synovie, qui sert à faciliter les frottements et les glissements. Des synoviales existent entre la peau et certaines parties osseuses saillantes, comme le genou, l'olécrane.

**synovie** [*vî*] n. f. (lat. méd. *synovia*). *Anat.* Humeur un peu filante, comme le blanc d'œuf, qui lubrifie les jointures articulaires et les gaines synovicales des tendons. *Epanchement de synovie*, v. SYNOVITE.

**synovite** n. f. Inflammation d'une membrane synoviale articulaire ou tendineuse.

— ENCYCL. On distingue la *synovite séreuse* ou épanchement de synovie, caractérisée par l'augmentation de la synovie et la distension de la membrane synoviale (v. HYDARTHROSE) ; la *synovie sèche* ou *crépitante*, déterminée au contraire par l'absence de liquide lubrifiant et l'apparition de frottements, d'une sorte de crépitation à chaque mouvement de la jointure ou de la gaine tendineuse ; la *synovite à grains riziformes*, qui est de nature tuberculeuse. Comme traitement, on emploiera la révulsion, la compression ouatée et l'immobilisation.

**synstigmatique** [*sins-tigh-ma*] adj. *Bot.* Se dit du pollen, lorsqu'il forme une masse terminée intérieurement par un fil ayant à son extrémité un corpuscule qui adhère au stigmate.

**synstylé, e** [*sins-ti*] adj. *Bot.* Dont les styles sont soudés en une sorte de colonne.

**syntactique** [*tak-ti-ke*] adj. (gr. *suntaktikos*). *Gramm.* Relatif à la syntaxe, à l'arrangement des mots.

**syntagme** [*tagh-me*] n. m. (gr. *suntagma*). *Antiq. gr.* Corps de troupe, subdivision de la phalange. *Bibliogr.* Traité méthodique.

**syntane** n. f. Classe de matières tannantes artificielles, que l'on obtient par la condensation des phénols avec le formol et en dissolvant dans l'acide sulfurique.

**syntaxe** [*tak-se*] n. f. (gr. *suntaxis ;* de *sun*, avec, et *taxis*, ordre). *Gramm.* Partie de la grammaire, qui traite de la fonction et de l'arrangement des mots dans la proposition, ainsi que de l'enchaînement des propositions entre elles : *étudier la syntaxe latine.* Ensemble des procédés syntactiques propres à un écrivain : *la syntaxe de Rabelais.* Ouvrage où est exposée cette partie de la grammaire.

— ENCYCL. La *syntaxe didactique* étudie, suivant un ordre à la fois logique et pratique, l'accord du nom et de l'adjectif, du sujet et du verbe, du sujet, du verbe et de l'attribut ; puis la construction des propositions par coordination ou par subordination. La *syntaxe historique* expose ces faits en les rattachant aux faits antérieurs. La *syntaxe comparée* les étudie simultanément dans les différents idiomes.

**syntaxique** [*tak-si-ke*] adj. V. SYNTACTIQUE.

**synthèse** [*tè-ze*] n. f. (gr. *sunthesis*). Méthode qui procède du simple au composé, des éléments au tout, de la cause aux effets, du principe aux conséquences : *la synthèse est l'opération inverse de l'analyse. Par ext.* Généralisation, exposé synoptique. *Synthèse chimique*, opération par laquelle on combine les corps simples pour en former des composés, ou des corps composés pour en former d'autres d'une composition plus complexe : *la synthèse de l'eau. Chir.* Réunion des parties d'une plaie, des fragments d'un os brisé. *Mathém.* Méthode de démonstration, qui consiste à partir d'une proposition démontrée ou évidente pour arriver, de déduction en déduction, à celle que l'on veut établir, contrairement au procédé de l'analyse, qui, partant de la vérité à démontrer, la rattache, par une série de raisonnements, à une proposition reconnue vraie. ANT. **Analyse.**

— ENCYCL. *Philos.* Toute méthode comprend deux procédés généraux et inverses : l'analyse et la synthèse. D'une façon générale, il y a *analyse* toutes les fois qu'on divise un tout en ses parties, qu'on décompose une idée en ses éléments, et il y a *synthèse* toutes les fois que l'on combine des éléments ou que l'on établit des rapports. Suivant que nous devons nos connaissances à l'observation ou au raisonnement, on distingue deux sortes d'analyse et de synthèse : l'analyse et la synthèse expérimentale, l'analyse et la synthèse logique. I. *Analyse et synthèse logique.* Le raisonnement géométrique nous en offre un exemple facile : la méthode analytique part de l'énoncé du problème, décompose en ses parties, *analyse* la proposition initiale et remonte à une proposition générale, qui démontre la vérité ou la fausseté de la proposition initiale. La méthode synthétique, au contraire, part d'une proposition générale, tire les conséquences qu'elle renferme et arrive à une proposition qui n'est autre que l'énoncé du théorème. II. *Analyse et synthèse expérimentale.* En chimie, on fait l'analyse de l'eau en la décomposant en ses deux éléments : oxygène et hydrogène ; on en fait la synthèse en réunissant ces deux éléments. L'analyse et la synthèse expérimentale ont toujours pour objet la décomposition ou la reconstitution de l'objet ou du phénomène lui-même. C'est ainsi qu'en géologie il ne peut y avoir analyse ou synthèse proprement dite des phénomènes géologiques, mais seulement étude ou reproduction analogique.

— *Chim.* En chimie minérale, la synthèse est toujours possible, car les éléments sur lesquels on opère sont stables et peuvent être soumis à l'action de réactifs énergiques. Les exemples de synthèse abondent : citons la synthèse de l'eau, la synthèse de l'acide chlorhydrique. D'ailleurs, un grand nombre de préparations ne sont que des synthèses. En chimie organique, les difficultés sont plus grandes et, pendant longtemps, la plupart des chimistes furent convaincus que la synthèse d'un composé organique était impossible. Grâce aux travaux d'un grand nombre de chimistes, à la tête desquels il faut placer Berthelot, Wurtz, Liebig, un assez grand nombre de synthèses ont été exécutées ; seuls, jusqu'ici, les albuminoïdes n'ont pu être reproduits.

**synthésique** [*zi-ke*] adj. Qui a le caractère de la synthèse.

**synthétique** adj. (gr. *sunthetikos*). Qui appartient à la synthèse : *méthode synthétique. Philos. Jugement synthétique*, jugement qui affirme plus que le concept du sujet et qui ajoute, par conséquent, à nos connaissances. *Langue synthétique*, qui exprime des rapports complexes par un seul mot et groupe les idées accessoires autour de l'idée principale dans des phrases périodiques. ANT. **Analytique.**

**synthétiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière synthétique. ANT. **Analytiquement.**

**synthétiser** [*zé*] v. a. Réunir par synthèse : *synthétiser des faits.*

**synthétisme** [*tis-me*] n. m. *Chir.* Ensemble des quatre opérations nécessaires pour réduire et maintenir une fracture : extension, réduction, coaptation et immobilisation.

**syntomie** [*mî*] n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, répandus dans l'hémisphère boréal.

**syntomis** [*mis*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères sphingiens, répandus dans les régions chaudes du globe : *la syntomis phegea est commune dans le midi de la France sur les thyms et les lavandes.*

**syntonie** [*nî*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *tonos*, tension). Dans la télégraphie sans fil, dispositif mettant en pratique les phénomènes de syntonisation.

**syntonine** n. f. (du gr. *sun*, avec, et *tonos*, tension). Produit d'hydrolyse des albuminoïdes, sous l'action, à froid, des acides étendus.

**syntonique** adj. (gr. *suntonikos*). *Musiq. anc.* Se disait, chez les Grecs, d'une espèce du genre diatonique, qui résulte de la division du tétracorde en un demi-ton et deux tons égaux.

**syntonisation** [*za-si-on*] n. f. Méthode de réglage des postes de T. S. F. pour les mettre en accord d'ondes.

**syntoniser** [*zé*] v. a. Pratiquer la syntonisation.

**synzygie** [*jî*] n. f. (du gr. *sun*, avec, et *zugos*, paire). *Bot.* Point de jonction des deux cotylédons sur l'axe, quand ils sont opposés.

**Syphax,** roi de la Numidie occidentale, d'abord l'allié des Romains contre les Carthaginois et contre Masinissa, qui le battit deux fois. Mais Sophonisbe, qu'il épousa, le rejeta du côté de Carthage, tandis que Masinissa, passait aux Romains. Fait prisonnier par ce dernier, Syphax mourut, à Rome, assez à temps pour ne pas orner le triomphe de Scipion (203 av. J.-C.).

**syphilicome** n. m. (de *syphilis*, et du gr. *komein*, soigner). Dispensaire où l'on donne des soins aux syphilitiques.

**syphilide** n. f. Eruption syphilitique, pouvant avoir l'aspect d'une tache de la peau, ou d'une vésicule.

**syphiligraphe** n. m. (de *syphilis*, et du gr. *graphein*, décrire). Auteur d'une syphiligraphie. Médecin spécialiste de la syphilis.

**syphiligraphie** [*fi*] n. f. Traité de la syphilis.

**syphiligraphique** adj. Qui a rapport à la syphiligraphie.

**syphilimane** n. Personne atteinte de syphilimanie.

**syphilimanie** [*ni*] n. f. Manie des médecins qui voient dans toute maladie les effets de la syphilis. Manie des malades qui se voient à tout propos atteints de la syphilis.

**syphilis** [*liss*] n. f. (mot d'étymol. inconn., créé par Fracastor). Maladie contagieuse, ne récidivant pas, et qui se transmet par un virus. (On l'appelle aussi VÉROLE, MALADIE VÉNÉRIENNE, MAL FRANÇAIS, MAL DU SAINT HOMME JOB, MAL ALLEMAND, MAL NAPOLITAIN, MAL AMÉRICAIN.

— ENCYCL. Longtemps confondue avec les autres maladies vénériennes, bien qu'elle puisse se contracter en dehors de tout rapport sexuel, la *syphilis* a une origine inconnue et sans doute très ancienne. Mais c'est surtout à partir de la fin du XVe siècle qu'elle commence à être nettement observée et décrite par les médecins, sans que ceux-ci se trouvent d'accord pour en fixer le lieu d'origine. Les uns la considèrent comme d'importation américaine : elle aurait été propagée en France par les marins de Christophe Colomb, d'où le nom qu'on lui donne de *mal américain*. Mais, précisément à la même date (1492), elle reçoit des Français le nom de *mal napolitain*. Les Italiens, d'ailleurs au même moment, la nomment *mal français*. La syphilis, étudiée méthodiquement au XVIIIe siècle par Tode et par Bell, et plus tard par Hermandez, a été nettement séparée, au point de vue de son étiologie et de ses manifestations, de la blennorragie, par Ricord.

Son agent spécifique a été découvert, en 1905, par un savant allemand, Schaudinn. C'est un spirochète très petit, nommé, d'après l'aspect pâle de ses cultures, *spirochæte* ou mieux *treponema pallidum*. Il cultive sur sérum animal ; on l'a trouvé dans toutes les lésions syphilitiques.

Les manifestations de la syphilis, qui sont multiples, peuvent atteindre toutes les parties de l'organisme en trois étapes : les deux premières fatales et rapprochées (accidents primitifs et secondaires), la troisième (accidents tertiaires) non constante, et pouvant se prolonger au delà de trente ans.

La syphilis se transmet : 1o *directement*, par le virus de la lésion primitive ou des lésions humides secondaires, rarement par les lésions tertiaires, enfin par le sang et par le sperme ; 2o *indirectement*. par un objet ayant eu contact avec les mêmes lésions, par conception et par hérédité. La pénétration du virus se fait très facilement par la moindre érosion de l'épiderme ou d'un épithélium.

L'accident primitif, le chancre infectant, n'apparaît qu'après quinze à trente jours d'incubation. C'est une petite ulcération en godet, lisse, peu douloureuse, non suppurante, à fond rouge sombre ou grisâtre, à base indurée, dont les bords ne sont ni taillés à pic, ni décollés, se cicatrisant spontanément en six semaines environ.

Les ganglions lymphatiques de la région avoisinante sont engorgés (*adénite syphilitique*) et forment une pléiade de noyaux durs, perceptibles pendant plusieurs mois. Environ six semaines après le chancre, apparaissent les *accidents secondaires* : 1o la *fièvre syphilitique* (abattement, céphalée) ; 2o les éruptions ou *syphilides*. Les principales sont : la *roséole*, qui dure trois à cinq mois ; les *plaques muqueuses*, dépressions humides, rosées ou blanchâtres, siégeant à la gorge, aux lèvres, à la langue, à la vulve ; les taches brunâtres ou *collier de Vénus ;* l'acné, le psoriasis, les tubercules, les bulles, l'orchite, l'iritis ; les cheveux se raréfient. Dans la syphilis par conception, la femme n'a que les accidents secondaires : l'enfant meurt avant terme, ou est atteint de syphilis héréditaire. Les *accidents tertiaires* semblent d'autant moins à craindre que le chancre est plus ancien et que le traitement a été fait plus sérieusement. Les principaux sont l'*entérite syphilitique*, et les *gommes*. Certaines affections, comme la paralysie générale et le tabes, reconnaissent pour cause principale, sinon unique, la syphilis. Au reste on considère actuellement la syphilis comme une maladie générale qui peut atteindre tous les appareils de l'organisme. On décèle son existence et sa virulence dans les cas douteux (ou pour surveiller les effets du traitement) par l'examen de la réaction de Bordet-Wassermann, qui peut se rechercher soit dans le sang, soit dans le liquide céphalo-rachidien.

Le *traitement* reposait jadis presque exclusivement sur l'emploi de deux substances, le mercure et l'iodure de potassium. Le mercure est administré par ingestion par la peau, ou par piqûres hypodermiques (protoiodure de mercure, liqueur de Van Swieten, onction mercurielles, onguent napolitain, et injections intramusculaires d'huile grise, de sels mercuriques, auxquels plus tard on associe l'iodure de potassium et les eaux sulfureuses). Aujourd'hui, on combat ordinairement la syphilis par l'injection de produits arsenicaux organiques (606 ou 914,) les arsénobenzols qui se sont montrés beaucoup plus actifs que le mercure. Ils permettent de rechercher surtout au début, non seulement la disparition des accidents visibles, mais la stérilisation de l'organisme, c'est-à-dire la guérison définitive. Celle-ci est atteinte dans un certain nombre de cas. Le traitement mixte par l'arsénobenzol et le mercure est actuellement très usité.

*Règles prophylactiques*. Eviter avec le plus grand soin les rapports avec les sujets contaminés. Le mariage n'est permis aux syphilitiques que quatre ans après le chancre et traitement spécifique et lorsque, depuis deux ans, il n'y a eu aucun accident. Si le mariage a eu lieu, s'astreindre soi-même, et, en cas de conception, astreindre la femme au traitement.

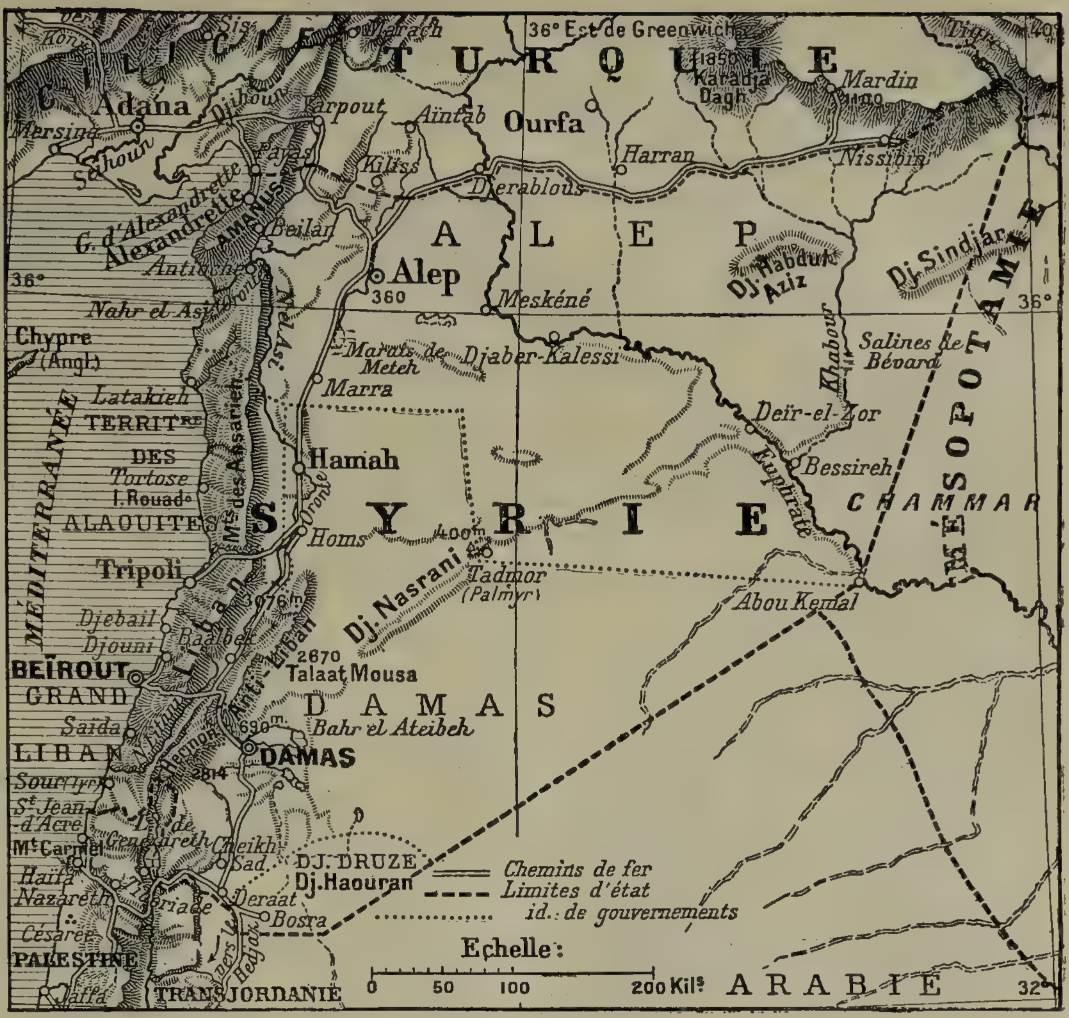

Syrie de mandat français.

*Syphilis héréditaire.* L'enfant né d'un individu en puissance de syphilis (surtout les trois premières années depuis le chancre), présente notamment des plaques muqueuses à la bouche, aux plis des cuisses, des taches rousses au visage ; la peau des mains et des pieds est rugueuse : il est atteint de pemphygus, d'écoulement nasal, de lésions osseuses. S'il survit, son développement est tardif ; il souffre d'iritis, de kératite, d'otite ; ses incisives présentent des encoches. Le traitement se fait par la nourrice (qui doit être la mère, sinon elle sera contagionnée) : liqueur de Van Swieten, onctions mercurielles directes. On emploie également, quoique ce traitement soit délicat, les arsénobenzols chez les enfants et, en tous cas, chez les hérédo-syphilitiques adultes.

**syphilisation** [*za-si-on*] n. f. Inoculation du virus d'une syphilis faible, à un individu sain, pour le préserver d'une syphilis grave : ce qui doit être absolument proscrit.

**syphiliser** [*zé*] v.a. Communiquer la syphilis à : *un simple contact peut suffire à syphiliser quelqu'un.*

**syphilisme** [*lis-me*] n. m. Etat d'un malade atteint de la syphilis.

**syphilitique** adj. Qui est de la nature de la syphilis ; qui appartient, qui a rapport à la syphilis. N. et adj. Qui est atteint de la syphilis.

**syphiloïde** adj. Se dit des affections qui ont quelque ressemblance avec la syphilis.

**siphilome** n. m. *Méd.* Tumeur syphilitique.

**syphon** n. m. Autre forme du mot *siphon.*

**Syra,** île de la Grèce insulaire (mer Egée), dans le groupe des Cyclades ; 35.000 h. ; ch. l. *Syra* ou *Hermopolis*. V. HERMOPOLIS.

**Syracuse** [*ku-ze*], v. de Sicile ; 44.000 h. (*Syracusains*) ; port sur la côte est de l'île ; édifices remarquables ; patrie d'Archimède, de Théocrite et de Moschus. Commerce important de vins et de céréales. Fondée par le Corinthien Archias, vers 734 av. J.-C. Les Romains, commandés par Marcellus, s'emparèrent de Syracuse, malgré la géniale défense d'Archimède (212 av. J.-C.). V. ARCHIMÈDE. Ruines de l'amphithéâtre, du théâtre, d'un temple de Minerve : fontaine Céréthuse.

**Syracuse,** v. des Etats-Unis (New-York) ; 172.000 h. Métallurgie, verrerie, machines. Ch.-l. du comté d'Onondaga.

**syrah** n. f. Cépage à fruits rouges, cultivé dans la vallée du Rhône, et notamment les vignobles de l'Ermitage et de la Côte-Rôtie. On l'appelle aussi *schiras, sirac, marsanne noire*, etc.

**Syr-Daria, Sir-Daria** ou **Sihoun** (le), anc. *Iaxartes*, fl. de l'Asie (Turkestan), qui prend sa source dans le Khokand, au pied des monts Bolor, passe à Perovski, Kazalinsk, et se déverse dans le lac d'Aral ; 1.500 kil. Eaux très appauvries par l'irrigation.

**Syr-Daria,** prov. du Turkestan russe ; 2.000.000 h. Cap. *Tachkend.*

**syriacisme** [*sis-me*] n. m. Façon de parler, propre à la langue syrienne.

**syriaque** adj. et n. m. Se dit de la langue araméenne parlée autrefois dans la Syrie.

— ENCYCL. Le syriaque appartient au groupe araméen des langues sémitiques, et représente l'Araméen occidental.

**Syrie,** l'*Aram* de la Bible, région de la Turquie d'Asie, entre l'Euphrate, l'Arabie et la Méditerranée ; 159.000 kil. carr. ; plus de 4 millions d'h. (*Syriens*). V. principales : *Alep, Beyrouth, Damas* et *Jérusalem*. Région montagneuse, traversée par le Liban et l'Anti-Liban, entre lesquels s'étend la Cœlésyrie. Côtes découpées ; climat sec et chaud. Culture du mûrier, tabac, coton, oranger ; fabrication d'étoffe. Les accords de Londres mai 1916 ont fait bon marché de la géographie ; ils ont partagé le tout géographique qu'est la Syrie en plusieurs tronçons de régime politique différent. Aujourd'hui, ce pays est divisé en trois Etats distincts : la Palestine est placée sous le mandat britannique et l'Angleterre travaille à y fonder un « foyer » (*home*) juif, la Transjordanie, de mandat britannique également, est gouvernée par l'émir Abdallah, un des fils du roi du Hedjaz ; enfin la partie septentrionale de la Syrie constitue la Syrie de mandat français (v. plus bas). — La Syrie a joué un grand rôle dans l'histoire ancienne. Conquise successivement par les Egyptiens, les Perses, les Grecs, les Romains, elle tomba enfin entre les mains des Turcs, qui l'ont gardée. Les croisés la prirent et la reperdirent. En 1799, Bonaparte y fit une expédition. En 1860, les massacres des Maronites par les Druses amenèrent l'intervention d'un corps de troupes françaises, mais, depuis, les conflits entre Druses et Maronites ont souvent ensanglanté le pays.

En 1915, de par la famine du Liban, la Syrie a subi dans une de ses parties le contre-coup de l'entrée des Turcs dans la Grande Guerre aux côtés des Allemands, mais elle n'a pas été envahie avant 1917. Précédemment (1915-1916), elle avait été le point de départ d'attaques germano-turques contre le canal de Suez ; elle fut alors conquise par une armée anglaise (général Allenby), assistée de troupes françaises et arabes. La Palestine fut soumise la première en 1917-1918 (v. PALESTINE) ; puis ce fut, en septembre-octobre 1918, le tour de la partie septentrionale du pays. Damas fut prise le 1er octobre, et Beyrouth, sur la côte, le 8 ; ensuite, par Baalbeck, ce fut la marche sur Alep, qui fut occupée le 26 octobre et sur Maslimié, à la jonction des deux chemins de fer de Syrie et de Bagdad. La conquête de la Syrie, achevée le 31 octobre, fut complétée le 9 novembre par l'occupation d'Alexandrette par les Français et tôt après, le pays fut, suivant les clauses de l'armistice de Moudros, achevé d'évacuer par les Turcs jusqu'aux Portes de Cilicie.

**Syrie de mandat français**, partie septentrionale de la Syrie géographique, s'étendant d'O. en E. depuis la Méditerranée jusqu'à l'Euphrate, et touchant même le Tigre à Djeziret-ibn-Omar, et allant du N. au S. depuis la voie ferrée de Bagdad jusqu'au désert de Syrie et au Yarmouk. Ce pays est peuplé de près de 3 millions d'habitants, surtout Arabes, sur une superficie d'environ 176.000 kilomètres carrés ; il a pour capitales Beyrouth (résidence du haut commissaire de la République Française et capitale du Grand-Liban), et Damas, siège de la Confédération des Etats autonomes de la Syrie. Ceux-ci sont au nombre de trois, dont les chefs indigènes sont assistés de conseillers français : le territoire des Alaouites (capit. Latakié), l'Etat d'Alep (capit. Alep), accru des sandjaks d'Alexandrette et de Deir-ez-Zor, et l'Etat de Damas (capit. Damas), accru du Djebel Druse, indépendant lui aussi, auquel est rattaché Hauran.

Primitivement, en 1916, la Syrie de mandat français s'étendait jusqu'au Taurus et comprenait la Cilicie. Elle se divisait en deux parties : la côte, placée sous le mandat direct de la France ; la Bekaa et les oasis, régies par l'émir Faïçal. Celui-ci, en lutte avec la puissance mandataire, a été chassé de Damas, sa capitale. Un an plus tard, par le traité d'Angora (20 oct. 1921), la France a rendu à la Turquie la Cilicie et les pays situés au nord du chemin de fer de Bagdad jusqu'au Taurus.

**Syrie** (*Partant pour la*), romance qui date de 1810 et qui passait pour être l'œuvre de la reine Hortense. Le véritable auteur des paroles est, dit-on, le comte Alex. de Laborde, archéologue et membre de l'Institut; quant à la musique, elle est due probablement au flûtiste Philippe Drouet, secrétaire musical de la reine. Ce chant devint la marche officielle de toutes les fêtes du Second Empire.

**Syrie-Cilicie** (*médaille commémorative de*) : instituée en 1922, et destinée aux militaires et marins ayant pris part aux opérations exécutées du 11 novembre 1918 au 20 octobre 1921, en Syrie et Cilicie. La médaille, en bronze, est suspendue à un ruban partagé en raies horizontales alternativement blanches et bleues, et le ruban comporte une agrafe « Levant ».

**Syrien, enne** [*ri-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Syrie : *les Syriens.* Adject. : *population syrienne.*

**syringa** n. m. *Bot.* Nom scientifique du genre *lilas.* Nom donné par les anciens auteurs, et appliqué encore aujourd'hui, quelquefois au SERINGA.

**syringe** ou **syrinx** [*inkrs*] n.f. (gr. *surigx*). Flûte de Pan. Nom donné par les Grecs aux sépultures souterraines des rois égyptiens, à Thèbes.

**syringomyélie** [*lî*] n. f. (du gr. *surigx*, roseau, et *muelos*, moelle). Maladie de la moelle épinière, caractérisée par la formation de cavités dans la substance grise, ou dans le voisinage du canal de l'épendyme. — ENCYCL. La *syringomyélie* débute vers l'âge de vingt ans ; elle se rencontre surtout chez les hommes. On observe tout d'abord divers troubles trophiques de la peau, des os et des articulations. En même temps, l'atrophie musculaire apparaît. La mort est presque toujours la terminaison ; cependant, le traitement par les rayons X semble donner quelque espoir.

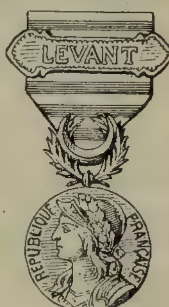

Médaille de Syrie-Cilicie.

**syringomyélique** adj. Qui concerne la syringomyélie. Substantiv. Qui est atteint de syringomyélie.

**syringotome** n. m. *Chir.* Instrument utilisé pour la syringotomie.

**syringotomie** [*mî*] n. f. (du gr. *surigx*, fistule, et *tomê*, section). *Chir.* Opération de la fistule à l'anus.

**syrinx** [*rinks*] n. f. gr. *surigx*). Flûte de roseau, appelée aussi *flûte de Pan.*

**Syrinx,** nymphe d'Arcadie, fille du fleuve Ladon, une des compagnes d'Artémis. Poursuivie par Pan elle se jeta dans le Ladon, et fut changée en roseaux. Pan se consola en fabriquant avec ces roseaux la flûte champêtre appelée *syrinx* ou *flûte de Pan.*

**syrma** n. m. (gr. *surma;* de *surein*, traîner). *Antiq. gr.* Robe traînante. Grand manteau de théâtre porté dans les tragédies par les acteurs qui jouaient les dieux et les Lévos.

**syrmatique** n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des phasianidés, renfermant de magnifiques faisans (*faisan vénéré*), originaires de la Chine et acclimatés aujourd'hui en France comme gibier.

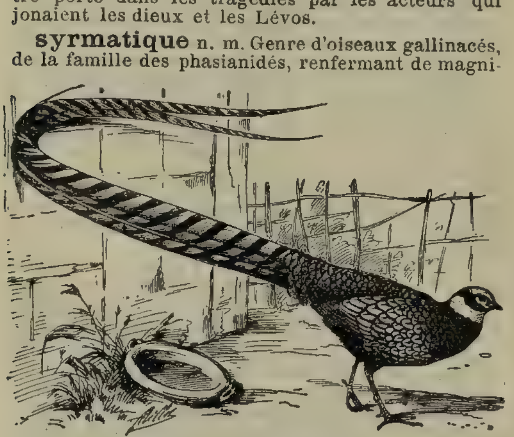

Syrmatique vénéré.

**syrnie** [*nî*] n. f. ou **syrnium** [*ni-om'*] n. m. Genre de rapaces nocturnes répandus sur tout le globe, et dont l'espèce type est une chouette vulgairement nommée *hulotte.*

**syro-arabe** adj. Qui appartient à la Syrie et à l'Arabie.

**syro-chaldaïque** adj. Qui appartient à la Syrie et à la Chaldée.

**syro-macédonien** adj. Qui a rapport à la dynastie macédonienne de Syrie ou à l'empire grec de Syrie.

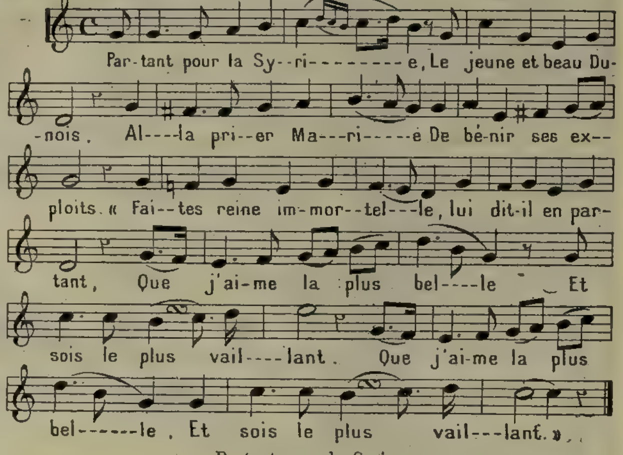
Par-tant pour la Sy--ri---------e, Le jeune et beau Du-
-nois. Al---la pri--er Ma---ri-----e De bé-nir ses ex--
ploits. « Fai--tes reine im-mor--tel---le, lui dit-il en par-
tant, Que j'ai-me la plus bel----le Et
sois le plus vail----lant. Que j'ai-me la plus
bel------le. Et sois le plus vail---lant. »

Partant pour la Syrie.

**syrphe** n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, type d'une famille dite des *syrphidés*, répandus sur tout le globe, et dont une espèce, à livrée noire tachée de blanc, longue de 15 millimètres, est très commune dans les jardins de Paris.

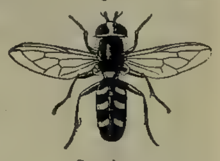

Syrphe.

**syrrhapte** n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, tamille des ptéroclididés, répandus de l'Europe orientale au Tibet : *le syrrhapte est vulgairement connu sous le nom de* poule des steppes.

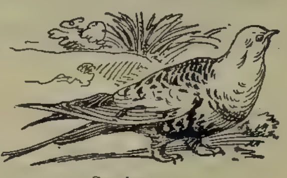

Syrrhapte.

**syrrhize** [*si-ri-ze*] adj. (du gr. *sun*, avec, et *rhiza*, racine). *Bot.* Se dit de l'embryon lorsque la radicule est un peu soudée avec le périsperme.

**Syrtes,** nom de deux golfes : la *Grande Syrte* (auj. golfe de la *Sidre*), sur la côte de Tripoli; — et la *Petite Syrte* (auj. golfe de *Gabès*), sur la côte de Tunis.

**syrtique** adj. Qui appartient aux Syrtes.

**Sysseele,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges) ; 2.310 h.

**syssitie** [*si-si-tî*] n. f. (gr. *sussitia ;* de *sun*, avec, et *sitos*, aliment). *Antiq. gr.* Nom de repas communs, auxquels participaient tous les citoyens en Crète et à Sparte, où ils prenaient le nom de *pheiditia.*

**systaltique** [*sis-tal*] adj. Qui a rapport à la systole.

**systase** [*sis-ta-ze*] n. f. (gr. *sustasis*). *Antiq. milit.* Subdivision de la milice grecque. *Rhétor.* Arrangement des mots dans la phrase. Exposition méthodique des faits.

**systématique** [*sis-té*] adj. (gr. *sustêmatikos*). Qui appartient à un système ; qui est combiné d'après un système : *la science est une connaissance systématique.* Erigé en système ; voulu dans une intention définie : *doute systématique. Homme, esprit systématique*, dont les actions sont réglées, décidées d'avance avec précision. (Se prend en mauv. part.) N. f. Partie de l'histoire naturelle. qui traite de la classification des êtres, et qui comprend leur description.

**systématiquement** [*sis-té, ke-man*] adv. D'une manière systématique.

**systématisation** [*sis-té, za-si-on*] n. f. Action de systématiser.

**systématiser** [*sis-té, zé*] v. a. Réduire en système : *systématiser ses idées.*

**systématiseur** [*sis-té, zeur*] n. m. Celui qui dispose en forme de système.

**systématologie** [*sis-té, jî*] n. f. Science ou histoire des systèmes.

**systématologique** [*sis-té*] adj. Relatif à la systématologie.

**système** [*sis-tè-me*] n. m. (gr. *sustêma ;* de *sun*, avec, et *istêmi*, je place). Assemblage de principes, vrais ou faux, liés ensemble, de manière à former un corps de doctrine : *le système de Descartes.* Combinaison de parties assemblées pour concourir à un résultat, ou de manière à former un ensemble : *système nerveux ; système planétaire. Par système*, de parti pris. *Esprit de système*, penchant à tout réduire en système, à agir de parti pris. *Géol.* Se dit des périodes qui divisent les ères : *système dévonien. Hist. nat.* Méthode de classification fondée sur l'emploi d'un seul ou d'un petit nombre de caractères : *le système de Linné. Polit.* Mode de gouvernement : *le système féodal. Métriq. anc.* Sorte de long vers composé d'un nombre indéterminé de parties, deux au moins. *Système métrique*, v. MÉTRIQUE. *Mus.* Ordonnance générale et ensemble des intervalles musicaux élémentaires compris entre deux sons extrêmes. *Physiq. Système C. G. S., M. T. S.* v. C. G. S., M. T. S. (*Systèmes*). *Pop.* Un ensemble quelconque. Système D, v. D.

**Système de la Nature** (*le*), par le baron d'Holbach. V. NATURE (*Système de la*).

**Système social** (*le*) ou *Principes naturels de la morale et de la politique*, par d'Holbach (1772), où il développe une doctrine nettement utilitaire, qui requiert l'intervention des gouvernements pour sanctionner par des institutions politiques les préceptes de la morale rationnelle. Ce livre, d'inspiration antireligieuse, fut brûlé par ordre du Parlement.

**systolaire** [*sis-to-lè-re*] adj. Relatif à la systole.

**systole** [*sis-to-le*] n. f. (du gr. *sustolê*, contraction). Mouvement de contraction du cœur et des artères, qui donne le mouvement du sang : *systole cardiaque ; systole artérielle.* ANT. **Diastole.**

**systolique** [*sis-to*] adj. Qui a rapport à la systole.

**systolisme** [*sis-to-lis-me*] n. m. Etat de systole du cœur et des artères.

**systyle** [*sis-ti-le*] adj. (du gr. *sun*, avec, et *stulos*, colonne). *Archit.* Se dit d'une ordonnance où l'entre-colonnement était de deux diamètres ou quatre modules. N. m. : *un systile.*

**syzétète** n. m. (du gr. *sun*, avec, et *zè-tê-tês* chercheur). Nom donné à des docteurs juifs qui cherchent le sens allégorique et le sens mythique de l'Ecriture.

**Syzran** ou **Sizerane,** v. de Russie (gouv. de Simbirsk), sur la Volga ; 29.000 h. Asphalte.

**syzygie** [*jî*] n. f. (du gr. *sun*. avec, et *zugos*, lien). Conjonction ou opposition d'une planète avec le soleil.

**Szabadka** ou **Maria-Théresiopel.** *Géogr.* V. SUBOTICA.

**Szakolcza,** v. de Tchécoslovquie (Slovaquie), sur la March ; 5.000 h.

**Szalay** (Ladislas **de**), historien hongrois, né à Bude, m. à Salzbourg (1813-1864). On lui doit un livre capital sur l'*Histoire de la Hongrie.*

**Szarvas,** v. de Hongrie. sur le Kôrôs ; 29.000 h. Sources alcalines.

**Szatmar-Nemeti** ou **Satmar,** v. de Roumanie, sur la Dzamôs ; 35.000 h.

**Szechenyi** (Etienne), homme politique hongrois, né à Vienne (1792-1860). Membre du parti libéral, il essaya longtemps, mais en vain, de réaliser l'union entre son pays et l'Autriche. Atteint d'aliénation mentale, il se brûla la cervelle.

**Szeged** ou **Szegdin,** v. de Hongrie (comitat de Csongrad), ravagée en 1878 par une inondation de la Tisza ; 120.000 Vignobles, draps. Centre commercial de l'Alfold.

**Szekes-Fejervar** ou **Szekes-Fehervar** (autref. **Albe Royale**), v. de Hongrie, ch.l. de comitat ; 37.000 h. Lainages, vins. Les rois de Hongrie y furent couronnés et enterrés de 1027 à 1526.

**Szell** (Coloman), homme politique hongrois, né et m. à Ratot (1845-1888). Ministre des finances de 1875 à 1878, et rappelé aux affaires en 1899, il suivit une politique de conciliation entre les Allemands et les Hongrois.

**Szentes,** v. de Hongrie (comitat de Csongrad), sur la Tisza ; 32.000 h. Vignobles, soieries.

**Szigligeti** (Edouard SZATMARY, dit), dramaturge hongrois, né à Nagy-Varad, m. à Pest (1814-1878). Il a écrit des tragédies, des comédies, des vaudevilles, et a fondé le genre de pièces populaires.

**szmikite** n. f. Sulfate hydraté naturel de manganèse.

**Szolnok,** v. de Hongrie (comitat de *Jasz-Nagy Kun-Sznolk*), sur la Tisza ; 29.000 h.

GÉOLOGIE
MINÉRALOGIE

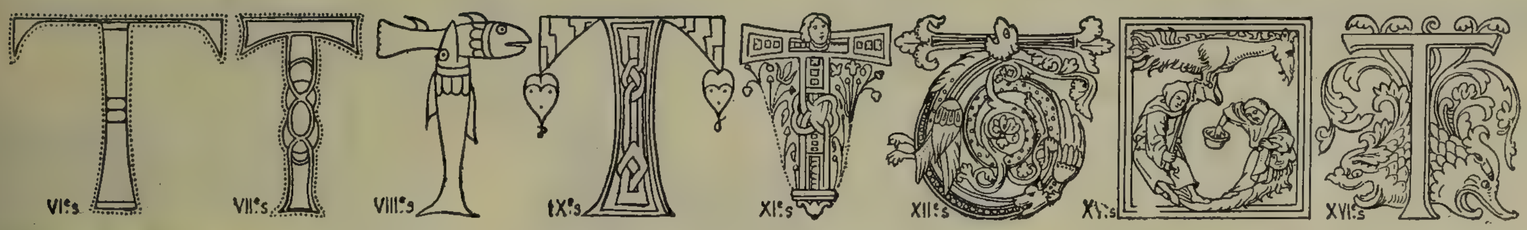
VIe s.
VIIe s.
VIIIe s.
IXe s.
XIe s.
XIIe s.
XVe s.
XVIe s.

**T** n. m. (*té* ou *te*). Vingtième lettre de l'alphabet, et seizième des consonnes : *tracer un grand* T, *des petits* t.

— Considérée comme signe graphique, la lettre T était représentée en phénicien par une croix qui, en grec, a pris de bonne heure la forme qu'elle a gardée depuis, du moins dans l'écriture majuscule. Le *t* minuscule et cursif présente de bien plus grandes variations. Au moyen âge, sa liaison avec la lettre qui précède ou qui suit la rend parfois difficilement reconnaissable. Dans l'écriture moderne, le T subit de nombreuses modifications, suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde, de la bâtarde, de la coulée, ou du romain, de l'italique, de la normande, de l'égyptienne.

ÉCRITURES MODERNES

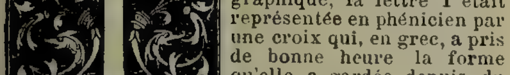
Anglaise. Ronde. Bâtarde.

— Objet ayant la forme d'un T majuscule. *En T*, qui a la forme de la lettre T. (On écrit aussi : EN TÉ.) *Numism.* Sur les monnaies de France, T indiquait celles qui étaient frappées à Nantes. En musique, T est l'abréviation de *tutti ;* en épigraphie, l'abréviation de *titre* ou de *tome ;* en mathématiques, l'abréviation de *tonne.*

**ta** adj. poss. fém. V. TON.

**Ta,** symbole chimique du *tantale.*

**ta, ta, ta !** loc. interj. S'emploie pour interrompre, désapprouver ou railler.

**Taaffe** (Edouard), homme d'Etat autrichien, né à Vienne, m. à Ellischau (Tchécoslovaquie, Bohême) [1833-1895]. Il fit de louables efforts pour rétablir, par une politique fédéraliste, l'harmonie entre les éléments tchèques et germaniques de l'Empire.

**Tabac** [*ba* et, devant une voyelle, *bak'*] n. m. (espagn. *tabaco* [d'orig. améric.]. Genre de solanacées, originaire de l'île de *Tabago*, dont les feuilles, diversement préparées, se fument, se prisent ou se mâchent : *le tabac tire son parfum et ses qualités d'un alcaloïde dangereux, la nicotine.* Adjectiv. Se dit d'une couleur brun-roux, rappelant celle du tabac : *une étoffe tabac. Tabac d'Espagne,* se dit d'une couleur roux, clair, *Jus de tabac.* On nomme ainsi un sous-produit de la fabrication des tabacs, qui est un liquide riche en nicotine, et qu'on emploie comme insecticide. *Arg. Passer à tabac*, battre, brutaliser. *Passage à tabac*, action de rouer de coups. N. m. pl. Administration des tabacs de la régie : *entrer dans les tabacs.* (V. p. 1038.)

— ENCYCL. Le tabac (*nicotiana tabacum*) est une plante qui peut atteindre 2 mètres de haut et qui possède des feuilles sessiles ou pédonculées, mesurant jusqu'à 70 centimètres de long ; les fleurs, disposées en grappes ou en panicules, sont rouges, jaunes ou blanches. Quelques espèces sont cultivées comme ornementales ; mais l'importance du tabac est surtout commerciale. Introduit en France par les Espagnols, le tabac fut d'abord en usage comme remède et, sous les noms de : *herbe sainte, herbe à tous les maux, panacée antarctique, herbe à la reine, médinée, herbe à l'ambassadeur, nicotiane*, devint l'objet d'un engouement excessif ; mais l'usage d'en fumer les feuilles, comme Colomb l'avait, avec étonnement, vu faire aux Indiens, se propagea peu à peu, malgré d'assez nombreuses interdictions, et le *petun* (nom que lui donnaient les Américains) eut droit de cité. Les gouvernements, comprenant d'ailleurs qu'ils n'en pourraient empêcher l'usage prirent le parti de s'en créer une source de revenus. En France, le monopole de la préparation et de la vente du tabac est affermé par l'Etat dès 1674, et a toujours subsisté.

Tabac : *a*, fleur ; *b*, fruit.

La culture de la plante, dans les départements où elle est autorisée, se pratique sous la surveillance de l'administration des contributions indirectes, qui fournit la graine aux cultivateurs, choisissant elle-même les variétés, et déterminant le nombre de pieds à l'hectare (10.000 à 40.000) et le nombre de feuilles à laisser sur chaque pied (8 à 15). On sème en pépinière en avril, et en mai-juin l'on repique les jeunes plants en place définitive.

Les feuilles sont récoltées avec des précautions particulières, puis triées par qualités et grandeurs, enfilées par la base sur des ficelles, et mises au séchoir. Une fois sèches, on les réunit en paquets (manoques), qui sont expédiés aux manufactures.

Les manufactures de l'Etat fabriquent du tabac à priser, des rôles et carottes (tabacs à chiquer), des tabacs à fumer, des cigarettes et des cigares.

Les divers tabacs subissent, pour être amenés à l'état où le consommateur les utilise, des préparations nombreuses ayant pour effet d'y développer certaines qualités (mouillage, hachage, fermentation en masse, râpage, etc., pour le tabac à priser ; mouillage, écôtage, filage, etc., pour les tabacs à chiquer ; mouillage, hachage, dessiccation, etc., pour les tabacs à fumer). La fabrication des cigarettes et des cigares nécessite elle aussi des manipulations particulières. En France, on utilise non seulement les tabacs indigènes, mais encore des tabacs étrangers : américains (la Havane, Virginie, Maryland), turcs, asiatiques, etc.

Le tabac est aujourd'hui cultivé dans presque tous les pays ; la France en produit annuellement plus de 25 millions de kilogrammes.

Il ne faut user du tabac que très modérément, afin d'éviter les accidents assez dangereux du *tabagisme* ou *nicotinisme* (haleine fétide, pharyngite, dyspepsie, troubles de la vue ou de la mémoire, angine de poitrine, etc.). D'autre part, il semble que la fumée de tabac ait une action antiseptique contre quelques infections se propageant par les muqueuses buccale et nasale.

— *Dr.* L'Etat français se réserve le monopole de l'achat, de la fabrication et de la vente des tabacs. Les approvisionnements et la fabrication sont assurés par la Direction générale des manufactures de l'Etat (ministère des finances) ; la vente, dans les entrepôts et les bureaux de tabac, par l'administration des contributions indirectes.

La culture du tabac est autorisée dans 25 départements, mais les cultivateurs sont tenus de vendre leur récolte à l'Etat, ou de l'exporter.

Tout particulier qui veut cultiver du tabac est tenu d'en faire la déclaration à l'administration des contributions indirectes. Nul n'a le droit de cultiver du tabac sans autorisation ; la prohibition est absolue, elle s'étend même au pot de fleur.

Les *entreposeurs des tabacs* reçoivent directement les produits des manufactures, et c'est chez eux que les débitants de tabac viennent s'approvisionner pour la vente au détail.

Les débits de tabac sont concédés, par le gouvernement, particulièrement aux veuves des fonctionnaires morts sans avoir encore droit à une pension de retraite, à leurs enfants, etc. Souvent, le débit de tabac est joint à une recette buraliste des contributions indirectes. En ce cas, il est réservé à des candidats du sexe masculin, notamment à d'anciens militaires : mais le ministre des finances est seul juge des titres des candidats à une recette buraliste, ou même à un entrepôt de tabac. Les enfants peuvent demander la survivance d'un débit de tabac concédé à leurs parents.

Selon que le montant des remises est supérieur ou inférieur à 1.000 francs, la concession du débit appartient au ministre des finances ou au préfet.

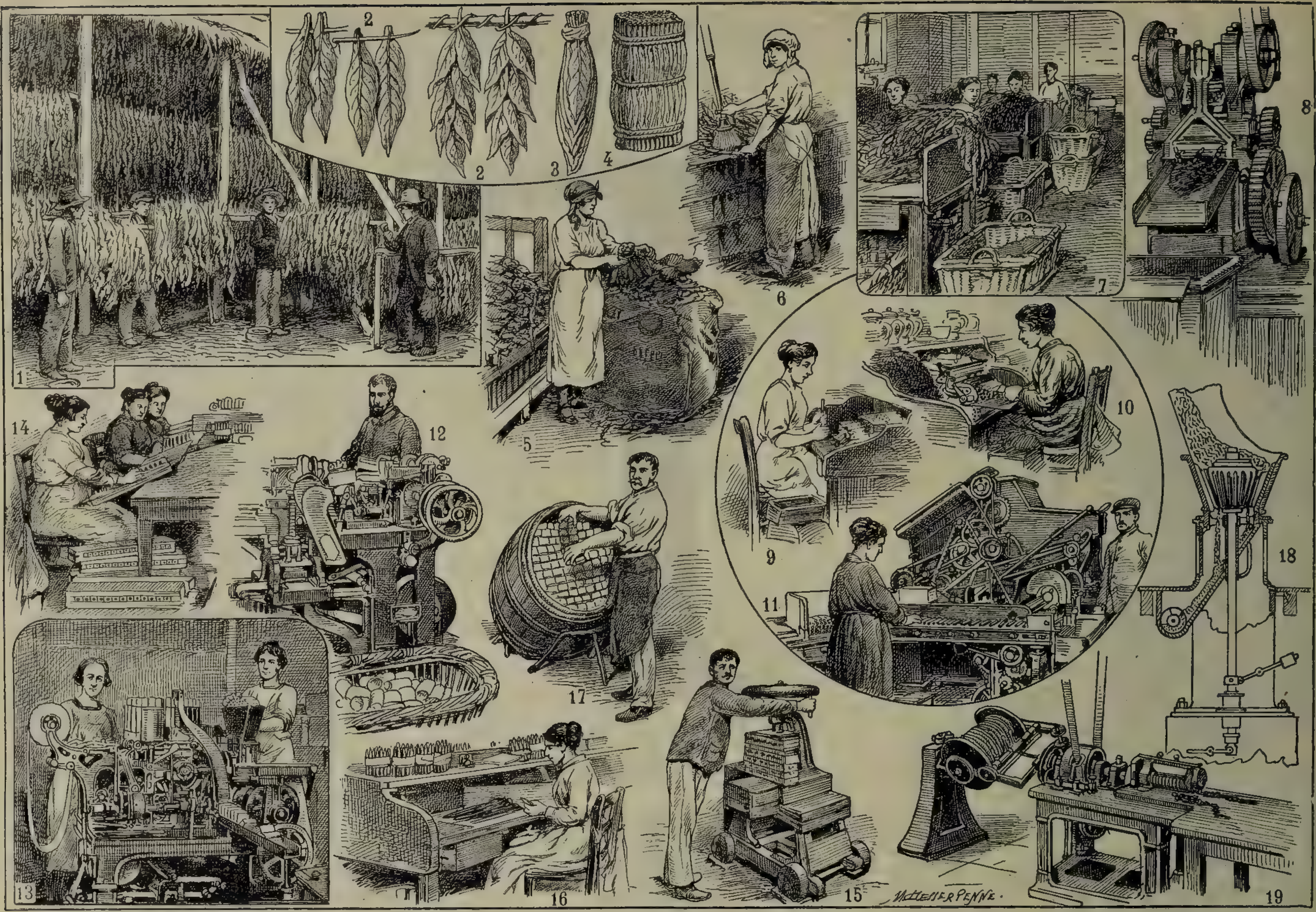

Tabac : 1. Séchage des feuilles ; 2. Modes divers d'attachage des feuilles au séchoir ; 3. Manoque de feuilles sèches ; 4. Balle de manoques ; 5. Réception de tabacs étrangers dans une manufacture française ; 6. Mouillade ; 7. Triage des feuilles ; 8. Hachoir ; 9. Fabrication de cigarettes à la main ; 10. Fabrication de cigarettes à la rouleuse ; 11. Fabrication de cigarettes à la machine ; 12. Machine à fabriquer les paquets (bondons) ; 13. Empaquetage mécanique des cigarettes ; 14. Mise en moules des poupées (cigares) ; 15. Mise en presse des poupées ; 16. Capage des cigares ; 17. Emballage des paquets de tabac ; 18. Moulin à raper (tabac à priser) ; 19. Machine à fabriquer les filés (tabac à chiquer).

Les débitants sont rémunérés au moyen de remises sur les produits vendus.

En principe, les débits de tabac doivent être gérés par les titulaires eux-mêmes ; mais ceux-ci peuvent être autorisés, pour des motifs sérieux, par l'administration des contributions indirectes, à les faire exploiter par un gérant. Le gérant doit être agréé par l'administration.

**tabacal, e, aux** adj. De tabac ; qui provient du tabac : *fumée tabacale.*

**tabacique** adj. *Chim.* Se dit d'un acide extrait du tabac et qui n'est autre qu'un mélange d'acide malique et d'acide citrique.

**Tabaco,** v. de l'archipel des Philippines (île de Luçon), sur le *golfe de Tabaco ;* 8.000 h. Port actif. Commerce de bois.

**tabacologie** [*jî*] n. f. (de *tabac*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur le tabac.

**tabacomane** n. m. *Iron.* Grand amateur de tabac.

**tabacomanie** [*nî*] n. f. (de *tabac*, et *manie*). Passion de l'usage du tabac.

**tabacophobe** n. m. (de *tabac*, et du gr. *phobos*, crainte). Personne qui a le tabac en horreur.

**tabacosis** [*ziss*] n. m. Altération pulmonaire, qu'on observe parfois chez les ouvriers des manufactures de tabacs.

**tabagie** [*jî*] n. f. (de *tabac*). Lieu public, salle spéciale où l'on se retire pour fumer. (Vx.) En mauv. part. Endroit où l'on fume souvent et qui conserve l'odeur du tabac.

**Tabagie** (*la*), tableau d'Adrien Brouwer (vers 1630, collection Steengracht). Un fumeur aux yeux écarquillés, qu'on dit être Brouwer lui-même, lance de la fumée par sa bouche largement ouverte. Le compagnon qui, à droite, bourre sa pipe, serait le peintre Fr. Hals. Par l'énergie de l'expression, de l'exécution et de la peinture, cette toile est une des meilleures du maître. (V. p. 1053.)

**tabagique** adj. Qui a rapport au tabac.

**tabagisme** n. m. Intoxication chronique par le tabac. V. NICOTINISME.

**Tabago** ou **Tobago,** une des petites Antilles anglaises ; cédée définitivement aux Anglais en 1814 ; 21.000 h. Tabac, épices, vanille.

**Tabah,** village de la péninsule arabique, sur la rive occidentale du golfe d'Akaba (mer Rouge), et dont l'occupation par la Turquie provoqua un incident turco-anglais (1906) qui se termina par la soumission du sultan aux volontés du cabinet de Londres.

**Tabal** ou **Toubal,** peuple de l'ancienne Asie Mineure, sur les bords de la mer Noire, apparenté aux Ethiopiens.

**tabala** n. m. Grand tambour des nègres d'Afrique.

**tabanidés** n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, renfermant les taons (*tabanus*) et formes voisines. S. un *tabanidé.*

**tabaniforme** adj. (du lat. *tabanus*, taon, et de *forme*). Qui ressemble à un taon.

**Tabarca,** bourg sur la côte de Tunisie ; 800 h. Pêcheries. Les Français y débarquèrent en 1881, lors de l'expédition de Tunisie.

**tabard** [*bar*] ou **tabar** n. m. Au moyen âge, vêtement de dessus. Manteau qu'on portait sur l'armure. Dalmatiques de hérauts et rois d'armes.

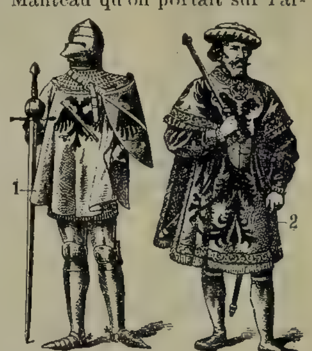

Tabards : 1. D'homme d'armes ; 2. De héraut (xve s.).

**Tabari** (Abou-Djafar-Mohammed-ibn-Djérir **ed**), historien et jurisconsulte musulman, né à Amol, m. à Bagdad (839-922) ; auteur de la *Chronique des peuples et des rois.*

**Tabarièh,** nom arabe de TIBÉRIADE.

**tabarin** ou **taburin** n. m. Morceau de bois qui forme la clef, le soutien de la drome, dans une forge.

**Tabarin** (Jean SALOMON, dit), charlatan français, né à Paris vers 1584, m. en 1633, et qui est resté comme le prototype des farceurs de son temps. Il secondait Mondor dans la vente de son baume, sur les tréteaux de la place Dauphine. Ses dialogues ont été publiés sous le titre de *Questions.*

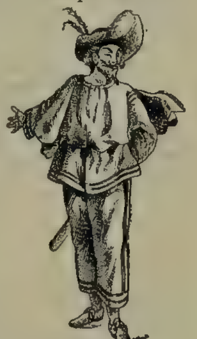

Tabarin.

**tabarinade** n. f. Grosse farce.

**tabarinage** n. m. Lit de bruyère disposé sous les vers à soie, pour empêcher leurs ordures de tomber sur les vers placés au-dessous.

**tabarinage** n. m. Bouffonnerie de Tabarin.

**tabarinique** adj. Qui tient au genre de Tabarin ; qui est digne de Tabarin.

**tabaschir** ou **tabashir** n. m. Sucre qui exsude naturellement de la canne à sucre.

**Tabasco,** Etat du Mexique, sur le *golfe du Mexique ;* Ch.-l. *San Juan Bautista.* Pays marécageux. Magnifiques forêts.

**tabatier** [*ti-è*], **ère** n. Ouvrier, ouvrière qui travaille à la fabrication du tabac.

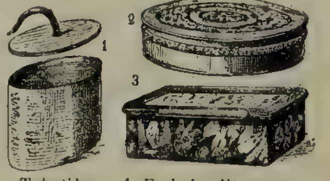

Tabatières : 1. En bois, dite « queue-de-rat » ; 2. Ronde, en métal ; 3. Longue, en écaille et en ivoire.

**tabatière** n. f. (de *tabac*). Petite boite où l'on met du tabac à priser. *Fenêtre, châssis à tabatière*, fenêtre qui a la même inclinaison que le toit sur lequel on l'adapte. *Fusil à tabatière*, nom donné au fusil modèle 1867, transformé à cause du dispositif de son bloc de culasse, qui s'ouvrait à la façon d'une tabatière Rosace double, placée à l'endroit où se rencontrent les bras d'une croix de Saint-André. *Tabatière anatomique*, fossette creusée sur la peau de la face postérieure de la main, entre les deux extenseurs du pouce lorsqu'ils sont à l'état de contraction.

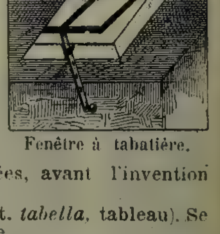

Fenêtre à tabatière.

**tabellaire** [*bèl-lè-re*] adj. (lat. *tabellarius ;* de *tabella*, tableau). En forme de tablette. *Impression tabellaire*, impression qu'on faisait avec des planches gravées, avant l'invention des caractères mobiles.

**tabelle** [*bè-le*] n. f. (du lat. *tabella*, tableau). Se dit, en Suisse, pour Rôle, liste.

**tabellion** [*bè-li-on*] n. m. (lat. *tabellio*). Fonctionnaire autrefois chargé de mettre en grosse les actes dont les minutes étaient dressées par les notaires. Ancien officier public, jouant le rôle de notaire dans les juridictions subalternes. *Par plaisant.* Notaire.

**tabellionage** [*bè-li-o-na-je*] n. m. Fonction de tabellion. Logement, étude du tabellion. (Vx.)

**tabellioner** [*bè-li-o-né*] v. a. Dresser un acte, ou en donner expédition. (Vx.)

**tabergite** n. f. Silicate naturel d'aluminium et magnésium.

**tabernacle** [*bèr*] n. m. (lat. *tabernaculum*). Tente, pavillon. Chez les Hébreux, tente sous laquelle reposait l'arche d'alliance. Petite armoire placée sur l'autel, où l'on renferme le saint ciboire et la custode. Ancienn., syn. de CIBOIRE. *Fête des tabernacles*, une des trois grandes solennités des Hébreux, qu'ils célébraient après la moisson, sous des tentes et des feuillages, en mémoire de leur campement dans le désert après la sortie d'Egypte. *Poétiq. Tabernacle éternel*, ciel, séjour des élus. *Mar. anc.* Petit exhaussement pratiqué sur la poupe d'une galère, et qui servait de poste au capitaine. *Constr.* Espace libre, maçonné, dont les parois sont cimentées, et qu'on ménage, sous terre, autour d'un robinet, afin de pouvoir le manœuvrer au moyen d'une clef. Petite caisse ajustée sur la meule d'un cloutier.

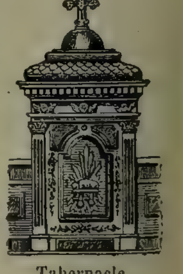

Tabernacle.

**tabernémontane** [*bèr*] n. m. Genre d'apocynacées des Indes orientales.

— ENCYCL. Les tabernémontanes (*tabernæmontana*) sont des arbres à feuilles entières opposées, à fleurs odorantes, surtout le soir, et qui croissent dans les régions tropicales, Aux Indes, d'où elles sont originaires, ces plantes sont cultivées sous le nom de « pommes d'Adam ». Une espèce fournit un latex, mais ce latex est très pauvre en caoutchouc.

**tabes** [*bèss*] n. m. (mot lat. signif. *putréfaction, consomption*). Maladie caractérisée par l'abolition progressive de la coordination des mouvements volontaires. *Tabes dorsalis*, syn. de ATAXIE LOCOMOTRICE.

*Tabes dorsal spasmodique*, parésie des membres inférieurs, coïncidant avec des contractions musculaires.

— ENCYCL. V. ATAXIE (*locomotrice*).

**tabescence** [*bès-san-se*] n. f. (de *tabescent*). Amaigrissement morbide, dû à certaines affections nerveuses.

**tabescent** [*bès-san*], **e** adj. (du lat. *tabescere*, se dissoudre). Qui est dans le marasme, ou qui tend à y tomber.

**tabétique** adj. *Pathol.* Qui se rapporte au tabes. N. et adj. Qui est atteint de tabes.

**tabéto-cérébelleux, euse** adj. (de *tabes*, et *cérébelleux*). Se dit d'une démarche particulière, que l'on observe dans le tabes héréditaire.

**tabi** n. m. (mot ar.). Nom donné, dans la littérature musulmane, aux personnes qui vécurent immédiatement après les disciples de Mahomet.

**tabi** ou **tabis** [*bi*] n. m. Sorte de moire de soie à petits grains.

**tabide** adj. (lat. *tabidus*). *Méd.* Atteint de marasme, de consomption. (Vx.)

**tabifique** adj. (du lat. *tabes*, consomption, et *facere*, faire). Qui cause la consomption, le marasme.

**tabinet** [*nè*] n. m. Ancienne étoffe légère, dont la chaîne était de soie, et la trame de fleuret ou de filoselle. Syn. POPELINE.

**tabiser** [*zé*] v. a. Marquer d'ondes à la manière des moires appelées *tabis*.

**Tablat,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 12.600 h., dispersés en un grand nombre de localités réparties sur une assez vaste superficie. Agriculture.

**tablature** n. f. (du lat. *tabula*, sous l'infl. de l'ital. *tavolatura*). Anciennem., toute musique écrite à l'aide de lignes, de notes ou de signes conventionnels : *la tablature était extrêmement compliquée.* Règles du chant (tant de la musique que du poème) chez les « maîtres chanteurs » allemands. Tableau, dessin, qui représente un instrument à vent, et qui indique quels trous doivent être bouchés ou bien ouverts, pour former les diverses notes. *Entendre, savoir la tablature*, être intelligent, rusé. (Vx.) *Fig. Donner de la tablature à quelqu'un*, lui susciter de l'embarras, des complications.

**table** n. f. (du lat. *tabula*, planche). Meuble de bois ou de marbre, posé sur un ou plusieurs pieds : *table de jeu.* Meuble de ce genre, sur lequel on dépose les objets qui doivent servir aux repas. Mets qu'on y sert habituellement : *avoir une table frugale.* Repas. Ensemble des personnes qui prennent leur repas en commun : *propos qui font rire toute la table.* Lame ou plaque de matière quelconque, et de forme plane : *une table de marbre.* Plaque ou panneau rectangulaire de revêtement. Tableau dans lequel certaines matières sont disposées méthodiquement, de manière à pouvoir être embrassées d'un seul coup d'œil, ou trouvées facilement : *table de Pythagore* (v. MULTIPLICATION); *table de logarithmes* (v. LOGARITHME) ; *table chronologique*, tableau qui indique méthodiquement ou alphabétiquement les matières traitées dans un livre : *table des chapitres, des matières. Anat.* Chacune des lames osseuses constituant les faces interne et externe du crâne, et séparées par le diploé. *Chir. Table d'opération*, destinée à placer les patients dans la meilleure position opératoire. *Econ. rur.* Chacune des claies sur lesquelles on place les vers à soie, dans les magnaneries. Sommet d'une montagne, formant une sorte de plateau. Planche qui sert à l'impression en taille-douce. Surface d'une pierre fine de forme plate. *Diamant en table*, diamant taillé sur les deux faces planes. Lame d'acier qui recouvre la partie de l'enclume sur laquelle on frappe. Dans les salines, nom donné aux bassins rectangulaires qui reçoivent les eaux à différents degrés de concentration. Plateau de fonte sur roues, sur lequel on verse le verre pâteux, pour le coulage des glaces. Espèce d'établi, sur lequel on étame les glaces. Nom donné à divers appareils employés pour le lavage des minerais broyés. Nom donné dans les filatures à la partie cannelée des cylindres des machines à étirer. Etabli oblong, à bords retroussés, sur lequel les plombiers coulent les tables de plomb. Chacune des chambres de l'ancien parlement hongrois : *la Table des magnats. Table d'harmonie*, partie de certains instruments, faite en général de bois, sur laquelle sont tendues les cordes, et qui en augmente la sonorité. (Dans les instruments à cordes, elle prend la forme d'un petit taquet de bois, placé sous le chevalet.) *Table de tir*, sorte de tableau dressé pour chaque bouche à feu mise en service, et faisant connaître les éléments des trajectoires des projectiles qu'elle est susceptible de tirer. *Tables de survie*, tables qui donnent, d'âge en âge, le nombre de survivants d'un groupe déterminé d'individus. *Blas. Table d'attente*, écu qui n'est chargé d'aucune figure. *Tables de la loi*, tables de pierre sur lesquelles étaient gravées les lois que Dieu donna à Moïse. *Les douze tables*, v. DOUZE. *La sainte table*, balustrade ornée d'une nappe, qui sépare le chœur du sanctuaire, et à laquelle les fidèles communient. *S'approcher de la sainte table*, communier. *Table d'autel*, pierre ou ais dans lequel on enchâsse la pierre sacrée sur laquelle on pose le calice, pendant la messe. *Table d'hôte*, table servie à heures fixes et à tant par tête. *Table de nuit*, petite table qui se place à côté du lit. *Tables tournantes*, tables que les spirites prétendent faire tourner au moyen de leur fluide magnétique. *Fig. Grande table*, celle où mangent les grandes personnes. *Petite table*, celle où sont placés les enfants. *Service par petites tables*, repas servi par tables isolées, au lieu de l'être sur une table unique réunissant tous les convives. *De table*, qui a lieu ordinairement pendant les repas : *propos de table. Mettre, dresser la table*, placer sur la table les choses nécessaires pour le repas. *Se mettre à table*, s'asseoir autour de la table pour y prendre ses repas. *Arg. Se mettre à table*, avouer, dénoncer. *Aimer la table*, la bonne chère. *Les plaisirs de la table*, la bonne chère. *Tenir table ouverte*, donner fréquemment à dîner. *Réformer sa table*, en diminuer la dépense. *Sortir de table*, finir le repas ; se retirer après avoir mangé. *Tomber sous la table*, s'enivrer au point de rouler sous la table. *Faire table rase*, v. RAS. *Hist. Table de marbre*, tribunal qui existait à Paris pour juger les appels des causes jugées par les maîtres des eaux et forêts, lesquels avaient juridiction dans toute l'étendue de leurs maîtrises.

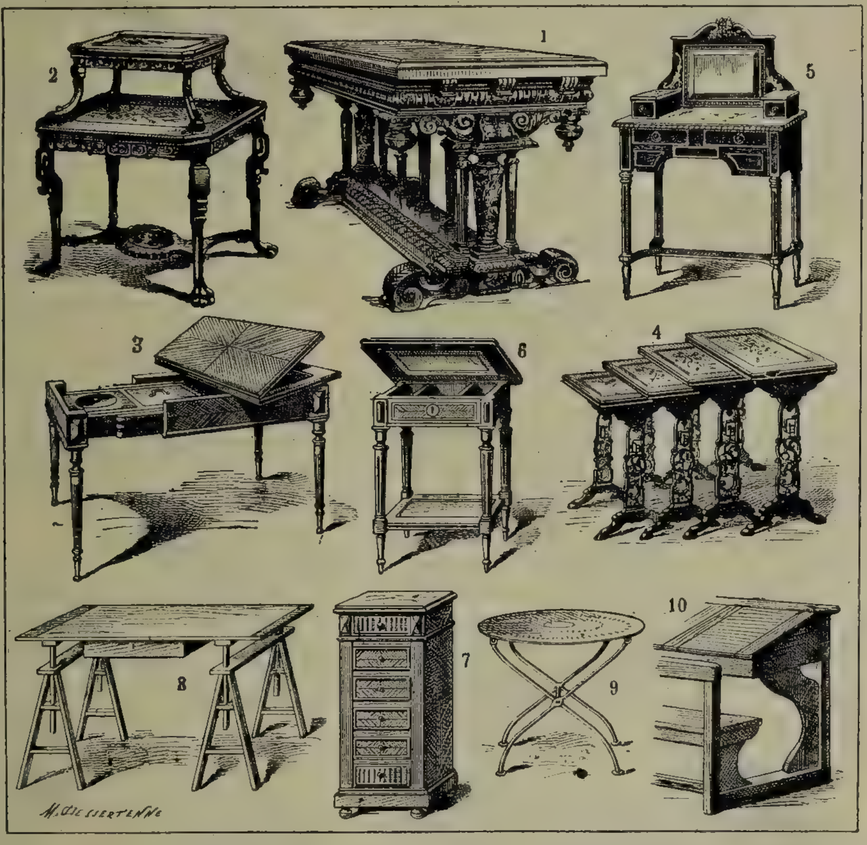

Tables : 1. De salle à manger (XVIe s.) ; 2. A thé ; 3. De jeu ; 4. Gigogne ; 5. Toilette ; 6. A ouvrage ; 7. De nuit ; 8. De dessinateur ; 9. De jardin ; 10. D'école.

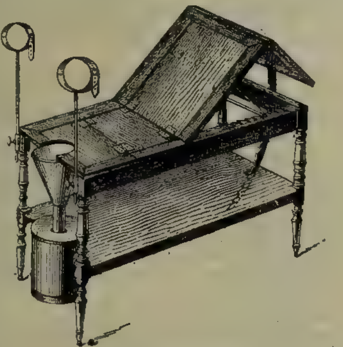

Table d'opération.

**Table ronde** (*romans de la*), cycle ou groupe de poèmes ou de romans en prose du moyen âge, d'origine celtique, écrits en l'honneur des chevaliers de l'ordre légendaire de la Table ronde. Ces chevaliers, au nombre de douze, compagnons du roi Arthur, s'asseyaient autour d'une table ronde, comme signe d'égalité entre eux et pour éviter toute préséance. C'est dans les romans en prose que s'effectue la fusion des légendes sur Arthur de Bretagne, et des récits mystiques sur le Graal. Le premier auteur qui eut l'idée de cette fusion paraît être Robert de Boron. La plupart des romans en prose ont été finalement incorporés dans une vaste compilation (antérieure à la fin du XIIIe s.), qui comprend six parties : *le Grand Saint-Graal, Merlin, la Suite de Merlin* (ou *le Livre d'Arthur*), *Lancelot, la Quête du Graal, la Mort d'Arthur.* Au XIVe siècle appartiennent : *Palamède* (comprenant *Meliadus* et *Guiron le Courtois*), et *Perceforet*, où la légende d'Alexandre est rattachée à celle d'Arthur.

**Table** (BAIE DE LA), baie de la côte sud-occidentable d'Afrique (Colonie anglaise du Cap). Elle doit son nom à la montagne de la Table, qui la domine à 1.350 m. d'altitude.

**tableau** [*blô*] n. m. (de *table*). Ouvrage de peinture exécuté sur toile, sur bois, etc. : *un tableau de genre.* Liste des membres d'un corps, d'une société : *tableau des avocats.* Disposition méthodique d'objets dont on veut saisir l'ensemble, ou classer les détails : *tableau chronologique.* Châssis de planches assemblées et peintes en noir, pour écrire, tracer des figures à la craie, et qui est principalement en usage dans les écoles. Cadre qu'on fixe sur une muraille pour servir d'enseigne, ou pour y afficher certains actes officiels. Liste, dans l'ordre de leur réception, des membres d'une compagnie : *le tableau des avocats. Tableau d'avancement*, tableau sur lequel sont inscrits les officiers ou fonctionnaires civils jugés dignes d'être promus au grade supérieur. *Ordre du tableau*, rang d'inscription. Division d'une pièce de théâtre, ou subdivision d'un acte, marquée par un changement de décor : *féerie en cinq actes et treize tableaux.* Ordre des répétitions, indication du spectacle qui doit être donné le lendemain et les jours suivants. *Tableaux vivants*, reproduction de certains tableaux connus, ou de certaines scènes de l'histoire, à l'aide de personnages vivants, qui prennent les attitudes indiquées par le sujet. *Chass.* Exposition sur le sol, après une chasse, de toutes les pièces de gibier abattues, et rangées par catégories. *Electr. Tableau de distribution*, tableau sur lequel on groupe divers instruments de mesure et de contrôle (commutateurs, rhéostats, coupe-circuit, etc.), servant à assurer la régularité du service dans les différentes parties d'une installation d'éclairage électrique. *Tableau indicateur* ou *d'appartement*, appareil servant à désigner, au moyen de guichets correspondant avec différentes pièces d'un appartement, celle où l'on a sonné. *Jeux.* Au whist, *faire le tableau*, placer en face de soi et à découvert la carte qu'on a jouée. *Mar.* Partie de la poupe d'un navire en bois, où sont percés les sabords, et qui supporte le nom et les emblèmes du navire. *Typogr.* Composition encadrée et divisée en compartiments séparés par des filets, des accolades. *Tableau de baie*, partie de l'épaisseur d'un mur, qui est située en dehors d'une baie de porte ou de fenêtre. *Fig.* Ensemble d'objets qui frappent la vue, qui font impression : *de cette hauteur, on découvre un tableau magnifique.* Représentation, exposition d'une chose, de vive voix ou par écrit : *faire un tableau fidèle des guerres civiles. C'est une ombre au tableau*, c'est un léger défaut. *Pop. Vieux tableau*, personne âgée et fardée. *Interj.* et *pop.* Se dit pour évoquer une situation soit pénible, dramatique ou ridicule, soit amusante et subitement vue ou entrevue : *on a trouvé la caisse vide, tableau !*

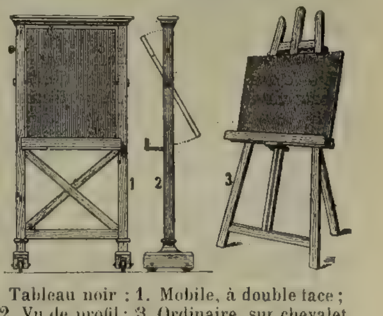

Tableau noir : 1. Mobile, à double face ; 2. Vu de profil ; 3. Ordinaire, sur chevalet.

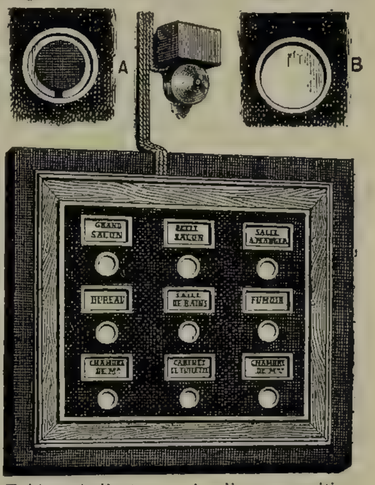

Tableau indicateur : A, disque, position d'appel ; B, guichet libre.

**tableautier** [*blô-ti-é*] n. m. Ouvrier typographe spécialement chargé de composer les tableaux.

**tableautin** [*blô*] n. m. Petit tableau.

**tablée** (*blé*] n. f. Ensemble des personnes qui prennent un repas à la même table. (Peu us.) Longueur d'étoffe tendue, qui va d'un bout à l'autre de la table.

**tabler** [*blé*] v. n. Tenir table. (Vx.) Poser, arranger les dames du trictrac suivant les points qu'on a amenés. (Vx.) *Fig.* Baser ses calculs : *tabler sur un événement.*

**tabletier** [*ti-é*], **ère** n. et adj. (de *table*). Qui fabrique ou vend des échiquiers, des damiers, et autres ouvrages d'ivoire, d'ébène, etc.

**tablette** [*blè-te*] n. f. (de *table*). Planche disposée horizontalement pour recevoir des papiers, des livres, etc. Pièce de marbre, de pierre, de bois, etc., de peu d'épaisseur, posée à plat sur le chambranle d'une cheminée, l'appui d'une fenêtre, d'une balustrade, sur un poêle, sur le haut d'un ouvrage de maçonnerie, etc. : *tablette de cheminée.* Préparation alimentaire, moulée, de forme aplatie : *tablette de chocolat.* Pl. Feuilles d'ivoire, de parchemin, de papier préparé, qu'on porte sur soi, et dont on se sert pour prendre des notes : *les tablettes des anciens étaient des planchettes de bois ou d'ivoire, enduites de cire, sur lesquelles ils écrivaient avec un poinçon. Fig. Rayez cela de vos tablettes*, n'y comptez pas.

**tabletterie** [*blè-te-rî*] n. f. (de *tabletier*). Métier, commerce, ouvrage du tabletier.

— ENCYCL. La tabletterie comprend un nombre infini d'objets variés, tenant tantôt du tournage, tantôt de la marqueterie, du cartonnage, de l'estampage, et de plusieurs autres espèces de travaux, et souvent de tous ensemble. Les jeux divers, les tabatières, les pipes, porte-cigares et porte-cigarettes, les boîtes, coffrets, etc., sont du domaine de la tabletterie, qui s'approvisionne chez les fabricants d'objets dits *articles de Paris*, et chez les ouvriers tabletiers spéciaux. Les matières premières façonnées par les tabletiers sont, avec les différentes sortes de bois propres au découpage, au tournage et au placage, la nacre, l'ambre, l'écaille, l'ivoire, l'os, la corne, et un grand nombre de matières plastiques : celluloïd, etc.

**tableur** n. m. Ouvrier qui confectionne des tables dites *d'harmonie*, pour divers instruments de musique.

**tablier** [*bli-é*] n. m. (de *table*). Pièce d'étoffe ou de cuir, qu'on met devant soi pour préserver ses vêtements, ou pour servir d'ornement : *tablier de cuisine. Fam. Rendre son tablier*, se dit d'une personne de service qui quitte sa place. Morceau de cuir attaché sur le devant d'une voiture, pour garantir les jambes des voyageurs de la pluie et de la boue. Ri deau en tôle, qui se trouve devant une cheminée, et qui sert à en régler le tirage. Plancher d'un pont-levis ou d'un pont militaire quelconque. Partie d'un pont en bois, en métal ou en béton, destinée à recevoir la chaussée ou le ballast. Face d'un piédestal, portant des ornements sculptés. Côté du damier ou de l'échiquier, sur lequel on joue. Garniture d'étoffe qui habillait la caisse de la timbale, et retombait tout autour. *Mar.* Renfort d'une voile carrée. *Anat.* Chez les Hottentotes, prolongement des petites lèvres de la vulve. *Théâtre. Rôle à tablier*, rôle comique d'ouvrier en tablier ; rôle de soubrette.

**tablinum** [*nom'*] n. m. (mot lat.) *Antiq. rom.* Petite salle de la maison romaine, placée entre l'atrium et le péristyle. Pièce de luxe où l'on gardait les archives familiales, où l'on recevait les « clients ».

**tabloin** n. m. (de l'esp. *tablon*, grosse planche). Ancien nom du tablier d'une plate-forme d'artillerie.

**Taboada** (Luis), littérateur espagnol, né à Vigo, m. à Madrid (1848-1906), auteur d'articles spirituels et de romans humoristiques.

**Tabor** ou **Thabor,** montagne de Syrie (Palestine septentrionale) ; alt. 561 m. C'est là, que le Nouveau Testament place la transfiguration du Christ. Bonaparte y vainquit les Turcs et les Arabes le 17 avril 1799.

**Tabor** ou **Thabor** (MONT), sommet des Alpes Cottiennes, entre les bassins de l'Isère, de la Durance et du Pô ; alt. 3.182 m.

**Tabor,** v. de Tchécoslovaquie (Bohême), près de la Luznice ; 12.000 h. Ce fut la principale forteresse des hussites, dont les fervents furent appelés *taborites.*

**tabor** n. m. (mot maroc.). Nom donné aux corps de troupes de l'armée du maghzen marocain, encadrés par des officiers et sous-officiers français.

**Tabora,** v. de l'Afrique orientale, territ. du Tanganyika ; 40.000 h. Centre de trafic des caravanes, à la croisée des sept grandes routes, sur le chemin de fer de Dar-es-Salam au lac Tanganyika.— Centre important de résistance allemande pendant la Grande Guerre, Tabora fut prise par les troupes belges, le 19 septembre 1916.

**taborites** n. m. pl. Nom donné aux partisans de Jean Hus, groupés dans la ville de *Tabor* sous Jean Ziska. S. un *taborite.*

— ENCYCL. Les taborites représentaient par leurs doctrines l'extrême gauche du parti hussite. Ils subsistèrent jusqu'au règne de Georges Podiébrad (1452). Leurs doctrines se conservèrent en grande partie dans la secte des frères moraves.

**tabou** n. m. (du polynés. *tabu*, sacré). Institution religieuse de la Polynésie, qui marque une personne ou une chose d'un caractère sacré, et en interdit le contact ou l'usage. Adjectiv. Marqué de ce caractère : *un lieu tabou ; armes taboues.*

— ENCYCL. Le mot polynésien *tabou* s'oppose au mot *noa*, qui s'applique à toute personne ou chose dont le contact ou l'usage sont libres et sans danger. Il y a des êtres, des objets, des états tabous par nature : tels sont les chefs, les prêtres, les sorciers, les cadavres. Il y a aussi les objets pouvant devenir *tabous* par la volonté de celui qui les possède. La violation du tabou entraîne des châtiments surnaturels : maladie, folie, mort. L'institution du tabou est d'essence religieuse. Elle montre le respect mêlé de terreur qu'inspirent aux peuples non civilisés les actes principaux de la vie, les phénomènes de la génération, de la naissance et de la mort, les personnes investies de l'autorité ou de pouvoirs surnaturels.

**tabouer** [*bou-é*] v. a. Déclarer tabou.

**taboure** n. m. Nom par lequel on désigne, en Mongolie, un troupeau de chevaux paissant librement dans les prairies.

**tabourement** [*man*] n. m. (de *tabour*, anc. forme de *tambour*). Action de battre du tambour.

**tabourer** [*ré*] v. n. (de *tabour*, anc. forme de *tambour*). *Pop.* Tambouriner.

**tabouret** [*rè*] n. m. (de *tabour*, anc. forme de *tambour*). Petit siège à quatre pieds, qui n'a ni bras ni dos. Petit meuble sur lequel on pose le pied quand on est assis. Siège pliant, sur lequel certaines personnes qualifiées avaient le droit d'être assises en présence du roi et de la reine ; ces personnes elles-mêmes : *le caquetage des tabourets. Recevoir le tabouret*, recevoir le privilège dont il vient d'être question. *Tabouret électrique*, tabouret à quatre pieds de verre, dont on se sert pour isoler les objets qu'on veut électriser. Lanterne faisant partie des machines qui servent à puiser l'eau dans une carrière. *Bot.* Nom vulgaire du thlaspi.

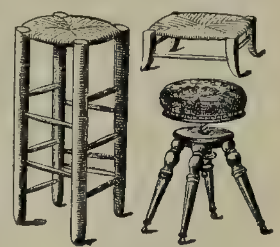

Tabourets.

**tabourin** n. m. (anc. forme de *tambourin*). Machine tournante, placée au-dessus d'une cheminée pour l'empêcher de fumer.

**Tabourot des Accords.** *Biogr.* V. ACCORDS (*Tabourot des*).

**Tabriz,** *Géogr.* V. TAURIS.

**tabulaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *tabula*, tableau). En forme de tableau.

**tabularium** [*om'*] n. m. (du lat. *tabula*, tablette). *Antiq. rom.* Archives publiques ou privées.

**tabulateur** n. m. Dispositif de certaines machines à écrire, qui permet d'aligner les chiffres en colonnes verticales et horizontales.

**tac** [*tak*] n. m. Epidémie qui régna à Paris en 1441, et qu'on appelait aussi *horion. Art vétér.* Maladie éruptive de la peau, contagieuse chez le cheval, le chien, le mouton.

**tac** [*tak*] n. m. (onomatopée). Bruit sec. *Escr.* Bruit de fer frappant le fer. *Parade de tac*, parade dans laquelle on chasse d'un coup sec le fer de l'adversaire. *Riposter du tac au tac*, répondre à un tac par un tac, et, *au fig.*, rendre vivement la pareille.

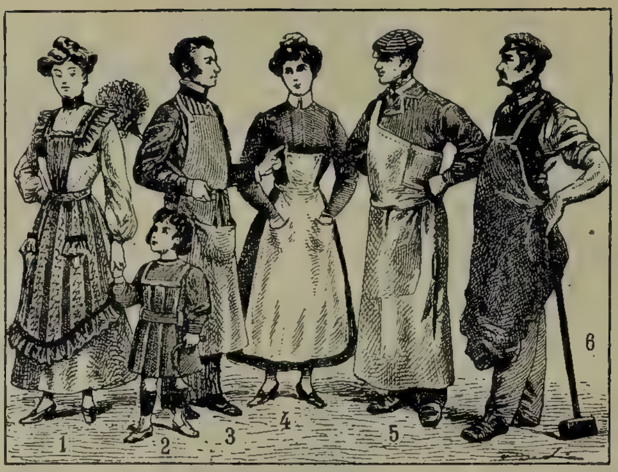

TABLIERS : 1. De dame ; 2. D'enfant ; 3, 4. De gens de service ; 5. De boucher ; 6. De forgeron.

**tacamaque** n. m. Nom donné à différentes résines de térébinthacées.

**tacaud** [*kô*] n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre gade.

**Tacazzé,** rivière d'Abyssinie, tributaire important de l'Atbara ; cours 800 kil.

**tacca** [*tak-ka*] n. m. Genre de plantes monocotylédones, voisines des amaryllidacées, originaires d'Afrique et d'Océanie, et que certains auteurs considèrent comme le type d'une famille dite des taccacées : *les tubercules des taccas fournissent de la fécule.*

**taccacées** [*ta-ka-sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones. S. une *taccacée.*

**tacet** [*sèt'*] n. m. Mot latin qui signifie *il se tait*, et qui s'emploie en musique pour indiquer le silence d'une partie. *Garder le tacet*, se taire. Au plur., on dit *tacent.* (Peu us.)

**Tacfarinas,** chef de la révolte des Africains sous Tibère, né en Numidie, m. l'an 24 de notre ère.

**tachant** [*chan*], **e** adj. Se dit des étoffes, des couleurs qui se tachent, se salissent facilement : *le blanc est très tachant.*

**tachardia** [*kar*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, dont l'espèce la plus commune (*tachardia lacca* ou *carteria lacca*) vit en Asie sur différents arbres où elle provoque la formation de la gomme laque.

**tache** n. f. (orig. incertaine). Marque salissante : *tache de graisse.* Marque naturelle sur la peau de l'homme ou le poil des animaux. Partie terne dans une pierre précieuse. En peinture, partie qui ne s'harmonise pas avec le reste. *Fig.* Défaut dans un ouvrage d'esprit. Tout ce qui blesse l'honneur, la réputation ; trace durable, souvenir déshonorant :

> Les méchants bruits surtout ont cela de mauvais.
> Que les taches qu'ils font ne s'effacent jamais.
>
> QUINAULT.

*Fig. Tache d'huile*, flétrissure indélébile. *Faire tache d'huile*, s'étendre lentement et constamment comme une tache d'huile. *Faire tache*, produire une tache ; *fig.*, être déplacé. *Vouloir trouver des taches dans le soleil*, se disait pour vouloir trouver des défauts aux choses les plus parfaites. *Théol.* Effet du péché sur l'âme : *tache originelle. L'agneau sans tache*, le Christ. *Astr.* Partie obscure sur le disque du soleil, de la lune. *Tache bleue* (ou *tache sacrée*) *mongolique*, tache bleu ardoise, en général ovale, qui est constante sur la peau de la région lombaire ou sacrée des enfants de race jaune ; elle s'efface progressivement. *Taches bleues* ou *taches ombrées*, petites marques de couleur foncée produites par les piqures des pous sur la peau humaine. V. MACBETH.

— ENCYCL. Voici quelques procédés usuels pour faire disparaître les taches les plus communes : *acides*, se servir d'ammoniaque étendue d'eau ; *boue*, brossage et si besoin lavage à l'eau aiguisée d'acide citrique, acétique ou chlorhydrique puis d'eau ammoniacale ; *bougie*, gratter l'étoffe, puis étendre sur la tache un papier buvard, sur lequel on promène un fer chaud, ou bien frotter la trace de bougie avec de l'alcool rectifié, et brosser ensuite ; *cambouis*, essence de térébenthine, terres absorbantes ; *encre*, lavage à l'eau de savon, puis à l'eau additionnée de quelque peu d'acide sulfurique, oxalique ou chlorhydrique ; *fruits*, *herbes*, *matières végétales*, eau de savon ; *goudron*, comme résine : *corps gras*, benzine, essence de térébenthine, essence de pétrole ; *liqueurs et sirops*, eau pure et, au besoin, eau acidulée à l'acide chlorhydrique ou à l'acide citrique ; *peinture*, essence de térébenthine ou alcool, suivant la nature de la matière colorante ; *résine*, alcool rectifié, et ensuite eau claire ; *rouille*, acide oxalique ou oxalate de potassium (sel d'oseille), crème de tartre ou tartrate de potasse, suivant que l'étoffe tachée est blanche ou teinte ; *sueur*, humecter la tache à l'eau pure, puis insuffler avec une pipette une solution faible d'acide oxalique, et rincer à l'eau avec soin.

— *Astr. Taches solaires.* Une tache débute généralement par un point sombre de la surface ; une pénombre l'entoure rapidement, et la tache se forme ; certains groupes de taches atteignent 200.000 kilomètres de diamètre, et peuvent devenir visibles au simple verre fumé ; elles sont quelquefois persistantes, mais subsistent rarement au delà d'une centaine de jours. V. SOLEIL.

**tâche** n. f. (de *tâcher*). Ouvrage qui doit être fait dans un temps fixé. *Prendre à tâche de*, s'efforcer de. *A la tâche*, à un prix convenu pour un travail réglé d'avance : *travailler à la tâche.* PROV. **A chaque jour suffit sa tâche,** il ne faut pas trop entreprendre dans le moment présent.

**tachéographe** [*ké-o*] n. m. (du gr. *takhus*, *eos*, rapide, et *graphein*, écrire). Appareil permettant, dans la construction des cartes et des plans, de réduire à de simples visées les opérations planimétriques et altimétriques.

**tachéomètre** [*ké-o*] n. m. (du gr. *takhus*, *eos*, rapide, et *metron*, mesure). Instrument permettant de lever rapidement le plan nivelé d'un terrain.

**tachéométrie** [*ké*, *trî*] n. f. Ensemble des procédés pour lever des plans avec le tachéomètre.

**tachéotype** [*ké*] n. m. (du gr. *takhus*, *eos*, rapide, et *tupos*, caractère). Système de casse d'imprimerie, permettant d'obtenir une grande rapidité dans le travail.

**tacher** [*ché*] v. a. (de *tache*). Salir, faire une tache : *tacher son habit. Fig.* Souiller : *tacher sa réputation.*

**tâcher** [*ché*] v. n. (lat. *taxare*). S'efforcer : *tâcher de se faire connaître.* (*Tâcher à* marque un plus grand effort que *tâcher de.*)

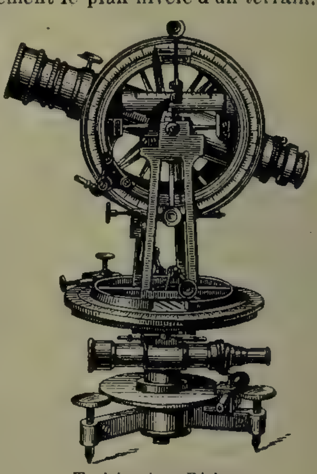

Tachéomètre Richer.

**tâcheron** n. m. Ouvrier à la tâche.

**tacheter** [*té*] v. a. (de *tacher.* — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je tachetterai.*) Marquer de diverses taches.

**tacheture** n. f. Moucheture, marque qui tachette.

**tachinaires** [*ki-nè-re*] n. m. pl. Groupe d'insectes diptères, renfermant les tachines et genres voisins, et répondant à la famille actuelle des *tachinidés.* S. un *tachinaire.*

**tachine** [*ki-ne*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant de grosses mouches répandues sur tout le globe, et dont une espèce est commune en France : *les tachines pondent leurs œufs dans le corps de diverses chenilles.*

**tachinidés** [*ki*] n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, dont le genre *tachine* est le type. S. un *tachinidé.*

**Tachira,** Etat de l'ouest du Venezuela ; 125.000 h. Cap. *San Cristobal.*

**tachisme** [*chis-me*] n. m. Façon de peindre, qui procède par taches séparées.

**tachiste** [*chis-te*] n. m. Peintre qui procède par taches séparées.

**Tachkent** [*kènt*], v. de l'Asie centrale, capit. du Turkestan russe et ch.-l. de la province du Syr-Daria ; 165.000 h. Sériciculture. Feutres. La ville, alors capitale d'un khanat indépendant, fut prise en 1865 par le général Tchernaief.

**tachomètre** n. m. *Métrol.* Syn. de TACHYMÈTRE.

**tachycardie** [*ki*, *dî*] n. f. (du gr. *takhus*, rapide, et *kardia*, cœur). Vitesse anormale des battements du cœur, des pulsations aortiques, mais sans élévation de température. *Tachycardie paroxystique*, sorte d'arythmie cardiaque caractérisée par des accès de tachycardie avec hypotension, et pouvant aboutir à des accidents asystoliques.

**tachydrite** [*ki*] n. f. Chlorure naturel de calcium et magnésium.

**tachygénèse** [*ki-jé-nè-se*] n. f. (du gr. *takhus*, rapide, et *genesis*, génération). Forme de développement, dans laquelle certaines phases embryonnaires sont condensées ou accusées.

**tachygraphe** [*ki*] n. (du gr. *takhus*, rapide, et *graphein*, écrire). Sténographe. Appareil enregistreur de vitesse. Nom primitif du télégraphe.

**tachygraphie** [*ki-gra-fî*] n. f. (de *tachygraphe*). Syn. de STÉNOGRAPHIE.

**tachygraphique** [*ki*] adj. Syn. de STÉNOGRAPHIQUE.

**tachygraphiquement** [*ki*, *ke-man*] adv. Syn. de STÉNOGRAPHIQUEMENT.

**tachymètre** [*ki*] n. m. (du gr. *takhus*, rapide, et *metron*, mesure). Nom donné à certains instruments destinés à mesurer spécialement les vitesses. (On dit aussi TACHOMÈTRE.)

**tachymétrie** [*ki-mé-trî*] n. f. (de *tachymètre*). Méthode permettant de vérifier promptement certains théorèmes de géométrie, en matérialisant les opérations auxquelles la démonstration donne lieu.

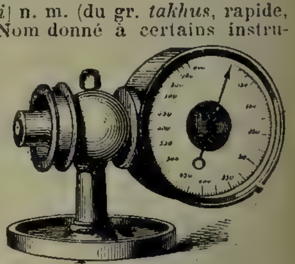

Tachymètre.

**tachype** [*ki-pe*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, renfermant des carabes d'Europe et d'Asie.

**tachyphagie** [*ki-fa-ji*] n. f. (du gr. *takhus*, rapide, et *phagein*, manger). Action de manger rapidement : *la tachyphagie conduit à la gastralgie.*

**tachypnée** [*ki-pné*] n. f. (du gr. *takhus*, rapide, et *pnein*, respirer). Accélération de la respiration, que l'on observe dans un grand nombre d'affections, même indépendamment de troubles ou de lésions pulmonaires.

**tacite** adj. (lat. *tacitus*). Qui n'est pas formellement exprimé ; qui est sous-entendu : *pacte tacite. Tacite reconduction*, continuation de la jouissance d'un bail à son expiration, aux conditions précédemment convenues. V. BAIL.

**Tacite** (P. Cornelius), historien latin, né à Interamne [Ombrie] (vers 55-vers 120 apr. J.-C.) ; auteur des *Annales*, des *Histoires*, des *Mœurs des Germains*, de la *Vie d'Agricola* et du *Dialogue des orateurs.* Tacite fut des favoris de Vespasien, de Titus et de Domitien, l'ami de Pline le Jeune, et il devint consul sous Nerva. Ses ouvrages jouissent d'une estime que justifient la gravité, l'énergie, la concision expressive de son style, et ses qualités d'historien. L'imagination est la qualité maîtresse de son esprit, et il excelle à mettre à nu l'âme de ses personnages. Son pessimisme le fait parfois exagérer. Il tend à chercher à tous les événements des causes profondes et raffinées. Très honnête homme et grand écrivain, acceptant d'ailleurs le régime impérial, il a fait entendre le cri de la conscience révoltée contre les souverains indignes, tels que Néron.

**Tacite** (Marcus Claudius), empereur romain né à Interamne (Ombrie) [200-274], de la famille du précédent, souverain austère et probe, assassiné à Tarse après six mois de règne.

**tacitement** [*man*] adv. D'une manière tacite.

**taciturne** adj. (lat. *taciturnus*). Qui parle peu, silencieux : *beaucoup de marins sont taciturnes.* Qui ne se traduit point par des paroles : *une douleur taciturne. Le Taciturne*, surnom donné à Guillaume Ier d'Orange. Ant. **Exubérant, expansif, bavard.**

**taciturnement** [*man*] adv. D'une manière taciturne.

**taciturnité** n. f. Etat d'une personne taciturne.

**tackle** n. m. (mot angl. signif. *grappin*). *Pêch.* Appât formé par plusieurs hameçons montés de telle sorte que l'esche est entièrement garnie de leurs ardillons.

**Tacna,** v. du Chili, ch.-l. de province : 15.000 h. Commerce actif. — La prov. a été cédée pour dix ans par le Pérou en 1883 et gardée depuis lors par le Chili.

**Tacoma,** v. des Etats-Unis (Washington), sur l'Admiralty Sound ; 97.000 h. Métallurgie. Ch.-l. du comté de Pierce.

**tacon** n. m. (même radical que *attacher*). *Agric.* Maladie du safran, due à la présence d'un champignon parasite, le *sclerotium caracophilum. Ichtyol.* Nom vulgaire des jeunes saumons qui descendent à la mer.

**taconnage** [*ko-na-je*] n. m. *Artill.* Défaut dans la fabrication d'une bouche à feu, résultant d'une gerçure dans le moule.

**taconner** [*ko-né*] v. a. *Typogr.* Rétablir le niveau des caractères dans la forme.

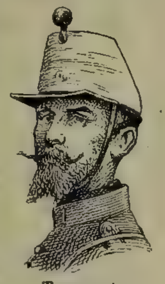
Taconnet.

**taconnet** [*ko-nè*] n. m. (du nom du fabricant). Nom d'une coiffure adoptée par les troupes d'Afrique, dans les premiers temps de la conquête.

**Taconnet** (Toussaint-Gaspard), acteur français, né et m. à Paris (1730-1774) ; il composa plus de 80 pièces pour les foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent.

**tacot** [*ko*] n. m. Petit appareil qui, dans les métiers à tisser, met en mouvement la navette volante.

**tacot** [*ko*] n. m. (peut-être de *tac tac*, onomatopée rendant le bruit d'une machine usée). *Fam.* Vieille voiture ; véhicule d'un modèle ancien ou d'un fonctionnement défectueux. Battoir de laveuse.

**tacoin** n. f. Chez les Orientaux, fée qui prédit l'avenir et secourt les hommes contre les démons.

**tacoul** n. m. Pièce du manche d'un marteau de forge.

**tacque** [*ta-ke*] n. f. *Archéol.* V. TAQUE.

**tact** [*takt*] n. m. (lat. *tactus*). Sens du toucher. *Fig.* Sagacité, finesse d'esprit, sens de ce qui convient : *avoir du tact.*

— Encycl. *Physiol.* Le tact est la sensation (dite *tactile*) provoquée par des actions mécaniques de contact, de choc, de pression, de traction, exercées sur la peau ou les muqueuses. Suivant la nature de l'action mécanique, la sensation varie : ainsi, pour un corps en contact avec la peau, dont le poids varie, il y a d'abord *sensation de contact ;* si le poids augmente, il y a *sensation de pression ;* s'il augmente encore, il y a *sensation de douleur.*

La finesse des sensations de contact se mesure à l'aide d'appareils appelés *æsthésiomètres.*

*Corpuscules du tact.* Les éléments sensoriels qui traduisent les actions mécaniques (contact, choc, pression, etc.) sont localisés dans le derme, l'épiderme et les épithéliums. Dans l'épiderme, les terminaisons nerveuses sont en forme de bouton. Ce bouton nerveux terminal devient parfois une sorte de plaque, ou ressemble à une massue.

**tac tac** [*tak-tak*] n. m. Syn. de TIC TAC.

**tacticien** [*tak-ti-si-in*] n. m. Militaire habile dans la tactique : *un tacticien distingué.*

**tacticographe** [*fe*] n. m. Celui qui écrit sur la tactique militaire, qui pratique la tacticographie.

**tacticographie** [*fî*] n. f. (de *tactique*, et du gr. *graphein*, écrire). Art de représenter sur les cartes, par des figures de convention, la disposition tactique des différentes armées.

**tacticographique** adj. Qui a rapport à la tacticographie.

**tactile** [*tak*] adj. (lat. *tactilis ;* de *tactus*, tact). Qui est ou peut être l'objet du tact : *corps tactile.* Qui a rapport au sens du toucher : *l'impressionnabilité tactile.*

**tactilement** [*tak-ti-le-man*] adv. D'une manière tactile. (Peu us.)

**tactilité** [*tak-ti*] n. f. (de *tactile*). Faculté de sentir ou d'être senti par le toucher. (Peu us.)

**taction** [*tak-si-on*] n. f. Action de toucher.

**tactique** [*tak-ti-ke*] n. f. (du gr. *taktikê*, qui concerne l'art de disposer des troupes). Art de disposer et d'employer les troupes sur le terrain où elles doivent combattre : *chaque arme a sa tactique propre. Fig.* Moyens qu'on emploie pour réussir. Adjectiv. Qui a rapport à la tactique : *disposition tactique.*

**tactisme** [*tak-tis-me*] n. m. (du gr. *taktos*, arrangé). Influence qu'exercent certaines substances chimiques ou certaines formes de l'énergie (chaleur, lumière, électricité) sur le protoplasma, et spécialement sur la direction, les mouvements de développement et de translation des plastides libres. Si cette influence est attractive, le tactisme est dit *positif ;* si elle est répulsive, le tactisme est dit *négatif.* (On dit aussi TAXIE.)

**tactuel, elle** [*tak-tu-èl, è-le*] adj. (du lat. *tactus*, tact). Qui appartient au tact.

**Tacuarembo,** départ. de l'Uruguay ; 56.000 h. Ch.-l. *San Fructuoso.*

**Tademaït,** région du Sahara, au S. de l'Algérie ; série de plateaux étagés, dominant le Touat.

**Tadjiks,** habitants de la Perse et du Turkestan, de race iranienne ; environ 2 millions d'individus. Ce sont des agriculteurs sédentaires, dont quelques-uns pratiquent encore le culte du feu.

**Tadjourah,** baie du golfe d'Aden, près d'Obock, dans le Territoire de la côte française des Somalis.

**Tadla** (le), pays du Maroc, dans la partie placée sous le protectorat français, délimitée au S. par le moyen Atlas. C'est la vallée supérieure de l'Oum-er-Rbia.

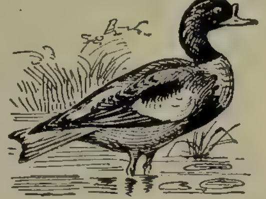
Tadorne.

**Tadmor,** cité anc. de la Syrie, de mandat français (Etat de Damas), dans le désert de Syrie. *Tadmour* en marque l'emplacement, dans la petite oasis du même nom.

**tadorne** n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes de la famille des anatidés, renfermant des canards d'assez forte taille, à plumage gris légèrement taché de noir et glacé de vert : *le tadorne commun passe en France à l'automne pour aller hiverner en Afrique.*

**tædium vitæ,** express. lat. signif. Le dégoût de la vie : *le tædium vitæ est souvent la conséquence d'une vie inactive et sans objet.*

**tael** [*ta-èl*] n. m. Dénomination européenne de la monnaie chinoise appelée *liang.* (V. tableaux des MONNAIES.)

**tænia** [*té*] n. m. Autre orthographe de TÉNIA.

**tænifuge** adj. et n. *Méd.* V. TÉNIFUGE.

**taf** n. m. *Blas.* Syn. de TAU.

**taf** n. m. *Pop.* et *fam.* Peur.

**Taffanel** (Claude-*Paul*), flûtiste et chef d'orchestre français, né à Bordeaux en 1844, m. à Paris en 1908 ; fut chef d'orchestre à l'Opéra de Paris.

**taffarel** [*rèl*] n. m. Embarcation maltaise, de 6 à 7 mètres de longueur.

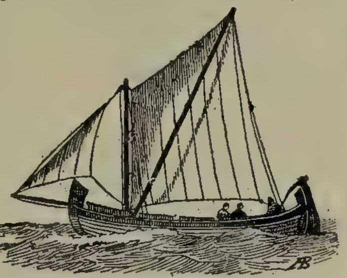
Taffarel.

**taffer** [*ta-fé*] v. n. *Pop* et *fam.* Avoir peur.

**taffetaline** [*ta-fe-ta*] n. f. Etoffe de taffetas.

**taffetas** [*ta-fe-ta*] n. m. (ital. *taffeta ;* du persan *taftah*). Etoffe de soie fort mince et tissue comme la toile.

**taffetatier** [*ta-fe-ta-ti-é*], **ère** n. Ouvrier, ouvrière qui fabrique du taffetas.

**taffeur, euse** [*ta-feur, eu-ze*] n. *Pop.* et *fam.* Poltron.

**taffo** n. m. *Econ. rur.* Engrais riche, fait de fientes d'oiseaux de basse-cour.

**tafia** n. (mot créole). Eau-de-vie fabriquée avec les mélasses, les écumes et les gros sirops du sucre de canne.

**Tafilelt, Tafilalelt** ou **Tafilalet,** partie du Maroc protégé par la France, au S. de l'Atlas, à la lisière du Sahara, arrosée en particulier par l'oued Ziz ; 100.000 h., répartis en 300 ksour environ. Région commerciale et industrielle. Palmeraies. Fabrication de cuirs maroquins. L'agglomération la plus importante est celle d'Ifli. Le Tafilelt a été occupé par les Français en 1916.

**Tafna** (la), petit fleuve d'Algérie, qui passe près du Kef et reçoit la Mouilah. Sur ses bords fut conclu, en 1837, entre le général Bugeaud et Abd-el-Kader, un traité qui fixait les limites de l'Algérie française et des Etats concédés à l'émir. Cours 165 kil.

**Tafnakhti** ou **Tafnekht,** roi égyptien de la XXIVe dynastie. Il fut le maître de Saïs et de Memphis, mais échoua dans ses luttes contre les Ethiopiens.

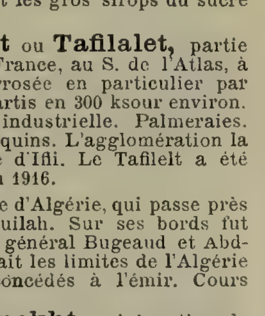
Taft.

**tafouilleux** [*ll* mll., *eû*] n. m. (de *tas*, et *fouiller*). Homme qui a pour industrie de ramasser les objets charriés par la Seine.

**Taft** (William Howard), homme d'Etat américain, né à Cincinnati en 1857. Il fut élu en 1908 président de la république des Etats-Unis, en remplacement de Th. Roosevelt. W. Wilson lui succéda en 1912.

**tagal** n. m. Fibre végétale tirée de certains palmiers (*abaca*, notamment), et employée pour la confection de chapeaux féminins.

**tagal, e, als** adj. Qui a rapport au tagala ou aux Tagals.

**tagala** ou **tagaloc** [*lok*] n. m. Langue maléo-polynésienne, parlée à Luçon (Philippines).

**Tagals,** peuple des îles Philippines, composé de Malais croisés avec des Chinois ou des Négritos. Pêcheurs et agriculteurs, ils se sont répandus de Luçon jusqu'aux Mariannes et même à Singapour.

**Taganrog,** v. de la Russie d'Europe (gouv. d'Iékatérinoslav), sur la mer d'Azov ; 72.000 h. Port militaire. Commerce important de blé. Pêcheries.

**Tagant** [*ghan*] ou **Taganet** [*nè*], région de la Mauritanie, habitée par les Douaïchs ; 70.000 h. Nomades et pillards, de race arabe ou berbère. Céréales, pâturages. Capit. *Tidjikdja* ou *Fort Coppolani.*

**Tage** (le), fleuve d'Espagne et de Portugal. Il naît dans la sierra de Molina, baigne Aranjuez, Tolède et Talavera et se jette dans l'Atlantique par le magnifique estuaire où se trouve Lisbonne ; 1.006 kil. Eaux abondantes, mais utilisées par la navigation seulement après Abrantès.

**tagerot** ou **tagarot** [*ro*] n. m. *Fauconn.* Oiseau de vol en usage anciennement, et qui était probablement un lanier méditerranéen.

**Tagès,** dieu qui apprit aux Etrusques la divination et la science des aruspices.

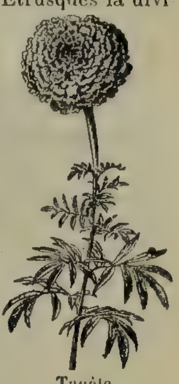
Tagète.

**tagète** n. m. Genre de composées sénécionées, renfermant des plantes annuelles, à fleurs opposées, découpées, à capitules de fleurs jaunes ou orangées, et qu'on appelle vulgairement œillets d'Inde, roses d'Inde, etc. : *les tagètes sont fréquemment cultivées dans les jardins.*

**Tagharma,** montagne de l'Asie, dans le Pamir, à 7.899 m. d'alt. Grands glaciers.

**Tagliacozzo,** v. d'Italie (Abruzze, prov. d'Aquila), près du Salto ; 8.300 h. En 1268, Charles d'Anjou y défit Conradin, le dernier des Hohenstaufen, qu'il fit exécuter à Naples.

**Tagliafico** (Joseph-Dieudonné), chanteur et compositeur français, né à Toulon, m. à Nice (1821-1900). On lui doit un grand nombre de jolies romances (la *Chanson de Marinette*, *Voulez-vous bien ne plus dormir*, *Pauvres Fous*, etc.).

**Tagliamento** (le), fl. de l'Italie septentrionale. Il traverse le Frioul et se jette dans l'Adriatique, à travers des lagunes, entre Venise et Trieste ; 170 kil. Crues redoutables. Victoire de Bonaparte sur l'archiduc Charles (16 mars 1797). — Pendant la Grande Guerre, les Italiens, ramenés derrière le Tagliamento par l'« éboulement » de Caporetto, résistèrent sur la rive droite de ce fleuve à la poussée ennemie du 28 octobre au 5 novembre 1917, puis se retirèrent sur la Piave. Ils revinrent sur le Tagliamento, au cours de leur avance d'octobre 1918.

**Tagliamento** (DÉPARTEMENT DU), département du royaume d'Italie sous Napoléon Ier. Ch.-l. *Trévise.*

**tagliati** ou **tagliatelli** [*gl* mll.] n. m. (mot ital. ; de *tagliare*, découper). Lanières minces et étroites, découpées dans une pâte de farine, d'eau et de sel, et que l'on fait cuire comme le macaroni.

**Taglioni** (Marie-Sophie), célèbre danseuse, née à Stockholm, m. à Marseille (1804-1884). Elle fut en vogue à l'Opéra de Paris, sous Louis-Philippe.

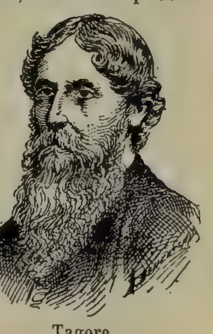
Tagore.

**Tagore** (sir Rabindranath Thakur, dit), poète hindou, né à Calcutta en 1861 ; auteur de poésies mystiques et d'œuvres diverses d'un nationalisme ardent : *l'Offrande lyrique* (Gitanjali), *le Croissant de la lune*, *le Jardinier.* Il a obtenu le prix Nobel en 1913.

**tagos** [*ghoss*] n. m. (mot gr.). *Ant. gr.* Titre des principaux magistrats, dans beaucoup de cités de la Thessalie.

**tahaza,** trypanosomiase animale, causée par le *trypanosoma Soudanense.*

**Tahérides,** dynastie iranienne, fondée en 820 dans le Khoraçan par *Taher*, général du calife abbasside Mamoun, et qui régna jusqu'en 872. Les Tahérides reconnaissent la souveraineté du calife de Bagdad.

**Tahure,** comm. de la Marne, arr. et à 26 kil. de Sainte-Menehould, à la source de la Dormoise, en Champagne Pouilleuse ; 185 h. (en 1914). La butte de Tahure, qui domine le village au N. par 192 mètres d'altitude, fut, en septembre 1915, une des clefs de la deuxième position allemande. Quand, au début de la deuxième bataille de Champagne, les Français de Micheler arrivèrent à sa base, ils durent attendre jusqu'au 7 octobre pour l'enlever et en furent chassés le 30 octobre par une contre-offensive allemande. Ils la reprirent à la fin de septembre 1918, pendant la bataille de Champagne-et-Argonne. Il ne reste rien du village de Tahure.

**Tahureau** (Jacques), poète français, né au Mans vers 1527, m. en 1555 ; imitateur adroit des anciens et des Italiens, sans grande originalité personnelle (*Sonnets, Odes et Mignardises*).

**taïaut** ou **tayaut** [*ta-i-ô*] interj. *Véner.* Cri du veneur, à l'aspect du gibier, pour animer les chiens.

**taïcoun, taïkoun** [*ta-i*] n. m. V. SHOGOUN.

**taïcounal, e, aux** adj. Qui a rapport au taïcoun.

**taïcounat** [*na*] n. m. V. SHOGOUNAT.

**taie** [*tè*] n. f. (du gr. *thêkê*, étui). Sac de linge, qui enveloppe un oreiller. Tache permanente de la cornée, due à des traumatismes ou à des ulcérations. *Fig.* Cause d'aveuglement.

— Encycl. *Méd.* On distingue les taies légères (néphélion), ne se reconnaissant souvent que par l'examen latéral, et les taies profondes (albugo, leucomes) blanchâtres qui gênent la vision et doivent être soignées. Le traitement consiste en insufflations de calomel, douches de vapeur, massage spécial à travers la paupière supérieure, etc. ; on a recours aussi au tatouage de la cornée.

**Taïga** (le), nom d'une région naturelle subarctique, qui contraste avec la *toundra.* (V. ce mot.) Le *taïga* est la forêt de conifères qui, au sud de la toundra, constitue une ceinture forestière presque ininterrompue dans le N. de l'Eurasie et du Nouveau Monde.

**taïko** n. m. Tambour japonais, que l'on frappe avec deux baguettes.

**Tailhade** [*ta, l* mll.] (Laurent), poète et littérateur français, né à Tarbes, m. à Combes-la-Ville (S.-et-M.) [1854-1919]; auteur de recueils d'une versification riche et parnassienne : *le Jardin des rêves. les Vitraux*, etc., souvent d'une ironie méprisante : *Au pays du Mufle*, ***Poèmes** aristophanesques*.

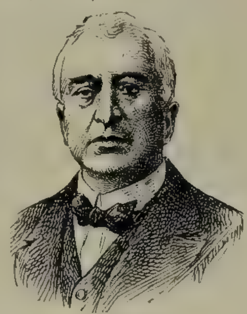
L. Tailhade.

**tailings** [*té-lin'ghs*] n. m. pl. (mot angl.; de *tail*, queue). Résidus sableux des minerais aurifères, après le traitement au *frue-vanner*.

**taillabilité** [*ta, ll* mll.] n. f. Etat de ce qui est taillable. (Peu us).

**taillable** [*ta, ll* mll.] adj. Qui était sujet à la taille : *les serfs étaient taillables et corvéables à merci.*

**taillade** [*ta, ll* mll.] n. f. Coupure, balafre dans les chairs. Coupure en long dans une étoffe : *pourpoint à taillades.*

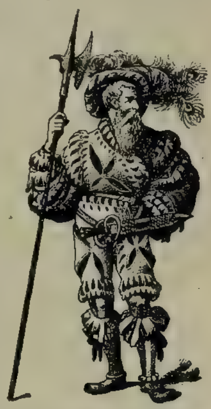
Vêtements à taillades (XVIe s.).

**Taillade** [*ta, ll* mll.] (Paul-Félix-Joseph TAILLIADE, dit), acteur français, né à Paris, m. à Bruxelles (1826-1898). Il se fit applaudir sur les théâtres de drame, dont il fit longtemps la fortune.

**taillader** [*ta, ll.* mll., *a-dé*] v. a. Faire des taillades : *taillader les chairs.*

**tailladin** [*ta, ll* mll.] n.m. Tranche mince d'orange ou de citron.

**taillage** [*ta, ll.* mll.] n. m. *Féod.* Action de percevoir la taille. *Techn.* Action de découper la terre à briques en tranches minces.

**taillaire** [*ta, ll.* mll., *é-re*] n.m. Le collecteur de la taille, sous l'ancien régime.

**Taillan (Le)**, comm. de la Gironde, arr. et à 11 kil. de Bordeaux, près de la Jalle de Blanquefort ; 1.240 h.

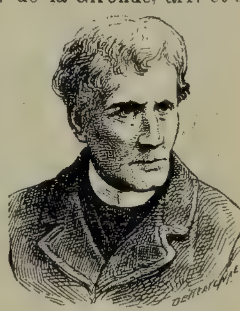
P.-F. Taillade.

**taillanderie** [*ta, ll* mll., *rî*] n. f. Métier, commerce, ouvrage de taillandier.

**taillandier** [*ta, ll* mll., *di-é*] n.m. (de *tailler*). Ouvrier qui fait des outils propres à tailler pour les charpentiers, les charrons, etc.

**Taillandier** [*ta, ll* mll., *an-di-é*], (René-Gaspard-Ernest TAILLANDIER, dit **Saint-René-**), littérateur français, né et m. à Paris (1817-1879). Il a beaucoup contribué à faire connaître en France les littératures étrangères. Citons, parmi ses principaux ouvrages : *Histoires de la Jeune Allemagne, le Poète du Caucase, Maurice de Saxe*, etc. C'est un écrivain distingué et un observateur impartial.

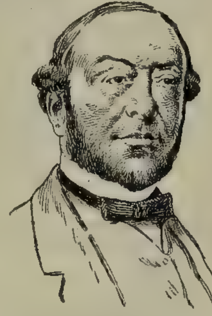
Taillandier.

**taillant** [*ta, ll* mll., *an*], n. m. Tranchant d'une lame : *le taillant d'une hache.*

**taille** [*ta. ll* mll., *e*] n. f. (de *tailler*). Action de tailler, manière dont on coupe, dont on taille certaines choses : *la taille des pierres, des arbres fruitiers, des habits, des plumes, des diamants*. Tranchant d'une épée. *Frapper d'estoc et de taille*, de la pointe et du tranchant. Stature du corps de l'homme : *taille de cinq pieds quatre pouces.* Partie du corps, depuis les épaules jusqu'à la ceinture : *taille svelte.* Partie rétrécie du corps, située entre les hanches et le bas de la poitrine. Dimension en hauteur, ou en tous sens, d'un objet quelconque : *un obélisque de grande taille.* Bois coupé qui commence à repousser : *taille de deux ans.* Chacune des deux parties d'une latte de bois fendue longitudinalement, sur laquelle les boulangers marquent, par des incisions, la quantité de pain qu'ils vendent à crédit à leurs pratiques. Impôt mis autrefois sur les roturiers : *être exempt de la taille. Grav.* Incision qui se fait avec le burin dans la planche de cuivre ou de toute autre matière. *Pierre de taille*, pierre dure, propre à être taillée et employée aux constructions. Nom donné dans certaines mines à une variété de grès fin. Petite galerie pratiquée dans un massif de minerai. Nom donné à la manière de tailler le verre ou le cristal. Opération qui consiste à pratiquer sur une lime les entailles ou aspérités lui permettant de mordre sur un autre métal. *Chir.* Opération qui a pour but d'ouvrir la vessie pour extraire les concrétions pierreuses qui s'y sont formées. *Jeu.* Ensemble des coups qui se suivent à certains jeux de cartes, jusqu'à ce que le banquier ait épuisé le paquet qu'il a devant lui. *Musiq.* Nom donné autrefois à la voix du ténor. *Basse-taille*, v. à son ordre alphab. *Taille de guêpe*, taille très mince *Etre bien pris de taille, dans sa taille*, avoir la taille bien faite. *N'avoir pas de taille*, avoir la poitrine très courte et la ceinture épaisse. *Etre de taille à*, être capable de.

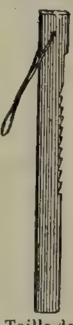
Taille de boulanger.

— ENCYCL. *Anthrop.* Quételet et Villermé ont établi que la taille des populations est en raison directe du bien-être, de l'hygiène, etc. Néanmoins, l'hérédité est, en cette matière, l'élément capital. A la naissance, la taille est à peu près la même pour toutes les races : 0m,50 : puis, 1 mètre à cinq ans, 1m,50 à quinze ans. Le maximum a lieu vers trente ans. La femme a une taille inférieure à celle de l'homme, de 7 pour 100 environ. (V. HOMME, GÉANT, NAIN).

— *Chir.* La taille ou cystotomie est très ancienne. C'était autrefois l'une des plus audacieuses et des plus remarquables interventions de l'art chirurgical. On emploie aujourd'hui la taille dite *hypogastrique*. On pratique une incision assez large, pour bien voir. Chez la femme on emploie la taille *hypogastrique* et aussi la taille *vésico-vaginale.*

— *Arboric.* La taille des arbres fruitiers a pour but d'obtenir une fructification régulière, abondante et bien placée, de donner aux arbres une forme déterminée, ou de maintenir un équilibre parfait entre toutes les parties de l'arbre. On raccourcit à diverses époques les ramifications, afin d'empêcher qu'elles ne se dénudent, les yeux placés à l'extrémité d'une branche ayant tendance à se développer au détriment des autres. On rapproche de l'horizontale les rameaux trop forts ; on incline, on arque les branches que l'on veut mettre à fruit (afin de les affaiblir), les rameaux vigoureux ne donnant que du bois. Quand on taille court une branche, elle produit des rameaux vigoureux ; inversement, elle donne des rameaux moins forts et, partant, plus aptes à fructifier. On emploie à la taille des arbres la serpette, le sécateur et la scie à main (égohine). La taille se pratique durant le repos de la végétation (taille d'hiver) ou pendant la croissance des plantes (taille d'été ou taille en vert) ; la taille d'hiver assure la forme générale, tandis que la taille d'été la régularise. La façon de tailler est variable avec chaque espèce fruitière. Quant aux formes, elles sont multiples : cordons, candélabres, palmettes, éventails. La taille des arbres forestiers ou des arbres d'ornement porte le nom d'élagage ; elle se fait avant le développement des bourgeons, et a pour but de régulariser la croissance des sujets, et de leur donner une forme déterminée (rideau, rideau surbaissé, dôme, pyramide, cône, colonne, etc.).

— *Vitic.* La vigne est taillée dans les formes suivantes : gobelet, éventail, tête de saule, broche, chaintre (vignes basses) ; souches, cordon, taille à aste et cot (vignes moyennes) ; treilles, hautains (vignes hautes). Comme la vigne pousse ses fruits sur des rameaux de l'année issus des bourgeons portés par les sarments de l'année précédente, il faut tailler de manière à ménager un ou plusieurs de ces sarments, que l'on rogne soit à un, deux ou trois yeux (taille courte), soit à un plus grand nombre (taille longue). Dans le premier cas, le bout de sarment est appelé *courson, corne, cot, porteur*, etc, ; dans le second, *long-bois, pisse-vin, archet, pleyon, ployon, baguette, archelot, arçon, queue, courgée*, etc.

— *Dr.* Les tailles sont employées par des personnes qui, comme les boulangers des campagnes et leurs clients, ne veulent pas ou ne savent pas employer l'écriture. Chaque coche indique une livraison. Le marchand et son client conservent chacun l'une des moitiés du petit bâton ; celle que le marchand possède s'appelle plus particulièrement la taille et aussi la *souche ;* celle qui reste entre les mains du client se nomme *échantillon.* Les tailles corrélatives à leurs échantillons font foi, quel que soit le chiffre des fournitures ; si elles ne s'accordent pas, la preuve n'est acquise que jusqu'à concurrence du nombre le plus faible.

— *Fin.* On nommait *taille* un impôt qui existait en France autrefois. Primitivement extraordinaire, sous le règne de Philippe le Bel, et levée seulement en cas de guerre, elle devint permanente au cours de la guerre de Cent ans. Il y avait la taille *personnelle* dans les pays d'élection, et la taille *réelle* dans les pays d'Etat. La première constituait un impôt sur le revenu, dont le montant était fixé en conseil chaque année, et la répartition faite dans les provinces mêmes. La taille réelle avait le caractère d'un impôt foncier, frappant les propriétés bâties et non bâties. Sous Henri II, l'on créa une taille supplémentaire, le *taillon*, qui devint permanente. Cet impôt, très inégalement réparti, variant avee les besoins de chaque règne, donna toujours lieu à de très vives critiques. Louis XII et plus tard Henri IV s'efforcèrent de l'abaisser le plus possible, mais il ne devait être aboli complètement que par la Révolution.

— *Milit.* Le minimum de taille exigé autrefois pour l'admission dans l'armée, et qui fut en dernier lieu fixé à 1m,54, a été définitivement supprimé en 1901. On n'exige plus que des conditions générales de vigueur physique.

**taillé, e** [*ta, ll* mll., *é*] adj. Prêt, préparé : *voilà votre besogne taillée.* Fait pour, propre à : *il n'est pas taillé pour cela. Homme bien taillé*, d'une taille forte et bien conformée. *Blas.* Se dit de l'écu divisé en deux parties égales par une diagonale, de l'angle sénestre du chef à l'angle dextre de la pointe. N. m. : *le taillé est une des quatre principales partitions de l'écu d'armes.* (V. la planche BLASON.) Adj, et n. *Méd.* Qui a subi l'opération de la taille. ALLUS. HIST. : **C'est bien taillé, mon fils ; maintenant, il faut coudre,** paroles adressées, dit-on, par Catherine de Médicis à son fils Henri III, en apprenant l'assassinat du duc de Guise. Elle entendait par là que le plus difficile, pour être vraiment roi de France, restait à faire.

**Taillebourg** [*ta, ll* mll.. *e-bour*], comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 16 kil. de Saint-Jean-d'Angely, sur la Charente ; 920 h. Ch. de f. Et. Victoire de saint Louis sur Henri III d'Angleterre.

**Taillebourg** (*Bataille de*), tableau de Delacroix (1837), au musée de Versailles. Le roi saint Louis a franchi le pont de Taillebourg, et une mêlée furieuse s'engage autour de lui. L'œuvre est d'une fougue sauvage et d'un coloris violent. (V. p. 1053).

**taille-buissons** n. m. invar. *Agric. anc.* Grande cisaille dont on se sert pour tailler ou couper les buissons, les haies, etc. (V. CISAILLES.)

**taille-crayon** ou **taille-crayons** n. m. invar. Petit outil conique, garni à l'intérieur d'une lame tranchante, dont on se sert pour tailler les crayons. Machine légère et de bureau, remplissant le même office.

**taille-douce** n. f. Procédé de gravure qui fait usage plus spécialement du burin que de l'eau forte : *graver un dessin en taille-douce.* Estampe obtenue avec une planche ainsi gravée. Pl. des *tailles-douces.*

— ENCYCL. La taille-douce est une gravure en creux obtenue de la manière suivante : les contours du dessin sont décalqués sur une planche de métal (cuivre ordinairement), puis l'artiste, au moyen du burin et de pointes en acier, creuse dans le métal des tailles plus ou moins larges et plus ou moins profondes, suivant l'intensité des noirs qu'il veut obtenir.

La pointe sèche est un procédé analogue, mais les tailles qu'on obtient sont moins vigoureuses, et c'est surtout pour le portrait qu'on l'utilise. En général, le travail préparatoire se fait comme à l'eau-forte, c'est-à-dire que la planche de cuivre, préalablement recouverte d'un vernis spécial, reçoit un décalque du dessin ; on creuse à la pointe, on fait attaquer à l'acide, et l'on termine le travail avec les burins et les pointes. L'industrie obtient des effets identiques par l'héliogravure ou photogravure en creux. (V. PHOTOGRAVURE.)

**Taillefer,** massif granitique des Alpes du Dauphiné (Isère). Point culminant : le *Signal de Taillefer ;* alt. 2.861 m.

**Taillefer,** jongleur et guerrier du XIe siècle, qui faisait partie de l'armée de Guillaume le Conquérant. Le jour de la bataille de Hastings, il marchait au premier rang en chantant les exploits de Roland à Roncevaux. Il demanda l'honneur de frapper le premier coup et fut percé de flèches.

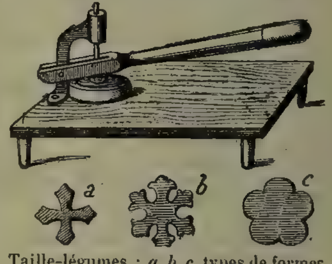

Taille-légumes : *a, b, c*, types de formes obtenues.

**taille-légumes** n. m. invar. Ustensile avec laquel on taille les tubercules et les racines sous diverses formes.

**taille-mèche** ou **taille-mèches** n. m. Instrument qui sert au fabricant de chandelles, de bougies, etc., pour couper les mèches.

**taille-mer** n. m. invar. Plan mince qui termine l'étrave des navires et fend l'eau quand le navire va de l'avant.

**taille-ongles** n. m. Petit instrument pour se tailler les ongles.

**taille-pain** n. m. invar. Couteau à lame large et carrée, servant à couper le pain.

**taille-plume** ou **taille-plumes** n. m. Instrument pour tailler les plumes d'oie.

**tailler** [*ta, ll* mll., *é*] v. a. (lat. pop. *taliare ;* de *talea*, couture). Couper, retrancher pour donner une certaine forme : *tailler une pierre, un arbre, une plume.* Créer, façonner, arranger en prenant les parties dans un objet plus étendu : *tailler un drame dans un roman.* Soumettre à la taille : *tailler un pays. Tailler en pièces une armée*, la défaire entièrement. *Tailler de la besogne, des croupières à quelqu'un*, lui susciter des embarras. *Tailler la soupe*, couper de minces tranches de pain sur lesquelles on versera le bouillon. *Chir.* Faire l'opération de la taille. V. n. Tenir les cartes et jouer seul contre tous. Loc. prov. : **Tailler et rogner**, disposer librement de tout. **Tailler la robe selon le corps,** mesurer ses entreprises à ses moyens.

**taille-racines** n. m. Instrument qui sert à découper les légumes en spirale, pour garnitures de plats.

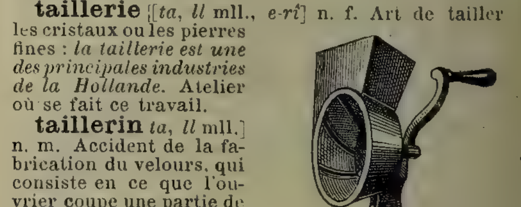

1, 2, Taille-racines : *a, b.* formes obtenues.

**tailleresse** [*ta, ll* mll., *e-rè-se*] n. f. *Monn. anc.* Ouvrière qui réduisait les pièces de monnaie au taux de l'ordonnance.

**taillerie** [*ta, ll* mll., *e-rî*] n. f. Art de tailler les cristaux ou les pierres fines : *la taillerie est une des principales industries de la Hollande.* Atelier où se fait ce travail.

**taillerin** [*ta, ll* mll.] n. m. Accident de la fabrication du velours, qui consiste en ce que l'ouvrier coupe une partie de la chaîne.

**taillerole** ou **taillerolle** [*ta, ll* mll.] n. f. Instrument dont on se sert pour tondre le velours.

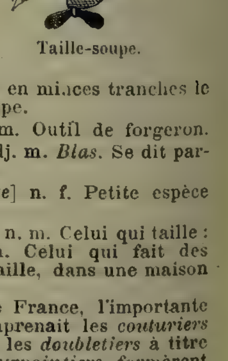
Taille-soupe.

**taille-soupe** n. m. invar. Instrument, en forme de hache-viande, que l'on emploie pour tailler en minces tranches le pain destiné à tremper la soupe.

**taillet** [*ta, ll* mll., *è*] n. m. Outil de forgeron.

**taillé-tranché** n. et adj. m. *Blas.* Se dit parfois pour *écartelé en sautoir.*

**taillette** [*ta, ll* mll., *è-te*] n. f. Petite espèce d'ardoise.

**tailleur** [*ta, ll* mll., *eur*] n. m. Celui qui taille : *tailleur de pierre.* Absolum. Celui qui fait des habits d'homme. Celui qui taille, dans une maison de jeu.

— ENCYCL. Dans l'ancienne France, l'importante corporation des *tailleurs* comprenait les *couturiers* à titre d'ouvriers couseurs et les *doubletiers* à titre de valets tailleurs. Les *pourpointiers* formèrent longtemps une corporation à part. De nos jours, les maîtres tailleurs emploient des ouvriers spécialistes ;

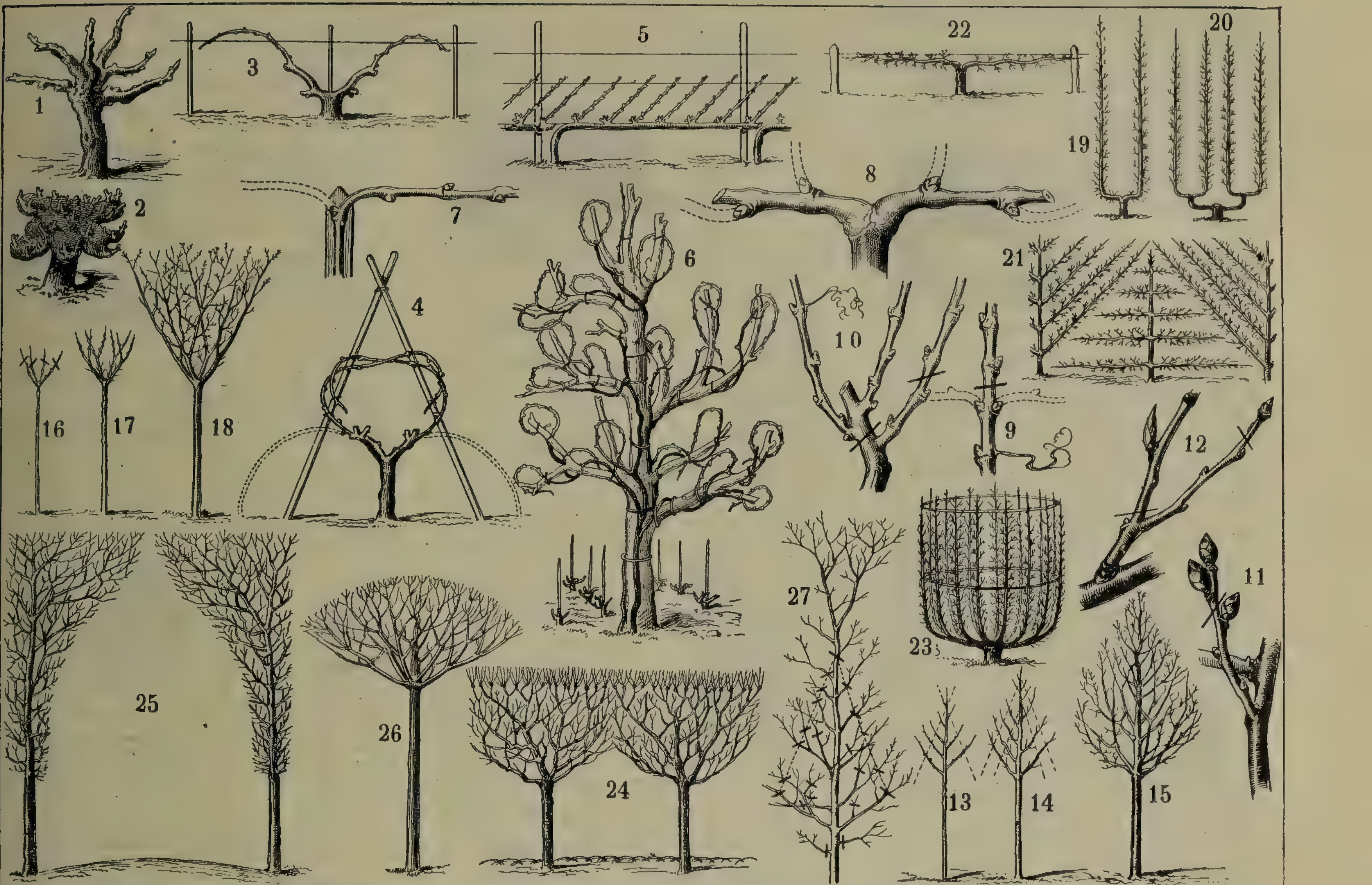

TAILLE DE LA VIGNE : 1. Gobelet du Languedoc. — 2. Tête de saule de l'Orléanais. — 3. Taille à aste et cot du Médoc. — 4. Taille à queue. — 5. Cordon Cazenave. — 6. Crosse de la Savoie. — 7. Formation du cordon Thomery. — 8. Taille du cordon Thomery. — 9. Formation des bras horizontaux. — 10. Taille à courson sur un bras de souche. TAILLE DES ARBRES FRUITIERS : 11. Brindille à fruit. — 12. Gourmand. — 13, 14, 15. Tailles successives d'une pyramide. — 16, 17, 18. Tailles successives d'un gobelet. — 19. Taille en U. — 20. Taille en U double. — 21. Palmettes horizontales et obliques. — 22. Cordon horizontal. — 23. Vase. — 24. Rideau. — 25. Rideau surbaissé. — 26. Dôme. — 27. Restauration d'une tête d'arbre.

les *apiéceurs*, qui exécutent les grandes pièces (pardessus, habit, redingote, jaquette, veston) ; les *culottiers*, les *giletières* et ceux qu'on appelle familièrement *pompiers*, qui font les retouches ou *poignards*.

**Tailleur de pierre de Saint-Point** (*le*), roman de Lamartine (1851), histoire pathétique de deux frères qui aiment la même jeune fille et dont l'un se sacrifie pour assurer le bonheur de l'autre.

**tailleuse** [*ta, ll* mll., *eu-ze*] n. f. Ouvrière qui taille et confectionne les vêtements de femme.

**tailleux** [*ta, ll* mll., *eû*] n. m. Ensemble des pièces de bois ou de murs en maçonnerie, servant à faciliter le chargement, sur les voitures, des pièces de bois brut débitées en chantier.

**taille-vent** n. m. invar. Grande voile des embarcations gréant des voiles à bourcet. Voile de mauvais temps, remplaçant la grand'voile sur les lougres et les chasse-marée.

**taillis** [*ta, ll* mll., *i*] n. m. (de *tailler*). Petit bois que l'on coupe à des intervalles rapprochés et où l'on ne laisse croître que des arbres venus de souches ou de drageons : *couper un taillis*. Adjectiv. : *bois taillis*. *Jeune taillis*, bois qui se coupe à huit ans et au-dessous. *Moyen taillis*, celui que l'on coupe depuis quinze ans jusqu'à vingt-cinq ans. *Haut taillis*, bois que l'on coupe depuis vingt-cinq ans jusqu'à quarante ans.

— ENCYCL. Un taillis est un bois destiné à se reproduire par les rejets des souches et des racines : et tous les arbres et arbrisseaux forestiers autres que les résineux jouissent de cette propriété d'émettre des rejets. Si la coupe est exploitée sans réserve, on a un taillis simple; si l'on conserve des baliveaux destinés à parcourir trois révolutions au moins, on a un taillis composé ou sous-futaie. Les arbrisseaux et même les arbres des taillis peuvent être exploités ; à la révolution de cinq ou dix ans, ils fournissent des cercles, harts, de la charbonnette, des produits de menu service : étais de mines, échalas, pieux, manches d'outils, etc. ; de dix à quinze ans, ils donnent du bois de chauffage.

**tailloir** [*ta, ll* mll.] n. m. Assiette de bois, sur laquelle on découpe la viande. *Archit*. Abaque, partie supérieure d'un chapiteau, qui porte l'architrave.

**taillole** [*ta, ll* mll.] n. f. En Provence, ceinture de laine employée par les paysans pour retenir le pantalon.

**taillon** [*ta, ll* mll.] n. m. (dimin. de *taille*). Imposition créée par Henri II en 1649, en plus de la taille. Partie d'une plume d'oie à écrire, qui est susceptible d'être taillée, ou qui est taillée.

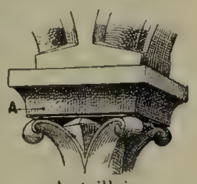

A, tailloir.

**taillot** [*ta, ll* mll., *o*] n. m. Instrument tranchant, ayant la forme d'une serpe.

**tain** [*tin*] n. m. (altérat. du mot *étain*). Amalgame d'étain, qu'on applique derrière une glace pour qu'elle puisse réfléchir les objets : *glace sans tain*. Bain d'étain, dans lequel on plonge le fer devenu noir par l'opération du décapage, pour l'étamer.

**Tain** [*tin*], ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 18 kil. de Valence ; 3.230 h. (*Tinois*). Ch. de f. P.-L.-M. Vins de l'Ermitage. — Le cant. a 12 comm. et 10.730 h.

**Tainang,** v. de l'île de Formose (Japon), sur la côte sud-ouest de l'île ; 57.000 h. Exportation de riz, sucre.

**Taine** [*tè-ne*] (*Hippolyte-Adolphe*), philosophe, historien et critique français, né à Vouziers, m. à Paris (1828-1893). Il a essayé d'appliquer la méthode expérimentale des sciences naturelles aux productions les plus diverses de l'esprit humain : *Essai sur les fables de La Fontaine*, *Essai sur Tite-Live*, *Histoire de la littérature anglaise*, *Philosophie de l'art*, *Vie et opinions de Thomas Graindorge*, *l'Intelligence*, *Origines de la France contemporaine*, *Correspondance*. Envisageant l'art et la littérature comme les fonctions naturelles de cet « animal d'espèce supérieure » qu'est l'homme et appliquant à l'esprit le principe de la subordination des caractères, Taine considérait le génie des grands écrivains et des grands artistes comme gouverné par une faculté maîtresse, elle-même dominée par des influences géographiques (le sol et le climat), et surtout les trois grandes influences parallèles de la *race*, du *moment* et du *milieu*. Son style est vif, rapide, imagé, avec quelque trace d'effort.

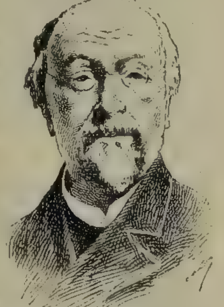

Taine.

**Taintegnies,** v. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai) ; 3.300 h. Tanneries, tuileries.

**Taintrux,** comm. des Vosges, arr. et à 9 kil. de Saint-Dié ; 1.640 h. Partiellement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Taï-Peh-fou** ou **Taihoku,** capitale de l'île de Formose (au Japon), sur la rivière de Tamsui ; 102.000 h.

**Taï-Pings** [*ta-i-pin'ghs*], insurgés chinois, ainsi appelés du nom de leur chef, qui, de 1850 à 1862, ravagèrent le sud de la Chine. Vaincus devant Tien-Tsin, les Taï-Pings furent peu à peu refoulés vers le Sud, et allèrent former au Tonkin les bandes des Pavillons-Noirs et des Pavillons-Jaunes.

**taire** [*tè-re*] v. a. (lat. *tacere*. — Se conj. comme *plaire*, mais a un part. pass. fém. : *tue*.) Ne pas dire, cacher : *taire la vérité*. **Se taire** v. pr. Etre tenu secret : *les bonnes nouvelles ne doivent pas se taire*. Garder le silence, s'abstenir de parler : *on se repent plus souvent d'avoir parlé que de s'être tu*.

> En tout temps et partout, l'art le plus nécessaire,
> N'est pas de bien parler, mais de savoir se taire.

Ne produire aucun son, ne pas faire de bruit. *Se taire sur* (ou *de*), ne rien dire de. *Faire taire*, imposer silence : *faites taire cet enfant*. *Faire taire son ressentiment*, en empêcher les manifestations. *Faire taire la calomnie*, la faire cesser. *Faire taire le canon, la fusillade de l'ennemi*, l'obliger à cesser son tir. (V. MURMURER.) ANT. **Parler.**

**taisant** [*tè-san*], **e** adj. *Dr*. Qui se tait.

**taisible** [*tè-zi-ble*] adj. (anc. mot franç. signif. *taciturne* ; du lat. *tacere*, taire). *Dr*. *Communauté taisible*, communauté de biens qui existait entre personnes parentes, vivant sous l'autorité du chef de famille dans la même maison.

**taisson** [*tè-son*] n. m. Nom vulgaire du *blaireau*, dans le midi de la France.

**taissonnière** [*té-so-ni*] n. f. Tanière du blaireau, dans le Midi.

**tai-tai** [*tè-tè*] interj. *Chass*. Cri au moyen duquel on rappelle les chiens sur la voie.

**Tait** (Peter Guthrie), mathématicien et physicien anglais, né à Dalkeith, m. à Edimbourg (1831-1901), connu pour ses recherches sur la thermodynamique et par son ouvrage *la Philosophie naturelle*.

**Taïti, Tahiti** (ÎLES), dites aussi **archipel de la Société,** groupe d'îles de la Polynésie, sous la souveraineté de la France ; île principale *Taïti*, *Tahiti* ou *Otahiti*, ch.-l. des « Etablissements français de l'Océanie », groupe d'îles qui forme dans le Pacifique une colonie distincte de la Nouvelle-Calédonie ; 11.000 h. (*Taïtiens*). Ch.-l. *Papeete*. Sucre, tabac, etc. Climat salubre, modérément chaud.

**Taïtou** (Oeïzéro), reine d'Ethiopie, née en 1854, m. à Addis-Ababa en 1918. Elle épousa, en 1883, Ménélik, alors roi du Choa, qui devint négus d'Ethiopie en 1889 et lui fut d'un grand secours par son intelligence et son courage.

**Taj-Mahal** ou **Targe** (le), tombeau élevé près d'Agra, par l'empereur Schah-Djihan, à la mémoire

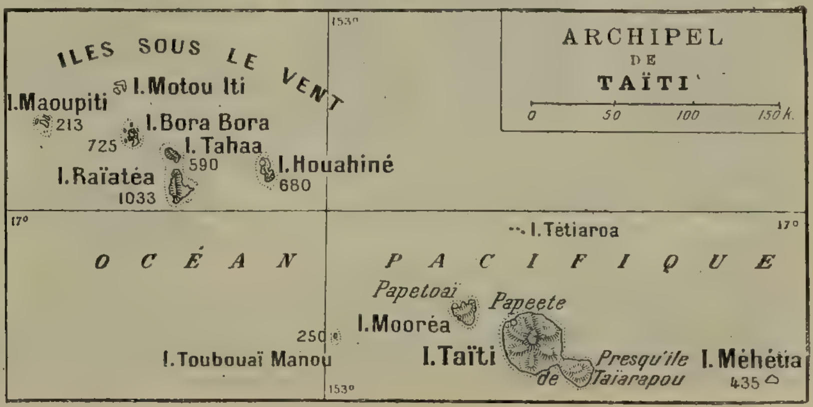

de sa femme la sultane Noor-Djihan ou Nourmahab ; le type le plus magnifique de l'architecture indo-musulmane.

**takang** [*kan*] n. m. Genre de mammifères ruminants, renfermant des animaux voisins des bœufs musqués, trapus, bas sur pattes, tenant à la fois de l'antilope, du mouton et du bœuf, et qui vivent, à l'altitude des neiges éternelles, de l'Assam au Tibet.

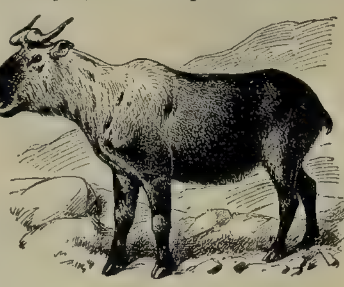
Takang.

**takamine** n. f. Syn. de ADRÉNALINE.

**takaout** n. m. Galle produite sur les fleurs de tamaris et qui se trouve en abondance dans le Tafilalet (Maroc) : *le takaout sert au tannage des cuirs de chèvre et de mouton.* (On admet qu'il contient 40 p. 100 de tanin.)

**takbir** n. m. Prière arabe, qui consiste à dire : *Allah Akbar !* (Dieu est grand !).

**Takou,** bourg de Chine (Petchili), à l'entrée de la vallée du Peï-Ho ; 4.000 h. Forts bombardés en 1900 par la flotte européenne combinée.

**Takovo,** village serbe du cercle de Roudnik, à 7 kil. de Milanovatz. En 1815, Miloch y proclama, sous un chêne gigantesque, la reprise des hostilités contre les Turcs.

**Takovo** (*ordre de*), ordre serbe, institué en 1865 par Milan Obrénovitch III, prince de Serbie. Deux sortes de décoration (civile et militaire) ; cinq classes. Le bijou est porté, par les militaires, suspendu à un ruban rouge ; les civils le portent à un ruban rouge à double liséré blanc et bleu.

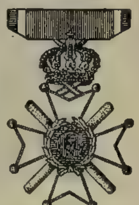
Ordre de Takovo.

**Talaat-pacha,** homme politique turc, d'origine tzigane, assassiné à Berlin (1872-1921) ; membre du Comité « Union et Progrès », germanophile, il fut grand vizir en 1916 et délégué turc à Brest-Litovsk.

**talaire** [*lè-re*] adj. (lat. *talaris ;* de *talus*, talon). *Antiq. rom.* Qui descend jusqu'aux pieds : *toge talaire.* N. f. Syn. de TALONNIÈRE.

**talalgie** n. f. (du lat. *talus*, talon, et du gr. *algos*, douleur). Douleur au niveau de la face intérieure du talon, qui se manifeste comme symptôme de diverses maladies (en particulier de la blennorragie).

**talamasque** [*mas-ke*] n. f. Sorte de masque hideux, dont on se servait au moyen âge dans certaines fêtes religieuses ou civiles.

**talanche** n. m. *Archéol.* Tissu foulé, moitié fil et moitié laine, du genre des droguets, en usage au XVIIe et au XVIIIe siècle.

**talapat** [*pa*] n. m. Parasol des talapoins du Siam.

**talapoin** n. m. (siam. *talapat*). Nom donné aux moines bouddhistes de la Birmanie et du Siam par les Européens, au XVIIIe siècle.

**talard** ou **talart** [*lar*] n. m. Châssis sur lequel on étend les cordes à boyau, pour les faire sécher.

**talaro** n. m. Ancienne monnaie d'argent de Venise, qui avait cours en Afrique et valait environ 5 fr. 28 c. Pl. des *talari.*

**Talavera,** v. d'Espagne (Nouvelle-Castille), sur le Tage ; 12.000 h. Wellington y remporta un succès sur les Français en 1809.

**Talazac** (Jean, dit *Alexandre*), chanteur français, né à Bordeaux, m. à Chatou (1853-1892). Ténor agréable, il créa à l'Opéra-Comique *Lakmé, Manon, le Roi d'Ys.*

**talbot** [*bo*] n. m. *Econ. rur.* Petite bûche que les paysans attachent au cou de leurs chiens, pour les empêcher de vagabonder.

**Talbot** [*bo*] (John, comte de SHREWSBURY), chef de l'armée anglaise au temps de Jeanne d'Arc, né vers 1388. Il fut battu à Patay par La Hire, mais prit Harfleur en 1440. Gouverneur d'Irlande, puis lieutenant d'Aquitaine, il fut battu et tué à la bataille de Castillon (1453).

**Talbot** (William Henri Fox), archéologue et physicien anglais, né et m. à Lacock-Abbey (1800-1877), auteur de remarquables recherches sur la photographie et la photogravure.

**Talbot** (Denis-Stanislas MONTALANT, dit), comédien français, né et m. à Paris (1824-1904). Il excella dans les rôles de vieillard de l'ancien répertoire.

**talc** [*talk*] n. m. (ar. *thalc*). Silicate hydraté naturel de magnésie, à structure lamelleuse.

— ENCYCL. Le talc est infusible au chalumeau ; il donne avec l'azotate de cobalt la coloration rose caractéristique de la magnésie ; sa densité est 2,7 environ. Onctueux au toucher, il se présente souvent en lames minces, quelquefois à l'état compact, et porte alors le nom de *stéatite* ou *craie de Briançon.* — Le talc est employé, en thérapeutique et en pharmacie, à la façon de la poudre de lycopode. Il a été prescrit également contre la diarrhée.

**Talca,** v. du Chili ; 40.000 h. — La prov. a 134.000 h.

**Talcahuano,** v. du Chili (prov. de Concepcion), excellent port, grand commerce ; 16.000 h.

**talcaire** [*kè-re*] adj. Qui a rapport au talc.

**talcique** adj. Composé de talc : *poudre talcique.*

**talcite** n. f. Variété de mica.

**talcoïde** n. f. Variété siliceuse de talc.

**talco-micacé, e** adj. Qui contient du talc et du mica.

**talco-quartzeux, euse** [*zeû, eu-ze*] adj. Qui contient du talc et du quartz.

**talcosite** [*zi-te*] n. f. Variété de *smectite.*

**taleb** [*lèb*] n. m. Nom donné par les Maures à un scribe public ou notaire.

**taled** n. m. *Rel. hébr.* Syn. de TALETH.

**talégalle** [*gha-le*] n. m. Genre de gallinacés, de la famille des mégapodidés, renfermant des oiseaux de l'Australie et de la Nouvelle-Guinée, vulgairement appelés *dindons des buissons.*

— ENCYCL. Les talégalles, assez semblables aux dindons, vivent par bandes ; les femelles pondent sur des tas de feuilles amoncelées et enfoncent leurs œufs dans ces feuilles, laissant au soleil le soin de les faire éclore. Ce sont les mâles qui surveillent l'éclosion et prennent soin des jeunes. (V. les planches OISEAUX.)

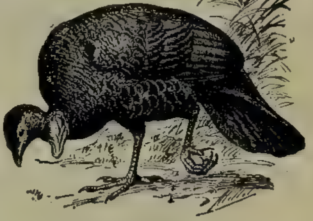
Talégalle.

**Talence** [*lan-se*], comm. de la Gironde, dans la banlieue de Bordeaux ; 11.830 h. Vins.

**Talensac,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 4 kil. de Montfort ; 1.330 h.

**talent** [*lan*] n. m. (lat. *talentum*, gr. *talanton*). Poids usité chez les Grecs (envir. 26 kil. en Attique). Monnaie de compte usitée chez les Grecs et représentant la valeur d'une somme d'or ou d'argent pesant un talent (environ 5.600 fr. pour le talent d'argent, et 56.000 fr. pour le talent d'or). *Fig.* Aptitude naturelle ou faculté acquise : *avoir de rares talents.* Personne qui possède un talent, des talents : *talent de premier ordre. Avoir le talent de*, avoir tout ce qu'il faut pour. *De talent*, qui a du talent. *A talent*, instruit et habile en diverses choses. *Demi-talent*, demi-supériorité. *Talent d'amateur*, habileté inférieure à celle des professionnels. ALLUS. LITTÉR. :

> Ne forçons point notre talent,
> Nous ne ferions rien avec grâce.

Ces vers, devenus proverbe, sont le début de la fable de La Fontaine intitulée : *l'Ane et le Petit Chien* (IV, 5).

**talentueux, euse** [*lan-tu-eû, eu-ze*] adj. *Fam.* Qui a du talent.

**taler** [*lè*] v. a. Fouler. Meurtrir, surtout en parlant des fruits, des végétaux : *poires talées.* **Se taler** v. pr. Se fouler, se meurtrir. (Vx.)

**taleth** [*lèt'*], **taled** [*lèd'*], **talith** ou **taliss** n. m. Echarpe dont les juifs se couvent les épaules à la synagogue, lorsqu'ils récitent leurs prières.

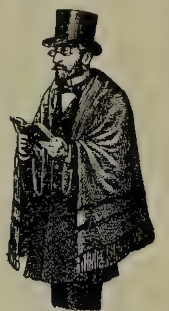
Taleth.

**Talhouet-Bonamour** (Auguste-Frédéric, marquis **de**), pair de France, né à Rennes, m. à Paris (1788-1842). Officier d'ordonnance de Napoléon Ier, il se rallia à Louis XVIII, devint pair de France en 1819 et prêta serment à Louis-Philippe. — Son fils, AUGUSTE-ELISABETH-JOSEPH, né à Paris, m. au château du Lude (Sarthe) [1819-1884], député de la Sarthe en 1849, arrêté pour avoir protesté contre le coup d'Etat de 1851, adhéra bientôt après à l'Empire, reçut un portefeuillle dans le cabinet Ollivier et, sous la troisième République, siégea au centre droit de l'Assemblée nationale de Versailles.

**talicade** n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la famille des lycénidés, renfermant de nombreuses espèces répandues sur le globe.

**Taliesin** ou **Taliessin,** barde du pays de Galles, auquel on attribue de nombreux poèmes, qui ne remontent guère au delà du XIIe siècle.

**talin** n. m. ou **taline** n. f. Genre de portulaccacées, renfermant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, qui croissent sur les côtes maritimes de l'Amérique centrale, et que l'on consomme comme assaisonnement.

**talinguer** v. a. Syn. de ÉTALINGUER.

**talion** n. m. (lat. *talio ;* de *talis*, tel). Punition pareille à l'offense : *subir la peine du talion ; la peine du talion remonte à la législation mosaïque.*

**talipot** n. m. *Bot.* V. TALLIPOT.

**talisman** [*lis-man*] n. m. (ar. *telsamân*, dérivé du gr. *telesma*, rit). Objet marqué de signes cabalistiques, qui a la vertu de porter bonheur, de communiquer un pouvoir surnaturel : *porter sur soi un talisman. Fig.* Ce qui opère un effet subit, merveilleux : *l'or est un puissant talisman.*

**talismanique** [*lis-ma-ni-ke*] adj. Qui appartient, a rapport aux talismans. (Peu us.)

**talitre** n. m. Genre de crustacés amphipodes, renfermant des formes de petite taille, vulgairement nommées *puces de mer*, et qui sont communes sur les côtes de France.

**Talizat,** comm. du Cantal, arr. et à 12 kil. de Saint-Flour ; 1.250 h. Ch. de f. M.

**tallage** [*ta-la-je*] n. m. Faculté que possèdent les graminées et, plus spécialement, les céréales, d'émettre au printemps des tiges adventives (talles) : *l'action du rouleau plombeur facilite le tallage.* Ensemble des pousses d'une plante qui talle.

**Tallard** [*lar*], ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 14 kil. de Gap, sur la Durance ; 850 h. — Le cant. a 9 comm., et 3.340 h.

**Tallard** (Camille D'HOSTUN, duc **de**), maréchal de France et diplomate, m. à Paris (1652-1728). Il fut ambassadeur en Angleterre, de 1698 à 1700. Il remporta en 1703 la victoire de Spire, mais il fut vaincu à Hochstædt.

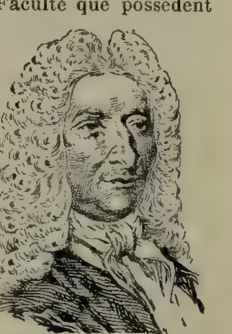
Duc de Tallard.

**talle** [*ta-le*] n. f. (gr. *thallos*). Rejeton qui pousse au pied d'un arbre, d'une plante, après le développement de la tige principale.

**Tallemant des Réaux** [*man-dé-ré-ô*] (Gédéon), mémorialiste français, né à La Rochelle, m. à Paris (1619-1692) ; auteur des *Historiettes*, mémoires anecdotiques d'un ton frondeur et parfois cynique, mais écrits avec une verve naturelle et pittoresque.

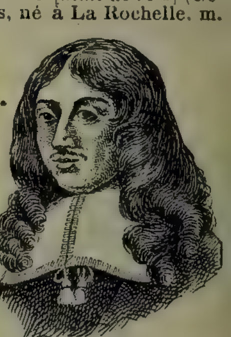
Tallemant des Réaux.

**tallement** [*ta-le-man*] n. m. Action de taller.

**taller** [*ta-lé*] v. n. Pousser des talles, en parlant des plantes.

**tallevacier** [*ta-le-va-si-é*] n. m. Valet d'armée, qui portait le tallevas.

**tallévanne** [*ta-lé-va-ne*] n. f. Grand pot de grès pour mettre le beurre.

**tallevas** [*ta-le-va*] n. m. *Archéol.* Grand bouclier de forme ovale, dont se servaient les gens de pied, au moyen âge.

**Talleyrand-Périgord** [*ta-lè-ran, ghor*] (Charles-Maurice **de**), prince DE BÉNÉVENT, diplomate français, né et m. à Paris (1754-1838). Il fut évêque d'Autun sous l'ancien régime, puis président de l'Assemblée nationale (1790). Plus tard, comme ministre des relations extérieures du Directoire, puis du Consulat, il négocia les traités de paix de Lunéville et d'Amiens, fut grand chambellan de Napoléon Ier, puis archichancelier d'État. Il se rallia à la Restauraton et joua un rôle brillant et habile au congrès de Vienne où il réussit à désunir les coalisés. Louis-Philippe le nomma, en 1830, ambassadeur à Londres. C'était un diplomate sans moralité, mais plein d'habileté, d'esprit et de ressource. Ses *Mémoires*, d'un grand intérêt, mais à consulter avec précaution, ont été publiés par le duc de Broglie, en 1891.

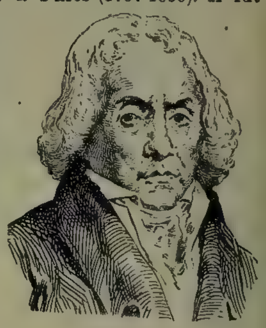
Talleyrand.

**Tallien** [*ta-li-in*] (Jean-Lambert), conventionnel, né et m. à Paris (1767-1820). Adversaire implacable des girondins, terroriste cruel à Bordeaux, il contribua à la crise du 9-Thermidor en faisant décréter d'accusation Robespierre.— Sa femme, JEANNE-MARIE-IGNACE-*Thérésia* CABARRUS, d'abord marquise de Fontenay, née à Saint-Pierre de Caravenchel de Arriba, m. au château de Chimay (1773-1835), connue par son esprit, reçut le surnom de *Notre-Dame de Thermidor.* C'est elle qui, sous le Directoire, mit à la mode le costume grec. Après son divorce, en 1805, elle épousa le prince de Chimay.

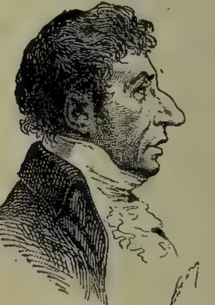
Tallien.

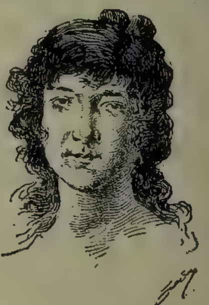
Mme Tallien.

**tallipot** ou **talipot** [*ta-li-po*] n. m. Espèce de palmier de Ceylan et de Malabar, dont la tige est employée dans la construction des maisons et dont les feuilles donnent des fibres textiles.

**Talloires,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 12 kil. d'Annecy, au-dessus du lac ; 650 h. Restes d'une abbaye du XIe siècle. Source froide, sulfureuse.

**Talma** François-Joseph), tragédien français, né et m. à Paris (1763-1826). Il fut le comédien préféré de Napoléon Ier, qui le combla de ses faveurs et le fit jouer, à Erfurt, devant un « parterre de rois ». Soucieux de la vérité historique dans le choix des costumes et de la mise en scène, il ramena au ton naturel l'emphase déclamatoire du débit tragique traditionnelle. Il a écrit d'intéressantes *Réflexions sur Lekain et l'art théâtral.*

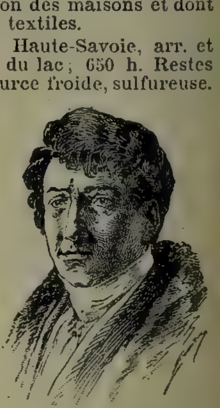
Talma.

**Talmeyr** (Marie-Justin-Maurice COSTE, dit), littérateur et journaliste français, né à Chalon-sur-Saône en 1850 ; a publié des romans, des études de mœurs.

**Talmont** [*mon*], ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 14 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.330 h. (*Talmondais*). Marais salants. — Le cant. a 10 comm. et 13.390 h.

**talmouse** [*mou-ze*] n. f. Sorte de pâtisserie, qui se prépare en enfermant dans des morceaux de feuilletage une pâte composée de lait, de beurre, de fromages, d'œufs et de farine, ou de la pâte à choux additionnée d'œufs et de frangipane. *Pop.* Soufflet, coup de poing : *recevoir une talmouse.*

**talmouser** [*zé*] v. a. (de *talmouse*) *Pop.* Battre.

**Talmud** [*mud'*] (mot hébr. signif. *enseignement ;* de *lamad*, apprendre). Nom sous lequel les juifs désignent la vaste compilation des doctrines et des préceptes enseignés par leurs maîtres les plus autorisés. On y distingue deux parties principales : la *Mischna*, rédigée par Juda Hakkadosch, et la *Guémara.* Les écoles de la Palestine et de la

Chaldée eurent chacune leur *Guémara* distincte. Suivant que la *Mischna*, sensiblement la même dans les deux recueils, est suivie de l'une ou de l'autre des deux *Guémaras*, on a le *Talmud de Jérusalem* ou le *Talmud de Babylone*.

**talmudique** adj. Qui se rapporte au Talmud : *les traditions talmudiques*.

**talmudiste** [*dis-te*] n. m. Qui est attaché aux opinions du Talmud.

**talochage** n. m. Action de talocher.

**taloche** n. f. Coup donné sur la tête avec la main : *donner des taloches*. Planche mince, quadrangulaire, munie d'un manche, et à l'aide de laquelle les maçons étendent le plâtre frais sur un mur, un plafond. Petite pelle servant à frapper sur les meules où l'on cultive le champignon de couche, afin de les rendre bien lisses.

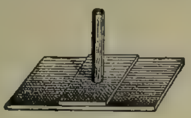
Taloche.

**talocher** [*ché*] v. a. Donner une ou des taloches à : *talocher un enfant*. Lisser les meules à champignons avec la taloche.

**talon** n. m. (du lat. *talus*). Partie postérieure du pied de l'homme : *Achille fut blessé au talon par la flèche de Pâris*. (V. HOMME.) Partie du pied d'un cheval, située entre les quartiers. Partie d'une chaussure, d'un bas, etc., sur laquelle repose le derrière du pied. Partie saillante qu'on ajoute à cet endroit à la semelle : *talon de botte*. Dernier morceau d'une chose entamée : *talon de pain*. Ce qui reste des cartes, après en avoir donné à chaque joueur. Gros bout d'une queue de billard. Saillie à la partie inférieure d'une pipe. *Arboric.* Partie inférieure, et plus grosse, d'un rameau. *Manèg.* Chacune des extrémités d'un fer, qui se termine par les éponges. (Syn. CRAMPONS.) Partie de l'embouchure du mors comprise entre les canons et la liberté de la langue. Partie échancrée de la culasse d'un canon de fusil ou de pistolet. Partie de la monture d'un fusil qui est située à l'angle supérieur de la crosse et vient s'encastrer dans le bois. Partie du sep d'une charrue sans avant-train, qui traîne sur le sol. Partie d'une lame de couteau, encastrée dans le manche. *Archit.* Moulure concave par le bas et convexe par le haut. (V. MOULURE.) *Mar.* Extrémité de la quille d'un navire, du côté de l'arrière. *Talon de souche*, vignette imprimée à l'endroit où doivent être coupés les feuillets qu'on détache du registre à souche. *Talon rouge*, autrefois, homme de cour, qui avait des talons rouges à ses souliers. *Fig. Etre talon rouge*, être raffiné, recherché dans ses manières et dans sa mise. *Montrer, tourner les talons*, s'enfuir. *Marcher sur les talons de*, suivre de très près. *Avoir l'estomac dans les talons*, avoir très faim.

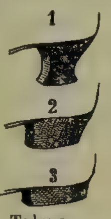

Talons : 1. Haut, évidé; 2. Haut, conique ; 3. Bas.

— ENCYCL. *Hippol.* Chez le cheval, le talon est la région du sabot constituée par la paroi de la muraille qui se replie pour former les arcs-boutants en laissant avec ceux du côté opposé un espace triangulaire, où est logée la fourchette ; il est recouvert par les glomes. Le talon est défectueux quand il a une hauteur qui dépasse la moitié de celle de la paroi en pince (talon haut), ou qui n'atteint pas ce point (talon bas) ; l'un et l'autre défauts peuvent se corriger par la ferrure. V. SABOT.

**Talon** (Omer), magistrat français, né et m. à Paris (1595-1652). Il défendit au moment de la Fronde les droits du parlement contre la royauté ; auteur de *Mémoires*. — Son fils, DENIS, né et m. à Paris (1628-1698), fut chargé, puis privé de la direction du procès de Fouquet. Il fit partie de la commission appelée à préparer les grandes ordonnances civiles et criminelles.

**talonnement** [*lo-ne-man*] n. m. Action de talonner.

**talonner** [*lo-né*] v. a. Presser du talon et de l'éperon : *talonner son cheval*. Poursuivre de près : *talonner l'ennemi*. *Fig.* Presser vivement : *être talonné par ses créanciers*. V. n. *Mar.* Toucher du talon : *navire qui talonne*.

**talonnette** [*lo-nè-te*] n. f. Morceau de tricot, qui renforce le talon d'un bas. Lame de liège ou de toute autre matière, taillée en biseau, et que l'on place sous le talon à l'intérieur du soulier.

**talonnier** [*lo-ni-é*] n. et adj. m. Ouvrier qui fait des talons pour chaussures. N. m. *Mar.* Pièce qu'on rapporte sous une varangue, pour en former le talon.

**talonnière** [*lo-ni*] n. f. Ailes que Mercure, messager des dieux, portait aux talons. Morceau de cuir que les religieux des ordres déchaussés ajoutent, l'hiver, à leurs sandales, pour se garantir le talon. Etroite bande de cuir très mince, ou de lacet, que les tailleurs cousent à l'intérieur et au bas postérieur des jambes d'un pantalon d'homme, afin d'éviter l'usure du drap par la chaussure. *Mar.* Partie inférieure du gouvernail.

**Talou** (*côte du*), côte des environs de Verdun, s'allongeant d'Est en Ouest sur la rive droite de la Meuse entre Vacherauville et Champneuville, et obligeant le fleuve à décrire vers l'Ouest la large boucle de Champneuville. La côte du Talou, véritable éperon des Hauts de Meuse vers l'Ouest, a 288 mètres à son point culminant. Abordée par les Allemands le 25 février 1916, au cours de l'attaque brusquée contre Verdun, elle fut prise sous les feux adverses partis des deux rives, et devint intenable pour les assaillants comme pour ses défenseurs ; à partir du 27 février, elle fut donc comme neutralisée et devint ce que l'on a nommé le *No man's land* (v. ce mot). Les soldats du général Guillaumat reprirent la côte du Talou en même temps que Champneuville, le 20 août 1917.

**talpa** n. f. (mot lat. qui signif. *taupe*). *Pathol.* Loupe plate de la tête.

**talpache** n. m. Soldat d'une troupe légère hongroise.

**talpack** [*pak*] n. m. Coiffure qui faisait partie de l'uniforme des chasseurs à cheval de l'armée française, pendant le second Empire.

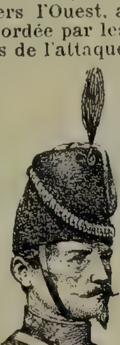
Talpack.

**talpidés** n. m. pl. Famille de mammifères insectivores, dont la taupe est le genre type. S. un *talpidé*.

**talpiforme** adj. (du lat. *talpa*, taupe, et de *forme*). Qui a la forme d'une taupe.

**talpoïde** adj. (du lat. *talpa*, taupe, et du gr. *eidos*, forme). Qui a l'aspect de la taupe.

**talqueux, euse** [*keû, eu-ze*] adj. De la nature du talc : *schiste talqueux*.

**Taltal,** port de mer du Chili (prov. d'Antofagasta) ; 10.000 h. Exportation de nitrates du désert d'Atacama.

**taltalite** n. f. Variété de tourmaline.

**Talthybius,** héraut d'Agamemnon, dans l'*Iliade*.

**taluer** [*lu-é*] v. a. Ancienne forme du mot *taluter*.

**talure** n. f. (de *taler*). Meurtrissure sur un fruit, une branche d'arbre.

**talus** [*lu*] n. m. (mot lat. signif. *talon*). Pente, inclinaison qu'on donne à un terrassement, au revêtement d'un mur, d'un fossé. Terrain en pente. Surface même de la pente. *Tailler, couper en talus*, obliquement. *Imprim.* Relief des caractères d'imprimerie.

— ENCYCL. On distingue deux sortes de talus : les *talus en déblai*, et les *talus en remblai*. Les inclinaisons des uns et des autres diffèrent suivant la nature du sol. En déblai, lorsque le sol est meuble, la pente à donner n'est pas inférieure à 45°. Dans le roc, elle est presque nulle. En remblai, l'inclinaison dépasse souvent 45°. L'on consolide la résistance des terres formant talus à l'aide de plantations d'arbres ou de gazon, ou par des revêtements en maçonnerie.

**talus** [*luss*] adj. (m. lat. signif. *talon*). *Pied bot talus*, déformation dans laquelle le pied est en flexion sur la jambe, et ne repose sur le sol que par le talon.

**talusser** [*lu-sé*] v. a. *Techn.* V. TALUTER. *Mar.* Tailler en talus, en biseau.

**talutage** n. m. Action de taluter.

**taluter** [*té*] v. a. Construire en forme de talus. Donner du talus à. (Peu us.)

**tamachek** n. m. Langue des Touareg, qui appartient au groupe libyen des langues chamitiques.

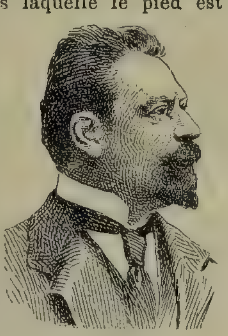
Tamagno.

**Tamagno** (Francisco), ténor italien, né à Turin, m. à Varese (1851-1905). Il chanta avec succès sur les principales scènes de l'Europe.

**Taman,** petite péninsule russe, entre la mer d'Azov et la mer Noire. Sources abondantes de naphte.

**Tamanièh,** groupe de puits et point d'arrêt des caravanes du Soudan égyptien, sur la route de Souakim. Bataille entre les Anglais et les mahdistes, en 1884.

**tamandua** n. m. Genre de mammifères édentés, de la famille des myrmécophagidés, comprenant de petits fourmiliers, propres à l'Amérique tropicale.

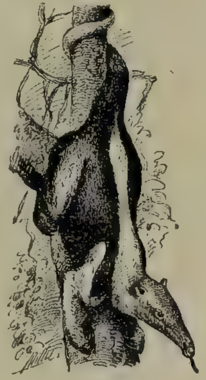
Tamandua.

**tamanite** n. f. Phosphate naturel de chaux et de fer.

**tamanoir** n. m. Genre de mammifères édentés, type de la famille des myrmécophagidés : *le tamanoir atteint 2 mètres de long*.

— ENCYCL. Le tamanoir ou grand fourmilier (*myrmecophaga jubata*) est un singulier animal, à tête longue et fine, terminée par une sorte de trompe, museau étroit et allongé d'où sort une langue vermiforme et gluante, que l'animal introduit dans les fourmilières, et retire chargée de fourmis. La queue du tamanoir est un énorme panache de poils bruns ; les pattes antérieures sont armées de longues griffes recourbées. Cet animal vit dans l'Amérique tropicale.

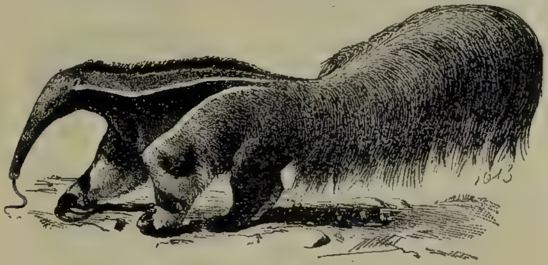
Tamanoir.

**tamar** n. m. Bonbon laxatif, à la pulpe de tamarin et de séné : *tamar indien*.

**tamarin** n. m. *Bot.* Nom vulgaire des tamariniers et des tamaris : *les tamarins croissent dans la région méditerranéenne*. Gousse du tamarinier du l'Inde. Pulpe renfermée dans ce fruit, et que l'on emploie en médecine comme purgatif. *Zool.* Genre de singes américains dont le nom scientifique est *midas*, et qui sont propres aux forêts du bassin de l'Amazone.

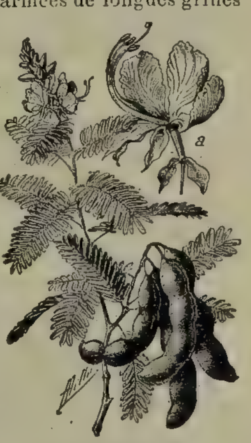

Tamarinier.

**tamarinier** [*ni-é*] n. m. Genre de légumineuses césalpiniées, dont l'unique espèce, le *tamarinier de l'Inde*, est un grand arbre de 20 à 25 mètres de haut, cultivé aujourd'hui dans toutes les régions chaudes pour ses feuilles (douées de propriétés vermifuges), ses fleurs (préconisées contre certaines affections du foie), et ses fruits alimentaires (laxatifs) : *le bois du tamarinier est dense, et se travaille aisément*.

**tamaris** [*riss*] **tamarisc** [*risk*] ou **tamarix** [*riks*] n. m. (de la vallée de *Tamaris*, dans le Var). Genre de plantes dicotylédones dialypétales, qui croissent dans la région méditerranéenne.

— ENCYCL. La plupart des espèces du genre (une vingtaine) sont cultivées comme ornementales. Les tamaris sont des arbrisseaux à l'aspect assez élégant et dont les ramules, grêles, à feuilles squamiformes, portent de petits épis latéraux de fleurs blanches ou roses, très petites. Une espèce, le tamaris mannifère, du mont Sinaï, fournit une matière sucrée dite *manne du désert*.

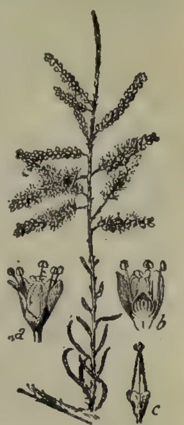

Tamaris : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur ; *c*, fruit.

**Tamaris,** hameau du Var, comm. de la Seyne, sur la rade de Toulon. Station hivernale.

**tamariscinées** [*ris-si-né*] n. f. pl. Famille de dicotylédones ayant le *tamarin* pour type. S. une *tamariscinée*.

**Tamatave,** v. et port de Madagascar, sur la côte est ; 15.000 h. (dont 4.000 Européens). C'est le plus grand centre commercial de l'île.

**Tamaulipas,** Etat maritime du Mexique ; peuplé de 257.000 h. Cap. *Victoria*.

**Tamayo y Baus** (Manuel), auteur dramatique espagnol, né et m. à Madrid (1829-1898), dont les pièces : *la Boule de neige, la Folie d'amour, les Aventures de l'honneur, le Drame nouveau*, sont parmi les plus populaires du théâtre moderne espagnol.

**tambac** [*tan-bak*] n. m. *Archéol.* Bois de calembac ou calembouc, dit *aloès des Indes*. Syn. TOMBAC.

**Tamberlick** (Enrico), ténor italien, né à Rome, m. à Paris [(1820-1889) ; il obtint en Europe et en Amérique des succès éclatants.

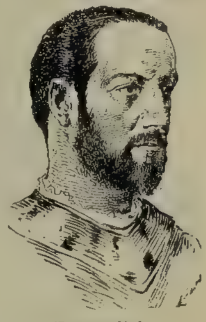
Tamberlick.

**tambouille** [*tan-bou, ll* mll., *e*] n. f. *Arg.* Ragoût, cuisine.

**tamboul** [*tan*] n. m. Genre de plantes dicotylédones, comprenant des arbres de *Madagascar* vulgairement appelés *bois tambour*.

**tambour** [*tan*] n. m. (anciennem. *tabour*, du persan *tabir*). Caisse cylindrique dont les fonds sont formés de peaux tendues à chaque extrémité, sur l'une desquelles on frappe avec deux baguettes pour en tirer des sons : *batterie de tambour*. Homme qui bat du tambour : *les tambours du régiment*. *Tambour maître*, nom ancien du caporal-tambour chargé de l'instruction des tambours. *Tambour de basque*, v. BASQUE. Chacune des assises de pierres cylindriques, qui composent le fût d'une colonne. Chacune des pierres qui constituent le noyau d'un escalier. Poulie large à jante non bombée. Cylindre sur lequel est tendue une étoffe que l'on veut broder à l'aiguille. Cylindre autour duquel s'enroule la corde ou la chaîne qui sert à monter une horloge ou une montre. Filet de pêche de forme cylindrique, en fil de chanvre ou en fil de fer. Petite enceinte de menuiserie, avec une ou plusieurs portes (fixes ou tournantes), placée à l'entrée principale de cer-

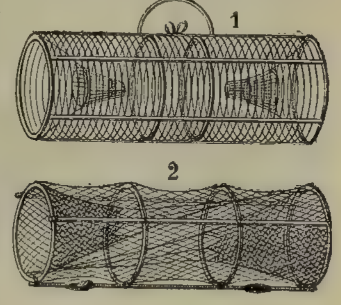

Tambour : 1. En fil de fer ; 2. En filet.

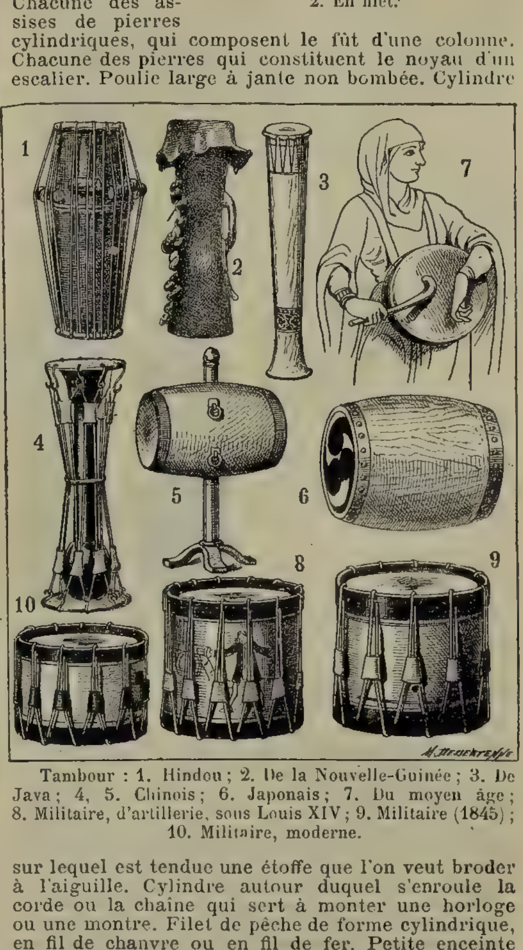

Tambour : 1. Hindou ; 2. De la Nouvelle-Guinée ; 3. De Java ; 4, 5. Chinois ; 6. Japonais ; 7. Du moyen âge ; 8. Militaire, d'artillerie, sous Louis XIV ; 9. Militaire (1845) ; 10. Militaire, moderne.

tains édifices, pour empêcher le vent ou le froid d'y pénétrer. Boîte cylindrique d'un baromètre anéroïde, dans laquelle on a fait le vide. Tympan de l'oreille. Construction faite au-dessus des roues d'un navire à vapeur, pour les mettre à l'abri. *Battre du tambour*, en tirer des sons. *Battre le tambour*, donner un signal, un commandement avec le tambour. *Mener tambour battant*, rudement. *Avoir le ventre tendu comme un tambour*, avoir le ventre très enflé. *Sans tambour ni trompette*, sans bruit, en secret : *partir sans tambour ni trompette*. Prov. : **Ce qui vient de la flûte s'en va par le tambour**, le bien trop facilement acquis se dissipe avec la même facilité.

— Encycl. Le tambour est l'un des plus anciens instruments connus. Les tambours militaires furent introduits en Europe par les Sarrasins. Les tambours ne furent connus en France qu'au xv$^{e}$ siècle. Ils furent d'abord appelés « tambourins », et avaient la forme de cylindres creux, fermés par une peau tendue à chacune de leurs extrémités. Leur hauteur diminua peu à peu. Les peaux sont en veau parcheminé ; celle de dessus est dite *peau de batterie*, l'autre *peau de timbre*. On a, depuis longtemps, augmenté la sonorité des tambours au moyen d'un « timbre », c'est-à-dire d'une double corde de boyau fortement tendue sur la peau, et dont on peut à volonté régler la tension au moyen d'un clef. V. CAISSE.

**tambour** [*tan*] n. m. Variété de pigeon domestique, à doigts emplumés, dont la nuque est ornée d'une aigrette de plumes en croissant, et qui tire son nom de son roucoulement très puissant.

**tambourah** [*tan*] n. m. Instrument de musique à trois ou quatre cordes, formé d'une calebasse et d'une planchette, utilisé chez les Berbères du Caire.

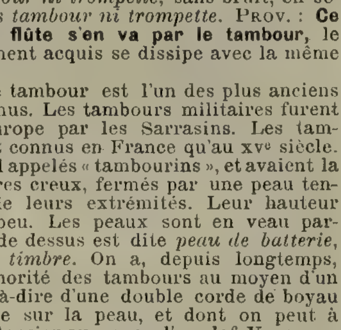
Tambourah de l'ancienne Egypte, d'après une peinture de la nécropole de Thèbes.

**tambourin** [*tan*] n. m. Tambour plus long et plus étroit que le tambour ordinaire : *jouer du tambourin* (V. TAMBOURINAIRE). Air de danse dont on marque la mesure sur cet instrument. *Jeu*. Petit tambour garni du côté inférieur en bourrelet circulaire, et avec lequel on renvoie une balle élastique. Jeu qui consiste à lancer une balle avec cet engin. Gros cylindre sur lequel on place les chaines des étoffes de soie, pour les plier.

— Encycl. Le tambourin est un tambour dont la caisse est plus étroite et plus allongée que celle du tambour ordinaire. Il est construit assez léger pour que l'exécutant puisse le porter suspendu au bras gauche, tandis que la main droite le frappe avec une petite baguette. La main gauche tient le gaboulet, car gaboulet et tambourin sont joués par le même virtuose. Le *tambourin du Béarn* est composé d'un « bedon » ou espèce de tambour long de 60 à 70 centimètres surmonté de six ou sept cordes accordées en quinte et fixées à des chevilles aux extrémités du corps sonore. De la main droite, le musicien frappe sur les cordes avec un bâton recouvert de velours ; de l'autre main, il joue d'un flûtet, un peu plus long que le galoubet. Le tambourin est l'accompagnement obligé des farandoles, des cortèges et des danses en plein air, dans le midi de la France.

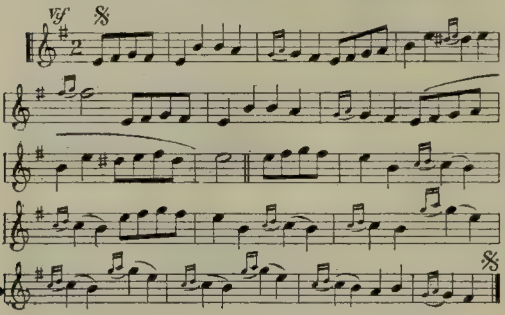

Tambourin de Rameau, dans les *Fêtes d'Hébé*.

— *Chorégr*. L'air du tambourin se bat à deux temps vifs. Il doit être sautillant et bien cadencé, et la basse doit refrapper sans cesse la même note. Campra, Rameau, Grétry, etc., ont écrit de nombreux tambourins.

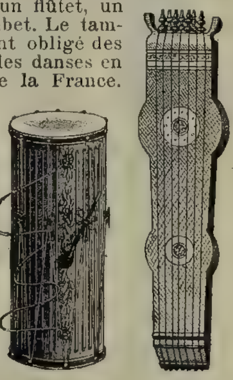
Tambourin provençal. et tambourin du Béarn.

**tambourinage** [*tan*] n. m. Action de tambouriner. *Fig*. Compliments, attentions, petits soins.

**tambourinaire** [*tan, nè-re*] n. m. Joueur de tambourin, en Provence.

**tambouriner** [*tan, né*] v. n. Battre du tambour. Imiter le bruit du tambour : *tambouriner sur les vitres*. V. a. Battre sur un tambour : *tambouriner une marche*. Réclamer au son du tambour : *tambouriner un chien perdu*. Annoncer au son du tambour : *tambouriner un arrêté du maire*. *Fig*. Publier partout : *tambouriner une nouvelle*.

**tambourineur** [*tan*] n. m. Qui tambourine. Joueur de tambourin.

**tambour-major** [*tan*] n. m. Sous-officier chef des tambours et clairons d'un régiment : *les tambours-majors étaient jadis choisis de grande taille*. Pl. des *tambours-majors*.

— Encycl. Les tambours-majors, dont le costume était autrefois des plus fantaisistes, ne portent aujourd'hui que l'uniforme des sergents-majors, agrémenté d'un galon de sergent porté sur le parement de la manche, et d'un galon de même largeur au collet. Ils portent une canne d'environ 1$^{m}$,40 de hauteur, à grosse pomme d'argent ciselé, qui leur sert à diriger par des signaux les tambours et clairons, dans l'exécution des batteries et sonneries.

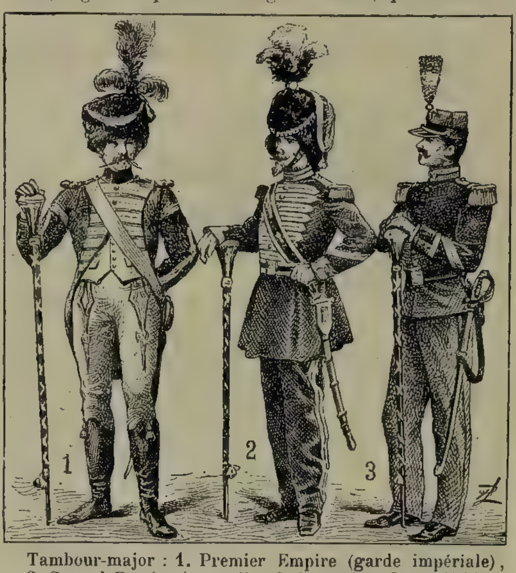

Tambour-major : 1. Premier Empire (garde impériale), 2. Second Empire (grenadier de la garde) ; 3. En 1914.

**Tambov,** v. de la Russie centrale, ch.-l. de gouv., sur la Tzna ; 53.000 h. Tanneries. — Le gouv. a 3.413.000 h.

**Tamburini** (Antonio), célèbre chanteur scénique italien, né à Faenza, m. à Nice (1800-1876) ; il était doué d'une superbe voix de basse.

**Tamerlan** ou **Timour-leng** (*Timour le Boiteux*), conquérant tartare, né à Kesch, près de Samarkande, m. à Otrar (1336-1405). Il était apparenté de loin à Gengis Khan. Son règne se passa en longues guerres contre les souverains du Khoraçan, de l'Afghanistan, de la Russie et de l'Egypte. Il remporta sur Bajazet la sanglante victoire d'Ancyre (1402), et mourut au moment où il marchait à la conquête de la Chine. Il fut le fondateur du second empire mongol.

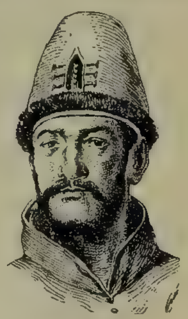
Tamerlan.

**tamias** [*mi-ass*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des sciuridés, renfermant des écureuils terrestres, propres à l'hémisphère nord : *les tamias sont pourvus de bajoues, où ils accumulent des provisions*.

**tamier** [*mi-é*] n. m. Genre de dioscoréacées, renfermant des plantes vivaces, à tiges grêles, à fruits de la grosseur d'une cerise, d'un beau rouge, et que l'on nomme communément *taminier, vigne noire, racine vierge, herbe aux femmes battues*. (Le tamier commun appartient à la flore française ; on l'a employé en cataplasme contre les contusions.)

**tamil** n. m. *Linguist*. V. TAMOUL.

**Tamines,** v. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur la Sambre ; 5.110 h. Houille, marbres, métallurgie, tuiles.

**tamis** [*mi*] n. m. Instrument qui sert à passer des matières pulvérisées, ou des liqueurs épaisses. *Fig*. *Passer au tamis*, examiner sévèrement : *passer au tamis la conduite de quelqu'un*. Morceau de bois percé d'un grand nombre de trous dans lesquels on fait passer les tuyaux d'un orgue pour les assujettir.

— Encycl. Les tamis se font en crin, en fils de soie, de fer, ou avec des tôles perforées ; dans la plupart des cas, ce sont de petits cylindres ayant peu de hauteur et dont le fond est formé par une des matières précédentes. Les tamis se manœuvrent à la main. Dans les usines, les tamis, grands appareils cylindriques verticaux, sont mis en communication directe avec l'arbre de transmission.

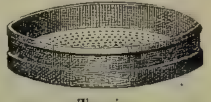
Tamis.

**tamisage** [*za-je*] n. m. Action ou manière de tamiser.

**tamisaille** [*za, ll* mll., *e*] n. f. *Mar*. Pièce fixée sous les baux, et soutenant le système de transmission de la roue du gouvernail à la barre.

**tamisation** [*za-si-on*] n. f. Action de passer au tamis les farines et les poudres.

**tamise** [*mi-ze*] n. f. Etoffe lustrée, de laine pure ou de laine et soie, qui appartient à la famille des étamines, et dont la fabrication est d'origine anglaise.

**Tamise** (en flam. *Temsche*), comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas), sur l'Escaut ; 13.160 h. Filatures ; construction de bateaux ; fabriques de chapeaux, dentelles.

**Tamise** (la) [en angl. *Thames*], fl. d'Angleterre, qui passe à Oxford, Windsor, Eton, Kingston, Richmond, traverse Londres où il devient accessible aux grands navires, et se jette par un large estuaire dans la mer du Nord ; 400 kil. Navigation des plus intenses.

**tamiser** (*zé*] v. a. Passer par le tamis : *tamiser de la farine*. Laisser passer à travers soi en adoucissant : *vitraux qui tamisent le jour*. V. n. Passer par le tamis. *Mar*. *Voile qui tamise*, voile si usée, qu'elle laisse passer le vent.

**tamiserie** [*ze-rî*] n. f. Fabrique de tamis.

**tamiseur, euse** [*zeur, eu-ze*] n. et adj. Ouvrier, ouvrière qui tamise. N. m. Sorte de boîte en tôle, percée de trous, dont on se sert pour tamiser les cendres. N. f. Machine employée pour tamiser la poudre de cacao.

**tamisier** [*zi-é*] n. et adj. m. Celui qui fabrique ou vend des tamis.

**Tamizey de Larroque** (Jacques-Philippe), érudit français, né et m. à Gontaud (1828-1898), savant éditeur de Mémoires et de Correspondance (de *Joseph Scaliger*, de *Peiresc*, du *Cardinal d'Ossat* de *G. du Vair*, etc.).

**Tammany Ring, Tammany Society, Tammany Hall** ou simplem. **Tammany,** club politique d New-York, fondé en 1789 par un émigré irlandais dans le dessein de poursuivre le progrès social, e organisé sur le modèle des institutions indiennes. Ce club, qui ne recule pas devant la corruption, a conquis à diverses reprises un pouvoir despotiqu dans les élections américaines.

**Tammerfors,** v. de Finlande, près du lac Nasijarvi ; 46.000 h. Industrie très active.

**tammite** n. f. Tungstène naturel ferrifère.

**tamonée** [*né*] n. f. Genre de verbénacées américaines, dont certaines espèces donnent des fruits comestibles ou des substances colorantes.

**tamoul, e** adj. Qui se rapporte aux Tamouls *langue tamoule*.

**tamoul** ou **tamil** n. m. Langue parlée par les Tamouls : *le tamoul est la plus importante des langues dravidiennes*.

**tamouliste** [*lis-te*] n. m. Savant versé dans la connaissance de la langue tamoule.

**Tamouls,** groupe ethnique, qui comprend environ 15 millions d'individus, dont la presque totalité vit dans l'Inde méridionale (notamment dans la principauté de Madras et à Ceylan). Ils appartiennent à la race dravidienne.

**Tampa,** v. des Etats unis d'Amérique (Floride) à l'embouchure du Hillsboro, dans la *baie de Tampa* (golfe du Mexique) ; 52.000 hab. Ch.-l. du comté de Hillsboro.

**tampage** [*tan*] n. m. *Mines*. Pièce de bois qu'on place en travers d'un filon, pour soutenir le plancher laissé en arrière, dans l'exploitation par gradins droits.

**tampane** [*tan*] n. f. *Techn*. Pignon de la cage d'un moulin, qui est traversé par le grand arbre.

**tampane** [*tan*] n. f. *Méd*. Eruption cutanée, probablement infectieuse, observée à la Réunion.

**tampe** [*tan-pe*] n. f. Petit morceau de bois qu'on introduit de force entre le frisoir et une autre partie du métier à friser les étoffes.

**tamper** [*tan-pé*] v. a. Mettre des tampes à un métier à friser les étoffes.

**tampico** n. m. Crin végétal provenant des feuilles de l'agave du Mexique, et qu'on utilise surtout à la confection des matelas.

**Tampico,** v. et port du Mexique (Etat de Tamaulipas), sur le rio Panuco, à son embouchure dans le golfe du Mexique ; 35.000 h. Port d'exportation important, particulièrement pour le pétrole.

**tamplon** [*tan*] n. m. Peigne dont se sert le tisserand pour élargir sa toile.

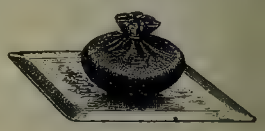
Tampon de graveur.

**tampon** [*tan*] n. m. (pour *tapon*, de *taper*). Couvercle, gros bouchon de bois, de pierre ou de métal, servant à boucher une ouverture. Sorte de bouchon de linge ou de papier. Etoffe ou autre matière, roulée ou pressée, servant à frotter ou à imprégner. Petit paquet de ouate ou de gaze, servant à arrêter une hémorragie, ou à drainer une plaie. Morceau de taffetas rempli de coton, avec lequel on étend le vernis sur une planche qu'on veut graver à l'eau-forte. Morceau de tissu servant à essuyer la planche lorsqu'on a tiré les épreuves gravées. Bourrelets métalliques, appuyés sur un ressort placé à l'extrémité des cadres des voitures de chemin de fer, pour amortir les chocs. Cheville de bois qu'on encastre dans un trou pratiqué dans un mur, pour y enfoncer un clou ou une vis. Couvercle qui ferme l'ouverture d'une fosse d'aisances, d'un égout, d'un puisard. Disque de bois qui ferme la partie supérieure d'un corps de pompe, ou l'ouverture d'un tuyau quelconque. Boîte contenant un coussin imprégné d'encre, sur lequel on appuie un timbre gravé, de manière à reproduire sur le papier son empreinte.

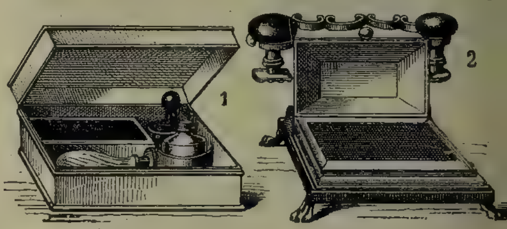

1. Tampon ordinaire ; 2. Porte-timbres.

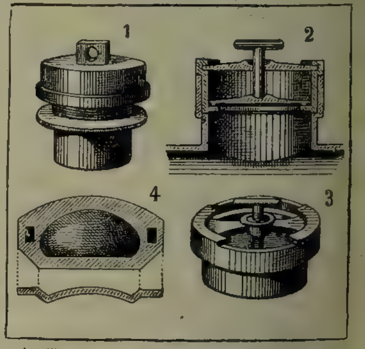

1. Tampon de dégagement, 2. Tampon hermétique pour canalisation (coupe) ; 3. Appareil complet ; 4. Tampon de cornue.

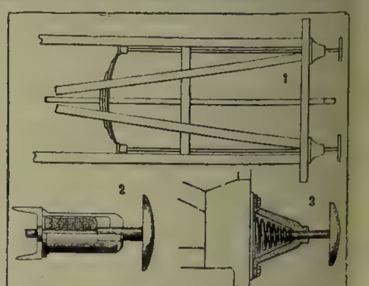

Tampons (chem. de fer) : 1. De wagon à voyageurs ; 2. Détail du tampon ; 3. De wagon à marchandises.

Pièce en fonte, qui obture l'ouverture d'une cornue à gaz. *Fam.* Casquette ronde et plate des soldats ordonnances, et, *par ext.*, le soldat ordonnance lui-même. *Arg. milit.* Brosseur, ordonnance. *Pop. Coup de tampon*, coup de poing.

**tamponnement** [*tan-po-ne-man*] n. m. Action de tamponner : *le tamponnement d'une plaie, des fosses nasales, de l'utérus etc.* Résultat de cette action : *le tamponnement, surtout pratiqué dans les cavités naturelles, arrête les hémorragies. Chem. de f.* Rencontre de deux trains.

**tamponner** [*tan-po-né*] v. a. Boucher avec un tampon : *tamponner une voie d'eau.* Frotter avec un tampon : *tamponner un meuble.* Heurter avec des tampons : *train qui en tamponne un autre. Pop.* Battre, frapper.

**tamponnier** [*tan-po-ni-é*] ou **tamponnoir** [*tan-po-noir*] n. m. Ciseau, long et étroit, servant à percer un mur pour y mettre des tampons, ou introduire dans l'ouverture un fil de sonnette.

**Tam-Soui,** port ouvert de Formose (au Japon) ; 65.000 h. Exportation de thé, houille, camphre.

**tam-tam** [*tam'-tam'*] n. m. Instrument de musique à percussion, d'origine chinoise, composé d'une plaque circulaire de métal, suspendue verticalement, et qu'on frappe avec un maillet : *le son du tam-tam est lugubre.* Au Soudan, tambour. Réjouissance au son du tam-tam. *Tam-tam de guerre*, appel aux armes, chez les peuplades africaines. *Fam.* Publicité, scandale : *faire du tam-tam autour d'une aventure ridicule.* Pl. des *tam-tams.*

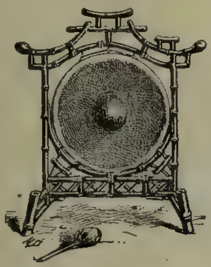
Tam-tam.

**tan** n. m. (mot d'orig. celt.). Ecorce du chêne, du châtaignier, etc., réduite en poudre, pour préparer les cuirs.

**Tana** (la), fl. de la Laponie, qui, sur une grande partie de son cours, sépare la Finlande de la Norvège (Finmark), et qui s'écoule dans l'océan Glacial arctique ; cours 402 kil.

**tanacétine** n. f. Principe amer des fleurs de tanaisie.

**Tanagra,** v. de Grèce (Attique-et-Béotie), sur l'Oropos ; 1.000 h. (*Tanagréens*). Célèbre par les statuettes de terre cuite, d'un travail exquis, que l'on y a découvertes dans son ancienne nécropole.

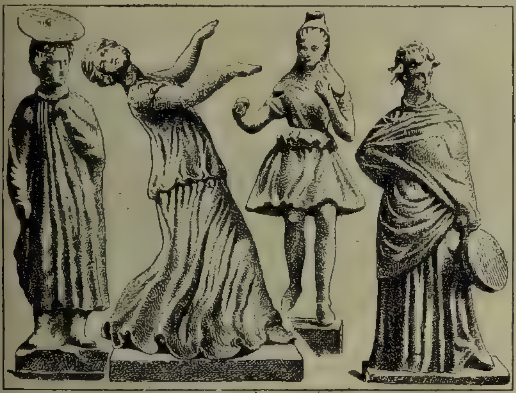
Statuettes de Tanagra.

**Tanaïs,** nom ancien du *Don*. Le Tanaïs était considéré par les anciens comme formant la limite entre l'Europe et l'Asie.

**tanaisie** [*nè-zî*] n. f. Genre de composées, qui croissent dans les lieux humides, au milieu des pierres, et que l'on rencontre dans toute l'Europe. (La *tanaisie vulgaire*, dite aussi *barbotine, sent-bon, herbe aux vers*, est la plus connue ; on cultive dans les jardins la *tanaisie balsamite* ou *baume-coq.*) Elle est parfois prescrite comme anthelminthique.

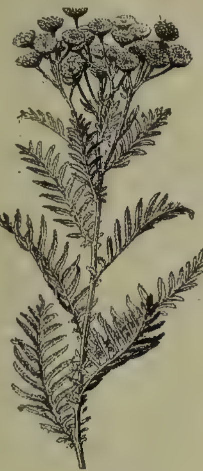
Tanaisie.

**Tananarive** ou **Antananarivo,** capit. de l'île française de Madagascar, dans l'Imérina, située sur le plateau central de Madagascar ; 60.000 h. Un chemin de fer l'unit à la côte est de l'île. Cette ancienne capitale du royaume des Hovas fut prise par les Français en 1894.

**Tanaquil** (Caïa *ou* Cecilia), femme de Tarquin l'Ancien, dont elle favorisa l'avènement au trône. Après la mort de Tarquin, elle y fit arriver son protégé Servius Tullius.

**Tanaro** (le), riv. d'Italie, affl. dr. du Pô ; elle baigne Asti et Alexandrie ; 250 kil. — A Bassignano, au confluent du *Tanaro* et du Pô, victoire des troupes franco-espagnoles sur les Piémontais (1745), et de Moreau sur Souvarov (12 mai 1799).

**Tancarville,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 30 kil. du Havre ; 620 h. ; sur l'estuaire de la Seine, et à l'issue du *canal de Tancarville*, qui aboutit à l'arrière-port du Havre. Château fondé au Xe siècle par Tancrède, reconstruit aux XIIIe, XVIe et XVIIIe siècles.

**Tancarville** (Jean II, vicomte DE MELUN, comte **de**), capitaine français, m. en 1382. Favori et compagnon d'armes de Philippe IV et de Jean le Bon ; fait prisonnier à Poitiers (1356) ; chef de l'armée qui essaya de réprimer dans le Lyonnais l'insurrection des Tard-Venus, il fut défait à Brignais (1361). — Son fils, GUILLAUME IV, tué en 1415, à la bataille d'Azincourt, fut chargé de plusieurs missions diplomatiques.

**tancement** [*man*] n. m. Action de tancer. (Vx.)

**tancer** [*sé*] v. a. (du lat. pop. *tenciare* ; de *tendere*, disputer. — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il tança, nous tançons.*) Réprimander : *tancer un écolier dissipé.*

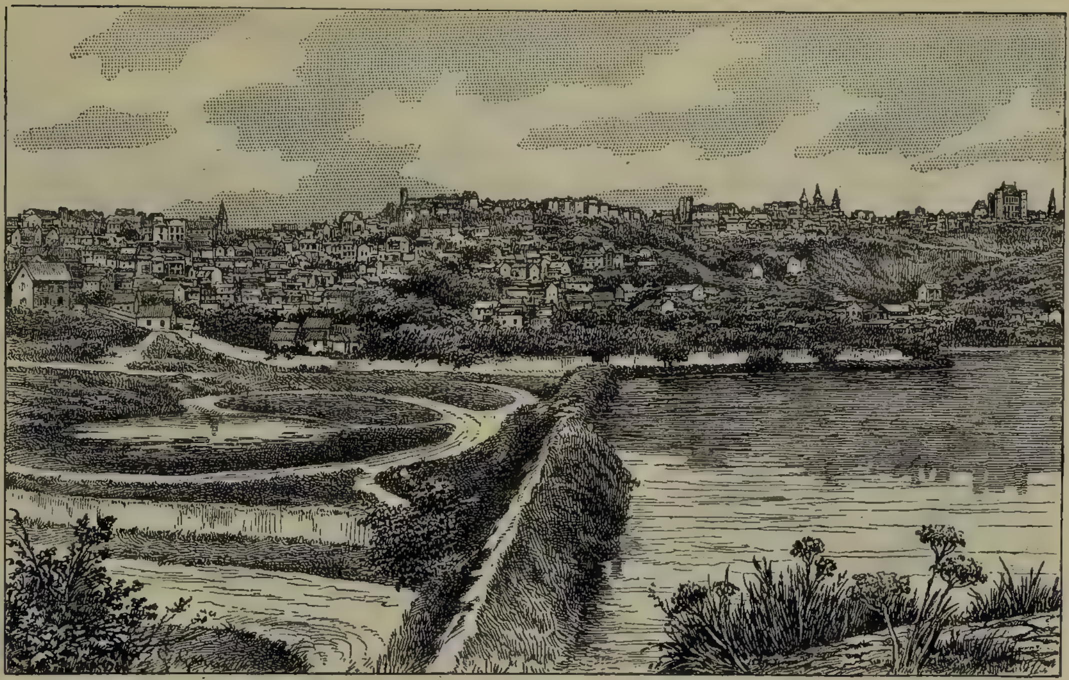
Vue de Tananarive.

**tanche** n. f. (du lat. *tinca*). Genre de poissons cyprinidés des eaux douces. *Gynécol. Museau de tanche*, orifice de l'utérus dans le vagin.

— ENCYCL. La tanche (*tinca vulgaris*) est un poisson trapu, ovale, couvert de fines écailles bronzées, qui s'enfoncent profondément dans la peau ; celle-ci sécrète un mucus abondant. La tanche se plaît dans les fonds vaseux des étangs calmes. Elle ne dépasse guère 35 centimètres, et son poids maximum atteint de 5 à 6 kilogrammes. Sa chair est excellente, à condition que le poisson dégorge, aussitôt pris, dans de l'eau claire, pendant quelques heures. On pêche la tanche à la ligne (eschée avec ver rouge, ver de terreau, fromage, pâté, fève cuite, etc.), mais plus communément à la nasse.

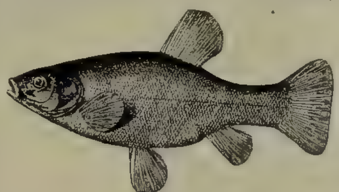
Tanche.

**tanchis** [*chi*] n. m. Partie biaise de comble, qui recouvre une noue en tuiles, en ardoises et en plomb.

**Tancrède de Hauteville,** seigneur normand du XIe siècle, père de Robert Guiscard et des autres princes qui fondèrent la domination normande en Italie.

**Tancrède de Sicile,** prince sicilien, m. à Antioche, en 1112. Cousin de Bohémond et l'un des héros de la première croisade. Il eut une part considérable dans la prise de Jérusalem et à la bataille d'Ascalon. Dans sa *Jérusalem délivrée*, le Tasse a fait de lui la personnification de la chevalerie : il combat Clorinde, l'héroïne du camp des Sarrasins, qu'il aime, et la tue sans la connaître. Puis, avant qu'elle meure, il lui donne le baptême.

**Tancrède,** roi de Sicile, fils naturel de Roger, duc de Pouille, m. en 1194. Emprisonné par son oncle Guillaume Ier, il put s'évader et gagner Constantinople. En 1190, il prit la couronne conformément aux vœux des Etats de Sicile, et la conserva jusqu'à sa mort, malgré l'empereur Henri IV.

**Tancrède,** tragédie en cinq actes et en vers, de Voltaire, peut-être imitée de l'épisode d'Ariodant et de Genèvre dans le *Roland furieux*. Tancrède vient défendre, en champ clos, sans se faire connaître, Aménaïde, qu'il aime et qu'il croit pourtant infidèle. Puis il va chercher la mort dans un combat contre les musulmans et revient expirer devant Aménaïde, dont l'innocence est reconnue. Ecrite avec quelque négligence (un mois, dit-on, avait suffi à l'auteur pour achever sa pièce), l'œuvre ne manque ni de mouvement, ni de pathétique (1760).

**Tancrède,** opéra en cinq actes, paroles de Lemière de Corvey, d'après le livret italien de Rossi, musique de Rossini (1813) ; œuvre de jeunesse du compositeur, pleine de fougue et d'ardeur, où la mélodie est gracieuse et abondante. Citons le duo : *Ah ! si de mes malheurs...*, et la cavatine célèbre : *O tourments ! ô douleur !*

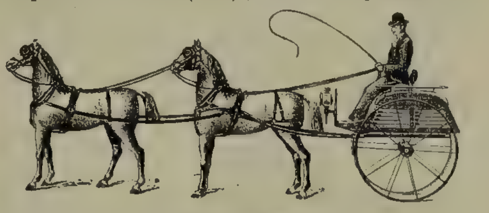
Tandem (attelage).

**tandelin** n. m. Hotte de sapin, dont les sauniers se servent pour porter le sel.

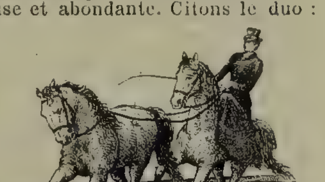
Tandem (cirque).

**tandem** [*dèm'*] n. m. (mot angl., tiré du lat. *tandem*, enfin). Cabriolet découvert, à deux chevaux en flèche. *Attelage en tandem*, attelage en flèche. Se dit, dans les cirques et manèges, de deux chevaux en flèche, non attelés, et dont le second est monté. Bicyclette, cycle, à deux places, situées l'une devant l'autre. Adectiv. *Mécan.* Machine à vapeur ou *moteur tandem*, machine ou moteur à deux cylindres placés dans le prolongement l'un de l'autre.

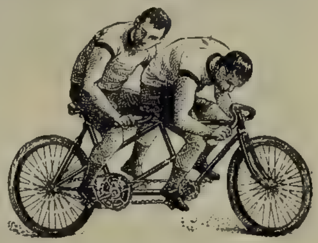
Tandem (bicyclette).

**tandémiste** [*mis-te*] n. Personne qui se sert habituellement d'un tandem.

**tandis** [*di*] adv. (du lat. *tamdiu*). Pendant ce temps, cependant. (Vx.) Loc. conj. *Tandis que*, pendant le temps que : *travaillons, tandis que nous sommes jeunes.* Au lieu que : *le nonchalant échoue, tandis que l'opiniâtre réussit.*

**Tandjore,** v. de l'Hindoustan ; 60.000 h. Ville sacrée des Hindous ; grande pagode pyramidale, fameuse pour la pureté de son style. Etoffes.

**tandour** n. m. Table couverte d'un tapis qui descend jusqu'à terre, et sous laquelle les Orientaux mettent un réchaud rempli de braises.

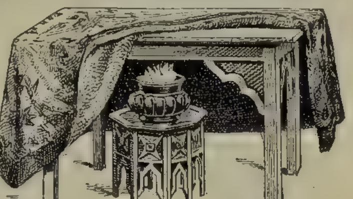
Tandour.

**tanevot** [*vo*] n. m. *Archit.* Moulure en quart d'ovale, avec filet et dégagement.

**Tang,** la treizième dynastie qui régna en Chine, de 618 à 907 de notre ère, et qui fut une des plus grandes tant au point de vue littéraire et artistique qu'au point de vue politique.

**Tanga,** port du Territoire du Tanganyika, en face de l'île de Pimba ; 18.000 h. Pris par les Anglais le 7 juin 1916. V. TANGANYIKA (*Territoire du*).

**tangage** [*gha-je*] n. m. (de *tanguer*). Mouvement d'oscillation d'un bateau, d'avant en arrière, par opposition à *roulis. Ch. de f.* Mouvement de bascule, de l'avant à l'arrière, d'une locomotive en marche.

— ENCYCL. *Navig.* Le tangage est produit par la houle rencontrant un navire qui lui présente l'avant ou l'arrière. Il s'amplifie quand le navire marche à grande vitesse ; aussi, a-t-il plus d'inconvénients sur les navires à vapeur que sur les voiliers. Chez les premiers, en effet, il peut arriver que l'hélice vienne à tourner à vide, par suite du soulèvement de l'arrière.

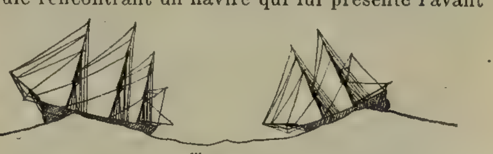
Tangage.

**Tanganyika** (LAC), lac de l'Afrique intertropicale, au S.-O. du lac Victoria, découvert en 1858 par Burton et Speke. Allongé dans une profonde dépression bordée de montagnes, il se déverse dans le Congo par le Loukouga. Ses rives sont fertiles et riches. Longueur : 650 kilomètres, sur une largeur de 30 à 90 kilomètres. Profondeur maximum de 647 mètres.

**Tanganyika** (TERRITOIRE DE), nom officiel de l'ancienne Afrique-Orientale allemande, placée sous le mandat britannique. (V. AFRIQUE-ORIENTALE ALLEMANDE).

**tangara** n. m. Genre de passereaux conirostres, type d'une famille dite des *tangaridés*, renfermant des oiseaux de petite taille, granivores et insectivores, qui vivent dans toute l'Amérique.

**tangavaïte** n. f. Variété de serpentine.

**tangence** [*jan-se*] n. f. (de *tangent*). *Géom.* Contact de ce qui est tangent. *Point de tangence* point unique où deux lignes, deux surfaces se touchent. *Ligne de tangence*, ligne unique, suivant laquelle deux surfaces se touchent.

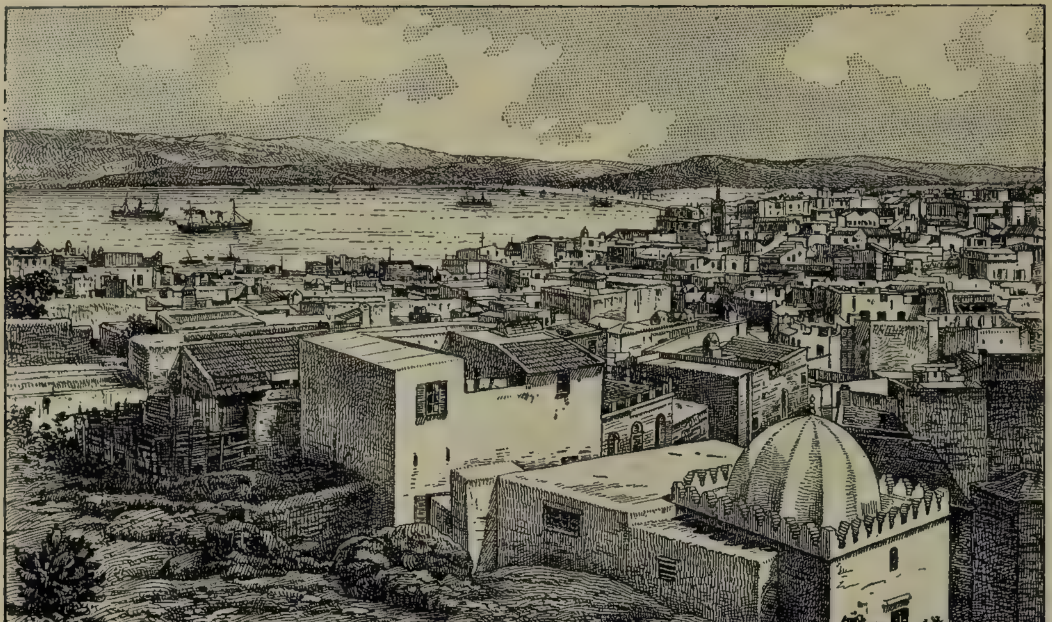

Vue de Tanger.

**tangent** [*jan*], **e** adj. (du lat. *tangens*, qui touche). *Géom.* Qui touche une ligne ou une surface en un seul point. *Fam.* Qui approche d'une chose.

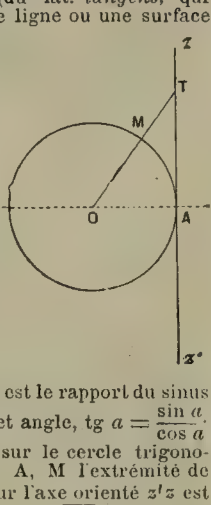

**tangente** [*jan-te*] n.f. *Géom.* Ligne droite qui n'a qu'un point commun avec la courbe. (Ce point est dit *point de tangence.* [V. TANGENCE et CIRCONFÉRENCE].) *Fig.* et *fam. S'échapper par la tangente, prendre la tangente*, éluder adroitement les arguments de son adversaire. *Arg. des écoles.* Appariteur dans une faculté. Nom que les polytechniciens donnent à leur épée, parce qu'elle se porte *tangente* à la cuisse.

— ENCYCL. *Trigon.* La tangente d'un arc ou d'un angle est le rapport du sinus au cosinus de cet arc ou de cet angle, tg $a = \frac{\sin a}{\cos a}$.

Si A est l'origine des arcs sur le cercle trigonométrique, $z'z$ la tangente en A, M l'extrémité de l'arc, le segment $\overline{\mathrm{AT}}$ compté sur l'axe orienté $z'z$ est la tangente trigonométrique de l'arc $\overline{\mathrm{AM}}$, ou de l'angle au centre correspondant.

**tangentiel, elle** [*jan-si-èl, è-le*] adj. Qui se rapporte à la tangente : *ligne tangentielle.* Qui s'exerce suivant la tangente : *force tangentielle. Frottement tangentiel*, rodage.

**tangentiellement** [*jan si-è-le-man*] adv. D'une façon tangentielle.

**tanger** [*jé*] v. n. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o*: *il tangea, nous tangeons.*) Se disait autrefois d'un navire qui naviguait près et le long d'une côte.

**Tanger** [*jé*] (anc. *Tingis*), v. et port du Maroc, sur le détroit de Gibraltar; 50.000 h. (*Tangitans*). Commerce actif. Bombardée par les Français, et démantelée en 1844, Tanger et ses alentours immédiats constituent au Maroc une région particulière, ne relevant ni de l'Espagne ni de la France, et jouissant de son statut propre. Cette situation, préjudiciable au développement de la ville et à l'essor de ses intérêts matériels, a fait l'objet de négociations entre la France, l'Angleterre et l'Espagne.

**tanghin** ou **tanghen** [*ghin*] n. m. Poison préparé avec l'amande du *tanghinia*, et dont les Sakalaves empoisonnent leurs flèches.

**tanghinia** n. m. Genre d'apocynacées, renfermant de grands arbres de Madagascar, à bois dur et veiné employé en ébénisterie, et à fruits drupacés qui contiennent un glucoside (*tanghinine*) très toxique.

**tanghinine** n. f. Alcaloïde qui se trouve dans les amandes du tanghinia.

**tangibilité** n. f. Etat de ce qui est tangible. ANT. **Intangibilité**.

**tangible** adj. (lat. *tangibilis* ; de *tangere*, toucher). Que l'on peut toucher : *preuves tangibles.* ANT. **Intangible**.

**tangiblement** [*ji, man*] adv. D'une manière tangible, d'une manière très apparente.

**tango** n. m. (mot. esp.). Nom générique de danses populaires (à 2 temps) d'Espagne, de Cuba, du Mexique, de la république Argentine, et aussi du Brésil.

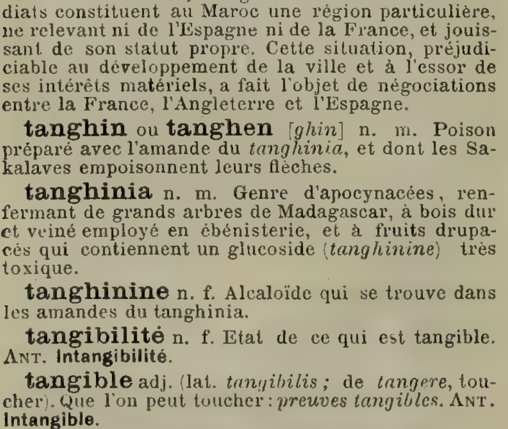

Tango.

— ENCYCL. Le tango fut, à l'origine, dit-on, une danse mauresque adoptée par les gitanes d'Espagne, transportée de là dans la république Argentine. D'Amérique, où elle prospéra singulièrement dans les milieux nègres, cette danse revint en Europe vers 1912, où elle se dépouilla, au moins en partie, de sa mimique inconvenante, pour devenir une sorte d'ondulation impassible et compliquée, avec marche cadencée, à deux temps, et chassé sur le côté.

**tangon** n. m. *Mar.* Espar placé en dehors du bâtiment par le travers de la misaine, perpendiculairement à la coque, et servant à amarrer les embarcations, ou à établir la partie inférieure d'une bonnette basse.

**Tangoutes,** peuple de l'Asie, qui habite la Chine (prov. de Kan-Sou), le Koukou-Nor et le nord-est du Tibet. Il appartient à la famille tibétaine et pratique le bouddhisme.

**tangrum** [*grom'*] n. m. Résidu de poissons, servant d'engrais.

**tangue** [*tan-ghe*] n. f. Sable vaseux de la baie du Mont-Saint-Michel, employé comme amendement.

**tanguer** [*ghé*] v. n. (orig. incert.). Se dit d'un navire qui éprouve le balancement du tangage.

**tangueur, euse** [*gheur, eu-ze*] adj. Qui tangue beaucoup.

**tangueux** [*gheû*] (anciennem. *tangueur* [*gheur*] ou *tanqueur* [*keur*]) n. m. (rad. *tanguer*) *Mar.* Homme qui décharge les embarcations sur la côte.

**tanguier** [*ghi-é*] v. a. Amender avec de la tangue

**tanguière** [*ghi-é-re*] n. f. Endroit où l'on recueille la tangue.

**tanière** n. f. (anc. fr. *taisnière*, du lat. pop. *taxonaria*). Caverne servant de repaire aux bêtes sauvages : *la tanière du lion. Par anal.* Habitation misérable : *les tanières des miséreux.* Lieux solitaires où l'on vit très retiré : *la tanière d'un misanthrope.*

**tanification** ou **tannification** [*ta-ni, si-on*] n. f. Transformation en tanin.

**tanin** n. m. (de *tan*). Substance particulière, appelée aussi, parfois, *acide tanique*, qui se trouve dans divers produits végétaux, et qui est le principe actif du tan : *le tanin est employé comme tonique.* (On écrit aussi TANNIN.)

— ENCYCL. *Chim.* Plusieurs substances végétales, la noix de galle, l'écorce de chêne, de marronnier d'Inde, d'orme, de saule, les feuilles des arbres, l'enveloppe de plusieurs fruits charnus, les pépins de raisin, le sumac, le cachou, etc., renferment des substances qui précipitent les alcaloïdes végétaux, forment des combinaisons insolubles avec l'épiderme et la peau des animaux, etc. On a donné à toutes ces substances le nom générique de *tanins*. Ce sont généralement des polyphénols, dérivant soit de la pyrocatéchine, soit du pyrogallol.

Le tanin sert à la préparation des cuirs ; on l'utilise aussi pour la fixation de couleurs aniliques, et pour former des encres par combinaison avec les sels de fer. Le tanin de la noix de galle est employé en thérapeutique comme tonique ou astringent.

Les vins contiennent du tanin parfois en grande quantité, surtout certains vins rouges ; ce tanin est fourni par les pépins et les rafles. Les vins contenant peu de tanin sont sujets à la graisse.

— *Thérap.* Tous les tanins sont, suivant les doses, toniques ou astringents. Ils sont employés à ce titre comme antidiarrhéiques. On prescrit également le tanin dans la tuberculose et, extérieurement, dans la leucorrhée, les hémorrhoïdes, les dermatoses suintantes, etc. Tous les tanins précipitent les substances alcaloïdiques et les sels métalliques, dont ils sont les contrepoisons. Le tanin ordinaire s'emploie à la dose de 50 centigrammes à 2 grammes.

**Taninges,** ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 19 kil. de Bonneville, sur le *Foron de Taninges*, affl. du Giffre ; 2.230 h. Ch. de f. Anthracite. — Le cant. a 5 comm. et 6.180.

**Tanis** [*niss*], v. de l'anc. Egypte, dans le Delta, florissante dès la XII^e^ dynastie. Capitale des rois pasteurs ; de nouveau brillante sous la XIX^e^ dynastie : Ramsès II y érigea deux colosses en granit. Auj., *San.*

**tanisage** ou **tannisage** [*ta-ni-za-je*] n. m. *Œnol.* Action de taniser. (On dit aussi TANISATION n. f.)

**taniser** ou **tanniser** [*ta-ni-zé*] v. a. Ajouter du tan à une poudre ou à un liquide. Ajouter du tanin à un vin ou à un moût.

**tanisiptère** n. m. *Ornith.* V. TANYSIPTÈRE.

**tanistry** [*nis-tri*] n. f. (mot angl. ; du celt, *tan* territoire). Coutume écossaise et irlandaise, d'aprè laquelle le droit de succession appartenait non l'individu, mais à la famille, qui choisissait dans so sein l'aîné des mâles, pour lui transmettre une terr ou un office (préférablement au fils aîné du dernie occupant).

**Tanit** [*nit'*], ancienne déesse phénicienne, un des formes d'Astarté, qui était adorée à Carthage C'était une divinité sidérale, associée à Baal.

**tanjèles** n. m. pl. Ancien nom de toutes sorte de mousselines unies ou brodées, provenant du Ber gale.

**tank** n. m. (mot angl. signif. *réservoir*, *citerne* Char de combat, blindé et armé, à propulsion mécanique, monté sur caterpillars et destiné à facilite la progression de l'infanterie sur un champ de bataille.

— ENCYCL. L'emploi de chars dans le combat n'es pas nouveau ; mais le char blindé est une inventio moderne. La combinaison du caterpillar, du moteu et du blindage pour arriver au char d'assaut a hant le cerveau de nombreux chercheurs dès le début d la Grande Guerre. Le nouvel engin de combat, te qu'il apparut en 1916, fut réalisé simultanément e Angleterre par les soins du colonel Stern, de l'éta major de complément et en France par le colone d'artillerie Estienne. Cependant, l'Angleterre, qu préparait fébrilement son matériel, fit collaborer, e 1916, aux opérations effectuées sur la Somme, le premiers chars d'assaut, désignés sous le nom d *tanks* afin de prévenir les indiscrétions et dépiste l'espionnage, pendant la période de fabrication.

En France, les premiers modèles de chars de combat firent leur apparition plus tard. On en fit d'abor de lourds, *type Schneider* (13 tonnes de poids armement : un canon de 75 et deux mitrailleuses et *type Saint-Chamond* (23 tonnes, un canon d 75, quatre mitrailleuses) puis de légers et plu maniables , *types Renault* (6 tonnes 1/2, armés d'un seule mitrailleuse ou d'un canon de 37) ; c'est ce engin qui devait, dans la dernière phase de la lutte jouer un rôle des plus importants.

Les chars de combat (telle est leur appellation officielle) font partie du matériel moderne de guerre e constituent une *artillerie spéciale* ou *artillerie d'assaut*, formée d'éléments lourds et d'éléments léger groupés en sections, compagnies, bataillons, régiments.

**tanka** n. m. Court poème japonais, qui comprend cinq vers (31 syllabes). [C'est la forme poétiqu la plus usitée au Japon.]

**Tanlay,** comm. de l'Yonne, à 9 kil. de Tonnerre, sur l'Armançon et sur le canal de Bourgogne 560 h. Ch. de f. P.-L.-M. Château construit de 155 à 1642,

**tannage** [*ta-na-je*] n. m. (rad. *tan*). Action d tanner les cuirs. Résultat de cette action.

— ENCYCL. Les peaux des animaux sont utilisée pour faire des cuirs forts; des cuirs fins ou des pelleteries et doivent, auparavant, subir des manipulations diverses.

Les gros cuirs sont fournis par le tannage proprement dit, qui a pour but de transformer la peau tissu fibreux, en un composé imputrescible et serré qui est le cuir. On emploie à cet effet le tanin o acide tannique, contenu dans quantité de plantes e en particulier dans l'écorce de chêne.

La tannerie travaille des peaux fraîches (vertes ou des peaux sèches ou salées (celles-ci venant d l'étranger), qu'il faut amener au même degré de ramollissement que les premières, par immersion dan divers bains (reverdissage ou trempe) et par de étirages en tous sens (foulage). Nettoyées et étirée au couteau (craminage), puis épilées (débourrage) après qu'un commencement de fermentation les a amenées à l'état voulu, les peaux sont mises à gonfle dans des bains de jusée (bains de tan ayant déjà servi) de plus en plus concentrés, et enfin sont disposées en lits alternatifs avec du tan frais dans de fosses étanches, où l'on fait arriver de l'eau et où elles séjournent de quelques mois à deux ans.

On traite ainsi les peaux de buffles, bœufs, vaches, chevaux, veaux ; au sortir des fosses, les cuirs sont brossés, battus, cylindrés et séchés (d'après différents systèmes), avant d'être livrés au commerce, qui en fait des semelles de chaussures, des courroies de transmission, des harnais grossiers, etc. Mais l'ancienne méthode au tan est concurrencée aujourd'hui par des procédés plus rapides, utilisant des matières tannantes plus riches que l'écorce de chêne (écorces de mimosa, myrobalan ; *extraits* de châtaignier, de québracho ; tannage au chrome ; etc.).

Les cuirs souples (cuirs mous) font l'objet de manipulations spéciales, différant un peu du tannage proprement dit, et qui constituent la *molletterie.* On foule les peaux entre les divers bains et, lorsque le tannage est terminé, le corroyage achève d'assouplir les cuirs, qui servent à la cordonnerie, bourrellerie, sellerie, reliure, etc.

Dans la *mégisserie*, c'est l'alun, qui rend les peaux imputrescibles ; après le bain d'alunage, on met les peaux en pâte, c'est-à-dire qu'on les enduit d'une mixture de jaunes d'œufs et de farine de froment ; on obtient ainsi des peaux douces et blanches, utilisées par la ganterie, la cordonnerie de luxe, la reliure, etc.

Le *chamoisage* est un tannage à l'huile ; les peaux sont foulonnées énergiquement en présence d'un corps gras, puis séchées, remises au foulonnage, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elles soient bien imprégnées de gras, puis on les entasse ou on les met dans une pièce spéciale (échauffée) pour leur faire subir un commencement de fermentation, et enfin on les dégraisse et on les pare. La *maroquinerie* traite d'une façon plus spéciale les peaux de mouton, chèvre, etc., et fournit le chagrin, le maroquin, le galuchat, utilisés par la reliure, la gainerie, etc.

Enfin, le tannage des peaux en poils constitue la *pelleterie*, qui fournit les fourrures. Les peaux sont imprégnées d'un corps gras (huile de colza, d'olive, ou beurre), foulonnées pour faire pénétrer complètement le gras, mouillées, puis écharnées, dégraissées par remuage en présence de sciure de bois, argile, plâtre, etc., et enfin soumises au lustrage, qui a pour effet de masquer ou de supprimer les défauts de toute sorte, de donner aux poils du brillant, d'en régulariser la couleur et la longueur, etc.

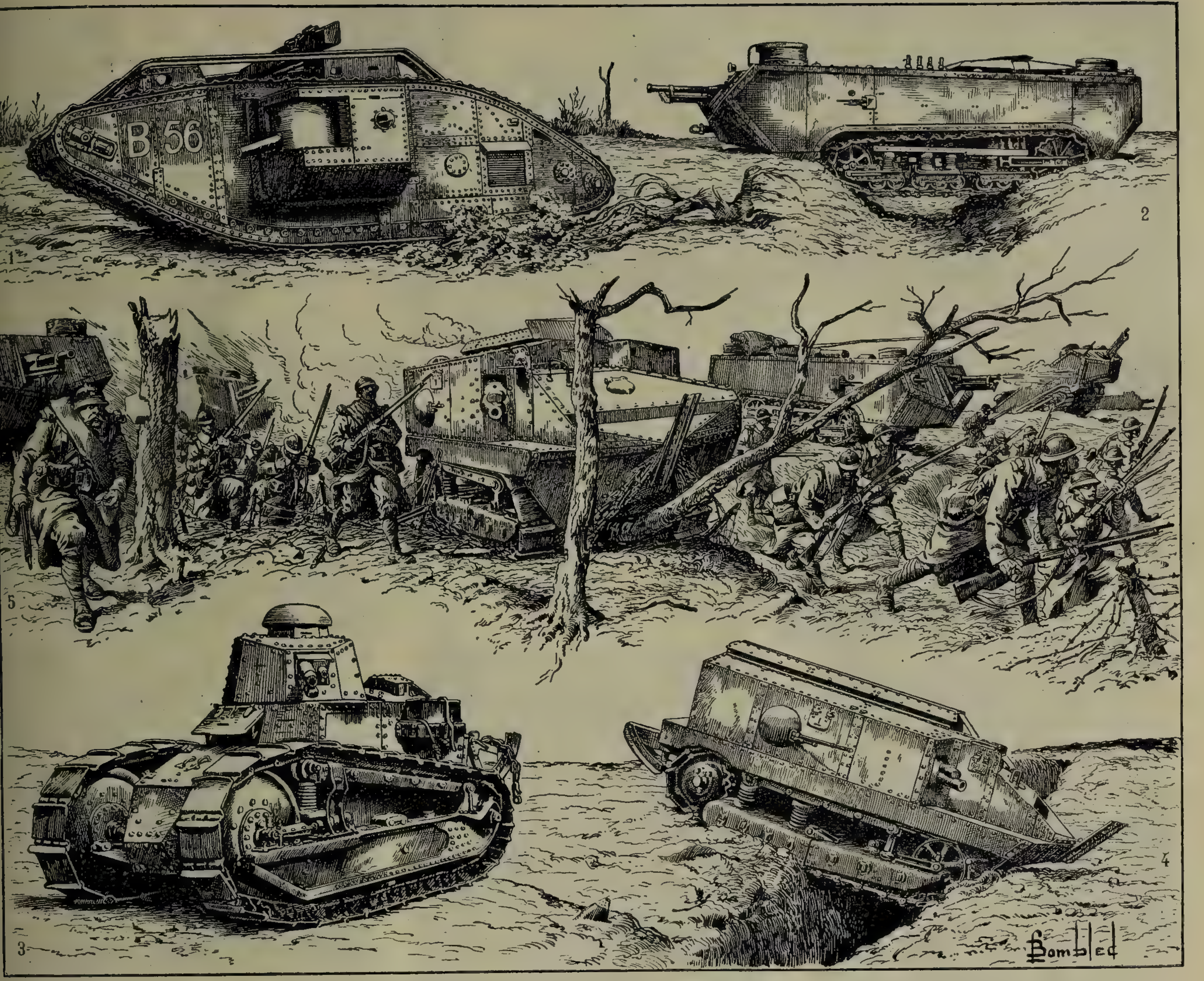

Tank ou Char d'assaut : 1. Tank anglais ; 2. Tank de Saint-Chamond ; 3. Tank Renault ; 4. Tank Schneider ; 5. Tanks Schneider et Saint-Chamond au combat.

**tannant** [*ta-nan*], **e** adj. Propre au tannage des cuirs : *écorces tannantes. Pop.* Qui importune ; qui ennuie.

**tannase** n. f. Diastase transformant le tanin en acide gallique.

**tannate** [*ta-na-te*] n. m. Combinaison de tanin (appelé aussi *acide tannique*) avec un corps.

**Tannay** [*nè*], ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 13 kil. de Clamecy ; 1.150 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise des XIVe-XVe-XVIe siècles. Vins, tanneries. — Le cant. a 20 comm., et 6.720 h.

**tanne** [*ta-ne*] n. f. (de *tanner*). Marque brune sur une peau préparée. Petite tumeur grisâtre qui se forme dans les pores de la peau, par accumulation de dépôts graisseux et épithéliaux. (Le traitement consiste à pratiquer d'abord l'expression pour faire sortir les comédons, puis à appliquer des poudres au camphre et au soufre, et enfin à laver la place des tannes avec des solutions alcalines.)

**tanné** [*ta-né*], **e** adj. Préparé par le tannage : *peau tannée.* Qui est de couleur à peu près semblable à celle du tan. N. m. Couleur du tan.

**tannée** [*ta-né*] n. f. (de *tanner*). Vieux tan qui a servi à la préparation des cuirs, et qui est dépourvu de son tanin. *Pop.* Volée, raclée.

— Encycl. La tannée est le tan épuisé du tanin qu'il contenait, par macération dans de l'eau, qui constituera la jusée. On l'emploie, moulée en mottes séchées, pour le chauffage domestique ; réduite en poudre grossière, elle sert à recouvrir le sol des salles de gymnastique, à assécher les allées d'un jardin, former le fond d'une couche de jardinage, etc. C'est, en définitive, une matière végétale à peu près inerte.

**Tannenberg,** village d'Allemagne (Prusse-Orientale), à 26 kilomètres d'Osterode. En 1410, victoire des Polonais et des Lituaniens commandés par Ladislas V, Jagellon et Vitold, sur les Chevaliers teutoniques, et les porte-glaives (v. Grunwald), et du 25 au 28 août 1914, au début de la Grande Guerre, une victoire éclatante des Allemands de Hindenburg sur les Russes de Samsonoff.

**tanner** [*ta-né*] v. a. (de *tan*). Préparer les cuirs avec du tan : *tanner des peaux. Fig.* et *pop.* Ennuyer, molester. Battre, rosser.

**tannerie** [*ta-ne-rî*] n. f. Lieu où l'on tanne les cuirs. V. tannage.

**Tannery** (Paul), savant français, né à Mantes, m. à Pantin (1843-1904), auteur de belles études sur l'histoire des sciences : *Pour l'histoire de la science hellène, la Géométrie grecque ;* éditeur des œuvres de Fermat, et, avec Adam, de Descartes. — Son frère, Jules, né à Mantes, m. à Paris (1848-1910), a publié de nombreux mémoires de mathématiques : *Eléments de la théorie des fonctions elliptiques,* etc. Fut sous-directeur de l'Ecole Normale supérieure.

**Tannet** (Charles), chimiste français, né à Joinville, m. à Paris (1847-1917), célèbre par ses travaux sur les alcaloïdes.

**tanneur** [*ta-neur*] n. et adj. m. Celui qui tanne et vend les cuirs.

**Tanneverge** ou **Tenneverge** (pointe de), montagne de la Haute-Savoie, dominant le Fer-à-Cheval-de-Sixt ; alt. 2.988 m.

**Tannhäuser,** poète allemand du XIIIe siècle. Issu d'une ancienne famille austro-bavaroise, il fut réduit par ses débauches à l'état de chanteur errant. Il a laissé des poésies lyriques, des chansons à danser, des proverbes, où il se montre un satirique de bonne humeur. Il est devenu le héros des légendes, illustrées par H. Heine et R. Wagner. (V. art. suiv.)

**Tannhäuser,** opéra en trois actes et quatre tableaux, paroles et musique de R. Wagner (1845); drame musical écrit sur une célèbre légende germanique. Tannhäuser, chevalier allemand, est partagé entre l'amour profane, où le tient Vénus, déesse du Venusberg, et l'amour divin, représenté par Elisabeth de Hongrie, qu'il aima jadis, et qui a conservé pour lui une profonde tendresse. Pardonné par Elisabeth, il commet le sacrilège d'exalter devant elle, au cours d'un tournoi de chant, les joies sensuelles du Venusberg. Il doit s'enfuir, et, comprenant sa faute, il prend le chemin de Rome. Mais le pape lui refuse son pardon, et à son retour il est sauvé du péché par la grâce d'Elisabeth, morte de douleur. Œuvre inégale mais renfermant, à côté de quelques longueurs, des pages de premier ordre : l'ouverture où le thème du chœur des pèlerins se mêle au thème du Venusberg : la mélodie du pâtre ; la marche des chevaliers, le chant de Wolfram : *En contemplant cette assemblée immense ;* le chœur des pèlerins, la prière d'Elisabeth : *O vierge sainte ;* la romance de Wolfram : *O douce étoile ;* etc.

**tannigène** n. m. Ether acétique du tanin, employé en thérapeutique.

**tannin** n. m. Autre orthographe de tanin.

**tannique** [*ta-ni-ke*] adj. Qui contient du tanin. *Acide tannique,* nom donné parfois au tanin. *Extraits tanniques,* produits riches en tanin, extraits de divers végétaux, notamment des bois de châtaignier, du sumac, du quebracho, etc.

**tannisage, tanniser.** V. tanisage, taniser.

**tannogélatine** [*ta-no-jé*] n. f. Substance qui se forme par l'action du tanin sur la gélatine, et qui forme la base des cuirs tannés.

**tannoïde** [*ta-no*] n. m. *Pharm.* Produit de la nature des tanins.

**Tann-Rathsamhausen** (Louis, baron **von der**), général bavarois, né en 1815, m. à Meran en 1881. En 1870, il prit Orléans, mais fut battu à Coulmiers et à Loigny.

**tanqueur** n. m Forme anc. de tangueux.

**tanrec** [*rèk*] ou **tenrec** [*tan-rèk*] n. m. Genre de mammifères insectivores, propres à Madagascar, qui comprend de petits animaux épineux, terrestres, nocturnes, ayant les mœurs des hérissons.

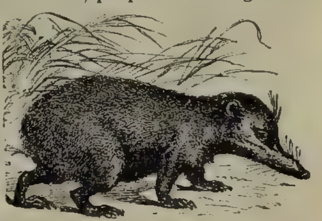

Tanrec.

**Tansillo** (Luigi), poète italien, né à Venosa, m. à Teano (vers 1510-1568.) Ses poèmes : *le Vendangeur, les Larmes de Saint-Pierre* (imité par Malherbe), *la Nourrice,* se distinguent par la grâce du style, l'harmonie des vers, le choix des expressions.

**tant** [*tan*] adv. (du lat. *tantum;* de *tantus,* si grand). Une si grande quantité, un si grand nombre : *il a tant d'amis, que...* Un si grand, une si grande : *le ridicule a tant de force, qu'il tue.* Telle quantité : *il y aura tant pour vous.* A tel point : *il a tant mangé; que...* Si longtemps : *j'ai tant marché.* Aussi longtemps : *tant que je vivrai.* Si fréquemment : *ils vont tant au théâtre, qu'ils sont blasés.* Aussi loin : *tant que la vue peut s'étendre.* La même valeur que : *tant vaut l'homme, tant valent ses idées.* Aussi bien : *la paresse est un défaut commun, tant chez les jeunes garçons que chez les jeunes filles. A tant,* à ce moment. (Vx.) *Faire tant,* faire si bien. *Faire tant que de,* se résoudre, se décider à. *Comme il y en a tant,* vulgaire, banal. *Tant soit peu, un tant soit peu,* un peu, si peu que ce soit. *Tant s'en faut,* il s'en faut de beaucoup. *Tant s'en faut que,* bien loin que. *Tant y a que,* quoi qu'il en soit, enfin, bref. Loc. adv. *Tant mieux,* marque que l'on est satisfait d'une chose. *Tant pis,* que l'on est fâché. *Si tant est que,* supposé que. *Tant à tant* (en terme de jeu), au même nombre de points. *Tant et plus,* cela et encore davantage. *Tant bien que mal,* bien ou mal, péniblement. *En tant que,* dans la mesure où. *Tant seulement,* seulement. (Vx.) Prov. : **Tant vaut l'homme, tant vaut la terre,** l'effort de l'homme est plus important que la qualité du sol. **Tant vaut l'eau, tant vaut la terre**, le rendement d'une terre est proportionné à la quantité d'eau qu'on peut lui fournir. Allus. hist. V. tantæne animis.

**Tanta** ou **Tantah,** v. d'Egypte, sur une branche du Nil; 54.000 h. Grand centre religieux et commercial.

**tantæ molis erat romanam condere gentem !** mots lat. signif. : *Tant il était difficile de fon-*

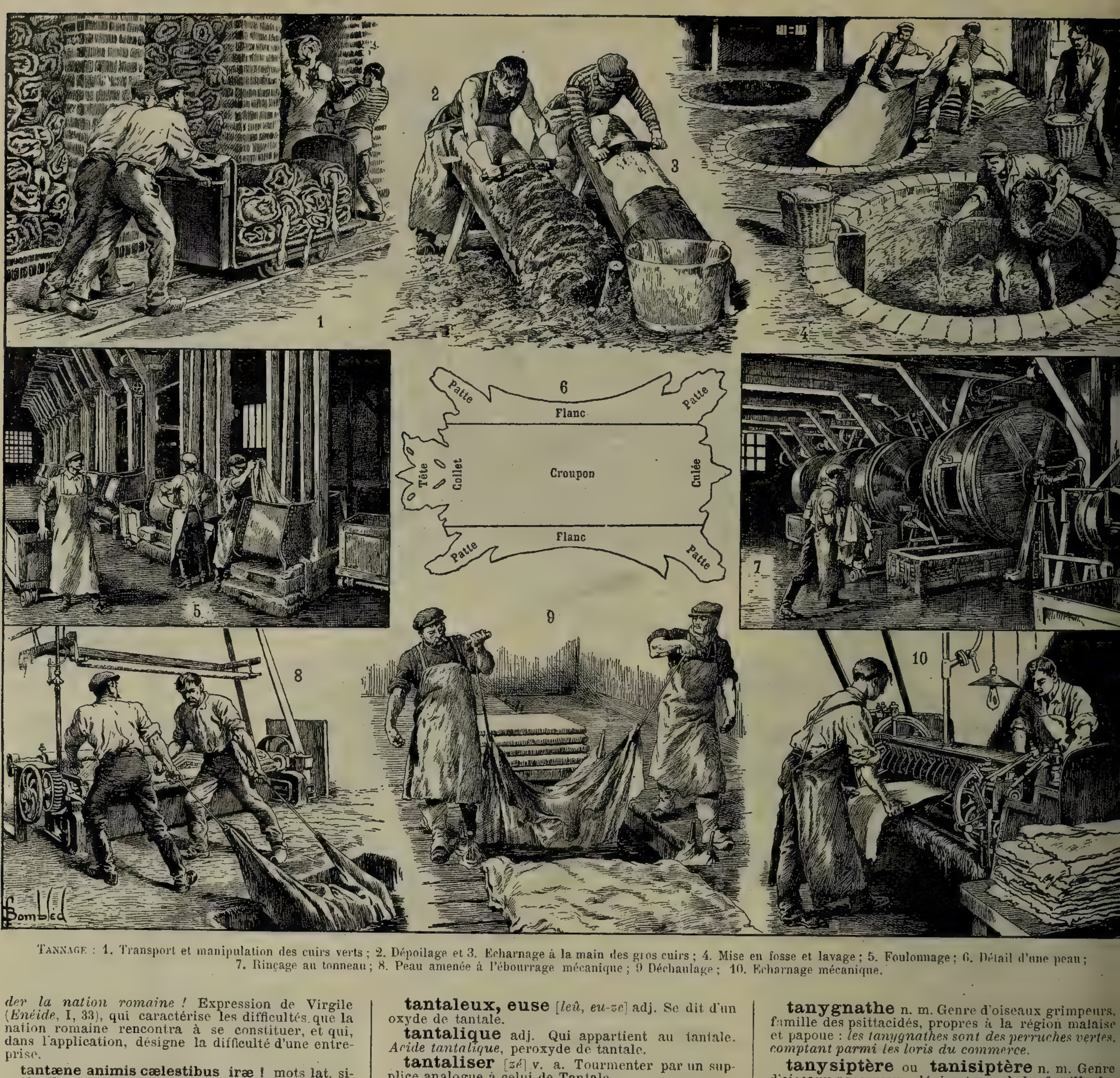

Tannage : 1. Transport et manipulation des cuirs verts ; 2. Dépoilage et 3. Echarnage à la main des gros cuirs ; 4. Mise en fosse et lavage ; 5. Foulonnage ; 6. Détail d'une peau ; 7. Rinçage au tonneau ; 8. Peau amenée à l'ébourrage mécanique ; 9 Déchaulage ; 10. Echarnage mécanique.

*der la nation romaine !* Expression de Virgile (*Enéide*, I, 33), qui caractérise les difficultés que la nation romaine rencontra à se constituer, et qui, dans l'application, désigne la difficulté d'une entreprise.

**tantæne animis cælestibus iræ !** mots lat. signif. : *Tant de ressentiment peut-il entrer dans l'âme des dieux.* Epiphonème de Virgile (*Enéide*, I, 11), où le poète s'étonne du ressentiment de Junon contre les Troyens. Boileau a imité Virgile dans ce vers du *Lutrin* :

> Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévôts ?

**tantalate** n. m. Sel de l'acide tantalique.

**tantale** n. m. Métal découvert en 1802 par Ekeberg.

— Encycl. *Chim.* Le tantale, qui a pour symbole Ta, est obtenu sous forme de poudre noire, de densité 16,5 ; il fond vers 2.250°, et brûle à l'air quand il est préalablement chauffé. Son poids atomique est 181,5. Il n'est attaqué que par l'acide fluorhydrique. On connaît d'assez nombreux composés, les oxydes, chlorure, etc. Il est fourni par des niobotantalates de fer ou de manganèse, plus ou moins purs (tantalite, colombite, hielmite, tapiolite, etc.), que l'on trouve aux Etats-Unis, en Suède et en Laponie. La poudre noire est du tantale impur, que l'on fond au four électrique dans le vide, pour obtenir le métal pur. Celui-ci est utilisé pour la fabrication de lampes à incandescence, de plumes à écrire, etc.

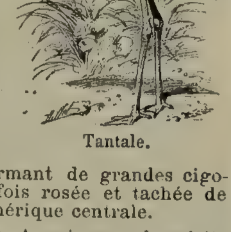

Tantale.

**tantale** n. m. Genre d'oiseaux échassiers, renfermant de grandes cigognes, à livrée blanche parfois rosée et tachée de noir, qui sont propres à l'Amérique centrale.

**Tantale,** roi de Lydie. Ayant reçu la visite des dieux, il leur fit servir les membres de son propre fils Pélopos, pour éprouver leur divinité. Jupiter le précipita dans le Tartare, et le condamna à être sans cesse en proie à une soif et à une faim dévorantes. On le représente au milieu d'un fleuve dont l'eau échappe à ses lèvres sitôt qu'il veut l'y porter, et sous des arbres fruitiers dont les branches se soulèvent quand il veut en détacher les fruits. Le *supplice de Tantale* est la souffrance d'une personne réduite à se passer de ce qui est en quelque sorte sous sa main, ou à former des désirs qui, toujours prêts à se réaliser, sont toujours trompés.

**tantaleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Se dit d'un oxyde de tantale.

**tantalique** adj. Qui appartient au tantale. *Acide tantalique*, peroxyde de tantale.

**tantaliser** [*zé*] v. a. Tourmenter par un supplice analogue à celui de Tantale.

**tantalite** n. f. Tantanoliobate de fer.

**tante** n. f. (pour *ante*, du lat. *amita*). Sœur du père, de la mère, ou femme de l'oncle. *Tante à la mode de Bretagne*, cousine germaine du père ou de la mère. Pop. *Ma tante*, le mont-de-piété (auj. « Crédit municipal »). *Arg.* Giton.

**tantet** [*té*] n. m. Tantinet, une petite quantité. Tant soit peu.

**tantième** adj. Qui est représenté par le nombre tant : *soit à trouver la tantième partie d'un tout.* N. m. Nombre de tant sur un tout déterminé : *percevoir un tantième sur une redevance.*

**tantinet** [*nè*] n. m. (dimin. de *tantet*). Très petite quantité : *un tantinet de pain.*

**tantiron** n. m. (mot angl.). Fonte siliciée résistant aux acides.

**tantôt** [*tô*] adv. (de *tant*, et *tôt*). Peu après (dans la journée par rapport au matin) : *j'irai tantôt.* Peu avant dans la journée par rapport au soir : *je suis venu tantôt.* Dans peu de temps, bientôt. (Vx.) *Tantôt... tantôt...* Une fois, une autre fois : *tantôt il est d'un avis, tantôt d'un autre. A tantôt*, au revoir bientôt. *Sur le tantôt*, dans l'après-midi, vers le soir.

**tantouillé** [*ll* mll., *é*] n. m. (du vx fr. *tantouiller*, souiller). En Saintonge, résidu de sang de porc cuit, dont on fait des tartines.

**Tantra** (*Règle, Rituel*), nom d'un groupe de livres sacrés des Hindous, qui donnent la prééminence à l'énergie active, personnifiée sous la forme féminine des Çaktis, sur la nature contemplative des dieux.

**tantrisme** [*tris-me*] n. m. Secte de l'hindouisme, basée sur le *Tantra*, et adonnée sutout au culte des Çâktis ou épouses des dieux Çiva, Krichna, etc.

**tantum ergo,** les deux premiers mots d'un chant religieux que l'on exécute, dans la liturgie catholique, toutes les fois qu'on va donner la bénédiction du Saint-Sacrement. Ce chant est composé des deux dernières strophes de l'hymne *Pange lingua.*

**Tanucci** (Bernardo, marquis), jurisconsulte et homme d'Etat italien, né à Stia (Toscane), m. à Naples (1698-1783), ministre habile et libéral du roi de Naples Ferdinand IV. Il s'attacha surtout à diminuer les privilèges du clergé.

**Tanus,** comm. du Tarn, arr. et à 34 kil. d'Albi ; 1.070 h. Beau viaduc sur les profondes gorges du Viaur.

**tanygnathe** n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des psittacidés, propres à la région malaise et papoue : *les tanygnathes sont des perruches vertes, comptant parmi les loris du commerce.*

**tanysiptère** ou **tanisiptère** n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, de la famille des alcédinidés, renfermant de jolis oiseaux des Moluques et de l'Australie : *les tanysiptères, vulgairement nommés* martins-pêcheurs à raquettes, *ont la queue terminée par de longues pennes finissant en raquettes.* (V. la pl. oiseaux.)

**tanystomes** [*ni-sto-me*] n. m. pl. Groupe d'insectes diptères brachycères, comprenant ceux qui, comme les taons, ont une trompe en général longue, et des mâchoires en stylets. S. un *tanystome.*

**tanzimat** [*ma*] n. m. (pl. du mot ar. *tanzim*, signif. ordre, organisation). Ensemble des réformes qui depuis le sultan Mahmoud II et le hatti-chérif de Gulhâné en 1839, modifièrent le droit public des pays ottomans.

**taô** n. m. Dans le taôisme, l'absolu, la raison d'être de toutes choses.

**taôisme** [*is-me*] n. m. Religion populaire de la Chine.

— Encycl. Le taôisme, qu'on nomme aussi quelquefois *taosséisme* ou simplement *taôssé*, est un amalgame étrange d'adoration des esprits de la nature et des morts, de sabéisme, de fétichisme, de démonolâtrie, de superstitions grossières, de sorcellerie et de magie, avec les doctrines philosophiques de Lao Tseu dénaturées. Le panthéon du taôisme est d'une richesse prodigieuse, car aux anciens dieux de la Chine il en a ajouté et il en ajoute encore de nouveaux. Les cérémonies taôistes consistent surtout en processions.

**taôiste** [*is-te*] n. Qui pratique le taôisme. Adjectiv. : *secte taôiste.*

**taon** [*tan*] n. m. (du lat. pop. *tabo*, pour *tabanus*). Genre d'insectes tanystomes, type de la famille des *tabanidés*, et renfermant de nombreuses espèces répandues sur tout le globe.

— Encycl. Les taons sont de grosses mouches, pourvues d'une trompe robuste, à l'aide de laquelle ils percent la peau des grands mammifères (chevaux, bœufs), pour sucer leur sang. Le taon des bœufs (*tabanus bovinus*) est commun en France de juin à septembre.

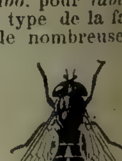

Taon.

Pour préserver les animaux des taons, on peut les recouvrir d'un filet léger en ficelle, ou les badigeonner avec une mixture huileuse (huiles de cade et de colza mélangées par moitié), une décoction de feuilles de noyer, une solution d'aloès (10 p. 1.000) ou d'acide picrique (10 p. 1.000).

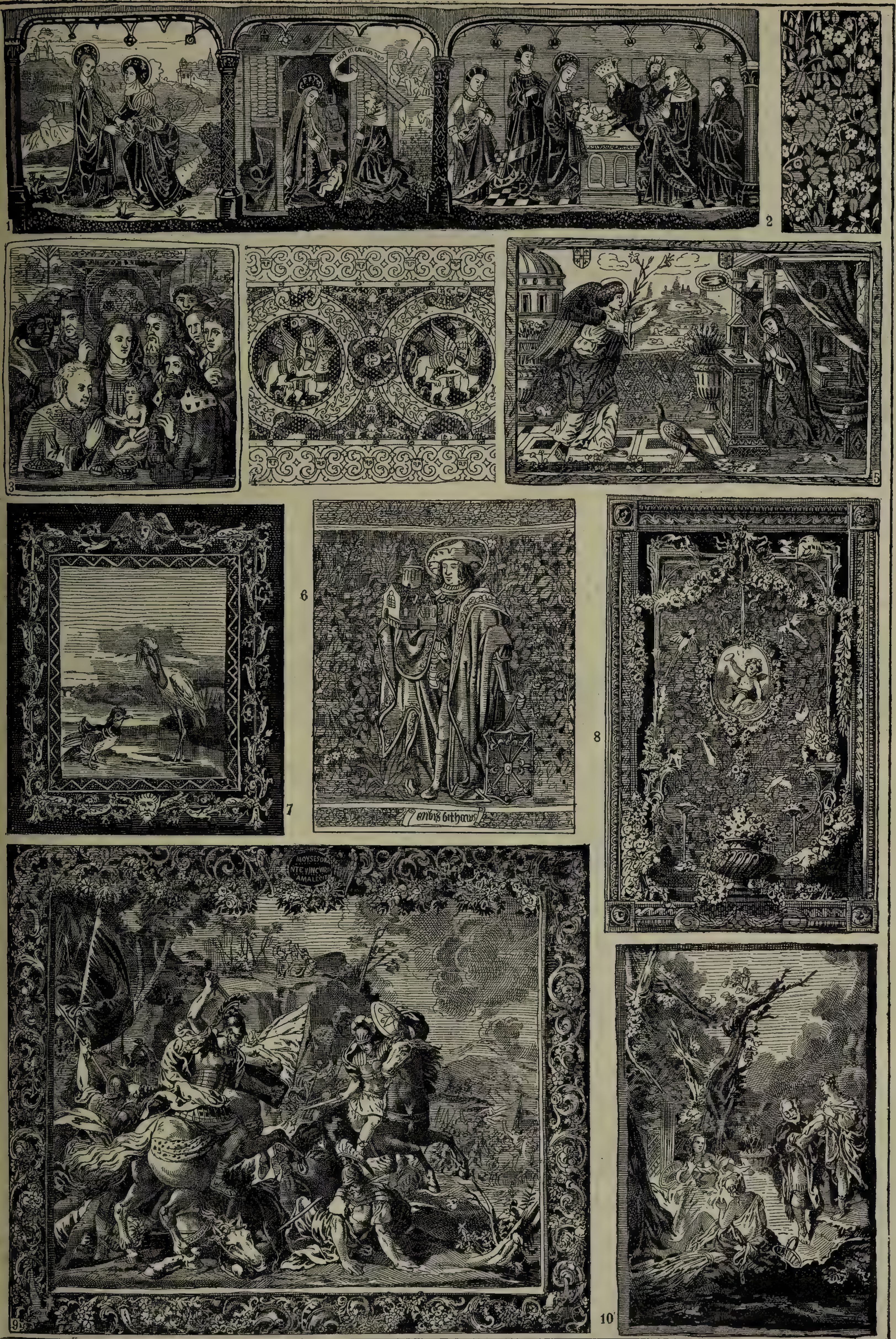

Tapisserie : 1. Tapisserie de Notre-Dame de Beaune (xve s.) ; 2. Verdure (xve s.) ; 3. Tapisserie de Bruxelles (xve s.) ; 4. Tapisserie de haute lice (xie et xiie s.) ; 5. Tapisserie italienne, ancienne collection Spitzer (xve s.) ; 6. Tapisserie de l'église de Xanten, Allemagne (xve s.) ; 7. Tapisserie de Beauvais, palais de Fontainebleau (xviiie s.) ; 8. Tapisserie des Gobelins, d'après Boucher, Musée des arts décoratifs de Berlin (xviiie s.) ; 9. Combat des Hébreux et des Amalécites, Gobelins (Palais Clerici, Milan) ; 10. Tapisserie de Beauvais, d'après Boucher (Psyché chez le vannier ; palais royal de Stockholm, xviiie s.).

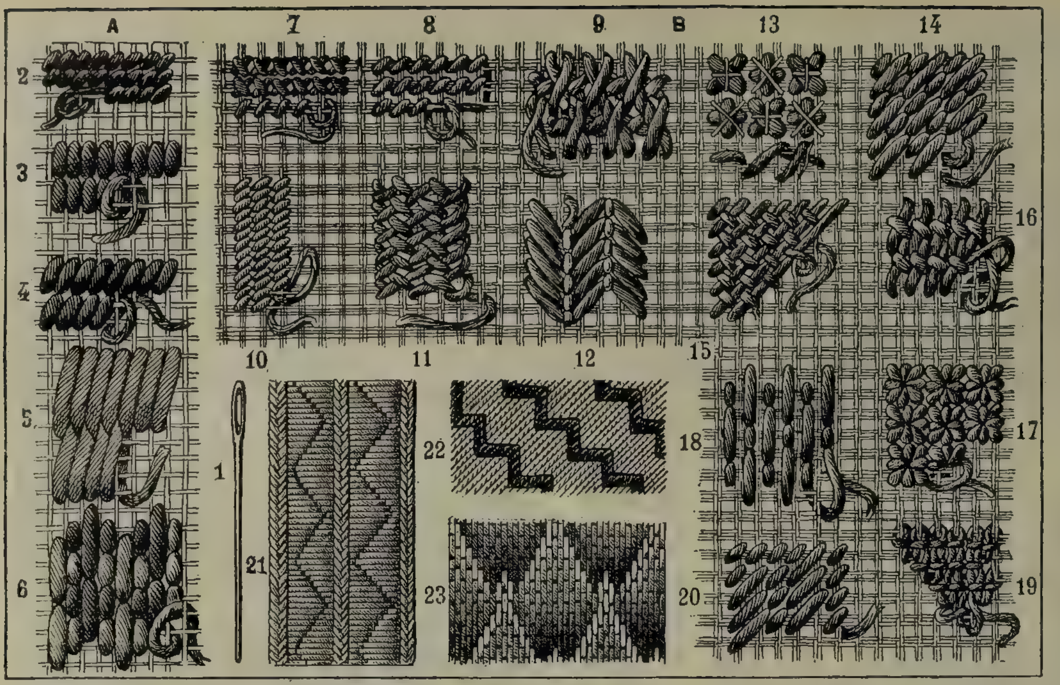

TAPISSERIE. — A, Canevas uni ; B. Canevas façonné ; 1. Aiguille ; 2. Petit point ; 3. Point gobelin droit ; 4. Oblique ; 5. Empiétant ; 6. Point hongrois ; 7. Point de croix ; 8 Demi-point de croix ; 9. Point double ; 19. A côtes ; 11. De nattes ; 12. De tige ; 13. Contrarié ; 14. De mosaïque ; 15. De tissage ; 16. Noué ; 17. D'étoiles ; 18. De Paris ; 19. De France : 20. Jacquard ; 21. Fond points plat et natté ; 22. Fond en biais petit point et point plat ; 23. Fond au point de Hongrie.

**taonné** [*ta-né*], **e** et **tonné** [*to-né*], **e** adj. Piqué par les taons.

**Taormina** (anc. *Tauromenium*), v. de Sicile, au pied de l'Etna, sur la baie du même nom ; 3.200 h. Belles ruines.

**taô-taï** n. m. Fonctionnaire chinois, placé dans la hiérarchie immédiatement après le gouverneur provincial.

**Taoudeni** ou **Taodeni,** oasis du Sahara occidental, en territoire relevant de la France, non loin de l'oued Teli ; 300 h. environ. Sel gemme.

**tap** n. m. *Mar.* Pièce de bois qui sert à soutenir un pierrier.

**tapable** adj. *Pop.* Facile à taper.

**tapabor, tapabord** ou **tapebord** [*bor*] n. m. Coiffure dont les bords peuvent se rabattre, pour se garantir de la pluie et du vent.

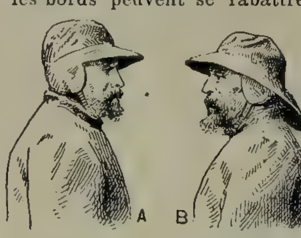

Tapabor : A, à bords rabattus ; B, à bords droits.

**tapage** n. m. (de *taper*). Bruit produit en tapant : *faire du tapage.* Bruit tumultueux quelconque : *tapage nocturne.* Eclat bruyant : *cette nouvelle fera du tapage.* Exagération outrée des mouvements ou des couleurs, dans une œuvre d'art : *il y a trop de tapage dans ce tableau. Pop.* Emprunt, demande d'argent : *pratiquer le tapage.*

— ENCYCL. *Tapage nocturne.* Pendant le jour, le tapage n'est punissable que s'il est injurieux. Fait pendant la nuit, il est toujours punissable. Le tapage injurieux et le tapage nocturne sont punis d'une amende de 11 à 15 francs, et facultativement d'un emprisonnement de cinq jours au maximum. L'emprisonnement est de droit en cas de récidive.

**tapager** [*jé*] v.a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il tapagea, nous tapageons*). Faire du tapage.

**tapageur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Qui fait, qui a l'habitude de faire du tapage : *un enfant tapageur.* Qui dénote le goût du tapage : *un air tapageur. Fig.* Qui aime l'éclat : *vanité tapageuse.* Qui offre des contrastes exagérés : *toilette tapageuse.* ANT. **Silencieux.**

**tapageusement** [*jeu-ze-man*] adv. D'une manière tapageuse.

**Tapajoz** (le) ou **rio Preto,** riv. du Brésil, affl. dr. de l'Amazone ; 1.500 kil. Nombreux rapides.

**tapalpite** n. f. Sulfotellurure naturel de bismuth et argent.

**tape** n. f. (subst. verb. de *taper*). Coup de la main. Nom donné à diverses sortes de bouchons. Bouchon de linge obturant l'ouverture à la pointe d'une forme à sucre. Bâton servant au brasseur à fermer le trou de la cuve matière. *Mar.* Bouchon pour fermer un écubier, la bouche d'un canon, etc. *Arg. des théâtres.* Insuccès théâtral. *Ramasser une tape*, n'avoir aucun succès.

**tapé, e** adj. *Poire, pomme tapée*, aplatie et séchée au four. *Tableau tapé*, tableau peint avec une grande liberté d'exécution. *Vernis tapé*, en gravure, vernis étendu bien également sur les planches. *Pop.* Bien fait, bien dit, bien beau en son genre : *une réponse tapée ; la « Marseillaise », c'est tapé.*

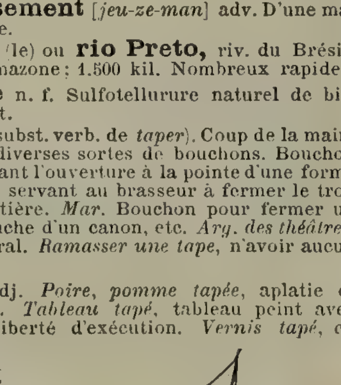

Tapecu.

**tape-à-l'œil** adj. *Pop.* Frappant, de couleur voyante, qui attire l'attention.

**tapecu, tapecul** ou **tape-cul** [*ku*] n. m. Pièce de bois soutenue vers son milieu par un point d'appui, et sur laquelle deux personnes assises aux extrémités s'amusent à se balancer. Bascule à contre poids, fermant un passage. Troisième voile d'un canot, disposée à l'arrière. Voiture mal suspendue. Petit tilbury à deux places. Poche que les capucins portent par derrière sous leur robe.

**tapée** [*pé*] n. f. *Pop.* Grande quantité, ribambelle : *une tapée d'enfants.*

**tapement** [*man*] n.m. Action de taper. (Peu us.) *Techn.* Action d'étendre le vernis sur la planche à graver.

**tapène** n. f. (du gr. *tapeinos*, humble). Nom vulgaire des *câpres*, dans le midi de la France.

**tapénier** [*ni-é*] n. m. Nom vulgaire du *câprier*, dans le Midi.

**taper** [*pèr'*] n. m. (mot angl.). *Electr.* Clef de court-circuit installée entre les bornes d'un galvanomètre pour empêcher le passage accidentel d'un courant trop puissant.

**taper** [*pé*] v.a. (du bas allem. *tape*, main). Donner des tapes à : *taper un enfant.* Frapper, battre : *taper deux coups à la porte.* Introduire à petits coups de brosse la peinture dans les creux. Boucher avec une tape. *Peint.* Exécuter prestement et librement : *un artiste qui tape ses figures. Fam,* Reproduire au moyen de la machine à écrire : *taper une lettre. Pop.* Emprunter de l'argent : *taper quelqu'un d'une pièce de cent sous.* V. n. *Taper du*, frapper avec : *taper du pied. Au fig.* Médire, critiquer : *l'envieux tape sur ses meilleurs amis.* User très largement de : *taper sur le vin. Taper sur le ventre à quelqu'un,* le traiter très familièrement. *Taper de l'œil*, avoir envie de dormir, dormir. *Taper dans l'œil*, plaire, séduire. *Se taper la tête, la cloche*, etc., faire un bon repas. **Se taper** v. pr. Se frapper mutuellement, être frappé, etc. *Pop. Tu peux te taper !* c'est inutile, n'y compte pas.

**taper** [*pé*] v. a. (du néerland. *tap*, bouchon). *Mar.* et *techn.* Boucher : *taper les écubiers.*

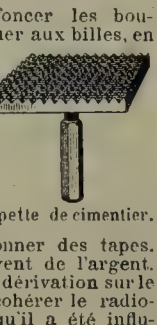

Tapette de rabatteur

**tapes** [*pèss*] n. m. Genre de mollusques lamelli-branches, répandus dans toutes les mers du globe, et que l'on appelle communément *clovisses* et *palourdes.*

**tapette** [*pè-te*] n. f. Petite tape.

**tapette** [*pè-te*] n. f. Petite masse ou bâton, court, pour enfoncer les bouchons, etc. V. BATTE. Manière de jouer aux billes, en les tapant contre le mur. Tampon de graveur. *Chass.* Instrument servant aux rabatteurs pour faire fuir le gibier vers les chasseurs embusqués. *Techn.* Outil de cimentier employé pour donner du grain au ciment. *Pop.* Langue : *avoir une fière tapette.* Bavard. *Arg.* Pédéraste.

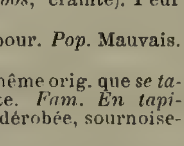

Tapette de cimentier.

**tapeur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui donne, qui aime à donner des tapes. *Fam.* Personne qui emprunte souvent de l'argent. *Télégr. électr.* Instrument monté en dérivation sur le relais du morse, permettant de décohérer le radioconducteur cohéreur, chaque fois qu'il a été influencé par une onde.

**taphéphobie** ou **taphophobie** [*bî*] n. f. (du gr. *taphos*, tombeau, et *phobos*, crainte). Peur morbide d'être enterré vivant.

**tapin** n. m. (de *taper*). Tambour. *Pop.* Mauvais tambour.

**tapinois, e** [*noi, oi-ze*] n. (même orig. que *se tapir*). Personne qui agit en cachette. *Fam. En tapinois*, loc. adv., en cachette, à la dérobée, sournoisement : *partir en tapinois.*

**tapioca** ou **tapioka** n. m. (mot améric.). Fécule que l'on retire de la racine de manioc, et dont on fait un excellent potage. Potage ainsi préparé : *tapioca au gras.*

**tapiolite** n. f. Tantaloniobate naturel de fer, d'où l'on tire du tantale.

**tapion** n. m. Nom donné à des taches blanches qu'on voit sur certains rochers, et qui servent aux marins comme signe de reconnaissance. Espace de mer moins agité et de couleur plus mate que les eaux environantes.

**tapir** n. m. Genre de mammifères périssodactyles, qui habitent les forêts humides de l'Amériqu et de l'Asie tropicales. *Arg. des écoles.* Elève auque on donne des répétitions.

— ENCYCL. Lourds, épais, bas sur pattes, le ne prolongé en trompe préhensile, les tapirs (*tapirus* ont la peau couverte de poils ras. Ce sont des animaux nocturnes, qui vivent en petites troupes et se nourrissent de racines et de jeunes plantes. Leur chair, comestible, rappelle celle du bœuf.

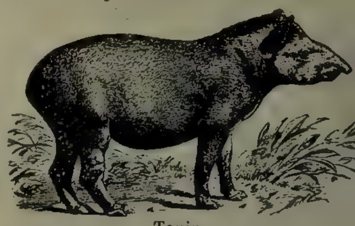

Tapir.

**tapir (se)** v.pr. (orig. german.). Se cacher en se tenan courbe, ramassé : *les perdrix se tapissent dan la neige.*

**tapirage** n. m. Action de tapirer.

**tapirer** [*ré*] v. a. (du galibi *tapiré*, rouge). Donne artificiellement la couleur rouge ou jaune à : *tapire des plumes de perroquet.*

**tapiridés** n. m. pl. Famille de mammifère périssodactyles, renfermant les genres *tapir* et voisins. S. un *tapiridé.*

**tapis** [*pi*] n. m. (du gr. *tapêtion*, dimin. de *tapês* étoffe de laine à longs poils). Pièce d'étoffe, tiss quelconque dont on couvre un meuble, un parquet *tapis en poil de chèvre. Par ext.* Objet dont le so est couvert : *tapis de verdure. Equit. Tapis de selle* sorte de petite couverture que l'on place sur le do du cheval et à nu, avant de le seller. *Fig. Etre su le tapis, occuper le tapis*, faire le sujet de l'entretie ou de l'examen. *Mettre une affaire sur le tapis*, l proposer pour l'examiner. *Tenir quelqu'un sur l tapis*, en faire le sujet de la conversation. *Amuser l tapis*, entretenir la société de choses plaisantes e frivoles. *Tapis vert*, table de jeu, recouverte d'u tapis vert. *Tapis de gazon*, étendue de gazon ver taillé régulièrement.

— ENCYCL. *Techn.* Les tapis furent en usage dè la plus haute antiquité. L'Inde et l'Egypte en fabriquaient de précieux à une époque reculée.

On divise les tapis en : 1° *tapis veloutés* ou de l Savonnerie (en haute lice et d'une seule pièce) ; 2° *tapis d'Aubusson* ou *ras* (en basse lice et d'une seul pièce) ; 3° les *moquettes*, qui se fabriquent sur le métie à la tire ; 4° les *tapis à chenille* ou à *chaîne mobile* employés surtout pour les descentes de lit ; 5° les *tapi jaspés ;* 6° les *tapis écossais*, fabriqués sur le métie Jacquard. Les tapis orientaux, dits *de Turquie, d Perse*, appartiennent à la série des tapis veloutés.

**tapis-franc** [*pi-fran*] n. m. Cabaret mal famé Pl. des *tapis-francs.*

**tapissendis** [*pi-san-di*] n. m. Cotonnade indienne peinte sur les deux faces, qu'on importait e France au XVIII^e^ siècle.

**tapisser** [*pi-sé*] v. a. (de *tapis*). Revêtir, orne de tapisseries ou de papier de tenture les muraille d'une chambre, d'une salle, etc. *Par ext.* Se dit d ce qui couvre et revêt une surface : *mur que tapiss le lierre* ; V. n. Faire de la tapisserie. (Vx.)

**tapisserie** [*pi-se-rî*] n. f. (de *tapisser*). Ouvrag fait au métier ou à l'aiguille, sur des canevas, ave de la laine ou de la soie, etc. : *chaise de tapisserie* Grand ouvrage fait au métier avec de la laine, de l soie et de l'or, et servant à couvrir ou parer le murs : *tapisserie des Gobelins.* Art de tapisser. Tissu cuir ou papier dont on tapisse les murs. Métier d tapissier. *Fig. Faire tapisserie*, se dit des personne qui assistent à un bal, à une réunion, etc., san prendre part à ce qui s'y fait. *Etre derrière la tapisserie*, suivre une chose secrètement, sans paraître

— ENCYCL. *Bx-arts.* Dès la plus haute antiquité o savait, par la combinaison de fils de différentes couleurs, produire des tissus imitant la peinture. Le Chaldéens, les Assyriens, les Mèdes, les Perses, le Phéniciens étaient célèbres par leur habileté à fabriquer des tapisseries, que recherchèrent longtemps l Grèce et Rome. Dès les premiers siècles du moyen âge, on voit les tapisseries employées à la décoratio de quelques églises, notamment à l'abbaye de Saint Denis. Au XI^e^ siècle, les tisseurs anglais ne l cédaient à personne pour l'adresse et le goût. A XIII^e^ siècle, après le retour des croisades, l'usag des tapisseries se propagea, et s'introduisit dans le châteaux. Au XIV^e^ siècle, les manufactures de tapisseries des Flandres, déjà renommées au XII^e^ siècle prirent un très grand développement. Elles arrivèrent à la perfection au XV^e^ siècle, à tel point, que l'o nomma en Italie *arazzi* (ouvrages d'Arras) toute les productions des fabriques flamandes. A Florence à Mantoue, furent créées des fabriques d'*arazzi* François I^er^ fit venir de Flandre et d'Italie quelques maîtres tapissiers, et établit à Fontainebleau une fabrique de tapisseries de haute lice. En 1597 des tapisseries furent établies par Henri IV dan la maison occupée aujourd'hui par le lycée Charlemagne ; Louis XIII fonda à Chaillot la manufactur de la Savonnerie. Louis XIV réorganisa l'ancienn fabrique d'Aubusson, et fonda les célèbres établissements de Beauvais (1664) et des Gobelins (1667).

Parmi les tentures les plus célèbres, on peut citer la *Tapisserie de Bayeux*, dite de *la Reine Mathild* (XI^e^ s.) ; les *Tapisseries de Reims*, à l'église Saint Rémi (XIII^e^ s.) ; la *Tapisserie de l'Apocalypse*, Angers (XIV^e^ s.) ; les dix *Tapisseries de Berne* (XV^e^ s.) les *Tapisseries de la Chaise-Dieu*, les *Chasses d Maximilien* (XVI^e^ s.) ; l'*Histoire d'Alexandre*, d'après Le Brun (XVII^e^ s.) ; l'*Histoire de Don Quichotte*, d'après Ch. Coypel ; *les Chasses de Louis XV*, d'après Oudry, les *Tapisseries* d'après Boucher (XVIII^e^ s.), etc.

— *Techn.* On distingue trois genres de tapisseries, bien différents : la tapisserie de haute lice, cell de basse lice (v. LICE) et la tapisserie à l'aiguille.

La tapisserie à l'aiguille se fait sur canevas uni tissé à fil simple, ou sur canevas Pénélope, où le fils sont réunis deux à deux. Elle comporte un grand nombre de points : point de croix ou point de marque, demi-point de croix, point de diable, petit point, point des Gobelins, points de fantaisie (point de Hongrie, point de pavé, point de fougère, point de pyramide).

Les ouvrages de tapisserie s'exécutent tendus sur un métier, ou à la main sans métier. La tapisseri

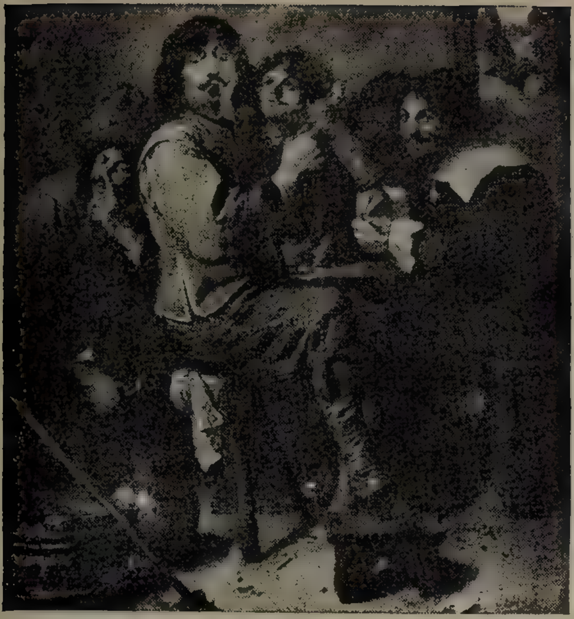
La Tabagie (Brouwer), v. p. 1038.

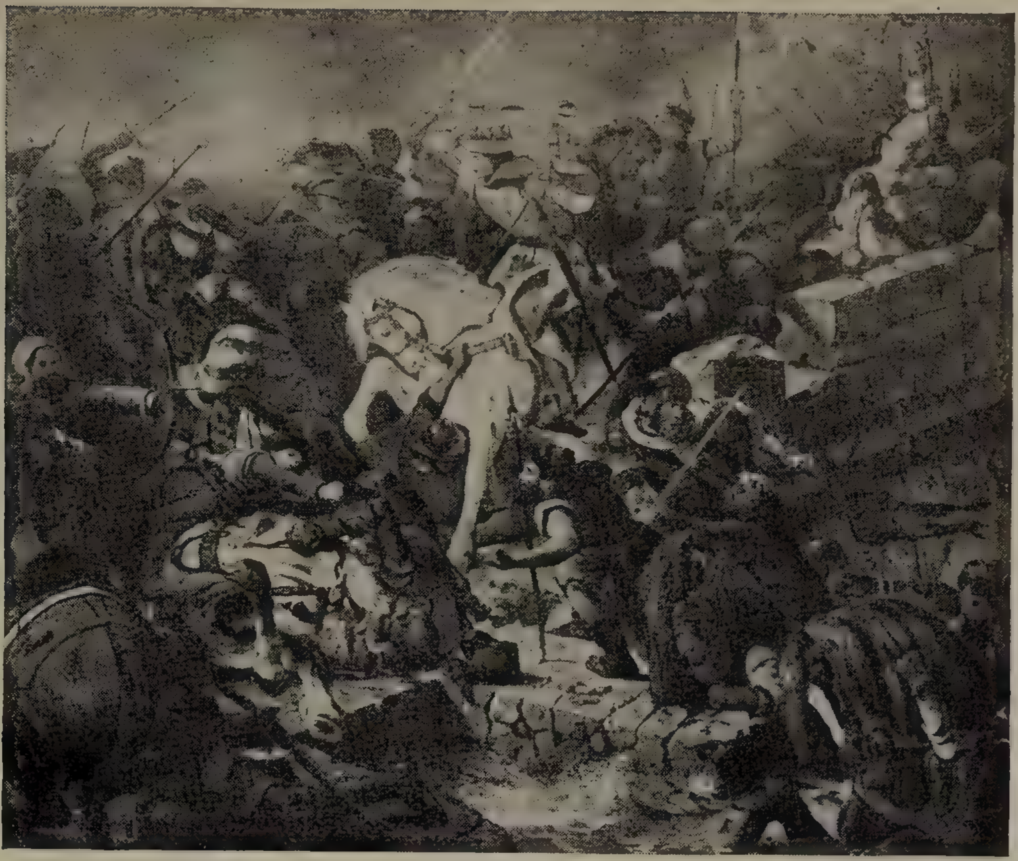
Saint Louis à la bataille de Taillebourg (E. Delacroix), v. p. 1042.

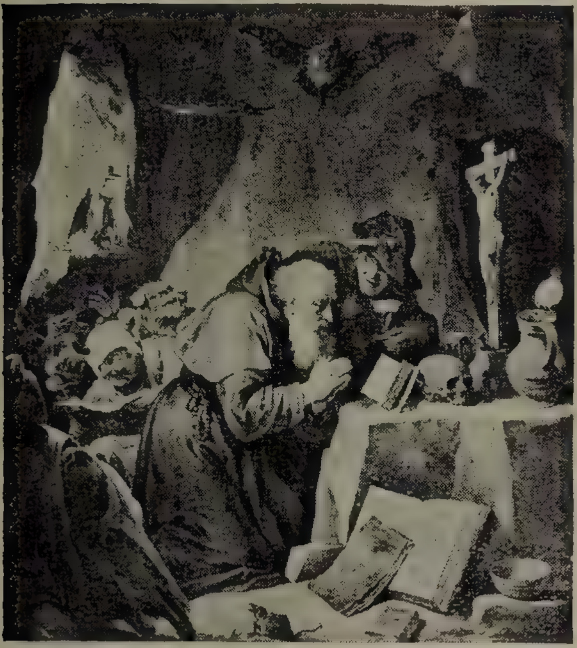
Tentation de saint Antoine (Téniers), v. p. 1075.

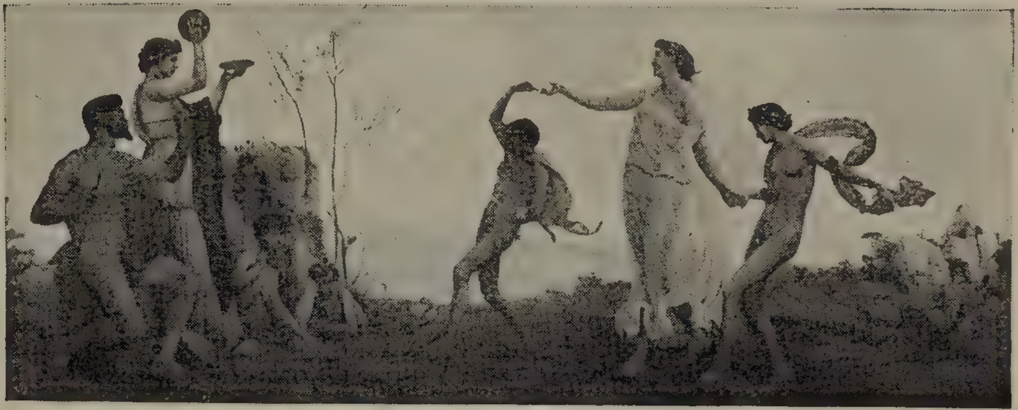
Terpsichore (Schutzenberger), v. p. 1077.

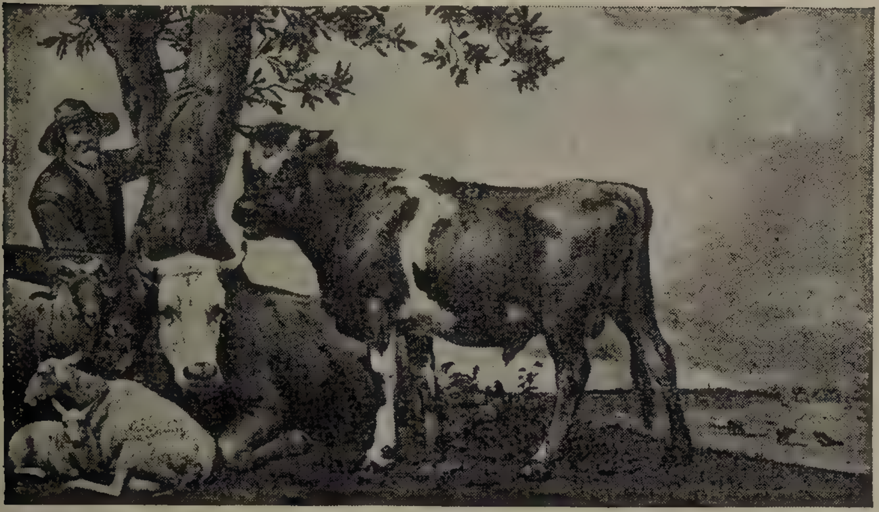
Le jeune Taureau (P. Potter), v. p. 1060.

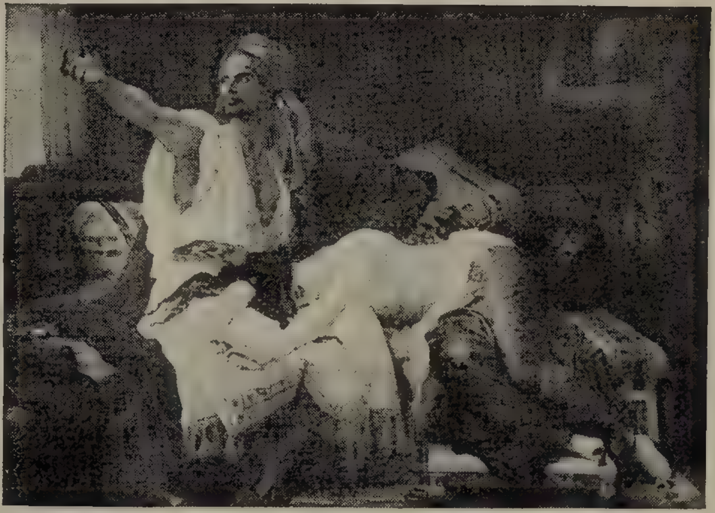
Thamar (Cabanel), v. p. 1085.

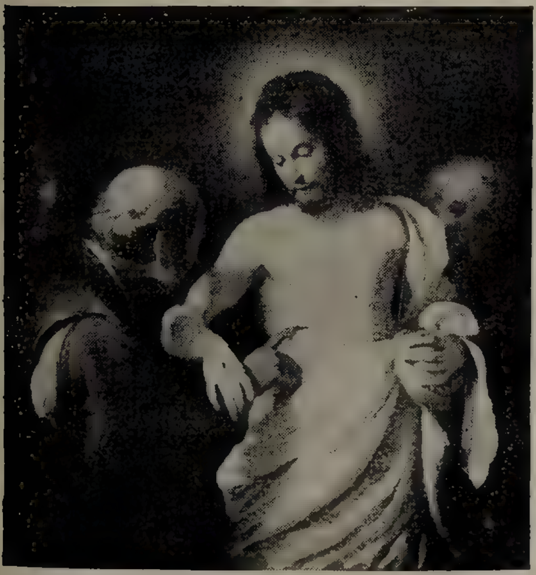
L'incrédulité de saint Thomas (Cappucino), v. p. 1093.

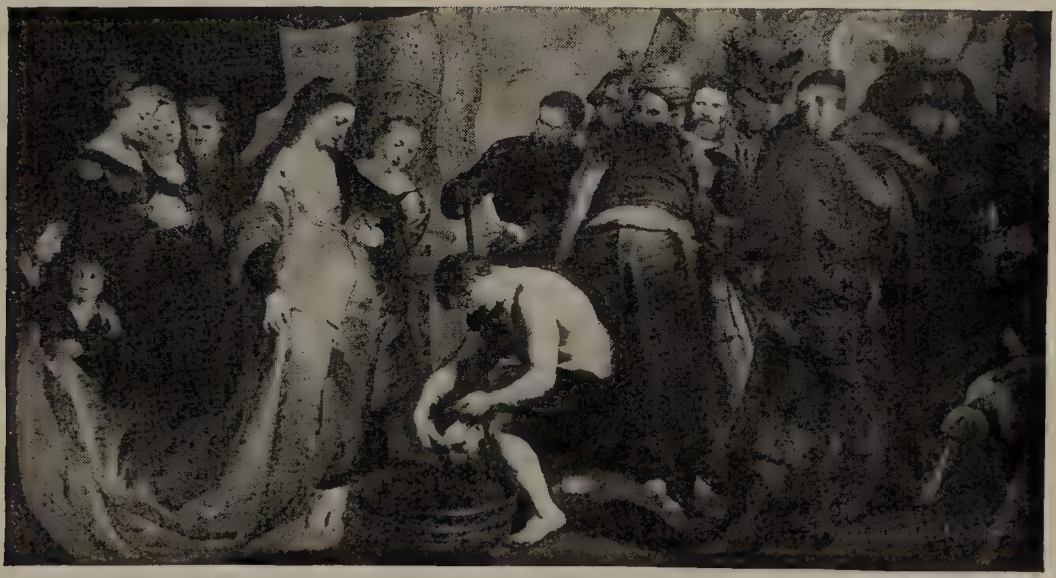
Thomyris faisant plonger la tête de Cyrus dans un vase de sang (Rubens), v. p. 1093.

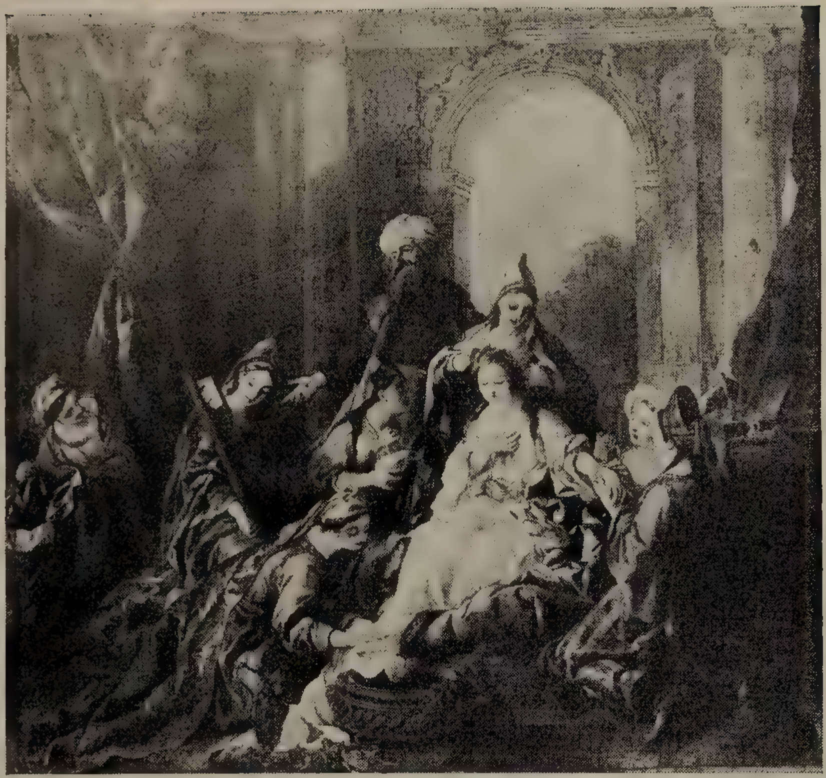
La Toilette d'Esther (de Troy), v. p. 1106.

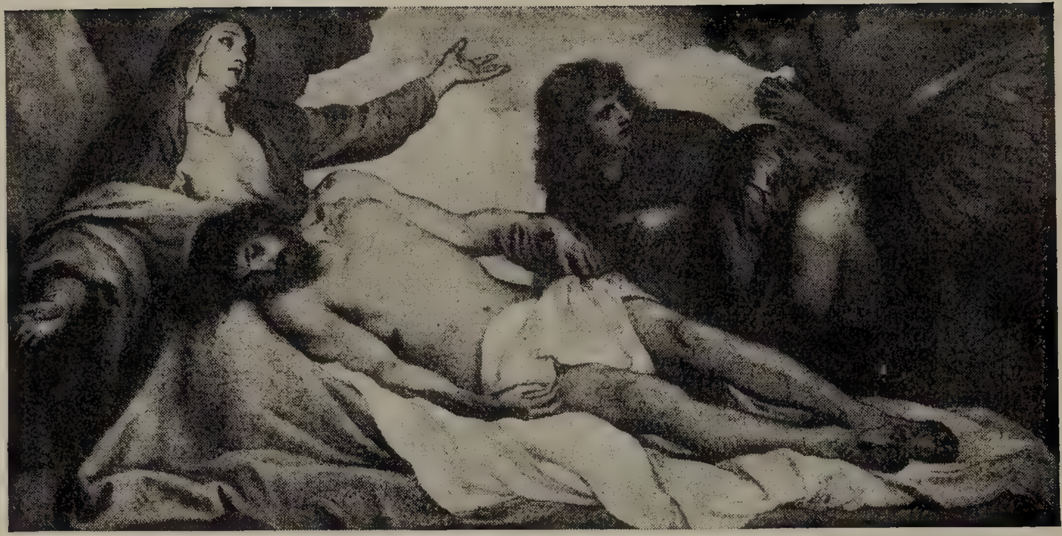
Le Christ au tombeau (Van Dyck), v. p. 1107.

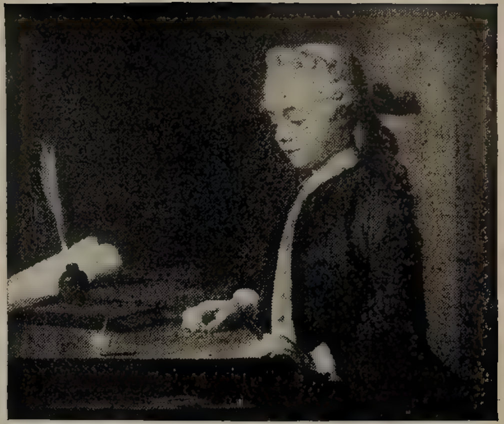
L'Enfant au toton (Chardin), v. p. 1116.

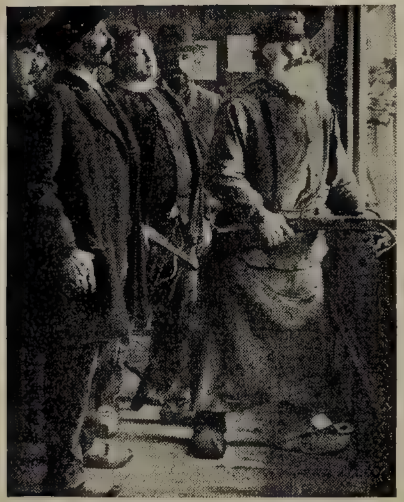
Tireurs à l'arbalète (Buland), v. p. 1102.

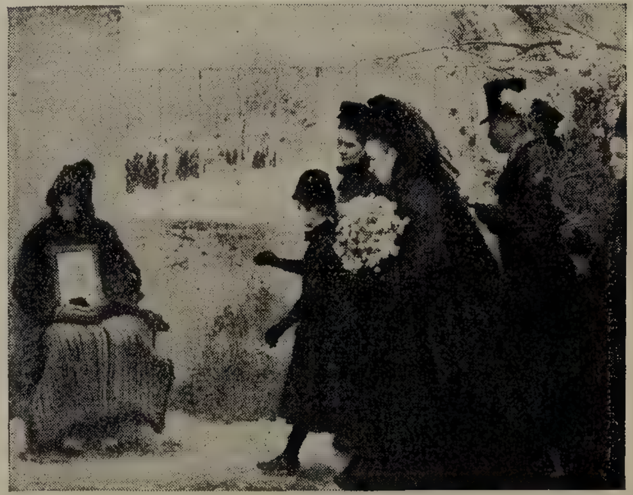
La Toussaint (E. Friant), v. p. 1121.

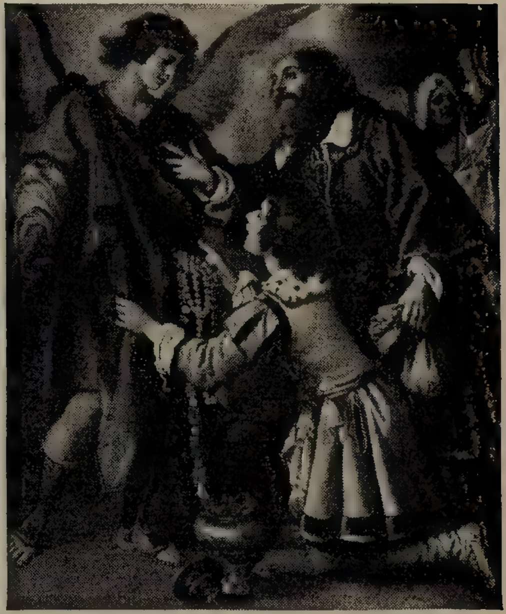
Tobie et l'Ange (Biliverti), v. p. 1105.

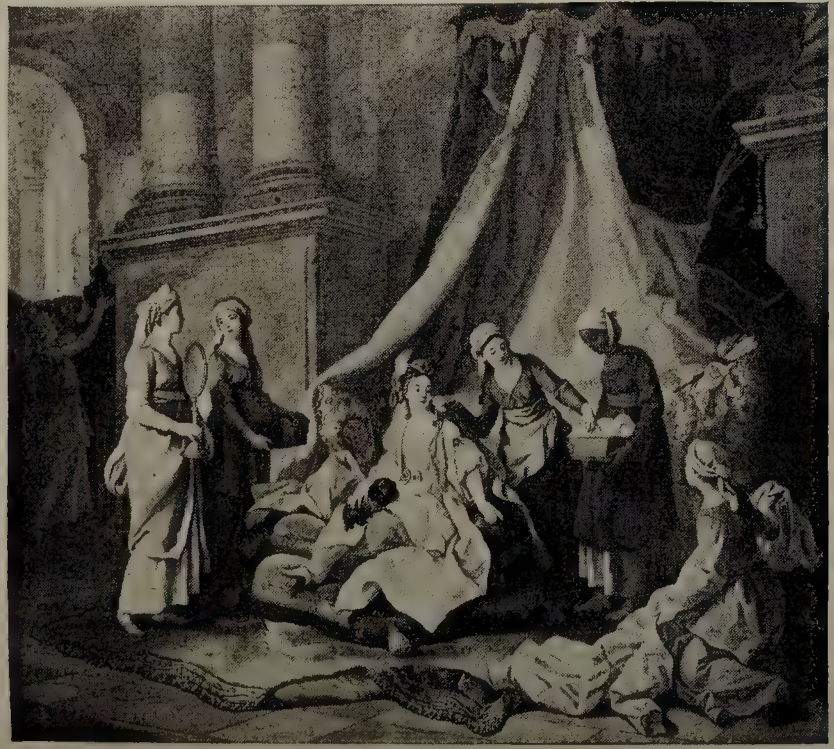
La Toilette d'une sultane (C. A. Vanloo), v. p. 1106.

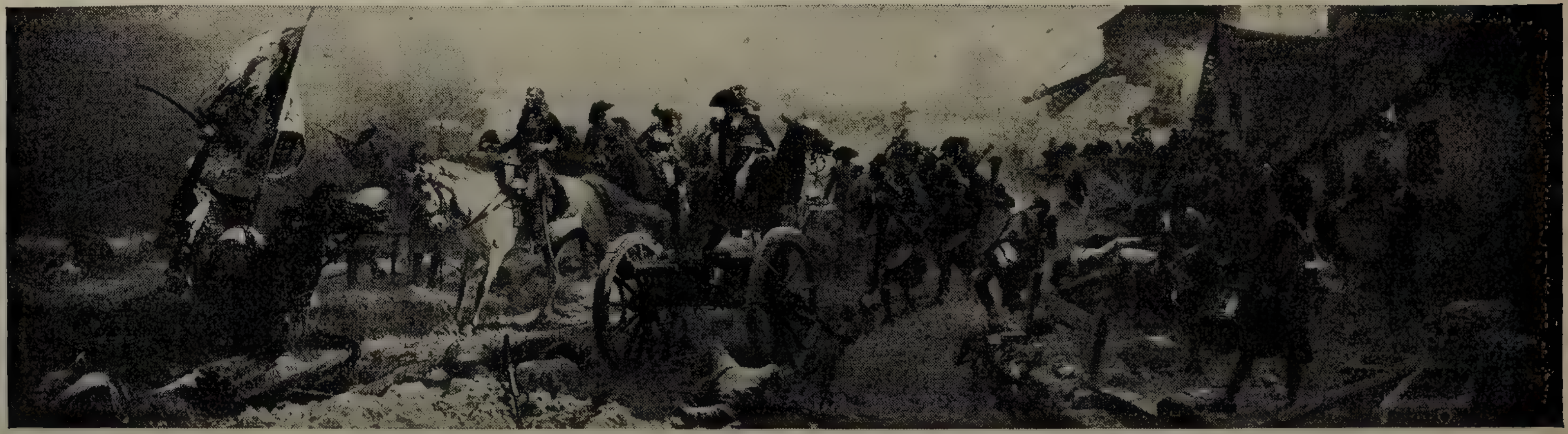
La Bataille de Tourcoing (Boutigny), v. p. 1119.

se fait surtout avec de la laine. On emploie aussi la soie et le coton mouliné.

**tapissier** [*pi-si-é*], **ère** n. Qui fait ou vend toutes sortes de meubles, et en général tout ce qui sert à la décoration des appartements. *Tapissier de Notre-Dame*, surnom donné au maréchal de Luxembourg après la bataille de Fleurus (1690), à cause du grand nombre de drapeaux pris à l'ennemi et exposés dans l'église Notre-Dame de Paris.

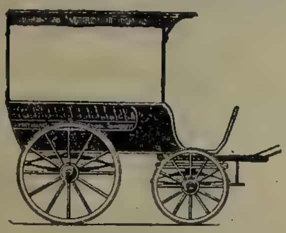
Tapissière.

**tapissière** [*pi-si*] n. f. Voiture légère couverte d'un toit, mais ouverte sur les côtés, servant au transport des meubles, des tapis, etc. Grand omnibus d'excursion.

**tapon** n. m. (de *taper*). Linge, étoffe, cheveux, etc., tortillés en une sorte de bouchon, de boule.

**taponnage** [*po-na-je*] n. m. Action de taponner.

**taponner** [*po-né*] v. a. Mettre en tapons, en bouchons : *taponner les cheveux*.

**tapotement** n. m. Action de tapoter. *Méd.* Sorte de massage exécuté à petits coups pressés, avec les doigts ou le bord cubital de la main.

**tapoter** [*té*] v. a. (de *tape*). Donner de petits coups : *tapoter la joue d'un enfant*. *Mus.* Exécuter négligemment ou maladroitement sur un instrument à touches : *tapoter un air*. Absolum. Jouer sans art d'un instrument à touches.

**tapoteur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui tapote. Peintre qui procède par petits coups de brosse. N. f. Machine servant à égaliser dans les moules la pâte à chocolat, au moyen de petits chocs répétés.

**tapouille** [*ll* mll., *e*] n. f. Petit navire, employé au cabotage entre l'embouchure de l'Amazone et la Guyane.

**tapsel** [*sèl*] n. m. Cotonnade de provenance indienne, qui s'importait en Europe aux xviie et xviiie siècles.

**tapure** n. f. Frisure produite en tapant les cheveux.

**taque** [*ta-ke*] n. f. Tout ustensile en fonte de fer. Plaque de fer fondu. Plaque de cheminée en fonte.

**taquer** [*ké*] v. a. (même orig. que *attacher*). *Impr.* Egaliser les lettres d'une forme au moyen du taquoir.

**taqueret** [*ke-rè*] n. m. Plaque de fonte d'un fourneau de forge.

**taquerie** [*ke-rî*] n. f. Ouverture d'un four à réverbère, par laquelle on fait pénétrer le minerai dans le four.

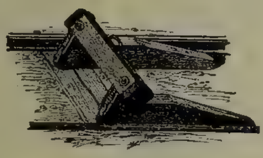
Taquet d'arrêt.

**taquet** [*kè*] n. m. (de même rac. que *taquer*). Petit morceau de bois taillé, qui sert à tenir provisoirement en place un objet, l'encoignure d'un meuble, d'une armoire. Piquet de bois qu'on enfonce en terre, et qui sert de témoin pour l'évaluation des terres enlevées. Nom de chacune des pièces de bois mobiles servant à lancer les navettes à travers la chaîne. *Mar.* Pièce de bois ou de fer, servant à amarrer les cordages et les manœuvres. *Fauconn.* Planche sur laquelle on frappe pour rappeler l'oiseau.

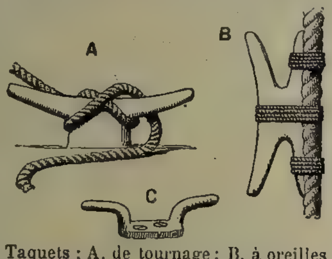

Taquets : A, de tournage ; B, à oreilles ou de hauban ; C, en cuivre.

**taqueté** [*ke*] n. m. Sorte de pas de danse.

**taquier** [*ki-é*] n. m. Cloutier.

**taquin** [*kin*], **e** adj. et n. (ital. *taccagno*). Qui aime à taquiner : *un enfant taquin*.

**taquin** [*kin*] n. m. Jeu de combinaisons, à l'aide de chiffres inscrits sur des cubes, qu'il s'agit de disposer dans une boîte de manière à former en tous sens certains nombres proposés.

**taquinage** [*ki-na-je*] n. m. Action de taquiner. (Peu us.)

**taquinement** [*ki-ne-man*] adv. D'une façon taquine.

**taquiner** [*ki-né*] v. a. et n. (de *taquin*). Harceler légèrement pour impatienter : *taquiner un enfant*. Inquiéter légèrement : *il tousse, cela me taquine*. *Taquiner la Muse*, faire des vers. *Taquiner le goujon*, pêcher à la ligne.

**taquinerie** [*ki-ne-rî*] n. f. Caractère de taquin. Action de celui qui taquine.

**taquoir** [*koir*] n. m. (de *taquer*). *Impr.* Morceau de bois très uni, dont on se sert pour égaliser les caractères qui entrent dans la composition d'une forme. *Arg. typogr.* Page ou colonne de texte sans alinéa. Petit morceau de bois qu'emploient les ouvriers télégraphistes pour redresser les fils.

**taquon, taquonner.** V. TACON, TACONNER.

**tar** n. m. Mot angl. signif. *goudron*, et qui entre dans le nom de divers matériaux routiers (tarmacadam, tarvia, etc.) dans lesquels le goudron joue un rôle de liant.

**târ** n. m. Tambour de basque des pays musulmans, dont le cercle est percé de cinq ouvertures, dans lesquelles se trouvent autant de paires de petits disques de cuivre. En Perse, sorte de mandoline.

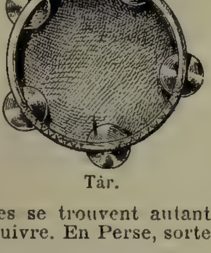
Târ.

**tarabiscot** [*bis-ko*] n. m. Petite cavité ménagée entre deux moulures. Outil servant à creuser cette cavité.

**tarabiscotage** [*bis-ko-ta-je*] n. m. Action de tarabiscoter ; résultat de cette action.

**tarabiscoté** [*bis-ko-té*], **e** adj. Où l'on a fait des ornements appelés tarabiscots. *Fig.* Compliqué, recherché : *style tarabiscoté*.

**tarabiscoter** [*bis-ko-té*] v. a. Tailler des tarabiscots dans. *Fig.* Orner à l'excès : *tarabiscoter son style*.

**tarabite** n. f. Gros câble que les Indiens d'Amérique fabriquent avec des cordes ou des lianes.

**tarabuster** [*bus-té*] v. a. (provenç. *tarabustar*). *Fam.* Troubler ; fatiguer, importuner.

**Tarafa** (Amr ibn-al-Abd-al-Bakri), poète anté-islamique, m. vers 570, auteur d'un des sept *Moallakat*, et de poésies où il célèbre le vin et l'amour.

**tarage** n. m. Action de tarer.

**tarahumare** n. m. Langue américaine du groupe sonorien. (v. ce mot),

**Tarahumares** ou **Tarumares,** Indiens du *Tarahumara* (Mexique), dont les mœurs, encore très primitives, comportent une sorte de communisme de la terre et de ses produits.

**taraison** [*ta-rè-zon*] n. f. Tuile avec laquelle on obture en partie la bouche d'un fourneau de verrerie.

**taranakite** n. f. Phosphate hydraté naturel d'aluminium avec potassium et fer.

**taranche** n. f. Grosse cheville de fer, dont on se sert pour tourner la vis d'un pressoir.

**tarantass** n. m. Sorte de voiture rustique à quatre roues, employée en Russie.

**Tarantchis** (*Agriculteurs*), population agricole et sédentaire, d'origine ouralo-altaïque, de Kouldja et du Turkestan oriental.

**tarapacaïte** n. f. Chromate naturel de potassium

Tarantass.

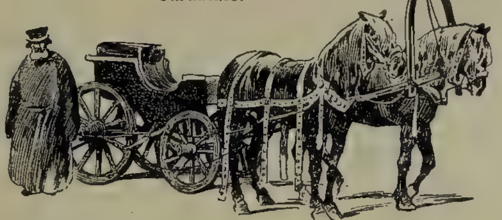

**tarare** interj. *Fam.* S'emploie pour marquer qu'on se moque de ce qu'on entend dire ; qu'on n'y croit point. (On a dit aussi TARARE-PON-PON.)

**tarare** n. m. Instrument qui sert à vanner le blé, et à nettoyer le grain. Espèce de toile qui se fabriquait anciennement à Tarare.

— ENCYCL. Le tarare, basé sur la différence de poids et de volume des bons grains et des corps étrangers qui s'y trouvent mélangés, se compose d'un ventilateur à ailettes, qui envoie un courant d'air sur les produits du battage tombant à travers des cribles. Les menues pailles, bales, poussières, etc. sont entraînées au dehors par le courant d'air, tandis que le criblage sépare le bon grain des pierres, grains cassés, etc.

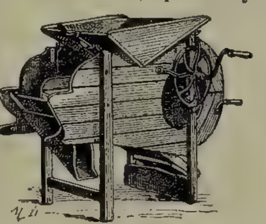
Tarare cribleur.

**Tarare,** ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 32 kil. de Villefranche ; 12.530 h. (*Tarariens*). Ch. de f. P.-L.-M. Mousselines, velours, draps et chaudronnerie. — Le cant. a 16 comm., et 23.630 h.

**tararer** [*ré*] v. a. Nettoyer avec le tarare.

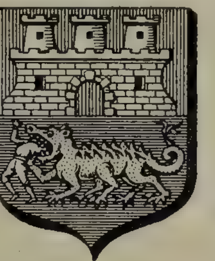
Armes de Tarascon.

**Tarascon,** ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 15 kil. d'Arles, sur le Rhône ; 8.970 h. (*Tarasconnais*). Ch. de f. P.-L.-M. Eglise romane et gothique de Sainte-Marthe (xiie-xve s.). Château du xve siècle. Saucisson, fromages, chapellerie. — Le cant. a 4 comm. et 10.360 h.

**Tarascon** ou **Tarascon-sur-Ariège,** ch.-l. de c. (Ariège), arr. et à 15 kil. de Foix ; 1.680 h. (*Tarasconnais*). Ch. de f. M. Métallurgie. — Le cant. a 22 comm., et 11.880 h.

**Tarasios,** patriarche de Constantinople (784-806). Protégé de l'impératrice Irène, il prépara la restauration du culte des images, qu'accomplit, en 787, le concile de Nicée.

**Tarasp,** village de Suisse (cant. des Grisons), dans la basse Engadine, à 1.400 m. d'altitude ; 320 h. Sources minérales froides.

**taraspic** [*ras-pik*] n. m. Nom vulgaire du *thlaspic* et des *ibérides*.

**Tarasque** [*ras-ke*] n. f. (de *Tarascon*, n. pr. de ville). Animal fabuleux qui vivait sur les rives du Rhône et qui fut, selon la légende, dompté par sainte Marthe. Sorte de mannequin représentant ce monstre, que l'on promenait, à la Pentecôte et le jour de la fête de sainte Marthe, dans quelques villes du midi de la France, et particulièrement à Tarascon.

**Tarasques** [*ras-ke*], indigènes du Mexique, vaincus par les Aztèques, et dont la littérature est, après le nahuatl, celle qui possède le plus grand nombre de documents littéraires.

**Tarass Boulba** (1832), récit de Nicolas Gogol. Le vieux chef cosaque Tarass Boulba tue son fils Andry qui, par amour pour une Polonaise, a trahi son pays et les siens. De ce roman a été tiré un drame musical en cinq actes, livret de L. de Gramont, musique de Marcel-Samuel Rousseau (1919).

**taratata,** onomatopée familière, qui s'emploie pour dire : *ne m'en faites pas accroire*,

**taraud** [*rô*] n. m. (même orig. que *tarière*). Morceau d'acier taillé en vis, don ton se sert pour tarauder. Morceau de bois pour tendre les cordes autour de la perche des arçonneurs.

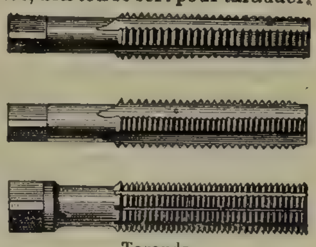
Tarauds.

**taraudage** [*rô*] n. m. Action de tarauder.

— ENCYCL. Le taraudage a pour but d'imprimer un filet ou pas de vis dans un trou cylindrique ou conique. On commence par percer le trou d'un diamètre égal à celui du boulon qu'il doit recevoir, moins une demi-profondeur de filet ; puis, à l'aide de tarauds, auxquels on donne un mouvement de rotation à droite et à gauche, on imprime dans le trou le filet correspondant au taraud employé.

**tarauder** [*rô-dé*] v. a. Creuser en spirale une pièce qui doit recevoir une vis. *Pop.* Tourmenter ; battre.

**taraudeuse** [*rô-deu-ze*] n. f. Machine-outil, au moyen de laquelle on peut tarauder toutes les pièces mécaniquement.

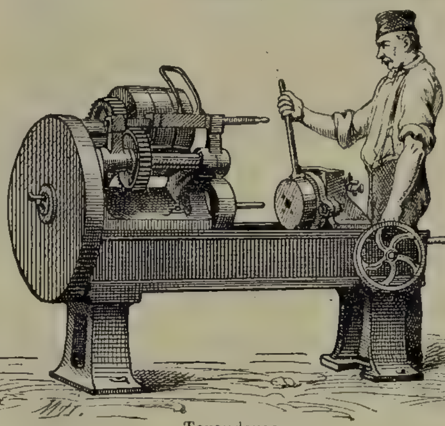
Taraudeuse.

**Taraval** (Hugues), peintre et graveur français, né et m. à Paris (1728-1785) ; auteur de peintures froides et correctes : *le Triomphe d'Amphitrite, de Bacchus* (Louvre), etc.

**taravelle** [*vè-le*] n. f. Sorte de plantoir utilisé dans le Bordelais et les Charentes par les viticulteurs. (La taravelle ou *haque* est une sorte de pal, dont la pointe est continuée par deux montants à poignée formant étrier, et entre lesquels l'ouvrier place le pied pour enfoncer l'instrument dans le sol.)

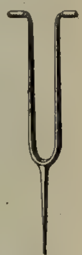
Taravelle.

**taraxacum** [*rak-sa-kom'*] n. m. Nom scientifique du genre pissenlit.

**taraxis** [*rak-siss*] n. m. (mot gr. signif. *trouble*). *Pathol.* Trouble de la vision.

**Tarbais, e** [*bè, è-ze*], originaire ou habitant de Tarbes : *les Tarbais*. Adjectiv. *Race tarbaise*, nom donné à une population chevaline dont l'élevage est prospère dans la plaine de Tarbes. (Ces chevaux, issus d'anglo-arabes et de navarrais, sont des animaux élégants, de constitution robuste, et d'une endurance remarquable. Ils sont achetés pour la plupart par l'Etat, et destinés à la cavalerie légère.)

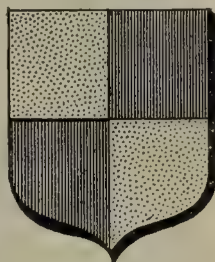
Armes de Tarbes.

**Tarbes** [*be*], ch.-l. du dép. des Hautes-Pyrénées, sur l'Adour ; ch. de f. M. ; à 829 kil. S.-O. de Paris ; 28.620 h. (*Tarbais*). Evêché. Anc. ch.-l. du Bigorre. Ecole d'artillerie, et fonderie de canons. Belle cathédrale romane. Patrie de Barrère, Th. Gautier. Commerce de chevaux et mulets. — L'arr. a 11 cant., 195 comm., 100.100 h. Le cant. Nord a 16 comm., et 21.930 h. ; le cant. Sud, 19 comm., et 23.600 h.

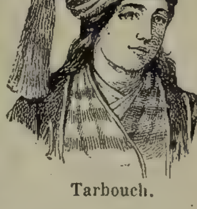
Tarbouch.

**tarbouch** [*bouch'*] ou **tarbouche** n. m. Coiffure des Turcs et des Grecs : *le tarbouch est une espèce de bonnet rouge qui porte un gland de soie bleue.*

**tarc** [*tark*] n. m. Un des noms vulgaires du *goudron de pin*.

**tard** [*tar*] adv. (lat. *tarde*). Après un temps long ou relativement éloigné : *se lever tard*. Vers la fin de la journée : *nous arriverons tard chez nous. Tôt ou tard*, un jour inévitablement. N. m. A la nuit, à une heure avancée de la soirée : *il ne viendra que sur le tard. Au plus tard*, dans l'hypothèse où la chose se ferait aussi tardivement que possible. V. JAMAIS. ANT. **Tôt.**

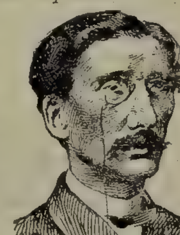
G. de Tarde.

**Tarde** (Gabriel DE TARDE, dit *Gabriel*), sociologue et criminologiste français, né à Sarlat, m. à Paris (1843-1904). Esprit ingénieux et curieux, il s'est attaché à dégager, dans l'évolution sociale et dans la criminalité, l'influence de l'imitation. Citons de lui : *la Criminalité professionnelle, les Lois de l'imitation, Philosophie pénale*, etc.

**Tardenois** [*noi*], petit pays de l'anc. prov. de l'Ile-de-France, compris dans le départ. de l'Aisne, autour de Fère-en-Tardenois. Bataille de la Grande Guerre, livrée du 29 juillet au 6 août 1918 par les Franco-Américains aux Allemands après la prise de Fère-en-Tardenois; au cours de cette bataille, qui est le dernier épisode de la suite de bataille de la Marne, les Allemands ont été rejetés jusqu'à la Vesle.

**tarder** [*dé*] v. n. (du lat. *tardare*, retarder). Différer : *ne tardez pas un moment.* V. n. Retarder. (Vx.) V. impers. : *il me tarde de....* c'est avec impatience que j'attends de...

**Tardets-Sorholus** [*dè, luss*], ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 37 kil. de Mauléon ; 1.100 h. Ch. de f. — Le cant. a 16 comm., et 8.030 h.

**tarde venientibus ossa...**, mots lat. signif. : *Ceux qui viennent tard* [*à table*] *ne trouvent plus que des os.* S'emploie au propre et au figuré. (Dans ce dernier cas, ces mots s'appliquent à tous ceux qui, par négligence ou par oubli, manquent une bonne affaire.)

**Tardière (La),** comm. de la Vendée, arr. et à 25 kil de Fontenay-le-Comte ; 1.240 h. Flanelles.

**Tardieu,** lieutenant criminel de Paris, fameux par son avarice. Il fut assassiné avec sa femme, non moins avare que lui, par des voleurs, en 1665. Boileau a peint le couple Tardieu dans sa X^e^ Satire.

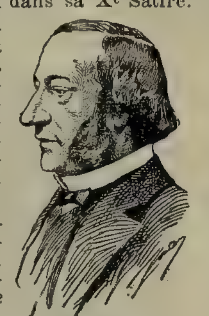
A.-A. Tardieu.

**Tardieu,** famille de graveurs français distingués, dont les principaux membres furent NICOLAS-HENRI (1674-1749) ; JACQUES-NICOLAS (1716-1791) ; CHARLES-JEAN (1765-1830) ; PIERRE-FRANÇOIS (1711-1774) ; PIERRE-ALEXANDRE (1756-1844) ; ANTOINE-FRANÇOIS (1757-1822) ; AMBROISE (1788-1841).

**Tardieu** (Auguste-Ambroise), médecin légiste français, né et m. à Paris (1818-1879). On lui doit, entre autres ouvrages, un *Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité.*

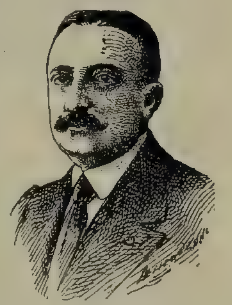
André Tardieu.

**Tardieu** (*André*-Pierre-Gabriel-Amédée), homme politique français, né à Paris en 1876, haut commissaire aux Etats-Unis en 1917-1919, collaborateur de G. Clemenceau, et l'un des représentants de la France au Traité de Versailles ; ministre des Régions libérées (1919-1920).

**tardif, ive** adj. Lent : *pas tardif.* Qui vient tard : *regrets tardifs.* ANT. **Hâtif.**

**tardiflore** adj. (du lat. *tardus* lent, et *flos, oris,* fleur). Qui fleurit tard (Peu us.)

**tardigrade** adj. (du lat. *tardus*, lent, et *gradi*, marcher). Qui marche lentement. N. m. pl. *Mamm.* Grande division des mammifères édentés, renfermant les paresseux et formes voisines. *Entom.* Groupe d'arachnides, renfermant les formes qui se meuvent avec une extrême lenteur, leurs pattes étant rudimentaires. S. un *tardigrade.*

**tardillon** [*ll* mll.] ou **tardon** n. m. (de *tard*). Petit agneau, poulet, canard, etc., né plus tard que les autres. *Fig.* Enfant dernier-né d'une famille nombreuse.

**tardivement** [*man*] adv. D'une manière tardive : *se décider tardivement.* ANT. **Hâtivement.**

**tardiveté** n. f. Etat de ce qui est tardif. *Jard.* Croissance tardive : *la tardiveté d'une plante.*

**tardon** n. m. V. TARDILLON

**tard-venus** n. m. pl. Bande d'aventuriers qui dévastèrent la France après le traité de Brétigny, et qui défirent à Brignais (1361) les troupes royales. V. COMPAGNIES (*grandes*). S. un *tard-venu.*

**tare** n. f. (ital. *tara*, dérivé de l'ar. *tarha*). Perte de valeur que subit une marchandise par suite d'une diminution dans la quantité, ou d'une avarie dans la qualité. Poids des divers objets (caisses, sacs, etc.) pesés avec la marchandise, et qui se trouve à défalquer pour obtenir le poids net. Poids non marqué, avec lequel on fait équilibre à un poids qu'on ne veut pas compter dans le poids total. *Fig.* Défectuosité physique ou morale.

— ENCYCL. *Poids et mesures.* On distingue la *tare réelle* et la *tare d'usage.* La première résulte du pesage de l'emballage ; la seconde est déterminée par l'usage, et connue d'avance. A l'importation des marchandises, les agents des douanes appliquent une tare d'usage. La tare réelle pour certaines marchandises est fixée par la loi (*tare légale*).

**taré, e** adj. Vicié, corrompu : *homme taré. Blas.* Tourné, posé : *casque taré de profil.*

**tarentaise** [*ran-tè-ze*] adj. f. *Variété tarentaise*, population bovine, dont l'élevage se fait dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie (arrondissements de Moûtiers, d'Albertville et de Saint-Jean-de-Maurienne particulièrement), et qui est issue de la race des Alpes. (On l'appelle aussi *tarine.*)

**Tarentaise** [*ran-tè-ze*], région de la Savoie formée par la vallée supérieure de l'Isère. Nombreuses richesses minérales ; élevage. V. pr. *Moûtiers.*

**tarente** [*ran-te*] n. f. Nom vulgaire des *geckos*, dans le midi de la France.

**Tarente** [*ran-te*], v. du sud de l'Italie, sur le golfe du même nom, formée par la mer Ionienne, dans la terre d'Otrante ; 50.000 h. (*Tarentins*). Fondée par les Spartiates au VIII^e^ siècle av. J. C., elle fut prise par les Romains sur Pyrrhus en 272 av. J.-C. Sous les rois normands, elle fut le chef-lieu de la principauté des Bohémonds. Archevêché. Huileries, vins ; étoffe.

**tarentelle** [*ran-tè-le*] n. f. (ital. *tarentella*). Danse vive du midi de l'Italie : *la tarentelle est la danse nationale des Napolitains.* Air sur lequel on l'exécute.

— ENCYCL. La tarentelle, vive, rapide, passionnée, est exécutée par un cavalier et une dame, sur une mesure à six-huit, et souvent avec accompagnement de tambour de basque, qui en accentue encore le rythme. Auber en a donné deux exemples, dans *Fra Diavolo* et dans la *Muette de Portici.*

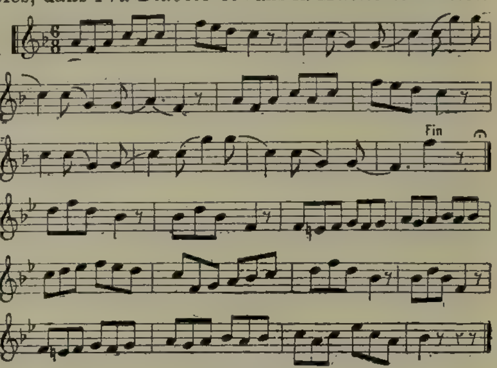

Tarentelle.

**Tarentin, e** [*ran*], originaire ou habitant de Tarente : *les Tarentins.* Adjectiv. : *population tarentine.*

**tarentisme** [*ran-tis-me*] ou **tarentulisme** [*ran-tu-lis-me*] n. m. Prétendue maladie causée par la piqûre de la tarentule.

— ENCYCL. Les accidents causés par la morsure de la tarentule sont peu graves et ils disparaissent assez rapidement ; ils consistent simplement en une douleur assez vive avec œdème. Le traitement est celui des morsures ou piqûres d'insectes (teinture d'iode, etc.). Le tarentisme qui régna en Italie au XVII^e^ siècle n'était qu'une forme de la chorée hystérique.

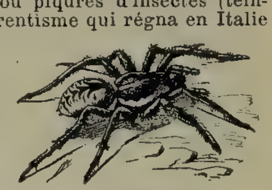
Tarentule.

**tarentule** [*ran*] n. f. (ital. *tarentola ;* de *Tarente*). Nom vulgaire d'une grosse araignée du genre lycose, très commune aux environs de Tarente. (Sa piqûre passait autrefois pour causer un grand assoupissement ou une profonde mélancolie, qu'on ne pouvait dissiper qu'en s'agitant beaucoup. De là cette locution : *être piqué de la tarentule*, être violemment excité.) V. TARENTISME.

**tarentulé, e** [*ran*] adj. Piqué par une tarentule.

**tarentulisme** [*ran-tu-lis-me*] n. m. V. TARENTISME.

**tarer** [*ré*] v. a. (de *tare*). Gâter, avarier : *l'humidité a taré ces marchandises. Fig.* Altérer, souiller. *Comm.* Peser le contenant, l'enveloppe d'une marchandise emballée, et en défalquer le poids du poids total, pour obtenir le poids net.

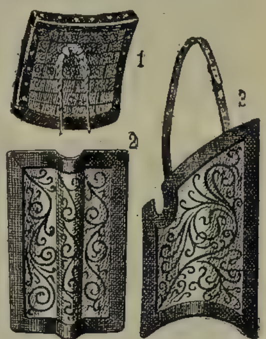

Targes : 1. De joute (XV^e^ s.) ; 2. Allemande (XV^e^ s.) ; 3. Hongroise (XVI^e^ s.).

**taret** [*rè*] n. m. (même étymol. que *tarière*). Genre de mollusques lamellibranches répandus dans toutes les mers, renfermant des animaux allongés, vermiformes, à toute petite coquille, qui perforent presque tous les bois immergés : *en 1734 les digues de la Hollande furent détruites en partie par les tarets.*

**targe** n. f. (orig. german.). Petit bouclier en usage au moyen âge. (V. la planche ARMURES.)

**targé, e** adj. Protégé par une targe, un bouclier.

**targer** [*jé*] n. m. Valet d'armée, qui était chargé de porter une targe, et de la planter devant un archer. (On disait aussi TARGIER, TARGETIER.)

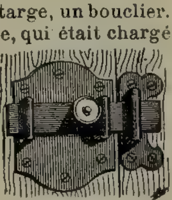
Targette.

**Target** [*jè*] (Guy-Jean-Baptiste), avocat français, né à Paris, m. à Molières (1733-1807), un des rédacteurs des Codes civil et criminel.

**targette** [*jè-te*] n. f. (de *targe*). Petit verrou plat, porté sur une plaque. *Archéol.* Petite targe.

**targionite** n. f. *Minér.* Variété de galène.

**Targon,** ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 31 kil. de La Réole ; 1.190 h. — Le cant. a 19 comm. et 6.310 h.

**targuer** [*ghé*] **(se)** v. pr. (de l'ital. *targar* [*si*], se couvrir d'une targe). Se glorifier, se vanter : *se targuer d'un petit avantage.*

**Targui** [*ghi*] n. m. *Géogr.* Sing. de *Touareg.* (V. ce mot).

**Targul-Jiu** ou **Jui,** v. de Roumanie (Valachie), sur le *Jiu*, affluent du Danube ; 3.500 h. ch.-l. de départ., terminus d'une voie ferrée partie de Craïova. Pendant la Grande Guerre, deux batailles y furent livrées entre Austro-Allemands et Roumains. La première, livrée par les troupes de Falkenhayn à celles de Dragalina, du 23 au 27 octobre 1916, se termina par l'abandon du col de Vulkan et l'entrée des Austro-Allemands dans la plaine valaque. La seconde, du 20 au 27 novembre, amena également une défaite des Roumains et fut suivie de la prise de Craïova.

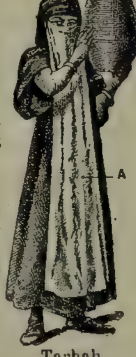

Tarhah.

**targum** [*ghom'*] n. m. (mot. hébr. signif. *interprétation*). Traduction ou paraphrase chaldaïque de l'Ancien Testament.

**targumique** adj. Relatif aux targums.

**targumiste** [*mis-te*] n. m. Traducteur de la Bible en langue chaldaïque.

**tarhah** n. m. Pièce d'étoffe dont, en Egypte, les femmes de qualité s'enveloppent la tête et le cou.

**tari** n. m. Vin de palmier et de cocotier, employé autrefois en médecine comme tonique.

**taricheute** [*keu-te*] n. m. (gr. *tarikheutês*). *Ant. égypt.* Membre d'un des trois groupes d'embaumeurs égyptiens.

**taride** n. f. Bâtiment ponté, du genre des galères, en usage au moyen âge, et qui servait surtout au transport.

**tarier** n. m. Passereau du genre *traquet*, qui vit dans les régions tempérées et niche à terre.

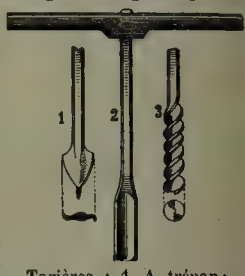

Tarières : 1. A trépan ; 2. Simple ; 3. A double spire.

**tarière** (n. f. (orig. celt.). Grande vrille de charpentier, de charron, qui sert à faire des trous dans le bois. Organe qui sert aux insectes femelles à percer les substances dures, pour y déposer leurs œufs. Syn. OVISCAPTE.

**tarif** n. m. (ital. *tariffa*, dérivé de l'ar. *taarifa*, publication). Tableau du prix de certaines denrées, des droits d'entrée de certaines marchandises, etc. *Dr.* V. DOUANE, CHEMIN DE FER, FRAIS DE JUSTICE, etc.

**Tarifa,** v. forte d'Espagne (Andalousie), sur le détroit de Gibraltar ; 12.500 h.

**tarifaire** adj. Qui se rapporte à un tarif : *loi tarifaire.*

**tarifer** [*fé*] v. a. Etablir par un tarif les prix, les droits de : *tarifer des marchandises.*

**tarification** [*si-on*] n. f. Action de tarifer.

**Tarija,** prov. de Bolivie, arrosée par le Pilcomayo, et peuplée de 103.000 h. Ch.-l. *Tarija*, sur la rivière homonyme ; 8.000 h.

**Tarik-ibn-Zyad,** général arabe, le premier musulman qui ait envahi l'Espagne. Il aborda au rocher qui prit de lui le nom de Djebel-al-Tarik (Gibraltar). Il remporta en 711 la victoire de Xérès sur le roi wisigoth Roderic, pour le compte de Mousa, l'émir conquérant du Maghreb.

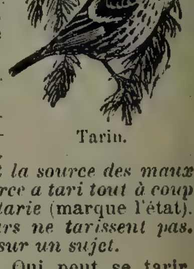
Tarin.

**Tarim** [*rim'*] (le), fleuve du Turkestan oriental (Kachgarie) ; il descend du Karakoroum, baigne Yarkand, et se perd dans le Lob-Nor, marécage du désert de Gobi.

**tarin** n. m. Genre de passereaux voisins des chardonnerets, qui font leur nid sur les pins, et qui vivent dans l'Europe septentrionale.

**tarine** adj. f. *Race tarine.* syn. de RACE TARENTAISE.

**tarir** v. a. (du germ. *tharrjan*). Epuiser le liquide de, mettre à sec : *l'été a tari les puits. Fig.* Faire cesser : *la paix tarit la source des maux publics.* V. n. Etre à sec : *la source a tari tout à coup* (marque le fait) : *la source est tarie* (marque l'état). *Fig.* Cesser, s'arrêter : *ses pleurs ne tarissent pas.* Cesser de parler : *ne pas tarir sur un sujet.*

**tarissable** [*ri-sa-ble*] adj. Qui peut se tarir. ANT. **Intarissable.**

**tarissant** [*ri-san*], **e** adj. Qui est de nature à tarir. Qui est en voie de tarir.

**tarissement** [*ri-se-man*] n. m. Dessèchement. *Fig.* Epuisement.

**tarlatane** n. f. (pour *tarnatane*). Etoffe de coton très légère et très claire : *robe de tarlatane.*

**tarmacadam** [*dam'*] n. m. (de l'angl. *tar*, goudron, et de *macadam*). Mélange à chaud de pierres, de pierrailles et de goudron, dont l'emploi à la façon du macadam a été préconisé pour supprimer la poussière, et assurer aux routes une plus longue résistance.

**tarmacadamisage** [*za-je*] n. m. Action de tarmacadamiser.

**tarmacadamiser** [*zé*] v. a. Charger une voie en tarmacadam.

**Tarn** [*tarn'*] (le), riv. de France, qui prend sa source dans les monts Lozère, traverse les causses, en de pittoresques cañons, arrose Millau, Albi, Gaillac, Rabastens, Montauban, Moissac, et se jette dans la Garonne (r. dr.) ; cours 375 kil. L'Agout et l'Aveyron sont ses affluents principaux.

**Tarn** (DÉPART. DU), dép. formé d'une partie du Languedoc (évêchés d'Albi, de Castres et de Lavaur) ; préf. *Albi ;* s.-préf. *Castres, Gaillac* et *Lavaur.* 4 arr., 36 cant., 323 comm., 301.700 h. 16^e^ corps d'armée ; cour d'appel de Toulouse ; archevêché à Albi. Ce département doit son nom à la rivière du *Tarn.* L'agriculture est sa principale richesse, mais les richesses minérales sont abondantes : manganèse, granit, houille, et l'industrie active : verreries.

**Tarnac,** comm. de la Corrèze, arr. et à 40 kil. d'Ussel ; 1.210 h.

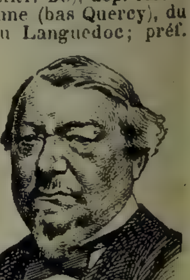
Tarnier.

**Tarn-et-Garonne** (DÉPART. DU), dép. formé de parties inégales de la Guyenne (bas Quercy), du Rouergue, de l'Armagnac et du Languedoc ; préf. *Montauban ;* s.-préf. *Castelsarrasin* et *Moissac ;* 3 arr., 24 cant., 195 comm., 164.200 h. 17^e^ corps d'armée ; cour d'appel de Toulouse ; évêché à Montauban. Ce départ. doit son nom au *Tarn* et à la *Garonne*, qui s'y réunissent. Agriculture prospère ; vins, primeurs ; culture de chasselas.

**Tarnier** (Stéphane), médecin accoucheur français, né à Aiserey (Côte-d'Or), m. à Paris (1828-1897). Il appliqua les théories pastoriennes d'asepsie et l'antisepsie au traitement des femmes en couches, et inventa plusieurs instruments d'obstétrique, notamment un forceps qui a remplacé à peu près complètement les instruments antérieurs.

**Tarnopol,** v. de Pologne (Galicie), sur le Sereth ; 33.900 h. Scieries.

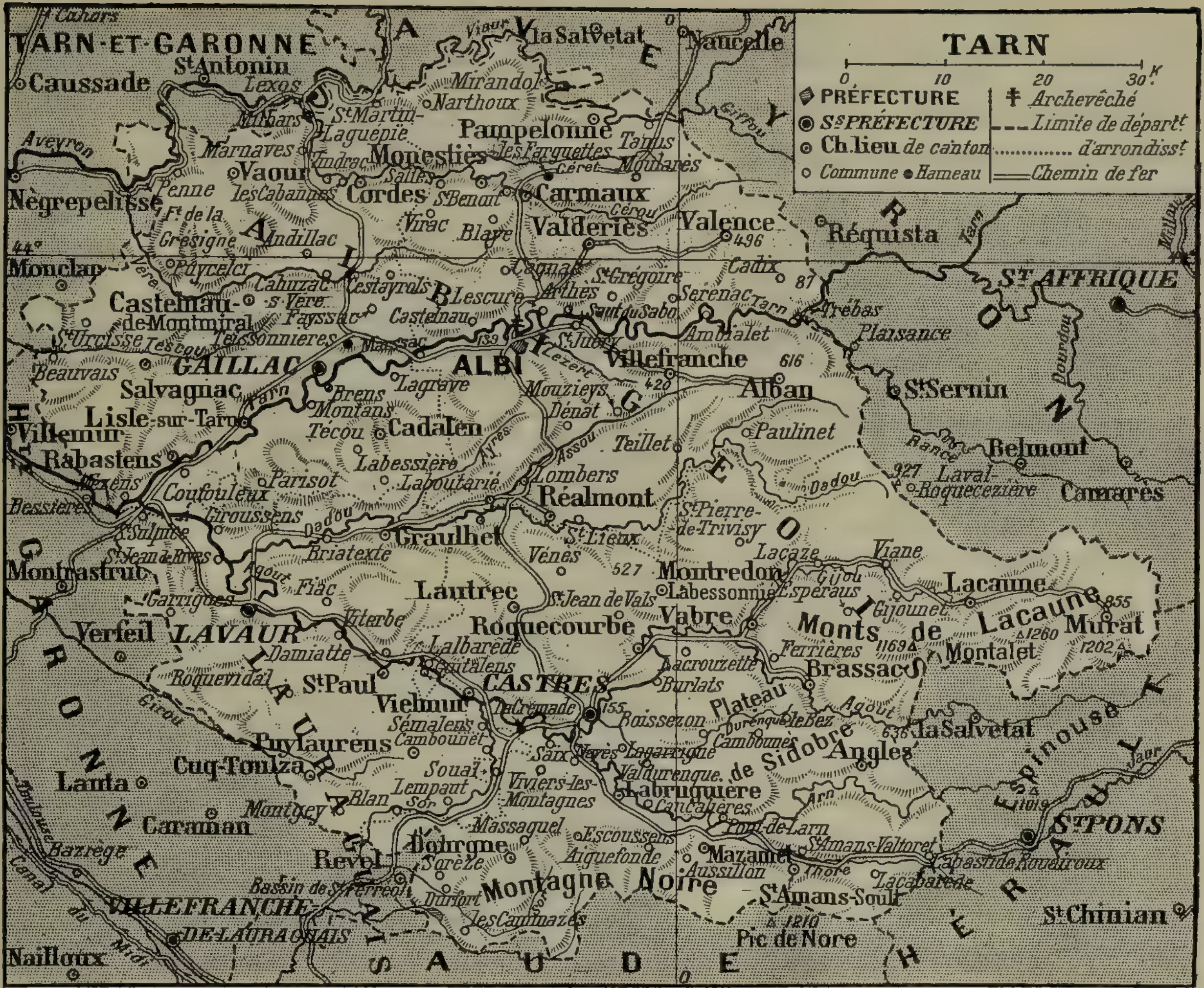

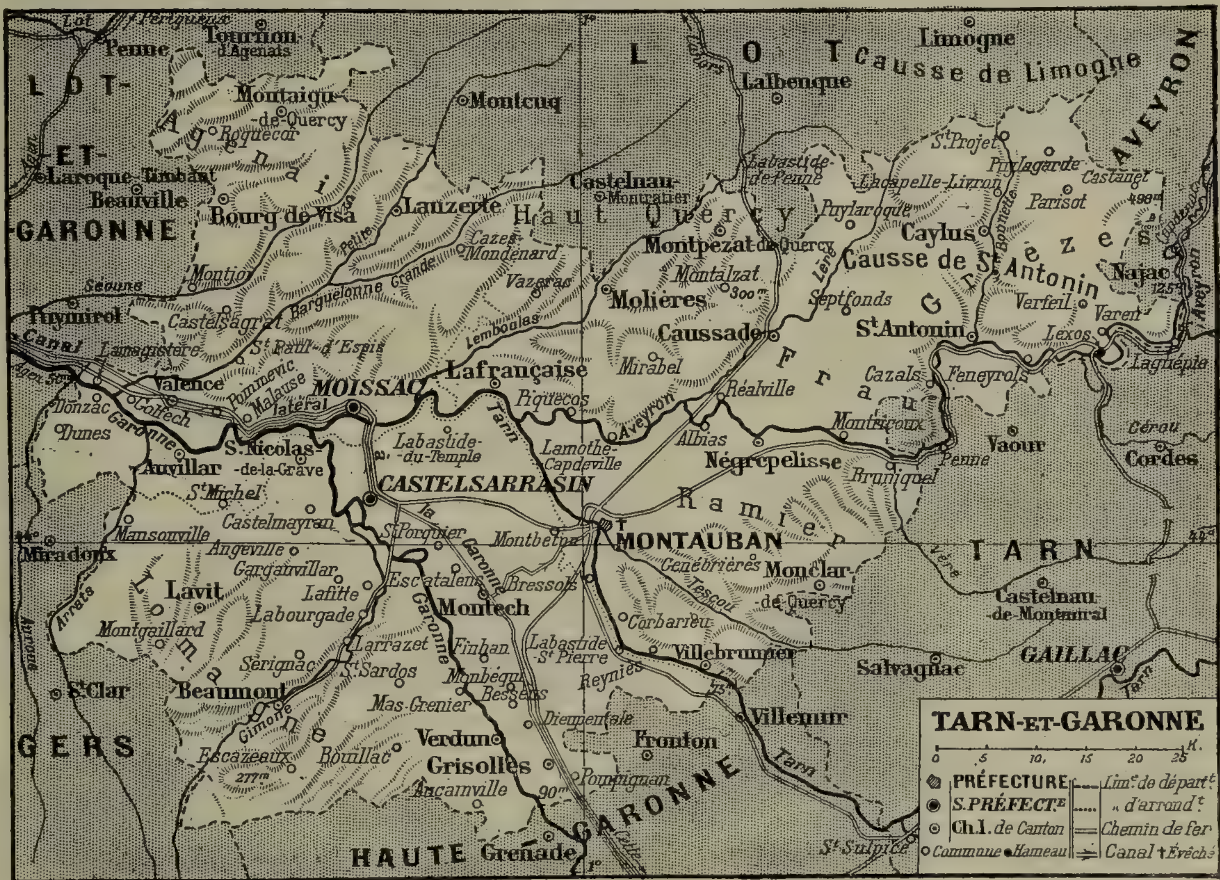

**Tarnov,** v. manufacturière de Pologne (Galicie), au confluent de la Dunajec et de la Biala ; 37.000 h. — Ce fut, pendant la Grande Guerre, à l'ouest de Przemysl, une des places importantes de la Galicie. Le col qu'elle commande, et qui porte son nom ou celui de *col de Poprad*, dans les Karpathes, est suivi par le Poprad et par une voie ferrée qui met en relation Tarnov en territoire polonais avec Kosice (ou Kassa) en territoire tchécoslovaque.

**Tarnowitz,** v. de Prusse (présid. d'Oppeln), sur le Stollenwasser ; 12,740 h. Fer, métallurgie.

**Taro** (le), riv. d'Italie, née dans l'Apennin, affl. du Pô (r. dr.) ; il passe à Fornoue ; cours 130 kil.

**Taro,** département français sous le premier Empire. Ch.-l. *Parme.*

**taro** n. m. Genre d'aroïdées cultivées dans les régions tropicales pour leurs tubercules comestibles.

**tarole** n. f. Tambour plat, dont le son est clair mais sans porter loin.

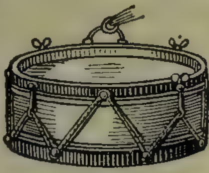
Tarole.

**taroque** n. f. *Arg.* Marque au linge. Marque que les « grecs » font sur les cartes.

**taroquer** [*ké*] v. a. *Arg.* Marquer.

**tarot** n. m. *Occult.* V. TAROTS.

**taroté, e** adj. *Cartes tarotées*, dont le dos ou revers est orné de compartiments en grisaille, comme les tarots.

**tarotier** [*ti-é*] n. et adj. m. Fabricant de tarots. Fabricant de papiers de fantaisie.

**tarots** [*ro*] n. m. pl. (ital. *tarocco*). Cartes à jouer dont le dos est orné de compartiments en grisaille. *Jeu de tarots*, jeu de cartes comprenant, outre les quatre séries ordinaires, une suite de figures (*le bateleur, la papesse, l'impératrice, l'empereur, le pape, l'amoureux, le chariot*, etc.), et utilisé pour la prédiction de l'avenir : *les tarots se composent de soixante-dix-huit « lames », dont vingt et une constituent les arcanes majeures, et cinquante-six les arcanes mineures, la dernière jouant le rôle du zéro.* (On dit aussi *un tarot* pour le jeu tout entier, ou *des tarots* en parlant des cartes elles-mêmes.) Jeu que l'on joue avec ces cartes.

**taroupe** n. f. Touffe de poils, qui croît dans l'espace séparant les deux sourcils. Cet espace lui-même.

**tarpan** n. m. D'après certains auteurs, cheval appartenant à une race domestique retournée à l'état sauvage dans les steppes de l'Asie occidentale. Adjectiv. : *cheval tarpan.*
— ENCYCL. Le tarpan (*equus asiaticus*) est de robe brune uniforme. Il a la tête épaisse et courte, les jambes courtes, les sabots fins.

**Tarpéia,** jeune Romaine qui, suivant la légende, livra aux Sabins la citadelle de Rome qu'ils assiégeaient et que commandait son père Tarpeius. Éblouie par les bracelets d'or que les Sabins portaient au poignet gauche, elle promit de leur livrer la place s'ils lui donnaient ce qu'ils portaient au bras gauche. On le lui promit ; mais, la trahison accomplie, les Sabins l'écrasèrent sous leurs boucliers, qu'ils portaient au même bras.

**tarpéien, enne** [*i-in, è-ne*] adj. (lat. *tarpeius*). Qualification donnée à la partie du mont Capitolin, où périt Tarpeia. *Jeux tarpéiens*, jeux célébrés à Rome en l'honneur de Jupiter Capitolin.

**Tarpéienne** (ROCHE), rocher située à l'extrémité du mont Capitolin, d'où l'on précipitait les criminels, à Rome. V. CAPITOLE.

**tarpon** n. m. Nom donné communément à de grands poissons appartenant au genre mégalope.
— ENCYCL. Les tarpons (*megalops thrissinoides*), appelés aussi *rois d'argent*, sont de grands harengs, qui peuvent dépasser 2 mètres de long, et atteindre un poids de 100 kilogrammes. Ils habitent l'embouchure des rivières américaines, et fréquentent plus particulièrement les côtes de la Floride. La pêche du tarpon est pratiquée comme sport, et se fait à la ligne volante : le poisson, une fois pris, fait des bonds prodigieux hors de l'eau, et il faut lutter longtemps avec lui avant de l'épuiser.

**Tarquin l'Ancien** (Lucius Tarquinius Priscus ou), cinquième roi de Rome, originaire d'Etrurie, époux de Tanaquil, que la tradition fait régner de 615 à 578 av. J.-C. Il introduisit à Rome la culture hellénique, et exécuta d'importants travaux publics, notamment le grand égout de Rome. la *cloaca maxima*, le temple de Jupiter Capitolin, etc. ; il fut assassiné par ordre des fils d'Ancus. Il eut pour successeur Servius Tullius.

**Tarquin le Superbe** (Lucius Tarquinius Superbus, ou), septième et dernier roi de Rome, petit-fils du précédent, que la tradition fait régner de 534 à 510 av. J.-C. Il accrut la puissance de Rome, créa les Féries latines (confédération de 45 villes sous la présidence de Rome), et exécuta aussi de grands travaux. Il gouverna avec violence et arbitraire contre l'aristocratie romaine, et fut renversé par Brutus et Tarquin Collatin. Le viol de Lucrèce par son fils Sextus souleva toute la population, excitée par Brutus et Tarquin Collatin, et entraîna l'abolition de la royauté. Chassé, Tarquin essaya de reprendre Rome ; il fut vaincu à la bataille du lac Régille, en 496, et se retira auprès d'Aristodème, tyran de Cumes. Il mourut en 494.

**Tarquin** (Sextus), fils de Tarquin le Superbe. Son outrage envers Lucrèce entraîna le renversement de la royauté à Rome (510 av. J.-C.). Il fut tué à la bataille du lac Régille (496 av. J.-C.).

**Tarquin Collatin.** V. COLLATIN.

**Tarquinies** [*ku-i-nî*], v. de l'Etrurie. Patrie de Tarquin l'Ancien. Auj. *Tarchina.*

**Tarraconaise** [*nè-ze*], prov. septentrionale de l'Espagne romaine. Elle occupait le nord et l'est du Portugal, et une partie de la Castille.

**Tarragone,** v. d'Espagne (Catalogne), sur la Méditerranée ; 23.500 h. (*Tarragonais*). Cathédrale gothique avec cloître. Chapellerie, mousseline, liqueurs. Exportation d'oranges. Ville prise par Suchet en 1811. — La prov. a 330.000 h.

**Tarrara,** v. d'Espagne (Catalogne, prov. de Barcelone) ; 16.000 h. Industrie textile.

**Tarride** (Abel-Anatole), acteur français, né à Niort en 1865 ; a montré beaucoup d'entrain et de naturel dans le vaudeville et la comédie moderne.

**tarsal, e, aux** adj. Qui se rapporte au tarse.

**tarsalgie** [*jî*] n. f. (du gr. *tarsos*, tarse, et *algos*, douleur). Affection de l'adolescence, caractérisée par l'affaissement de la voûte plantaire et l'existence, à ce niveau, de douleurs exacerbées par la marche et la station debout. (Le traitement consiste dans le repos, le port de chaussures à talon élevé ; parfois, une opération dite *tarsectomie* est nécessaire.)

**tarse** n. m. (du gr. *tarsos*, claie). Partie postérieure du pied, comprise entre la jambe et le métatarse, ou mieux entre les articulations tibiotarsienne et la tarsométatarsienne, vulgairement *cou-de-pied*. V. les planches HOMME. (Elle est composée de sept os formant deux groupes. Le groupe postérieur comprend l'*astragale* et le *calcanéum*.) Adjectiv. *Cartilage tarse*, cartilage de la paupière. Chez les insectes, ensemble des articles qui terminent chaque membre, en partant du tibia.

**Tarse,** anc. v. de l'Asie Mineure (Cilicie), sur le Cydnus. Fondée, dit-on, par Sardanapale, prise par Cyrus le Jeune, plus tard par Alexandre qui faillit y périr dans les eaux du Cydnus. Antoine y séjourna avec Cléopâtre. Sous l'Empire romain, elle brilla par ses écoles de philosophie et de rhétorique.

**tarsectomie** [*sek-to-mî*] n. f. (du gr. *tarsos*, tarse, et *ektomê*, section). Ablation chirurgicale, totale ou partielle, des os du tarse.

— ENCYCL. La tarsectomie peut porter sur les os antérieurs du tarse, ou sur les os postérieurs. Elle est utilisée dans le traitement de la tuberculose du pied, ou dans la cure orthopédique du *pied plat* et du *pied bot*.

**tarsien, enne** [*si-in, è-ne*] adj. Qui concerne le tarse : *la région tarsienne.*

**tarsier** [*si-é*] n. m. Genre de mammifères lémuriens, de la taille d'un rat, à tête ronde et aux yeux énormes, qui ont le pied ou tarse de derrière très long, et qui vivent dans les forêts de la Malaisie. (On les appelle aussi TARSIERS SPECTRES.)

**tarsipède** n. m. Genre de mammifères marsupiaux, renfermant de petits phalangers voisins des acrobates, et propres à l'Australie occidentale.

**tarsite** n. f. Inflammation des paupières.

**tarso-métatarsien, enne** adj. *Anat.* Qui a rapport au tarse et au métatarse. *Articulation tarso-métatarsienne* ou *articulation de Lisfranc*, celle qui réunit les os de la partie antérieure du tarse avec les cinq métatarsiens.

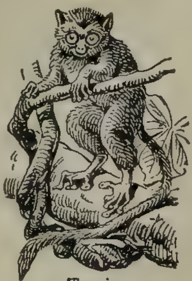
Tarsier.

**tarso-phalangien, enne** adj. *Anat.* Qui appartient au tarse et aux phalanges.

**tarsoptose** [*pto-ze*] n. f. (du gr. *tarsos*, tarse, et *ptôsis*, chute). Pied plat ou tarsalgie des adolescents et des enfants, affection caractérisée par un affaissement de la voûte plantaire, avec déviation du pied.

**tarsorraphie** n. f. (du gr. *tarsos*, tarse, et *rhaphê*, suture). *Chir.* Suture des cartilages tarses des paupières.

**tarsotomie** [*mî*] n. f. (du gr. *tarsos*, tarse, et *tomê*, section). *Oculist.* Résection chirurgicale d'une partie du cartilage tarse, pratiquée dans le traitement chirurgical de l'entropion.

**Tartaglia** (Ange Labello), célèbre condottiere italien, m. en 1421. Il fut longtemps le commandant des troupes du pape Martin V. Sforza l'ayant fait arrêter sous prétexte d'intrigues avec les ennemis du pape, il fut mis à la torture et exécuté.

**Tartaglia** (Nicolas FONTANA, dit), géomètre italien, né à Brescia, m. à Venise (1500-1557). On lui doit la première application des mathématiques à l'art militaire et à l'artillerie.

**Tartaglia** (*le Bègue*), masque de la comédie italienne, originaire de Naples ; type du gros valet bavard et poltron.

**tartan** n. m. (mot angl., dérivé de l'anc. franç. *tiretaine*). Etoffe de laine, à larges carreaux de diverses couleurs, très employée en Ecosse. Vêtement, châle de cette étoffe.

**tartane** n. f. (ital. *tartana*). Petit bâtiment en usage dans la Méditerranée, portant un grand mât avec voile sur antenne, un tapecu et un beaupré. Sorte de filet de pêche.

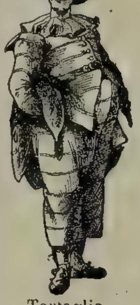
Tartaglia.

**tartanelle** [*nè-le*] n. f. Sorte d'étoffe de laine, à carreaux de différentes couleurs.

**tartare** adj. Qui appartient aux Tartares ou Tatars, ou aux contrées qu'ils habitent. *Zool.* Se dit d'une race de chevaux de petite taille, robustes, sûrs et agiles. *Sauce tartare*, sauce mayonnaise à laquelle on ajoute du piment, des ciboulettes, persil, cerfeuil, estragon, câpres, cornichons ; le tout, finement haché. N. m. Idiome parlé par les Tartares. *A la tartare*, à la manière des Tartares. Se dit, en cuisine, d'une manière de servir certains mets, pannés et grillés, avec une sauce froide à la moutarde (qui n'est pas la sauce tartare).

**tartare** n. m. Nom donné autrefois aux courriers officiels, à Constantinople. Valet militaire de la maison du roi de France, sous l'ancienne monarchie. *Pop.* Apprenti tailleur.

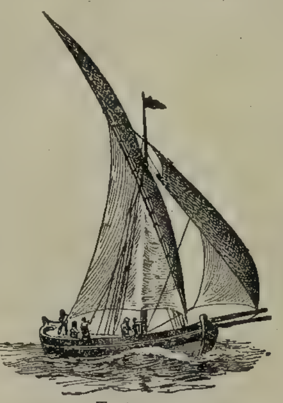
Tartane.

**Tartare,** séjour souterrain situé au fond des Enfers, où Zeus précipitait ceux qui l'avaient offensé. Les Enfers en général. Surnom de Pluton, dieu des Enfers. (*Myth.*)

**tartaréen, enne** [*rè-in, è-ne*] adj. *Myth.* Qui appartient au Tartare : *supplices tartaréens.*

**tartarelle** [*rè-le*] n. f. Nom vulgaire du *rhinante crête-de-coq*.

**Tartares.** *Ethnol.* V. TATARS.

**tartareux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. Qui se produit sous forme de tartre : *sédiment tartareux.* (On dit plus ordinairement TARTREUX, EUSE.)

**Tartarie.** *Géogr.* V. TURKESTAN.

**tartariforme** adj. (du lat. *tartarum*, tartre, et de *forme*). Qui a l'apparence du tartre.

**tartarimétrie** [*trî*] n. f. (du bas lat. *tartarum*, tartre, et du gr. *metron*, mesure). Analyse au moyen de carbonate de potasse, provenant de la calcination de la crème de tartre.

**Tartarin de Tarascon,** titre et héros d'une œuvre fantaisiste d'A. Daudet (1872), qui fut suivie de *Tartarin sur les Alpes* (1885) et de *Port-Tarascon* (1890). Ce sont de spirituelles satires du caractère et du tempérament méridional. Tartarin est devenu un type populaire, celui du Méridional hâbleur mais candide, et qui finit par croire lui-même à ses propres inventions. *Port-Tarascon*, dans lequel on assiste à la fin du héros, est inférieur aux deux précédentes œuvres.

**tartarique** adj. S'emploie parfois comme syn. de TARTRIQUE (v. ce mot).

**tartarisé** [*zé*], **e** adj. Qui contient du tartre.

**tartaro** n. m. (mot ital.). Sorte de tuf très fin et très blanc.

**Tartas** [*tass*], ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 32 kil. de Saint-Sever ; 3.100 h. (*Tarusates*). Ch. de f. Midi. Vinaigreries. — Le cant. Est a 8 comm., et 6.730 h. ; le cant. Ouest, 11 comm., et 12.230 h.

**tarte** n. f. Pâtisserie plate, dans laquelle on met de la crème, ou des confitures, des fruits, etc. : *tarte aux pommes.*

— ENCYCL. *Pâtiss.* Les tartes se préparent simplement avec une abaisse, à laquelle on donne la forme voulue, et dont on relève les bords. On étale dessus les fruits, confitures, etc. ; on fait cuire à four doux. et l'on verse par-dessus, après cuisson, un sirop de fruits assorti à la garniture.

**tarteifle,** altération du jurement allemand *der Teufel* (le diable).

**tartelette** [*lè-te*] n. f. Petite tarte.

**Tartempion,** nom propre de fantaisie dont on se sert pour désigner un individu quelconque.

**tartevelle** [*vè-le*] n. f. Partie de la trémie d'un moulin.

**tartine** n. f. (de *tarte*). Tranche de pain recouverte de beurre, de confitures, etc. : *une tartine de foie gras. Fam.* Tirade.

**tartiner** [*né*] v. n. (de *tartine*). *Fam.* Faire de longs développements.

**Tartini** (Giuseppe), violoniste et théoricien musical italien, né a Pirano, m. à Padoue (1692-1770).

**tartinier** [*ni-é*] n. m. *Fam.* Celui qui a l'habitude de tartiner.

**tartouillade** [*tou, ll* mll.] n. f. *Arg. des peintres.* Tableau mal dessiné, où tout est sacrifié à la couleur.

**tartouiller** [*tou, ll* mll., *é*] v. a. et n. Faire des tartouillades.

**tartouilleur** [*tou, ll* mll.] n. et adj. m. Celui qui fait des tartouillades.

**tartrage** n. m. Action d'ajouter à la vendange de l'acide tartrique ou du tartrate de calcium.

**tartrate** n. m. *Chim.* Sel de l'acide tartrique : *tartrate de potassium.*

— ENCYCL. *Pharm.* et *thérap.* Parmi les tartrates employés en thérapeutique, citons les suivants : *tartrate ferrico-potassique*, employé comme ferrugineux dans les chloroses et les anémies ; *tartrate de potasse*, employé comme laxatif, ainsi que le *tartrate borico-potassique* ou *crème de tartre soluble ; tartrate antimonio-potassique* ou *émétique*, employé comme vomitif (v. *tartre stibié*) ; *tartrate de potasse et de soude* ou *sel de Seignette*, purgatif peu usité.

**tartrazine** n. f. Matière colorante teignant la laine et la soie en une belle nuance jaune verdâtre.

**tartre** n. m. (bas lat. *tartarum ;* mot inventé par Paracelse). Dépôt salin que laisse le vin dans l'intérieur des tonneaux : *le tartre proprement dit est un bitartrate de potassium, peu soluble.* Sédiment de couleur jaunâtre qui se dépose autour des dents. Dépôt qui se forme à l'intérieur des chaudières. *Crème de tartre*, bitartrate de potassium, qui provient du tartre purifié des tonneaux. *Tartre stibié*, tartrate de potasse et d'antimoine (syn. ÉMÉTIQUE).

**tartreux, euse** [*treû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du tartre : *sédiment tartreux.*

**tartrier** [*tri-é*] n. m. Fabricant de tartre.

**tartrifuge** n. m. (de *tartre*, et du lat. *fugare*, mettre en fuite). Substance destinée à prévenir la formation d'un dépôt de tartre sur les parois intérieures des chaudières. Syn. DÉSINCRUSTANT.

**tartrimètre** n. m. (de *tartre*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument au moyen duquel on détermine la richesse de la crème de tartre.

**tartrique** adj. *Chim. Acide tartrique*, acide $C^8 H^6 O^{12}$ extrait du tartre. (On dit aussi TARTARIQUE.

— ENCYCL. Il existe plusieurs acides tartriques ; on les extraits du tartre. Ce sont des corps cristallisés incolores, que l'on emploie comme acides faibles dans la préparation des eaux gazeuses, dans la fabrication de l'émétique, des tartrates, des liqueurs à ronger dans l'impression des indiennes, etc,

**tartufe** n. et adj. (de *Tartuffe*, titre d'une comédie de Molière, qui a écrit *Tartuffe*, avec deux *f*). Faux dévot ; hypocrite.

**Tartufe**, ou, conformément à l'orthographe de Molière, *Tartuffe* (*le*), comédie en cinq actes et en vers, par Molière (1667), le chef-d'œuvre de la scène comique française. Tartuffe est l'aventurier aux allures contrites et dévotes, qui, introduit chez l'honnête et crédule bourgeois Orgon, veut épouser la fille de la maison, séduire la femme, et dépouiller le mari. Il y réussirait presque, si Elmire, la femme d'Orgon, ne rendait pas son mari témoin des criminelles entreprises de Tartuffe. L'hypocrite est démasqué ; on veut le chasser de la maison, mais il se redresse menaçant :

> La maison est à moi, je le ferai connaître ;
> C'est à vous d'en sortir, qui me parlez en maître.

Il triomphe, car Orgon lui avait sottement fait donation générale de ses biens. Par bonheur, l'intervention d'un prince « ennemi de la fraude » réduit l'aventurier à l'impuissance, et le fait appréhender par un exempt. Tous les personnages de la pièce sont pris sur le vif, et merveilleusement dessinés : Mme Pernelle la belle-mère, la servante Dorine au rude franc-parler, etc. Tartuffe, surtout, restera à jamais le type de la perversité, de la corruption dissimulée sous des dehors respectables ; en un mot, de l'hypocrisie. Un grand nombre de passages de cette célèbre comédie ont passé dans la langue :

> On n'y respecte rien, chacun y parle haut,
> Et c'est tout justement la cour du roi Pétaud.
>
> ... Vous êtes un sot en trois lettres, mon fils ;
> C'est moi qui vous le dis, qui suis votre grand'mère.
>
> Le pauvre homme !
>
> Ah ! vous êtes dévot et vous vous emportez !
>
> Il est avec le ciel des accommodements.
>
> Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu,
> Ce qui s'appelle vu. . . . . . . . . . . . .

répétition énergique que l'on fait entendre pou affirmer la certitude d'une chose dont quelqu'un conteste la vérité.

**tartuferie** [*rî*] n. f. Caractère, action de tartufe.

**tartufier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.* Séduire comme Tartuffe séduit Orgon. V. n. Faire le tartufe.

**Tarvis** [*viss*] (COL DE), dans les Alpes Juliennes près de la *ville de Tarvis* (3.150 h.). Il met en communication l'Italie avec l'Autriche ; alt. 811 m.

**tas** [*ta*] n. m. (orig. german.). Monceau d'objets mis ensemble et les uns sur les autres : *mettre le foin en tas. Fam.* Grand nombre, réunion confuse de gens de choses : *tas de fripons. Fam. Prendre sur le tas* prendre en flagrant délit. *Crier famine sur un ta de blé*, se plaindre quand on a précisement la chose dont on prétend manquer. Petite enclume portative. (Syn. TASSEREAU.) Matrice métallique des fabricants de boutons. Bloc d'acier sur lequel on s'assure de la sonorité des monnaiess Masse d'ouvrage déjà exécuté dans un édifice en construction. *Tailler sur le tas :* tailler les pierres à l'endroit même où l'on doit les employer. *Tas de charge*, assise de pierre à lits horizontaux, que l'on place sur un point d'appui pour recevoir des constructions. *Arg. Etre sur le tas*, être au travail.

**tasajo** n. m. (mot esp.). Viande de bœuf coupée en lanières, et séchée au soleil.

**Tascher** [*chèr*], nom d'une des plus anciennes maisons de l'Orléanais, à laquelle appartenait l'impératrice Joséphine. V. JOSÉPHINE,

**Taschereau** (Jules-Antoine), littérateur et homme politique français, né à Tours, m. à Paris (1801-1874). On lui doit une remarquable édition des œuvres de Molière, une *Histoire de la vie et des ouvrages de Corneille.*

**tascine** n. f. *Minér.* Séléniure naturel d'argent.

**Taskin** (Emile-Alexandre), chanteur scénique français, né et m. à Paris (1853-1897) ; créa à l'Opéra-Comique *les Contes d'Hoffmann, Manon*, etc.

**Tasman** (Abel Janssen), navigateur hollandais né à Lutgegast, m. à Batavia (1603-1659), qui découvrit la *Tasmanie* en 1642.

**Tasman** (MER DE) nom donné à la partie de l'océan Pacifique comprise entre la Nouvelle-Zélande à l'E., l'Australie et la Tasmanie à l'O.

**Tasmanie** ou **Terre de Van-Diémen**, île dépendant de l'Australie, dont elle séparée par le détroit de Bass ; 150.000 h. (*Tasmaniens*). V. pr. *Hobart.* Houille, or, cuivre. Elevage très actif. Le climat en est chaud et humide. L'île fut, à partir de 1803 colonisée par les Anglais, et le dernier survivant de la race tasmanienne, une femme, est morte en 1876.

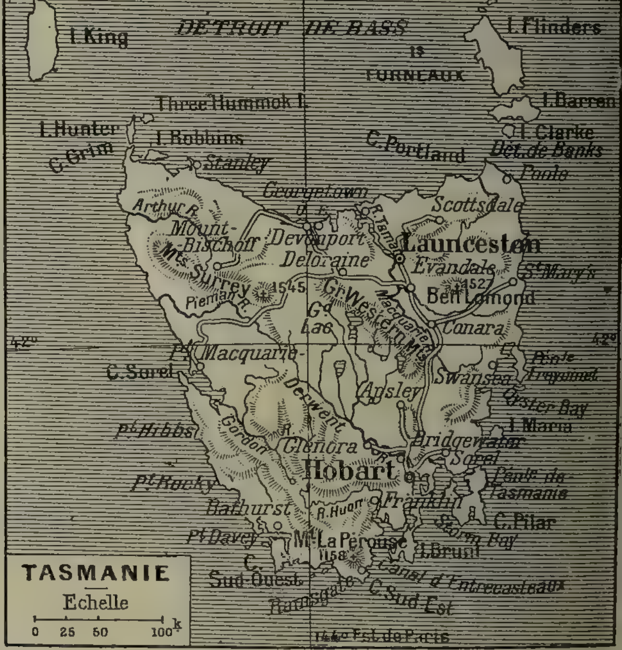

**Tasmanien, enne** [*tas-ma-ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de Tasmanie : *les Tasmaniens.* Adjectiv. : *les indigènes tasmaniens ont disparu.*

**tasmanite** n. f. *Minér.* Variété de talc.

**Tassaert** (Nicolas-François-*Octave*), peintre français, né et m. à Paris (1800-1874). Il a peint des tableaux d'histoire (*Louis XI ; la Mort de Corrège les Funérailles de Dagobert*, etc.), et de genre, ces derniers un peu libres (*la Femme au petit chien, la Liseuse endormie*). Sa peinture est d'une grande franchise de ton et de couleur.

**tasse** [*ta-se*] n. f. (ar. *thaça*). Petit vase à boire, pourvu d'une anse : *tasse en métal, en porcelaine, en bois*, etc. Contenu de ce vase : *boire une tasse de café.* Quart ou gobelet des soldats. Sébile de mendiant. *Fam. La grande tasse*, la mer. *Boire à la grande tasse*, se noyer.

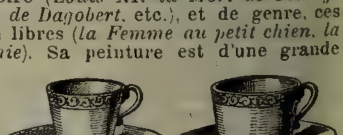
Tasses.

**Tasse** (Bernardo TASSO ou) poète italien, né à Bergame, m. à Ostiglia (1493-1569). Son ouvrage le plus célèbre est *l'Amadis de Gaule*, poème en cent chants.

**Tasse** (Torquato TASSO, dit **le**), poète italien, fils du précédent, né à Sorrente, m. à Rome (1544-1595). Il vécut à la cour du duc de Ferrare Alphonse II, où il fut traité d'abord avec la plus grande faveur. Mais son infatuation prodigieuse lui troubla l'esprit (l'histoire de ses amours avec la sœur du duc, Léonore d'Este, paraît légendaire). Ayant injurié Alphonse, celui-ci le fit enfermer comme fou, pendant sept années, à l'hôpital Sainte-Anne, à Ferrare. Il mena ensuite une vie errante, mélancolique et misérable. Le pape Aldobrandini (Clément VIII) ayant voulu renouveler pour lui le triomphe et le couronnement au Capitole, remis en honneur pour Pétrarque, il mourut avant que fussent achevés les préparatifs de la fête. Il a écrit divers poèmes, des *Dialogues*, chefs-d'œuvre de bonne prose italienne, des *Lettres* très curieuses. Ses deux principaux ouvrages sont la charmante comédie pastorale *l'Aminta* et l'épopée romanesque *la Jérusalem délivrée*, œuvre gracieuse et noble, d'une langue admirablement harmonieuse.

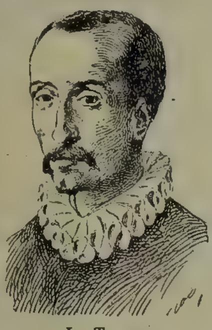
Le Tasse.

**Tasse** (*le*), tragédie de Gœthe, en cinq actes et en vers, où il a mis beaucoup de lui-même, et de ses idées sur le rôle du poète (1790).

**Tasse à Sorrente** (*le*), tableau de Curzon (1859), qui a représenté le poète arrivant, déguisé en pâtre, chez sa sœur Cornélie, après s'être échappé de la maison de fous de Ferrare.

**tassé** [*ta-sé*], **e** adj. *Bx-arts. Figure tassée*, figure courte et qu'on dirait réduite en hauteur par l'effet de son propre poids. *Pop. Consommation bien tassée*, consommation amplement servie.

**tasseau** [*ta-sô*] n. m. (du lat. *taxillus*, coin). Petit morceau de bois, qui soutient une tablette. Petite enclume portative des ferblantiers. Morceau de bois fixé entre les pannes et les arbalétriers. Tringles de bois clouées sur les faces verticales d'une solive. Petit mur en briques, servant de support. Tringle de bois trapézoïdale, sur laquelle on fixe les couvre-joints dans les couvertures de zinc. Forme sur laquelle les luthiers collent les éclisses dont se compose le corps des violons et autres instruments analogues. Fragment de moellon maçonné avec du plâtre pour opérer le scellement des sapines ou écoperches d'échafaudages. Sorte de cul-de-lampe en plâtre, qu'on fait dans un angle pour y supporter quelques ustensiles. Bloc de pierre ou de marbre que l'on scelle sur les côtés d'un autre bloc, avant de le débiter en tranches. *Impr.* Morceau de fer qui sert à maintenir les crampons dans les bandes de certaines presses manuelles. *Argot pop.* Nez.

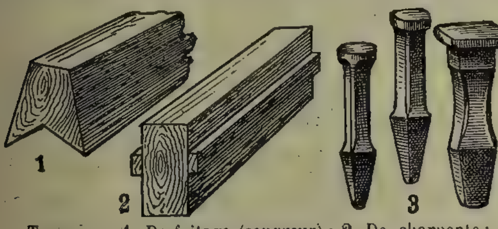

Tasseaux : 1. De faîtage (couvreur) ; 2. De charpente ; 3. D'établi (ferblantier, chaudronnier).

**tassée** [*ta-sé*] n. f. Contenu d'une tasse. (Peu us.). *Pop. Quelle tassée !* quelle grande quantité ! et *fam.* quelle bêtise !

**tasselier** [*ta-se-li-é*] n. m. (de *tas*, et *sel*). Chaussée sur laquelle on élève les mulons ou tas de sel, dans les salines.

**tassement** [*ta-se-man*] n. m. Action de tasser. Etat qui en résulte : *le tassement des terres.* Effet produit par la pression des matériaux sur le sol où on les a assemblés pour une construction.

**tasser** [*ta-sé*] v. a. (de *tas*). Réduire de volume par pression : *tasser du foin.* Resserrer dans un petit espace : *peintre qui tasse trop ses figures.* V. n. Croître, devenir plus épais : *l'oseille commence à tasser.* **Se tasser** v. pr. S'affaisser sur soi-même par son propre poids : *le mur se tasse.*

**tasserie** [*ta-se-ri*] n. f. Sorte de grenier dans lequel on superpose en les entassant les gerbes de blé.

**tassetier** [*ta-se-ti-é*] n. m. (anc. fr. *tasse*, bourse). *Archéol.* Artisan qui fabriquait les bourses.

**tassette** [*ta-sè-ti-é*] n. (anc. fr. *tasse*, bourse). Petite bourse. Basque de pourpoint. Pièce de l'armure qui défendait le devant de la cuisse. (V. planche ARMURE.)

**tasseur** [*ta-seur*] n. m. Instrument dont on se sert pour tasser la terre.

**Tassilon,** duc de Bavière en 748, né en 742, m. à Lorch en 790. Chassé par Grifon, demi-frère de Pépin le Bref (749), et rétabli par ce dernier, dont il reconnut la suzeraineté, il enleva aux Slaves la Carinthie, dut se déclarer le vassal du roi des Lombards Didier, et fut déchu de ses droits par le concile d'Ingelheim en 788.

**Tassin** (René-Prosper), bénédictin et érudit français, né à Lonlay-l'Abbaye, m. à Paris (1697-1777). Il publia avec dom Toustain le *Nouveau traité de diplomatique*, trésor d'érudition.

**tassiot** [*ta-si-o*] n. m. Croix formée de deux lattes, sur laquelle les vanniers établissent certains ouvrages.

**Tassoni** (Alexandre), poète italien, né et m. à Modène (1565-1635) ; auteur de la célèbre épopée badine *le Seau enlevé* (*la Secchia rapita*). Il avait fait paraître (1601), sous le titre de *Quesiti*, une sorte d'abrégé des connaissances humaines.

**tassot** [*ta-so*] n. m. Pièce de bois qui sert aux maçons pour transporter de lourds fardeaux.

**Tastu** (Sabine-Casimire-*Amable* VOÏART, M^me^), femme de lettres et poète française, née à Metz, m. à Paris] (1798-1885), auteur de nombreux et estimables ouvrages pour la jeunesse. Citons d'elle : *les Chroniques de France*, en vers, *le Livre des enfants.* Ses poésies sont d'une grâce pure, un peu frêle.

**tat** [*tat'*] ou **dad** [*dad'*] n. m. Emblème de la stabilité, de la durée infinie, chez les anciens Egyptiens, qui était figurée par quatre colonnes vues en perspective.

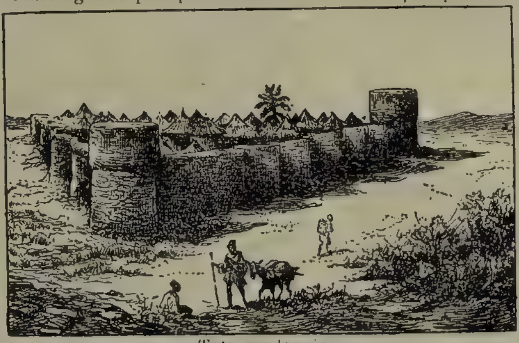
Tata soudanais.

**tata** n. m. Demeure fortifiée d'un chef nègre, en Afrique.

**tata** n. f. Terme enfantin, qui signifie *tante.* *Fam.* Femme, fille, qui fait l'importante, l'entendue, la mijaurée.

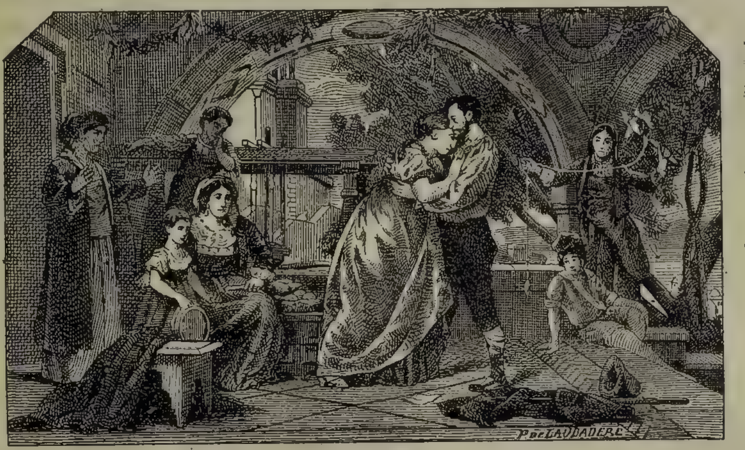

Le Tasse à Sorrente, tableau de Curzon.

**tâtage** n. m. Action de tâter.

**tatami** n. m. Sorte de tapis japonais fait de paille de riz recouverte d'une natte de jonc, que l'on étend sur le plancher de toutes les chambres japonaises.

**tatarisme** n. m. (de *Tatars*). Doctrine politique des Bulgares russophobes qui se prétendent d'origine mongolique, et non slave.

**Tatars** ou **Tartares,** nom général donné en Occident aux peuplades qui formèrent l'armée de Gengis-khan, et qui appartiennent aux familles ethniques les plus diverses et aux familles turque, mongole, toungouse et finnoise notamment. Rattachées depuis à la Russie ou à la Chine, les tribus tartares comprennent le *groupe sibérien* (*Tatars de l'Altaï* et *Tatars de Sibérie* (300.000)), le *groupe caucasien* (1.500.000), et le *groupe de la Russie d'Europe* (*Tatars de la Volga, d'Astrakan, de Crimée, de Lituanie* (2.000.000).

**Tatar Bazardjik,** v. de Bulgarie (Roumélie-Orientale), sur la Maritza ; 18.000 h.

**ta ta ta** interj. dont on se sert pour interrompre quelqu'un, en exprimant qu'on ne le croit pas, qu'on n'admet pas ce qu'il dit.

**tâte** n. f. (de *tâter*). Echantillon prélevé sur une substance en cours de fabrication ou de traitement.

**Tate** (*Galerie*), musée de Londres (Chelsea), fondé en 1897 par l'industriel sir *Henry Tate*, et augmenté d'autres collections. Riche en œuvres de G.-F. Watts et de Turner.

**taté** n. m. Grand bouclier de bois, que les archers japonais posaient devant eux avant de tirer.

**tâte-au-pot** n. m. Homme qui se mêle des affaires de ménage.

**tâtement** [*man*] n. m. Action de tâter. (Peu us.)

**tatémono** n. m. Figurines en terre cuite, que l'on enterrait anciennement autour des tombeaux, au Japon, pour simuler les victimes humaines.

**tâter** [*té*] v. a. (peut-être du bas lat. *taxitare*, de *taxare*). Manier doucement, toucher avec une faible pression : *tâter une étoffe. Tâter le pouls,* presser légèrement l'artère pour reconnaître le mouvement du sang par la rapidité et la force des pulsations. *Fig. Tâter le terrain, tâter quelqu'un*, sonder pour connaître les intentions. *Tâter l'ennemi*, l'attaquer de loin avec l'artillerie. *Tâter le pavé*, marcher avec hésitation. *Tâter le terrain*, s'assurer par avance de l'état des choses, des esprits. *Tâter le fond*, s'assurer de sa profondeur et de sa nature. *Tâter le vent*, se rapprocher doucement du lit du vent pour voir si l'on peut lofer davantage. V. n. *Tâter de* (ou *à*), goûter : *tâter à un mets. Fig.* Essayer de : *tâter d'un métier.* **Se tâter** v. pr. Examiner ses propres sentiments.

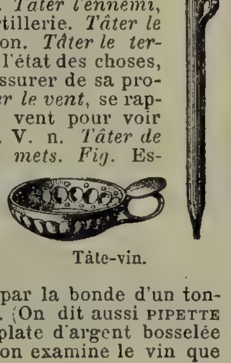
Tâte-vin.

**tâteur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui tâte.

**tâte-vin** n. m. invar. Instrument pour tirer le vin par la bonde d'un tonneau, lorsqu'on veut le goûter. (On dit aussi PIPETTE et SONDE À VIN.) Petite tasse plate d'argent bosselée ou guillochée, dans laquelle on examine le vin que l'on va goûter.

**tatianiste** [*si-a nis-te*] n. m. Disciple de Tatien. (Syn. ENCRATITE.) V. TATIEN.

**tatien** [*si-in*] n. m. (lat. *tatiensis ;* de *Tatius*, n. pr.). Membre de la première des trois tribus de Rome créées par Romulus.

**Tatien,** philosophe néo-platonicien, né en Assyrie entre 110 et 120, m. vers 175. Il se rendit à Rome où il se convertit au christianisme. De retour en Asie, il fonda une secte gnostique, qui s'abstenait de viande, de vin, et réprouvait le mariage.

**tatignon** n. m. Petit meuble sur lequel les brodeurs posaient la chandelle et les mouchettes .

**tatillon, onne** [*ti, ll* mll., *on, o-ne*] adj. et n. *Fam.* Qui tatillonne. (On dit aussi TATILLON au fém. : *une tatillon.*)

**tatillonnage** [*ti, ll* mll., *o-na-je*] n. m. *Fam.* Action de tatillonner.

**tatillonner** [*ti, ll* mll., *o-né*] v. n. S'occuper avec minutie des moindres détails.

**Tatin** (Victor), ingénieur français, né et m. à Paris (1843-1913). On lui doit de nombreux mémoires sur l'aviation dont il fut un des premiers et des plus ardents pionniers.

**Tatius** [*si-uss*] (Titus), roi légendaire des Sabins de Cures. Il prit les armes pour venger l'enlèvement des femmes de sa nation par Romulus. L'intervention des femmes sabines, qui se jetèrent entre les combattants, l'obligea à traiter. Il devait partager le pouvoir avec Romulus. Cinq ans après, il fut assassiné.

**Tatius** (Achille), poète grec, né à Alexandrie vers la fin du IV^e^ siècle, auteur d'un roman d'amour : *Leucippe et Clitophon.* Sur ses vieux jours, dit-on, il devint chrétien et évêque.

**Tatoï,** château royal de Grèce, à 22 kil. N. d'Athènes, sur les flancs du Parnès. Il faut distinguer l'Ancien Château, résidence du diadoque, et le Nouveau Château, reproduction du cottage russe de Peterhof.

**tâtonnage** n. m. Syn. de TÂTONNEMENT.

**tâtonnement** [*to-ne-man*] n. m. Action de tâtonner : *les tâtonnements d'un aveugle. Fig.* Recherche hésitante : *les tâtonnements de la science.*

**tâtonner** [*o-né*] v. n. (de *tâter*). Chercher en tâtant. Essayer de la main, du pied, d'un bâton, etc. : *on tâtonne dans l'obscurité. Fig.* Procéder avec hésitation, incertitude : *savant qui tâtonne dans ses recherches.*

**tâtonneur, euse** [*to-neur, eu-ze*] n. et adj. *Fam.* Qui tâtonne.

**tâtons** [*ton*] **(à)** loc. adv. En tâtonnant : *marcher à tâtons. Fig.* A l'aveugle, sans savoir ce que l'on fait.

**tatou** n. m. Nom donné à tous les édentés du genre *dasype*, et aux formes voisines, caractérisés par un bouclier dorsal formé de lames imbriquées, qui, lorsque ces animaux se roulent en boule, les enveloppe d'une cuirasse sphérique. (Fouisseurs en général et nocturnes, les tatous se nourrissent d'insectes ; ils sont communs du bassin de l'Amazone à l'Argentine.)

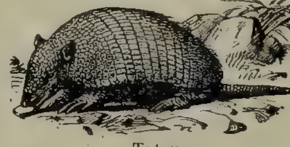
Tatou.

**tatouage** n. m. Action de tatouer. Résultat de cette action. (On dit aussi TATOUEMENT.)

— ENCYCL. *Mœurs.* La pratique du tatouage semble remonter à l'antiquité. C'est par un semblable procédé que les esclaves portaient écrit sur le corps le nom de leur maître.

De nos jours, le tatouage est en vigueur chez un grand nombre de tribus de l'Afrique et de l'Amérique du Nord, chez les Toungouses, au Japon, à Hawaï, en Nouvelle-Zélande.

Le tatouage n'est pas inconnu aux peuples civilisés. Dans certaines professions (marine, métallurgie, etc.) ou dans certaines classes de la société, les individus, parfois des deux sexes, se couvrent souvent les bras ou la poitrine de dessins fantaisistes ou symboliques obtenus au moyen de piqûres sous-cutanées faites avec une aiguille chargée d'encre indélébile.

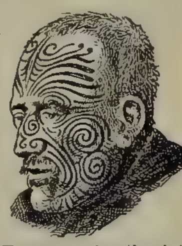
Tatouage néo-zélandais.

— *Méd. Tatouage de la cornée.* Cette opération, pratiquée pour atténuer les taies, consiste à piquer vivement le point cornéen avec quatre aiguilles juxtaposées, portées sur un même manche et trempées dans un liquide colorant. La matière colorante se fixe dans les tissus, en donnant lieu à un inflammation légère.

**tatouer** [*tou-é*] v. a. (angl. *to tattoo*, emprunté au tahitien). Imprimer sur le corps des dessins indélébiles.

**tatoueur** adj. et n. m. Se dit d'un individu qui tatoue.

**tatouille** [*tou, ll* mll., *e*] n. f. *Pop.* Raclée.

**tatouiller** [*tou, ll* mll., *é*] v. a. *Pop.* Battre. coups.

**Tatra,** massif montagneux de la Tchécoslovaquie et de la Pologne, le plus beau des Karpathes ; 2.663 m. Magnifiques forêts.

**Tattegrain** (Francis), peintre d'histoire français, né à Péronne, m. à Arras (1852-1915). Il affectionne les sujets sombres et tragiques, d'une couleur grise mais énergique ; *les Bouches inutiles*, *Saint-Quentin pris d'assaut*, *Entrée de Louis XI à Paris*, *Epave*, etc. Il a peint aussi avec talent de nombreuses scènes de la vie maritime.

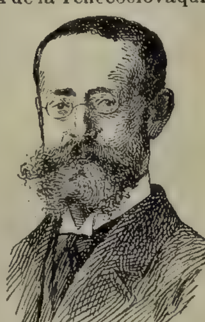
Tattegrain.

**tattersall** [*ta-tèr-sal*] n. m. (du n. du jockey anglais *Richard Tattersall*, fondateur à Londres, en 1820, d'un marché aux chevaux de luxe). Lieu où se font des ventes de chevaux, de voitures.

**tatty** [*tat'-ti*] n. m. Sorte de paillasson, fait avec la racine du vétiver, dont on se sert dans l'Inde en guise de store.

**tatusie** [*zî*] n. f. Genre de mammifères édentés, voisins des tatous et propres à l'Amérique chaude.

**tatzé** n. m. *Bot.* Fruit d'une myrsine qui croît sur les roches humides de l'Afrique, et qu'on emploie comme ténifuge.

**tau** [*tô*] n. m. *Blas*, Figure héraldique en forme de T. (On l'appelle aussi TAF ou CROIX DE SAINT-ANTOINE.) *Ecr.gr.* Lettre grecque correspondant à notre *t*.

**taube** n. m. (mot allem. signif. *pigeon*). Avion allemand monoplan dont la forme générale rappelle celle d'un oiseau en plein vol.

**tauchie** [*tô-chi*] n. f. Damasquinure. (Vx.)

**taud** [*tô*] n. m. ou **taude** [*tô-de*] n. f. Tente de grosse toile goudronnée, qu'on établit au-dessus des barques quand il pleut.

**tauder** [*tô-dé*] v. a. (anc. franç. *tauder*, abriter, d'orig. german..). Couvrir avec un taud.

**taudion** [*tô*] n. m. Méchant taudis.

**taudis** [*tô-dî*] n. m. (de l'anc. franç. *tauder*, abriter). Logement misérable : *vivre dans un taudis malsain.* Appartement mal tenu.

**Tauentzien** (Boleslas Frédéric Emmanuel), général prussien, né à Potsdam, m. à Berlin (1760-1824). Il se distingua pendant les guerres de l'Empire, et s'empara, notamment, de Glogau et de Wittemberg.

**Tauern,** chaîne granitique, gneissique, schisteuse, en Tyrol, Salzbourg, Carinthie. Points culminants : le *Gross Glockner* (3.797 m.) et le *Gross Venediger* (3.675 m.).

**taugour** [*tô*] n. m. Petit levier qui tient un essieu de charrette bandé sur le brancard.

**taule** [*tô-le*] n. f. (provenç. *taula ;* du lat. *tabula*). Table de l'enclume.

**Taulé** [*tô*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 7 kil. de Morlaix ; ch. de f. Et. ; 2.650 h. (*Taulésiens*). Petit port. — Le cant. a 5 comm., et 9.930 h.

**Tauler** (Jean), dominicain et mystique allemand, surnommé *le Docteur illuminé*, né et m. à Strasbourg (vers 1300-1361). Sa doctrine est exposée dans ses *Sermons.*

**taulier** [*tô-li-é*] n. m. (de *taule*). Tablette sur laquelle, dans certains monastères, on présente leurs portions aux religieux.

**Taulignan,** comm. de la Drôme, arr. et à 27 kil. de Montélimar ; 1.380 h. Ch. de f. Truffes.

**Taunton,** v. d'Angleterre (Somerset), sur la Tone ; 23.200 h. Eglises Sainte-Marie-Madeleine et Saint-James (XVIe s.). Château (XIIe-XVIe s.).

**Taunton,** v. des Etats-Unis (Massachusetts), sur la rivière homonyme ; 37.000 h. Métallurgie. Ch.-l. du comté de Bristol.

**Taunus** [*tô-nuss*], chaîne de montagnes de l'Allemagne du Nord (Hesse-Nassau) ; 880 m. d'alt., au Feldberg. Vignobles.

**taunusien, enne** [*tô-nu-zi-in, è-ne*] adj. *Géol.* Se dit d'un étage géologique caractérisé par les quartzites dévoniens du Taunus. N. m. : *le taunusien.*

**taupe** [*tô-pe*] n. f. (lat. *talpa*). Genre de mammifères insectivores, qui ont les yeux peu développés et vivent sous terre. Peau de la taupe, qui constitue une fourrure estimée. *Fig.* Personne peu clairvoyante. *Pop.* Femme désagréable, femme très brune de visage. *Noir comme une taupe*, très noir. *Aller au royaume des taupes*, mourir. *Art vétér. Mal de taupe*, mal de nature phlegmoneuse, qui se développe dans la région de la nuque du cheval. (V. la part. encycl.) *Arg. des écoles.* Ensemble des taupins. Temps pendant lequel on est taupin. V. TAUPIN.

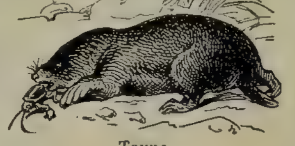
Taupe.

— ENCYCL. *Zool.* La taupe commune ((*talpa Europæa*), répandue en Europe, est un petit animal cylindrique, à pattes antérieures disposées pour fouir, à pelage fin et soyeux employé en pelleterie, à yeux petits et cachés presque complètement par le pelage. Elle creuse dans les sols meubles de longues galeries, qui aboutissent à une chambre d'habitation. Très voraces, les taupes détruisent quantité d'insectes et de larves ; par là elles se rendraient utiles, mais les dégâts qu'elles causent dans les plantations de toutes sortes en coupant les racines sont beaucoup plus considérables que les services qu'elles rendent.

— *Art vétér.* Le *mal de taupe* résulte de compressions répétées (têtière du licol), et son nom lui vient de la forme sinueuse des lésions qu'il provoque. Comme tous les phlegmons, il débute par la formation d'une collection purulente, qu'il faut vider, puis désinfecter par des injections de sublimé à 1 p.1000. Il faut veiller surtout à ce que l'animal atteint ne s'infecte pas profondément, en se grattant contre son râtelier ou sa mangeoire ; on supprimera donc les démangeaisons par des pansements humides au sublimé.

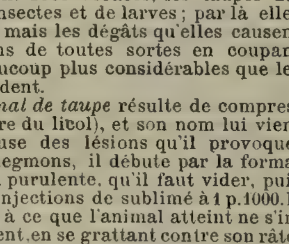

Taupière : 1. Ordinaire ; 2. A forceps.

**taupe-grillon** n. m. Nom vulgaire de la courtilière. Pl. des *taupes-grillons.*

**taupier** [*tô-pi-é*] n. et adj. m. Preneur de taupes.

**taupière** [*tô*] n. f. Piège à taupes.

**taupin** [*tô*] n. m. (de *taupe*). Nom ancien des mineurs qui sapaient les remparts des villes assiégées. *Francs taupins*, nom donné par plaisanterie aux francs archers créés sous Charles VII. *Arg. des écoles.* Elève de la classe de mathématiques spéciales, qui prépare le concours d'admission à l'Ecole polytechnique.

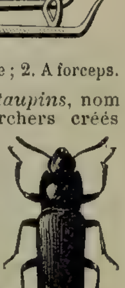
Taupin.

**taupin** [*tô*] n. m. *Entomol.* Nom donné à tous les insectes de la famille des élatéridés. (On les appelle aussi *maréchaux*, *tape-marteaux*, etc. Placé sur le dos, un taupin se détend comme un ressort, et saute pour se remettre sur ses pattes.)

**taupineure** [*tô*], **taupineuse, toupine** ou **toupineiz** n. f. Nom donné, au moyen âge, à des jeux populaires qui s'exécutaient sur des terrains formés de tranchées et de buttes de terre.

**taupinière** [*tô*] ou **taupinée** [*tô-pi-né*] n. f. Petit monceau de terre, qu'une taupe élève en fouillant. *Fig.* Elévation, édifice de peu d'importance.

**Taupont,** comm. du Morbihan, arr. et à 2 kil. de Ploërmel ; 2.090 h. Ch. de f.

**taure** [*tô-re*] n. f. (lat. *taura*). Jeune vache qui n'a pas encore eu de veau.

**taureau** [*tô-rô*] n. m. (lat. *taurus*). *Zool.* Mâle de la vache. (V. BŒUF.) *Fig.* Homme très vigoureux. *De taureau*, très gros, très fort : *cou de taureau. Hist. anc. Le taureau de Phalaris* (V. PHALARIS.) *Courses de taureaux*, combats en honneur en Espagne, et dans lesquels l'homme s'efforce de triompher, par son adresse, de la force brutale d'un taureau, puis de le mettre « correctememt » à mort. PROV. : **Prendre le taureau par les cornes,** attaquer, affronter hardiment la difficulté. *Mar.* Bâtiment de charge de la Manche, ayant l'avant très arrondi, et portant deux mâts gréant des voiles à livardes ou carrées.

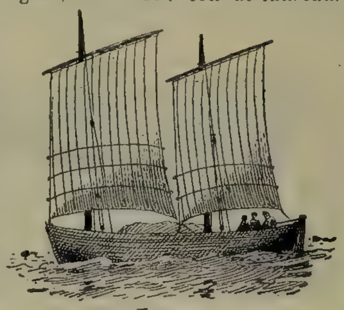
Taureau.

— ENCYCL. Le taureau est le reproducteur dans la race bovine, et c'est surtout sur lui que doivent porter les soins des éleveurs. Outre qu'il doit posséder les caractères bien marqués et très purs de sa race, il doit aussi avoir des qualités générales (forme, embonpoint, allure, etc.) qui assurent le bon reproducteur et le parfait raceur. Ce n'est qu'à l'âge de trois ans, que le taureau peut être utilisé à la monte ; à huit ou neuf ans, on lui fait subir la castration, et on l'engraisse pour la boucherie.

— *Mœurs espagn. Courses de taureaux.* Le taureau de course doit ses qualités combatives à une longue hérédité et à la sélection. Le taureau prend part aux courses à l'âge de quatre ans. Le cirque ou place de taureaux (*plaza de toros*) est un vaste amphithéâtre en maçonnerie, dont les dimensions varient avec l'importance de la ville. Les hommes qui font profession de combattre le taureau sont désignés sous le nom de *toreros*. Les toreros se divisent en deux catégories : ceux qui combattent à pied ou *peones* (*chulos*, *banderilleros*, *matadores*), et ceux qui combattent à cheval ou *picadores*. Les toreros font partie le plus souvent d'une troupe ou *cuadrilla*, composée d'une dizaine d'hommes et commandée par un chef appelé *espada* ou *matador*. La course de taureaux se divise en trois phases : les deux premières consistent à exciter le taureau avec des manteaux rouges (jeu des chulos), à briser sa fougue, à le piquer avec un fer de lance (jeu des picadores), à lui poser des banderilles, sorte de petits dards en bois ferré, ornés de rubans de couleur (jeu des banderilleros). Après quoi, une sonnerie de trompette annonce la mort : l'*espada* tue le taureau au moyen d'une longue épée. La bête une fois tombée, le *puntillero* s'approche derrière elle et l'achève d'un coup de poignard.

**Taureau** (le), nom commun à une constellation et à un signe du zodiaque correspondant à la période de temps qui s'écoule du 21 avril au 22 mai environ. V. ZODIAQUE.

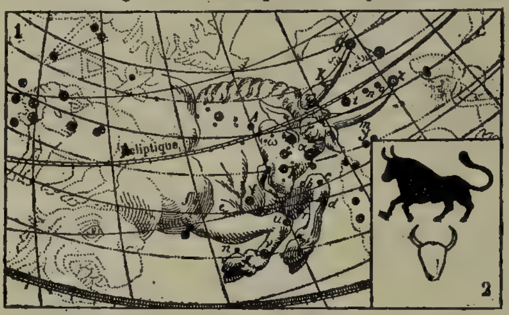

1. Le Taureau, constellation, d'après l'atlas Flamsteed ; 2. Le Taureau, signe du zodiaque.

**Taureau Farnèse** (le), groupe antique, dû au ciseau d'Apollonius de Tralles et de Tauriscus, qui a figuré longtemps dans la collection Farnèse, et qui est aujourd'hui au musée de Naples. Ce groupe, très mutilé, représente Zéthus et Amphion, attachant Dircé aux cornes d'un taureau furieux, pour venger leur mère Antiope.

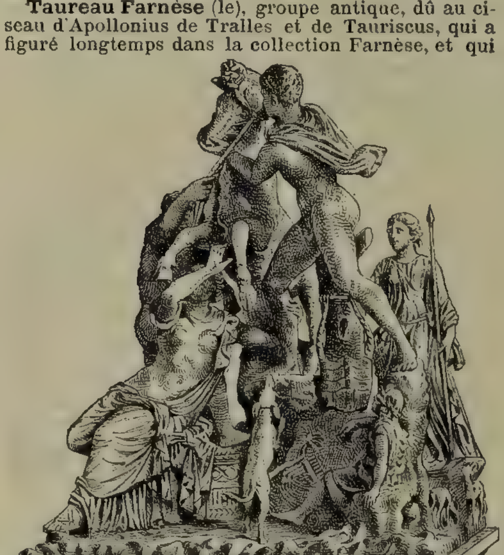
Taureau Farnèse.

**Taureau** (*le Jeune*), tableau de P. Potter (La Haye). Un jeune taureau, de profil, est tourné vers la gauche où se voient le berger, des moutons, une vache couchée. Ces bêtes sont peintes avec une simplicité large et vivante. (V. p. 1053).

**taurelière** [*tô*] n. et adj. f. Vache qui est fréquemment en rut, qui demande souvent le taureau.

**tauresque** [*tô-rès-ke*] adj. Qui rappelle le taureau : *une face tauresque.*

**Tauride** [*tô*], gouvernement de Russie, comprenant la Crimée ; 2.130.000 h. capit. *Simféropol* Climat d'une grande douceur.

**taurides** [*tô*] n. f. pl. Etoiles filantes, paraissant sortir de la constellation du *Taureau.* S. une *tauride.*

**taurillon** [*tô-ri, ll* mll., *on*] n. m. Jeune taureau.

**taurine** n. f. Acide amidé cristallisé, extrait de la bile.

**Tauris** [*tô-riss*] ou **Tabriz,** v. de Perse, ch.-l. de la prov. d'Aderbaïdjan ; 200.000 h. Exportation de tapis, châles ; amandes. Ruines de la Mosquée bleue, écroulée en 1780.

**tauriscite** n. f. Sulfate naturel de fer.

**taurobole** [*tô*] n. m. (du gr. *tauros*, taureau, et *bolê*, action de frapper). *Antiq.* Sacrifice expiatoire, dans lequel le prêtre ou les fidèles se faisaient arroser par le sang du taureau immolé : *le taurobole était en usage dans les cultes de Cybèle et de Mithra.* Autel qui servait à cette cérémonie.

**taurobolique** [*tô*] adj. Qui a rapport aux tauroboles.

**tauroboliser** [*tô, zé*] v. a. Offrir le sacrifice du taurobole.

**taurocéphale** [*tô*] n. m. (du gr. *tauros*, taureau, et *kephalê*, tête). *Antiq.* Monstre à tête de taureau, comme on en voit sur les monnaies de Sicile et de Campanie, et qui représente peut-être Dionysos.

**taurocholique** adj. Se dit d'un acide qui se trouve dans la bile.

**taurocolle** [*tô*] n. f. Colle préparée avec divers produits de basse boucherie.

**tauromachie** [*tô, chî*] n. f. (du gr. *tauros*, taureau, et *machê*, combat). Combat de taureaux.

**tauromachique** [*tô*] adj. Qui a rapport aux tauromachies : *le sport tauromachique est très en faveur en Espagne.*

**Taurus** [*tô-russ*], chaîne de montagnes de l'Asie Mineure, entre la Cilicie et la Cappadoce. Richesses minérales. Point culminant, le Metdesis. Volcans éteints.

**tautacisme** [*tô-ta-sis-me*] n. m. (du gr. *tauto*, la même chose). Figure de mots, qui consiste dans la répétition du même son à l'initiale de plusieurs mots ou syllabes qui se suivent : *ton thé t'a-t-il ôté ta toux?*

**Tautavel,** comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 32 kil. de Perpignan, sur la Verdouble ; 1.230 h. Source minérale.

**tautochrone** [*tô-to-kro-ne*] adj. (du gr. *tauto*, le même, et *khronos*, temps). Syn. de ISOCHRONE. *Mécan.* et *géom. Courbe tautochrone*, courbe telle, qu'un solide en parcourt, dans un temps invariable, la concavité, de quelque point de la courbe qu'on l'abandonne à lui-même : *la cycloïde est une courbe tautochrone.*

**tautochronisme** [*tô-to-kro-nis-me*] n. m. Syn. de ISOCHRONISME.

**tautogrammatique** [*tô-to-gra-ma*] adj. Se dit de vers ou de poèmes formés de mots commençant par une même lettre.

**tautogramme** [*tô-to-gra-me*] adj. et n. m. (du gr. *tauto*, le même, et *gramma*, lettre). Se dit d'un poème ou de vers dont tous les mots commencent par la même lettre.

**tautologie** [*tô, jî*] n. f. (du gr. *tauto*, le même, et *logos*, discours). Répétition inutile d'une même idée en termes différents : *le mot* aujourd'hui *a été formé par tautologie*, hui (*hodie*) *signifiant* ce jour-ci ; au jour d'aujourd'hui *est donc une double tautologie.*

**tautologique** [*tô*] adj. Qui a rapport à la tautologie : *expression tautologique.*

**tautomère** [*tô*] adj. (du gr. *tauto*, le même, et *meros*, partie). Qui est situé dans la même moitié de la moelle spinale (en parlant de certains neurones).

**tautophonie** [*tô, nî*] n. f. (du gr. *tauto*, le même, et *phônê*, son). *Gramm.* Répétition désagréable des mêmes sons ou des mêmes articulations.

**tautophonique** [*tô*] adj. Qui concerne la tautophonie.

**tautosyllabique** [*tô*] adj. (du gr. *tauto*, le même, et de *syllabique*). *Gramm.* Se dit d'un groupe de phonèmes dont les éléments appartiennent à la même syllabe : *dans* je partais, « ar » *est tautosyllabique.*

**Tauves** [*tô-ve*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 74 kil. d'Issoire ; 2.190 h. Blocs erratiques. — Le cant. a 6 comm., et 6.450 h.

**taux** [*tô*] n. m. (du lat. *taxare*, taxer). Prix fixé, réglé, par une convention ou par l'usage : *taux du blé.* Denier auquel est fixé l'intérêt de l'argent : *taux de cinq pour cent.* Somme à laquelle chaque contribuable est taxé. *Milit.* Somme annuelle (*taux de pension*) à laquelle chaque pensionné de la Grande Guerre a droit d'après la gravité de ses blessures (*taux d'invalidité*).

— ENCYCL. *Dr.* Le *taux légal* est le taux maximum que les conventions peuvent fixer à l'intérêt, sous peine d'usure ; il est de 4 p. 100 en matière civile, l'intérêt étant aujourd'hui libre en matière commerciale. V. INTÉRÊT. Le *taux de capitalisation* est le coefficient par lequel on multiplie le revenu pour trouver le capital.

**tavaillon** [*va, ll* mll., *on*] ou **tavaïon** n. m. Latte de sapin, qui sert à recouvrir les maisons.

**tavaïole** ou **tavaïolle** [*va-i-o-le*] n. f. Linge fin et garni de dentelles, pour le baptême, le pain bénit, etc.

**Tavan** (Alphonse), littérateur provençal, né et m. à Châteauneuf-de-Gadagne (1833-1905), un des sept fondateurs du félibrige, auteur de *Amou e Plour.*

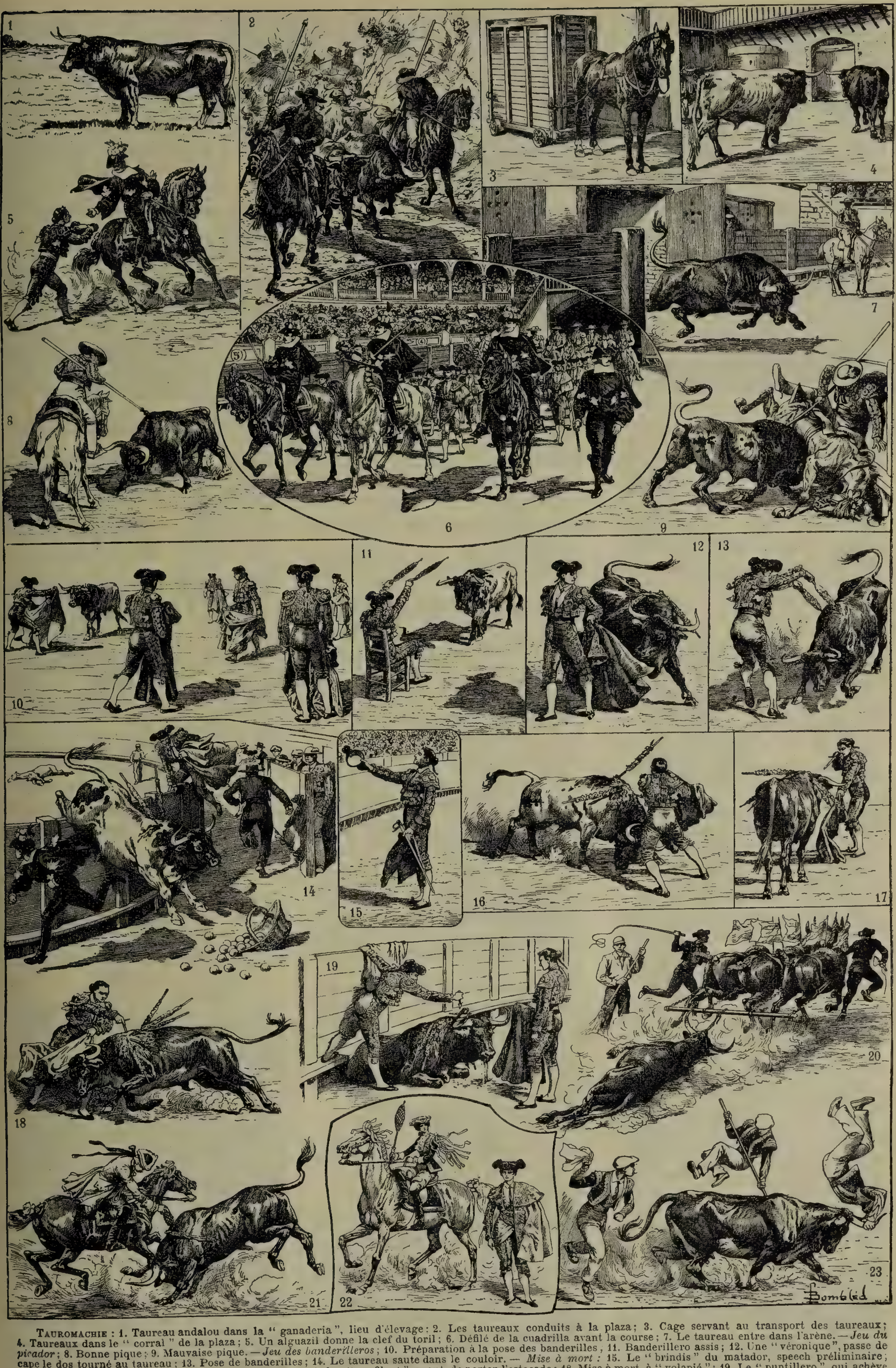

**Tauromachie :** 1. Taureau andalou dans la “ ganaderia ”, lieu d'élevage : 2. Les taureaux conduits à la plaza ; 3. Cage servant au transport des taureaux ; 4. Taureaux dans le “ corral ” de la plaza ; 5. Un alguazil donne la clef du toril ; 6. Défilé de la cuadrilla avant la course ; 7. Le taureau entre dans l'arène. — *Jeu du picador* ; 8. Bonne pique ; 9. Mauvaise pique. — *Jeu des banderilleros* ; 10. Préparation à la pose des banderilles ; 11. Banderillero assis ; 12. Une “ véronique ”, passe de cape le dos tourné au taureau ; 13. Pose de banderilles ; 14. Le taureau saute dans le couloir. — *Mise à mort :* 15. Le “ brindis ” du matador, speech préliminaire ; 16. Chulo exécutant des passes de “ muleta ” ; 17. Matador “ profilant ” avant de porter l'estocade ; 18. Mise à mort, à “ volapié ” ; 19. Le “ puntillero ”, qui achève le taureau estoqué ; 20. Enlèvement du taureau mort ; 21. Caballero en plaza posant le quarto (petite banderille) ; 22. Caballera en plaza et torera (femmes). — 23. Course landaise.

**Tavanne** ou **Tavannes** (la), ruisseau de la Woëvre, qui prend sa source au pied de l'Argonne orientale et va, après un cours de 15 kil., se jeter dans l'Orne de Woëvre, à Etain. Elle a donné son nom au *tunnel de Tavanne*, dominé par le fort qui défendait la place de Verdun.

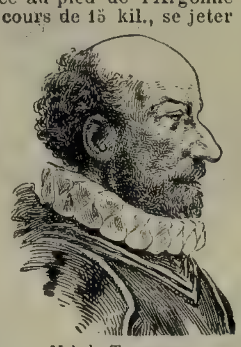
Mal de Tavannes.

**Tavannes** (en allem. *Dachsfelden*), comm. de Suisse. (cant. de Berne), dans la vallée de la Birse ; 1.590 h. Carrières de pierres de taille ; commerce de bois ; élève de bétail ; fromagerie ; horlogerie. Agriculture.

**Tavannes** (Gaspard DE SAULX, seigneur **de**), maréchal de France, né à Dijon, m. à Sully (1509-1573). Il se signala à Cérisoles, à Jarnac et à Moncontour, et fut un des inspirateurs de la Saint-Barthélemy. — Son fils cadet JEAN, ligueur acharné, né à Paris, m. à Sully (1555-1630), a laissé, sous le titre de *Mémoires*, une curieuse biographie de son père.

**Tavatsjerna** (Karl August), poète et romancier finlandais, né à Annila, m. à Bjorneborg (1860-1898). Ses vers sont d'un lyrisme élégant et pleins. de vie.

**tavelage** n. m. Etat des fruits tavelés.

**taveler** [*lé*] v. a. (du lat. *tabella*, compartiment. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *il tavellera.*) Moucheter, tacheter : *l'humidité tavelle les fruits.*

**tavellage** [*vèl-la-je*] n. m. Action ou manière de taveller la soie.

**tavelle** [*vè-le*] n. f. (provenç. *tavella*, claie, du lat. *tabella*, petite table). Sorte de dévidoir pour la soie. Petite tringle de bois qui frappe la soie dans certains métiers. Sorte de levier au moyen duquel le charretier manœuvre le tour ou treuil de la charrette.

**taveller** [*vèl-lé*] v. a. Dévider sur la tavelle.

**tavellette** [*vèl-lè-te*] n. f. Cylindre léger que l'on emploie dans le tirage de la soie grège.

**tavelure** n. f. (de *taveler*). Bigarrure d'une peau tavelée. Tache produite sur les pommes et les poires par l'humidité. Mailles du plumage d'un oiseau de proie.

**tavernage** [*vèr*] n. m. Droit payé par les tenanciers de tavernes qui vendaient du vin au-dessus du prix fixé par la taxe.

**taverne** [*vèr-ne*] n. f. (lat. *taberna*). Cabaret, lieu où l'on donne à boire. Auj., café-restaurant plus ou moins luxueux et souvent décoré d'œuvres artistiques.

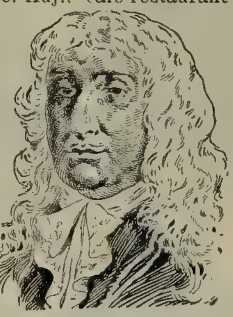
Tavernier.

**taverner** [*vèr-né*] v. n. Fréquenter les tavernes. (Vx.)

**Tavernes** [*vèr-ne*], ch.-l. de c. (Var), arr. et à 21 kil. de Brignoles, sur un sous-affluent de l'Argens ; 750 h. Filatures, tuileries. — Le cant. a 7 comm., et 2.660 h.

**tavernier** [*vèr-ni-é*], **ère** n. Qui tient taverne.

**Tavernier** [*vèr-ni-é*] (Jean-Baptiste), voyageur français, né à Paris, m. à Moscou (1605-1689). Il explora la Turquie, la Perse et les Indes, tout en s'occupant d'affaires commerciales. On lui doit le récit de ses *Six Voyages*, recueil encore très estimé.

**Taverny,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 12 kil. de Pontoise ; 3.620 h. Belle église gothique (XII-XIIIe s.). Ch. de f. N.

**Tavier,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy) ; 1.270 h.

**Tavigny,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Bastogne) ; 1.350 h.

**Tavira,** port du Portugal (Algarves), sur le rio Gila ; 12.000 h.

**taxateur** [*tak-sa*] n. et adj. m. (de *taxer*). Individu chargé de fixer la taxe. Employé des postes, qui taxe les envois. Juge qui taxe les dépens. Syn. TAXEUR.

**taxatif, ive** [*tak-sa*] adj. Qui peut être taxé.

**taxation** [*tak-sa-si-on*] n. f. (lat. *taxatio*). Action de taxer : *la taxation des frais de procès.* N. f. pl. Avantages pécuniaires attribués à certains employés d'administration.

**taxativement** [*tak-sa, man*] adv. D'une manière qui détermine, limite, taxe.

**taxe** [*tak-se*] n. f. (subst. verb. de *taxer*). Prix officiellement fixé pour certaines denrées, certains services. Impôt personnel : *payer sa taxe.* Taxation, faite par autorité de justice, des frais judiciaires ou des honoraires dus aux officiers ministériels. *Taxe militaire*, taxe imposée à un citoyen en compensation du service militaire qu'il n'accomplit pas.

— ENCYCL. *Proc.* On entend par *taxe* la taxation des frais de justice, le règlement des salaires et émoluments dus aux officiers ministériels ou publics, aux experts, aux témoins, etc.

La taxe des frais et états de frais est faite par le juge d'après les tarifs. En matière civile, les parties ont *toujours* le droit d'exiger que les frais et honoraires aux officiers ministériels ou publics soient soumis à la taxe. Mais pour les notaires, avoués ou huissiers, la loi fixe à deux ans, à partir « du jour du payement ou du règlement par compte arrêté, reconnaissance ou obligation », le délai dans lequel le recours en taxe peut être exercé par le client.

Le prix du timbre des états de frais taxés produits par les parties qui ont gain de cause dans une instance engagée contre l'administration doit être, comme tous les autres frais, remboursé par l'Etat aux créanciers.

— *Dr.* Divers impôts sont plus spécialement désignés sous le nom de *taxes* : taxe sur les assurances, taxes hypothécaires, taxe sur les opérations de Bourse, etc.

On donne le nom de *taxes spéciales assimilées aux contributions directes* à des impôts qui se perçoivent au moyen de rôles et sont soumis, pour le mode de recouvrement et de poursuites, aux règles spéciales concernant les contributions directes : taxe des biens de mainmorte, redevance des mines, droit de vérification des poids et mesures, contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets ; taxe sur les billards publics et privés ; taxe sur les cercles, sociétés et lieux de réunion, etc.

Il existe des taxes intégralement perçues au profit des communes, et appelées *taxes communales* proprement dites. Ce sont d'abord les taxes communales assimilées aux contributions directes : taxe sur les chiens, taxe des prestations et taxe vicinale, taxes d'octroi ou destinées à remplacer les droits d'octroi, droits de place et de stationnement, droits de voirie, taxes de pavage, de balayage, de construction de trottoirs, de pâturage, droits sur les concessions dans les cimetières, les taxes d'abatage, etc.

La *taxe vicinale* est une taxe facultative, destinée à remplacer, dans les communes, le produit des journées de prestation, en totalité ou en partie ; elle est représentée par des centimes additionnels, et peut être acquittée en nature à partir de 1 franc.

*Taxe de luxe*, nom donné couramment à l'impôt sur le chiffre des affaires, lorsqu'il frappe : 1o la vente d'objets classés comme étant de luxe ; 2o les dépenses de logement ou de consommation sur place dans les hôtels, cafés, etc. classés comme établissements de luxe.

**taxer** [*tak-sé*] v. a. (du lat. *taxare*, estimer). Régler le prix d'une denrée ou le total des frais : *taxer le pain, la viande ; mémoire taxé par le juge.* Régler l'argent à donner à : *taxer des ouvriers.* Fixer la taxe à payer par : *le seigneur taxait à son gré ses colons.* Mettre un impôt sur : *taxer les objets de luxe. Fig. Taxer de*, accuser : *taxer quelqu'un d'avarice.*

**taxeur** n. m. V. TAXATEUR.

**taxi** [*tak-si*] n. m. Abréviation de *taximètre*, entrée dans le langage courant pour désigner spécialement une voiture de place automobile, et munie d'un compteur horo-kilométrique : *les taxis parisiens ont participé à la bataille de la Marne en septembre 1914.*

**taxiarchat** [*tak-si-ar-ka*] n. m. Charge, fonction de taxiarque.

**taxiarchie** [*tak-si-ar-chî*] n. f. *Ant. gr.* Fonction de taxiarque. Division d'infanterie.

**taxiarque** [*tak-si*] n. m. (gr. *taxiarkhos ;* de *taxis*, corps de troupe, et *arkhê*, commandement). *Antiq. gr.* Commandement d'une division d'infanterie. Commandement d'un corps de cavalerie ou d'une division navale.

**taxi-auto** [*tak-s-iô-to*] n. m. (mot formé de deux abrév. familières : *taxi*, pour *taximètre*, et *auto*, pour *automobile*). *Fam.* Fiacre automobile muni d'un taximètre. V. TAXI. (On a dit aussi TAXAUTO, et l'on dit *fam.* TAXI.)

**taxicatine** n. f. Glucoside fusible à 165o, que l'on retire des feuilles de l'if commun.

**taxicole** [*tak-si*] adj. (du lat. *taxus*, if, et *colere*, habiter). Qui croît en parasite sur l'if.

**taxicorne** [*tak-si*] adj. (du lat. *taxus*, if, et de *corne*). Qui a des antennes terminées par une massue en verticille, comme le feuillage d'un if. N. m. pl. Ancienne division des insectes coléoptères hétéromères, correspondant à la famille actuelle des ténébrionidés. S. un *taxicorne.*

**taxidermie** [*tak-si-dèr-mî*] n. f. (du gr. *taxis*, arrangement, et *derma*, peau). Art d'empailler, de naturaliser les animaux vertébrés.

— ENCYCL. La taxidermie comprend comme opérations principales : la mise en peau et le montage. La mise en peau consiste à écorcher l'animal, en gardant seulement le crâne et la mâchoire inférieure et les os des membres, à nettoyer la peau et à l'enduire d'un préservatif à base d'arsenic. Le montage consiste à bourrer la peau avec de la filasse et du coton sur une carcasse de fil de fer, qui soutient toutes les parties à l'intérieur et sert à fixer l'animal sur un support. Des yeux d'émail remplacent, sous les paupières, les yeux naturels.

**taxidermique** [*tak-si-dèr*] adj. Qui a rapport à la taxidermie.

**taxidermiste** [*tak-si-dèr-mis-te*] n. m. Celui qui prépare les corps des animaux, pour les rendre propres à être conservés.

**taxie** n. f. Syn. de TACTISME.

**taxiforme** [*tak-si*] adj. Qui a la forme d'un if.

**Taxil** (Gabriel-Antoine JOGAND-PAGÈS, dit **Léo**), littérateur français, né à Marseille, m. à Sceaux (1854-1907). Elève des jésuites, il se signala par son anticléricalisme militant et scandaleux, puis obtint son absolution de Léon XIII (1885), publia des livres contre la franc-maçonnerie, et enfin, en 1897, déclara publiquement que sa conversion n'était qu'une mystification, et recommença sa besogne antireligieuse spéciale.

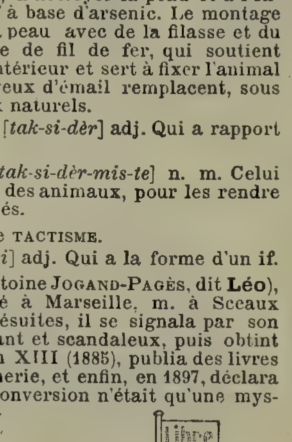

Taximètre.

**Taxile,** nom d'un rajah hindou qui fut l'allié d'Alexandre le Grand, et qui l'aida dans la conquête de l'Inde. (On croit que *Taxile* n'est pas le nom du souverain, mais de sa capitale.)

**taxilogie** n. f. Syn. de TAXOLOGIE.

**taximètre** [*tak-si*] n. m. (du gr. *taxis*, taxe, et *metron*, mesure). Compteur qui mesure la distance parcourue par une voiture, ou le temps pendant lequel on occupe le véhicule. V. TAXI.

**taxine** n. f. Résine extrait de l'if.

**taxinées** [*tak-si-né*] n. f. pl. Tribu de conifères, dont le genre if (*taxus*) est le type. S. une *taxinée.*

**taxinomie** ou **taxionomie** n. f. V. TAXONOMIQUE, etc.

**taxinomique** ou **taxionomique** adj. TAXONOMIQUE, etc.

**taxiphote** n. m. Système de stéréoscope imaginé par Richard, permettant de trouver instantanément et de regarder l'une quelconque des vingt-cinq vues contenues dans une boîte-classeur disposée *ad hoc.*

**taxis** [*tak-siss*] n. m. (mot gr.). Manœuvre opératoire, destinée à faire rentrer un organe dans la cavité qu'il doit occuper. (Elle consiste généralement en pressions méthodiques pratiquées avec la main, et employées fréquemment pour réduire les hernies, les phimosis, etc.).

**Taxis** n. pr. V. TOUR ET TAXIS.

**taxodier** [*di-é*] n. m. Genre de conifères voisin des cyprès, et qu'on emploie pour la décoration des parcs : *le taxodier commun est appelé encore* cyprès chauve.

**taxologie** [*tak-so-lo-jî*] n. f. (du gr. *taxis*, ordre, et *logos*, discours). Science des classifications.

**taxologique** [*tak-so*] adj. Qui a rapport à la taxologie.

**taxologue** [*tak-so-lo-ghe*] ou **taxologiste** [*tak-so-lo-jis-te*] n. m. Auteur qui s'occupe de classification, qui a écrit sur cette matière.

**taxonomie** [*tak-so-no-mî*] ou **taxinomie** [*tak-si-no-mî*] n. f. (du gr. *taxis*, arrangement, et *nomos*, loi). Science des lois de la classification.

**taxonomique** [*tak-so*] adj. Relatif à la taxonomie. Syn. TAXINOMIQUE, TAXIONOMIQUE.

**taxonomiste** [*tak-so-no-mis-te*] n. m. Celui qui s'occupe de taxonomie.

**Tay** [*tè*] (la), fleuve d'Ecosse, s'écoulant dans la mer du Nord ; cours 180 kil. Pêcheries de saumon.

**tayaut** interj. *Véner.* V. TAÏAUT.

**Taygète** (auj. *Monte di Maïna*), montagne du Péloponèse, près de Sparte.

**taylor** [*tè*] n. m. Cépage blanc, provenant de croisement entre deux vignes américaines (*vitis labrusca* et *vitis riparia*), et utilisé comme porte-greffe ou comme producteur direct.

**Taylor** [*tè*] (Brook), mathématicien anglais, né à Edmonton, m. à Londres (1685-1731). Il a imaginé une formule célèbre, qui permet d'exprimer une fonction entière par un polynôme ordonné suivant les puissances d'un certain accroissement que l'on donne à la variable.

**Taylor** (Zacharie), président des Etats-Unis en 1849, né en Virginie, m. à Washington (1784-1850). Il eut à réprimer les premières tentatives de sécession.

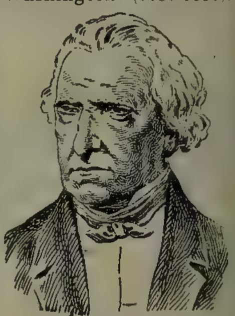
Fr. W. Taylor.

**Taylor** (Isidore-Justin-Séverin, baron), voyageur et littérateur français, né à Bruxelles, m. à Paris (1789-1879). On lui doit d'intéressants récits de voyages. Il a contribué à la fondation de plusieurs sociétés philanthropiques en faveur des artistes, des gens de lettres, etc.

**Taylor** (Frédéric Winslow), ingénieur et économiste américain (1856-1915), connu pour l'invention des aciers à *coupe rapide*, permettant de tailler les métaux avec une grande vitesse, et aussi pour sa création d'un système relatif à une organisation rationnelle du travail (*taylorisme*).

**taylorisation** [*tè, za-si-on*] n. f. Application du taylorisme ou « système Taylor ».

**tayloriser** [*tè-zé*] v. a. Appliquer le système de l'ingénieur américain Taylor.

**taylorisme** [*tè*] n. m. Organisation du travail, en vue d'éviter le gaspillage du temps suivant le système Taylor.

— ENCYCL. En cherchant à établir un système équitable de salaire à tarif différentiel, le salaire étant d'autant plus élevé que le temps employé pour un travail déterminé se rapproche plus du temps réellement et strictement nécessaire à l'accomplissement de la besogne), l'ingénieur Taylor fut conduit à donner un ensemble de règles permettant de placer l'ouvrier dans les meilleures conditions de production. Le taylorisme consiste à choisir un ouvrier spécialisé, un ouvrier-type pourrait-on dire, et à lui faire exécuter le travail envisagé, en un temps dont on chronomètre toutes les phases d'activité comme de repos, afin d'établir finalement un rythme idéal de ces phases, imposable à tous. Un tel système, s'il trouve une application facile dans le machinisme moderne, dont il est, en somme, une conséquence, présente cependant, aux yeux de beaucoup d'économistes, l'inconvénient de ramener l'ouvrier à la condition d'un manœuvre et d'enfermer son effort dans un automatisme qui exclut l'intelligence et l'initiative.

**taylorite** [*tè*] n. f. Sulfate naturel de potassium et d'ammonium.

**tayon** [*ta-i-on*] n. m. Baliveau réservé depuis trois coupes successives. (Peu us.)

**Taza,** v. du Maroc, dans la partie placée sous le protectorat français, sur la rivière homonyme, sous-affluent du Sébou ; 4000 h. Cette ville donne son nom à la *trouée de Taza*, large dépression entre les montagnes du Rif et du moyen Atlas, empruntée par la voie ferrée qui traverse le Maghreb dans toute sa longueur, de Tunis à Casablanca.

**T. C. F.,** abréviation de TOURING-CLUB DE FRANCE.

**Tchad** ou **Ouangara,** grand lac de l'Afrique centrale, dans le Soudan ; marécageux, surtout au N., et paraissant en voie de dessèchement. Il reçoit comme affluent principal le Chari. Ses rivages sont en partie anglais (Nigéria) et en majeure partie français (Afrique-Occidentale et Afrique-Equatoriale françaises).

La *colonie du Tchad*, qui fait partie de l'Afrique-Equatoriale française, a 2.600.000 h. Elle a pour capitale *Fort-Lamy*, et fut organisée en 1920. Comme le *Territoire militaire du Tchad*, auquel elle a succédé, elle comprend, au nord de l'Oubangui-Chari, l'ensemble des régions placées sous l'influence de la France, et qui ne dépendent pas du gouvernement général de l'Afrique-Occidentale française.

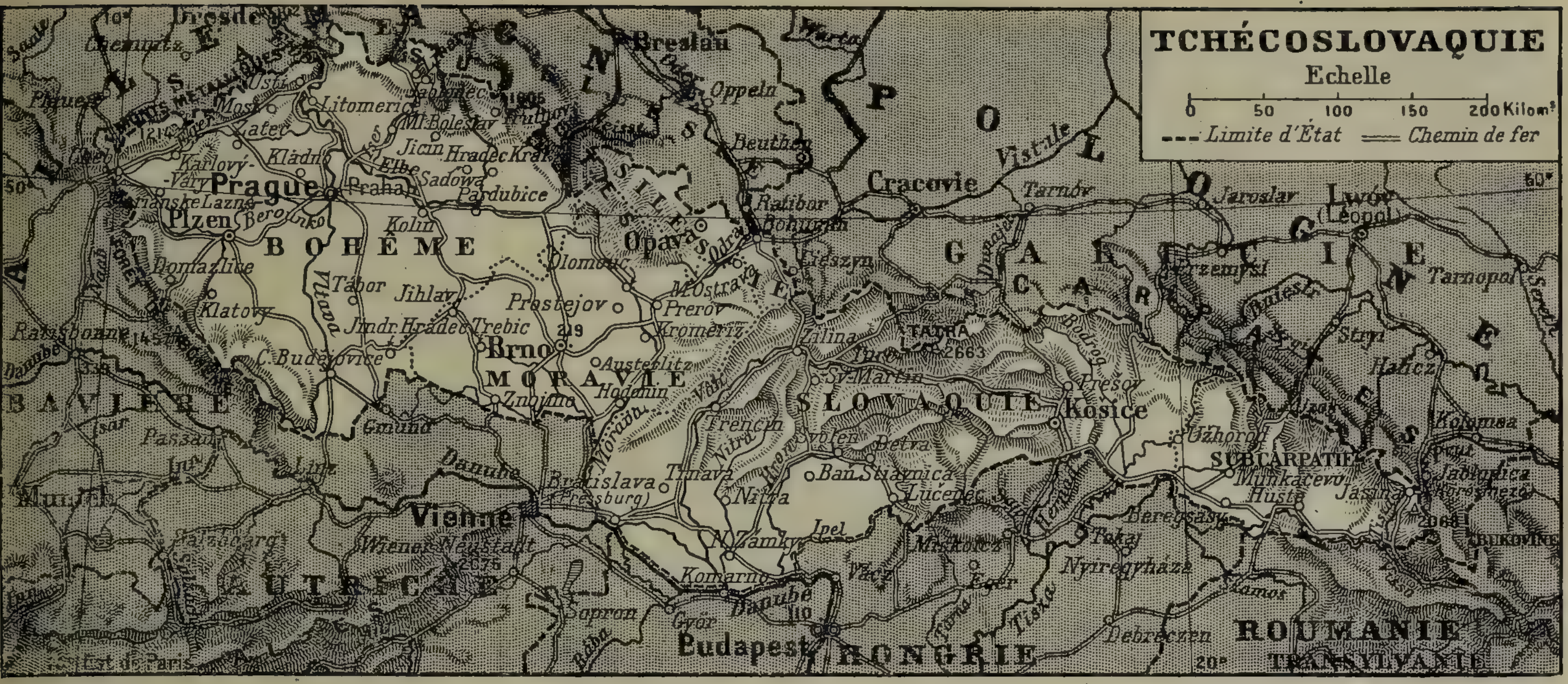
TCHÉCOSLOVAQUIE
Echelle
0 50 100 150 200 Kilom.
Limite d'État
Chemin de fer
Dresde
Breslau
Oppeln
Beuthen
Ratibor
Bohumin
Cracovie
Tarnów
Jaroslav
Lwów (Léopol)
Tarnopol
Przemysl
Stryj
Halicz
Kolomea
P O L O G N E
G A L I C I E
Vistule
Litomerice
Kladno
Karlovy-Vary
Prague
Praha
Plzen
Jicin
Hradec Kralové
Sadowa
Pardubice
Kolin
B O H Ê M E
Tábor
Jihlava
Klatovy
Domazlice
Ratisbonne
C. Budejovice
Jindr. Hradec
Trebic
Brno
Prostejov
Olomouc
Opava
Prerov
Kromeriz
Austerlitz
Hodonin
Znojmo
M O R A V I E
Tesin
Zilina
Tatra
2663
Sv. Martin
S L O V A Q U I E
Presov
Kosice
Uzhorod
SUBCARPATIE
Munkacevo
Huste
Jasina
Trencin
Nitra
Trnava
Bratislava (Pressburg)
Ban Stiavnica
Lucenec
Miskolcz
Komarno
Nove Zamky
Ipel
Vacz
Eger
Tokaj
Nyiregyhaza
Beregszasz
Szamos
Debreczen
B A V I È R E
Passau
Munich
Danube
Linz
Gmund
Salzburg
Vienne
Wiener Neustadt
2075
A U T R I C H E
Sopron
Györ
Budapest
110
H O N G R I E
R O U M A N I E
TRANSYLVANIE
BUKOVINE
50°
20°
Est de Paris

**Tchaïkovsky** (Pierre Ilitch), musicien russe, auteur d'opéras, de symphonies remarquables, m. à Petrograd (1840-1893). Citons, parmi ses opéras : *Eugène Oneguine*, *la Dame de pique*, *Mazeppa*, etc. ; et parmi ses symphonies : *la Tempête*, *Marche slave*, etc.

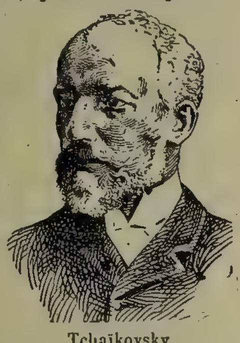
Tchaïkovsky.

**tcharchaf** n. m. Voile noir des femmes turques, cachant entièrement le visage, moins les yeux.

**Tchataldja** (*Lignes de*), ligne de retranchement qui, voisine du village turc du même nom, s'étend à l'O. de Constantinople entre la mer Noire et la mer de Marmara et brisa l'effort de l'armée bulgare en novembre 1912.

**tchattouram** [*ram'*] n. m. Dans l'Inde, hôtellerie réservée aux brahmes.

**Tchécoslovaque** n. Habitant de la Tchécoslovaquie : *les Tchécoslovaques*. Adjectiv. Originaire ou habitant de la Tchécoslovaquie : *soldat tchécoslovaque*. Relatif à la Tchécoslovaquie : *coutume tchécoslovaque*.

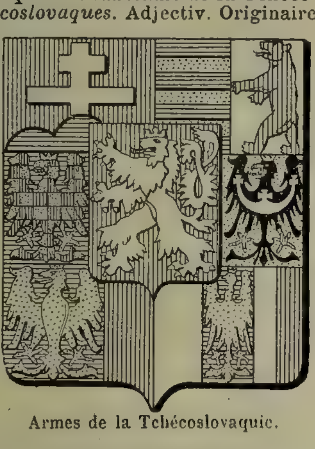
Armes de la Tchécoslovaquie.

**Tchécoslovaquie**, république de l'Europe centrale, bornée par l'Empire allemand (Prusse, Saxe, Bavière), l'Autriche, la Hongrie, la Roumanie et la Pologne. Superf. : 140.968 kil. carr. ; pop. : 13.600.000. (*Tchécoslovaques*). Capitale : *Prague*.

La Tchécoslovaquie est surtout développée dans le sens de la longitude ; elle se compose du massif bohémien, de la plaine de Moravie, d'une petite partie de la Haute-Silésie (Silésie d'Opava ou Troppau, fragment de la Silésie de Tesin ou Teschen) et du pays arrosé par les sources de la Tisza et de ses affluents de droite. Elle est bien équilibrée au point de vue économique. Elle comprend de fertiles régions agricoles couvertes de champs de blé, d'orge, de betteraves, etc. ; de pâturages, de forêts. Les principales industries sont : les industries minière et métallurgique, textile, sucrière, du bois, de la bière, du verre, du papier, etc. Mais la Tchécoslovaquie n'accède pas directement à la mer.

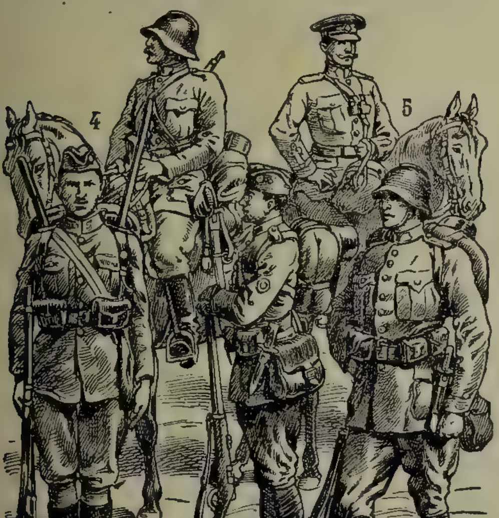

Soldats tchécoslovaques : 1. Sapeur ; 2, 3. Infanterie, tenue d'exercice et tenue de campagne ; 4. Cavalerie ; 5. Officier.

La Tchécoslovaquie a une tradition nationale de douze siècles. Rostislav et Svatopluk créent déjà, vers 840, l'empire de Grande-Moravie. Si l'unité tchécoslovaque est rompue en 906, au moment où les Magyars, appelés par les Allemands, conquièrent la Slovaquie, les trois grands pays de la couronne se dégagent, au cours du xe siècle, de l'emprise allemande, et, avec les souverains de la maison de Luxembourg, Jean l'Aveugle, qui se fit tuer à Crécy (1346), Charles IV, etc., la Bohême compte parmi les plus grands États de l'Europe. Elle passe, en 1526, en même temps que la Hongrie, sous le sceptre autrichien, mais son autonomie n'ayant pas été respectée, elle dut lutter pour le maintien de sa nationalité par la fameuse défénestration de Prague (1618), à la bataille de la Montagne-Blanche (8 nov. 1620), et surtout depuis 1848.

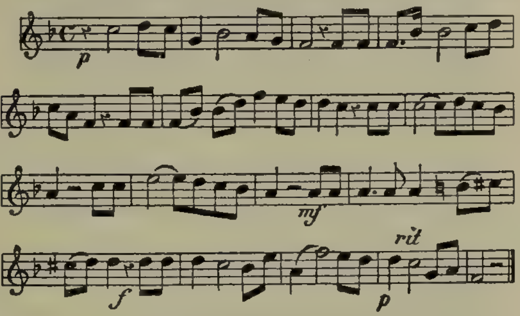

Hymne national tchèque.

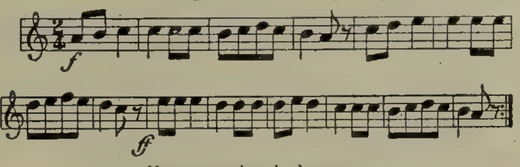

Hymne national slovaque.

L'indépendance de la Tchécoslovaquie a été proclamée le 28 octobre 1918, à la suite de la Grande Guerre ; et les traités de Versailles, de Saint-Germain-en-Laye et de Trianon en constituèrent le territoire (1919-1920).

Plus des trois cinquièmes de la population sont composés de Tchécoslovaques, le cinquième environ d'Allemands, et le reste est formé de Ruthènes, Polonais et Magyars.

La Tchécoslovaquie est une république ayant à sa tête un président élu pour sept ans. Le pouvoir législatif est exercé par une Assemblée nationale, composée d'une Chambre des députés et d'un Sénat.

La Tchécoslovaquie a deux hymnes nationaux : l'un, l'hymne tchèque, du compositeur Skroup, paroles du poète Joseph Gaëtan Tyl ; l'autre, l'hymne slovaque, est un vieil hymne populaire.

**tché-fou** n. m. Fonctionnaire chinois qui administre un *fou* ou division de province.

**Tché-Fou,** port ouvert de Chine (prov. de Chang-Toung) ; 54.000 h. Thé.

**Tchéka** (la) n. f. (mot russe, abrév. de *Tchérezvytchaïnaïa Komissia*). Commission extraordinaire chargée, dans le régime soviétique, de lutter par tous les moyens contre les ennemis de la révolution.

— Encycl. Instituée en novembre 1917 à côté du Conseil des commissaires du peuple la Tchéka ne tarda pas à le supplanter. Organisée en neuf *sections* ou ministères, dirigée par un *collège* de treize membres et un *presidium* de quatre membres dans lesquels un président (ce président était Djerzinski) commun avait tout pouvoir, servie par une armée spéciale, la Tchéka anéantit toute tentative de révolte, et étendit son pouvoir terroriste sur la Russie entière. Elle a été supprimée au début de l'année 1922.

**tchéki** n. m. *Métrol.* Unité de poids usitée en Turquie, valant pour le bois seulement, 226 kilogrammes, et qui prend diverses valeurs pour les autres marchandises.

**Tché-Kiang,** prov. de la Chine ; 14.000.000 d'. Houille. Coton, riz, céréales. Capit. *Hang-Tchéou*.

**Tchékhov** (Anton Pavlovitch), romancier et dramaturge russe, né à Taganrog, m. à Badenweiler (1860-1904), auteur des drames *l'oncle Vania* et *la Mouette*, et de nouvelles (*Moujiks*, etc.), où il peint le paysan russe et les mœurs rurales.

**Tcheliabinsk,** v. de Russie (Orenbourg), sur le Micas ; 9.000 h. Poterie.

**Tchéliouskine** (cap), promontoire de la Sibérie, et, de tout l'ancien continent, le plus rapproché du pôle arctique.

**Tcheng-ki-Tong,** général et diplomate chinois, né à Fou-Tchéou, m. à Nankin (1851-1907). Il fut longtemps ambassadeur à Paris, et on lui doit un certain nombre d'ouvrages écrits dans notre langue : *les Chinois peints par eux-mêmes*, etc.

**Tchéou,** la troisième des dynasties chinoises Elle remplaça celle de Chang ou Yin et eut une durée de 867 ans (de 1122 à 255 av. J.-C.). Elle compte trente-quatre souverains, qui prirent le nom de *ouang*, répondant à celui de *roi*. A cette dynastie appartiennent trois hommes qui ont eu le plus d'influence sur le caractère et la législation des Chinois : Confucius, Mencius et Lao-Tseu.

**tchèque** n. m. Langue du peuple tchèque : *parler le tchèque*. Adjectiv. : *la langue tchèque*.

**Tchèques,** nom que se donnent les Slaves de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie.

— Encycl. *Ling.* Le tchèque est une langue indo-européenne, qui se classe dans le groupe occidental des langues slaves. Elle a conservé des formes synthétiques et des déclinaisons multiples bien que plus simplifiées qu'en russe et en serbo-croate. Elle se différencie du polonais, particulièrement, par l'absence de sons nasaux. Elle s'écrit en caractères latin. additionnés de quelques signes diacritiques. (Noter que *l* et *r* sont souvent semi-voyelles, que *c* = tch, *s* = ch, *z* = j, *r* = rj, *c* = ts.).

**Tcherbatchev** (Dmitri Grigorievitch), général russe, né en 1857. Mis à la tête de la 7e armée russe en 1916, il prit part à l'offensive de Galicie, et défit le Bavarois Bothmer en août-septembre. En 1917, il commandait les troupes russes en Roumanie.

**Tchérémisses,** peuple finnois, vivant par groupes isolés dans les gouvernements de Kazan, Viatka, Nyégorod, Perm, Kostroma, Oufa (Russie orientale). Leur idiome appartient au groupe finnois des langues ouralo-altaïques ; il est parlé par 200.000 individus environ.

**Tcherkassk** ou **Novo-Tcherkask,** v. de Russie (territoire des Cosaques du Don), près de l'Aksaï ; 76.500 h. Commerce de bestiaux, chevaux.

**Tcherkassy,** v. de Russie (gouv. de Kiev), sur le Dniéper ; 30.000 h.

**Tcherkesses,** nom véritable de la famille circassienne. V. Circassiens.

**Tcherkesy,** v. de la Russie centrale (gouv. de Kiev), sur le Dniéper ; 30.000 h. Raffineries de sucre.

**Tcherna** ou **Tserna.** *Géogr.* V. Cerna.

**Tcherna-Gora** ou **Tserna-Gora** (*Montagne-Noire*). *Géog.* Nom slave du *Monténégro*.

**Tchernaïa** (la), riv. de Crimée, célèbre par une victoire que les Alliés (Français, Anglais et Piémontais) y remportèrent sur les Russes, au pont de Traktir, le 16 août 1855.

**Tchernavoda.** *Géogr.* V. Cernavoda.

**tchernichévite** n. f. Amphibole riche en fer.

**Tchernichewski** (Nicolaï Gabrilovitch), romancier russe, né et m. à Saratov (1828-1889). Esprit très indépendant, il fut déporté pendant plusieurs années en Sibérie ; auteur du roman *Que faire ?* et d'ouvrages de critique et d'histoire.

**Tchernigov,** v. de Russie, ch.-l. de gouv., sur le Desna ; 40.000 h. Draps, toiles ; distilleries.

**Tchernozion** ou **Terres noires,** nom donné, dans la région des steppes de la Russie méridionale, à des terres fertiles chargées de débris organiques et de silice.

**tchibouk** ou **chibouk** n. m. V. chibouque.

**tchickirne** n. f. Bateau turc de moyen tonnage, sorte de gabarre gréée d'un mât à pible.

**Tchihatchev** (Pierre de), géologue et naturaliste russe, né à Gatchina, m. à Florence (1812-1890). On lui doit une remarquable description de l'*Asie Mineure*.

**tchine** ou **tchin** n. m. Échelon de la hiérarchie administrative en Russie, telle qu'elle avait été organisée par Pierre le Grand.

**Tchin-Kiang-Fou,** port ouvert de la Chine (Kiang-Sou), sur le Tsé-Kiang, à la jonction du Grand-Canal ; 168.000 h. Soieries, cotonnades.

**tchinovnik** n. m. (mot russe). Qui est investi d'un tchine, d'une fonction publique.

**Tchita,** v. de la Russie d'Asie, ch.-l. de la *république de Tchita* et de l'anc. prov. russe de Transbaïkalie ; 17.000 h. Fourrures. — En 1921-1922, Tchita fut la capitale de la republique (unifiée) de l'Extrême-Orient, composée des quatre Etats de la Transbaïkalie, de l'ataman Semenoff, de Blagovechtchinsk et de l'Amour.

**Tchitcherine** (Boris Nicolaïevitch), philosophe et sociologue russe, m. dans le gouvernement de Tambov (1830-1904), auteur de : *la Philosophie du droit, la Russie à la veille du* xx$^e$ *siècle.*

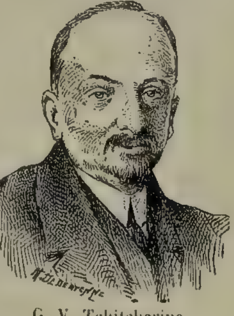
G. V. Tchitcherine.

**Tchitcherine** (George - Vassilievitch) homme politique russe, né en 1879. Membre du gouvernement bolcheviste, commissaire aux affaires étrangères, il représenta les Soviets aux conférences de Gênes et de Lausanne.

**Tchoroum,** v. de la Turquie d'Asie (prov. d'Angora) ; 12.500 h.

**Tchoudes,** nom donné jadis par les Russes aux Finnois en général, et réservé aujourd'hui aux *Vepses* ou *Vèses* habitant l'ouest du gouvernement d'Olonetz et le nord du gouvernement de Novgorod.

**tchoudique** adj. Relatif aux Tchoudes.

**Tchouktches** ou **Tchouktchis,** peuple du nord-est de la Sibérie, entre le fleuve Anadyr, l'océan Arctique et le détroit de Behring. Les uns sont nomades (*Tchouktches des rennes*), les autres sédentaires. On en rencontre aussi dans le bassin de la Kolyma.

**Tchoung-King,** v. de la Chine (Sé-Tchouen), au confluent du Kia-ling-Ho avec le Yang-tsé-Kiang ; 425.000 h. Centre industriel et commercial.

**Tchouvaches,** peuple de la Russie orientale, d'origine finnoise, mais fortement mélangé d'éléments tatars.

**te** pron. pers. V. TU.

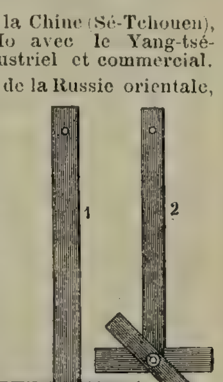

Té : 1. A branches fixes ; 2. A branches articulées.

**té** n. m. Nom de la lettre T. Pièce quelconque ayant la forme d'un T. Règle double, dont la forme est celle d'un T. Equerre en forme de T, employée pour consolider les assemblages de menuiserie dans les croisées et autres baies. Traverse assemblée dans le bas de deux pieds d'un meuble. Tuyau simple ou double qui se raccorde sur une conduite d'eau et à angle droit. *Fer en té*, fer employé en construction et représentant comme section un T. (*Milit.* Disposition de plusieurs fourneaux de mine en forme de T, pour faire sauter une fortification. *Mar. Té de torpille automatique*, pièce de fer servant à guider le projectile dans la cuiller.

**Te,** symbole chimique du *tellure.*

**tea-cosy** n. m. V. COSY.

**tea-gown** [*ti-gha-oun'*] n. m. (mot angl. ; de *tea* thé, et *gown*, robe). Robe un peu lâche, que les dames portent chez elles à l'heure du thé, ou aux moments de repos et de flânerie.

**téallite** n. f. Sulfure naturel de plomb et d'étain.

**team** [*tim'*] n. m. (mot angl.). Equipe de joueurs.

**Teano,** v. d'Italie (Caserte) ; 6.000 h. Eaux minérales. Pâtes alimentaires.

**tea-room** [*ti-rou-m'*] n. m. Salon de thé.

**Téba,** v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Malaga) ; 4.700 h. Source saline. Le titre de *comtesse de Téba* fut porté par Eugénie de Montijo avant son mariage avec Napoléon III.

**Tébessa,** ch.-l. de c. d'Algérie (Constantine), près de la frontière tunisienne ; 10.000 h. Phosphates ; commerce de céréales et de moutons.

**técéfiste** [*fis-te*] n. m. Membre du T. C. F. (*Touring-Club de France*).

**Tech** (le), petit fleuve de France, qui arrose Prats-de-Mollo, Amélie-les-Bains, Céret, et se jette dans la Méditerranée ; cours 82 kil. Eaux très irrégulières.

**technicien** n. m. Qui est versé dans la technique d'un art, d'une science : *un savant technicien.*

**technicité** [*tèk*] n. f. Caractère technique.

**technicographie** [*tèk-ni, fî*] n. f. (du gr. *tekhnikos*, technique, et *graphê*, description). Méthode particulière de l'enseignement de l'orthographe.

**technique** [*tèk-ni-ke*] adj. (gr. *tekhnikos*). Qui appartient en propre à un art ou à une science : *termes techniques. Vers techniques*, vers mnémoniques contenant des termes techniques. N. m. Caractère de ce qui est technique. N. f. Ensemble des procédés d'un art, d'un métier : *la technique des peintres.*

— Encycl. *Enseignement technique.* V. ÉCOLES.

**techniquement** [*man*] adv. D'une manière technique : *définir techniquement un appareil.*

**technographie** [*tèk-no-gra-fî*] n. f. (du gr. *tekhnê*, art, et *graphê*, description). Science des procédés de transformation des objets que l'homme approprie à ses usages.

**technographique** [*tèk-no-gra-fi-ke*] adj. Qui a rapport à la technographie.

**technologie** [*tèk-no-lo-jî*] n. f. (gr. *tekhnologia ;* de *tekhnê*, art, et *logos*, discours). Science des arts et métiers en général. Ensemble des termes techniques propres à un art, à une science : *chaque science a sa technologie particulière.*

— Encycl. La technologie décrit les procédés industriels, retrace l'histoire de leurs perfectionnements, recherche et fait connaître ceux dont ils sont susceptibles. On divise souvent la technologie en cinq classes : une classe à part renferme l'étude des matières premières fournies par les trois règnes ; les autres comprennent l'habitation, l'ameublement, le vêtement, les aliments, les boissons, les soins d'hygiène et de santé, l'éclairage et le chauffage, les instruments et outils.

Par opposition à la pratique culturale agricole, on désigne sous le nom de *technologie agricole* les industries (brasserie, distillerie, laiterie, huilerie, sucrerie) qui tirent les éléments de leur travail de la production agricole.

**technologique** [*tèk-no*] adj. Qui appartient aux arts et métiers, à la technologie : *dictionnaire technologique.*

**technologue** [*tèk-no-lo-ghe*] ou **technologiste** [*tèk-no-lo-jis-te*] n. m. Celui qui s'occupe de technologie. Adjectiv. : *écrivain technologue.*

**teck** [*tèk'*] ou **tek** n. m. Genre de verbénacées, de l'Asie et de l'Océanie tropicales.

— Encycl. Les tecks (*tectona*) sont de grands arbres à feuilles entières, opposées, à fleurs régulières, groupées en cymes, à fruits drupacés comestibles. Le bois de teck, dur, serré, est très résistant, et susceptible d'un beau poli. On l'utilise surtout dans les constructions navales.

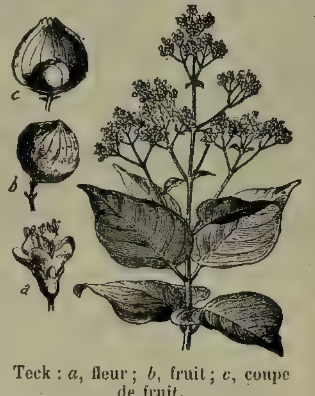

Teck : *a*, fleur ; *b*, fruit ; *c*, coupe de fruit.

**Teck,** principauté qui tire son nom d'un château d'Allemagne (Wurtemberg), aujourd'hui ruiné, situé près de la petite ville d'Owen, sur la *montagne de Teck.* Le titre de *prince de Teck*, propriété des ducs de Wurtemberg depuis 1495, fut donné en 1863 à François de Wurtemberg, comte de Hohenstein, qui épousa en 1866 la fille du duc de Cambridge, s'établit en Angleterre, et reçut en 1871 le titre de *duc de Teck.* Leur fille est la reine Marie, femme du roi d'Angleterre George V. Son frère Adolphe a changé en 1917 son titre allemand de duc de Teck pour celui de *marquis de Cambridge ;* m. en 1927.

**técolithe** n. f. (du gr. *têkein*, fondre, et *lithos*, pierre). Concrétion calcaire que l'on trouve dans les éponges.

**técome** n. m. Genre de bignoniacées des régions tempérées. (Ce sont des arbres et des arbrisseaux, dont plusieurs espèces fournissent à l'ébénisterie des bois aromatiques. On cultive dans les jardins le *tecoma radicans*, sous le nom de *jasmin de Virginie* ou *jasmin trompette.*)

**técomine** n. f. Matière colorante soluble en jaune dans l'alcool, et que l'on extrait d'un arbuste du genre *técome.*

**técon** n. m. *Dialect.* Dans le Limousin, petit saumon.

**técorétine** n. f. Résine fossile.

**tect** [*tèkt'*] n. m. (du lat. *tectum*, toit). Etabli (dans certains départements). *Véner.* Partie de l'os frontal qui porte le bois du cerf ou du daim.

**tectibranche** [*tèk-ti*] adj. (du lat. *tectus*, couvert, et du gr. *bragkia*, branchies). Qui a les branchies couvertes. N. m. pl. Sous-ordre de mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui possèdent un manteau, une coquille, et ont un appareil respiratoire asymétrique. S. un *tectibranche.*

**tectocyte** [*tèk-to*] n. m. (du lat. *tectum*, toit, et du gr. *kutos*, cellule). *Biol.* Se dit de toutes les cellules recouvrant ou recevant une protection passive à l'égard des organismes, et en particulier des cellules épidermiques différenciées ou non.

**tectologie** [*tèk-to-lo-jî*] n. f. (du lat. *tectum*, toit, et du gr. *logos*, discours). *Biol.* Branche de la morphologie, qui s'occupe de la structure des organismes et spécialement de celle des animaux composés (*spongiaires*, *hydraires*, *bryozoaires*, etc.).

**tectonique** [*tèk*] adj. (gr. *tektonikos*). Relatif à la charpente. N. f. Partie de la géologie qui recherche les relations mutuelles des différentes assises du sol dans les régions disloquées.

**Tectosages,** ancien peuple de la Gaule. Capit. *Toulouse.*

**tectospondyliens** [*tèk-tos-pon-di-li-in*] ou **tectospondyles** [*tèk-tos-pon-di-le*] n. m. pl. Groupe de squales, comprenant les anges de mer, caractérisés par leurs vertèbres biconcaves, à corps nettement séparé.

**tectrice** [*tèk*] adj. et n. f. (du lat. *tectum*, supin de *tegere*, couvrir). Se dit des plumes couvrant les ailes, la queue, des oiseaux. V. AILE.

**Te Deum laudamus,** mots lat. signif. : *Seigneur, nous te louons.* Hymne célèbre, que l'on chante dans les circonstances solennelles chez tous les catholiques, et que la chronique apocryphe de Dace attribue conjointement à saint Ambroise et à saint Augustin, qui en auraient alternativement improvisé les versets dans la cathédrale de Milan, et que d'autres attribuent à saint Abond, à saint Hilaire de Poitiers, etc.

**tédoro** n. m. *Pêch.* Filet de la catégorie des folles, avec mailles de trois pouces.

**tee** [*tî*] n. m. (mot angl.). Au golf, petit tertre d'où l'on lance la balle au début de la partie. Au curling, but.

**teetotalisme** [*tî-to-ta-lis-me*] n. m. (de l'angl. *teetotalism* de *teetotal*, entier, complet ; composé de *total* et de *tee*, particule intensive). C'est à tort qu'on écrit parfois *teatotalisme*, en faisant dériver le mot de *tea*, thé). Système qui exclut *totalement*, dans l'alimentation, toute boisson alcoolique, et qui a donné naissance, en Angleterre et aux États-Unis, à de nombreuses sociétés de tempérance.

**teetotaliste** [*tî-to-ta-lis-te*] n. m. (de l'angl. *teetotal*, entier complet). Partisan du teetotalisme. (On dit aussi, à l'anglaise, *teetotaler* ou *teetotaller.*)

**Teffé** (Antonio Luiz de Stoonholtz, baron de), amiral et géographe brésilien, né à Rio de Janeiro en 1837, auteur d'importants relevés hydrographiques.

**téfou** n. m. Sorte de petite table orientale, ordinairement incrustée de nacre et de mosaïque.

**Tégée,** v. de l'anc. Arcadie dont elle fut la première capitale. Temple d'Athêna, où mourut Pausanias. Patrie du poète Aristarque.

**tégénaire** [*nè-re*] n. f. Genre d'arachnides aranéides, renfermant de grandes araignées à longues pattes, qui vivent dans les lieux obscurs (greniers, caves), et qui sont communes sur tout le globe.

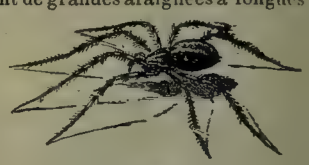
Tégénaire.

**Tegetthoff** (Guillaume), amiral autrichien, né à Marbourg, m. à Vienne (1827-1871). Il battit, près de Lissa, la flotte italienne de l'amiral Persano, en n'hésitant pas à en venir au choc contre les bâtiments de ce dernier (1866).

**Téglathphalazar** ou **Tiglathphalazar I$^{er}$,** roi d'Assyrie du XII$^e$ siècle avant notre ère ; il conquit la Commagène, et fit campagne en Arménie. — TÉGLATHPHALAZAR II, roi d'Assyrie de 745 à 727 av. J.-C. ; il confirma la suzeraineté de ses précécesseurs sur la Chaldée septentrionale, et établit sa domination sur toute l'Asie occidentale.

**tegmen** [*tègh-mèn'*] n. m. (mot lat. signif. *couverture*). *Bot.* Enveloppe intérieure de la graine. Enveloppe extérieure de la fleur des graminées, appelée plus ordinairement *glume.* Ecailles qui enveloppent le bourgeon.

**tegmina** [*tègh*] n. m. (du lat. *tegmen*, couverture). Amphigastre des hépatiques.

**tegminé, e** [*tègh*] adj. Pourvu d'un tegmen.

**Tegner** (Ezaïas), poète lyrique suédois, né à Kyrkerud, m. à Vexiœ (1782-1846). Son génie revêt de la poésie la plus brillante et la plus personnelle les idées et les enthousiasmes de son temps (*Chant de guerre de la landwehr de Scanie, Svea*).

**Tegucigalpa,** capit. du Honduras ; 23.000 h. C'est le centre d'une région d'élevage et d'un important district minier (or et argent).

**tèguement** [*ghe-man*] n. m. En parlant d'une bête bovine, sorte de toux causée par une gêne dans la poitrine, et qui est un prodrome de la péripneumonie.

**tégulaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *tegula*, tuile). Qui est divisible en lames minces et larges, comme le schiste ardoisier.

**tégument** [*man*] n. m. (lat. *tegumentum ;* de *tegere*, couvrir). *Anat.* Ce qui couvre le corps de l'homme et des animaux (la peau, les poils, les plumes, les écailles). *Bot.* Enveloppe de la graine.

**tégumentaire** [*man-tè-re*] adj. Qui est de la nature des téguments : *enveloppe tégumentaire.*

**Téhéran,** capit. de la Perse ; 300.000 h. Entourée de hautes murailles ; vaste palais du schah ; belle mosquée ; grand bazar, commerce de tapis, cuirs ouvrés, cuivre travaillé, etc. ; jardins délicieux. A remplacé Ispahan comme capitale, depuis la fin du XVIII$^e$ siècle.

**Tehuantepec** [*pèk*], v. du Mexique, sur la rivière homonyme ; 8.500 h. Elle donne son nom à l'isthme qui sépare l'Atlantique (golfe du Mexique) du Pacifique (*golfe de Tehuantepec*), et qui est aujourd'hui traversé par une importante voie ferrée.

**Teich (Le),** comm. de la Gironde, arr. et à 44 kil. de Bordeaux ; 1.420 h. Ch. de f. M.

**teichomyze** [*tè-ko*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant des mouches d'Europe allongées, à ailes enfumées, qui sont abondantes dans les latrines et les urinoirs.

**teignant** [*tè-gnan*], **e** adj. Qui est propre à teindre.

**teignasse** [*tè-gna-se*] n. f. V. TIGNASSE.

**teigne** [*tè-gne*] n. f. (lat. *tinea*). *Entom.* Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, comptant de nombreuses espèces répandues sur tout le globe. Un des noms vulgaires de la cochylis de la vigne. *Teigne de la cire*, la gallérie ou fausse teigne. *Bot.* Nom vulgaire de la cuscute. Gale qui vient à l'écorce des arbres. *Pathol.* Nom générique donné autrefois à toutes les affections du cuir chevelu : eczéma, psoriasis, herpès, favus, etc., et spécialement à celles de l'enfance. *Teigne tondante*, syn. de PELADE. *Teigne faveuse* ou *aniantacée*, syn. de FAVUS. Pop. Personne méchante.

— Encycl. *Entom.* Sous le nom de *teignes* on entend non seulement les teignes proprement dites (*tinea*), mais tous les petits papillons de la famille des tinéidés, dont les larves dévorent toutes sortes de substances. La teigne proprement dite, vulgairement nommée *mite*, *papillon mange-drap*, est abondante dans les maisons ; sa chenille dévore les tissus de laine, les plumes, les fourrures, les tapisseries, etc. Pour détruire ces redoutables hôtes, il faut battre et brosser souvent les tissus et fourrures, en plein air. On peut mettre dans les coffres et les armoires où l'on conserve les vêtements, de l'essence de myrbane, de serpolet, de thym ou de girofle, de la poudre de vrai pyrèthre, ou encore pulvériser une solution de sublimé à 2 p. 1.000. La naphtaline n'a pas grand effet, en dépit de ce qu'on croit généralement.

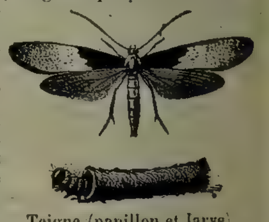
Teigne (papillon et larve).

— *Art vétér.* Certaines dermatoses parasitaires du cheval, du bœuf, du chien, du lapin et des poules sont dites *teignes ;* on les guérit par des raclages suivis de badigeonnages à la teinture d'iode. Il faut brûler les raclures, pour éviter la contagion.

**teignerie** [*tè-gne-rî*] n. f. Salle, quartier d'hôpital, affectés aux teigneux.

**teigneux, euse** [*tè-gneû, eu-ze*] adj. et n. Qui a la teigne. *Grav. Cuivre teigneux*, cuivre semé de taches.

**Teil (Le),** comm. de l'Ardèche, arr. et à 30 kil. de Privas, près du Rhône ; 5.790 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrière. Fabrique de ciment. Filature de soie

**teillage** [*tè, ll* mll.] ou **tillage** [*ti, ll* mll.] n. m. Action ou manière de teiller. Tâche blanchâtre dans le verre, due à un excès de soude dans la composition de la pâte.

— Encycl. Après le rouissage, les textiles (chanvre, lin,) sont soumis à diverses opérations ayant pour but de séparer l'écorce des tiges (chènevotte) de la fibre (filasse). Ces opérations s'exécutent ordinairement à la main au moyen de maillets (maillage, marquage), de broies, ou d'écangues (écangage), puis vient le nettoyage au moyen de peignes. Les teilleuses mécaniques, qui recoivent les textiles en paille, et rendent les fibres peignées et nettoyées, opèrent d'un seul coup broyage, écangage et peignage.

**Teillay,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 54 kil. de Redon ; 1.530 h.

**teille** [*tè, ll* mll., *e*] ou **tille** [*ll* mll., *e*] n. f. (du lat. *tilia*, chanvre). Ecorce de la tige du chanvre.

**Teillé,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 14 kil. d'Ancenis ; 1.620 h. Ch. de f. Et. Houille.

**teiller** [*tè, ll* mll., *é*] ou **tiller** [*ti, ll* mll., *é*] v. a. (de *teille*). Débarrasser de la teille, en parlant des matières textiles.

**Teilleul (Le),** ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 13 kil. de Mortain ; 2.100 h. — Le cant. a 11 comm. et 8.660 h.

**teilleur, euse** [*tè, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. Personne chargée du teillage. N. f. Machine qui opère d'un seul coup le broyage et le peignage des textiles.

**teilleux, euse** [*tè, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Se dit d'un bois, et particulièrement du charme, qui se lève par esquilles sous l'outil.

**teindre** [*tin-dre*] v. a. (lat. *tingere*). Pénétrer, imbiber d'une substance colorante : *teindre des étoffes.* Communiquer une couleur à : *la garance teint les étoffes en rouge. Fig.* Donner un caractère emprunté à : *nous teignons nos idées de nos qualités* Donner une connaissance légère des choses : *teindre un élève d'une infinité de connaissances. Teindre sa main, son bras, du* (ou *dans le*) *sang de quelqu'un*, le tuer ou le blesser.

**teint** [*tin*] n. m. (de *teindre*). Coloris du visage : *un teint brun.* Couleur donnée à une étoffe par la teinture : *un teint solide. Bon teint*, teinture solide, qui ne disparaît pas à l'usage. *Fig.* et *fam.* Authentique, ayant de la valeur : *un noble bon teint.*

**teint** [*tin*], **e** adj. Qui a reçu une teinture : *étoffe teinte.*

**teinte** [*tin-te*] n. f. (de *teindre*). Nuance résultant d'un mélange de couleurs : *teinte grise.* Degré d'intensité des couleurs : *teinte forte.* Couleur en général : *les teintes brillantes des insectes.* Nuance légère : *une teinte rose. Demi-teinte*, teinte extrêmement faible. *Teinte plate*, uniforme. *Fig.* Dose légère : *mettre dans ses paroles une teinte d'ironie.*

**teinté** [*tin-té*], **e** adj. Qui a reçu une légère teinte de : *papier teinté.*

**teinter** [*tin-té*] v. a. (de *teinte*). Couvrir d'une teinte : *teinter un plan.* Donner une teinte à : *l'humidité et les pluies teintent les murs.*

**teinture** [*tin*] n.f. (lat. *tinctura*). Liqueur propre à teindre : *plonger une étoffe dans la teinture.* Opération, art du teinturier. Couleur que prend la chose teinte : *drap d'une belle teinture. Fig.* Connaissance superficielle : *avoir une teinture des beaux-arts. Pharm.* Alcool ou éther chargé par macération ou lixiviation des principes actifs d'une ou de plusieurs substances de nature végétale, animale ou minérale : *teinture de benjoin, d'iode.*

— Encycl. *Techn. Teinture des textiles.* Cet art, connu dans l'antiquité, a pour but la fixation d'un colorant sur la fibre, d'une manière durable. Voici les principaux types de teinture :

1° Teinture par imprégnation mécanique. La matière colorante insoluble est retenue physiquement par le tissu. Ex. : azurage du lin par l'outremer ;

2° Teinture par imprégnation chimique : *a*) la fibre possède une grande affinité chimique pour le colorant, qui se fixe directement (teinture de la soie par la fuchsine) ; *b*) la fibre ne possède aucune affinité pour le colorant, et la couleur est fixée à l'aide d'un mordant ; *c*) la couleur peut être constituée au sein même de la fibre (ex.: teinture au bleu de Prusse par immersion dans des bains de cyanure jaune et d'un sel de fer).

Les principales matières colorantes mises en œuvre par les teinturiers sont : les oxydes de fer (nankin), de chrome (vert), de manganèse (bistre), le chromate de plomb (orange), le bleu de Prusse, etc. Les couleurs naturelles extraites des animaux et des végétaux sont presque toutes utilisées par mordançage : la garance, les bois de Brésil, de Campêche, etc. Depuis le milieu du xixe siècle, l'art de la teinture a été révolutionné par l'emploi des principes tirés des colorants naturels (alizarine, murexide, etc.), et par l'usage de substances tinctoriales (colorants artificiels) dérivées des carbures, fixées soit directement, soit par un mordançage préalable.

— *Cosmét.* Les teintures sont employées pour donner aux cheveux et à la barbe une couleur particulière, soit qu'on veuille de blancs les rendre blonds ou bruns, soit qu'on en veuille changer la couleur pour satisfaire au caprice de la mode. Les teintures sont des solutions de nitrate d'argent, de sulfate de cuivre, de permanganate de potasse, des principes végétaux, etc. ; pour décolorer les cheveux, on utilise aussi l'eau oxygénée, mais ce n'est pas à proprement dire une teinture. Les teintures ne sont pas toujours inoffensives : elles ont occasionné parfois des alopécies, des ophtalmies, des céphalées, etc.

— *Pharm.* Les teintures sont *simples* lorsqu'elles ne renferment qu'une seule substance médicamenteuse (teinture d'iode), et *composées* quand elles en renferment plusieurs (eau-de-vie allemande, ou teinture composée de jalap). On a parfois remplacé l'alcool par l'éther, et les teintures ainsi obtenues sont dites *éthérolées*, ou *teintures éthérées.*

**teinturerie** [*tin, rî*] n. f. Art, ou atelier, du teinturier.

**teinturier** [*tin-tu-ri-é*], **ère** n. et adj. Qui exerce l'art de teindre les étoffes : *ouvrier teinturier. Fig.* et *fam.* Ecrivain qui revoit et corrige les ouvrages d'un autre. N. m. Nom donné à un cépage rouge cultivé dans les vignobles du centre de la France, et dont le jus est très coloré.

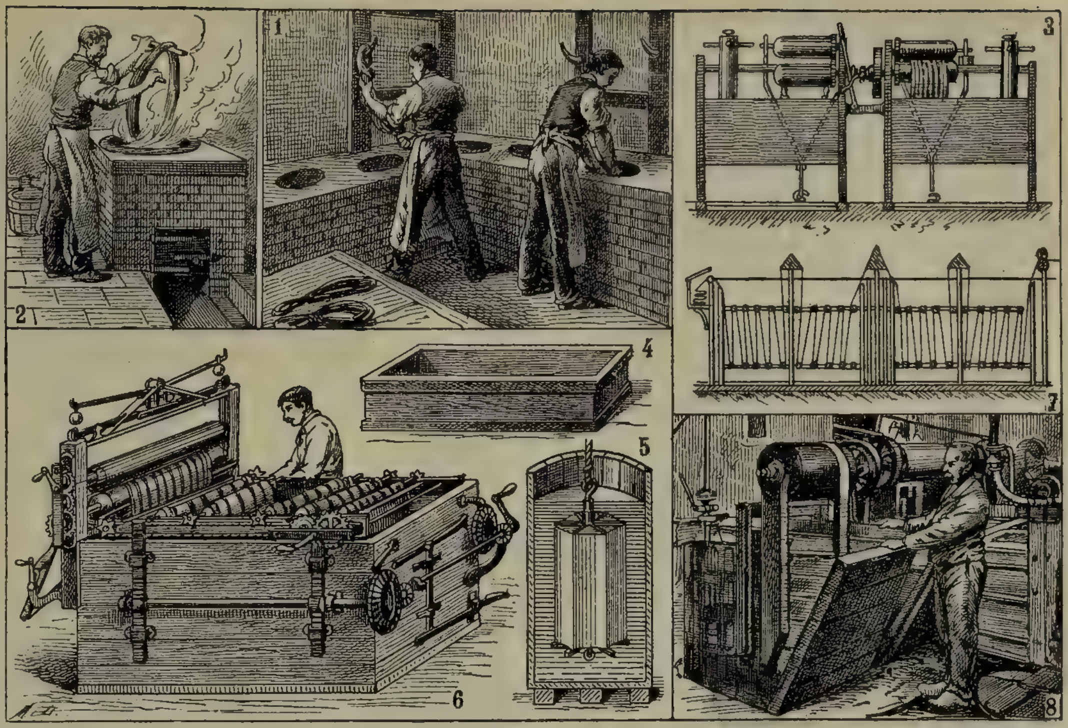

Teinture : 1. Atelier de mordançage ; 2. Teinture à la main d'un écheveau ; 3. Machine à dégorger ; 4. Barque pour le mordançage ; 5. Coupe d'une cuve pour la teinture des calicots ; 6. Teinture mécanique des écheveaux ; 7. Cuve à roulettes pour tissus ; 8. Un coin d'une teinturerie à vapeur.

**Teisserenc de Bort** (Pierre-Edmond), administrateur, homme politique et agronome français, né à Châteauroux, m. à Paris (1814-1892). Il fut, en 1879, ambassadeur à Vienne. Son principal ouvrage a pour titre : *De la politique des chemins de fer, et de ses applications diverses.* Comme agronome, il a puissamment contribué à l'amélioration de la race bovine limousine.

**Teisserenc de Bort** (Léon), météorologiste français, né à Paris, m. à Cannes (1855-1913) ; membre de l'Académie des sciences en 1910 ; connu pour ses travaux d'aérologie. Il a fondé l'observatoire de météorologie dynamique de Trappes, qui a rendu de grands services à l'aviation.

**Teissier** (Georges), jurisconsulte français, né à Pérusson en 1862 ; membre de l'Académie des sciences morales en 1918 ; auteur de travaux estimés de droit administratif.

**Teissier** (Pierre), médecin français, né à Paris (1864). Professeur à la faculté de médecine, et médecin des hôpitaux, il s'est fait connaître par de remarquables travaux de bactériologie, de médecine expérimentale, et de clinique médicale.

**téjidés** n. m. pl. Famille de reptiles sauriens fissilingues, renfermant les genres téju, tupinambis, etc. S. un *téjidé.*

**téju, tejus** [*té-juss*] ou **teius** [*té-iuss*] n. m. Genre de reptiles sauriens fissilingues, renfermant de grands lézards (de près de 2 m. de long), qui sont propres à l'Amérique : *la chair des téjus est comestible.*

**tek** n. m. V. teck.

**tekel** n. m. Chien basset allemand à pattes courtes, à livrée rouge ou noire marquée de feu : *le tekel est employé pour la chasse sous terre.*

**Tekeli** ou **Thököli** (Emeric de Kesmark), magnat hongrois, né à Arva, m. à Ismid (1657-1705). Il chercha, avec le concours des Turcs, à soustraire sa patrie à la domination de l'Autriche, en 1676. La défaite des Turcs à Zenta mit fin à sa carrière politique.

**Tekrit,** v. de Mésopotamie, sur le Tigre. Patrie de Saladin. — Occupée le 6 novembre 1917 par les Anglais.

**tel, telle** [*tèl, è-le*] adj. (lat. *talis*). Pareil, semblable : *on ne verra plus de tels hommes.* Comme cela : *tel est mon avis.* Un certain, quelconque, avec sens indéterminé : *telle folie vaut mieux que la sagesse.* Si efficace : *il n'y a rien de tel pour guérir ce mal. Comme tel*, en cette qualité. *Tel... tel*, comme... ainsi : *tel père, tel fils. Tel que*, pareil à, exactement comme : *voir les hommes tels qu'ils sont.* Si grand que : *son pouvoir est tel, que tout lui obéit. Tel quel*, comme il est, sans changement : *je vous rends votre livre tel quel.* (Ne pas dire *tel que*, dans ce sens.) *De telle sorte, façon, manière que*, de façon que, si bien que. Pron. indéf. Telle personne : *tel rit aujourd'hui, qui pleurera demain.* V. dimanche. Prov. : **Tel est pris qui croyait prendre,** on subit souvent le mal qu'on a voulu faire à autrui. **Tel en pâtit qui n'en peut mais,** on souffre souvent des sottises d'autrui.

**télamon** n. m. (gr. *telamôn*). Statue qui supporte une corniche, un entablement, un écu d'armoiries. Syn. de atlante.

**Télamon,** roi d'Egine, fils d'Eaque, frère de Pélée, père d'Ajax et de Teukros. Il prit part à l'expédition des Argonautes. (*Myth.*)

**télangiectasie** n. f. *Pathol.* Syn. de nævus.

**télaspyrine** n. f. Pyrite avec tellure.

**télautographe** [*lô*] n. m. (du gr. *têle*, loin, *autos*, soi-même, et *graphein*, écrire). Appareil permettant de transmettre à distance l'écriture et le dessin.

**téléautocopiste** n. m (du gr. *têle*, loin, *autos*. soi-même, et de *copiste*). Appareil analogue au télautographe.

**télautographie** [*lô, fî*] n. f. Transmission d'écriture, dessin, etc., par le moyen du télautographe.

**télautographique** [*lô, gra-fi-ke*] adj. Qui concerne le télautographe : *poste télautographique.*

**telchine** [*tèl*] n. m. *Myth. gr.* Nom de génies du feu, honorés surtout à Rhodes.

**télédynamie** [*mî*] n. f. (du gr. *tèle*, loin, et *dynamis*, force). Art de transmettre au loin la force.

**télédynamique** adj. (de *télédynamie*). Qui transmet au loin la force, la puissance : *câble télédynamique.*

**téléférage** n. m. V. téléphérage.

**téléga** [*gha*] ou **télègue** [*lè-ghe*] n. f. Voiture à quatre roues, employée en Russie pour le transport des marchandises.

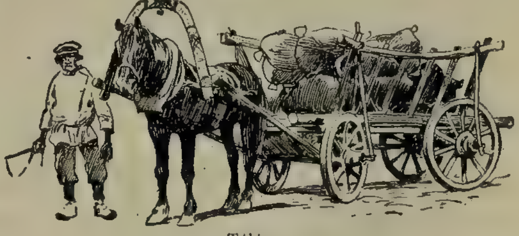

Téléga.

**Télégone** ou **Télédamos,** fils d'Ulysse et de Circé. Elevé dans l'île d'Æa, il s'embarqua pour aller chercher son père. Jeté par une tempête sur les côtes d'Ithaque, il se livra au pillage et tua Ulysse, qu'il ne connaissait pas, réalisant ainsi la prédiction d'un oracle. Il se fixa en Italie, où il fonda Tusculum.

**télégonie** [*nî*] n. f. (du gr. *tèle*, loin, et *gonos*, semence). *Biol.* Théorie suivant laquelle l'influence du premier mâle fécondant une femelle aurait une importance capitale, qui s'étendrait aux portées ultérieures d'un autre mâle. (On dit aussi imprégnation.)

**Telegraaf** (*De*), journal hollandais et libéral, fondé en 1882, qui, pendant la Grande Guerre, a soutenu la cause de l'Entente, et publié les caricatures vengeresses de Raemaekers.

**télégramme** [*gra-me*] n. m. (du gr. *tèle*, loin, et *gramma*, écriture). Communication transmise à l'aide du télégraphe : *télégramme chiffré.*

— Encycl. On a donné le nom de *télégrammes-lettres* aux télégrammes qui sont acheminés télégraphiquement sur les lignes du pays d'origine, ensuite par paquebots-poste jusqu'au port de débarquement du pays de destination, et enfin par télégraphe sur les lignes du pays destinataire. Ces télégrammes sont échangés entre la France, l'Algérie, la Tunisie d'une part, et d'autre part les colonies de l'Afrique-Occidentale française, la Guyane française, l'Indochine, la Réunion, Madagascar, et la Martinique.

**télégraphe** n. m. (du gr. *tèle*, loin, et *graphein*, écrire). Appareil à l'aide duquel on peut communiquer à distance. *Télégraphe aérien*, appareil placé sur un lieu élevé, et envoyant des signaux au moyen de combinaisons variées de bras mobiles. *Fig. Faire le télégraphe*, gesticuler (par allus. au télégraphe aérien de Chappe). *Télégraphe électrique*, appareil télégraphique fondé sur les propriétés des électro-aimants. *Télégraphe sous-marin*, télégraphe électrique dont les fils réunis en câble et reposant au fond de la mer, vont d'un rivage à l'autre. *Techn.* Instrument de menuisier, composé de deux branches, dont l'une est articulée sur le milieu de l'autre, et servant à tracer sur le bois des lignes de toutes inclinaisons. Support mobile employé en taxidermie.

— Encycl. *Phys.* V. télégraphie. *Admin.* Le télégraphe est un monopole de l'Etat, qui n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. Les télégrammes privés à transmettre sont remis à un bureau télégraphique. Toutefois, l'expéditeur peut être admis à les transmettre par télégraphe ou par téléphone au bureau de départ.

Un télégramme n'est accepté que s'il est écrit lisiblement en caractères qui aient leurs équivalents dans le tableau des signaux télégraphiques usités en France, si tout interligne, renvoi, rature ou charge est approuvé par l'expéditeur du télégramme ou par son représentant.

Le texte des télégrammes peut être rédigé en langage clair ou en langage secret (convenu ou chiffré), ou partie en langage clair et partie en langage secret.

Tout expéditeur peut affranchir la réponse qu'il demande à son correspondant ; dans ce cas, il inscrit, avant l'adresse, l'une des indications éventuelles soit « réponse payée » ou = RP =, soit « réponse payée *x*... » ou = RP =. Il peut demander que le télégramme soit remis en mains propres ou contre reçu, ou que l'indication de l'heure à laquelle le télégramme a été remis à son corespondant lui soit notifiée télégraphiquement.

*Télégrammes pneumatiques*. Un service de transmission de cartes et enveloppes-télégrammes fonctionne dans les limites de l'ancien octroi de Paris, au moyen de tubes pneumatiques, et dessert également de nombreuses communes suburbaines.

**télégraphie** [*fî*] n. f. (de *télégraphe*). Art de construire et de faire fonctionner les télégraphes. Traduction, transmission de la pensée par les gestes : *la télégraphie des sourds-muets.*

— Encycl. Les premiers signaux transmis à distance s'obtenaient à l'aide de feux allumés sur des tours spéciales ou des montagnes, les combinaisons des signaux permettant de former un code convenu à l'avance. Les Grecs et les Romains, de même que les Chinois, utilisaient ces signaux de feu. Les Gaulois s'avertissaient de distance en distance par de simples cris ; d'ailleurs, toute organisation télégraphique disparut après l'invasion des barbares, et cela jusqu'au XVIe siècle. L'ingénieuse machine à bras de Claude Chappe, adoptée par la Convention, fut inaugurée le 19 juillet 1794 par un message annonçant la prise de Landrecies, puis celle de Condé sur les Autrichiens. L'emploi de l'électricité a permis de transmettre presque instantanément les signaux, même la nuit et par tous les temps. Le premier télégraphe électrique fut construit à Genève en 1774 par le Français Lesage. On a imaginé depuis, un très grand nombre de systèmes télégraphiques. La première ligne télégraphique fut posée en France en 1844 ; elle reliait Paris et Rouen.

Depuis le commencement de notre siècle, la transmission sans fil a permis d'étendre nos communications aux points les plus reculés de l'univers.

*Installation. Appareils.* Une installation télégraphique par fil comprend essentiellement :

1o Une *source électrique* (piles ou accumulateurs) ;

2o Un *transmetteur* ou *manipulateur*, qui permet de mettre la source électrique en relation avec un fil conducteur (*ligne*) réunissant les deux postes, de sorte qu'on peut à volonté faire passer ou interrompre le courant dans le fil de ligne ;

3o Un *récepteur*, dont les organes, commandés par le courant qui passe dans le fil de ligne, produisent les signaux.

Ainsi, le manipulateur *m* du poste A étant placé au contact *p* d'une pile, le courant passe dans le fil de ligne, car le circuit se trouve fermé et l'électroaimant R' du poste B attire une armature *a'*. Cette attraction cessera si le manipulateur *m* du poste A est détaché du contact *p* pour être placé au contact *c* (position de réception). Réciproquement, le poste B pourra transmettre des signaux au poste A en manœuvrant le manipulateur *m'* (*m* étant dans la position de réception) ; l'armature *a* sera commandée par l'électro-aimant R. C'est dans les perfectionnements des générateurs d'électricité, des manipulateurs des lignes et des récepteurs, que consistent les progrès accomplis jusqu'ici.

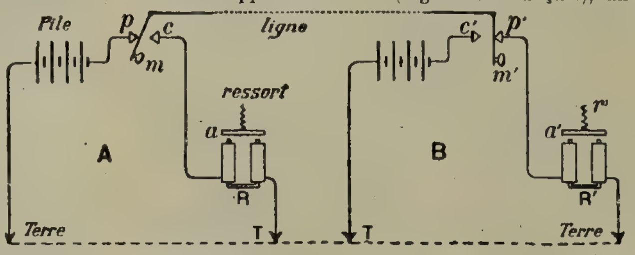

Les lignes télégraphiques sont aériennes, souterraines, sous-fluviales ou sous-marines ; les lignes aériennes relient les postes au moyen d'un fil métallique nu, fixé sur des appuis par un *isolateur ;* pour les lignes souterraines, sous-fluviales ou sous-marines, les conducteurs doivent être isolés et protégés contre les détériorations si possibles.

*Appareil Morse.* 1o *Manipulateur.* Il comprend un levier L, mobile autour d'un axe O, et maintenu à l'aide d'un ressort I ; une butée A communique avec la pile ; l'axe O communique avec le fil de ligne, lequel, au poste d'arrivée, communique avec la terre à sa sortie du récepteur ; de sorte qu'en appuyant sur le levier L, celui-ci prend contact avec la butée A et le courant passe dans le fil de ligne ; en maintenant le contact du levier et de la butée pendant un temps plus ou moins long, on obtient des émissions longues ou brèves, dont les combinaisons permettent de former les divers signaux.

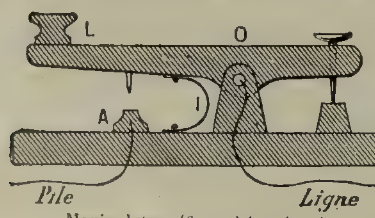

Manipulateur (fig. schématique).

2o *Récepteur.* Il comprend un électro-aimant A, devant lequel est placé un levier B en fer doux, mobile autour du point O ; le fil de l'électro-aimant communique d'une part avec le fil de ligne, d'autre part avec la terre ; l'extrémité C du levier peut s'appuyer sur un ruban de papier DEFG, qui se déroule d'une façon continue ; en face de C se trouve une molette I, garnie d'encre d'imprimerie. Quand le courant ne passe pas, le levier est maintenu à distance de la bande de papier par le ressort R ; quand le courant passe, l'extrémité B du levier est attirée, l'extrémité C appuie sur la bande de papier et fait imprimer sur cette bande un trait ou un point, suivant que le courant passe dans le fil pendant un temps plus ou moins long.

Dans le télégraphe de Hughes, les signaux sont transmis à l'aide d'un clavier, dont chaque touche correspond à une lettre de l'alphabet ou à un signe ou à un chiffre, et ils sont reçus par un appareil identique, synchrone du transmetteur, et directement imprimés sur un ruban de papier.

ALPHABET TÉLÉGRAPHIQUE MORSE

| Lettres Chiffres | SIGNAUX | Chiffres, ponctuation, indications | SIGNAUX |
|---|---|---|---|
| a | ·— | 6 | —···· |
| â | ·—·— | 7 | ——··· |
| b | —··· | 8 | ———·· |
| c | —·—· | 9 | ————· |
| d | —·· | 0 | ————— |
| e | · | Point | ·· ·· ·· |
| é, è *ou* ê | ··—·· | Alinéa | ·—·—·· |
| f | ··—· | Virgule | ·—·—·— |
| g | ——· | Point-virgule | —·—·—· |
| h | ···· | Deux-points | ———··· |
| i | ·· | Point interrogatif | ··——·· |
| j | ·——— | Point exclamatif | ——··—— |
| k | —·— | Apostrophe | ·————· |
| l | ·—·· | Trait d'union | —····— |
| m | —— | Barre de division ou de fraction | —— —— —— |
| n | —· | Souligné | ··——·— |
| ñ | ——·—— | Guillemet | ·—··—· |
| o | ——— | Parenthèse | —·——·— |
| ö | ———· | Signal séparant le préambule de l'adresse, l'adresse du texte, et le texte de la signature | —···— |
| p | ·——· | Appel (préliminaire de toute transmission) | —·—·— |
| q | ——·— | Compris | ···—· |
| r | ·—· | Erreur | ········· |
| s | ··· | Croix (fin de transmission) | ·—·—· |
| t | — | Invitation à transmettre | —·— |
| u | ··— | Attente | ·—··· |
| ü | ··—— | Réception terminée | ·—··—··—· |
| v | ···— | | |
| w | ·—— | | |
| x | —··— | | |
| y | —·—— | | |
| y | ——·· | | |
| ch | ———— | | |
| 1 | ·———— | | |
| 2 | ··——— | | |
| 3 | ···—— | | |
| 4 | ····— | | |
| 5 | ····· | | |

Dans l'appareil Baudot (ingénieur français), un seul et même fil trouve son emploi à alternances rapides pour plusieurs jeux d'appareils. Les alternances sont si fréquentes que, dans le système dit *quadruplex*, chaque appareil transmetteur et récepteur dispose du fil trois fois en une seconde.

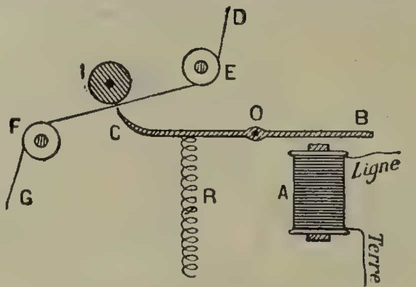

Récepteur (fig. schématique).

*Télégraphie sous-marine.* Elle s'effectue par câbles dans lesquels le conducteur de cuivre est protégé par un isolement de gutta et extérieurement par une torsade de fils d'acier. La réception des signaux s'effectue à l'aide d'appareils spéciaux, galvanomètres à miroir ou *siphon recorder* de Thomson.

*Télégraphie optique.* Système employé dans l'armée et qui consiste à produire des éclairs lumineux selon la cadence du Morse ; le poste récepteur examine les signaux à l'aide d'une forte lunette.

*Télégraphie par signaux.* V. SIGNALISATION.

*Télégraphie pneumatique.* Elle consiste dans le transport par tubes, à l'aide de l'air comprimé ou raréfié, de boîtes cylindriques qui renferment des télégrammes.

*Télégraphie sans fil* (T. S. F.). Les ondes hertziennes, comme les ondes lumineuses, se propagent à de très grandes distances ; leur réception, organisée convenablement, permet d'effectuer une transmission de signaux sans aucun conducteur intermédiaire.

Ce procédé de télégraphie a été rendu pratique, depuis 1896, à la suite des travaux de Branly, de Marconi, de Tesla, de Tissot, et du général Ferrié ; il comprend, en principe, un poste émetteur d'ondes commandé par un manipulateur Morse, et un poste récepteur captant ces ondes et traduisant leur action par des effets mécaniques se produisant selon le rythme imposé par le manipulateur.

Primitivement, les ondes étaient fournies par les décharges oscillantes d'un condensateur (*ondes amorties*) ; l'amplitude des vibrations allait rapidement en décroissant ; aujourd'hui, les ondes le plus souvent employées (*ondes entretenues*) ont une amplitude constante, et elles ont, entre autres avantages, celui de se prêter à la syntonisation. Ces ondes entretenues sont obtenues, dans les installations usuelles, avec la *lampe à grille* ou *audion.* Les ondes sont envoyées dans l'espace en partant d'un long conducteur isolé (*antenne*) dont le rôle est d'augmenter la surface du rayonnement.

Au poste récepteur, les signaux sont généralement reçus au téléphone, mais les courants à haute fréquence ne donnent aucun son ; le courant doit être *filtré*, c'est-à-dire que l'on ne doit laisser influencer le téléphone que par des alternances d'un seul sens ; on utilise à cet effet les *détecteurs*, qui permettent de *lire au son.* Dans les grands postes, les signaux sont inscrits sur un phonographe tournant très rapidement, puis entendus de nouveau en faisant tourner l'appareil avec une vitesse normale.

La réception se fait encore par procédé photographique, par marque d'un stylet sur une bande de papier noircie, etc. Pour la bonne réception, on a été conduit à diriger les ondes et à rechercher la *syntonisation* ; chaque poste émetteur envoie un message avec une ou plusieurs longueurs d'ondes bien déterminées, et les récepteurs s'accordent sur ces longueurs, éliminant tous les bruits parasites. On facilite encore la sélection des ondes en utilisant des cadres fermés, à la place d'antennes, pour la réception.

Dans les grands postes, la station est une véritable centrale, transformant le courant des secteurs en courant de très haute fréquence ; le poste le plus puissant du monde est celui de Sainte-Assise, près de Melun, dont l'antenne est supportée par seize pylones de 250 mètres de haut et qui peut correspondre avec les stations les plus éloignées d'Amérique ou d'Extrême Orient.

La télégraphie sans fil est utilisée aujourd'hui pour la transmission de l'heure et des renseignements météorologiques ; elle assure les communications des navires entre eux et avec la terre, des avions et dirigeables avec la terre. Elle a joué un rôle considérable dans la guerre terrestre et maritime.

*Télégraphie par le sol* (T. P. S.). ou *télégraphie tellurique; Télégraphie par la mer* (T. L. M.). Transmission de signaux en employant soit le sol, soit la mer, comme conducteur.

**télégraphier** [*fi-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) Se servir du télégraphe. V. a. Faire parvenir au moyen du télégraphe : *télégraphier une nouvelle.*

**télégraphique** adj. Qui a rapport au télégraphe : *signes télégraphiques.* Expédié par le télégraphe : *dépêche télégraphique. Fig. Langage, style télégraphique*, qui est réduit à des mots sans liaison, à l'imitation des correspondances télégraphiques.

**télégraphiquement** [*ke-man*] adv. Par le télégraphe : *transmettre télégraphiquement un ordre.*

**télégraphiste** [*fis-te*] n. Employé au télégraphe. Adjectiv. : *officier télégraphiste.*

**télégraphone** n. m. Sorte de phonographe pouvant être actionné à distance.

**télègue** n. f. Syn. de TÉLÉGA.

**téléianthe** adj. (du gr. *teleios*, parfait, et *anthos*, fleur). *Bot.* Pourvu de fleurs complètes.

**téléiconographe** n. m. (du gr. *tèle*, loin, *eikôn*, image, et *graphein*, écrire). Appareil servant à reproduire un dessin à distance, au moyen d'un courant télégraphique.

**télékal** n. m. (du gr. *têle*, loin). Appareil télégraphique servant à transmettre à de grandes distances des phonogrammes ou télégrammes phonétiques, au moyen de signes phonétiques correspondant aux signes du vocabulaire Morse.

**Teleki** (Ladislas), écrivain et homme d'Etat hongrois, né et m. à Pest (1811-1861). Il fut un des plus ardents défenseurs de l'indépendance hongroise en 1848.

**télékie** [*ki*] n. f. ou **telekia** [*té-lé*] n. m. Genre de composées astérées, renfermant des herbes de l'Europe centrale et orientale, qui fleurissent de juin à août, et que l'on cultive souvent dans les jardins pour leurs grands capitules jaunes.

**télékinèse** [*nè-ze*] n. f. (du gr. *tèle*, loin, et *kinêsis*, mouvement). Nom sous lequel certains auteurs ont désigné les mouvements du noyau qui s'exécutent à la fin de la caryokinèse.

**Tel-el-Kebir** (*bataille de*), village de la Basse-Egypte (prov. de Charkieh) ; 700 h. Victoire des Anglais commandés par sir Garnett Wolseley sur les troupes d'Arabi-pacha, le 13 septembre 1882.

**Télémaque,** fils d'Ulysse et de Pénélope. Encore enfant quand son père partit pour Troie, il alla plus tard à sa recherche, guidé par Minerve sous les traits de Mentor. De retour à Ithaque il y trouva Ulysse, et l'aida à vaincre les prétendants de Pénélope.

**Télémaque** (*les Aventures de*), épopée romanesque en prose, de Fénelon (1699), divisée en 18 puis en 24 livres par les éditeurs ; agréable imitation des poèmes antiques, écrite pour l'éducation du duc de Bourgogne. On y trouve de nombreuses allusions aux choses et aux personnes du temps de Fénelon, et une censure détournée des actes de Louis XIV.

**télémécanique** n. f. (du gr. *têle*, loin, et de *mécanique*). Art de commander à distance une action mécanique, à l'aide des ondes électriques.

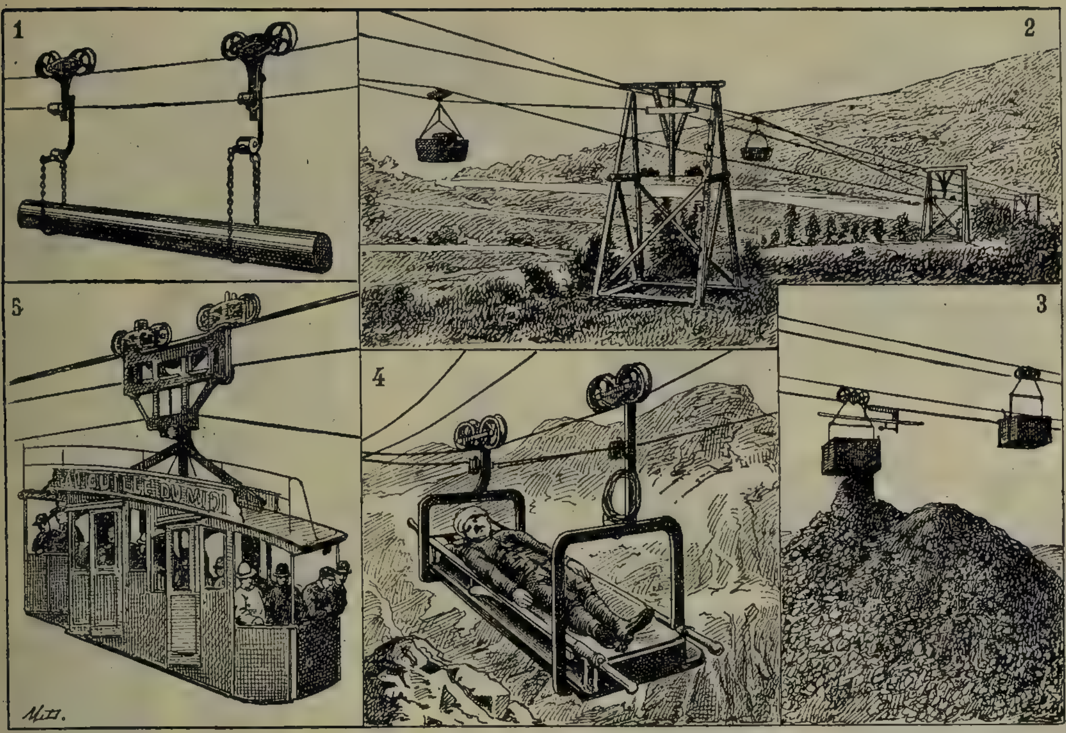

TÉLÉPHÉRAGE : 1. Wagonnets en tandem pour transport de longues pièces (troncs d'arbres) ; 2. Bennes pour le transport de minéraux ; 3. Dispositif de culbutage automatique ; 4. Transport de blessés (guerre de montagne) ; 5. Wagons à voyageurs (chemin de fer téléphérique de l'Aiguille du Midi, Mont-Blanc).

**télémétacarpien, enne** [*pi-in, è-ne*] adj. (du gr. *tèle*, loin, et de *métacarpien*). Qui a les os du carpe éloignés des phalanges, en parlant de certains mammifères. ANT. **Plésiométacarpien.**

**télémétéorographe** n. m. (du gr. *tèle*, loin, et de *météorographe*). Appareil destiné à transmettre au loin des indications météorologiques.

**télémètre** n. m. (du gr. *tèle*, loin, et *metron*, mesure). Instrument servant à mesurer la distance qui sépare un observateur d'un point éloigné.

**télémétreur** n. m. Personne qui fait usage du télémètre. En particulier, soldat initié à la manœuvre de cet appareil.

**télémétrie** [*trî*] n. f. Art de mesurer les distances au télémètre.

— ENCYCL. La télémétrie présente un intérêt considérable pour la navigation, la topographie, le tir, etc. Les télémètres usuels permettent de mesurer directement la distance d'un point au point où se trouve l'observateur.

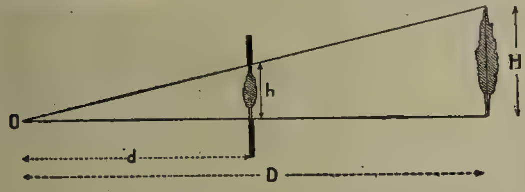

Dans le *stadia*, on examine un objet à travers un écran percé d'une ouverture rectangulaire, pour en déterminer la hauteur apparente $h$ ; si D et $d$ sont les distances respectives de l'objet et de l'écran à l'œil de l'observateur, H la hauteur de l'objet, ces grandeurs sont reliées par la formule $D = d \times \frac{H}{h}$ ce principe est appliqué en examinant, à la distance cherchée, un objet connu (arbre, homme), et le mesurant, au micromètre, tel qu'il se voit dans la jumelle à prismes.

Il existe d'autres télémètres (Rochon, Ponthus, Terrode, Gérard, Barr et Stroud) basés sur des dispositifs optiques particuliers. L'un des plus employés est celui de Barr et Stroud : le but est examiné à l'aide de deux objectifs placés aux extrémités d'un tube ; les images sont renvoyées au centre de l'appareil par des prismes d'où l'opérateur les regarde avec une lunette ; les deux images sont amenées à coïncider, en modifiant l'un des trajets optiques à l'aide d'un prisme correcteur ; à ce moment, il suffit de lire une graduation sur la molette commandant ce prisme, pour connaître la distance (l'appareil étant au préalable étalonné).

**télémétrique** adj. Qui se rapporte à la télémétrie : *procédés télémétriques.*

**télémétrographe** n. m. (du gr. *tèle*, loin, *metron*, mesure, et *graphein*, écrire). Appareil permettant d'exécuter sur le terrain des tracés de perspectives à la chambre claire.

**télémétrographie** [*fî*] n. f. Art d'exécuter sur le terrain des perspectives à la chambre claire.

**télémicrophone** n. m. (du gr. *tèle*, loin, et *microphone*). Appareil mixte produisant simultanément les effets du microphone et du téléphone.

**télencéphale** [*lan*] n. m. (du gr. *tèle*, loin, et de *encéphale*). Cerveau terminal antérieur, qui correspond au sixième anneau nerveux, dont on constate la formation au cours du développement embryonnaire.

**téléneurone** n. m. (du gr. *tèle*, loin, et de *neurone*). Nom donné au neurone dont, dans un système moteur ou sensitif, le corps cellulaire est le plus près de la périphérie.

**téléobjectif** [*jèk*] n. m. (du gr. *tèle*, loin, et de *objectif*). Objectif pour la téléphotographie.

**téléologie** [*jî*] n. f. (du gr. *télos, eos*, fin, et *logos*, discours). *Philos.* Ensemble des spéculations qui s'appliquent à la notion de but, de finalité, considérée d'une manière abstraite et générale.

**téléologique** adj. Qui a rapport à la téléologie, à la science des causes finales : *argument téléologique.* Qui a rapport à l'art de converser à de grandes distances : *appareil téléologique.*

**téléosaure** [*sô-re*] n. m. Genre de crocodiles, fossiles dans les terrains secondaires.

**téléostéen, enne** [*os-té-in, è-ne*] adj. (du gr. *teleios*, complet, et *osteon*, os). Se dit des poissons dont le tissu osseux est parfait. N. m. pl. Sous-classe de poissons, à squelette osseux complet. S. un *téléostéen.* (On divise les téléostéens en cinq ordres : *lophobranches, plectognathes, physostomes, anacanthines, acanthoptères.*)

**Téléoutes, Télengoutes** ou **Téleutes,** peuple de la région de Tomsk (Sibérie), de race ouralo-altaïque, sujets de la Russie depuis la chute du royaume kalmouk des Oïrads au XVIIe siècle ; 6.000 individus, divisés en clans agricoles.

**télépathie** [*tî*] n. f. (du gr. *tèle*, loin, et *pathos*, affection). Sensation éprouvée par un sujet, se rapportant à un événement réel accompli au même moment mais à une distance ou dans des circonstances qui font que sa connaissance, par le sujet, semble matériellement impossible.

**télépathique** adj. Qui concerne la télépathie.

**télèphe** n. m. Genre de portulacacées, comprenant de petites plantes de la région méditerranéenne et du Cap, rampantes, à tiges couchées, à feuilles glauques, à fleurs groupées en corymbes (le *télèphe d'Imperati*, vulgairement nommé *pourpier sauvage*, est commun dans le midi de l'Europe).

**Télèphe,** roi de Mysie, qu'Achille blessa de sa lance, et qui fut ensuite guéri avec un emplâtre composé de la rouille de cette même lance. Les écrivains font de fréquentes allusions à cette circonstance mythologique, pour caractériser une chose qui porte avec elle le remède au mal qu'elle peut causer. On dit indifféremment la *lance de Télèphe* ou la *lance d'Achille.*

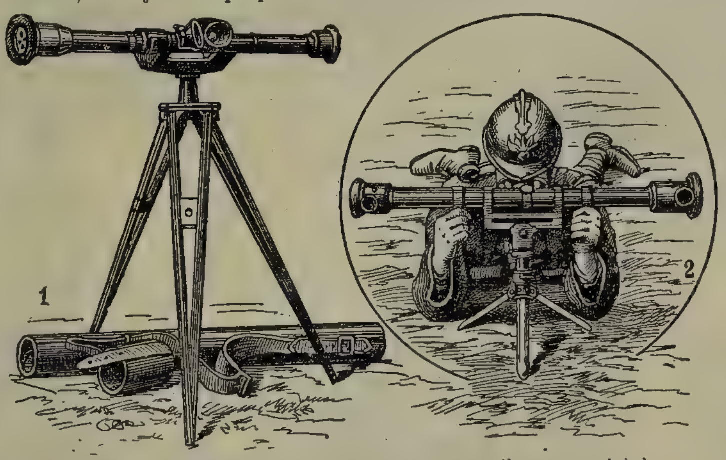

TÉLÉMÈTRE (Système Barr et Stroud) : 1. L'appareil sur son trépied ; 2. Emploi de l'appareil par un observateur couché.

**téléphérage** n. m. (du gr. *tèle*, loin, et *pherein*, porter). Transport, à distance, de véhicules par le moyen de câbles aériens servant de rails. (Ce mot, qu'on écrit aussi *téléférage* ou *telférage*, en lui donnant une étymologie mi-grecque et mi-latine, a été orthographié *telphérage* par Fleming Jenkin, qui, en 1884, l'employa le premier : des différentes formes, *téléphérage* est la plus correcte.)

— ENCYCL. Le téléphérage est un système qu'on utilise dans les cas où il s'agit de transporter rapidement et régulièrement des matériaux ou même des personnes entre deux points qu'il serait particulièrement difficile ou onéreux de réunir par une voie ferrée. Il est d'un emploi courant dans l'exploitation des mines et carrières de montagne, la vidange des hautes forêts, le transbordement des charbons et minéraux de toute sorte, le chargement des hauts fourneaux, des colonnes à coke, l'évacuation des scories vers les crassiers, le transport des betteraves dans les sucreries, etc. Mais on en a fait aussi emploi pour le transport des personnes, isolées ou en petits groupes ; c'est ainsi que, au cours de la Grande Guerre, des installations de téléphérage fonctionnèrent dans les Vosges pour le ravitaillement des troupes d'Alsace, et que les Italiens réunirent par câbles de téléphérage différents sommets de leur ligne de front, pour l'approvisionnement, pour l'évacuation des blessés, etc. De même, les funiculaires de Grindelwald, du Mont-Blanc, de Bolzano, etc., sont des installations de téléphérage.

L'installation elle-même de ce système consiste en de solides câbles d'acier soutenus de distance en distance par des pylônes, et servant soit de chemins de roulement à des galets auxquels sont retenus les récipients (bennes, cages, wagonnets, etc., suivant le cas) tirés par un autre câble (système bicable ou tricable), soit à la fois de porteurs et de tracteurs (système monocable) : les récipients, dans ce cas, étant fixés au câble par des machines puissantes ; une usine électrique fournit le courant pour la mise en marche du système.

**téléphérer** v. a. Transporter par téléphérage : *téléphérer des minerais.*

**téléphérique** adj. Qui concerne le téléphérage : *transport téléphérique.*

**téléphone** n. m. (du gr. *tèle*, loin, et *phônê*, voix). Instrument qui permet de reproduire à distance la parole ou tout autre son.

— ENCYCL. Le premier téléphone employé est le *téléphone acoustique*, inventé en 1782 par un jeune moine, dom Gauthey. Celui-ci proposait de correspondre au loin, de station en station, au moyen de longs tubes métalliques, à l'intérieur desquels la voix se propageait sans perdre trop de son intensité. Ce téléphone est encore employé aujourd'hui pour réunir les différentes parties d'un appartement.

Le téléphone électrique, dont le principe fut donné en 1854 par Froment, ne fut véritablement réalisé qu'en 1876 par Graham Bell. Son appareil était très simple : en arrière d'une membrane de fer doux, très mince, encastrée dans l'extrémité évasée d'un étui de bois, était un barreau aimanté, enveloppé d'un fil en hélice ; ce fil, recouvert de soie, aboutissait à deux bornes métalliques fixées à l'autre bout de l'étui. De ces bornes partaient deux fils constituant la *ligne*, et aboutissant aux deux bornes d'un deuxième appareil identique. Si l'on produit un son quelconque devant la membrane, celle-ci vibre et fait varier, par ses oscillations, le champ magnétique de l'aimant ; il en résulte, dans le fil conducteur, des courants induits, qui sont transmis par la ligne à l'autre appareil (appareil récepteur), où les phénomènes inverses se produisent. Dans ces conditions, la plaque du récepteur reproduit exactement les vibrations de la plaque du transmetteur. Le microphone de Hughes et de nombreux types de récepteurs et de transmetteurs de plus en plus perfectionnés ont permis l'installation pratique des téléphones. On a obtenu de grands progrès en augmentant la portée utilisable des lignes par l'introduction des bobines de self (*puppinisation*), et en employant des lampes à électrodes comme amplificatrices et relais sans inertie. Paris est la première ville d'Europe qui ait été dotée d'un réseau urbain, Les abonnés sont reliés à un bureau central qui établit les communications entre eux ; dans les postes modernes, les piles qui étaient primitivement déposées chez chaque abonné ont été remplacées par une batterie centrale d'énergie qui se trouve au bureau central. Il suffit à l'abonné de décrocher le récepteur, pour établir la communication avec le bureau central où une lampe s'allume et indique l'appelant. Un perfectionnement important a été réalisé dans quelques villes (Nice) par l'emploi d'appareils automatiques donnant les communications sans l'intervention de personnel ; avec ses appareils, l'abonné appelle et obtient directement son correspondant : leur mécanisme peut être assimilé à celui d'un coffre-fort à lettres : chaque combinaison correspondant à un abonné, il suffit de la former pour se trouver aussitôt en communication.

— *Téléphonie sans fil.* (T. H. S. F.). — La téléphonie sans fil nécessite l'emploi de générateurs d'ondes entretenues (arc ou lampe à grille). Si au poste émetteur l'on agit sur l'amplitude des ondes en intercalant un microphone sur la bobine de plaque d'une lampe à grille, il en résulte une modification de l'onde émise ; au poste récepteur, la fréquence de l'onde amenée à une valeur convenable pour faire vibrer un téléphone, donne dans l'appareil toutes les modulations du microphone.

Cette téléphonie, réalisée avec des postes bien montés, n'est pas encore à la portée du public, elle manque encore de moyens pratiques d'appel ; en outre, la confusion des ondes émises de tous côtés rendrait rapidement son usage impossible. La téléphonie sans fil rend les plus grands services dans la marine en se substituant à la télégraphie sans fil, car celle-ci exigeant la lecture au son nécessite des opérateurs entraînés ; il en est de même pour la réception des renseignements météorologiques transmis à heures fixes par la Tour Eiffel.

— *Admin.* Aucun système ou réseau téléphonique ne peut être exploité que par l'Etat. Le monopole est exercé par l'administration des postes et des télégraphes.

Dans les réseaux des villes dont la population est supérieure à 80.000 habitants, les postes téléphoniques sont concédés exclusivement sous le régime de l'abonnement forfaitaire.

Dans les autres réseaux, les postes téléphoniques sont concédés, au choix des abonnés, sous le régime de l'abonnement forfaitaire ou sous le régime de l'abonnement à conversations taxées.

Dans les réseaux où le régime des abonnements forfaitaires est seul admis, il est concédé des postes téléphoniques principaux exclusivement destinés à permettre l'échange de communications interurbaines. La concession de ces postes est subordonnée au payement d'un abonnement.

**téléphoner** [*né*] v. n. Se servir du téléphone V. a. Transmettre par le téléphone : *téléphoner une importante nouvelle.*

**téléphonie** [*nî*] n. f. (de *téléphone*). Art de communiquer, au moyen du son, à de grandes distances.

**téléphonique** adj. Qui a rapport au téléphone : *appel téléphonique. Communication téléphonique*, communication par téléphone.

**téléphoniquement** [*ke-man*] adv. Par l'intermédiaire du téléphone.

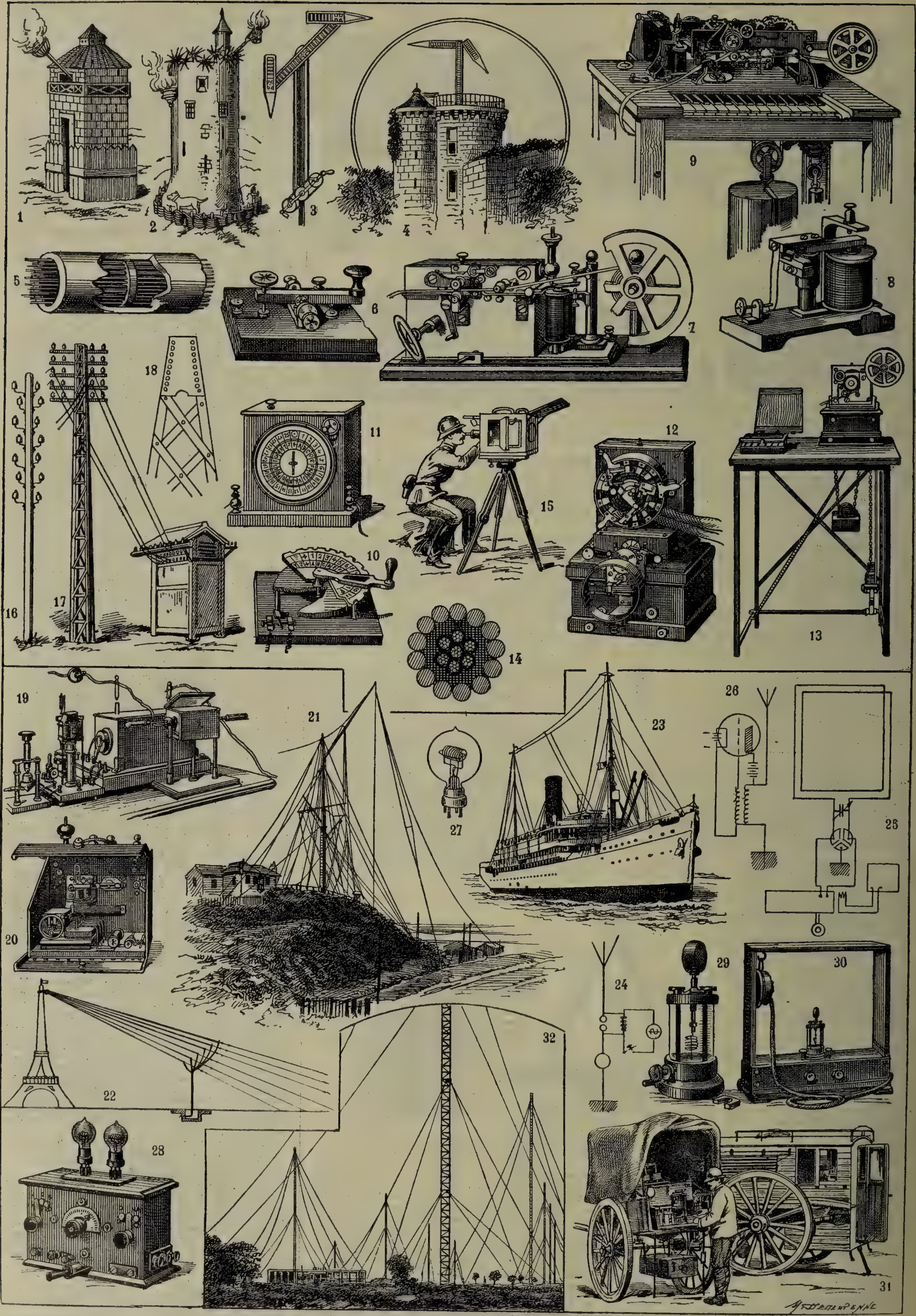

**Télégraphe** : 1. Poste romain ; 2. Tour de guet avec fanaux (xve s.) ; 3. 4. Télégraphe de Chappe ; 5. Télégraphe de Lesage (fils transmetteurs) ; 6. Manipulateur ; 7. Récepteur ; 8. Parleur ; 9. Télégraphe de Hughes ; 10. Télégraphe à cadran (manipulateur) ; 11. Télégraphe à cadran (récepteur) ; 12. Distributeur pour Baudot double ; 13. Manipulateur et traducteur-récepteur sur socle ; 14. Coupe d'un câble sous-marin ; 15. Télégraphie militaire (signaux) ; 16. Poteau télégraphique en bois ; 17. Poteau d'arrêt en fer et guérite de coupure : 18. Sommet du poteau. **Télégraphie sans fil** : 19. Poste transmetteur Ducretet ; 20. Récepteur ; 21. Antenne de poste militaire (Brest) ; 22. Antenne de la tour Eiffel ; 23. Paquebot muni de la T. S. F. ; 24. Schéma d'une transmission (excitation directe) ; 25. Schéma de réception sur cadre ; 26. Emetteur avec lampe à grille (audion) ; 27. Lampe à grille ; 28. Amplificateur ; 29. Détecteur à galène ; 30. Cadre pour réception des signaux horaires ; 31. Poste mobile militaire de T. S. F. ; 32. Station française de Sainte-Assise.

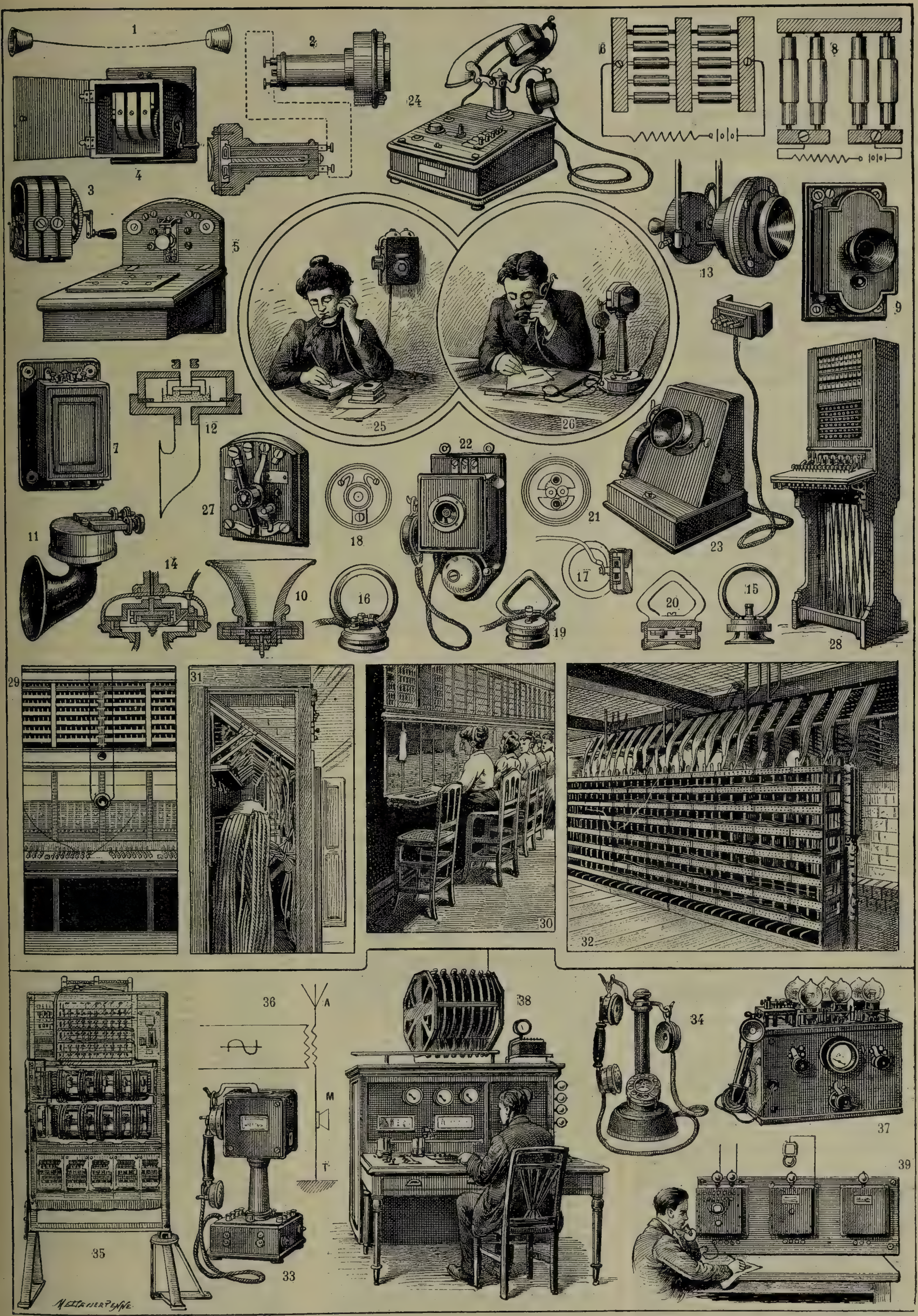

**Téléphone** : 1. Téléphone à ficelle ; 2. Téléphone Bell (vue extérieure et coupe) ; 3, 4. Appel magnéto-électrique (détail et ensemble) ; 5. Téléphone Ader (transmetteur mural) ; 6. Son microphone ; 7. Téléphone Bert-d'Arsonval ; 8. Son microphone ; 9. Téléphone Bailleux (transmetteur) ; 10. Son microphone (coupe) ; 11. Transmetteur Berliner ; 12. Coupe du même ; 13. Microphone amovible (Solid-Back) ; 14. Coupe du même ; 15. Récepteur Ader ; 16. Récepteur Bert-d'Arsonval ; 17, 18. Coupe et détail ; 19. Récepteur Aubry ; 20, 21. Coupe et détail ; 22. Poste avec timbre d'appel ; 23. Modèle portatif (Bailleux) ; 24. Mixte portatif d'intercommunication (Thomson-Houston) ; 25. Poste mural automatique avec polyphone et sonnerie (Thomson-Houston) ; 26. Transmetteur et récepteur combinés ; 27. Commutateur inverseur ; 28. Poste central genre Standard ; 29. Multiple d'un bureau central ; 30. Les téléphonistes ; 31. Vue arrière du multiple ; 32. Répartiteur des câbles dans un central ; 33. Poste mobile de bureau ; 34. Poste à commutateur automatique ; 35. Commutateur automatique ; 36. Montage du microphone (indirect) dans la téléphonie sans fil (A, antenne ; M, microphone ; T, terre) ; 37. Poste émetteur et récepteur de téléphonie sans fil (utilisé sur les navires, les avions, etc.) ; 38. Poste radiotéléphonique émetteur de la station de Sainte-Assise ; 39. Poste émetteur et récepteur de radiotéléphonie.

**téléphoniste** [*nis-te*] n. Personne chargée du service d'un téléphone public.

**téléphonomètre** n. m. Compteur indiquant le nombre et la durée des conversations taxées en téléphonie.

**téléphore** n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, répandus sur tout le globe, et dont deux espèces sont communes en France.

**téléphoridés** n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères malacodermes, dont le genre *téléphore* est le type. S. un *téléphoridé*.

**téléphote** n. m. (du gr. *têle*, loin, et *phôs*, *phôtos*, lumière). Appareil photographique pour la prise des vues à grande distance sans téléobjectif. (On écrit aussi TÉLÉPHOT.)

**téléphotique** adj. Qui a rapport au téléphote.

**téléphotographie** [*fî*] n. f. (du gr. *tèle*, loin, et de *photographie*). Art de photographier les lointains. Nom que l'on a donné à la transmission à distance, et par la voie électrique, d'images photographiques.

— ENCYCL. Parmi les appareils imaginés pour transmettre les images à distance, citons celui du professeur Korn, qui utilise les propriétés du sélénium. Le plus perfectionné est celui de Belin (1907) : un stylet parcourt les reliefs d'une photographie à la gélatine bichromatée ; ces reliefs causent des variations d'intensité dans un circuit électrique sur lequel se trouve la station réceptrice ; à cette dernière, se trouve intercalé dans le circuit un galvanomètre à miroir envoyant un rayon lumineux d'une lampe Nernst sur un papier photographique : ce rayon traverse un écran dégradé qui restitue à l'impression la valeur exacte des teintes.

**téléphotographique** adj. Qui concerne la téléphotographie.

**téléplastie** [*plas-tî*] n. f. (du gr. *tèle*, loin, et *plastès*, qui forme). *Spirit.* Phénomène d'apparition du périsprit matérialisé d'une personne qui se trouve corporellement éloignée de l'endroit où elle se montre et prouve sa présence par des phénomènes matériels.

**téléplastique** [*plas-ti-ke*] adj. Qui concerne la téléplastie.

**téléporteur** n. m. Transporteur à distance particulier.

**téléradiophonie** [*nî*] n. f. (du gr. *tèle*, loin, du lat. *radius*, rayon, et du gr. *phônè*, son). Système de télégraphie électrique, inventé par Mercadier, et permettant de transmettre sur un conducteur quelconque plusieurs signaux simultanés, à volonté dans un sens ou dans l'autre.

**télérupteur** n. m. Appareil permettant de commander à distance un circuit de lumière électrique.

**télescopage** [*lès-ko*] n. m. Action de se télescoper : *le télescopage de deux trains*.

**télescope** [*lès-ko-pe*] n. m. (du gr. *têle*, loin, et *skopein*, examiner). Instrument d'optique qui sert à observer les objets éloignés : *le télescope a permis de découvrir une infinité d'étoiles*. *Fig.* Moyen puissant d'observation.

— ENCYCL. C'est Newton (1671) qui semble avoir construit le premier télescope. L'idée de cet instrument est d'ailleurs plus ancienne, et plusieurs savants avaient avant lui proposé de remplacer dans la lunette astronomique la lentille de l'objectif par un miroir. Malheureusement, ils ne purent trouver d'opticien assez habile pour réaliser cette conception. Les télescopes que l'on emploie aujourd'hui ne diffèrent du télescope primitif que par des détails de construction. Une des plus utiles améliorations apportées à l'instrument a été conçue par Foucault, qui a substitué aux miroirs métalliques employés un miroir parabolique en verre argenté.

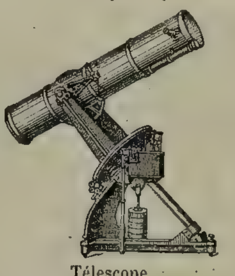

Télescope.

**télescoper** v. n. ou **télescoper** [*lès-ko-pé*] **(se)** v. pr. Se dit d'objets qu'un choc violent, etc., force à s'emboîter les uns dans les autres comme les tubes d'un télescope : *les deux trains se sont télescopés*. Par ext. V. a. : *train qui en télescope un autre.*

**télescopeur** adj. Qui télescope : *le train télescopeur marchait à toute vitesse.*

**télescopie** [*lès-ko-pî*] n. f. Science fondée sur les observations astronomiques faites au moyen du télescope.

**télescopiforme** [*lès-ko-pi*] adj. Qui a la forme d'un télescope.

**télescopique** [*lès-ko*] adj. Fait à l'aide du télescope : *observations télescopiques*. Qu'on ne voit qu'à l'aide du télescope : *planète télescopique*. Se dit d'un trépied photographique, d'une canne à pêche, dont les éléments s'emboîtent les uns dans les autres.

**télésémie** [*mî*] n. f. (du gr. *tèle*, loin, et *sèma*, signe). Transmission de signaux au loin.

**télésie** [*zî*] n. f. Variété de corindon.

**Telesilla,** femme poète et héroïne grecque, née à Argos (VIe s. av. J.-C.). Le roi des Spartiates Cléomène, vainqueur des Argiens, marcha sur Argos. La ville était sans défenseurs. Telesilla arma les esclaves, les vieillards, les femmes, les jeunes gens, et les rangea en bataille devant les portes de la ville. Les Spartiates rougirent de combattre de tels adversaires, et se retirèrent.

**Telesio** (Bernardino), philosophe italien, né et m. à Cosenza (1509-1588). Sa philosophie naturaliste, dont les principes sont exposés dans son *De natura rerum juxta propria principia*, lui attira les persécutions du clergé.

**télésismographe** n. m. Sismographe particulier très sensible.

**Telesphore** (saint), pape de 127 à 139, martyr sous Hadrien. C'est lui qui institua, dit-on, la messe de minuit.

**téléstéréographe** [*lés-té*] n. m. (du gr. *tèle*, loin, *stereos*, solide, et *graphein*, écrire). Appareil inventé par E. Belin en 1907, permettant de transmettre à distance toutes sortes de documents graphiques, tels que photographies, dessins, écritures. V. TÉLÉPHOTOGRAPHIE.

**téléstéréographie** [*lés-té, fî*] n. f. Transmission à distance de documents graphiques, par le moyen du téléstéréographe.

**téléstéréographique** [*lés-té-ré-o-gra-fi-ke*] adj. Qui concerne la téléstéréographie.

**téléstéréoscope** [*lés-té-ré-os-ko-pe*] n. m. (du gr. *tèle*, loin, et de *stéréoscope*). Appareil destiné à la téléstéréoscopie.

**téléstéréoscopie** [*lés-té-ré-os-ko-pî*] n. f. (du gr. *tèle*, loin, et de *stéréoscope*). Procédé de photographie stéréoscopique, appliqué à la représentation d'objets ou de paysages très éloignés.

**téléstéréoscopique** [*lés-té-ré-os-ko*] adj. Qui concerne la téléstéréoscopie.

**télète** n. f. (gr. *teleté*). *Antiq. gr.* Cérémonie d'initiation, célébration de mystères. Rites de l'initiation.

**téléthermographe** [*tèr*] n. m. (du gr. *tèle*, loin, et de *thermographe*). Système de thermomètre, qui enregistre les températures en un point éloigné du lieu où se produisent les variations.

**télétique** adj. (de *télète*). *Antiq. gr.* Qui a rapport à l'initiation, aux mystères.

**télétype** n. m. Appareil télégraphique dans lequel la transmission se fait à l'aide d'un clavier de machine à écrire, et la réception à l'aide d'un dispositif imprimant automatiquement les signes transmis.

**télétypographe** n. m. (du gr. *tèle*, loin, et de *typographe*). Sorte de machine à composer, permettant la transmission à longue distance des signes mis en action par le compositeur.

— ENCYCL. Le télétypographe tient à la fois de la linotype et de la monotype ; il est complété par un perforateur mécanique agissant sous l'impulsion des touches que manœuvre l'opérateur ; ce perforateur donne une bande perforée qui peut servir soit sur la machine à fondre, pour la coulée des caractères, soit à la même manutention à distance sur une machine similaire.

**téleutospore** [*tos-po-re*] n. f. Nom donné aux spores des urédinées.

**télévision** n. f. Transmission, à distance, de l'image d'un objet.

**telfairie** [*fé-rî*] n. f. *Bot.* Genre de cucurbitacées, dont l'espèce type est un arbrisseau cultivé à la Réunion pour ses graines comestibles, d'où l'on extrait une huile.

**Telgruc,** comm. du Finistère, arr. et à 24 kil. de Châteaulin ; 2.190 h.

**télïambe** n. m. *Métriq.* Syn. de MIURE.

**téliforme** adj. (du lat. *telum*, trait, et de *forme*). Qui a la forme d'une flèche. (Peu us.)

**Téligny** (Charles **de**), né à Téligny, dans le Rouergue, m. à Paris en 1572. Lieutenant de Coligny dont il épousa la fille Louise, il fut massacré lors de la Saint-Barthélemy.

**télinga** n. m. V. TELOUGOU.

**tell** n. m. *Archéol. orient.* Nom de tertres ou monticules factices, dressés pour supporter des ensembles d'édifices sacrés ou de constructions royales des monarchies antiques de l'Asie.

**Tell** (Guillaume), héros légendaire, qui contribua à affranchir la Suisse du joug de l'Autriche au commencement du XIVe siècle. Gessler, bailli d'Albert Ier, empereur, avait fait arborer le chapeau ducal au haut d'une perche, sur la place publique d'Altdorf, et prétendait obliger tous les Suisses à le saluer en passant. Guillaume Tell ayant refusé de se soumettre à cette humiliation, le gouverneur le fit arrêter et, le sachant très habile archer, le condamna à traverser d'une flèche une pomme placée sur la tête de son jeune fils, épreuve terrible dont Guillaume Tell sortit victorieux; mais, ayant avoué qu'en cas d'insuccès il aurait tué le bailli, celui-ci le fit conduire enchaîné sur son bateau, pour l'enfermer dans la forteresse de Küssnacht. Tell réussit à s'échapper du bateau pendant une tempête, et tua d'une flèche Gessler. Ce fut le signal du soulèvement des Suisses contre la maison d'Autriche. Tell périt plus tard dans une rivière, après avoir sauvé un enfant des flots.

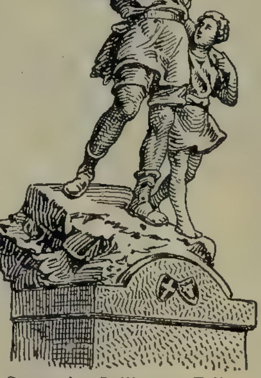

Statue de Guillaume Tell et de son fils, à Altdorf.

La légende de Tell est tirée des légendes islandaises, et a été transplantée en Suisse au XVe siècle. Elle a été développée surtout par l'historien Tschudi.

Les exploits du héros suisse ont inspiré les poètes et les musiciens. V. GUILLAUME TELL.

**Tell** (le), région montagneuse, mais fertile, de l'Algérie et du Maroc, entre l'Atlas et la Méditerranée. Il domine la mer de ses cultures, de ses belles forêts de chênes-lièges et de hêtres, et est favorable à l'exploitation de l'oranger, de la vigne, etc. C'est la région par excellence de la colonisation.

**Tell-Amarna,** v. de l'ancienne Egypte (Haute-Egypte), sur la rive droite du Nil. On y a découvert nombre de tablettes couvertes de caractères cunéiformes, pleines d'intérêt pour l'histoire des rapports de l'Egypte avec la Syrie et la Babylonie.

**tellement** [*tè-le-man*] adv. De telle sorte ; à tel point. *Tellement que*, à tel point que. *Tellement quellement*, plutôt mal que bien.

**tellette** [*tè-lè-te*] n. f. Toile de crins ou de fils métalliques, dont on garnit les châssis du sas. Sorte de tamis en crin, au moyen duquel on puise la pâte, dans les fabriques de papier à la main.

**Tellier** (Charles), ingénieur français, né à Amiens, m. à Paris (1828-1913). Ses travaux, consacrés aux industries du froid, marquent un progrès considérable dans la conservation et le transport des denrées alimentaires. Ils ont valu à l'auteur le titre de « Père du froid ».

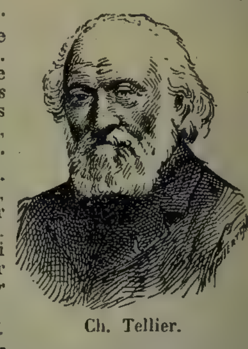

Ch. Tellier.

**Tellier** (Jules), poète français, né au Havre, m. prématurément à Toulouse (1863-1887). Ses *Reliques* renferment des poésies d'une profonde tristesse, d'une forme pleine et forte.

**tellière** [*tè-li*] n. m. (du chancelier *Le Tellier*, qui fit fabriquer ce papier pour les actes officiels). Format de papier, dit aussi *papier ministre* ($0^m$,44 sur $0^m$,34). Adjectiv. : *papier tellière*.

**telline** [*tèl-li-ne*] n. f. Genre de tellinidés, renfermant des mollusques marins, à coquille ovale, aplatie, dont quelques espèces sont comestibles.

**tellinidés** [*tèl-li*] n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches siphonés, dont le type est le genre telline. S. un *tellinidé*.

**tellis** [*tèl-liss*] n. m. Genre de couvertures que fabriquent les femmes indigènes, en Algérie. Sac dont les Algériens nomades se servent pour transporter leurs effets, leurs provisions, etc.

**Tello,** nom actuel des ruines célèbres de l'antique ville sumérienne de *Lagash*, en Babylonie méridionale. Le Français de Sarzec y a fait de très importantes découvertes archéologiques, dont les résultats sont au Louvre.

**tellurate** [*tèl-lu*] n. m. Sel de l'acide tellurique.

**tellure** [*tèl-lu-re*] n. m. (du lat. *tellus*, *uris*, terre). Métal blanc bleuâtre lamelleux et fragile, découvert en 1782 par Muller de Richenstein. *Tellure graphique*, tellure naturel d'or et d'argent. Syn. SYLVANE.

— ENCYCL. *Chim.* Le tellure, Te, est de la famille de l'oxygène. On le rencontre à l'état natif et combiné à l'oxygène (*tellurine* ou acide tellureux $TeO^2$ on le retire aussi des tellurures de plomb, de bismuth, d'or et d'argent. Il possède un éclat métallique, mais conduit médiocrement la chaleur et l'électricité. Il se présente, à l'état natif, en cristaux rhomboédriques ; sa densité est 6.25, et son poids atomique 127,5 ; il fond à 450°, et bout à 1,390°. Le tellure fortement chauffé s'enflamme à l'air, en donnant de l'anhydride tellureux. Avec l'hydrogène, il forme un composé gazeux, l'acide tellurhydrique, $H^2Te$ ; avec l'oxygène, plusieurs composés, anhydrides et acides tellureux et telluriques.

**telluré, e** [*tèl-lu*] adj. Qui contient du tellure.

**tellureux, euse** [*tèl-lu-reû, eu-ze*] adj. Combinaison oxygénée de tellure : *anhydride tellureux.*

**tellurhydrique** [*tèl-lu-ri*] adj. m. *Acide tellurhydrique.* V. TELLURE.

**tellurien, enne** [*tèl-lu-ri-in, è-ne*] adj. (du lat. *tellus*, *uris*, terre). Qui vient de la terre : *courant tellurien.*

**tellurifère** [*tèl*] adj. (du lat. *tellus*, *uris*, terre, et de *ferre*, porter). Qui contient du tellure.

**tellurine** n. f. Acide tellureux naturel. Ensemble des diatomées fossiles dans l'industrie des abrasifs.

**tellurique** [*tèl-lu*] adj. (du lat. *tellus*, *uris*, terre). Qui concerne le tellurisme. *Chim.* Se dit d'un acide produit par l'oxygénation du tellure. Se dit de la télégraphie par le sol (T. P. S.). *Méd.* *Fièvres telluriques*, un des noms du paludisme.

**tellurisme** [*tèl-lu-ris-me*] n. m. (du lat. *tellus*, *uris*, terre). Magnétisme animal. (Inus.) Influence du sol d'une contrée sur les habitants, sur leurs mœurs, leur caractère.

**tellurite** [*tèl-lu*] n. m. Sel dérivant de l'anhydride tellureux.

**tellurure** [*tèl-lu*] n. m. Sel de l'acide tellurhydrique.

**Telmessus, Telmissus** ou **Telmesse,** anc. v. de la confédération Lycienne, près de la frontière de Carie et sur la côte occidentale de Lycie, dans la Caramanie actuelle. Ruines autour du bourg de Makri.

**téloblaste** [*blas-te*] n. m. (du gr. *telos*, fin, et *blastos*, germe). Ensemble de cellules par le bourgeonnement desquelles s'accroît le blastoderme de certains animaux (crustacés, annélides).

**Teloché,** comm. de la Sarthe, arr. et à 15 kil. du Mans, sur le Rhonne ; 1.700 h.

**télodynamique** adj. (du gr. *tèle*, loin, et de *dynamique*). Qui exerce une puissance à grande distance, ou qui sert à transmettre une force à distance : *câble télodynamique.*

**télolécithe** n. m. (du gr. *telos*, fin, et de *lécithe*). Se dit de l'ovule à segmentation partielle (oiseaux, reptiles, etc.), dans lequel le vitellus formatif est séparé et distinct du vitellus nutritif.

**télométrie** n. f. **télométrique** adj. Syn. de TÉLÉMÉTRIE, TÉLÉMÉTRIQUE.

**télopée** [*pé*] n. f. Genre de protéacées, comprenant d'élégants arbrisseaux d'Australie, qui sont cultivés en serre tempérée.

**télophase** [*fa-ze*] n. f. (du gr. *telos*, fin, et de *phase*). *Biol.* Phase terminale de la caryokinèse.

**télos** [*loss*] n. m. (mot gr. signif. *fin*). *Antiq. gr.* Taxe, impôt direct ou indirect, dont la perception était affermée à des particuliers, et la gestion assurée par les *apodectes* (receveurs généraux), les *polètes* (administrateurs chargés de la signature des contrats avec les fermiers), les *practores* (receveurs des amendes), etc. Dans l'armée grecque ou macédonienne, unité militaire.

**télotroque** adj. (du gr. *telos*, fin, et *trokhos*, roue). Qui possède un cercle de cils à chacune des extrémités du corps, en parlant d'annélides polychètes.

**telougou** ou **télinga** n. m. Groupe dravidien de l'Inde du S., comprenant environ vingt millions d'habitants, particulièrement répandus sur la côte de Coromandel, dans la présidence de Madras, le Nizam, le Mysore. Le telougou est une des cinq principales langues dravidiennes. La littérature comprend des poésies, des contes, des proverbes, des épopées traduites du sanscrit.

**telphérage** [*tèl*] n. m. V. TÉLÉPHÉRAGE.

**telphuse** [*tèl-fu-ze*] n. m. Genre de crustacés, comprenant des crabes propres aux eaux douces des pays chauds.

**telson** [*tèl*] n. m. Dernier anneau de l'abdomen, chez les crustacés.

**telum imbelle sine ictu,** mots lat. signif. : *Trait impuissant et sans force.* Hémistiche de Virgile (*Enéide*, II, 544) parlant du trait lancé par le vieux Priam à Pyrrhus. Se dit d'une attaque impuissante.

**téménos** [*noss*] n. m. (mot gr. signif. *champ sacré*). *Antiq. gr.* Enceinte sacrée renfermant un temple ou un autel. Dans les temps héroïques, apanage concédé aux grands chefs.

**téméraire** [*rè-re*] adj. (lat. *temerarius*). Hardi avec imprudence : *homme téméraire.* Inspiré par la témérité : *action téméraire. Jugement téméraire*, jugement désavantageux à quelqu'un, et porté sans preuves suffisantes. N. : *un jeune téméraire.*

**témérairement** [*rè-re-man*] adv. Avec témérité : *s'engager témérairement dans une aventure.* Légèrement, sans preuve : *ne jugez pas témérairement.*

**témérité** n. f. (lat. *temeritas*). Hardiesse imprudente et présomptueuse : *la témérité diffère essentiellement du vrai courage.* Discours, action téméraire : *les témérités réussissent parfois.* Hommes téméraires : *le monde, jusqu'à un certain point, appartient à la témérité.* Effet peu usité, risqué par un écrivain, un artiste : *Bossuet a eu de belles témérités.*

**Témès** (la), rivière de l'Europe centrale, en Roumanie et en Yougoslavie, qui arrose le Banat et conflue dans le Danube (riv. g.) un peu en aval de Belgrade.

**Temesvar** ou **Temesioara,** v. de Roumanie, ch.-l. du comitat de son nom ; 74.000 h. Sur le canal de la Béja, tributaire de la Tisza. Vignobles; sériciculture. Cette ville fut enlevée par Soliman II en 1551 et resta possession turque jusqu'à sa prise par le prince Eugène, en 1716.

**temnospondylien, enne** [*tèm-no-spon-di-li-in, è-ne*] adj. (du gr. *temnein*, couper, et de *spondyle*). Se dit des animaux ayant les vertèbres composées de plusieurs pièces osseuses séparées. N. m. pl. Sous-ordre d'amphibiens ou batraciens stégocéphales, comprenant ceux qui possèdent ces caractères. S. un *temnospondylien.*

**témoignage** n. m. (de *témoigner*). Action de témoigner : *être appelé en témoignage.* Rapport d'un ou de plusieurs témoins : *recueillir des témoignages. Fig.* Marque extérieure, preuve : *témoignage d'amitié.* Action de certains objets, qui nous conduit à la connaissance de certaines vérités : *témoignage de la conscience, des sens. Rendre témoignage de,* déclarer qu'une chose est. *Rendre témoignage à*, rendre hommage à. *Faux témoignage,* témoignage mensonger.

**témoignant** [*gnan*], **e** adj. *Fam.* Expansif, affectueux.

**témoigner** [*gné*] v. a. (de *témoin*). Faire paraître par ses paroles ou ses actions : *témoigner de la joie.* Marquer, être le signe de : *gestes qui témoignent une vive surprise.* V. n. Servir de témoin, porter témoignage : *témoigner contre quelqu'un en justice.* Etre une preuve : *nos actions témoignent pour nous. Témoigner de,* attester, affirmer, prouver.

**témoin** n. m. (lat. *testimonium*). Qui rend témoignage : *récuser un témoin gênant.* Qui témoigne en justice : *les témoins prêtent serment de dire la vérité.* Personne qui en assiste une autre dans l'accomplissement d'un acte : *être témoin à un mariage.* Qui a vu ou entendu quelque chose : *être témoin d'une scène touchante.* Preuve, attestation quelconque d'un fait : *cette cathédrale est un témoin de la piété de nos aïeux. Témoin oculaire*, qui a vu de ses propres yeux. *Témoin auriculaire*, qui a entendu de ses propres oreilles. *Témoin à charge*, celui dont le témoignage est invoqué contre l'accusé. *Témoin à décharge*, celui dont le témoignage est invoqué en faveur de l'accusé. *Faux témoin*, celui qui témoigne en justice contre la vérité. *Prendre quelqu'un à témoin*, invoquer son témoignage. *Les témoins d'un duel*, ceux qui en règlent les conditions. Butte qu'on laisse dans un terrain déblayé, pour évaluer la quantité de matériaux enlevés. Débris d'objets, qu'on enterre sous les bornes d'une propriété pour en marquer la place dans le cas où l'on viendrait à les déplacer. Arbre réservé dans une vente. Animal, plante, etc., qui ne subit aucun traitement particulier afin de fournir la comparaison avec des individus de même espèce soumis à des essais divers. Bout de torons qu'on laisse effilé pour faire juger de la qualité du chanvre employé. Empreinte que laisse, sur le papier, le biseau de la planche de cuivre ou d'acier, quand on tire une épreuve. Feuillet laissé entier par le relieur, pour montrer qu'il a rogné le moins de marge possible. — Employé sans déterminatif, ce mot n'est variable que dans ces deux cas : *leur entrevue aura lieu sans témoins. Vous m'êtes tous témoins que.* Est invariable dans la locution *prendre à témoin*, et quand il est employé sans déterminatif au commencement d'une phrase elliptique : *témoin les blessures qu'il a reçues. Témoins passent lettres,* adage de l'ancien droit français, d'après lequel de sérieux témoignages oraux pouvaient parfois l'emporter sur les pièces écrites.

— Encycl. *Dr.* Les témoins qui figurent à la rédaction d'un acte sont dits témoins *instrumentaires;* ceux qui déposent en justice sont dits témoins *judiciaires.*

Les actes notariés sont reçus par deux notaires, ou par un notaire assisté de deux témoins.

Les témoins *instrumentaires*, tenant la place d'un second notaire, doivent assister le notaire rédacteur dans la rédaction de certains actes. Ils doivent être Français, majeurs, jouir de leurs droits civils, savoir signer, et être domiciliés dans l'arrondissement communal où l'acte est passé. Sont incapables d'être témoins instrumentaires tous ceux qui ne sont pas absolument sains d'esprit, les aveugles et les sourds mais non les muets, les clercs du notaire rédacteur, ses domestiques ou ceux des parties : la femme dans le même acte que son mari, et réciproquement ; les parents et alliés du notaire ou des parties en ligne directe, et jusqu'au 3e degré en ligne collatérale, etc.

Outre les témoins instrumentaires, il y a une autre sorte de témoins qu'on nomme *honoraires ;* ce sont les parents ou amis des futurs, qui, par honneur ou politesse, apposent leurs signatures au bas d'un contrat de mariage. Ceux-ci ne font que signer le contrat sans assister à sa passation, sans même en connaître tout le contenu, et sans parafer ni les renvois ni les mots rayés comme nuls.

Lorsque le nom, l'état et la demeure des parties ne sont pas connus du notaire, ils doivent lui être attestés dans l'acte par deux personnes majeures connues de lui, sachant signer, ayant les mêmes qualités que celles requises des témoins instrumentaires : ce sont les témoins *certificateurs.*

Les femmes sont admises comme témoins, au même titre que les hommes, dans les actes de l'état civil et les actes notariés en général.

Les témoins produits aux actes de l'état civil doivent être âgés de vingt et un ans au moins, parents ou autres, sans distinction de sexe.

Les témoins judiciaires doivent déposer oralement, et tout témoignage qui n'est pas oral doit être rejeté. Toutefois, cette règle comporte des exceptions : 1° en ce qui concerne certaines personnes haut placées en dignité (ministre, conseiller d'Etat, ambassadeur, etc.), dont l'audition comme témoins est soumise à des formalités particulières ; 2° à l'égard de ceux qu'une infirmité a privés de l'usage de la parole. Les témoins doivent déposer respectueusement, nu-tête et sans armes. Avant d'être entendus, ils sont tenus de déclarer s'ils sont parents, alliés ou serviteurs de l'une des parties, et de prêter serment de dire la vérité.

Nul ne peut se soustraire, devant les juridictions ordinaires, à l'obligation de fournir son témoignage, à moins qu'il ne se trouve dans un cas d'excuse, ou que, dépositaire des secrets d'autrui, il ne soit tenu du secret professionnel.

Pour être admis à déposer sous serment, les témoins doivent être âgés de plus de quinze ans révolus.

En matière civile, peuvent être reprochés et par conséquent récusés : les parents ou alliés de l'une ou de l'autre des parties jusqu'au degré issu de germain inclusivement ; les parents et alliés des conjoints au degré ci-dessus, si le conjoint est vivant, ou si la partie ou le témoin en a des enfants vivants. Dans le cas où le conjoint serait décédé, et n'aurait pas laissé de descendants, peuvent être reprochés les parents et alliés en ligne directe, les frères, beaux-frères, sœurs et belles-sœurs. Peuvent aussi être reprochés : le témoin héritier présomptif ou donataire ; celui qui a bu ou mangé avec la partie, et à ses frais, depuis la prononciation du jugement qui a ordonné l'enquête ; celui qui aura donné des certificats relatifs au procès ; les serviteurs et domestiques ; le témoin en état d'accusation ; celui qui a été condamné à une peine afflictive ou infamante, ou même à une peine correctionnelle pour cause de vol.

Le faux témoignage est puni de peines rigoureuses par les articles 361 à 366 du Code pénal.

*Preuve par témoins. Preuve testimoniale*, v. PREUVE.

**Temora** ou **Ti-mor-rak** (c.-à-d. *Maison du bonheur*), nom du palais des anciens rois d'Irlande. Parmi les poésies publiées sous le nom d'Ossian, Macpherson a inséré un poème en huit chants intitulé *la Guerre de Temora.*

**tempail** [*tan-pa-i, ll* mll.] n. m. Sorte de couverture en bois, servant de toit à la sentinelle de la trompe dans un haut fourneau.

**tempe** [*tan-pe*] n. f. (du lat. *tempora*, tempes). Partie latérale de la tête, comprise entre l'œil, le front, l'oreille et la joue. Région latérale de la tête des insectes, comprise entre les yeux et le cou.

**tempe** [*tan-pe*] n. f. Partie du métier à tisser, appelée aussi *tempia.* Morceau de bois qui sert au boucher pour tenir écartés les deux côtés du ventre d'un animal ouvert.

**Tempé** [*tin*], vallée de la Grèce (Thessalie), entre l'Olympe et l'Ossa, arrosée par le Pénée (auj. *Salemvria*). Virgile en a célébré la beauté.

**tempérament** [*tan-pé-ra-man*] n. m. (du lat. *temperamentum*, juste mesure). Etat physiologique, constitution particulière du corps : *tempérament sanguin, lymphatique. Par ext.* Constitution morale, ensemble des penchants : *tempérament violent.* Abs. Aptitude au plaisir de l'amour : *une femme qui a du tempérament. Fig.* Justes proportions, équilibre : *trouver un juste tempérament.* Adoucissement, expédients, moyens de conciliation : *ne garder aucun tempérament. Vente à tempérament*, dans laquelle l'acheteur peut se libérer par petites sommes. *Musiq.* Légère altération qu'on fait subir, dans les instruments à sons fixes, à ceux de ces sons qui doivent rendre à la fois une note diésée et une note bémolisée supérieure d'un degré, comme *ré* dièse et *mi* bémol, afin d'atténuer l'effet désagréable que produirait cette substitution.

— Encycl. Le *tempérament* est la caractéristique d'un individu. Il est constitué par les variations spécifiques du métabolisme général, à la fois nutritif et fonctionnel. La médecine classait jadis les tempéraments en sanguin, lymphatique, bilieux, nerveux, etc. Actuellement, on ne doit tenir compte que des tempéraments morbides (v. DIATHÈSE), dont les deux formes principales sont l'*arthritisme* et le *lymphatisme* (v. ces mots).

**tempérance** [*tan*] n. f. (lat. *temperentia ;* de *temperare*, tempérer). Vertu qui modère les désirs, les passions.

Cherche à suivre en tous points la sage tempérance,
Un corps robuste et sain en est la récompense.

Sobriété dans l'usage des aliments, des boissons : *la tempérance est la garantie d'une longue vie. Société de tempérance*, association pour combattre l'usage des spiritueux. Ant. **Intempérance.**

— Encycl. Les sociétés de tempérance, que l'Angleterre a la première instituées, ont pour règle l'abstention de tous spiritueux et même, pour certaines, de vin et de bière. Ces sociétés, aidées parfois des dispositions législatives de l'autorité laïque, ont réussi dans certains pays, tels que la Norvège, la Suède, le Danemark, à extirper presque complètement l'alcoolisme. En France, les sociétés de tempérance ne se sont point acclimatées. Il existe à Paris deux sociétés de tempérance : la « Société française de tempérance », fondée en 1872 par Cheysson, et l'« Union anti-alcoolique », fondée en 1900.

**tempérant** [*tan-pé-ran*], **e** adj. Qui a la vertu de la tempérance ; sobre : *être tempérant dans les plaisirs. Méd.* Se dit des médicaments auxquels on attribue des propriétés lénitives et calmantes. *Substantiv.* Personne tempérante : *le tempérant s'observe.* Ant. **Intempérant.**

**tempérantisme** [*tan, tis-me*] n. m. Règle morale prescrivant non l'abstention complète des boissons alcooliques, mais une grande modération dans leur usage.

**température** [*tan*] n. f. (du lat. *temperatura*, climat). Etat atmosphérique de l'air, au point de vue de son action sur nos organes : *température critique.* V. CRITIQUE. *Température douce, froide.* Degré de chaleur : *la température d'un bain.* Fièvre : *avoir de la température.* Tempérament, constitution physique. (Vx.)

— Encycl. La sensation de froid ou de chaud que nous éprouvons au contact des corps nous permet de distinguer, d'une façon grossière seulement, quand un corps est plus chaud qu'un autre, c'est-à-dire à une température plus élevée que lui. A cette sensation l'on substitue un phénomème mesurable, qui varie constamment dans le même sens que la température : les instruments qui permettent cette mesure sont les thermomètres et les pyromètres.

— *Phys. L'unité calorifique de température* est le *degré centésimal;* c'est la variation de température produisant la centième partie de l'accroissement de pression que subit une masse d'un gaz parfait quand, le volume étant constant, la température passe du point 0° (glace fondante) au point 100° (ébullition de l'eau), à la pression normale. Pratiquement, le gaz utilisé est l'hydrogène.

On appelle *température absolue* la température comptée à partir du *zéro absolu;* ce zéro absolu étant la température où la pression de l'hydrogène maintenu à volume constant s'annulerait. Si *t* est la température d'un corps à l'échelle normale, sa température absolue T est égale à 273 + *t*.

— *Météor.* La température en un même lieu, en outre des variations accidentelles, présente des variations régulières : *variations journalières, variations annuelles.* D'ailleurs, la température varie, pour une même époque, d'un lieu à un autre : elle diminue, en principe, lorsque la latitude augmente ; elle diminue aussi quand on s'élève en altitude. En réunissant par une ligne tous les points de la terre ayant même température moyenne, on obtient des *lignes isothermes.* Cette température moyenne est insuffisante pour se faire une idée exacte d'un climat. Il est plus important de considérer à la fois les deux températures moyennes de l'été et de l'hiver, et surtout la durée relative des températures chaudes et froides.

— *Pathol.* Chez l'homme, la température moyenne, l'état de santé est de 36°,8 à 37°,2 (température prise dans le rectum). L'augmentation de température (hypothermie), ou son abaissement (hypothermie), sont des indices précieux du diagnostic de certaines maladies. L'abaissement peut aller dans certains cas, chez des nouveau-nés, jusqu'à 21° ; l'hyperthermie se voit ordinairement dans les états de dépression profonde, dans le choléra, dans les états syncopaux. L'hyperthermie, qui se produit surtout dans les états infectieux, dépasse rarement 41°, 42°.

Il est utile de prendre deux fois par jour, et toujours aux mêmes heures, la température des malades, et, le plus possible, dans une cavité naturelle, rectum, vagin, bouche, car le thermomètre placé sur la peau (et même sous l'aisselle) ne donne qu'une température que beaucoup de facteurs peuvent fausser, et qui est notablement inférieure à la température vraie des organes intimes.

— *Température des êtres vivants.* V. CHALEUR.

**tempéré, e** [*tan*] adj. Où la température n'est jamais ni très basse ni très élevée : *climat tempéré. Zones tempérées*, zones situées entre l'une des zones glaciales et la zone torride. (V. ZONE.) *Fig. Style tempéré*, entre le simple et le sublime. *Musiq. Gamme tempérée*, gamme dans laquelle la note bémolisée et la note diésée consécutives sont remplacées par un ton intermédiaire. N. m. Température intermédiaire entre la glace et les grandes chaleurs. Style, genre tempéré.

**tempérément** [*tan, man*] adv. D'une manière tempérée. (Peu us.)

**tempérer** [*tan-pé-ré*] v. a. (du lat. *temperare*, mélanger convenablement. — Se conj. comme *accélérer.*) Modérer, diminuer l'excès d'une chose : *tempérer la chaleur.* Calmer : *l'âge tempère les passions.*

**tempestif, ive** [*tan-pès*] adj. Opportun. (Vx.) Ant. **Intempestif.**

**tempête** *tan*] n. f. (lat. *tempestas ;* de *tempus*, temps). Violente perturbation de l'atmosphère, surtout en mer ; bourrasque, orage, ouragan : *les tempêtes sont fréquentes sous les tropiques.* Explosion subite et violente : *une tempête d'injures. Fig.* Trouble de l'âme : *les tempêtes des passions.* Discussions violentes : *tempête qui s'élève entre deux amis.* Troubles civils dans un Etat : *les tempêtes de la Révolution. Fam. Doubler le cap des tempêtes*, sortir d'une crise, d'une série de dangers ; sortir de l'âge des passions. *Une tempête dans un verre d'eau,* une grande agitation pour une cause insignifiante.

**Tempête** (*la*), comédie-féerie de Shakespeare, en cinq actes et en vers mêlés de prose. Prospero, duc de Milan, chassé de ses Etats par son frère Antonio, aidé d'Alonzo, roi de Naples, aborde avec sa fille Miranda dans une île déserte où, grâce à sa science magique, il se fait servir par les esprits, particulièrement par Ariel, esprit de l'air, léger, gracieux et bon, et par Caliban, esprit de la terre, lourd, difforme et méchant. Une tempête soulevée par Ariel sur l'ordre de Prospero jette Alonzo et sa suite dans l'île. Son fils Ferdinand et Miranda s'aiment ; finalement, Prospero est rétabli dans ses Etats. La perfection du style, l'art de la composition, le charme d'une fantaisie exquise, en font un des chefs-d'œuvre, de Shakespeare.

**tempêtement** [*tan, man*] n. m. Action de tempêter.

**tempêter** [*tan-pè-té*] v. n. Faire un grand bruit par mécontentement : *tempêter contre des enfants bruyants.*

**Tempêtes** (CAP DES), nom donné par Barthélemy Diaz au *cap de Bonne-Espérance*, qu'il découvrit en 1486. Le roi Jean II y substitua le nom qui a depuis prévalu.

**tempêteur, euse** [*tan, eu-ze*] n. Personne qui tempête, qui a l'habitude de tempêter.

**tempétueusement** [*tan, ze-man*] adv. Violemment, en tempête.

**tempétueux, euse** [*tan-pé-tu-eû, eu-ze*] adj. Sujet aux tempêtes ; qui cause les tempêtes : *mer, vent tempétueux. Fig. et fam.* Grondeur, querelleur. Ant. **Calme**.

**tempia** [*tan*] n. m. Partie du métier à tisser, consistant dans une espèce de règle articulée. Syn. de TEMPE, TEMPLE.

**Tempio-Pausania** [*tan-pi-o-pô-za*], v. d'Italie (Sardaigne) ; 11.250 h. Vins.

**temple** [*tan-ple*] n. m. (lat. *templum*). Monument élevé en l'honneur d'une divinité : *les temples grecs*. Dans le style soutenu, église catholique : *les temples du Seigneur*. Eglise des protestants : *la décoration des temples est généralement sévère*. Lieu de réunion d'une loge maçonnique. *Fig.* Lieu où se passent des choses que l'on compare à un culte : *la Bourse est le temple de la spéculation. Poét. Temple de Thémis*, tribunal. *Temple de Vénus*, lieu de plaisir, de prostitution. Avec une majuscule, édifice religieux élevé à Jérusalem par Salomon. Ordre des templiers : *Philippe le Bel fut jaloux de l'omnipotence du Temple*. (V. TEMPLIERS.)

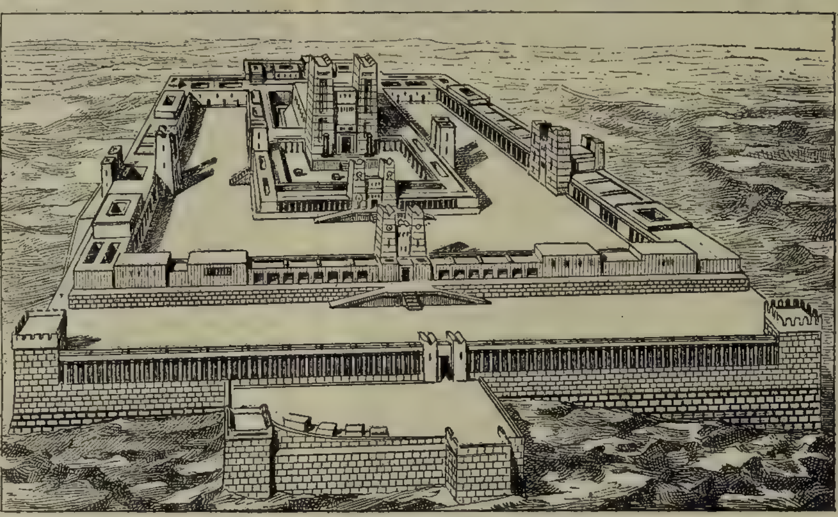
Temple de Jérusalem, d'après la restitution de Chipiez.

**temple** [*tan-ple*] n. m. *Pêch.* Nom que l'on donne aux perches qui soutiennent les bourdigues. *Techn.* Sorte de règle en bois, pouvant tourner autour d'une cheville et qui sert aux charrons pour marquer la place des mortaises dans les jantes. *Tiss.* Syn. de TEMPE, TEMPIA.

**Temple de Jérusalem,** construit sous le roi Salomon par des artistes phéniciens, de 1013 à 1006 av. J.-C. Il fut anéanti lors de la prise de Jérusalem par Titus, en 70 de notre ère. Par son plan, il rappelait les temples égyptiens ou phéniciens ; il était décoré avec un luxe extraordinaire : l'or, l'argent, l'ivoire, les tapisseries, les bois précieux, etc., y étaient à profusion.

**Temple** (le), ancien monastère fortifié des templiers, à Paris, construit dans la seconde moitié du XIIe siècle. Aux templiers succédèrent les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dont la maison devint le grand prieuré de France et en resta le siège jusqu'à la Révolution. Le vaste enclos du Temple jouissait du droit d'asile et abritait un grand nombre de débiteurs insolvables. Louis XVI et la famille royale furent détenus dans la Tour du Temple (1792). Elle fut démolie en 1811. En 1809, fut construit le marché du Temple, qui fut démoli en 1904. Les deux rues qui y conduisaient ont conservé le nom de *rue du Temple* et de *rue Vieille-du-Temple*.

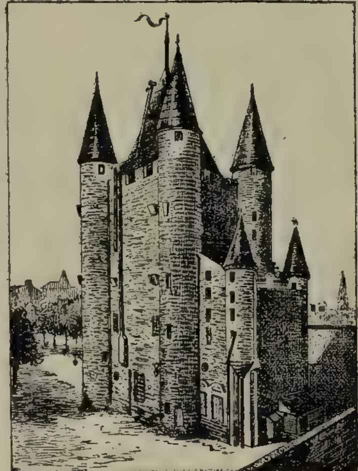
Tour du Temple.

**Temple** (le), à Londres (Fleet street). Ancienne maison des templiers, qui passa ensuite à la Couronne (1313), puis successivement au comte de Pembroke, aux chevaliers de Saint-Jean. Le Temple appartient depuis 1346 aux jurisconsultes et étudiants en droit. Il renferme deux des quatre écoles de droit (*Inns of Court*) de Londres : le *Temple intérieur* et le *Temple moyen ;* les deux autres, *Lincoln's Inn* et *Gray's Inn,* sont dans le voisinage, ainsi que les *Courts of Justice* ou *Palais de Justice*. On y remarque l'église du Temple ou Sainte-Marie, curieuse église en rotonde, du XIIe siècle, du style normand. A côté du Temple, entre Fleet street et le Strand, s'élevait autrefois Temple Bar, porte construite par Wren en 1670, démolie en 1878.

**Temple du goût** (*le*), poème en prose et en vers, par Voltaire, un des meilleurs et des plus fins ouvrages de critique du XVIIIe siècle. L'auteur suppose qu'il est conduit au séjour, gardé par la critique, des écrivains français morts depuis un demi-siècle. Racine, Molière, etc., y sont au premier rang (1733).

**Temple de Gnide** (*le*), poème en prose, en sept livres, par Montesquieu (1725). Il s'agit de l'amour de deux jeunes gens pour deux jeunes filles, de leur séparation momentanée, de leurs jalousies et de leur réconciliation finale. L'auteur y a tenté des tableaux voluptueux ; le style en est fleuri, mais froid.

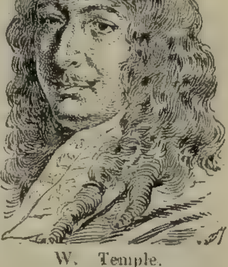
W. Temple.

**Temple** (sir William), homme d'Etat anglais, né et m. à Londres (1628-1699). Il négocia les traités d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, puis se consacra à la littérature. On lui doit des *Essais* remarquables, où il traite la fameuse guérison de la « gravelle des anciens et des modernes ».

**templette** [*tan-plè-te*] n. f. *Archéol.* Oreillette du chaperon porté par les femmes, du XIVe au XVIIe siècle.

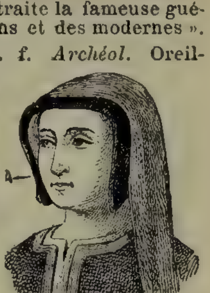

A, templette (XVe s.).

**Templeuve,** comm. du Nord, arr. et à 18 kil. de Lille ; 2.960 h. Ch. de f. N. Tissus. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Templeuve,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai) ; 3.280 h. Passementerie, tannerie.

**templier** [*tan-pli-é*] n. m. Chevalier de l'ordre du Temple.

— Encycl. L'ordre des templiers ou *chevaliers du Temple,* ordre militaire et religieux, fut fondé en 1118 par Hugues de Payns et huit autres chevaliers français, compagnons de Godefroi de Bouillon. Il comprenait quatre classes : les chevaliers, les écuyers, les frères lais et les chapelains et prêtres (chefs militaires, sergents, soldats, clergé). Les templiers formèrent en Orient l'avant-garde des armées chrétiennes ; ils en furent récompensés par de nombreuses donations et devinrent en Occident de grands propriétaires terriens ; ils furent même les banquiers du pape, des rois, des princes et des particuliers. Leurs *temples*, véritables forteresses, dont il subsiste de nombreux spécimens, constituaient d'inviolable coffres-forts. Des préjugés violents s'élevèrent contre eux ; des légendes se formaient sur leur avidité, leur immoralité, qui faisaient naître les proverbes : *Boire comme un templier, Jurer comme un templier ;* sur le mystère de leurs chapitres, qui passèrent pour être des scènes d'idolâtrie et de débauche. Philippe le Bel, désirant s'emparer de leurs immenses richesses et détruire leur puissance, profita de toutes les légendes qui s'étaient accumulées contre eux, fit arrêter Jacques Molay, grand maître de l'ordre, et tous les chevaliers qui se trouvaient en France, et, à la suite d'un procès inique, les fit périr sur le bûcher, où la torture put seule leur arracher des aveux, et saisit leurs biens. Dès 1312, le pape Clément V avait, à l'instigation du roi de France, supprimé l'ordre.

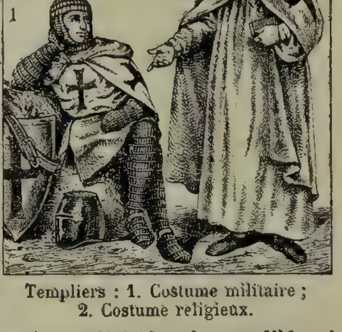

Templiers : 1. Costume militaire ; 2. Costume religieux.

**Templiers** (*les*), tragédie de Raynouard, en cinq actes et en vers (1805), bien conçue, mais sèche et froide. Le récit de la mort des templiers est un morceau très remarquable. On en a retenu le vers :

Mais il n'était plus temps : les chants avaient cessé.

**tempo** [*tèm'*] n. m. (mot ital.). Mot employé en musique pour noter les différents mouvements dans lesquels est écrit un morceau : *tempo di marcia* (mouvement de marche). *A tempo*, reprendre le mouvement normal un moment ralenti ou précipité. *Tempo primo* et par abréviat., *temp. prim.*, reprendre le mouvement.

**temporaire** [*tan-po-rè-re*] adj. (lat. *temporarius ;* de *tempus, oris*, temps). Momentané, qui ne dure qu'un certain temps : *pouvoir temporaire*. Qui appartient au temps, à la durée : *la valeur temporaire des notes de musique*.

**temporairement** [*tan-po-rè-re-man*] adv. Pour un temps : *s'éloigner temporairement d'un lieu*.

**temporal, e, aux** [*tan*] adj. (lat. *temporalis*). Qui a rapport aux tempes : *os temporal, artère temporale, trou temporal*. N. m. pl. *Temporaux*, os du crâne, situés dans la région des tempes.

— Encycl. *Os temporal*. C'est un os pair, non symétrique, qui occupe la partie latérale et inférieure du crâne, au-dessous du pariétal et au-devant de l'occipital. Il est percé de nombreux canaux par où passent les nerfs et les vaisseaux se rendant à l'oreille interne, ou s'en éloignant.

**temporalité** [*tan*] n. f. (lat. *temporalitas*). Autrefois, juridiction du pouvoir temporel d'un évêché, d'un chapitre, etc. Puissance temporelle.

**tempora si fuerint nubila.** V. DONEC ERIS FELIX. Vers d'Ovide (*Tristes*, I, 1, 40).

**temporel, elle** [*tan-po-rèl, è-le*] adj. (lat. *temporalis ;* de *tempus, oris*, temps). Qui a lieu dans le temps, par opposition à *éternel* : *l'existence temporelle de l'homme*. Qui concerne les choses matérielles, par opposition à *spirituel* : *les biens temporels ; puissance temporelle. Pouvoir temporel*, pouvoir des papes en tant que souverains territoriaux au temps où existait un pouvoir pontifical. (V. PAPAUTÉ.) Qui concerne le temps d'un verbe, qui marque le temps : *augment temporel*. N. m. Pouvoir temporel : *le temporel et le spirituel*. Revenu qu'un ecclésiastique tire de son bénéfice.

**temporellement** [*tan-po-rè-le-man*] adv. Durant un temps. D'une façon matérielle.

**temporisant** [*tan, zan*], **e** adj. Qui a pour caractère la temporisation.

**temporisateur, trice** [*tan, za*] adj. et n. Qui temporise ; *général temporisateur*. Traduction du surnom du général romain Fabius (*Cunctator*.)

**temporisation** [*tan, za-si-on*] n. f. Action de temporiser : *les temporisations du dictateur Fabius sauvèrent Rome d'Annibal*.

**temporisement** [*tan, ze-man*] n. m. Syn. vieilli de TEMPORISATION.

**temporiser** [*tan, zé*] v. n. (du lat. *tempus, oris*, temps). Retarder, différer avec espoir d'un meilleur temps.

**temporiseur** [*tan, zeur*] adj. et n. m. Syn. de TEMPORISATEUR.

**temporo-auriculaire** adj. et n. m. Se dit du muscle supérieur de l'oreille externe.

**temporo-conchinien** adj. et n. m. Nom donné au muscle inférieur de l'oreille externe.

**temporo-mastoïdien** adj. et n. m. Nom donné à un os formé de l'apophyse mastoïde et de la partie écailleuse du temporal, qui, chez le crocodile, est distinct du rocher.

**temporo-maxillaire** [*tan*] adj. Qui appartient à la tempe et à la mâchoire.

— Encycl. *Articulation temporo-maxillaire*. Cette articulation, qui rend possibles tous les mouvements de la mâchoire inférieure, est formée par le temporal et le condyle du maxillaire inférieur. Les os de l'articulation sont maintenus en place par de solides ligaments latéraux.

**temporo-occipital, e, aux** adj. Qui a rapport au temporal et à l'occipital.

**temporo-pariétal, e, aux** adj. Qui a rapport au temporal et au pariétal.

**temporo-squammeux, euse** [*tan, skoua-meû, eu-ze*] adj. Qui a rapport à l'écaille du temporal.

**temporo-superficiel** adj., m. Nom donné quelquefois au nerf auriculo-temporal.

**temp. prim.** *Mus.* Abréviation des mots ital. *tempo primo*. (V. TEMPO).

**temps** [*tan*] n. m. (lat. *tempus*). Durée limitée : *bien employer son temps*. Durée, succession des choses personnifiées : *les illusions s'envolent sur les ailes du temps*. Age, époque, siècle : *au temps de César*. Epoque actuelle : *les modes du temps*. Moment, occasion : *faire chaque chose en son temps*. Moment fixé : *le temps approche*. Remise, délai ; *accordez-moi du temps*. Loisir : *je n'ai pas le temps*. Saison : *le temps des vendanges*. Moment d'arrêt, pause précédant un changement d'action : *mouvement qui s'exécute en quatre temps*. Etat de l'atmosphère : *temps humide. Quelque temps*, pendant une certaine durée. *Pop. Au temps jadis, dans le temps*, autrefois. *Le bon vieux temps*, époque où vivaient nos ancêtres, et qui passe pour se distinguer par la simplicité des mœurs. *En son temps*, au moment convenable, à l'instant propice. *Dans le cours, dans la suite des temps*, dans l'avenir. *Par le temps qui court*, dans les conjonctures actuelles. *Couleur du temps*, couleur bleue. *Signe des temps*, signe caractéristique des mœurs d'une époque. *Berceau, source des temps*, origine du monde. *Dans la nuit des temps*, à une époque très reculée, incertaine. *Etre de son temps*, avoir les mœurs, les idées de l'époque où l'on vit. *Les quatre-temps*, v. à son ordre alph. *Gros temps*, temps d'orage en mer. *Temps haut*, grande élévation des nuages. *Tuer le temps*, s'occuper à certaines choses uniquement pour échapper à l'ennui. *Perdre son temps*, ne rien faire. *Sans perdre de temps,* sans retard, promptement. *Passer le temps à*, l'employer à. *Gagner du temps*, temporiser. *Avoir le temps*, n'être pas pressé. *Prendre son temps*, faire une chose sans se presser. *Prendre bien* (ou *mal*) *son temps*, agir dans un moment bien (*ou* mal) choisi. *Profiter du temps*, en faire bon usage. *Réparer le temps perdu*, compenser la perte du temps par un redoublement de travail ; se dédommager des plaisirs dont on a été privé. *Prendre, se donner du bon temps*, se divertir. *Prendre le temps comme il vient*, ne s'inquiéter de rien. *Faire son temps de service*, et par abrév. *Faire son temps*, accomplir son service militaire. *Avoir fait son temps*, être arrivé au temps marqué par ses fonctions ; être arrivé à l'expiration de sa peine ; avoir joui de la vie ; n'être plus en état de faire ce que l'on faisait ; n'être plus de saison. *Il est temps de*, c'est le moment de. *Il est temps que*, il est maintenant nécessaire que. *Il s'en va temps, il n'est que temps, il est grand temps que*, il est nécessaire de se décider sans tarder à. *Astr. Temps sidéral, temps vrai, temps moyen, temps légal*, v. HEURE. *Unité de temps*, temps correspondant à la 86.400e partie du jour solaire moyen. *Temps moyen civil* de Paris, temps dans lequel le jour commence à minuit moyen et se compte sans interruption de 0 heure à 24 heures. *Equation du temps*, différence entre l'heure moyenne et l'heure vraie. *Chorégr.* Chacun des mouvements qui sont séparés par des poses. *Musiq.* Division de la mesure : *mesure à trois, à quatre temps. Temps fort*, temps de la mesure sur lequel on renforce le son. *Temps faible,* temps de la mesure sur lequel on affaiblit le son. *Prosod. Temps marqué*, partie d'un pied ou d'un mètre sur laquelle était battue la mesure et portait l'accent métrique. *Escr.* Moment précis, dans lequel il faut faire certains mouvements. *Manèg.* Mouvement exécuté par le cheval, à quelque allure qu'il soit, aidé du cavalier : *un temps de jambe. Gramm.* Modifications du verbe qui servent à exprimer le présent, le passé et le futur. *Temps primitifs*, ceux qui servent à la formation des autres. *Temps secondaires* ou *dérivés*, temps formés des temps primitifs. *Temps simples*, ceux qui se conjuguent sans l'auxiliaire *être* ou *avoir*. *Temps composés*, ceux qui sont formés du participe passé et de l'auxiliaire *avoir* ou *être*. Loc adv. : *A temps*, assez tôt : *vous arrivez à temps ;* pour une période déterminée : *bannissement à temps*. *De* (ou *en*) *tout temps*, toujours. *En même temps*, ensemble. *De temps en temps* ou *de temps à autre*, quelquefois. *En temps et lieu*, au moment et dans le lieu convenables. *La plupart du temps*, presque toujours. *Avant le temps*, prématurément. *Avec le temps*, par la progression du temps. *Entre temps*, dans l'intervalle. *Dans le temps que, dans le temps où*, au moment, dans l'instant où, pendant que. *En même temps que*, simultanément avec. Prov. : **Le temps est un grand maître,** l'expérience instruit beaucoup. **Le temps perdu ne revient pas,** on ne peut suppléer d'aucune façon à ce qu'on a omis de faire quand il le fallait. **Le temps c'est de l'argent,** v. TIME IS MONEY. **Il viendra un temps où les chiens auront besoin de leur queue,** les personnes ou les choses qui paraissent maintenant inutiles deviendront, à un moment donné, nécessaires. **Qui a temps** (ou **terme**), **ne doit rien,** un créancier n'a le droit de rien exiger avant le terme convenu. **Qui a temps a vie,** avec un délai suffisant, on se tire toujours d'affaire. **Tout vient à temps à qui sait attendre,** ceux qui savent attendre l'occasion arrivent toujours à leurs fins. Allus. litt. : **Le temps ne fait rien à l'affaire,** dans le *Misanthrope* (I, 2), réponse d'Alceste à Oronte annonçant qu'il n'a mis qu'un quart d'heure à composer le sonnet qu'il va dire.

Le *temps* n'épargne pas ce que l'on fait sans lui,

vers éloquent du poète Fayolle (1801), dans le recueil intitulé : *les Quatre Saisons du Parnasse* (*Hiver*, 1806).

— Encycl. Les anciens avaient divinisé et personnifié le Temps sous la figure d'un vieillard ayant deux ailes, pour marquer sa rapidité, tenant une faux, symbole de sa puissance destructive, et quelquefois un sablier, emblème de l'écoulement continuel des années.

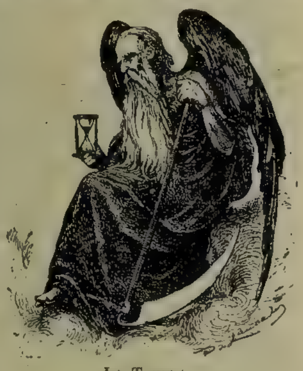
Le Temps.

**Temps** (*le*), journal républicain modéré, fondé à Paris par Jacques Coste (1829). Disparu en 1842, le titre fut repris par Nefftzer (1861), qui, en 1871, abandonna la direction politique à Adrien Hébrard.

**tempus edax rerum,** mots lat. signif. : *Le temps qui détruit tout*. Expression d'Ovide (*Métamorphoses*, XV, 234).

**témulence** [*lan-se*] n. f. (du lat. *temulentus*, ivre). Etat morbide, semblable à l'ivresse.

**témulentisme** [*lan-tis-me*] n. m. Ensemble des accidents toxiques produits par l'ingestion d'une espèce d'ivraie. V. aussi ERGOTISME.

**ten.** *Musiq.* Abréviation du mot *tenuto*.

**tenable** adj. Où l'on peut tenir contre l'ennemi : *abandonner un poste qui n'est plus tenable*. (S'emploie presque toujours avec la négation.) Où l'on peut se tenir, rester : *certains logements ne sont pas tenables*. Ant. **Intenable.**

**tenace** adj. (lat. *tenax ;* de *tenere*, tenir). Qui adhère fortement : *la poix est tenace*. Qui rompt difficilement : *le chanvre est plus tenace que la laine*. *Fig*. Difficile à extirper, à détruire : *les préjugés sont tenaces*. Opiniâtre : *solliciteur tenace*. Qui donne difficilement ; avare : *Harpagon est fort tenace*. *Mémoire tenace*, mémoire qui retient bien et longtemps. *Bot*. Se dit des plantes qui s'accrochent et s'attachent aux corps voisins.

**tenacement** [*man*] adv. D'une façon tenace.

**ténacité** n. f. (lat. *tenacitas*). Etat de ce qui est tenace. *Fig*. Attachement opiniâtre à une idée, à un projet.

**tenaculum** [*té, lom'*] n. m. (mot lat.) Aiguille courbe, adaptée à un manche, servant à isoler et à soulever les vaisseaux que le médecin veut lier.

**tenaille** n. f. ou **tenailles** [*na, ll* mll., *e*] n. f. pl. (lat. pop. *tenacula ;* de *tenere*, tenir). Instrument de fer composé de deux pièces croisées, mobiles autour d'une vis ou d'un boulon, pour tenir ou arracher quelque chose. Sorte de pinces à mors arrondis, servant à soulever les rails pour les mettre en place. Etau à main en usage chez les serruriers, et qu'ils appellent *tenaille à vis*. Sorte de mordache qu'emploient les forgerons. *Fortif*. Partie d'un front bastionné, formant un angle rentrant vers la campagne. *Fig*. Ce qui étreint.

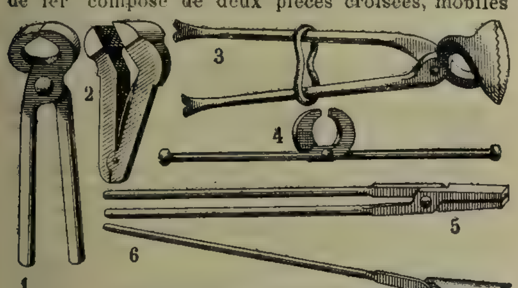

Tenailles : 1. De charpentier et de menuisier ; 2. A chanfrein ; 3. De treillageur ; 4. A rails ; 5, 6. De forgeron.

**Tenailles** (*les*), pièce en trois actes de P. Hervieu (1895), où l'auteur a prétendu faire le procès de l'institution du mariage, en montrant les inconvénients d'une union mal assortie.

**tenaillé, e** [*na, ll* mll.] adj. *Fortif*. *Ligne tenaillée*, ligne de fortifications, présentant des angles alternativement saillants et rentrants.

**tenaillée** [*na, ll* mll., *é*] n. f. Quantité de tronçons d'épingles pris par l'empointeur pour les porter sur la meule.

**tenaillement** [*na, ll* mll., *e-man*] n. m. Supplice qui consistait à tirer et à déchirer la peau, la chair du patient avec des tenailles, le plus souvent rougies au feu.

**tenailler** [*na, ll* mll., *é*] v. a. Torturer un criminel avec des tenailles brûlantes. *Fig*. Tourmenter moralement.

**tenaillon** [*na, ll* mll., *on*] n. m. *Fortif*. Ouvrage en forme d'angle saillant, employé pour couvrir une face ou la pointe d'une demi-lune.

**ténaline** n. f. Mélange d'alcaloïdes existant dans la noix d'arec et employé comme ténifuge.

**ténalgie** [*jî*] n. f. (du gr. *tenôn*, tendon, et *algos*, douleur). Douleur des tendons. *Ténalgie crépitante*, syn. de AÏ.

**tenance** n. f. (de *tenir*). *Dr. féod.* Condition du tenancier. Tenure. *Droit de tenance* ou de *ramajage*, droit de mutation après décès, perçu par le seigneur dans la région de Ham.

**tenancier** [*nan-si-é*], **ère** n. (de *tenance*). Qui tenait une terre en roture dépendante d'un fief. Fermier d'une métairie dépendant d'une ferme plus considérable. Personne qui gère un établissement : *le tenancier d'une maison de jeu* (souvent avec une idée défavorable.

**tenant** [*nan*], **e** adj. (de *tenir*). Qui tient, qui dure dans l'expression. *Séance tenante*, dans le cours même de la séance ; sans désemparer. N. m. Chevalier qui, dans un tournoi, appelait en lice quiconque voulait se mesurer avec lui. *Fig*. Celui qui se fait le défenseur d'une personne, d'une idée. Celui qui soutient une thèse en public. Cavalier servant d'une dame. *Blas*. Nom donné aux figures humaines (sauvages, télamons, anges, etc.) qui soutiennent un écu. *Archit*. Motif décoratif représentant le plus souvent un personnage qui soutient un tableau, un ornement architectural. *Tout d'un tenant, tout en se tenant*, sans solution de continuité. N. m. pl. *Les tenants et les aboutissants d'une terre*, les lieux contigus à cette terre. *Les tenants et aboutissants d'une question*, rapports, choses relatives.

**Ténare** (auj. *Matapan*), cap, ville et caverne de la Laconie, que les anciens regardaient comme l'entrée des Enfers.

**Ténasserim,** fleuve d'Indochine, tributaire de l'océan Indien ; 580 kil.

**Tenay,** comm. de l'Ain, arr. et à 28 kil. de Bellay, sur l'Albarine ; 3.830 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. Tissus.

**Tence** [*tan-se*], ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 18 kil. d'Yssingeaux, sur le Lignon ; 4.920 h. Fabrique de dentelles et de blondes. — Le cant. a 6 comm., et 14.560 h.

**Tencin** [*tan*] (Pierre Guérin **de**), cardinal-archevêque d'Embrun, puis de Lyon, et homme d'Etat français, né à Grenoble, m. à Lyon (1679-1758). Il dut aux intrigues de sa sœur un rapide avancement. Ses négociations à Rome contribuèrent à faire donner à Dubois le chapeau de cardinal ; il prit une part active à la lutte contre les jansénistes. Protégé du cardinal Fleury, il devint ministre d'Etat. — Sa sœur, Alexandrine Guérin **de Tencin**, née à Grenoble, m. à Paris (1682-1749), ancienne religieuse défroquée, de mœurs scandaleuses, mais énergique et douée d'un véritable génie pour l'intrigue, consacra tous ses efforts à l'avancement de son frère. Son esprit vif, qui paraît peu dans ses romans : *le Siège de Calais*, *les Mémoires du comte de Comminges*, brilla dans son salon, un des plus recherchés du temps, où fréquentèrent Montesquieu, Fontenelle, Marivaux, Piron, etc. D'un de ses amants, Destouches, surnommé Destouches-Canon, elle eut un fils, qu'elle abandonna : le célèbre d'Alembert.

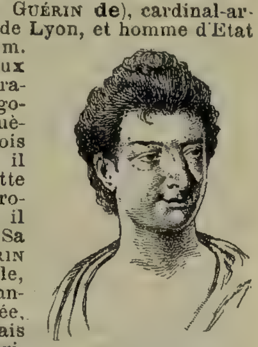
Alexandrine Guérin de Tencin.

**tendable** [*tan*] adj. Qui peut être tendu.

**tendage** [*tan*] n. m. Action de tendre une corde, un fil métallique.

**tendance** [*tan*] n. f. (de *tendre*). Action, force par laquelle un corps tend à se mouvoir vers quelque chose : *tendance des corps vers la terre*. *Fig*. Inclination à, propension pour : *tendance à la vertu*. *Procès de tendance*, poursuite dirigée contre un écrivain, à cause non de ce qu'il dit, mais des intentions qu'on lui attribue.

**tendanciel, elle** [*tan-dan-si-èl, è-le*] adj. Qui marque une tendance, une intention secrète : *information tendancielle*.

**tendancieux, euse** [*tan-dan-si-eû, eu-ze*] adj. Qui tend à incriminer les intentions de : *insinuation tendancieuse*.

**tendant** [*tan-dan*], **e** adj. Qui tend à, qui a pour but : *requête tendante à...*

**tende** [*tan-de*] n. f. *Tende de tranche*, morceau de bœuf placé sous le gîte à la noix. Syn. QUASI.

**Tende** [*tan-de*] (COL DE), défilé des Alpes-Maritimes, traversé par la route de Nice à Turin ; alt. 1.872 m. Appartient à l'Italie.

**tendelet** [*tan-de-lè*] n. m. (ital. *tendaletto*). Tente de l'arrière d'une embarcation.

**tendelin** [*tan*] n. m. Hotte de sapin, qui sert à transporter la vendange.

**tendelle** [*tan-dè-le*] n. f. Piège pour prendre les grives.

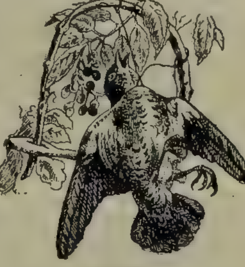
Tendelle.

**tender** [*tan-dèr*] n. m. (mot angl.). Wagon qui suit la locomotive et qui contient l'eau et le charbon. Petit bateau attaché au service d'un plus grand.

— Encycl. Le tender se compose d'une caisse à eau et d'un châssis porté sur deux ou trois paires de roues. La caisse à eau, reliée par des tuyaux de prise d'eau à la machine, affecte en général la forme d'un fer à cheval, afin que la charge en soit répartie sur tous les essieux ; dans le creux formé par le fer à cheval, on place les briquettes destinées au chauffage du foyer. Dans certaines machines, destinées à de faibles trajets, les provisions d'eau et de charbon se trouvent sur un prolongement du châssis de la locomotive, qui est alors appelée *locomotive-tender*.

**tenderie** [*tan-de-rî*] n. f. Chasse où l'on tend des pièges. Etendue de terrain garnie de ces pièges. Droit qu'on payait autrefois pour avoir la permission de chasser avec des pièges.

**tenderolle** [*tan-de-ro-le*] n. f. *Mar*. Double tente, mise en place dans les pays tropicaux. Syn. de MARQUISE.

**tendeur** [*tan*] n. m. Celui qui tend quelque chose : *tendeur de pièges*. N. m. Braconnier qui prend le gibier avec des pièges. Celui qui capture les oiseaux de proie pour le bas vol ou le haut vol, au moyen de filets. Appareil servant à tendre une courroie, une corde, un fil métallique.

— Encycl. *Mécan*. Le tendeur d'une courroie de transmission est généralement une petite poulie, une sorte de galet, qui tourne autour d'un axe, et appuie sur la courroie par sa jante. Dans les tendeurs de fils de fer, le fil s'enroule autour d'un petit cylindre muni, à l'extérieur du cadre qui le porte, d'une roue à cliquet, ou bien se trouve tiré par des crochets filetés en sens contraire, engagés dans les écrous d'une monture dont la rotation rapproche les crochets.

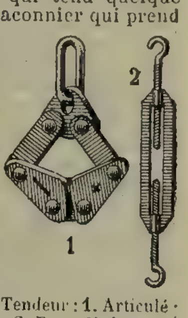

Tendeur : 1. Articulé ; 2. Pour fil de fer.

**tendido** [*tin*] n. m. (mot esp.). Tente dont on se sert en Espagne pour se protéger contre le soleil.

**tendine** [*tan*] n. f. Pièce quelconque d'étoffe, que l'on tend devant une fenêtre pour servir de rideau.

**tendineux, euse** [*tan-di-neû, eu-ze*] adj. (lat. *tendinosus*). De la nature des tendons : *membrane tendineuse*. *Viande tendineuse*, qui contient des fibres dures, coriaces.

**tendoir** [*tan*] n. m. Perche ou corde sur laquelle on fait sécher du linge. Pièce d'un métier de tisserand, qui empêche la poitrinière de se dérouler.

**tendon** [*tan*] n. m. (de *tendre*). Cordon ou faisceau fibreux, blanchâtre, situé à l'extrémité des muscles et servant à les relier aux os et à d'autres parties.

— Encycl. *Anat*. Les tendons sont plus ou moins longs, quelquefois ronds, mais généralement aplatis, d'un blanc luisant. Ils sont constitués par des fibres conjonctives légèrement ondulées.

*Tendon d'Achille*. On appelle ainsi, en souvenir de la blessure du héros grec, un gros tendon aplati, formé, à la partie postérieure et inférieure de la jambe, par la réunion des tendons des muscles jumeaux et soléaires et s'attachant au calcanéum.

— *Art vétér*. Le tendon porte le nom du muscle dont il dépend ; mais, quand on parle de tendon sans épithète, on entend un fort cordon dur, tendu entre le pli du genou et le boulet du membre antérieur et entre la pointe du jarret et le boulet dans le membre postérieur. Ce tendon est la réunion des tendons des deux fléchisseurs, superficiel et profond, des phalanges.

**tendre** [*tan-dre*] adj. (lat. *tener*). Qui peut être facilement entamé, coupé, divisé, mâché : *bois, pierre, gigot tendre*. Fin, délicat : *peau tendre*. Facilement impressionnable aux agents extérieurs : *vue tendre*. Sensible, accessible : *être tendre à la tentation*. Jeune, peu avancé : *dès l'âge le plus tendre*. *Pain tendre*, nouvellement cuit. *Fig*. Porté à l'amitié ou à l'amour : *un cœur tendre*. Affectueux : *paroles tendres*. Délicat, peu accentué : *rose tendre*. Doux, langoureux, touchant : *un air tendre*. *Tendre à l'éperon*, se dit d'un cheval très sensible à l'action des éperons. N. m. Tendresse, amour : *le poète a toujours un tendre pour ses vers*. (Vx.) *Pays de Tendre*, pays allégorique, où l'on ne s'occupait que d'amour, imaginé par M^lle^ de Scudéry (*Clélie*, 1656) et d'autres romanciers du XVII^e^ siècle. *Carte de Tendre*, carte de ce pays, imaginée par le même écrivain ; on y voyait le fleuve d'*Inclination*, le lac d'*Indifférence*, les villages de *Petits-Soins*, de *Tendre-sur-Estime*, de *Tendre-sur-Inclination*, etc. Ant. **Dur, sec.**

**tendre** [*tan-dre*] v. a. (lat. *tendere*). Tirer et tenir dans un état d'allongement ; bander : *tendre un arc*. *Fig*. Appliquer avec effort : *tendre son esprit*. Rendre difficile, désagréable, une situation : *l'intérêt tend souvent les rapports entre parents*. Disposer pour prendre une proie : *tendre un piège*. Avancer, porter en avant : *tendre la main*. Elever, dresser : *tendre une tente*. Tapisser, garnir de tentures : *tendre une chambre de papier bleu*. *Tendre la main*, offrir son assistance ; demander l'aumône. *Tendre le dos*, se préparer à être battu. *Tendre l'oreille*, faire un effort pour entendre, écouter attentivement. *Tendre la gorge*, se préparer à recevoir le coup mortel. *Tendre une inondation*, v. INONDATION. V. n. Se diriger, aller vers : *la ville où tendent nos pas*. Contribuer : *l'ivrognerie tend à démoraliser l'homme*. Ant. **Détendre.**

**tendrelet, ette** [*tan-dre-lè, è-te*] adj. Un peu tendre ; petit et tendre : *viande tendrelette*.

**tendrement** [*tan-dre-man*] adv. Avec tendresse : *embrasser tendrement*. Ant. **Durement.**

**tendresse** [*tan-drè-se*] n. f. (de *tendre*). Caractère de ce qui est tendre ; sentiment d'amour, d'amitié : *la tendresse d'une mère*. Pl. Caresses, témoignages d'affection : *il m'a comblé de tendresses*. Ant. **Dureté.**

**tendreté** [*tan*] n. f. Qualité de ce qui est tendre, en parlant des viandes, etc.

**tendret, ette** [*tan-drè, è-te*] adj. Un peu tendre.

**tendrette** [*tan-drè-te*] n. f. Nom vulgaire du radis long ou rave.

**tendrille** [*tan-dri, ll* mll., *e*] n. f. Petit rejeton de certaines plantes.

**tendron** [*tan*] n. m. Petite pousse, rejeton tendre et menu d'un arbre ou d'une plante. *Fam*. Très jeune fille. Pl. Cartilages à l'extrémité de la poitrine de quelques animaux : *des tendrons de veau*.

**tendu e** [*tan*] adj. Gonflé : *ventre tendu*. *A bras tendu*, le bras allongé dans la position horizontale. *Esprit tendu*, fortement appliqué. *Style tendu*, qui sent l'application, l'effort. *Rapports tendus*, rendus difficiles à force de mettre la patience à bout.

**tendue** [*tan-dû*] n. f. Action de tendre des filets. Lieu où sont disposés des pièges à prendre des oiseaux : *cette tendue est mal organisée.* Pièges tendus.

**ténèbres** [*bre*] n. f. pl. (lat. *tenebræ*). Obscurité profonde : *marcher dans les ténèbres. Fig.* Ignorance, incertitude : *les ténèbres de l'ignorance. L'Ange, le prince, l'esprit des ténèbres*, le démon. *L'empire des ténèbres*, l'enfer. *Œuvre de ténèbres*, œuvre diabolique. *Liturg.* (av. une majuscule). Dans l'Eglise catholique, offices de matines et laudes des mercredi, jeudi et vendredi de la semaine sainte, parce qu'à la fin de cet office on éteint toutes les lumières dans le chœur : *aller à Ténèbres.*

**ténébreusement** [*ze-man*] adv. D'une manière ténébreuse, secrète et perfide : *intriguer ténébreusement.*

**ténébreux, euse** [*breû, eu-ze*] adj. (lat. *tenebrosus*). Plongé dans les ténèbres : *prison ténébreuse.* Sombre, noir : *les sapins ténébreux.* Secret et perfide : *des projets ténébreux.* Qui machine en secret : *conspirateur ténébreux.* Difficile à comprendre : *style ténébreux.* Qui s'exprime en termes obscurs : *philosophe ténébreux. Poét. Ténébreux séjour*, séjour des morts. *Ange ténébreux*, le démon. *Litt. Le Beau Ténébreux*, nom que prit Amadis de Gaule quand, repoussé par Oriane, il se retira à l'ermitage de la Roche-Pauvre. *Fam.* Amoureux taciturne et mélancolique.

**Ténébreuse Affaire** (*une*), roman, par H. de Balzac (1841). Il fait partie des *Scènes de la vie politique*. C'est un drame policier sous la Révolution. Les frères de Simeuse sont impliqués dans une conspiration, et leur régisseur, Michu, se joue d'abord des agents Peyrade et Corentin ; mais ceux-ci finissent par l'envoyer à l'échafaud.

**ténébrion** n. m. (lat. *tenebrio*). Ami des ténèbres. (Vx.) Lutin. (Vx.)

**ténébrion** n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, répandus dans les régions tempérées.

— Encycl. Les ténébrions sont des insectes de taille moyenne, à livrée brune ou noire, qui vivent dans le terreau des vieux arbres, où se développent aussi leurs larves. Certaines formes pénètrent dans les maisons, comme le ténébrion-meunier (vulgairement, « bête noire »), commun dans les boulangeries parisiennes et dont la larve, appelée *ver de farine*, est utilisée comme appât pour la pêche, comme nourriture pour les petits oiseaux de volière.

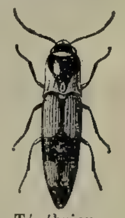
Ténébrion.

**ténébrionidés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant les *ténébrions* et genres voisins. S. un *ténébrionidé.*

**Ténédos** [*doss*], île grecque de l'Archipel, sur la côte d'Asie Mineure ; 4.200 h. (*Ténédiens*). Ch.-l. *Ténédos.* Vignobles. Les Russes y incendièrent une flotte turque, en 1820.

**ténelliflore** [*nèl-li*] adj. (du lat. *tenellus*, tendre, et *flos, floris*, fleur). *Bot.* Qui a de petites fleurs délicates.

**tènement** [*man*] n. m. (de *tenir*). *Féod.* Terre tenue moyennant redevance. (Vx.)

**tenere lupum auribus,** mots lat. signif. : *Tenir le loup par les oreilles.* Signifie, par extens : Se trouver dans l'embarras, ou bien encore : La difficulté est surmontée.

**Ténériffe,** la plus grande des îles Canaries ; 180.000 h. Ch.-l. *Santa-Cruz.* Sol montagneux, très fertile. Vignobles, orangers ; broderies.

**Ténériffe** (pic de) ou **pic de Teyde,** sommet montagneux des Canaries (*île de Ténériffe*). C'est un magnifique cratère, haut de 3.710 m. Il est célèbre par l'étagement merveilleusement régulier de sa végétation.

**Ténès** [*nèss*], v. d'Algérie (dép. d'Alger, arr. d'Orléansville) ; 5.000 h. Petit port. Vins.

**Ténès,** fils de Cycnus. Il repoussa les avances de Phisonomé, seconde femme de son père, et fut alors accusé par elle d'avoir voulu la violer. Cycnus le fit enfermer dans un coffre avec sa sœur Hémitée et jeter dans les flots. Ténès aborda dans l'île de Leucophys, y devint roi et fonda Ténédos. Cycnus, ayant reconnu l'innocence de son fils, s'embarqua pour Ténédos. Au moment où il allait débarquer, Ténès coupa la corde qui retenait le vaisseau de Cycnus, et celui-ci périt dans les flots. Les Grecs disaient : « Il a la hache de Ténès », d'une personne qui avait une rancune implacable.

**ténesme** [*nès-me*] n. m. (gr. *tenesmos*). Tension douloureuse et brûlure produite par l'irritation spasmodique des sphincters (*anus, col de la vessie*).

**tenette** [*nè-te*] n. f. ou **tenettes** [*nè-te*] n. f. pl. (de *tenir*). Sorte de pince qui sert à extraire les calculs de la vessie. Petites tenailles d'étameur.

**teneur** n. f. (lat. *tenor*). Texte littéral d'un acte, d'un arrêt, d'un écrit quelconque : *la teneur d'un traité.* Ce qu'un corps contient d'une matière déterminée : *teneur en eau. Musiq.* La dominante, dans le plain-chant.

**teneur, euse** [*eu-ze*] n. Celui, celle qui se tient. *Teneur de livres*, celui qui tient les livres d'un négociant. N. m. *Fauconn.* Oiseau qu'on lance en dernier lieu, pour achever le combat.

**ténevière** n. f. Monticule de pierres.

**ténia** ou **tænia** n. m. (lat. *tænia ;* du gr. *tainia*, bandelette). *Méd.* Nom scientifique du *ver solitaire*, qui vit dans le tube digestif des vertébrés. *Archit.* Ornement, en forme de filet, qui se trouve placé sous les glyphes et qui sépare la frise dorique de l'architrave.

— Encycl. *Helminth.* Les ténias sont des vers rubanés, atteignant parfois plusieurs mètres de longueur et qui portent vulgairement le nom de *vers solitaires.* Chaque ténia représente une véritable colonie animale, dont chaque anneau est un individu sexué, qui, détaché de la masse, reproduira de nouveaux ténias par génération alternante. Tout ténia est issu d'un œuf, d'où sort un embryon muni de crochets au moyen desquels il circule dans son hôte. Cet embryon perd ses crochets, s'enkyste et constitue un *cysticerque.* Sous cette forme, le cysticerque séjourne dans son hôte et attend que celui-ci soit mangé par un autre animal. Si cette condition est remplie, le cysticerque, fixé à la muqueuse intestinale, devient une longue chaîne d'anneaux aplatis, qui, se détachant de l'ensemble, sont expulsés du tube digestif, et mettent en liberté des œufs. Ces œufs sont avalés tôt ou tard, et le cysticerque réapparaît.

Les ténias qui attaquent l'homme appartiennent à différentes espèces ; la plus répandue en Europe est le ténia armé, ou *tænia solium*, qui atteint jusqu'à trois mètres de long.

— *Méd.* et *thérap.* Les symptômes déterminés par le ténia sont très légers ; jamais l'appétit n'est exagéré. Le diagnostic *s'affirme* par la présence des anneaux dans les selles. Pour se débarrasser de ces hôtes, on emploie les ténifuges, dont les plus usités sont : la *fougère mâle*, le *cousso*, l'*écorce de grenadier*, les *semences de courges*, la *peltiérine*, etc.

L'administration d'un ténifuge ne doit être effectuée que dans certaines conditions :

1° Attendre que le ténia soit *mûr*, ce que l'on reconnaît à l'expulsion spontanée d'anneaux adultes ; 2° soumettre le patient pendant 24 heures à la diète lactée ; 3° donner le remède ; 4° administrer une potion éthérée ou chloroformée ; 5° administrer une purgation (calomel ou huile de ricin) ; 6° éviter de tirer sur le ver, et effectuer les selles dans un seau rempli d'eau tiède. Si la médication n'a pas réussi, il ne faudra recommencer souvent qu'après deux ou trois mois.

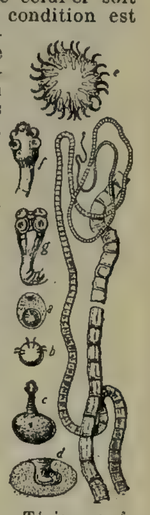

Ténia : *a*, œuf ; *b*, embryon ; *c*, *d*, cysticerques ; *e*, crochets ; *f*, tête de ténia solium ; *g*, tête de ténia saginata.

**téniadés** ou **tæniadés** [*dé*] n. m. pl. Famille de vers cestodes, dont le *ténia* est le type. S. un *téniadé* ou *tæniadé.*

**Teniers** [*ni-é*] (David), peintre flamand, dit *le Vieux*, né et m. à Anvers (1582-1649). Il a excellé dans la peinture de scènes populaires flamandes : intérieurs de cabarets, kermesses, etc., d'un réalisme intense et puissant. — Son fils, David, dit *le Jeune*, né à Anvers, m. à Bruxelles (1610-1694), s'est distingué aussi dans la représentation des scènes populaires, qu'il a traitées avec un grand sens d'observation et une étonnante habileté technique (*l'Enfant prodigue, la Tentation de saint Antoine, Kermesses, Fêtes villageoises, Tabagies, Bambochades*, etc.).

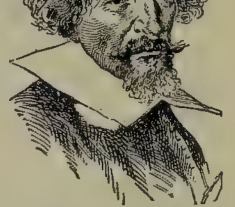
Teniers le Vieux.

**Teniet-el-Hâd,** ch.-l. de c. d'Algérie (Alger, arr. de Miliana) ; 4.600 h. Commerce de bestiaux.

**ténifuge** adj. (de *ténia*, et du lat. *fugare*, mettre en fuite). Se dit des médicaments qui provoquent l'expulsion des ténias. N. m. : *l'écorce de grenadier est un ténifuge.*

**ténioglosses** [*glo-se*] n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes prosobranches pectinibranches renfermant ceux qui ont la mâchoire formée de deux plaques triangulaires. S. un *ténioglosse.*

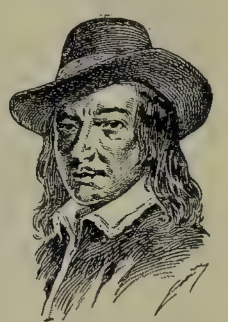
Teniers le Jeune.

**ténioïdés** [*dé*] ou **tænioïdes** [*de*] n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, dont le corps est allongé en ruban ; tel est le trachyptère. S. un *ténioïdé* ou *tænioïde.*

**téniopteryx** [*riks*] n. f. Genre d'insectes orthoptères pseudonévroptères, répandus dans toute l'Europe.

**tenir** v. a. (lat. *tenere.* — *Je tiens, nous tenons. Je tenais, nous tenions. Je tins, nous tînmes. Je tiendrai, nous tiendrons. Je tiendrais, nous tiendrions. Tiens, tenons, tenez. Que je tienne, que nous tenions. Que je tinsse, que nous tinssions. Tenant. Tenu, e.*) Avoir à la main : *tenir une épée.* Empêcher de se déplacer : *cette poutre tient le plafond.* Empêcher de s'enfuir : *je le tiens, il ne m'échappera pas.* Garder par une sorte d'effort : *tenir les yeux baissés.* S'emparer de : *la colère le tient.* Faire rester : *le froid me tient à la chambre.* Entretenir : *tenir en bon état.* Mettre pour être conservé : *tenir son argent sous clef.* Ne pas laisser échapper : *tonneau qui tient bien le vin.* Garder dans son esprit : *tenir rancune.* Avoir appris : *c'est de lui que je tiens cette recette.* Occuper, jouir de : *tenir un emploi.* Diriger, administrer : *tenir une école.* Etre chargé du fonctionnement de : *tenir la caisse.* Entretenir dans un certain état : *ménagère qui tient bien sa maison.* Posséder par transmission : *tenir toute sa fortune de ses parents.* Avoir une contenance, une capacité : *cette cruche tient un litre.* Célébrer ensemble : *tenir une audience.* S'engager dans, soutenir : *tenir un parti.* Exécuter fidèlement : *tenir sa promesse.*

> Qui veut être prudent doit se ressouvenir
> De ne promettre rien qu'il ne puisse tenir.
>
> Fr. de Neufchateau.

Dire, avancer : *tenir des propos déplacés.* Regarder comme : *je tiens l'affaire comme faite. Tenir son rang*, ne pas déroger de sa position. *Tenir note, tenir registre de*, consigner par écrit. *Tenir quelqu'un*, l'avoir amené au point où l'on voulait. *Tenir secret*, ne pas divulguer. *Tenir table ouverte*, recevoir beaucoup de monde à sa table. *Tenir garnison*, être en garnison. *Tenir la mer*, rester à la mer à croiser. *Tenir compte d'une chose*, y avoir égard. *Tenir tête*, résister. *Tenir la main à une chose*, y veiller. *Tenir en haleine*, entretenir les dispositions. *Tenir conseil*, délibérer. *Tenir la vie de*, la naissance de. *Tenir l'accord*, rester accordé (en parlant d'un piano, etc.). *Tenir à*, considérer comme : *je tiendrais à injure un pareil compliment. Faire tenir*, faire remettre. *Absolum. Tiens*, prends écoute, vois. Exprime la surprise : *tiens ! que c'est drôle.* V. n. Etre contigu : *ma maison tient à la sienne.* Etre attaché : *la branche tient à l'arbre.* Etre difficile à ébranler, à détruire : *ces pierres tiennent bien.* Suivre son cours : *notre marché tient toujours.* Etre compris dans un certain espace : *on tient huit à cette table.* Siéger : *les tribunaux tiennent toute l'année. Tenir à*, désirer, être attaché : *tenir à l'argent.* Résulter, provenir de : *cela tient à plusieurs raisons. Tenir de*, avoir hérité des qualités de, ressembler à : *il tient de son père.* Participer : *le mulet tient de l'âne et du cheval. Avoir de qui tenir*, avoir des parents possédant des qualités remarquables, en bien et en mal. *N'y pas tenir*, ne pouvoir se contenir, se maîtriser. *C'est à n'y pas tenir*, c'est une situation intolérable. *Tenir bon, ferme*, ou absolum. *tenir*, résister : *garnison qui tient jusqu'à l'arrivée des renforts. Cela ne tient qu'à un fil*, cela est peu solide. *Tenir pour*, être partisan de. *En tenir pour*, être amoureux de. **Se tenir** v. pr. Demeurer, rester en un certain lieu : *tenez-vous là.* Rester dans une certaine situation : *tenez-vous droit.* Avoir lieu, se trouver : *la fête se tient sur la place.* Se considérer, se croire : *se tenir pour battu. Se tenir en repos*, rester tranquille ; ne pas s'inquiéter. *S'en tenir à une chose*, ne vouloir rien de plus. *Se tenir à peu de chose*, être près de s'accorder. *Savoir à quoi s'en tenir*, être fixé, renseigné. *Se tenir les bras croisés*, ne pas agir. *Tenez-vous*, soyez sur vos gardes. *Tenez-vous bien*, formule d'avertissement ou menace. V. impers. *Qu'à cela ne tienne*, peu importe. *Il ne tient qu'à moi*, cela dépend de moi. *Il n'y a... qui tienne*, nonobstant, malgré. *Il ne tient pas à... que.* Ce n'est pas... qui empêche. Prov. : **Il vaut mieux tenir que courir,** la possession vaut mieux que l'espérance.

> Un tiens vaut, ce dit-on, mieux que deux tu l'auras.

Vers de La Fontaine dans la fable *le Petit Poisson et le Pêcheur*, posséder peu, mais sûrement, vaut mieux qu'espérer beaucoup sans certitude.

**ténite** n. f. Matière ferrugineuse en minces bandelettes.

**Ten Kate** (Jan Jakob Lodewijk), poète hollandais, né à La Haye, m. à Amsterdam (1819-1889), auteur de poèmes lyriques et philosophiques (*la Création*).

**Ten Kate** (Hermann Frederic Karel), peintre hollandais, né à La Haye, m. à Scheveningue (1822-1891) ; s'est adonné à la peinture de genre.

**tennantite** [*tèn-nan*] n. f. Arsénio-sulfure naturel de cuivre et de fer. Syn. cuivre gris arsenical.

**Tennessee,** un des Etats de l'Union américaine, arrosé par le *Tennessee*, affl. de l'Ohio (1.338 kil.) ; 2.338.000 h. Capit. *Nashville.*

**Tennie,** comm. de la Sarthe, arr. et à 27 kil. du Mans, sur la Vègre ; 1.590 h.

**Tenniel** (sir John), dessinateur et caricaturiste anglais, né et m. à Londres (1820-1914), pendant cinquante ans caricaturiste attitré du *Punch.*

**tennis** n. m. Abréviation de lawn-tennis.

**Tennyson** [*son'*] (Alfred), poète anglais, né à Somersby, m. à Aldworth-House (Haslemere) [1809-1892]. Auteur de *In memorian*, des *Idylles du roi*, d'*Enoch Arden*, des *Ballades et Poèmes ;* grand poète, et surtout poète national. Son talent aristocratique vaut par l'harmonie du rythme et la recherche de la forme. C'est un artiste amoureux de la perfection. Ami de Gladstone, il fut nommé *poète-lauréat* en 1850. En 1875, il fut élevé à la pairie, au titre de baron Tennyson d'Eyncourt d'Aldworth.

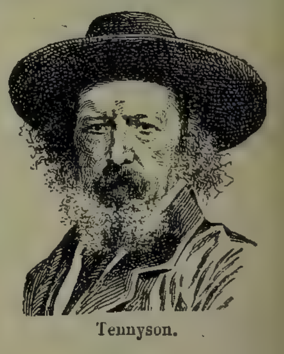
Tennyson.

**ténographie** [*fî*] n. f. (du gr. *tenôn*, tendon, et *graphê*, description). *Anat.* Description des tendons.

**tenon** n. m. (de *tenir*). Bout d'une pièce de bois, de métal, etc., qui entre dans une *mortaise* pratiquée dans une autre pièce. (V. mortaise). [On distingue les *tenons croisés, passants, en queue d'aronde*, et *à renfort.*] Vrille de la vigne et d'autres plantes. (Vx.)

**Tenon** (Jacques-René), chirurgien français, né à Sépeaux (Yonne), m. à Paris (1724-1816). Il réorganisa le service des hôpitaux à partir de 1788 et fut administrateur de l'Assistance publique. Membre de l'Académie des sciences (1773). Son nom a été donné en 1874 à un hôpital de Paris. (Ménilmontant, XXe arrond.).

**tenonner** [*no-né*] v. a. Pratiquer des tenons sur une pièce de charpente, de menuiserie.

**tenonneuse** [*no-neu-ze*] n. f. Machine-outil servant à faire les tenons pour les ouvrages de menuiserie.

**ténopathie** [*tî*] n. f. (du gr. *tenôn*, tendon, et *pathos*, affection). *Pathol.* Affection des tendons.

**ténopexie** [*pè-ksî*] n. f. (du gr. *tenôn*, tendon, et *pêxis*, action de fixer). Fixation chirurgicale d'un muscle moteur de l'œil dans les opérations faites pour remédier au strabisme.

**ténoplastie** [*plas-tî*] n. f. (du gr. *tenôn*, tendon et *plastês*, qui forme). Greffe tendineuse.

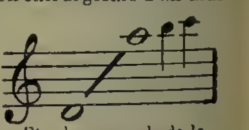
Etendue normale de la voix fort ténor.

**ténor** n. m. (ital. *tenore*). Voix d'homme la plus élevée : *partie de ténor ; l'étendue de la voix de ténor est d'environ une octave et une quinte.* (V. voix). Chanteur qui possède ce genre de voix. Pl. des *ténors. Fort ténor* ou *ténor de grand opéra*, celui qui a la voix assez aiguë et assez forte pour ne se servir jamais que de la voix de poitrine. *Ténor léger* ou *d'opéra-comique*, celui dont la voix est moins forte et qui, dans les notes élevées, est contraint de recourir à la voix de tête.

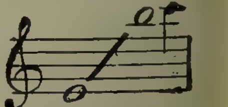
Etendue normale de la voix du ténor léger.

— Encycl. Il y a, sous le rapport du diapason, une différence entre la voix du ténor léger et celle du fort ténor. Le *fort ténor* correspond au mezzo-soprano de la voix de femme, à une octave plus bas ; il est caractérisé par un médium puissant et un timbre barytonnant. Le *ténor léger* correspond au soprano de la voix de femme, à une octave plus bas ; il a un timbre plus clair et une étendue plus grande, à l'aigu, que le fort ténor, mais ses notes graves sont plus faibles. Centains ténors, comme jadis Duprez, donnent en voix de poitrine jusqu'au *do* ; Tamberlick poussait même jusqu'au *do* ♯ ; mais ce sont là des exceptions. D'autre part, la voix de tête ou *fausset* permet au ténor de monter encore plus haut.

Parmi les ténors célèbres, il faut citer pour l'opéra-comique : Elleviou, Ponchard, Roger, Achard, Capoul, Telazac, etc. ; pour l'opéra : Nourrit, Duprez, Navis, Gayarré, Tamagno, Nouvelli, Caruso, etc.

Les parties de ténor s'écrivent soit en clef d'*ut*, 4e ligne ; soit en clef de *sol*, mais alors à une octave plus haut que la voix.

**tenorino** [*té*] n. m. (m. ital.). Ténor très léger, chantant en fausset.

**ténorisant** [*zan*], **e** adj. Qui se rapproche du ténor : *baryton ténorisant.*

**ténoriser** [*zé*] v. n. Chanter à la manière d'un ténor ; transposer le registre du ténor.

**ténorite** n. f. Protoxyde naturel de cuivre.

**ténorraphie** [*no-ra-fî*] n. f. (du gr. *tenôn*, tendon, et *rhaphê*, suture). *Chir.* Suture des tendons.

**ténosite** [*zi-te*] n. f. (du gr. *tenôn*, tendon). Inflammation des tendons.

**Ténot** [Pierre-Paul-*Eugène*), publiciste et homme politique français, né à Larreules, m. à Bordeaux (1839-1890) ; auteur de livres de mérite, sur le second Empire : *la Province en décembre 1851*, *Paris en décembre 1851*, *Sur la frontière*, etc.

**ténotome** n. m. (du gr. *tenôn*, tendon, et *tomê*, section). Instrument employé pour sectionner les tendons.

**ténotomie** [*mî*] n. f. (de *ténotome*) *Chir.* Section d'un ou de plusieurs tendons.

**tenrec** n. m. V. TANREC.

**tensement** [*tan-se-man*] n. m. *Dr. féod.* Redevance, en argent ou en nature, payée par le tenancier au seigneur domanial, en échange de la protection que celui-ci garantissait aux récoltes.

**tenseur** [*tan*] adj. et n. m. (lat. *tensor*). Se dit des muscles destinés à produire une tension : *tenseur du fascia lata. Mécan.* Syn. de TENDEUR.

**tensif, ive** [*tan*] adj. *Méd.* Qui est accompagné de tension ~~des parties~~.

**tension** [*tan*] n. f. (lat. *tensio ;* de *tendere*, tendre). Etat de ce qui est tendu : *la tension des muscles. Fig.* Etat violent, exagération d'effort : *les rapports de ces deux Etats sont dans une grande tension. Tension d'esprit*, préoccupation forte et soutenue. Défaut du style, consistant dans une recherche trop continue. Etat de raideur qui se manifeste dans certaines parties du corps : *la tension des muscles. Phys. Tension d'une vapeur*, force d'expansion de la pression qu'elle exerce sur tous les points de l'enveloppe qui la contient. *Tension électrique*, employé quelquefois pour *différence de potentiel. Méd. Tension artérielle* ou *vasculaire*, v. PRESSION.

**tenson** [*tan*] n. f. (du bas lat. *tensio*, dispute, querelle). Dans la poésie du moyen âge, française et provençale, genre de dialogue où les interlocuteurs échangent des invectives.

**tentaculaire** [*tan, lè-re*] adj. Qui se rapporte aux tentacules : *appendices tentaculaires.*

**tentacule** [*tan*] n. m. (lat. *tentaculum*). Appendice mobile dont beaucoup d'animaux (mollusques, infusoires) sont pourvus, et qui leur sert d'organe du tact ou de la préhension : *les tentacules des pieuvres sont très développés.*

**tentaculé, e** [*tan*] adj. Qui possède des tentacules.

**tentaculifère** [*tan*] adj. (de *tentacule*, et du lat. *ferre*, porter). Syn. de TENTACULÉ. N. m. pl. Ordre d'infusoires comprenant ceux qui possèdent des suçoirs tentaculiformes. S. un *tentaculifère.*

**tentaculiforme** [*tan*] adj. Qui est en forme de tentacule.

**tentant** [*tan-tan*], **e** adj. Propre à tenter : *proposition tentante.*

**tentateur, trice** [*tan*] adj. et n. Qui tente, sollicite au mal : *inspirations tentatrices. L'esprit tentateur, le tentateur*, le démon.

**tentatif, ive** [*tan*] adj. Qui procède par essais. Syn. de EXPÉRIMENTAL, E.

**tentation** [*tan-ta-si-on*] n. f. (lat. *tentatio*). Mouvement intérieur qui porte à faire une chose et, particulièrement, à faire le mal : *résister à une tentation.*

**Tentation de saint Antoine**. Saint Antoine est resté le personnage le plus populaire du martyrologe chrétien, et les tentations dont parle la légende ont souvent égayé la verve des peintres et des littérateurs. Callot nous a laissé sur ce sujet deux toiles d'un comique achevé. — On connaît sous ce titre un tableau de Breughel d'Enfer, au musée de Dresde ; — de Jérôme Bosch, au musée de Vienne ; — de Teniers, au Louvre (V. p. 1053) ; — de Tassaert (1855). V. ANTOINE (saint).

**Tentation de saint Antoine** (*la*), par Gustave Flaubert (1874). Une suite de visions se présentent pour tenter saint Antoine pendant son sommeil : tentations de la chair et, surtout, tentations de l'esprit. Son disciple Hilarion lui apparait et lui fait passer en revue les hérésies et les erreurs de l'esprit humain et les découvertes de la science ; il conclut que, peut-être, il n'y a rien. Mais le saint se réveille et chasse les doutes et les mauvais désirs.

**Tentation du Christ dans le désert.** V. JÉSUS.

**tentative** [*tan*] n. f. (de *tenter*). Action ayant pour but de faire réussir un projet : *tentative d'assassinat. Théol.* Thèse constituant le premier essai de celui qui voulait être reçu bachelier en théologie.

— ENCYCL. *Dr.* En matière de *contraventions* de simple police, la tentative n'est jamais punissable ; mais la tentative de *crime* est, sauf exception, considérée comme le crime même et, par suite, punie de la même peine. La tentative de *délit* n'est considérée comme délit que dans les cas déterminés par une disposition spéciale de la loi ; par exemple, au cas de tentative de vol, de tentative d'escroquerie.

**tente** [*tan-te*] n. f. (lat. *tenta ;* de *tendere*, tendre). Pavillon de grosse toile, que l'on dresse pour se mettre à l'abri des injures du temps. Toile ou autre étoffe tendue pour servir d'abri. *Fig. Se retirer sous sa tente*, abandonner par dépit un parti, une cause (allusion à la colère d'Achille abandonnant la cause des Grecs, dans l'*Iliade*). Filet dont on se sert pour prendre certains oiseaux de passage, comme les bécasses.

— ENCYCL. Le campement sous la tente, utilisé par les Romains, puis par les armées d'Europe au moyen âge et, enfin et surtout par les armées françaises du XVIIe et du XVIIIe siècle, commença à être abandonné sous la Révolution et l'Empire, pour être de nouveau remis en usage pendant les guerres d'Afrique, où l'on se servait de la tente conique et de la *tente-abri*, montée sur une arête longitudinale. Aujourd'hui, l'on y a recours encore, à défaut du cantonnement, qui est la règle. Les tentes sont alors établies solidement, et abritent chacune de 12 à 15 hommes.

**tente** [*tan-te*] n. f. (de *tenter*). Faisceau de charpie à fils soigneusement tassés parallèlement, puis noués en leur milieu, qu'on introduisait entre les lèvres d'une plaie ou dans une ouverture à dilater.

**tente-abri** n. f. Tente très légère, employée quelquefois par les troupes en campagne. Toile fixée sur une armature de bois et qu'on utilise pour protéger parfois les arbres fruitiers, la vigne, contre les gelées. Pl. des *tentes-abris*. (V. TENTE.)

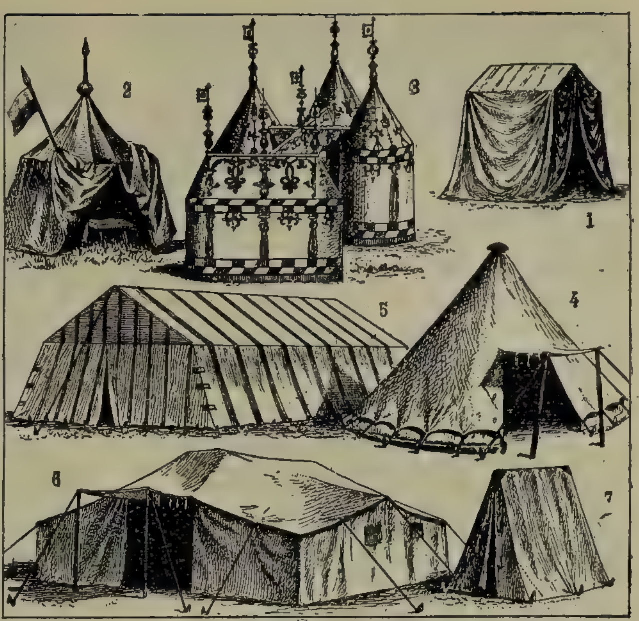

1. Tente romaine (*tabernaculum*) ; 2. Tente du XVIe siècle ; 3. Grande tente (XVIe s.) ; 4. Tente conique (actuelle) ; 5. Tente-baraque ; 6. Tente pour ambulance ; 7. Tente pour officier, dite « tente de marche ». (V. HABITATION.)

**tentement** [*tan-te-man*] n. m. *Escr.* Action de battre deux fois le fer de l'adversaire.

**tenter** [*tan-té*] v. a. (lat. *tentare*). Entreprendre, essayer, chercher à faire réussir : *tenter une entreprise.* Mettre en usage : *tenter des efforts surhumains.* Chercher à séduire : *le serpent tenta Eve.* Donner envie : *ce fruit me tente. Tenter Dieu*, entreprendre quelque chose au-dessus des forces de l'homme. *Tenter de*, essayer de, chercher à. V. n. *Escr.* Exécuter un tentement contre la lame de son adversaire.

**tenter** [*tan-té*] v. a. (de *tente*). Couvrir d'une tente.

**tenter** [*tan-té*] v. a. (lat. *tentare*). Munir d'une tente de charpie : *tenter une plaie.*

**tenthmètre** n. m. (de l'angl. *tenth*, dixième, et de *mètre*). Unité d'Angström, pour la mesure des longueurs d'ondes, valant un dix-millionième de millimètre.

**tenthrède** [*tan*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, type d'une famille dite des *tenthrédinidés*, et renfermant plus de deux cents espèces répandues sur tout le globe et appelées communément *mouches à scie.*

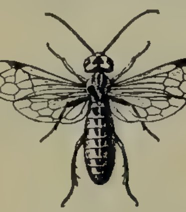

Tenthrède.

**tentoi** ou **tentoir** [*tan*] n. m. Barre qui sert à tourner les rouleaux pour tendre la chaîne, dans les métiers de haute lice.

**tenture** [*tan*] n. f. (du lat. *tentus*, tendu). Bandes de tapisserie disposées pour être employées ensemble. Chacune des bandes qui composent la tenture. Etoffes, papiers peints qui couvrent les murs d'un appartement, etc. : *tenture de velours.* Etoffe noire dont on tend une maison, une église, pour un service funèbre. Action de tendre, de placer des tentures sur le mur. *Papier-tenture*, papier peint servant de tenture.

**tenu, e** adj. (de *tenir*). Soigné : *enfant bien tenu.* En ordre : *maison bien tenue.* Obligé : *être tenu à. Bours.* Ferme dans les prix : *valeurs tenues.*

**ténu, e** adj. (lat. *tenuis*). Fort délié, fort mince : *les fils ténus d'un ver à soie. Fig.* Subtil : *distinction fort ténue. Méd.* Très limpide et peu colorée : *urine ténue.* Peu nourrissant : *diète ténue. Phonét. Consonnes ténues*, explosives fortes : *p*, *t*, *c*, *k*, *q*.

**tenue** [*nû*] n. f. (de *tenir*). Action d'être tenu : *la tenue des assises.* Manière de diriger et d'entretenir : *tenue d'une maison.* Manière de cultiver : *la tenue d'une vigne.* Manière de se tenir, de se vêtir : *bonne, mauvaise tenue.* Dignité dans la conduite. Correction dans le faire : *roman intéressant, mais qui manque de tenue. Grande tenue*, uniforme, habit de parade. *Petite tenue*, tenue ordinaire, de tous les jours. *En tenue*, en uniforme ; en habit de parade. *Tenue de rigueur*, tenue exigée, dont on ne peut se dispenser. *Musiq.* Action de prolonger un son pendant quelque temps. *Bours.* Fermeté dans la valeur des fonds. *Equit. Avoir de la tenue*, avoir une assiette ferme sur la selle. *Cheval qui a de la tenue*, apte à trotter, à galoper sur de longues distances. *Tenue des livres*, art de régler la comptabilité d'un négociant ; action de tenir ses livres. (V. COMPTABILITÉ.) *Tout d'une tenue, d'une seule tenue*, loc. adv. Tout attenant, sans interruption.

**ténuement** [*nû-man*] adv. D'une manière ténue.

**ténuiflore** adj. (du lat. *tenuis*, grêle, et *flos, oris*, fleur). Qui a de petites fleurs ; qui est formé de petites fleurs.

**ténuifolié, e** adj. (du lat. *tenuis*, grêle, et *folium*, feuille). *Bot.* Qui a de petites feuilles.

**ténuirostre** [*ros-tre*] adj. (du lat. *tenuis*, grêle, et *rostrum*, bec). Qui a le bec grêle. N. m. pl. Sous-ordre d'oiseaux passereaux, renfermant ceux qui, comme les huppes, colibris, grimpereaux, ont un bec grêle généralement arqué : *les ténuirostres, dont la plupart habitent les pays chauds, sont le plus souvent de taille médiocre.* S. un *ténuirostre.*

**ténuisiliqué** [*ké*], **e** adj. (du lat. *tenuis*, grêle, et de *silique*). Qui a des siliques grêles.

**ténuité** n. f. (lat. *tenuitas*). Etat d'une chose ténue : *fil d'une extrême ténuité. Fig.* Petitesse.

**tenure** n. f. (de *tenir*). *Féod.* Mouvance, dépendance. Terre donnée à un tenancier moyennant certaines redevances. Mode de possession d'un fief. (Vx.) *Techn.* Trou qu'on pratique dans un bloc d'ardoise pour y introduire le coin destiné à le séparer en feuilles. Brin de soie inutile.

**tenuto** [*té-nou*] adv. *Mus.* Expression italienne signifiant *tenu*, et qu'on place au-dessus de certains passages pour indiquer que les sons doivent être tenus pendant toute leur durée. (S'abrège en *ten.*)

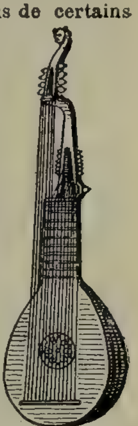

Téorbe.

**téocalli** [*ka-li*] n. m. Au Mexique, vaste autel en forme d'escalier pyramidal, au sommet duquel s'élevait une petite chapelle.

**téorbe** ou **théorbe** n. m. (ital. *tiorba*). Espèce de luth à manche double, en usage au XVIe et au XVIIe siècle.

**Téos** [*oss*], v. de l'Asie Mineure ancie~~nne~~, ~~port sur~~ la côte de la presqu'île de Clazomène. Patrie d'Anacréon. Ruines auprès de la ville actuelle de Seghadzik.

**téosinte** n. m. Genre de graminées voisines du maïs, que l'on cultive dans les pays chauds comme plante fourragère.

**tépale** n. m. *Bot.* Chacune des pièces de l'enveloppe florale ou périgone.

**téphilin** ou **téphillim** [*fil-lim'*] n. m. Sorte de talisman fait de bandelettes de parchemin, sur lesquelles étaient inscrites des formules magiques et que fabriquaient les cabalistes hébreux.

**téphracanthe** adj. (du gr. *tephros*, gris cendré, et *akantha*, épine). *Bot.* Qui a des épines couleur de cendre.

**téphrapote** n. m. (du gr. *tephra*, cendre, et *potès*, buveur). Buveur de cendre. Nom porté par les adhérents d'une société secrète créée à Florence, lors du supplice de Savonarole (1498), par des disciples du moine réformateur, qui auraient absorbé de ses cendres mêlées à du vin, en jurant de combattre le saint-siège. (Cette société aurait subsisté jusqu'au XIXe siècle.)

**téphrite** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, répandus sur tout le globe, et dont une espèce, la *téphrite de l'arnica*, est commune aux environs de Paris.

**téphroïte** n. f. Variété de péridot.

**téphromyélite** n. f. (du gr. *tephros*, gris cendré, et *muelos*, moelle). Lésion inflammatoire des cornes grises antérieures de la moelle, qui produit le syndrome d'une part de la paralysie infantile, chez l'enfant, et de la paralysie spinale aiguë chez l'adulte.

**téphronie** [*nî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères géomètres, renfermant des papillons de montagne, dont une espèce se trouve en France.

**téphrosie** [*zî*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées, renfermant des arbres, arbrisseaux ou plantes herbacées, dont une espèce, la *téphrosie tinctoriale*, fournit un indigo de bonne qualité.

**téphrosine** [*zi-ne*] n. f. Principe actif de la téphrosie toxique : *la téphrosine est un poison violent pour les poissons.*

**Tepic,** v du Mexique, ch.-l. de territoire ; 17.000 h. Cotonnades, toiles. — Le territoire de Tepic a 150.000 h.

**tepidarium** [*té, om'*] n. m. (mot lat. ; de *tepidus*, tiède). *Antiq. rom.* Partie des thermes réservée aux bains tièdes.

**tépidité** n. f. (lat. *tepiditas*). Tiédeur. (Peu us.)

**Teplitz, Terplitz** ou **Teplice Sanov,** v. de Tchécoslovaquie (Bohême), sur le Saubach ; 25.000 h. Sources thermales, houille. C'est à Teplitz que fut signé, le 9 septembre 1813, le premier traité de la Sainte-Alliance, entre la Russie, l'Autriche et la Prusse.

**tequezquite** [*kéz-ki-te*] n. f. Mélange naturel de carbonate et chlorure de sodium.

**ter** [*tèr*] adv. (mot lat.). Trois fois. Pour la troisième fois.

**térabdelle** [*bdè-le*] n. f. (du gr. *têrein*, prendre, et *bdella*, sangsue). Appareil qui sert à provoquer à volonté la saignée locale ou la révulsion, au moyen de tubes qui vont d'une machine pneumatique à des ventouses.

**Teralphene,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), près de la Dendre ; 1.880 h.

**Teramo** (anc. *Interamna*), v. d'Italie, ch.-l. de l'Abruzze-Ultérieure ; 25.000 h. Soieries. — La prov. a 320.000 h.

**Teraoutchi** (comte Masakata), homme politique japonais, né à Chosou, m. à Tokio (1852-1919) ; vice-roi de Corée en 1910, président du conseil en 1916-1918.

**téraphim** [*fim'*] n. m. Talisman d'une forme particulière, recommandé par les kabbalistes hébreux.

**téraphose** [*fô-ze*] n. f. Genre d'arachnides aranéides, renfermant des araignées es régions chaude et tempérées.

**tératocyte** n. m. (du gr. *teras, atos*, monstre, et *kutos*, cellule). Cellule séminale tératologique polynucléaire, qui prend naissance au cœur de divisions anormales des *spermatogonies* et des *spermatocytes*.

**tératogène** adj. (du gr. *teras, atos*, monstre, et *gennân*, engendrer). Qui produit des monstres. *Agents tératogènes*, agents, mécaniques ou physiques, qui, appliqués à l'œuf ou à l'embryon en cours de développement, déterminent des formes anormales et monstrueuses.

**tératogénèse** [*nè-ze*] n.f. (de *tératogène*). Etude des conditions de production des monstres.

**tératogénique** adj. Qui se rapporte à la tératogénèse, à la production des monstruosités.

**tératolite** n. f. Variété d'argile.

**tératologie** [*jî*] n. f. (gr. *teras, atos*, monstre, et *logos*, discours). Partie de l'histoire naturelle, qui traite des monstres, des formes exceptionnelles.

**tératologique** adj. Qui a rapport à la tératologie : *anatomie tératologique.*

**tératologue** [*lo-ghe*] ou **tératologiste** [*jis-te*] n. m. Celui qui s'occupe de tératologie.

**tératoscopie** [*tos-ko-pî*] n. f. (du gr. *teras, atos*, monstre, et *skopein*, examiner). Divination par les monstruosités humaines ou animales.

**terbine** [*tèr*] n. f. Oxyde de terbium.

**terbium** [*tèr-bi-om'*] n. m. Métal isolé par G. Urbain, qui l'a extrait des terres rares. (Son poids atomique est 159,2, ses sels sont incolores.)

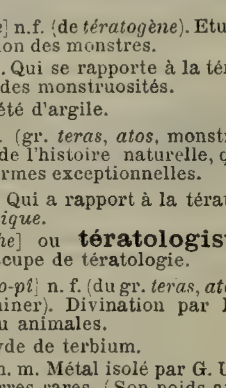
Terborch.

**Terborch, Ter Borch** ou **Terburg** (Gérard), peintre hollandais, né à Zwolle, m. à Deventer (vers 1608-1681). Admirable peintre de genre et d'histoire, à qui l'on doit, entre autres tableaux : *la Paix de Münster, la Leçon de lecture, la Leçon de musique, Militaire montrant des pièces d'or à une jeune femme*, etc.

**terceau** [*tèr-sô*] n.m. *Dr. féod.* Prélèvement, par le seigneur, d'une certaine quantité de vin dans les caves et celliers.

**Terceira,** une des Açores ; 50.000 h. Ch. l. *An.* Vignobles, orangers.

**tercer** ou **terser** [*tèr-sé*] v. a. Syn. de TIERCER.

**tercerole** [*tèr*] n. f. *Archéol.* Petit pistolet court, mis en usage au XVIe siècle.

**tercet** [*tèr-sè*] n. m. (ital. *terzetto*). Couplet ou stance de trois vers : *la* Divine Comédie *est écrite en tercets.* (V. TERZA RIMA.) — Exemple de deux tercets, tirés d'une cantate (*Diane*) de J.-B. Rousseau :

> Quel bonheur ! Quelle victoire !
> Quel triomphe ! Quelle gloire !
> Les amours sont désarmés.
>
> Jeunes cœurs, rompez vos chaînes,
> Cessons de craindre les peines
> Dont nous étions alarmés.

**tercet** [*tèr-sè*] n. m. Instrument dont on se sert pour tercer les vignes.

**térébate** n. m. Sel de l'acide térébique.

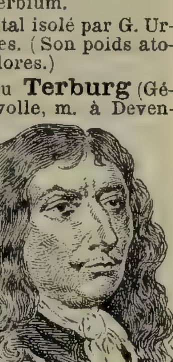
Térébelle.

**térébelle** [*bè-le*] n. f. *Annél.* Genre d'annélides polychètes, renfermant des vers épaissis en avant, qui vivent dans des tubes membraneux renforcés de grains de sable, et que l'on rencontre dans toutes les mers. *Moll.* Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, appelés vulgairement *tarières*, et qui vivent dans l'océan Indien. (V. TEREBELLUM.)

**térebellidés** [*bèl-li*] n. m. pl. Famille d'annélides polychètes tubicoles, renfermant les *térébelles* et genres voisins. S. un *térébellidé.*

**terebellum** [*té-ré-bèl-lom'*] ou **térébelle** [*bè-le*] n.m. *Moll.* Genre de mollusques appelés vulgairement *tarières. Méd.* Appareil servant à percer les os du crâne, dans l'embryotomie.

**térébenthène** [*ban*] n. m. Carbure terpénique $C^{10}H^{16}$, dont il existe deux isomères, que l'on retire de l'essence de térébenthine par distillation.

**térébenthine** [*ban*] n. f. (lat. *terebinthina*). Résine semi-liquide, qui coule du térébinthe et d'autres arbres (conifères et térébinthacées). *Essence de térébenthine*, essence fournie par la distillation des térébenthines.

— ENCYCL. *Chim.* Les térébenthines sont des résines semi-liquides, dont la plupart sont des produits d'exsudation de conifères (térébenthines de Bordeaux, des Vosges, etc.). Le *baume de La Mecque*, la *térébenthine de Chio* proviennent de térébenthacées ; *le baume de copahu* provient d'une légumineuse. Ces térébenthines sont utilisées pour produire l'essence, les colophanes, les brais, la poix, etc.

*Essence de térébenthine.* On l'obtient par distillation de la térébenthine ; le résidu est le brai colophane. C'est un liquide incolore, bouillant vers 156° ; sa densité est 0,86. On l'utilise pour le dégraissage des étoffes (par dissolution des corps gras), pour la fabrication des vernis, de la cire à cacheter, de l'encaustique, etc. Les peintres s'en servent pour dissoudre les huiles et délayer les couleurs. En médecine, on l'utilise comme contrepoison du phosphori- On l'emploie en frictions pour calmer les douleurs musculaires, et elle entre dans une foule de préparations pharmaceutiques. On l'emploie aussi comme modificateur de la muqueuse bronchique et de la muqueuse vésicale (cystites).

**térébenthiné, e** [*ban*] adj. Se dit des médicaments qui contiennent de la térébenthine.

**térébinthacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales. S. une *térébinthacée.*

— ENCYCL. Les térébinthacées, que certains auteurs appellent *anacardiacées*, sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes, à petites fleurs réunies en grappes terminales ou axillaires, à fruit sec ou drupacé. L'anacarde est le type de cette famille.

**térébinthe** n. m. (lat. *terebinthus ;* gr. *terebinthos*). Espèce de pistachier résineux et toujours vert, qui croît sur les bords de la Méditerranée.

**térébique** adj. Se dit d'un acide qui dérive par oxydation de l'essence de térébenthine.

**térébrant** [*bran*], **e** adj. (du lat. *terebrare*, percer avec une tarière). Se dit des animaux qui creusent des trous, des galeries, dans les corps durs : *les pholades, les tarets sont des mollusques térébrants. Pathol.* N. m. pl. Division des hyménoptères, comprenant ceux dont les femelles sont dépourvues d'aiguillon venimeux, mais possèdent une tarière qui leur sert à percer les tissus végétaux ou animaux pour y déposer leurs œufs (tenthrèdes, cynips, etc.). S. un *térébrant.*

**térébrateur, trice** adj. Qui perce des trous en forme de vis.

**térébration** [*si-on*] n. f. (lat. *terebratio*). Action de percer avec une tarière ou un instrument agissant comme une tarière.

**térébratule** n. f. Genre de molluscoïdes brachiopodes articulés, répandus dans toutes les mers, ou fossiles dans le dévonien. (Ils ont la coquille ovale, lisse, et en général de taille médiocre.)

**térébratulidés** n. m. pl. Famille de molluscoïdes brachiopodes articulés, renfermant les térébratules et genres voisins. S. un *térébratulidé.*

**térèbre** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille très allongée conique, formée de spirales successives se terminant en pointe aiguë. (On trouve les térèbres sur presque toutes les côtes chaudes ou tempérées du globe.) Syn. VIS. (V. MOLLUSQUES.)

**térébrer** [*bré*] v. a. (lat. *terebrare.* — Change *é* fermé en *è* ouvert, devant une syllabe muette : *ils térèbrent.*) Percer, perforer avec une tarière ou un instrument agissant comme une tarière.

**térec** [*rèk'*] n. m. Ancien nom du GOUDRON.

**térédiles** n. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères, renfermant les clérídés et familles voisines. S. un *térédile.*

**Térée,** roi légendaire de Thrace, époux de Procné et beau-frère de Philomèle. (V. PHILOMÈLE.)

**Térek** (le), fl. de la Russie caucasienne, qui naît près du mont Syrkhou-Barzom, traverse le pas de Darial, passe à Vladikaukaz et se jette dans la Caspienne par un delta marécageux ; 616 kil.

**Térek,** gouv. de la Russie d'Europe ; 1.200.000 h. Ch.-l. *Vladikaukaz.*

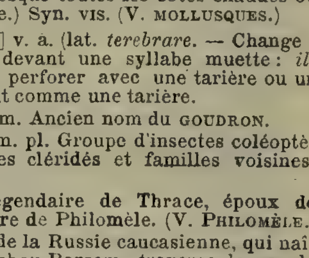
Térékie.

**térékie** [*kî*] n. f. Genre d'oiseaux échassiers de la famille des charadriids, qui habitent le nord-est de l'Europe et le nord de l'Asie, et hivernent en Afrique et dans l'Inde : *la térékie grise est de passage en France à la fin de l'automne.*

**terem** [*té-rèm*] n. m. Dans l'ancienne Russie, partie supérieure de la maison où les femmes vivaient confinées dans l'isolement.

**Térence** [*ran-se*] (Publius Terentius Afer), poète comique latin, né à Carthage (194-159 av. J.-C.). Esclave affranchi, il fut l'ami de Scipion Emilien et de Lælius, qui peut-être furent quelquefois ses collaborateurs ; auteur de nombreuses comédies imitées du grec, et surtout de Ménandre ; il ne nous en reste que six : *l'Andrienne, Hécyre, Heautontimoroumenos, l'Eunuque, Phormion, les Adelphes*, etc. Ses comédies sont moins gaies que celles de Plaute, écrites dans un genre plus tempéré et plus fin ; mais elles valent par la peinture délicate des caractères, et un souci réel de la morale. Psychologique, bourgeoise et sentimentale, telle est la comédie de Térence. Sa latinité est excellente.

**térène** n. m. Carbure $C^6 H^8$, bouillant à 48°. Syn. PROPYLACÉTYLÈNE.

**téréniabin** n. m. Manne liquide de Perse.

**Terentia** [*tè-rin-si-a*], femme de Cicéron. Elle était avare, acariâtre et égoïste, et fut répudiée par son mari. Elle épousa alors l'historien Salluste ; plus tard, elle convola avec Messala Corvinus et peut-être avec Vibius Rufus.

**Terentillus Arsa,** tribun du peuple romain en 461 av. J.-C., promoteur de l'importante mesure d'où sortit la législation des *Douze tables.*

**téréticaule** [*kô-le*] adj. (du lat. *teres, etis*, cylindrique, et *caulis*, tige). Qui a une tige cylindrique.

**térétifolié, e** adj. (du lat. *teres, etis*, cylindrique, et *folium*, feuille). Qui a des feuilles cylindriques.

**térétiforme** adj. (du lat. *teres, etis*, cylindrique, et de *forme*). *Hist. nat.* Cylindrique, en forme de cylindre.

**terfex** [*tèr-fèks*] n. m. *Bot.* Champignon souterrain, comestible, voisin des truffes, mais dont la chair reste toujours blanche ou de couleur pâle, le plus souvent roux clair. (On l'appelle aussi TRUFFE DES LIONS.)

**tergal** [*tèr-gal*], **e, aux** adj. (du lat. *tergum*, dos). Qui se rapporte à la région dorsale.

**tergéminé, e** [*tèr*] adj. (du lat. *ter*, trois fois, et de *géminé*). *Bot.* Se dit des feuilles qui sont trois fois géminées.

**tergite** [*tèr*] n. m. (du lat. *tergum*, dos). Arceau dorsal de chacun des segments d'un animal articulé. (L'arceau inférieur ou ventral est le *sternite.*)

**tergiversateur, trice** [*tèr-ji-vèr*] n. Personne qui tergiverse.

**tergiversation** [*tèr-ji-vèr-sa-si-on*] n. f. (lat. *tergiversatio*). Action de tergiverser : *perdre son temps en tergiversations.*

**tergiverser** [*tèr-ji-vèr-sé*] v. n. (lat. *tergiversari ;* de *tergum*, dos, et *versare*, tourner). Prendre des détours. Hésiter : *tergiverser devant une difficulté imprévue.*

**Tergnier,** comm. de l'Aisne, arr. et à 24 kil. de Laon, sur le canal de Saint-Quentin ; 4.900 h. Ch. de f. N. Bifurcation très importante. Sucrerie, fonderie de fer. Occupée par les Allemands dès septembre 1914, et reprise par les Français en août 1918. Complètement détruite.

**Terhaegen,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers), sur le Rupel ; 3.580 h.

**Térim,** v. d'Arabie, une des capitales de l'Hadramaout ; 25.000 h. Châles de soie.

**terk** ou **terc** [*tèrk*] n. m. Brai au goudron.

**terlinguaïte** n. f. Oxychlorure naturel de mercure.

**Terlizzi,** v. d'Italie (prov. de Bari) ; 23.000 h. Vignobles, olivettes.

**terme** [*tèr-me*] n. m. (lat. *terminus*). Fin, borne, limite, par rapport au lieu et au temps : *terme d'une course, de la vie. Toucher à son terme, à son dernier terme*, être près de mourir. Epoque à laquelle on doit effectuer un payement et spécialement, le prix d'un loyer : *le terme est échu.* Durée de trois mois, pendant laquelle on habite un logement loué : *habiter un appartement pendant un terme.* La somme due pour ce temps : *payer son terme. Terme de rigueur*, terme après lequel on n'accorde plus de délai au débiteur *Vente à terme*, vente dans laquelle le débiteur ne payera le prix de la chose vendue qu'au bout d'un certain temps, qui constitue le terme. Epoque de l'accouchement naturel : *enfant né avant terme.* Mot, expression : *choisir ses termes.* Façon de parler particulière à un art, à une science, etc. : *terme de musique. En propres termes*, précisément avec les mêmes mots. *Peser, mesurer ses termes*, parler avec circonspection. *Moyen terme*, terme également éloigné des deux termes extrêmes. *Terme de comparaison*, chacun des membres de la comparaison ; objet auquel on en compare un autre. *Math.* Chacune des quantités qui composent un rapport, une proportion. (Syn. de MONÔME.) *Logiq.* Mot considéré sous le rapport de l'étendue de sa signification. Chacun des concepts combinés deux à deux, dans les trois propositions d'un syllogisme. Figure d'homme, de femme, dont la partie inférieure se termine par une gaine. (V. l'art. suiv.) *Etre planté comme un terme, ne bouger non plus qu'un terme*, rester immobile à la même place. Pl. Relations, rapports : *en quels termes êtes-vous avec lui ?* PROV. : **Qui a terme ne doit rien,** une créance non échue n'est pas exigible. **Le terme vaut l'argent,** avec du temps pour payer, on arrive à faire de l'argent.

— ENCYCL. *Bours. Opérations à terme.* Le marché à terme est *ferme* lorsque les parties sont tenues d'exécuter le contrat au jour fixé, quels que soient les changements survenus dans le cours des valeurs ; le marché à terme est *à prime* lorsque l'acheteur s'est réservé la faculté de ne pas donner suite à l'opération moyennant l'abandon d'une indemnité appelée « prime ». Le *report* consiste en un achat et une revente simultanée de titres de même nature à des termes différents.

Sur le marché officiel, les négociations à terme ne peuvent se faire qu'à des échéances déterminées, qu'on désigne sous le nom de *liquidations.*

L'ensemble des offres et des demandes à terme, a un moment donné, sur une certaine valeur, s'appelle le *terme.*

— *Dr.* Le terme est le laps de temps pendant lequel est différée l'exécution d'une obligation. Il est *certain* ou *incertain*, suivant que l'époque à laquelle il arrivera est connue d'avance, ou non. Mais l'échéance prévue doit nécessairement arriver ; dans l'hypothèse contraire, l'obligation ne serait plus à terme, mais conditionnelle.

Il y a donc quelque chose d'inexact dans le dicton proverbial : *Qui a terme ne doit rien ;* l'obligé à terme doit réellement, quoique son créancier ne puisse pas exiger de lui sa libération immédiate.

Le terme est *de droit*, lorsqu'il est stipulé dans l'acte, ou est concédé par la loi ; il est *de grâce*, quand, il est accordé par le juge.

Le débiteur est déchu du bénéfice du terme s'il n'a pas donné au créancier ou s'il a amoindri, par son fait, les sûretés ou garanties promises et, en outre, s'il vient à tomber en faillite.

En matière de location immobilière, d'après les usages établis, le payement du terme a lieu le 15 des mois de janvier, avril, juillet et octobre. Dans beaucoup de régions, les fermages des immeubles ruraux sont payables en trois termes : à la Saint-Jean (24 juin), à la Saint-Michel (29 sept.), à Noël (25 déc.).

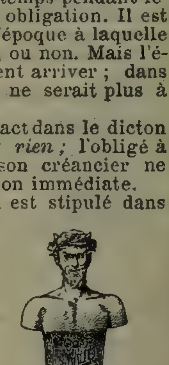
Terme.

**Terme,** un des dieux de la mythologie romaine, protecteur des limites et représenté, à la lisière des champs, sous la forme d'une borne surmontée d'un buste.

**termer** [*tèr-mé*] v. a. Assigner le lieu et l'adjudication de : *termer une coupe de bois.*

**Termier** (Pierre-Marie), ingénieur et minéralogiste français, né à Lyon (1859) ; membre de l'Académie des sciences (1909), connu pour ses travaux sur le Plateau Central et les Alpes.

**termiérite** n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium.

**termin** [*tèr*] n. m. Chauffoir d'une saline.

**terminable** [*tèr*] adj. Qui peut être terminé.

**terminaire** [*tèr-mi-nè-re*] n. m. Prédicateur ou quêteur d'un ordre mendiant, auquel il était défendu d'opérer en dehors d'une circonscription qu'on lui assignait.

**terminaison** [*tèr-mi-nè-zon*] n. f. (lat. *terminatio*). Manière dont une chose se termine : *terminaison d'une maladie, d'un procès.* Désinence d'un mot : asse *est une terminaison péjorative.* Partie d'un mot variable, par opposition au radical. *Anat.* Extrémité : *terminaison des nerfs.*

**terminal, e, aux** [*tèr*] adj. (lat. *terminalis ;* de *terminus*, borne). *Bot.* Qui occupe le sommet : *fleur terminale.*

**terminalie** [*tèr, lî*] ou **terminalier** [*tèr, li-é*] n. m. Syn. de BADAMIER.

**terminateur, trice** [*tèr*] adj. Qui termine. Nom donné à la ligne de séparation des parties éclairées et obscures du disque lunaire.

**terminatif, ive** [*tèr*] adj. Qui constitue la terminaison.

**terminationnel, elle** [*tèr, si-o-nèl, è-le*] adj. *Linguist.* Syn. de AGGLUTINANT, E.

**terminer** [*tèr-mi-né*] v. a. (lat. *terminare*). Borner, limiter : *mur qui termine un jardin.* Achever, mettre fin : *terminer ses études.* Finir avec soin : *peintre qui ne termine pas ses tableaux.* **Se terminer** v. pr. *Gramm.* Avoir une certaine désinence, en parlant des mots. ANT. **Commencer.**

**Termini Tmerese,** v. et port d'Italie (île de Sicile) ; 20.000 h. Pâtes alimentaires. Eaux thermales.

**terminis (in).** V. IN TERMINIS.

**terminisme** [*tèr-mi-nis-me*] n. m. Doctrine des terministes.

**terministe** [*tèr-mi-nis-te*] n. m. *Hist. relig.* Nom donné à des calvinistes qui assignent à la miséricorde de Dieu un *terme* au delà duquel Dieu ne donne plus à certains coupables le moyen de se repentir et ôte même à sa parole tout pouvoir de les convertir.

**terminologie** [*tèr, jî*] n. f. (du lat. *terminus*, terme, et gr. *logos*, discours). Art de représenter les idées par des mots et, spécialement, d'inventer des termes techniques. Ensemble des termes techniques employés spécialement dans un art, une science : *la terminologie des mathématiques.*

**terminologique** [*tèr*] adj. Qui a rapport à la terminologie.

**terminus** [*tèr-mi-nuss*] n. m. (mot lat. signif. *terme*). Point extrême d'une ligne de chemin de fer ou de tramway. Adjectiv. : *point terminus d'une voie ferrée.*

**terminus (ou dies) ad quem,** mots lat. signif. : *Limite* (ou *jour*) *jusqu'auquel*... et **terminus (ou dies) a quo** (*limite à partir de laquelle*) : *dans l'intervalle compris entre le terminus a quo et le terminus ad quem, se trouve la date approximative d'un fait dont la date certaine est ignorée.*

**termite** [*tèr*] n. m. (du lat. *termes, itis*, ver rongeur). Genre d'insectes orthoptères pseudonévroptères, de la famille des *termitidés.*

— ENCYCL. Les termites, propres aux régions chaudes, sont des insectes sociaux, appelés vulgairement *fourmis blanches* et qui détruisent les vivres, les vêtements, les bois. Quelques mois leur suffisent pour ronger intérieurement les charpentes des maisons, qui s'effondrent tout à coup, sans que rien puisse faire prévoir le danger. Comme les fourmis, les termites présentent des individus neutres (ouvriers), des mâles, seuls ailés, et une femelle unique, dont l'abdomen est tellement distendu par les œufs qu'il est cinquante ou soixante fois plus volumineux que le reste du corps. En dehors des lieux habités, les termites installent leur nid (*termitières*) dans les arbres creux, dans les racines, ou à même le sol. On détruit les termites au moyen de l'huile de camphre.

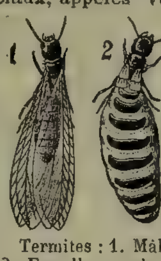

Termites : 1. Mâle ; 2. Femelle après la fécondation.

**termitidés** [*tèr, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères, dont le genre *termite* est le type. S. un *termitidé.*

**termitière** [*ter-mi-ti*] n. f. Nid de termites.

— ENCYCL. Les termitières sont en général des monticules de terre durcie, mesurant jusqu'à deux mètres de hauteur, percés de nombreuses ouvertures et de canaux communiquant avec la demeure souterraine, plus vaste encore, où les insectes accumulent leurs provisions. Les insectes parasites abondent dans les termitières, vivant de détritus de toutes sortes et des termites eux-mêmes.

**termitophile** [*tèr*] adj. et n. (de *termite*, et du gr. *philos*, ami). Se dit de certaines espèces animales qui vivent dans les colonies de termites.

**termitoxénie** [*tèr-mi-tok-sé-nî*] n. f. (de *termite*, et du gr. *xenia*, hospitalité). Etat de relation des termites avec leurs hôtes.

**termolama** [*tèr*] n. m. Sorte de cachemire de soie, qui se fabrique en Perse.

**Termonde** ou, en flam., **Dendermonde,** v. de Belgique, ch.-l. d'arr. de la Flandre-Orientale, sur l'Escaut ; 10.150 h. Bas, filatures, cordages, construction de bateaux.

**ternage** [*tèr*] n. m. Nom vulgaire du *lupin.*

**ternaire** [*tèr-nè-re*] adj. (lat. *ternarius ;* de *terni*, trois). Composé de trois unités : *nombre ternaire.* Distribué par trois : *division ternaire. Chim.* Se dit d'un corps composé de trois corps simples. (Ex. : graisses, amidon, fécule, sucre, etc., composés de carbone, oxygène et hydrogène.) *Mus.* Se dit des mesures dont les temps se composent de trois unités : *six-huit, neuf-huit*, etc.

**Ternath,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 3.010 h.

**ternaux** [*tèr-nô*] n. m. Cachemire imitant le cachemire de l'Inde, mais fabriqué d'après le procédé de Ternaux.

**Ternaux** [*nô*] (Guillaume-Louis), manufacturier français, né à Sedan, m. à Saint-Ouen (1763-1833). Il fabriqua en France les premiers cachemires. — Son neveu, MORTIMER, historien français, né à Paris, m. à Beaumont-les-Hôtels (1808-1871), auteur d'une *Histoire de la Terreur*, intéressante, nettement contre-révolutionnaire.

**terne** [*tèr-ne*] n. m. (du lat. *terni*, par trois). Trois numéros pris ensemble à la loterie et qui donnent droit à un gain particulier, s'ils sortent tous les trois. *Terne sec*, trois numéros pris ensemble, en renonçant au gain de l'extrait et de l'ambe, en ne jouant que le terne seul. Au loto, trois numéros sortis et marqués sur la même ligne horizontale. Aux dés, coup où l'on amène les deux trois. *Fig.* Succès extraordinaire.

**terne** [*tèr-ne*] adj. Qui a peu ou point d'éclat : *œil terne. Fig.* Sans couleur, peu éclatant : *style terne.* ANT. **Brillant, éclatant.**

**terné, e** [*tèr*] adj. (du lat. *terni*, par trois). *Bot.* Se dit des organes, et particulièrement des feuilles, qui se trouvent réunies par trois à leur point d'insertion.

**Ternes** (*les*), anciennem. *l'Esterne* ou *l'Externe*, ancien domaine ayant appartenu au poète Pierre Habert et à Mirey de Pomponne et qui, englobé dans l'enceinte de Paris en 1840, a formé une partie du XVII^e^ arrondissement.

**Terni,** v. d'Italie (Ombrie) ; 26.000 h. Ruines de l'ancienne *Interamna Umbrica.* Patrie de Claude. Cascades du Vélino dans le voisinage. Métallurgie.

**terniflore** [*tèr*] adj. (du lat. *terni*, par trois, et *flos, floris*, fleur). Qui a les feuilles disposées par trois.

**ternifolié, e** [*tèr*] adj. (du lat. *terni*, par trois, et *folium*, feuille). Qui a les feuilles disposées par trois.

**ternir** [*tèr*] v. a. (de *terne*). Oter le lustre, l'éclat, la couleur : *ternir une étoffe. Fig.* Rendre moins pur, moins honorable : *ternir sa réputation.* ANT. **Polir.**

**ternissement** [*tèr-ni-se-man*] n. m. Action de ternir. (Peu us.)

**ternissure** [*tèr-ni-su-re*] n. f. Etat de ce qui est terni : *ternissure d'une glace.*

**terno-annulaire** adj. Se dit d'un prisme dont chaque base offre un anneau de facettes dues à un décroissement par trois rangées.

**ternstrémiacées** ou **ternstrœmiacées** [*tèrn-stré-mi-a-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, renfermant des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, à grandes fleurs blanches ou rouges, et dont on connaît deux cent cinquante espèces de l'Amérique et de l'Asie tropicales. (A cette famille appartiennent le cannellier, l'arbre à thé, etc.) S. une *ternstrémiacée* ou *ternstrœmiacée.*

**ternstrémie** ou **ternstrœmie** [*tèrn-stré-mî*] n. f. Genre type de la famille des ternstrémiacées, renfermant des arbres et des arbrisseaux des régions tropicales du globe.

**téropiammon** [*a-mon*] n. m. Matière organique, qui se produit par l'action de l'acide nitrique sur la narcotine.

**téroulle** n. f. Terre noire et légère, qui est l'indice de la proximité de la houille.

**terpan** [*tèr*] n. m. Nom donné dans la Frise à des monticules de terre dominant la plaine de cinq ou six mètres et sur lesquels s'élèvent souvent des fermes ou des villages.

**Terpandre,** poète et musicien grec, né à Lesbos (fin VIII^e^ s. av. J.-C.). On lui attribuait de nombreuses inventions : celle du barbitos, de la cithare à sept cordes, du mode éolien et du mode béotien, de plusieurs rythmes.

**terpène** [*tèr*] n. m. Nom générique donné à chacun des carbures ayant pour formule générale $C^{n}H^{2n-4}$, *n* étant un nombre entier : *les principaux terpènes sont le camphène, le myrcène, le limonène, le pinène, le terpinène, le salvène.*

**terpénique** [*tèr*] adj. Se dit des dérivés des terpènes. *Acide terpénique*, acide formé dans l'oxydation incomplète de la terpine.

— ENCYCL. Les alcools et les éthers terpéniques sont les constituants d'un certain nombre d'essences employées en parfumerie : *bornéol, linalol, géraniol, menthol*, etc., essence de pin artificielle (*bornyle*), essence de bergamote (*linalyne*), etc.

**terpine** [*tèr*] n. f. Hydrate de térébenthine, qui sert à préparer le terpinol, essence de muguet artificielle, et qui a été introduit dans la thérapeutique comme succédané de la térébenthine.

**terpinène** n. m. Carbure terpénique $C^{10}H^{16}$ produit dans l'hydratation de la terpine ; liquide bouillant vers 180°.

**terpinol** ou **terpinéol** [*tèr*] n. m. Composé, à odeur forte de muguet, que l'on tire de la terpine par déshydratation ; liquide bouillant à 217°.

**Terpsichore** [*ko-re*] *Myth.* Muse de la danse et du chant du chœur, représentée avec une harpe ou une lyre faite d'une écaille de tortue et surmontée de deux cornes de chèvre. Les peintres et les sculpteurs ont souvent représenté Terpsichore. Nous citerons la statue qui est au Vatican et le tableau de Schutzenberger au musée du Luxembourg. (V. p.1053).

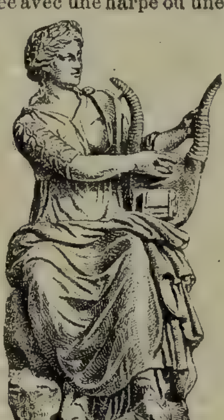
Terpsichore.

**Terquem** (Olry), mathématicien français, né à Metz, m. à Paris (1782-1862). Bibliothécaire du dépôt d'artillerie à Paris, il a écrit des manuels de mathématiques et avait fondé les *Nouvelles Annales des mathématiques.*

**Terracine** (anciennem. *Anxur*), v. d'Italie, à l'extrémité sud des marais Pontins ; 8.000 h. Port de pêche. Aux environs, mines de fer magnétique.

**terra cotta** n. f. Argile dégraissée par des feldspaths et fortement cuite, servant à exécuter des motifs architecturaux.

**terrade** [*tè-ra-de*] n. f. Engrais constitué par les boues des villes.

**terrage** [*tè-ra-je*] n. m. (de *terre*). *Féod.* Droit pour le seigneur de prélever du blé ou des légumes sur les produits de la terre. *Techn.* Action de blanchir le sucre au moyen d'argile blanche. *Agric.* Action d'apporter sur le sol d'un champ, d'un pré, d'une vigne, dans le but d'en modifier la composition, une terre provenant soit d'un autre champ, soit du curage des étangs, mares, canaux, fossés, etc, *les terrages s'effectuent de préférence en hiver.*

**terrageau** [*tè-ra-jô*] n. m. *Féod.* Seigneur auquel appartient le droit de terrage.

**terragier** [*tè-ra-ji-é*] n. m. *Féod.* Celui qui tient une terre sujette au droit de terrage.

**terragnol, e** [*tè-ra*] adj. *Manèg.* Qui est chargé d'épaules, et dont les mouvements sont trop près de terre : *un cheval terragnol.*

**Terrail,** maison du Dauphiné, d'où sont issus les seigneurs de Bayart ou Bayard.

**terraille** [*tè-ra, ll* mll., *e*] n. f. Poterine fine, jaunâtre ou grise, qui se fabriquait, au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, à Escromes, près de Pont-Saint-Esprit. Syn. TERRE DE SAINT-ESPRIT.

**terrailler** [*tè-ra, ll* mll., *é*] v. a. *Agric.* Couvrir, en hiver, d'une couche de terre. (On dit aussi TERRER.)

**terrain** [*tè-rin*] n. m. (lat. *terrenum ;* de *terra*, terre). Espace de terre : *occuper un vaste terrain.* Sol considéré au point de vue de sa nature : *bon terrain.* Sol considéré par rapport à l'état de sa surface : *un terrain glissant.* Espace d'un tableau ou d'un dessin, dans lequel la terre est représentée nue ou couverte d'objets qui ne cachent pas la forme propre du sol. Portion plus ou moins grande de l'écorce terrestre, considérée au point de vue de sa formation : *terrains primaires, terrains jurassiques. Fig.* Position, situation, état des choses ou des esprits. *Disputer le terrain*, soutenir avec force son opinion. *Sonder le terrain*, chercher à connaître l'état des choses ou des esprits. *Gagner du terrain*, avancer dans une affaire. *Connaître le terrain*, les choses, les gens auxquels on a affaire. *Etre sur son terrain*, dans une situation qu'on connaît bien. *Se placer sur un bon, sur un mauvais terrain*, se placer dans une situation avantageuse, désavantageuse, pour agir ou soutenir une discussion. *Aller sur le terrain*, se battre en duel. *Manèg.* Piste qu'on suit en travaillant le cheval.

**terral** [*tè-ral*] n. m. *Mar.* Vent de la terre.

**terramare** [*tè-ra*] n. f. (de l'ital. *terra*, terre, et *amara*, amère). Terre ammoniacale, employée comme engrais en Italie.

**Terranova,** v. et port de mer d'Italie (île de Sicile), sur la côte sud ; 22.000 h. Elle s'élève sur le site de l'antique Géla.

**terraqué** [*tè-ra-ké*], **e** adj. (du lat. *terra*, terre, et *aqua*, eau). Composé de terre et d'eau. (Usité seulement dans les expressions : *globe terraqué, planète terraquée*, pour désigner la terre.)

**terraqueur** [*tè-ra-keur*] n. m. Possesseur du fonds sous lequel on exploite une mine, en Belgique.

**terrarium** [*tèr-ra-ri-om'*] n. m. (du lat. *terra*, terre. — Mot formé à l'imitation de *aquarium*). Installation (plus ou moins importante, depuis le récipient de verre, jusqu'à la grande galerie publique) où l'on dispose de la terre, des pierres, des plantes, etc., pour l'élevage et l'entretien d'une collection de reptiles, batraciens, etc.

**terras** [*tè-rass*] n. m. Résine impure et mêlée de terre, qu'on recueille au pied des arbres.

**terrassant** [*tè-ra-san*], **e** adj. Qui terrasse.

**terrasse** [*tè-ra-se*] n. f. (de *terre*). Levée de terre pour la commodité de la promenade ou le plaisir de la vue. Toiture d'une maison en plate-forme. Ouvrage de maçonnerie, en forme de galerie découverte. Partie du trottoir, longeant un café et où sont installées des tables. Terrain naturellement exhaussé et uni : *plateau disposé en terrasse. Sculpt.* Surface de socle qui porte immédiatement la figure. *Peint.* Premier plan d'un paysage. *Techn.* Partie d'une pierre précieuse, qui ne peut prendre le poli. Partie terreuse du marbre, qui ne peut être polie. *Blas.* Sol figuré dans l'écu.

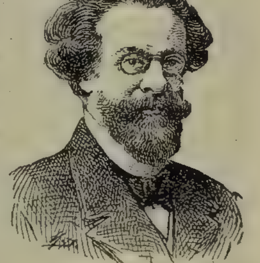
Claude Terrasse.

**Terrasse** (Claude), compositeur français, né à L'Arbresle, m. à Paris (1867-1923), auteur d'opérettes d'une musique spirituelle fine et soignée : *les Travaux d'Hercule, la Fiancée du Scaphandrier, le Sire de Vergy, Monsieur de La Palisse, le Mariage de Télémaque*, etc.

**terrassement** [*tè-ra-se-man*] n. m. Action de creuser et de transporter des terres. Terres ainsi transportées : *les terrassements d'une voie ferrée.*

**terrasser** [*tè-ra-sé*] v. a. Munir d'un amas de terre : *terrasser un mur.* Jeter de force par terre : *terrasser un adversaire. Fig.* Vaincre : *terrasser l'ennemi.* Abattre, consterner : *cette nouvelle l'a terrassé.*

**terrasseur** [*tè-ra-seur*] n. m. Ouvrier chargé de hourder un mur, une cloison, avec un mortier quelconque.

**terrasseux, euse** [*tè-ra-seû, eu-ze*] adj. Se dit des pierres et des marbres qui ont des parties terreuses.

**terrassier** [*tè-ra-si-é*] n. et adj. m. Ouvrier qui travaille aux terrassements. Appareil mécanique pour exécuter de grands déblais.

**terrasson** [*tè-ra-son*] n. m. Petite couverture horizontale en terrasse ; petite terrasse.

**Terrasson,** ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 37 kil. de Sarlat, sur la Vézère ; 3.570 h. (*Terrassonnais*). Ch. de f. Orl. Truffes, conserves. — Le cant. a 18 comm. et 13.250 h.

**Terrasson** (l'abbé Jean), littérateur français, né à Lyon, m. à Paris (1670-1750) ; membre de l'Académie française. Il prit part à la Querelle des anciens et des modernes, dans le parti de ces derniers ; auteur d'une *Dissertation critique sur l'Iliade d'Homère*, de *Sethos*, sorte de roman philosophique, etc.

**terrat** [*tè-ra*] n. m. Auget dans lequel le potier trempe ses mains pour les tenir mouillées quand il travaille la terre glaise.

**Terray** [èrè] (l'abbé Joseph-Marie), contrôleur des finances sous Louis XV, né à Boën, m. à Paris (1715-1778). Dur et cupide, sans mœurs, il manqua à tous les engagements de l'Etat, réduisit les arrérages des rentes, augmenta la gabelle, réglementa étroitement le commerce des grains. Mais il n'est pas vrai qu'il ait conclu un « pacte de famine » pour enrichir le roi et lui-même. Louis XVI le disgracia.

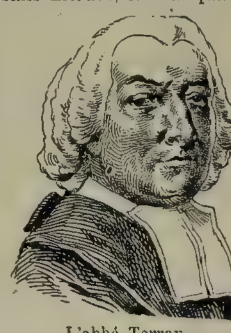
L'abbé Terray.

**terrazzo** [*tèr-rad-zo*] n. m. (mot ital.). Sorte de marbre factice, formé de roches diverses, unies par un ciment très dur.

**terre** [*tè-re*] n. f. (lat. *terra*). Planète habitée par l'homme : *la rotation de la terre.* Biens, plaisirs, affections terrestres : *se détacher de la terre.* Sol, matière qui compose la surface solide du globe terrestre : *se coucher sur la terre.* Partie solide de la surface terrestre, par opposition à la « mer ». Les habitants de la terre, ensemble des pays habités : *toute la terre a frémi d'horreur.* Terrain, par rapport, à sa nature : *terre glaise.* Etendue de pays considérable : *une terre inhabitée.* Terrain cultivé : *le paysan aime la terre.* Domaine rural : *acheter une terre.* Cimetière : *porter en terre. A terre* ou *par terre*, sur le sol, sur la terre ferme. *Toute la terre* (par exagér.), un grand nombre de personnes. *Ne pas tomber par terre*, être recueilli, remarqué. *Terre à terre*, avec peu d'élévation, de largeur dans les idées. (Adjectiv. : *être terre à terre.*) Substantiv. Manière d'être, d'agir, peu élevée, vulgaire. *Sous terre*, au-dessous de la superficie du sol ; *au fig.*, d'une manière secrète, sourde, cachée. *Entre deux terres*, un peu au-dessous du niveau du sol. *Biens de la terre*, récoltes, fruits de la terre. *Fig.* Biens de cette vie, biens temporels. *Fonds de terre*, propriété. *Terre ferme*, continent. *Perdre terre*, perdre de vue les côtes, en mer ; arriver à un endroit où l'eau est trop profonde pour que les pieds touchent le fond. *Prendre terre*, aborder. *Descendre à terre*, quitter un navire pour aller à terre. *Terre !* cri poussé, sur un navire, par l'homme de veille, la vigie, qui aperçoit la terre. *Etre sur terre*, exister. *Mesurer la terre*, tomber par terre. *Raser la terre*, voler très près de terre ; *fig.*, manquer d'élévation. *Remuer ciel et terre*, faire tous ses efforts. *Il a toujours peur que la terre lui manque*, il a sur ses moyens d'existence des craintes ridicules. *Armée de terre*, armée équipée pour combattre sur terre. *Mettre, porter en terre*, enterrer. *Terre cuite*, argile façonnée et mise au four. L'objet obtenu de cette façon. *Terre promise* ou *de promission*, la Palestine. *Terre Sainte*, lieux où a vécu et où est mort le Christ. *Terre sainte* ou *terre bénite*, terre préparée par les bénédictions du prêtre pour recevoir les corps des fidèles. *Terre de bruyère*, produite par la décomposition des feuilles de bruyère et en général, des débris végétaux. *Terre forte* ou *grasse*, où domine l'argile. *Terre végétale*, partie du sol mêlée d'humus et propre à la végétation. *Terre vierge*, non encore cultivée. *Terres mortes*, vases ou graviers qui mettent obstacle à la navigation fluviale. *Terre de Sienne*, variété d'ocre. *Terre à foulon*, argile smectique, employée pour fouler les draps. *Terre à porcelaine*, syn. de kaolin. *Terre de pipe*, variété d'argile réfractaire. *Terre verte*, produits d'altération du pyroxène et de l'amphibole (syn. CÉLADONITE). *Terres rares*, groupe important d'oxydes métalliques rencontrés toujours ensemble avec l'urane, le thorium et les éléments radio-actifs (radium, polonium, etc.) dans quelques minerais relativement peu abondants, d'origine scandinave. (Quelques-unes [cérite, lanthane, thorite, yttria] ont reçu une importante application industrielle ; elles servent, en effet, à confectionner les manchons usités dans l'éclairage par incandescence.) *En pleine terre*, dans le sol même, et non en pot ou en caisse. *Géom. descr. Ligne de terre*, intersection du plan vertical et du plan horizontal. Prov. : **Qui terre a guerre a,** la propriété amène des contestations et des procès. **Bonne terre, mauvais chemin,** dans les terres grasses, les chemins sont peu praticables. **Six pieds de terre suffisent au plus grand homme,** après la mort, il n'y a pas d'homme plus grand que les autres.

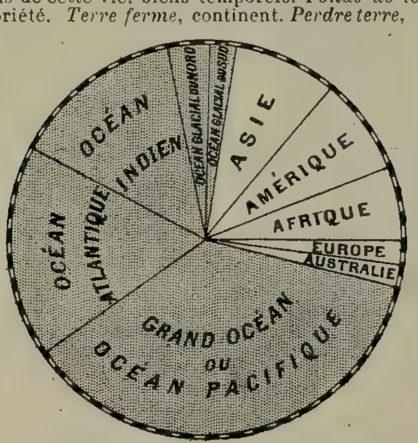

Superficie comparée des océans et des continents.

— Encycl. *Cosmogr.* La terre est la troisième des planètes dans l'ordre des distances croissantes au soleil. Elle affecte la forme d'un sphéroïde légèrement aplati aux pôles et renflé à l'équateur, et qui mesure environ 6.371.000 mètres de rayon. Elle tourne sur elle-même en 24 heures et autour du soleil en 365 jours 1/4. Géométriquement, la position des points de sa surface est déterminée au moyen des parallèles de *latitude* et des méridiens de *longitude.*

Au point de vue de sa constitution interne, le globe terrestre peut être considéré comme comprenant un noyau central en état de fusion et dont la couche superficielle (50 kil. environ) est seule solidifiée, mais encore soumise à des contractions qui produisent le soulèvement des montagnes et, parfois même, des fractures à travers lesquelles réapparait la masse en ignition (volcans). Les dénivellations terrestres ou océaniques n'altèrent que d'une manière à peu près insensible sa forme. Elle est entourée d'une atmosphère, dont la hauteur dépasse 100 kilomètres, qui rend possible la vie organisée, et les mers occupent à sa surface une superficie de plus du triple de celle des terres. (V. MAPPEMONDE.)

— *Agric. Terre arable.* La terre arable est constituée par trois éléments minéraux : sable, argile et calcaire, et d'une matière organique : l'humus. Les premiers résultent de la décomposition ou du morcellement, sous les causes les plus diverses, des roches formant la surface de l'écorce terrestre ; ces causes sont physiques (érosion, ruissellement, infiltration, gel, etc.), ou chimiques (oxygène de l'air, acide carbonique, etc.) et donnent ainsi naissance à des débris, qui peuvent demeurer *sur place* ou être entraînés au loin (alluvions). Quant à l'humus, il provient de la décomposition des débris végétaux de toute sorte. Suivant la prédominance des éléments, les terres sont dites argileuses, sableuses, calcaires ou humifères. Quand les éléments y sont également répartis, on a la terre franche. Le tableau ci-contre résume la classification des terres arables généralement adoptée.

| NATURE DES TERRES | Argile et sable fin. | Sable. | Calcaire. | Humus. |
|---|---|---|---|---|
| | pour cent | pour cent | pour cent | pour cent |
| 1. Terres franches . . . . . . | 20 à 30 | 50 à 70 | 5 à 10 | 4 à 10 |
| 2. Terres argileuses . . . . . | + de 40 | — de 50 | — de 5 | 4 à 10 |
| 3. Terres argilo-sableuses . | + de 30 | 50 à 70 | — de 5 | 4 à 10 |
| 4. Terres argilo-calcaires . | + de 30 | — de 50 | 5 à 10 | 4 à 10 |
| 5. Terres argilo-humifères . | + de 30 | — de 50 | — de 5 | + de 10 |
| 6. Terres siliceuses . . . . . . | + de 10 | + de 80 | — de 5 | 4 à 10 |
| 7. Terres silico-argileuses . | 10 à 20 | + de 70 | — de 5 | 4 à 10 |
| 8. Terres silico-calcaires . . | — de 10 | + de 70 | 5 à 10 | 4 à 10 |
| 9. Terres silico-humifères . | — de 10 | + de 70 | — de 5 | + de 10 |
| 10. Terres calcaires . . . . . . | — de 10 | 50 à 70 | + de 10 | 4 à 10 |
| 11. Terres humifères . . . . . | — de 10 | — de 50 | — de 5 | + de 15 |

**Terre et ciel,** essai de philosophie, par Jean Raynaud (1854), dialogue entre un théologien et un philosophe, où sont traités tous les problèmes relatifs à l'origine des mondes et à la vie future. L'auteur y défend la métempsycose et la perfectibilité indéfinie.

**Terre** (*la*), roman d'Emile Zola (1887), le quinzième de la série des *Rougon-Macquart*, où l'auteur, voulant peindre les paysans, a surtout montré leur bestialité et leur cupidité. Ce roman brutal souleva des protestations, même parmi les disciples de l'auteur.

**Terre qui meurt** (*la*), roman par R. Bazin (1899), l'une des œuvres les plus fortes du romancier, qui y plaide avec une émotion communicative la cause du retour à la terre. L'action se déroule dans le marais vendéen, dont le paysage et les mœurs sont remarquablement décrits.

**terré** [*tè-ré*] n. m. *Véner.* Sonnerie de trompe pour annoncer que l'animal, plus particulièrement le renard, s'est caché sous terre.

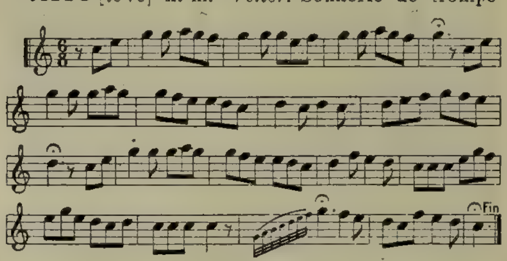

Le Terré du renard (trompe).

**terreau** [*tè-rô*] n. m. (de *terre*). Terre formée par la décomposition de substances animales et végétales : *le terreau sert à amender le sol ordinaire.*

— Encycl. Le terreau est une substance brune, douce au toucher, perméable à l'eau, et qui contient une grande proportion d'humus. Le *terreau de couche* est constitué par le fumier décomposé que l'on retire des couches anciennes (fumier de cheval, herbes sèches, détritus de basse-cour, mélange qu'on laisse pourrir pendant un an, en le brassant plusieurs fois) ; le *terreau de feuilles* est uniquement formé de débris végétaux décomposés ; la *terre de bruyère* est un mélange de terreau de feuilles et de sable siliceux.

**terreautage** [*tè-rô*] ou **terreaudement** [*tè-rô-de-man*] n. m. Action de terreauter.

**terreauter** [*tè-rô-té*] ou **terreauder** [*tè-rô-dé*] v. a. Entourer ou recouvrir de terreau : *terreauter une couche, une prairie.*

**Terre de Feu** ou **Archipel de Magellan,** groupe d'îles de l'Amérique méridionale, tout au bout du continent dont le sépare le *détroit de Magellan ;* très peu peuplées ; partagées entre le Chili et l'Argentine. (Hab. *Fuégiens.*)

**terrée** [*tè-ré*] n. f. Argile schisteuse, interposée entre les couches de houille. Pièce de terre dont on exhausse le niveau en y jetant les produits des fouilles d'un fossé entourant la pièce.

**Terre-Haute,** v. des Etats-Unis (Indiana), sur le Wabash ; 66.600 h. Métallurgie. Ch.-l. du comté de Vigo.

**terrein** [*tè-rin*] adj. m. (lat. *terrenus*). Se dit des sables extraits des sablonnières, par opposition au sable de mer.

**terrement** [*tè-re-man*] n. m. Action d'exhausser un terrain trop bas, au moyen de terres qu'on y fait charrier par les eaux. (Peu us.)

**terre-neuvas** [*va*] n. m. Nom donné, principalement, en Bretagne, aux bateaux équipés pour aller pêcher la morue sur le banc de Terre-Neuve. Le pêcheur lui-même.

**terre-neuve** n. m. invar. Chien très gros, originaire de l'île de Terre-Neuve. *Par extens.* Personne qui en sauve une autre. Personne toujours prête à se dévouer pour les autres.

— Encycl. Le terre-neuve est généralement d'une taille inférieure au saint-bernard ; il a la tête large, le museau épais, les oreilles pendantes, les pattes fortes. Son pelage, long et soyeux, est ordinairement noir, avec taches de rouille au-dessus des yeux ; il peut être aussi noir et blanc, ou brun et blanc ; la queue est longue et touffue. Intelligent et fidèle, le terre-neuve, qui a les pieds palmés, nage et plonge admirablement ; aussi, le dresse-t-on au sauvetage des personnes tombées à l'eau.

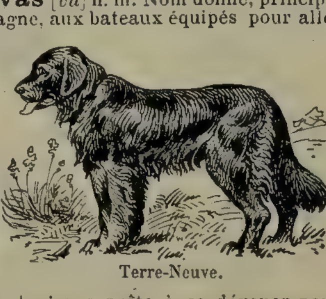
Terre-Neuve.

**Terre-Neuve,** île de l'Amérique du Nord anglaise depuis le traité d'Utrecht ; 110.670 kil. carr., 270.000 h. (*Terre-Neuviens*). Capit. *Saint-John.* Par une convention de 1904, la France a renoncé aux privilèges que ce traité reconnaissait à ses pêcheurs sur le *French Shore.*

**terre-neuvien** [*vi-in*] n. m. Chien de Terre-Neuve. Pêcheur qui va à la pêche à la morue sur les bancs de Terre-Neuve. Navire qui sert à cette pêche. (On dit aussi, dans ces deux derniers sens, TERRE-NEUVIER et TERRE-NEUVAS.) Pl. des *terre-neuviens.*

**Terre-Noire,** comm. de la Loire, arr. et à 3 kil. de Saint-Etienne ; 5.260 h. Ch. de f. P.-L.-M. Aciéries.

**terre-noix** (c'est-à-dire *noix de terre*) n. f. invar. Nom donné parfois à la panne d'arachide.

**terre-plein** n. m. Sol intérieur d'un ouvrage de fortification. Amas de terres rapportées, formant une surface unie. Pl. des *terre-pleins.*

**terrer** [*tè-ré*] v. a. (de *terre*). Mettre de la nouvelle terre au pied d'une plante : *terrer un arbre.* Couvrir de terre : *terrer les semis.* Garnir de terre dans les parties accidentellement dénudées. Combler une cavité en y amenant de l'eau qui charrie de la terre et la laisse en dépôt. Dégraisser une étoffe en l'enduisant de terre à foulon. Blanchir le sucre au moyen de terre glaise mise dans les formes. V. n. Se loger dans un terrier : *le renard et le lapin terrent.* **Se terrer** v. pr. Se cacher sous terre, en parlant du lapin, etc.

**terrésine** [*té-ré-zi-ne*] n. f. Nom donné à un mélange de calcaire, soufre et goudron, imaginé par Busse, pour remplacer l'asphalte dans l'établissement des chaussées.

**terrestre** [*té-rès-tre*] adj. (lat. *terrestris*). Qui appartient à notre planète : *le globe terrestre.* Qui vit sur la partie solide du globe : *les plantes terrestres. Fig.* Qui appartient à la terre, à cette vie ; temporel : *pensées terrestres. Séjour terrestre*, terre considérée comme habitation de l'homme.

**terrestrement** [*té-rès-tre-man*] adv. D'une manière terrestre.

**terret** [*té-rè*] n. m. Cépage rouge du Languedoc

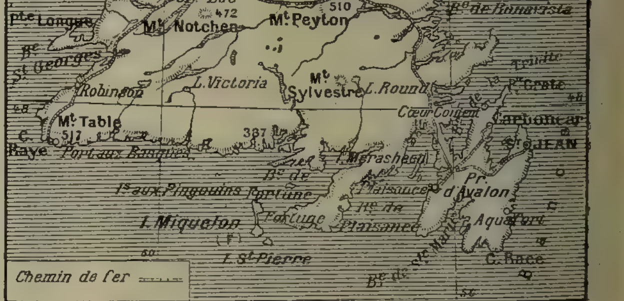

**terrette** [*tè-rè-te*] n. f. Autre nom du *lierre terrestre.*

**terreur** [*tè-reur*] n. f. (lat. *terror*). Epouvante, frayeur, grande crainte : *inspirer la terreur.* Celui qui la cause : *être la terreur d'un pays. Terreur panique*, V. PANIQUE. *Arg.* Bandit dangereux : *arrêter une terreur.*

**Terreur** (la), régime révolutionnaire qui pesa sur la France depuis la chute des girondins (31 mai 1793) jusqu'au 9-Thermidor (27 juill. 1794). Elle eut pour principale cause la nécessité de gouverner énergiquement le pays en l'absence de moyens légaux efficaces et en présence des menaces de l'invasion étrangère. Elle fut marquée par l'influence toute-puissante du comité de Salut public à Paris, des représentants en mission dans la province, la promulgation de la *loi des suspects*, et de nombreuses exécutions capitales (Marie-Antoinette, Mme Elisa-

# TERRE (Planisphère terrestre)

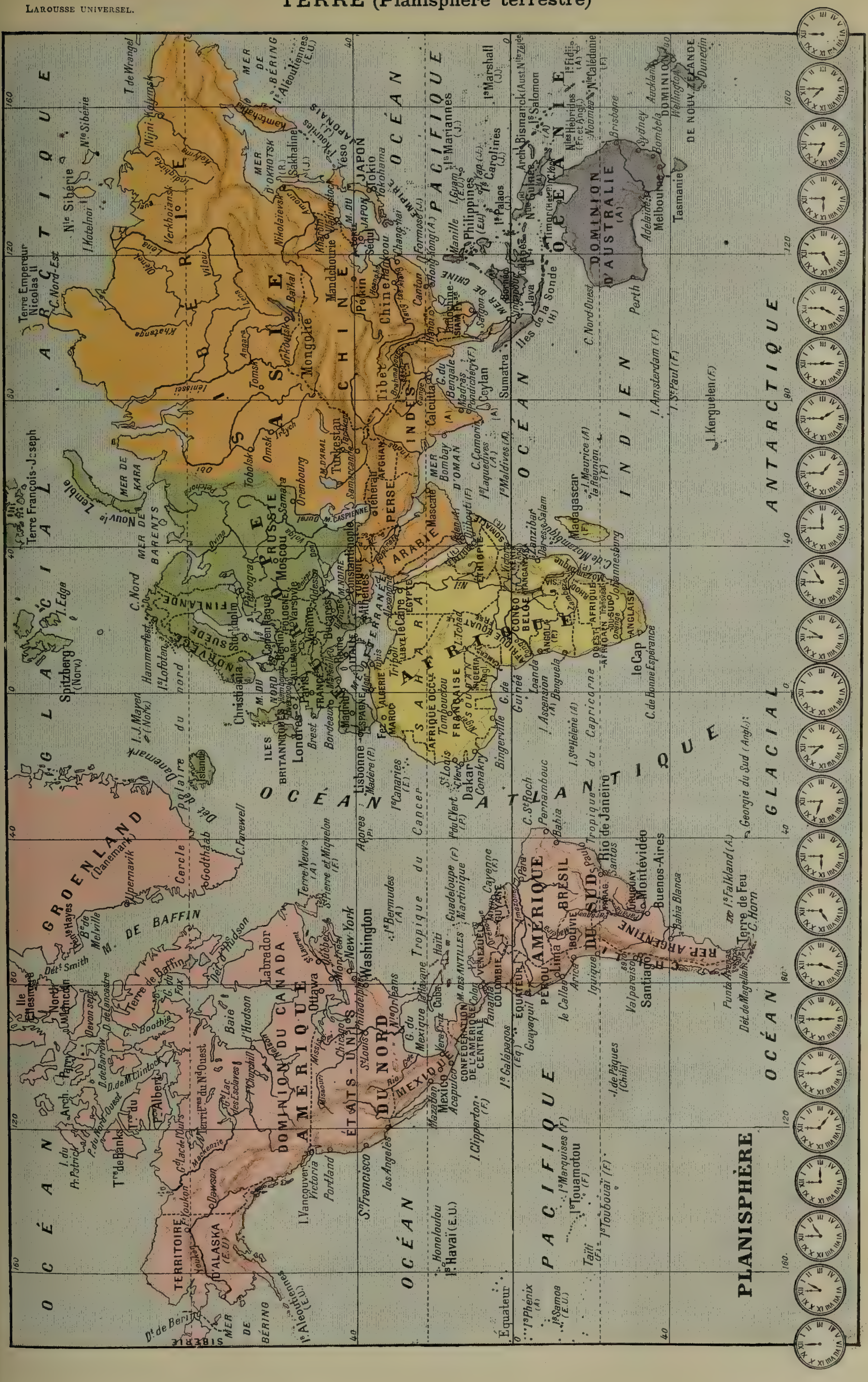
PLANISPHÈRE
OCÉAN GLACIAL ARCTIQUE
OCÉAN GLACIAL ANTARCTIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN INDIEN
OCÉANIE
ASIE
SIBÉRIE
CHINE
JAPON
INDE
PERSE
ARABIE
RUSSIE
EUROPE
AFRIQUE
SAHARA
AMÉRIQUE DU NORD
DOMINION DU CANADA
ÉTATS-UNIS
MEXIQUE
AMÉRIQUE DU SUD
BRÉSIL
RÉP. ARGENTINE
GROENLAND (Danemark)
DOMINION D'AUSTRALIE
Tropique du Cancer
Tropique du Capricorne
Équateur
Cercle polaire du nord
Paris
Londres
Moscou
Pékin
Tokio
Washington
New-York
San Francisco
Buenos-Aires
Rio de Janeiro
le Cap
Melbourne
Sydney
Calcutta
Bombay
Constantinople
le Caire

Les cadrans, au bas de cette carte, indiquent l'*heure solaire* dans les différents pays du monde, quand il est midi à Paris. Une *heure conventionnelle*, dite *système des fuseaux horaires*, a été adoptée en 1914. V. HEURE.

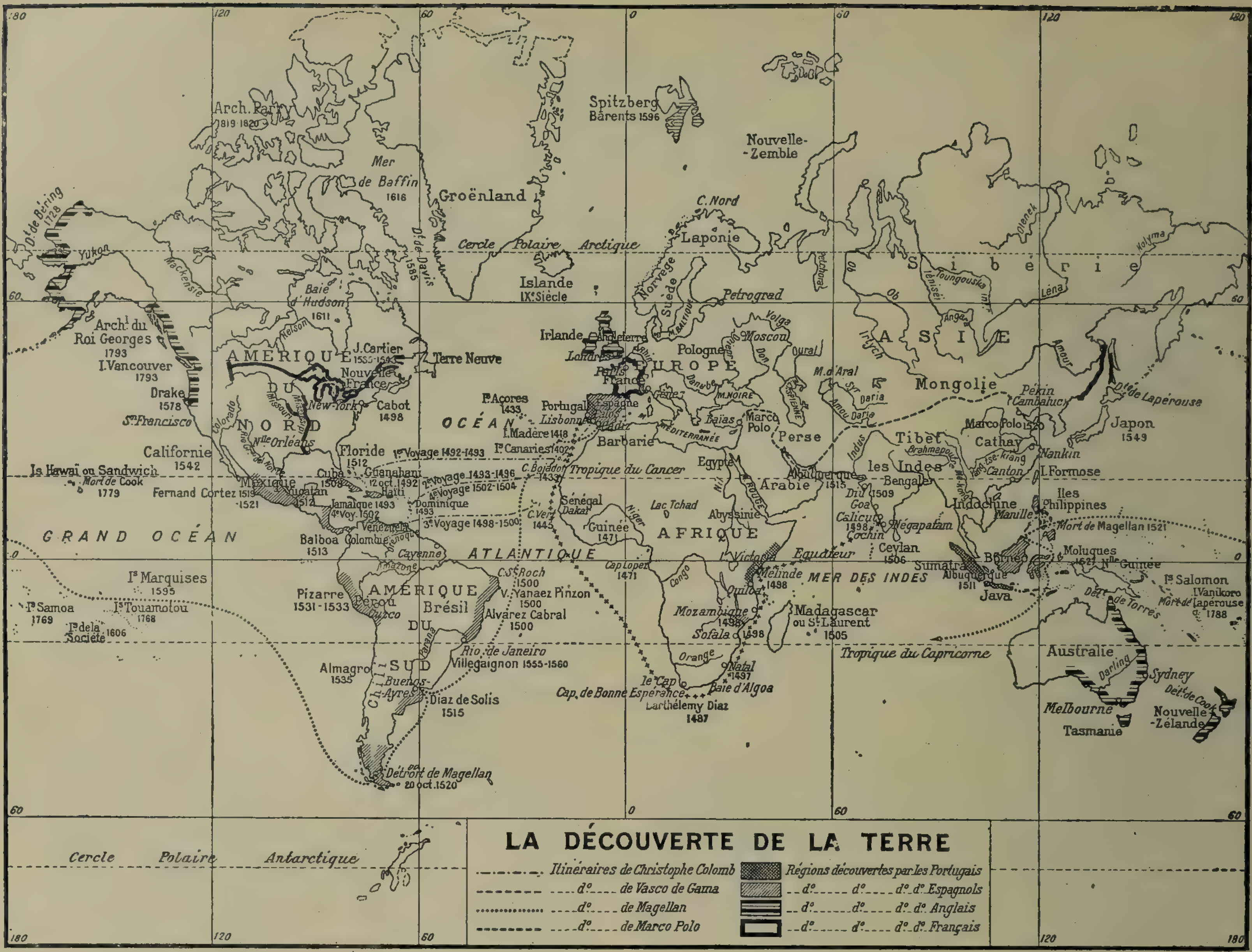

## LA DÉCOUVERTE DE LA TERRE

Itinéraires de Christophe Colomb
d° de Vasco de Gama
d° de Magellan
d° de Marco Polo
Régions découvertes par les Portugais
d° d° d° d° Espagnols
d° d° d° d° Anglais
d° d° d° d° Français
Arch. Parry 1819-1820
Mer de Baffin 1616
Groënland
D. de Davis 1585
Spitzberg Barents 1596
Nouvelle-Zemble
C. Nord
Laponie
Cercle Polaire Arctique
Islande IXe Siècle
Baie d'Hudson 1611
Dt de Bering 1728
Yukon
Mackenzie
Archl du Roi Georges 1793
I. Vancouver 1793
Drake 1578
St Francisco
Californie 1542
AMÉRIQUE DU NORD
J. Cartier 1535-1543
Nouvelle France
Terre Neuve
Cabot 1498
New-York
Nlle Orléans
Mexique
Floride 1512
Cuba 1508
Yucatan
Guanahani 12 oct. 1492
Haïti
1er Voyage 1492-1493
2e Voyage 1493-1496
3e Voyage 1498-1500
4e Voyage 1502-1504
Dominique 1493
Jamaïque 1493
Fernand Cortez 1519-1521
Is Hawaï ou Sandwich
Mort de Cook 1779
GRAND OCÉAN
Balboa 1513
Colombie
Vénézuela
Guyane
Cayenne
Amazone
Pizarre 1531-1533
Pérou
Cuzco
AMÉRIQUE DU SUD
Brésil
V. Yanez Pinzon 1500
C. St Roch 1500
Alvarez Cabral 1500
Rio de Janeiro
Villegaignon 1555-1560
Almagro 1535
Chili
Buenos-Ayres
Diaz de Solis 1515
Détroit de Magellan 20 oct. 1520
Is Marquises 1595
Is Touamotou 1768
Is Samoa 1769
Is de la Société 1606
OCÉAN ATLANTIQUE
Is Açores 1433
I. Madère 1418
Is Canaries 1402
C. Bojador 1433
Tropique du Cancer
Sénégal
Dakar
C. Vert 1445
Guinée 1471
Cap Lopez 1471
Irlande
Angleterre
Londres
Paris
France
Portugal
Lisbonne
Espagne
Barbarie
EUROPE
Norvège
Suède
Pologne
Moscou
Volga
Oural
Petrograd
Don
Danube
Genes
M. NOIRE
Baias
Marco Polo
Méditerranée
Egypte
Lac Tchad
Niger
AFRIQUE
Abyssinie
Arabie
Perse
Caspienne
M. d'Aral
Sir Daria
Amou Daria
Indus
Tibet
Brahmapoutre
les Indes
Bengale
Goa
Diu 1509
Calicut 1498
Cochin
Négapatam
Ceylan 1506
Sumatra
Albuquerque 1511
Java
Bornéo
Malacca
Indochine
Manille
Moluques 1521
Nlle Guinée
Is Salomon
I. Vanikoro Mort de Lapérouse 1788
Dt de Torres
Congo
Mélinde 1498
Quiloa
Mozambique 1498
Sofala 1498
Madagascar ou St Laurent 1505
Natal 1497
Orange
Baie d'Algoa
Cap de Bonne Espérance
Barthélemy Diaz 1487
Equateur
MER DES INDES
Tropique du Capricorne
Sibérie
ASIE
Ob
Iénisséi
Toungouska
Léna
Kolyma
Iakoutsk
Irtych
Amour
Mongolie
Pékin
Cambaluc
Cathay
Nankin
Canton
Marco Polo 1292
Yang-tse-Kiang
Japon 1549
Dt de Lapérouse
I. Formose
Iles Philippines
Mort de Magellan 1521
Australie
Darling
Sydney
Melbourne
Tasmanie
Dt de Cook
Nouvelle-Zélande
Cercle Polaire Antarctique
180
120
60
0

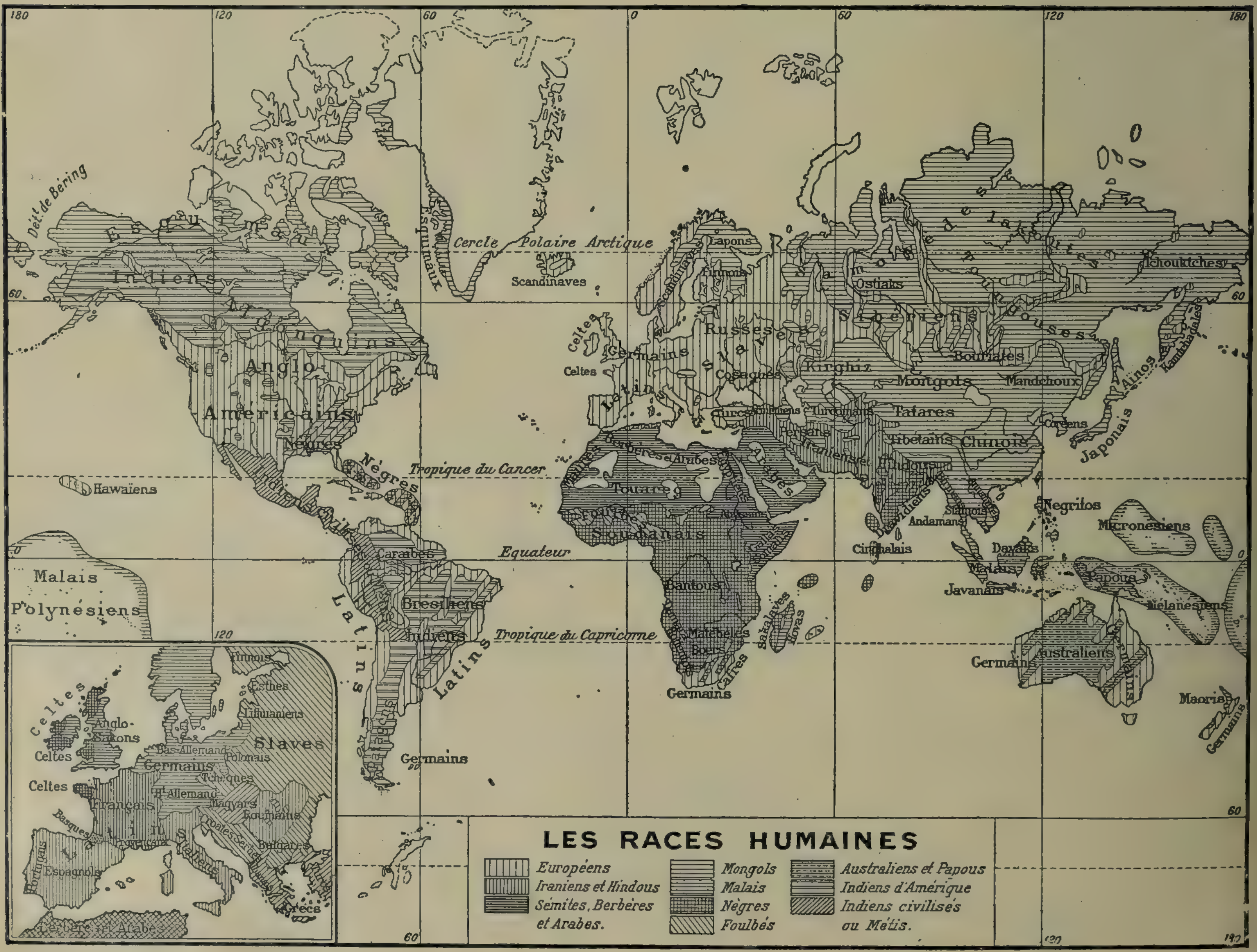

## LES RACES HUMAINES

Européens
Iraniens et Hindous
Sémites, Berbères et Arabes.
Mongols
Malais
Nègres
Foulbés
Australiens et Papous
Indiens d'Amérique
Indiens civilisés ou Métis.
Dt de Bering
Esquimaux
Indiens
Algonquins
Anglo-Américains
Nègres
Hawaïens
Malais
Polynésiens
Indiens
Caraïbes
Brésiliens
Indiens
Latins
Germains
Cercle Polaire Arctique
Tropique du Cancer
Equateur
Tropique du Capricorne
Scandinaves
Celtes
Germains
Latins
Lapons
Finnois
Russes
Slaves
Cosaques
Turcs
Arméniens
Berbères
Arabes
Touareg
Foulbés
Soudanais
Bantous
Hottentots
Boers
Cafres
Matébélés
Sakalaves
Hovas
Germains
Persans
Hindous
Turcomans
Kirghiz
Ostiaks
Samoyèdes
Sibériens
Toungouses
Mongols
Bouriates
Mandchoux
Tatares
Tibétains
Chinois
Coréens
Japonais
Aïnos
Kamtchadales
Tchouktches
Dravidiens
Cinghalais
Andamans
Siamois
Annamites
Negritos
Dayaks
Malais
Javanais
Micronésiens
Papous
Mélanésiens
Australiens
Germains
Maoris
Celtes
Anglo-Saxons
Finnois
Esthes
Lithuaniens
Slaves
Bas-Allemands
Polonais
Germains
Tchèques
Ht Allemands
Magyars
Roumains
Français
Basques
Portugais
Espagnols
Bulgares
Grecs
Arabes
180
120
60
0

beth, Mme Roland, Custine, etc.). Les montagnards, maitres avec Robespierre du comité de Salut public, envoyèrent à l'échafaud successivement les girondins, les dantonistes, les hébertistes. A la fin, la Convention, menacée d'être à nouveau décimée par Robespierre, se décida, poussée par Tallien et Legendre, à mettre en accusation les principaux membres du comité : ce fut le 9-Thermidor, qui vit la chute de Robespierre et marqua la fin de la Terreur. (V. THERMIDOR.)

**Terreur blanche** (la), nom donné aux excès commis par les royalistes dans le midi de la France, pendant les premières années de la Restauration. Elle fut marquée par les cruautés des *verdets* en Languedoc, l'assassinat du maréchal Brune, du général Ramel et les jugements des cours prévôtales.

**terreux, euse** [*tè-reû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature de la terre : *matière terreuse.* Mêlé, sali de terre : *métal terreux ; avoir les mains terreuses. Fig. Visage terreux*, d'une pâleur jaunâtre. *Couleur terreuse*, sans éclat, terne. *Pop. Cul terreux*, campagnard, paysan.

**terrible** [*tè-ri-ble*] adj. (lat. *terribilis ;* de *terrere*, épouvanter). Qui cause de la terreur : *cri terrible.* Violent, très fort : *coup terrible. Fig.* Etrange, extraordinaire : *bruit terrible ; un terrible bavard. Enfant terrible*, enfant et, *par ext.*, personne quelconque, qui dit, par naïveté, des vérités cruelles.

**Terrible** (MONT), montagne de Suisse (cant. de Berne), au-dessus de Porrentruy ; alt. 999 m.

**terriblement** [*tè-ri-ble-man*] adv. D'une manière terrible : *il tonne terriblement. Fam.* Excessivement : *manger terriblement.*

**terricole** [*tè-ri*] adj. (du lat. *terra*, terre, et *colere*, cultiver). Qui habite la terre. (Peu us.)

**terrien, enne** [*tè-ri-in, è-ne*] n. et adj. Qui habite le globe terrestre. Qui possède plusieurs terres : *un seigneur terrien.* Substantiv. Propriétaire terrien. *Fam.* Tout individu qui n'est pas marin.

**terrier** [*tè-ri-é*] n. m. (de *terre*). Trou, cavité dans la terre, où se retirent certains animaux comme le lapin, le renard, etc. : *le furet atteint les lapins dans leur terrier. Fig.* Retraite solitaire. Race de chiens employés pour la chasse en terrier, dont le type est le fox-terrier (ou terrier à renard), à poil ras ou à poil dur, et qui comprend aujourd'hui de nombreux sous-types (bull-bull-terrier, skye-terrier, scottish-terrier, irish-terrier), tous de petit taille, mais vaillants et très propres à la chasse du lapin, du blaireau, du renard, du rat, etc.

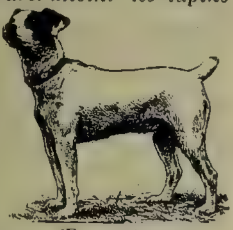
Fox-terrier.

**terrier** [*tè-ri-é*] adj. m. (de *terre*). Qui contient le dénombrement des droits seigneuriaux : *livre terrier*, ou, substantiv., *un terrier.*

**Terrier** (Louis-Félix) chirurgien français, né et m. à Paris (1837-1908). Professeur à la Faculté de médecine, il est l'auteur de procédés opératoires concernant les voies biliaires et l'un des principaux promoteurs de l'asepsie en chirurgie.

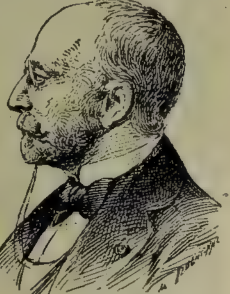
L.-F. Terrier.

**terrière** [*tè-ri*] n. f. *Agric.* Lieu où l'on retire de la terre pour la transporter ailleurs.

**terrifiant** [*tè-ri-fi-an*], **e** adj. Qui terrifie.

**terrifier** [*tè-ri-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Frapper de terreur : *les éclipses terrifiaient les anciens.* ANT. **Rassurer.**

**terrigène** [*tè-ri*] adj. (du lat. *terra*, terre, et du gr. *gennân*, engendrer). Se dit des dépôts marins dont les éléments sont dus à la démolition de la terre ferme.

**Terrillon** (Octave), chirurgien français, né à Oigny-sur-Seine, m. à Paris (1844-1895) ; spécialiste des maladies des organes sexuels et de la chirurgie abdominale.

**terrine** [*tè-ri-ne*] n. f. (de *terre*). Vase de terre ayant la forme d'un tronc de cône renversé et évasé. Vase métallique de forme semblable. Contenu d'une terrine : *une terrine de pâté de foies.* Viande cuite, que l'on conserve dans une terrine. Vase en terre cuite, évasé, ordinairement percé de trous, qui sert à faire les semis de plantes délicates.

— ENCYCL. *Art culin.* On appelle *terrines* toute sorte de conserves de viandes faites dans des terrines allant au four. Toutes les viandes, volailles, gibiers, foies gras, peuvent servir à préparer des terrines. On emploie les viandes crues, à l'exception du jambon, et on les place par lits alternés dans une terrine de terre, garnie tout autour et foncée de bardes de lard ; on sépare souvent les lits de viande par une couche mince de hachis truffé. On fait cuire à feu doux, à raison de vingt minutes par livre de viande. Quand on doit conserver longtemps une terrine, il faut la recouvrir complètement de graisse et la bien boucher.

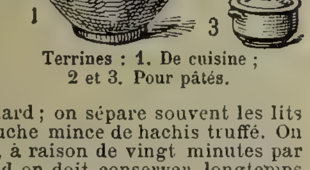

Terrines : 1. De cuisine ; 2 et 3. Pour pâtés.

**terrinée** [*tè-ri-né*] n. f. Le contenu d'une terrine : *une terrinée de pâté truffé.*

**terrir** [*tè-rir*] v. n. Venir à terre pour pondre, en parlant des tortues : *saison où les tortues terrissent.* S'approcher du rivage, en parlant des poissons. *Mar.* Arriver en vue de la terre.

**Territet,** portion de la comm. suisse des Planches (cant. de Vaud), au bord du Léman et au pied des contreforts de Caux et de Glion. Population sédentaire d'environ 1.000 h., doublée presque toujours par les étrangers, même pendant l'hiver, le climat étant d'une douceur remarquable.

**territoire** [*tè-ri*] n. m. (lat. *territorium*). Etendue de terre dépendant d'une autorité, d'une juridiction, etc. : *le territoire d'un corps d'armée.*

**Territoire des Missions,** territoire de la république Argentine, aux confins du Brésil et du Paraguay ; 54.000 h. Coton, canne à sucre.

**Territoires du Sud,** nom général donné aux zones du Sahara limitrophes de l'Algérie et dans lesquelles s'effectue peu à peu la pénétration française. On y distingue le territoire des oasis (Ouargha, In-Salah, etc.), la subdivision d'Aïn-Sefra (Gourara, le Touat, Tidikelt, etc.), les cercles de Ghardaïa et de Touggourt, etc. Toute la vie s'y concentre autour des palmeraies, aujourd'hui revivifiées par le forage de puits artésiens, particulièrement dans la région de Touggourt et la vallée de l'Igharghar. La France a fait régner une police de plus en plus parfaite dans ces régions.

**territorial, e, aux** [*tè-ri*] adj. Qui concerne le territoire : *impôt territorial.* Rural, agricole : *propriété territoriale.* Garanti par des biens nationaux : *des mandats territoriaux. Armée territoriale* ou *territoriale* n. f. Portion de l'armée appelée aujourd'hui *deuxième réserve*, à laquelle appartiennent tous les Français au sortir de la première réserve. (V. SERVICE MILITAIRE.) N. m. Soldat qui faisait partie de cette armée.

**territorialement** [*tè-ri, man*] adv. Au point de vue territorial.

**territorialité** [*tè-ri*] n. f. Condition de ce qui fait partie du territoire d'un Etat.

**terrivome** adj. (du lat. *terra*, terre, et *vomere*, vomir). *Géol.* Qui vomit de la terre, du limon.

**terroir** [*tè-roir*] n. m. (lat. *territorium*). Terre considérée par rapport à l'agriculture : *terroir fertile. Goût de terroir*, défaut particulier à certains vins, et dont l'origine a été attribuée tour à tour à la nature même du terrain où la vigne est cultivée, aux engrais ou à des levures qui se développent durant la fermentation : *on fait disparaître le goût de terroir en mélangeant, à raison d'un demi-litre par hectolitre, de l'huile d'olive au vin et en brassant vigoureusement, pour soutirer après trois ou quatre jours. Fig. Sentir le terroir*, avoir les qualités, les défauts du pays où l'on est né, que l'on habite.

**terroriser** [*tè-ro-ri-zé*] v. a. (du lat. *terror*, terreur). Tenir sous un régime de terreur. Frapper de terreur : *terroriser une contrée.*

**terrorisme** [*tè-ro-ris-me*] n. m. Système, régime de la Terreur, en France (1793-1794). *Par anal.*, régime institué par certains gouvernements ou groupements révolutionnaires : *le terrorisme russe.*

**terroriste** [*tè-ro-ris-te*] n. et adj. Partisan du terrorisme : *les terroristes furent à leur tour poursuivis, après le 9-Thermidor, la période terroriste.*

**terrou** [*tè-rou*] n. m. Nom vulgaire du grisou. Adjectiv. : *feu terrou.*

**terrure** n. f. *Agric.* Syn. de TERRAGE.

**Terry** (*Ellen*-Alice), actrice anglaise, née à Coventry en 1848, interprète expressive des héroïnes de Shakespeare.

**terser** v. a. *Agric.* V. TIERCER.

**terset** [*tèr-sè*] n. m. (de *terser*). Houe ou fer large et à manche court.

**terson, onne** [*tèr, o-ne*] n. (de *tiers*). Animal de trois ans, qui appartient à la race bovine.

**tertiaire** [*tèr-si-è-re*] adj. (lat. *tertiarius ;* de *tertius*, troisième). Qui occupe le troisième rang. *Géol. Terrain tertiaire*, ou substantiv. *le tertiaire*, un des étages de la série sédimentaire, le plus récent avant l'ère actuelle : *les grands singes font leur apparition dans le tertiaire. Période tertiaire*, celle pendant laquelle ce terrain s'est formé. *Méd.* Se dit des accidents qui apparaissent pendant la période avancée de la syphilis et qui sont peu ou pas contagieux. N. m. Dans la compagnie de Jésus, religieux qui a fait sa troisième année de probation, avant de prononcer ses vœux publics.

**tertianaire** [*tèr-si-a-nè-re*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire des scutellaires ou toques.

**tertif** n. m. Au Maroc, impôts sur les revenus agricoles. (Il porte sur la récolte annuelle, le cheptel et les arbres fruitiers et touche également les Européens et les indigènes.)

**tertio** [*tèr-si-o*] adv. (mot lat. ; de *tertius*, troisième). Troisièmement, en troisième lieu.

**tertius gaudens** [*tèr-si-uss gô-dinss*] expression latine signifiant : *un troisième qui se réjouit ;* c'est-à-dire le troisième larron qui, tandis que les deux autres se battent, profite de la situation.

**tertre** [*tèr-tre*] n. m. (du lat. pop. *termes, itis*, pour *terminus*, terme). Elévation peu considérable de terrain. *Tertre funéraire*, éminence de terre, recouvrant une sépulture.

**Tertre,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 2.480 h.

**Tertry,** comm. de la Somme, arr. et à 13 kil. de Péronne, sur l'Omignon, affluent de la Somme ; 350 h. En 687, victoire de Pépin d'Héristal, maire du palais d'Austrasie, sur Bertaire, maire du palais de Neustrie, et qui marqua la fin du royaume de Neustrie. Cette commune a été complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**tertulia** [*tèr*] n. f. (mot esp.). Réunion de parents et d'amis, en Espagne. Lieu public de réunion, comme les cafés chantants.

**tertullianisme** [*tèr-tu-li-a-nis-me*] n. m. Doctrine des tertullianistes.

**tertullianiste** [*tèr-tu-li-a-nis-te*] n. m. Partisan des idées particulières à Tertullien, notamment de ses idées montanistes.

**Tertullien** [*li-in*] (Quinctus Septimus Florentius Tertullianus), docteur de l'Eglise, né à Carthage (vers 160-240), génie puissant, absolu et sombre, apologiste de grande valeur, mais, dans plusieurs de ses ouvrages, hérésiarque partageant la doctrine de Montanus. Ses principaux ouvrages sont : *l'Apologétique, Contre les Juifs, Contre les hérétiques, Contre Marcion.*

**Téruel,** prov. d'Espagne (Aragon) ; 250.000 h. Capit. *Téruel*, au-dessus du Guadalaviar ; 12.000 h. Lainages, papeteries.

**teruélite** n. f. Variété de dolomie.

**Tervagant,** nom d'une divinité qui, dans l'opinion du moyen âge, était adorée par les Sarrasins.

**Terves,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 5 kil. de Bressuire, au-dessus de l'Iré ; 1.300 h. Ch. de f. Et.

**Tervueren,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 4.250 h. Sur la lisière de la forêt de Soignes. Lieu recherché par les paysagistes belges.

**terza rima** ou **terzina** n. f. (mot ital., signif. *rime tiercée*). Se dit, dans la versification italienne, de rimes ordonnées par groupes de trois vers, de telle sorte que chaque groupe comprend deux vers rimant ensemble, qui embrassent un troisième vers, lequel rime avec le premier et le troisième du groupe suivant, d'après la formule *aba — bcb — cda*, etc. : *la* Divine Comédie *est écrite en vers tiercés.*

Quelques poètes français contemporains ont employé ce rythme difficile. En voici un exemple, emprunté aux *Stalactites* de Th. de Banville :

Du cyprès gigantesque aux fleurs les plus petites,
Tout un jardin s'accroche au rocher spongieux
Lis de glace, roseaux, lianes, clématites.

Des thyrses pâlissants, bouquets prestigieux,
Naissent, et leur éclat mystique divinise
Des villes de féerie au vol prodigieux.

Voici les Alhambras où Grenade éternise
Son trèfle pur ; voici les palais aux plafonds
En feu, d'où pendent, clairs, les lustres de Venise.

Transparents et pensifs, de grands sphinx, des griffons
Projettent des regards longs et mélancoliques
Sur des dieux monstrueux aux costumes bouffons...

**terzetto** [*tèr-tsè-to*] n. m. (mot ital.). Petite composition pour trois voix ou pour trois instruments.

**tes** [*tè*] adj. poss. Pl. de *ton, ta.* V. TON.

**tesbih** [*tès-bi*] n. m. Chapelet musulman, composé de cent grains.

**tescaret** [*tès-ka-rè*] ou **theskéré** [*tès-ké*] n. m. Certificat des douanes du Levant, attestant que les droits d'entrée ont été payés.

**Teschen** ou **Cieszyn,** v. de Pologne (Haute-Silésie), sur l'Olsa ; 24.000 h. Industrie minière (charbon). Traité du 13 mai 1779, qui mit fin à la guerre de succession de Bavière. — Le *comté de Teschen* et la ville de même nom, sa capitale, ont été partagés en 1920, par un arbitrage, entre Tchécoslovaquie et Pologne.

**tèse** [*tè-ze*] n. f. Fragment de racine de pin, dont on se sert dans les Pyrénées pour remplacer une chandelle.

**Tessé** (René DE FROUILLAI, comte **de**), maréchal de France, m. aux Camaldules, près de Grosbois (1650-1725). Il se distingua durant la guerre de la succession d'Espagne. Il fut ambassadeur à Rome en 1708.

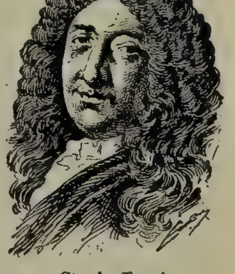
Cte de Tessé.

**tesselière** [*tè-se*] n. f. Chacun des compartiments formés par les chauffoirs d'une saline.

**tesselle** [*tè-sè-le*] n. f. (du lat. *tessella*, carreau). Morceau de marbre carré, qui entre dans la composition d'un pavage mosaïque.

**tessellé** [*tè-sè-lé*], **e** adj. Disposé en damier : *ouvrage tesselé.*

**Tessenderloo,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt) ; 4.560 h. Moulins, brosses.

**tesséraire** [*té-sé-rè-re*] n. m. (lat. *tesserarius*). *Antiq. rom.* Soldat qui recevait du tribun le mot d'ordre écrit sur une tablette ou tessère.

**tesséral, e, aux** [*tè-sé*] adj. Se dit quelquefois pour *cubique.*

**tessère** [*tè-sè-re*] n. f. (lat. *tessera*). *Antiq. rom.* Tablette de métal ou d'ivoire, servant de billet d'entrée dans un théâtre, de bulletin de vote, de jeton de distribution, de signe de ralliement.

**Tessier** (Henri-Alexandre), agronome français, né à Angerville (Seine-et-Oise), m. à Paris (1741-1837). Membre de l'Académie des sciences (1783).

**Tessin** (le), riv. de Suisse et d'Italie. Elle naît au versant des Alpes, traverse le lac Majeur, passe à Pavie et se jette dans le Pô (r. g.) ; cours 260 kil. Annibal battit P. Scipion sur ses bords, en 218 av. J.-C.

**Tessin,** cant. de Suisse ; 138.700 h. (*Tessinois*). De langue italienne et de religion catholique. Dans les vallées alpestres du Haut-Tessin, le climat est rude, mais, au sud du mont Cenere, le bassin du lac Majeur et du lac de Lugano jouit d'un climat plus doux. Ch.-l. *Bellinzona.*

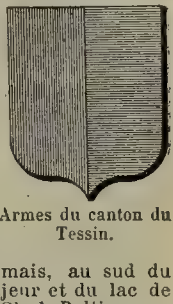
Armes du canton du Tessin.

**Tessin** (Charles-Gustave), homme d'Etat suédois, né à Stockholm, m. à Akeö (1695-1770) ; il assura le triomphe du parti des Chapeaux et de l'influence française.

**tessiture** [*tè-si*] n. f. (de l'ital. *tessitura*, texture, trame). Ensemble des sons qui conviennent le mieux à une voix : *tessiture grave, aiguë.* Ensemble des notes qui reviennent le plus souvent dans un morceau, constituant pour ainsi dire la texture, l'étendue moyenne dans laquelle il est écrit.

**tesson** [*tè-son*] n. m. (de *têt*). Débris d'un vase, d'une bouteille.

**tesson** [*tè-son*] n. m. Nom ancien du blaireau. (On écrit ainsi TAISSON ou TEYSSON.)

**Tessouale (La),** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 7 kil. de Cholet ; 1.230 h.

**tessulaire** [*tè-su-lè-re*] adj. (du lat. *tessula*, cube). Qui se rapporte au cube.

**tessure** [*tè-su-re*] n. f. *Pêch.* Ligne de fond composée par la réunion de pièces d'appelets jointes bout à bout.

**Tessy-sur-Vire,** ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 18 kil. de Saint-Lô ; 1.310 h. Ch. de f. — Le cant. a 14 comm. et 7.450 h.

**test** [*tèst'*] n. m. (du lat. *testa*, vase en terre). Enveloppe calcaire qui protège le corps des testacés et des crustacés : *le test des oursins est garni de piquants.* Enveloppe ou tégument des grains. (V. TÊT).

**test** n. m. (mot angl. signif. *épreuve*). Point de comparaison servant d'étalon dans une expérience physiologique, psychologique, etc.

**Test Act** (*Serment du Test*), établi en 1673 par Shaftesbury et par lequel tous les fonctionnaires anglais devaient déclarer qu'ils ne croyaient point au dogme catholique de la transsubstantiation. (Aboli en 1828).

**testacé** [*tès-ta-sé*], **e** adj. (lat. *testaceus ;* de *testa*, coquille). Couvert d'une écaille dure et forte.

**testacéiforme** [*tès-ta*] adj. (de *testacé*, et *forme*). Qui ressemble à une coquille.

**testacelle** [*tès-ta-sè-le*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, voisins des limaces et possédant une petite coquille placée tout à fait à l'arrière du corps : *les testacelles habitent la région méditerranéenne.*

**testacéographe** ou **testacéologue** [*tès-ta-sé*] n. m. (de *testacé*, et du gr. *graphein*, décrire, ou *logos*, discours). Naturaliste qui s'occupe spécialement des testacés ; qui a écrit sur cette matière,

**testacéographie** [*tès-ta, fî*] n. f. (de *testacéographie*). Description des testacés.

**testacéographique** [*tès-ta*] adj. Qui appartient à la testacéographie.

**testament** [*tès-ta-man*] n. m. (lat. *testamentum ;* de *testari*, attester). Acte authentique par lequel celui qui le fait déclare ses dernières volontés et dispose de ses biens pour le temps qui suivra sa mort. *Il peut faire son testament*, il n'a pas longtemps à vivre. *Faites votre testament*, se dit pour menacer quelqu'un de mort.

— Encycl. *Dr.* Celui qui a fait un testament s'appelle *testateur*, celui qui est gratifié s'appelle *légataire*, et les donations contenues dans le testament portent le nom de *legs*. Pour avoir le droit de tester, il faut être sain d'esprit, majeur et n'avoir pas été condamné à une peine afflictive perpétuelle. Le mineur qui n'a pas seize ans accomplis ne peut faire un testament, mais, passé cet âge ; il peut disposer par testament de la moitié des biens dont il disposerait s'il était majeur. La femme mariée n'a besoin ni du consentement de son mari ni de l'autorisation de la justice pour disposer par testament.

Un testateur peut nommer un ou plusieurs *exécuteurs testamentaires*, ayant pour mission de faire exécuter le testament.

Il existe trois formes de testaments : 1o le testament olographe ; 2o le testament par acte public ; 3e le testament mystique.

Le testament *olographe* n'est pas valable s'il n'est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur ; il n'est assujetti à aucune autre forme.

Le testament par *acte public* est reçu par deux notaires, en présence de deux témoins, ou par un notaire et signé en présence de quatre témoins. Il est dicté par le testateur et signé par celui-ci et par les témoins.

Le testament *mystique* ou *secret* est présenté clos et scellé à un notaire, assisté de six témoins, qui dresse séance tenante l'acte de suscription.

Comme pour les déclarations à l'état civil, les témoins peuvent être du sexe féminin.

On appelle *codicille* une disposition ajoutée à un testament pour le modifier ou le compléter. Le codicille n'a pas d'existence à part, en ce sens qu'il est soumis aux mêmes règles que le testament modifié ou complété.

Le testament par acte public doit être conservé dans les minutes du notaire, qui ne peut en remettre l'original au testateur, même contre décharge que lui donnerait ce dernier. Le testament mystique doit aussi être conservé par le notaire, toutefois, lequel devrait le rendre au testateur qui le réclamerait. Quant au testament olographe, le testateur le conserve ou le remet à telle personne qu'il juge convenable.

Les testaments par acte public sont exécutoires par eux-mêmes, et toute personne intéressée peut en demander une expédition après le décès du testateur. Les testaments olographes ou mystiques doivent, au contraire, avant d'être mis à exécution, être présentés au président du tribunal de première instance de l'arrondissement dans lequel la succession est ouverte. Le président dresse procès-verbal de la présentation, de l'ouverture et de l'état du testament, dont il ordonne le dépôt entre les mains d'un notaire par lui commis. S'il s'agit d'un testament mystique, l'ouverture n'en peut être faite qu'en présence du notaire et de ceux des témoins signataires de l'acte de suscription qui se trouveront sur les lieux, ou eux appelés. Lorsque le legs est universel et que le testateur ne laisse pas d'héritier à réserve, une demande d'envoi en possession doit être adressée par le légataire universel au président du tribunal. Mais, lorsque le testament est authentique, le légataire universel est saisi de droit de la succession.

Les testaments ne peuvent être révoqués, en tout ou en partie, que par un testament postérieur, ou par un acte devant notaire, portant déclaration du changement de volonté.

Les testaments postérieurs qui ne révoquent pas d'une manière expresse les précédents n'annulent dans ceux-ci que les dispositions incompatibles avec les nouvelles, ou qui leur sont contraires. La révocation conserve son effet, même si le second testament n'est pas exécuté par suite de l'incapacité ou du refus de l'héritier institué ou du légataire.

Les révocations de testaments peuvent être faites et expédiées sur la même feuille que ces actes.

Le code civil met pour conditions de la validité du testament la sanité d'esprit du testateur : toute manœuvre de nature à vicier sa volonté est par cela même proscrite.

La captation et la suggestion n'entraînent pas par elles-mêmes la nullité du testament ; des prières, des soins constants, quoiqu'ils aient eu pour effet d'amener le testateur à une disposition en faveur de certaines personnes, n'ont rien de répréhensible : il faut des manœuvres frauduleuses, des actes de nature à tromper le testateur et à troubler les lumières de son esprit. La preuve incombe à l'héritier qui se prétend lésé.

Les testaments déposés chez les notaires ou par eux reçus doivent être enregistrés (au droit fixe de 9 fr. 38) dans les trois mois du décès du testateur, à la diligence des légataires ; passé ce délai, ils sont passibles du double droit. Les testaments olographes et mystiques doivent être écrits sur papier timbré, à peine d'une amende de 62 fr. 50. Tout testament public rédigé sur papier non timbré rend le notaire rédacteur passible d'une amende de 25 francs.

Les conditions de capacité de disposer et de recevoir sont les mêmes pour les donations et pour les testaments. Les règles communes aux donations entre vifs et aux testaments ont été exposées à l'article *donation.*

— *Ecrit. sainte.* Le mot « testament », en latin *testamentum*, traduit le grec *diatêkê* et signifie dans le sens religieux : *alliance* (de Dieu avec son peuple et l'Eglise). L'*Ancien Testament* comprend les livres saints antérieurs à Jésus-Christ (*Pentateuque*, *Prophètes*, *Hagiographes*) ; le *Nouveau Testament*, les livres saints postérieurs à Jésus-Christ (*Evangiles*, *Actes des Apôtres*, *Epîtres*, *Apocalypse*). V. Bible.

**Testament** (*le Petit*), recueil poétique où François Villon, sur le point d'entreprendre un voyage, feint de vouloir disposer de ses biens et, empruntant les lourdes formules juridiques, fait toutes sortes de legs plaisants et satiriques (1456).

**Testament** (*le Grand*), de François Villon (1461), où le poète s'est mis tout entier, avec son repentir de sa vie de honte et de misère (*ballades des Dames du temps jadis*, *des Pendus*, etc.). C'est le premier spécimen d'une poésie profondément et absolument personnelle.

**Testament politique d'Auguste,** longue inscription où Auguste, à soixante-seize ans, a résumé l'histoire de sa vie et dont une version intégrale a été retrouvé à Ancyre. Cette apologie de l'empereur même était répandue dans tout l'empire.

**Testament politique de Richelieu,** ouvrage qui, suivant La Bruyère, donne la clef des actions de Richelieu et des événements qui ont signalé son administration ; œuvre probablement authentique (1687).

**Testament politique de Pierre le Grand,** recueil d'instructions, où Pierre le Grand est supposé tracer le plan d'agrandissement de son empire, plan qui doit amener la conquête de Constantinople. Ce plan, s'il n'a pas été écrit de la main même du tsar, a été sans doute composé au moyen de documents originaux. Les successeurs de Pierre le Grand, en tout cas, s'en sont inspirés (1725).

**Testament de César Girodot** (*le*), comédie en trois actes et en prose, d'Ad. Belot et Villetard (1859). Girodot a laissé à ses nombreux héritiers le soin d'élire celui d'entre eux auquel va échoir sa fortune. De là des intrigues variées, où se distingue l'avare et comique Isidore. Finalement, de par un second testament, l'héritage va aux deux parents les plus désintéressés, Lucien et Pauline, qui s'épousent.

**testamentaire** [ *tès-ta-man-tè-re* ] adj. Qui concerne le testament : *dispositions testamentaires. Exécuteur testamentaire*, chargé de l'exécution d'un testament.

**testamenter** v. n. Syn. inusité de tester.

**testateur, trice** [*tès-ta*] n. (lat. *testator*, *trix*). Qui a fait un testament.

**Teste** (François-Antoine, baron), général et homme politique français, né à Bagnols (Gard), m. à Angoulême (1775-1862). Il se distingua en Italie sous Masséna, en Russie, à Waterloo.

**Teste** (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Bagnols (Gard), m. à Paris (1780-1852). Directeur de la police à Lyon, au retour de l'île d'Elbe, proscrit par Louis XVIII, il fut ministre sous Louis-Philippe, nommé président à la cour de cassation et condamné pour concussion.

**Teste (La)**, ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 53 kil. de Bordeaux ; 7.080 h. Sur le bassin d'Arcachon. Ch. de f. M. Bains de mer. — Le cant. a 3 comm. et 12.770 h.

**Testelin** (Louis) *l'Aîné*, peintre et graveur français, né et m. à Paris (1615-1655) ; auteur de tableaux religieux et allégoriques, un des douze fondateurs de l'Académie de peinture avec son frère Henri **Testelin** *le Jeune*, né à Paris, m. à La Haye (1616-1695), peintre d'histoire.

**Testelt,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.530 h.

**tester** [*tès-té*] v. n. (du lat. *testari*, attester). Faire son testament : *tester en faveur de quelqu'un.*

**tester** [*tès-té*] v. a. Munir de nouvelles dents, en parlant d'un peigne de tisserand.

**testérin** [*tès-té*] n. m. Sorcier qui jette un sort. Adjectiv. : *sorcier testérin.*

**testiculaire** [*tès-ti-ku-lè-re*] adj. Qui appartient aux testicules.

**testicule** [*tès-ti*] n. m. (lat. *testiculus*). *Anat.* Glande génitale mâle, qui produit les spermatozoïdes. *Bot. Testicule de chien*, nom vulgaire de l'orchis mâle.

— Encycl. *Anat.* Les testicules sont normalement au nombre de deux, situés dans les bourses (scrotum) ; ils ont la forme d'un ovoïde aplati, du volume d'un œuf de pigeon. Chaque testicule est enveloppé de deux membranes, l'une fibreuse, adhérente, appelée *albuginée ;* l'autre mobile, la *tunique vaginale.*

Quelquefois, les testicules, formés au cours de la vie embryonnaire, descendent seulement après la naissance, ou ne descendent pas (v. cryptorchidie), ou un seul descend (v. monorchidie).

L'absence (v. anorchidie), l'atrophie avec ou sans cryptorchidie, l'ablation (v. castration) des testicules entraînent la stérilité.

Les principales maladies dont le testicule peut être le siège sont : la tuberculose, les gommes syphilitiques, les cancers, le fongus, le sarcocèle, les orchites et épididymites. L'hydrocèle, l'hématocèle, la hernie scrotale siègent dans les enveloppes.

**testiculé, e** [*tès-ti*] adj. Muni de testicules.

**testif** [*tès-tif*] n. m. Poil de chameau.

**testimonial, e, aux** [*tès-ti*] adj. (du lat. *testimonium*, témoignage). Qui résulte d'un témoignage : *preuve testimoniale.*

**testimonialement** [*tès-ti, man*] adv. Par témoins. (Peu us.)

**testis unus, testis nullus,** mots lat. signif. : *Témoin seul, témoin nul.* Adage de jurisprudence, qui s'emploie pour faire entendre que le témoignage d'un seul ne suffit pas pour établir en justice la vérité du fait.

**test-objet** n. m. (de l'angl. *test object*, objet témoin). *Phys.* Préparation microscopique, servant à apprécier la puissance des microscopes.

**teston** [*tès-ton*] n. m. (ital. *testone ;* de *testa*, tête). Ancienne monnaie d'argent frappée sous Louis XII, valant de 10 à 12 sous. *Ne pas valoir un teston*, être de très mince valeur.

**testonner** [*tès-to-né*] v. a. (de l'anc. fr. *tes*, tête). Friser, arranger la tête. (Vx.)

**testonneur** [*tès-to-neur*] n. m. Coiffeur. (Vx.)

**Testry.** *Géogr.* et *Hist.* V. Tertry.

**Testu** (Jacques), abbé de Belval, littérateur français, né et m. à Paris (1626-1706). Membre de l'Académie française en 1665. C'était un incorrigible bavard, de mœurs assez libres, poète médiocre, qui eut de vifs démêlés avec Racine.

**testudinaire** [*tès-tu-di-nè-re*] n. f. *Bot.* Genre de dioscoréacées du Cap, dont l'espèce la plus remarquable, la testudinaire pied d'éléphant (*testudinaria elephantipes*), possède un rhizome renflé, qui s'élève au-dessus du sol et peut atteindre parfois un mètre de diamètre.

**testudinidés** [*tès-tu, dé*] n. m. pl. Famille de reptiles chéloniens, comprenant les tortues (*testudo*) et genres voisins. S. un *testudinidé.*

**testudo** [*tès-tu*] n. m. *Zool.* Nom scientifique des tortues. *Chir.* Tumeur enkystée, ayant la forme d'une écaille de tortue.

**testule** [*tès-tu-le*] n. m. (de *test*). *Bot.* Membrane extérieure de l'oreille.

**Testut** (Léo), anatomiste français, né à Beaumont (Dordogne) en 1849. Professeur à la faculté de Lyon. Son *Traité d'anatomie topographique* (avec Jacob) et son *Traité d'anatomie humaine* sont particulièrement estimés.

**têt** ou **test** [*tè*] n. m. (du lat. *testa*, vase en terre). Tesson. *Chim.* Vaisseau de terre dont on se sert pour faire en grand l'opération de la coupellation et, d'une façon générale, pour chauffer les matières que l'on veut griller. *Têt à gaz*, petite capsule de terre, sur laquelle on pose l'éprouvette pour recueilllr un gaz dans la cuve à eau. Crâne. (Vx.) *Véner.* Partie de l'os frontal, d'où partent les pivots de la tête d'un animal muni d'un bois.

**Têt** (la), petit fleuve de France, né au pic de Prigue, traversant le département des Pyrénées-Orientales, et débouchant dans la Méditerranée ; il arrose Prades et Perpignan ; cours 120 kil. Eaux très irrégulières.

**tétalite** n. f. Variété de calcite, renfermant du manganèse.

**tétanie** [*nî*] n. f. (de *tétanos*). Accès de contracture des muscles des extrémités.

— Encycl. La *tétanie* apparaît généralement sous l'influence d'infections diverses (fièvre typhoïde), d'auto-intoxication, de lésions profondes, d'ablation du corps thyroïde, etc. ; on la constate dans l'hystérie. La tétanie est indolore, bénigne, mais récidive facilement. On la traite par les antispasmodiques, les hypnotiques, ou l'extrait thyroïdien s'il y a lieu.

**tétaniforme** ou **tétanoïde** adj. Qui a les apparences du tétanos.

**tétanine** n. f. Toxalbumine découverte dans les cultures de bacille tétanique.

**tétanique** adj. De la nature du tétanos : *convulsions tétaniques.*

**tétanisation** [*za-si-on*] n. f. Action de tétaniser.

**tétaniser** [*zé*] v. a. Provoquer des accidents tétaniques.

**tétanisme** [*nis-me*] n. m. Etat tétanique.

**tétanomoteur** adj. m. Qui détermine des mouvements tétaniques.

**tétanos** [*noss*] n. m. (du gr. *tetanos*, rigidité ; de *teinein*, tendre). Maladie infectieuse, caractérisée par des contractures musculaires à forme paroxystique.

— Encycl. Le tétanos est toujours produit par l'introduction du bacille (découvert en 1884 par Nicolaïev) dans une plaie, le plus généralement anfractueuse et souillée de terre. Le sol de certaines contrées (bords de la Marne, Aisne, dans la dernière guerre) est particulièrement riche en bacilles tétaniques. La symptomatologie comporte surtout les contractures musculaires, douloureuses, qui siègent souvent à la mâchoire (trismus) ou à la nuque (opisthotonos). La température est élevée, et on y a constaté 44o.

Nous avons dans le sérum antitétanique un agent prophylactique très efficace. Le tétanos une fois déclaré est le plus souvent mortel. Néanmoins, on a cité, dans ces derniers temps, des cas de guérison par administration du sérum antitétanique à doses élevées et répétées. Les autres médicaments utilisés dans son traitement sont le chloral à hautes doses, l'acide phénique, le sulfate de magnésie (ces deux derniers en injections). Ajoutons que le tétanos est devenu très rare depuis l'avènement de la chirurgie antiseptique et aseptique. Il a fallu les conditions particulièrement défavorables de la guerre de 1914-1918 pour nous en valoir de nombreux cas.

**tétanotoxine** [*tok-si-ne*] n. f. Toxine sécrétée par le bacille du tétanos ou bacille de Nicolaïev.

**tétar** n. m. *Mar.* Chaumard volant, terminé par une queue dans laquelle pénètre la clef qui sert à la fixer à son poste.

**têtard** [*tar*] n. m. (de *tête*). Première forme de la grenouille, du crapaud et de la salamandre. (V. batraciens.) Nom vulgaire de certains poissons (chabot, chevesne, etc.). Arbre taillé de manière à former une touffe au sommet du tronc. Arbre réservé dans une coupe comme tête de limite. Extrémité postérieure du timon d'une voiture, qui s'engage dans la fourchette.

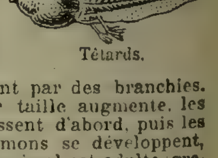

Têtards.

— Encycl. *Zool.* Ainsi appelées à cause du développement de la partie antérieure de leur corps, ces larves sont exclusivement aquatiques et respirent par des branchies. Par une série de mues, leur taille augmente, les membres postérieurs apparaissent d'abord, puis les membres antérieurs ; les poumons se développent, enfin, la queue disparaît, et l'animal est adulte (grenouilles, crapauds).

**tétartoèdre** adj. Qui présente le phénomène de tétartoédrie.

**tétartoédrie** [*drî*] n. f. (du gr. *tetartos*, quatrième, et *edra*, base). Etat d'un cristal en pyramide carrée.

**tétartoédrique** adj. Qui a rapport à la tétartoédrie.

**tétasse** [*ta-se*] n. f. (de *tette*). *Pop.* Grosse mamelle de femme, flasque et pendante. (L'Acad. ne donne que le plur. et écrit TETASSES.)

**tête** n. f. (du lat. *testa*, pot de terre). Extrémité supérieure du corps de l'homme et antérieure de celui de l'animal, contenant le cerveau et les organes de plusieurs sens : *lever la tête.* (V. planche HOMME.) Crâne : *fendre la tête à quelqu'un.* Chevelure : *une tête pommadée. Fig.* Esprit, imagination, mémoire : *avoir une chose en tête.* Raison, sang-froid : *perdre la tête.* Volonté, obstination : *avoir une tête de fer.* Individu : *payer tant par. tête.* Vie : *il lui en coûta la tête.* Représentation d'une tête : *une tête d'étude.* Côté d'une monnaie, qui porte une figure. (On dit plus souvent *face.*) Sommité, extrémité renflée d'un objet : *tête d'un arbre, d'une épingle*, etc. Principale direction : *être à la tête des affaires.* Premier rang : *marcher à la tête d'une armée, d'un cortège.* Commencement d'un écrit, d'un livre, etc. : *une tête de chapitre. Tête pelée* ou *chauve*, crâne dénudé. *Tête dure*, intelligence lente, peu développée. *Mauvaise tête*, esprit léger ou indiscipliné. *Tête carrée*, homme obstiné (en mauv. part, *allemand*). *Tête sans cervelle, éventée, à l'évent, de linotte*, esprit léger inconsidéré. *Bonne tête*, jugement sain ; *par iron.* Visage ou personnage ridicule, grotesque. *Forte tête*, caractère insubordonné, principal meneur. *Tête couronnée*, souverain. *Tête de Turc*, sorte de dynamomètre sur lequel on essaye sa force musculaire, en frappant avec le poing fermé sur une tête souvent coiffée d'un turban ; *fig.* Personne qui est le but ordinaire de certaines attaques, critiques ou lazzis. *Pop. Se payer la tête de quelqu'un*, le mystifier, lui conter sérieusement les plus grosses bourdes. *Mal de tête*, douleur intérieure que l'on éprouve surtout vers la partie antérieure du crâne. *Air de tête*, manière dont la tête est posée sur le cou. *Coup de tête*, étourderie, hardiesse. *La tête la première*, la tête en bas, dans une chute. *A la tête*, en présence de, en qualité de, chef de. *De la tête au pied*, sur tout le corps. *Sur la tête de*, à la charge de, sous le nom de, en vouant aux vengeances célestes en cas de parjure. *Lever la tête*, se montrer, révéler son influence. *Tête levée*, sans crainte et sans honte. *Baisser la tête*, avoir honte. *Courber la tête*, se soumettre. *Tête baissée*, sans réfléchir, sans regarder le danger. *Piquer une tête*, se jeter dans l'eau la tête la première. *Faire sa tête*, se donner des airs importants. *Pop. Faire la tête*, faire mauvaise mine, bouder. *Faire une tête*, être ahuri ou furieux. *Avoir quelque chose en tête*, y penser souvent. *En avoir par-dessus la tête*, être rassasié, excédé de. *Ne savoir où donner de la tête*, ne savoir de quoi s'occuper d'abord. *Laver la tête à quelqu'un*, le réprimander fortement. *Tenir tête*, résister. *Tourner la tête*, rendre fou ; faire adopter ses opinions. *Crier à tue-tête*, de toute sa force. *Rompre, casser la tête*, importuner. *Porter, donner, monter à la tête*, causer une sorte de trouble. *Jeter à la tête*, rappeler pour blâmer, outrager. *Mettre en tête*, donner la pensée de. *Se mettre en tête*, concevoir le projet de. *Avoir toute sa tête*, jouir de son bon sens. *Porter sa tête sur l'échafaud*, être décapité. *Rompre la tête à quelqu'un*, l'importuner. *J'y mettrais ma tête à couper*, j'en suis tellement sûr que j'y engagerais ma vie. *De tête*, de mémoire, d'imagination. *Tête de mort*, squelette d'une tête humaine. *Tête de clou*, écriture mal formée ; caractère d'imprimerie usé. *Tête de ligne*, station où commence une ligne de chemin de fer, de tramway, etc. *Tête de mur*, partie plus épaisse d'un mur, à son extrémité. *Milit.* Partie la plus avancée d'un ouvrage ou d'une colonne. *Tête de pont*, ouvrage établi en avant d'un pont pour le protéger contre les attaques de l'ennemi. *Arboric.* Ensemble des branches d'un arbre ou d'un arbuste taillé en boule. *Bx-arts.* Longueur d'une face humaine, servant d'unité pour évaluer les dimensions du corps. *Jeux.* La première flèche du jeu de jacquet. *Mar.* Partie supérieure ou extrémité d'une pièce de membrure ou de mâture. *Musiq.* Partie d'un instrument à cordes où sont fixées les clefs. *Turf.* Mesure pour apprécier l'ordre d'arrivée des chevaux au poteau : *gagner d'une tête. Typogr. Ligne de tête*, première ligne de la page qui porte ordinairement le numéro de pagination et le titre courant s'il y en a un. *Arg. milit. Tête de veau*, soldat des compagnies de discipline envoyé comme punition dans les ateliers de travaux publics. *Arg. théâtr. Tête à l'huile*, se dit d'un figurant de théâtre engagé pour une seule représentation. *Tête de pipe*, se dit d'un visage sans distinction, dont les traits sont grossiers. *Blas. Tête de Maure*, tête de nègre couronnée d'un tortil blanc. **En tête à tête** loc. adv. Seul à seul. PROV. : **Tête de fou ne blanchit pas,** les fous sont exempts des soucis qui font blanchir les cheveux des autres personnes. ALLUS. LITTÉR. : **Je voudrais que le peuple romain n'eût qu'une tête, pour l'abattre d'un seul coup,** mot atroce de Caligula, féroce amateur de supplices. **Belle tête, mais de cervelle point.** C'est ainsi que La Fontaine, dans sa fable *le Renard et le Buste* (IV, 14), a traduit un vers de Phèdre et une phrase d'Esope. (On applique ces mots aux personnes chez qui l'esprit est loin de répondre aux apparences.)

**Tété** ou **Nyungwe,** v. de l'Afrique orientale portugaise (Mozambique), sur le Zambèze. Mines de charbon et d'or aux environs.

**Têtes rondes**, surnom des soldats de Cromwell, qui avaient les cheveux coupés courts, tandis que les cavaliers, partisans de Charles I$^{er}$, les portaient longs et bouclés.

**tête-a-tête** n. m. invar. Entretien particulier de deux personnes. Canapé à deux places et à deux dossiers. Service à thé pour deux personnes seulement. *En tête à tête*, v. TÊTE.

**Tête à Vache** (la), crête de la forêt d'Apremont (dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel), occupée par les Allemands et faisant saillant dans les lignes françaises. Pendant la Grande Guerre, Français et Allemands se sont, pour la possession de la Tête à Vache, livrés de durs combats, dont les Français ont fini par sortir victorieux.

**têteau** [*tô*] n. m. Extrémité d'une maîtresse branche coupée près du pied.

**tête-bêche** loc. adv. (de *tête*, et du vx fr. *béchevet*, tête à rebours). Se dit quand deux objets de même nature sont placés à côté l'un de l'autre dans un sens inverse, la tête de l'un opposée aux pieds de l'autre.

**têtebleu** ou **tête-bleue** interj. (de *tête*, et *bleu*, mis pour *Dieu*). Sorte de jurement.

**tête-bœuf, tête-Christ, tête-Dieu** interj. Sortes de jurements.

**tête-chèvre** ou **tette-chèvre** n. m. Nom vulgaire de l'*engoulevent.* Pl. des *tête-chèvres* ou *tette-chèvres.*

**tête-de-clou** n. f. Motif ornemental des archivoltes et des bandeaux, dans l'architecture romane. Pl. des *têtes-de-clou.*

**tête-de-moineau** n. f. Désignation d'une catégorie de petits morceaux de houille. Pl. des *têtes-de-moineau.*

**tête-de-More** ou **tête-de-Maure** n. f. Vaisseau de cuivre étamé, qui sert aux distillateurs. Pl. des *têtes-de-More* ou *têtes-de-Maure.*

**tête-de-nègre,** adj. De couleur marron foncé : *étoffe tête-de-nègre.*

**tétée** ou **tetée** [*té*] n. f. Quantité de lait qu'un enfant tette en une fois.

**Téteghem,** comm. du Nord, arr. et à 5 kil. de Dunkerque ; 1.700 h. Distilleries, filatures.

**téter** [*té*] v. a. (de *tette.* — Se conj. comme *accélérer*), ou **teter** (*té.* — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je tette.*) Sucer le lait du sein d'une femme ou de la mamelle de la femelle d'un animal.

**téterelle** [*rè-le*] n. f. (de *téter*). Petit appareil en verre, qui se place sur le bout du sein d'une nourrice et dans lequel on aspire le lait par l'intermédiaire d'un tube de caoutchouc. (On l'emploie pour tirer le lait des nourrices lorsqu'on veut analyser la sécrétion lactée, ou dégorger un sein enflammé. — Il existe des téterelles à deux embouts, qui servent à faciliter à l'enfant l'allaitement au sein, quand le bout de celui-ci est mal formé ou quand l'enfant est trop faible pour téter seul.)

**téthys** [*tiss*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes opisthobranches, propres à la Méditerranée, et qu'on appelle aussi *lièvres marins.* (Ce sont de grands animaux nus, plats, dont la tête est munie d'un disque frangé aussi grand que le corps.)

**Téthys** [*tiss*], divinité marine, personnification de l'eau dans sa force fécondante, fille d'Ouranos et de Gæa, femme d'Okeanos, mère de Nérée et des Océanides. (Ne pas confondre avec sa petite-fille Thétis, épouse de Pélée et mère d'Achille.)

**têtier** [*ti-é*] n. m. *Mar.* Rameur de l'avant, dans une embarcation.

**têtière** n. f. (de *tête*). Petite coiffe de toile, qu'on met aux enfants nouveau-nés. Capuchon qui recouvre la tête des chartreux. Chevet, côté de la tête, dans un lit. Coussin ou pièce de dentelles, de broderies, etc., qu'on fixe au dossier d'un fauteuil et sur quoi vient s'appuyer la tête. Bois dans lequel on ajuste la tête des plis d'un soufflet d'orgue. Partie supérieure de la bride d'un cheval, qui passe derrière les oreilles et soutient le mors. (V. HARNAIS.) *Mar.* Partie supérieure d'une voile carrée.

**tétigué** [*ghé*], **tétiguenne** [*ghè-ne*], juron campagnard, dans les comédies du XVII$^{e}$ siècle.

**tétin** ou **tetin** n. m. (de *tette*). Bout de la mamelle. Sein. (Vx.)

**tétine** ou **tetine** n. f. Mamelle d'un mammifère. Mamelle d'animal, considérée comme aliment : *tétine de vache.* Petite membrane en caoutchouc, percée d'un trou, et que l'on met sur les bouteilles ou biberons, pour faire téter les enfants. Bosse que produit une balle sur une cuirasse qu'elle ne traverse pas.

**Tetmajer** (Casimir), poète polonais, né à Ludzmierz (Galicie) en 1865. Ses poésies sont d'une inspiration panthéiste et pessimiste.

**têtoir** n. m. Machine à frapper les têtes d'épingles.

**téton** ou **teton** n. m. Mamelle de la femme. Abusiv. Sein d'homme. *Téton borgne*, téton dépourvu de bout. *Téton de Vénus*, grosse variété de pêche molle, qui porte un appendice semblable à un bout de sein. *Artill.* (On nomme aussi *téton*, dans la fabrication des obus, une petite masse conique de métal venue avec la pièce de fonte, et qui, servant à la fixation sur le tour, est supprimée après le tournage du projectile, qui est alors *dététonné.*)

**tétonnière** ou **tetonnière** [*to-ni*] n. f. Femme qui a de gros tétons. Bande d'étoffe dont on se sert pour soutenir les tétons.

**Tetouan,** v. et port du Maroc, sur la Méditerranée ; 30.500 h. Capitale de la zone espagnole. Beaux jardins. Armes. Commerce important.

**tétra** (du gr. *tettara*, quatre), préf. qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots. Abrév. de *tétraphosphate de calcium*, employé comme engrais.

**tétrabranche** ou **tétrabranchial, e, aux** adj. Qui a quatre branchies. N. m. pl. Ordre de mollusques céphalopodes qui, comme les nautiles, sont pourvus de quatre branchies disposées par paires symétriques, et de quatre veines branchiales. S. un *tétrabranche* ou *tétrabranchial.*

**tétracentigrade** [*san*] adj. *Physiq.* Se dit de l'échelle thermométrique, comprenant 400 divisions et s'étendant de la température de — 40° (congélation du mercure) à + 360° (ébullition du mercure).

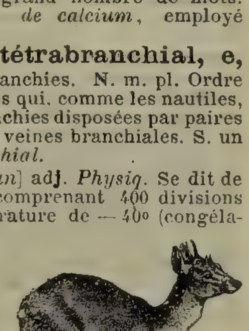

Tétracère.

**tétracère** n. m. *Zool.* Genre de mammifères ruminants, renfermant de petites antilopes indiennes, qui possèdent deux paires de cornes. *Bot.* Genre de dilléniacées, comprenant des plantes grimpantes des régions tropicales.

**tétrachloréthane** [*klo*] n. m. Dérivé chloré de l'éthane $C^3 H^6 Cl^s$ bouillant à 135°, employé comme dissolvant des acétates de cellulose pour imperméabiliser les toiles des avions.

**tétrachlorure** [*klo*] n. m. Combinaison du chlore avec un autre corps simple et contenant quatre équivalents de chlore : *le tétrachlorure de carbone $CCl^4$ est un liquide bouillant à 78°, ininflammable, qui est employé dans les extincteurs d'incendies.*

**tétracoque** [*ko-ke*] adj. *Bot.* Qui se compose de quatre coques : *fruits tétracoques.*

**tétracordal, e, aux** adj. Qui a rapport au tétracorde.

**tétracorde** n. m. (gr. *tetrakhordon* — du pref. *tétra*, et de *corde*). Sorte de lyre des anciens, à quatre cordes. Gamme des anciens, fondée sur une échelle de quatre sons, dont le premier et le dernier formaient un intervalle. (V. GAMME.)

**tétractinellides** [*nèl*] n. m. pl. Ordre d'éponges, renfermant celles dont le squelette est composé de spicules siliceuses à quatre pointes, disposées suivant des plans réguliers. S. un *tétractinellide.*

**tétradactyle** adj. (du préf. *tétra*, et du gr. *daktulos*, doigt). Qui a quatre doigts au pied.

**tétradite** n. m. (du gr. *tetra*, quatre). *Hist. relig.* Nom donné à divers hérétiques qui affichaient leur respect superstitieux pour le nombre quatre.

**tétradrachme** [*dragh-me*] n. f. (du préf. *tétra*, et de *drachme*). Monnaie d'argent grecque, valant quatre drachmes.

**tétradymite** n. f. Sulfure naturel de tellure et bismuth. Syn. BORNINE.

**tétradyname** ou **tétradynamique** adj. (du préf. *tétra*, et du gr. *dunamis*, force). Se dit des étamines au nombre de six, dont quatre sont plus longues.

**tétradynamie** [*mî*] n. f. Etat des fleurs tétradynames.

**tétraédral, e, aux** adj. Relatif au tétraèdre.

**tétraèdre** n. m. (du préf. *tétra*, et du gr. *edra*, face). Solide dont la surface est formée de quatre triangles : *un tétraèdre est une pyramide triangulaire. Tétraèdre régulier*, tétraèdre dans lequel les quatre faces sont des triangles équilatéraux égaux : *le volume d'un tétraèdre est égal au tiers du produit des mesures de sa base et de sa hauteur.* Adjectiv. Qui a quatre faces planes : *une pyramide tétraèdre.*

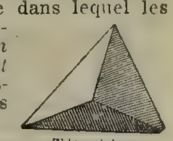

Tétraèdre.

**tétraédrique** adj. *Coordonnées tétraédriques*, système de coordonnées, dans lequel un point est déterminé par des nombres proportionnels aux distances de ce point aux quatre faces d'un tétraèdre.

**tétraédrite** n. f. Variété de panabase.

**tétraédroïde** n. m. Solide dont la forme se rapproche de celle d'un tétraèdre : *d'après certains géologues, la terre, se refroidissant, deviendrait un tétraédroïde.*

**tétragène** ou **tétracoque** [*ko-ke*] n. m. Microcoque qui se produit par division suivant deux directions de l'espace et dont les quatre éléments ainsi produits restent plus ou moins accolés.

**tétragnathe** n. f. Genre d'arachnides, répandus sur tout le globe et renfermant des araignées allongées, dont une espèce est commune en France.

**tétragone** adj. (du préf. *tétra*, et du gr. *gônia*, angle). *Géom.* Qui a quatre angles et quatre côtés. N. m. : *un tétragone. Bot.* Syn. de TÉTRAGONIE.

**tétragonie** [*nî*] ou **tétragone** n. f. Genre de mésembryanthémacées, renfermant des plantes herbacées, dont on connaît une vingtaine d'espèces des régions maritimes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie. (La *tétragonie étalée* est appelée aussi *épinard de la Nouvelle-Zélande* ou *épinard d'été* et se consomme comme l'épinard.)

**tétragonure** n. m. Genre de poissons acanthoptères, propres à la Méditerranée : *la tétragonure atteint 35 centimètres de long.*

**tétragophosphite** [*fos-fi-te*] n. m. Phosphate naturel d'alumine, fer, manganèse, magnésie et chaux.

**tétragramme** [*gra-me*] adj. (du préf. *tétra*, et du gr. *gramma*, lettre). Se dit d'un mot composé de quatre lettres. N. m. Quatre lettres mystiques, qu'on inscrit dans un triangle pour y figurer le nom secret et mystérieux de Dieu. *Sc. occ.* Signe cabalistique du quaternaire, figuré par le *tau* (T) ou par une croix.

**tétragyne** ou **tétragynique** adj. (du préf. *tétra*, et du gr. *gunê*, femelle). Se dit des fleurs qui ont quatre pistils.

**tétragynie** [*nî*] n. f. (de *tétragyne*). Etat des fleurs qui ont quatre pistils. Ordre qui se retrouve dans plusieurs classes du système sexuel de Linné et qui comprend les genres dont les fleurs sont munies de quatre pistils ou de quatre styles.

**tétrakène** n. m. (du préf. *tétra*, et de *akène*). Fruit composé de quatre akènes.

**tétralogie** [*jî*] n. f. (du préf. *tétra*, et du gr. *logos*, discours). Ensemble de quatre pièces que présentaient aux concours dramatiques les poètes tragiques de l'ancienne Grèce : *une tétralogie comprenait trois tragédies et un drame satyrique. Musiq.* Ensemble de quatre opéras : *la tétralogie de Richard Wagner est intitulée* l'Anneau du Nibelung.

**tétralogique** adj. Qui a rapport à la tétralogie.

**tétramère** adj. (du préf. *tétra*, et du gr. *meros*, partie). Qui est divisé en quatre parties.

**tétramètre** adj. (du préf. *tétra*, et de *mètre*, groupe de syllabes comprenant deux temps marqués). Se dit d'un vers composé de quatre mètres. N. m. Vers composé de quatre mètres : *un tétramètre anapestique.*

**tétramétrique** adj. Se dit des cristaux à quatre axes.

**tétrandre** adj. (du préf. *tétra*, et du gr. *anêr, andros*, mâle). Qui a quatre étamines.

**tétrandrie** [*drî*] n. f. (de *tétrandre*). Etat des fleurs tétrandres. Quatrième classe du système de Linné, comprenant les genres à fleurs hermaphrodites qui ont quatre étamines égales.

**tétrandrique** adj. Qui appartient à la tétrandrie.

**tétranème** n. m. Genre de scrofulariacées, renfermant des herbes mexicaines, que l'on cultive dans les serres d'Europe pour leur floraison presque continue.

**tétranyque** n. m. Genre d'acariens, dont une espèce (*tétranyque tisserand*), assez répandue en Europe, occasionne aux végétaux une affection appelée *grise*.

**tétraogalle** n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des phasianidés, renfermant de beaux oiseaux de la taille des tétras : *les tétraogalles, qui vivent dans les montagnes de l'Himalaya, sont appelés aussi* coqs *ou* faisans des neiges.

**tétraonidés** [*dé*] n. f. pl. Famille d'oiseaux gallinacés, dont les principaux genres sont : *tétras* (tétrao), *gélinote*, *lagopède*, etc. S. un *tétraonidé*.

**tétraophase** n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des phasianidés, comprenant deux espèces du Tibet, voisines des perdrix rouges.

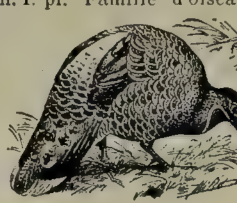
Tétraophase.

**tétrapode** adj. (du préf. *tétra*, et du gr. *pous*, *podos*, pied). Qui a quatre pieds. Ancienne division des papillons diurnes.

**tétrapétale** adj. (du préf. *tétra*, et de *pétale*). Se dit des plantes dont les corolles ont quatre pétales.

**tétraphosphate** n. m. (du préf. *tétra*, et de *phosphate*). Engrais phosphaté que l'on obtient en chauffant un mélange de phosphates naturels avec une petite quantité de carbonates, puis en hydratant subitement la masse chaude.

**tétraplégie** [*jî*] n. f. (du préf. *tétra*, et du gr. *plessein*, frapper). Paralysie qui frappe les quatre membres.

**tétrapole** n. f. (du préf. *tétra*, et du gr. *polis*, ville). Dans l'antiquité, confédération de quatre villes ; contrée où étaient situées quatre villes remarquables, telle que la Cyrénaïque, l'île de Céphalonie.

**tétraptère** adj. (du préf. *tétra*, et du gr. *pteron*, aile). Qui possède deux paires d'ailes, en parlant des insectes : *les coléoptères sont tétraptères*.

**tétraptérure** n. m. Sous-genre de poissons-épée, comprenant deux espèces des mers d'Europe, (On les rencontre fréquemment dans la Méditerranée et le golfe de Gascogne.)

**tétraptéryx** [*riks*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, renfermant de jolies grues de l'Afrique australe, vulgairement appelées *grues de Paradis*.

**tétraptote** adj. (gr. *tétraptôtos*. — du préf. *tétra*, et du gr. *ptôsis*, chute). *Gram.* Se dit des noms grecs ou latins qui n'ont, au singulier ou au pluriel, que quatre formes différentes.

**tétrarchat** [*ka*] n. m. (de *tétrarque*). Dignité de tétrarque. Exercice des fonctions de tétrarque.

**tétrarchie** [*chî*] n. f. (de *tétrarque*). Subdivision de la phalange grecque. Fonction d'un tétrarque. Gouvernement de l'empire romain, sous Dioclétien, qui divisa l'empire en quatre empereurs (deux *Augustes* et deux *Césars*), Dioclétien, Maximilien Hercule, Galère, Constance Chlore : *la tétrarchie fut instituée surtout pour permettre à l'Empire de se défendre contre les Barbares*.

**tétrarque** n. m. (gr. *tétrarkhês* ; du préf. *tétra*, et du gr. *arkhein*, commander). Chef, gouverneur d'une tétrarchie.

**tétras** [*trass*] n. m. (lat. et gr. *tetrax*). Genre d'oiseaux gallinacés, type de la famille des tétraonidés, répandus de l'Europe au nord de l'Asie.

— Encycl. Les tétras ou *coqs de bruyère* sont de grands et forts oiseaux à bec court et robuste, qui habitent surtout les régions montagneuses (forêts de conifères) ; on les chasse pour leur chair très estimée ; les mâles ont un brillant plumage. En France, vit le grand tétras (*tetrao urogallus*), qui atteint 0m,80 de long et 1m, 50 d'envergure et que l'on rencontre dans les Ardennes, les Vosges, les Alpes, les Pyrénées. Le *lyrure* ou *tétras-lyre* préfère aux grandes forêts les taillis buissonneux.

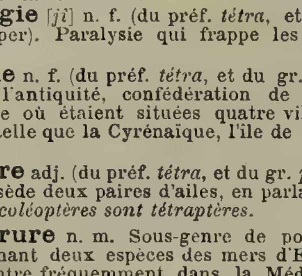
Tétras.

**tétrasépale** adj. (du préf. *tétra*, et de *sépale*). *Bot.* Qui a quatre sépales.

**tétraspermé** [*tras-pèr-mé*], **e** adj. (du préf. *tétra*, et du gr. *sperma*, germe). *Bot.* Dont le fruit contient quatre graines.

**tétrasporacées** [*tras-po-ra-sé*] n. f. pl. Famille d'algues chlorophycées unicellulaires. S. une *tétrasporacée*.

**tétrasporange** [*tras-po*] n. m. Sporange qui se rencontre chez les algues floridées et dans lequel les spores se forment au nombre de quatre.

**tétraspore** [*tras-po-re*] n. m. (du préf. *tétra*, et du gr. *sporos*, graine). Nom donné aux spores des algues de l'ordre des floridées, parce qu'elles se forment au nombre de quatre dans chaque sporange.

**tétrastémone** [*tras-té*] n. m. (du préf. *tétra*, et du gr. *stémon*, étamine). Qui a quatre étamines.

**tétrastique** [*tras-ti-ke*] adj. (du préf. *tétra*, et du gr. *stikhos*, rang). *Archit. anc.* Qui a quatre rangs de colonnes. *Métr.* Qui est composé de quatre vers.

**tétrastyle** [*tras-ti-le*] adj. (du préf. *tétra*, et du gr. *stulos*, colonne). Qui a quatre colonnes de front : *temple tétrastyle*. N. m. Temple à quatre colonnes de front.

**tétrasyllabe** [*sil-la-be*] ou **tétrasyllabique** [*sil-la*] adj. (du préf. *tétra*, et de *syllabe*). Qui a quatre syllabes.

**tétrathionique** adj. Se dit d'un acide oxygéné du soufre, $S^4 O^6 H^2$, acide de la série thionique.

**tétratomicité** n. f. Caractère tétratomique.

**tétratomique** adj. (du préf. *tétra*, et de *atome*). *Chim.* Se dit des corps qui peuvent se substituer ou se combiner à quatre atomes d'hydrogène, ou d'un corps nonovalent.

**tétravalent** [*lan*], **e** adj. *Chim.* V. VALENCE.

**tétrazine** n. f. Produit d'oxydation d'osazones, générateur de diverses matières colorantes.

**Tetricus** [*té, kus*] (C. Pius Esuvius), un des empereurs romains de la série des Trente tyrans. Il prit la pourpre en 268 ; détrôné par Aurélien en 273, m. vers 276.

**tétrix** [*triks*] n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, renfermant de petites sauterelles grises ou brunes, répandues sur tout le globe.

**tétrobole** n. f. (gr. *tetrôbolos*). *Métrol. anc.* Monnaie grecque qui valait quatre oboles, c'est-à-dire 0 fr. 60 environ. Poids grec valant quatre oboles, soit 2 gr. 880.

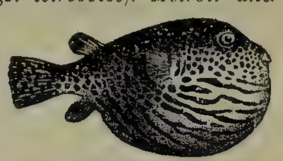
Tétrodon.

**tétrodon** n. m. Genre de poissons plectognathes gymnodontes, renfermant des formes renflées, qui vivent principalement dans les mers chaudes.

**tétryl** n. m. Tétranitrométhylaniline employée comme explosif d'amorçage par les Allemands.

**tette** [*tè-te*] n. f. (orig. german.). Bout de la mamelle, chez les animaux.

**tettigie** [*tè-ti-jî*] n. f. Sous-genre de cigales, dont l'espèce type est la cigale de l'orme et du frêne.

**tettigone** [*tè-ti-gho-ne*] n. f. Genre d'insectes hémiptères, répandus sur tout le globe.

**tettin** [*tè-tin*] n. m. Ouverture du four à potier.

**têtu, e** n. et adj. (de *tête*). Obstiné, opiniâtre. N. m. Gros marteau de tailleur de pierre, servant à abattre le plus gros de la pierre à enlever. Ant. **Obéissant, docile.**

**têtuer** [*tu-é*] v. a. Ebaucher avec le têtu : *têtuer des pierres*.

**Tetzel** (Jean Diez, dit), dominicain allemand, né à Pirna, m. à Leipzig (1470-1519). Léon X le nomma inquisiteur de la foi et le chargea de prêcher les indulgences pour obtenir les fonds nécessaires à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre. Son zèle motiva l'indignation de Luther et l'explosion de la Réforme.

**Teucer** [*sèr*] ou **Teucros** [*kros*], fils de Télamon, frère d'Ajax, fondateur de Salamine en Chypre.

**teucriette** [*è-te*] n. f. Nom vulgaire de la véronique des prés.

**teucrium** [*kri-om'*] n. m. *Bot.* Nom scientifique des germandrées.

**Teufen,** comm. de Suisse (cant. d'Appenzell, Rhodes-Extérieures) ; 4.600 hab. en de nombreux hameaux. Elève du bétail ; industrie laitière ; broderie.

**Teuffel** (Wilhelm), philologue allemand, né à Ludwigsburg, m. à Tubingue (1820-1878) ; auteur d'une *Histoire de la littérature romaine*.

**teuf-teuf** n. m. Onomatopée figurant le bruit de l'explosion motrice, dans les automobiles à pétrole. *Par ext.* Automobile.

**teugue** [*teu-ghe*] n. f. (lat. *tegula*). Petite dunette de l'avant ou de l'arrière d'un navire, pour abriter les hommes.

**Teuta,** reine des Illyriens, vaincue et détrônée par les Romains (IIIe s. av. J.-C.).

**Teutatès** [*tèss*], un des dieux de quelques peuples germaniques et gaulois, mentionné par Lucain dans la *Pharsale*.

**Teutberg** [*bèrgh*] (forêt de) ou **Teutoburger Wald,** chaîne de collines boisées de l'Allemagne (Hanovre et Westphalie) ; 468 m. d'alt. Elle porte, près de Minden, une statue colossale d'Arminius.

**Teutobochus** [*kus*], chef des Teutons, vaincu par Marius. (V. Teutons.)

**teutomane** n. Personne possédée de la teutomanie.

**teutomanie** n. f. (de *Teuton*, et *manie*). Manie, admiration excessive des Allemands.

**teuton, onne** [*o-ne*] adj. et n. Qui concerne les anciens Teutons. Habitant de l'ancienne Germanie et, aujourd., en mauv. part, Allemand, Allemande.

**teutonique** adj. Qui appartient aux Teutons : *langue teutonique*.

**Teutonique** (ordre) ou **de Notre-Dame-des-Allemands,** l'un des plus anciens ordres hospitaliers et militaires, fondé vers 1128 à Jérusalem par les croisés allemands, sous le nom de *frères de l'hôpital de Sainte-Marie-des-Teutons*. Approuvé par le pape Célestin III en 1190, il comprenait des chevaliers recrutés parmi la noblesse, faisant vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, des prêtres, ou chapelains, et des frères servants ou oblats. Il rendit en Orient les mêmes services que les ordres du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem. Après la perte d'Acre, le siège de l'ordre fut transféré à Venise, puis à Marienbourg, Kœnigsberg. Napoléon Ier l'abolit en 1809 dans les pays de la confédération du Rhin. Rétabli en 1834, réorganisé en 1840, 1865, 1871, il existe encore aujourd'hui en Autriche et dans les Pays-Bas (bailliage d'Utrecht) comme ordre religieux de chevalerie indépendant. Accessible aux personnes des deux sexes nobles et catholiques ; les titulaires ont un costume spécial et portent en sautoir une croix d'or émaillée de noir et bordée de blanc ; une seule classe en Autriche, trois dans les Pays-Bas ; ruban noir.

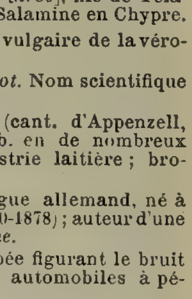
Ordre teutonique.

**Teutons** [*ton*], peuple de l'ancienne Germanie. Ils envahirent la Gaule avec les Cimbres, et furent taillés en pièces par Marius, près d'Aix-en Provence. Leur chef, Teutobochus, d'une prodigieuse force physique, orna le triomphe du vainqueur (102 av. J.-C.).

**Teverone** (anc. *Anio*), riv. d'Italie, affl. du Tibre ; cours 118 kil. Il forme les célèbres cascatelles de Tivoli.

**Tewfik** (Mohammed), khédive d'Egypte, né en 1852, m. près du Caire (1852-1892). Il monta sur le trône en 1879, mais dut subir à partir de 1882 le contrôle britannique.

**Tewfik-pacha** (Ahmed), homme politique turc, né en 1843 ; ministre des affaires étrangères en 1908-1909 ; grand vizir en 1918-1919 ; partisan de l'Entente.

**Tewkesbury,** v. d'Angleterre (comté de Gloucester), près du confluent de l'Avon de Stratford avec la Severn ; 4.700 h. Belle église normande d'une ancienne abbaye bénédictine. En 1741, pendant la guerre des Deux-Roses, les Lancastre de la reine Marguerite furent vaincus par les York d'Edouard IV.

**texalite** n. f. Oxyde naturel de magnésium. Syn. BRUCITE.

**Texas** [*tèk-sass*], un des Etats de l'Union américaine ; 4.663.000 h. Capit. *Austin*. Coton, bétail, sucre.

**texasite** n. f. Hydrocarbonate naturel de nickel. Syn. ZARATITE.

**Texcoco,** v. du Mexique (Mexico), sur le lac homonyme ; 6.000 h. Chapellerie.

**Texel** ou **Tessel,** île hollandaise, au N. du Zuyderzée ; 6.800 h. Vastes pâturages. Le 31 juillet 1653, la flotte anglaise de Monk battit la flotte hollandaise de Tromp, qui périt. Le 20 janvier 1795, les hussards français capturèrent une flotte anglaise, prise par les glaces sur les côtes du Texel.

**Texien, enne** [*tèk-si-in, è-ne*], habitant ou originaire du Texas : *les Texiens*. Adjectiv. : *population texienne*.

**Texier** (Charles-Félix-Marie), architecte et archéologue français, né à Versailles, m. à Paris (1802-1871). Il explora les antiquités d'Asie Mineure.

**texte** [*tèks-te*] n. m. (lat. *textus*). Propres termes qu'on lit dans un auteur, un acte, par opposition aux commentaires, aux traductions, etc. : *citer un texte de Cicéron*. Passage de l'Ecriture sainte, qui fait le sujet d'un sermon. *Fig.* Matière. Sujet d'interprétation, de réflexion, de développement. *Restituer un texte*, rétablir l'ordre, les mots, la ponctuation de l'auteur. *Revenir à son texte*, revenir au sujet dont il est question. *Gros texte*, *petit texte*, caractères d'imprimerie de quatorze points et de sept points et demi.

**textiforme** [*tèk-sti*] adj. (du lat. *textus*, tissé, et de *forme*). Qui a la forme d'un tissu, d'un réseau.

**textile** [*tèks-ti-le*] adj. (lat. *textilis* ; de *texere*, supin *textum* tisser). Qui peut être divisé en fils propres à faire un tissu : *le lin, le chanvre sont des plantes textiles*. (On dit aussi, substantiv. et au masc., *des textiles*.) Qui se rapporte au tissage : *industrie textile*. *Minér.* Qui est formé de filets déliés.

— Encycl. Les principaux textiles sont le chanvre, le coton, le lin, la laine, la soie, puis les fibres végétales exotiques, aloès, jute, ramie, raphia, phormium, qui servent plutôt à faire des nattes, tapis, cordages, chapeaux, que des tissus. (V. TISSAGE.)

**textilité** [*tèk-sti*] n. f. Qualité des matières textiles. (Peu us.)

**textor** n. m. *Ornith.* Variété de tisserin.

**textuaire** [*tèk-stu-è-re*] adj. Qui concerne le texte : *notes textuaires*. N. m. Livre où il n'y a que le texte sans commentaires.

**textuel, elle** [*tèk-stu-èl, è-le*] adj. (de *texte*). Conforme au texte : *citation textuelle*.

**textuellement** [*tèk-stu-è-le-man*] adv. Conformément au texte : *citer textuellement un passage*.

**textulaire** [*tèks-tu-lè-re*] adj. (du lat. *textus*, tissé). Qui concerne la texture : *forme textulaire des organes*.

**texture** [*tèk-stu-re*] n. f. (lat. *textura* ; de *texere*, supin *textum*, tisser). Etat d'une chose tissue. Disposition des parties d'un corps : *texture de la peau*. Liaison, arrangement des parties d'un ouvrage : *la texture d'un drame*.

**Tezcatlipoca,** un des trois grands dieux mexicains, créateur du monde, surveillant des consciences. Il avait pour symbole un miroir.

**Th,** symbole chimique du *thorium*.

**Thabard** (Adolphe-Martial), sculpteur français, né à Limoges, m. à Clamart (1831-1905) ; auteur de *Charmeur, la Poésie, Monument aux Enfants de la Haute-Vienne*.

**Thabor**. *Géogr.* V. Tabor et Tabor (*mont*).

**Thackeray** [*rè*] (William Makepeace), romancier anglais, né à Calcutta, m. à Londres (1811-1863) auteur du *Livre des snobs*, recueil d'esquisses humoristiques ; de *la Foire aux vanités*, roman d'une observation aiguë, sarcastique, où sont cruellement raillés les abus et les vices de la société contemporaine ; de *Henry Esmond*, roman historique, etc.

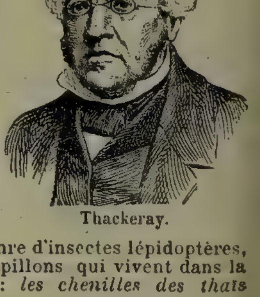
Thackeray.

**Thaïngen** ou **Thæyngen,** comm. de Suisse (cant. de Schaffhouse), près de la frontière allemande ; 1.510 h. Agriculture, horticulture. Tuilerie ; fours à chaux.

**thaïs** [*ta-iss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, renfermant d'élégants papillons qui vivent dans la région méditerranéenne : *les chenilles des thaïs vivent sur les aristoloches*.

**Thaïs,** courtisane d'Athènes, qu'Alexandre le Grand emmena dans ses campagnes d'Asie et qui lui aurait persuadé d'incendier Persépolis. Plus tard, Ptolémée, roi d'Egypte, l'épousa.

**Thaïs** (sainte), pénitente qui vivait en Egypte au IVe siècle. D'après la tradition, elle se livrait au désordre ; mais, convertie par un anachorète de la Thébaïde (Paphnuce, Sérapion ou Bessarion), elle vécut pendant trois ans dans la pénitence et mourut en paix. — Fête le 8 octobre.

**Thaïs,** roman, par A. France (1890), où sont racontées la conversion de la courtisane égyptienne Thaïs par l'anachorète Paphnuce et la damnation de ce dernier, avec de jolies descriptions, de spirituels dialogues philosophiques et un style d'un art tout classique.

**Thaïs,** drame lyrique en trois actes et sept tableaux, livret tiré par L. Gallet du roman d'Anatole France, musique de Massenet (1894) ; partition remarquable par la grâce et la couleur. On peut citer, au second acte, l'air de Thaïs : *Dis-moi que je suis belle ;* le duo d'Athanaël et Thaïs ; l'intermezzo symphonique (*Méditation*), qui sépare les deux tableaux du second acte ; au troisième acte, la mort de Thaïs.

**Thal,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), près du Rhin ; 3.550 h. Broderies ; tissage de bluteaux, soieries ; fonderies.

**thalame** n. m. (du gr. *thalamos*, lit nuptial). *Bot.* Evasement du pédoncule, chez les synanthérées. Fructification des lichens.

**thalamiflore** adj. (de *thalame*, et du lat. *flos, oris*, fleur). Se dit des plantes dicotylédones ayant une double enveloppe florale, à pétioles distincts insérés sur le réceptacle.

**thalamite** n. m. (gr. *thalamitès*). *Antiq. gr.* Rameur du banc inférieur, le plus rapproché de l'eau, dans un vaisseau de guerre.

**thalassa ! thalassa !** ou **thalatta ! thalatta !** mots gr. signif. : *La mer ! la mer !* Exclamation de joie que firent entendre les dix mille Grecs conduits par Xénophon (*Anabase*, IV, 8), quand, accablés de fatigue après une retraite de seize mois, ils aperçurent les rivages du Pont-Euxin.

**thalassicole** adj. (du gr. *thalassa*, mer, et du lat. *colere*, habiter). Se dit des organismes (animaux ou végétaux) qui vivent dans la mer, loin des côtes.

**thalassicole** [*la-si*] n. f. Genre de radiolaires géants, répandus dans toutes les mers : *les thalassicoles atteignent jusqu'à quatre mètres de diamètre.*

**thalassidrome** [*la-si*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, vulgairement appelés *oiseaux des tempêtes*, répandus sur toutes les mers européennes. (Leur nom vulgaire leur vient de ce que, se tenant cachés le jour et ne sortant que le soir, ils sont toujours dehors à l'approche de la tempête,)

**thalassine** [*la-si-ne*] n. f. Poison azoté cristalisable, extrait des tentacules d'actinies.

**thalassique** [*la-si-ke*] adj. (du gr. *thalassa*, mer). Qui a rapport à la mer.

**thalassite** [*la-si-te*] n. f. Chlorure hydraté naturel de cuivre.

**thalassocratie** [*la-so-kra-sî*] n. f. (du gr. *thalassa*, mer, et *kratos*, puissance). Empire des mers.

**thalassographie** [*la-so-gra-fî*] n. f. (du gr. *thalassa*, mer et *graphi*, écriture Etude scientifique de la mer. (On dit plutôt OCÉANOGRAPHIE.)

**thalassographique** adj. Qui se rapporte à la thalassographie.

**thalassomètre** [*la-so*] n. m. (du gr. *thalassa*, mer, et *metron*, mesure). Sonde marine.

**thalassométrie** [*la-so-mé-trî*] n. f. Ensemble des procédés de sondage en mer.

**thalassométrique** [*la-so*] adj. Qui concerne la thalassométrie. (On dit plutôt OCÉANOGRAPHIQUE.)

**thalassophobie** [*la-so-fo-bî*] n. f. (du gr. *thalassa*, mer, et *phobos*, crainte). Peur morbide que certaines personnes éprouvent en face de la mer et qui se complique parfois de vertiges.

**thalassothérapie** [*la-so, pî*] n. f. (du gr. *thalassa*, mer, et *therapeia,* traitement). Usage méthodique, dans un but thérapeutique, des bains de mer et des climats maritimes.

**Thalberg** (Sigismond), pianiste allemand, né à Genève, m. à Naples (1812-1871) ; virtuose très habile.

**thalénite** n. f. Silicate hydraté naturel d'yttria.

**thaler** [*lèr*] n. m. Monnaie allemande d'argent : *les anciens thalers valaient environ 3 marks.*

**Thalès** [*lèss*], philosophe grec, né probablement à Millet (640-548 av. J.-C.) ; fondateur de l'école ionienne, auteur d'une doctrine cosmologique, où l'eau jouait le rôle principal. C'est le plus ancien et le plus illustre des Sept sages.

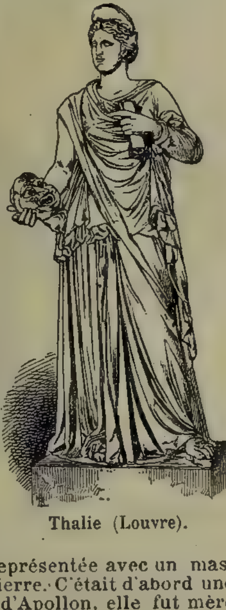
Thalie (Louvre).

**thalétique** adj. Qui appartient à l'école ou à la doctrine de Thalès de Milet.

**thalheimite** n. f. Syn. de MISPICKEL.

**thaliacés** [*sé*] n. m. pl. Sous-classe de tuniciers, renfermant les salpes et formes voisines. S. un *thaliacé.*

**thalibot** [*bo*] n. m. Nom vulgaire du souci des prés et du salsifis sauvage.

**thalie** [*lî*] n. f. Genre de zingibéracées, renfermant de grandes plantes herbacées orignaires des pays chauds, et que l'on cultive en Europe pour la décoration des pièces d'eau.

**Thalie** [*lî*], Muse de la comédie et de l'idylle, représentée avec un masque et une guirlande de lierre. C'était d'abord une divinité champêtre ; aimée d'Apollon, elle fut mère des Corybantes.

**thalle** [*ta-le*] n. m. (du gr. *thallos*, rameau). *Bot.* Appareil végétatif rudimentaire des cryptogames (algues, champignons, dans lequel on ne distingue plus ni tige ni feuille).

**thallieux, euse** [*ta-li-eû, eu-ze*] adj. Se dit des sels qui renferment le thallium au minimum de combinaison.

**thallique** [*tal-li-ke*] adj. Se dit de la série des sels trivalents du thallium.

**thallite** n. m. *Minér.* Syn. de ÉPIDOTE.

**thallium** [*tal-li-om'*] n. m. (du gr. *thallos*, rameau, parce que le *thallium* donne dans le spectre une raie verte). *Chim.* Métal blanc, découvert en 1861, et qui existe dans certaines pyrites.

— ENCYCL. Le thallium (symbole chimique Tl) peut s'extraire des boues des chambres de plomb, obtenues dans la fabrication de l'acide sulfurique. C'est un métal qui se rapproche beaucoup du plomb par ses propriétés physiques : il a à peu près même couleur et même dureté. Il fond à 302° et bout à 1.515° ; sa densité est 11,85, son poids atomique 204. Le thallium est très oxydable, et s'altère rapidement dans l'air et dans l'eau. Ses sels et en général toutes ses combinaisons sont vénéneuses.

**thallophore** [*tal-lo*] n. m. (gr. *thallophoros ;* de *thallos*, branche, et *phoros*, qui porte). *Antiq. gr.* Vieillard qui portait des branches d'olivier à la procession des panathénées.

**thallophytes** [*tal-lo-fi-te*] n. m. pl. Le plus inférieur des quatre embranchements du régime végétal, renfermant tous les végétaux (algues, champignons, lichens, bactéries), dont l'appareil végétatif est réduit à un thalle. S. un *thallophyte.*

**thalweg** [*vègh*] n. m. (de l'all. *thal*, vallée, et *weg*, chemin). Ligne de plus grande pente d'une vallée, suivant laquelle se dirigent les eaux courantes.

**Thalwill,** comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur le lac ; 6.790 h. Tissus de coton, soieries, teintureries : constructions de machines.

**thalysies** [*zî*] n. f. pl. (gr. *thalusia ;* de *thalos*, rameau). *Antiq. gr.* Fêtes de la moisson, où l'on offrait aux dieux les prémices de la récolte.

**Thamar,** Chananéenne, femme de Her, puis d'Onan. Déguisée en femme de mauvaise vie, elle séduisit Juda et eut de lui Pharès et Zara, qui continuèrent la lignée du patriarche.

**Thamar,** fille de David et de Macha. Elle fut déshonorée par son demi-frère Amnon-Absalon, fils comme elle de David et de Macha, la recueillit chez lui et, pour la venger, fit tuer Amnon dans un festin.

**Thamar,** tableau de Cabanel (1875, musée du Luxembourg). Déshonorée par Amnon, Thamar, les vêtements déchirés, s'est réfugiée chez son frère, Absalon et pleure sur ses genoux. Absalon étend le bras d'un air menaçant. (V. p. 1053.)

**Thamar,** reine de Géorgie, née vers 1160, m. vers 1212. Elle lutta avec succès contre Byzance, et son règne fut une glorieuse époque pour la Géorgie.

**Thamin** (Raymond), philosophe français, né à Bayeux en 1857 ; membre de l'Académie des sciences morales en 1922 ; psychologue et moraliste d'une inspiration élevée. Directeur de l'enseignement secondaire (1922).

**Thamyris** ou **Thamyras,** poète et musicien légendaire de la Thrace. Il osa défier les Muses ; vaincu par elles, il perdit la vue.

**Thana,** v. de l'Empire anglais des Indes (prov. de Bombay) ; 15.600 h. Ch.-l. de district.

**thanatogénèse** [*jé-nè-ze*] n. f. (du gr. *thanatos*, mort, et *genesis*, formation). Recherche de l'origine et des causes de la mort.

**thanatologie** n. f. (du gr. *thanatos*, mort, et *logos*, discours). Etude des signes, des conditions, des causes et de la nature de la mort.

**thanatologique** adj. Qui appartient à la thanatologie.

**thanatophobie** n. f. (du gr. *thanatos*, mort, et *phobos*, crainte). Peur morbide de la mort.

**Thanatos,** dieu de la mort, chez les Grecs.

**thane** ou **thegn** [*tèghn'*] n. m. (de l'anglo-saxon *thegen*). Titre d'honneur, d'origine militaire, attribué, aux origines de la monarchie anglaise, à certains seigneurs. (Les *king's thanes* étaient vassaux immédiats du roi.)

**Thanet,** île d'Angleterre, qui forme l'extrémité nord-orientale du comté de Kent. Sup. 106 k. carr. ; pop. 52.000 h. Belles cultures. Plages fréquentées.

**Thanksgiving-day** n. m. (mot angl. signif. *jour des actions de grâce*). Fête nationale des Etats-Unis, qui a lieu le dernier jeudi de novembre, et qui fut instituée en 1621 par la colonie de Plymouth, en remerciement de la première récolte.

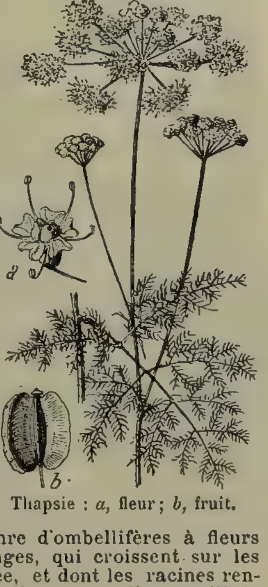

Thapsie : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**Thann,** ch.-l. d'arr. du Haut-Rhin, sur la Thur ; 7.400 h. Ch. de f. Très belle église Saint-Thiébaut (XIIIe-XVe s.). — L'arr. a 53 comm., et 59.000 h.

**Thaon-les-Vosges,** comm. des Vosges, arr. et à 9 kil. d'Epinal, près de la Moselle ; 6.120 h. Ch. de f. E. Filatures et tissage : blanchisseries, teintureries de tissus et textiles.

**Thapsaque.** *Géogr. anc.* V. de la Syrie ancienne, sur l'Euphrate.

**thapsia** n. m. Emplâtre vésicant, fait avec la résine des *thapsies.*

**thapsie** [*psî*] n. f. ou **thapsia** n. m. Genre d'ombellifères à fleurs blanches, jaunes ou rouges, qui croissent sur les bords de la Méditerranée, et dont les racines renferment une résine très irritante, que l'on a utilisée à la préparation d'emplâtres révulsifs.

**Thapsus** [*psuss*], anc. v. d'Afrique, près de laquelle César anéantit les restes du parti de Pompée (46 av. J.-C.). Auj. *Ed-Dimas.*

**Thar** (DÉSERT DE), région aride du nord-ouest de l'Inde, dans la plaine indo-gangétique, à l'Est de l'Indus occupant un espace de 750 kilom. de long sur 500 de large ; pays chaud et sec, et peu habité.

**Tharaud** (Jérôme), né à Saint-Junien (Haute-Vienne) en 1874, et **Tharaud** (Jean), son frère, né à Saint-Junien en 1877, écrivains français. Leur œuvre, romans proprement dits (*la Maîtresse servante*), ou tableaux de mœurs (*l'Ombre de la croix*), vaut par un pittoresque simple et sobre, d'une vigueur singulière.

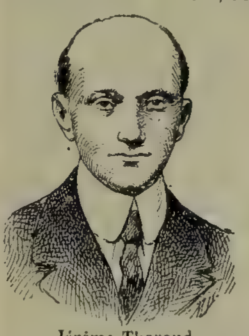
Jérôme Tharaud.

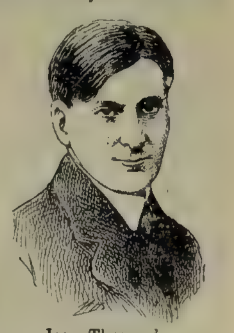
Jean Tharaud.

**thargélies** [*lî*] n. f. pl. (gr. *thargêlia*). Fête athénienne en l'honneur d'Apollon, pour appeler sur les récoltes la protection des dieux.

**tharops** [*ropss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, de la famille des eucnémidés, qui sont répandus dans l'hémisphère boréal et vivent sur les vieux arbres, où leurs larves creusent des galeries.

**Thasien, enne** [*zi-in, è-ne*] habitant de l'île de Thasos : *les Thasiens.* Adjectiv. : *population thasienne.*

**Thasos** [*zoss*], île du nord de la mer Egée ; à la Grèce ; 12.000 h. Sol très fertile. Vignobles, oliviers. V. pr. *Pyrgo.*

**that is the question** [*zat-is-ze-kouès-tcheun'*], prov. angl. (*Cela est la question*), expression de Shakespeare au premier vers du fameux monologue d'Hamlet : « *Etre ou ne pas être, voilà la question* ». S'emploie pour exprimer un cas douteux.

**Thau** (ÉTANG DE), lagune du départ. de l'Hérault, communiquant par le canal de Cette avec la Méditerranée (20 kilom. de longueur, sur 7 à 8 kilom. de largeur).

**Thaulow** (Fritz), peintre paysagiste norvégien, né à Christiania, m. à Volandam (1847-1906). Il a peint son pays natal (*l'Hiver en Norvège*, etc.), puis la Normandie, l'Artois, les environs de Paris, la Bretagne.

**thaumalée** [*tô-ma-lé*] n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des phasianidés, propres à la région chinoise. (Les thaumalées sont de superbes faisans, remarquables par la richesse et l'élégance de leur plumage ; les principales espèces sont le *faisan d'Amherst* et le *faisan doré.*)

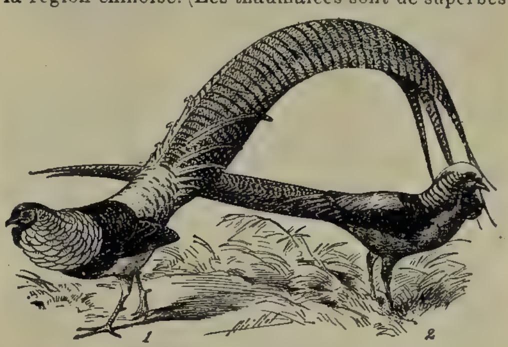

Thaumalées : 1. D'Amherst ; 2. Doré.

**thaumastochélès** [*tô-mas-to-ké-lèss*] n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, renfermant des animaux qui vivent dans les profondeurs de l'océan et présentent cette curieuse particularité qu'une des pattes-mâchoires est beaucoup plus longue que l'autre. (V. la planche OCÉAN.)

**thaumaturge** [*tô*] n. m. (du gr. *thauma, atos*, prodige, et *ergon*, œuvre). Qui fait ou prétend faire des miracles : *saint Grégoire le Thaumaturge.*

**thaumaturgie** [*tô, jî*] n. f. Pouvoir, action de thaumaturge.

**thaumaturgique** [*tô*] adj. Qui a rapport à la thaumaturgie.

**thaume** [*tô-me*] n. m. Sorte de petite faux à long manche.

**Thaya,** rivière de la Tchécoslovaquie (Moravie), qui conflue dans la March ou Morava, après avoir arrosé Znaïm (Znojmo). L'Iglava est son principal affluent.

**thé** n. m. (du chinois *te*). Genre de plantes dicotylédones, de la famille des ternstrœmiacées, renferment plusieurs espèces originaires d'Extrême-Orient : *le thé vient d'Annam ou de Chine.* Feuille cueillie et desséchée de ces plantes. Infusion que l'on en fait. Collation ou réunion dans laquelle on sert du thé : *inviter quelqu'un à un thé. Thé suisse*, v. la partie encycl. *Thé de viande*, infusion pour les malades, préparée avec de la viande hachée.

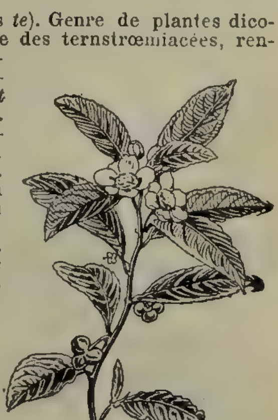
Thé.

— ENCYCL. *Arbor.* Le thé ne dépasse pas 2 mètres de haut, car on le taille fréquemment pour en développer le feuillage ; les feuilles de la plante sont alternes, brièvement pétiolées, coriaces, lancéolées, denticulées sur tout le pourtour ; les fleurs, axillaires, sont blanches ou légèrement jaunes et peu odorantes. Les diverses espèces de ce genre, au nombre d'une quinzaine, font l'objet d'une culture importante en Chine, au Japon, à Formose, en Indochine, dans l'Inde, Ceylan, les îles de la Sonde, l'Amérique du Sud.

On détache de la plante, une à une, les feuilles terminales des rameaux : le *thé noir* est constitué par ces feuilles fraîches cueillies et exposées quelques heures au soleil, où elles subissent une légère fermentation, qui détruit les principes âcres qu'elles contiennent ; puis on les torréfie pendant moins d'une minute, et on les roule en boules ; ces opérations sont répétées plusieurs fois. Le thé vert est torréfié immédiatement après la cueillette.

C'est dans le monde entier que l'on consomme aujourd'hui le thé, en infusions qui constituent une boisson légèrement excitante facilitant la digestion. En Angleterre, le thé est consommé souvent comme boisson de table, et cette habitude a également d'assez nombreux partisans en France.

— On nomme communément *thé suisse* un mélange de plantes aromatiques (arnica, bétoine, hysope, thym, véronique, sauge, romarin, etc.) utilisé en infusions vulnéraires et stomachiques.

**théacé, e** adj. *Bot.* Qui ressemble ou se rapporte au thé.

**Théagène et Chariclée** ou *les Ethiopiques*, roman grec d'Héliodore ; ouvrage auquel Amyot, en le traduisant, a prêté les grâces de son style. C'est un tissu d'aventures invraisemblables, mais habilement composées, avec des descriptions pittoresques.

**Théaki** ou **Thiaki**, anc. *Ithaque*, l'une des îles Ioniennes ; 11.000 h. Huiles, vins, raisins secs. Ch.-l. *Vaty*.

**théandrique** adj. (du gr. *theos*, dieu, et *anêr, andros*, homme). *Théol.* Qui est à la fois divin et humain ; qui est homme et dieu. Qui appartient à l'homme-Dieu.

**Théano,** prêtresse d'Athèna, à Troie, femme d'Anténor. Elle aurait livré le palladion aux Grecs. — Femme ou fille de Pythagore, qui cultiva la poésie avec succès. — Prêtresse athénienne, qui refusa de prononcer contre Alcibiade des imprécations terribles, en disant : « Je suis ministre des dieux pour prier et bénir, non pour détester et maudire. »

**théatin** n. m. Membre d'un ordre religieux fondé, au XVIe siècle, par Gaétan de Tiene et Pierre Caraffa, évêque de Théato (auj. *Chieti*).

— Encycl. Les fondateurs de cet ordre se proposaient la réforme des mœurs du clergé et de toute la chrétienté. Les théatins furent appelés, en 1642, à Paris ; Mazarin leur donna une maison, rue Malaquais. Ils n'eurent jamais en France que cet établissement, qui disparut en 1790. Les théatins portent l'habit des ecclésiastiques séculiers, dont ils ne se distinguent que par les bas blancs.

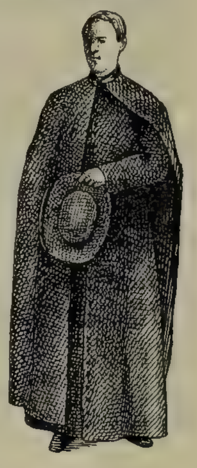
Théatin.

**théatine** n. f. Membre d'un ordre religieux de femmes, institué au XVIe siècle à Naples par Ursule Benincasa et placé sous la direction des théatins.

**théâtral, e, aux** adj. (de *théâtre*). Qui concerne le théâtre : *action théâtrale.* Amplifié et exagéré comme ce qui se fait au théâtre : *attitude théâtrale. Année théâtrale*, temps de l'année pendant lequel un théâtre est ouvert au public.

**théâtralement** [*man*] adv. D'une façon théâtrale.

**théâtre** n. m. (gr. *theatron*). Lieu où l'on représente des ouvrages dramatiques, où l'on donne des spectacles : *bâtir un théâtre.* La scène où jouent les acteurs : *paraître sur le théâtre.* Art, profession de comédien : *se destiner au théâtre.* Art de composer des ouvrages dramatiques : *les règles du théâtre.* Recueil des pièces d'un pays ou d'un auteur : *le théâtre français ; le théâtre de Corneille. Pièce de théâtre*, ouvrage destiné à être joué sur la scène. *Mettre une pièce au théâtre*, la faire représenter. *Le théâtre change*, se dit lorsque, dans un même acte, la décoration d'un théâtre est changée subitement. *Fig.* Situation où l'on est en vue. Lieu, physique ou moral, où se passent des actions remarquables : *le théâtre de la guerre. Roi de théâtre*, roi faible, sans autorité. *Coup de théâtre*, effet scénique inattendu, *Fig.* Changement brusque, inattendu.

— Encycl. *Grèce.* Ce ne fut, en Grèce, qu'au IVe siècle avant notre ère que l'on commença à bâtir des théâtres en pierre. On en retrouve partout des ruines assez bien conservées. Ils présentent tous les mêmes dispositions générales et comprennent trois parties : le *theatron* proprement dit, enceinte circulaire en gradins adossée à une colline, réservée aux spectateurs et comprenant environ les trois quarts d'un cercle ; en face du theatron est la scène ou *proscenion ;* entre le theatron et le proscenion, l'*orchestra*, espace circulaire où évoluaient des chœurs.

*Rome.* Les Romains construisirent des théâtres à l'imitation des Grecs, mais ce ne fut qu'en 55 av. J.-C. que Pompée fit bâtir le premier théâtre en pierre. Le théâtre romain se distingue du théâtre grec par trois points : 1° il n'est pas adossé à une colline ; 2° il n'y a pas d'*orchestra ;* 3° l'enceinte réservée aux spectateurs a la forme d'un demi-cercle. Les ruines de théâtres romains sont innombrables; citons seulement, en France, les théâtres d'Orange et d'Arles.

*Moyen âge.* Au moyen âge, la scène, image du monde, représente tous les points où doit se jouer le drame ; les différentes localités, le ciel, l'enfer etc., sont figurées d'une façon sommaire les unes à côté des autres, et les décors, au lieu d'apparaître successivement devant le spectateur, s'offrent simultanément à son regard. La machinerie était très compliquée, les « trucs » nombreux ; et certains mystères étaient de vraies féeries (V. mystère.)

*Théâtre classique.* L'emploi des décors simultanés subsista jusqu'aux environs de 1640. Pendant la période classique, le décor unique réclamé par l'unité de lieu était une salle quelconque, un « palais à volonté ». Des spectateurs gens de qualité assistaient au spectacle sur la scène même et gênaient souvent l'action par leurs mouvements et leurs éclats de voix. Cet usage se maintint jusqu'en 1759. Au parterre, les spectateurs restaient debout.

*Théâtre moderne.* Entre la *face*, ou rideau d'avant-scène, et le *lointain* (mur de fond), s'étend le théâtre proprement dit. L'*avant-scène* est l'espace qui s'étend entre le manteau d'arlequin et la rampe. Le milieu du théâtre, directement en face du public et là où se déroule l'action, s'appelle la *scène* (ou le *plateau*). De chaque côté de la scène, se trouvent les *coulisses.* Le côté droit de la scène, par rapport aux spectateurs, s'appelle *cour*, le côté gauche *jardin.* Considéré dans sa hauteur, le théâtre comprend trois parties : les *dessous* (trois, quatre ou cinq étages). la *scène*, et les *déssus* ou *cintre.* Le *décor* proprement dit comprend toute surface peinte. La *décoration* est tout le reste de l'aménagement scénique en vue de la représention. Les décors se divisent en *rideaux*, qui sont roulés dans le cintre et se déploient en se déroulant, et en *châssis.* Les *châssis de coulisses* sont *guindés*, c'est à-dire fixés sur des mâts de chaque côté de la scène. Les autres châssis, qui montent des dessous pour constituer, par exemple, un fond de palais, ou une maisonnette, un arbre, un réverbère, etc., sont appelés *fermes.* Un *praticable* est un fragment de décor en charpente, très solide, et qui doit supporter, sur un autre plan que celui de la scène, des personnages mêlés à l'action. Ainsi, un escalier réel par où descendent des acteurs, le pont du premier acte de *Guillaume Tell*, etc., sont des *praticables.*

L'éclairage est compliqué. La *rampe* est la rangée de becs de gaz ou d'ampoules électriques qui sépare la scène de l'orchestre. Les *herses*, composées de la même façon, éclairent les décors. Les *portants* sont des sortes de grands réverbères, qui portent jusqu'à dix becs ou ampoules. Les *traînées* sont des appareils d'éclairage mobiles, que l'on transporte à volonté là où ils sont nécessaires. Enfin, les *projecteurs électriques* donnent à l'éclairage de la scène sa variété et son aspect, souvent féerique. Toutes les opérations relatives aux décors sont exécutées par des machinistes, dont le nombre est quelquefois considérable (soixante à quatre-vingts, à l'Opéra et au Châtelet).

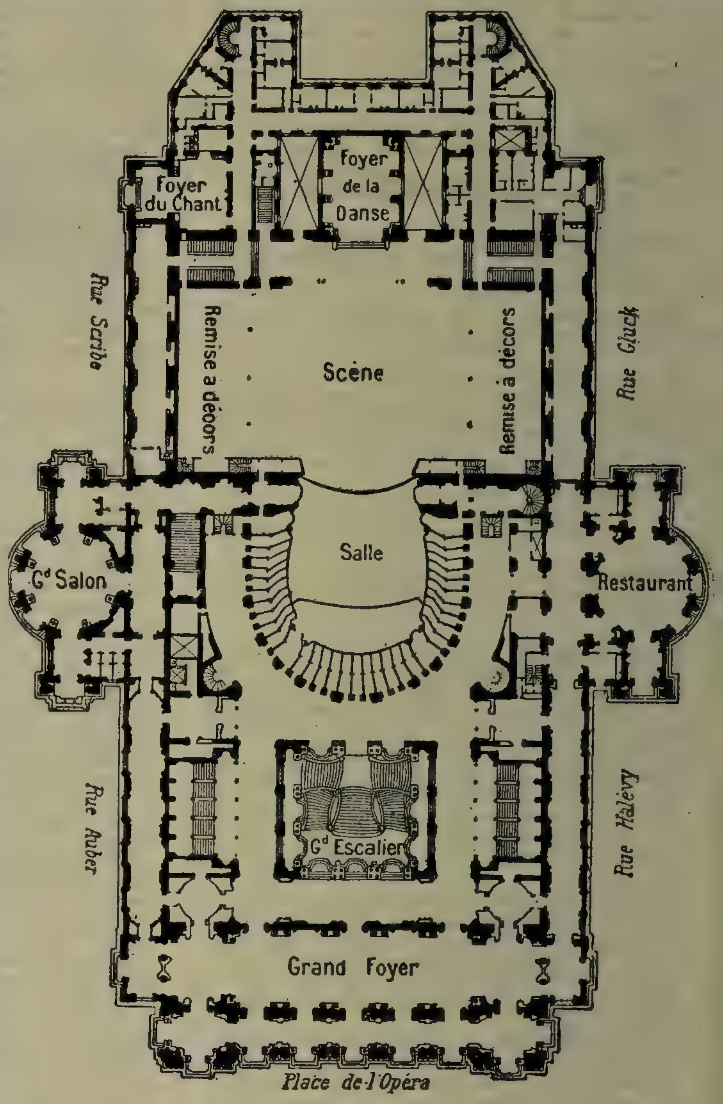

Plan de l'Opéra de Paris.

— *Admin.* Quiconque veut ouvrir un théâtre le peut, sous la réserve d'une déclaration au ministère des beaux-arts et à la préfecture du département. L'autorité, représentée par le maire, n'a d'autres pouvoirs que ceux de prescrire les mesures propres à assurer la sécurité des spectateurs et le bon ordre. Elle peut, en cas de contravention, fermer la salle.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux cafés-concerts, qui sont placés sous le régime de l'autorisation administrative en tant que concerts.

Particulièrement, le Théâtre-Français est régi par le décret du 15 octobre 1812, dit *décret de Moscou.*

Le fait de prendre un billet au bureau constitue un contrat entre le directeur et le public qui a le droit, sauf indication contraire publiée au dehors, de voir la pièce annoncée sur l'affiche avec les acteurs mentionnés, ou d'exiger le remboursement du prix de la place. Il a été jugé autrement pour les abonnements et les billets pris en location.

**Théâtre d'agriculture et mesnage des champs** (*le*), ouvrage d'Olivier de Serres, exposition vive et nette d'une science toute pratique. C'est le premier grand traité d'agriculture qui ait été écrit en France (1600).

**Théâtre** (*la Pratique du*), ouvrage publié par l'abbé d'Aubignac en 1657. Il y est traité : 1° de l'étude des modèles et des maîtres ; 2° du sujet du poème dramatique ; 3° de la division et de la versification du poème dramatique ; 4° des personnages et du spectacle. Cet ouvrage a eu une influence considérable sur l'histoire du poème dramatique en France.

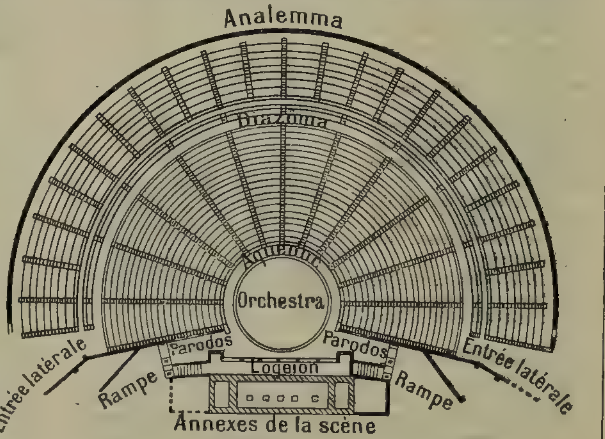

Plan du théâtre d'Epidaure (théâtre grec).

**Théâtre-Français** (*le*). V. Comédie-Française.

**Théâtre-Français** (*Histoire du*), par les frères Parfaict, en quinze volumes (1734-1749), très précieuse pour les renseignements qu'elle renferme, mais malheureusement inachevée (elle s'arrête à l'année 1721). On la complète par l'*Abrégé* du chevalier de Mouhy, et le *Supplément* de d'Origny.

**Théâtre en liberté** (*le*), œuvre posthume de Victor Hugo (1886), composée de pièces et de saynètes d'une agréable fantaisie (*la Grand-Mère, Mangeront-ils? la Forêt mouillée*, etc.).

**Théâtre Antoine,** v. Théâtre-Libre.

**Théâtre-Italien** (Paris). La comédie italienne date, en France, des derniers Valois ; elle fut favorisée par Mazarin. Sous Louis XV, les représentations données à l'Opéra provoquèrent entre les partisans de la musique italienne et ceux de la musique française un conflit, dit « guerre de bouffons » (1752). Jusqu'en 1801, il n'y eut pas à Paris de troupe italienne permanente ; mais, à cette époque, un vrai théâtre s'installa rue de la Victoire, sous la direction de la Montansier, et « les Italiens », établis en dernier lieu salle Ventadour, ne disparurent qu'en 1878. C'est une annexe de la Banque de France qui, depuis, occupe l'édifice.

**Théâtre-Libre,** théâtre fondé par l'acteur français Antoine, en 1885, dans le dessein de renouveler l'art dramatique par le réalisme des ouvrages représentés, et par une mise en scène devant aussi peu que possible à la convention. On y joua des pièces de Zola, Hennique, Goncourt, Curel, Brieux, etc., et des œuvres d'Ibsen, G. Hauptmann, etc. Le Théâtre-Libre, malgré ses outrances, rendit des services considérables ; il s'adressa, en 1896, à un public plus étendu, en prenant le nom de « Théâtre Antoine ».

**Théâtre populaire** (*le*), tableau de Carrière (1895). Dans sa manière enfumée et pourtant pleine de relief, l'artiste nous montre les spectateurs d'un théâtre de faubourg, vibrant d'une émotion passionnée devant le drame joué sur la scène.

**théâtreuse** [*treu-ze*] n. f. *Fam.* Demi-mondaine qui s'exhibe sur les planches d'un théâtre, d'un casino, d'un café-concert.

**théâtricule** n. m. Très petit théâtre.

**théâtrophone** n. m. (du gr. *theatron*, théâtre, et *phonê*, voix). Appareil destiné à transmettre, au moyen d'un téléphone et d'un microphone, une audition théâtrale de chant, de musique, etc.

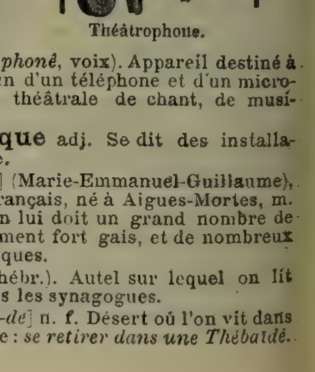

Théâtrophone.

**théâtrophonique** adj. Se dit des installations de théâtrophone.

**Théaulon** [*té-ô*] (Marie-Emmanuel-Guillaume), auteur dramatique français, né à Aigues-Mortes, m. à Paris (1787-1841). On lui doit un grand nombre de vaudevilles, généralement fort gais, et de nombreux livrets d'opéras-comiques.

**théba** n. f. (mot hébr.). Autel sur lequel on lit les livres saints, dans les synagogues.

**Thébaïde** [*ba-i-de*] n. f. Désert où l'on vit dans une solitude profonde : *se retirer dans une Thébaïde.*

**Thébaïde,** une des trois divisions de l'Egypte ancienne, appelée aussi Haute-Egypte. Capit. *Thèbes.* Les premiers ermites chrétiens se retirèrent dans les déserts qui se trouvent à l'O. de cette région.

**Thébaïde** (*la*), poème, historique plutôt qu'épique, de Stace. C'est la guerre de Polynice et d'Etéocle, œuvre d'érudition mythologique, où il y a plus d'imagination et d'esprit que de grandeur (88 av. J.-C.).

**Thébaïde** (*la*) ou *les Frères ennemis*, tragédie de Racine (1664), coup d'essai d'un grand poète. Le sujet est la querelle fratricide d'Etéocle et de Polynice. Les caractères sont encore faiblement dessinés ; mais le style est d'une grande pureté, et les beaux vers ne sont pas rares.

**Thébain, e** [*bin, è-ne*], habitant ou originaire de Thèbes : *Epaminondas fut le plus illustre des Thébains.* Adjectiv. : *population thébaine.*

**Thébaine** ou **Thébéenne** (*légion*), légion, ou plutôt cohorte auxiliaire, recrutée en Thébaïde et commandée par saint Maurice ; composée de soldats chétiens, elle refusa de sacrifier aux idoles et fut massacrée sous Maximien Hercule (fin du IIIe s.), dans le Valais, à Agaunum, appelé depuis *Saint-Maurice.* Beaucoup de critiques ont contesté l'authenticité de cette tradition.

**thébaïne** [*ba-i-ne*] n. f. Un des alcaloïdes de l'opium. Syn. PARAMORPHINE.

**thébaïque** [*ba-i-ke*] adj. (de *Thèbes* d'Egypte, à cause de l'opium récolté en Egypte). Qui appartient à l'opium. *Extrait thébaïque*, extrait d'opium.

**thébaïsme** [*ba-is-me*] n. m. (de *thébaïque*). Intoxication par l'opium.

**Thèbes,** v. de l'Egypte ancienne, une des cités les plus célèbres de l'antiquité ; on la surnommait *Thèbes aux cent portes.* Elle fut la capitale de neuf dynasties, dont quelques-unes comptent parmi les plus glorieuses de l'Egypte. Les villages de Médinet-Abou, Karnak et Louqsor s'étendent sur ses ruines imposantes et fécondes en découvertes (sphinx de Karnak, palais de Louqsor et de Gournah, Ramesséum, colosses de Memnon, édifices variés de Médinet-Abou).

**Thèbes,** ancienne capit. de la Béotie. Fondée par Cadmus, patrie d'Œdipe, théâtre des tragiques démêlés d'Etéocle et de Polynice, puis de l'expédition malheureuse des Sept chefs, elle fut à l'époque historique une rivale d'Athènes, en haine de qui elle s'allia aux Perses. Elle disputa un moment, au temps d'Epaminondas, l'hégémonie à Sparte. Alexandre la détruisit en 335 av. J.-C. Cassandre la rebâtit, sans lui rendre sa splendeur. Auj. *Thiva ;* 3.550 h. (*Thébains*).

**Thèbes** (*Roman de*), poème français du XIIe siècle, en vers octosyllabiques, racontant l'histoire d'Œdipe et de ses fils.

**Thebesius** (VALVULE DE), valvuve de la veine coronaire gauche du cœur.

**thècle** ou **thecla** [*té*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, renfermant de nombreux lycénidés, répandus dans toutes les régions du globe.

**Thècle** (sainte), vierge et martyre, née à Icone (Ier s. de notre ère). Convertie par la prédication de saint Paul, elle se fit chrétienne. Elle échappa miraculeusement à divers supplices. — Fête le 23 septembre.

**Thédenat** (Henri), oratorien et archéologue français, né à La Rochelle, m. à Paris (1844-1916). Membre libre de l'Académie des inscriptions en 1898. Auteur du remarquable ouvrage : *le Forum romain* et de travaux d'épigraphie romaine.

**thée** [*thé*] n. m. Bois de pin très sec, dont on se sert, dans le midi de la France, pour pêcher aux flambeaux.

**théerie** [*té-rî*] n. f. Etablissement où l'on produit le thé. Terre consacrée à la culture du thé.

**Théétète,** dialogue de Platon, sur la science et son fondement. La science ne doit être cherchée ni dans la sensation, ni dans le raisonnement, ni dans la définition ou l'analyse, mais dans la région des idées.

**Thégan,** chroniqueur franc du IXe siècle coadjuteur de l'évêque de Trèves, auteur d'un ouvrage sur la vie et les actes de Louis le Débonnaire.

**théier** [*té-i-é*], **ère** adj. Qui a rapport au thé.

**théier** [*té-i-é*] n. m. Nom sous lequel on désigne aussi (à l'imitation du caféier) le thé ou arbre à thé.

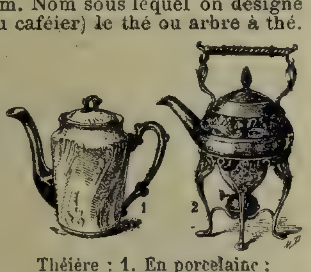

Théière : 1. En porcelaine ; 2. En métal (à réchaud).

**théière** n. f. Vase pour faire infuser le thé.

**théiforme** adj. *Bot.* Qui ressemble au thé. *Infusion théiforme*, préparé à la manière du thé.

**Theil** (**Le**), ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 38 kil. de Mortagne, sur l'Huisne ; 990 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 10 comm. et 8.750 h.

**Theillay,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 27 kil. de Romorantin ; 1.830 h. Ch. de f. Orl.

**théine** n. f. Variété de caféine, extraite du thé.

**théisme** [*té-is-me*] n. m. (du gr. *theos*, dieu). Doctrine qui admet l'existence personnelle d'un Dieu et (à la différence du *déisme*) son action providentielle dans le monde.

**théisme** [*té-is-me*] n. m. (de *thé*). Ensemble des accidents produits par l'abus des infusions de thé.

**Theiss** (la *Tisza* des Hongrois), riv. de Hongrie et de Yougoslavie, affl. du Danube (r. g.). Née dans les Karpathes, elle arrose Tokai, Szeged et atteint le Danube en amont de Belgrade ; cours 930 kil. Son principal affluent est le Marös.

**théiste** [*té-is-te*] n. *Théol.* Partisan du théisme. Adjectiv. : *doctrine théiste.*

**Theix,** comm. du Morbihan, arr. et à 9 kil. de Vannes ; 2.580 h. Ch. de f.

**thélalgie** [*jî*] n. f. (du gr. *thêlê*, mamelon, et *algos*, douleur). Douleur du mamelon.

**thélalgique** adj. Qui se rapporte à la thélalgie.

**Thélème** (*abbaye de*), une des plus charmantes créations de Rabelais : fondation aristocratique où des êtres d'élite mènent une vie raffinée, affranchie des obligations sociales. Mot passé dans la langue pour désigner un endroit où tout se trouve en abondance, principalement les jouissances matérielles. (Le nom de *Thélème* vient du verbe grec *thelein*, vouloir, parce que l'unique règle de l'abbaye était : *Fais ce que veux.*)

**thélémite** n. m. Habitant de l'abbaye de Thélème.

**thélite** n. f. (du gr. *thêlê*, mamelon). *Path.* Inflammation du mamelon.

**thélodermite** n. f. (du gr. *thêlê*, mamelon, et *derma*, peau). Inflammation des papilles de la peau.

**thélotisme** [*tis-me*] n. m. (du gr. *thêlê*, mamelon). Se dit de l'érection du mamelon, pour la distinguer de l'érection des organes véritablement érectiles.

**Thélus,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 8 kil. d'Arras ; 800 h. Pris par les Allemands en octobre 1914, ce village fut repris de haute lutte par les Canadiens en août 1917. Le village a été complètement détruit.

**thélygone** n. m. Genre de phytolaccacées, renfermant des plantes herbacées, à feuilles ovales, un peu obtuses, rudes sur les bords, qui croissent communément sur le littoral français de la Méditerranée.

**thélymitre** n. f. Genre d'orchidées, dont on connaît une vingtaine d'espèces de l'Océanie.

**thélytokie** [*ki*] n. f. (du gr. *thêlus*, féminin, et *tokos*, enfantement). *Biol.* Propriété que possèdent certaines espèces d'être indéfiniment parthénogénétiques.

**themagg** [*té-magh'*] n. m. Botte en cuir rouge, fendue latéralement, qui est la chaussure des cavaliers indigènes des régiments de spahis.

**thématique** adj. (de *thème*). *Gramm.* Qui a rapport au thème des mots : *suffixe thématique.* *Musiq.* Qui a rapport aux thèmes musicaux : *thème thématique. Catalogue, table thématique*, catalogue d'œuvres musicales, table des morceaux d'un opéra, où l'on indique la première phrase musicale des œuvres ou des morceaux.

**thème** n. m. (du gr. *thema*, sujet posé). Sujet, matière : *traiter un thème ingrat.* Ce qu'un écolier doit traduire, de la langue qu'il parle dans celle qu'il apprend : *thème latin, allemand.* *Musiq.* Motif sur lequel on compose un morceau de contrepoint ou des variations. *Fig. Fort en thème*, se dit d'un jeune homme qui réussit dans les exercices d'école, mais manque d'imagination et de caractère. *Gram.* Mot dépouillé de sa désinence de flexion. *Byzant.* Nom des circonscriptions administratives entre lesquelles l'empire byzantin se partagea à partir du VIIe siècle. *Astrol.* Position où se trouvent les astres au moment de la naissance de quelqu'un et qui sert à tirer son horoscope.

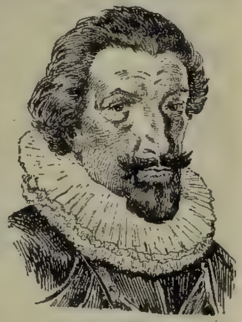
Mal de Thémines.

**Thémines** (Pons DE LAUZIÈRES, marquis **de**), maréchal de France, m. à Auray (1552-1627), un des lieutenants les plus fidèles de Henri III, puis de Henri IV. Il fit, en 1626, le blocus de La Rochelle ; brave soldat, mais médiocre général.

**Thémis** [*miss*], déesse grecque de la justice, fille d'Ouranos et de Gæa, femme de Zeus, mère des Heures, présidant à l'ordre de l'univers, représentée avec des balances. *Temple de Thémis*, palais de justice.

**Thémistios** [*mis-ti-oss*], philosophe et rhéteur grec, né entre 310 et 320 de notre ère, m. à Constantinople vers 395. Rhéteur célèbre, il fut l'orateur officiel de Constantinople. Lié avec Julien et Théodose, précepteur d'Arcadius, c'était un noble caractère, qui savait parler aux empereurs avec indépendance, et qui osa réclamer la liberté religieuse. Ses discours sont pleins d'intérêt pour les historiens.

**Thémisto,** femme d'Athamas ; répudiée par son mari, elle tua ses propres enfants, croyant tuer ceux de sa rivale Ino-Leucothée. (*Myth.*)

**Thémistocle,** général athénien, né vers 525 av. J.-C. Esprit inquiet, violent, il fut, à Athènes, après la première guerre Médique, le chef du parti démocratique ; il fit frapper Aristide d'ostracisme (485), devint archonte en 480 et, lors de l'invasion de Xerxès en Grèce, fut l'âme de la résistance d'Athènes, dont il commandait la flotte à Salamine ; c'est lui qui engagea les Grecs à livrer bataille. Le Spartiate Eurybiade, généralissime de toutes les forces confédérées, étant dans le conseil d'un avis opposé au sien, leva son bâton de commandement, sa scytale, comme pour l'en frapper. Calme au milieu des clameurs, et maître de lui-même, Thémistocle arrêta l'impérieux Spartiate par ce mot fameux : « Frappe, mais écoute », qui est devenu d'une fréquente application. — On cite encore cette autre réponse de Thémistocle à ceux de ses amis qui, le voyant tout pensif depuis la grande journée de Marathon, l'interrogeaient sur la cause de cette mélancolie : « C'est que les lauriers de Miltiade m'empêchent de dormir. » Dans l'application, ces mots sont restés la devise d'une noble émulation, mais plus souvent encore de l'envie. A la fin de la guerre, Thémistocle fit relever les murs d'Athènes, malgré les Spartiates ; mais il se rendit odieux par ses exactions dans les îles de la mer Egée. En 471, accusé de péculat, il fut banni par l'ostracisme et se retira plus tard chez les Perses, où il mourut vers 460 av. J.-C.

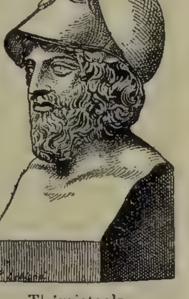
Thémistocle.

**thénar** n. m. (mot grec). Saillie du côté externe de la paume de la main : *l'éminence thénar.* (V. planche HOMME),

**Thénard** [*nar*] (Louis-Jacques, baron), savant chimiste français, collaborateur de Gay-Lussac, né à La Louptière (Aube), m. à Paris (1777-1857). On lui doit la découverte de l'eau oxygénée, du bore, etc. — Son fils, le baron ARNOULD-PAUL-EDMOND, né à Paris, m. à Talmay (Côte-d'Or) [1819-1884], chimiste et agronome, fit connaître l'emploi du sulfure de carbone (sulfuration) contre le phylloxera. Membre de l'Académie des sciences (1864.)

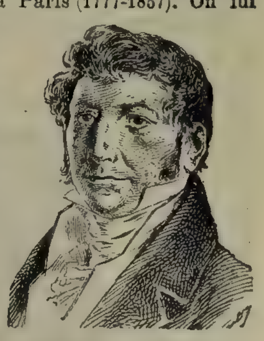
Baron L. J. Thénard.

**thénardite** n. f. Sulfate neutre naturel de sodium.

**thençon** [*tan*] n. m. *Archéol.* Sorte de masse d'armes.

**Theneuille,** comm. de l'Allier, arr. et à 21 kil. de Montluçon ; 1.200 h. Ch. de f.

**Thénezay** [*zè*], ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 22 kil. de Parthenay ; 2.170 h. Elevage. — Le cant. a 9 comm. et 6.890 h.

**Thenon,** ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 30 kil. de Périgueux ; 1.580 h. Ch. de f. Orl. Vins, plâtre. — Le cant. a 11 comm., et 7.350 h.

**théobaldinelle** [*nè-le*] n. f. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des culicidés, renfermant des moustiques, dont une espèce (*theobaldinella spathipalpis*) propage par ses piqûres la fièvre de Malte.

**théobrome** n. m. Genre de malvacées des régions chaudes, dont plusieurs espèces fournissent du cacao.

**théobromine** n. f. Base purique, extraite des graines de cacao et employée comme diurétique.

**théocrate** n. m. Membre d'une théocratie. Partisan de ce gouvernement.

**théocratie** [*sî*] n. f. (gr. *theokratia ;* de *theos*, dieu, et *kratos*, force). Société où l'autorité, regardée comme émanant de Dieu, est exercée par ses ministres : *chez les Hébreux, le gouvernement des Juges était une théocratie.*

— ENCYCL. Les gouvernements primitifs sont presque tous théocratiques. Le cumul des pouvoirs temporel et spirituel leur confère une omnipotence absolue ; ils réglementent la vie privée, au même titre que la vie publique. Actuellement, la plupart des Etats civilisés proclament l'autonomie du pouvoir civil et garantissent la liberté de consdience. De véritables théocraties existent encore : Maroc, gouvernement bouddhique du Grand Lama, du Tibet. Condamné par les politiques modernes, le principe théocratique n'en eut pas moins, au XIXe siècle, d'éminents défenseurs, notamment Joseph de Maistre (théocratie catholique) et A. Comte (théocratie positive.)

**théocratique** adj. Qui appartient à la théocratie : *pouvoir théocratique.*

**théocratiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière théocratique.

**théocratiser** [*zé*] v. a. Soumettre à un gouvernement théocratique. (Peu us.)

**Théocrite,** poète grec, né à Syracuse vers 316 ou 300 av. J.-C. Il se fixa à Alexandrie sous Ptolémée Philadelphe. Son recueil d'*Idylles* renferme des pièces appartenant aux genres les plus divers : poèmes rustiques, monologues, mimes dialogués, récits épiques, hymnes, épigrammes. Les plus fameuses sont : *Daphnis, Cyniska, les Syracusaines, la Magicienne, le Chevrier, Heraklês enfant, la Quenouille*, etc. Il fut le créateur du genre bucolique ou pastoral ; la sensibilité, l'imagination, l'observation réaliste, l'instinct dramatique font de lui, dans un genre secondaire, un poète de premier ordre. Il montra, dans la versification et le style, la sûreté de main d'un grand artiste.

**Théodat** [*da*], roi des Ostrogoths d'Italie, neveu de Théodoric le Grand et époux d'Amalasonthe, m. en 536. Instruit, mais faible, il vit la plus grande partie de ses Etats conquise par les Byzantins et fut pris et tué dans Ravenne par un de ses généraux révoltés.

**Théodebald,** roi d'Australie de 547 à 553, né en 533, fils de Théodebert Ier. Après sa mort, l'Austrasie fut réunie aux Etats de Clotaire.

**Théodebert** [*bèr*], **Ier** fils de Thierry Ier, roi d'Austrasie de 534 à 547, né en 504, père de Théodebald. Il conquit Marseille, la Provence et fit dans le Midi un immense butin. Le premier des rois francs, il prétendit marquer son indépendance à l'égard de Constantinople. — THÉODEBERT II, fils de Childebert II, roi d'Austrasie de 596 à 612, né en 586. Vaincu et fait prisonnier par son frère Thierry II, il fut tonsuré et mis à mort avec son fils Mérovée.

**Théodelinde,** reine des Lombards, m. en 626, Elle convertit au catholicisme les Lombards ariens et épousa le duc de Milan Agilulphe.

**théodicée** [*sé*] n. f. (du gr. *theos*, dieu, et *dikê*, justice. Doctrine, traité sur la justice de Dieu : *la théodicée de Leibniz.* Partie de la métaphysique, qui traite de Dieu, de son existence, de ses attributs.

**Théodicée,** ouvrage de Leibniz, où l'auteur développe sa théorie de l'optimisme en enseignant que Dieu n'a pas pu ne pas choisir pour le créer le monde le moins imparfait possible (1710). C'est là que se trouve formulé le célèbre axiome philosophique : « Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. » Selon Leibniz, le mal moral est une conséquence de la liberté humaine.

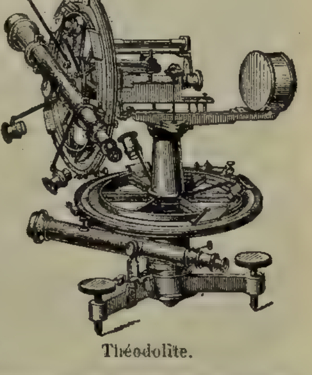
Théodolite.

**Théodisèle,** roi des Wisigoths, avide et débauché. Il fut assassiné en 549, à Séville, par un de ses officiers, au milieu d'un festin.

**théodolite** n. m. Instrument dont on se sert, en géodésie, soit pour mesurer les angles, soit pour évaluer les distances zénithales angles que font avec la verticale les rayons visuels allant de l'œil de l'observateur à des points quelconques).

**Théodora,** impératrice d'Orient, née à Constantinople (527-548), femme de Justinien. Fille d'un gardeur d'ours à l'Hippodrome, elle fut actrice, et scandalisa Byzance par ses débauches, avant de devenir la maîtresse, puis la femme de Justinien. Ambitieuse et avide, mais d'une intelligence supérieure, elle fut l'âme du gouvernement de ce dernier. Très dévouée aux monophysites, elle a été fort maltraitée par les écrivains catholiques. Par ses qualités et par ses défauts, elle a mérité de devenir le sujet d'une légende qui a souvent tenté les dramaturges et les artistes.

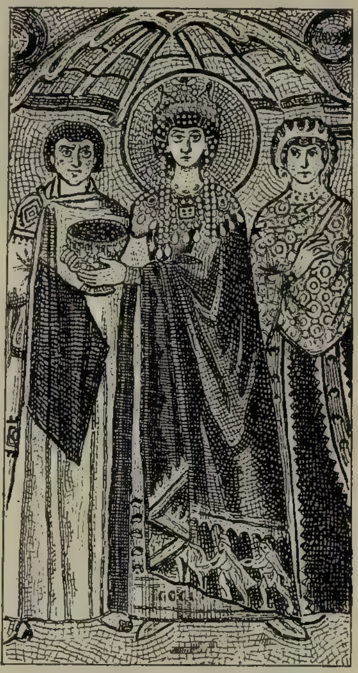
Théodora (mosaïque de Saint-Vital).

**Théodora,** drame en cinq actes, de V. Sardou (1884) ; intéressant par le mouvement et la variété de l'intrigue et la fidélité de la mise en scène. Théodora aime Andréas, qui ne la connaît que sous le nom de Myrta. Or, Andréas est affilié à une conspiration qui a pour objet de renverser Justinien. Un jour, à l'hippodrome, il reconnaît sa maîtresse dans l'impératrice et provoque une formidable insurrection. Mais l'empereur est vainqueur et fait étrangler Théodora, qui a empoisonné Andréas en croyant lui donner un philtre d'amour.

**Théodora,** impératrice d'Orient, femme de Théophile. Très pieuse, mais énergique, elle contint les Bulgares et les Arabes et rétablit le culte des images.

**Théodora,** dame romaine du x$^{e}$ siècle. Maîtresse d'Albéric, duc de Toscane, elle gouverna Rome avec autorité et habileté de 890 à 920 et alla jusqu'à disposer de la tiare.

**Théodore** (sainte), vierge et martyre ; condamnée à être conduite dans un lieu infâme elle s'en échappa et fut décapitée à Alexandrie sous Dioclétien, vers 804. — Fête le 28 avril.

**Théodore d'Amasée** (saint), martyrisé à Amasée, dans le Pont, sous Galère, en 406. — Fête le 9 novembre.

**Théodore** (saint), archevêque de Cantorbéry, né à Tarse en 602, m. en 690, primat de la Grande-Bretagne ; il présida le concile d'Hetfield, qui fixa la doctrine de l'Eglise d'Angleterre. — Fête le 19 septembre.

**Théodore I$^{er}$,** né à Jérusalem, pape de 642 à 649. Il fit déposer Paul, patriarche de Constantinople, qui protégeait les monophysites. — THÉODORE II, né à Rome, pape en 898, ne régna que vingt jours.

**Théodore I$^{er}$, Lascaris,** fondateur de l'empire de Nicée de 1204 à 1222. Il établit son autorité sur la plus grande partie de l'Asie Mineure. — THÉODORE II **Lascaris**, empereur de Nicée de 1254 à 1258. Il battit à plusieurs reprises les Bulgares.

**Théodore de Mopsueste**, théologien grec du v$^{e}$ siècle. Né à Antioche vers 350, il devint en 392 évêque de Mopsueste en Cilicie. Ses écrits, condamnés au concile œcuménique de 553, ont conservé une grande autorité sur les nestoriens de Syrie.

**Théodore Studite** ou **de Stoudion,** moine et écrivain byzantin (759-826). Fermement attaché au culte des images, il fut mêlé de très près à la vie politique de son temps. Il institua une règle monastique très intéressante.

**Théodore Ange,** despote d'Epire (1214-1223) et empereur grec de Thessalonique. Il fut battu et mis à mort sur l'ordre du tsar de Bulgarie, Aven.

**Théodore,** baron de Neuhof, roi de Corse en 1736, né à Metz, m. à Londres (1690-1756). La défaite des Français à Borgo le força à quitter l'île.

**Théodoret** [*rè*] **de Cyr,** historien et écrivain grec ecclésiastique, né à Antioche. Il a laissé des sermons et des lettres d'un grand intérêt pour l'histoire de son temps (vers 396-458).

**Théodoric** [*rik*] **le Grand,** roi des Ostrogoths et fondateur de leur monarchie en Italie. Prince intelligent et énergique, aidé par deux ministres de valeur, Cassiodore et Boèce, il essaya sans succès de reconstituer l'empire d'Occident par la fusion des Romains et des Goths. Il conquit l'Italie sur Odoacre, qu'il assassina dans un festin, mais protégea l'arianisme. Son tombeau est un des monuments les plus intéressants de Ravenne (454-526).

**Théodoric I$^{er}$,** roi des Wisigoths d'Espagne de 419 à 451. Il combattit avec succès contre les Huns, joignit ses forces à celles d'Aétius et de Mérovée et fut tué à la bataille des champs Catalauniques ; — THÉODORIC II, roi des Wisigoths d'Espagne de 453 à 466. Elève d'Avitus, sage et modéré, il conquit la Galice et le Roussillon. Il mourut assassiné par son frère Euric.

**Théodoricien, enne** [*si-in, è-ne*], habitant ou originaire de Château-Thierry : *les Théodoriciens*. Adjectiv. : *la population théodoricienne.*

**Théodoros** [*ross*], négus d'Abyssinie, prince énergique et despotique ; vaincu par l'armée anglaise, il se donna la mort dans sa forteresse de Magdalé (1818-1868).

**Théodose I$^{er}$** (Flavius), **le Grand,** empereur romain de 379 à 395, né en 346. Il remporta de grands succès contre les Goths, mais leur accorda ensuite de vastes terres. Il hâta le triomphe du christianisme sur le paganisme et se soumit à la pénitence que lui imposa saint Ambroise à l'occasion du massacre des révoltés de Thessalonique ; mais il battit plusieurs fois les Barbares et sut retarder la chute de l'Empire romain. C'était un législateur éminent et ses lois sont empreintes d'un réel esprit d'humanité. Il laissa l'empire aux mains trop jeunes de ses deux fils, Arcadius et Honorius ; — THÉODOSE II *le Jeune*, fils d'Arcadius et petit-fils du précédent, empereur d'Orient de 408 à 450, auteur du code Théodosien ; — THÉODOSE III, empereur grec de 715 à 717. Il fut détrôné par Léon l'Isaurien et se retira au monastère d'Ephèse.

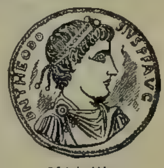
Médaille de Théodose I$^{er}$.

**Théodose** (saint), *le Cénobiarque*, supérieur des cénobites de la Palestine, né à Marisse (423-528). — Fête le 11 janvier.

**Théodose,** comte et général romain, père de l'empereur Théodose le Grand, m. en 376 ; il soumit les Pictes et les Scots, puis la Mauritanie. L'empereur Valens le soupçonna de vouloir se rendre indépendant et le fit mettre à mort.

**Théodosia,** impératrice byzantine, femme de Léon l'Arménien, qui régna de 813 à 819.

**Théodosia,** v. industrielle de la Russie méridionale (gouv. de Tauride), en Crimée ; 38.000 h. Port. Bains de mer. C'est une ancienne colonie de Milet et la *Kaffa* des Génois du moyen âge.

**théodosien, enne** [*zi-in, è-ne*] adj. *Code théodosien* (v. ci-dessous).

**Théodosien** (*Code*). Rédigé par ordre de Théodose II le Jeune, il contenait les constitutions des empereurs chrétiens de l'an 312 à 438. Il fut rendu applicable dans la Gaule romaine.

**Théodote,** précepteur, puis ministre du roi d'Egypte Ptolémée Dionysos. C'est lui qui l'engagea à faire périr Pompée. César, auquel il porta la tête de son rival, le fit mettre à mort.

**théodotien** [*ti-in*] n. m. Sectateur de Théodote de Byzance, hérétique du II$^{e}$ siècle.

**Théodule** (COL DU) ou **de Saint-Théodule,** col, à 3.322 m. d'alt., d'un accès facile, qui relie Zermatt à Valtournauche.

**Théodulfe,** évêque d'Orléans, m. à Angers en 821. Il fit de son abbaye de Fleury-sur-Loire un des centres intellectuels les plus importants du moyen âge et construisit l'église de Germigny ; il fut un des *missi dominici* de Charlemagne. Il a laissé divers ouvrages théologiques et des poèmes précieux pour l'étude des institutions carolingiennes.

**Théognis** [*ogh-niss*] **de Mégare,** poète grec, auteur d'élégies et de poésies gnomiques. Ses vers (conservés au nombre de 1.200 environ), d'un style très énergique, sont d'une inspiration amère et pessimiste. Il appartenait au parti aristocratique et fut exilé par le parti démocratique (VI$^{e}$ s. av. J.-C.).

**théogonie** [*nî*] n. f. (du gr. *theos*, dieu, et *gonos*, génération). Généalogie et filiation des dieux. Ensemble des divinités dont le culte forme le système religieux d'un peuple polythéiste : *la théogonie des Indiens.*

**Théogonie,** poème attribué, sans doute à tort, à Hésiode, sur la généalogie des dieux (IX$^{e}$ s. av. J.-C.). C'est la principale source de la mythologie grecque. La *Théogonie* n'est pas dépourvue d'intérêt littéraire, à cause de la beauté des descriptions et des épisodes qu'elle contient.

**théogonique** adj. Qui a rapport à la théogonie : *les légendes théogoniques d'Hésiode.*

**théogoniste** [*nis-te*] n. m. Celui qui s'occupe de théogonie.

**théologal, e, aux** adj. (du lat. *theologus*, théologien). Qui a rapport à la théologie. *Vertus théologales*, les trois vertus qui ont principalement Dieu pour objet : foi, espérance et charité. N. m. Chanoine institué dans le chapitre d'une cathédrale pour enseigner la théologie. N. f. Charge, dignité de théologal.

**théologalement** [*man*] adv. Avec la gravité d'un théologal.

**théologastre** [*ghas-tre*] n. m. Mauvais théologien.

**théologico-politique** adj. Qui a rapport à la fois à la religion et à la politique.

**théologie** [*jî*] n. f. (du gr. *theos*, Dieu, et *logos*, discours). Science de la religion, des choses divines : *la théologie catholique.* Doctrine théologique : *la théologie de Bossuet.* Ouvrage, traité théologique : *la* Théologie *de Bellarmin.* Cours d'études théologiques : *faire sa théologie. Théologie naturelle*, science de Dieu sans le secours de la Révélation. Syn. THÉODICÉE.

— ENCYCL. La théologie comprend plusieurs branches : *dogmatique*, elle définit et démontre les vérités à croire ; *morale*, elle enseigne les choses à pratiquer ; *ascétique*, elle décrit les passions, les vertus et les vices, et les moyens de conformer sa vie avec les préceptes évangéliques ; *mystique*, elle étudie les voies par lesquelles l'âme s'unit intimement à Dieu ; *scolastique*, elle applique la raison philosophique aux données de la foi. Il faut distinguer dans la théologie deux éléments principaux, dont l'autorité est différente : les vérités dogmatiques qu'elle expose et les explications qu'elle en donne.

**théologien** [*ji-in*] n. m. Qui sait la théologie, ou qui écrit sur cette science : *saint Thomas reste le plus grand des théologiens catholiques du moyen âge. Ec.* Elève de théologie.

**théologique** adj. Qui concerne la théologie. *Péché théologique*, transgression libre d'une loi divine et connue comme telle. (S'oppose à *péché philosophique* ou *moral.*)

**théologiquement** [*ke-man*] adv. Selon les principes théologiques.

**théologiser** [*zé*] v. n. Raisonner de matières théologiques. Apprendre la théologie.

**théologisme** [*jis-me*] n. m. Abus de la théologie, des discussions théologiques.

**théologoumène** n. m. Notion ou principe théologique. (Rare.)

**théomancie** [*sî*] n. f. (du gr. *theos*, dieu, et *manteia*, divination). Art divinatoire, dans lequel le prophète est inspiré par la divinité.

**théomancien, enne** [*si-in, è-ne*] n. Personne qui pratique la théomancie.

**théomaniaque** n. Personne atteinte de théomanie.

**théomanie** n. f. (du gr. *theos*, dieu, et *mania*, manie). Folie qui consiste à se croire dieu.

**théomythie** [*tî*] n. f. (du gr. *theos*, dieu, et *muthos*, mythe). Système des mythes antiques conservés par tradition.

**théomythique** adj. Qui appartient à la théomythie.

**théomythologie** n. f. Science ou traité des mythes païens.

**théomythologique** adj. Relatif à la théomythologie.

**Théon d'Alexandrie,** mathématicien et astronome grec du IV$^{e}$ siècle, un des continuateurs de Ptolémée.

**théopaschite** [*pas-ki-te*] n. m. (du gr. *theos*, dieu, et *paskhein*, souffrir). Membre d'une secte qui affirmait que Jésus avait souffert comme Dieu.

**théopée** [*pé*] n. f. (gr. *theopoiia ;* de *theos*, dieu, et *poiein*, faire). Science spéciale qui avait pour objet d'obliger les dieux à venir habiter leurs statues lorsqu'elles étaient consacrées par les cérémonies du rit.

**théophage** n. (du gr. *theos*, dieu, et *phagein*, manger). Personne qui mange Dieu. Surnom donné par les protestants aux catholiques, à cause de la communion.

**théophanie** [*nî*] n. f. (du gr. *theos*, dieu, et *phainein*, apparaître). Apparition, révélation d'une divinité, chez les Grecs. Ancien nom de l'Epiphanie. chez les chrétiens.

**Théophano,** impératrice byzantine (x$^{e}$ s.). Fille d'un cabaretier, elle sut se faire épouser par Romain, et monta sur le trône avec lui (959). Veuve, elle se remaria avec Nicéphore Phocas, mais aida son amant Jean Tzimiscès à l'assassiner (969). Elle ne put se faire épouser par le nouvel empereur, et fut exilée.

**Théophano,** impératrice d'Allemagne (958-991), nièce de Jean Tzimiscès ou fille du basileus Romain II. Elle épousa Otton II, qui devint empereur d'Allemagne et, après la mort de son mari, elle fut régente pour son fils Otton III. Elle conserva Rome à l'autorité impériale.

**théophilanthrope** n. m. Partisan ou adepte de la théophilanthropie.

— ENCYCL. Imbus de la philosophie du XVIII$^{e}$ siècle, du déisme de Voltaire et des idées de J.-J. Rousseau sur le rôle nécessaire de la religion dans l'Etat, les théophilanthropes pensaient que la croyance en Dieu est indispensable au maintien de la morale privée comme de l'ordre public. Le Directoire leur accorda la plupart des églises de Paris, dont l'usage leur fut enlevé en 1801.

**théophilanthropie** [*pî*] n. f. (du gr. *theos*, dieu, *philein*, aimer, et *anthrôpos*, homme). Sous le Directoire, doctrine philosophique fondée sur la croyance en Dieu, sans culte.

**théophilanthropique** adj. Qui a rapport à la théophilanthropie.

**théophilanthropisme** n. m. Syn. de THÉOPHILANTHROPIE.

**Théophile** (saint), évêque d'Antioche et un des Pères de l'Eglise, auteur d'une *Apologie ;* m. en 190. — Fête le 29 décembre.

**Théophile,** jurisconsulte grec, m. à Constantinople en 536. Il fut un des rédacteurs des *Institutes de Justinien.*

**Théophile,** personnage fameux des légendes du moyen âge, économe de l'église d'Adana en Silicie vers 538. Privé de ses dignités, il signa une cédule par laquelle il donnait son âme au démon. Mais, plein de remords, il implora la Vierge, qui lui rendit sa cédule. Cette histoire a été mise à la scène par Rutebœuf dans un *Miracle* et représentée sur de nombreux vitraux.

**Théophile,** empereur byzantin (829-842), fils de Michel II. Son administration intérieure fut remarquable, et il signa une paix honorable avec les khalifes.

**Théophile le Moine** ou **le Prêtre,** artiste du x$^{e}$ ou du XI$^{e}$ siècle, auteur d'un curieux ouvrage sur la technique de la peinture, de la mosaïque, de l'orfèvrerie.

**Théophile de Viau.** V. VIAU.

**théophilline** n. f. Alcaloïde extrait du thé, doué de propriétés diurétiques et sans action cardiaque.

**théophobe** [*fo-be*] n. et adj. Se dit d'une personne atteinte de théophobie.

**théophobie** [*bî*] n. f. (du gr. *theos*, dieu, et *phobos*, crainte). Horreur de Dieu, de l'idée de Dieu.

**théophobique** [*ke*] adj. Relatif à la théophobie.

**Théophraste** (de son vrai nom TYRTAMOS, surnommé *Théophrastos* [le Divin parleur]), philosophe grec, né à Eresos, dans l'île de Lesbos, m. à Athènes (vers 372-287). Il succéda à Aristote dans la direction du Lycée ; auteur des *Caractères*, d'une observation un peu superficielle, mais spirituelle et pittoresque. Il a également écrit de grands ouvrages scientifiques sur les plantes.

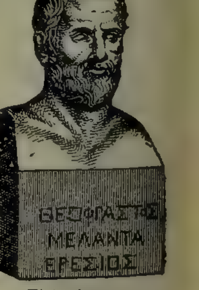

Théophraste.

**Théophylacte Simocatta**, historien byzantin du VII$^{e}$ siècle ; il a laissé des *Lettres* et une *Histoire du règne de l'empereur Maurice.*

**théopneustie** [*pneus-tî*] n. f. (du gr. *theos*, dieu, et *pneustos*, inspiré). *Théol.* Inspiration divine des Ecritures. Plus souvent, Théorie étroite suivant laquelle Dieu aurait inspiré aux auteurs bibliques tous les mots comme toutes les idées.

**Théopompe,** roi de Sparte (VIII<sup>e</sup> s. av. J.-C.), à qui serait due l'institution des éphores. Il fut pris et tué au cours des guerres contre la Messénie.

**Théopompe,** orateur et historien grec, né à Chio, auteur d'une *Histoire hellénique*, continuant celle de Thucydide, et d'une *Histoire philippique* (IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.), dont il ne reste que des fragments. On lui reconnaît une grande érudition, un style énergique et une certaine indépendance d'esprit.

**théorbe** n. m. *Mus.* V. TÉORBE.

**théore** n. m. (du gr. *théôros*, spectateur). *Antiq. gr.* Spectateur des jeux publics. Député qui représentait un Etat grec aux grands jeux d'Olympie, de Delphes, de Corinthe, d'Athènes, de Délos. Député d'un Etat, chargé de consulter un oracle ou de présenter des offrandes. Ambassadeur, magistrat de certaines cités grecques.

**théorème** n. m. (gr. *theôrêma ;* de *theôrein*, examiner). Proposition qui doit être démontrée : *la géométrie s'enseigne sous forme de théorèmes.*

**théorétique** adj. Syn. de THÉORIQUE.

**théoricien, enne** [*si-in, è-ne*] n. Qui connaît les principes, la théorie d'un art : *les théoriciens de la musique ne sont pas forcément de grands compositeurs.*

**théoricon** n. m. (mot gr. dérivé de *theôros*, spectateur). *Antiq. gr.* Indemnité accordée aux citoyens pauvres, pour leur permettre d'assister aux spectacles ou aux fêtes. Fonds publics affectés à ces dispenses.

**théorie** [*rî*] n. f. (gr. *theôria ;* de *theôrein*, considérer). Connaissance spéculative, purement rationnelle. (S'oppose à *pratique.*) Opinions systématisées : *théories politiques.* Ensemble de connaissances, donnant l'explication complète d'un certain ordre de faits : *théorie de la chaleur. Art milit.* Développement des principes de la manœuvre : *apprendre sa théorie.* Livre qui contient ces principes : *égarer sa théorie.*

**théorie** [*rî*] n. f. (du gr. *theôria*, procession). *Antiq.* Ambassade sacrée, envoyée par un Etat grec pour le représenter dans de grands jeux, consulter un oracle, porter des offrandes, etc. *Par extens.*, signif. auj. Ensemble de personnes s'avançant processionnellement.

**théorique** [*ke*] adj. Qui appartient à la théorie : *cette discussion n'offre qu'un intérêt théorique. Antiq. gr. Impôt théorique*, impôt dont le produit était versé dans la caisse des théâtres.

**théoriquement** [*ke-man*] adv. D'une manière théorique.

**théoriser** [*zé*] v. a. Mettre en théorie. V. n. Créer des théories.

**théoriste** [*ris-te*] n. Personne qui fait des théories.

**théosophe** [*o-zo-fe*] n. m. Partisan de la théosophie, sorte d'illuminé.

**théosophie** [*o-zo-fî*] n. f. (du gr. *theos*, dieu, et *sophia*, sagesse). Illuminisme ; doctrine religieuse, qui a pour objet la connaissance de Dieu révélée par la nature et l'élévation de l'esprit jusqu'à l'union avec la Divinité.

— Encycl. La théosophie est distincte de la théologie et du mysticisme. La théologie se définit : science de Dieu ; la théosophie se donne comme une doctrine inspirée par Dieu. De même que le mysticisme, la théosophie a pour principe l'intuition directe et l' « illumination », mais la théosophie se distingue du mysticisme par un appel assez incohérent à diverses sources de connaissances (alchimie, visions, etc.) ; d'où le discrédit jeté sur la théosophie et les théosophes. Les théosophes les plus illustres furent Jacques Bœhme, Valentin, Weigel, Swedenborg, Œtinger, Saint-Martin, Baader.

**théosophique** [*so*] adj. Qui a rapport à la théosophie et aux théosophes.

**théosophisme** [*fis-me*] n. m. Doctrine théosophique. Nom donné par Kant au système des philosophes qui croient voir tout en Dieu.

**Théot** [*té-o*] (Catherine), visionnaire française, née à Barenton (Manche), m. à Paris (1716-1794). Elle joua un certain rôle sous la Révolution. Elle avait salué Robespierre comme le « vrai Messie », ce qui contribua à compromettre le tyran démagogue aux yeux de la foule.

**théotisme** [*tis-me*] n. m. Doctrine de la visionnaire Catherine Théot.

**théotisque** [*tis-ke*] adj. (lat. *theotiscus*). Se dit du tudesque ou ancien allemand : *la langue théotisque.* N. m. *Le théotisque*, l'ancien allemand.

**Theotocopuli** (Domenico), dit **el Greco,** peintre d'origine grecque, né probablement dans l'île de Crète vers 1548, m. en 1625. Il se forma à Venise, mais vécut et travailla surtout en Espagne. Son coloris est austère, chargé de blanc et de noir ; son dessin, émacié (*Partage de la sainte tunique, le Martyre de saint Maurice, l'Enterrement du comte d'Orgaz*).

**Théotokis** (Georges-Nicolas), homme d'Etat grec, né à Corfou (1847-1916), partisan de Tricoupis, qu'il remplaça à la tête du parti lors de la mort de ce ministre (1896). Sa politique de conciliation, pendant la crise gréco-turque (1897), s'opposa à la politique belliqueuse de Delyannis. Il s'entendit avec la Turquie contre les Bulgares en Macédoine. Son administration intérieure fut active et sage.

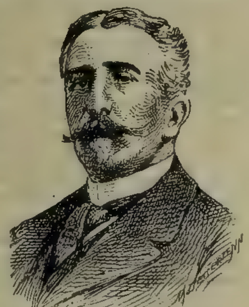

Théotokis.

**thèque** n. f. (du gr. *thêkê*, coffre). Cellule à l'intérieur de laquelle se forment les spores des champignons ascomycètes.

**thèque** n. f. Jeu de balle, désigné plus spécialement sous le nom de « balle au camp ».

**Thera,** v. de l'archipel de Santorin, sur le rivage ouest de la principale île ; 4.500 h. Vins.

**Thérain** [*rin*] (le), riv. de France, qui naît dans le pays de Bray, arrose Beauvais et se réunit à l'Oise (r. dr.), près de Creil ; cours 86 kil.

**Théramène,** homme d'Etat athénien, orateur éloquent et instruit, mais caractère versatile, né à Céos. Il contribua, en 411, à renverser le régime démocratique à Athènes et fut au nombre des Trente tyrans ; mais, accusé de trahison par Critias, il fut condamné à boire la ciguë, en 403.

**Théramène,** gouverneur d'Hippolyte, personnage de *Phèdre*, tragédie de Racine, resté proverbial pour son récit trop ingénieux de la mort d'Hippolyte.

**thérapeute** n. m. (gr. *therapeutês ;* de *therapeuein*, soigner). Nom donné à des moines juifs répandus en Egypte, et qui se rattachaient vraisemblablement à la secte des esséniens. N. Celui, celle qui applique rationnellement les données de la thérapeutique.

**thérapeutique** adj. (du gr. *therapeuein*, soigner). Relatif au traitement des malades : *agent thérapeutique.* N. f. Partie de la médecine, qui enseigne la manière de traiter les maladies.

**thérapeutiquement** [*ke-man*] adv. Au point de vue de la guérison du malade.

**thérapeutisme** [*tis-me*] n. m. Doctrine qui donne à la thérapeutique une importance supérieure à celle de l'hygiène.

**thérapeutiste** [*tis-te*] n. m. Celui qui se livre spécialement à la thérapeutique.

**Thérésa** (Emma Valadon, dite), chanteuse française, née à La Bazoche-Gouet (Eure-et-Loir), m. à Neufchâtel-en-Saosnois (Sarthe) [1837-1913]. Elle obtint un vif succès à l'Alcazar dans le répertoire des chansons burlesques.

**thérèse** [*rè-zè*] n. f. Sorte d'ancienne coiffure de femme.

**Thérèse** (sainte), de la famille de Cepeda, réformatrice du Carmel, née à Avila (Espagne), m. au couvent d'Albe (1515-1582), célèbre par ses visions, ses extases, son mysticisme, et aussi par son intelligence organisatrice. La réforme qu'elle introduisit dans les Carmels d'Espagne fut adoptée par la plupart des carmélites du monde entier. On lui doit une intéressante *Vie*, écrite par elle-même, des *Constitutions* et des écrits remplis d'effusions lyriques : *le Chemin de la perfection, le Château de l'âme.* Elle est regardée comme un des meilleurs écrivains de l'Espagne. L'Eglise l'a surnommée *la Vierge séraphique. Iconogr.* La scène de l'Extase de sainte Thérèse a été souvent retracée. Citons les tableaux de Parodi, Guidobono, Glaize, Ravel, etc. et le célèbre groupe du sculpteur Bernini. — Fête le 15 octobre.

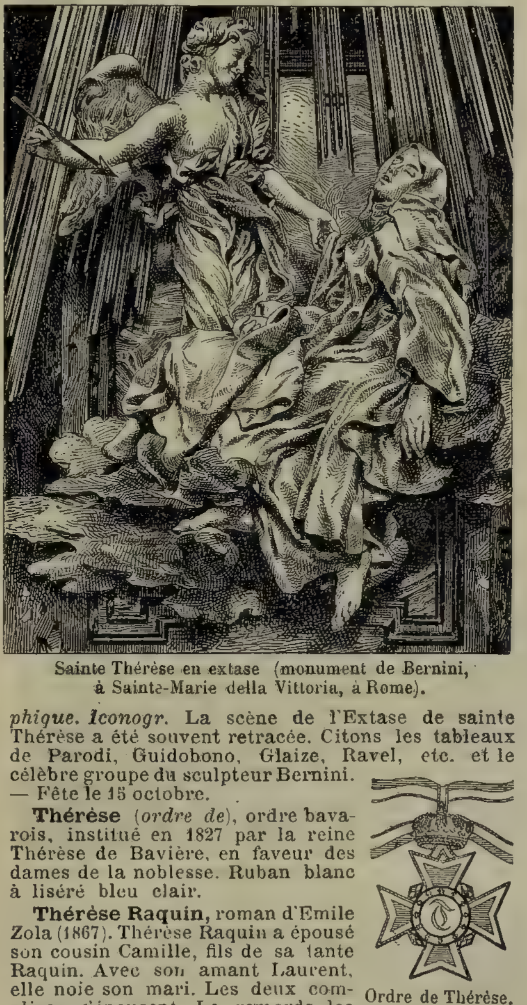

Sainte Thérèse en extase (monument de Bernini, à Sainte-Marie della Vittoria, à Rome).

**Thérèse** (*ordre de*), ordre bavarois, institué en 1827 par la reine Thérèse de Bavière, en faveur des dames de la noblesse. Ruban blanc à liséré bleu clair.

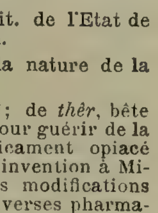

Ordre de Thérèse.

**Thérèse Raquin,** roman d'Emile Zola (1867). Thérèse Raquin a épousé son cousin Camille, fils de sa tante Raquin. Avec son amant Laurent, elle noie son mari. Les deux complices s'épousent. Le remords les poursuit. Ils s'accusent réciproquement devant la tante Raquin, paralysée et muette. Enfin, ils s'empoisonnent. De ce roman, d'un réalisme vigoureux, souvent brutal, l'auteur a tiré une pièce représentée en 1873.

**Therezina,** v. du Brésil, capit. de l'Etat de Piauhy, sur le Paranahyba ; 50.000 h.

**thériacal, e, aux** adj. De la nature de la thériaque.

**thériaque** n. f. (gr. *thêriakê ;* de *thêr*, bête sauvage, la thériaque passant jadis pour guérir de la morsure des bêtes sauvages). Médicament opiacé très compliqué, dont on attribue l'invention à Mithridate et qui a subi de nombreuses modifications dans le cours des âges et dans les diverses pharmacopées.

— Encycl. Des soixante substances que doit renfermer la thériaque, d'après le Codex, elle n'en contient que 20, 10, et même 3 ou 4 dans les diverses pharmacopées qui l'ont maintenue. La thériaque française est un produit mis en pâte à l'aide de miel et de vin de grenache. Elle doit son action à l'extrait d'opium, dont elle contient environ 25 milligrammes par 4 grammes.

**théridion** n. m. Genre d'arachnides, renfermant des araignées de taille médiocre, qui font leur toile dans les trous des vieux murs ou sur les plantes, dans toutes les parties du monde.

**the right man in the right place** [*ze-ra-it-man-in'-ze-ra-it'-plè-se*] loc. angl. signif. : *l'homme qu'il faut dans la place qu'il faut* et qu'on applique à tout homme qui convient tout à fait à l'emploi auquel on le destine.

**Thermaïque** (GOLFE), anc. nom du *golfe de Salonique.*

**thermal, e, aux** [*tèr*] adj. (de *thermes*). Se dit des eaux minérales chaudes : *les eaux thermales sont surtout employées dans le traitement des maladies chroniques.*

**thermalène** n. m. Mélange d'acétylène et de vapeurs d'hydrocarbures, employé dans la soudure et le coupage des métaux au chalumeau.

— Encycl. Le thermalène est moins explosif que l'acétylène ; on l'obtient par l'action de l'eau sur un mélange de carbure de calcium et de sciure de bois imbibée d'huiles lourdes.

**thermalisme** [*tèr-ma-lis-me*] n. m. Etat de thermalité des sources.

**thermalité** [*tèr*] n. f. Nature, qualité des eaux thermales.

**thermantique** [*tèr*] adj. (du gr. *thermainein*, échauffer). *Méd.* Se dit parfois des substances échauffantes.

**thermes** [*tèr-me*] n. m. pl. (lat. *thermæ ;* du gr. *thermos*, chaud). Bains publics des anciens Romains : *les thermes de Pompéi.* Etablissement où l'on prend des eaux médicinales chaudes : *les thermes de Luchon.*

— Encycl. Dans la Grèce ancienne, les bains étaient joints aux gymnases. A Rome, les bains furent d'abord privés et d'une grande simplicité. Puis furent créés pour le peuple des bains publics, qui devinrent bientôt des établissements permanents et somptueux. Bâtis sur un plan à peu près uniforme, ils ne différaient guère que par le luxe et les dimensions. Les principales salles des thermes anciens étaient le *frigidarium*, le *tepidarium*, le *laconicum.* Il s'y adjoignait de nombreuses salles servant de gymnase, de bibliothèque, de restaurant, etc.

**Thermes** (*palais des*), dont les ruines subsistent encore à Paris, boulevard Saint-Michel. C'était un somptueux établissement de bains publics, fondé probablement par l'empereur Constance Chlore. La magnifique salle voûtée était, croit-on, le *frigidarium.* Il fut habité par l'empereur Julien et les rois de France de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> dynastie. Les Thermes sont compris dans le musée de Cluny. (V. CLUNY.)

**Thermes** (Paul de La Barthe, seigneur **de**), maréchal de France, né dans le Couserans (ou Conserans), m. à Paris. Il défendit en 1550 Parme contre les Impériaux, mais perdit en 1558 la bataille de Gravelines (1482-1562).

**termesthésie** [*tèr-mès-té-zî*] ou **thermoesthésie** n. f. (du gr. *thermos*, chaud, et *aisthêsis*, sensation). Sensibilité aux variations de la température, dont la recherche est importante dans certaines affections nerveuses.

**thermesthésique** [*tèr, zi-ke*] adj. Se dit des régions du corps particulièrement sensibles aux écarts de température ou, plus exactement, aux variations du rayonnement calorifique.

**thermiatrie** [*tèr, trî*] n. f. (du gr. *thermos*, chaud, et *iatreia*, médecine). Partie de la thérapeutique, qui a pour objet les eaux thermales.

**thermidor** [*tèr*] n. m. (du gr. *thermê*, chaleur, et *dôron*, don). Onzième mois de l'année républicaine, en France (du 20 juillet au 18 août).

**Thermidor** (*Notre-Dame de*), nom donné à M<sup>me</sup> Tallien, à cause de son rôle dans les derniers mois de la dictature de Robespierre.

**Thermidor** (*journée du 9*) [27 juillet 1794], jour où Robespierre, malgré l'appui des sections et de la Commune de Paris, fut renversé par la Convention, à l'instigation de Tallien, Billaud-Varennes et Legendre : ce fut la fin de la Terreur. Robespierre et ses amis (Couthon, Saint-Just, etc.), mis hors la loi, furent exécutés le lendemain.

**thermidorien, enne** [*tèr, ri-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux événements du 9 thermidor an II. N. m. Nom donné aux instigateurs et aux auteurs des événements du 9-Thermidor.

**thermie** [*tèr-mî*] n. f. Unité calorifique de quantité de chaleur représentée par la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1 degré centésimal la température d'une masse de 1 tonne d'un corps dont la chaleur spécifique est égale à celle de l'eau à 15° sous la pression atmosphérique normale. (Abrév., *th.*)

— Encycl. La thermie a comme sous-multiples : la *millithermie* ou grande calorie (*mth*), qui vaut 1 millième de thermie, et la *microthermie* ou petite calorie ($\mu$ *th*), qui vaut 1 millionième de thermie. Pratiquement, la microthermie équivaut à 4,18 joules (0,426 kilogrammètre, dans l'étendue de la France continetale). — La millithermie est appelée *frigorie*, dans l'industrie frigorifique.

**thermique** [*tèr*] adj. Qui a rapport à la chaleur : *variations thermiques.*

**thermite** [*tèr*] n. f. Mélange d'oxydes métalliques, généralement de fer et de poudre d'aluminium, dégageant à l'allumage une chaleur intense, en donnant du métal réduit et fondu : *la thermite est employée pour obtenir des produits incendiaires, faire des soudures et aussi pour préparer certains métaux* (*chrome, manganèse*).

**thermo** [*tèr*] (du gr. *thermos*, chaud), préfixe qui indique la chaleur.

**thermo-anesthésie** n. f. Abolition du sens thermique.

**thermobaromètre** n. m. Instrument donnant à la fois des indications barométriques et thermométriques.

**thermobarométrique** adj. Qui concerne le thermobaromètre : *indications thermobarométriques.*

**thermocatalyseur** [*tèr-mo, zeur*] n. m. Substance qui, par sa présence, abaisse la température d'une réaction chimique.

**thermocautère** [*tèr-mo-kô*] n. m. Cautère de platine, maintenu incandescent par un courant d'air carburé.

— Encycl. Le thermocautère fut créé en 1875 par le D<sup>r</sup> Paquelin et perfectionné en 1891. Il est fondé sur la propriété qu'a le platine de s'échauffer en condensant certains gaz ou vapeurs, en particulier les carbures volatils de l'essence minérale. Il se compose : 1° du cautère ou foyer, qui est un manchon de platine fermé à un bout et ouvert à l'autre, où pénètre un tube métallique qui se fixe sur un manchon creux ; 2° du carburateur, récipient où l'on met l'essence ; 3° d'une soufflerie, formée d'une double poire en caoutchouc. Les trois parties sont reliées par des tubes en caoutchouc.

Après avoir préalablement chauffé le manchon, on actionne la soufflerie pour entretenir un courant d'air carburé, qui maintient le manchon à l'incandescence.

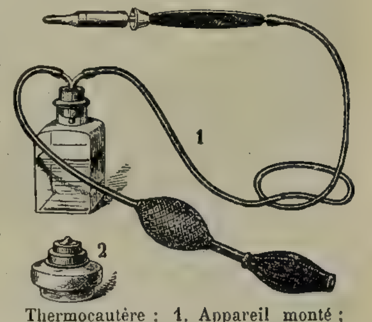

Thermocautère : 1. Appareil monté ; 2. Lampe chauffante.

Le thermocautère se prête à une multitude d'usages : il sert à cautériser les plaies, à assurer l'hémostase, à pratiquer des pointes de feu, etc.

**thermochimie** [*tèr, mî*] n. f. (du préf. *thermo-* et de *chimie*). Partie de la science chimique, qui s'occupe des quantités de chaleur mises en jeu par les combinaisons.

— Encycl. C'est à Berthelot que l'on doit les principes fondamentaux relatifs à la thermochimie. Les corps sont, en général, formés avec émission de chaleur (*formation exothermique*) ; leurs décompositions nécessitent l'absorption d'une quantité de chaleur égale à celle dégagée lors de la formation, pourvu que les états initiaux et finals soient identiques (*décomposition endothermique*). Pour certains composés, c'est le contraire, c'est-à-dire que leur formation se fait avec absorption de chaleur et leur décomposition avec dégagement de chaleur ; ce sont des corps très instables, presque tous des *explosifs*.

**thermochimique** [*tèr*] adj. Qui se rapporte à la thermochimie.

**termochroïque** [*tèr-mo-kro-i-ke*] adj. (de *thermochrose*). Se dit de certains rayons caloriques, qui sont absorbés comme les rayons colorés.

**termochrose** [*tèr-mo-krô-ze*] n. f. (du préf. *thermo*, et du gr. *khrôsis*, coloration). Propriété d'un rayon coloré plus ou moins transmissible à travers une substance diathermane.

**thermo-diffusif** [*tèr-mo-di-fu-zif*], **ive** adj. Qui produit la diffusion par la chaleur.

**thermodiffusion** [*tèr-mo-di-fu-zi-on*] n. f. Diffusion par la chaleur.

**Thermodon** (le), riv. du Pont, sur les bords de laquelle la tradition fait vivre les Amazones.

**thermo-dynamique** [*tèr*] n. f. (du préf. *thermo*, et de *dynamique*). Partie de la physique, qui traite des relations existant entre les phénomènes mécaniques et calorifiques.

— Encycl. La thermodynamique repose entièrement sur deux principes : 1° le *principe de l'équivalence*, qui s'énonce ainsi : quel que soit le système employé pour transformer le travail en chaleur, ou la chaleur en travail, il existe un rapport constant entre la quantité de travail et la quantité de chaleur qui interviennent dans une série quelconque de transformations, si l'état final du système est identique à l'état initial. (Ce rapport constant est l'*équivalent mécanique de la chaleur*) ; 2° le *principe de Carnot*, que l'on peut énoncer ainsi : une machine thermique ne peut fonctionner sans chute de température, c'est-à-dire sans qu'il passe de la chaleur d'une source chaude sur une source froide.

**thermo-électricité** n. f. Ensemble des phénomènes électriques et calorifiques développés sous l'influence de variations soit calorifiques, soit électriques. (A ces phénomènes se rattache la formation d'un courant lorsqu'on échauffe une soudure dans un circuit : principe des pyromètres à couple, de la pile thermo-électrique.)

**thermo-électrique** adj. De la nature de la thermo-électricité. *Pyromètre thermo-électrique*, pyromètre, comprenant un circuit dans lequel entrent deux métaux différents (platine et platine rhodié par exemple), réunis par une soudure. (Lorsque celle-ci est chauffée, le courant qui prend naissance, mesuré au galvanomètre, a une force électromotrice proportionnelle à la température.)

**thermo-galvanomètre** n. m. Appareil destiné à mesurer la chaleur rayonnante.

**thermogène** [*tèr*] adj. (du préf. *thermo*, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui engendre la chaleur. N. m. Appareil destiné à produire de la chaleur.

**thermogénèse** [*tèr-mo, nè-ze*] n. f. (de *thermogène*). Production de la chaleur physiologique.

**thermogénie** [*tèr, nî*] n. f. (de *thermogène*). Production de la chaleur.

**thermogénose** [*tèr, nô-ze*] n. f. Maladie caractérisée par une brusque élévation de température et qui est due en général à une auto-intoxication d'origine alimentaire.

**thermographe** [*tèr*] n. m. (du préf. *thermo*, et du gr. *graphein*, écrire). Instrument qui sert à mesurer les variations de la température et la durée de ces variations, en un point quelconque du corps.

**thermographie** [*tèr, fî*] n. f. Emploi du thermographe.

**thermographique** [*tèr*] adj. Qui concerne la thermographie ou le thermographe.

**thermo-hygroscope** n. m. Instrument indiquant les variations du point de rosée.

**thermo-hygroscopie** n. f. Méthode de prévision du temps, basée sur l'observation simultanée du thermomètre et de l'hygromètre.

**thermolabile** adj. (de préf. *thermo*, et du lat. *abil*, tomber) Se dit des substances contenues dans les sérums et susceptibles d'être détruites par la chaleur.

**thermolampe** [*tèr-mo-lan-pe*] n. m. (du préf. *thermo*, et de *lampe*). *Phys.* Appareil inventé par Philippe Lebon et qui permettait d'utiliser, pour produire la lumière et la chaleur, le gaz obtenu par distillation sèche de bûches de bois.

**thermologie** [*tèr, jî*] n. f. (du préf. *thermo*, et du gr. *logos*, discours). Partie de la physique, relative à la chaleur.

**thermologique** [*tèr*] adj. Qui a rapport à la thermologie.

**thermomagnétique** [*tèr*] adj. Qui se rapporte au thermomagnétisme.

**thermomagnétisme** [*tèr, tis-me*] n. m. Magnétisme développé par la chaleur.

**thermomanomètre** [*tèr*] n. m. Appareil qui a été employé pour mesurer la tension de la vapeur dans les chaudières des machines à vapeur.

**thermomécanique** [*tèr*] adj. (du préf. *thermo*, et de *mécanique*). Qui a rapport à la mécanique du calorique. N. f. Mécanique du calorique.

**thermomètre** [*tèr*] n. m. (du préf. *thermo*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument qui sert à marquer les changements de température. *Thermomètre centigrade*, celui qui comprend 100 divisions entre la division 0 correspondant à la température de la glace fondante et la division 100, qui correspond à la température de la vapeur d'eau bouillante. *Thermomètre Réaumur*, celui qui comprend 80 divisions entre celles qui correspondent aux températures de la glace fondante et de la vapeur d'eau bouillante. *Thermomètre Fahrenheit*, celui qui comprend 180 divisions entre la division 32, qui correspond à la température de la glace fondante, et la division 212, qui correspond à la température de la vapeur d'eau bouillante. *Thermomètre enregistreur*, appareil qui marque sur une feuille de papier les variations thermométriques. *Thermomètre à maxima*, celui qui indique la température maximum à laquelle il se trouve porté pendant un temps déterminé. *Thermomètre à minima*, celui qui indique la température minimum à laquelle il se trouve porté.

— Encycl. Toute variation d'une propriété des corps sous l'influence de la chaleur peut donner lieu à une méthode de mesure des températures, par suite à un thermomètre. Les thermomètres employés couramment sont basés sur la dilatation des liquides sous l'action de la chaleur ; le plus précis est le thermomètre à mercure. Tous ces thermomètres se composent d'un réservoir de verre, auquel est soudé un tube capillaire. Ce dernier, avant l'introduction du mercure, était soudé à une ampoule de verre servant au remplissage. Après le remplissage l'ampoule a été détachée à la lampe, et le tube fermé. Le thermomètre est généralement fixé sur une tablette de bois ou de métal, où se trouve indiquée la graduation ; cette graduation peut d'ailleurs être gravée directement sur le tube.

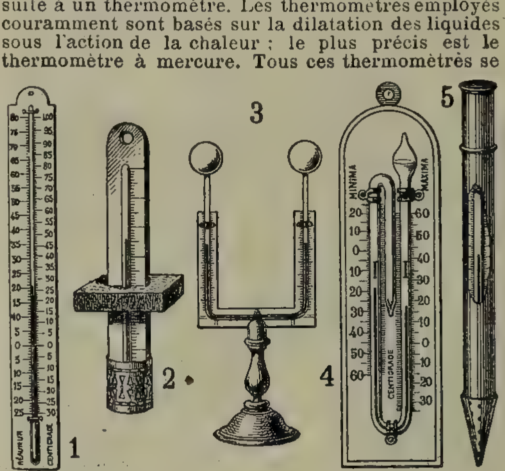

Thermomètres : 1. D'appartement ; 2. De bain ; 3. Différentiel. 4. A maxima et minima ; 5. Piquet, pour la culture.

Pour établir l'échelle de graduation, on plonge le thermomètre dans la glace fondante et, au point où s'arrête, dans le tube, la colonne de mercure, on marque 0 ; le thermomètre est ensuite placé dans la vapeur d'eau bouillante, à la pression de 760 mm et, au point où s'arrête, dans le tube, la colonne du mercure, l'on marque 100 ; on divise l'intervalle de 0 à 100 en cent parties égales, et l'on prolonge la production de part et d'autre. Chaque division correspond à 1 degré, et les divisions au-dessous de zéro sont comptées négativement. Cette échelle est dite *centigrade*. On fabrique aussi quelquefois des échelles dites *Réaumur*, où le zéro correspond à la température de la glace fondante, mais où l'on a marqué 80° pour la température de la vapeur d'eau bouillante. Enfin, en Angleterre, on emploie l'*échelle Fahrenheit*, dans laquelle la division 32 correspond au 0 centigrade et la division 212 à 100° centigrades. Il résulte de là que 180 degrés Fahrenheit correspondent à 100 degrés centigrades, et 1 degré Fahrenheit correspond à $\frac{5}{9}$ de degré centigrade. Si l'on désigne par $f$ la température indiquée par le thermomètre Fahrenheit, par $t$ la température correspondante indiquée par le thermomètre centigrade, on a la relation : $t = \frac{5}{9}(f\text{-}32)$.

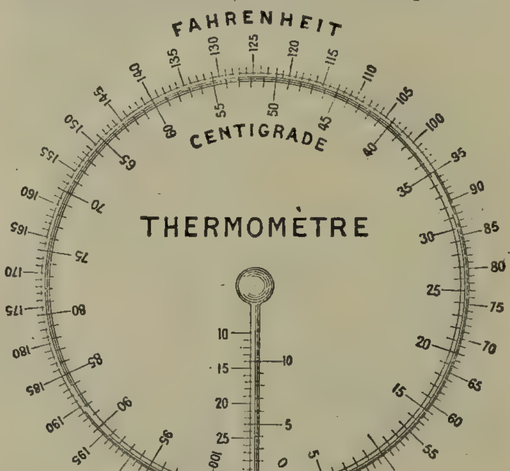

5 degrés centigrades équivalent à 9 degrés Fahrenheit ou à 4 degrés Réaumur.

Parmi les liquides employés pour les thermomètres, le meilleur est le mercure. Entre les avantages qu'il présente sur les autres, citons sa dilatation très régulière, la facilité avec laquelle, étant bon conducteur, il se met en équilibre de température avec le milieu ambiant. Il a cependant l'inconvénient de ne pas pouvoir servir au dessous de — 38°8, qui est sa température de solidification ; si l'on a à mesurer de telles températures, on se sert d'un autre liquide : alcool, toluène, éthers de pétrole.

Lorsqu'on veut avoir des températures d'une façon plus précise, on utilise des thermomètres à gaz (hydrogène, hélium) ; dans ces instruments, la dilatation de l'enveloppe est très faible par rapport à celle du gaz, de sorte que les irrégularités de sa dilatation sont négligeables. Mais ces thermomètres sont d'une manipulation délicate ; aussi ne les emploie-t-on presque exclusivement que dans les laboratoires de physique.

Parmi les thermomètres à maxima et minima, citons celui de Six et Belloni ; il se compose d'un réservoir à alcool communiquant avec un tube en ⊔ fin, contenant une colonne de mercure ; lorsque l'alcool se dilate, le mercure pousse un index d'émail jusqu'au point correspondant à la température maximum ; l'alcool, au contraire, se contractant, le mercure pousse un index jusqu'au point correspondant à la température minimum. Ces index contiennent un morceau de fer doux, qui, au moyen d'un aimant, permet de les ramener au contact du mercure.

On a aussi utilisé la dilatation des solides, mais pour la mesure des hautes températures seulement (pyroscope de Brongniart). On emploie aujourd'hui le thermomètre à gaz ou les couples thermo-électriques (v. PYROMÈTRE).

*Thermomètre médical.* Les thermomètres médicaux vendus en France doivent être accompagnés d'un bulletin de contrôle du Conservatoire des arts et métiers ; ils sont gradués de 32° à 43° ; ils sont extrêmement sensibles.

Pour l'usage, par une violente secousse il faut au préalable faire rentrer le mercure dans le réservoir, appliquer le thermomètre sous l'aisselle dix minutes, ou mieux cinq minutes dans le rectum (dans ce cas, la température est de 0,5° plus élevée). La température est prise matin et soir, les indications sont reportées sur une feuille dite *de température*, ou inscrites par points pour établir la *courbe des températures* (indications précieuses pour suivre la marche des maladies fébriles).

**thermométrie** [*tèr, trî*] n. f. (du préf. *thermo*, et du gr. *metron*, mesure). Mesure de la chaleur.

**thermométrique** [*tèr*] adj. Qui a rapport au thermomètre : *échelle thermométrique.*

**thermométrographe** [*tèr*] n. m. (du préf. *thermo*, et du gr. *graphein*, d'écrire). Thermomètre enregistreur.

**thermomultiplicateur** [*tèr*] n. m. Appareil employé en physique pour étudier la chaleur rayonnante.

**thermonatrite** n. f. Carbonate hydraté naturel de sodium.

**thermopalpation** [*tèr, si-on*] n. f. Méthode de palpation, basée sur la différence des sensations thermiques.

**thermophile** [*tèr*] adj. (du préf. *thermo*, et du gr. *philos*, ami). Se dit des micro-organismes qui sont capables de vivre et de se développer à une température supérieure à celle que peuvent supporter les autres êtres vivants.

**thermophobie** [*tèr, bî*] n. f. (du préf. *thermo*, et du gr. *phobos*, crainte). Peur morbide de la chaleur.

**thermophonique** [*tèr*] adj. (du préf. *thermo*, et du gr. *phônê*, son). Se dit des appareils produisant des sons par l'action de la chaleur.

**thermophyllite** n. f. Variété de serpentine.

**thermophysiologie** [*tèr, zi-o, jî*] n. f. Partie de la physiologie, qui s'occupe des causes et des conditions de production de chaleur par les organismes vivants et des influences que peuvent exercer les modifications de la température ambiante.

**Thermopyles** (les) ou les *Portes-Chaudes*, célèbre défilé de la Thessalie, entre le mont Anopée et le golfe Maliaque, où Léonidas, avec trois cents Spartiates, essaya d'arrêter l'armée entière de Xerxès. Celui-ci, ne pouvant s'imaginer que cette poignée d'hommes eût la prétention de lui disputer le passage, envoya à Léonidas un message qui ne contenait que ces mots : « Rends tes armes ! » Le Spartiate écrivit au-dessous : « Viens les prendre ! » Mais un traître, Ephialte, indiqua aux Perses un sentier qui permettait de contourner le mont Anopée. Léonidas, voyant qu'il était impossible d'échapper à la mort, invita ses compagnons à un repas frugal, en ajoutant : « Ce soir, nous souperons chez Pluton. »

**thermorégulateur** [*tèr*] n. m. Appareil au moyen duquel on règle la chaleur, ou tout au moins ses effets, dans les fourneaux sécheurs. Régulateur de chaleur, en général.

**thermorégulation** [*tèr, si-on*] n. f. Ensemble des moyens synergiques dont disposent les organismes homothermes, pour lutter contre les écarts de température.

**thermorhéostat** [*tèr-mo-ré-os-ta*] n. m. Sorte de thermorégulateur.

**Thermos,** comm. de Grèce (prov. d'Acarnanie-et-Etolie) ; 3.660 h. Anc. capit. de la Confédération étolienne, détruite en 206 av. J.-C. par Philippe V de Macédoine. On y a retrouvé d'intéressantes ruines d'édifices sacrés.

**thermoscope** [*tèr-mos-ko-pe*] n. m. (du préf. *thermo*, et du gr. *skopein*, observer). Sorte de thermomètre à air, servant à étudier les différences de température entre deux milieux.

— Encycl. Divers appareils ont reçu le nom de *thermoscopes*. Celui dont on se sert pour étudier la chaleur rayonnante se compose d'un tube de verre terminé par deux boules remplies

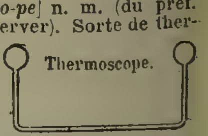
Thermoscope.

d'air. Le tube renferme une goutte de liqueur colorée servant d'index, et qui se déplace si l'une des boules est plus chaude que l'autre. L'instrument est très sensible.

**thermoscopie** [*tèr-mos-ko-pî*] n. f. (de *thermoscope*). Mesure de la chaleur.

**thermoscopique** [*tèr-mos-ko*] adj. Qui a rapport à la thermoscopie.

**thermose** [*tèr-mô-ze*] n. f. (du gr. *thermos*, chaud). Modification quantitative d'un réflexe non nerveux, déterminée par la chaleur.

**thermosiphon** [*tèr*] n. m. Appareil destiné au chauffage par circulation d'eau chaude. (Le récipient A est placé sur un fourneau ; l'eau échauffée s'élève dans le tube B, poussant devant elle l'eau contenue dans les tuyaux C, D, E. Un mouvement circulatoire s'établit : l'eau chaude sort de la chaudière, et l'eau froide y revient.)

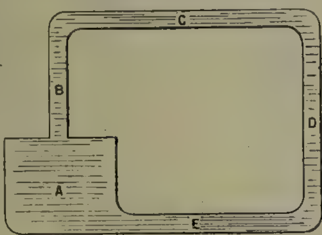

Thermosiphon.

**thermostabile** [*tèr-mos-ta*] adj. (du préf *thermo*, et du lat. *stabilis*, stable). Se dit des substances sensibilisatrices, des sérums antimicrobiens, qui résistent à la chaleur.

**thermosystallisme** [*tèr-mo-sis-ta-lis-me*] n. m. Propriété que possèdent les muscles, de se contracter sous l'influence d'une variation de température.

**thermotaxie** [*tèr-mo-tak-sî*] n. f. (du préf. *thermo*, et du gr. *taxis*, arrangement). Déplacement réactionnel qu'exécute le protoplasme, sous l'influence de la chaleur.

**thermothérapie** [*tèr-mo, pî*] n. f. (du préf. *thermo*, et du gr. *therapeia*, traitement). Traitement des maladies par la chaleur.

**thermotropisme** [*tèr-mo-tro-pis-me*] n. m. (du préf. *thermo*, et du gr. *tropos*, action de tourner). Influence que la chaleur exerce sur le protoplasme des éléments tissulaires, et spécialement sur la direction ou le sens de la croissance des tissus en développement. *Par extens.* Tropisme dont la cause déterminante est la chaleur.

**Théroigne de Méricourt** (Anne-Joseph TERWAGNE, dite), héroïne de la Révolution, née à Marcour (Luxembourg belge), m. à Paris (1762-1817). Elle participa aux premières journées révolutionnaires, à la prise de la Bastille, et à la journée du 10-Août, où elle fit assassiner le journaliste royaliste Suleau, qui avait raillé son enthousiasme. On l'avait surnommée *l'Amazone de la Liberté*. Mais bientôt elle fut dépassée en violence par les poissardes des Halles, qui, un jour, la fouettèrent sur la terrasse des Feuillants. Elle mourut folle à la Sapêtrière. Sa destinée a inspiré à Paul Hervieu un drame en six actes (1902).

**Thérouanne,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 11 kil. de Saint-Omer, sur la Lys ; 1.030 h. Ch. de f. Autrefois place forte, prise et détruite par Charles-Quint en 1553.

**Théroulde,** personnage du XII$^{e}$ siècle, auteur présumé, et, du reste, totalement inconnu, de la *Chanson de Roland*.

**Thersite,** personnage de l'*Iliade*, type de la lâcheté insolente. Il était louche et boiteux ; il eut l'imprudence de railler Achille pleurant la mort de l'amazone Penthésilée : le héros le tua d'un coup de poing.

**thésaurisation** [*zô-ri-za-si-on*] n. f. Action de thésauriser.

**thésauriser** [*zô-ri-zé*] v. n. (lat. *thesaurisare ;* du gr. *thesauros*, trésor). Amasser de l'argent : *l'avare thésaurise pour ses héritiers.* Activ. : *thésauriser des capitaux.*

**thésauriseur, euse** [*zô-ri-zeur, eu-ze*] n. et adj. Qui thésaurise.

**thesaurus** [*zô-russ*] n. m. (mot lat. signif. *trésor ;* en gr. *thesauros*). Nom donné souvent comme titre à des recueils ou lexiques de philologie ou d'archéologie. V. TRÉSOR.

**thèse** [*tè-ze*] n. f. (du gr. *thesis*, action de poser). Proposition que l'on avance, que l'on soutient : *thèse très avancée.* Proposition ou ensemble de propositions que l'on soutient publiquement dans les écoles publiques, dans les universités : *thèse de philosophie.* Discussion publique de ces propositions : *présider à une thèse.* Feuille de papier, de satin, sur laquelle on imprimait autrefois les thèses. Auj. brochure, volume imprimé servant au même usage. *En thèse générale*, d'une façon générale. *Changer de thèse*, passer à un autre sujet, déplacer la question, changer d'opinion. *Changer la thèse*, modifier la question, l'état des choses. *Philos.* Dans le système de Hegel, premier moment de la pensée qui se pose dans la thèse, s'oppose dans l'antithèse, et s'absorbe dans la synthèse.

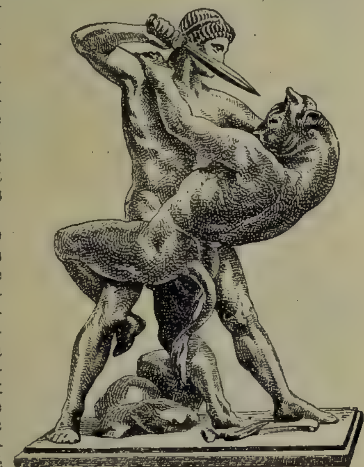

Thésée vainqueur du Minotaure, groupe de Barye.

**Thésée** [*tè-zé*], héros grec, fils d'Egée et roi d'Athènes, personnage à demi historique et à demi légendaire. Ses travaux ont quelque rapport avec ceux d'Hercule. Guidé dans le labyrinthe de Crète par le fil que lui avait remis Ariane, fille de Minos, il combattit et tua le Minotaure, monstre qui se nourrissait de chair humaine. Il abandonna ensuite Ariane dans l'île de Naxos, lutta contre les Amazones, enleva leur reine Antiope, dont il eut un fils, Hippolyte, épousa Phèdre, puis descendit avec son ami Pirithoüs aux Enfers, où il fut retenu prisonnier et ne fut délivré que plus tard par Hercule. Chassé d'Athènes, il se retira à Scyros, où le roi Lycomède le fit périr. Comme il avait offensé gravement Pluton, il fut condamné dans les Enfers à rester éternellement assis. Les historiens grecs attribuaient à Thésée la première organisation de l'Attique et la législation primitive d'Athènes.

**Thésée,** tragédie lyrique en cinq actes, paroles de Quinault, musique de Lulli (1675). Un vers en est resté fameux, qu'on cite souvent par plaisanterie :

> C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.

**Théséion** (le), temple de Thésée, sanctuaire athénien consacré, vers 470, à Thésée, le héros national de l'Attique.

Le *Théséion*, situé au N.-O. de l'Acropole, est un temple hexastyle, périptère ; les métopes représentent les exploits d'Héraclès et de Thésée.

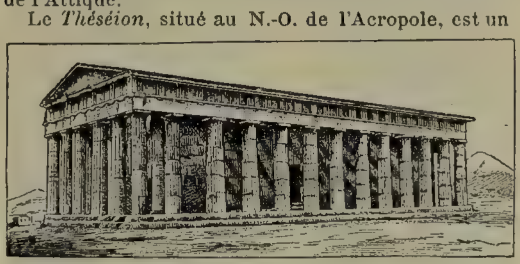

Le Théséion.

**thésis** [*ziss*] n. f. (mot gr.). *Métriq. anc.* Partie faible du pied. *Musiq. anc.* Temps faible de la mesure, qui s'indiquait par le frappé, lequel marque aujourd'hui le temps fort. V. ARSIS.

**Thesmophoriazousai.** *Littér.* V. FÊTES DE CÉRÈS.

**tesmophories** [*tès-mo-fo-rî*] n. f. pl. (gr. *thesmophoros ;* de *thesmos*, loi, et *phoros*, qui porte). Fêtes que les femmes d'Athènes et d'autres villes grecques célébraient en l'honneur de Cérès ou Déméter et de sa fille Proserpine ou Coré.

**thesmophylace** n. m. (gr. *thesmophulax ;* de *thesmos*, loi, et *phulax*, gardien). *Antiq. gr.* Titre que portaient à Elis les membres d'un collège de magistrats, et qui signifie « gardien des lois et des institutions ».

**thesmothète** [*tès-mo*] n. m. (gr. *thesmothetès ;* de *thesmos*, loi, et *tithèmi*, je pose). Titre donné, à Athènes, aux magistrats gardiens des lois.

**Thespiades,** les cinquante filles de Thespios. Leurs enfants. Surnom des Muses. (*Myth.*)

**Thespies** [*tès-pî*]. v. de l'anc. Béotie, au pied de l'Hélicon. (Hab. *Thespiens.*) Elle fut brûlée par les Perses, au temps des guerres médiques. On y voyait un célèbre Eros de Praxitèle. Auj. *Tremo.*

**Thespios** ou **Thestios,** héros éponyme de Thespies, fils d'Erechthée. Il avait cinquante filles, qu'il livra toutes à Héraklès, son ami.

**Thespis** [*tès-piss*], poète grec, considéré comme le créateur de la tragédie chez les Grecs. Il fut en faveur auprès de Solon et de Pisistrate (VI$^{e}$ s.). La tradition veut que Thespis ait parcouru les campagnes avec ses acteurs sur un char qui leur servait de scène. L'œuvre de Thespis dans l'évolution de la tragédie consiste principalement à faire du récitant du dithyrambe un acteur véritable.

**Thessalie** [*tè-sa-lî*], contrée de l'anc. Grèce, entre le Pinde, la Phocide et la mer, avec *Larisse*, *Pharsale* et *Lamia* pour v. princ. ; elle appartient tout entière à la Grèce contemporaine, dont elle constitue une des régions les plus riches et les plus fertiles. (Hab. *Thessaliens.*)

**Thessalien, enne** [*tè-sa-li-in, è-ne*], originaire ou habitant de Thessalie : *les Thessaliens.* Adjectiv. : *la plaine thessalienne.*

**Thessalonicien, enne** [*si-in, è-ne*], originaire ou habitant de Thessalonique. Adjectiv. : *histoire thessalonicienne.*

**Thessalonique,** anc. v. de la Macédoine, prise par les Athéniens et rebâtie en 315 par Cassandre ; auj. *Salonique.* (V. ce nom.)

**thêta** n. m. Huitième lettre de l'alphabet grec ancien, équivalent à *th.*

**thète** n. m. (gr. *thès, thètos*). *Antiq. gr.* Mercenaire, ouvrier à gage. A Athènes, depuis Solon, ouvrier de la quatrième et dernière classe, qui avait des droits civils et politiques, mais ne pouvait être élu à la plupart des fonctions publiques.

**Thétis** [*tiss*], divinité marine, fille de Nérée, femme de Pélée, mère d'Achille. Elle plongea son fils dans le Styx, pour le rendre invulnérable.

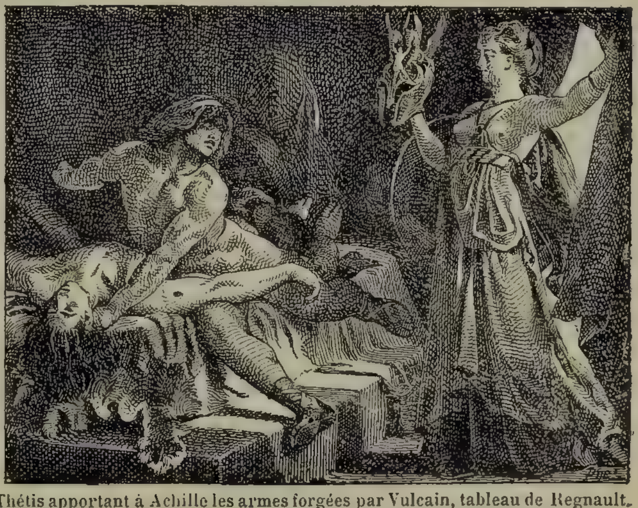

Thétis apportant à Achille les armes forgées par Vulcain, tableau de Regnault.

**Thétis apportant à Achille les armes forgées par Vulcain,** tableau d'Henri Regnault (1866). Achille se lamente sur le corps de Patrocle et jure de le venger. Thétis, tenant de la main droite le casque et le bouclier, soulève de la main gauche la tente, et y fait entrer un flot de lumière.

**Thétis et Pélée,** célèbre épithalame de Catulle, œuvre pleine d'émotion et de charme.

**Theunissen** (*Corneille*-Henri), sculpteur français, né à Anzin, m. à Paris (1863-1918), auteur du *Monument de la défense de Saint-Quentin en 1557*, et des groupes colossaux du pont de l'Isle, à Saint-Quentin ; œuvres détruites par les Allemands.

**théurge** n. m. Celui qui accomplit des œuvres théurgiques.

**théurgie** [*jî*] n. f. (du gr. *theos*, dieu, et *ergon*, ouvrage). Espèce de magie fondée sur le commerce avec les esprits célestes.

**théurgique** adj. Qui a rapport à la théurgie.

**théurgiste** [*jis-te*] n. m. Celui qui pratique la théurgie.

**Theuriet** [*ri-è*] (Claude-Adhémar-*André*), poète et romancier français, né à Marly-le-Roi, m. à Bourg-la-Reine (1833-1907) ; auteur de : *le Chemin des Bois, la Maison des deux Barbeaux, les Maugars, Raymonde, Sauvageonne*, etc. ; écrivain d'un goût délicat, à la langue saine et franche, avec un goût très vif de la nature, peintre et poète des bois et des campagnes.

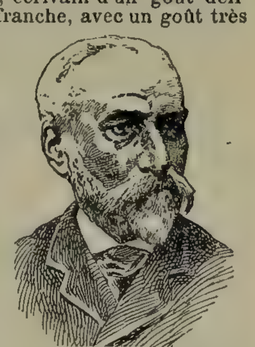

A. Theuriet.

**Theux,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers), près de la Hoigne ; 5.610 h. Plomb, zinc ; pierre. Filatures ; tanneries.

**Thévenin** (Charles), peintre français, membre de l'Institut, né et m. à Paris (1764-1838). Il a peint un certain nombre d'épisodes des guerres de la Révolution et de l'Empire.

**Thévenot** [*no*] (Melchissédec), voyageur français, né à Paris, m. à Issy (1620-1692). Les savants qui se réunirent chez lui formèrent le noyau de l'Académie des sciences. — Son neveu (1633-1667), JEAN, visita l'Asie, et introduisit, dit-on, le café en France.

**Theys,** comm. de l'Isère, arr. et à 32 kil. de Grenoble ; 1.620 h.

**Thézan-lès-Béziers,** comm. de l'Hérault, arr. et à 10 kil. de Béziers ; 1.640 h. Vins.

**Thèze,** ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 22 kil. de Pau, sur le Luy de France ; 500 h. — Le cant. a 19 comm., et 5.870 h.

**Thézée,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 36 kil. de Blois ; 1.400 h.

**Thiais,** comm. de la Seine, arr. et à 8 kil. de Sceaux ; 3.480 h. Vifs combats entre Français et Prussiens, le 30 septembre 1870.

**thialdine** n. f. Base sulfurée obtenue par l'action de l'hydrogène sulfuré sur l'aldéhydate d'ammoniaque, et employée comme stimulant du cœur.

**Thian-Chan** ou **monts Célestes,** montagnes de l'Asie, entre le massif du Pamir et les monts Sayansk. Altitudes considérables, atteignant 7.340 m. au Khan-Tengri. Grands glaciers.

**Thiange** (Gabrielle DE ROCHECHOUART, marquise **de**), fille du duc de Mortemart, sœur de M$^{me}$ de Montespan, m. à Paris en 1693, réputée pour son esprit et sa beauté.

**Thiant,** comm. du Nord, arr. et à 12 kil. de Valenciennes ; 2.120 h. Ch. de f. N. Ferronnerie. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Thiard** ou **Tyard** [*ti-ar*] (Pontus **de**), poète français, né à Bissy (Saône-et-Loire), m. à Bragny-sur-Saône (Saône-et-Loire) [1521-1605]. Un des poètes de la Pléiade. On lui doit : *les Erreurs amoureuses, le Livre des vers lyriques*, etc. Evêque de Chalon-sur-Saône, chassé par les Ligueurs de son siège, qu'il résigna entre les mains de son neveu, il mena une vie assez épicurienne.

**thiasos** [*zoss*] n. m. (mot gr.). *Antiq. gr.* Confrérie religieuse placée sous le patronage d'un dieu. Fête accompagnée de banquets ou de danses. Danse en l'honneur de Dionysos.

**thiasote** [*zo-te*] n. m. (gr. *thiasôtês*). *Antiq. gr.* Membre d'un thiasos.

**Thiaucourt** [*ti-ô-kour*], ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 38 kil. de Toul, sur le Rupt-de-Mad, dans la plaine de Woëvre ; 1.064 h. (en 1914). Ch. de f. E. Vignobles. Occupé par les Allemands dès la fin d'août 1914, Thiaucourt devint bientôt un centre de repos à l'arrière des lignes allemandes sur les côtes de Meuse, dans le saillant de Saint-Mihiel et en Woëvre ; il fut pris par les Américains de Liggett le 12 septembre 1918, au début de la bataille de Saint-Mihiel. Thiaucourt a beaucoup souffert des opérations militaires. — Le canton a 23 comm., et 6.481 h.

**thiazine** n. f. Nom générique de composés sulfurés utilisés comme matières colorantes. La plus importante des thiazines est le *bleu de méthylène.*

**thiazol** n. m. Dérivé du thiophène, générateur de quelques colorants (primuline, jaune de *thiazol*, etc.).

**Thiaumont** (*ouvrages de*), ouvrages détachés de la défense de Verdun (départ. de la Meuse), sur les Hauts ou Côtes de Meuse, en avant de la côte de Froide Terre, qu'ils commandent par 360 m. d'alt. Pendant cinq mois, de mai à septembre 1916, les Allemands s'acharnèrent à la conquête des ouvrages et de la ferme de Thiaumont, qu'ils finirent par prendre, mais sans pouvoir les garder. Le point vital de la défense de Verdun fut disputé avec acharnement du 1$^{er}$ juin au 8 août, et reprit définitivement aux Allemands le 24 octobre par les Français de la division Guyot de Salins, pendant la première bataille offensive de Verdun.

**Thibaud** (Jacques), violoniste français, né à Bordeaux en 1880, qui joint à l'habileté technique le charme et l'élégance. — Son frère aîné, JOSEPH, né à Bordeaux en 1875, est aussi un violoniste de mérite.

**thibaude** [*bô-de*] n. f. (de *Thibaud* n. donné aux bergers dans les anciennes pastorales). *Comm.* Tissu grossier de poil de vache, servant à doubler les tapis de pied.

**Thibaudeau** [*bô-dô*] (Antoine Clair, comte), conventionnel, né à Poitiers, m. à Paris (1765-1854). Il prit une part active à la rédaction des codes. Auteur de *Mémoires* intéressants.

**Thibaut** [*bô*] ou **Thibault** (saint), en latins. *Theobaldus*, archevêque de Vienne en Dauphiné (XIe s.). Fête le 21 mai. — THIBAULT (saint), son neveu, né à Provins (1017-1066), mena la vie érémitique en Allemagne et en Italie. Fête le 1er juillet. — Un autre saint THIBAUT, m. en 1247, fut abbé cistercien dans le diocèse de Paris. Fête le 8 juillet et le 8 décembre.

**Thibaut,** nom de plusieurs comtes de Champagne, dont le plus célèbre est Thibaut IV, né à Troyes (1201-1253), ennemi puis allié (mais non pas « soupirant ») de Blanche de Castille, un des plus agréables trouvères lyriques du XIIIe siècle, auteur de *Jeux partis* et de *Chansons* d'une remarquable élégance de forme.

**Thiberville,** ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 14 kil. de Bernay ; 1.230 h. Ch. de f. Cotonnades. — Le cant. a 22 comm., et 8.080 h.

**thibet** [*bè*] n. m. Tissu de laine, pour vêtements de femme surtout.

**Thibet.** *Géogr.* V. TIBET.

**Thiboust** [*boust'*] (Lambert), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1826-1867). On lui doit une foule de vaudevilles, où le gros sel tient plus de place que le style : *L'homme n'est pas parfait; la Consigne est de ronfler.*

**thie** [*tî*] n. f. Petit instrument de métal qu'on ajoute quelquefois à la partie supérieure du fuseau à filet, pour faciliter l'enroulement du fil.

**Thiébault** (Paul-Charles-François-Adrien-Henri DIEUDONNÉ, baron), général et écrivain français, né à Berlin, m. à Paris (1769-1846), auteur de *Mémoires* (de 1795 à 1820) d'un certain intérêt, mais à consulter avec précaution ; ils constituent une violente diatribe contre les hommes et les choses de l'époque révolutionnaire et impériale.

**Thiéblemont-Farémont** [*mon*], ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 11 kil. de Vitry ; 310 h. En grande partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant a 33 comm., et 10.850 h.

**Thiel,** comm. de l'Allier, arr. et à 21 kil. de Moulins ; 1.760 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Thielrode,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas), sur l'Escaut ; 2.150 h.

**Thielt,** v. de Belgique, ch.-l. d'arr. de la Flandre-Occidentale ; 11.550 h. Etoffes, chapeaux, dentelles. Occupée par les Allemands pendant presque toute la durée de la Grande Guerre.

**Thielt-Notre-Dame,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 2.490 h.

**Thiepval,** comm. de la Somme, arr. et à 17 kilom. de Péronne, sur le plateau et non loin de l'Ancre ; 231 h. en 1914. Les 25-26 septembre 1916, pendant la bataille de la Somme, la forteresse que les Allemands avait faite de Thiepval et qui était attaquée sans succès depuis trois mois, tomba entre les mains des Britanniques après une résistance désespérée des Allemands. Le village n'existe plus.

**Thiérache,** anc. pays de France, dans le départ. de l'Aisne ; ch.-l. *Guise.* Climat froid et pluvieux. Grandes forêts.

**Thiérache** (*bataille de*), bataille de la Grande Guerre, livrée du 6 au 11 novembre 1918 au nord de Guise et par laquelle fut libérée de l'occupation allemande la partie septentrionale du départ. de l'Aisne. C'est un des principaux épisodes de la « Poussée vers la Meuse », qui marque la fin de la grande « campagne offensive » des armées alliées en 1918.

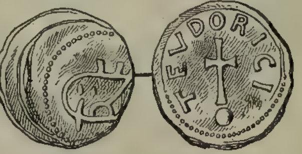
Sceau de Thierry Ier.

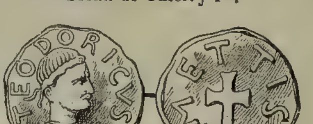
Sceau de Thierry II.

**thierne** [*ti-èr-ne*], n. f. Galerie inclinée, faite diagonalement à la direction d'un gîte, d'une couche, d'un filon.

**Thierry** (saint), disciple de saint Remi, vers 483, m. en 538. — Fête le 1er juillet.

**Thierry Ier** (486-534), roi d'Austrasie de 511 à 534, fils aîné de Clovis qui l'avait eu d'une de ses concubines. Il apporta de notables améliorations à la loi salique et aux lois des Ripuaires, et repoussa une invasion des pirates danois. Il avait fixé sa résidence à Metz. — THIERRY II (587-613), roi de Bourgogne et d'Orléans de 596 à 613, d'Austrasie de 611 à 613, fils de Childebert II. Son règne fut presque tout entier consacré à des luttes contre son frère aîné Théodebert, dont il s'empara et qu'il fit mettre à mort. — THIERRY III (652-691), fils de Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne en 670, détrôné par Childéric II, remonté sur le trône en 673; vaincu à Testry par les Austrasiens en 687. Il eut pour maire du palais l'énergique Ebroïn. — THIERRY IV (713-773), roi de Neustrie en 720 sous Charles-Martel, fils de Dagobert III.

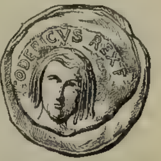
Sceau de Thierry III.

**Thierry** (Jacques-Nicolas-*Augustin*), historien français, né à Blois, m. à Paris (1795-1856), auteur de : *Lettres sur l'histoire de France, Récits des temps mérovingiens, Essai sur le tiers État, la Conquête de l'Angleterre par les Normands*, etc. L'histoire garde chez lui trop exclusivement le caractère narratif ; il exagère souvent l'importance des races, mais il a été le promoteur en France des études historiques fondées sur l'étude des chroniques et des documents originaux. Il a le sens des traditions populaires et de la couleur locale, et par là il appartient au romantisme. — Son frère, AMÉDÉE-SIMON-DOMINIQUE, historien français, né à Blois, m. à Paris (1797-1873). On lui doit, entre autres travaux, une *Histoire des Gaulois*, excellente pour le temps. — Le fils de ce dernier, GILBERT-AUGUSTIN **Thierry,** né à Paris en 1840, a publié des romans historiques : *Tresse blonde, la Savelli*, etc.

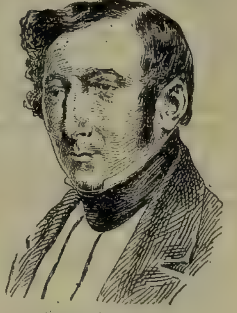
Augustin Thierry.

**thiers** [*ti-èr*] n. m. Article de coutellerie fabriqué dans la ville de Thiers.

**Thiers** [*ti-èr*], ch.-l. d'arr. (Puy-de-Dôme), sur la Durolle, affl. de la Dore ; ch. de f. P.-L.-M. ; à 40 kil. de Clermont-Ferrand ; 17.440 h. (*Thiernois*). Ville pittoresque et accidentée. Eglise du Moutier (XIe s.) ; église Saint-Jean (XVe s.). Tabletterie, coutellerie renommée, quincaillerie. — L'arrond. a 6 cant., 42 comm., 71.440 h. Le cant. a 3 comm., et 19.690 h.

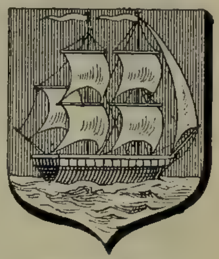
Armes de Thiers.

**Thiers** [*ti-èr*] (Adolphe), homme d'Etat et historien français, né à Marseille en 1797, m. à Saint-Germain-en-Laye en 1877, auteur de l'*Histoire de la Révolution française* (1824-1827) et de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* (1854-1862). Avocat à Aix (1819), il vint à Paris, débuta dans le journalisme, fonda le *National* (1830), contribua à l'établissement de la monarchie de Juillet, devint ministre en 1832, président du conseil en 1836 et en 1840. Il montra une énergie remarquable dans la défense des intérêts français en Orient, notamment en Egypte. Sa rivalité avec Guizot plus pacifique, amena sa chute. Il ne put empêcher ni la révolution de 1848, ni l'avènement de Napoléon III. Elu député en 1863 et en 1869, il s'opposa vainement à la déclaration de guerre de 1870 ; pendant la guerre, il fut chargé d'une mission diplomatique en Europe, mais ne put provoquer d'intervention utile à la France. Nommé chef du pouvoir exécutif, puis président de la République par l'Assemblée nationale (1871), il attacha son nom à la libération du territoire et à une politique de reconstitution du budget et de l'armée. Renversé du pouvoir par une coalition des partis monarchiques et conservateurs (24 mai 1873), il mourut au moment de voir se réaliser la consolidation de la République, qu'il avait contribué à fonder.

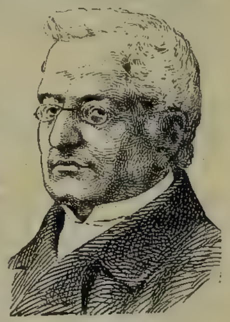
Thiers.

**Thiers** (*fondation*), institution fondée en 1891 par Mlle Dosne, sœur de Mme Thiers, pour permettre à quinze jeunes gens pourvus de leurs titres universitaires de se consacrer à trois années de libre travail. Les pensionnaires sont en général choisis parmi les agrégés âgés de moins de vingt-six ans. Logés et nourris, ils reçoivent en outre, chaque année, une pension pour leurs frais d'entretien et les voyages d'études qu'ils désirent entreprendre.

**Thieu,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 1.729 h. Charbonnages.

**Thiézac,** comm. du Cantal, arr. et à 26 kil. d'Aurillac ; 1.410 h. Ch. de f. Orl.

**thigmomorphose** [*fo-ze*] n. f. (du gr. *thigmos*, contact, et *morphê*, forme). Action morphogène que peut exercer le contact.

**thigmotaxie** [*tak-sî*] n. f. (du gr. *thigmos*, contact, et *taxis*, arrangement). Influence que peut exercer un contact plus ou moins fort sur le déplacement du protoplasma.

**thigmotropisme** [*pis-me*] n. m. (du gr. *thigmos*, contact, et *tropos*, action de tourner). Influence exercée par le contact sur la direction que prennent les tissus en croissance.

**Thil,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 34 kil. de Briey ; 2.860 h. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Thilay,** comm. des Ardennes, arr. et à 21 kil. de Mézières ; 1.540 h. Ch. de f. Schiste, fer.

**Thildonck,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.600 h. Chaux. Scieries.

**Thillot (Le),** ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 23 kil. de Remiremont ; 3.620 h. (*Thillotins*). Sur la Moselle. Ch. de f. E. — Le cant. a 8 comm., et 20.380 h.

**Thiméon,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 1.730 h.

**Thimerais,** ancien pays de France, dans le Perche. Ch.-l. *Châteauneuf* (Eure-et-Loir).

**Thimister,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 2.200 h.

**Thimonnier** (Barthélemy), mécanicien français, né à L'Arbresle, m. à Amplepuis (1593-1859), inventeur de la machine à coudre.

**thing** n. m. Assemblée du peuple chez les anciens Germains et les anciens Scandinaves.

**thinocore** n. f. Genre d'échassiers de l'Amérique méridionale, qui vivent au bord des eaux.

**thinocoridés** n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, dont le genre *thinocore* est le type. S. un *thinocoridé*.

**thio, thion** (du gr. *theion*, soufre). Préfixe indiquant que certains composés renferment du soufre : *thionyle, thionurée*, etc.

**thiocol** n. m. Gaïacosulfonate de potassium, employé en médecine comme antituberculeux et antidiarrhéique.

**Thiois** [*ti-oi*], **e** n. et adj. (lat. *Theotiscus; cf.* vieil allem. *Diutisc*). Allemand, Allemande. *Archéol.* V. THÉOTISQUE. N. m. L'ancienne langue allemande.

**thiol** n. m. Produit sulfuré obtenu en chauffant du soufre et des huiles lourdes, employé comme spécifique contre les brûlures.

**thionine** n. f. Matière colorante bleue, dérivée du gaïacol, éther extrait de la résine de gaïac, et préconisée contre la phtisie.

**thionique** adj. *Série thionique*, se dit d'une série d'acides oxygénés du soufre.

— ENCYCL. Le principal acide de la série est l'*acide dithionique* ou *hyposulfurique* $S^2O^6H^2$ ; les autres sont : l'*acide trithionique* ou *hyposulfurique sulfuré* $S^3O^6H^2$ ; l'*acide tétrathionique* ou *acide hyposulfurique bisulfuré* $S^4OH^2$ ; l'*acide pentathionique* $S^5O^6H^2$. Tous ces acides ne sont connus qu'en dissolution ; ils se décomposent par concentration dans le vide, et donnent des sels en général solubles dans l'eau.

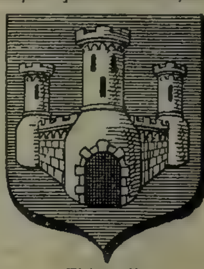
Thionville.

**Thionville,** ch.-l. d'arr. de la Moselle, à 25 kil. de Metz, sur la Moselle ; 13.464 h. Ville forte. Métallurgie, brasseries. Thionville a été sous la domination allemande de 1870 à 1918.

**thionyle** n. m. Radical hypothétique (SO) contenu dans divers composés : chlorure de thionyle $SOCl^2$, etc.

**thiophène** n. m. Composé analogue au furfurane, dans lequel l'oxygène est remplacé par du soufre.

**thiosinamine** n. f. Allylsulfo-urée, préconisée comme destructrice du tissu fibro-scléreux.

**Thirion** (*Eugène*-Romain), peintre français, né et m. à Paris (1839-1910) ; auteur de tableaux religieux et historiques : *Saint Sylvain, le Lévite d'Ephraïm, Saint Séverin*, etc.

**Thiron** (Charles-Joseph-Jean), comédien français, né Paris, m. au parc Saint Maur (1830-1891) ; il tint brillamment, à la Comédie-Française, l'emploi des financiers et des manteaux.

**Thiron,** ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 14 kil. de Nogent-le-Rotrou, sur un étang d'où sort la Thironne ; 560 h. (*Thironais*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 12 comm., et 7.720 h.

**Thisbé,** amante de Pyrame.

**Thisnes,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Waremme) ; 1.530 h. Instruments aratoires. Sucre.

**Thisselt,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines) ; 2.210 h. Cordages.

**Thiviers** [*vi-é*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. de Nontron ; 3.250 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 10 comm., et 10.200 h.

**Thizy,** ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 32 kil. de Villefranche ; 4.860 h. Cotonnades, soieries. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 9 comm, et 20.760 h.

**thlaspi** [*tlas*] n. m. (mot gr.). Genre de crucifères herbacées annuelles, que l'on rencontre en abondance au milieu des champs sablonneux.

**Thoas.** *Myth. gr.* Roi légendaire de Lemnos, qui épousa Myrina, appelée aussi Callicopis. Dionysos, amant de Myrina, apaisa son courroux en lui faisant goûter du vin, et en lui apprenant à cultiver la vigne.

**Thoinot** (Léon-Henry), médecin légiste et hygiéniste français, né et m. à Paris (1858-1915). Professeur de médecine légale, on lui doit des études sur les maladies épidémiques (choléra, fièvre typhoïde), les eaux potables, etc.

**Thoissey** [*sè*], ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 25 kil. de Trévoux ; 1.320 h. Sur la Saône. Vêtements en peau. — Le cant. a 13 comm., et 10.510 h.

**tholia** n. m. (mot gr.). *Antiq. gr.* Chapeau de femme, rond, à larges bords, de forme conique.

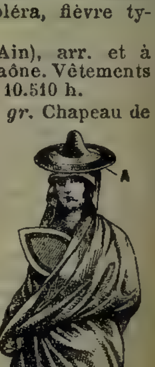

A, Tholia.

**Thollembeek,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 2.480 h.

**tholos** [*loss*] n. f. (mot gr.) *Antiq. gr.* Edifice voûté. Coupole. Edifice circulaire.

**Tholozan** (Joseph-Désiré), médecin français, né à l'île Maurice, m. à Téhéran (1820-1897). Il fit des études à Paris, et se rendit en Perse comme médecin du schah ; on lui doit un certain nombre de mémoires sur la peste.

**Tholy (Le),** comm. des Vosges, arr. et à 2 kil. de Remiremont ; 1.330 h. Tissages ; fromageries.

**Thoma** (Hans), peintre allemand, né en 1839 à Bernau (Forêt-Noire) ; a représenté avec fraîcheur les herbages plantureux de l'Allemagne du Sud. — Thoma a signé, en 1914, le « Manifeste des Intellectuels allemands ».

**Thomar,** v. de Portugal (Estrémadure), sur le Nabão, sous affluent du Tage par le Zezere ; 7.000 h. Beaux monuments anciens : couvent de l'ordre du Christ (ancien château des Templiers) ; église des Templiers ; église des Chevaliers du Christ. Cloîtres magnifiques. Aqueduc.

**thomas** [*ma*] n. m. *Arg.* Pot de chambre. Baquet de salubrité des locaux disciplinaires militaires. (On le nomme aussi JULES.) *Passer la jambe* (ou *tirer l'oreille*) *à Thomas*, faire la corvée qui consiste à vider et à nettoyer le baquet.

**Thomas** [*ma*] (saint), surnommé *Didyme* (c.-à-d. engr. *jumeau*), l'un des douze apôtres, célèbre par l'incrédulité qu'il montra lors de la résurrection de son maître. Il ne fut convaincu que lorsque le Christ, apparaissant une seconde fois dans l'assemblée de ses disciples, lui montra dans ses mains la marque des clous, et lui fit mettre le doigt dans la plaie de son flanc. Il alla prêcher l'Evangile aux Parthes, et jusque dans l'Inde, et subit le martyre à Calamine. Il est resté le type de ceux qui ne croient une chose qu'à bon escient, après l'avoir en quelque sorte touchée du doigt, comme saint Thomas toucha les plaies du Christ. — Fête le 21 décembre.

**Thomas** (*L'Incrédulité de saint*), tableau de B. Strozzi, dit *le Cappucino*, au palais Rossa, à Gênes. Thomas, placé à gauche, enfonce le doigt dans la plaie du Christ, qui de sa main percée semble repousser le geste indiscret. (V. p. 1.053.)

**Thomas de Cantorbéry** (saint). V. Becket.

**Thomas d'Aquin** (saint), surnommé *le Docteur angélique*, le plus grand théologien de l'Eglise d'Occident, né à Rocca-Secca, dans le royaume de Naples, m. à Fossa-Nuova (1226-1274), auteur, entre autres ouvrages apologétiques, de la *Somme contre les Gentils*, de la *Somme théologique*, etc., qui sont l'expression la plus parfaite de l'orthodoxie catholique. Ennemi des questions oiseuses et des subtilités, saint Thomas représente la scolastique dans toute sa pureté. Il enseigna longtemps la théologie à Paris. Saint Louis l'invitait à sa table. Il mourut en se rendant, par ordre du pape, de Paris au concile de Lyon. — Fête le 7 mars et le 18 juillet. V. THOMISME.

**Thomas a Kempis.** *Biogr.* V. Kempis.

**Thomas** (*Antoine*-Léonard), littérateur français, né à Clermont-Ferrand, m. à Oullins (1732-1785), auteur d'*Eloges* assez pompeux, qui obtinrent un grand succès, et d'un *Essai sur les éloges*, qui ne manque pas de qualités critiques.

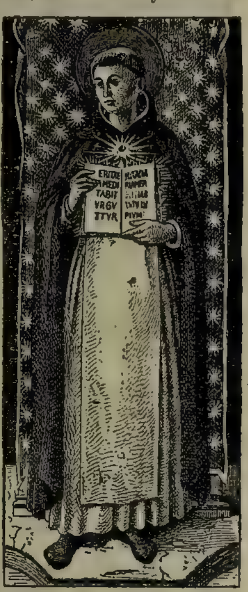
Saint-Thomas d'Aquin, fresque de Beato Angelico (Vatican).

**Thomas** (Jacques-Léonard-*Clément*), homme politique français, né à Libourne, fusillé à Paris (1809-1871). Député de la Gironde à la Constituante (1848), adversaire de l'Empire et obligé de s'exiler après le 2-Décembre, il commanda un bataillon de la garde nationale pendant le siège de Paris. Lors de l'insurrection du 18 mars 1871, il fut fusillé par la Commune en compagnie du général Lecomte.

**Thomas** (Charles-Louis-*Ambroise*), compositeur français, né à Metz, m. à Paris (1811-1896), auteur des opéras : *le Caïd*, *le Songe d'une nuit d'été*, *Hamlet*, *Françoise de Rimini*, *la Tempête*, *Mignon*, son œuvre la plus populaire, etc. ; musicien gracieux, aimable, à la forme pure et correcte. A ses œuvres scéniques il faut ajouter des cantates, des messes, des romances, etc. Ambroise Thomas fut, depuis 1871, directeur du Conservatoire.

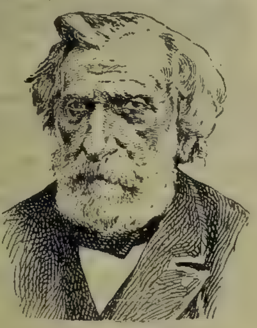
A. Thomas.

**Thomas** (Gabriel-Jules), sculpteur français, né et m. à Paris (1824-1905), auteur d'*Orphée*, *Eve*, *Virgile*, œuvre d'un sentiment exquis, *M<sup>lle</sup> Mars*, etc.

**Thomas** (Brandon), écrivain dramatique anglais, né à Hull (1849-1914), auteur de *la Marraine de Charley*.

**Thomas** (Sidney Gilchrist), métallurgiste anglais, né à Londres (1850-1885), inventeur d'un procédé d'affinage des fontes phosphoreuses, dit *procédé basique* ou *Bessemer basique*.

**Thomas** (André-*Antoine*), philologue français, né à Saint-Yrieix-la-Montagne en 1857, membre de l'Académie des inscriptions en 1904, auteur de savants travaux de littérature et de philologie romanes.

**Thomas** (Albert), homme politique français, né à Champigny-sur-Marne en 1878. Député socialiste, il fut chargé en 1914 d'organiser la production des munitions de guerre ; devint en 1915 sous-secrétaire d'Etat de l'artillerie et des munitions ; fut, de décembre 1915 à septembre 1917, ministre de l'armement. En 1920, devint chef de la Section du travail à la Ligue des nations.

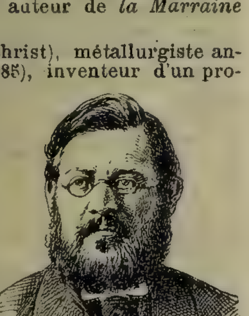
Albert Thomas.

**Thomassin** (Philippe), graveur français, né à Troyes, m. à Rome (vers 1556-1649) ; auteur de portraits de souverains et de capitaines illustres. — Son neveu, Simon, né à Troyes, m. à Paris (1652-1732), et son petit-neveu, Henri-Simon, né et m. à Paris (1687-1741), furent aussi des graveurs de mérite.

**Thomé** (François Luc-Joseph, dit *Francis*), pianiste et compositeur français, né à Port-Louis (île Maurice) en 1850, m. à Paris en 1909 ; auteur de mélodies et de morceaux pour piano, d'une forme élégante et d'une heureuse inspiration, des ballets, opérettes.

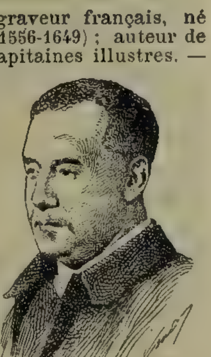
F. Thomé.

**Thomery,** comm. de Seine-et-Marne, près de Fontainebleau ; 1.280 h. Sur la Seine. Culture de chasselas renommé, dit « chasselas de Fontainebleau ».

**thomise** [*mi-ze*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, renfermant des araignées de taille médiocre, dont les fils (*fils de la Vierge*) sont emportés par le vent à l'automne.

**thomisme** [*mis-me*] n. m. (de *Thomas*). Ensemble de doctrines théologiques et philosophiques particulières à saint Thomas d'Aquin.

— Encycl. Pendant quelque temps, la *Somme théologique* servit de thème presque exclusif à l'enseignement catholique. Peu à peu, cependant, des écoles rivales se fondèrent, dont les principales furent le scotisme et le molinisme. Parmi les doctrines les plus importantes du thomisme, nous citerons la théorie de la matière et de la forme, l'union substantielle de l'âme et du corps, l'origine des idées par les sens, enfin et surtout la nature du concours naturel ou surnaturel donné par Dieu aux actes libres des créatures. On appelle néo-thomisme une renaissance des opinions thomistes dans l'enseignement. Cette renaissance fut imposée par Léon XIII (bulle *Æterni Patris*), et secondée par l'Université de Louvain.

**thomiste** [*mis-te*] adj. Qui a rapport au thomisme. N. m. Partisan du thomisme.

**thomistique** [*mis-ti-ke*] adj. Relatif à saint Thomas d'Aquin ou à sa doctrine.

**Thomsen** (Julius), chimiste danois, né et m. à Copenhague (1836-1909), directeur de l'Ecole électrique de Copenhague ; il s'est livré à de savantes études sur la chimie minérale et la chimie organique. En outre, il a réuni dans un ouvrage magistral toute une série de lois et principes de thermochimie.

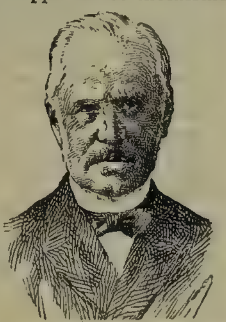
Julius Thomsen.

**Thomsen** (*maladie de*), myopathie caractérisée par une contracture musculaire se produisant à l'occasion du début d'un mouvement volontaire.

**Thomsen** (*Wilhelm* Ludvig Peder), linguiste danois, né à Copenhague (1842-1927), connu pour ses travaux sur les langues finno-ongriennes ; associé étranger de l'Académie des inscriptions ; auteur d'une *Histoire de la linguistique*.

**thomsenolite** n. f. Fluorure double naturel d'aluminium, de calcium et sodium.

**Thomson** [*son'*] (James), poète écossais, né à Ednam, m. à Kew (1700-1748), auteur des *Saisons*, de la *Liberté*, etc., et d'œuvres dramatiques : *Agamemnon*, *Alfred* (où se trouve le « *Rule, Britannia* »). C'est un écrivain aux sentiments élevés, mais au style un peu froid.

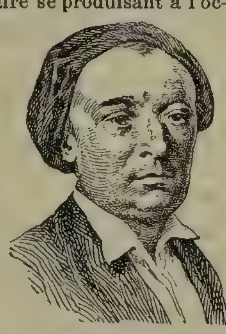
James Thomson.

**Thomson** (sir William), lord Kelvin, physicien anglais, né à Belfast, m. à Londres (1824-1907). On lui doit de belles recherches sur l'énergie solaire ; il a fait faire un pas considérable à la construction des instruments de mesure destinés à l'étude du magnétisme et de l'électricité. V. EFFET.

**Thomson** (*Gaston*-Arnold-Marie), homme politique français, né à Oran en 1848. Il appuya la politique coloniale de Jules Ferry, et fut ministre de la marine de 1905 à 1908.

**Thomson** (sir Joseph John), physicien anglais, né à Manchester en 1856, connu pour ses travaux sur la théorie mathématique de l'électricité. Prix Nobel en 1906. Associé étranger à l'Académie des sciences en 1919.

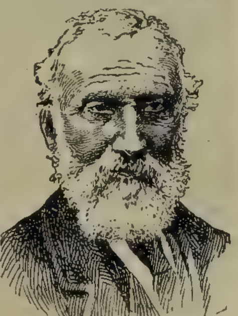
Sir William Thomson.

**thomsonite** n. f. Silicate naturel d'aluminium, calcium et sodium.

**Thomyris** [*riss*], reine des Scythes. Son fils, pris par Cyrus, ayant été mis à mort, elle livra bataille au roi des Perses, qui fut pris à son tour. Alors Thomyris lui fit couper la tête et ordonna de la plonger dans une outre pleine de sang. V. Cyrus.

**Thomyris faisant plonger dans un vase rempli de sang la tête de Cyrus,** tableau de Rubens (1620) ; collection de lord Darnley. Thomyris, debout à gauche, regarde à ses pieds un homme nu jusqu'à la ceinture qui se prépare à plonger dans un vase plein de sang la tête de Cyrus ; à gauche, des suivantes ; à droite, des guerriers. Rubens a traité ce sujet différemment, dans un tableau du Louvre. (V. p. 1.053.)

**Thomy-Thiéry** (*collection*), belle collection de tableaux de l'école française de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et de bronzes de Barye ; léguée au musée du Louvre par le Mauricien Thomy-Thiéry, et inaugurée en 1903.

**thon** n. m. (gr. *thunnon*). Genre de poissons acanthoptères, de la famille des scombéridés, répandus dans les mers chaudes et tempérées.

— Encycl. Les thons (*thynnus*) sont des poissons fusiformes, de grande taille ; ils peuvent atteindre jusqu'à 6 mètres de long, et peser jusqu'à 900 kilogrammes. Les diverses espèces (thon commun, thon blanc, thonine, thonite, etc.) sont assez communes dans la Méditerranée. On pêche le thon soit à l'aide de longues lignes, soit à l'aide de filets (madragues). La chair du thon se consomme fraîche, salée, et surtout conservée à l'huile à la manière des sardines.

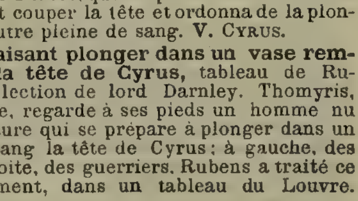
Thon.

**thon** n. m. Syn. de ARGILE.

**thonaire** ou **thonnaire** [*to-nè-re*] n. m. Grand filet employé pour la pêche du thon.

**Thônes,** ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 20 kil. d'Annecy ; 2.830 h. (*Thônois*). Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 10 comm., et 10.370 h.

**thonier** [*ni-é*] n. m. (de *thon*). Bateau affecté à la pêche du thon.

**thonilaud** [*lô*] n. m. *Pêch.* Grand filet employé dans le golfe de Gascogne pour la pêche de l'esturgeon. (On dit aussi THONIL et CRÉAC.)

**thonine** n. f. Espèce de thon de la Méditerranée.

**Thonon-les-Bains,** anc. ch.-l. du Chablais, ch.-l. d'arr. de la Haute-Savoie, sur le lac de Genève ; ch. de f. P.-L.M. ; à 60 kil. N.-E. d'Annecy ; 7.230 h. Commerce de fromages, pâtes alimentaires ; poteries, plâtres. Sources alcalino-calcaires, bicarbonatées calciques. — L'arr. a 6 cant., 71 comm., et 60.000 h. Le cant. a 17 comm. et 19.960 h.

**thoolsche** n. m. Bateau plat de l'île de Zélande (Hollande), dont l'avant est carré.

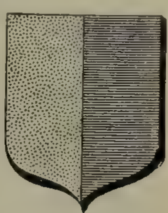
Armes de Thonon.

**Thor,** dieu du tonnerre, chez les peuples germaniques, fils d'Odin. Il habite le palais Bilskirnir, et s'avance au combat dans un char traîné par des boucs.

**Thor (Le)**, comm. de Vaucluse, arr. et à 16 kil. d'Avignon, près de la Sorgue ; 2.650 h. Ch. de f. P.-L.-M. Plâtre.

**thora** n. f. (de l'hébr. *thorah*, loi). Nom donné par les Juifs à la loi mosaïque, et au Pentateuque qui la contient.

**thoracanthe** n. m. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant de petits chalcidiens remarquables par les longues épines postérieures de leur corselet. (Ils sont répandus sur tout le globe.)

**thoracentèse** [*san-tè-ze*] n. f. (du gr. *thôrax*, poitrine, et *kentein*, percer). *Chir.* Opération qui consiste à pratiquer une ouverture à travers les parois du thorax, pour donner issue à un épanchement pleural. (Syn. moins usité mais plus régulier : THORACOCENTÈSE.)

— Encycl. La thoracentèse, opération assez sérieuse lorsqu'on la faisait au trocart, est devenue bénigne et d'un emploi courant grâce aux appareils aspirateurs de Potain et de Dieulafoy, qui permettent d'employer des aiguilles creuses de petit calibre. La thoracentèse doit être faite avec certaines précautions, et il ne faut pas évacuer en une fois une trop grande quantité de liquide.

— *Art vétér.* La thoracentèse est fréquemment appliquée en médecine vétérinaire, surtout chez le cheval, qui est assez sujet à la pleurésie.

**thoracique** adj. Qui a rapport à la poitrine : *région thoracique*.

**thoracocentèse** n. f. *Chir.* V. THORACENTÈSE.

**thoracoplastie** n. f. (du gr. *thôrax*, poitrine, et *plastês*, qui forme). Opération imaginée par Estlander, pour traiter les fistules consécutives aux pleurésies purulentes chroniques.

**thoracostracés** [*kos-tra-sé*] n. m. pl. Division des crustacés, renfermant ceux qui, comme les écrevisses, ont les anneaux du thorax réunis avec la tête en un bouclier dorsal ou céphalothorax. S. un *thoracostracé*.

**thoracotomie** [*mî*] n. f. (du gr. *thôrax*, poitrine, et *tomê*, section). Ouverture de la paroi thoracique pour aborder les organes sous-jacents.

**thorax** [*raks*] n. m. (gr. *thôrax*). *Anat.* Chez les vertébrés, cavité protégée par des parois osseuses et contenant les principaux organes de la circulation et de la respiration. Chez les insectes, région qui vient immédiatement après la tête.

— Encycl. *Anat.* Le thorax, chez l'homme, est une cavité conoïde, à base inférieure. Elle est circonscrite en arrière par les vertèbres, latéralement par les douze paires de côtes, en avant par le sternum. Le thorax est separé en bas, de l'abdomen, par le diaphragme ; il se continue en haut avec le cou. (V. les planches HOMME.)

Chez les *mammifères*, sur les premières côtes, prend point d'appui, de chaque côté, la *ceinture scapulaire* ou *thoracique*, constituée par les *clavicules* et les *omoplates*. Cette ceinture rattache au thorax les membres thoraciques ou supérieurs. Dans le thorax se trouvent les deux poumons, séparés par le médiastin.

— *Zool.* Chez les insectes tels que les mouches, le thorax est ce qu'on appelle vulgairement le corselet. La plupart des crustacés ont la tête soudée avec le thorax, et cet ensemble constitue le céphalothorax. C'est au thorax que s'articulent tous les organes de la locomotion : pattes et ailes, etc.

**Thorbecke** (Jean-Rodolphe), homme d'Etat hollandais, né à Zwolle, m. à La Haye (1796-1872) ; l'un des chefs du parti libéral dès 1840 et jusqu'à sa mort.

**Thorda** ou **Torda,** v. de Hongrie, ch.-l. de comitat, sur l'Aranyos ; 10.000 h. Célèbres gisements de sel gemme.

**Thoré** (Guillaume, seigneur **de**), colonel des chevau-légers, l'un des frères de Henri I<sup>er</sup>, comte de Damville, puis duc de Montmorency, qui se ligua contre la cour avec les *Politiques* et les huguenots. Il commandait les reîtres à la bataille de Dormans, où il fut battu par le *Balafré* (1575).

**Thoré** (Etienne-Joseph-Théophile), connu sous le pseudonyme de W. Bürger, littérateur français, né à La Flèche, m. à Paris (1807-1869), auteur d'intéressants ouvrages de critique d'art.

**Thoreau** (Henry), écrivain américain, né et m. à Concord (Massachusetts) [1817-1862], auteur de *Walden* ou *la Vie dans*

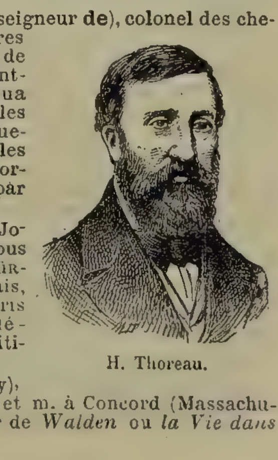
H. Thoreau.

*les bois*, et d'autres livres où il déploie un style imagé, coloré, de hardis paradoxes, un humour violent, un âpre mysticisme, et où il est bien près d'être un grand poète. C'est un disciple d'Emerson.

**Thorens** [*rinss*], ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 19 kil. d'Annecy, sur la Filière ; 2.200 h. Patrie de saint François de Sales. Fromageries. — Le cant. a 6 comm., et 6.540 h.

**thorianite** n. f. Mélange naturel d'oxydes d'urane et de thorium.

**Thorigné,** comm. de la Sarthe, arr. et à 9 kil. de Saint-Calais ; 1.430 h. Ch. de f. Et.

**Thorigny,** comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 22 kil. de Meaux ; 1.640 h. Ch. de f. E.

**Thorigny,** comm. de la Vendée, arr. et à 16 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.540 h.

**Thorild** (Thomas Thoren), poète et publiciste suédois, né à Svarteborg, m. à Greifswald (1759-1808).

**thorine** n. f. Oxyde de thorium (Th $O^2$).

**Thorismond,** roi des Wisigoths, m. à Toulouse en 453, proclamé à la place de son père Théodoric Ier m. aux champs Catalauniques. Il assiégea Arles, mais se retira à prix d'or. Assassiné par ses frères.

**thorite** n. f. Silicate hydraté de thorium, qui constitue le minerai de ce métal. Explosif de sûreté (pétrole enrobant de l'azotate d'ammonium). Syn. ORANGITE.

**thorium** [*ri-om*] n. m. Métal rare extrait de la thorite et des sables monazités (v. TERRES RARES).
— ENCYCL. Le thorium (symb. Th.) est un métal grisâtre, qui fond à une température supérieure à 1.700° ; il a pour poids atomique 232, et pour densité 11. Il se combine à l'oxygène, à l'azote, au carbone. Il est employé dans l'alliage de sels qui sert à confectionner des manchons d'éclairage à l'incandescence au gaz. Il donne par désintégration le *mésothorium* et le *radiothorium*.

**Thorn** (n. pol. Torun), v. de Pologne, sur la Vistule ; 46.500 h. Place forte. Métallurgie ; étoffes.

**Thornaly-on-Tees,** v. d'Angleterre (comté d'York, North-Riding), sur le *Tees* ; 19.800 h. Meuneries ; fonderies de fer.

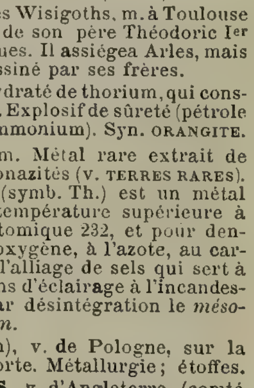
Thorwaldsen.

**Thornhill** (sir James), peintre anglais, né à Melcombe, m. à Tornhill (1676-1734). C'était un talent très souple, à qui l'on doit notamment les *Travaux d'Hercule*, et les peintures allégoriques de l'hôpital de Greenwich.

**thorogummite** n. f. Thorite uranifère.

**Thorwaldsen** [*dsèn*] (Bertel), sculpteur danois, né près de Copenhague, m. à Copenhague (1779-1844) ; auteur de magnifiques travaux de sculpture décorative, dont les plus fameux sont : *l'Entrée d'Alexandre le Grand à Babylone, le Lion de Lucerne.*

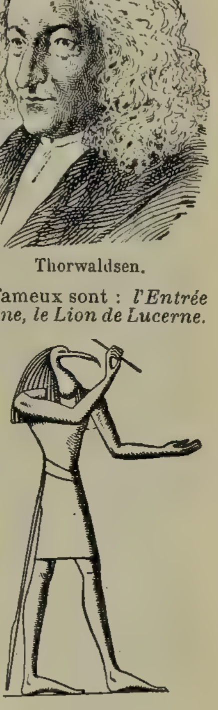
Thot.

**thorweitine** n. f. Minerai contenant de la silice, de l'oxyde de scandium (*scandine*), des terres yttriques, etc.

**Thot** ou **Thoth** ou **Zahouïti,** dieu égyptien, qui paraît provenir de la confusion de deux divinités lunaires : un dieu ibis et un dieu cynocéphale. Les Grecs l'identifièrent avec Hermès.

**Thou** (Christophe **de**), magistrat français, né et m. à Paris (1508-1582) ; il était président du parlement lors de la Saint-Barthélemy. Il n'est pas sûr qu'il ait fait du massacre et de la fourberie l'éloge qu'on lui prête généralement.

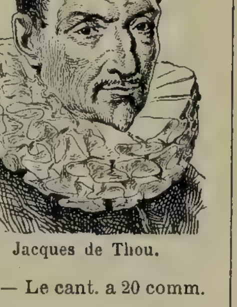
Jacques de Thou.

**Thou** (Jacques-Auguste **de**), magistrat et historien français, fils du précédent, né et m. à Paris (1553-1617) ; auteur d'une *Histoire de mon temps*, en latin, œuvre consciencieuse et encore utile, et de poésies latines. Il avait contribué, en 1588, à la réconciliation de Henri III et du roi de Navarre, et eut plus tard une part de la succession politique de Sully ; — FRANÇOIS-AUGUSTE, son fils, né à Paris, décapité à Lyon avec son ami Cinq-Mars dont il n'avait pas révélé le complot (1607-1642).

**Thouarcé,** ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 30 kil. d'Angers ; 1.550 h. Ch. de f. Et. Dolmen. Anthracite. Vins blancs. — Le cant. a 20 comm. et 16.410 h.

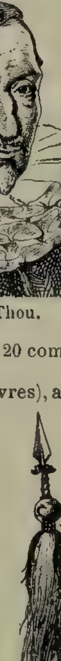
Though.

**Thouars** [*tou-ar*], ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. de Bressuire, au-dessus du Thouet ; 6.270 h. (*Thouarsais*). Ch. de f. Et. Château Louis XIII, devenu maison centrale. Charmante Sainte-Chapelle (XVIe s.) — Le cant. a 23 comm., et 19.270 h.

**though** n. m. Etendard turc formé d'une queue de cheval fixée en haut d'une lance à boule d'or, et que l'on porte devant les gouverneurs et les généraux pour marquer leur rang.

**Thouin** (André), botaniste français, né et m. à Paris (1747-1824), jardinier en chef du Jardin des Plantes, et membre de l'Académie des sciences (1795) ; il a écrit des ouvrages sur la botanique et l'agriculture.

**Thoumas** (Charles-Antoine), général et publiciste français, né à Laurière, m. à Paris (1820-1893), auteur d'articles militaires (*les Capitulations, Autour du drapeau*).

**Thoune** (LAC DE), lac de Suisse, dans le canton de Berne ; formé par l'Aar en aval d'Interlaken, il prolonge le lac de Brienz. Superf. : 53 kilom. carr. Longueur : 18 kilom. ; profondeur maximum : 230 m. Rives accidentées et très pittoresques.

**Thoune** ou **Thun,** v. de Suisse (cant. de Berne), sur l'Aar à sa sortie du *lac de Thoune* ; 6.000 h. Ecole militaire fédérale ; ateliers militaires. Château du XVe siècle, dominant la ville. Eglise avec tour du XIe siècle. Tissages, métallurgie, minoterie, ébénisterie.

**Thouret** [*rè*] (Jacques-Guillaume), homme politique français, né à Pont-l'Evêque, m. à Paris (1746-1794), président de la Constituante. C'est lui qui proposa de diviser la France en départements ; m. sur l'échafaud, comme dantoniste.

**Thourout** [*rout*], v. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges) ; 10.560 h. Dentelles, drapeaux, tapis, tissus, tabacs, poteries. Défendue par les Anglais du 9 au 11 octobre 1914, cette ville tomba aux mains des Allemands lors de la retraite des troupes belges sur l'Yser ; elle a été reprise le 16 août 1918, à la suite de la bataille de Roulers des 14-15 octobre.

**thous** [*touss*] n. m. Espèce de chien sauvage propre à l'Amérique du Sud : *les thous, voisins des renards, ont la queue très fournie.*

**Thoutmès** [*mèss*] ou **Thoutmosis** [*ziss*], nom de quatre rois d'Egypte de la XVIIIe dynastie. THOUTMÈS Ier fit des expéditions en Syrie ; — THOUTMÈS II éleva des constructions à Karnak ; — THOUTMÈS III fit la guerre aux peuples de Syrie, aux Héthéens, et aux peuplades du haut Nil ; — THOUTMÈS IV lutta contre les Nubiens.

**Thouvenel** (Edouard-Antoine), diplomate français, né à Verdun, m. à Paris (1818-1866). Ministre des affaires étrangères en 1852 et de 1860 à 1862, son ministère fut signalé par l'expédition de Syrie, l'annexion de Nice et de la Savoie, la conclusion de traités de commerce. Ses papiers ont fourni à son fils, LOUIS, la matière d'ouvrages intéressants.

**Thrace,** de la Thrace : *les Thraces*. Adjectiv. : *guerrier thrace*. N. m. *Antiq. rom.* Gladiateur armé d'une parma et d'un glaive recourbé, qui combattait contre le mirmillon.

**Thrace,** anc. contrée de la Grèce, habitée par des populations de race pelasgique, et qui forme aujourd'hui une partie de la Bulgarie. (Hab. *Thraces.*) La Thrace actuelle, c'est-à-dire l'extrémité orientale de la péninsule des Balkans sur la mer Egée, après avoir été attribuée à la Grèce en majeure partie, et neutralisée sur les rives des Détroits par la paix de Sèvres, a été rendue à la Turquie (qui avait toujours conservé Constantinople) jusque et y compris Andrinople, par les négociations qui ont abouti à l'armistice de Moudania.

**thracien, enne** adj. Syn. de THRACE.

**thran** n. m. (mot allem.). Huile de poisson, et principalement de baleine.

**thranite** n. m. (gr. *thranitês* ; de *thranos*, banc). *Ant. gr.* Nom donné aux rameurs qui occupaient le banc supérieur dans les navires de guerre.

**Thraséas** [*zé-ass*] (Lucius Pætus), sénateur romain, stoïcien convaincu. Son indépendance le rendit odieux à Néron. Il fut condamné à mort par un Sénat servile, et s'ouvrit les veines en 66. Sa femme Arria et son gendre Helvidius Priscus furent dignes de ses vertus.

**Thrasybule,** général athénien qui, à la tête de l'armée de Samos, et avec l'aide des Thébains, chassa, en 404, les Trente tyrans, et restaura le régime démocratique à Athènes. Rentré dans Athènes, il ne souilla sa victoire par aucune vengeance. Il entraîna sa patrie dans l'alliance de Thèbes contre Sparte, et fut tué au siège d'Aspendos, en Cilicie (390 av. J.-C.).

**Thrasymaque de Chalcédoine,** rhéteur et sophiste grec, qui professait à Athènes (fin Ve s. av. J.-C.). Il passe pour avoir inventé la *diction moyenne* ou style tempéré.

**thrène** n. m. (du gr. *thrênos*, lamentation). *Antiq. gr.* Lamentation funèbre, chant funèbre.

**thrénétique** adj. Se dit de vers anapestiques lyriques employés par les poètes grecs.

**thridace** n. f. (du gr. *thridax*, laitue). Extrait de suc de laitue, préconisé comme calmant.

**thrill** n. m. (mot angl.) *Pathol.* Frémissement particulier, que l'on constate dans certains vaisseaux artériels, soit au niveau d'un anévrisme, soit au niveau du cou, surtout quand il y a insuffisance aortique.

**thrips** [*tripss*] n. m. Genre d'orthoptères pseudonévroptères, renfermant de petits insectes allongés, d'un noir brillant, qui vivent sur les feuilles de toutes sortes de végétaux, et que l'on rencontre sur tout le globe (les espèces les plus redoutables sont le thrips du poireau et le thrips du pois).

**thrombocyte** [*tron*] n. m. (du gr. *thrombos*, caillot, et *kutos*, cellule). Elément du sang, que l'on a observé chez beaucoup de vertébrés, et qui serait identique à l'hématoblaste.

**thrombolite** n. f. Antimoniate hydraté naturel de cuivre.

**thrombose** [*tron-bo-ze*] n. f. (gr. *thrombôsis*, de *thrombos*, caillot). Formation de caillots dans les vaisseaux sanguins d'un animal vivant.
— ENCYCL. La thrombose reconnaît pour cause immédiate la coagulation anormale du sang, laquelle est à son tour provoquée soit par des altérations du vaisseau, soit par un ralentissement ou un arrêt de la circulation, soit par une modification dans la composition du sang. Le caillot formé prend le nom de *thrombus* ; quand il apparaît dans les artères terminales, il donne lieu à l'*infarctus* ; enfin, son morcellement peut produire des *embolies*. Pour le traitement, v. PHLÉBITE.

**thrombus** [*tron-buss*] n. m. (du gr. *thrombos*, caillot). *Pathol.* Petite tumeur dure, arrondie, violacée, qui se forme quelquefois autour de l'ouverture d'une veine sur laquelle on a pratiqué la saignée, par suite de l'infiltration du sang dans le tissu cellulaire. *Thrombus scrotal*, syn. de HÉMATOCÈLE. *Thrombus de la vulve* et du *vagin*, tumeur constituée par une infiltration du sang dans le tissu des lèvres ou même du vagin.

**Th. S. F.** Abréviation de *téléphonie sans fil.*

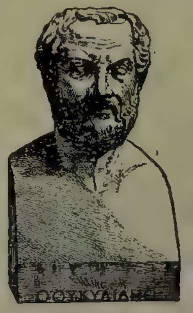
Thucydide.

**Thucydide,** le plus grand des historiens grecs (vers 460-vers 395 av. J.-C.), auteur de l'*Histoire de la guerre du Péloponèse*. C'est l'œuvre d'un témoin impartial et indépendant, épris d'exactitude. Composition habile et serrée, récit rapide et plein, magnifiques discours. (V. PÉLOPONÈSE.) Thucydide joua d'ailleurs un certain rôle dans la guerre. Stratège et commandant d'une escadre, il arriva trop tard pour sauver Amphipolis, et dut s'exiler à la suite de cet échec.

**Thueyts** [*tu-èts*], ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 27 kil. de Largentière ; 1.540 h. Château des XVIe et XVIIe siècles. Sources alcalines. — Le cant. a 12 comm. et 14.520 h.

**thug** [*tugh*] n. m. Membre d'une association religieuse d'Hindous qui pratiquaient des sacrifices humains, en étranglant les étrangers.

**thuggisme** [*tu-ghis-me*] n. m. Confédération des *thugs* de l'Inde. Ensemble des doctrines de cette secte.

**Thugut** [*ghu*] (Jean **de**), homme d'Etat et diplomate autrichien, né à Linz, m. à Presbourg (1736-1818), promoteur des deux premières coalitions contre la France.

**Thuillies,** v. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin), sur la Biesme ; 2.000 h.

**Thuin,** v. de Belgique, ch.-l. d'arr. du Hainaut ; 6.130 h. Métallurgie.

**Thuir,** ch.-l. de c. (Pyrénées-Orientales), arr. et à 13 kil. de Perpignan, sur la Basse ; 3.230 h. Vins. Papeterie. — Le cant. a 20 comm., et 14.110 h.

**Thulé,** île découverte au delà des îles Britanniques par le navigateur marseillais Pythéas. Peut-être une des Shetland.

**Thulé** (*le Roi de*), célèbre ballade de Gœthe, chantée par Marguerite, dans *Faust*. Elle a été popularisée en France par les airs de Gounod (*Faust*) et de Berlioz (*Damnation de Faust*). Gérard de Nerval en a donné une traduction en vers. La voici :

Il était un roi de Thulé
A qui son amante fidèle
Légua, comme souvenir d'elle,
Une coupe d'or ciselé.

C'était un trésor plein de charmes
Où son amour se conservait.
A chaque fois qu'il y buvait
Ses yeux se remplissaient de larmes.

Voyant ses derniers jours venir,
Il divisa son héritage,
Mais il excepta du partage,
La coupe, son cher souvenir.

Il fit à la table royale
Asseoir les barons dans sa tour ;
Debout et rangée à l'entour,
Brillait sa noblesse loyale.

Sous le balcon grondait la mer ;
Le vieux roi se lève en silence,
Il boit, frissonne, et sa main lance
La coupe d'or au flot amer !

Il la vit tourner dans l'eau noire ;
La vague en s'ouvrant fit un pli ;
Le roi pencha son front pâli :
Jamais on ne le vit plus boire.

**Thulin,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 3.720 h.

**thulium** n. m. Métal de la famille des terres rares, qui n'a pu être isolé, et qui n'est connu que par ses raies spectrales.

**thumite** n. f. Syn. de AXINITE.

**Thunberg** (Carl Peter), savant botaniste suédois, né à Jonköping, m. à Tunaberg (1743-1828). Il a publié des ouvrages sur les flores du Cap, de Ceylan, du Japon, etc.

**thunbergie** [*bèr-jî*] n. f. (de *Thunberg* n. pr.). Genre d'acanthacées, renfermant des arbrisseaux volubiles originaires de l'Inde et du Cap, et souvent cultivés pour l'ornement des jardins.

**thune** n. f. *Arg.* Pièce de cinq francs en argent.

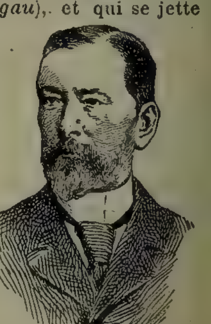
Thureau-Dangin.

**Thur** (la), rivière de Suisse, qui donne son nom au *canton de Thurgovie* (*Thurgau*), et qui se jette dans le Rhin (r. g.) en aval de Schaffhouse ; cours 130 kilom.

**Thuré,** comm. de la Vienne, arr. et à 7 kil. de Châtellerault ; 1.800 h.

**Thureau-Dangin** [*rô, jin*] (Paul), historien français, né à Paris, m. à Cannes (1837-1913). Membre (1893), puis secrétaire perpétuel (1900) de l'Académie française. Auteur d'une *Histoire de la Monarchie de Juillet* et d'une *Histoire de la renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle*, remarquables par la sûreté de l'information, la belle ordonnance du plan, la netteté du style. — Son fils, JEAN-GENEVIÈVE-FRANÇOIS, né à Paris en 1872, s'est fait connaître par ses travaux d'épigraphie assyrienne, et a été élu en 1917 membre de l'Académie des inscriptions.

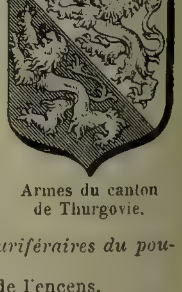
Armes du canton de Thurgovie.

**Thurgovie** (en allem. *Thurgau*), cant. de la Suisse, sur le lac de Constance ; 135.000 h. (*Thurgoviens*). Ch.-l. *Frauenfeld*. Agriculture, vignobles ; industrie importante.

**thuriféraire** [*rè-re*] n. m. (du lat. *thus, thuris*, encens, et *ferre*, porter). Clerc qui, dans les cérémonies de l'Eglise, porte l'encensoir. *Fig.* Flatteur : *les thuriféraires du pouvoir.*

**thurifère** adj. Qui produit de l'encens.

**Thuringe,** région de l'Allemagne centrale, sur le versant nord-est de la forêt de Thuringe, et qui comprend les vallées supérieures de la Saale, de l'Unstruit et de l'Elme. Ce fut, au moyen âge, un important landgraviat. (Hab. *Thuringiens.*)

**Thuringe,** république et membre de la République allemande, formée, en 1919, par la fusion des sept petits Etats de Saxe-Weimar, Saxe-Meiningen, Gotha, Saxe-Altenburg, Reuss, Schwarzbourg-Rudolstadt et Schwarzbourg-Sondershausen. Pop. 1.500.000 h. environ. V. pr. : *Géra, Iéna, Gotha.* La constitution du 11 mars 1921 a institué un conseil d'Etat et une diète élue.

**Thuringe** (FORÊT DE) ou **Thuringerwald,** chaîne de montagnes boisées de l'Allemagne (Saxe) ; 800 à 1.000 m. d'alt. moyenne.

**Thuringien, enne** [*ji-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Thuringe : *les Thuringiens.* Adjectiv. : *forêt thuringienne.*

**thuringite** n. f. Silicate naturel hydraté d'alumine, fer et magnésie.

**Thurins,** comm. du Rhône, arr. et à 21 kil. de Lyon ; 1.750 h.

**Thurium** [*ri-om'*] ou **Thurii,** v. de l'Italie ancienne (Lucanie), colonie d'Athènes, près des ruines de Sybaris.

**Thurloe** (John), homme d'Etat anglais, né dans le comté d'Essex, m. à Londres (1616-1668). Il contribua à l'élévation d'Olivier Cromwell, dont il fut un des plus actifs collaborateurs. Il servit aussi Richard Cromwell.

**Thurn** (Henri-Mathias, comte **de**), gentilhomme tchèque, m. en 1633. Chef protestant, il prit une part importante à la Défénestration de Prague et à la lutte de la Bohême contre l'empereur, fut vaincu à la Montagne Blanche (1621), et servit dans l'armée de Gustave-Adolphe.

**Thurot** [*ro*] (François), corsaire français, né à Nuits (1727-1760). Il se distingua pendant les guerres de la Succession d'Autriche et de Sept-Ans. Il fut tué sur les côtes d'Irlande, où il venait d'opérer une descente.

**Thurot** [*ro*] (François-Charles-*Eugène*), philologue français, né et m. à Paris (1823-1882), auteur de travaux excellents sur Aristote, et *De la prononciation française depuis le commencement du* XVIe *siècle.*

**Thury-Harcourt** [*kour*], ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 25 kil. de Falaise ; 1.110 h. Sur l'Orne. Ch. de f. Et. — Le cant. a 27 comm., et 10.780 h.

**Thusis,** comm. de Suisse (cant. des Grisons), sur un plateau de la r. g. du Rhin ; 1.280 h. Au débouché de la Via Mala, et à la bifurcation des routes des cols du Splugen, de San Bernardino, de Juliers et de l'Albula.

Thuya.

**thuya** [*tu-i-a*] n. m. (du gr. *thuia*). Genre de conifères, renfermant des arbres à tige droite, toujours verts, que l'on rencontre sur tout l'hémisphère boréal, et dont certaines espèces atteignent 50 mètres de hauteur : *la sandaraque est fournie par un thuya.* Son huile essentielle est considérée comme anthelminthique. (On écrit aussi THUÏA.)

**thuyine** n. f. Glucoside du thuya, qui est une substance jaune voisine du quercitrin.

**thuyone** n. f. Cétone qui se trouve dans le thuya, et qui semble être la cause de la nocivité de certaines liqueurs comme l'absinthe.

**thyade** n. f. (du gr. *thuas*). Bacchante.

**Thyeste,** frère d'Atrée. V. ATRÉE.

**thylacine** n. m. Genre de mammifères marsupiaux, de la famille des dasyuridés, propres à la Tasmanie, et renfermant des animaux à tête forte, mais bas sur pattes, hardis et féroces, qui font la chasse, durant la nuit, aux kangourous, ornithorynques, etc.

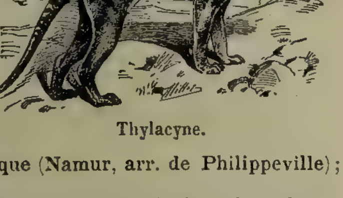
Thylacyne.

**Thy-le-Château,** comm. de Belgique (Namur, arr. de Philippeville) ; 1.630 h.

**thylle** [*ti-le*] n. f. *Bot.* Vésicule qui se forme sur la paroi des vaisseaux, et qui finit par oblitérer plus ou moins le canal vasculaire.

**thym** [*tin*] n. m. (lat. *thymus ;* gr. *thumos*). *Bot.* Genre de labiées odoriférantes, dont une espèce, le serpolet, est très répandue : *le thym croît surtout dans la région méditerranéenne.*

— ENCYCL. Les thyms (*thymus*) sont de petits sous-arbrisseaux à tige ligneuse, à feuilles opposées petites, à fleurs blanches, roses ou purpurines, groupées en épis. On en connaît plus de cent espèces des régions tempérées de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe. Le thym commun est cultivé dans les jardins ; on l'emploie soit comme assaisonnement dans la cuisine, soit pour en retirer des huiles essentielles (thymol, thymène), utilisées en parfumerie. Le serpolet ou thym bâtard (*thymus serpillum*) croît un peu partout dans les pelouses et sur les rochers. Ses fleurs s'épanouissent en juin-juillet. L'essence du thym est antiseptique.

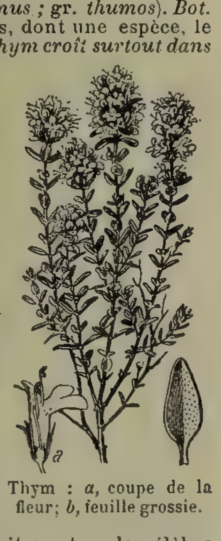

Thym : *a,* coupe de la fleur ; *b,* feuille grossie.

**Thymbrée** [*tin-bré*] anc. v. de Troade, qui possédait un temple célèbre d'Apollon. — Lieux de Phrygie, ou Crésus fut vaincu par Cyrus (548 av. J.-C.).

**thymectomie** [*mèk, mi*] n. f. (du gr. *thumos,* loupe, et *ektomê,* amputation). Extirpation chirurgicale du thymus.

**thymélé** n. f. (du gr. *thumelê,* autel). Dans les théâtres grecs, autel de Dionysos, qui était placé au milieu de l'orchestre, et autour duquel évoluait le chœur.

**thyméléacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales supérovariées, renfermant des arbustes ou des arbrisseaux à feuilles isolées, à fleurs régulières, et dont les genres principaux sont : thymélée, passérine, pimélée, aquilane, daphné, etc. (Plusieurs fournissent des matières tinctoriales (*passérine*) ; d'autres des bois résineux odorants (*aquilaria*); d'autres, enfin, des fibres textiles (*daphné*). S. une *thyméléacée.*

**thymélée** [*lé*] n. f. Genre de plantes, type de la famille des thyméléacées, renfermant de petits arbrisseaux qui croissent dans l'Europe méridionale.

**thymène** n. m. Terpène extrait de l'essence de pin.

**thymiatechnie** [*tèk-nî*] n. f. (du gr. *thumiama,* parfum, et *teknê,* art). Art de composer des parfums.

**thymiatechnique** [*tèk-ni-ke*] adj. Qui concerne la thymiatechnie.

**thymique** adj. Qui appartient au thymus.

**thymol** n. m. (de *thym*). Phénol retiré de l'essence du thym, et qui se présente en cristaux prismatiques volumineux, à odeur aromatique, à saveur piquante, presque insolubles dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, et que l'on utilise comme succédané du phénol.

**thymothérapie** ou **thymo-opothérapie** n. f. Méthode de traitement, fondée sur l'emploi du thymus en nature ou à l'état d'extrait.

**thymothérapique** ou **thymo-opothérapique** adj. Qui se rapporte à la thymothérapie.

**thymotique** adj. Se dit d'un acide dérivé du thymol.

**thymus** [*muss*] n. m. (du gr. *thumos,* loupe). Glande de la partie inférieure du cou.

— ENCYCL. Le thymus est un corps oblong, bilobé, situé à la partie supérieure du médiastin antérieur, derrière le sternum et à la partie inférieure du cou, où il est couvert par les muscles sterno-hyoïdien et sterno-thyroïdien. C'est, chez le veau, l'organe connu sous le nom de *ris de veau.* Son rôle physiologique est mal connu. On l'a utilisé avec quelque succès dans l'atrophie et l'athrepsie infantiles, la chlorose, l'anémie, le goitre, etc.

**thyréo** préf. V. aussi TYRO.

**thyro-aryténoïdien, enne** adj. Qui se rapporte aux cartilages thyroïde et aryténoïde.

**thyro-épiglottique** adj. *Anat.* Qui se rapporte au cartilage thyroïde et à l'épiglotte.

**thyrohyoïdien, enne** [*di-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte au cartilage thyroïde et à l'os hyoïde.

**thyroïde** [*ro-i-de*] adj. (du gr. *thureos,* bouclier, et *eidos,* forme). Se dit d'une glande vasculaire sanguine située en avant du larynx.

— ENCYCL. *Anat.* Le corps thyroïde ou glande thyroïde est formé, chez l'homme, par une masse unique dans laquelle on peut distinguer deux lobes latéraux, réunis par un isthme médian. Chez les animaux domestiques, il y a deux corps thyroïdes distincts, rejetés de chaque côté du larynx, et parfois des lobes thyroïdiens accessoires. Les *parathyroïdes* sont au nombre de deux paires chez les animaux domestiques, et doivent être distinguées des lobes accessoires.

Les produits de l'activité des glandes thyroïdes tombent dans la circulation générale ; leurs fonctions ont été mises en évidence par l'extirpation. La parathyroïdectomie produit des accidents convulsifs et la mort ; la thyroïdectomie, des accidents trophiques, ralentissement et diminution du développement chez l'adolescent, avec ou sans myxœdème. On traite les accidents par la thyroïdothérapie. (V. ce mot.)

— *Pathol.* Les affections liées aux lésions du corps thyroïde sont de trois sortes : l'inflammation simple, qui conduit à la *thyroïdite ;* la tuméfaction ou goitre, qui, à l'état endémique, aboutit au *crétinisme ;* l'hypertrophie, qui donne le *goitre exophtalmique* ou *maladie de Basedow,* et enfin l'atrophie et la disparition complète, qui conduit au *myxœdème.*

**thyroïdectomie** [*ro-i-dèk-to-mî*] n. f. (de *thyroïde,* et du gr. *ektomê,* section). Ablation du corps thyroïde.

**thyroïdien, enne** [*di-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte au corps thyroïde.

**thyroïdine** n. f. Principe actif du corps thyroïde.

**thyroïdisme** [*dis-me*] n. m. Accidents nerveux et gastro-intestinaux, produits par l'intoxication thyroïdienne.

**thyroïdite** n. f. Inflammation du corps thyroïde.

**thyroïdothérapie** [*pî*] n. f. Emploi thérapeutique du corps thyroïde, soit en nature, frais et emprunté de préférence au mouton, soit sous forme d'extrait opothérapique.

**thyropharyngien, enne** [*ji-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte au cartilage thyroïde et au pharynx.

**thyrosarcome** n. m. Sarcome du corps thyroïde.

**thyrostaphylin, e** [*ros-ta*] adj. Qui se rapporte au cartilage thyroïde et à la luette.

**thyrotomie** [*mî*] n. f. (de *thyroïde,* et du gr. *tomê,* section). Ouverture du larynx par section du cartilage thyroïde.

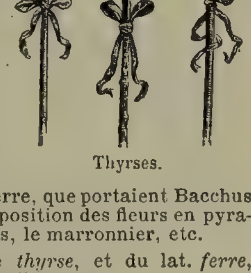
Thyrses.

**thyrse** n. m. (gr. *thursos*). Bâton terminé par une pomme de pin, et entouré de pampre et de lierre, que portaient Bacchus et les bacchantes. *Bot.* Disposition des fleurs en pyramide, comme dans le lilas, le marronnier, etc.

**thyrsifère** adj. (de *thyrse,* et du lat. *ferre,* porter). Qui a des fleurs en thyrse.

**thyrsoïde** adj. (du gr. *thursos,* thyrse, et *eidos,* forme). Qui est en forme de thyrse.

**thysanie** [*nî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuéliens, renfermant de beaux papillons propres à la Guyane : *la thysanie Agrippine ou* érèbe strix *atteint près de trente centimètres d'envergure.*

**thysanopodes** [*za*] n. m. pl. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches dentibranches, comprenant ceux qui ont les appendices de la ligne épipodiale très développés. S. un *thysanopode.*

**thysanoures** [*ti-za*] n. m. pl. Ordre d'insectes aptères, renfermant ceux qui, comme les lépismes et les podures, ont l'abdomen terminé par des appendices filiformes. S. un *thysanoure.*

**Ti,** symbole chimique du *titane.*

**Tiahuanaco,** v. (en ruines) de la Bolivie, centre de civilisation du temps des Incas, ou même de la période pré-inca.

**tiao** n. m. Cérémonie pratiquée par les Chinois après la mort de leurs parents, et qui consiste à placer l'image du défunt sur un autel dressé dans la maison qu'il habitait, et devant laquelle les parents et les amis viennent se prosterner et rendre hommage.

**tiare** n. f. (lat. et gr. *tiara*). Ornement de tête des souverains, chez les Mèdes et les Perses. Mitre à trois couronnes, que porte le pape dans certaines cérémonies. *Fig.* Dignité papale : *aspirer, renoncer à la tiare.*

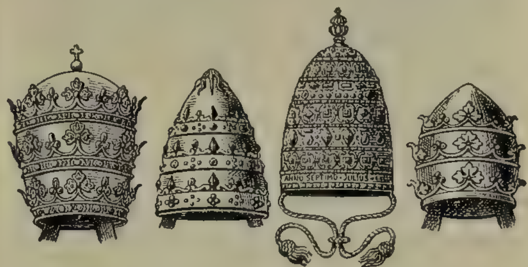
Formes diverses de tiares pontificales.

**tiare** n. f. Genre de méduses tubulaires répandues dans les mers d'Europe.

**tiarelle** [*rè-le*] n. f. Genre de saxifragacées, renfermant des plantes vivaces, à tiges buissonnantes, à fleurs blanchâtres ou jaune pâle, groupées en grappes terminales, et dont on connaît quelques espèces des régions montagneuses de l'Asie et de l'Amérique septentrionales.

**Tiaret** [*rè*], v. d'Algérie (Oran), non loin de la Mina ; 7.240 h. Céréales.

**tiaulement** [*ô-le-man*] n. m. *Dialect.* Dans le Centre (Nivernais, etc.), chant particulier qui règle la marche des bœufs.

**tiauler** [*ô-lé*] v. a. *Dialect.* Chanter, jouer un tiaulement.

**Tibaldi** ou **Tibaldo,** peintre et architecte. V. PELLEGRINI.

**Tibbous, Tébous** ou **Teda,** population du Sahara oriental ou *Tibesti.* Ce sont des nègres croisés de Berbères, maigres, et d'une agilité surprenante.

**tiber** [*bèr*] ou **tibbar** n. m. Poudre d'or que les noirs du centre de l'Afrique échangent contre des marchandises européennes.

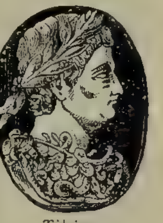
Tibère.

**Tibère** (Tiberius Claudius Nero), deuxième empereur romain, fils de Livie et fils adoptif d'Auguste (14-37) ; homme habile, souverain éclairé et prudent, mais que son caractère, devenu soupçonneux à l'excès, fit tomber dans les pires cruautés. A l'extérieur, son règne fut glorieux ; ses légions vengèrent le désastre de Varus en Germanie, et assurèrent la tranquillité de l'Empire. Il accumula dans le trésor 600 millions. L'ambition de Séjan, qui fit à son insu assassiner l'héritier du trône, Drusus, fut l'origine des terreurs et des crimes de l'empereur.

**Tibère,** tragédie en cinq actes et en vers, de M.-J. Chénier, et son chef-d'œuvre dramatique, qui a pour sujet la lutte entre Pison, l'assassin de Germanicus, et Tibère, qui veut le faire périr lui-même (1844).

**Tibère II Constantin** (Anicius Thrax Flavius Constantinus), empereur byzantin, né en Thrace, m. à Constantinople en 582. Il succéda à Justin II après s'être distingué contre les Avares, les Lombards et les Perses.

**Tibère III Apsimar,** empereur byzantin (698-705) ; proclamé en Crète par la flotte, il put occuper Constantinople, mais fut vaincu par Justinien qu'il ne put détrôner.

**tiberi** n. m. Mesure de capacité tripolitaine pour le commerce du blé (2 lit., 03 environ).

**Tibériade,** auj. *Tabarièh,* v. de Palestine, sur le lac du même nom ; 3.500 h. ; fondée par Hérode Antipas, elle devint, après la destruction de Jérusalem, la ville sainte des Juifs. Défaite de Guy de Lusignan par Saladin, en 1187

**Tibériade** (LAC DE) ou **Génésareth** ou **mer de Galilée** (auj. *Bahr-el-Tabarièh*), lac de la Palestine, traversé par le Jourdain, à 194 mètres au-dessous du niveau de la mer. Profondeur maximum : 250 m.

**tibérin, e** adj. Relatif au Tibre.

**Tibesti** ou **Tao,** massif montagneux du Sahara, au S.-E. du Fezzan, dans le pays des Tibbous ; 15.000 h. De nature en général volcanique, il s'élève à 2.700 mètres au mont *Toussidé.*

**Tibet** ou **Thibet** [*bè*], région de l'Asie centrale, tributaire de la Chine. C'est un plateau d'apparence souvent désertique, d'altitude considérable (5.000 m.), encadré par de hautes chaînes de montagnes. Le Tibet septentrional est parsemé de lacs salés. Arrosé par le Yarou-Dzangbo, ce pays, soumis au gouvernement théocratique du dalaï-lama, est aujourd'hui le centre principal du bouddhisme ; 16.430.000 hab. (*Tibétains*). Capit. *Lhassa.* Le Tibet se trouve actuellement placé, en fait, sous l'influence britannique, et il a été longtemps inaccessible, sauf par le côté chinois, à tous les voyageurs et étrangers.

**Tibétain, e** [*tin, è-ne*], originaire ou habitant du Tibet : *les Tibétains.* Adjectiv. : *population tibétaine.*

— *Linguist.* Le tibétain n'a pu jusqu'ici être rapproché scientifiquement d'aucune autre langue ; il est sur le passage du monosyllabisme à l'agglutination. L'écriture tibétaine dérive de l'alphabet indien.

**tibia** n. m. (mot lat.). Os le plus gros de la jambe. (V. la planche HOMME.) Troisième article de la patte, chez les insectes. Cinquième division de chaque membre, chez les araignées. Pl. des *tibias*.

— ENCYCL. *Anat.* Le tibia est un os long, prismatique, triangulaire, situé à la partie antérieure et interne de la jambe. Il s'articule supérieurement avec le fémur, inférieurement avec l'astragale. La partie interne de l'extrémité supérieure du tibia forme la malléole interne.

Les *fractures du tibia* sont assez fréquentes. Le traitement comprend la réduction de la fracture, puis l'immobilisation du membre, et le massage.

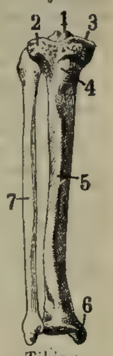

Tibia :
1. Epines ;
2. Tubérosité externe ;
3. Tubérosité interne ;
4. Tubérosité antérieure ;
5. Bord antérieur ;
6. Malléole ;
7. Péroné.

**tibial, e, aux** adj. Qui appartient au tibia : *nerfs tibiaux*.

**tibicen** [*sèn*] n. m. (mot lat.). *Antiq. rom.* Joueur de flûte.

**tibicine** n. f. (lat. *tibicina*). *Antiq. rom.* Joueuse de flûte.

**tibi gratias** [*si ass*] (s.-ent. *ago*), mots lat. signif. : *Grâces vous soient rendues.* S'emploie souvent d'une manière ironique et familière.

**tibio-calcanéen** adj. et n. m. *Anat.* Se dit du muscle appelé le plus souvent SOLEAIRE.

**tibio-malléolaire** adj. *Anat.* Se dit de la veine appelée aussi *veine saphène interne*, en raison de ses rapports avec le tibia et la malléole interne.

**tibio-tarsien, enne** adj. Qui appartient au tibia et au tarse.

— ENCYCL. *Articulation tibio-tarsienne.* Cette articulation est trochléenne ; les surfaces osseuses qui la forment sont la partie supérieure de l'astragale d'une part, les extrémités inférieures du tibia et du péroné formant mortaise d'autre part. Les mouvements les plus étendus de cette articulation ont lieu dans le sens antéro-postérieur. L'articulation tibio-tarsienne est le siège de luxations, d'entorses et de fractures.

**Tibre** (le). anc. *Tiberis*, fleuve d'Italie, qui naît au pied du Fumajolo (Apennin), passe à Rome où il entoure de ses eaux jaunâtres l'*île Tibérine*, et s'écoule dans la mer Tyrrhénienne ; cours 403 kil.

**Tibre** (DÉPARTEMENT DU), département français du premier Empire ; ch.-l. *Rome*.

**Tibulle** (Aulus Albius Tibullus), poète latin (vers 54-vers 19 av. J.-C.) ; ami de Virgile, d'Horace, de Properce, d'Ovide ; auteur d'*Elégies amoureuses* gracieuses et tendres, avec une pointe de mélancolie, adressées à Délie, à Néère et à Némésis.

**Tibur,** v. de l'Italie anc., dont les sites délicieux étaient très fréquentés par les riches Romains. Mécène, Horace, et plus tard Adrien, y eurent leur villa. Aujourd'h. *Tivoli*. (V. ce nom.)

**tic** [*tik*] n. m. (peut-être de l'ital. *ticchio*, caprice). Contraction convulsive de certains muscles, surtout de ceux du visage. *Fig.* Habitude ridicule : *avoir le tic de ronger ses ongles.*

— ENCYCL. *Pathol.* Les tics sont le résultat, le plus souvent, d'une habitude vicieuse, de la répétition d'un même acte ou d'un même geste, sans signification précise actuellement, mais qui en a eu une au début : ils sont constitués par la contraction involontaire d'un ou de plusieurs muscles, qui reproduit un réflexe ou un acte automatique de la vie habituelle.

Les tics peuvent devenir gênants pour le tiqueur et les gens qui vivent à ses côtés ; le sommeil, au contraire, les fait disparaître.

Les tics résistent souvent aux divers traitements nécessités pour les combattre ; il faut s'adresser à la cause générale, quand elle est accessible.

*Tic douloureux de la face.* On appelle ainsi une névralgie faciale, sous la dépendance du trijumeau, et dans laquelle se montrent des crises très douloureuses, accompagnées de mouvements involontaires des muscles.

On reporte l'origine du tic douloureux de la face à l'hystérie ou à la neurasthénie. La thérapeutique doit traiter la cause, et calmer la crise par la morphine, l'électrothérapie.

*Tic de Salaam.* V. SALAAM.

— *Art vétér.* On appelle ainsi en art vétérinaire différentes habitudes vicieuses du cheval, dont la plus fréquente est une éructation pendant laquelle l'animal rejette des gaz contenus dans son estomac. Souvent, le cheval prend un point d'appui avec ses dents sur sa mangeoire pour tiquer (*tic à l'appui*) ; d'autres fois, il *tique en l'air* en relevant la tête. Certains chevaux, à l'écurie, se balancent de côté (*tic de l'ours*) ; d'autres, attelés, laissent sortir la langue et l'agitent (*tic de la langue serpentine*). Ces habitudes sont attribuées le plus souvent à des névroses et résultent soit de l'ennui à l'écurie, soit de la contagion par imitation. Si certaines de ces affections prises au début peuvent guérir par l'isolement des tiqueurs, un travail régulier, le séjour au pâturage, il en est qui résistent à tout traitement, tels les tics éructants, qui constituent d'ailleurs un vice rédhibitoire (un délai de neuf jours est accordé à l'acheteur pour exercer son recours contre le vendeur).

**ticage** n. m. (de *tic*). Etat du cheval qui a des tics.

**tical** n. m. Monnaie d'argent du Siam, dont la valeur varie de 1 fr. 40 à 1 fr. 90. Pl. des *ticaux*.

**tichodrome** [*ko*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, renfermant des grimpereaux répandus en Europe et communs dans les régions montagneuses de la France.

**ticket** [*ti-kè*] n. m. Mot anglais (dérivé du franç. *étiquette*) que l'on emploie en français pour *billet* : *ticket de chemin de fer, d'entrée, de bagages*, etc.

**tick-fever** n. f. (mot angl.). Maladie analogue à la fièvre récurrente.

— ENCYCL. La tick-fever est une spirochétose transmise à l'homme par des insectes piqueurs, notamment les tiques, qui introduisent dans ses vaisseaux le spirochète pathogène. Cette maladie a été surtout observée dans l'Afrique orientale.

**Ticknor** (Georges), historien américain, né et m. à Boston (1791-1871), auteur d'une excellente *Histoire de la littérature espagnole.*

**Ticonderoga,** bourg des Etats-Unis (New-York), au N. du lac George ; 4.700 h. Mines de graphite. En 1755, les Français y bâtirent le fort Carillon, qu'ils abandonnèrent en 1758.

**tic tac** [*tik tak*] n. m. Bruit occasionné par un mouvement réglé : *le tic tac d'un moulin, d'une pendule.* Pl. des *tic tac*.

**tictaquer** [*tik-ta-ké*] v. n. Faire entendre un tic tac.

**Tidikelt,** un des trois groupes des oasis du Touat, le plus méridional, au pied des falaises du plateau de Tadémaït et du massif de Mouydir. Occupé par la France en 1802.

**Tidjikdja** ou **Tidjkadja** ou officiellement **Fort-Coppolani,** v. du Tagant (Afrique-Occidentale française (Mauritanie), sur les bords de l'oued Merga. Passage des caravanes entre l'Adrar et le Soudan. Palmeraies, céréales.

**tie** [*tî*] n. f. Sorte de plane de sabotier.

**Tieck** (Louis), romancier et esthéticien allemand, né et m. à Berlin (1773-1853), l'un des principaux représentants en Allemagne de l'école romantique, qu'il contribua à orienter vers le fantastique, l'imitation étrangère et l'évocation du passé national. Il est un maitre dans le genre de la nouvelle (*le Blond Eckbert, le Fidèle Eckart, Tannhäuser*).

Tieck.

**tiède** adj. (lat. *tepidus*). Qui est entre le chaud et le froid : *un bain tiède. Fig.* Qui manque d'ardeur, de ferveur : *un ami tiède.* Adverbialem : *boire tiède.*

**Tiedemann** (Dietrich), philosophe et historien allemand, né à Bremervörde, m. à Marbourg (1745-1803). Adversaire de Kant, il a écrit un excellent livre sur l'*Esprit de la philosophie spéculative depuis Thalès jusqu'à Berkeley.*

**Tiedemann** (Frédéric), physiologiste allemand, né à Cassel, m. à Francfort (1781-1861). On lui doit de sagaces études sur la digestion, la formation du cerveau.

**tièdement** [*man*] adv. Avec tiédeur.

**tiédeur** n. f. Etat de ce qui est tiède : *la tiédeur de l'air. Fig.* Nonchalance, manque de zèle, de ferveur : *agir avec tiédeur.* Acte tiède : *que de tiédeurs !*

**tiédir** v. n. Devenir tiède. V. a. Rendre tiède : *tiédir une potion.*

**Tieghem,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai) ; 1.910 h. Dentelles.

**Tiel,** v. des Pays-Bas (Gueldre), sur le Vaal ; 9.860 h.

**Tiemann** (Jean-Charles-Frédéric), chimiste allemand, né à Rübeland, dans le Harz, en 1848, m. à Méran en 1899. Connu surtout pour ses travaux sur les terpènes.

**tien, tienne** [*ti-in, ti-è-ne*] adj. poss. (lat. *tuus*). Qui est à toi : *ce qui est vraiment tien.* Pron. poss. *Le tien, la tienne*, qui est à toi. N. m. *Le tien*, ce qui t'appartient : *défends le tien. Le tien et le mien*, la propriété. N. m. pl. *Les tiens*, tes parents : *toi et les tiens.*

**Tien-Tsin,** v. et port de la Chine, sur le Peï-Ho ; 800.000 h. Il y fut signé, en 1858, un traité qui ouvrait la Chine aux Européens, et en 1885 un traité de paix entre la France et la Chine, après la conquête du Tonkin. En 1902, la ville, qui avait pâti des ravages des Boxers en 1900, fut prise par les troupes internationales. Concessions européennes. Exportation d'étoffes, peaux, fourrures.

**Tiepolo** (Giovanni Battista), peintre et graveur italien, né à Venise, m. à Madrid (1693-1770). Doué d'une facilité extraordinaire, d'un sens remarquable de la couleur, il fut le dernier survivant des grandes écoles italiennes : *l'Adoration des mages, les Pèlerins d'Emmaüs.* Il a gravé avec une grande habileté (*Caprices*). — Son fils DOMENICO, né à Venise en 1726, m. peut-être dans la même ville en 1796, a excellé dans la gravure.

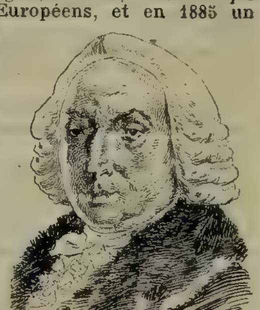

Tiepolo.

**tiéran** ou **tiersan** [*ti-èr*] n. m. Sanglier de trois ans.

**tierçage** [*ti-èr*] n. m. (de *tiercer*). Troisième partie des biens du défunt, que le curé, dans certains endroits, prenait comme frais de sépulture. *Autom.* Mise en place des segments (généralement au nombre de trois) d'un moteur à explosion, sur le piston. *Agric.* Troisième binage donné aux vignes, dans certaines régions.

**tierçain** n. m. Syn. de TIERCEROLLE.

**tierçaire** [*ti-èr-sè-re*] et quelquef. **tierciaire** [*ti-èr-si-è-re*] n. (de *tiers*). Membre d'un tiers ordre, particulièrement du tiers ordre des franciscains : *un, une tierçaire.*

**tierce** [*ti-èr-se*] n. f. (fém. de *tiers*). *Musiq.* Intervalle de trois degrés. (La tierce *majeure* est formée de deux tons ; la tierce *mineure*, d'un ton et d'un demi-ton ; la tierce est *augmentée* quand elle est formée de plus de deux tons ; elle est *diminuée* quand elle est formée de moins de deux tons.) V. INTERVALLE. *Escr.* Ligne d'engagement dans laquelle la main est tournée le poignet en dedans, les ongles en dessous. Parade et attaque dans cette ligne. *Jeu.* Série de trois cartes de même couleur. *Tierce majeure*, réunion des trois plus fortes cartes de la couleur, au jeu de piquet. *Impr.* Dernière épreuve avant le tirage. *Liturg.* Seconde des heures canoniales, qui se chantait à l'origine à la troisième heure du jour, c'est-à-dire à neuf heures du matin. *Math.* et *astr.* Soixantième partie d'une seconde. *Blas.* Filets posés trois par trois sur l'écu en fasce, barre, bande, ou pal, et dont la largeur totale (y compris les deux intervalles) est égale à celle de ces pièces honorables. *Féod.* Droit seigneurial d'un tiers sur certains fruits de la terre. *Dr. Tierce opposition*, V. OPPOSITION.

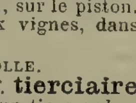

Tierce.

**tiercé** [*ti-èr*], **e** adj. (de *tiercer*). *Agric.* Qui a subi un troisième labour. *Hérald.* Se dit d'un écu ou d'une pièce quelconque divisés en trois parties égales par deux traits parallèles. (V. la planche BLASON.) *Versif.* *Rime tiercée*, syn. de TERZA-RIMA. *Pêche.* Se dit d'une canne à pêche divisée en trois tronçons inégaux et un scion. N. m. *Hérald.* Attribut de l'écu divisé en trois parties égales.

**Tiercé,** ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 20 kil. d'Angers, sur la Sarthe ; 2.010 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 8 comm., et 7.570 h.

**tiercefeuille** [*èr-se-feu, ll* mll., e] n. f. Figure décorative, représentant une fleur à trois pétales.

**tiercelet** [*ti-èr-se-lè*] n. m. (de *tiers*). Mâle de l'épervier plus petit d'un tiers que la femelle). Autref. Mâle de tout oiseau (sauf du *lanier* et du *sacre*).

**tiercelin** [*ti-èr*] n. m. et adj. Se disait d'une sorte d'étamine ou de toile unie légère, qui servait à faire des vêtements et des doublures, des tentures et des bannières. (On disait aussi TIERSAIN et TIERCHAIN.) Religieux du tiers ordre de Saint-François.

**Tiercelin** (Louis), poète et auteur dramatique français, né à Rennes, m. à Paramé (1849-1915). Il s'est distingué dans de courtes comédies en vers familiers, et dans des poésies inspirées par le terroir breton (*les Anniversaires, les Cloches, la Bretagne qui chante*).

**tierceline** n. f. V. TIERÇAIRE.

**tiercement** [*ti-èr-se-man*] n. m. Action de tiercer.

**tiercer** [*ti-èr-sé*] v. a. (de *tiers*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il tierça, nous tierçons.*) Augmenter d'un tiers : *tiercer le prix des places au théâtre.* (Vx.) Réduire au tiers : *tiercer le pureau d'une ardoise. Agric.* Donner aux terres un troisième labour : *tiercer un champ.* (On dit aussi TERCER.) V. n. *Jeux.* A la paume, servir de tiers d'un côté, et tenir une place vers la corde.

**tierce-rime** n. f. V. TERZA-RIMA.

**tiercerolle** [*ti-èr-se-ro-le*] n. f. Barrique dont la contenance varie de 210 à 240 litres.

**tierceron** [*ti-èr*] n. m. Arc qui naît des angles, dans une voûte gothique.

**tiercet** [*ti-èr-sè*] n. m. Forme ancienne du mot TERCET.

**tierceur** [*ti-èr*] n. m. *Dr. anc.* Enchérisseur du tiers. *Jeux.* Celui qui tierce à la paume. *Typ.* Celui qui vérifie les tierces.

**tiercière** [*ti-èr*] n. f. *Pêch.* Sorte de filet à manche et à petites mailles.

**tiercine** [*ti-èr*] n. f. Morceau de toile taillée en long, dont les couvreurs se servent pour faire le battellement.

**tierçon** [*ti-èr*] n. m. (de *tiers*). Ancienne mesure pour les liquides, valant le tiers d'une mesure entière. Caisse de bois de sapin, dans laquelle on expédie le savon. Tonneau de bois blanc, allongé, dans lequel on expédie le riz de la Caroline.

**tiers, erce** [*ti-èr, èr-se*] adj. (du lat. *tertius*, troisième). Qui vient en troisième rang, s'ajoute à deux autres : *une tierce personne. En main tierce*, entre les mains d'une personne étrangère à celles qui sont en compétition. *Fièvre tierce*, qui revient tous les troisièmes jours. *Tiers arbitre*, arbitre appelé à départager deux autres arbitres. *Tierce opposition*, voie par laquelle un tiers s'oppose à l'exécution d'un jugement intervenu à la suite d'un procès où il n'a pas été partie : *former une tierce opposition. Tiers opposant*, celui qui a formé une tierce opposition. (Pl. des *tiers opposants.*) *Tiers porteur*, celui auquel un effet de commerce a été transmis par la voie de l'endossement. *Tiers état*, ou, subst., *le tiers*, partie de la nation française, qui n'appartenait ni à la noblesse ni au clergé. (V. ÉTATS GÉNÉRAUX.) *Tiers ordre*, sorte de congrégation laïque dont les membres, tout en vivant dans le monde, sont affiliés à un ordre, religieux ou de congrégation religieuse affiliée à un grand ordre, mais qui suivent une règle moins austère. *En tiers* loc. adv. Comme troisième, dans une réunion de trois.

**tiers** [*ti-èr*] n. m. (de *tiers* adj.). Chaque partie d'un tout divisé en trois parties : *le tiers d'une pomme.* Troisième personne : *il survint un tiers. Etre en tiers*, être troisième avec deux autres personnes. *Fam. Le tiers et le quart*, les uns et les autres. *Dr.* Quiconque n'a point été partie à un acte, à un jugement, etc., et à qui l'on ne peut, par conséquent, les opposer. Avoué qui règle un différend entre le demandeur et le défendeur en taxe.

**tiersan** n. m. V. TIÉRAN.

**tiers-arbitre** n. m. Syn. SUR-ARBITRE.

**Tiers état** (*Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du*), ouvrage remarquable d'Augustin Thierry. Contestable quant au fond, il a donné une réelle impulsion aux études locales sur les villes (1850).

**Tiersot** (Julien), musicographe français, né à Bourg en 1857 ; a recueilli et publié de nombreux chants populaires des diverses régions de la France.

**tiers-point** [*ti-èr-poin*] n. m. Sommet d'un triangle équilatéral. Point d'intersection de deux arcs formant une ogive. En perspective, point que l'on prend à discrétion sur la ligne de vue, et où l'on fait aboutir les diagonales. Lime triangulaire pointue à l'une de ses extrémités. Nom donné autrefois aux voiles triangulaires. Pl. des *tiers-points.*

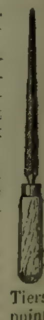

Tiers-point.

**tiers-poteau** n. m. Pièce de bois qui sert pour les cloisons légères, et qui est le tiers d'un poteau de moyenne taille. Pl. des *tiers-poteaux.*

**tiers-saisi** n. m. Celui entre les mains duquel est pratiquée une saisie-arrêt ou opposition. Pl. des *tiers-saisis.*

**tieulet** [*lè*] n. m. Très petit fagot.

**tif** n. m. *Arg.* Cheveu. (Employé surtout au plur. et dans le sens général de *chevelure.*)

**Tiffin,** v. des Etats unis d'Amérique (Ohio), chef-lieu du comté de Seneca ; 14.400 h. Université.

**tiffinagh** n. m. Alphabet des Touareg.

**Tiflis** [*fliss*], capitale de la république caucasienne de Géorgie, sur le Kour ; 350.000 h. Fabriques de tissus, savons, bougies ; bijouterie. Conquise par les Russes en 1799, elle fut durant la Grande Guerre l'objectif des Turcs pendant leur campagne en Transcaucasie. Prise en 1920 par les bolcheviks, elle est le siège du gouvernement soviétique du pays.

**tiga** n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, renfermant des pics répandus en Indochine et dans toute la Malaisie.

**tige** n. f. (lat. *tibia*). Partie du végétal, qui s'élève de la terre et sert de support aux branches, aux feuilles et aux fleurs : *la tige des palmiers prend le nom de* stipe. (V. la planche PLANTE.) Partie mince et allongée : *la tige d'une plume. Fig.* Ce qui donne naissance à des objets semblables : *Abraham fut la tige du peuple hébreu. Faire tige,* avoir une lignée, des descendants. Arbre d'un seul jet. Fût d'une colonne. Partie longue et cylindrique qui est entre l'anneau et le panneton d'une clef. Partie d'une botte, qui enveloppe la jambe. Partie d'un bas, comprise entre le pied et le genou.

— ENCYCL. *Bot.* Les anciens botanistes, et Linné entre autres, divisaient les tiges en tronc (*truncus*) pour les arborescentes, chaume (*culmus*) pour les tiges creuses, chalumeau (*calamus*) pour les tiges herbacées creuses et sans nœud des joncs ; *frons* désignait la partie supérieure des tiges monocotylédones, *support* la base des mêmes tiges ; mais, dans la pratique actuelle, on n'a guère conservé que les deux premiers de ces noms. Pour les cryptogames, on emploie les mots *thalle, hypne, pédicule.* On distingue des tiges aériennes et des tiges souterraines. L'attitude de la tige est indiquée par l'un des adjectifs suivants : *dressée* (dattier), *ascendante, herbacée, rampante* (fraisier), *stonolifère* ou *rhizomateuse* (sceau de Salomon), *bulbeuse, sarmenteuse* (vigne) ou *volubile* (liseron, houblon). Dans certaines plantes (violette, plantain, primevère, etc.), la tige est réduite au point de paraître ne pas exister, et l'on dit ces plantes *acaules.* Dans d'autres (cactées, euphorbiacées), la tige et ses rameaux, pour s'adapter au milieu, prennent des formes spéciales ; on appelle ces tiges *cladodes* ou *tiges grasses.* Lorsqu'elle ne se ramifie pas (palmiers), la tige porte le nom de stipe ; *ramifiée,* elle donne naissance aux branches. La limite entre la tige et la racine est constituée par le collet. La tige a pour fonction de soutenir les feuilles, et de conduire vers elles la sève brute venue de la racine ; il en est qui se gorgent de substances destinées à servir de réserves à la plante.

Chez les dicotylédones, la tige atteint des dimensions souvent imposantes ; elle est constituée par différentes couches : épiderme, écorce, liège, cylindre central formé de tissus ligneux, ou libéro ligneux, et parfois d'un noyau médulaire. Chaque année, une assise nouvelle de bois secondaire se forme, et l'on peut ainsi compter approximativement l'âge d'un arbre par l'examen d'une section de sa tige. V. ÂGE.

— *Mécan.* Les tiges forment, avec les arbres, les pièces fondamentales du mouvement, dans les machines ; elles affectent toujours le mouvement rectiligne. Elles sont généralement des pièces cylindriques en fer forgé, tantôt destinées à transmettre le mouvement d'un piston à vapeur, tantôt à mettre en mouvement un piston de pompe.

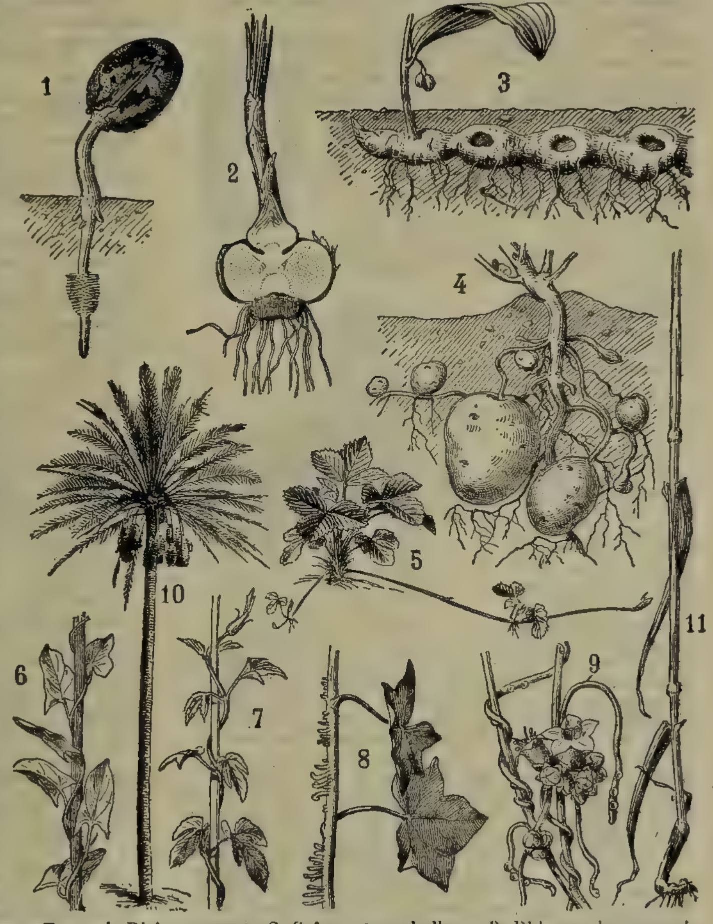

TIGE : 1. Ricin germant ; 2. Safran et ses bulbes ; 3. Rhizome du sceau de Salomon ; 4. Pied de pomme de terre ; 5. Tige rampante de fraisier ; 6. Tige volubile de liseron ; 7. Tige volubile de houblon ; 8. Tige à crampon du lierre ; 9. Tige à suçoirs de cuscute ; 10. Tige dressée de dattier (stipe) ; 11. Tige de blé (chaume).

**tigé, e** adj. Muni de sa tige.

**tigelle** [*jè-le*] n. f. (de *tige*). Partie de l'embryon, qui donne naissance à la tige. (V. la planche PLANTE.)

**tigellé** [*jél'-lè*], **e** adj. *Bot.* Qui est muni d'une tigelle.

**Tigellin** (Sofenius Tigellinus), favori de Néron, préfet du prétoire, m. en 69 apr. J.-C., célèbre par ses débauches. Il fut le corrupteur de Néron. Othon le fit mettre à mort.

**tigellulaire** [*jèl-lu-lè-re*] adj. *Bot.* Qui a les caractères des tigellules.

**tigellule** [*jèl-lu-le*] n. f. (de *tigelle*). *Bot.* Très petite tige.

**tigeron** n. m. Tige très courte qui fait partie de l'axe d'une roue ou d'un balancier d'horlogerie.

**tigette** [*jè-te*] n. f. *Archit.* Sorte de tige, ornée de feuilles, d'où sortent les volutes dans le chapiteau corinthien.

**tiglium** [*ghli-om'*] n. m. Espece de croton.

**tignasse** [*gna-se*] n. f. (pour *teignasse ;* de *teigne*). Coiffure enduite d'onguent, dont on recouvre la tête des teigneux. *Fam.* Mauvaise perruque. Chevelure rude et mal peignée.

**tignole** n. f. Petit bateau de pêche dont le fond et les côtés ne sont formés que de trois planches. On dit aussi TIGNOL n. m.

**tignon** n. m. (de *teigne*). Ancienne forme du mot *chignon.*

**tignonner** [*gno-né*] v. a. Boucler, friser les cheveux de.

**Tignonville** (Guillaume, sire **de**), prévôt de Paris, m. en 1414, et que Jean sans Peur poursuivit de sa haine parce qu'il avait recherché sincèrement les meurtriers du duc d'Orléans.

**Tigrane** ou **Dikran,** nom de plusieurs rois arsacides d'Arménie, dont le plus célèbre fut Tigrane II le Grand (v. ce nom). La dynastie arsacide d'Arménie compta huit rois du nom de *Tigrane.*

**Tigrane II** ou **Dikran le Grand,** roi d'Arménie, de 89 à 36 av. J.-C. Gendre du roi de Pont Mithridate, il régna, soit indépendant, soit tributaire, soutint son beau-père contre les Romains, et tint en échec les armes romaines ; il fut cependant soumis par Pompée, en l'an 66 av. J.-C. qui lui laissa seulement l'Arménie et la Mésopotamie.

**Tigranocerte,** anc. capitale de la Grande Arménie, fondée par Tigrane Ier. Lucullus s'en empara en 69 av. J.-C.

**tigre, esse** [*è-se*] n. (lat. *tigris*). Quadrupède carnassier, du genre chat, à peau rayée : *le tigre est cruel sans nécessité. Fig.* Personne très cruelle : *Néron, ce tigre. Fam.* Danseuse du corps de ballet, au-dessus du « rat ». Groom de petite taille. *Jaloux comme un tigre,* extrêmement jaloux. *Entom.* Nom donné communément aux hémiptères du genre tingis. *Le Tigre,* surnom donné à Georges Clemenceau tant à cause de son masque que de sa griffe de polémiste. Adjectiv. Tigré : *cheval tigre.*

— ENCYCL. *Zool.* Le tigre (*uncia tigris*) est, avec le lion, le plus puissant des carnassiers ; il est répandu de la Perse et du Turkestan jusqu'en Chine, abonde particulièrement dans le Bengale, l'Indochine, Java et Sumatra. Sa livrée est jaune presque orangé, devenant blanche au ventre et au cou, avec des zébrures noires caractéristiques. Ses formes sont allongées (certains individus atteignent près de 3 mètres, du museau à la pointe de la queue) et lourdes, ses pattes trapues et courtes. Nocturne et ordinairement solitaire, excepté à l'époque des amours, le tigre fréquente les forêts marécageuses, où il s'embusque près des sources pour surprendre les herbivores qui viennent y boire : en certaines régions il s'attaque même à l'homme (tigres « mangeurs d'hommes ») et le nombre des indigènes dévorés aux Indes par les tigres se chiffre annuellement par plusieurs centaines. On chasse le tigre pour sa peau, dont on fait des tapis ; mais cette chasse est toujours très dangereuse, surtout pour des chasseurs isolés ; les indigènes capturent les tigres au moyen de pièges ou de trappes.

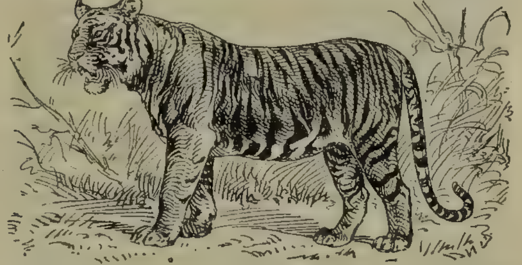

Tigre.

**Tigre** (le), fleuve de l'Asie antérieure, en Kurdistan et en Mésopotamie, qui naît dans le Taurus arménien, arrose Diarbékir, Mossoul, Bagdad, et se réunit à l'Euphrate pour former le Chatt-el-Arab ; 2.000 kil. Régime très inégal. La région du Tigre et de l'Euphrate a été le siège d'une des plus anciennes civilisations (Elam, Assyrie, Chaldée). — Grâce à la navigabilité de la partie inférieure de son cours, le Tigre a joué un grand rôle dans la conquête de la Mésopotamie par les troupes britanniques pendant la Grande Guerre, car il a permis d'amener jusqu'à Bassora, et même à Bagdad, des navires de grande dimension, chargés de troupes.

**Tigré,** prov. de l'empire d'Ethiopie, et qui a constitué à différentes époques un royaume distinct ayant pour capit. *Axoum,* puis *Adoua.*

**tigré, e** adj. Moucheté comme la peau du tigre : *cheval tigré ; fourrure tigrée.*

**tigrer** [*gré*] v. a. (de *tigre*). Marquer de bandes semblables à celles de la peau du tigre.

**tigrerie** [*rî*] n. f. *Fam.* Caractère qui rappelle la violence du tigre.

**tigresse** [*grè-se*] n. f. Femelle du tigre. *Fam.* Femme d'une vertu farouche ou d'un caractère indomptable.

**tigridie** [*dî*] n. f. Genre d'iridacées, renfermant des plantes bulbeuses, dont on connaît sept espèces de l'Amérique du Sud. (La tigridie œil-de-paon ou lis-de-tigre est cultivée en Europe pour la beauté de ses fleurs d'un rouge écarlate, à l'extrémité marquée de zones rouges, jaunes et violettes.)

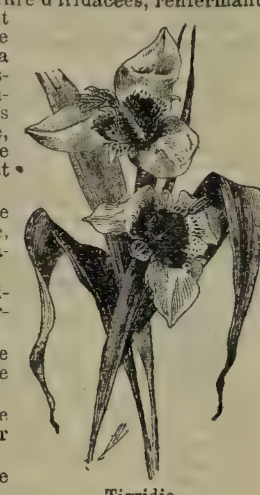

Tigridie.

**tigrine** n. f. Sorte d'étoffe souple et légère, mélangée de soie et de cachemire.

**Tigy,** comm. du Loiret, arr. et à 30 kil. d'Orléans ; 1.580 h.

**Tihange,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy) ; 1.750 h.

**Tikhvin,** v. de Russie (gouv. de Novgorod), sur la *Tikhvinka ;* 14.000 h.

**tikker** n. m. Organe de télégraphie sans fil, constitué par un interrupteur fractionnant les trains d'ondes, pour les rendre perceptibles dans les téléphones.

**tilasite** n. f. Arséniate naturel fluorifère de chaux et de magnésie.

**Tilburg,** v. des Pays-Bas (Brabant-Septentrional) ; 63.000 h. Draps, lainages.

**tilbury** n. m. (mot angl. ; du nom de l'inventeur). Cabriolet léger, à deux places. (On donne aussi le nom de *tilbury* à une charrue à siège, qui se manœuvre au moyen de leviers, et dont l'une des roues est oblique sur le bâti.) Pl. des *tilburys.*

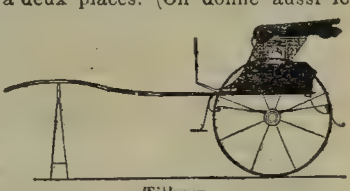

Tilbury.

**tilde** n. m. (esp. *tilda*). Accent en forme de *s* couché horizontalement, et qui se met sur l'*n* de certains mots espagnols, comme *España,* pour lui donner la prononciation de *gn* mouillé en français.

**tildé, e** adj. Surmonté d'un tilde : *un ñ tildé.*

**Tilff,** v. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur l'Ourthe ; 3.010 h. Zinc, laminoirs.

**Tilgner** (Victor Oscar), sculpteur autrichien, né à Presbourg, m. à Vienne (1844-1896), auteur de bustes réalistes et de sculptures décoratives (*Triton et Nymphe, Mater dolorosa*).

**Tilh,** comm. des Landes, arr. et à 25 kil. de Dax ; 1.220 h.

**tiliacé, e** adj. (du lat. *tilia,* tilleul). Qui ressemble ou se rapporte au tilleul. N. f. pl. Famille de dicotylédones supérovariées, renfermant des plantes arborescentes, arbustives ou herbacées, qui croissent dans les pays chauds et tempérés, et qui a pour type le tilleul. S. une *tiliacée.*

**till** ou **teel** [*til*] n. m. Graine oléagineuse, qu'on récolte dans l'Inde.

**tillac** [*ti, ll* mll., *ak*] n. m. (orig. scandin.). Pont des gaillards. *Franc tillac,* pont complet allant d'un bout à l'autre du navire.

**tillage** [*ll* mll.] n. m. V. TEILLAGE.

**tillandsie** [*ti, ll* mll., *and'-sî*] n. f. Genre de broméliacées, renfermant des plantes épiphytes des régions chaudes, et dont une espèce, la *tillandsie usnéoïde* ou *cheveux du roi,* fournit des fibres appelées *crin végétal.*

**tillau** [*ll* mll., *ô*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire du *tilleul à petites feuilles.* Syn. *tillot.*

**Tillaux** (Paul), chirurgien français, né à Aulnay-sur-Odon, m. à Paris (1834-1904), très célèbre par son *Traité d'anatomie topographique.* Il a le premier fait la suture secondaire des nerfs.

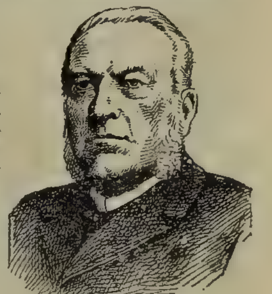

Tillaux.

**tille** [*ll* mll., *e*] n. f. (du lat. *tilia,* tilleul). Liber de tilleul, dont on fait des cordes. Ecorce de chanvre. V. TEILLE.

**tille** [*ti, ll* mll., *e*] n. m. (de l'angl. *till,* tiroir). Compartiment de l'avant et de l'arrière des barques.

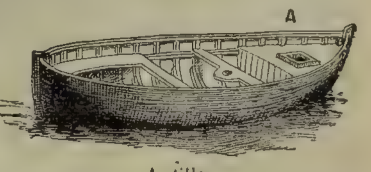

A, tille.

**tille** [*ll* mll., *e*] n. f. (orig. scandin.). Instrument, qui sert à la fois de hache et de marteau, dont se servent les tonneliers, les couvreurs.

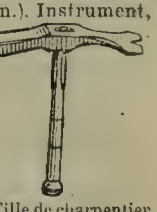

Tille de charpentier

**tille** [*ll* mll., *e*] n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, renfermant plusieurs espèces répandues sur tout le globe, dont deux se rencontrent aux environs de Paris.

**tillée** [*ll* mll., *é*] n. f. Genre de crassulacées à feuilles petites et rougeâtres, qui croissent en France dans les sols sablonneux, et qui fleurissent en été.

**Tillemont** [*ll* mll., *e-mon*] (Sébastien LE NAIN **de**), historien français, né à Paris, m. à Tillemont (1637-1698). Prêtre et janséniste, érudit modeste et laborieux, dont les travaux ont conservé une grande valeur ; en particulier : *Histoire des empereurs et* *des autres princes qui ont régné pendant les six premiers siècles de l'Eglise*, et les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*. Tillemont est considéré comme le type du parfait élève de Port-Royal.

**tiller** [*ti, ll* mll., *é*] v. a. V. TEILLER.

**tiller** [*ti, ll* mll., *é*] v. a. *Mar*. Munir un pont de ses bordages. Construire une tille à une embarcation. (Vx.)

**Tillet,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Bastogne); 1.360 h. Scieries.

**tilletia** [*si-a*] n. m. Genre de champignons microscopiques, de la famille des ustilaginées et dont différentes espèces occasionnent la carie du blé et du seigle : *on prévient les dégâts des tilletias en sulfatant les semences.*

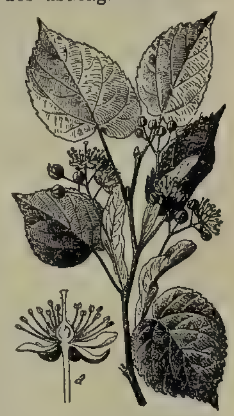

Tilleul : *a*, coupe de la fleur.

**tillette** [*ti, ll* mll., *è-te*] n. f. Espèce d'ardoise d'échantillon.

**tillette** n. f. *Pèch.* V. TILLOLE.

**tilleul** [*ti, ll* mll., *eul*] n. m. (du lat. *tilia*, même sens). Genre de tiliacées des régions tempérées, communes en Europe. Sa fleur : *l'infusion de tilleul est sudorifique.*

— ENCYCL. Les tilleuls sont des arbres à feuilles alternes simples, cordiformes, à fleurs réunies en corymbes; le fruit est un akène. En France, croissent le tilleul des bois (*tilia sylvesris*), à petits fruits arrondis; le tilleul à grandes feuilles (*tilia platyphylla*); le tilleul argenté (*tilia argentea*). Ces arbres s'accommodent des sols les plus variés, et se reproduisent aisément de graines; on les utilise en bordure des promenades publiques. Les fleurs de tilleul sont employées comme calmant et antispasmodiques en infusions (10 p. 1.000) et en bains (1 kil. de fleurs infusé pendant une heure dans 10 lit. d'eau bouillante ajoutée ensuite à l'eau du bain); les fibres libériennes sont textiles et servent, en Russie notamment, à la confection de cordes, toiles, etc.

**tilleur, euse** n. V. TEILLEUR, EUSE.

**Tilleur,** v. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la Meuse; 6.930 h. Hauts fourneaux, aciéries; briqueteries.

**Tillier** (Claude), pamphlétaire et romancier français, né à Clamecy, m. à Nevers (1801-1844). Son roman de mœurs provinciales : *Mon oncle Benjamin*, est presque un chef-d'œuvre,

**Tilliers,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 24 kil. de Cholet; 1.540 h.

**tillole, tilliole, tillette** ou **thillo** [*ll* mll.] n. f. Petite barque de pêche, très élancée, dont on se sert à Arcachon et sur l'Adour. Syn. *tillole.*

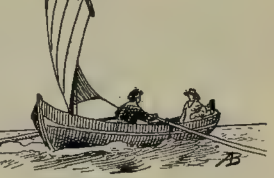

Tillole.

**tillot** n. m. *Bot.* V. TILLAU.

**Tillot** (Guillaume-Léon **du**), marquis DE FÉLINO, homme d'Etat, né à Bayonne, m. à Paris (1711-1774). Ministre des ducs Philippe et Ferdinand de Parme, il réalisa d'utiles réformes.

**tillotte** n. f. *Techn.* V. TEILLEUSE, TEILLEUR et BROIE. *Pèch.* V. TILLOLE.

**tillotter** [*ll* mll., *o-té*] v. a. Rompre avec la *tillotte* ou *teilleuse.*

**Tilly** [*ll* mll.] (Jean TSERKLAES, comte **de**), capitaine allemand, d'origine wallonne, chef de l'armée de la Ligue catholique pendant la guerre de Trente ans, né à Tilly (Brabant), m. à Ingolstadt (1559-1632). Il gagna les batailles de la Montagne Blanche et de Stadtlohn, prit Magdebourg, mais fut défait par Gustave-Adolphe à la bataille du Leich, et mortellement blessé. Tilly détestait le luxe et les honneurs, et maintenait dans ses armées une stricte discipline.

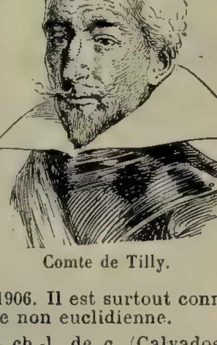

Comte de Tilly.

**Tilly** (Joseph-Marie **de**), général et mathématicien belge, né à Ypres en 1837, m. à Bruxelles en 1906. Il est surtout connu pour ses essais de géométrie non euclidienne.

**Tilly-sur-Seulles,** ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 20 kil. de Caen; 860 h. — Le cant. a 25 comm., et 8.890 h.

**Tilsit** [*sit'*], v. d'Allemagne (Prusse), sur le Memel, au confluent de la *Tilse*; 37.000 h. Tanneries, brasseries; fabriques de draps et de toiles. — En 1807, traité des 7 et 9 juillet entre Napoléon et Alexandre Ier empereur de Russie, et la Prusse : Alexandre adhérait au blocus continental, l'Europe était partagée entre les deux influences; la Prusse était diminuée du royaume de Westphalie, et du grand-duché de Varsovie.

**Timagène,** rhéteur et historien grec, né à Alexandrie (Ier s. av. J.-C.). Il avait écrit une *Histoire d'Auguste;* mais, disgracié par ce prince, il la brûla.

**Timanthe,** peintre grec du IXe siècle av. J.-C., le rival de Parrasius, auteur d'un tableau célèbre du *Sacrifice d'Iphigénie.*

**timar** n. m. Fief militaire accordé par le Grand Seigneur à un soldat turc qui en percevait les impôts sur les paysans, à charge d'entretenir plusieurs cavaliers, et de fournir lui-même le service militaire.

**timarche** ou **timarque** [*mar-ke*] n. f. Genre de coléoptères de la famille des chrysomélidés, renfermant des insectes phytophages répandus en Europe sur les plantes basses : *les timarches sont appelées vulgairement crache-sang, à cause du liquide rouge qu'elles laissent échapper lorsqu'on les saisit.*

**timariot** [*ri-o*] n. m. Soldat turc qui jouissait d'un timar.

**Timarque,** orateur et homme d'Etat athénien (IVe s. av. J.-C.) auxiliaire de Démosthène contre Eschine. Mais ce dernier, dans un plaidoyer prononcé en 345, fit condamner Timarque pour mauvaises mœurs.

**Timbal** (Louis-*Charles*), peintre français, né et m. à Paris (1821-1880). Il s'est adonné surtout à la peinture religieuse, aux scènes évangéliques. Sa peinture est un peu froide.

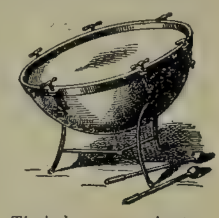

Timbale pour orchestre.

**timbalaire** [*tin-ba-lè-re*] adj. Qui a rapport à la timbale de la cigale.

**timbalarion** [*tin*] n. m. Instrument de musique formé de tambours et de timbales, qu'on assemble sur une charpente de bois de forme circulaire.

**timbale** [*tin*] n. f. (ar. *thabal*). Bassin demi-sphérique en cuivre, recouvert d'une peau tendue, sur laquelle on frappe avec deux petites baguettes. Moule de cuisine, de forme circulaire et haute. Préparation culinaire cuite, enveloppée dans une croûte de pâte, dans une « timbale ». Gobelet en métal, qui a la forme d'un verre sans pied. *Fig. Décrocher la timbale*, remporter le prix (par allusion à la timbale d'argent qu'on met souvent comme prix au haut des mâts de cocagne). *Entomol.* Une des pièces de l'appareil qui produit le « chant » de la cigale.

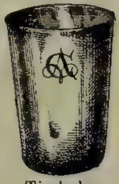

Timbale.

**timbalier** [*tin-ba-li-é*] n. m. Celui qui bat des timbales.

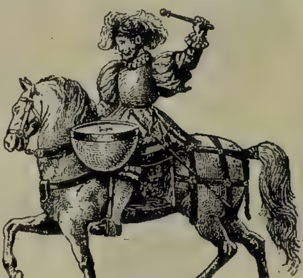

Timbalier (XIVe s.).

**timbrage** [*tin*] n. m. Action de timbrer.

**timbre** [*tin-bre*] n. m. (du lat. *tympanum*). Cloche ou clochette métallique, qui est frappée par un marteau : *le timbre d'une pendule.* Corde double à boyau, tendue au-dessus de la caisse d'un tambour, et qui en augmente le son. (Syn. CORDE DE TIMBRE.) Qualité qui distingue deux sons de même hauteur et de même intensité : *les cymbales ont un timbre particulier.* Marque particulière que chaque bureau de poste imprime sur les lettres. Marque imprimée par l'Etat sur le papier dont on se sert pour les actes publics, judiciaires, etc., et dont le prix varie suivant la dimension du papier employé. Bureau où l'on timbre ce papier : *aller au timbre.* Marque d'une administration, d'une maison de commerce. Instrument servant à apposer ces marques : *un timbre en caoutchouc. Timbre sec*, timbre qui n'est marqué que par la pression du coin sur lequel il est gravé. *Timbre humide*, instrument analogue au précédent, mais imprégné d'encre par un tampon ou un rouleau. Vignette mobile que l'on colle sur une lettre. (V. TIMBRE-POSTE.) Dans un mémoire d'entrepreneur, chiffre qui donne dans une colonne spéciale le total des sommes dont le détail est indiqué pour chaque article. La partie supérieure d'un casque. Bassin, glacière. *Timbre d'office*, meuble avec bassin pour laver les verres et les couverts. *Blas.* Casque ou couronne surmontant l'écu. (Vx.) *Fig. Avoir le timbre fêlé*, avoir la tête dérangée. Air connu sur lequel les vaudevillistes composent leurs couplets, et qu'ils indiquent en tête.

— ENCYCL. *Droit de timbre.* L'impôt du *timbre* est un impôt de consommation. qui doit être acquitté par l'emploi du papier timbré au moment de la rédaction de tout acte devant ou pouvant faire titre, et le droit est acquis au Trésor par la seule existence de cet acte. En principe, tous les actes civils et judiciaires et tous les écrits privés capables de faire preuve sont soumis à la formalité du timbre.

On distingue : 1o le *timbre de dimension*, tarifé d'après la dimension du papier; le *timbre proportionnel*, gradué en raison des sommes énoncées dans l'acte, et dont le tant pour 100 varie selon la nature des écrits assujettis au droit; 3o les *timbres fixes spéciaux*, de 0 fr. 10, 0 fr. 25, 0 fr. 35, 0 fr. 70, etc.

Quand on se sert de papier timbré, l'empreinte du timbre ne peut être couverte d'écriture, ni altérée.

Les actes privés faits sur papier non timbré, sans contravention aux lois du timbre, ne peuvent être produits en justice sans avoir été préalablement soumis au timbre extraordinaire ou au visa pour timbre, à peine d'une amende qui s'ajoute au droit de timbre.

— Pour le *timbre des quittances*, v. QUITTANCE.

**timbré, e** [*tin*] adj. (de *timbrer*). Se dit du papier destiné à la rédaction de certains actes, et qui est revêtu de la marque ou vignette indiquant la somme à percevoir au profit du Trésor. *Fam.* Un peu fou. *Blas.* S'emploie comme syn. de SURMONTÉ. *Voix timbrée*, celle qui résonne bien, qui rappelle l'éclat métallique d'un timbre.

**timbre-poste** n. m. Marque imprimée, que l'on colle sur les lettres pour les affranchir : *faire collection de timbres-poste.*

— ENCYCL. Sous la forme actuelle, le timbre-poste a vu le jour en Angleterre, à l'époque où la taxe uniforme remplaça la taxe à la distance (1840). En France, le timbre-poste fut adopté le 1er janvier 1849. Il existe actuellement quinze séries de timbres, de 0 fr. 01 à 5 francs, différenciées par la couleur et subdivisées en trois séries. Afin de prévenir les détournements dans les grandes maisons de commerce, le public est admis à marquer les timbres-poste de signes distinctifs obtenus à l'emporte-pièce : ces signes ne doivent pas excéder le tiers de la surface du timbre, ni altérer le chiffre exprimant la valeur. L'administration française fabrique directement ses timbres. L'usage et la vente d'un timbre-poste ayant déjà servi, la contrefaçon et l'usage de timbres-poste contrefaits, exposent à des pénalités sévères (amende et prison).

**timbre-quittance** n. m. V. QUITTANCE. Pl. des *timbres-quittance.*

**timbrer** [*tin-bré*] v. a. Marquer avec le timbre : *timbrer un papier, une lettre.* Inscrire en tête d'une pièce sa date et le sommaire de ce qu'elle contient, avec le numéro d'ordre et les diverses références utiles.

**timbreur, euse** [*tin, eu-ze*] n. Personne qui appose des timbres.

**timbrologie** [*tin, jî*] n. f. (de *timbre*, et du gr. *logos*, discours). Science des timbres-poste.

**timbromanie** [*tin, nî*] n. f. (de *timbre*, et de *manie*). *Fam.* Manie du collectionneur des timbres-poste.

**timbrophile** [*tin*] n. et adj. (de *timbre*, et du gr. *philos*, ami). Amateur, collectionneur de timbres-poste. Syn. PHILATÉLISTE.

**timbrophilie** n. f. Syn. de PHILATÉLISME.

**timbrophiliste** n. Syn. de PHILATÉLISTE.

**Timée,** rhéteur et historien grec, né à Tauromenion, en Sicile, m. à Syracuse vers le milieu du IIIe s. av. J.-C.; auteur d'une *Histoire de Sicile* et d'une *Histoire de Pyrrhus*, dont nous avons des fragments.

**Timée de Locres,** philosophe pythagoricien, dont l'influence paraît avoir été capitale sur le développement de la pensée de Platon (VIe s. av. J.-C.).

**Timée,** dialogue de Platon, qui est une sorte de philosophie de la nature. C'est dans le *Timée* que se trouve exposée la théorie des idées, de Platon (IVe s. av. J.-C.).

**time is money** [*ta-im'-iz-mo-nè*] loc. angl. signif. : *Le temps c'est de l'argent.* Maxime d'un peuple pratique, qui sait que le temps bien employé est un profit.

**timéliidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de passereaux dentirostres, renfermant plus de cent vingt genres d'oiseaux, des régions chaudes de l'Asie. S. un *timéliidé.*

**timélie** n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, type de la famille des *timéliidés.*

**timeo Danaos et dona ferentes,** mots lat. signif. : *Je crains les Grecs même quand ils font des offrandes* [*aux dieux*]. Paroles que Virgile (*Enéide*, II, 49) met dans la bouche du grand prêtre. Laocoon, pour dissuader les Troyens de faire entrer dans leurs murs le fameux cheval de bois que les Grecs avaient perfidement laissé sur le rivage. Elles expriment cette vérité qu'il faut toujours se défier d'un ennemi, quelque aimable, quelque généreux qu'il paraisse.

**timeo hominem unius libri,** mots lat. signif. : *Je crains l'homme d'un seul livre.* Pensée de saint Thomas d'Aquin : l'homme qui ne connaît qu'un seul livre, mais qui le possède bien, est un adversaire redoutable. Quelquefois, on donne à cette phrase un autre sens : Je crains un homme qui a choisi un livre, et ne jure que par lui.

**Times** [*ta-imz'*] (*the*), journal anglais, politique et littéraire, fondé en 1785 par John Walter, sous le nom de *Daily Universal Register*, et porté par son fils John Walter II à un haut degré de prospérité et d'indépendance. C'est le journal le mieux informé de tout ce qui se passe dans le monde entier.

**Timgad** (anc. *Thamugadi*), ruines d'une cité romaine fondée par Trajan, en l'an 100 de notre ère, dans la province de Constantine (Algérie), à 37 kil. à l'E. de Batna. Par la variété et l'intérêt des monuments qu'on y a retrouvés (sculptures, inscriptions, etc.) Timgad peut être comparée à Pompéi.

**timide** adj. (lat. *timidus*). Qui manque de hardiesse, d'assurance : *enfant timide.* Qui annonce, marque de la timidité : *air timide.* Fait ou dit avec timidité : *conseils timides.* Substantiv. Personne, timide : *les timides réussissent rarement.* ANT. **Hardi, audacieux.**

**timidement** [*man*] adv. Avec timidité.

**timidité** n. f. (lat. *timiditâs*). Caractère, manière d'être, des personnes timides. ANT. **Audace, effronterie**

**timier** [*mi-é*] n. m. Nom donné au sorbier des oiseaux, dans le Midi.

**timocrate** n. m. Partisan de la timocratie.

**timocratie** [*sî*] n. f. (du gr. *timê*, richesse, et *kratos*, force). Syn. de PLOUTOCRATIE.

**timocratique** adv. Relatif à la timocratie.

**Timok** (le), riv. de la Yougoslavie (Serbie), affluent du Danube (riv. dr.); cours 135 kil. Sur les rives du Timok a été livrée, du 11 au 28 octobre 1915, une bataille acharnée entre Serbes et Bulgares. Commencée par ces derniers avant que la Bulgarie eût déclaré la guerre à la Serbie, elle se termina par leur triomphe. Négotin et d'autres cités furent prises par les Bulgares, et la retraite des Serbes permit aux vainqueurs d'opérer leur jonction avec les Austro-Allemands.

**Timoléon,** général corinthien. Son amour des lois et de la liberté était si vif, qu'il alla jusqu'à laisser deux de ses amis tuer son frère Timophane coupable d'avoir usurpé le pouvoir à Corinthe (IVe s. av. J.-C.). Libérateur de Syracuse, il en chassa Denys le Tyran.

**timon** n. m. (lat. *temo*). Pièce de bois du train de devant d'une voiture, aux deux côtés de laquelle on attelle des chevaux. Nom que l'on donnait autrefois à la barre du gouvernail. *Fig.* Moyen de direction, gouvernement : *prendre le timon des affaires*

**Timon le Misanthrope,** philosophe grec du Ve siècle av. J.-C. Son nom a passé dans la langue comme synonyme de bourru. Plusieurs Athéniens s'étant pendus à un figuier de son jardin, un jour il fit savoir à ses concitoyens que son intention était de faire arracher ce figuier, et qu'il invitait les amateurs de suicide à se hâter. Alcibiade seul trouvait grâce devant lui, parce qu'il précipitait, disait-il, la ruine de sa patrie. Aristophane l'a raillé dans les *Oiseaux.* Il figure dans un des plus spirituels dialogues de Lucien.

**Timon d'Athènes,** drame en vers et en prose, en cinq actes, de Shakespeare. Jeune et riche, Timon gaspille sa fortune avec des parasites. Ruiné et abandonné par tous, il devient misanthrope. Cette pièce est peut-être la dernière en date de Shakespeare (vers 1607-1608).

**Timon le Sillographe**, poète et philosophe grec, né à Phlionte vers la fin du IVe s. av. J.-C., auteur de *Silles*, où il passait en revue les systèmes philosophiques.

**timonerie** [*ri*] n. f. (de *timon*). Endroit du navire, où sont réunis les objets nécessaires au service des timoniers. Personnel attaché à ce service. *Journal de la timonerie*, cahier sur lequel sont inscrits tous les signaux, mouvements et faits particuliers intéressant le navire. *Chef de timonerie*, sous-officier chargé, à bord, du matériel et du personnel de la timonerie.

**timonier** [*ni-é*] n. m. (de *timon*). Matelot qui est chargé de la surveillance de la route et de la transmission des signaux d'un navire. *Par ext.* Homme qui est à la barre. Cheval que l'on attelle de chaque côté du timon d'une voiture.

**Timor,** île de la Malaisie, à l'E. de l'archipel de la Sonde ; 600.000 à 700.000 h. Climat humide et chaud. Riz, tabac, indigo, épices, bois précieux. L'Ouest appartient aux Hollandais, l'Est aux Portugais.

**Timor Laut,** archipel coralien de la Malaisie, au N.-E. de Timor, dans les Indes néerlandaises 25.000 h.

**timoré, e** adj. (lat. *timoratus*). Qui craint de commettre le mal moral ; qui est hésitant sur les questions de conscience : *esprit timoré*. ANT. **Effronté.**

**Timothée,** général athénien, fils de Cenon, m. en 354 avant notre ère. Il commanda la flotte d'Athènes contre Sparte, en 376 av. J.-C.

**Timothée** (saint), évêque d'Ephèse, né vers 35 ; disciple de saint Paul, qui lui adressa plusieurs *Epîtres*. Il fut lapidé pour s'être opposé, croit-on, à une fête de Diane. Fête le 24 janvier.

**timothien** [*ti-in*] n. m. Partisan des doctrines monophysites du patriarche d'Alexandrie Timothée.

**Timourides,** dynastie issue de Tamerlan et qui régna en Perse et dans la Transoxiane de 1447 à 1517. Le règne des derniers Timourides, malgré l'anarchie qui déchira souvent leur empire, marque l'apogée de la civilisation persane.

**Timour-Leng.** V. TAMERLAN.

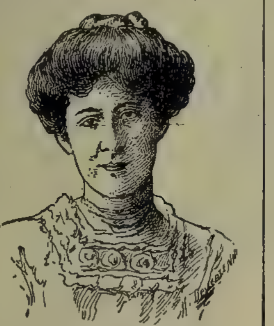
Marcelle Tinayre.

**tin** n. m. (mot provenç. signif. *chantier*). Pièce de bois pour soutenir les tonneaux dans une cave, une pièce de charpente, ou la quille d'un bâtiment pendant qu'on y travaille.

**tinage** n. m. *Féod.* Corvée d'un homme, de deux bœufs et d'une charrette.

**tinamou** n. m. Genre d'oiseaux gallinacés propres à l'Amérique méridionale, peu hauts sur pattes, avec un cou long et un bec arqué, une queue courte et dépourvue de rectrices.

**Tinayre** (Marcelle CHASTEAU, dame), femme de lettres française, née à Tulle en 1872, auteur des intéressants romans : *Hellé, la Maison du péché, la Vie amoureuse de François Barbazanges, la Rebelle*, etc.

**tincal** ou **tinkal** n. m. Borate hydraté naturel de soude.

**tincalconite** n. f. Variété de borax.

**Tinchebray** [*brè*], ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 24 kil. de Domfront ; 4.420 h. Ch. de f. Et. Henri Ier, roi d'Angleterre, y vainquit son frère Robert (1106). — Le cant. a 15 comm., et 13.140 h.

**tinctorial, e, aux** [*tink-to*] adj. (lat. *tinctorius ;* de *tinctus*, teint). Qui sert à teindre : *plante tinctoriale*. Qui a rapport à l'art de teindre : *procédés tinctoriaux*.

**Tinctoris** (Jean DE VAERWERE, dit), compositeur et théoricien belge, né à Poperinghe vers 1446, m. à Nivelle en 1511. Le plus savant des musiciens belges du XVe siècle, il ouvrit à Naples la première école de musique connue en Italie ; auteur d'un *Liber de arte contrapuncti*.

**Tindal** (Mathieu), controversiste anglais, né à Beer-Ferres (Devonshire), m. à Oxford (1657-1733), « le grand apôtre du déisme », auteur de : *le Christianisme considéré comme une reproduction de la loi naturelle*.

**tine** n. f. (lat. *tina*). Espèce de tonneau qui sert à transporter de l'eau, la vendange, le minerai, etc.

**tinéidés** n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères microlépidoptères, renfermant les teignes, et dont les genres sont très nombreux. S. un *tinéidé*.

**tinel** [*nèl*] n. m. (ital. *tinello*). Salle basse où mangent les gens de service.

**Tinel** (Edgar), compositeur belge, né à Sinay, m. à Bruxelles (1854-1912), directeur du Conservatoire de Bruxelles, auteur des oratorios *Franciscus, Sainte Godelive*, de l'opéra *Catherine d'Alexandrie*, etc.

**tinet** [*nè*] n. m. Sorte de bâton recourbé en arc, dont on se sert dans les boucheries pour suspendre par les jambes de derrière un animal entier qui vient d'être abattu. Bâton dont on se sert pour porter les tinettes.

**tinette** [*nè-te*] n. f. (de *tine*). Tonnelet à fond large, pour transporter le beurre fondu. Tonneau pour la vidange.

**tingis** [*jiss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, renfermant des punaises plates, remarquables par les expansions membraneuses qui les entourent. (L'espèce qui vit sur le poirier, dont elle pique les feuilles, est appelée *tigre du poirier*, à cause de sa livrée blanche et brune rayée de noir.)

**Tingis** [*jiss*], auj. *Tanger*, anc. capit. de la Mauritanie Tingitane.

**tinion** n. m. Nom vulgaire du *chiendent*.

**tinne** [*ti-ne*] n. f. Machine servant à broyer l'argile, dans la fabrication des briques moulées.

**Tinne** (Alexandrina), voyageuse hollandaise, née à La Haye, assassinée à Birguiz (Fezzan) [1839-1869] ; elle explora la région du Nil et périt en voulant gagner par Tripoli, à travers le Sahara, les parties centrales du Soudan.

**Tinos,** l'une des Cyclades, voisine d'Andros. Ruines d'un temple de Neptune ; 12.000 h. Vins.

**Tinseau** (Léon **de**), romancier français, né à Autun, m. à Paris (1844-1921), auteur de : *la Meilleure Part, Charme rompu, Mensonge blanc, les Etourderies de la chanoinesse*, romans habilement construits et de bon ton.

**Tintagel,** pittoresque village d'Angleterre (Cornouailles). Ruines d'un château où, suivant la tradition, serait né le roi Arthur.

**tintamarre** [*ma-re*] n. m. Grand bruit, avec confusion et désordre : *le tintamarre des rues*.

**Tintamarre** (*le*), journal hebdomadaire, satique et financier, fondé à Paris en 1840 par Lory et Commerson, et dirigé après 1870 par Léon Bienvenu (Touchatout).

**tintamarrer** [*ma-ré*] n. v. Faire du tintamarre. V. a. Faire du tintamarre contre : *tintamarrer un veuf qui se remarie*.

**tintamarresque** [*ma-rès-ke*] adj. Qui ressemble aux facéties, aux bouffonneries du journal *le Tintamarre*.

**tintement** [*man*] n m. Action de tinter une cloche. Bruit d'une cloche qui tinte. Prolongement du son d'une cloche, qui va en diminuant. *Tintement d'oreilles*, bourdonnement d'oreilles analogue à celui d'une cloche qui tinte.

**Tinténiac** [*ak*], ch.-l. d. c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 32 kil. de Saint-Malo ; 1.900 h. — Le canton a 10 comm. et 10.370 h.

**Tinténiac** (Alphonse, chevalier **de**), chef de chouans, né à Brest, m. près du château de Coëtlogon en 1795. Il conspira avec La Rouërie, prépara la descente avortée de lord Hastings sur Granville, puis le débarquement de Quiberon, et périt près du château de Coëtlogon, au moment où il venait de disperser les républicains.

**tinter** [*té*] v. a. (du lat. *tinnitare*, résonner). Faire sonner lentement une cloche, de manière que le battant frappe d'un seul côté et par coups espacés : *tinter la grosse cloche*. Annoncer en tintant la cloche : *tinter un glas*. V. n. Sonner lentement par coups espacés : *la cloche tinte*. Etre annoncé par des tintements : *le sermon tinte. Les oreilles doivent lui tinter*, se dit d'une personne dont on parle beaucoup en son absence.

**tinter** [*té*] v. a. (de *tin*). Placer un navire sur des tins. Disposer la ligne des tins qui supportent un navire.

**Tintigny,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Virton), sur la Semois ; 1.220 h. Scieries, tanneries ; pavés, chaux.

**tintillement** [*ll* mll,, *e man*] n. m. *Fam.* tintement.

**tintiller** [*ti, ll* mll., *é*] v. n. *Fam.* Tinter.

**tintin** interj. (onomatop.). S'emploie dans le refrain des chansons bachiques, pour imiter le choc des verres.

**tintinnabuler** [*tin-tin'-na-bu-lé*] v.n. (du lat. *tintinnabulum*, grelot). Produire le son d'un grelot, d'une clochette.

**tinto** n. m. *Vitic.* Syn. de MOURVDÈRE.

**Tinto** (RIO), fleuve de l'Espagne méridionale, tributaire de l'océan Atlantique. Il a donné son nom aux mines de cuivre les plus importantes de l'Europe. Cours 100 kil.

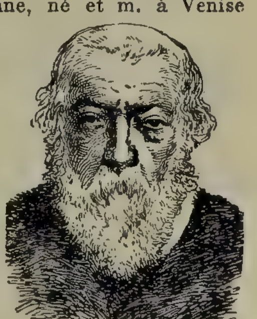
Le Tintoret.

**Tintoret** [*rè*] (Jacopo ROBUSTI dit, **le**), peintre italien, de l'école vénitienne, né et m. à Venise (1512-1594). On l'appela *le Tintoretto* (le Petit Teinturier) parce qu'il était le fils d'un teinturier (*tintore*). Il produisit un nombre infini d'ouvrages religieux ou historiques, remarquables par une fougue et un coloris extraordinaires, mais parfois un peu hâtivement exécutés. Cette surabondance de production s'explique doublement par sa facilité presque incroyable, et par la longueur de sa vie. Ses principaux tableaux sont à Venise : *le Miracle de saint Marc* (Académie des beaux-arts), *la Gloire de Venise, la Gloire du paradis*, gigantesque composition (Palais des Doges), les 60 tableaux de l'école de Saint-Roch, etc. — Son fils DOMENICO, né et m. à Venise (1565-1637) et sa fille MARIETTA, dit *la Tintoretta* (la Petite Teinturière), née et m. à Venise (1550-1590), se distinguèrent aussi dans la peinture.

**Tintoret peignant sa fille morte,** (*le*) tableau de Léon Cogniet (1845, Bordeaux), d'une composition pathétique.

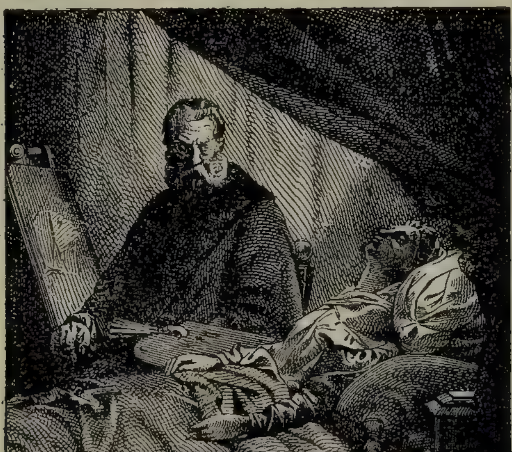

Le Tintoret peignant sa fille morte, tableau de Cogniet.

**tintouin** n. m. (de *tinter*). Tintement d'oreilles. (Vx.) Inquiétude, embarras : *le moindre procès donne bien du tintouin*.

**tintouiner** [*né*] v. n. Faire entendre un tintouin. (Vx.)

**tion** n. m. Sorte de cuiller plate en fer, dont on se sert pour tirer les cendres du creuset.

**Tioumen** [*mèn*], v. de la Russie d'Asie (gouv. de Tobolsk), sur la Toura ; 25.000 h. Métallurgie.

**tiphie** [*fi*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon répandus sur tout le globe et dont une espèce est commune aux environs de Paris.

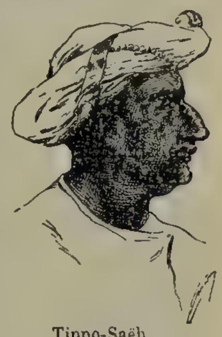
Tippo-Saëb.

**Tipperary,** comté d'Irlande (prov. de Munster) ; 152.000 h. Ch.-l. *Clonmel*. — Ville de ce comté ; 6.200 h. Marché agricole.

**Tipperary,** chanson populaire anglaise, composée par Jack Judge en 1911 et adoptée comme chant de marche par les soldats anglais de la Grande Guerre. Elle commence par ces mots : *It's a long way to Tipperary* (Il y a une longue route jusqu'à Tipperary) ; d'où son nom.

**Tipton,** v. des îles Britanniques (Angleterre, comté de Stafford) ; 34.000 h.

**Tippo-Saëb** ou **Tippoo-Sahib,** dernier nabab de Mysore (1749-1799), fils d'Hyder-Ali, allié de la France, ennemi des Anglais. C'était un prince brave et cultivé, mais ambitieux et dominateur ; tué en défendant Seringapatam, sa capitale, contre les Anglais.

**tipster** [*steur*] n. m. (mot angl.). *Turf.* Personne qui, sur le champ de course, fait métier de donner des pronostics sur le succès ou la non-réussite de chacun des chevaux partants.

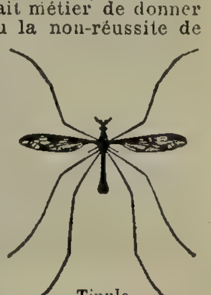
Tipule.

**tipule** n. f. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulidés, répandus sur tout le globe. (Ce sont des mouches de grande taille, remarquables par la longueur de leurs pattes, grêles et fragiles.)

**tipulidés** [*dé*] n. pl. Famille d'insectes diptères némocères, renfermant les *tipules* et formes voisines. S. un *tipulidé*.

**tique** [*ti-ke*] n. f. (germ. *tick*). Nom vulgaire d'un acarien du genre *ixode*, qui s'attache au corps et surtout aux oreilles de chiens, des bœufs, etc., et pique également l'homme *Fam. Etre comme une tique après quelqu'un*, le harceler sans répit.

**tiquer** [*ké*] v. n. (de *tic*). Avoir un tic. Faire de la tête, des yeux, un mouvement involontaire, comme si l'on avait un tic. (S'emploie surtout pour exprimer la surprise ou le mécontentement.)

**tiquet** [*kè*] n. m. Un des noms vulgaires de l'*altise* de la vigne.

**tiqueté** [*ke-té*], **e** adj. Tacheté de points colorés : *œillet tiqueté*.

**tiqueture** [*ke*] n. f. Etat de ce qui est tiqueté : *les tiquetures d'un œillet*.

**tiqueur, euse** [*keur, eu-ze*] adj. et n. Qui a un tic : *jument tiqueuse*.

**tir** n. m. (subst. verb. de *tirer*). Action ou art de lancer, au moyen d'une arme, un projectile vers un but : *s'exercer au tir*. Endroit où l'on s'exerce à tirer. *Ligne de tir*, axe d'une bouche à feu, qu'on suppose indéfiniment prolongé. *Angle de tir*, angle formé par la ligne de tir avec le plan horizontal. *Plan de tir*, plan vertical mené par la ligne de tir. *Tir de barrage*, tir d'artillerie exécuté en avant des troupes qui se disposent à attaquer, et destiné à empêcher l'ennemi soit de se replier, soit de recevoir des renforts. *Tir de contre-barrage*, tir d'artillerie ripostant à un tir de barrage et destiné à empêcher les assaillants de se porter en avant. *Tir sur zone*, tir d'artillerie ayant pour objet de balayer une région étendue. *Tir fusant*, tir en faisant éclater le projectile avant la rencontre avec le sol. *Tir plongeant*, tir exécuté avec un angle de niveau d'au moins 45°. *Tir vertical*, tir exécuté avec un angle de niveau supérieur à 45°. *Tir en plein fouet*, tir en pleine charge, à trajectoire tendue. *Tir fauché*, tir battant une zone en largeur. *Tir progressif*, tir battant une zone sans arrêt, avec des angles au niveau allant en croissant. *Tir de neutralisation*, tir obligeant l'ennemi au port prolongé du masque. *Tir de précision*, tir répartissant les coups au voisinage immédiat du but. V. la planche p.1011.

— ENCYCL. Il est indispensable de tenir compte, dans le tir, de l'action des forces extérieures qui agissent sur le projectile pendant son mouvement, et particulièrement de la pesanteur, qui l'attire vers le sol. D'où la nécessité, pour atteindre un point donné, F par exemple, de diriger l'arme suivant une direction ou *ligne de tir*, BC, sensiblement élevée au-dessus de l'horizontale. La *trajectoire* D du projectile se trouvera ainsi réglée de manière à compenser l'action de la pesanteur. On apprécie l'inclinaison à donner à l'arme, au moyen d'une hausse graduée A, et la *ligne de mire* ABE se trouve déterminée par la droite qui joint l'œil du tireur au but en passant par le sommet du guidon de l'arme et le fond du cran de mire de la hausse.

Pour faciliter le tir de nuit avec les armes portatives et les mitrailleuses, le crans de mire de la hausse et le guidon peuvent être enduits d'une préparation phosphorescente.

**tîr** n. m. Nom donné aux terres noires ou rouges de la partie occidentale du Maroc, en bordure de la côte de l'océan Atlantique.

**Tiraboschi** [*bos-ki*] (Girolamo), littérateur italien, né à Bergame, m. à Modène (1731-1794) ; auteur d'une *Histoire de la littérature italienne*, précieuse par la sûreté de la méthode et l'abondance des renseignements.

**tirade** n. f. (ital. *tirata*). Action de tirer d'une manière continue. (Peu us.) Suite ininterrompue : *une longue tirade d'injures*. Morceau, écrit ou parlé, qui est le développement ininterrompu d'une même.

idée : *débiter de longues tirades.* Ce qu'un personnage de théâtre débite d'un trait.

**tirage** n. m. (de *tirer*). Action de tirer : *tirage d'un bateau par des chevaux.* Effort pour tirer quelque chose dans une montée. *Fig.* Difficulté : *il y aura du tirage.* Espace laissé libre au bord des rivières, pour les chevaux qui tirent des bateaux. Action par laquelle un foyer attire l'air pour la combustion. *Tirage des métaux*, action de les faire passer par la filière. *Tirage de la soie*, action de la dévider. *Cordons de tirage*, cordons qui servent à tirer les rideaux. *Tirage d'une loterie*, action d'en tirer les numéros. *Tirage au sort*, action de tirer au sort pour le recrutement de l'armée. Il a été aboli en France par la loi du 21 mars 1905.) *Impr.* Action de faire passer les feuilles sous la presse, pour les imprimer ; résultat de cette action : *un beau tirage. Phot.* Opération ayant pour but de fournir des épreuves d'un phototype : *un tirage sur un papier au bromure. Jeu.* Au baccara, action de prendre une nouvelle carte. *Méd.* Dépression de la paroi du thorax par la pression atmosphérique dans les grandes dyspnées par obstacle mécanique à la respiration.

**tiraille** [*ra*, *ll* mll., *e*] n. f. Balancier qui fait partie d'une machine d'épuisement.

**tiraillement** [*ra*, *ll* mll., *e-man*] n. m. Action de tirailler. Mouvement irrégulier et pénible de certaines parties intérieures du corps : *tiraillements d'estomac. Fig.* Désaccord, conflit : *tiraillements entre administrations rivales.*

**tirailler** [*ra*, *ll* mll., *é*] v. a. (de *tirer*). Tirer à diverses reprises. *Fig.* Solliciter avec importunité : *se faire longtemps tirailler avant d'accorder quelque chose.* Entraîner d'une manière pénible dans des sens différents : *l'intérêt et le devoir tiraillent l'homme.* V. n. Tirer d'une arme à feu fréquemment et sans ordre : *chasseurs qui ne font que tirailler.*

**tiraillerie** [*ra*, *ll* mll., *e-rî*] n. f. Action de tirailler. Action de tirer des coups de feu fréquemment et sans ordre.

**tirailleur** [*ra*, *ll*, mll., *eur*] n. m. Celui qui tiraille. Soldat détaché en avant pour harceler l'ennemi. *Formation en tirailleurs*, déploiement des troupes en lignes espacées et de très faible densité, généralement employé au début d'une attaque. *En tirailleurs*, sonnerie de clairon ordonnant aux fantassins de se déployer en tirailleurs. *Fig.* Personne qui agit isolément : *les pamphlétaires, les chansonniers satiriques sont des tirailleurs.* Noms de certains corps indigènes aux colonies : *tirailleurs algériens, sénégalais, annamites, malgaches*, etc. V. t. Ier, (GRANDE GUERRE, p. 1055 et INFANTERIE, p. 1185.)

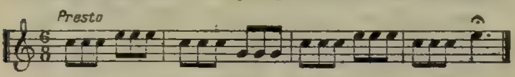

En tirailleur (clairon).

**tirana** n. f. Sorte de chanson espagnole, sur un mouvement lent et langoureux.

**Tirana,** cap. de l'Albanie, sur le plateau de l'intérieur ; 12.000 hab.

**tirance** n. f. *Mar.* Action de tirer les cordages au fond de la mer.

**tirant** [*ran*] n. m. (de *tirer*). Organe servant à exercer un effort de traction. Cordon pour ouvrir et fermer une bourse. Morceaux de cuir placés des deux côtés du soulier et dans lesquels passent les cordons. Forte ganse attachée à la tige d'une botte ou d'une bottine, pour aider à la mettre. Pièce de fer destinée à maintenir l'aplomb d'un mur contre l'effort de la poussée. Pièce de bois qui maintient les deux jambes de force du comble d'une maison. Chacune des deux branches mères des arbres en espalier. Partie du sarment, qu'on laisse quand on taille la vigne. Nœud de cuir servant à bander les cordes qui tendent la peau d'un tambour. Pièce d'une voiture qui unit l'essieu à la volée. Nerf, portion tendineuse, dans la viande de boucherie. *Tirant d'eau*, quantité dont un navire s'enfonce verticalement dans l'eau.

**tirante** n. f. Outil de chapelier, qui sert à former le fond d'un chapeau.

**Tiraqueau** [*kô*] (André), jurisconsulte français, né à Fontenay-le-Comte, m. à Paris (1480-1558). Son vaste savoir le fit surnommer *le Varron de son siècle.*

**Tirard** (Pierre-Emmanuel), industriel et homme politique français, né à Genève, m. à Paris (1827-1893), président du conseil en 1887 et en 1889.

**tirarie** [*rî*] n. f. Ouvrière qui, dans les salines, retire le sel des chaudières.

**Tiraspol,** v. de la Russie méridionale (gouv. de Kherson), sur le Dniester ; 35.000 hab. Horticulture, manufacture de tabac.

**tirasse** [*ra-se*] n. f. Filet pour prendre certains oiseaux qui posent à terre (caille, perdrix, etc.). Clavier de pédales, qui, dans les petites orgues, fait baisser seulement les basses du clavier à la main.

**tirasser** [*ra-sé*] v. a. Prendre à la tirasse : *tirasser des cailles.* V. n. : *tirasser aux cailles.*

**tira-tutto** [*tout'-to*] n. m. (mot ital. signif. *tire-tout*). *Musiq.* Registre au moyen duquel on ouvre à la fois tous les jeux de l'orgue.

**tiraude** [*rô-de*] n. f. (de *tirer*). Corde au moyen de laquelle on élève le mouton d'une sonnette, pour ensuite le laisser retomber sur les pieux qu'on enfonce.

**Tircis,** un des bergers de Virgile (VIIe églogue), dont les chants alternent avec ceux de Corydon.

**tire** n. f. (de *tirer*). Action de tirer. *A tire, de tire*, tout droit. *D'une tire, tout d'une tire*, sans arrêt, sans discontinuer. *Blas.* Chacune des rangées horizontales du vair et de l'échiqueté. *Sylvic. A tire et aire*, se dit d'une coupe faite toute de venue, à la file de la coupe précédente. *Techn. Métier à la tire* ou simplem. *tire*, métier qui servait à la fabrication des étoffes façonnées et où l'on tirait des ficelles ou lacs pour communiquer aux mailles les mouvements nécessaires. *Zool.* Nom vulgaire de la raie grise. (Syn. TIROT.) *Arg. Vol à la tire*, genre de vol qui consiste à dévaliser les poches des individus.

**tiré, e** adj. (de *tirer*). Fatigué et amaigri : *figure tirée. Etre tiré à quatre épingles*, être mis avec recherche. *Tiré par les cheveux*, peu naturel, mal amené. PROV. : **Le vin est tiré, il faut le boire,** l'affaire est engagée, il n'y a plus à reculer. N. m. *Comm.* Celui sur lequel une lettre de change a été tirée. (On dit aussi ACCEPTEUR.) Gibier que l'on chasse au fusil. Taillis maintenu à hauteur d'homme pour faciliter la chasse au fusil : *les tirés de la forêt de Rambouillet.*

**tire-à-barrer** n. m. invar. Syn. de TRAITOIR.

**tireau** [*rô*] n. m. Sorte d'allèges.

**tire-balle** n. m. Instrument en forme de double tire-bouchon, qui servait à extraire les balles des fusils. Instrument de chirurgie pour extraire les balles d'une blessure. Pl. des *tire-balles.*

**Tireboli.** *Géogr.* V. TRIPOLI D'ANATOLIE.

**tire-bonde** n. m. Outil dont on se sert pour enlever la bonde d'un tonneau. Pl. des *tire-bondes.*

**tire-bord** n. m. Instrument en bois, composé d'une vis et d'un écrou et servant à rappeler à sa place un cordage égaré. Pl. des *tire-bords.*

**tire-botte** [*bo-te*] n. m. Planchette de bois à entaille, dans laquelle on engage le pied pour ôter la botte. Crochets en fer, qu'on passe dans les tirants d'une botte pour la chausser. Gros galon de fil des tapissiers (auj. ANGLAISE). Pl. des *tire-bottes.*

**tire-bouchon** n. m. Sorte de vis en métal, pour tirer le bouchon d'une bouteille. Cheveux frisés en spirale. *En tire-bouchon*, en forme de spirale. Pl. des *tire-bouchons.*

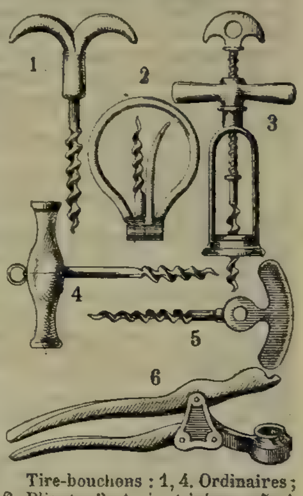

Tire-bouchons : 1, 4. Ordinaires ; 2. Pliant ; 3. A vis et à écrou ; 5. A levier ; 6. Levier pour le 5.

**tire-bouchonnant, e** adj. Offrant l'aspect d'un tire-bouchon : *pantalons tire-bouchonnants.*

**tire-bouchonné, e** adj. Disposé en tire-bouchon : *cheveux tire-bouchonnés.*

**tire-boucles** n. m. invar. Outil dont les charpentiers se servent pour dégauchir l'intérieur des mortaises.

**tire-bourre** n. m. Crochet en hélice, pour retirer la bourre d'un fusil. Ressort fixé au bout d'un manche, et qui servait à extraire les gargousses des pièces. Pl. des *tire-bourres.*

**tire-bouton** n. m. Crochet qui sert à boutonner des souliers, des gants etc. Pl. des *tire-boutons.*

**tire-braise** n. m. invar. Ringard à l'extrémité aplatie et recourbée, dont les boulangers se servent pour retirer la braise du four.

**tire-cale** n. m. Outil en forme de fer de lance, pour enlever les cales de pierres de taille à mesure qu'on fixe celles-ci en place. Pl. des *tire-cales.*

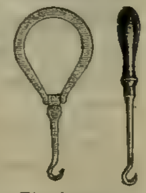

Tire-boutons.

**tire-cartouche** n. m. Instrument pour retirer les débris de cartouche d'un canon de fusil. Pl. des *tire-cartouches.*

**tire-cendre** n. m. invar. Nom vulgaire de la *tourmaline*, qui, devenant électrique par la chaleur, attire la cendre.

**tire-clous** n. m. Outil de couvreur, en forme de tige plate et dentée, qui sert à l'extraction des clous.

**tire-crins** n. m. invar. Outil de tapissier, en forme de poinçon, qui sert à répartir les crins dans le meuble.

**tire-d'aile** n. m. invar. Vol rapide, avec des battements d'ailes précipités. *A tire-d'aile* loc. adv. Se dit du battement d'aile prompt et vigoureux d'un oiseau quand il vole : *canard qui s'enfuit à tire-d'aile.* (On trouve quelquefois *à tire-d'ailes.*)

**tire-dent** n. m. Sorte de pince pour arracher les dents. Pince plate servant à rechanger les dents de peigne. Pl. des *tire-dents.*

**tirée** [*ré*] n. f. Quantité d'étoffe qu'on enroule en une seule fois pendant le tissage.

**tire-en-brèche** n. f. invar. Partie avancée d'une fortification.

**tire-fausset** n. m. Pince dont on se sert pour tirer les faussets enfoncés dans les douves d'un tonneau. Pl. des *tire-faussets.*

**tire-feu** n. m. invar. Instrument pour mettre le feu à la charge d'un canon, en déterminant l'inflammation d'une étoupille ou en déclenchant le système percutant.

**tire-filet** n. m. Outil pour tracer des filets sur le bois, le métal. Pl. des *tire-filets.*

**tire-fond** n. m. invar. Grosse vis employée pour fixer un coussinet ou un rail à patin sur la traverse. Anneau qu'on fixe à un plafond, pour y suspendre un lustre ou un ciel de lit. Outil de tonnelier, qui sert à placer la dernière douve d'un tonneau. Grosse vis à bois, et à tête carrée, qu'emploient les menuisiers. Instrument servant à extraire la fusée d'un projectile sphérique. Instrument employé dans l'ancienne chirurgie, pour extraire des plaies les corps étrangers.

**tirefonner** [*fo-né*] v. a. Fixer au moyen d'un tire-fond : *tirefonner un rail sur la traverse.*

**tire-fusée** n. m. Instrument servant à enlever la fusée en bois d'un projectile creux. Pl. des *tire-fusées.*

**tire-gargousse** n. m. invar. Instrument servant à retirer après chaque coup la douille des gargousses métalliques dans certaines bouches à feu se chargeant par la culasse.

**tire-goret** n. m. invar. Nom vulgaire de la *renouée*, dite aussi *herbe à cochons.*

**Tireh** ou **Thyra,** v. de la Turquie d'Asie (Anatolie) ; 30.000 h. Commerce de raisins, céréales ; tapis.

**tire-joint** n. m. Tige de fer recourbée, employée pour marquer les joints de pierre dans le mortier. Pl. des *tire-joints.*

**tire-jus** n. m. invar. *Pop.* et *Arg.* Mouchoir.

**tire-laine** ou **tireur de laine** n. m. invar. Autrefois, rôdeur de nuit qui volait les manteaux : *le Pont-Neuf, à Paris, était jadis le rendez-vous des tire-laine.*

**tire-laisse** n. m. invar. Déconvenue, déception. (Vx.)

**lire-larigot (à)** loc. adv. V. LARIGOT.

**tire-liard** n. m. Avare, homme qui lésine sur des sommes insignifiantes. Pl. des *tire-liards.*

**tire-lice** n. f. Nom donné aux leviers qui servent à mouvoir les lices du métier à tisser. Pl. des *tire-lices.* (On écrit aussi *tire-lisse*).

**tire-ligne** n. m. Petit instrument d'acier à deux branches qu'on peut rapprocher au moyen d'une vis, pour tirer des lignes. Outil de plombier, pour tracer des lignes sur le plomb. Pl. des *tire-lignes.*

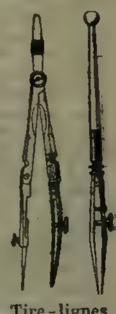

Tire-lignes.

**tirelire** n. f. (de l'ital. *tira-lira*, tire-franc). Petit vase, le plus souvent de terre cuite, qui n'a qu'une fente en haut, et par laquelle on introduit l'argent qu'on veut économiser.

**tire-lire** n. m. (onomatop.). Chant de l'alouette.

**tire-lirer** v. n. (de *tire-lire*). Chanter à la façon de l'alouette.

**tire-lisse** n. f. V. TIRE-LICE.

**tirelle** [*rè-le*] n. f. (de *tirer*). Chacune des petites cordes que l'on emploie pour le montage de la chaîne, dans un métier à tisser la soie.

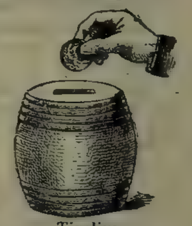

Tirelire.

**tire-l'œil** n. m. invar. *Fam.* Objet qui attire l'attention.

**tire-lopin** n. m. Parasite. (Vx.)

**tire-moelle** n. m. invar. Petit instrument dont on se sert à table pour tirer la moelle d'un os. *Pop.* Mouchoir.

**tire-paille** n. m. Nom ancien de l'ambre jaune. Pl. des *tire-pailles.*

**tire-pavé** n. m. Sorte de jouet consistant en une rondelle de cuir suspendue à une ficelle, et qui, mouillée, forme ventouse et, adhérant aux objets, permet de les soulever. Pl. des *tire-pavés.*

**tire-pièce** n. m. Ecumoire de raffineur de sucre

**tire-pied** n. m. Grande lanière de cuir, dont se servent les cordonniers pour maintenir leur ouvrage sur le genou. Pl. des *tire-pieds.*

**tire-plomb** n. m. invar. Rouet pour tirer le plomb en petites lames.

**tire-point** n. m. Instrument pointu, dont on se sert pour piquer. Pl. des *tire-points.* (On dit aussi TIRE-POINTE.)

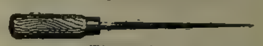

Tire-point.

**tire-pousse** n. m. invar. Outil du tisseur au métier Jacquard, consistant en un crochet disposé de manière à pouvoir redresser les aiguilles courbées, sans qu'il soit nécessaire de les déplacer.

**tirer** [*ré*] v. a. (orig. inconnue). Amener vers soi, ou après soi : *tirer un cheval par la bride.* Oter de dessus le corps. Oter d'un endroit : *tirer des pâtés du four.* Extraire d'un récipient : *tirer de l'eau.* Faire venir : *les Romains tiraient leur blé de la Sicile.* Emprunter : *tirer une citation d'un auteur.* Obtenir, faire résulter : *tirer des sons d'un instrument.* Obtenir avec des efforts : *tirer de l'argent de quelqu'un.* Délivrer : *tirer un ami d'embarras.* Inférer, déduire : *tirer une conséquence.* Prendre au sort : *tirer des billets de loterie ; tirer des numéros ; tirer un bon numéro.* Absorber, pomper : *souliers qui tirent l'eau.* Extraire en suçant : *les sangsues tirent le sang.* Extraire par trituration, distillation : *on tire le tafia de la canne à sucre.* Etendre, allonger : *tirer une courroie.* Réduire, par traction, en fils déliés : *tirer l'or.* Tendre, faire disparaître les plis de : *tirer ses bas.* Imprimer ; *tirer une estampe, une épreuve photographique.* Faire partir, produire une explosion à l'aide de : *tirer le canon.* Lancer : *tirer une flèche, une bombe. Tirer du sang à*, saigner. *Tirer la langue*, la sortir de la bouche. *Tirer du feu d'un caillou*, en faire jaillir. *Tirer l'épée*, prendre les armes, faire des armes. *Tirer le cordon*, être concierge. *Tirer son chapeau*, ôter son chapeau pour saluer. *Tirer les larmes des yeux*, faire pleurer, *Tirer les yeux*, fatiguer la vue. *Tirer sa révérence*, saluer. *Tirer de l'argent à quelqu'un*, en obtenir. *Tirer des marchandises d'un pays*, en faire venir. *Navire qui tire quatorze pieds d'eau*, qui s'enfonce dans l'eau de cette quantité. *Tirer une lettre de change sur quelqu'un*, désigner quelqu'un comme devant la solder. *Tirer sa source, son origine*, provenir, être issu. *Tirer son épingle du jeu*, sortir adroitement d'une mauvaise affaire. *Tirer les vers du nez*, questionner habilement pour savoir une chose. *Tirer une épine du pied*, délivrer d'un grand embarras. *Tirer de la boue, de la poussière*, faire sortir d'un état misérable. *Tirer satisfaction d'une injure*, en obtenir réparation. *Tirer vengeance*, se venger. *Tirer parti*, utiliser. *Tirer avantage de*, faire tourner à son avantage. *Tirer vanité d'une chose*, s'en vanter. *Tirer l'horoscope, les cartes*, prédire la destinée. *Tirer une affaire au clair*, l'éclaircir. Loc. PROV. : **Il tirerait de l'huile d'un mur,** se dit d'un homme avide, qui sait tirer profit de tout. **On tirerait plutôt de l'huile d'un mur, un pet d'un âne mort,** la chose est extrêmement difficile, ou impossible (V. ÉCHELLE, ÉPINGLE, MARRON, etc.) V. n. Exercer une traction : *tirer sur une corde.* Avoir du tirage : *cheminée qui ne tire pas.* Faire des armes. Partir, détoner en parlant d'une arme à feu. Viser : *tirer très juste.* S'en aller, se retirer : *tirez à droite, je tire à gauche. Tirer à*, diriger des coups de feu sur : *tirer aux moineaux. Tirer de*, s'exercer au tir avec : *tirer de l'arbalète. Tirer sur*, tendre avec effort : *tirer sur un câble. Tirer sur*, avoir de l'analogie, en parlant des couleurs : *cet habit tire sur le bleu. En tirant vers* ou *sur*, dans la direction de. *Tirer à sa fin*, être près de finir *Tirer au large, tirer de long tirer de large*, s'enfuir. *Tirer au sort*, s'en remettre, à la décision du sort. *Tirer en longueur*, se prolonger. *Tirer à conséquence*, avoir des suites graves. *Comm. Tirer sur quelqu'un*, lui adresser une lettre

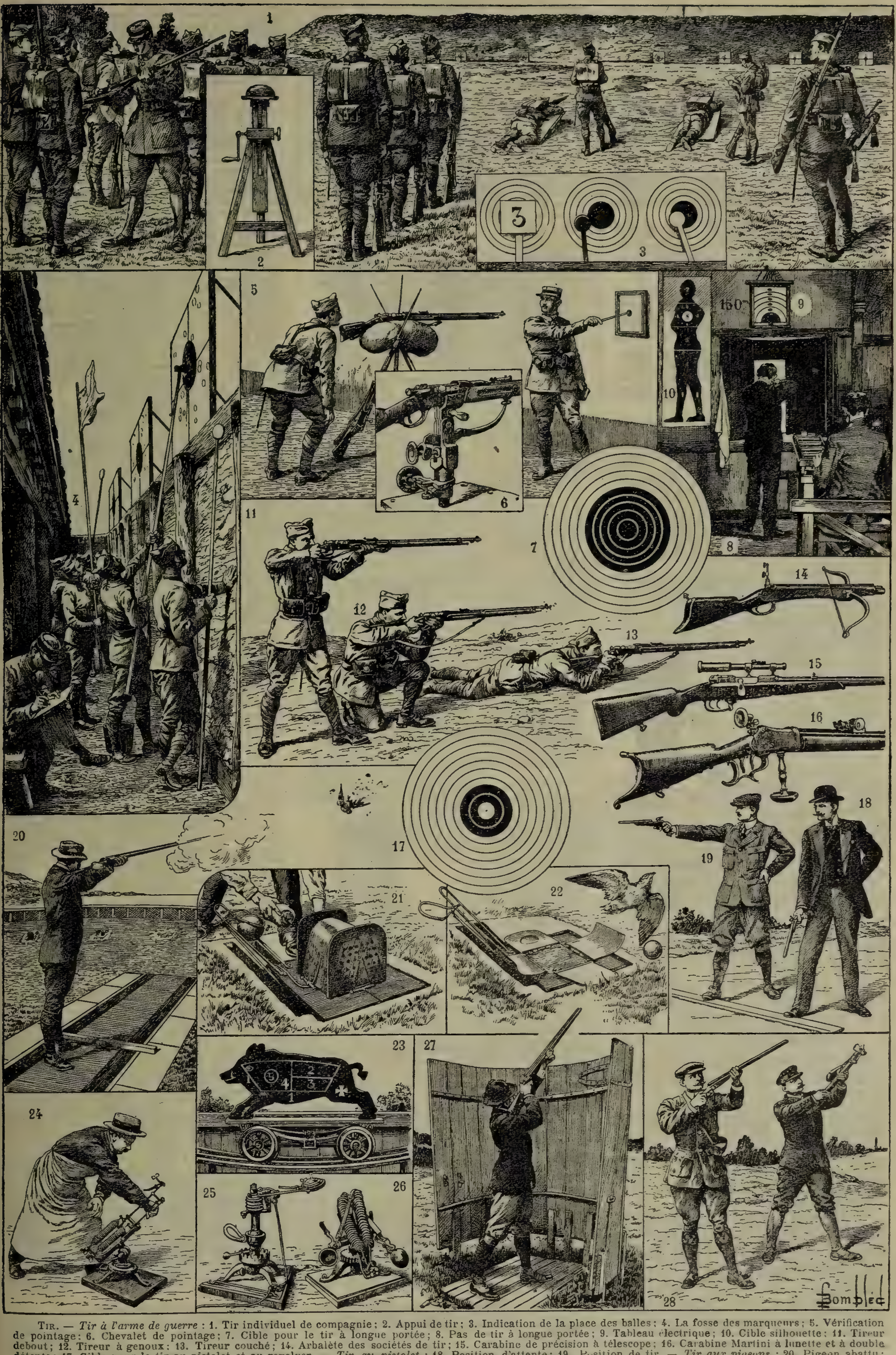

Tir. — *Tir à l'arme de guerre* : 1. Tir individuel de compagnie ; 2. Appui de tir ; 3. Indication de la place des balles ; 4. La fosse des marqueurs ; 5. Vérification de pointage ; 6. Chevalet de pointage ; 7. Cible pour le tir à longue portée ; 8. Pas de tir à longue portée ; 9. Tableau électrique ; 10. Cible silhouette ; 11. Tireur debout ; 12. Tireur à genoux ; 13. Tireur couché ; 14. Arbalète des sociétés de tir ; 15. Carabine de précision à télescope ; 16. Carabine Martini à lunette et à double détente ; 17. Cible pour le tir au pistolet et au revolver. — *Tir au pistolet* : 18. Position d'attente ; 19. Position de tir. — *Tir aux pigeons* : 20. Pigeon abattu ; 21. Introduction du pigeon dans la boîte fermée ; 22. La boîte s'ouvre, départ du pigeon ; 23. Sanglier mobile. — *Tir aux pigeons artificiels* : 24. Armement d'un ball-trapp ; 25. Ball-trapp simple ; 26. Ball-trapp double ; 27. Tir de battue sur pigeons artificiels ; 28. Projecteur à main de pigeon artificiel.

de change. *Tirer au renard*, se dit du cheval à l'écurie qui recule violemment, dans l'attitude du chien assis, pour rompre son attache. *Arg. milit. Tirer au grenadier, tirer au flanc*, chercher des prétextes pour se faire exempter du service. *Jeu.* Au baccara, prendre une nouvelle carte. **Se tirer** v. pr. Se dégager : *se tirer d'un bourbier*, et *fig.* : *se tirer d'un mauvais pas. Se tirer d'affaire*, sortir avec succès d'une situation difficile. *S'en tirer, s'en bien tirer*, sortir heureusement d'une maladie, d'une difficulté, *Pop. Se tirer*, s'en aller.

**tire-racine** n. m. Davier étroit et allongé dont les dentistes se servent pour arracher les chicots. Pl. des *tire-racines*.

**tirerie** [*ri*] n. f. Fusillade mal réglée et mal dirigée.

**tire-sac** n. m. Treuil à manivelle pour monter les sacs dans un moulin. Pl. des *tire-sacs*.

**tire-sève** n. m. invar. *Arbor.* Branche garnie de boutons.

**Tirésias** [*ré-zi-ass*], devin de Thèbes. Il était aveugle et parvint à un âge très avancé (huit ou neuf âges d'homme). Il joue un rôle très important dans la légende d'Œdipe. Les habitants de Thèbes l'honorèrent comme un dieu. Il avait près d'Orchomène un oracle célèbre.

**tire-sou** n. m. *Pop.* Receveur d'impôts. Emprunteur. Homme avide de gains mesquins. Usurier. Jeu de cartes, où l'on convient que celui qui gagnera le coup tirera une pièce de monnaie de la masse. Jeu quelconque, où le joueur perd le plus souvent. Pl. des *tire-sous*.

**tiret** [*rè*] n. m. (de *tirer*). Morceau de parchemin coupé en long et destiné à attacher des papiers. Pièce de bois qui sert d'arc-boutant dans un étai. Petit trait horizontal qui, dans un dialogue, indique le changement d'interlocuteur, ou qui sert de parenthèse dans un texte.

**tiretaine** [*tè-ne*] n. f. Nom de plusieurs étoffes anciennes en laine pure ou mélangée.

**tire-terre** n. m. invar. Sorte de pioche à manche court et à large pointe, dont le carrier se sert pour enlever la terre qui gêne son travail.

**tiretoire** n. f. ou **tiretoir** n. m. Outil de tonnelier. (Syn. TRAITOIR.) Instrument de dentiste pour extraire les dents de la mâchoire inférieure.

**tirette** [*rè-te*] n. f. (de *tirer*). Système de cordons fixés à l'envers d'une jupe de femme pour la relever. Cordons au moyen desquels on ouvre ou ferme les rideaux de fenêtre. Lacets de gants. Petite tablette mobile, qui prolonge un meuble sur le côté : *table à tirette*.

**tireur, euse** [*eu-ze*] n. (de *tirer*). Personne qui tire une arme à feu : *les Suisses sont presque tous de bons tireurs*. Personne qui sait tirer les armes : *un habile tireur d'épée*. Celui qui tire une lettre de change. (V. CHANGE.) Ouvrier qui tire les métaux, les ficelles du métier à tisser, les trains de bois, etc. *Tireur, tireuse de cartes*, personne qui prétend prédire l'avenir d'après certaines combinaisons de cartes à jouer.

**Tireur d'épine** (*le*), charmante statue antique de jeune homme occupé à s'arracher du pied une épine (musée du Vatican).

**Tireurs à l'arbalète,** tableau d'Eugène Buland (1888, m. du Luxembourg). Un ouvrier à barbe grise, en tablier de cuir, tourné vers la droite, tient dans ses mains une arbalète et, par la fenêtre de la salle de tir, examine le but. D'autres tireurs se tiennent derrière lui. (V. p. 1054).

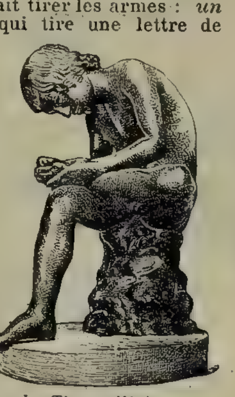
Le Tireur d'épine.

**tire-verge** n. m. Outil de fabricant de bas. Pl. des *tire-verges*.

**tire-vieille** n. m. invar. *Mar.* Cordage servant de point d'appui pour monter aux échelles. Cordages pour manœuvrer un gouvernail. (On écrit aussi TIRE-VEILLE.)

**tirez-lâchez** n. m. Jeu de fillettes, qui consiste à faire le contraire de ce que commande la conductrice du jeu, laquelle tient réunis dans sa main des bouts de plusieurs rubans dont les joueuses tiennent l'autre extrémité.

**Tiridate Ier,** roi d'Arménie, frère de Vologèse Ier, roi des Parthes ; il détrôna Rhadamiste, mais fut vaincu par Corbulon et devint tributaire des Romains ; — TIRIDATE II, roi d'Arménie, m. en 314 de notre ère. Protégé par Vespasien. Il reçut le baptême des mains de saint Grégoire l'Illuminateur.

**Tirlemont** [*mon*], v. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), sur la Grande Geete ; 19.000 h. Tabacs, filatures, distilleries, carderies, fonderies. — Occupée par les Allemands de 1914 à 1918, pendant la Grande Guerre.

**Tirman** (Louis), administrateur et homme politique français, né à Mézières, m. au château des Taboureaux (Yonne) [1837-1899] ; sénateur, gouverneur général de l'Algérie de 1881 à 1891.

**Tirnova** ou **Tirnovo,** v. de la Bulgarie dont c'est la capitale traditionnelle, bâtie en terrasses sur les bords de la Iantra, affluent du Danube ; 12.000 h. C'est à Tirnova que fut proclamée, en 1908, l'indépendance de la Bulgarie.

**Tiro** (Marcus Tullius), écrivain romain, né vers 93 av. J.-C., m. vers l'an 5 de notre ère. Affranchi et secrétaire de Cicéron, dont il publia les *Discours*, les *lettres familières*, etc. Il inventa ou perfectionna un système de tachygraphie, sorte de « sténographie », qui porte son nom (les *notes tironiennes*).

**tiroir** n. m. (de *tirer*). Petite caisse emboîtée dans une armoire, une table, etc., et qui se tire à volonté. Pièce d'une machine à vapeur, destinée à distribuer alternativement la vapeur des deux côtés du piston. Nom donné aux lanières qu'on attachait autrefois au fermoir des livres. Paire d'ailes de chapon ou de poulet ajustée sur un petit morceau d'étoffe rouge, que l'on présente à l'oiseau pour le faire revenir sur le poing. *Roman à tiroirs*, que l'on peut sans inconvénients allonger ou abréger par l'addition ou la suppression de hors-d'œuvre. *Pièce à tiroirs*, pièce comique, dont les scènes n'ont presque aucune relation entre elles : *l'Etourdi, de Molière, est une pièce à tiroirs.*

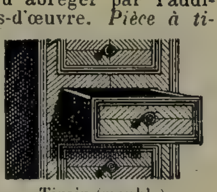
Tiroir (meuble).

— ENCYCL. *Mécan.* Les tiroirs sont des régulateurs d'admission qui servent à ouvrir ou à fermer le passage de la vapeur de la chaudière aux cylindres. On distingue les tiroirs pour machines à basse pression (*tiroirs de Watt*) ; ceux pour machines à moyenne pression (*tiroirs ronds ou cylindriques*) ; enfin, ceux employés avec les machines à haute pression (*tiroirs à coquille*). Un tiroir est généralement constitué par une tige le reliant aux manivelles, excentriques, leviers et coulisse, qui, elle, lui donne le mouvement de va-et-vient. Il comprend, encore, deux plaques frottantes ou *barrettes*, qu'une distance égale à celle qui sépare les orifices du cylindre éloigne l'une de l'autre. Ces barrettes ouvrent et ferment alternativement ces orifices.

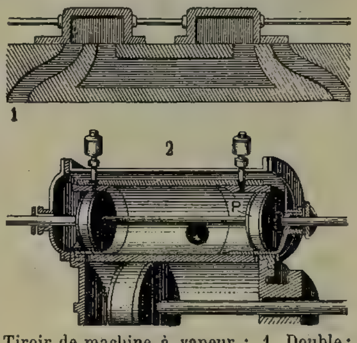

Tiroir de machine à vapeur : 1. Double ; 2. A piston. (P, piston.)

Le tiroir de Watt, appelé aussi *tiroir à garnitures*, est formé par un cylindre dont la section est celle d'un D, et qui se meut à l'intérieur d'une boîte à vapeur entre deux garnitures d'téoupe et une plateforme. Les tiroirs ronds ou cylindriques, ou encore *tiroirs à pistons*, se composent de deux pistons montés sur une tige unique ; ils découvrent ou couvrent les orifices du cylindre pendant leur mouvement de va-et-vient. Le *tiroir en coquille* est une boîte rectangulaire renversée, dont les bords convenablement dressés s'appuient sur le cylindre, et s'opposent à toute déperdition de vapeur. C'est la pression même de la vapeur qui applique la boîte sur la table à friction.

**Tirol.** *Géogr.* V. TYROL.

**tirole** n. f. ou **tirolet** [*lê*] n. m. *Pêch.* Sorte de tramail à petites mailles, monté sur une longue perche.

**tironien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. *Notes tironiennes*, système tachygraphique « sténographique » en usage chez les Romains et inventé par Tiro, affranchi de Cicéron.

— ENCYCL. L'usage des « notes tironiennes » subsista jusqu'à la fin du XIe siècle. Inventé par Tiro, le système fut perfectionné plus tard, et il atteignit jusqu'à 5.000 signes. Cette écriture provient de la lettre capitale latine abrégée et simplifiée. Un signe représente un mot. Les signes analogues sont différenciés à l'aide de points diacritiques ou de lettres plus petites. Certaines voyelles sont figurées par une simple modification du signe de la consonne qui les accompagne.

**tirotro** n. m. *Pêch.* Nom vulgaire de la *raie grise*.

**Tirpitz** (Alfred **von**), amiral allemand, né à Küstrin en 1849. Grand amiral, il organisa la flotte allemande en 1903 et il déchaîna, en 1914, la guerre sous-marine « à outrance » ; mais, l'efficacité de cette campagne féroce ayant paru douteuse, il dut se retirer en mars 1916. Il demeura un des chefs du parti pangermaniste. Il a publié ses *Mémoires*.

**Tirso de Molina** (Fray Gabriel TELLEZ, plus connu sous le pseudonyme de), auteur dramatique espagnol, né à Madrid, m. à Soria (1571-1648). Il est, après Lope de Véga, le plus varié, le plus fécond des dramaturges espagnols. Ses personnages sont originaux : son style, élégant et aisé (*Marta la Piadosa, el Burlador de Sevilla*).

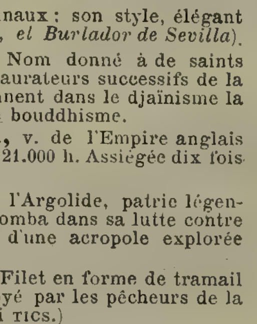
Von Tirpitz.

**tirthamkara** n. m. Nom donné à de saints personnages hindous, restaurateurs successifs de la religion djaïne et qui tiennent dans le djaïnisme la place des bouddhas dans le bouddhisme.

**Tiruvannamallai,** v. de l'Empire anglais des Indes (présid. Madras) ; 21.000 h. Assiégée dix fois entre 1753 et 1791.

**Tirynthe,** anc. v. de l'Argolide, patrie légendaire d'Hercule. Elle succomba dans sa lutte contre Mycènes et Argos. Ruines d'une acropole explorée par Schliemann.

**tis** [*tiss*] n. m. *Pêch.* Filet en forme de tramail ou à nappe simple, employé par les pêcheurs de la Méditerranée. (On dit aussi TICS.)

**tisage** [*za-je*] n. m. Chauffage du four dans une verrerie.

**tisane** [*za-ne*] n. f. (du lat. *ptisana*, décoction d'orge ; gr. *ptisanè*). Liquide aqueux peu chargé en principes médicamenteux et servant de boisson aux malades : *les tisanes se font par macération, solution, infusion, digestion et décoction. Œnol. Tisane de champagne*, champagne plus léger que le champagne ordinaire.

**tisanerie** [*za-ne-rî*] n. f. Endroit d'un hôpital où se font les tisanes.

**tisard** ou **tisart** [*zar*] n. m. Trou carré pratiqué vers le milieu de la fausse claie des fours de fusion dans les verreries, pour l'introduction du combustible.

**Tischbein** (les), famille de peintres allemands du XVIIIe siècle, qui n'a pas compté moins de vingt-quatre peintres dans le cours de trois générations ; les plus connus sont : JEAN-HENRI, dit *l'Ancien*, né à Haina, m. à Cassel (1722-1789), excellent portraitiste, et JEAN-HENRI-GUILLAUME, dit *le Jeune*, né à Haina, m. à Eutin (1751-1829), paysagiste, portraitiste et peintre d'histoire.

**Tischendorf** [*ti-chèn*] (Frédéric-Constantin **de**), érudit allemand, né à Lengenfeld, m. à Leipzig (1815-1874). Il publia de nombreuses éditions de l'Ancien Testament.

**tiser** [*zé*] v. a. Forme ancienne du mot ATTISER.

**tiseur** [*zeur*] n. m. Ouvrier chargé de la conduite du feu dans le four d'une verrerie.

**Tisi** (Benvenuto), dit *le Garofalo*, peintre italien, né à Garofalo, m. à Ferrare (1481-1559). Ses œuvres, dont les principales sont à Ferrare, se distinguent par la grâce et la douceur (*le Massacre des Innocents, l'Adoration des Mages*, etc.). Elles sont en général signées d'un œillet (*garofalo*).

**Tisias** [*zi-ass*], rhéteur sicilien (v. s.), élève de Corax et maître de Gorgias, un des fondateurs de la rhétorique.

**Tisiphone** (c-à-d. *Qui punit le meurtre*), une des trois Erynnies grecques ou des Furies latines, chargée de punir les coupables au moment où ils pénètrent dans les Enfers. (*Myth.*)

**tisoir** [*zoir*] n. m. Sorte de ringard, dont on se sert pour attiser le feu d'un four de fusion du verre.

**tison** [*zon*] n. m. (lat. *titio*). Morceau de bois brûlé en partie : *éteindre un tison. Fig.* Restes d'une passion presque éteinte. *Tison d'enfer*, personne très méchante. *Tison de discorde*, personne ou chose qui est une cause de trouble. *Prendre le tison par où il brûle*, prendre, pour la réussite d'une affaire, la voie la plus dangereuse. *Allumette-tison*, allumette dont l'ignition résiste au vent.

**tisonné** [*zo-né*], **e** adj. Se dit du poil d'un cheval, parsemé de taches noires comme si elles avaient été faites avec un tison.

**tisonner** [*zo-né*] v. n. S'occuper à remuer les tisons du foyer. Activem. : *tisonner le feu.*

**tisonneur, euse** [*zo-neur, eu-ze*] n. Personne qui aime à tisonner.

**tisonnier** [*zo-ni-é*] n. m. Verge de fer pour attiser le feu.

**tissage** [*ti-sa-je*] n. m. Action de tisser : *le tissage de la toile.* Usine où l'on tisse : *les tissages de Roubaix.*

— ENCYCL. Le *tissage* transforme les textiles (chanvre, lin, coton, laine, jute, etc.) préparés par la filature et en confectionne des tissus. Les tissus ordinaires ou unis sont invariablement composés de fils entrecroisés dans deux directions perpendiculaires : fils longitudinaux, parallèles, tenant toute la longueur de l'étoffe (*chaîne*), et fils transversaux (*trame*), entrelacés avec les premiers de façon à passer au-dessus de tous les fils pairs et au-dessous de tous les fils impairs, ou inversement. On peut combiner diversement la disposition de la chaîne et de la trame ; le mode d'entrelacement des fils prend le nom d'*armure*. Les armures sont simples ou composées. Les premières comprennent la toile, le sergé, le croisé, le satin ; on les appelle aussi *fondamentales*. Les armures composées sont celles où les duites successives forment avec la chaîne des rapports variables. Elles peuvent donner lieu à une infinité de combinaisons. Le tissage s'effectue au moyen de métiers, dont le plus simple est le *métier à bras*, encore employé dans quelques campagnes pour le tissage de la toile et chez les artisans qui confectionnent les riches tissus d'ameublement ou de vêtement (tissus lamés et brochés multicolores, velours façonnés, etc.). Ce type de métier a été le seul employé jusque vers 1820, date à laquelle la *mécanique* Jacquard entra dans le domaine de la pratique. Le *métier mécanique*, dont les modèles les plus récents sont actionnés par des moteurs électriques, est susceptible de fabriquer toutes les étoffes décorées d'un dessin (étoffes façonnées) aussi compliquées qu'elles soient. Il est basé sur l'emploi de bandes de carton ou de papier perforées obtenues d'après une esquisse du dessin à reproduire, exécutée sur un papier quadrillé dont les interlignes figurent les fils de chaîne et de trame. Cartons ou papiers sont assemblés les uns aux autres et disposés sur le bâti supérieur du métier ; leur déroulement commande automatiquement les jeux de croisement des fils. (V. JACQUARD.)

**Tissandier** [*di-é*] (Gaston), savant et aéronaute français, né et m. à Paris (1843-1899). Il créa le premier modèle d'un aérostat dirigeable à moteur électrique ; auteur de nombreux ouvrages de vulgarisation scientifique ; fondateur de la revue *la Nature*. Il faut rappeler son ascension sur le *Zénith*, en 1875, avec Sivel et Crocé-Spinelli, qui périrent. — Son frère ALBERT, né à Anglure (Marne) en 1839, m. à Jurançon (Basses-Pyrénées) en 1906, fut d'abord architecte, puis se consacra également à l'aéronautique. — PAUL, fils de Gaston, né à Paris en 1881, adonné de bonne heure à l'aéronautique, a contribué aux progrès de la navigation aérienne.

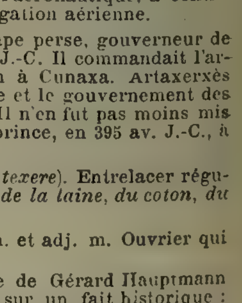
G. Tissandier.

**Tissapherne,** satrape perse, gouverneur de l'Asie Mineure en 414 av. J.-C. Il commandait l'armée d'Artaxerxès Mnémon à Cunaxa. Artaxerxès lui donna la main de sa fille et le gouvernement des provinces d'Asie Mineure. Il n'en fut pas moins mis à mort par ordre de ce prince, en 395 av. J.-C., à l'instigation de Parysatis.

**tisser** [*ti-sé*] v. a. (lat. *texere*). Entrelacer régulièrement les fils de : *tisser de la laine, du coton, du lin, de la soie.*

**tisserand** [*ti-se-ran*] n. et adj. m. Ouvrier qui fait de la toile.

**Tisserands** (*les*), drame de Gérard Hauptmann (1891), dont le sujet repose sur un fait historique : l'émeute des tisserands silésiens en 1844 ; peinture vigoureuse des milieux ouvriers.

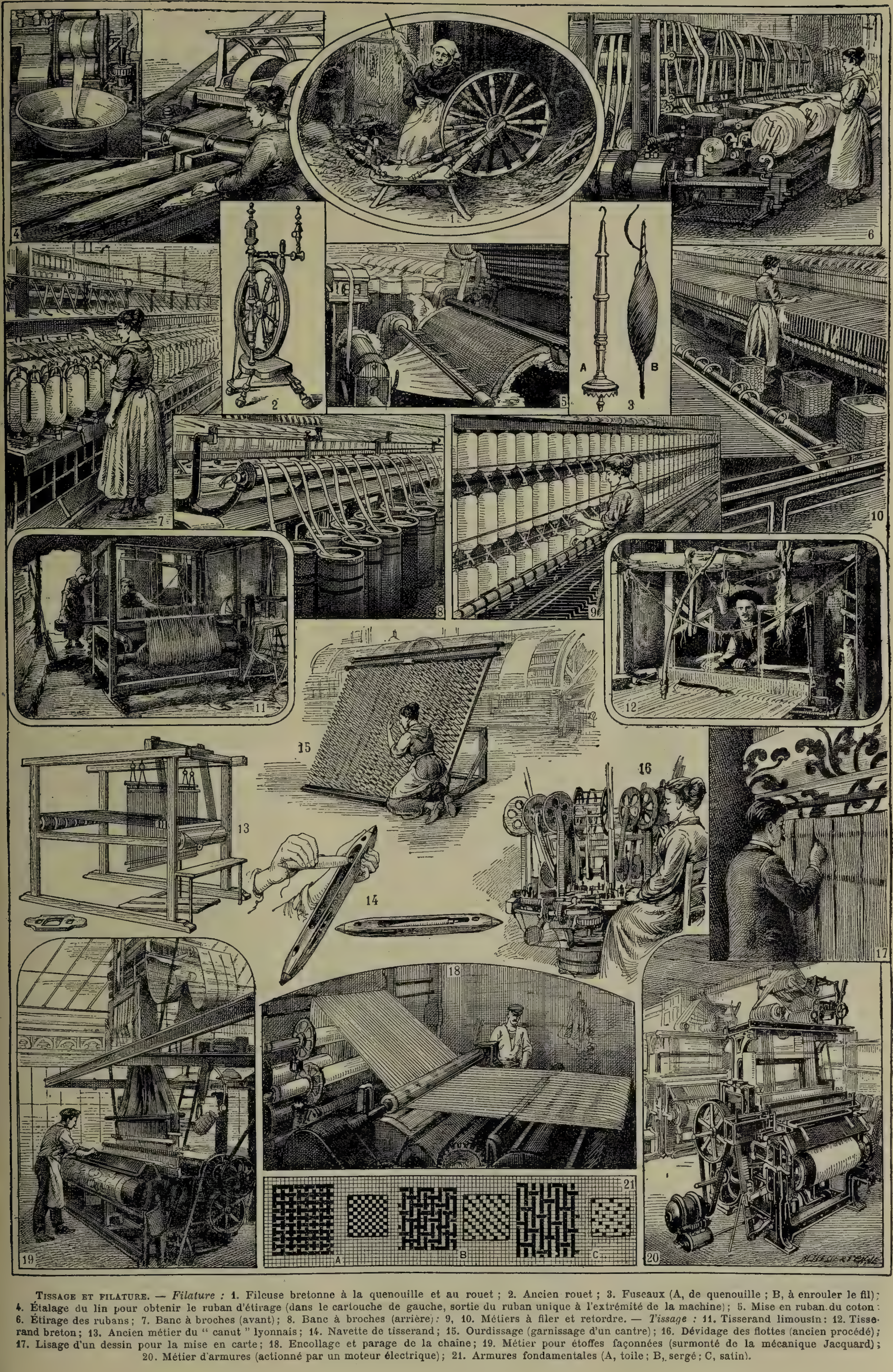

TISSAGE ET FILATURE. — *Filature :* **1.** Fileuse bretonne à la quenouille et au rouet ; **2.** Ancien rouet ; **3.** Fuseaux (A, de quenouille ; B, à enrouler le fil) ; **4.** Étalage du lin pour obtenir le ruban d'étirage (dans le cartouche de gauche, sortie du ruban unique à l'extrémité de la machine) ; **5.** Mise en ruban du coton : **6.** Étirage des rubans ; **7.** Banc à broches (avant) ; **8.** Banc à broches (arrière) : **9, 10.** Métiers à filer et retordre. — *Tissage :* **11.** Tisserand limousin : **12.** Tisserand breton ; **13.** Ancien métier du " canut " lyonnais ; **14.** Navette de tisserand ; **15.** Ourdissage (garnissage d'un cantre) ; **16.** Dévidage des flottes (ancien procédé) ; **17.** Lisage d'un dessin pour la mise en carte ; **18.** Encollage et parage de la chaîne ; **19.** Métier pour étoffes façonnées (surmonté de la mécanique Jacquard) ; **20.** Métier d'armures (actionné par un moteur électrique) ; **21.** Armures fondamentales (A, toile ; B, sergé ; C, satin).

**Tisserand** (*Louis-Eugène*), administrateur et agronome français, né à Flavigny (Meurthe) [1830-1925]; directeur de l'agriculture (1879-1896) ; membre libre de l'Académie des sciences en 1911 ; l'un des hommes qui contribuèrent le plus à développer en France l'enseignement agricole et à propager les méthodes rationnelles en agronomie.

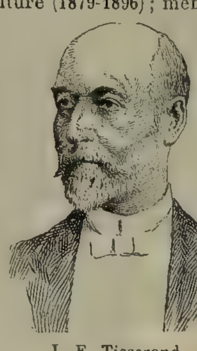
L.-E. Tisserand.

**Tisserand** [*ran*] (François-Félix), astronome français, né à Nuits, m. à Paris (1845-1896). Ses travaux de mécanique céleste sont de premier ordre.

**tisseranderie** [*ti-se, rî*] n. f. Profession de tisserand ou de vendeur d'ouvrages de tisserand.

**tisserin** [*ti-se*] n. m. (de *tisser*). Genre d'oiseaux passereaux des régions chaudes.

— Encycl. Les tisserins sont ainsi appelés à cause de leur habileté à tisser des nids au moyen de fibres végétales. Ces nids, en forme de bourse ou de bouteille, sont parfois groupés en grand nombre sous un abri commun au sommet de quelque arbre élevé, comme on l'observe pour les *républicains* de l'Afrique tropicale.

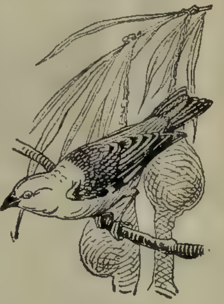
Tisserin.

**tisseur** [*ti-seur*] n. et adj. m. Celui qui tisse.

**Tissot** [*ti-so*] (*André*-Simon), médecin suisse, né à Grancy, m. à Lausanne (1728-1797). Il contribua à répandre la pratique de la vaccine.

**Tissot** (Pierre-François), littérateur français, né à Versailles, m. à Paris (1768-1854) ; membre de l'Académie française; auteur d'excellentes *Etudes sur Virgile.*

**Tissot** (*James*-Joseph-Jacques), peintre, graveur et émailleur français, né à Nantes, m. à Buillon (Doubs) [1836-1902], auquel on doit une célèbre illustration de l'Ecriture sainte, d'après des études faites en Palestine.

**Tissot** (Victor), littérateur suisse, né à Bulle, près de Fribourg, m. à Paris (1845-1917), auteur de récits de voyages : *Voyage au pays des milliards, la Suisse inconnue, Vienne et la Vie viennoise*, etc.

**Tissot** (Jules-*Ernest*), littérateur français, né à Genève en 1867, m. en 1922, auteur d'ouvrages de critique, de romans : *la Dame de l'Ennui*, etc.

**tissu** [*ti-su*] n. m. (subst. particip. de *tistre* ou *tître*). Tout ouvrage de fils entrelacés : *un tissu de soie.* Manière dont les fils d'une étoffe sont assemblés : *étoffe d'un tissu serré. Poét.* Réunion d'objets enlacés : *un vert tissu de lierre et de ronces. Fig.* Enchaînement, enchevêtrement : *tissu de mensonges. Anat.* Combinaison définie d'éléments anatomiques.

— Encycl. Sous la désignation générale de *tissu*, on comprend toute surface obtenue par l'assemblage régulier des fils, que ceux-ci soient enchevêtrés par des mailles (*tricot*), ou disposés en deux séries de fils parallèles, croisés à angles droits. (V. TISSAGE.) Les tissus peuvent être écrus, tissés de fils teints, ou teints en pièce ; les dessins de couleur s'obtiennent soit par impression, soit par brochage. Toute substance susceptible de former un fil peut donner un tissu : laine (*drap*), poil de chèvre (*cachemire*), soie (*tissus serrés* et *tissus légers*), lin (*toile*), chanvre (*coutil véritable, toile d'emballage*), jute, phormium, coton (tissus épais serrés) *calicot*, tissus légers : *mousselines ;* tissus imprimés : *indiennes*). Les velours comprennent les velours de soie et les velours de coton, la peluche, etc. Les tissus par mailles comprennent le tulle (soie ou coton) et le tricot (bonneterie en laine, soie ou coton). Mentionnons enfin les galons en soie ou métaux précieux, les élastiques (tissus contenant des fils de caoutchouc), etc.

Pour imperméabiliser les tissus, deux méthodes sont suivies : l'une consiste à former dans le tissu lui-même un savon métallique (bâches), dans l'autre les surfaces sont recouvertes de matières imperméables les empêchant de s'imbiber (caoutchouc appliqué soit en feuilles, soit en dissolution). Malheureusement, ces vêtements sont aussi imperméables à l'air ; un meilleur résultat s'obtient en induisant l'étoffe de lanoline (10 à 20 grammes dans un litre de pétrole). Aux tissus enduits se rattachent le *pégamoïd*, les *toiles cirées*, les *molesquines*, les *linoléums.*

**tissu, e** part. pass. du v. *tistre.* Tissé : *une étoffe bien tissue. Poétiq. Des jours tissus d'or et de soie*, une vie opulente.

**tissu-éponge** n. m. Etoffe qui présente sur chacune de ses faces des boucles qui la rendent spongieuse. Pl. des *tissus-éponges.*

**tissulaire** [*ti-su-lè-re*] adj. Qui a rapport aux tissus organiques.

**tissure** [*ti-su-re*] n. f. (de *tissu*). Liaison de ce qui est tissu : *tissure lâche, serrée.* Liaison entre les fils de chaîne et les fils de trame, résultant de l'opération du tissage.

**tissuterie** [*ti-su-te-rî*] n. f. Art du passementier et du rubanier.

**tissutier** [*ti-su-ti-é*] n. et adj. m. Ouvrier qui fait des tissus pour la passementerie et la rubanerie.

**tistre** [*tis-tre*] ou **tître** v. a. (lat. *texere*). Ancien synonyme de TISSER. (N'est plus usité qu'au partic. pass. *tissu* [*un nid tissu de mousse*], et aux temps composés.)

**Tisza de Borosjeno** (Coloman), homme d'Etat hongrois, né à Geszt, m. à Budapest (1830-1902). Président du conseil, il fit occuper en 1878 la Bosnie et l'Herzégovine. Il contribua à la restauration des finances du pays, et organisa l'enseignement public. — Son fils, le comte ETIENNE **Tisza**, né et m. à Budapest (1861-1918), fut président du conseil en 1903-1905, et de nouveau en 1913 ; il imposa la domination hongroise aux nationalités, entraîna la monarchie austro-hongroise à la remorque de l'Allemagne, dicta au comte Berchtold l'ultimatum du 23 juillet 1914, qui déchaîna la Grande Guerre, dut démissionner en mai 1917. Lors de la révolution du 31 octobre, il fut fusillé, comme l'un des responsables de la guerre.

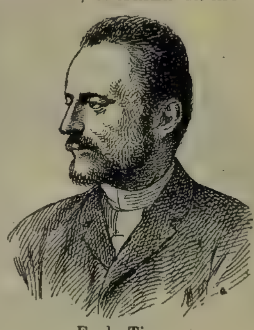
E. de Tisza.

**Titagarh,** v. de l'Empire anglais des Indes (Bengale) ; 45.000 h.

**titan** n. m. (de *Titan*, n. myth.). Personne ou objet qui a un caractère de grandeur gigantesque : *un vrai titan. De titan*, démesuré : *un travail de titan.* Engin de levage de grande puissance, utilisé dans la construction maritime. Adjectiv. : *un siècle titan.*

**titan** n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, renfermant les plus grandes formes du groupe, qui atteignent 15 centimètres de long et vivent dans les vieux arbres de la Guyane : *les titans sont très rares.*

**Titan,** fils du Ciel et de la Terre, l'ancêtre ou le père des Titans. (V. ce mot.)

**Titan** (*le*), roman de Jean-Paul Richter (1800), œuvre symbolique et satirique, où l'auteur a déployé sa fantaisie romantique, son humour caustique et les saillies de son style singulier.

**titanate** n. m. Sel de l'acide titanique.

**titane** ou **titanium** [*ni-om*] n. m. Corps simple et métallique, de couleur noire, qui, par ses propriétés, se rapproche du silicium et de l'étain.

— Encycl. Le titane (symb. chim. Ti) se trouve dans de nombreuses roches, argiles, minerais de fer ; on le trouve à l'état d'oxyde (*rutile, anatase*, etc.), de titanate ou sillicotitanate (*sphène*), ou combiné au fer (*fers titanés*, etc.). Le titane s'obtient par réduction de l'anhydride titanique par le charbon, dans le four électrique de Moissan. C'est un métal très dur, rayant l'acier, de densité 4,5 ; il fond vers 1,800° ; son poids atomique est 48.

On connaît de nombreux composés : chlorures, fluorures, oxydes (l'anhydride titanique que l'on extrait du rutile sert à le préparer), sulfure, etc. Il donne un alliage léger et résistant avec l'aluminium, avec le fer et le carbone des acides particuliers. L'anhydride titanique peut servir de matière réfractaire ; on l'utilise aussi comme peinture (blanc de titane). — Le chlorure de titanium a été employé comme fumigène pendant la Grande Guerre.

**titané, e** adj. Qui contient du titane.

**titanesque** [*nès-ke*] adj. Qui est propre aux Titans ; digne des Titans : *un travail titanesque.*

**Titania,** femme d'Obéron, personnage de la comédie féerique de Shakespeare : *le Songe d'une nuit d'été.*

**Titanic**, steamer transatlantique de la « White Star Line » britannique, remarquable par ses dimensions (long. 271 m., déplacement 60.000 tonnes) et par le luxe de son installation, qui, le 14 avril 1912, heurta un iceberg au S. de Terre-Neuve, et coula pendant que l'orchestre et les passagers entonnaient l'hymne religieuse : « *Plus près de toi, mon Dieu !* » 1.500 personnes, au moins, périrent dans ce naufrage.

**titanifère** adj. Qui contient du titane.

**titanique** adj. Syn. de TITANESQUE.

**titanique** adj. Se dit des composés du maximum de saturation du titane : *anhydride titanique.*

**titanisme** [*nis-me*] n. m. Esprit de révolte et d'usurpation. (Rare.)

**titanite** n. f. Silicate naturel de titane.

**titanium** [*om'*] n. m. Syn. de TITANE.

**titanomachie** n. f. (de *titan*, et du gr. *makhê*, combat). Combat des Titans contre les dieux. Combat de géants.

**Titans** [*tan*], première race divine née d'Uranus (le Ciel) et de Gæa (la Terre). Révoltés contre les dieux, ils tentèrent d'escalader le ciel en entassant montagne sur montagne ; mais ils furent foudroyés par Jupiter. Les principaux étaient Kronos, Rhéa, Sapétos, Okéanos, Téthys, Hypérion. (*Myth.*) En littérature, on compare à la tentative infructueuse de ces géants les efforts de ceux qui échouent dans la réalisation de projets plus ou moins impossibles. (V. TITAN.)

**Tite et Bérénice**, tragédie de Corneille, en cinq actes et en vers (1670), sur le même sujet que la *Bérénice* de Racine, inférieure à celle-ci, mais non sans mérite.

**Tite** ou **Titus** (saint), disciple de saint Paul, converti au christianisme par saint Paul qui le chargea de porter une épître aux Corinthiens. — Fête le 4 janvier.

**Tite-Live** (Titus Livius), historien latin, né à Padoue (59 av. J.-C.-19 apr. J.-C.). Il vécut dans l'intimité d'Auguste, sans aliéner son indépendance, et fut précepteur de Claude. Il a laissé, sous le titre de *Décades*, une histoire romaine, en partie perdue (sur 140 livres, il n'en reste que 35), plus remarquable par le style que par l'authenticité des faits, surtout pour les débuts de l'histoire de la cité. Admirateur du passé, patriote ardent, il célèbre partout la grandeur de Rome et cherche dans l'histoire un enseignement et des thèmes à de beaux développements et de beaux discours. Son style est uni, abondant, très classique ; les contemporains lui reprochaient une certaine *patavinité.*

**Tithon,** fils de Laomédon, frère de Priam et époux de l'Aurore. Zeus lui accorda l'immortalité ; mais, comme il eut à subir tous les maux de la décrépitude, il fut changé en cigale. (*Myth.*)

**tithymale** n. m. *Bot.* Ancien nom du genre euphorbe.

**titi** n. m. *Pop.* Gamin de Paris. Joyeux, gai compagnon. *Cout.* Sorte de déguisement de carnaval.

**titianesque** [*ti-si-a-nès-ke*] adj. Qui rappelle la manière du Titien.

**Titicaca** ou **Chucuito,** grand lac des Andes, divisé entre la Bolivie et le Pérou ; à 3.915 m. d'altitude ; aire d'environ 510.000 hectares. Dans la plus grande de ses îles, les souverains incas avaient construit un temple magnifique, dont les murs étaient couverts d'or.

**titien, enne** [*si-in, è-ne*] n. *Antiq. rom.* Membre d'une des trois tribus primitives de l'ancienne Rome. Adjectiv. Se dit de certains prêtres qui accomplissaient des rites rappelant ceux des anciens Sabins.

**Titien** [*si-in*] (TIZIANO VECELLIO, dit **le**), peintre italien, le premier des coloristes et le chef de l'école vénitienne, né à Pieve di Cadore, m. de la peste à Venise (1477-1576). Son pinceau est plein de franchise et de puissance, et sans rival pour la vérité et l'harmonie du coloris. Son œuvre, très considérable, comprend des tableaux mythologiques, historiques, religieux, et des portraits : *François Ier, les Pèlerins d'Emmaüs, la Mise au tombeau, l'Homme au gant, Jupiter et Antiope*, au Louvre ; *l'Assomption, la Vénus couchée, Flore, la Fontaine d'amour*, etc. Il exécuta son dernier tableau, *la Descente de croix*, à quatre-vingt-dix-sept ans.

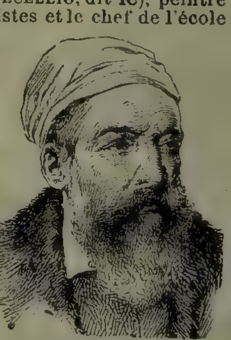
Le Titien.

**titillant** [*til-lan*], **e** adj. Qui cause ou qui éprouve une impression de titillation.

**titillation** [*til-la-si-on*] n. f. (lat. *titillatio*). Légère agitation qui se remarque dans certains corps. Chatouillement.

**titiller** [*ti-til-lé*] v. a. (lat. *titillare*). Chatouiller légèrement : *ce vin titille agréablement le palais.* V. n. Eprouver un sentiment de titillation.

**titillomanie** [*ti-til-lo-ma-nî*] n. f. (de *titiller*, et *manie*). Manie de se gratter.

**Titlis,** mont de la Suisse centrale (3.239 m.), entre les cantons de Berne, Uri et Unterwalden, et du sommet duquel on découvre un grandiose panorama.

**Tito** (Ettore), peintre italien, né à Castellamare di Stabia en 18, connu pour ses paysages et ses scènes rustiques d'un coloris clair (*Vues de Venise, du Lido*, etc.).

**Titon du Tillet** (Evrard), littérateur français, né à Paris (1677-1762), qui fit exécuter en bronze, à la gloire du roi et des grands écrivains, le *Parnasse français.*

**titrage** n. m. Détermination des quantités de certaines matières contenues dans certains composés : *le titrage des alcools.*

**titre** n. m. (orig. scandin.). *Chasse.* Endroit, relais, où l'on poste les chiens pour courir la bête quand elle viendra à passer. *Mettre les chiens à bon titre*, les bien poster.

**titre** n. m. (lat. *titulus*). Inscription mise en tête d'un livre, d'un chapitre, etc., pour en faire connaître le sujet. Page du livre qui porte cette inscription. Subdivision employée dans les recueils de lois : *le titre IV du Code civil.* Dénomination sous laquelle est connue une œuvre d'art : *le titre d'un tableau.* Qualification de dignité donnée à certaines personnes : *le titre de duc.* Dénomination donnée à un cardinal et empruntée à l'une des églises de Rome : *cardinal du titre de Saint-Pierre-aux-Liens.* Propriété d'une charge, d'un office : *recevoir son titre de notaire.* Qualification exprimant une relation sociale : *le titre de père.* Acte, pièce authentique établissant un droit : *un titre de propriété, de rente ; titres de noblesse. En titre*, comme titulaire. *A juste titre*, avec raison, justice. *Monn.* Degré de fin des matières monnayées ou des matières d'or et d'argent : *monnaies au titre légal ; vaisselle au titre. Comm.* Epaisseur ou longueur comparative des fils, exprimée par un chiffre. (Syn. NUMÉRO.) *Chim. Titre d'une solution*, poids de matière dissoute dans un volume déterminé de dissolvant. *Typogr. Faux titre*, titre abrégé, imprimé sur le feuillet qui précède le grand titre. *Titre courant*, ligne, en lettres capitales, qui se place au haut des pages d'un livre pour indiquer les matières qui y sont traitées. *A titre de* loc. prép. En qualité de : *à titre d'ami. A titre d'office*, en vertu de sa charge.

— Encycl. *Dr.* On distingue : le *titre authentique*, passé devant un officier public ; le *titre exécutoire* ou *paré*, qui emporte l'exécution parée contre l'obligé ; le *titre adiré*, c'est-à-dire perdu ou égaré ; le *titre confirmatif*, qui ratifie et valide un titre antérieur entaché de nullité ; le *titre ancien*, qui remonte au delà de trente ans ; le *titre primordial*, c'est-à-dire l'acte primitif qui a donné naissance au droit ; le *titre récognitif*, destiné à reconnaître une obligation préexistante et qui prend le nom de *titre nouvel*, lorsque l'objet de la reconnaissance est une rente perpétuelle ou viagère. (Après vingt huit ans de la date du dernier titre, le débiteur d'une rente peut être contraint à fournir à ses frais un titre nouvel à son créancier ou à ses ayants cause ; le crédi-rentier est ainsi prémuni contre la prescription de trente ans.)

Les modes d'acquisition ont lieu : 1° *à titre onéreux*, lorsque la transmission est faite à prix d'argent, comme dans la vente, ou contre la remise d'un équivalent, comme dans l'échange ; 2° *à titre gratuit* ou *lucratif*, quand celui à qui le droit est transféré n'a aucune prestation à fournir (donation, succession) ; 3° *à titre universel*, quand la mutation embrasse l'universalité des biens composant le patrimoine d'une personne ; 4° *à titre particulier*, lorsqu'elle ne porte que sur certains objets déterminés. (V. VALEURS MOBILIÈRES.)

*Titres nobiliaires.* Les titres nobiliaires actuellement en usage en France sont, dans l'ordre ascendant, ceux de *chevalier, baron, vicomte, comte, marquis* et *duc.* Ils tirent leur origine de qualifications ou appellations qui correspondaient autrefois à des dignités féodales, c'est-à-dire qui supposaient la possession d'un fief sur lequel s'exerçaient les privilèges de la souveraineté dont le titre était le signe.

A part ceux dont l'existence est antérieure à 1789, on distingue deux autres catégories de titres nobiliaires : 1° les titres modernes, spécialement ceux se rattachant à la nouvelle noblesse transmissible créée par Napoléon Ier ; 2o les titres étrangers, c'est-à-dire conférés par les souverains étrangers ; ceux-ci ne pouvant être portés en France par des Français qu'en vertu d'une autorisation gouvernementale.

La Révolution avait aboli les titres de noblesse, et le gouvernement provisoire les abolit à nouveau en 1848. Ils furent rétablis par décret du 24 janvier 1852, toujours en vigueur ; mais, en fait, le relèvement des titres de noblesse n'est plus autorisé par les tribunaux : ceux-ci accordent les modifications aux actes de l'état civil, qui comportent la reprise de la particule *de*, parce que la particule *de* rappelle le lieu de l'origine, ou tout autre signe distinctif, mais ne constitue pas par elle-même un « titre de noblesse ».

*Titres perdus ou volés.* V. VALEURS MOBILIÈRES.

— *Monn.* Le titre d'un alliage est le rapport entre le poids du métal fin contenu dans l'alliage et le poids total. Le titre des objets d'or et d'argent est déterminé par la loi, et l'Etat appose sur chacun de ces objets une *marque* ou *poinçon* de contrôle, qui garantit le titre. Les monnaies françaises ont pour titres : *or*, 900 millièmes ; *argent*, 900 millièmes pour la pièce de 5 francs, 835 millièmes pour les pièces divisionnaires. Le titre des bijoux est variable : *or*, 900 millièmes (médailles), 920 millièmes (1er titre), 840 millièmes (2e titre), 750 millièmes (3e titre) [bijoux] ; *argent*, 950 millièmes (médailles, argenterie), 800 millièmes (bijoux).

**titre** v. a. V. TISTRE.

**titré, e** adj. Qui possède un titre nobiliaire ou honorifique : *personnage titré. Chim.* Se dit d'une solution dont le titre est connu.

**titre-planche** n. m. Titre obtenu au moyen d'une planche gravée ou lithographiée.

**titrer** [*tré*] v. a. (de *titre*). Donner un titre : *titrer un homme. Chim.* Déterminer le titre d'une solution. *Techn. Titrer les fils*, en faire le titrage, en déterminer le titre.

**titrier** [*tri-é*] n. m. Religieux autrefois chargé de la garde des titres, dans un monastère. Fabricateur; falsificateur de titres.

**titti, titty** ou **tytty** n. m. Cérémonie funèbre qui se célèbre chez les Hindous non musulmans, le jour anniversaire de la mort d'un parent.

**Tittoni** (Tommaso), homme politique italien, né à Rome en 1854 ; ministre des affaires étrangères en 1903, 1905, 1906 ; ambassadeur à Paris 1910-1916 ; de nouveau ministre des affaires étrangères en 1919.

**titubant** [*ban*], **e** adj. Chancelant : *la démarche titubante d'un ivrogne.*

**titubation** [*si-on*] n. f. (lat. *titubatio*). Action de vaciller sur ses jambes.

**tituber** [*bé*] v. n. (lat. *titubare*). Chanceler, vaciller sur ses jambes : *ivrogne qui titube.*

**titulaire** [*lè-re*] n. et adj. (lat. *titularis ;* de *titulus*, titre). Personne qui possède un emploi, une dignité en vertu d'un titre : *professeur titulaire.* Substantiv. : *en l'absence du titulaire, le cours est fait par le suppléant. Patron titulaire d'une église*, saint dont cette église porte le nom. *Diplom. Ecriture titulaire*, écriture qui servait à écrire les titres des ouvrages ou des chapitres. *Evêque titulaire*, titre qui, depuis 1882, remplace celui d'*évêque in partibus.*

**titulariat** [*ri-a*] v. a. Possession en titre d'une fonction. (Peu us.)

**titulariser** [*zé*] v. a. Nommer titulaire d'un emploi : *titulariser un suppléant.*

**titulature** n. f. Ensemble des titres que porte une personne ou une maison.

**titulus** [*luss*] n. m. (mot lat. signif. *titre, inscription*). *Antiq. rom.* Ecriteau que portaient les esclaves à vendre et, dans les triomphes, les soldats pour indiquer les noms des peuples et des villes vaincus, le nombre des prisonniers, etc. Inscription d'un tombeau.

**Titus** [*tuss*] (Titus Flavius Sabinus Vespasianus), fils de Vespasien, empereur romain de 79 à 81; surnommé *les Délices du genre humain.* Son règne, trop court, fut la continuation de celui de Vespasien. Il est un des souverains qui cherchèrent le plus sincèrement à soulager les souffrances de son peuple : « *Diem perdidi* » (J'ai perdu ma journée) avait coutume de dire cet empereur philosophe et d'une admirable générosité, quand il avait passé un jour sans trouver l'occasion de faire du bien, d'accorder une grâce. Sous le règne de son père, il avait pris et ruiné Jérusalem (70). Eloquent poète, musicien, la brièveté de son règne (27 mois) ne lui laissa pas le temps de donner toute sa mesure. Il fut emporté par une fièvre pernicieuse. Sous son règne eut lieu la célèbre éruption du Vésuve (78), où furent ensevelies Herculanum et Pompéi.

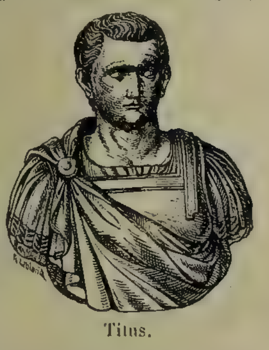
Titus.

**Titus** [*tuss*] **(à la)** loc. adv. Se dit d'une manière de couper les cheveux aussi court devant que derrière, comme on les voit dans les statues antiques de l'empereur Titus. Cette mode fut lancée en 1793.

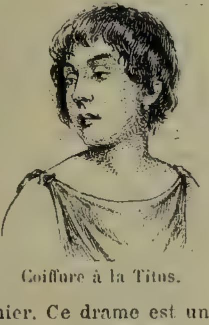
Coiffure à la Titus.

**Titus Andronicus,** tragédie attribuée à Shakespeare (vers 1588), mais qu'il se borna sans doute à remanier. Ce drame est un tissu de crimes épouvantables.

**Tityos** ou **Titye,** géant, fils de Gæa. Il voulut faire violence à Latone, mais il fut tué par Apollon et Artémis et précipité dans les Enfers, où deux vautours lui déchiraient le foie.

**tityre** n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, renfermant des cotingas de taille médiocre, répandus dans l'Amérique tropicale.

**Tityre,** nom de berger dans les églogues de Théocrite, un des deux bergers de la 1re églogue de Virgile.

**Tivoli,** anc. *Tibur*, v. d'Italie (prov. de Rome) ; 10.000 h. Environs charmants : célèbres cascatelles, formées par le Taverone. Ruines de Tibur (temple de la Sibylle ou de Vesta ; temple dit de Tiburce). Villa d'Este, construite en 1549.

**tizi,** mot berbère signif. *col, passage*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots géographiques.

**Tizi-Ouzou,** ch.-l. d'arr. (départ. d'Alger) ; 29.130 h. Ch. de f. (Alger-Constantine) ; à 100 kil. E. d'Alger. Cette ville fut enlevée, en 1851, aux Kabyles. Elevage prospère. — L'arr. a 13 comm. de plein exercice, 6 comm. mixtes et une population totale de 416.150 h.

**tjotter** [*tjo-tèr*] n. m. Yacht du Zuiderzée, à dérives latérales, à très long mât.

**Tl,** symbole chimique du *thallium.*

**tla** n. m. Coup frappé sur le tambour avec les deux baguettes, presque simultanément, mais faiblement avec l'une et vivement avec l'autre.

**Tlaxcala,** v. du Mexique, ch.-l. de l'Etat homonyme ; 3.000 h. Filatures, chapellerie. — L'Etat a 184.000 h.

**Tlemcen** [*tlèm-sèn*], ch.-l. d'arr. (dép. d'Oran) ; 37.400 h. (*Tlemcéniens*). A 130 kil. S.-O. d'Oran par ch. de f. Ch.-l. de subdivision militaire. Ville autrefois florissante, elle devint au XIIIe siècle la capitale du sultanat des Abd-el-Ouadites. Prise par le maréchal Clauzel en 1836. Collèges arabe et français. Céréales, liège, bétail. Enceinte ; méchouar ou citadelle ; belles mosquées (Djama-Kebir, etc.). — L'arr. a 6 comm. de plein exercice, 3 communes mixtes et une pop. tot. de 146.120 h.

**Tm,** symbole chimique du *thulium.*

**tmèse** [*tmè-ze*] n. f. (gr. *tmèsis*). *Gramm.* Séparation de deux éléments d'un mot par l'intercalation d'un ou de plusieurs autres mots. Par ex. : *lors* même *que cela serait vrai.*

**Tmolos** [*loss*], montagne et v. de l'anc. Lydie (Asie Mineure) ; auj. *Boz-Dagh.* Les flancs de grès rouge de la montagne ont été curieusement découpés par l'érosion.

**to** n. m. Mesure japonaise de capacité, équivalant à 18 lit. 030. *Relig.* Reliquaire ou châsse des Japonais.

**toarcien, enne** [*si-in, è-ne*] adj. Se dit de la partie supérieure du lias, très développée aux environs de Thouars. N. m. : *le toarcien.*

**toast** [*tôst'*] n. m. (mot angl.). Proposition de boire à la santé de quelqu'un, au succès d'une entreprise : *porter un toast.* (On écrit quelquef. TOSTE.) Rôtie de pain beurré. Pl. des *toasts.*

**toaster** [*tôs-té*] v. n. Porter des toasts. (On écrit quelquef. TOSTER.)

**to be or not to be** [*tou-bi-or-not'-tou-bi*], mots angl. signif. *être ou ne pas être*, commencement du premier vers du célèbre monologue d'Hamlet, dans la célèbre tragédie de Shakespeare. Caractérise une situation où l'existence même d'un individu, d'une nation, est en jeu.

**Tobago.** *Géogr.* V. TABAGO.

**tobermosite** n. f. Silicate hydraté naturel de calcium.

**Tobie,** Juif de la tribu de Nephtali, célèbre par sa piété et sa charité envers ses coreligionnaires pendant la captivité de Ninive. Devenu aveugle dans sa vieillesse, il fut guéri par son fils, sur les conseils de l'ange Raphaël. Le *Livre de Tobie* est un livre deutérocanonique de l'Ancien Testament. (*Bible.*)

— *Iconogr. L'ange refusant les présents de Tobie*, tableau du peintre florentin G. Biliverti (XVIIe), galerie Pitti, à Florence (v. p. 1054).

Le père et le fils Tobie pressent l'inconnu qui se fait appeler Azarias, d'accepter une récompense pour avoir rendu la vue au père Tobie, mais celui-ci répond qu'il est l'ange Raphaël, un des sept anges qui se tiennent devant Dieu, et disparaît.

**Tobler** (Adolf), romaniste suisse, né à Hirzel, m. à Berlin (1835-1910), auteur de : *la Versification française ancienne*, *Mélanges de grammaire française*, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, etc.

**toboggan** [*bo-ghan*] n. m. (mot canad., dérivé de l'amér. *odabagan*, traîneau). Sorte de traîneau bas, qui repose sur deux patins, et que recouvre une planche rembourrée : *le toboggan est très en usage aux Etats-Unis, au Canada et en Suisse.* Glissière en bois rectiligne ou contournée, qui est un amusement.

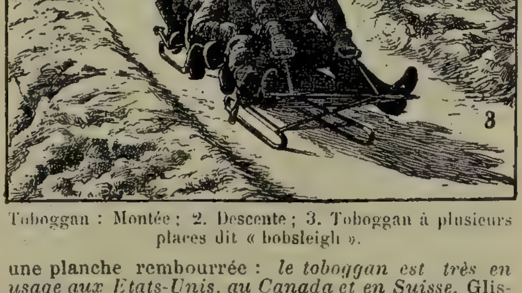

Toboggan : Montée ; 2. Descente ; 3. Toboggan à plusieurs places dit « bobsleigh ».

**toboganning** [*bo-ga-nin'gh'*] n. m. Action de glisser avec le toboggan.

**tobogganniste** [*bo-gha-nis-te*] n. Celui, celle qui glisse avec le toboggan.

**Tobol,** grande riv. de Sibérie, née dans l'Oural ; elle baigne Tobolsk et se jette dans l'Irtych ; cours 1.291 kil.

**Tobolsk,** v. de la Sibérie, ch.-l. de gouv., sur le *Tobol* ; 25.000 h. Fondée en 1587, florissante au XVIIIe siècle. Ville haute, avec un kremlin. Un des principaux lieux de déportation de l'ancienne Russie. Le tsar Nicolas II y fut interné, après la révolution de 1917. — Le gouv. a 2 millions d'h.

**Toboso** (**El**), bourg d'Espagne (prov. de Tolède), près d'un petit sous-affluent du Guadiana ; patrie de Dulcinée, dans *Don Quichotte.*

**Tobrouk,** port de la Libye, le meilleur port de la côte et un des meilleurs de la Méditerranée. A l'Italie depuis 1912.

**toc** [*tok'*] interj. (onomat.). S'emploie, souvent avec répétition, pour exprimer un choc, un bruit sec. N. m. Sorte de sonnerie sourde d'une montre à répétition sans timbre : *une montre à toc.* (Vx.) *Arg.* Faux or, imitation d'objets anciens : *des bijoux en toc. Jeu.* Sorte de trictrac, que l'on joue avec quinze dames de chaque couleur. *Mar. Courir à toc de voiles*, faire force de voiles autant que possible. Adjectiv. *Pop.* Sot, fou, laid : *une femme toc ; être toctoc.*

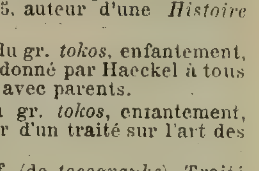

Tocs: 1. Ordinaire ; 2. A coussinets.

**toc** [*tok*] n. m. Organe d'un tour, qui permet de serrer et de maintenir en place la pièce que l'on tourne.

**tocade** n. f. V. TOQUADE.

**tocage** [*ka-je*] n. m. Action de jeter le combustible par la toquerie.

**tocan** n. m. *Pêch.* Jeune saumon qui n'a pas un an.

**tocandin, e** n. *Fam.* Vieux libertin, vieille coquette et galante. (Peu us.)

**tocane** n. f. Vin de Champagne nouveau, fait avec la mère goutte.

**Tocane-Saint-Apre,** comm. de la Dordogne, arr. et à 14 kil. de Ribérac, près de la Dronne ; 1.790 h. Ch. de f. Orl.

**tocante** n. f. *Pop.* Montre.

**Tocantins** [*tinss*] (le), fl. du Brésil, qui se jette dans l'Atlantique ; 2.700 kil. Difficilement navigable.

**tocard** [*kar*], **e** adj. *Arg.* Vieux, usé, laid, mauvais, stupide : *un mélo tocard.*

**tocasson** [*ka-son*] n. m. *Arg.* Personne laide, stupide : *quel tocasson !*

**toccata** [*to-ka*] n. f. (mot ital. signif. *touchée*). Ancienne pièce de musique, écrite pour le clavecin, le piano ou l'orgue, et ne différant de la sonate qu'en ce qu'elle n'était composée le plus ordinairement que d'un seul morceau. Pl. des *toccate.*

**toc-feu** n. m. ou **toque-feu** n. f. invar. Grand réchaud que l'on descend dans les mines pour faciliter leur aérage.

**Toce** [pr. ital. *to-tché*] (en franç. *Tosa*), rivière d'Italie (Piémont), qui naît dans les Alpes Lépontiennes, en Suisse (cant. du Tessin), parcourt le val Formazza, forme près de Frua une belle cascade de 143 m., passe près de Domodossola et se jette dans le lac Majeur ; cours 76 kil.

**Toché** (Raoul), journaliste et auteur dramatique français, né à Bougival, m. à Chantilly (1850-1895). Il composa un grand nombre de pièces, en collaboration surtout avec E. Blum.

**Tocilesco** (Grégoire), archéologue et historien roumain, né à Mizel en 1845, auteur d'une *Histoire roumaine.*

**tocogonie** [*nî*] n. f. (du gr. *tokos*, enfantement, et *gonê*, génération). Nom donné par Haeckel à tous les modes de reproduction avec parents.

**tocographe** n. f. (du gr. *tokos*, enfantement, et *graphein*, écrire). Auteur d'un traité sur l'art des accouchements.

**tocographie** [*fî*] n. f. (de *tocographe*). Traité sur l'art des accouchements.

**tocographique** adj. Qui appartient à la tocographie.

**tocologie** [*jî*] n. f. (du gr. *tokos*, enfantement, et *logos*, discours). Science des accouchements.

**tocologique** adj. Qui a rapport à la tocologie,

**toconomie** [*mî*] n. f. (du gr. *tokos*, enfantement, et *nomos*, lois). Ensemble des règles sur l'art des accouchements.

**toconomique** adj. Qui concerne la toconomie.

**tocornalite** n. f. Iodure naturel d'argent et de mercure.

**tocotechnie** [*tèk-nî*] n. f. (du gr. *tokos*, enfantement, et *technê*, art). Manœuvre des accouchements.

**tocotechnique** [*tèk*] adj. Qui appartient à la tocotechnie.

**Tocqué** (Louis), peintre français, né et m. à Paris (1666-1772), habile portraitiste (*Marie Leczinska, Mme de Graffigny*).

**Tocqueville** (*Alexis-Charles-Henri* **de**), publiciste et homme politique français ; membre de l'Académie française ; né à Verneuil, m. à Cannes (1805-1859) ; auteur de *la Démocratie en Amérique* et *l'Ancien Régime et la Révolution.* Il fut député, en 1848, à la Constituante, puis à la Législative, et ministre des affaires étrangères dans le cabinet Odilon Barrot. La noblesse de son caractère, la hauteur de ses vues politiques, lui concilièrent l'estime de tous les partis.

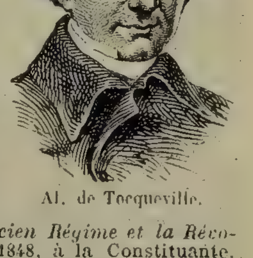
Al. de Tocqueville.

**tocsin** [*tok-sin*] n. m. (du provenç. *toca senh* : de *tocar*, frapper, et *senh*, cloche). Bruit d'une cloche qu'on tinte à coups redoublés pour donner l'alarme ; *sonner le tocsin.*

**Todi,** v. d'Italie (prov. de Pérouse), au milieu de vignes et d'oliviers ; 17.000 h.

**Todd** (POTION DE), potion alcoolique à la cannelle, en usage comme tonique, notamment dans les hôpitaux.

**toddy** [*to-di*] n. m. (mot angl. emprunté de l'hindoustani *tâdî*). Boisson fermentée que les Hindous obtiennent de la sève d'un palmier. Boisson forte, mélange d'eau chaude et de liqueurs, en usage en Angleterre.

**todier** [*di-é*] n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, des Antilles.

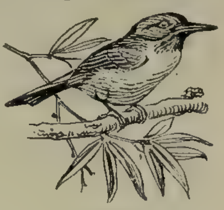
Todier.

**Todleben** ou **Todtleben** [*lé-bèn*] (François-Edouard), ingénieur et général russe, né à Mitau, m. à Soden (1808-1884). Il se distingua dans la défense de Sébastopol et, en 1877, investit Plevna.

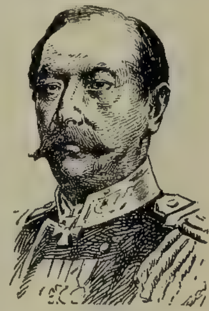
Todleben.

**Tœdi,** massif des Alpes centrales, au N.-E. du Saint-Gothard. Point culminant, 3.628 m.

**Tœplitz.** *Géogr.* V. TEPLITZ.

**Tœss,** comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur la *Tœss*, affl. du Rhin ; 4.920 h. Filatures de coton ; fabrique de machines.

**toffo** [*to-fo*] n. m. Chez certaines peuplades d'Afrique, sorte de briquette, formée de bouse pétrie avec de la terre glaise.

**tofieldie** [*to-fi-èl'-di*]. n. f. Genre de liliacées renfermant des herbes vivaces, à fleur en épis, dont on connaît une dizaine d'espèces des régions montagneuses de l'hémisphère nord.

**togata** n. f. (mot lat.). *Antiq. rom.* Comédie dont les personnages étaient romains et, par suite, revêtus de la toge. (S'oppose à PALLIATA.)

**toge** n. f. (lat. *toga*). Manteau de laine ample et long, qui formait le vêtement particulier des Romains. Robe de magistrat, d'avocat, de professeur. — ENCYCL. La toge était le vêtement national des Romains'. Cétait une vaste pièce d'étoffe, qui enveloppait le corps de telle sorte que le bras gauche était caché et que le bras droit sortait par le haut. D'étoffe naturellement blanche, elle était en outre blanchie (*candida*) à la craie pour les candidats aux fonctions publiques. Les garçons jusqu'à l'âge de dix-sept ans, âge où ils prenaient la toge virile, et les filles jusqu'à leur mariage, portaient la toge prétexte, ornée d'une bande de pourpre. Les Romaines, sauf les femmes de mauvaise vie, abandonnèrent peu à peu l'usage de la toge.

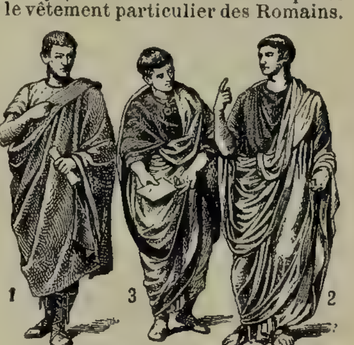

Toges : 1. Etroite des premiers siècles ; 2. Ample, du siècle d'Auguste ; 3. Prétexte.

**Toggenbourg** (le), région de la Suisse (cant. de Saint-Gall), formée par le bassin supérieur de la Thur.

**Toghrul Ier** (Abou-Taleb-Rokn-ed-Din-Mohammed), fondateur de la dynastie turque des Seldjoukides de Perse ; m. en 1063.

**Togo** (Heihatchiro), amiral japonais, né à Kagosima en 1857. Il bloqua les Russes dans Port-Arthur et gagna la bataille navale de Tsoushima.

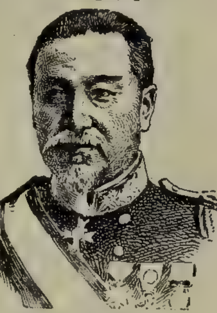
Togo.

**Togo,** anc. colonie allemande de l'Afrique occidentale, sur la Côte des Esclaves ; environ 1.030.000 h. Huile de palme. *Cap. Lomé.* — Conquis sans difficulté par les Alliés dès le mois d'août 1914, le Togo a été réparti entre la France et l'Angleterre, agissant comme mandataires de la Société des nations.

**Togoïs,** peuplade nègre très sauvage du haut Bahr-el-Ghazal (Soudan oriental).

**Toguas,** tribu yaqui des montagnes de la Sonora (Mexique).

**Tohogne,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Marche) ; 1.480 h.

**tohu-bohu** n. m. (mot hébreu). Le chaos primitif, dans la Genèse. *Fig.* Mélange d'opinions, de systèmes ; grand désordre : *le tohu-bohu d'une réunion publique.*

**toi** pr. pers. V. TU.

**toilage** n. m. (de *toile*). Fond sur lequel se détache le dessin d'une dentelle.

**toile** n. f. (lat. *tela*). Tissu de lin, de chanvre ou de coton : *toile fine, toile de ménage. toile de Hollande*, etc. : *la toile est plus froide, mais plus solide que le coton.* Tissu de fils d'une matière quelconque : *toile de crin.* Grand rideau peint, qui sépare la scène d'un théâtre de la salle ou qui en forme le fond. Toile préparée et tendue, sur laquelle on peint un tableau : *tableau peint sur toile ; toiles de maître.* Tente des soldats : *coucher sous la toile.* Voile de navire : *ramasser une toile.* Voilure : *augmenter de toile. Faire de la toile* ou *charrier de la toile*, avoir beaucoup de voiles en haut. *A sec de toile*, avoir toutes ses voiles serrées, par le mauvais temps. *Bien porter la toile*, se dit d'un navire qui peut avoir beaucoup de voiles hautes, sans prendre une inclinaison sensible. Voile dont on garnit chaque aile de moulin à vent. *Toile cirée*, toile enduite d'une composition qui la rend imperméable. *Toile d'araignée*, tissu que forme l'araignée avec des fils tirés de son corps, pour prendre des insectes. *Fig.* Chose inconsistante, peu solide. *Bot.* Maladie due à un champignon, et qui, dans les serres humides, forme des toiles grisâtres à la surface des plantes. *Milit. Déchirer de la toile*, faire un feu de salve dont le crépitement rappelle le bruit d'une toile qu'on déchire. Pl. Pièces de toile, avec lesquelles on forme une enceinte pour prendre les sangliers.

— ENCYCL. *Techn.* On désigne spécialement sous le nom de toiles les tissus de lin et de chanvre produits par l'armure *uni* ou *taffetas ;* mais, joint à un nom de matière ou de destination, le mot désigne souvent une catégorie spéciale de tissus de coton ou autres fibres végétales, ayant pour type l'armure *toile.* C'est ainsi que l'on distingue la toile à bâches, la toile à matelas, la toile de Vichy, les toiles d'emballage, à sacs, à serpillière, la toile anglaise, la toile à voiles, la toile à calquer, la toile à peindre, etc. La toile cirée est un tissu de lin, de chanvre, de jute ou de coton, recouvert d'un enduit d'huile siccative. La moleskine est une toile cirée souple, enduite d'un seul côté. Les toiles métalliques, qui sont le plus souvent en fer ou en cuivre, sont tissées comme les toiles de fibres végétales. On emploie les toiles métalliques pour couvrir les garde-manger, pour la confection des tamis, pour la protection des lampes de sûreté, etc.

Les *toiles imprimées* ont pour ancêtres les *surates*, *putnas*, etc., souples tissus de coton sur lesquels les Indiens rapportaient des dessins coloriés. Leur vogue, en France, date de la fin du règne de Louis XIV, et l'on se mit à les imiter chez nous. Les diverses imprimeries sur toile établies alors utilisaient les procédés indiens : les toiles étaient peintes à la main. Oberkampf, qui avait installé à Jouy-en-Josas une imprimerie sur toile, fit faire à son industrie de remarquables progrès en lui appliquant les procédés d'impression mécanique. Le nom de *toiles de Jouy* est resté à ces toiles, que l'on fabriqua par la suite à Rouen, Bolbec, Beauvais, Corbeil, Nantes, Angers, Lyon, Villefranche, Orange, Marseille, Bordeaux, etc.

**toilé** n. m. Fond de dentelle, dont le tissu a quelque ressemblance avec une toile claire. Blonde d'un point très serré.

**toilerie** [*rî*] n. f. Tissu de toile. Fabrique, commerce, tissu de toile : *la toilerie est prospère en Bretagne.*

**toilette** [*lè-te*] n. f. (dimin. de *toile*). Petite toile, toile fine. Ensemble des ustensiles dont on se sert pour se nettoyer, se parer, etc. Meuble garni de tous les objets destinés aux soins de la coiffure et de la propreté : *une toilette de marbre.* Action de se coiffer, de s'habiller : *faire sa toilette.* Ajustement recherché, élégant : *aimer la toilette.* Ajustement plus recherché que d'habitude : *être en toilette.* Col de femme, avec les manchettes pareilles (syn. PARURE). Action de nettoyer, de parer un objet : *faire la toilette d'une embarcation.* Morceau de toile dans lequel les couturières, les tailleurs, etc., enveloppent les objets qu'ils vont livrer. Caissette d'emballage, faite de roseau fendu et servant au transport des fruits, légumes, fleurs, de primeur. Membrane péritonéale dont les bouchers et les charcutiers enveloppent certaines pièces pour les « parer ». *Cabinet de toilette*, cabinet réservé aux soins journaliers de propreté. *Garniture de toilette*, tous les ustensiles qui garnissent une toilette. *Marchande à la toilette*, femme qui achète et revend toutes sortes d'objets de toilette, principalement de vêtements.

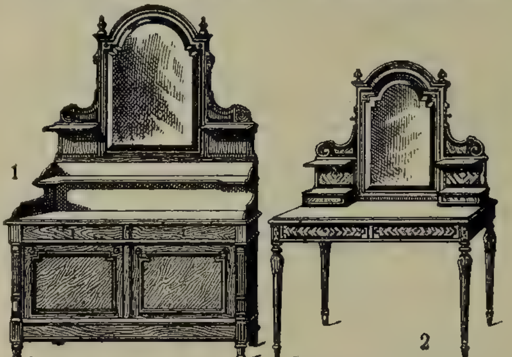

Toilettes : 1. Commode à glace et à étagères ; 2. A coiffer dite « coiffeuse ».

**Toilette d'Esther** (la), tableau de J.-F. de Troy (1738 ; m. du Louvre), un des sept modèles de tapisserie formant l'histoire d'Esther. Assise sur un siège élevé, devant un majestueux portique, Esther est l'objet de soins empressés de la part de ses suivantes, que surveille Mardochée. (V. p. 1.054).

**Toilette d'une sultane** (la), tableau de C.-A. Vanloo (1774 ; m. du Louvre), Assise sur des coussins, et entourée de suivantes, la sultane choisit les atours dont elle désire être parée. (V. p. 1.054.)

**toilier** [*li-é*], **ère** adj. et n. Qui fabrique ou vend de la toile. Qui a rapport à la fabrication de la toile : *l'industrie toilière.*

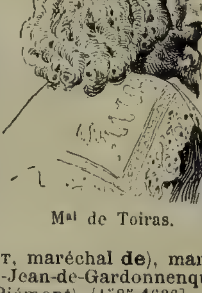
Mal de Toiras.

**Toiras** [*rass*] (Jean DU CAYLAR DE SAINT-BONNET, maréchal **de**), maréchal de France, né à Saint-Jean-de-Gardonnenque (Gard), m. à Fontanella (Piémont) [1585-1636]. Il défendit l'île de Ré contre Buckingham, en 1627, et en 1631 négocia la paix de Chérasco. C'était un officier aussi brave que spirituel.

**toise** [*toi-ze*] n. f. (du lat. *tensa*, s.-ent. *brachia*, les bras tendus). Ancienne mesure de longueur, valant 1m,949. Instrument pour mesurer la taille des conscrits. *Fig.* Mesure, terme de comparaison, moyen d'appréciation. *Long d'une toise*, très long. *Mesurer à sa toise*, juger par comparaison avec soi. *A la toise*, en jugeant sur la quantité, sans tenir compte de la qualité. PROV. : **On ne mesure pas les hommes à la toise,** c'est par leur mérite et leurs qualités seulement qu'il faut apprécier les hommes.

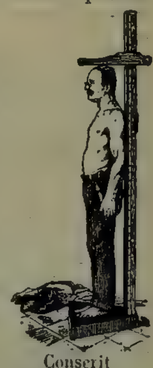
Conscrit sous la toise.

**toisé** [*zé*] n. m. Mesurage à la toise. Evaluation des travaux, dans tout ce qui concerne le bâtiment. (Syn. de MÉTRÉ.) Art de mesurer les surfaces solides.

**Toisé** (*édit du*), édit interdisant d'élever des constructions dans Paris au delà d'un certain rayon (1548). Particelli d'Emeri ayant voulu, en 1644, percevoir une taxe sur ceux qui avaient violé l'édit, en fut empêché par une émeute.

**toiser** [*zé*] v. a. (de *toise*). Mesurer à la toise ou autrement : *toiser une construction. Fig. Toiser quelqu'un*, le regarder avec attention ou avec dédain.

**toiseur** [*zeur*] n. m. Dont le métier est de toiser des travaux. Syn. MÉTREUR.

**toison** [*zon*] n. f. (du lat. *tonsio*, action de tondre). Poil, lainage d'un mouton ou de certains autres animaux. *Fam.* Chevelure épaisse, abondante.

**Toison d'or** (la), toison du bélier qui emporta dans les airs Phrixos et Hellé. Arrivé en Colchide, Phrixos immola le bélier à Zeus et fit cadeau de la toison à Æétés, roi du pays, qui la suspendit à un chêne et la fit garder par un dragon. Cette toison devint célèbre dans le monde grec, et Pélias, roi d'Iolcos, ordonna à son neveu Jason d'aller s'en emparer ; Jason organisa à cet effet l'expédition des Argonautes. (*Myth.*)

**Toison d'or** (*la Conquête de la*), tragédie de Corneille, en cinq actes et en vers (1660), participant de l'opéra par ses machines et ses divertissements musicaux.

**Toison d'or** (*ordre de la*), créé à Bruges, le 10 janvier 1429, par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal. Philippe se déclara grand maître de l'ordre et lui donna des statuts qui forment un véritable code des vertus chevaleresques. De vingt-quatre, le nombre des chevaliers fut porté à trente en 1433. En 1477, par suite du mariage de Marie de Bourgogne, héritière de Charles le Téméraire, avec l'archiduc Maximilien, l'ordre passa dans la maison de Habsbourg. Quand la maison de Bourbon arriva au trône d'Espagne, l'ordre exista simultanément en Espagne et en Autriche. Les insignes consistent en un collier d'or auquel est suspendu un bélier d'or ; le collier peut être remplacé par un ruban rouge. Les chevaliers, dans les fêtes solennelles, revêtent un costume spécial.

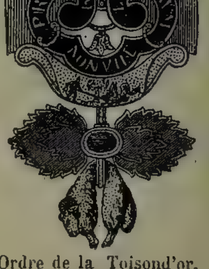

Ordre de la Toisond'or. (Espagne).

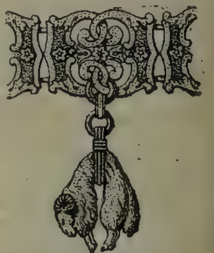
Ordre de la Toison d'or. (Autriche).

**Toisons d'or** (*ordre impérial des* **Trois**-), ordre militaire institué le 15 août 1809 par Napoléon, mais dans lequel aucune nomination ne fut faite et qui, finalement, fut aboli en 1813.

**toit** [*toi*] n. m. ( lat. *tectum*). Couverture d'un bâtiment : *toit de chaume. Fig.* Maison, habitation : *le toit paternel. Poétiq.* Abri : *un toit de feuillages. Publier, crier sur les toits*, annoncer partout. Ais en forme de toi,t couvrant la galerie d'un jeu de paume.

**toiture** n. f. Ce qui compose le toit.

**tokai** ou **tokay** [*kè*] n. m. Vin de liqueur, jaune doré, récolté en Hongrie, dans le comitat de Zemplen. Cépage cultivé surtout en Alsace.

**Tokaïdo** (ou *la Route du littoral de l'Est*), anc. grande division du Japon (île de Nippon), comprenant quinze provinces ;. 38.981 kil. carr. Cap. *Tokio.*

**Tokares,** peuple qui, au VIIe siècle, occupait l'anc. *Bactriane.*

**Tokat,** v. de l'Anatolie (vilayet de Sivas), sur le Toranli-Sou ; 30.000 h.

**Tokay** [*kè*] ou **Tokaï,** bourg de Hongrie (comté de Zemplen) ; 6.000 h. Excellents vins de liqueur. Salines.

**tokelau** [*lô*] n. m. Affection cutanée, endémique dans plusieurs des îles de l'Océanie et en Indochine. Elle est due à un champignon du genre *aspergillus.*

**tokharien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. (de *Tokares*, n. de peuple). Se dit d'une langue indo-européenne étrangère au groupe iranien, dont on a retrouvé des textes dans l'Asie centrale.

**Tokio,** naguère **Yédo,** capit. du Japon (Nippon), sur la *baie de Tokio*, à l'embouchure du Soumida-Gava ; 2.200.000 h. Ville industrielle et commerciale, coupée de jardins et de canaux. Palais du mikado, dans le château fort du Siro. Temple du Dragon d'or. Soieries, laque, faïence, construction de machines.

**Tokougawa,** famille japonaise, branche des *Minamoto*, qui conserva le shogounat depuis le XVIIe siècle jusqu'en 1868.

**Tokoushima,** v. du Japon (île de Sikok) ; 63.000 h.

**Tolain** (Henri-Louis), homme politique français, né et m. à Paris (1828-1897) ; un des organisateurs de la Société internationale des travailleurs, mais adversaire du collectivisme ; sénateur.

**Toland** (John), philosophe irlandais, né à Redcastle, près de Londonderry, m. à Putney (1670-1722), auteur du *Christianisme sans mystère*, traité de philosophie déiste.

**Tolbiac** [*ak*] v. de l'anc. Gaule, prés de Cologne (auj. *Zulpich*). — On appelle *victoire de Tolbiac.*

celle que Clovis remporta sur les Alamans en 496, sur un point non déterminé du cours moyen du Rhin.

**tôle** n. f. (vx fr. *taule ;* du lat. *tabula,* planche, tablette). Feuille de fer ou d'acier, plus ou moins, mince, obtenue par le laminage. Plaque de fer battu, percée de trous, dont se servent les émailleurs pour faire chauffer les pièces à émailler. *Arg.* Chambre, logis. Prison.

— Encycl. *Techn.* La fabrication de la tôle a eu lieu longtemps au moyen de marteaux et principalement de martinets. Ce procédé est actuellement remplacé par celui des laminoirs à chaud. Les tôles fortes servent à faire les chaudières à vapeur, les réservoirs, etc. Les tôles minces sont employées après avoir été étamées, zinguées, plombées. Les tôles zinguées ou plombées, qui sont d'un bon emploi pour les toitures, surtout lorsqu'elles sont ondulées, se fabriquent au moyen de laminoirs spéciaux.

**Tolède,** v. d'Espagne, ch.-l. de la prov. de Tolède, dans une presqu'île formée par le Tage ; 22.000 h. (*Tolédans, anes*). Anc. capit. des Wisigoths, puis de l'Espagne jusqu'en 1560. Archevêché. Splendide cathédrale du xv$^{e}$ siècle. Enceinte crénelée. Alcazar du xiii$^{e}$ siècle. Fabrique d'armes blanches renommées. — La prov. a 444.000 h.

**Toledo,** v. des Etats-Unis (Ohio), sur le Maumee ; 243.000 h. Métallurgie. Port de rivière très actif. Ch.-l. du comté de Lucas.

**Tolentino** [*lin*], v. d'Italie (prov. de Macerata) ; 14.300 h. Traité de 1797 entre Bonaparte et le pape, consacrant la réunion d'Avignon à la France.

**tolérable** adj. (lat. *tolerabilis*). Qu'on peut tolérer, supporter : *cette attitude n'est plus tolérable.* Ant. **Intolérable.**

**tolérablement** [*man*] adv. D'une manière tolérable. Ant. **Intolérablement.**

**toléramment** [*ra-man*] adv. Avec tolérance. (Peu us.)

**tolérance** n. f. (lat. *tolerantia*). Action de tolérer. *Spécialem.* Faveur accordée à certaines personnes, en divers cas, etc. : *exposer des marchandises devant sa porte, sans payer, n'est pas un droit, mais une tolérance.* Indulgence pour ce qu'on ne peut ou ne veut pas empêcher : *tolérance aveugle. Tolérance religieuse* ou absolum. *tolérance,* condescendance par laquelle on laisse à chacun la liberté de pratiquer la religion qu'il professe : *Voltaire ne cessa de prêcher la tolérance.* Propriété que possède l'organisme de supporter sans en souffrir certains remèdes. Excédent ou insuffisance de poids que l'Etat tolère dans la fabrication monétaire. *Maison de tolérance,* maison de prostitution, dont l'existence est tolérée sous la surveillance de la police. Ant. **Intolérance.**

**tolérant** [*ran*], **e** adj. Qui tolère. Indulgent dans le commerce de la vie, et surtout en matière de religion. Ant. **Intolérant.**

**tolérantisme** [*tis-me*] n. m. Système de ceux qui préconisent la tolérance en matière de religion.

**tôle-râpe** n. m. Long cylindre tournant, en tôle, percé d'une grande quantité de trous, faisant râpe à l'intérieur, que l'on joint à l'équipage d'un moulin à farine. Pl. des *tôles-râpes.*

**tolérateur** n. m. Celui qui tolère. (Vx.)

**tolération** [*si-on*] n. f. Action de tolérer. (Vx.)

**tolérer** [*ré*] v. a. (lat. *tolerare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Supporter avec indulgence : *tolérer la présence d'un fâcheux.* Permettre tacitement ; ne pas empêcher : *tolérer les abus, c'est se faire leur complice.* Ant. **Défendre, interdire.**

**tôlerie** [*rî*] n. f. Art du tôlier. Fabrique de tôle. Objets en tôle.

**tolet** [*lè*] n. m. (orig. scandin.). *Mar.* Fiche en bois ou en fer, fixée dans le plat-bord et qui sert à recevoir l'erseau d'un aviron.

**Tolet** (Francisco Toledo, dit *le cardinal*), cardinal jésuite, né à Cordoue, m. à Rome (1532-1596), auteur d'un célèbre traité de casuistique : *Summa conscientiæ.*

**toletière** [*ti*] n. f. Pièce de bois clouée sur le plat-bord et recevant les tolets. (Syn. porte-tolet n. m.)

**tôlier** [*li-é*] n. et adj. m. Artisan qui travaille la tôle.

**Tolima,** départ. de la république de Colombie, peuplé de 282.000 h. Ch.-l. *Ibagué.* Il tire son nom d'un pic volcanique de la Cordillère des Andes.

**tolite** n. f. Explosif, formé de trinitrotoluène, employé au chargement des obus, des torpilles, des cordons, etc. : *la tolite ne détone que sous l'influence d'un choc violent ou d'une amorce de fulminate.*

**toll** n. m. Nom donné aux plantations, dans la Sénégambie.

**tolle** [*tol-lé*] n. m. (du lat. *tolle,* enlève ! [cri que poussèrent les Juifs quand Pilate leur présenta Jésus]). Cri d'indignation, réclamation pleine de colère : *crier tolle contre quelqu'un.* (Certains écrivent aussi *tollé,* plur. des *tollés.*)

**tolle, lege,** mots lat. signif. : *Prends, lis.* Un jour que saint Augustin, violemment agité par les hésitations qui précédèrent sa conversion, s'était réfugié dans un bosquet pour s'y recueillir, il entendit une voix prononcer ces mots : « *Toile, lege* .» Jetant les yeux sur un livre que lisait son ami Alype, il tomba sur une épître de saint Paul, qui décida de sa conversion.

**tolomane** n. f. Sorte de fécule alimentaire, extraite des racines de différents cannas dans les Antilles.

**Tolosa,** v. d'Espagne (Guipuzcoa) ; 10.000 h. A *Las Navas de Tolosa,* bataille entre Maures et Castillans, qui marqua l'arrêt du progrès des musulmans dans la péninsule (1212). Tolosa fut prise par les Français en 1794 et en 1808.

**tolpache** n. m. Nom donné aux hommes de certains corps irréguliers d'infanterie hongroise, très analogues aux pandours.

**Tolstoï** (Pierre-Andreiévitch, comte **de**), diplomate russe (1645-1729). Il fut un des conseillers les plus écoutés de Pierre le Grand, qu'il accompagna dans ses voyages en Europe.

**Tolstoï** (Alexis-Constantinovitch, comte), poète et dramaturge russe, né à Moscou, m. à Petrograd (1817-1875), auteur de la trilogie historique : *la Mort d'Ivan le Terrible, le Tsar Boris, le Tsar Feodor Ivanovitch.*

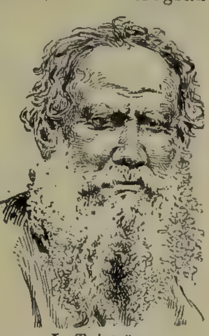
L. Tolstoï.

**Tolstoï** (Léon-Nicolaiévitch, comte), romancier et moraliste russe, né à Iasnaïa-Poliana en 1828, m. à Astapovo en 1910. On lui doit : *Guerre et Paix,* tableau de la Russie pendant les guerres de Napoléon 1$^{er}$, *Anna Karénine, Ma confession, la Puissance des ténèbres,* pièce en cinq actes, *Résurrection,* etc. Tolstoï est un romancier puissant : il excelle à évoquer le passé de la vie nationale, à peindre les mœurs et l'âme russes, à faire vivre non seulement ses héros, mais encore les personnages secondaires et la foule. Comme théologien, il cherche à se rapprocher du christianisme primitif. Sa morale est une sorte de naturisme mystique.

**tolstoïsant** [*tols-to-i-zan*], **e** n. et adj. Qui pense, qui prêche à la manière de Tolstoï.

**tolstoïser** [*tols-to-i-zé*] v. n. Sentir, penser, prêcher à la manière de Tolstoï.

**tolstoïsme** [*tols-to-is-me*] n. m. Ensemble des doctrines préconisées par Tolstoï.

**Toltèques,** anc. peuple du Mexique, supplanté par les Aztèques au xvi$^{e}$ siècle. Ils eurent pour capitale Cholula, puis Tulax. On a retrouvé d'eux un grand nombre de monuments ruinés.

**toltren** [*trèn*] n. m. Petites éminences qui caractérisent la surface du sol de la Volhynie et de la Podolie russes et qui sont des récifs de bryozoaires de l'âge sarmatien.

**tolu** n. m. (de *Tolu,* n. de ville). Baume produit par un arbre du genre *toluifera* et qu'on appelle plus ordinairement *baume de Tolu.* (V. baume.)

**Tolu,** v. de Colombie, port sur la mer des Antilles ; 3.000 h. Baume dit *de Tolu.*

**Toluca,** v. du Mexique, ch.-l. de l'Etat de Mexico ; 31.000 h. Chapellerie.

**toluène** n. m. Carbure ($C^{6}H^{5}CH^{3}$), homologue supérieur du benzène, qu'il accompagne dans le goudron de houille. Syn. méthylbenzène.

— Encycl. Liquide incolore, mobile, de densité 0,88, bouillant à 111°. On l'extrait du goudron de houille, du gaz d'éclairage et de certains pétroles. C'est une matière première de l'industrie des colorants et des explosifs. Ses principaux dérivés utilisés industriellement sont les nitrotoluènes (tolite), les toluidines, les crésylols, la saccharine, etc.

**toluidine** n. f. Composé $C^{7}H^{7}(AzH^{3})$ dérivé du toluène par substitution du radical $AzH^{2}$ à un atome d'hydrogène.

— Encycl. Il existe trois toluidines isomères, que l'on distingue par les préfixes *ortho, metra, para.* Les toluidines ortho, liquide bouillant à 197°, et para, solide fusible à 45°, sont utilisées dans l'industrie. Ce sont des matières premières très importantes dans la fabrication des couleurs (safranine, rouge de toluène, etc.).

**toluifera** [*fé*] n. m. Genre de légumineuses dont une, le *toluifera balsamum,* produit le *baume de Tolu.*

**toluifère** adj. Qui produit le baume dit *de Tolu.*

**toluique** adj. Se dit d'un acide $C^{6}H^{4}CH^{3})$-$CO^{2}H$, isomère de l'acide benzoïque.

**toluisation** [*za-si-on*] n. f. Opération qui consiste à enrober les pilules avec du baume de Tolu, soit pour en masquer le goût, soit pour les rendre malléables.

**toluiser** [*zé*] v. a. Enrober au baume de Tolu.

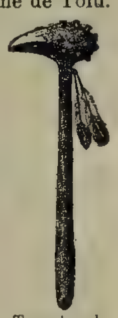
Tomahawk.

**Tom,** rivière de Sibérie, qui naît dans les monts Abakan, baigne Kouznetsk et se jette dans l'Obi ; 843 kil.

**Tom Jones,** roman de Fielding (1749), le chef-d'œuvre du roman anglais au xviii$^{e}$ siècle, où l'auteur, réagissant contre la manière psychologique et morale de Richardson, peint les hommes avec tous leurs instincts, bons et mauvais, et dans toute leur spontanéité.

**tomadon** n. m. Dans le nord-ouest de la France, nom de l'aiguillon du toucheur de bœufs.

**tomahawk** [*ma-ok*] n. mot (m. indien). Hache de guerre des Peaux-Rouges : *lancer le tomahawk.*

**tomaison** [*mè-zon*] n. f. (de *tome*). Indication du tome dont doit faire partie une feuille imprimée.

**toman** n. m. Monnaie d'or de la Perse, valant environ 17 fr. 85 c.

**Tomaszov** (pron. *Tomeshov*), v. de Pologne (distr. de Piotrkow), sur un affluent de la Pilica ; 30.000 h.

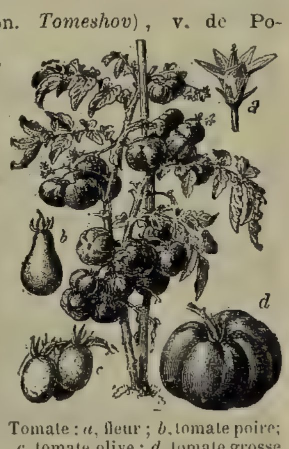

Tomate : *a,* fleur ; *b,* tomate poire ; *c,* tomate olive ; *d,* tomate grosse rouge hâtive.

**tomate** n. f. (espagn. *tomate,* du mexicain *tomatli*). Plante de la famille des solanées, très cultivée en Europe pour son fruit alimentaire. Son fruit : *la tomate sert à confectionner des sauces, et se mange en salade, ou farcie, etc.* (On en fait aussi des confitures.) *Pop. Etre comme une tomate,* être très rouge ; avoir l'air ahuri.

— Encycl. La tomate est une plante herbacée, à tige et à feuilles charnues, velues ; les fleurs en sont disposées en cymes ; le fruit est une baie, dont le placenta est très développé. Originaire d'Amérique, la tomate est cultivée pour ses fruits, dans les jardins potagers. On sème en février-mars sous châssis ; on repique au moins deux fois, puis on met en place définitivement en pleine terre, en bonne exposition, pour récolter les fruits en août-octobre. Il existe diverses variétés à fruits, différant de forme et de couleur (rouge ou jaune).

**Tomba,** mont isolé de l'Italie septentrionale, à l'Est du plateau d'Asiago, sur la rive droite du Piave. Très disputé pendant la Grande Guerre au cours de la fin de 1917, après l'éboulement de Caporetto. Perdu par les Italiens au début de novembre, enlevé ensuite par les Français en décembre, il fut encore le but de plusieurs tentatives offensives des Austro-Allemands en 1918.

**tombac** [*ton-bak*] n. m. (malais *tambaga*). Alliage de zinc et de cuivre, dans la proportion de 10 p. 100 de zinc, que l'on utilise dans la bijouterie fausse. Syn. simili-or.

**tombal, e** [*ton*] adj. Qui a rapport à la tombe *pierre tombale.*

**tombant** [*ton-ban*], **e** adj. Qui tombe : des *palais tombants.* Qui s'affaiblit, en parlant d'un son : *finale tombante.* Qui pend, n'étant retenu que par le haut : *cheveux tombants. Nuit tombante,* moment du jour où la nuit semble descendre sur la terre. N. f. *Pop. A la tombante,* à l'instant même, sans délai, ni réflexion.

**tombe** [*ton-bo*] n. f. (lat. *tumba,* gr. *tumbos*). Table de pierre, de marbre, etc., dont on couvre une sépulture. Tombeau, sépulcre : *être dans la tombe. Poétiq.* Mort, trépas. *Descendre dans la tombe,* mourir. *Etre au bord de la tombe,* être près de mourir. *Agric.* Compost terreux.

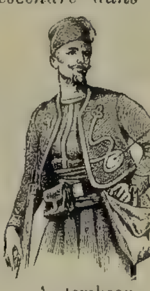

A, tombeau.

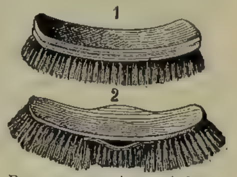

Brosse en tombeau : 1. Pour habits ; 2. Pour voitures.

**tombeau** [*ton-bo*] n. m. (de *tombe*). Monument élevé sur les restes d'un mort : *le tombeau de Turenne. Par ext.* Lieu sombre, triste : *une prison est un tombeau.* Lieu où l'on périt : *Saint-Privat fut, en 1870, le tombeau de la garde prussienne. Fig.* Lieu où l'on est profondément inconnu, oublié : *l'isolement est un tombeau.* La mort : *rester fidèle jusqu'au tombeau.* Fin, destruction : *les petites considérations sont le tombeau des grandes choses.* Sorte de fausse poche appliquée sur la veste des zouaves, des tirailleurs algériens et des spahis, et dont la couleur change suivant les régiments. *Litt.* Recueil de pièces de vers ou de prose, composées à la mémoire d'un personnage par des admirateurs ou amis. *Lit. à tombeau* ou *entombeau,* bois de lit de forme carrée. *Brosse en tombeau,* brosse dont la soie ou le crin sont taillés de telle sorte qu elle forme un arc de cercle. *Portes du tombeau,* état voisin de la mort. *Mettre, conduire quelqu'un au tombeau,* causer sa mort. *Descendre au tombeau,* mourir. *Suivre quelqu'un au tombeau,* mourir peu de temps après lui. *Tirer du tombeau,* arracher à la mort. *Fam. Le tombeau des secrets,* une personne d'une discrétion absolue. *Turf. Galoper à tombeau ouvert,* galoper avec fougue, en courant le risque de se tuer.

**Tombeau** (*le Christ au*), tableau de Van Dyck (1634 : musée d'Anvers). Le Christ est étendu sur une pierre que recouvre un linceul : sa tête repose sur le sein de Marie. Jean, agenouillé derrière lui, montre la main du crucifié à deux séraphins, dont l'un se voile la figure. (V. p. 1.054).

**tombée** [*ton-bé*] n. f. (de *tomber*). Mouvement d'une chose qui tombe. Petite quantité qu'on ajoute sur le plateau d'une balance en équilibre, pour la faire tomber. *A la tombée de la nuit,* moment où la nuit arrive. *A la tombée du jour,* au moment où le jour décline.

**Tombelaine** [*ton-be-lè-ne*], îlot rocheux, près du Mont-Saint-Michel. Vestiges d'une forteresse.

**tombelier** [*ton-be-li-é*] n. m. (de *tombereau*). Conducteur d'un tombereau. (Vx.)

**tombelle** [*ton-bè-le*] n. f. (de *tombe*). Tombe formée d'une éminence de terre.

**tomber** [*ton-bé*] v. n. (orig. german. — Prend ordinairem. l'auxil. *être,* mais peut aussi se construire avec l'auxil. *avoir.*) Etre entraîné de haut en bas par son propre poids : *tomber de cheval.* S'écrouler, être ruiné : *maison qui tombe en ruine.* Se jeter : *tomber aux pieds de quelqu'un.* S'approcher inopinément : *tomber sur les ennemis.* Aboutir : *la Saône tombe dans le Rhône.* Etre pendant : *ses cheveux lui tombent sur les épaules.* Etre anéanti : *nos illusions tombent une à une.* Devenir : *tomber malade.* Etre subitement saisi par un mal : *tomber en léthargie.* Succomber : *la ville tomba en son pouvoir.* Etre sur le point de finir : *le jour tombe.* Cesser : *le vent est tombé.* Languir : *la conversation tombe.* Perdre de son intensité : *laisser tomber la voix à la fin des phrases.* Etre mis en oubli : *une mode ne tombe que pour renaître plus tard.* Se porter : *la conversation tomba sur lui.* Ne pas réussir, en parlant d'une pièce de théâtre. Cesser d'être en vogue, en usage : *cet auteur, cette coutume tombe.* Se jeter dans, être pris : *tomber dans un piège.* Arriver : *cette fête tombe le jeudi.* Se laisser entraîner au mal : *une femme qui tombe.* Dégénérer : *tomber dans le burlesque.* Echoir : *cela m'est tombé en partage.* Parvenir par hasard : *cette lettre m'est tombée entre les mains. Tomber en arrêt,* rester immobile devant le gibier, en parlant du chien de chasse. *Tomber de son haut, des nues,* être extrêmement surpris. *Tomber du ciel,* survenir inopinément. *Tomber en disgrâce,* perdre la faveur. *Tomber en faute,* faillir, pécher. *Tomber dans,* arriver à un état de : *tomber dans la misère. Tomber d'accord,* régler une chose d'un commun accord ; avouer, convenir. *Tomber du haut mal,* être épileptique. *Tomber de sommeil,* avoir un besoin extrême de sommeil. *Tomber dans l'erreur,* se tromper. *Tomber dans l'oubli, le mépris,* être oublié, méprisé. *Tomber en ruine,* s'écrouler lentement, au prop. et au fig. *Tomber en pièces, en lambeaux,* s'en aller par morceaux. *Tomber sur quelqu'un* (*fam.*), l'attaquer vigoureusement, en actes ou en paroles. *Tomber sur* (en parlant des choses), être porté, ou frappé contre : *les pierres tombaient sur lui comme grêle. Le sort est tombé sur lui*, l'a désigné. *Bien tomber*, être bien servi par le hasard, ou arriver à propos. *Tomber sur un passage, un mot*, les trouver du premier coup. *Tomber à plat*, éprouver un échec complet. *Tomber à rien*, se réduire à peu de chose. *Tomber sous les yeux*, être aperçu fortuitement par. *Tomber sous la main*, être mis fortuitement à la disposition de. *Tomber sous le sens*, être perceptible par les sens ; être clair, évident. *Ne pas tomber à terre* (ou *dans l'oreille d'un sourd*), être immédiatement relevé, remarqué. *Tomber aux pieds, aux genoux de quelqu'un*, lui donner une marque profonde de respect, d'amour. *Pop. Laisser tomber quelqu'un*, ne plus lui accorder aide ni protection, et, par extension, se débarrasser de sa compagnie. V. a. *Pop.* Jeter à terre, vaincre : *tomber un adversaire.* V. impers. : *il tombe de la pluie, de la neige.* Allus. hist. : **Tomber avec grâce,** allusion à la manière étudiée dont le gladiateur s'efforçait de tomber dans le cirque, pour mériter les applaudissements jusqu'à son dernier soupir. (Cette expression s'applique, au moral, à ceux qui, en politique, en amour, etc., se sauvent de l'humiliation d'un échec par la bonne grâce, feinte ou réelle, qu'ils mettent à l'accepter.) Loc. prov. : **Tomber sur le dos et se casser le nez,** avoir si peu de chance que l'on obtient en toute chose les résultats les plus fâcheux et les plus imprévus.

**tombereau** [*ton-be-ro*] n. m. (de *tomber*). Voiture de charge, formée d'une caisse montée sur deux roues de grand diamètre et qu'on peut faire basculer pour la décharger. Ce que contient cette voiture : *un tombereau de sable.* Charrette sur laquelle on conduisait autrefois les condamnés au supplice. Petite claie en forme de trémie, dont on se sert pour prendre les oiseaux sur la neige. Retranchement pratiqué derrière la bonde d'un étang, pour y pêcher, quand la bonde perd de l'eau.

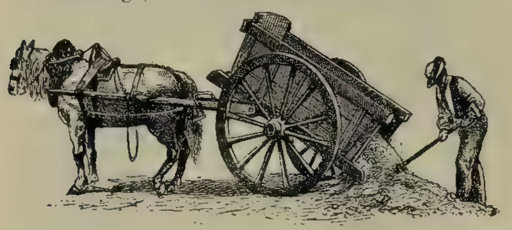

Tombereau.

— Encycl. *Capacité du tombereau.* Au point de vue géométrique, le tombereau peut être considéré comme un solide dont les deux bases sont deux rectangles : ABCD et A'B'C'D', ayant leurs côtés parallèles, et dont les faces latérales sont des trapèzes isocèles. Comme les rectaugles ne sont pas semblables, ce solide ne constitue pas un tronc de pyramide (il est d'ailleurs le même que celui affecté par un tas de cailloux, un pétrin de boulanger, une auge, etc.); ainsi, en prolongeant les faces latérales, on obtient le solide figuré ci-contre. Si l'on désigne par *a b* les dimensions d'un des rectangles de base, par *a'* *b'* les dimensions de l'autre, par *h* la hauteur du tombereau, c'est-à-dire la distance des deux plans de base, le volume du tombereau est donné par la formule :

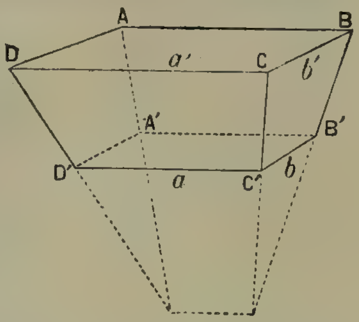

$$V = \frac{h}{6}\left[ b\,(2\,a + a') + b'\,(2\,a' + a) \right].$$

**tomberelle** [*ton-be-rè-le*] n. f. Grand filet pour prendre les perdrix.

**tomberoller** [*ton-be-ro-lé*] v. a. Transporter des terres avec un tombereau.

**tombeur** [*ton*] n. et adj. m. (de *tomber*). Ouvrier qui démolit les vieux murs. *Pop.* Lutteur qui jette à terre ses adversaires.

**tombiseur** [*ton-bi-zeur*] n. m. Premier, des oiseaux, qui attaque le héron dans son vol.

**tombola** [*ton*] n. f. (mot ital. ; de *tombolare*, culbuter). Espèce de loterie de société, où chaque gagnant reçoit un lot en nature : *tirer une tombola.*

**Tombouctou,** v. de l'Afrique-Occidentale française (Soudan occidental), tout près du Niger, longtemps cité mystérieuse, visitée par le Français René Caillé en 1828 et occupée par les Français depuis 1894 ; 8.000 h., en majorité Sonrhaïs. Grand entrepôt de commerce. Grains, sel, etc.

**tome** n. m. (du gr. *tomos*, section). Division d'un ouvrage qui forme le plus souvent, mais pas toujours, un volume entier : *le « Nouveau Larousse illustré » a sept tomes et un « Supplément ».* (Le *tome* est une division faite par l'auteur ; le *volume* est une division matérielle qui dépend de la reliure.)

**Tomek** (Vaclav Vladivoj), historien tchèque, né à Kralove Hradec, m. à Prague (1818-1905) ; auteur d'une *Histoire de Bohême*, d'une *Histoire de Prague.*

**tomenteux, euse** [*man-teû, eu-ze*] adj. (du lat. *tomentum*, bourre). *Bot.* Cotonneux, couvert de fibrilles courtes et serrées ressemblant à un duvet.

TONS MAJEURS ET TONS RELATIFS MINEURS. — GAMMES MAJEURES ET GAMMES RELATIVES MINEURES.

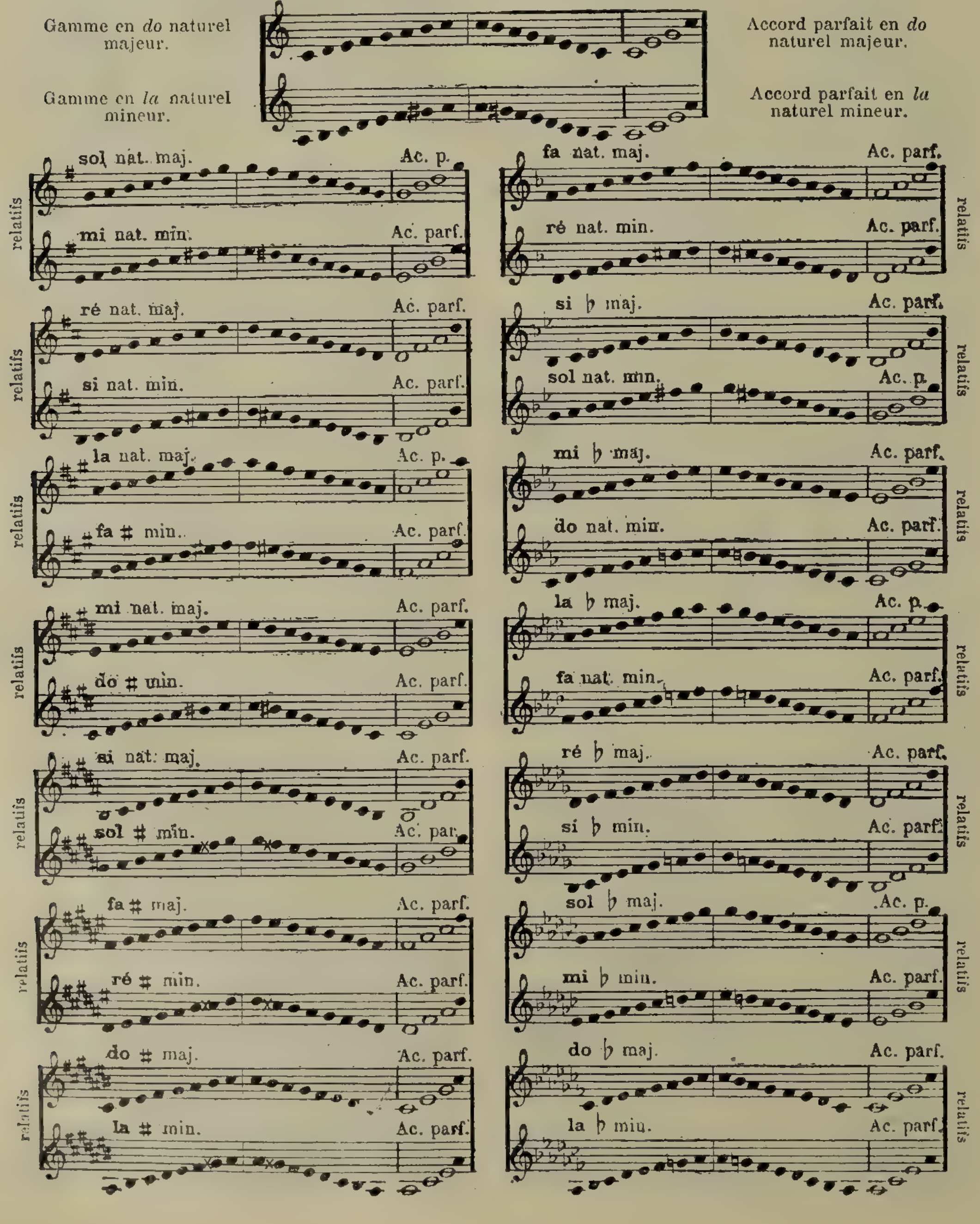

**tomer** [*mé*] v. a. (de *tome*). Diviser par tomes. *Tomer les feuilles*, les marquer du chiffre qui indique le tome.

**Tomes** ou **Tomi,** anc. v. de la Mésie, sur le Pont-Euxin, où Ovide mourut en exil. (Auj. *Constantsa.*

**tomette** n. f. V. tommette.

**tomium** [*mi-om'*] n. m. (du gr. *tomios*, coupé). Bord plus ou moins tranchant de chaque mandibule du bec des oiseaux.

**Tommaseo** (Nicolo), érudit et homme politique italien, né à Sebenico, m. à Florence (1802-1874). Il fut un des chefs du mouvement italien et collabora avec Manin à la défense de Venise.

**tomme** [*to-me*] n. f. Fromage gras, fabriqué en Savoie et dans le Dauphiné (à Saint-Marcellin, etc.).

**tommette** [*to-mè-te*] n. f. Brique très dure et résistante, employée pour le pavage des habitations; dans le sud-ouest de la France. (On écrit aussi tomette.)

**Tommy,** diminutif de *Thomas*, abréviation de Thomas Atkins, personnification du simple soldat anglais. Cette appellation serait, dit-on, un nom de fantaisie donné comme exemple, depuis 1815, dans une formule-type d'enrôlement : *un tommy.* (On dit parfois, au plur. des *tommies.*)

**tom-pouce** [*tom'*] n. m. (de *Tom-Pouce* n. pr.). *Fam.* Personne de très petite taille.

**Tom-Pouce** (Charles Stratton, dit *le Général*), nain célèbre, né à Bridgeport (Connecticut), m. à Middleborough (Massachusetts) (1838-1883). Il avait 101 centimètres de haut.

**Tomsk,** v. de la Sibérie, sur le *Tom ;* ch.-l. de gouv. ; 112.000 h. Scieries, machines. — Le gouv. a 4 millions d'h.

**ton** adj. poss. masc. sing., **ta** fém. sing., **tes** pl. des deux genres (lat. *tuus*). De toi, à toi, qui t'appartient, qui a rapport à toi : ton *crayon*, ta *plume*, tes *crayons*, tes *plumes.* — *Gramm.* V. mon.

**ton** n. m. (lat. *tonus*). Certain degré d'élévation ou d'abaissement de la voix ou du son d'un instrument : *jouer dans un ton grave, aigu.* Inflexion ou expression de la voix : *ton humble, hautain.* Caractère du style : *ton noble, soutenu.* Façon particulière de s'exprimer, de se présenter : *le ton de la cour.* Tension, élasticité ou fermeté des organes. Vigueur, énergie : *ce mets donne du ton. Musiq.* (V. *la part. encycl*). Corps de rechange qui font varier la tonalité de certains instruments (cor, cornet, trompette). *Changer de ton*, changer de langage, de manière, de conduite. *Prendre le ton*, affecter certains airs. *Donner le ton*, régler la mode, les habitudes, les manières d'une société d'une ville. *Sur tous les tons*, de toutes les façons. *Bon ton*, langage, manière des personnes bien élevées. *Mauvais ton*, manières communes. *Se donner un ton*, un air d'importance. *Se mettre au ton*, adapter ses idées, ses manières, son langage. *Techn.* Grosse noix percée de plusieurs trous, dans le métier de rubanier, pour bander deux cordes passant par cet appareil. *Peint.* Degré de force et d'éclat des teintes. Effet dominant des couleurs d'un tableau. *Ton local*, ton général où le modelé est obtenu par des touches plus foncées ou plus claires de la même couleur. *Grav.* Effet des passages du blanc au noir. *Mar.* Partie supérieure d'un mât entre le capelage et l'extrémité. *Ton de chiens*, refrain de huit mesures en général, que l'on sonne à l'unisson sur la trompe : la *sortie du chenil*, le *lancer*, le *volcelest*, l'*eau*, la *sortie de l'eau*, etc. Prov. : **C'est le ton qui fait la chanson** (ou **la musique**), c'est la manière dont vous dites les choses qui dénote votre véritable intention.

— Encycl. *Mus.* Le mot *ton* a plusieurs significations. C'est d'abord le plus long espace existant entre deux notes qui se succèdent diatoniquement : *il y a des tons et des demi-tons.* (V. gamme.) On donne aussi le nom de *ton* à la gamme dans laquelle est écrit un morceau de musique, et on le désigne par la première note de cette gamme, en le distiguant en ton majeur ou en ton mineur, selon la constitution de celle-ci. (V. bémol, dièse, mode.) Un ton majeur a toujours un *ton relatif mineur*, et de même, un ton mineur a toujours un *ton relatif majeur*, c'est-à-dire que tous les deux sont en relation par l'armature : ils ont les mêmes altérations ou accidents à la clef. Le ton majeur a son relatif mineur à une tierce mineure (trois demi-tons) au-dessous de la tonique. Dans le tableau ci-joint, nous donnons toutes les gammes majeures (tons majeurs) avec les gammes relatives mineures (tons mineurs).

Il y a aussi les *tons d'église* ou tons de plain-chant. (V. église.)

**tonadilla** [*ll* mll.] n. f. (de l'espagn. *tonada*, chanson). Dans l'ancienne littérature espagnole, petite pièce comique, mise en musique et agrémentée d'airs et de chansons.

**tonaille** [*ll* mll., *e*] n. f. *Pêch.* Nom de diverses portions de l'échafaud construit par les pêcheurs sur le bord de la mer. (On dit aussi tenaille.)

**tonal, e, als** adj. (de *ton*). *Musiq.* Qui a rapport au ton, à la tonalité : *le système tonal des anciens différait profondément du nôtre.* Se dit de la propriété que possèdent les degrés, dans la musique moderne, d'avoir chacun un caractère particulier.

**Tonale,** col des Alpes du Trentin, entre les deux massifs de l'Ortler et de l'Adamello, mettant en relation le val Lamonica et le val di Sole · 1874 m. Des combats sanglants y furent livrés au temps du Directoire et du 1er Empire, en 1848, et aussi pendant la Grande Guerre, en 1917-1918.

**tonalement** [*man*] adv. Conformément au ton ; selon le ton. (Peu us.)

**tonalité** n. f. (de *tonal*). Propriété caractéristique d'un ton. Qualité d'un morceau de musique écrit dans un ton déterminé : *la tonalité est indiquée par l'armature de la clef.*

**Tonbridge,** v. de Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Kent), sur la Medway ; 15.000 h.

**tonca** n. m. V. tonka.

**tondage** n. m. Action de tondre les draps.

**tondaille** [*da, ll* mll., *e*] n. f. Tonte des bêtes à laine. Fête qui l'accompagne.

**tondaison** n. f. V. tonte.

**tondant** [*dan*], **e** adj. *Path.* Qui fait tomber les poils : *teigne tondante.*

**tondelle** n. f. Syn. tontisse.

**tondeur, euse** [*eu-ze*] n. (de *tondre*). Qui tond. Nom donné, dans certains départements, à ceux qui recueillent le miel des ruches. N. f. Nom de divers instruments qu'on emploie pour faucher le gazon, couper les cheveux et la barbe de l'homme, les poils des animaux, les étoffes de laine. — ENCYCL. La tondeuse à gazon est constituée par une sorte de chariot, entre les deux roues duquel tournent rapidement des lames en hélice, mises en mouvement par les roues.

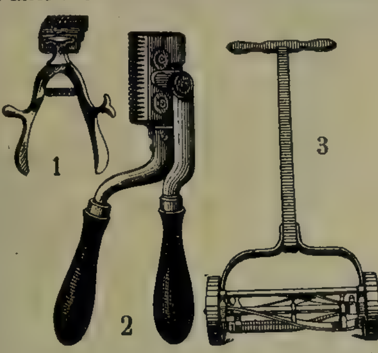

Tondeuses : 1. Ordinaire (à une seule main) ; 2. A paturons (à deux mains) ; 3. De gazon.

**tondin** n. m. (ital. *tondino*). *Archit.* Astragale au bas des colonnes. *Techn.* Cylindre qui sert au plombier pour arrondir les tuyaux de plomb ou d'étain.

**tondo** [*tonn'-do*] n. m. (mot ital.). Tableau de forme ronde.

**tondre** n. f. (orig. german.). Bois pourri sec. employé comme amadou. Toile brûlée dans une boite close, dont les marins se servaient autrefois au lieu d'amadou (souvent donné comme masculin).

**tondre** v. a. (lat. *tondere*). Couper de près la laine, les cheveux, le gazon, le poil d'une étoffe, etc. Tailler ras les tiges ou les pousses : *tondre les buis. Fig.* Frapper d'impôts excessifs, ruiner : *tondre les contribuables. Se laisser tondre la laine sur le dos*, supporter patiemment les injustices, les exactions. *Il tondrait un œuf*, il est d'une avarice sordide. PROV. : **Il faut tondre ses brebis, et non pas les écorcher,** il ne faut pas exiger de quelqu'un plus qu'il ne peut faire.

**tondu, e** adj. Dont on a coupé le poil, les cheveux. *Pré tondu*, dont on a fauché l'herbe nouvellement. N. Personne tondue : *quel est cet affreux tondu ?* (S'est dit pour MOINE.) *Le Petit Tondu*, surnom donné par ses soldats à Napoléon Ier.

**tondure** n. f. Action de tondre les draps, les feutres, etc. Bourre qui provient de ce tondage.

**Tonga** ou **îles des Amis,** archipel de Polynésie ; 23.000 h. Capit. *Noukoualofa* (à l'Angleterre). Climat chaud, pluvieux. Canne à sucre, ignames. Les indigènes (*Tongans*), de très belle race, sont néanmoins en diminution régulière.

**Tongaland** ou **Amatongaland,** district de l'Afrique australe (Natal), peuplé de 13.500 h.

**Tongerloo,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout), sur la Wimpe ; 2.230 h.

**tongo** n. m. *Jeux.* A la pelote basque, manœuvre déloyale et intéressée.

**Tongouses** ou **Toungouses,** peuple sibérien, qui occupe un immense espace entre la mer d'Okhotsk, l'Iénisséi et les monts Iablonoï.

**Tongres,** v. de Belgique, ch.-l. d'arr. du Limbourg, sur le Geer ; 10.600 h. Remparts romains ; collégiale de Notre-Dame (XIIIe-XVe s.) ; beau cloître roman. Chapeaux, orgues, papiers peints ; tanneries, huileries, poteries.

**tongrien, enne** [*gri-in, è-ne*] adj. Se dit d'un étage géologique, développé près de Tongres, et formé de sable : *les sables tongriens.* N. m. : *le tongrien.*

**Tongrinne,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 1.430 h. Pierre.

**tonguista** [*ghis-ta*] n. m. *Jeux.* A la pelote basque, joueur qui se rend coupable d'un tongo.

**tonicité** n. f. (de *tonique*). Manifestation permanente de l'élasticité des tissus vivants, des muscles.

**tonifiant** [*fi-an*], **e** adj. Qui tonifie.

**tonification** [*si-on*] n. f. Action de tonifier.

**tonifier** [*fi-é*] v. a. (du lat. *tonus*, ton, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Donner du ton à : *les lotions froides tonifient la peau.*

**tonilière** n. f. Râteau dont la tête est garnie d'une poche de filet et avec lequel on pêche certains coquillages.

**tonique** adj. (gr. *tonikos*). Qui reçoit le ton ou l'accent : *syllabe tonique. Accent tonique*, placé, dans la prononciation, sur l'une des syllabes des mots sur laquelle la voix appuie avec plus d'intensité. *Note tonique*, première note de la gamme du ton dans lequel est composé un morceau. (V. GAMME). Remède qui fortifie ou réveille l'activité des organes : *remède tonique. Pathol. Convulsions toniques*, convulsions dans lesquelles les muscles, particulièrement ceux des membres, sont en état de rigidité continue, par opposition aux convulsions *cloniques*, dans lesquelles les contractions musculaires se succèdent plus ou moins rapidement. N. m. *Thérap.* Agent tonique. N. f. Note tonique. Voyelle ou syllabe marquée de l'accent tonique.

— ENCYCL. *Thérap.* On confond souvent, sous le nom de *toniques*, des agents thérapeutiques dont l'action physiologique est en réalité différente : les *reconstituants* d'une part, les *neurosthéniques* d'autre part. Les reconstituants ne sont que des aliments à fonctions spéciales, comme le fer, qui reconstitue l'hémoglobine. Les neurosthéniques réveillent la tonicité, sans être des aliments des neurones ; tel est l'alcool, par exemple. Les phosphoglycérates, au contraire, sont simultanément des toniques et des reconstituants trophiques.

**tonisme** [*nis-me*] n. m. (du gr. *tonos*, tension). *Pathol.* Nom donné, par quelques auteurs, au tétanos.

**tonite** n. f. (du gr. *tonos*, tension). *Techn.* Explosif fait de coton-poudre nitré.

**tonitruance** n. f. Qualité de ce qui est tonitruant.

**tonitruant** *tru-an*], **e** adj. (du lat. *tonitru*, tonnerre). Bruyant comme le tonnerre : *voix tonitruante.*

**tonka** ou **tonca** n. m. Sorte de fève de Guyane, qui sert à aromatiser le tabac : *le tonka est le fruit d'un arbre de la famille des légumineuses, appelé* coumarouna.

**Tonkin,** pays du gouvernement général d'Indochine, dépendant jadis du royaume d'Annam, et soumis actuellement au protectorat de la France ; 6.500.000 h. (*Tonkinois*). Ch.-l. *Hanoï.* Villes principales : *Ninh-Binh*, '*Bac-Ninh*, *Tuyen-Quan*, *Cao-Bang*, *Lang-Son.* C'est proprement la vallée du fleuve Rouge et de ses affluents, la rivière Noire et la rivière Claire. Le haut pays est montagneux, boisé, mais le delta d'alluvions du fleuve Rouge est d'une grande fertilité. Riz, céréales ; dans les montagnes, nombreuses richesses minérales. Un chemin de fer relie le Tonkn au Yunnan, par Lao Kaï.

L'idée d'un établissement colonial sur la côte de l'Indochine, mise en avant sous Louis XVI, reprise sous la Restauration, reçut son exécution sous le second Empire, qui conquit la Cochinchine. Le désir de communiquer directement avec les provinces méridionales de la Chine fut l'origine première du conflit qui éclata entre le Céleste-Empire et la France, lorsque celle-ci prétendit s'emparer du Tonkin. Francis Garnier, maître du Delta, fut tué dans une embuscade (1873), et après lui ses conquêtes furent restituées à l'Annam, moyennant quelques concessions commerciales ; mais, en 1883, la mort du capitaine de vaisseau Rivière, dans des circonstances analogues, décida le gouvernement français à envoyer des troupes à Hanoï, pour faire respecter le traité de 1874. Peu à peu, les hostilités éclatèrent entre nos troupes d'une part, sous le commandement des généraux Bouet et Millot, Brière de L'Isle et de l'amiral Courbet, et les autorités annamites, d'autre part, soutenues par la Chine. Son-Tay, Bac-Ninh, Hung-Hoa tombèrent entre nos mains (1883), et la Chine, qui revendiquait la suzeraineté de l'Annam, signa avec nous le traité de Tien-Tsin. Cette convention ayant été violée et une troupe française attirée dans un guet-apens, à Bac-Lé, le ministère Ferry se décida à une action énergique : l'amiral Courbet bombarda Fou-Tchéou, bloqua Formose, occupa les Pescadores, pendant que l'armée du Tonkin marchait sur Lang-Son et se défendait glorieusement à Tuyen-Quan. En 1885, la paix fut enfin conclue à notre avantage, c'est-à-dire que l'Annam reconnut notre protectorat. Depuis cette date, le Tonkin n'a cessé de développer sa prospérité économique ; c'est aujourd'hui une des parties les plus riches du domaine colonial français. (V. INDOCHINE.)

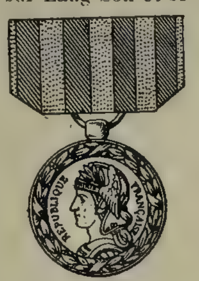

Médaille du Tonkin.

**Tonkin** (GOLFE DU), formé par la mer de Chine, entre l'Annam et la Chine. Il contient les iles de Kao-ba, de la Table, etc.

**Tonkin** (*médaille du*), instituée en France à la suite de l'expédition du Tonkin et des opérations militaires dirigées contre la Chine et l'Annam (1883-1884-1885). Se porte suspendue à un ruban à bandes verticales, alternativement vertes (4) et jaunes (3) ; les bords sont un liséré jaune.

**Tonkinois, e** [*noi, oi-ze*], originaire ou habitant du Tonkin : *les Tonkinois.* Adjectiv. : *population tonkinoise.*

**Tonlé Sap,** lac de l'Indochine méridionale, au Cambodge ; 26.000 hectares (150.000 hect. à l'époque des crues du Mékong). Très poissonneux.

**tonlieu** n. m. ( lat. *teloneum*, gr. *telônion*). *Féod.* Taxe perçue sur les marchandises transportées. Droit de place et d'étalage, sur les marchés et les foires.

**tonloier** [*loi-ié*] n. m. *Féod.* Seigneur au profit duquel était perçue la taxe de tonlieu.

**tonnage** [*to-na-je*] n. m. (de *tonne*). Jaugeage, capacité de transport d'un navire évaluée en tonneaux : *paquebot d'un tonnage considérable. Tonnage brut*, chiffre représentant le volume de toutes les capacités d'un navire, sauf les espaces occupés par le lest, en eau et certains autres non couverts ou non utilisables pour le fret. *Tonnage net*, tonnage brut auquel on a fait subir certaines déductions : espaces servant au logement de l'équipage, etc. : *l'unité de mesure pour le tonnage est le tonneau de jauge. Droit de tonnage*, droit payé par un navire dans les ports de commerce, en raison du nombre de tonneaux que représente ce navire de commerce.

**tonnant** [*to-nan*], **e** adj. (de *tonner*). Qui tonne : *Jupiter tonnant. Fig. Voix tonnante*, éclatante. *Blas.* Se dit des canons et armes de guerre représentés au moment de la détonation, c'est-à-dire avec des flammes et de la fumée. N. m. Nom ancien de la *grosse caisse.* N. f. pl. Timbales qui imitent le tonnerre.

**Tonnay-Boutonne** [*to-ne*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 15 kil. de Saint-Jean-d'Angely ; 980 h. Donjon dit «de Ganelon». — Le can . a 9 comm. et 3.510 h.

**Tonnay-Charente,** ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 5 kil. de Rochefort ; 4.870 h. Ch. de f. Et. Eglise du XVIe siècle. Patrie de Mme de Montespan. Eaux-de-vie. Tonnellerie. — Le cant.a 10 comm. et 11.200 h.

**tonne** [*to-ne*] n. f. (lat. pop. *tunna*, d'orig. celt.). Grand tonneau. Ce que contient une tonne pleine : *une tonne de vin.* Unité de masse, équivalant à 1.000 kilogrammes. *Tonne-poids*, force avec laquelle une masse de 1.000 kilogrammes est attirée par la terre. *Tonne kilométrique*, unité de calcul du prix de transport par voie ferrée, équivalant au transport d'une tonne de marchandises à une distance de 1 kilomètre. *Tonne d'or*, monnaie de compte de 100.000 florins (208.000 fr.) en Hollande et de 100.000 thalers (368.000 fr.) en Allemagne. *Mar.* Espèce de bouée ou de barrique flottante. *Armure à tonne*, armure dont la braconnière était évasée en jupon. (V. planche ARMURES.) *Zool. Tonne grenoire*, tonne qui sert au grenage de la poudre. (On dit aussi TONNE LISSOIRE.)

**tonneau** [*to-nô*] n. m. (de *tonne*). Vaisseau de bois formé de douves assemblées, retenues par des cercles et ayant deux fonds plats : *mettre un tonneau en perce.* Son contenu : *un tonneau d'huile.* Poids de 1.000 kilogrammes (syn. de TONNE) : *navire de 200 tonneaux.* Mesure de capacité pour le jaugeage d'un navire, valant 1 m/c 440 et adoptée en France depuis 1681 (Colbert). [Le *tonneau de jauge international* est à peu près le double de celui-ci (2 m/c 83 ; il correspond à 100 pieds cubes anglais. Le *tonneau d'affrètement* ou *tonneau de mer* exprime le poids de 1 m 44 d'une marchandise déterminée ; c'est l'ancien tonneau de jauge français.] Tonneau généralement échancré d'un côté, dans lequel se plaçaient jadis les marchandes et ouvrières en plein air, les écrivains publics, pour s'abriter du vent, et se garantir de la boue : *tonneau de ravaudeuse. Par exag.* Grande quantité : *des tonneaux de sang. Fam.* Grand buveur, ivrogne. Valeur, acabit : *être d'un bon tonneau. Du même tonneau*, de la même valeur. Voiture légère et découverte à deux roues, à caisse basse, dans laquelle on pénètre par derrière. Automobile dont la forme rappelle celle de ces voitures. Espèce de jeu d'adresse, consistant en un coffre percé de trous dans lesquels il s'agit de lancer des palets de métal. Jeu auquel on se livre à l'aide de cet appareil. *Tonneau d'arrosage*, récipient, en bois ou en métal, monté sur roues, dont on se sert pour arroser les voies publiques. *Tonneau à mortier*, cylindre métallique, dans lequel on triture mécaniquement le sable et la chaux dont le mélange constitue le mortier. ALLUS. LITTÉR. V. DANAÏDES et DIOGÈNE. PROV. : **Ce sont les tonneaux vides qui font le plus de bruit,** les ignorants, les fous, sont ceux qui parlent le plus.

— ENCYCL. La capacité d'un tonneau est sensiblement la même que la capacité d'un cylindre ayant pour hauteur la longueur intérieure du tonneau (AD) et pour diamètre celui du bouge (le plus grand diamètre, EC) diminué du tiers de la différence entre le diamètre du bouge et le diamètre des fonds (BF).

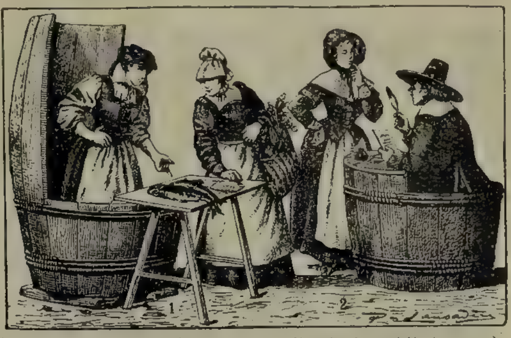

Tonneau de marchande et tonneau d'écrivain public (XVIIe s.).

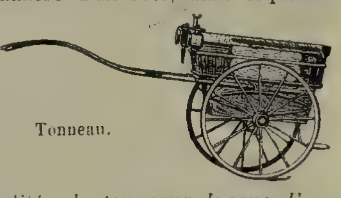
Tonneau.

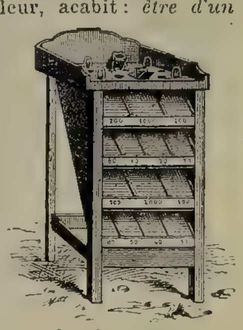
Jeu de tonneau.

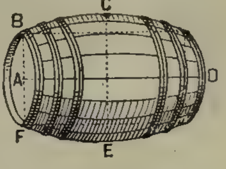

**Tonneins** [*to-ninss*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 17 kil. de Marmande, sur la Garonne ; 6.890 h. (*Tonneinquais*). Ch. de f. M. Beau pont suspendu, sur la Garonne. Manufacture de tabacs. Grand commerce de prunes. — Le cant. a 5 comm. et 11.860 h.

**tonnelage** [*to-nè*] n. m. Ce qui concerne la tonnellerie. *Marchandises de tonnelage*, marchandises qu'on met en tonneaux.

**tonneler** [*to-ne-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant un *e* muet : *il tonnellera.*) Prendre à la tonnelle : *tonneler des perdrix. Fig.* Faire tomber dans le piège. (Vx.)

**tonnelet** [*to-ne-lè*] n. m. Petit tonneau, baril : *tonnelet de cantinière.* Récipient cylindrique, en tôle, dans lequel on emmagasine des essences minérales, des alcools à brûler, etc. Haut-de-chausses d'apparat, court et renflé, en usage aux XVIe et XVIIe siècles.

**tonneleur** [*to-ne*] n. m. Chasseur à la tonnelle.

**tonnelier** [*to-ne-li-é*] n. m. Ouvrier qui fait ou répare les tonneaux.

**tonnelle** [*to-nè-le*] n. f. (de *tonneau*). Berceau couvert de verdure : *déjeuner sous une tonnelle.* Voûte en plein cintre. Ouverture qui sert à enfourner les creusets dans certains fours de verrerie. Filets pour prendre les perdrix. Filet que les pêcheurs tendent le long du rivage de la mer, pour la prise de certains poissons.

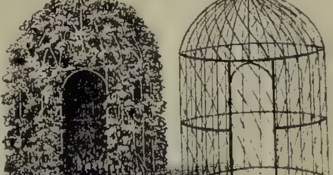

Tonnelle : A, armature.

**tonnellerie** [*to-nè-le-ri*] n. f. Profession du tonnelier. Lieu où il travaille.

**tonner** [*to-né*] v. impers. (lat. *tonare*). Se dit en parlant du bruit que fait entendre le tonnerre : *il tonne surtout en été.* V. n. Faire entendre le tonnerre. Produire un bruit qui rappelle le tonnerre : *le canon tonne. Fig.* Parler avec véhémence contre quelqu'un ou contre quelque chose : *tonner contre les abus.* Activ. : *canons qui tonnent la victoire.* PROV. : **On n'entendrait pas Dieu tonner,** se dit à propos d'un tapage assourdissant. **Tant tonne qu'il pleut,** après les querelles viennent les pleurs, ou encore : après les menaces viennent les coups.

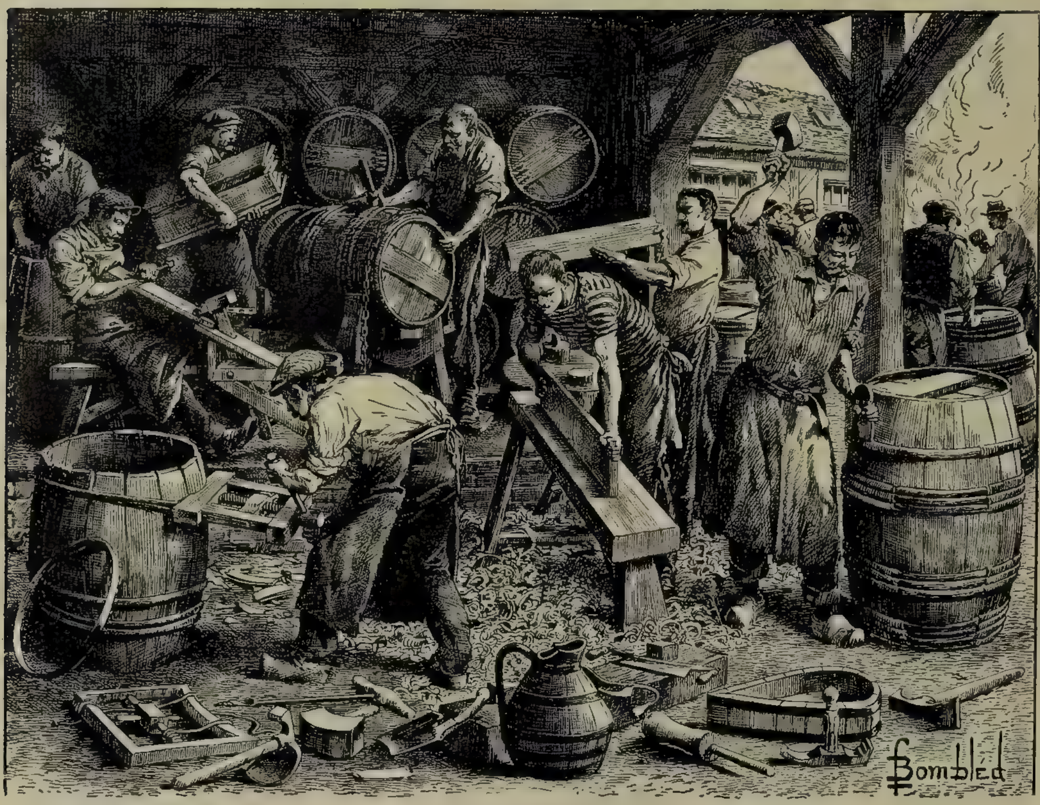

Tonneliers.

**tonnerre** [*to-nè-re*] n. m. (lat. *tonitru*). Bruit éclatant, qui accompagne la foudre : *les roulements du tonnerre.* (V. PARATONNERRE.) *Abusiv.* La foudre : *le tonnerre est tombé sur un chêne.* Partie du canon d'une arme à feu où se fait l'explosion de la poudre. *Par ext.* Grand bruit, comparable à celui du tonnerre : *un tonnerre d'applaudissements. Pierre de tonnerre*, pierre qui, au moyen âge, passait pour tomber avec la foudre. *Coup de tonnerre*, événement fatal ou imprévu. *Voix de tonnerre*, voix forte et éclatante. *Séjour, région du tonnerre*, ciel. *Maître du tonnerre*, Jupiter. *L'oiseau qui porte le tonnerre*, l'aigle. Interj. *Tonnerre de Dieu, mille tonnerres, tonnerre*, sortes de jurons. PROV. : **Le tonnerre ne tombe pas toutes les fois qu'il tonne,** les menaces ne sont pas toujours suivies d'effet.

— ENCYCL. Le tonnerre est à proprement parler le bruit de la foudre, dont l'éclair est la manifestation visible. Quand le tonnerre gronde, il faut éviter de se mettre à l'abri ou à proximité des arbres, des meules, et en général des objets qui présentent une certaine élévation et ne sont point garantis par un paratonnerre, car la décharge électrique qui constitue l'éclair peut les frapper de préférence (on dit que la « foudre tombe »), mais le tonnerre lui-même, on le comprend, n'est pas à redouter : c'est l'éclair seul qu'il faut craindre (V. ÉCLAIR). Quand le bruit ne suit pas immédiatement la fulguration, on peut compter le nombre de secondes qui les séparent, et, en multipliant par 340 (nombre de mètres que le son parcourt à la seconde), calculer approximativement à quelle distance s'est produit le phénomène.

**Tonnerre,** ch.-l. d'arr. (Yonne), sur l'Armançon, à 36 kil. d'Auxerre ; 4.380 h. (*Tonnerrois*). Ch. de f. P.-L.-M. Belle salle de l'ancien hôpital (XIIIe s.) ; église Notre-Dame (XIIIe, XVe, XVIe s.) ; église Saint-Pierre (XIVe, XVIe s.). Vins, pierre de taille. — L'arr. a 5 cant., 82 comm., 33.800 h. Le cant. a 15 comm. et 8.060 h.

**Tonnerre** (MONT) (en allem. **Donnersberg**), montagne de la Bavière-Rhénane, point culminant de la région ; alt. 687 m.

**Tonnerrois** [*to-nè-roi*], pays de l'ancienne France, correspondant à la région qui représente l'arrondissement de Tonnerre.

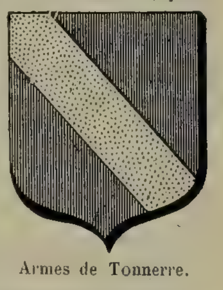

Armes de Tonnerre.

**tonofibrille** [*ll* mll., *e*] n. f. (du gr. *tonos*, tension, et de *fibrille*). Elément de soutien en forme de fibrilles très fines, que l'on observe parfois dans le cytoplasma différencié.

**tonométrie** [*trî*] n. f. (du gr. *tonos*, tension, et *metron*, mesure). Mesure de la tension vasculaire à l'aide d'appareils divers (hémomanomètres, sphygmomanomètres, etc.). Détermination des poids moléculaires des corps par la mesure des tensions de vapeur.

**tonoplaste** [*plas-te*] n. m. (du gr. *tonos*, tension, et de *plastês*, qui forme). Partie permanente et différenciée du cytoplasma, qui formerait la paroi des vacuoles.

**tonotechnie** [*tèk-nî*] n. f. (du gr. *tonos*, ton, et de *tekhnê*, art). Art de noter les airs de musique.

**tonotechnique** [*tèk-ni-ke*] adj. Qui a rapport à la tonotechnie.

**tonque** [*ton-ke*] n. f. *Econ. rur.* Vase en terre, de 15 à 20 litres, servant, en Bretagne, au transport de certains liquides.

**Tonquédec,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 10 kil. de Lannion ; 1.680 h. Ruines féodales importantes.

**tonsart** [*sar*] n. m. Peau nouvellement tondue.

**Tönsberg,** port de mer de la Norvège, sur un bras du fjord de Christiania ; 11.700 h.

**tonsillaire** [*si-lè-re*] adj. *Anat.* Qui appartient, qui a rapport aux tonsilles ou amygdales. *Angine tonsillaire*, amygdalite, inflammation des tonsilles ou amygdales. *Lobule tonsillaire*, nom donné d'une part au lobule du bulbe de la face inférieure du cervelet et, d'autre part, à un ilot cortical de la substance blanche située à l'extrémité du lobe temporal.

**tonsille** n. f. (lat. *tonsilla*). Syn. de AMYGDALE.

**tonsillite** n. f. Syn. de AGMYGDALITE.

**tonsillitome** n. m. Syn. de AMYGDALOTOME.

**tonsillitomie** [*sil-li-to-mî*] n. f. (de *tonsille*, et du gr. *tomê*, excision). Excision des amygdales.

**tonsurant** [*ran*], **e** adj. *Pathol.* Nom donné à diverses trophonévroses. (V. TEIGNE et TRICHOPHYTIE.)

**tonsure** n. f. (lat. *tonsura ; de tondere*, tondre). Couronne qu'on fait en rasant les cheveux sur le sommet de la tête de ceux qui entrent dans l'état ecclésiastique. Cérémonie de l'Eglise, par laquelle on donne la tonsure. *Bénéfice à simple tonsure*, bénéfice que l'on pouvait posséder en n'ayant que la tonsure et sans être obligé de prendre les ordres sacrés, ou de s'astreindre à la résidence.

**tonsuré** adj. et n. m. Qui a la tonsure.

**tonsurer** [*ré*] v. a. Donner la tonsure : *tonsurer un clerc.*

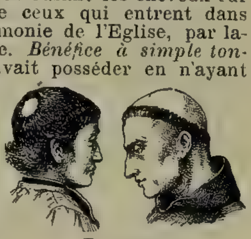

Tonsures.

**tontaine** [*tè-ne*] interj. Sorte de refrain employé, dans les chansons avec le mot TON TON.

**tonte** ou **tondaison** [*dè-zon*] n. f. (de *tondre*). Action de tondre la laine des moutons. Laine qu'on retire en tondant. Temps de la tonte. Façon donnée à une étoffe en la tondant. Action de tondre les végétaux ligneux ou herbacés.

— ENCYCL. L'époque de la tonte varie nécessairement avec le climat de la contrée où s'élèvent les moutons ; en France, elle a lieu en mai-juin. On utilise soit des *forces*, soit préférablement des tondeuses, qui assurent une tonte uniforme et avec lesquelles on ne risque pas de blesser le mouton. Dans les régions où la tonte exigerait un nombreux personnel, on utilisera des tondeuses actionnées mécaniquement. Il existe même des installations disposées sur un camion et comprenant un certain nombre de tondeuses (8 à 10) actionnées par un moteur à explosion ; les côtés de la voiture s'abaissent ou se relèvent à volonté pour clore l'atelier ou servir d'auvents protecteurs aux ouvriers. (V. le tableau LAINE.

**Tonti** (Henri, chevalier **de**), officier de marine et administrateur français, qui accompagna Cavelier de La Salle en Amérique, vécut chez les Illinois, coopéra avec Frontenac et d'Iberville à la colonisation de la Louisiane et mourut dans ce pays en 1704.

**tontinage** n. m. Action de tontiner.

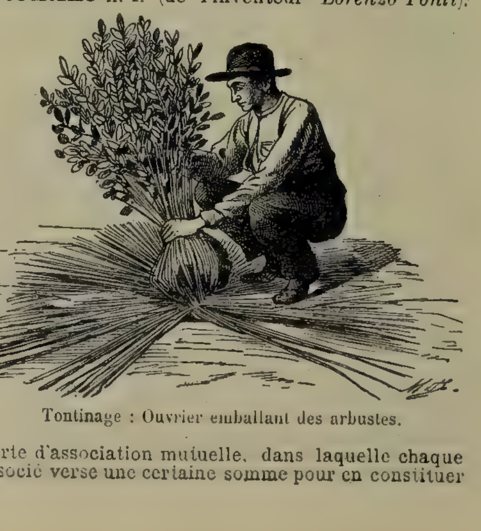

Tontinage : Ouvrier emballant des arbustes.

**tontine** n. f. (de l'inventeur *Lorenzo Tonti*). Sorte d'association mutuelle, dans laquelle chaque associé verse une certaine somme pour en constituer une rente viagère qui doit être répartie, à une époque déterminée, entre tous les survivants. Rente viagère servie à chaque intéressé.

— ENCYCL. Les tontines sont soumises à l'autorisation administrative, à la vérification de l'inspection des finances. Elles comportent en général des versements annuels, variables suivant l'âge et destinés à former un capital partageable entre les survivants à une époque déterminée. Par une contre-assurance, le sociétaire peut, d'ailleurs, garantir ses héritiers contre la perte résultant de versements ; des primes additionnelles constituent un fonds spécial, partageable entre ces héritiers.

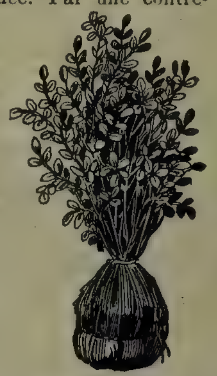

Tontine terminée.

**tontine** n. f. Paillon destiné à maintenir autour des racines et du chevelu la motte de terre arrachée avec un arbuste que l'on veut transplanter.

**tontiner** [*né*] v. a. *Hortic.* Garnir d'une tontine.

**tontinier** [*ni-é*], **ère** n. et adj. Qui a mis de l'argent dans une tontine.

**tontisse** [*ti-se*] n. et adj. f. (de *tondre*). Se dit de la bourre qui provient de la tonture des draps. (On dit aussi TONDELLE.) N. f. Sorte de tenture de toile, sur laquelle on applique de la bourre tontisse pour imiter le drap.

**ton ton** interj. Refrain de certaines chansons, qui accompagne presque toujours le mot TONTAINE.

**tonton** n. m. Oncle, dans le langage enfantin. Altération vicieuse du mot *toton.*

**tonture** n. f. (bas lat. *tontura*). Action de tondre les draps. Poil que l'on tond ainsi.

**tonture** n. f. (ital. *tontura*). *Mar.* Courbure d'un navire, obtenue en donnant à l'avant et à l'arrière une forme relevée.

**tonturer** [*ré*] v. a. *Mar.* Donner de la tonture à : *tonturer une frégate.*

**tonus** [*nuss*] n. m. (du gr. *tonos*, tension). Contraction légère et permanente, dans laquelle se trouvent certains muscles et notamment ceux des sphincters.

**Toowoomba,** v. de la Confédération d'Australie (Quensland, dans les Darling Downs) ; 16.000 h. Centre agricole.

**top** interj. *Mar.* Syn. de STOP. N. m. *Prendre un top*, prendre une comparaison entre son chronomètre et une pendule réglée.

**topa, topaze** ou **topassie** [*pa-sî*] n. m. Nom donné dans l'Inde à des individus nés du mélange des races indigènes avec une race européenne.

**toparchie** [*chî*] n. f. (gr. *toparkhia ;* de *topos*, lieu, et *arkhê*, commandement). *Antiq.* Gouvernement d'un territoire, d'un district, d'une province à l'époque hellénistique et romaine.

**toparchique** adj. Qui appartient à une toparchie.

**toparque** [*par-ke*] n. m. Gouverneur d'une toparchie.

**topaze** n. f. (gr. *topazion ;* de *Topazos*, île de la mer Rouge). Pierre précieuse jaune, qui est un fluosilicate naturel d'alumine. *Fausse topaze*, variété jaune de quartz. *Topaze orientale*, variété jaune de corindon.

— ENCYCL. Les lapidaires désignent sous le nom de *topaze* une pierre fine quelconque, ayant la couleur jaune. En minéralogie, c'est un fluosilicate d'alumine, de poids spécifique 3,52 environ. Elle raye l'émeraude, le béryl, le grenat, le quartz ; elle s'électrise par la chaleur, et elle est infusible au chalumeau. La *topaze brûlée* est une pierre du Brésil, qui a pris une teinte rose après calcination. (V. PIERRES PRÉCIEUSES.)

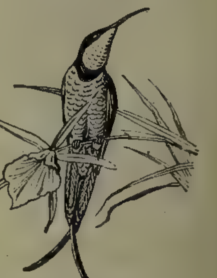

Topaze.

**topaze** n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, qui comptent parmi les plus jolis des oiseaux-mouches et sont propres à l'Amérique tropicale : *les topazes, d'un rouge cuivreux, dits aussi* rubis-topaze, *ont la gorge d'un vert doré et la tête bleue.*

**topazolite** n. f. Silicate naturel de calcium et fer, qui est une variété vert émeraude ou jaune de mélanite.

**tope !** ou **tope-là !** interj. (pour *je tope*). J'y consens. Volontiers.

**tope et tingue** n. m. (esp. *topo y tengo*, je tope et je tiens). Nom d'une sorte de jeu de dés.

**Topeka,** v. des Etats Unis, capitale de l'Etat de Kansas, sur le Kansas ; 50.000 h. Métallurgie. Ch.-l. du comté de Shaunee.

**Topelius** (Zacharie), poète finlandais, né à Kuddnæs, m. à Bjoerkudden (1818-1898), romantique fortement influencé par l'école française. Outre ses poésies (*Fleurs de bruyères*), on lui doit des drames, des ouvrages pour les enfants.

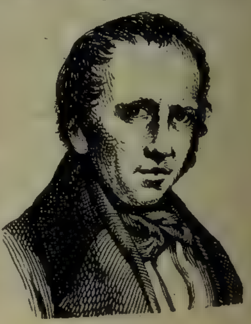

Töpffer.

**toper** [*pé*] v. n. (esp. *topar*). Se taper mutuellement dans la main en signe d'accord. Consentir à une proposition.

**topette** [*pè-te*] n. f. Fiole longue et étroite, de verre ou de terre. Son contenu : *une topette d'encre.*

**topetterie** [*pè-te-rî*] n. f. Fabrication ou commerce des fioles dans le genre des topettes.

**Töpffer** (Rodolphe), romancier et moraliste suisse, né et m. à Genève (1799-1846), où il professa la rhétorique à l'Académie des belles-lettres ; auteur

## PRINCIPAUX SIGNES EMPLOYÉS POUR LES CARTES DE L'ÉTAT-MAJOR FRANÇAIS (au 80.000e)

### Planimètrie

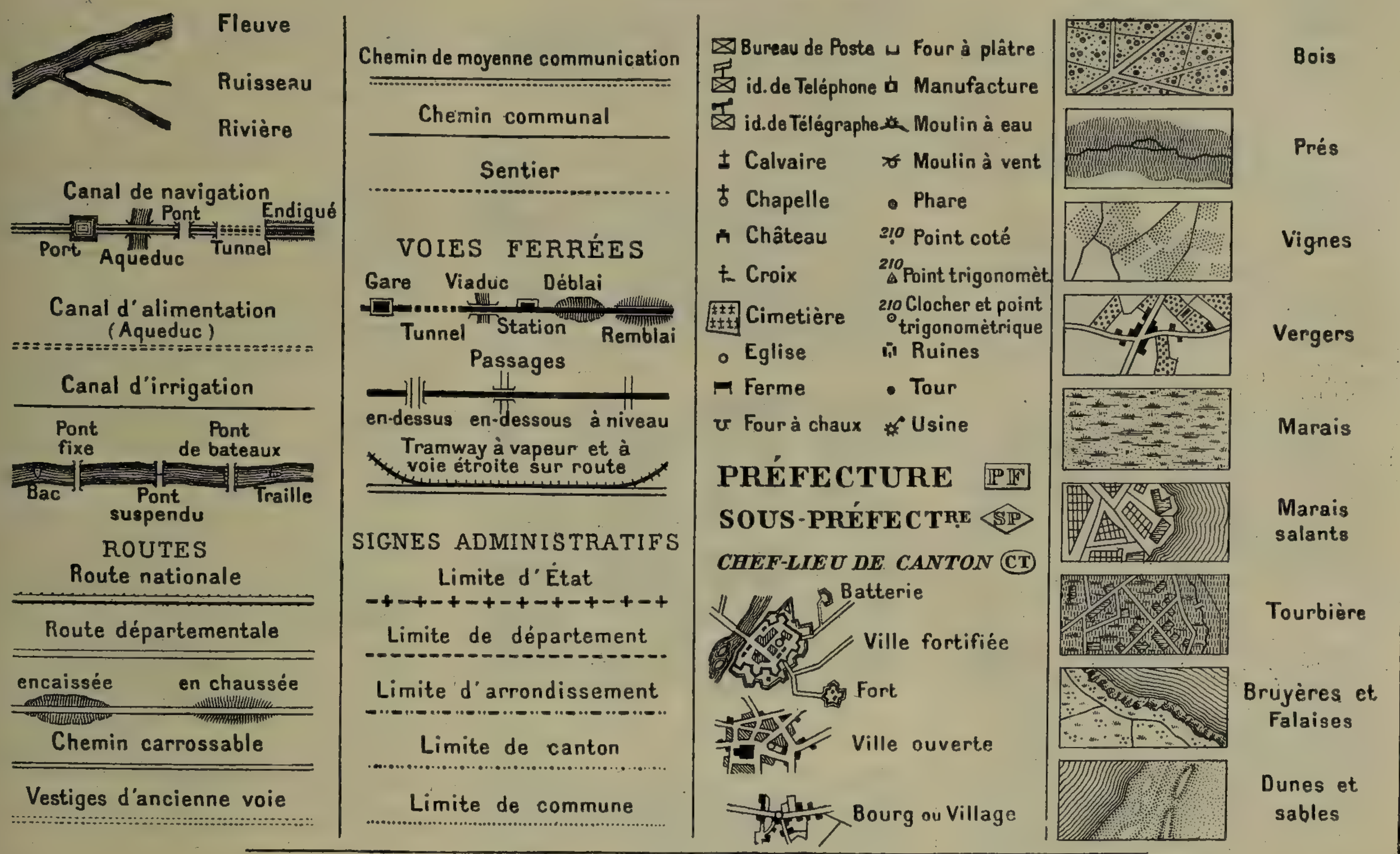
Fleuve
Ruisseau
Rivière
Canal de navigation
Pont
Endigué
Port
Aqueduc
Tunnel
Canal d'alimentation (Aqueduc)
Canal d'irrigation
Pont fixe
Pont de bateaux
Bac
Pont suspendu
Traille
ROUTES
Route nationale
Route départementale
encaissée
en chaussée
Chemin carrossable
Vestiges d'ancienne voie
Chemin de moyenne communication
Chemin communal
Sentier
VOIES FERRÉES
Gare
Viaduc
Déblai
Tunnel
Station
Remblai
Passages
en-dessus
en-dessous
à niveau
Tramway à vapeur et à voie étroite sur route
SIGNES ADMINISTRATIFS
Limite d'État
Limite de département
Limite d'arrondissement
Limite de canton
Limite de commune
Bureau de Poste
id. de Téléphone
id. de Télégraphe
Calvaire
Chapelle
Château
Croix
Cimetière
Eglise
Ferme
Four à chaux
Four à plâtre
Manufacture
Moulin à eau
Moulin à vent
Phare
210 Point coté
210 Point trigonomèt.
210 Clocher et point trigonométrique
Ruines
Tour
Usine
PRÉFECTURE PF
SOUS-PRÉFECTRE SP
CHEF-LIEU DE CANTON CT
Batterie
Ville fortifiée
Fort
Ville ouverte
Bourg ou Village
Bois
Prés
Vignes
Vergers
Marais
Marais salants
Tourbière
Bruyères et Falaises
Dunes et sables

### Relief

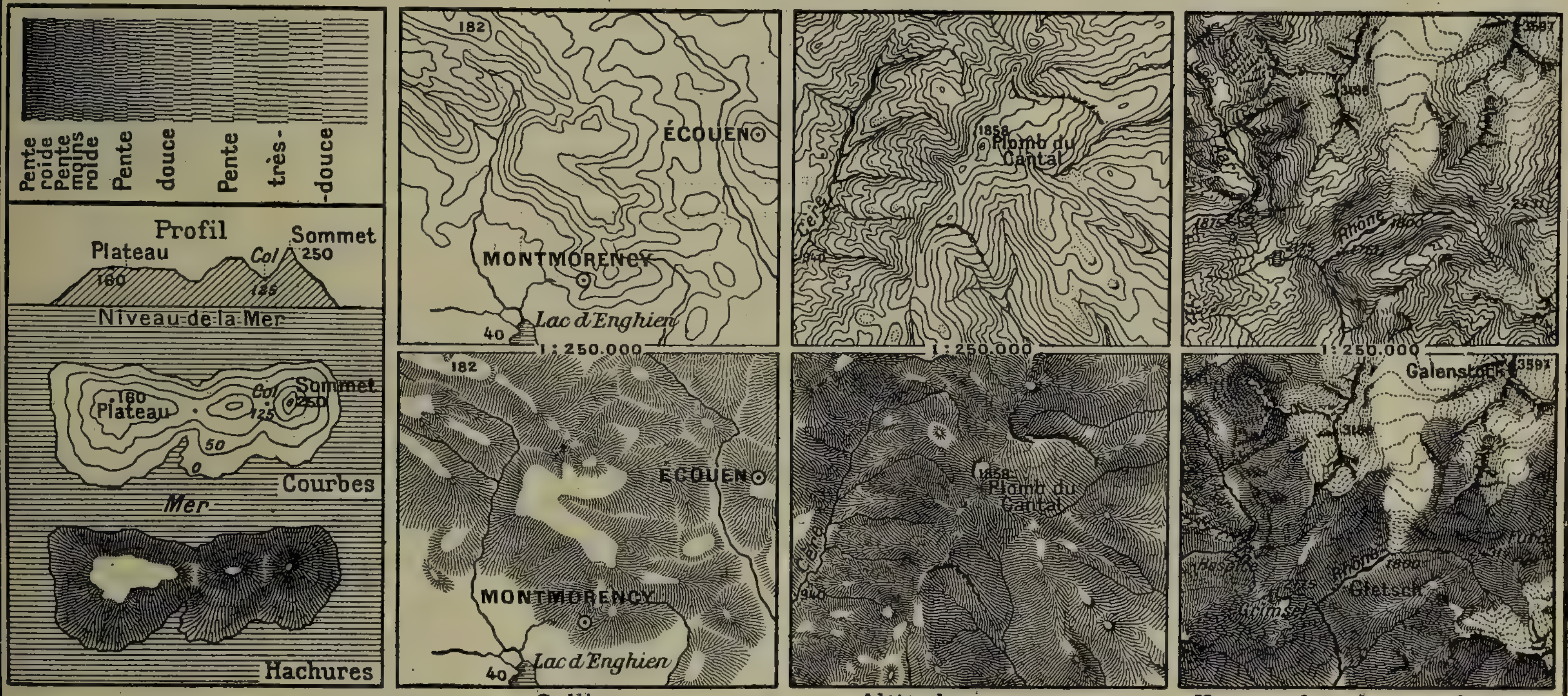
Pente roide
Pente moins roide
Pente douce
Pente très-douce
Profil
Plateau
Col
Sommet
160
135
250
Niveau de la Mer
Plateau
Col
Sommet
160
125
250
50
Mer
Courbes
Hachures
182
ÉCOUEN
MONTMORENCY
Lac d'Enghien
40
1 : 250.000
1858
Plomb du Cantal
1 : 250.000
3597
3186
Rhône
1800
1 : 250.000
Galenstock
Gletsch

Collines Altitudes moyennes Hautes altitudes et glaciers

## TYPES DE PLANS A DIFFÉRENTES ÉCHELLES

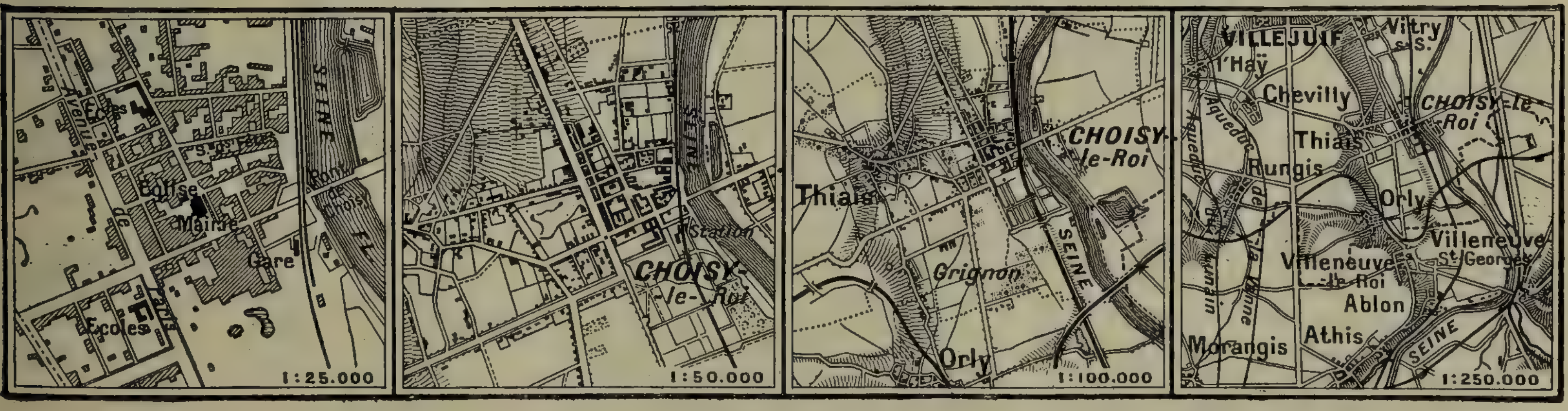
SEINE
Eglise
Mairie
Gare
Ecoles
Pont de Choisy
1 : 25.000
SEINE
Station
CHOISY-le-Roi
1 : 50.000
Thiais
CHOISY-le-Roi
Grignon
SEINE
Orly
1 : 100.000
VILLEJUIF
Vitry s. S.
l'Haÿ
Chevilly
CHOISY-le-Roi
Thiais
Rungis
Aqueduc de la Vanne
Orly
Villeneuve St Georges
Villeneuve-le-Roi
Ablon
Athis
Morangis
SEINE
1 : 250.000

des *Nouvelles genevoises* et des *Voyages en zig-zag*, etc., œuvres d'une charmante fantaisie, où il unit avec bonhomie l'ironie, la morale et l'humour. Il dessinait des albums comiques, d'une grande originalité.

**tophacé, e** adj. Qui appartient au tophus.

**tophus** [*fuss*] n. m. (du gr. *tophos*, tuf). Dépôts d'urates de soude et de chaux qui se font dans les articulations des goutteux et parfois sur le bord du pavillon de leur oreille.

**topicité** n. f. Caractère de ce qui est topique.

**Topin** (Marius), littérateur français, né à Aix, m. à Paris (1838-1895) ; auteur d'ouvrages d'histoire estimés : *le Cardinal de Retz*, *l'Europe et les Bourbons sous Louis XIV*, *Louis XIII et Richelieu*, *l'Homme au masque de fer*, etc.

**topinambour** [*nan*] n. m. (de *Topinanbous*, n. ethn.). Genre de composées hélianthées. (On dit aussi SOLEIL TUBÉREUX, ARTICHAUT DU CANADA ou DE JÉRUSALEM, POIRE DE TERRE, CROMPIRE, etc.).

— Encycl. Le topinambour (*helianthus tuberosus*), originaire d'Amérique, a été introduit en Europe au XVIIe siècle. C'est une plante vivace, à rhizomes tuberculeux, comparable à la pomme de terre et qui se contente des plus mauvais sols. Les tubercules du topinambour ont une saveur douce, qui rappelle le goût de l'artichaut ; bien que d'une valeur nutritive à peu près égale à celle des pommes de terre, ils ne sont guère consommés en France comme alimentaires, mais on en extrait de l'alcool, et la plante est cultivée comme fourragère.

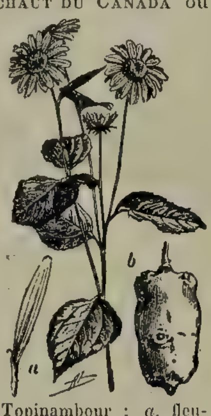

Topinambour : *a*, fleuron ; *b*, tubercule.

**Topinambous** [*nan-bou*], peuplade du Brésil, appartenant à la race guarani dont ils sont le groupe le plus belliqueux. Adjectiv. : *race topinamboue*. *Fig.* et *fam.* Sauvage, dépourvu de culture intellectuelle.

**Topinard** (Paul), médecin et anthropologiste français, né à L'Isle-Adam (Seine-et-Oise), m. à Paris (1830-1911). Il a écrit de nombreux ouvrages sur l'anthropologie.

**Topino-Lebrun** (François-Jean-Baptiste), peintre et révolutionnaire français, né à Marseille, décapité à Paris en 1801 pour avoir comploté contre Bonaparte avec Aréna et Ceracchi.

**topique** adj. (gr. *topikos ;* de *topos*, lieu). *Méd.* Se dit des médicaments qui agissent sur des points déterminés, à l'extérieur et à l'intérieur du corps : *remède topique*. Qui se rapporte directement à la question : *argument topique*. *Pathol. Fièvre topique*, fièvre irrégulière, intermittente, à localisation symptomatique. N. m. Médicament topique. *Topiques de Unna*, médicaments réintroduits dans la thérapeutique par Unna de Hambourg, et qui comprennent des *colles* (gélatine, glycérine, eau, oxyde de zinc), des *mousselines onguents* (mousseline enduite d'onguent), des *mousselines emplâtres*. Argument général s'appliquant à tous les cas analogues (syn. LIEU COMMUN) : *les topiques d'Aristote*. N. f. *Rhét.* Science des lieux communs. *Dr.* Règle de droit indiscutable en jurisprudence.

**Topiques** (*les*), traité oratoire de Cicéron (709 de Rome) ; exposé rapide de la doctrine d'Aristote sur les lieux communs de la dialectique.

**topiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière topique : *répondre topiquement à un argument*.

**top-lever** (*top'-li-veur*) n. m. (mot angl. signif. *levier d'en haut*). Fusil qui s'ouvre par un levier en dessus, placé entre les chiens.

**topo** n. m. Bateau de pêche de l'Adriatique, à fond plat, gréé de deux voiles au tiers et d'un foc.

**topo** n. m. (abrév. de *topographie*). *Fam.* Plan. Discours.

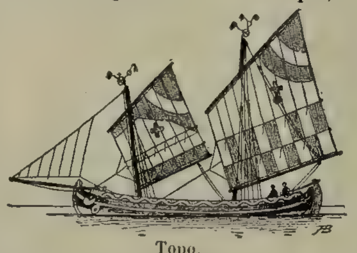

Topo.

**topoalgie** [*jî*] n. f. (du gr. *topos*, lieu, et *algos*, douleur). Symptôme parfois unique de la neurasthénie, qui consiste en une douleur fixe et localisée, sans rapport avec une région anatomique ou un territoire physiologique défini.

**topographe** n. m. Celui qui s'occupe de topographie.

**topographie** [*fî*] n. f. (du gr. *topos*, lieu, et *graphein*, décrire). Description et représentation graphique d'un lieu. Art de représenter graphiquement un lieu sur le papier, avec les accidents de la surface.

— Encycl. Toute opération topographique comporte la *planimétrie* et le *nivellement* du terrain considéré, puis l'établissement du dessin qui représente conventionnellement ce dernier. La planimétrie s'établit au moyen d'un canevas polygonal, progressivement agrandi ; le rapport entre les dimensions du terrain et celle du tracé se nomme l'*échelle* du plan. Dans l'évaluation de la *cote* d'altitude des principaux points, on prend pour repère le niveau de la mer. Le figuré du terrain est réalisé soit au moyen de *courbes de niveau*, soit au moyen de *hachures* ou lignes de plus grande pente, dont la direction et l'écartement indique le sens et la raideur des pentes. Chacune des particularités du sol (rivières, routes, bois, champs, maisons, etc.) est représentée par une notation particulière. En France, la carte topographique par excellence est celle de l'état-major, à l'échelle de 1/80.000e.

**topographique** adj. Qui concerne la topographie : *signes topographiques*.

**topographiquement** [*ke-man*] adv. Au point de vue de la topographie.

**topologie** [*jî*] n. f. (du gr. *topos*, lieu, et *logos*, discours). Connaissance des lieux. *Rhét.* Connaissance des lieux communs, des sources où doit puiser un prédicateur.

**topologique** adj. Qui a rapport aux lieux, à la connaissance des lieux.

**toponomastique** [*mas-ti-ke*] n. f. (du gr. *topos*, lieu, et de *onomastique*). Onomastique des lieux. Catalogue des noms de lieux.

**toponymie** [*mî*] n. f. (du gr. *topos*, lieu, et *onuma*, nom). Syn. de TOPONOMASTIQUE.

**toponymique** adj. Relatif à la toponymie.

**topophobie** [*bî*] n. f. (du gr. *topos*, lieu, et *phobos*, crainte). Peur morbide de certains lieux (bois, théâtres, places publiques, etc.), qu'on observe dans plusieurs états neurasthéniques.

**topophobique** adj. Qui a rapport à la topophobie.

**top-weight** [*top'-ouèt'*] n. m. (mot angl. signif. *poids d'en haut*). *Turf.* Poids maximum que peut porter un cheval dans un handicap. *Par ext.* Se dit du cheval qui porte le plus fort poids dans un handicap.

**toquade** [*ka-de*] ou **tocade** n. f. (de *toquer*). *Fam.* Caprice, penchant maniaque. Caprice amoureux et éphémère.

**toquante** [*kan-te*] n. f. *Arg.* Syn. de TOCANTE.

**toque** [*to-ke*] n. f. (ital. *tocca*). Coiffure en étoffe, sans bords et souvent plissée : *toque de magistrat*. Casquette à très petits bords : *casquette de jockey*.

— Encycl. *Blas.* Sous l'ancien régime, tout noble, s'il est titré, fait figurer dans ses armoiries la couronne qui est sienne, et, le plus souvent, la place en cimier. Mais Napoléon Ier ne voulut admettre qu'une couronne, la couronne impériale, toutes les autres (de prince, duc, comte, etc.) disparurent et, dans les armoiries de ses grands dignitaires, furent remplacées par des toques, retroussées de vair, d'hermine, de contre-hermine, etc., et empanachées diversement suivant le titre du possesseur.

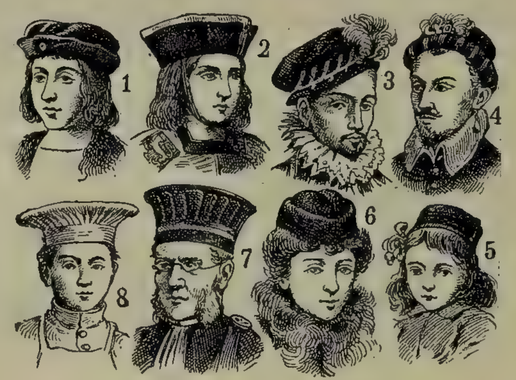

Toques : 1, 2, 3, 4. Du XIIe au XVIe siècle : 5. D'enfant (actuelle) ; 6. De femme (actuelle) ; 7. De magistrat ; 8. De pâtissier.

**toqué** [*ké*], **e** adj. Qui a le cerveau dérangé. Entiché, amoureux : *être toqué d'une actrice*.

**toque-feu** n. m. invar. Fourneau d'appel, servant à activer le courant d'air dans les puits d'aérage des mines.

**toquer** [*kè*] v. a. Toucher, frapper : *toquer à la porte*. (Vx.) *Fig.* Déranger le cerveau de : *l'absinthe toquait beaucoup de gens*. Coiffer d'une toque ; fournir des toques : *le fournisseur qui toque les patineuses*. **Se toquer** v. pr. *Fam.* S'enticher, s'enthousiasmer.

**toquerie** [*ke-rî*] n. f. Chaufferie ou endroit du foyer d'un fourneau de forge.

**toquet** [*kè*] n. m. (de *toque*). Petite toque.

**toqueux** [*keu*] n. m. Ringard du raffineur de sucre.

**toquilla** [*ki, ll* mll.] n. f. *Comm.* Nom de la feuille d'une variété de palmier, servant à la fabrication des chapeaux dits « de Panama ».

**toraille** [*ra, ll* mll., *e*] n. m. Sorte de corail brut. (V. TORELAGE.)

**torbanite** n. f. Variété d'asphalte.

**Tor Bay** [*bè*], baie d'Angleterre, dans la Manche, sur la côte du Devonshire. C'est là que débarqua Guillaume d'Orange, le 5 novembre 1688.

**torbernite** n. f. Phosphate naturel de cuivre et d'uranium. Syn. CHALCOLITE.

**Torcé,** comm. de la Sarthe, arr. et à 12 kil. du Mans ; 1.230 h.

**Torcello,** île de la lagune de Venise, au N.-E. de la ville. Un des premiers établissements des Venètes, antérieurement même à la fondation de Venise. Belle cathédrale byzantine construite au VIIe siècle et renfermant de belles mosaïques du XIIe siècle.

**torche** n. f. (lat. pop. *torca ;* de *torquere*, tordre). Flambeau grossier, consistant en une corde tordue ou un bâton de sapin entouré de résine, de cire ou de suif. Appareil portatif d'éclairage ayant la forme de la torche ordinaire. Rouleau de linge, que les femmes mettent sur la tête pour porter des fardeaux. Bouchon de paille ou de fil de laiton plié en rond. Motte de paille employée pour garantir les arêtes de pierres de taille. Selle bourrée en paille, qu'on met sur le dos des bêtes de somme. Double ou triple tour d'osier que le vannier fait autour de la base d'un panier, d'une hotte, etc., pour les consolider. Fourchée de fumier, que les maraîchers placent au pied d'une couche pour la garantir du froid. *Fig.* Elément de discorde : *les torches de la guerre civile*.

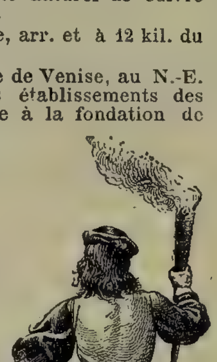

Page portant une torche.

**torche-cul** n. m. *Trivial.* Linge, papier, etc., avec quoi on s'essuie après qu'on a été à la garde-robe. Pl. des *torche-culs*.

**torche-culatif, ive** adj. Ordurier : *des propos torche-culatifs* (mot de Rabelais).

**torche-fer** n. m. invar. Torchon mouillé, dont on sert pour essuyer les fers à souder.

**torche-nez** n. m. V. TORD-NEZ.

**torche-pot** n. m. Nom vulgaire des sittelles. Pl. des *torche-pots*.

**torcher** [*ché*] n. m. Celui qui fait des constructions en torchis.

**torcher** [*ché*] v. a. (de *torche*). Essuyer avec un papier, un linge, etc., pour nettoyer. *Pop.* Faire à la hâte : *torcher son ouvrage*. *Torcher un plat*, manger absolument tout ce qu'il contient jusqu'à la sauce essuyée avec le pain. *Techn.* Faire, avec un ou plusieurs brins d'osier, le cordon, le bord d'un panier, d'un ouvrage de vannerie. Enlever la colle que la presse a fait sortir d'entre les feuilles dont se compose le carton. Faire avec du torchis (un mur, etc.). **Se torcher** v. pr. *Pop.* Se battre.

**torchère** n. f. (de *torche*). Vase métallique à jour, placé sur un pied et dans lequel on met des matières combustibles, destinées à donner de la lumière. Candélabre porté sur une tige ou une applique et supportant lui-même des flambeaux, des girandoles, etc.

**torchette** [*chè-te*] n. f. (de *torcher*). Petit torchon. Bouchon de paille. Osier tortillé autour d'un panier. Sorte de ringard se terminant par une partie plate comme une pelle. *Pop. Net comme torchette*, très malpropre et très obscur.

**torchis** [*chî*] n. m. (de *torcher*). Mortier composé de terre glaise et de paille hachée.

**torchon** n. m. (de *torcher*). Serviette de grosse toile pour essuyer la vaisselle, les meubles, etc. : *torchon de cuisine*. *Fam.* Femme très malpropre. *Etre fait comme un torchon*, être vêtu malproprement. *Le torchon brûle*, il y a de la brouille dans le ménage. *Pop. Se flanquer un coup de torchon*, se battre. Petite natte de paille, que l'on place sous les pierres taillées pour protéger les arêtes. Syn. TORCHE. *Papier-torchon*, papier spécial pour la gouache et l'aquarelle. Poignée de jonc, à laquelle on attache une ligne. (V. la partie encycl.)

— Encycl. *Pêch.* Pour la pêche au torchon on lie une poignée de joncs par le milieu, et l'on attache le fil de la ligne au lien, puis on plie le jonc en deux et on enroule autour des deux faisceaux rapprochés la ligne amorcée avec un poisson vivant. On abandonne le tout à l'eau ; le torchon flotte. Si un poisson mord à l'amorce, il entraîne le fil de la ligne, qui se déroule et le paquet de joncs s'ouvre et s'étale sur l'eau. Il ne reste plus qu'à aller chercher à l'aide d'une barque le jonc flottant. On capture ainsi les poissons carnassiers (perche, brochet). La pêche au torchon, qui se pratique surtout dans les étangs et les lacs, n'est pas permise partout.

**torchonner** [*cho-nè*] v. a. Nettoyer, essuyer avec un torchon : *torchonner la vaisselle*. *Fig.* et *fam.* Exécuter rapidement sans soin : *torchonner un dessin*. (On dit aussi TORCHER.)

**torcin** n. m. Banc de matière étrangère qui divise les couches de schiste ardoisier.

**torciner** [*né*] v. a. Tordre le verre pendant qu'il est chaud.

**torcol** ou **torcou** n. m. (de *tordre*, et *col*). Genre d'oiseaux grimpeurs voisins des pics, comprenant quatre espèces répandues dans l'ancien monde et tirant leur nom de la facilité avec laquelle ils tournent la tête pour regarder en arrière.

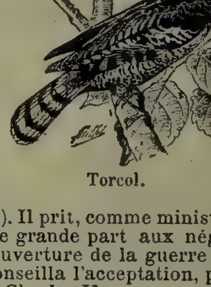

Torcol.

**torcular** n. m. (mot lat. signif. *pressoir*). *Anat.* Confluent des veines de la dure-mère.

**Torcy** (Jean-Baptiste COLBERT, marquis **de**), homme d'Etat français et diplomate, neveu du grand Colbert, né à Paris (1665-1746). Il prit, comme ministre des affaires étrangères, une grande part aux négociations qui précédèrent l'ouverture de la guerre de Succession d'Espagne, et conseilla l'acceptation, par la France, du testament de Charles II.

**Torcy,** comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 24 kil. de Meaux ; 1.730 h.

**tordage** n. m. (de *tordre*). Action de tordre une corde. Façon qu'on donne à la soie, à la laine, au coton, en doublant et en tordant les fils ajoutés bout à bout sur des moulinets.

**tordant** [*dan*], **e** adj. *Pop.* Qui vous fait tordre de rire.

**tord-boyaux** [*tor-boi-iô*] n. m. *Invar. Pop.* Eau-de-vie très forte ou de mauvaise qualité.

**torde** n. f. *Mar.* Anneau de corde attaché à l'extrémité des grandes vergues, pour garantir les rabans.

**Tordenskjold** (Pierre WESSEL), marin danois, né à Trondhjem, tué en duel à Hanovre (1690-1720). Il se distingua contre les Suédois. Son souvenir est resté légendaire dans les marines du nord.

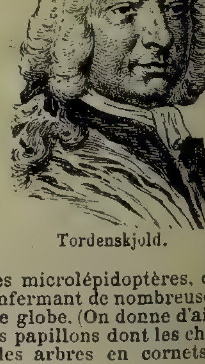

Tordenskjold.

**Tordesillas,** v. d'Espagne (Léon, prov. de Valladolid), sur une hauteur au-dessus de Douro ; 3.800 h. Eglise du XIVe siècle. En 1494, traité entre l'Espagne et le Portugal, fixant la ligne de démarcation entre les colonies futures des deux pays.

**tordeur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui tord la laine, la soie, le fil ou une autre matière textile. N. f. Machine à tordre les fils de câble.

**tordeuse** [*deu-ze*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, de la famille des tortricidés, renfermant de nombreuses espèces répandues sur tout le globe. (On donne d'ailleurs ce nom à tous les petits papillons dont les chenilles roulent les feuilles des arbres en cornets : *eudémir*, *pyrole*, *teigne*, etc.).

**tord-fil** n. m. invar. *Chir.* Instrument destiné à tordre les fils pour serrer une ligature.

**tordion** n. m. (de *tordre*). Contorsion. (Vx.) Fils tordus, emmêlés.

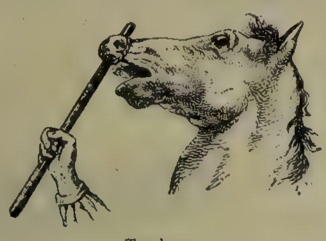

Tord-nez.

**tord-nez** n. m. invar. Corde fixée au bout d'un bâton, et avec laquelle on serre le nez des chevaux rétifs. (On dit aussi TORCHE-NEZ, SERRE-NEZ, TROUSSE-NEZ.)

**tordoir** n. m. Bâton ou garrot pour tordre, serrer une corde. Machine à tordre les fils, à tordre le linge. Moulin à huile. Moulin à minerai.

**tordre** v. a. (lat. *torquere*). Tourner un corps par ses deux extrémités en sens contraire : *tordre du linge*. Contourner par un effort : *tordre le bras de quelqu'un*. *Tordre l'échine*, faire des courbettes. *Ne faire que tordre et avaler*, manger avec avidité. *Tordre le cou*, faire mourir en tournant le cou. *Pop.* et *turf.* Vaincre complètement, épuiser : *cheval qui tord tous ses concurrents.* Enrouler les fils l'un à l'autre par un travail de torsion. Enrouler de même le drap. *Fig.* Détourner de son sens naturel par une interprétation forcée : *tordre le sens d'un auteur.* **Se tordre** v. pr. Contourner son corps avec effort. *Rire à se tordre les côtes* (ou *à se tordre*), et *pop. Se tordre*, rire convulsivement. *Se tordre les mains, les bras*, les contourner violemment, les crisper en signe de désespoir. ANT. **Détordre.**

**tordu, e** participe passé du v. TORDRE. *Turf.* Se dit d'un cheval qui, à la fin d'une course, arrive tellement épuisé, qu'il semble fléchir sur ses jambes.

**tordyle** n. m. Genre d'ombellifères renfermant des herbes à feuilles alternes, très découpées, à fleurs blanches, qui croissent dans le midi de l'Europe.

**tore** n. m. (lat. *torus*). *Archit.* Grosse moulure ronde, de forme circulaire, pratiquée ordinairement à la base d'une colonne. (V. planche ORDRES.) *Tore corrompu* ou *bravette*, celui dont le profil à la forme d'un demi-cœur. *Géom.* Solide engendré par un cercle tournant autour d'un axe situé dans son plan et ne passant pas par son centre. *Bot.* Réceptacle cylindrique de certains fruits.

**toréador** n. m. Nom employé le plus souvent en France comme syn. de TORERO.

**Toréador** (*le*), opéra-comique en deux actes, paroles de Thomas Sauvage, musique d'A. Adam (1849). Le livret est une sorte de pastiche de l'ancienne Comédie-Italienne. De la partition il faut citer : l'ouverture, l'air *Oui, la vie est jolie*, et un trio plein de malice dans lequel Adam a très habilement varié l'air populaire *Ah! vous dirai-je, maman.*

**torelage** n. m. *Féod.* Droit prélevé sur le lieu où l'on faisait sécher les grains pour faire la bière, et qui se nommait *toraille.*

**Torelli** (Guiseppe), violoniste italien, directeur des concerts du margrave de Brandebourg, Amspach, m. en 1708. Il passe pour l'inventeur du concerto.

**Toreno** (José-Maria, comte **de**), homme d'Etat et historien espagnol, né à Oviedo, m. à Madrid (1786-1843). On lui doit d'excellents ouvrages sur l'histoire espagnole de 1308 à 1820.

**torero** [*ré*] n. m. (m. espagn.). Terme générique désignant tous ceux qui combattent le taureau dans l'arène : picador, matador, etc. V. TAUREAU.

**toreuticien** [*si-in*] n. m. Sculpteur qui pratique la toreutique.

**toreutique** n. f. (gr. *toreutikê ;* de *toreuein*, ciseler). Art de ciseler sur bois, sur ivoire, sur métaux : *les anciens amenèrent la toreutique à un haut degré de perfection.*

**Torfou,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 19 kil. de Cholet ; 2.060 h. Ch. de f. Et. Combats sanglants entre *blancs* et *bleus*, le 19 septembre 1793.

**Torgau,** v. forte de Prusse (prov. de Saxe), sur l'Elbe ; 13.500 h. Ganterie, distillerie. En 1530, Luther et ses adhérents y rédigèrent l'*Article de Torgau*, base de la Confession d'Augsbourg. Victoire de Frédéric II sur les Autrichiens (nov. 1760).

**torgniole** ou **torgnole** n. f. *Pop.* Syn. de TOURNIOLE. Soufflet, coup de poing.

**torgnioler** ou **torgnoler** [*lé*] v. a. *Pop.* Donner des torgnioles.

**Torigni-sur-Vire,** ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 13 kil. de Saint-Lô ; 2.030 h. — Le cant. a 17 comm., et 10.100 h.

**torii** n. m. Portique en pierre, en bois, parfois en bronze, érigé, au Japon, devant la porte des temples shintoïstes.

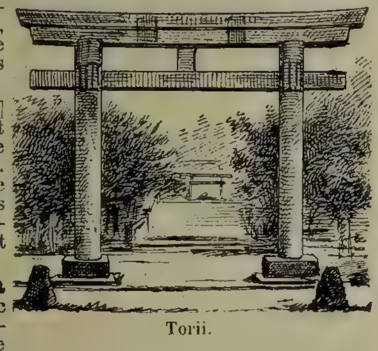

Torii.

**toril** [*ril'*] n. m. (mot espagn., de *toro*, taureau). Lieu de l'arène où l'on tient les taureaux enfermés, avant le combat.

**Torlonia** (Giovanni, duc DE BRACCIANO), célèbre banquier romain, né à Sienne, m. à Rome (1756-1829). Ancien brocanteur, il fit une fortune considérable, et sa famille s'agrégea par ses alliances à la plus illustre aristocratie romaine.

**tormentille** [*man-ti, ll* mll., *e*] n. f. Espèce du genre potentille, qui croît dans les bois et les pâtures, et entre dans les *espèces astringentes* du Codex.

**Tormès** (le), rivière de l'Espagne occidentale, qui naît dans la Sierra de Gredos, passe à *Alba de Tormès*, Salamanque, Ladesma, et se jette dans le Douro (riv. g.) après un cours de 283 kil.

**tormineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. (du lat. *tormina*, tranchées). Qui a rapport aux tranchées.

**tornada** ou **tornade** n. f. *Littér.* Derniers vers, en forme d'envoi, d'une chanson provençale.

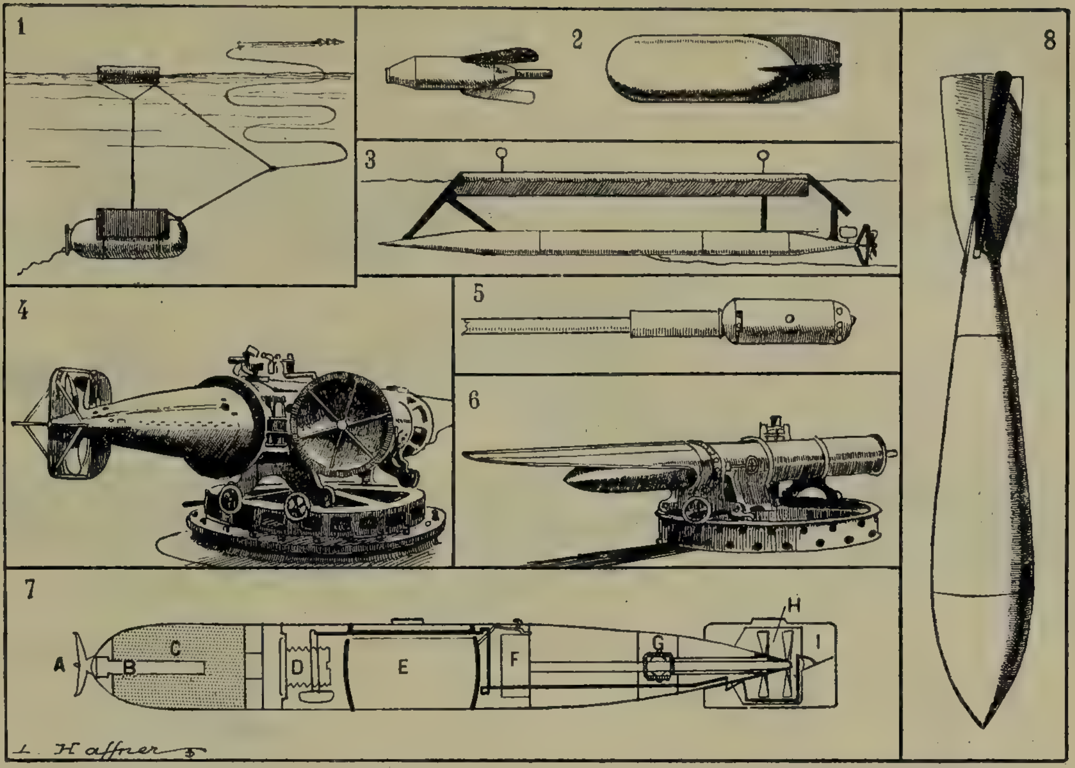

TORPILLE : 1. Torpille divergente de Fulton ; 2. Torpilles de tranchées ; 3. Torpille dirigeable Sims Edison ; 4. Torpille à demi engagée dans le tube de lancement ; 5. Torpille à hampe ; 6. Tube cuiller des torpilleurs ; 7. Coupe de torpille automobile ; A, percuteur ; B, détonateur ; C, charge ; D, régulateur d'immersion ; E, réservoir d'air comprimé ; F, machine ; G, engrenages d'arbres ; H, hélices ; I, gouvernail ; 8. Torpille d'avion.

**tornade** n. f. (de l'ital. *tornare*, tourner). Cyclone très violent, sur la côte occidentale d'Afrique. (On dit aussi TOURNADE.)

**Tornéa** (la), fleuve de Suède, qui se jette dans le golfe de Botnie, entre les villes de *Tornea* et de Haparanda ; 432 kil.

**tornélie** [*lî*] n. f. ou **tornelia** [*né*] n. m. Genre d'aroïdées, renfermant des plantes sarmenteuses, dont on connaît une douzaine d'espèces de l'Amérique tropicale. (On cultive en serre chaude la *tornélie délicieuse*, pour ses fruits comestibles.)

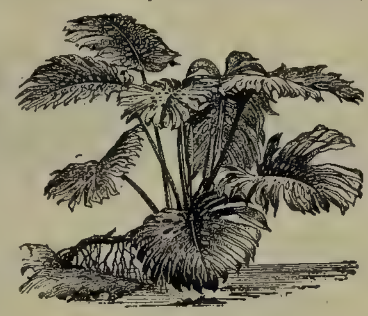

Tornélie.

**torneyamen** [*min*] n. m. *Litt.* Variété du *débat* ou de la *tenson*, qui se distingue en ce que le nombre des interlocuteurs est supérieur à deux.

**Tornielli** (Luigi, comte), diplomate et homme d'Etat italien, né à Novare en 1836, m. à Paris en 1908. Collaborateur de Massimo d'Azeglio, il entra dans la diplomatie en 1860, et fut en dernier lieu ambassadeur à Paris, où il s'efforça de maintenir de bons rapports entre l'Italie et la France.

**toro** n. m. Grande lanterne de bronze, de pierre ou de porcelaine, servant à l'ornementation des temples bouddhiques du Japon.

**toron** n. m. (du lat. *torus*, corde). Réunion de plusieurs fils de caret. *Archit.* Gros tore qui se trouve à l'extrémité d'une surface droite.

**toronner** v. a. Assembler en toron.

**Toronto,** v. du Dominion Canadien, ch.-l. de la prov. d'Ontario, sur le lac Ontario ; 521.000 h. Université fondée en 1827. Céréales, scieries, machines.

**torose** [*rô-ze*] n. f. (du lat. *torosus*, musculeux). *Géol.* Montagne de glace flottante, des régions polaires.

**torpédinidés** n. m. pl. Famille de poissons plagiostomes voisins des raies, et dont le genre type est la torpille (*torpedo*). S. un *torpédinidé.*

**torpédo** ou **torpedo** [*pé*] n. f. (mot lat. signif. *torpille*). *Autom.* Modèle de voiture automobile, à profil allongé, et qui est le type de la voiture de tourisme.

**torpeur** n. f. (du lat. *torpere*, être engourdi). Engourdissement profond : *sortir de sa torpeur. Fig.* Inaction de l'âme : *tirer un homme de sa torpeur.*

**torpide** adj. (lat. *torpidus*). Qui traîne et ne montre aucune tendance à l'amélioration ou à l'aggravation (se dit de plaies, d'ulcères et aussi de certaines formes de maladies). Qui est dans la torpeur. (Peu us.)

**torpillage** [*ll* mll., *a-je*] n. m. Action de torpiller ; son résultat : *le torpillage d'un cuirassé.*

**torpille** [*ll* mll., *e*] n. f. (ital. *torpilla*). Genre de poissons plats, qui ressemblent à des raies et possèdent, à la base de la tête, un appareil électrique.

— ENCYCL. Les torpilles (*torpedo*) sont répandues dans l'Atlantique, la Méditerranée et l'océan Indien ; ce sont de grands poissons plats ressemblant à des raies, mais avec le disque arrondi, la queue courte et charnue. Elles possèdent un appareil électrique entre la base de la tête, les branchies et les nageoires ventrales, et peuvent envoyer des décharges capables de paralyser momentanément la main qui veut les saisir, ou de tuer d'autres poissons. La torpille marbrée, qui atteint un mètre de long, est commune sur les côtes de France.

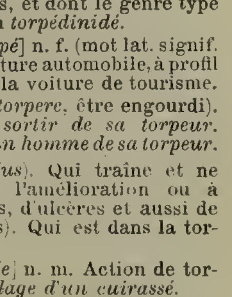

Torpille (poisson).

**torpille** [*ll* mll., *e*] n. f. Engin de guerre servant à provoquer des explosions sous-marines. Bombe à ailettes, lancée soit par des engins de tranchées, soit par des avions de bombardement.

— ENCYCL. *Art milit.* Les torpilles se composent essentiellement d'une carcasse en métal, dans laquelle est entassé un explosif quelconque, dont la mise à feu est automatique, sous l'influence du choc d'un bateau, ou volontaire, en général au moyen de l'électricité. On distingue les *torpilles fixes* ou *mines sous-marines* (V. MINE), les *torpilles dormantes*, mouillées sur le fond de la mer ; les *torpilles vigilantes*, mouillées entre deux eaux, et les *torpilles en chapelet*, destinées à éclater simultanément au passage d'un bateau.

Enfin on utilise les *torpilles automobiles*, constituées par une carcasse fusiforme partiellement remplie d'explosifs, et mue par un moteur à air comprimé. Un *cône de choc*, terminé par une pointe percutante, détermine l'inflammation de la charge. La torpille est lancée par le navire (torpilleur ou sous-marin) à l'aide d'un tube lance-torpille (un appareil gyroscopique assure sa direction) et elle peut parcourir en ligne droite jusqu'à 6.000 mètres, avec une vitesse de 45 nœuds. On peut ainsi visec et détruire ou endommager fortement un navire même puissant et cuirassé, si la torpille éclare en bonne place au-dessous de la flottaison. Pour se protéger contre les torpilles, les gros navires n'ont guère, en dehors des filets métalliques dont ils peuvent s'entourer, mais qui ralentissent leur marche, que la protection de leur artillerie, qut empêche d'avancer à bonne portée les bâtiments torpilleurs.

**torpiller** [*pi, ll* mll., *é*] v. a. Garnir de torpilles : *torpiller une rade.* (Peu us.) Attaquer à l'aide de torpilles : *torpiller un navire.*

**torpillerie** [*pî, ll* mll., *e-rî*] n. f. Ensemble du matériel nécessaire au service des torpilles d'un navire. Atelier et magasin des torpilles d'un arsenal.

**torpilleur** [*ll* mll.] n. m. Bateau destiné à placer, à lancer des torpilles : *les torpilleurs sont des vaisseaux de petit tonnage, à marche très rapide.* Marin chargé de l'entretien et de la manipulation des torpilles. Servant de l'artillerie de tranchées. Adjectiv. : *bateau, marin torpilleur.*

— ENCYCL. Les torpilleurs étaient, jusqu'en 1890, des navires de petit modèle (150 tonneaux au plus), non protégés, mais très rapides ; devant s'approcher des objectifs à cause de la faible portée des torpilles de l'époque, ils opéraient par surprise. Leur rôle était surtout la défense des côtes. Vers la fin du siècle dernier, pour combattre les torpilleurs et les remplacer, les marines construisirent des navires plus grands (*contre-torpilleurs, destroyers, torpilleurs d'escadre*), atteignant aujourd'hui jusqu'à 900 tonneaux, munis de canons, de tubes lance-torpille et de machines à turbines à très grande vitesse ; durant la guerre, ces bâtiments ont surtout servi à établir les liaisons entre escadres, et à chasser les sous-marins.

**Torquatus** [*koua-tuss*] (Manlius). V. MANLIUS.

**Torquay,** v. maritime d'Angleterre (comté de Devon), sur la baie de Tor ; 34.000 h. Station balnéaire fréquentée.

**torque** [*tor-ke*] n. f. (du lat. *torques*, collier). Fil de fer, de laiton, roulé en cercle. Tabac à chiquer, en rouleau. *Blas.* Bourrelet d'étoffe tortillée des deux principaux émaux de l'écu, posé sur un casque en guise de cimier.

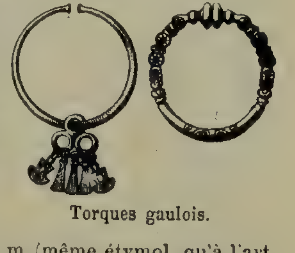

Torques gaulois.

**torques** [*tor-ke*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Collier de métal, chez les Gaulois, les Romains, etc.

**Torquemada** (Juan **de**), dominicain, cardinal et théologien espagnol, né à Valladolid, m. à Rome (1388-1468). Au concile de Bâle, il contribua à la condamnation des doctrines de Jean Hus.

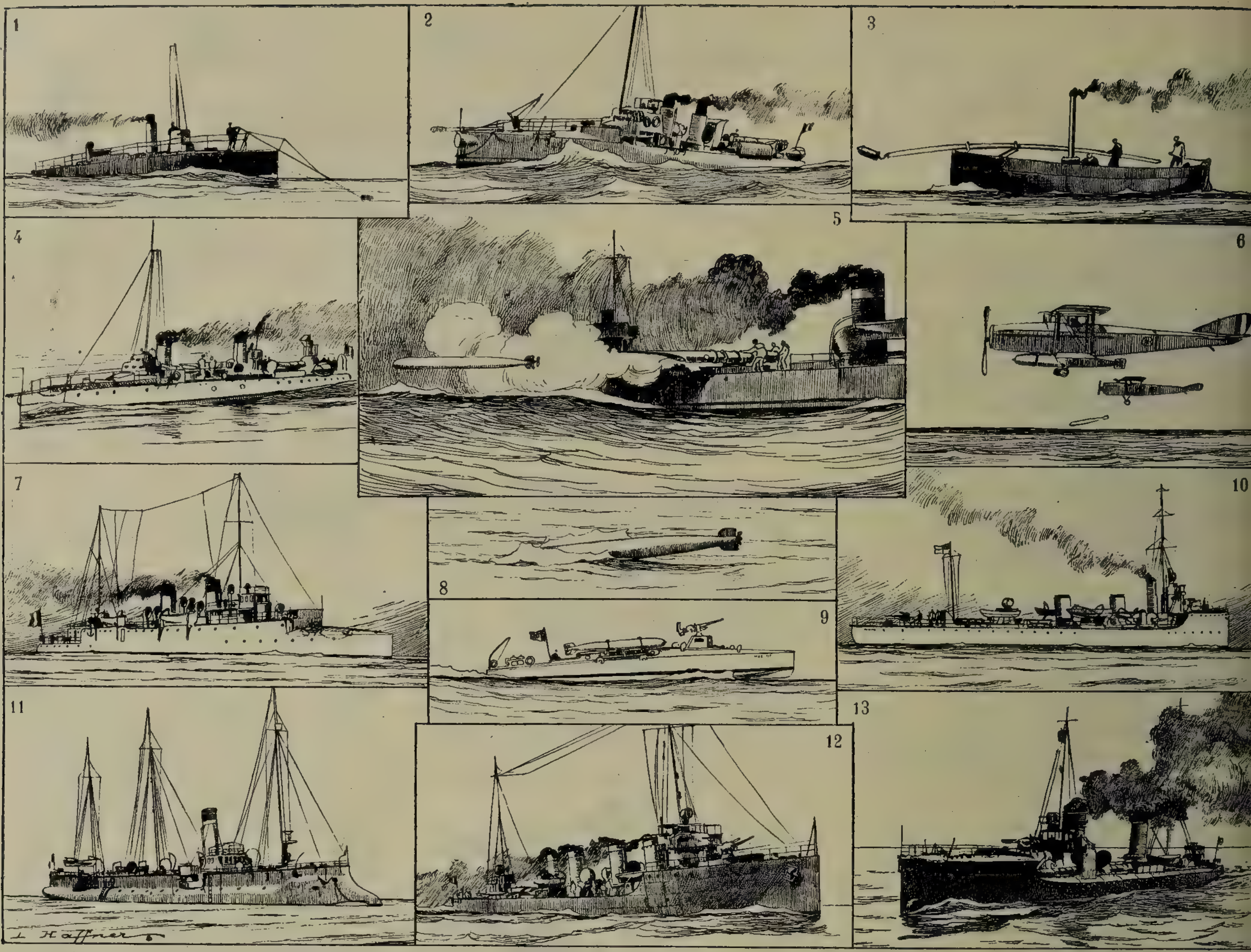

Torpilleur : 1. Type des premiers torpilleurs Thornycroft ; 2. Torpilleur de défense mobile ; 3. Canot porte-torpille ; 4. Torpilleur de haute mer ; 5. Lancement de torpille ; 6. Avions torpilleurs de marine ; 7. Aviso torpilleur ; 8. La torpille plongeant ; 9. Vedette torpilleur ; 10. Torpilleur anglais ; 11. Croiseur torpilleur ; 12. Torpilleur d'escadre ; 13. Torpilleur allemand.

**Torquemada** [*kou-é*] (Fray Tomas **de**), dominicain inquisiteur général de la foi en Espagne, né à Valladolid (1420-1498). Il dirigea pendant quatorze ans les opérations du saint-office. Il est fameux par ses cruautés, et son nom reste confondu dans l'histoire avec le souvenir de cette terrible institution. C'est sur ses conseils que furent expulsés d'Espagne les juifs. Llorente estime qu'il fit condamner au feu plus de 8.000 personnes.

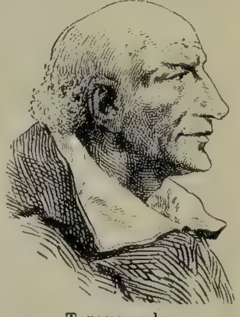

Torquemada.

**Torquemada,** drame en quatre actes, en vers, de V. Hugo, avec un prologue, publié en 1882. Délivré par deux enfants, don Sanche et doña Rosa, qui se sont servis d'une vieille croix pour desceller la pierre de son cachot, Torquemada les livre à l'Inquisition pour sauver leur âme, car ils ont commis un sacrilège.

**torquer** [*ké*] v. a. (de *torque*). Tordre, mettre en rouleaux, en parlant du tabac.

**torquet** [*kè*] n. m. Piège, panneau.

**torquette** [*kè-te*] n. f. Panier d'osier, dans lequel on transporte la marée. (Peu us.) Cette marée elle-même. Feuille de tabac roulée très serré.

**torqueur** [*keur*] n. m. Ouvrier qui torque le tabac.

**Torraca** (Francesco), critique italien, né à Pietrapertosa (Basilicate) en 1853. Il s'est fait une spécialité de l'étude de la littérature italienne au moyen âge.

**Torre Annunziata,** v. d'Italie (prov. de Naples), petit port sur le golfe de Naples; 25.000 h. Source minérale. Vins, pâtes alimentaires.

**Torre del Greco,** v. d'Italie, port sur le golfe de Naples; 35.000 h. Vins, corail. Souvent détruite par les éruptions du Vésuve.

**torréfacteur** [*tor-ré-fak*] n. m. Appareil de torréfaction.

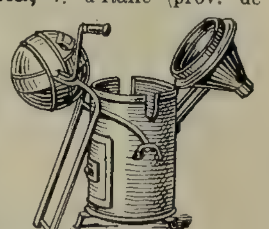

Torréfacteur.

**torréfaction** [*tor-ré-fak-si-on*] n. f. (lat. *torrefactio*). Action de torréfier : *la torréfaction de la chicorée.*

**torréfiant** [*to-ré-fi-an*], **e** adj. Qui torréfie, qui produit la torréfaction, qui brûle : *un soleil torréfiant.*

**torréfier** [*tor-ré-fi-é*] v. a. (lat. *torrefacere*, de *torrere*, rôtir, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Griller, rôtir : *torréfier des grains de café.*

**Torreilles,** comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 15 kil. de Perpignan ; 1.720 h. Vins.

**torrein** [*to-rin*] n. m. Amas de matières étrangères qui traversent un bloc d'ardoise.

**torrent** [*tor-ran*] n. m. (lat. *torrens*). Courant d'eau rapide et impétueux : *les torrents sont sujets à occasionner de dangereuses inondations. Fig.* Ecoulement violent : *torrent de larmes, d'injures.* Force impétueuse : *céder au torrent d'une révolution. A torrents*, en grande abondance, en parlant de la pluie.

— Encycl. Dans les terrains accidentés des régions montagneuses, les torrents sont d'autant plus redoutables que, fréquemment, le déboisement a pu anéantir le seul régulateur des crues. Aussi est-on obligé d'entreprendre des travaux de correction, dans le but d'empêcher les affouillements, en réduisant par des barrages en gradins lavitesse du torrent, afin de préparer la réapparition naturelle des végétaux et le reboisement.

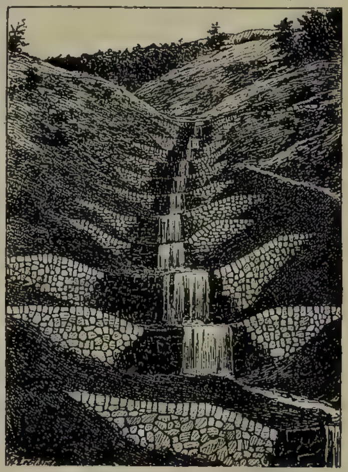

Torrent corrigé.

**Torrent** (*le*), comédie en quatre actes, de Maurice Donnay (1899). C'est le roman tragique d'une femme adultère, qu'une grossesse accule au suicide.

**torrentiel, elle** [*tor-ran-si-èl, è-le*] adj. Qui appartient aux torrents : *des eaux torrentielles.* Qui tombe par torrents : *pluie torrentielle.*

**torrentiellement** [*tor-ran-si-è-le-man*] adv. A la manière des torrents.

**torrentueux, euse** [*tor-ran-tu-eû, eu-ze*] adj. Qui a l'impétuosité d'un torrent : *rivière torrentueuse.*

**Torreon,** v. du Mexique (Etat de Coahuila) ; 34.000 h. Fertile, riche en mines. Nœud de chemins de fer ; position stratégique. Cette ville a pris récemment une grande importance.

**Torre Pellice** (en franç. *La Tour*), v. d'Italie (Piémont), au confluent de l'Angrogne et du *Pellice* ; 5.000 h. C'est le centre de la secte vaudoise.

**Torrès** [*rèss*] (détroit de), dans la mer des Indes, entre l'Australie et la Papouasie.

**Torrès** (Luis Vaez **de**), navigateur espagnol du XVIIe siècle, célèbre par ses explorations dans les mers australes. Il aborda le premier en Nouvelle-Guinée et en Australie.

**Torrès** (Luis **de**), amiral portugais, né à Lisbonne (1769-1822). Il gouverna de 1800 à 1805 le Brésil du Nord, et combattit ensuite contre les Barbaresques.

**Torres-Vedras,** bourg de Portugal ; 7.000 h. Commerce très important de vins. Célèbre comme la clef des ouvrages établis par Wellington pour couvrir Lisbonne (1810).

**Torricelli** (Evangelista), physicien et géomètre italien, né à Faënza, m. à Florence (1608-1647), un des élèves de Galilée. On lui doit la magnifique expérience du *tube de Torricelli*, c'est-à-dire la découverte du baromètre et des effets de la pression atmosphérique, et le *principe de Torricelli*, relatif à l'écoulement des liquides par un orifice en mince paroi (*La vitesse de l'écoulement est proportionnelle à la racine carrée de la hauteur du liquide au-dessus de l'orifice*). Il a écrit quelques ouvrages remarquables par la clarté et l'élégance du style.

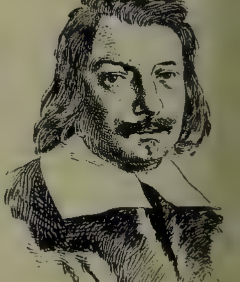

Torricelli.

**torride** [*to-ride*] adj. (lat. *torridus*). Brûlant, excessivement chaud : *climat torride. Zone torride*, partie de la terre, extrêmement chaude, située entre les deux tropiques. (V. zone.)

**torridien, enne** [*to-ri-di-in, è-ne*] adj. Qui appartient, qui a rapport à la zone torride.

**Torrigiano** (Pietro d'Antonio, dit **il**), sculpteur italien, né à Florence, m. à Séville (1472-1522). Fort violent, il écrasa d'un coup de poing le nez de son condisciple Michel-Ange, et le défigura pour jamais. Il travailla en Angleterre (*Mausolée de Henri VII et d'Elisabeth d'York*) et en Espagne (*la Charité*, l'*Ecce homo*).

**Torrington,** v. des Etats unis d'Amérique (Connecticut), sur le Naugatuck ; 20.000 h. Manufactures.

**tors, e** [*tor, or-se*] adj. (lat. *torsus* ; de *torquere*, tordre). Tordu en spirale : *fil tors. Colonne torse*, colonne à fût contourné en forme d'hélice. (On dit quelquef. *torte* au fém. : *jambes tortes.*)

**tors** [*tor*] n. m. (de *tors* adj.). Action de tordre les fils. Torsion elle-même. Gros cordon de soie que l'on emploie en tapisserie.

**torsade** n. f. (de *tors* adj.). Passementerie consistant en une frange tordue en spirale. Objet quelconque contourné en hélice. Joint de deux fils métalliques dont les extrémités sont tordues l'une sur l'autre.

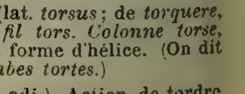

Torsade.

**torsader** v. a. Rouler en torsade : *torsader des brins d'osier.*

**torse** n. m. (ital. *torso*). Œuvre d'art représentant la partie supérieure du corps humain, sans tète ni membres. Le buste d'une personne : *un torse robuste. Poser pour le torse*, prendre des attitudes avantageuses. *Torse du Belvédère*, célèbre chef-d'œuvre de la sculpture antique, découvert à Rome au xv^e^ siècle, et aujourd'hui au musée du Vatican (le Belvédère). Ce torse devait représenter un *Hercule au repos*, et est l'œuvre de l'Athénien Apollonios.

**torse** n. f. (de *tors*). Morceau de bois dont se servent les tourneurs, et qui va en serpentant. Outil propre à tourner une colonne en vis et en spirale, à en faire une colonne torse. Tarière à double hélice, à l'usage des charpentiers.

**torser** [*sé*] v. a. (de *torse*). Travailler en colonne torse, rendre torse.

**torseur** n. m. *Mécan.* Nom donné à l'ensemble d'une force et d'un couple de même direction.

**torsinage** n. m. Opération qui consiste à imprimer un mouvement de torsion à une partie de la paraison d'une pièce de verrerie.

**torsiner** [*né*] v. a. (de *tors*). Soumettre au torsinage.

**torsiomètre** n. m. Appareil permettant de mesurer la puissance donnée par une machine marine, sur l'arbre même des hélices.

**torsion** n. f. (lat. *torsio*). Action de tordre. Etat de ce qui est tordu. *Arboric.* Action de tordre une branche pour y supprimer l'afflux de la sève, et empêcher la production exagérée du feuillage. *Balance de torsion*, appareil permettant de mesurer de petites forces par la torsion qu'elles communiquent à un fil.

**torsoir** n. m. Bille du chamoiseur, pour tordre les peaux.

**Torstenson** (Lennart), comte D'ORTALA, général suédois, m. à Stockholm (vers 1605-1651). Il s'illustra dans la guerre de Trente ans, où il remporta les victoires de Breitenfeld et de Jankow. Il fut un administrateur aussi habile qu'énergique.

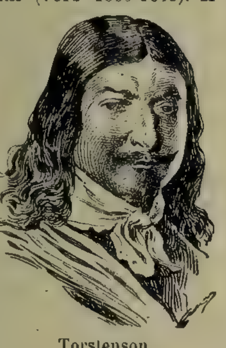
Torstenson.

**tort** [*tor*] n. m. (du lat. *tortus*, tordu). Ce qui est contre le droit, la justice, la raison; dommage, préjudice : *réparer ses torts. Avoir tort*, soutenir une chose fausse ; faire un acte qu'on ne devrait pas faire. *Faire tort à*, voler le droit de ; déprécier, nuire. *Faire tort de quelque chose*, ôter injustement, faire perdre. *Donner tort à quelqu'un*, déclarer qu'il a tort. *Se donner des torts*, commettre des actions qui méritent d'être blâmées. Loc. adv. *A tort*, injustement. *A tort et à travers*, sans discernement. *A tort ou à raison*, avec ou sans raison.

**tort, torte** adj. Ancienne forme du mot *tors*, *torse*.

**tortelle** [*tè-le*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire du velar officinal.

**Torteron,** comm. du Cher, arr. et à 61 kil. de Saint-Amand ; 1.240 h. Ch. de f.

**torticolis** [*li*] n. m. (lat. *tortus*, tors, et *collum*, cou). Douleur rhumatismale, qui a son siège dans les muscles du cou. Celui qui a le cou de travers. (Vx.)

— Encycl. Le *torticolis* peut dépendre de lésions des vertèbres cervicales ou des articulations intervertébrales, mais, en général, on réserve ce nom à l'action vicieuse et douloureuse de certains muscles. On distingue le *torticolis aigu* et le *torticolis chronique*. Le *torticolis aigu* est dû à la contraction des muscles de la nuque et surtout du sternocléidomastoïdien ; il est d'origine rhumatismale, et cède aux révulsifs, onguents, belladone, électricité. Le *torticolis chronique* est ordinairement congénital ; on sectionne les muscles et, l'on soutient la tête par un appareil dit *minerve*.

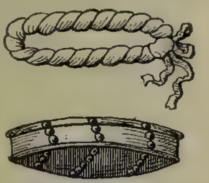
Tortil en bourrelet et couronne de baron.

**tortil** [*til'*] n. m. (de *tortis*). *Blas.* Cercle d'or gemmé, rebordé plus fortement en haut qu'en bas et autour duquel est passé en spirale un collier de perles. (C'est la couronne des barons.) Bourrelet en torsade à bouts pendants par derrière, qui ceint une tête de Maure.

**tortile** adj. (lat. *tortilis*). Qui peut se tordre. (Peu us.)

**tortillage** [*ll* mll.] n. m. Façon de s'exprimer, confuse et embarrassée. (Vx.) *Fam.* Petite manœuvre peu franche.

**tortillant** [*ll* mll., *an*], **e** adj. *Blas.* Se dit des serpents enroulés autour d'un support. *Comm.* Tordu et se cordant mal, en parlant du bois à brûler.

**tortillard** ou **tortillart** [*ti*, *ll* mll., *ar*] adj. m. Qui se tord en croissant. *Orme tortillard*, orme à bois noueux. N. m. *Pop.* Boiteux, homme contrefait. Chemin de fer faisant beaucoup de détours. *Bot.* Orme à bois noueux.

**Tortillard,** personnage des *Mystères de Paris*, type du gamin vicieux et criminel.

**tortille** [*ll* mll., *e*] n. f. (de *tortiller*). Allée étroite et sinueuse, dans un parc, un jardin. (On dit aussi TORTILLÈRE.) Gâteau mince de maïs, des naturels d'Amérique.

**Tortille** (la), petit affluent droit dela Somme, courant pendant près de 15 kilom. sur le plateau picard au N. du fleuve, et confluant avec la Somme entre Péronne et Cléry après avoir arrosé Feuillancourt. — Le canal du Nord suit la vallée de la Tortille.

**tortillé,** [*ll* mll.] **e** adj. *Blas.* Se dit, de la tête de Maure, quand on veut indiquer les couleurs du tortil.

**tortillement** [*ti*, *ll* mll., *e-man*] n. m. Action de tortiller ; état d'une chose tortillée. *Fig.* Détours, finesses exagérées. (Vx.)

**tortiller** [*ti*, *ll* mll., *é*] v. a. (de *tort*, anc. partic. passé de *tordre*). Tordre à plusieurs tours : *tortiller une corde. Arg.* Manger, dévorer ; avouer. *Tortiller une mortaise*, l'ouvrir au moyen de la tarière et du laceret. V. n. *Fig.* et *fam.* Chercher des détours, des subterfuges : *il n'y a pas à tortiller, il faut agir.* Tourner sans cesse autour de quelqu'un. *Tortiller des hanches*, faire un mouvement des hanches en marchant. **Se tortiller** v. pr. Se replier, se tordre, en parlant des reptiles.

**tortillère** n. f. Syn. de TORTILLE.

**tortillis** [*ti*, *ll* mll., *i*] n. m. Sorte de vermiculure tracée dans un bossage. Bonbon tortillé.

**tortillon** [*ti*, *ll* mll., *on*] n. m. (de *tortiller*). Bourrelet disposé sur la tête pour porter un fardeau. Linge tortillé en rond. Sorte de coiffure de paysanne. Petit rouleau de papier, dont on se sert pour estomper.

**tortillonnage** [*ti*, *ll* mll., *o-na-je*] n. m. Action de tortillonner. (Vx.) Torsion énergique qu'on fait subir aux laines pour redresser leurs fibres.

**tortillonner** [*ti*, *ll* mll., *o-né*] v. a. *Fam.* Entortiller, embrouiller. (Peu us.) *Techn.* Soumettre au tortillonnage.

**tortillonneuse** [*ti*, *ll* mll., *o-neu-ze*] n. f. Machine employée dans les filatures de laine pour exécuter l'opération du tortillonnage.

**tortin** n. m. Tapisserie de laine torse.

**tortionnaire** [*si-o-nè-re*] adj. (bas lat. *tortionarius*). Qui sert pour la torture : *appareil tortionnaire.* Entaché de violence inique : *saisie tortionnaire.* N. m. Le bourreau.

**tortionnairement** [*si-o-nè-re-man*] adv. D'une façon tortionnaire.

**tortis** [*ti*] n. m. Assemblage de fils de chanvre, de laine, etc., tordus ensemble. Couronne ou guirlande de fleurs. (Vx.)

**tortoir** n. m. Bâton servant à tendre en la tordant la corde qui maintient le chargement d'une charrette.

**tortois, e** adj. Qui a la forme d'une tortue : *tente tortoise.*

**Tortona,** v. d'Italie (Piémont, prov. d'Alexandrie), sur la Scrivia ; 20.000 h. (*Tortonois*). Soieries, chapellerie.

**Tortoni,** ancien café de Paris, situé à l'angle du boulevard des Italiens et de la rue Taitbout, fréquenté par les hommes politiques et les gens de lettres. Fondé au début du xix^e^ siècle, il disparut vers 1887.

**tortorage** n. m. ou **tortore** n. f. *Arg.* Nourriture, aliment.

**tortorer** [*ré*] v. a. *Arg.* Manger.

**Tortosa** ou **Tortose,** v. d'Espagne (Catalogne, prov. de Tarragone), sur l'Ebre ; 28.000 h. D'aspect médiéval et pittoresque. Porcelaine, savonnerie ; vins. Prise par les Français en 1648 et 1810.

**tortricidés** n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, renfermant tous ceux qu'on appelle vulgairement *tordeuses* (tortrix) : *la pyrale de la vigne est un tortricidé.*

**tortu, e** adj. (lat. *tortus*). Qui se dévie de sa direction naturelle ; qui n'est pas droit : *nez, arbre tortu. Fam. Bois tortu*, la vigne. *Fig.* Qui manque de justesse : *raisonnement tortu.* Adverbialem. D'une manière tortue : *aller tortu.* (Peu us.) Ant. **Droit.**

**tortue** [*tû*] n. f. (du bas lat. *tortuca ;* de *tortus*, tortu). Terme général qui désigne tous les reptiles chéloniens à corps court renfermé dans une carapace osseuse : *les tortues fournissent l'écaille.* Sorte de toit que les soldats romains formaient en élevant et unissant leurs boucliers au-dessus de leurs têtes, pour se garantir des projectiles lancés par les assiégés. Petit panier d'osier à couvercle bombé, dont on se sert pour l'expédition des fraises, des cerises, etc. *Fig. A pas de tortue*, lentement. Allus. hist. : **La tortue d'Eschyle**. Un oracle ayant prédit à Eschyle qu'il mourrait écrasé, il quitta les lieux bâtis et alla vivre aux champs ; mais un aigle lui laissa choir sur le crâne une tortue qu'il avait enlevée, et le tua. On rappelle quelquefois cette légende pour démontrer qu'il est impossible d'échapper à son destin.

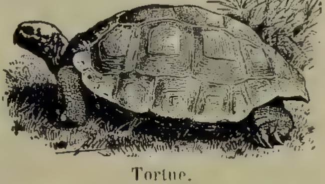
Tortue.

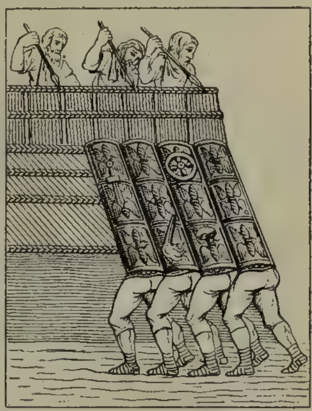
Tortue. (Colonne Antonine.)

— Encycl. *Zool.* Les tortues, ou chéloniens, sont caractérisées par leur corps court, plus ou moins arrondi, renfermé dans une carapace ou cuirasse osseuse, sous laquelle elles peuvent s'abriter lorsque quelque danger les menace. Elles n'ont pas de dents, mais leurs mâchoires sont munies d'un revêtement corné, qui se prolonge en une sorte de bec. Les unes sont terrestres, les autres sont aquatiques ; herbivores ou carnassières, les tortues sont des reptiles lourds et lents ; leur chair est comestible et leur carapace constitue l'écaille, si recherchée que certaines espèces ont fait l'objet d'une chasse qui les a fait disparaître presque complètement. Les tortues proprement dites (*testudo*), type de la famille des testudinidés, sont terrestres ; on en connaît une quarantaine d'espèces, dont certaines atteignent 1 mètre de longueur et 300 kilogrammes de poids. (V. la planche REPTILES.)

**Tortue** (ÎLE À LA), île de l'Atlantique, au N. d'Haïti ; 303 kil. carr. ; 10.000 h. Principal port : *Cayenne* ou *Basseterre.* Célèbre comme principal asile des boucaniers français.

**tortuer** [*tu-é*] v. a. Rendre tortu : *tortuer une épingle, une aiguille*

**tortueusement** [*ze-man*] adv. D'une manière tortueuse. Par des moyens détournés : *intriguer tortueusement.*

**tortueux, euse** [*eu*, *eu-ze*] adj. (lat. *tortuosus*). Qui fait plusieurs tours et retours, sinueux : *sentier tortueux. Fig.* Qui manque de loyauté, de franchise : *conduite tortueuse.* Qui emploie des moyens détournés. Ant. **Droit.**

**tortuosité** [*zi-té*] n. f. Etat de ce qui est tortueux : *la tortuosité d'un cours d'eau d'un sentier. Fig.* Détour astucieux.

**torturant** [*ran*], **e** adj. Qui torture : *remords torturants.*

**torture** n. f. (lat. *tortura*). Supplice, tourment que l'on fait subir à quelqu'un : *les tortures des premiers chrétiens.* Tourments que, dans certains cas, l'on faisait subir autrefois à un accusé pour lui arracher des aveux. (V. QUESTION.) *Instrument de torture*, instrument qui servait à donner la torture. *Fig.* Grand tourment de l'esprit. *Se mettre l'esprit à la torture*, travailler avec une grande contention d'esprit. *Mettre quelqu'un à la torture*, lui causer un embarras pénible ou une vive impatience. Interprétation violente d'un texte : *donner la torture à un passage.*

**torturer** [*ré*] v. a. (de *torture*). Faire subir la torture à : *torturer un accusé. Fig.* Tourmenter : *la jalousie torture l'homme.* Dénaturer violemment le sens de : *torturer un texte.*

**tortureur, euse** [*eu-ze*] n. et adj. Personne qui torture. (Peu us.)

**torula** n. f. *Bot.* Nom donné aux chaînes formées par le bourgeonnement des cellules des levures. Nom donné à certaines levures pathogènes qui produisent la graisse du vin blanc, le rancissement du beurre, etc.

**torule** n. m. Champignon noirâtre qui pousse sur les écorces et les feuilles.

**toruleux, euse** [*leû*, *eu-ze*] adj. (du lat. *torulus*, bourrelet). *Bot.* Se dit des organes oblongs qui présentent de distance en distance des sortes de bourrelets.

**torus** [*russ*] n. m. (mot lat. signif. *matelas*). *Bot.* Syn. peu usité de RÉCEPTACLE.

**torve** adj. (lat. *torvus*, qui regarde de travers). Se dit des yeux, des regards qui sont de travers, farouches et menaçants.

**tory** n. m. et adj. (mot angl. dérivé de l'irland. *tairidhe*, signifiant *voleur de grand chemin*, d'abord appliqué aux partisans de Charles II d'Angleterre). En Angleterre, membre du parti conservateur, par opposition à *whig* ou *radical.* Pl. des *tories.*

— Encycl. Partisans de Charles II d'Angleterre), puis de Jacques II, les tories, à partir de la Révolution de 1688, se trouvèrent dans l'opposition et ne se rallièrent à la maison de Hanovre que sous George III. Leurs successeurs politiques prirent le nom de *conservateurs.*

**Tory** (Geoffroy), typographe, graveur et littérateur français, né à Bourges vers 1480, m. à Paris vers 1533. Il s'attacha à réformer l'art typographique et la langue française, puis s'adonna à la gravure de charmantes vignettes, destinées à ses ouvrages. Auteur d'un curieux livre, *le Champfleury*, traité de calligraphie ou de typographie.

**torysme, toryisme** ou **torisme** [*ris-me*] n. m. Opinion, parti des tories. (V. WHIG.)

**toryste** ou **toriste** [*ris-te*] n. Partisan des tories.

**Tosca** (*la*), drame en cinq actes, de V. Sardou (1887) ; œuvre sombre, fort habilement agencée, dont la scène se passe à Rome en 1800. Le peintre Mario Cavaradossi a caché un proscrit. Le préfet de police Scarpia le fait mettre à la torture jusqu'à ce que la maîtresse du peintre, la cantatrice la Tosca, ait révélé la cachette du fugitif, qui, d'ailleurs, se tue avant d'être pris. Scarpia promet à la Tosca que les armes avec lesquelles on fusillera Mario seront seulement chargées à blanc, si elle consent à se donner à lui. Elle feint d'accepter, et, une fois en possession du sauf-conduit qui lui permettra de fuir avec Mario, elle poignarde Scarpia. Mario tombe sous les balles des exécuteurs, et, folle de désespoir, la Tosca se jette dans le Tibre. — De ce drame, Giacosa et Ilica ont tiré un livret d'opéra en trois actes, musique de Giacomo Puccini (1900).

**toscan** [*tos-kan*], **e** adj. et n. (ital. *toscano*). De la Toscane. *Ordre toscan*, le plus simple des cinq ordres d'architecture, chez les Romains : *l'ordre toscan n'est qu'une déformation du dorique. Architecture toscane*, genre d'architecture caractérisé par des arcades à plein cintre et des bossages. (V. la planche ORDRES et COLONNE.) N. m. *Archit.* Ordre toscan. *Ling.* Dialecte italien parlé en Toscane.

— Encycl. L'ordre toscan n'est qu'une imitation abâtardie du dorique grec ; on le regarde comme originaire de l'ancienne Etrurie, et les édifices construits d'après les règles de cet ordre ont été ruinés par le temps. Les architectes modernes ont quelquefois fait usage de l'ordre toscan, mais avec des modifications ; ils y ont ajouté différentes sortes de bossages, des vermiculations, des congélations, etc. C'est le *toscan rustique* (palais du Luxembourg, à Paris).

**Toscane,** anc. *Etrurie*, puis Etat souverain de l'Italie centrale, au S.-E. de l'Apennin. Capit. *Florence.* L'histoire de la Toscane fut, dans les temps modernes, des plus mouvementées. Dominée par les ducs lombards, puis partagée en puissantes communes (Pise, Florence, etc.), divisée entre guelfes et gibelins, elle connut, au xv^e^ siècle, une civilisation raffinée, sous le gouvernement des Médicis. Après l'extinction de cette famille, la Toscane devint l'apanage de la seconde maison de Lorraine. Elle fut conquise par les armées françaises de la Révolution, constitua l'éphémère royaume d'Etrurie, et fit enfin retour aux Bourbons en 1815, avant d'être annexée à l'Italie en 1860. (Hab. *Toscans.*)

**Toscanelli** (Paul DEL POZZO), dit **Paul le Physicien**, physicien et astronome italien, né et m. à Florence (1397-1482) ; il paraît avoir imaginé la disposition des gnomons modernes.

**toske** n. m. et adj. Ensemble des dialectes albanais du Sud.

**tossafistes** [*to-sa-fis-te*] n. m. pl. (de l'hébr. *tossafoth*, complément). Glossateurs, disciples du rabbin Raschi, qui travaillent à éclaircir les points obscurs du Talmud.

**tosso** [*to-so*] n. m. Breuvage japonais, à base de cannelle.

**tost** ou **toste** [*tos-te*] n. m. Autre forme du mot *toast.*

**toste** [*tos-te*] n. f. (orig. germ.). *Mar.* Banc de nage d'une embarcation.

**toster** v. n. V. TOASTER.

**Tosti** (le P. Luigi), historien italien, né à Naples, m. à l'abbaye du Mont-Cassin (1811-1897), auteur d'excellents ouvrages : *Histoire de l'abbaye du Mont-Cassin*, *Histoire de Boniface VIII*, etc.

**Tosti** (sir Francesco Paolo), compositeur italien, naturalisé anglais, né à Ortona (1846-1916), auteur de mélodies devenues populaires.

**tôt** [*tô*] adv. Au bout de peu de temps : *se fatiguer tôt.* De bonne heure : *se lever, se coucher tôt.* Promptement, vite. *Tôt ou tard*, un jour rapproché ou non. *Plus tôt que plus tard*, plutôt tôt que tard. ANT. **Tard.**

**total, e, aux** adj. (lat. *totalis*). Complet, entier : *ruine totale.* N. m. Assemblage de plusieurs parties, formant un tout. Somme obtenue par l'addition. *Au total* loc. adv. Tout considéré.

**totalement** [*man*] adv. Entièrement, tout à fait : *être totalement ruiné.*

**totalisateur, trice** [*za*] adj. Qui totalise, qui donne le total d'une série d'opérations. N. m. Appareil qui sert à totaliser mécaniquement plusieurs nombres.

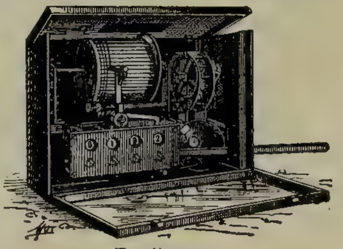
Totalisateur.

— ENCYCL. Il existe des totalisateurs de différents modèles, depuis ceux qui enregistrent le nombre de charges sorties d'un puits de mine (*totalisateurs-enregistreurs*) jusqu'aux totalisateurs qu'emploient les commerçants pour indiquer au client le montant total de ses achats. Ces derniers totalisateurs, dits aussi *caisses enregistreuses*, se composent d'un jeu de touches dont chacun porte un chiffre, et sur lesquelles on appuie du bout du doigt. On abaisse ainsi successivement les touches correspondant aux sommes partielles ; après quoi, le mouvement d'une manivelle placée sur le côté de l'appareil fait apparaitre le total sous un voyant, en même temps qu'il fait ouvrir le tiroir-caisse.

**totalisation** [*za-si-on*] n. f. Action de faire un total.

**totaliser** [*zé*] v. a. Calculer le total de : *totaliser ses dépenses.* Réaliser totalement.

**totaliseur** [*zeur*] n. m. Syn. de TOTALISATEUR.

**totalité** n. f. (de *total*). Le total, le tout : *la presque totalité des hommes. En totalité*, totalement, complètement.

**totem** [*tèm'*] (mot chippeway). Animal considéré, dans certaines tribus sauvages, particulièrement dans l'Amérique du Nord, comme l'ancêtre de la race, et honoré à ce titre.

— ENCYCL. L'idée de totem est intimement liée à celle de génération ; le totem est considéré comme l'ancêtre commun des animaux, actuellement vivants, de la même espèce, et des hommes du clan. Il se distingue du fétiche en ce qu'il ne comporte aucun pouvoir magique, et des divinités ordinaires en ce qu'il ne représente aucune force de la nature. On a pu considérer comme d'origine totémique le culte des animaux en Egypte, où chaque tribu semble avoir eu son totem spécial (crocodile, serpent, taureau, etc.).

**totémique** adj. Qui concerne le totem, le totémisme.

**totémisme** [*mis-me*] n. m. Croyance aux totems.

**totémiste** [*mis-te*] adj. et n. Qui pratique le totémisme.

**totémistique** [*mis-ti-ke*] adj. Qui a rapport au totémisme.

**Tôtes,** ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 28 kil. de Dieppe ; 750 h. Ch. de f. — Le cant. a 26 comm. et 10.120 h.

**tôt-fait** [*tô-fè*] n. m. Sorte de pâtisserie soufflée, qui se fait très rapidement. Pl. des *tôt-faits.*

**Totila,** roi des Ostrogoths d'Italie, de 541 à 552. Brave et habile, il rendit quelque force à la monarchie ostrogothique, reconquit Rome puis l'Italie méridionale, mais fut défait et tué par Narsès.

**toto** n. m. *Arg. milit.* Pou de corps.

**toton** n. m. (du lat. *totum*, tout, mot marqué sur une des faces des anciens totons). Sorte de toupie marquée de différentes lettres ou signes sur ses six faces latérales, et que l'on fait tourner en l'actionnant à l'aide du pouce et du médius saisissant le pivot. Nom donné à toutes les petites toupies qu'on fait tourner avec le pouce et l'index. *Fig. Faire tourner quelqu'un comme un toton*, le faire aller et venir, agir, à sa volonté.

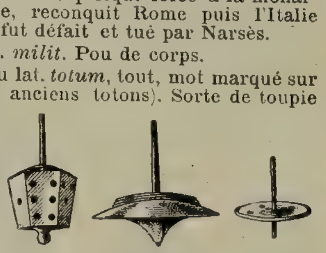
Totons.

**Toton** (*le*) ou *l'Enfant au toton*, tableau de Chardin (musée du Louvre). Un adolescent tourné vers la gauche s'intéresse vivement aux évolutions d'un toton. Cette toile, d'un frais coloris, se classe parmi les meilleures œuvres du peintre. (V. p. 1054.)

**Totonicapam,** v. du Guatemala ; 28.000 h.

**Tott** (François, baron **de**), diplomate et général français, né à Chamigny, près de La Ferté-sous-Jouarre, m. en Hongrie (1733-1793). Fils d'un gentilhomme hongrois réfugié en France, il entra au service du sultan, réorganisa l'armée et la marine ottomanes, et, par ses mesures de défense, obligea les Russes à renoncer à l'attaque des Dardanelles.

**totus in illis,** mots lat. signif. : *Tout entier à ces choses.* Fin d'un vers d'Horace (*Satires*, I, 9, 2) :

*Nescio quid meditans nugarum, totus in illis*,

c'est-à-dire : *Songeant à je ne sais quelles bagatelles qui absorbaient toute ma pensée.*

**Tottenham** [*te-nam'*], v. d'Angleterre (Middlesex), faubourg de Londres ; 146.695 h.

**touage** n. m. Action de touer. Prix payé par un bateau toué.

— ENCYCL. Le touage est un système de traction applicable à la navigation des cours d'eau. Il comporte une chaine reposant sur le fond du chenal que parcourent les bateaux et fixée à chacune de ses extrémités. Les bateaux sont halés par un bateau spécial, appelé *toueur*, muni d'un appareil disposé pour saisir la chaine au passage et exercer sur elle une traction qui le fait avancer. Cet appareil laisse retomber la chaîne dans l'eau à l'arrière, à mesure que le bateau avance.

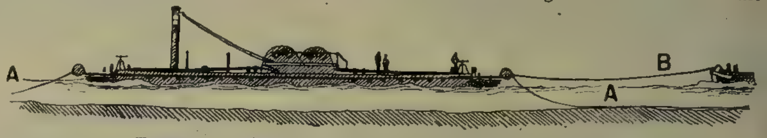

Touage : A, chaine de touage : B, remorqueur et toueur.

Le système de touage a été appliqué à la traction des instruments agricoles, l'appareil de traction, (*tracteur toueur*) se halant sur une chaine ou un cable fixé aux extrémités du champ. (V. MOTOCULTURE.)

**touaille** [*a, ll* mll., *e*] n. f. (du germ. *twahan*, laver). Essuie-mains suspendu à un rouleau et sans discontinuité dans sa longueur. (Vx.) Pièce de toile blanche, qui servait de nappe pour la communion. (Vx.)

**touaillon** [*tou-a, ll* mll.] n. m. Petite touaille. (Vx.)

**Touamotou** ou **Pomotou,** archipel de la Polynésie, à l'E. de Taïti, appelé aussi *îles Basses* ; possessions françaises ; 3.600 h. Ces îles, très nombreuses, sont des atolls. Le climat est modéré. Les indigènes sont en décroissance. Cocotiers. Pandanus.

**touanse** n. f. Tissu de soie brochée, d'origine chinoise, en usage au XVIIe et au XVIIIe siècle. Syn. TOUANTE.

**Touareg,** peuple nomade, de race berbère, habitant le Sahara, entre les Maures à l'O. et les Tibbous à l'E. (*Touareg* est le plur. de *Targui.*) Les Touareg se partagent en un certain nombre de confédérations, dont les principales sont les *Azgher*, les *Ahaggar* et les *Aouellimiden.* Ce sont des pillards, dont les coups de main rendent peu sûre la traversée du Sahara.

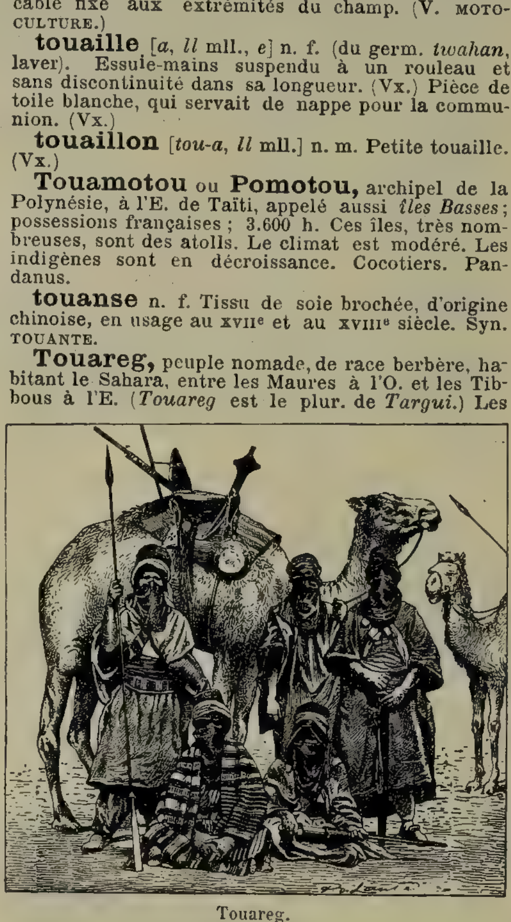
Touareg.

**Touât,** groupe d'oasis du Sahara central, au S.-O. de Laghouat, arrosé par l'oued Saoura ; v. pr. *In-Salah.* Riches palmeraies. Occupée par la France depuis 1901.

**toubib** n. m. (mot algérien ; de l'ar. *tebib*, médecin). *Arg. milit.* Médecin major.

**Toubouaï,** groupe le plus méridional des îles de la Société (Taïti) ; 2.000 h. A la France. Coton, manioc, canne à sucre.

**toucan** n. m. (mot des indigènes du Brésil). Groupe d'oiseaux grimpeurs, caractérisés par un bec énorme mais léger et faible, et qui vivent dans les forêts de l'Amérique tropicale. (En général, on désigne sous ce nom tous les oiseaux de la famille des ramphastidés.)

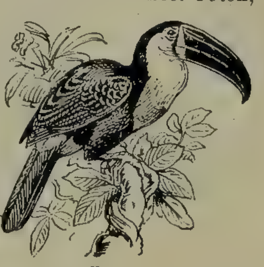
Toucan.

**toucang** [*kan*] n. m. Bateau de pêche du détroit de Malacca, ressemblant aux chasse-marée.

**touchable** adj. Qu'on peut toucher : *effet touchable.*

**touchant** [*chan*] prép. Concernant, au sujet de : *touchant vos intérêts.*

**touchant** [*chan*], **e** adj. Qui touche, émeut le cœur : *discours touchant.* N. m. Ce qui est propre à toucher : *le touchant de l'histoire.*

**Touchard-Lafosse** (G.), littérateur et journaliste français, né à La Chartre, m. à Paris (1780-1847), auteur de compilations anecdotiques : *Chroniques de l'Œil-de-Bœuf*, *Chroniques de l'Opéra*, *les Réverbères*, etc., où dominent les histoires scandaleuses.

**touchau** ou **touchaud** ou **toucheau** [*chô*] n. m. Etoile d'or ou d'argent, dont chaque branche est à un titre déterminé, et qui sert aux essais des métaux précieux. (V. ESSAI.)

**touche** n. f. (subst. verb. de *toucher*). Action de toucher. Essai de l'or au moyen d'une pierre particulière. *Pierre de touche*, variété de jaspe noir, que l'on emploie pour distinguer les métaux précieux. *Fig.* Moyen d'épreuve : *l'adversité est la pierre de touche de l'amitié. Pop.* Tournure, allure : *avoir une drôle de touche. Peint.* Manière dont la couleur est appliquée sur la toile : *touche hardie, fine, légère. Par ext.* Style d'un écrivain. Gaule dont on se sert pour faire avancer les bœufs. Troupeau de bœufs gras que l'on mène au marché. Au billard, action de toucher, avec sa bille, la bille sur laquelle on vise directement. *Manque de touche*, action de ne toucher aucune des deux billes ; *fig.*, échec faute d'habileté. Petite baguette crochue en ivoire, pour lever les jonchets. *Electr.* Opération consistant à aimanter une tige ou une barre de fer doux, en la frottant dans le sens de sa longueur contre un aimant puissant. *Mus.* Chacune des petites pièces d'ébène ou d'ivoire qui composent le clavier d'un orgue, d'un piano. Feuillet d'ébène collé le long du manche d'un violon, à l'endroit que touchent les cordes sous la pression du doigt : *au fig.*, côté sensible de l'âme, impressionnabilité. *Pêch.* Manière spéciale dont chaque poisson mord à l'esche.

**touche-à-tout** [*tou-cha-tou*] n. et adj. invar. *Fam.* Personne qui touche à tout. Personne qui se mêle de tout.

**touchement** [*man*] n. m. Action de toucher de l'argent.

**toucher** [*ché*] v. a. (germ. *tukhan*). Mettre une partie de son corps ou un objet que l'on tient ou qu'on lance, au contact de : *toucher un objet du doigt* Recevoir : *toucher de l'argent.* User de : *jurer de ne plus toucher une bouteille.* Se servir de la touche pour faire avancer un animal : *toucher les bœufs.* Jouer, en parlant d'un instrument : *toucher l'orgue, la guitare.* Traiter, exécuter : *ce peintre touche supérieurement des objets très divers.* Dire : *je lui en toucherai un mot.* Effleurer : *se borner à toucher les faits principaux.* Etre au contact de : *son pied touchait la terre.* Atteindre à l'escrime : *toucher son adversaire. Fig.* Avoir rapport, regarder : *cela ne me touche en rien.* Intéresser, émouvoir : *son sort me touche.* Recevoir, percevoir : *toucher ses appointements.* Cautériser : *toucher un ulcère.* Essayer avec la pierre de touche, en parlant de l'or et de l'argent. *Toucher de la main, des mains*, atteindre. *Toucher la main à quelqu'un*, mettre sa main dans celle de quelqu'un en signe d'amitié, d'accord. *Touchez là.* touchez-moi dans la main. *Toucher au doigt. toucher du doigt*, voir ou comprendre clairement. *Toucher au but*, arriver au résultat auquel on aspirait. *Toucher une corde*, traiter un sujet de conversation. *Toucher au vif*, atteindre en un endroit sensible. *Toucher de près*, être proche parent. *Toucher juste*, dire exactement ce qui est vrai. *Ne pas toucher terre*, danser ou courir avec une grande agilité. V. n. *Toucher à*, manier, porter la main sur. Atteindre : *toucher à une chose, au plafond.* S'attaquer à, se mêler dans : *toucher aux convictions de quelqu'un.* S'emparer : *ne touchez jamais à un dépôt.* Modifier : *toucher aux lois.* Etre contigu à : *maison qui touche au rempart ; plaine qui touche à la mer.* Etre sur le point d'atteindre : *toucher au port, à sa fin. Absol.* Aborder : *le vaisseau a touché. Toucher de*, jouer de certains instruments : *toucher du piano. Fig. N'avoir pas l'air d'y toucher*, n'avoir pas l'air de s'intéresser à une chose, de se proposer un but. *Toucher au port*, être tout près d'y arriver ; *fig.*, être tout près d'être sauvé, de réussir. ALLUS. HIST. : **Ne touchez pas à la reine,** allusion à une loi de l'étiquette, à la cour d'Espagne : tout homme qui, pour une cause quelconque, touchait le pied de la reine était condamné à mort et immédiatement exécuté. (V. HACHE.)

**toucher** [*ché*] n. m. (du précéd.). Celui des cinq sens par lequel on connaît, par le contact de certains organes, la forme et l'état extérieur des corps : *le toucher s'exerce surtout par les doigts de la main.* Manière de jouer de certains instruments : *toucher brillant, délicat. Pêch.* Syn. de TOUCHE. *Méd.* Mode d'examen, ordinairement digital, quelquefois bidigital ou même manuel, de quelques organes creux du corps : *toucher vaginal, toucher rectal.*

**Touches (Les),** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 33 kil. de Châteaubriant ; 1.890 h.

**Touchet** [*ché*] (Marie), dame DE BELLEVILLE, fille d'un magistrat d'Orléans, née à Orléans, m. à Paris (1549-1638), favorite de Charles IX, dont elle eut deux enfants : l'un mourut en bas âge, l'autre fut Charles, duc d'Angoulême, qui fit souche princière. En 1578, elle épousa d'Entraigues, et elle en eut deux filles, dont l'une, la marquise de Verneuil, devint la maîtresse de Henri IV. Marie Touchet était d'une beauté remarquable et d'une grande douceur naturelle.

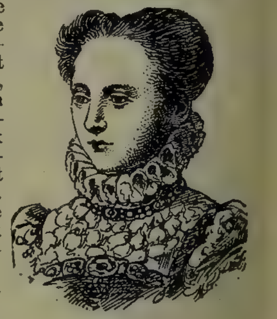
Marie Touchet.

**Touchet** (Stanislas-Xavier), cardinal français, né à Soliers (Calvados) en 1848. Ordonné prêtre en 1871, il fut appelé en 1894 à l'évêché d'Orléans et fait cardinal en 1922. Il fut le principal artisan de la canonisation de Jeanne d'Arc.

**touchette** [*chè-te*] n. f. (de *toucher*). Chacune des petites barres d'ivoire incrustées dans le manche de la guitare et qui permet de donner les tons et les demi-tons.

**toucheur** n. m. (de *toucher*). Conducteur de bestiaux. *Escr.* Personne qui en touche une autre en faisant des armes. Celui qui prétend guérir un mal par attouchement. *Impr.* Rouleau encreur.

**Toucouleurs** [*leur*], nom donné, au Sénégal, aux métis de Foulbé et de nègres ou de Maures. D'une intelligence vive, ils sont agriculteurs et commerçants. Ils avaient fondé, au temps d'Hadj-el-Omar, un grand empire sur tout le Soudan occidental.

**Toucy,** ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 24 ki. d'Auxerre, sur l'Ouanne ; 3.250 h. (*Toucyquois*). Ch de f. P.-L.-M. Eglise des XIIe et XVe siècles. Patrie de Pierre Larousse. — Le cant. a 12 comm. et 10.700 h.

**Toudouze** (Gustave), journaliste et romancier français, né et m. à Paris (1847-1904), auteur de *Madame Lamballe, le Miroir tragique, le Démon des sables*, etc. — Son frère, EDOUARD **Toudouze,** peintre, né et m. à Paris (1848-1907), se consacra à la peinture de genre, enfin à la composition décorative (*la Femme de Loth changée en statue de sel, Prédication de Savonarole*, etc.).

**toue** [*toû*] n. f. (de *touer*). Action de touer. Bateau plat qui sert de bac sur certaines rivières. Petite embarcation à fond plat servant au va-et-vient entre un navire et la côte. *Ancre de toue*, ancre qui retient la chaîne avec laquelle on toue.

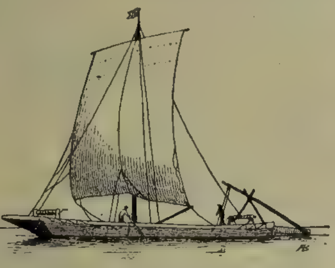
Toue.

**touée** [*tou-é*] n. f. (de *touer*). *Mar.* Longueur de chaîne filée en mouillant l'ancre. Longueur des remorques. Action de touer. Câble de 120 brasses.

**touer** [*tou-é*] v. a. (orig. scand.). Faire avancer un navire, un bateau, en tirant une corde à force de bras ou à l'aide d'un cabestan. Remorquer un bateau à l'aide d'une chaîne mouillée au fond de l'eau.

**toueur, euse** [*eu-ze*] adj. Qui toue. *Bateau toueur*, celui qui sert à touer les navires. N. m. Individu qui toue ; bateau toueur.

**toueux** [*eû*] n. m. *Mar.* Ancre de touée.

**toufan** n. m. Sorte de bourrasque très violente, mais très circonscrite, sur les côtes de l'Arabie.

**touffe** [*tou-fe*] n. f. (orig. germ.). Assemblage de choses de même nature, minces, légères, rapprochées et formant une sorte de bouquet : *une touffe d'herbe.*

**touffer** [*tou-fé*] v. a. *Agric.* Faire croître par touffe. V. n. Prendre la forme d'une touffe.

**touffeur** [*tou-feur*] n. f. (rad. *étouffer*). Exhalaison qui saisit en entrant dans un lieu très chaud.

**Toufflers,** comm. du Nord, arr. et à 16 kil. de Lille ; 1.980 h.

**touffu** [*tou-fu*], **e** adj. (de *touffe*). Epais, formé d'un grand nombre d'objets : *cheveux touffus.* Garni de touffes d'arbres : *collines touffues. Fig.* Encombré de trop de détails : *roman touffu.*

**Tou-Fou,** appelé aussi **Tseu-Meï,** poète chinois du siècle littéraire des Tangs (714-774). Ses poésies sont des chefs-d'œuvre de sentiment et de style.

**toug** n. m. V. THOUG.

**Touggourt** [*gourt'*] ou **Tuggurt,** oasis d'Algérie, dans le Sahara oriental (dép. de Constantine), ch.-l. de cercle et d'une commune indigène : 77.500 h. (*Touggourtins*).

**touillage** [*tou, ll* mll., *a-je*] n. m. Action de touiller la soude brute afin de la purifier. Action de brasser les fécules à la touille, pour les blanchir.

**touille** [*tou, ll* mll., *e*] n. f. (de *touiller*). Sorte de pelle creuse à l'aide de laquelle on opère le touillage des fécules.

**touille-bœuf** n. m. *Pêch.* Nom que les pêcheurs des côtes de Vendée donnent à une variété de squales.

**touiller** [*tou, ll* mll., *é*] v. a. (du lat. *tudiculare*, de *tudicula*, spatule). Mêler, agiter, remuer.

**touilloir** [*ll* mll.] n. m. Spatule à touiller la poudre.

**toujours** [*jour*] adv. (de *tout*, et *jour*). Sans cesse, sans fin : *on n'est pas toujours heureux.* Encore à présent : *malgré ses erreurs passées, je l'aime toujours.* En tout état de cause : *il en restera toujours quelque chose.* Néanmoins, du moins : *si je n'ai pas réussi, toujours ai-je fait mon devoir. Pour toujours, à toujours*, d'une façon définitive. ANT. **Jamais.**

**Toul,** ch.-l. d'arr. (Meurthe-et-Moselle), sur la Moselle. Ch. de fer E. ; à 25 kil. O. de Nancy ; 15.880 h. (*Toulois*). Broderies, chapellerie, faïence. Camp retranché. Belle cathédrale Saint-Etienne (XIIIe-XVe s.), église Saint-Gengoult, ornée de belles verrières du XIVe s. Patrie de Gouvion-Saint-Cyr, de l'amiral de Rigny. Toul fut autrefois l'un des *Trois évêchés* indépendants des ducs de Lorraine. En 1552, Henri II l'occupa grâce au duc de Guise, et le traité de Westphalie (1648) en confirma la possession à la France. — L'arr. a 5 cant., 119 comm., 70.120 h. Le cant. Nord a 19 comm. et 26.380 h. ; le cant. Sud a 19 comm. et 19.470 h.

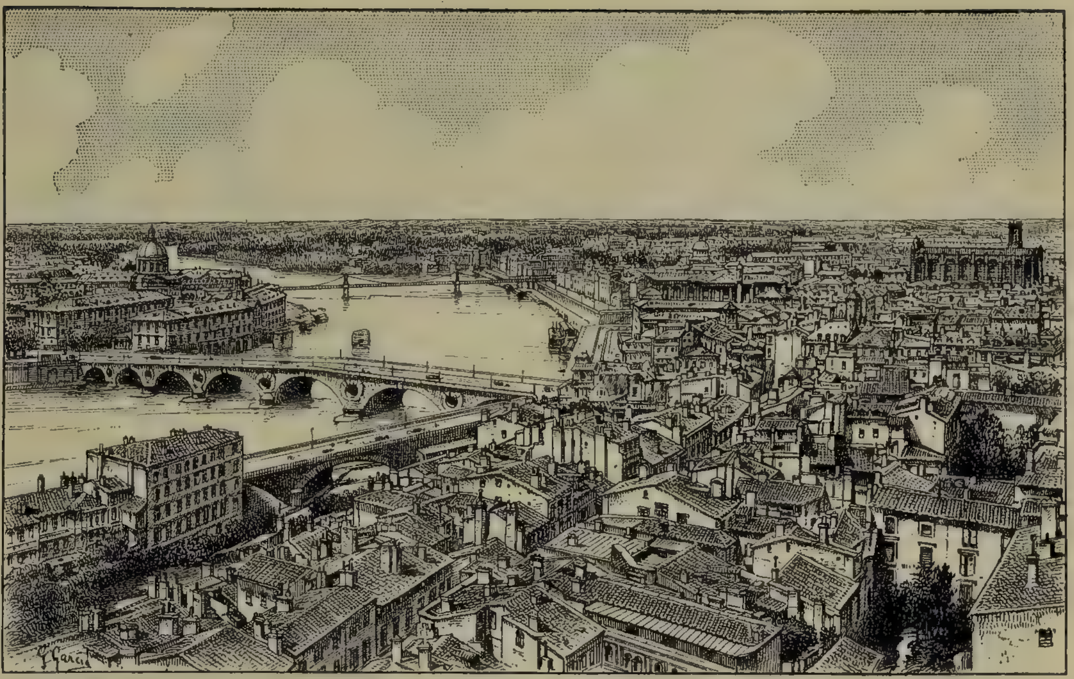
Vue de Toulouse.

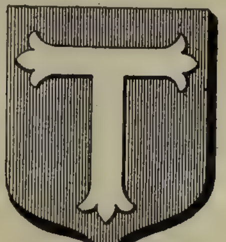
Armes de Toul.

**Toula,** v. de la Russie d'Europe, ch.-l. de gouvernement, sur l'Oupa : 137.000 h. Célèbre manufacture d'armes ; centre métallurgique.

**Toulaud** [*lô*], comm. de l'Ardèche, arr. et à 20 kil. de Tournon ; 1.360 h.

**Toulet** (Paul-Jean), littérateur français, né à Pau, m. à Guéthary (1867-1920), auteur des *Contes de Béhanzigue*, de *la Jeune Fille verte* et du recueil poétique *les Contre-rimes*, œuvres d'une fantaisie spirituelle et d'un style souverainement raffiné.

**toulette** [*lè-te*] n. f. Poulie ou bobine du métier à faire du filet pour la pêche.

**touline** n. f. (angl. *towline*). Ensemble des cordages servant à la manœuvre des bateaux de petit tonnage.

**Toullier** [*tou-li-é*] (Charles-Bonaventure-Marie), jurisconsulte français, né à Dol, m. à Rennes (1752-1835) ; auteur d'un célèbre *Traité de droit civil*, continué par Duvergier.

**Toulmouche** (Auguste), peintre français, né à Nantes, m. à Paris (1829-1890). Auteur d'aimables tableaux de genre (*Mariage de raison, le Coin du feu, la Montre*, etc.) et de portraits d'artistes.

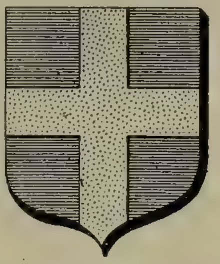
Armes de Toulon.

**Toulon,** ch.-l. d'arr. (Var), sur la Méditerranée ; ch. de f. P.-L.-M. : à 61 kil. S.-O. de Draguignan ; 106.330 h. (*Toulonnais*). Ch.-l. du 5e arr. maritime, arsenal maritime de premier ordre. Vins, blés, fruits, savon. Eglise Sainte-Marie-Majeure (XIIe s.) Hôtel de ville avec cariatides de Puget (XVIIe s.). En 1793, les royalistes livrèrent ce port, ses arsenaux et ses navires aux Anglais ; mais l'armée de la Convention, grâce à Bonaparte, reprit cette place de guerre la même année. — L'arr. a 11 cant., 32 comm. et 205.180 h. Le 1er cant. a 1 comm. et 34.410 h. ; le 2e cant., 1 comm. et 26.960 h. ; le 3e cant., 1 comm. et 40.730 h. ; le 4e cant., 5 comm. et 11.080 h.

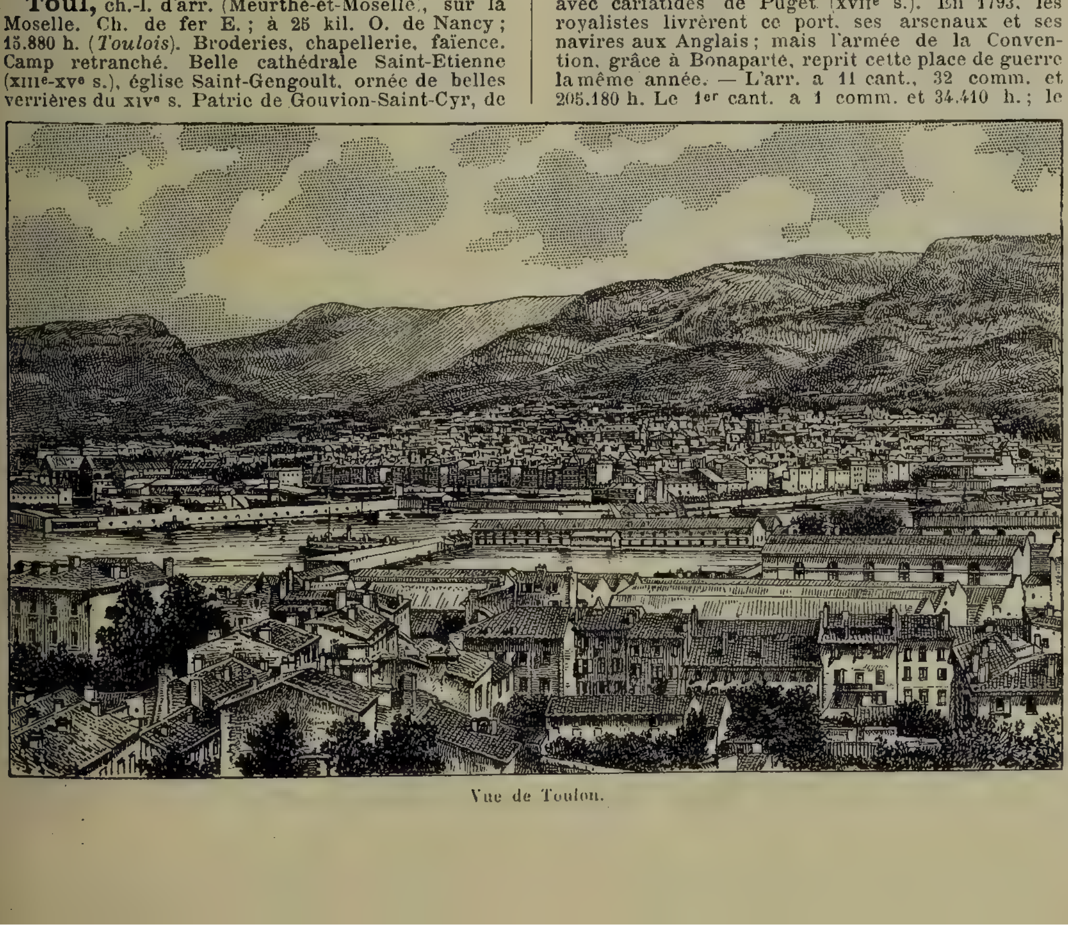
Vue de Toulon.

**touloucouma** n. m. Plante exotique, de la famille des miliacées, dont les graines fournissent une huile de savonnerie et un tourteau-engrais.

**Toulongeon** [*jon*] (Emmanuel-François, comte **de**), général, historien et homme politique français, né à Champlitte (Haute-Saône), m. à Paris (1748-1812). On lui doit une *Histoire de France depuis la révolution de 1789.*

**Toulon-sur-Arroux** [*a-roû*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 34 kil. de Charolles ; 2.060 h. Ch. de f. départemental. — Le cant. a 8 comm. et 12.080 h.

**Toulouges,** comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 6 kil. de Perpignan ; 1.310 h. Ch. de f.

**touloupe** n. f. (mot russe). Peau d'agneau préparée en Tartarie pour l'exportation. Tunique en peau de mouton, dont la laine est en dedans, et qui constitue le vêtement d'hiver du moujik russe.

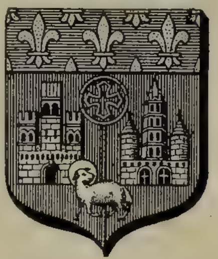
Armes de Toulouse.

**Toulouse,** anc. capit. du Languedoc, ch.-l. du dép. de la Haute-Garonne, sur la Garonne ; ch. de f. M. et Orl., à 713 kil. S.-S.-O. de Paris ; 175.434 h. (*Toulousains*). Archevêché, cour d'appel ; académie, université ; école vétérinaire. Académie des Jeux floraux. Arsenal. Céréales, farines, pâtes alimentaires ; laine, bestiaux, etc. Cathédrale composite Saint-Etienne. Belle collégiale romane Saint-Sernin (XIe-XIIIe s.) ; le Capitole ou hôtel de ville ; musée. Patrie de Pibrac, Cujas, Baour-Lormian, Palaprat, Legendre, Esquirol, de Villèle, Falguière, Mercié, Marqueste, etc. Toulouse fut une des villes principales des Wisigoths ; elle fut impliquée dans les vicissitudes de la guerre des albigeois (XIIe s.), et Simon de Montfort fut tué en faisant le siège de la ville (1218). En 1632, Richelieu y fit décapiter le duc de Montmorency. Le 10 avril 1814, bataille indécise entre Soult et Wellington. — L'arr. a 12 cant., 132 comm., 214.720 h. Le cant. Centre a 9 comm. et 49.010 h. ; le cant. Nord, 7 comm. et 49.090 h. ; le cant. Ouest, 8 comm. et 28.080 h. ; le cant. Sud, 11 comm. et 40.550 h.

**Toulouse** (Louis-Alexandre DE BOURBON, comte **de**), fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, né à Versailles, m. à Rambouillet (1678-1737). Amiral de France, il se distingua dans la guerre de la succession d'Espagne.

**Toulouse** (Edouard), médecin aliéniste français, né à Marseille en 1865 : auteur de nombreuses publications sur l'hygiène mentale.

**Toulouse-Lautrec** (Henry-Marie-Raymond **de**), peintre et lithographe français, né à Paris, m. au château de Malromé (Gironde) [1864-1901]. Il a figuré d'un trait mordant et amer la misère des lieux de plaisir : cabarets, bals, théâtres, cirques (*le Promenoir, le Divan japonais, la Danseuse*).

**Toultcha** ou **Tulcea,** v. de Roumanie, sur le Danube ; 18.000 h.

**Toulx-Sainte-Croix,** comm. de la Creuse, arr. et à 9 kil. de Boussac ; 1.220 h.

**toumané** ou **toumani** n. m. (mot d'orig. bambara). *Arg. milit.* Nom donné aux tirailleurs sénégalais par les coloniaux d'Afrique.

**toundra** [*toun'*] n. f. Nom donné aux prairies arctiques qui se développent sur les côtes basses de la Russie, de la Sibérie, de l'Amérique du Nord.

**Tounens** (et non TONNEINS, Antoine **de**), aventurier français, né à Chourgnac (Dordogne), m. à Tourtoirac (1820-1878). Avoué à Périgueux, il se rendit en Araucanie et se fit proclamer roi des Araucans et des Patagons, sous le nom d'Orélie-Antoine Ier (1861). Emprisonné par les Chiliens, il fut mis en liberté grâce à l'intervention de la France et tenta vainement de reconquérir sa couronne.

**Toungouses,** peuple de la Sibérie, entre la mer d'Okhotsk, l'Iénisséi et les monts Iablonoï. De petite taille, à peau jaune, de race nettement mongolique, les Toungouses sont bons cavaliers, bons tireurs, pêcheurs sur le littoral, chasseurs dans la région des forêts, éleveurs dans la région des steppes. Leur religion est le chamanisme.

**Toungouska,** nom de trois rivières de la Sibérie occidentale, affl. de l'Iénisséi : la *Toungouska inférieure* (2.700 kil.), la *Toungouska moyenne*

(1.300 kil.) et la *Toungouska supérieure* (2.848 kil.). Tous trois coulent sous un climat très froid, et dans des régions très faiblement habitées.

**toupe** n. f. Caboteur malais portant deux mâts et un foc, et gréant des voiles de chasse-marée.

**toupet** [*pè*] n. m. (du vx fr. *toup*. touffe de cheveux ; d'orig. germ.). Petite touffe de poils, de crins ou de cheveux. Spécialem. Touffe de cheveux relevés au-dessus du front. Touffe de crins placée en haut du front d'un cheval, et faisant partie de la crinière. *Faux toupet*, petite perruque qui ne couvre que le sommet de la tête. *Fig.* et *pop. Avoir du toupet*, avoir de l'effronterie, de l'audace.

**toupie** [*pî*] n. f. (peut-être même origine que *toupet*). Jouet en forme de poire, avec une pointe en fer, qu'on lance à l'aide d'une ficelle enroulée, ou au moyen d'un ressort : *jouer à la toupie. Toupie d'Allemagne*, sorte de toupie creuse et percée d'un côté, qui fait du bruit en tournant. Sorte de tour conique servant à tailler des moulures dans le bois ou le métal. Outil de plombier, en forme de cône, et en bois. *Fig.* Personne sans volonté, qu'on fait tourner à son gré. *Pop.* Tête. Terme injurieux, mais vague à, l'adresse d'une femme. *Tourner comme une toupie*, tourner rapidement sur soi-même. *Toupie qui dort*, toupie qui tourne rapidement mais sans changer de place, et semble immobile. *Ronfler comme une toupie*, faire du bruit par la respiration, en dormant.

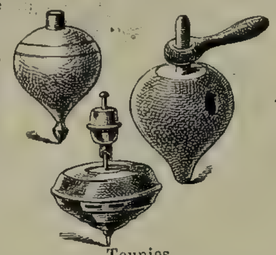
Toupies.

**toupillage** [*ll* mll., *a-je*] n. m. Action de toupiller.

**toupiller** [*pi*, *ll* mll., *é*] v. n. Tourner sur soi-même, comme une toupie. Aller et venir d'un air affairé et sans motif réel. V. a. Tailler à l'aide du tour appelé *toupie*.

**toupilleur** [*ll* mll.] n. m. Ouvrier chargé de toupiller.

**toupillon** [*ll* mll.] n. m. (de *toupet*). Petite touffe de poils, de plumes. Bouquet de branches mal disposées sur un arbre.

**toupin** n. m. *Mar.* Syn. de COUCHOIR. *Dial.* En Provence, petit récipient en terre.

**toupinier** [*ni-é*] n. m. Petit escompteur, qui fait faire, pour quelques sous, des signatures d'endossement.

**toupiole** n. f. *Bot.* Nom vulgaire du *sceau de Salomon*.

**toupras** [*pra*] n. m. A Terre-Neuve, amarre qui tient l'arrière d'un bateau dirigé vers la terre.

**touque** [*tou-ke*] n. f. Bâtiment qui pêche du hareng.

**Touques** (la), fl. côtier de France, dép. de l'Orne et du Calvados. Il traverse la vallée d'Auge, se jette dans la Manche à Trouville ; 108 kil.

**Touques** [*ke*], comm. du Calvados, arr. et à 10 kil. de Pont-l'Evêque ; 1.150 h. Petit port au fond de l'*estuaire de la Touques*. Ch. de f. Et.

**Touquet-Paris-Plage (Le)**, comm. et plage du Pas-de-Calais, arr. et canton de Montreuil, gare et à 4 kil. d'Etaples ; 1.400 h.

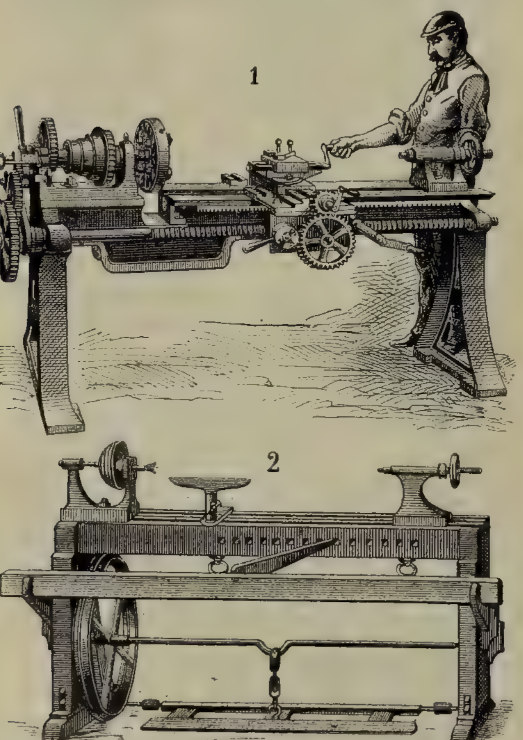

Tour : 1. Parallèle, à mouvement transversal automatique ; 2. A bois.

**tour** n. m. (du lat. *tornus*, tour à tourner). Mouvement circulaire complet : *tour de roue*. Mouvement en ligne courbe : *les tours et détours de la Seine*. Action de parcourir la périphérie de : *faire le tour de la ville*. Promenade, voyage, migration : *faire un tour de promenade*. Circuit, circonférence : *le tour des yeux*. Vêtement ou armement qui enveloppe une partie du corps : *tour de cou*. Toute action qui exige de l'agilité, de la force, de l'adresse, de la subtilité : *tour de gobelets*. Trait d'adresse ou de friponnerie : *jouer un bon, un mauvais tour*. Tournure, apparence, marche : *l'affaire a pris un bon tour*. Manière de présenter une idée ou un fait : *tour gracieux, original*. Rang successif, moment où une chose se fait après une autre : *parler à son tour*. *A tour de bras*, de toute la force du bras. *En un tour de main* ou mieux *en un tournemain*, en un instant. *Tour de reins*, rupture ou foulure dans la région lombaire. *Tour de bâton*, profit, le plus souvent illégitime, que l'on fait en dehors du traitement que l'on reçoit. *Le sang ne lui a fait qu'un tour*, il a été saisi d'une émotion, d'une colère soudaine. *Tour de cheveux*, faux cheveux bouclés que l'on maintient par un cordon autour de sa tête. *Tour d'esprit*, manière de comprendre, d'exprimer les choses. *Tour de faveur*, privilège qui fait passer quelqu'un avant son tour régulier. *Tour de lit*, draperie entourant un lit et attachée à la partie supérieure du bois. *Faire son tour de France*, parcourir la France en exerçant son métier. *Chir. Tour de maître*, manœuvre usitée dans le cathétérisme de l'urètre pour faire passer la sonde sous le pubis. *Tour de Glover*, dans les fabriques d'acide sulfurique, appareil pour concentrer l'acide et le dénitrifier. *Tour de Gay-Lussac*, dans les fabriques d'acide sulfurique, appareil pour capter les dernières vapeurs nitreuses. *Mar.* Face courbe d'une pièce de bois. *Techn.* Chacune des façons distinctes que le boulanger donne à la pâte. Machine-outil sur laquelle on dispose des pièces auxquelles on imprime des mouvements de rotation, tandis qu'on les travaille avec divers instruments. *Vétér. Tour de bateau*, chez le cheval, syn. de LUMBAGO. Machine qui porte certains outils du lapidaire, et que l'on met en mouvement à l'aide d'une roue. Espèce d'armoire ronde et tournante, posée dans l'épaisseur d'un mur, dans les monastères et les hôpitaux, pour recevoir ce qu'on y dépose du dehors. Appareil analogue, placé autrefois à l'entrée des hospices d'enfants trouvés, et destiné à recevoir les enfants qu'on voulait y introduire sans être vu : *les tours ont été supprimés de 1838 à 1860*. *Fig. Fait au tour*, très bien fait. *Tour à tour*, alternativement. *A tour de rôle*, dans l'ordre d'inscription sur le rôle. *Pêch.* Enceinte circulaire des bourdigues.

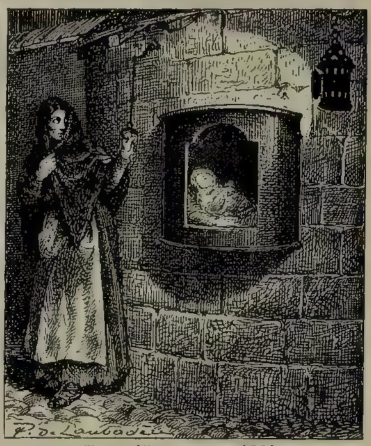
Tour d'hospice en 1830.

— ENCYCL. *Méc.* Les tours ont reçu de grands perfectionnements qui les ont rendus aptes aux travaux les plus divers (perçage, filetage, alésage, taraudage, etc.) sur des pièces de toutes dimensions, depuis les petits mécanismes d'horlogerie jusqu'aux pièces les plus importantes : volants de machines, canons de plusieurs dizaines de mètres. On distingue les *tours en l'air*, les *tours à pointes*, les *tours parallèles*, les *tours revolvers*, les *tours à barre* ou *à décolleter*, etc. — Les tours *automatiques* ou *semi-automatiques* sont des tours à décolleter portant un tambour à cames réglables, dont le jeu provoque le travail de divers outils sans le concours d'aucun ouvrier.

**Tour du Monde en quatre-vingts jours** (*Le*), roman de Jules Verne (1873), œuvre, écrite pour la jeunesse, fort mouvementée et d'une lecture attachante. L'Anglais Phileas Fogg a parié un million qu'il ferait le tour du monde en 80 jours. Aidé de son domestique Passepartout, et malgré les embûches du détective Fix qui le prend pour un voleur, il gagne son pari.

**tour** n. f. (lat. *turris*). Construction en hauteur, sur plan circulaire ou polygonal, dominant un édifice, faisant partie d'un ensemble fortifié ou d'une combinaison monumentale : *les châteaux forts portaient en général à leurs angles de hautes tours*. Pièce du jeu d'échecs, en forme de tour crénelée. Machine de guerre en forme de tour. *Mar. Tour balise*, balise en fer, en maçonnerie, ayant la forme d'une tour. *Fig.* Personne forte, robuste, d'un grand embonpoint. ALLUS. LITT. : **Tour d'ivoire**, expression par laquelle Sainte-Beuve (*Consolations*) a caractérisé la distinction réservée et discrète d'Alfred de Vigny.

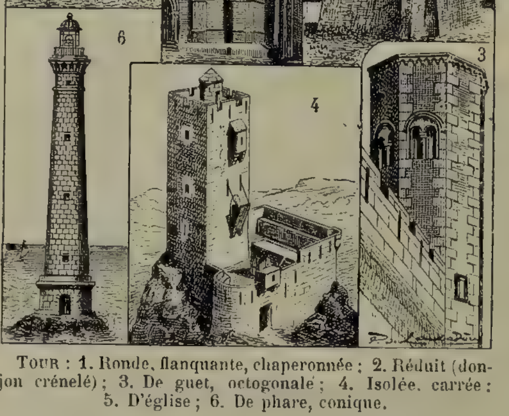

TOUR : 1. Ronde, flanquante, chaperonnée ; 2. Réduit (donjon crénelé) ; 3. De guet, octogonale ; 4. Isolée, carrée ; 5. D'église ; 6. De phare, conique.

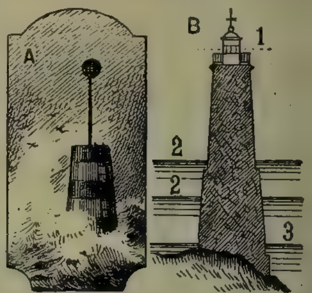

A, tour balise ; B, tourelle balise (1. Plan focal ; 2, 2. Haute mer ; 3. Basse mer).

**Tour de Londres** (*la*) v. LONDRES.

**Tour des Vents**, petit monument octogonal construit à Athènes par Andronicos (Ier s. av. J.-C.) ; il subsiste encore aujourd'hui. Chaque face offre une figure en relief représentant tel ou tel vent. Des cadrans solaires sur ses faces et un Triton mobile qui le couronnait faisaient office à la fois d'horloge et de girouette.

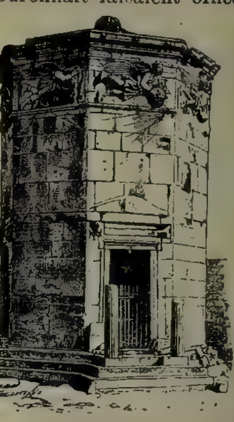
Tour des Vents.

**Tour et de l'Epée** (*ordre militaire de la*), ordre portugais institué en 1459 par Alphonse V, remanié en 1808 et 1832. Destiné spécialement à récompenser le mérite militaire. Quatre classes ; ruban bleu.

**tourache** adj. et n. Nom donné autrefois à la variété de bovidés qu'on appelle aujourd'hui *comtoise*.

**touraco** n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, de l'Afrique tropicale.

**touraillage** [*tour-a, ll* mll., *a-je*] n. m. Dessiccation de l'orge germée ou maltée, dans une touraille.

**touraille** [*ra*, *ll* mll., *e*] n. f. (de *tour*). Etuve, en forme de tour carrée, dans laquelle le brasseur sèche le grain pour arrêter la germination. Grain que l'on sèche dans l'étuve.

**tourailler** v. a. Soumettre à l'action d'une touraille.

**touraillon** [*ra*, *ll*, mll.. *on*] n. m. Germe d'orge séché à la touraille : *le touraillon est un excellent aliment pour le bétail*.

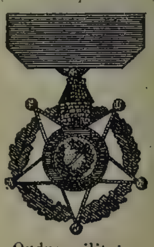
Ordre militaire de la Tour de l'épée.

**Touraine** [*rè-ne*], anc. prov. de France, annexée au domaine royal en 1203, par Philippe Auguste, et réunie définitivement à la couronne en 1584, sous le règne de Henri III ; capit. *Tours*. Elle a formé le départ. d'Indre-et-Loire. (Hab. *Tourangeaux*.) Ardoisières. Bons vins. Sa fertilité, la douceur de son climat, lui ont valu le nom de *Jardin de la France*.

**Touran.** *Géogr.* V. TURKESTAN.

**Tourane** ou **Cho-Han**, v. d'Annam, port militaire sur la superbe *baie de Tourane* ; 5.000 h. Reliée à Hué par une voie ferrée. Houille ; riz, coton.

**tourangeau, elle** [*jô, è-le*] adj. et n. De la Touraine ou de Tours.

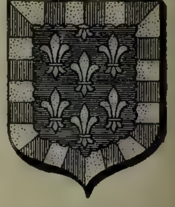
Armes de la Touraine.

**tourangette** [*jè-te*] n. f. Nom générique de plusieurs espèces de draps très légers, qui se fabriquaient anciennement dans l'Orléanais et le pays chartrain.

**Touranien, enne** [*ni-in, è-ne*], nom appliqué par les Aryens et les Iraniens aux populations établies à l'entour de l'Iran, et par lequel on peut spécialement désigner les Turcs de l'Asie moyenne occidentale. (C'est un terme vague, et peu scientifique.) N. m. Nom donné aux langues ouralo-altaïques. Adjectiv. : *nomade touranien*.

**touraya** [*ra-ia*] n. f. Grande lanterne de fer-blanc, avec de nombreux petits verres à huile, que l'on suspend, en Egypte, devant les maisons, les jours de fête.

**tourbage** n. m. Exploitation de tourbe.

**tourbe** n. f. (orig. german.). Combustible formé par des matières végétales plus ou moins carbonisées. *Alchim. Tourbe des philosophes*, grande solution du grand œuvre, qui est la réduction d'un métal en mercure.

— ENCYCL. La tourbe est d'autant plus combustible qu'elle est plus pure, c'est-à-dire moins chargée de terre et d'eau. Ce sont principalement des mousses (*sphagnum*) qui forment la tourbe ; ces mousses se développent dans l'eau par la partie supérieure, et meurent par la base, qui s'épaissit progressivement, se carbonisant ainsi à l'abri de l'air. A la partie supérieure des couches (tailles) apparaît de la tourbe incomplètement formée (tourbe mousseuse ou fibreuse), puis, au fur et à mesure qu'on enfonce, la tourbe devient de plus en plus compacte.

On extrait la tourbe au printemps, en découpant les tailles en mottes parallélépipédiques, à l'aide de bêches appelées *louchets*, et on l'utilise, une fois sèche, comme combustible, dans les pays où la houille et le bois sont peu abondants ; il y a toutefois avantage à opérer par distillation, en transformant la tourbe en charbon ou coke, ou encore par gazéification, ce dernier procédé donnant des gaz combustibles utilisables pour le chauffage, pour la force motrice, etc. La tourbe sert également comme litière pour les animaux, et comme matière absorbante pour les fosses d'aisances. Certaines tourbes fibreuses, nettoyées, passées au filtre-presse et à l'étuve, constituent ce qu'on appelle la *laine* ou *ouate de tourbe*, susceptible d'être tissée, et que l'on emploie soit à confectionner des vêtements hygiéniques, des matelas, soit, dans la thérapeutique humaine, au traitement des plaies. Enfin, la tourbe sert encore à la dénaturation des mélasses de sucreries, destinées à l'alimentation du bétail.

**tourbe** n. f. (lat. *turba*). *Fig*. Multitude confuse, surtout en parlant du bas peuple. Foule de gens méprisables : *la tourbe des intrigants. Dr. Enquête par tourbe*, v. TURBE.

**tourber** [*bé*] v. n. Exploiter la tourbe. V. a. Recueillir la tourbe de : *tourber un marais*.

**tourbeux, euse** [*beû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature de la tourbe. Qui contient de la tourbe : *sol tourbeux*. Qui croît dans les tourbières.

**tourbier** [*bi-é*] n. m. (de *tourbe*). Ouvrier ou propriétaire d'une tourbière.

**tourbier** [*bi-é*] n. m. (de *tourbe*, foule). Valet de chiens.

**tourbier** [*bi-é*], **ère** adj. (de *tourbe*, combustible). *Minér*. Qui contient des tourbes.

**tourbière** n. f. (de *tourbe*). Endroit d'où l'on tire la tourbe : *les tourbières de la vallée de la Somme*. Endroit où l'on tient les tourbes extraites des marais.

— Encycl. La plupart des tourbières se trouvent dans des plaines basses, où les eaux n'ont qu'un écoulement lent et forment une nappe d'une faible épaisseur ; telles sont les tourbières des vallées de la Somme, de la Loire, etc. Dans les pays de montagne, on rencontre aussi de petits fonds marécageux très unis, où la végétation reste verte, mais qui constituent néanmoins des tourbières. Pour mettre en culture les terrains tourbeux, il faut soit apporter à leur surface une couche suffisante de terre arable, après avoir assuré l'écoulement des eaux, soit assainir le sol au moyen de fosses, et brûler la surface de la tourbière quand elle est desséchée, cette opération étant répétée tous les ans ou tous les deux ans.

— *Dr*. La loi range les *tourbières* parmi les minières, et les règles relatives à l'exploitation de ces dernières sont, par suite, applicables en principe à l'exploitation des tourbières.

**tourbillon** [*ll* mll.] n. m. (lat. *turbo*). Masse d'air qui se déplace impétueusement, avec un double mouvement de translation et de rotation rapide : *les cyclones sont des tourbillons d'un grand rayon*. Masse d'eau qui tournoie rapidement en forme d'entonnoir. Matières quelconques, emportées avec un mouvement de tourbillon : *tourbillon de poussière. Fig*. Tout ce qui entraîne l'homme : *le tourbillon des affaires*. Amas confus de souvenirs, d'idées : *tout cela est un tourbillon dans ma tête. Philos*. Dans le système de Descartes, matière primitive animée d'un mouvement de rotation autour de plusieurs autres, et ayant formé les astres par sa condensation.

**tourbillonnaire** [*ll* mll., *o-nè-re*] adj. Qui appartient aux tourbillons.

**tourbillonnant** [*bi, ll* mll., *o-nan*], **e** adj. Qui tourbillonne, qui tourne impétueusement : *trombe tourbillonnante*.

**tourbillonnement** [*bi, ll* mll., *o-ne-man*] n. m. Mouvement en tourbillon. *Fig*. Action impétueuse, entraînante : *le tourbillonnement des affaires*.

**tourbillonner** [*bi, ll* mll., *o-né*] v. n. Aller en tournoyant : *l'eau tourbillonne*; *les feuilles mortes, emportées par le vent, tourbillonnent dans l'air. Fig*. Se livrer sur place à une action rapide et continue.

**tourbilloneux, euse** [*ll* mll., *o-neû, euze*] adj. Plein de tourbillons. (Rare.)

**tourbillonniste** [*bi, ll* mll., *o-nis-te*] n. m. Nom donné par dénigrement aux partisans du système cartésien des tourbillons.

**Tourcoing** [*koin*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 14 kil. de Lille ; 78.600 h. (*Tourquennois*) ; séparé de Roubaix, avec lequel il forme une même agglomération, par le canal de Roubaix. Ch. de f. N. Grandes filatures de laine et de coton, tissages, draps, etc. Victoire des Français sur les Hollandais (1793), et sur les coalisés (1794). — Le cant. Nord a 5 comm. et 37.320 h. ; le cant. Nord-Est, 2 comm. et 40.780 h. ; le cant. Sud, 4 comm. et 62.700 h.

**Tourcoing** (*la Bataille de*), tableau d'Émile Boutigny (1909). Le peintre a représenté l'attaque, par le général français Souham, de l'armée austro-anglaise, le 17 mai 1794. Le général, placé au centre, salue un drapeau ennemi. (V. p. 1054).

**tourd** [*tour*] n. m. (du lat. *turdus*, grive). Ancien nom des grives. Sorte de poisson de la Méditerranée, appartenant au genre *labre*. (On dit aussi TOURDE, TOURDELLE, n. f.)

**Tour-d'Aigues (La)**, comm. de Vaucluse, arr. et à 38 kil. d'Apt ; 1.880 h. ; sur la Lèze, affl. de la Durance.

**tourdille** [*ll* mll., *e*] adj. (espagn. *tordillo*). Se dit d'une couleur grise particulière : *un cheval gris tourdille*.

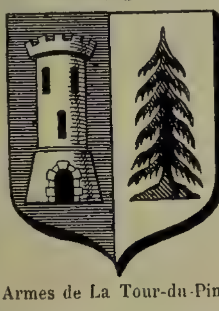

Armes de La Tour-du-Pin.

**Tour-du-Pin (La)**, ch.-l. d'arr. (Isère), sur la Bourbre, affl. du Rhône. Ch. de f. P.-L.-M. ; à 57 kil. N.-O. de Grenoble ; 4.030 h. (*Turripinois*). Restes de fortifications. Maisons anciennes. Hôtel de ville des XVe et XVIIe siècles. Soieries. — L'arr. a 8 cant., 128 comm., 116.100 h. Le cant. a 16 comm., et 17.000 h.

**tourelé, e** adj. *Blas*. Qui porte des tours. (Se dit surtout de la couronne murale que l'on place en cimier sur les armoiries des villes.)

**tourelle** [*rè-le*] n. f. (de *tour*) Petite tour, souvent en encorbellement, qui flanque un édifice, un château. *Tourelle balise*, v. TOUR. *Tourelle de dôme*, lanterne contenant un escalier à vis. Tour blindée, tournante ou fixe, servant à abriter les canons des navires cuirassés et de certains forts. Chacune des parties cylindriques et saillantes dont est formé un buffet d'orgue, et qui imite d'ordinaire une tourelle en encorbellement.

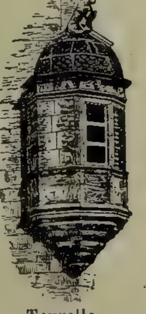

Tourelle.

— Encycl. *Milit*. Les tourelles des navires abritent en général la grosse et la moyenne artillerie ; elles sont dites doubles ou jumelles, triples, quadruples, selon le nombre des pièces qu'elles comportent. Les tourelles des forts sont souvent *à éclipse*, c'est-à-dire qu'elles sont logées dans une cavité bétonnée d'où un mécanisme hydraulique ou électrique les fait émerger au moment des tirs.

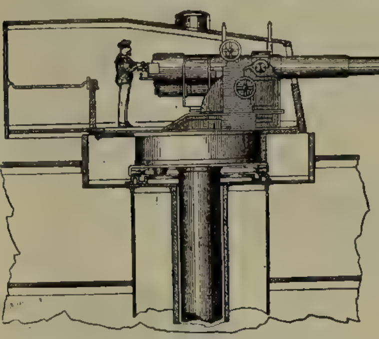

Tourelle de croiseur.

**tourer** [*ré*] v. a. *Tourer la pâte à feuilleter*, la plier, la replier, l'abaisser sur un tour avec un rouleau.

**touret** [*rè*] n. m. *Mécan*. Petite roue à gorge, fixée sur l'axe d'un tour et recevant la courroie qui passe sur le volant. Sorte de dévidoir à l'usage des cordiers. Petit tour de graveur en pierres fines. Gros clou à tête ronde, que l'on fixe dans les branches de mors. Tolet d'aviron. Moulinet de ligne à pêcher. Coiffure de femme, en usage au XVIe siècle, et qui était une sorte de diadème à bourrelets et à rehauts d'orfèvrerie. *Touret de nez*, masque réduit en dimensions, sorte de loup que portaient les femmes de condition au XVIe siècle.

**Tour-et-Taxis** (allem. *Thurn und Taxis*), famille princière allemande issue de la famille italienne *della Torre* (XIIIe s.), qui, chassée de Milan par les Visconti, prit aussi le nom *del Tasso* (d'une montagne voisine de Bergame), puis *de Tassis*. — Eugène-Alexandre **de Tour-et-Taxis** fut créé prince du Saint-Empire en 1686.

**tourette** [*rè-te*] n. f. Genre de crucifères, dont l'unique espèce, *tourette glare*, à fleurs d'un blanc jaunâtre, est assez commune en France, dans les lieux arides.

**Tourgaï**, v. de la Russie d'Asie (Asie centrale), ch.-l. de prov. ; 1.000 h. Pelleteries. — La prov. a 453.000 h.

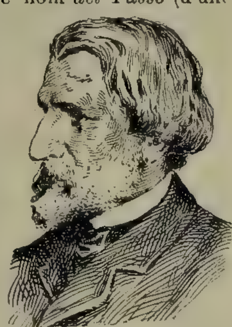

Tourguenev.

**Tourguenev** (Ivan Sergevitch), romancier russe, né à Orel, m. à Bougival (1818-1883), auteur de : *Récits d'un chasseur*, ouvrage composé pour combattre le servage, *Pères et enfants*, *Fumée*, *Terres vierges*. Il est un des meilleurs peintres de la vie populaire russe. Artiste accompli, il a écrit dans une forme toujours achevée.

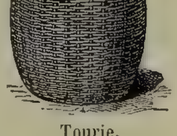

Tourie.

**tourie** [*rî*] n. f. Grand vase de grès ou de verre, entouré de paille ou d'osier.

**tourier** [*ri-é*], **ère** adj. et n. Préposé au tour, dans un couvent : *frère tourier. Sœur tourière*, religieuse, non cloîtrée, chargée des relations avec l'extérieur.

**tourier** [*ri-é*] n.m. Pâtissier qui prépare, façonne la pâte.

**tourillon** [*ll* mll.] n. m. (de *touret*). Partie cylindrique autour de laquelle une pièce reçoit un mouvement de rotation. Gros pivot sur lequel tourne une porte cochère, une grille, etc. Morceau de métal rond, fixé de chaque côté d'un canon, et servant à l'assujetir sur son affût.

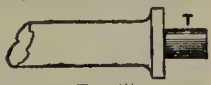

T, Tourillon.

**touring** *tou-rin'gh'*] n. m. Mot anglais signifiant *promenade, voyage*.

**Touring-Club**, grande association, fondée en France en 1890, pour développer le tourisme sous toutes ses formes : vélocipédie, automobilisme, camping, yachting, etc. Elle s'attache à améliorer les routes, à installer des postes de secours, des poteaux indicateurs, et, à encourager dans les hôtels les progrès de l'hygiène et du confortable, à favoriser le reboisement des montagnes, etc.

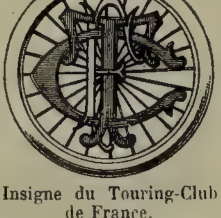

Insigne du Touring-Club de France.

**Tourinnes-la-Grosse**, com. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 1.200 h.

**Tourinnes-Saint-Lambert**, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 1.880 h.

**tourisme** [*ris-me*] n. m. (de *touriste*). Goût du déplacement, des voyages : *le tourisme constitue un sport très agréable*.

**Tourisme** (*Office national du*), créé par la loi du 8 avril 1910, et réorganisé par la loi du 24 septembre 1919 ; a pour mision de rechercher tous les moyens propres à développer le tourisme.

**touriste** [*ris-te*] n. (de *tour*). Personne qui voyage pour son agrément : *les Pyrénées, les Alpes offrent des sites chers aux touristes*.

**touristique** [*ris-ti-ke*] adj. Qui a rapport au tourisme : *société touristique*.

**Tourlandry (La)** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 19 kil. de Cholet ; 1.230 h.

**Tourlaville**, comm. de la Manche, arr. et à 4 kil. de Cherbourg ; 7.530 h. Ardoisières. Là fut installée par Colbert la première manufacture de glaces.

**tourlourou** n. m. (mot provenç. signif. *tapageur*). *Pop*. Nom donné par plaisanterie aux soldats de l'infanterie de ligne.

**Tourmalet** (COL DU), passage des hautes Pyrénées (2.122 m. d'alt.) ; voie carrossable qui relie Bagnères-de-Bigorre à Barèges, une des plus élevées de l'Europe, et la plus haute des Pyrénées.

**tourmaline** n. f. Nom donné à divers borosilicates naturels d'alumine.

— Encycl. La tourmaline, dont le poids spécifique varie de 2,9 à 3,2, est quelquefois incolore, le plus souvent noire par l'exagération de la couleur verte, violette ou rouge ; la présence du manganèse donne lieu aux variétés rouges (*rubellite, sibérite*, etc.) ; le fer en excès donne des variétés bleues (*indigolites*) ou vertes. Ses cristaux rhomboédriques possèdent la propriété optique suivante :

Si l'on taille perpendiculairement à l'axe du cristal une lame de tourmaline, elle est opaque pour les rayons qui lui sont normaux, dès que son épaisseur atteint 1 millimètre environ. La tourmaline présente les phénomènes de piézo-électricité.

**tourment** [*man*] n. m. (lat. *tormentum*). Torture : *mourir dans les tourments*. Violente douleur physique : *les tourments de la goutte*. Violente peine d'esprit : *les tourments de l'attente*.

**tourmentant** [*man-tan*], **e** adj. Qui tourmente ; qui se plaît à tourmenter.

**tourmente** [*man-te*] n. f. (lat. *tormentum*). Tempête violente, mais de peu de durée : *une tourmente de neige. Fig*. Troubles violents : *tourmente politique*.

**tourmenté, e** [*man*] adj. Qui a des irrégularités brusques et nombreuses : *sol tourmenté*. Violent, excessif dans le mouvement, la pantomime : *attitudes tourmentées*. Excessif, d'une recherche exagérée : *dessin tourmenté ; style tourmenté*.

**tourmenter** [*man-té*] v. a. (de *tourment*). Soumettre à des tortures : *tourmenter des prisonniers*. Soumettre à de violentes tortures physiques : *la goutte le tourmente*. Agiter violemment : *le vent tourmente le navire. Fig*. Causer une peine d'esprit : *son procès le tourmente*. Importuner, harceler : *ses créanciers le tourmentent*. Interpréter d'une façon violente, peu naturelle : *tourmenter un texte de loi*. Rendre peu naturel par un travail excessif : *tourmenter son style*. **Se tourmenter** v. pr. S'inquiéter, se donner beaucoup de peine. Se déjeter, en parlant du bois.

**tourmenteur, euse** [*man, eu-ze*] adj. Qui tourmente. N. m. Bourreau qui appliquait la torture.

**tourmenteux, euse** [*man-teû, eu-se*] adj. (de *tourmente*). Se dit de parages exposés à de fréquentes tempêtes. (Peu us.)

**tourmentin** [*man*] n. m. *Mar*. Petit foc dont on se sert quand la misaine a été serrée, en cas de tourmente.

**tournade** n. f. V. TORNADE.

**tournage** n. m. (de *tourner*). Action de tourner autour. Cabillot, taquet sur lequel on tourne une manœuvre en sautoir, pour la tenir tendue.

**tournahau** interj. (de *tourne*, et *haut*). *Véner*. Cri que l'on pousse quand les chiens retournent sur la voie. (On dit aussi TOURNAU.)

**Tournai** ou **Tournay** [*nè*], v. de Belgique, ch.-l. d'arr. de la prov. du Hainaut, sur l'Escaut ; 36.720 h. (*Tournaisiens*). Un des plus grands centres manufacturiers de la Belgique ; filatures, bonneterie. Belle cathédrale de Notre-Dame romane (XIe-XIIe s.) avec un chœur gothique (XIIIe-XIVe s.) et un jubé (XVIe s.). Beffroi. Occupée par les Allemands dès le 23 août 1914, cette ville vit ses faubourgs très disputés en octobre-novembre 1918, avant sa reprise finale par les Anglais.

**tournaille** [*na, ll* mll., *e*] n. f. Bout d'un champ qu'on est obligé de labourer à la main, la charrue n'y pouvant tourner.

**tournailler** [*na, ll* mll., *é*] v. n. (de *tourner*). *Fam*. Aller et venir à droite et à gauche. V. a. Tourner et retourner en divers sens : *tournailler sa moustache*.

**Tournaire** (Albert), architecte français, né à Nice en 1862 ; membre de l'Académie des beaux-arts en 1919 ; auteur des plans et restaurations des ruines de Delphes.

**Tournaisien, enne** [*nè-zi-in, è-ne*], habitant ou originaire de Tournai. Adjectiv. : *population tournaisienne*.

**Tournan**, ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 26 kil. de Melun ; 2.160 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 14 comm. et 11.310 h.

**tournant** [*nan*], **e** adj. Qui tourne : *pont tournant*. Qui fait des détours : *allée tournante. Mouvement tournant*, opération par laquelle on tourne les positions de l'ennemi. *Table tournante*, v. TABLE.

**tournant** [*nan*] n. m. Endroit où une chose prend une autre direction. Coin de rue, de chemin ; endroit où une rivière fait un coude. *Fig*. : *les tournants de l'histoire*. Moyen détourné pour arriver à son but : *prendre des tournants pour gagner la confiance de quelqu'un. Mar*. Endroit où l'eau tournoie continuellement. Roue motrice d'un moulin à eau. *Pathol*. Syn. de TOURNIOLE. N. f. Passementerie circulaire qui entoure le corps de l'épaulette. Fusée qui tourne sur elle-même en montant en l'air.

**tournassage** [*na-sa-je*] ou **tournasage** [*za-je*] n. m. Action de tournasser les poteries.

**tournasser** [*na-sé*] ou **tournaser** [*zé*] v. a. Façonner sur le tour, en parlant des poteries préalablement ébauchées.

**tournasseur** [*na-seur*] ou **tournaseur** [*zeur*] n. m. Ouvrier qui tournasse des poteries.

**tournassin** [*na-sin*] ou **tournasin** [*zin*] n. m. Nom générique des outils au moyen desquels on tournasse les pièces de poterie.

**tournassine** [*na-si-ne*] ou **tournasine** [*zi-ne*] n. f. Masse de terre placée sur le tour, pour y être façonnée.

**tournassure** [*na-su-re*] ou **tournasure** [*zu-re*] n. f. Fragments de pâte, qu'on détache des pièces ébauchées dans le tournassage.

**tournau** interj. V. TOURNAHAU.

**Tournay** [*nè*], ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 18 kil. de Tarbes ; 1.190 h. Ch. de f. M. Filature de laine. — Le cant. a 27 comm. et 8.440 h.

**tourne** n. f. (subst. verb. de *tourner*). *Jeux.* Retourne, carte qui indique l'atout : *marquer cinq de tourne.* Action de façonner et de diviser la pâte. Maladie du vin, produite par un mycoderme.

— Encycl. *Œnol.* La tourne est particulièrement fréquente chez les vins rouges manquant d'acidité, et chez ceux qui proviennent de vendange à laquelle un peu de terre était mélangée, ou dont la fermentation n'a pas été complète. Le vin ainsi attaqué devient trouble, abandonne une partie de ses principes colorants, et prend un goût fade. On évite cette maladie par des soins minutieux dans la vinification, des soutirages répétés en fûts méchés, et, si besoin, par adjonction d'un peu d'acide (acide tartrique, 25 à 50 gr. par hectol.), collage et soutirage.

**tourné, e** adj. Fait d'une certaine façon. *Eglise bien tournée*, bien orientée, avec le sanctuaire à l'orient. Aigri, altéré, fermenté : *lait, vin tourné.*

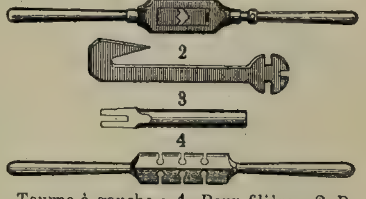

Tourne-à-gauche : 1. Pour filière ; 2. De tapissier ; 3. A contourner le fil ; 4. A donner la voie aux scies.

**tourne-à-gauche** [*ghô-che*] n. m. invar. Levier muni d'un œil, qui sert à faire virer une tige sur elle-même. Outil avec lequel on courbe en sens contraire les dents d'une scie. Outil qui sert à faire des pas de vis. Outil employé pour faire tourner sur elles-mêmes les tiges de sonde.

**tournebout** [*bou*] n. m. Sorte de cromorne en bois recouvert de cuir.

**tournebride** n. m. Sorte d'hôtellerie établie près d'un château ou d'une maison de campagne, pour recevoir les domestiques et les chevaux des visiteurs.

**tournebroche** n. m. Machine qui sert à faire tourner automatiquement la broche à rôtir, d'un mouvement régulier. Petit garçon qui tourne une broche. Chien qu'on place dans une sorte de tambour pour faire tourner une broche.

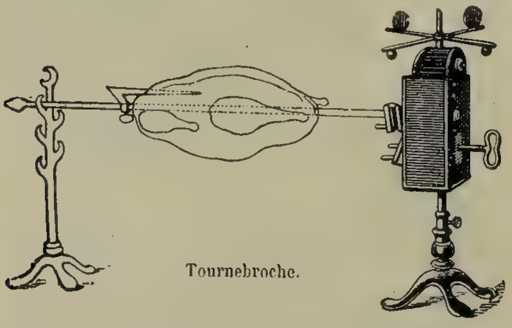
Tournebroche.

**tourne-case** n. m. Variante du jeu de trictrac, dans laquelle chaque joueur n'a que trois dames.

**tournedos** [*do*] n. m. Position assignée autrefois, dans certaines halles, à des vendeurs dont la marchandise n'était pas fraîche. Petite tranche de filet de bœuf accommodée de diverses manières.

**tournée** [*né*] n. f. Voyage à itinéraire déterminé, que fait un fonctionnaire dans son ressort, ou un commerçant pour affaires : *entreprendre une tournée d'inspection. Pop.* Ensemble des boissons offertes et payées par un consommateur. Volée de coups. *Pêch.* Grande senne que deux bateaux tirent ensemble. Enceinte de filets fixés en forme de fer à cheval.

**tourne-feuille** n. m. Appareil pour tourner aisément et rapidement les feuilles d'un cahier de musique. Agent du timbre, qui est chargé de tourner les feuilles de papier à mesure qu'on les timbre. Pl. des *tourne-feuilles.*

**tourne-fil** n. m. invar. Instrument d'acier dont se sert le fabricant de peignes pour donner le fil aux outils tranchants.

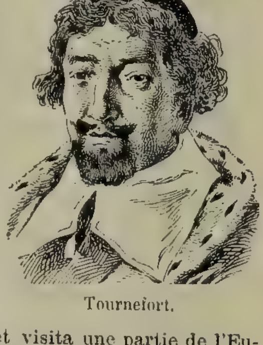
Tournefort.

**Tournefort** [*for*] (Joseph Pitton **de**), botaniste et voyageur français, né à Aix en Provence, m. à Paris (1656-1708). Il fut longtemps professeur de botanique au Jardin des Plantes et visita une partie de l'Europe. Sa classification du règne végétal fait de lui le précurseur de Linné.

**tournefortie** [*sî*] n. f. Genre de borraginacées originaires du Pérou, et dont une espèce, la tournefortie héliotrope, est cultivée dans les jardins d'Europe pour ses fleurs servant à la décoration des rocailles.

**tourne-gants** n. m. inv. Instrument dont on se sert pour retourner et assouplir les gants, afin d'aider à les mettre.

**tournel** [*nèl*] n. m. Un des noms vulgaires du *sansonnet.*

**tournelle** [*nè-le*] n. f. Petite tour. (Vx.)

**Tournelle** (la), chambre du parlement de Paris dont les juges se prenaient tour à tour et par moitié dans la grand'chambre et la chambre des enquêtes, et qui tint d'abord ses séances dans une petite tour, dite « tour criminelle » parce qu'on y jugeait les causes criminelles. Une Tournelle civile fut créée en 1667.

**Tournelle** (*pont de la*), pont de Paris, reliant la rive gauche de la ville (*quai de la Tournelle*) à l'île Saint-Louis. La Tournelle était une tour de l'enceinte de Philippe Auguste, qui défendait l'entrée de Paris sur la rive gauche de la Seine. Reconstruite au xvi<sup>e</sup> siècle, dépôt temporaire des galériens en 1632, elle fut démolie peu avant la Révolution.

**Tournelles** (*hôtel des*), résidence royale, aujourd'hui détruite, et qui occupait une partie de l'emplacement actuel de la place des Vosges, à Paris. C'est dans la cour de cet hôtel qu'eut lieu le tournoi dans lequel Henri II fut blessé mortellement par Montgomery.

**tournemain** [*min*] n. m. Action de tourner la main. *En un tournemain*, en un moment. (On dit plus souvent, mais moins justement : *en un tour de main.*)

**tournement** [*man*] n. m. (de *tourner*). Mouvement d'un objet qui tourne. (Peu us.) *Tournement de tête*, vertige. (On dit mieux tournoiement.)

**Tournemine** (le P. René-Joseph **de**), savant jésuite français, né à Rennes, m. à Paris (1661-1739), un des auteurs du *Journal de Trévoux.*

**tourne-oreille** n. m. invar. Sorte de charrue dont le versoir se met tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Adjectiv. : *charrue tourne-oreille.*

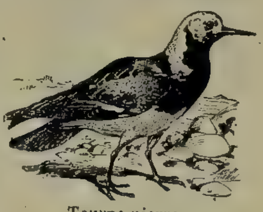
Tourne-pierre.

**tourne-pierre** n. m. Genre d'échassiers, renfermant des oiseaux de rivage dont on connaît deux espèces répandues sur le globe. (Les tourne-pierre [*arenaria*] sont ainsi appelés de l'habitude qu'ils ont de retourner les pierres du bout de leur bec, pour découvrir les mollusques et les larves qui se cachent dessous, et dont ils font leur nourriture.)

**Tourneppe**, comm. de Belgique (Brabant), arr. de Bruxelles) ; 5.670 h. Papeteries.

**tourner** [*né*] v. a. (du lat. *tornare*, façonner au tour). Mouvoir en rond : *tourner une roue, une broche.* Changer par un mouvement en ligne courbe la position de : *tourner la tête.* Mettre une chose dans un sens opposé : *tourner le feuillet.* Façonner au tour : *tourner un pied de table.* Examiner, considérer : *tourner une affaire en tous sens.* Interpréter : *tourner en bien ou en mal.* Agencer, arranger : *bien tourner une lettre.* Appliquer, diriger : *tourner ses pensées vers Dieu.* Eculer d'un côté : *tourner ses souliers.* Faire le tour pour éviter : *tourner une montagne ;* pour surprendre : *tourner les positions de l'ennemi.* Eluder : *tourner la difficulté.* Donner une forme aux légumes avec un couteau spécial. *Tourner la pâte*, la diviser, après le pétrissage, en fragments ayant la forme des pains. *Tourner en*, transformer en. *Tourner le dos à quelqu'un*, marcher en sens contraire, et, *fig.*, le traiter avec mépris. *Tourner les talons*, s'éloigner. *Tourner casaque*, changer de parti. *Tourner bride*, revenir sur ses pas, en parlant d'un cavalier. *Tourner en ridicule*, rendre ridicule. *Tourner en plaisanterie*, ne pas traiter sérieusement. *Tourner la tête à quelqu'un*, le faire changer de bien en mal, le séduire : *cette femme lui fait tourner la tête. Tourner le sang* (ou *les sens*) *à*, causer une émotion violente à. *Tourner quelqu'un à son gré*, en faire ce qu'on veut. V. n. Se mouvoir circulairement : *la terre tourne sur elle-même autour du soleil.* S'agiter en divers sens : *tourner longtemps avant de prendre un parti.* Changer de position ou de direction : *le vent a tourné.* Se tranformer : *abondance qui tourne à l'excès.* Changer d'opinion, de conduite : *politicien qui tourne continuellement.* S'altérer, se dénaturer : *le lait, le vin a tourné.* Se colorer, mûrir : *le raisin commence à tourner.* Avoir une bonne ou mauvaise issue : *l'affaire a mal tourné.* Prendre une certaine conduite : *ce jeune homme a bien tourné.* Avoir une tendance vers : *tourner à la dévotion. Hortic.* Former sa pomme, en parlant de la laitue. *Peint.* Paraître arrondi et saillant. *Tourner contre*, devenir opposé, contraire. *Tourner à tout vent*, changer souvent d'opinion. *Tourner du côté de quelqu'un*, prendre son parti. *La tête lui tourne*, il a le vertige. *La chance a tourné*, a passé d'un autre côté. *Tourner autour du pot*, ne pas aller directement au fait. *Tourner court*, tourner dans un petit espace, et *fig.*, fuir brusquement. *Le vent a tourné* (*au fig.*), la situation est changée ; on a changé de sentiment. *Pop. Tourner de l'œil*, mourir. V. impers. *Il tourne cœur*, la carte tournée est cœur. Allus. hist. V. e pur si muove.

**tournerie** [*rî*] n. f. Atelier de tourneur.

**Tournes** (de) ou **Detournes**, famille d'imprimeurs protestants, originaire de Noyon, établie à Lyon et à Genève au xvi<sup>e</sup> siècle. Elle eut pour fondateur Jean de Tournes, et subsista jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle.

**tourne-soc** n. m. *Agric.* Syn. de tourne-oreille.

**tournesol** n. m. (ital. *tornasole*). Nom de diverses plantes, dont les fleurs se tournent vers le soleil, comme l'héliotrope et l'hélianthe ou *grand soleil.* Matière colorante extraite de l'orseille ou du croton fermentés avec de l'urine. (Les alcalis la font virer au bleu, et les acides au rouge.)

— Encycl. *Bot.* Sous le nom de tournesol, on désigne des plantes assez diverses : orseilles, lichens qui fournissent l'orcine et le tournesol ; maurelle ou tournesolie ou croton des teinturiers (*chrozophora tinctoria*), qui fournit, par compression des tiges, un suc que l'on fait fermenter, et dont on imprègne des linges sur lesquels se dépose une matière colorante bleue (tournesol en drapeaux) ; héliotropes ; taridies ; hélianthes, etc.

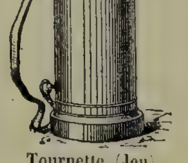
Tournette. (Jeu).

**tournesolie** [*lî*] n. f. Nom du tournesol des teinturiers.

**tourne-sous-age** n. m. Ancienne charrue à soc et versoir doubles, dont la partie travaillante pouvait pivoter sur l'age, pour prendre des positions opposées.

**tournette** [*nè-te*] n. f. (de *tourner*). Sorte de dévidoir tournant sur un pivot vertical. Plateau tournant, au centre duquel on pose les vases que l'on veut peindre ou tourner. Caisse cylindrique dont se servent les photograveurs pour enduire régulièrement de bitume de Judée les plaques de métal à graver. Instrument coupant, dont se servent les relieurs, les vitriers, etc. Plateau numéroté sur lequel tourne une aiguille à pivot, qui, s'arrêtant sur un numéro, indique le gain du joueur. (Syn. tourniquet.) Cage tournante d'un écureuil.

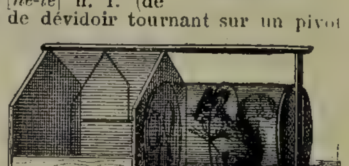
Tournette d'écureuil.

**tourneur** n. m. (de *tourner*). Artisan qui fait des ouvrages au tour. Ouvrier qui fait tourner divers appareils : le rouet à retordre, la meule à aiguiser, etc. Adjectiv. Qui tourne au tour : *ouvrier tourneur.* Qui tourne sur lui-même : *derviche tourneur.*

**tourneuse** [*neu-ze*] n. f. Ouvrière qui dévide la soie.

**Tourneux** (Jean-Maurice), érudit français, né et m. à Paris (1849-1917). On lui doit des éditions savantes de Diderot, de la *Correspondance littéraire* de Grimm, et des travaux de bibliographie et d'iconographie.

**tournevent** [*van*] n. m. Tuyau coudé mobile au sommet d'une cheminée, de manière à tourner à tout vent. (Syn. gueule de loup.)

**tournevire** n. m. (de *tourner*, et *virer*). *Mar.* Grelin sans fin garni de pommes, disposé entre l'avant et la cloche du cabestan sur laquelle il est enroulé et servant autrefois à virer les ancres quand on ne se servait pas encore de chaînes. *Jeux.* Loterie foraine qui se tire au moyen d'un tourniquet.

**tournevirer** [*ré*] v. a. *Fam.* Conduire à son caprice.

**tournevis** [*viss*] n. m. Instrument de fer pour serrer ou desserrer les vis.

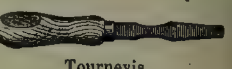
Tournevis.

**Tournier** (Edouard), philologue français, né à Besançon, m. à Paris (1831-1898) ; savant commentateur de Sophocle ; auteur d'une thèse importante sur *la Némésis et la jalousie des dieux.*

**tournière** n. f. Surface, à chaque coin d'un champ, que l'agriculteur réserve pour pouvoir tourner sa charrue, et qu'il pioche ou bêche par la suite.

**tournille** [*ll* mll., *e*] n. f. Instrument dont se sert le fabricant de bonneterie pour relever les mailles tombées des bas au métier.

**tourniller** [*ll* mll., *é*] v. a. Tortiller. (Peu us.) V. n. Tourner dans un très petit cercle.

**tourniole** n. f. (de *tournier*, anc. forme de *tournoyer*). Variété de panaris sous-épidermique, qui se développe autour de l'ongle, sur la face dorsale du doigt. (La tourniole offre peu de gravité, mais elle entraîne souvent la chute de l'ongle, qui, d'ailleurs, repousse dans la suite. On traite par des pansements antiseptiques, et l'on évacue précocement le pus.)

**tournioler** [*lé*] v. n. Prendre des détours. (Vx.)

**tourniquet** [*kè*] n. m. (de *tourner*). Croix mobile posée horizontalement sur un pivot, dans une rue, dans un chemin, à l'entrée d'un spectacle payant, pour ne laisser passer que les piétons, ou une personne à la fois. Petit morceau de bois tournant, qui sert à soutenir un châssis levé. Lame de fer mobile en forme d'S et servant à maintenir un volet ouvert. Jeu de hasard, qui consiste en un disque tournant creux et vertical, autour duquel sont marqués des numéros, et dans lequel se meut une bille. Tambour horizontal à claire-voie, tournant facilement autour de son axe, à une certaine distance du sol, et sur lequel il s'agit de se maintenir en équilibre jusqu'à ce qu'on ait pu atteindre un objet placé au-dessus. *Mar.* Rouleau mobile sur lequel on fait rouler les cordages. *Phys.* Appareil de

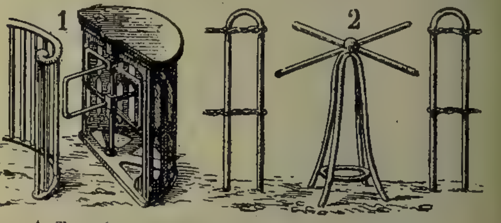

1. Tourniquet compteur ; 2. Tourniquet ordinaire.

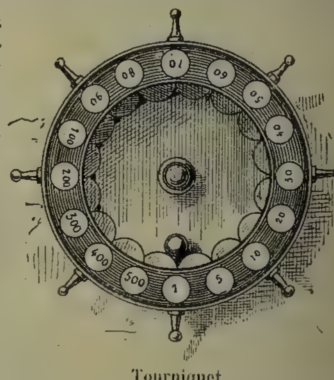

Tourniquet.

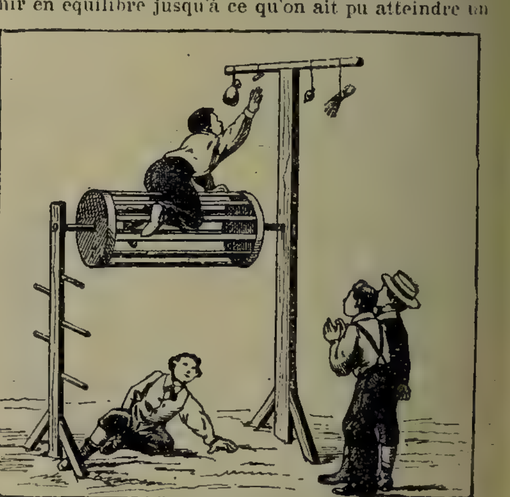
Jeu du tourniquet.

cabinet de physique, qui est mis en mouvement par la réaction d'un fluide. *Pêch.* Syn. de MOULINET. *Milit.* Poutre horizontale armée de pointes de fer, dont on se servait pour fermer les ouvertures ménagées dans une palissade. *Arg. milit. Passer au tourniquet*, passer en conseil de guerre. *Chir.* Instrument pour comprimer les artères, utilisé surtout d'urgence pour arrêter une hémorragie artérielle, en attendant la ligature du vaisseau. *Zool.* Nom vulgaire des gyrins.

— Encycl. *Phys. Tourniquet hydraulique.* C'est un vase de verre en forme de toupie, et susceptible de tourner autour d'un axe vertical. Le vase étant plein d'eau et le robinet supérieur ouvert, le liquide s'écoule par deux tubes horizontaux ayant leurs extrémités recourbées horizontalement et en sens contraire ; les jets qui s'échappent provoquent une réaction ; le couple de forces qui en résulte imprime à l'appareil un mouvement de rotation très rapide. On a utilisé ce principe pour construire des appareils d'arrosage automatique.

*Tourniquet électrique.* Il comprend une chape centrale, autour de laquelle sont fixés des rayons divergents en fils de laiton, ces rayons étant recourbés dans le même sens à leurs extrémités et terminés en pointes. La chape étant placée sur un pivot vertical fixé à une machine électrique, le tourniquet se met à tourner en sens contraire de la direction des pointes, dès que la machine est chargée.

**tournis** [*ni*] n. m. (de *tourner*). Maladie des bêtes ovines et bovines, occasionnée par le développement d'un cœnure à la surface ou dans l'intérieur du cerveau.

— Encycl. Le tournis attaque les animaux jeunes plus souvent que les adultes, et plus fréquemment les agneaux que les veaux. Les symptômes d'apparition sont la diminution d'appétit, la tristesse, le refus de la mamelle, la marche paresseuse, la diminution ou la perte de la vue ; après que le ver est très développé, les accidents sont plus graves et s'accompagnent encore de renversement de la tête en arrière, mouvements rapides, grincements de dents, progression rectiligne, puis en cercle, suivant le siège occupé par le cœnure ; la mort est la terminaison habituelle de cette affection. Le cœnure est un cysticerque, qui provient de l'ingestion, par le jeune mouton, d'anneaux de ténias évacués sur l'herbe par un chien atteint de *tænia cœnurus*.

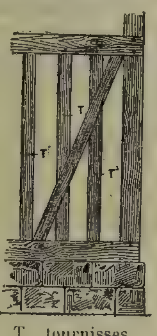

T, tournisses.

**tournisse** [*ni-se*] n. f. (de *tourner*). Poteau qu'on établit entre une sablière et une décharge de cloison, et qui sert de remplissage.

**tournoi** n. m. (de *tournoyer*). Fête guerrière, où l'on combattait à armes courtoises, et à cheval. *Fig.* Assaut, concours : *tournoi individuel.*

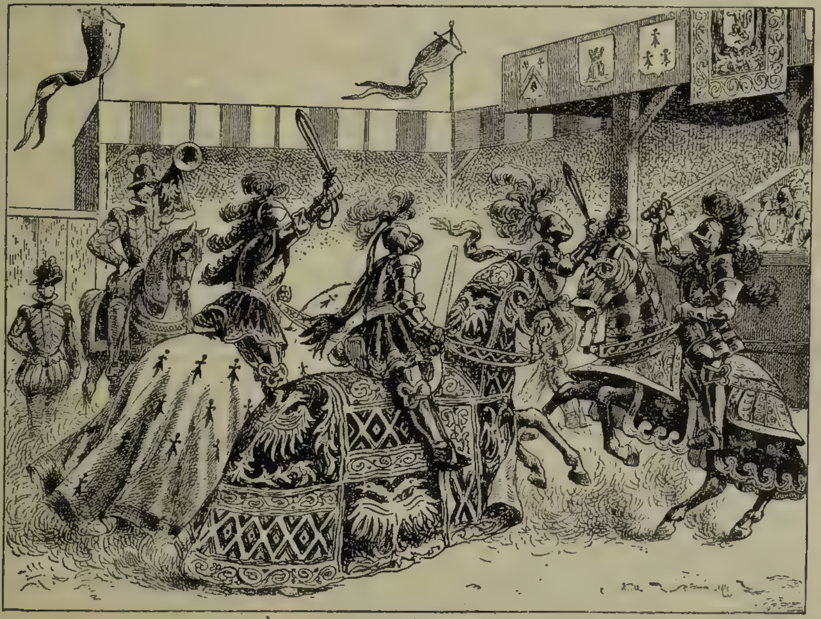

Tournoi (XVIe siècle).

— Encycl. La mode des tournois est très ancienne : il en est question dès le XIIe siècle. A partir du XIVe siècle, on distingue les joutes, où l'on combattait à la lance, et les tournois, où les champions se servaient de l'épée sans tranchant ni pointe et de la masse ou massette de bois. Les cérémonies précédant le tournoi étaient nombreuses, et réglées par un strict cérémonial. Les vainqueurs étaient menés en pompe par les dames et demoiselles vers les *reines du tournoi* : ainsi appelait-on les dames qui présidaient la fête. Ils recevaient alors les prix : vases, robes, armes, etc. Les tournois furent délaissés dès le milieu du XVIe siècle, surtout après la mort de Henri II, tué au tournoi de l'hôtel des Tournelles, et furent remplacés par les carrousels.

**tournoiement** [*noi-man*] ou **tournoîment** [*man*] n. m. Action de ce qui tournoie : *tournoiement de l'eau. Fig.* Mouvement entraînant, vertigineux. *Art vétér.* Syn. de TOURNIS.

**tournoir** n. m. Bâton avec lequel le potier d'étain met son tour en mouvement.

**tournoire** n. f. Moulin à carton, qui contient la pile, l'arbre à diviser la matière, et le branchage auquel on attelle le cheval.

**tournois** [*noi*] adj. (du lat. *turonensis*, de Tours). S'est dit, en France, de la monnaie frappée jusqu'au XVIIIe siècle à Tours, puis de la monnaie royale frappée sur le modèle de celle de Tours : *la livre tournois valait vingt sous tournois, et le sou tournois douze deniers ; la monnaie tournois était d'un quart moins forte que la monnaie parisis.* N. m. : *un tournois.*

**tournoise** [*noi-ze*] n. f. Etoffe à tissu circulaire plan.

**Tournon**, ch.-l. d'arr. (Ardèche), sur le Rhône ; ch. de f. P.-L.-M. ; à 53 kil. N.-E. de Privas ; 5.100 h. (*Tournonais*). Lycée, ancien collège fondé en 1536 par le cardinal de Tournon, natif de cette ville et enterré dans la chapelle. Château (XIVe-XVIe s.). Soieries, vins, marrons et bois de construction. — L'arr. a 11 cant., 127 comm., 135.040 h. Le cant. a 16 comm. et 14.990 h.

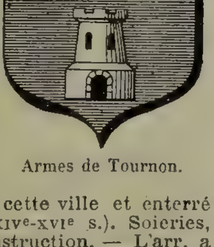

Armes de Tournon.

**Tournon** (François, cardinal **de**), homme d'Etat et diplomate français, né à Tournon, m. à Paris (1489-1562) ; il présida le colloque de Poissy (1561). Il protégea les savants, les gens de lettres, et créa le *Collège de Tournon.*

**Tournon-d'Agenais** [*nè*], ch.l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 25 kil. de Villeneuve-sur-Lot ; 910 h. Prunes. — Le cant. a 9 comm. et 4.860 h.

**Tournon-Saint-Martin,** ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 16 kil. du Blanc ; 1.560 h. Ch. de f. Orl. Sur la Creuse. — Le cant. a 10 comm. et 7.630 h.

**tournoyant** [*noi-i-an*], **e** adj. Qui tournoie : *des eaux tournoyantes.*

**tournoyer** [*noi-ié*] v. n. (de *tour.* — Se conj. comme *aboyer.*) — Tourner en faisant plusieurs tours sur soi-même : *les feuilles mortes tournoient au souffle de l'automne.* Errer çà et là sans s'écarter beaucoup. *Fig.* Biaiser ou différer de conclure : *l'irrésolu ne fait que tournoyer.*

**tournoyeur** [*noi-ieur*] n. m. Chevalier qui prenait part à un tournois.

**tournure** n. f. (lat. pop. *tornatura*). Manière dont une chose s'avance vers le but : *affaire qui prend une bonne tournure.* Manière dont une chose est présentée : *donner une certaine tournure à sa conduite.* Manière dont une personne est faite : *avoir une jolie tournure.* Bouffant élastique, que les dames mettaient par derrière sous leur jupe. Manière d'agencer les mots dans une phrase : *tournure incorrecte.* Etat d'une boisson ou d'un aliment tourné, corrompu. Action de tourner, de façonner au tour : *tournure donnée à un fer à cheval.* Déchet métallique, détaché d'une pièce pendant le tournage. Bande d'écorce qu'on détache des fruits ou des légumes, en les tournant.

**Tournus** [*nu*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 30 kil. de Mâcon ; 4.850 h. (*Tournusiens*). Sur la Saône ; ch. de f. P.-L.-M. Belle église romane de Saint-Philibert église de la Madeleine et de Saint-Valérien (XIe-XIIe s.). Patrie de Greuze. Vins, volailles ; carrières. — Le cant. a 14 comm. et 14.260 h.

**Tourny** (marquis **de**), administrateur français, né et mort à Paris (1690-1760). Maître des requêtes, puis intendant du Limousin (1733) et de Guyenne (1743), il embellit considérablement la ville de Bordeaux.

**touroir** n. m. Lieu où les brasseurs font sécher l'orge germée.

**touron** n. m. Petite pâtisserie de dessert, aux amandes et aux avelines.

**Tourouvre,** ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 12 kil. de Mortagne ; 1.590 h. (*Tourouvrains*). Ch. de f. Et. Verrerie. — Le cant. a 15 comm. et 5.220 h.

**tourque** n. f. Mesure de capacité, conventionnelle, employée pour charger les minerais que l'on verse ensuite dans un haut fourneau.

**Tours** [*tour*], anc. capit. de la Touraine, ch.-l. du dép. d'Indre-et-Loire, sur la Loire ; ch. de f. Orl. et Et. ; à 236 kil. S.-O. de Paris ; 75.096 h. (*Tourangeaux*). Archevêché, école préparatoire de médecine et de pharmacie. Vins, eaux-de-vie, fruits secs, cire, chanvre, rillettes ; fabrication de soieries, de galons de soie, de tapis ; imprimerie. Patrie des peintres Fr. Clouet et Jean Fouquet, de Boucicaut, Grécourt, Destouches, H. de Balzac. Deux tours de l'ancienne église Saint-Martin. Très belle cathédrale gothique (XIIe-XVIe s.), avec cloîtres. Des Etats y furent convoqués en 1308, 1468, 1484 et 1506. En 1870, la délégation de la Défense nationale y siégea. — L'arr. a 11 cant., 127 comm., 202.000 h. Le cant. Centre a 1 comm. et 25.390 h. ; le cant. Nord, 10 comm. et 16.350 h. ; le cant. Sud, 12 comm. et 63.240 h.

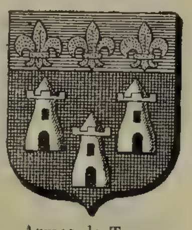

Armes de Tours.

**Tours-sur-Meymont,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 51 kil. de Clermont-Ferrand ; 1.670 h.

**tourte** n. f. (bas lat. *torta*). Pâtisserie de forme circulaire, contenant un mets : *tourte au poisson.* Tarte. (Vx.). Gâteau de marc de divers fruits ou graines, servant d'engrais. Masse homogène, en forme de pain, que l'on obtient après avoir réduit le minerai d'argent en poudre. Plaque d'argile qui supporte le creuset du verrier. Pièce ronde de la lanterne d'un moulin. *Pop.* Bête, imbécile. Tête.

**tourteau** [*tô*] n. m. (de *tourte*). Gâteau rond. (Vx.) Gros pain de forme ronde. Masse formée d'un résidu de graines, de fruits, dont on a exprimé l'huile, le suc, et qu'on donne comme aliment aux bestiaux, ou qu'on emploie comme engrais : *un tourteau d'olives. Blas.* Figure circulaire toujours en émail (à l'inverse du besant, qui est toujours en métal). [V. la planche BLASON.] *Techn.* Disque de bois pour broyer le salpêtre. Plafond de la lanterne d'un moulin. Roue dentée transmettant un mouvement à une chaîne. Sorte de crabe.

— Encycl. *Agric.* Les tourteaux, résidus solides de la fabrication des huiles (colza, œillette, olive, navette, noix, faines, arachides, coprah, sésame, soja, etc.), peuvent être donnés comme aliments aux animaux (soit à l'état sec, soit en barbotages, soit encore mélangés à des pulpes, à des racines, etc.), à l'exception cependant des vaches laitières, car ils communiquent souvent au lait un mauvais goût. On les utilise encore comme engrais azotés, dans les terres légères et perméables.

**tourtelé, e** adj. *Blas.* Semé de tourteaux, en parlant d'un écu ou d'une pièce.

**tourtelet** [*lè*] n. m. Pâtisserie en feuille mince.

**tourtelette** [*lè-te*] n. f. Vieille corde ou mèche à canon, dont on se sert pour faire un tourteau. Petite tourte.

**tourtereau** [*rô*] n. m. Jeune tourterelle encore au nid. *Fig.* Amant, mari jeune et tendre. Au pl. Jeunes gens qui s'aiment tendrement.

**tourterelle** [*rè-le*] n. f. (lat. *turtur*). Genre d'oiseaux colombiformes, répandus dans les régions paléarctiques.

— Encycl. Les tourterelles (*turtur*) sont des colombidés de taille moyenne, à livrée gris bleuâtre, ou fauve isabelle, variée de brun, de noir et de blanc. La tourterelle commune (*turtur turtur*) est répandue en Europe, en Asie et en Afrique. Sa chair est comestible.

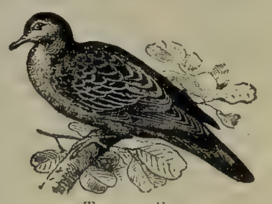

Tourterelle.

**tourterellette** [*rè-lè-te*] n. f. Petite tourterelle.

**Tourteron,** ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 24 kil. de Vouziers, sur le Saint-Lambert ; 470 h. Ch. de f. dép. En grande partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 10 comm. et 3,260 h.

**tourterrière** [*tè-ri*] n. f. Gros rouleau d'atelier, pour le transport des fardeaux très lourds.

**tourtia** [*si-a*] n. f. *Minér.* Poudingue siliceux des mines de la Flandre.

**tourtière** [*ti*] n. f. Ustensile de cuisine pour faire cuire des tourtes.

**tourtillon** [*ll* mll.] n. m. Petit tourteau.

**tourtoire** n. f. Baguette avec laquelle on bat les haies et les buissons pour envoyer le gibier aux tireurs.

**tourtouse** [*tou-ze*] n. f. *Arg.* Corde.

**tourtouser** [*zé*] v. a. *Arg.* Lier, attacher.

**tourtre** n. f. (lat. *turtur*). Tourterelle. (Vx.)

**Tourves,** comm. du Var, arr. et à 12 kil. de Brignoles ; 1.460 h. Ch. de f. P.-L.-M. Marbres.

**Tourville** (Anne-Hilarion DE COSTENTIN, comte **de**), marin français, né à Tourville (Manche), m. à Paris (1642-1701) ; il fit la guerre de course contre les pirates barbaresques, servit sous Duquesne, vainquit près de Wight la flotte anglo-hollandaise (1690), essuya un glorieux échec à la Hogue (1692), et remporta en 1693 la victoire du cap Saint-Vincent, faisant ensuite éprouver au commerce anglais d'énormes pertes.

**Toury,** comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 48 kil. de Chartres ; 1.730 h. Ch. de f. Et.

**Tourzel** (Louise-Elisabeth DE CROY D'HAVRÈS, duchesse **de**), gouvernante des enfants de Louis XVI, née à Paris, m. à Montfort-l'Amaury (1749-1832). Elle accompagna la famille royale en captivité.

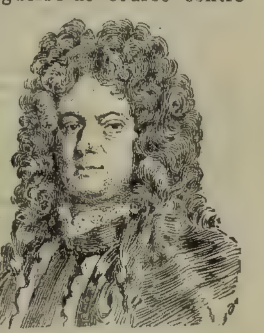

Tourville.

**tous** plur. adj. de *tout.*

**touselle** [*zè-le*] n. f. (provenç. *tosela*). Variété de blé dont l'épi est dépourvu de barbe.

**Toussaint** [*tou-sin*] n. f. Fête de tous les saints (1er nov.) : *célébrer la Toussaint.*

— Encycl. L'origine de cette fête remonte à la dédicace que fit, en 607, le pape Boniface IV, de l'ancien temple du Panthéon à Rome, consacré désormais à la Vierge et aux martyrs. Une chapelle fut érigée vers 731 par le pape Grégoire II, en l'honneur de tous les saints, dans l'église Saint-Pierre de Rome, et la fête fut depuis lors régulièrement célébrée. Elle s'introduisit en France en 837.

**Toussaint** (*la*), tableau d'Em. Friant (1889), au musée du Luxembourg, représentant une famille en deuil qui se rend au cimetière et fait l'aumône à un pauvre aveugle. (V. p. 1054).

**Toussaint** (François-Vincent), littérateur français, né à Paris vers 1715, m. à Berlin en 1772. Il collabora à l'*Encyclopédie* pour le droit, et publia sous le pseudonyme de PANAGE le livre des *Mœurs*, un des premiers essais de morale indépendante.

**Toussaint** (François-Christophe-Armand), statuaire français, né et m. à Paris (1806-1862), auteur de bas-reliefs appréciés à l'église Sainte-Clotilde (Paris) et au palais de la Bourse (Marseille).

**Toussaint-Louverture.** V. LOUVERTURE.

**Toussenel** (Alphonse), publiciste français de l'école fouriériste, né à Montreuil-Bellay, m. à Paris (1803-1885). Il a laissé de curieux et savants ouvrages d'ornithologie, et un livre très populaire : *l'Esprit des bêtes*, plein d'aperçus piquants.

**tousser** [*tou-sé*] v. n. (de *toux*). Chasser l'air des poumons involontairement, convulsivement et avec bruit : *la fumée fait tousser.* Imiter volontairement ce bruit : *tousser pour avertir quelqu'un.*

**tousserie** [*tou-se-rî*] n. f. Action de tousser; toux répétée et fatigante.

**tousseur, euse** [*tou-seur, eu-ze*] n. *Fam.* Qui tousse souvent.

**toussoter** [*tou-so-té*] v. n. Tousser souvent, mais faiblement chaque fois.

**tout** [*ta-out'*] n. m. (mot angl. signif. *espion*). Individu qui espionne les chevaux de course, et tâche d'avoir sur eux des informations ignorées des autres.

**tout** [*tou* devant une consonne, *tout'* devant une voyelle], **toute;** pl. masc. **tous** [*tou* ou *touss*, suivant les cas : *tous* (tou) *les hommes sont mortels; ils sont tous* (touss) *mortels*] adj. (du lat. *totus*). Exprime l'universalité des parties qui constituent un ensemble : *tous les hommes.* Se dit d'une chose considérée dans son entier : *employer tout son pouvoir.* Chaque : *toute peine mérite salaire.* Unique : *cet enfant est toute ma joie.* Accompli, parfait : *une statue de toute beauté.* Est invariable devant un nom de ville au fém., quand il signifie « tout le peuple » : *tout Rome l'a vu ;* mais on dira : *toute Rome est couverte de monuments. Tous deux* ou *tous les deux*, les deux à la fois. *Tout un,* la totalité d'un. *Tout autre*, un autre quel qu'il soit. *Tout à tous*, s'accommodant au caractère, aux besoins de tous. *Je suis tout à vous*, je suis à votre disposition. *De tout point*, de toute façon. *Une fois pour toutes*, d'une façon définitive. *Toutes les semaines*, une fois par semaine. *Tout le monde*, l'universalité des hommes en général. *Tout ce qu'il y a de*, l'universalité de. *Fam. Tout-ci tout-ça*, diverses choses comme celles qu'on va dire. *Tout yeux tout oreilles*, tout occupé à regarder, qui à écouter. — *Tout* pron. indéf. L'universalité des choses : *qui sait tout, abrège tout.* Chaque individu, chaque chose : *tout ce qui naît meurt. Tous*, tous les hommes en général. *Tous tant que*, l'universalité des personnages que. *Tout ou partie,* la totalité ou une partie seulement. *Après tout*, en définitive. *Comme tout*, extrêmement. *En tout et partout*, en toutes choses et dans toutes circonstances. *En tout*, en comprenant l'universalité des objets. *A tout prendre*, en somme, en considérant toute chose. *C'est tout dire*, ce n'est rien dire de plus. *Du tout au tout*, complètement. Pop. *Avoir tout de*, présenter tous les caractères de tel ou tel être considéré comme déplaisant, nuisible, etc. : *il a tout du singe.* N. m. Ensemble, objet divisible pris en son entier : *le tout est plus grand que la partie* (dans ce sens, le pluriel est *touts*). L'universalité des choses : *le grand tout. Fig.* L'important, le principal : *le tout est de réussir.* Objet unique de l'affection : *il est son tout. Le tout*, tout cela. *Risquer, jouer le tout sur le tout*, hasarder de tout perdre pour tout gagner. *Blas. Sur le tout*. V. BROCHANT. *Mon tout*, le mot entier d'une charade. ANT. **Rien.** — Adv. Entièrement, complètement : *ils sont partis tout contents ; cette personne est tout heureuse ; une vie tout entière ; je vous le dis tout net. Tout... que*, quelque, si : *tout aimable qu'est* et non *que soit. la vertu.* (On écrira : *femme tout en larmes*, mais : *église toute en feu.*) *Gramm, Tout*, adv., varie devant un adj. fém. commençant par une consonne ou par un *h* aspiré : *elle était* **toute** *honteuse ;* **toutes** *vieilles qu'elles sont. Tout* est invar. dans les locutions : *tout yeux tout oreilles, tout en larmes, tout en sang. tout ardeur,* etc. *Tout* suivi de *autre* varie lorsqu'il détermine le nom qui suit l'adjectif *autre* : *je répondrai à* **toute autre** *question* ( *à toute question autre que celle que vous me posez* ). *Tout* est invariable s'il modifie l'adjectif *autre* et quand il est accompagné de *un, une* : *ceci est tout autre chose, c'est une tout autre chose* (*une chose tout à fait autre*). *Pour tout de bon*, sérieusement. *Tout un*, identique. *C'est tout un*, cela revient au même. Est aussi explétif : *tout doucement, tout au plus.* Loc. adv. : *Du tout*, nullement. *Tout à fait*, entièrement. *En tout*, tout compris. *Tout autant,* autant. *Tout plein*, beaucoup, une grande quantité. *Tout juste*, pas plus ; *fam.* précisément. *Tout de même*, malgré cela, néanmoins. *Tout au plus*, en portant la chose au plus haut degré possible. V. COUP, DOUX, HEURE.

**Tout est bien qui finit bien,** comédie de Shakespeare. Hélène, jeune fille de condition moyenne, obtient du roi, qu'elle a guéri d'une maladie grave, d'épouser Bertrand, comte de Roussillon, qu'elle aime. Mais, le jour de son mariage, Bertrand abandonne sa femme, qu'il dédaigne ; cependant, l'amour d'Hélène arrive à le reconquérir, grâce à un ingénieux stratagème (1598).

**Toute la lyre,** recueil de vers posthumes de V. Hugo (1888-1893), qui comprend des pièces appartenant à toutes les époques de la vie du poète.

**tout-à-l'égout** n. m. Mode de vidange des cabinets d'aisances, qui consiste à envoyer les matières fécales directement à l'égout, au moyen d'une chasse d'eau.

**tout-beau** interj. Cri par lequel un chasseur arrête un chien d'arrêt qui est près de se laisser emporter.

**tout-blanc** n. m. *Bot.* Nom vulgaire du *narcisse multiflore.*

**tout-coi** interj. *Véner.* Avertissement par lequel le valet de chiens empêche le limier de crier dans les voies.

**tout-connaissant, toute-connaissante** adj. Qui connaît toute chose.

**toute-bonne** [*bo-ne*] n. f. Sorte de sauge. Variété de poire. Pl. des *toutes-bonnes.*

**toute-bonté** n. f. Bonté infinie de Dieu.

**Toutée** (Georges), général et explorateur français, né à Saint-Fargeau (Yonne) en 1855, m. à Paris en 1927. Parti de Kotonou, il gagna le Niger par terre, parcourant 4.000 kilomètres (1894-1895). Il fut chargé, plus tard, de la délimitation franco-anglaise entre le Dahomey et la Nigeria (1900).

**toute-épice** n. f. Nom vulgaire de la nielle cultivée et du myrte piment. Pl. des *toutes-épices.*

**toutefois** [*foi*] adv. Néanmoins, cependant.

**toutenague** [*na-ghe*] n. f. (du persan *toutiyanak*). V. PACFUNG.

**toute-présence** n. f. *Théol.* Ubiquité, présence de Dieu en tout lieu.

**toute-puissance** n. f. Puissance infinie : *la toute-puissance de Dieu.* Pouvoir souverain : *arriver à la toute-puissance.*

**toute-science** n. f. *Théol.* Science universelle, un des attributs de Dieu. Syn. OMNISCIENCE.

**toute-table** n. f. ou **toutes-tables** n. f. pl. Jeu de trictrac dans lequel chaque joueur met ses dames dans chacune des quatre tables.

**tout-fécond, toute-féconde** adj. *Théol.* Qui possède la fécondité suprême, universelle.

**toutier** [*ti-é*] n. m. (de *toue*). Celui qui dirige une toue.

**toutou** n. m. Chien, dans le langage des enfants.

**tout-ou-rien** n. m. invar. Partie d'une répétition de montre ou de pendule, qui règle la marche de l'appareil de répétition, et qui sonne l'heure complète lorsque l'on pousse convenablement le bouton, ou rien.

**Tout-Paris** n. m. *Fam.* Ensemble des personnalités littéraires, artistiques, financières, politiques, etc., que leur notoriété, leur situation, etc. appellent à figurer dans tous les petits événements de la capitale. *Le Tout-Paris des premières*, locution devenue légèrement ironique, et servant à désigner l'ensemble des plus hautes personnalités de la finance, des arts, des lettres, etc., qui sont censées constituer, à Paris, le public des premières représentations des théâtres.

**tout-puissant** [*pui-san*], **toute-puissante** [*i-san-te*] adj. Qui a un pouvoir sans bornes : *ministre tout-puissant.* N. m. *Le Tout-Puissant*, Dieu. Pl. des *tout-puissants, toutes-puissantes.*

**tout-venant** [*nan*] n. m. Houille prise sans triage, avec la poussière et les gros fragments. Ecorces broyées du chêne ou du châtaignier, destinées à être transformées en tan.

**Touvet** [*vè*] **(Le),** ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 27 kil. de Grenoble, au pied du massif de la Grande-Chartreuse; 1.260 h. — Le cant. a 14 comm. et 9.410 h.

**Touvois,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 41 kil. de Nantes ; 2.080 h.

**Touvre,** riv. de France, affl. de la Charente, brusque et majestueuse réapparition des eaux de la Tardoire et du Bandiat, qui se perdent dans les calcaires de l'Angoumois ; baigne Ruelle. Cours 10 kil.

**toux** [*tou*] n. f. (du lat. *tussis*). Expiration brusque, convulsive et sonore, de l'air contenu dans les poumons.

— Encycl. *Méd.* La toux est déterminée par l'irritation directe ou sympathique de la membrane qui tapisse la trachée et les bronches, et elle a pour but d'expulser les corps étrangers par lesquels est produite cette sensation. et en particulier le mucus trop abondant sécrété par la muqueuse bronchotrachéale.

Généralement, la toux se produit par *accès*, par *quinte* d'un caractère convulsif. Elle est très fréquente dans la coqueluche, la pleurésie, la tuberculose pulmonaire, la pneumonie, et elle est en quelque sorte symptomatique des organes de la respiration. Suivant le bruit produit, la toux est dite *sèche*, *humide*, *quinteuse*, *nerveuse*, *croupale*, etc.

On administre des opiacés (surtout la codéine), de la belladone, des antispasmodiques.

— *Art vétér.* La toux s'observe chez tous les animaux domestiques, a les mêmes caractères et est due aux mêmes causes que chez l'homme.

**Touz Gheul** (littéral. *Lac salé*), grande lagune salée de l'Anatolie, à 100 kil. de Konieh ; 1.800 kil. carr. ; profond. maximum $0^{m}$,70.

**Towianski** (André), mystique polonais, né en Italie, m. en Suisse (1795-1878). Il eut une grande influence sur certains de ses compatriotes, en particulier sur Mickiewicz, qui exposa les doctrines de son ami dans son cours du Collège de France.

**Townshend** (Charles, vicomte), homme d'Etat anglais, né en 1674, m. à Rainham en 1738, beau-frère de Walpole ; président du conseil de 1720 à 1730.

**Townshend** (sir Charles Vere Ferrers), général anglais, né en 1861 ; placé en 1915 à la tête d'une division en Mésopotamie, il défendit courageusement Kut-el-Amara, et fut fait prisonnier par les Turcs après la chute de la ville.

**toxalbumines** [*tok-sal-bu-mi-ne*] n. f. pl. Composés albuminoïdes très toxiques que l'on trouve dans le venin des serpents, dans certains végétaux phanérogames (*ricine*) et dans les cultures microbiennes (*tuberculine*).

— Encycl. L'activité physiologique de certaines toxalbumines est très grande : parfois de minimes fractions de milligramme suffisent à tuer un animal. L'introduction de très petites doses de ces toxalbumines dans l'organisme provoque la formation d'une antitoxine de pouvoir contraire. Tel est le principe des vaccinations et immunisations (sérum antidiphtérique, sérum antipesteux).

**toxalbuminose** [*tok-sal-bu-mi-no-ze*] n. f. Espèce de toxalbumine, dans laquelle la matière protéique fixée à une molécule toxophore donne les réactions des albumines.

**toxémie** [*tok-sé-mî*] n. f. (du gr. *toxikon*, poison, et *haima*, sang). Ensemble des accidents provoqués par les toxines.

**toxicité** [*tok-si*] n. f. (du gr. *toxikon*, poison). Caractère de ce qui est toxique : *la toxicité de l'arsenic.* Quotient de la quantité d'une substance nécessaire pour tuer un animal, par le poids de cet animal exprimé en kilogrammes.

— Encycl. La toxicité d'une substance varie avec la personne qui l'ingère, avec son âge, son sexe, son état de santé ou de maladie. Aussi prescrit-on toujours en thérapeutique des doses bien inférieures à la dose toxique.

**toxicodendron** [*din*] n. m. Nom scientifique des sumacs vénéneux.

**toxicogène** adj. (du gr. *toxikon*, poison, et *gennân*, engendrer). Qui produit une substance toxique.

**toxicographe** n. m. (du gr. *toxikon*, poison, et *graphein*, écrire). Auteur d'un traité sur les poisons.

**toxicographie** [*fî*] n. f. Connaissance et histoire des poisons.

**toxicographique** adj. Qui a rapport à la toxicographie.

**toxicologie** [*tok-si, jî*] n. f. (du gr. *toxikon*, poison, et *logos*, discours). Science qui s'occupe de l'étude des poisons et de leur recherche dans le corps humain.

— Encycl. La toxicologie n'est entrée dans la voie scientifique que depuis les découvertes de la chimie moderne, et surtout depuis Orfila. C'est ce dernier qui eut l'idée de rechercher le poison non seulement dans le tube digestif, mais aussi dans les organes (foie, cerveau, etc.) où il a pu se localiser après son absorption. Parmi les principaux procédés, citons la destruction des matières organiques par la chaleur et les acides, qui permet de rechercher les poisons inorganiques dans le produit de la carbonisation des organes ; la méthode de Stas, qui permet d'extraire les corps alcaloïdiques ; etc.

**toxicologique** [*tok-si*] adj. Qui a rapport à la toxicologie : *discussion toxicologique.*

**toxicologue** [*tok-si-ko-lo-ghe*] n. m. Celui qui s'occupe de toxicologie.

**toxicomane** adj. et n. Individu atteint de toxicomanie.

**toxicomanie** n. f. (du gr. *toxikon*, poison, et *mania*, folie). Habitude prise par certaines personnes d'absorber des doses ordinairement croissantes de substances toxiques (éther, morphine. cocaïne, opium, etc.).

— Encycl. La toxicomanie est une perversion morbide engendrée par une dégénérescence psychique, et que progagent l'attrait du mystérieux, la recherche de sensations nouvelles, le snobisme malsain d'une certaine classe de la société.

Ses conséquences sont aussi déplorables au point de vue de la race que de l'individu.

**toxicophage** [*tok-si*] adj. (du gr. *toxikon*, poison, et *phagein*, manger). Qui mange des poisons, qui mêle des poisons à ses aliments.

**toxicose** [*tok-si-ko-ze*] n. f. (du gr. *toxikon*, poison). Intoxication produite par les substances qu'élaborent soit l'organisme lui-même, soit les parasites qu'il contient.

**toxidermie** [*tok-si-dèr-mi*] n. f. (du gr. *toxikon*, poison, et *derma*, peau). Eruption cutanée, d'origine toxique (mauvaise alimentation, ou excrétion défectueuse).

**toxifère** ou **toxicophore** [*tok-si*] adj. (du gr. *toxikon*, poison, et du lat. *ferre*, porter, ou du gr. *phoros*, qui porte). Qui produit du poison.

**toxine** [*tok-si-ne*] n. f. (du gr. *toxikon*, poison). Poison complexe et soluble produit par le fonctionnement des plastides, spécialement des bactéries et des microbes en général, soit dans les organismes vivants, soit dans les milieux artificiels de culture.

— Encycl. C'est aux toxines des bactéries pathogènes que l'on attribue aujourd'hui les accidents généraux et les lésions des maladies infectieuses. Les toxines rentrent dans la catégorie des dérivés immédiats ou voisins des albuminoïdes ; les unes donnent les réactions des albumines (toxalbumines), d'autres celles des nucléines (nucléotoxines) ; les dernières, enfin, se rapprochent des ptomaïnes.

Les toxines n'agissent pas indifféremment sur tous les éléments anatomiques du corps des animaux infectés ; la plupart ont une action élective : la toxine tétanique agit sur les neurones, par exemple.

**toxi-infection** n. f. Genre d'infection où les germes morbides agissent par leurs toxines.

**toxinicide** [*tok-si*] adj. du gr. *toxikon*, poison, et *cædere*, tuer). Qui détruit les toxines. N. m. : *un toxinicide.*

**toxique** [*tok-si-ke*] n. m. (du gr. *toxikon*, poison). Nom générique des poisons. Adjectiv. Qui a la propriété d'empoisonner : *substance toxique.*

**toxocampe** [*tok-so-kan-pe*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuéliens, dont une espèce est commune en France pendant l'été.

**toxodon** n. m. Syn. de TOXODONTE.

**toxodontes** [*tok-so*] n. m. pl. (du gr. *toxon*, arc, et *odous, odontos*, dent). Ordre de mammifères ongulés, renfermant des formes fossiles dans les terrains secondaires et tertiaires de l'Amérique du Sud. S. un *toxodonte.* (V. TOXODON.)

**toxoïde** [*tok-so*] adj. (du gr. *toxikon,* poison, et *eidos*, forme). Toxine atténuée que l'on rencontre dans certains bouillons de culture des bacilles du tétanos et de la diphtérie.

**toxone** [*tok-so-ne*] n. f. (du gr. *toxikon*, poison). Toxine dont le groupe toxophore est atténué.

**toxophobie** [*tok-so-fo-bî*] n. f. (du gr. *toxikon*, poison, et *phobos*, crainte). Peur morbide des poisons.

**toxophore** [*tok-so*] adj. (du gr. *toxikon,* poison, et *phoros*, qui porte). Se dit de la molécule ou de la partie de molécule qui, entrant en combinaison avec les substances d'un plastide ou d'un tissu, détermine la toxicité.

**toxurie** [*tok-su-rî*] n. f. (du gr. *toxikon*, poison, et *ouron*, urine). Présence d'une grande quantité de matières toxiques dans les urines.

**Toyama,** v. du Japon (Nippon), sur la *baie de Toyama*, formée par la mer du Japon ; 57.500 h. Porcelaine.

**toyère** [*to-iè-re*] n. f. Pointe de fer d'une hache, qui s'engage dans le manche.

**Toyoharou** (Outagawa), dessinateur d'estampes japonais (1733-1814), fondateur de la dynastie des *Outagawa*, un des précurseurs dans l'art du paysage.

**Toyokouni** (Outagawa), dessinateur d'estampes japonais. Ses estampes, d'un coloris, un peu voyant, représentent des acteurs et des femmes (1769-1825).

**Toyonobou** (Ishikawa), dessinateur d'estampes japonais (1711-1785), auteur de beaux triptyques à figures de femmes.

**toy-spaniel, toy-terrier** [*to-i*] n. m. (m. angl., de *toy*, joujou, et *spaniel*, épagneul, ou *terrier*). Se dit d'un épagneul anglais ou d'un terrier anglais de très petite taille. (On dit quelquefois par abrév. *un toy.*)

**Tozeur,** oasis de la Tunisie méridionale, dans le « Pays des Dattes » ( Beled el Djerid). Dattes renommées. — Le bourg homonyme est le centre principal de l'oasis.

**tra** interj. Mimologisme dont on se sert pour rendre certains bruits, notamment le trot d'un cheval.

**trabac** [*bak*] ou **trabaccolo** [*ba-ko*] n. m. Bâtiment de commerce à deux mâts, en usage dans l'Adriatique. Filet employé par les pêcheurs de Cette et des environs.

**traban** n. m. (allem. *trabant*). Hallebardier de la garde des princes scandinaves ou des armées suisses. (Vx.)

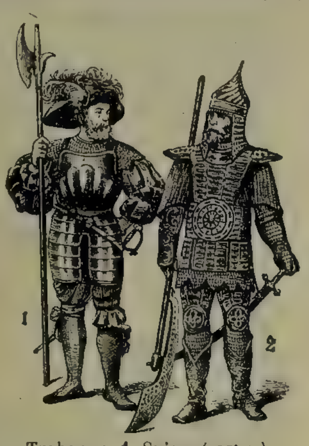

Traban ; 1. Suisse (XVIe s.) ; 2. Scandinave (XVe s.).

**trabe** n. f. (du lat. *trabs*, poutre). Hampe d'un drapeau, d'une bannière. *Blas.* Traverse ou jas de l'ancre.

**trabéation** [*si-on*] n. f. (lat. *trabeatio*). *Antiq. rom.* Action de revêtir la trabée. *Théol.* Action de prendre un corps. Incarnation, en parlant de Jésus-Christ.

**trabéculaire** [*lè-re*] adj. *Anat.* Qui a rapport aux trabécules.

**trabécule** n. f. (lat. *trabecula*). *Histol.* Fin prolongement qui se détache d'une paroi et fait saillie dans une cavité, le plus souvent en contractant des anastomoses avec les trabécules voisines.

**trabée** [*bé*] n. f. (lat. *trabea*). *Antiq. rom.* Toge de cérémonie, ornée de bandes de diverses couleurs.

— Encycl. Entièrement pourpre pour les empereurs, la trabée était blanche avec bandes de pourpre horizontales pour les rois et les consuls, jaune safran avec bandes de pourpre horizontales pour les augures.

**trabuco** n. m. (mot espagn. signif. *tromblon*). Cigare de la Havane, en forme de tromblon.

**trac** [*trak'*] n. m. Allure d'une bête de somme : *le trac des chevaux.* Trace, piste des bêtes : *suivre un loup au trac.*

**trac** [*trak'*] n. m. *Pop.* Peur : *avoir le trac. Tout à trac*, sans faire réflexion.

**traçage** n. m. (de *tracer*). Action de tracer. Division régulière d'un gîte minier, en massifs disposés de manière à pouvoir être attaqués facilement.

**tracanage** n. m. Action de tracaner.

**tracaner** [*né*] v. a. (de l'ital. *tracannare*). Dévider, faire passer d'un roquet sur le tracanoir.

**tracanoir** n. m. Sorte de dévidoir au moyen duquel on tracane la soie.

**traçant** [*san*], **e** adj. (de *tracer*). *Racine traçante*, racine d'arbre ou de plante qui s'étend horizontalement, par opposition aux racines pivotantes, qui pénètrent profondément dans le sol.

**tracas** [*ka*] n. m. (substant. verb. de *tracasser*). Mouvement accompagné d'embarras, de désordre : *les tracas d'un déménagement.* Peine, fatigue : *le tracas des affaires.* Ouverture qui, dans certaines fabriques, est pratiquée dans les planchers des divers étages, pour faciliter le montage ou la descente des matières.

**tracassant** [*ka-san*], **e** adj. Qui cause du tracas : *affaires tracassantes.*

**tracassement** [*ka-se-man*] n. m. Action de tracasser. (Peu us.)

**tracasser** [*ka-sé*] v. a. (de *traquer*). Tourmenter, inquiéter : *commerçant qu'une échéance tracasse.* V. n. S'agiter, se donner du tracas.

**tracasserie** [*ka-se-rî*] n. f. Ennui, tourment. Action de tracasser : *cessez ces tracasseries inutiles.*

**tracassier** [*ka-si-é*], **ère** n. et adj. Qui aime à faire des tracasseries : *les enfants sont tracassiers.*

**tracassin** n. m. *Fam.* Humeur inquiète : *avoir le tracassin.*

**trace** n. f. (subst. verb. de *tracer*). Empreinte, vestige marquant le passage d'un homme ou d'un animal : *suivre les traces d'un gibier.* Cicatrice, marque physique qui reste d'une chose : *les traces d'une brûlure. Bot.* Syn. de STOLON ou COULANT. Premiers points à l'aiguille indiquant les contours d'un dessin de tapisserie. *Fig.* Impression dans l'esprit, la mémoire. *A la trace*, en se guidant d'après les traces. *Suivre les traces, marcher sur les traces de*, imiter, devenir l'émule de. *Etre sur la trace de*, être en voie de découvrir. *Géom. descript. Trace d'une droite*, intersection de la droite avec l'un des plans de projection. *Trace d'un plan*, intersection du plan avec l'un des plans de projection.

**tracé** n. m. Représentation, par des lignes, des contours d'un dessin, d'un plan : *faire le tracé d'une figure.* Ligne suivie, parcours : *le tracé du Métropolitain, à Paris.*

**tracé, e** adj. *Turf.* Se dit des chevaux inscrit au stud-book, et dont la généalogie est connue.

**trace-bouche** n. m. Outil du facteur de pianos. Au plur. : *des trace-bouches.*

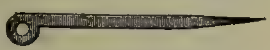
Traceret.

**tracelet** [*lè*] ou **traceret** n. m. Outil pointu pour tracer les divisions des instruments de mathématiques. Outil qui sert à marquer et à piquer le bois.

**tracement** [*man*] n. m. Action de tracer.

**tracer** [*sé*] v. a. (lat. pop. *tractiare*, de *trahere*, tirer). — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il traça, nous traçons.*) Marquer les traces, les lignes, le dessin de : *tracer un plan.* Indiquer par l'écriture : *tracer des caractères.* Dépeindre : *tracer le tableau de ses malheurs.* Indiquer la direction de : *tracer le chemin à quelqu'un.* Marquer, déterminer la voie à suivre : *tracer une ligne de conduite à quelqu'un.* Indiquer par son exemple : *nos pères nous ont tracé le chemin que nous suivons.* V. n. Se dit des plantes dont les tiges ou les racines s'étalent sur le sol ou près de la surface. Se dit des animaux qui creusent sous terre des galeries peu éloignées de la surface du sol.

**traceret** n. m. Syn. de TRACELET.

**trace-sautereau** n. m. Instrument dont se sert le facteur de pianos pour marquer les entailles où doivent entrer les languettes. Au plur. : *des trace-sautereaux.*

**traceur, euse** [*eu-ze*] n. Celui, celle qui trace. N. f. Ouvrière qui trace des canevas à tapisserie, des broderies, des dentelles, par des points d'aiguille.

**trachéal** [*ké-al*], **e, aux** adj. Qui se rapporte à la trachée, aux trachées.

**trachéates** [*ké*] n. m. pl. (de *trachée*). Nom donné aux arthropodes qui respirent par des trachées comme les insectes, par opposition aux crustacés qui respirent par des branchies : *la division des trachéates n'a qu'une valeur scientifique relative.* S. un *trachéate.*

**trachée** [*ché*] n. f. (de l'adj. f. gr. *trakheia*, raboteuse). Abrév. de TRACHÉE-ARTÈRE (*tracheia artêria*). *Zool.* Organe respiratoire des animaux articulés. *Bot.* Vaisseau entouré de fils en spirales serrées.

— Encycl. *Zool.* Les trachées sont de longs tubes déliés, qui débouchent à l'extérieur par des orifices appelés stigmates, chez les arachnides, les myriapodes, les onychophores et les insectes. Les trachées entourent les organes, et les pénètrent. Leur rôle physiologique est le même que celui des bronches chez les vertébrés.

**trachée-artère** n. f. Chez l'homme et l'animal, canal qui fait communiquer le larynx avec les bronches, et qui sert au passage de l'air, pendant l'inspiration et l'expiration.

— Encycl. La trachée est un conduit fibro-cartilagineux situé au-devant de l'œsophage, et faisant suite au larynx.

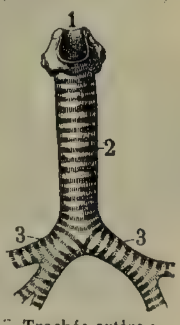

Trachée-artère : 1 Trachée; 2. Cartilage ; 3. Grosses bronches.

Chez l'homme, elle est composée de dix-huit à vingt cerceaux cartilagineux, formant les trois quarts d'un anneau qui est interrompu en arrière par une gaine fibreuse dite *portion membraneuse.*

Chez les animaux supérieurs, la trachée a la même constitution que chez l'homme, mais les anneaux sont au nombre d'une cinquantaine.

L'inflammation de la trachée est dite *trachéite.*

**trachéen, enne** [*ké-in, è-ne*] adj. Qui appartient à la trachée, aux trachées : *la respiration trachéenne des insectes.*

**trachéite** [*ké-i-te*] n. f. (de *trachée*). Inflammation de la trachée-artère.

— Encycl. La trachéite est rarement isolée : elle est presque toujours liée à un état pathologique du larynx ou des bronches. Elle se traduit par un sentiment de gêne et de tension, par des picotements et une douleur sourde à la partie supérieure du sternum. Elle s'accompagne de toux, de crachats ; la respiration est difficile.

Le traitement consiste en opiacés, en expectorants et en fumigations.

**trachélie** [*ké-lî*] n. f. Genre de campanulacées à fleurs d'un bleu violacé, groupées en cymes terminales, dont la réunion forme un vaste corymbe, qui sont originaires du nord de l'Afrique, et que l'on cultive dans les jardins d'Europe.

**trachélien, enne** [*ké-li-in, è-ne*] adj. Qui appartient à la partie postérieure du cou.

**trachélisme** [*ké-lis-me*] n. m. (du gr. *trakhêlos*, cou). Contraction spasmodique des muscles du cou, que l'on observe pendant l'attaque dans l'épilepsie essentielle.

**trachélorraphie** [*ké-lo-ra-fî*] n. f. (du gr. *trakhêlos*, col, et *rhaphê*, suture). Opération qui a pour but de réparer les déchirures du col de l'utérus, consécutives à l'accouchement.

**trachélosperme** [*ké-lo-spèr-me*] ou **trachelospermum** [*ké, mom'*] n. m. Genre d'asclépiadacées d'Asie et d'Océanie, renfermant des lianes que l'on cultive parfois dans les serres d'Europe pour leurs jolies fleurs.

**trachéocèle** [*ké*] n. m. (de *trachée*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Tumeur gazeuse du cou, en communication avec la trachée.

**trachéorragie** [*ké-o-ra-jî*] n. f. (de *trachée*, et du gr. *rhagê*, rupture). Ecoulement de sang par la trachée.

**trachéosténose** [*ké-os-té-no-ze*] n. f. (de *trachée*, et du gr. *stenos*, étroit). Retrécissement de la trachée.

**trachéotomie** [*ké, mî*] n. f. (de *trachée*, et du gr. *tomê*, section). *Chir.* et *art vétér.* Opération qui a pour but d'ouvrir la trachée, soit pour en en extraire des corps étrangers, soit pour rétablir, au moyen d'une canule, l'entrée de l'air dans l'appareil respiratoire, dans les cas d'asphyxie par obstacle laryngé.

— Encycl. *Chir.* La trachéotomie est le plus souvent indiquée au cours des maladies graves du larynx : œdème de la glotte, croup, etc. C'est une opération d'urgence, très délicate.

— *Art vétér.* La trachéotomie ne se pratique guère que chez le cheval. Elle peut être *provisoire*, ou *permanente.* Elle est provisoire dans le cas d'angine, parce que la maladie est curable et que le résultat de la trachéotomie devient inutile une fois l'affection disparue.

**trachéotomique** adj. Qui a rapport à la trachéotomie.

**trachéotomiser** v. a. Faire subir l'opération de la trachéotomie.

**trachéoscopie** n. f. (de *trachée*, et du g. *skopia*, action d'observer). Méthode d'exploration de la trachée par vision directe à l'aide d'un tube endoscopique. (Quand l'instrument a pénétré assez loin pour permettre d'explorer ainsi les grosses bronches, c'est la *trachéo-bronchoscopie.*)

**Trachiniennes** (*les*), tragédie de Sophocle, qui a pour sujet la mort d'Héraklès, tué par la tunique empoisonnée que lui a envoyée sa femme Déjanire, jalouse de la princesse captive Iole. Le chœur se compose de jeunes filles de la ville de *Trachine*, où se passe la scène (440 av. J.-C.).

**trachode** [*ko-de*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, renfermant quelques espèces de petits charançons d'Europe et des régions voisines : *les trachodes vivent dans les fagots de bois.*

**trachome** [*ko*] n. m. Syn. de CONJONCTIVITE GRANULEUSE.

**trachure** [*ku-re*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, répandus dans les mers chaudes et tempérées, et que l'on appelle vulgairement *maquereaux bâtards, chinchards, gascons*, etc., sur les marchés de Paris.

**trachybolium** [*ki, li-om'*] n. m. Arbre de la famille des légumineuses cisalpiniées, vulgairement nommé *espalier* (v. ce mot).

**trachycarpe** [*ki*] adj. (du gr. *trakhus*, rude, raboteux, et *karpos*, fruit). Qui a des fruits rudes au toucher.

**trachymène** [*ki*] n. f. Genre d'ombellifères d'Australie et de Bornéo, à fleurs groupées en ombelles, et que l'on cultive dans les serres d'Europe.

**trachyptère** [*ki*] n. m. Genre de poissons acanthoptères des mers chaudes et tempérées, et dont une espèce est appelée communément *gros argentin.*

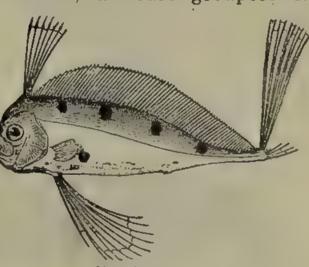
Trachyptère.

**trachysaure** [*ki-sô-re*] n. m. Genre de reptiles sauriens d'Australie.

**trachyte** [*ki-te*] n. m. Roche du type porphyroïde : *les trachytes sont des roches éruptives anciennes.*

**trachytique** [*ki-ti-ke*] adj. De la nature du trachyte.

**trachytoïde** [*ki*] adj. Se dit de ce qui a l'aspect ou la structure du trachyte.

**tracière** n. f. Endroit d'où l'on extrait le gravier.

**traçoir** n. m. Outil dont on se sert pour tracer. Syn. de TRACELET. Outil qu'emploie le boutonnier. Outil de jardinier.

**traçons** [*son*] n. m. pl. *Maître des traçons*, ouvrier qui, dans les marais salants, tire le sel des bosses, et le transporte à dos de bêtes de somme.

**tract** [*trakt'*] n. m. (mot angl.). Petit traité, brochure, opuscule sur une question politique, religieuse, etc. : *faire une campagne de tracts.*

**tractabilité** [*trak*] n. f. (lat. *tractabilitas*). Qualité de ce qui est traitable, de ce qu'on peut manier, mettre en œuvre.

**tractarianisme** [*trak, nis-me*] n. m. Doctrine des tractariens.

**tractarien** [*trak-ta-ri-in*] n. m. (angl. *tractarian ;* de *tract*, traité, à cause des opuscules connus sous le nom de : *tracts for present time*, dans lesquels étaient exposées les doctrines des tractariens). Syn. de PUSEYISTE.

**tractation** [*trak-ta-si-on*] n. f. (lat. *tractatio*). Manière de traiter une affaire, un marché. Se prend souvent dans un sens péjoratif : *se livrer à de louches tractations.*

**tracteur** [*trak*] n. m. Machine ou mécanisme produisant une traction. Véhicule automobile, dont les roues sont munies d'organes d'adhérence (roues à chenille, roues à cornières, etc.), et qui possède un dispositif de remorquage.

— Encycl. La traction automobile, par l'emploi du moteur à explosion ou du moteur électrique, a donné naissance à toute une série de véhicules nouveaux, plus souples que les locomotives routières, et dénommés *tracteurs.* Ces appareils ont été construits beaucoup moins dans le but de réaliser une supériorité de vitesse sur la traction animale, que dans celui d'obtenir une régularité constante de l'effort de traction sur des terrains difficiles et accidentés ; d'où les modifications nombreuses apportées aux roues porteuses ou motrices.

La diversité des applications de ces engins a conduit les constructeurs à réaliser des types de tracteurs très différents, pour les adapter au mieux à leurs fonctions. C'est ainsi qu'il existe des tracteurs puissants utilisés à la remorque de voitures à voyageurs et à marchandises (trains routiers de Renard, Scott, etc.), à la remorque du matériel et des produits industriels ou agricoles (métallurgie, carrières, exploitations agricoles ou forestières), du matériel lourd d'artillerie, des outils agricoles (v. MOTOCULTURE), et enfin des tracteurs légers, très maniables chariots-tracteurs, tracteurs-transporteurs, etc.), pour le service intérieur des gares, ateliers, magasins, hangars.

**tractif, ive** [*trak*] adj. Qui exerce une traction : *hélice tractive.*

**traction** [*trak-si-on*] n. f. (lat. *tractio ;* de *trahere*, tirer). Action d'une force qui tire un mobile : *traction d'une locomotive.* Dans les chemins de fer, partie de l'exploitation, qui consiste dans les transports de tous genres. *Traction rythmique de la langue*, manœuvre employée pour exciter la respiration chez les noyés ou asphyxiés.

— Encycl. *Thérap.* La traction rythmique de la langue se fait en saisissant la langue avec un linge (mouchoir, etc.) qui l'empêche de glisser entre les doigts, et dans une manœuvre bien cadencée de tractions et de relâchements n'excédant pas soixante à la minute. — Ce procédé est employé dans tous les cas où un arrêt de la fonction respiratoire s'est produit.

— *Mécan.* A la traction animale sont venus s'ajouter de nombreux systèmes de traction mécanique. En premier lieu vient la *traction à vapeur*, dans laquelle les roues motrices sont mises en mouvement grâce à des pistons actionnés par la vapeur d'eau de la chaudière. Le second mode de traction mécanique est celui qui s'opère par l'*air comprimé.* Cet air est contenu dans un réservoir spécial installé sur le véhicule même. A côté du réservoir, dans le but de compenser le froid produit par l'échappement de l'air comprimé, se trouve le *réchauffeur.* Ces systèmes de traction trouvent leur emploi dans les chemins de fer, les tramways, etc.

La traction par *moteur à gaz, à pétrole, à essence* ou *à alcool* est plus récente ; elle a permis de construire des moteurs légers ; avec eux, l'on a pu obtenir des vitesses de plus de 100 kilomètres à l'heure. Cette traction est utilisée surtout par les automobiles.

Enfin, la *traction électrique* compte quatre systèmes différents : par *accumulateurs*, par *fil aérien*,

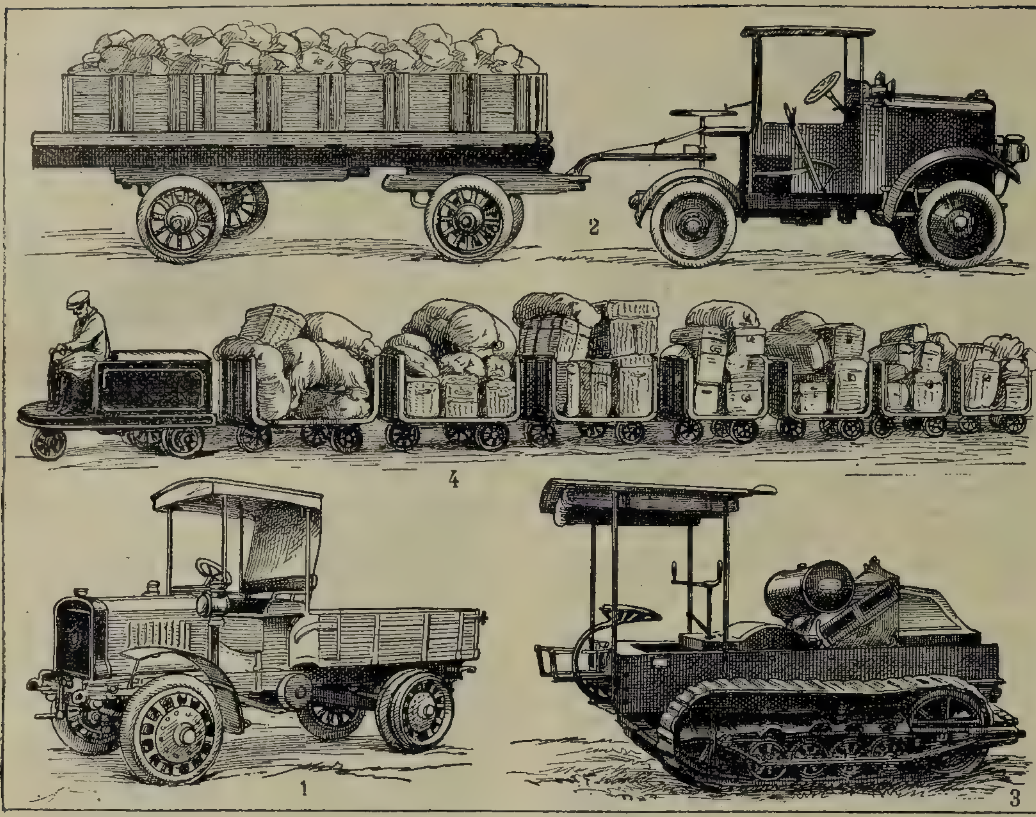

Tracteurs : 1. Tracteur lourd (Panhard) ; 2. Léger (Chenard & Walcker) ; 3. A chenilles (Renault) ; 4. Chariot tracteur à trois roues.

*avec trolley*, par *caniveau souterrain*, et par *rail saillant*. C'est à Heilmann, ingénieur français, qu'on doit la première application de l'électricité à la traction des convois de chemins de fer.

**tractionneur** adj. et n. m. Se dit d'un animal (cheval, bœuf, etc.) utilisé à la traction d'un véhicule. (Ce mot s'emploie par opposition à *tracteur*, appareil mécanique de traction.)

**tractoire** [*trak*] adj. (du lat. *tractorius*). Relatif à la traction : *machine tractoire*. *Géom.* Courbe décrite par une corde sur laquelle on exerce un effort de traction.

**tractrice** [*trak*] n. f. *Géom.* Courbe telle, que les tangentes en ses différents points, limitées à une droite, sont égales.

**tractus** [*trak-tuss*] n. m. (m. lat. signif. *action de tirer*). *Histol.* Formation, d'origine conjonctive, qu'on observe à la surface ou dans l'épaisseur des organes.

**Tracy-le-Mont,** comm. de l'Oise, arr. et à 8 kil. de Compiègne ; 1.880 h.

**Tracy-le-Val,** comm. de l'Oise, arr. et à 18 kilom. de Compiègne, non loin de la forêt de Laigue ; 589 h. (en 1914). Eglise remarquable, du XIIe siècle. Aprement disputé en 1914, de la mi-septembre à la mi-novembre, pendant la « Course à la mer », Tracy-le-Val resta aux mains des Français, mais tout près des lignes allemandes, pendant toute la durée de la guerre de positions jusqu'au repli allemand de mars-avril 1917. L'offensive allemande du 9 juin 1918 sur le Matz poussa jusqu'à Tracy-le-Val où les Français se maintinrent malgré des attaques acharnées. Le village fut complètement dégagé pendant la deuxième bataille de Noyon (17-29 août 1918), gagnée par les armées Humbert et Mangin. Il est complètement détruit.

**trade-mark** [*trèd*] n. m. Expression angl. signif. *marque de fabrique*.

**tradescantie** [*dès-kan-tî*] n. f. Genre de plantes herbacées vivaces, répandues dans les régions chaudes des deux mondes, et dont une espèce, *tradescantie de Virginie* ou *éphémère de Virginie*, est cultivée dans les jardins d'Europe.

**trade-union** ou **trade union** (prononc. angl. *trèd-iou-ni-eun'*) n. f. (angl. *trade*, industrie, et *union*, union). Association de travailleurs organisés pour la protection de leurs intérêts, et jouissant de la personnalité civile. Pl. des *trade-unions* ou *trade unions*.

— Encycl. On appelle *trade-union* un groupe de travailleurs associés pour se secourir mutuellement et pour obtenir l'amélioration de leur situation économique. L'origine des *trade-unions* anglaises remonte, vers la fin du XVIIIe siècle, à la constitution de petites sociétés de secours mutuels. Mais elles ont dépassé de beaucoup leur objet primitif et interviennent dans toutes les questions relatives au travail, et notamment dans les conflits entre patrons et ouvriers. Les *trade-unions*, constituées entre ouvriers de la même profession, possèdent depuis 1871 la personnalité civile. Elles furent représentées pour la première fois au Parlement en 1874 par deux membres. En 1910, elles y occupaient 18 sièges. Aujourd'hui, les représentants des *trade-unions* forment aux Communes un élément important du Labour Party. Les membres des *trade-unions*, qui, en 1913, étaient en Angleterre au nombre d'environ 3.900.000, dépassent aujourd'hui 6.500.000 adhérents.

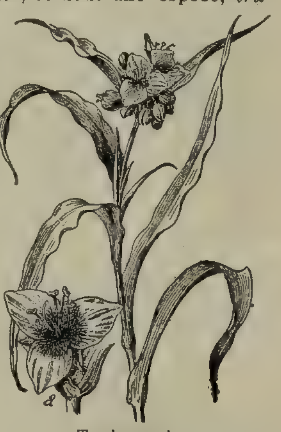

Tradescantie.

**trade-unionisme** n. m. Syndicalisme tel qu'il existe en Angleterre.

**trade-unioniste** n. m. Partisan du trade-unionisme.

**traditit mundum disputationibus eorum** (*Il* [Dieu] *a livré le monde à leurs disputes*). Paroles de l'*Ecclésiaste* (III, 11), qui s'appliquent aux disputes éternelles des philosophes, des savants, des hommes d'Etat, etc.

**traditeur** n. et adj. m. (lat. *traditor*, qui livre). Nom donné aux chrétiens qui, pendant les persécutions de Dioclétien, avaient livré les livres sacrés aux païens, pour échapper à la mort.

**traditif, ive** adj. Qui transmet, sert à transmettre. (Peu us.)

**tradition** [*si-on*] n. f. (du lat. *traditio*, action de transmettre). Transmission orale de récits vrais ou faux, faite de bouche en bouche et pendant un long espace de temps : *la tradition lie le passé au présent*. Façon d'agir, de parler, de penser, qui se transmet durant un long espace de temps, de génération en génération : *le romantisme rompit avec la tradition classique*. *Spécialem.* Transmission orale ou écrite des faits ou des doctrines qui concernent la religion. Les choses mêmes transmises par cette voie : *l'allaitement de Romulus par une louve est une tradition*. *Théol.* Règle de foi, dans l'Eglise catholique. *Législ.* Action par laquelle s'effectue la livraison d'une chose faisant l'objet d'un contrat. *Liturg.* Action de remettre les insignes d'une dignité, d'une charge, à celui à qui on la confère.

— Encycl. *Théol.* La théologie et l'histoire religieuse désignent par le mot *tradition* les vérités ou les institutions transmises dès l'origine à l'Eglise autrement que par les livres canoniques. Par rapport à son origine, elle peut être divine, apostolique, ou ecclésiastique. La tradition est une source de croyance catholique. Il faut, pour qu'elle ait la même certitude et la même force obligatoire que les Evangiles, qu'elle soit universelle, unanime, constante, et qu'elle se rapporte directement à la foi ou à la morale.

— *Dr.* La tradition ou livraison de la chose qui fait l'objet d'un contrat est la conséquence nécessaire d'une série de contrats, comme la vente, l'échange, la donation ; la convention n'est exécutée que lorsqu'un des cocontractants a fait, à l'autre, tradition de l'objet, et l'un des principaux effets de la convention est précisément de faire naître l'obligation de livrer. En matière de vente, l'acheteur n'est tenu de payer le prix, sauf stipulation contraire, qu'au moment où la tradition lui est faite. Le vendeur, de son côté, n'est obligé de livrer que contre payement du prix, à moins qu'il n'ait accordé un délai. Dans le cas où le vendeur n'effectue pas la tradition, en dehors de la force majeure, l'acheteur a le droit de l'y contraindre ou de demander la résiliation, après mise en demeure préalable pour laquelle une simple lettre suffit dans le commerce. Si la vente porte sur des objets de consommation, tels que blé, vin, etc., l'acheteur peut, à défaut de la livraison promise, se les procurer aux frais du vendeur.

**traditionalisme** [*si-o-na-lis-me*] n. m. Système de croyance fondé sur la tradition. Attachement aux coutumes transmises à l'état social par la tradition. Opinion philosophique qui diminue la part de la raison dans la connaissance de la vérité, au profit de la révélation.

**traditionaliste** [*si-o-na-lis-te*] n. et adj. Partisan du traditionalisme.

**traditionnaire** [*si-o-nè-re*] n. et adj. Nom donné aux juifs qui font appel à la tradition talmudique, pour interpréter la Bible.

**traditionnel, elle** [*si-o-nèl, è-le*] adj. Fondé sur la tradition : *les lois traditionnelles*. *Fam.* Qui est passé dans les habitudes ; qu'on reproduit toujours : *le traditionnel habit noir*.

**traditionnellement** [*si-o-nè-le-man*] adv. D'après la tradition.

**traditionnisme** ou **traditionisme** [*si-o-nis-me*] n. m. Syn. de TRADITIONALISME.

**traditionniste** [*si-o-nis-te*] adj. et n. Partisan de la tradition.

**traducianisme** [*nis-me*] n. m. (du lat. *traducere*, transmettre). Système d'après lequel l'âme de l'enfant serait engendrée par l'âme des parents, comme son corps l'est par leur corps.

— Encycl. Tertullien enseignait cette doctrine, et y trouvait une explication commode de la transmission du péché originel depuis Adam. La doctrine opposée est le *créationisme*, d'après lequel Dieu crée lui-même les âmes à mesure que sont formés de nouveaux corps. Quoique l'Eglise catholique ne se soit pas prononcée, et que certains théologiens catholiques préfèrent encore le traducianisme, c'est le créationisme qui a prévalu dans les écoles catholiques.

**traducianiste** [*nis-te*] ou **traducien** [*si-in*] n. m. Partisan du traducianisme.

**traducteur** [*duk-teur*] n. m. Qui traduit un ouvrage, d'une langue dans une autre. N. m. *Télégr. électr. Traducteur Baudot*, organe de l'appareil télégraphique Baudot, qui, entraînant dans son mouvement une sorte de bras imprimeur, appuie la bande de papier contre le type du signal conventionnel.

**traduction** [*duk-si-on*] n. f. (lat. *traductio*). Action de transposer dans une autre langue : *faire une traduction d'Horace*. Ouvrage traduit : *acheter une traduction d'Homère*. *Par ext.* Interprétation : *la parole est une traduction de la pensée*.

**traductionyme** [*duk-si-o-ni-me*] n. m. (de *traduction*, et du gr. *onuma*, nom). Traduction du nom véritable d'un auteur, dans une langue étrangère : par ex. *Mélanchthon*, traduction grecque de l'allemand *Schwarzerd* (Terre noire).

**traduire** v. a. (lat. *traducere*). Citer, renvoyer pour être jugé : *traduire en justice*. Faire passer un ouvrage d'une langue dans une autre : *traduire du latin en français*. Faire passer dans une autre langue les œuvres de : *traduire Dante*. Représenter, exprimer, interpréter : *traduire ses sentiments sur le papier*. **Se traduire** v. pr. Etre exprimé : *sa douleur se traduisait par des cris*.

**traduisible** [*zi-ble*] adj. Qui peut être traduit : *Pindare est difficilement traduisible*.

**traduttore, traditore** (*traducteur, traître*). Aphorisme italien, qui signifie que toute traduction est fatalement infidèle, et trahit par conséquent la pensée de l'auteur original.

**Traetta** (Tommaso), compositeur dramatique italien, né à Bitonto, m. à Venise (1727-1779). Ses opéras se distinguent par la puissance dramatique et le pathétique (*Pharnace, Ezio, Iphigénie en Aulide*).

**traëz** n. m. Dépôt que l'on rencontre sur le rivage breton, et qui est très riche en coquilles brisées.

**Trafalgar,** cap d'Espagne, au N.-O. du détroit de Gibraltar. Victoire de Nelson sur les flottes réunies de la France et de l'Espagne, commandées par Villeneuve et Gravina (21 oct. 1805). *Pop. Un coup de Trafalgar*, accident imprévu et désastreux.

**trafic** [*fik'*] n. m. (ital. *traffico*). Négoce, commerce de marchandises : *le trafic des cuirs*. *Fig.* Commerce qu'on fait de choses qui ne sont pas vénales : *faire trafic de son honneur*. *Ch. de f.* Mouvement général d'une ligne. Importance et fréquence des trains. Mode du mouvement.

**trafiquant** [*kan*] n. m. Commerçants. (Souvent en mauv. part.)

**trafiquer** [*ké*] v. n. Faire trafic. *Fig. Trafiquer de*, faire abus de ce qui est honnête, moral, etc., pour gagner de l'argent : *trafiquer de son honneur*. V. a. *Fam.* Adultérer : *on trafique les denrées*.

**trafiqueur, euse** [*keur, eu-ze*] n. et adj. *Fam.* Personne qui fait un trafic peu honnête.

**trafusage** [*za-je*] n. m. Opération préparatoire du dévidage de la soie, au moyen du trafusoir.

**trafusoir** [*zoir*] n. m. ou **trafusoire** n. f. Pilier vertical, muni d'une longue et forte cheville de bois transversale, de manière à séparer les écheveaux de soie dans l'opération du trafusage.

**tragacanthe** n. m. Section du genre astragale, comprenant des espèces épineuses qui produisent une gomme dite gomme *adragante* (par corruption du mot *tragacanthe*).

**tragédie** [*dî*] n. f. (lat. *tragœdia* ; gr. *tragôdia*). Poème dramatique, représentant une action importante qui se passe entre des personnages illustres, et propre à exciter la terreur ou la pitié : *les tragédies de Corneille*. Le genre tragique : *la tragédie n'est plus cultivée*. Muse tragique : *la Tragédie en pleurs*. *Fig.* Evénement funeste : *sanglante tragédie*. *Fig.* et *fam. Jouer la tragédie*, user de feintes propres à exciter la pitié ou un autre sentiment tragique.

— Encycl. *Tragédie grecque.* La tragédie grecque est sortie du culte de Dionysos. Aux fêtes dionysiaques, des chœurs donnaient la réplique à un chanteur (le *coryphée*). L'Athénien Thespis créa définitivement la tragédie, en remplaçant le coryphée par un acteur véritable. Le sujet des tragédies était presque toujours emprunté à quelque légende ; souvent, à une épopée. Le chœur chantait la *parodos* (au début), les *stasima* (dans l'intervalle des actes), et l'*exodos* (à la fin). La pièce proprement dite (le dialogue) comprenait le *prologos* (prologue, avant la *parodos*) et les *épisodes* (correspondant à nos « actes »). Les trois grands tragiques grecs sont Eschyle, Sophocle et Euripide. Le premier porta sur la scène de hautes conceptions religieuses ; le second mit au premier plan l'intérêt humain et l'analyse des caractères ; Euripide chercha à renouveler la conception du drame, par la variété des sujets, par l'emploi du pathétique et des sentences philosophiques.

*Tragédie romaine.* On ne connaît la vraie tragédie romaine que par le témoignage des anciens, et des fragments rapportés par Cicéron et par les grammairiens. Créée par Livius Andronicus, la tragédie romaine a eu pour principaux représentants Ennius, Pacuvius et Attius. On distinguait les *palliatae*, tirées du grec, et les *pretextatae*, qui traitaient des sujets nationaux. Les tragédies de Sénèque, qui sont conservées, n'ont rien de scénique, et ne sont que des œuvres de lettré et de philosophe.

*Tragédie française.* La tragédie française débuta, dans les collèges, par des traductions des œuvres de Sénèque. La *Cléopâtre* de Jodelle fut la première tragédie originale (1552), suivie de près par les tragédies de J. Grévin, de Montchrétien et de R. Garnier. Mais le vrai promoteur du genre est Alexandre Hardy, auteur de sept ou huit cents pièces. Son théâtre, confus et inorganique, convenait peu au génie français. Après les tentatives de Théophile de Viau, de Jean de Schélandre et surtout de Mairet (*Sophonisbe*), la tragédie trouve enfin sa forme avec Corneille et le *Cid* (1636) ; elle se dépouille de l'excès de lyrisme ou de romanesque qui la gâtait et revêt un beau style oratoire, stoïque et chevaleresque ; elle est une véritable école de grandeur d'âme. A cette tragédie, héroïque et hautaine, succède, avec Grimault, la tragédie romanesque et, avec Racine, la tragédie psychologique, œuvre d'un art exquis et d'une profonde observation. La tragédie ainsi conçue met en jeu des passions fatales et souvent sanglantes. Après Racine, il faut citer Crébillon, qui « exploite » la terreur quelquefois jusqu'à l'excès, et Voltaire, qui élargit les vieilles règles et ouvre la tragédie aux idées philosophiques et religieuses. A partir de la Préface de *Cromwell* (1827), ce qu'il y a de meilleur dans la tragédie s'amalgame à la force vigoureuse et triviale du mélodrame : la tragédie est devenue le drame romantique. La tentative de Ponsard au XIXe siècle pour ranimer la tragédie n'eut qu'un succès éphémère.

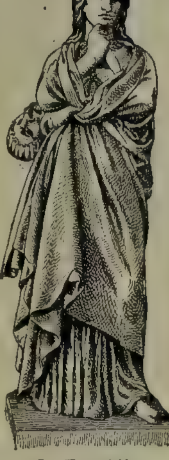
La Tragédie, statue de Duret.

*Tragédie italienne.* Le grand tragique italien est Alfieri, qui chercha à conformer ses plans à la simplicité antique la plus sévère. Après Alfieri, il faut citer Manzoni, Niccolini et Monti.

*Tragédie allemande.* Lessing s'efforça de libérer l'Allemagne de l'imitation française, et y réussit pour un temps. Gœthe, après avoir écrit des drames shakespeariens, se rapprocha sensiblement de l'idéal français dans son *Iphigénie en Tauride* et dans son *Tasse.*

*Tragédie anglaise.* La tragédie, comme manifestation originale du génie littéraire anglais, n'existe pas. Ce génie a eu sa floraison magnifique dans le drame et dans la comédie romanesque (Shakespeare). La tragédie grecque a été imitée par Ben Johnson, Chapman. Au XVIIIe siècle, l'influence française se fait sentir (Dryden, Southern, Crowne, Rowe, Lee, Otway). Ajoutons à ces noms ceux d'Addison, Young et Thomson.

**Tragédie** (*la Divine*), tableau de Chenavard (1869 ; musée du Luxembourg), vaste allégorie représentant le triomphe du christianisme sur les religions antiques. Au centre, le Père soutient sur ses genoux le Christ expirant. Tout autour luttent et tourbillonnent les dieux du paganisme. Conception profonde, mais d'une composition trop compliquée. (V. p. 1129.)

**tragédien, enne** [*di-in, è-ne*] n. Acteur, actrice tragique : *Talma fut un grand tragédien.*

**tragélaphe** n. m. Genre d'antilopes africaines, à robe fauve tachée de blanc et dont les cornes divergentes, jaunes ou brunes, atteignent souvent 1 mètre de long.

**tragi-comédie** n. f. Tragédie mêlée d'incidents comiques. En France, au XVIIe siècle, tragédie adoucie, dont le dénouement n'est pas tragique : *le* Cid *est une tragi-comédie. Fig.* Mélange de choses sérieuses et de choses comiques. Pl. des *tragi-comédies.*

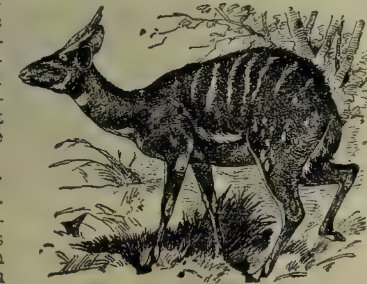
Tragélaphe.

**tragi-comique** adj. Qui tient du tragique et du comique : *le genre tragi-comique.* N. m. Genre de la tragi-comédie.

**tragien, enne** [*ji-in, è-ne*] adj. *Anat.* Qui a rapport au tragus.

**tragique** adj. (gr. *tragikos*). Qui appartient à la tragédie : *auteur tragique. Fig.* Sanglant et terrible : *fin tragique.* N. m. Le genre tragique : *réussir mieux dans le tragique que dans le comique.* Auteur de tragédies : *les tragiques grecs.* Acteur qui joue les tragédies. Caractère de ce qui est terrible : *le tragique de certaines situations. Prendre une chose au tragique*, s'en alarmer. *Tourner au tragique*, prendre une tournure menaçante, terrible.

**Tragiques** (*les*), poème de satire religieuse et politique, en sept chants, par Agrippa d'Aubigné. C'est un tableau, d'une énergie enflammée, de l'état de la France sous les derniers Valois, pendant les guerres de religion (1616).

**Tragiques grecs** (*Etudes sur les*), par Patin (1841-1843) ; série de consciencieuses monographies sur les tragédies d'Eschyle, Sophocle, Euripide.

**tragiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière tragique : *aventure qui finira tragiquement.*

**tragopan** n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, renfermant de magnifiques faisans des forêts himalayennes, remarquables par leur livrée rousse et brune, ocellée de blanc et de gris, et les caroncules en forme de cornes qui leur font une sorte de masque bleu, tranchant sur le rouge du cou.

**tragoscèle** [*gho-sè-le*] adj. (du gr. *tragos*, bouc et *skelos*, jambe). *Myth.* Surnom de Pan et des satyres, qu'on représentait avec des jambes de bouc.

**tragosome** [*zo-me*] n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, renfermant des formes propres aux régions montagneuses de l'hémisphère nord.

**tragule** n. m. Genre de mammifères ruminants de la région indo-malaise. (Ce sont de gracieux animaux de la taille d'un lièvre, qui font le passage entre les chevreuils et les cerfs : ils vivent dans les forêts humides et sont dépourvus de cornes.)

**tragulidés** [*dé*] n. m. pl. Famille des mammifères ruminants, dont le genre *tragule* est le type. S. un *tragulidé.*

**tragus** [*ghuss*] n. m. (du gr. *tragos*, bouc). Petite saillie triangulaire de l'orifice externe du conduit auditif. (V. OREILLE.)

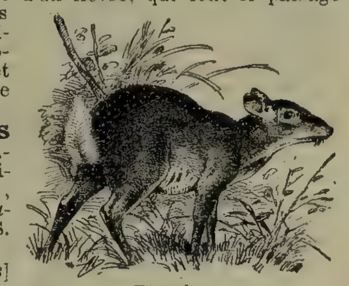
Tragule.

**trahir** v. a. (du lat. *tradere*, livrer). Tromper perfidement, violer, par un acte criminel, les droits ou les intérêts de : *Judas trahit son maître.* Manquer de fidélité à : *trahir son mari.* Manquer honteusement à : *trahir ses serments.* Révéler : *trahir un secret.* Faire connaître par imprudence : *trahir sa pensée.* Ne pas seconder : *ses forces trahirent son courage.* Ne pas répondre à : *trahir la confiance d'un maître.* Ne pas exprimer : *l'expression a trahi sa pensée.* **Se trahir** v. pr. Se faire découvrir : *l'hypocrite s'est trahi.*

**trahison** [*zon*] n. f. (lat. *traditio*). Action de celui qui trahit : *commettre une trahison.* Intelligence coupable avec les ennemis de l'Etat : *militaire accusé de trahison. Fam.* Indiscrétion ou tromperie. *En trahison, par trahison*, traîtreusement.

— ENCYCL. *Crimes de haute trahison.* Ce sont ceux que le Code pénal qualifie de « crimes contre la sûreté de l'Etat ». Est puni de mort : tout Français qui a porté les armes contre la France ; qui a entretenu des intelligences avec des puissances étrangères pour les engager à commettre des hostilités contre la France ; qui a pratiqué des manœuvres avec l'ennemi pour lui faciliter l'entrée du territoire, ou lui livrer une ville, une forteresse, un vaisseau, ou seconder les progrès de ses armes ; tout fonctionnaire qui livre les secrets d'une négociation, les plans de fortifications, etc. Les codes de justice militaire et maritime prononcent, en outre, contre le coupable la dégradation militaire. Les crimes contre la sûreté intérieure de l'Etat consistent en attentats contre la personne du chef de l'Etat, ou en crimes tendant à troubler l'Etat par la guerre civile, l'illégal emploi de la force armée, la dévastation et le pillage publics. Ils entraînent, dans maints cas, la peine capitale. Les crimes contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat sont poursuivis devant les tribunaux ordinaires. Ils peuvent l'être également devant le Sénat constitué en haute cour de justice et seul compétent pour connaître des faits de haute trahison imputés au président de la République ; la mise en accusation est prononcée par la Chambre des députés.

**trahit sua quemque voluptas**, mots lat. signif. : *Chacun a son penchant qui l'entraîne.* Maxime empruntée à Virgile (*Egl.*, II, 65), équivalent des adages français : *Tous les goûts sont dans la nature*, ou *Chacun prend son plaisir où il le trouve.*

**traie** [*trè*] n. f. Nom vulgaire d'une variété de grive, la *draine.* (On écrit aussi TRAYE.)

**traille** [*tra, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *tragula*). Bac fixé à une poulie mobile le long d'un câble tendu d'un bord à l'autre d'une rivière et mû par l'impulsion du courant qui frappe obliquement ses côtés. (On dit aussi PONT-VOLANT.) Corde qui sert à guider ce bac. *Pêch.* Chalut.

**trailler** [*tra, ll* mll., *é*] v. a. *Pêch.* Secouer brusquement une ligne en la tirant à soi, afin de rapprocher l'esche de la surface de l'eau.

**traillet** [*tra, ll* mll., *è*] n. m. *Pêch.* Dévidoir servant à enrouler les lignes et les cordes du libouret.

**traillon** [*tra, ll* mll.] n. m. Petite traille.

**train** [*trin*] n. m. (de *traîner*). Allure d'une bête de somme ou de trait : *le mulet a le train plus rude que le cheval.* Allure en général, vitesse de la marche ou du mouvement : *marcher grand train.* Cours, allure que prennent les choses : *au train dont vont les événements.* Mode d'existence, genre de vie : *mener un train de vie réglé.* Bruit, tapage : *faire du train.* Vitesse, dans une course de chevaux : *course où il n'y a aucun train.* Peloton de chevaux : *prendre la tête du train.* Suite de bêtes qu'on fait voyager ensemble : *un train de bœufs.* Charronnage sur lequel porte le corps d'un véhicule quelconque. Suite d'objets à confectionner par série, sans interruption. Nombre de presses en activité dans une imprimerie. Suite de wagons traînés par la même locomotive. *Train omnibus*, qui s'arrête à toutes les stations. *Train express, direct*, qui ne s'arrête qu'aux principales stations. *Train rapide*, v. RAPIDE. *Trains de luxe*, grands rapides faisant un service international et, *par ext.* clientèle de ces trains. *Train de plaisir*, à prix réduit. *Train mixte*, train composé en partie de voitures de voyageurs et en partie de voitures de marchandises. *Train routier*, train destiné à fonctionner sur route et constitué par un tracteur remorquant plusieurs voitures. *Train de bois*, long radeau de bois flotté. *Train d'engrenage*, ensemble des roues d'engrenage qui, par des mouvements de rotation qu'elles transmettent ou reçoivent, concourent au même travail. *Train d'artillerie*, attirail nécessaire pour le service des canons. *Train des équipages*, corps spécial muni du matériel nécessaire pour assurer les approvisionnements et evacuations d'une armée. *Train sanitaire*, train constitué spécialement pour le transport des blessés. *Train de secours*, train comportant des engins de sauvetage et de levage pour dégager les voies en cas d'accident. *Train de laminage*, ensemble des laminoirs donnant un profil déterminé. *Train d'atterrissage*, v. ATTERRISSAGE. *Train de devant, de derrière*, partie antérieure ou postérieure du cheval. *Fig. Train de vie,* manière de vivre. *Train de maison*, ensemble des services d'une maison. *A fond de train*, à toute vitesse. *Train de sénateur*, démarche lente et grave. *Aller son train*, continuer comme on a commencé. *Etre en train*, être bien disposé, en verve ; être en voie d'exécution. *Etre en train de*, être actuellement occupé à. *Mettre une affaire en train*, la commencer. *Mettre une personne en train*, l'exciter, la mettre en humeur d'agir, de faire quelque chose. *Mise en train*, se dit, dans l'imprimerie, des opérations qui s'effectuent avant le tirage, en vue de donner à celui-ci toute la régularité désirable. *Mener quelqu'un bon train*, ne pas le ménager. *Fam. Etre dans le train*, être dans le mouvement de son temps.

— ENCYCL. *Mécan.* Les trains de roues dentées ont pour but la transformation d'un mouvement uniforme de rotation, de vitesse déterminée, en un autre mouvement de rotation, de vitesse différentes. Il existe divers systèmes de train d'engrenage : le *train d'engrenage cylindrique*, dont les dents agissent les unes contre les autres, perpendiculairement à l'axe qui supporte chacune de ces roues ; le *train épicycloïdal*, formé d'une suite de roues dentées dont la première est montée sur un axe fixe et les autres sur des axes mobiles entraînés par un bras ou un châssis, lequel tourne autour de l'axe fixe. Ce train s'emploie surtout pour obtenir des vitesses d'une régularité absolue, notamment en horlogerie.

**traînage** [*trè*] n. m. Action de traîner. Transport en traîneau sur la glace. Période de l'atterrissage d'un ballon, pendant laquelle la nacelle est inclinée sur le sol, où elle se déplace tant que le ballon, n'étant pas suffisamment dégonflé, est entraîné lui-même.

**traînant** [*trè-nan*], **e** adj. Qui traîne à terre : *robe traînante*, *Fig.* Languissant, monotone : *style traînant.*

**traînard** [*trè-nar*] n. m. (de *traîner*). Qui reste en arrière. Soldat qui, dans une colonne en marche, reste en arrière. *Par ext.* Homme lent. Corde traînant dans l'eau derrière un bateau, pour rendre le sillage visible.

**traînasse** [*trè-na-se*] n. f. Nom vulgaire de plusieurs plantes à racines et à tiges traînantes. Rejet ou stolon de certaines plantes. Long filet qu'on traîne pour prendre des oiseaux, et en particulier les perdrix.

**traînasser** [*trè-na-sé*] v. a. *Fam.* Traîner en longueur : *traînasser une affaire.* Traîner inutilement, avec ennui : *traînasser une vie monotone.* V. n. Vaguer çà et là sans but : *traînasser dans les rues.*

**traîne** [*trè-ne*] n. f. Action de traîner. La queue traînante d'une robe : *la traîne d'une robe de cérémonie.* Filet appelé aussi SENNE. Gros fagot de branchages, qu'on porte en le traînant. Chariot roulant des cordiers. Broussailles et menus bois qui ferment la lisière d'une forêt. Petite vallée resserrée entre des bois ; chemin creux et ombragé : *les traînes du Berry. A la traîne*, derrière soi pour être traîné ; à l'abandon. *Bateau à la traîne*, qui est traîné par un autre.

**traîneau** [*trè-nô*] n. m. (de *traîner*). Sorte de voiture sans roues, qu'on fait glisser sur la glace ou sur la neige et qui constitue le principal véhicule dans les pays froids. Sorte de voiture sans roues, servant au transport des fardeaux pesants. Cadre de bois qu'on traîne sur les terres labourées, pour les aplanir. Chariot métallique destiné à supporter soit une herse, soit une charrue brabant double, pour les empêcher de traîner sur le sol. Grand filet que l'on traîne dans les champs pour prendre le gibier ou dans les rivières pour prendre le poisson.

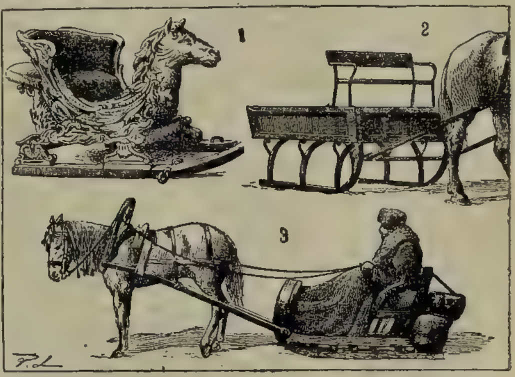

Traîneaux : Du XVIIIe siècle ; 2. Norvégien ; 3. Sibérien.

**traîneau-barque** n. m. Sorte de voiture sans roues, qui glisse sur la neige ou la glace et flotte sur l'eau. Pl. des *traîneaux-barques.*

**traîne-bûche** n. m. Nom vulgaire de la larve de phrygane. Pl. des *traîne-bûches.*

**traîne-buisson** n. m. Nom vulgaire de la *fauvette d'hiver.* Pl. des *traîne-buissons.*

**traîne-charrue** n. m. Nom vulgaire du *traquet motteux.* Pl. des *traîne-charrues.*

**traînée** [*trè-né*] n. f. Petite quantité de choses répandues en longueur : *traînée de poudre, de sang.* Longue trace marquée sur une surface ou dans l'espace. *Pop.* Fille des rues. Aiguillée de laine ou de soie, qu'on tend au canevas et qu'on recouvre ensuite avec des points ordinaires. Trait de compas fait sur le bois. *Pêch.* Ligne de fond.

**traînelle** [*trè-nè-le*] n. f. Sac que l'on traîne sur le sable des rivières, pour prendre des lançons.

**traîne-malheur** ou **traîne-misère** n. m. invar. *Fam.* Celui qui vit dans la misère.

**traînement** [*man*] n. m. Action de traîner. Eraflure longitudinale dans l'âme d'une bouche à feu.

**traîne-potence** n. m. invar. Vaurien, garnement, qui ne peut finir que par la corde.

**traîner** [*trè-né*] v. a. (d'une forme lat. pop. *traginare*). Tirer après soi : *traîner un filet sur le sable.* Déplacer péniblement : *traîner les pieds.* Déplacer un objet pesant (pierre, bille de bois, etc.) en le faisant glisser sur le sol. Emettre lentement et sans vigueur : *traîner la voix.* Mener sans énergie, sans dignité : *traîner une misérable existence.* Charrier, emporter : *les égouts traînent des immondices.* Se faire suivre : *traîner avec soi une foule de valets.* Entraîner, causer : *les victoires traînent bien des calamités après elles.* Retarder, faire durer : *traîner un procès. Traîner les pieds*, n'avancer que difficilement. *Traîner la jambe*, marcher en tirant une de ses jambes avec peine. *Traîner ses guêtres*, aller, se commettre où l'on n'avait que faire. *Fig. Traîner une affaire en longueur*, en différer la conclusion. *Traîner ses paroles*, parler lentement. *Traîner à la barre*, appeler devant la justice. *Traîner quelqu'un dans la boue*, salir sa réputation. V. n. Pendre jusqu'à terre : *son manteau traîne*. Mener une existence languissante, vivre péniblement : *il traîne depuis longtemps*. Etre éparpillé, hors de sa place : *tout traîne dans cette maison*. Se trouver partout, être rebattu : *des nouvelles qui ont traîné partout*. Etre tiré en longueur : *la plupart des procès traînent longtemps*. Etre froid, languissant : *il ne faut pas qu'un dialogue traîne*. **Se traîner** v. pr. Ramper à terre : *les enfants se traînent*. Marcher avec difficulté : *se traîner pesamment*.

**traîne-rapière** n. m. invar. Querelleur. (Vx.)

**traîneresse** [*trè-ne-rè-se*] n. f. *Mar. anc.* Bonnette basse qui traînait jusqu'à la mer.

**traînerie** [*trè-ne-rî*] n. f. Action de traîner ; retard, longueur.

**traîneur, euse** [*trè, eu-ze*] n. Personne qui traîne. N. m. Celui qui conduit un traîneau. Mineur qui traîne la benne à patins. *Traîneur de sabre*, militaire qui affecte des airs tapageurs. Traînard, retardataire.

**trainglot** [*trin-glo*] n. m. (de *train*). *Fam.* Soldat du train. (On écrit aussi TRINGLOT.)

**traînière** [*trè*] n. f. (de *traîner*). Embarcation du golfe de Gascogne, dont les formes rappellent celles de la péniche, et qui grée deux voiles au tiers.

**training** [*trè-nin'gh'*] n. mot (m. angl.). *Sports.* Entraînement, dressage.

**traînoir** [*trè*] n. m. Châssis qu'on traîne sur les terres labourées, pour écraser les mottes. (Syn. TRAÎNEAU.)

**train-poste** n. m. Train à marche rapide, spécialement consacré au service de la poste, mais auquel on ajoute généralement des voitures de voyageurs. Pl. des *trains-poste*.

**traintrain** [*trin-trin*] n. m. (de *train*). *Fam.* Cours de certaines affaires, routine qu'on y suit : *le traintrain quotidien de la Bourse*. (On dit aussi TRANTRAN.)

**traire** [*trè-re*] v. a. (lat. *trahere*. — *Je trais, nous trayons. Je trayais, nous trayions.* Point de passé simple. *Je trairai, nous trairons. Je trairais, nous trairions. Trais, trayons, trayez. Que je traie, que nous trayions.* Point d'imp. du subj. *Trayant. Trait, e.*) Tirer le lait des mamelles de : *traire les vaches, les chèvres*, etc. Tirer des mamelles : *traire le lait*.

**trait** [*trè*] n. m. (lat. *tractus ;* de *trahere*, tirer). Arme de jet à pointe aiguë : *percer son ennemi d'un trait*. Longe de corde ou de cuir, avec laquelle les chevaux tirent. (V. HARNAIS.) Quantité de liquide qu'on boit sans reprendre haleine : *avaler d'un trait*. Ligne qu'on trace d'un coup avec le crayon, la plume. Ligne d'un dessin qui n'est pas ombré : *dessiner au trait*. Chacune des lignes du visage : *traits fins, grossiers*. Manière d'exprimer, de rendre : *peindre l'amitié en traits touchants*. Ce qui fait une blessure morale : *les traits de l'amour*. Ce qui pique l'amour-propre, nuit à la réputation : *trait de satire, de médisance, de calomnie*. Action considérée au point de vue de son caractère moral : *trait de vertu*. Caractère d'un style vif, piquant : *écrivain qui a du trait*. Passage saillant ; pensée vive : *trait d'esprit*. *Musiq.* Succession rapide de notes. *Blas.* Rangée de carrés dans l'échiqueté. *Comm.* Ce qu'il faut ajouter à l'un des plateaux d'une balance en équilibre pour la faire basculer. *Jeux.* Droit donné par le sort de jouer le premier, aux échecs et aux dames. *Liturg.* Versets que l'on chante à la messe, entre le graduel et l'évangile. *Véner.* Lanière qui sert à tenir en laisse le limier qu'on mène au bois. *Avoir trait à*, avoir du rapport avec : *cela a trait à ce qu'on vient de dire*. *Armes de trait*, armes aiguës qu'on lançait sur l'ennemi. *Gens de trait*, soldats qui lançaient ces traits. *Cheval de trait*, celui qui est propre au tirage des voitures. *Trait de scie*, chaque coupe faite avec la scie. *Trait de force*, trait de crayon qu'on ajoute à un autre pour renforcer ce dernier. *Trait de lumière*, rayon qui perce soudainement l'obscurité ; *fig.*, idée subite, pensée soudaine. *Trait de flamme*, parole ardente. *A longs traits*, longuement. *A grands traits*, en traits larges et libres ; d'une façon rapide et sommaire. *D'un trait, tout d'un trait*, très vite et sans s'arrêter ; d'une seule gorgée. *D'un trait de plume*, rien qu'en écrivant un mot. *Partir comme un trait*, très vite. *Copier trait pour trait*, exactement. *Fam. Faire des traits à quelqu'un*, ne pas lui être fidèle. *Gramm. Trait d'union*, petite ligne horizontale qui sert à lier les diverses parties d'un mot composé. *Fig.* Ce qui sert à joindre, à unir. ALLUS. V. TELUM IMBELLE.

**trait** [*trè*], **e** adj. Tiré à la filière : *de l'or trait*. Substantiv. : *des boutons de trait*.

**traitable** [*trè-ta-ble*] adj. Qu'on peut traiter, développer : *sujet difficilement traitable*. Doux, facile : *caractère traitable*. ANT. **Intraitable.**

**traitailler** [*trè-ta, ll* mll., *é*] v. n. Faire sans cesse de nouveaux traités sans importance et peu durables.

**traitant** [*trè-tan*] n. m. (de *traiter*). Celui qui se chargeait à forfait du recouvrement des impôts : *les traitants volaient indignement le Trésor public*. Adjectiv. : *Médecin traitant*, médecin qui visite les malades. (S'oppose à *médecin consultant*.)

**traite** [*trè-te*] n. f. (de *traire*). Action de traire les vaches, chèvres, brebis : *la traite se fait ordinairement à la main*. (Il existe plusieurs types d'appareils pour *la traite* mécanique des vaches.) Etendue de chemin que l'on fait d'une seule haleine, sans s'arrêter : *longue traite*. *Tout d'une traite*, sans s'arrêter en chemin, sans s'interrompre. Lettre de change que l'on tire sur un correspondant : *faire traite sur quelqu'un*. Trafic, échange des marchandises, que font les bâtiments de commerce sur les côtes d'Afrique : *la traite de l'ivoire*. *Traite des noirs* ou *des nègres*, et, absolum. *la traite*, trafic d'esclaves sur la côte d'Afrique. *Traite des blanches*, exploitation des jeunes filles, des femmes, par les racoleurs de la prostitution. *Hist.* Sous l'ancien régime, droit de douane prélevé sur les marchandises à l'entrée et à la sortie du royaume et des provinces.

— ENCYCL. Le monopole de la traite des nègres, d'abord entre les mains de l'Espagne, passa aux Portugais de 1580 à 1640. Puis la traite des noirs fut faite par l'Angleterre, pendant plus de deux siècles, sous le patronage du gouvernement. En 1792, le Danemark défendit l'importation des esclaves dans ses colonies. En 1794, les Etats-Unis interdirent la traite aux citoyens américains. Le congrès de Vienne la condamna. Des conventions permettant le droit de visite réciproque des navires dans certains parages (1831-1833), auxquelles succédèrent d'autres conventions sur la vérification du pavillon (1845), furent conclues pour prohiber la traite des noirs sur mer. Des conférences postérieures (Berlin, 1885) s'occupèrent de l'entraver sur le continent africain.

**traité** [*trè*] n. m. (de *traiter*). Ouvrage spécial où l'on traite d'un art, d'une science : *traité de mathématiques*. Convention écrite entre deux gouvernements : *conclure un traité de commerce*. Convention entre particuliers, compagnies, administrations : *passer un traité avec une compagnie*.

— ENCYCL. *Dr. intern.* Les traités ont des objets très divers ; tantôt ils ne lient que deux Etats, tantôt ils sont faits entre de nombreux contractants. Les premiers sont dits *particuliers*, les seconds *collectifs ;* parmi ces derniers, il faut signaler les « unions internationales », dont l'objet est surtout économique.

Pour qu'un traité ait force obligatoire, il faut qu'il soit ratifié, c'est-à-dire accepté formellement par le chef de l'Etat, représenté par un plénipotentiaire seul, ou avec l'assentiment des Chambres, suivant la loi constitutionnelle du pays. La ratification donnée, les instruments diplomatiques sont échangés dans le délai fixé par le traité. La ratification peut être refusée.

**traitement** [*trè-te-man*] n. m. (de *traiter*). Accueil, réception, manière d'agir envers quelqu'un : *subir de mauvais traitements*. Appointements d'un fonctionnaire. Manière de combattre une maladie. Manière d'opérer sur certaines matières qu'on veut transformer : *le traitement des matières premières*. Mode d'exploitation d'une forêt.

**traiter** [*trè-té*] v. a. (lat. *tractare*). Exposer verbalement ou par écrit : *traiter une question*. Exécuter, représenter : *peintre qui traite les épisodes de la Révolution*. Agir bien ou mal avec quelqu'un : *on doit traiter les prisonniers ennemis avec humanité*. Recevoir, accueillir : *il m'a fort bien traité*. Régaler ; donner à manger : *il nous a traités splendidement*. Donner à manger pour de l'argent : *restaurateur qui traite bien ses clients*. Travailler à conclure, négocier : *traiter la paix*. Soigner : *traiter un malade*. Combattre par une médication spéciale : *traiter le typhus*. Modifier au moyen de tel ou tel agent : *traiter un minerai par le mercure*. Aménager, exploiter une forêt : *traiter un bois en futaie*. *Traiter de*, qualifier : *traiter quelqu'un de voleur*. *Traiter de haut en bas*, se comporter d'une façon méprisante avec. *Traiter comme un chien*, accueillir très mal. V. n. Faire un traité, une convention, un marché : *avoir qualité pour traiter*. Négocier pour conclure : *traiter de la paix*. Discourir, faire un traité sur : *traiter de la métallurgie*.

**traiteur** [*trè*] n. m. (de *traiter*). Celui qui donne à manger pour de l'argent : *dîner chez le traiteur*.

**traiteur** [*trè*] n. m. (de *traite*). Celui qui fait la traite avec les sauvages.

**traitoir** n. m. ou **traitoire** [*trè*] n. f. (lat. *tractorius*). Outil de tonnelier, servant à faire entrer les derniers cercles d'un tonneau et à écarter le bout des douves pour placer la dernière pièce de la fonçaille. (On dit aussi TIRETOIR n. m., et TIRETOIRE n. f.)

**traître, esse** [*trè, è-se*] adj. (lat. *traditor, trix*). Qui trahit ; capable de trahison : *âme traîtresse*. Perfide, qui a pour but une trahison : *paroles traîtresses*. Farouche, sournois ; qui fait du mal à l'improviste : *les chats sont traîtres*. Qui peut causer un mal grave et soudain : *certains mots sont traîtres*. *Ne pas dire un traître mot*, garder un silence absolu. Substantiv. Personne traîtresse, perfide : *les perfidies d'un traître*. Quelquefois, terme d'injure qui n'implique aucune idée de trahison. Personne infidèle en amour : *adieu, traîtresse !* *Traître de mélodrame*, acteur qui, dans les mélodrames, joue les rôles de traîtres, de scélérats. *Fig.* et *fam.* Homme qui affecte des airs sombres, tragiques. *En traître* loc. adv. Par trahison.

**traîtreusement** [*trè-treu-ze-man*] adv. En traître : *attaquer traîtreusement un passant*.

**traîtreux, euse** [*treû, eu-ze*] adj. Qui présente un caractère de trahison. (Vx.)

**traîtrise** [*trè-tri-ze*] n. f. Caractère de traître. Action de trahir.

**Trajan** (Marcus Ulpius Trajanus Trinitus), empereur romain de 98 à 117, né à Italica (Espagne) en 52, m. à Sélinonte de Cilicie ; vainqueur des Daces et des Parthes ; excellent organisateur. Il fit creuser les ports de Civita-Vecchia et d'Ancône, élever la colonne Trajane, réprima la délation et créa l'*Institution alimentaire* ou service d'assistance pour les enfants pauvres. Mais il laissa persécuter les chrétiens. Il mourut en Cilicie, au retour d'une expédition victorieuse contre les Parthes.

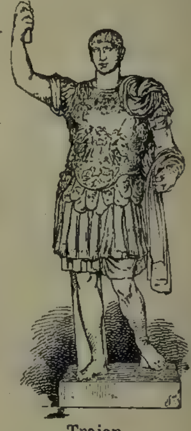

Trajan.

**Trajan** (*la Justice de*), tableau d'Eugène Delacroix (1840 ; musée de Rouen) : illustration de quatre vers de Dante, où le poète montre Trajan, à la tête d'un magnifique cortège, arrêté par une veuve qui lui demande justice et se jette presque sous les pieds de son cheval. La fougue de la composition, la magnificence de la couleur font de ce tableau une des plus belles œuvres de Delacroix. (V. p. 1129.)

**Trajan** (*Panégyrique de*), par Pline le Jeune, prononcé l'an 100 apr. J.-C. ; le premier modèle d'un genre qui dura autant que l'empire. Trajan mérite les éloges que Pline lui décerna, mais le tour en est trop hyperbolique. Le style est élégant jusqu'à la recherche.

**Trajane** (*colonne*), élevée à Rome en l'honneur de Trajan, en 112 (haut. 29 m.) ; monument archéologique de premier ordre. (V. COLONNE.)

**trajectile** [*jèk*] adj. (du lat. *trajectus*, traversé). *Bot.* Se dit du connectif, quand il sépare en deux, dans toute leur épaisseur, les loges de l'anthère.

**trajectoire** [*jèk*] n. f. (du lat. *trajectus*, traversé). Ligne que décrit un projectile lancé par une arme de jet, depuis le moment où il quitte cette arme jusqu'à celui où il frappe le but ou le sol : *la trajectoire est une parabole*. (V. TIR.) Adjectiv. : *ligne trajectoire*. *Mécan.* Ligne que décrit un mobile en mouvement.

**trajet** [*jè*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. préc.). Espace à parcourir d'un lieu à un autre : *le trajet du Havre à Paris*. Action de traverser cet espace : *notre trajet fut difficile*. *Méd.* Parcours d'une production normale ou morbide.

**tralala** n. m. (onomatopée). *Fam.* Tapage, appareil tumultueux et somptueux : *faire du tralala ; un dîner à grand tralala*.

**Tralles,** v. de l'anc. Phrygie. Auj. *Aïdin*. Ruines.

**tram** n. m. *Fam.* Abrév. du mot TRAMWAY.

**tramage** n. m. Confection des canettes, trames ou bobines destinées à constituer la trame proprement dite pour le tissage.

**tramagnini** n. m. pl. (de *Tramagnini*, n. de quatre frères bolonais, qui fondèrent vers 1870 une société de chorégraphes). Chorégraphes qui, possédant des notions de gymnastique et un physique agréable, peuvent s'élever au-dessus des comparses, et jouer des bouts de rôle.

**tramail** ou **trémail** [*ma, l* mll.] n. m. (lat. *tremaculum ;* de *tres*, trois, et *macula*, maille). Filet de pêche formé de trois rets superposés.

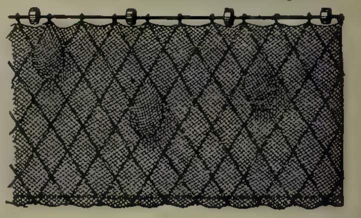

Tramail.

— ENCYCL. *Pêch.* Les tramails sont constitués par trois nappes superposées : les rets extérieurs, formés par des mailles très larges, sont appelés *hamaux ;* le filet intermédiaire, dont la surface est à peu près le double des autres, est lâche, fait de fil très ténu ; ses mailles sont beaucoup plus petites (en général 0m,027) ; on l'appelle *flue*, *nappe* ou *toile*.

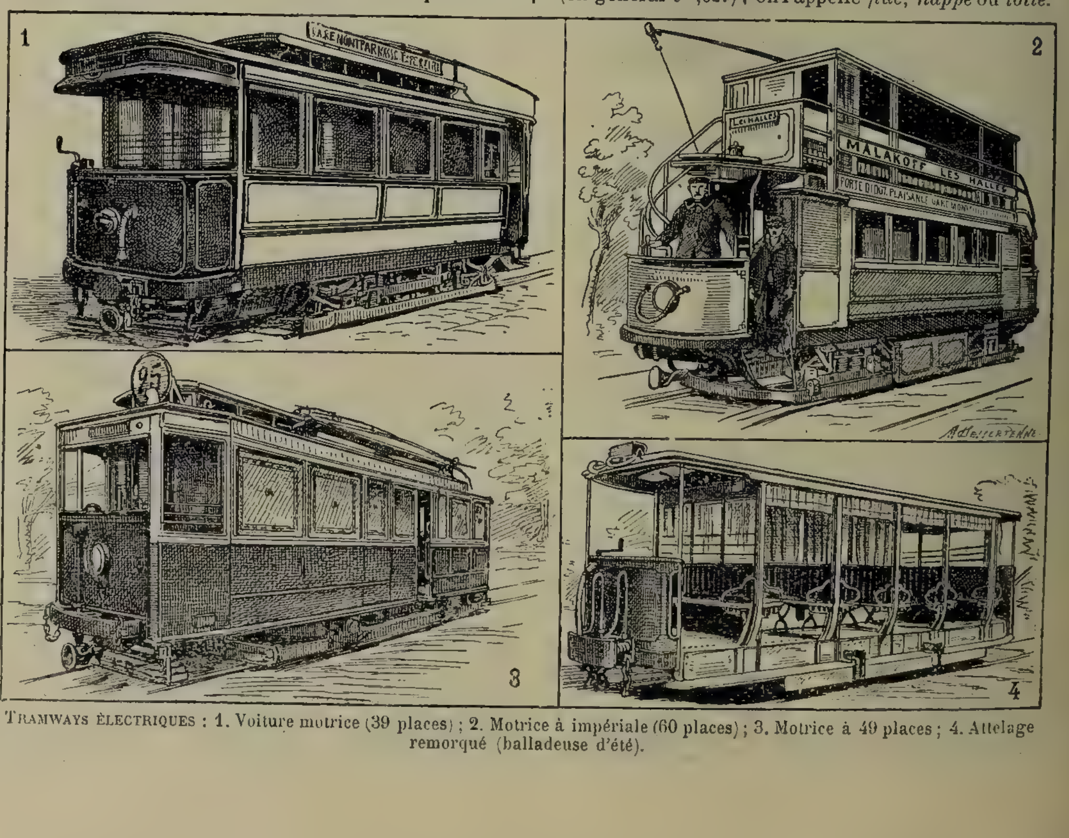

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES : 1. Voiture motrice (39 places) ; 2. Motrice à impériale (60 places) ; 3. Motrice à 49 places ; 4. Attelage remorqué (balladeuse d'été).

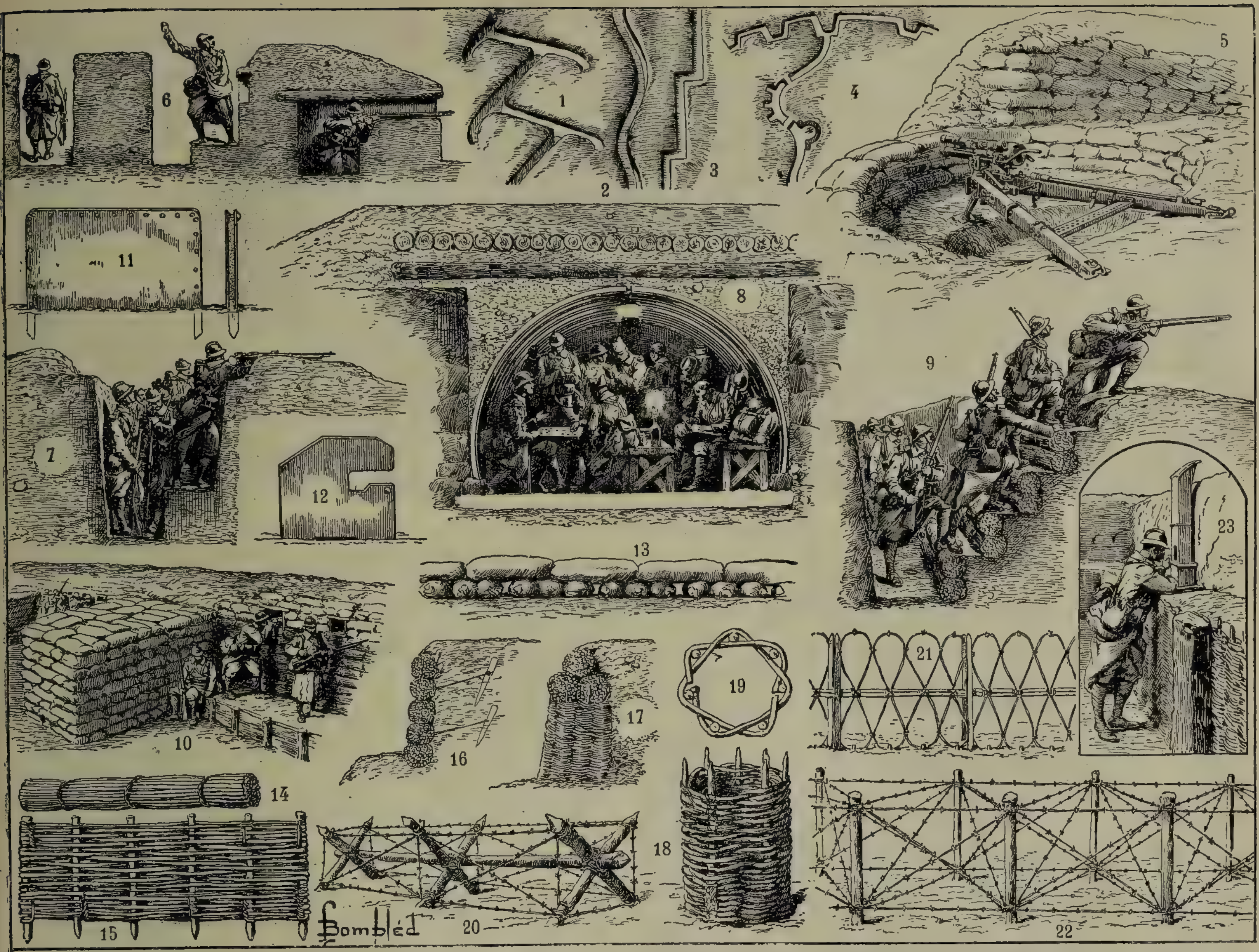

TRANCHÉES. — *Tracés* : 1. En zigzag ; 2. Sinueux ; 3. En crémaillère. — *Organisation défensive des boyaux* : 4. Tracé avec barricades et pièces de flanquement ; 5. Pièce de 0,37 avant camouflage ; 6. Profil de défense intérieure ; 7. Profil normal de tranchée ; 8. Abri léger en tôle cintrée ; 9. Gradins de franchissement ; 10. Traverse en pare-éclats en sacs à terre ; 11. Bouclier en tôle et sable ; 12. Bouclier individuel ; 13. Créneaux en sacs à terre ; 14. Fascines ; 15. Claie ; 16. Revêtement en fascines ; 17. Revêtement en gabions ; 18. Gabion en élévation ; 19. Gabion en plan. — *Défenses extérieures* : 20. Chevaux de frise ; 21. Réseau mobile Brun (boudin Richard) ; 22. Réseau de barbelés à deux rangs de piquets ; 23. Périscope de tranchée.

Le tramail étant maintenu verticalement par sa plombée et ses flottes, on le tend en travers d'une rivière ; le poisson s'y prend dans les bourses que forme la flue poussée par lui dans les mailles des hamaux.

**tramaillé** [*ma, ll* mll., *é*], **e** adj. Fait en forme de tramail : *filet tramaillé.*

**tramasseuse** [*ma-seu-ze*] n. f. Ouvrière qui ôte les bavures des pipes de terre et leur donne la forme définitive qu'elles doivent avoir.

**Tramayes** [*ma, ll* mll., *e*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 25 kil. de Mâcon ; 1.650 h. Ch. de f. Carrières. — Le cant. a 9 comm. et 6.290 h.

**trambe** n. f. Nom anc. de la *marjolaine.*

**trame** n. f. (lat. *trama*). Ensemble des fils que les tisserands font passer transversalement, au moyen de la navette, entre les fils formant la chaîne. Variété de soie moulinée. *Fig.* Complot, intrigue : *ourdir une trame odieuse. Poétiq. La trame de nos jours*, la durée de la vie. *Photograv.* Quadrillage très fin (30 à 80 traits au millimètre), gravé ou photographié sur verre, et que l'on interpose entre l'original et la plaque sensible, dans le procédé industriel de reproduction appelé *photogravure en relief* ou *simili-gravure.* (V. PHOTOGRAVURE.)

**tramer** [*mé*] v. a. (de *trame*). Entrelacer les fils de la trame avec ceux de la chaîne. Machiner, comploter : *tramer une conspiration.*

**trameur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui dispose sur des canettes les fils devant servir à la trame. N. f. Appareil mécanique pour faire les fils de la trame.

**tramière** n. f. Sorte d'étoffe de laine foulée.

**tramontane** n. f. (de l'ital. *tramontana*, d'au delà des monts, des Alpes). Côté du nord ; étoile polaire. Vent du nord, dans la Méditerranée. *Fig. Perdre la tramontane*, ne pas savoir s'orienter ; ne plus savoir où l'on en est, devant une difficulté imprévue.

**tramway** [*tra-mou-è*] n. m. (de l'angl. *tram*, rail plat, et *way*, voie). Voie ferrée établie sur une route ordinaire, dans une rue, au moyen de rails sans saillie, sur lesquels circulent des voitures à traction animale ou mécanique : *tramway électrique.* Voiture qui circule sur ces rails. Pl. des *tramways.*

— ENCYCL. C'est un Français, Loubat, qui, le premier, en 1842, installa une ligne de tramways à New-York (Etats-Unis). L'Américain Train construisit, vers 1860, en Angleterre, d'autres lignes de tramways. Ceux-ci existaient déjà en France depuis 1854 et étaient dus à Loubat, revenu d'Amérique. C'est à Paris, sur le quai Debilly, que cet ingénieur, sous l'appellation de « chemin de fer américain », inaugura la ligne. En 1856, la Compagnie des omnibus prit possession de ce tramway, dont l'établissement fut poussé jusqu'à la place de la Concorde.

La voie du « chemin de fer américain » était constituée par une barre de fer, posée sur longuerines et dont le profil en ornière permettait au boudin des roues d'y rouler. Si les tramways ont progressé rapidement à l'étranger, il n'en a pas été de même en France, où leur adoption a été très lente. Il faut atteindre 1873 pour voir ce nouveau mode de locomotion adopté à Paris et à Lille. Depuis cette époque, leur installation s'est étendue dans toutes les villes de quelque importance. La substitution de la traction mécanique à la traction animale a exigé de nombreux perfectionnements dans les formes des rails et la constitution de la voie.

Aujourd'hui, presque toutes les lignes de tramways sont électrifiées : le courant, parti de l'usine par un conducteur aérien ou souterrain, parvient au moteur par l'intermédiaire d'un contact frottant (*trolley*), aérien ou souterrain, et revient à l'usine par les rails de roulement ou par le sol ; le changement de vitesse du véhicule et sa mise en marche se règlent par un commutateur spécial (*contrôleur*), susceptible d'introduire des résistances dans le circuit, à la commande du conducteur.

**tranaine** [*nè-ne*] n. f. Un des noms vulgaires du *trèfle.*

**trancade** n. f. Nom donné dans les campagnes à de gros blocs de pierre émergeant du sol.

**trancanage** n. m. Opération qui consiste à transformer, au moyen d'un dévidoir spécial, les grosses bobines de soie en bobines de moindre volume, ou, encore, à faire des écheveaux des bobines.

**trance** n. m. Un des noms vulgaires du *trèfle.*

**trance** n. f. *Spirit.* V. TRANSE,

**tranchage** n. m. Action de trancher en plaques minces les bois destinés, en ébénisterie, à faire des placages.

**tranchant** [*chan*], **e** adj. Qui coupe : *épée tranchante.* Qui produit une opposition brusque, non ménagée : *couleur tranchante. Fig.* Absolum., non mitigé : *des opinions tranchantes.* Qui se prononce hardiment : *la jeunesse est tranchante ; un ton tranchant. Ecuyer tranchant*, V. ÉCUYER.

**tranchant** [*chan*] n. m. (de *trancher*). Côté affilé d'un couteau, d'une épée, etc. *Fig. Epée à deux tranchants*, moyen pouvant avoir deux effets opposés. Instrument dont on se sert pour détacher les rayons des parois de la ruche. Sorte de couteau à simple ou double tranchant, muni de deux poignées, et qui sert aux tanneurs à parer les cuirs et les peaux.

**tranche** n. f. (de *trancher*). Morceau coupé un peu mince, à l'aide d'un instrument tranchant : *couper une tranche de jambon.* Corps dur, peu épais, ayant deux surfaces planes parallèles : *une tranche de marbre.* Bord mince, faible épaisseur : *la tranche d'une planche.* Surface unie que présente l'épaisseur d'un livre rogné : *volume doré sur tranche.* Partie moyenne de la cuisse du bœuf et du veau. Terre que la charrue soulève du sillon. Sorte de pioche ou de houe. Série de chiffres consécutifs dans un même nombre : *pour la numération, on divise les nombres en tranches de trois chiffres.* Dans un canon, partie plane constituant un sillon perpendiculaire à l'axe d'un élément cylindrique. Epaisseur des monnaies, qui porte la légende et le cordonnet. Ligne qui, dans une coupe, sépare les exploitations les unes des autres. Sorte de ciseau d'acier trempé, muni d'un manche, et sur la tête duquel on frappe pour couper le fer à chaud ou à froid. *Tranche de vie*, expression créée par l'auteur dramatique Jean Jullien et adoptée par l'école naturaliste pour désigner les œuvres directement inspirées de la réalité.

**Tranche (La)**, comm. de la Vendée, arr. et à 43 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.550 h.

**tranché, e** adj. Bien marqué, net et distinct : *deux couleurs bien tranchées. Blas.* Se dit d'une pièce ou de l'écu partagé par une ligne oblique allant de l'angle dextre du chef à l'angle sénestre de la pointe. (V. la planche BLASON.) N. m. : *le tranché est une des quatre partitions principales de l'écu.*

**tranche-caillé** n. m. invar. Appareil composé de fils de laiton parallèles et servant à diviser le caillé, dans la fabrication du gruyère.

**tranchée** [*ché*] n. f. (subst. particip. de *trancher*). Excavation longitudinale à ciel ouvert : *ouvrir, creuser une tranchée.* Fouille faite dans le sol, pour poser les fondations d'un mur, planter des arbres, etc. *Fortif.* Fossé creusé dans le sol et protégé par un parapet constitué au moyen des terres qu'on retire. (Au plur. : *la guerre des tranchées*, forme de la guerre 1914-1918, après la victoire anglo-française de la Marne et jusqu'à la victoire finale des Alliés.) *Sylvic.* Sentier ou chemin que l'on ouvre à travers une forêt et en ligne droite. *Méd.* Coliques très aiguës. *Art vétér. Tranchées rouges*, coliques violentes des chevaux.

— ENCYCL. *Art milit.* La tranchée est un fossé creusé dans le sol suivant une direction déterminée et destiné à abriter les défenseurs en position d'attente. Théoriquement, la tranchée est creusée dans une direction générale parallèle au front de combat, mais certains éléments actifs peuvent avoir une orientation différente, commandée par les circonstances (tirs de flanquement, etc.). Une tranchée pour tireurs debout doit avoir 1$^{m}$,70 de profondeur totale, 1$^{m}$,20 de largeur à la partie supérieure. Elle comporte en général une banquette, qui réserve un fossé pour l'écoulement des eaux. On en consolide les parois, lorsque c'est nécessaire, avec des clayonnages, des rondins, gabions, sacs à terre, etc. La crête de la paroi antérieure est munie de créneaux de tir et d'observation, formée de rondins, sacs à terre, etc. On y installe, quand on le peut, des postes d'écoute ; la paroi postérieure est souvent creusée de niches, d'abris, pour le personnel et les munitions. La terre extraite de la tranchée est rejetée en avant (parapet) ou en arrière (parados) ; de loin en loin, l'on ménage des traverses ou des pare-éclats, qui mettent les occupants à l'abri des tirs d'enfilade et limitent le pouvoir destructifs des obus.

Suivant leur destination, les tranchées sont dites de première ligne, de tir, de combat, de seconde ligne, de soutien, de circulation, etc. Elles sont en général réunies les unes aux autres par des boyaux tracés en sinuosités.

Pratiquement, les tranchées construites hâtivement sous le feu de l'ennemi ne sont parfois que des fossés plus ou moins profonds, souvent même elles ne sont que la réunion des trous individuels creusés par les tireurs couchés.

Au cours de la Grande Guerre, la longue stabilisation obligea à aménager les tranchées de façon spéciale ; construites en « chicanes », elles se complétèrent par des abris profonds, des sapes, des boyaux de communication, d'évacuation, des places d'armes etc. et, par extension, l'on donna le nom de *tranchée* à l'ensemble des défenses d'un secteur ou du front ; on tint, l'on résista, l'on combattit « dans la tranchée ».

L'utilisation des tranchées, prévue autrefois dans la seule guerre de siège, est devenue réglementaire non seulement dans la guerre de stabilisation, mais aussi dans la guerre en rase campagne : toute troupe cessant d'avancer devant immédiatement s'abriter, d'abord dans des trous individuels, réunis dès que possible en fossés continus.

**Tranchée des baïonnettes**, tranchée située dans la région de Verdun, près de la route de Bras à Fleury, où furent ensevelis par le bombardement cinquante-sept hommes du 137e d'infanterie prêts à partir pour l'attaque (juin 1916). Les baïonnettes seules émergeaient après ce bombardement. — Un monument a été édifié sur cet emplacement en 1920.

**tranchée-abri** n. f. Tranchée, retranchement creusés pour servir d'abri à des soldats en campagne. Pl. des *tranchées-abris.*

**tranchefil** [*fil*] ou **transfil** [*trans-fil'*] n. m. Petite chaîne que l'on met autour du mors. Instrument qui sert à former les veloutés des tapis.

**tranchefile** n. f. Petit rouleau de papier recouvert de soie ou de fil, que les relieurs mettent aux deux extrémités du dos d'un livre. Couture en forme de bordure, que font les cordonniers dans l'intérieur des chaussures, le long des oreilles et des quartiers, pour donner au cuir plus de solidité. Fil de laiton qui garnit le bord d'une forme à fabriquer le papier.

**tranchefiler** [*lé*] v. a. Garnir d'une tranchefile.

**tranchefilure** n. f. Opération consistant à faire la tranchefile d'un livre.

**tranche-gazon** n. m. invar. Instrument formé d'un disque de fer à tranchant circulaire, qui sert à détacher le gazon par plaques uniformes et à ébarber les bords des gazons dans les jardins. Charrue dont le soc est large et tranchant et le coutre très coupant.

**tranchelard** [*lar*] n. m. Couteau de cuisine, à lame longue et mince.

**tranchement** [*man*] n. m. Action de trancher.

**tranche-montagne** n. m. Fanfaron. Personnage de comédie. Pl. des *tranche-montagnes.*

**tranche-papier** n. m. invar. Syn. de COUPE-PAPIER.

**tranche-peigne** n. f. Tranche de livre marbrée au peigne. Pl. des *tranches-peigne.*

**tranche-plume** ou **tranche-plumes** n. m. invar. Canif pour tailler les plumes à écrire non métalliques.

**trancher** [*ché*] v. a. (lat. *truncare*). Séparer en coupant : *trancher la tête d'un homme.* Diviser en tranches minces : *trancher du marbre. Fig.* Mettre brusquement fin à : *trancher la destinée de quelqu'un.* Résoudre brusquement : *trancher la difficulté. Trancher le mot*, parler catégoriquement. V. n. Décider hardiment : *il tranche sur tout.* Ressortir par vive opposition : *ces couleurs ne tranchent pas assez ; leurs caractères tranchent. Trancher du grand seigneur, du bel esprit, etc.*, se donner des airs de grand seigneur, de bel esprit, etc.

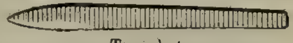
Tranchet.

**tranchet** [*chè*] n. m. (de *trancher*). Outil d'acier, plat et effilé, dont les cordonniers se servent pour couper le cuir. Outil pour couper le plomb, le fer, etc.

**tranche-tête** n. m. invar. Bourreau chargé de la décapitation. (Vx.)

**trancheur** n. m. Celui qui ouvre la morue. Ouvrier qui, dans une carrière, attaque la masse en ouvrant des tranchées verticales.

**tranchis** [*chi*] n. m. Tuile que, dans un comble à arêtier, on échancre pour lui faire suivre exactement une ligne de construction avec laquelle elle doit faire angle.

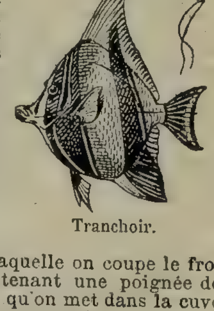
Tranchoir.

**tranchoir** n. m. (de *trancher*). Plateau de bois sur lequel on découpe la viande. Dans l'antiquité et au moyen âge, tranche de pain sur laquelle on disposait, en guise d'assiette, un morceau de viande. Planchette ronde et plate, ou petite natte de jonc grossièrement tressée, sur laquelle on coupe le fromage. Palette de bois, contenant une poignée de chaux ou de cendre gravelée, qu'on met dans la cuve avec le pastel. Poisson du genre zancle.

**tranci** n. m. *Pêch.* Sorte de benne, employée sur l'Adour.

**trangle** n. f. *Blas.* Fasce réduite de largeur.

**Trani,** v. d'Italie (prov. de Bari), petit port ensablé, sur l'Adriatique ; 32.000 h. Cathédrale du XIIe siècle.

**tranler** [*lé*] v. a. *Chass.* Quêter au hasard.

**Tran-Ninh,** prov. du Laos (Indochine française) ; 40.000 h. Capit. *Xieng-Kouang.*

**tranquille** [*ki-le*] adj. (lat. *tranquillus*). Sans agitation : *eau tranquille ; rue tranquille.* Qui n'est pas bruyant : *enfant tranquille.* Sans inquiétude : *avoir l'âme tranquille. Fam. Tranquille comme Baptiste*, fort tranquille (allusion à l'air calme du mime Baptiste Debureau). Ant. **Inquiet, troublé.**

**tranquillement** [*ki-le-man*] adv. D'une manière tranquille. Sans s'émouvoir : *répondre tranquillement à un insolent.*

**tranquillisant** [*ki-li-zan*], **e** adj. Qui tranquillise : *nouvelle tranquillisante.* Ant. **Troublant, alarmant.**

**tranquilliser** [*ki-li-zé*] v. a. Calmer, rendre tranquille : *tranquilliser l'esprit.* **Se tranquilliser** v. pr. N'être plus inquiet, ne plus se troubler. Ant. **Troubler, alarmer.**

**tranquillité** [*ki-li-té*] n. f. (lat. *tranquillitas*). Etat de ce qui est sans mouvement, sans agitation : *tranquillité de la mer.* Absence de désordre, d'agitation dans les esprits : *la tranquillité publique.* Calme, sérénité : *la tranquillité de l'âme.* Ant. **Trouble.**

**Tranquillité de l'âme** (*De la*), traité de Sénèque, composé probablement après son retour de Corse, où il avait été exilé.

**trans** prép. lat. qui signifie *au delà, à travers, entre*, etc., et qui entre comme préfixe dans la composition d'un certain nombre de mots français.

**transaction** [*tran-zak-si-on*] n. f. (lat. *transactio*). Contrat par lequel les parties terminent ou préviennent une contestation, moyennant un prix ou des concessions réciproques : *une médiocre transaction est toujours préférable à un bon procès.* Ensemble des conventions qui peuvent intervenir entre des commerçants : *transactions commerciales.*

— Encycl. *Dr.* La transaction est un contrat par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître, moyennant un prix ou des concessions réciproques.

On peut, en général, transiger sur toute espèce de droits certains et licites. Toutefois, la transaction est nulle si elle a pour objet une question d'Etat, une pension alimentaire constituée à titre d'aliments, un divorce, une séparation de biens ou de corps. La transaction a, entre les parties, l'autorité de la chose jugée.

La preuve de l'existence d'une transaction doit résulter d'un écrit, c'est-à-dire d'un acte sous seing privé ou devant notaire. (V. ARBITRAGE.)

**transactionnel, elle** [*tran-zak-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a le caractère d'une transaction : *accord transactionnel ; règlement transactionnel.*

**transactionnellement** [*tran-zak-sio-nè-le-man*] adv. Sous forme de transaction. (Peu us.)

**transafricain, e** [*tran-za-fri-kin, è-ne*] adj. Qui traverse l'Afrique. N. m. Grande voie ferrée qui doit traverser l'Afrique du nord au sud, du Caire au Cap.

**transalpin, e** [*tran-zal*] adj. Qui est au delà des Alpes. *Gaule transalpine* (ou substantiv. *la Transalpine*), nom donné par les Romains à la Gaule proprement dite, située pour eux au delà des Alpes.

**transaméricain, e** [*tran-za, kin, è-ne*] adj. *Chemin de fer transaméricain*, voie transcontinentale qui, dans la pensée des panaméricanistes, partirait de Buenos-Ayres, passerait à l'E. des Andes et, par l'isthme de Panama et le Mexique, aboutirait à New-York.

**transandine** [*tran-zan*] adj. Qui traverse les Andes : *ligne télégraphique transandine.* N. m. Importante voie ferrée, terminée en 1910, qui relie, à travers la Cordillère des Andes, Buenos-Ayres à Valparaiso.

**transatlantique** [*tran-zat-lan-ti-ke*] adj. Qui est au de là de l'océan Atlantique : *les paystransatlantiques.* Qui fait la traversée de l'Atlantique : *paquebot transatlantique.* N. m. Se dit paquebots qui font le service entre l'ancien et le nouveau monde, en traversant l'Atlantique. Au plur. Clientèle cosmopolite de ces paquebots. (V. les planches MARINE, NAVIRE.)

**Transbaïkalie,** prov. de la Russie d'Asie, à l'E. du *lac Baïkal* ; 971.000 h. Ch.-l. *Tchita.*

**transbaïkalien, enne** [*trans-ba-i-ka-li-in, è-ne*] adj. Qui est au delà du *lac Baïkal.*

**transbordement** [*trans, man*] n. m. Action de transborder.

**transborder** [*trans-bor-dé*] v. a. (du préf. *trans*, et de *bord*). Transporter d'un bâtiment dans un autre : *transborder des marchandises, des voyageurs.* V. n. Passer d'un navire sur un autre.

**transbordeur** [*trans*] n. et adj. m. Appareil servant à transborder. Chariot qui sert à faire passer les wagons et les locomotives d'une voie sur une autre. Bateau qui sert au transbordement des voyageurs et des marchandises. *Pont transbordeur*, sorte de wagon suspendu à des câbles et à l'aide duquel on fait franchir un fleuve, dans sa largeur, à des voyageurs ou des marchandises.

**transcaspien, enne** [*trans-kas-pi-in, è-ne*] adj. Qui est (ou qui va) au delà de la mer Caspienne. N. m. Chemin de fer dont la construction commença en 1880 et qui va de Krasnovodsk, port sur la mer Caspienne, par Merv et Boukhara jusqu'à Tachkent.

**Transcaspienne** (PROVINCE), province de la Russie d'Asie, à l'E. de la mer Caspienne ; 382.500 h.

**transcaucasien, enne** [*trans-kô-ka-zi-in, è-ne*] adj. Qui est au delà du Caucase.

**transcendance** [*trans-san*] n. f. Qualité de ce qui est transcendant.

**transcendant** [*tran-san-dan*], **e** adj. (lat. *transcendens*). Supérieur, sublime ; qui excelle en son genre : *génie transcendant. Géométrie transcendante*, qui se sert du calcul différentiel et du calcul intégral. *Philos. Philosophie transcendante*, système philosophique qui consiste à étudier nos facultés sous les rapports les plus élevés de la métaphysique. (V. TRANSCENDANTAL.)

**transcendantal** [*tran-san-dan-tal*], **e, aux** adj. *Philos.* Qui appartient à la raison pure *à priori*, antérieurement à toute expérience : *d'après Kant, l'espace et le temps sont deux concepts transcendantaux.* (S'emploie quelquef. pour TRANSCENDANT.)

**transcendantalement** [*tran-san, man*] adv. D'une manière transcendantale.

**transcendantalisme** [*trans-san, lis-me*] n. m. Philosophie de la raison pure. Ecole philosophique américaine, qui se caractérisait par un certain mysticisme moral et par la tendance à fondre Dieu, la nature et l'homme. (Le transcendantalisme, né de l'idéalisme germanique, avait pour principal représentant Emerson.)

**transcendantaliste** [*trans-san, lis-te*] adj. Qui a rapport au transcendantalisme. N. m. Partisan du transcendantalisme.

**transcendantisme** [*trans-san-dan-tis-me*] n. m. Goût prononcé pour les notions transcendantes.

**transcontinental** [*trans-kon-ti-nan-tal*] **e, aux** adj. Qui traverse un continent : *route transcontinentale.*

— Encycl. *Chemins de fer transcontinentaux.* Parmi les principaux, on peut citer : au Canada, le *Pacifique Canadien*, de Montréal à Vancouver (8.000 kilom.) ; le *Grand Pacific Railroad*, de Québec à Port-Simpson (5.000 kilom.) ; aux Etats-Unis, le *Central Pacific*, entre New-York et San Francisco (12.366 kilom.) ; en Asie, le *Transsibérien*, de Tcheliabinsk à Vladivostock, par Chabarowsk (7.589 kilom.).

**transcorporation** [*trans-kor, si-on*] n. f. (du préf. *trans*, et du lat. *corpus, oris*, corps). *Milit.* Passage d'un militaire d'un corps de troupe dans un autre.

**transcréation** [*trans, si-on*] n. f. (de *trans*, et *création*). Sorte de création proprement dite, qui n'est qu'une transformation radicale.

**transcripteur** [*trans-krip-teur*] n. m. Celui qui transcrit.

**transcription** [*trans-krip-si-on*] n. f. (lat. *transcriptio*). Action de transcrire ; son résultat. Action d'écrire pour un instrument un air de musique noté pour un autre instrument. *Dr.* et *fin.* Formalité qui consiste dans la copie littérale d'un acte translatif de propriété immobilière, sur un registre spécial, tenu à la Conservation des hypothèques, de la situation des biens.

— Encycl. *Dr.* et *fin.* La transcription a pour but de rendre public et de consolider à l'égard des tiers le droit de propriété de l'acquéreur. Elle est, en outre, le préliminaire indispensable de la purge des privilèges et hypothèques régulièrement inscrits sur les immeubles acquis et a pour effet d'éteindre de plein droit les hypothèques qui n'auraient pas été inscrites antérieurement.

A partir de la transcription, les créanciers privilégiés ou ayant hypothèque ne peuvent prendre utilement inscription pour le précédent propriétaire. Cependant, le privilège du vendeur ou du copartageant peut être utilement inscrit dans les quarante-cinq jours de l'acte de vente ou de partage.

**transcrire** [*trans-kri-re*] v. a. (lat. *transcribere*). Copier un écrit : *transcrire une lettre.* Ecrire pour un autre instrument : *transcrire un air de musique.*

**transcurrent** [*trans-ku-ran*], **e** adj. (du lat. *transcurrere*, courir à travers). *Chir.* Se dit d'une cautérisation faite de manière à ne pas désorganiser toute l'épaisseur du derme. *Pathol.* Se dit des accidents ou des complications qui peuvent survenir au cours de l'évolution d'une maladie.

**transdanubien, enne** [*trans-da-nu-bi-in, è-ne*] adj. et n. Qui est au delà du Danube.

**transe** [*tran-se*] n. f. (de *transir*). Frayeur, grande appréhension d'un mal qu'on croit prochain (surtout au plur.) : *vivre dans les transes. Spirit.* Etat d'un médium qui cède son enveloppe matérielle à l'esprit d'une personne décédée, dès que celui-ci commence à se manifester. (On emploie parfois la forme anglaise TRANCE.)

**transélémentation** [*tran-zé-lé-man-ta-si-on*] n. f. Syn. de TRANSSUBSTANTIATION, dans la langue des écrivains calvinistes.

**transenne** [*zé-ne*] n. f. (du lat. *transenna*, corde tendue). Sorte de grille qui ferme certaines chapelles funéraires dans les catacombes de Rome.

**transept** [*tran-sèpt'*] n. m. (mot angl. ; du préf. *trans*, et du lat. *septum*, clôture). Galerie transversale qui, dans une église, sépare le chœur de la nef et forme les bras de la croix dans les églises qui affectent cette disposition. (V. ÉGLISE.)

**transéquatorial, e, aux** [*tran-zé-kou-a*] adj. Qui est situé au delà de l'équateur.

**transférable** [*trans-fé*] adj. Qui peut être transféré : *valeur transférable.*

**transfèrement** [*trans-fè-re-man*] n. m. Action de transférer : *le transfèrement d'une créance.* Translation d'un inculpé ou d'un condamné d'un lieu à un autre.

**transférer** [*trans-fé-ré*] v. a. (lat. *tranferre* ; du préf. *trans*, et du lat. *ferre*, porter. — Se conj. comme *accélérer.*) Faire passer d'un lieu dans un autre : *transférer un prisonnier, une préfecture, d'une ville dans une autre.* Transmettre d'une personne à une autre, en observant les formalités requises : *transférer une inscription de rente.* Transporter d'un temps dans un autre : *transférer une fête de l'hiver à l'été.* Faire passer une ou plusieurs sommes d'un compte à un autre, au moyen d'une écriture de virement.

**transfert** [*trans-fèr*] n. m. (de *transférer*). Acte par lequel on déclare transporter à un autre la propriété d'une rente, d'une action, etc. : *opérer le transfert d'une action nominative. Méd.* Transposition, d'un côté à l'autre du corps d'un malade, ou d'un malade à un sujet sensible, d'accidents sous la dépendance de troubles du système nerveux central, grâce à l'influence d'agents esthésiogènes et, spécialement, de l'aimant. (Le *transfert*, dont le mécanisme est inconnu, paraît avoir produit des guérisons, mais il est de moins en moins employé en thérapeutique.) *Photogr. Papier transfert*, papier recouvert d'une couche de gélatine incolore insensibilisée dans de l'alun de chrome et qu'on utilise dans le procédé au charbon.

— Encycl. *Dr.* Le *transfert réel* est celui qui s'effectue à la suite d'une négociation à titre onéreux, et qui a pour but de transférer la propriété d'une valeur nominative à l'acquéreur.

Le *transfert à titre de garantie* n'emporte pas transmission de propriété : il constitue une forme particulière de mise en gage, un mode de nantissement pour les valeurs nominatives.

Le *transfert de forme* a lieu en cas de modifications à apporter dans l'indication des noms ou qualité du titulaire.

Le *transfert d'ordre* ou *gratuit* est celui qui est effectué à la suite d'une transmission à titre gratuit (succession ou donation).

La déclaration de transfert est signée par le cédant et le cessionnaire.

Les transferts et mutations des inscriptions de rente donnent lieu à des opérations spéciales. Le ministère des agents de change est obligatoire pour les transferts.

**transfert-payement** n. m. Opération par laquelle une caisse d'épargne annule le compte d'un déposant et le transmet à une autre caisse.

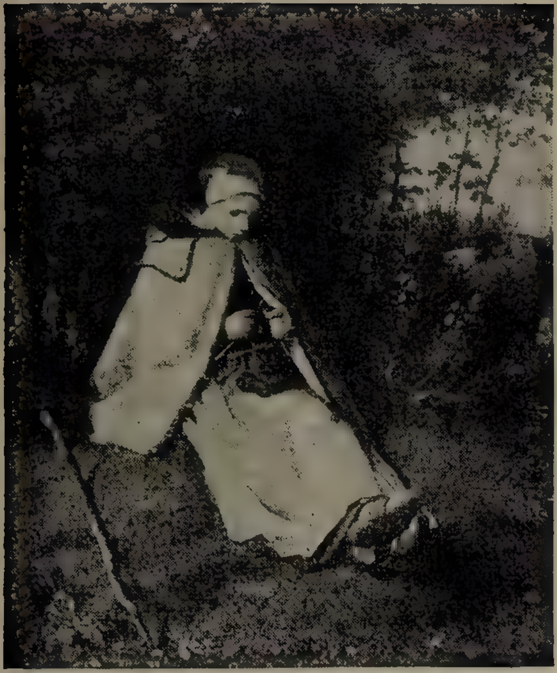

La Tricoteuse (Millet), v. p. 1144.

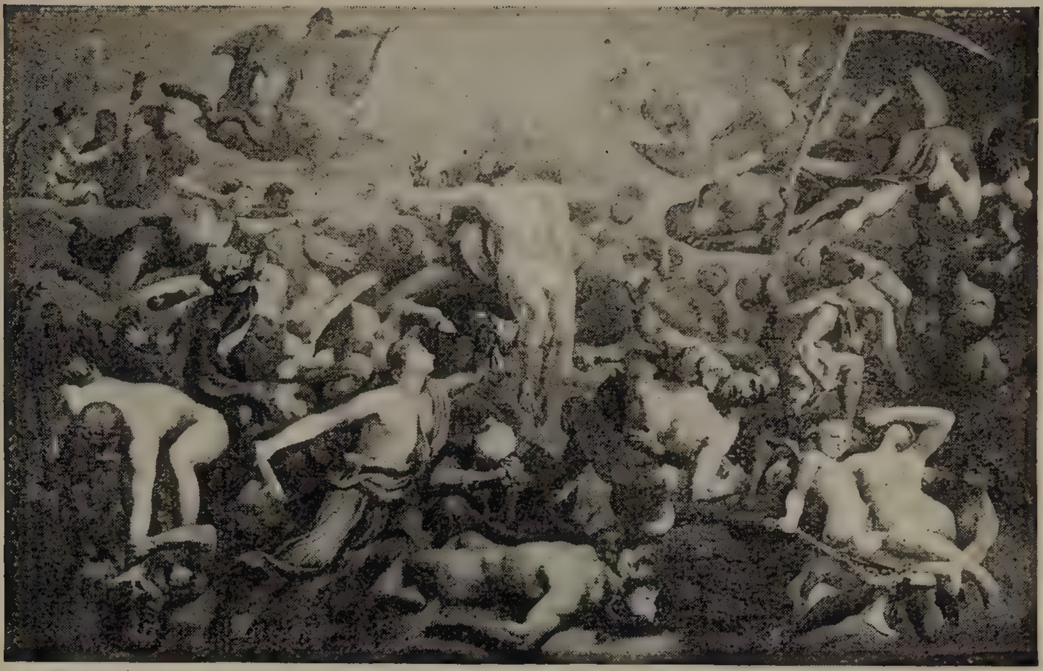

La Tragédie divine (Chenavard), v. p. 1125.

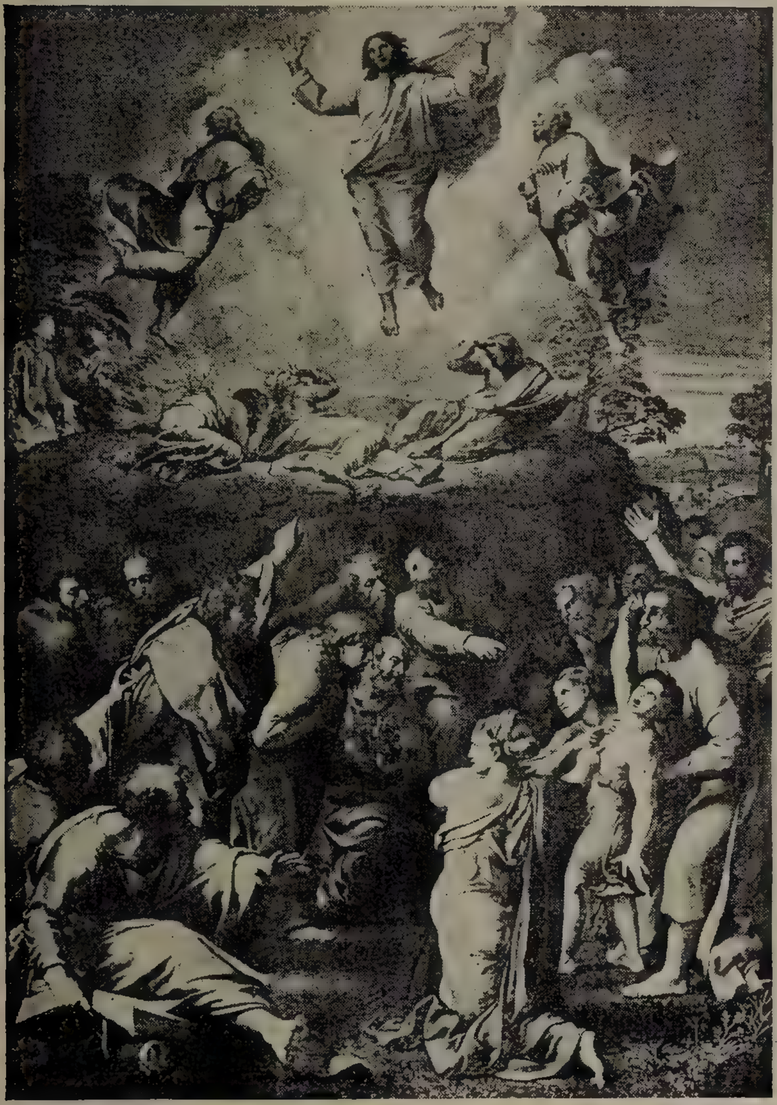

La Transfiguration (Raphaël), v. p. 1131.

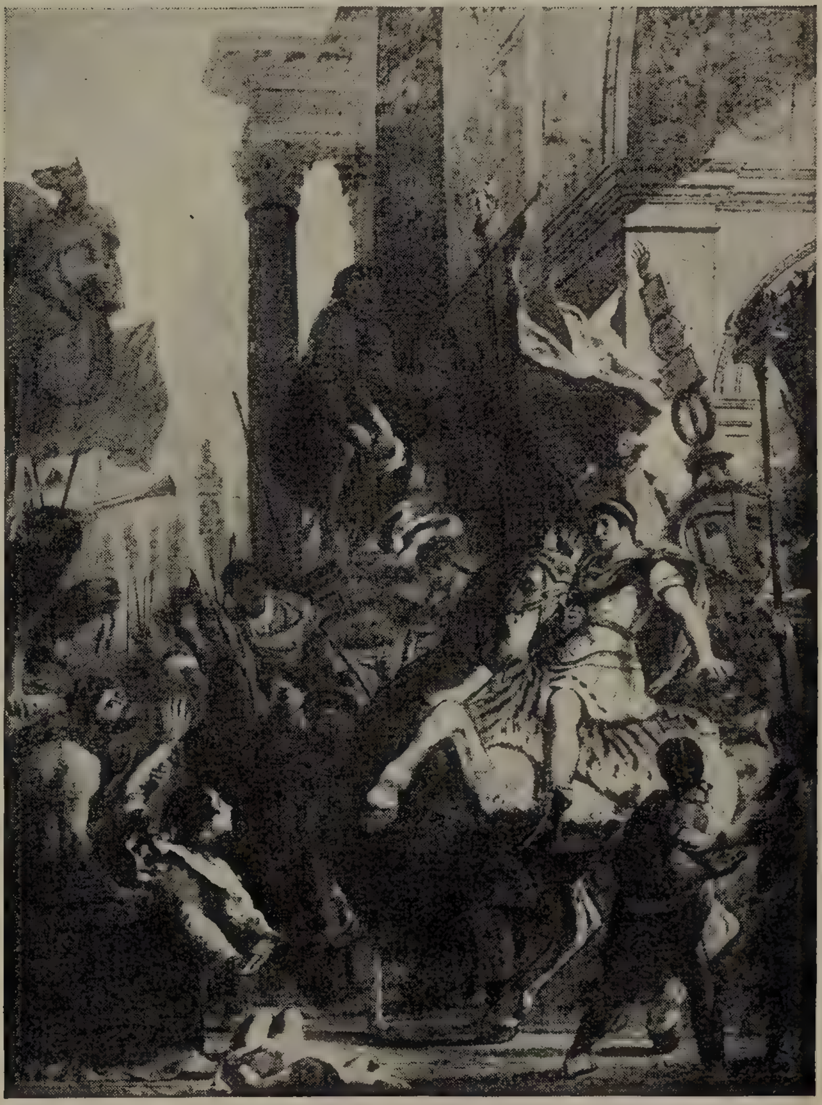

La Justice de Trajan (E. Delacroix), v. p. 1126.

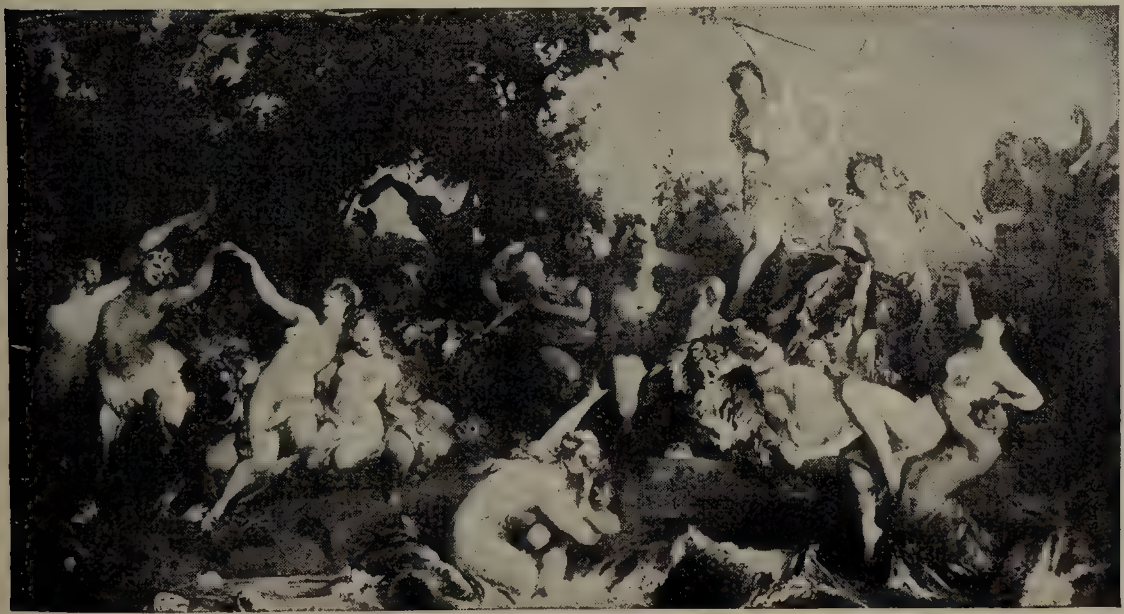

Le Triomphe d'Ariane (Makart), v. p. 1147.

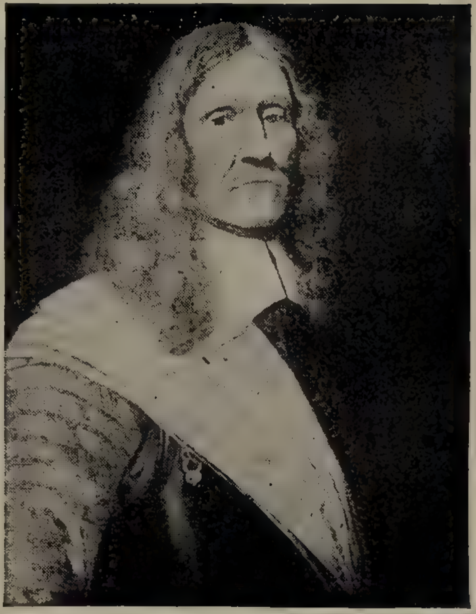

Turenne (P. de Champaigne), v. p. 1162.

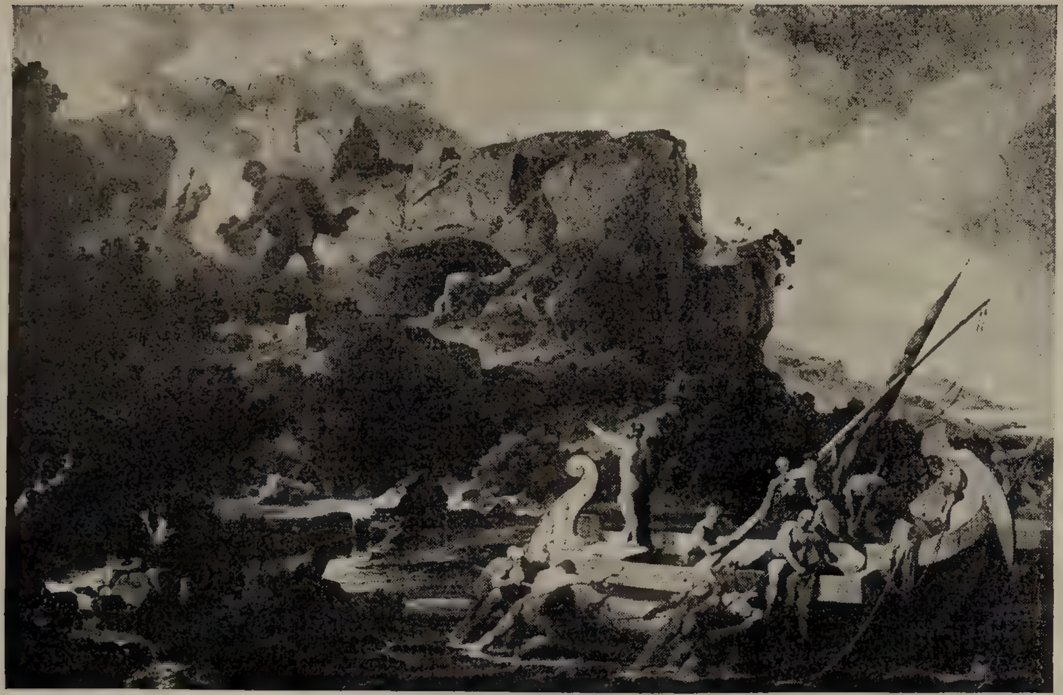

Ulysse et Polyphème (Preller), v. p. 1171.

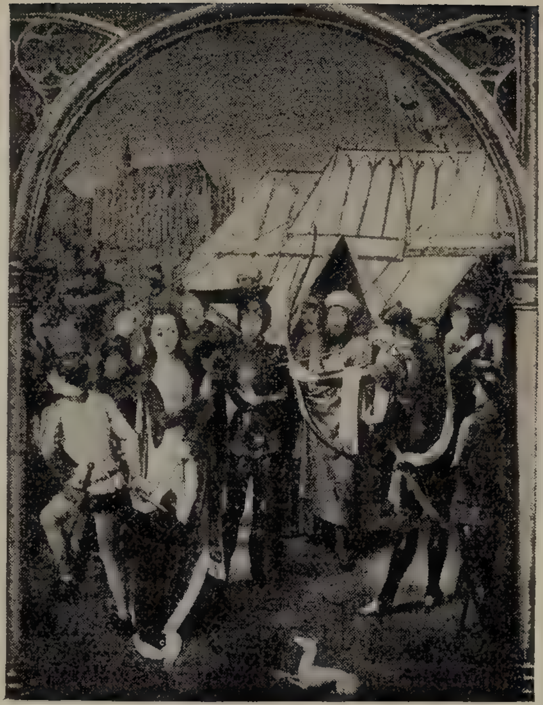

Mort de sainte Ursule (Memling), v. p. 1177.

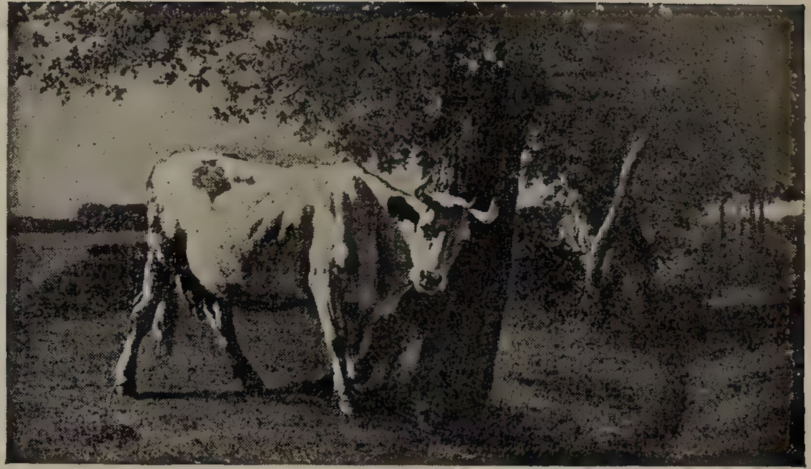

La Vache blanche se frottant (Troyon), v. p. 1182.

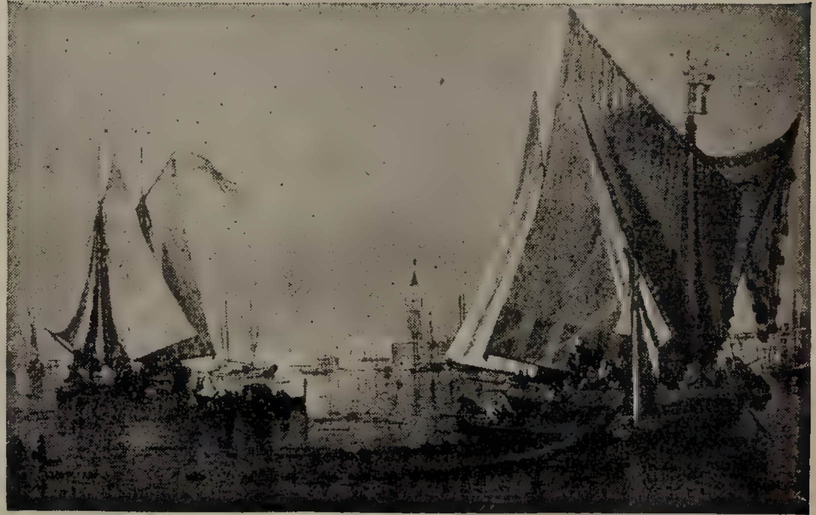

Vue de Venise (Ziem), v. p. 1208.

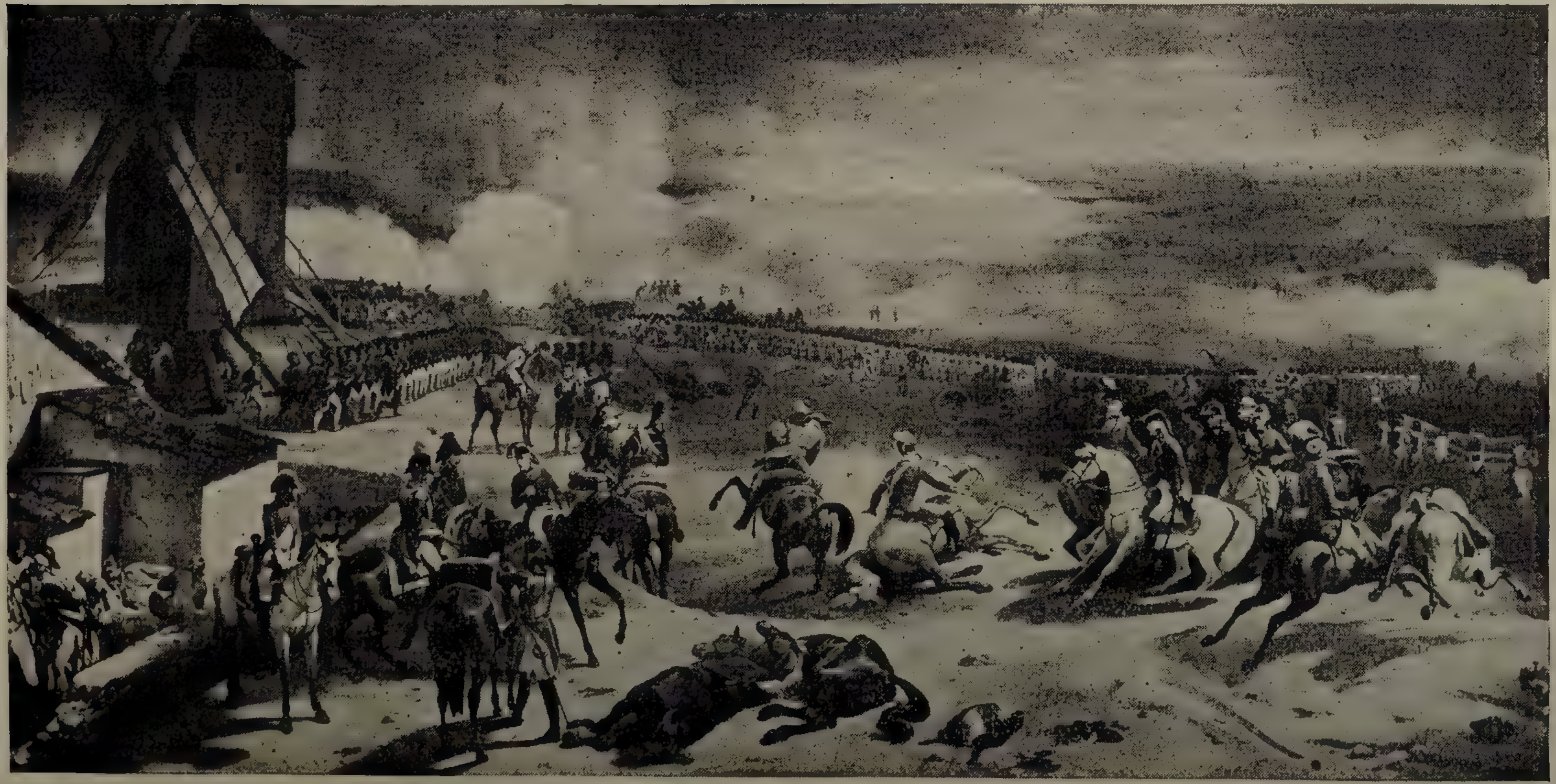

La bataille de Valmy (Mauzaisse, d'après H. Vernet), v. p. 1187.

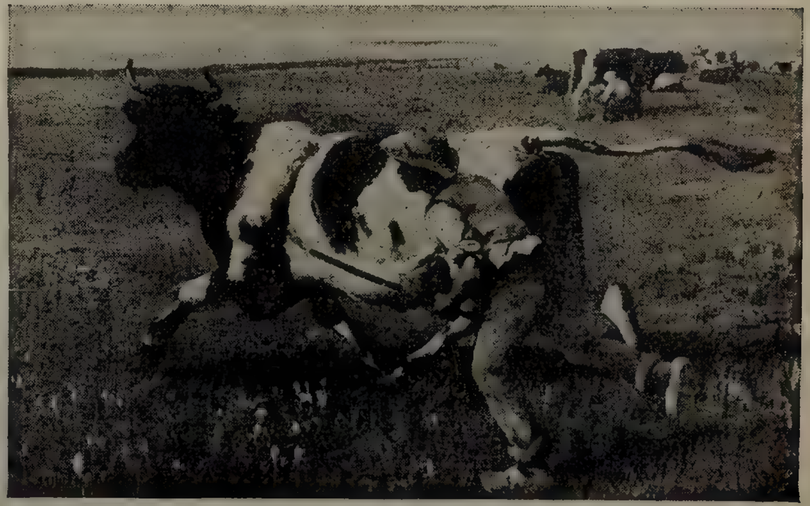

**La Vache échappée (Dupré), v. p. 1182.**

**transfert-recette** n. m. Opération par laquelle une caisse d'épargne charge ses livres d'un compte de déposant qui lui est transmis par une autre caisse.

**transfiguration** [*trans, si-on*] n. f. (lat. *transfiguratio*). Changement soudain d'une figure en une autre. *Relig.* Etat glorieux dans lequel Jésus-Christ se montra à trois de ses disciples sur le mont Thabor (en ce sens et les suivants, prend une majuscule). Tableau représentant cette scène. Fête catholique, le 6 août.

**Transfiguration** (*la*), tableau de Raphaël (Vatican). Cette admirable peinture fut commandée à Raphaël par le cardinal Jules de Médicis (depuis, Clément VII) pour son église épiscopale de Narbonne. Laissée inachevée, elle fut terminée par Jules Romain. (V. p. 1129).

**transfigurer** [*trans, rè*] v. a. (lat. *transfigurare*). Changer la figure, la forme, le caractère, etc. **Se transfigurer** v. pr. : *J.-C. se transfigura sur le mont Thabor.*

**transfil** n. m. Syn. de TRANCHEFIL.

**transfilage** [*trans-fi-la-je*] n. m. Action de transfiler. Manière d'enverguer une voile, un foc par exemple, en passant un filin dans les œils-de-pie de la voile et autour de la draille qui la supporte.

**transfiler** [*trans-fi-lé*] v. a. *Mar.* Joindre deux choses bord à bord, au moyen d'une ligne : *transfiler des tentes.* Filer à la demande, en parlant d'un cordage : *transfilez l'amarre! Techn.* Syn. de TRANCHEFILER.

**transfini, e** [*trans-fi*] adj. *Math.* Qui dépasse le fini, sans être l'infini proprement dit ; plus grand que l'infini. N. m. nombre plus grand que l'infini.

**transfixion** [*trans-fik-si-on*] n. f. (lat. *transfixio*). Procédé opératoire, employé dans certaines amputations.

**transformable** [*trans-for*] adj. Qui peut être transformé.

**transformateur, trice** [*trans-for*] adj. Qui transforme. N. m. Appareil permettant de modifier soit les constantes (tension, intensité), soit la forme de l'énergie électrique.

— ENCYCL. Les courants électriques sont continus ou alternatifs et, dans ce dernier cas, le courant peut être mono-, bi- ou triphasé ; ils diffèrent encore par la tension, l'intensité et, dans le cas de courants alternatifs, par la périodicité.

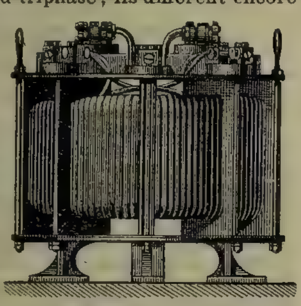

Transformateur Labour.

Les transformateurs permettent le passage aux formes et aux constantes différentes les mieux appropriées pour leur utilisation immédiate.

Dans l'industrie, on appelle plus généralement transformateurs les appareils qui transforment les courants alternatifs sans changer leur forme. Les appareils sont établis pour les transports d'énergie jusqu'à des tensions de 500.000 volts, ou pour les applications électro-chimiques jusqu'à 10.000 ampères sous quelques volts. Les autres transformateurs permettent de transformer le courant continu en courant continu de caractéristiques différentes (*auto-convertisseur*), le courant alternatif en courant continu (*groupes convertisseurs, commutatrices*), le courant continu en courant alternatif. (Tous ces transformateurs à organes mobiles sont dits *rotatifs*). Il convient de placer parmi les transformateurs les *convertisseurs* à vapeurs de mercure, qui transforment le courant alternatif en courant continu, ainsi que la bobine de Ruhmkorff et les accumulateurs qui modifient les caractéristiques des courants continus.

**transformatif, ive** [*trans-for*] adj. Qui a la puissance de transformer.

**transformation** [*trans-for-ma-si-on*] n. f. (lat. *transformatio*). Passage d'une forme à une autre ; métamorphose : *les transformations des insectes.* Changement complet de caractère, de manière d'être : *les transformations politiques.* Rajeunissement d'une chevelure féminine par l'adjonction de cheveux postiches ; coiffure postiche ainsi employée.

**transformer** [*trans-for-mé*] v. a. (lat. *transformare*). Faire changer de forme à : *Circé transforma les compagnons d'Ulysse en pourceaux. Math. Transformer une équation*, la changer en une autre d'une forme différente. **Se transformer** v. pr. *Fig.* Se déguiser, prendre plusieurs caractères selon ses vues et ses intérêts.

**transformisme** [*trans-for-mis-me*] n. m. (de *transformer*). Doctrine biologique, suivant laquelle les espèces animales et végétales se transforment et donnent naissance à de nouvelles espèces sous l'influence de l'adaptation, de telle sorte que tous les êtres vivants actuels dérivent, par transitions insensibles et d'une manière ininterrompue, d'un ou de plusieurs types primitifs.

— ENCYCL. Le transformisme, qui n'est que l'application aux êtres vivants du principe de l'*évolution* et dont le *lamarckisme* et le *darwinisme* ne sont que des théories particulières, est de fort lointaine origine. Tous les esprits logiques, ayant quelque notion de l'ordre et de la continuité qui règnent dans la nature, crurent à la mutabilité et à la sériation des êtres ; aussi cette idée ne fut-elle étrangère ni à l'antiquité, ni au moyen âge. Mais les naturalistes, comme Linné, n'admettaient que l'idée de *parenté idéale.* Pour lui, les espèces sont fixes ; mais elles sont sériées en une échelle continue, de complication progressive.

L'idée de la *parenté réelle*, de la descendance, résulta de cette constatation, faite par Descartes, que les conditions extérieures influent sur les individus. Buffon précisa nettement cette influence et pressentit, en outre, très clairement l'idée darwinienne de la survivance des mieux adaptés et de la sélection naturelle.

Le véritable fondateur du transformisme fut Lamarck, qui montra le mécanisme suivant lequel agissent les conditions d'existence et remarqua que la réaction de l'organisme au milieu cosmique est aussi une cause de variation. Il signala, en outre, l'influence de l'usage et de la désuétude sur les organes, établit que l'organe ne fait point la fonction, mais la fonction l'organe, constata l'hérédité des modifications ainsi acquises et expliqua les organes rudimentaires en disant qu'ils ne sont que les restes de parties ayant eu autrefois un usage chez les ancêtres, mais qui se sont atrophiées lorsque cet usage a disparu ou s'est modifié. De là, les deux lois fondamentales des effets de l'usage et de la désuétude, et de l'hérédité des caractères acquis.

Le système de Lamarck passa presque inaperçu. Ce ne fut qu'en 1828 qu'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire s'y rallia. Deux ans plus tard, il soutint contre Cuvier, à l'Académie des sciences, la mutabilité des types. On sait avec quelle ardeur passionnée Gœthe, transformiste éminent lui-même, suivit cette mémorable discussion. Geoffroy Saint-Hilaire trouvait, dans la non-fixité des espèces, l'explication de ce fait que les phases transitoires du développement embryonnaire d'un animal reproduisent souvent des états étrangers aujourd'hui à son espèce, mais demeurés permanents chez des animaux placés plus bas dans la série (loi de Serres : *L'embryogénie est la répétition de l'anatomie comparée*). Il n'en fut pas moins vaincu par les arguments de Cuvier, et son hypothèse sombra momentanément ; d'autant plus que, même après l'abandon de la *théorie des révolutions du globe* et l'établissement de la *théorie des causes actuelles* en géologie, il subsistait toujours une question embarrassante : celle de la disparition des êtres fossiles.

C'est Charles Darwin qui, cinquante ans après Lamarck, entreprit de démontrer qu'il s'établit, entre les espèces animales et végétales et entre les individus de ces espèces, une lutte pour la possession des substances. Cette lutte, Darwin l'appelle *struggle for life* (*lutte pour la vie* ou *concurrence vitale*). Mais, dans cette bataille de tous contre tous, quels sont ceux qui l'emportent? Ce sont les mieux adaptés, les mieux armés, les plus forts. Il s'ensuit un triage, une *sélection naturelle* des individus et des espèces, en vertu de laquelle les plus vigoureux résistent seuls et peuvent se reproduire, tandis que les faibles disparaissent. Ainsi s'explique la disparition d'espèces dont nous ne retrouvons plus les représentants actuels.

En somme, la théorie darwinienne attribue à l'effet de la sélection naturelle la transformation des espèces. Les modifications sont conservées par l'hérédité, de telle sorte que chaque individu renferme à l'état latent les caractères successifs de ses ancêtres depuis les temps les plus reculés, caractères qui, parfois, peuvent devenir manifestes (*atavisme*) ; le plus souvent, cependant, les caractères acquis en dernier lieu étant les plus énergiques, c'est à ses parents immédiats que l'enfant ressemble. L'hérédité, si heureusement appelée par Carpenter la *mémoire ancestrale*, explique ainsi le développement embryonnaire. Aussi Fritz Muller, généralisant et étendant la loi de Geoffroy Saint-Hilaire et de Serres, a-t-il pu formuler le principe qui est devenu la grande loi biogénétique : « L'ontogénèse est la répétition brève et rapide de la phytogénèse, c'est-à-dire que les phases embryonnaires d'un individu représentent les diverses formes progressives que l'espèce à laquelle il appartient a successivement revêtues au cours des âges antérieurs. » De là résulte que la classification naturelle des êtres est la restitution, basée sur l'embryologie, l'anatomie comparée et la paléontologie, de leur arbre généalogique.

A mesure que les recherches s'étendaient et se précisaient, la fragilité des bases sur lesquelles était fondée la théorie darwinienne devenait frappante, et l'on voyait naître de nouvelles écoles transformistes rivales. Les néo-lamarckiens, avec Cope, montraient que la sélection est impuissante à créer une variation et ne peut que la conserver quand elle elle est nettement acquise ; ils en concluaient que la seule cause de la mutabilité des espèces doit être cherchée dans l'exercice (*cinétogénèse*), revenant ainsi aux idées de Lamarck sur les effets de l'usage et de la désuétude. Les *néo-darwiniens*, avec Weismann, soutenaient que les modifications acquises ne sont pas héréditaires et que, par suite, la formation des espèces ne peut résulter du facteur lamarckien ; C. Vogt, à la suite de ses recherches sur la *convergence*, conclut à l'inexactitude de la loi biogénétique, puisque, en vertu des conditions imposées à l'œuf et de la nouvelle adaptation conséquente, aucune des phases embryonnaires ne répond complètement à l'existence d'une espèce ancestrale réelle. Le Dantec, enfin, s'est efforcé de concilier les écoles rivales en démontrant que le principe de Lamarck n'est qu'un cas du principe de Darwin.

En somme, la théorie transformiste actuelle tend à admettre que les organismes sont soumis à deux influences : l'*hérédité*, qui s'efforce de fixer et d'immobiliser leurs caractères dans un milieu constant : l'*adaptation*, qui les fait varier. Toute sa valeur philosophique est, comme l'a dit Ed. Perrier, tirée de la considération suivante : Puisqu'il n'y a pas de *création* d'espèces et que la vie ne peut être engendrée que par la vie, les êtres actuels doivent nécessairement descendre des êtres différents qui vivaient aux époques géologiques antérieures.

**transformiste** [*trans-for-mis-te*] n. Partisan san du transformisme. Adjectiv. Qui a rapport au transformisme : *théorie transformiste.*

**transfuge** [*trans-fu-je*] n. (lat. *transfuga*). Personne qui abandonne son parti pour passer dans le parti adverse : *un transfuge ; une transfuge. Par ext.* Personne qui abandonne une situation, des habitudes, pour en adopter d'autres tout opposées.

**transfuser** [*trans-fu-zé*] v. a. (du lat. *transfundere*, supin *transfusum*, répandre au delà). Faire passer un liquide d'un récipient dans un autre. Opérer la transfusion du sang. *Fig.* Faire passer : *transfuser ses qualités à un disciple.*

**transfuseur** [*trans-fu-zeur*] n. m. Partisan de la transfusion du sang ; celui qui la pratique.

**transfusion** [*trans-fu-zi-on*] n. f. (lat. *transfusio*). *Méd.* Injection, dans les veines d'un animal ou d'un homme, de sang pris à un individu de la même espèce ou d'une espèce différente. (Se dit surtout de la transfusion interhumaine.)

— ENCYCL. La *transfusion* sanguine d'homme à homme a été pratiquée, depuis le XVIIe siècle. Abandonnée au siècle dernier, elle a été remise en honneur à la suite de la découverte d'instruments et de méthodes qui permettent d'éviter les dangers comme autrefois et qui ont singulièrement facilité cette opération. Elle peut s'appliquer aux grandes anémies (suite d'hémorragie ou de traumatisme) à certaines infections, etc.

**transgangétique** [*trans-ghan-je-ti-ke*] adj. Situé au delà du Gange : *l'Inde transgangétique.*

**transgresser** [*trans-grè-sé*] v. a. (du lat. *transgredi*, supin *transgressum*, passer outre). Enfreindre, violer : *transgresser la loi, des ordres.*

**transgresseur** [*trans-grè-seur*] n. et adj. m. (lat. *transgressor*). Celui qui transgresse. (Peu us.)

**transgressif** [*trans grè-sif*], **ive** adj. Qui transgresse, qui enfreint. *Géol. Stratification transgressive*, se dit des cas de transgression dans les couches géologiques.

**transgression** [*trans-grè-si-on*] n. f. (lat. *transgressio*). Action de transgresser. *Géol.* Envahissement de la mer.

**transhistorique** [*tran-zis-to-ri-ke*] adj. Qui dépasse l'histoire.

**transhumance** [*tran-zu-man-se*] n. f. (de *transhumer*). Emigration périodique des troupeaux de moutons de la plaine, qui vont habiter les hautes montagnes pendant les chaleurs et en descendent aux approches de l'hiver : *la transhumance a surtout lieu dans les Alpes et les Pyrénées.*

**transhumant** [*tran-zu-man*], **e** adj. (de *transhumer*). Se dit des troupeaux qui sont soumis au régime de la transhumance : *les troupeaux transhumants sont nombreux en Espagne.*

**transhumer** [*tran-zu-mé*] v. a. (esp. *transhumar*). Mener paître des bestiaux, des troupeaux de moutons dans les montagnes. V. n. Aller paître dans les montagnes.

**transi** [*tran-zi*], **e** adj. (de *transir*). Saisi : *transi de froid, de peur. Fam. Amoureux transi*, amant que l'excès de passion interdit et rend tremblant auprès de sa maîtresse.

**transiger** [*tran-zi-jé*] v. n. (lat. *transigere.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il transigea, nous transigeons.*) Accommoder un différend par des concessions réciproques : *mieux vaut transiger que plaider. Fig.* Esquiver par une certaine souplesse : *transiger avec l'erreur.*

**transigible** [*tran-zi-ji-ble*] adj. Qui peut être l'objet d'une transaction.

**transir** [*tran-zir*] v. a. (du lat. *transire*, aller au delà). Pénétrer et engourdir de froid : *le vent du nord nous transit. Fig.* Faire frissonner de crainte ou autrement : *la pensée de la mort nous transit.* V. n. Etre pénétré et engourdi de froid. *Fig.* Frissonner : *transir de peur.*

**transissement** [*tran-zi-se-man*] n. m. (de *transir*). Etat d'un homme transi. Frisson causé par la peur ou par quelque autre sentiment.

**transit** [*tran-zit'*] n. m. (ital. *transito*). Situation douanière des marchandises qui traversent un Etat sans acquitter les droits d'entrée : *marchandises en transit.*

— ENCYCL. *Fin.* Ne sont exclues du transit que les contrefaçons en librairie et les marchandises qui portent de fausses marques de fabrique française. Le transit est admis de frontière à frontière, ou d'une frontière à un entrepôt, et inversement. Il s'effectue par les bureaux qu'indique la loi de douanes et selon deux modes : 1° *Transit ordinaire.* Ce transit peut emprunter toutes les voies, sauf la mer. Pour en bénéficier, il faut en faire déclaration à la douane, qui vérifie les marchandises, délivre une expédition et, s'il y a lieu, exige l'engagement de réexporter. Le bureau de destination ou de sortie procède à la reconnaissance des marchandises et donne, s'il y a lieu, le certificat de décharge ou de sortie ; 2° *Transit international.* Ce régime a été institué pour favoriser l'extension en transit par chemin de fer. Il ne s'applique qu'au transport par voie ferrée. Il consiste en l'exemption de toutes vérifications, reconnaissances, etc., pour les marchandises placées dans des wagons spéciaux, fermés au moyen du plomb de la douane.

**transitaire** [*tran-zi-tè-re*] adj. Relatif au transit : *commerce transitaire.* Traversé par des denrées en transit : *pays transitaire.* N. m. Commissionnaire en marchandises, qui s'occupe du transit.

**transiter** [*tran-zi-té*] v. a. (de *transit*). Passer en transit : *transiter des marchandises.* V. n. Etre passé en transit : *les marchandises qui transitent en France.*

**transitif, ive** [*tran-zi*] adj. (lat. *transitivus* ; de *transire*, aller au delà). Se dit d'un verbe qui marque une action passant directement du sujet à un complément. (Syn. ACTIF.) Se dit de certaines conjonctions qui marquent un passage ou une transition d'une chose à une autre, comme : *or, cependant*, etc. *Philos. Cause transitive*, cause dont l'action se transmet du sujet à un objet distinct de celui-ci. ANT. **Intransitif.**

**transition** [*zi-si-on*] n. f. (lat. *transitio* ; de *transire*, aller au delà). *Fig.* Passage d'un état à un autre : *de l'anarchie au despotisme, la transition est inévitable.* Intermédiaire, moyen terme : *le mulâtre est une transition entre le blanc et le nègre. Astrol.* Passage d'une planète. *Bx-arts. Style de transition*, style intermédiaire qui fait le passage entre deux styles de caractères nettement marqués. *Géol.* Passage d'un terrain à un autre. Manière de passer d'un raisonnement à un autre, de lier les parties d'un discours : *habile transition.*

**transitionnel, elle** (*tran-zi-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui forme une transition, qui en a le caractère.

**transitivement** [*zi, man*] adv. D'une manière transitive : *certains verbes neutres peuvent être employés transitivement.*

**transitoire** [*zi*] adj. (lat. *transitorius*) Passager, qui ne dure pas : *loi transitoire.* Intérimaire, qui sert de transition entre le régime abrogé et le régime nouvellement mis en vigueur : *un régime transitoire.*

**transitoirement** [*zi, man*] adv. D'une manière transitoire.

**Transjordanie,** Etat de l'Asie antérieure, créé lors du démembrement de la Turquie d'Asie sur les plateaux qui s'étendent à l'E. du Ghor, c'est-à-dire de la vallée du Jourdain et de la mer Morte pays d'Ammon, de Moab, etc.). Capit. *Amman.* Ce nouvel Etat, traversé par le chemin de fer du Hedjaz, était en germe dans les accords de mai 1916 ; il est placé dans la zone B de ces accords, qui comprend les Etats soumis au mandat de l'Angleterre, et gouverné par l'émir Abdullah, fils du roi du Hedjaz, Hussein. Trois provinces : *Ajeloun*, *Salt*, et *Kérak*.

**transjuran, e** [*trans-ju*] adj. Qui est au delà du Jura : *régions transjuranes.*

**translatage** [*trans-la-ta-je*] n. m. (de *translater*). Seconde mise en carte, reproduisant couleur par couleur et ligne par ligne tous les lats ou duites confondus dans une première mise en carte.

**translater** [*trans-la-té*] v. a. (du lat. *translatum*, supin de *transferre*, transporter). Traduire d'une langue dans une autre langue. (Vx.) Faire le translatage de la mise en carte d'un dessin.

**translateur, trice** [*trans-la*] adj. (lat. *translator, trix*). Qui transfère. N. m. Traducteur. (Vx.) *Télégr. électr.* Appareil intermédiaire, qu'on place entre deux postes télégraphiques trop éloignés.

**translatif, ive** [*trans-la*] adj. Par lequel on transfère une chose à un autre : *acte translatif de propriété.*

**translation** [*trans-la-si-on*] n. f. (lat. *translatio*). Action de transférer : *la translation d'un prisonnier.* Mouvement d'un solide dont tous les points décrivent des segments égaux, parallèles et de même sens : *mouvement de translation.* Traduction. (Vx.) Déplacement d'un évêque qu'on fait passer d'un évêché dans un autre.

**transleithan, e** [*trans-lè*] adj. Qui est au delà de la *Leitha*, rivière qui sépare l'Autriche de la Hongrie.

**Transleithanie.** Syn. de Hongrie. (V. Cisleithanie.)

**translimitation** [*trans, si-on*] n. f. *Dr. intern.* Occupation militaire d'un territoire, dans le but d'en conserver la possession à un allié. (Peu us.)

**Transloy (Le),** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 28 kil. d'Arras ; 1.064 h en 1914. Les attaques entre Bapaume et Péronne menées par les Anglo-Français pendant les batailles de la Somme de juillet à novembre 1916 ont abouti, le 17 mars 1917, à la prise du Transloy par les Britanniques lors du « repli allemand ». Repris par les Allemands en mars 1918, lors de la 2e bataille de Picardie, Le Transloy fut reconquis par les Alliés pendant l'offensive de 1918. Il était complètement détruit.

**translucide** [*trans*] adj. (lat. *translucidus*). Se dit des corps qui laissent passer la lumière, mais au travers desquels on n'aperçoit pas les objets : *les verres dépolis sont translucides.* Ant. **Opaque.**

**translucidité** [*trans-lu*] n. f. Etat de ce qui est translucide. Ant. **Opacité.**

**transluire** [*trans*] v. n. Etre translucide.

**transmandchourien, enne** [*trans, ri-in, è-ne*] adj. Qui est situé au delà de la Mandchourie. Qui traverse la Mandchourie.

**transmarchement** [*trans, man*] n. m. Action de faire passer des voitures, des troupes d'un lieu à un autre. (Peu us.)

**transmarin, e** [*trans*] adj. Situé au delà des mers : *contrées transmarines.* Qui vient d'au delà des mers : *marchandises transmarines.*

**transméditerranéen, enne** [*trans, né-in, è-ne*] adj. Qui est au delà de la Méditerranée. Qui se fait à travers la Méditerranée : *commerce transméditerranéen.*

**transmetteur** [*trans-mè-teur*] n. et adj. m. Appareil qui sert à transmettre les signaux télégraphiques. (V. la planche télégraphe.)

**transmettre** [*trans-mè-tre*] v. a. (lat. *transmittere.* — Se conj. comme *mettre.*) Faire parvenir : *transmettre un ordre.* Faire passer par mutation : *transmettre une propriété. Fig.* Faire passer par succession : *transmettre ses vertus à son fils.* **Se transmettre** v. pr. Se propager d'un endroit à un autre : *le son se transmet par ondulation.*

**transmigrant** [*trans-mi-gran*], **e** adj. Qui transmigre.

**transmigration** [*trans, si-on*] n. f. (lat. *transmigratio*). Action d'un peuple qui passe d'un pays dans un autre. *Transmigration des âmes*, métempsycose.

**transmigrer** [*trans-mi-gré*] v. n. (lat. *transmigrare*). Passer d'un lieu, d'un pays dans un autre.

**transmissibilité** [*trans-mi-si*] n. f. Qualité de ce qui est transmissible.

**transmissible** [*trans-mi-si-ble*] adj. Qui peut être transmis : *beaucoup de tares physiques sont transmissibles par hérédité.*

**transmission** [*trans-mi-si-on*] n. f. (lat. *transmissio*). Action de transmettre ; son effet : *transmission d'un droit.* Propagation d'un milieu dans un autre : *la transmission du son.* Communication du mouvement d'un organe mécanique à un autre, au moyen d'engrenages, de courroies, etc. Organe servant à transmettre le mouvement. Passage à la descendance de certains caractères transmissibles des parents. Passage, par communication, d'une maladie d'un individu à un autre. *Droit de transmission*, taxe dont l'exigibilité se fonde sur le fait juridique de la transmission des actions et obligations et qui a pour but d'assurer l'application du droit de mutation à toutes les cessions de titres négociables.

— Encycl. Le plus ancien mode de transmission du mouvement consistait à faire usage d'une simple corde sans fin, passant dans les gorges de deux poulies, l'une conductrice, c'est-à-dire en relation directe avec le moteur, l'autre conduite, c'est-à-dire recevant le mouvement du moteur par l'intermédiaire de la corde. A cette transmission par corde a succédé celle par courroie de cuir, de caoutchouc, de coton, etc. La transmission par engrenage est surtout usitée dans les usines métallurgiques, où l'on est obligé d'avoir un développement considérable de forces que ne sauraient donner des courroies, à cause du glissement. Un troisième mode, très employé aujourd'hui, est la *transmission flexible.* Cette transmission est constituée par une sorte de câble, composé de cinq cylindres creux emboîtés les uns dans les autres, et faits en fils métalliques présentant un enroulement en hélice. Les pas des hélices sont contraires l'un à l'autre, alternativement. Cette disposition donne au système ainsi composé la flexibilité requise.

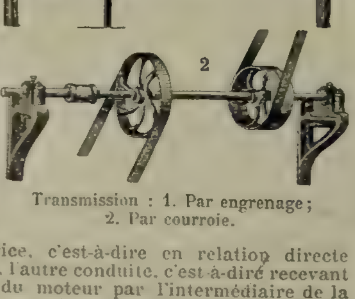

Transmission : 1. Par engrenage ; 2. Par courroie.

**transmontain, e** [*trans-mon-tin, è-ne*] adj. Qui est situé an delà des monts.

**transmuable** ou **transmutable** [*trans-mu*] adj. Qui peut être transmué.

**transmuer** [*trans-mu-é*] v. a. (lat. *transmutare*). Changer, transformer, en parlant des métaux : *les alchimistes prétendaient transmuer les métaux en or.*

**transmutabilité** [*trans-mu*] n. f. Propriété de ce qui est transmuable.

**transmutateur** [*trans-mu*] n. m. Celui qui transmue ou cherche à transmuer les métaux.

**transmutation** [*trans-mu-ta-si-on*] n. f. (lat. *transmutatio*). Changement d'une chose en une autre : *transmutation des métaux en or.*

**transmutatoire** [*trans-mu*] adj. Qui opère la transmutation : *procédé transmutatoire.*

**transmuter** [*trans-mu-té*] v. a. (Se trouve quelquef. pour transmuer.)

**transnomination** n. f. Syn. de métonymie.

**Transnonain** (*massacres de la rue*), le 14 avril 1834, au cours de l'insurrection qui éclata à Paris dans le quartier Saint-Merry. Les troupes venaient d'enlever la barricade de la rue Transnonain (auj. partie de la rue Beaubourg), quand un coup de feu tiré du nº 12 de cette rue blessa un officier. Les soldats, exaspérés, envahirent la maison et en massacrèrent tous les habitants.

**transocéanien, enne** [*trans, ni-in, è-ne*] adj. Qui est situé au delà de l'océan : qui se fait à travers l'océan.

**Transoxiane,** nom donné aux pays situés au delà de l'Oxus (auj. *Amou-Daria*) et qui comprenaient la Sogdiane et les pays voisins.

**transpadan, e** [*trans*] adj. (du préf. *trans*, et de *Padus*, n. lat. du Pô). Qui est situé au delà du Pô. *République Transpadane*, Etat fondé en 1796 par Bonaparte et qui comprenait le Milanais, avec Bergame, Brescia et Crémone. Elle fut réunie en 1797 à la *république Cispadane*, pour former la république Cisalpine.

**transparaître** [*trans-pa-rè-tre*] v. n. (Se conj. comme *paraître.*) Paraître à travers un voile. *Fig.* : *aventures qui transparaissent au travers de claires allusions.*

**transparence** [*trans-pa-ran-se*] n. f. (de *transparent*). Qualité de ce qui est transparent : *transparence du verre.* Se dit souvent, par exagér., pour translucidité : *la transparence de la peau.* Ant. **Opacité.**

— Encycl. Un corps est plus ou moins transparent, suivant que les rayons de lumière passent plus ou moins librement à travers sa masse. Lorsque ce corps est interposé entre un objet lumineux quelconque et notre œil, nous voyons l'objet d'une manière d'autant plus nette que la transparence est plus parfaite. Un corps peut être transparent et n'être pas ou n'être que faiblement diathermane, c'est-à dire ne laisser passer qu'une faible partie des rayons calorifiques ; tel est l'alun. Il y a d'ailleurs des corps qui sont diathermanes sans être transparents, par exemple la solution d'iode dans le chloroforme. De même, un corps très transparent, l'eau, par exemple, peut arrêter presque totalement les rayons ultra-violets et, inversement, un corps opaque aux radiations lumineuses peut laisser passer les radiations obscures ; c'est ainsi qu'on peut photographier le soleil à travers une feuille d'argent collée sur verre.

**transparent** [*trans-pa-ran*], **e** adj. (du préf. *trans*, et du lat. *parere*, paraître). Se dit des corps qui se laissent traverser par la lumière et permettent de distinguer nettement les objets à travers leur épaisseur : *onde transparente.* Se dit, par exagér., d'un corps simplement translucide : *la porcelaine est transparente.* Se dit d'une couleur qui, étendue sur une autre, laisse paraître plus ou moins celle-ci. *Fig.* Dont le sens caché se laisse pénétrer aisément : *allusion transparente.* Qui laisse pénétrer sa pensée : *le vin rend l'homme transparent.* N. m. Feuille où sont tracées plusieurs lignes noires et qui doit être vue à travers le papier pour guider celui qui écrit. Papier huilé derrière lequel on place des lumières pour la décoration. Sorte de tableau sur toile, sur gaze, sur papier huilé ou verni, derrière lequel on met des lumières pour faire paraître ce qu'il représente. Etoffe très fine qu'on met par-dessus une étoffe d'une autre couleur dont elle laisse voir la nuance. Bande d'étoffe fine, généralement blanche, rapportée sur les bords d'un gilet de cérémonie. Préparation que l'on applique sur des couleurs, pour leur donner de l'éclat. Ant. **Opaque.**

**transpercement** [*trans-pèr-se-man*] n. m. Action de transpercer.

**transpercer** [*trans-pèr-sé*] v. a. (du préf. *trans*, et de *percer.* — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il transperça, nous transperçons.*) Percer de part en part : *un tunnel transperce le mont Cenis.* Passer au travers : *la pluie ne peut transpercer un vêtement imperméable.*

**transpirable** [*trans-pi*] adj. *Méd.* Qui peut être éliminé par la transpiration.

**transpiration** [*trans-pi-ra-si-on*] n. f. (de *transpirer*). Sortie rapide de la sueur par les pores de la peau : *être en transpiration. Méd.* et *pathol.* V. sudation. *Bot.* Exhalation d'eau liquide ou à l'état de vapeur, qui a lieu à la surface des plantes par suite de leurs fonctions vitales.

— Encycl. *Biol. végét.* La transpiration chez les végétaux est un phénomène lié à la respiration. Elle a lieu par toute la surface de la plante, mais principalement par les stomates des feuilles. C'est la transpiration qui permet le mouvement d'ascension de la sève brute. La lumière a une grande influence sur la rapidité de la transpiration. Pour montrer le transpiration, chez les végétaux, on prend une planta et on la met sous cloche, et bientôt l'eau ruisselle sur les parois. L'intensité se mesure au moyen d'une balance ; c'est ainsi qu'on arrive à montrer qu'un chou ordinaire perd, par transpiration, puis par évaporation, 1 kilogramme d'eau par vingt-quatre heures.

**transpirer** [*trans-pi-ré*] v. n. (bas lat. *transpirare*). S'exhaler du corps par les pores : *les humeurs qui transpirent au travers de la peau.* Exhaler des liquides : *cet homme transpire beaucoup. Fig.* Commencer à être connu : *ses projets transpirent.* V. a. Exhaler par transpiration. (Vx.)

**transplantable** [*trans-plan*] adj. Qui peut être transplanté.

**transplantation** [*trans-plan-ta-si-on*] n. f. Action de transplanter. (On dit aussi transplantement n. m.) *Fig.* Action d'établir dans un autre lieu.

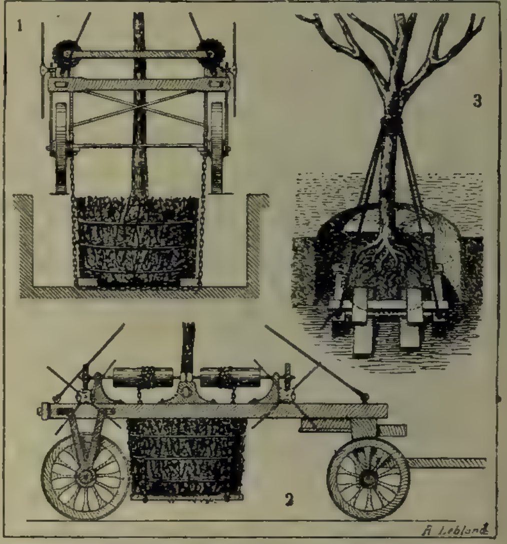

Transplantation : 1. Chariot à transporter les arbres (vue arrière) ; 2. Chariot chargé ; 3. Arbre sur le chariot-traîneau.

— Encycl. La transplantation des jeunes plantes herbacées est plus souvent appelée *repiquage*, et le mot *transplantation* est réservé à peu près uniquement au déplacement des végétaux ayant atteint déjà un grand développement.

Pour transplanter des arbres, on creuse autour des racines une tranchée assez profonde, puis on détache le dessous de la motte ; on l'entoure de planches, branchages, etc., serrés avec des cordes, et l'on glisse dessous des pièces de bois, puis des chaînes ou des cordes, sur lesquelles on fait effort par le moyen de treuils d'un chariot spécial utilisé pour le transport. Pour les jeunes arbres ou les arbustes, on pratique de la même manière, mais l'on se contente d'entourer la motte de terre d'une tontine de paille, d'osier, etc.

**transplanter** [*trans-plan-té*] v. a. (lat. *transplantare*). Planter en un autre endroit : *transplanter des arbres. Fig.* Transférer, transporter : *transplanter ses pénates à l'étranger.*

**transplanteur** [*trans-plan*] n. et adj. m. Celui qui transplante. (On dit aussi transplantateur.) Adjectiv. : *matériel transplanteur.*

**transplantoir** [*trans-plan*] n. m. Outil employé pour la transplantation. Sorte de chariot qu'emploient les arboriculteurs, pour transporter un arbre, avec la terre qui entoure les racines, d'un endroit à un autre.

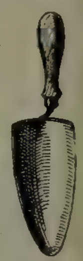
Transplantoir.

**transpontin, e** [*trans-pon*] adj. (du préf. *trans*, et du lat. *pons, pontis*, pont). Qui habite au delà des ponts, de l'autre côté de la rivière.

**transport** [*trans-por*] n. m. (de *transporter*). Action de transporter d'un lieu dans un autre : *le transport des voyageurs, des marchandises.* Virement d'un compte à un autre ; contre-passement d'une écriture. Acte par lequel on fait la cession de choses incorporelles : *faire le tranport d'une rente.* (V. cession.) Action d'une personne qui, par autorité de justice, se transporte sur les lieux où sont les choses sujettes à un examen. Navire propre à transporter des troupes ou des munitions. *Fig.* Sentiment vif, violent : *transport de joie.* Enthousiasme : *transport poétique. Méd.* Délire, congestion : *transport au cerveau. Jeux.* Action de jouer, au trictrac, toutes les dames abattues des piles et d'en faire des cases et des demi-cases.

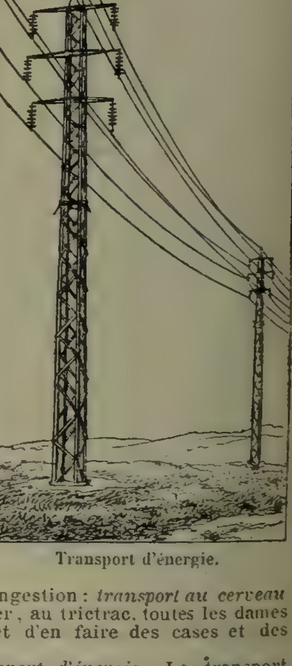
Transport d'énergie.

— Encycl. *Transport d'énergie.* Le transport de l'énergie à distance se fait toujours sous forme électrique ; depuis l'utilisation des chutes' deau des montagnes (houille blanche) et la création de grandes centrales thermiques, il a fallu, pour conduire l'énergie aux lieux d'application, envisager des transports à grandes distances (4 à 500 kilomètres). Le procédé le plus économique consiste à

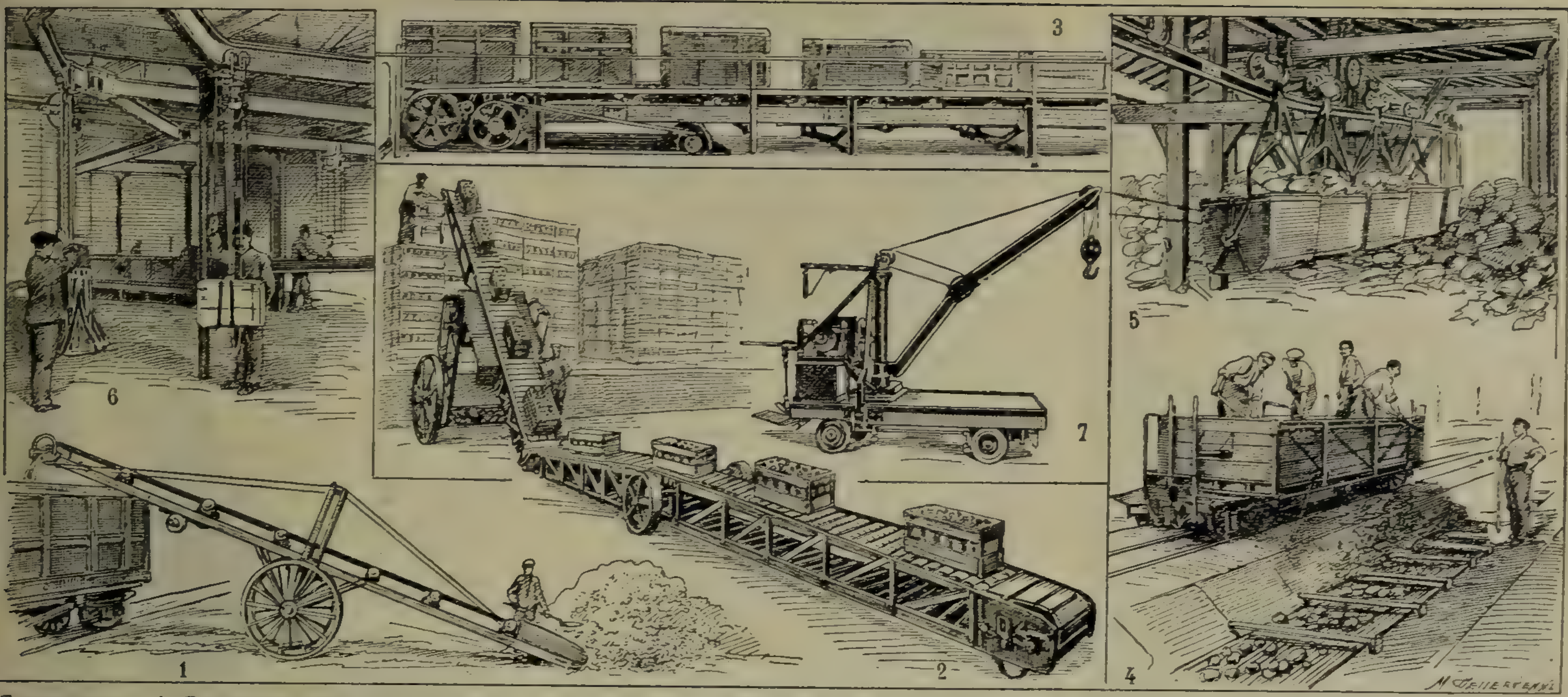

**Transporteurs** : 1. Transporteur mobile (type Simplex); 2. Transporteur-élévateur (Wenger); 3. Transporteur sur courroie (Titan) pour bagages : 4. Sur courroies (Titan) pour minerais ; 5. Station de chargement d'un transporteur téléphérique ; 6. Transporteur sur rails suspendus ; 7. Chariot transporteur muni d'une grue. (V. tableaux LEVAGE, TÉLÉPHÉRAGE).

employer un courant alternatif à tension très élevée (150.000 volts maximum) que l'on conduit par un petit nombre de câbles jusqu'à des sous-stations qui en font la distribution après transformation à tension usuelle. Les câbles de transport, qu'il importe d'isoler le mieux possible, sont en cuivre, en aluminium, à âme d'acier ; on les supporte par de hauts pylônes de bois, de fer ou de béton.

*Contrat de transport.* C'est une convention par laquelle un voiturier se charge, moyennant un prix convenu et suivant un mode de traction déterminé, de porter d'un lieu dans un autre une personne ou une chose.

La *lettre de voiture* est l'écrit destiné à constater les conditions du contrat de transport.

Pour les transports en grande et petite vitesse effectués par les compagnies de chemins de fer, les lettres de voiture sont remplacées par des *récépissés* extraits d'un registre à souche : le récépissé est remis à l'expéditeur, et un double accompagne l'expédition, pour être présenté au destinataire avec la marchandise.

Les recouvrements effectués par les agents de transport, à titre de remboursement, du prix des objets transportés, sont assujettis à la délivrance d'un récépissé spécial et distinct de celui applicable au transport des objets eux-mêmes.

Pour les transports de *colis postaux*, les récépissés sont délivrés sous le nom de « bulletins d'expédition ».

L'écrit destiné à constater les conventions relatives aux transports par mer est le *connaissement*.

*Transport de créance.* La vente d'une créance ou autre chose incorporelle est appelée indifféremment *cession, transport, transport-cession.* Le vendeur est dit *cédant* ; l'acheteur, *cessionnaire* ; le débiteur de la créance vendue, *cédé.*

Le transport constitue une véritable vente, soumise en principe à toutes les règles qui régissent ce contrat.

Mais, pour que le cessionnaire soit propriétaire du droit de créance à l'égard des tiers, il faut que la cession soit suivie de l'accomplissement de certaines conditions, qui varient selon la nature du titre.

Tant que la cession n'est pas signifiée le payement fait par le cédé au cédant et les saisies-arrêts formées par les créanciers de celui-ci sont valables à l'égard du cessionnaire.

Les effets de la signification sont de rendre le débiteur obligé personnellement envers le cessionnaire.

On peut céder toutes créances dont l'objet est dans le commerce, sauf les créances d'aliments, les créances saisies-arrêtées, etc.

**transportable** [*trans-por*] adj. Qui peut être transporté : *malade transportable.*

**transportant** [*trans-por-tan*], **e** adj. Qui excite des transports, de l'enthousiasme.

**transportation** [*trans-por-ta-si-on*] n. f. (de *transporter*). Action de transporter d'un pays dans un autre. Action de transporter un condamné dans un lieu situé hors de son pays et de le contraindre à y séjourner jusqu'à l'expiration de sa peine.

— Encycl. *Dr.* Les travaux forcés peuvent être prononcés soit à perpétuité, soit à temps (pour une durée de cinq à vingt ans, avec faculté, en cas de récidive, de les élever à quarante ans). Jusqu'en 1854, ils ont été subis dans des établissements pénitentiaires spéciaux : les *bagnes.*

Les colonies pénitentiaires sont aujourd'hui la Guyane française et la Nouvelle-Calédonie.

Pour les sexagénaires, les travaux forcés sont remplacés par la réclusion, perpétuelle ou temporaire.

Les libérés tenus de résider dans les colonies pénitentiaires sont astreints, pendant la durée de cette résidence, à répondre à deux appels annuels, à l'effet de constater leur présence.

La colonisation des lieux de transportation a été tentée par des concessions de terrains aux transportés et libérés : les concessions, d'abord provisoires, peuvent devenir définitives au bout de cinq ans.

**transporté, e** [*trans-por*] n. Personne qui subit la peine de la transportation.

**transporter** [*trans-por-té*] v. a. (du préf. *trans*, et du lat. *portare*, porter). Porter d'un lieu dans un autre : *transporter des voyageurs.* Faire passer d'un milieu à un autre : *transporter sur la scène un fait historique.* Conduire, porter en imagination : *Jean l'Evangéliste transporte son lecteur dans le ciel. Fig.* Exciter, mettre hors de soi : *la fureur le transporte. Comptab.* Effectuer le transport d'un compte à un autre, au moyen d'un virement par écritures. *Dr.* Céder, transmettre par un acte : *transporter une créance.* Appliquer la mesure de la transportation aux forçats. **Se transporter** v. pr. Se rendre en un lieu. Se porter par l'imagination ou par la pensée : *transportez-vous dans le passé.*

**transporteur** [*trans-por*] n. m. Celui qui opère un transport. Appareil de manutention qui transporte un objet d'un endroit dans un autre.

— Encycl. Les appareils dénommés *transporteurs* sont de modèles très divers. Dans les plus simples, le principe est généralement une courroie ou une toile sans fin, un plancher roulant, un entraîneur quelconque, muni parfois de godets, de palettes, etc. Ces appareils, que la terminologie technique appelle élévateurs, transporteurs-élévateurs, chargeurs, gerbeurs, entraîneurs, convoyeurs, etc., servent à acheminer des denrées et produits quelconques d'un point vers un autre situé (en longueur ou en hauteur) à distance ordinairement réduite. Ils sont le plus souvent mobiles et actionnés par le moyen d'une manivelle ou d'un petit moteur.

Dans certaines industries, où s'imposent les manutentions répétées des mêmes produits et leur acheminement vers un point déterminé, les transporteurs sont établis à poste fixe ; c'est ainsi qu'il existe des transporteurs de bagages dans les gares, des transporteurs pour les produits d'usinage (charbon, pierres, bois, racines, notamment les betteraves de sucrerie) ou pour les déchets de fabrication. Le principe est le tablier sans fin (en bois, cuir, toile, etc.) roulant sur des galets, des tambours ou des rails, le convoyeur à godets, etc.

En métallurgie, on utilise des appareils de manutention mécanique très puissants, qui combinent le levage et le transport des lourdes pièces. (V. LEVAGE.)

Enfin, il existe des *transporteurs aériens* constitués, suivant le cas, par des rails ou par des câbles. Dans le premier cas (voie aérienne), le rail, placé à une certaine distance au-dessus du sol, suit un trajet (généralement court) qui peut être très sinueux, mais qui reste dans un plan horizontal ; les wagonnets sont suspendus au rail, soit par l'intermédiaire de roues, soit par l'intermédiaire d'un chariot de roulement automoteur. Dans le second cas, les points extrêmes peuvent être placés à des niveaux différents ; ils sont réunis par un ou plusieurs câbles en ligne droite. Ce système constitue à proprement parler le *téléphérage* (v. ce mot).

**transposable** [*trans-po-za-ble*] adj. Qu'on peut transposer : *un membre de phrase transposable. Musiq.* Qui peut être mis d'un ton dans un autre : *ce morceau n'est pas transposable.*

**transposer** [*trans-po-zé*] v. a. (du préf. *trans*, et de *poser*). Mettre une chose à une place autre que celle qu'elle occupe ou qu'elle doit occuper : *transposer des mots. Musiq.* Changer le ton sur lequel un air est noté. *Jeux.* Transporter son argent d'une carte sur une autre, à la bossette, au pharaon, etc.

**transpositeur** [*trans-po-zi*], **trice** n. et adj. Se dit d'un piano, d'un orgue, qui opère la transposition d'un ton dans un autre, par un moyen mécanique.

**transpositif** [*trans-po-zi*], **ive** adj. Se dit des langues où les terminaisons des mots en déterminent les rapports grammaticaux, ce qui dispense de les placer dans l'ordre logique, comme dans le latin, le grec, etc.

**transposition** [*trans-po-zi-si-on*] n. f. (lat. *transpositio*). Action de transposer ; son résultat. Renversement de l'ordre habituel des mots : *la poésie souffre mieux les transpositions que la prose. Algèbr.* Opération consistant à faire passer, dans une équation ou une inégalité, un terme d'un membre à l'autre. *Méd.* Déplacement de certains organes. *Musiq.* Changement de tonalité d'un morceau. *Techn.* Reproduction totale ou partielle mais, toujours exacte et points par points, des effets d'une mise en carte, en terme de tisserand. *Typogr.* Interversion de deux signes, lettres, lignes, paquets, pages, etc.

— Encycl. *Mus.* Tout morceau de musique peut être chanté ou joué dans un autre ton que celui dans lequel il est écrit, sans que sa mélodie en soit modifiée. Ainsi, quand un morceau est écrit dans un ton trop haut ou trop bas, on le transpose. Il y a deux manières de transposer :

1° En *changeant la position des notes.* On met à l'armature les signes constitutifs du ton choisi, puis on écrit chaque note du morceau à transposer au degré voulu, soit au-dessus, soit au-dessous, en ayant soin de toujours conserver, à l'aide des dièses et des bémols, quand il y a lieu, les mêmes intervalles entre les notes du modèle et celles de la transposition. Voici un exemple d'une phrase en *sol* majeur, transposée un ton et demi plus haut, en *si b* majeur, puis un ton plus bas en *fa* majeur :

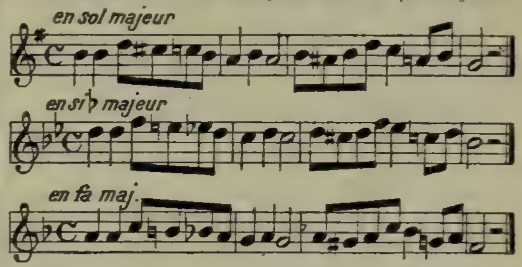

2° En *changeant de clef.* Cette transposition consiste à supposer une autre clef que celle qui est placée au commencement de la portée, et à choisir celle qui correspond au ton dans lequel on veut transposer. Pour l'opérer, il faut savoir lire avec toutes les clefs, savoir appliquer mentalement l'armature du ton dans lequel on transpose, et connaître les modifications à faire aux altérations accidentelles. Exemple d'une phrase en *la* mineur, écrite en clef de sol, transposée d'abord en *si* mineur, en clef d'ut, ensuite en *do* mineur, en clef de fa :

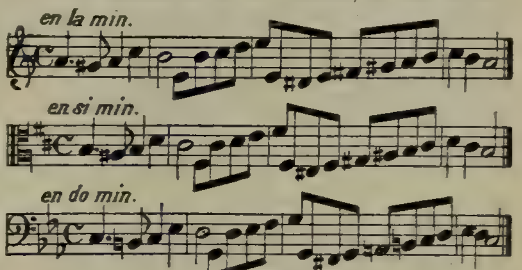

**transrhénan, e** [*trans-ré*] adj. Qui est au delà du Rhin : *province transrhénane.*

**transsaharien, enne** [*trans-sa-a-ri-in, è-ne*] adj. Qui traverse le Sahara : *on a émis différents projets de chemin de fer transsaharien.* N. m. Chemin de fer à travers le Sahara : *le Transsaharien.*

**transséquanien, enne** [*trans-sé-kou-a-ni-in, è-ne*] adj. Qui est situé au delà de la Seine.

**transsibérien, enne** [*trans-si-bé-ri-in, è-ne*] adj. Qui est situé au delà de la Sibérie ; qui traverse la Sibérie. *Chemin de fer transsibérien* ou *Transsibérien* (le), grande route ferrée qui relie la Russie d'Europe à ses débouchés sur le Pacifique. Commencé en 1895 et terminé en 1904, le *Transsibérien* s'amorce à Tcheliabinsk (et va jusqu'à Vladivostok.)

**transsubstantiateur** [*trans-subs-tan-si*] n. m. Nom que les luthériens donnaient aux catholiques et à tous ceux qui étaient partisans de la transsubstantiation dans l'eucharistie.

**transsubstantiation** [*trans-subs-tan-si-a-si-on*] n. f. (du lat. *trans*, au delà, et *substantia*, substance). Changement d'une substance en une autre. Changement de la substance du pain et du vin en celle du corps et du sang de Jésus-Christ, dans l'eucharistie.

**transsubstantier** [*trans-subs-tan-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Changer en une autre substance. (Peu us.) Opérer la transsubstantiation eucharistique.

**transsudation** [*trans-su-da-si-on*] n. f. Action de transsuder.

**transsuder** [*trans-su-dé*] v. n. (du préf. *trans*, et du lat. *sudare*, suer). Se dit d'un liquide qui passe, qui sue à travers le vase ou l'enveloppe qui le recèle. V. a. Emettre par transsudation.

**Transtamare.** V. Henri II de Castille.

**Transtévère** ou **Trastévère** (le), quartier de Rome, sur la rive droite du Tibre, renfermant le Janicule, les églises S. Maria in Trastevere et S. Cecilia in Trastevere. (V. TRANSTIBÉRIN.)

**transtévérin, e** [*trans-té*] adj. Situé au delà du Tibre.

**transtibérin** [*trans-ti*] adj. (ital. *transteverino ;* du lat. *trans*, au delà, et *Tiberis*, Tibre). Qui est situé au delà du Tibre, c'est-à-dire sur la rive droite, à Rome.

**transtravat** [*trans-tra-va*] n. m. *Manèg.* Cheval qui présente deux balzanes à l'un des bipèdes diagonaux.

**Transvaal** (anc. **république Sud-Africaine**), anc. Etat de l'Afrique méridionale colonisé au XIXe siècle par les Hollandais émigrés du Cap (Boers) et annexé depuis 1900 à l'Angleterre (colonie du Cap), après une guerre longue et glorieuse pour les vaincus, qui ont obtenu depuis lors la plus large autonomie, un gouvernement et un parlement ; 700.000 h. (*Transvaaliens*). Capit. *Prétoria.* V. princ. *Johannesburg.* Mines d'or, de diamant. Elevage actif, sauf sur les hauts plateaux de l'intérieur. Depuis 1910, le Transvaal fait partie de l'Union sud-africaine, et c'est lui qui a donné à ce nouveau Dominion le premier de ses premiers ministres, le général Louis Botha. Depuis 1911, cette ancienne république boer n'a, comme celle du fleuve Orange, traversé quelques jours troublés qu'à la fin de 1914, dans les premiers mois de la Grande Guerre. Alors, De Wet et d'autres combattants boers de la guerre de 1899-1902, poussés par les Allemands de la colonie du Sud-Ouest africain, se révoltèrent contre l'Angleterre ; mais ce mouvement fut très promptement réprimé et n'eut aucune suite au cours des années suivantes.

**transvaluation** [*trans, si-on*] n. f. *Philos.* Changement de valeur.

**transvasation** [*trans-va-za-si-on*] n. f. Action de transvaser. (Vx.)

**transvasement** [*trans-va-ze-man*] n. m. Action de transvaser.

**transvaser** [*trans-va-zé*] v. a. (du préf. *trans*, et du lat. *vas*, vaisseau). Verser d'un vase dans un autre : *transvaser du vin.*

**transvaseur** [*trans-va-zeur*] n. m. Celui qui opère le transvasement des liquides. Appareil que l'on emploie pour le transvasement des denrées diverses.

**transverbération** [*trans, si-on*] n. f. (du lat. *transverberatio*, action de transpercer). *Myst.* Blessure au cœur, que sainte Thérèse dit avoir reçue du dard d'un séraphin, au cours d'une oraison.

**transversaire** [*trans-vèr-sè-re*] adj. (de *transverse*). Qui appartient aux apophyses transverses. N. m. Nom donné à divers muscles : *transversaire du cou.*

**transversal** [*trans-vèr-sal*], **e, aux** adj. (lat. *transversus*). Qui est disposé en travers : *ligne transversale. Anat.* Se dit de certaines parties qui sont placées obliquement : *muscle transversal du nez.* (V. TRANSVERSE n. m.) N. m. Nom de plusieurs muscles qui coupent transversalement une partie du corps. N. f. Droite coupant deux côtés d'un triangle.

**transversalement** [*trans-vèr, man*] adv. D'une manière transversale.

**transverse** [*trans-vèr-se*] adj. (du lat. *transversus*, placé en travers). Oblique. Se dit, en anatomie, d'un certain nombre d'organes dont la direction est à peu près transversale par rapport à l'axe du corps : *artère transverse. Géom. Axe transverse*, celui des deux axes d'une hyberbole, qui rencontre les deux foyers de la courbe. N. m. Désignation de divers muscles : *le transverse du nez vient du maxillaire supérieur.* (V. TRANSVERSAL adj.) *Bot.* Se dit de l'embryon lorsqu'il s'allonge dans une direction à peu près parallèle au plan du style.

— Encycl. *Anat.* En anatomie, on donne le nom de *transverse* à un grand nombre d'organes divers, dont la direction est à peu près transversale par rapport à l'axe du corps. On désigne ainsi : 1° les apophyses transverses, éminences osseuses apophysaires qui appartiennent aux vertèbres ; 2° l'artère transverse de la face, qui se porte en avant parallèlement à l'arcade zygomatique et distribue ses rameaux aux muscles et aux téguments de la face ; 3° le sinus transverse, sinus veineux de la dure-mère, situé transversalement sur la gouttière basilaire, recevant des rameaux veineux du bulbe et des os voisins, communiquant avec les sinus caverneux et pétreux inférieur et supérieur et avec les plexus veineux rachidiens.

On désigne encore, sous le nom de *transverses*, plusieurs muscles, savoir : 1° le transverse du nez, qui vient du maxillaire supérieur et se porte transversalement sur le nez ; 2° le transverse de l'abdomen ou muscle lombo-abdominal ; 3° le transverse de la mâchoire supérieure, plus connu sous le nom de muscle mylo-hyoïdien ; 4° le transverse du menton, faisceau du triangulaire des lèvres ; 5° le muscle transverse du périnée, qui confond une partie de ses fibres avec le bulbo-caverneux, le sphincter et le transverse périnéal du côté opposé ; 6° le transverse profond du périnée, plus communément appelé muscle releveur de l'anus.

**transvider** [*trans-vi-dé*] v. a. Verser d'un vase incomplètement plein dans un autre.

**transylvain, e** [*sil-vin, è-ne*] ou **transylvanien, enne** [*sil-va-ni-in, è-ne*] adj. et n. De Transylvanie : *les montagnes transylvaines.*

**Transylvanie** (on écrit quelquefois *Transilvanie*), région de Roumanie, encadrée par les Karpathes et les *Alpes de Transylvanie ;* 2.250.000 h. (*Transylvaniens*). Sol accidenté, arrosé par le Maros, la Theiss, etc. Grandes richesses minières, faiblement exploitées. Céréales, vins. Elevage actif.

Depuis le 12 octobre 1918, la Transylvanie s'est séparée de la Hongrie, sous l'action des Roumains, très nombreux dans le pays, et a voté sa réunion à la Roumanie quelques semaines plus tard. Cette décision populaire a été consacrée par le traité de Trianon du 4 juin 1920.

**Transylvanie** (Alpes de), section sud des Karpathes, formant le talus méridional du plateau de Transylvanie et séparant les tributaires de la Theiss de ceux du Danube en Valachie. Elle est coupée de profonds défilés que traversent des affluents gauches du Danube nés sur le plateau intérieur, entre autres l'Aluta ou Oltu (défilé de la Tour Rouge, passe de Vulkan, etc.). Les Alpes de Transylvanie, hautes de près de 2.500 m. aux points culminants, étaient naguère partagées entre Hongrie et Roumanie ; elles sont exclusivement roumaines aujourd'hui.

**Transylvanie** (*race de*), race de gallinacés très rustiques, mais que leur cou déplumé fait éloigner des basses-cours, malgré de véritables qualités.

**Transylvanie** (*hôtel de*), ancien hôtel d'un ambassadeur d'Allemagne, à Paris, devenu au XVIIIe siècle un tripot célèbre (auj. nos 3 et 5 du quai Voltaire).

**trantran** n. m. V. TRAINTRAIN.

**trapan** n. m. Haut d'un escalier, endroit où finit la rampe. Nom donné à des planches de différentes dimensions percées de trous et qui servent à faire égoutter les feuilles de papier.

**Trapani**, anc. *Drépane*, v. et port de la Sicile, chef-lieu de la province de ce nom ; 63.000 h. Corail, soufre.

**traper** [*pé*] v. n. Se dit des melons qui se nouent et grossissent.

**trapette** n. f. Syn. de TRAPPETTE.

**trapèze** n. m. (du gr. *trapeza*, table). *Géom.* Quadrilatère convexe, dont deux côtés sont inégaux et parallèles. (Les deux côtés parallèles sont les *bases du trapèze*, leur distance est la *hauteur*.) *Trapèze isocèle*, celui dans lequel les deux côtés non parallèles sont égaux. *Trapèze rectangle*, celui dont un des côtés non parallèles est perpendiculaire sur les bases : *l'aire d'un trapèze s'obtient en multipliant la demi-somme des deux bases par la hauteur*, ou encore *en multipliant par la hauteur la longueur de la droite qui joint les milieux des côtés non parallèles. Trapèze de seconde espèce* ou *trapézoïde*, quadrilatère concave, qui a deux côtés parallèles appelés *bases*. Appareil de gymnastique, formé de deux cordes verticales réunies à leur base par une barre ronde. *Trapèze volant*, exercice exécuté sur un trapèze qui balance. Exercice exécuté par un gymnasiarque, se lançant d'un trapèze qui balance à un autre trapèze se balançant en sens inverse. (V. la planche GYMNASTIQUE.) *Anat.* Muscle de la région dorsale : *le trapèze* (ou adjectiv. *muscle trapèze*) *rapproche l'omoplate de la colonne vertébrale.* Petits os faisant partie de la rangée inférieure du carpe. Adjectiv. : *os trapèze*, petit os de la seconde rangée du carpe.

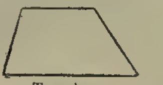
Trapèze.

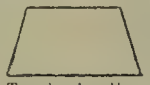
Trapèze isocèle.

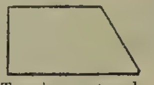
Trapèze rectangle.

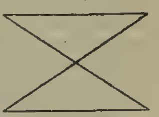
Trapèze de seconde espèce (concave).

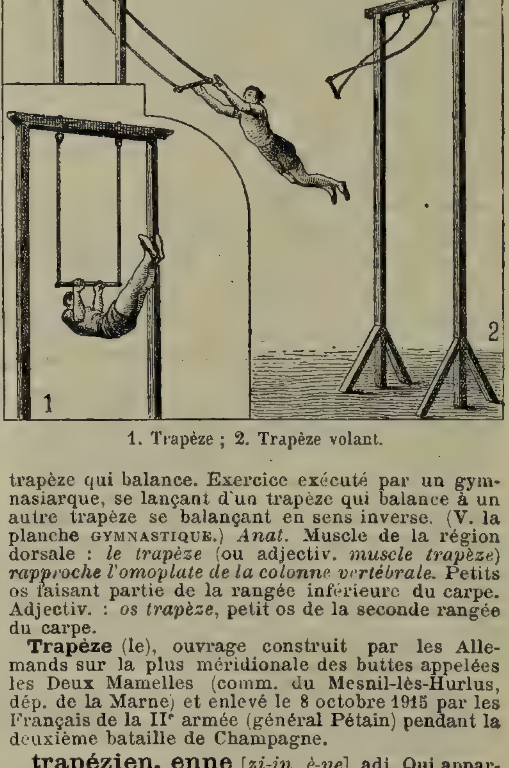

1. Trapèze ; 2. Trapèze volant.

**Trapèze** (le), ouvrage construit par les Allemands sur la plus méridionale des buttes appelées les Deux Mamelles (comm. du Mesnil-lès-Hurlus, dép. de la Marne) et enlevé le 8 octobre 1915 par les Français de la IIe armée (général Pétain) pendant la deuxième bataille de Champagne.

**trapézien, enne** [*zi-in, è-ne*] adj. Qui appartient au trapèze. Qui a la forme d'un trapèze.

**trapézifolié, e** adj. (du gr. *trapezia*, trapèze, et du lat. *folium*, feuille). Dont les feuilles ont la forme d'un trapèze.

**trapéziforme** adj. Syn. de TRAPÉZOÏDAL.

**trapézo-métacarpien, enne** adj. *Anat.* Qui appartient au trapèze et au métacarpe : *articulation trapézo-métacarpienne.*

**trapiche** n. m. Moulin à concasser le minerai, dans l'Amérique du Sud.

**trapillon** [*ll* mll.] n. m. V. TRAPPILLON.

**trapp** n. m. Roche basique, du groupe des porphyrites.

**trappe** [*tra-pe*] n. f. (bas lat. *trappa*, d'orig. germ.). Porte posée horizontalement sur une ouverture, au niveau du plancher : *lever, baisser la trappe.* Cette ouverture même. Espèce de porte, de fenêtre à coulisse. Piège à bascule, au-dessus d'une fosse. *Fig.* Piège, ruse. Plaque de tôle posée horizontalement au-dessus du tuyau d'une cheminée et servant à intercepter l'air froid qui descend de cette cheminée. Rideau (ou tablier) en tôle d'une cheminée. *Théât.* Ouverture, horizontale ou verticale, plus ou moins dissimulée aux yeux des spectateurs par une fermeture automatique.

**Trappe** (**Notre-Dame-de-la-Trappe** ou simplem. *la*), abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1140, près de Mortagne (Orne, comm. de Soligny-la-Trappe), par le sire de Rotrou, réformée par l'abbé de Rancé (1662), et dont les religieux (*trappistes*) observent une règle particulièrement sévère (privation de viande, de poisson, de vin ; silence, travail manuel, chant de l'office, et isolement complet du monde).

**trappéen, enne** [*tra-pé-in, è-ne*] adj. Qui a les caractères du trapp. Qui est formé de trapp.

**trappelle** [*tra-pè-le*] n. f. Sorte de petite souricière à trappe.

**trapper** [*tra-pé*] v. n. Chasser, dans la langue des chasseurs de l'Amérique du Nord.

**trappette** [*tra-pè-te*] n. f. Baguette établie entre les lices et servant à faire retomber les fils qui demeurent supendus en l'air, lorsque les navettes sont passées.

**trappeur** [*tra-peur*] n. m. (angl. *trapper*). Chasseur de l'Amérique du Nord, qui se sert ordinairement de trappes.

**trappillon** [*tra-pi, ll* mll.] ou **trapillon** n. m. (de *trappe*). Ce qui sert à tenir une trappe fermée. *Théâtr.* Ouverture pratiquée dans le plancher de la scène, pour livrer passage aux décorations appelées *fermes*, et qui montent des dessous.

**trappisson** [*tra-pi-son*] n. m. (de *trappe*). Planche qui sert à combler le vide d'une caussetière.

**trappiste** [*tra-pis-te*] n. m. Religieux de la Trappe.

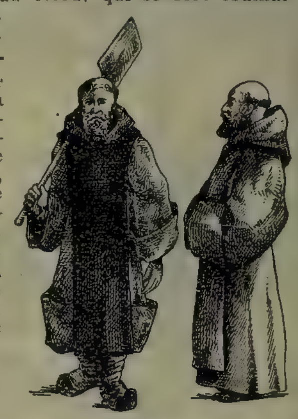
Trappistes.

**trappistine** [*tra-pis-ti-ne*] n. f. Religieuse appartenant à l'ordre de la Trappe et suivant la règle cistercienne réformée par l'abbé de Rancé. Sorte de liqueur fabriquée par les trappistes.

**trappite** [*tra-pi-te*] n. f. Roche à base de trapp.

**trappon** [*tra-pon*] n. m. (de *trappe*). Trappe à fleur de terre, servant à fermer les caves où l'on entre par la rue, par une boutique.

**trapu, e** adj. Gros et court : *un homme trapu ; un cheval trapu.*

**traque** [*tra-ke*] n. f. (de *traquer*). Action de traquer, de chasser le gibier vers la ligne des chasseurs. *Mar.* Groupement des avirons par trois.

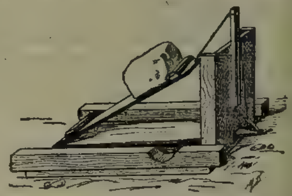
Traquenard.

**traquenard** [*ke-nar*] n. m. Piège pour prendre les animaux nuisibles. *Fig.* Piège tendu à quelqu'un : *les traquenards de la finance, de la politique. Manèg.* Allure de certains chevaux fatigués, qui participe du trot et de l'amble. (On l'appelle aussi *amble rompu*, et *trot décousu.*) Cheval qui a cette allure.

**traquenard** [*ke-nar*], **e** adj. *Manèg.* Qui a rapport au traquenard : *cheval qui a l'amble traquenard.*

**traquenarder** [*ke-nar-dé*] v. n. Se dit d'un cheval qui marche au traquenard.

**traquer** [*ké*] v. a. (de *trac*). Pratiquer une enceinte dans un bois, de manière qu'en la resserrant toujours on oblige les bêtes que l'on chasse d'entrer dans les toiles ou de passer sous le coup du chasseur : *traquer un bois.* Enfermer dans un cercle de chasseurs qui se resserre de plus en plus : *traquer un cerf. Fig.* Poursuivre, serrer de près : *traquer des voleurs.*

**traquet** [*kè*] n. m. (de *traquer*). Morceau de bois qui passe à travers la trémie, afin de faire tomber le blé sous la meule du moulin. Piège que l'on tend aux bêtes puantes.

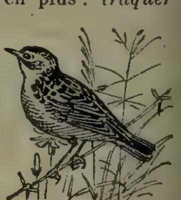
Traquet.

**traquet** [*kè*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, renfermant une soixantaine d'espèces répandues sur tout le globe. (On appelle aussi ces oiseaux *clignots, culs-blancs, motteux, tariers, vitrecs.*)

— Encycl. Les traquets (*saxicola*) sont des oiseaux communs en France ; ils vivent de petits insectes et de baies et nichent dans les bosquets. Leur livrée est brune variée de gris, de noir et de blanc.

**traqueur** [*keur*] n. m. Celui qui traque à la chasse.

**traqueur, euse** [*keur, eu-ze*] adj. Qui est sujet à avoir le trac, à s'effrayer facilement.

**Trarieux** (Jacques-Ludovic), avocat et homme politique français, né à Aubeterre (Charente), m. à Paris (1840-1904). Ministre de la justice dans le cabinet Ribot (1895), il fut de ceux qui firent campagne en faveur de la revision du procès Dreyfus, et il fonda la *Ligue des droits de l'homme.*

**Trarzas,** nom générique donné aux populations de race maure qui habitent le long de l'Atlantique, des bords du Sénégal à Agadir ; 80.000 h. environ.

**trasi** [*zi*] n. m. Nom vulgaire du *souchet comestible.*

**Trasimène,** auj. *lac de Pérouse*, lac de l'ancienne Etrurie. Victoire d'Annibal (217 av. J.-C.) sur le consul romain Flaminius.

**Trasimène** (département du), département français sous le 1er Empire. Ch.-l. *Spolète.*

**Tras-os-Montes** (*au delà des monts*), anc. prov. du Portugal, au N. du Douro. V. Traz-os-Montes.

**trass** n. m. Sorte de tuf volcanique compact et empâtant des fragments de roche de même origine.

**trassoïte** [*tra-so*] n. f. Sorte de roche volcanique.

**Trastévère.** V. TRANSTÉVÈRE.

**tratte** [*tra-te*] n. f. Pièce de support de la cage d'un moulin à vent.

**Traube** (ESPACE DE), région de la paroi thoracique, à gauche de la ligne médiane et qui correspond au cul-de-sac pleural et à l'estomac. (Sa percussion donne à l'état normal un son clair.)

**traul** [*trôl'*] n. m. (angl. *trawl*) Bateau chalutier anglais. N. f. Nom ancien de la basse voile d'un navire à trait carré.

**traulet** [*trô-lè*] n. m. Pointe d'acier montée sur un manche, dont on se sert pour piquer un dessin d'architecture.

**trauma** [*trô*] n. m. (m. gr. signif. *blessure*). Toute lésion locale produite par un agent extérieur agissant mécaniquement.

**traumaticine** [*trô*] n. f. Nom donné à une solution de gutta-percha dans le chloroforme, qu'on emploie pour soigner les plaies.

**traumatique** (*trô*) adj. (du gr. *trauma, atos*, blessure). *Chir.* Qui concerne les plaies, les blessures.

**traumatiquement** [*trô, ke-man*] adv. D'une manière traumatique.

**traumatisme** [*trô-ma-tis-me*] n. m. (du gr. *trauma*, blessure). Ensemble des troubles occasionnés par le trauma ou blessure.

**traumatologie** [*trô, jî*] n. f. (du gr. *trauma, atos*, blessure, et *logos*, discours). Science qui traite des blessures, des plaies.

**traumatologique** [*trô*] adj. Qui appartient à la traumatologie.

**traumatopnée** [*tro, pné*] n. f. (du gr. *trauma, atos*, blessure, et *pnein*, respirer). Se dit de bruits respiratoires qui se font entendre, à la sortie et à l'entrée de l'air, quand une plaie thoracique met en communication la plèvre avec l'atmosphère extérieure.

**traumatropisme** [*trô-ma-tro-pis-me*] n. m. (du gr. *trauma*, blessure, et *tropos*, action de tourner). Ensemble des mouvements qu'exécutent le cytoplasma et le noyau des cellules situées au voisinage d'une lésion traumatique.

**Trautenau** ou **Trutnov,** v. de Tchécoslovaquie (Bohême), au pied des monts des Géants, sur l'Aupa ; 16.200 h. Colonie germanique, fondée au XIIIe siècle.

**Trautmannsdorf** (Maximilien, comte **de**), diplomate autrichien, né à Gratz, m. à Vienne (1584-1650). Favori de Ferdinand II, il joua un grand rôle dans la paix de Westphalie et devint premier ministre.

**travade** ou **traverte** [*vèr-te*] n. f. (portug. *travado*). *Mar.* Sorte d'ouragan assez court des côtes de Guinée, pendant lequel le vent souffle dans toutes les directions.

**travail** [*va, ll* mll.] n. m. (de *travailler*) ; fait au pl. **travaux.** Application des forces qui produit la fatigue ; peine qu'on se donne pour faire quelque chose : *les travaux de l'esprit usent l'homme plus que le travail du corps.* Occupation rétribuée : *vivre de son travail.* Ouvrage fait ou à faire : *travail délicat ; distribuer le travail aux ouvriers.* Manière dont un objet est exécuté : *bijou d'un beau travail.* Manière dont on travaille : *avoir le travail facile.* Phénomènes qui se produisent dans une substance et en changent la nature : *le travail de la fermentation.* Mouvement qui se produit dans les matérieux industriels : *le travail des bois produit souvent des fentes.* Etude écrite sur une question : *publier un travail sur le paupérisme.* Autref., rapport d'un ministre au souverain ou d'un commis au ministre (en ce sens faisait au plur. TRAVAILS). Discussion, délibération préparant des résolutions : *les travaux d'une commission.* Douleurs et phénomènes qui accompagnent l'accouchement : *une femme en travail ; fig.* phénomènes qui accompagnent la production laborieuse d'un fait : *la société en travail pour enfanter la vérité. Mécan. Travail élémentaire d'une force*, produit de l'intensité de cette force par la projection, sur la direction de la force, du chemin que parcourt son point d'application. *Travail de cheval*, travail très pénible. *Homme de travail*, celui qui gagne sa vie par un travail pénible. *Maison de travail*, maison où l'on fait travailler des détenus, des condamnés avec sursis, des délinquants repentants, des réfugiés, etc. *Manèg.* Exercice de cheval. *Techn.* Mise en œuvre du verre fondu en une seule fois. *Véner.* Endroit où le sanglier a remué la terre. *Travaux forcés*, peine afflictive et infamante qui a remplacé les galères. (V. TRANSPORTATION.)

— ENCYCL. La somme de tous les travaux élémentaires d'une force pendant une période déterminée donne le travail total de la force pendant ce temps. Si la force est exprimée en kilogrammes-poids et la longueur en mètres, le travail est exprimé en kilogrammètres.

Comme cas particulier, si la direction de la force est confondue avec la trajectoire du point d'application, le travail d'une force pendant un temps déterminé est le produit de l'intensité de cette force par le chemin parcouru par son point d'application.

L'unité de travail ou d'énergie est le *kilojoule* (*kJ*) ou travail produit par 1 sthène dont le point d'application se déplace de 1 mètre dans la direction de la force. Ses multiples et sous-multiples sont le *mégajoule* valant 1.000 kilojoules, le *joule* qui vaut un millième de kilojoule ; l'*erg* ou unité C. G. S. valant un dix-millionième de joule. Transitoirement, la loi admet le *kilogrammètre*, qui vaut 9,8 joules.

— *Dr.* Le contrat de travail a pour but de régler les rapports juridiques entre le patron et l'ouvrier. Il est en principe soumis aux règles du droit commun et peut être constaté dans les formes qu'il convient aux parties contractantes d'adopter. Entre chefs d'industrie et ouvriers, l'écrit qui le constate est exempt de timbre et d'enregistrement. Sa rupture ne peut être motivée par un appel sous les drapeaux pour une période d'instruction militaire.

Des dispositions spéciales régissent les privilèges et garanties de la créance de salaire et les retenues sur les salaires et petits traitements.

Le contrat d'apprentissage est d'ordinaire fait par acte public ou par acte sous seing privé. Il peut aussi être fait verbalement, mais la preuve testimoniale n'en est reçue que conformément aux dispositions générales du Code civil. Nul ne peut recevoir des apprentis mineurs s'il n'est âgé de vingt et un ans au moins. Aucun maître, s'il est célibataire ou en état de veuvage, ne peut loger, comme apprenties, des jeunes filles mineures. Sont incapables de recevoir des apprentis les individus qui ont subi une condamnation pour crime, attentat aux mœurs, etc. Cette incapacité peut être levée par le préfet (le préfet de police à Paris), sur l'avis du maire, quand le condamné, après l'expiration de sa peine, a résidé pendant trois ans dans la commune.

Les dispositions légales qui réglementent le travail s'appliquent aux usines, manufactures, fabriques, mines, minières et carrières, chantiers, ateliers et leurs dépendances, de quelque nature que ce soit, publics ou privés, laïques ou religieux, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel on de bienfaisance. En sont exceptés les établissements où ne sont employés que les membres de la famille sous l'autorité soit du père, soit de la mère, soit du tuteur. Ces dispositions concernent le travail des femmes et des enfants, l'hygiène et la sécurité des travailleurs, les accidents du travail (v. ACCIDENTS), et le repos hebdomadaire.

L'observation des lois et règlements sur le travail est assurée par le corps des *inspecteurs du travail*, nommé par le ministre du travail et de la prévoyance sociale, et, en ce qui concerne les mines, par les délégués mineurs.

Les groupements professionnels sont désignés par le nom de *syndicats* (v. ce mot).

Les contestations d'ordre individuel relatives au contrat du travail relèvent, en principe, de deux tribunaux, investis, à ce point de vue, d'une juridiction exceptionnelle : les conseils de prud'hommes (v. PRUD'HOMMES) et les juges de paix.

Quant aux contestations d'ordre collectif entre le capital et le travail, qui généralement se traduisent sous la forme comminatoire de coalitions et de grèves, la loi offre aux parties, par la conciliation et l'arbitrage facultatifs, les moyens de les terminer pacifiquement d'un commun accord.

— *Ministère du travail et de la prévoyance sociale.* Le ministère du travail et de la prévoyance sociale groupe tout ce qui concerne la réglementation du travail, les relations entre employeurs et employés contrat de travail, associations professionnelles, etc.) ; les conditions d'existence des travailleurs en cas de maladie, d'accidents du travail, de chômage, d'invalidité, de vieillesse, et en général les institutions d'épargne et de prévoyance qui les intéressent le plus particulièrement.

— *Ministère des travaux publics.* L'administration centrale des travaux publics comprend cinq directions, indépendamment du cabinet du ministre : direction du personnel et de la comptabilité ; direction de la navigation et des ports maritimes ; direction des chemins de fer ; direction des forces hydrauliques ; direction des mines. A la direction de la navigation est rattaché le service des routes.

Le ministère comprend, en outre, des comités ou commissions chargés de donner leur avis au ministre (conseils généraux des ponts et chaussées et des mines, comité consultatif des chemins de fer, etc.) et des services extérieurs, parmi lesquels la direction des chemins de fer de l'Etat.

Les principales attributions du ministère des travaux publics sont les suivantes : construction et entretien des routes nationales et ponts ; entretien et amélioration des cours d'eau navigables et flottables et des canaux de navigation ; établissement, amélioration et entretien des ports ; construction des digues de défense et d'ouvrages à la mer ; éclairage et balisage des côtes ; établissement et entretien des phares, fanaux, balises et amers ; construction et exploitation de chemins de fer ; vérification des comptes des compagnies concessionnaires des lignes ; exploitation du réseau de l'Etat ; recherches et concessions de mines, minières, tourbières, carrières ; surveillance des appareils à vapeur ; carte géologique et topographie souterraine ; nivellement général.

— *Admin.* Les travaux publics sont ceux qu'exécutent dans un but d'intérêt public l'Etat, le département, la commune, les établissements publics ou les concessionnaires qu'ils se sont substitués. Ils visent principalement les moyens de communication : chemins de fer, routes, canaux, ou leurs accessoires, tels que les ports maritimes ou fluviaux. Ils peuvent également intéresser la défense du pays.

Le législateur les a soumis à une série de formalités protectrices à la fois de l'intérêt général et de l'intérêt privé. La plus essentielle de ces formalités est la délaration d'utilité publique, sans laquelle le travail, à moins de n'avoir que le caractère de simple entretien, ne peut être effectué, et qui, en principe et suivant l'importance de l'ouvrage, résulte tantôt d'une loi, tantôt d'un décret en conseil d'Etat, intervenant après une instruction au cours de laquelle les intéressés ont eu le loisir de produire leurs observations.

Au point de vue contentieux, les marchés de travaux publics sont du ressort du conseil de préfecture (appel devant le conseil d'Etat). Les marchés de fournitures sont de la compétence du ministre (sauf recours au conseil d'Etat) quant aux marchés de travaux publics ; de la compétence des tribunaux judiciaires quant aux marchés passés par les départements, les communes, les établissements publics.

L'occupation temporaire des propriétés privées nécessaires à l'exécution des travaux publics, entraînant des dommages, ouvre droit à une indemnité. A défaut d'accord amiable, le conseil de préfecture en assure le règlement.

Par contre, une indemnité dite *plus-value* peut être due par les propriétaires à qui des travaux publics ont procuré à leurs propriétés une augmentation de valeur appréciable ; elle ne peut s'élever au delà de la moitié de la plus-value. Elle est fixée par une commission dont les décisions peuvent être portées en appel devant le conseil d'Etat.

— *Milit. Travaux publics militaires.* Les militaires condamnés à la peine des travaux publics sont employés à des travaux d'utilité publique dans un certain nombre d'établissements spéciaux, dits *ateliers de travaux publics* (Orléansville, Bougie, Bône, Mers-el-Kébir en Algérie ; Téboursouk en Tunisie). Les condamnés ne doivent pas travailler isolément, mais réunis par sections ou divisions.

**Travail** (*médaille du*), instituée par décret du 16 juillet 1886, en faveur des ouvriers et employés français comptant plus de trente années de services consécutifs dans le même établissement ou dans des établissements différents si le changement a été motivé pour cause de force majeure ; elles sont délivrées par les ministères du commerce et de l'industrie, du travail, de la guerre, de la marine, de l'agriculture. La médaille est, suivant le cas, en bronze, argent, vermeil ou or et se porte suspendue à un ruban à trois bandes horizontales égales, rouge, blanc, bleu (le rouge immédiatement au-dessus de l'anneau de suspension).

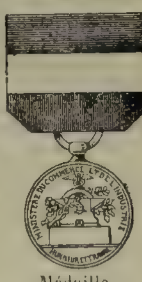
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
HONNEUR ET TRAVAIL
Médaille du travail.

**Travail** (*office du*).

**Travaux publics** (*médaille d'honneur du ministère des*), distinction honorifique instituée en 1897 et destinée à récompenser les agents employés depuis plus de trente ans dans les services ressortissant au ministère des travaux publics (cantonniers, garde-pêche, etc.). Ruban à sept bandes verticales alternativement bleu, blanc, rouge, blanc, bleu, blanc, rouge.

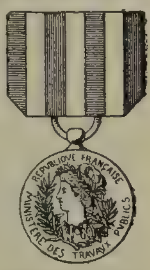

Médaille d'honneur du ministère des travaux publics.

**Travail,** par E. Zola (1901). Second volume de la tétralogie : *les Quatre Evangiles.* C'est le tableau symbolique de l'avenir de la cité. Œuvre touffue et verbeuse, d'une grande puissance descriptive.

**Travaux et les Jours** (*les*), poème d'Hésiode, où l'on distingue divers éléments de nature différente : une partie satirique contre la violence et la mauvaise foi, une partie didactique sur les travaux des champs, et un appendice sur la navigation. Mal composée, l'œuvre est intéressante par l'exactitude des descriptions, l'amour de la campagne, la vigueur du style.

**Travail** (*chevaliers du*) [*Knights of labour*], association ouvrière fondée, en 1869, à Philadelphie, par l'ouvrier tailleur Uriah S. Stephens, organisée en 1878, et qui comprend près de deux millions de membres.

**Travail** (*Confédération générale du*) et, par abréviation, C. G. T., formée, au congrès de Limoges, en 1895, de l'union des bourses du travail et des fédérations de métiers. Elle a tourné l'esprit des syndicats vers l'action révolutionnaire, la grève générale, l'action directe et l'antimilitarisme.

**travail** [*va, ll* mll.] n. m. (lat. pop. *tripalium* : de *tres*, trois, et *palus*, pieu) ; fait au pl. **travails.** Appareil pour assujettir de grands animaux domestiques dans différentes attitudes, pendant qu'on les ferre ou qu'on les panse.

— ENCYCL. *Vétér.* Les travails ordinaires consistent en une sorte de cage quadrangulaire formée par quatre poteaux verticaux assemblés au sommet par des traverses ; un système de treuils et de sangles permet d'immobiliser l'animal que l'on veut ferrer ou opérer. Il existe des travails-bascules pour les chevaux ; l'animal y est entravé, soutenu par des sangles, et, grâce à la mobilité de l'appareil, peut être placé facilement dans le décubitus gauche ou droit. Le travail-bascule de Vinsot est le type des appareis de ce genre.

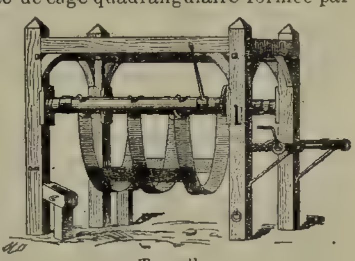
Travail.

**travaillant** [*va, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui travaille, qui a l'habitude de travailler ; qui exécute un travail.

**travaillé, e** [*va, ll* mll.] adj. Où l'on remarque la peine, le soin, le travail : *ouvrage travaillé ; style travaillé.* Obsédé : *travaillé par une idée.* Tourmenté : *travaillé par la maladie.*

**travailler** [*va, ll* mll., *é*] v. n. (lat. pop. *tripaliare ;* de *tripalium*). Se donner de la peine pour exécuter une chose : *travailler pour gagner son pain.* Avoir de l'ouvrage, une opération lucrative : *ne pas travailler pendant l'hiver.* Fonctionner activement : *esprit, imagination qui travaille sans cesse.* Produire un intérêt : *faire travailler son argent.* Supporter un poids, un effort, une pression. *Fig.* Se déjeter : *le bois vert travaille.* Changer de nature : *le vin nouveau travaille.* Se dit des couleurs qui s'altèrent avec le temps. *Travailler à*, faire des travaux pour l'exécution de ; s'efforcer de réaliser, préparer par ses actes : *travailler à un costume, à sa fortune, à sa ruine. Travailler pour* (ou *contre*), servir ou (desservir) quelqu'un. V. a. Façonner : *travailler le fer.* S'appliquer à : *travailler ses vers, son style. Fig.* Chercher à gagner, solliciter : *travailler les témoins.* Exciter au mécontentement, à la révolte : *travailler les esprits.* Tourmenter : *la fièvre le travaille. Manèg. Travailler un cheval*, le fatiguer. *Pop. Travailler les côtes à quelqu'un*, le battre.

**travailleur, euse** [*va, ll* mll., *eur, eu-ze* adj. Qui aime le travail : *écolier très travailleur ; les classes travailleuses* N. Personne qui travaille. *le travail devrait toujours faire vivre le travailleur.* ANT. **Paresseux, fainéant.**

**Travailleurs de la mer** (*les*), roman de V. Hugo (1866). Le pêcheur Gilliat, afin d'obtenir la main de Déruchette, nièce de Lethierry, accomplit l'œuvre surhumaine de sauver le bateau de Lethierry, la *Durande*, qui a sombré. Au moment de recevoir sa récompense, il apprend que Déruchette en aime un autre et, pour qu'elle soit heureuse, il se laisse noyer par le flot montant. Œuvre remplie d'éblouissantes descriptions.

**travailliste** [*va, ll* mll., *is-te*] n. Se dit des membres du parti socialiste à la Douma russe. Membre du Labour Party en Angleterre.

**travaison** [*vè-zon*] n. f. Ensemble de toutes les travées d'un plancher.

**travanais** [*nè*] n. m. (du n. d'un joueur). *Jeux.* Au trictrac, case qui précède le coin de repos.

**Travancore,** Etat indigène de l'Hindoustan ; 4 millions d'h. Grandes forêts, gisements de fer, etc.

**travat** [*va*] n. et adj. m Cheval qui a des balzanes aux deux pieds du même bipède latéral.

**trave** n. f. (du lat. *trabs*, poutre). Jonction oblique ou à angle droit de deux pièces de bois qui se croisent et dont les niveaux n'affleurent pas.

**Trave** (la), petit fl. de l'Allemagne du Nord, passe à Lubeck et se jette dans la Baltique ; 112 kil.

**traveau** [*vô*] n. m. ou **travette** [*vè-te*] n. f. Soliveau.

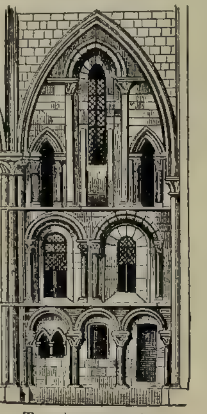
Travée (XIIe s.).

**travée** [*vé*] n. f. (du lat. *trabs*, poutre). Espace entre deux poutres et qui est garni par un certain nombre de solives. Partie d'un édifice comprise entre deux points d'appui principaux (pilastres, arcs-doubleaux, etc.). Partie de la charpente d'un pont de bois située entre les files de pieux et qui forme l'arche. Mesure d'un travail de couverture calculé d'après chaque espace compris entre deux fermes.

**travellage** [*vèl-la-je* ou **travelage** n. m. Défaut ou rupture du fil de soie au moulin du deuxième apprêt.

**travers** [*vèr*] n. m. (du lat. *transversus*, oblique). Etendue d'un corps dans le sens qui coupe la longueur, la largeur, la profondeur : *un travers de doigt*. Biais, irrégularité d'un lieu, d'un bâtiment, etc. *Fig.* Irrégularité d'esprit et d'humeur : défaut : *la jalousie est un vilain travers*. Cordage qui sert à lier des canons sur leus chariots. Maniement qui correspond au bord des dernières côtes du bœuf. Bûche que lon jette sur une voie de bois quand elle est cordée. Flanc, côté d'un navire. Filet d'or qui se trouve le long du côté du dos du livre relié. Corde transversale d'une raquette. Bande de marbre que supportent les montants d'une cheminée et qui se place sous la tablette. Loc. adv. : *En travers*, d'un côté à l'autre suivant la largeur. *A tort et à travers*, inconsidérément. *De travers*, obliquement. *Regarder de travers,* avec colère. *Esprit de travers*, mal fait, mal tourné. *Entendre de travers*, mal. Loc. prép. : *A travers*, au milieu : *à travers les champs. Au travers de*, par le milieu, lorsqu'il y a obstacle : *au travers de l'ennemi. En travers de*, en opposition avec.

**Travers** (VAL de), vallée du Jura suisse (cant. de Neuchâtel), qui tire son nom du petit village de Travers ; c'est proprement la vallée de l'Areuse, tributaire du lac de Neuchâtel, empruntée par le chemin de fer de Pontarlier à Neuchâtel.

**traversable** [*vèr*] adj. Qui peut être traversé : *rivière traversable.*

**traversage** [*vèr-sa-je*] n. m. Façon donnée à une étoffe de laine quand on la tend par l'envers.

**traversal, e, aux** [*vèr*] adj. Qui est de traverse, d'embranchement.

**traversant** [*vèr-san*], **e** adj. Se dit des parties de certaines roches feuilletées, qui en percent et traversent les feuillets. N. m. *Pêch.* Filet placé dans le sable à marée basse et qui est garni de lignes de distance en distance.

**travers-banc** n. m. invar. Galerie qui se dirige transversalement au filon, au gite.

**traverse** [*vèr-se*] n. f. (de *traverser*), Pièce de bois ou de métal horizontale, faisant partie d'un châssis ou d'un bâti et qui est assemblée à l'extrémité des montants. Chemin étroit, plus direct que la grande route : *prendre la traverse. Fig. Se mettre à la traverse*, apporter des obstacles. Chacune des pièces de bois placées sur le sol perpendiculairement à la voie et sur lesquelles les rails sont établis. Barre transversale servant à maintenir les barreaux d'une grille. *Mar.* Barre obstruant l'entrée d'un port. *Fortif.* Massif rectangulaire de terre, établi sur le terre-plein d'un ouvrage perpendiculairement au parapet. *Blas.* Barre rétrécie. Pl. Obstacles, revers : *essuyer bien des traverses.*

**traversé** [*ver-sé*], **e** adj. *Manèg. Cheval bien traversé*, cheval fort du dessous et large du poitrail.

**Traverse City,** v. des Etats unis d'Amérique (Michigan), ch.-l. du comté de Grand'Traverse, sur le lac Michigan ; 11.000 hab. Centre d'une région de culture fruitière et de manufactures.

**traversée** [*vèr-sé*] n. f. (de *traverser*). Trajet, voyage par mer : *faire la traversée de Calais à Douvres.* Voyage à travers un pays : *faire la traversée de la France. Ch. de f. Traversée de voie*, point où deux voies se coupent. *Comm.* Sorte de toile fine, mais commune.

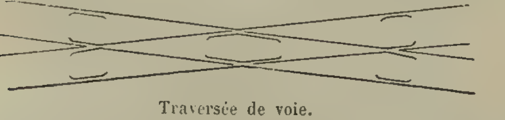
Traversée de voie.

**traversement** [*vèr-se-man*] n. m. Action de traverser.

**traverser** [*vèr-sé*] v. a. (de *travers*). Passer à travers, d'un côté à l'autre : *traverser une forêt, la rue, la rivière*. Couper : *des allées traversent le jardin*. Percer de part en part : *la pluie a traversé mes habits. Traverser l'esprit*, se présenter fugitivement à la pensée. *Fig.* Susciter des obstacles : *traverser quelqu'un, les desseins de quelqu'un. Mar.* Aborder par le travers. *Techn.* Travailler en travers, dans la largeur. **Se traverser** v. pr. *Manège. Se traverser des épaules, des hanches*, porter les épaules, les hanches de travers, en parlant du cheval.

**traverseur, euse** [*vèr, eu-ze*] n. et adj. *Fam.* Qui traverse, qui a traversé un pays.

**traversier** [*vèr-si-é*], **ère** adj. Dirigé de travers : *une rue traversière. Flûte traversière,* qu'on place presque horizontalement sur les lèvres. *Vent traversier*, vent qui permet d'aller d'un point à un autre et d'en revenir. *Barque traversière*, barque faisant le va-et-vient entre deux points peu éloignés. N. m. Verge qui forme la croix du haut d'une bannière. Sorte de chasse-marée, à trois mâts. N. f. Nom donné à des bâtons qui soutiennent plusieurs cordes et qui opèrent la communication des marches avec les lames, dans les métiers à tisser.

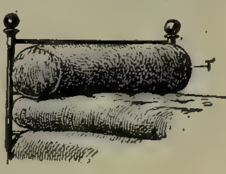
T, traversin.

**traversin** [*vèr-sin*] n. m. (de *travers*). Sorte d'oreiller long, qui occupe la largeur du lit. Pièce de charpente, consolidant la membrure d'un navire. Chacune des pièces de bois qui forment le fond d'un tonneau. Fléau d'une balance. Pièce de bois disposée à la tête et à la queue d'un train flottant. *Faux traversin*, oreiller long que l'on met au pied du lit pour faire symétrie avec celui qui est à la tête.

**traversine** [*vèr*] n. f. (de *traverse*). Pièce de bois horizontale, reliant des pilotis. Planche pour passer d'un bateau dans un autre. Traverse d'un grillage. Pièce de bois qui forme le radier d'une écluse.

**traversiner** [*vèr-si-né*] v. a. Disposer les traversins en tête et en queue d'un train de bois flotté.

**travertin** [*vèr-tin*] n. m. (ital. *travertino*). Ensemble de dépôts, le plus souvent calcaires, précipités par les eaux de certaines sources.

**travesti** [*vès-ti*], **e** adj. (de *travestir*). Qui s'est déguisé sous l'habit d'un autre sexe, d'une autre condition. *Bal travesti*, bal où les danseurs sont travestis. *Rôle travesti* ou substantiv. *Travesti*, rôle d'un acteur qui prend les travestissements : *jouer les travestis.* N. m. Costume de travestissement : *un piquant travesti.*

**travestir** [*vès-tir*] v. a. (ital. *travestire*). Déguiser sous l'habit d'un autre sexe, d'une autre condition : *travestir un homme en femme. Fig.* Traduire un ouvrage sérieux style en burlesque : *Scarron a travesti l'*Enéide. Donner une fausse interprétation : *travestir une pensée.*

**travestissement** [*vès-ti-se-man*] n. m. (de *travestir*). Action de travestir ou de se travestir. *Fig.* Action de dénaturer : *travestissement d'une opinion.*

**travestisseur, euse** [*vès-ti-seur, eu-ze*] n. et adj. Se dit d'une personne qui travestit les œuvres littéraires. *Par ext.* Mauvais traducteur.

**traveteau** [*tô*] n. m. Nom forestier du soliveau. (On dit aussi TRAVETTE.)

**Traviata** (*la*), opéra en quatre actes, de Verdi, d'une inspiration généreuse et pathétique (1853). Le livret, de Piave, est une adaptation de la *Dame aux camélias*, d'Alexandre Dumas fils. (V. DAME AUX CAMÉLIAS.) Parmi les principaux passages, il faut citer le chœur avec le brindisi : *Buvons, ami ;* l'air de Violetta : *J'hésite encore*, suivi de l'allégro : *Pour jamais ta destinée ;* l'air de Rodolphe : *A toi mon or ;* l'air de son père : *Lorsqu'à de folles amours ;* le chœur des bohémiens ; la romance de Violetta : *Adieu, tout ce que j'aime ;* le duo émouvant de Rodolphe et de Violetta, etc.

**Traviès de Villers** (Charles-Joseph), peintre et caricaturiste français, né à Winterthur, m. à Paris (1804-1859), un des fondateurs du *Charivari*, de la *Caricature ;* inventeur du célèbre type de Mayeux.

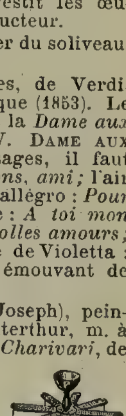
Travouil.

**travon** n. m. Charpente qui couronne la file des pieux d'une palée de pont, et qui porte les poutrelles de la travée. (Syn. SOMMIER.)

**Travot** [*vo*] (Pierre), général français, né à Poligny [Jura] (1767-1836). Il fut chargé par Napoléon, en 1815, de réprimer les mouvements royalistes de Vendée, ce qui lui valut d'être condamné à mort par la deuxième Restauration. Mais l'opinion publique se souleva en sa faveur, et sa peine fut commuée.

**travouil** [*vou, l* mll.] ou **travoul** n. m. Dévidoir pour mettre le fil en écheveaux. *Pêch.* Morceau de bois plat et denté, ou petit cadre en bois sur lequel on plie les lignes.

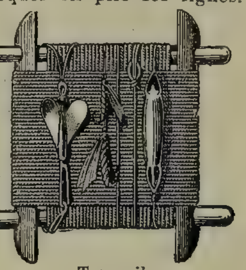
Travouil.

**travouiller** [*vou, ll* mll., *é*] v. a. Mettre le fil en écheveaux au moyen du travouil.

**travouillette** [*vou, ll* mll., *è-te*] n. f. Petit morceau de bois qui soutient les fusées du travouil.

**travure** n. f. Petit réduit où l'on fait la cuisine à la poupe d'un bateau foncet.

**trayeur, euse** [*trè-i-eur, eu-ze*] n. (de *traire*). Personne qui trait les vaches. N. f. Nom donné aux appareils effectuant la traite mécanique. Adjectiv. Qui sert à traire : *tubes trayeurs.*

**trayon** [*trè-i-on*] n. m. (de *traire*). Chacun des bouts du pis d'une vache, d'une chèvre, etc., et servant à la traite ou à la tétée des jeunes. (Les vaches ont ordinairement quatre trayons, les chèvres et les brebis deux ; mais il n'est pas rare de trouver chez les unes et les autres des trayons supplémentaires.)

**trayonotome** [*trè-io*] n. m. (de *trayon*, et du gr. *tomê*, section). Appareil destiné à ouvrir les trayons des vaches, dont l'orifice n'est pas suffisant pour la traite.

**Trazegnies,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 6.850 h. Tanneries ; fabrique de chaises.

**Traz-os-Montes** [*tèss*], anc. prov. du Portugal, formant aujourd'hui les deux districts de Bragance et de Villa-Real ; 440.000 h. Ch.-l. *Bragance.*

**trébac** [*bak*] n. m. Chasse-marée employé pour le cabotage entre Venise et Trieste.

**Trebatius** (Caïus), surnommé **Testa,** jurisconsulte romain du 1er siècle avant notre ère, ami de Cicéron et d'Horace.

**Trebatti** (Paolo PONCE), sculpteur italien, connu aussi sous le nom de PAUL PONCE, né à Florence peu après 1500, m. vers 1570. Il travailla surtout en France, en particulier au château des Tuileries ; auteur d'un *Christ mort* et des statues de la *Prudence* et de la *Tempérance*, pour le mausolée de Henri II à Saint-Denis.

**trebbiano** [*trè-bi*] n. m. Cépage blanc, que l'on cultive dans les serres à raisins (wineries) en Angleterre et qui fournit de très grosses grappes.

**Trèbes,** comm. de l'Aude, arr. et à 8 kil. de Carcassonne, entre l'Aude et le canal du Midi ; 2.010 h. Ch. de f. M.

**Trebeurden,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 10 kil. de Lannion, sur la Manche ; 2.160 h. Deux chapelles gothiques ; fontaines du XVIIe siècle. Monuments mégalithiques. Belle plage.

**Trébie** (la) (*Trebbia*), riv. d'Italie, affl. du Pô (r. dr.) ; arrose Bobbio ; 110 kil. Victoire d'Annibal sur le consul romain Sempronius (218 av. J.-C.) et de Souvarov sur Macdonald (1799).

**Trebic** ou **Trebitsch,** v. de Tchécoslovaquie (Moravie) ; 12.000 h.

**Trébizonde,** v. de la Turquie d'Asie, sur la mer Noire ; 50.000 h. Bonne rade. Exportation de noisettes ; tabac. Colonie grecque de *Sinope*, qui fut au moyen âge la capitale de l'*empire grec de Trébizonde.* Prise par les Russes le 18 avril 1916, au cours de la victorieuse campagne de Youdenitch, pendant la Grande Guerre, reprise par les Turcs en février 1918. Ch.-l. d'un vilayet peuplé d'environ 1.250.000 h.

**Trébizonde** (EMPIRE GREC *de*), fondé en 1204 par Alexis et David Comnène, après la dissolution de l'Empire grec, qui suivit la quatrième croisade. Il dura jusqu'en 1261, date à laquelle il fut conquis par les Turcs.

**Trebonius** (Caïus), général romain, m. en 43 av. J.-C. Il trempa dans l'assassinat de César.

**Tréboul,** comm. du Finistère, arr. et à 24 kil. de Quimper ; 5.130 h. Petit port. Bains de mer.

**Trébrivan,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 44 kil. de Guingamp ; 1.400 h. Ch. de f.

**Trébry,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 26 kil. de Saint-Brieuc ; 1.520 h.

**trébuchage** n. m. (de *trébuchet*). Vérification du poids des monnaies au moyen du trébuchet.

**trébuchant** [*chan*], **e** adj. (de *trébucher*). Se dit des monnaies d'or et d'argent qui sont de poids, qui trébuchent à la balance : *espèces sonnantes et trébuchantes.* N. m. Excès de poids qu'on donnait aux espèces monnayées, pour que l'usure ne les rendit pas trop légères.

**trébuché, e** adj. Tombé en trébuchant, au pr. et au fig. : *un ambitieux trébuché de haut.*

**trébuchement** [*man*] n. m. Action de trébucher. (Peu us.)

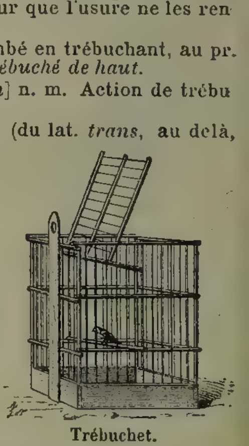
Trébuchet.

**trébucher** [*ché*] v. n. (du lat. *trans*, au delà, et de l'anc. fr. *buc*, tronc, d'orig. german.). Faire un faux pas. Perdre l'équilibre : *trébucher sur une pierre.* Pencher d'un côté : *balance qui trébuche.* Faire pencher la balance : *quand on pèse une monnaie d'or, il faut qu'elle trébuche. Fig.* Avoir des défaillances : *la raison humaine trébuche souvent.* V. a. Peser au trébuchet : *trébucher des pièces d'or*

**trébuchet** [*chè*] n. m. (de *trébucher*). Piège pour les petits oiseaux et les animaux nuisibles. *Fig.* Piège. Petite balance très sensible, pour peser les monnaies. *Balist.* Machine de jet, de la famille des mangonneaux, usitée au moyen âge pour abattre les murailles.

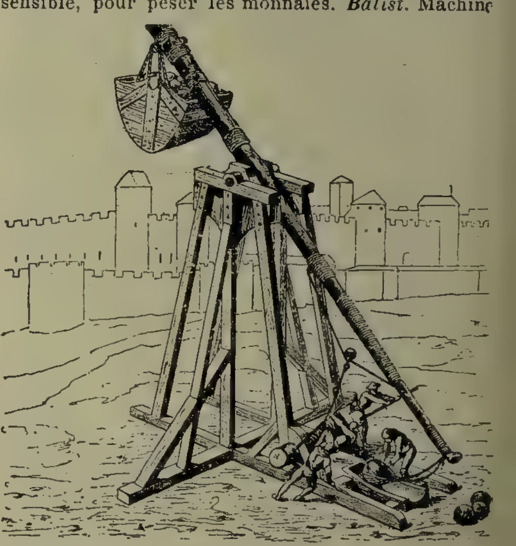
Trébuchet (XIIe s.).

**Trébutien** [*si-in*] (Guillaume-*Stanislas*), orientaliste et littérateur français, né à Fresney-le-Puceux, m. à Caen (1800-1870). Il traduisit des contes persans, mit au jour d'anciens ouvrages français, et publia les œuvres de Maurice et d'Eugénie de Guérin.

**trecentesimo** [*trè-sin-té-zi*] adv. (m. lat.). Trois-centièmement.

**trécentiste** [*san-tis-te*] n. m. (ital. *trecentista ;* de *trecento*, trois cents ; abréviation par laquelle on désigne le XIVe siècle, parce que toutes les années de ce siècle, sauf la dernière, étaient représentées par un nom de nombre contenant trois centaines). Dénomination générale appliquée aux écrivains italiens du XIVe siècle : *Dante, Pétrarque*, etc.

**trèche** n. f. Ancienne danse vive et rapide.

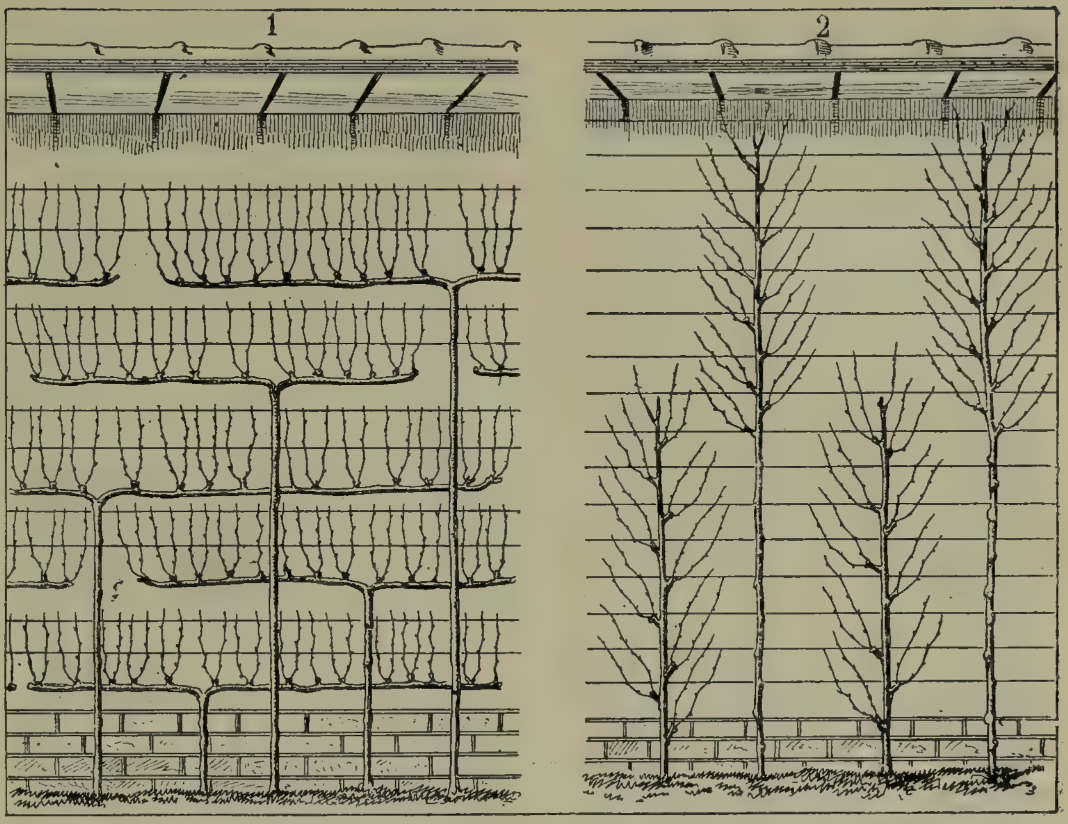

1. Treille à la Thomery ; 2. Treille de palmettes à ceps alternés. (V. TAILLE.)

**trécorien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. et n. De Tréguier.

**Trécul** (Auguste-Adolphe-Lucien), botaniste français, né à Mondoubleau, m. à Paris (1818-1896). Membre de l'Académie des sciences (1866). Il aborda les problèmes les plus importants de la morphologie générale et de l'organogénie.

**tredame** interj. Sorte de jurement, abréviation de *Notre-Dame*, que l'ancienne comédie place dans la bouche des femmes.

**Trédarzec,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 23 kil. de Lannion ; 1.390 h.

**Tredazar,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Monmouth) ; 25.000 h.

**Trediakovsky** (Vassili Kirilovitch), poète et grammairien russe, né à Astrakan, m. à Petrograd (1703-1769) ; secrétaire perpétuel des sciences, traducteur de Boileau.

**Trédrez,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 10 kil. de Lannion ; 1.320 h.

**Tree** (sir Herbert BEERBOHM), acteur anglais, né et m. à Londres (1853-1917) ; interprète fougueux de Shakespeare et du drame moderne.

**treffau, tréfau, tréfoir, tréfouel** n. m. Nom donné, dans quelques provinces, à la bûche de Noël.

**Tréffiagat,** comm. du Finistère, arr. et à 26 kil. de Quimper ; 2.040 h.

**Treffort** [*tré-for*], ch.-l. dec. (Ain), arr. et à 16 kil. de Bourg ; 1.530 h. Vignobles ; carrières. — Le cant. a 12 comm. et 7.560 h.

**tréfilage** n. m. Action de tréfiler.

**tréfiler** [*lé*] v. a. (du lat. *trahere*, tirer, et *filum*, fil). Passer par la filière.

**tréfilerie** [*rî*] n. f. Art de tréfiler les métaux. Machine à tréfiler. Atelier de tréfileur.

— ENCYCL. On tréfile un métal ductile et déjà réduit en baguettes ou en cylindres par laminage en le soumettant à l'action d'une filière, dans laquelle on le fait passer après en avoir aminci l'extrémité au marteau ou à la lime. La filière, qui le plus souvent est en acier fondu, est munie d'un certain nombre de trous de dimensions allant toujours en décroissant, mais que la barre métallique suffisamment chauffée traverse successivement, tirée qu'elle est, de l'autre côté, au moyen d'une pince appelée *chien*. Les fils les plus fins sont tirés à travers des filières de rubis ou de diamant. Les produits de la tréfllerie sont nombreux et comprennent notamment les fils pour transport d'énergie, pour télégraphe et téléphone, les fils d'acier destinés à la fabrication des câbles, les fils de clôture, fils pour cordes de piano et autres instruments, fils pour tissage (toiles métalliques), fils pour ressorts, fils destinés à la fabrication des clous, des aiguilles, des épingles, fils carrés, plats, demi-ronds, fils cannelés (pivots de montres) ; fils de métaux précieux pour l'horlogerie et la bijouterie, fils pour la passementerie, etc. Le tréfilage fait perdre aux métaux une partie de leur ductilité ; ils s'écrouissent, c'est-à-dire qu'ils deviennent cassants : il faut soit les recuire soit les galvaniser, pour leur conserver leur souplesse. La grosseur des produits varie de $0^m,01$ à $0^m,0003$ et se mesure à l'aide de jauges conventionnelles (jauge de Paris, jauge anglaise, jauge carcasse).

Le tréfilage des métaux précieux (or, argent, platine) est plutôt appelé *tirage* ou *tirerie*. A partir d'un certain diamètre, ces métaux, pour être tréfilés, doivent être recouverts d'une chemise d'un autre métal (argent sur or, cuivre sur argent, iridium sur platine), qu'on enlève finalement par décapage à l'acide quand le fil est au diamètre désiré.

**tréfileur** n. et adj. m. Ouvrier qui tréfile.

**trèfle** n. m. (lat. *trifolium ;* de *tres*, trois, et *folium*, feuille). Plante herbacée, utilisée comme fourrage : *un trèfle à quatre feuilles*. Tout ce qui a la forme de la feuille du trèfle. Ornement architectural géométrique, formé par trois cercles qui se coupent et ont leurs centres respectifs à chacun des sommets d'un triangle équilatéral. *Arg*. Tabac. Argent. Une des deux couleurs noires aux cartes françaises, en forme de trèfle. Une carte de cette couleur. *Fig*. : *Insolent comme un valet de trèfle* (qui est maître dans certains jeux), Ornement que portent en guise d'épaulettes les hommes de troupe de la gendarmerie et de la garde républicaine. *Vétér*. Partie libre d'une dent de chien, présentant trois tubercules.

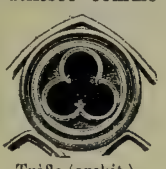

Trèfle (archit.).

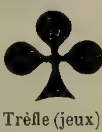

Trèfle (jeux).

— ENCYCL. *Bot*. Les trèfles (*trifolium*) sont des herbes annuelles, bisannuelles ou vivaces, à feuilles composées de trois folioles (d'où leur nom) ; les fleurs, blanches, roses, rouges, purpurines ou violacées, sont groupées en capitules ou en épis. On en connaît environ cent cinquante espèces, parmi lesquelles les plus répandues sont le *trèfle des prés*, le *trèfle commun* ou *trèfle violet*, le *trèfle incarnat*, le *trèfle blanc* ou *rampant*, le *trèfle hybride*, le *trèfle d'eau* (V. MÉNYANTHE), etc.

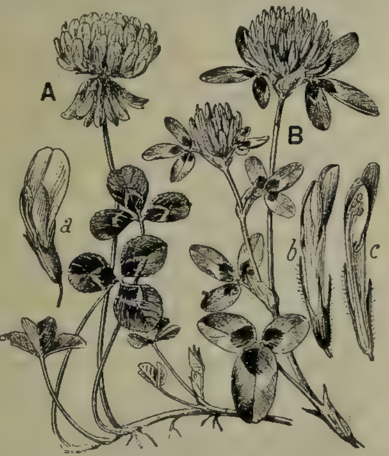

Trèfle ; A, blanc (*a*, fleur) ; B, rose (*c*, fleur ; *b*, coupe de la fleur).

Le trèfle des prés (*trifolium pratense*) est cultivé pour former des prairies artificielles dans toutes les régions septentrionales, en terres franches, profondes, exemptes d'humidité. On l'associe parfois au ray-grass, quand on veut le faire consommer en vert. On sème le trèfle en mars-avril (25 kilog. à l'hectare), et la première coupe se fait lorsque les fleurs sont bien épanouies ; les bestiaux le consomment soit en vert, soit sec. Les térflières ne doivent durer qu'un an et demi ou deux ans et demi ; on les détruit à la troisième pousse, car la plante épuise le sol. Le trèfle incarnat (*trifolium incarnatum*), trèfle de Roussillon, trèfle anglais ou *farouch*, a donné naissance à diverses variétés utilisées aussi comme fourrage vert ou sec ; il s'accommode des sols sableux et se sème en août-septembre ; il n'est pas vivace. Les diverses espèces de trèfle entrent aussi dans la composition des prairies naturelles.

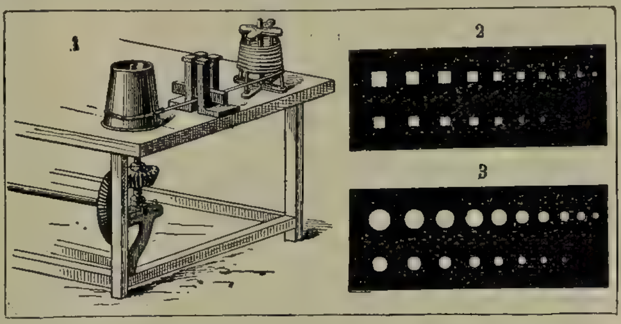

1. Banc d'étirage ; 2. Filière à trous carrés ; 3. Filière à trous ronds.

**tréflé, e** adj. Qui a la forme d'un trèfle : *croisée tréflée*. *Blas*. Qui est terminé en feuille de trèfle. *Bot*. Qui est composé de trois folioles disposées en trèfle.

**tréfler** [*flé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Mal rengrener une monnaie ou médaille, en sorte que l'effigie paraît double.

**trèflerie** n. f. Syn. peu us. de TRÉFLIÈRE.

**Tréflez,** comm. du Finistère, arr. et à 43 kil. de Morlaix ; 1.310 h. Ch. de f.

**tréflier** [*fli-é*] n. m. Nom vulgaire du *chardonneret*.

**tréflière** n. f. Champ de trèfle.

**tréfoncer** [*sé*] v. a. (de *tréfonds*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il tréfonça, nous tréfonçons*.) *Cout. anc*. Transformer une gagerie en acquisition pure et simple.

**tréfoncier** [*si-é*], **ère** adj. Qui se rapporte au tréfonds : *redevance tréfoncière*.

**tréfondre** v. n. Fondre de part en part en soudant.

**tréfonds** [*fon*] n. m. (de *très*, et *fonds*). Fonds qui est sous le sol et qu'on possède comme le sol lui-même. *Fig*. Ce qu'il y a de plus secret : *savoir le fonds et le tréfonds d'une affaire*.

**Trégastel,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 12 kil. de Lannion ; 1.360 h. Eglise des XII$^e$ et XIII$^e$ siècles ; calvaire ; ossuaire du XVII$^e$ siècle. Beaux rochers. Bains de mer (plage de sable).

**Trégastel-Primel,** dépendance de la comm. de Plougasnou (Finistère) ; ch. de f. ; petit port de pêche, belle plage de sable.

**Tréglamus,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 11 kil. de Guingamp ; 1.330 h.

**Trégourez,** comm. du Finistère, arr. et à 28 kil. de Châteaulin ; 1.470 h. Ch de f.

**Trégrom,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 21 kil. de Lannion ; 1.220 h.

**Trégueux,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 4 kil. de Saint-Brieuc ; 1.200 h.

**Tréguier** [*ghi-é*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 20 kil. de Lannion, non loin de la mer ; 3.030 h. (*Trégorois*). Ch. de f. Cathédrale Saint-Tugdual (XIV$^e$ s.). Beau cloître ogival. Patrie de Renan. Cabotage ; parcs à huîtres. — Le cant. a 10 comm. et 15.610 h.

**Trégunc,** comm. du Finistère, arr. et à 26 kil. de Quimper ; 4.850 h. Ch. de f.

**tréhala** n. m. Sorte de coque creuse, produite par la piqûre d'un coléoptère sur une composée du genre échinops.

**tréhalase** [*la-ze*] n. f. Ferment soluble hydrolysant, qui existe dans certains champignons et dans l'intestin grêle du lapin.

**tréhalose** [*lô-ze*] n. m. Sucre $C^{12}H^{22}O^{11}, 2 H^2O$, qui existe dans certains champignons. Syn. MYCOSE.

**Tréhouart** [*ar*] (François-Thomas), amiral français, né à Vieuxviel (Ille-et-Vilaine), m. à Arcachon (1798-1873). Il remporta en 1843 la victoire navale d'Obligado.

**Treignac** [*trè-gnak*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 40 kil. de Tulle, sur la Vézère ; 2.870 h. (*Treignacois*). Ch. de f. — Le cant. a 12 comm. et 14.520 h.

**Treigny,** comm. de l'Yonne, arr. et à 45 kil. d'Auxerre ; 2.110 h.

**Treilhard** [*trè, ll* mll., *ar*] (Jean-Baptiste, comte), jurisconsulte et homme d'État français, né à Brive (Corrèze), m. à Paris (1742-1810), un des rédacteurs du Code civil ; il représenta la France au congrès de Rastadt.

**treillage** [*trè, ll* mll., *a-je*] n. m. (de *treille*). *Hortic*. Assemblage de lattes ou d'échalas, posés parallèlement ou croisés en divers sens pour former des berceaux, des palissades, des espaliers ou masquer la nudité d'un mur, et qu'on assujettit par des fils de fer : *on emploie, pour faire les treillages, des jets refendus de châtaignier, frêne, chêne*, etc. *Vitic*. Nom donné aux supports de la vigne constitués par des fils de fer tendus sur des piquets de bois ou de fer. (V. PALISSAGE.)

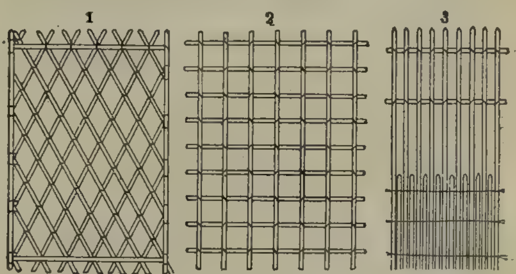

Treillage : 1. En losange ; 2. En carré ; 3. En échalas.

**treillager** [*trè, ll* mll., *a-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il treillagea, nous treillageons*.) Garnir de treillage : *treillager un mur*. Peindre un mur avec du vert de treillage.

**treillageur** ou **treillagiste** [*trè, ll* mll., *a-jeur* ou *jis-te*] n. et adj. m. Qui fait des treillages.

**treillard** [*trè, ll* mll., *ar*] ou **treillon** [*trè, ll* mll.] n. m. Treille basse, sur latis ou palissage.

**treille** [*trè, ll* mll., *e*] n. f. (du lat. *trichila*, berceau de verdure). Ceps de vigne élevés contre un mur ou un treillage : *treille de muscat*. Berceau formé par des ceps de vigne que soutient un treillage : *à l'ombre d'une treille*. *Le jus de la treille*, le vin. *Le dieu de la treille*, Bacchus. *Pêch*. Espèce de filet monté sur deux portions de cercle qui se croisent et que l'on suspend à un long manche.

— ENCYCL. *Vitic*. La treille est un mode de conduite de la vigne qui convient plutôt aux régions septentrionales, car il permet d'exposer le plus complètement possible les raisins aux rayons du soleil. On adosse les treilles à des murs, et la taille (cordons verticaux, horizontaux, obliques, palmettes, treilles à la Thomery) donne à la vigne la forme jugée la plus propice à son entier développement. C'est ce mode de culture qui est adopté à Thomery, Conflans-Sainte-Honorine, dans les grapperies du Nord et de Belgique et dans les *wineries* anglaises, où l'on a en vue la production des raisins de table. On oriente les espaliers au S.-E. ou au S. ; les murs ont de 1 à 3 mètres de haut et sont protégés par un petit chaperon (auvent) en verre, en tuiles ou en bois. Les vignes conduites en berceaux constituent également des treilles, mais des treilles de pays chauds, car les berceaux forment un écran épais qui assure la fraîcheur aux pampres ; de même, les vignes sur palissages ou sur hautins sont appelées treilles, mais on réserve en général l'appellation de treilles aux vignes conduites sur des murs.

**treillis** [*trè, ll* mll., *i*] n. m. (lat. *trilix*, influencé par *treille*). Ouvrage de bois, de fer, qui imite les mailles d'un filet et sert de clôture : *garde-manger de treillis.* Ouvrage de fer ou d'acier, formé de poutres entre-croisées, qui constituent un ensemble rigide : *pont en treillis.* Châssis divisé en plusieurs compartiments ou carreaux et qui sert à copier des tableaux dans de certaines dimensions. Toile de chanvre écru, très grosse, pour faire des sacs, des vêtements de travail, etc. : *pantalon de treillis. Blas.* Ensemble des frettes, lorsque les croisements sont cloués.

**treillissé, e** [*trè, ll* mll., *i-sé*] adj. Recouvert d'un treillis.

**treillisser** [*trè, ll* mll., *i-sé*] v. a. Garnir de treillis : *treillisser une fenêtre.*

**treillon** [*trè, ll* mll., *on*] n. m. Petite treille.

**Treitschke** (Henri Gothard **de**), historien et publiciste allemand, né à Dresde, m. à Berlin (1834-1896) ; auteur d'une *Histoire d'Allemagne au* XIXe *siècle.*

**treizain** ou **treisain** [*trè-zin*] n. m. (de *treize*). Monnaie du moyen âge, équivalant à peu près à un sou d'argent.

**treizaine** [*trè-zè-ne*] n. f. Treize ou environ.

**treize** [*trè-ze*] adj. num. (lat. *tredecim*). Dix et trois : *treize est un nombre réputé malheureux.* Treizième : *Grégoire treize.* N. m. Nombre composé de dix et trois : *treize est un nombre premier.* Treizième jour du mois : *le treize avril. Treize à la douzaine* ou *treize-douze*, action de donner treize exemplaires d'un ouvrage au lieu de douze achetés. Variété de jeu de cartes.

— Encycl. *Jeux.* Un jeu de cartes complet, un *banquier*, un nombre indéterminé de *pontes.* On tire au sort la banque. Chaque ponte dépose devant lui l'enjeu qui lui plaît. Le banquier tire du jeu et retourne treize cartes en même temps qu'il annonce respectivement pour chaque carte tirée : as (1re), deux (2e), trois (3e), valet (11e), dame (12e), roi (13e). Si, par exemple, au moment où il annonce quatre, le banquier retourne effectivement un quatre, il ramasse toutes les mises. Si aucune des treize cartes tirées ne coïncide avec la carte annoncée, il paye à chaque ponte sa mise.

**Treize** (*Procès des*), célèbre procès intenté à treize membres de l'opposition par le gouvernement impérial (5 août 1864) : Carnot, Clamageran, Ferry, Floquet, Garnier-Pagès, Hérold, etc. Ils furent éloquemment défendus par Jules Favre, mais cependant condamnés à l'amende.

**treizeau** [*trè-zô*] n. m. Tas de treize gerbes de céréales reposant à terre.

**Treize-Septiers,** comm. de la Vendée, arr. et à 44 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.280 h.

**treizième** [*trè-zi*] adj. num. ord. Qui suit le douzième : *le treizième siècle.* Qui est contenu treize fois dans un tout : *la treizième partie de 91 est 7.* N. : *être le treizième.* N. m. La treizième partie d'un tout. Treizième jour du mois : *le treizième d'avril.*

**treizièmement** [*trè-zi, man*] adv. En treizième lieu.

**tréjetage** n. m. (de *tréjeter*). Transvasement du verre en fusion destiné à la fabrication des glaces, des pots où il a été fondu dans des cuvettes qui servent à le verser sur la table de coulée.

**tréjeter** [*té*] v. a. (du préf. *trans*, au delà, et de *jeter.* — Se conj. comme *jeter.*) Soumettre au tréjetage.

**Trélat** (Ulysse), médecin et homme politique français, né à Montargis, m. à Menton (1795-1879) ; il prit une part active au mouvement libéral sous la Restauration et la monarchie de Juillet.

**Trelawny** (Edward John), littérateur anglais, né à Londres, m. à Sompting (1792-1881), ami de Byron et de Shelley. Sa vie aventureuse est contée dans son livre : *the Adventures of a Younger Son.*

**trélingage** [*gha-je*] n. m. (ital. *strelingagio*). *Mar.* Gros filin ou bridure qui attache les bas haubans de bâbord avec ceux de tribord.

**trélinguer** [*ghé*] v. a. Consolider, raidir par un trélingage.

**Trélissac,** comm. de la Dordogne, arr. et à 5 kil. de Périgueux, sur l'Isle ; 1.330 h. Ch. de f.

**Trélon,** ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 16 kil. d'Avesnes ; 3.950 h. (*Trélonais*). Ch. de f. N. Aciéries. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 13 comm. et 33.450 h.

**trélucher** [*ché*] v. a. En Méditerranée, *trélucher une voile à antenne*, la changer pendant un virement de bord.

**tréma** n. m. (gr. *trêma*). Double point qu'on met horizontalement sur les voyelles *e, i, u*, pour indiquer qu'on doit prononcer séparément la voyelle qui les précède : Ex. : *na-ïf, cigu-ë.*

**trémail** n. m. *Pêch.* Syn. de TRAMAIL.

**trémaillade** [*ma, ll* mll.] n. f. *Pêch.* Très grand tramail, employé dans la Méditerranée.

**trémaillé, e** adj. Syn. de TRAMAILLÉ, E.

**trémat** [*ma*] n. m. ou **trémate** n. f. Nom donné à des bancs de sable qui se forment dans les tournants de la Seine.

**trématage** n. m. Action de trémater.

**trémater** [*té*] v. a. Doubler les bancs de sable appelés *trémats.* Passer avant un autre bateau ou un train qui avait l'avance.

**trématiser** [*zé*] v. a. Marquer d'un tréma.

**trématodes** n. m. pl. Ordre de vers plats, renfermant les douves et genres voisins, qui, tous, vivent en parasites dans le corps des vertébrés. Adjectiv. : *vers trématodes.*

**tremblade** [*tran*] n. f. (de *trembler*). *Pop.* Tremblement : *avoir la tremblade.*

**Tremblade** [*tran*] **(La),** ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 7 kil. de Marennes ; 3.450 h. (*Trembladais*). Ch. de f. Et. Marais salants. Parcs à huitres. — Le cant. a 6 comm. et 9.350 h.

**tremblaie** [*tran-blè*] n. f. (de *tremble*). Lieu planté de trembles.

**tremblant** [*tran-blan*], **e** adj. Qui tremble, agité de petits mouvements saccadés : *main, voix tremblante. Fig.* Agité, frémissant de peur, de colère ou de quelque autre sentiment : *il était tout tremblant.* Chevrotant : *voix tremblante.* Variant d'intensité par oscillation : *lumière tremblante.*

**tremblant** [*tran-blan*] n. m. Modifications de jeux de l'orgue, qui les fait trembler à volonté.

**tremblante** [*tran*] n. f. Maladie nerveuse ou microbienne des moutons, caractérisée par un tremblement musculaire. Syn. TREMBLADE.

**Tremblay,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 24 kil. de Fougères ; 2.290 h. Ch. de f. Et.

**Tremblay** (François Le Clerc **du**), dit *le Père Joseph.* V. Joseph.

**tremble** [*tran-ble*] n. m. (lat. *tremulus*). Espèce de peuplier.

— Encycl. Le tremble ou peuplier tremble (*populus tremula*) est un arbre à écorce lisse, à tige droite, qui peut atteindre 15 à 20 mètres de haut. Ses feuilles, glabres sur les deux faces, frissonnent au moindre vent (d'où le nom de l'espèce). Le bois, mauvais pour le chauffage, est employé comme celui du peuplier blanc, mais il est moins durable ; on l'utilise à la fabrication du papier, et il donne par combustion en vase clos un charbon à poudre ; l'écorce du tremble est fébrifuge.

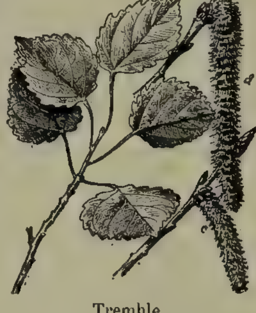
Tremble.

**tremblé, e** [*tran*] adj. Qui est ou semble être exécuté d'une main tremblante, peu assurée, peu ferme : *ligne, écriture tremblée ; dessin tremblé. Sons tremblés*, sons qui varient rapidement d'intensité. *Typogr. Filet tremblé* ou substantiv. *un tremblé*, filet ondulé.

**tremblement** [*tran-ble-man*] n. m. (de *trembler*). Agitation de ce qui tremble : *tremblement de main. Musiq.* Cadence précipitée en chantant ou en jouant d'un instrument. *Tremblement de terre*, secousse qui ébranle le sol sur une plus ou moins grande étendue. *Paléogr.* Se dit des sinuosités qui, à partir du VIIIe siècle, caractérisent l'écriture allongée. *Pop. Tout le tremblement*, ensemble nombreux de personnes ou de choses. *Méd.* Agitation involontaire, continue ou intermittente, du corps ou de certaines parties du corps, dont l'amplitude reste compatible avec l'exécution de mouvements volontaires, qui deviennent alors moins précis.

— Encycl. *Méd.* Le tremblement diffère suivant sa cause et a, par conséquent, une grande importance au point de vue diagnostique. Le tremblement toxique (alcool, tabac, mercure, plomb, ergotine, café) est peu marqué au début et n'intéresse généralement que le muscle antérieur ou même la main et les doigts ; il ne devient général que dans les intoxications très avancées. Dans la paralysie générale, il est, au début, localisé dans les muscles de la face, de la langue, des lèvres ; dans la paralysie agitante, il ne gagne pas la tête.

Le *tremblement sénile* débute par la tête ; il est constant, ce qui le distingue de celui de la sclérose en plaques, qui n'a lieu qu'à l'occasion d'un mouvement intentionnel. Le traitement est celui de la cause.

— *Géol.* Les tremblements de terre ou séismes sont une des conséquences de la contraction progressive de l'écorce terrestre, sous l'influence du refroidissement. Aussi se produisent-ils en général dans les zones déjà plissées et aux abords surtout des chaînes de montagnes les plus récemment formées. En Europe, les Apennins, la Calabre, la Sicile, le pourtour du bassin méditerranéen ; en Asie, le Japon et les îles de la Sonde ; en Amérique, le revers occidental des montagnes Rocheuses et des Andes sont le plus fréquent théâtre de ces soubresauts de l'écorce, dont quelques-uns ont amené de terrifiantes catastrophes (Calabre, 1783 ; Lisbonne, 1756 ; Quito, 1797 ; La Pointre-à-Pitre, 1843 ; San Francisco, Valparaiso, 1906 ; Messine, 1908 ; Guatemala, 1917, etc.).

Les vibrations de l'écorce se produisent en général le long des failles déjà existantes, au point de contact entre les terrains anciens et les terrains sédimentaires. Elles sont accompagnées de phénomènes électriques, d'orages, auxquels les animaux sont souvent particulièrement sensibles. Les secousses peuvent être *sussultoires, ondulatoires* ou *cyclonales*, selon les régions et l'éloignement de l'origine du séisme, qui prend le nom d'*épicentre.* Elles se transmettent à la vitesse d'environ 3 kilomètres à la seconde et peuvent être enregistrées à d'énormes distances par les *sismographes.* Afin de prévenir les catastrophes et les destructions de villes, il est devenu nécessaire d'adopter une architecture particulière pour les édifices, dans les régions traditionnellement menacées.

**trembler** [*tran-blé*] v. n. (lat. pop. *tremulare* ; de *tremere*, trembler). Etre agité par de petits mouvements saccadés : *le plancher tremble.* Eprouver de petits mouvements musculaires convulsifs : *trembler de froid. Fig.* Avoir peur : *je tremble qu'il n'apprenne trop vite cette malheureuse nouvelle.* Chevroter : *la voix des vieillards tremble. Trembler comme la feuille*, trembler beaucoup. *Faire trembler*, inspirer une extrême frayeur à. *Fam. A faire trembler*, d'une manière surprenante. V. a. *Trembler la fièvre*, être dans le frisson de la fièvre.

**trembleur, euse** [*tran, eu-ze*] n. et adj. Qui tremble. *Fig.* Personne craintive, circonspecte à l'excès : *ce fonctionnaire est un trembleur.* Nom sous lequel on désigne quelquefois certains sectaires anglais et américains (*shakers, quakers*). N. m. Appareil qui sert à interrompre automatiquement un courant électrique et à le rétablir de même. (Syn. INTERRUPTEUR.) N. f. Tasse qui est retenue dans sa soucoupe par une sorte de galerie.

— Encycl. *Hist. relig.* La secte des trembleurs ou shakers prit naissance en Angleterre en 1747, fondée par Anna Lee, James Wittacker, Joseph Meacham. Elle se répandit dans l'Amérique du Nord, particulièrement dans l'Etat de New-York. Les principales doctrines des trembleurs sont la communauté des biens, la séparation des sexes, le célibat et les travaux agricoles. Afin de se recruter, la secte attire les veuves chargées d'enfants. Leur nom de trembleurs vient de ce qu'ils croient entrer en communication avec les esprits en exécutant une sorte de danse pendant laquelle le corps entier tremble.

**Trembleur,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liège) ; 2.220 h. Armurerie ; charbonnages.

**Trembley** [*tran-blè*] (Abraham), naturaliste suisse, né et m. à Genève (1710-1784).

**tremblotant** [*tran-blo-tan*], **e** adj. Qui tremblote. Chevrotant : *voix tremblotante.* Qui vacille : *lumière tremblotante.*

**tremblote** [*tran*] n. f. *Pop.* Tremblement causé par le froid ou la peur : *avoir la tremblote.*

**trembloté, e** [*tran*] adj. Fait, dit avec tremblement.

**tremblotement** [*tran, man*] n. m. Action de trembloter.

**trembloter** [*tran-blo-té*] v. n. (de *trembler*). Trembler un peu : *trembloter de froid.* S'agiter doucement, vaciller : *les étoiles tremblotent dans le ciel.* V. a. Dire ou chanter d'une voix tremblotante : *trembloter une romance.*

**trémellacées** [*mèl-la-sé*] n. f. pl. Famille de champignons basidiomycètes, de consistance molle, comprenant les genres trémelle et voisins. S. une *trémellacée.*

**trémelle** [*mè-le*] n. f. Genre de champignons de la famille des trémellacées, à réceptacle gélatineux et contourné irrégulièrement, de couleur jaune ou violacée, qui croissent sur les brindilles tombées à terre : *la trémelle mésentérique renferme une substance amère dite trémelline.*

**Tremeloo,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 2.300 h.

**trémenheerite** [*men'*] n. f. Variété de graphite.

**Trémentines,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 14 kil. de Cholet ; 1.870 h. Ch. de f. Et.

**trémeur** n. f. (lat. *tremor*). Frayeur, grande crainte. (Vx.)

**trémex** [*mèks*] n. m. invar. Genre d'insectes hyménoptères térébrants phytophages, renfermant une douzaine d'espèces répandues sur le globe ; *les larves des trémex sillonnent de leurs galeries les peupliers et les hêtres.*

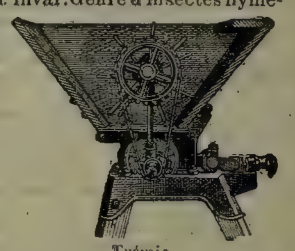
Trémie.

**trémie** [*mí*] n. f. (du lat. *trimodia*, mesure de trois muids). Sorte d'auge en forme de pyramide renversée, qui se place au-dessus de tout appareil destiné à couper, à trier, cribler, broyer ou moudre des substances quelconques, et dans laquelle on déverse ces substances pour les diriger vers les parties actives de l'appareil : *les moulins à grains, les broyeurs de pommes, les fouloirs, les égrappoirs, concasseurs, etc., sont pourvus d'une trémie.* Espace réservé dans un plancher pour porter l'âtre d'une cheminée. Mangeoire pour la volaille. Assemblage de planches en forme de pyramide renversée, servant à faire couler dans les fouilles du mortier ou du béton.

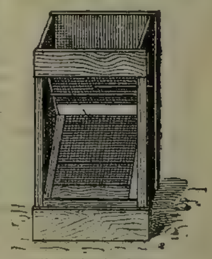
Trémie à plâtre.

**trémière** n. f. Nom vulgaire des alcées ou passe-roses. (On dit aussi TRÉMIER, n. m.) *Rose trémière*, v. ROSE.

**trémillon** [*ll* mll.] n. m. Pièce qui soutient la trémie d'un moulin.

**trémion** n. m. Barre de fer qui soutient la hotte d'une cheminée.

**trémois** ou **traimois** [*trè-moi*] n. m. (lat. *trimensis* ; de *tres*, trois, et *mensis*, mois). Blé de mars qui pousse en trois mois. Mélange de froment, de seigle, d'avoine et de vesces, qu'on sème en vue de produire des fourrages verts destinés aux bestiaux.

**tremolando** [*tré*] adv. (mot ital.). *Mus.* Avec tremolo, en tremblant.

**Trémolières** (Pierre-Charles), peintre français, né à Cholet, m. à Paris (1703-1739) ; auteur de tableaux religieux ou décoratifs d'un caractère mythologique.

**trémolite** n. f. (de *Tremola*, v. du Piémont). *Minéral.* Silicate naturel de magnésie, chaux et fer.

**tremolo** [*tré*] n. m. (mot ital.). *Musiq.* Tremblement produit par les instruments à archet lorsqu'on multiplie rapidement les vibrations sur une note : *musicien qui abuse du tremolo. Fig.* Tremblement artificiel de la voix : *orateur pleurard, qui fait des effets de tremolo.*

**Trémorel,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 38 kil. de Loudéac ; 1.740 h. Ch. de f.

**trémophobie** [*bî*] n. f. (du lat. *tremor*, trémeur, et du gr. *phobos*, peur). Peur morbide de trembler.

**trémoussant** [*mou-san*], **e** adj. Qui se trémousse.

**trémoussement** [*mou-se-man*] n. m. Action de se trémousser.

**trémousser** [*mou-sé*] v. a. Donner du mouvement à. (Vx.) V. n. Remuer, s'agiter surtout en parlant des oiseaux. **Se trémousser** v. pr. S'agiter d'un mouvement vif et irrégulier : *se trémousser d'impatience. Fig.* Se donner beaucoup de peine.

**trémoussoir** [*mou-soir*] n. m. Fauteuil permettant de se donner du mouvement sans sortir de sa chambre (inventé par l'abbé de Saint-Pierre).

**trempage** [*tran*] n. m. (de *tremper*). Immersion dans l'eau froide. *Impr.* Action d'humecter d'eau le papier avant l'impression.

— Encycl. Le trempage à l'eau tiède des graines à téguments durs facilite la germination ; mais le trempage dans des solutions soi-disant nutritives ou fertilisantes est une opération d'un effet absolument illusoire.

**trempant** [*tran-pan*], **e** adj. Qui plonge dans un liquide. *Acier trempant*, acier qui peut recevoir la trempe. *Usine qui marche à vanne trempante*, usine qui fonctionne alors que la vanne trempe dans l'eau au lieu d'être élevée dans toute sa hauteur.

**trempe** [*tran-pe*] n. f. (de *tremper*). Opération dans laquelle une masse métallique ou une masse de verre portée à une haute température est refroidie brusquement. Dureté et élasticité qu'ils acquièrent par cette opération : *recevoir une solide trempe*. Eau propre à faire fermenter le grain destiné à la fabrication de la bière. *Fig.* Constitution du corps. Qualité de l'âme, du caractère : *esprit, âme, caractère d'une bonne trempe*. *Pop.* Volée de coups : *donner, recevoir une trempe*. Premier jet de cire qu'on donne à la mèche des bougies. Opération qui consiste à appliquer une couche de colle sur le dos d'un volume.

— Encycl. *Métall.* Un alliage, suivant la température à laquelle il est porté, peut présenter des états moléculaires différents ; le refroidissement brusque maintient la structure acquise à chaud, de sorte que la trempe d'un alliage peut modifier ses propriétés ; ainsi il pourra devenir plus dur (aciers au carbone), mais aussi s'adoucir (bronzes). En principe, la trempe des métaux est surtout appliqué, aux aciers ; le métal est préalablement chauffé au-dessus de 900°, puis plongé dans l'eau, dans l'huile, etc. Après la trempe, l'acier est devenu dur et élastique ; pour diminuer sa fragilité, on le chauffe de nouveau à une température inférieure à celle de la trempe, et on laisse refroidir lentement ; cette opération s'appelle *revenir*. La trempe se détruit par un chauffage à haute température, suivi d'un refroidissement lent (*recuit*).

Pour la trempe du verre, v. VERRE.

**trempée** [*tran-pé*] n. f. Façon donnée à une chose en la trempant dans un liquide. Pain grillé que l'on trempe dans du vin chaud. *Par ext.* Le vin chaud lui-même. N. f. pl. *Pêch.* Cordes attachées aux deux bouts de la senne pour la tirer à terre.

**tremper** [*tran-pé*] v. a. (lat. *temperare*). Mouiller en mettant dans un liquide : *tremper une plume dans l'encre* ; *tremper du papier d'imprimerie*. Humecter : *tremper son mouchoir de larmes*. Donner la trempe à : *tremper une lame*. *Fig.* Donner du caractère, de l'énergie à : *l'adversité trempe l'homme*. *Tremper la soupe*, verser le bouillon sur le pain. *Pop. Tremper une soupe à quelqu'un*, le battre. *Tremper son vin*, y mettre beaucoup d'eau. *Etre trempé*, être très mouillé. *Tremper le papier*, le mouiller pour le rendre propre à l'impression. *Fig. Tremper ses mains dans le sang*, commettre un meurtre ; le conseiller, y consentir. V. n. Demeurer quelque temps dans un liquide. *Fig. Tremper dans un crime, dans un complot*, en être complice.

**tremperie** [*tran-pe-rî*] n. f. *Impr.* Lieu où l'on trempe le papier.

**trempette** [*tran-pè-te*] n. f. (de *tremper*). *Fam.* Petite tranche de pain que l'on trempe dans un liquide avant de la manger. *Faire la trempette*, manger de petites tranches de pain que l'on trempe dans un liquide. *Faire trempette*, prendre un bain très court.

**trempeur** [*tran*] n. et adj. m. Ouvrier qui trempe : *trempeur d'acier, de papier*.

**trempis** [*tran-pi*] n. m. (de *tremper*). Liqueur acide dans laquelle on trempe les pièces de cuivre pour les décaper. Eau dans laquelle on a trempé la morue pour la dessaler. Atelier de l'amidonnier. Lavage des matières destinées à la fabrication des couleurs.

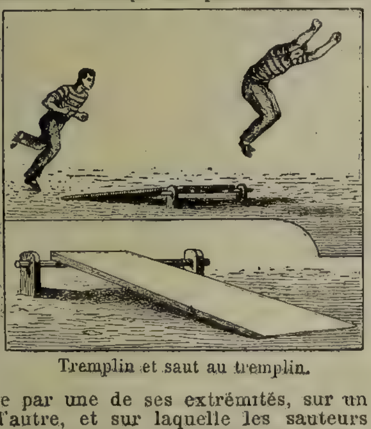

Tremplin et saut au tremplin.

**tremplin** [*tran*] n. m. (ital. *trampellino*) Planche, inclinée et très élastique, appuyant à terre par une de ses extrémités, sur un support par l'autre, et sur laquelle les sauteurs s'élancent lorsqu'ils veulent sauter loin, haut, faire des sauts périlleux, etc. (V. la planche GYMNASTIQUE.) *Fig.* Ce dont on se sert pour arriver à un résultat : *les tremplins de la politique*.

**trempoir** [*tran*] n. m. (de *tremper*). Endroit où l'on met tremper les pièces de drap chez les foulonniers.

**trempoire** [*tran*] n. f. Cuve dans laquelle on fait tremper une substance quelconque.

**trempure** [*tran*] n. f. (de *tremper*). Appareil en forme de bascule, qui sert à imprimer un mouvement d'abaissement ou d'élévation au palier et à la meule courante d'un moulin.

**trémue** [*mû*] n. f. Entourage en planches, disposé autour des panneaux des petits navires pour préserver la cale de l'eau de mer par gros temps. Gouttière par laquelle on fait passer la chaîne sur le pont. Nom des dalots de la gatte.

**trémulation** [*si-on*] n. f. (du lat. pop. *tremulare*, trembloter). Tremblotement rapide que l'on observe à la suite d'une brusque contraction musculaire.

**trémuler** [*lé*] v. a. (lat. *tremulare*). Donner un mouvement de trémulation à.

**trenail** n. m. (angl. *treenail*, cheville de bois ; de *tree*, arbre, et *nail*, clou). Cheville qui sert à assujettir les tirefonds dans les traverses de chemins de fer.

**Trenck** (François, baron **de**), officier autrichien d'une force, d'une bravoure et d'une férocité extraordinaires, né à Reggio, m. dans la forteresse du Spielberg (1711-1749).

**Trenck** (Frédéric, baron **de**), cousin du précédent, né à Kœnigsberg (1726-1794), célèbre par ses aventures, sa longue captivité, ses évasions et ses malheurs ; il mourut à Paris sur l'échafaud révolutionnaire. Il a publié une curieuse *Autobiographie*.

**Trencsen** (tch. **Trencin**), v. de Tchécoslovaquie (Slovaquie), ch.-l. de comitat, sur le Waag ; 7.800 h.

**Trendelenburg** (Frédéric-Adolphe), philosophe allemand, né à Eutin, m. à Berlin (1802-1872), auteur de : *le Droit naturel basé sur l'éthique*, etc.

**Trendelenburg** (POSITION DE), position donnée souvent à l'opérée dans les interventions gynécologiques et où la tête est plus basse que le bassin.

**Trengganu,** Etat de la péninsule malaise, sous le protectorat anglais depuis 1909 ; peuplé de 934.000 h. Cap. *Kuala Trengganu*.

**trénitz** ou **trénise** [*niss*] n. m. Contredanse qui était autrefois la quatrième figure du quadrille.

**trennel** [*trèn'-nèl*] n. m. Sorte de huche où l'en met les moules contenant la pâte à fromage de Roquefort.

**Trent** (le), riv. d'Angleterre, qui baigne Stone, Newark, Gainsborough et se réunit à l'Ouse pour former l'Humber ; 240 kil.

**trentain** [*tran-tin*] n. m. (de *trente*). Terme dont on se sert, à la paume, pour marquer que les joueurs ont chacun trente points. Ancienne sorte de drap dont la chaîne était composée de trente fois cent fils et avec lequel on confectionnait les vêtements de cérémonie. (Adjectiv. : *drap trentain*.) Nombre de trente messes que l'on fait dire pour un défunt.

**trentaine** [*tran-tè-ne*] n. f. (de *trente*). Nombre de trente ou environ. *Fam.* Age de trente ans : *avoir passé la trentaine*. Au XVe siècle, fraction de la compagnie d'infanterie, commandée par un trentenier.

**trente** [*tran-te*] adj. num. (lat. *triginta*). Trois fois dix : *un mois de trente jours*. Trentième : *page trente*. N. m. Nombre de trente : *le produit de trente multiplié par six*. (Dites *trente et un*, *trente-deux*, etc.) Trentième jour du mois : *le trente décembre*. *Trente et quarante*, *trente et un*, sortes de jeux de cartes. *Fam. Se mettre sur son trente et un* (altération de *trentain*), mettre ses plus beaux vêtements.

— Encycl. *Jeux. Trente et quarante.* Le trente et quarante se joue entre un banquier et un nombre indéterminé de joueurs. Il faut six jeux complets, mêlés ensemble. Les figures valent 10 points, l'as 1 point, les autres cartes comptent pour les points qu'elles marquent. Le tapis porte deux cartons, un rouge et un noir. Les pontes font leurs mises sur le carton qu'ils veulent. Le banquier tire du jeu, une à une, des cartes qu'il place sur la table, à découvert, les unes à la suite des autres ; il en forme une rangée, dont les points réunis doivent former un nombre de 31 à 40 ; il constitue une deuxième rangée, dans les mêmes conditions. La première rangée est pour la couleur noire, la deuxième pour la couleur rouge. La rangée qui atteint le plus près du chiffre 31 gagne. Lorsque les rangées sont égales, il y a refait, à moins qu'elles ne soient l'une et l'autre de 31, auquel cas le banquier s'adjuge la moitié de tous les enjeux.

*Trente et un.* Un jeu complet de 52 cartes, un banquier, un nombre illimité de pontes. Les figures valent 10 points, les autres cartes les points qu'elles marquent ; les as valent 1 ou 11, à volonté. Chaque ponte mise comme il l'entend. Le banquier distribue à chacun et à lui-même, en commençant par le voisin de droite, 3 cartes, une par une ; à chaque tour, il en retourne une devant lui, après s'être servi. Le gagnant à ce jeu est celui qui a 31 ou approche de ce chiffre. Le voisin de droite parle le premier : il « s'y tient », c'est-à-dire conserve ses cartes, ou, au contraire, s'il ne trouve pas son jeu assez bon, il échange une de ses cartes contre une des cartes à découvert. Si la somme des points d'un joueur dépasse 31, il est « mort » ou « crevé ». Le banquier parle le dernier, en s'y tenant ou en donnant des cartes ; il peut, dans ce dernier cas, « crever » comme les joueurs. S'il s'y tient, il abat son jeu et paye une fois leur mise à tous ceux qui ont une somme de points supérieure à la sienne et prend la mise de ceux qui ont une somme de points inférieure. Si le banquier se donne des cartes et qu'il vienne à crever, il paye tout le monde, sauf ceux qui ont crevé.

Si l'un des joueurs a 31 d'emblée, il abat son jeu, et le banquier lui paye le double de la mise qu'il a faite. Si le banquier a 31 d'emblée, il abat son jeu, et tous ceux qui n'ont pas 31 lui payent le double de leur mise.

**Trente tyrans** (les), nom donné aux membres d'un conseil oligarchique imposé par les Spartiates aux Athéniens, après la prise de leur ville par Lysandre. Ils se signalèrent par un monstrueux despotisme (404 av. J.-C.) et furent chassés par Thrasybule. Critias et Théramène sont les plus connus d'entre eux. — Nom donné aux généraux romains qui prirent la pourpre dans diverses provinces, sous les règnes de Valérien et de Gallien (253-268). En réalité, on n'en compte qu'une vingtaine.

**Trente** (*combat des*), combat qui forme un des plus saillants épisodes de la guerre de Bretagne (1341-1365). Il eut lieu entre Ploërmel et Josselin, sur la lande de Mi-Voie, où a été élevée une pyramide commémorative, le 27 mars 1351, entre trente chevaliers français, partisans de Charles de Blois, sous la direction de Beaumanoir, châtelain de Josselin, et trente chevaliers anglais, partisans de Jean de Montfort, commandés par Richard Benborough. Ces derniers furent vaincus.

**Trente ans** (*guerre de*), guerre religieuse et politique, qui commença en 1618 et se termina en 1648 par les traités de Westphalie. Elle eut pour causes essentielles l'antagonisme des protestants et des catholiques, l'absence de droits reconnus aux calvinistes et les inquiétudes nées des vues ambitieuses de la maison d'Autriche. C'est en Bohême, terre jadis troublée par la révolte hussite et jalouse de ses libertés, que la lutte éclata par la défénestration de Prague. — La guerre de Trente ans se divise en quatre périodes : 1o la *période palatine* (1618-1624), pendant laquelle Frédéric, électeur palatin, calviniste et élu roi de Bohême, fut vaincu à la Montagne-Blanche (1620) et dépouillé de ses Etats, grâce à l'inaction des luthériens ; — 2o la *période danoise* (1624-1628), pendant laquelle Christian V de Danemark se mit à la tête des luthériens. Battus à Lutter et à Dessau, les protestants durent s'incliner devant le triomphe de l'empereur Ferdinand, qui, par l'*édit de restitution*, essaye de les dépouiller d'une partie des domaines religieux sécularisés ; — 3o la *période suédoise* (1630-1635), au cours de laquelle Gustave-Adolphe, sur l'appel des protestants et grâce à l'appui de Richelieu, envahit l'Allemagne, remporta les victoires de Breitenfeld et du Lech, mais fut tué à Lutzen, au milieu de la dernière victoire qu'il remporta sur Wallenstein ; — 4o la *période française* (1635-1648), ainsi appelée parce que Richelieu, après avoir soutenu secrètement les adversaires de la maison d'Autriche, intervint directement contre elle. L'occupation de l'Alsace, les victoires françaises de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingen décidèrent l'Autriche à signer la paix de Westphalie. (V. WESTPHALIE.)

**Trente ans** (*Histoire de la Guerre de*), par Schiller (1790), ouvrage remarquable par de grandes qualités de narration, mais quelque peu dédaigneux de la recherche critique.

**Trente ans** ou *la Vie d'un joueur*, célèbre mélodrame en trois actes et en prose de Victor Ducange. C'est le démon du jeu qui rend tour à tour voleur, faussaire et parricide le triste héros du drame, Georges de Germany (1827).

**Trente** [*tran-te*], v. d'Italie (Tyrol), sur l'Adige ; 30.000 h. (*Trentins* ou *Tridentins*). Cathédrale (XIe-XVe s.) ; église Sainte-Marie-Majeure, où se tint le concile (v. art. suiv.). Filatures, manufactures. Prise par les Italiens du général Diaz le 3 novembre 1918, à la suite de l'attaque déclenchée à la fin d'octobre sur tout le front du Trentin, de l'Astico au Stelvio.

**Trente** (*concile de*), concile tenu à Trente de 1545 à 1553 pour opposer au protestantisme un ensemble de définitions dogmatiques et de réformes disciplinaires, capables de maintenir l'unité catholique (la Tradition source de la révélation conjointement avec les Ecritures, la Vulgate choisie comme édition officielle de la Bible, définition de la justification, des sacrements, de la transsubstantiation, existence du purgatoire, légitimité des indulgences, invocation des saints). Le concile ordonna la rédaction du *Cathéchisme du concile de Trente*, destiné à résumer l'enseignement qu'il avait défini.

**trente-deuxain** [*deu-zin*] n. m. Nom d'une ancienne sorte de drap dont la chaîne était composée de trente-deux fois cent fils. (On l'appelait aussi TRENTE-DEUX-CENT.) Adjectiv. : *drap trente-deuxain*.

**trente-deux-pieds** n. m. L'un des tuyaux de l'orgue.

**trente-huitain** n. m. Ancienne sorte de drap dont la chaîne était composée de trente-huit fois cent fils. (On l'appelait aussi TRENTE-HUIT-CENT.)

**trentenaire** [*tran-te-nère*] adj. Qui dure trente ans : *la possession trentenaire opère la prescription*.

**Trente-neuf articles** (*les*), articles contenant ce que l'Eglise anglicane considère comme les points essentiels de la doctrine chrétienne. Ils furent élaborés en 1562 par les membres du clergé anglais, sous la direction de l'archevêque Parker. Ils avaient été précédés en 1553 de *Quarante-deux articles*, rédigés sous la direction de Cranmer et dont ils reproduisent la substance. Ils furent revisés en 1571 et en 1604.

**trentenier** [*tran-te-ni-é*] n. m. Au XVe siècle, chef qui commandait la fraction de compagnie d'infanterie appelée *trentaine*.

**trente-quatrain** n. m. Ancienne sorte de drap dont la chaîne était composée de trente-quatre fois cent fils. (On l'appelait aussi TRENTE-QUATRE-CENT.)

**trente-sixain** n. m. Sorte de drap dont la chaîne était composée de trente-six fois cent fils. (On l'appelait aussi TRENTE-SIX-CENT.)

**trentième** [*tran*] adj. num. ord. (de *trente*). Qui occupe un rang marqué par le nombre trente : *la trentième année du siècle*. Qui est contenu trente fois dans un tout : *la trentième partie d'un tout*. N. Personne qui occupe le trentième rang : *être le, la trentième*. N. m. Trentième partie d'un tout.

**trentièmement** [*tran, man*] adv. En trentième lieu.

**Trentin,** partie méridionale du Tyrol, englobant la vallée supérieure de l'Adige jusqu'à son entrée dans le lac de Garde. Cette partie de l'ancienne Autriche, délimitée par les montagnes alpestres d'où sortent les sources de l'Adige, avait pour capitale *Trente* (de là son nom de *Trentin*) ; elle est à l'Italie depuis 1918.

Le Trentin a été un des principaux théâtres de la Grande Guerre sur le front italien. Dès le lendemain de la déclaration de guerre de l'Italie, des poussées commencèrent de ce côté, dans le val Giudicaria et dans le val Sugana, puis dans la vallée de l'Adige (1915) ; mais l'offensive autrichienne de mai 1916 rejeta nos alliés au S. de leurs frontières et les obligea à recommencer leur progression vers le N. Celle-ci, compromise par l'offensive autrichienne de juin 1918, fut assez vite arrêtée, mais l'avance italienne dans ce pays montagneux et difficile était fort maigre, au moment où l'Autriche se déclara vaincue. — Le traité de Saint-Germain-en-Laye du 10 septembre 1919 a donné le Trentin à l'Italie, pour qui ce pays était une des parties de l'*Italia irredenta*.

**Trentin** (ALPES DU), massif triangulaire des Alpes calcaires du Sud, délimité au N. par la vallée de la Brenta, à l'O. par celle de l'Adige entre Trente et Véron, et dominent au N.-O. le pays-bas vénitien. On y distingue les Monti Dodici et les Monti Lessini, que sépare la vallée de l'Astico, dont le rôle a été considérable pendant la Grande Guerre (1916-1917). Le plateau des Sette Communi ou d'Asiago fait partie des alpes du Trentin.

**Trenton,** v. des Etats unis d'Amérique, capitale de l'Etat de New-Jersey, sur le Delaware, accessible aux bateaux d'assez fort tonnage ; 119.000 h. En 1776, victoire décisive de Washington sur les troupes hessoises au service de l'Angleterre.

**trentuple** [*tran*] adj. Qui est trente fois aussi grand : *un nombre trentuple d'un autre*. N. m. Nombre trente fois aussi grand. (Peu us.)

**tréou** n. m. *Mar.* Voile carrée, destinée à remplacer une voile latine par gros temps.

**trépan** n. m. (gr. *trupanon*). Instrument de chirurgie, avec lequel on perce les os et surtout ceux du crâne. *Par ext.* Opération faite avec cet instrument : *subir le trépan.* Outil de serrurier, à foret ou à mèche, pour percer des trous verticalement. Instrument pour forer les roches, les pierres, etc.

— Encycl. *Chir.* Le trépan se compose d'une mèche droite ou d'une scie cylindrique, que l'on soumet à une rotation rapide par un vilebrequin ou un système d'engrenage. Lorsque l'appareil a suffisamment entamé la boîte cranienne et que l'on est près du cerveau, on achève l'opération au ciseau et au maillet.

**trépanateur** n. m. Celui qui fait l'opération du trépan.

**trépanation** [*si-on*] n. f. Opération chirurgicale qui consiste dans l'application méthodique du trépan à un os pour y pratiquer une ouverture dans le but d'évacuer un liquide épanché dans la cavité circonscrite par cet os ou sous sa face profonde.

— Encycl. Le mot *trépanation* s'applique surtout à l'ouverture de la cavité cranienne. Elle permet d aborder le cerveau, d'arrêter les hémorragies méningées, d'enlever les projectiles ou autres corps étrangers intracraniens, d'ouvrir les abcès. On a même tenté de très longues trépanations pour extraire certaines tumeurs cérébrales.

Pour trépaner, on n'emploie plus guère l'ancien trépan ; certains chirurgiens se servent du maillet et du ciseau ou, encore, de la scie à main. D'autres ont imaginé des fraises, des scies circulaires, qui permettent de tailler rapidement de larges ouvertures.

La trépanation a donné, depuis l'ère aseptique, de merveilleux résultats.

**trépaner** [*né*] v. a. (de *trépan*). Faire l'opération du trépan : *trépaner un blessé. Trépaner une mine,* en percer une amorce de sondage ou de puits avec le trépan.

**trépang** n. m. *Zool.* V. TRIPANG.

**trépas** [*pa*] n. m. (de *trépasser*). Passage ; droit de passage. (Vx.) *Poétiq.* Décès, mort : *Turenne eut un glorieux trépas. Fam. Passer de vie à trépas,* mourir.

> Le trépas vient tout guérir,
> Mais ne bougeons d'où nous sommes :
> Plutôt souffrir que mourir,
> C'est la devise des hommes.
>
> La Fontaine.

**trépassé** [*pa-sé*], **e** n. Personne décédée : *prier pour les trépassés. Le jour, la fête des trépassés,* le 2 novembre, jour des morts.

**trépassement** [*pa-se-man*] n. m. Trépas. (Vx.)

**trépasser** [*pa-sé*] v. n. (du vx franç. *très,* outre, et de *passer*). Mourir.

**Trépassés** (baie des), baie de la côte du Finistère, entre la pointe du Raz et la pointe du Van, ainsi nommée soit parce qu'on y embarquait les corps des druides trépassés pour les inhumer dans l'île de Sein, soit parce que les courants y portent les cadavres des naufragés. Au fond, l'étang de Loual recouvre la légendaire ville d'Ys.

**tréphine** n. f. (du gr. *trupanon,* trépan). Instrument de chirurgie, employé dans la trépanation.

**trépidant** [*dan*], **e** adj. Agité par secousses brusques. *Fig. : un style trépidant.*

**trépidation** [*si-on*] n. f. (lat. *trepidatio*). Tremblement des membres, des nerfs, etc. Tremblement en général : *la trépidation des vitres. Fig.* Violente agitation.

**trépider** [*dé*] v. n. (lat. *trepidare*). Trembler, être agité par de petites secousses rapides.

**trépidomèrte** (de *trépider,* et du gr. *metron,* mesure) n. m. Appareil destiné à enregistrer les trépidations de toutes sortes.

**trépied** [*pi-é*] n. m. (lat. *tripes ;* de *tres,* trois, et *pes, pedis,* pied). Ustensile de cuisine à trois pieds, qu'on place sur le feu, et sur lequel on pose un chaudron, une marmite. Dans l'antiquité, table, siège ou vase à trois pieds. Vase précieux consacré aux dieux, ou donné comme prix aux vainqueurs des jeux publics. *Trépied d'Apollon,* siège à trois pieds, sur lequel la Pythie de Delphes rendait ses oracles. *Fig. Etre, se croire sur le trépied,* parler avec enthousiasme, à la manière de l'antique sibylle.

Trépied.

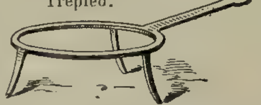

**trépignée** n. f. *Pop.* Volée de coups : *recevoir une fameuse trépignée.*

**trépignement** [*man*] n. m. Action de trépigner : *des trépignements de colère.*

**trépigner** [*gné*] v. n. (orig. germ.). Frapper vivement des pieds contre terre : *trépigner de joie, de colère, d'impatience.* V. a. Fouler avec les pieds : *trépigner la terre.*

**trépigneur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui trépigne, qui a l'habitude de trépigner.

**trépigneuse** [*gneu-ze*] n. f. Manège à plan incliné et tablier roulant.

— Encycl. La trépigneuse (encore appelée *tripoteuse* ou *tripot*) est formée essentiellement d'une caisse rectangulaire dont le fond est un tablier incliné à 12 ou 15 degrés, supporté par deux chaînes de Galle dont toutes les articulations (roulettes) roulent sur des rails fixes ; la surface du tablier est garnie de traverses en relief. A chaque extrémité est un tambour ; tous les deux tournent sur l'impulsion du tablier, et l'un d'eux transmet le mouvement aux organes multiplicateurs. On introduit dans la caisse un cheval ou un bœuf, dont le poids entraîne la fuite du tablier sous ses pieds et oblige l'animal à marcher constamment sur place, à trépigner (d'où le nom de l'appareil). Ce manège, s'il tient peu de place, est assez coûteux et, de plus, très fatigant pour l'animal qui l'actionne.

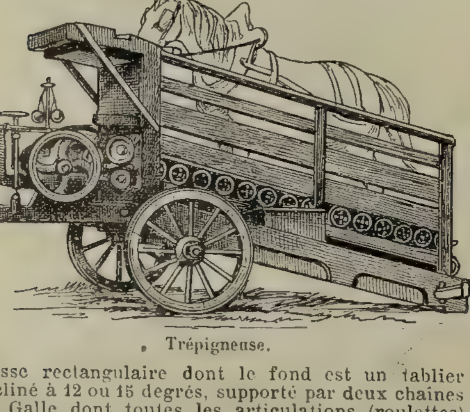

Trépigneuse.

**trépignis** [*gnî*] n. m. Mêlée générale des chevaliers, dans les tournois.

**Trépof** (Dimitri Fédorovitch), général russe (1855-1906). Il était le fils du chef de la police russe. Féodor Trépof, que la nihiliste Vera Zassoulitch, tenta d'assassiner. Gouverneur de Petrograd en 1905, le général Trépof réprima cruellement les mouvements révolutionnaires. — Son frère, Alexandre, né en 1862, fut président du conseil de novembre 1916 à janvier 1917 ; il lutta contre les menées allemandes à la cour de Russie.

**trépointe** n. f. (de l'anc. v. *trépoindre,* piquer à travers). Bande de cuir mince que les cordonniers, les bourreliers, etc., mettent et cousent entre deux cuirs plus épais.

**tréponème** n. m. Genre de protozoaires flagellés à corps en spirale, auquel appartient l'agent de la syphilis (*tréponème pâle*).

**Tréport** [*por*] **(Le)**, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 28 kil. de Dieppe, sur la Manche ; 4.990 h. (*Tréportais*). Eglise Saint-Jacques (xvi<sup>e</sup> s.). Maisons anciennes. Ch. de f. Et. et N. Bains de mer. Plage très fréquentée.

**Trept,** comm. de l'Isère, arr. et à 32 kil. de La Tour-du-Pin ; 1.670 h.

**très** [*trè*] adv. (du lat. *trans,* au delà). Se place devant un adjectif ou un autre adverbe, pour marquer le superlatif. (*Très* ne doit pas être suivi de trait d'union : *très bien, très fort, très bon,* etc.)

**trésaille** [*za, ll* mll., *e*] n. f. Pièce horizontale de bois, qui maintient les ridelles d'une charrette.

**trésaillé, e** [*za, ll* mll.] ou **trésallé, e** [*zal*] adj. (de *très,* et *aller*). Se dit d'un tableau, d'une faïence, que l'action de la chaleur a fendillés.

**tresaillure** [*trè-sa, ll* mll.] ou **tressaillure** n. f. Fentes du vernis d'une poterie trésaillée.

**Tresbœuf,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 35 kil. de Redon ; 1.520 h.

**Tresca** (Henri-Edouard), savant français, né à Dunkerque, m. à Paris (1814-1885). Il s'est occupé principalement de mécanique appliquée. Membre de l'Académie des sciences (1872).

**trescalan** [*très-ka*] n. m. *Bot.* L'un des noms vulgaires du *millepertuis.*

**trescheur** [*trè-cheur*] ou **trécheur** n. m. *Blas.* Pièce honorable analogue à l'orle, mais moins large et moins près des bords de l'écu. (V. la planche blason.)

**tréseau** [*zô*] n. m. *Féod.* Réunion de treize gerbes laissées sur le champ jusqu'à ce qu'elles aient été dîmées ou champarties.

**tré-sept** ou **trésette** [*zè-te*] n. m. (ital. *tresette ;* de *tre,* trois, et *sette,* sept). Jeu de cartes qui se joue à quatre personnes avec un jeu complet et où le trois et le sept sont les cartes gagnantes.

**très-fonds** n. m. Syn. de TRÉFONDS.

**trésillon** n. m. Syn. de ÉTRÉSILLON.

**trésillonner** v. a. Syn. de ÉTRÉSILLONNER.

**trésor** [*zor*] n. m. (lat. *thesaurus*). Amas d'or, d'argent, de choses précieuses mises en réserve : *découvrir un trésor caché.* Lieu où l'on enferme ces choses. Objet précieux, caché ou enfoui, découvert par hasard : *trouver un trésor.* Reliques et ornements de prix, que l'on conserve dans certaines églises. Lieu où l'on garde ces objets : *le trésor de Notre-Dame. Le Trésor public,* ou simplement *le Trésor,* administration chargée de la gestion des deniers publics. Bureaux, caisse d'un trésorier public. *Fig.* Tout ce qui est précieux, excellent, très utile : *le travail est un trésor.* Personne ou chose pour laquelle on a un très grand attachememt. Nom affectueux que l'on donne à un enfant, etc. : *viens m'embrasser, mon trésor.* Au plur. Appas d'une femme : *des trésors naissants. Les trésors de Cérès, de Bacchus, de l'automne,* les blés, les raisins, les fruits. *Bibliogr.* Nom donné à divers ouvrages d'érudition : un *Trésor de la langue grecque.*

— Encycl. *Dr.* Le trésor appartient : 1° pour le tout à celui qui l'a découvert dans sa propriété ; 2° pour moitié à l'inventeur et pour moitié au propriétaire, s'il a été découvert sur le fonds d'autrui.

**Trésor de la langue latine** (*Thesaurus linguæ latinæ*), ouvrage de Robert Estienne, dont la première édition parut en 1531. Il a servi de modèle à tous les dictionnaires latins publiés ensuite.

**Trésor de la langue grecque** (*Thesaurus græcæ linguæ*), admirable et immense ouvrage de lexicologie, par Henri Estienne (1572). Les frais de cette publication réduisirent l'auteur à la misère.

**Trésor poétique de la langue latine** (*Thesaurus poeticus linguæ latinæ*), par. L. Quicherat, dictionnaire prosodique et poétique de la langue latine (revu par Em. Châtelain en 1886).

**Tresor dou felibrige** (*lou*), par Frédéric Mistral (1879-1886) ; dictionnaire provençal-français, embrassant les divers dialectes de la langue d'oc.

**Trésor sacré** (*ordre du*), ordre de chevalerie japonais, institué par l'empereur Mutsu-Hito en 1888. Huit classes ; le ruban est bleu pâle, avec une bande jaune de chaque côté.

**trésoraire** [*zo-rè-re*] adj. Relatif au trésor. (Peu us.)

**trésorerie** [*zo-re-rî*] n. f. (de *trésorier*). Lieu où l'on garde et l'on administre le Trésor public. *Partic.* Bureaux d'un trésorier-payeur général. Fonction de trésorier public. Mode de conservation et mouvement des fonds qui appartiennent à l'Etat. Ministère des finances en Angleterre : *lord de la trésorerie Banc de la trésorerie,* banc des ministres, dans la Chambre des communes d'Angleterre. Bénéfice, maison du trésorier d'un chapitre.

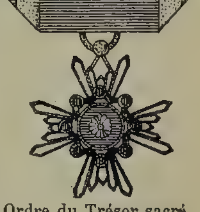

Ordre du Trésor sacré.

**Trésorerie et des Postes aux armées** (*service de la*), service qui assure en campagne toutes les opérations de recettes et dépenses faites pour le compte de l'Etat, de la Caisse des dépôts et consignations, de la Légion d'honneur, et qui assure l'échange des correspondances de toute sorte, de l'intérieur sur le front ou réciproquement, depuis les stations têtes d'étapes. Le service comprend un payeur général au quartier général d'armée, un payeur principal au quartier général de corps d'armée, un payeur particulier au quartier général de chaque division, puis des agents et sous-agents dont le nombre est déterminé suivant les besoins.

**trésorier** [*zo-ri-é*] n. m. (de *trésor*). Fonctionnaire qui reçoit et distribue les fonds d'un prince, d'un Etat, d'une communauté, d'un chapitre, d'un régiment, etc. *Par ext.* Personne qui a un mouvement d'argent, qui distribue de l'argent. Officier d'une église collégiale, chargé de la garde des vases sacrés. *Trésorier-payeur général,* comptable supérieur, chargé d'assurer, dans le ressort d'un département, le service du trésor. Pl. des *trésoriers-payeurs généraux.*

— Encycl. Les trésoriers-payeurs généraux sont nommés par décret. Ils réunissent les attributions antérieurement réparties entre les receveurs généraux et les payeurs du Trésor. Placés sous l'autorité du ministre des finances, ils ont sous leurs ordres les receveurs particuliers des finances et les percepteurs ; ils sont responsables de la gestion de leurs subordonnés.

Commis au recouvrement des impôts directs et taxes assimilées, ils centralisent, en même temps que ces revenus, toutes les sommes perçues pour le compte de l'Etat et des départements, soit par leurs propres agents, soit par les receveurs des régies financières, ainsi que les fonds des communes et des établissements publics, qui sont versés en compte courant avec le Trésor. Ils payent toutes les dépenses publiques. Ils sont justiciables de la Cour des comptes et rendent, outre leurs comptes du Trésor, un compte spécial pour les opérations du département dont ils sont comptables.

Les trésoriers-payeurs généraux fournissent un cautionnement élevé, dont ils doivent posséder la moitié en propre. Ils touchent, outre un traitement fixe, des commissions et remises sur certaines de leurs opérations.

**trésorier** [*zo-ri-é*], **ère** adj. Qui appartient au trésor, aux trésoriers.

**trésorière** [*zo*] n. f. Celle qui, dans une communauté, dans une association, reçoit les revenus, les souscriptions, etc.

**tresquale** [*très-kou-a-le*] n. f. Terre qui se trouve dans les criblures de la cochenille.

**tresquilles** [*très-ki, ll* mll., *e*] n. f. pl. Nom donné autrefois à des laines en suint du Levant.

**tressage** [*trè-sa-je*] n. m. (de *tresser*). Action de tresser : *le tressage de la paille est très pratiqué en Italie.*

**tressaillant** [*trè-sa, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui éprouve des tressaillements.

**tressaillement** [*trè-sa, ll* mll., *e-man*] n. m (de *tresaillir*). Brusque secousse de tout le corps généralement à la suite d'une émotion vive : *tressaillement d'un nerf. Abusiv.* Mouvement soudain déplacement d'un muscle, d'un tendon. *Fig.* Agitation, émotion.

**tressailli** [*très-sa, ll* mll., *i*] adj. m. *Nerf, tendon tressailli,* déplacé par un effort violent.

**tressaillir** [*trè sa, ll* mll., *ir*] v. n. (du lat. *transilire,* sauter par delà. — *Je tressaille, nous tressaillons. Je tressaillais, nous tressaillions. Je tressaillis, nous tressaillîmes. Je tressaillirai, nous tressaillirons. Je tressaillirais, nous tressaillirions. Tressaille, tressaillons, tressaillez. Que je tressaille, que nous tressaillions. Que je tressaillisse, que nous tressaillissions. Tressaillant. Tressailli, e.*) Eprouver un tressaillement : *tressaillir de joie, de crainte.*

**tressaillure** [*trè-sa, ll* mll.] n. f. *Techn.* Syn. de TRÉSAILLURE.

**tressalier** [*trè-sa-li-é*] n. m. Cépage à fruits blancs, que l'on cultive dans le département de l'Allier.

**Tressan** (Louis-Elisabeth de La Vergne, comte **de**), littérateur français, né au Mans, m. à Paris (1705-1783), gouverneur de la Lorraine, grand maréchal de la cour du roi Stanislas, membre de l'Académie française. Il adapta en français moderne un grand nombre de romans et de fableaux du moyen âge et du xiii<sup>e</sup> siècle. Il traduisit l'Arioste, etc.

**tressaut** [*trè-sô*] n. m. (de *tressauter*). Sursaut. *Féod.* Privilège en vertu duquel on passait avant des parents plus proches.

**tressauter** [*trè-sô-té*] v. n. (de *très,* et *sauter*). Sursauter, tressaillir : *tressauter devant un danger imminent.*

**tresse** [*trè-se*] n. f. (subst. verb. de *tresser*). Tissu plat de fils, de cheveux, de corde, etc., entrelacés. Large galon de laine plat qui garnit les coutures et diverses parties de certains dolmans. Cheveux assujettis sur trois brins de soie, pour faire les perruques. Ornement architectural, constitué par l'entrelacement de plusieurs tresses. *Mar.* Cordage plat ou tressé à la main, composé de fils de caret et de bitord. Gros papier gris.

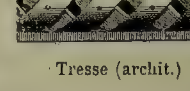

Tresse (archit.)

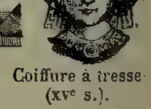

Coiffure à tresse (xv<sup>e</sup> s.).

**tresseau** [*trè-sô*] n. m. Réunion de trois batteurs en grange.

**tresselette** [*trè-se-lè-te*] n. f. Petite tresse.

**tresser** [*trè-sé*] v. a. Arranger en tresse : *tresser des cheveux.*

**tresserie** [*trè-se-rî*] n. f. Atelier où l'on fait des tresses.

**tresseur, euse** [*trè-seur, eu-ze*] n. Celui, celle qui tresse des fils, des cheveux, etc.

**tression** [*trè-si-on*] n. m. Son complètement dépourvu de farine.

**tressoir** [*trè-soir*] n. m. (de *tresser*). Instrument sur lequel on tresse les cheveux. Outil servant à marquer la place où il faut mettre les clous d'ornement.

**tresson** [*trè-son*] n. m. Ancien ornement de tête pour les femmes.

**tressot** [*trè-so*] ou **tresseau** [*trè-sô*] n. m. Cépage cultivé dans les vignobles de l'Yonne, et qui donne des raisins panachés, noirs ou blancs.

**tressuer** [*trè-su-é*] v. n. (de *très*, et *suer*). Suer abondamment.

**tressun** [*trè-sun*] ou **tresson** [*trè-son*] n. m. *Pêch.* Filet à petites mailles, que l'on nomme aussi FOLLE.

**tressure** n. f. *Pêch.* Syn. de TRESSUN.

**trest** [*trèst'*] n. m. Toile à voiles pour les bateaux pêcheurs.

**Trestaillons** (Jacques Dupont, dit), un des chefs des bandes royalistes qui désolèrent, pendant la Terreur blanche, les environs de Nîmes et d'Uzès.

**tréteau** [*tô*] n. m. (bas lat. *transtellum*, de *transtrum*). Pièce de bois longue et étroite, portée sur quatre pieds, pour soutenir une table, un échafaud, un théâtre, etc. Pl. Théâtre de saltimbanques, d'opérateur forain, etc. *Fig.* Charlatanisme. *Monter sur les tréteaux*, se faire comédien. *Pop.* Mauvais cheval.

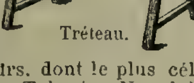
Tréteau.

— Encycl. *Théât.* C'est sur le Pont-Neuf et sur la place Dauphine que s'élevaient au XVIIe siècle les *Tréteaux* des charlatans et des opérateurs, dont le plus célèbre fut Mondor, secondé par Tabarin. Non loin, Desiderio Descombes, baron de Grattelard, attirait les badauds par ses serpents en bouteille. Outre ces tréteaux de charlatans, il y avait aussi les tréteaux des théâtres forains, où jouaient Gaultier-Garguille, Gros-Guillaume, Turlupin, etc.

**Trets,** ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 23 kil. d'Aix ; 2.710 h. Ch. de f. P.-L.-M. Lignite.— Le cant. a 8 comm. et 7.240 h.

**treu** n. m. *Féod.* Droit seigneurial sur les marchandises et le gibier.

**treuil** [*treu, l* mll.] n. m. (lat. *torculum*, pressoir, ou *trochlea*, poulie). Cylindre horizontal mobile, autour duquel s'enroule une corde qui sert à élever des fardeaux.

— Encycl. *Mécan.* Le treuil est constitué par un cylindre en bois ou en métal (*tambour*) qui, à ses deux extrémités, repose par des tourillons sur deux coussinets et est capable de recevoir, à l'aide d'une manivelle ou par tout autre moyen, un mouvement de rotation autour de son axe. Sur ce cylindre est enroulée la corde ou la chaîne qui, à l'une de ses extrémités, supporte le poids qu'il faut élever, tandis que l'autre bout est fixé par un crochet-arrêt en un point quelconque de la surface du cylindre. Quelquefois, c'est à l'aide d'une grande roue munie d'échelons qu'on fait mouvoir le treuil (*treuil des carriers*). Les cabestans sont des treuils à axe vertical.

— *Cult.* On utilise en agriculture, pour le défoncement des terres, des treuils actionnés par des animaux ou de puissants appareils mécaniques automobiles (V. MOTOCULTURE).

**treuille** [*treu, ll* mll., *e*] n. f. Petite truble à pêcher les crevettes. N. f. pl. Entrailles de hareng servant d'appât.

**treuillée** [*treu, ll* mll., *é*] n. f. Quantité de raisins soumis au treuil ou au pressoir, dans l'Aunis.

**treuver** v. a. Anc. forme de TROUVER.

**trêve** n. f. (haut allem. *triwa*). Suspension d'hostilités entre des belligérants : *conclure une trêve. Trêve marchande*, trêve durant laquelle le commerce est permis entre les Etats en guerre. *Fig.* Suspension d'attaques quelconques : *en cas de danger national, les partis politiques doivent faire trêve.* Relâche, suspension d'action : *son mal ne lui donna point de trêve. Trêve de railleries, de cérémonies*, plus de railleries, de cérémonies. *N'avoir ni paix ni trêve*, n'avoir pas un moment de repos. *Faire trêve à*, cesser, suspendre. *Fam. Trêve des confiseurs*, suspension d'hostilités entre les partis, dans les Chambres, du 31 décembre au second mardi de janvier, période qui coïncide avec les fêtes du jour de l'an et les échanges de bonbons qu'elles comportent. *Trêve de Dieu*, loi religieuse promulguée en 1041 par le concile de Nicée et qui défendait tout acte de violence ou d'hostilité du mercredi soir au lundi matin.

— Encycl. *Dr. intern.* Autrefois, dans les guerres, souvent longues, les belligérants, épuisés, concluaient des trêves ou conventions, par lesquelles ils s'engageaient à s'abstenir de toute hostilité pendant un temps déterminé. En 1684, une trêve de vingt ans fut conclue entre plusieurs Etats européens. Pendant longtemps, la guerre entre les chrétiens et les musulmans ne fut interrompue que par des trêves. Le mot *trêve* a été remplacé aujourd'hui, selon les cas, par l'expression d'*armistice* ou de *suspension d'armes*.

**Trévé,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 5 kil. de Loudéac ; 1.750 h.

**Trèves** [*ve*], v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur la Moselle ; 55.000 h. (*Trévires* ou *Trévères*). Musées ; ruines romaines (*Porta Nigra*), palais impérial, amphithéâtre. Basilique de Constantin. Cathédrale des Saints-Pierre-et-Hélène, la plus ancienne de l'Allemagne (IVe s.), où l'on vénère la tunique sans couture du Christ. Draps, chapellerie, machines. Ce fut au moyen âge la capitale d'un archevêché-électorat, qui occupait toute la vallée inférieure de la Moselle.

**Trèves,** ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 47 kil. du Vigan ; 460 h. Houille. — Le cant. a 6 comm. et 3.000 h.

**trévier** [*vi-é*] n. m. *Mar. anc.* Maître voilier. Ouvrier qui fait des voiles. Syn. TRAVIER.

**Trévières,** ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 16 kil. de Bayeux ; 970 h. Ch. de f. — Le cant. a 26 comm. et 8.970 h.

**Tréville** ou **Troisville** (Armand-Jean de Peyre, comte **de**), officier français, né dans le pays de Soule (Basses-Pyrénées) vers 1596, m. en 1672 ; capitaine lieutenant de la compagnie des mousquetaires. Exilé par Richelieu, il reprit son commandement sous le ministère Mazarin et fut ensuite gouverneur du pays de Foix. — Son fils, Joseph-Henri, m. à Paris (1641-1708), quitta l'armée, se tourna vers la dévotion et se rapprocha de Port-Royal. Savant helléniste et fort spirituel, il joua un grand rôle dans le monde religieux.

**trévir** n. m. (lat. *trevir* ; de *tres*, trois, et *vir*, homme). *Hist. rom.* Nom donné aux membres d'une commission de trois membres.

**trévire** n. f. (du préf. *trans*, et de *virer*). *Mar.* Cordage plié en double, amarré au sommet d'un plan incliné et servant à y faire rouler un corps cylindrique. Sorte de trésillon.

**trévirer** [*ré*] v. a. Affaler à l'aide de trévires.

**Trévires,** peuple gaulois de la Belgique, fortement mélangé d'éléments germaniques ; capit. *Trèves.*

**Trevisani** (Francesco), peintre italien, né à Capo d'Istria, m. à Rome (1656-1746). Ses tableaux se distinguent par une touche fine et spirituelle : *Jésus montrant une grenadille à la Vierge.*

**Trévise,** v. d'Italie (Vénétie), sur le Sile ; 45.000 h. (*Trévisans*). Métallurgie, porcelaine. Ville entourée de remparts. Palais du Consiglio de la Signoria (XIIe s.). Cathédrale du XIe siècle. Patrie de l'évêque Fortunat, du peintre Bordane. — La province a 525.000 hab.

**Trévise** (duc de). V. Mortier.

**Trévol,** comm. de l'Allier, arr. et à 8 kil. de Moulins ; 1.210 h.

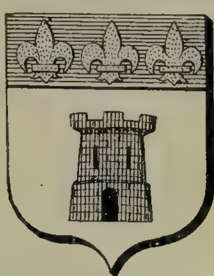
Armes de Trévoux.

**Trévoux** [*vou*], ancienne capitale de la principauté de Dombes ; ch.-l. d'arr. (Ain) ; sur la Saône ; ch. de f. P.-L.-M. ; à 49 kil. de Bourg ; 3.070 h. (*Trévoltiens*). Eglise du XIVe siècle. Restes de remparts. Orfèvrerie. — L'arr. a 8 cant., 115 comm., 81.400 h. — Le cant. a 24 comm. et 17.080 h.

**Trévoux** (*Journal* ou *Mémoires de*), recueil critique et littéraire, créé par les jésuites à Trévoux pour combattre l'école philosophique, et publié de 1701 à 1757. Source très importante de documents pour l'histoire littéraire.

**Trévoux** (*Dictionnaire de*). V. DICTIONNAIRE.

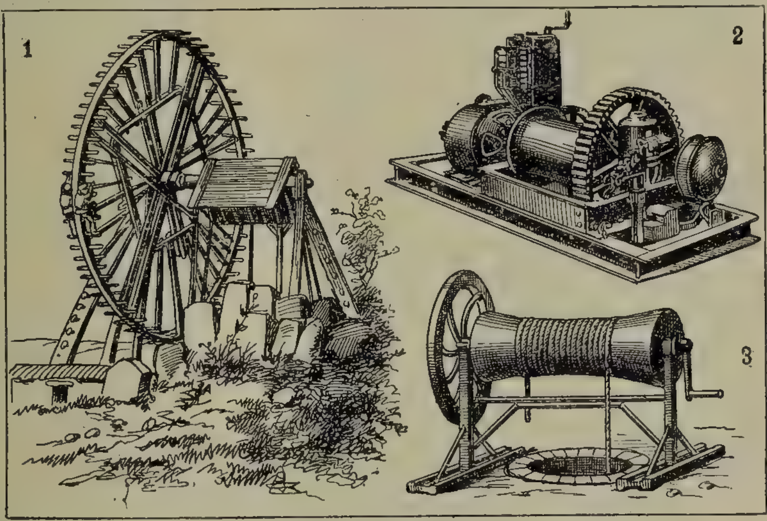

Treuils : 1. De carrier ; 2. Électrique ; 3. A manivelle.

**Trévoux (Le)**, comm. du Finistère, arr. et à 8 kil. de Quimperlé ; 1.640 h.

**trez** n. m. V. TRAËZ.

**Trézel** (Camille), général français, né et m. à Paris (1780-1860) ; il se distingua en Algérie, mais il essuya un sanglant échec à la Macta (1835).

**Trézène,** v. de l'ancienne Grèce (Péloponèse). Ruines actuelles près de *Damala.*

**tri** (du lat. *tres, tria*, trois), préfixe qui signifie *trois* et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots français.

**tri** n. m. Triage : *le tri des lettres, des soies.*

**tri** n. m. Assemblage de colonnes qui font partie du métier à fabriquer les lacets. Abréviation de TRICYCLE. (V. TRI-PORTEUR.)

**tri** ou mieux **trick** n. m. (mot angl.). Espèce de jeu d'hombre, qu'on joue à trois. Au bridge, chacune des levées faites en plus de celles de l'adversaire. *Faire le tri*, au jeu de whist, faire une levée de plus que la partie adverse.

**triable** adj. Qui peut être trié.

**triacleur** n. m. (de *triacle*, anc. forme de *thériaque*). Vendeur de thériaque, charlatan. Homme qui trompe par de belles paroles. (Vx.)

**triacontaèdre** adj. (du gr. *triakonta*, trente, et *edra*, base). Se dit des substances dont les cristaux ont trente faces.

**triade** n. f. (du gr. *trias, ados*, groupe de trois). Assemblage de trois unités, de trois personnes, etc. : *la triade de Jupiter, Minerve et Apollon. Litt. gr.* Dans les odes pindariques, ensemble formé par la strophe, l'antistrophe et l'épode.

**triadelphe** [*dèl-fe*] adj. (du préf. *tri*, et du gr. *adelphos*, frère). Se dit des plantes dont la fleur présente des étamines soudées par leurs filets en trois faisceaux distincts.

**triadelphie** [*dèl-fî*] n. f. Etat des plantes triadelphes.

**triadique** adj. Qui appartient à la triade.

**triage** n. m. (de *trier*). Action de trier, de choisir : *le triage de la houille.* Choses choisies. *Gare de triage*, ensemble de voies de garage situées à proximité d'une bifurcation importante et où s'effectue le triage des wagons de marchandises, suivant leur destination. Action de jeter au rebut les feuilles de papier qui viennent d'être fabriquées et qui sont tachées ou déchirées. Action d'enlever à la main les corps étrangers restés dans la laine après son battage.

**triage** n. m. (de *trier*). *Sylvic.* Canton de bois, par rapport aux coupes qu'on en a faites. Etendue de forêt qu'un garde forestier doit surveiller.

**triailé** [*è-lé*], **e** adj. (du préf. *tri*, et de *aile*). Muni de trois ailes.

**triaille** [*a, ll* mll., *e*] n. f. (de *trier*). Chez les fabricants de cartes à jouer, catégorie de carton qui n'est pas de première qualité.

**triaire** [*è-re*] n. m. (lat. *triarius*). Nom donné aux soldats qui formaient le troisième rang de la légion romaine et qui étaient choisis parmi les plus âgés.

**Triaize,** comm. de la Vendée, arr. et à 36 kil. de Fontenay ; 1.520 h.

**triakène** n. m. (du préf. *tri*, et de *akène*). *Bot.* Fruit composé de trois akènes.

**trial** n. m. Chanteur d'opéra-comique, qui tient l'emploi où excellait *Antoine Trial.* Pl. des *trails.*

**Trial** (Antoine), chanteur français à l'Opéra-Comique, né à Avignon, m. à Paris (1736-1795). Il excella dans l'emploi des ténors comiques et laissa son nom à cet emploi.

**trialisme** [*lis-me*] n. m. Système composé de trois éléments. Réunion sous un même souverain de trois Etats autonomes.

**triandre** adj. (du préf. *tri*, et du gr. *anèr, andros*, mâle). Qui a trois étamines libres.

**triandrie** [*drî*] n. f. Etat des plantes triandres.

**triandrique** adj. *Bot.* Qui appartient à la triandrie.

**triangle** n. m. (lat. *triangulus*). *Géom.* Figure formée par trois droites qui se coupent deux à deux sans passer toutes les trois par un même point et qui sont limitées à leurs intersections. *Triangle isocèle*, celui qui a deux côtés égaux. *Triangle équilatéral*, celui qui a les trois côtés égaux. *Triangle scalène*, celui dont les trois côtés sont inégaux. *Triangle rectangle*, celui qui a un angle droit.

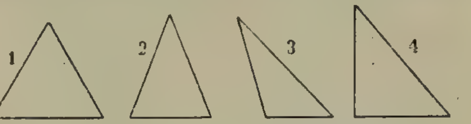

Triangles : 1. Equilatéral ; 2. Isocèle ; 3. Scalène ; 4. Rectangle.

*Triangle sphérique*, triangle formé sur la surface d'une sphère par trois arcs de grands cercles qui se coupent. *Musiq.* Instrument d'acier en forme de triangle, qu'on frappe avec une baguette de même métal. Musicien qui en joue. *Mar.* Echafaud composé de trois planches ou de trois barres de cabestan et servant à nettoyer un mât. Pavillon de forme triangulaire, pour les signaux. *Astron. Triangle boréal*, constellation de l'hémisphère boréal. *Triangle austral*, constellation de l'hémisphère austral. *Blas.* Meuble de l'écu représentant la figure de ce nom. L'un des attributs de la franc-maçonnerie. *Techn.* Sorte d'équerre dont une branche est beaucoup plus mince que l'autre. *Fortif.* Ouvrage dont les trois angles sont formés par des bastions coupés ou des demi-bastions.

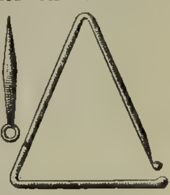
Triangle (mus.).

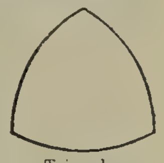
Triangle curviligne.

— Encycl. *Géom. Triangles rectilignes.* Les points de rencontre des droites qui forment le triangle sont les *sommets du triangle.* Les segments limités aux sommets sont les *côtés du triangle.* La distance d'un sommet au côté opposé est la *hauteur du triangle* relative au côté considéré. La droite qui joint un sommet au milieu du côté opposé est la *médiane du triangle.* Les trois angles et les trois côtés d'un triangle constituent ses six éléments principaux. La somme des angles d'un triangle est égale à deux angles droits.

Dans un triangle isocèle, aux côtés égaux sont opposés des angles égaux et, réciproquement, si, dans un triangle, deux angles sont égaux, aux angles égaux sont opposés des côtés égaux, et le triangle est isocèle. Il en résulte qu'un triangle équilatéral est équiangle, et chaque angle vaut par suite 60°.

L'aire d'un triangle a pour mesure le demi produit des nombres qui mesurent la base et la hauteur.

Si $a$, $b$, $c$ sont les trois côtés du triangle, $S$ son aire, on démontre que : $S = \sqrt{p(p-a)(p-b)(p-c)}$, $p$ désignant le demi-périmètre.

**triangulaire** [*è-re*] adj. (lat. *triangularis*). Qui est en forme de triangle : *figure triangulaire.* Dont la base est un triangle : *pyramide triangulaire.* N. m. Nom de divers muscles qui ont la forme d'un triangle.

**triangulairement** [*lè-re-man*] adv. En triangle.

**triangulateur** adj. m. Se dit d'un géomètre chargé de faire des triangulations.

**triangulation** [*si-on*] n. f. (du lat. *triangulus*, triangle). Opération trigonométrique au moyen de laquelle on lève le plan d'un terrain, en le divisant en triangles : *opérer la triangulation d'un pays.*

— Encycl. La triangulation, imaginée par le Hollandais Snellius au commencement du XVIIe siècle, substitue, sur le terrain, à la mesure des grandes longueurs une évaluation d'angles susceptible de plus de précision. On sait que si, dans un triangle, on connaît un côté et les deux angles qui lui sont adjacents, on peut calculer trigonométriquement tous les autres éléments du triangle ; si une contrée est couverte d'un réseau de triangles déterminés par leurs sommets (points élevés), on mesurera très exactement le côté de l'un de ces triangles et les deux angles adjacents. On pourra par le calcul déterminer les autres côtés, puis, de proche en proche, les éléments de tous les triangles, et l'on pourra repérer ces derniers à une échelle déterminée sur une feuille de papier. Pour achever la carte, il suffira de la même façon de repérer, par rapport à chacun des triangles, tous les points remarquables qui se trouvent à l'intérieur de son périmètre.

**trianguler** [*lé*] v. a. Faire la triangulation de.

**triannuel, elle** adj. Syn. de TRISANNUEL.

**triannulaire** [*an'-nu-lè-re*] adj. (du préf. *tri*, et de *annulaire*). Qui offre trois anneaux.

**Trianon** (*le Grand* et *le Petit*), noms de deux châteaux bâtis dans le parc de Versailles. le premier sous Louis XIV, par Hardouin-Mansard (1687), l'aile dite *Trianon sous bois* n'ayant été ajoutée qu'en 1705 ; le second sous Louis XV, par Gabriel (1755). C'est au Petit Trianon que Marie-Antoinette passait le meilleur de son temps ; elle y avait créé un véritable village d'opéra-comique.

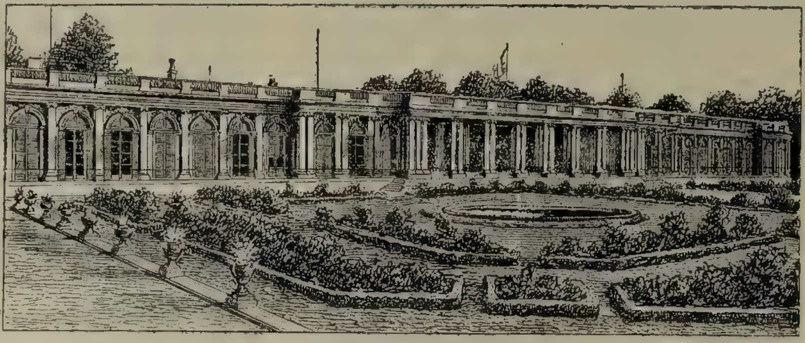
Le Grand Trianon.

**Trianon** (*traité de*), signé au Grand Trianon le 4 juin 1920 entre l'Entente et la Hongrie, écartant la Hongrie de la mer Adriatique et réduisant ce pays à l'avantage de la Yougoslavie, de la Roumanie, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie.

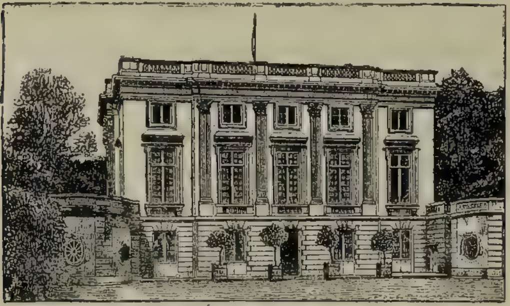
Le Petit Trianon.

**triards** [*ar*] n. m. pl. Nom donné par les cartiers aux cartes du troisième tirage.

**triarticulé, e** adj. Qui se compose de trois articles ; qui présente trois divisions : *filet triarticulé.*

**trias** [*ass*] n. m. (mot gr. signif. *groupe de trois*). Système géologique, qui doit son nom à sa division en trois étages : *le trias contient d'énormes restes de sauriens fossiles.*

**triasique** [*zi-ke*] adj. Qui a rapport au trias.

**triatomicité** n. f. Caractère des molécules triatomiques.

**triatomique** adj. (du préf. *tri*, et de *atome*). Se dit des corps dont les atomes peuvent se combiner à trois atomes d'hydrogène, ou qui peuvent se substituer à trois atomes d'un corps monoatomique dans un composé.

**Triaucourt** [*tri-ô-kour*], ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 29 kil. de Bar-le-Duc ; 810 h. Ch. de f. Distilleries. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 20 comm. et 5.070 h.

**triaverdins** [*vèr-din*] n. m. pl. Nom donné à des brigands qui, au XIe siècle, saccageaient les églises, les monastères, les villages, et qui furent excommuniés, en 1079, par le troisième concile de Latran. S. un *triaverdin.*

**triazine** n. f. Composé chimique contenant trois atomes d'azote, et auquel se rattachent un grand nombre de matières colorantes.

**tribade** n. f. (gr. *tribas*, *dos*). Femme qui entretient un commerce charnel contre nature avec des personnes de son sexe.

**tribadisme** [*dis-me*] n. m. Inversion sexuelle des tribades.

**tribal, e** adj. Qui vit par tribus. (Peu us.)

**triballe** [*ba-le*] n. f. Tringlette en fer, avec laquelle les fourreurs battent les peaux pour les assouplir.

**triballer** [*ba-lé*] v. a. Assouplir les peaux avec la triballe.

**Triballes,** peuple thrace qui habitait au S. du bas Danube, près des Daces. Il fut soumis par Alexandre en 335 av. J.-C.

**tribart** [*bar*] n. m. Bâton ou système de bâtons que l'on attache au cou de certains animaux, porcs, veaux, chiens, pour les empêcher de courir ou de passer à travers les haies, les vignes.

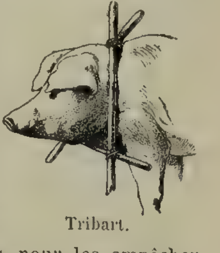
Tribart.

**tribasicité** [*zi*] n. f. Caractère des acides tribasiques.

**tribasique** [*zi-kè*] adj. (du préf. *tri*, et de *base*). Se dit d'un acide renfermant trois atomes d'hydrogène, remplaçables par des équivalences métalliques.

**tribolium** [*li-om'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant des ténébrions répandus sur tout le globe et qui se rendent particulièrement nuisibles aux colonies, où ils attaquent la farine, les grains, biscuits, etc.

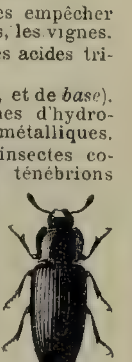
Tribolium.

**Tribolo** (Niccolo PERICOLI, dit **il**), sculpteur et architecte italien, né à Florence (1500-1565). Il travailla avec Sansovino et Michel-Ange. Talent gracieux et expressif (*Sibylle*, *Histoire de Joseph*, etc.).

**triboluminescence** [*nès-san-se*] n. f. (du gr. *tribein*, frotter, et de *luminescence*). Propriété de certains corps qui deviennent lumineux lorsqu'on les écrase.

**triboluminescent** [*nès-san*], **e** adj. Qui possède la propriété de triboluminescence.

**tribomètre** n. m. (du gr. *tribein*, frotter, et *metron*, mesure). Instrument pour mesurer la force du frottement.

**tribométrie** [*trî*] n. f. Partie de la science, qui s'occupe de la mesure des forces de frottement.

**Tribonien** [*ni-in*], jurisconsulte, préfet du prétoire sous Justinien. Il présida à la rédaction du *Digeste* et des *Institutes ;* mais, très avide, il contribua à exciter le mécontentement, d'où naquit la fameuse sédition Nika.

**Triboques,** anc. peuple de la Gaule, établi entre les Vosges et le Rhin.

**tribord** [*bor*] n. m. (danois *styrbord*). Côté droit du navire en regardant l'avant. ANT. **Bâbord**.

**tribordais** [*dè*] n. m. Homme de l'équipage, faisant partie du quart de tribord.

**tribouil** [*l* mll.] n. m. (subst. verbal de *tribouiller*). Trouble, agitation. (Vx.)

**tribouiller** [*bou, ll* mll., *é*] v. n. (du lat. *tribulare*, tourmenter). Etre agité, troublé. (Vx.)

**triboulet** [*lè*] n. m. Cylindre de bois dont se sert l'orfèvre pour arrondir différents ouvrages. Outil conique, muni de rainures, dont se servent les fabricants de fleurs artificielles pour produire la nervure artificielle de certains pétales.

**Triboulet** [*lè*] (FÉVRIAL ou LE FEURIAL, dit), fou de Louis XII et de François Ier, né à Foix-lès-Blois, m. vers 1525 ou 1528, à l'âge de trente ans environ. Son nom a été popularisé par V. Hugo dans *Le roi s'amuse*, où le poète en a fait (au mépris de l'histoire) la personnification de l'amour paternel.

**tribractéolé, e** adj. Qui porte trois bractéoles.

**tribractété, e** adj. Qui est muni de trois bractées.

**tribraque** [*bra-ke*] n. m. (du préf. *tri*, et du gr. *brakhus*, étroit). *Métriq.* Pied formé de trois brèves.

**tribu** n. f. (lat. *tribus*). Agglomération de familles ou de peuplades sous l'autorité d'un même chef, vivant dans la même contrée et issues d'une même souche : *les tribus sauvages de l'Afrique centrale.* Une des divisions du peuple, chez les anciens : *l'Attique compta successivement quatre, dix, puis treize tribus ; il y avait à Rome trois tribus primitives.* Chez les Hébreux, postérité de chacun des douze patriarches : *tribu de Juda. Hist. nat.* Division de la classification venant après la famille.

**tribulation** [*si-on*] n. f. (lat. *tribulatio ;* de *tribulare*, presser, affliger). Affliction, adversité morale : *avoir des tribulations.*

**tribun** n. m. (lat. *tribunus*). Magistrat romain chargé de défendre les droits et les intérêts du peuple : *les tribuns du peuple, d'abord au nombre de deux, furent créés en 493 av. J.-C., à la suite de la retraite de la plèbe sur le mont Sacré. Tribuns consulaires*, à Rome, magistrats plébéiens qui avaient le même pouvoir que les consuls. *Tribuns militaires*, magistrats romains qui jouirent pendant quelque temps de l'autorité des consuls. *Tribuns de légion* ou *de soldats*, officiers supérieurs dans l'armée romaine. En France, membre de l'ancien Tribunat. *Par ext.* Celui qui met au service d'une cause politique et surtout populaire ses talents, son activité et une éloquence imagée, capable d'impressionner la foule : *Gambetta fut un admirable tribun. Comm.* Employé chargé d'inscrire les ventes sur le livre de débits et de délivrer les factures (quand il n'y a pas de facturier).

**tribunal** n. m. (lat. *tribunal*). Siège du tribun. Siège des magistrats, lieu où ils rendent la justice : *aller au Palais, au tribunal.* Magistrat ou corps de magistrats exerçant le pouvoir judiciaire (est, en ce sens, synonyme de JURIDICTION) : *le tribunal a statué. Fig. Le tribunal de la conscience, le tribunal de la pénitence*, le confessionnal ou le confesseur lui-même. *Tribunal révolutionnaire*, v. la partie encycl.

— ENCYCL. *Dr.* Suivant que leur compétence est générale ou spéciale, les tribunaux se divisent en tribunaux *ordinaires* (tribunaux de première instance, cours d'appel) et en tribunaux *extraordinaires* ou d'*exception* (justices de paix, tribunaux de commerce, etc.). Les infractions aux lois pénales sont portées devant les tribunaux de répression, dont la mission est de les punir au nom de la société, tandis que les tribunaux civils n'ont à régler que les différends entre particuliers, qui ne mettent pas en jeu l'intérêt social.

Les *justices de paix* (une par canton) forment le premier degré de la hiérarchie judiciaire, et les *tribunaux de première instance* (un par arrondissement) sont, en matière civile, le juridiction de droit commun. Leur compétence respective résulte de la prise en considération de deux éléments : nature de l'action, montant pécuniaire de la demande. Le tribunal de première instance est juge d'appel des sentences des juges de paix, et, quand il ne statue pas en dernier ressort, le recours contre ses décisions est porté devant les *cours d'appel.*

La connaissance des *contraventions* (15 fr. d'amende et 5 jours d'emprisonnement au maximum) est attribuée aux justices de paix, qui statuent alors comme *tribunaux de simple police* ; celle des *délits* (peines excédant 15 fr. d'amende et 5 jours de prison), aux tribunaux de première instance, jugeant comme *tribunaux de police correctionnelle.* — Les *tribunaux pour enfants* ont été institués en vue de l'amendement individuel des mineurs dont le tempérament et l'éducation sont défectueux : la loi édicte une présomption d'irresponsabilité en faveur des inculpés de moins de 18 ans, et aux condamnations à de courtes peines elle substitue un régime de réadaptation et de liberté surveillée, dont l'application n'appartient pas aux tribunaux de répression ordinaire, mais aux tribunaux pour enfants.

Les *cours d'appel* statuent en dernier ressort sur les appels des jugements des tribunaux de première instance, tant en matière civile qu'en matière correctionnelle. Elles comprennent une *chambre des mises en accusation*, qui connaît de toutes les affaires renvoyées devant elles par les juges d'instruction, à l'occasion des faits réputés *crimes.* Ceux-ci sont jugés par les *cours d'assises*, composées de particuliers (jury), qui apprécient en fait, et de magistrats, qui appliquent la peine ; elles sont présidées par un conseiller de cour d'appel ; elles ne siègent pas d'une façon permanente, mais temporairement, par assises ou sessions.

Les *tribunaux de commerce* connaissent, entre toutes personnes, des contestations relatives aux *actes de commerce.* Ils sont crées, par décrets en conseil d'Etat, dans les centres commerciaux et industriels. Dans les arrondissements où il n'en existe pas, le tribunal civil est compétent. Le recours contre les jugements en matière commerciale est porté devant les cours d'appel. Les juges dits *consulaires* sont élus par les commerçents réunissant certaines conditions. Les femmes commerçantes sont électeurs, mais non éligibles.

Au-dessus de ces diverses juridictions, la *Cour de cassation*, tribunal suprême, néglige les faits pour ne se préoccuper que de la légalité des jugements ou arrêts contre lesquels on se pourvoit devant elle et qu'elle confirme en rejetant le pourvoi ou qu'elle annule en « cassant » la décision attaquée.

Les délits militaires sont de la compétence des tribunaux militaires de l'armée de terre ou de l'armée de mer. Les jugements des *conseils de guerre* peuvent être l'objet de recours soit devant les *conseils de revision* soit devant la *Cour de cassation.*

Le contentieux administratif échappe aux tribunaux judiciaires. Il appartient aux juridictions administratives : *conseil d'Etat, Cour des comptes, conseils de préfecture.*

Les conflits de juridiction sont jugés par le *tribunal des conflits*, qui décide si l'affaire est de la compétence des tribunaux judiciaires ou de celle des tribunaux administratifs.

— *Hist. Tribunal révolutionnaire.* On appelle ainsi le tribunal criminel d'exception institué sous la Terreur, pour connaître de tous les attentats contre la liberté l'unité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat. Fouquier-Tinville y remplissait les fonctions d'accusateur public. Ce tribunal, institué sur les conseils de Danton après les massacres de septembre, pour suppléer à la justice populaire, devint bientôt, sous la pression du Comité de salut public et des sections, le principal agent de la Terreur à Paris, après surtout que la loi du 22 prairial eut enlevé aux accusés toutes garanties de procédure ; il fut supprimé le 31 mai 1795.

**tribunat** [*na*] n. m. (lat. *tribunatus*). Charge de tribun du peuple, à Rome. Exercice de cette charge. *Hist.* L'une des deux assemblées instituées par la Constitution de l'an VIII. (En ce sens, prend une majuscule.)

— ENCYCL. *Antiq. rom.* La création du *tribunat* fut la conséquence de la retraite du peuple sur le mont Sacré en 493. C'était une magistrature populaire, à laquelle les plébéiens seuls étaient admis. De deux, le nombre des tribuns fut porté à dix. Ils avaient seulement le droit de *veto*, étaient inviolables, mais ne pouvaient s'éloigner à plus d'une journée de Rome.

— *Hist.* Le Tribunat avait pour fonctions de discuter les projets de loi contradictoirement avec les orateurs du gouvernement en présence du Corps législatif, qui ne pouvait que voter. Il comptait cent membres, nommés par le Sénat pour cinq ans. Il fut supprimé le 16 août 1807.

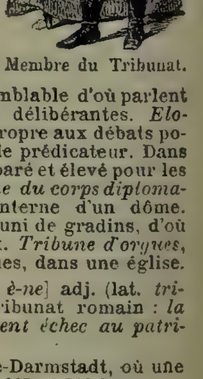
Membre du Tribunat.

**tribune** n. f. (ital. *tribuna*). Lieu élevé d'où les orateurs grecs et romains haranguaient le peuple sur la place publique. Lieu semblable d'où parlent les orateurs dans les assemblées délibérantes. *Eloquence de la tribune*, éloquence propre aux débats politiques. *Tribune sacrée*, chaire de prédicateur. Dans les lieux d'assemblée, endroit séparé et élevé pour les personnes privilégiées : *la tribune du corps diplomatique.* Balcon autour de la lanterne d'un dôme. Espace généralement couvert, muni de gradins, d'où l'on regarde courir les chevaux. *Tribune d'orgues*, lieu où est placé le buffet d'orgues, dans une église.

**tribunitien, enne** [*si-in, è-ne*] adj. (lat. *tribunitius*). Qui appartient au tribunat romain : *la puissance tribunitienne fit souvent échec au patriciat.*

**Tribur,** bourg de la Hesse-Darmstadt, où une Diète déposa Charles le Gros, en 887 ; 1.900 h.

**tribut** [*bu*] n. m. (lat. *tributum ;* de *tribuere*, attribuer). Ce qu'un Etat paye à un autre comme marque de dépendance : *payer tribut.* Impôt : *lever un tribut.* Chez les Romains, impôt auquel étaient soumises les provinces impériales. Impôt en général. *Fig.* Rétribution, salaire : *tirer de son travail un tribut légitime.* Chose qu'on donne, qu'on fournit : *les fleuves apportent leur tribut à la mer.* Ce qu'on est obligé d'accorder comme dû, mérité : *le respect est un tribut qu'on doit à la vertu. Payer le tribut à la nature*, mourir. *Payer le tribut à l'humanité*, avoir quelque défaut.

**tributaire** [*tè-re*] adj. (lat. *tributerius*). Qui paye tribut : *peuple tributaire. Fig.* Sujet, dépendant : *les hommes sont tributaires de la mort.* Se dit d'un cours d'eau, par rapport à une mer ou à un autre cours d'eau dans lequel il se jette. Substantiv. Personne qui paye un tribut.

**tribute** adj. (lat. *tributus*). *Antiq. rom. Comices tributes*, comices par tribus. (V. COMICES.)

**tributif, ive** adj. Qui appartient à la tribu.

**tributoire** n. m. *Dr. rom.* Se disait de l'action donnée contre le père ou le maître lorsque, à la connaissance de ce dernier, le pécule avait reçu une destination commerciale.

**tricage** n. m. Action de dresser les faces opposées des pièces avec lesquelles on veut construire un mât d'assemblage. Dans le flottage du bois, action de réunir ensemble les bûches portant la marque du même propriétaire.

**tricalcique** adj. Se dit d'un phosphate $(Po^4)^2 Ca^3$, renfermant trois mollécules de calcium : *le phosphate tricalcique est employé en thérapeutique pour combattre le rachitisme.*

**tricalcite** n. f. Arséniate hydraté naturel de cuivre.

**tricaméron** n. m. (du préf. *tri*, et du lat. *camera*, voûte). *Archit.* Edifice constitué par trois voûtes superposées.

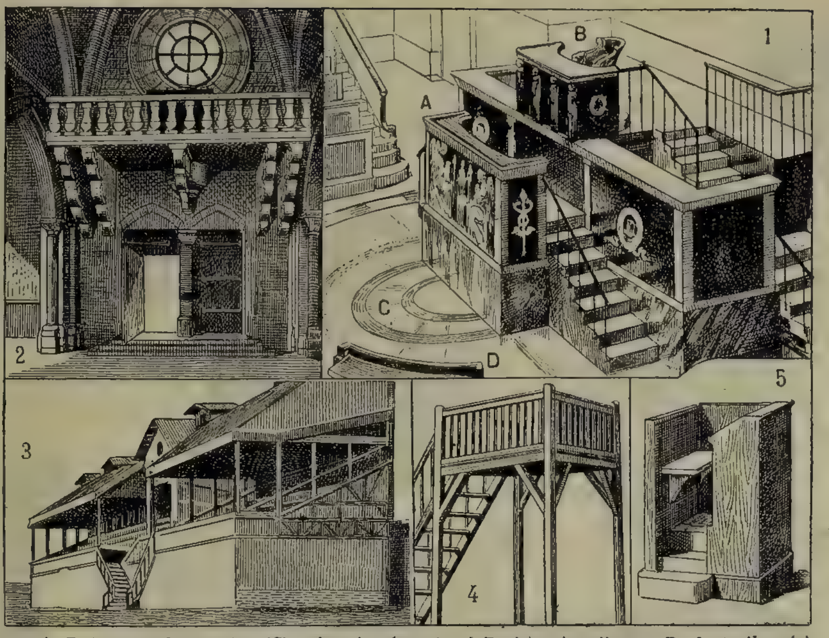

1. Tribune parlementaire (Chambre des députés, à Paris) ; A, tribune : B, fauteuil présidentiel ; C, hémicycle ; D, bancs des députés. 2. Tribune d'église. 3. Tribune publique de courses. 4. Tribune de juge (courses). 5. Tribune de lecteur.

**tricapsulaire** [*kap-su-lè-re*] adj. *Bot.* Se dit des fruits composés de trois capsules.

**tri-car** ou **tricar** n. m. Tricycle automobile.

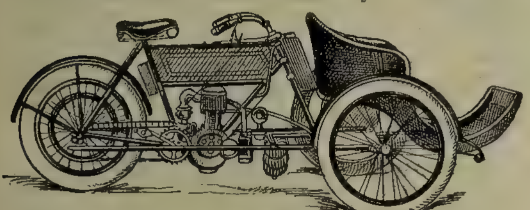

Tri-car.

**tricaréné, e** adj. *Bot.* Qui porte trois carènes ou lignes saillantes.

**tri-car-re** n. f. Droit que possède, à la bouillotte, le troisième joueur, d'acheter le privilège du carré en doublant l'enjeu déjà doublé deux fois par les deux joueurs précédents, c'est-à-dire par le carré et le contre-carré. Exercice de ce droit. Enjeu qui en résulte.

**tri-carré** n. m. Troisième joueur à la bouillotte, ainsi appelé parce qu'il a le droit de se tri-carrer.

**tri-carrer (se)** v. pr. Exercer le droit de tri-carre.

**Tricasses,** peuple de l'ancienne Gaule ; cap. *Troyes.*

**Tricastin,** anc. pays du Bas-Dauphiné, cap. *Saint-Paul-Trois-Châteaux* (Drôme).

**Tricastin, e,** habitant ou originaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme). Habitant du Tricastin. Adjectiv : *l'industrie tricastine.*

**tricénaire** [*nè-re*] adj. (du lat. *triceni*, distributif de *trente*). Qui marche par trente. N. m. *Liturg.* Syn. de TRENTAIN.

**tricennal** [*sén-nal*], **e, aux** adj. (lat. *tricennalis*). Qui comprend un espace de trente ans.

**tricéphale** adj. du (préf. *tri*, et du gr. *kephalê*, tête). Qui a trois têtes : *monstre tricéphale.* Surnom de certaines divinités mythologiques : Hécate, Hermès, Cerbère.

**triceps** [*sèpss*] n. f. (mot lat. ; du préf. *tri*, et de *caput*, tête). *Anat.* Se dit des muscles ayant trois faisceaux fibreux à une de leurs extrémités. *Triceps brachial*, muscle situé sur les parties antérieures et latérales de l'humérus et qui étend l'avant-bras sur le bras. *Triceps crural* ou *fémoral*, muscle qui occupe à lui seul la moitié antérieure de la circonférence de la cuisse, étend la jambe sur la cuisse, et fléchit celle-ci sur le bassin.

**triceratops** [*sé-ra-topss*] n. m. Genre de reptiles dinosauriens, fossiles dans le crétacé des Rocheuses et qui renfermait des animaux gigantesques, dont la tête seule atteignait 2 mètres de longueur : *le Muséum de Paris possède un squelette de triceratops.*

**trichauxis** [*kôk-siss*] n. m. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveux, et *auxis*, augmentation). Développement anormal du système pileux. SYN. HYPERTRYCHOSE.

**triche** n. m. Réunion d'emblée de trois cartes semblables, comme trois as, trois rois, trois dames, trois valets, etc., au romestecq. *Fam.* Tromperie au jeu.

**tricher** [*ché*] v. a. et n. (orig. germ.). Tromper au jeu ; *tricher quelqu'un ; vous trichez.* Tromper d'une manière quelconque. *Fig.* Dissimuler un défaut en le masquant par des procédés de métier.

**tricherie** [*rî*] n. f. Tromperie au jeu. Tromperie quelconque.

**tricheur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui triche, qui trompe. Adjectiv. : *une femme tricheuse.*

**trichiasis** [*ki-a-ziss*] n. m. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu). Déviation, congénitale ou acquise, de l'implantation des cils, qui poussent en dedans, du côté du globe oculaire, qu'ils irritent. (Le traitement consiste dans la destruction au thermo-cautère des bulbes ciliaires déviés, ou l'ablation d'un lambeau de la paupière.)

**trichidion** [*ki*] n. m. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu). Ensemble de filaments servant à retenir les graines de certains champignons.

**trichie** [*kî*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, répandus sur l'hémisphère boréal et dont deux espèces sont communes en France.

**trichilie** [*ki-lî*] n. f. Genre de méliacées des régions tropicales d'Afrique et surtout d'Amérique. (La *trichilis musquée* des Antilles ou *bois de musc* doit son nom à l'odeur qu'elle dégage.)

**trichinal, e, aux** [*chi* ou *ki*] adj. Qui appartient à la trichine.

**trichine** [*chi-ne* ou *ki-ne*] n. f. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu). Genre de vers nématodes, dont l'unique espèce vit en parasite dans le corps de l'homme et de certains mammifères.

— ENCYCL. La trichine (*trichina spiralis*) est un petit ver filiforme, mince comme un cheveu et n'atteignant que $1^{mm},4$ à $6^{mm}$ de long. Elle vit dans l'intestin de l'homme, où elle est apportée par de la viande incomplètement cuite, en particulier de la viande de porc. Une huitaine de jours après être arrivée dans l'intestin de son hôte, la trichine pond des œufs, d'où sortent des embryons, qui pénètrent dans les muscles, s'enkystent dans une poche ovoïde et demeurent en cet état jusqu'à ce que les muscles où ils ont élu domicile soient mangés par un autre animal. Débarrassées alors de leur enveloppe au cours de la digestion, les trichines se reproduisent dans l'intestin du nouvel hôte et, bientôt, infestent ses muscles. La maladie occasionnée par ces parasites est la trichinose. Les porcs et les rats sont les agents les plus actifs de la dispersion de ce parasite.

Trichines dans des fibres musculaires (très grossies.)

**trichiné, e** [*chi* ou *ki*] adj. Envahi par les trichines.

**trichineux, euse** [*chi* ou *ki-neû, eu-ze*] adj. Qui est attaqué de la trichine : *porc trichineux.*

**trichinoïde** [*chi* ou *ki*] adj. (de *trichine*, et du gr. *eidos*, forme). Qui ressemble à la trichine, qui en a la forme.

**Trichinopoly.** *Géogr.* V. TRITCHINOPOLY.

**trichinoscope** [*chi* ou *ki-nos-ko-pe*] n. m. (de *trichine*, et du gr. *skopein*, examiner). Instrument fait d'un microscope et d'un appareil de projection combinés, et au moyen duquel on examine les viandes de porc dans le but d'y déceler la trichine.

**trichinose** [*chi* ou *ki-nô-ze*] n. f. (de *trichine*). Affection causée par la présence de la trichine dans l'intestin, puis dans les muscles.

— ENCYCL. On a observé cette maladie surtout en Allemagne, où l'on consomme beaucoup de charcuterie crue. La cuisson parfaite de la viande trichinée lui enlève toute sa nocivité. Cette maladie, rare chez l'homme, est souvent grave et peut déterminer la cachexie et la mort.

**trichite** [*ki-te*] n. f. Nom qui désigne des cristaux groupés et ressemblant à des paquets de fils.

**trichiure** [*ki*] n. m. *Entom.* Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, renfermant de petits papillons gris ou bruns, qui vivent sur tout l'hémisphère boréal. *Ichtyol.* Genre de poissons acanthoptères des mers chaudes et tempérées, renfermant des formes allongées, comprimées latéralement, et dont une espèce qui fréquente les côtes de France est appelée vulgairement *ceinture d'argent.*

**trichiuridés** [*ki*] n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, dont le genre trichiure est le type. S. un *trichiuridé.*

**trichloracétique** adj. Se dit d'un acide $CCl^3 CO^2 H$ dérivé de l'acide acétique par chloruration et que l'on emploie comme caustique et antiseptique.

**trichocalycé, e** [*ko*] adj. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu, et *kalux*, calice). *Bot.* Qui a le calice velu.

**trichocaule** [*ko-kô-le*] adj. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu, et du lat. *caulis*, tige). *Bot.* Qui a la tige velue.

**trichocéphale** [*ko*] n. m. Genre de vers nématodes vivant en parasites dans l'intestin de l'homme et de divers mammifères : *le tricocaphalus dispar, qui se trouve dans le côlon de l'homme, est le plus souvent inoffensif.* (Néanmoins on l'a vu déterminer des anémies sérieuses et, d'autre part, il semble susceptible, par les lésions qu'il cause dans la muqueuse intestinale, de favoriser le développement de certaines maladies infectieuses.)

**trichocéphalose** [*ko*, *lô-ze*] n. f. Ensemble de troubles pathologiques déterminés par la présence des trichocéphales dans l'intestin de l'homme.

**trichocère** [*ko*] n. m. Genre d'insectes diptères némocères, dont une espèce est commune en France en automne dans les prairies.

**trichocyste** [*ko-sis-te*] n. m. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu, et *kustis*, kyste). *Méd.* Qui sert à désigner quelquefois le bulbe pileux, ou encore un kyste pileux. *Biol.* Petits organes acérés, que l'on rencontre chez certains infusoires holotriches.

**trichode** [*ko-de*] n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, renfermant une cinquantaine d'espèces de cléridés, répandus sur tout le globe. (Ce sont de jolis clairons bleus, à élytres largement tigrés de rouge, et qui vivent sur les ombellifères.)

**trichodecte** [*ko-dèk-te*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, parasites des deux hémisphères. (Parmi les principales espèces, sont le pou du chien [*trichodectes canis*], le pou de la chèvre [*trichodectes climax*], le pou de la vache [*trichodectes salaris*], etc. On en débarrasse les animaux par des lavages avec des solutions de sublimé.)

**trichodesme** [*ko-dès-me*] n. m. Genre d'algues rhodophycées, de la famille des oscillariées, et dont une espèce, très abondante dans la mer Rouge, communique à ses eaux une coloration qui lui a valu son nom.

**trichodonte** [*ko*] adj. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu, et *odous*, *ontos*, dent). *Zool.* Qui a des dents ressemblant à des soies.

**trichoglosse** [*ko-glo-se*] n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des psittacidés, renfermant de jolis petits loris, propres aux îles de Célèbes et de la Nouvelle-Calédonie.

**trichoglossie** [*ko-glo-sî*] n. f. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu, et *glôssa*, langue). Etat pathologique de la langue, qui fait qu'elle semble couverte de poils.

**trichogyne** [*ko*] n. f. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu, et *gunê*, femelle). Partie longue et grêle, effilée en une sorte de poil, de la cellule à l'intérieur de laquelle se forme l'oosphère, chez les algues floridées.

**trichoïde** [*ko*] adj. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu, et *eidos*, forme). Qui ressemble à un poil ou à un cheveu.

**trichologie** [*ko-lo-jî*] n. f. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu, et *logos*, discours). Traité sur les poils.

**tricholome** [*ko*] n. m. Genre de champignons de la famille des agaricinées, renfermant des espèces comestibles à chair délicate.

— ENCYCL. La principale espèce de ce genre est le *tricholome de la Saint-Georges* ou *mousseron vrai*, qui croît dans les prés fin avril-mai et pousse en cercles (ronds de sorcières). Le *tricholome nu* ou *pied bleu* pousse dans les bois, d'août à décembre. Une espèce, très abondante dans les bois de conifères en automne, est le *tricholome prétentieux* ou *petit gris*, très estimé dans les Vosges. Le *tricholome équestre* est plus rare.

**trichoma** [*ko*] ou **trichome** [*ko-me*] n. m. (du gr. *trikhôma*, chevelure). Feutrage des cheveux, produit par l'accumulation de la poussière, de la matière sébacée et des parasites, et qui constitue la *plique* ou *plique polonaise. Biol.* Tumeur produite sur les feuilles des tilleuls et plusieurs arbres par la piqûre des acariens.

**trichomane** [*ko*] n. m. *Bot.* Genre de fougères des régions tropicales.

**trichomanie** [*ko-ma-nî*] n. f. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu, et *mania*, manie). Tic observé dans certaines névroses et qui consiste à se passer constamment la main dans les cheveux ou la barbe.

**trichomatique** [*ko*] adj. Qui a rapport au trichoma.

**trichomonas** [*ko*, *nas*] n. m. Genre de protozoaires flagellés, hôtes généralement inoffensifs à l'homme.

**trichomycose** [*ko-mi-kô-ze*] n. f. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu, et *mukês*, champignon). Affection des poils et spécialement des cheveux, causée par la présence de champignons parasites. (V. TRICHOPHYTIE.)

**trichopathie** [*ko-pa-tî*] n. f. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu, et *pathos*, affection). Nom générique de toutes les maladies qui altèrent les poils.

**trichophobie** [*ko-fo-bî*] n. f. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu, et *phobos*, crainte). Phobie que l'on observe dans certaines névroses et qui affecte deux formes principales : 1° peur, chez certaines femmes, du développement exagéré des poils du visage ; 2° crainte angoissante qu'éprouvent les malades à toucher diverses étoffes (velours, peluche, soie, etc.).

**trichophytie** [*ko-fi-tî*] n. f. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu, et *phuton*, plante). Toute maladie cutanée, déterminée par le développement du trichophython. (On distingue plusieurs sortes de trychophyties : *teigne tondante*, *sycosis parasitaire*, *herpès circiné*, etc.)

**trichophyton** [*ko*] n. m. Champignon de la famille des gymnoascées, qui vivent sur la peau de l'homme et qui sont cause des trichophyties.

**trichoptères** [*ko-ptè-re*] n. m. pl. Sous-ordre d'insectes névroptères, comprenant ceux qui, comme les phryganes, ont les ailes recouvertes de poils fins. S. un *trichoptère.*

**trichoptilose** [*ko-pti-lô-ze*] n. f. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu, et *ptilon*, plume). Affection des cheveux, dans laquelle ceux-ci se dessèchent et se fendent à leur extrémité.

**trichorhexis** [*ko-rèk-siss*] n. f. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu, et *rhêxis*, rupture). Forme de trichoptilose, qui atteint la barbe et les moustaches.

**trichorrhize** [*ko-ri-ze*] n. m. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu, et *rhiza*, racine). Cil qui pousse anormalement et qui, par l'irritation qu'il cause, provoque de la conjonctivite.

**trichosanthe** [*ko-zan-te*] n. m. Genre de cucurbitacées de l'Asie méridionale et de l'Australie, renfermant des plantes grimpantes, douées de propriétés vermifuges et purgatives et dont le fruit se mange à la façon du concombre.

**trichosépale** [*ko*] adj. Qui a les sépales velus.

**trichosis** [*ko-ziss*] n. m. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu). Développement anormal des poils sur la muqueuse de la vessie ou de l'urètre. Kyste sébacé de la conjonctive, pouvant ou non porter un ou deux petits poils.

**trichosome** [*ko-zo-me*] n. m. *Entom.* Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, renfermant des papillons de taille médiocre, velus, gris ou bruns, qui sont assez communs dans le sud de l'Europe. *Helminth.* Genre de vers nématodes, voisins des

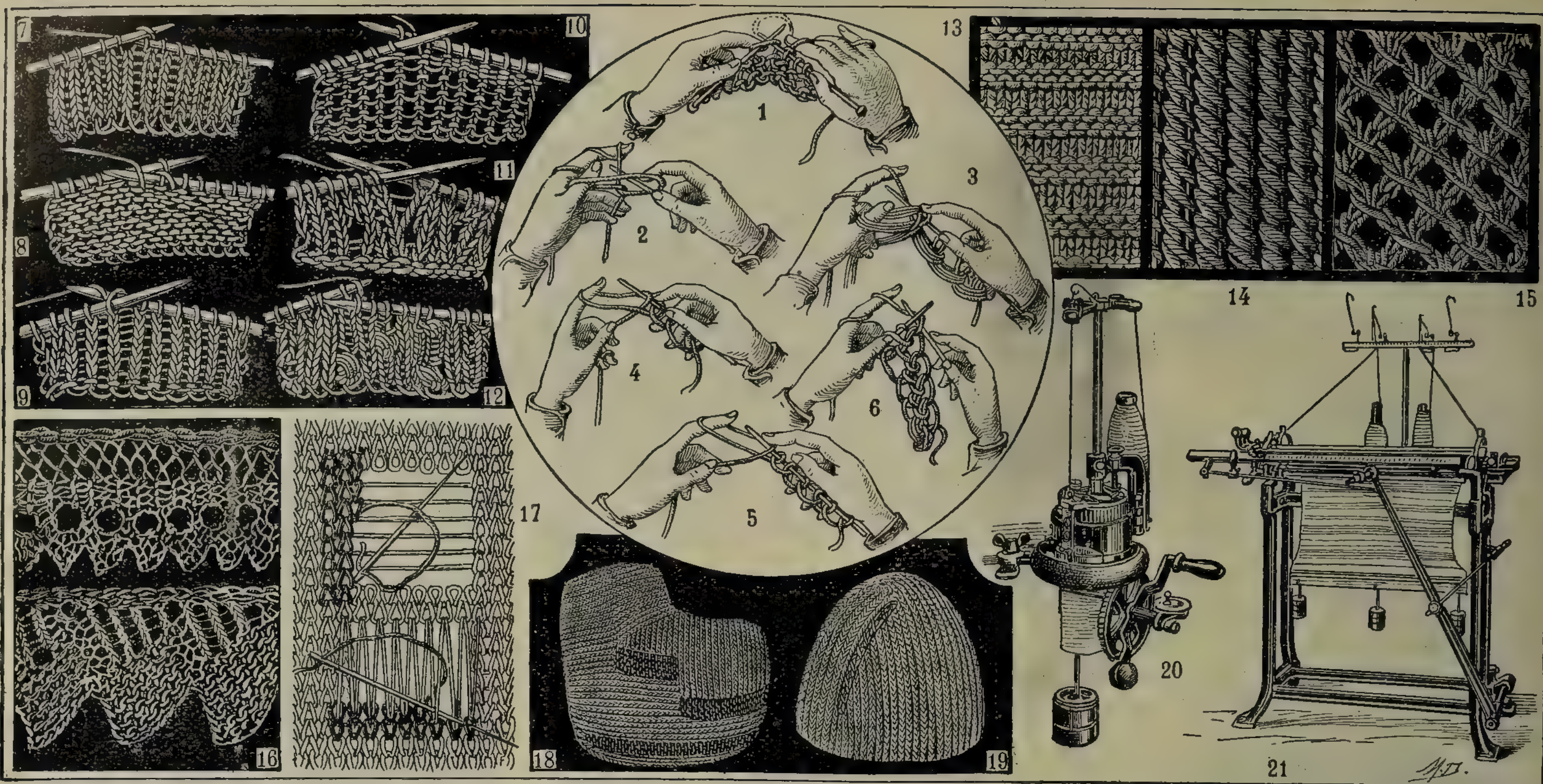

Tricot : 1. Position des mains ; 2. Montage croisé simple ; 3. Croisé double avec un fil triple ; 4. A simples mailles glissées ; 5. A doubles mailles glissées ; 6. A picot ; 7. Mailles à l'endroit ; 8. A l'envers ; 9. A l'endroit prises par derrière ; 10. A l'envers prises par derrière ; 11. Mailles jetées ; 12. Mailles-mouches ; 13. Fond de tricot piqué ; 14. Tunisien ; 15. Ajouré ; 16 Dentelles au tricot ; 17. Ravaudage ; 18. Talon de bas ; 19. Pointe de bas ; 20. Machine à tricoter circulaire ; 21. Rectiligne.

trichocéphales et qui vivent en parasites dans l'intestin de certains oiseaux, dans l'appareil urinaire de divers mammifères.

**trichosperme** [*kos-pèr-me*] adj. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu, et *sperma*, semence). *Bot.* Qui a des semences velues.

**trichosporie** [*kos-po-rî*] n. f. Maladie de la barbe causée par le trichosporum.

**trichosporion** [*kos-po*] n. m. Genre de champignons, renfermant des formes constituées par de minces filaments noirâtres, qui rampent sur les troncs d'arbres.

**trichosporum** [*kos-po-rom'*] n. m. Genre de champignons hyphomycètes, qui se développent sur les poils de la barbe ou les cheveux en produisant de petites nodosités.

**trichostémone** [*kos-té*] adj. (du gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu, et *stêmôn*, étamine). *Bot.* Qui a les étamines velues.

**trichostome** [*kos-to-me*] n. m. Genre de mousses bryacées, qui croissent à terre ou sur les arbres et que l'on rencontre sur tout le globe.

**trichoterie** [*cho-te-rî*] n. f. Petite tricherie. (Vx.)

**trichotillomanie** [*ko-ti, ll* mll., *o-ma-nî*] n. f. Tic du grattage habituel des cheveux.

**trichotome** [*ko*] adj. Qui procède par trichotomie.

**trichotomie** [*ko-to-mî*] n. f. (du gr. *trikha*, en trois, et *tomê*, section). Division par trois.

**trichotomique** [*ko*] adj. Relatif à la trichotomie.

**trichrome** [*kro-me*] adj. (du préf. *tri*, et du gr. *khrôma*, couleur). Se dit d'un procédé photogaphique pour l'obtention des épreuves en couleurs, et d'un procédé industriel d'impression en couleurs par superposition de trois teintes seulement.

**trichromie** [*kro-mî*] n. f. (de *trichrome*). Ensemble des procédés photographiques visant à la production d'épreuves en couleurs : *les plaques autochromes des frères Lumière ont donné la première solution pratique de la trichromie.* V. PHOTOGRAPHIE.

**trick** n. m. *Jeu.* V. TRI.

**tricliniaire** [*ni-è-re*] adj. (lat. *triclinarius*). Relatif au triclinium. N. m. Esclave qui servait à table.

**triclinique** adj. (du préf. *tri*, et du gr. *klinê*, lit). Se dit d'un cristal qui a trois axes inclinés les uns par rapport aux autres.

**triclinium** [*ni-om'*] n. m. (mot lat. ; du gr. *treis*, trois, et *klinê*, lit). Salle à manger des anciens, renfermant trois lits disposés en fer à cheval autour d'une table.

**tricoccé, e** [*kok-sé*] adj. Qui est formé de trois coques. N. f. pl. Ancien nom des euphorbiacées, dont le fruit est composé de trois coques. S. une *tricoccée*.

**Tricoche et Cacolet,** vaudeville en cinq actes, de Meilhac et L. Halévy (1871). Il met en scène, de la manière la plus bouffonne, une agence privée dont les deux directeurs se trouvent représenter dans une même affaire des intérêts opposés. L'association Tricoche et Cacolet est restée le type des agences sans scrupule.

**tricoises** [*koi-ze*] n. f. pl. (pour *turcoises*, turques). Tenailles dont se servent les maréchaux ou les ouvriers qui travaillent le bois. Machine de guerre servant à saisir et à enlever quelque chose sur le rempart d'une place assiégée.

**tricolor** n. m. Nom vulgaire d'une espèce d'amarante et de plusieurs variétés d'œillets. Peau de chat, de trois couleurs. Nom de certains oiseaux tels que le tangara.

**tricolore** adj. (du préf. *tri*, et du lat. *color*, couleur). De trois couleurs. *Le drapeau tricolore*, le drapeau français.

— ENCYCL. L'origine des trois couleurs qui figurent dans notre drapeau national remonte à l'année 1789. Pour cimenter la bonne intelligence entre le roi et la ville de Paris, dans la journée où, suivant le mot de Bailly, « Paris reconquit son roi », on réunit à la couleur blanche, qui était celle de la royauté, le bleu et le rouge, couleurs de la ville de Paris.

**tricon** n. m. Réunion dans la main du même joueur, au jeu de hoc, de trois cartes semblables, comme trois as, trois rois, trois dix, etc.

**tricoque** [*ko-ke*] adj. Dont le fruit est composé de trois coques.

**tricorde** adj. (du préf. *tri*, et de *corde*.) Qui a trois cordes : *instrument tricorde.*

**tricorne** adj. (du préf. *tri*, et de *corne*). Qui a trois appendices en forme de cornes. N. m. Chapeau à trois cornes.

**tricosine** [*zi-ne*] n. f. Tuile fendue dans sa longueur.

**tricosté** [*kos-té*], **e** adj. *Hist. nat.* Qui est marqué de trois côtes ou saillies longitudinales.

**tricot** [*ko*] n. m. (orig. douteuse : peut-être de *tricot*, bâton, dérivé de *trique*, ou de *Tricot*, village de Picardie, où il y avait des manufactures de sergé, ou de *tricoter*, pour *estricoter*, provenant de l'allem. *stricken*, faire des nœuds). Tissu à mailles tricotées : *gilet de tricot.* Vêtement fait de ce tissu : *mettre un tricot. Spécialem.* Vêtement de matelot, tissu tricoté à rayures horizontales blanches et bleues et qui se met sous la chemise. Adjectiv. : *drap tricot.*

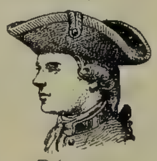

Tricorne.

— ENCYCL. Autrefois, le tricot se faisait uniquement à la main, au moyen d'aiguilles. Ce procédé est encore en usage chez les peuples du Nord, où la fabrication occupe de longues soirées d'hiver et, en général dans les campagnes, mais la grande production emploie depuis longtemps des métiers rectilignes ou circulaires, qui exécutent rapidement les articles des formes les plus diverses.

**tricot** [*ko*] n. m. (de *trique*). Bâton gros et court. (Vx.)

**tricotage** n. m. Travail, ouvrage d'une personne qui tricote. *Fam.* Action de remuer vivement les jambes : *le tricotage des danseurs de gigue.*

**tricoté, e** adj. *Minér.* Désigne une substance minérale dont la gangue est traversée par une sorte de réseau formé par une matière différente.

**tricotée** [*té*] n. f. *Pop.* Volée de coups de trique.

**tricoter** [*té*] v. a. (pour l'étymol., v. TRICOT). Exécuter en mailles entrelacées : *tricoter des bas. Tricoter de la dentelle*, la faire sur un tambour, avec des épingles et des fuseaux. V. n. Faire du tricot : *apprendre à tricoter. Pop.* Marcher en ramenant les pieds l'un vers l'autre. *Tricoter des jambes* ou *des pincettes*, danser, courir, s'enfuir.

**tricoterie** [*rî*] n. f. Fabrique de tricots. *Fig.* Petite malice. (Vx.)

**tricotets** [*tè*] n. m. pl. Ancienne espèce de danse.

**tricoteur, euse** [*eu-ze*] n. (de *tricoter*). Qui tricote. N. m. Métier à tricoter. N. f. Machine à tricoter. Petite table à ouvrage dont la tablette supérieure est munie sur les quatre côtés d'un rebord servant à retenir la pelote de la personne qui tricote. N. f. pl. Femmes du peuple qui, pendant la Révolution, assistaient en tricotant aux séances de la Convention, des assemblées populaires et du tribunal révolutionnaire. S. une *tricoteuse*.

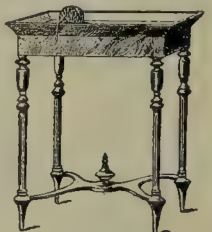

Tricoteuse.

**Tricoteuse** (*la*), tableau de J.-F. Millet (1840, au Louvre). Assise sur un talus, une bergère, vêtue d'une pèlerine et coiffée d'un bonnet, tricote à l'orée d'un bois. (V. p. 1129.)

**tricotine** n. f. Sorte de tissu fabriqué à Roubaix.

**tricotoir** n. m. Petit bâton percé, que les tricoteuses passent à leur ceinture et dans lequel elles font entrer l'une de leurs aiguilles.

**Tricoupis** [*piss*] (Spyridon), homme d'Etat et écrivain grec, né à Missolonghi, m. à Athènes (1788-1873). Il a écrit une *Histoire de la Révolution grecque.* — Son fils, CHARILAOS, homme politique, chef du parti libéral, né à Nauplie, m. à Cannes (1832-1885). Il eut une grande part dans le relèvement économique et financier de son pays.

**tricouse** [*kou-ze*] n. f. (autref. *trique-house ;* de *tricot*, et de *house* ou *houseau*). Nom donné aux chaussettes, jambières, etc., qui se portaient sous la botte. Nom donné à des guêtres de forte étoffe tricotée, qui recouvraient ou remplaçaient éventuellement les housses ou houseaux de peau ou de cuir.

**tricrote** adj. (du préf. *tri*, et du gr. *krotos*, battement). *Pouls tricrote*, pouls dont la courbe inscrite au sphygmographe présente un sommet et deux soulèvements dans la ligne de descente.

**trictrac** [*trik-trak*] n. m. (onomatopée). Bruit de choses qui s'entre-choquent. (Vx.) Bruit des dés que l'on jette. (Vx.) Bruit fait par les chasseurs pour effaroucher les oiseaux aquatiques lorsqu'ils veulent les faire tomber dans leurs pièges. Jeu qui se joue avec des dames et des dés, sur un tableau divisé en deux compartiments : *une partie de trictrac.* Ce dernier lui-même. Partie qu'on joue à ce jeu. Ancien moulin à tabac.

— ENCYCL. L'appareil de ce jeu se compose d'une boîte à deux compartiments, appelée tablier ou trictrac, entourée de rebords de 5 à 6 centimètres et divisée en quatre tables dans chacune desquelles sont tracées six flèches, alternativement noires et blanches et opposées par couleurs. Sur les bords en face de chaque flèche sont percés des trous destinés à recevoir des fiches ou bredouilles pour marquer le gain des parties. Chaque joueur a quinze dames ou jetons (celles de l'un sont blanches, celles de l'autre noires), un cornet, deux dés et trois bredouilles. Chaque joueur, jouant les dés alternativement, avance les dames du nombre de points marqués par les dés. Une dame isolée sur une flèche peut être *battue* par une dame de l'adversaire, si celle-ci se trouve portée sur cette flèche par les dés amenés. On peut aussi battre un des coins de l'adversaire, si une dame se trouve portée sur un coin vide. Chaque dame et chaque coin battus valent un certain nombre de points. Le premier qui a atteint douze points marque sa victoire par un fichet inséré dans le premier trou à sa gauche. La partie est gagnée par celui qui a le premier fait les douze trous. Les règles du trictrac sont très compliquées. Il y a du reste des manières variées de le jouer. Du trictrac dérivent d'autres jeux, dont le plus connu est le *jacquet*.

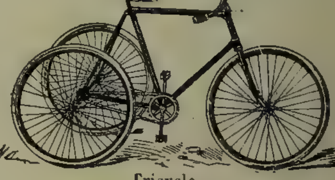

Tricycle.

**tricuspide** [*kus-pide*] ou **tricuspidé, e** adj. (du préf. *tri*, et du lat. *cuspis, idis*, pointe). Qui est muni de trois pointes : *valvule tricuspide.*

**tricycle** n. m. (du préf. *tri*, et du gr. *kuklos*, cercle). Voiture, chariot, charrue, cycle à trois roues : *tricycle à pétrole.*

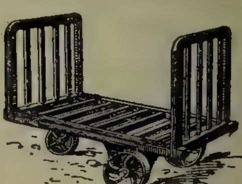

Tricycle de gare.

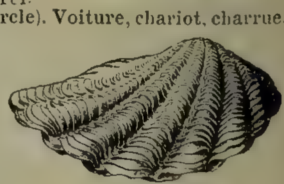

Tridacne.

**tridacne** n. m. Genre de mollusques lamellibranches des mers chaudes. (Les tridacnes ou bénitiers [*tridacna*] sont des bivalves, dont la coquille côtelée, à écailles foliacées, peut atteindre de grandes dimensions. L'église Saint-Sulpice, à Paris, possède deux bénitiers faits de coquilles de tridacne, qui furent données à François I$^{er}$ par les Vénitiens.

**tridactyle** [*dak*] adj. (du préf. *tri*, et, du gr. *daktulos*, doigt). Qui possède trois doigts. (S'emploie surtout comme nom spécifique) : *paresseux tridactyle*.

**tridactyle** n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des grillidés, répandus dans les régions chaudes du globe et dont une espèce se trouve dans le midi de la France.

**tride** adj. (espagn. *trido*). *Manèg.* Vif : *cheval qui a des mouvements trides.*

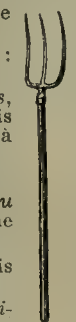

Trident.

**trident** [*dan*] n. m. (lat. *tridens*; de *tres*, trois, et *dens*, *dentis*, dent). Fourche à trois pointes ou dents. Sceptre de Neptune. Bêche à trois dents. ALLUS. LITT. :

> Le trident de Neptune est le sceptre du monde,

vers célèbre de Lemierre, dans son *Poème du commerce*, et dont le sens est : Celui qui règne sur la mer est le maître du monde.

**tridenté, e** [*dan*] adj. Qui présente trois dents : *feuille tridentée.*

**tridentifère** [*dan*] adj. m. (du lat. *tridens*, *entis*, trident, et *ferre*, porter). Qui porte le trident (surnom de Neptune).

**tridermique** [*dèr*] adj. (du préf. *tri*, et du gr. *derma*, peau). *Biol.* Qui a trois feuillets.

**tridi** n. m. (du préf. *tri*, et du lat. *dies*, jour). Troisième jour de la décade du calendrier républicain.

**tridigité, e** adj. (du préf. *tri*, et de *digité*). Qui porte trois doigts, trois appendices ou trois lobes en façon de doigts.

**triduum** [*du-om'*] ou **triduo** n. m. (du préf. *tri*, et du lat. *dies*, jour). Prières qui durent pendant trois jours.

**tridymite** n. f. Variété de silice cristallisée.

**trie** [*trî*] n. f. (de *trier*). Action de trier et, notamment, de trier le poisson pour la vente. Retraite à pigeons qui n'a pas la forme ronde ou carrée du colombier.

**Trie,** ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 30 kil. de Tarbes ; 1.470 h. Sur la Baïse. — Le cant. a 22 comm. et 7.260 h.

**trièdre** adj. (du préf. *tri*, et du gr. *edra*, base). *Angle trièdre* ou substantiv. *un trièdre*, figure formée par trois plans qui se coupent deux à deux sans passer par une même droite et qui sont limités à leurs intersections.

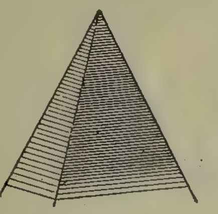

Angle trièdre.

— ENCYCL. Les intersections des plans qui forment le trièdre constituent les *arêtes du trièdre;* les angles que forment les arêtes deux à deux sont les *faces du trièdre*. Deux *trièdres symétriques* sont deux trièdres tels que les arêtes de l'un sont formées par le prolongement des arêtes de l'autre. Deux trièdres symétriques ne sont pas superposables.

On démontre que chaque face d'un trièdre est plus petite que la somme des deux autres et que la somme des faces d'un trièdre est plus petite que 4 droits.

Deux trièdres tels que chaque arête de l'un est perpendiculaire à une face de l'autre sont dits *trièdres supplémentaires.*

**triège** n. m. Canton de bois, partie distincte d'un bois.

**Triel,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 26 kil. de Versailles ; 3.030 h. Eglise du XIII$^{e}$ siècle et de la Renaissance. Ch. de f. Et.

**triéline** n. f. Nom donné commercialement au trichlorure d'éthylène employé comme solvant des matières grasses végétales.

**Treingen,** comm. de Suisse (cant. de Lucerne) ; 1.530 h. Cotonnades ; tabacs et cigares.

**triennal** [*èn-nal*], **e, aux** adj. (lat. *triennalis;* de *tres*, trois, et *annus*, année). Qui dure trois ans : *parlement triennal.* Qui est conféré pour trois ans : *dignité triennale.* Qui est nommé pour trois ans : *supérieur, magistrat triennal.*

**triennalité** [*èn-na*] n. f. Durée de trois ans. Retour périodique tous les trois ans. (Peu us.)

**triennat** [*èn-na*] n. m. Espace de trois ans. Exercice d'une fonction pendant trois ans.

**trienne** [*è-ne*] adj. *Bot.* Qui dure trois ans.

**triennium** [*èn-ni-om'*] n. m. (m. lat.). Espace de trois ans, pendant lequel on étudiait en théologie avant de parvenir aux grades.

**triens** [*inss*] n. m. (m. lat., formé de *tres*, trois, et de *as*). *Antiq. rom.* Mesure de capacité et monnaie qui valaient le tiers de l'as, unité principale.

**trier** [*tri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Séparer, choisir parmi plusieurs : *trier des raisins. Trier sur le volet*, choisir avec le plus grand soin, comme on fait des grains qu'on met sur le volet pour les éplucher minutieusement.

**triérarchie** [*chî*] n. f. (de *triérarque*). *Ant. gr.* Commandement d'une trière. Obligation pour les citoyens riches d'équiper une trière.

**triérarque** n. m. (gr. *trierarkhos ;* de *trierês*, trière, et *arkhos*, chef). Commandant d'une trière. A Athènes, citoyen riche tenu d'équiper à ses frais une trière.

**triéraulète** [*rô*] n. m. (gr. *trièraulês*). Joueur de flûte, qui, assis ou debout sur la poupe d'une trière, indiquait la mesure aux rameurs.

**trière** n. f. (gr. *trierês*). *Antiq. gr.* Vaisseau de guerre, à trois rangs de rameurs superposés.

**Trieste,** v. d'Italie, port sur l'Adriatique, qui forme à cet endroit le *golfe de Trieste ;* 161.000 h. (*Triestains*). Grand commerce : tissus, tabacs, etc. Situation pittoresque. La vieille ville comprend des monuments intéressants : château (XVII$^{e}$ s.) ; cathédrale San Giusto (VI$^{e}$-XIV$^{e}$ s.). La ville de Trieste, désirée depuis longtemps par les irrédentistes italiens, a été donnée à l'Italie par le traité de Saint-Germain-en-Laye, en exécution de l'accord secret de Londres du 28 avril 1915, à la suite duquel l'Italie est entrée dans la lutte.

**triétéride** n. f. (gr. *trieteris*, *idos ;* de *treis*, trois, et *etos*, année). Période de trois ans, dans le calendrier des Athéniens. N. f. pl. Fête de Bacchus, qu'on célébrait tous les trois ans en Thrace et en Béotie.

**triétérique** adj. Qui embrasse une triétéride : *période triétérique.*

**trieur, euse** [*eu-ze*] n. (de *trier*). Personne qui opère un triage. N. m. Machine pour séparer les grains par grosseurs. Machine pour classer par grosseur de minerais, de matériaux, de cassage, séparer le coke des scories, etc. N. f. Machine pour trier et éplucher les laines.

— ENCYCL. *Agric.* Les trieurs servent à séparer les grains de nature différente, à en isoler les mauvaises graines et à classer les graines de même nature suivant leur grosseur.

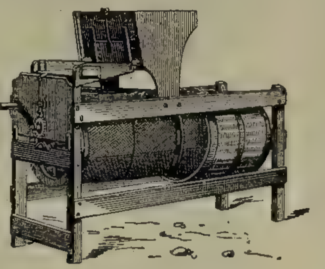

Trieur alvéolaire.

Les trieurs les plus usités aujourd'hui sont les trieurs alvéolaires, constitués par un cylindre en tôle alvéolée, incliné légèrement au-dessus de l'horizontale sur un bâti en bois et que l'on fait tourner lentement. Le mélange à trier est tout d'abord passé au tarare pour le débarrasser des poussières et des corps beaucoup plus gros ou beaucoup plus petits que les graines, puis il arrive au fond du cylindre. Les graines rondes se logent dans les alvéoles de même forme et, dans le mouvement de rotation du cylindre, sont élevées peu à peu. Toutes celles que leur longueur fait dépasser des alvéoles sont retenues par des racleurs ; les autres qui ont passé finissent par tomber, en vertu de leur propre poids, sur un plan incliné qui les conduit au dehors. Les graines longues, restées au fond du cylindre, cheminent vers un second trieur à alvéoles longues, où s'effectue leur triage de la même manière que s'est effectué celui des graines rondes.

On fait également usage de trieurs pour séparer par grosseurs les pois à mettre en conserves. Ces trieurs sont analogues à ceux qu'on utilise pour le triage des minerais, le classement par sorte de matériaux de cassage, etc. Ces appareils sont constitués par un cylindre métallique dont toute la surface est percée de trous de plus en plus gros. Le cylindre, placé dans une position légèrement inclinée, tourne lentement autour de son axe, et il s'opère dans chaque zone de perforations un clivage des produits qui la parcourent.

**Trieux** ou **rivière de Pontrieux,** petit fleuve côtier de la Bretagne (Côtes-du-Nord), qui arrose Guingamp, Pontrieux et Lézardrieux ; 71 kil.

**triface** adj. Qui a trois faces.

**trifacial, e, aux** adj. Se dit du nerf appelé aussi *trijumeau*. N. m. : *le trifacial.*

**trifascié** [*fa-si-é*], **e** adj. *Hist. nat.* Qui est marqué de trois bandes colorées.

**trifidation** [*si-on*] n. f. Conformation des feuilles et des autres organes trifides.

**trifide** adj. (du préf. *tri*, et du lat. *findere*, fendre). *Hist. nat.* Se dit des organes partagés en trois divisions profondes : *graine trifide.*

**triflé** n. m. *Mar.* Bâtiment à douze rames, usité sur le Danube.

**triflore** adj. Qui porte trois fleurs.

**trifolet** [*lè*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire du *trèfle rampant.*

**trifolié, e** adj. *Bot.* Dont les feuilles sont disposées par trois au bout du pétiole.

**trifoliolé, e** adj. Dont le pétiole se termine par trois folioles.

**trifolium** [*li-om'*] n. m. Nom scientifique du trèfle.

**triforium** [*ri-om'*] n. m. (m. lat.; de *tres*, trois, et *foris*, porte). Galerie régnant au pourtour intérieur d'une église, au-dessus des archivoltes des collatéraux, et qui présente généralement trois ouvertures sur la nef à chaque travée.

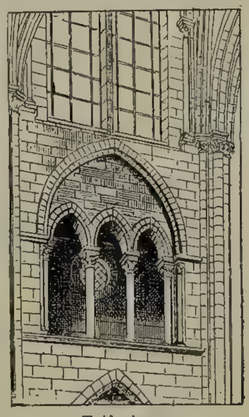

Triforium.

**triforme** adj. (lat. *triformis ;* de *tres*, trois, et *forma*, forme). Epithète d'Hécate, de Cerbère, de Géryon, etc. *Bot.* Se dit des composées dont la calathide contient trois sortes de fleurs différentes par la forme. Qui présente la combinaison de trois formes différentes.

**trifouillage** [*fou*, *ll* mll.] n. m. *Pop.* Action de trifouiller.

**trifouiller** [*fou*, *ll* mll., *é*] v. a. *Pop.* Mettre en désordre en farfouillant : *trifouiller un tiroir. Fig.* Bouleverser, émouvoir. V. n. : *trifouiller dans des papiers.*

**trifouilleur, euse** [*fou*, *ll* mll., *eu-ze*] n. Personne qui aime à trifouiller ; individu brouillon.

**trifurcation** [*si-on*] n. f. (de *trifurquer*). Division en trois branches : *la trifurcation d'une route.*

**trifurquer** [*kè*] v. a. (du lat. *trifurcus*, à trois branches : du préf. *tri*, et de *furca*, fourche). Diviser en trois parties, en trois branches.

**trigale** n. f. Petit bureau établi autrefois pour la perception du péage et la vente de boissons aux voyageurs.

**trigame** adj. (du préf. *tri*, et du gr. *gamos*, mariage). Qui s'est marié trois fois. Qui a contracté un troisième mariage avant la dissolution des deux premiers. *Bot.* Qui porte trois fleurs de sexes différents : l'une mâle, une autre femelle et la troisième hermaphrodite. Substantiv. Homme, femme trigame.

**trigamie** [*mi*] n. f. Etat de trigame.

**trigammé** [*gha-mé*], **e** adj. Se dit d'une croix gammée à trois branches.

**trigant** [*ghan*] n. m. *Pêch.* L'un des noms vulgaires du *goujon.*

**trigastrique** [*ghas-tri-ke*] adj. Se dit d'un muscle formé d'une série longitudinale de trois faisceaux charnus distincts, séparés par des tendons.

**trigaud** [*ghô*], **e** n. et adj. Qui n'agit pas franchement. (Vx.)

**trigauder** [*ghô-dé*] v. n. Agir comme un trigaud, sans franchise. (Vx.) V. a. Tromper. (Vx.)

**trigauderie** [*ghô-de-ri*] n. f. Action de trigauder. (Vx.)

**trige** n. m. (lat. *triga ;* de *tres*, trois, et *jugum*, joug). *Antiq. rom.* Char attelé de trois chevaux.

**trigémellaire** [*mèl-lè-re*] adj. (du préf. *tri*, et du lat. *gemellus*, jumeau). Se dit d'une grossesse où il existe trois fœtus.

**trigéminé, e** adj. (lat. *trigeminus ;* de *tres*, trois, et *gemini*, jumeaux). Trois fois jumeau, au nombre de six disposés deux à deux. *Méd. Pouls trigéminé*, pouls dont le rythme se compose de trois pulsations régulières, groupées et suivies d'un silence.

**trigemme** [*jè-me*] adj. (du préf. *tri*, et de *gemme*). *Bot.* Qui a trois bourgeons ou boutons.

**trigésimal, e, aux** [*jé-zi*] adj. (du lat. *trigesimus*, trentième). Se dit des cristaux à trente faces.

**trigesimo** [*jé-zi*] adv. (m. lat.). Trentièmement.

**trigle** n. m. (gr. *trigla*). Genre de poissons acanthoptères, de la famille des triglidés.

— ENCYCL. Les trigles, dont on connaît une quinzaine d'espèces, répandues dans toutes les mers, sont des poissons à forte tête pyramidale, nommés vulgairement grondins, rougets, galinas, etc. ; leur chair est assez estimée ; plusieurs espèces (trigle gris ou hirondelle, trigle imbrigo ou surmulet, trigle gornaud ou grondin gris, trigle lyre ou cardinal, etc.), se trouvent sur les côtes de France.

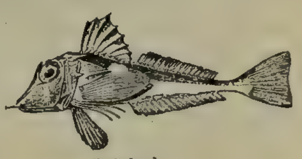

Trigle lyre.

**triglidés** n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, dont le genre trigle est le type.

**triglochin** n. m. Genre de joncacées de l'hémisphère nord.

**triglochin, ine** adj. *Zool.* Qui est orné de trois pointes.

**triglotte** adj. (du préf. *tri*, et du gr. *glôtta*, langue). Qui est en trois langues : *dictionnaire triglotte.* Qui connaît trois langues.

**triglottisme** [*glo-tis-me*] n. m. Mot hybride formé de radicaux empruntés à trois langues.

**triglume** adj. *Bot.* Qui renferme trois glumes.

**triglyphe** n. m. (gr. *trigluphos ;* de *treis*, trois, et *gluphê*, ciselure). *Archit.* Ornement de la frise dorique, qui portait trois rainures verticales.

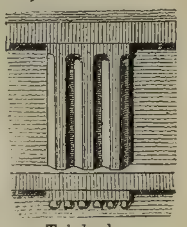

Triglyphe.

— ENCYCL. Les triglyphes sont des imitations des extrémités des solives qui formeraient le comble dans une construction en bois. Ils présentent sur leur face deux cannelures taillées en biseau, et deux demi-cannelures sur les angles ; de là, leur nom. Les triglyphes sont placés au-dessus de chaque colonne intermédiaire, et aux angles de l'édifice.

**Trignac,** commune de la Loire-Inférieure, arr. et à 5 kil. de Saint-Nazaire ; 5.680 h. Ch. de f. Orl.

**trigonal, e, aux** adj. (du gr. *trigônos*, triangle). Triangulaire : *carrefour trigonal.*

**trigonalys** [*liss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, renfermant une trentaine d'espèces répandues sur le globe, et qui sont parasites de divers autres hyménoptères.

**trigone** adj. (du préf. *tri*, et du gr. *gônia*, angle). Qui offre trois angles : *fontaine trigone.*

**trigonelle** [*nè-le*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées, renfermant des herbes voisines des trèfles, et dont l'espèce la plus connue (considérée souvent comme un genre) est la *trigonelle fænum-græcum* ou fenugrec. (V. ce mot.)

**trigonocarpe** adj. Graine munie de trois côtés saillants, qui lui donnent une forme triangulaire.

**trigonocéphale** n. m. (du gr. *trigônos*, triangulaire, et *kephalê*, tête). Genre de serpents de la famille des vipéridés.

— ENCYCL. Les trigonocéphales (*trigonocephalus*) sont de grands serpents venimeux, d'Asie et d'Amérique, ressemblant aux crotales, mais à queue dépourvue de sonnettes. Le mocassin (*trigonocephalus contortrix*) habite l'Amérique du Nord ; il est très redouté. Le mocassin d'eau (*trigonocephalus piscivorus*) vit au Mexique et dans l'Amérique centrale ; il nage et plonge parfaitement pour chasser les poissons et batraciens dont il se nourrit.

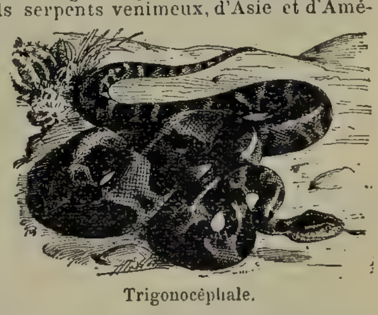

Trigonocéphale.

**trigonométrie** [*trî*] n. f. (du gr. *trigônos*, triangle, et *metron*, mesure). Science qui a pour but de calculer tous les éléments d'un triangle à l'aide de données numériques suffisantes. *Trigonométrie rectiligne*, celle qui étudie les triangles rectilignes. *Trigonométrie sphérique*, celle qui étudie les triangles sphériques, c'est-à-dire les figures tracées sur une surface sphérique et formée de grands cercles.

— ENCYCL. *Trigonométrie rectiligne.* La trigonométrie rectiligne a pour but de *résoudre les triangles*, c'est-à-dire, connaissant les mesures de certains éléments d'un triangle, de calculer les mesures des autres éléments. Parmi les éléments d'un triangle, il y a lieu de distinguer les angles des segments ; la géométrie ne nous donnant pas de relation directe entre les angles et les segments, on introduit en trigonométrie les *lignes trigonométri-*

*ques*, qui sont des fonctions de l'angle ; ce sont : le *sinus*, le *cosinus*, la *tangente*, la *cotangente*, la *sécante*, la *cosécante* (v. ces mots). Les calculs nécessaires pour arriver à la résolution des triangles sont généralement faits par logarithmes.

**trigonométrique** adj. Qui appartient à la trigonométrie : *calcul trigonométrique.*

**trigonométriquement** [*ke-man*] adv. Suivant les règles de la trigonométrie.

**trigramme** n.m. (du préf. *tri*, et du gr. *gramma*, lettre). Mot de trois lettres. Sigle de trois caractères réunis.

**triguère** [*ghè-re*] n. f. Genre de solanacées à feuilles alternes, qui croissent dans le midi de l'Espagne et dont les graines fournissent une huile essentielle.

**Triguères,** comm. du Loiret, arr. et à 23 kil. de Montargis ; 1.470 h. Vestiges de la cité gallo-romaine de *Vellaunodunum.* Ch. de f. P.-L.-M.

**trigyne** adj. (du préf. *tri*, et du gr. *gunê*, femelle). *Bot.* Qui a trois styles ou pistils libres.

**trigynie** [*nî*] n. f. État des fleurs trigynes.

**trigynique** adj. Qui appartient à la trigynie.

**trihebdomadaire** [*tri-èb-do-ma-dè-re*] adj. du préf. *tri*, et de *hebdomadaire*). Qui a lieu, qui paraît trois fois par semaine : *journal trihebdomadaire.*

**trihémimère** adj. (du préf. *tri*, et du gr. *hêmi*, demi, et *meros*, pied). *Métriq.* Se dit d'une coupe qui se trouve après le troisième demi-pied.

**trihémimètre** adj. (du préf. *tri*, et du gr. *hêmi*, demi, et *metron*, mesure). *Métriq.* Se dit d'un vers qui a trois demi-pieds ou un pied et demi. N. m. : un *tri-hémimètre.*

**trihémiton** n.m. (du préf. *tri*, du gr. *hémi*, demi, et de *ton*). *Musiq.* Intervalle de trois demi-tons ou tierce mineure.

**trihoraire** [*rè-re*] adj. (du préf. *tri*, et de *horaire*). Qui se fait toutes les trois heures : *observations trihoraires.*

**triiodure** n. m. *Chim.* Iodure contenant trois mollécules d'iode.

**trijugué** [*ghé*], **e** adj. (du préf. *tri*, et du lat. *jugum*, paire). *Bot.* Se dit des feuilles pennées de trois couples ou paires de folioles.

**trijumeau** [*mô*] n. et adj. m. (du préf. *tri*, et de *jumeau*). Nerf de la cinquième paire cranienne, qui se divise en trois branches.

**tril** n. m. *Mus.* Ancienne forme du mot *trille.*

**trilabe** n. m. (du préf. *tri*, et du gr. *lambanein*, prendre). *Chir.* Instrument dont on se sert pour saisir les calculs, dans l'opération de la lithotritie.

**trilatéral, e, aux** adj. (du préf. *tri*, et de *latéral*). Qui a trois côtés.

**trilinéaire** [*è-re*] adj. (du préf. *tri*, et de *linéaire*). *Géom. Coordonnées trilinéaires*, système de coordonnées employées en géométrie plane et dans lequel chaque point est déterminé par un système de nombres proportionnels à ses distances aux trois côtés d'un triangle que l'on appelle *triangle de référence.*

**trilingue** [*lin-ghe*] adj. (du préf. *tri*, et du lat. *lingua*, langue). Qui sait trois langues. Qui est écrit en trois langues : *collège trilingue.*

**trilithe** n. m. (du pr. *tri*, et du gr. *lithos*, pierre). Monument mégalithique formé de trois pierres : deux verticales, la troisième en travers.

**trilittéral, e, aux** adj. Syn. de TRILITTÈRE.

**trilittéralité** [*li-té*] n. f. Propriété d'avoir des racines trilitères. (On dit aussi TRILITTERALISME n. m.)

**trilittère** [*li-tè-re*] adj. (du préf. *tri*, et du lat. *littera*, lettre). *Gram.* Composé de trois lettres (consonnes). *Langues trilittères*, langues sémitiques.

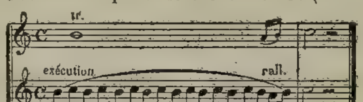

Trille.

**trille** [*ll* mll., *e*] n. m. (de l'ital. *trillo*, tremblement). *Musiq.* Agrément d'exécution qui consiste dans le battement très rapide et plus ou moins prolongé d'une note avec la note qui lui est immédiatement supérieure : *exécuter un trille.*

**triller** [*tri*, *ll* mll., *é*] v. a. Orner de trilles : *triller un passage.*

**trillion** [*tri-li-on*] n. m. (du préf. *tri*, et de la désinence de *million*), Mille billions ou un million de millions.

**trillium** [*tril-li-om'*] ou **trillie** [*tril-lî* n. m. Genre de liliacées asparagées de l'Asie et de l'Amérique du Nord, dont les fleurs ont une corolle à trois pétales larges et un calice à trois sépales lancéolés.

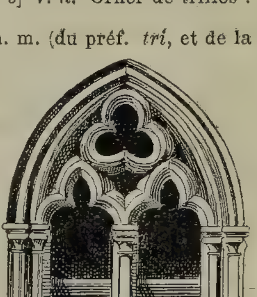

Fenêtres trilobées à arcades.

**trilobaire** [*bè-re*] adj. *Hist. nat.* Qui a lieu par trois lobes.

**trilobé, e** adj. (du préf. *tri*, et de *lobe*). Qui a trois lobes : *arc trilobé.*

**trilobites** n. m. pl. Nom donné à un groupe de crustacés comprenant des animaux arrondis, ou ovales, dont la carapace présente une région médiane et deux expansions latérales (trois lobes, d'où leur nom), et qui, fossiles dans les terrains paléozoïques, comptent parmi les organismes les plus anciens géologiquement. S. un *trilobite.*

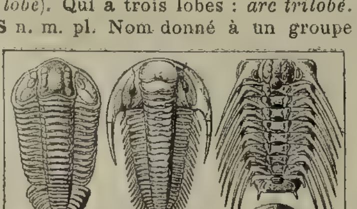

Trilobites.

**triloculaire** [*lè-re*] adj. (du préf. *tri*, et du lat. *loculus*, logette). Qui se partage en trois loges : *ovaire triloculaire.*

**trilogie** [*jî*] n. f. (du préf. *tri*, et du gr. *logos*, discours). Chez les Grecs, ensemble des trois tragédies que devait présenter chacun des concurrents dans les concours dramatiques : *l'Orestie d'Eschyle est la seule des trilogies du théâtre antique que nous ayons conservée.* Série de trois pièces dramatiques, de trois poèmes, dont les sujets se font suite les uns aux autres.

**trilogique** adj. Qui se rapporte à une trilogie.

**trilogue** [*lo-ghe*] n. m. Entretien entre trois personnes. (Peu us.)

**triloupe** n. f. (du préf. *tri*, et de *loupe*). Sorte de loupe composée, comprenant trois lentilles.

**Trimalcion** (*le Festin de*). *Litt. gr.* V. SATYRICON.

**trimard** [*mar*] ou **trimar** n. m. *Arg.* Route, chemin, rue.

**trimarder** [*dé*] v. n. *Arg.* Vagabonder sur les routes ; marcher.

**trimardeur** n. m. *Arg.* Nomade, voyageur qui va toujours à pied ; ouvrier errant de ville en ville pour chercher du travail.

**Trimbach,** comm. de Suisse (cant. de Soleure) ; 1.400 h.

**trimbalage** [*trin*] ou **trimbalement** [*trin, man*] n. m. Action de trimbaler. Opération qui consiste à passer fortement une peau sur le tranchant d'un outil, afin de l'adoucir en rompant ce qu'on appelle le *nerf.*

**trimbalée** [*trin-ba-lé*] n. f. Grande quantité : *une trimbalée de mioches.*

**trimbaler** [*trin-ba-lé*] v. a. *Pop.* Traîner partout avec soi : *trimbaler ses enfants partout.* Faire subir (aux peaux) le trimbalage.

**trimbaleur, euse** [*trin, eu-ze*] n. Personne qui trimbale.

**trime** n. f. Sorte de jeu de billes.

**trimène** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, renfermant de jolis papillons roux des régions chaudes et tempérées.

**trimer** [*mé*] v. n. *Pop.* Se fatiguer en efforts pénibles : *trimer toute une journée.*

**trimère** adj. (du préf. *tri*, et du gr. *meros*, partie). Qui est composé de trois articles : *tarse trimère.* Qui possède des tarses à trois articles : *coléoptère trimère.*

**trimérite** n. f. Silicate naturel de manganèse, glucinium, chaux et fer.

**trimestre** [*mès-tre*] n. m. (lat. *trimestris*). Espace de trois mois. Somme payée pour trois mois. Fonctions qui durent trois mois.

**trimestriel, elle** [*mès-tri-èl, è-le*] adj. (de *trimestre*). Qui comprend trois mois ; qui revient tous les trois mois : *bulletin, recueil trimestriel.*

**trimestriellement** [*mès-tri-è-le-man*] adv. Par trimestre. Tous les trois mois : *revue qui paraît trimestriellement.*

**triméthylamine** n. f. Amine $Az(CH^3)^3$, dérivant de l'ammoniaque simple par la substitution de trois groupes méthyles à trois atomes d'hydrogène. (Gaz liquéfiable à 3°, extrait des produits volatils des vinasses de betteraves.)

**trimètre** n. m. (du préf. *tri*, et du gr. *metron*, mesure). *Métriq.* Vers composé de trois mètres ou mesures : *trimètre iambique.* Adjectiv. : *vers trimètre.*

**trimétrique** adj. *Métriq.* Qui se rapporte à trois mesures différentes.

**trimeur** n. m. A certains jeux, celui qui trime.

**trimmer** [*tri-mèr*] n. m. (m. angl.). Engin de pêche, constitué par une sorte de gros flotteur en liège, sur lequel s'enroule la ligne. (V. planche PÊCHE.)

— Encycl. La plaque circulaire en liège est peinte d'une couleur (rouge) sur une face et d'une couleur différente (blanc) sur l'autre. Le fil de la ligne est enroulé dans une gorge creusée sur la tranche du disque. On amorce avec un poisson vivant, et l'on déroule une longueur de fil correspondant à la profondeur choisie. Si un poisson vorace (brochet, notamment) attaque l'amorce, il fait tourner le trimmer et déroule le fil. On emploie cet engin sur les lacs, les étangs, les rivières à courant peu rapide.

**Trimolet** [*lè*] (Joseph-Louis), peintre et graveur français, né et m. à Paris (1812-1843) ; illustra *les Français peints par eux-mêmes*, etc.

**trimorphe** adj. (du préf. *tri*, et du gr. *morphê*, forme). Se dit d'une substance susceptible de cristalliser sous trois formes différentes incompatibles.

**trimorphisme** [*fis-me*] n. m. Cas d'une substance trimorphe.

**Trimouille (La)**, ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 14 kil. de Montmorillon, sur la Benaise ; 1.810 h. Ch. de f. Orl. Fer, carrières. — Le cant. a 8 comm. et 7.520 h.

**Trimourti,** la trinité hindoue, composée de *Brahma* en qualité de créateur ; *Vichnou*, conservateur ; *Civa*, destructeur, et représentant les trois énergies éternelles de la nature.

**trin** ou **trine** adj. (du lat. *trinus*, triple). Divisé en trois : *une trine unité.* (Vx.) *Trin* ou *trine aspect*, se dit, en astronomie, de deux planètes éloignées l'une de l'autre du tiers du zodiaque. *Théol.* Qui est triple, surtout en parlant de Dieu au point de vue du mystère de la Trinité.

**Trinacrie** [*krî*] (gr. *Trinakria ;* de *treis*, trois, et *akria*, sommet), anc. nom de la Sicile, terminée par trois promontoires (Lilybée, Pélore, Pachynum.)

**trinaire** [*nè-re*] adj. (du lat. *trinus*, triple). Qui est divisé en trois : *la feuille du fraisier est trinaire.*

**trinalité** n. f. Etat d'une chose trine.

**trincadoure** ou **trincadour** n. m. (portug. *trincador*). Forte chaloupe des côtes d'Espagne, assez fine de forme et bien construite.

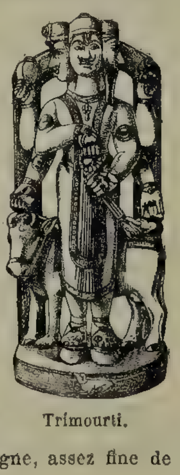

Trimourti.

**Trincomalé,** port de mer de l'île de Ceylan ; 11.000 h.

**trinervé, e** [*nèr*] adj. Se dit des feuilles qui ont trois nervures.

**trinervulé** [*nèr*], **e** adj. *Bot.* Qui a trois nervules.

**tringa** n. m. (ital. *tringa*). Nom scientifique de petits bécasseaux dits aussi *maubèches.*

**tringle** n. f. (holl. *tingel*). Verge de fer servant à soutenir un rideau, une draperie. Baguette équarrie, qui sert à former des moulures ou à remplir un vide entre deux planches. Moulure plate à la partie inférieure du triglyphe dorique. Marque faite au cordeau sur un morceau de bois.

**tringler** [*glé*] v. a. (de *tringle*) Tracer une ligne droite sur une poutre, avec un cordeau frotté de rouge, de noir ou de blanc : *tringler une pièce de bois.*

**tringlette** [*glè-te*] n. f. Petite tringle. Pièce de verre qui entre dans un panneau de vitres. Outil dont se sert le vitrier pour ouvrer le plomb.

**tringloire** n. m. *Grav.* Appareil à tracer des traits.

**tringlot** [*glo*] n. m. *Arg. milit.* V. TRAINGLOT.

**tringuelte** [*ghèl-te*] n. m. (allem. *trinkgeld* : de *trinken*, boire, et *geld*, argent). *Pop.* Pourboire.

**Trinidad,** île anglaise des Antilles. (V. TRINITÉ [*île de la*].)

**Trinidad,** v. des Etats unis d'Amérique, Etat du Colorado ; 11.000 h. Centre minier. Ch.-l. du comté de *Las Animas.*

**Trinidad** v. de l'île de Cuba, sur la côte sud ; 12.500 h. Sucreries, café.

**trinie** [*nî*] n. f. Genre d'ombellifères du midi de l'Europe et de Cap.

**trinitaire** [*tê-re*] n. (de *Trinité*). Personne qui croit à l'existence de trois personnes en Dieu. Sectaire dont les opinions sur la Trinité n'étaient pas orthodoxes. N. m. Religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité, fondé en 1198 pour racheter les captifs chrétiens. (En France, on appelait aussi les trinitaires *mathurins.*) N. f. Religieuse de l'ordre de la Trinité, établi en Espagne en 1201 et réformé en 1612. *Bot.* Nom vulgaire de l'hépatique des jardins.

**Trinité** n. f. (lat. *trinitas ;* de *trinus*, triple). *Relig.* Union des trois personnes distinctes ne formant qu'un seul Dieu : *la trinité hindoue.* Absolum. *La Trinité*, la trinité chrétienne, du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Fête catholique en l'honneur de ce mystère, et qui se célèbre le premier dimanche qui suit la Pentecôte (en ce sens, comme dans le précéd., prend une majuscule). Tout ce qui est divisé en trois parties. Loc. prov. : **A Pâques ou à la Trinité,** à une époque incertaine, sur laquelle il ne faut pas compter. (Allusion à ce que les rois de France des XIIIe et XIVe siècles promettaient de faire à Pâques ou à la Trinité le remboursement des sommes qu'ils avaient empruntées, mais ne s'embarrassaient guère de tenir leurs promesses.)

— Encycl. Suivant le dogme catholique, il y a trois personnes en Dieu : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Elles sont distinctes, égales et, par conséquent, coéternelles et consubstantielles dans une seule et indivisible nature. Chacune de ces personnes est Dieu, et cependant il n'y a qu'un seul Dieu. Le Père n'a pas de principe : le Fils est engendré par le Père de toute éternité, le Saint-Esprit procède à la fois du Père et du Fils. Entre ces trois personnes, il n'y a ni subordination ni priorité d'excellence. Les principales hérésies anciennes contre la Trinité sont le *sabellianisme* et l'*arianisme.*

**Trinité** (ÎLE DE LA), la plus grande des petites Antilles anglaises ; 291.000 h. Ch.-l. *Port of Spain.* Canne à sucre, rhum.

**Trinité** (*ordre de la*), ordre religieux de femmes, fondé en Espagne en 1201 et dont les membres étaient appelés *trinitaires.*

**Trinité** (*église de la*), une des plus belles églises modernes de Paris (IXe arrond.), construite par l'architecte Ballu (1867), dans le style des églises florentines du XVIe siècle.

**Trinité-Porhoët (La)**, ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 20 kil. de Ploërmel ; 1.210 h. Ch. de f. de Loudéac. Moulins. Vieille église. — Le cant. a 6 comm. et 10.830 h.

**Trinité-sur-Mer (La)**, comm. du Morbihan, arr. et à 23 kil. de Lorient ; 1.430 h. Ch. de f. Bains de mer.

**trinitré** adj. Se dit de composés chimiques renfermant, dans leur formule de composition, trois fois le radical, $AzO^2$.

**trinitrine** n. f. Trinitroglycérine employée en solution alcoolique au centième (1 à 3 gouttes) comme vaso-dilatateur, notamment dans l'hypertension artérielle et l'angine de poitrine.

**trinitrophénol** n. m. Syn. ACIDE PICRIQUE.

**trinitrotoluène** n. m. Toluène trinitré, cristaux fusibles à 81°, employé comme explosif sous le nom de *tolite.*

**trinôme** n. m. (du préf. *tri*, et du gr. *nomos*, division). Quantité algébrique composée de trois termes. Adjectiv. : *facteurs trinômes.*

**trinquart** [*kar*] n. m. Petit bâtiment, de formes lourdes, destiné à la pêche du hareng.

**trinqueballe** n. m. V. TRIQUEBALLE.

**trinquebasson** [*ke-ba-son*] n. m. Volant ou serpe à lame concave, servant à tailler les haies (mot en usage au XVe s.).

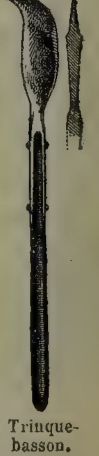

Trinquebasson.

**trinquer** [*ké*] v. n. (de l'allem. *trinken*, boire). Choquer son verre contre celui d'un autre avant de boire. *Pop.* Eprouver une perte, un désagrément.

**trinques** [*ke*] n. f. pl. *Mar.* Nom donné aux roustures des antennes.

**trinquet** [*kè*] n. m. (ital. *trinchetto*). Mât de misaine, incliné un peu sur l'avant des bâtiments gréés en voiles latines.

**trinquetin** [*ke*] n. m. Petite voile latine, que l'on envergue sur l'antenne du trinquet pour remplacer cette voile par mauvais temps.

**trinquette** [*kè-te*] n. f. (de *trinquet*). Voile triangulaire, portée par la vergue de trinquet. Sorte de petit foc.

**trinqueur** [*keur*] n. m. Celui qui aime à trinquer, à boire.

**trinucléus** [*klé-uss*] n. m. Genre de trilobites, renfermant de nombreuses espèces du silurien inférieur de l'hémisphère boréal.

**Trinummus** (*les Trois écus*), comédie de Plaute, qui tranche sur l'ensemble de ses œuvres par la délicatesse des sentiments et les nuances des caractères. Elle a été imitée par Destouches, dans le *Dissipateur*.

**trio** n. m. (mot ital.). Morceau de musique à trois parties : *les trios de Haydn*. Seconde partie d'un pas redoublé, d'une marche, d'une valse, d'une polka, d'une scottish, d'une mazurka, etc. Réunion de trois personnes ou de trois choses personnifiées : *un trio de filous*. *Métall*. Train de laminoirs composé de trois cylindres superposés, dans le même plan vertical. Pl. des *trios*.

— Encycl. *Mus*. Le trio est exécuté par trois instruments ou chanté par trois voix. Dans le chant dramatique, citons, parmi les trios les plus célèbres, celui d'Iphigénie en Aulide, de Gluck : *C'est un père seigneur ;* d'Œdipe à Colone, de Sacchini : *Implorons les bienfaits des dieux ;* de Don Juan, de Mozart : *Dans ma douleur mortelle ;* de la Favorite, de Donizetti : *Fernand! devant lui paraître infame ;* de Guillame Tell, de Rossini : *Quand l'Helvétie est un champ de supplices*.

Dans la musique instrumentale, le trio se borne toujours aux trois parties principales, sans aucune espèce d'accompagnement. De tous les musiciens de l'école classique, Haydn est celui qui a écrit les trios les plus remarquables.

**triobole** n. m. (gr. *triobolon*). Mesure et monnaie des Grecs, valant trois oboles.

**triode** n. f. Lampe à trois électrodes.

**triodon** n. m. Genre de poissons plectognathes gymnodontes, atteignant parfois 80 centimètres de long et qui habitent l'océan Indien.

**triodonte** n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, renfermant de petits hannetons d'Europe et d'Afrique.

**triœcie** [*é-sî*] n. f. (du préf. *tri*, et du gr. *oikia*, maison). Dans le système de Linné, classe de plantes qui portent trois sortes de fleurs, c'est-à-dire des fleurs mâles, des fleurs femelles et des fleurs hermaphrodites.

**triœcique** [*é-si-ke*] adj. *Bot*. Qui appartient à la triœcie.

**triolet** [*lè*] n. m. (de *trio*). *Littér*. Petite pièce de huit vers, généralement octosyllabes, sur deux rimes, où le 1er, le 4e et le 7e vers sont les mêmes, et le 2e est repris au 8e. Exemple de triolet, tiré d'une poésie d'Alphonse Daudet, *les Prunes* :

Mon oncle avait un verger
Et moi, j'avais une cousine ;
Nous nous aimions sans y songer.
Mon oncle avait un grand verger ;
Des oiseaux venaient y manger,
Le printemps faisait leur cuisine.
Mon oncle avait un verger,
Et moi, j'avais une cousine.

*Musiq*. Groupe de trois notes d'égale valeur, exécutées dans le même temps que le seraient deux notes de même figure. (On place un 3 au-dessus ou au-dessous du triolet pour l'indiquer. — Il arrive souvent que l'on représente le triolet non pas par trois notes d'égale valeur, mais par des valeurs correspondantes, en durée, à la somme de ces trois notes. Deux triolets réunis forment un *sextolet*. [v. ce mot].) *Bot*. Nom vulgaire de la luzerne lupuline et du trèfle rampant.

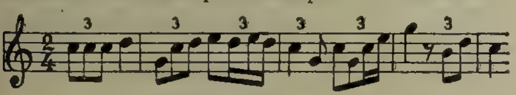

Exemples de triolets.

**triomphal, e, aux** [*tri-ont* adj. (lat. *triumphalis*). Qui a rapport au triomphe : *char triomphal*. *Fig*. Fait avec pompe : *faire dans un salon une entrée triomphale*

**triomphalement** [*tri-on, man*] adv. En triomphe : *entrer triomphalement dans une ville*. *Fam*. Avec pompe.

**triomphant** [*on-fan*], **e** adj. Qui triomphe, qui a vaincu : *général triomphant*. Qui a vaincu ses adversaires, surmonté toutes les difficultés : *sortir triomphant d'une épreuve*. Heureux et fier d'un succès obtenu : *des candidats triomphants*. Qui marque la joie et la fierté : *d'un air triomphant*. Décisif, qui ne laisse rien à répliquer : *argument triomphant*. *Eglise triomphante*, v. Eglise. N. f. *Jeux*. Coup qui consiste en ce que l'hombre, étant le premier en cartes, joue, en commençant, atout par l'as de pique.

**triomphateur, trice** [*tri-on*] adj. (lat. *triumphator, trix*). Qui a obtenu les honneurs du triomphe : *général triomphateur*. Qui a remporté la victoire : *nation triomphatrice*. N. m. Chez les Romains, général qui rentrait à Rome avec les honneurs du triomphe, après une grande victoire. *Par ext*. Celui qui a remporté une victoire.

**triomphe** [*on-fe*] n. m. (lat. *triumphus*). Entrée pompeuse et solennelle d'un général d'armée romaine qui avait remporté une grande victoire : *obtenir le triomphe*. Grand succès militaire ; victoire : *les triomphes d'Alexandre*. *Fig*. Succès éclatant : *c'est un jour de triomphe pour lui*. Succès de ce qui prévaut : *le triomphe de la science*. Chose dans laquelle on excelle : *air qui est le triomphe d'un ténor*. *En triomphe*, triomphalement ; avec de grandes démonstrations de joie. *Porter quelqu'un en triomphe*, le porter à bras d'hommes pour lui faire honneur. *Fig*. Faire de quelqu'un les plus pompeux éloges. *Milit*. Fête célébrée annuellement à l'Ecole de Saint-Cyr. Prov. : **Il ne faut pas chanter triomphe avant la victoire,** il ne faut pas se vanter du succès d'une affaire avant qu'elle ait complètement réussi.

— Encycl. On distinguait, à Rome, le petit triomphe ou *ovatio* et le grand triomphe. Le triomphe était conféré par le sénat. En tête du cortège marchait le sénat entier ; puis venaient des trompettes, des cors qui précédaient une file de chariots charges des dépouilles de l'ennemi. La quantité du butin, en même temps que les noms des provinces conquises étaient écrits sur des tablettes fixées au bout de longues perches. Puis venaient les représentations des villes qu'on avait prises, quelquefois aussi des animaux extraordinaires amenés des pays subjugués. Derrière les licteurs s'avançait le général victorieux, debout sur un char circulaire, traîné par quatre chevaux blancs. Derrière le triomphateur, marchaient ses principaux officiers à cheval, et le cortège était fermé par un corps de légionnaires. Le triomphateur était conduit au Capitole. A partir d'Auguste, les honneurs du triomphe furent réservés aux empereurs.

**Triomphe d'Ariane** (*le*), tableau de Hans Makart (musée de Vienne). Ariane, presque nue, se dresse, brandissant un thyrse, entre Bacchus et Silène ; autour d'eux, bacchantes, satyres, centaures célèbrent les orgies dionysiaques. La scène est d'un pittoresque mouvementé et décoratif. (V. p. 1129).

**triomphe** [*on-fe*] n. f. Jeu de cartes, variante de l'écarté, qui en diffère en ce qu'on n'écarte pas et qu'on ne marque pas le roi. Atout, carte qui emporte toutes les autres et sert à couper, à certains jeux.

— Encycl. *Jeu*. On joue à la triomphe à deux, avec un jeu de piquet. Les cartes ont leur valeur ordinaire, du roi au 7, l'as prenant place entre le valet et le 10. Le donneur distribue 5 cartes, par 2 et 3, et retourne la 11e, qui indique l'atout, la « triomphe ». On joue ensuite comme à l'écarté, sauf qu'on n'écarte pas et qu'on ne marque pas un point pour le roi. Trois levées valent 1 point ; cinq levées, la vole, 2 points. La partie se joue d'ordinaire en cinq points.

**Triomphes** (*les*), poèmes de Pétrarque, au nombre de six (*Triomphe de l'Amour, de la Chasteté, de la Mort, de la Renommée, du Temps, de la Divinité*). Espèces de visions allégoriques, écrites en tercets, pleines d'éclat et d'imagination.

**Triomphe de la mort** (*le*), roman, par G. d'Annunzio (1894), dont le héros, âme inquiète et lasse de vivre, gâche un amour sincère par son goût maladif de l'analyse et entraîne sa maîtresse dans la mort.

**triompher** [*on-fé*] v. n. (lat. *triumphare*). *Antiq. rom*. Faire une entrée pompeuse et solennelle dans Rome après une victoire. Vaincre à la guerre : *César réussit à triompher des Gaulois*. Remporter un avantage sur quelqu'un : *triompher dans une discussion*, et *fig*., surmonter : *triompher de ses passions*. Exceller : *triompher dans un art*. Tirer vanité de : *triompher du gain d'un procès*. Etre dans la joie de : *triompher du malheur d'autrui*. Allus. littér. V. VAINCRE.

**trional** n. m. Sulfonal, dans lequel un atome de méthyle est remplacé par un atome d'éthyle : *le trional est utilisé en thérapeutique comme calmant et hypnotique*.

**triongulin** n. m. Première forme larvaire des insectes coléoptères vésicants, tels que les cantharides, mylabres, méloès, etc. (C'est une petite larve allongée, à six pattes, qui grimpe sur les plantes fleuries, où viennent butiner les hyménoptères solitaires, s'accroche à l'un d'eux, qui la transporte dans son nid, où elle vit aux dépens des œufs.)

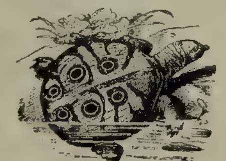
Trionyx.

**trionychidés** [*ki*] n. m. pl. Famille de reptiles chéloniens, renfermant les genres *trionyx* et voisins. S. un *trionychidé*.

**trionyx** [*niks*] n. m. Genre de reptiles chéloniens, renfermant une quinzaine d'espèces répandues dans les régions chaudes du globe. (Ce sont de grandes tortues d'eau douce, ovales, à plastron court, qui vivent de poissons, de batraciens, et attaquent même les canards, qu'elles noient en les tirant par les pattes.)

**triorchide** [*ki-de*] adj. (du préf. *tri*, et du gr. *orkhis, idos*, testicule). Qui possède trois testicules.

**triorchidie** [*ki-dî*] n. f. (de *triorchide*). Anomalie consistant en l'existence de trois testicules.

**triori** n. m. Danse bretonne, dont le mouvement est très animé et à trois temps. Air sur lequel cette danse doit se régler.

**triostée** [*os-té*] n. m. Genre de rubiacées de l'Asie centrale et de l'Amérique du Nord, dont la racine constitue le faux ipécacuana.

**triovulé, e** adj. *Bot*. Qui a trois ovules.

**trioxyméthylène** n. m. Composé $(CH^3O^3)$, produit de la condensation de l'aldéhyde formique, se présentant sous forme de poudre blanche insoluble et qui, mélangée avec un oxyde alcalin, donne, au contact de l'eau, un dégagement de formol. Syn. de FORMOL.

**tripaille** [*pa, ll* mll., *e*] n. f. (de *tripe*). *Fam*. Entrailles, intestins des animaux.

**tripang** ou **trépang** [*pan*] n. m. Nom donné à différentes espèces de grosses holoturies comestibles, dont il se fait un important commerce dans la région malaise et australienne : le *tripang est un aliment estimé des Chinois, qui lui prêtent des qualités aphrodisiaques*.

**triparti, e** ou **ite** adj. (du préf. *tri*, et de *parti*, partagé). Divisé en trois parties : *feuille tripartie*. *Chambre tripartie*, tribunal ou un tiers seulement des magistrats appartenait à la religion réformée.

**tripartible** adj. Qui peut se diviser en trois parties.

**tripartition** [*si-on*] n. f. (de *triparti*). Action de diviser une quantité en trois parties égales.

**tripatouillage** [*ll* mll.] n. m. Action de tripatouiller.

**tripatouiller** [*ll* mll., *é*] v. a. *Arg. littér*. Modifier, généralement sans l'assentiment de l'auteur, une œuvre littéraire ou dramatique. (C'est Emile Bergerat qui lança le mot *tripatouiller*.)

**tripatouilleur, euse** [*ll* mll., *eu-ze*] n. Personne qui tripatouille.

**tripe** n. f. Boyau d'un animal. Estomac des ruminants, considéré comme aliment pour l'homme : *manger des tripes à la mode de Caen*. *Fam*. Intestins de l'homme. *Pop*. *Rendre tripes et boyaux*, vomir avec de grands efforts. *Œufs à la tripe*, œufs durs coupés par tranches et fricassés avec des oignons. Partie intérieure d'un cigare. Résidu de la cuite de la colle à papier. Sorte de velours ou de panne, dont le poil était de laine et le fond de chanvre, employé pour habiller les meubles. (On disait aussi *tripe de velours*.)

— Encycl. Les tripes comprennent la panse, le feuillet, le bonnet et la caillette, à la différence du gras-double, qui ne comprend que le bord gras de l'estomac.

*Tripes à la mode de Caen*. Les tripes sont mises à tremper à l'eau courante, grattées, puis brossées minutieusement. On les blanchit ensuite à l'eau bouillante salée, et on les remet à l'eau froide pendant quelques heures,

Ayant échaudé à part et blanchi des pieds de bœuf qui ont degorgé 12 heures à l'eau froide, on en garnit le fond d'une terrine de grès, puis on dispose par-dessus des oignons émincés, quelques gousses d'ail, clous de girofle et carottes coupées en tranches, enfin, les tripes, en autant de lits successifs qu'il en faut pour remplir à peu près la terrine. On couvre avec moitié eau et moitié cidre ou vin blanc et, après, avoir ajouté un bouquet garni, on bouche la terrine, dont on lute le couvercle à la pâte. On cuit à feu doux (dans un four de boulanger par exemple) pendant 7 à 8 heures. Servir très chaud, après avoir retiré le bouquet et désossé les pieds.

**tripée** n. f. Syn. de TRIPAILLE.

**tripenné** [*pèn-né*], **e** adj. (du préf. *tri*, et de *penné*) *Bot*. Se dit des feuilles dont les pétioles secondaires sont divisés en pétioles tertiaires.

**triperie** [*rî*] n. f. Lieu où l'on vend des tripes. Commerce du marchand de tripes.

**tripet** [*pè*] ou **tripot** [*po*] n. m. *Archéol*. Sorte de gobelet.

**tripétale** ou **tripétalé, e** adj. *Bot*. Dont la corolle est formée de trois pétales.

**tripette** [*pè-te*] n. f. (de *tripe*). Petite tripe. *Pop*. *Cela ne vaut pas tripette*, ne vaut rien.

**tripette** [*pè-te*] n. f. *Bot*. Nom vulgaire de plusieurs espèces de clavaires comestibles, notamment la *clavaire jaune* et la *clavaire dorée*.

**triphane** n. m. Silicate naturel de lithium et aluminium. Syn. SPODUMÈNE.

**tripharmaque** [*far-ma-ke*] adj. (du préf. *tri*, et du gr. *pharmakon*, remède). Se disait autrefois des remèdes composés de trois drogues.

**triphasé** [*fa-zé*], **e** adj. Se dit des courants polyphasés au nombre de trois. (V. PHASE.)

— Encycl. Le courant triphasé est très souvent utilisé : étant alternatif, il permet d'installer des canalisations avec un poids de cuivre relativement faible ; il convient parfaitement pour la distribution de la force motrice ; des commutatrices très peu compliquées permettent de l'employer comme courant continu, etc.

**triphène** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant de grandes noctuelles grises, répandues sur tout le globe.

**triphénylméthane** [*tri-fé-nil*] n. m. Composé $CH\,(C^6H^6)^3$ dérivé du méthane, et qui a une importance considérable dans la chimie des matières colorantes (pthaléines, rosanilines et leurs dérivés).

**triphtongue** [*trif-ton-ghe*] n. f. (du préf. *tri*, et du grec *phthoggos*, son). Syllabe composée de trois sons qu'on fait entendre en une seule émission de voix : *il n'y a pas de triphtongues proprement dites en français*. (On écrivait autref. TRIPHTHONGUE).

**triphyline** n. f. Phosphate naturel de manganèse.

**triphylle** [*fi-le*] adj. (du préf. *tri*, et du gr. *phullon*, feuille). *Bot*. Dont les feuilles sont divisées trois par trois.

**tripier** [*pi-é*], **ère** n. (de *tripe*). Qui vend des tripes. *Fig*. *Couteau de tripière*, homme qui sert à la fois deux partis, qui dit à la fois du mal de deux adversaires (par allus. aux couteaux des tripiers qui coupent des deux côtés).

**Tripier** [*pi-é*] (Louis), jurisconsulte français, né à Saint-Léger-Vauban, m. à Paris (1816-1877) ; auteur d'une édition classique des *Codes français*.

**Tripitaka** (le), ensemble des trois recueils ou *corbeilles* (*pitaka*), qui forment les livres saints du bouddhisme (On distingue le *Vinaya Pitaka*, recueil de discipline ; le *Sutra Pitaka*, recueil d'instruction religieuse ; l'*Abhidharma Pitaka*, recueil de métaphysique.)

**triplan, e** adj. (du préf. *tri*, et de *plan*). Se dit d'un aéroplane à trois plans de sustentation.

**triple** adj. (lat. *triplex*). Qui contient trois fois une chose : *bâtiment à triple étage*. Sert à marquer un haut degré : *triple sot*. *Triple-Alliance*, v. ALLIANCE (*Triple-*). N. m. Valeur trois fois aussi grande ; *neuf est le triple de trois*. *Papier plié en triple*, en trois parties ramenées l'une contre l'autre.

**Triple-Entente**. De même qu'on a donné le nom d'*Entente* à l'ensemble des nations en lutte contre l'Allemagne pendant la Grande Guerre, de même on a donné le nom de *Triple-Entente* au groupement constitué au début du xxe siècle par l'Angleterre, la France et la Russie. La *Triple-Entente* s'oppose à la *Triple-Alliance* de l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie ; de là, naturellement, le nom d'*Entente* donné à l'extension de ce groupement.

**triplégie** [*jî*] n. f. (du préf. *tri*, et du gr. *plêgê*, coup). Forme d'hémiplégie, dans laquelle la paralysie unilatérale est compliquée de la paralysie d'un membre du côté opposé.

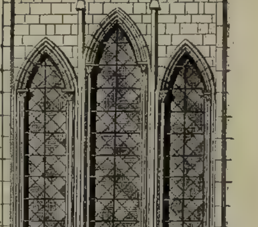
Triplet.

**triplement** [*man*] n. m. Action de tripler.

**triplement** [*man*] adv. En trois façons ; d'une manière triple.

**Triplepatte**, comédie en cinq actes, de Tristan Bernard et André Godfernaux (1905). Conflit bien observé et très amusant entre l'apathie du principal personnage et les dévouements intéressés qui l'entourent.

**tripler** [*plé*] v. a. (de *triple*). Rendre triple : *tripler une somme*. V. n. Devenir triple.

**triplet** [*plè*] n. m. (de *triple*). *Phot*. Objectif photographique, composé de trois lentilles corrigées chacune isolément pour l'aberration. *Jeu.* Jet de trois dés amenant trois points semblables. Action de faire passer la corde trois fois sous les pieds pendant le même saut. *Archéol.* Groupe de trois fenêtres, unies par une archivolte, symbolisant la Trinité et que l'on trouve sur la façade des églises du XIIIe siècle.

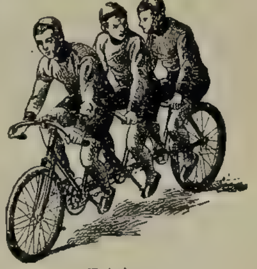
Triplette.

**tripleter** [*té*] v. a. (Double le *t* devant une syllable muette : *je triplette;* excepté au fut. et au condit. : *je tripleterai, je tripleterais.*) Mettre le fil en trois.

**triplette** [*plè-te*] n. f. (de *triple*). Bicyclette à trois places. Se dit des parties de chaîne qui sont envergées par trois fils pour un.

**tripleur** n. m. Machine pour tripler les fils sans l'intermédiaire de l'ouvrier.

**triplicata** n. m. (du lat. *triplicatus*, triplé). Troisième copie d'un acte. (Peu us.) Pl. des *triplicata.*

**triplication** [*si-on*] n. f. Action de tripler.

**Triplice** n. f. (mot ital. qui signifie *triple*, ss.-ent. *allieanza*, alliance). Abréviation familière par laquelle a été désignée en Italie d'abord, puis dans les autres pays, la Triple-Alliance : *les projets de la Triplice.* (V. ALLIANCE [*Triple*].)

**triplicité** n. f. (lat. *triplicitas*). Qualité de se qui est triple : *la triplicité de Dieu.*

**triplinervé** [*nèr-vé*], **e** adj. *Bot.* Dont la feuille offre trois nervures principales.

**triplique** [*pli-ke*] n. f. (du lat. *triplicare*, tripler). *Dr. rom.* Exception opposée à une duplique.

**triplite** n. f. Fluophosphate de fer et manganèse.

**triplostémone** [*plos-té*] adj. (du gr. *triploos*, triple, et *stêmôn*, étamine). *Bot.* Dont les étamines sont trois fois plus nombreuses que les divisions de la corolle.

**tripode** n. m. (du préf. *tri*, et du gr. *pous*, *podos*, pied). *Mar.* Se dit d'un mât qui est tenu non par des haubans, mais par deux mâtereaux arc-boutés sous la hune, et fixés sur le pont en abord.

**tripodie** [*dî*] n. f. (gr. *tripodia ;* de *treis*, trois et *pous*, *podos*, pied). *Métriq.* Vers composé de tro s pieds.

**tripolaire** [*lè-re*] adj. (du préf. *tri*, et de *pôle*). *Biol.* Caryocinèse anormale, dans laquelle il y a trois fuseaux divergeant du centre chromatique.

**tripoli** n. m. Substance minérale jaune ou rouge, formée des débris de diatomées fossiles, servant à polir les métaux, et que l'on tirait autrefois de la ville de *Tripoli*, en Syrie.

**Tripoli d'Anatolie** ou **Tireboli,** v. de la Turquie d'Asie (prov. de Trébizonde) ; 8.000 h. Commerce de noisettes, riz, pelleteries.

**Tripoli de Barbarie,** v. d'Afrique, ch.-l. de la Libye italienne ; 45.000 h. (*Tripolitains*). Exportation d'alfa. Ce fut naguère la capitale de la *régence barbaresque de Tripoli.*

**Tripoli de Syrie,** ville de la Syrie de mandat français, dotée de l'autonomie et rattachée au Grand-Liban ; sur la Méditerranée ; 25.000 h. Maroquinerie ; éponges. Repaire de corsaires sarrasins au IXe siècle.

**Tripoli** (RÉGENCE DE) ou **Tripolitaine,** région de l'Afrique septentrionale comprise entre la Méditerranée et le désert Libyque ; environ 1.051.000 kilom. carrés de superficie, dont seuls les plateaux qui bordent la mer (djebel Gharian, Cyrénaïque) et les oasis situées soit sur les rivages (Tripoli), soit dans le désert (Ghadamès, Ghât et Koufra) présentent quelques cultures. Environ 1 million d'habitants (*Tripolitains*) : soufre, natron, céréales. La Tripolitaine a été sous la dépendance de la Turquie jusqu'en 1912 ; elle avait pour capitale *Tripoli* et pour v. pr. *Benghazi* ; elle appartient à l'Italie depuis le traité d'Ouchy du 18 octobre 1912 et constitue la possession de *Libye*, dont la Tripolitaine est la partie occidentale, au long des rivages méridionaux des golfes de la Sidre et de Gabès ; capit. *Tripoli.*

**tripolisser** [*li-sé*] v. a. (de *tripoli*). Aiguiser ; polir avec une pierre, avec le tripoli. (On dit aussi TRIPOLIR.)

**Tripolitza,** v. du royaume de Grèce (Morée), dans la plaine de Tégée ; 11.000 h. Tripolitza a été bâtie avec les débris de *Pallention*, *Tégée* et *Mantinée*, d'où son nom : *Tripolis* (les Trois villes).

**triponctué, e** adj. (du préf. *tri*, et de *ponctué*). Qui porte trois points ou trois taches en forme de point.

**triporteur** ou **tri-porteur** n. m. (abrév. de *tricycle porteur*). Sorte de tricycle muni d'une caisse dans laquelle on peut placer des marchandises, et qu'un homme actionne au moyen de pédales.

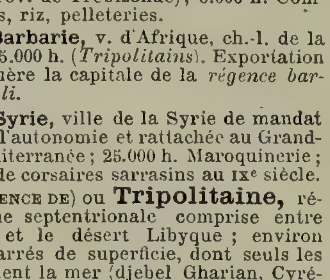
Tri-porteurs.

**tripot** [*po*] n. m. Jeu de paume. (Vx.) Maison de jeu. *Par ext.* Endroit où l'on se livre à des spéculations : *le tripot de la Bourse.* Maison mal fréquentée. *Fam.* Tripotage, intrigue.

**tripotage** n. m. (de *tripot*). Mélange malpropre ou de mauvais goût. *Fig.* et *fam.* Petits arrangements : *les tripotages d'un ménage.* Intrigue, tromperie : *prêter l'oreille aux tripotages. Fam.* Malversation, trafic d'influence.

**tripotailler** [*ta*, *ll* mll., *é*] v. a. *Fam.* Toucher, manipuler : *tripotailler des fleurs.*

**tripotée** [*té*] n. f. *Pop.* Volée de coups : *flanquer, recevoir une tripotée.* Grande quantité : *une tripotée d'enfants.*

**tripoter** [*té*] v. a. (de *tripot*). Toucher, manipuler : *tripoter un enfant.* Spéculer avec : *tripoter l'argent des autres.* V. n. Faire quelque chose de mauvais ou de malpropre en mélangeant différentes choses ensemble : *enfants qui tripotent dans la terre. Fig.* Faire des opérations plus ou moins probes : *tripoter sur les blés.*

**tripoteur, euse** [*eu-ze*] n. Qui fait des tripotages : *un tripoteur d'affaires.*

**tripoteuse** n. f. *Manèg.* Syn. de TRÉPIGNEUSE.

**tripotier** [*ti-é*], **ère** adj. Qui tripote. N. Personne qui tient un jeu de paume. Personne qui tient un tripot.

**trippa** n. f. Nom donné à plusieurs variétés de cépages à raisins de table (*trippa rossiccio, trippa nera* et *trippa di bo bianca*), cultivés aux environs d'Asti et dans la vallée du Tanaro (Italie).

**trippkéite** n. f. Arsénite naturel de cuivre.

**Triptolème,** roi légendaire d'Eleusis. Il inventa la charrue, apprit de Démèter l'art de cultiver la terre et enseigna cet art aux habitants de l'Attique. (*Myth.*)

**triptote** adj. (du gr. *triptôtos*, qui a trois cas). *Gram.* Dont les cas n'ont que trois terminaisons différentes : *les noms neutres latins de la deuxième déclinaison sont triptotes.*

**triptyque** n. m. (du gr. *triptukhos*, plié en trois). Tableau sur trois volets, dont deux se replient sur celui du milieu : *il existe de magnifiques triptyques flamands.* Chez les anciens, tablette à trois feuillets se repliant l'un sur l'autre.

— ENCYCL. *Bx.-arts.* Les triptyques sont originaires de Byzance, où l'on eut l'idée de traiter en ivoire ou en orfèvrerie de petites compositions historiques et, surtout, religieuses, en plusieurs parties reliées entre elles et constituant des triptyques ou des polyptyques. Les ivoiriers, les orfèvres et les émailleurs d'Occident restèrent fidèles à cette production jusqu'à la fin du moyen âge. Quand on commença à peindre sur panneaux, on exécuta des retables faciles à transporter, en forme de diptyques, et on amplifia souvent un tableau d'autel de deux volets égaux, chacun de la moitié de sa surface, et montés sur charnières. La Flandre, les Pays-Bas et la France produisirent de ces triptyques en grand nombre, aux XVe et XVIe siècles.

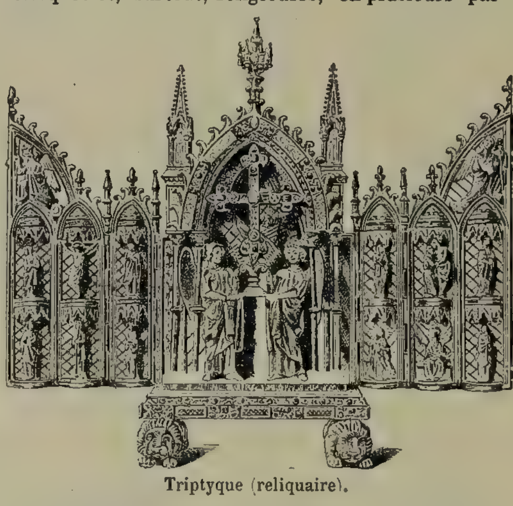
Triptyque (reliquaire).

**tripuhuite** n. f. Arséniate naturel de fer avec aluminium, titane, calcium et silicium.

**trique** n. f. *Pop.* Gros bâton.

**triqueballe** [*ke-ba-le*] n. m. (peut-être du holl. *trakken*, tuer, et *ballen*, fardeau) Voiture de transport, dans les parcs d'artillerie. et les arsenaux. Fardier à deux roues pour le transport des longues pièces de bois qui sont suspendues au-dessous de l'essieu. (On dit aussi TRINQUEBALLE.)

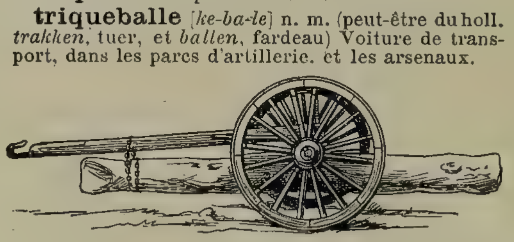
Triqueballe.

**trique-madame** n. f. *Bot.* Nom vulgaire de l'orpin blanc. (On dit aussi TRIPE-MADAME.)

**triquer** [*ké*] v. a. (de *trique*). Battre à coups de trique : *triquer un âne. Mar.* Faire le tricage des pièces dont un mât se compose. *Techn.* Tirer les bois suivant leur espèce et leur qualité.

**triquet** [*kè*] n. m. Battoir fort étroit, dont on se sert pour jouer à la paume. Echafaud de couvreur, en forme de triangle. Espèce d'échelle double.

**Triqueti** (Henri-Joseph-François, baron **de**), peintre et surtout sculpteur français, né à Conflans (Loiret), m. à Paris (1804-1874) ; auteur de : *Thomas Morus se préparant à la mort, Moïse sauvé des eaux, Edouard VII*, etc.

**triquetrac** [*ke-trak*] n. m. Bruit confus de chocs. (V. TRICTRAC.)

**triquètre** [*kè-tre*] adj. (lat. *triquetrus*). Qui a trois côtés ou trois faces. N. f. *Numism.* Assemblage de trois jambes repliées en triangle, que l'on trouve sur certaines médailles antiques.

**triqueur** [*keur*] n. et adj. m. Ouvrier qui fait le tri du bois flotté. *Pop.* Chiffonnier en gros qui fait le triquage.

**triquoises** n. f. pl. V. TRICOISES.

**triradié, e** adj. (du préf. *tri*, et de *radié*). Qui offres trois rayons.

**trirectangle** [*rèk*] adj. Qui a trois angles droits : *trièdre trirectangle.*

**trirègne** n. m. (ital. *triregno ;* du préf. *tri*, et du lat. *regnum*, règne). Nom donné quelquefois à la tiare du pape.

**trirème** n. f. (lat. *triremis ;* de *tres*, trois, et *remus*, rame). Galère des anciens, à trois rangs de rames superposés : *les trirèmes athéniennes.*

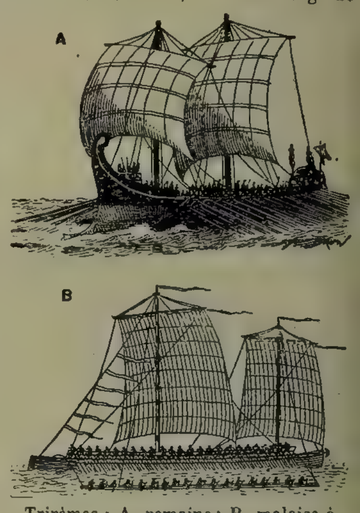

Trirèmes : A, romaine ; B, malaise à balanciers.

**trirote** n. f. (du préf. *tri*, et du lat. *rota*, roue). Chaise roulante à trois roues, que peut faire mouvoir elle-même la personne qui y est assise.

**trisacramentaire** [*man-tè-re*] n. m. Celui qui ne reconnaît que trois sacrements.

**trisagion** [*tri-za-ghi-on'*] n. m. (gr. *trisagios ;* de *treis*, trois, et *hagios*, saint). *Liturg. cathol.* Hymne où le mot *saint* est répété trois fois, en grec ou en latin.

**trisaïeul** [*za-i-eul'*], **e** n. (du préf. *tri*, et de *aïeul*). Le père, la mère du bisaïeul ou de la bisaïeule. Pl. des *trisaïeuls, trisaïeules.*

**trisannuel, elle** [*za-nu-èl, è-le*] adj. Qui a lieu tous les trois ans : *fête trisannuelle.* Se dit d'une plante qui dure trois ans.

**trisecteur, trice** [*tri-sèk*] adj. Qui donne la trisection d'un angle. N. m. : *trisecteur de l'angle.*

**trisection** [*tri-sèk-si-on*] n. f. *Géom.* Division d'une chose en trois parties égales : *la trisection d'un angle est un problème insoluble.*

**trisel** [*sèl*] n. m. (du préf. *tri*, et de *sel*). *Chim.* Se dit quelquefois d'un sel neutre, provenant d'un acide tribasique.

**trisépale** [*tri-sé*] adj. *Bot.* Dont le calice a trois sépales.

**triséquer** [*tri-sé-ké*] v. a. (du préf. *tri*, et du lat. *secare*, couper. — Se conj. comme *accélérer.*) Partager en trois parties : *triséquer un angle.*

**trisérié, e** adj. *Hist. nat.* Qui est disposé sur trois rangs.

**triséteux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. (du préf. *tri*, et du lat. *seta*, soie). *Bot.* Qui porte trois soies.

**trisiphon** n. m. Variété de mitre de cheminée garnie de trois tubulures inclinées vers le toit, ce qui permet à la fumée de s'échapper, de quelque côté que se trouve le vent.

**trismégiste** [*tris-mé-jis-te*] adj. m. (gr. *trismegistos ;* de *tri*, trois fois, et *megistos*, très grand). Trois fois grand. Surnom que les Grecs donnaient à Hermès ou au dieu Thôt des Egyptiens.

**trismus** [*tris-muss*] ou **trisme** [*tris-me*] n. m. (du gr. *trismos*, bruit aigu). Constriction des maxillaires, due à la contracture des muscles masticateurs : *le trismus est un des symptômes caractéristiques du tétanos.*

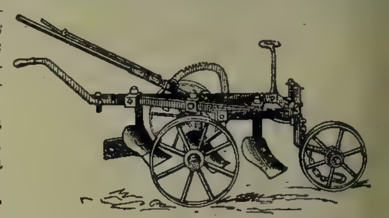
Trisoc.

**trisoc** [*sok*] n. m. Charrue à trois socs.

**trisormien** [*zor-mi-in*] n. m. Membre d'une secte du Ve siècle, qui admettait l'égalité de nature dans les trois personnes de la Trinité, mais qui voyait cette nature imparfaite dans chacune prise isolément.

**trispaste** [*tris-pas-te*] n. m. (de préf. *tri*, et du gr. *spân*, tirer). Moufle composée de trois poulies, au moyen de laquelle on peut enlever de gros fardeaux.

**trisperme** [*tris-pèr-me*] adj. (du préf. *tri*, et du gr. *sperma*, graine). *Bot.* Qui renferme trois graines.

**trisse** [*tri-se*] n. f. Corde ou palan qui servait à approcher ou à éloigner un canon du sabord.

**trissement** [*tri-se-man*] n. m. Cri de l'hirondelle.

**trisser** [*tri-sé*] v. n. Crier, en parlant de l'hirondelle.

**trisser** [*tri-sé*] v. a. (du préf. *tri*, d'après *bisser*). Faire répéter jusqu'à trois fois de suite : *on a bissé et trissé la sérénade.*

**Trissino** (Giovan Giorgio), poète italien, en français **le Trissin**, né à Vicence, m. à Rome (1478-1550) ; auteur de la première tragédie conforme aux règles des anciens : *Sofonisbe*, de la comédie *i Simillimi*, du poème épique *l'Italia liberata dai Goti.*

**Trissotin,** personnage que Molière, dans les *Femmes savantes*, a voué à un éternel ridicule. C'est le type du poète bel esprit, prétentieux, faisant valoir ses petits vers dans un cercle toujours disposé à le couvrir d'applaudissements. (Le prototype de ce personnage, appelé d'abord *Tricotin*, aurait été l'abbé Cotin.)

**trissotinisme** [*tri-so-ti-nis-me*] n. m. Sottise qui rappelle celle de Trissotin.

**tristachyé, e** [*tris-ta-ki*] adj. (du préf. *tri*, et du gr. *stakhus*, épi). *Bot.* Dont les fleurs forment trois épis.

**Tristan da Cunha** (ÎLES), groupe d'îles volcaniques dans l'océan Atlantique, au S.-O. du cap de Bonne-Espérance ; 119 h. Les plus isolées du monde. A l'Angleterre.

**Tristan da Cunha.** *Biogr.* V. CUNHA.

**Tristan et Yseult,** légende du moyen âge, une des plus belles épopées d'amour qui aient jamais été conçues. Tristan de Léonois est chargé d'aller en Irlande demander pour son oncle, Marc, roi de Cornouailles, la main d'Yseult la Blonde. Par une erreur fatale, Tristan et Yseult boivent un philtre magique, qui allume chez eux une passion irrésistible et éternelle. Après s'être abandonné à son amour, Tristan s'efforce d'oublier Yseult, sans y parvenir. Mortellement blessé, il l'appelle à son chevet, mais, par suite d'une méprise, meurt en se croyant abandonné d'Yseult qui arrive trop tard.

**Tristan et Yseult,** drame lyrique en trois actes, poème et musique de R. Wagner (1865). Le sujet est emprunté à la vieille légende celtique indiquée ci-dessus. La musique offre, avec des longueurs et des passages d'une difficile compréhension, des pages dans lesquelles la passion, la tendresse et la douleur sont exprimées avec les accents d'un pathétique déchirant. Parmi les plus belles pages de la partition on peut citer, au deuxième acte, le duo passionné de Tristan et d'Yseult ; au troisième, le prélude avec solo de cor anglais, et la mort d'Yseult.

**Tristan l'Hermite** ou **l'Ermite** (Louis), prévôt des maréchaux de France sous Charles VII et Louis XI, né en Flandre au début du XVe siècle, m. dans un âge avancé. Assez dédaigneux des formes judiciaires et même cruel, il n'en accomplit pas moins par tout le royaume, au lendemain des désordres de la guerre de Cent ans, une œuvre nécessaire de police. Il fit preuve d'une rude valeur militaire pendant la guerre de Guyenne, mais fut disgracié à la mort de Louis XI.

**Tristan l'Hermite** (François). *Biogr.* V. L'HERMITE.

**triste** [*tris-te*] adj. (lat. *tristis*). Qui a du chagrin : *être triste après un deuil.* Porté à la tristesse : *caractère triste.* Qui exprime la tristesse : *air triste.* Qui est inspiré par la tristesse : *faire de tristes réflexions.* Affligeant : *nouvelle triste.* Qui inspire de la tristesse : *triste cérémonie.* Pénible : *triste devoir.* Obscur, sombre : *couleur triste.* Funeste, déplorable : *faire une triste fin.* Frivole, chétif, pitoyable : *il a choisi un triste sujet ; triste auteur, triste dîner.* Vil, méprisable : *c'est un triste individu, un triste sire. Triste mine, triste figure,* air sombre, morose. *Faire triste mine à quelqu'un,* l'accueillir froidement. *Avoir le vin triste,* être triste quand on a bu. *Fam. Etre triste comme un bonnet de nuit, comme une porte de prison,* être très triste. *Chevalier de la Triste Figure,* don Quichotte. N. m. Genre triste, chose triste : *le triste a son charme.* Personne triste : *les tristes entretiennent leur tristesse.* Ant. **Gai, joyeux, content.**

**Tristes** (*les*), élégies d'Ovide, en cinq livres, écrites pendant son séjour à Tomes. Elles sont assez touchantes, mais contiennent trop de lieux communs.

**triste-à-patte** n. m. Soldat du guet. (Pop. et vx.)

**tristement** [*tris-te-man*] adv. D'une manière triste : *s'éloigner tristement d'un ami.* D'une manière mauvaise, pitoyable : *tableau tristement peint.* Ant. **Gaiement.**

**tristesse** [*tris-tè-se*] n. f. (de *triste*). Souffrance morale. Abattement. Mélancolie habituelle : *la tristesse du caractère.* Effet produit par les choses qui manquent de gaieté : *la tristesse d'un appartement.* Ant. **Gaieté, joie.**

**tristigmaté, e** [*tris-tigh*] adj. Qui à trois stigmates.

**tristimane** [*tris-ti*] adj. Qui est atteint de tristimanie.

**tristimanie** [*tris-ti-ma-nî*] n. f. (de *triste*, et de *manie*). *Pathol.* Manie triste.

**tristique** [*tris-ti-ke*] adj. (du préf. *tri*, et du gr. *stikhos*, rang). Qui est disposé sur trois rangs.

**tristis usque ad mortem,** m. lat. signif. : *Triste jusqu'à la mort.* Paroles que l'évangile de saint Matthieu (XXVI, 38) prête à Jésus dans le jardin de Gethsémani, un peu avant son arrestation.

**Tristram Shandy** (*Vie et opinions de*), ouvrage de Sterne ; recueil de scènes, dialogues et tableaux humoristiques, où l'humour et la raison se prêtent un mutuel appui. Les portraits y sont vigoureusement tracés, et la psychologie des personnages très délicatement analysée : le curé Yorick (qui est l'auteur lui-même), l'oncle Toby et le caporal Trim, la jolie veuve Widmann, le docteur Stop, Shandy et sa femme (1759-1767).

**tristrié** [*tris-tri-é*], **e** adj. Qui offre trois stries.

**tristyle** [*tris-ti-le*] adj. Qui a trois styles.

**trisulce** [*tri-sul-se*] ou **trisulque** [*tri-sul-ke*] adj. (du préf. *tri*, et du lat. *sulcus*, sillon). Se dit des mammifères dont les pieds ont chacun trois sabots distincts.

**trisulfure** n. m. *Chim.* Sulfure contenant trois atomes de soufre dans sa molécule.

**trisyllabe** ou **trissyllabe** [*tri-sil*] adj. et n. m. Qui a trois syllabes.

**trisyllabique** ou **trissyllabique** [*tri-sil-la*] adj. Qui appartient à un trisyllabe.

**tritagoniste** [*nis-te*] n. m. (gr. *tritagônistês* ; de *tritos*, troisième, et *agônistês*, champion). *Antiq. gr.* Acteur qui jouait les troisièmes rôles, dans les tragédies grecques. Acteur de troisième ordre, acteur médiocre.

**Tritchinopoly,** v. de l'Inde anglaise (présid. de Madras) ; 123.500 h. Joaillerie. Cigares renommés. Ch.-l. de district. — Aux environs, beau temple de Vichnou, en style dravidien du XVIIe siècle.

**triterné, e** [*tèr*] adj. Se dit des feuilles composées, qui sont ternées trois fois ou à trois degrés.

**trithéisme** [*is-me*] n. m. Doctrine religieuse des trithéistes.

**trithéiste** [*is-te*] n. m. (du préf. *tri*, et du gr. *theos*, dieu). Nom donné à tous ceux qui admettent dans la Trinité non seulement trois personnes, mais encore trois essences, trois substances, trois dieux. (On dit aussi TRITHÉITE.)

**Trithème** ou **Tritheim,** de son vrai nom HEIDENBERG, historien et théologien allemand, né à Trittenheim, m. à Wurtzbourg (1462-1516). Ses ouvrages d'histoire et d'histoire littéraire marquent un savoir immense : mais son goût pour le fantastique le fit tomber dans maintes erreurs ou inventions.

**Trith-Saint-Léger,** comm. du Nord, arr. et à 7 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut ; 3.790 h. Ch. de f. N. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**triticé, e** adj. (du lat. *triticum*, froment). Qui ressemble ou se rapporte au froment.

**tritochlorure** [*lo*] n. m. Troisième combinaison du chlore avec un corps simple.

**tritome** n. m. Genre de liliacées, dont on connaît une vingtaine d'espèces, originaires de l'Afrique tropicale et de Madagascar, et que l'on cultive en Europe pour leurs fleurs jaunes ou rouges avec taches orangées, qui sont groupées en grandes panicules.

**triton** n. m. (gr. *tritonon*). Nom ancien de l'intervalle composé de trois tons, appelé aujourd'hui *quarte augmentée.*

— Encycl. *Triton* est le nom que les musiciens du moyen âge donnaient dans la mélodie et que les théoriciens modernes donnent, dans l'harmonie, à l'intervalle de quarte augmentée, par exemple de *fa* a *si* (quatrième et septième degré de la gamme majeure en *do*), parce que cet intervalle se compose de trois tons. Le triton, considéré comme un intervalle incommensurable, c'est-à-dire en dehors de toute progression harmonique et mélodique, a été pendant longtemps un objet d'horreur pour les musiciens. Les théoriciens, en le désignant sous le nom de *diabolus in musica*, indiquaient qu'à leurs yeux l'emploi de cette relation était l'anéantissement de l'art musical ; aussi l'intervalle du triton, au point de vue de la mélodie, était absolument proscrit.

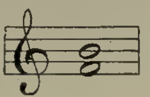
Triton.

En harmonie, l'accord de triton est le troisième renversement de l'accord de septième dominante. (V. DISSONANT.)

**triton** n. m. (de *Triton*, dieu marin). Ancien appareil à plongeur.

**triton** n. m. *Moll.* Genre de mollusques gastéropodes, à coquille spirale en forme de conque, atteignant parfois 0m,50 de long, et qui sont répandus dans les mers chaudes et tempérées : *les tritons sont ces coquillages que les peintres et sculpteurs mettent comme trompette à la bouche des divinités marines. Rept.* Genre de batraciens urodèles, de la famille des salamandridés, renfermant une vingtaine d'espèces répandues sur l'hémisphère boréal.

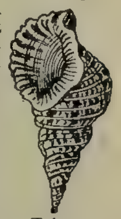
Triton.

— Encycl. *Rept.* Les tritons (*molge*) sont des animaux à queue comprimée en rame et qui mènent une existence amphibie. Pendant la belle saison, ils vivent dans les mares et les étangs ; pendant la saison froide, il s'enterrent ou se logent sous les pierres, où ils demeurent engourdis jusqu'au printemps. Certaines espèces sont très communes dans les mares de France (triton marbré, triton à crête, triton palmé, triton ponctué, etc.). Les mâles sont revêtus d'une livrée plus brillamment colorée que celle des femelles, surtout à l'époque de la reproduction.

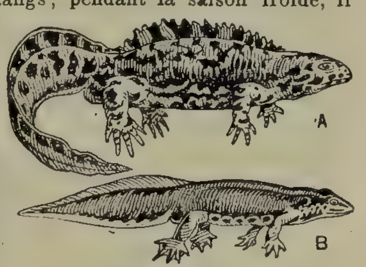

Tritons : A, marbré ; B, palmé.

**Triton,** un des dieux de la mer, fils de Neptune et d'Amphitrite. Son attribut principal était une conque marine au son très éclatant. A côté du dieu Triton, on admet l'existence de nombreux *tritons* ses descendants, personnification des flots.

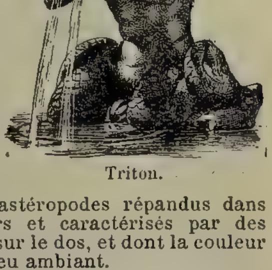
Triton.

**tritonide** n. f. *Myth. gr.* Déesse marine. Surnom d'Athèna.

**tritonidés** n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, dont le genre *triton* est le type. S. un *tritonidé.*

**tritonie** [*nî*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes répandus dans presque toutes les mers et caractérisés par des branchies qu'ils portent sur le dos, et dont la couleur est variable avec le milieu ambiant.

**tritonien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Se dit des terrains où l'on trouve des débris fossiles d'animaux marins.

**tritoxyde** [*tok-si-de*] n. m. Troisième oxyde d'un métal.

**tritri** n. m. L'un des noms vulgaires du *bruant proyer.*

**tritrille** [*ll*, mll., *e*] n. m. Jeu de cartes qui est une combinaison de la manille et du médiateur,

**trittye** [*tri-tî*] n. f. (du gr. *trittus*, trois). *Antiq. gr.* Tiers d'une tribu, en Attique. Sacrifice dans lequel on immolait trois victimes différentes.

**tritubercule** [*bèr*], **e** adj. Qui porte trois petits tubercules.

**triturable** adj. Qui peut être trituré.

**triturant** [*ran*], **e** adj. Qui triture, produit la trituration.

**triturateur** n. m. Appareil pour triturer.

**trituration** [*si-on*] n. f. (lat. *trituratio*). Action de triturer.

**triture** n. f. (subst. verb. de *triturer*). Habitude de manier les affaires publiques ou privées : *avoir la triture des affaires.* (Peu us. et fam.)

**triturer** [*ré*] v. a. (lat. *triturare*). Réduire en parties très menues, en poudre ou en pâte, par écrasement. *Fig.* Manier à fond : *triturer la besogne à un employé encore novice.*

**triumfette** [*on-fè-te*] n. f. *Bot.* Genre de liliacées, comprenant des arbrisseaux ou des plantes herbacées des régions tropicales, employées en médecine comme succédanés de la guimauve et, dans l'industrie, comme textiles.

**triumph** [*tri-onf*] n. m. Variété de cépage blanc d'Andrique.

**triumvir** [*tri-om'*] n. m. (mot lat. ; de *tres*, trois, et *vir*, homme). Magistrat de Rome, chargé, conjointement avec deux collègues, d'une branche de l'administration.

**triumviral, e, aux** [*tri-om'*] adj. (lat. *triumviralis*). Qui appartient aux triumvirs : *pouvoir triumviraux.*

**triumvirat** [*tri-om'-vi-ra*] n. m. (lat. *triumviratus*). Fonction de triumvir ; durée de cette fonction. Association de trois citoyens puissants pour accaparer toute l'autorité : *le triumvirat de Crassus, Octave et Antoine.*

— Encycl. Le premier triumvirat fut formé à Rome par Pompée, César et Crassus, pour prendre le pouvoir malgré le sénat (60 av. J.-C.). Mais Pompée, resté à Rome, dut se rapprocher du sénat, et il s'ensuivit la guerre civile entre César et lui. Le deuxième triumvirat est l'association formée, après le meurtre de César, par Antoine, Octave et Lépide contre Brutus et Cassius. Les triumvirs se partagèrent le gouvernement des provinces, proscrivirent les républicains, et finalement s'entre-déchirèrent, jusqu'au jour où la bataille d'Actium donna l'empire à Octave (43 av. J.-C.).

**triunibinaire** adj. (du préf. *tri*, du lat. *unus*, un, et de *binaire*). Se dit d'une variété dont les cristaux résultent de trois décroissements par une rangée, et d'un décroissement par deux rangées.

**triunitaire** adj. (du préf. *tri*, et de *unitaire*). Se dit d'une variété dont les cristaux résultent des trois décroissements par une rangée.

**trivalent** n. m. V. VALENCE.

**trivalve** adj. *Hist. nat.* Qui a trois valves : *fruit trivalve ; coquille trivalve.*

**Trivandrum** [*drom'*] v. de l'Empire angl. des Indes, capit. du Travancore, sur la côte de Malabar ; 64.000 h. Port de mer.

**trivelin** n. m. (de l'ital. *trivellino*, forêt). *Chir.* Instrument qu'emploient les dentistes pour extraire les racines et débris de grosses molaires.

**Trivelin,** type de la comédie italienne, créé à Paris vers le milieu du XVIIe siècle, valet moins fin, mais plus scélérat, qu'Arlequin. Son nom a été donné à tout farceur ou bouffon.

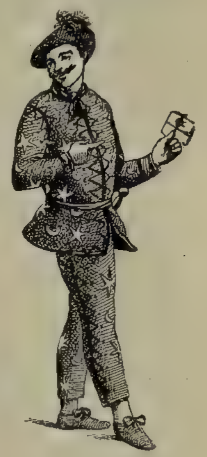
Trivelin.

**trivelinade** n. f. Bouffonnerie dans le goût de celles de Trivelin.

**triviaire** [*è-re*] adj. (du lat. *trivium*, rencontre de trois voies). Où aboutissent trois chemins : *carrefour triviaire.*

**trivial, e, aux** adj. (lat. *trivialis* ; de *trivium*, carrefour). Usé, rebattu : *vérité triviale.* Bas, grossier : *expression triviale.* N. m. Ce qui est trivial : *rechercher le trivial.*

**trivialement** [*man*] adv. D'une manière basse, triviale.

**trivialiser** [*zé*] v. a. Rendre trivial : *trivialiser volontairement son style.*

**trivialité** n. f. Caractère de ce qui est trivial Pensée ou expression triviale : *dire des trivialités.*

**trivien, enne** [*vi-n, è-ne*] adj. (lat. *trivius*). Surnom donné à Hécate, à Mercure, divinités des carefours.

**Trivières,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies), sur l'Haine ; 2.390 h.

**trivium** [*vi-om'*] n. m. (m. lat. ; de *tres*, trois, et *via*, route). Au moyen âge, partie de l'enseignement comprenant les trois premiers arts libéraux (la grammaire, la rhétorique et la dialectique) : *le trivium était suivi du quadrivium.*

**tri-voiturette** ou **trivoiturette** [*rè-te*] n. f. Petite voiture automobile, dont le châssis est monté sur trois roues.

**trivoltain** [*tin*] ou **trivoltin** adj. m. (du préf. *tri*, et de l'ital. *volta*, fois). Se dit de vers à soie de race japonaise, qui se reproduisent trois fois dans la même année.

**Trivulce,** nom de plusieurs seigneurs originaires de Milan, qui prirent part, dans les rangs français, aux guerres d'Italie. — L'un d'eux, JEAN JACQUES, dit *le Grand Trivulce*, né à Milan, m. à Arpajon (1448-1518), maréchal de France, fut l'un des meilleurs généraux de Louis XII et se distingua à Fornoue, à Agnadel, à Marignan. Desservi par Lautrec, il fut disgracié. — Son neveu. THÉODORE, né vers 1456, m. en 1531, maréchal de France. C'est lui qui, après la bataille de Pavie, ramena très habilement en France l'armée de François Ier, privée de son chef. Il mourut gouverneur de Lyon.

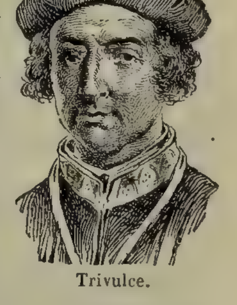
Trivulce.

**Troade,** anc. contrée de l'Asie Mineure, arrosée par le Scamandre et le Simoïs ; capit. *Troie.*

**Troarn,** ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 14 kil. de Caen ; 600 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 32 comm. et 11.000 h.

**troc** [*trok*] n. m. (de *troquer*). Echange direct d'un objet contre un autre : *le troc fut sans doute la première forme du commerce. Troc pour troc,* échange sans supplément ni retour.

**Trocadéro,** fort de la baie de Cadix, pris d'assaut par l'armée française, conduite par le duc d'Angoulême, sur les Espagnols, le 31 août 1823.

**Trocadéro** (*palais du*), édifice construit à Paris sur les hauteurs de Passy, par Davioud et Bourdais, à l'occasion de l'Exposition de 1878. Il contient aujourd'hui un *Musée d'ethnographie* et un *Musée de sculpture comparée*, et renferme aussi une immense salle de concerts.

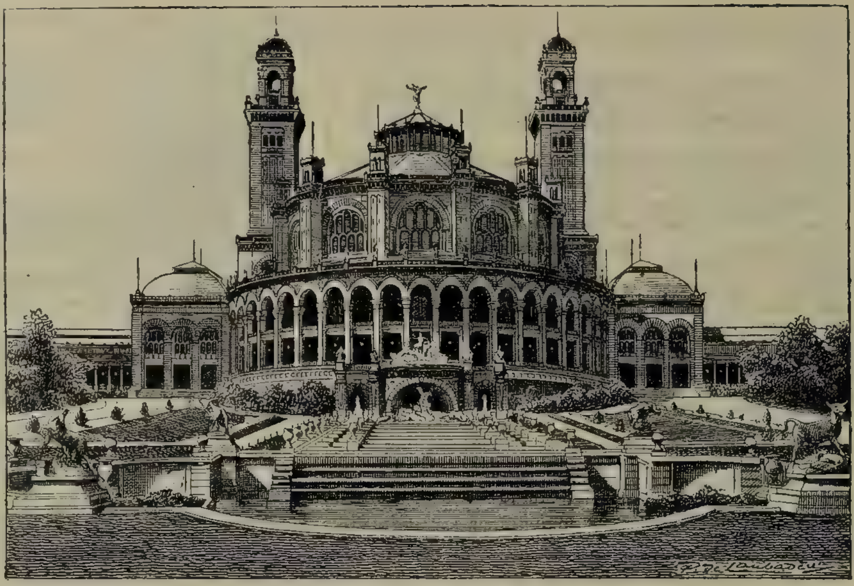
Palais du Trocadéro, à Paris.

**trocart** [*kar*] ou **trois-quarts** [*troi-kar*] n. m. (altér. de *trois carres*). *Chir.* Instrument en forme de poinçon cylindrique, monté sur un manche contenu dans une canule et propre à faire des ponctions.

— Encycl. Quand le trocart a été enfoncé dans la cavité que l'on veut vider, on retire le poinçon en laissant la canule; grâce à celle-ci, le liquide ou les gaz peuvent s'écouler facilement.

Les trocarts, en art vétérinaire, sont surtout employés dans les cas de météorisation.

**trochaïque** [*ka-i-ke*] adj. et n. m. (gr. *trokhaïkos*). Se dit du rythme, du vers où le pied fondamental est le trochée : *vers trochaïque. Coupe trochaïque*, coupe de l'hexamètre, fréquente chez Homère et placée après les deux premières syllabes du troisième dactyle.

**trochanter** [*kan-tèr*] n. m. (gr. *trokhantêr*; de *trokhos*, rondelle). *Anat.* Nom de deux tubérosités du fémur, où s'attachent les muscles qui font tourner la cuisse (le grand et le petit trochanter).

**trochantérien, enne** [*kan-té-ri-in, è-ne*] adj. Qui appartient au trochanter.

**trochantin** [*kan*] n. m. *Anat.* Petit trochanter. *Zool.* Pettite pièce du thorax des insectes.

**trochantinien, enne** [*kan-ti-ni-in, è-ne*], adj. Qui appartient au trochantin.

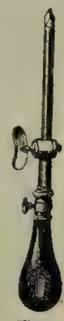
Trocart.

**troche** n. f. Faisceau, assemblage : *une troche d'oignons.* (V. troche.) Espèce de coquillage en sabot. N. f. pl. *Véner.* Fumées à demi formées des bêtes fauves.

**trochée** [*ché*] n. m. (gr. *trokhaios*). Pied de vers de la prosodie grecque ou latine, qui se compose d'une longue et d'une brève.

**trochée** [*ché*] n. f. (de *troche*). Touffe de rameaux, qui s'élève du tronc d'un arbre coupé un peu au-dessus de terre.

**trochet** [*chè*] n. m. (de *troche*). Fleurs ou fruits qui croissent par bouquets : *un trochet de noisettes.* Billot de bois, à l'usage du tonnelier.

**trochéter** [*ké-tèr*] n. m. (du gr. *trokhos*, roue). *Anat.* Tubérosité de l'extrémité supérieure de l'humérus.

**trochiforme** [*ki*] adj. (du gr. *trokhos*, roue, et de *forme*). *Hist. nat.* Qui affecte la forme d'un cône surbaissé : *coquille trochiforme.*

**trochile** [*ki-le*] ou **trochilus** [*ki-luss*] n. m. Syn. de colibri.

**trochile** [*ki-le*] n. m. (gr. *trokhilos*). Ornement creux d'architecture.

**trochilidés** [*ki-li-dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux des régions tropicales du globe, comprenant les *colibris* (trochilus) et les *oiseaux-mouches.* S. un *trochilidé.*

**trochilus** [*ki-luss*] n. m. *Ornith.* Nom scientifique des colibris.

**trochin** [*chin*] n. m. (du gr. *trokhos*, roue). Petite tubérosité de l'extrémité supérieure de l'humérus.

**trochiscation** [*chis-ka-si-on*] n. f. Manipulation ayant pour but de diviser un précipité humide (médicaments, couleurs, etc.) en petites masses coniques pour hâter la dessiccation.

**trochisque** [*chis-ke*] n. m. (du gr. *trokhiskos*, rondelle). *Bot.* Nom de certaines algues cylindriques, groupées en files. *Pharm.* Petit cône de substance résultant de la trochiscation. Petit tas de couleur broyée, séchée et collée sur du papier blanc.

**trochisquer** [*chis-ké*] v. a. Traiter un précipité par trochiscation.

**trochiter** [*ki-tèr*] n. m. (du gr. *trokhos*, roue). Grosse tubérosité de l'extrémité supérieure de l'humérus.

**trochléaire** [*klé-è-re*] adj. Qui ressemble à une poulie.

**trochléateur** [*klé*] n. m. *Anat.* Nom donné souvent au grand oblique de l'œil.

**trochlée** [*klé*] n. f. (du gr. *trokhlea*, poulie). Sorte de jointure articulaire, dans laquelle un os roule sur une poulie que lui présente l'os adjacent.

**trochléen, enne** [*klé-in, è-ne*] adj. Qui appartient à la trochlée, ou qui lui ressemble.

**trochléiforme** [*klé*] adj. En forme de trochlée.

**trochoïde** [*ko-i-de*] adj. (du gr. *trokhos*, roue, et *eidos*, forme). Qui a la forme d'une roue tournant sur son axe, comme une toupie. *Anat. Articulation trochoïde*, articulation pivotante, à surface cylindroïde, tournant autour d'un axe, comme l'atlas qui tourne autour de l'apophyse odontoïde de l'axis. N. m. *Géom.* Figure courbe et renflée, représentée par une corde en vibration. N. f. Ancien nom de la *cycloïde.*

**Trochu** (Louis-Jules), général français, né au Palais (Belle-Isle-en-Mer), m. à Tours (1815-1896). Après s'être signalé en Crimée et en Italie, il fut en 1870, président du gouvernement de la Défense nationale et gouverneur de Paris, que, très défiant de ses propres troupes, il ne sut pas délivrer de l'étreinte des Prussiens. C'était un officier de grande valeur, excellent critique militaire, mais un caractère hésitant.

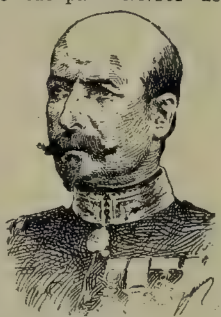
G$^{al}$ Trochu.

**trochure** [*chu-re*] n. f. Quatrième andouiller de la tête du cerf.

**trochus** [*kuss*] n. m. (du gr. *trokhos*, roue). *Antiq.* Cerceau de fer ou de bronze qui servait à certains jeux.

**trocte** n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudonévroptères, voisins des psoques, et renfermant de petites formes aptères, jaunâtres ou grises, qui vivent dans les herbiers, les vieux livres et que l'on trouve sur tout le globe.

**troène** n. m. (orig. germ.). Genre d'oléacées, à fleurs blanches, odorantes, renfermant une vingtaine d'espèces d'arbrisseaux d'Europe, d'Asie et d'Australie : *une haie de troènes.*

— Encycl. Les troènes (*ligustrum*) ont des feuilles ovales, lancéolées, généralement persistantes; leurs fleurs, blanches, odorantes, sont groupées en panicules terminales. Dans les jardins, on les cultive pour l'ornement ou pour en faire des clôtures. Les jeunes rameaux sont utilisés par la vannerie.

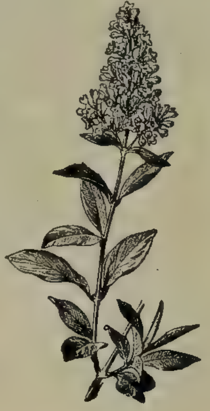
Troène.

**Trogen,** comm. de Suisse, un des chefs-lieux d'Appenzell, (Rhodes-Extérieures), près de la Goldach; 2,700 h. Tissage de coton; broderies, mousseline.

**trögerite** n. f. Arséniate naturel d'uranium.

**troglobie** [*bi*] adj. (du gr. *trôglê*, trou, et *bios*, vie). Se dit des organismes qui se tiennent dans les parties les plus profondes du domaine souterrain et sont adaptés à la vie cavernicole.

**troglodyte** n. m. (gr. *trôglodutês*; de *trôglê*, trou, et *duein*, entrer). Habitant des cavernes : *on trouve aujourd'hui des groupes de troglodytes en Touraine, dans le Soissonnais et même dans la région parisienne.* Nom que donnaient les géographes de l'antiquité à un peuple qu'ils plaçaient au S.-E. de l'Egypte.

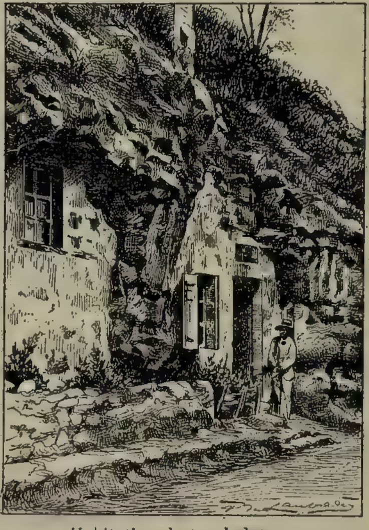
Habitation de troglodytes.

**troglodyte** n. m. Genre de passereaux dentirostres, renfermant une soixantaine d'espèces répandues sur le globe.

— Encycl. Les troglodytes sont de jolis petits oiseaux gris ou bruns, à bec court et un peu recourbé, à ailes plus longues que la queue. Ils vivent dans les buissons, au voisinage des habitations. Le *troglodytus parvulus*, le plus petit des oiseaux européens, est parfois appelé à tort *roitelet.*

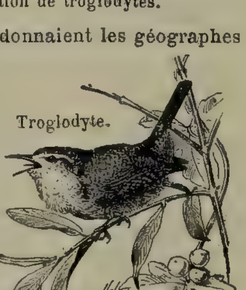
Troglodyte.

**troglodytique** adj. Qui a rapport aux troglodytes : *habitations troglodytiques.*

**troglodytisme** [*tis-me*] n. m. Manière de vivre des troglodytes.

**troglophile** adj. (du gr. *trôglê*, trou, et *philos*, ami). Se dit des organismes, des êtres qui affectionnent particulièrement les grottes, les cavernes.

**trogne** n. f. (orig. celtique). *Pop.* Visage plein, ouvert et haut en couleur, révélant l'usage de la bonne chère. *Trogne de pressureur*, face d'ivrogne.

**trognon** n. m. (de *trogne*), Cœur d'un fruit ou d'un légume d'où l'on a retiré ce qui se mange. *Pop.* Mot de tendresse familière. Tête.

**Trognon** (Auguste), historien français, né et m. à Paris (1795-1873); auteur d'une *Histoire de France* estimée.

**trognonner** [*gno-né*] v. n. *Pop.* Avoir l'apparence d'un trognon.

**trogosite** [*zi-te*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, renfermant des carabes répandus sur tout le globe : *les trogosites détruisent les larves des charançons et les chenilles des teignes.*

**trogue** [*tro-ghe*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, répandus sur tout le globe.

**Trogue-Pompée,** historien latin du temps d'Auguste, né en Gaule. Il avait composé une *Histoire universelle*, dont il ne reste qu'un abrégé par Justin.

**Troie,** *Ilion* ou *Pergama*, v. de l'Asie-Mineure, gouvernée par Priam, et qui fut assiégée par les chefs grecs (Agamemnon, Achille, Ulysse, les deux Ajax, Diomède, Philoctète, Nestor, etc.), jaloux de venger l'affront fait à Ménélas par Pâris, qui lui avait enlevé sa femme Hélène. Défendue par Hector, fils de Priam, Troie soutint contre eux un siège de dix ans, immortalisé par Homère (*Iliade* et *Odyssée*). Prise grâce au stratagème du cheval de bois imaginé par Ulysse (v. cheval), elle fut pillée et brûlée. Presque tous les chefs troyens périrent, tandis que leurs femmes et leurs filles (Hécube, Cassandre, Andromaque, etc.) étaient emmenées en captivité; d'autres, comme Enée, réussirent à s'enfuir. Autour du siège de Troie se sont formées un certain nombre de légendes, sur lesquelles a vécu la poésie épique des anciens. Les restes de la cité ont été retrouvés par Schliemann, aux environs de la localité actuelle d'Hissarlick. (Hab. *Troyens.*)

**Troie** (*Roman de*), le plus long et le meilleur poème du cycle antique au moyen âge, par Benoît de Saint-More (vers 1160-1165). Il débute par le récit de la conquête de la Toison d'or et s'achève par celui des retours des héros grecs.

**troïka** [*tro-i*] n. f. Grand traîneau russe, attelé de trois chevaux de front : celui du milieu trottant la tête relevée, les deux autres galopant la tête de côté.

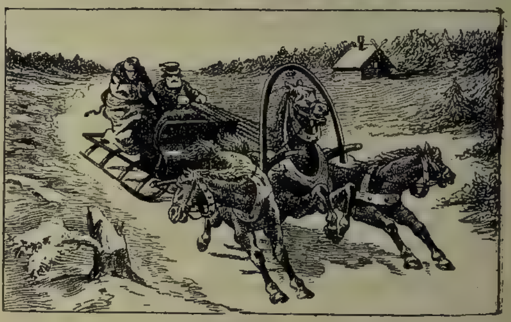
Troïka.

**troïlite** (n. f. Sulfure naturel de fer FeS, que l'on trouve dans les météorites.

**Troïlus et Cressida,** pièce en cinq actes, de Shakespeare, pleine de fantaisie bouffonne, d'ironie et de pénétration psychologique. Elle a pour sujet les amours de Troïlus, fils de Priam et de Cressida, fille de Calchas, coquette et changeante. Les héros homériques, sauf Hector, y sont assez maltraités.

3

**trois** [*troi*] adj. num. (lat. *tres*). Deux plus un : *trois hommes.* Troisième : *Henri trois.* N. m. Deux unités plus une : *trois est un nombre premier.* Chiffre qui représente trois unités : *un trois mal fait.* Troisième jour du mois : *le trois janvier.* Carte, domino, etc., d'une valeur de trois points : *mettre du trois partout. Trois pour cent*, taux de l'argent réglé à 3 francs pour 100 francs par an. *Math. Règle de trois*, règle ayant pour but la solution de tous les problèmes dans lesquels on cherche le quatrième terme d'une proposition dont les trois autres sont connus. Allus. littér. :

> Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer,

vers de Boileau (satire X, *Sur les femmes*). On le cite pour faire entendre ironiquement que les supériorités sont des exceptions peu nombreuses.

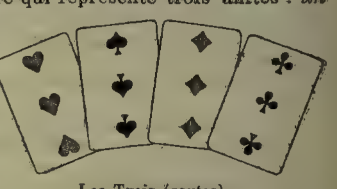
Les Trois (cartes).

**Trois âges de l'ouvrier** (*les*), triptyque du peintre belge L. Frédéric (1898; musée du Luxembourg), vaste composition à la fois réaliste et symboliste, d'un coloris cru, où domine le rouge.

**trois cent soixante-trois.** *Hist.* Nom donné aux 363 députés républicains qui, le 19 juin 1877, refusèrent leur confiance au ministère de Broglie, par un ordre du jour qui amena la dissolution de la Chambre.

**trois-deux** n. m. *Mus.* Dénomination d'une mesure à trois temps, peu usitée, qui a la blanche pour unité de temps.

**Trois-Etoiles,** pseudonyme pour désigner une personne qu'on ne veut pas nommer et qui traduit les trois astérisques par lesquels on remplace, dans les textes imprimés, les noms passés sous silence.

**Trois-Evêchés,** gouv. et prov. de l'ancienne France, constitués en territoire lorrain par les trois villes de Verdun, sur la Meuse, de Metz et de Toul, sur la Moselle, avec leurs dépendances.

**Trois-Fontaines,** comm. de la Moselle, arr. de Sarrebourg; 1.335 h.

**trois-huit** [*troi-u-it'*] n.m. *Musiq.* Dénomination d'une mesure à trois temps, qui a la croche pour unité de temps. Morceau dont la musique est à trois-huit.

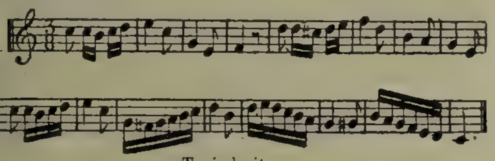
Trois-huit.

**troisième** [*zi*] adj. num. ord. Qui occupe un rang marqué par le nombre trois : *le troisième jour.* Qui est contenu trois fois dans le tout : *la troisième partie de 21 est 7.* N. : *être le, la troisième.* N. m. Le troisième étage : *tomber d'un troisième.* N. f. Classe qui est la troisième à partir de la rhétorique ou première.

**troisièmement** [*zi-è-me-man*] adv. En troisième lieu.

**Trois chapitres** (*les*), recueil composé par Théodoret en faveur de Nestorius (436).

**Troisier** (Emile), médecin français, né à Sevigny (Ardennes), m. à Paris (1844-1919). Il a professé la pathologie générale. On lui doit de nombreux travaux sur l'anatomie pathologique, les maladies infectieuses, les maladies nerveuses et les maladies parasitaires.

**trois-mâts** n. m. Navire qui a trois mâts; *trois-mâts carré; trois-mâts barque.* (V. p. 348.)

**Trois-Moûtiers** [*ti-é*] (**Les**), ch.-l de c. (Vienne), arr. et à 8 kil. de Loudun, sur la Harouse : 1.240 h. Ch. de f. Et.— Le cant. a 14 comm. et 8.010 h.

**trois-pieds** n. m. Syn. de TRÉPIED.

**trois-ponts** n.m. Navire à trois ponts, dans l'ancienne marine de guerre : *un trois-ponts.* V. MARINE.

**trois-quarts** n. m. Coupé plus grand que les coupés ordinaires. Petit violon d'enfant. *Chir.* V. TROCART. Levraut de moins d'un an, mais presque aussi gros qu'un lièvre. Grosse lime triangulaire. (On dit aussi TROIS-CARRES). Au foot ball Rugby, nom donné dans chaque camp à chacun des quatre joueurs qui doivent toujours être en ligne, prêts à recevoir le ballon pour s'élancer, ou à l'arrêter dans l'attaque.

**trois-quatre** n. m. *Musiq.* Dénomination d'une mesure à trois temps, qui a la noire pour unité de temps. Morceau dont la mesure est à trois-quatre.

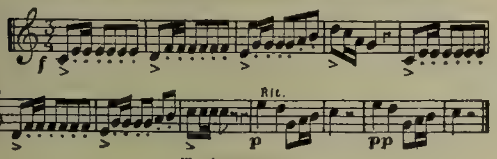

Trois-quatre

**trois-six** [*troi-sis*] n. m. Autref., alcool de vin marquant 33° Cartier. Aujourd'h., alcool marquant 85° centigrades.

— Encycl. Les expressions de deux trois, trois-quatre, trois-cinq, trois-six, trois-sept, trois-huit, désignaient *en poids* la quantité d'eau qu'on devait ajouter à chaque alcool pour obtenir un mélange buvable donnant la preuve de Hollande, c'est-à-dire marquant 19° Cartier. C'est ainsi que le trois-six désignait l'alcool à 33 Cartier, dont trois parties mélangées à un poids égal d'eau devaient fournir six parties d'eau-de-vie à 19° Cartier. La plupart de ces appellations, sauf trois-six, sont à peu près tombées en désuétude aujourd'hui.

**Troïtsk,** v. de la Sibérie occidentale, (gouv. d'Orenbourg), au confluent de l'Ouvelka et de l'Oui, tributaire du Tobol; 37.000 h.

**Troïtza** (c'est-à-dire *la Trinité*) ou **Troïtzko-Serghievskaia-Lavra** (*Couvent de la Trinité de Saint-Serge*), célèbre couvent de Russie, sur le territoire du bourg de *Sergievo*, à 60 kilom. environ au N. de Moscou. Il renferme dans son enceinte fortifiée treize églises.

**trôle** n. f. (de *trôler*). Marché en plein vent, qui se tenait des deux côtés de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris, et où l'on vendait toutes sortes de meubles fabriqués généralement par des ouvriers en chambre : *la trôle a été supprimée en 1906.* (On écrit quelquef. TROLLE.) Vente par l'ouvrier lui-même de meubles (et *par ext.*, d'objets quelconques) qu'il a fabriqués, et qu'il promène : *ouvrier à la trôle. Pêch. Filet à la trôle,* filet en forme de chalut, que l'on traîne en mer dans différentes directions, au hasard.

**trôlée** n. f. Bande : *une trôlée de mioches.* (Vx.)

**trôler** [*lé*] v. a. (de l'allem. *trollen*, courir). *Pop.* Mener partout avec soi : *il trôle partout ses enfants.* Promener un petit meuble pour le vendre : *trôler une chaise.* V. n. *Fam.* Aller de-ci de-là.

**trôleur** n. m. Ouvrier qui fait la trôle. Vagabond.

**troll** n. m. Espèce de gnome ou d'esprit follet, chez les peuples scandinaves.

**trolle** [*tro-le*] n. f. (de *troller*). Manière de chasser au hasard du lancer, quand on n'a pas détourné le cerf avec le limier. Clisse de branches d'arbres entrelacées à des pieux fichés en terre. (V. aussi TRÔLE.)

**trolle** n. m. Genre de renonculacées elléborées, renfermant des plantes vivaces des prés montagneux d'Europe et qui ressemblent aux renoncules.

**troller** [*tro-lé*] v. a. (même étym. que *trôler*). Munir, entourer d'une trolle : *troller une étable.*

**troller** [*tro-lé*] v. n. Chasser à la trolle.

**trolley** [*tro-lè*] n. m. (m. angl.; de *to troll*, rouler). Petit chariot roulant le long d'un câble. Organe formé d'une tige flexible munie d'une petite roulette et d'un contact glissant et qui sert à transmettre le courant du câble conducteur au moteur de la voiture : *tramway à trolley.*

— Encycl. Les trolleys des tramways électriques à câble aérien possèdent, comme organe de contact avec le câble, une *roulette* ou poulie à gorge profonde qui l'emboîte. Cette poulie est appuyée constamment contre lui, par une tige flexible fixée au toit de la voiture, et qui peut prendre différentes inclinaisons, tout en restant constamment sollicitée vers la verticale par l'effort de plusieurs ressorts à boudin rayonnant tout autour. La roulette est en laiton garni de graphite lubrifiant. Dans les contacts à frottement, la roulette est remplacée par un petit sabot renversé, dont l'intérieur est garni d'un alliage mou, afin de diminuer l'usure du conducteur. On utilise aussi comme organe de contact un arc métallique (*archet*).

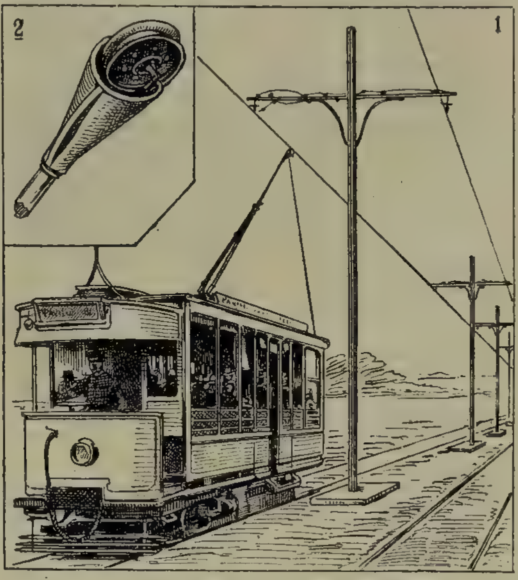

1. Tramway à trolley; 2. Détail du trolley.

**Trollope** (Frances Milton, Mrs.), femme écrivain anglais, née à Stapleton, m. à Florence (1780-1863). Elle est l'auteur de récits de voyage d'un grand intérêt: *Mœurs et coutumes des Américains*, et de romans. — Son fils aîné, Thomas-Adolphe, né à Londres, m. a Clifton (1810-1892), a laissé aussi des descriptions de tourisme. — Son fils cadet, Anthony, né et m. à Londres (1815-1882), publia aussi des relations de voyages et des romans, parmi lesquels *la Série du Barsetshire* se distingue par la vérité humoristique des peintures.

**tromba** [*tron*] n. f. (m. ital.). Nom que l'on donne parfois à la trompette, dans les partitions.

**trombe** [*tron-be*] n.f. (lat. *strombus*. gr. *strombos*). *Météor.* Masse de vapeur ou d'eau soulevée en colonne et animée d'un mouvement rapide : *les trombes sont des cyclones à très court rayon.* (V. la planche MÉTÉORES.) *Musiq.* Caisse de bois, percée de trous et portant une grosse corde tendue sur laquelle on frappe avec des baguettes garnies de fils à leur extrémité.

— Encycl. *Météor.* Les trombes sont accompagnées généralement d'un vent violent soufflant en tempête et qui renverse tout sur son passage, puis d'éclairs, de grêle, de pluie. Elles se compliquent souvent encore d'un mouvement d'aspiration, qui peut dessécher les petits cours d'eau et les mares, quand la trombe circule sur le continent, ou, quand elle évolue sur la mer, élever avec grand bruit une colonne d'eau dangereuse pour les navires que celle-ci vient à rencontrer. Les marins d'autrefois avaient recours au canon pour briser la colonne liquide et arrêter l'eau de la trombe, mais ils ne réussissaient qu'à atténuer momentanément le phénomène, qui, bientôt, reprenait toute son intensité. Le mieux est, en pareille circonstance, pour le navire qui se trouve à proximité, de fuir rapidement le centre du cyclone.

**Trombetti** (Alfredo), linguiste italien, né à Bologne en 1866, professeur à l'université de cette ville. Ayant acquis la connaissance d'un très grand nombre d'idiomes, il a soutenu la thèse de l'origine unique des langues.

**trombidion** [*tron*] n. m. Genre d'acariens qui vivent sur les plantes et dont les larves sont appelées vulgairement *rougets, aoûtats, vendangeons.* (V. LEPTE.)

**trombidiose** [*tron, ô-ze*] n.f. Phénomènes consistant en rougeur, démangeaison, cuisson, déterminés chez l'homme par le trombidion.

**trombine** [*tron*] n. f. *Pop.* Tête, figure.

**tromblon** [*tron*] n. m. Espèce de fusil très court, dont la gueule est évasée en forme de trompette et qu'on charge généralement de plusieurs balles. Appareil de forme évasée, qu'on adapte à un fusil Lebel pour lancer des grenades spéciales (Viven-Bessières). *Pop.* Chapeau évasé par le haut. Adjectiv. : *chapeau tromblon.*

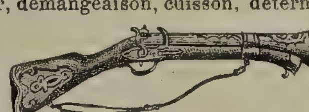
Tromblon.

**trombone** [*tron*] n. m. (m. ital.). Instrument à vent, composé de deux tubes (*coulisses*) recourbés qui peuvent entrer l'un dans l'autre, de manière à produire les différents tons ou demi-tons : *un solo de trombone. Trombone à pistons*, trombone dans lequel des pistons remplacent le jeu des coulisses. Musicien qui joue de cet instrument.

— Encycl. Le trombone à coulisse est usité en France depuis Gossec (*Sabinus*, opéra; 1774). L'instrument est formé de deux parties principales : le *pavillon* et la *coulisse*. Celle-ci est faite de deux tubes cylindriques disposés parallèlement et sur lesquels glissent deux autres tubes. Le trombone s'emploie à l'orchestre par groupe de trois : *trombone-alto, trombone-ténor, trombone-basse.* On a adapté au trombone des pistons, qui remplacent le jeu de la coulisse et rendent l'exécution plus facile. Par contre, le son du trombone à pistons est moins beau et moins éclatant que celui du trombone à coulisse. Son étendue est celle des saxhorns. (V. ce mot.)

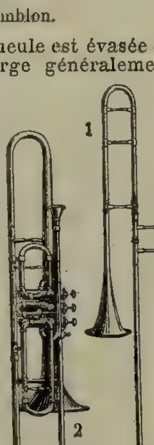

Trombones : 1. A coulisse; 2. A piston.

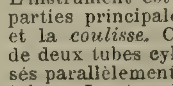
Étendue du trombone-alto

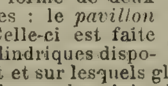
Étendue du trombone-ténor

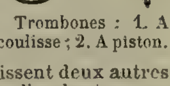
Étendue du trombone-basse

**tromboniste** [*tron-bo-nis-te*] n. m. Celui qui joue du trombone. (On dit aussi TROMBONE.)

**trombotonnar** [*tron-bo-to-nar*] n. m. *Musiq.* Espèce de bugle de très grandes dimensions.

**trommel** [*tro-mèl*] n. m. (mot allem. signif. *tambour*). Sorte de trieur cylindrique formé par une suite de toiles métalliques et de grilles, que l'on emploie pour classer les minerais ou les cailloux cassés par rang de grosseur. Cylindre à claire-voie, pour le lavage des tubercules dans les féculeries.

**tromomètre** n. m. (du gr. *tromos*, tremblement, et *metron*, mesure). *Phy, siq.* Appareil à enregistrement photographique, destiné à étudier les oscillalations microsismiques. Syn. PENDULE SISMOGRAPHIQUE.

**Tromp** (Marten Harpertzoon), marin hollandais, né à La Brille (1597-1653). Il gagna en 1639, sur les Espagnols, la bataille des Dunes, et fut tué au cours de la brillante victoire qu'il remporta sur les Anglais à Katwyk. — Son fils, Corneille, né à Rotterdam, m. à Amsterdam (1629-1691), battit les Anglais et les Espagnols.

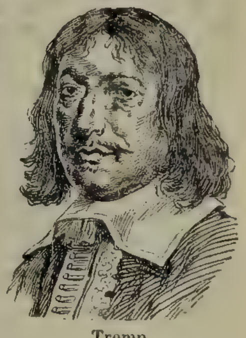
Tromp.

**trompe** [*tron-pe*] n. f. (anc. b. allem. *trompa*). Sorte de trompette recourbée, dont on se sert à la chasse. (Syn. COR DE CHASSE.) *Publier à son de trompe*, annoncer au public rassemblé par le son d'une trompette ou d'un clairon; *fig.* répéter, répandre partout : *publier son déshonneur à son de trompe.* Corne d'appel d'automobile. (V. CORNE.) Sifflet d'alarme de forme cylindrique avec une ouverture rectangulaire vers la partie inférieure par où s'échappe la vapeur. Toute partie buccale ou nasale allongée en tube, comme chez l'éléphant, les mollusques, les vers et les insectes. Ventilateur hydraulique pour les forges. *Trompe à vide*, machine pneumatique basée sur l'entraînement de l'air par l'écoulement d'un liquide (eau ou mercure). *Anat.* Nom donné à des conduits recourbés et évasés. *Trompe d'Eustache*, canal de communication pour l'air extérieur entre la bouche et le tympan de l'oreille. *Archit.* Portion de voûte tronquée, posée en encorbellement ou en porte à faux dans un angle de bâtiment et qui s'emploie pour soutenir en dehors de l'aplomb des murs ordinaires tout ou partie d'édifice.

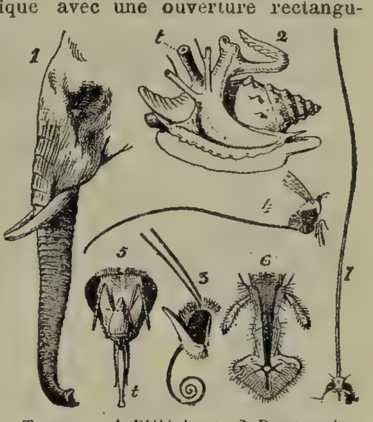

Trompes : 1. D'éléphant; 2. De strombe; 3. De piéride; 4. De sphinx; 5. D'abeille; 6. De mouche; 7. De némestrine.

— Encycl. *Zool.* La trompe des éléphants est une modification du nez extraordinairement allongé et terminé par un appendice dactyliforme, qui en fait un organe de préhension très délicat. Elle se compose de deux longs tubes fibreux, entourés d'un épais revêtement musculaire et présente une grande mobilité. L'éléphant s'en sert soit pour pomper l'eau et l'envoyer dans son gosier, soit pour saisir les aliments et les porter à sa bouche. Chez les insectes, la trompe est une pièce de la bouche souvent très effilée, et qui leur sert à puiser le nectar au fond des corolles; chez les mollusques et les vers, c'est également une pièce buccale saillante, immobile ou rétractile.

— *Anat. Trompe d'Eustache.* C'est le canal en partie osseux, en partie fibro-cartilagineux et membraneux, dont une des extrémités se prolonge jusque dans la cavité du tympan et dont l'autre, plus évasée, s'ouvre à la partie latérale et supérieure du pharynx. Son inflammation, en l'oblitérant, cause des bourdonnements et de la dureté d'oreille.

*Trompe de Fallope.* Ce conduit, long de 0m,10 à 0m,13, naît de l'angle supérieur de la matrice et se porte vers l'ovaire Son extrémité voisine de cet organe est libre, évasée, flottante. C'est le plus souvent à l'intérieur de la trompe qu'a lieu la fécondation de l'ovule par le spermatozoïde.

**trompe-la-mort** n. invar. *Fam.* Personne qui revient d'une maladie désespérée ou qui, malgré sa vieillesse ou sa maigreur, semble résister à la mort.

**trompe-l'œil** n. m. invar. Peinture où les objets sont représentés de façon à paraître réels. *Fig.* Trompeuse apparence.

**tromper** [*tron-pé*] v. a. (apparenté avec *trompe*). Faire tomber dans l'erreur : *tromper un enfant.* Duper : *marchands qui trompent leurs clients.* Séduire et abandonner une personne du sexe féminin. Violer la foi conjugale ou amoureuse : *tromper sa femme.* Décevoir, frustrer : *tromper les calculs de quelqu'un.* Se soustraire, échapper à : *tromper la vigilance de ses gardes.* Distraire, endormir : *tromper la faim. Tromper le temps*, se distraire pour abréger les heures. *Escr.* Eviter le fer ennemi : *tromper une parade, un engagement. Manèg.* Manier un cheval en sens opposé, après un quart de volte exécuté dans un premier sens. **Se tromper** v. n. Tomber dans l'erreur, s'abuser : *rien n'est plus commun que de se tromper. S'y tromper*, se faire illusion au sujet de. *C'est à s'y tromper*, cela ressemble tellement à autre chose, ou bien cela est si vraisemblable qu'on tomberait facilement dans l'erreur. *Se tromper de*, prendre l'un pour l'autre : *se tromper de rue.* Allus. litt. : **Qui trompe-t-on ici ?** Mot de Basile, dans le *Barbier de Séville*, de Beaumarchais (III, 11).

Bartholo, dupé par Almaviva, Figaro et Rosine, est d'accord avec eux pour congédier Basile, qui n'y comprend rien et se demande ahuri : « Qui trompe-t-on ici ? » On le congédie en lui disant : « Allez vous coucher, vous avez la fièvre. »

**tromperie** [*tron-pe-rî*] n. f. (de *tromper*). Action faite pour tromper.

**trompeter** [*tron-pe-té*] v. n. (de *trompette.* — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je trompette ;* cependant, l'Acad. écrit : *l'aigle trompète.*) Sonner de la trompette. Se dit du cri de l'aigle. V. a. Annoncer à son de trompe : *faire trompeter une ordonnance. Fam.* Divulguer : *trompeter une nouvelle par toute la ville.* Faire crier à son de trompe une chose perdue : *trompeter un chien perdu.* Assigner à comparaître. (Vx.)

**trompeteur** [*tron*] n. et adj. m. Celui qui sonne de la trompette. Chacun des muscles des joues, appelés plus souvent *buccinateurs.*

**trompette** [*tron-pè-te*] n. f. (dimin. de *trompe*). Instrument à vent, en métal, d'un son éclatant. *Trompette marine*, porte-voix. (On donnait le nom de trompette marine à un instrument de musique à corde et à archet en usage au XVIIe s.). *Nez en trompette*, nez relevé. *Déloger sans trompette*, partir clandestinement. *Trompette sacrée*, poésie sacrée, lyrique ou épique. *Trompette héroïque*, style épique. *Iron. Emboucher la trompette*, prendre le style héroïque. *Fig.* Personne indiscrète, qui divulgue, publie certaines choses : *c'est la trompette du quartier. Trompette du jugement dernier*, trompette dont, suivant une expression des Livres saints, un ange sonnera, avant le jugement dernier, et dont le son réveillera tous les morts. *Trompettes de Jéricho*, trompes au son desquelles, raconte la Bible, les murailles de Jéricho, assiégée par Josué, se seraient effondrées. *Bot. Trompette de la mort*, nom donné communément à un champignon comestible en forme de cornet, le *craterelle* ou *corne d'abondance. Zool.* Nom de coquillages tels que les *buccins*, les *tritons.* Nom d'oiseaux tels que l'*agami*, la *grue couronnée. Pop.* Visage, figure, nez, bouche. N. m. Celui qui sonne de la trompette. *Trompette-major*, celui qui est placé à la tête des trompettes d'un régiment. Pl. des *trompettes-majors. Aux trompettes !* Sonnerie pour appeler les trompettes.

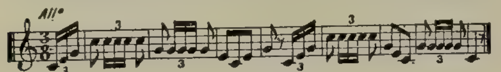

Aux trompettes.

— Encycl. La trompette de cavalerie a une forme analogue à celle du clairon, mais elle est plus allongée. Sa sonorité est pure, stridente et claire. Elle est en *mi* ♭. Son étendue est de deux octaves et demie, mais ne possède que les notes indiquées ci-dessus.

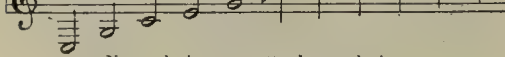

Notes de la trompette de cavalerie.

La trompette moderne est parente de la *tuba* de l'antiquité ; ce n'est qu'à une époque relativement récente (après le XVIe s.), qu'elle a pris la forme d'aujourd'hui, qui la rapproche du cor, avec un circuit plus allongé.

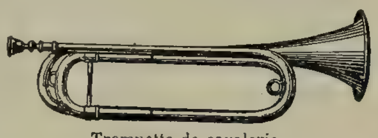

Trompette de cavalerie.

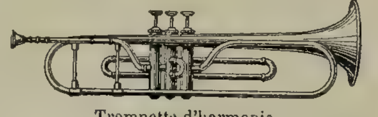

Trompette d'harmonie.

L'accord est changé, comme dans les cors, par l'adjonction de tubes additionnels ou tons de rechange. Les plus usités sont ceux de *do*, *mi* ♭, *fa*, *sol*, *si* ♭. On note les parties de trompette comme celles de cor, mais la trompette sonne une octave plus haut.

*Trompettes chromatiques à pistons* ou *trompettes d'harmonie.* Elles remplacent de plus en plus cette dernière et sont en général en *fa* ou en *si* ♭. Les trompettes en *mi* ♭ ou en *si* ♭ sont notées le plus souvent comme une partie de cornet. Le timbre de la trompette est aigu et perçant, mais, allié aux autres « cuivres », il est brillant et solennel.

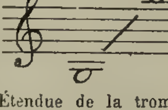

Étendue de la trompette d'harmonie.

**Trompette** (*Château*) ou **Tropeyte**, forteresse bâtie aux portes de Bordeaux par Charles VII, démolie au XVIIe siècle (sur l'emplacement actuel des Quinconces).

**trompettiste** [*tron-pè-tis-te*] n. m. Celui qui joue de la trompette. (Peu usité.)

**trompeur, euse** [*tron*, *eu-ze*] adj. et n. (de *tromper*). Qui trompe volontairement : *un ami trompeur.* Qui induit en erreur : *discours trompeur.* Prov. : **A trompeur trompeur et demi**, avec ceux qui emploient la ruse pour nous tromper il faut se montrer plus rusé encore.

Qui trompe un trompeur et vole un larron
Gagne cent jours de vrai pardon.

Le sens de ce proverbe peu moral, c'est qu'il est méritoire de tromper un trompeur et de voler un voleur.

**trompeusement** [*tron-peu-ze-man*] adv. D'une manière trompeuse : *promettre trompeusement.*

**trompilles** [*tron-pi*, *ll* mll., *e*] n. f. pl. Cônes qui, plongés dans l'eau du bassin supérieur dans une machine soufflante, servent à renouveler l'air.

**trompillon** [*tron-pi*, *ll* mll., *on*] n. m. *Archit.* Petite trompe. Voussoir qui occupe l'angle d'une trompe. Partie de menuiserie qui est située dans un châssis d'imposte de porte ou de croisée. Chacune des ouvertures d'une trompe ou machine soufflante hydraulique.

**Troms,** prov. (ou *fylke*) de Norvège ; 93.000 h. Ch.-l. *Troms* ; 8.500 h., dans l'île de même nom. Pêcheries.

**trona** n. m. Carbonate hydraté naturel de sodium. Syn. URAO.

**tronc** [*tron*, même devant une voyelle] n. m. (lat. *truncus*). Partie d'un arbre, depuis la naissance des racines jusqu'à la naissance des branches : *le tronc des palmiers est très élancé.* (V. la planche PLANTE.) Partie centrale et principale du corps chez les animaux et, en particulier, chez les vertébrés ; ce qui reste quand la tête et les membres ont été enlevés. Partie principale d'un vaisseau ou d'un nerf avant sa division. Ramure de la tête du cerf, à laquelle s'attachent les andouillers. Fragment du fût d'une colonne. Boîte fermée et fixe, munie d'une fente ou d'une petite glissière pour recevoir des offrandes ou des aumônes : *tronc pour les pauvres. Fig.* Source commune : *toutes les affections ont pour tronc la sympathie.* Souche d'une famille. *Géom. Tronc de pyramide*, *tronc de cône*, partie d'une pyramide, d'un cône, comprise entre la base du solide et sa section par un plan parallèle à la base.

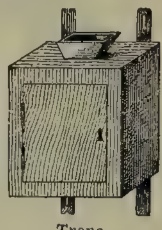

Tronc.

— Encycl. *Géom.* Dans un tronc de cône ou de pyramide, la base du solide primitif et la section parallèle sont les deux bases du tronc. La différence entre l'apothème du cône primitif et l'apothème du cône qui a été enlevé est l'*apothème du tronc.* On obtient l'aire latérale d'un tronc de cône en faisant le produit de la demi-somme des circonférences de ses bases par l'apothème.

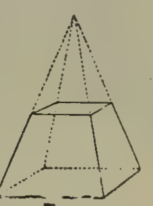

Tronc de pyramide.

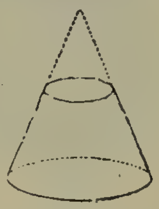

Tronc de cône.

Pour obtenir le volume d'un tronc de pyramide ou d'un tronc de cône, on prend le tiers du produit de la hauteur par le nombre obtenu en *additionnant* l'aire de la grande base, l'aire de la petite base et la racine carrée du produit des aires des deux bases (*moyenne proportionnelle entre les deux bases*).

**troncatelle** [*tè-le*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, des régions chaudes et tempérées.

**troncatipenne** [*pè-ne*] adj. (du lat. *truncatus*, tronqué, et de *penna*, aile). Qui a les élytres tronqués à l'extrémité.

**troncature** n. f. (du lat. *truncare*, tronquer). Etat de ce qui est tronqué. *Minér.* Remplacement d'une arête par une facette.

**tronche** n. f. (de *tronc*). Grosse souche de bois qu'on brûle la veille de Noël. Arbre de futaie dont on tient les branches coupées. *Arg.* Tête humaine.

**Tronche (La)**, comm. de l'Isère, arr. et à 2 kil. de Grenoble ; 2.860 h.

**tronchet** [*chè*] n. m. (de *tronche*). Gros billot de bois à trois pieds, employé par les tonneliers pour doler. Billot sur lequel les orfèvres montent leur bigorne.

**Tronchet** [*chè*] (François-Denis), juriste français, né et m. à Paris (1726-1806), un des défenseurs de Louis XVI devant la Convention. Il tint plus tard un rôle important dans la rédaction du Code civil et fut nommé sénateur par Napoléon Ier.

Tronchet.

**Tronchiennes** [*chi-è-ne*], v. de Belgique (Flandre-Orientale), arr. de Gand, sur la Lys ; 5.000 h. Chaudronnerie ; tissus de lin.

**Tronchin** (Théodore), médecin suisse, né à Genève, m. à Paris (1709-1781). Il se fixa à Amsterdam, à Genève, puis à Paris (1766), où il fut le médecin à la mode. — Son cousin, JEAN-ROBERT, né à Genève, m. à Rolle (1710-1793), jurisconsulte distingué.

**tronchine** n. f. (de *Tronchin* n. pr.). Sorte de chancelière.

**tronçon** n. m. (de *tronc*). Morceau coupé ou rompu de quelque objet plus long que large : *tronçon d'épée, de lance.* Billot scié dans un tronc d'arbre. Partie de la queue d'un cheval, qui porte les crins et adhère à la croupe. *Mar.* Bout de vieux câble qu'on défile pour en faire du caret.

**tronconique** adj. Qui est en forme de tronc de cône.

**tronçonnement** [*so-ne-man*] n. m. Action de tronçonner. (Peu us.)

**tronçonner** [*so-né*] v. a. Couper par tronçons : *tronçonner une anguille.*

**troncule** n. m. Tronc vasculaire très petit.

**tron de l'air** (provenç. *troun dé l'air!* tonnerre de l'air !) interj. Sorte de juron provençal, familier.

**Trondhjem,** v. de Norvège, à l'embouchure du Nid dans le *fjord de Trondhjem*, port sur l'Océan ; 45.000 h. Cathédrale du XIIe siècle, la plus remarquable de toute la Norvège. Pêcheries ; constructions navales.

**trône** n. m. (lat. *thronus ;* du gr. *thronos*, siège). Siège de cérémonie des rois, des empereurs : *saint Eloi avait, dit-on, fabriqué pour Dagobert un trône d'or massif.* Siège sur lequel s'assied un évêque dans les cérémonies religieuses. Personne qui siège sur un trône ; souverain : *avoir accès auprès du trône. Fig.* Puissance souveraine : *aspirer au trône. Monter sur le trône*, commencer à régner. *Discours du trône* (ou *de la couronne*), discours prononcé par le souverain à l'ouverture d'une session législative. Pl. L'un des neuf chœurs des anges.

**Trône** (*place du*), à Paris, appelée, depuis 1880, *place de la Nation.* Elle doit son nom au trône que les officiers municipaux avaient fait élever en ce lieu pour l'entrée solennelle de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, en 1660. Pendant la Terreur, elle fut le théâtre de nombreuses exécutions. Depuis 1899, elle est ornée du *Triomphe de la République*, de Dalou. C'est sur cette place que se tient la célèbre foire aux pains d'épices.

**Trônes** (*bois des*), bois du dép. de la Somme, sur le plateau de Picardie, entre Somme et Ancre. Ce bois, situé entre Montauban et Guillemont, fut le théâtre de combats acharnés dans la première quinzaine de juillet 1916, au début de la bataille de la Somme. Ses lisières occidentales furent atteintes le 5 juillet par les Britanniques ; du 8 au 14, le bois des Trônes changea de maître *sept* fois et même, au dire des Allemands, *dix-huit* fois, avant de rester définitivement aux Anglais. Comme le bois Delville, il a été fauché par la mitraille.

**trôner** [*né*] v. n. (de *trône*). Faire l'important dans une réunion, une assemblée : *trôner dans un salon.*

**trônière** n. f. Embrasure d'une batterie de canons.

**Tronjolly** (François-Louis-Anne PHÉLIPPES-COATGOUREDEN **de**), magistrat français, né et m. à Rennes (1751-1830). Procureur syndic à Rennes, il eut des démêlés avec Calonne. Il se montra révolutionnaire ardent, mais, comme juge au tribunal de Nantes, fit échec aux violences de Carrier.

**tronqué** [*ké*], **e** adj. Mutilé, diminué d'une partie considérable : *colonne tronquée.* Où l'on a retranché quelque partie essentielle : *ouvrage tronqué. Géom.* Dont on a retranché le sommet par un plan sécant : *cône tronqué ; pyramide tronquée.* (V. TRONC.) *Minér.* Se dit d'une arête remplacée par une facette étrangère à la forme normale du cristal. *Zool.* Qui est coupé brusquement : *élytre tronqué.*

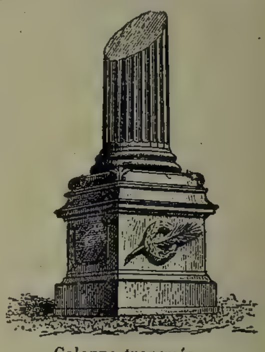

Colonne tronquée.

**tronquer** [*ké*] v. a. (lat. *truncare ;* de *truncus*, tronc). Mutiler, diminuer d'une partie considérable : *tronquer une statue. Fig. Tronquer un livre, un passage*, le dénaturer.

**tronquette** [*kè-te*] n. f. *Pop.* Petite fille ; très jeune fille.

**Tronson du Coudray** [*dré*] (Guillaume-Alexandre), avocat et homme politique français, né à Reims, m. à Sinnamary (1750-1798), défenseur de Marie-Antoinette. Il mourut déporté à la Guyane par le Directoire, qu'il avait vivement combattu comme député aux Anciens.

**Troost** (Louis-Joseph), chimiste français, né et m. à Paris (1835-1911). Membre de l'Académie des sciences (1884), il s'est fait connaître par ses recherches sur les densités des vapeurs et sur les alliages métalliques.

**troostite** n. f. Silicate naturel de zinc de manganèse.

**trop** [*tro* devant une consonne ; *trop'* devant une voyelle ou un *h* muet] adv. Plus qu'il ne faudrait. Accompagné de la négation, il signifie *guère* : *cela n'est pas trop sûr. Par trop*, réellement trop. *De trop*, excessif, superflu, importun, déplacé. *En trop*, en excès. *Trop peu*, pas assez. N. m. L'excès : *en tout, le trop ne vaut rien. Le trop peu*, le manque. Prov. : **Trop est trop,** l'excès est toujours blâmable. **Il y a deux sortes de trop : le trop et le trop peu,** pas assez est un vice aussi bien que trop. **Rien de trop,** il ne faut rien faire avec excès. Allus. hist. : **Ils sont trop !...** C'est Michelet qui a mis ce mot dans la bouche d'un grognard de Waterloo. Blessé et tombé, il veut se lever pour combattre encore ; mais il voit l'horizon tout noir des troupes de Blücher, qui arrivent, et il s'écrie, désespéré : « Ils sont trop ! » (*L'Oiseau.*) Ant. **Pas assez.**

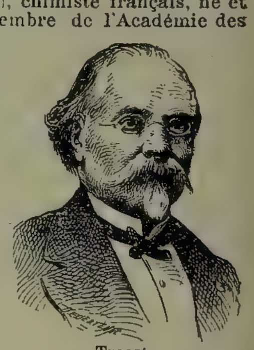

Troost.

**tropacocaïne** n. f. Alcaloïde accompagnant la cocaïne dans la coca.

**trop-bu** n. m. Consommation faite au delà de la consommation réglementaire : *le trop-bu doit se payer en sus.*

**trope** n. m. (du gr. *tropos*, tour). *Rhét.* Toute figure de mot dans laquelle on emploie les mots avec un sens différent de leur sens habituel : *la métaphore, l'antonomase sont des tropes.* (V. FIGURE.)

**tropéolées** [*lè*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, dont le genre capucine (*tropeolum*) est le type. S. une *tropéolée.*

**tropéoline** n. f. Classe de matières colorantes orangées oxyazotiques ou amido-azotiques : *l'hélianthine ou orangé Poirrier est une tropéoline.*

**trophée** [*fé*] n. m. (lat. *trophæum ;* gr. *tropaion*). Dépouilles d'un ennemi vaincu : *les trophées de la victoire.* Ornement consistant en un groupe d'armes appendues à une colonne, à une muraille. *Fig.* Marque, souvenir d'un succès, d'une victoire : *s'enorgueillir de ses trophées. Par ext.* Objets divers mis en faisceau : *trophée de drapeaux.* Représentation sculpturale d'un trophée d'armes ou d'un trophée quelconque.

**Trophées** (*les*), par J.-M. de Heredia (1893), recueil composé presque entièrement de sonnets, expression achevée d'un art tout parnassien, impersonnel, exact, éclatant et sonore.

**trophique** adj. (du gr. *trophê*, nourriture). Qui est relatif à la nutrition : *troubles trophiques. Nerfs trophiques*, nerfs qui président à la nutrition des tissus.

**trophisme** [*fis-me*] n. m. ou **trophie** [*fî*] n. f. (du gr. *trophê*, nourriture). Etat dynamique de la nutrition. (On distingue quatre formes de trophisme : l'*hypertrophie*, l'*atrophie*, la *distrophie*, la *bradytrophie.*)

**trophoblaste** [*blas-te*] n. m. (du gr. *trophê*, nourriture, et *blastos*, germe). Vésicule à paroi mince, qui représente une partie de l'endoderme primitif.

**trophœdème** [*fé*] n. m. (du gr. *trophê*, nourriture, et *oidema*, enflure). Œdème lié à des troubles trophiques.

**trophologie** [*jî*] n. f. (du gr. *trophê*, nourriture, et *logos*, traité). Science de l'alimentation. (Peu us.)

**trophologique** adj. Qui a rapport à la trophologie.

**trophonévrose** [*vrô-ze*] n. f. (du gr. *trophê*, nourriture, et *neuron*, nerf). Affection nerveuse, causée par des troubles trophiques.

**Trophonius** [*uss*], habile architecte, constructeur du temple de Delphes. L'antre où était sa sépulture devint célèbre par ses oracles. Ceux qui consultaient Trophonius restaient mélancoliques toute leur vie, circonstance qui devint, chez les Grecs, l'origine de ces expressions proverbiales : *Il a consulté l'oracle de Trophonius ; Il sort de l'antre de Trophonius*, appliquées aux personnes dont l'extérieur était devenu tout à coup grave et soucieux.

**trophopathie** [*tî*] n. f. (du gr. *trophê*, nourriture, et *pathos*, affection). Maladie affectant la nutrition générale.

**tropical e, aux** adj. Du tropique. Qui vit dans les tropiques : *régions tropicales ; plantes tropicales. Chaleur tropicale*, chaleur comparable à celle des tropiques.

**tropidonote** n. m. Genre de reptiles ophidiens de la famille des colubridés, auquel appartiennent la couleuvre à collier (*tropidonotus nartix*) et la couleuvre vipérine (*tropidonotus viperinus*).

**tropine** n. f. Base dérivée de l'atropine.

**tropinote** n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, renfermant de petites cétoines d'Europe, qui vivent sur les chardons.

**tropique** n. m. (du gr. *tropikos*, qui tourne). Chacun des deux petits cercles de la sphère, parallèles à l'équateur, et entre lesquels s'effectue le mouvement annuel apparent du soleil autour de la terre. *Astr. Tropique du Cancer*, dans l'hémisphère septentrional. *Tropique du Capricorne*, dans l'hémisphère austral. (V. MAPPEMONDE.) *Baptême des tropiques*, v. BAPTÊME. Adjectiv. Qui appartient aux tropiques. *Année tropique*, intervalle de temps qui s'écoule entre deux passages successifs du soleil à l'équinoxe du printemps.

**tropique** adj. (du gr. *tropos*, tour). *Bot.* Se dit des fleurs qui, plusieurs jours consécutifs, s'ouvrent au lever du soleil et se ferment à son coucher.

**tropisme** [*pis-me*] n. m. (de *trope*). Accroissement ou progression d'un organisme dans une direction donnée, sous l'influence d'une excitation extérieure. Phénomène complexe qui pousse automatiquement certains êtres organisés à se déplacer sous l'influence de diverses causes excitatrices (lumière, chaleur, activité nutritive, etc.) : *les migrations des poissons sont commandées par des tropismes.*

**tropiste** [*pis-te*] n. m. (de *trope*). Nom donné quelquefois aux hérétiques qui prennent dans le sens figuré les paroles que le prêtre prononce à la messe au moment de la consécration et qui furent dites par Jésus-Christ lors de l'institution de l'Eucharistie.

**Troplong** (Raymond-Théodore), jurisconsulte français, président du Sénat sous le second Empire, né à Saint-Gaudens, m. à Paris (1795-1869). Ses ouvrages sur le droit civil témoignent de recherches considérables et d'une réelle hardiesse de pensée.

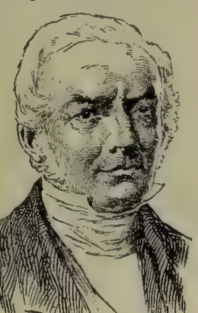

Troplong.

**tropologie** [*jî*] n. f. (du gr. *tropos*, trope, et *logos*, discours). Science ou traité des tropes.

**tropologique** adj. *Rhét.* Figuré : *sens tropologique*.

**tropomètre** n. m. (du gr. *tropos*, torsion, et *metron*, mesure). *Physiol.* Instrument imaginé pour mesurer la torsion de l'humérus.

**tropomètre** n. m. (du gr. *tropos*, tour, et *metron*, mesure). *Horlog.* Chronomètre décimal employé pour la mesure des longitudes en mer.

**troponomique** adj. (du gr. *tropos*, tour, et *nomos*, loi). Qui a rapport aux influences des temps et des lieux sur les objets qui y sont soumis.

**troposphère** n. f. (du gr. *tropos*, tour, et *sphaira*, sphère). Nom donné à la couche atmosphérique qui se trouve au contact de la Terre, et dont l'épaisseur est d'environ 11 kilomètres.

**Troppau** ou **Opava**, v. de la Tchécoslovaquie, près de l'*Oppa*. Ce fut jusqu'en 1918 le chef-lieu d'une des deux parties autrichiennes de la Silésie : la *Silésie de Troppau ;* 31.000 h. Draps.

**Troppau** (*congrès de*), congrès (du 20 oct. au 20 déc. 1820) auquel participèrent le roi de Prusse, les empereurs d'Autriche et de Russie. L'Angleterre et la France s'y occupèrent des affaires d'Italie et, en particulier, du royaume de Naples, révolté contre son souverain Ferdinand IV.

**trop-plein** [*tro-plin*] n. m. Ce qui excède la capacité d'un récipient : *vider le trop-plein d'un réservoir. Fig.* Excès, surabondance : *verser sur quelqu'un le trop-plein de sa tendresse.* Puisard creusé auprès d'une citerne pour en recevoir le trop-plein. Tuyau d'évacuation qui sert à conduire les eaux hors d'un réservoir, lorsque celles-ci y ont atteint un niveau déterminé. Pl. des *trop-pleins*.

**troque** [*tro-ke*] n. f. (de *troquer*). Action de troquer les aiguilles.

**troque** n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, renfermant des animaux des mers chaudes et tempérées, à coquille conique, large et épaisse, plus ou moins rugueuse, blanche variée de jaune et de rouge.

**troquer** [*ké*] v. a. Echanger pour autre chose. *Troquer son cheval borgne contre un aveugle*, échanger une chose mauvaise contre une pire.

**troquer** [*ké*] v. a. (du provenç. *traouquar*, trouer). En parlant des aiguilles, les débarrasser du morceau d'acier que le marquage a laissé dans le chas.

**troquet** [*kè*] n. m. Nom vulgaire du *maïs*.

**troquet** [*kè*] n. m. *Archit.* Chevalet du comble d'une toiture.

**troquet** [*kè*] n. m. *Pop.* Abrév. de MASTROQTET.

**troquet** ou **traquet** [*kè*] n. m. Organe du clapet, en forme de cadre rectangulaire, doué d'un mouvement de rotation, qui bat les étoffes au sortir de l'eau, afin d'achever leur lavage.

**troqueur, euse** [*keur, eu-ze*] n. *Fam.* Qui troque, qui aime à troquer.

**troqueur** [*keur*] n. m. Ouvrier qui, dans les fabriques d'aiguilles à coudre, est chargé de terminer le trou ou chas ébauché par le perceur.

**Tros,** héros éponyme de Troie, fils d'Erichthonios, petit-fils de Dardanos, roi de Phrygie ; père de Ganymède.

**trosse** [*tro-se*] n. f. Botte de foin. (Vx.) *Féod.* Obligation de botteler le foin du seigneur. *Mar.* V. DROSSE. Racage de l'antenne, dans la galère.

**trot** [*tro*] n. m. (de *trotter*). Allure du cheval et de certains quadrupèdes, intermédiaire entre le pas et le galop : *prendre le trot. Fig.* et *fam. Au trot*, vivement : *mener une affaire au trot. Au trot !* Sonnerie de trompette, pour inviter les cavaliers à prendre le trot.

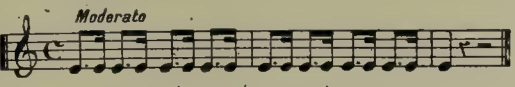

Au trot (trompette).

— Encycl. Le trot est caractérisé par des battues également espacées, exécutées successivement par chaque bipède diagonal. C'est une allure que le cheval peut soutenir longtemps. Suivant son degré de vitesse, on distingue le trot en : *trot ordinaire, petit trot* ou *trot raccourci, grand trot* ou *trot allongé*. La différence qui existe entre ces trois trots est la durée plus ou moins longue du temps d'appui. Suivant la façon de se poser du cavalier, on distingue : le *trot assis* et le *trop enlevé*. Dans le premier cas, le cavalier ne quitte pas la selle ; dans le second, au contraire, il se soulève sur les étriers, tout en conservant l'adhérence des genoux, et évite une réaction sur deux. (V. la planche CHEVAL.)

**Trotsky** (Leiba Bronstein, dit Lev Davidovitch), révolutionnaire russe, d'origine juive, né dans le gouvernement de Kerson en 1877. Un des chefs du mouvement bolchevik, président du soviet de Petrograd (1917) ; il fonda avec Lenine le « Conseil des commissaires du peuple », fut commissaire aux affaires étrangères (1917), puis à la guerre (1918).

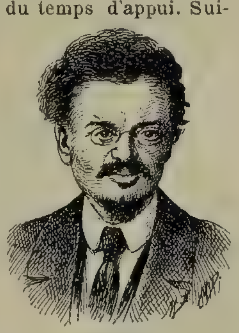

Trotsky.

**trottable** [*tro-ta-ble*] adj. Où l'on peut aller au trot : *chemin trottable.*

**trottade** [*tro-ta-de*] n. f. Petite course à cheval ou en voiture.

**trotte** [*tro-te*] n. f. (de *trotter*). Espace de chemin. *Tout d'une trotte*, sans s'arrêter.

**trotte-menu** [*tro-te*] adj. invar. Qui trotte à petits pas. *La gent trotte-menu*, les souris.

**trotter** [*tro-ter*] v. n. (orig. inc.) Aller le trot : *cheval qui trotte bien.* Avoir une allure sautillante qui rapelle le trot du cheval : *souris qui trotte dans un appartement.* Cheminer, cheminer vivement : *trotter toute une journée. Trotter par* (ou *dans*) *la cervelle, la tête de quelqu'un*, faire, chez soi, ohez quelqu'un, l'objet d'une préoccupation constante. *On entendrait une souris trotter*, le silence est profond.

**trotterie** [*tro-te-rî*] n. f. Action de trotter ; petite course.

**trotteur, euse** [*tro-teur, eu-ze*] n. et adj. Cheval dressé à n'aller que le trot. *Par ext.* Personne qui trotte, qui marche vivement. N. f. Aiguille des secondes, dans une pendule ou une montre. Adjectiv. Qui permet de trotter, de marcher vite : *un costume trotteur ; une jupe trotteuse ; se commander une trotteuse.*

**trottier** [*tro-ti-é*], **ère** adj. Qui aime à trotter. (Vx.)

**trottignole** [*tro-ti*] n. f. *Arg.* Pied. *Du cabochard aux trottignoles*, de la tête aux pieds.

**trottin** [*tro-tin*] n. m. (de *trotter*). Petit domestique employé à faire des courses. (Vx.) Jeune ouvrière employée aux courses.

**trottiner** [*tro-ti-né*] v. n. (de *trotter*). Avoir un trot très court, en parlant du cheval. *Par anal.* Aller d'un pas court et pressé : *une vieille femme qui trottine dans les rues.*

**trottinette** [*tro-ti-nè-te*] n. f. Jouet d'enfant consistant en une planchette montée sur roues et munie d'une tige articulée servant de direction. (On dit aussi PATINETTE.)

**trotting** [*tro-tin'gh'*] n. m. (mot angl.). Course de cheval au trot.

**trottoir** [*tro-toir*] n. m. (de *trotter*). Espace, généralement bitumé ou dallé, ménagé sur les côtés d'une rue, d'une chaussée, et réservé aux piétons. *Etre sur le trottoir*, être en bonne voie pour réussir ; occuper une situation en vue. (Vx.) *Fam. Fille de trottoir*, fille de mauvaise vie. *Faire le trottoir*, chercher des clients sur le trottoir en parlant des femmes de mauvaise vie. *Trottoir cyclable*, chemin réservé aux cyclistes sur le trottoir d'une route mal pavée. *Trottoir roulant*, plate-forme horizontale, mue par l'électricité et propre à transporter les piétons d'un point à un autre, sans qu'ils aient besoin de marcher.

**trou** n. m. (lat. pop. *traucum*). Toute ouverture en creux, faite dans un corps : *creuser un trou en terre.* Solution de continuité dans une étoffe, particulièrement dans un vêtement : *avoir des trous à ses bas.* Plaie, déchirure produite sur la peau par un choc violent : *se faire en tombant un trou à la tête.* Cavité naturelle ou non, dans laquelle se loge un animal : *le trou de la souris. Fig.* Logement, demeure, lieu triste, sans commodité, sans gaieté : *loger dans un trou. Fam. Petit trou pas cher*, endroit où l'on peut aller en villégiature à bon marché. *Boucher un trou*, payer une dette. *Boire comme un trou*, boire excessivement. *Faire son trou*, se faire une position. *Mettre la pièce à côté du trou*, se servir d'un expédient qui ne peut amener de résultat. *Faire un trou à la lune*, s'enfuir précipitamment en emportant de l'argent, ou sans payer ses dettes. *Anat.* Nom donné à certains orifices. *Fortif. Trous de loup*, défense accessoire, consistant en trous de forme tronconique (1m,20 de profondeur) au fond desquels est planté un pieu aiguisé. *Trou d'homme*, ouverture pratiquée dans une chaudière à vapeur, dans un foudre, et assez grande pour permettré le passage à un homme qui veut visiter et réparer l'intérieur du récipient. *Trou du souffleur*, ouverture pratiquée au plancher d'un théâtre sur le devant de l'avant-scène et cachée par une sorte de coffre où se tient le souffleur. *Mar. Trou de chat*, vide dans le plancher d'une hune, pour laisser passer les hommes. Prov. : **A petit trou petite cheville,** il faut en tout une proportion convenable. **Autant de trous, autant de chevilles,** se dit à propos d'une personne qui, en toute circonstance, trouve un expédient pour se tirer d'affaire.

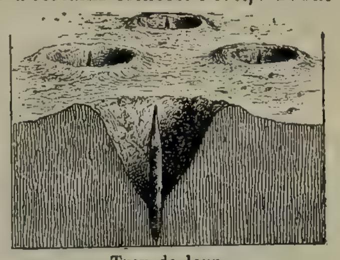

Trou de loup.

**trou** n. m. (lat. *thursus*, gr. *thursos*). Trognon : *un trou de chou.* (Dialect.)

**troubadour** n. m. (du provenç. *trobador*, le trouveur). Poète provençal du moyen âge. Adjectiv. : *costume, air troubadour. Genre troubadour*, conception romanesque du moyen âge. qui fut en faveur en France au début du XIXe siècle et s'est manifestée dans la littérature et les beaux-arts.

— Encycl. Les ancêtres des troubadours et des trouvères sont les jongleurs. A l'art de réciter des vers quelques jongleurs joignirent bientôt celui d'en composer ; ils furent qualifiés « trouveurs ». Il ne faut pas confondre absolument les *troubadours* avec les *trouvères*, bien que ces deux termes ne soient que les formes différentes d'un même mot. Les troubadours parlaient la langue d'*oc* et les trouvères la langue d'*oïl*. Les premiers, répandus dans le midi de la France, couraient de château en château pour y chanter leurs poèmes, consistant en sonnets, pastorales, chansons. Ils nommaient leur art : *gaie science*. Les plus fameux d'entre eux sont : Bernard de Ventadour, Arnaud Daniel, Peire Vidal... Les *trouvères*, poètes du nord de la France, et particulièrement de la Picardie, se livraient de préférence à la poésie épique ou lyrique. On leur doit des romans de chevalerie et les premiers essais de théâtre.

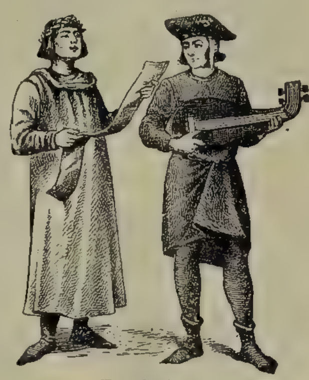

Troubadours.

Quelques trouvères furent même jugés dignes d'écrire les faits et gestes de leurs protecteurs ; ainsi, Froissart, Chastellain, Molinet et Meschinot. Si le trouvère avait fait des études et savait le latin, sa condition se trouvait fort rehaussée ; il traduisait ou imitait les œuvres de l'antiquité : tels furent, à la cour des rois d'Angleterre, Robert Wace et Benoît de Saint-More. A partir du XIVe siècle, le rôle des troubadours est fini. Quant aux trouvères, leur histoire ne se prolonge pas au delà du XVe siècle.

**troubadourisme** [*ris-me*] n. m. *Fam.* et *iron.* Genre, manières de troubadour.

**Troubat** (Jules-Simon), littérateur français, né à Montpellier, m. à Paris (1836-1914), secrétaire de Sainte-Beuve et éditeur de ses œuvres posthumes.

**Troubetskoï,** nom d'une des plus anciennes familles princières de la Russie.

**Troubetskoï** (prince Paul), sculpteur russe, né à Intra (Italie) en 1863 ; a exercé son talent impressionniste et tourmenté dans tous les genres de sculpture : *Tolstoï à cheval*, *Embrassade maternelle, Fillette au chien*, etc.

**troublant** [*blan*], **e** adj. Qui cause du trouble : *inquiétude troublante.*

**trouble** adj. (du lat. *turbidus*, agité). Brouillé ; qui n'est pas clair : *vin trouble. Temps trouble*, temps caractérisé par un ciel couvert de brouillard. *Œil trouble*, œil terne, qui manque d'éclat. *Vue trouble, regard trouble*, vue, regard offusqué par l'apparence d'un brouillard interposé ; *fig.*, vision intellectuelle ou conception peu nette. *Fig. Pêcher en eau trouble*, chercher du profit dans les affaires louches. Adverbial. D'une manière confuse, indistincte : *voir trouble.*

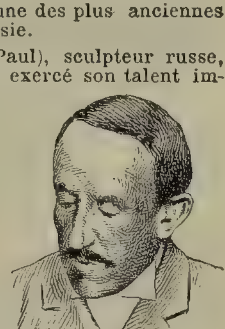

Troubetskoï.

**trouble** n. m. (de *trouble* adj.). Agitation tumultueuse : *ne pouvoir parler au milieu du trouble.* Mésintelligence, désunion : *apporter du trouble dans une famille.* Emotion inquiète : *les troubles du cœur.* Agitation physique, produite par une émotion intérieure : *le trouble de la voix. Astron.* Déviation d'un astre hors de la route qu'il suivait. *Dr.* Action d'inquiéter un possesseur dans la jouissance d'une propriété. Pl. Soulèvement populaire : *exciter des troubles.* Ant. **Calme.**

— Encycl. *Dr.* En temps de troubles et insurrections, les individus porteurs d'armes et de munitions sont punis de la détention ; s'ils sont revêtus de costumes ou insignes officiels, la peine prononcée est celle de la déportation et même — s'ils font usage de leurs armes — la mort. Ceux qui se sont emparés d'armes et de munitions par violence, ou ont occupé de force une maison habitée, sont punis des travaux forcés à temps et d'une amende de 200 à 5.000 francs. La résistance à la force publique, ainsi que l'invasion des édifices publics et privés dans le même but de résistance, sont punies de la détention. La même peine est applicable aux constructeurs de barricades et travaux analogues.

**trouble** n. f. *Pêch.* V. TRUBLE.

**troubleau** n. m. *Pêch.* V. TRUBLEAU.

**trouble-fête** n.m. invar. Personne importune, qui vient troubler la joie d'une réunion par sa présence. (S'emploie aussi au fém. : *cette femme est une trouble-fête.*)

**trouble-ménage** n. m. invar. Personne qui trouble, dérange un ménage.

**troubler** [*blé*] v. a. (de *trouble*). Rendre trouble, brouiller : *troubler de l'eau, du vin.* Jeter dans le désordre, l'agitation : *la tempête trouble la surface des mers. Fig.* Causer de la mésintelligence : *troubler un ménage.* Causer du désordre : *troubler la paix publique.* Empêcher l'usage de : *troubler l'ouïe, la raison.* Interrompre, déranger : *troubler un entretien.* Intimider : *votre présence le trouble. Troubler la digestion*, s'opposer à ce qu'elle se fasse régulièrement. *Troubler quelqu'un dans la possession de*, l'empêcher de posséder paisiblement. **Se troubler** v. pr. Devenir trouble : *vin qui s'est troublé.* Se charger de brouillards : *le ciel se trouble.* Ne plus voir clair : *ses yeux se troublèrent.* Perdre sa vivacité naturelle : *sa mémoire se trouble.* Eprouver un trouble d'esprit : *l'orateur se troubla. Se troubler l'esprit, le cerveau*, se donner du tourment.

**troubleur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui trouble.

**Trou Bricot**, terrain plat, entouré de collines et couvert de bois, situé au S. de la butte de Souain et au N. du bois Sabot (dép. de la Marne, arr. de Ste-Menehould). Mis en lumière pendant la Grande Guerre, lors de la deuxième bataille de Champagne, où il fut enlevé par les soldats du général Baumgarten.

**trouée** [*trou-é*] n. f. (de *trouer*). Ouverture naturelle ou artificielle dans une haie, un bois, une palissade, une barrière : *la trouée de Belfort.* Effet d'une décharge d'artillerie à travers les rangs ennemis ou un corps d'ouvrages fortifiés : *faire une trouée.*

**trouelle** [*è-le*] n. f. *Pêch.* Petite baguette souple, placée entre les mailles de filets à manche pour les tenir ouverts.

**trouer** [*trou-é*] v. a. (de *trou*). Percer un trou dans : *trouer un mur.* Passer au travers de : *d'un bond le lapin troua la haie.*

**Trouessart** (Edouard-Louis), zoologiste français, né à Angers (1842). Professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle, il est l'auteur de nombreux ouvrages de zoologie, paléontologie, etc.

**troufignard** [*gnar*] ou **troufignon** n. m. *Pop.* Ouverture anale.

**troufion** n. m. *Arg. milit.* Corruption du mot *troupier*, simple soldat d'infanterie.

**trouille** [*ll* mll., *e*] n. f. Marcs fournis par la fabrication des huiles de graine de colza.

**trouille** [*ll* mll., *e*] n. f. *Arg.* Peur. *Tu n'as pas la trouille !* tu as de l'audace.

**Trouillebert** (Paul-Désiré), peintre paysagiste français, né et m. à Paris (1829-1900). Il a imité de près la manière de Corot.

**trouillet** [*trou, ll* mll., *è*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire du *mélilot officinal.*

**trouillotte** [*trou, ll* mll., *o-te*] n. f. *Pêch.* Sorte de truble sans manche, suspendue horizontalement dans l'eau.

**trou-madame** n. m. Sorte de jeu consistant à faire passer des petites boules d'ivoire dans des arcades numérotées. Pl. des *trous-madame.*

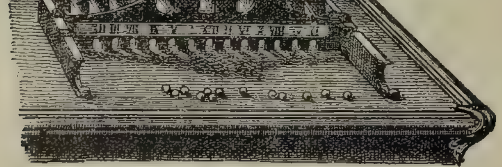

Trou-madame.

**troupe** n. f. Réunion de gens : *une troupe d'hommes.* Association de gens se livrant à la même occupation : *une troupe de voleurs.* Animaux vivant ou se trouvant accidentellement ensemble : *une troupe de frelons.* Toute réunion de soldats régulièrement organisée ou non. *Corps de troupes*, unité militaire, régulièrement constituée ; surtout au point de vue administratif. *Enfant de troupe*, v. ENFANTS. Ensemble des comédiens, des artistes d'un même théâtre : *une bonne troupe. En troupe*, ensemble et en grand nombre. *Par troupes*, par bandes distinctes. Prov. : **Les étourneaux sont maigres parce qu'ils vont en troupe,** on se nuit lorsqu'on va ensemble en trop grand nombre.

**troupeau** [*pô*] n. m. (de *troupe*). Troupe d'animaux domestiques, vivant ensemble sous la direction d'un berger. Peuple d'un diocèse, d'une paroisse, par rapport à l'évêque, au curé. Troupe d'hommes (dans un sens défavorable). *Troupeau de Jésus-Christ*, l'Eglise.

**troupiale** n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, renfermant de jolis oiseaux à livrée rouge et noire, qui vivent par bandes dans les forêts américaines : *les nids des troupiales sont groupés comme ceux des tisserins.*

**troupier** [*pi-é*] n. m. (de *troupe*). *Fam.* Soldat : *le troupier français est débrouillard.*

**troussage** [*trou-sa-je*] n.m. (de *trousser*). Action d'assujetir les membres d'une volaille ou d'un gibier avec une aiguille à brider et de la ficelle de cuisine.

**trousse** [*trou-se*] n. f. (de *trousser*). Faisceau de plusieurs choses liées ensemble : *trousse de linge.* Sorte de paquet ou de valise qu'un cavalier porte en croupe. *Avoir en trousse*, avoir en croupe. Paquet de tringles d'acier, destinées à être forgées en lames de sabre. Lanière de cuir dont on entoure la queue du cheval. (Syn. TROUSSE-QUEUE.) Ensemble des rondelles et des taillants d'un cylindre de fonderie. Carquois. (Vx.) *Trousse de chirurgien, de médecin, de vétérinaire*, étui ou portefeuille divisé en compartiments et contenant les instruments nécessaires à ces praticiens. Pl. Chausses bouffantes, que portaient autrefois les pages. *Aux trousses de*, à la poursuite de : *avoir les gendarmes à ses trousses.*

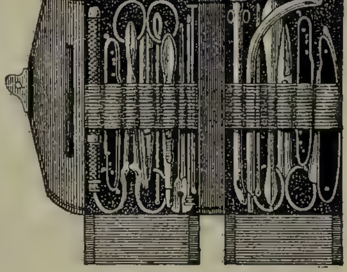

Trousse de chirurgien.

**troussé** [*trou-sé*], **e** adj. (de *trousser*). *Fam.* Fait, exécuté : *compliment bien troussé.* Tourné, bâti : *un gaillard bien troussé.* Lié avec un trousse-queue : *une queue de cheval troussée.*

**trousseau** [*trou-sô*] n. m. (de *trousse*). Petite trousse, paquet : *trousseau de clefs.* Linge, habits qu'on donne à une fille que l'on marie ou qui se fait religieuse, à un enfant qui entre en pension. *Anat.* Très petit faisceau de fibres ou de vaisseaux très fins.

**trousseau** n. m. Cépage du Jura, à raisins rouges.

**Trousseau** [*trou-sô*] (Armand), médecin français, né à Tours, m. à Paris (1801-1867) ; auteur de *Cliniques* très appréciées et, avec Pidoux, d'un *Traité de thérapeutique* resté longtemps classique. Il mourut d'un cancer, ayant annoncé l'époque de sa mort avec une précision surprenante.

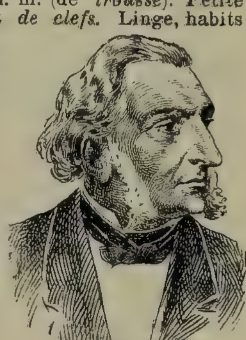

Trousseau.

**trousse-barre** n. f. invar. Morceau de bois qui sert à faire joindre ensemble les coupons d'un train à flotter.

**trousse-étriers** n. m. invar. Syn. de PORTE-ÉTRIERS.

**trousse-galant** [*trou-se-gha-lan*] n. m. Choléra sporadique. (C'est une maladie à marche rapidement mortelle, qui *trousse* en peu de temps l'homme le plus vigoureux.)

**trousse-nez** n. m. invar. Syn. de TORD-NEZ.

**trousse-pet** n. m. invar., **trousse-pète** n. f. invar. *Pop.* Nom que l'on donne par mépris à un enfant.

**trousse-pied** n. m. invar. Lanière qui tient plié le pied d'un animal domestique.

**trousse-queue** n. m. invar. Morceau de cuir rond qui, dans le harnachement du cheval, passe sous le tronçon de la queue de l'animal. Syn. TROUSSE.

**troussequin** [*trou-se-kin*] n. m. Arcade postérieure de l'arçon d'une selle. *Techn.* V. TRUSQUIN.

**troussequiner** v. a. V. TRUSQUINER.

**trousser** [*trou-sé*] v. a. (de *trou*, dans le sens de *trognon*, dérivé du lat. *thyrsus*). Replier, relever pour empêcher de traîner : *trousser sa jupe.* Expédier vite : *trousser une affaire. Fam.* Faire mourir rapidement : *la fièvre jaune trousse vite son homme. Trousser quelqu'un*, relever ses vêtements. *Trousser une volaille*, la préparer pour la mettre à la broche. *Trousser bagage*, partir brusquement. **Se trousser** v. pr. Relever ses vêtements.

**troussière** [*trou-sî*] n. f. Corde avec laquelle on unit deux pièces d'un échafaud.

**troussis** [*trou-si*] n. m. (de *trousser*). Pli fait à un vêtement pour le raccourcir.

**troussoire** [*trou-soi-re*] n. f. *Archéol.* Agrafe dont se servaient les femmes pour relever leur robe. Pince d'émailleur.

**trouvable** adj. Qui peut se trouver, se rencontrer. Ant. **introuvable.**

**trouvaille** [*va, ll* mll., *e*] n. f. Découverte heureuse : *faire une bonne trouvaille.* Objet heureusement découvert : *une riche trouvaille.*

**trouvé, e** adj. Neuf, original, heureusement imaginé : *expression trouvée. Tout trouvé*, qui se présente de soi même. *Enfant trouvé*, abandonné dans un lieu public et recueilli par charité.

**trouver** [*vé*] v. a. (peut-être du lat. *tropus*, trope, nom d'une ancienne composition musicale.— *Trouver* signifiait anciennem. *composer.*) Rencontrer, que l'on cherche ou non : *trouver un trésor.* Constater la présence de : *on trouve des bonnes gens partout.* Surprendre : *trouver en faute.* Découvrir, inventer : *trouver un procédé.* Voir, constater : *je l'ai trouvé très bien portant.* Eprouver, sentir : *trouver du plaisir.* Estimer, juger : *trouver un ouvrage bien fait. Trouver à*, trouver le moyen de : *il a trouvé à vendre sa maison. Trouver la mort*, être tué. *Trouver bon, mauvais*, approuver, désapprouver. *Trouvez bon que*, permettez que (formule de politesse). *Trouver à dire, à redire*, trouver des raisons de blâmer. *Trouver à qui parler*, rencontrer quelqu'un qui se trouve capable de tenir tête dans la discussion ou autrement. *Trouver son compte*, avoir avantage. *Trouver moyen*, découvrir des expédients pour. *Aller trouver quelqu'un*, se rendre auprès de lui. *Trouver quelqu'un sur son chemin*, rencontrer en lui obstacle à ses desseins. *Fam. La trouver mauvaise*, juger mauvais un procédé, un résultat. **Se trouver** v. pr. Se rencontrer, exister : *plante qui se trouve partout.* Etre dans un lieu déterminé : *trouvez-vous ici demain.* Etre dans une certaine situation : *se trouver fort embarrassé.* Se juger : *fat qui se trouve plein d'esprit.* Se reconnaître, se sentir : *je me trouve mieux. Se trouver bien, se trouver mal*, juger que l'on est bien ou mal. *Se trouver mal*, avoir une syncope. *Se trouver bien* ou *mal de*, avoir lieu d'être satisfait ou mécontent de. V. impers. *Il se trouve*, il y a. *Il se trouva que*, il arriva que, Prov. et Allus. V. CHERCHER, EURÊKA.

**trouvère** n. m. (de *trouver*). Poète du moyen âge, ayant composé en langue d'oïl. (V. TROUBADOUR.)

**Trouvère** (*le*) ou *il Trovatore*, opéra en quatre actes, livret italien de Salvatore Cammarano (traduction française d'Emilien Pacini), musique de Verdi. Livret romanesque et pathétique. Le comte de Luna veut épouser la belle Léonore ; mais elle lui préfère le trouvère Manrique, élevé par la bohémienne Azucena. Léonore s'empoisonne. Le comte fait traîner Manrique au supplice ; mais, au moment où meurt le trouvère, Azucena apprend au comte que c'est de son frère qu'il vient d'ordonner la mort. Musique admirable, malgré quelque monotonie dans l'accompagnement, par la puissance de l'expression et la richesse de l'inspiration. Parmi les passages les plus célèbres, nous citerons la cavatine de Léonora : *L'amour ardent ;* la romance de Manrique : *Triste exilé* ; le chœur des bohémiens ; le récit d'Azucena : *La flamme brille* ; l'air du comte de Luna : *Son regard, son doux sourire* ; la scène du *Miserere*, avec la cantilène de Léonora et le chant de Manrique ; l'air d'Azucena : *O ma patrie* ; etc. (1853.)

**trouveur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui trouve, qui invente : *un heureux trouveur. Pop.* Menteur, personne qui fait des contes. (Se dit quelquefois pour TROUVÈRE.) *Astron.* Petite lunette ayant un champ assez vaste, que l'on ajoute à un télescope pour trouver plus rapidement ce que l'on cherche dans le ciel. (Syn. CHERCHEUR.) Adject. *Chien trouveur*, qui a le nez très fin et reconnaît facilement la piste.

**Trouville**, petit port sur la Manche (Calvados), arr. et à 12 kil. de Pont-l'Evêque ; 6.400 h. (*Trouvillois*). Ch. de f. Et. Bains de mer (plage fréquentée). Ostréiculture. — Le cant. a 5 comm. et 12.110 h.

**Trovatore** (*il*). V. TROUVÈRE (*le*).

**Trowbridge**, v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Wilts) ; 12.000 h.

**trox** [*troks*] n. m. Genre de coléoptères lamellicornes, répandus sur tout le globe. (Ce sont des scarabéidés à téguments durs et rugueux, dont une espèce se trouve en France.)

**troy** [*tro-ï*] n. m. V. TROY-WEIGHT.

**Troy**, V. des Etats-Unis (New-York), sur l'Hudson ; 72.000 h. Grande industrie. Métallurgie.

**Troy (de)** [*troï*], nom d'une famille de peintres français du XVII^e^ siècle. Les plus fameux de ses membres sont : François, né à Toulouse, m. à Paris (1645-1730), auteur d'excellents portraits et du *Mercure coupant la tête d'Argus ;* — surtout Jean-François, son fils, né et m. à Paris (1679-1752), directeur de l'Académie de France à Rome. Il a peint de remarquables tableaux historiques : *la Mort de Lucrèce*, etc., et *la Naissance de Vénus*, etc. Ses tableaux se distinguent plus par l'éclat du coloris et l'harmonie de la composition que par l'originalité et la pureté du goût.

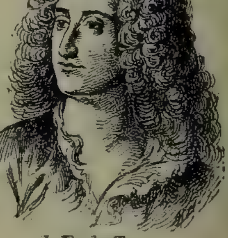

J.-F. de Troy.

**Troyen, enne** [*troi-i-in, è-ne*], originaire ou habitant de Troyes, capitale de la Troade ou de Troyes en Champagne : *les Troyens.* Adjectiv. : *antiquité, population troyenne.*

**Troyennes** (*les*), tragédie d'Euripide, qui a pour sujet les malheurs d'Hécube et des autres princesses troyennes ; pièce faible, mais présentant quelques parties remarquables (415 av. J.-C.). Imitée par Sénèque.

**Troyens** (*les*), opéra en cinq actes, paroles et musique d'Hector Berlioz (1863) ; partition qui contient des passages de premier mérite. Cette œuvre fait suite à la *Prise de Troie* du même auteur et raconte l'arrivée des Troyens à Carthage et les amours d'Enée et de Didon. Parmi les plus beaux passages, il faut citer : le duo gracieux de Didon et de sa sœur Anna : l'air d'Ascagne ; l'hymne à la Nuit et le beau duo d'amour de Didon et d'Enée : *Nuit d'ivresse et d'extase infinie ;* la chanson mélancolique du matelot Hylas, sur le mode hypomixolydien : l'air d'Enée : *Ah ! quand viendra l'instant des suprêmes adieux.*

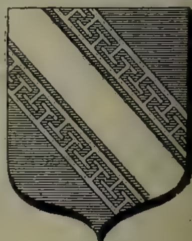

Armes de Troyes.

**Troyes** [*troï*], anc. cap. de la Champagne, ch.-l. du dép. de l'Aube, sur la Seine ; 55.490 h. (*Troyens*). Ch. de f. E., à 166 kil. S.-E. de Paris. Evêché. Blé, légumes secs, vins, charcuterie renommée, bonneterie et boissellerie. Beaux monuments : cathédrale Saint-Pierre (XIII^e^-XVI^e^ s.), églises de la Madeleine avec jubé et Saint-Urbain ; hôtel de ville du XVII^e^ siècle ; vieilles maisons de bois. Patrie du pape Urbain IV, de Chrestien de Troyes, de Juvénal des Ursins, Pithou, Passerat, Girardon, Mignart, Simart. En 1420, il fut signé un traité qui reconnaissait Henri V roi de France. Jeanne d'Arc délivra Troyes de l'étranger en 1429. — L'arr. a 9 cant., 120 comm., 11.080 h. Le 1^er^ cant. a 11 comm. et 18.510 hab. ; le 2^e^ cant. 13 comm. et 33.230 h. ; le 3^e^ cant., 7 comm. et 23.600 h.

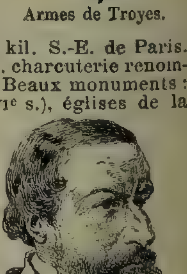

Troyon.

**Troyon** [*troi-yon*] (Constant), paysagiste français, né à Sèvres, m. à Paris (1813-1865), coloriste accompli et animalier d'une rare maîtrise. Citons parmi ses principales œuvres : *Vallée de la Touques*, *Vaches allant aux champs*, etc.

**troy-weight** [*troï-ou-'èt'*] n. m. (m. angl. signif. *poids de Troyes*). Système de poids anglais dans lequel la livre ne vaut que 12 onces (alors qu'elle en vaut 16 dans le système *avoirdupois*) et qui est employé pour les métaux précieux, les pierreries, les médicaments (373 $^{gr}$ 238).

**truand** [*tru-an*], **e** n. (du celt. *tryan*, vagabond). Au moyen âge, vagabond, mendiant de profession. Adjectiv. Propre à cette sorte de personnages : *le type truand*. N. m. Marchepied d'un métier de tisserand.

— Encycl. Au moyen âge, les *truands* étaient organisés en confréries, gouvernées par un véritable souverain. Ils se groupaient à Paris dans les ruelles reliant la rue Saint-Denis à la rue Poissonnière (cour des Miracles).

**truandaille** [*da*, *ll* mll., *e*] n. f. *Pop.* Réunion de truands.

**truander** [*dé*] v. a. Faire le truand. V. n. Vagabonder. (Vx.)

**truanderie** [*rî*] n. f. Métier de truand.

**truandisme** [*dis-me*] n. m. Genre de vie ou manière de parler propre aux truands.

**truau** [*ô*] n. m. Sorte de filet.

**truble** ou **trouble** n. f. (du lat. *tribula*, herse). Poche de filet attachée à un cerceau, auquel est ou non ajusté un manche, et qui sert à prendre les poissons dans les viviers, sous les berges des rivières ou les anfractuosités des rochers.

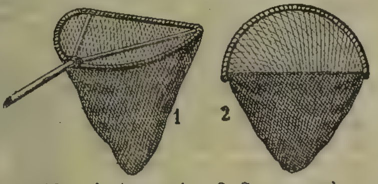

Truble : 1. A manche ; 2. Sans manche.

**trubleau** ou **troubleau** [*blô*] n. m. Petite truble.

**Trublet** [*blé*] (Nicolas-Charles-Joseph, abbé), littérateur français, né et m. à Saint-Malo (1697-1770) ; membre de l'Académie française ; auteur d'*Essais de morale et de littérature*. Voltaire s'est moqué de lui dans sa satire du *Pauvre Diable*.

**Trublot**, personnage d'Em. Zola, dans *Pot-bouille ;* séducteur habituel des bonnes, cuisinières, femmes de chambre.

**Trübner** (Wilhelm), peintre allemand, né à Heidelberg, m. à Carlsruhe (1851-1917) ; a peint des portraits, des paysages, des tableaux de genre d'un coloris exact et vigoureux. Il a signé en 1914 le « Manifeste des Intellectuels allemands ».

**truc** [*truk*] n. m. (du gasc. *truca*, frapper). Sorte de billard allongé. Coup, à certains jeux. *Fam.* Savoir-faire, adresse, habileté : *avoir le truc*. Moyen adroit ou subtil : *des trucs de métiers*. Mécanisme employé au théâtre pour faire mouvoir certains décors. *Pop.* Toute espèce d'appareil, d'objet, d'occupation, etc. *Arg. Faire le truc*, se livrer à la prostitution. *Débiner le truc*, révéler le secret. Jeu de cartes qui se joue, avec un jeu de trente-deux cartes, entre deux ou quatre joueurs ; dans ce dernier cas, deux contre deux.

**truc** ou **truck** [*truk*] n. m. (m. angl. dérivé du lat. *trochus*, gr. *trokhos*). Sorte de camion, de lourd chariot. Wagon-tombereau en plate-forme, employé sur les chemins de fer pour le transport des objets encombrants et pesants.

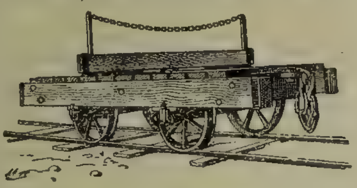

Truc.

**trucage** ou **truquage** [*ka-je*] n. m. (de *truc*). *Fam.* Emploi de moyens adroits, mais peu délicats, pour arriver à ses fins, et particulièrement pour tromper le public. *Spécialem.*, ensemble des procédés utilisés pour donner à des objets modernes un aspect vétuste qui en augmente le prix.

— Encycl. Le trucage est né de la passion des amateurs pour les objets anciens : les tableaux, les armures, les vaisselles, les poteries, le fer ouvré, les bijoux, émaux, terres, verreries, tapisseries, meubles, monnaies, gravures, etc., ont fait et font encore l'objet de trucages, auxquels des collectionneurs très avisés se laissent prendre. L'ingéniosité des truqueurs est remarquable, et le trucage devient presque un art, tant il exige de minutie et de délicatesse. On vieillit un bronze en le faisant ronger à l'eau-forte, les ivoires en les plongeant dans du sirop de calabre ; à l'aide d'une cache, on obtient des gravures sans la lettre sur de vieilles planches usées ; on enfume une copie de tableau et on y produit des craquelures avec une pointe d'aiguille ; on fabrique même des médailles anciennes à exemplaire unique en sciant dans leur épaisseur deux médailles authentiques et en appliquant le revers de l'une à la face de l'autre, etc.

**trucheman** ou **truchement** [*man*] n. m. (ar. *tourdjouman*). Interprète, dans la conversation entre des personnes qui parlent des langues différentes. *Fig.* Intermédiaire servant à expliquer, interpréter les pensées de quelqu'un. Chose qui en explique une autre : *les yeux sont les muets truchemans du cœur.*

**trucher** [*ché*] v. n. Mendier, vagabonder. (Vx.)

**Truchet** [*chè*] (Abel), peintre français, né à Versailles, m. Auxerre (1857-1918) ; a peint, en des toiles claires et lumineuses, de pittoresques scènes parisiennes et surtout montmartroises : *le Bal des Quat'z'arts*, *la Valse au Moulin de la Galette*, etc.

**trucheur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui truche. (Vx.)

**Truchsess** (Gebhard), baron de Waldburg, prélat allemand, né en 1547, m. à Strasbourg en 1601. Archevêque de Cologne, il passa au calvinisme pour épouser sa maîtresse, Agnès de Mansfeld, et voulut séculariser son archevêché. Il fut excommunié et s'enfuit en Hollande, puis à Strasbourg.

**Truchy** (Henri), jurisconsulte français, né à Paris en 1864. Membre de l'Académie des sciences morales en 1922 ; auteur d'ouvrages d'économie politique.

**truck** n. m. V. truc.

**truculence** [*lan-se*] n. f. (lat. *truculentia*). Etat, caractère de celui ou de ce qui est truculent.

**truculent** [*lan*], **e** adj. (lat. *truculentus*). Brutal et fanfaron ; qui a ou qui veut avoir une apparence terrible, farouche : *le caractère truculent d'un estafier. Fig. : un style truculent.*

**Truculentus** (c.-à-d. *le Brutal*), comédie de Plaute, vers 192 av. J.-C. ; portrait en action d'une courtisane avide.

**Trudaine** [*dè-ne*] (Daniel-Charles), administrateur français, fondateur de l'Ecole des ponts et chaussées, né à Paris (1703-1769). — Son fils, Jean-Claude, né à Clermont-Ferrand, m. à Paris, intendant des finances (1733-1777).

**trudgeon** ou mieux **trudgen** [*treud'jn'*] n. m. (du nom propre de l'inventeur *J. Trudgen*). *Sports.* Manière de nager qui consiste dans un mouvement alternatif des bras jetés violemment en avant, avec un faible mouvement des jambes restées jointes. (V. la planche natation.)

**Trueba y La Quintana** (Antonio de), poète et romancier espagnol, né à Montellano, m. à Bilbao (1819-1889). Toute son œuvre est une glorification des provinces basques.

**truellage** [*è-la-je*] n. m. (de *truelle*). Travail fait à la truelle. Peinture empâtée par couches épaisses.

**truelle** [*è-le*] n. f. (lat. *trulla*). Outil de maçon, de plâtrier, à lame triangulaire ou trapézoïdale, à manche recourbé, pour appliquer le mortier, le plâtre. *Truelle brettée*, truelle faite d'une plaque d'acier de forme rectangulaire, au centre de laquelle est dressé un manche perpendiculaire à son plan : *la truelle brettée sert à nettoyer et à dresser les enduits en plâtre.* Spatule de métal pour servir le poisson à table.

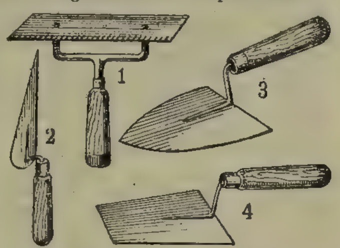

Truelles : 1. Brettée ; 2. Langue de chat ; 3. De couvreur ; 4. De maçon, de plâtrier.

**truellée** [*è-lé*] n. f. Quantité de matière qui peut tenir sur une truelle.

**truellette** [*è-lè-te*] n. f. Petite truelle dont le plafonneur se sert pour les ornements en relief.

**Truffaldin**, personnage de la comédie italienne, type du valet rusé et menteur. Dans l'*Etourdi*, de Molière, Truffaldin est, au contraire, un vieillard que Mascarille berne à tout instant.

**truffau** [*tru-fô*] n. m. *Archéol.* Bourrelet de la coiffure des femmes au xv$^{e}$ siècle.

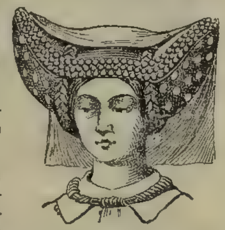

Truffau.

**truffe** [*tru-fe*] n. f. (lat. *tuber*). Champignon souterrain ascomycète très savoureux, qui n'a ni tige ni racine apparentes. *Pop.* Nez gros et rond ; nez en général. Benêt, sot, imbécile.

— Encycl. *Bot.* La truffe est constituée par une masse globuleuse plus ou moins régulière, d'abord blanche, puis qui devient noire. L'intérieur est formé d'une chair ferme, tissu serré de filaments enchevêtrés, dont certains sont terminés par des sporanges renfermant les spores. C'est sous les chênes (chênes truffiers) que se développent le plus souvent les truffes ; mais on en trouve parfois aussi sous les châtaigniers et les noisetiers. La question du développement du mycélium de la truffe est incomplètement résolue, et l'on ignore si ce mycélium se développe librement au pied des arbres, ou s'il vit sur les racines en symbiose.

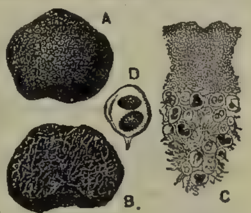

Truffe : A, comestible ; B, la même en coupe ; C, grossissement montrant les sporanges ; D, sporanges à deux spores.

Les truffières les plus productives sont, en France, dans le Périgord, l'Angoumois, la Provence, le Dauphiné, la Bourgogne. La truffe noire (*tuber melanosporum*) est la plus estimée ; la truffe blanche ou *truffe d'été* et la *truffe brumale* ou *truffe d'hiver* ne possèdent pas les qualités de la première.

Pour déterrer les truffes (0$^{m}$,08 à 0$^{m}$,12 de profondeur), on emploie des porcs, très friands de ce champignon et qui savent très bien le découvrir ; on dresse aussi des chiens à cette besogne. Dès que l'animal a déterré une truffe, on la lui enlève ; mais on le récompense de temps en temps, en lui abandonnant les petites ou celles qui sont endommagées.

— *Art culin.* Les truffes, que Brillat-Savarin appelle les «diamants de la cuisine», servent à de nombreuses préparations : on les insère dans les pièces de viande de boucherie, dans les volailles, les pâtés de foies gras, les pâtés en croûte ou en terrine ; on les mêle aux farces, etc.

**truffer** [*tru-fé*] v. a. Garnir de truffes : *truffer une volaille. Pop.* Tromper. (Vx.) Garnir, bourrer. **Se truffer** v. pr. Se moquer. (Vx.)

**trufferie** [*tru-fe-rî*] n. f. Tromperie. (Vx.)

**truffette** [*tru-fè-te*] n. f. *Archéol.* Toile de lin, blanche et assez fine, en usage du xvii$^{e}$ au xviii$^{e}$ siècle, dont on faisait spécialement des mouchoirs et des chemises de femme.

**truffeur** [*tru-feur*] n. m. Trompeur. (Vx.)

**trufficulteur, trice** [*tru-fi*] n. et adj. Qui cultive les truffes.

**trufficulture** [*tru-fi*] n. f. Art de cultiver la truffe.

**truffier** [*tru-fi-é*], **ère** adj. (de *truffe*). Qui appartient, qui a rapport aux truffes. Où il y a des truffes : *région truffière*. Dressé à la recherche des truffes : *chien truffier. Chêne truffier*, variété de chêne (chêne yeuse, chêne pubescent) au pied duquel on trouve la truffe. N. Personne qui se livre à la recherche des truffes.

**Truffier** (Charles-Jules), comédien français, né à Paris en 1856. Il joua, avec talent, à la Comédie-Française, les valets, les paysans.

**truffière** [*tru-fi*] n. f. Terrain dans lequel on trouve des truffes.

**truffigène** [*tru-fi*] adj. (de *truffe*, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui engendre des truffes : *les terrains calcaires et meubles sont truffigènes.*

**truffinelle** [*tru-fi-nè-le*] n. f. Jeune truffe. (Vx.)

**truffivore** [*tru-fi*] adj. (de *truffe*, et du lat. *vorare*, dévorer). Qui aime les truffes, qui en mange : *Paris, cité gourmande et truffivore par excellence.*

**Truffot** (Emile-Louis), sculpteur français, né à Valenciennes, m. à Paris (1843-1895), auteur d'œuvres vigoureuses et d'une composition savante : *l'Amour et la Folie*, *le Berger Jupille*, etc.

**truie** [*tru-î*] n. f. (b. lat. *troja*, qu'on rapproche de l'expression latine *sus Trojanus*, porc troyen, c'est-à-dire farci, par allusion au cheval de Troie, rempli de soldats grecs). Femelle du porc. *Trivialem.* Femme excessivement grosse, ou qui a des habitudes viles ou basses. Morue maigre et plate, préparée au vert. *Truie de mer*, poisson du genre scorpène.

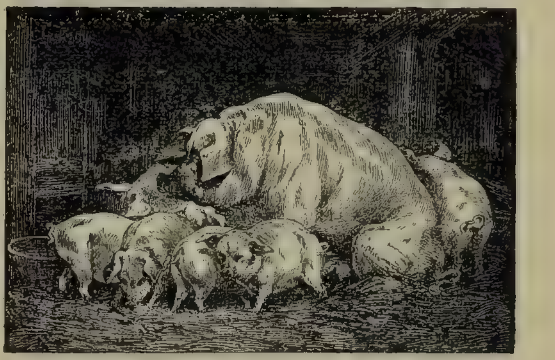

Truie et ses petits.

**truisme** [*is-me*] n. m. (angl. *truism ;* de *true*, vrai). Vérité banale, toute simple, sans portée.

**truisse** [*i-se*] n. f. Grosse touffe d'arbres.

**truite** n. f. (lat. *trutta*). Sous-genre de saumons, comprenant des poissons de l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les truites (*trutta* ou *salmo trutta*) sont de jolis poissons, à corps un peu allongé, couvert de fines écailles, dont la coloration varie du grivert verdâtre au jaune doré, avec des mouchetures noires et rouges sur tout le corps. Leur chair, blanche ou rosée (truite saumonée), est très délicate. Elles vivent dans les eaux rapides, claires et limpides, remontent jusque dans les cours d'eau les plus minuscules et frayent d'octobre à février. Très voraces, elles se nourrissent de vers, de petits mollusques aquatiques, d'insectes et même de petits poissons (vairons en particulier). On en distingue plusieurs variétés : truite commune (*trutta fario*), qui vit dans les cours d'eau limpides et atteint 0$^{m}$,60 de long et un poids de 8 kilogrammes ; truite saumonée, à chair rose ; truite des lacs (*salmo* ou *trutta lacustris*), qui fréquente les eaux profondes et peut atteindre une taille considérable et un poids de 15 kilogrammes (il en existe une variété noire) ; truite de Californie ou truite arc-en-ciel (ainsi nommée à cause de la riche coloration de ses écailles), que la pisciculture a multipliée en France ; truite de mer (*trutta marina*) qui, comme le saumon, vit dans la mer et remonte les rivières pour frayer, etc.

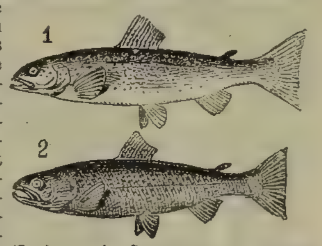

Truites : 1. Commune ; 2. Variété noire de la truite des lacs.

— *Pêch.* Les truites sont des poissons très méfiants, d'allures très vives, et dont la capture présente quelque difficulté. On les pêche le plus souvent à la mouche artificielle avec des cannes légères, flexibles, solides, pourvues d'un moulinet, sur laquelle s'enroulent 30 à 35 mètres de fin cordonnet. Le bas de ligne auquel on fixe les mouches artificielles (qui doivent ressembler le plus possible aux insectes naturels fréquentant les bords de la rivière dans le moment) doit être solide, mais d'une finesse extrême. On pêche aussi la truite au devon, au poisson mort ou vivant, au ver de terre, aux insectes naturels suivant le temps et suivant la transparence de l'eau.

**truite** n. f. Cage carrée en fer ou en brique, qui fait partie d'un fourneau de brasserie.

**truité, e** adj. (de *truite*, à cause des taches de la peau de ce poisson). Marqueté, tacheté : *chien truité.* Se dit des poteries dont la glaçure se trouve, par suite d'un accident de fabrication, couverte de fentes disposées en réseaux. *Fonte truitée*, fonte blanche mêlée de fonte grise et très propre à fournir du fer forgé.

**truitelle** [*tè-le*] n. f. ou **truiton** n. m. Petite truite.

**Trujillo**, v. d'Espagne (Estrémadure, prov. de Cacérès) ; 12.500 h. Tours. Château fort. Patrie de Fr. Pizarre.

**Trujillo** ou **Truxillo**, v. du Pérou, capitale de la prov. de Libertad ; 15.000 h. Ville fondée par Fr. Pizarre en 1535 et ayant dans son voisinage les ruines du Gran Chimu.

**trullisation** [*tru-li-za-si-on*] n. f. (du lat. *trulla*, truelle). *Maçonn.* Travail à la truelle d'enduits ou de crépis, que l'on applique à l'intérieur des voûtes. Manière d'égratigner à la truelle un enduit de mortier, sur lequel on doit appliquer une couche de stuc.

**Trullus** [*trul-luss*] ou **Trullum** [*trul-lom'*] (mot barbare, qui signifie *dôme*). Salle du palais des empereurs byzantins, où se discutaient les affaires de l'Etat. — *Conciles in Trullo*, nom donné à deux conciles qui eurent lieu dans le Trullus, l'un en 680, le 6$^{e}$ œcuménique, qui condamna l'hérésie monothélite, le second en 692 (on l'appelle aussi *Quinisexte*), qui ne fut pas reconnu par l'Eglise occidentale.

**trumeau** [*mô*] n. m. (peut-être de l'allem. *trumm*, bout). Espace d'un mur entre deux fenêtres, entre deux ouvertures. Revêtement intérieur de menuiserie qui occupe cet espace. Parquet de glace qui occupe l'entre-deux de deux fenêtres ou le dessus d'une cheminée. Jarret de bœuf, coupé pour être mangé. *Pop.* Terme d'injure à l'adresse d'une femme prostituée.

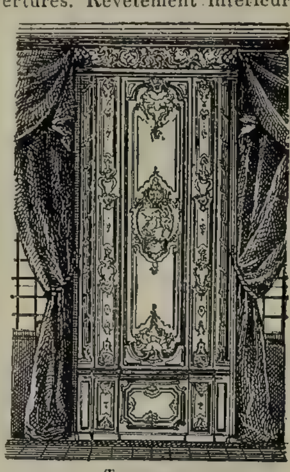
Trumeau.

**Trun,** ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 13 kil. d'Argentan, sur la Dives ; 1.440 h. Ch. de f. — Le cant. a 22 comm. et 6.640 h.

**Truphême** (André-François-Joseph), sculpteur français, né à Aix, m. à Paris (1820-1888) ; auteur de l'*Automne* (Louvre), *les Heures du soir* (Opéra), etc. ; — Son frère, AUGUSTE-JOSEPH, né à Aix, m. à Paris (1836-1898), peintre ; il s'est fait une spécialité des scènes scolaires.

**truquage** n. m. V. TRUCAGE.

**truquer** [*ké*] v. a. (de *truc*). *Fam.* Contrefaire, falsifier, vendre du neuf pour du vieux, fausser : *truquer un bijou, un dossier, une expérience*. V. n. Employer des trucs, des stratagèmes.

**truqueur, euse** [*keur, eu-ze*] n. Personne qui emploie des trucs, qui dénature des objets.

**Truro,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Cornouailles), sur le *Truro*, une tête du Fal ; 10.800 h. Evêché.

**trusion** [*zi-on*] n. f. (du lat. *trusum*, supin de *trudere*, pousser). *Physiol.* Action du cœur, qui pousse le sang vers toutes les parties du corps.

**trusquin** [*trus-kin*] ou **troussequin** [*trou-se-kin*] n. m. (wallon *cruskin*, petite croix). Outil de menuisier, formé d'une planche que traverse en son milieu une règle carrée, servant pour tracer sur les planches dressées des lignes parallèles à leur bord. Outil de bourrelier pour pincer le cuir. Outil de boisselier, employé pour fendre l'osier en long et en large.

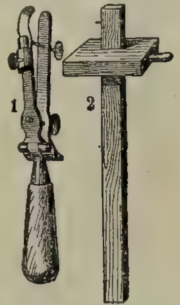

Trusquins : 1. De bourrelier ; 2. De menuisier.

**trusquiner** [*trus-ki-né*] ou **troussequiner** [*trou-se-ki-né*] v. a. Tracer au trusquin des lignes parallèles.

**trust** [*treust'*] n. m. (mot angl., de *to trust*, confier). Syndicat de spéculateurs, formé en vue de faire hausser le cours d'une valeur ou le prix d'une marchandise, en les accaparant : *les grands trusts se sont d'abord formés en Amérique*

**truste** [*trus-te*] ou **trustis** [*trus-tiss*] n. f. (du celt. *trust*, foi). Sorte de compagnonnage guerrier, qui se composait d'hommes libres groupés autour des chefs, chez les Francs, pour leur constituer une sorte de garde d'honneur, et dont les membres portaient le nom d'*antrustions*.

**trustee** [*treus-ti*] n. m. (mot angl.) En Angleterre, dépositaire, administrateur, fidéicommissaire.

**truster** v. a. Accaparer par un trust.

**trusteur** [*trus-teur*] n. m. Qui organise un trust.

**Trutat** (Félix), peintre français, né et m. à Dijon (1824-1848) ; talent vigoureux, disparu prématurément ; auteur d'une *Femme nue* (Louvre).

**truxale** [*truk-sa-le*] n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs des régions chaudes.

**Truyère** (la), rivière de la Lozère, du Cantal et de l'Aveyron ; naît à la Margeride et rejoint le Lot à Entragues. Cours 160 kilom.

**trypanose** [*nô-ze*] n. f. Maladie déterminée par la présence de trypanosomes. (Les trypanoses du bétail sont la *naugana* et la *dourine*, etc. La trypanose humaine est la *maladie du sommeil*. On dit aussi TRYPANOSOMOSE et TRYPANOSOMIASE. [V. SOMMEIL].)

**trypanosome** n. m. (du gr. *trupanon*, tarière, et *sôma*, corps). Infusoire flagellé, qui vit en parasite dans le sang de divers vertébrés. (Sa forme est celle d'une languette plus ou moins en croissant. Les trypanosomes sont ordinairement inoculés aux animaux et à l'homme par des insectes piqueurs, parmi lesquels il faut citer la mouche tsé-tsé.)

**trypanosomiase** n. f. Syn. de TRYPANOSE.

**trypanosomose** n. f. Syn. de TRYPANOSE.

**trypanroth** n. m. Matière colorante rouge de la série de la benzopurpurine, qui a été employée dans le traitement des trypanosomiases et du cancer.

**Tryphiodore,** grammairien et poète grec, né en Egypte (ve-vie s. de notre ère), auteur d'un petit poème sur la *Destruction d'Ilion*.

**trypsine** n. f. (du gr. *thrupsis*, action d'amollir). Ferment du suc pancréatique.

— ENCYCL. La trypsine agit surtout sur les substances albuminoïdes, pour les transformer en peptones. La trypsine n'existe pas telle quelle dans le tissu pancréatique ; elle n'y est qu'à l'état de *zymogène*, et elle ne se transforme en trypsine qu'au moment de la digestion.

**trypsinogène** n. f. Substance contenue dans les cellules pancréatiques et qui, inactive par elle-même, se transforme ultérieurement en *trypsine*.

**trypsinogénèse** [*nè-ze*] n. f. (de *trypsine*, et du gr. *gennân*, engendrer). Formation de la trypsine.

**trypsique** adj. Qui tient de la trypsine.

**tsar** n. m. Titre que l'on donnait habituellement à l'empereur de Russie. (L'Acad. écrit CZAR, forme polonaise.)

— ENCYCL. Le mot *tsar*, dérivé du latin *César*, fut porté au moyen âge par les souverains serbes et bulgares, et adopté en 1547 par Ivan le Terrible. Ferdinand de Bulgarie l'avait repris pour lui-même en 1908.

**tsarévitch** n. m. Fils du tsar. (On écrit aussi CZAREVITCH et, d'après l'Acad., CZAROWITZ. La forme officielle est CÉSARÉVITCH.)

**tsarevna** n. f. Fille du tsar. Femme du tsarévitch.

**tsarien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Qui appartient au tsar. *Sa Majesté Tsarienne*, le tsar. (L'Acad. écrit CZARIENNE. [Pas de masc.].)

**tsarine** n. f. Femme du tsar. (L'Acad. écrit CZARINE, forme polonaise.)

**tsarisme** [*ris-me*] n. m. Régime politique de la Russie, lorsque le pouvoir du tsar ou autocratie y était sans contrôle.

**tschernite** n. f. Oxalate naturel de calcium.

**Tschudi** (Gilles ou Agidius), historien suisse, né à Glaris, m. à Einsiedeln (1505-1572) ; auteur de la *Chronique helvétique* (de 1000 à 1499), où se trouvent les légendes du Rütli et de Guillaume Tell.

**Tschudi** (Jean-Jacques **de**), naturaliste suisse, né à Glaris, m. à Saint-Gall (1818-1897) ; fit plusieurs explorations scientifiques dans l'Amérique du Sud — Son fils, HUGO, né à Jakobshof, m. à Cannstadt (1851-1911), critique d'art et directeur de la Galerie nationale de Berlin et du Musée de peinture bavarois à Munich, a fait connaître en Allemagne les impressionnistes français.

**tsé-tsé** ou **tsétsé** n. f. (par imitation du bruit fait par cet insecte en volant). Nom vulgaire d'une mouche africaine qui, par sa piqûre, transmet la maladie du sommeil.

— ENCYCL. La tsé-tsé (*glossina palpalis*) est une mouche guère plus grosse que la mouche de maison, à trompe épaisse, solide et projetée en avant de la tête. Elle est commune dans l'Afrique centrale et occidentale (Congo en particulier), et fréquente le bord des cours d'eau, lacs, etc., ombragés, plus particulièrement les points où viennent boire les animaux. Très vorace et se nourrissant exclusivement de sang, la tsé-tsé crible de ses piqûres bêtes et gens. Lorsqu'elle rencontre un sang chargé de trypanosomes, elle retient des quantités d'infusoires sur sa trompe et les inocule à tous les organismes qu'elle pique ensuite. (V. SOMMEIL.) Le cas est fréquent chez les grands ruminants, que le trypanosome n'incommode d'ailleurs pas.

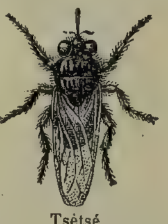
Tsètsé.

**T. S. F.** Abréviation de *télégraphie sans fil*.

**Tsiams** ou **Tchams,** peuple de l'Indochine (Annam et Cambodge), qui a fondé jadis un grand empire, annexé en 1822 à l'Annam. Beaucoup sont aujourd'hui passés à l'Islam.

**tsigane** n. V. TZIGANE.

**Tsi-nan-fou,** v. de la Chine, capitale de la province du Chantoung, en plaine, non loin du Hoang-ho ; 30.000 h. Ouverte au commerce étranger en 1904.

**Tsin-Chi-Hoang-Ti,** un des plus grands empereurs de la Chine, né en 259, m. en 210 avant J.-C. Il écrasa la féodalité et régna sur toute la Chine. Irrité contre l'opposition des lettrés, il fit détruire les livres anciens, surtout ceux de Mencias et de Confucius.

**Tsing-tao,** nom de la capitale de l'ex-colonie allemande de Kiao-tcheou (v. ce mot). Attaquée dès les premières semaines de la Grande Guerre par les Anglo-Japonais, elle subit un siège de plus de deux mois (du 2 sept. au 7 nov. 1914) avant de se rendre aux Alliés.

**Tsong-li-Yamen,** ministère des affaires étrangères de la Chine.

**Tsonkhapa,** le grand réformateur du bouddhisme tibétain, né en 1368.

**Tsou-Hsi** ou **Tsou-Hi** ou **T'seu-Hsi,** impératrice douairière de Chine, née en 1834, m. à Pékin en 1909. Elle gouverna avec autorité, mais sans scrupules, sous le nom de son neveu, Kouang-Sou, qu'elle suivit de près dans la tombe.

**Tsouroaga,** port de l'Empire du Japon (île de Hondo) ; 18.000 h.

**Tsou-Shima,** archipel japonais, à l'entrée méridionale de la mer du Japon, entre la Corée et le Japon. Près de là, l'amiral japonais Togo détruisit, en 1905, la flotte de l'amiral russe Rojestvenski (27 mai 1905).

**tsouzoumi** n. m. Petit tambour japonais en forme de sablier, qu'on frappe avec la main.

**tstchi** n. m. Pot-au-feu russe, qui se prépare avec de la poitrine de mouton, des choux, du fenouil, des oignons, des carottes et des pruneaux, auxquels on ajoute de l'orge perlé et de la semoule.

**Tu,** symbole chimique du *tungstène*.

**tu, e** adj. (de *taire*). Que l'on tait : *les choses tues ont parfois une grande importance*.

**tu, toi, te** (lat. *tu*, *te*), pron. pers. sing. de la 2e pers. (Ne s'emploie couramment qu'en parlant aux personnes avec qui l'on est familier, et en parlant à n'importe qui dans le style élevé ou dans la poésie.) *Fam. Etre à tu et à toi avec quelqu'un*, en être avec lui dans les termes d'une intime familiarité.

**tuable** adj. Qui peut être tué ; bon à tuer : *un cochon tuable*.

**tuage** n. m. (de *tuer*). Action de tuer, en parlant d'un animal de boucherie. Prix qu'on donne pour faire tuer un animal de boucherie.

**Tuaillon** (Louis), sculpteur allemand, né et m. à Berlin (1862-1919) ; auteur de l'*Amazone à cheval*, etc.

**Tuan** (Tsai-Yi, prince), prince chinois, chef des Boxers, né en 1855, petit-fils de l'empereur Tao-Kouang. Exilé parce que la loi l'avait réputé illégitime, il chercha à conquérir le trône au détriment de son propre fils Pou-Tsiun et, en 1900, se mit à la tête de la révolte des Boxers, après la répression de laquelle il fut dégradé.

**tuant** [*an*], **e** adj. *Fam.* Pénible, fatigant : *métier tuant*.

**tua res agitur,** mots lat. signif : *Ton intérêt est en jeu*. Pensée d'Horace (*Epîtres*, I, 18, 84). Signifie, dans l'application : Cela vous touche, cela vous regarde, il y va de votre intérêt.

**tu-autem** [*ô-tèm'*] n. m. (des mots lat. *tu autem*, signif. *mais toi* [empruntés aux leçons du bréviaire]). *Fam.* Nœud de l'affaire, difficulté : *voilà le tu-autem. Entendre le tu-autem*, saisir promptement le véritable aspect d'une question.

**tub** [*teub'*] n. m. (mot angl.). Large cuvette de métal ou de caoutchouc, dans laquelle on se fait des lotions rapides et à grande eau sur tout le corps. Le bain lui-même qu'on y prend : *prendre son tub*.

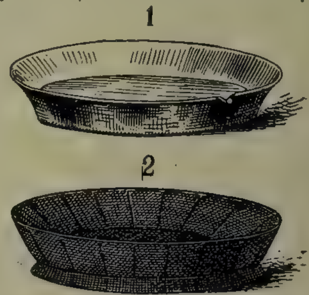

Tubs : 1. En zinc ; 2. En tissu caoutchouté.

**tuba** n. f. (m. lat.). *Antiq. rom.* Trompette en bronze, droite, avec une embouchure évasée.

**tuba** n. m. (du lat. *tuba*, trompette). Instrument de cuivre, de la famille des saxhorns.

— ENCYCL. Le tuba a une sonorité puissante et vigoureuse. Il renforce le groupe des instruments de cuivre, auquel il forme une basse superbe.

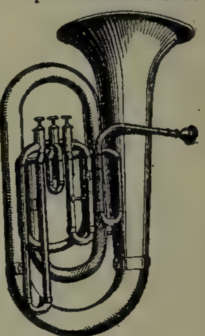
Tuba.

**tubacé, e** adj. En forme de tube.

**tuba corva** n. f. Trompe d'un registre peu étendu, mais de beaucoup d'éclat de son.

**tubage** n. m. (de *tube*). Introduction d'un tube dans le larynx pour empêcher l'asphyxie, dans les cas de croup. Dans les sondages, action d'enfoncer des tubes de retenue pour prévenir l'éboulement de la terre.

**tubaire** [*bè-re*] adj. (de *tube*). Qui a rapport à la trompe.

**Tubalcaïn** [*ka, in*], fils de Lamech, frère de Noé. Il inventa l'art de travailler le fer. (*Bible.*)

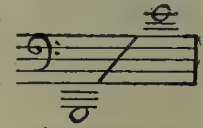
Étendue du tuba.

**tube** n. m. (lat. *tubus*). Tuyau cylindrique : *un tube de plomb*. Canal ou conduit naturel : *le tube digestif*. Partie inférieure et tubuleuse des calices ou des corolles gamopétales. *Pop.* Chapeau haut de forme. Gosier, estomac. Nez. *Tube Berlier*, tunnel revêtu intérieurement de plaques d'acier et qu'on emploie dans les chemins de fer souterrains, particulièrement pour le passage sous les cours d'eau. Tuyau de faible dimension, en fer ou en cuivre, que l'on emploie dans les chaudières à vapeur dites « tubulaires ». *Tube de Branly*, syn. de *cohéreur*, *radioconducteur*, récepteur des ondes dans la télégraphie sans fil. *Tube de Geissler*, tube contenant du gaz raréfié, dans l'intérieur duquel le passage de la décharge électrique provoque des effets lumineux particuliers. *Tube de Crookes*, tube de Geissler où le vide est plus parfait et qui émet des rayons cathodiques et des rayons X. *Tube de Pitot*, appareil utilisé pour mesurer la vitesse d'écoulement d'un fluide. *Tube à vide*, lampe à deux ou trois électrodes.

Tube à couleur.

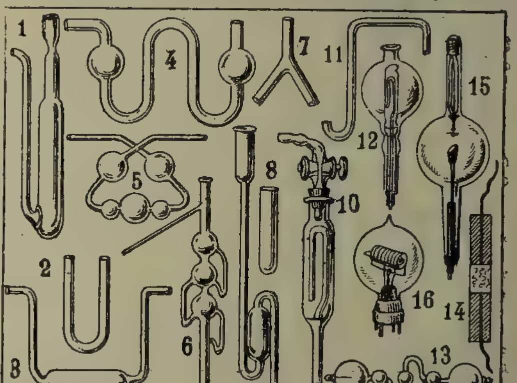

Tubes : 1. A cultures ; 2. En U ; 3. A condensation ; 4. En W ; 5. De Liebig ; 6. A distillations fractionnées ; 7. En Y ; 8. A essais ; 9. De sûreté ; 10. Laveur ; 11. Abducteur ; 12. Digesteur ; 13. De Geissler ; 14. De Branly (coupe schématique) ; 15. De Crookes ; 16. A vide.

**tube-magasin** n. m. Tube qui, dans les armes à répétition, reçoit les cartouches d'approvisionnement. Pl. des *tubes-magasins*.

**tuber** [*bé*] v. a. (de *tube*). Garnir de tubes un sondage, une chaudière à vapeur.

**tuber** [*teu-bé*] v. a. (de *tub*). *Fam.* Donner le tub à : *tuber un enfant*. **Se tuber** v. pr. Prendre son tub.

**tubéracé, e** adj. (du lat. *tuber*, truffe). Qui se rapporte à la truffe. N. f. pl. Groupe de champignons ayant pour type la *truffe*. S. une *tubéracée*.

**tubercule** [*bèr*] n. m. (lat. *tuberculum*). Toute excroissance qui survient à une partie quelconque d'une plante, mais principalement à la racine, comme la pomme de terre, l'igname, la patate, etc. (V. la planche PLANTE.) *Anat.* Eminence naturelle peu considérable. *Pathol.* Elevure qui survient à la peau d'un tissu. Petite tumeur arrondie de l'intérieur des tissus, et qui est caractéristique de la tuberculose. *Tubercule anatomique*, tuberculose localisée de la peau, survenant chez les chirurgiens ou les anatomistes qui se piquent au cours d'une dissection de tuberculeux ou d'une opération chez un sujet tuberculeux. *Zool.* Saillie de forme variable, mais toujours noueuse, qui se dresse sur une partie du corps, sur un organe, sur une dent.

— Encycl. *Bot.* Les tubercules se développent sur les racines (pommes de terre, etc.) et parfois aussi sur les parties aériennes (allium, orchidées, etc.) ; mais, quelle que soit leur place, ils ont toujours pour fonction d'accumuler des réserves nutritives pour la plante. La plupart des tubercules radicaux (pomme de terre, betterave, rave, navet, carotte, etc.) jouent un rôle important dans l alimentation de l'homme et des animaux ; ils contiennent, en effet, en abondance des matières amylacées ou sucrées.

— *Pathol.* On peut distinguer trois formes principales de *tubercules* : 1° le tubercule élémentaire ou *follicule tuberculeux,* constitué histologiquement par une couche périphérique de cellules embryonnaires, une couche médiocre de cellules épithélioïdes volumineuses, et enfin, au centre, par une cellule géante ; 2° le tubercule miliaire ou *granulation grise*, nodosité très petite, dure, transparente ou opaque, grisâtre, isolée ou confluente, pouvant se transformer en un nodule caséeux, et dont l'extension généralisée, rapide, donne naissance à la tuberculose miliaire ou *granulée ;* 3° enfin le tubercule proprement dit, qui constitue des masses plus ou moins volumineuses, lesquelles subissent tantôt la tranfsormation fibreuse, avec, ultérieurement, dégénérescence graisseuse et crétacée, tantôt l'ulcération, le ramollissement et la cavernisation. A ces formes principales il convient de rattacher les *tubercules cutanés*, moins durs, qui occupent les couches profondes du derme, qui peuvent guérir lentement en laissant des cicatrices, et qu'on rencontre principalement dans la syphilis, le lupus et la lèpre.

**tuberculé** [*bér*], **e** adj. Qui est garni de tubercules.

**tuberculeux, euse** [*bèr-ku-leû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du tubercule : *racine tuberculeuse. Pathol.* Qui concerne les tubercules morbides. N. Phtisique : *envoyer un tuberculeux dans un sanatorium.*

**tuberculide** [*bèr*] n. f. Lésion de la peau, très voisine du tubercule cutané, mais qui ne contient jamais de bacille de Koch.

**tuberculifère** [*bèr*] adj. *Zool.* Qui porte des tubercules, des saillies noueuses.

**tuberculiforme** [*bèr*] adj. Qui a la forme d'un tubercule.

**tuberculination** ou **tuberculinisation** [*bèr, za-si-on*] n. f. Action d'injecter de la tuberculine diluée aux bovidés que l'on veut éprouver pour le diagnostic de la tuberculose. (V. TUBERCULOSE, *Art vétér.*)

**tuberculine** [*bèr*] n. f. Extrait d'une culture de tuberculose dont on se sert pour diagnostiquer cette affection.

**tuberculiner** [*bèr, né*] ou **tuberculiniser** [*bèr, zé*] v. a. Pratiquer la tuberculination sur : *tuberculiner toutes les vaches d'une étable.*

**tuberculisable** [*bèr, za-ble*] adj. Qui peut être atteint de tuberculose.

**tuberculisation** [*bèr, za-si-on*] n. f. Formation du tubercule.

**tuberculiser** [*bèr, zé*] v. a. Produire des tubercules. **Se tuberculiser** v. pr. Devenir tuberculeux.

**tuberculose** [*bèr-ku-lo-ze*] n. f. (de *tubercule*). Maladie produite par un bacille spécifique, et qui attaque plus spécialement les poumons.

— Encycl. *Méd.* La tuberculose est une maladie infectieuse, contagieuse, qui se généralise rarement, sauf chez les jeunes enfants, mais qui peut se localiser dans tous les organes de l'économie. Elle est caractérisée, au point de vue microscopique, par la présence d'un microbe (v. ce mot), et au point de vue macroscopique par la réaction organique qui produit le *tubercule.*

Le microbe, dit *bacille de Koch*, résiste à la chaleur *sèche* à 100°, même après trois heures ; l'ébullition, au contraire, le détruit en quelques minutes. La putréfaction, la salaison, la congélation, etc., n'ont aucune action sur sa vitalité ; le soleil, le grand air l'atténuent rapidement, ainsi que divers antiseptiques (sublimé, formol, etc.).

La contagion se fait surtout par les voies respiratoires, l'ingestion, l'inoculation par la peau, les relations sexuelles, etc. Le cas le plus fréquent de contagion est dû aux crachats qui se dessèchent, se réduisent en poussières, et sont alors inhalés ; les bacilles pénètrent dans les poumons, s'y localisent, ou, entraînés par la circulation sanguine ou lymphatique, vont infecter les ganglions du cou ou du thorax, le larynx, les articulations, les os, la plèvre, le péritoine, le testicule, etc., ou provoquent dans la peau le lupus. V. ADÉNITE TUBERCULEUSE, LARYNGITE, PÉRITONITE, TUMEUR BLANCHE, COXALGIE, MAL DE POTT, LUPUS, etc.

*Tuberculose pulmonaire. Causes.* Pour que la maladie se développe, il faut des causes prédisposantes. C'est ainsi que la tuberculose est plus répandue dans les villes que dans les campagnes, qu'elle apparaît plus fréquemment partout où l'air et la lumière manquent. Les personnes dont les parents sont morts de la tuberculose sont plus facilement atteintes, non pas que l'*on naisse tuberculeux* (cas très rare), mais *l'on naît tuberculisable ;* enfin, il existe des prédispositions individuelles reconnaissables à la blancheur de la peau, aux pommettes rouges, à l'étroitesse de la poitrine, à la couleur *blond vénitien* des cheveux ou de la barbe, etc.

*Evolution de la maladie.* Une fois l'organisme infecté, avant l'apparition des symptômes nets, on a noté : la phosphaturie, des névralgies, des troubles menstruels, des troubles digestifs, l'amaigrissement, les palpitations, etc. Puis, la toux apparaît, sèche, brève, un peu convulsive, s'accompagnant bientôt de crachats peu abondants *qui contiennent des bacilles ;* parfois déjà l'hémoptysie se produit. L'examen du thorax doit être fait avec grand soin : la *percussion*, l'*auscultation* permettent de faire le diagnostic et de suivre l'évolution de la maladie.

Le tuberculeux se cachectise rapidement ; son amaigrissement devient extrême et le malade succombe. L'évolution de la maladie est variable : très longue chez certains héréditaires, plus rapide chez des individus sans prédisposition, elle peut affecter la forme *galopante* (phtisie aiguë), qui évolue en deux ou trois mois, ou la forme granulique, qui ne dure que quelques semaines.

Le pronostic est grave, mais n'est pas forcément fatal, si le malade veut se soumettre à un *modus vivendi* qui peut se résumer dans les trois indications suivantes : *Vivre à l'air pur, se reposer, se suralimenter.*

*Vie d'un tuberculeux dans un sanatorium* ou *à la campagne.* Le sanatorium doit être établi en plein air, loin d'une agglomération, de préférence sur une hauteur. Le malade doit expectorer dans un crachoir de poche. Sa chambre est ouverte jour et nuit. On se couche vers 10 heures, on se lève à 8 heures.

L'alimentation comporte surtout de la viande, des œufs, des graisses, du lait, etc. La médication se borne à traiter les symptômes : fièvre, toux, hémoptysies ; quant aux corps antibacillaires, aucun n'a donné de résultats suffisants : la créosote seule, administrée en lavement, semble devoir être conservée.

La *prophylaxie* de cette terrible maladie n'est pas encore assez poursuivie et elle ne deviendra efficace que lorsqu'on forcera à désinfecter tous les locaux contaminés.

— *Art vétér. Phtisie tuberculeuse* (*pommelière*, chez la vache). La tuberculose existe chez quelques animaux domestiques : le cheval, le bœuf, le chien et les volailles ; elle est particulièrement fréquente chez les bovidés. Expérimentalement, on peut la transmettre au mouton, à la chèvre et au porc.

On la décèle aujourd'hui facilement par l'injection sous cutanée de tuberculine diluée. Cette opération (*tuberculination*), qui a pour effet de provoquer chez l'animal une élévation de température révélatrice de la maladie, se pratique régulièrement sur toutes les vaches dont on veut connaitre l'état de santé au point de vue de la tuberculose. Les animaux tuberculeux doivent être abattus et la viande saisie pour être enfouie, en totalité ou en partie, suivant la nature et l'étendue des lésions constatées.

La tuberculose des volailles est surtout abdominale, et les tubercules, sous forme de nodules blanc jaunâtre du volume d'un grain de millet à celui d'un pois, s'observent dans le foie, dans la rate et dans les ganglions mésentériques. Chez les perroquets, la tuberculose est fréquemment cutanée et produit des végétations caractéristiques.

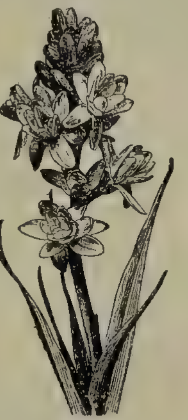
Tubéreuse.

**tubéreuse** [*reu-ze*] n. f. (de *tubéreux*). Espèce d'amaryllidées du genre polianthe, originaire de Perse, acclimatée en France au xviie siècle, et qui fait dans le Midi l'objet d'une culture importante pour ses fleurs blanches en grappes, d'une odeur suave et pénétrante.

**tubéreux, euse** [*reû, euze*] adj. (lat. *tuberosus ;* de *tuber*, tubercule). Qui forme une masse charnue : *racine tubéreuse.*

**tubérifère** adj. Syn. de TUBERCULIFÈRE.

**tubériforme** adj. (du lat. *tuber,eris*, truffe, et de *forme*). Se dit d'un champignon ayant la forme d'une truffe.

**tubérisation** [*za-si-on*] n. f. (du lat. *tuber, eris*, tubercule). Tranformation en tubercules ou pseudobulbes de la partie inférieure de la tige ou des organes radiculaires de certains végétaux.

**tubérivore** adj. (du lat. *tuber*, *eris*, truffe, et de *vorare*, dévorer). Qui dévore les truffes.

**tubéroïde** adj. (du lat. *tuber*, truffe, et du gr. *eidos*, forme). Qui ressemble à un tubercule.

**Tubéron** (Quintus Ælius Tubero), jurisconsulte romain du Ier siècle av. J.-C. Il fut vaincu par Cicéron dans le procès de Ligarius.

**tubérophage** adj. (du lat. *tuber*, truffe, et du gr. *phagein*, manger). Qui mange les truffes.

**tubérosité** [*zi*] n. f. (de *tubéreux*). Tumeur en forme de tubercule.

**tubicole** adj. (du lat. *tubus,* tube, et *colere,* habiter). *Zool.* Qui vit dans un tube : *les larves des phryganes sont tubicoles.* N. m. pl. Ordre d'annélides polychètes comprenant ceux qui, comme les serpules, térébelles, etc., vivent dans un tube mou ou rigide formé de différents matériaux (vase, sable, coquillages, etc.). S. un *tubicole.*

**tubieu,** interj. (autre forme, altérée, de *tudieu*, *tubleu*). Sorte de jurement familier. (V. TUDIEU.)

**tubifère** adj. (du lat. *tubus*, tube, et *ferre*, porter). *Hist. nat.* Qui porte un ou plusieurs tubes.

**tubifex** [*fèks*] n. m. Genre d'annélides tubicoles, qui vivent dans la vase des ruisseaux d'Europe.

**tubiforme** adj. Qui a la forme d'un tube.

**Tubingue,** v. du Wurtemberg, sur le Neckar ; 19.000 h. Université célèbre, fondée en 1477. La faculté de théologie protestante a été illustrée par l'école exégétique de Baur. Librairie, instruments de physique.

**tubipore** n. m. Genre d'anthozoaires zoanthaires, type d'une famille dite des *tubiporidés*, et renfermant des polypiers de grande taille, ordinairement rouges, groupés en colonies serrées de tubes qui ont l'apparence de jeux d'orgues, d'où le nom d'*orgues de mer* qu'on leur donue parfois : *les tubipores vivent dans les mers chaudes* (*mer Rouge, océan Indien, etc.*).

**tubiste** [*bis-te*] n. m. (de *tube*). *Télégr.* Employé chargé de la manipulation des appareils à air comprimé utilisés pour la transmission des cartes-télégrammes.

**tubitèle** ou **tubitélaire** [*lè-re*] adj. *Zool.* Se dit des araignées qui construisent une toile munie d'un tube. N. m. pl. Sous-ordre d'arachnides aranéides comprenant des formes (argyronète, drasse, dysdère, etc.) dont la toile est accompagnée d'un réduit en forme de tube. S. un *tubitèle* ou *tubitélaire.*

**Tubize,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), sur la Senne ; 6.000 h. Fonderies, chaudronneries, filatures, tanneries.

**tubleu** interj. V. TUBIEU.

**tubo-ovarien, enne** adj. Qui a rapport à la trompe de Fallope et à l'ovaire.

**Tubuaï** (Îles). V. Toubouaï.

**tubulaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *tubulus*, petit tube). Qui est en forme de tube. *Chaudière tubulaire*, dans laquelle la masse liquide est traversée d'un grand nombre de tubes donnant passage aux produits de la combustion. *Pont tubulaire*, formé d'une série de tubes métalliques ajoutés bout à bout.

**tubulaire** [*lè-re*] n. m. Genre de méduses hydroïdes, répandues dans les mers froides. N. m. pl. Sous-ordre de méduses, syn. de GYMNOBLASTES.

**tubularié, e** adj. Syn. de TUBULARIEN.

**tubularien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux tubulaires.

**tubulariidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de méduses hydroïdes, dont le genre tubulaire est le type. S. un *tubulariidé.*

**tubule** n. m. (lat. *tubulus*). Petit tube.

**tubulé, e** adj. (de *tube*). Qui est en forme de tube. Muni d'une ou de plusieurs tubulures : *cornue tubulée. Draperie tubulée*, qui tombe en plis arrondis, semblables à des tubes.

**tubuleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. (du lat. *tubulus*, petit tube). Qui est en forme de tube : *corolle tubuleuse.*

**tubulhématie** [*tî*] n. f. (du lat. *tubulus*, petit tube, et du gr. *haima*, sang). Ictère infectieux des nouveau-nés, dans lequel on constate la présence de globules rouges ou hématies dans les tubes contournés du rein.

**tubulibranches** n. m. pl. *Zool.* Ancienne division des mollusques gastéropodes. S. un *tubulibranche.*

**tubuliflore** adj. (du lat. *tubulus*, petit tube, et *flos*, *floris*, fleur). *Bot.* Dont les fleurs sont tubulaires.

**tubuliforme** adj. (du lat. *tubulus*, petit tube, et de *forme*). Qui a la forme d'un petit tube.

**tubulure** n. f. (du lat. *tubulus*, petit tube). Ouverture de certains vaisseaux, destinés à recevoir un tube : *flacon à trois tubulures.* Petits conduits, dans certaines productions naturelles.

**Tuby** (Jean-Baptiste), dit *le Romain*, sculpteur d'origine italienne, naturalisé Français, né à Rome (1630-1700). Il exécuta de nombreuses statues à Versailles, d'après les dessins de Le Brun.

**Tuchan,** ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 70 kil. de Carcassonne, au pied des Corbières ; 1.450 h. Vins. — Le cant. a 8 comm. et 3.870 h.

**tuchinat** [*na*] n. m. Révolte des *tuchins*, en 1382.

**tuchins** ou **touchins** [*chin*] n. m. pl. Nom donné aux paysans et aux artisans qui, en 1382, se révoltèrent dans le midi de la France, exaspérés par les exigences fiscales du duc de Berry et aussi par les pilleries des Anglais.

**Tucson,** v. des Etats unis d'Amérique (Arizona), sur le Santa-Cruz ; 20.000 h. Ch.-l. du comté de Pima.

**Tucuman,** v. de l'Argentine, ch.-l. de prov. ; 66.000 h. C'est là que se réunit en 1816 le premier congrès national qui proclama l'indépendance de l'Argentine.

**Tudela,** v. d'Espagne (Navarre), sur l'Ebre ; 9.500 h. Patrie de Michel Servet.

**tudesque** [*dès-ke*] adj. (de l'allem. *deutsch*, allemand). Se dit des Germains et surtout de la langue parlée par eux : *idiome tudesque. Fig.* Rude, grossier : *façons tudesques.* N. m. La langue tudesque.

**tudieu** interj. (de *tue*, et *Dieu*). Juron de l'ancienne comédie.

**Tudor,** grande famille anglaise. Elle provient de Owen Tudor, du pays de Galles, décapité à Hereford en 1461 comme lancastrien. De ses relations avec la reine Catherine, veuve de Henri V, il eut plusieurs enfants, dont l'aîné, Edmund, duc de Richmond (1430-1456) fut le père de Henri VIII, fondateur de la dynastie des Tudors, laquelle, de 1485 à 1603, donna cinq souverains à l'Angleterre : Henri VII, Henri VIII, Edouard VI, Marie et Elisabeth.

**Tudor** ou **Elisabethain** (*style*), forme du style gothique, qui fut florissante en Angleterre sous les Tudors (1485 à 1603) et particulièrement sous le règne d'Elisabeth ; il représente la dernière période du style perpendiculaire. Au style Tudor appartiennent la chapelle de Henri VII à Westminster, le palais de Saint-James, Hampton Court.

**Tu-Duc,** empereur d'Annam, né et m. à Hué (1830-1883). Ses persécutions contre les missionnaires amenèrent l'intervention de la France en Cochinchine et, plus tard, l'expédition du Tonkin.

**tu duca, tu signore e tu maestro**, mots ital. signif. : *Tu es mon guide, mon seigneur et mon maître.* Paroles de Dante à Virgile, qu'il prend pour guide dans sa descente aux Enfers (*Enfers*, II, 140). — Augustin Thierry a fait une heureuse application de ce vers à Chateaubriand, en déclarant que la lecture des *Martyrs* lui avait donné la vocation de l'histoire.

**Tudy** (Île), comm. du Finistère, arr. et à 25 kil. de Quimper, dans l'anse de Benodet ; 1.230 h. Conserves ; pêcheries.

**tué, e** n. Personne tuée, mise à mort : *les tués et les blessés.* Loc. fam. : *Tant tués que blessés, il n'y a personne de mort*, le mal n'est pas si grand qu'on le disait.

**tue-brebis** n. m. invar. *Bot.* Nom vulgaire de la *grassette.*

**tue-chien** n. m. invar. Employé municipal chargé de tuer les chiens égarés. (Vx.) *Bot.* Nom vulgaire du *colchique d'automne.*

**tue-diable** n. m. invar. *Pêch.* Engin constitué par une olive de métal recouverte de fils de soie brillants, garnie d'hameçons triples, et dont les mouvements dans l'eau imitent ceux des poissons : *le tue-diable est employé pour la pêche des poissons carnassiers.*

**tue-mouche** n. m. invar. Nom vulgaire de la *fausse oronge.* (V. ORONGE.) *Tue-mouche* ou adjectiv. *papier tue-mouches*, papier imprégné d'une substance vénéneuse, dont on se sert pour tuer les mouches.

**tue-poisson** n. m. invar. *Bot.* Nom vulgaire de la *coque du Levant.*

**tuer** [*tu-é*] v. a. (peut-être du lat. *tutari*, couvrir, et, par ext., étouffer). Oter la vie d'une manière violente : *tuer un homme à coups d'épée.* Causer la mort : *l'apoplexie l'a tué.* Détruire : *la gelée tue les plantes. Fig.* Altérer la santé : *ses excès le tuent.* Importuner extrêmement : *il me tue avec ses compliments.* Faire tomber, discréditer, ruiner : *tuer une entreprise.* Détruire, affaiblir par contraste : *couleur qui en tue une autre. Tuer le temps*, s'amuser à des riens. *Tuer le ver*, boire à jeun un verre de vin ou d'alcool. *Se faire tuer*, s'exposer à la mort, volontairement ou par imprudence. *Ceux qu'il a tués se portent bien*, se dit d'un bravache. *Etre bon à tuer*, être insupportable ; être très gras, ou très riche. *Absolum.* Egorger les animaux de boucherie : *boucher qui tue deux fois par semaine. Tue ! tue !* cri par lequel les soldats s'excitaient autrefois au carnage. **Se tuer** v. pr. Se donner la mort. Etre tué par accident. S'évertuer, altérer sa santé : *se tuer au travail.* PROV. : **Quand l'un dit tue ! l'autre dit assomme !** se dit de deux personnes qui sont tellement d'accord que la seconde ajoute encore à ce qu'a dit la première. V. LETTRE. ALLUS. HIST. V. RECONNAÎTRE. ALLUS. LITT. : **Tue-la !** conseil que donne Dumas fils au mari de la femme adultère dans une brochure, *l'Homme-femme*, qui suscita de violentes polémiques (1872).

**tuerie** [*tû-rî*] n. f. (de *tuer*). Carnage, massacre : *la tuerie de la Saint-Barthélemy. Par ext.* Cohue où l'on peut recevoir quelque mal. Abattoir.

**tu es ille vir**, mots lat. signif. : *Tu es cet homme.* Paroles du prophète Nathan à David (*Livre des Rois*, II, 12, 7), après qu'il eut rappelé au roi, au moyen d'une parabole, le crime dont il s'était rendu coupable en faisant tuer Urie pour épouser sa femme Bethsabée.

**tue-teignes** n. m. invar. *Econ. rur.* Sorte de tarare imaginé par Doyère, dans lequel le grain qui sort reçoit des chocs destinés à tuer les insectes qui l'habitent.

**tue-tête** [*tû*] **(à)** loc. adv. *Crier à tue-tête*, de toutes les forces de sa voix.

**Tuetey** (Alexandre), érudit historien et bibliographe français, né à Petrograd, m. à Paris (1842-1918). Il s'est surtout occupé de l'histoire de Paris et des provinces de l'Est.

**tueur, euse** [*eu-ze*] n. Celui, celle qui tue : *Jules Gérard fut surnommé « le Tueur de lions ».* Celui qui tue les animaux dans les abattoirs.

**tue-vent** n. m. Abri contre le vent, pour protéger les arbres. Abri que les ardoisiers établissent contre le vent.

**tuf** [*tuf*] n. m. (ital. *tufo*, du lat. *tofus*). Formation géologique, de consistance généralement poreuse, d'origine soit sédimentaire (*tufs calcaires*), soit éruptive (*tufs volcaniques*). Etoffe très grossière dont se servent les tondeurs de draps pour garnir leurs tables. *Fig.* Le fond, la nature vraie du caractère, cachés sous de fallacieuses apparences.

**tufacé, e** adj. (de *tuf*). Qui a le caractère du tuf ; composé de tuf : *terrain tufacé.*

**tufeux, euse** [*feû, eu-ze*] adj. Qui a rapport au tuf ; qui est formé de tuf : *dépôts tufeux.*

**tuffa** [*tu-fa*] n. f. Pierre composée de cendres, de gravier, et contenant tantôt de la lave, tantôt du basalte, et qu'on trouve en Islande.

**Tuffé,** ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 33 kil. de Mamers, sur la Chéronne ; 1.570 h. Ch. de f. Et. Poterie. — Le cant. a 13 comm. et 8.110 h.

**tuffeau** ou **tufeau** [*tu-fô*] n. m. (de *tuf*). Craie micacée, qui durcit à l'air : *le tuffeau de Touraine.*

**Tuffier** (Théodore), chirurgien français, né à Bellême (Orne) en 1857 ; membre de l'Académie de médecine ; un des principaux promoteurs de l'anesthésie rachidienne.

**tufier** [*fi-é*], **ère** adj. Qui est de la nature du tuf : *terre tufière.* N. S'est dit pour carrière de tuf.

**Tugela** (la), fleuve de l'Afrique australe, séparant le Zoulouland du Natal. Sur ses rives ont été livrés, pendant la guerre anglo-boer (de déc. 1899 à févr. 1900), de nombreux combats tendant à secourir la ville anglaise de Ladysmith (Natal) assiégée par les Boers.

**Tugendbund** [*tou-ghèn'd'-boun'd'*] (*Association de vertu*), association patriotique que formèrent, en 1808, les étudiants de l'Allemagne, pour l'expulsion des Français. Ses membres jouèrent un grand rôle dans la préparation de la guerre de 1813 ; mais son esprit libéral la rendit suspecte au gouvernement, et elle cessa d'exister en 1815.

**Tuggen,** comm. de Suisse (cant. de Schwyz) ; 1.200 h. Commerce de bois.

**tugurio** n. m. (mot ital. ; du lat. *tugurium*, chaumière). Au XVIIe siècle, chaumière.

**tuilage** n. m. (de *tuile*). Petite planche enduite de résine et couverte de limaille, dont se sert le tondeur de drap. (On dit aussi TUILE.) Dernière façon donnée aux draps. En franc-maçonnerie, constatation par un frère, dit *le tuileur*, qu'un étranger qui se dit franc-maçon l'est en réalité.

**tuile** n. f. (lat. *tegula ;* de *tegere*, couvrir). Carreau de terre cuite pour couvrir les toits : *maison couverte de tuiles.* Morceau de marbre, de pierre, de bronze, etc., ayant la forme et la destination d'une tuile. Planche de bois des tondeurs de drap pour achever de coucher le poil. (Syn. TUILAGE.) *Fig.* et *fam.* Accident imprévu et désagréable : *quelle tuile ! Loger sous les tuiles, près des tuiles*, être logé au plus haut étage de la maison.

— ENCYCL. Les tuiles sont formées d'un mélange de terre argileuse et de sable réduit en pâte fine et homogène, et qui doit être exempt de matières calcaires. La glaise est extraite à la fin de l'automne ; on l'étend sur une grande surface, afin de lui faire subir une sorte de pourrissage, puis on la pétrit. Elle est ensuite moulée, séchée avec précaution et mise au four. Les tuiles exigent une pâte plus fine, mieux corroyée et plus comprimée que les briques. Relativement à leur forme, on distingue les tuiles creuses, les tuiles plates, les tuiles en dos d'âne, les tuiles plates à rebords, les tuiles flamandes, les tuiles romaines, etc. Pour couronner les combles d'un bâtiment, on fabrique des tuiles faîtières, auxquelles on donne diverses formes.

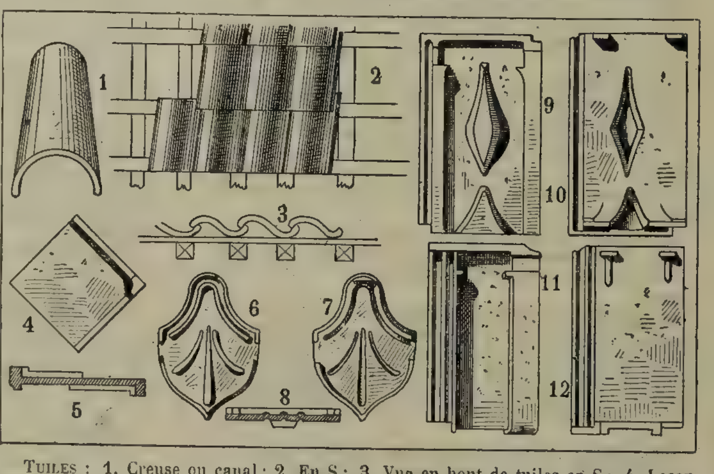

TUILES : 1. Creuse ou canal ; 2. En S ; 3. Vue en bout de tuiles en S ; 4. Losangique ; 5. La même en coupe ; 6. Josson, vue en dessus ; 7. La même, vue en dessous ; 8. Coupe ; 9. A point vertical discontinu, vue en dessus ; 10. La même, vue en dessous ; 11. Muller, vue en dessus ; 12. La même, vue en dessous.

**tuilé, e** adj. (de *tuiler*). Qui est en forme de tuile. *Drap tuilé*, drap qui a reçu la dernière façon avec la tuile. *Fr.-maçonn.* Dont la qualité de franc-maçon est à constater, ou vient d'être constatée.

**tuileau** [*lô*] n. m. (de *tuile*). Fragment de tuile cassée.

**tuiler** [*lé*] v. a. (de *tuile*). Donner la dernière façon au drap avec la tuile. *Fr.-maçonn.* Constater si celui qui se dit franc-maçon l'est réellement.

**tuilerie** [*rî*] n. f. (de *tuiler*). Lieu où l'on fait de la tuile. Art du tuilier.

**Tuileries** (*palais et jardin des*), ancienne résidence des souverains de la France, à Paris. Commencé en 1564 par Philibert Delorme, sur l'emplacement d'anciennes tuileries, d'où son nom, le palais fut continué, modifié et augmenté par Jean Bullant, Androuet du Cerceau, Louis Levau et Fontaine. Longtemps abandonnées par la monarchie, qui leur préférait Versailles, les Tuileries furent depuis la Révolution le siège du pouvoir exécutif et, depuis l'Empire, la résidence des souverains. Elles ont été incendiées par la Commune en 1871. Il n'en subsista que le pavillon de Flore, rebâti depuis peu. Le pavillon de Marsan, entièrement détruit, fut reconstruit en 1878. Ces deux pavillons sont actuellement reliés au Louvre. Sur l'emplacement du Pavillon central, des pavillons et des façades intermédiaires ont été aménagés les parterres qui bordent à l'E. la rue des Tuileries. — Jardin dessiné par Le Nôtre ; promenade fréquentée.

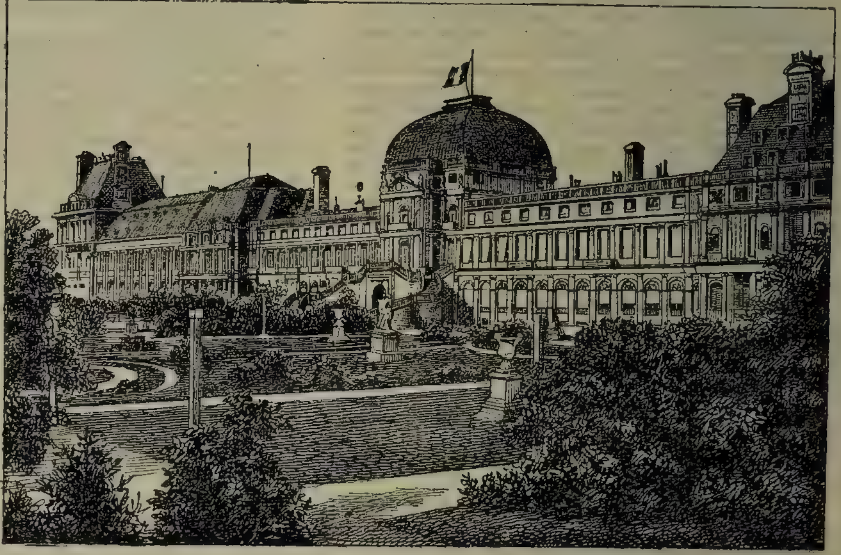

Palais et jardin des Tuileries, en 1860.

**tuilette** [*lè-te*] n. f. Petite tuile. Plaque d'argile cuite, avec laquelle on diminue l'ouvreau d'un four.

**tuileur** n. et adj. m. *Fr.-maçonn.* Celui qui, dans une loge, est chargé de constater la qualité des frères visiteurs.

**tuilier** [*li-é*] n. et adj. m. Ouvrier qui fait de la tuile. Celui qui exploite une tuilerie.

**tuit** [*tu-i*] n. m. Un des noms vulgaires du *pouillot.*

**Tula,** gouv. de la Russie centrale, peuplé de 2 millions d'h. Ch.-l. *Tula*, sur l'Upa ; 137.000 h.

**Tulasne** (Louis-René), botaniste français, né à Azay-le-Rideau, m. aux îles d'Hyères (1815-1885). Membre de l'Académie des sciences (1854).

**Tulcea.** *Géogr.* V. TOULTCHA.

**Tulette,** comm. de la Drôme, arr. et à 44 kil. de Montélimar ; 1.510.

**tulipe** n. f. (du turc *tolipend*, turban). Genre de liliacées bulbeuses, à belles fleurs ornementales : *la culture de la tulipe est en honneur en Hollande.* Sorte de globe en verre ou en cristal, dont la forme rappelle celle de cette fleur. Verre à boire de forme analogue. *Chorégr. Tulipe orageuse*, une des figures du cancan.

— ENCYCL. *Hortic.* Les tulipes sont des plantes bulbeuses à feuilles oblongues, ovales, lancéolées, à fleurs isolées, dont le périanthe campanulé est formé de six pièces légèrement ongulées à la base. Originaires de l'Europe méridionale, de l'Afrique septentrionale et de l'Asie occidentale, les tulipes furent répandues en Europe à la fin du XVIe siècle, et leur culture fit l'objet d'un véritable engouement. Toujours très en honneur en Hollande (en particulier aux environs de Harlem), la culture des tulipes a donné naissance, à d'innombrables variétés. La tulipe sauvage est assez commune en France, mais on cultive dans les jardins les espèces suivantes, qui, rustiques et peu exigeantes sur la nature du sol, se multiplient par caïeux : *tulipe des fleuristes* ou *de Gesner*, d'où sont issues de nombreuses variétés : *tulipes simples parisiennes* (à périanthe blanc ou jaune), *tulipe de Clusius, tulipe œil-de-soleil, tulipe turque* (espèce à laquelle appartiennent les variétés dites *perroquets, tulipes flamboyantes*), etc.

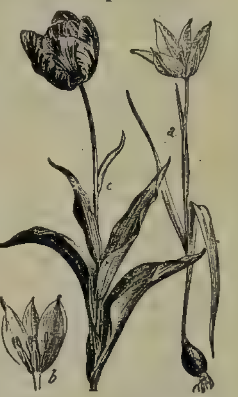

Tulipe : *a*, sauvage ; *b*, coupe de la fleur ; *c*, de Gesner.

**tulipier** [*pi-é*] n. m. Genre de magnoliacées, originaires de l'Amérique du Nord et renfermant des arbres à bois blanc jaunâtre, que l'on cultive en Europe pour l'ornement des parcs et des jardins. (Les fleurs, en forme de tulipe, d'où le nom du genre, sont d'un blanc verdâtre, colorées de rouge ou d'orangé, et légèrement parfumées ; le bois est employé en ébénisterie.) Horticulteur spécialisé dans la culture des tulipes.

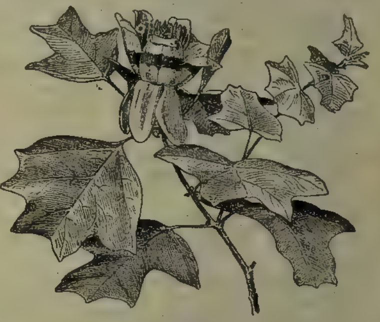

Tulipier.

**tulipifère** adj. Qui porte des fleurs analogues à des tulipes.

**tulipomane** n. m. Amateur passionné de tulipes.

**tulipomanie** [*nî*] n. f. (de *tulipe*, et *manie*). Goût maniaque pour les tulipes.

**tulit alter honores,** mot lat. signif. : *Un autre en a eu l'honneur.* Cet hémistiche de Virgile précède les quatre vers qui commencent par *Sic vos non vobis* (v. SIC VOS) et se rapporte à la même circonstance.

**tulle** [*tu-le*] n. m. (de *Tulle* n. de ville). Tissu mince, léger et transparent, de fils fins de coton ou de soie, formant un réseau à mailles rondes et polygonales : *tulle broché.*

— ENCYCL. Le tulle ne diffère de la dentelle à la main que par ses mailles, très régulières, extensibles, tandis que les fils des dentelles à la main sont presque toujours arrêtés par un nœud à leur point d'entre-croisement.

Voici les principales variétés de tulle : *tulle ordinaire* (mailles hexagonales et arrondies) ; *malines* (mailles hexagonales et allongées) ; *bruxelles* (mailles carrées) ; *valenciennes* (imitation de dentelle à la main) ; *alençon, chantilly, calais*, dont la maille reproduit le fond de ces dentelles ; *tulle : illusion* (très fin) ; *tulle grec* (à gros réseau), *tulle point d'esprit*, portant des pois ; *filet*, à mailles carrées (pour la broderie), etc. Ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle que l'on réalisa des métiers pouvant exécuter pratiquement la maille claire. Les principaux centres de fabrication sont aujourd'hui Caudry, Saint-Pierre-lès-Calais, Lyon, Tarare, Saint-Quentin.

**Tulle,** ch.-l. du dép. de la Corrèze, sur la Corrèze ; 15.940 h. (*Tulliste* ou *Tullois*). Ch. de f. Orl. ; à 420 kil. de Paris. Evêché. Cathédrale Saint-Martin, ancienne abbatiale. Chevaux ; huile de noix ; toiles ; fer. Manufacture nationale d'armes à feu. Patrie de Baluze. — L'arrond. a 12 cant., 119 comm., 131.900 h. Le cant. Nord a 7 comm. et 18.580 h. ; le cant. Sud, 15 comm. et 16.950 h.

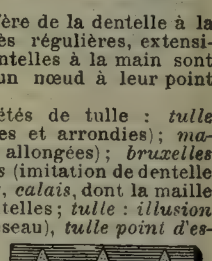

Armes de Tulle.

**tullerie** [*tu-le-rî*] n. f. Commerce ou fabrique de tulle.

**Tullia** ou **Tullie,** fille de Servius Tullius et femme de Tarquin. Elle poussa son mari à tuer Servius pour s'emparer du trône et fit passer son char sur le cadavre ensanglanté de son père. (V. SERVIUS TULLIUS.)

**Tullia,** fille de Cicéron et de Terentia, née à Rome, m. à Tusculum (78 43 av. J.-C.). Sa mort plongea son père dans une douleur profonde.

**Tullianum,** prison de Rome, dite aussi *prison Mamertine.* On y enfermait certains condamnés à mort, et on les y exécutait. C'est là que périrent, par ordre de Cicéron, les complices de Catilina.

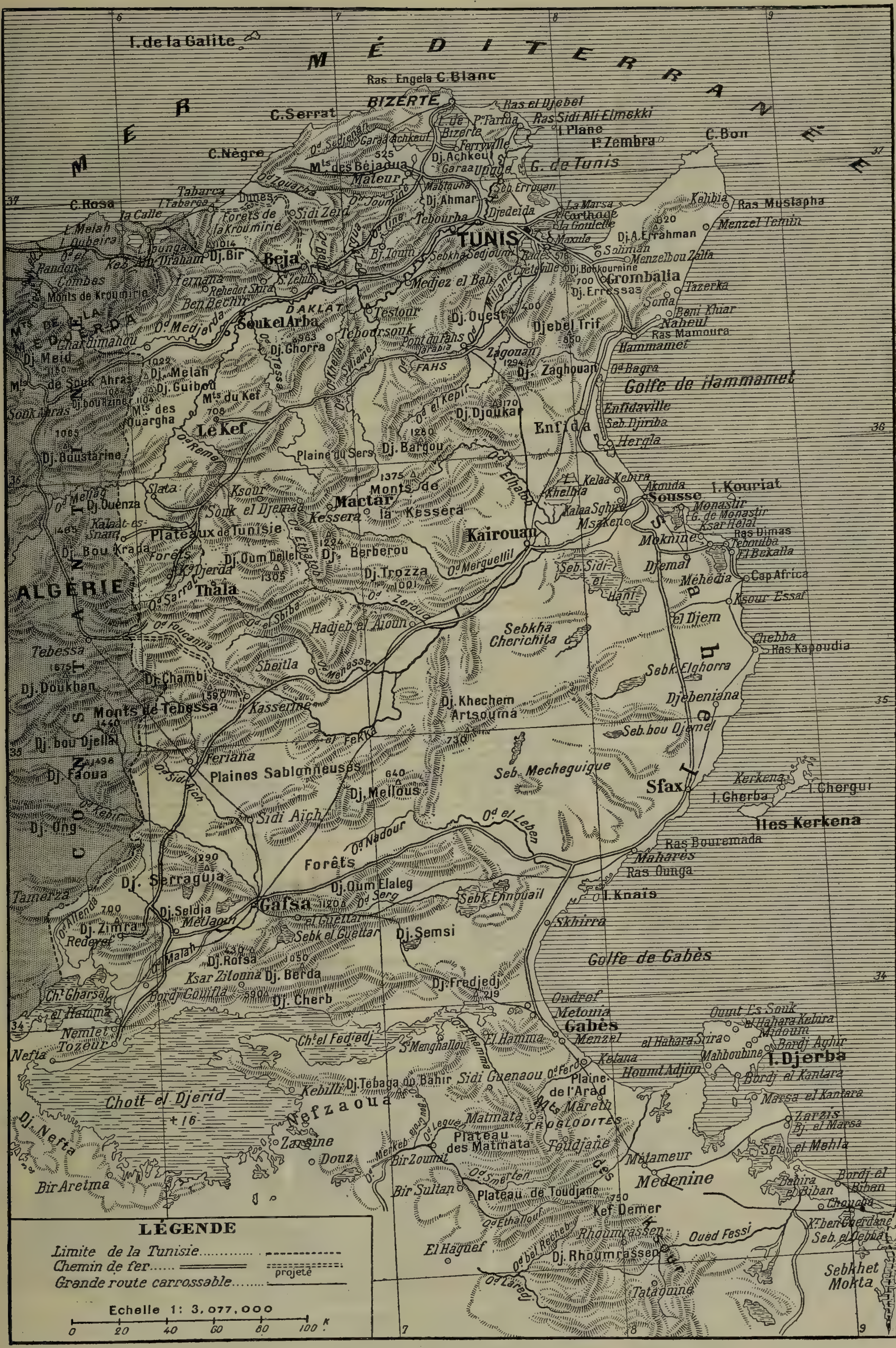
MER MÉDITERRANÉE
I. de la Galite
Ras Engela C. Blanc
BIZERTE
C. Serrat
C. Nègre
Ras el Djebel
Ras Sidi Ali Elmekki
I. Plane
Is Zembra
C. Bon
G. de Tunis
Tabarca
C. Rosa
La Calle
Forêts de la Kroumirie
Sidi Zerd
Mts des Béjaoua
Mateur
Ferryville
Dj. Achkeul
Tebourba
Dj. Ahmar
Djedeida
La Marsa
Carthage
La Goulette
TUNIS
Maxula
Kelibia
Ras Mustapha
Menzel Temin
Dj. A. Errahman
Soliman
Menzelbou Zalfa
Grombalia
Dj. Bir
Beja
Fernana
Monts de Kroumirie
Ghardimaou
Souk el Arba
Medjez el Bab
Testour
Teboursouk
Dj. Ghorra
Dj. Ouest
Djebel Trif
Tazerka
Soma
Beni Khiar
Nabeul
Ras Mamoura
Hammamet
Pont du Fahs
Zagouan
Dj. Zaghouan
Golfe de Hammamet
Enfidaville
Seb. Djiriba
Hergla
Mts de la Medjerda
Dj. Melah
Dj. Guibol
Mts du Kef
Mts des Ouargha
Souk Ahras
Le Kef
Dj. Boustarine
Dj. Djoukar
Enfida
Plaine du Sers
Dj. Bargou
Monts de la Kessera
Mactar
Kessera
Slata
Ksour
Souk el Djemaa
Plateaux de Tunisie
Dj. Ouenza
Kalaat-es-Snam
Dj. Bou Krada
Dj. Oum Dellel
Dj. Berberou
Dj. Trozza
Kairouan
Od Merguellil
Kelaa Kebira
Akouda
Sousse
I. Kouriat
Monastir
G. de Monastir
Ksar Helal
Ras Dimas
Teboulba
El Bekalla
Khelbia
Kalaa Sghira
Msaken
Moknine
Djemal
Mehedia
Cap Africa
Ksour Essaf
El Djem
Seb. Sidi el Hani
ALGERIE
Kjerda
Thala
Hadjeb el Aïoun
Sebkha Cherichita
Chebba
Ras Kapoudia
Sebk Elghorra
Djebeniana
Tebessa
Dj. Doukhan
Dj. Chambi
Monts de Tebessa
Kasserine
Sbeitla
Dj. Khechem Artsouma
Seb. bou Djemel
Dj. bou Djellal
Feriana
Plaines Sablonneuses
Dj. Mellous
Seb. Mecheguigue
Sfax
Kerkena
I. Gherba
I. Chergui
Iles Kerkena
Dj. Faoua
Dj. Ong
Sidi Aïch
Od Nadour
Od el Leben
Ras Bouremada
Mahares
Ras Ounga
Forêts
Dj. Serraguia
Dj. Oum Elaleg
Sebk. Ennouail
I. Knaïs
Tamerza
Dj. Seldja
Metlaoui
Gafsa
el Guettar
Sebk el Guettar
Dj. Semsi
Skhirra
Dj. Zimra
Redeyef
Dj. Rofsa
Ksar Zitouna
Dj. Berda
Golfe de Gabès
Dj. Fredjedj
Dj. Cherb
Bordj Gouifla
Chott Gharsa
el Hamma
Nemlet
Tozeur
Nefta
Oudref
Metouia
Gabès
Menzel
Ounit Es Souk
el Hahara Kebira
Midoun
el Hahara Srira
Bordj Aghir
Mahboubine
I. Djerba
Chott el Fedjedj
S. Menghallou
El Hamma
Kelana
Houmt Adjim
Bordj el Kantara
Marsa el Kantara
Chott el Djerid
Kebilli
Dj. Tebaga ou Bahir
Sidi Guenaou
Plaine de l'Arad
Mts Mareth
Nefzaoua
Matmata
TROGLODITES
Plateau des Matmata
Toudjane
Zarzis
Bj. el Marsa
Seb. el Mehla
Dj. Nefta
Zarsine
Douz
Bir Zoumit
Métameur
Medenine
Bir Aretma
Bir Sultan
Plateau de Toudjane
Kef Demer
Bahira el Biban
Bordj el Biban
Chougha
Ksar ben Gerdane
Seb. el Debia
El Haguef
Dj. Rhoumrassen
Oued Fessi
Sebkhet Mokta
Tataouine
LÉGENDE
Limite de la Tunisie
Chemin de fer
projeté
Grande route carrossable
Echelle 1: 3,077,000
0 20 40 60 80 100 K

**tullier** [*tu-li-é*], **ère** adj. Qui se rapporte au tulle : *industrie tullière.*

**Tullins,** ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 22 kil. de Saint-Marcellin ; 4.430 h. Ch. de f. P.-L.-M. Au village voisin, de *Fures*, source minérale bicarbonatée sodique. — Le cant. a 11 comm. et 8.900 h.

**tulliste** [*tu-lis-te*] n. Personne qui vend, qui fabrique du tulle.

**Tullus Hostilius** [*luss, li-uss*], troisième roi de Rome, que la tradition fait régner de 670 à 630 av. J.-C. Il soumit les Albains, et fit raser Albe-la-Longue. On lui attribue l'organisation militaire de Rome.

**tulostome** [*los-to-me*] n. m. Genre de champignons gastéromycètes, dont la fructification est une petite tête globuleuse portée par un pédicelle grêle : *le tulostome mamelonné est commun en France.*

**Tulsa,** v. des Etats-Unis (Oklahoma), sur l'Arkansas ; 72.000 h.

**tu Marcellus eris!** mots lat. signif. : *Tu seras Marcellus!* Allusion aux paroles que Virgile (*Enéide*, VI, 883) met dans la bouche d'Anchise, montrant à Enée, dans les Enfers, parmi les glorieux descendants de sa race, le jeune Marcellus, fils d'Octavie, sœur d'Auguste. *Tu seras Marcellus!* c'est une promesse du ciel qui ne se réalisera pas.

**tumbler** [*teum'-bler*] n. m. (mot angl.). Nom anglais d'une race de pigeons culbutants. Chien de chasse sauteur.

**tuméfaction** [*fak si-on*] n. f. (du lat. *tumefactus*, tuméfié). *Méd.* Augmentation de volume d'une partie du corps, tenant non pas à une hypertrophie histologique, mais à un accroissement de la tension humorale, laquelle dépend soit d'un obstacle à la circulation de retour et à la résorption de la lymphe séreuse, soit d'une hyperosmose.

**tuméfier** [*fi-é*] v. a. (lat. *tumefacere.* — Se conj. comme *prier.*) Causer la tuméfaction.

**tumelière** n. f. Pièce de l'ancienne armure, qui couvrait la jambe.

**tuménol** n. m. Composé extrait des huiles distillées des schistes bitumineux, et que l'on utilise comme antiseptique dans les maladies de peau.

**tumescence** [*mès-san-se*] n. f. Etat de ce qui est tumescent. Tuméfaction.

**tumescent** [*mès-san*], **e** adj. (du lat. *tumescere*, s'enfler). Qui s'enfle, se gonfle.

**tumeur** n. f. (lat. *tumor*). Eminence circonscrite, d'un certain volume, développée dans une partie quelconque du corps. *Spécialem.* Production morbide non inflammatoire, de génération nouvelle et persistante. (Syn. NÉOPLASME.) *Tumeur érectile*, tumeur vasculaire de la peau. (V. NÆVUS.) *Bot.* Production anormale, de forme plus ou moins irrégulière ou globuleuse, qui prend naissance sur un grand nombre de végétaux envahis par des parasites.

— ENCYCL. *Pathol.* Müller a établi que toute *tumeur* est formée d'un tissu qu'on retrouve dans l'organisme, soit à l'état embryonnaire, soit à l'état adulte. Le nom des tumeurs rappelle en général leur structure. Selon qu'une tumeur est formée de glandes, de graisse, de cartilage, de tissu fibreux, osseux, musculaire, épithélial ou embryonnaire, on l'appellera *adénome, lipome, enchondrome, fibrome, ostéome, myome, épithéliome, sarcome ;* certaines tumeurs sont mixtes, comme les *fibromyomes* de l'utérus, les *ostéosarcomes* des os. — On appelle *kystes* les tumeurs liquides.

On rencontre des tumeurs dans tous les organes : les plus fréquemment atteints sont le sein chez la femme, l'estomac, l'utérus, le cerveau, etc. Elles donnent lieu à divers symptômes variables avec le tissu atteint. D'une façon générale, on distingue les tumeurs *bénignes* et les tumeurs *malignes.*

Les *tumeurs bénignes* sont entourées d'une enveloppe ou capsule ; elles sont mobiles sur les organes voisins, elles croissent lentement, et une fois extirpées ne récidivent pas. Les *tumeurs malignes* ne sont pas encapsulées ; elles envahissent rapidement une région, infiltrant les vaisseaux lymphatiques ; elles récidivent après l'ablation, et ont une tendance à se généraliser dans tout l'organisme. Les tumeurs malignes sont les *épithéliomas* et les *sarcomes.* Les autres tumeurs, *lipomes, enchodromes, adénomes, fibromes*, sont bénignes généralement ; cependant, avec le temps, elles peuvent se transformer en tumeurs malignes.

La pathogénie des tumeurs est encore inconnue. L'origine infectieuse ou parasitaire n'est rien moins que prouvée. Comme causes prédisposantes, on trouve souvent l'hérédité, quelquefois la diathèse arthritique, des irritations chroniques.

Aujourd'hui encore, le seul traitement véritablement efficace des tumeurs est l'ablation et, pour quelques-unes, la radiothérapie ou la curiethérapie (radium).

*Tumeur blanche.* Cette dénomination impropre a été conservée par l'usage à certaines affections articulaires caractérisées par une tuméfaction blanchâtre, et qui sont en réalité des lésions tuberculeuses de l'articulation.

La tumeur blanche de la hanche, très fréquente, prend le nom de *coxalgie.* (V. ce mot.) La tumeur blanche du genou ne l'est pas moins.

Au traitement général antituberculeux il faut joindre l'immobilisation de la jointure, la compression, la révulsion. Dans certains cas, il faut réséquer les parties malades, ou même pratiquer l'amputation.

**tumide** adj. (lat. *tumidus*). Gonflé.

**Tumuc Humac,** terres hautes de la Guyane française et du Brésil, faîte entre l'Oyapock et le Maroni d'une part, le Parou et le Yari d'autre part.

**tumulaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *tumulus*, tombeau). Qui a rapport aux tombeaux : *pierre tumulaire.*

**tumulte** n. m. (lat. *tumultus*). Grand mouvement, avec bruit et désordre : *le tumulte des armes. Fig.* Trouble, agitation : *le tumulte du monde, des passions.* Mouvement animé : *le tumulte des affaires.* Chez les Romains, alerte militaire, soudaine et grave : *la levée en masse suivait d'ordinaire le tumulte. En tumulte* loc. adv. En confusion.

**tumultuaire** [*tu-è-re*] adj. (lat. *tumultuarius*). Qui se fait avec tumulte : *assemblée tumultuaire ; levée tumultuaire.*

**tumultuairement** [*è-re-man*] adv. D'une manière tumultuaire.

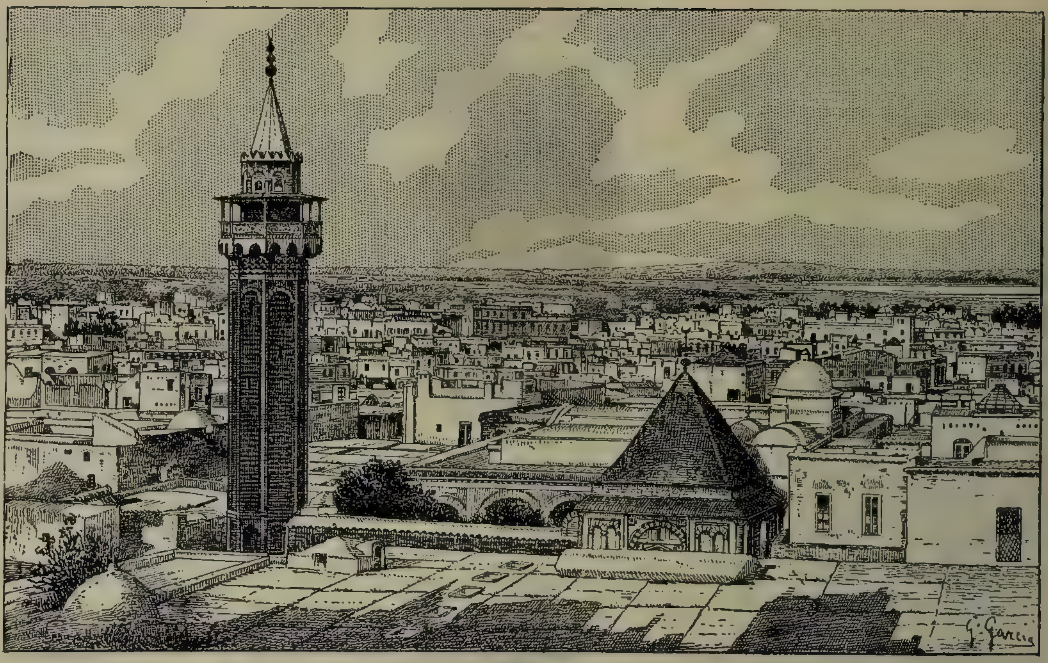

Vue de Tunis.

**tumultueusement** [*ze-man*] adv. En tumulte : *écoliers qui sortent de classe tumultueusement.*

**tumultueux, euse** [*tu-eû, eu-ze*] adj. (lat. *tumultuosus*). Qui se fait avec tumulte, bruit et confusion : *scène tumultueuse.* Violemment agité : *vie tumultueuse.*

**tumulus** [*luss*] n. m. (mot lat. signif. *tertre*). Amas de terre ou construction de pierre, en forme de cône, que les anciens élevaient au-dessus des sépultures. Pl. des *tumulus* ou, comme en latin, *tumuli.*

**tun** n. m. *Minér.* Nom que, dans le Nord, on donne aux nodules phosphatés de la craie turonienne.

**tunage** n. m. ou **tune** n. f. Couchis de fascines traversé de piquets et de clayons et chargé d'un lit de gravier pour arrêter l'action des eaux.

**tungstate** [*tonghs-ta-te*] n. m. Sel de l'acide tungstique.

**tungstène** [*tonghs-tè-ne*] n. m. (du suéd. *tungsten*, pierre pesante). *Chim.* Métal très dur, d'un gris presque noir, découvert par Scheele en 1780.

— ENCYCL. Le tungstène (symbole Tu ou W) se rencontre dans la nature à l'état de tungstate de fer et de manganèse (wolfram) ou de tungstate de calcium (scheelite). C'est un métal ayant l'aspect du fer. Il a pour densité 19,1 ; son poids atomique est 184 ; il fond vers 3.000°. On l'emploie industriellement en alliage avec le fer (ferro-tungstène) et le cuivre ; il communique à ces métaux plus de dureté et de ténacité. Le tungstène métallique est utilisé comme filament dans les lampes à incandescence.

**tungstique** [*tonghs-ti-ke*] adj. Se dit d'un oxyde et d'un acide dérivant du tungstène.

**tungstite** n. f. Syn. de WOLFRAMINE.

**Tunguragua,** prov. de l'Ecuador ; 105.000 h. Ch.-l. *Ambato.*

**tunicelle** [*sè-le*] n. f. (de *tunique*). Petite tunique blanche de quelques religieux, notamment des augustins déchaussés.

**tuniciers** [*si-é*] n. m. pl. Embranchement du règne animal, renfermant des animaux marins à enveloppe gélatineuse ou cartilagineuse en forme de sac, avec un cœur et des branchies contenues dans une chambre à deux orifices, à système nerveux extrêmement réduit, et qui font le passage entre les mollusques et les vertébrés. (Leur nom leur vient du manteau externe ou tunique qui les revêt.) S. un *tunicier.*

**tunicine** n. f. Variété de cellulose, formant l'enveloppe des tuniciers.

**tunique** n. f. (lat. *tunica*). Vêtement de dessous, que portaient les anciens. *Par anal.* Sorte de vêtement de femme, et de certains peuples modernes. Redingote d'uniforme que portaient les soldats d'infanterie, les élèves des écoles, etc. Habillement que les évêques portent sous leur chasuble, quand ils officient pontificalement. Habillement des diacres et des sous-diacres. Habit ou chemise de laine que portent certains religieux. *Anat.* Nom des membranes fibreuses qui enveloppent certains organes : *la tunique de l'œil. Bot.* Enveloppe d'un bulbe. Enveloppe en général. *Zool.* Syn. de MANTEAU, chez les tuniciers. *Myth. Tunique de Nessus*, v. NESSUS. ALLUS. RELIG. : **Tunique de Jésus-Christ.** Après avoir crucifié Jésus, les soldats tirèrent au sort sa tunique, qui, étant sans couture, ne pouvait se partager (saint Jean, ch. XIX). On rappelle cette circonstance, soit à propos du partage des dépouilles d'un innocent, soit pour indiquer qu'une chose ne peut souffrir aucun partage.

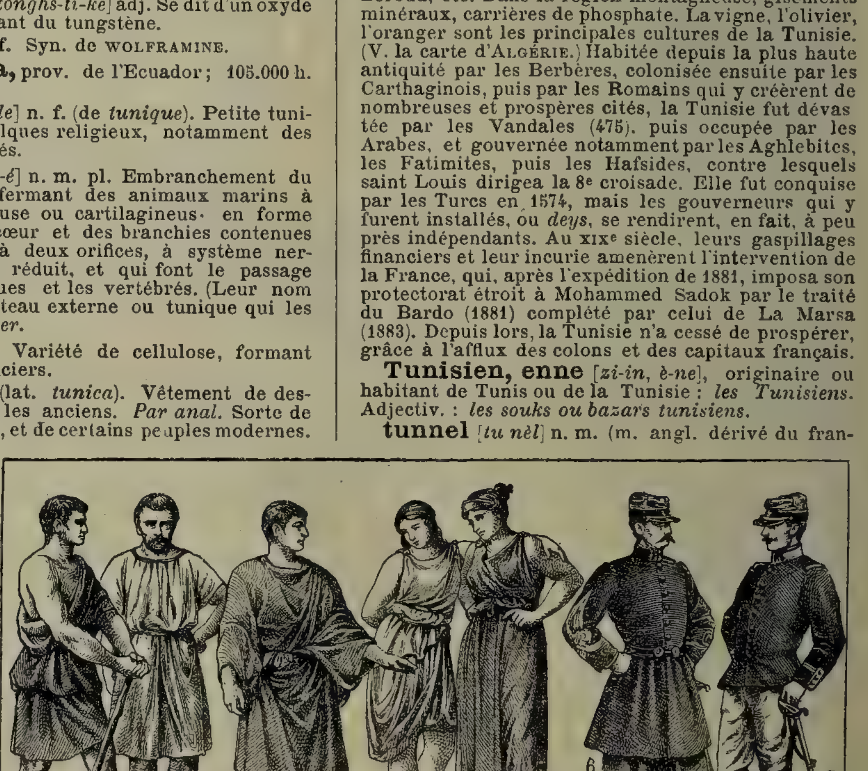

TUNIQUES ANTIQUES : 1. A une manche (vêtement d'esclave) ; 2. A manches courtes (*colobium*) ; 3. A manches larges (*manicata*) ; 4. De femme grecque (*chiton*) ; 5. De femme romaine (*talaris*). — Tuniques militaires : 6. A jupe (1854) ; 7. Courte (1910).

**tuniqué** [*ké*], **e** adj. Qui est enveloppé d'une ou de plusieurs tuniques.

**Tunis** [*niss*], v. de l'Afrique mineure ou Maghreb, à l'extrémité N.-E. de cette grande région naturelle, sur le *lac de Tunis* et près de la Méditerranée ; 172.000 h. (*Tunisiens*). Capit. de la Régence du même nom, bâtie au moyen âge non loin du site de la Carthage punique et romaine. Port sur la Méditerranée (à La Goulette). Etoffes ; vins, céréales. Nombreuses mosquées. Grand centre d'enseignement aussi bien français que musulman. Musée du Bardo. Ruines de *Carthage* aux environs. Cette ancienne ville arabe, d'un grand intérêt, a été occupée par les Français le 12 mai 1881 et est devenue tôt après le centre de tous les services du Protectorat français. Elle va se développant et s'étendant de plus en plus.

**Tunisie** ou **Régence de Tunis,** Etat de l'Afrique septentrionale, sur la Méditerranée, sous le protectorat de la France ; 125.130 kil. carr. ; 2.095.000 h. (*Tunisiens*). Capit. *Tunis.* V. pr. : *Sfax, Bizerte, Gabès, Kairouan, Le Kef.* Sol montagneux, l'Atlas Tellien et l'Atlas Saharien d'Algérie se rapprochant pour resserrer la région des hauts plateaux. Nombreux chotts et sebkhas (chott el Djerid, etc.). Vallées fertiles de la Medjerda, de l'oued Zeroud, etc. Dans la région montagneuse, gisements minéraux, carrières de phosphate. La vigne, l'olivier, l'oranger sont les principales cultures de la Tunisie. (V. la carte d'ALGÉRIE.) Habitée depuis la plus haute antiquité par les Berbères, colonisée ensuite par les Carthaginois, puis par les Romains qui y créèrent de nombreuses et prospères cités, la Tunisie fut dévastée par les Vandales (475), puis occupée par les Arabes, et gouvernée notamment par les Aghlebites, les Fatimites, puis les Hafsides, contre lesquels saint Louis dirigea la 8e croisade. Elle fut conquise par les Turcs en 1574, mais les gouverneurs qui y furent installés, ou *deys*, se rendirent, en fait, à peu près indépendants. Au XIXe siècle, leurs gaspillages financiers et leur incurie amenèrent l'intervention de la France, qui, après l'expédition de 1881, imposa son protectorat étroit à Mohammed Sadok par le traité du Bardo (1881) complété par celui de La Marsa (1883). Depuis lors, la Tunisie n'a cessé de prospérer, grâce à l'afflux des colons et des capitaux français.

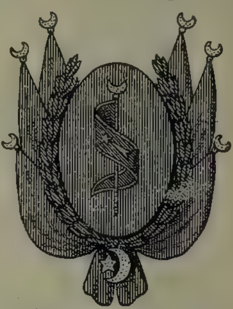

Armoiries de la Tunisie.

**Tunisien, enne** [*zi-in, è-ne*], originaire ou habitant de Tunis ou de la Tunisie : *les Tunisiens.* Adjectiv. : *les souks ou bazars tunisiens.*

**tunnel** [*tu nèl*] n. m. (m. angl. dérivé du français *tonnelle*). Galerie souterraine, pratiquée pour donner passage à une voie de communication : *un tunnel de chemin de fer.*

— ENCYCL. L'organisation des chantiers pour le percement des tunnels dépend essentiellement de la nature du sol. C'est le plus souvent pour les chemins de fer, que l'on creuse les tunnels ; il en est copendant qui livrent passage à des canaux ou à des routes. Les méthodes de percement varient avec la nature elle-même du sol, mais on se sert fréquemment aujourd'hui du bouclier, sorte d'armature en fer qui s'enfonce dans les terres molles, et qui, suivie d'un compartiment rempli d'air comprimé, empêche la terre et les boues liquides de s'ébouler, tout en permettant aux ouvriers de s'occuper du déblaiement. Quand il faut attaquer le rocher, on a recours à des perforatrices mécaniques, qui percent des trous de mine. Ce sont en tout cas des travaux considérables et fort coûteux (le tunnel du Simplon a coûté 80 millions de francs).

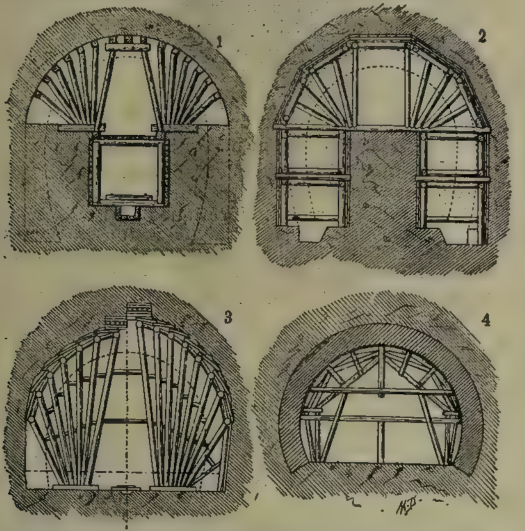

Tunnel : 1. Méthode descendante ou française ; 2. Méthode montante ou allemande ; 3. Méthode mixte ; 4. Tunnel avec fruit.

Les tunnels les plus considérables sont ceux : du Simplon (19.728 m.), du mont Cenis (12.220 m.), de l'Arlberg (10.257 m.), du Saint-Gothard (14.920 m.), du Loetschberg (14.605 m), de Ronco (Italie) [8.260 m.], de Borgallo (Italie) [7.750 m.]. En France, les tunnels les plus longs sont ceux de Rove (canal de Marseille au Rhône (7.120 m.), de la Nerthe (4.638 m.), de Blaizy (4.100 m.), du Crédo (3.965 m.), de Rilly (3.450 m.), de Meudon (3.360 m.)

**Tunstal,** v. du Royaume-Uni, (Angleterre, comté de Stafford) ; 22.500 h. Ville manufacturière.

**tuorbe** n. m. Autre forme du mot *téorbe*.

**tupa** n. m. Genre de lobéliacées, originaires des régions chaudes de l'Amérique et cultivées en Europe comme ornementales.

**tupaja** ou **tupaïa** n. m. Genre de mammifères insectivores de la taille des écureuils, auxquels ils ressemblent, et qui vivent dans les forêts des îles de la Sonde.

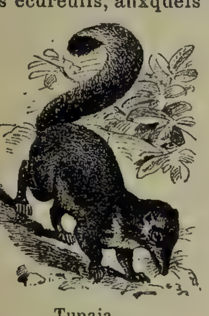

Tupaja.

**tupajidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères insectivores, renfermant les genres *tupaja* et voisins. S. un *tupajidé*.

**tupi** n. et adj. m. Groupe de langues américaines parlées dans la région du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay, et qui sont assez voisines du guarani.

**tupinambis** [*nan-biss*] n. m. Genre de reptiles sauriens de l'Amérique méridionale, renfermant de grands lézards carnassiers appelés communément *monitors* ou *sauvegardes*, à cause de la chasse active qu'ils font à toutes sortes de petits animaux : *la chair des tupinambis est comestible*.

**tupinet** [*nè*] n. m. Nom vulgaire de la *mésange à longue queue*.

**tu quoque, fili!** mots lat. signif. : *Toi aussi, mon fils*. Cri de douleur de César, lorsqu'il aperçut au nombre de ses assassins Brutus, qui passait pour être son fils.

**Turati** (Filippo), homme politique italien, né à Canzo en 1857, du parti socialiste.

**Turballe (La),** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 25 kil. de Saint-Nazaire ; 2.940 h. Ch. de f. Port de pêche.

**turban** n. m. (du pers. *dulbend*, bande de tête). Coiffure des Orientaux, qui se compose d'une longue pièce d'étoffe qu'on enroule autour de la tête recouverte préalablement d'une calotte de drap. Coiffure de femme, de forme analogue, à la mode sous le premier Empire. Coiffure de certaines troupes d'Afrique (turcos, zouaves). *Bot.* Nom vulgaire des lis martagon et pompone. Variété de courge.

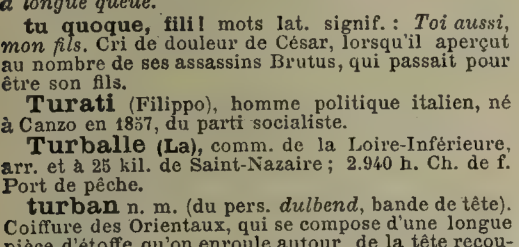

Turbans : 1. Turc (XVIIe s.) : 2. Turc (moderne) ; 3. Hindou ; 4. Kurde ; 5. De zouave ; 6. De femme (1er Empire).

**turbato** n. m. Tourbe desséchée et agglomérée avec du brai de gaz ou du bitume, et dont on fait des briquettes combustibles.

**turbe** n. f. (du lat. *turba*, foule). *Dr. anc. Enquêtes par turbe*, enquêtes faites pour constater la coutume, l'usage sur une question de droit. (On dit aussi TOURBE.)

**turbèh** n. f. (de l'ar. *tourbeh*, terre, cimetière). Edifice cubique recouvert d'une coupole en pierres blanchies à la chaux, et dans lequel les musulmans de distinction se font enterrer. Dans le Maghreb, ces édifices s'appellent MARABOUTS.)

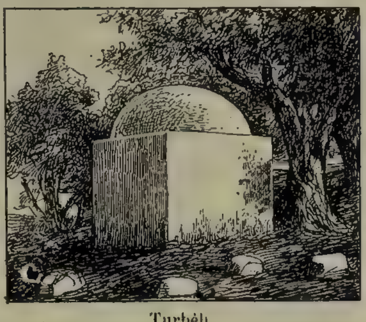

Turbèh.

**turbellariés** [*bèl-la-ri-é*) n. m. pl. Ordre de vers platodes, comprenant ceux qui, comme les planaires, ont une peau molle à cils vibratiles dont les mouvements déterminent la locomotion, et qui vivent librement dans la terre humide, les eaux douces ou salées. (On les divise en deux sous-ordres : *dendrocèles* et *rhabdocèles*.) S. un *turbellarié*.

**Turbenthal,** comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 2.000 h. Chaussures. Tissage de laine.

**turbidimètre** n. m. Appareil pour apprécier la turbidité d'un liquide.

**turbidité** n. f. (du lat. *turbidus*, trouble). Etat d'un liquide trouble.

**Turbie (La),** comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 18 kil. de Nice, au-dessus de Monaco ; 1.430 h. Vins, huiles. Station hivernale. Ch. de f. P.-L.-M. Restes du trophée élevé par le sénat en l'honneur d'Auguste.

**turbier** [*bi-é*] n. m. (de *turbe*). Témoin dans une enquête des turbes.

**Turbigo,** bourg d'Italie (prov. de Milan). Victoires des Français sur les Autrichiens (le 31 mai 1800 et le 2 juin 1859).

**turbin** n. m. (de *turbiner*). *Arg.* Travail ; fatigue.

**turbinage** n. m. Action de soumettre à la turbine les cristaux de sucre chargés de sirop incristallisable, pour séparer le sirop par essorage.

**turbinaire** [*nè-re*] n. f. Genre d'anthozoaires comprenant des polypiers de divers mers.

**turbine** n. f. (du lat. *turbo*, *inis*, tourbillon). Roue hydraulique qu'un fluide (eau, vapeur, gaz) fait tourner, en agissant sur des augets ou aubes de formes diverses : *les turbines ont un rendement bien supérieur à celui des roues hydrauliques ordinaires*. Appareil dans lequel on effectue la séparation des cristaux de sucre d'avec les sirops incristallisables. Tribune de l'orgue dans une église.

— ENCYCL. *Mécan.* Les turbines, suivant le fluide qui les actionne, se divisent en *turbines hydrauliques*, *turbines à vapeur*, *à gaz*, *aériennes*. Les turbines hydrauliques se subdivisent en deux catégories : les *turbines à réaction* et les *turbines à impulsion*. Dans les premières, les aubes ou augets sont noyées, c'est-à-dire que les turbines fonctionnent sous la pression de l'eau qui les remplit (turbine, Fontaine, Jonval, etc.). Dans les secondes, au contraire, l'eau, tout en exerçant son action motrice, s'écoule librement à l'air (roue Pelton, turbines Gérard, Francis). Enfin, ces deux catégories de turbines se subdivisent elles-mêmes en trois types distincts : 1° les *turbines radiales*, *centrifuges* et *centripètes*, dans lesquelles l'eau agit suivant les rayons ; 2° les *turbines parallèles* ou *axiales*, dans lesquelles l'action de l'eau s'exerce parallèlement à l'axe ; 3° les turbines *américaines* ou *mixtes*, dans lesquelles l'eau agit en empruntant les deux modes précédents.

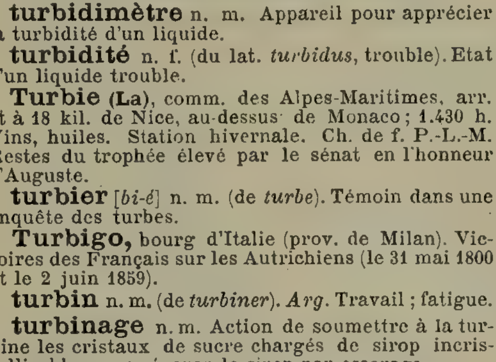

Turbine hydraulique.

La turbine à vapeur, encore appelée turbo-moteur, est basée sur les mêmes principes : de la vapeur d'eau, en se détendant, agit, par sa force vive pour actionner une roue à aubes contre laquelle elle vient frapper. La turbine est à action si la vapeur est complètement détendue dès son entrée dans l'appareil (turbines Laval, Curtis, Rateau) ; la turbine est à réaction si la vapeur se détend successivement et agit tant par sa force vive que par la puissance de son expansion (turbine Parsons).

La turbine atmosphérique ou aérienne utilise la force vive du vent agissant sur une roue à aubes, le plus souvent à axe vertical, disposée au sommet d'un pylône (turbine Escaffre).

Ces machines, aujourd'hui très répandues, sont destinées à remplacer les grandes machines à pistons ; elles ont l'avantage de permettre la construction de fortes unités (jusqu'à 30.000 HP) à consommation économique. Elles conviennent pour actionner directement des alternateurs, des pompes de compression ; la marine, depuis 1894, en a doté la plupart de ses paquebots et de ses navires de guerre. (V. le tableau HOUILLE.)

**turbiné, e** adj. *Hist. nat.* Qui est en forme de toupie : *coquille turbinée*.

**turbinelle** [*nè-le*] ou **turbinella** [*nèl-la*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, type d'une famille dite des *turbinellidés*, à coquille épaisse, spiralée, répandus dans les mers chaudes, et dont une espèce (*turbinella pyrum*) des côtes de l'Inde est l'objet de la vénération des Hindous : *on représente le dieu Vichnou tenant une coquille de turbinelle*.

**turbiner** [*né*] v. a. Purifier le sucre par turbinage. V. n. *Arg.* Travailler ; se donner beaucoup de mal.

**turbineur** n. m. Celui qui fait aller une turbine. *Arg.* Ouvrier, travailleur.

**turbiniflore** adj. (de *turbine*, et du lat. *flos*, *floris*, fleur). *Bot.* Qui a des fleurs disposées en une tête turbinée.

**turbith** [*bit'*] n. m. (de l'ar. *turbid*). Nom donné anciennement à diverses substances généralement irritantes ou purgatives : *turbith minéral ; turbith végétal*.

**turbo** n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, dont on connaît plus de deux cents espèces des mers tropicales. (Ce sont des animaux à coquille épaisse, en cône surbaissé, nacrée en dedans, utilisée souvent dans l'industrie de la nacre. Certaines espèces sont appelées communément *sabots*, à cause de la forme de leur coquille.)

**turbo-alternateur** n. m. Groupe composé d'un alternateur et d'une turbine montés sur le même axe.

**turbo-compresseur** n. m. Groupe dynamique comprenant une turbine et un compresseur.

— ENCYCL. Les turbo-compresseurs sont destinés à fournir de l'air comprimé, et leur utilisation dans le travail des usines, dans le soufflage des hauts fourneaux, cornues d'aciéries, etc. est aujourd'hui courante. Mais l'application à l'aviation, d'un turbo-compresseur (imaginé par Rateau et Bastion), a permis aux aéroplanes d'atteindre les hautes régions de l'atmosphère. La puissance du moteur diminue, en effet, avec l'altitude : l'air ayant un poids spécifique plus faible dans les hautes régions, que près du sol. Le turbo-compresseur qui remédie à cette diminution comprend une turbine actionnée par les gaz brûlés du moteur et tournant à la vitesse de 30.000 tours par minute, puis, calé sur le même arbre, un ventilateur-compresseur aspirant l'air ambiant pour le comprimer et le refouler au carburateur à une pression constante et voisine de celle du sol, quelle que soit la hauteur atteinte.

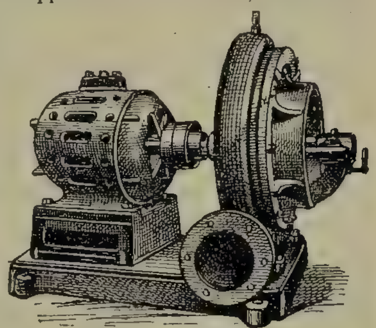

Turbo-compresseur.

**turbo-dynamo** n. f. Accouplement d'une turbine et d'une dynamo.

**turbo-machine** n. f. Nom donné par Rateau à tous les appareils qui agissent dynamiquement sur un fluide à l'aide d'une roue cloisonnée, mobile autour d'un axe fixe.

— ENCYCL. Les *turbo-machines* sont réceptrices (turbines hydrauliques, à vapeur, à gaz, turbines aériennes) ou génératrices (pompes centrifuges, ventilateurs centrifuges, centripètes ou hélicoïdes, hélices propulsives). Leur emploi dans la technique moderne a pris une importance considérable. (V. le tableau HOUILLE.)

**turbo-moteur** n. m. Syn. TURBINE À VAPEUR.

**turbo-pompe** n. f. Pompe centrifuge élévatoire accouplée directement à une turbine à vapeur.

**turbo-soufflante** n. f. Compresseur d'air pour les aciéries.

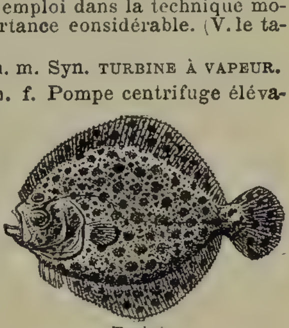

Turbot.

**turbot** [*bo*] n. m. Genre de poissons pleuronectes, de l'Atlantique et de la Méditerranée.

— ENCYCL. Les turbots (*rhombus*) sont des poissons plats, ovales ou rhomboïdaux, à bouche oblique, et dont la mâchoire inférieure est proéminente ; leurs yeux sont situés tous deux à gauche. Ils vivent dans le sable et la vase des rivages, et se nourrissent de petits crustacés, mollusques, poissons, etc. Deux espèces sont communes sur les côtes de France. Leur chair est très estimée.

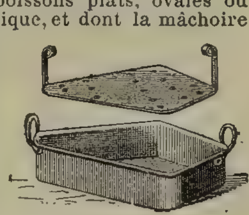

Turbotière.

**turbotière** [*ti*] n. f. Vase de forme particulière, où l'on faire cuire des turbots.

**turbotin** n. m. Petit turbot.

**turbo-ventilateur** n. m. Accouplement d'une turbine et d'un ventilateur.

**turbulemment** [*la-man*] adv. D'une manière turbulente. (Peu us.)

**turbulence** [*lan-se*] n. f. (lat. *turbulentia*). Caractère de celui qui est turbulent : *la turbulence des enfants*.

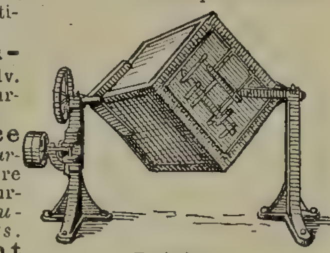

Turbulent.

**turbulent** [*lan*], **e** adj. (lat. *turbulentus*). Porté à faire du bruit : *écolier turbulent*. Porté à exciter du trouble : *esprit turbulent*. N. Personne turbulente : *on supporte mal les turbu-*

*lents.* N. m. Outil dont font usage les tanneurs et les mégissiers pour le foulage des peaux, et qui est constitué par une sorte de caisse carrée en bois, hermétiquement close et pivotant autour d'un axe qui passe par deux angles opposés de la caisse.

**Turc** [*turk'*], **Turque** [*tur-ke*], originaire ou habitant de la Turquie : *les Turcs.* Adj. : *population turque. A la turque,* à la façon des Turcs. *Fig.* Rudement, durement. *Grand Turc,* titre que les chrétiens donnaient autrefois aux empereurs ottomans. *Fort comme un Turc,* très fort. *Tête de Turc,* personne sur laquelle tout le monde frappe. *Traiter quelqu'un de Turc à Maure,* le traiter sans ménagement, avec une extrême rigueur. N. m. Langue turque : *apprendre le turc.* (V. Turquie.)

**turc** ou **turk** [*turk'*] n. m. Outil de chaudronnier, de joaillier, de boutonnier, etc., pour soutenir les têtes de rivet pendant le rivetage. *Zool.* Nom vulgaire de la larve du hanneton commun.

**Turcan** (Jean), sculpteur français, né à Arles, m. à Paris (1846-1895). Auteur de *l'Aveugle et le Paralytique,* etc.

**Turcaret,** comédie de Le Sage (1709). Turcaret est un ancien laquais, qui, sans esprit et sans probité, est parvenu, à force d'usure et de rapines, à figurer parmi les plus riches traitants. Il est berné par une baronne, laquelle a pour amant de cœur un chevalier peu scrupuleux. Parmi les autres personnages citons Madame Jacob, marchande à la toilette ; Monsieur Râfle, et le valet du chevalier Frontin, autre fripon. Le dialogue est rempli de verve, de naturel, et d'une gaieté souvent amère. Dans l'application, le nom de « Turcaret » désigne le financier parvenu.

**Turchi** (Alexandre), peintre italien, né à Vérone, m. à Rome (1582-1648), habile coloriste (*Pieta, Mère des douleurs,* etc.).

**turcie** [*sî*] n. f. Sorte de chaussée au bord d'une rivière, pour contenir les eaux : *les turcies de la Loire.* (Vx.)

**turcique** adj. (de *turc,* par comparaison avec une selle turque). *Anat. Selle turcique,* bosse située à la partie supérieure de l'os sphénoïde, et où est logé le corps pituitaire.

**turcisme** [*sis-me*] n.m. Religion des Turcs. (Vx.)

**Turckheim,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Colmar, sur la Fecht : 2.500 h. Ch. de f. Scieries, papeteries, filatures. Victoire de Turenne sur les Impériaux (1675).

**turco** n. m. Nom familier des tirailleurs algériens. (V. INFANTERIE.)

**turco-balkanique** adj. Se dit de deux grandes guerres qui, au lendemain de la guerre italo-turque (1910-1911), ont modifié considérablement la carte politique de la péninsule des Balkans.

— Encycl. La première de ces guerres, entre la Turquie et les Etats chrétiens (Grèce, Bulgarie, Serbie, Monténégro) coalisés de la péninsule, eut pour cause l'impuissance ou la mauvaise volonté de la Turquie à donner à leurs sujets chrétiens d'Epire, d'Albanie et surtout de Macédoine une administration honnête et régulière. Elle a débuté en octobre 1912 et a très vite abouti à l'écrasement des Turcs (bataille de Lullé-Bourgas, le 7 octobre), qui a rejeté ces derniers sur les lignes de Tchataldja. Impuissants à forcer celles-ci, les chrétiens balkaniques signèrent l'armistice du 20 novembre, que suivirent à Londres de longues négociations. La révolution de Constantinople du 29 janvier 1913 ayant amené les Jeunes-Turcs au pouvoir, la lutte reprit en février 1913 ; les succès des alliés (prises de Janina, 7 mars, et d'Andrinople, 26 mars) amenèrent les Turcs à signer le traité de Londres du 30 mai, qui consacra le recul de la Turquie derrière la Maritza, l'abandon de la Crète, et laissa les vainqueurs se partager à leur gré ses dépouilles.

Alors éclatèrent entre les alliés de la veille de graves dissentiments, que la guerre seule trancha. La Bulgarie, écrasée par ses alliés d'hier, auxquels s'était jointe la Roumanie, dut s'avouer vaincue au bout d'un mois de lutte (juin-juillet 1913) et signa, le 10 août, le traité de Bucarest, qui accordait à la Roumanie la rectification de frontières demandée par elle et déterminait les gains respectifs des autres Etats belligérants. A la fin de mars 1914, avec le règlement de la question albanaise, fut restaurée la paix dans les Balkans.

**turcoin** n. m. Poil de chèvre filé.

**turcoman** n. m. Idiome parlé par les Turcomans, et qui appartient au groupe turc des langues ouralo-altaïques.

**Turcomans** [*man*], peuple ouralo-altaïque, de la famille turque ou tatare, qui vit à l'état nomade ou, plus rarement, sédentaire dans l'Asie antérieure, notamment dans le Turkestan occidental, la Perse, la Transcaucasie russe et l'Asie Mineure.

**turcophile** n. et adj. (de *Turc,* et du gr. *philos,* ami). Ami, partisan des Turcs.

**turcophobe** n. et adj. (de *Turc,* et du gr. *phobos,* crainte). Qui hait ou qui craint les Turcs.

**turcopole** n. m. (gr. *turkopoul,* fils de Turc). Cavalerie légère dans les possessions chrétiennes du Levant.

**turcopolier** [*li-é*] n. m. (de *turcopole*). Commandant en chef de la cavalerie des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

**turdidés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, renfermant les grives (*turdus*) et genres voisins. S. un *turdidé.*

**turdus** [*duss*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, renfermant plus de cent cinquante espèces réparties sur tout le globe.

— Encycl. Les *turdus,* dont les principaux représentants sont les grives et les merles, sont des oiseaux chanteurs de taille moyenne, qui se nourrissent d'insectes et de fruits ; voyageurs pour la plupart, ils émigrent vers les pays chauds en automne, et reviennent au printemps.

**turelure** n. f. Refrain. (S'emploie surtout dans cette phrase : *c'est toujours la même turelure,* la même chose. [Peu us.].)

**Turenne** (Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de), maréchal de France, né à Sedan, tué à Sassbach (1611-1675). Avec Condé, il remporta les victoires de Fribourg (1644), de Nordlingen (1645), et en 1647 il gagna la bataille de Sommershausen, qui contribua beaucoup à déterminer la conclusion de la paix de Westphalie. Pendant la Fronde, Mme de Longueville l'entraîna un moment dans le parti hostile à Mazarin, mais, après avoir été battu à Rethel par le maréchal d'Hocquincourt, il se rallia à la cour et battit Condé au faubourg Saint-Antoine (1652). Ses succès en 1658, notamment la bataille des Dunes, amenèrent le traité des Pyrénées (1659). Il commanda l'armée française pendant la guerre de Dévolution (1667), et, pendant la guerre de Hollande (1672), s'illustra par sa belle conquête de l'Alsace pendant l'hiver de 1675. Il allait vaincre Montecuccoli, lorsqu'il fut tué par un boulet à Salzbach. Sa mort fut un deuil national. Très simple, très modeste, très bon pour ses soldats, il tirait sa valeur militaire surtout du calcul et de la réflexion. Il a laissé des *Mémoires.*

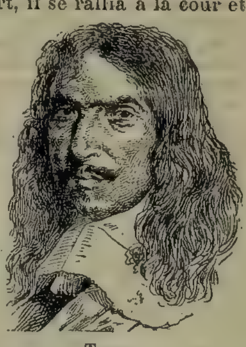
Turenne.

Philippe de Champaigne a fait du célèbre maréchal un portrait, qui se trouve au musée de Munich (V. p. 1129.)

**turf** [*turf*] n. m. (mot angl. signif. *champ de gazon*). Terrain sur lequel ont lieu les courses de chevaux. Gens et choses qui se rattachent aux courses, aux paris, à l'entraînement des chevaux : *l'opinion du turf.*

**turfiste** [*fis-te*] n. Personne qui aime les courses de chevaux, qui les suit assidûment.

**turfol** n. f. Produit huileux de la distillation de la tourbe.

**turf tialk** n. m. Bateau de charge hollandais, gréé d'une voile à livarde non apiquée, d'une trinquette et d'un foc, et qui transportait des cargaisons de gazon des provinces frisonnes.

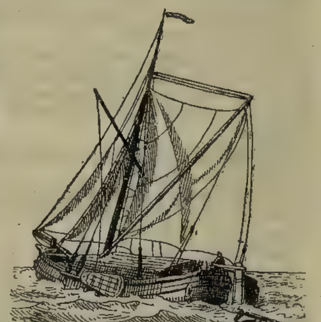
Turf tialk.

**turgescence** [*jès-san-se*] n. f. (de *turgescent*). *Méd.* Gonflement d'un organe par stase veineuse.

**turgescent** [*jès-san*], **e** adj. (du lat. *turgescere,* s'enfler). *Méd.* Gonflé.

**turgide** adj. (lat. *turgidus*). Renflé, boursouflé.

**turgidule** adj. (lat. *turgidulus*). Qui est légèrement gonflé.

**turgor** n. m. Syn. de TURGESCENCE.

**Turgot** [*gho*] (Anne-Robert-Jacques), baron de l'Aulne, économiste français, né et m. à Paris (1721-1781). Intendant de la généralité de Limoges, puis ministre des finances sous Louis XVI, il voulut entreprendre de grandes réformes, inspirées par les doctrines des physiocrates. Il supprima les douanes intérieures et voulut établir la liberté du commerce et de l'industrie par la suppression des maîtrises et des jurandes ; mais il ne put triompher de la routine et du mauvais vouloir des classes privilégiées, et fut bientôt disgracié par l'influence de Marie-Antoinette.

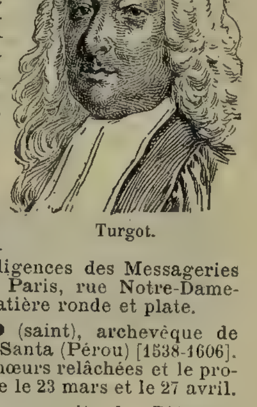
Turgot.

**turgot** [*gho*] n. m. Sorte de papier à écrire.

**turgotine** n. f. (de *Turgot,* sous le ministère duquel elles furent établies). Ancien nom des diligences des Messageries royales établies en 1775 à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires. Sorte de tabatière ronde et plate.

**Turibe** ou **Toribio** (saint), archevêque de Lima, né en Espagne, m. à Santa (Pérou) [1538-1606]. Il se montra l'ennemi des mœurs relâchées et le protecteur des opprimés. — Fête le 23 mars et le 27 avril.

**Turin,** v. d'Italie, anc. capit. du Piémont, puis du royaume de Sardaigne et du royaume d'Italie, aujourd'hui ch.-l. de prov., sur le Pô ; 450.000 h. (*Turinois*). Archevêché ; université ; riches bibliothèques ; musées, beaux édifices : cathédrale de San Giovanni Battista (xve s.), avec la chapelle du Saint-Suaire ; le palais royal. Filatures.

**turiobulbe** n. m. (de *turion,* et *bulbe*). *Bot.* Nom donné à des bourgeons terminaux des rameaux souterrains, qui se renflent en masse charnue, et émettent l'année suivante des tiges florifères.

**turion** n. m. (lat. *turio*). Bourgeon de certaines plantes, comme l'asperge, etc.

**Turkestan,** région de l'Asie, entre la Sibérie, l'Afghanistan, la mer Caspienne et la mer d'Aral ; 5 à 6 millions d'h. — Le ci-devant *gouvernement général du Turkestan* (à la Russie), qui est devenu la république autonome du Turkestan, compte 4 millions d'h. Cap. *Tachkent.* V. pr. *Merv, Samarkand, Bokhara, Khiva,* etc. C'est une région de steppes faiblement habités, arrosés par l'Amou-Daria, le Syr-Daria, etc., par endroits presque désertique. Elevage ; sériciculture. — Le *Turkestan chinois, Turkestan oriental* ou *Kachgarie* (à la Chine) compte 1 million d'h. Il fut autrefois indépendant durant quelques années, sous un prince ouzbeck. Haut plateau souvent désertique ; Grandes richesses minérales ; sériciculture. Ch.-l. *Tourfan.*

**Turkève,** v. de Hongrie ; 12.000 h. Vins.

**turkis** n. m. Syn. de TURQUOISE.

**Turkmènes.** *Ethnol.* V. Turcomans.

**turlotte** [*lo-te*] n. f. *Pêch.* Engin de pêche fait d'un petit cornet de carton que recouvre du fil de soie, et qui est garni d'hameçons doubles.

**turlu** ou **turlui** n. m. Nom vulgaire du *courlis cendré,*

**Turlupin,** nom adopté pour la farce par un acteur du xviie siècle, Henri *Le Grand,* dit *Belleville* ou *Turlupin,* né à Paris en 1634. Se dit, par mépris, de celui qui fait des allusions froides et basses, de mauvais jeux de mots :

> Toutefois, à la cour, les « turlupins » restèrent
> Insipides plaisants, bouffons infortunés,
> D'un jeu de mot grossier partisans surannés.

**turlupin** n. m. Petit chardon très flexible, qui sert à effectuer le lainage des draperies nouveautés.

**turlupinade** n. f. (de *turlupin*). Mauvaise plaisanterie ; mauvais jeu de mots.

**turlupinage** [*je*] n. m. Action de turlupiner.

**turlupiner** [*né*] v. a. Tourmenter. V. n. Faire des turlupinades.

**turlupins** n. m. pl. Hérétiques du xive siècle, qui allaient nus et se livraient à toutes sortes d'excès. (Grégoire XI les excommunia en 1372, et Charles V les fit poursuivre.)

**turlurette** [*rè-te*] n. f. Sorte de guitare dont les mendiants faisaient usage au xive siècle. Refrain de quelques chansons. *Interjectiv.* Exclamation marquant l'insouciance.

**turlut** n. m. Syn. de TURLU ou TURLUI.

**turlutaine** [*tè-ne*] n. f. *Fam.* Ce qu'on répète sans cesse. Lubie, manie : *chacun a sa turlutaine.*

**turluter** [*té*] v. n. Imiter le chant du courlis.

**turlutte** n. f. Engin de pêche en mer. Syn. de POTERA.

**turlututu** n. m. *Fam.* Flûte, mirliton. *Interject.* S'emploie pour exprimer les sons de la flûte. S'emploie par ironie pour refuser, se moquer, etc.

**turme** n. f. (lat. *turma*). *Antiq. rom.* Escadron, troupe de cavaliers.

**Turnau** ou **Turnov,** v. de la Tchécoslovaquie (Bohême), sur l'Isar ; 7.000 hab. Taillerie de pierres précieuses.

**turne** n. f. *Pop.* Maison malpropre, mal tenue.

**Turnèbe** (Adrien Tournebu, dit), helléniste français, né aux Andelys, m. à Paris (1512-1565). Il a donné de nombreuses éditions et traductions d'auteurs grecs. — Son fils Odet de **Turnèbe,** né à Paris (1553-1581), est l'auteur d'une assez jolie comédie : *les Contens.*

**turnep** [*nèp*] ou **turneps** [*nèps*] n. m. (de l'angl. *turnip*). Variété de chou-rave.

**Turner** [*nèr*] (Sharon), historien anglais, né à Pentonville, m. à Londres (1768-1847). Historien consciencieux mais froid, il est l'auteur d'une *Histoire sacrée du monde,* encore populaire.

**Turner** (Joseph Mallord William), peintre et graveur anglais, né à Barnstaple, m. à Londres (1775-1851). Il a peint des tableaux mythologiques et des paysages : *Lever du soleil dans la brume, Didon construisant Carthage,* etc., où il a recherché les effets de lumière les plus éclatants et souvent les plus rares.

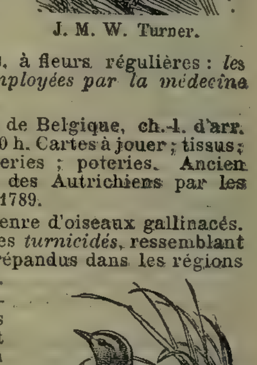
J. M. W. Turner.

**turnéracées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, dont le genre *turnère* est le type. S. une *turnéracée.*

**turnère** n. f. Genre type de la famille des *turnéracées,* renfermant des plantes de l'Amérique tropicale, à feuilles alternes, à fleurs régulières : *les feuilles de turnère sont employées par la médecine comme aphrodisiaques.*

**Turnhout** [*nout*], v. de Belgique, ch.-l. d'arr. de la prov. d'Anvers ; 24.000 h. Cartes à jouer ; tissus ; papiers ; dentelles ; tanneries ; poteries. Ancien château (xve s.). Défaite des Autrichiens par les « patriotes », le 26 octobre 1789.

**turnix** [*niks*] n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, formant une famille dite des *turnicidés,* ressemblant à des cailles, et qui sont répandus dans les régions chaudes de l'ancien monde.

**Turnus** [*nuss*], roi légendaire des Rutules, dans l'*Enéide,* tué par Enée, dont il était le rival à la main de Lavinie.

**Turnu Severin,** v. de Roumanie (Valachie), sur la rive nord du Danube, non loin des Portes de Fer et au N.-E de Craïova, à laquelle elle est reliée par un chemin de fer ; 23.800 h. Port animé : dépôt de blé et de pétrole. Restes d'un pont construit par Trajan en 108. Prise par les Autrichiens, pendant la Grande Guerre, le 24 novembre 1916.

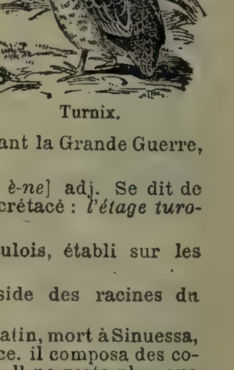
Turnix.

**turonien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Se dit de la partie moyenne du système crétacé : *l'étage turonien.* N. m. : *le turonien.*

**Turons** [*ron*], peuple gaulois, établi sur les bords de la Loire (*Tours*).

**turpéthine** n. f. Glucoside des racines du turbith végétal.

**Turpilius** (Sextus), poète latin, mort à Sinuessa, vers 100 av. J. C. Ami de Térence. il composa des comédies dont on vantait la grâce. Il ne reste plus que de courts fragments d'une quinzaine de ses pièces,

**Turpin** ou **Tilpin,** moine de Saint-Denis, archevêque de Reims, m. vers l'an 800. Il est célèbre dans les anciens romans de chevalerie. On lui attribue faussement une chronique latine sur la vie de Charlemagne et de Roland, qui est un véritable roman, mais où l'on trouve les traditions épiques sous leur forme la plus lointaine. Dans les chansons de geste, il trouve la mort à Roncevaux, aux côtés de Roland.

**Turpin** (Pierre-Jean-François), botaniste français, né à Vire, m. à Paris (1775-1840). Membre de l'Académie des sciences (1833). On lui doit des ouvrages de physiologie végétale.

# TURQUIE

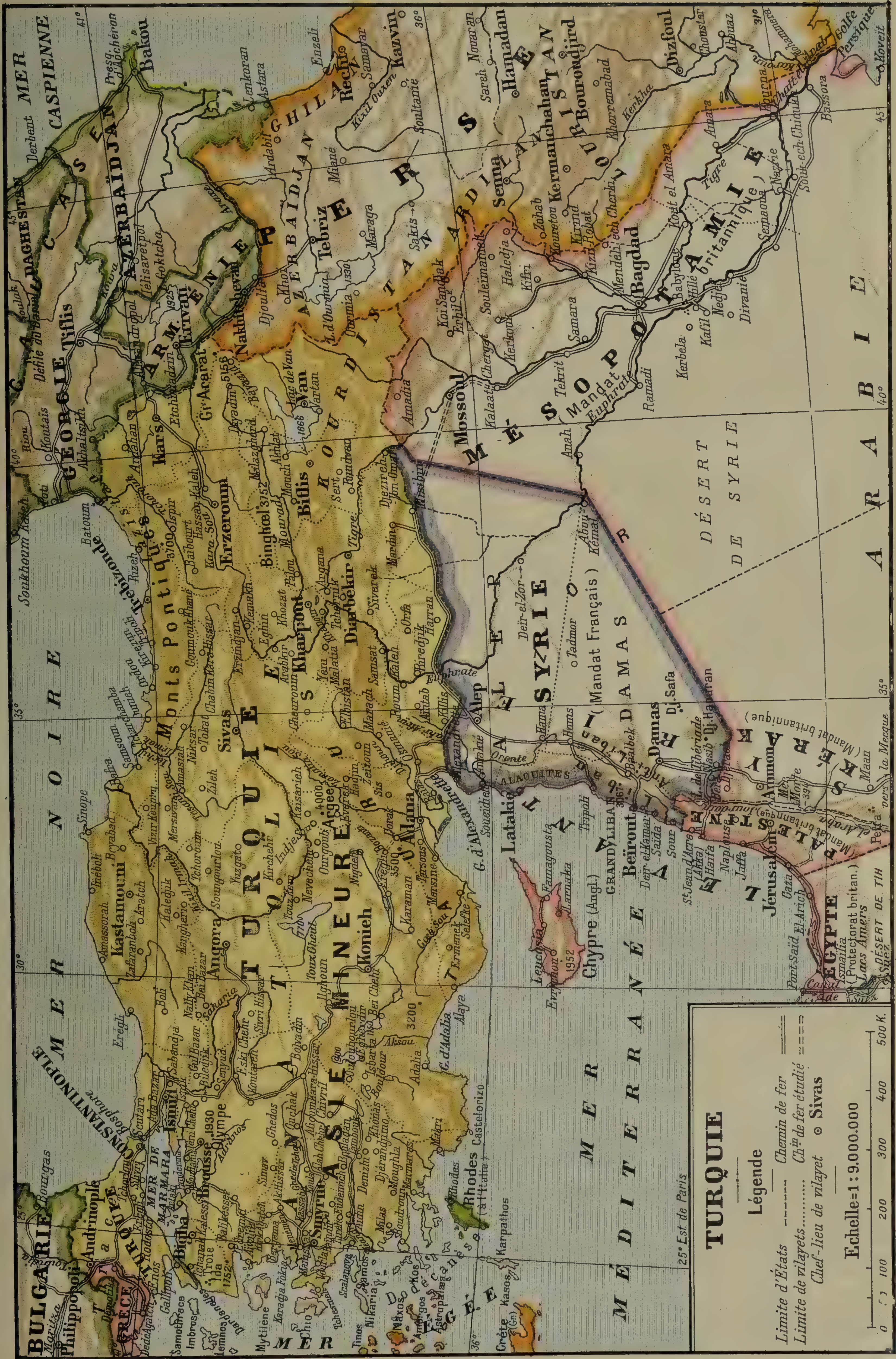
TURQUIE
Légende
Limite d'États
Limite de vilayets
Chemin de fer
Chin de fer étudié
Chef-lieu de vilayet
Sivas
Echelle=1:9.000.000
0 100 200 300 400 500 K.
25° Est de Paris
MER NOIRE
MER CASPIENNE
MER MÉDITERRANÉE
MER ÉGÉE
MER DE MARMARA
Golfe Persique
TURQUIE D'ASIE
ANATOLIE
ASIE MINEURE
Monts Pontiques
KOURDISTAN
MÉSOPOTAMIE (Mandat britannique)
SYRIE (Mandat Français)
DAMAS
ALEP
ALAOUITES
GRAND LIBAN
PALESTINE
TRANS-JORDANIE
PERSE
AZERBAÏDJAN
ARMÉNIE
GÉORGIE
CAUCASE
DAGHESTAN
GHILAN
ARABIE
DÉSERT DE SYRIE
IRAK
ÉGYPTE (Protectorat britan.)
BULGARIE
GRÈCE
TURQUIE
Chypre (Angl.)
Rhodes (à l'Italie)
Crète
Constantinople
Andrinople
Angora
Smyrne
Brousse
Konieh
Adana
Sivas
Kaisarieh
Trébizonde
Erzeroum
Van
Bitlis
Diarbékir
Kharpout
Mossoul
Bagdad
Bassora
Alep
Damas
Beïrout
Jérusalem
Tiflis
Bakou
Erivan
Tebriz
Téhéran
Kazvin
Hamadan
Kermanchahan
Gr. Ararat
Euphrate
Tigre

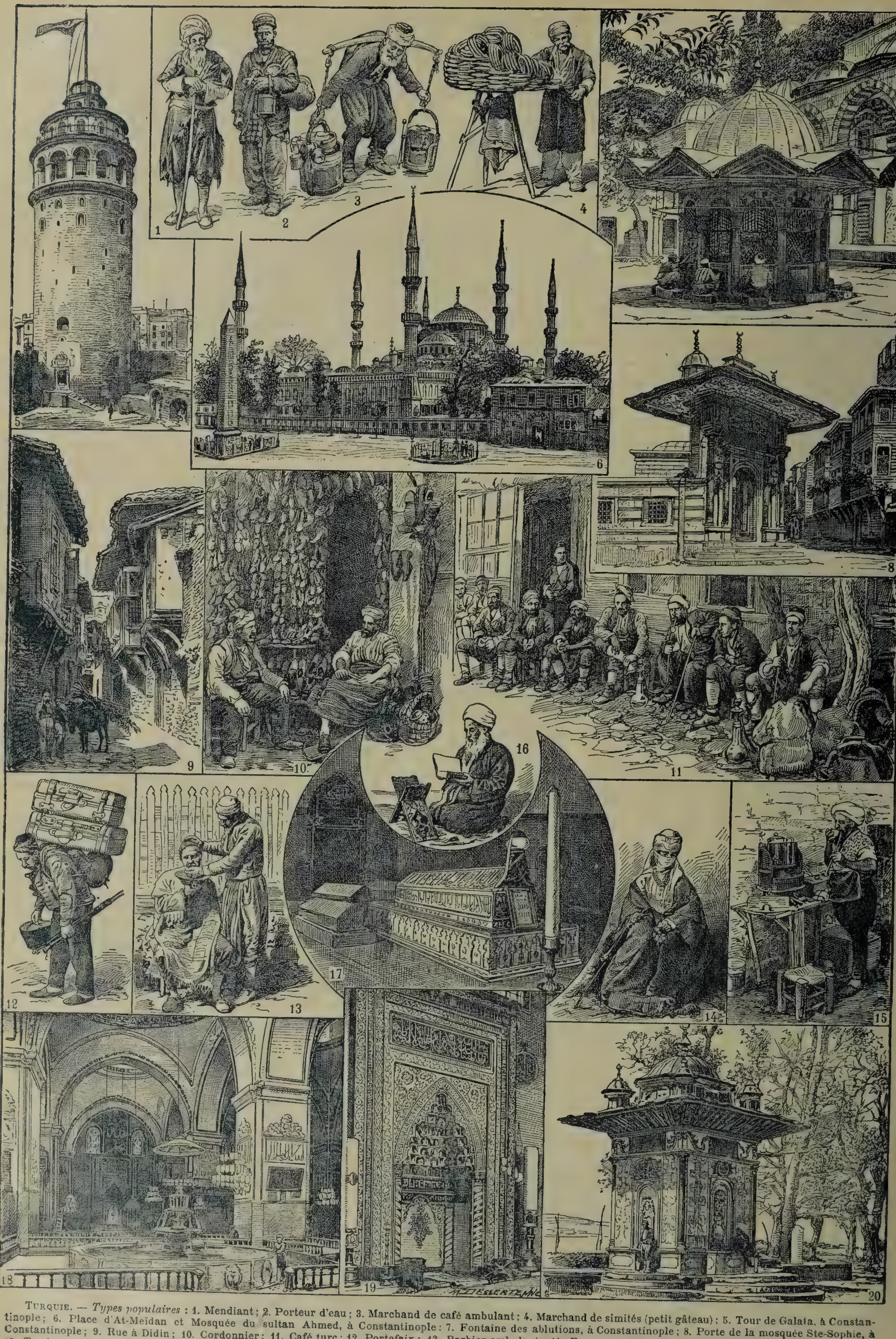

TURQUIE. — *Types populaires* : 1. Mendiant ; 2. Porteur d'eau ; 3. Marchand de café ambulant ; 4. Marchand de simités (petit gâteau) ; 5. Tour de Galata, à Constantinople ; 6. Place d'At-Meïdan et Mosquée du sultan Ahmed, à Constantinople : 7. Fontaine des ablutions, à Constantinople ; 8. Porte de la mosquée Ste-Sophie, à Constantinople ; 9. Rue à Didin ; 10. Cordonnier ; 11. Café turc ; 12. Portefaix ; 13. Barbier ambulant ; 14. Femme turque voilée ; 15. Marchand de café ; 16. Uléma ; 17. Tombeau du sultan Mehmed, à Brousse ; 18. Intérieur de la grande mosquée à Brousse ; 19. Mihrab (niche où se place l'iman ou chef de la prière, tourné vers La Mecque), dans la même mosquée ; 20. Fontaine, aux Eaux Douces d'Asie.

**Turpin** (Eugène), chimiste et inventeur français, né à Paris, m. à Pontoise (1849-1927). Il découvrit des couleurs inoffensives vers 1886, puis il inventa la mélinite et diverses séries d'explosifs.

**turpitude** n. f. (lat. *turpitudo ;* de *turpis*, honteux). Ignominie d'une personne ou d'une chose : *la turpitude des traîtres.* Action honteuse : *commettre des turpitudes.*

**turpot** [*po*] n. m. *Mar. anc.* Soliveau qui sort du château d'avant.

**turque** n. f. *Econ. rur.* Nom que, dans certaines campagnes, on donne à des brebis n'ayant pas encore porté et âgées de plus d'un an.

**turquerie** [*ke-ri*] n. f. (de *Turc*). *Fam.* Dureté sauvage ; avarice sordide. Tableau, œuvre littéraire représentant des scènes turques.

**Turquesse** [*kè-se*] n. f. Femme turque. (Peu us.)

**turquet** [*kè*] n. m. Nom vulgaire du *maïs.* Petit chien à nez camus et à poil ras.

**turquette** [*kè-te*] n. f. *Bot.* Herniaire glabre.

**Turquie** ou **Empire ottoman,** Etat de la péninsule des Balkans et de l'Asie occidentale ; environ 14 millions d'h. (*Turcs*). Cap. *Constantinople.*

I. Géographie. La *Turquie* ou *Empire ottoman* est un vaste Etat, sans unité géographique, qui s'étend en Europe et en Asie et est composé de la Turquie d'Europe, celle-ci fortement réduite à la suite de la guerre de 1912-1913 et de la Turquie d'Asie. La Turquie est gouvernée constitutionnellement par une grande Assemblée nationale, dont les membres du ministère constituent le pouvoir exécutif, et, au point de vue religieux, par un *calife.* Le plus haut fonctionnaire est le président de la Commission exécutive de l'Assemblée, et le Cheik-ul-islam est l'agent exécutif du calife.

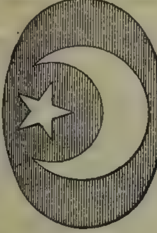
Armoiries de la Turquie.

Le domaine de la Turquie en Europe comprend encore, et cela depuis 1913, malgré les stipulations du traité de Sèvres de 1920, l'extrémité N.-E. de la péninsule des Balkans, à l'E. de la puissante forteresse d'Andrinople. Il est baigné par la mer Noire, la mer de Marmara et la mer Egée, et présente un relief assez accidenté. V. pr. *Andrinople, Gallipoli.*

La Turquie d'Asie, qui confine aux républiques du Caucase, à la Perse et aux pays de mandat de l'Irak et de la Syrie, comprend seulement les plateaux de l'Anatolie et du Kurdistan. La partie essentielle est l'Anatolie, presqu'île baignée par la Méditerranée, la mer Egée, la mer de Marmara et la mer Noire. Les côtes de la mer Egée sont dentelées et bordées d'îles. Celles de la mer Noire et de la Méditerranée sont moins accidentées. Sol montagneux : chaînes Pontiques, Taurus, massif arménien. Lacs salés (Touz-Gheul, lac de Van, etc.) dans l'intérieur du plateau, qui est sec, peu fertile et faiblement habité. Richesses minérales considérables, mais peu exploitées. Tapis, cuirs. V. pr. : *Smyrne, Angora,* qui est le siège de l'Assemblée nationale, *Diarbékir, Van, Adana.*

II. Histoire. Les Turcs, dont la domination s'établit d'abord en Asie sur les ruines du gouvernement des Abbassides, pénétrèrent en Europe au xiv^e^ siècle et y fondèrent au xv^e^ siècle un puissant Etat, qui remplaça l'empire byzantin. Cette œuvre de conquête progressive, commencée par Mourad Ier, Bajazet Ier, Mahomet Ier et Mourad II, reçut son couronnement de Mahomet II, qui prit Constantinople en 1453. Cinquante ans plus tard, l'Etat ottoman exerçait son autorité sur la péninsule balkanique, l'Asie occidentale, l'Egypte, et atteignait son apogée sous Soliman Ier, qui intervenait dans la politique européenne en s'alliant avec François Ier. Pendant le xvii^e^ et le xviii^e^ siècle, les sultans luttèrent avec des fortunes diverses contre l'Autriche, assiégeant même Vienne à plusieurs reprises. Mais l'Autriche reprend le dessus avec les campagnes du prince Eugène, la victoire de Zenta et le traité de Carlowitz. En même temps, commence à se faire sentir la décadence administrative et militaire de la Turquie, dont les progrès s'arrêtent définitivement au xviii^e^ siècle devant les efforts de la Russie et de l'Autriche (traités de Passarowitz, Belgrade, Kaïnardji). La Russie occupe peu à peu le littoral de la mer Noire (prise d'Azov), et impose au sultan Sélim le traité de Jassy (1792). Dès lors, l'Empire ottoman, affaibli par le despotisme des sultans (suppression des janissaires par Mahomed), doit surtout se défendre contre les convoitises de ses voisins (question d'Orient) et les aspirations nationales des peuples chrétiens des Balkans.

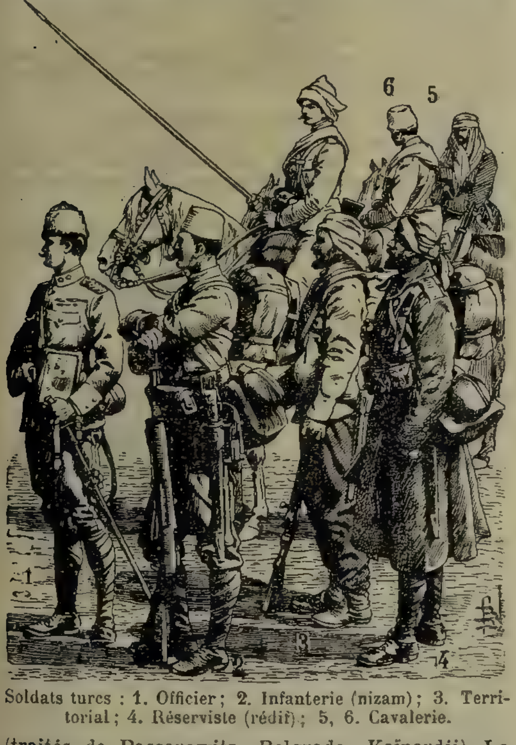

Soldats turcs : 1. Officier ; 2. Infanterie (nizam) ; 3. Territorial ; 4. Réserviste (rédif) ; 5, 6. Cavalerie.

L'indépendance de la Grèce fut reconnue en 1829, grâce à l'intervention de l'Europe. Il en a été de même de la Roumanie, après la guerre de Crimée, de la Serbie et de la Bulgarie après le traité de Berlin (1878), qui a placé le statut politique de la Turquie sous le contrôle des grandes puissances. En même temps, de sérieux efforts étaient faits pour doter la Turquie d'un gouvernement constitutionnel. Celui-ci, promis à deux reprises par les sultans (tanzimat et hatticherif de 1856), un moment réalisé en 1876, a été de nouveau mis en vigueur par la révolution militaire des jeunes-turcs le 24 juillet 1908.

Mais les débuts du nouveau régime ont été marqués par la perte définitive de la Bosnie, de l'Herzégovine et de la Crète, la conquête de la Tripolitaine par l'Italie, et surtout par la désastreuse guerre de 1912-1913, à la suite de laquelle les peuples balkaniques coalisés contre la Turquie ont obtenu la Macédoine, la Thrace et la plus grande partie des îles de l'Egée. L'entrée de la Turquie dans la Grande Guerre ne lui a rien rendu de ses anciennes splendeurs, et même lui a retiré de nouveaux pays : la Syrie, la Mésopotamie, comme elle a rompu les liens de vassalité qui lui rattachaient l'Egypte. Le traité de Sèvres lui a même imposé des démembrements qui ont provoqué la réaction nationaliste de 1920, l'expulsion des Grecs, de l'Asie Mineure, et le retour de la Turquie d'Europe à ses frontières de 1914.

III. Langue. Le nombre des idiomes parlés dans l'Empire ottoman est considérable : grec, bulgare, arménien, arabe, kurde, etc. Le turc osmanli, langue officielle, est parlé en Thrace et en Anatolie ; il appartient à la famille des langues ouralo-altaïques (groupe turc ou tatar). Le turc s'écrit à l'aide de l'alphabet arabe, qui ne convient d'ailleurs nullement à une langue ouralo-altaïque. La morphologie est essentiellement agglutinante. Il y a en turc deux nombres, trois personnes, huit modes, neuf temps et un grand nombre de voix.

IV. Littérature. La littérature turque manque d'originalité, et offre d'ailleurs un intérêt médiocre. Les Turcs ont surtout traduit des ouvrages persans et arabes. La seule partie de la littérature turque qui soit réellement indépendante est sa partie historique ; d'ailleurs, les historiens et les chronologistes qui ont composé ces ouvrages d'histoire se sont évidemment inspirés les uns des chroniques arabes, les autres des histoires persanes : citons les noms de Mohammed-Zaïm, Ali-Mustafa, Mohammed-el-Edirnevi, Hadji-Khalifa, Saad-ed-Din, Khodja effendi, Petchevi, Soubhi, etc. Les sciences mathématiques et l'astronomie ont été plus cultivées chez les Turcs qu'en Perse et que dans tous les autres pays de langue arabe. La poésie turque, sans offrir autant de variété que la poésie persane, présente un nombre très considérable d'ouvrages, dont la lecture est rendue difficile par une recherche exagérée de l'expression et l'abus des jeux de mots. Citons le *Gharib-Namèh* d'Ashik (1329), le monument le plus ancien de la littérature osmanlie et les divans de Baki, le plus grand poète lyrique turc (1599). La littérature osmanlie, depuis le milieu du xix^e^ siècle, est entrée dans une voie toute nouvelle et a rompu presque complètement avec la tradition : Chinassi, auteur d'un dictionnaire turc a entrepris l'épuration de la langue turque et le renouvellement littéraire de son pays ; son œuvre est continuée par Namik Kemal, écrivain au lyrisme brûlant, par Ahmed Midhah, romancier et encyclopédiste. Le théâtre selon le modèle européen est créé par Ekrem-bey et Aali-bey. Il convient de citer parmi les poètes lyriques : le même Ekrem-bey, Zia-pacha-Ahmed, Nadji Abdul-Kakk-Hamid, Vasli-Kéfévi : l'historien Djevdetpacha ; le styliste Gaadoulah-pacha. En Turquie, on traduit ou l'on imite aujourd'hui les ouvrages français, allemands et anglais.

V. Beaux-arts. Les édifices turcs sont sans caractère ; toutefois, la hardiesse et la légèreté des minarets témoignent de l'habileté des architectes turcs. La sculpture consiste presque exclusivement dans des ornements en bois à la moresque pour les salles du divan ou du harem. La gravure sur pierre est représentée par des cachets à sentences vendus à Constantinople ; la gravure en taille-douce n'existe pas et la lithographie est à peine connue. La peinture (paysages), comme la sculpture, est entièrement entre les mains des Grecs et des Arméniens.

— *Musique.* La musique est fort goûtée dans l'Empire ottoman ; mais le chant turc n'a rien de commun avec la musique occidentale : c'est une espèce de récitatif cadencé, monotone et nasillard. Les instruments de musique sont tout à fait primitifs. L'antique cornemuse se trouve partout. La *guzla* n'est en usage que parmi la race serbe, tant chrétienne que musulmane. Citons encore le *tembourा*, sorte de luth ou de mandoline, ainsi que diverses espèces de fifres, flageolets et flûtes.

*Hymne national.* Il y a plusieurs hymnes nationaux turcs : le seul officiel actuellement est une sorte de Marseillaise écrite pour les jeunes-turcs, auteurs de la révolution de 1908, par le compositeur Wadia-Sabra-effendi, sur des paroles dues au cheihk Abou Nadara. Cet hymne a remplacé en 1910, l'*Hamidié*, musique de Nedjib-pacha, composé pour Abdul-Hamid.

**Turquie** (blé de) n. m. Nom vulgaire du *maïs.*

**turquin** [*kin*] adj. m. *Bleu turquin,* se dit d'un bleu foncé et mat. *Marbre turquin,* ou substantiv. *turquin,* marbre bleu, veiné de blanc, que l'on trouve en Italie.

**turquine** [*ki-ne*] n. f. Sorte de turquoise peu estimée.

**turquois** [*koi*] n. m. Moulin à vent, en Normandie.

**turquoise** [*koi-ze*] n. f. Pierre précieuse de couleur bleue, non transparente (variété de phosphate d'alumine avec, en général, cuivre, fer et calcium : la *turquoise se trouve en Perse. Bot.* Espèce d'agaric à chapeau bleu. *Entom.* Nom vulgaire d'une variété bleue du genre procris.

— Encycl. V. pierres précieuses.

**turr** n. m. Sorte de violon birman, monté seulement de trois cordes.

**turret deck** [*teu-ret'-dèk'*] n. m. (express. angl. ; de *turret*, tourelle, et *deck*, pont). Type de vapeur de charge, qui a une très grande portée en lourd.

**turriculé, e** [*tu-ri*] adj. (du lat. *turricula*, petite tour). Se dit des coquilles auxquelles les enroulements de la spire donnent la forme d'une petite tour.

**Turriers** [*tu-ri-é*], ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 42 kil. de Sisteron ; 400 h. Patrie du chirurgien P. Franco. — Le cant. a 11 comm. et 2.080 h.

**turrilite** [*tu-ri*] n. m. Genre de mollusques céphalopodes ammonéens, fossiles dans le crétacé d'Europe.

**turritelle** [*tu-ri-tè-le*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, renfermant des animaux marins à coquille pyramidale, longuement spiralée, et qui vivent dans les mers chaudes.

**Turtukaï,** ville de Roumanie, en Dobroudja, sur le Danube ; 10.000 hab. Prise par les Turco-Allemands de Mackensen le 6 septembre 1916, au lendemain de l'entrée de la Roumanie dans la Grande Guerre.

**Tuscarora** (fosse du), remarquable dépression de l'océan Pacifique, à l'O. du Japon, qu'on appelle aussi *Ravin japonais*, et dont la profondeur dépasse 8.500 m. (V. les planches mer.)

**Tuscaroras,** Indiens de l'Amérique du Nord, qui faisaient naguère partie des *Cinq Nations* du Canada, et qui sont actuellement cantonnés dans une réserve du comté de Niagara.

**Tusculanes** (les), traité philosophique de Cicéron, ouvrage à la fois familier et éloquent, où Cicéron, en cinq livres, composés à Tusculum, traite de la mort, de la douleur, des passions, de la vertu.

**Tusculum** [*lom'*], v. de l'anc. Italie (Latium), où Cicéron écrivit ses *Tusculanes* ; auj. *Frascati.*

**tusèbe** [*zè-be*] n. m. Variété de marbre noir.

**tussah** [*tu-sa*] ou **tussau** [*tu-sô*] n. m. Nom générique des soies produites par d'autres chenilles que celles du *bombyx mori* (attacus, saturnies, etc.). Adjectiv. : *soie tussah.*

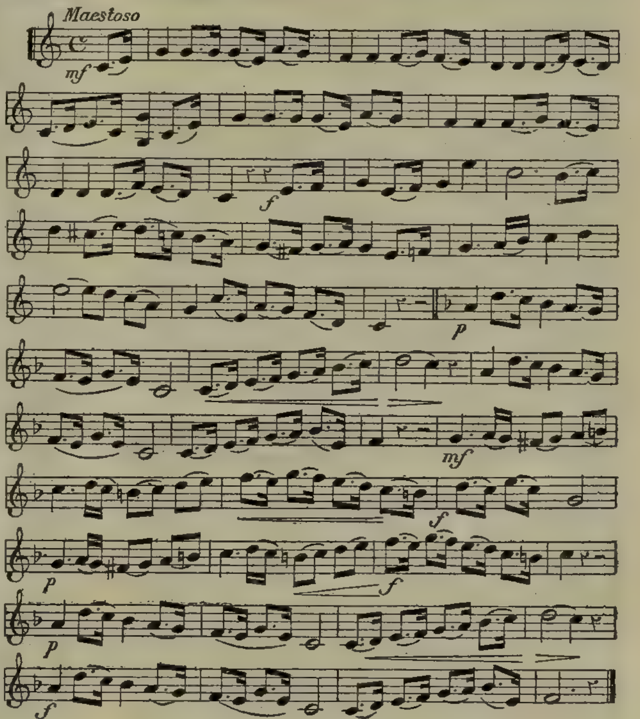

L'Hamidié, ancien hymne national turc.

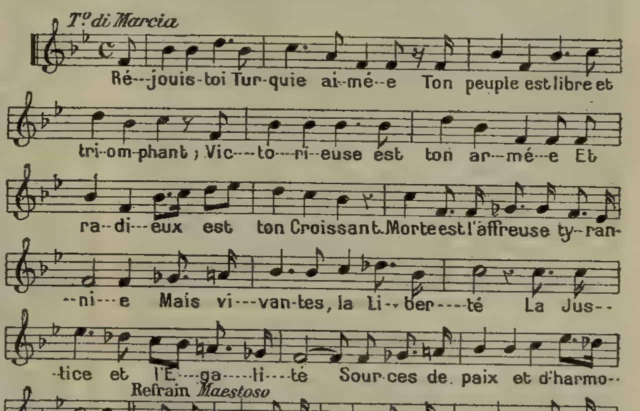
T^o di Marcia
Ré--jouis-toi Tur-quie ai-mé--e Ton peuple est libre et
tri-om-phant ; Vic---to---ri--euse est ton ar--mé--e Et
ra--di---eux est ton Croissant. Morte est l'affreuse ty--ran-
--ni---e Mais vi---van-tes, la Li--ber----té La Jus--
-tice et l'E---ga----li---té Sour-ces de paix et d'harmo--
Refrain Maestoso
-ni-- e. Valeu---reux Ot-to---mans Cri--ez haut chok ya-
-sha Le Grand Mé-he-med cinq Ca-life et Pa--di---sha
Hymne national turc.

**Tussaud** (*musée*), salon de figures de cire créé à Londres par Marie Tussaud (1760-1850), analogue à notre musée Grévin.

**tussiculation** [*tus-si, si-on*] n. f. (du lat. *tussicula*, petite toux). Petite toux sèche. (Peu us.)

**tussigène** [*tus-si*] adj. (du lat. *tussis*, toux, et du gr. *gennân*, engendrer). *Méd.* Qui provoque la toux. (Se dit en particulier du réflexe lui-même, et aussi de toutes les substances irritantes : vapeurs, poussières, etc., qui amènent la toux.)

**tussilage** [*tu-si*] n. m. (lat. *tussilago ; de tussis,* toux). Genre de composées, renfermant des plantes vivaces, à tiges chargées d'écailles, à feuilles radicales, à fleurs jaunes, et dont l'espèce la plus commune est le *pas-d'âne.* (V. ce mot.)

**tussilaginé, e** adj. *Bot.* Qui ressemble, qui se rapporte au tussilage. N. f. pl. Groupe de plantes, famille des composées, ayant pour type le genre *tussilage : une tussilaginée.*

**tussipare** adj. (du lat. *tussis,* toux, et *parere,* produire). *Zone tussipare,* toute région du corps qui peut devenir le point de départ du réflexe de la toux.

**tussor** [*tu-sor*] ou **tussore** [*tu-so-re*] n. m. (hindou *tassar*). Syn. de TUSSAH. Désigne aussi une étoffe de soie légère, analogue à celle que l'on tisse avec la soie tussah.

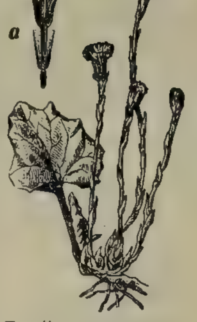

Tussilage : *a,* coupe.

**tutaminal, e, aux** adj. (du lat. *tutamen,* protection). Qui se rapporte à la tutamination.

**tutamination** [*si-on*] n. f. (du lat. *tutamen, inis,* protection). *Anat.* Protection, défense, en parlant de certains appareils naturels servant à protéger les organes.

**Tut-Ank-Ammon** (*Image vivante d'Ammon*), pharaon de la XVIIIe dynastie. Gendre et second successeur d'Aménophis ou Aménothès IV, qui, pour ruiner le sacerdoce d'Ammon, avait quitté Thèbes et installé une nouvelle capitale à El-Amarna, Tut-Ank-Ammon rétablit dans sa splendeur le culte d'Ammon et revint se fixer à Thèbes. La découverte de son tombeau en 1922 par lord Carnarvon et Howard Carter mit au jour une foule d'objets du plus grand intérêt archéologique, son mobilier personnel (lits de repos, coffrets, vases d'albâtre), ses vêtements, etc.

**tute** n. f. Sorte de creuset à pattes, et pointu, dont on se sert pour les essais des mines.

**tutélaire** [*lère*] adj. (lat. *tutelaris*). Qui tient sous sa protection : *génie tutélaire de la cité. Par anal.* Favorable : *puissance tutélaire. Dr.* Qui concerne la tutelle : *gestion tutélaire.*

**tutéline** n. f. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des salticidés, comprenant quelques espèces propres au nouveau monde.

**tutelle** [*tè-le*] n. f. (du lat. *tutela,* protection). Autorité donnée par la loi ou par un magistrat pour veiller aux biens d'un mineur ou d'un interdit. *Tutelle légitime, légale, naturelle,* celle qui est directement déférée par la loi. *Tutelle dative,* celle qui est conférée par un conseil de famille. *Tutelle testamentaire,* celle qui est déférée par le dernier mourant des père et mère. *Privilège de tutelle,* privilège qui dispense d'être tuteur et curateur. *Tutelle officieuse,* protection légale accordée à un mineur par une personne qui se propose de l'adopter quand il sera majeur. *Fig.* Protection, sauvegarde : *la tutelle des lois.* Surveillance, dépendance gênante : *se mettre en tutelle.*

— ENCYCL. La tutelle est un mandat légal, en vertu duquel une personne se trouve obligée d'administrer les biens d'un mineur et de le représenter dans les actes civils.

Lorsqu'un mineur, qui a encore ses père et mère, a des biens personnels, l'administration en appartient à son père : c'est ce qu'on appelle l'*administration légale.*

Après la dissolution du mariage par la mort de l'un des deux époux, la tutelle des enfants mineurs et non émancipés appartient de plein droit au survivant des père et mère. Quand le père et la mère du mineur sont l'un et l'autre décédés, la tutelle est de plein droit déférée aux ascendants mâles. Enfin, quand le mineur est orphelin, que ses père et mère avant de mourir n'ont désigné aucun tuteur et qu'il n'y a pas d'ascendant mâle, la nomination du tuteur est faite par le *conseil de famille,* composé de six parents ou alliés du mineur (trois du côté maternel, trois du côté paternel), ou, à défaut, d'amis de son père ou de sa mere, et du juge de paix, président. Le conseil de famille nomme aussi un *subrogé-tuteur,* chargé de prendre les intérêts du mineur contre ceux du tuteur.

La loi du 20 mars 1917 a permis aux femmes les fonctions de tutrice, de subrogé-tutrice, de curatrice ou de membre du conseil de famille. Mais la femme mariée doit avoir l'autorisation de son mari.

Le tuteur prend soin de la personne du mineur, administre ses biens en bon père de famille, et répond des dommages-intérêts qui pourraient résulter d'une mauvaise gestion. Dans les actes de la vie civile, le mineur est, suivant les cas, représenté ou autorisé par le tuteur ou le conseil de famille. A la fin de la tutelle, le compte définitif est rendu, et le tuteur est indemnisé de toutes les dépenses utiles.

La loi accorde à la mère la faculté de refuser la tutelle, si elle se juge incapable d'en assumer la charge. Par contre, elle ne peut, si elle se remarie, la conserver sans l'assentiment du conseil de famille, et alors le second mari devient responsable solidairement des actes postérieurs au mariage.

Le mineur est *émancipé* de la puissance paternelle ou de la puissance tutélaire : soit de plein droit par le mariage, soit par la déclaration de ses parents devant le juge de paix, et dès quinze ans révolus, soit enfin par la volonté du conseil de famille, mais à dix-huit ans révolus. L'émancipé peut accomplir seul certains actes de la vie civile ; pour d'autres, il est assisté d'un *curateur.*

Quoique majeur, celui qui est dans un état habituel d'imbécillité, de démence ou de fureur peut être *interdit,* en vertu d'un jugement en audience publique ; l'interdit est assimilé au mineur pour sa personne et pour ses biens.

Enfin, le prodigue et le faible d'esprit sont assistés, dans certains cas juridiques énumérés par la loi, d'un curateur nommé *conseil judiciaire.*

*Tutelle officieuse.* La tutelle officieuse sert de préliminaire à l'adoption. C'est une sorte de contrat, par lequel une personne s'oblige à fournir gratuitement à un mineur la nourriture et l'éducation, à administrer ses biens, à l'adopter plus tard ou, à défaut, à lui fournir des moyens d'existence.

Le tuteur officieux doit être âgé de cinquante ans au moins, sans descendants légitimes, et avoir l'assentiment de son conjoint. Le mineur doit avoir moins de quinze ans et être autorisé par ses parents ou par ceux sous la dépendance desquels il se trouve.

La tutelle officieuse se forme par un procès-verbal du juge de paix exprimant la volonté du tuteur officieux et de la personne qui a autorité sur le mineur.

**tuteur, trice** n. (lat. *tutor, trix ; de tueri,* protéger). Personne à qui est confiée la tutelle d'enfants mineurs ou d'interdits. N. m. Perche ou armature de métal ou de bois, qui soutient une plante. *Tuteur officieux,* nom donné à celui qui, en vue de l'adopter ultérieurement, s'engage à subvenir aux besoins d'un mineur.

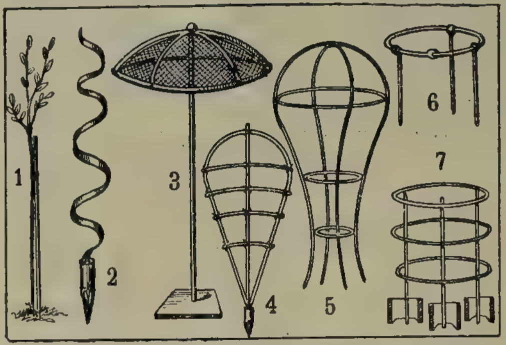

Tuteurs : 1. Ordinaire ; 2. En fer spiralé ; 3. Parapluie pour plantes grimpantes ; 4. Tuteur vase ; 5. Boule pour plantes grimpantes ; 6. Pour fraisiers ; 7. Pour œillets.

**tuteurage** n. m. *Arbor.* Action de munir un jeune arbre d'un tuteur.

**tuteurer** [*ré*] v. a. (de *tuteur*). Munir d'un tuteur : *tuteurer des œillets.*

**tuthie** ou **tutie** [*tî*] n. f. Oxyde de zinc, qui se produit dans le travail de certains minerais.

**Tuticorin,** port de mer de l'Empire anglais des Indes (présidence de Madras), sur le golfe de Madras ; 40.000 h. Pêcheries de perles.

**tutiorisme** [*si-o-ris-me*] n. m. (du lat. *tutior,* compar. de *tutus,* sûr). Système de théologie morale en vertu duquel on serait tenu de suivre pratiquement l'opinion la plus sûre, c'est-à-dire la plus sévère, toutes les fois que l'opinion la plus large n'est pas théoriquement certaine. ANT. **Laxisme.**

**tutioriste** [*si-o-ris-te*] n. m. Partisan du tutiorisme.

**tutoiement** [*toî-man*] ou **tutoîment** [*man*] n. m. Action de tutoyer.

**tutorial, e, aux** adj. (du lat. *tutor*). Se dit de ce qui a rapport au système d'éducation dans lequel les élèves, au lieu d'être internés, logent chez le professeur.

**tutoyer** [*toi-ié*] v. a. (rad. *tu.* — Se conj. comme *aboyer.*) User des mots *tu, te, toi,* au lieu de *vous,* en parlant à quelqu'un. *Pop. Tutoyer une chose,* la traiter sans ménagement.

**tutoyeur, euse** [*toi-ieur, eu-ze*] n. Personne qui a l'habitude de tutoyer. Adj. Qui a le caractère du tutoiement.

**tutti** [*tout'-ti*] n. m. (mot ital. : pl. de *tutto,* tout). *Musiq.* Passage d'ensemble de toutes les parties d'un orchestre.

**tutti frutti** [*tout'-ti-frout'-ti*] express. italienne signifiant *tous fruits,* employée dans quelques termes culinaires : *un sorbet* tutti-frutti, et par abrév. *un tutti frutti.*

**tutti quanti,** mots ital. signif. *Tous tant qu'on est ; tant qu'il y en a.* (On emploie cette locution pour abréger une énumération, et elle correspond presque à notre *etc.* On l'emploie le plus souvent par ironie.)

**Tuttlingen** [*lin'-ghèn*], v. d'Allemagne (Wurtemberg), au confluent du Danube et l'Elta ; 15.000 h. Filatures.

**tutu** n. m. Petit derrière d'enfant, dans le langage des nourrices : *donner une fessée sur le tutu.* Sorte de caleçon bouffant des danseuses de théâtre, et, *par ext.,* leur jupe de gaze, courte et flottante.

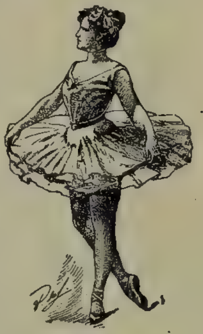
Tutu.

**Tuxpan** ou **Tuxpam,** v. et port du Mexique (Etat de Vera-Cruz), à l'embouchure du *rio Tuxpan ;* 7.000 h. Débouché d'une région pétrolifère.

**Tuxtla,** massif volcanique du Mexique (Etat de Vera-Cruz) ; altit. 1.500 m. Sa plus forte éruption a eu lieu en 1793. — Ville du Mexique, cap. de l'Etat de Chiapas ; 10.000 h.

**Tuy,** v. d'Espagne (Galice), sur le Minho ; 12.000 h. Commerce de bois de construction. Cathédrale fortifiée du XIIe siècle et beau cloître.

**tuyau** [*tu-iô* ou *tui-iô*] n. m. (orig. germ.). Tube ou canal circulaire ou prismatique de fer, de plomb, etc. : *tuyau d'orgue, de cheminée.* Bout creux d'une plume d'oiseau. Tige creuse du blé et de certaines plantes. Pli cylindrique que l'on fait à du linge empesé. *Tuyau sonore,* tube à parois lisses et rigides, rendant un son lorsque la masse d'air qu'il renferme entre en vibration. *Fam. Dire quelque chose dans le tuyau de l'oreille,* dire quelque chose à voix basse et en secret. *Tuyau d'arrosage,* tuyau destiné à amener à la lance d'arrosage l'eau prise à une conduite principale. *Arg. des courses.* Renseignement confidentiel. *Fam.* Renseignement quelconque. *Pop.* Gosier, estomac. *Tuyau de poêle,* chapeau haut de forme.

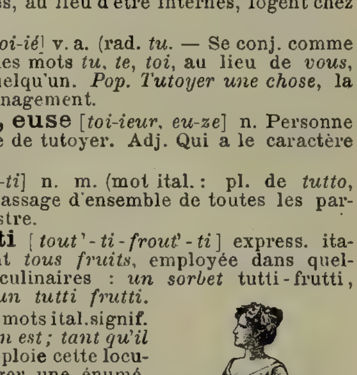

Tuyaux : 1. De cheminée ; 2. A emboîtement ; 3. En cuivre cloué ; 4. D'aspiration, en caoutchouc ; 5. De refoulement, en caoutchouc ; 6. En tôle, pour poêle.

**tuyautage** [*tu-iô* ou *tui-iô*] n. m. Action de tuyauter : *tuyautage du linge.* Ensemble des tuyaux d'une machine à vapeur. *Arg.* Action de renseigner confidentiellement, en matière de courses ou autrement.

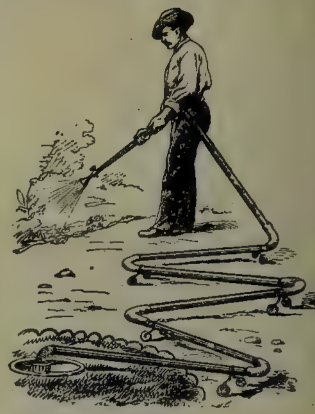
Tuyau d'arrosage.

**tuyauté** [*tu-iô* ou *tui-iô*] n. m. Manière dont le linge est tuyauté.

**tuyauter** [*tu* ou *tui-iô-té*] v. a. (de *tuyau*). Repasser et plisser en forme de tuyaux avec un fer chauffé : *tuyauter un bonnet. Arg. des courses.* Renseigner ; indiquer le cheval à prendre. D'une façon générale, renseigner. V. n. Se dit d'une céréale qui se forme en tuyau, ou dont la tige qui doit porter l'épi commenec à monter.

**tuyauterie** [*tu-iô* ou *tui-iô-te-rî*] n. f. Fabrique de tuyaux métalliques. Ensemble des tuyaux d'une machine à vapeur, d'une installation d'éclairage au gaz, etc.

**tuyauteur, euse** [*tu-iô* ou *tui-ô-teur, eu-ze*] n. *Arg. des courses.* Personne qui fait métier de donner des renseignements sur les chevaux à jouer. Personne qui renseigne en général.

**Tuyen-Quan,** v. du Tonkin, sur la rivière Claire, où une faible garnison française, sous les ordres du commandant Dominé, soutint victorieusement, contre une armée chinoise, un siège de plus de trois mois (durant lequel se distingua le sergent Bobillot), avant d'être débloquée par le colonel Giovanninelli (1884-1885).

**tuyère** [*tu-iè-re*] n. f. (de *tuyau*). Ouverture pratiquée à la partie inférieure d'un fourneau, et destinée à recevoir le bec des soufflets.

— ENCYCL. Le revêtement métallique ou *tuyère* qui garnit la partie creusée de la paroi dans laquelle pénètre la buse préserve de l'usure la maçonnerie de cette paroi. Il y a en réalité deux tuyères concentriques faites d'une seule pièce de fonte ou de tôle et dans l'intervalle desquelles circule un courant d'eau qui les rafraîchit.

**Tuzaguet,** comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 30 kil. de Bagnères-de-Bigorre ; 1.045 h.

**Tver** ou **Twer,** v. de la Russie d'Europe, sur la Volga ; 64.000 h. Filatures. Foires importantes. — Le gouv. a 2.400.000 h.

**Twain** (Samuel Langhorne CLEMENS, connu sous le pseudonyme de *Mark*), écrivain américain, né à Florida, m. à Redding (1835-1910), auteur de *the Innocents abroad, the Adventures of Tom Sawyer,* et de courts récits comme *la Célèbre grenouille sauteuse de Calaveras,* où les Américains goûtent un humour pince-sans-rire et des inventions cocasses.

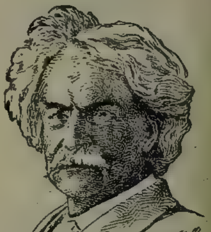
Mark Twain.

**Tweed** (le), petite rivière qui baigne Melrose et Kelso, et sépare l'Angleterre de l'Ecosse ; 156 kil.

**tweed** [*tou-id'*] n. m. (mot angl., altération de *twill*). Espèce de laine teinte d'Ecosse ; étoffe faite avec cette laine.

**Twickenham,** v. d'Angleterre (comté de Middlesex), sur la Tamise, en face de Richmond ; faubourg de Londres agrandie, 34.800 h. ; habité par nombre de personnages célèbres (Pope, Ch. Dickens, Tennyson, etc).

**twill** n. m. (m. angl.). Etoffe croisée.

**twine** [*toua-în*] n. f. (de la *Twine,* rivière d'Angleterre, parce que les pêcheurs de cette rivière portent des vêtements de ce genre). Paletot d'homme, sans taille.

**two-step** [*tou-stèp'*] n. m. (mot angl. signif. *deux pas.* Danse américaine, qui n'est qu'une variété de polka, introduite en Europe au début du XXe siècle, et qui s'exécute sur une mesure à 6/8 ou à 2/4. Composition musicale adaptée à cette danse.

**Tyane,** anc. v. de la Cappadoce, patrie d'Appollonius de Tyane.

**Tyburn,** quartier de Londres, qui fut, jusqu'en 1783, le lieu des exécutions capitales.

**Tycho-Brahé** [*ko*], astronome danois, né en Scanie, m. à Prague (1546-1601), créateur d'un système astronomique différent de ceux de Ptolémée et de Copernic. Il eut le tort de prendre au sérieux les chimères de l'astrologie. Il fut le maître de Kepler, à qui ses *Observations* permirent de formuler les célèbres lois qui ont immortalisé son nom.

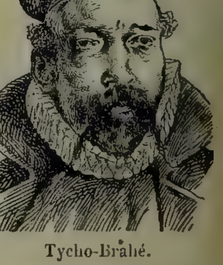
Tycho-Brahé.

**tychoparthénogénèse** [*ko, nè-ze*] n. f. (du gr. *tukhê,* hasard, et de *parthénogénèse*). Parthénogénèse accidentelle, telle qu'on l'observe, par exemple, chez les bombycides.

**tychopotamique** [*ko*] adj. (du gr. *tukhê,* hasard, et *potamos,* fleuve). *Faune tychopotamique.*

forme du plancton potamique, limitée aux échancrures des fleuves et des cours d'eau dans lesquelles l'eau se trouve relativement au repos.

**Tychsen** [*tik-sèn*] (Olaüs Gerhard), orientaliste allemand, né à Tondern (Slesvig), m. à Rostock (1734-1815). Il a été le véritable fondateur de la paléographie arabe.

**Tydée,** héros étolien, roi de Calydon et de Periboia, un des sept chefs qui assiégèrent Thèbes. Il fut le père de Diomède.

**Tyldesley,** v. du Royaume-Uni (Grande-Bretagne) Angleterre, comté de Lancastre ; 15.600 h.

**tylenchus** [*lin-kuss*] n. m. Genre de vers nématodes, vivant dans les matières végétales fermentées, et qui sont répandus sur tout le globe.

**Tyler** [*lèr*] (Walter ou Wat), rebelle anglais, qui dirigea la révolte des paysans en 1381, et fut tué par le maire de Londres, Walworth, sur un geste menaçant qu'il avait fait à l'adresse du roi Richard II.

**Tyler,** v. des États unis d Amérique (Texas) ; 12.000 h. Ch.-l. du comté de Smith, dans un district agricole.

**tylome** n. m. (gr. *tulôma*). Callosité de l'épiderme.

**tylose** [*lo-ze*] n. f. (gr. *tulôsis*). Cor aux pieds ; œil-de-perdrix.

**tympan** [*tin*] n. m. (du gr. *tumpanon*, tambour). Cavité de l'oreille, sur laquelle est tendue une membrane sonore : *la rupture de la membrane du tympan entraîne souvent la surdité. Fig. Briser le tympan à quelqu'un*, lui parler trop fort. *Impr.* Dans la presse à bras, châssis tendu d'étoffe sur lequel on pose les feuilles à imprimer. *Archit.* Espace uni ou orné de sculpture entre les trois corniches du fronton : *tympan d'un temple grec.* Espace uni ou sculpté, circonscrit par plusieurs arcs ou plusieurs lignes droites : *tympan d'une porte de cathédrale. Menuis.* Panneau entre les moulures. *Mécan.* Pignon denté qui engrène dans les dents d'une roue. *Hydraul.* Roue hydraulique qui puise l'eau par son pourtour et la déverse par son axe. Dans un pont en maçonnerie, mur qui maintient les remblais placés entre le corps de voûte et la plate-forme.

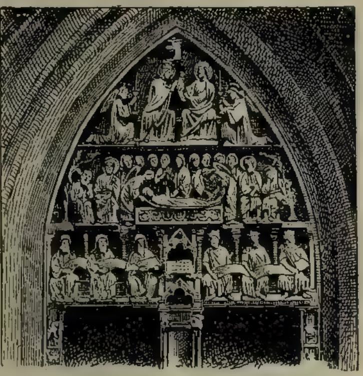
Tympan de Notre-Dame de Paris (archit.).

— Encycl. *Anat.* et *pathol. Membrane du tympan.* Le tympan est une membrane mince, transparente, tendue en forme de cloison à peu près circulaire, et séparant le conduit auriculaire de la caisse du tympan.

La membrane du tympan peut être le siège de lésions très diverses : des érosions, des granulations des phlyctènes déterminées par l'existence d'une otite externe, des ulcérations, des épanchements, des relâchements, des incrustations calcaires, etc.

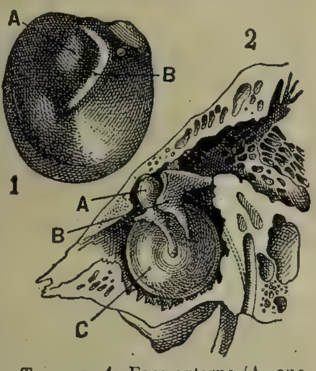

Tympan : 1. Face externe (A, apophyse verticale de l'enclume ; B, manche du marteau) ; 2. Face externe (A, marteau ; B, enclume ; C, membrane du tympan).

Les lésions du tympan ou sa rupture ont pour conséquence une diminution de la sensibilité auditive.

**tympanal, e, aux** [*tin*] adj. *Anat.* Qui a rapport au tympan. *Os tympanal*, os en forme d'anneau, sur lequel est tendue la membrane du tympan.

**tympanique** [*tin*] adj. Qui a rapport au tympan : *membrane tympanique.* Qui a rapport au tambour. N. f. Art d'exécuter les batteries de caisse.

**tympaniser** [*tin, zé*] v. a. (du gr. *tumpanon*, tambour). Faire connaître à grand bruit. (Vx.) Décrier hautement quelqu'un. Harceler ; agacer.

**tympanisme** [*tin-pa-nis-me*] n. m. (du gr. *tumpanon*, tambour). Gonflement de l'abdomen, causé par l'accumulation des gaz dans l'intestin.

**tympanite** [*tin*] n. f. (du gr. *tumpanon*, tambour). Enflure du ventre, produite par une accumulation de gaz.

**tympanon** [*tin*] n. m. (du gr. *tumpanon*, tambour). Instrument de musique monté avec des cordes de laiton, qu'on touche avec des baguettes de bois.

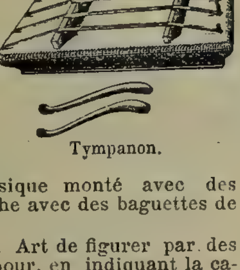
Tympanon.

**tympanonique** n. f. Art de figurer par des signes les batteries du tambour, en indiquant la cadence, le degré de vitesse et d'énergie, le jeu des baguettes.

**tympe** [*tin-pe*] n. f. Pierre maçonnée à la partie antérieure d'un fourneau de forge. Côté d'un creuset de fondeur, opposé à la rustine.

**Tyndale** (William), réformateur anglais, né sur les confins du pays de Galles entre 1490 et 1495, exécuté comme hérétique en 1536. Ses écrits contribuèrent aux progrès de la Réforme en Angleterre. Le principal traducteur de la Bible en anglais (d'après l'hébreu).

**Tyndall** (John), physicien anglais, né à Leighlin Bridge (Irlande), m. à Hind Head (1820-1893) ; auteur de travaux remarquables sur la chaleur, l'électricité, les glaciers, etc.

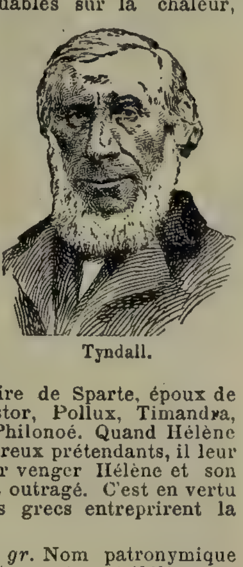
Tyndall.

**tyndallisation** [*da-li-za-si-on*] n. f. Méthode de stérilisation, due à Tyndall.

— Encycl. La tyndallisation consiste à chauffer la matière à stériliser de 55° à 60° pendant une heure ou deux, puis à laisser refroidir. On recommence douze heures plus tard. On arrive, par ce procédé, à stériliser complètement des substances albuminoïdes, sans les détruire. C'est un des procédés courants de stérilisation du lait.

**Tyndare,** roi légendaire de Sparte, époux de Léda et père putatif de Castor, Pollux, Timandra, Hélène et Clytemnestre, Philonoé. Quand Hélène fut recherchée par de nombreux prétendants, il leur fit jurer de s'unir tous pour venger Hélène et son mari, si l'un ou l'autre était outragé. C'est en vertu de ce serment que les chefs grecs entreprirent la guerre de Troie. (*Myth.*)

**Tyndarides.** *Myth. gr.* Nom patronymique de Castor et de Pollux, Clytemnestre et Hélène, enfants de Tyndare : *Un, une Tyndaride.*

**Tyne** (le), petit fleuve d'Angleterre, qui naît dans les monts Cheviot, arrose Newcastle et se jette dans la mer du Nord ; 60 kil.

**Tynemouth,** v. d'Angleterre (comté de Northumberland), port sur le *Tyne ;* 63.780 h. Commerce de charbon. Station balnéaire.

**type** n. m. (du lat. *typus*, gr. *tupos*, empreinte). Empreinte servant à produire des empreintes semblables. Modèle idéal, réunissant à un haut degré les traits essentiels de tous les objets de même nature : *les Géorgiens nous offrent le type de la beauté humaine.* Ensemble de traits caractéristiques : *le type anglais. Fam.* Figure, personnage d'une forte originalité : *c'est un vrai type.* Original, excentrique : *quel type ! Pop.* Personne, individu quelconque. *Biol.* Se dit de la forme générale autour de laquelle oscillent les variations individuelles d'une race, d'une espèce. *Typogr.* Caractère d'imprimerie.

**typer** [*pé*] v. a. Marque d'un type : *typer des poudres.* V. n. Présenter tel type : *des sucres qui typent 80.*

**typesse** [*pè-se*] n. f. *Pop.* Femme.

**typewriter** [*taï-pe-raï-teur*] n.m. (mot angl. ; de *type*, caractère, et *writer*, qui écrit). Nom anglais de la machine à écrire ou dactylotype.

**typha** n. m. Genre de plantes monocotylédones, renfermant des plantes aquatiques rhizomateuses, à longues feuilles alternes, à fleurs groupées en deux chatons cylindriques, dont l'un devient roux fauve ou noirâtre. (Les typhas, appelés communément *massettes, masses d'eau, lambourdeaux, cannes de jonc, quenouilles*, etc., sont cultivés pour la décoration des pièces d'eau.)

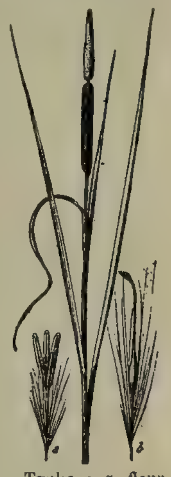

Typha : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

**typhacé, e** adj. *Bot.* Qui ressemble au genre *typha.* N. f. pl. Famille de plantes monocotylédones aquatiques, dont le genre *typha* est le type. S. une *typhacée.*

**Typhée,** fils du Tartare et de la Terre, chef des Géants qui escaladèrent le ciel. (Il fut foudroyé par Jupiter.) [*Myth.*]

**typhique** adj. Qui concerne le typhus ou la fièvre typhoïde : *affection typhique.* Substantiv. Personne atteinte du typhus, de la fièvre typhoïde.

**typhisation** [*za-si-on*] n. f. Accidents toxiques, déterminés par l'insuffisance ou la suppression de la fonction rénale, et caractérisés par de l'abattement et de la stupeur.

**typhlite** n. f. (du gr. *tuphlos*, aveugle). Inflammation du cæcum et de son appendice : *lorsque la typhlite est limitée à l'appendice cæcal, elle prend le nom* d'appendicite.

**typhlographe** n. m. (du gr. *tuphlos*, aveugle, et *graphein*, écrire). Instrument au moyen duquel les aveugles peuvent écrire.

**typhlophile** n. et adj. (du gr. *tuphlos*, aveugle, et *philos*, ami). Se dit de celui qui s'intéresse au sort des aveugles : *congrès des typhlophiles.*

**typhlops** [*opss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens opotérodontes, renfermant de petits serpents cylindriques, des régions chaudes du globe.

**typho-bacillose** ou **typho-tuberculose** n. f. Tuberculose miliaire aiguë, d'apparence typhoïque.

**typho-dipthérie** n. f. Maladie épidémique qui est une association de la fièvre typhoïde et de la diphtérie.

**typhoémie** [*mî*] n. r. (du gr. *tuphos*, stupeur, et *haima*, sang). Altération du sang par les maladies typhoïdes.

**typhogène** adj. (du gr. *tuphos*, stupeur, et *gennân*, engendrer). Qui produit le typhus, la fièvre typhoïde.

**typhoïde** [*fo-i-de*] adj. (du gr. *tuphos*, stupeur, et *eidos*, forme) adj. Qui a le caractère du typhus. *Etat typhoïde*, etat de stupeur que l'on observe dans certaines infections graves, et qui paraît dû à l'intoxication des éléments du système nerveux central par des toxines narcotiques, que sécrètent les bactéries pathogènes. *Fièvre typhoïde*, se dit d'une maladie générale infectieuse déterminée par un microbe spécifique. S'emploie substantiv. : *une typhoïde grave.* Syn. FIÈVRE MUQUEUSE, DOTHIÉNENTÉRIE, TYPHUS ABDOMINAL

— Encycl. La fièvre typhoïde est due à l'infection de l'organisme par un microbe découvert et bien décrit par Eberth en 1882. On le rencontre dans les selles des typhiques, les eaux, les légumes, les huîtres, etc. La fièvre typhoïde frappe surtout les jeunes gens surmenés ; elle est endémique dans les grandes villes et, quoique peu contagieuse, elle devient parfois épidémique. C'est en général par des eaux contaminées que la maladie se transmet, ainsi qu'on l'observe à Paris chaque fois que l'eau de Seine remplace l'eau de source dans la consommation. La fièvre typhoïde est presque toujours précédée de troubles intestinaux, d'une sensation de courbature avec ou sans température. En cas de doute du diagnostic, on recourt aujourd'hui au phénomène de l'agglutination. Quelques gouttes du sérum du sang des typhiques, ajoutées à une culture liquide du bacille, réunissent tous les microbes en amas, les agglutinent, ce qui n'a pas lieu quand ce n'est pas la fièvre typhoïde. Le meilleur guide dans la description de cette maladie est le thermomètre ; aussi, a-t-on divisé l'évolution typhique en trois périodes : *ascension, état* et *déclin.*

*Période d'ascension.* Le malade présente de la céphalée, des vertiges, des épistaxis, de la diarrhée légère, de l'insomnie, etc. Sa température, plus élevée le soir que le matin, monte vers le quatrième jour à 40°.

*Période d'état.* La fièvre est continue, en ce sens que la température est supérieure à la normale, mais présente des oscillations. Cette période dure de dix à quinze jours ; les symptômes primitifs s'accentuent ; le malade reste toujours couché sur le dos, sa face est sans expression, son regard est vague, la respiration est rapide ; la langue, desséchée, rouge sur les bords, présente l'aspect d'une *langue de perroquet.* Le délire est fréquent, parfois violent. A cette période, vers le huitième jour, apparaissent sur l'abdomen, rarement sur les membres ou la face, de petites *taches lenticulaires roses*, qui sont caractéristiques.

*Période de déclin.* Vers le deuxième septénaire, la défervescence commence, et au bout du troisième elle est généralement complète ; tous les symptômes s'amendent et disparaissent.

Suivant la prédominance de tel ou tel symptôme, on a décrit des fièvres typhoïdes *nerveuses, thoraciques, adynamiques*, etc. ; ce sont de simples variétés.

*Complications.* Les complications sont fréquentes ; elles aggravent toujours le pronostic : hémorragie intestinale, bronchite, suppuration musculaire ou osseuse, néphrite, phlébite, péritonite par perforation, mort subite, etc.

Le diagnostic est assez facile dans la période d'état ; mais il peut être hésitant au début. Le *séro-diagnostic*, qui est basé sur le pouvoir agglutinatif du sérum des typhiques sur les cultures pures, permet de lever les doutes. Cette preuve est d'ailleurs assez tardive. Plus précocement, l'*hémoculture* montrera la présence du bacille d'Eberth dans le sang du malade. Le pronostic doit toujours être réservé.

La prophylaxie de la fièvre typhoïde, qui comporte une eau pure en boisson, du lait bouilli, etc., est assurée aujourd'hui par la vaccination, qui a arrêté net un nombre déjà considérable d'épidémies et notamment celle qui menaçait l'armée pendant la guerre. Depuis 1912, la vaccination antityphique est obligatoire pour les soldats.

Le traitement aujourd'hui presque universellement adopté c'est l'emploi systématique des bains froids ou du moins à température assez basse. On donne en même temps du lait, du sucre, et l'on traite séparément chaque symptôme.

La fièvre typhoïde doit être déclarée par le médecin traitant : elle nécessite une désinfection de l'appartement occupé par le malade.

— *Art vétér. Maladies typhoïdes.* On désigne ainsi plusieurs maladies infectieuses du cheval, ayant des symptômes communs mais paraissant avoir des sièges différents : ainsi l'on distingue une *entérite typhoïde*, une *pneumonie typhoïde*, un *vertige typhoïde*, etc. On trouve généralement, dans le sang des chevaux malades, un microbe du groupe *pasteurella.* Les symptômes locaux sont ceux qui appartiennent à la variété de la maladie, c'est-à-dire ceux de l'entérite, de la pneumonie ou de la congestion cérébrale.

Le traitement consiste à fournir aux malades de l'air très pur, à les loger sous un hangar avec de bonnes et grandes couvertures. Frictions sèches générales pour activer la circulation, alimentation fraîche en herbe et racines ; sulfate de quinine 3 à 4 grammes seulement, et seulement au début ; sulfate d'ézérine 20 centigrammes, ou nitrate de pilocarpine, 20 centigrammes en bols tous les deux jours ou en injections sous-cutanées. Désinfecter avec soin les locaux après la cessation de la maladie.

**typhoïque** ou **typhoïdique** [*fo-i*] adj. Qui se rapporte à la fièvre typhoïde.

**typhomane** n. Personne atteinte de typhomanie.

**typhomanie** [*nî*] adj. (du gr. *tuphos*, stupeur, et *mania*, manie). Etat typhoïque compliqué de délire, qu'on observe dans les formes graves de la fièvre typhoïde.

**typhon** n. m. (chinois *tafung*). Violent ouragan de l'océan Indien : *les typhons sont des cyclones à faible rayon.*

**Typhon,** nom grec de *Toubhon* ou *Set-Siton*, dans l'Egypte ancienne, originairement dieu de la Terre et du désert. Lorsqu'il fut impliqué dans le mythe osirien, il fut considéré comme frère d'Osiris, contre qui il se révolta et qu'il tua ; il prit un caractère funeste et personnifia les ténèbres, la stérilité.

**typhonien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui tient du typhon : *ouragan typhonien. Géol.* Se dit de terrains primitifs en grandes masses non stratifiées.

**typhose** [*fo-ze*] n. f. (du gr. *tuphos*, stupeur). Etat fébrile, présentant quelque analogie avec la typhomanie, mais sans que l'on puisse constater la présence du bacille d'Eberth.

**typhotoxine** [*tok-si-ne*] n. f. Toxine de la fièvre typhoïde.

**typhus** [*fuss*] n. m. (du gr. *tuphos*, stupeur). Nom sous lequel on désigne diverses affections contagieuses : le *typhus exanthématique* ou typhus proprement dit : le *typhus à rechute* ou *fièvre récur* *rante* (v. RÉCURRENT), le *typhus abdominal* ou *typhoïde*, enfin le *typhus amaril*, qui est la *fièvre jaune*. *Typhus des membres*, nom donné parfois aux formes septicémiques de l'ostéomyélite des adolescents.

— Encycl. Le *typhus exanthématique* ou *pétéchial*, qui doit seul porter le nom de *typhus*, est une maladie épidémique qui survient surtout dans les agglomérations de blessés ou chez les individus placés dans de mauvaises conditions hygiéniques. Il est d'ailleurs prouvé, par les recherches de Nicole et Conseil, que le typhus est transmis par le pou du corps. Aussi, depuis le XVIe siècle jusqu'au XIXe siècle, a-t-il accompagné toutes les guerres, produisant plus de ravages que les batailles. Les plus célèbres épidémies sont celles de Mayence en 1814, qui causa 25.000 morts sur 60.000 habitants, et celle de Leipzig en 1813 : 14.000 morts sur 20.000 malades. Actuellement, les progrès de l'hygiène le feront disparaître ; il n'en reste pas moins endémique dans les populations pauvres de l'Irlande, du Mexique et des Indes. La symptomatologie est assez complexe, car il se rencontre souvent avec le scorbut et la dysenterie. Après quelques prodromes (écoulement nasal, céphalée, etc.), un frisson survient avec des vomissements continus pendant quelques jours. Puis la fièvre s'établit (40°), les forces diminuent, et, vers le sixième jour, apparaissent sur le tronc et les membres des taches ecchymotiques et pétéchiales, qui disparaissent en quatre ou cinq jours. Les symptômes s'accentuent ensuite ; l'affaiblissement est extrême, la toux sèche, puis au délire violent succède le coma, etc. Lorsque la guérison s'obtient, la température commence à diminuer vers le dixième jour, et un sommeil profond s'établit. La convalescence est toujours très longue. Il n'y a pas de médication spécifique. On se borne à traiter les symptômes.

— *Art vétér.* Syn. de PESTE BOVINE. V. PESTE.

**typifié, e** adj. Dont on a fait un type.

**typique** adj. (de *type*). Symbolique, allégorique : *le sens typique*. Qui caractérise un type : *les traits typiques de la race jaune*. Qui a une forte originalité : *personnage typique*. Qui se rapporte à un type. N. m. *Liturg. gr.* Livre qui contient l'ordre de l'office pour toute l'année.

**typo** n. m. Abréviation familière de TYPOGRAPHE.

**typochromie** [*kro-mî*] n. f. (du gr. *tupos*, empreinte, et *khrôma*, couleur). Impression typographique en couleurs.

**typocœlographie** [*sé, fî*] n. f. (du gr. *tupos*, type, *koilos*, creux, et *graphein*, écrire). Art d'écrire mécaniquement à l'aide de types mobiles creux.

**typographe** n. m. (du gr. *tupos*, type, et *graphein*, écrire). Celui qui sait, qui exerce l'art de la typographie. Adjectiv. : *ouvrière typographe*.

**typographie** [*fî*] n. f. (du gr. *tupos*, type, et *graphein*, écrire). Art de l'imprimerie. (V. CARACTÈRE.)

**typographique** adj. Qui a rapport à la typographie. V. CARACTÈRE.

**typographiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière typographique.

**typolithe** n. f. (du gr. *tupos*, type, et *lithos*, pierre). *Géol.* Pierre qui porte des empreintes de plantes ou d'animaux.

**typolithographie** [*fî*] n. f. (du gr. *tupos*, type, *lithos*, pierre, et *graphein*, écrire). *Techn.* Impression sur pierre, permettant d'intercaler des dessins ou des ornements dans le texte, au moyen de reports.

**typolithographique** adj. Qui appartient à la typolithographie.

**typologie** n. f. (du gr. *tupos*, caractère, et *logos*, discours). Méthode d'observation des types humains.

**typologique** adj. (de *typologie*). Qui est fondé sur l'étude des types, des phénomènes typiques.

**typomane** n. Personne atteinte de typomanie.

**typomanie** [*nî*] n. f. (du gr. *tupos*, type, et de *manie*). Manie de se faire imprimer. Syn. de STAMPOMANIE.

**typomètre** n. m. (du gr. *tupos*, caractère, et *metron*, mesure). Règle pliante ou rigide divisée en points typographiques, et dont on se sert dans l'imprimerie

**typophonie** [*nî*] n. f. (du gr. *tupos*, caractère, et *phônê*, son). *Mus.* Manière de marquer la voix en frappant.

**typophotographie** [*fî*] n. f. Art d'obtenir des clichés typographiques par la photographie.

**typophotographique** adj. Qui se rapporte à la typophotographie.

**typotélégraphie** [*fî*] n. f. Procédé de télégraphie électrique, par lequel on imprime les dépêches en caractères typographiques.

**typotélégraphique** adj. Qui a rapport à la typotélégraphie.

**typtologie** [*jî*] n. f. (du gr. *tuptein*, frapper, et *logos*, discours). Mot employé par les partisans du spiritisme pour désigner la communication des esprits au moyen de coups frappés par les tables tournantes ou sur un objet quelconque.

**typtologue** [*lo-ghe*] n. Qui pratique la typtologie.

**Tyr,** v. de l'ancienne Phénicie, fondée par les Sidoniens, jadis célèbre par son commerce, son industrie de la pourpre. Elle fut prise par Nabuchodonosor II après un siège de treize ans, puis par Alexandre en 332, par les croisés (1123), à qui les musulmans l'enlevèrent en 1291, après l'avoir inutilement assiégée en 1187. (Hab. *Tyriens*.) Auj. *Sour* ; 5.000 h.

**Tyr,** fils d'Odin, dieu de la mythologie scandinave, invoqué par les guerriers à cause de son courage et de sa force.

**tyran** n. m. (gr. *turannos*). Usurpateur du pouvoir souverain : *Polycrate fut tyran de Samos*. Prince qui gouverne avec cruauté : *Néron fut un cruel tyran*. *Fig.* Celui qui abuse de son autorité : *les enfants gâtés sont des tyrans*.

**tyran** n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, renfermant des gobe-mouches de l'Amérique centrale.

**tyranneau** [*ran'-nô*] n. m. (de *tyran*). Petit tyran subalterne : *les tyranneaux de l'Afrique centrale*.

**tyrannicide** [*ran'-ni*] n. m. (du lat. *tyrannus*, tyran, et *cædere*, tuer). Assassinat d'un tyran. N. Meurtrier d'un tyran. *Hist. gr. Les Tyrannicides*, Harmodios et Aristogiton, qui tuèrent le tyran Hipparque.

**tyrannie** [*ran'-nî*] n. f. (de *tyran*). Pouvoir souverain, usurpé et illégal : *la tyrannie de Pisistrate à Athènes*. Gouvernement injuste et cruel : *la tyrannie de Caligula*. *Fig.* Oppression. Pouvoir de certaines choses sur les hommes : *tyrannie de l'usage, des passions*.

Tyran.

**tyrannique** [*ran'ni-ke*] adj. (gr. *turannikos*). Qui tient à la tyrannie : *loi, pouvoir tyrannique*. *Fig.* Qui exerce une influence irrésistible : *le charme tyrannique de la beauté*.

**tyranniquement** [*ran'-ni-ke-man*] adv. Avec tyrannie : *régner tyranniquement*.

**tyranniser** [*ran'-ni-zé*] v. a. Traiter tyranniquement : *tyranniser ses sujets*. Opprimer : *tyranniser les consciences*.

**Tyrien, enne** (*ri-in, è-ne*], originaire ou habitant de Tyr : *les Tyriens*. Adjectiv. : *la pourpre tyrienne*.

**tyrine** n. f. Syn. de CASÉINE.

**tyroglyphe** n. m. Genre d'acarien, renfermant des animalcules à huit pattes, qui vivent dans les vieux fromages et autres matières alimentaires, telles que la farine : *les tyroglyphes sont appelés vulgairement mites à fromage*.

**tyroïde** [*ro-i-de*] adj. (du gr. *turos*, fromage, et *eidos*, aspect). Qui a l'apparence du fromage.

**Tyrol,** région alpestre partagée entre l'Autriche et l'Italie après avoir été exclusivement comprise dans les Etats autrichiens. La partie italienne du Tyrol ou haute vallée de l'Adige est le *Trentin* ; quant au Tyrol autrichien ou haute vallée de l'Inn, elle compte 306.000 h. (*Tyroliens*). Capit. *Innsbrück*. Belles vallées dominées par de hautes montagnes. Elevage. Industrie active de tissages, papeterie.

**Tyrol** (Alpes du), massif de la partie centrale des Alpes, s'étendant du N. au S., entre le plateau bavarois et le Frioul italien, et comprenant les Alpes calcaires du Tyrol, les Alpes du Tyrol proprement dites et les Alpes dolomitiques du Tyrol.

**tyroleucine** n. f. Produit de dédoublement de l'albumine sous l'action de la baryte.

**Tyrolien, enne** [*li-in, è-ne*], originaire ou habitant du Tyrol : *les Tyroliens*. Adjectiv. : *population tyrolienne*. N. f. *Musiq.* Sorte d'air qui s'exécute en franchissant, avec un accent particulier et à l'aide de certaines notes de poitrine et de tête qui se succèdent rapidement, d'assez grands intervalles toniques. Danse du Tyrol.

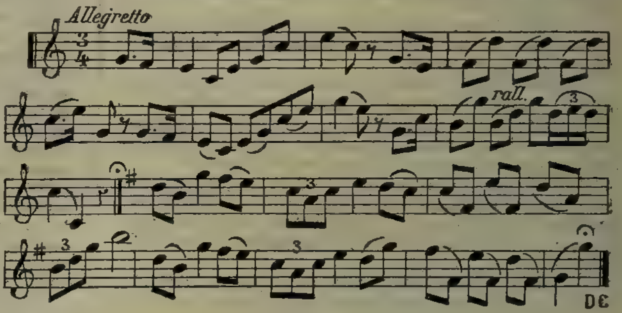

Tyrolienne.

**tyrolite** n. f. Syn. de LEIROCHROÏTE.

**Tyrone,** comté du Royaume-Uni (Irlande, prov. d'Ulster) ; 124.000 h. Ch.-l. *Omagh*.

**tyrosinase** [*zi-na-ze*] n. f. Ferment soluble existant dans certains champignons du genre russule.

**tyrosine** n. f. Matière azotée non albuminoïde qui se rencontre dans les tubercules de pomme de terre, dahlia, racines de betterave, graines en germination de la vesce, du lupin et de la courge. La tyrosine, qui se présente en cristaux fusibles à 235°, peut agir comme un vaccin contre le venin de la vipère.

**tyrothrix** [*triks*] n. m. Genre de bactériacées, qui se rencontrent dans les matières albuminoïdes en fermentation ou en putréfaction.

**tyrrhénien, enne** adj. et n. De Tyrrhénie (Etrurie).

**Tyrrhénienne** (MER), nom donné à la partie de la Méditerranée occidentale située entre l'Italie, la Corse, la Sardaigne et la Sicile. Elle est ainsi dénommée des anciens *Tyrrhènes* ou Etrusques.

**Tyrtée,** poète lyrique grec. Suivant la légende, c'était un maître d'école athénien, boiteux et contrefait. Les Athéniens le députèrent par dérision aux Spartiates, qui, sur l'avis de l'oracle de Delphes, leur demandaient un général pour lutter contre les Messéniens. Il ranima par ses chants le courage des Spartiates, qui furent vainqueurs. Nous possédons de lui d'assez nombreux fragments, d'une facture simple et vigoureuse (VIIe s. av. J.-C.).

**tyrtéen, enne** [*té-in, è-ne*] adj. Relatif à Tyrtée.

**tysonite** n. f. Fluorure naturel de cérium, lanthane et didyme.

**Tzaconie.** *Géogr.* Nom de la côte orientale du Péloponèse (royaume de Grèce).

**tzaconien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Se dit d'un dialecte grec parlé aujourd'hui sur la côte occidentale du Péloponèse.

**tzar, tzarien, enne, tzarine, tzarévitch,** autre orthographe de TSAR, etc.

**Tzaritzyn,** v. de Russie (gouv. de Saratof), au confluent du *Tzaritza* et du Volga ; 101.000 h. Métallurgie.

**Tzarskoié-Selo,** v. de Russie (gouv. de Petrograd) ; 31.000 h. Lieu de villégiature de l'ancienne cour russe. Vieux-Palais. Palais Alexandre.

**Tzetzès** [*tzèt-sèss*] (Jean), poète et grammairien byzantin, né à Constantinople (XIIe s.). Prodigieusement érudit, il a laissé des poèmes complétant Homère (*Iliaka*), une *Explication des mythes homériques* et les *Chiliades*, anecdotes en vers.

**tzigane** ou **tsigane** n. et adj. Nom donné aux Bohémiens. Nom donné aux musiciens bohémiens, ou portant le costume bohémien, qui jouent dans les cafés-concerts, etc.

BOTANIQUE
ZOOLOGIE
G

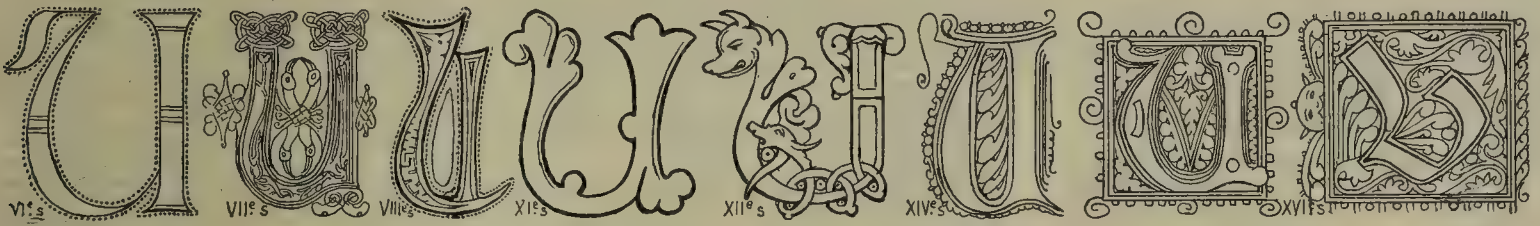

**U** n. m. Vingt et unième lettre de l'alphabet français et la cinquième des voyelles : *un grand* U ; *un petit* u. *Membre d'U*, ouvrage de treillageur en forme d'*U*. ou de *V*. *Paléogr*. Le grec, en donnant à la semi-voyelle sémitique *vau* le simple rôle de voyelle, lui conserve d'abord à peu près sa forme primitive, surtout dans la majuscule. C'est la suppression de la haste inférieure qui a conduit à la forme adoptée par les alphabets italiques. La cursive romaine et la capitale rustique ont une tendance à arrondir l'angle du V et à donner à la lettre cette forme arrondie qu'elle a dans l'onciale et qui a donné naissance à notre *u* minuscule. L'écriture gothique emploie indifféremment les deux formes *U* et *V*. Ce n'est guère qu'au XVIIe siècle que la distinction commence à se marquer entre les deux graphies *U* et *V*, l'une ayant la valeur de voyelle, l'autre de consonne. Cette lettre subit de nombreuses modifications suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde, de la bâtarde, de la normande, de l'italique, etc. *Arbor*. Forme spéciale donnée aux arbres fruitiers (pêcher et abricotier notamment) et qui consiste à élever deux branches parallèles (*U simple*) ou quatre branches équidistantes (*U double*).

ÉCRITURES MODERNES

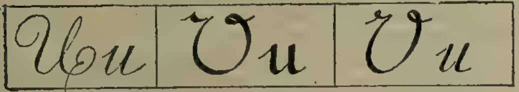

Anglaise — Ronde — Bâtarde

**U** (initiale du mot allem. *Unterseeboot*), dénomination des sous marins allemands pendant la Grande Guerre : *l'« U-20 » coula le « Lusitania »*.

**U,** symbole chimique de l'*uranium*.

**uba** n. f. Pirogue de l'Amazone.

**Ubaldini** (Ruggiero), archevêque gibelin de Pise en 1276. Ugolin ayant refusé de l'associer à la seigneurie, Ubaldini le fit enfermer avec ses fils dans une tour, où il les laissa mourir de faim. V. UGOLIN.

**Ubaye** [*ba-i-e*], torrent des Basses-Alpes, affl. de la Durance. Il naît à 21 kil. de Briançon, baigne Tournoux, Jausiers et Barcelonnette ; 80 kil.

**Ubéda,** v. d'Espagne (prov. de Jaen) ; 22.000 h. Elevage de chevaux ; cuirs, lainages, poteries.

**ubéral, e, aux** adj. (du lat. *uber*, sein). Qui a rapport au sein, à la mamelle. *Fontaine ubérale*, celle dans laquelle l'eau jaillit des seins d'une sylphide, d'une nymphe, d'une femme quelconque.

**ubéreux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. (du lat. *uber*, fertile). Qui est très fécond. (Peu us.)

**uberté** [*bèr*] n. f. (lat. *ubertas*). Fertilité, fécondité. (Vx.)

**Uberti** (Farinata **degli**), chef du parti gibelin à Florence depuis 1239. Banni, il battit les guelfes à la bataille de Mortaperti. Dante lui a consacré un des plus beaux épisodes de la *Divine Comédie* (*Enfer, X, 22-51*).

**Uberti** (Fazio **degli**), poète italien du XIVe siècle, petit-fils du précédent, m. à Vérone, auteur d'un intéressant poème descriptif : *il Dittamondo*.

**ubi bene, ubi patria,** mots lat. signif. : *Où l'on est bien, là est la patrie*. Devise de ceux chez qui les jouissances matérielles l'emportent sur le sentiment patriotique. Elle rappelle le vers de Pacuvius, cité par Cicéron (*Tusculanes*, V, 37) :

Patria est ubicumque est bene.

**Ubiens** [*bi-in*], peuple de l'ancienne Germanie, qui habitait les rives du Rhin, dans les parages de Cologne. Il fut transporté par Auguste sur la rive occidentale du fleuve.

**ubiquisme** [*ku-is-me*] n. m. Doctrine des ubiquistes ou ubiquitaires.

**ubiquiste** [*ku-is-te*] n. et adj. (du lat. *ubique*, partout). *Fam*. Personne ou être qui paraît être dans plusieurs lieux à la fois, ou qui se trouve bien partout. Docteur de l'Université, qui n'était attaché à aucune faculté particulière. *Hist. relig*. Syn. de UBIQUITAIRE.

**ubiquitaire** [*ku-i-tè-re*] n. m. Membre d'une secte de luthériens qui soutenaient que le corps de Jésus-Christ est présent dans l'Eucharistie non par l'effet de la transsubstantiation, mais parce qu'il est présent partout.

**ubiquité** [*ku-i-té*] n. f. (du lat. *ubique*, partout). Le fait d'être présent en tout lieu à la fois. *Je n'ai pas le don d'ubiquité*, je ne puis être partout en même temps.

**ubi solitudinem faciunt, pacem appellant,** mots lat. signif. : *Où ils ont fait un désert, ils disent qu'ils ont donné la paix*. Phrase mise par Tacite (*Vie d'Agricola*, 30) dans la bouche de Galgacus, héros calédonien, flétrissant les rapines des Romains. Ces mots s'appliquent aux conquérants qui colorent leurs déprédations et leur vandalisme d'un spécieux prétexte de civilisation.

**Ubu-roi,** charge énorme donnée au théâtre de l'Œuvre en 1896 par Alfred Jarry. Si absurde et décousue que soit cette farce, le type du roi Ubu est resté comme le symbole d'une bourgeoisie égoïste et stupide.

**Ucalegon,** un des habitants de la ville de Troie, dont parle Virgile dans le IIe chant de son *Enéide*. (V. JAM PROXIMUS ARDET UCALEGON.)

**Ucayali,** grande riv. du Pérou, née dans la Cordillère, affl. de l'Amazone ; 2.000 kil., à travers les forêts vierges.

**Uccello** ou **Ucello** (Paolo DI DONO, dit), ciseleur et peintre florentin, né à Florence vers 1396, m. à Florence en 1475. Il étudia tout particulièrement la perspective (*Saint Jean-Baptiste enfant*, *Bataille*, etc.).

**Uccle,** comm. de Belgique (Brabant), faubourg de Bruxelles ; 25.900 h. Observatoire. Briques, pianos, chaises ; blanchisseries ; toiles.

**Uchard** [*char*] (Mario), romancier et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1824-1893). Ses romans : *Mon oncle Barbassou*, *Inès Parker*, etc., sont d'une amusante fantaisie.

**Uchatius** [*ti-uss*] (François, *baron* **de**), général et technologue autrichien, né à Theresienfeld, m. à Vienne (1811-1881). Il perfectionna le matériel de l'artillerie.

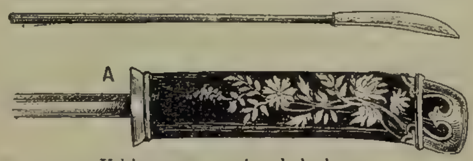

Uchimono : *a*, gaine de la lance.

**uchimono** n. f. Dénomination japonaise de la hallebarde portée jadis par les soldats qui escortaient un daïmio, et dont la lame était couverte d'un fourreau de bois laqué, lequel était souvent enveloppé lui-même d'un sac de soie.

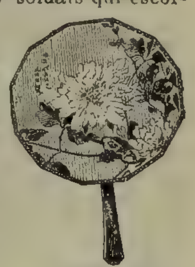

Uchiwa.

**uchiwa** n. m. Désignation japonaise de l'éventail de bambou et de papier, qui passe généralement en Europe pour un écran.

**uchronie** [*kro-nî*] n. f. (du gr. *ou*, non, et *khronos*, temps ; mot forgé sur le type de *utopie*). Utopie appliquée à l'histoire ; l'histoire refaite logiquement telle qu'elle aurait pu être.

**Uckange,** comm. de la Moselle, arr. de Thionville ; 2.420 h. Ch. de f.

**uckewalliste** [*u-ke-val-lis-te*] **n. m.** Membre d'une secte fondée par le Frison Uckewalle, au XVIIe siècle. D'après les uckewallistes, les hommes avaient été irresponsables devant Dieu entre la naissance de Jésus-Christ et la descente du Saint-Esprit sur les apôtres.

**Udall** (Nicholas), écrivain anglais, né dans le Hampshire (1506-1556), auteur de la plus ancienne comédie anglaise : *Ralph Roister Doister.*

**Uddevalla,** v. de Suède (län de Göteborg), sur le Byfjord ; 13.500 h. Port. Ecole de navigation. Ville industrielle.

**Udine,** v. d'Italie (Vénétie), ch.-l. de la prov. homonyme, anc. capit. du Frioul ; 48.000 h. Vieux château. Métallurgie, soie. Udine, base italienne sur le front de l'Isonzo pendant la Grande Guerre, fut prise par les Autrichiens le 29 octobre 1917, au lendemain de « l'éboulement de Caporetto » ; réoccupée par les Italiens le 3 novembre 1918.

**Udine** (Giovanni RICAMATORE, dit *Jean* **d'**), peintre italien, m. à Rome (1499-1564), élève de Raphaël qu'il aida dans ses travaux. On connaît de lui : *la Présentation de Jésus au temple, la Dispute entre les docteurs.*

**udomètre** n. m. (du lat. *udus*, humide, et du gr. *metron*, mesure). Syn. de PLUVIOMÈTRE.

**udométrique** adj. Qui a rapport à la mesure des pluies. (On dit aussi PLUVIOMÉTRIQUE.)

**udonelle** [*nè-le*] n. f. Genre de vers trématodes, renfermant des formes ressemblant à de petites sangsues, et qui sont répandues dans les mers d'Europe : *les udonelles vivent sur les caliges.*

**udore** n. m. Genre d'hydrocharidées, renfermant des herbes aquatiques de l'Amérique du Nord.

**udosadénite** n. f. (du gr. *udos*, eau, et *adên*, glande). Inflammation des glandes sudorales.

**udosolithe** n. f. (du gr. *udos*, eau, et *lithos*, pierre). Concrétion de la sueur.

**udotée** [*té*] n. f. Genre d'algues chlorophycées, de la famille des siphonées, qui vivent dans les mers tropicales.

**Ueberweg** (Frédéric), philosophe allemand, né à Leichlingen, m. à Kœnigsberg (1826-1871) ; auteur d'un *Précis d'histoire de la philosophie.*

**Uechtritz** (Frédéric **d'**), poète allemand, né et m. à Gœrlitz (1800-1893) ; auteur de la tragédie *Alexandre et Darius.*

**Uetikon,** comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur le bord du lac ; 1.400 h.

**Uffholtz,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Thann ; 1.418 h.

**Ugalde** (Delphine BEAUCÉ, dame), cantatrice française douée d'une jolie voix de soprano, née et m. à Paris (1829-1910). Elle chanta avec beaucoup de succès l'opéra-comique et l'opérette. — Sa fille MARGUERITE, née à Paris en 1862, s'est fait remarquer dans l'opérette.

**ugandaloïne** n. m. Composé extrait de l'aloès d'ouganda.

**Ugines,** ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 9 kil. d'Albertville ; 2.560 h. Ch. de f. P.-L.-M. Usines métallurgiques. — Le cant. a 9 comm. et 6.960 h.

**ugni** [*ugh-ni*] n. m. Cépage blanc cultivé dans la Provence.

**Ugolin della Gherardesca,** tyran de Pise, du parti gibelin. Son rival, l'archevêque Ubaldini, le fit jeter dans la tour de Gualandi avec ses deux fils et ses deux petits-fils, et les y laissa mourir de faim. Ugolin succomba le dernier, après avoir essayé de se nourrir de ses enfants (XIIIe s.). Cette circonstance a fourni à Dante un des épisodes les plus terribles de sa *Divine comédie* (*Enfer*, 33) : *la Tour de la Faim.* Dante représente Ugolin qui assouvit sa vengeance en dévorant à belles dents le crâne d'Ubaldini.

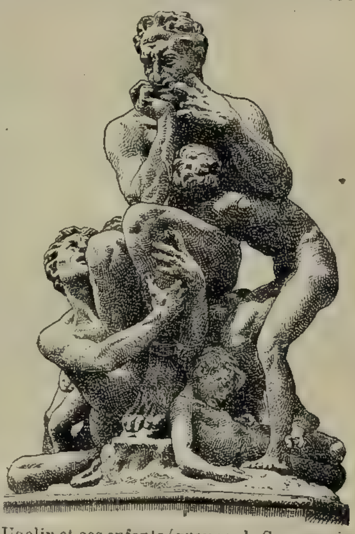
Ugolin et ses enfants (groupe de Carpeaux).

**Ugolin et ses enfants,** tableau de Reynolds (Londres). — Beau groupe en bronze de Carpeaux (1863), au musée du Louvre.

**Ugolini** (Vincenzo), compositeur italien, né à Péronne dans la seconde moitié du XVIe siècle, m. à Rome en 1626 ; auteur de messes et de nombreux motets, psaumes, etc., à plusieurs voix.

**Ugron** (Gabriel), homme politique hongrois, né à Szombat-Falva, en 1847 ; il combattit en 1870, en France, sous Garibaldi.

**Uhde** (Frédéric-Charles DE), peintre allemand, né à Wolkenburg (Saxe), m. à Berlin (1848-1911). Il a représenté des sujets sacrés dans des milieux modernes : *la Sainte Cène, la Nuit sainte.*

**uhlan** [*u* asp.] ou **hulan** [*h* asp.] n. m. (turc *oghlan*). Espèce de lancier, dans les armées allemande, autrichienne et russe.

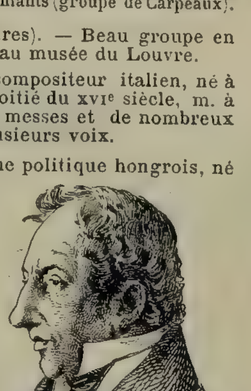
Uhland.

**Uhland** (Jean-Louis), poète lyrique allemand, né et m. à Tubingue (1787-1862), le représentant le plus éminent de l'école souabe ; auteur de poésies patriotiques, dont beaucoup sont encore aujourd'hui populaires.

**Uhrich** [*rik*] (Jean-Jacques-Alexis), général français, né à Phalsbourg, m. à Strasbourg (1802-1886). Il défendit Strasbourg contre les Prussiens en 1870.

**uitlanders** [ *der*] du dialecte hollando-boer *uit*, hors de, et *land*, pays), nom qui fut donné, au Transvaal et dans l'Orange, aux immigrants, par opposition aux Boers, anciens colons de nationalité hollandaise.

**Ujfalvy de Mezœ-Kœvesd** (Charles-Eugène **d'**), orientaliste et voyageur autrichien, né à Vienne, m. à Florence (1842-1904). Il passa la plus grande partie de sa vie en France, où il professa à l'Ecole des langues orientales.

**Uj-Videck, Novi-Sad** ou **Neusatz,** v. de Yougoslavie, sur le Danube, en face de la forteresse de Petervarad ; 33.600 h. Siège de l'évêque de l'Eglise orthodoxe. Commerce de céréales et de vins.

**Ujyski** (Cornelis), poète polonais, né à Beremiany, m. à Pavlov (Galicie) [1823-1897], auteur des *Mélodies bibliques*, des *Interprétations de Chopin*, des *Plaintes de Jérémie*, œuvres d'une inspiration nationale.

**ukase** ou **oukase** [*ka-ze*] n. m. (russe *ukasasi*). Ordonnance du tsar : *un ukase impérial. Fig.* Décision empreinte d'absolutisme : *les ukases d'un chef de bureau.*

**Ukraine** [*u-krè-ne*] (c'est-à-dire *Frontière marche*), partie de l'Europe orientale englobant tout le sud-ouest de la plaine russe, sur les deux rives du Dniéper, entre les frontières de Pologne et de Roumanie, les mers Noire et d'Azov, la Grande-Russie et la Russie Blanche ; 46 millions d'hab. (*Ukrainiens* ou *Petits-Russes*) vivant dans des steppes immenses et se livrant surtout à l'élevage de nombreux troupeaux et à la culture. Capit. : *Kharkov*, *Kiev* et *Odessa.* Ce pays, qui englobe 12 des gouvernements de l'ancienne Russie tsariste (mais non pas la Crimée), ne couvre pas toute la superficie territoriale qu'il prétend devoir lui appartenir. Il est doté depuis 1920 d'un gouvernement républicain soviétique socialiste, et fait partie de la République soviétique fédérative de la Russie, qui a, depuis le traité de Riga du 19 mars 1921, reconnu l'indépendance de l'Ukraine.

A-t-il existé dès le IXe siècle de notre ère un Etat d'Ukraine, on n'oserait l'affirmer ; mais du moins cet Etat s'est-il trouvé par la suite vassal de la Lituanie, de la Pologne, de l'Autriche et de la Russie avant de disparaître comme individualité politique au XVIIe siècle. Il a ressuscité en novembre 1917 sous la forme de « République du Peuple d'Ukraine », et a subi depuis lors de nombreuses vicissitudes ; envahi par les armées bolcheviques, puis par les Allemands en 1918, l'Etat ukrainien a combattu en 1919 d'abord les Polonais, puis les Russes bolcheviques, qui furent enfin chassés de Kiev par Denikine en septembre. Tôt après, des luttes intestines éclatèrent entre Denikine et Petlioura, et celui-ci fut battu ; puis les forces antibolcheviques de Denikine et de Koltchak entrèrent en lutte contre Wrangel ; finalement, le mouvement bolchevique prédomina, et l'Ukraine adhéra à la forme gouvernementale soviétique, qu'elle garde encore aujourd'hui.

**Ukrainien, enne** et quelquef. **Ukranien, enne** n. Habitant de l'Ukraine. Adjectiv. : *le peuple ukrainien.*

**Ulbach** [*bak*] (Louis), littérateur français, né à Troyes, m. à Paris (1822-1889) ; auteur de nombreux romans, qui valent surtout par des qualités d'invention et d'imagination : *Monsieur et Madame Fernel, le Parrain de Cendrillon, la Chauve-souris, l'Enfant de la morte*, etc.

**ulcératif, ive** adj. Qui produit l'ulcération.

**ulcération** [*si-on*] n. f. (lat. *ulceratio*). Formation d'ulcère. L'ulcère lui même. Plaie des arbres.

**ulcère** n. m. (lat. *ulcus, eris*). *Méd.* Solution de continuité, avec perte de substance, ordinairement déterminée ou entretenue par une cause interne ou un vice local. *Ulcère syriaque*, nom donné par Arétée à l'angine diphtérique des modernes. *Arboric.* Plaie des arbres. V. PLAIE.

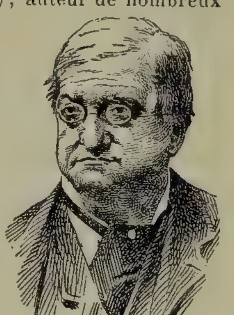
Louis Ulbach.

— ENCYCL. *Méd.* Le défaut de cicatrisation des *ulcères* dépend soit d'une cause générale, soit d'une cause locale. Comme causes générales on signale le diabète, le scorbut, la syphilis, les maladies fébriles, etc. Comme causes locales, la principale est le défaut de la circulation sanguine, la malpropreté, etc. Le type des ulcères est l'*ulcère variqueux*, qui se rencontre fréquemment chez les porteurs de varices.

Le traitement consiste dans des scarifications profondes, de la compression légère, les greffes épidermiques ; la fulguration donne aussi de bons résultats. Souvent, les ulcères se compliquent d'hémorragies fréquentes.

**ulcéré, e** adj. (de *ulcère*). *Conscience ulcérée*, pressée de remords. *Cœur ulcéré*, qui garde un profond ressentiment.

**ulcérer** [*ré*] v. a. (du lat. *ulcerare*. — Se conj. comme *accélérer.*) Produire un ulcère. *Fig.* Produire une profonde blessure morale : *cette déception l'a profondément ulcéré.*

**ulcéreux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. De la nature de l'ulcère : *plaie ulcéreuse.* Couvert d'ulcères.

**ulcériforme** adj. Qui a la forme d'un ulcère.

**ulcéroïde** [*ro-i-de*] adj. (de *ulcère*, et du gr. *eidos*, forme). Qui ressemble à un ulcère.

**ulcéro-membraneux, euse** adj. Syn. de COUENNEUX OU PSEUDOMEMBRANEUX.

**ulcus** [*kuss*] n. m. Mot latin, employé parfois en médecine pour remplacer le mot *ulcère*, et pour désigner principalement l'ulcère de l'estomac.

**Uléa,** fl. de Finlande, qui sort du *lac d'Uléa* et se jette dans le golfe de Botnie à *Uléaborg* ; 220 kil.

**Uléaborg** (en finnois. **Oulou**), v. de Finlande, ch.-l. de province, sur l'*Uléa* à son embouchure dans le golfe de Finlande ; 22.000 h. Port assez actif. Scieries, tanneries. — La province a 300.000 h.

**uléma** n. m. (ar. *oulema* et pl. de *alim*, savant). Docteur de la loi, théologien, chez les musulmans.

**ulex** [ *lèks* ] n. m. Nom scientifique des ajoncs.

**ulexine** n. f. Alcaloïde du cytise. Syn. CYTISINE.

**ulexite** n. f. Borate double naturel de sodium et de calcium.

**Ulfila, Ulphilas** ou **Wulfila,** évêque arien des Wisigoths, m. à Constantinople (311-383) ; fort instruit, il créa l'alphabet gothique livresque en modifiant l'ancien alphabet runique. Sa traduction du *Nouveau Testament* est le document fondamental pour l'étude du gothique. Elle est écrite sur un célèbre parchemin pourpre avec des lettres d'argent (*Codex argenteus*), conservé par la Bibliothèque d'Upsal.

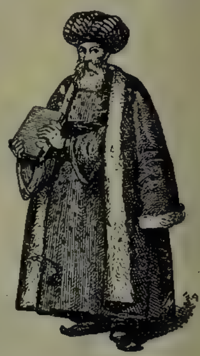
Uléma.

**ulfilan, e** adj. Relatif à Ulfila : *traduction ulfilane de la Bible.*

**uliginaire** [*ji-nè-re*] ou **uligineux, euse** [*ji-neû, eu-ze*] adj. (du lat. *uligo, inis*, humidité). Qui croît ou vit dans les lieux humides : *plantes uliginaires* ou *uligineuses.*

**ulite** n. f. (du gr. *oulon*, gencive). Inflammation de la membrane muqueuse des gencives. (V. GINGIVITE.)

**ulliade** ou **œillade** n. f. *Vitic.* Syn. de CINSAUT.

**Ullmann** (Viggo), écrivain et homme politique norvégien, né à Christiania en 1848. Il a pris part au mouvement qui a séparé la Norvège de la Suède, et il a écrit des ouvrages de pédagogie, de théologie et d'histoire.

**Ulloa,** fl. de l'Amérique centrale (Honduras), tributaire du golfe de Honduras ; 260 kil.

**Ulloa** (don Antonio **de**), voyageur espagnol, né à Séville (1716-1795) ; il défendit, en 1740, Guayaquil contre les Anglais, et se distingua par ses recherches scientifiques.

**Ulloa** (Girolamo), général d'artillerie italien, né à Naples (1810-1880). Il contribua brillamment à la défense de Venise en 1848. Il a publié beaucoup de travaux sur des questions de technique et d'histoire militaires. — Son frère, ANTONIO, fut le dernier ministre de la guerre de François II, roi de Naples.

**Ullswater,** lac de l'Angleterre (comtés de Cumberland et de Westmoreland) ; 16 kilom. carr. Un des plus pittoresques du district des Lacs.

**ulluco** ou **ulluque** [*ul-lu-ke*] n. m. Genre de chénopodiacées, dont l'espèce type, l'*ulluque tubéreux*, est cultivée au Pérou et en Bolivie pour ses petits tubercules alimentaires.

**Ulm,** v. forte du Wurtemberg, sur le Danube ; 56.000 h. Draps, toiles, papeteries, machines agricoles. Magnifique cathédrale gothique. Hôtel de ville (XVIe s.). L'armée autrichienne du général Mack y capitula le 20 octobre 1805 devant l'armée de Napoléon Ier.

**ulmacé, e** adj. (du lat. *ulmus*, orme). Qui ressemble ou qui se rapporte à l'orme. N. f. pl. Famille de plantes dicotylédones ayant pour type le genre orme. S. une *ulmacée.*

**ulmaire** [*mè-re*] n. f. Nom spécifique d'une spirée appelée communément *reine-des-prés.* V. SPIRÉE.

**Ulmann** (Benjamin), peintre français, né à Blotzheim, m. à Paris (1829-1884) ; auteur de tableaux d'histoire : *le Libérateur du territoire à la séance du mois de mai* (musée de Versailles), etc.

**ulmannite** n. f. Sulfure naturel de nickel et d'antimoine.

**ulmarié, e** adj. Qui ressemble à l'ulmaire.

**ulmeau** [*mô*] n. m. Orme commun.

**ulmine** n. f. Syn. de MATIÈRE ULMIQUE. V. ULMIQUE.

**ulmique** adj. Se dit de diverses matières considérées comme résultant de la putréfaction de substances organiques, et aussi d'un acide qui prend naissance dans les mêmes conditions.

**ulnaire** [*nè-re*] adj. (du lat. *ulna*, os cubital). Qui a rapport à l'os cubital.

**ulome** n. m. Genre de coléoptères hétéromères, répandus sur le globe et renfermant une cinquantaine d'espèces d'insectes oblongs, bombés, noirs, bruns ou roux, qui vivent dans les vieilles souches d'arbres.

**ulorragie** [*lo-ra-jî*] n. f. (du gr. *oulon*, gencive, et *rhâgê*, rupture). Hémorragie des gencives.

**ulorragique** [*lo-ra*] adj. Qui a rapport à l'ulorragie.

**ulotric** [*trik*] ou **ulotriche** n. m. Genre d'algues chlorophycées, à thalle filamenteux, qui vivent sur le sol humide, les murs, et dans les eaux douces.

**ulotricacées** ou **ulotrichacées** [ *ka-sé* ] n. f. pl. Famille d'algues chlorophycées, dont le genre *ulotric* est le type. S. une *ulotricacée* ou *ulotrichacée.*

**ulotrique** adj. (du gr. *oulos*, crépu, et *thrix*, cheveu). *Anthrop.* Qui a les cheveux crépus. *Hist. nat.* Qui a les appendices ciliaires crépus.

**Ulpien** [*pi-in*] (Domitius Ulpianus), jurisconsulte romain, né à Tyr, m. à Rome (170-228). Préfet du prétoire sous Héliogabale, conseiller d'Alexandre-Sévère. Il fut massacré par ses soldats. On lui doit un abrégé de droit romain et des *Institutes.*

**Ulric de Wurtemberg,** duc de Wurtemberg (1487-1550). Il assura le triomphe du protestantisme dans son pays, et prit part à la guerre de la ligue de Smalkalde contre Charles-Quint.

**Ulrici** (Hermann), philosophe et esthéticien allemand, né à Pfœrten, m. à Halle (1806-1884) ; il a publié de nombreux ouvrages : *Foi et Science, Dieu et la Nature, le Corps et l'Ame*, etc., et s'est appliqué à l'étude de Shakespeare.

**Ulrique-Eléonore,** reine de Suède, fille de Charles XI, née et m. à Stockholm (1685-1741) ; elle joua un rôle important pendant l'absence de son frère Charles XII, et lui succéda. Très autoritaire, elle abdiqua en 1720, en faveur de son époux Frédéric de Hesse.

**ulster** [*uls-tèr*] n. m. (du n. d'une prov. d'Irlande). Long pardessus d'hiver, en forme de robe de chambre.

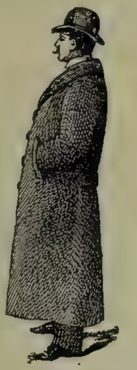
Ulster.

**Ulster,** la plus septentrionale des quatre provinces de l'Irlande, englobant les neuf comtés situés au N. du Connaught et du Leinster ; 1.581.000 hab. (*Ulstériens*). Capit. *Belfast ;* v. pr. *Londonderry.* Tandis que dans les autres parties de l'Irlande ne se trouvent guère que les habitants de race gaélique, là sont par contre juxtaposés les représentants de deux races distinctes, et antagonistes. Ceux-ci, les Irlandais, sont celtiques et catholiques ; ceux-là, les colons venus d'Ecosse et d'Angleterre, sont d'origine anglo-saxonne et de religion protestante ; ils sont, en outre, les dominateurs. De là, une situation particulièrement difficile, qui a causé plus d'une guerre civile. Dans l'Ulster échoua, en 1690, la tentative de conquête de l'Irlande par le roi détrôné Jacques II d'Angleterre. Actuellement encore, la situation de l'Ulster est des plus troublées. Après la Grande Guerre, au cours de laquelle les volontaires de cette province se distinguèrent en particulier dans les combats de la Somme et de l'Ancre (à Tiepval) en 1916, on a songé à créer dans l'Ulster un Etat distinct de l' « Etat libre d'Irlande », pour maintenir la situation des protestants du pays. L'*Act* de 1920 déterminant le gouvernement de l'Irlande a donc placé sous la juridiction du « Parlement du Nord » six des neuf comtés de l'Ulster, mais non pas le Donegal, le Monaghan et le Cevan. Rien, toutefois, n'est définitivement réglé; car les difficultés sont très grandes et l'apaisement n'est pas fait entre les Irlandais catholiques de l'Ulster et les protestants qui descendent des colons venus naguère de la Grande-Bretagne dans cette partie de la Verte Erin.

**ulstérien, enne** adj. Relatif à Ulster. N. m. pl. Protestants anglais d'Irlande qui, groupés principalement dans l'Ulster, refusent d'adhérer à l'Irlande autonome.

**ultérieur, e** adj. (lat. *ulterior*). Qui est au delà, par opposition à *citérieur* : *la Calabre Ultérieure.* Qui arrive après, par opposition à *antérieur* : *nouvelle ultérieure.* Ant. **Antérieur.**

**ultérieurement** [*man*] adv. Plus tard : *nous examinerons cela ultérieurement.* Ant. **Antérieurement.**

**ultième** adj. Syn. de ULTIME.

**ultima forsan,** mots lat. signif. : *ta dernière peut-être.* Inscription placée souvent sur des cadrans d'église : *tu regardes l'heure : ultima forsan.*

**ultima ratio regum,** mots lat. signif. : *dernier argument des rois.* Devise que Richelieu avait fait graver sur des canons de la marine royale.

**ultima-sterna** n. m. Sixième et dernière pièce du sternum.

**ultimatif, ive** adj. Qui a les caractères de l'ultimatum : *note ultimative.*

**ultimatum** [*tom'*] n. m. (du lat. *ultimus*, dernier, superlat. de *ulter*, qui est au delà). Conditions irrévocables. Dernier mot. Dernière proposition, précise et péremptoire, qu'une puissance fait à une autre et dont la non-acceptation doit amener la guerre : *la Grande Guerre fut déclenchée par l'ultimatum qu'adressa l'Autriche à la Serbie, le 23 juillet 1914.*

**ultime** ou **ultième** adj. (lat. *ultimus*). Dernier, final : *syllabe ultime.*

**ultimo** adv. (mot lat.). En dernier lieu, lorsqu'on a compté par *primo, secundo*, etc.

**ultimum-moriens** [*mom'-mo-ri-inss*] n. m. Nom donné autrefois à l'oreillette droite du cœur, parce que cette oreillette continue à se contracter, alors que le reste du cœur reste immobile.

**ultra,** mot lat. signif. *au delà* et qui entre dans la composition de beaucoup de mots, pour caractériser ce qui est exagéré. N. m. Celui qui professe des opinions exagérées en politique : *tous les gouvernements ont leurs ultras.* Sous la Restauration, ultra-royaliste, partisan intransigeant de l'ancien régime.

**ultra-chimique** adj. Se dit des rayons situés au delà des rayons chimiques du spectre solaire. Syn. ULTRA-VIOLET.

**ultraïsme** [*tra-is-me*] ou **ultracisme** [*sisme*] n. m. Royalisme outré.

**ultra-libéral, e, aux** adj. Qui pousse le libéralisme à ses dernières limites : *opinion ultra-libérale.* N. m. Personne qui a des opinions ultra-libérales : *les ultra-libéraux.*

**ultra-libéralisme** n. m. Opinion des ultra-libéraux.

**ultra-lyrique** adj. Qui est lyrique à l'excès.

**ultra-marine** n. f. *Minér.* Syn. de OUTRE-MER.

**ultramicroscope** [*kros-ko-pe*] n. m. Microscope permettant d'examiner des objets dont la présence n'est pas décelée par les microscopes ordinaires.
— Encycl. Les ultramicroscopes sont fondés sur la propriété que possèdent certains petits objets éclairés de diffracter la lumière dans tous les sens, se comportant ainsi comme de véritables foyers lumineux.

**ultramicroscopie** [*kros-ko-pî*] n. f. Ensemble des procédés et recherches relatifs à l'étude des corpuscules de dimensions trop faibles pour pouvoir être aperçus avec les microscopes ordinaires : *l'ultramicroscopie permet de déceler l'existence de corpuscules ayant pour diamètre 5 millièmes de micron (1/200.000e de millimètre).*

**ultramicroscopique** [*kros-ko*] adj. Qui se rapporte à l'ultramicroscopie.

**ultra-mondain, e** adj. Qui est au delà des mondes ou de notre monde.

**ultramontain, e** [*tin, è-ne*] adj. et n. (du préf. *ultra*, et du lat. *mons, montis*, mont). Qui est au delà des monts, et particulièrement au delà des Alpes, par rapport à la France : *pays ultramontains.* Se dit des doctrines théologiques particulières ou favorables à la cour de Rome : *les revendications ultramontaines.*

**ultramontaniser** [*zé*] v. a. *Fam.* Donner à quelqu'un le caractère, les opinions des ultramontains.

**ultramontanisme** [*nis-me*] n. m. Système des ultramontains en France.
— Encycl. On a donné le nom d'*ultramontanisme,* en France, à un ensemble de doctrines favorable à la primauté de l'Eglise romaine et opposées aux préjugés gallicans touchant l'infaillibilité pontificale, la supériorité du concile œcuménique, le droit divin et l'inviolabilité des rois, etc. Les principaux défenseurs de l'ultramontanisme furent J. de Maistre, L. Veuillot, et aussi Lamennais au début de sa carrière. Depuis le concile du Vatican, le sens de ce terme a changé et n'indique plus dans la langue courante qu'une tendance à soutenir avec une certaine exagération les prérogatives de l'autorité spirituelle de Rome et l'établissement dans l'intérieur de l'Eglise d'une centralisation peut-être excessive.

**ultra-petita** n. m. (mots lat. signif. *au delà de ce qui a été demandé*). *Dr. Statuer ultra-petita*, se dit d'un tribunal qui décide sur les choses qui ne lui étaient pas soumises : *les jugements entachés d'ultra-petita peuvent être rétractés par la voie de la requête civile.*

**ultra-révolutionnaire** adj. et n. Se dit des révolutionnaires outrés, exagérés.

**ultra-royalisme** n. m. Opinion des ultra-royalistes.

**ultra-royaliste** n. Partisan outré des doctrines monarchiques. Adjectiv. : *politique ultra-royaliste.*

**ultra-terrestre** adj. Qui est au delà de la terre, en dehors de la terre.

**ultra-violet, ette** adj. Se dit des radiations obscures plus réfrangibles que le violet dans le spectre solaire : *les rayons ultra-violets sont à peine perceptibles.*
— Encycl. Les rayons ultra-violets possèdent une grande activité chimique ; jouant le rôle de catalyseur, ils facilitent un grand nombre de réactions (décomposition, oxydation, etc.) ; ils ont une action destructive sur les tissus vivants, et un pouvoir bactéricide considérable, d'où leur emploi en photothérapie et dans la stérilisation des eaux. Pour ces applications, l'on utilise une lampe à vapeurs de mercure construite en quartz : cette substance laisse passer sans les absorber comme le verre les radiations ultra-violettes de la lampe.

**ultra-zodiacal, e, aux** adj. Se dit des planètes dont l'orbite n'est pas comprise entièrement entre les plans qui limitent le zodiaque.

**ultrice** adj. (lat. *ultrix*). Vengeresse. (Epithète donnée aux Furies.)

**Ulugh-Beg** [*bègh*] (Mirza), sultan timouride de la Transoxiane, savant astronome, assassiné à Samarkand par ordre de son fils Abd-el-Latif (1394-1449).

**ululation** [*si-on*] n. f. ou **ululement** [*man*] n. m. (de *ululer*). Cri des oiseaux de nuit. (On écrit aussi HULULATION, HULULEMENT.)

**ululer** [*lé*] v. n. (du lat. *ululare*, hurler). Crier, en parlant des oiseaux de nuit. (On écrit aussi HULULER.)

**ululiné, e** adj. et n. (du lat. *ulula*, chouette). Qui ressemble ou qui se rapporte à la chouette ou hulotte.

**ulvacé** [*sé*], **e** adj. Qui ressemble ou se rapporte au genre ulve. (On dit aussi ULVAIRE, ULVÉ, E.) N. f. pl. Famille d'algues chlorophycées, renfermant des algues des eaux douces ou salées constituées par un thalle en forme de lame, et dont la reproduction se fait par des spores ovoïdes à cils vibratiles. S. une *ulvacée.*

**ulve** n. f. Genre d'algues, type de la famille des *ulvacées*, à thalle lamellé et souvent découpé en lobes irréguliers plus ou moins frisés sur les bords, et qui vivent surtout dans la mer et les eaux saumâtres : *l'ulve laitue ou laitue de mer* (ulva lactuca), *abondante sur les rochers des côtes de France, est consommée comme la salade.* (V. le groupe ALGUES.)

**Ulverstone,** port de mer et marché du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Lancastre), au centre d'un district minier ; 18.500 h.

**Ulysse** (en gr. *Odusseus*), personnage grec, roi légendaire d'Ithaque, fils de Laërte, époux de Pénélope, et père de Télémaque, l'un des principaux héros du siège de Troie, où il se signala surtout par sa prudence et sa ruse, qui sont restées proverbiales. C'est sur son conseil que fut construit le cheval de bois. Le retour d'Ulysse dans sa patrie, après dix ans de courses dans la Méditerranée, fait le sujet de l'*Odyssée.* Voici, par ordre chronologique, les principaux épisodes de la légende : 1° la ruse qu'employa Ulysse pour découvrir Achille déguisé, parmi les filles du roi Lycomède, et l'amener au siège de Troie ; 2° sa dispute avec Ajax pour la possession des armes d'Achille ; 3° son séjour dans l'antre de Polyphème à qui il creva son œil unique, et à la fureur de qui il échappa en prenant le nom de *Personne* ; 4° les compagnons d'Ulysse changés en pourceaux par Circé ; 5° la manière dont il échappa aux enchantements des sirènes, en se faisant attacher au mât du vaisseau et en remplissant de cire les oreilles de ses compagnons ; 6° l'accueil hospitalier qu'il reçut à la cour d'Alcinoüs, roi des Phéaciens, père de Nausicaa ; 7° l'image d'Ithaque fuyant constamment devant lui ; 8° la façon touchante dont il fut reconnu par son chien, qui ne l'avait pas vu depuis vingt ans, et par son fidèle Eumée ; 9° la vigueur avec laquelle il banda son arc qu'aucun des prétendants n'avait pu tendre. V. Scyros.
— *Iconogr.* Les tableaux inspirés par les aventures d'Ulysse sont nombreux. Citons ceux de Claude Lorrain et de Taillasson, au Louvre ; de Claude Lorrain, au musée de l'Ermitage ; de Rubens, à Florence ; du Guide, à Naples ; de Lucien Doucet (Télémaque, conduit par Minerve, retrouve son père Ulysse dans la cabane du porcher Eumée, et tombe dans ses bras) ; [1880]. Citons encore *Ulysse et Polyphème*, tableau du peintre allemand Frédéric Preller (1804-1878), au musée de Weimar (V. p. 1130).

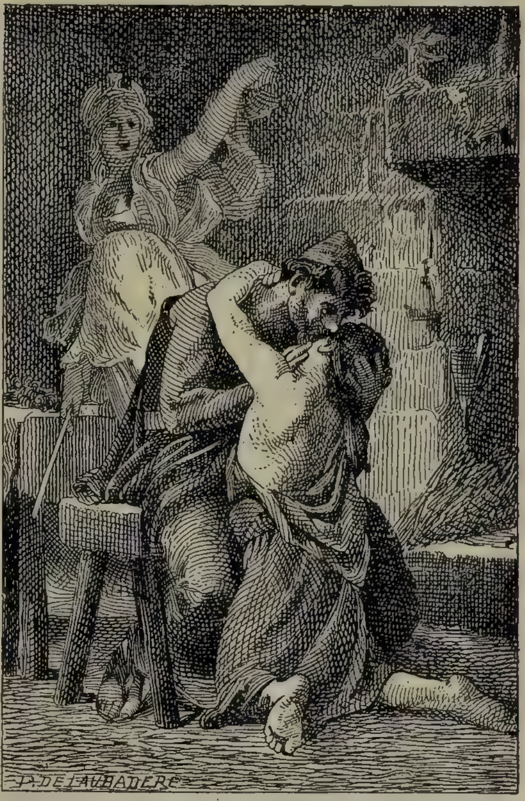

Télémaque retrouve son père Ulysse, (tableau de L. Doucet).

**Uman,** v. de la Russie méridionale (Ukraine), sur un affluent du Bug ; 42.000 h.

**umangite** n. f. Séléniure naturel de cuivre.

**umbellula** [*on-bèl-lu*] n. f. Genre de protozoaires zoanthaires, renfermant des polypes présentant une expansion charnue à l'extrémité d'une hampe grêle. (V. la planche OCÉANOGRAPHIE.)

**umbellulone** n. f. Cétone $C^{10}H^{14}O$, que l'on extrait des feuilles de laurier.

**umbracule** [*on*] n. m. (du lat. *umbraculum*, parasol). *Bot.* Sorte de disque qui couronne le pédicule de quelques plantes cryptogames.

**umbraticole** [*on*] adj. (du lat. *umbratus*, ombragé, et *colere*, habiter). Qui se plaît dans les lieux ombreux.

Umbre.

**umbre** [*on-bre*] n. m. Genre de poissons physostomes, répandus dans les eaux douces de l'hémisphère boréal, type et unique genre d'une famille dite des *umbridés* : *l'umbre ne dépasse guère une vingtaine de centimètres de long.* (Il ne faut pas le confondre avec l'*ombre.*)

**Uméa,** fleuve de Suède, sortant des monts Kiœlen et se jetant dans le golfe de Botnie après avoir traversé la ville d'*Uméa ;* 476 kil.

**Uméa,** v. de Suède, ch.-l. de la prov. de Vesterbotten, sur l'*Uméa ;* 6.000 h.

**umeau** [*mô*] n. m. Nom vulgaire de l'*ormeau.*

**Umfroy** ou **Humpfroy**, comte de Pouille, m. en 1057. Troisième fils de Tancrède de Hauteville. Il battit à Civitate les troupes du pape Léon IX, puis se réconcilia avec lui.

**un, une** adj. numér. (du lat. *unus*). Le premier de tous les nombres : *un franc.* Adj. ordin. Premier : *chapitre un.* Seul, qui n'est pas associé à d'autres : *travail fait en un jour.* Adj. qualif. Qui n'admet pas de division : *Dieu est un ; la vérité est une.* Qui n'est point multiple ; simple : *dans un poème, l'action doit être une.* Adj. indéf. Quelque, certain : *un ancien a dit.* Pron. indéf. Une chose : *promettre est un, et tenir est un autre.* N. m. Premier nombre entier, exprimant un rapport d'égalité entre la quantité et l'unité : *un et un font deux.* Le chiffre qui exprime l'unité : *un* un *mal tracé.* Première syllabe, etc., ou mot d'une charade, etc. : *mon* un *est un métal précieux ; mon* deux, etc. *Un à un*, un succédant à l'autre. *Pas un*, aucun, nul. *Comme pas un*, plus ou mieux que qui que ce soit. *N'être, ne faire qu'un*, être tout à fait semblable ou parfaitement uni. *En donner une à quelqu'un*, lui en faire accroire. *Ne faire ni une ni deux*, ne pas hésiter, ne pas balancer. *L'un*, un des deux nommés, par opposition à *l'autre. L'un l'autre*, réciproquement. *L'un dans l'autre, l'un portant l'autre*, compensation faite de ce qui est moins dans l'un, avec ce qui est plus considérable dans l'autre. Allus. litt. :

1

> Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là,

vers célèbre de V. Hugo dans les *Châtiments.* Il termine la dernière strophe de la pièce intitulée : *Ultima verba.*

**Unam sanctam,** nom d'une bulle célèbre, lancée par Boniface VIII durant ses querelles avec Philippe le Bel (1302).

**Unamuno y Jugo** (Miguel de), écrivain libéral espagnol, né à Bilbao en 1864 ; auteur de *le Sentiment tragique de la vie, le Christ de Velasquez, la Vie de Don Quichotte et Sancho*, œuvres d'enthousiasme généreux et de poésie.

**unanime** adj. (lat. *unanimis ;* de *unus*, un, et *animus*, esprit). Général, sans exception : *un avis unanime.* Pl. Tous du même avis : *nous avons été unanimes.*

**unanimement** [*man*] adv. A l'unanimité : *cette décision a été unanimement approuvée.*

**unanimisme** [*missm'*] n. m. (de *unanime*). *Littér.* Doctrine littéraire et philosophique, préconisée par l'écrivain Louis Farigoule, dit Jules Romains (né en 1885), et suivant laquelle l'auteur dramatique et le romancier doivent renoncer à peindre les individus pour présenter des groupes.

**unanimiste** adj. et n. Qui a rapport à l'unanimisme. Partisan de l'unanimisme.

**unanimité** n. f. (lat. *unanimitas*). Accord complet des opinions, des suffrages : *proposition adoptée à l'unanimité.*

**una salus victis nullam sperare salutem,** mots lat. signif. : *La seule chance de salut pour les vaincus est de n'attendre aucun salut.* Vers de Virgile (*Enéide*, II, 354), dernière exhortation d'Enée à ses compagnons d'armes lors de la prise de Troie, lorsqu'il essaye d'éveiller en eux le courage du désespoir. Un poète du XVIIIe siècle, Gaston, a traduit ainsi ce vers :

> Le salut des vaincus est de n'en plus attendre.

**unau** [*nô*] n. m. Sorte d'aï de l'Amérique tropicale.

**uncaire** [*kè-re*] n. m. *Bot.* Genre de rubiacées, dont on connaît une trentaine d'espèces des régions tropicales.

**uncia** [*on*] n. m. *Zool.* Nom scientifique de l'*once.*

**uncial, e, aux** [*on*] adj. V. ONCIAL.

**unciforme** [*on*] adj. (du lat. *uncus*, crochet, et de *forme*). Qui a la forme d'un crochet.

**uncinaire** [*on-si-nè-re*] n. f. Genre de vers qui vivent en parasites dans l'intestin de l'homme, en particulier des mineurs, et causent la maladie appelée *uncinariose*, *ankylostomiase* ou *anémie des mineurs.* (On appelle aussi ce parasite ANKYLOSTOME DUODÉNAL.)

**uncinariose** n. f. Syn. de ANKYLOSTOMIASE ou ANÉMIE DES MINEURS.

**unciné, e** [*on*] adj. (du lat. *uncus*, crochet). Qui a un crochet.

**uncinule** [*on*] ou **incinula** n. m. Genre de champignons de la famille des périsporiacées, qui se développe sur les feuilles des plantes, et entre autres celles de la vigne, causant la maladie appelée *oïdium.*

**uncinulé, e** [*on*] adj. *Hist. nat.* Qui porte un petit crochet. Qui a la forme d'un petit crochet.

**uncipenne** [*pè-ne*] adj. (du lat. *uncus*, crochet, et *penna*, plume). *Zool.* Qui a des épines sur les ailes.

**unda-maris** [*on, riss*] n. m. Un des jeux de l'orgue, accordé un peu plus haut que les autres jeux et formant à cause de cela une sorte de battement avec eux, qui a quelque analogie avec le mouvement des flots.

**undécane** n. m. Carbure $C^{11}H^{24}$ extrait des pétroles américains (liquide bouillant à 194°).

**undécennal** [*on-dé-sè-nal*], **e, aux** adj. (du lat. *undecim*, onze, et *annus*, année). Qui arrive tous les onze ans. Qui a une durée de onze ans.

**undecimo** [*on-dé*] adv. (mot lat.). Onzièmement.

**undécyle** n. m. Radical constitutif des carbures en $C^{11}$.

**undécylène** n. m. Carbure $C^{11}H^{22}$ contenu dans les pétroles russes (liquide bouillant à 198°).

**undécylénique** adj. Se dit de divers dérivés en $C^{11}$ et en particulier d'un acide que l'on extrait de l'huile de ricin.

**unde vi** (en fr. *d'où, par violence*). *Dr. rom.* Interdit donné à celui qui avait été dépouillé par violence, pour lui permettre de rentrer en possession d'un immeuble.

**un-et-un** n. m. Genre d'ourdissage, dans lequel les fils pairs de trame ou de chaîne diffèrent des fils impairs, soit sous le rapport de la couleur, soit sous celui de la grosseur, soit encore sous celui du tors.

**ungalie** [*lî*] n. f. Genre de reptiles ophidiens, comprenant des serpents non venimeux de taille médiocre, qui habitent l'Amérique tropicale.

**unguéal, e, aux** [*on-ghu-é*] adj. (du lat. *unguis*, ongle). Qui a rapport, qui appartient à l'ongle. (On dit aussi UNGUINAL.)

**unguibus et rostro**, mots lat. signif. *du bec et des ongles. Se défendre unguibus et rostro*, c'est-à-dire vigoureusement et sans lâcher prise.

**unguifère** [*on-ghu-i*] adj. (du lat. *unguis*, ongle, et *ferre*, porter). Qui porte un ongle.

**unguinal, e, aux** adj. Syn. de UNGUÉAL.

**unguineux, euse** [*on-ghu-i-neû, eu-ze*] adj. (du lat. *ungere*, oindre). *Anat.* Onctueux.

**unguis** [*on-ghu-iss*] n. m. (mot lat. signif. *ongle*). *Anat.* Très petit os de la face, qui a la forme et la transparence d'un ongle, et qui, placé à la partie antérieure et interne de l'orbite, concourt à former la gouttière lacrymale et le canal conduisant les larmes dans les fosses nasales.

**uni, e** adj. (de *unir*). Sans inégalités : *chemin uni.* Sans ornements : *linge uni.* Simple, sans recherche : *un style uni.* Sans variété : *vie unie.* *Fam.* Sans façon, simple de goût et de manières : *aimer les gens simples et unis. Cheval uni*, cheval qui a un galop régulier, uni. N. m. Chose unie. Etoffe unie, d'une seule couleur : *ne porter que de l'uni.* Adverbial. Sans inégalités ou aspérités : *fils qui n'ont pas été filés bien uni.* ANT. **Raboteux, inégal.**

**uniailé, e** [*è-lé*] adj. Muni d'une aile seulement.

**uniangulaire** [*lè-re*] adj. Qui n'a qu'un angle.

**uniannulaire** [*an'-nu-lè-re*] adj. *Hist. nat.* Muni d'un seul anneau.

**uniarticulé, e** adj. *Hist. nat.* Qui n'a qu'une articulation ou un seul article.

**uniate** n. m. (du lat. *unio*, union). Chrétien grec reconnaissant la suprématie du pape. Adjectiv. : *les Grecs uniates.*

— ENCYCL. On désigne sous le nom d'uniates : les *grecs-unis*, les *arméniens-unis*, les *chaldéens-unis*, les *coptes-unis*, qui reconnaissent la suprématie du pape et appartiennent à l'Eglise catholique tout en gardant leurs rites, leur langue liturgique et leur discipline. Parmi les principaux groupes uniates, citons le groupe roumain (en Transylvanie), le groupe ruthène ou petit-russien (Pologne et Tchécoslovaquie, quatre millions), le groupe serbe de Croatie, le groupe grec melchite en Syrie (patriarche à Damas).

**uniaxe** adj. Qui n'a qu'un seul axe. (Se dit principalement des cristaux biréfringents qui n'ont qu'un seul axe optique, c'est-à-dire une seule direction selon laquelle la lumière ne se bifurque pas.)

**unibractété, e** adj. *Bot.* Qui a des bractées solitaires.

**unicapsulaire** [*kap-su-lè-re*] adj. *Bot.* Qui n'a qu'une seule capsule.

**unicaréné, e** adj. *Bot.* Qui n'a qu'une carène.

**unicaule** [*kô-le*] adj. (du lat. *unus*, un, et *caulis*, tige). *Bot.* Qui n'a qu'une tige.

**unicellulaire** [*sèl-lu-lè-re*] adj. Qui n'est formé que d'une cellule : *organisme unicellulaire.*

**unichroïsme** [*kro-is-me*] n. m. (du lat. *unus*, un, et du gr. *khroa*, couleur). Propriété de certains minéraux, de donner toujours la même couleur, quelle que soit l'incidence des rayons lumineux qui les frappent.

**unichroïte** [*kro*] adj. Qui jouit de l'unichroïsme.

**unicisme** n. m. Syn. de MONISME.

**uniciste** n. m. Syn. de MONISTE.

**unicité** n. f. Caractère de ce qui est unique.

**unicolore** adj. Qui est d'une seule couleur.

**unicorde** adj. *Mus.* Qui n'a qu'une corde pour chaque note : *piano unicorde.*

**unicorne** adj. Qui n'a qu'une corne.

**unicotylédoné, e** adj. *Bot.* Syn. de MONOCOTYLÉDONÉ, E.

**unicursale** adj. f. *Géom. Courbe unicursale*, se dit de toute courbe pour laquelle les coordonnées peuvent s'exprimer rationnellement au moyen d'un paramètre variable.

**unicoudé, e** adj. Qui n'a qu'un coude.

**unicuspidé, e** [*kus-pi*] adj. *Hist. nat.* Qui n'a qu'une pointe.

**unidenté, e** [*dan*] adj. Qui n'a qu'une dent.

**uniembryonné, e** [*an-bri-o-né*] adj. *Bot.* Dont la graine n'a qu'un embryon.

**unième** adj. numér. ord. de *un.* (Ne s'emploie qu'à la suite des dizaines, des centaines, etc. : *le vingt et unième jour.*)

**unièmement** [*man*] adv. Ne s'emploie qu'en composition : *vingt et unièmement*, en vingt et unième lieu.

**uniépineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. *Hist. nat.* Qui n'a qu'une épine.

**Unieux,** comm. de la Loire, arr. et à 13 kil. de Saint-Etienne, non loin de l'Ondaine ; 5.100 h. Houille. Grandes usines.

**uniface** adj. Qui n'a qu'une face.

**unifascié, e** [*fa-si-é*] adj. *Bot.* Qui est marqué d'une seule bande.

**unifeuillé, e** adj. *Bot.* Qui n'a qu'une feuille.

**unificateur, trice** adj. Qui unifie.

**unification** [*si-on*] n. f. Action d'unifier.

**unifié** adj. m. *Polit.* Qualificatif adopté en France par le parti socialiste, après la fusion des diverses organisations (1905). N. m. Qui appartient au parti socialiste unifié.

**unifier** [*fi-é*] v. a. (du lat. *unus*, un seul, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Réduire plusieurs parties à un seul tout. Rapporter tout à un type unique.

**uniflasque** [*flas-ke*] adj. Se dit d'un affût qui n'a qu'un seul flasque.

**uniflore** adj. *Bot.* Qui ne porte qu'une fleur.

**unifolié, e** adj. *Bot.* Syn. de UNIFEUILLÉ, E.

**unifoliolé, e** adj. *Bot.* Qui ne porte qu'une seule foliole.

**uniforé, e** adj. *Hist. nat.* Qui est percé d'un seul trou.

**uniforme** adj. (lat. *uniformis ;* de *unus*, un seul, et *forma*, forme). Qui a la même forme ; pareil : *des maisons uniformes.* Où l'on n'aperçoit aucune variété : *aspect, couleur, style uniforme.* Toujours égal : *allure uniforme.* Qui ne change pas, est toujours le même : *vie, conduite uniforme. Mouvement uniforme*, mouvement d'un corps qui parcourt des espaces égaux en des temps égaux.

**uniforme** n. m. Vêtement uniforme, qui est le même pour toute une catégorie d'individus : *l'uniforme d'un lycée.* Habit militaire, costume de corps : *le prestige de l'uniforme. Fig. Endosser l'uniforme*, se faire soldat. *Quitter l'uniforme*, se retirer du service militaire.

— ENCYCL. *Port d'uniformes étrangers.* Le port des uniformes étrangers, tant civils que militaires, est interdit sur le territoire de la République française. Toutefois, sont admis à revêtir l'uniforme de leur fonction les agents diplomatiques et consulaires, les attachés militaires, les officiers, sous-officiers, marins et soldats embarqués sur des bâtiments de guerre étrangers, dans les ports et rades où ces navires relâchent.

**uniformément** [*man*] adv. D'une manière uniforme: *mouvement uniformément varié* (V. MOUVEMENT).

**uniformisation** [*za-si-on*] n. f. Action d'uniformiser. Son résultat.

**uniformiser** [*zé*] v. a. Rendre uniforme.

**uniformitarisme** [*ris-m'*] n. m. Doctrine qui explique le passé géologique de la terre par des causes analogues à celles qui agissent sous nos yeux.

**uniformitariste** [*ris-te*] n. m. Partisan de l'uniformitarisme.

**uniformité** n. f. (lat. *uniformitas*). Etat de ce qui est uniforme. Défaut de variété. ALLUS. LITT. :

> L'ennui naquit un jour de l'uniformité,

vers de Lamotte-Houdar, dans sa fable intitulée : *les Amis trop d'accord. Hist. Bill d'uniformité*, loi qui, sous Charles II, roi d'Angleterre, fut portée pour obliger les ministres du culte à suivre les rites du culte anglican (1662).

**unigemme** [*jè-me*] adj. *Bot.* Qui n'a qu'un bourgeon.

**Unigenitus** [*tuss*] (*bulle* ou *constitution*), bulle par laquelle le pape Clément XI condamna le jansénisme en 1713 à l'occasion des *Réflexions morales* de P. Quesnel. Plusieurs prélats français refusèrent de recevoir la bulle, qui fut, pendant toute la première partie du XVIIIe siècle, le sujet d'une lutte acharnée entre les jansénistes du clergé ou du parlement et les jésuites.

**uniglandé, e** adj. Qui ne contient, dont la capsule ne contient qu'un gland.

**uniglume** adj. *Bot.* Qui n'est muni que d'une seule glume.

**unigraphie** [*fî*] n. f. (du lat. *unus*, un, et du gr. *graphê*, action d'écrire). Comptabilité à partie simple.

**unijugué** [*ghé*], **e** adj. Se dit d'une feuille ayant une seule paire de folioles.

**unilabié, e** adj. Qui n'a qu'une seule lèvre.

**unilatéral, e, aux** adj. (du lat. *unus*, un seul, et *latus, eris*, côté). *Bot.* Situé d'un seul côté : *nectaire unilatéral. Dr.* Qui n'engage qu'une seule des parties contractantes : *la donation est une convention unilatérale.*

**unilatéralement** [*man*] adv. D'une façon unilatérale. (Peu us.)

**unilingue** adj. (du lat. *unus*, un, et *lingua*, langue). Qui est en une seule langue : *inscription unilingue.*

**unilobé, e** adj. *Hist. nat.* Qui n'a qu'un lobe.

**uniloculaire** [*lè-re*] adj. *Bot.* Qui n'a qu'une loge : *ovaire uniloculaire.*

**uniloculairité** n. f. Etat de ce qui est uniloculaire.

**uniloque** [*lo-ke*] adj. (du lat. *unus*, un, et *loqui*, parler). *Dr.* Qui exprime la volonté d'un seul, en parlant d'un acte : *le testament est un acte uniloque.*

**unimaculé, e** adj. Qui n'a qu'une tache.

**unimammaire** adj. Qui n'a qu'une mamelle.

**unimane** adj. Qui n'a qu'une main.

**uniment** [*man*] adv. D'une façon unie ; sans inégalité ni aspérité : *toile travaillée uniment.* Uniformément, également : *cheval qui galope uniment.* Simplement, sans ambages : *dites ce que vous avez à dire, tout uniment.*

**uninerve** ou **uninervé, e** [*nèr*] adj. Qui n'a qu'une nervure.

**uninominal, e, aux** adj. Qui ne contient qu'un nom. Qui ne peut se faire qu'en indiquant un seul nom : *scrutin uninominal.*

**unio** n. m. *Moll.* V. MULETTE.

**unioculé, e** adj. Qui n'a qu'un œil. (Peu us.)

**uniole** n. f. Graminées voisines des fétuques, et qui croissent dans l'Inde et l'Amérique du Nord.

**union** n. f. (lat. *unio*). Association de différentes choses, de manière qu'elles ne forment plus qu'un tout : *l'union de deux terres.* Conformité d'efforts ou de pensées : *l'union fait la force.* Association entre plusieurs personnes : *union commerciale.* Traité d'alliance, pacte unissant des Etats ou des personnes : *l'Union américaine.* (Dans ce sens, prend une majuscule). Mariage : *union bien assortie. Union libre*, action, état de l'homme et de la femme qui, s'étant choisis mutuellement, vivent ensemble sans avoir eu recours à aucune consécration civile ou religieuse. *Union des sexes*, rapprochement des sexes dans l'acte de la génération. *Dr.* Adjonction d'un objet à un autre de même nature, dont il est naturellement séparé. *Gramm. Trait d'union*, tiret horizontal qui sert à unir les parties de certains mots composés. *Manèg.* Ensemble des parties, des formes du cheval. ANT. **Désunion, discorde.**

— ENCYCL. *Dr. Union des créanciers*, V. FAILLITE. *Union latine*, V. MONNAIE.

**Union** (L'), nom sous lequel on désigne parfois les Etats unis de l'Amérique du Nord.

**Union** (*édit d'*), acte par lequel le roi Henri III se déclara chef de la Ligue.

**Union** (*arrêt d'*), arrêt par lequel le parlement de Paris s'associa aux autres cours souveraines, en 1648, pour faire échec aux mesures financières de Mazarin. Ce fut le prélude de la Fronde. Le premier ministre raillait, en son accent italien, l'*arrêt d'ognon.* « Cet *ognon* te fera pleurer », ripostaient les auteurs des *mazarinades.*

**Union** (*acte d'*), acte par lequel le Parlement anglais supprima le Parlement de Dublin et plaça l'Irlande sous la domination anglaise (1800).

**Union** (Luis Firmin, comte **de la**), général espagnol, né à Lima (1752-1794). Il lutta contre Dugommier dans le Roussillon et fut tué à la bataille de Saint-Laurent de la Mouga.

**Union Sud-Africaine,** nom donné depuis 1910 à la Fédération des Etats de l'Afrique australe (province du Cap, Transvaal, Etat libre d'Orange, Natal). Cette fédération, qui jouit de la pleine autonomie d'un Dominion, est administrée, au nom du souverain du Royaume-Uni, par un gouverneur général, sous le contrôle d'un Parlement. Superf. 1.224.000 kilom. carr. ; pop. 6.872 h. (au *Cap*). Capit. *Prétoria.*

**unionidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, dont le genre *mulette* (*unio*) est le type. S. un *unionidé.*

**unionisme** [*nis-me*] n. m. Doctrine des unionistes.

**unioniste** [*nis-te*] n. m. Membre d'une union ouvrière. *Hist. relig.* Sectaire qui niait la distinction des personnes dans la Trinité. *Polit.* En Grande-Bretagne, nom d'un groupe politique qui, en en 1885, pour ne pas accepter l'octroi du Home Rule à l'Irlande, se sépara des libéraux et peu à peu s'allia aux conservateurs.

**Union-jack** n. m. V. JACK.

**Uniontown,** v. des Etats unis d'Amérique (Pensylvanie) ; 16.000 h. Ch.-l. du comté de Fayette.

**uniovulé, e** adj. Qui ne renferme qu'un ovule.

**unipare** adj. (du lat. *unus*, un, et *parere*, enfanter). Qui généralement ne donne naissance qu'à un petit : *femelle unipare.*

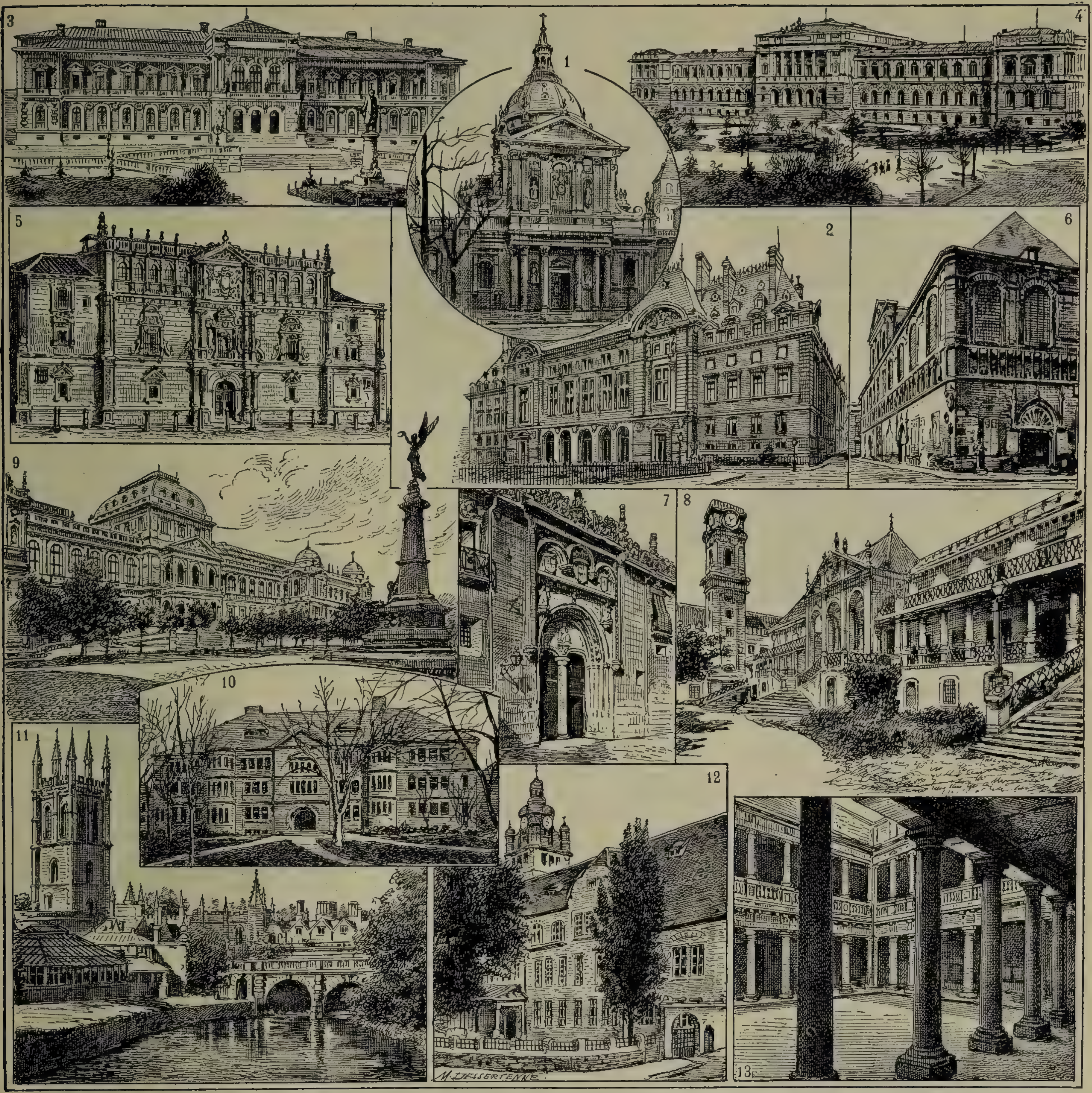

Universités : 1. Université de Paris : Chapelle de la Sorbonne ; 2. Nouvelle Sorbonne ; 3. Université d'Upsal ; 4. Université de Strasbourg ; 5. Université d'Alcala ; 6. Université de Louvain ; 7. Porte de l'Université de Salamanque ; 8. Université de Coïmbre ; 9. Université de Vienne ; 10. Université Harvard : Austin Hall (Cambridge, Massachusetts, Etats-Unis) ; 11. Université d'Oxford : Magdalen College ; 12. Nouvelle Université d'Iéna ; 13. Cour de l'Université de Padoue.

**uniparité** n. f. (de *unipare*). Action de mettre bas un seul petit.

**unipédal, e, aux** adj. Qui a rapport à un seul pied.

**unipenne** [*pè-ne*] ou **unipenné** [*pèn-né*], **e** adj. *Hist. nat.* Qui n'a qu'une nageoire.

**unipersonnel, elle** [*pèr-son-nèl, è-le*] adj. *Gramm.* Qui ne s'emploie qu'à une seule personne. (Se dit des verbes, tels que *pleuvoir*, *grêler*, *neiger*, *tonner*, etc., qui ne s'emploient qu'à la 3e pers. du singulier, et que les grammairiens appellent aussi *impersonnels* ou *monopersonnels*.)

**unipersonnellement** [*pèr-so-nè-le-man*] adv. A la manière des verbes unipersonnels. (Peu us.)

**unipétale** ou **unipétalé, e** adj. *Bot.* Qui n'a qu'un seul pétale. (On dit mieux MONOPÉTALE.)

**unipolaire** [*lè-re*] adj. Qui n'a qu'un pôle.

**unipolarité** n. f. Etat d'un corps qui n'a qu'un pôle, ou qui a un pôle prédominant.

**uniponctué, e** adj. Marqué d'un seul point.

**unipustulé, e** [*pus-tu*] adj. *Hist. nat.* Qui n'a qu'une pustule.

**unique** adj. (lat. *unicus*). Seul en son genre : *fils unique*. *Fig.* Infiniment au-dessus des autres : *un talent unique*. Singulier, extravagant : *ah ! vous êtes unique*. *Seul et unique*, sorte de tautologie qui sert à renforcer le sens du mot *unique*, ou plutôt à faire entendre qu'il doit être pris dans sa signification rigoureuse : *c'est ma seule et unique crainte*.

**uniquement** [*ke-man*] adv. Exclusivement : *penser uniquement au devoir*. Préférablement à tout : *aimer uniquement*.

**unir** v. a. (lat. du moy. âge *unire ;* de *unus*, un seul). Confondre en un : *unir deux communes*. Joindre l'un à l'autre : *canal qui unit deux mers*. Associer : *unir les plaisirs aux affaires*. Ioindre d'amitié, d'intérêt : *l'amitié qui unit deux personnes*. Lier par amour, par le mariage : *unir deux fiancés*. Polir, aplanir : *unir une allée*. **S'unir** v. pr. S'associer, se lier par les liens de l'amour, du mariage. Devenir uni, s'aplanir. Ant. **Désunir**.

**uniréfringent** [*jan*], **e** adj. Qui ne produit qu'une réfraction : *cristal uniréfringent*.

**uniséminé, e** adj. (du lat. *unus*, un, et *semen, inis*, graine). Se dit des fruits, des graines qui ne renferment qu'une seule semence (akènes, drupes).

**unisérié, e** adj. Qui ne forme qu'une série. Qui est disposé sur un seul rang.

**unisexualité** [*sèk-su*] n. f. (de *unisexué*). Etat d'une fleur qui n'a qu'un sexe.

**unisexué, e** [*sèk-su-é*] adj. Se dit des êtres (animaux, plantes) qui ne possèdent qu'un seul sexe. (Par oppos. à *hermaphrodite* pour les animaux, et *bisexué* pour les fleurs.)

**unisexuel, elle** [*sèk-su-èl, è-le*] ou **unisexué** [*sèk-su-é*], **e** adj. Qui s'adresse à une personne du même sexe : *passion unisexuelle*. *Bot.* Qui n'a qu'un seul sexe. Substantiv. : *un unisexuel*.

**unisiliqué** [*ké*], **e** adj. *Bot.* Qui a des siliques solitaires.

**unisillonné** [*si, ll* mll., *o-né*], **e** adj. *Hist. nat.* Marqué d'un seul sillon.

**unisperme** [*spèr-me*] adj. *Bot.* Qui n'a qu'une graine.

**unispiré, e** [*nis-pi*] adj. Qui n'a qu'un tour de spire, en parlant d'une coquille.

**unissant** [*ni-san*], **e** adj. Qui est propre à unir : *vertu unissante*.

**unisson** [*ni-son*] n. m. (du lat. *unus*, un, et *sonus*, son). Accord de plusieurs voix ou de plusieurs instruments qui ne font entendre qu'un même son : *chanter à l'unisson*. *Fig.* Action simultanée. Accord : *se mettre à l'unisson des circonstances*.

**unisson** [*ni-son*], **e** adj. (de *unisson*, n. m.). *Prosod.* Se dit des syllabes qui riment à l'oreille sans rimer à l'œil, comme *vair* et *vert*, *Jean* et *gent*.

**unissonance** [*ni-so-nan-se*] n. f. Uniformité, identité de son.

**unissonant** [*ni-so-nan*], **e** adj. *Musiq.* Qui est à l'unisson. (Peu us.)

**unistrié, e** [*nis-tri*] adj. Qui n'a qu'une strie.

**unitaire** [*tè-re*] adj. (de *unité*). Qui a rapport à l'unité politique : *doctrines unitaires*. N. m. Partisan de l'unité, de la centralisation en politique. Sectaire qui ne reconnaît qu'une seule personne en Dieu, comme les sociniens. *Physiol.* Se dit des animaux qu'on ne peut multiplier par division. *Minér.* Se dit d'un cristal dont la forme résulte d'un seul décroissement par une seule rangée. *Tératol.* Se dit des monstres qui ne sont constitués que par un seul individu.

**unitairement** [*tè-re-man*] adv. D'une manière unitaire. (Peu us.)

**unitairien** ou **unitarien, enne** n. Syn. de UNITAIRE.

**unitaïte** n. f. Variété d'asphalte.

**unitarisme** [*ris-me*] ou **unitarianisme** [*nis-me*] n. m. Doctrine des unitaires.

**unité** n. f. (lat. *unitas ;* de *unus*, un seul). Principe de tout nombre : *on n'additionne que des unités de même espèce*. Qualité prise pour commune mesure de toutes les autres de même espèce : *unité de longueur*, *de poids*, *de capacité*, etc. (V. MESURE.) *Unités fondamentales*, unités choisies arbitrairement qui constituent les unités principales d'un système de mesure, les autres (*unités dérivées*) en dérivant par des relations mathématiques simples : *les unités fondamentales du système M. T. S. sont le mètre, la tonne et la seconde*. Qualité de ce qui est un, par opposition à *pluralité* : *l'unité de Dieu*. Action simultanée et tendant au même but : *il n'y a pas d'unité* *entre eux.* Harmonie d'ensemble d'une œuvre artistique ou littéraire : *œuvre qui manque d'unité. Les trois unités*, dans la littérature classique française, règle dramatique d'après laquelle la pièce entière doit se développer : 1º en une seule action principale (*unité d'action*), 2º dans l'espace d'une journée (*unité de temps*), 3º dans le même édifice ou, au moins, dans la même ville (*unité de lieu*). *Milit.* Groupement de soldats constitué sous le commandement d'un chef. *Biol. Unité de composition*, principe d'après lequel tous les êtres organisés sont réductibles par l'analyse anatomique à un type commun. *Zootechn. Unité nutritive*, élément servant à déterminer la valeur nutritive des aliments et des rations, et qui consiste dans la somme des principes nutritifs digestibles fournis par un aliment déterminé : *la détermination du prix de revient de l'unité nutritive permet de donner la préférence aux aliments qui la fournissent au meilleur marché et de composer des rations économiques.*

**United States of America,** nom anglais des Etats unis d'Amérique (en abrégé U. S. A.) V. SAM.

**unitegminé, e** [*tègh*] adj. *Bot.* Se dit des plantes dont l'ovule est pourvu d'un seul tégument.

**unitestacé, e** [*tès-ta*] adj. Qui n'a qu'une coquille. Syn. UNIVALVE.

**unitif, ive** adj. Qui unit : *fibres unitives du cœur. Théol. Vie unitive*, vie de perpétuelle union avec Dieu.

**univalent** [*lan*], **e** adj. *Chim.* Qui n'a qu'une seule valence de combinaison. V. VALENCE.

**univalve** adj. (du lat. *unus*, un, et de *valve*). Se dit des fruits capsulaires formés d'une seule pièce, et des mollusques qui n'ont qu'une valve.

**univers** [*vèr*] n. m. (lat. *universus*). L'ensemble des choses existantes ; le monde : *l'immensité de l'univers.* La terre et ses habitants : *parcourir l'univers.* Universalité des hommes : *événement qui étonne l'univers. Fig.* Tout complet ; ensemble organisé : *l'homme est un univers en abrégé.* Objet auquel on borne sa pensée et son action : *avoir son univers en sa famille. Techn. Grand univers*, format de papier de pâte fine, de 1 mètre sur 1m,30, employé généralement pour les impressions typographiques.

**Univers** (*l'*), journal catholique, fondé par l'abbé Migne en 1833, et que dirigea longtemps le publiciste Louis Veuillot. Son rôle, avant et pendant le concile du Vatican, fut considérable. Il a fusionné avec le *Monde*, puis avec la *Vérité française.*

**universalisation** [*vèr, za-si-on*] n. f. Action d'universaliser.

**universaliser** [*vèr, zé*] v. a. Rendre universel, répandre partout.

**universalisme** [*vèr-sa-lis-me*] n. m. Opinion qui ne reconnaît d'autre autorité que le consentement universel. Opinion d'après laquelle Dieu a voulu la rédemption de tous les hommes, et non pas seulement celle des élus.

**universaliste** [*vèr-sa-lis-te*] n. m. Partisan de l'universalisme. Chez les réformés, personne qui croit que la grâce est universelle.

**universalité** [*vèr*] n. f. (lat. *universalitas*). Généralité ; totalité : *l'universalité des êtres ; l'universalité de ses biens.* Caractère de ce qui embrasse toutes les connaissances : *universalité d'esprit. Logiq.* Qualité d'une proposition universelle.

**Universalité de la langue française** (*Discours sur l'*), par Rivarol. V. DISCOURS.

**universaux** n. m. pl. V. UNIVERSEL n. m.

**universel, elle** [*vèr-sel, è-le*] adj. (lat. *universalis*). Général ; qui s'étend à tout : *remède universel.* Qui a des aptitudes pour tout : *esprit universel. Legs universel*, celui qui embrasse la totalité des biens du testateur.

**universel** [*vèr-sèl*] n. m. Ce qui est universel. *Philos.* Nom sous lequel les scolastiques désignaient les idées ou termes généraux qui servaient à classer les êtres et les idées. (En ce sens, fait au plur. *universaux.*)

**universellement** [*vèr-sè-le-man*] adv. D'une façon universelle : *savant universellement connu. Logiq.* Au point de vue général, absolu.

**universitaire** [*vèr-si-tè-re*] adj. Qui appartient à l'Université : *études universitaires.* Qui contient des universités, où l'on se livre aux études universitaires. N. m. Professeur de l'Université. Partisan de l'Université.

**université** [*vèr*] n. f. (du lat. *universitas*, universalité). Groupe d'écoles, nommées *facultés* ou *collèges* suivant le pays, qui donnent l'enseignement supérieur : *l'université de Paris, d'Oxford.* Bâtiments où réside une université. *Université de France* ou absol. *l'Université*, corps enseignant choisi par l'Etat et chargé de donner en son nom l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

— ENCYCL. *Historique.* Les universités furent constituées au XIIe siècle. Les plus anciennes sont celle de Bologne (1100) et de Paris (1150). Elles avaient à leur tête un recteur assisté d'un conseil de l'université. L'université se divisait en facultés : théologie, droit (canonique et civil), médecine, arts (*artes liberales* : lettres et sciences). La faculté des arts prit, en Allemagne, après la Réforme, le nom de faculté de philosophie, qu'elle a conservé. Le corps enseignant était formé par des professeurs titulaires et adjoints. Les cours consistaient surtout en commentaires de textes anciens. Les examens étaient très onéreux (en tout 20.000 fr. à 30.000 fr. de notre monnaie). Les grades étaient ceux de bachelier, licencié, maître (facultés des arts) et docteur (autres facultés). Les étudiants se groupaient en *nations*, ou pouvaient aussi habiter les *collèges*, institutions fondées par les ordres monastiques pour leurs membres ou par des particuliers. Le système de collèges a subsisté en Angleterre.

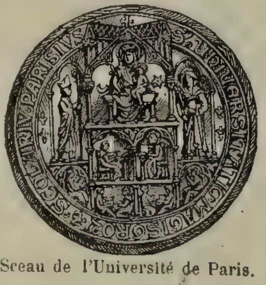

Sceau de l'Université de Paris.

Le corps connu sous le nom d'*Université de Paris*, fondé vers 1150, gouverné par un recteur élu, posséda, dès l'origine, de grands privilèges ; l'Université avait seule le droit d'enseigner, et avait sa juridiction particulière, dont étaient justiciables les étudiants groupés par *nations*. Plusieurs fois, elle prit part aux affaires publiques. Elle défendit l'orthodoxie catholique, mais aussi les libertés gallicanes, et soutint de longues luttes contre certains ordres religieux, notamment les dominicains et les jésuites. Supprimée en 1790, elle fut réorganisée en 1808 par Napoléon Ier, qui lui donna pour chef un grand maître, et la plaça sous la surveillance directe de l'Etat. Le territoire français fut partagé en 16 académies, régies chacune par un recteur. Aujourd'hui, l'on donne le nom d'*université*, en France, aux groupements régionaux des facultés d'enseignement supérieur, dotés de la personnalité civile, et administrés par le recteur assisté d'un conseil de l'université.

*Universités actuelles. France.* La réorganisation des universités françaises est due surtout à Louis Liard. Il y a maintenant 17 universités, dont neuf comprennent les quatre facultés (lettres, sciences, droit, médecine) : Paris, Toulouse, Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Alger, Strasbourg ; six, trois facultés (droit, lettres, sciences) : Aix-Marseille, Caen, Dijon, Grenoble, Poitiers, Rennes ; deux, deux facultés seulement (lettres, sciences) : Besançon, Clermont. V. *les cartes de* FRANCE.

Il existe des universités de langue française à Genève, Fribourg, Lausanne, Bruxelles, Gand, Louvain, Montréal, La Nouvelle-Orléans, Beyrouth.

*Universités étrangères.* — Parmi les plus illustres ou les plus importantes, nous citerons avec la date de leur fondation :

*Allemagne* : Heidelberg (1386) ; Leipzig (1409) ; Tubingue (1477) ; Kœnigsberg (1544) ; Iéna (1558) ; Halle (1694) ; Breslau (1702) ; Berlin (1802).

*Angleterre, Ecosse* et *Irlande* : Oxford avec 21 collèges ; Cambridge, avec 19 collèges, dont les plus anciens remontent au XIIIe siècle ; Londres (1626) ; les universités écossaises de Saint-Andrew's (1411) ; Glasgow (1450) ; Aberdeen (1494) ; Edimbourg (1583) ; l'université irlandaise de Dublin (1591).

*Belgique* : Louvain (1425, catholique) ; Gand (1817) ; Liége (1817) : Bruxelles (libre, 1834).

*Danemark* : Copenhague (1479).

*Espagne* : Salamanque (1255) ; Valladolid (1346) ; Barcelone (1430) ; Saragosse (1474) ; Valence (1500) ; Santiago (1509) ; Séville (1514) ; Grenade (1531) ; Oviedo (1604) ; Madrid (1836).

*Etats-Unis* : Harvard (1636) ; Columbia à New-York (1751).

*Italie* : Rome (1265) ; Bologne (XIe siècle) ; Milan (1776) ; Naples (1224) ; Padoue (1222) ; Palerme (1777) ; Parme (1412) ; Pavie (1361) ; Pise (1343) ; Turin (1404).

*Norvège* : Christiania (1811).

*Pays-Bas* : Leyde (1575) ; Groningue (1614) ; Utrecht (1636) ; Amsterdam (1632).

*Portugal* : Coïmbre (1288) ; Lisbonne (1911).

*Suède* : Upsal (1747).

*Suisse* : Bâle (1459) ; Genève (1559) ; Lausanne (1537) ; Zurich (1833) ; Berne (1834) ; Neuchâtel (1838) ; Fribourg (1889).

Les universités allemandes ont conservé la forte organisation et la quasi-autonomie des universités du moyen âge. Elles comprennent quatre facultés (théologie, droit, médecine et philosophie). Elles sont administrées par un recteur et un sénat académique. Les étudiants continuent à s'y grouper en associations (*Corps*). Le système universitaire allemand est imité en Belgique, Hollande, Autriche, etc.

Organisées sous forme de *collèges*, les universités anglaises sont destinées à former les membres de l'Eglise anglicane, à suppléer à la faiblesse de l'enseignement secondaire et à répandre la culture dans les masses par l'« extension universitaire ».

C'est le système anglais qui a été adopté aux Etats-Unis. Les universités américaines font une grande place à l'enseignement des nécessités pratiques et sociales.

— *Universités populaires.* On a donné ce nom à des associations d'instruction populaire de Paris et des départements, ayant pour objet de faire des conférences ou des cours aux ouvriers, de leur assurer des salles de lecture, etc.

**univésiculaire** [*lè-re*] adj. Qui n'a qu'une vésicule.

**univocation** [*si-on*] n. f. (lat. *univocatio*). *Scolast.* Caractère de ce qui est univoque.

**univoltain** [*tin*] ou **univoltin** n. m. (ital. *univoltano ;* de *una*, une, et *volta*, fois). Ver à soie qui ne donne dans l'année qu'une seule génération.

**univoque** adj. (lat. *univocus ;* de *unus*, seul, et *vox*, voix). Qui désigne plusieurs objets distincts, mais de même genre, avec le même sens : **homme** *est univoque à Pierre et à Paul. Gramm.* Qui désigne avec le même son des objets différents : **son** *est univoque à la partie grossière du blé et à la sensation du bruit. Musiq. Consonance univoque*, de même nom.

**Unkiar-Skelessi,** v. de la Turquie d'Asie, sur la côte orientale du Bosphore, vis-à-vis de Thérapia. La Porte et la Russie y signèrent, le 8 juillet 1838, un traité qui ouvrait les Dardanelles exclusivement à la Russie.

**Unna,** v. d'Allemagne (Prusse, présid. d'Arnsberg) ; 16.300 h. Houille.

**Unroch** (Henri ou Eric), duc de Frioul, m. en Hongrie en 799. Envoyé par Charlemagne pour combattre les Huns, il les défit plusieurs fois et périt dans un combat.

**Unst,** la plus septentrionale des îles Shetland ; 2.100 h. Elevage.

**Unstrut,** rivière d'Allemagne (Saxe). Elle sort des monts de Thuringe, passe à Mulhausen, reçoit la Gera et se jette dans la Saale (riv. g.) ; 172 kil.

**Unter den Linden** (*Sous les Tilleuls*), avenue de Berlin, qui va de la Porte de Brandebourg et du Thiergarten au Monument de Frédéric le Grand.

**Unterseen,** comm. de Suisse (cant. de Berne), près d'Interlaken ; 2.650 h.

**Unterwalden** [*dèn'*] (c'est-à-dire *Sous les forêts*), canton suisse bordant la rive sud du lac des Quatre-Cantons ; un des trois cantons qui furent le berceau de la liberté helvétique ; divisé en deux demi-cantons : l'*Obwalden* (ou *Unterwalden-le-Haut*), 17.200 h., ch.-l. *Sarnen*, et le *Nidwalden* (ou *Unterwalden-le-Bas*), 14.000 h., ch.-l. *Stanz.* (Hab. *Unterwaldiens.*) Elevage actif. Filature. La population est en grande majorité catholique, et parle l'allemand.

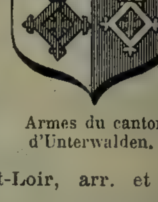

Armes du canton d'Unterwalden.

**unum et idem,** mots lat. signif. *une seule et même chose : savoir mal ou ne rien savoir, c'est unum et idem ; être pauvre ou être avare, c'est unum et idem.*

**Unverre,** comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 29 kil. de Châteaudun ; 2.100 h.

**unzaine** [*on-zè-ne*] n. f. Bateau de la Loire, qui sert au transport du sel.

**upas** [*pass*] n. m. Nom donné à divers végétaux dont les indigènes de Java tirent des sucs à l'aide desquels ils empoisonnent leurs flèches. Ces sucs eux-mêmes. (L'*upas antiar* ou *antiar toxique* fournit un poison narcotico-âcre, qui détermine la mort par convulsions tétaniques.)

**uppercut** [*eu-pèr-keut'*] n. m. (mot angl.). Dans la boxe, coup porté de bas en haut sous le menton.

**Upsal** ou **Upsala,** v. de Suède, sur un affluent du lac Mälar ; 28.000 h. L'une des anciennes capitales de la Scandinavie. Siège de l'archevêque primat du royaume. Belle cathédrale des XIIIe-XIVe-XVe siècles. Université célèbre, fondée en 1477. La Bibliothèque renferme le célèbre « manuscrit d'Ulfila » (*Codex argenteus*).

**upsilon** [*lon'*] n. m. (en gr. *u pur*). Vingtième lettre de l'alphabet grec, équivalant à l'*u* français.

**up to date** [*eup'-tou-dét'*], express. angl., signif. mot à mot *jusqu'à la date* [*où l'on est*], c'est-à-dire *au courant, à jour : un annuaire up to date*, — et par extension *au goût du jour, dans le* « train » : *une jeune fille très up to date.*

**Ur,** symbole chimique de l'*uranium.*

**Ur,** v. de Chaldée, au confluent du Chat-el-Haï avec l'Euphrate ; fondée vers 2450 av. J.-C. par Ur-Engour, le premier des rois de Sumir et Accad. Abraham paissait ses troupeaux aux alentours.

**uraète** n. m. Genre d'oiseaux rapaces d'Australie, qui sont des aigles d'assez grande taille.

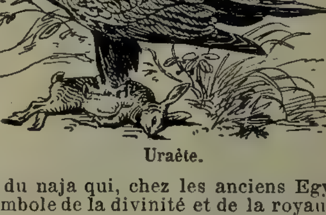

Uraète.

**uræus** [*ré-uss*] n. m. Représentation du naja qui, chez les anciens Egyptiens, était le symbole de la divinité et de la royauté, ainsi que des deux divisions du ciel, Orient et Occident. (V. HAJE.)

**uragoga** n. m. Genre de rubiacées, renfermant une soixantaine d'espèces d'arbres, arbrisseaux ou herbes du Brésil. (L'espèce type, *uragoga ipécacuana* ou *cephelis*, est un arbuste de 30 à 40 centimètres de hauteur, dont les racines constituent l'ipécacuana vrai ; suivant leur forme, ces racines sont dites *ipécacuana strié, annelé*, etc.)

**uralepte** [*lèp-te*] n. m. Genre de poissons anacanthines, renfermant des gadidés répandus dans la Méditerranée et l'Atlantique moyen.

**uramidé** adj. m. Se dit de plusieurs acides constitués par des urées substituées.

**uramile** n. f. Dérivé urique $C^4H^5O^3Az^3$, que l'on obtient par réduction de l'alloxane. Syn. ACIDE DIALURIQUE.

**uranate** n. m. *Chim.* Sel de l'acide uranique

**urane** n. m. *Chim.* Oxyde d'uranium. *Urane oxydulé.* Syn. de PECHBLENDE.

**uraneux** [*neû*] adj. m. *Chim.* Se dit des dérivés de l'uranium dans lesquels le métal est à l'état quadrivalent : *chlorure uraneux* $UCl^4$.

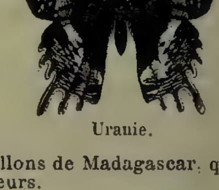

Uranie.

**uranie** [*nî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant de grands papillons de Madagascar, qui brillent des plus vives couleurs.

**Uranie,** une des neuf Muses, qui présidait à l'astronomie et à la géométrie, représentée avec un compas et un globe. (V. MUSE.)

**uranique** adj. Qui concerne l'uranium. Se dit des dérivés de l'urane qui contiennent le radical bivalent $UO^2$. *Rayons uraniques* ou *rayons de Becquerel*, radiations émises par tous les dérivés de l'uranium et qui ont la propriété de traverser certains corps opaques et d'impressionner les plaques photographiques, etc.

**uranisme** [*nis-me*] n. m. (terme imaginé par l'Allemand Ulrichs, d'après le nom de la Vénus *Urania*). Nom sous lequel, en médecine légale, on désigne l'inversion sexuelle (appétit sexuel pour des personnes du même sexe).

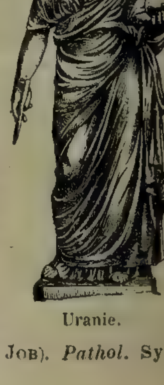

Uranie.

**uraniste** ou **uranin** n. m. *Littér.* Surnom des partisans du sonnet de Voiture *A Uranie* (v. JOB). *Pathol.* Syn. de HOMOSEXUEL.

**uranite** n. f. Phosphate hydraté naturel d'urane que l'on rencontre près de Limoges, d'Autun, etc.

**uranium** [*ni-om'*] n. m. *Chim.* Corps simple, métallique, extrait de l'urane.

— Encycl. L'urane fut trouvé dans la pechblende en 1789 par Klaproth, et Péligot en isola l'uranium (1842). On le rencontre aussi dans l'uranite (phosphate d'urane) à Autun (France). Il se trouve encore disséminé dans de nombreuses espèces minéralogiques : la *carnotite*, vanadate d'uranium et de potassium ; la *liebigite*, carbonate hydraté d'uranium et de calcium ; la *voglite*, carbonate hydraté d'uranium, de calcium et de cuivre, etc.

L'uranium U se prépare par réduction de son oxyde au four électrique. On obtient ainsi un métal blanc de densité 18,6, très altérable à l'air, fusible à 1.800° ; son poids atomique est 238,2. Il donne, avec l'oxygène, plusieurs oxydes, l'*oxyde uraneux* ou *urane* ou *uranyle* $UO^2$, le sesquioxyde ou oxyde uranique ou oxyde d'uranyle $UO^3$. Il existe un grand nombre d'autres composés de l'uranium. Certains sels dérivés de l'uranium sont fluorescents ; d'ailleurs, tous émettent des radiations particulières, dites *rayons uraniques* ou *de Becquerel ;* l'uranium est considéré comme un des éléments de désintégration du radium. Les sels d'uranium sont employés en photographie pour le virage des papiers, en analyse pour titrer les phosphates. La céramique, la verrerie se servent des uranates pour colorer la porcelaine ; le verre, en jaune, pour fabriquer des émaux jaunes et noirs. Le verre d'urane ou verre canari est doué d'une superbe fluorescence jaune-vert.

**uranochalcite** [*kal*] n. f. Sulfo-uranate hydraté naturel de calcium et cuivre.

**uranocircite** n. f. Urano-phosphate hydraté naturel de baryum.

**uranographe** n. m. Savant qui s'occupe d'uranographie.

**uranographie** [*fî*] n. f. (du gr. *ouranos*, ciel, et *graphê*, description). Description du ciel.

**uranographique** adj. Qui appartient à l'uranographie.

**uranomètre** n. m. (du gr. *ouranos*, ciel, et *metron*, mesure). Art de mesurer les distances célestes.

**uranométrique** adj. Qui concerne l'uranométrie.

**uranophane** n. f. Silico-uranate hydraté naturel d'aluminium, calcium, magnésium et potassium.

**uranopilite** n. f. Sulfate hydraté naturel d'uranium et calcium.

**uranoplastie** ou **uranostéoplastie** [*plastî*] n. f. *Chir.* Restauration de la voûte du palais. (On a dit aussi URANISCOPLASTIE OU URANISCOTÉOPLASTIE).

**uranorama** n. m. (du gr. *ouranos*, ciel, et *orama*, vue). Machine représentant les corps célestes et leurs mouvements.

**uranoscope** [*nos-ko-pe*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, répandus dans les mers chaudes et tempérées, et dont une espèce fréquente les côtes de France. (C'est un poisson épais, comprimé, remarquable par sa tête aplatie et ses yeux dirigés en haut. Sa chair, peu estimée, est cependant consommée dans le Midi.)

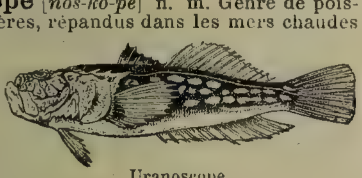

Uranoscope.

**uranosphérite** n. f. Uranate hydraté naturel de bismuth.

**uranostaphylorraphie** [*nos-ta-fi-lo-ra-fî*] n. f. (du gr. *ouranos*, palais, *staphulê*, luette, et *rhaphê*, suture). *Chir.* Restauration chirurgicale de la voûte palatine et de la luette, dans le cas de fissure congénitale.

**uranothallite** n. f. Carbonate hydraté naturel de calcium et uranium.

**uranotile** n. f. Silicate hydraté naturel d'uranyle et de calcium.

**Uranus** [*uss*] ou **Ouranos** [*oss*] (*le Ciel*), fils d'Erebos et de Gæa, père de Saturne ou Kronos, de l'Océan, des Titans, des Cyclopes, etc. Il est la personnification du ciel.

**Uranus,** la septième grosse planète du système solaire.

— Encycl. Uranus est la quatrième des planètes supérieures, c'est-à-dire dont les distances au soleil sont supérieures à celle qui nous sépare de cet astre. Sa distance moyenne au soleil est de 2.864 millions de kilom. ; son volume est à peu près 63 fois celui de la terre. Uranus décrit sa révolution autour du soleil en 84 ans 7 jours et 4 heures ; la durée de sa rotation sur lui-même est inconnue. Il reçoit 300 fois moins de chaleur que nous.

Uranus fut découvert en 1781 par Herschell ; il a quatre satellites : Ariel, Umbriel, Titania, Obéron ; ils offrent une particularité intéressante, car l'inclinaison de leurs orbites sur l'écliptique dépassant 90°, leurs mouvements sont rétrogrades.

**uranyle** n. m. Radical divalent ($UO^2$) qui entre dans les dérivés uraniques.

**urao** n. m. Carbonate hydraté naturel de soude. Syn. TRONA.

**uraptéryx** [*riks*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères géomètres, renfermant des phalènes de couleur claire, dont les ailes inférieures se terminent en courte queue, et qui vivent sur l'hémisphère boréal. (En France on rencontre l'*urapteryx sambucaria*, dont la chenille vit sur les sureaux, les lierres, les prunelliers, etc.)

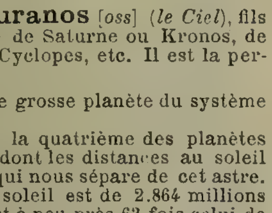

Uraptérix.

**urase** [*ra-ze*] n. f. Diastase sécrétée par divers ferments hydratant l'urée. Syn. URÉASE.

**urate** n. m. Sel de l'acide urique. *Econ. rur.* Engrais fait de plâtre et d'urine.

**uratelornis** [*té-lor-niss*] n. m. Genre de passereaux conirostres, voisins des corbeaux et des pies, et qui vivent à Madagascar. (Ce sont de beaux oiseaux à livrée gris-roux et bleu ciel très clair.)

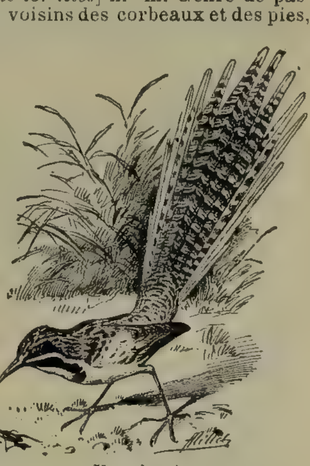

Uratelornis.

**urbain, e** [*bin, è-ne*] adj. et n. (lat. *urbanus ;* de *urbs*, ville). De ville, de la ville, par opposition à *rural : les populations urbaines. Antiq. rom. Dieux urbains*, les douze dieux de la ville de Rome (Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane, Vénus, Mars, Mercure, Jupiter, Neptune, Vulcain, Apollon). *Tribus urbaines*, tribus, au nombre de quatre, que Servius Tullius établit dans Rome. N. m. A Lyon, agent de la police municipale.

**Urbain Ier** [*bin*] (saint), pape de 222 à 230. Fête le 25 mai. — Urbain II, pape de 1088 à 1099, né à Lagery, près de Châtillon-sur-Marne, promoteur de la première croisade, au concile de Clermont. C'est lui qui excommunia le roi de France Philippe Ier qui avait épousé Bertrade, femme de Foulque comte d'Anjou. — Urbain III (*Albert Crivelli*), né à Milan, m. à Ferrare, pape de 1185 à 1187, adversaire de Frédéric Barberousse ; — Urbain IV, né à Troyes, m. à Pérouse, pape de 1261 à 1264. Il augmenta le nombre des cardinaux, et institua la fête du Saint Sacrement ; — Urbain V (*Guillaume de Grimoard*), pape de 1362 à 1370, né au château de Grisac (Lozère). Il ramena à Rome le siège de la papauté et favorisa le développement des lettres. — Urbain VI (*Barthélemy de Prignano*), né à Naples, m. à Rome, pape de 1378 à 1389. Caractère violent et inquiet ; reconnu seulement par quelques-unes des puissances de l'Europe ; — Urbain VII (*G. B. Castagna*), né à Rome, m. à Monte-Cavallo, pape en 1590 ; — Urbain VIII (*Maffeo Barberini*), né à Florence, m. à Rome, pape de 1623 à 1644. Il condamna la doctrine de Jansénius par la bulle *In cæna Domini*, et écrivit d'élégantes poésies latines.

**Urbain** (Georges), chimiste français, né à Paris en 1872 ; auteur d'importants travaux sur les terres rares. Membre de l'Académie des sciences (1921).

**Urbal** (Victor-Louis-Lucien **d'**), général français, né à Sarreguemines en 1858 ; se distingua en 1914, lors de la « Course à la mer », à la tête du détachement d'armée de Belgique, et commanda en 1917 la Xe armée dans les Flandres.

**urbaniser** [*zé*] v. a. Amener à l'urbanité.

**urbanisme** [*nis-me*] n. m. Science ou théorie de l'aménagement des villes.

— Encycl. L'urbanisme comporte tout ce qui a trait à l'aménagement et à l'embellissement des villes et même des villages. On pourrait résumer son vaste programme en trois mots : *assainir, agrandir, embellir.* C'est, on le voit, une question très complexe, puisqu'elle est liée non seulement à l'hygiène générale, à la salubrité publique, au confort (aération, balayage, nettoiement, évacuation des déchets de toutes sortes, approvisionnement en eau potable, etc.), mais encore à l'esthétique (monuments historiques, artistiques, sites, jardins et parcs à conserver ou à mettre en valeur, servitudes d'alignement à respecter, expansion, etc.). Elle a donc une portée morale et sociale, que les conditions de la vie moderne, le surpeuplement des villes, sont venus considérablement amplifier.

Déjà avant la guerre, sur l'initiative de sociologues, d'hygiénistes, de techniciens, cette question était à l'ordre du jour. Beaucoup de grandes villes avaient fait dresser un plan général d'amélioration dont elles ont poursuivi la réalisation avec plus ou moins d'activité. Mais l'urbanisme a pris une importance plus immédiate dans la reconstruction des centres urbains ou ruraux qu'avait anéantis la guerre. Ici, on a pu dresser des plans nouveaux, établir des cités-types et réaliser souvent des ensembles rationnels, ordonnés, homogénes, auxquels, tout en respectant les exigence de l'hygiène et de l'esthétique comme les nécessités locales, on a pu donner un cachet de véritable originalité, de confort et d'agrément.

**urbaniste** [*nis-te*] adj. Relatif à l'aménagement des villes. N. m. Architecte, ingénieur versé dans l'aménagement des villes.

**urbaniste** n. m. Partisan d'Urbain VI contre Clément. N. f. Membre d'une congrégation de femmes qui suit la règle des clarisses mitigée par Urbain IV.

**urbanité** n. f. (lat. *urbanitas*). Politesse que donne l'usage du monde : *accueillir un visiteur avec urbanité.*

**urbec** n. m. Syn. de UREBEC.

**urbe condita.** V. AB URBE.

**urbi et orbi,** mots lat. signif. *à la ville* [Rome] *et à l'univers.* Paroles qui font partie de la bénédiction du souverain pontife, pour marquer qu'elle s'étend sur l'univers entier. (On dit de même, par extension : *publier une nouvelle urbi et orbi*, c'est-à-dire partout.)

**urbicole** adj. (du lat. *urbs, urbis*, ville, et *colere*, habiter). Qui se plaît dans les villes, qui habite une ville.

**Urbino,** v. d'Italie (prov. de Pesaro-e-Urbino), entre la Foglia et le Metauro ; 18.000 h. (*Urbinates*). Soieries. Patrie de Raphaël. Cathédrale ; Palais ducal du xve siècle. Ancien ch.-l. du *duché d'Urbin*, réuni en 1631 aux Etats de l'Eglise. Urbin a été célèbre par sa fabrique de faïences.

**urcéiforme** adj. Qui a la forme d'un urcéole.

**urcéolaire** [*lè-re*] n. m. Genre de lichens, qui vivent sur la terre, les pierres, les écorces, et dont quelques espèces se trouvent en France.

**urcéole** n. m. (du lat. *urceolus*, petit vase). Organe en forme de sac. *Bot.* Nom donné au calice quand il est en forme d'outre. Genre de lianes d'Asie qui fournissent du caoutchouc.

**urcéolé, e** adj. (de *urcéole*). *Bot.* Se dit d'un calice en forme d'urcéole.

**urcéolifère** adj. *Bot.* Qui porte des urcéoles.

**urdite** n. f. Syn. de MONAZITE.

**Urdos,** comm. très anc. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron ; 410 h. Sur le gave d'Aspe, près du fort du Portalet.

**urdu-zeban** n. m. Autre nom de l'*hindoustani.* (On écrit aussi OURDOU.)

**ure** n. m. Principe créé par Ormuzd, source du monde matériel, dans la religion parsie.

**urebec** [*bèk*] n. m. Nom vulgaire de certains coléoptères nuisibles à la vigne, tels que le rynchite par exemple. (On écrit aussi URBEC.)

**urédinées** [*né*] n. f. pl. Ordre de champignons parasite des végétaux, et qui produisent, sur les tiges, les feuilles et les fruits, des taches diversement colorées (*rouilles*). S. une *urédinée.*

— Encycl. Les urédinées possèdent un mycélium qui vit en parasite dans le tissu même des végétaux, mais disparaît lorsque les organes reproducteurs qu'il a contribué à nourrir sont arrivés à maturité. Ce qui caractérise ces champignons microscopiques, c'est qu'une même espèce peut donner naissance à plusieurs sortes de fructifications (*uredo* ou *écidie*), qui se développent soit sur la même plante, soit sur des plantes différentes. La puccinie des céréales développe des fructifications de deux formes, dont l'une sur le blé (rouille du blé), l'autre sur l'épine-vinette. Le gymnosporange qui cause la rouille du poirier développe également ses fructifications sous deux formes, dont l'une sur les genévriers, l'autre sur le poirier.

On prévient dans une certaine mesure les dégâts que peuvent occasionner les urédinées en sulfatant les graines destinées aux semences, ou en épandant des bouillies cupriques sur les plantes menacées.

**uredo** [*ré*] n. m. Nom donné à l'une des formes de fructification des champignons de l'ordre des urédinées.

**urédospore** [*dos-po-re*] n. f. Nom donné parfois aux fructifications des urédinées.

**urée** [*u-ré*] n. f. (du gr. *ouron*, urine). Substance azotée que l'on rencontre dans l'urine, qui en contient environ 25 grammes par litre : *l'urée est le produit de la combustion des matières azotées dans l'organisme.*

— Encycl. L'urée (formule chimique $COAz^2H^4$) est une substance cristalline, incolore, soluble dans l'eau et l'alcool. Elle se combine à divers acides, et donne par hydratation du carbonate d'ammoniaque. Par substitution, elle engendre les uréides, les urées composées, etc. Le véronal, l'uréthane, etc., sont des dérivés de l'urée.

**uréides** n. m. pl. *Chim.* Classe de composés dérivés de l'*urée.* S. un *uréide.*

**uréique** adj. Qui concerne l'urée, qui s'y rapporte.

**urémie** [*mî*] n. f. (de *urée*, et du gr. *haima*, sang). Intoxication générale due au défaut d'élimination par l'urine des matières toxiques produites dans le fonctionnement organique.

— Encycl. L'urémie, ainsi désignée parce que les phénomènes observés ont été pendant longtemps rapportés au défaut d'élimination de l'urée, se produit le plus souvent dans les lésion rénales. C'est ainsi qu'on l'observe dans les néphrites de la scarlatine, de la grossesse, etc., ou plus fréquemment dans les néphrites interstitielles. L'urémie se traduit par de la dyspnée, des convulsions généralisées tétaniques, ou par du coma ; on note de la céphalée, des vertiges, etc. On emploie contre l'urémie les purgatifs et notamment les drastiques, la saignée, parfois les injections d'oxygène ou de sérum. Une diététique sévère est de rigueur.

**urémique** adj. Qui a rapport à l'urémie.

**urène** n. f. Genre de malvacées, renfermant des arbrisseaux des régions chaudes du globe, et dont une espèce, l'urène lobée, appelée aussi *jute de Madagascar* ou *paka*, fournit une fibre textile.

**uréomètre** n. m. (de *urée*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument servant à doser l'urée dans un liquide. Densimètre pour les urines.

— Encycl. Tous les modèles d'uréomètres consistent en un vase divisé en deux capacités, dans chacune desquelles on met côte à côte l'urine et l'hypobromite de soude, le vase communiquant avec une éprouvette à gaz graduée en centimètres cubes.

En réalisant le mélange de l'urée et de l'hypobromite, les gaz produits par la décomposition de l'urée se rendent dans la cloche, où le volume qu'ils occupent permet de calculer le poids de l'urée qui était contenue dans la prise d'essai.

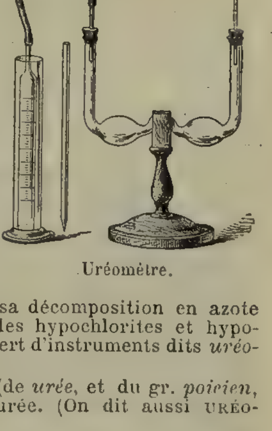

Uréomètre.

**uréométrie** [*trî*] n. f. Dosage de l'urée, dans l'urine et les liquides organiques.

— Encycl. Le dosage de l'urée est fondé sur sa décomposition en azote et acide carbonique par les hypochlorites et hypobromites alcalins. On se sert d'instruments dits *uréomètres.*

**uréopoïèse** n. f. (de *urée*, et du gr. *poiein*, faire). Fabrication de l'urée. (On dit aussi URÉOGÉNIE.)

**urétac** [*tak*] n. m. *Mar.* Fausse amure de misaine. (Vx.)

**urétéral, e, aux** adj. Qui concerne les uretères : *sonde urétérale.*

**urétéralgie** [*jî*] n. f. (de *uretère*, et du gr. *algos*, douleur). Douleurs dans les uretères.

**urétéralgique** adj. Qui a rapport à l'urétéralgie : *douleurs urétéralgiques.*

**uretère** n. m. (gr. *ourêtêr*). Chacun des deux canaux qui portent l'urine des reins dans la vessie.

— Encycl. Chaque uretère, long de 25 centimètres, offre le calibre d'une plume de corbeau ; il participe plus ou moins complètement aux affections des reins et de la vessie. La compression de l'uretère par une tumeur, sa coudure, ses rétrécissements déterminent la distension du bassinet et du rein par l'urine accumulée (*hydronéphrose*). Dans les cas de *lithiase rénale*, les calculs migrateurs cheminent très difficilement dans l'uretère, et occasionnent de vives douleurs : les *douleurs néphrétiques.*

**urétérectomie** n. f. (de *uretère*, et du gr. *ektomê*, amputation). Résection chirurgicale d'un uretère, en totalité ou en partie.

**urétérique** adj. Qui a rapport aux uretères.

**urétérite** n. f. Inflammation des uretères.

**urétérocystonéostomie** [*os-to-mî*] n. f. (du gr. *ourêtêr*, uretère, *kustis*, vessie, *neos*, nouveau, et *stoma*, bouche). *Chir.* Opération qui a pour but de réaliser un nouvel abouchement de l'uretère dans la vessie, dans le cas de fistules urétérales.

**urétérolithiase** [*a-ze*] n. f. (du gr. *ourêtêr*, uretère, et *lithos*, pierre). Présence de calculs dans l'uretère.

**urétérophlegmatique** [*flègh*] adj. (du gr. *ourêtêr*, uretère, et *phlegma*, mucus). *Pathol.* Qui provient du mucus arrêté dans l'uretère.

**urétéropyélite** n. f. (de *uretère*, et du gr. *puelos*, bassin). *Pathol.* Inflammation de tout le canal excréteur du rein, uretère et bassinet.

**urétéropyélostomie** [*os-to-mî*] n. f. (du gr. *ourêtêr*, uretère, *puelos*, bassin, et *stoma*, bouche). *Chir.* Opération qui a pour but de réaliser un nouvel abouchement de l'uretère dans le bassinet, dans les cas d'hydronéphrose par sténose ou coudure de l'uretère.

**urétéropyique** adj. (de *uretère*, et du gr. *puon*, pus). Qui est causé par du pus fourni par l'uretère.

**urétérostomatique** adj. (de *uretère*, et du gr. *stoma*, bouche). Qui a rapport à l'orifice des uretères.

**urétérotomie** [*mî*] n. f. (du gr. *ourêtêr*, uretère, et *tomê*, section). *Chir.* Opération chirurgicale qui consiste à ouvrir un uretère pour en extraire des calculs.

**uréthanes** n. f. pl. *Chim.* Nom générique des éthers carbamiques (L'uréthane proprement dite $[AzH^2CO^2C^2H^5]$ ou *carbamate d'éthyle* est employée comme hypnotique.)

**uréthr.** V. par URÉTR... les mots commençant ainsi.

**urétique** adj. Syn. de DIURÉTIQUE.

**urétral, e, aux** adj. Qui appartient à l'urètre.

**urétralgie** [*jî*] n. f. (de *urètre*, et du gr. *algos*, douleur). Névralgie de l'urètre sans inflammation.

**urétralgique** adj. Qui appartient à l'urétralgie.

**urètre** n. m. (gr. *ourêthra*). Canal allant de la vessie au méat urinaire et servant à l'écoulement de l'urine.

— Encycl. *Anat.* L'urètre, dont les parois sont accolées au repos, a, au moment du passage de l'urine, un diamètre qui varie entre 6 et 11 millimètres.

Chez l'homme, l'urètre comprend deux parties : l'une mobile, et l'autre fixe. La partie mobile ou *urètre antérieur*, constituée par du tissu spongieux, peut varier, suivant la quantité de sang qu'il contient, de 9 à 14 centimètres. La partie fixe ou *urètre postérieur* a une longueur de 4 centimètres. C'est la région la plus importante, où se trouvent la prostate et l'ouverture des canaux spermatiques.

Chez la femme, l'urètre est plus court (5 centimètres et demi).

— *Pathol. Vices de conformation.* L'ouverture de l'urètre peut se faire à la face inférieure de la verge (*hypospadias*) ou à sa face supérieure (*épispadias*). *Rétrécissement de l'urètre*, v. RÉTRÉCISSEMENT. *Inflammation de l'urètre*, syn. de URÉTRITE.

**urétrectomie** [*trèk-to-mî*] n. f. (de *urètre*, et du gr. *ektomê*, section). *Chir.* Opération qui consiste à réséquer un segment de l'urètre et à rétablir ensuite la continuité du canal par des sutures. (Elle est employée quand l'urétrotomie interne est impossible.)

**urétrhelminthique** [*trèl-min*] adj. Qui est causé par la présence de vers dans l'urètre.

**urétrite** n. f. (de *urètre*). Inflammation de l'urètre. (Elle peut être due au passage d'une sonde, à des microbes communs, mais surtout au gonocoque de la blennorragie.)

**urétroblennorrhée** [*blên-no-ré*] n. f. Ecoulement de pus ou de mucus par l'urètre. (V. BLENNORRAGIE.)

**urétro-bulbaire** adj. Qui appartient au bulbe de l'urètre.

**urétro-cystotomie** n. f. Opération de la taille par l'urètre.

**urétro-lithique** adj. Produit par un calcul arrêté dans l'urètre.

**urétro-pénien, enne** adj. Qui a rapport à l'urètre et au pénis.

**urétro-périnéal, e, aux** adj. Qui a rapport à l'urètre et au périnée.

**urétrophractique** [*frak-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'urétrophraxie.

**urétrophraxie** [*frak-sî*] n. f. (de *urètre*, et du gr. *phrassein*, obstruer). Obstruction de l'urètre.

**urétroplastie** [*plas-tî*] n. f. (de *urètre*, et du gr. *plastos*, façonné). Opération qui a pour but de restaurer l'urètre, de fermer les fistules et surtout de réparer les difformités congénitales de l'*épispadias* et de l'*hypospadias.*

**urétro-pyique** adj. (de *urètre*, et du gr. *puon*, pus). Qui est produit par du pus dans l'urine.

**urétro-rectal, e, aux** adj. Qui a rapport à l'urètre et au rectum.

**urétrorragie** [*tro-ra-jî*] n. f. (de *urètre*, et du gr. *rhagê*, rupture). Hémorragie du canal de l'urètre.

— Encycl. Cette hémorragie siège habituellement dans la partie spongieuse du canal de l'urètre. Elle peut être produite par des traumatismes, l'abus du coït, etc. Le meilleur traitement est l'abstention, ou la mise à demeure d'une grosse sonde, qui agit par compression.

**urétrorragique** [*tro-ra-ji-ke*] adj. Qui a rapport à l'urétrorragie.

**urétrorraphie** [*tro-ra-fî*] n. f. (de *urètre*, et du gr. *raphê*, suture). *Chir.* Suture de l'urètre.

**urétrorrhée** [*tro-ré*] n. f. (de *urètre*, et du gr. *rhein*, couler). Ecoulement par l'urètre.

**urétrorrhéique** [*tro-ré*] adj. Qui a rapport à l'urétrorrhée.

**urétroscope** [*tros-ko-pe*] n. m. (de *urètre*, et du gr. *skopein*, examiner). Variété d'endoscope, servant à examiner les altérations de la muqueuse de l'urètre.

**urétroscopie** [*tros-ko-pî*] n. f. Examen de l'urètre.

**urétroscopique** [*tros-ko*] adj. Qui a rapport à l'urétroscopie.

**urétro-scrotal, e, aux** adj. Qui a rapport à l'urètre et au scrotum.

**urétrospasme** [*tros-pas-me*] n. m. Spasme de l'urètre.

**urétrospasmodique** [*tros-pas-mo*] adj. Qui a rapport à l'urétrospasme.

**urétrosténose** [*tros-té-no-ze*] n. f. (de *urètre*, et du gr. *stênos*, étroit). Rétrécissement du canal de l'urètre.

**urétrosténotique** [*tros-té*] adj. Qui a rapport à l'urétrosténose.

**urétro-thromboïde** adj. Qui est causé par des grumeaux de sang arrêtés dans l'urètre.

**urétrotome** n. m. Instrument servant à pratiquer l'urétrotomie interne.

— Encycl. L'urétrotome se compose d'une sonde cannelée ayant la même courbure que l'urètre, et d'une tige métallique glissant sur la cannelure de la sonde. Cette tige supporte une lame tranchante en forme de triangle, qui incise le rétrécissement d'avant en arrière.

**urétrotomie** [*mî*] n. f. (de *urètre*, et du gr. *tomê*, section). Incision des parties rétrécies de l'urètre.

— Encycl. L'urétrotomie peut se faire de dedans en dehors en introduisant dans l'urètre un instrument spécial appelé *urétrotome.* C'est l'*urétrotomie interne.* Quand cette intervention bénigne est impossible, on a recours à l'*urétrotomie externe* ou taille urétrale.

**urétrotomique** adj. Qui a rapport à l'urétrotomie.

**urétrotomisé** [*zé*], **e** adj. Qui a subi l'urétrotomie.

**urétro-vésical, e, aux** adj. Qui a rapport à l'urètre et à la vessie.

**urétryménode** ou **urétro-hyménode** adj. (de *urètre*, et du gr. *umên*, membrane). Qui est causé par une membrane qui s'est formée dans l'urètre.

**urf** adj. *Pop.* Distingué, élégant.

**Urfé** (Anne **d'**), poète français, né dans le Forez (1555-1621). Il fut le précepteur des fils de Henri II, publia des sonnets, des *Hymnes*, puis entra dans les ordres.

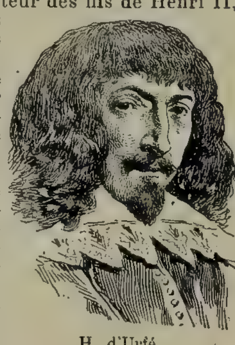

H. d'Urfé.

**Urfé** (Honoré **d'**), frère du précédent, littérateur français, né à Marseille (1568-1625), le premier en date des romanciers français, auteur du roman *l'Astrée*, où il a exprimé, sous une forme subtile et diffuse, mais parfois pleine de charme, l'idéal de politesse et de galanterie de la société précieuse.

**Urgande**, fée bienfaisante de l'*Amadis de Gaule*, qui a pour mission de protéger les chevaliers, à qui elle apparaît tantôt sous la forme d'une vieille femme couverte de haillons, tantôt sous la forme de la jeune fille la plus séduisante.

**Urgel**, dite aussi **Seo** ou **Seu d'Urgel** (*Siège d'Urgel*, v. ainsi appelée parce qu'elle était autrefois le *siège* d'un évêché), V. forte et épiscopale d'Espagne (Catalogne) ; 3.100 h. L'évêque d'Urgel partage avec le gouvernement français le protectorat de la république d'Andorre. — Aux environs, sources sulfureuses.

**Urgèle** (*la fée*). Il semble bien qu'elle apparaisse pour la première fois dans un conte de Voltaire : *Ce qui plaît aux dames.* Vieille et laide elle obtient que sir Robert promette de l'épouser, et se change aussitôt en une ravissante jeune fille. V. Hugo, Ch. Nodier, Th. de Banville, etc. ont plusieurs fois mis en scène la fée Urgèle. — Fée bienfaisante, popularisée par un opéra-comique de Favart : *la Fée Urgèle.*

**urgemment** [*ja-man*] adv. De façon urgente.

**urgence** [*jan-se*] n. f. (de *urgent*). Qualité de ce qui est urgent : *il y a grande urgence à ce que vous veniez. D'urgence*, sur-le-champ.

**Urgendj**, v. du Turkestan russe, dans le khanat de Khiva ; 30.000 h. Centre commercial.

**urgent** [*jan*], **e** adj. (du lat. *urgens ;* de *urgere*, presser). Qui ne peut se différer : *affaire urgente.*

**urginée** [*né*] n. f. Genre de liliacées, renfermant des plantes bulbeuses, à fleurs réunies en grappes, qui habitent pour la plupart l'Afrique australe et tropicale. (Trois espèces appartiennent cependant à la flore de l'Algérie, de la Sardaigne et de la Corse ; l'*urginée maritime* ou *scille maritime* est la plus répandue.)

**urgonien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Se dit de la partie inférieure du système crétacé : *la craie urgonienne.* N. m. : *l'urgonien.*

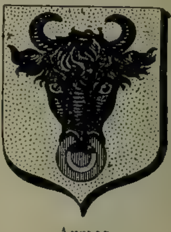

Armes du canton d'Uri.

**Uri**, un des cantons suisses, arrosé par la Reuss, et dans lequel s'enfonce le bras méridional du lac des Quatre-Cantons ; 24.000 h. (*Uraniens*). Ch.-l. *Altdorf.* C'est l'un des trois cantons primitifs de la Confédération. Elevage.

**Uriage** ou **Saint-Martin-d'Uriage**, comm. de l'Isère, arr. et à 12 kil. de Grenoble, sur le Sonnant, tributaire de l'Hère ; 1.660 h. Château (XIIIe-XVe-XVIIe s.). Ch. de f. du Dauphiné. Eaux chlorurées sodiques et sulfureuses.

**uricémie** [*mî*] n. f. (de *urique*, et du gr. *haima*, sang). Affection caractérisée par une diminution de l'excrétion de l'acide urique et une accumulation de ce corps dans le sang.

**uridrose** [*dro-ze*] n. f. (du gr. *ouron*, urine, et *idrôsis*, sueur). Sueur urineuse.

**Urie**, officier hébreu, mari de Bethsabée. David, qui convoitait sa femme, lui fit donner un poste dangereux, où il trouva la mort. (*Bible.*)

**Uriel** [*ri-èl*], ange dont les liturgies orientales font souvent mention, et dont le nom signifie, en hébreu, *Lumière de Dieu.*

**urim** [*rim*] et **thummim** n. m. pl. Pierres ou objets sacrés que les Hébreux employaient pour connaître le sort, et qui faisaient partie du pectoral du grand prêtre.

**urinaire** [*nè-re*] adj. *Anat.* Qui a rapport à l'urine. *Voies urinaires*, ensemble des organes qui concourent à l'excrétion et à l'évacuation des urines. *Méat urinaire*, orifice externe de l'urètre. *Pathol. Tumeur urinaire*, tumeur produite par l'infiltration de l'urine. *Calculs urinaires*, concrétion solide qui se produit dans les voies urinaires. *Fistule urinaire*, trajet anormal donnant passage à l'urine.

**urinal** n. m. Vase à col relevé, dans lequel les malades alités urinent. Pl. des *urinaux.*

**urination** [*si-on*] n. f. Production de l'urine.

**urinatoire** adj. Qui facilite l'urination.

**urine** n. f. (lat. *urina*). Liquide émis par la vessie, et sécrété par le rein.

— Encycl. L'urine est un liquide jaune ambré, qui provient du rein ; il s'écoule des bassinets par les uretères, arrive dans la vessie et est excrété lors de la miction par l'urètre.

L'urine a une odeur spéciale, variable avec les individus et les races. L'homme sain excrète 1.800 grammes par 24 heures et la femme 1.400 grammes. Normalement l'urine, chargée d'éliminer un certain nombre de déchets de l'organisme, contient environ 32 grammes de matières organiques (25 gr. d'urée, 4 à 5 gr. d'acide urique, 1 gr. d'acide hippurique, 1 gr. de créatine) et 15 à 16 grammes de sels divers (10 gr. de sel marin, 3 gr. de sulfate alcalin).

A l'état pathologique, la composition de l'urine varie énormément ; dans diverses maladies, des éléments nouveaux apparaissent : l'albumine et le sucre en sont les principaux.

Quand la quantité d'urine éliminée diminue notablement, on dit qu'il y a *oligurie ;* quand l'urine n'est plus excrétée, on dit qu'il y a *anurie ;* si, au contraire, elle augmente, il y a *polyurie ;* quand la miction est fréquente sans que la quantité d'urine soit accrue, on dit qu'il y a *pollakiurie.*

L'examen, l'analyse de l'urine prennent de jour en jour une plus grande importance.

— *Agric.* et *Econ. rur.* L'urine des animaux domestiques, riche en azote et en potasse, est très fertilisante. On doit, par suite, la recueillir dans des fosses spéciales et s'en servir pour arroser le fumier, ou pour l'épandre directement sur les terres.

**urinémie** [*mî*] n. f. (de *urine*, et du gr. *haima*, sang). Accumulation des matériaux de l'urine dans le sang.

**uriner** [*né*] v. n. Evacuer l'urine.

**urineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature de l'urine, ou qui se rapporte à l'urine. *Abcès urineux*, abcès produit par l'infiltration d'urine dans le tissu cellulaire.

**urinifère** adj. (de *urine*, et du lat. *ferre*, porter). Qui porte, qui conduit l'urine.

**urinipare** adj. (de *urine*, et du lat. *parere*, engendrer). Qui produit l'urine.

**urinoir** n. m. Endroit disposé pour uriner.

— Encycl. Les urinoirs pour hommes sont de divers types : les uns consistent en une cuvette métallique émaillée, ou encore en poterie vernissée ou en faïence, installée souvent dans l'angle que forment deux murs. On emploie également des plaques d'ardoise recouvrant l'angle d'un mur. La partie inférieure de ces divers systèmes d'urinoirs communique, au moyen d'un tuyau, soit avec une fosse d'aisances, soit avec un égout.

Les urinoirs masculins installés sur les voies publiques se composent de plaques d'ardoise verticales formant des compartiments séparés par d'autres plaques de même matière. Le caniveau réunissant ces compartiments communique directement avec un égout. D'autres enfin consistent en plaques d'ardoise convergeant vers une colonne centrale munie d'un caniveau communiquant avec un égout. L'urinoir est surmonté par un entourage de tôle. On a donné le nom de *vespasiennes* à ces petits édicules.

**urinomètre** n. m. (de *urine*, et du gr. *metron*, mesure). Aréomètre destiné à déterminer le poids spécifique de l'urine.

**urique** adj. (de *urine*). *Chim. Acide urique*, acide azoté éliminé par l'organisme, que l'on rencontre dans l'urine humaine, et qui constitue la masse entière des excréments de serpents et d'oiseaux. *Calcul urique*, calcul urinaire, composé d'acide urique ou d'urate. *Pathol. Diathèse urique*, disposition de l'organisme à produire une grande quantité d'acide urique, qui, ne pouvant être éliminée, s'accumule dans le sang, ou se dépose dans les articulations, d'où la *goutte* et ses conséquences.

— Encycl. L'acique urique se retire du guano, cristallisé en paillettes peu solubles dans l'eau. De cet acide dérivent de nombreux composés appelés *purines* (théobromine, caféine, etc.) ; par oxydation, l'on obtient l'allantoïne, l'alloxane, etc.

**Uri Rothstock,** montagne de la Suisse (cant. d'Uri et d'Unterwalden); 2.922 m.

**urise** [*ri-ze*] n. f. (du gr. *ourêsis*, action d'uriner). Sécrétion urinaire.

**Urnaesch,** comm. de Suisse (cant. d'Appenzell, Rhodes Extérieures); 3.200 h. Broderies mécaniques; agriculture.

**urne** n. f. (lat. *urna*). Vase de forme variable, qui servait aux anciens à renfermer les cendres des morts, à puiser de l'eau, etc. Vase qui a la forme d'une urne antique. Boite ou recipient quelconque, qui sert à recueillir les bulletins de vote, les numéros qu'on tire au sort, etc.

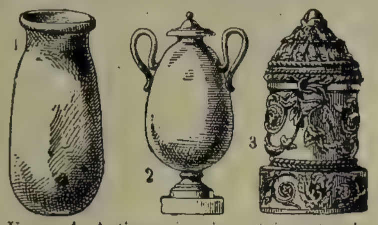

Urne : 1. Antique, à puiser et à porter de l'eau ; 2, 3. Funéraires.

**urnigère** adj. *Bot.* Qui porte des capsules en forme d'urne.

**urobacille** [*si-le*] n. m. ou **urobactérie** [*rî*] n. f. Microbe de la fermentation ammoniacale de l'urée.

**urobiline** n. f. Pigment biliaire, constituant une des matières colorantes de l'urine.

**urobilinurie** n. f. Présence d'urobiline dans l'urine.

**urocèle** n. f. (de *urine*. et du gr. *kélê*, bourse). Infiltration d'urine dans les bourses.

**urocéphale** n. m. (du gr. *oura*, queue, et *kephalê*, tête). Bacille en forme de massue, qui est une forme de vibrion butyrique.

**urochrome** [*kro-me*] n. m. (du gr. *ouron*, urine, et *khrôma*, couleur). Matière colorante jaune de l'urine.

**urocoque** [*ko-ke*] n. m. Microbe rencontré dans la fermentation de l'urée.

**urocrisie** [*zî*] n. f. (du gr. *ouron*, urine, et *krisis*, jugement). Diagnostic par l'inspection de l'urine du malade.

**urocritique** adj. Qui a rapport à l'urocrisie.

**urocyanose** [*no-ze*] n. f. (du gr. *ouron*, urine, et *kuanos*, bleu). Maladie dans laquelle l'urine est bleue.

**urocyon** n. m. Genre de mammifères carnassiers, renfermant des renards de l'Amérique boréale et de l'Amérique centrale, dont on a tenté l'élevage pour leur fourrure très estimée : *l'urocyon est l'un des renards argentés des fourreurs.*

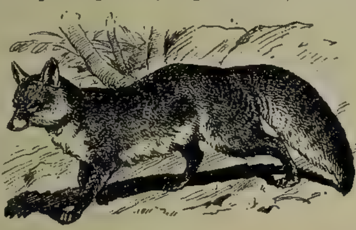
Urocyon.

**urocyste** [*sis-te*] n. m. Genre de champignons, de l'ordre des ustilaginées, dont une espèce se développe dans les bulbes de l'oignon, et les fait pourrir.

**urocystite** [*sis-ti-te*] n. f. (du gr. *ouron*, urine, et *kustis*, vessie). Inflammation de la vessie.

**urodèles** n. m. pl. Ordre de batraciens, comprenant ceux qui, comme les salamandres, ont un corps allongé, des membres courts et une longue queue, et qui pour la plupart sont aquatiques. S. un *urodèle*.

**urodialyse** [*li-ze*] n. f. (du gr. *ouron*, urine, et *dialusis*, cessation). Suppression des urines.

**urodialystique** [*lis-ti-ke*] adj. Qui appartient à l'urodialyse.

**urodon** n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, petits, cylindriques, blanchâtres ou gris, répandus sur le globe, et que l'on trouve dans les capsules des diverses plantes.

**urodynie** [*nî*] n. f. (du gr. *ouron*, urine, et *odunê*, douleur). Douleur causée par l'excrétion de l'urine.

**urodynique** adj. Qui appartient à l'urodynie.

**urogastre** [*ghas-tre*] n. m. (du gr. *oura*, queue, et *gastêr*, estomac). Partie des crustacés, dite vulgairement *queue*.

**urogénital, e, aux** adj. Qui a rapport à l'appareil urinaire et à l'appareil génital.

**uroïde** adj. (du gr. *oura*, queue, et *eidos*, forme). Qui est en forme de queue.

**urolithe** n. m. (du gr. *ouron*, urine, et *lithos*, pierre). Calcul urinaire.

**urologie** [*jî*] n. f. (du gr. *ouron*, urine, et *logos*, discours). Etude médicale sur les voies urinaires. (On dit aussi OURONOLOGIE.)

**urologique** adj. Relatif à l'urologie.

**urologiste** [*jis-te*] n. m. Celui qui étudie les voies urinaires.

**uromacer** [*sèr*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des colubridés, propres aux Antilles. (Les uromacers sont de grandes couleuvres inoffensives, qui vivent surtout dans les arbres ; ils atteignent 2 mètres de long, sont très grêles, à livrée verdâtre tachée de brun.)

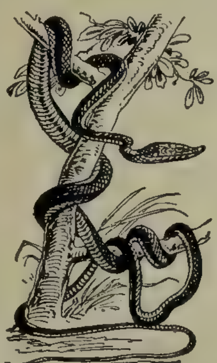
Uromacer.

**uromancie** [*sî*] n. f. (du gr. *ouron*, urine, et *manteia*, divination). Art prétendu de deviner les maladies ou le caractère par l'inspection des urines.

**uromante** n. m. Homme qui pratique l'uromancie.

**uromastix** [*mas-tiks*] n. m. Genre de reptiles sauriens, renfermant des formes lourdes, épaisses, d'assez grande taille, qui vivent dans les régions chaudes, et qu'on appelle vulgairement *fouette-queues*. (Les uromastix ont la queue large et courte, épineuse ; leur livrée, grise, jaunâtre ou brune, se confond avec la couleur des sables où ils vivent.)

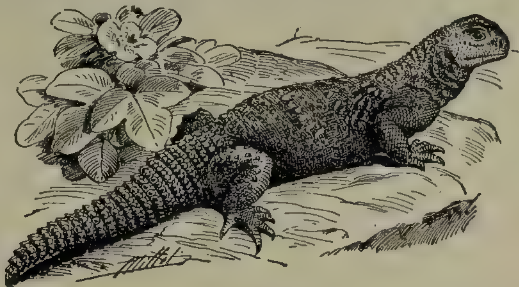
Uromastix.

**uromèle** n. m. Monstre dont les membres abdominaux se confondent et se terminent par un seul pied.

**uromélie** [*lî*] n. f. (du gr. *oura*, queue, et *melos*, membre). Conformation d'un uromèle.

**uromètre, uréomètre, urinomètre** n. m. Aréomètre pour mesurer la densité des urines.

**uromyce** ou **uromyces** [*sèss*] n. m. Genre de champignons de l'ordre des urédinées, voisins du genre puccinie, et qui développent leurs fructifications sur les pois et sur l'euphorbe.

**uromys** [*miss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, renfermant des rats de taille médiocre, propres à l'Australie et à la Papouasie.

**uronéphrose** n. f. Syn. de HYDRONÉPHROSE.

**urope** n. m. Genre de lépidoptères bombyciens, propres à l'Europe, et dont une espèce se rencontre au printemps sur les ormes, dans le midi de la France.

**uropeltis** [*pèl-tiss*] n. m. Genres de reptiles ophidiens, type d'une famille dite des *uropeltidés*, et qui comprend des serpents venimeux propres à Ceylan.

**urophore** n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant de petites mouches noires et fauves, avec les ailes rayées de brun, qui sont répandues sur tout le globe, et dont les larves vivent sur toutes sortes de plantes.

**uropode** n. m. (du gr. *oura*, queue, et *pous*, *podos*, pied). Appendice de l'extrémité de l'abdomen, chez certains crustacés.

**uropoèse** [*po-è-ze*] n. f. (du gr. *ouron*, urine, et *poiêsis*, action de faire). Production de l'urine.

**uropoétique** [*po-e*] adj. Qui a rapport à l'uropoèse. Qui favorise l'uropoèse.

**uropyge** ou **uropygium** [*ji-om'*] n. m. (du gr. *oura*, queue, et *pugê*, fesse). Croupion des oiseaux.

**uropygial, e, aux** ou **uropygien, enne** [*ji-in, è-ne*] adj. (de *uropyge*). Qui appartient au croupion des oiseaux.

**uropygienne** adj. Se dit d'une glande graisseuse située au croupion des oiseaux, et avec les sécrétions de laquelle ils lissent leurs plumes : *la glande uropygienne remplit une fonction importante chez les oiseaux aquatiques.*

**uroroséine** [*zé-i-ne*] n. f. Colorant rose, retiré des urines dans quelques maladies.

**urorragie** [*ro-ra-jî*] n. f. (du gr. *ouron*, urine, et *rhagê*, rupture). Flux abondant d'urine.

**urorragique** [*ro-ra*] adj. Qui appartient à l'urorragie.

**Uros,** Indiens des hauts plateaux de Bolivie, qui habitent des villages flottants, sur les cours d'eau. Ils tirent à peu près toutes leurs ressources de la pêche.

**uroscope** [*ros-ko-pe*] adj. Qui sait examiner méthodiquement les urines. (On dit aussi OURONOSCOPE.)

**uroscopie** [*ros-ko-pî*] n. f. (du gr. *ouron*, urine, et *skopein*, examiner). Examen de l'urine. (On dit aussi OURONOSCOPIE.)

— Encycl. L'examen des urines a toujours été considéré comme pouvant fournir des indications utiles sur la nature et la marche des maladies. Cet examen porte sur les propriétés physiques : limpidité, couleur, odeur, densité, consistance ; sur la composition chimique ; enfin, il comprend l'étude microscopique.

**uroscopique** [*ros-ko*] adj. Qui a rapport à l'uroscopie. (On dit aussi OURONOSCOPIQUE.)

**urotoxie** n. f. (du gr. *ouron*, urine, et *toxikon*, poison). Degré de toxicité que l'on observe dans l'urine au cours de certaines infections.

**urotoxique** [*tok-si-ke*] adj. *Coefficient urotoxique*, chiffre qui exprime la quantité d'urine nécessaire pour tuer en injection sous-cutanée un kilogramme d'être vivant.

**urotropine** n. f. Combinaison $C^{6} H^{12} Az^{4}$ formée par l'action du formol sur l'ammoniaque. (L'urotropine est employée comme antiseptique des voies urinaires. Mélangée de sulfanilate de soude, elle sert à garnir les masques à gaz, en vue de la protection contre le phosgène.) Syn. HEXAMÉTHYLÈNETÉTRAMINE.

**urquain** [*kin*] n. m. Bout de madrier, sur lequel pose la meule du potier.

**Urquijo** (don Mariano Luis), homme d'Etat espagnol, né à Bilbao, m. à Paris (1768-1817). Il signa avec Bonaparte le traité d'Aranjuez.

**Urraca,** reine de Castille et de Léon, fille d'Alphonse VI. Elle lutta longtemps contre son mari Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon, et contre son fils Alphonse VII, que les Castillans avaient reconnu pour roi (1081-1126).

**Urrugne,** comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 25 kil. de Bayonne ; 3.050 h. Ch. de f. M.

**Ursel,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 2.460 h. Filatures, chocolaterie.

**Urseren** (VAL D'), pays de Suisse (cant. d'Uri), dans la vallée supérieure de la Reuss, entre Realp et Andermatt.

**ursidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères carnassiers, renfermant les ours et les ailuropes. S. un *ursidé*.

**ursin, ine** adj. (lat. *ursinus* ; de *ursus*, ours). De l'ours, qui est propre à l'ours.

**Ursin** (saint), premier évêque de Bourges. — Fête le 9 novembre et le 29 décembre.

**Ursins** [*sin*] (Juvénal **des**). V. JUVÉNAL.

**Ursins** (Marie-Anne DE LA TRÉMOILLE, princesse **des**), née à Paris, m. à Rome (1642-1722). Veuve du prince de Chalais de Talleyrand, elle épousa Flavio degli Orsini, duc de Bracciano, devint en Italie le centre de l'influence française, prit le titre de princesse des Ursins, et reçut une pension de Louis XIV. Lorsque le duc d'Anjou devint roi d'Espagne, elle fut nommée camerera-mayor de la reine, et gouverna véritablement sous Philippe V. Elisabeth Farnèse, devenue reine, l'exila.

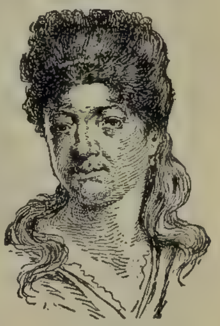
Princesse des Ursins.

**ursone** n. f. Principe cristallisé des feuilles de busserole.

**U. R. S. S.** Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

**Ursule** (sainte), martyre, fille du roi de Bretagne Deonatus, massacrée avec ses compagnes à Cologne par ordre du roi des Huns, qu'elle aurait refusé d'épouser (383, 385 ou 453). Une confusion sur le nom d'une de ses compagnes, *Undecimilla*, a donné naissance à la légende des *onze mille* (*undecim millia*) compagnes de sainte Ursule. La légende de sainte Ursule a été représentée sur onze tableaux de Carpaccio à Venise, et par Memling sur la célèbre châsse de sainte Ursule, qui se trouve à l'hôpital Saint-Jean, à Bruges. — Fête le 21 octobre.

**ursuline** n. f. Religieuse de l'ordre de Sainte-Ursule, fondé en 1506 par sainte Angèle de Mérici, de Brescia, pour les soins des malades et l'instruction des jeunes filles. L'ordre se répandit en Italie grâce à saint Charles Borromée, fut établi à Avignon par César de Bus et Françoise de Bermond, et à Paris par Mme de Sainte-Beuve et Mme Acarie. — Les *ursulines de Jésus*, dites *de Chavagnes*, furent institués en 1802 par Charlotte-Gabriel Ranfray de La Rochette et le P. Baudoin, curé de Chavagnes.

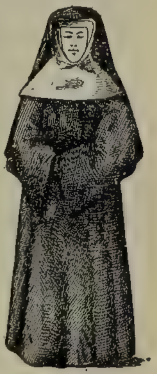
Ursuline.

**Urt,** comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 16 kil. de Bayonne ; 1.590 h. Ch. de f. M. Ce pays a donné son nom à une variété de la race bovine des Pyrénées, appelée aussi *race basquaise*.

**urticacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, renfermant des herbes, des sous-arbrisseaux et parfois des arbres, dont les genres pricipaux sont : l'ortie, la ramie, la pariétaire, le houblon, etc. S. une *urticacée*.

**urticaire** [*kè-re*] n. f. (du lat. *urtica*, ortie). Eruption caractérisée par la production de petites élevures ou de petites papules, roses ou rouges ou décolorées en leur centre, et qui sont semblables à celles que produisent les piqûres d'ortie. Syn. FIÈVRE ORTIÉE, FIÈVRE POURPRÉE, CNIDOSE.

— Encycl. L'urticaire est une affection particulièrement bénigne, mais parfois aussi fort désagréable, en raison du prurit et de la sensation de chaleur ou de cuisson qu'elle peut produire. Elle apparaît parfois brusquement, mais dans quelques cas elle se montre accompagnée de symptômes tels que fièvre, dyspnée, vomissements ; elle peut être aussi suivie de douleur.

L'urticaire est tantôt en *coup de fouet* ou *gyrata*, tantôt disséminée ou *papuleuse ;* elle est passagère et peut se produire par poussées successives pendant plusieurs semaines.

L'urticaire, ordinairement due à des intoxications alimentaires ou médicamenteuses, a été rangée récemment dans les manifestations d'hypersensibilisation connues sans le nom d'*anaphylaxie*. Le traitement consiste à combattre la cause générale ou accidentelle par un régime et une hygiène appropriés. On atténue les phénomènes prurigineux par des lavages à l'eau vinaigrée et le poudrage au talc.

*Urticaire artificielle* ou *dermographique*. Elle s'observe chez les nerveux, les hystériques et aussi chez certains alcooliques. Quand on vient à passer la pointe d'un crayon sur la peau, on voit tous les points touchés blanchir puis rosir, en produisant de légères élevures. Le traitement est celui de l'état nerveux.

**urticant** [*kan*], **e** adj. Se dit des animaux ou des végétaux qui produisent une piqûre analogue à celle de l'ortie.

**urticarien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Se dit des éruptions cutanées qui ont l'aspect de l'urticaire.

**urtication** [*si-on*] n. f. (du lat. *urtica*, ortie). Piqûre accompagnée d'une sensation de brûlure, que produisent sur la peau les poils de l'ortie. Flagellation que l'on pratique avec des orties fraîches pour produire sur la peau une excitation révulsive.

**urticifolié, e** adj. (du lat. *urtica*, ortie, et *folium*, feuille). Dont les feuilles ressemblent à celles de l'ortie.

**urticin** n. m. (du lat. *urtica*, ortie). Matière colorante rouge des sommités de l'ortie.

**urtiquer** [*ké*] v. a. Flageller avec des orties.

**urubu** n. m. Espèce de vautour, dit aussi *catharte*, de la taille d'un dindon, répandu dans toute l'Amérique chaude. (L'urubu est noir, avec les pieds rougeâtres, la face et le cou roux et bleuâtres. Très commun dans les lieux habités, il rend service en dévorant les charognes et les ordures jusque dans les rues des villes.)

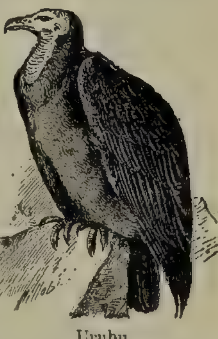
Urubu.

**Uruguay** [*ghè*], riv. de l'Amérique du Sud, née dans la serra Geral, qui sépare le Brésil de la république Argentine et cet Etat de l'Uruguay, baigne Bentos et se jette dans l'estuaire (riv. g.) du rio de la Plata; cours 1.500 kil.

**Uruguay** ou **république Orientale,** république de l'Amérique du Sud, entre le Brésil, l'océan Atlantique et le rio Uruguay; 187.000 kil. carr.; environ 1.500.000 h. (*Uruguayens*). Cap. *Montevideo*. — L'Uruguay est un pays légèrement accidenté, arrosé par de nombreux cours d'eau, tributaires du rio de la Plata ou de l'Uruguay. Le climat est tempéré et salubre, mais sujet à des variations brusques. Les principales ressources de l'Uruguay sont : de riches pacages, qui nourrissent de nombreux troupeaux (bœufs, moutons, chevaux); l'exportation de viandes conservées salées; le commerce de peaux, de suif, de lainages, de blé, maïs, lin, l'exploitation de carrières, etc. — Emancipé depuis 1810, mais ruiné par de longues guerres contre le Brésil et la république Argentine, l'Uruguay, restauré par le gouvernement du général Florès (1865), est redevenu prospère. C'est une république unitaire, divisée en 19 départements.

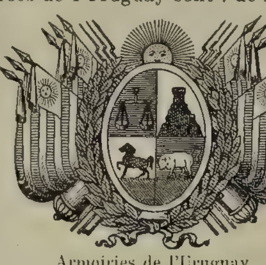
Armoiries de l'Uruguay.

**urus** [*russ*] n. m. Nom donné à l'aurochs ou bison d'Europe (*bos primigenius*).

**Urville-Hague,** comm. de la Manche, arr. et à 10 kil. de Cherbourg; 290 h. Bains de mer (plage de sable).

**urvillée** [*vi-lé*] n. f. Genre de sapindacées, comprenant des arbrisseaux grimpants, dont on connait sept ou huit espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

**Urzy,** comm. de la Nièvre, arr. et à 10 kil. de Nevers; 1.520 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**U. S.** ou **U. S. A.** Abréviation pour *United States* (Etats-Unis) ou *United States of America.*

**us** [*uss*], terminaison d'un grand nombre de mots latins. *Fam. Mots en us*, mots techniques tirés du latin. *Savant en us*, pédant.

**us** [*uss; uz'* dev. une voyelle] n. m. pl. (lat. *usus*). Usages : *les us et coutumes de ce pays.*

**usable** [*za-ble*] adj. Que l'on peut user. Ant. **Inusable.**

**usage** [*za-je*] n. m. (de *us*). Coutume, pratique consacrée : *s'accoutumer aux usages reçus.*

> Aux usages reçus il faut qu'on s'accomode.
> Boileau.
>
> Où l'usage prévaut nulle raison n'est bonne.
> Quinault.

Action de se servir, emploi : *usage des richesses.* Coutume qui règle l'emploi des mots et des tours de phrase : *expression hors d'usage. Orthographe d'usage*, manière d'écrire les mots en eux-mêmes, indépendamment du rôle qu'ils jouent dans le discours. Droit de se servir d'une chose qui appartient à autrui; jouissance : *se réserver l'usage d'une chose.* Connaissance acquise par la pratique de ce qu'il faut faire ou dire en société : *usage du monde, manque d'usage. A l'usage de*, destiné à servir à. *Perdre l'usage de ses sens*, s'évanouir. *Faire un bon usage, faire de l'usage*, durer longtemps, en parlant d'une chose dont on se sert habituellement. *D'usage*, susceptible de durer longtemps : *vêtement d'usage. Mettre tout en usage*, user de tous les moyens. N. m. pl. Terrains vagues appartenant à une commune et sur lesquels les habitants avaient le droit de faire paître leurs bestiaux. Prov. : **Usage rend maître,** la pratique rend habile.

— Encycl. *Dr.* L'usage est le droit appartenant à une personne (*usager*) de se servir de la chose d'autrui et d'en percevoir les fruits nécessaires à ses besoins et à ceux de sa famille.

La plupart des règles appliquées à l'usage ne sont autres que celles qui régissent aussi l'usufruit.

L'usage est un droit incessible et indivisible, car il a pour objet de donner à l'usager de quoi suffire à ses besoins, et il ne remplirait pas sa destination s'il n'était concédé que pour partie.

Les droits de l'usager sont réglés par le titre qui les a établis.

Le droit d'usage, en tant qu'il s'applique à la jouissance totale ou partielle d'une maison, prend le nom d'*habitation.*

*Usages forestiers.* On divise les usages forestiers en deux classes, les grands et les petits usages :

Les *grands usages* comprennent : l'affouage, le maisonnage (droit de se faire délivrer des arbres pour des constructions ou des réparations de bâtiments); le pâturage et la glandée.

Les *petits usages* comprennent seulement le droit d'enlever les branches sèches et les bois morts.

L'usager doit demander la délivrance au propriétaire. Il n'est plus fait, dans les bois de l'Etat, aucune concession du droit d'usage, sous quelque prétexte que ce puisse être.

Le droit de cantonnement est le droit qu'ont les propriétaires de forêts de les affranchir de l'usage auquel elles seraient soumises, en transformant la servitude d'usage en un droit de propriété s'exerçant sur une portion restreinte de la forêt. Le cantonnement n'est en réalité que le rachat de l'usage : le prix du rachat, au lieu d'être représenté par une somme d'argent, est remplacé par une portion de forêt de valeur équivalente.

*Usages commerciaux.* Ce sont les usages que pratiquent ordinairement les commerçants dans les négociations ou par rapport à ces négociations.

Les tribunaux consulaires peuvent accessoirement asseoir leurs décisions sur les principes généraux du droit civil et sur les usages commerciaux. La preuve de ces derniers se fait au moyen de *parères.* V. ce mot.

*Usages locaux.* Ce sont les règles établies dans certains lieux pour l'exécution des conventions et qui, sans avoir été déterminées par la loi, sont adoptées par tout le monde. Le Code civil porte que « ce qui est ambigu s'interprète par ce qui est d'usage ».

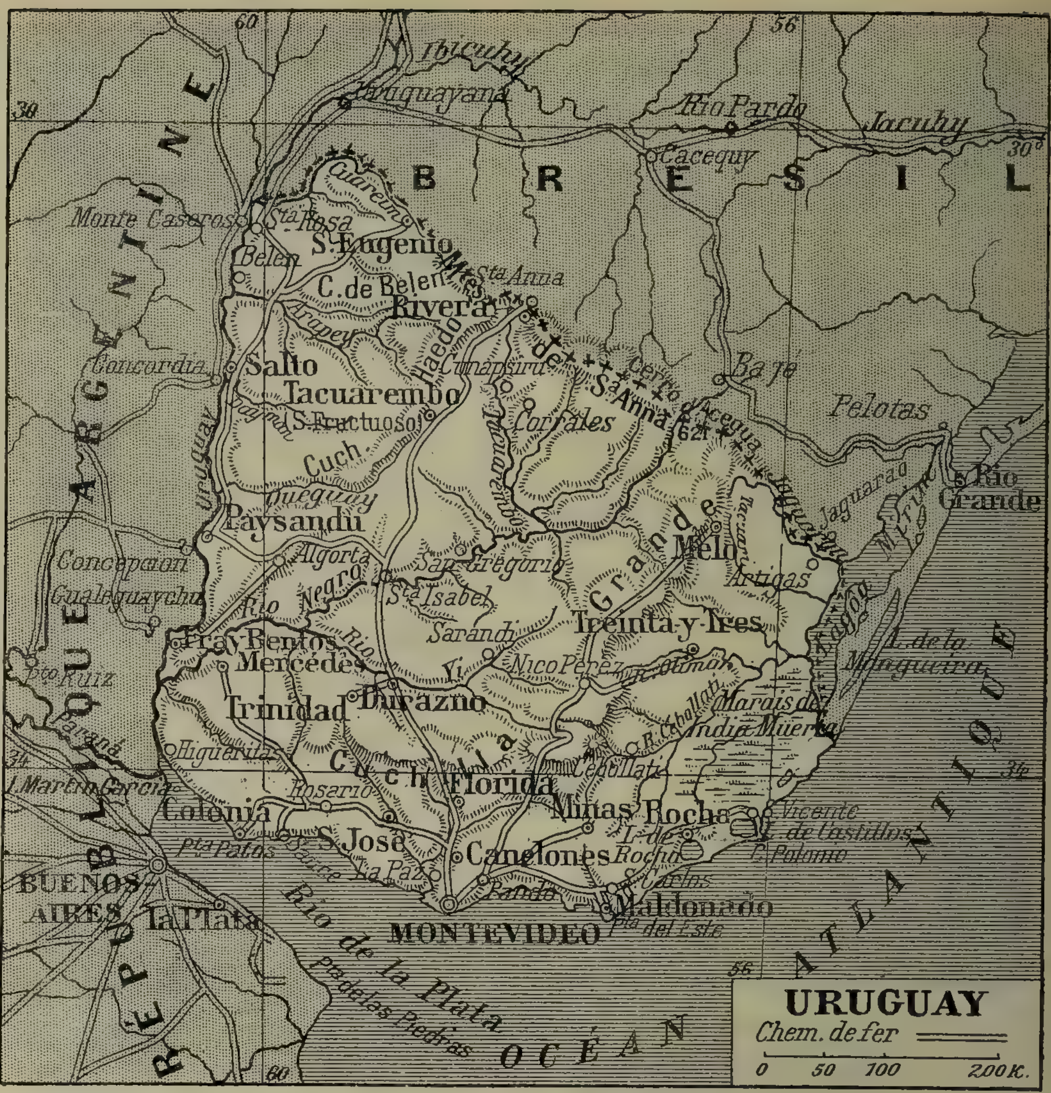

**usagé, e** [*za*] adj. (de *usage*). Qui a déjà servi : *vêtements usagés. Fam.* Qui connaît les usages du monde.

**usager** [*za-jé*], **ère** adj. Destiné à l'usage habituel. *Effets usagers*, effets non soumis aux droits de douane. N. Personne qui a le droit d'usage, de pâture dans les forêts. *Franc usager*, celui qui est exempt du payement de toute redevance ou qui ne paye qu'une redevance modique. *Menu usager*, celui qui ne peut exercer dans les bois les droits d'usage que dans la mesure de ses besoins personnels. *Gros usager*, celui qui recueille tous les fruits sur un certain nombre d'hectares de bois.

**usance** [*zan-se*] n. f. (de *user*). Terme de trente jours, habituellement fixé pour le payement d'une lettre de change. Espace de trente jours. *Intérêt à double usance*, intérêt payé double chaque mois. *Sylvic.* Temps écoulé depuis qu'on a coupé un taillis (syn. Âge du bois). *Coupe en usance*, coupe en cours d'exploitation.

**usant** [*zan*], **e** adj. *Dr.* Qui use, qui a droit d'user : *fille usante de ses droits.*

**Usbeks,** tribus turcomanes du Turkestan et de la Sibérie. V. Ouzbegs.

**Uscoques** ou **Uskoks,** nom donné, à Venise et en Dalmatie, aux Serbes qui s'échappaient de la Serbie, de la Bosnie et de l'Herzégovine et allaient vivre dans les pays voisins pour échapper aux vexations des Turcs. (*Uskok* est un mot serbe qui veut dire *réfugié, déserteur*; en italien, *uscocco.*)

**usé** [*u-zé*], **e** adj. (de *user*). Diminué, détérioré par un long usage : *des souliers usés.* Affaibli : *homme usé, voix usée.* Banal, pour avoir été trop répété ou employé : *sujet usé. Sylvic. Coupe usée*, coupe dont l'exploitation est terminée.

**Usedom** [*dom'*], île allemande dans la Baltique, sur la côte de Poméranie; elle est séparée de l'île Wollin par le Swine, débouché de l'Oder; 30.000 h. Ch.-l. *Swinemünde.* Elevage.

**user** [*zé*] v. n. (du lat. pop. *usare;* de *usum*, supin de *uti*, se servir de). Faire usage, se servir : *user d'un droit.* S'aider de, avoir recours à : *user de violence. User mal*, abuser.

> Usez, n'abusez point, le sage ainsi l'ordonne.
> Voltaire.

*En user*, agir, se conduire : *vous en usez mal avec lui. Fam. En usez-vous ?* interrogation par laquelle on offre quelque chose à quelqu'un, particulièrement du tabac à priser. V. a. Consommer par l'usage : *user de l'huile.* Détériorer par l'usage : *user la pointe d'un couteau.* Diminuer, par le frottement, le volume de : *le grès use le fer. Fig.* Détruire, anéantir progressivement : *user sa santé. Sylvic. User une coupe*, l'exploiter.

**user** [*zé*] n. m. (v. *user* pris substantiv.). Usage, durée de l'emploi : *cette étoffe est d'un bon user.*

**useur, euse** [*zeur, eu-ze*] n. et adj. Se dit d'une personne qui use par le frottement ou autrement.

**Usher** (Jacques) ou **Usserius,** savant prélat anglican, né à Dublin, m. à Londres (1580-1656); auteur d'une chronologie sacrée longtemps célèbre.

**usinage** [*zi*] n. m. Action d'usiner.

**usine** [*zi-ne*] n. f. (lat. *officina*). Grand établissement de fabrication, comme forge, fonderie, etc.

— Encycl. *Dr.* L'établissement des usines sur les cours d'eau a toujours été subordonné à une autorisation administrative préalable. Dans les cours d'eau non navigables et non flottables, cette autorisation préalable peut être accordée, après une enquête, par le préfet; dans les cours d'eau navigables ou flottables, elle ne peut résulter, en principe, que d'un décret du chef de l'Etat, précédé d'une enquête *de commodo et incommodo.*

Les machines et ustensiles nécessaires à l'exploitation d'une usine sont immeubles par destination; quant aux usines elles-mêmes, si elles sont à nef ou flottantes et non fixées, elles deviennent meubles.

**usiner** [*zi-né*] v. a. Soumettre une matière brute ou dégrossie à l'action d'une machine-outil. Fabriquer dans une usine : *usiner des obus.*

**usineur, euse** adj. et n. Se dit d'un ouvrier qui travaille dans une usine mécanique.

**usinier** [*zi-ni-é*], **ère** n. Personne qui exploite une usine. Adjectiv. Qui a rapport à l'exploitation d'une usine : *l'industrie usinière.*

**Usipiens** [*pi-in*] ou **Usipètes** (en lat. *Usipii*), peuple de l'ancienne Germanie, qui habitait près du Rhin, entre les Chamaves, les Marses et les Sicambres.

**usité** [*zi-té*], **e** adj. (lat. *usitatus*). Qui est en usage : *terme qui n'est plus usité.* Commun, ordinaire : *la parabole se tire des choses les plus usitées.*

**uskara** n. m. *Linguist.* Syn. de basque.

**Uskub, Ouskup** ou **Skoplyé,** v. de la Yougoslavie (Vieille-Serbie), au milieu d'une plaine marécageuse arrosée par le Vardar; 47.000 h. Prise aux Turcs par les Serbes en 1912 pendant la première des deux guerres balkaniques et par les Bulgares aux Serbes le 22 octobre 1915, quelques jours après l'entrée de la Bulgarie dans la Grande Guerre aux côtés des Empires de l'Europe centrale. Reprise par les Français le 30 septembre 1918, à la suite de la « manœuvre d'Uskub » (24-30 sept.), terminée le jour même de la signature de l'armistice entre la Bulgarie et les Alliés victorieux.

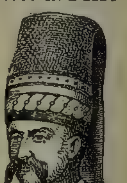
**Uskuf.**

**uskuf** n. m. Bonnet de feutre ou de coton, que portaient les janissaires.

**usne** [*us-ne*] n. m. *Mar.* Gros câble servant à garer un train à flotter.

**usnéacées** [*us-né, sé*] n. f. pl. Famille de lichens, dont le thalle est formé de rameaux très grêles, qui pendent aux branches des arbres, et dont le genre usnée est le type. S. une *usnéacée.*

**usnéal, e, aux** [*us-né*] adj. Qui ressemble à une usnée.

**usnée** [*us-né*] n. f. Genre d'usnéacées, renfermant des lichens à fructifications grises, entourées de longs cils, et dont une espèce assez commune, l'usnée barbue (*usnea barbata*), était employée autrefois en médecine comme antidiarrhéique.

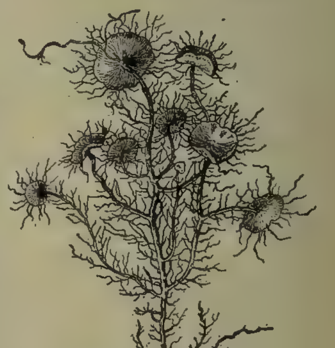
Usnée barbue.

**usnique** adj. Se dit d'un acide que l'on trouve dans divers lichens.

**usquebac** [*us-ke-bak*] n. m. (de l'écossais *uisce*, eau, et *beatha*, eau-de-vie). Whisky en usage chez les montagnards écossais.

**Ussat-les-Bains,** hameau de la comm. d'Ornolac (Ariège) ; 150 h. Ch. de f. M. Sources bicarbonatées sodiques.

**Ussé** (CHÂTEAU D'), un des plus beaux de la Renaissance, reconstruit aux XV$^{e}$ et XVI$^{e}$ siècles, au-dessus des canaux dérivés de l'Indre, sur un coteau escarpé, que domine au S. la forêt de Chinon. C'est un enchevêtrement de tourelles et de pavillons merveilleux. Les terrasses sont l'œuvre de Vauban.

**usseau** [*u-sô*] n. m. Drap qu'on fabriquait à Usseau, près de Carcassonne.

**Ussel,** ch.-l. d'arr. (Corrèze) ; ch. de f. Orl. ; à 61 kil. N.-E. de Tulle, près de la Diège ; 6.120 h. (*Ussellois*). Eglise à trois nefs du XII$^{e}$ siècle. Laine, légumes, fers, cuirs. — L'arr. a 7 cant., 71 comm., 62.700 h. Le cant. a 12 comm. et 10.610 h.

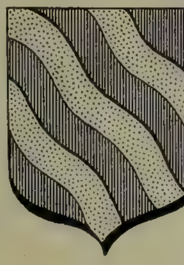

Armes d'Ussel.

**ussier** [*u-si-é*] ou **huissier,** etc. n. m. (de *huis*, porte). Anc. bâtiment de charge, à rames et à voile, servant principalement au transport des chevaux et dont l'avant était muni, au-dessus de la ligne de flottaison, d'un sabord de charge, sorte de porte (*huis*) pour le passage des animaux. V. UXER.

**Ussing** (Louis), philologue et archéologue danois, né à Copenhague (1820-1905) ; auteur de travaux érudits sur Tite-Live, Plaute, etc.

**Usson,** comm. de la Loire, arr. et à 43 kil. de Montbrison ; 2.800 h. Scieries.

**Usson-du-Poitou,** comm. de la Vienne, arr. et à 30 kil. de Civray ; 2.570 h.

**ustage** [*us-ta-je*] n. m. *Dr. cout.* Droit seigneurial payé pour le domicile.

**Ustaritz,** ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 14 kil. de Bayonne, sur la Nive ; 2.400 h. Ch. de f. M. Ancienne capit. du Labour. Chocolaterie. — Le cant. a 8 comm. et 8.890 h.

**ustensile** [*us-tan*] n. m. (lat. *ustensilia*). Petit meuble, instrument, etc., servant aux usages de la vie courante et à l'exercice de certaines professions. *Navig.* Indemnité variable, que verse le propriétaire faisant flotter son bois, entre les mains du premier ouvrier, lorsque l'assemblage de toutes les pièces constituant un train de bois flotté est terminé.

**ustensilier** [*us-tan-si-li-é*] n. m. Employé qui entretient les ustensiles dans un théâtre.

**Uster,** comm. de Suisse (cant. de Zurich), ch.-l. de district ; 8.000 h. Filatures de coton ; tissage de soie ; fonderies ; agriculture.

**Usteri** (Paul), homme d'Etat et littérateur suisse, né à Zurich, m. à Kupperschwyl (1768-1831). Il a laissé un grand nombre d'écrits sur la médecine et la politique ; on lui doit un traité sur le *Droit public suisse.*

**Ustica,** île de la Méditerranée, à l'O. des îles Lipari ; 2.000 h. Blé, vin, huile.

**ustilaginées** [*us-ti-la-ji-né*] n. f. pl. Famille de champignons basidiomycètes, parasites des végétaux et produisant les maladies connues sous les noms de *charbon* et de *carie*. (V. ces mots.) S. une *ustilaginée.*

**ustilagineux, euse** [*us-ti, neû, eu-ze*] adj. *Bot.* Qui a rapport à l'ustilago. *Path.* Gangrène causée par l'usage du seigle ergoté.

**ustilago** [*us-ti*] n. m. Genre de champignons de l'ordre des ustilaginées, dont certaines espèces sont parasites du blé, de l'avoine, etc. (V. CHARBON.)

**ustion** [*us-ti-on*] n. f. (lat. *ustio*). Action de brûler. *Chir.* Effet d'un cautère actuel. (Peu us.)

**Ustou,** comm. de l'Ariège, arr. et à 28 kil. de Saint-Girons ; 2.120 h. Marbre, cuivre, zinc.

**ustrinum** [*us-tri-nom*] n. m. (mot lat.). *Antiq. rom.* Lieu où l'on brûlait les morts : *il y avait des ustrinums publics et des ustrinums privés.*

**ustulation** [*us-tu-la-si-on*] n. f. (du lat. *ustulare*, brûler). Action de dessécher au feu une substance humide.

**Usuard,** moine français de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, m. entre 869 et 877. Charles le Chauve le chargea de composer un martyrologe.

**usucaper** [*zu-ka-pé*] v. a. Pratiquer l'usucapion de.

**usucapion** [*zu-ka*] n. f. (lat. *usucapio ;* de *usus*, usage, et *capere*, prendre). En droit romain, mode d'acquisition de la propriété, fondé sur une possession prolongée pendant un certain temps.

**usuel, elle** [*u-zu-èl, è-le*] adj. (lat. *usualis ;* de *usus*, usage). Dont on se sert ordinairement : *termes usuels.* Dont on se sert le plus couramment : *médecine usuelle, droit ; usuel.*

**usuellement** [*zu-è-le-man*] adv. D'une façon usuelle. (Peu us.)

**usufructuaire** [*u-zu-fruk-tu-è-re*] adj. Qui ne donne que l'usufruit.

**usufruit** [*zu-fru-i*] n. m. (du lat. *usus*, usage, et *fructus*, fruit). Jouissance des fruits, du revenu d'un bien dont la nue propriété appartient à un autre.

— Encycl. Les attributs de la propriété se résument en trois principaux : le droit de se servir de la chose de telle sorte que l'usage qu'on en fait puisse être renouvelé indéfiniment (*jus utendi*) ; le droit de percevoir les fruits qu'une chose produit (*jus fruendi*) ; le droit de disposer de la chose, de l'altérer, de la modifier, de la transmettre à un autre (*jus abutendi*). C'est la réunion des deux premiers attributs de la propriété qui constitue l'*usufruit.* (Code civ., art. 578-624.)

L'usufruit est établi par la loi ou par la volonté de l'homme. L'usufruit légal est celui que le Code civil accorde au père ou à la mère survivants, du tiers des biens dévolus aux collatéraux qui succèdent en concours avec le père ou la mère.

L'usufruit peut porter sur toute espèce de biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels.

Il suppose que l'on doit user et jouir d'une chose tout en conservant la substance.

L'usufruitier a droit aux services et aux fruits des objets sur lesquels porte son droit, comme le propriétaire lui-même. Il faut entendre par fruits ceux des produits de la chose que l'on peut percevoir à des époques périodiques et sans la détériorer. La loi distingue trois sortes de fruits : 1$^{o}$ les *fruits naturels*, que la terre produit spontanément, comme les bois, le produit et le croît des animaux ; 2$^{o}$ les *fruits industriels*, que la terre ne produit qu'avec le travail de l'homme : ainsi le blé, les légumes ; 3$^{o}$ les *fruits civils*, revenus dus par un tiers auquel on a cédé la jouissance de la chose : ainsi les loyers des maisons, l'intérêt d'une somme d'argent.

L'usufruitier doit veiller à la garde et à la conservation de la chose soumise à sa jouissance comme un bon père de famille. Il ne peut employer la chose grevée d'usufruit qu'à l'usage auquel cette chose se trouvait précédemment affectée ; il est tenu des charges annuelles du fonds sujet à l'usufruit et des réparations d'entretien.

**usufruité, e** [*zu*] adj. Soumis à l'usufruit.

**usufruitier** [*zu-fru-i-ti-é*], **ère** n. Qui a l'usufruit : *l'usufruitier d'un bien.* Adjectiv. *Réparations usufruitières*, celles qui incombent à l'usufruitier.

**usum** (AD). V. AD USUM.

**usuraire** [*zu-rè-re*] adj. (lat. *usurarius*). Qui a le caractère de l'usure : *intérêt usuraire.* Qui est accompagné d'usure : *prêt usuraire.*

**usurairement** [*zu-rè-re-man*] adv. D'une manière usuraire.

**usure** [*zu-re*] n. f. (lat. *usura*). Intérêt d'un capital prêté au-dessus du taux fixé par la loi : *le délit d'habitude d'usure est puni d'amende et d'emprisonnement. Fig.* Profit disproportionné avec l'objet qui le procure. *Avec usure*, au delà de ce qu'on a reçu : *rendre avec usure une injure reçue.*

— Encycl. Le taux de l'intérêt de l'argent étant libre, en matière commerciale, le délit d'usure n'existe qu'en matière civile ; il est constitué par la réunion de trois éléments : 1$^{o}$ un prêt à intérêts ; 2$^{o}$ une stipulation d'intérêts supérieurs au taux légal ; 3$^{o}$ l'habitude de prêts à taux usuraires.

Lorsqu'il est prouvé que le prêt a été fait à un taux supérieur à celui fixé par la loi, les perceptions excessives sont imputées sur les intérêts légaux alors échus, et subsidiairement sur le capital de la créance.

**usure** [*zu-re*] n. f. (de *user*). Détérioration que produisent l'usage ou le frottement.

**usurer** [*zu-ré*] v. n. Prêter avec usure. (Vx.)

**usurier** [*zu-ri-é*], **ère** n. Qui prête à usure. Adjectiv. : *banquier usurier.*

**usurpateur, trice** [*zur*] n. (lat. *usurpator, trix*). Personne qui usurpe. *Spécialem.* Personne qui s'empare par des moyens injustes de l'autorité souveraine. *Hist. L'Usurpateur*, nom que les partisans des Bourbons donnaient à Napoléon I$^{er}$. Adjectiv. Qui a usurpé : *général usurpateur.*

**usurpatif, ive** [*zur*] adj. (du lat. *usurpare*, prendre par anticipation). *Gram.* Se disait des verbes qui annoncent qu'on se prépare à l'action. (Vx.)

**usurpation** [*zur-pa-si-on*] n. f. (lat. *usurpatio*). Action d'usurper : *usurpation de fonctions publiques.* (Se dit particulièrement de l'action d'usurper le pouvoir souverain par la force.) Etat qui en résulte. *Par ext.* Objet usurpé : *propriété qui n'est qu'une usurpation.*

**usurpatoire** [*zur*] adj. Qui a le caractère de l'usurpation.

**usurper** [*zur-pé*] v. a. (lat. *usurpare*). S'emparer, par violence ou par ruse, de ce qui appartient à un autre : *usurper le trône. Fig.* Arriver à posséder sans droit : *réputation usurpée.*

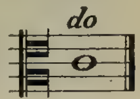

Clef d'ut.

**ut** [*ut*] n. m. (premier mot de l'hymne de Saint-Jean-Baptiste : *ut queant laxis*). Première note de la gamme ordinaire. (V. GAMME.) Signe qui la représente. (On dit auj. *do* en solfiant la *clef d'ut*. [V. CLEF.] *Fam. Ut de poitrine*, chanteur qui donne l'ut de poitrine.

**Utah,** l'un des Etats unis d'Amérique, sur un plateau des Rocheuses, peuplé en partie par les mormons ; 449.000 h. Capit. *Great Salt Lake City.* Importantes richesses minérales.

**utahite** n. f. Sulfate hydraté naturel de fer.

**Utahs, Utes** ou **Yutes,** grande tribu des Peaux-Rouges, qui, en 1872, a vendu au gouvernement fédéral le territoire qu'elle occupait dans le Nouveau-Mexique, le Colorado, l'Utah et le Nevada.

**Utelle,** ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 40 kil. de Nice ; 1.550 h. (*Utelliens*). — Le cant. a 2 comm. et 3.560 h.

**utéralgie** [*jî*] n. f. (de *utérus*, et du gr. *algos* douleur). Douleur de l'utérus.

**utérin, e** adj. (lat. *uterinus ;* de *uterus*, ventre). Qui concerne l'utérus : *maladies utérines.* Se dit des frères et des sœurs nés de la même mère mais non du même père : *frères utérins.* Substantiv. Frère utérin, sœur utérine : *les utérins.* N. m. Médicament produisant un effet particulier sur l'utérus.

**utérinité** n. f. *Dr.* Droit, état, position, qualité d'utérin.

**utéro-lombaire** adj. *Anat.* Qui appartient à l'utérus et aux lombes.

**utéromanie** n. f. (de *utérus*, et de *manie*). Exagération, le plus souvent morbide, des désirs sexuels, chez la femme.

**utéro-ovarien, enne** adj. Qui appartient à l'utérus et à l'ovaire : *artère utéro-ovarienne.*

**utéropathie** [*tî*] n. f. (de *utérus*, et du gr. *pathos*, affection). Maladie de l'utérus.

**utéro-placentaire** adj. Qui se rapporte à l'utérus et au placenta.

**utérorragie** [*ro-ra-jî*] n. f. Syn. peu usité de MÉTRORRAGIE.

**utérorrhée** n. f. Syn. de LEUCORRHÉE.

**utéro-sacré, e** adj. Qui se rapporte à l'utérus et au sacrum. *Ligament utéro-sacré*, chacun des ligaments de l'utérus qui se fixe sur l'aponévrose pelvienne et le sacrum.

**utéroscope** [*ros-ko*] n. m. (de *utérus*, et du gr. *skopein*, examiner). Sorte de manomètre, destiné à mesurer l'intensité des contractions utérines.

**utéroscopie** [*ros-ko-pî*] n. f. Examen de l'utérus.

**utérosténie** [*ros-té-nî*] n. f. (de *utérus*, et du gr. *stenos*, étroit). Etroitesse ou rétrécissement de l'utérus.

**utéro-vaginal, e, aux** adj. Qui appartient à l'utérus et au vagin.

**utérus** [*russ*] n. m. (mot lat.). Organe de la gestation, chez les animaux supérieurs. (Syn. MATRICE.)

— Encycl. *Anat.* et *physiol.* L'utérus est un organe creux, à parois musculeuses, dont la cavité communique avec le vagin. Il est destiné à recevoir le produit de la conception et à l'expulser au terme de la grossesse.

L'utérus a la forme d'une poire un peu aplatie d'avant en arrière. Il présente une partie inférieure plus étroite, le *col*, et une partie supérieure, le *corps*, dans la cavité duquel aboutissent vers le haut les trompes de Fallope.

— *Pathol.* L'utérus présente de nombreuses anomalies : 1$^{o}$ absence de l'utérus ; 2$^{o}$ utérus réduit à une moitié ; 3$^{o}$ utérus double, etc.

Il est sujet à de nombreuses affections : congestions, hypertrophie, inflammations (métrites), tumeurs (fibromes, polypes, cancers) ; à des accidents traumatiques tels que la rupture, à des déviations, à des déformations, etc.

Les opérations chirurgicales : l'hystérotomie ou opération césarienne, l'hystérectomie (ablation de l'utérus), l'amputation du col, sont nécessitées soit par des grossesses anormales, soit par des tumeurs. Le curettage de l'utérus est destiné à traiter les métrites se compliquant d'hémorragies, ou à nettoyer un utérus contenant des débris placentaires. L'écouvillonnage remplit les mêmes indications avec une intensité moindre.

**utetheisa** [*té-té-i-za*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, renfermant des papillons répandus sur presque tout l'ancien monde. (Une espèce, blanchâtre, avec les ailes supérieures tachetées de rouge et pointillées de noir, se rencontre aux environs de Paris, en été ; sa chenille vit sur les héliotropes, les myosotis, etc.)

**ut fata trahunt,** mots lat. signif. : *Comme les destins conduisent.* Au gré du destin, du hasard.

**Utica,** v. des Etats-Unis (New-York), sur le Mohawk ; 94.000 h. Ateliers mécaniques. Ch.-l. du comté d'Onaida.

**utile** adj. (lat. *utilis ;* de *uti*, se servir). Qui rend service : *des travaux utiles. Temps utile*, temps opportun, au delà duquel il n'est plus utile d'agir. *Travail utile, énergie utile, effort utile*, termes employés pour désigner, dans un moteur, l'énergie nécessaire pour vaincre la résistance proprement dite, abstraction faite des résistances passives provenant du fonctionnement même de ce moteur (la somme des efforts nécessaires pour vaincre toutes les résistances constitue le *travail moteur*) : *le rapport du travail utile au travail moteur s'appelle rendement. Féod. Domaine utile*, revenu indépendant de la nue propriété. *Seigneur utile*, celui qui avait l'usage sans la nue propriété. *Dr. Jour utile*, jour compté dans les délais accordés et aussi jour pendant lequel l'action légale peut s'exercer. N. m. Ce qui est utile : *joindre l'utile à l'agréable.* ANT. **Inutile.**

**utile dulci,** fin d'un vers d'Horace. V. OMNE TULIT PONCTUM.

**utilement** [*man*] adv. D'une manière utile. ANT. **Inutilement.**

**utilisable** [*za-ble*] adj. Qui peut être utilisé. ANT. **Inutilisable.**

**utilisation** [*za-si-on*] n. f. Action ou manière d'utiliser. ANT. **Inutilisation.**

**utiliser** [*zé*] v. a. Tirer parti de. ANT. **Inutiliser.**

**utilitaire** [*tè-re*] adj. (de *utilité*). Qui se propose surtout l'utilité : *morale utilitaire.* N. Personne qui met l'utilité au-dessus de toute autre considération. *Philos.* Partisan de l'utilitarisme.

**utilitairement** [*tè-re-man*] adv. Au point de vue utilitaire.

**utilitairianisme** n. m. Syn. de UTILITARISME.

**utilitairien, enne** n. et adj. Syn. de UTILITARISTE.

**utilitarisme** [*ris-me*] n. m. Système de morale, qui place dans l'intérêt particulier ou général la règle de nos actions : *Stuart Mill a défendu l'utilitarisme.*

— Encycl. Le sage, selon Epicure, tient à ce que ses désirs ne se tournent pas contre lui-même, et à ce que le plaisir soit assuré et durable ; de là, la nécessité de raisonner.

Le calcul amène d'ailleurs à une doctrine de modération. La théorie utilitaire a été reprise et développée par Hobbes (XVII$^{e}$ s.) et par Bentham (XVIII$^{e}$ s.). Bentham invente même une sorte d'arithmétique des joies et des peines. Stuart Mill (*l'Utilitarisme ;* 1864), a modifié l'utilitarisme en ajoutant, dans l'estimation des plaisirs, la notion de *qualité* à celle de *quantité*, en montrant que certains plaisirs, comme ceux de l'esprit et du cœur, ont une valeur intrinsèque, qui les met au-dessus des autres. Spencer a réuni l'utilitarisme à l'évolutionnisme ; suivant lui, la morale ou science du bonheur ne serait que les conditions codifiées auxquelles aurait abouti l'expérience de l'humanité : l'utile se rencontre avec le bien, puisque le bien n'a été proclamé tel que parce qu'il fut utile.

**utilité** n. f. (lat. *utilitas*). Service que rend une personne ou un objet : *l'utilité d'une mesure.* Personne ou objet utile. *utilité publique. Déclaration d'utilité publique*, première des formalités exigées en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. (L'acte proclamant l'utilité publique des travaux à exécuter est une loi pour les grands travaux d'Etat ; un décret en conseil d'Etat pour les travaux d'Etat d'importance secondaire [ceux des concessionnaires des mines, des associations syndicales] : un décret simple pour les travaux des départements et des communes. V. EXPROPRIATION.) N. f. pl. Au théâtre, emploi subalterne. Personne qui le remplit : *jouer les grandes, les petites utilités*. ANT. **Inutilité**.

**utinet** [*nè*] n. m. Maillet de tonnelier. Escabeau de dentellière.

**uti, non abuti,** mots lat. signif. : *User, ne pas abuser*. Axiome de modération, s'appliquant à tout ordre d'idées.

**uti possidetis,** mots lat. signif. : *Comme vous possédez*. Formule diplomatique employée à propos de conventions basées sur les possessions territoriales actuelles des belligérants : *un traité basé sur l'uti possidetis*.

**uti rogas,** mots lat. signif. : *Comme tu le proposes*. Formule de vote, par laquelle, dans les comices des Romains, on indiquait qu'on était favorable à la loi proposée. (Elle s'écrivait en abrégé V. R. sur le bulletin.)

**Utique,** anc. v. d'Afrique, fondée par les Tyriens 1.100 ans av. J.-C. et devenue ensuite colonie romaine. C'est dans cette ville que se tua Caton *d'Utique*, après la défaite de Thapsus.

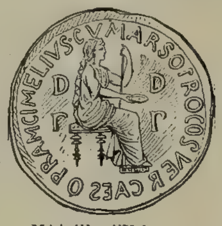
Médaille d'Utique.

**utopie** [*pî*] n. f. (du lat. *Utopia*, pays imaginaire inventé par le chancelier anglais Thomas Morus [du gr. *ou*, non, et *topos*, lieu] et donné comme titre à un de ses livres). Système ou plan qui paraît d'une réalisation impossible.

**Utopie,** roman politique et social de Thomas Morus (1518). La première partie, toute critique, est le tableau, très poussé au noir, de l'Angleterre d'alors et des autres États européens. La seconde, où l'auteur suppose ses réformes appliquées dans une île lointaine, est la description très détaillée d'un Etat socialiste et démocratique.

**utopique** adj. Qui a le caractère de l'utopie.

**utopiste** [*pis-te*] n. Personne qui fait des utopies ; qui forme des projets imaginaires.

**ut pictura poesis,** mots lat. signif. : *La poésie est comme une peinture*. Pensée d'Horace (*Art poétique*, 361), d'après laquelle, dans les poèmes comme dans les tableaux, il convient de traiter et de juger chaque œuvre suivant son genre. On détourne souvent cette phrase de son sens pour lui faire dire que la poésie est sœur de la peinture.

**utraquiste** [*ku-is-te*] n. m. (du lat. *utraque*, l'une et l'autre). Nom donné aux hussites de la Bohême, qui communiaient sous les deux espèces.

**Utrecht** [*trèk*], v. des Pays-Bas, ch.-l. de la *province d'Utrecht*, sur un bras du Rhin (Vieux Rhin); 141.000 h. Université fondée en 1636. Cathédrale du XIIIe siècle avec une tour de plus de 100 mètres. Fabriques de velours longtemps célèbres.

**Utrecht** (*traité d'*). La France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande conclurent, en 1713, à Utrecht, un traité qui mit fin à la guerre de la succession d'Espagne. L'Espagne restait à Philippe V, et la France conservait son intégrité territoriale, mais d'importantes concessions maritimes étaient faites à l'Angleterre qui obtenait Gibraltar, Terre-Neuve, l'Acadie.

**Utrera,** v. d'Espagne (prov. de Séville), sur un affluent du Guadalquivir ; 15.000h. Salines, bétail.

**utricaire** [*kè-re*] n. m. *Bot.* Nom donné à la bandure ou nepenthès de Madagascar.

**utriculaire** [*lè-re*] adj. (de *utricule*). Qui a la forme d'un utricule.

**utriculaire** [*lè-re*] n. f. Genre d'utriculariacées, renfermant des plantes aquatiques, dont les unes nagent librement, les autres vivant au fond de eau. (Leurs feuilles sont découpées en lanières très ténues ; certaines sont terminées par des sortes d'ascidies, qui capturent, pour s'en assimiler la substance, de petits insectes ou crustacés aquatiques).

**utriculariacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées, dont le genre type est l'*utriculaire*. S. une *utriculariacée*.

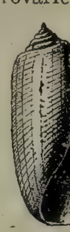
Utricule.

**utricule** n. m. (lat. *utriculus*). *Bot.* Petite outre.

**utricule** n. m. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant des espèces répandues dans toutes les mers.

**utriculeux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Qui est garni d'utricules.

**utriculiforme** adj. Qui est en forme de petite outre.

**utriforme** adj. (du lat. *uter*, outre, et de *forme*). Qui a la forme d'une outre.

**utrigère** adj. (du lat. *uter*, outre, et *gerere*, porter). Qui porte une outre ou un objet en forme d'outre.

**Utsunomiya,** v. du Japon (île de Hondo) ; 57.000 h.

**ut supra,** mots lat. signif. : *Comme ci-dessus, pour les mêmes motifs que ci-dessus*. Formule souvent employée, surtout dans les actes juridiques, pour renvoyer à ce qui précède. (On dit aussi *vide supra* [voyez ci-dessus].)

**uva** n. m. (n. lat. du raisin). *Pharm.* Nom donné à certains fruits dont la forme rappelle celle de la baie de raisin.

**uvage** n. m. Glacis en terre cuite, dont on forme l'encaissement d'une chaudière à sucre.

**uvaire** [*vè-re*] adj. (du lat. *uva*, raisin). *Bot.* Qui se compose de petits grains globuleux.

**uval, e, aux** adj. (du lat. *uva*, raisin). Qui a rapport au raisin : *cures uvales*.

**Uvalli,** chaîne de montagnes de Russie, qui sont un contrefort occidental de l'Oural. C'est un plateau granitique faiblement mouvementé, de 500 à 550 mètres d'altitude.

**uva-ursi** n. m. (en lat. *raisin d'ours*). Espèce d'éricacée, dont les feuilles sont employées en infusions diurétiques.

**uve** n. f. *Pharm. anc.* Pommade de blanc de plomb.

**uvéal, e, aux** adj. Qui se rapporte à l'uvée.

**uvée** [*vé*] n. f (du lat. *uva*, raisin). Couche pigmentaire de l'iris. Ancien nom de la choroïde.

**uvéite** n. f. Inflammation de l'uvée.

**uvelle** [*vè-le*] ou **uvella** [*vèl-la*] n. f. Genre d'infusoires flagellates, qui vivent dans les eaux douces d'Europe.

**uvette** [*vè-te*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire des éphèdres.

**uvifère** adj. (du lat. *uva*, grain de raisin, et *ferre*, porter). Qui porte des raisins.

**uviforme** adj. (du lat. *uva*, grain de raisin, et *forma*, forme). Qui a la forme du raisin.

**uvitique** adj. Se dit d'un acide dérivé de l'acide pyruvique.

**uvulaire** [*lè-re*] adj. Qui a rapport à l'uvule.

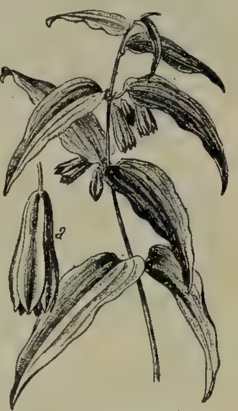

Uvulaire : *a*, fleur.

**uvulaire** [*lè-re*] n. f. Genre de liliacées, renfermant des plantes herbacées, dont on connaît six espèces de l'Amérique septentrionale, de l'Inde et de la Chine. (L'espèce chinoise a été acclimatée en France comme plante d'ornement.)

**uvule** n. f. (du lat. *uvula*, petit grain de raisin). Nom scientifique de la *luette*.

**uvuliforme** adj. Qui ressemble à la luette.

**uvulite** n. f. Inflammation de l'uvule.

**Uwins** (Thomas), peintre anglais, né et m. à Londres (1788-1857). Il a peint des scènes de la vie napolitaine.

**Uxellodunum** [*nom*], anc. *oppidum* (ville forte) de la Gaule (pays des Cadurques), probablement Le Puy d'Issolu (Lot) ; prise par César en 59. Tous ceux de ses habitants qui survécurent eurent la main droite coupée, par ordre du vainqueur.

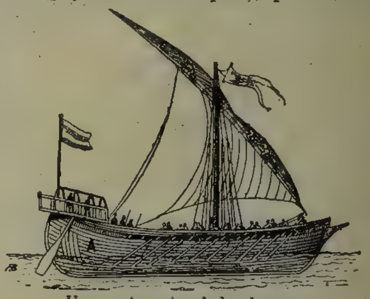

Uxer : A, sabord de charge.

**uxer** [*uk-sèr*], n. m. Ancien bâtiment de charge, à rames et à voile, qui servait principalement au transport des chevaux et dont l'avant était muni, au-dessus de la ligne de flottaison, d'un sabord de charge, sorte de porte (*huis*) pour le passage des animaux. (On disait aussi USSIER, HUISSIER, USSER, USSERIUS, etc.)

**Uxmal,** cité du Yucatan (Mexique), où l'on trouve d'importantes ruines d'édifices mayas.

**uxoricide** n. m. (du lat. *uxor*, épouse, et *cædere* tuer). Meurtre commis par un mari sur sa femme. Meurtrier de sa femme. (Peu us.)

**uxorien, enne** [*uk-so-ri-in, è-ne*] adj. (du lat. *uxor*, épouse). Qui a rapport à l'épouse.

**uxorieux** [*kso-ri-eû*] n. m. Se dit d'un époux qui se laisse gouverner par sa femme.

**Uytbergen,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde), sur l'Escaut ; 1.450 h.

**Uytkerke,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges) ; 1.540 h.

**Uzanne** (Louis-*Octave*), littérateur et bibliophile français, né à Auxerre en 1852 ; auteur d'études érudites et anecdotiques.

**Uzbeks.** *Ethnol.* V. OUZBEGS.

**Uzel,** ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 14 kil. de Loudéac ; 1.270 h. (*Uzellois*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 7 comm. et 7.820 h.

**uzélie** [*lî*] n. f. Genre d'insectes orthoptères cavernicoles, de la famille des podurisés.

**Uzemain,** comm. des Vosges, arr. et à 15 kil. d'Epinal ; 1.360 h. Carrières, forges.

**Uzerche,** ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 30 kil. de Tulle, pittoresquement situé sur un promontoire qu'entoure un méandre de la Vézère ; 3.170 h. (*Uzerchois*). Ch. de f. Orl. Eglise de style roman-limousin (XIe-XIIe s.). Papeterie, tannerie. — Le cant. a 9 comm. et 14.040 h.

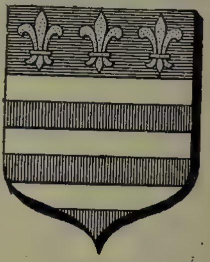
Armes d'Uzès.

**Uzès** [*zèss*], ch.-l. d'arr. (Gard), sur l'Alzon ; ch. de f. P.-L.-M. ; à 25 kil. N. de Nîmes ; 4.800 h. (*Uzétiens*). Ancien évêché. Monuments intéressants. Ancien château des ducs d'Uzès (XIIe-XIIIe s. ; avec une chapelle du XIIIe s. et une façade Renaissance). Tour Fénestrelle, campanile de la Cathédrale. Blé, vin, huile d'olive. — L'arr. a 8 cant., 99 comm., 64.600 h. Le cant. a 15 comm. et 11.020 h.

**Uzhorod,** v. de Tchécoslovaquie, sur l'*Ung* ; 17.000 h. Siège de l'évêque uniate. Vignobles ; céramique.

**uzifure** n. m. *Chim.* L'un des noms donnés au cinabre.

**Uznach,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 2.000 h.

**Uzwil,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) : 1.700 h. Machines.

**Uzzano** (Niccolo **da**), homme d'Etat florentin (1350-1438), gonfalonier de justice en 1417, adversaire de Jean de Médicis. — Son buste, par Donatello (musée de Florence), est une des œuvres les plus célèbres de la Renaissance.

MÉDECINE
CHIRURGIE
EG

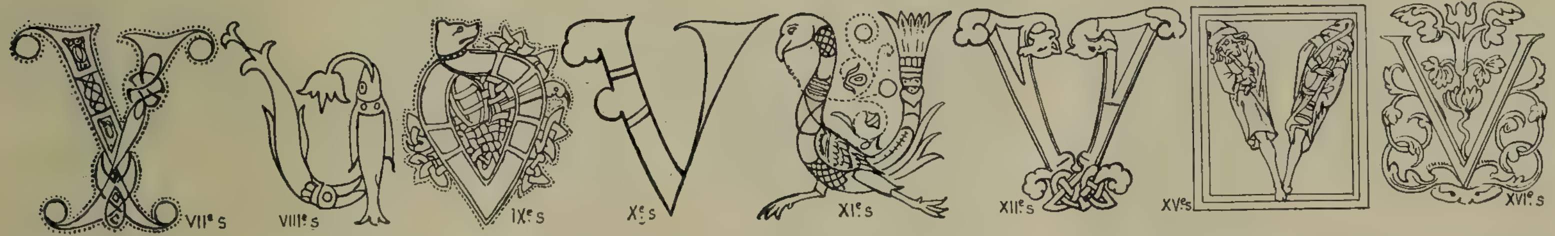

**V** n. m. (*vé* ou *ve*). Vingt-deuxième lettre de l'alphabet et dix-septième des consonnes : *un grand* V : *des v minuscules.* (L'histoire paléographique de la lettre V se confond avec celle de U. Nous renvoyons donc à cette dernière lettre.) Comme toutes les lettres, le V prend diverses formes suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde, de la bâtarde, de la coulée, du romain, de l'italique, de la normande, de l'égyptienne, etc. V, chiffre romain, qui vaut cinq. Précédé de l'I, il ne vaut plus que quatre. Comme abréviation française, V. signifie Votre dans les titres : *V. A.*, Votre Altesse ; *V. E.*, Votre Excellence ; *V. Em.*, Votre Eminence ; *V. G.*, Votre Grandeur ou Votre Grâce ; *V. H.*, Votre Honneur ; *V. M.*, Votre Majesté ; *V. S.*, Votre Seigneurie ou Votre Sainteté. *Ve* ou *Vve* signifie veuve ; *v. g.*, vicaire général. Dans les livres, V ou v. signifie *verbe* ou *voyez* et indique alors un renvoi. Dans les livres d'église et les livres de liturgie, V signifie *verset* ; il est souvent barré ainsi : ℣. Sur les anciennes monnaies françaises, V désignait les espèces frappées à Troyes. *Géom.* V désigne volume. *Météor.* V signifie vent. *Musiq.* V indique les parties de violon. Il veut dire aussi *volti*, tournez. V. S., *volti subito.* *Anat.* V *lingual*, nom donné aux deux rangées de papilles caliciformes figurant par leur rencontre un V ouvert en avant.

ÉCRITURES MODERNES

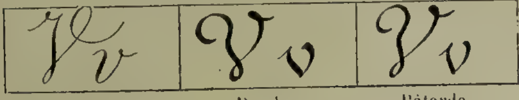

Anglaise. Ronde. Bâtarde.

**V,** symbole chimique du *vanadium.*

**va** (impér. du v. *aller*), interj. S'emploie pour encourager, exciter, menacer, etc. : *je ne te manquerai pas, va. Fam. Va pour*, j'accepte, je consens à : *va pour dix francs.* N. m. *Jeux.* A la bassette, au pharaon, et autres jeux semblables, vade ou première mise, multipliée par le nombre énoncé avant le mot *va. Sept et le va*, sept fois la vade.

**Vaal** (le), rivière de l'Afrique du Sud, affl. de l'Orange, née dans le Drakensberg ; 1.125 kil. Elle a donné son nom au *Transvaal*, qu'elle sépare de l'Etat d'Orange.

**vaalite** n. f. Silicate hydraté naturel de magnésium, fer et aluminium.

**Vaas,** comm. de la Sarthe, arr. et à 33 kil. de La Flèche, sur le Loir ; 1.610 h. Ch. de f. Orl.

**Vabre,** ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 30 kil. de Castres, sur le Gijou ; 2.470 h. Ch. de f. Flanelles. — Le cant. a 6 comm. et 7.850 h.

**Vabre,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 18 kil. de Villefranche ; 1.200 h.

**Vac** ou **Vacz**, v. de Hongrie (comitat de Pest), sur le Danube ; 19.000 h. Distilleries.

**vaca** n. m. Grande pirogue à balancier, de l'Océanie.

**vacable** adj. (du lat. *vacare*, manquer). Nom qu'on donnait, dans les anciens Etats du pape, aux papiers publics émis pour suppléer à la rareté du numéraire.

**vacance** n. f. (du lat. *vacare*, être vacant). Etat d'une charge, d'une place qui n'est pas occupée : *déclarer la vacance d'une chaire.* Pl. Intervalle de repos accordé à des élèves, à des étudiants, à des employés, Suspension légale annuelle des audiences des cours et des tribunaux. Temps de repos que l'on prend sur ses occupations ordinaires.

**vacant** [*kan*], **e** adj. (lat. *vacans*). Vide, non occupé : *un logement vacant.* Se dit d'un poste ou d'une dignité qui n'a pas de titulaire : *évêché vacant. Succession vacante*, succession ouverte et non réclamée par les héritiers. *Evêque vacant*, évêque sans église. N. m. *Dr. cout.* Bien qui n'a pas de propriétaire connu. *Hist. relig.* Revenu d'un bénéfice échu du 1er mai au 1er mai de l'année suivante, après la mort du titulaire.

**Vacaresco** (Hélène), poétesse de langue française, de nationalité roumaine, née à Bucarest en 1866, issue d'une des plus illustres familles de la Roumanie, auteur de : *Chants d'aurore*, *l'Ame sereine*, *Lueurs et flammes.* Elle a aussi chanté la patrie roumaine.

**vacarme** n. m. (holl. *wacharme* ; de *wach*, hélas, et *arm*, pauvre). Bruit tumultueux : *faire du vacarme.* Ant. **Calme, silence.**

**vacation** [*si-on*] n. f. (lat. *vacatio*). Temps employé par un officier public ou ministériel à une opération et, par extension, l'émolument qui lui est dû à raison de ce temps : *toucher de fortes vacations.* Pl. Suspension des séances des gens de justice : *vacations des tribunaux. Chambre des vacations*, chambre chargée, dans une cour ou un tribunal, de juger les affaires urgentes pendant les vacances judiciaires.

**Vaccai** (Nicolas), compositeur italien, né à Tolentino, m. à Pesaro (1791-1848). Son chef-d'œuvre est *Giulietta e Romeo.*

**vaccaire** [*va-kè-re*] n. f. Genre de caryophyllacées, comprenant des plantes herbacées annuelles, à fleurs rouges, communes dans les moissons. (On dit aussi *saponaire des vaches.*)

**Vaccarès** ou **Valcarès** [*rèss*] (ÉTANG DE), étang littoral des Bouches-du-Rhône, en Camargue ; 6.000 hectares. Très peu profond.

**Vaccéens** [*vak-sé-in*], anc. peuple de l'ancienne Espagne (Tarraconaise), subjugué en 178 av. J.-C. par Posthumius.

**vaccin** [*vak-sin*] n. m. (lat. *vaccinus* ; de *vacca*, vache). Substance qui, inoculée à un individu, lui confère l'immunité contre une maladie déterminée : *le vaccin antityphique a préservé des milliers de soldats au cours de la Grande Guerre.* En particulier, liquide séreux provenant d'une pustule qui se développe au pis de la vache atteinte de *cow-pox*, et que l'on emploie par inoculation pour préserver de la variole. Adjectiv. : *fluide vaccin.* (Peu us.) V. VACCINATION.

— Encycl. On donne aussi le nom de *vaccin* à des suspensions de microbes tués et qui sont utilisées pour traiter les maladies dont ces microbes sont la cause. Ce sont alors des vaccins non plus préventifs, mais curatifs. Ces vaccins se divisent en auto-vaccins et stock-vaccins, suivant que la suspension utilisée est faite avec des microbes empruntés au malade lui-même ou avec des cultures conservées en laboratoire.

**vaccinable** [*vak-si*] adj. Qu'on peut vacciner.

**vaccinal, e, aux** [*vak-si*] adj. Qui a rapport au vaccin : *bouton vaccinal* ; ou à la vaccine : *affection vaccinale.*

**vaccinateur** [*vak-si*] n. et adj. m. Celui qui inocule la vaccine.

**vaccination** [*vak-si-na-si-on*] n. f. Opération qui consiste à inoculer un vaccin pour immuniser un individu contre une maladie parasitaire infectieuse, définie. (Ce nom est souvent réservé à la seule inoculation du vaccin antivariolique.)

— Encycl. La vaccination est une méthode thérapeutique qui a pour but de créer l'immunité à l'égard d'une infection déterminée. Cette méthode a été empiriquement découverte et utilisée par Jenner dès 1775. Jenner ayant remarqué, en effet, que les personnes qui prennent de la vache la maladie pustuleuse (*cow-pox* ou *vaccine*) n'ont pas la variole, imagina d'inoculer la matière virulente de ces personnes à d'autres individus. Il ne la rendit publique, en 1796, qu'après l'avoir confirmée par vingt années d'observations et de recherches. Le parlement anglais lui décerna une récompense nationale de 500.000 francs. Cette précieuse découverte fut d'abord combattue par les préjugés. Aujourd'hui, la vaccination est pratiquée chez tous les peuples civilisés. Elle est obligatoire en France.

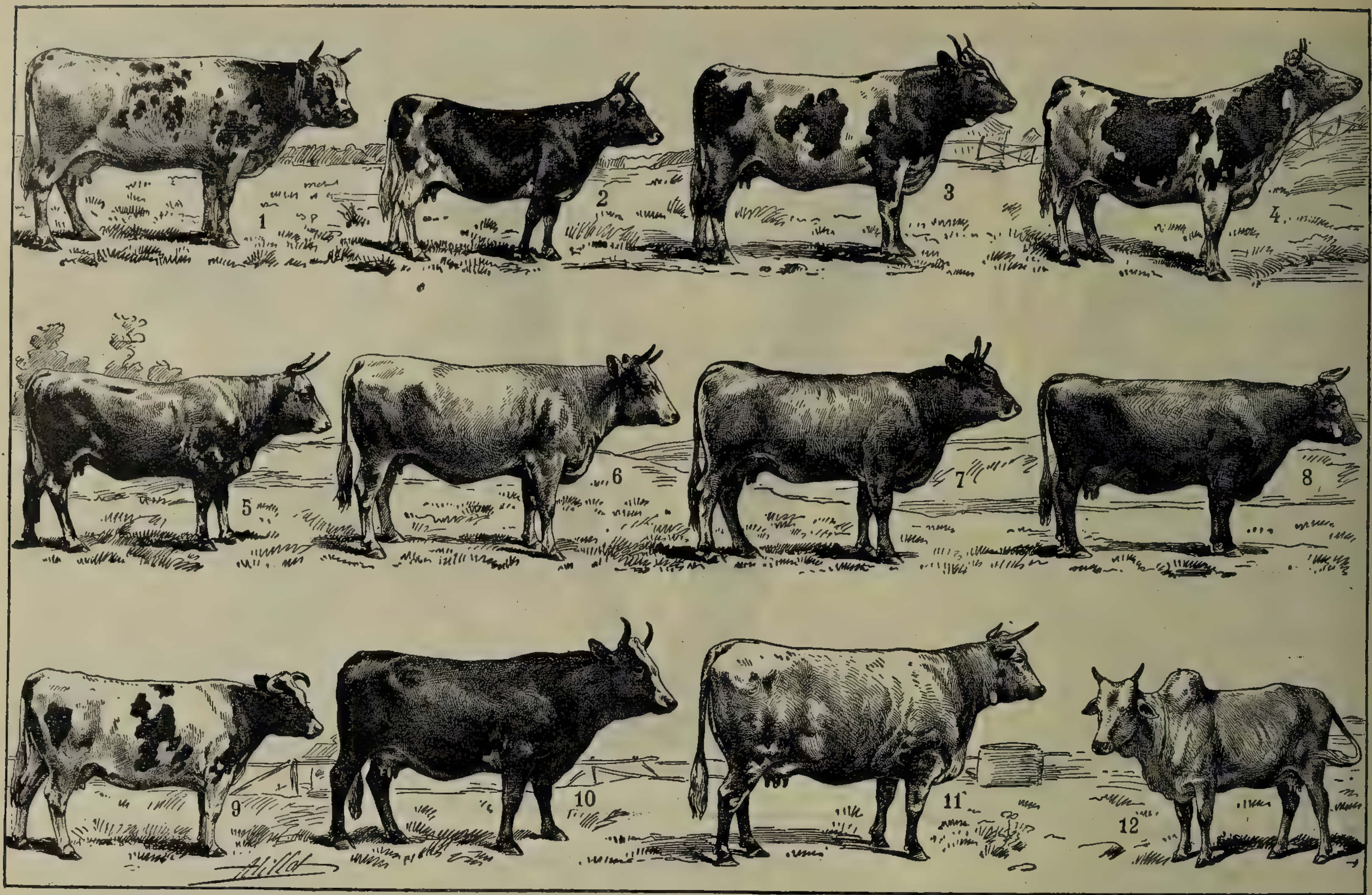

VACHES : 1. Normande ; 2. Bretonne ; 3. Comtoise ; 4. Lorraine ; 5. Gasconne ; 6. Charolaise ; 7. Poitevine ; 8. Flamande ; 9. Hollandaise ; 10. Fribourgeoise ; 11. Durham ; 12. Zébu.

La vaccination consiste essentiellement en piqûres ou incisions légères de la peau, pratiquées sur les bras, les cuisses, les fesses, etc., à l'aide d'une lancette ou d'un vaccinostyle imprégnés de vaccin. La petite blessure qui en résulte sèche et donne lieu, chez les individus qui ne sont pas immunisés, à la formation de pustules dont l'évolution est très rapide. Au bout de quelques jours, la pustule se dessèche et tombe, laissant à sa place une cicatrice, qui ne disparaît que très lentement. Il y a rarement des symptômes généraux.

L'immunité créée par la vaccination à l'égard de la variole est assez longue, une dizaine d'années en moyenne.

*Vaccinations diverses.* D'autres vaccinations que la vaccination jennérienne ou antivariolique sont usitées avec grand succès. Parmi elles il faut citer la vaccination antirabique, la vaccination antityphique (obligatoire dans l'armée française depuis 1913), la vaccination antipesteuse.

— *Dr.* La vaccination antivariolique est obligatoire en France au cours de la première année de la vie, ainsi que la revaccination au cours de la onzième et de la vingt et unième année. Les parents ou tuteurs sont tenus personnellement de l'exécution de ladite mesure.

Dans chaque commune, les séances de vaccination gratuite et les séances de revision des résultats de ces opérations sont annoncées par voie d'affiches indiquant le lieu et la date des séances. Au cas d'insuccès, toute vaccination doit être renouvelée une deuxième et, au besoin, une troisième fois. Après vérification du succès de chaque opération ou après la troisième tentative, le médecin vaccinateur délivre aux parents ou tuteurs des personnes soumises à la vaccination un certificat individuel attestant qu'ils ont satisfait aux obligations légales.

**vaccine** [*vak-si-ne*] n. f. (du lat. *vaccinus*, de vache). Maladie générale, d'abord observée chez la vache (d'où son nom), puis chez le cheval, et qui est caractérisée par l'éruption de pustules d'aspect variable et quelques symptômes généraux plus ou moins intenses.

— ENCYCL. Chez les bovidés, la vaccine porte le nom de *cow-pox* ou *picote* ou *rafle*, et chez les équidés de *horse-pox* ou *eau-aux-jambes*. Elle se transmet à l'homme et l'immunise contre la variole.

**vacciné, e** adj. et n. Immunisé contre une maladie infectieuse, soit par une atteinte antérieure de cette maladie, soit par une vaccination.

**vaccinelle** [*vak-si-nè-le*] n. f. Eruption vaccinale bénigne.

**vacciner** [*vak-si-né*] v. a. Inoculer la vaccine à : *vacciner un enfant.*

**vaccinide** [*vak-si*] n. f. Eruption vaccinale généralisée, qui se présente sous la forme tantôt pustuleuse, tantôt érythémateuse, et peut se produire soit aux alentours du point d'inoculation, soit en d'autres points.

**vaccinié, e** [*vak-si*] adj. *Bot.* Qui ressemble ou se rapporte au vaccinier. N. f. pl. Tribu des éricacées dont le type est l'airelle (*vaccinier*). S. une *vacciniée.*

**vaccinier** n. m. *Bot.* Syn. de AIRELLE.

**vaccinifère** [*vak-si*] adj. Se dit de la génisse dont la lymphe sert à la vaccination.

**vaccinique** [*vak-si*] adj. Qui a rapport au vaccin ou à la vaccination : *inoculation vaccinique.*

**vaccinogène** [*vak-si*] adj. (de *vaccin*, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui produit le vaccin : *génisse vaccinogène.* Qui a rapport à la vaccination : *institut vaccinogène.*

**vaccinoïde** [*vak-si*] adj. (de *vaccin*, et du gr. *eidos*, forme). Qui ressemble à la vaccine : *éruption vaccinoïde.* N. f. Vaccinelle ou vaccine atténuée, bénigne, à évolution rapide, que l'on observe chez les personnes qui ont été déjà vaccinées.

**vaccinostyle** [*vak-si-nos-ti-le*] n. m. Nom donné à une lancette à vacciner constituée par une plume métallique non fendue.

**vaccino-syphiloïde** n. f. Nom donné à certaines éruptions de la première enfance, dues à des troubles gastro-intestinaux, en raison de la ressemblance que présentent parfois leurs vésicules avec les pustules vaccinales.

**vaccinothérapie** n. f. (de *vaccine* et du gr. *thèrapeia*, traitement). Ensemble des méthodes thérapeutiques basées sur l'emploi des vaccins curatifs.

**vacelle** [*sè-le*] n. f. Servante ; fille d'auberge, de basse-cour.

**vacerre** [*sè-re*] n. m. *Antiq. gaul.* Druide d'une classe particulière.

**vache** n. f. (lat. *vacca*). Femelle du taureau : *du lait de vache.* Sa chair : *manger de la vache.* Sa peau corroyée : *des souliers en vache.* Couverture en peau qu'on étend au-dessus des paquets placés sur l'impériale d'une diligence. Grand panier ou coffre revêtu de cuir, que l'on place sur l'impériale d'une voiture pour recevoir les colis. Mulon de sel dans une saline. Branloir d'un soufflet de forge. Sorte de cadre en bois employé pour battre les grains. Corde qui arrête le train de la presse typographique. *Nœud de vache*, nœud plat que l'on emploie pour réunir deux filins quand ceux-ci doivent être facilement dénoués. *Vache marine,* nom vulgaire du dugong. *Trivial.* Femme d'un embonpoint excessif. Femme dévergondée. Personne méchante, désagréable. Adjectivem. Méchant et rancunier. *Arg.* Agent de police. *Poil de vache*, poil roux comme celui d'un grand nombre de vaches. *Coup de pied en vache*, coup de pied lancé à la manière d'une vache qui rue. *Vache à lait*, vache qu'on élève pour le lait qu'elle fournit ; *fig.* Personne ou chose dont on tire un profit continuel. *Manger de la vache enragée*, vivre de privations. *Parler français comme une vache espagnole* (on a dit probablement d'abord : comme un *Vace* ou *Basque espagnol*), parler très mal le français. *Corne de vache,* genre de voussure employée pour donner un certain évasement à une arche de pont, un tunnel, etc. PROV. ANC. : **Qui mange la vache du roi, à cent ans de là en paye les os,** on se repent longtemps d'avoir fait du tort à plus puissant que soit. **Viendra le temps où la vache aura besoin de sa queue**, il n'y a rien d'inutile. **Vache de loin a assez de lait,** les choses paraissent toujours belles quand on les voit de loin. (V. MÉTIER.) ALLUS. HIST. : **La vache à Colas.** Une vache en liberté, appartenant à un paysan nommé Colas, entra un jour dans un temple protestant pendant l'office. Les huguenots crurent à une insulte et tuèrent l'animal. Les catholiques firent là-dessus une chanson qui jouit aussitôt par toute la France d'une vogue immense, provoquant nombre de querelles et de meurtres. On employa longtemps l'expression : *Il est de la vache à Colas*, pour signifier : il est protestant. V. GAMBON. ALLUS. BIBL. : **Les sept vaches grasses et les sept vaches maigres.** Le pharaon d'Egypte ayant vu en rêve ces quatorze animaux, Joseph lui expliqua que ce songe annonçait sept années de prospérité et sept années de disette. (*Genèse*, XLI.) On rappelle cet épisode pour signifier des périodes de prospérité et de pénurie.

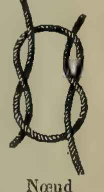

Nœud de vache.

— ENCYCL. *Zool.* Toutes les vaches ne possèdent pas une égale aptitude à la lactation ; même, à considérer l'espèce dans son ensemble, les races dites laitières et qui méritent vraiment cette qualité ne sont pas la règle, mais l'exception. En France, ce sont principalement les vaches bretonnes, normandes et flamandes qui sont les meilleures laitières. Toutefois, il est dans les races comtoise, de Salers, charolaise, gasconne, poitevine, des sujets remarquables. A l'étranger, les vaches de races flamande et hollandaise, les vaches suisses de Schwyz, les races anglaises d'Ayr, de Jersey sont parmi les meilleures. En général, les vaches laitières sont à l'apogée de leur rendement vers l'âge de neuf ans ; mais il en est qui produisent abondamment jusqu'à douze et quinze ans. Passé cet âge, elles sont engraissées et livrées à la boucherie. Dans les races qui n'ont pas au même degré l'aptitude laitière, les vaches sont engraissées pour la boucherie vers l'âge de cinq ou six ans, après trois ou quatre vêlages.

Les vaches laitières, qu'elles soient élevées au pâturage ou à l'étable, doivent être tenues très propres. L'étable doit être spacieuse, bien aérée, et chaque animal doit disposer d'assez de place pour se mouvoir l'aise.

En stabulation la nourriture, distribuée en trois ou quatre repas, doit varier suivant l'époque de l'année et les ressources de la ferme (fourrages verts ou secs, tubercules, déchets de brasserie, tourteaux, etc.). Il faut se souvenir toutefois que de la composition des rations dépend la qualité du lait et que certaines substances (plantes à odeur d'ail-divers tourteaux et pulpes) peuvent communiquer, au lait une saveur et une odeur désagréables.

Les principales qualités d'une bonne vache laitière sont les suivantes : l'humidité du mufle, le poil lustré, la finesse et la souplesse de la peau. La vivacité de l'œil, la régularité de la respiration sont des indices de bonne santé. La douceur du regard, l'indifférence au chatouillement, indiquent un caractère paisible et, partant, une lactation active et régulière. Les mamelles doivent être volumineuses, leur peau souple, fine, jaunâtre, couverte d'une matière onctueuse ; les trayons, régulièrement espacés, égaux en développement et lisses, et les vaisseaux sanguins abondants et développés. L'écusson, à la forme duquel certains zootechniciens après Guenon attribuent une importance considérable, ne donnent en définitive que des renseignements d'ordre secondaire. (V. la planche BŒUF.)

**Vache blanche se frottant,** tableau de Troyon. Sur la lisière d'un champ presque au bord du chemin, une vache blanche, tournée vers la droite, se frotte le cou contre un arbre. (V. p. 1130).

**Vache échappée,** tableau de Julien Dupré (musée du Luxembourg). Dans une prairie, une vache se sauve vers la gauche. Un jeune paysan, un bâton à la main, court après elle. (V. p. 1130).

**vachelin.** V. VACHERIN.

**vacher** [*chè*], **ère** n. (de *vache*). Qui mène paître les vaches.

**Vacherauville,** comm. de la Meuse, arr. et à 9 kil. de Verdun, sur la rive droite de la Meuse : 270 h. Entièrement détruite au cours de la Grande Guerre.

**vacherie** [*rî*] n. f. (de *vache*). Etable à vaches. Lieu où l'on trait des vaches et où l'on vend du lait : *les vacheries doivent être tenues dans un parfait état de propreté.*

**vacherin** n. m. Gâteau à la crème, avec pâte de meringue. Nom du fromage de Gruyère, dans la Franche-Comté.

**Vacherot** [*ro*] (Etienne), philosophe et homme politique français, né à Torcenay, près de Langres, m. à Paris (1809-1897). Son principal ouvrage, où il prétend montrer que l'idée de la divinité n'a qu'une réalité subjective, a pour titre : *la Métaphysique et la science*. Citons encore : *Histoire critique de l'Ecole d'Alexandrie, le Nouveau Spiritualisme.*

**vachette** [*chè-te*] n. f. Petite vache. (Peu us.) Cuir de petite vache.

**Vachon** (Marius), critique d'art français, né à Châtelus en 1850 ; auteur de : *l'Ancien hôtel de ville de Paris, Jacques Callot, Philibert de Lorme*, etc.

**vachotte** [*cho-te*] n. f. *Bot.* Un des noms du gouet commun. Nom vulgaire d'un champignon comestible, le *lactaire à lait abondant.*

**vaciet** [*si-è*] n. m. Nom vulgaire du *vaccinier* ou *airelle myrtille.*

**vacillant** [*sil-lan* d'après l'Acad., ou *si*, *ll* mll., *an*], **e** adj. Qui vacille : *la flamme vacillante d'une bougie. Fam.* Irrésolu, mobile : *esprit vacillant. Bot.* Se dit des anthères longues et attachées au filet par leur milieu, de manière à vaciller à la moindre agitation.

**vacillation** [*sil-la-si-on* ou *si*, *ll* mll., *a-si-on*] n. f. (lat. *vacillatio.*) Mouvement de ce qui vacille : *vacillation d'une barque. Fig.* Irrésolution : *vacillation dans les opinions.*

**vacillatoire** [*sil-la* ou *si*, *ll* mll.] adj. Qui est de la nature de la vacillation. Qui décèle le doute, l'irrésolution.

**vacillement** [*sil-le-man*, ou *si*, *ll* mll., *e-man*] n. m. Action de vaciller.

**vaciller** [*sil-lé*, d'après l'Acad., ou *si*, *ll* mll., *é*] v. n. (lat. *vacillare*). Chanceler, n'être pas bien solide : *la table vacille.* Trembloter : *la lumière vacille. Fig.* Hésiter, être irrésolu, incertain : *mémoire qui vacille.*

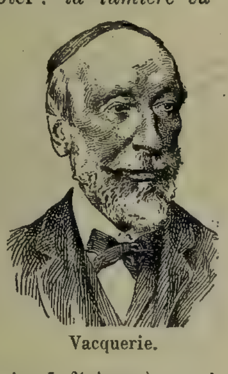
Vacquerie.

**vacillité** [*sil-li*, ou *si*, *ll* mll.] n. f. Etat de ce qui vacille. Manque de fermeté. (Peu us.)

**va-ci-va-là** n. m. invar. Personne sans caractère. (*Dialect.*)

**vacive** n. f. Nom vulgaire de la brebis née l'année d'avant et qu'on appelle aussi *antenaise*. (On écrit aussi VASSIVE.)

**Vacquerie** [*ke-rî*] (Auguste), littérateur, journaliste et auteur dramatique français, né à Villequier (Seine-Inférieure), m. à Paris (1819-1895) ; de l'école romantique, fondateur du *Rappel*, auteur de *Jean Baudry, Tragaldabas*, et d'une traduction en vers d'*Antigone*, avec Paul Meurice.

**vacuisme** [*ku-is-me*] n. m. (du lat. *vacuus*, vide). *Philos.* Système de ceux qui admettaient le vide dans la nature.

**vacuiste** [*ku-is-te*] n. *Philos.* Partisan du vacuisme.

**vacuité** n. f. (du lat. *vacuitas*, de *vacuus*, vide). Etat d'une chose vide.

**vacuolaire** [*lè-re*] adj. (de *vacuole*). *Théorie vacuolaire*, théorie d'après laquelle le cytoplasma serait constitué par une multitude de petites vacuoles.

**vacuole** n. f. (du lat. *vacuus*, vide). Cavité du protoplasma.

**vacuolide** n. m. Organite des cellules photogènes de certains animaux, qui rayonne l'énergie sous forme de lumière.

**vacuolisation** [*za-si-on*] n. f. Formation de vacuoles.

**vacuum** [*ku-om'*] n. m. (mot lat.). Le vide *vacuum tube* (V. T.), tube à électrodes dans la télégraphie et la téléphonie sans fil.

**vade** n. f. (de l'ital. *vada*, qu'il aille). Première mise, dans certains jeux de cartes. Mise de fonds dans une affaire. (Vx.)

**Vadé** (Jean-Joseph), chansonnier burlesque et auteur dramatique français, né à Ham, m. à Paris (1720-1757) ; créateur du genre *poissard.* Son chef-d'œuvre en ce genre est un petit poème, *la Pipe cassée.* Il a composé de nombreuses comédies-vaudevilles.

**vade in pace,** mots lat. signif. : *Allez en paix.* Paroles du confesseur en renvoyant son pénitent, après lui avoir donné l'absolution.

**vade-in-pace** [*va-dé-in'-pa-sé*] n. m. invar. (expression lat. signif. *va en paix*). Prison de couvent.

**vadèl** [*dèl*] n. m. *Mar.* Manche d'un guipon ou d'une vadrouille.

**vademanque** n. f. (de *va*, *de*, et *manque*). Diminution du fonds d'une caisse. (Vx.)

**vade-mecum** [*va-dé-mé-kom'*] n. m. (lat. *vade*, va, et *mecum*, avec moi). Chose qu'on porte ordinairement avec soi. Ouvrage d'un format portatif et contenant les principaux éléments d'une science, d'un art, etc. Pl. des *vade-mecum.*

**va-de-pied** n. m. invar. Domestique qui va à pied.

**vade retro, Satana,** mots lat. signif. : *Retire-toi, Satan.* Paroles de Jésus, qu'on trouve dans l'Evangile sous une forme un peu différente (saint Matthieu, IV, 10 et saint Marc, VIII, 33). On les applique en repoussant quelqu'un, en rejetant ses propositions.

**Vadimon** (LAC), auj. *lac de Bassano* (Toscane). Victoire des Romains sur les Etrusques (310 av. J.-C.) et sur les Gaulois Senons (283).

**Vadius** [*uss*], personnage des *Femmes savantes*, type du pédant bourré de grec et de latin, que Philaminte, Bélise et Armande embrassent *pour l'amour du grec*, mots auxquels les écrivains font de fréquentes allusions. Sous ce nom, Molière a mis en scène, dit-on, le savant Ménage. V. TRISSOTIN.

**vadjra** n. m. (mot sanscrit). La foudre d'Indra.

**vadrouille** [*drou*, *ll* mll., *e*] n. f. Tampon de laine emmanché, pour nettoyer les navires. *Arg.* Promenade de débauche : *aller en vadrouille.* Homme dévergondé. Femme de mœurs légères.

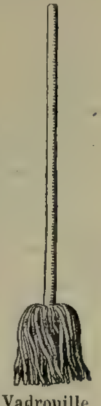
Vadrouille.

**vadrouiller** [*drou*, *ll* mll., *é*] v. n. *Arg.* Aller en vadrouille.

**vadurie** [*rî*] n. f. Nom d'un petit genre lyrique du XIIIe siècle, variété de la rotruenge ou chanson à refrain.

**Vaduz,** ch.-l. de la principauté de Liechtenstein ; 1.200 h. Scieries. Eglise gothique. Aux environs, château de Liechtenstein.

**va-et-vient** [*va-é-vi-in*] n. m. invar. Action de ce qui va et vient alternativement d'un point à un autre : *le va-et-vient d'un balancier.* Petit bac tiré alternativement d'une rive à l'autre au moyen d'un cordage. Embarcation servant exclusivement à faire communiquer deux navires ou un navire avec la terre. Cordage servant à établir la communication entre deux points : *jeter un va-et-vient à un navire échoué près de la côte.* Organe de machine, qui est doué d'un mouvement alternatif rectiligne. Gond qui permet à une porte de s'ouvrir dans les deux sens, mais la ramène dans le plan du mur où elle est établie.

**væ soli !** mots lat. signif. : *Malheur à l'homme seul!* Parole de l'*Ecclésiaste* (IV, 10), qui caractérisent la position malheureuse de l'homme isolé, abandonné à lui-même.

**væ victis !** mots lat. signif. : *Malheur aux vaincus!* Paroles adressées par Brennus aux Romains, au moment où il jetait son épée dans la balance où l'on pesait l'or destiné à acheter le départ des Gaulois (Tite-Live, V, 48). Elles se rappellent pour faire entendre que le vaincu est à la merci du vainqueur.

**Vaez** (Jean-Nicolas-Gustave VAN NIEUWENHÜYSEN, dit *Gustave*), littérateur français, né à Bruxelles, m. à Paris (1812-1862). Il a collaboré à de nombreux livrets d'opéra : *Lucie de Lammermoor, la Favorite, Othello, Don Pasquale*, etc..

**Vafangou,** localité située dans la presqu'île de Liao-Toung, sur la voie ferrée qui va du Transsibérien à Port-Arthur, à 200 kilom. de cette ville. Le 15 juin 1904, l'armée japonaise du général Oku, qui couvrait le siège de Port-Arthur, y battit les Russes commandés par le général Stackelberg, qui cherchaient à secourir cette place.

**Vag,** rivière de la Tchécoslovaquie. V. WAAG.

**Vaga** (Piero BUONACCORSI, dit **Pierino del**), peintre italien, né à Florence, m. à Rome (1507-1547) ; un des collaborateurs de Raphaël, dont il acheva plusieurs tableaux.

**vagabond** [*bon*], **e** adj. (lat. *vagabundus ;* de *vagari*, errer). Qui erre çà et là : *mendiant vagabond. Fig.* Inconstant, qui va çà et là : *imagination vagabonde.* N. m. Homme errant, sans domicile.

**vagabondage** n. m. Etat de vagabond : *le délit de vagabondage.* Etat des individus qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession. *Vagabondage spécial*, délit consistant à tirer habituellement sa subsistance du fait de faciliter la prostitution d'autrui sur la voie publique.

— ENCYCL. *Dr.* Le vagabondage est un délit puni d'un emprisonnement de trois à six mois, ainsi que d'une interdiction de séjour de cinq à dix ans. Les vagabonds mineurs ne peuvent être condamnés à l'emprisonnement ; ils doivent être mis en état d'interdiction de séjour, jusqu'à l'âge de vingt ans, à moins que, avant cet âge, ils n'aient contracté un engagement militaire. S'ils sont étrangers, les vagabonds peuvent être conduits hors du territoire. Le port d'armes, de limes, de crochets, etc., de fausses pièces d'identité, ou l'exercice d'actes de violence constituent une circonstance aggravante du délit.

Les maires ont le devoir de faire procéder à l'arrestation des vagabonds, de les interroger, de dresser procès-verbal, puis de les mettre à la disposition du procureur de la République.

**vagabonder** [*dé*] v. n. Faire le vagabond. *Fig.* Passer légèrement d'une chose à l'autre : *poète qui vagabonde de sujet en sujet.*

**vagabonner** v. n. Syn. de VAGABONDER.

**vagant** [*ghan*], **e** adj. (lat. *vagans*). Qui erre. (Vx.) N. m. Marinier qui est chargé de recueillir les débris des naufrages. Homme qui pille les navires naufragés, qui vole les épaves.

**vage** n. m. *Mar.* Syn. de POMME DE RACAGE.

**vagiforme** adj. (du lat. *vagus*, vague, et de *forme*). Qui a une forme vague, mal définie.

**vagin** n. m. (du lat. *vagina*, gaine). *Anat.* Canal auquel aboutit le col de l'utérus, et qui s'ouvre dans la vulve.

— ENCYCL. *Anat.* Le vagin, qui est l'organe femelle de l'accouplement, a une forme cylindrique un peu aplatie d'avant en arrière, à parois contiguës dans l'état de vacuité. Sa longueur moyenne est de 12 centimètres : il est très extensible. Il est partiellement obturé, chez les femmes vierges, par la *membrane de l'hymen.*

— *Hyg.* La conformation, la situation et les sécrétions du vagin rendent indispensables des soins de propreté fréquents (irrigations à l'eau bouillie additionnée ou non d'antiseptiques légers, acide borique, lysol, et de préparations aromatiques).

— *Pathol.* Le vagin peut être rétréci, oblitéré, imperforé, ou bien en communication directe avec la vessie, l'urètre ou le rectum. Il peut être réduit à un cul-de-sac, qui se termine à quelques centimètres de la vulve. Les plaies du vagin laissent parfois des fistules vésico-vaginales, urétro-vaginales, recto-vaginales.

La paroi antérieure du vagin, surtout chez les femmes âgées, fait saillie parfois en dehors de la vulve. La muqueuse vaginale est sujette à des inflammations dites *vaginites*, qui occasionnent des écoulements. Le rétrécissement douloureux et spasmodique constitue le *vaginisme.*

— *Art vétér.* Chez les femelles domestiques, le vagin est situé sous le rectum ; il n'y a pas d'hymen.

**vaginal, e, aux** adj. Qui appartient ou qui se rapporte au vagin : *muqueuse vaginale.*

**vaginalite** n. f. *Pathol.* Inflammation de la tunique vaginale.

**vaginant** [*nan*], **e** adj. (du lat. *vagina*, gaine). Engainant, qui enveloppe comme une gaine.

**vaginateur** n. m. (lat. *vaginator ;* de *vagina*, gaine). Gainier ; fabricant d'étuis, de fourreaux.

**vaginé, e** adj. (du lat. *vagina*, gaine). *Hist. nat.* Embrassé par une gaine ; pourvu d'une gaine.

**vaginelle** [*nè-le*] n. f. (du lat. *vaginula*, petite gaine). *Bot.* Petite gaine membraneuse qui entoure la base de chaque faisceau de feuilles de pin.

**vaginerve** [*nèr-ve*] adj. (du lat. *vagus*, vague, et de *nervus*, nerf). Qui a des nervures irrégulières ou peu marquées.

**vaginicole** n. f. Genre d'infusoires péritriches renfermant de nombreuses espèces répandues dans les eaux douces et salées.

**vaginifère** adj. (du lat. *vagina*, gaine, et *ferre*, porter). Qui porte une gaine.

**vaginiforme** adj. (du lat. *vagina*, gaine, et de *forme*). Qui a la forme d'une gaine.

**vaginisme** [*nis-me*] n. m. Contraction spasmodique du muscle constricteur du vagin.

**vaginite** n. f. Inflammation du vagin.

— ENCYCL. La vaginite peut être produite par une infection microbienne quelconque. Lorsque le microbe infectant est le gonocoque, elle constitue la blennorragie. Le traitement consiste en injections, lavages et pansements antiseptiques.

— *Art vétér.* Chez les femelles domestiques, la vaginite, causée par des distensions prolongées et excessives au cours d'une mise bas, par des blessures consécutives à des manœuvres obstétricales, peut apparaître au cours d'une métrite ou à la suite d'injections caustiques irritantes. Aiguë, on la combat par des injections calmantes ; chronique, elle peut déterminer la stérilité, et s'il s'agit d'un animal de boucherie il est préférable de l'engraisser pour le sacrifice.

On a signalé aussi une *vaginite granuleuse* des vaches, transmise par un streptocoque, et que l'on traite par une antisepsie permanente du vagin.

**vaginoïde** adj. Qui est en forme de gaine.

**vagino-labial, e, aux** adj. *Anat.* Qui appartient au vagin et aux grandes lèvres.

**vagino-péritonéal, e, aux** adj. Se dit du canal séreux qui, chez le fœtus, établit une communication entre le péritoine et la tunique vaginale du testicule.

**vagino-rectal, e, aux** adj. *Pathol.* Qui appartient au vagin et au rectum.

**vaginorragie** n. f. (de *vagin*, et du gr. *rhagê*, rupture). Hémorragie vaginale.

**vaginoscopie** [*nos-ko-pî*] n. f. (de *vagin*, et du gr. *skopein*, examiner). *Méd.* Examen du vagin à l'aide du spéculum.

**vagino-urétral, e, aux** adj. *Pathol.* Qui appartient au vagin et à l'urètre.

**vagino-utérin, e** adj. *Anat.* Qui appartient au vagin et à l'utérus.

**vagino-vésical, e, aux** adj. *Anat.* Qui appartient au vagin et à la vessie.

**vagino-vulvaire** adj. *Anat.* Qui appartient au vagin et à la vulve.

**vaginule** n. f. (lat. *vaginula*, petite gaine). *Hist. nat.* Petite gaine. *Bot.* Nom donné aux corolles tubuleuses des composées.

**vaginulé, e** adj. *Hist. nat.* Muni de vaginules, de petites gaines.

**vaginulifère** adj. (de *vaginule*, et du lat. *ferre*, porter). *Hist. nat.* Qui porte des vaginules. *Bot. Calathides vaginulifères*, calathides de composées qui ne contiennent que des fleurons.

**vagipède** adj. (du lat. *vagus*, vague, et *pes*, *pedis*, pied). Qui a les pieds épars sur le corps.

**vagir** v. n. (lat. *vagire*). Pousser des vagissements : *nouveau-né qui vagit.* Se dit du cri du lièvre ou du crocodile.

**vagissant** [*ji-san*], **e** adj. Qui vagit.

**vagissement** [*ji-se-man*] n. m. Cri des enfants nouveau-nés. *Par ext.* Cri du crocodile ou du lièvre.

**vagon, vagonnet, vagonnier** n. m. V. WAGON, etc.

**vagotomie** [*gho, mî*] n. f. Section chirurgicale du nerf pneumogastrique.

**vagotonie** [*gho, nî*] n. f. Sensibilité spéciale du système nerveux autonome régi par le nerf pneumogastrique. ANT. **Sympathicotonie.**

**vagotropisme** [*gho, pis-me*] n. m. Prédominance des symptômes déterminés par l'excitation anormale du nerf pneumogastrique.

**vaguage** [*gha-je*] n. m. Action de vaguer la bière dans la cuve-matière.

**vague** [*va-ghe*] n. f. (orig. germ.). Eau de la mer, d'un fleuve, agitée et élevée par les vents : *c'est à l'action des vagues déferlant sur les côtes que sont dus l'usure et l'écroulement des falaises. Par anal.* Objet, agent atmosphérique, etc., rappelant la forme ou le mouvement des vagues : *des vagues de sable, de gaz. Vague d'assaut*, ligne d'assaillants déferlant contre une position ennemie. *Fig.* et *poét.* Objets qui se succèdent sans cesse. Instrument dont les brasseurs se servent pour brasser la bière.

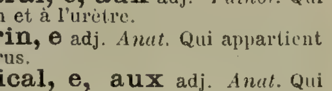
Vague de brasseur.

— ENCYL. L'amplitude des vagues est variable. Par tempête, elles atteignent aisément 8 à 9 mètres ; les hauteurs les plus considérables constatées sont de 18 à 20 mètres. On a cherché à utiliser la force des vagues (*houille bleue*) [v. HOUILLE.]

**vague** [*va-ghe*] adj. (lat. *vagus*). Indécis, mal déterminé : *de vagues désirs.* Vide, inculte ou non bâti : *terres vagues. Peint.* Indécis et nuageux : *couleur, lumière vague. Sylvic.* Se dit des parties de forêt qui présentent une assez grande étendue dépourvue d'arbres. *Chronol. Année vague*, année de 365 jours, sans les intercalations qu'y ont introduites les diverses réformes du calendrier. *Anat. Nerf vague* (ou *vague* n. m.), nerf pneumogastrique. N. m. Grand espace vide : *le vague des airs. Fig.* Ce qui est indécis, mal défini, indéterminé : *rester dans le vague.* ANT. **Précis, net.**

**vaguement** [*ghe-man*] adv. D'une manière vague.

**vaguemestre** [*ghe-mès-tre*] n. m. (de l'allem. *wagenmeister*, maître de chariot). Officier chargé de la conduite des équipages d'une armée. Sous-officier chargé, dans un régiment, de la distribution des lettres et du payement des mandats.

**vaguer** [*ghé*] v. n. (lat. *vagari*). Errer çà et là : *vaguer au clair de lune.*

**vaguer** [*ghé*] v. a. Brasser le moût dans la cuve en faisant usage de la vague.

**vaguesse** [*ghè-se*] n. f. (ital. *vaghezza*). Qualité de ce qui est vague. (Peu us.)

**Vaguet** (Albert), chanteur scénique, ténor français, né à Elbeuf en 1865. Il chanta avec goût et talent le répertoire à l'Opéra de Paris et y créa un certain nombre de rôles.

**vaguette** [*ghè-te*] n. f. Morceau de feutre ou de peau que l'ardoisier attache devant ses jambes pour les protéger.

**vagulation** [*si-on*] n. f. (lat. *vagulatio*). *Dr. rom.* Sommation faite à un témoin par la personne qui le citait en témoignage.

**vahé** n. m. (mot madécasse). Genre d'apocynacées, renfermant des arbres et des arbrisseaux de l'Afrique et de Madagascar, dont on retire un caoutchouc assez estimé.

**vaiçya** n. m. Membre de la troisième des castes de l'Inde, constituée par les commerçants, les éleveurs de bétail et les agriculteurs.

**vaidéha** n. m. Nom d'une classe de hors-castes hindous nés de pères vaiçyas et de mères brahmanes.

**Vaïgatch** (ÎLE DE), île russe de l'océan Glacial arctique, séparée du continent par le *détroit de Vaïgatch.*

**Vaiges,** comm. de la Mayenne, arr. et à 23 kil. de Laval, sur la Vaige ; 1.340 h. Ch. de f.

**vaigrage** [*vè-gra-je*] n. m. (de *vaigre*). *Mar.* Ensemble des vaigres d'un navire.

**vaigre** [*vè-gre*] n. f. (orig. scand.). Planche employée au revêtement intérieur d'un navire.

**vaigrer** [*vè-gré*] v. a. Revêtir de vaigres l'intérieur d'un navire : *vaigrer un brick.*

**vaillamment** [*va, ll* mll., *a-man*] adv. Avec vaillance : *lutter vaillamment.* Ant. **Lâchement.**

**vaillance** [*va, ll* mll.] n. f. (de *vaillant* adj.). Valeur, courage à la guerre, dans une lutte : *la vaillance des héros.* Persévérance courageuse : *la vaillance d'une mère de famille.* Ant. **Lâcheté, couardise.**

**vaillant** [*va, ll* mll., *an*] n. m. (de *valoir*). Ce que l'on possède : *n'avoir pour tout vaillant que ses bras.* Adv. En valeur. *N'avoir pas un sou vaillant,* n'avoir ni biens ni argent.

**vaillant** [*va, ll* mll., *an*], **e** adj. (du lat. *valens,* qui a de la force, du courage). Qui a de la vaillance ; brave, hardi, courageux : *vaillants soldats.* Se dit de l'instrument de la vaillance de quelqu'un : *une vaillante épée.* Substantiv. : *les lâches et les vaillants.* Ant. **Lâche, poltron, couard.**

**Vaillant** [*ll* mll., *an*] (Jean-Foi), numismate français, né à Beauvais, m. à Paris (1632-1706). Il rapporta de l'Orient une collection précieuse de monnaies anciennes, qui firent du Cabinet du roi le premier médaillier de l'Europe.

**Vaillant** (Sébastien), botaniste français, né à Vigny (Seine-et-Oise), m. à Paris (1669-1722), auteur d'une célèbre *Flore des environs de Paris.*

**Vaillant** (Jean-Baptiste-Philibert), maréchal de France, né à Dijon, m. à Paris (1790-1872), ministre de la guerre et grand maréchal du palais sous le second Empire. Il servit avec distinction en Algérie et pendant le siège de Rome. Membre de l'Académie des sciences (1853).

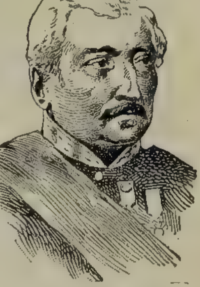
Maréchal Vaillant.

**Vaillant** (Léon-Louis), zoologiste français, n. et m. à Paris (1834-1914). Professeur au Muséum, il a écrit divers ouvrages sur l'histoire naturelle des annelés et les expéditions scientifiques du *Travailleur* et du *Talisman.*

**Vaillant** (Edouard), homme politique français, né à Vierzon, m. à Paris (1840-1915). Membre de la Commune en 1871, il fut condamné à mort lorsque l'insurrection fut réprimée. Amnistié, il devint ensuite conseiller municipal de Paris, puis député de la Seine, et soutint les doctrines les plus exaltées.

**Vaillant** (Charles-*Jules*), radiographe français, né à Paris en 1872. Directeur du service de radiographie à l'hôpital Lariboisière, il fut atteint de brûlures profondes par les rayons X et dut subir, par amputations successives, l'ablation des deux bras.

**vaillantie** [*va, ll* mll., *an-ti*] n. f. Genre de rubiacées, voisines des jaillets, qui croissent dans la région méditerranéenne.

**vaillantise** [*va, ll* mll., *an-ti-ze*] n. f. Acte de vaillance. Ant. **Lâcheté, poltronnerie.**

**Vailly** [*ll* mll.], ch.-l. de canton de l'Aisne, arr. et à 17 kilom. de Soissons, sur l'Aisne, au pied du Chemin des Dames ; 2.056 h. (en 1914) ; 1.862 h. (en 1926). Port sur le canal latéral à l'Aisne. Le cant. avait 27 comm. et 9.217 h. (en 1914.)

Pris par les Allemands le 8 novembre 1914 dans une attaque locale au début de la guerre de positions sur le front de l'Aisne, Vailly fut conservé par l'ennemi jusqu'au 16 avril 1917. Alors, au début de l'offensive d'avril-juillet, pendant la deuxième bataille de l'Aisne, les soldats du VI^e^ corps s'en emparèrent. Repris par les Allemands le 28 mai 1918, le second jour de la troisième bataille de l'Aisne, pendant l'offensive allemande du Chemin des Dames, Vailly fut délivré le 16 septembre suivant par l'armée Mangin, au cours de son offensive sur les plateaux entre Aisne et Oise. Il n'en restait plus que des ruines.

**Vailly-sur-Sauldre** [*sôl-dre*], ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 26 kil. de Sancerre ; 1.100 h. Ch. de f. Vins. — Le cant. a 11 comm. et 9.860 h.

**vain, e** [*vin, è-ne*] adj. (lat. *vanus*). Qui est sans effet, sans résultat : *vains efforts.* Faux, illusoire, sans fondement réel : *vain espoir.* Futile, frivole : *de vains amusements.* Orgueilleux : *esprit vain. Terres vaines et vagues,* terres incultes. *Vaine pâture,* terrain dont la pâture est libre. *Cheval vain,* cheval affaibli par un excès de chaleur ou par les remèdes. *En vain* loc. adv. Inutilement.

**Vaines Tendresses** (*les*), recueil de poésies, par Sully Prudhomme (1875), d'un lyrisme désenchanté, où l'amour est fait de déceptions et de regrets.

**vaincre** [*vin-kre*] v. a. (lat. *vincere.* — *Je vaincs, tu vaincs, il vainc, nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent. Je vainquais, nous vainquions. Je vainquis, nous vainquîmes. Je vaincrai, nous vaincrons. Je vaincrais, nous vaincrions. Vaincs, vainquons, vainquez. Que je vainque, que nous vainquions. Que je vainquisse, que nous vainquissions. Vainquant. Vaincu, e.*) Avoir l'avantage sur, dans un combat : *vaincre l'ennemi en bataille rangée.* L'emporter sur : *vaincre ses rivaux.* Surpasser : *vaincre en générosité.* Surmonter, se rendre maître : *vaincre un obstacle.* Ebranler, faire changer : *rien ne peut vaincre certains préjugés.* **Se vaincre** v. pr. Se maîtriser. Allus. hist. : **Tu sais vaincre, Annibal, mais tu ne sais pas profiter de la victoire**, paroles que, le soir de la victoire de Cannes, Maharbal, officier carthaginois, adressa à son général, celui-ci refusant de le laisser prendre les devants avec sa cavalerie. Dans la circonstance, d'ailleurs, le reproche était mal fondé. V. JULIEN L'APOSTAT ; VÆ VICTIS ; VENI, VIDI, VICI ; IN HOC SIGNO VINCES. Allus. litt. :

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire,

vers de Corneille (*le Cid,* II, 3). Dans l'application, ce vers marque le dédain d'un succès trop facile à obtenir.

**vaincu, e** [*vin-ku*] adj. Dont on est venu à bout. Persuadé : *vaincu par un raisonnement.* N. m. : *malheur aux vaincus.* Ant. **Vainqueur.**

**vainement** [*vè-ne-man*] adv. Inutilement : *vous alléguez vainement cent raisons.*

**vainqueur** [*vin-keur*] n. m. (de *vaincre*). Celui qui remporte une victoire dans un combat. Qui remporte l'avantage sur ses concurrents. Personne qui a réussi à inspirer de l'amour à une autre. (Vx.) *En vainqueur,* en qualité de vainqueur, en exerçant ses droits de vainqueur. Adjectiv. Qui a vaincu. Qui dénote une victoire : *prendre un air vainqueur. Air vainqueur,* air de suffisance. Ant. **Vaincu.**

**vair** [*vèr'*] n. m. (lat. *varius,* varié, moucheté). Fourrure blanche et grise du petit-gris. *Blas.* Fourrure consistant en points blancs et bleus alternés. (Quand les points de même couleur sont joints deux à deux, on a le *contre-vair.* [V. la planche BLASON.]

**vairé** [*vè-ré*], **e** adj. (de *vair*). Fourré de vair. *Blas.* Chargé de vair quand les points sont de couleurs qui diffèrent du vair proprement dit. (V. la planche BLASON.)

**vairon** [*vè*] et **véron** adj. m. (du lat. *varius,* varié). Se dit des yeux quand ils sont de couleur différente. Se dit aussi de l'œil, et particulièrement de l'œil du cheval, quand il est entouré d'un cercle blanchâtre.

**vairon** [*vè*] n. m. (même étym. que précéd.). Genre de poissons physostomes de la famille des cyprinidés, renfermant de petites formes allongées (8 centim. au plus), cylindriques, à dos verdâtre plus ou moins sombre, à ventre blanc ou rosé, avec des bandes foncées sur les flancs : *le vairon commun* (phoxinus lævis) *est abondant en France ; on l'utilise comme amorce vive pour la pêche de la truite, de la perche, du brochet, etc. ; sa chair est peu estimée.*

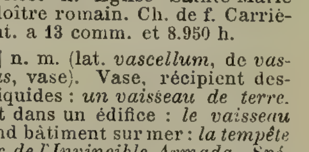
Vairon.

**Vaison** [*vè-zon*], ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 28 kil. d'Orange ; 3.050 h. Eglise Sainte-Marie (XI^e^-XII^e^ s.) avec un cloître romain. Ch. de f. Carrières, truffes. — Le cant. a 13 comm. et 8.950 h.

**vaisseau** [*vè-sô*] n. m. (lat. *vascellum,* de *vasculum* dimin. de *vas,* vase). Vase, récipient destiné à contenir les liquides : *un vaisseau de terre.* Grand espace couvert dans un édifice : *le vaisseau d'une cathédrale.* Grand bâtiment sur mer : *la tempête dispersa les vaisseaux de l'Invincible Armada. Spécialem.* Navire de première classe de la marine militaire. *Vaisseau de ligne* ou *de rang,* grand navire destiné aux combats. (V. MARINE.) *Vaisseau amiral,* navire monté par un amiral. *Capitaine de vaisseau,* officier supérieur de marine du rang de colonel. *Lieutenant de vaisseau,* officier de marine du rang de capitaine. Canal, tube servant à la circulation des liquides nourriciers des animaux et des végétaux. Auge en bois, dans laquelle on foule et l'on fait dégorger les étoffes. *Fig. Vaisseau de l'Etat,* l'Etat considéré par rapport à son gouvernement. Allus. hist. V. BRÛLER.

— Encycl. *Anat.* Il y a trois espèces de vaisseaux : les *artères,* constituant le système artériel : les *veines,* constituant le système veineux pour la circulation du sang ; les *lymphatiques,* constituant le système lymphatique communiquant avec les vaisseaux sanguins. Les vaisseaux dérivent de l'endoderme.

— *Bot.* Les vaisseaux existent chez toutes les plantes à racines, dites aussi plantes vasculaires. Ils se composent de cellules, à membrane lignifiée, ordinairement allongées et superposées en files qui s'étendent dans tout l'organisme végétal.

Lorsque la membrane cellulaire persiste sur la face latérale des cellules, ces dernières restent closes et le vaisseau est dit *discontinu* ou *fermé ;* au contraire, lorsque cette membrane disparaît, les cellules communiquent entre elles et le vaisseau est *continu* ou *ouvert.*

Les vaisseaux servent à transporter dans le corps de la plante les sucs absorbés par la racine. (V. SÈVE.)

**Vaisseau fantôme** (*le*), opéra en trois actes, paroles et musique de R. Wagner (1843). Le livret met en œuvre une célèbre légende des Pays-Bas, *le Hollandais volant.* Le Hollandais, pour avoir juré de franchir une passe dangereuse malgré Dieu même, est condamné à errer sur les mers pendant l'éternité, à moins qu'il ne rencontre une femme qui lui sera fidèle jusqu'au tombeau. Senta veut bien devenir sa femme. Mais bientôt il se croit trahi et fait lever l'ancre. Senta, pour lui montrer qu'elle n'est pas infidèle, se jette dans les flots. Parmi les plus belles pages de la partition, on peut citer l'ouverture, le chœur des fileuses, la ballade du Hollandais volant.

**vaisselée** [*vè-se-lé*] n. f. Quantité d'étoffe ou de laine que peut contenir un vaisseau à fouler. (On écrit aussi VAISSELLÉE.)

**vaisselier** [*vè-se-li-é*] n. m. Meuble qui reçoit la vaisselle.

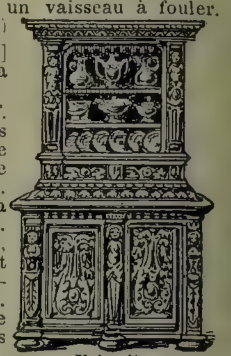
Vaisselier.

**vaisselle** [*vè-sè-le*] n. f. (de *vaisseau*). Ensemble des vaisseaux destinés au service ordinaire de la table, comme plats, etc. : *laver la vaisselle. Eau de vaisselle,* eau qui a servi à laver la vaisselle. *Pop.* Décorations. *Vaisselle plate,* vaisselle d'or ou d'argent, dont les pièces sont d'un seul morceau et partant sans soudure. *Vaisselle montée,* vaisselle composée de pièces dont les parties sont soudées ensemble. *Vaisselle vinaire,* ustensiles servant à la vendange et à la vinification (paniers, comportes, cuves, tonneaux, pompes, etc.). *Vaisselle de poche,* monnaie.

**vaissellerie** [*vè-sè-le-rî*] n. f. Industrie comprenant la fabrication des seaux, écuelles, etc. Objets ainsi fabriqués.

**Vaissette** ou **Vaissète** [*vè*] (dom Joseph), bénédictin français, né à Gaillac, m. à Paris (1685-1756) ; auteur d'une remarquable *Histoire de Languedoc,* il séjourna longtemps à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

**vaïvodat, vaïvode** et **vaïvodie.** V. VOÏVODAT, etc.

**vake** n. f. Roche à contexture terreuse homogène.

**vakite** n. f. Roche hétérogène à base terreuse homogène.

**val** n. m. (lat. *vallis*). Espace de terre resserré entre deux coteaux et plus étroit que la vallée : *le val d'Andorre. Par monts et par vaux,* çà et là, de tous côtés. Pl. *vaux.* (Le pluriel *vals* tend à se répandre dans la langue des ingénieurs.) *A val,* en bas : *jeter à val des rochers.* (Vx.)

**Vala** ou **Wala,** abbé de Corbie, ministre et cousin germain de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, m. en 836. Il organisa la Saxe et administra l'Italie au nom du jeune comte Bernard. Opposé au partage de l'empire, il prit parti contre Charles le Chauve et l'impératrice Judith en 829, contribua à l'abdication de l'empereur en faveur de Lothaire et mourut pendant qu'il négociait la réconciliation de ce dernier avec Louis le Débonnaire.

**valable** adj. (de *valoir*). Recevable en justice : *testament valable.* Acceptable, ayant une valeur : *raison valable.*

**valablement** [*man*] adv. D'une manière valable : *alléguer valablement une excuse. Dr.* Dans les formes requises.

**Valabrègue** (Albin), auteur dramatique français, né à Carpentras en 1853, auteur de vaudevilles d'une grande bouffonnerie : *les Vacances du mariage, Durand et Durand, le Premier Mari de France.*

**Valachie,** prov. de Roumanie, une des principautés danubiennes, partie de l'ancienne Dacie ; seule, elle a formé jusqu'en 1918, avec la Moldavie, l'Etat indépendant de Roumanie (hab. *Valaques*). Grande production de céréales ; ressources minérales aussi abondantes : houille, sel gemme, pétrole ; sources thermales. Pendant la Grande Guerre, la Valachie a été envahie, conquise et ravagée par les Allemands, les Autrichiens et les Bulgares ; là furent gagnées par Falkenhayn les deux victoires de Targuil Jiu en 1916 ; là fut prise Bucarest (6 déc.). Là enfin fut signée la paix de Bucarest du 7 mai 1918.

**Valade** (Léon), poète français, né à Bordeaux, m. à Paris (1854-1884) ; auteur de poésies artistement travaillées et d'à-propos dramatiques en vers.

**valadée** n. f. *Vitic.* Fosse creusée entre deux rangs de ceps pour être remplie d'engrais.

**Valadon** (Jules-Emmanuel), peintre français, né et m. à Paris (1826-1900). Il a peint des portraits, des scènes de genre, etc. (*Un Vieux,* etc.).

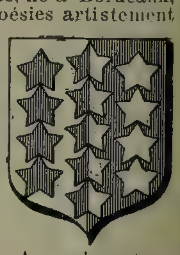
Armes du canton du Valais.

**Valais** [*lè*], un des cantons suisses, dans la vallée supérieure du Rhône, entre l'Oberland Bernois au N. et les Alpes Pennines au S. ; 115.000 h. (*Valaisans*). Ch.-l. *Sion.* Fromageries, élevage. Les vallées qui sillonnent le versant sud du Valais offrent des centres d'excursions célèbres. La population est en majorité catholique. Les deux tiers parlent français, un tiers allemand.

**Valaoritis** (Aristote), poète et homme politique grec, né à Sainte-Maure, m. à Athènes (1824-1879) ; auteur de poèmes épiques (*Athanase Diacos*) et patriotiques.

**Valaque,** habitant ou originaire de Valachie : *les Valaques.* Adj. : *principauté valaque.*

**valat** [*la*] n. m. (mot provenç.). Rigole servant à drainer les eaux d'orage.

**Valazé** (Charles-Eléonor DU FRICHE **de**), conventionnel girondin, né à Alençon (1751-1793) ; il se poignarda à Paris pour échapper à l'échafaud. Il avait rédigé le rapport sur les faits reprochés au roi Louis XVI.

**Valbonnais** [*bo-nè*], ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 52 kil. de Grenoble ; 1.050 h. — Le cant. a 10 comm. et 4.530 h.

**Valbonne** (CAMP DE LA), dans une plaine aride, à 25 kil. de Lyon, sur la commune de Pérouges, entre le Rhône, l'Ain et la ligne de Lyon à Genève (Ain). Ecole pratique de tir pour les troupes du 14^e^ corps.

**Valcarès** (ÉTANG DE). V. VACCARÈS.

**Valcivières,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 9 kil. d'Ambert ; 1.530 h. Fromageries.

**Valdagne** (Charles-Lucien-Louis, dit *Pierre*), littérateur français né à Paris en 1854 ; auteur de romans (*la Confession de Nicaise*), de comédies (*la Peur de l'être*), de chroniques, etc.

**Valdaï,** massif de collines sableuses (Russie) de 322 mètres, couronnement du plateau d'Alaoun, sur la ligne de partage de l'Europe, entre le versant de l'Océan et celui de la Méditerranée. Le Volga, la Duna, ainsi que plusieurs autres fleuves russes, en descendent.

**Val-d'Ajol (Le)**, comm. des Vosges, arr. et à 16 kil. de Remiremont ; 7.470 h. Ch. de f. E. Carrières ; filatures, métallurgie. Kirsch.

**Val d'Andorre** (*le*), charmant opéra-comique en trois actes, paroles de Saint-Georges, musique de F. Halévy (1848). — Un chasseur de chamois, Stéphan, est aimé de trois femmes et, aidé par un vieux chevrier, il finit, après quelques dramatiques péripéties, par épouser Rose-de-Mai, qu'il préfère.

**Val-de-Grâce** (le), hôpital militaire de Paris qui fut d'abord un couvent, situé rue Saint-Jacques, et dont l'église fut construite de 1645 à 1665, par ordre d'Anne d'Autriche, sur les plans de François Mansard, par les architectes Lemercier, Lemuet, Leduc et Duval, pour les bénédictines provenant du Val-Profond, près de Bièvres. Le dôme fut décoré par Mignard d'une *gloire* célébrée par Molière. Lors de la Révolution, le couvent fut transformé en hôpital militaire, auquel fut annexée une Ecole de médecine et de chirurgie militaires. La statue de Larrey par David d'Angers en orne la cour principale. (V. ÉCOLE.)

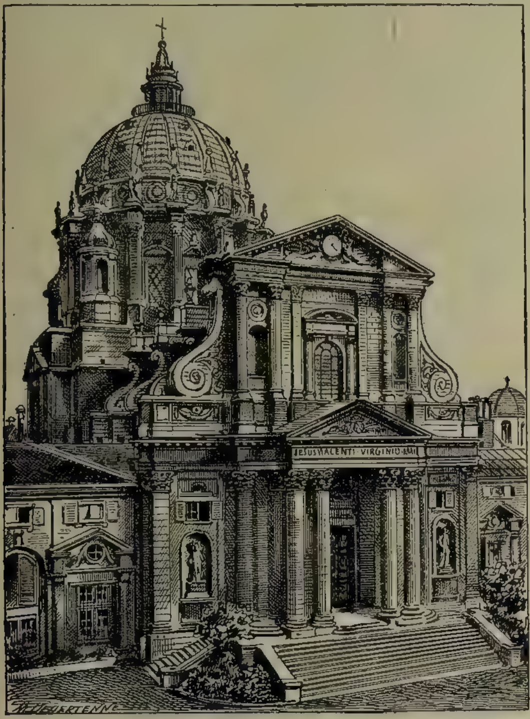
Le Val-de-Grâce.

**Val de Loire,** partie de la vallée de la Loire située entre Gien et Tours et où des digues (*turcies*) ont été élevées contre les inondations.

**Val de Travers.** V. **Travers** (VAL DE).

**Valdemar Ier, le Grand,** né à Slesvig en 1131, m. à Vordingborg en 1182, roi de Danemark de 1157 à 1182. Souverain énergique et puissant, il fit établir le recueil des lois de la Scanie et de Seeland. — VALDEMAR II, dit *le Législateur* ou *le Victorieux*, né en 1169, m. à Vordingborg en 1231, roi de Danemark de 1202 à 1241. Il conquit sur le continent plusieurs provinces allemandes. — VALDEMAR III, né en 1209, roi de Danemark de 1226 à 1231, durant la captivité de son père Valdemar II. Il mourut d'une blessure reçue à la chasse. — VALDEMAR IV, *Atterdag*, né vers 1317, m. à Gurre en 1375, roi de Danemark de 1340 à 1375. V. MARGUERITE.

**Val-de-Peñas** [*pè-gnass*], v. d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Ciudad-Real) ; 24.000 h. Vignobles renommés.

**Valderiès** [*èss*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 15 kil. d'Albi ; 850 h. Vins. — Le cant. a 8 comm. et 4.800 h.

**Valdès Léal** (Juan **de**), peintre et graveur espagnol, né à Cordoue, m. à Séville (1630-1691). Il a un goût marqué pour les sujets terribles : *Exaltation de la croix, les Deux Cadavres, la Mort.*

**Valdieu** (SEUIL DE), le point le plus bas de la trouée de Belfort, entre le Jura et les Vosges, par 344 m. d'alt. ; pays assez marécageux. Par là passe le canal du Rhône au Rhin.

**valdisme** [*dis-me*] n. m. Doctrine des vaudois.

**Valdivia,** v. du Chili, ch. l. de la prov. homonyme ; 19.000 h. Port de guerre. Constructions navales. — La prov. a 152.000 h.

**Valdivia** (Pierre **de**), un des compagnons de Pizarre (1510-1569). Il acheva la conquête du Chili, mais fut tué dans un combat contre les Araucans.

**Valdo** (Petrus), nom latin de *Pierre de Vaux*, hérésiarque du XIIe siècle et chef des vaudois. Il avait distribué ses biens aux pauvres, et s'était attaché à l'explication de la Bible et de l'Evangile.

**Valdotain, e** [*tin, è-ne*], originaire ou habitant de la ville et de la vallée d'Aoste : *les Valdotains.* Adj. : *population valdotaine.*

**valdrague (en)** loc. adv. *Mar.* En désordre, en confusion : *tout est en valdrague sur le pont.*

**vale** [*lé*] (mot lat.). Formule d'adieu, signifiant *Porte-toi bien.*

**Valée** (Sylvain-Charles, comte), maréchal de France, né à Brienne-le-Château, m. à Paris (1773-1840). Il dirigea, en 1837, la prise d'assaut de Constantine, et fut ensuite nommé gouverneur général de l'Algérie.

**Valençay** [*lan-sè*], ch. de c. (Indre), arr. et à 41 kil. de Châteauroux ; 3.400 h. (*Valencéens*). Vins. Ch. de f. Orl. Très beau château bâti sur les plans de Philibert Delorme. Il fut habité par Talleyrand, qui est enterré dans la chapelle, et par Ferdinand VII qui y signa avec son père Charles IV, roi d'Espagne, le traité de Valençay (11 déc. 1813) qui le plaçait sur le trône — Le cant. a 10 comm. et 12.850 h.

**valence** [*lan-se*] n. f. (du lat. *valere*, valoir). *Chim.* Valeur de combinaison.

— ENCYCL. La valence d'un corps est, pour ainsi dire, la *capacité de saturation* d'un atome de ce corps par des atomes d'hydrogène.

Lorsqu'un corps s'unit à l'hydrogène, atome à atome, on dit qu'il est *monovalent* : le fluor, le chlore, le brome, l'iode sont monovalents. Si, dans la combinaison, un atome du corps s'unit à deux atomes d'hydrogène, on dit qu'il est *divalent* (oxygène) ; s'il s'unit à trois, il est *trivalent* (azote, phosphore, arsenic, antimoine) ; s'il s'unit à quatre, on dit qu'il est *tétravalent* (carbone, silicium). La valence des métaux est déterminée par leurs combinaisons avec le chlore, qui est monovalent. On indique, dans les formules chimiques, la valence des éléments à l'aide de traits (—). Ainsi, la formule de l'eau $H^{2}O$ s'écrit $H-O-H$.

Il importe de remarquer que la valence des atomes n'est pas absolue. Ainsi l'iode, qui est monovalent dans l'acide iodhydrique HI, est trivalent dans le chlorure d'iode $ICl^{3}$. Les radicaux chimiques, groupements qui jouent le rôle de corps simples dans les réactions, ont aussi, pour chacun d'eux, une valence particulière, que l'on détermine par leurs combinaisons.

**valence** [*lan-se*] n. f. Nom que l'on donne, à Paris, aux oranges d'Espagne en particulier et, *par ext.*, à toutes les oranges.

**Valence** [*lan-se*], v. d'Espagne, ch.-l. de la prov. de son nom ; 245.000 h. Grand commerce d'oranges, fruits, vins. Soieries. Près de l'embouchure du Guadalaviar. Archevêché, université. Ce fut le chef-lieu d'un important royaume musulman, qui subsista jusqu'en 1238. Cathédrale (XVe s.). Bourse de la soie ou *Lonja* (XVe s.). Tours (XIVe s.).

**Valence,** ch.-l. du dép. de la Drôme, sur le Rhône : ch. de f. P. L.-M. ; à 600 kil. S.-E. de Paris ; 30.960 h. (*Valentinois*). Evêché. Ecole d'artillerie. Soies, vins, pâtes alimentaires, papeterie, cartoucherie. Cathédrale romane Saint-Apollinaire (XIe s.) ; le Pendentif, chapelle sépulcrale du XVIe siècle. Patrie du général Championnet et d'Emile Augier. — L'arr. a 10 cant., 119 comm., 159.000 h. Le cant. a 8 comm. et 40.680 h.

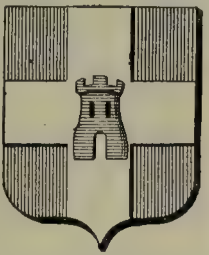
Armes de Valence (Drôme).

**Valence,** ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 9 kil. de Condom, sur la Baïse ; 1.400 h. — Le cant. a 16 comm. et 6.920 h.

**Valence** (Cyrus-Marie-Alexandre DE TIMBURNE-TIMBRONNE, comte **de**), général français, né à Agen, m. à Paris (1757-1822). Il se distingua pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, se rallia aux Bourbons en 1814, revint à Napoléon Ier aux Cent-Jours et, disgracié d'abord par la seconde Restauration, devint pair de France en 1819.

**Valence** ou **Valence-d'Agenais** [*nè*], ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 16 kil. de Moissac ; 3.830 h. Ch. de f. M. Vins. — Le cant. a 11 comm. et 8.820 h.

**Valence-d'Albigeois** [*joi*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 27 kil. d'Albi ; 1.370 h. Ch. de f. — Le cant. a 14 comm. et 7.470 h.

**valencia** [*lin*] n. m. Etoffe légère en laine peignée, d'origine anglaise, tantôt unie, tantôt à dispositions, qui s'emploie pour robes et pour gilets d'été.

**Valencia,** v. du Venezuela, ch.-l. de l'Etat de Carabobo ; 28.000 h. Exportation de cafés ; grand élevage de bétail.

**Valencien** ou **Valentien, enne** [*lan-si-in, è-ne*], habitant ou originaire de Valence d'Espagne : *les Valenciens* ou *Valentiens.* Adj. : *population valencienne* ou *valentienne.*

**valenciennes** [*lan-si-è-ne*] n. f. Dentelle fabriquée autrefois dans la ville de ce nom.

— ENCYCL. La dentelle de Valenciennes se distingue par son plat serré, qui est le tissu même des ornements de la valenciennes. Depuis la Révolution, la valenciennes ne se fait plus à Valenciennes mais seulement en Belgique, et n'est plus une dentelle française.

**Valenciennes** [*lan-si-è-ne*], ch.-l. d'arr. (Nord), sur l'Escaut ; ch. de f. N ; à 51 kil. S.-E. de Lille ; 34.770 h. (*Valenciennois*). Commerce de batistes et de sucre, manufactures de tissus, fabriques de chicorée ; bassin houiller. Eglises Saint-Nicolas, Saint-Gery avec tour du XVe siècle, Notre-Dame. Patrie de Froissart, des peintres Watteau et Abel de Pujol. — L'arr. a 8 cant., 82 comm., 261.800 h. Le cant. Nord a 9 comm. et 49.310 h. ; le cant. Est a 11 comm. et 32.940 h. ; le cant. Sud a 16 comm. et 36.680 h. Pendant la Grande Guerre, Valenciennes a relativement peu souffert ; occupée par les Allemands dès 1914, elle fut reprise par les troupes canadiennes le 4 novembre 1918.

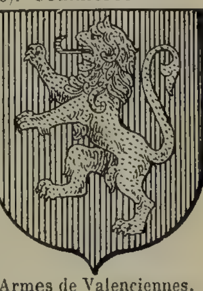
Armes de Valenciennes.

**Valenciennes** (Achille), zoologiste français, né et m. à Paris (1794-1865). Professeur d'ichtyologie au Muséum, il a collaboré au *Dictionnaire* de d'Orbigny et écrit une *Histoire naturelle des mollusques, annélides zoophytes.* Membre de l'Académie des sciences (1853).

**valendré, e** [*lan*] adj. Se dit de toute pièce de verre ou de poterie gauchie par l'action du feu.

**Valens** [*linss*] (Flavius), empereur romain, frère de Valentinien Ier, né Cibales, en Pannonie, vers 328, m. à Andrinople. Il régna de 364 à 378. Cruel et maladroit, il fut vaincu et tué à Andrinople par les Goths qu'il avait contribué à établir dans l'Empire romain ; arien, il persécuta les catholiques.

**Valensole** [*lan*], ch.-l. de c. (Basses-Alpes). arr. et à 47 kil. de Digne ; 1.924 h. (*Valensolais*), — Le cant. a 4 comm. et 4.210 h.

**Valentia** [*lin-si-a*], petite île et bourg de l'ouest de l'Irlande ; 1.600 h. Tête de ligne de trois câbles transatlantiques. Importante station météorologique.

**valentiane** [*lan-si*] ou **valenciane** [*lan*] n. f. Epée fabriquée à Valence d'Espagne.

**valentie** [*lin-tî*] n. f. *Bot.* Ancien nom de l'*armoise.*

**Valentigney,** comm. du Doubs, arr. et à 9 kil. de Montbéliard, sur le Doubs ; 5.570 h.

**valentin** [*lan*] n. m. Prétendu que chaque jeune fille choisissait jadis dans certaines villes, le jour de la fête des brandons, et qui était tenu, à cette occasion, de lui offrir des présents. Un usage semblable est pratiqué en Angleterre, le jour de la Saint-Valentin. (V. VALENTIN [*saint*].)

**Valentin,** hérésiarque du IIe siècle, né en Egypte, chef d'une secte de gnostiques ; m. en 161. V. VALENTINIANISME.

**Valentin,** pape en 827. Il était Romain d'origine ; il ne régna que six semaines.

**Valentin** (saint), prêtre italien, martyr vers 270 à Rome, ou vers 306 à Terni. En Angleterre, la Saint-Valentin (14 février) est la fête des garçons et des jeunes filles. Ce jour-là, le jeune homme choisit la jeune fille qui sera sa valentine, et dont il sera le valentin ou cavalier servant durant l'année courante.

**Valentin** (Valentin DE BOULONGNE, dit **le**), peintre français, né à Coulommiers, m. à Rome (1591-1634). Il séjourna en Italie, où il se lia avec Poussin ; auteur du *Martyre de saint Processe et de saint Martinien.*

**Valentin** (Marie-*Edmond*), homme politique français, né à Strasbourg, m. à Paris (1823-1879). Ancien proscrit du 2-Décembre, il fut nommé en 1870, par le gouvernement de la Défense nationale, préfet de Strasbourg alors assiégée, franchit les lignes prussiennes et réussit à gagner son poste. Il fut plus tard député de Seine-et-Oise et enfin sénateur du Rhône.

**valentine** [*lan*] n. f. Jeune fille qui choisissait un valentin.

**Valentine de Milan.** V. VISCONTI.

**Valentine,** roman de George Sand (1833), histoire romanesque du beau paysan Bénédict, qui, aimé de trois femmes : Louise, Athénaïs et Valentine, devient l'amant de cette dernière et est tué par le mari d'Athénaïs, qui croit à tort sa femme coupable.

**Valentini** (Pietro Francesco), musicien italien, né à Rome, m. dans la même ville en 1654 ; un des plus habiles compositeurs de son temps.

**valentinianisme** [*lan, nis-me*] n. m. Doctrine des gnostiques valentiniens, dont la secte fut fondée par Valentin.

— ENCYCL. Le valentinianisme tire son nom de Valentin d'Alexandrie, son principal auteur. Voici les points fondamentaux de cette doctrine. Entre la nature divine et le monde inférieur, se trouve le démiurge, qui crée le monde inférieur. Ce monde comprend la matière et les hommes charnels ou « hyliques ». Quelques-uns parmi les hommes sont parvenus à se dégager partiellement des ténèbres et des sens : ce sont les juifs ou « psychiques » et les chrétiens ou « pneumatiques ». Le démiurge est issu d'un couple d'*éons*, émanation de l'abîme ou absolu. Les éons, au nombre de trois couples, donneront naissance à l'éon supérieur, Jésus, qui ramènera tout à l'absolu. Le valentinianisme est connu par les réfutations de saint Irénée et de Tertullien et par les *Philosophumena.*

**valentinien** [*lan-ti-ni-in*] n. m. Partisan des doctrines gnostiques de l'hérésiarque Valentin (IIe s.).

**Valentinien Ier** [*lan-ti-ni-in*] (Flavius-Valentinianus), empereur romain de 364 à 375, né à Cibatès (Pannonie) vers 321, m. à Bregetis, près de Presbourg, en 375. Il se signala par sa sévérité et son intolérance religieuse, mais promulgua beaucoup de lois sages et utiles. — VALENTINIEN II (Flavius Valentinianus), empereur romain, fils du précédent, frère cadet de Gratien, né en 371, assassiné à Vienne (Dauphiné) par ordre de son tuteur Arbogast (375-392). — VALENTINIEN III (Flavius Placidus Valentinianus), empereur romain d'Occident de 425 à 455, né à Ravenne en 419. Débauché et sans caractère, il fut tué par le sénateur Pétrone Maxime, dont il avait outragé la femme.

**valentinite** [*lan*] n. f. Oxyde naturel d'antimoine. Syn. EXITÈLE.

**Valentinois** [*lan-ti-noi*], ancien pays de France, ch.-l. *Valence* ; auj. dans le dép. de la Drôme. D'abord comté, il fut érigé en duché par Louis XII pour César Borgia. Le titre de « duc de Valentinois » appartient depuis Louis XIII à la famille du prince de Monaco.

**Valera** (Eamon **de**), homme politique irlandais, né à New-York en 1889 de père espagnol et de mère irlandaise ; un des chefs du Sinn Fein ; nommé en avril 1918 président de la république irlandaise. Opposé au traité anglo-irlandais du 6 décembre 1921, il est demeuré le chef des républicains irréductibles.

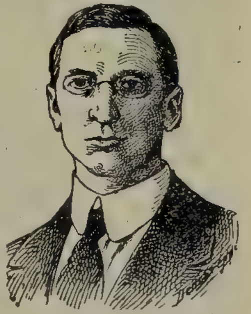
E. de Valera.

**Valera y Alcala Galiano** (don Juan), littérateur espagnol, né à Cabra (prov. de Cordoue), m. à Madrid (1824-1905). Ses romans représentent la tradition classique et idéaliste : *Pepita Jimenez*, etc.

**valéral** n. m. Aldéhyde valérique.

**valérate** n. m. Sel de l'acide valérique. Syn. VALÉRIANATE.

**Valère Maxime** (Valerius Maximus), historien latin du temps de Tibère ; rhéteur médiocre, bassement flatteur à l'égard de Tibère. On lui doit un recueil d'anecdotes classées, au point de vue moral, selon la vertu qu'elles honorent.

**valérianacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type la *valériane.* S. une *valérianacée.*

**valérianate** n. m. Sel de l'acide valérianique : *le valérianate d'ammonium.* (Plusieurs valérianates sont employés en médecine, notamment comme antispasmodiques et antinévralgiques.)

**valériane** n. f. Genre de valérianacées.

— Encycl. Les valérianes (*valeriana*) sont des herbes vivaces ou des sous-arbrisseaux, à feuilles groupées en cymes terminales. La *valériane officinale* ou *herbe aux chats* a des racines douées de propriétés antispasmodiques, fébrifuges, et qui fournissent par distillation une essence verdâtre, renfermant entre autres substances de l'acide valérianique. Les chats recherchent son odeur avec avidité. La *grande valériane* ou *valériane phu* est cultivée parfois dans les jardins ; la *valériane dioïque* ou *valériane des marais* est assez commune en France. On utilisait autrefois les rhizomes de certaines variétés, sous le nom de *nard.*

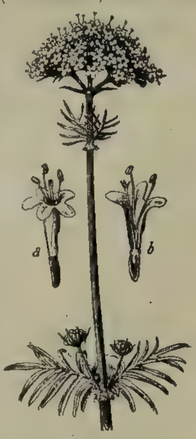

Valériane : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur.

**valérianelle** [*nè-le*] n. f. Genre de valérianacées, renfermant une cinquantaine d'espèces de la région méditerranéenne, dont la plus commune est la mâche ou doucette, que l'on cultive dans les jardins de presque toute la France.

**valérianique** ou **valérique** adj. Se dit de divers composés de la valériane. (Les plus importants sont le *valéral* ou *adéhyde valérique*, liquide bouillant à 97°, et les *acides valériques* ou *valérianiques*, qui constituent plusieurs isomères : *l'acide valérique ordinaire s'extrait de la valériane, de l'angélique, etc.*

**Valérie,** roman de Mme de Krüdener (1803), sous forme épistolaire, qui eut un succès extraordinaire dans toute l'Europe. C'est l'histoire d'un jeune homme qui, n'osant avouer son amour à celle qui l'aime, se donne la mort. Les souvenirs de Rousseau y sont fréquents.

**Valérien** [*ri-in*] (Publius Licinius Valerianus), empereur romain de 252 à 260, fait prisonnier par le roi des Perses Sapor qui le fit écorcher, et suspendit dans un temple, dit-on, sa peau teinte en rouge.

**Valérien** (mont), la plus haute colline des environs de Paris (à 11 kil.), au-dessus de Suresnes ; 136 m. Il s'appelait autrefois *colline du Calvaire* et fut jusqu'à la Révolution un lieu de pèlerinage fréquenté. Fort, qui a joué un rôle important pendant le siège de Paris et la Commune de 1871.

**Valerio** (Théodore), peintre, graveur et dessinateur français, né près de Longwy, m. à Vichy (1819-1879), artiste brillant et facile ; aimable petit-maître romantique.

**Valerius Flaccus** [*uss' fla-kuss*] (Caius), poète latin, ami de Quintilien et de Pline, écrivain subtil et habile, auteur des *Argonautiques* (v. ce mot) [1er s.].

**Valerius Publicola** (Publius), l'un des fondateurs de la république romaine, collègue de Brutus dans le Consulat en 509 av. J.-C. Il battit les Tarquins, et rentra à Rome en triomphateur.

**Valéry** (saint), né en Auvergne, m. en 622, fondateur d'un monastère sur l'emplacement duquel on fonda plus tard la *ville de Saint-Valéry.* — Fête le 12 décembre.

**Valéry** (*Paul*-Ambroise), poète français, né à Cette en 1871, auteur de : *Album de vers anciens, la Jeune Parque, Charmes ou Poèmes*, recueils d'un symbolisme parfois un peu occulte, d'un lyrisme délicat, riche et mystérieux.

**valéryle** n. m. Radical ($C^5H^9O$) des composés valériques.

**valérylène** n. m. Hydrocarbure non saturé $C^5H^8$ bouillant à 45°.

**valésien, enne** [*zi-in, è-ne*] n. Membre ou partisan de la famille des Valois. Spécialement, nom donné par les partisans des Guises à l'entourage de Henri III. Adj. : *la race valésienne.*

**valésiens** [*zi-in*] n. m. pl. Fanatiques du IIIe siècle, qui furent peut-être ainsi appelés du fondateur de leur secte Valésius. (Tenant pour un péché la perpétuation de l'espèce, ils se mutilaient et prêchaient la même mutilation).

**valet** [*lè*] n. m. (jadis *vaslet*, de la même famille que *vassal*). Homme attaché au service d'une maison : *tel maître, tel valet. Valet de chambre*, attaché plus particulièrement au service de son maître, à sa toilette, au soin de ses vêtements. *Valet de pied*, qui suit son maître quand il va à pied. *Valet de place*, valet au service des personnes qui habitent momentanément la ville. *Valet de ferme*, paysan employé à la ferme. *Valet du bourreau*, aide du bourreau. *Valet de comédie*, rôle de valet au théâtre. *Par ext.* Homme d'une complaisance servile et intéressée. *Ame de valet*, âme servile. Terme de politesse ou d'ironie, analogue à celui de *serviteur* : *je suis votre valet. Féod.* V. varlet. Quatre cartes portant des figures de valets ou servants d'armes. Sorte d'aiguillon dont on se sert pour exciter un cheval sauteur. Pièce de fer coudée en F, qui sert à maintenir une pièce de bois sur l'établi d'un menuisier. Pince à ressort pour fixer les peaux sur le paroir. Pièce qu'on fixe derrière un miroir de toilette pour le soutenir sur une table, une toilette. Contrepoids qui referme une porte automatiquement. Barre de fer servant d'appui au battant d'une porte. Petit morceau de fer qui peut pénétrer dans un verrou pour le maintenir fermé. Arrêt d'appui à ressort, qui sert à maintenir le rouleau en place quand il a exécuté un quart de tour, dans les métiers à tisser. *Valet à débotter*, syn. de tire-botte. *Pêch.* Morceau de bois armé d'un crochet à chaque extrémité et servant à maintenir un filet tendu et ouvert. *Vener. Valet de chiens, de lévriers*, chargé de soigner les chiens de chasse, de dresser les lévriers. Sorte de bouchon de cordage, qu'on interposait dans les anciennes bouches à feu entre la charge et le projectile. Prov. :

> En pont, en planche et en rivière,
> Valet devant, maître derrière,

dans les occasions dangereuses le maître fait, par exception, marcher ses gens devant lui. (V. maître.) Allus. : litt. **Il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre,** dans l'intimité les plus grands perdent de leur prestige. Selon Mlle Aïssé (*Lettres*), cette phrase aurait été prononcée pour la première fois par Mme Cornuel. Mais l'idée est déjà exprimée dans Montaigne (III, 2).

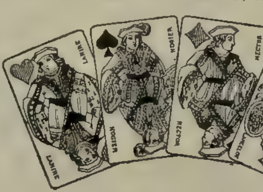

Les valets (cartes).

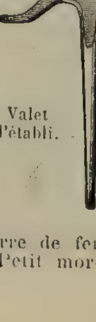
Valet d'établi.

**valetage** n. m. Service de valet. *Fig.* Servilisme. *Econ. rur.* Exploitation directe par le propriétaire aidé de valets.

**valetaille** [*ta, ll* mll., *e*]. n. f. Troupe de valets. (Se prend en mauv. part.)

**valet-à-patin** [*lè-ta*] n. m. (du n. du médecin *Gui Patin*). *Chir.* Sorte de pince qui sert à saisir les vaisseaux ouverts dont on veut opérer la ligature. Pl. des *valets-à-patin.*

**Val-et-Châtillon,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 40 kil. de Lunéville ; 1.770 h. Scieries.

**valeter** [*té*] v. n. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il valettera.*) Faire le valet. Montrer un empressement servile.

**valeterie** [*rî*] n. f. Ensemble des valets (varlets) ou jeunes nobles non mariés. (Vx.)

**valetet** [*tè*] n. m. Chacun des côtés latéraux d'un filet dormant, tendu dans une rivière, un étang.

**valeton** n. m. Petit valet. Varlet, écuyer, aspirant à la chevalerie. (Vx.)

**Valette** (**La**), cap. de l'île de Malte, sur la côte E. ; 75.000 h. Fortifications. Fondée en 1566 par le grand maître de l'Ordre, Jean Parisot de La Valette. (V. LaValette.) Plusieurs monuments intéressants, datant de l'époque des chevaliers. Anciennes auberges des diverses nations.

**Valette** (Auguste), jurisconsulte français, né à Salins, m. à Paris (1805-1878), auteur d'un estimable *Cours de code civil.*

**Valette-du-Var** (**La**), comm. du Var, arr. et à 5 kil. de Toulon ; 2.840 h. Gypse. Primeurs.

**valétudinaire** [*nè-re*] n. et adj. (lat. *valetudinarius*). Maladif ; qui a une santé chancelante. Qui est propre aux personnes maladives : *tempérament valétudinaire.*

**valétudinarisme** [*ris-me*] n. m. Etat de valétudinaire.

**valetudinarium** [*lé, om'*] n. m. (mot lat.). *Antiq. rom.* Infirmerie d'une grande maison. Hôpital d'un camp.

**valeur** n. f. (lat. *valor ;* de *valere*, valoir). Ce que vaut une personne ou une chose : *un artiste, un tableau de grande valeur.* Prix élevé : *objet de valeur.* Valeurs mobilières, titres de rente, actions, obligations, effets de commerce, etc., représentant une certaine somme d'argent : *avoir des valeurs en portefeuille. Math.* Détermination d'une quantité. *Bx-arts.* Intensité relative. *Musiq.* Durée que doit avoir chaque note d'après sa figure. *Fig.* Importance, portée, effet : *attacher de la valeur à un propos.* Etat de production, en parlant des biens de la terre : *mettre une terre en valeur.* Estimation approximative : *boire la valeur d'un verre de vin.* Vertu guerrière qui pousse à affronter les dangers : *une valeur indomptable. Par ext.* Fermeté courageuse. *Admin. Valeurs déclarées*, valeurs admises à circuler par la poste moyennant déclaration préalable. *Philos. Table des valeurs*, expression de Nietzsche pour désigner la hiérarchie d'après laquelle telle chose est jugée supérieure, préférable à une autre. Allus. litt. V. âme.

> Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées
> La valeur n'attend pas le nombre des années.

passage du célèbre dialogue dans lequel Rodrigue provoque le comte, dans le *Cid*, de Corneille (acte II, sc. II.)

— Encycl. *Valeurs mobilières.* On désigne sous le nom de *valeurs mobilières* les créances ayant pour objet une somme d'argent ou un objet mobilier, et surtout les actions, obligations, titres de rente, parts bénéficiaires, parts de fondateurs, etc., émis par l'Etat, les départements, les communes, les particuliers, les sociétés commerciales, industrielles ou financières, en vue de constater certains droits de créance sur leur patrimoine ou seulement sur les accroissements de ce patrimoine.

On distingue : 1° les *titres au porteur*, qui sont impersonnels et se transmettent par la simple tradition manuelle ; 2° les *titres nominatifs*, sur lesquels sont inscrits les noms des titulaires, et qui sont cessibles au moyen d'une déclaration de transfert signée par le cédant et le concessionnaire sur le registre de la société ou de l'établissement de crédit qui les a émis ; 3° les *titres mixtes*, qui sont nominatifs, mais dont les coupons sont au porteur : 4° les *titres à ordre*, dont la cession s'opère par endossements, c'est-à-dire par une mention de transfert inscrite au dos du titre. V. lettre de change, chèque.

Les titres constituent un mode de placement soit à revenu fixe (*obligations*), soit à revenu variable (*actions, parts bénéficiaires*). Le revenu réel dépend du cours d'achat du titre et aussi des impôts qui réduisent le montant du coupon.

La cote de la Bourse des valeurs donne quotidiennement le cours des valeurs mobilières cotées officiellement par le parquet. Les valeurs mobilières se négocient par l'intermédiaire des agents de change lorsqu'elles sont admises à la cote officielle, et en coulisse ou en banque lorsqu'elles ne le sont pas.

Le propriétaire de titres au porteur perdus ou volés doit sans aucun retard mettre opposition sur ces titres. Dans ce but, il fait notifier par huissier un acte d'opposition, au syndicat des agents de change de Paris. Notification est également faite par huissier, au nom du propriétaire dépossédé, à l'établissement débiteur.

Indépendamment des droits de mutation qui frappent toutes les valeurs en général, les actions et obligations des sociétés industrielles, commerciales ou financières, ainsi que les obligations des départements, communes et établissements publics sont assujetties à trois taxes spéciales : taxe sur le revenu, droit de transmission, droit de timbre, sans parler, en cas de vente ou d'achat, de la taxe sur les opérations de Bourse.

En vue de protéger l'épargne et de permettre au public de se renseigner sur la valeur et la sécurité des titres étrangers, la loi a rendu obligatoire la publication au *Journal officiel* de divers documents des sociétés dont les actions ou obligations sont mises en vente.

**Valeur** (*Médaille pour la*), nom de trois décorations italiennes : *Médaille pour la valeur militaire*, instituée le 26 mars 1833 (ruban bleu foncé) ; *médaille pour la valeur civile*, instituée le 30 avril 1851 (ruban à trois bandes verticales égales, rouge, blanc, vert) ; *médaille pour la valeur maritime*, instituée le 15 avril 1860 (ruban bleu foncé avec liséré blanc sur chaque bord). La médaille (d'or, d'argent ou de bronze) est de même modèle pour les trois décorations.

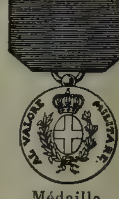

Médaille pour la Valeur militaire.

**valeureusement** [*ze-man*] adv. Avec valeur.

**valeureux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. (de *valeur*). Qui a de la vaillance, du courage : *de valeureux soldats. Par ext.* Qui a une ardeur courageuse : *un homme valeureux au travail.* Ant. **Lâche, poltron.**

**Valgodemar** ou **Valgaudemar,** très belle vallée des Alpes dauphinoises, dans le massif du Pelvoux, parcourue par la Séveraisse, affluent du Drac. Elle appartient au département des Hautes-Alpes.

**Valgorge,** ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 23 kil. de Largentière ; 780 h. — Le canton a 7 comm. et 4.350 h.

**Valguarnera,** v. du royaume d'Italie (île de Sicile, prov. de Caltanisetta) ; 14.000 h. Soufre.

**valgue** [*ghe*] ou **valgus** [*ghuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, renfermant une quinzaine d'espèces répandues sur le globe, et dont l'une, assez commune aux environs de Paris, pond ses œufs dans les vieux bois, où ses larves se développent.

**valgus** [*ghuss*] n. m. (mot latin). *Pathol.* Déviation du pied en dehors. Une des formes du pied bot. (v. ce mot.)

**valhalla** n. m. (de l'island. *val*, acc. de *valr*, guerrier tué, et de *höll*, séjour). Dans la mythologie scandinave, séjour des héros morts dans les combats. Ces héros s'y livrent tous les jours de sanglants combats, mais leurs blessures guérissent miraculeusement, et ils se réunissent ensuite autour d'Odin pour boire l'hydromel versé par des valkyries.

**vali** n. m. *Admin. ottom.* Gouverneur général d'un vilayet, nommé par le sultan.

**validation** [*si-on*] n. f. Action de valider : *la validation d'une élection.*

**valide** adj. (lat. *validus*). Sain, pouvant vaquer au travail : *homme valide.* Qui a les conditions requises pour produire son effet légal ou naturel : *contrat valide.* Substantiv. : *les infirmes et les invalides.* Ant. **Invalide.**

**validé** n. f. et adj. Nom donné, chez les Turcs, à la mère du sultan régnant.

**validement** [*man*] adv. Valablement.

**valider** [*dé*] v. a. Rendre ou déclarer valide : *valider une élection, un contrat.* Ant. **Invalider.**

**validine** n. f. Base quinoléique $C^{16}H^{21}Az$.

**validirostre** [*ros-tre*] adj. (du lat. *validus*, fort, et *rostrum*, bec). *Zool.* Qui a le bec ou le rostre fort.

**validité** n. f. (lat. *validitas*). Qualité de ce qui est valide : *contester la validité d'un titre.* Ant. **Invalidité.**

**valière** n. m. *Econ. rur.* Mouton gras, d'origine poitevine.

**Valievo,** v. de la Yougoslavie (Serbie), sur la Kolubara ; 8.000 h. Elle a donné son nom à la bataille de la Kolubara (v. ce mot) pendant la Grande Guerre ; alors elle fut prise par les Autrichiens les 11-12 novembre 1914, reprise par les Serbes le 8 décembre suivant et réoccupée par les Autrichiens le 30 octobre 1915.

**Valin** (René-Josué), magistrat et jurisconsulte français, né et m. à La Rochelle (1695-1765), auteur d'un commentaire classique de l'ordonnance de 1681 sur la marine, et d'un commentaire de la coutume de La Rochelle.

**Valincour** (Jean-Henri du Trousset **de**), littérateur français, né et m. à Paris (1653-1730), successeur de Racine à l'Académie française, historiographe de Louis XIV, ami et quelquefois collaborateur de Boileau. Saint-Simon a vanté son esprit et son grand bon sens.

**valinka** n. m. (russe *valynka*). Espèce de cornemuse russe.

**valise** [*li-ze*] n. f. (ital. *valigia*). Long sac de cuir, disposé pour être porté en croupe. Petite malle très légère, qui se porte à la main. *Valise diplomatique*, valise dans laquelle sont portées, par les cour-

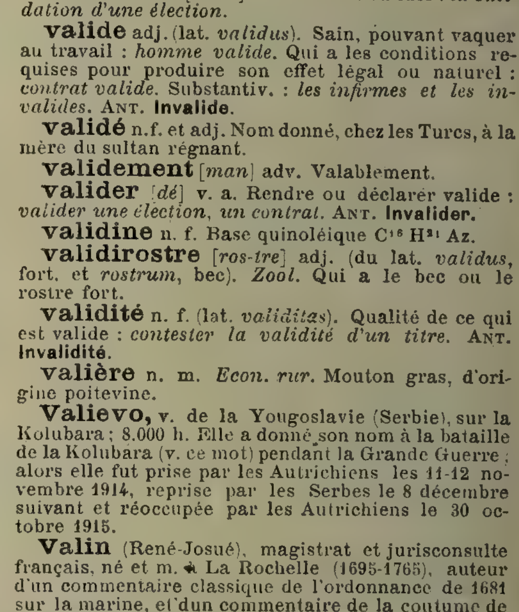

Valise : 1. Ordinaire ; 2. A soufflet ; 3. En osier ; 4. Pour vélocipède.

riers de cabinet, protégés par les immunités diplomatiques, les dépêches des ambassades et légations, qu'on ne veut pas faire parvenir à destination par les moyens ordinaires de transport.

**valisnère** [*lis-nè-re*], ou **valisnérie** [*ri*] n. f. *Bot.* V. VALLISNÉRIE

**Valjouffrey,** vallée des Alpes Dauphinoises, parcourues par le cours supérieur de la Bonne, affl. du Drac. Elle appartient au département de l'Isere.

**valkyrie** [*ri*] n. f. (de l'island. *valkyrja* ; de *val*, acc. de *valr*, guerrier tué, et *kyrja*, qui choisit). Dans la mythologie scandinave, messagère d'Odin, ayant pour fonction de conduire les guerriers au combat, de choisir ceux qui vont mourir, de les conduire au Valhalla, de verser la bière et l'hydromel aux héros morts en combattant. Les Valkyries personnifiaient les vertus des héros.

**Valkyrie** (*la*) drame musical en trois actes, paroles et musique de R. Wagner (1870). C'est la première partie de la tétralogie de l'*Anneau du Nibelung* faisant suite au prologue *l'Or du Rhin.* Désobéissant à son père Wotan, la valkyrie Brunehilde essaye, sur la prière de Sieglinde, de sauver le héros Siegmund. Pour la punir, Wotan l'endort sur un rocher entouré d'un cercle de feu, d'où un héros seul pourrá l'arracher. La partition, avec quelques longueurs, contient des pages superbes : le *lied* du printemps, la chevauchée des valkyries et la magnifique incantation du feu, etc. Traduite par Victor Wilder, *la Valkyrie* a été jouée pour la première fois à l'Opéra de Paris en 1893.

**Valla** (**La**), comm. de la Loire, arr. et à 20 kil. de Saint-Etienne ; 1.540 h.

**Valla** (Lorenzo), humaniste italien, né à Rome, m. à Naples (1405-1457). Il eut de violentes discussions avec les représentants de la tradition médiévale. Auteur d'une *Histoire de Ferdinand Ier d'Aragon*, pittoresque et vivante, du célèbre traité *Sur la donation de Constantin*, des *Elegantiæ latinæ linguæ*, et de nombreux opuscules de polémique.

**Vallabrègues,** comm. du Gard, arr. et à 32 kil. de Nîmes ; 1.840 h. ; sur le Rhône.

**Valladolid,** v. d'Espagne (Aragon), ch.-l. de prov., sur le Pisuerga ; 71.000 h. (*Valisolétains*). Archevêché, université. Plaza mayor entourée d'arcades. Cathédrale du XVIe siècle Etoffes, armes.

**Vallagarina,** localité de l'Italie septentrionale (Vénétie), où se présentèrent, le 29 octobre 1918, devant les lignes italiennes, les plénipotentiaires autrichiens chargés de négocier un armistice après la bataille de Vittorio-Veneto. Le 30, le général von Weber pour les Autrichiens et le général Badoglio pour les Italiens commencèrent, à Padoue, à négocier cet armistice, qui fut signé le 3 novembre. C'est « l'armistice de Padoue ».

**Vallage,** pays de Champagne, au S. du Perthois et au N. du Bassigny. Cap. *Joinville.* V. pr. *Vassy.*

**vallaire** [*val-lè-re*] adj. (du lat. *vallum*, retranchement). *Antiq. rom.* Se disait d'une couronne qu'on donnait à celui qui franchissait le premier les retranchements ennemis.

**Vallauris** [*va-lô-riss*], comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 18 kil. de Grasse, non loin du golfe Jouan ; 7.430 h. Ch. de f. P.-L. M. Distilleries d'essences de fleurs. Faïencerie d'art, émaux, céramiques et poteries réfractaires.

**Valle** (Pietro **della**), voyageur italien, né et m. à Rome (1586-1652). Parti en 1614 pour un pèlerinage en Terre-Sainte, il visita ensuite la Perse et l'Inde, et ne revint à Rome qu'en 1626. Sa relation de voyage a été traduite au XVIIe siècle dans toutes les langues.

**vallécule** [*va-lé*] n. f. (de *vallée*). *Bot.* Intervalle qui sépare les côtes, dans les fruits des ombellifères.

**valléculé, e** adj. *Bot.* Qui est pourvu de vallécules : *fruits valléculés.*

**Valle-d'Alesani,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 22 kil. de Corte ; 560 h. — Le cant. a 9 comm. et 9.220 h.

**vallée** [*va-lé*] n. f. (de *val*). Espace entre deux montagnes : *la vallée de Campan.* Bassin d'un cours d'eau : *la vallée du Rhône. Fig. Vallée de larmes, de misère*, ce bas monde. *Techn.* Descenderie de mine organisée avec un double treuil, de manière à remonter les wagons pleins et à descendre les wagons vides sur le plan incliné que suit la couche exploitée.

**Valle Inclan** (Ramon **del**), littérateur espagnol, né à Santiago en 1869, auteur de romans : *Flor di Santitad, Sonatas de primavera, estia, otoño é invierno*, du drame *Romance de Lobos.*

**Vallejo,** v. des Etats-Unis d'Amérique (Etat de Californie, comté de Solano), sur la baie de San Pablo ; 21.000 hab.

**Vallée Noire** (la), région du Berry, arrosée par l'Indre, dans l'arrond. de La Châtre ; illustrée par les romans de George Sand ; suivant cet écrivain, elle doit son nom à la couleur foncée de ses forêts.

**Valleraugue** [*rô-ghe*], ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 22 kil. du Vigan, sur l'Hérault ; 2.530 h. (*Valleraugois*). Vins. — Le cant. a 3 comm. et 4.920 h.

**Vallery-Radot** (Marie-René), littérateur français, né à Paris en 1853, auteur d'une remarquable *Vie de Pasteur*, son beau-père.

**Vallès** [*lèss*] (Jules), littérateur et révolutionnaire français, né au Puy, m. à Paris (1832-1885). Fondateur du *Cri du Peuple*, membre de la Commune. Ecrivain coloré et expressif, il atteste un talent réel d'observation des milieux, dans sa trilogie autobiographique : *l'Enfant, le Bachelier, l'Insurgé*, parue sous le titre commun de *Jacques Vingtras.*

**Vallet** [*lè*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 29 kil. de Nantes ; 4.600 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 5 comm. et 9.850 h.

**Vallet** (Auguste), dit DE VIRIVILLE, archéologue français, né et m. à Paris (1815-1868) ; auteur d'une bonne *Histoire de Charles VII.*

**valleuse** [*va-leu-ze*] n. f. Petite vallée sèche, en Normandie.

**Vallgren** (Villé), sculpteur d'origine finlandaise, né à Borgô en 1855, naturalisé Français en 1902 ; auteur d'*Ophelia, Tête de Christ, Monument d'Alexandre III.*

**Vallia** ou **Wallia,** quatrième roi des Wisigoths, m. en 419, successeur d'Ataulf, qu'il avait fait périr (415). Il négocia avec Honorius, entra au service de l'Empire, combattit les autres Barbares et s'établit en Aquitaine. Sa fille épousa le chef suève Ricimer.

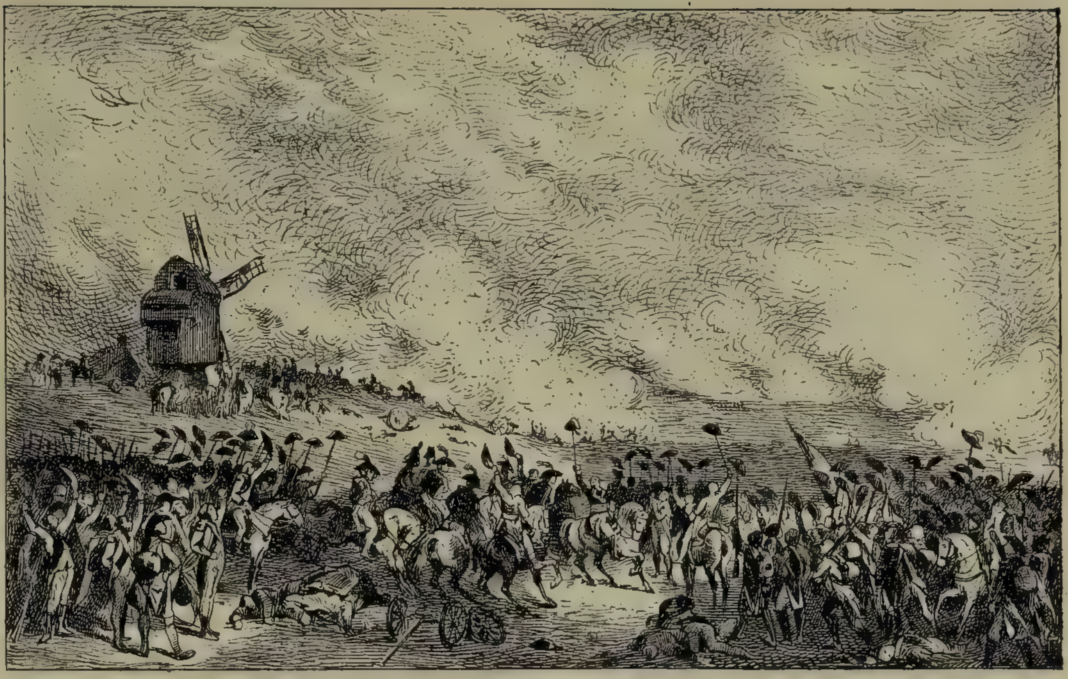

Bataille de Valmy, lithographie de Bellangé.

**Vallière** (Jean-Florent **de**), général d'artillerie, né et m. à Paris (1667-1759). Il organisa l'artillerie française et dirigea, en 1744, le siège de Fribourg. — JOSEPH-FLORENT, fils du précédent, né et m. à Paris (1717-1776). Officier du génie, qui, comme son père, introduisit dans son arme des perfectionnements importants.

**Vallières,** comm. de la Creuse, arr. et à 15 kil. d'Aubusson ; 1.720 h.

**vallisnérie** [*sné-ri*] ou **vallisnère** n. f. Genre d'hydrocharidées, renfermant des plantes aquatiques, remarquables par les phénomènes qui accompagnent leur pollinisation. (On écrit aussi : *valisnérie* et *valisnère.*)

connue du genre, est une plante herbacée stolonifère, qui croît principalement dans les régions chaudes de l'Amérique, dans la région méditerranéenne, dans les lacs de Garde et de Lugano, et que l'on rencontre parfois aussi dans quelques cours d'eau de France. Les fleurs sont dioïques ; les fleurs mâles se trouvent réunies dans une grande spathe sur le stolon ; les fleurs femelles, solitaires, viennent s'épanouir à la surface de l'eau. Au moment de la pollinisation, les fleurs mâles se détachent ; leur périanthe fermé retient une bulle d'air, qui les allège et leur fait gagner la surface ; là elles s'ouvrent et le pollen, mis en liberté, va féconder les fleurs femelles, qui se referment aussitôt et s'immergent, de sorte que le développement de l'embryon et du fruit a lieu sous l'eau.

**Vallombreuse,** abbaye de bénédictins, située en Toscane et fondée en 1060 par saint Gualbert ; auj. occupée par l'Institut forestier d'Italie.

**vallon** (*va-lon*] n. m. (de *val*). Petite vallée. *Poét. Sacré vallon, double vallon*, vallon situé entre le Parnasse et l'Hélicon, séjour des Muses.

**Vallon,** ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 22 kil. de Largentière ; 2.150 h. — Le cant. a 11 comm. et 8.790 h.

**Vallon-en-Sully,** comm. de l'Allier, arr. et à 25 kil. de Montluçon, près du Cher ; 1.830 h. Ch. de f. Orl.

**vallonier** [*va-lo-ni-é*] n. m. *Bot.* Chêne produisant des *vallonées* ou *vélanèdes.*

**vallonnée** n. f. *Bot.* Syn. de VÉLANÈDE.

**vallonnement** [*va-lo-ne-man*] n. m. Action de vallonner ; état de ce qui est vallonné. *Hort.* Dans les jardins paysagers, ondulations données au sol pour mettre en relief certaines parties.

**vallonner** [*va-lo-né*] v. a. Creuser en forme de vallon : *vallonner une pelouse,*

**Vallorbe,** comm. de Suisse (canton de Vaud). un peu en aval de la résurgence de l'Orbe ; 3.500 h. Fabriques de clous, coutellerie, limes ; forges. Miel et fruits renommés. Ligne de France et de Pontarlier à Lausanne.

**Vallot** (Joseph). astronome et géographe français, né à Lodève, m. à Nice (1654-1925), connu pour ses études sur le Mont-Blanc. Il établit sur cette montagne un observatoire à 4.372 mètres (aux Bosses).

**Vallotton** (*Félix*), peintre et graveur sur bois, né à Lausanne (1865-1925), naturalisé Français ; auteur d'amusants dessins obtenus par de simples traits et des taches noires.

**Vallotton** (Benjamin), écrivain suisse, né à Gryon en 1877, auteur d'ouvrages pleins de saveur et de verve (*Ce qu'en pense Potterat*). Par ses écrits et par ses œuvres, il a, pendant la Grande Guerre, manifesté sa sympathie à la France.

**Vallouise,** comm. des Hautes-Alpes, arr. et à 26 kil. de Briançon, sur le Gyr, sous-affluent de la Durance ; 970 h. Elle a donné son nom à une superbe vallée du massif du Pelvoux, parcourue par la Gyronde.

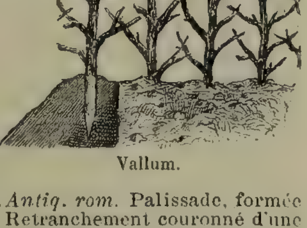

Vallum.

**Valls,** v. d'Espagne (Catalogne, prov. de Tarragone) ; 1.300 h. Ancienne enceinte. Victoire des Français le 25 février 1809.

**vallum** [*val-lom'*] n. m. (mot lat.). *Antiq. rom.* Palissade, formée de pieux entrelacés. Retranchement couronné d'une palissade. Mur construit pour arrêter les invasions des Barbares.

**Valmîki,** poète hindou d'une époque incertaine, auteur, peut-être légendaire, du *Râmâyana.*

**Valmont** [*mon*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 25 kil. d'Yvetot ; 800 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 23 comm. et 13.320 h.

**Valmont,** héros des *Liaisons dangereuses* de Ch. de Laclos (1782), type du roué et du séducteur sans scrupules.

**Valmont de Bomare** (Jacques-Christophe), naturaliste français, né à Rouen (1731-1807). On lui doit un *Dictionnaire raisonné d'histoire naturelle.* Membre (associé) de l'Académie des sciences (1796).

**Valmy,** comm. du départ. de la Marne, arr. et à 11 kil. de Sainte-Menehould ; 410 h. Ch. de f. E. Là Dumouriez et Kellermann vainquirent les Prussiens le 20 septembre 1792, au cri de : « Vive la Nation ! » Le poète allemand Gœthe suivait en curieux l'armée prussienne. Frappé par l'enthousiasme et la fière attitude des soldats français, il dit, le soir de la bataille : « En ce lieu et dans ce jour, commence une nouvelle époque pour l'histoire du monde ». Au cours de la Grande Guerre, Valmy a été en partie détruit.

**Valmy** (*Bataille de*), tableau de Mauzaisse, d'après Horace Vernet (au musée de Versailles, 1831). Le moment choisi par l'artiste est celui où un boulet vient de tuer le cheval de Kellermann (v. p. 1130). Signalons aussi la jolie lithographie de Bellangé, où l'on voit Kellermann et ses soldats agiter leurs chapeaux en acclamant la Nation.

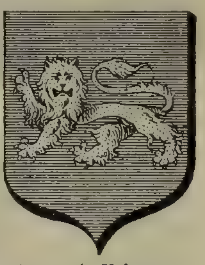

Armes de Valognes.

**Valognes,** ch.-l. d'arr. (Manche) ; à 60 kil. N.-O. de Saint-Lô ; 5.650 h. (*Valognais*). Ch. de f. Et. Beurre, volailles, bestiaux et dentelles. Eglise Saint-Malo (XVIe-XVIIe s.). Patrie de Dacier et de Vicq d'Azyr. — L'arr. a 7 cant., 120 comm., 66.150 h. Le cant. a 8 comm. et 11.160 h.

**valoir** v. n. (lat. *valere. — Je vaux, tu vaux, il vaut, nous valons, vous valez, ils valent. Je valais, nous valions. Je valus, nous valûmes. Je vaudrai, nous vaudrons. Je vaudrais, nous vaudrions. Vaux, valons, valez. Que je vaille, que nous valions. Que je valusse, que nous valussions. Valant. Valu, e.*) Avoir une valeur de : *montre qui vaut cent francs. Fig.* Avoir un certain mérite, une certaine utilité : *homme qui sait ce qu'il vaut.* Mériter : *personne qui vaut qu'on s'occupe d'elle. Valoir de l'argent, valoir son pesant d'or*, avoir une valeur considérable. *Valoir son prix*, avoir une certaine valeur ; avoir sa valeur entière, produire tout l'effet possible. *Valoir la peine de* ou *que*, être assez important pour. *Ne valoir rien*, être mauvais, n'avoir pas de valeur, de mérite ; être nuisible. *Ne valoir guère, ne valoir pas cher, pas un sou, pas les quatre fers d'un chien*, etc., avoir très peu de valeur. *Valoir mieux*, être préférable, avoir plus de valeur. *Autant vaut*, c'est tout comme. *Ne rien faire qui vaille*, rien de bon. *A valoir*, à compte. *Faire valoir*, rendre productif, tirer parti ; vanter, mettre en crédit. *Se faire valoir*, Faire ressortir ses qualités ou ses droits. V. a. Procurer, fournir : *ses exploits lui ont valu une gloire immortelle.* V. impers. *Il vaut mieux*, il est plus avantageux. *Autant vaudrait*, il serait aussi convenable. *Vaille que vaille* loc. adv. Tant bien que mal, à tout hasard. N. m. *Un rien qui vaille*, un mauvais sujet.

— ENCYCL. *Gramm.* Lorsque *valoir* signifie *procurer*, il est considéré comme actif, et le participe *valu* doit suivre la règle d'accord direct quand le complément le précède : *la gloire que ses exploits lui ont value.* Mais, dans le sens propre de *avoir une valeur*, le verbe est considéré comme intransitif et l'on doit laisser *valu* invariable dans les phrases comme celle-ci : *ce cheval ne vaut pas aujourd'hui les deux mille francs qu'il a valu autrefois.*

**Valois** [*loi*], pays de l'ancienne France ; ch.-l. *Crépy ;* auj. compris dans les départ. de l'Aisne et de l'Oise.

**Valois,** famille issue des Capétiens, qui monta sur le trône de France en 1328 dans la personne de Philippe VI. On divise cette famille en *Valois directs*, qui commencèrent avec Philippe VI et finirent avec Charles VIII (1328-1498) ; en *Valois-Orléans*, représentés par Louis XII ; en *Valois-Angoulême*, qui commencent avec François Ier pour finir avec Henri III.

**Valois** (Joseph-Marie-Noël). historien français, né et m. à Paris (1855-1915) ; ses principaux travaux se rapportent à l'histoire du conseil du roi et à l'histoire religieuse de la France aux XIVe et XVe siècles. Membre de l'Académie des inscriptions (1902).

**valoise** [*loi-ze*] n. f. Tissu de soie, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles.

**valon** (à) loc. adv. *Navig.* A la dérive, sans gouverner.

**valoniacées** [*sé*] n. f. pl. Famille d'algues chlorophycées qui vivent dans les mers tropicales. S. une *valoniacée.*

**valonie** n. f. Genre d'algues à filament plusieurs fois ramifié en une sorte de petit buisson : *les valonies, qui sont le type de la famille des valoniacées, vivent dans l'océan Indien.*

**valorem** (ad). V. AD VALOREM.

**Valori,** grande famille florentine, dont les membres se distinguèrent dans les charges publiques et dans les lettres, et dont une branche s'établit en France en 1342.

**valorisation** [*za-si-on*] n. f. Hausse factice dans la valeur marchande d'une denrée, provoquée au moyen de manœuvres économiques.

**Valparaiso** [*rè-zo*], v. du Chili, sur le Pacifique ; 220.000 h. Port de commerce. Grands arsenaux, chantiers ; armes. — La prov. a 250.000 h.

**Valperga di Caluso** (Thomas), savant orientaliste et astronome italien, né et m. à Turin (1737-1815). On lui doit d'intéressants *Principes de philosophie.*

**Valréas** [*ass*], ch.-l. de cant. (Vaucluse), arr. et à 35 kil. d'Orange, sur un affluent du Lez de Bollène, Le territoire du canton est enclavé tout entier dans le département de la Drôme ; 5.540 h. (*Valréasiens*). Ch. de f. P.-L.-M. Patrie du cardinal Maury. — Le canton a 4 comm. et 8.990 h.

**Valromey** [*mè*], ancien petit pays de France, qui faisait partie du Bugey. Le Valromey fut cédé par la Savoie à la France en 1601. V. pr. *Châteauneuf.*

**Valsalva** (Antoine-Marie), anatomiste italien, né à Imola (1666-1723) ; auteur de travaux remarquables sur l'ouïe.

**valse** n. f. (allem. *walzer*). Danse dans laquelle deux personnes tournent ensemble sur elles-mêmes : *valse à trois temps ; valse à deux temps.* Air sur lequel on exécute une valse : *Métra et Strauss ont écrit des valses célèbres.* Mouvement circulaire exécuté en se déplaçant : *les valses des libellules.*

— ENCYCL. La valse dite à trois temps comprend en réalité deux mesures : 1° marcher trois pas sur la pointe des pieds, le cavalier partant du pied droit ; 2° décrire avec le pied gauche un arc de cercle sur la pointe, ramener derrière ce pied le pied droit croisé, tourner enfin sur les deux pointes en décrivant un demi-tour complet. Le pas de la danse est le même, mais commence sur la deuxième mesure. Le caractère de la valse doit être à la fois caressant, onduleux et entraînant. De grands maîtres n'ont pas dédaigné de cultiver ce genre (Beethoven, Mozart). Au théâtre même on trouve des valses qui sont de véritables chefs-d'œuvre ; elles se mêlent, avec ou sans paroles, à l'action dramatique.

**valser** [*sé*] v. n. Danser la valse : *valser à trois temps.* V. a. Exécuter en valsant : *valser une mazurka.*

**Valserine** (la), torrent du Jura et de l'Ain, qui conflue avec le Rhône (rive dr.) un peu en aval de la « perte » du Rhône et se perd lui-même à demi au pont des Oules, où le travail des eaux est très curieux. Cours : 50 kilom.

**Valsery,** village du département de l'Aisne, comm. de Cœuvres-et-Valsery, sur le ru de Valsery, affluent gauche du ru de Retz. Constitué naguère autour d'une abbaye de prémontrés fondée au XIIe siècle, ce village a été dévasté par les combats qui s'y sont livrés, au milieu de juin 1918, quand les Allemands, pendant la troisième bataille de l'Aisne, y entrèrent le 12 juin et en furent chassés le 15.

**valseur, euse** [*eu-ze*] n. Qui valse ; qui sait valser. Adjectiv. : *poupée valseuse.*

**Vals-les-Bains,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 34 kil. de Privas ; 4.350 h. Sur la Volane, affl.g. de l'Ardèche. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales soit bicarbonatées sodiques gazeuses soit bicarbonatées sodiques ferrugineuses, sulfatées arsenicales.

**Valsonne,** comm. du Rhône, arr. et à 22 kil. de Villefranche, sur le Soanan ; 1.280 h. Plomb argentifère ; soie.

**Valteline** (la), petit pays de l'Italie septentrionale, entre le lac de Côme et l'Adda. (Hab. *Valtelins*). Auj. prov. de *Sondrio.* Elevage. Pendant la guerre de Trente ans, Richelieu empêcha l'Espagne d'occuper la Valteline, point de passage important entre la Lombardie et l'Allemagne du Sud (1626).

**valter** v. a., **valture** n. f. *Mar.* V. VELTER, VELTURE.

**valterie** [*rî*] n. f. *T. rur.* et *dialect.* Assemblée, dans l'Orléanais, au cours de laquelle se louent les domestiques de ferme.

**Valton** (Charles), sculpteur français, né à Pau en 1851 ; animalier remarquable : *Lionne blessée, Loup sur une piste.*

**value** [*lû*] n. f. (subst. particip. de *valoir*). Prix, valeur. V. MOINS-VALUE, PLUS-VALUE.

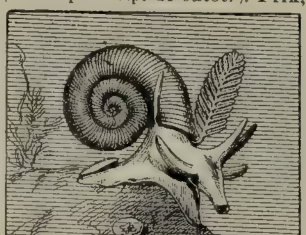
Valvate.

**valvacé, e** adj. *Bot.* Indéhiscent, bien que formé de valves.

**valvaire** [*vè-re*] adj. Qui se rapporte aux valves.

**valvate** ou **valvée** [*vé*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des valvatidés, répandus dans les eaux douces de l'hémisphère boréal.

**valvatidés** [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches, renfermant les valvates et genres voisins. S. un *valvatidé.*

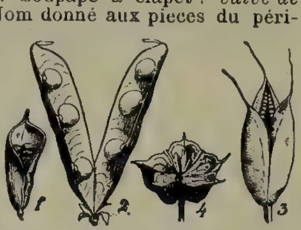

Valse (bot.) : 1. Fruit univale (dauphinelle) ; 2. Fruit bivalve (pois) ; 3. Fruit trivalve (colchique) ; 4. Fruit quintivalve (fraxinelle).

**valve** n. f. (du lat. *valva*, battant de porte). Partie d'une coquille. Soupape à clapet : *valve de pneumatique. Bot.* Nom donné aux pièces du péricarpe des fruits déhiscents, qui s'ouvrent au moment de la maturité, et à certaines parties des glumes et des spathes. *Zool.* Portion du test de certains crustacés et mollusques. *Chir.* Nom d'écarteurs larges et plats, employés en particulier dans les opérations par la voie vaginale.

— ENCYCL. *Zool.* Les mollusques dont la coquille est d'une seule pièce sont dits *univalves* ; mais le terme de *valve* ne s'applique pas à la coquille elle-même, tandis que chez les mollusques bivalves comme les huîtres, les moules, on donne le nom de *valve* à chacune des deux moitiés de la coquille. Chez les crustacés, on nomme *valves* chacune des portions de la carapace chitineuse, qui sont parfois très nombreuses.

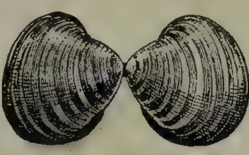
Coquille à deux valves (bivalve).

**valvé, e** adj. Qui est muni ou composé de valves. *Bot. Corolle valvée*, corolle dont les pétales, avant l'épanouissement, ne se touchent que par leurs bords.

**valvéen, enne** [*vé-in, è-ne*] adj. *Bot.* Qui est produit par l'expansion des valves.

**valvicide** adj. (de *valve*, et du lat. *cædere*, couper). Se dit d'un mode de déhiscence, par rupture des valves du fruit.

**valviforme** adj. Qui a la forme d'une valve.

**valvispore** [*vis-po-re*] adj. (de *valve*, et de *spore*). *Bot.* Se dit des plantes dont les graines sont attachées aux valves.

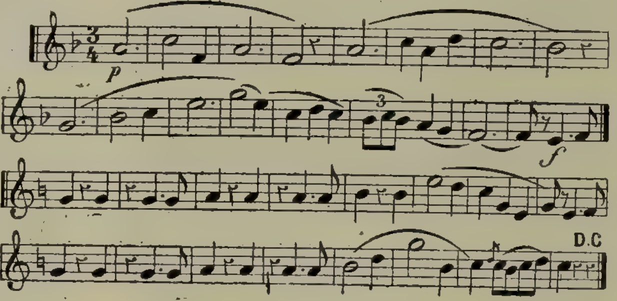

Valse.

**valvulaire** [*lè-re*] adj. Qui a des valvules. Qui a rapport aux valvules : *insuffisance valvulaire.*

**valvule** n. f. (lat. *valvula*). Espèce de soupape qui, dans le corps humain, empêche le reflux des substances qui doivent cheminer dans un certain sens, et notamment du sang. *Bot.* Petite valve. *Techn.* Espèce de robinet à vanne.

— ENCYCL. *Anat.* Dans le tube digestif, on distingue la *valvule de Bauhin*, à l'union de l'intestin grêle et du cæcum. Dans l'appareil circulatoire, les valvules des veines des membres inférieurs combattent l'effet de la pesanteur et aident le retour du sang vers le cœur. Mais, avant tout, c'est le fonctionnement des différentes valvules des orifices du cœur qui constitue le mécanisme de la circulation. La plupart des maladies de cœur sont dues aux altérations de ces valvules : la *valvule mitrale*, la *valvule tricuspide*, les *valvules sigmoïdes.*

**valvulé, e** adj. Qui est munie de valvules.

**valvuline** n. f. Genre de foraminifères, comptant de nombreuses espèces vivantes ou fossiles depuis le carbonifère.

**valvulite** n. f. Inflammation des valvules.

**valylène** n. m. Hydrocarbure non saturé $C^5 H^6$.

**Vamba,** roi des Wisigoths d'Espagne (672-680), successeur de Receswinthe, vainqueur des Gascons, conquérant de la Septimanie.

**Vambéry** [*van*] (Hermann Armin ou *Arminius*), voyageur et orientaliste hongrois, né à Szerdahely, m. à Budapest (1832-1913). Il a exploré la Perse et le Turkestan, et écrit des relations de voyage.

**vampire** [*van*] n. m. (de l'allem. *vampir*, d'orig. scand.). Mort que le peuple suppose sortir la nuit du tombeau pour sucer le sang des vivants. Criminel, ou aliéné, qui commet des violations de sépulture, principalement avec des desseins lubriques. *Fig.* Personne qui s'enrichit du bien et du travail d'autrui : *les usuriers sont des vampires. Zool.* Genre de mammifères chiroptères, de l'Amérique tropicale.

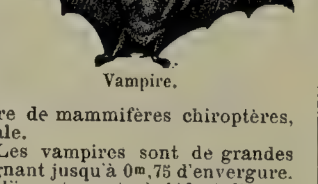
Vampire.

— ENCYCL. *Zool.* Les vampires sont de grandes chauves-souris, atteignant jusqu'à $0^m,75$ d'envergure. Ils vivent de fruits, d'insectes, et, à défaut d'autre nourriture, sucent le sang des animaux et des hommes endormis.

**vampirique** [*van*] adj. Qui a le caractère, l'avidité du vampire. (On dit aussi VAMPIRESQUE.)

**vampirisme** [*van-pi-ris-me*] n. m. Croyance aux vampires. Ravages des vampires. *Fig.* Avidité de ceux qui s'enrichissent du bien d'autrui.

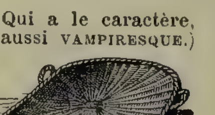
Van.

**van** n. m. (lat. *vannus*). Sorte de corbeille d'osier, faite en forme de coquille, pour agiter et nettoyer le grain : *passer du blé au van. Techn.* Instrument en cuivre en forme de coquille, dans lequel on fait sauter les aiguilles, pour les séparer des corps étrangers. Vaisseau dont on se sert dans les usines pour mesurer le charbon.

**van** n. m. (mot angl., abrév. de *caravan*, voiture de ménagerie). Voiture fermée, basse et à quatre roues, spécialement disposée pour l'embarquement et le transport des chevaux de course.

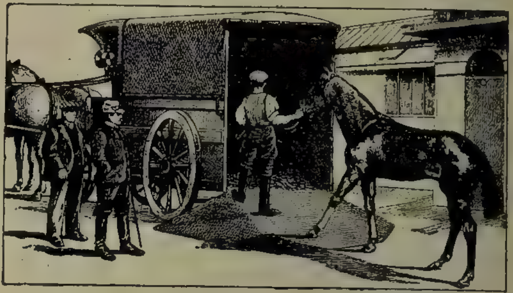
Van.

**Van,** particule qui, dans les noms propres hollandais, équivaut au *von* allemand et au *de* français. Elle est quelquefois suivie de l'article *de* ou *der*, le, la. (Cette particule ne doit pas être regardée comme un signe de noblesse.)

**Van** ou **Ak-Aya Koueh,** v. de l'Asie antérieure (Arménie) ; ch.-l. de prov., sur le *lac de Van* ; 62.000 h. Tapis.

**Van** (LAC DE), grand lac de l'Asie antérieure, (Arménie), à 1.666 m. d'altitude, couvrant une superficie de 3.690 kilom. carrés. Profondeur maximum : 100 m. (dans le S.). — La *ville de Van*, qui en est proche, a son port sur la rive orientale du lac.

**vanadate** n. m. Sel de l'acide vanadique.

**vanadeux, euse** [*deû, eu-ze*] adj. *Chim.* Se dit d'un oxyde de vanadium et de l'acide correspondant.

**vanadié** adj. *Composé vanadié*, composé dans lequel entre du vanadium.

**vanadifère** adj. Qui contient du vanadium : *roches vanidifères.*

**vanadinite** n. f. Chlorovanadate naturel de plomb.

**vanadiolite** n. f. Composé naturel d'acide vanadique et de chaux avec silice, magnésie, etc.

**vanadique** adj. Se dit d'un acide dérivé du vanadium.

**vanadium** [*di-om'*] n. m. (de *Vanadé* n. de divinité scand.). Métal blanc que l'on rencontre en petites quantités dans un grand nombre de minerais, dans les argiles, les basaltes, etc. : *les oxydes de vanadium servent à la préparation industrielle du noir d'aniline.*

— ENCYCL. Le vanadium (symbole V), découvert en 1801, est un métal blanc, de densité 5.5, se combinant à l'oxygène, au chlore, à l'azote, etc. Son poids atomique est 51 ; il fond vers 1.700° ; on l'extrait principalement du vanadate de plomb, que l'on trouve en gisements au Chili, en Argentine et en Espagne. Il brûle dans l'oxygène avec un vif éclat. Citons parmi ses composés oxygénés le *tétroxyde de vanadium* $V^2O^4$ et le *pentoxyde de vanadium* ou *anhydrique vanadique* $V^2O^5$, ce dernier générateur des vanadates. L'acide vanadique est employé pour les enluminures ; le tannate et le pyrogallate de vanadium sont utilisés pour la fabrication des encres noires ; les oxydes servent à préparer le noir d'aniline, etc. Enfin, on l'emploie en métallurgie : il communique à l'acier des propriétés nouvelles, élevant les limites de rupture et d'élasticité.

**Van Beers** (Jan), peintre belge, né à Lierre (prov. d'Anvers) en 1851 ; portraitiste et peintre de genre et d'histoire.

**Van Bemelen** (Maartins), physicien et chimiste hollandais, né à Almelo, m. à Leyde (1830-1911). Professeur à l'université de Leyde, il s'est occupé surtout de la chimie des colloïdes.

**Vanbrugh** ou **Vanburgh** (sir John), dramaturge et architecte anglais, né à Londres (1664-1726). Il a fait représenter : *the Relapse, Æsop*, etc., et a construit le *monument de Blenheim.*

**Vanchy,** comm. de l'Ain, arr. et à 36 kil. de Gex, près du Rhône ; 1.390 h.

**Van Clève** (Joos VAN DER BEKE, dit), peintre flamand, né avant 1491, m. à Anvers en 1540, identifié avec le *Maître de la Mort de Marie.* Il travailla en Angleterre et à Cologne. Ses portraits sont de premier ordre.

**Vancouver,** île du Pacifique (Colombie britannique) ; 51.000 h. Appelée autref. *Quadra-et-Vancouver.* Elevage, houille. — Ville du Dominion Canadien (Colombie britannique), sur le détroit de Georgie ; 225.000 h. Terminus du ch. de f. Pacifique Canadien.

**Vancouver-Sud,** v. du Dominion Canadien (Colombie britannique), à côté de la ville de Vancouver ; 16.000 h. Centre de pêche et de chasse.

**Vancouver** [*vèr*] (Georges), navigateur anglais (1757-1798) ; il doubla le cap Horn, et écrivit une très intéressante relation de ses voyages.

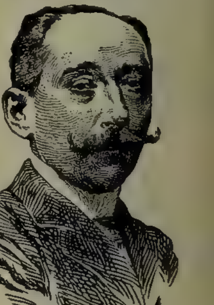
A. Vandal.

**vanda** n. m. Genre d'orchidées vandées, renfermant des plantes épiphytes, dont on connaît une trentaine d'espèces de l'Inde et de l'Océanie. (Ce sont de belles orchidées, à fleurs superbes, que l'on cultive fréquemment en serre chaude.)

**Vandal** (Albert), historien français, né et m. à Paris (1853-1910) ; membre de l'Académie française ; auteur d'excellents travaux sur l'histoire de l'Europe au XVIIIe siècle, et sur la période napoléonienne : *Louis XV et Élisabeth de Russie, Napoléon et Alexandre Ier, l'Avènement de Bonaparte*, etc.

**vandale** n. m. (de *Vandales* n. de peuple). Qui détruit les monuments des arts et des sciences.

**Vandales,** ancien peuple germanique, en partie slave, entre l'Oder et la Vistule. Il envahit successivement la Gaule (406), l'Espagne et, sous la conduite de Genséric, l'Afrique dont ils se firent reconnaître la possession (435). Genséric passa en Italie, pilla Rome en 455 et dévasta la Grèce. Un de ses successeurs, l'usurpateur Gélimer, fut vaincu par Bélisaire, qui mit fin à la domination vandale en Afrique.

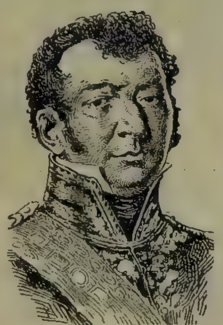
Vandamme.

**vandalique** adj. Qui appartient aux Vandales : *invasions vandaliques.*

**vandalisme** [*lis-me*] n. m. Etat d'esprit qui porte à détruire les belles choses, à les mutiler. Actes d'un vandale.

**Vandamme** (Dominique-René), comte D'UNEBOURG, général français, né et m. à Cassel (1770-1830). Il se distingua pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, surtout à Austerlitz. En 1813, il fut cerné et fait prisonnier dans les défilés de Kulm et exilé en Sibérie. Rentré en France, il se distingua à la journée de Ligny.

**vande** n. f. *Bot.* Syn. de VANDA.

**vandé, e** adj. *Bot.* Qui se rapporte au genre vanda. N. f. pl. Tribu de la famille des orchidées, dont le genre vanda est le type. S. une *vandée.*

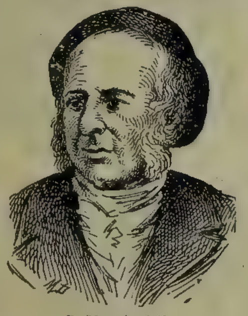
C. Vanderbilt.

**vandellie** [*dèl-lî*] n. f. Genre de scrofulariacées purgatives, des pays chauds.

**Vanderbilt** (Cornelius), financier américain, né à Stapleton, m. à New-York (1794-1877). Fils d'un fermier d'origine hollandaise, il réalisa une fortune immense et fut surnommé *le Roi des chemins de fer.* Il fonda l'Université Vanderbilt.— Son fils, WILLIAM HENRY (1821-1885), accrut encore ses entreprises.

**Vandérem** (Fernand-Henri VANDERHEYM, dit *Fernand*), littérateur français, né à Paris en 1864, auteur de romans (*les Deux Rives*, etc.), de comédies et d'études critiques (*le Miroir des lettres*).

**Van der Goes.** *Biogr.* V. GOES.

**Van der Helst.** *Biogr.* V. HELST.

**Van der Heyden.** *Biogr.* V. HEYDEN.

**Van der Meer de Delft.** *Biogr.* V. VERMEER.

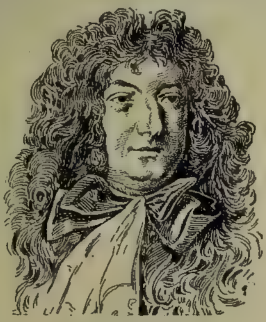
Van der Meulen.

**Van der Meulen** (Antoine-François), peintre flamand, né à Bruxelles, m. à Paris (1634-1690). Colbert l'attacha au service de Louis XIV, qu'il suivit dans toutes ses campagnes. Il représenta fidèlement toute l'histoire militaire du règne : *Entrée de Louis XIV à Arras, Passage du Rhin, Siège de Namur*, etc.

**Vandermonde** (Alexandre), géomètre français, né et m. à Paris (1735-1796). Membre de l'Académie des sciences (1795).

**Vander Neer.** *Biogr.* V. NEER.

**Van der Noot.** *Biogr.* V. NOOT.

**Vandervelde** (Emile), homme politique belge, né à Ixelles en 1866, l'un des chefs du parti socialiste belge et membre du Bureau international socialiste. Il participa au gouvernement pendant la Grande Guerre.

**Van der Waals** (Joannes DIDERIK), physicien hollandais, né à Leyde, m. à Amsterdam (1837-1923), connu pour ses travaux sur la continuité des états liquides et gazeux.

**Van der Waals** (*formule de*), formule relative à la compressibilité des gaz aux diverses températures.

**Van der Werff.** *Biogr.* V. WERFF.

**Van der Weyden.** *Biogr.* V. WEYDEN.

**Van de Velde,** nom de trois peintres hollandais du XVIIe siècle : GUILLAUME, dit *l'Ancien*, né à Leyde, m. à Londres (1610-1693), se consacra à la représentation des marines et des batailles navales; — GUILLAUME, dit *le Jeune*, son fils aîné, né à Amsterdam, m. à Greenwich (1633-1707), fut aussi un peintre de marines de grand talent ; — ADRIEN, frère du précédent, né et m. à Amsterdam (1636-1672), se distingua comme paysagiste et animalier.

**Van Diemen.** *Biogr.* V. DIEMEN.

**Vandœuvre,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 5 kil. de Nancy ; 2.600 h. Fer.

**vandoise** [*doi-ze*] n. f. Espèce de poissons du genre chevaine, appelés aussi *aubour, dard, gravelet* et communs dans les rivières du centre de la France : *la chair de la vandoise est peu estimée.*

**Van Dyck.** *Biogr.* V. DYCK.

**Van Dyck** (Ernest), ténor belge, né à Anvers, m. à Berlaer-lès-Lierre (1861-1923), interprète de Wagner.

**Vane** (sir Henry), homme d'Etat anglais, né à Hadlow (Kent), m. à Londres (1613-1662). Puritain, il joua un rôle important dans la révolution contre les Stuarts, et fut exécuté à la Restauration. Il a laissé des ouvrages mystiques.

**vanel** [*nèl*] n. m. *Pêch.* Filet à simple nappe fixe, pour la pêche des truites.

**Van Espen.** *Biogr.* V. ESPEN.

**vanesse** [*nè-se*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, répandus sur tout le globe.

— ENCYCL. Les vanesses sont de beaux papillons à ailes dentelées, qui brillent de riches couleurs, et dont les chenilles, épineuses, vivent sur toutes sortes de plantes (orties, chardons, noisetier, groseillier, ormeau, saule, bouleau, cerisier, etc.). Les principales espèces françaises sont : le vulcain (*vanessa atalanta*), la belle dame (*vanessa cardui*), la *grande* et la *petite tortue* (*vanessa polychloros* et *urticæ*) ; le paon de jour (*vanessa io*), le morio (*vanessa antiopa*), etc.

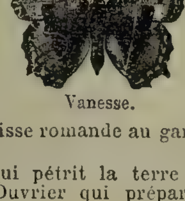
Vanesse.

**Van Eyck.** *Biogr.* EYCK.

**vanga** n. m. Genre d'oiseaux passereaux, de Madagascar.

**vangeron** ou **vengeron** [*van*] n. m. *Pêch.* Nom donné par les pêcheurs de la Suisse romande au gardon commun.

**vangeur** n. m. Ouvrier qui pétrit la terre à la main dans les briqueteries. Ouvrier qui prépare les vasons.

**Van Gogh.** *Biogr.* V. GOGH.

**Van Goyen** [*gho-ièn'*]. *Biogr.* V. GOYEN.

**vanguier** [*ghi-é*] n. m. Genre de rubiacées, comprenant de petits arbres de l'Inde et de Madagascar, qui fournissent des fruits comestibles.

**Van Helmont.** *Biogr.* V. HELMONT.

**Van Huysum.** *Biogr.* V. HUYSUM.

**Vanière** (le P. Jacques), jésuite français et poète latin, né à Causses, m. à Toulouse (1664-1739) ; auteur du *Prædium rusticum.*

**Vanikoro,** île boisée de la Polynésie, au N. des Nouvelles-Hébrides. Là périrent assassinés par les indigènes, en 1788, La Pérouse et son équipage.

**vanille** [*ll* mll., *e*] n. f. (de l'esp. *vainilla*, petite graine). Fruit du vanillier.

— ENCYCL. La vanille est employée dans la confiserie, la pâtisserie, la parfumerie, la fabrication du chocolat, et entre dans la composition des bouquets destinés à l'imitation des eaux-de-vie de cognac. On falsifie les gousses en les épuisant par l'alcool et en les recouvrant ensuite d'une substance qui constitue un givre artificiel. (V. VANILLIER.)

**vanillé** [*ll* mll., *é*], **e** adj. Parfumé avec la vanille : *chocolat vanillé.*

**vanillerie** [*ni, ll* mll., *e-rî*] n. f. Lieu où l'on cultive des vanilliers. (On dit aussi VANILLIÈRE.)

**vanilliculteur** n. m. Celui qui cultive les vanilliers.

**vanilliculture** n. f. Culture du vanillier.

**vanillier** [*ni, ll* mll., *é*] n. m. Genre d'orchidacées néottiées.

— ENCYCL. Le *vanillier* (vanilla) est une liane à tige verte, charnue, pourvue de racines adventives, opposées aux feuilles, et qui lui permettent de s'attacher aux supports qu'elle rencontre. Les fleurs sont disposées en grappes axillaires et naissent à l'aisselle des bractées. Le fruit est une capsule verte et dure, longue de 15 à 30 centimètres, que l'on traite de diverses manières pour y faire développer la vanilline.

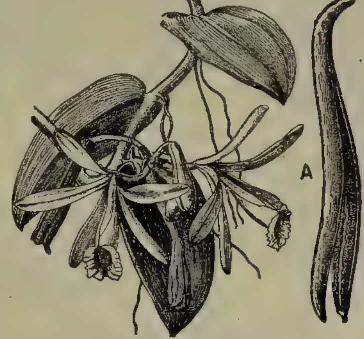

Vanillier : A, gousse.

Les vanilliers, dont il existe une vingtaine d'espèces, dispersées dans les régions tropicales, sont cultivés pour leurs fruits. L'espèce la plus importante, le vanillier à feuilles plates (*vanilla planifolia*), originaire du Mexique, fait l'objet d'une culture importante dans son pays d'origine, ainsi qu'aux Indes, à Java, à la Réunion, à l'île Maurice, à Madagascar.

Multipliée par boutures, la liane est plantée en sol humide et ombragé, au pied d'arbres qui doivent lui servir de supports. C'est seulement au bout de deux ou trois ans qu'elle montre ses fleurs. Celles-ci, éphémères, sont fécondées artificiellement par l'homme, en raison de leur conformation spéciale. Les fruits qui leur succèdent mettent de 5 à 6 mois pour atteindre leur maturité ; mais, à ce moment, ils ne développent pas encore leur arome et c'est par une préparation minutieuse, variable avec les pays, qu'on en fait les gousses parfumées. Au Mexique, les gousses vertes sont exposées au soleil pendant le jour, et renfermées dans des boîtes pendant la nuit. A la faveur de ces changements, les gousses, vertes et dures, laissent exsuder leur eau de constitution. Il s'établit dans leurs tissus une sorte de fermentation, qui leur donne peu à peu leur couleur chocolat caractéristique. Mises ensuite à sécher pendant un certain temps, elles sont finalement réunies en paquets et placées dans des boîtes, où elles se couvrent d'un givre constitué par de fins cristaux de vanilline.

On distingue dans le commerce trois sortes de vanilles : la *vanille fine*, en longues gousses souples bien luisantes, givrées et très odorantes ; la *vanille ligneuse*, plus dure, moins luisante et moins aromatique, et les *vanillons*, à gousses plus courtes, mais dans lesquelles il existe aussi des qualités de choix. En Europe, la vanille peut être cultivée en serre chaude et porter des fruits.

**vanillière** n. f. Syn. de VANILLERIE.

**vanilline** [*ni, ll* mll., ou *ni-li-ne*] n. f. Aldéhyde aromatique, que l'on trouve sous forme de *givre* sur les gousses de vanille, et que l'on obtient aujourd'hui industriellement en grande quantité : *la vanilline est employée en parfumerie et dans l'art culinaire.*

**vanillique** [*ni, ll* mll., ou *ni-li-ke*] adj. Se dit d'un acide qui se forme dans l'oxydation de la vanilline.

**vanillisme** [*ni, ll* mll. ou *ni-lis-me*] n. m. Ensemble des accidents pathologiques que l'on observe chez les ouvriers qui manient journellement les gousses de vanille.

— ENCYCL. Le vanillisme est une véritable intoxication, qui se manifeste d'une part par du prurit et une éruption papuleuse, spécialement des mains, du visage et du cou et d'autre part, par de la céphalée et de la lassitude générale. Le changement de métier suffit pour amener la guérison rapidement. Il existe un vanillisme alimentaire, dû probablement, par idiosyncrasie de certains sujets, à l'adaptation de mets parfumés à la vanille.

**vanillon** [*ni, ll* mll., *on*] n. m. Variété de vanille du Mexique et des Antilles. (V. VANILLIER.)

**Vanina d'Ornano,** femme du patriote corse Sampiero d'Ornano, qui la poignarda parce qu'elle avait songé à se rendre à Gênes afin de demander la paix pour son mari. (V. SAMPIERO.)

**Vanini** (Lucilio), philosophe italien, né à Taurisano, brûlé à Toulouse comme coupable d'athéisme, d'astrologie et de magie (1585-1619) ; auteur de l'*Amphitheatrum æternæ Providentiæ*, où il attaquait l'immortalité de l'âme, et des *De admirandis naturæ arcanis libri IV,* où il exposait des idées panthéistes.

**vanitas vanitatum, et omnia vanitas,** mots lat. signif. : *Vanité des vanités, et tout est vanité.* Paroles par laquelle l'*Ecclésiaste* (I, 2) déplore le vide et le néant des choses d'ici-bas. C'est la traduction du grec : *mataiotês mataiotètôn, kai panta mataiotês.*

**vanité** n. f. (lat. *vanitas ;* de *vanus*, vain). Fragilité, néant : *vanité des grandeurs humaines.* Choses vaines, futiles : *mépriser les vanités du monde.* Désir de briller et de paraître : *la vanité est naturelle à l'homme.* Acte, parole de vanité. *Tirer vanité de*, s'enorgueillir de : *tirer vanité de sa naissance. Sans vanité*, je ne dis pas ceci par vanité. (V. VANITAS.) ANT. **Modestie.**

**vaniteusement** [*ze-man*] adv. Avec vanité : *étaler vaniteusement sa richesse.*

**vaniteux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Qui a de la vanité : *une femme vaniteuse.* Qui appartient aux personnes vaniteuses : *rechercher de vaniteuses satisfactions.* Substantiv. Personne vaniteuse : *les ridicules des vaniteux.* ANT. **Modeste.**

**Van Laar.** *Biogr.* V. BAMBOCHE.

**Van Lennep.** *Biogr.* V. LENNEP.

**Van Lerberghe** (Charles), poète belge, né à Gand, m. à Bruxelles (1861-1907), auteur de : *Entrevisions, la Chanson d'Eve*, recueils pleins de visions pures et lumineuses.

**Vanloo** [*lô*] (Jean-Baptiste), peintre français, issu d'une famille de peintres hollandais, né et m. à Aix (Bouches-du-Rhône) [1684-1745] ; artiste doué d'une grande facilité, d'un talent plus brillant que solide. Citons, parmi ses principaux tableaux : *l'Institution de l'ordre du Saint-Esprit, Jésus-Christ remettant les clefs du paradis à saint Pierre.* — CHARLES-ANDRÉ-CARLE, frère du précédent, peintre distingué, né à Nice, m. à Paris (1705-1765). Il brillait par le coloris et l'agrément de la composition. Son chef-d'œuvre, *Apollon écorchant Marsyas*, figure au Louvre ; *Enée portant son père Anchise, l'Ivresse de Silène*, etc. — LOUIS-MICHEL, fils de Jean-Baptiste, né à Toulon, m. à Paris (1707-1771), portraitiste de mérite.— CHARLES-PHILIPPE-AMÉDÉE, son frère, né à Turin, m. à Paris (1719-vers 1796). Il peignit, pour Frédéric le Grand, à Berlin et à Potsdam, des tableaux d'un art facile et des plafonds allégoriques.

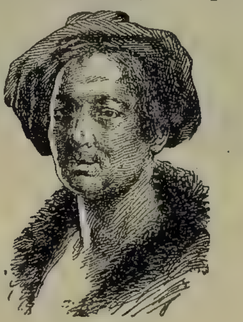
J.-B. Vanloo.

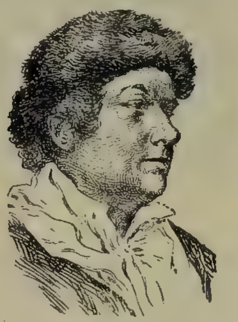
Carle Vanloo.

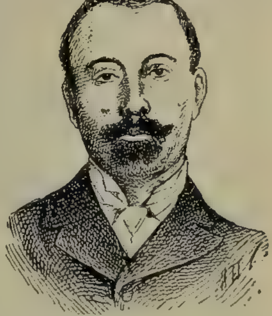
A. Vanloo.

**Vanloo** (Albert), auteur dramatique, né à Bruxelles, m. à Paris (1846-1920). Connu surtout comme librettiste, il a été à ce titre le collaborateur d'Offenbach, de Lecocq, d'Audran, de Messager, etc. : *Giroflé-Girofla, la Petite Mariée, le Jour et la Nuit, les P'tites Michu, Véronique*, etc.

**Van Mander.** *Biogr.* V. MANDER.

**vannage** [*va-na-je*] n. m. Système, combinaison de vannes. Endroit où sont établies des vannes.

**vannage** [*va-na-je*] n. m. Action de vanner, de nettoyer les grains. Action de vanner les aiguilles. *Arg.* Fatigue.

**vanne** [*va-ne*] n. f. (du b. lat. *venna*, d'orig. celtique). Porte qui se meut verticalement entre deux coulisses pour intercepter ou laisser libre un cours d'eau : *vanne d'écluse. Par ext.* Tout appareil destiné à interrompre ou rendre libre l'écoulement d'un fluide liquide ou gazeux. Cloison d'un bâtardeau. N. f. pl. *Fauconn.* Pennes les plus grandes des ailes d'un oiseau. (On dit aussi VANNEAUX n. m. pl.)

— ENCYCL. Les vannes sont principalement utilisées dans les barrages mobiles, dans les usines hydro-électriques, dans les écluses. La vanne la plus simple est constituée par un seuil en pierre ou bois, deux poteaux et un chapeau. On a ainsi une sorte de cadre engagé dans une maçonnerie et que closent des madriers fixés sur une queue, dont la partie supérieure est percée de trous bouchés par des chevilles amovibles. Comme les madriers pourraient céder sous la charge de l'eau, ils sont reliés entre eux par des pièces de bois verticales.

En général, les vannes usitées sur les cours d'eau sont verticales : leurs seuils sont en contre-bas du niveau d'amont ; elles possèdent un coursier plus

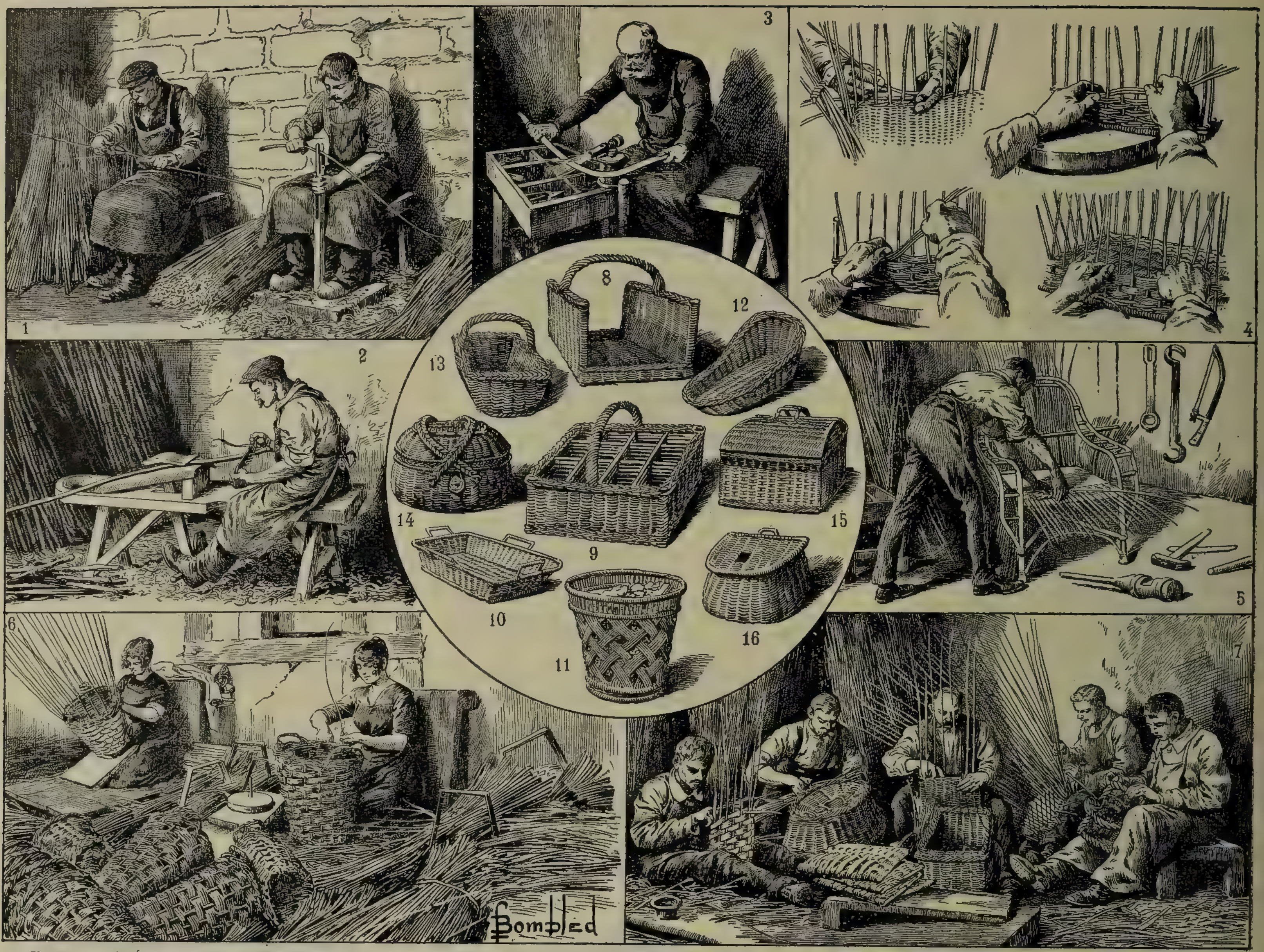

Vannerie : 1. Écorçage et fendage des brins d'osier; 2. Façonnage d'un bois de siége avec la plane; 3. Courbage d'un dossier de siége à la lampe; 4. Divers modes de tressage de l'osier: 5. Fabrication d'une bergère; 6. Fabrication de grosse vannerie (osier brut); 7. Fabrication de vannerie fine (osier blanc); 8. Panier à bois; 9. Panier à bouteilles; 10. Corbeille à pain; 11. Corbeille à papier; 12. Pèse-bébé; 13. Panier dit « lucette »; 14. Panier dit « rustique »; 15. Panier « pique-nique »; 16. Panier de pêche.

ou moins incliné et versent l'eau à l'air libre. On établit à l'origine des canaux d'usines des vannes dites *de prise d'eau*, qui servent à régler le volume d'eau à admettre dans le canal. Parfois ces vannes, placées sur des cours d'eau sujets à des crues subites, sont munies de *fausses vannes*, qui forment retenue pour l'introduction des hautes eaux et empêcher les corps flottants de pénétrer dans le canal. L'arête supérieure des fausses vannes, ainsi que les surfaces des bajoyers, se tiennent au-dessus des plus hautes eaux. Il existe aussi des *vannes de décharge*, qui versent l'excédent des eaux dans un *canal de fuite*.

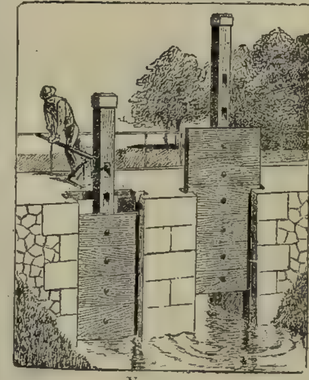

Vannes.

**vanne** adj. V. eaux-vannes.

**Vanne** (la), riv. de France, qui a sa source à Fontvanne, dans le dép. de l'Aube, et se jette dans l'Yonne (riv. dr.) à Sens, après un cours de 59 kilom. Ses eaux, canalisées, servent depuis 1874 à l'alimentation de Paris, où elles arrivent, par un aqueduc de 136 kilom., dans le réservoir de Montsouris.

**vanneau** [*va-nô*] n. m. (de *van*). Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des charadriidés, renfermant une seule espèce, propre à l'Europe et à l'Asie.

— Encycl. Le vanneau huppé (*vanellus vanellus*) est un oiseau dont la livrée est noire, bleu blanchâtre et verdâtre en dessus, blanc en dessous, avec la queue et les ailes marquées de roux. Sa tête est ornée d'une houppe de plumes. Il vit par couples au bord des cours d'eau et des marais, niche à terre, et apparaît en France au printemps et à la fin de l'automne; il hiverne dans les régions chaudes. C'est un gibier peu estimé, en raison du goût de vase que possède sa chair; mais ses œufs font les délices des gourmets.

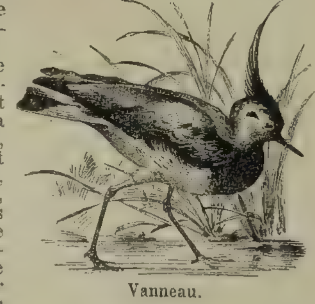

Vanneau.

**vanneaux** [*va-nô*] n. m. pl. *Fauconn.* Syn. de vannes. *Pop.* Articles vendus au rabais, à perte.

**vannelle** [*va-nè-le*] ou **vantelle** [*tè-le*] n. f. (de *vanne*). Petite vanne destinée à remplir ou à vider les sas des écluses des canaux, ou les bassins des ports. Petite valve au moyen de laquelle on interrompt ou l'on rétablit l'écoulement de l'eau dans une conduite.

**vannellerie** [*va-nè-le-rî*] ou **vantellerie** [*tè-le-rî*] n. f. Ouvrage de bois ou de maçonnerie, destiné à soutenir une retenue d'eau, où il se trouve plusieurs ouvertures que l'on ferme au moyen de vannes.

**vanner** [*va-né*] v. a. (de *van*). Secouer le grain au moyen d'un van pour le nettoyer : *vanner du blé, de l'orge*. *Pop.* Fatiguer, harasser, ruiner. *Techn. Vanner les aiguilles*, les nettoyer à l'aide du van.

**vanner** [*va né*] v. a. Garnir de vannes.

**vannereau** [*va-ne-rô*] n. m. Nom vulgaire des jeunes vanneaux.

**vannerie** [*va-ne-rî*] n. f. Métier de vannier. Objets fabriqués par le vannier.

— Encycl. La vannerie utilise l'osier (brut ou décortiqué), le rotin, le bois, la paille, le raphia, le sorgho, le bambou, le jonc, le roseau, etc. On distingue la *grosse vannerie*, qui fabrique les emballages pour les produits agricoles et industriels, les paniers à provisions, vans, corbeilles de toutes sortes; la *vannerie fine* (paniers à argenterie, paniers de pêche, corbeilles à pain, éclissage de flacons et bouteilles); la *vannerie artistique* (meubles de jardin et de terrasse); la *vannerie de fantaisie* (corbeilles à ouvrage, vanneries de confiseurs). C'est une industrie qui s'est beaucoup développée en France et qui possède une école nationale professionnelle (V. écoles [*École nationale d'osiériculture et de vannerie*].)

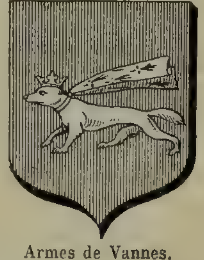

Armes de Vannes.

**Vannes**, ch.-l. du dép. du Morbihan, près de l'Océan; ch. de f. Et. et Orl.; à 480 kil. de Paris; 23.750 h. (*Vannetais*). Evêché. Ecole d'hydrographie et Ecole d'artillerie. Remparts anciens. — Cathédrale Saint-Pierre (XIII^e-XV^e-XVIII^e s.). Navigation et cabotage. Grains, beurre, bestiaux; dentelle. — L'arr. a 11 cant., 82 comm., 147.700 h. — Le cant. Est a 8 comm. et 23.660 h.; le cant. Ouest a 6 comm. et 19.030 h.

**vannet** [*va-nè*] n. m. Filet qu'on tend sur les grèves qui se couvrent d'eau à la haute mer.

**vannet** [*va-nè*] n. m. (de *van*, parce que le van ressemble à une coquille. *Blas.* Meuble d'armoiries qui représente une coquille dont on voit la partie creuse.

**vannette** [*va-nè-te*] n. f. Petit panier plat et rond, muni d'un faible rebord et qu'on emploie pour vanner l'avoine avant de la donner aux animaux.

**vanneur, euse** [*va neur, eu-ze*] n. et adj. Personne qui vanne les grains. N. f. Machine avec laquelle on vanne le grain. Syn. tarare.

**vannier** [*va-ni-é*] n. et adj. m. Ouvrier qui fabrique les vans, les corbeilles, etc.

**vannoir** [*va-noir*] n. m. Bassin de cuivre dans lequel on polit, en les agitant, les morceaux de fil de laiton dont on veut faire des clous d'épingle.

**vannure** [*va-nu-re*] ou **vannée** [*va-né*] n. f. Poussière et impuretés qui proviennent du vannage des grains.

**Van Obstal** (Gérard), sculpteur flamand, né à Anvers vers 1594, m. en 1668, à Paris, où il fit partie de l'Académie de peinture et sculpture. Auteur de la statue de Louis XIV qui se trouvait sur la porte Saint-Antoine.

**Vanoise** (massif de la), massif des Alpes Grées, entre les vallées de l'Isère et de l'Arc (départ. de la Savoie). Le sommet le plus élevé, la Grande Casse, a 3.861 m. Glaciers de la Vanoise et de Chasseforet.

**Van Oost.** *Biogr.* V. Oost.

**Vanosc,** comm. de l'Ardèche, arr. et à 45 kil. de Tournon; 1.890 h.

**Van Ostade.** *Biogr.* V. Ostade.

**Van Rysselberghe.** *Biogr.* V. Rysselberghe.

**Vans** (**Les**) [*van*], ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 6 kil. de Largentière; 1.930 h. (*Vanséens*). — Le cant. a 21 comm. et 14.000 h.

**Van Swieten.** *Biogr.* V. Swieten.

**vantail** [*ta, l* mll.] n. m. (pour *ventail*; de *venter*). Battant d'une ouverture : *porte à un vantail*. Partie destinée à en recouvrir une autre : *triptyque à trois vantaux*. Pl. des *vantaux*.

**vantard** [*tar*], **e** n. et adj. (de *vanter*). Qui a l'habitude de se vanter : *les chasseurs sont souvent vantards*. Qui appartient aux personnes de ce caractère : *air vantard*. Substantiv. Personne vantarde : *le vantard fatigue*.

**vantardise** [*di-ze*] n. f. Habitude de faire le vantard. Propos de vantard.

**vanter** [*té*] v. a. (lat. pop. *vanitare*). Louer beaucoup : *vanter le temps passé*. **Se vanter** v. pr. Exalter son propre mérite. *Se vanter de*, se faire fort de : *il se vante de réussir*. Ant. **Déprécier, dénigrer.** Prov. V. glorieux.

**vanterie** [*rî*] n. f. Défaut, habitude de vantard.

**vanterne** [*tèr-ne*] n. f. *Arg.* Fenêtre.

**vanternier** [*tèr-ni-é*] n. m. *Arg.* Voleur qui s'introduit par les croisées.

**vanteur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui se vante. (Vx.)

**Van't Hoff** (Jacobus Hendrikus), chimiste hollandais, né à Rotterdam, m. à Berlin (1852-1911); fondateur, avec Le Bel, de la stéréochimie; auteur de travaux sur la pression osmotique.

**vanthoffite** n. f. Sulfate naturel de sodium et magnésium.

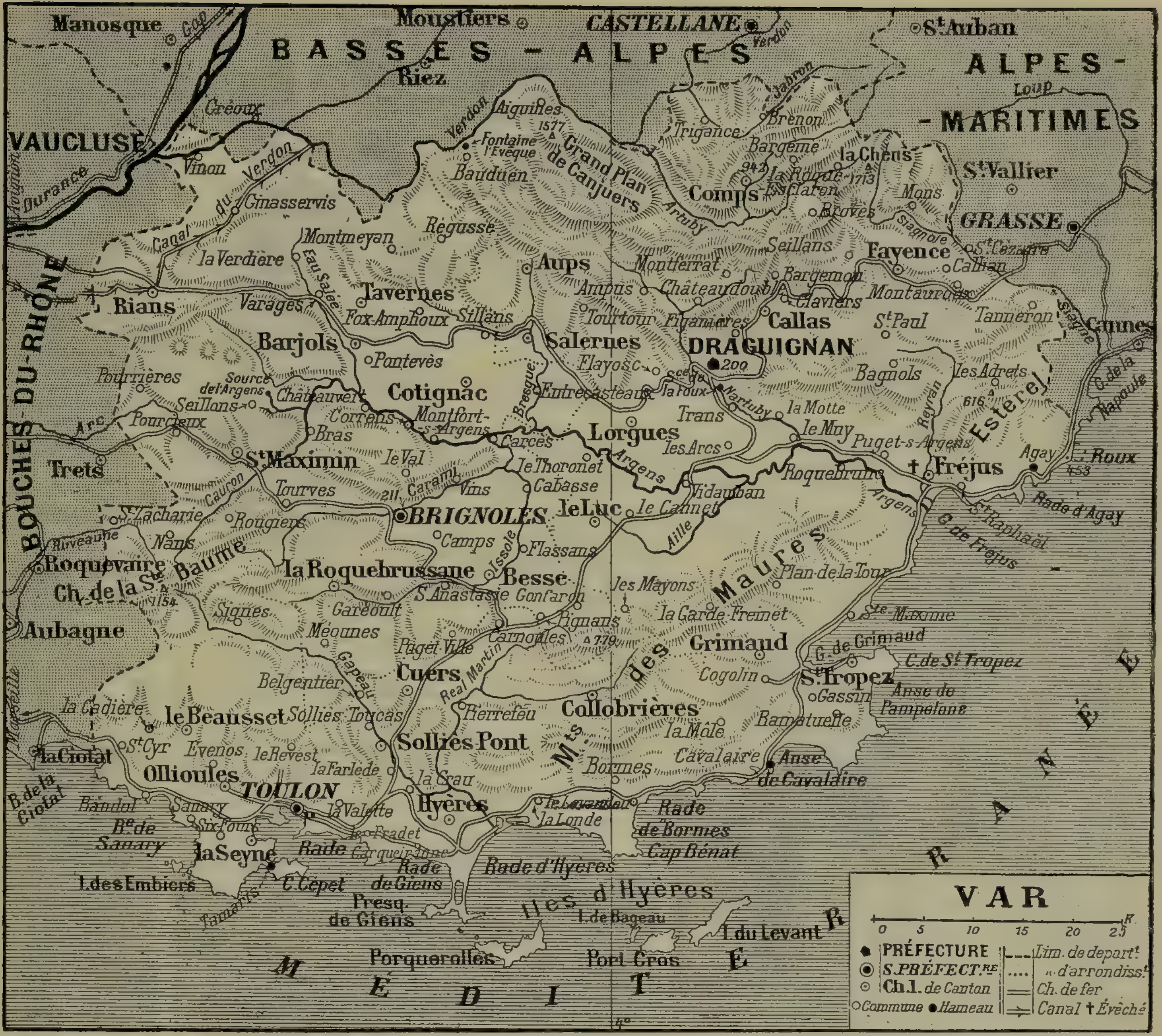
BASSES-ALPES
ALPES-MARITIMES
VAUCLUSE
BOUCHES-DU-RHÔNE
Manosque
Moustiers
CASTELLANE
St Auban
Riez
Gréoux
Vinon
Aiguines
Grand Plan de Canjuers
Bauduen
Trigance
Bargème
la Roque
Comps
Brenon
Mons
St Vallier
GRASSE
Gínasservis
Montmeyan
Régusse
la Verdière
Aups
Ampus
Montferrat
Seillans
Fayence
Callian
Bargemon
Châteaudouble
Claviers
Montauroux
Tanneron
Cannes
Rians
Varages
Tavernes
Fox-Amphoux
Sillans
Tourtour
Callas
St Paul
Barjols
Salernes
DRAGUIGNAN
Flayosc
Bagnols
les Adrets
Pourrières
Pontevès
Cotignac
Entrecasteaux
Trans
la Motte
le Muy
Esterel
Seillons
Châteauvert
Correns
Montfort-s-Argens
Lorgues
les Arcs
Puget-s-Argens
Fréjus
Agay
St Roux
Trets
Bras
St Maximin
le Val
le Thoronet
Cabasse
Vidauban
Roquebrune
Tourves
Carcès
Vins
BRIGNOLES
le Luc
le Cannet
Rade d'Agay
G. de Fréjus
Roquevaire
Nans
Rougiers
Camps
Flassans
Ch. de la Ste Baume
la Roquebrussane
Besse
les Mayons
Mts des Maures
Plan-de-la-Tour
Aubagne
Signes
Gareoult
Ste Anastasie
Gonfaron
Pignans
la Garde-Freinet
Ste Maxime
Méounes
Puget-Ville
Carnoules
Grimaud
G. de Grimaud
Belgentier
Cuers
Cogolin
St Tropez
C. de St Tropez
la Cadière
le Beausset
Solliès Toucas
Pierrefeu
Collobrières
Gassin
Anse de Pampelone
la Ciotat
St Cyr
Evenos
le Revest
Solliès Pont
la Môle
Ramatuelle
B. de la Ciotat
Ollioules
la Farlède
Cavalaire
Anse de Cavalaire
TOULON
la Crau
Bormes
Bandol
Sanary
la Valette
Hyères
la Londe
Rade de Bormes
Bde Sanary
la Seyne
Rade
Cap Bénat
I. des Embiers
C. Cépet
Rade de Giens
Rade d'Hyères
Presq. de Giens
Iles d'Hyères
I. de Bagaud
I. du Levant
Porquerolles
Port Cros
MÉDITERRANÉE
VAR
0 5 10 15 20 25 K
PRÉFECTURE
S.PRÉFECT.RE
Ch.l. de Canton
Commune
Hameau
Lim. de départ.t
d'arrondiss.t
Ch. de fer
Canal
Évêché

**Van Tieghem** (Philippe-Edouard-Léon), botaniste français, né à Bailleul (Nord), m. à Paris (1839-1914), professeur au Muséum, et membre (1877) puis secrétaire perpétuel (1908) de l'Académie des sciences; auteur d'importants travaux d'anatomie végétale et d'une classification botanique.

**vantiler** [*ti-lé*] ou **vantiller** [*ll* mll.] v. a. (de *vantail*). Garnir une vanne de doses jointives, de madriers superposés, pour retenir l'eau d'amont.

**va-nu-pieds** [*pi-é*] n. invar. Personne qui n'a même pas de chaussures. Gueux. N. m. pl. *Hist.* Paysans de la basse Normandie, révoltés contre l'oppression fiscale, et dont le soulèvement fut réprimé avec une extrême rigueur par le chancelier Séguier (1639).

**vanuxemite** [*nu-ghzé*] n. f. Substance minérale, résultant d'un mélange d'argile et de calamine.

**Vanves,** ch.-l. de c. (Seine), arr. et à 6 kil. de Sceaux; 15.550 h. (*Vanvistes*). Ch. de f. Et. Produits chimiques. — Le cant. a 5 comm. et 74.090 h.

**Vanvitelli** (Louis), peintre et architecte italien, né à Naples, m. à Caserte (1700-1773); construisit le couvent de Saint-Augustin, à Rome, et le palais royal de Caserte.

**vanvole** (à la). V. VENVOLE.

**Vanxains,** comm. de la Dordogne, arr. et à 6 kil. de Ribérac; 1.040 h.

**Van Zandt** (Marie), cantatrice scénique d'origine hollandaise, née à New-York en 1861; de 1880 à 1885, elle joua à l'Opéra-Comique de Paris, avec succès : *Mignon, le Pardon de Ploermel*, etc., et créa *Lakmé*.

**Vaour,** ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 25 kil. de Gaillac, non loin de l'Aveyron; 470 h. — Le cant. a 10 comm. et 3.480 h.

**va-outre** interj. *Véner.* Cri du valet de limier qui allonge le trait et met le chien devant lui en l'excitant à quêter.

* **Vapereau** (Louis-Gustave), littérateur francais, né à Orléans, m. à Morsang-sur-Orge (1819-1906); auteur du *Dictionnaire universel des contemporains*, du *Dictionnaire des littératures*, etc.

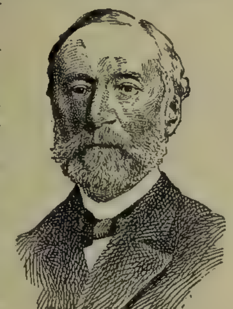
Vapereau.

**vapeur** n. f. (lat. *vapor*). Exhalaison gazeuse : *des vapeurs d'éther.* Nuage qui s'élève des choses humides, par l'effet de la chaleur : *vapeur d'eau. Machine, bateau à vapeur*, qui fonctionne à l'aide de la vapeur d'eau. *Fig.* Objet vain, fragile, passager : *l'homme n'est qu'une ombre, une vapeur. A la vapeur, à toute vapeur*, avec toute la vitesse que la vapeur peut imprimer à une machine. Etat que prend un corps solide ou liquide par la vaporisation. *Vapeur saturante*, état d'une vapeur lorsque l'espace qui la contient renferme le maximum de cette vapeur. Pl. Trouble général qu'on attribuait à des vapeurs morbides montant au cerveau : *être sujet aux vapeurs.* Agent qu'on suppose produire l'ivresse : *les vapeurs du vin.* Effet de certaines passions analogues à l'ivresse : *les vapeurs de l'orgueil.*

— ENCYCL. *Mécan.* et *phys.* A la surface de la terre, une goutte d'eau réduite en vapeur occupe un volume 1.700 fois plus considérable qu'à l'état liquide; il en résulte une force d'expansion immense, qui a été mise à profit comme force motrice, dans les arts, l'industrie, la navigation, etc. A 100°, la vapeur d'eau soulève la masse d'air qui pèse sur la surface du liquide, et qui équivaut à 1 kil. 033 par centimètre carré. La force élastique de la vapeur d'eau croît rapidement avec la température.

C'est vers 1615 que Salomon de Caus songea le premier à appliquer la pression de la vapeur d'eau comme moteur industriel. Denis Papin, Français, vint ensuite et créa la première chaudière à vapeur, qu'il nomma « marmite à vapeur » et qui porte son nom. Le marquis de Worcester, en 1663, reprit l'idée de de Caus, et l'utilisa en construisant une *fontaine à vapeur* pour élever de l'eau. Puis, en 1689, Gavery imagina la *pompe à vapeur*, machine très incomplète, laquelle ne devint réellement pratique que lors de l'invention de Newcomen et de Cauwley, qui firent agir la vapeur de la chaudière sur une des faces d'un piston métallique, glissant à l'intérieur d'un cylindre, tandis que l'autre face du piston communique directement avec l'air extérieur. C'était en somme une *machine à simple effet*, que Watt transforma en *machine à double effet*, pouvant recevoir de nombreuses applications, parmi lesquelles figure en premier lieu la navigation à vapeur.

Jouffroy d'Abbans en 1776 fit marcher un bateau à rames mécaniques sur le Doubs et en 1783 un bateau avec roues à aubes sur la Saône. En 1803, Fulton réalisa son *steam-boat.*

Séguin, en 1823, imagina la chaudière tubulaire, qu'un an plus tard Stephenson appliquait à la première locomotive construite par lui, et nommée *la Fusée.* La vapeur est utilisée aussi pour sa force vive et sa puissance d'expansion, dans les turbines.

On appelle *machines à basse pression* celles qui emploient la vapeur à deux atmosphères : avec une atmosphère de plus, elles sont *à moyenne pression*, et toutes celles qui sont à plus de trois atmosphères, sont dites *à haute presssion.*

**vapeur** n. m. Bateau mû par la vapeur : *partir par le vapeur.* (V. NAVIRE, MARINE.)

**vaporeusement** [*ze-man*] adv. D'une manière vaporeuse.

**vaporeux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. (lat. *vaporosus*). Qui contient des vapeurs : *ciel vaporeux.* Dont l'éclat est affaibli par des vapeurs : *lumière vaporeuse.* Sujet aux vapeurs : *personne vaporeuse.* (Vx.) Qui est de la nature des vapeurs : *une affection vaporeuse. Fig.* Nuageux, qui a quelque chose de vague, d'indécis, d'obscur : *style vaporeux.* N. Personne atteinte de vapeurs. (Vx.)

**vaporisage** [*za-je*] n. m. Opération industrielle ayant pour but de soumettre à l'action de la vapeur des fils ou des tissus, soit pour leur donner de l'apprêt, soit pour fixer définitivement les torsions mécaniques subies par les fils, soit enfin pour obtenir la fixation des couleurs sur ces tissus.

**vaporisateur** [*za*] n. m. Récipient dans lequel on opère la vaporisation d'un liquide. Ustensile de toilette consistant en un récipient de forme variable en cristal, métal, etc., muni d'une soufflerie (poire ou pompe pneumatique), et servant à pulvériser en fines gouttelettes des liquides parfumés. Petit appareil constitué par deux tubes à bout effilé, dont se servent les artistes pour pulvériser un fixatif sur les dessins au crayon.

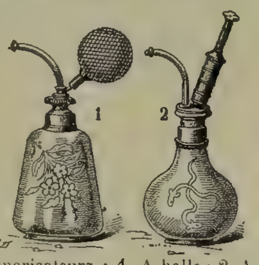

Vaporisateurs : 1. A balle; 2. A pompe.

**vaporisation** [*za-si-on*] n. f. Action de vaporiser, de se vaporiser.

— ENCYCL. *Phys.* La vaporisation d'un liquide, c'est-à-dire sa transformation en vapeur, s'effectue à toute température par la surface libre du liquide. Lorsque le liquide est chauffé, la vaporisation devient plus active et, quand la température atteint une certaine limite, variable avec chaque liquide, la vaporisation devient tumultueuse : il y a ébullition.

**vaporiser** [*zé*] v. a. (de *vapeur*). Faire passer de l'état liquide ou solide à celui de vapeur : *la chaleur vaporise l'eau. Fam.* Disperser en gouttelettes fines : *vaporiser de l'essence de violette.* Humecter de ces gouttelettes, à l'aide d'un vaporisateur : *vaporiser ses bras.* **Se vaporiser** v. pr. Passer à l'état de vapeur. Vaporiser soi ou à soi.

**vaporiseur** n. m. Syn. de VAPORISATEUR.

**Vaqueiras** (RAIMBAUT de). V. RAIMBAUT DE VAQUEIRAS.

**vaquer** [*ké*] v. n. (du lat. *vacare*, être vide). Etre vacant : *les bonnes places ne vaquent pas longtemps.* Cesser pour un temps ses fonctions : *les tribunaux vaquent. Vaquer à*, s'appliquer à : *vaquer à ses affaires.*

**vaquero** [*ké*] n. m. (mot esp.; de *vaca*, vache). En Espagne, bouvier, conducteur de troupeaux de bœufs, et, en particulier, celui qui conduit les taureaux de combat des ganaderias à la plaza de toros. En Amérique, dompteur de chevaux sauvages.

**vaquette** [*kè-te*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire, dans certains départements, du *pied-de-veau* ou *gouet.*

**vaquois** n. m. *Bot.* V. VACOI.

**Var** (le), fl. torrentueux de France, qui prend sa source dans les Alpes-Maritimes, arrose Puget-Théniers et se jette dans la Méditerranée; 135 kil.

**Var** (DÉPART. DU), départ. formé de portions de la Provence; préf. *Draguignan;* s.-préf. *Brignoles, Toulon;* 3 arr., 30 cant., 149 comm., 347.950 h. 15e corps d'armée; cour d'appel d'Aix; évêché à Fréjus. Ce département ne devrait plus garder le nom de Var, ce torrent arrosant l'arrondissement de Grasse, qui a été réuni au territoire du département des Alpes-Maritimes (1860). L'élevage, les vignobles, l'olivier sont les principales ressources.

**vara** ou **vare** n. f. Mesure de longueur espagnole, qui valait 0m 848.

**Varades,** ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 13 kil. d'Ancenis; 3.100 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 6 comm. et 8.900 h.

**varaigne** [*rè-gne*] n. f. Ouverture par laquelle on introduit l'eau de la mer dans les marais salants.

**varaire** [*rè-re*] n. m. et quelquef. f. *Bot.* Nom vulgaire des *vératres.*

**varan** n. m. Genre de reptiles sauriens fissilingues, renfermant une trentaine d'espèces de l'Afrique : *le varan du Nil, répandu dans toute l'Afrique chaude, atteint 2 mètres de long.*

— ENCYCL. Les varans ou tupinambis des anciens auteurs sont agiles, carnassiers, vivent de petits animaux (poissons, batraciens, oiseaux), d'œufs, etc.; ils nagent bien et peuvent grimper aux arbres; leur chair est comestible.

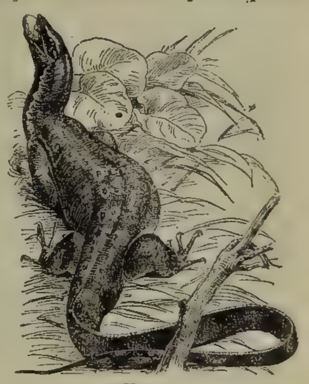
Varan.

**varander** [*dé*] v. a. Faire égoutter les harengs en les tirant de la saumure, avant de les mettre dans la caque.

**Varanger** ou **Varanger Fjord,** grand fjord s'ouvrant vers l'E. sur l'océan Glacial, entre la Finlande et la Norvège; 115 kilom. d'enfoncement.

**Varangéville,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 13 kil. de Nancy; 2.500 h. Ch. de f. E. Salines. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**varangue** [*ran-ghe*] n. f. (orig. scand.) *Mar.* Pièce à deux branches, formant la partie inférieure d'un couple. Dans les colonies françaises, s'est dit pour VÉRANDA.

**varangues** [*ran-ghe*] ou **varangiens** [*ran-ji-in*] n. m. pl. Soldats mercenaires, d'origine franque ou normande, qui composaient la garde particulière des empereurs byzantins.

**varapper** [*ra-pé*] v. n. (de *Varappe* n. d'un couloir rocheux du Salève, où les alpinistes s'entraînent à grimper dans les rochers). *Alpin.* Grimper dans les couloirs rocheux en s'aidant des pieds, des mains, des genoux et des coudes.

**varappeur** n. m. Alpiniste habitué à varapper.

**Varasd** ou **Varazdin,** v. de la Yougoslavie (Croatie-Slavonie), sur la Drave ; 13.000 h. Commerce actif. Vignobles. Sériciculture. — Le *comitat de Varasd* a 25.219 kil. carr. et 258.000 h.

**Varchi** (Benedetto), historien et littérateur italien, né et m. à Florence (1502-1565) ; auteur d'une utile *Histoire florentine* (1527 à 1538).

**Vardar** (le), fleuve de la péninsule des Balkans, qui naît dans le Tchar-dagh, et coule du N. au S. en arrosant la Serbie et la Macédoine grecque. Il baigne Gostivar, Uskub, et se jette dans la mer de l'Archipel, au fond du golfe de Salonique, après s'être grossi de la Bregalnitsa et de la Tserna. Son cours est de 340 kilom. — Pendant la Grande Guerre, les rives du Vardar ont vu de nombreux combats entre les Bulgares et les Alliés, de 1915 à 1918. Les premiers combats eurent lieu d'octobre à décembre 1915, et les derniers dans la seconde moitié de septembre 1918 ; mais les plus importants furent ceux de la « bataille du Vardar » livrée par les Anglais et les Français en mai 1917, au cours de l' « offensive d'ensemble » entreprise à cette époque par les Alliés contre les Bulgares sur le front de Salonique.

**Vardes** (François-René DU BEC-CRESPIN, marquis **de**), général français, né vers 1621, m. à Paris en 1688. Lieutenant général, capitaine des Cent-Suisses, Louis XIV le prit pour confident de ses amours avec Louise de La Vallière. Il entra dans un complot avec Madame et la comtesse de Soissons, pour révéler à la reine les amours du roi, et fut exilé jusqu'en 1683.

**vare** n. f. V. VARA.

**varech** ou **varec** [*rèk*] n. m. (orig. scand.). Nom donné communément aux différents genres de la famille des fucacées, en particulier au fucus. V. FUCACÉES, FUCUS, GOÉMON.

**vare-crue** [*krû*] n. f. *Techn.* Brique mal cuite.

**Varègues** [*rè-ghe*], tribu scandinave, qui, pendant la seconde moitié du ixe siècle, pénétra en Russie et soumit les Finnois et les Slaves. Leur chef, Kurik, prit le titre de grand-duc et fonda l'empire russe.

**vareigne** [*rè-gne*] n. f. (autre forme de *garenne*). Jardin maraîcher des environs de Tours.

**Vare, legiones redde !** (*Varus, rends les légions !*), célèbre exclamation d'Auguste, après la mort et la défaite de Varus et l'anéantissement de ses trois légions, en Germanie. (Suétone, *Aug.*, XXIII.) On y fait allusion aussi bien en français qu'en latin : *Varus, rends-moi mes légions !*

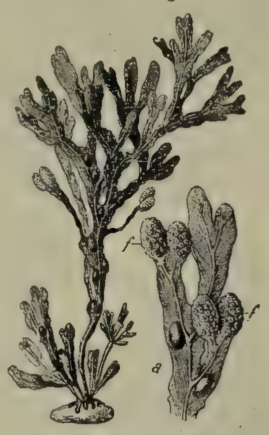

Varech : *a*, fragment ; *f*, fructifications.

**Varen,** comm. de Tarn-et-Garonne, arr. et à 57 kil. de Montauban, sur l'Aveyron ; 1.300 h.

**Varengeville-sur-Mer,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 9 kil. de Dieppe ; 940 h. Bains de mer. Restes du manoir d'Ango.

**varenne** [*rè-ne*] n. f. Ancienne forme du mot *garenne.*

**Varennes-en-Argonne,** ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 30 kil. de Verdun, sur l'Aire ; 1.097 h. C'est dans ce bourg que Louis XVI fut arrêté le 22 juin 1791, au moment où il fuyait à l'étranger. Varennes, qui commande la vallée de l'Aire, a été occupé par les Allemands dès le début de septembre 1914 et converti par eux en forteresse. Il n'a été reconquis que le 26 septembre 1918 par la 1re armée américaine, celle de Pershing, au début de la « bataille de Champagne et d'Argonne ». Il était alors presque complètement détruit. — Le cant. a 12 comm. et 4.983 h. (en 1914).

**Varennes-les-Nevers,** comm. de la Nièvre, arr. et à 7 kil. de Nevers ; 1.760 h. Vignobles.

**Varennes-Saint-Sauveur,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 18 kil. de Louhans ; 1.950 h. Volailles.

**Varennes-sur-Allier,** ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 18 kil. de Lapalisse, sur le Valançon ; 3.350 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 14 comm. et 14.650 h.

**Varennes-sur-Amance,** ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 30 kil. de Langres, à 7 kil. de l'Amance (malgré son nom) ; 810 h. — Le cant. a 14 comm. et 6.105 h.

**Varennes-sur-Loire,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 12 kil. de Saumur ; 1.530 h.

**Varèse,** v. d'Italie (prov. de Côme), sur le *lac de Varèse ;* 22.000 h. (*Varésans*). Basilique du xvie siècle, lieu de pèlerinage. Céréales, sériciculture.

**Varetz,** comm. de la Corrèze, arr. et à 10 kil. de Brive ; 1.540 h. Ch. de f. Orl.

**vareuse** [*reu-ze*] n. Blouse, en grosse toile, que revêtent les marins pendant le service ordinaire du bord. *Vareuse de laine* ou *chemise de laine*, blouse de laine taillée comme la vareuse de toile, que les marins mettent le dimanche, ou pour descendre à terre. Vêtement qui constitue la petite tenue de manœuvre ou de campagne des officiers et assimilés, ainsi que des adjudants de différentes armes. Vêtement des chasseurs alpins, des soldats de l'infanterie coloniale, etc.

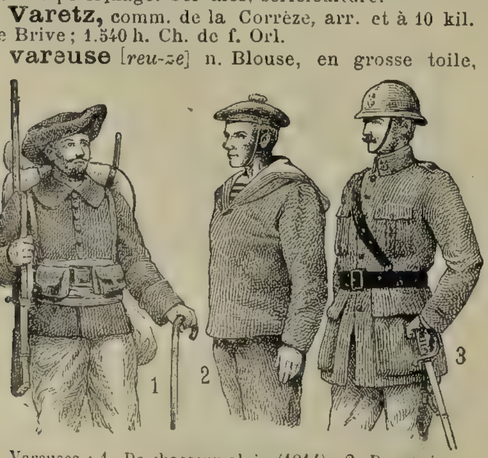

Vareuses : 1. De chasseur alpin (1914) ; 2. De marin ; 3. D'officier (en 1915).

**varfvade** n. f. *Milit.* Nom donné, dans l'ancienne armée suédoise, aux troupes recrutées par enrôlement volontaire et à prix d'argent parmi les hommes âgés de 17 à 30 ans.

**Vargas** (Louis **de**), peintre espagnol, né et m. à Séville (1502-1568) ; auteur de la *Génération de Jésus-Christ*, à la cathédrale de Séville.

**vargue** [*var-ghe*] n. f. Etage d'un moulin à dévider la soie.

**vari** n. m. Nom du maki de Madagascar, à pelage noir et blanc.

**varia** n. m. pl. (mot lat. signif. *choses diverses*). Collection, recueil d'œuvres variées.

**variabilité** n. f. Disposition à varier : *variabilité du temps. Gramm.* Propriété qu'ont la plupart des mots de varier dans leur terminaison. ANT. **Invariabilité.**

**variable** adj. (lat. *variabilis*). Sujet à varier. *Gramm.* Se dit des mots dont la terminaison varie. N. m. Degré du baromètre, qui indique un temps incertain. N. f. *Math.* Grandeur capable de passer par tous les états, compris ou non entre de certaines limites. ANT. **Invariable.**

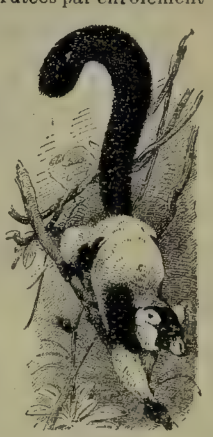
Vari.

**variablement** [*man*] adv. D'une manière variable. (Peu us.) ANT. **Invariablement.**

**variant** [*ri-an*], **e** adj. Qui change souvent.

**variante** n. f. (de *varier*). Texte d'un auteur, qui diffère de la leçon communément admise : *étudier les variantes de l'*Iliade. N. f. pl. Produits végétaux conservés ensemble en flacon dans du vinaigre, pour servir de condiment.

**variation** [*si-on*] n. f. (lat. *variatio*). Changement dans un ordre de faits : *les variations du temps. Astron.* Inégalité du mouvement de la lune. *Biol.* Apparition, chez un individu ou un groupe d'individus, d'un caractère nouveau n'ayant appartenu, tel quel, à aucun des ancêtres. *Mar.* et *phys.* Angle que fait l'aiguille aimantée sur la ligne des pôles. Pl. *Musiq.* Ornements sur un air, de manière à conserver les éléments du thème principal.

**Variations des Eglises protestantes** (*Histoire des*), par Bossuet (1668). Le grand évêque y attaque les protestants en faisant le récit des variations de leur doctrine, qu'il oppose à l'unité nécessaire et à l'identité dans le cours des temps de la foi catholique. Polémique vigoureuse, information sûre et étendue, art de faire revivre avec une vérité et une vie intense les principaux réformateurs, tels sont les mérites de cette œuvre célèbre.

**varice** n. f. (lat. *varix*). *Pathol.* Dilatation permanente d'une veine. *Zool.* Saillie longue, courant comme une veine sur la surface d'une coquille. *Varice aliforme*, varice saillante, élevée en crête.

— ENCYCL. *Pathol.* Les varices apparaissent lorsqu'un obstacle, une compression, etc., s'opposent au retour du sang veineux vers le cœur. Elles peuvent s'observer dans toutes les veines de l'économie, mais les plus fréquentes sont celles des membres inférieurs et de l'anus (hémorroïdes). Les varices des jambes se rencontrent surtout chez les personnes qui sont tenues à rester debout sans se mouvoir. On les voit sous la peau, sous forme de grands cordons flexueux bleuâtres. Les varices déterminent des douleurs vives ou une sensation d'engourdissement dans le membre atteint ; elles provoquent des œdèmes, des phlébites, des thromboses, etc. Aux jambes, elles donnent naissance à des ulcères, qui peuvent déterminer des hémorragies graves. Le traitement palliatif consiste dans le port de bas élastiques ou de bandage en crêpe. Les eaux de Bagnoles (Orne) donnent de bons résultats.

— *Art vétér.* Les varices existent rarement chez les animaux domestiques.

**varicelle** [*sè-le*] n. f. (de *variole*). Maladie infectieuse, contagieuse, qu'on observe spécialement chez les enfants, et qui est caractérisée essentiellement par une éruption vésiculeuse espacée, qui disparaît en quelques jours. Syn. de PETITE VÉROLE VOLANTE.

— ENCYCL. L'incubation de la varicelle paraît assez longue : de huit à quinze jours. Le pronostic de la maladie est toujours bénin, car les complications sont plus rares et le traitement des plus simples. L'enfant sera gardé à la chambre, et son régime alimentaire sera resteint. On ne le laissera fréquenter d'autres enfants que lorsque les croûtelles seront tombées. Eviter les grattages.

**varicocèle** n. m. (du lat. *varix, icis*, varice, et du gr. *kêlê*, tumeur). Tumeur formée par la dilatation variqueuse des veines du cordon spermatique.

— ENCYCL. Le varicocèle survient surtout chez les sujets qui ont le scrotum lâche et pendant et qui sont disposeés aux varices. Il se présente sous la forme d'une tumeur molle, donnant à la palpation la sensation d'un paquet de vers. On portera un suspensoir et, si cet appareil ne suffit pas, on fera l'extirpation.

**varicomphale** [*kon-fa-le*] n. m. (du lat. *varix, icis*, varice, et du gr. *omphalos*, nombril). *Méd.* Dilatation variqueuse des vaisseaux du nombril.

**varié, e** adj. (lat. *variatus*). Divers ou contenant des parties diverses : *couleurs variées ; dessin varié. Mouvement varié*, mouvement dont la vitesse s'augmente ou diminue progressivement. *Air varié*, air contenant des variations.

**varier** [*ri-é*] v. a. (lat. *variare.* — Se conj. comme *prier.*) Diversifier, apporter de la variété dans : *il faut varier ses aliments. Musiq. Varier un air*, broder sur cet air sans changer le motif. V. n. Changer, ne pas rester identique à soi-même : *le vent a varié.* Etre différent d'un autre : *le mariage varie à l'infini suivant le mari.* Etre d'avis différent : *les auteurs varient sur le lieu de la naissance d'Homère.*

**variété** n. f. (lat. *varietas*). Etat d'un objet composé de parties variées : *la variété d'un paysage.* Diversité, caractère de choses qui ne se ressemblent pas : *variété des opinions. Hist. nat.* Subdivisions de l'espèce, que l'on établit parfois sur de minimes différences dans les caractères spécifiques. Pl. Mélanges : *variétés littéraires.*

**Variétés** (THÉÂTRE DES), théâtre situé, à Paris, boulevard Montmartre. Fondé en 1790 par la Montansier, dans la salle occupée aujourd'hui par celui du Palais-Royal, il fut transporté en 1807 dans la salle actuelle ; on y a successivement joué le vaudeville, l'opérette et la comédie de genre.

**varietur** (NE). V. NE VARIETUR.

**Varignon** (Pierre), géomètre français, né à Caen, m. à Paris (1654-1722), un des créateurs de l'analyse infinitésimale.

**Varigny** (Charles CROSNIER **de**), publiciste français, né à Versailles, m. à Montmorency (1829-1899). Longtemps représentant de la France aux îles Hawaï, il se consacra ensuite à des publications scientifiques et géographiques. — Son fils HENRY, né aux îles Hawaï en 1855, s'est fait connaître comme un remarquable vulgarisateur scientifique.

**variifolié, e** adj. (du lat. *varius*, varié, et *folium*, feuille). *Bot.* Qui a des feuilles de forme variée. (On dit aussi DIVERSIFOLIÉ et HÉTÉROPHYLLE.)

**Varilhes,** ch.-l. de c. (Ariège), arr. et à 9 kil. de Pamiers, sur l'Ariège ; 1.600 h. Ch. de f. M. — Le cant. a 17 comm. et 6.420 h.

**Varillas** [*ll* mll., *ass*] (Antoine), historien français, né à Guéret, m. à Paris (1626-1696) ; auteur d'une *Histoire des hérésies*, qui va de 1374 à 1589.

**Varin** (Quentin), peintre français, né à Beauvais vers 1580, m. à Paris en 1627 ; auteur de *Charles Borromée distribuant les aumônes, la Présentation au Temple.* Chargé par Marie de Médicis de décorer la grande galerie du Luxembourg, il fut compromis dans une affaire de libelle, s'enfuit et fut remplacé par Rubens.

**Varin** ou **Warin** (Jean), graveur en médailles, né à Liége en 1604, m. à Paris en 1672. Il grava les médailles de *Louis XIII*, d'*Anne d'Autriche*, de *Richelieu*, etc.

**varinga** n. m. Nom vulgaire du figuier des Indes et de quelques espèces voisines.

**varino** n. m. Embarcation légère, en usage pour le déchargement des navires sur le Tage.

**variolaire** [*lè-re*] adj. Qui offre des taches rappelant les pustules de la variole.

**variole** n. f. (lat. *variola ;* de *varius*, tacheté). Maladie infectieuse, éruptive, contagieuse et épidémique, caractérisée par une éruption boutonneuse arrivant à suppuration : *les grandes épidémies de variole ont presque disparu devant la vaccine de Jenner.*

— ENCYCL. La variole paraît avoir été importée d'Asie par les Sarrasins, vers le vie siècle ; elle mit plusieurs siècles à envahir l'Europe. Au commencement du xviiie siècle, elle causait encore un décès sur dix. Ce chiffre ne s'abaisse qu'avec la vaccination de Jenner. V. VACCINATION.

La variole est une maladie contagieuse et doit être par suite causée par un microparasite, mais celui-ci n'est pas encore déterminé.

La variole est une maladie à trois périodes, l'incubation durant de dix à quinze jours. A la période d'invasion, il y a frisson, fièvre très forte et à augmentation rapide, lumbago, rachialgie, céphalée, vomissements ; cette période dure quatre à cinq jours. La période d'éruption lui succède durant six jours : elle est caractérisée par l'apparition, sur le visage d'abord, puis sur tout le corps, de petites taches rouges, qui deviennent des boutons, puis des pustules, dont le liquide se transforme peu à peu en pus. La fièvre tombe souvent au début de cette période. Enfin, à la dernière période (quinze, vingt jours et davantage), le pus sèche et tombe, laissant à la place des pustules des cicatrices caractéristiques.

On distingue plusieurs variétés de varioles. La forme atténuée est dite *varioloïde ;* la forme la plus grave est la *variole noire* ou *hémorragique.* La variole peut être, suivant l'éruption, *confluente, cohérente* ou *discrète.* Le pronostic en est toujours grave ; le moyen prophylactique le plus efficace est la vaccination et la revaccination.

Comme thérapeutique, il faut établir le régime des grandes pyrexies, pratiquer avec soin l'antisepsie de la peau et des muqueuses, recouvrir les pustules de badigeonnages rouges iodoformés, donner de grands bains. Surveiller les complications. C'est une maladie à déclaration obligatoire.

— *Art vétér.* Les animaux domestiques ont chacun une variole qui leur est propre : chez la vache, c'est le *cow-pox* ou *vaccine ;* chez le cheval, le *horse-pox ;* chez le mouton, la *clavelée ;* le pigeon et le dindon en ont aussi une, qui atteint parfois les poules.

Le traitement de ces maladies consiste à isoler les animaux malades, à sacrifier au besoin les plus gravement atteints, à désinfecter les locaux où ils vivent et, lorsqu'on redoute une épizootie, à vacciner et revacciner les animaux.

**variole** n. f. Genre de poissons acanthoptères, rouges, tachés de brun, de l'océan Indien.

**variolé, e** n. et adj. Marqué de la variole.

**variolette** n. f. Syn. vulgaire de VARICELLE.

**varioleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Qui concerne la variole. N. Atteint de la variole.

**varioliforme** adj. (de *variole*, et de *forme*). Qui a l'aspect de la variole. *Bot.* Qui est semé de grains semblables aux pustules de la variole. *Pathol. Acné varioliforme*, affection cutanée, caractérisée par de petites pustules ressemblant à celles de la variole. (Le traitement consiste en applications de teinture d'iode et en cautérisations.)

**variolique** adj. Qui a rapport à la variole : *pustules varioliques.*

**variolisation** [*za-si-on*] n. f. Méthode employée avant la vaccination jennérienne et qui consistait à inoculer une variole bénigne dans le but de protéger contre une variole grave.

— ENCYCL. La variolisation est très anciennement connue : les Chinois la pratiquaient ; mais elle peut donner lieu à une variole mortelle. On doit donc la proscrire.

**varioloïde** [*lo-i-de*] n. f. (de *variole*, et du gr. *eidos*, aspect). Forme atténuée de la variole, que l'on observe chez les personnes vaccinées depuis un certain temps et chez lesquelles, par suite, l'immunité acquise par la vaccination est en voie de disparition.

**variolo-vaccin** n. m. Virus variolique inoculé à un animal, à un veau de préférence, puis réinoculé à l'homme, dans le but de l'immuniser, par atténuation de passage, contre la variole.

**variolo-vaccination** n. f. Méthode d'immunisation contre la variole, qui consiste à inoculer à l'homme le variolo-vaccin, mais qui ne vaut pas la vaccination.

**variomètre** n. m. (du lat. *varius*, varié, et du gr. *metron*, mesure). Appareil employé en T.S.F. pour accorder les antennes.

**variorum,** mot lat. signif. *de divers*. Abréviation de la formule *cum notis variorum scriptorum* (avec des notes de divers auteurs), qui est la marque d'anciennes éditions classiques estimées : *l'édition variorum de Virgile*.

**variosperme** [*spèr-me*] adj. (du lat. *varius*, varié, et du gr. *sperma*, graine). *Bot.* Dont les graines sont inégales en grosseur.

**Variot** (Gaston), médecin français, né à Demigny (Saône-et-Loire) en 1855, connu pour ses travaux de puériculture.

**variqueux, euse** [*keû, eu-ze*] adj. (lat. *varicosus*). Qui a rapport, qui est dû aux varices : *ulcère variqueux*.

**varium et mutabile semper,** mots lat. signif. : *chose toujours variable et changeante*. Mots de Virgile (*Enéide*, IV, 569). C'est ainsi que Mercure désigne la femme, pour décider Enée à quitter Carthage, où le retient l'amour de Didon. François Ier les a redits à sa manière :

Souvent femme varie,
Bien fol est qui s'y fie.

**Varius** (Lucius), poète latin du Ier siècle av. notre ère, ami d'Horace et de Virgile. Il sauva l'*Enéide*, que Virgile, en mourant, voulait détruire.

**varlet** [*lè*] n. m. (autre forme de *valet*). *Féod.* Jeune noble placé en service auprès d'un seigneur pour faire une sorte d'apprentissage de chevalerie. Nom donné aux apprentis dans certaines corporations.

**varleton** n. m. Jeune varlet.

**varlopage** n. m. Action de varloper, travail de la varlope.

**varlope** n. f. (du holl. *voorloper*, qui court devant). Grand rabot employé par le menuisier pour finir, dresser, aplanir.

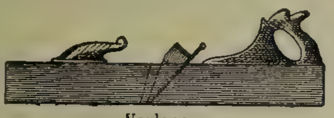
Varlope.

**varloper** [*pé*] v. a. Travailler à la varlope : *varloper une planche*.

**varlopeuse** [*peu-ze*] n. f. Machine-outil dont on se sert pour varloper de grands ouvrages de menuiserie, et qui est constituée par une sorte de plateau vertical tournant, muni de fers tranchants.

**varlot** [*lo*] n. m. *Arg.* Mauvais client.

**varme** n. m. Côté du creuset où se trouve la tuyère, dans les fourneaux qui n'ont qu'une tuyère. Plaque de fonte ou de pierre, qui forme ou recouvre ce côté.

**Varna,** v. de Bulgarie ; port actif sur la mer Noire ; 41.000 h. Grand commerce de céréales. Etoffes, etc. Défaite de Ladislas, roi de Hongrie, en 1410. La flotte russe de la mer Noire a bombardé ce port pendant la Grande Guerre.

**Varner** (François-Antoine), vaudevilliste français, né et m. à Paris (1789-1864) ; auteur du *Solliciteur* et, avec Scribe, du *Mariage de raison*.

**Varney** [*nè*] (Pierre-Joseph-Alphonse), compositeur français, né et m. à Paris (1811-1879), auteur du chant des Girondins : *Mourir pour la patrie*, écrit pour un drame d'Alexandre Dumas : *le Chevalier de Maison-Rouge*.

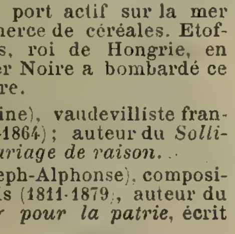
Louis Varney.

**Varney** (Louis), compositeur français, fils du précédent, né à La Nouvelle-Orléans, m. à Paris (1844-1908) ; auteur d'agréables opérettes d'une musique alerte, vive et correcte : *les Mousquetaires au couvent ; le Papa de Francine, la Falote*, etc.

**Varnhagen d'Ense** (Charles-Auguste), diplomate et littérateur allemand, né à Dusseldorf, m. à Berlin (1785-1858). Il a écrit des Mémoires et des récits biographiques. Son *Journal* est précieux. Sa femme, RACHEL **Levin** (1771-1833), réunit autour d'elle l'élite des savants et des lettrés.

**Varole** ou **Varoli** (Constantin), médecin et anatomiste italien, né à Bologne, m. à Padoue (1534-1575) ; auteur de belles recherches sur le cerveau.

**Varole** (*pont de*), grosse éminence joignant les pédoncules moyens du cervelet, et qui est située devant le cervelet et la moelle, et derrière les pédoncules du cerveau.

**varoque** [*ro-ke*] n. f. Bâton avec lequel on tord, pour la tendre, une corde passant au-dessus du chargement d'une charrette.

**varoquier** [*ki-é*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire du *controlépis*.

**Varotari** (WEYROTTER, italianisé en), famille d'artistes originaires de Strasbourg, mais établis en Italie, dont les plus connus sont : DARIO, dit *l'Ancien*, né à Vérone vers 1539, m. en 1596, peintre, sculpteur et architecte, et son fils ALESSANDRO, dit *il Padovanino*, né à Padoue, m. à Venise (1590-1650). Il a peint avec talent les personnages nus et les paysages.

**Varouna,** une des plus grandes divinités de l'Inde védique, parfois identifiée avec l'*Ouranos* des Grecs. D'abord dieu du Ciel, puis du Ciel nocturne ; plus tard, dieu de l'Océan.

**varpié** n. m. Plaque de fonte, dont on recouvre l'oreille d'une charrue.

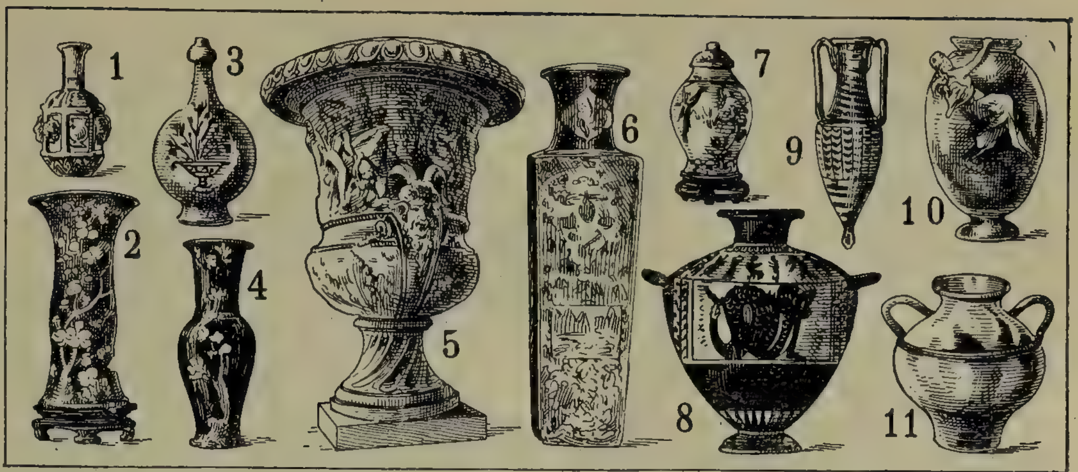

Vases : 1. En verre de Jérusalem ; 2. Cornet émail bleu (Chine) ; 3. En faïence (Perse) ; 4. En biscuit émaillé (Chine) ; 5. En marbre blanc (Versailles) ; 6. De la famille verte (Chine) ; 7. A thé, de la famille rose (Chine) ; 8. En terre rouge (Grèce) ; 9. En verre (Phénicie) ; 10. Porte-bouquet en faïence (France) ; 11. En cuivre (Flandre).

**varre** [*va-re*] n. f. Harpon dentelé, dont on se sert pour prendre les tortues.

**varrer** [*va-ré*] v. a. Harponner avec la varre. V. n. Pêcher à la varre.

**varretée** [*va-re-té*] n. f. Ganse qui joint deux filets.

**varreur** [*va-reur*] n. m. Matelot qui pêche la tortue avec la varre.

**varron** [*va-ron*] ou **varon** n. m. Nom donné en certaines régions à la larve de l'hypoderme du bœuf.

**Varron** (Terentius Varro), consul romain du IIIe siècle, collègue de Paul-Emile. Il perdit la bataille de Cannes contre Annibal, en 216 av. J.-C. Mais quand il rentra à Rome à la tête de ses légions décimées, le sénat se porta à sa rencontre et le félicita de n'avoir pas désespéré de la république.

**Varron** (Marcus Terentius Varro), polygraphe latin, né à Réate (116-27 av. J.-C.), dont il reste un *De re rustica* et cinq livres du *De lingua latina*. Il fut un des savants les plus extraordinaires de son temps par l'étendue encyclopédique de ses connaissances.

**Varron** (Publius Terentius VARRO ATACINUS), ~~poète latin~~, né à Narbonne (vers 82 av. J.-C.-37) ; il réussit dans la satire, la poésie épique et la poésie didactique.

**varronné** [*va-ro-né*], **e** adj. Se dit d'un animal, d'une peau d'animal attaqués par les varrons.

**varronien, enne** [*va-ro-ni-in, è-ne*] adj. *Philol.* Qui appartient au poète Varron.

**Vars,** comm. de la Charente, arr. et à 15 kil. d'Angoulême ; 1.560 h. Ch. de f. Orl.

**varsoviana** ou **varsovienne** [*vi-è-ne*] n. f. Sorte de danse à caractère polonais, imaginée en France vers 1854, écrite à trois temps, et qui tient à la fois de la mazurka et de la polka.

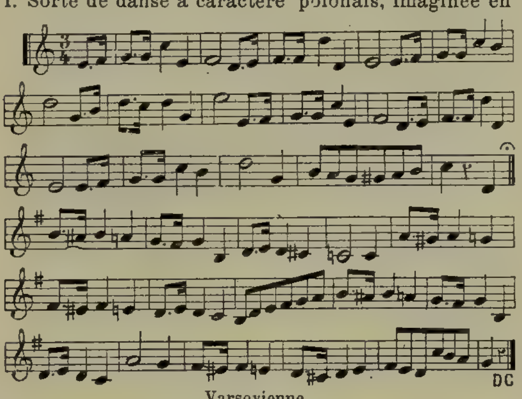

Varsovienne.

**Varsovie** (polon. **Warszawa**), capit. de la Pologne, sur la Vistule ; 980.000 h. (*Varsoviens*). Commerce et industrie très actifs : étoffes, métallurgie, machines. Varsovie fut occupée pour la première fois par les Russes en 1764. Prise par les Français en 1806, elle fut jusqu'en 1815 la capitale du grand-duché de Varsovie. Retombée sous la domination russe, elle essaya plusieurs fois de secouer le joug, entre autres en 1831 et en 1863.

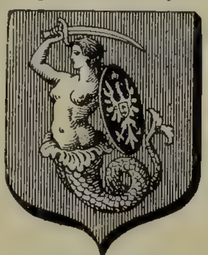
Armes de Varsovie.

Pendant le début de la Grande Guerre et les années immédiatement postérieures à 1918, Varsovie a joué un grand rôle. Menacée dès la fin de 1914 par les Austro-Allemands de Hindenburg, elle fut alors sauvée par une intervention russe (bataille de la Vistule, 13-28 octobre), et les offensives suivantes dirigées contre elle par Mackensen (novembre-décembre) et par Hindenburg (en décembre 1914, février 1915, puis en février-mars) échouèrent également. C'est seulement la cinquième offensive allemande qui, le 5 août 1915, rendit Hindenburg maître de Varsovie, évacuée par les Russes du grand-duc Nicolas. Dès lors, les Allemands gardèrent cette capitale de la Pologne jusqu'à la fin de la guerre. Varsovie, devenue peu après la capitale de la nouvelle république Polonaise et le siège de son gouvernement, a été en 1920 l'objectif des armées bolcheviques dans leur campagne contre la Pologne ; ils la menacèrent sérieusement et parvinrent même jusqu'à ses faubourgs, mais ils furent écartés par les victoires polonaises d'août-septembre.

Le nom de *Varsovie* est entré dans une phrase devenue proverbiale, échappée au général Sébastiani, ministre des affaires étrangères, alors que de vives interpellations l'obligeaient à éclairer la Chambre sur l'état des affaires entre la Russie et la Pologne (1831). A la même heure, l'armée russe occupait Varsovie, et l'insurrection était noyée dans des flots de sang. « L'ordre règne à Varsovie », dit le ministre. L'ordre régnait, en effet, dans cette malheureuse capitale, mais c'étaient l'ordre et le silence qui règnent parmi les tombeaux.

**Varssenaere,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges) ; 1.220 h.

**vartigué** [*ghé*] interj. (pour *vertu Dieu*). Jurement familier. (Vx.)

**varus** [*russ*], fém. **vara** adj. (mot lat.). Cagneux, qui est tourné en dedans : *pied bot varus coxa vara*.

**Varus** [*russ*] (Publius Quinctilius), général de l'empereur Auguste, attiré par Arminius, chef des Germains, dans une embuscade, où il périt avec trois légions, l'an 9 de notre ère. Les Romains n'avaient pas éprouvé un pareil revers depuis la défaite de Crassus par les Parthes. La nouvelle de ce désastre affligea si profondément Auguste, qu'on l'entendait s'écrier pendant de longues insomnies : « Varus, Varus, rends-moi mes légions ! » (V. VARE.)

**vary-revary** interj. *Véner.* Cri par lequel on avertit les chiens que la bête a fait un retour.

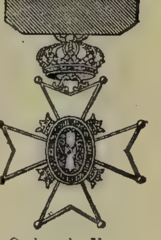
Ordre de Vasa.

**Varzy** (autref. **Verdy**), ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 16 kil. de Clamecy ; 2.320 h. (*Verdigeois*). Ch. de f. P.-L.-M. Forges, faïencerie. — Le cant. a 12 comm. et 10.260 h.

**Vasa** ou **Wasa,** nom d'une dynastie suédoise originaire de l'Upland, dont le fondateur fut Gustave Eriksson (1523) et qui s'éteignit en 1654, à l'abdication de Christine.

**Vasa** ou **Wasa** (*ordre de*), ordre suédois, institué par Gustave III en 1776 et destiné à récompenser les artistes, les agriculteurs, les commerçants et les manufacturiers. L'ordre comprend six classes ; le bijou est une croix grecque, qui se porte à un ruban vert.

**vas aberrans** [*va-za-bé-ranss*] n. m. (mots lat.). *Anat.* Diverticule de l'épididyme, dont l'existence n'est pas constante. Canal biliaire, non entouré de substance hépatique.

**vasais** [*zè*] n. m. ou **vasière** [*zi*] n. f. Réservoir disposé à la tête d'un marais salant pour recevoir les eaux des hautes marées.

**vasard** [*zar*], **e** adj. Vaseux : *côte vasarde*. N. m. Fond de vase molle.

**Vasari** (Giorgio), peintre, architecte et érudit italien, né à Arezzo, m. à Florence (1512-1574). Ses nombreuses peintures sont médiocres, mais il est célèbre comme l'auteur du précieux recueil des *Vies des meilleurs peintres, sculpteurs et architectes*.

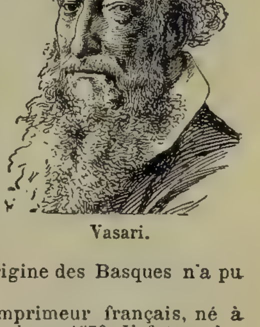
Vasari.

**vasa-vasorum** [*zo-rom'*] n. m. pl. Nom donné aux vaisseaux qui servent à l'irrigation sanguine des éléments anatomiques propres des parois des gros troncs sanguins.

**Vascons** [*vas-kon*], peuple de l'anc. Tarraconaise (Espagne), qui s'établit au VIIe siècle au N. des Pyrénées. Ce nom est le même que celui de Gascons ou de Basques. (L'origine des Basques n'a pu encore être établie.)

**Vascosan** (Michel), imprimeur français, né à Amiens vers 1500, m. à Paris en 1576. Il fut un des premiers à renoncer à l'emploi des caractères gothiques.

**vasculaire** [*vas-ku-lè-re*] ou **vasculeux, euse** [*vas-ku-leû, eu-ze*] adj. (du lat. *vasculum*, vaisseau). Qui appartient aux vaisseaux : *membrane vasculaire*. Formé de vaisseaux : *tissu vasculaire*. *Bot. Plantes vasculaires*, plantes dont le tissu possède des vaisseaux.

**vascularisation** [*vas-ku, si-on*] n. f. Disposition des vaisseaux sanguins d'un organe.

**vascularisé** [*vas-ku, zé*], **e** adj. Qui contient des vaisseaux.

**vascularité** [*vas-ku*] n. f. Inflammation des vaisseaux sanguins d'un organe.

**vasculeux, euse** adj. Syn. de VASCULAIRE.

**vasculo-nerveux, euse** adj. Qui est formé de vaisseaux et de nerfs.

**vasculose** [*vas-ku-lô-ze*] n. f. (du lat. *vasculum*, vaisseau). *Chim.* Substance incrustante des parois cellulaires végétales qui constitue en grande partie le squelette des plantes.

**vase** [*va-ze*] n. m. (lat. *vas*). Récipient de matière, de forme, d'usages variables : *un vase de porcelaine*. *Vases sacrés*, vases réservés au culte.

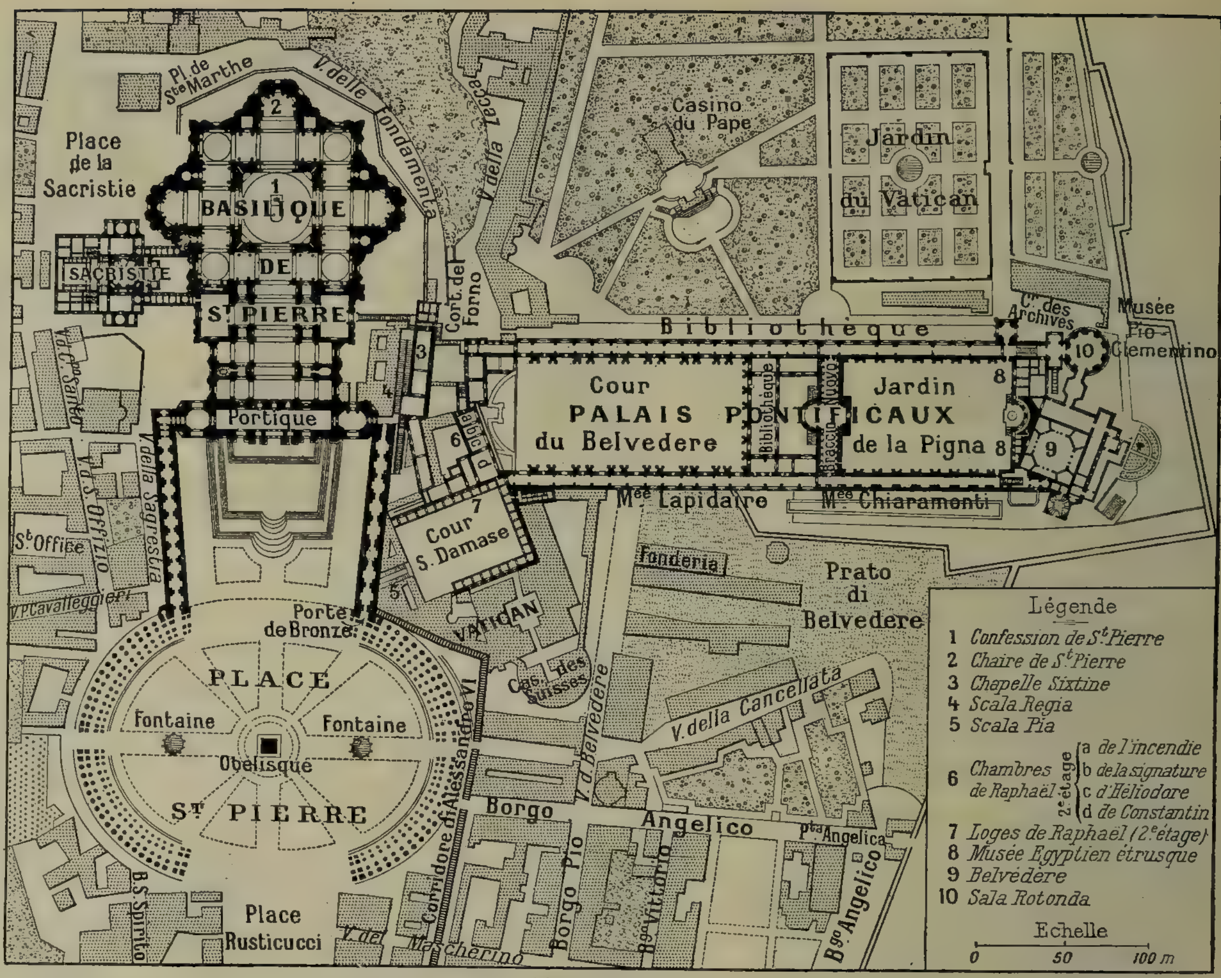

Plan du Vatican.

*Vase d'élection*, personne que Dieu a choisie, personne d'une grande sainteté. *Vase de miséricorde*, personne en qui Dieu a montré sa miséricorde. *Vases communicants*, vase qu'un tube fait communiquer entre eux et dans lesquels l'eau s'élève au même niveau. *Vase de nuit*, vase dont on se sert pour satisfaire les besoins naturels pendant la nuit. *Vase de chapiteau*, partie inférieure du chapiteau corinthien, sur laquelle se développent les feuilles d'acanthe. *Hortic.* Corolle affectant la forme d'un vase : *le vase d'une tulipe. Arbor.* Forme donnée par la taille à certains arbres fruitiers. (V. TAILLE.)

— ENCYCL. *Bx-a. Vases peints.* D'abord improprement appelés *vases étrusques*, les vases peints antiques ont été restitués à leur véritable origine, qui est grecque. Le vase était fait sur le tour à potier, d'une argile très fine. Après une première cuisson, le céramiste traçait son sujet. Dans les vases du plus vieux style, les figures se détachent en silhouettes noires sur le fond rouge de la terre. Dans le syle plus récent, les vases sont recouverts d'une couleur noire, en ménageant la place et la forme des figures, qui se trouvaient alors de couleur rouge.

Les sujets représentés sur les vases grecs sont mythologiques, héroïques ou historiques.

Les types les plus fréquents de vases sont : l'*amphore*, vase à large panse, monté sur pied et orné de deux anses qui s'attachent au col ; le *cratère*, de forme évasée et à large orifice ; l'*hydrie*, caractérisée par le goulot qui surmonte la panse et par ses trois anses ; la coupe ou *kylix*, largement épanouie sur un pied léger ; le *canthare*, large coupe munie de deux anses élevées ; le *lécythe*, vase à parfums à la panse effilée et au col allongé ; le *rython*, qui a la forme d'une corne.

— *Physiq. Vases communicants.* La théorie des vases communicants, due à Galilée, a pour but de rechercher les conditions d'équilibre des liquides contenus dans des vases communiquant entre eux. On établit les deux principes suivants :

1° Quand deux ou plusieurs vases communicants contiennent un même liquide en équilibre, les surfaces libres du liquide sont dans un même plan horizontal ;

2° Quand deux liquides sont superposés dans un système de vases communicants, leur surface de séparation est horizontale. Les hauteurs des niveaux des liquides au-dessus de la surface de séparation sont en raison inverse des densités de ces liquides.

Ces principes sont d'ailleurs indépendants de la forme des vases mis en communication.

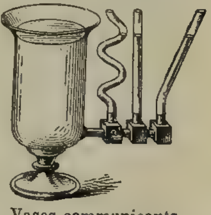

Vases communicants.

**vase** [*va-ze*] n. f. (holl. *wase*). Boue qui se dépose au fond des eaux : *beaucoup de poissons peuvent vivre dans la vase humide.*

— ENCYCL. *Agric.* Les vases, mélange de terre et de matières organiques en décomposition, peuvent être utilisées à la fabrication des composts. Celles qui proviennent du curage des mares et fossés, des fleuves et lacs, sont azotées ; les vases marines sont calcaires.

**vasé** [*zé*], **e** adj. Couvert de vase, de terre.

**vaseau** [*zô*] n. m. Sorte de sébile en bois, qui reçoit les têtes d'épingles à mesure qu'on les coupe.

**vasectomie** [*zèk-to-mî*] n. f. (du lat. *vas*, canal, et du gr. *ektomê*, ablation). Ablation chirurgicale du canal déférent.

**vaseline** [*ze*] n. f. (de l'allem. *wasser*, eau, et de *oléine*). Sorte de graisse minérale fusible à 31°, que l'on extrait du pétrole brut : *la vaseline est l'excipient d'un grand nombre de médicaments, mais son pouvoir pénétrant vis-à-vis du derme est inférieur à celui de l'axonge.*

**vaseux, euse** [*zeû, eu-ze*] adj. Où il y a de la vase : *fond vaseux. Fig.* et *fam.* Qui a l'âme vague, hébétée.

**vasicole** adj. (de *vase*, et du lat. *colere*, habiter). *Zool.* Qui habite la vase.

**vasiducte** [*zi*] n. m. (du lat. *vas, vasis*, vase, et *ductus*, conduit). Faisceau vasculaire, qui fait communiquer dans une graine le hile et la chalaze.

**vasier** [*zi-é*], **ère** adj. Qui a rapport à la vase, qui sert à transporter la vase : *des bateaux vasiers.*

**vasière** [*zi*] n. f. Endroit vaseux. Parc à moules.

**vasistas** [*zis-tass*] n. m. (de l'allem. *was ist das ?* qu'est-ce ?). Petite partie mobile d'une porte ou d'une fenêtre : *fermer un vasistas.* Panneau mobile, qui s'adapte à la portière d'une voiture.

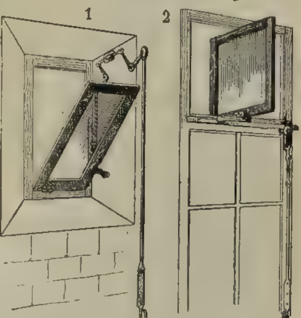

Vasistas : 1. Ordinaire ; 2. Forme imposte.

**Vasles,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 29 kil. de Parthenay ; 2.870 h. Chaux.

**vaso-constricteur** adj. et n. m. V. VASO-MOTEUR.

**vaso-dilatateur** adj. et n. m. V. VASO-MOTEUR.

**vasolymphe** n. m. Syn. de VAISSEAU LYMPHATIQUE.

**vaso-moteur, trice** [*zo*] adj. *Nerfs vasomoteurs*, nerfs qui déterminent la contraction (*vaso-constricteurs*) ou le relâchement (*vaso-dilatateurs*) des vaisseaux. N. m. Chacun de ces nerfs.

**vason** [*zon*] n. m. (de *vase*). Motte de terre préparée pour faire des tuiles.

**vaso-sensitif, ive** adj. Qui a rapport aux nerfs sensitifs des vaisseaux.

**vasotripsie** [*zo-trip-si*] n. f. (du lat. *vas*, vaisseau et du gr. *tripsis*, broiement). Ecrasement chirurgical des vaisseaux pour éviter les hémorragies. (On dit plus correctem. ANGIOTRIPSIE.)

**vasque** [*vas-ke*] n. f. (ital. *vasca*). Bassin rond, peu profond, qui reçoit et laisse déborder les eaux d'une fontaine.

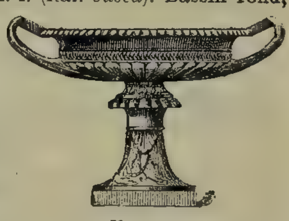

Vasque.

**Vasquez** (Gabriel), théologien espagnol, né à Belmonte, dans la Nouvelle-Castille, m. à Alcala (1551-1604). Ses commentaires sur saint Thomas sont renommés.

**vasquine** [*vas-ki-ne*] n. f. Espèce de vertugadin, en usage du XVIe au XVIIIe siècle. Jupe qui se mettait par-dessus le vertugadin lui-même.

**vassal** [*va-sal*], **e, aux** n. et adj. (bas lat. *vassalus*). Personne liée à un suzerain par l'obligation de foi et hommage : *le vassal devait obéissance à son suzerain.*

**vassalat** [*va-sa-la*] n. m. Etat de vassal. (Peu us.)

**vassalet** [*va-sa-lè*] ou **vasselet** [*va-se-lè*] n. m. Petit vassal.

**vassalité** [*va-sa*] n. f. Condition de vassal. *Fig.* Etat de servilité, de sujétion.

**vassalitique** [*va-sa*] adj. Qui a rapport à la vassalité. (Peu us.)

**vasselage** [*va-se*] n. m. (de *vassal*). Etat, devoirs de vassal. Courage, bravoure. (Vx.) *Droits de vasselage*, droits du seigneur sur le vassal, *Fig.* Etat de sujétion servile.

**vasseur** [*va-seur*] n. m. *Féod.* Vassal, dans la coutume de Blois.

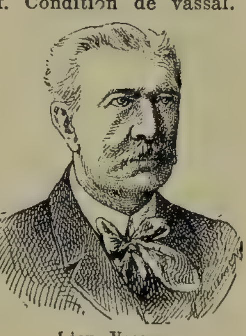

Léon Vasseur.

**Vasseur** (Félix-Augustin-Joseph-*Léon*), compositeur français, né à Bapaume, m. à Asnières (1844-1917), auteur d'opérettes distinguées (*la Timbale d'argent, la Cruche cassée, le Voyage de Suzette, le Billet de logement*, etc.).

**vassive** [*va-si-ve*] n. f. Ensemble des agneaux d'une bergerie. Brebis antenaise. (On écrit aussi VACIVE.)

**vassiveau** [*va-si-vô*] n. m. Agneau de moins de deux ans.

**vassivier** [*va-si-vi-é*] n. m. Dans le Berry, berger qui conduit la vassive.

**vassole** [*va-so-le*] n. f. *Mar.* Feuillure de l'encastrement des écoutilles.

**Vassy,** ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 47 kil. de Vire ; 2.140 h. (*Vasséens*). — Le cant. a 14 comm. et 8.500 h.

**Vassy-sur-Blaise.** V. WASSY.

**vastadour** [*vas-ta*] n. m. (probablem. de l'espagn. *devastador*, ravageur). Au XVIe siècle, militaire qui faisait le travail des modernes soldats du génie.

**vaste** [*vas-te*] adj. (lat. *vastus*). Qui est d'une grande étendue : *la vaste mer.* Qui s'étend au loin : *le vaste silence des bois. Fig.* Qui a de grandes proportions : *vaste érudition.* N. m. Nom donné à différents muscles.

**vastement** [*vas-te-man*] adv. D'une manière vaste.

**Vasthi**, personnage d'*Esther*, de Racine. Son orgueil et ses manières hautaines la font répudier au profit d'Esther par son époux Assuérus, roi de Perse.

**vastière** [*vas-ti*] n. f. *Econ. rur.* Nom donné dans les Alpes-Maritimes à un terrain communal servant de pacage aux troupeaux.

**vastité** [*vas-ti*] n. f. (lat. *vastitas*). Grande étendue. (Vx.)

**Vasto,** v. d'Italie (prov. de Chieti), près de la mer Adriatique ; 15.000 hab.

**Vast-Ricouard,** pseudonyme collectif de deux romanciers français : **Raoul Vast,** né et m. à Paris (1850-1889) et **Georges Ricouard,** né à Bordeaux, m. à Paris (1853-1887). Ils furent parmi les premiers apôtres de l'école naturaliste ; auteurs de : *Claire Aubertin, la Vieille Garde, Pour ces dames, Madame Bécart, te Tripot*, etc.

**Vatable** (François WATEBLED, dit), humaniste français, né à Gamaches, m. à Paris en 1547 ; professeur d'hébreu au Collège de France et initiateur des études hébraïques en Europe.

**Vatan,** ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 20 kil. d'Issoudun ; 2.480 h. Moutons. — Le cant. a 14 comm. et 8.150 h.

**Vatel,** maître d'hôtel du grand Condé, dont la mort tragique a été immortalisée par Mme de Sévigné. Voyant que la marée allait manquer à un dîner que le vainqueur de Rocroi offrait à Louis XIV dans sa magnifique résidence de Chantilly, Vatel se crut déshonoré et se perça de son épée, au moment où la marée arrivait enfin (1671).

**va-te-laver** n. m. invar. *Pop.* Coup sur la face, qui fait saigner le nez.

**Vatican,** palais des papes, à Rome ; réunion de palais, de chapelles, etc., de date et de style divers. Quelques auteurs attribuent à Constantin la construction du premier palais pontifical sur la colline que les Romains appelaient *Vaticanus*. D'autres l'attribuent à saint Libère ou à saint Simmaque. Mais ce n'est qu'après le retour d'Avignon que le Vatican devint le palais favori des pontifes, qui, auparavant, habitaient le Latran. Il fut embelli par les papes Nicolas V, Sixte IV, Alexandre VI et Jules II. Chapelle Sixtine, Loges et Chambres de Raphaël. Collections formant plusieurs musées riches en chefs-d'œuvre de tous les temps (musées Pio Clementino, Chiaramonti, etc.). La bibliothèque du Vatican abonde en livres et en manuscrits précieux. V. SAINT-PIERRE. — *Par ext.* Se dit pour cour du pape, gouvernement pontifical.

— ENCYCL. La cour du pape au Vatican comprend : l'administration pontificale, la chapelle pontificale, la famille pontificale.

1° Comme évêque de Rome, le pape administre par un *cardinal-vicaire*. Comme chef de la chrétienté, il gouverne au moyen des *congrégations* et des *secrétaireries*, dont la plus importante, la *secrétairerie d'Etat*, joue le rôle de ministère des affaires étrangères.

2° La *chapelle pontificale* comprend l'ensemble des dignitaires ecclésiastiques et des fonctionnaires de la maison du pape qui entourent le souverain pontife dans les cérémonies.

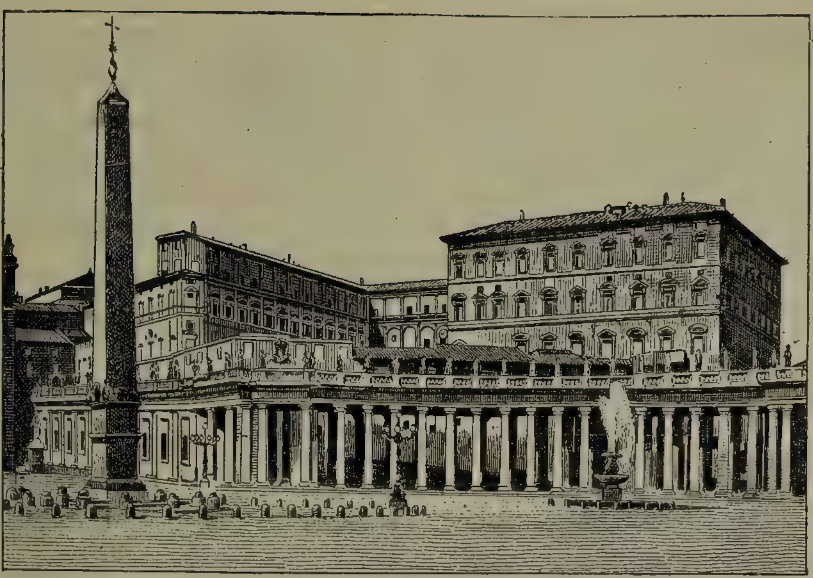

Palais du Vatican.

3° **La** *famille pontificale* groupe l'ensemble des personnes qui forment la maison civile du souverain pontife : *cardinaux et prélats palatins, prélats domestiques, camériers secrets, gardes-nobles, gardes-suisses*, etc.

**Vatican** (*concile du*), concile œcuménique tenu à Rome du 8 décembre 1869 au 20 octobre 1870 et où fut proclamé le dogme de l'infaillibilité pontificale.

**vaticane** adj. f. Qui se rapporte au Vatican : *politique vaticane ; bibliothèque vaticane* ou substantiv. avec une majuscule, *la Vaticane*.

**vaticinateur, trice** n. (lat. *vaticinator, trix ;* de *vaticinari*, prophétiser). Devin, devineresse ; prophète, prophétesse. Astrologue. (Vx.)

**vaticination** [*si-on*] n. f. (de *vaticiner*). Prédiction de l'avenir.

**vaticiner** [*né*] v. n. (lat. *vaticinari ;* de *vates*, prophète). Prophétiser, prédire l'avenir. (Se prend souvent en mauv. part.)

**Vatimesnil** [*mé-nil*] (Antoine-François-Henri LEFEBVRE **de**), magistrat et homme d'Etat français, né à Rouen, m. à Vatimesnil (1789-1860). Ministre de l'instruction publique dans le ministère Martignac.

**va-tout** [*tou*] n. m. invar. A certains jeux, la vade ou le renvi de tout l'argent qu'on a devant soi. *Fig. Jouer son va-tout*, tout hasarder.

**Vatout** [*tou*] (Jean), historien et écrivain français, né à Villefranche (Rhône), m. à Claremont (Angleterre) [1792-1848], où il avait suivi en exil le roi Louis-Philippe ; membre de l'Académie française en 1848.

**Vattel** (Emmerich **de**), publiciste suisse, né à Couvet, m. à Neuchâtel (1714-1767) ; auteur d'un remarquable *Traité du droit des gens*.

**Vattetot-sur-Mer,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 34 kil. du Havre, sur la Manche ; 480 h. Bains de mer (plage de Vaucottes).

**Vatteville** (Jean **de**), prélat et aventurier français, né à Besançon, m. à Baume-les-Messieurs dont il était abbé (1613-1702). Il se vendit à Louis XIV pour lui faciliter la conquête de la Franche-Comté. — Son frère, CHARLES, m. à Lisbonne en 1670, entra au service de l'Espagne. Ambassadeur d'Espagne à Londres, il voulut prendre le pas sur l'ambassadeur de France, le comte d'Estrades, et faillit rallumer la guerre entre les deux pays.

**vau** [*vô*] ou **vav** n. m. Sixième lettre des alphabets hébreu et phénicien, correspondant au *v* français.

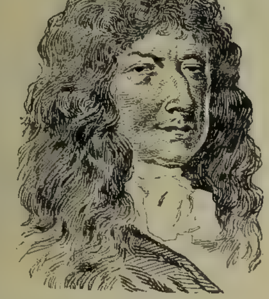

Vauban.

**Vauban** [*vô*] (Sébastien LE PRESTRE, seigneur **de**), ingénieur militaire et maréchal de France, né à Saint-Léger (Yonne), m. à Paris (1633-1707). Né pauvre et privé de toute protection, il arriva aux plus hauts grades par son travail, son habileté et sa belle conduite dans les 35 sièges qu'il dirigea. Il fortifia les frontières de notre pays, construisit 33 places fortes et en répara 300. On disait communément : « Ville assiégée par Vauban, ville prise ; ville fortifiée (ou défendue) par Vauban, ville imprenable. » Son principal mérite fut de faire adopter partout le système de la fortification bastionnée. Vers la fin de sa vie, Vauban, que Saint-Simon proclame l'homme le plus honnête de son siècle, publia, dans un vif sentiment d'humanité un *Projet de dîme royale*, où il demandait l'égalité de l'impôt, et qui le fit disgracier par Louis XIV.

**Vaubecourt** [*vô-be-kour*], ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 18 kil. de Bar-le-Duc, sur l'Aisne ; 660 h. Ch. de f. En grande partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 17 comm. et 5.346 h.

**Vaublanc** [*vô-blan*] (Vincent-Marie VIÉNOT, comte **de**), homme politique français, né à Fort-Dauphin (Saint-Domingue), m. à Paris (1756-1845), un des chefs de la réaction royaliste en 1814. On a de lui d'intéressants *Souvenirs*.

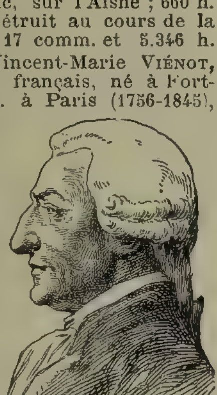

Vaucanson.

**Vaubois** [*vô-boi*] (Claude-Henri BELGRAND, comte **de**), général français, né à Clairvaux, m. à Beauvais (1748-1839). Il se distingua à Arcole et fut gouverneur de Malte.

**Vaucaire** (Maurice), littérateur français, né à Versailles, m. à Paris (1865-1918), auteur de poésies, romans, comédies, livrets d'opéras, chansons.

**Vaucanson** [*vô*] (Jacques **de**), mécanicien français, né à Grenoble, m. à Paris (1709-1782). Ses automates, *le Joueur de flûte* et surtout *le Canard*, sont célèbres. Il avait formé une remarquable collection de machines et d'automates, dont quelques pièces figurent aujourd'hui au Conservatoire des arts et métiers.

**Vauche** (BOIS DE LA), bois du dép. de la Meuse, sur les Hauts-de-Meuse, à l'O. de Bezonvaux, couvrant au N. le fort de Douaumont. Il fut conquis par les Allemands au début de leur attaque contre Verdun (*bataille défensive contre Verdun* de l'état-major français) le 25 février 1916, et reconquis par les soldats de l'armée Mangin le 15 décembre de la même année, à la fin de la seconde des offensives dont l'ensemble constitue la « première bataille offensive de Verdun ».

**Vaucher** (Pierre), historien suisse, né et m. à Genève (1838-1898) ; s'est attaché à démontrer le caractère légendaire de Guillaume Tell.

**vauchériacées** [*vô-ché,sé*] n.f. pl. Famille d'algues vertes, qui ne comprend que le seul genre *vauchérie*. S. une *vauchériacée*.

**vauchérie** [*vô-ché-rî*] n. f. Genre d'algues chlorophycées siphonées, qui comprend environ vingt-cinq especes des eaux douces et des sols humides : *les vauchéries sont formées d'un thalle filamenteux simple ou ramifié.*

**Vauclerc** (PLATEAU DE) le plus méridional des trois plateaux qui, à l'E. de l'isthme d'Hurtebise, marquent la fin des hauteurs du Chemin des Dames sur la plaine champenoise. Ce plateau est prolongé au N. par la *forêt de Vauclerc*, à l'O. de laquelle se trouvaient naguère les restes (convertis en ferme) d'une abbaye cistercienne, fondée par saint Bernard en 1134. De violents combats se sont livrés en ces endroits du Chemin des Dames en septembre 1914, lors de l'offensive du 18e corps (de Maud'huy) sur Craonne et Hurtebise, où s'étaient repliés les Allemands vaincus à la 1re bataille de la Marne. D'autres y ont eu lieu en mai 1917, lors de la conquête des observatoires du Chemin des Dames par les armées Mangin et Mazel et lors des réactions allemandes consécutives. — La comm. de Vauclerc-et-la-Vallée-Foulon (Aisne, arr. et à 16 kilom. de Laon ; 82 hab. en 1914), formée par la réunion des deux hameaux dont l'un porte le nom de l'ancienne abbaye bénédictine, a été complètement détruite au cours de la Grande Guerre et n'existe plus.

**Vaucluse** [*vô-klu-ze*] (DÉPART. DE), département formé du comtat Venaissin, de la principauté d'Orange et d'une partie de la Provence ; préf. *Avignon ;* sous-préf. *Apt, Carpentras, Orange ;* 4 arr., 22 cant., 151 comm., 230.600 h. 15e corps d'armée ; cour d'appel de Nîmes ; archevêché à Avignon. Ce département doit son nom à la *fontaine de Vaucluse.* Céréales ; prairies ; fruits ; vins ; oliviers.

**Vaucluse** (FONTAINE DE), source abondante, jaillissant au village de Vaucluse, à 25 kil. d'Avignon, et donnant naissance à la Sorgue. C'est la résurgence des eaux tombées sur les plateaux calcaires voisins. Elle a été immortalisée par les vers de Pétrarque. On appelle *sources vauclusiennes* les sources abondantes et régulières dont la fontaine de Vaucluse est le type. Elles ne sont, dans les pays calcaires, que des réapparitions, des résurgences de cours d'eau disparus dans une fissure du sol et coulant plus ou moins longtemps sous terre.

**vauclusien, enne** [*vô-klu-zi-in, è-ne*] adj. Se dit des sources qui, à l'imitation de la fontaine de Vaucluse, surgissent à la base des amoncellements calcaires.

**Vaucouleurs** [*vô-kou-leur*], ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 19 kil. de Commercy, sur la Meuse ; 3.070 h. Forges, hauts fourneaux. Ch. de f. E. C'est au gouverneur de Vaucouleurs, Jean de Beaudricourt, que Jeanne d'Arc parla d'abord de son dessein de secourir Charles VII. — Le cant. a 20 comm. et 8.480 h.

**vaucour** [*vô*] n. m. Table de potier de terre.

**vaucrer** [*vô-kré*] v. n. (du lat. *vagare*, errer). Naviguer au hasard.

**Vaucresson,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 8 kil. de Versailles, fondé par Suger dans un vallon boisé de la rive gauche de la Seine ; 1.130 h. Ch. de f. Et. Etangs. Haras.

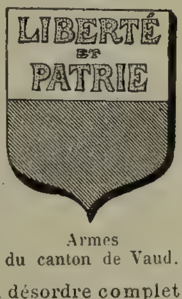

Armes du canton de Vaud.

**Vaud** [*vô*], un des cantons suisses ; 320.000 h. (*Vaudois*), parlant le français et en majorité protestants. Ch.-l. *Lausanne*. Vignobles florissants. Elevage ; filatures, bois.

**vaudaire** [*vô-dè-re*] n. m. En Suisse, vent du S. très violent.

**Vaudémont,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 26 kil. de Nancy ; 220 h. Siège, au moyen âge, d'un important comté (ch.-l. *Vézelise*), qui appartint successivement aux maisons de Joinville et de Lorraine.

**vau-de-route (à)** loc. adv. (de *à, val*, et *route*). Dans un désordre complet

**vaudeville** [*vô-de-vi-le*] n. m. A l'origine, chanson gaie, d'abord bachique, puis satirique et malicieuse. Petite pièce de théâtre, mêlée de couplets. Comédie légère, fondée presque uniquement sur l'intrigue et le quiproquo : *Labiche a écrit d'amusants vaudevilles.*

— ENCYCL. Olivier Basselin, ouvrier foulon de Vire, composait au XVe siècle des chansons satiriques, qui coururent bientôt le *val* ou *vau de Vire* (vallon de Vire) ; mais celles qui ont été publiées sous son nom en 1610, par Jean Le Houx, sont en réalité l'œuvre de ce dernier. En s'éloignant du lieu de sa naissance, le nom dégénéra en *vaudeville*. Les premiers *vaux-de-Vire* furent des chants bachiques, que la licence des buveurs rendit bientôt caustiques et malins. Sous cette forme, le vaudeville dura jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, époque à laquelle il se fondit dans le courant de la chanson française. Mais, dès la fin du règne de Louis XIV, des chansons avaient été intercalées dans les pièces du théâtre de la foire, qui s'appelèrent alors comédies avec vaudevilles, et, par suite, vaudevilles. Quand la comédie à couplets, illustrée par Désaugiers, Scribe, Labiche, disparut, le nom de « vaudeville » resta appliqué à toute comédie légère, habilement intriguée, d'un comique un peu gros.

**Vaudeville** (THÉÂTRE DU), théâtre de Paris. Fondé en 1792 par Piis, il eut successivement son siège rue de Chartres, boulevard Bonne-Nouvelle, place de la Bourse, boulevard des Capucines.

**vaudevillesque** [*vô-de-vi-lès-ke*] adj. Qui convient à un vaudeville.

**vaudevilliste** [*vô-de-vi-lis-te*] n. m. Auteur de vaudevilles.

**Vaudois, e** [*vô-doi, oi-ze*], originaire ou habitant du canton de Vaud (Suisse) : *les Vaudois*. Adjectiv. : *Jura vaudois*.

**vaudois** [*vô-doi*] n. m. (de l'anc. franc. *vaudès*, sorcier, terme de mépris appliqué d'abord aux hérétiques des vallées dauphinoises et piémontaises ; ou de *Pierre Valdo*, un des principaux fondateurs de la secte). Membre d'une secte chrétienne qui, née au moyen âge dans les Alpes, s'est confondue avec le calvinisme.

— ENCYCL. Les doctrines des vaudois sont à rapprocher du manichéisme. Ils n'admettaient aucune autre source de foi que l'Ancien et le Nouveau Testament, repoussaient le culte des saints, la confession auriculaire, le jeûne, etc. Leur discipline religieuse était sévère et leurs mœurs simples. Très zélés, ils répandirent leurs doctrines jusque dans la Calabre et en Sicile. Au XIVe siècle, les doctrines vaudoises pénétrèrent en Provence. Dès le XIIe siècle, l'Eglise poursuit les vaudois. Le pape Innocent VIII édicta en 1488 de nouvelles persécutions, qui redoublèrent d'intensité lorsque l'Eglise vaudoise se fut réunie à l'Eglise de la Réforme (1532). François Ier ordonna le châtiment des vaudois de Provence. Les ducs de Savoie ne se montrèrent pas moins cruels et, bien que leur ayant accordé, en 1561, un édit de tolérance, ils reprirent leurs persécutions après la révocation de l'édit de Nantes. La Révolution française donna aux vaudois l'égalité civile et politique. Napoléon les groupa en trois Eglises consistoriales. Soumis de nouveau, sous la Restauration, à un régime d'exception, les vaudois n'ont recouvré définitivement leur indépendance qu'en 1848. Le nombre des vaudois est aujourd'hui d'environ 12.000, répartis entre 16 paroisses piémontaises. Il existe plusieurs autres Eglises vaudoises, notamment à Turin, en Lombardie, en Toscane, dans les Romagnes, en Sicile. A Florence, se trouve une école vaudoise de théologie.

**vaudoisie** [*vô-doi-zî*] n. f. Hérésie des vaudois.

**vaudou** [*vô*] n. m. Culte africain, que les nègres ont importé en Amérique. Dieu qui est l'objet de ce culte. Individu qui pratique ce culte. Pl. des *vaudous* ou *vaudoux*. Adject. invar. Qui a rapport aux vaudous ou à leur culte.

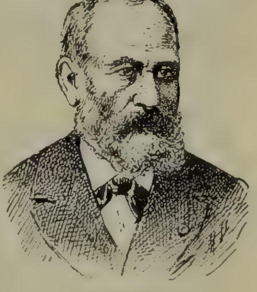

Vaudremer.

**Vaudoyer** [*vô-doi-ié*] (Antoine Laurent-Thomas), architecte et archéologue français, né et m. à Paris (1756-1846). Il installa l'Institut au collège des Quatre-Nations. — Son fils LÉON, architecte français, né et m. à Paris (1803-1872), transforma l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs en Conservatoire des arts et métiers et donna les plans de la cathédrale de Marseille. — Le fils de ce dernier, ALFRED, né à Paris (1846-1917), a exposé de nombreux projets.

**Vaudremer** [*vô-dre-mèr*] (Joseph-Auguste-Emile), architecte fr., né à Paris, m. à Antibes (1829-1914). Il faut citer, parmi ses principales œuvres : la *prison de la Santé* ; le *monument commémoratif de la bataille de Champigny ;* le *monument de Pierre Larousse*, au cimetière Montparnasse ; l'*église Saint-Pierre de Montrouge* ; *Notre-Dame d'Auteuil*, etc. Membre de l'Académie des beaux-arts.

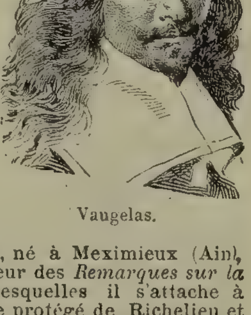

Vaugelas.

**Vaudreuil** (Louis-Philippe RIGAUD, marquis **de**), marin et homme politique français, né à Rochefort, m. à Paris (1724-1802) ; il prit part aux guerres coloniales sous Louis XVI. — Son fils, JOSEPH-HYACINTHE, né à Saint-Domingue, m. à Paris (1740-1817), émigra avec le comte d'Artois et fut pair de France sous la Restauration.

**Vaudry,** comm. du Calvados, arr. et à 3 kil. de Vire ; 1.260 h.

**vaufrenage** [*vô*] n. m. Droit d'ancrage que percevaient les seigneurs de Talmont-sur-Gironde.

**Vaugelas** [*vô-je-la*] (Claude FAVRE, seigneur **de**), grammairien français, né à Meximieux (Ain), m. à Paris (1595-1650) ; auteur des *Remarques sur la langue française*, dans lesquelles il s'attache à fixer le bon usage. Il fut le protégé de Richelieu et l'un des premiers membres de l'Académie française.

**Vaughan** (Herbert), prélat catholique anglais, né à Gloucester, m. à Hill-Hill, près de Londres (1832-1905) ; archevêque de Westminster et cardinal. — Son frère, le P. Bernard VAUGHAN (1847-1922), jésuite, s'est fait connaître comme prédicateur.

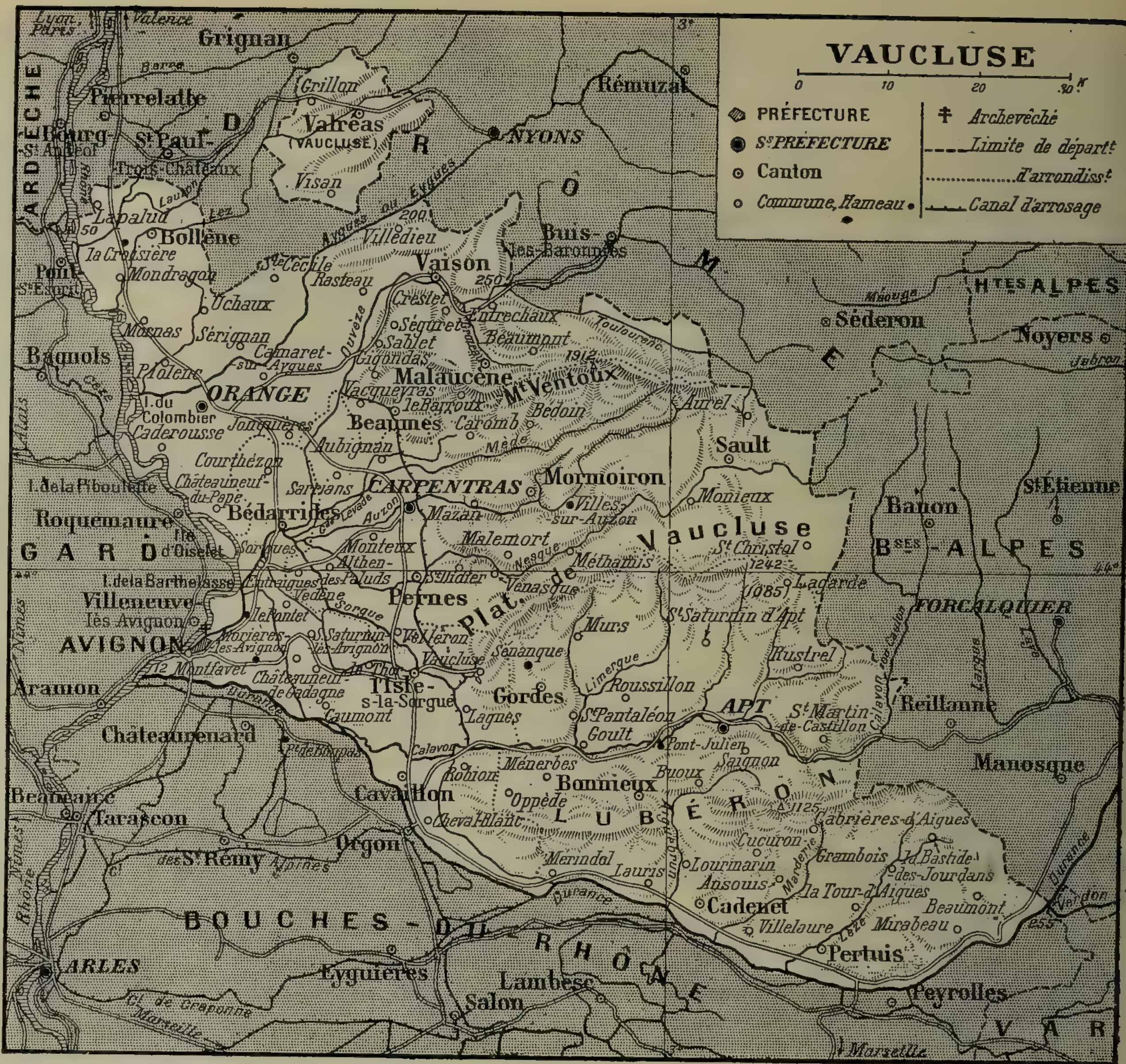

**Vaugirard** [*vô-ji-rar*], anc. comm. de la banlieue de Paris, annexée en 1860. Elle tirait son nom (*Val-Girard*, puis *Vaugirard*) d'un abbé de Saint-Germain-des-Prés, Girard, qui avait fait construire au XIIIᵉ siècle une maison de retraite pour ses religieux. Longtemps on cita Vaugirard, pour donner l'idée d'une localité infime.

**Vaugneray** [*vô-gne-rè*], ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 17 kil. de Lyon ; 1.940 h. Ch. de f. P.-L.-M. Soie. — Le cant. a 17 comm. et 21.760 h.

**Vaujours** [*vô-jour*], comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 45 kil. de Pontoise ; 2.060 h.

**Vaulabelle** [*vô-la-bè-le*] (Achille TENAILLE **de**), historien et homme politique français, né à Châtel-Censoir (Yonne), m. à Nice (1799-1879). On lui doit une fort estimable *Histoire des deux Restaurations*. Il fut ministre de l'instruction publique dans le ministère Cavaignac, en 1848.

**vau-l'eau** [*vô-lô*] **(à)**, loc. adv. (de *à*, *val*, et *eau*). Au courant de l'eau. *Fig.* En déroute, à la débandade. *L'affaire est allée à vau-l'eau*, n'a pas réussi.

**Vaulnaveys-le-Haut,** comm. de l'Isère, arr. et à 14 kil. de Grenoble; 1.400 h. Ch. de f. Sucreries.

**Vaulx** [*vô*], comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournay), sur l'Escaut ; 2.350 h. Pierres, ciment.

**Vaulx-Vraucourt,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 20 kil. d'Arras ; 1.430 h. Sucrerie, distillerie. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**vaunéant** [*vô-né-an*] adj. (de *valoir*, et *néant*). Qui ne vaut rien, qui est sans valeur morale. (Vx.)

**vauplate** [*vô*] n. f. Grand fût, en bois très épais, dont on fait usage en Normandie.

**Vauquelin** [*vô-ke-lin*] (Nicolas-Louis), chimiste français, né et m. à Saint-André-d'Hébertot (Calvados) [1763-1823] ; Membre de l'Académie des sciences (1795); auteur de travaux remarquables sur l'analyse des corps organiques et sur la cristallographie.

**Vauquelin de La Fresnaye** (Jean), poète français, né au château de la Fresnaye, près de Falaise (Calvados), m. à Paris (1536-1606 ou 1608), imitateur d'Horace dans ses *Satires*, théoricien sensé, mais poète maladroit et diffus, auteur d'un très intéressant *Art poetique* et d'agréables *Foresteries*. — Son fils, NICOLAS, sieur DES YVETAUX, né à la Fresnaye, m. à Brianval, près de Meaux (1559-1649), poète français, célèbre par ses extravagances, mais à qui l'on doit des pastorales et des pièces fugitives d'un certain mérite (*les Délices de la poésie française*).

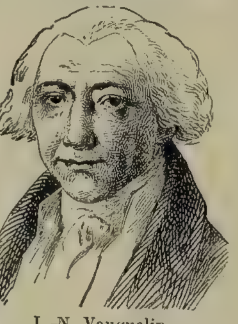
L.-N. Vauquelin.

**vauquelinite** [*vô-ke*] n. f. Chromate basique naturel de plomb et de cuivre. Syn. LAXMANNITE.

**Vauquois** [*vô-koi*], comm. de la Meuse, arr. et à 27 kil. de Verdun en Argonne, dans la forêt des Hesse ; 168 hab. en 1914. Située sur une butte haute de 280 m. au-dessus du niveau de la mer, elle fut occupée dès le début de septembre 1914 par les Allemands du kronprinz, et ceux-ci en firent une vraie forteresse, d'accès très difficile, flanquée par les positions d'artillerie des bois de Cheppy, de Montfaucon et d'Argonne. Attaquée dès le 28 octobre 1914 par les troupes françaises de la 10ᵉ division d'infanterie (général Valdant), elle subit de nombreux assauts, dont le dernier fut celui du 4 mars 1915. Alors, les Allemands furent définitivement chassés de Vauquois, qu'ils essayèrent sans succès de reconquérir à plus d'une reprise en 1915. Du moins se maintinrent-ils aux abords de la butte jusqu'en septembre 1918. Toutefois, le 26 septembre, dès le début de l'offensive américaine (bataille de Champagne et d'Argonne), Vauquois fut complètement dégagée de tout contact allemand ; mais il n'en existait plus rien.

**vaurien, enne** [*vô-ri-in, è-ne*] n. et adj. (de *valoir*, et *rien*). Personne de nulle valeur, vicieuse, libertine. *Par exagér.* Personne légère, étourdie, qui aime à s'amuser.

**vaurienner** [*vô-ri-è-né*] v. n. Faire le vaurien.

**vauriennerie** [*vô-ri-è-ne-rî*] n. f. Conduite de vaurien.

**Vautier** (Benjamin), peintre suisse, né à Morges, m. à Dusseldorf (1829-1898) ; auteur de tableaux de genre traités avec verve.

**vautoir** [*vô*] n. m. Sorte de râtelier, sur lequel on distribue la chaîne des tapis.

**vautour** [*vô*] n. m. (lat. *vultur*). Genre d'oiseaux rapaces, type de la famille des *vulturidés*. *Fig.* Homme rapace. Usurier.

— ENCYCL. *Ornith.* On donne communément le nom de vautours à tous les vulturidés, mais le genre « vautour » proprement dit (*vultur*) ne comprend qu'une espèce, le vautour cendré, vautour moine ou arrian (*vultur monachus*), grand oiseau des hautes montagnes de l'Europe moyenne et méridionale, de l'Asie centrale et méridionale, du Nord-Est africain. Les vautours du genre gyps ont pour type le vautour fauve des montagnes de l'Europe centrale et méridionale. Le vautour barbu est le gypaète.

Les vautours sont de forts oiseaux, au cou plus ou moins dénudé, ainsi que la tête, à bec long et crochu, qui vivent de cadavres d'animaux de toute sorte, préférant les charognes à toute autre proie. Leurs ailes, vastes et longues, en font de puissants voiliers, qui peuvent planer à des hauteurs extraordinaires ; leur vue perçante leur permet d'ailleurs d'apercevoir à d'énormes distances les proies qu'ils préfèrent, ce qui explique leur apparition subite sur tout point où des cadavres sont abandonnés à découvert.

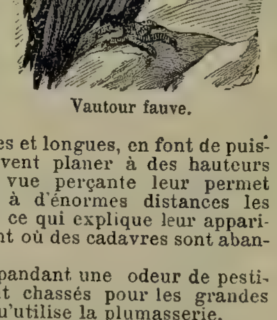
Vautour fauve.

D'aspect hideux et répandant une odeur de pestilence, les vautours sont chassés pour les grandes pennes de leurs ailes, qu'utilise la plumasserie.

**Vautour** (*Monsieur*), type créé par Désaugiers, et dont le nom désigne un propriétaire impitoyable.

**vautourin** [*vô*] n. m. Nom vulgaire des grands corbeaux. Adjectiv. : *corbeau vautourin*.

**vautrait** [*vô-trè*] n. m. (de l'anc. v. *vautrayer*, chasser avec les vautres). *Véner.* Equipage de vautres.

**vautre** [*vô-tre*] n. m. (lat. *vertragum*). *Véner.* Nom sous lequel on désigne le chien courant qui ne court que le sanglier.

**vautrer** [*vô-tré*] v. a. Rouler sur le sol, dans la boue. **Se vautrer** v. pr. Se rouler dans la boue. *Fig.* Se plonger bassement : *se vautrer dans le vice*.

**vautrer** [*vô-tré*] v. a. Courre le sanglier avec les vautres, le vautrait.

**Vautrin,** un des types les plus accentués de H. de Balzac. C'est le forçat rompu à toutes les ruses et à tous les crimes et qui, obligeant la justice à composer avec lui, parvient à se faire nommer chef de la police secrète.

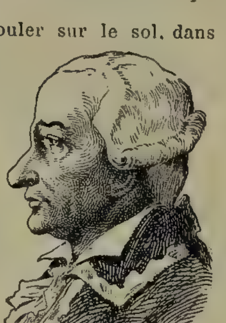
Vauvenargues.

**Vauvenargues** [*vô-ve-nar-ghe*] (Luc DE CLAPIERS, marquis **de**), moraliste français, né à Aix (Bouches-du-Rhône), m. à Paris (1715-1747) ; auteur de *Maximes* d'une grande élévation morale, où son optimisme a voulu réhabiliter l'homme contre La Rochefoucauld. Il réhabilite aussi la passion, qui inspire l'action. Ayant eu les jambes gelées dans la retraite de Prague, il dut quitter l'armée et vécut pauvre et isolé ; son livre n'eut, malgré son mérite, qu'un médiocre succès.

**vau-vent** [*vô-van*] (À) loc. adv. *Chasser à vau-vent*, avec le vent dans le dos. *Aller à vau-vent*, fuir avec le vent dans le dos, en parlant du gibier.

**Vauvert** [*vô-vèr*], mot usité dans la locution : *aller au diable Vauvert.* (V. DIABLE.)

**Vauvert,** ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 20 kil. de Nîmes ; 4.500 h. (*Vauvertois*). Ch. de f. P.-L.-M. Sériciculture ; vins ; forges. — Le cant. a 12 comm. et 17.740 h.

**Vauvillers** [*vô-vi, ll* mll., *é*], ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 45 kil. de Lure ; 1.090 h. — Le cant. a 23 comm. et 7.790 h.

**Vauvilliers** [*vô-vi-li-é*] (Jean-François), helléniste et homme politique français, né à Noyers, m. à Petrograd (1737-1801) ; auteur d'estimables *Essais sur Pindare*.

**Vaux,** comm. de la Vienne, arr. et à 22 kil. de Civray ; 1.270 h.

**Vaux** [*vô*], écart de la comm. d'Essommes (Marne), arr. de Château-Thierry. Prise par les Allemands à la fin de mai 1918, lors de la 3ᵐᵉ bataille de l'Aisne, Vaux fut reprise quelques semaines plus tard par les Américains, qui arrêtèrent, le 15 juillet 1918, sur la ligne Vaux-Fossoy, l'offensive allemande à la veille de la 2ᵐᵉ bataille de la Marne.

**Vaux-Andigny,** comm. de l'Aisne, arr. et à 43 kil. de Vervins ; 1.490 h. Ch. de f. N.

**Vaux-de-Cernay (Les)**, hameau de la comm. de Cernay-la-Ville (Seine-et-Oise). Vallon pittoresque. Abbaye fondée en 1128, dont il subsiste quelques ruines intéressantes.

**Vaux-devant-Damloup,** comm. de la Meuse, arr. et à 9 kil. de Verdun, au pied des Hauts-de-Meuse, dans le ravin que descend la rivière ou *rupt de Vaux* au sortir de l'étang du même nom : 287 hab. en 1914. Les Allemands, désireux de s'emparer du fort de Vaux, ont attaqué ce village dès le 8 mars 1916, en venant de la Woëvre ; ils mirent plus de trois semaines, au cours de la « bataille défensive de Verdun », pour s'en rendre maîtres et ne purent le faire qu'après une lutte acharnée de trois jours consécutifs, du 30 mars au 2 avril. Il ne reste plus trace du village de Vaux, situé au S. du *ravin de Vaux*, à 330 m. d'altitude, sur un éperon des Hauts-de-Meuse dominant la Woëvre. Le *fort de Vaux* commande le plateau sur lequel il est assis et prend à revers le plateau de Douaumont. Aussi l'Allemand, désireux de s'assurer la possession du « pilier angulaire nord-est des fortifications permanentes de Verdun », attaqua-t-il dès le 9 mars 1916 le fort de Vaux, que défendit avec acharnement le commandant Raynal ; il dépensa trois mois d'efforts et de lourds sacrifices pour s'en emparer, et il n'y parvint qu'après 7 jours et 7 nuits de combats ininterrompus, du 2 au 9 juin. Cinq mois plus tard, dans les premiers temps de la « 1ʳᵉ bataille offensive de Verdun », les Allemands durent abandonner sans combat le fort de Vaux le 2 novembre 1916, à la suite de la victorieuse offensive dirigée par le général Mangin sur la rive droite de la Meuse.

**Vaux-de Vire** (*les*), recueil de chansons attribuées à Olivier Basselin (XVᵉ s.), mais qui, en fait, sont dues à Jean Le Houx, lequel les a publiées en 1610.

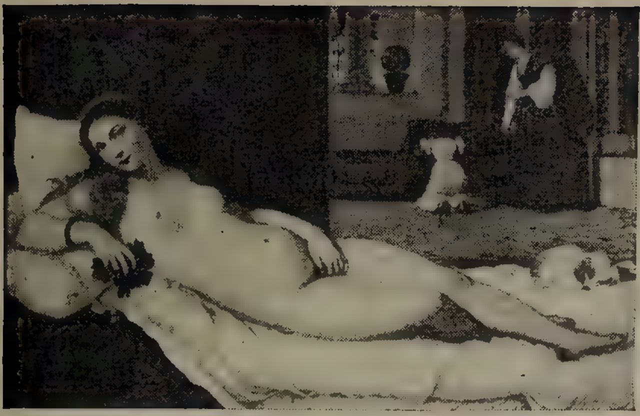

La Vénus d'Urbino (le Titien), v. p. 1210.

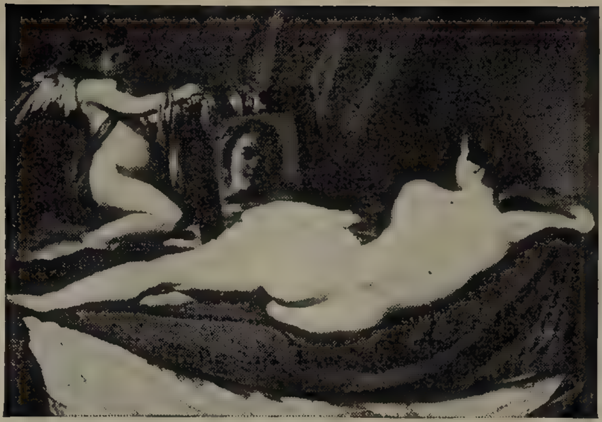

La Vénus au miroir (Velasquez), v. p. 1210.

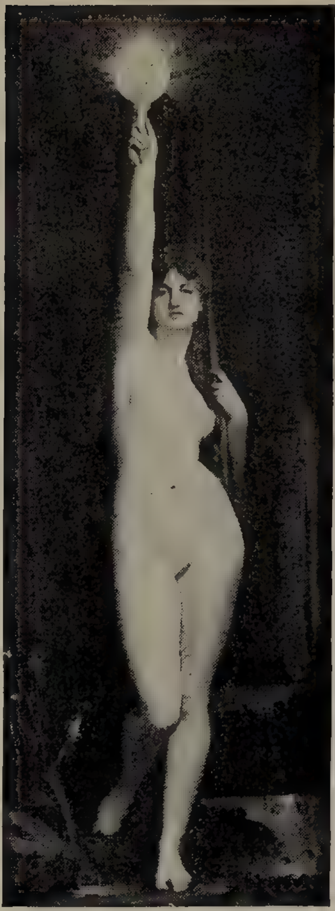

La Vérité (Lefebvre), v. p. 1214.

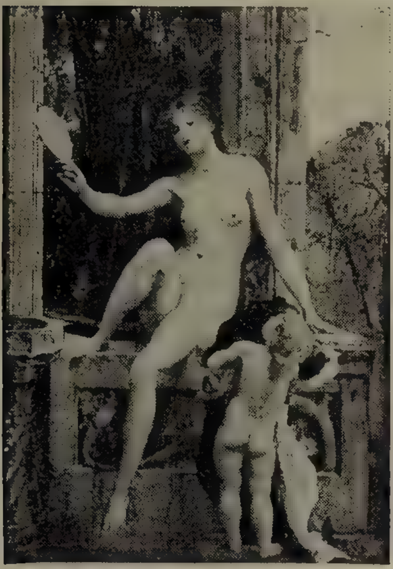

La Vérité (Baudry), v. p. 1214.

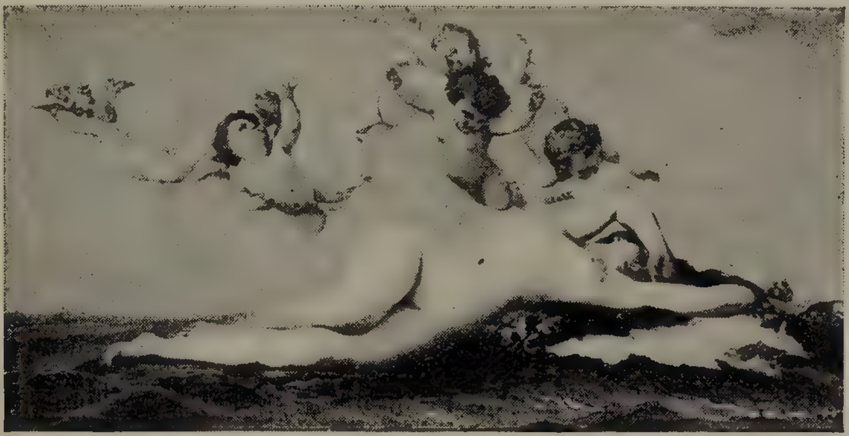

Naissance de Vénus (Cabanel), v. p. 1210.

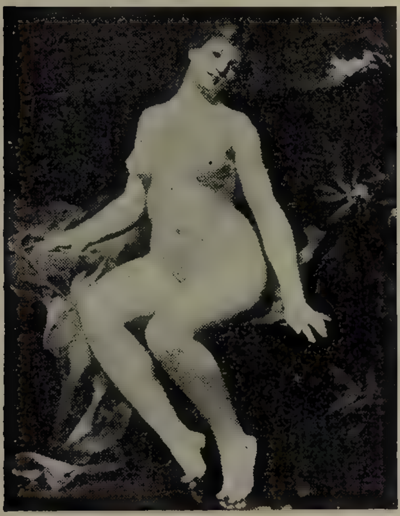

Vénus (Mercié), v. p. 1210.

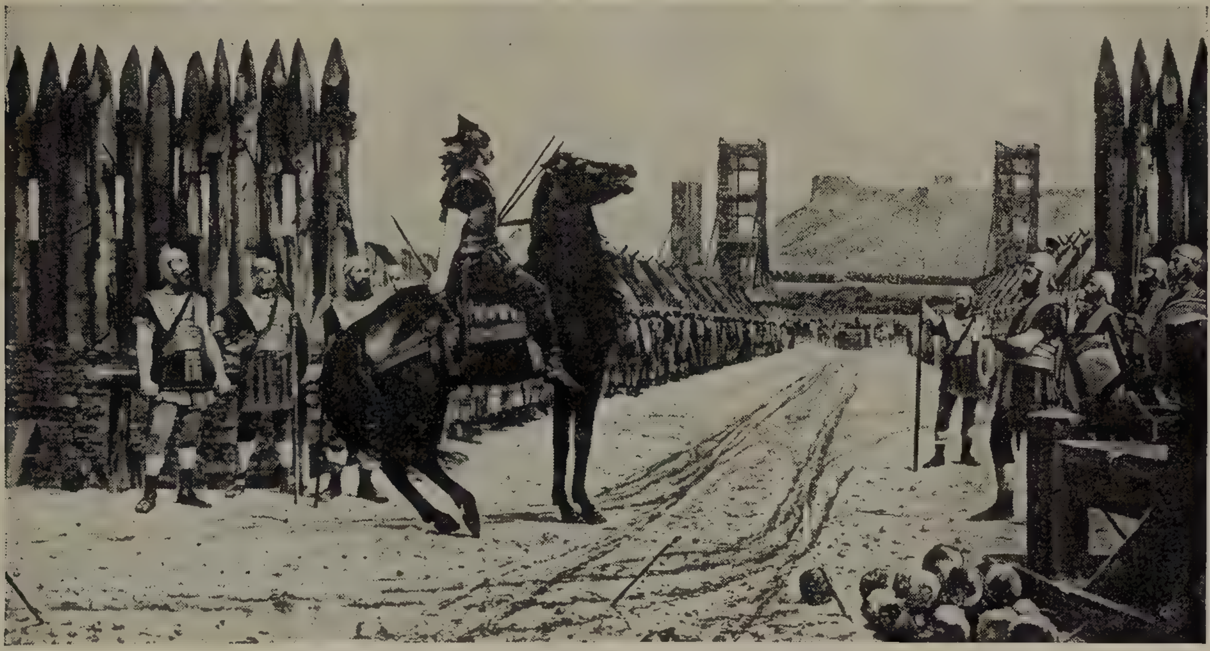

Vercingétorix se rend à César (Henri Motte), v. p. 1211.

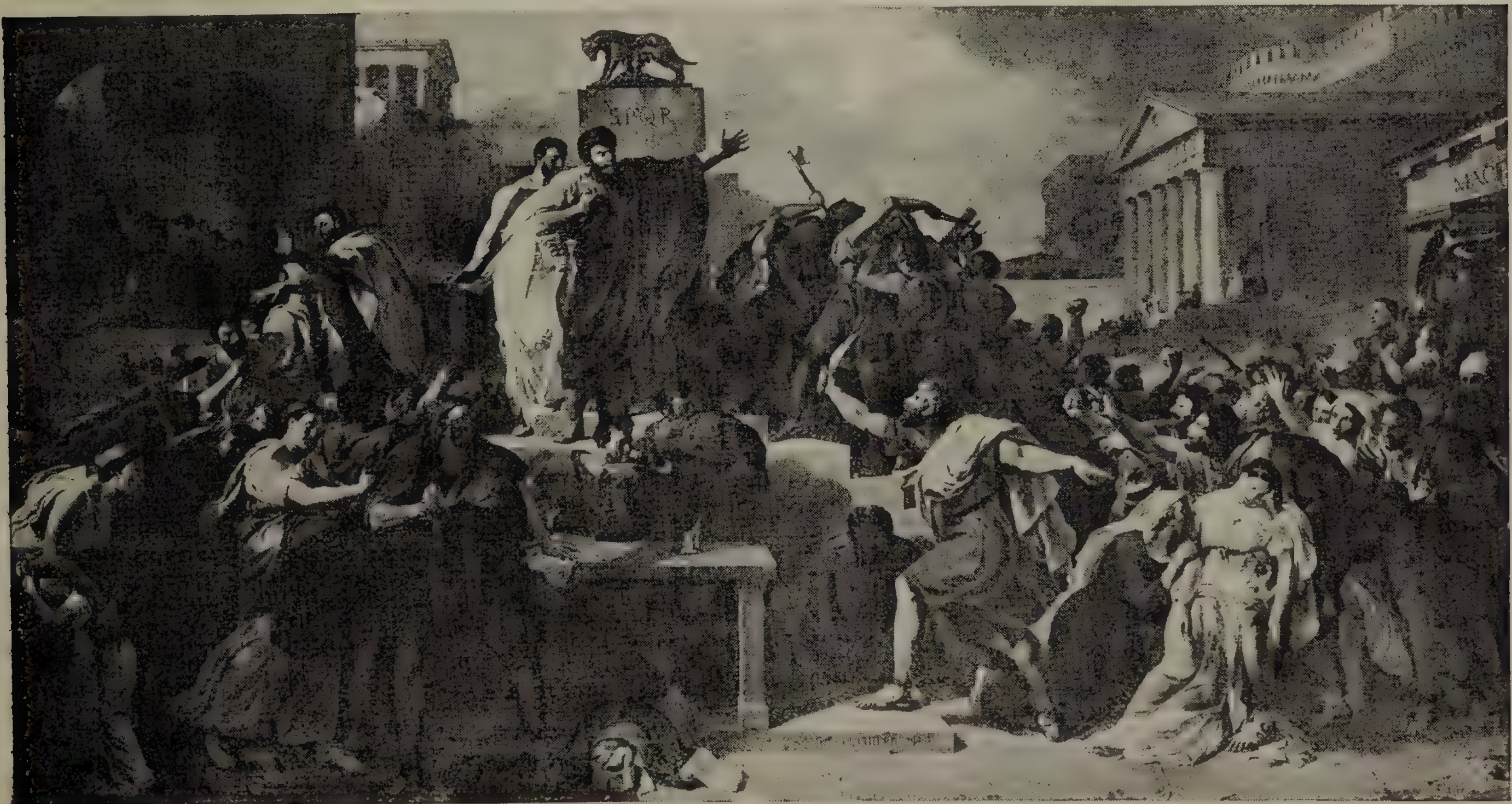

La mort de Virginie (Lethière), v. p. 1237.

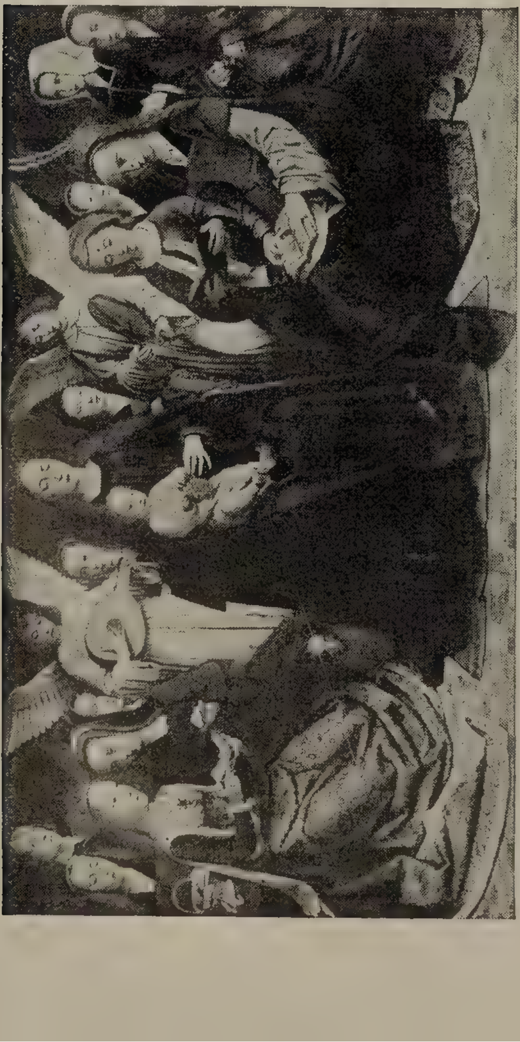

La Vierge et les Saintes (Gérard David), v. p. 1227.

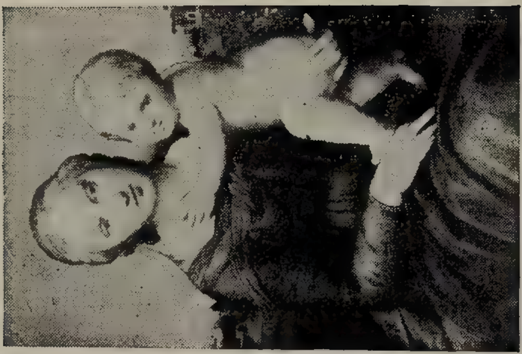

La Vierge et l'Enfant (Raphaël), v. p. 1227.

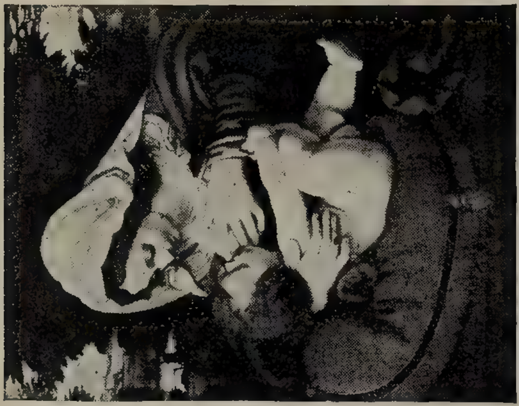

La Vierge au coussin vert (Solario), v. p. 1227.

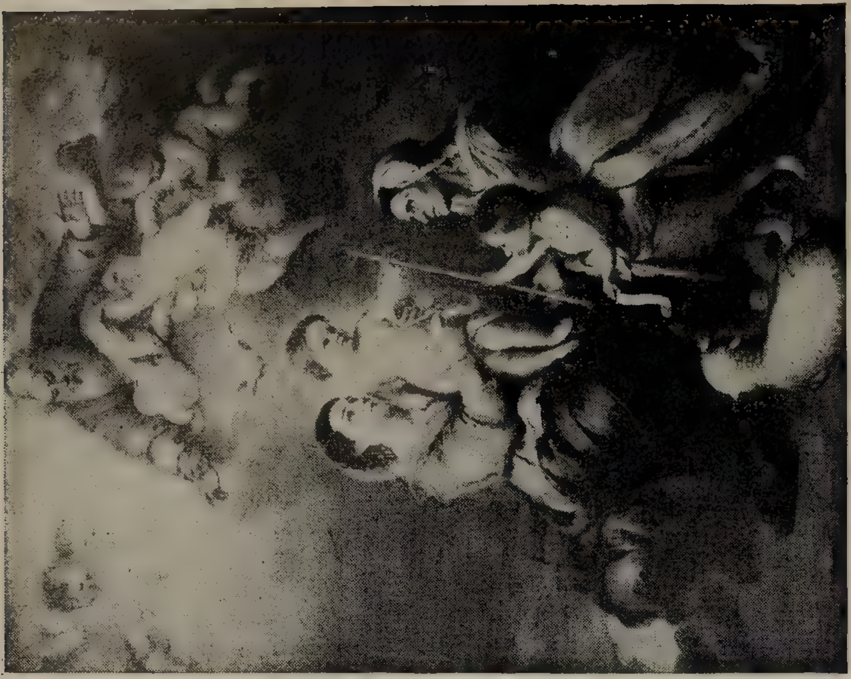

La Vierge de Séville (Murillo), v. p. 1227.

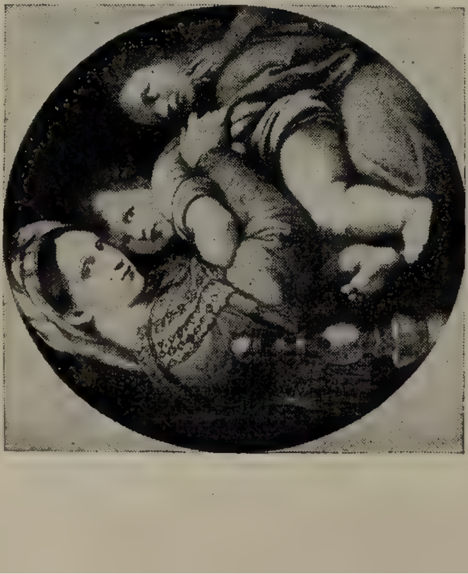

La Vierge à la chaise (Raphaël), v. p. 1227.

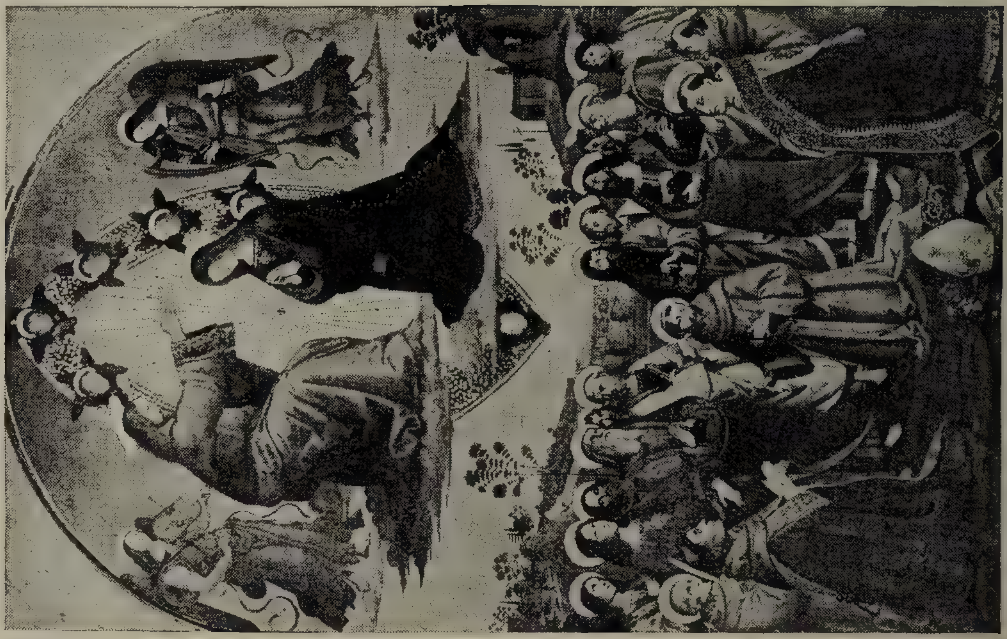

Le Couronnement de la Vierge (Pinturicchio), v. p. 1227.

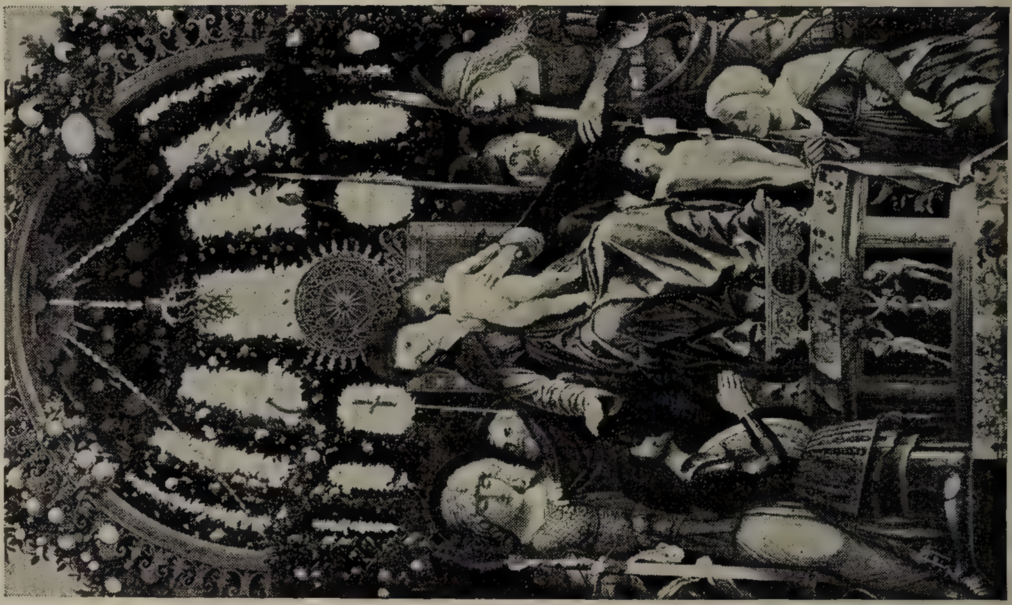

La Vierge de la victoire (Mantegna), v. p. 1227.

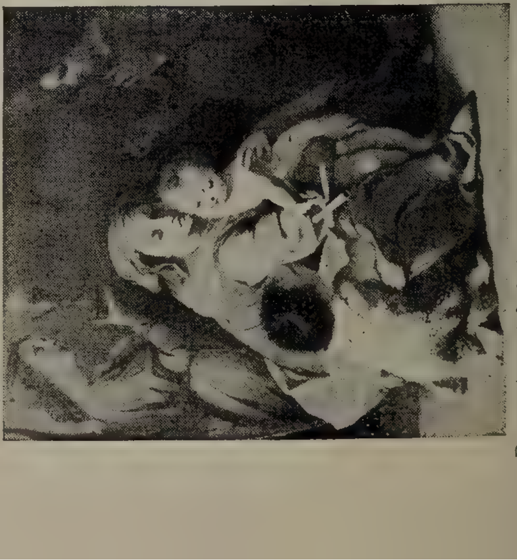

Pressentiment de la Vierge (Landelle), v. p. 1227.

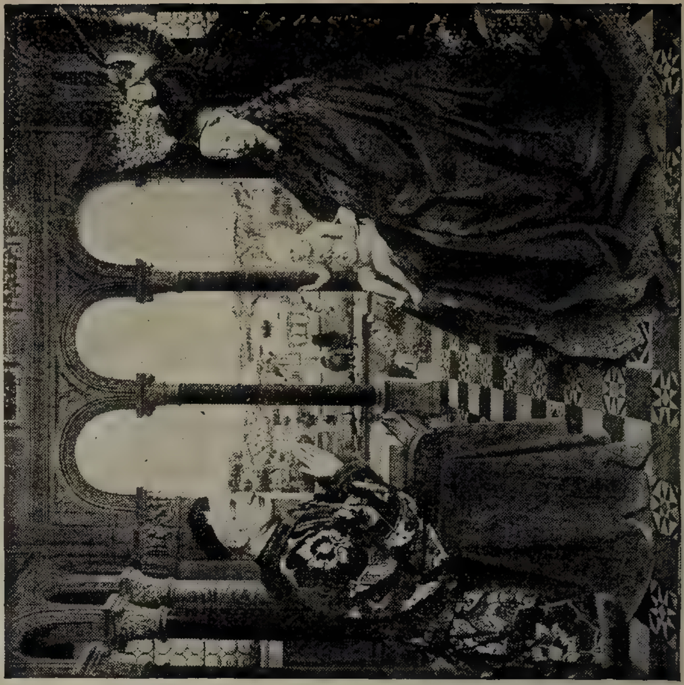

La Vierge au donateur (J. Van Eyck), v. p. 1227.

**Vaux-sur-Somme,** village de la Somme, faisant partie de la comm. d'Eclusier-Vaux, arr. et à 13 kil. de Péronne, sur la Somme canalisée ; 199 hab. (en 1914). Gardé par les Français en 1914, mais situé près des lignes allemandes, Vaux fut, de janvier à juillet 1916, le dernier village occupé par les Français dans la vallée de la Somme. La bataille de la Somme avança la ligne vers l'Est ; mais les Allemands s'emparèrent de Vaux en mars 1918 pendant la 2me bataille de Picardie et en furent chassés pendant la 3me (en août). Vaux a beaucoup souffert de la guerre.

**Vauxaillon** [*vô-ksa, ll* mll.], comm. de l'Aisne, arr. et à 19 kil. de Laon, sur les plateaux courant entre Aisne et Ailette à l'O. du Chemin des Dames ; 461 hab. (en 1914). Ch. de f. Nord. Occupé par les Allemands dès 1914 et conservé par Hindenburg lors du repli allemand de mars-avril 1917, ce village fut un des points d'où partit, le 27 mai 1918, l'offensive allemande contre le Chemin des Dames, au début de la 3e bataille de l'Aisne. Il a donné son nom à une bataille livrée par les Alliés pendant la campagne offensive de 1918, lors de la « poussée vers la position Hindenburg ». Cette bataille de Vauxaillon, livrée les 14-15 septembre par la Xe armée française, permit à Mangin d'obliger ensuite l'ennemi à abandonner la ligne de l'Aisne et le Chemin des Dames. Vauxaillon n'existe plus.

**vauxhall** [*vôk-sal*] n. m. (anciennem. *Faukeshall* ou *Fulke's Hall*, d'après le nom d'un chevalier normand, Foulkes de Bréauté, dont le manoir s'élevait sur cet emplacement). Jardin public de Londres (Lambeth), avec bal et concert, qui eut une grande vogue au XVIIIe siècle. — Le même nom fut donné, à Paris et ailleurs, à des établissements du même genre.

**Vaux-le-Vicomte** [*vô*], château, près de Melun, bâti par Levau pour le surintendant Fouquet et décoré par Le Brun et Mignard. Le 17 août 1661, Fouquet y donna au roi une fête magnifique, peu de temps avant d'être arrêté.

**Vaux-sous-Chèvremont,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 4.360 h. Charbonnages, fonderies.

**vavain** [*vin*] n. m. *Mar.* Gros câble.

**vavassal** [*va-sal*] ou **vavasseur** [*va-seur*] n. m. (du lat. mérov. *vassus vassorum*, vassal des vassaux). *Féod.* Celui qui occupait le degré inférieur, dans la noblesse féodale ; arrière-vassal.

**vavassoire** [*va-soi-re*] n. f. *Féod.* Femme tenant vavassorie.

**vavassorie** [*va-so-rî*] ou **vavasserie** [*va-se-rî*] n. f. Fief tenu par un vavassal.

**vavèle** n. f. Veau femelle.

**Vavincourt** [*kour*], ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 7 kil. de Bar-le-Duc ; 500 h. Ch. de f. — Le cant. a 15 comm. et 4.450 h.

**vaxel** [*vak-sèl*] n. m. Mesure employée pour peser le sel : *la capacité du vaxel varie entre 17 et 18 kilogrammes.*

**Vay,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 32 kil. de Chateaubriant ; 3.300 h. Ch. de f. Et.

**va-y-la** interj. *Véner.* Cri par lequel le valet de limier avertit son chien qu'il doit retourner.

**vay-le-ci-alai** interj. *Véner.* Cri que l'on pousse quand on revoit du sanglier. Ton de chien que sonne le piqueur pour avertir les chiens de meute du revoir du sanglier.

**Vâyou,** dieu védique du Vent.

**Vayrac** [*vè-rak*], ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 48 kil. de Gourdon ; 1.610 h. Ch. de f. Orl. Céréales, truffes. — Le cant. a 7 comm. et 6.270 h.

**Vayres,** comm. de la Gironde, arr. et à 8 kil. de Libourne ; 1.780 h. Ch. de f. Orl. Vins.

**Vayres,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 8 kil. de Rochechouart ; 2.190 h.

**Vayson** (Paul), peintre français, né à Gardes (Vaucluse), m. à Paris [1842-1911]. Il a représenté la campagne et ses bêtes avec une fidélité lumineuse : *Rappel des vaches en Sologne, Taureaux de Camargue, Gardeurs de moutons*, etc.

**vaysonnier** ou **vaysonier** [*vè-zo-ni-é*] n. m. (de *Vayson* n. de l'inventeur). Vase de terre, percé de quelques trous, qu'on remplit de bourbe pour transporter les sangsues.

**vayvodat, vayvode** n. m., **vayvodie** n. f. V. VOÏVODAT, VOÏVODE, VOÏVODIE.

**Vazerac,** comm. de Tarn-et-Garonne, arr. et à 27 kil. de Montauban, sur la Lutte ; 1.210 h.

**Vazov** (Ivan), poète, romancier, auteur dramatique bulgare, né à Sopot, m. à Sofia (1850-1921) ; auteur des recueils : *Sous le tonnerre des Victoires ; Parfum des lilas*, etc.

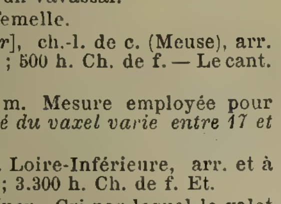
Veau.

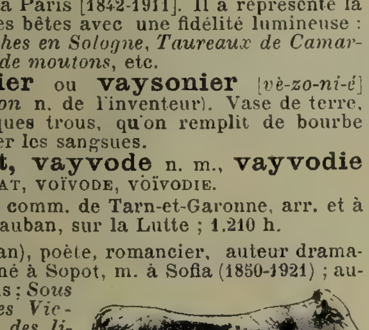

Veau de boucherie (détail) : 1. Viande de première qualité ; 2. De seconde qualité ; 3. De troisième qualité.

**veau** [*vô*] n. m. (lat. *vitellus*). Le petit de la vache. *Veau de lait*, veau qui tète encore. Sa chair : *un rôti de veau.* Sa peau corroyée : *souliers en veau mégis. Eau de veau*, eau dans laquelle on fait bouillir du veau sans aucune espèce d'assaisonnement. *Fig.* et *fam.* Personne lourde de corps ou d'esprit. *Tuer le veau gras*, faire de grandes réjouissances de table (allusion à la parabole de « l'Enfant prodigue »). *Faire le veau, s'étendre comme un veau*, se mettre lourdement dans une attitude d'abandon. *Pleurer comme un veau*, pleurer à chaudes larmes. *Faire le pied de veau*, montrer une basse complaisance. *Fig. Adorer le veau d'or*, avoir le culte de la richesse (par allusion à l'idole que les Hébreux adorèrent au pied du Sinaï). *Brides à veau*, sottes raisons, contes ridicules. *Pop. On dirait du veau*, c'est quelque chose de fade, d'insipide, de peu ragoûtant. *Veau marin*, phoque. *Techn.* Levée d'une pièce de bois que l'on veut cintrer suivant une courbe donnée. *Econ. rur.* Partie d'un champ où le blé n'a pas poussé.

— ENCYCL. Le veau qui vient de naître doit demeurer auprès de sa mère, qui le lèche pour l'essuyer. Dans les premiers jours, il faut le laisser teter librement. S'il est destiné à la boucherie, le jeune veau peut être allaité au baquet et vendu vers l'âge de six semaines ou deux mois ; mais, s'il est destiné à la reproduction de la race, il est préférable de le laisser allaiter par la mère. A la fin du second mois, on le mène au pâturage ; il se sèvre insensiblement. A un an, le veau est appelé, suivant son sexe, taureau ou génisse.

**Veauche** [*vô-che*], comm. de la Loire, arr. et à 18 kil. de Montbrison, sur la Loire ; 2.490 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**veau-laq** [*vô-lak*] n. m. Cuir très souple, dont on fait des bandages et des chaussures.

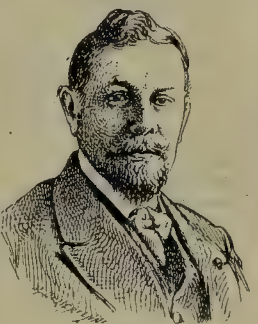
P. Veber.

**Veber** (Jean), peintre français, né à Paris en 1864, auteur d'estampes et de tableaux humoristiques d'une amusante fantaisie : *les Lutteuses, Les maisons sont des visages, la Princesse Jolie-Mine*, etc.

**Veber** (Pierre), littérateur et auteur dramatique français, frère du précédent, né à Paris en 1869, auteur de comédies, romans, contes humoristiques et ironiques : *Amour, amour, Que Suzanne n'en sache rien, l'Affaire Champignon* (avec Courteline), *Vous n'avez rien à déclarer ?* etc.

**Vecellio,** nom de famille de Titien.

**Vechigen,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 2.860 h.

**Vechte** ou **Wechte** (Antoine), orfèvre et ciseleur français, né à Vire-sous-Bil (Côtes-d'Or), m. à Avallon (1800-1868).

**vecteur** [*vèk*] n. m. (du lat. *vector*, conducteur). *Géom.* Droite définie en grandeur, direction et sens. (Syn. SEGMENT DIRIGÉ.) Adj. m. *Rayon vecteur*, celui que l'on porte à partir d'un point fixe dans une direction variable pour obtenir la position variable d'un point qui suit une courbe définie. *Transformation par rayons vecteurs réciproques* ou *inversion*, transformation ponctuelle dans laquelle, étant donné un point fixe O (pôle), à tout point M d'une figure plane on fait correspondre un point M′, tel que le produit des rayons vecteurs OM, OM′ ait une valeur constante, que l'on appelle *puissance* de la transformation.

— ENCYCL. Si l'on transforme tous les points d'une figure F par inversion, l'ensemble des points obtenus par transformation constitue une figure F′, que l'on appelle la transformée de la première par rayons vecteurs réciproques. On comprend aisément que, si l'on a démontré certaines propriétés de la figure F, il en résulte d'autres propriétés de la figure F′. En particulier, l'inversion conserve les angles.

**vectoriel, elle** [*vèk-to-ri-èl, è-le*] adj. Qui a rapport aux vecteurs : *produit vectoriel : géométrie vectorielle.*

**vécu, e** partic. pass. du v. *vivre.* Pendant lequel on a vécu : *le temps vécu.* Qui s'est passé réellement ou qui semble vraiment être arrivé : *un roman vécu ; des pièces vécues.*

**Védas** (mot sanscrit, signif. *science, révélation ;* de la rac. *vid*, savoir). Livres sacrés des Hindous. Ecrits en langue sanscrite, les Védas sont des recueils de prières, d'hymnes, de formules de consécration, d'expiation, etc., dictés, suivant la tradition, par Brahma aux richis. Ils comprennent quatre livres : le *Rig-Véda*, le *Sâma-Véda*, le *Yadjour-Véda* et l'*Atharva-Véda* (ce dernier de date plus récente). Les *Brâhmanas*, les *Oupanichads*, etc., sont des commentaires de ces livres. (V. VÉDISME.)

**Védânta** (fin du *Véda*), le dernier venu des six grands systèmes philosophiques de l'Inde, fondement de sa religion actuelle, l'hindouisme : *le Védânta a pour objet l'explication métaphysique et mystique des Védas.*

**védantin, e** adj. Qui appartient à la doctrine du Védânta. N. Partisan de la doctrine du Védânta.

**védantisme** [*tis-me*] n. m. Doctrine religieuse du *Védânta.*

**védantiste** [*tis-te*] n. Adhérent du védantisme. Adjectiv. : *philosophie védantiste.*

**védasse** [*da-se*] n. f. Sel qu'on tire de la guède, et qui est employé dans la teinturerie.

**védelet** [*lè*] n. m. Pâtre qui garde les veaux.

**Vedène,** comm. de Vaucluse, arr. et à 9 kil. d'Avignon ; 1.740 h. Vignobles, soie.

**vedette** [*dè-te*] n. f. (ital. *vedetta*). Cavalier en sentinelle : *placer des vedettes.* Petit bâtiment de guerre en observation. Cinquième foc, que les grands bâtiments gréent sur un bout-dehors. Très petit torpilleur, armé d'un tube lance-torpille, faisant le service de grand'garde aux abords des rades. *Fig.* Personne qui devance les autres, prépare leur action. *Théât.* Artiste en vue : *les vedettes du cinéma. En vedette*, en sentinelle, en faction. *Impr.* Isolément, sur une seule ligne et en lettres plus grosses, en parlant de la manière de présenter un ou plusieurs mots : *mettre un nom en vedette.*

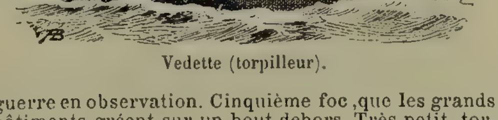
Vedette (torpilleur).

— *Iconogr.* De même que la sentinelle, la Vedette a inspiré bon nombre de dessinateurs, de peintres. Citons, entre autres, le *Chasseur en vedette*, charmant tableau de Meissonier.

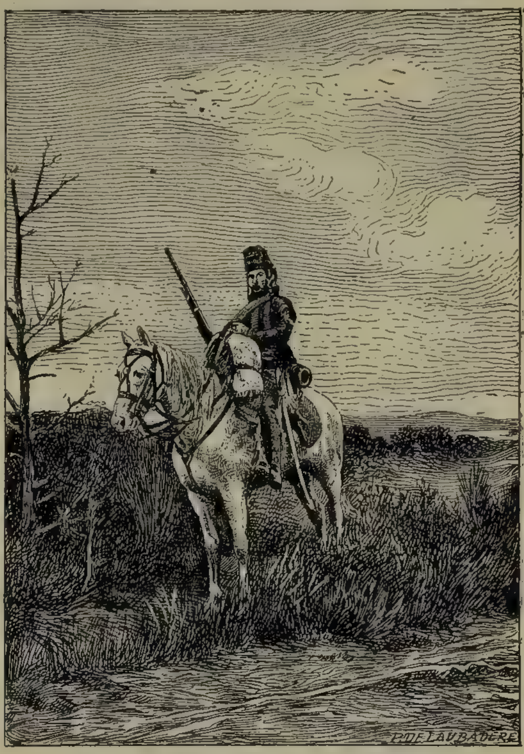
Chasseur en vedette (tableau de Meissonier).

**vedi Napoli, e poi muori !** loc. ital. signif. : *Vois Naples, et meurs !* Proverbe par lequel les Italiens expriment leur admiration pour Naples et son golfe magnifique.

**védique** adj. Qui appartient aux Védas. *Sanscrit védique* ou *le védique* n. m. Langue dans laquelle sont écrits les Védas et les Brâhmanas.

**védisme** [*dis-me*] n. m. (de *Védas*). Nom par lequel les Européens désignent la forme primitive de la religion des Hindous.

— ENCYCL. Le védisme paraît remonter à une antiquité très reculée, à en juger par les hymnes védiques, qui reflètent une civilisation primitive et ne connaissent ni morale, ni théogonie, ni cosmogonie. Le védisme est une religion naturaliste, en ce sens qu'il personnifie les forces de la nature. Les plus grandes divinités du védisme sont *Agni*, le dieu du feu, *Indra*, le dieu de l'atmosphère et de ses phénomènes, *Soma*, la libation divinisée. Tous les dieux sont désignés par le terme générique de *dévas*, les « brillants ». Les démons portent le nom d'*açouras.* Le culte védique se compose uniquement du sacrifice du matin (allumage du feu sacré et libations). Dans les occasions solennelles, le sacrifice se complétait par un holocauste de grain, de miel et de victimes animales.

**védiste** [*dis-te*] n. Personne qui a beaucoup étudié les Védas.

**Vedrin,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 2.140 h. Fer, plomb ; produits chimiques.

**Védrines** (Jules), aviateur français, né à Saint-Denis, m. par accident à Saint-Rambert-d'Albon (1881-1919).

**Veen** (Otto **Van**) ou **Otto Venius,** peintre hollandais, né à Leyde, m. à Bruxelles (1556-1634). Il fut le maître de Rubens (*la Cène, la Nativité*).

**Veendam,** bourg des Pays-Bas (prov. de Groningue) ; 11.000 h.

**Veerle,** comm. de Belgique (prov. d'Anvers, arr. de Turnhout) ; 1.870 h.

**véga** n. f. Nom donné aux plaines richement cultivées, arrosées par les fleuves des provinces méridionales de l'Espagne, généralement dans leur cours inférieur. La véga de Grenade est la plus célèbre.

**Vega de Armijo** (marquis DE **La**), homme d'Etat espagnol, né en 1826, l'un des chefs du parti libéral, président du conseil en 1906.

**Véga,** étoile de première grandeur, appartenant à la constellation de la Lyre.

**Vega** (Ventura DE **La**), poète espagnol, né et m. à Buenos-Ayres (1807-1869) ; auteur de poésies lyriques d'une correction classique et de la charmante comédie *el Nombre de mundo.*

**Vega** (Garcilaso DE **La**). V. GARCILASO.

**Vega** (Lope DE). V. LOPE.

**Végèce** (Flavius Vegetius Renatius), écrivain latin de Constantinople, contemporain de Valentinien II, auteur d'un *Traité de l'art militaire* (IVe s.), qui jouit d'une grande vogue pendant tout le moyen âge.

**végétabilité** n. f. Faculté de végéter. Faculté de nourrir les végétaux.

**végétable** adj. (lat. *vegetabilis*). Qui peut végéter : *les corps végétables.* Couvert de végétaux : *les oasis sont des îles végétables au milieu des sables.*

**végétal, e, aux** adj. Qui appartient aux végétaux : *le règne végétal. Terre végétale*, propre à la végétation ; terre provenant de végétaux décomposés.

**végétal** n. m. (du lat. scolast. *vegetalis*). Arbre, plante : *l'étude des végétaux constitue la botanique.* Pl. des *végétaux.*

**végétaliforme** adj. (de *végétal*, et de *forme*). *Hist. nat.* Qui a la forme d'un végétal : *polypier végétaliforme.*

**végétaline** n. f. Marque particulière désignant une graisse alimentaire retirée de la noix de coco (huile de coprah).

**végétalisme** [*lis-me*] n. m. Alimentation exclusive par les végétaux. (Il diffère du végétarisme en ce que ce dernier tolère l'introduction dans le régime d'aliments d'origine animale, comme le lait et les œufs, qui ne sont pas autorisés par le végétalisme.)

**végétalité** n. f. Propriétés caractéristiques, nature des végétaux.

**végétant** [*tan*], **e** adj. Qui végète : *les plantes sont des êtres végétants.*

**végétarianisme** n. m. Syn. de VÉGÉTARISME.

**végétarien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. et n. Se dit des personnes qui pratiquent le végétarisme.

**végétarisme** [*ris-me*] n. m. (de *végétal*). Système d'alimentation dans lequel on supprime toutes les espèces de viandes ou leurs dérivés immédiats (végétarisme), ou même tous les produits d'origine animale (végétarisme pur ou végétalisme), dans un but soit prophylactique, soit curatif.

— ENCYCL. Le végétarisme remonte à l'antiquité la plus reculée ; il a été préconisé depuis quelques années comme un moyen thérapeutique des plus actifs.

Les inconvénients de ce système sont nombreux, car l'homme n'est ni herbivore ni frugivore par nature. Aussi, le végétarisme pur entraîne-t-il des troubles qui sont le résultat de la faible digestibilité des aliments végétaux et du volume énorme de leurs déchets. Cependant, ces régimes, fournissant moins de toxines que les viandes, sont sédatifs et diurétiques, soulagent le cœur, le foie et les reins. Le végétarisme améliore les névroses, la sclérose, les néphrites. Il est utilisable dans toutes les formes de l'arthritisme, dans l'albuminurie, etc. Il combat la constipation et réveille le péristaltisme intestinal.

**végétatif, ive** adj. Qui détermine la végétation : *principe végétatif*. Qui est commun aux plantes et aux animaux : *la nutrition et la reproduction sont des fonctions végétatives.*

**végétation** [*si-on*] n. f. (lat. scolast. *vegetatio*). Développement, accroissement progressif des parties constituantes des végétaux : *arbres qui sont en pleine végétation. Par ext.* Les végétaux : *la végétation est magnifique cette année. Chim.* Productions chimiques affectant des formes arborescentes. *Pathol.* Excroissance anormale qui se développe sur le corps des animaux et des végétaux où elle semble végéter, comme les verrues, les poireaux, etc. *Végétations adénoïdes*, hypertrophie des petites glandes du pharynx, qui, chez les jeunes enfants, obstrue les voies respiratoires et surtout les fosses nasales. (On doit extirper les végétations adénoïdes le plus rapidement possible.)

**végéter** [*té*] v. n. (lat. scolast. *vegetare ;* de *vigere*, être en vigueur. — Se conj. comme *accélérer.*) Pousser, croître, en parlant des plantes. Vivre d'une vie purement végétative. *Fig.* Vivre d'une vie inerte, misérable ou obscure : *fonctionnaire qui végète en province.*

**végéto-animal, e, aux** adj. Qui appartient à la fois au règne végétal et au règne animal.

**végéto-minéral, e, aux** adj. Qui tient du règne végétal et du minéral.

**Veglia,** île (Yougoslavie) de la mer Adriatique, séparée de la côte d'Illyrie par le canal della Morlacca.

**veglione** [*vè, ll* mll., *o-né*] n. m. (mot ital., augment. de *veglia*, veillée). Fête de nuit, généralement costumée : *le veglione de l'Opéra.* Pl. des *veglioni.*

**véhémence** [*man-se*] n. f. (lat. *vehementia*). Impétuosité, violence : *parler avec véhémence.* ANT. **Douceur.**

**véhément** [*man*], **e** adj. (lat. *vehemens ;* de *vehere*, porter). Ardent, impétueux (surtout au *fig.*) : *un pathétique véhément.*

**véhémentement** [*man-te-man*] adv. Avec véhémence ; très fort, beaucoup.

**véhiculaire** [*lè-re*] adj. Relatif aux moyens de transport.

**véhicule** n. m. (lat. *vehiculum ;* de *vehere*, porter). Moyen de transport par terre, par air ou par eau : *véhicules destinés aux marchandises.* Ce qui sert à transmettre : *l'air est le véhicule du son. Fig.* Moyen de transmission, de propagation : *les mots sont les véhicules des idées. Pharm.* Liquide qui tient en solution ou en suspension une substance nutritive ou médicamenteuse.

**véhiculer** [*lé*] v. a. (de *véhicule*). Voiturer, transporter.

**Vehme** (*la sainte*) ou **Cour vehmique,** ou **Tribunal des francs-juges,** tribunal secret, dont la puissance était très redoutée au xv$^{e}$ siècle en Allemagne et qui répandit une terreur salutaire parmi les seigneurs et les chevaliers brigands de ce pays.

**vehmique** [*vé-mi-ke*] adj. Qui appartient à la sainte Vehme.

**Veidam** [*vè-dam'*] n. m. Nom donné autrefois aux *Védas.*

**véien, enne** [*vé-i-in, è-ne*] adj. et n. De Véies.

**Véies** [*vé-î*], anc. v. d'Etrurie, sur les bords du Cremera, prise par Camille en 395 av. J.-C. Les habitants furent déportés et la ville pillée. (Hab. *Véiens.*)

**Veigné,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 13 kil. de Tours, sur l'Indre ; 1.360 h. Ch. de f. Orl.

**Veile,** port du Danemark, dans le Jutland ; 17.000 h. Pêche.

**veillaque** [*vé, ll* mll., *a-ke*] adj. et n. m. (ital. *vegliacco*). Sans honneur, sans foi. (Vx.)

**veillaquerie** [*ve, ll* mll., *a-ke-rî*] n. f. (de *veillaque*). Lâcheté, faiblesse, trahison. (Vx.)

**veille** [*vè, ll* mll., *e*] n. f. (subst. verbal de *veiller*). Privation du sommeil de la nuit : *les veilles prolongées fatiguent l'esprit et le corps.* Etat de celui qui est éveillé : *pendant l'état de veille.* Jour précédent : *la veille de Pâques. Fig. Etre à la veille de*, sur le point de. *Antiq. rom.* Chacune des quatre parties de la nuit, chez les Romains. Pl. Travaux, application à l'étude : *c'est le fruit de ses veilles.* Insomnie causée par l'inquiétude : *causer à quelqu'un bien des veilles.*

**veillée** [*vè, ll* mll., *é*] n. f. (subst. partic. de *veiller*). Temps qui s'écoule depuis le repas du soir jusqu'au coucher : *passer la veillée chez son voisin.* Action de plusieurs personnes qui passent ce temps ensemble. Action de veiller un malade : *des veillées de charité.*

**veiller** [*vè, ll* mll., *é*] v. n. (lat. *vigilare*). Passer sans dormir une partie du temps ordinairement réservée au sommeil : *veiller jusqu'au jour.* Travailler pendant la nuit. Exercer une surveillance, être sur ses gardes : *un gardien qui veille. Veiller à, veiller sur*, prendre garde à. *Veiller au grain*, être attentif au grain qui s'élève en mer ; *fig.* Etre prêt à parer à certaines éventualités. V. a. *Veiller un malade, un mort*, passer la nuit près de lui. *Faucon. Veiller un oiseau*, l'empêcher de dormir, pour le dresser plus aisément.

**veilleur, euse** [*vè, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. (de *veiller*). Personne qui veille. Ecclésiastique ou religieuse qui passe la nuit à veiller auprès d'un mort. Employé qui, dans certains établissements, passe la nuit en surveillance. *Veilleur de nuit*, nom des gardiens qui parcourent la nuit les rues d'une ville pour veiller à sa sûreté.

**veilleuse** [*vè, ll* mll. *eu-ze*] n. f. (de *veiller*). Petite lampe qu'on fait brûler la nuit dans une chambre à coucher. Très petite bougie, enchâssée dans une rondelle, qui flotte sur une couche d'huile et qu'on allume pendant la nuit. Appareil qui la reçoit. *Bot.* Syn. VEILLOTTE.

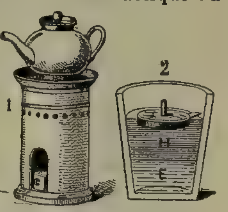

Veilleuses : 1. En porcelaine ; 2. Dans un verre (coupe) ; E, eau ; H, huile.

**veilloir** [*vè-ll* mll., *oir*] n. m. (de *veiller*). Table carrée, sur laquelle les bourreliers placent leurs outils et leurs matériaux. Petit tas de foin qu'on laisse séjourner quelque temps sur la prairie afin de le faner. (Syn. VÉLIOTE ou VILLOTTE).

**Veillons au salut de l'Empire,** chanson patriotique, extraite de *Renaud d'Ast*, opéra de Dalayrac. En 1791, Boy composa les couplets ; c'est une des premières chansons de la Révolution française. (Le mot *empire* est pris ici comme signifiant *Etat.* Beaucoup de personnes, trompées par le titre de la chanson, ont pensé qu'elle était une sorte de chant national à l'usage du premier Empire.)

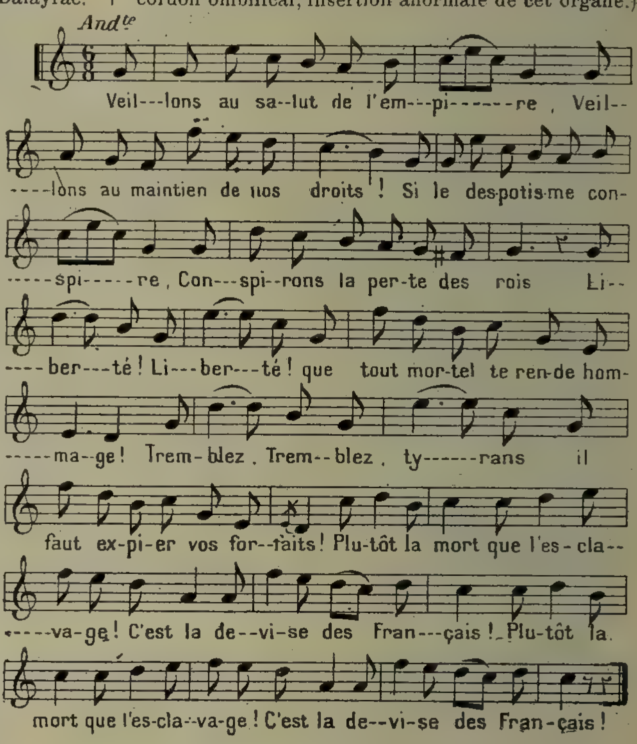
Andte
Veil---lons au sa--lut de l'em---pi------re , Veil--
----lons au maintien de nos droits ! Si le des-potis-me con-
-----spi-----re , Con---spi--rons la per-te des rois Li--
----ber---té ! Li---ber---té ! que tout mor-tel te ren-de hom-
-----ma--ge ! Trem--blez . Trem--blez , ty------rans il
faut ex-pi-er vos for--faits ! Plu-tôt la mort que l'es-cla--
----va-ge ! C'est la de--vi-se des Fran---çais ! Plu-tôt la
mort que l'es-cla--va-ge ! C'est la de--vi-se des Fran-çais !

Veillons au salut de l'Empire.

**veillotte** [*vè, ll* mll., *o-te*] n. f. Nom vulgaire du colchique d'automne, appelé aussi VEILLEUSE. Nom donné dans certaines régions aux meulons de foin.

**veinard** [*vè-nar*], **e** n. et adj. (de *veine*). *Pop.* Qui a de la veine : *un joueur veinard.*

**veine** [*vè-ne*] n. f. (lat. *vena*). Vaisseau qui reçoit le sang à sa sortie des capillaires et le conduit au cœur. *Veine lymphatique*, gros tronc lymphatique qui, avec le canal thoracique, reçoit la lymphe. Nervure secondaire d'une feuille. Nom donné aux ondes colorées dont on décore la tranche des livres. Partie longue et étroite dans le bois et les pierres dures. Endroit d'une mine où se trouve le minerai qu'on veut exploiter ; *tomber sur une bonne veine. Fig.* Partie intérieure d'un objet ; sein, intérieur ; source, origine : *source d'eau vive sortant des veines d'un rocher aride. Fig.* Matière, circonstance à utiliser : *trouver une bonne veine. Etre en veine*, être inspiré. *Etre en veine de... (de bons mots, etc.)*, être favorablement disposé pour. *Veine poétique* le génie poétique. *Ouvrir une veine*, pratiquer une saignée. *N'avoir pas une goutte de sang dans les veines*, être saisi d'horreur ou d'épouvante. *N'avoir pas de sang dans les veines*, n'avoir pas la moindre énergie, la moindre susceptibilité. *Pop.* Chance : *avoir de la veine au jeu ; être en veine.*

— ENCYCL. *Anat.* Les *veines* sont fort nombreuses ; elles sont *superficielles* ou *profondes.* Elles présentent de distance en distance des valvules, sortes de soupapes, qui empêchent le sang de retourner vers la périphérie. La progression du sang dans les veines se fait par l'arrivée constante du sang des capillaires et par les pressions produites par les contractions musculaires qui forcent le sang à refluer vers le cœur, puisque les valvules ne lui permettent pas de retourner en arrière. Tout le sang des veines vient aboutir à la veine cave supérieure et à la veine cave inférieure ; il faut cependant signaler la *veine porte*, qui reçoit le sang veineux des viscères abdominaux, et les *veines pulmonaires*, qui reçoivent du poumon du sang *rouge* oxygéné.

— *Pathol.* Les accidents des veines les plus à redouter sont les *phlébites* et les *varices.*

**Veine** (*la*), comédie en 4 actes d'A. Capus (1901), œuvre d'un optimisme souriant et discrètement ironique, qui tend à prouver que tout homme a dans sa vie son heure de veine.

**veiné** [*vè-né*], **e** adj. Qui a des veines, en parlant du bois et de certaines pierres : *marbre veiné.* Qui porte des desseins imitant les veines du bois ou des pierres dures : *peau de serpent veinée de noir et de bleu. Fig.* Mêlé, parsemé.

**veiner** [*vè-né*] v. a. Peindre en imitant les veines du marbre ou du bois.

**veinette** [*vè-nè-te*] n. f. Brosse employée par les peintres pour imiter les veines du bois.

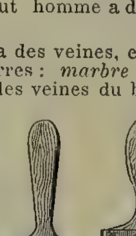

Veinettes.

**veineux, euse** [*vè-neû, eu-ze*] adj. (de *veine*). Composé de veines : *système veineux.* Rempli de veines : *bois veineux. Sang veineux*, sang que les veines de la grande circulation ramènent au cœur, par opposition à *sang artériel.*

**veinule** [*vè*] n. f. (de *veine*). Petite veine. *Bot.* Très petite ramification d'une nervure de feuille.

**Veit** (Philippe), peintre allemand, né à Berlin, m. à Mayence (1793-1877), élève d'Overbeck et auteur de tableaux religieux.

**vela** [*vé*] n. f. (mot ital., formé du lat. *velum*, voile). Décoration d'un plafond de salle de spectacle, imitant un velarium.

**Vela** (Vincenzo), sculpteur italien, né et m. à Ligornetto (1822-1891) ; auteur de : *Désolation, Gioberti, la France et l'Italie, les Derniers Jours de Napoléon I*$^{er}$, etc.

**Velabre** (*le*), beau quartier de l'ancienne Rome, construit sur l'emplacement d'un marécage, entre le Palatin et le Capitole.

**vêlage** ou **vêlement** [*man*] n. m. Action de mettre bas, de vêler, en parlant des vaches.

**Vélain** (Charles), géologue et géographe français, né à Château-Thierry (Aisne), m. à Paris (1845-1925). Il a participé à une mission scientifique à l'île Saint-Paul en 1874, puis est devenu maître de conférences et professeur de géographie physique à la Sorbonne. Il dirige depuis 1907 la publication d'une *Revue annuelle de géographie.*

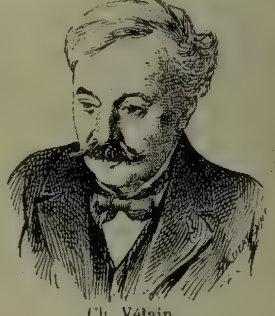

Ch. Vélain.

**Velaine,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 2.700 h. Charbonnages.

**Velaines** [*lè-ne*], comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai) ; 1.800 h.

**vélaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *velum*, voile.) Se dit des voyelles ou consonnes articulées près du voile du palais. (Syn. POSTPALATAL.) N. f. : *une vélaire.*

**vélamenteux, euse** [*man-teû, eu-ze*] adj. Qui a rapport aux membranes de l'œuf humain. (S'emploie surtout en parlant de l'insertion vélamenteuse du cordon ombilical, insertion anormale de cet organe.)

**vélaminaire** [*nè-re*] adj. *Hist. nat.* Qui se plie ou se déroule comme un voile.

**vélanède** n. f. Nom commercial des cupules du chêne vélani.

**vélani** n. m. Espèce du genre chêne, qui croît en Grèce et en Asie Mineure.

— ENCYCL. Le vélani (*quercus ægylops*) est un chêne à feuilles oblongues, velues en dessous, à gros fruit, dont la capsule (vélanède ou avelanède) est découpée en nombreuses écailles. On emploie ces cupules en teinturerie, corroierie et tannerie.

**vélar** ou **vélaret** [*rè*] n. m. *Bot.* Noms vulgaires du *sisymbre.*

**vélarium** [*ri-om'*] n. m. (lat. *velarium*). Toile dont on couvrait les théâtres et les amphithéâtres romains.

**Velasquez** [*kèz*] (Diego Rodriguez de SYLVA Y), peintre espagnol, né à Séville, m. à Madrid (1599-1660). Portraitiste hardi et d'une facture merveilleusement simplifiée, d'un coloris et d'un relief admirables, Velasquez est le peintre le plus puissant et le plus original qu'ait produit l'école espagnole. Il faut mentionner, parmi ses tableaux les plus connus : *les Buveurs, la Reddition de Bréda, les Fileuses, les Ménines, Portraits de Philippe IV, des Infantes, Marguerite-Marie, Marie-Thérèse*, etc.

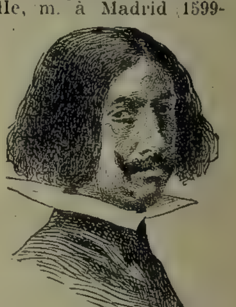

Velasquez.

**Vélaunien, enne** [*lô-ni-in, è-ne*], habitant ou originaire du Velay : *les Vélauniens.* Adj. : *costume vélaunien.* (On dit aussi VELAISIENS, VELLAVIENS et VELLAVES.)

**vélaut** [*lô*] interj. *Véner.* Cri que l'on pousse pour annoncer que l'on a vu le sanglier, le loup, le renard ou le lièvre. (On dit aussi VLA-AU et VLO.)

**Velay** [*lè*], ancien pays de France, qui, avant 1789, faisait partie du gouvernement du Languedoc. Vallée dominée par les puys volcaniques du Velay et les chaînes du Vivarais. (Hab. *Vélauniens.*) Ch.-l. *Le Puy.* Le Velay fut longtemps renommé pour sa fabrication de dentelles à la main.

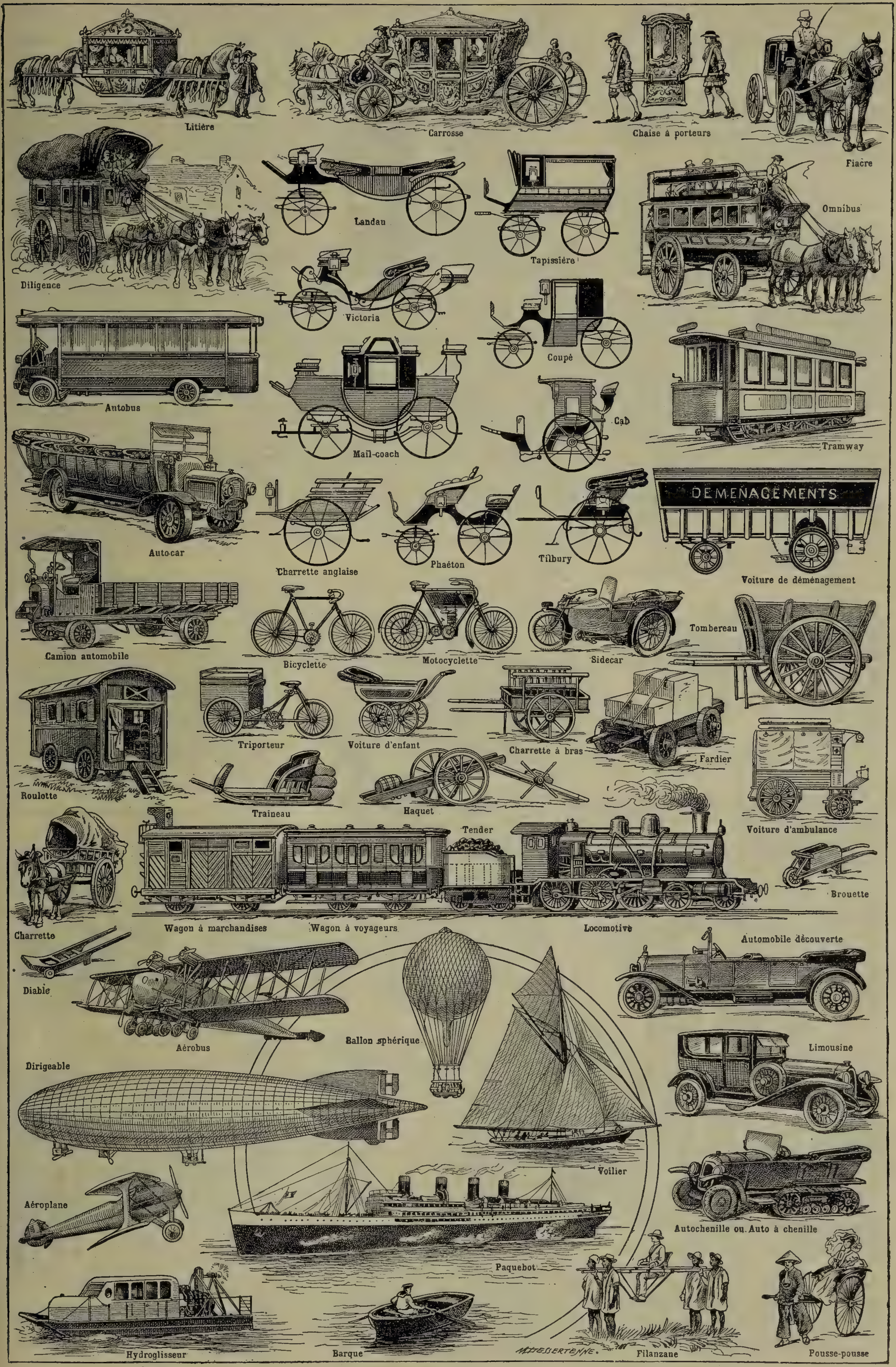
Litière
Carrosse
Chaise à porteurs
Fiacre
Landau
Tapissière
Omnibus
Diligence
Victoria
Coupé
Autobus
Mail-coach
Cab
Tramway
Autocar
Charrette anglaise
Phaéton
Tilbury
DÉMÉNAGEMENTS
Voiture de déménagement
Camion automobile
Bicyclette
Motocyclette
Sidecar
Tombereau
Roulotte
Triporteur
Voiture d'enfant
Charrette à bras
Fardier
Traineau
Haquet
Voiture d'ambulance
Tender
Brouette
Charrette
Wagon à marchandises
Wagon à voyageurs
Locomotive
Automobile découverte
Diable
Aérobus
Ballon sphérique
Limousine
Dirigeable
Voilier
Aéroplane
Autochenille ou Auto à chenille
Paquebot
Hydroglisseur
Barque
M. DESSERTENNE.
Filanzane
Pousse-pousse

**velche** ou **welche** [*vèl-che*] n. et adj. (de l'allem. *welsh*, gaulois). Mot que les Allemands appliquaient par mépris à tout ce qui était étranger. Employé par Voltaire dans le sens de : Homme ignorant et sans goût, étranger aux beaux-arts.

**velcherie** [*vèl-che-rî*] n. f. *Fam.* Barbarie, grossière ignorance.

**velci-aller** interj. *Véner.* Cri dont on se sert pour avertir le limier de suivre les voies de la bête et pour quêter et requêter les chiens courants.

**velci-revari-volcet** interj. *Véner.* Cri employé pour faire connaître aux chiens de meute que le cerf ruse et revient dans ses voies.

**veld** ou **veldt** [*vèlt'*] n. m. Dans l'Afrique du Sud, steppe ou savane : *le veld transvaalien.*

**Velde** (Adrian et Willem **Van de**), peintres. V. VAN DE VELDE.

**Veldeke** (Henri **de**), poète allemand du XII^e^ siècle, qui contribua à répandre en Allemagne le goût de la littérature courtoise de France et inaugura la période classique de la littérature allemande au moyen âge.

**Veldwezelt,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres) ; 1.520 h.

**vêle** n. f. Nom du veau femelle en Normandie.

**vêlement** n. m. Syn. de VÊLAGE.

**vêler** [*lé*] v. n. (de *veau*). Mettre bas, en parlant d'une vache.

**velet** [*lè*] n. m. (de *voile*). Doublure du voile de dessous des religieuses.

**vélette** [*lè-te*] n. f. (de *voile*). Petite voile latine, gréée par mauvais temps sur la vergue de mestre. (Employée sur la Méditerranée. On dit aussi VOILETTE.)

**vêleuse** [*leu-ze*] n.f. Appareil destiné à faciliter le vêlage. (Se dit, en certaines régions, pour *vache.*)

**Velez,** v. de Colombie (prov. de Santander), sur la rivière Suarez ; 15.000 h.

**Velez-Malaga,** port d'Espagne (prov. de Malaga) ; 24.000 h. Ancienne ville mauresque, qui passait pour la clef de l'Andalousie.

**vélie** [*lî*] n. f. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, du groupe des hydrocorises, renfermant des punaises aquatiques à livrée brune, tachée de blanc ou de rouge : *les vélies sont assez communes en France.*

**vélière** adj. f. Qui a vêlé : *vache vélière.*

**véliforme** adj. Qui est en forme de voile.

**véligère** adj. *Zool.* Qui porte des voiles.

**Vélij** (v. de Russie, gouv. de Vitebsk), au confluent de la *Vélijka* et de la Dvina ; 12.000 h.

**vélin** n. m. (de *veau*). Peau de veau préparée : *manuscrit tracé sur vélin.* Dentelle d'Alençon appelée aussi POINT ROYAL. Adjectiv. Qui imite le vélin. *Papier vélin*, papier très blanc et très uni comme pâte. *Toile vélin* ou *toile véline*, toile métallique employée à la Banque de France pour estamper le filigrane des billets de banque.

**Vélines,** ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 33 kil. de Bergerac, non loin de la Dordogne ; 910 h. Ch. de f. Orl. Vins. — Le cant. a 13 comm. et 9.160 h.

**vélineuse** [*neu-ze*] n. f. Femme qui fabrique la dentelle appelée *vélin.*

**Velino,** riv. d'Italie, qui naît dans la prov. d'Aquila et se jette dans la Néra, affl. du Tibre. Eaux peu abondantes.

**Véliocasses** ou **Vellocasses,** peuple de la Gaule romaine (Lyonnaise II^e^) ; *cap. Rotomagus* (Rouen). Leur pays (*pagus*) correspond au Vexin (*Vulcassinus pagus*).

**vélique** adj. (du lat. *velum*, voile). Qui a rapport aux voiles. *Point vélique*, point où paraît être appliquée la résultante de toutes les actions du vent sur les voiles du navire.

**vélite** n. m. (lat. *veles, itis*). Soldat d'infanterie légère, chez les Romains. Corps organisé par Napoléon en l'an XII et formé de volontaires aisés, qu'on destinait au grade d'officier.

— ENCYCL. A l'origine, les *vélites* romains furent des fantassins montés, c'est-à-dire portés en croupe par des cavaliers. Puis ils formèrent une infanterie régulière, dont l'armement se composait d'un javelot, d'un sabre et d'un bouclier appelé *parma.*

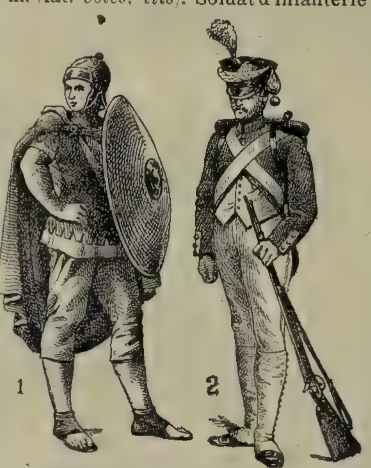

Vélites : 1. De l'ancienne Rome ; 2. Du 1^er^ Empire.

**Vélitres,** v. de l'Italie ancienne (Latium), qui fut longtemps la ville la plus importante de la confédération volsque. Patrie d'Auguste. Auj. *Velletri.*

**vellarine** [*vè-la*] n. f. Matière grasse, de couleur jaune, extraite d'une espèce d'hydrocotyle.

**Vellaves.** *Hist.* V. VÉLAUNIEN.

**Velléda,** druidesse bructère et prophétesse de Germanie, sous l'empereur Vespasien. Elle souleva avec Civilis une partie de la Gaule du Nord et, livrée par quelques chefs germains, mourut captive à Rome, après avoir orné le triomphe de Domitien. Le personnage de Velléda a fourni à Chateaubriand un des plus beaux épisodes des *Martyrs.*

**Velléda,** statue en marbre d'un beau modelé, par H. Maindron (1839 ; jardin du Luxembourg.)

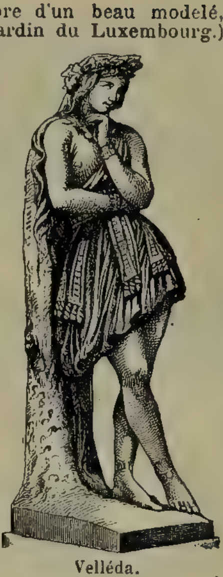

Velléda.
Statue d'H. Maindron.

**velléien, enne** [*vèl-lè-i-in, è-ne*] adj. De Velleius. *Sénatus-consulte velléien*, disposition qui interdisait à la femme mariée de s'engager comme caution ou de prendre la place du débiteur. *Posthumes velléiens*, enfants qui, conçus lors de la confection du testament de leur père, naissaient héritiers siens du vivant même du testateur.

**velléitaire** [*vèl-lé*] adj. Qui n'a que des commencements de volontés.

**velléité** [*vèl-lé*] n. f. (du lat. scolast. *velleitas ;* de *velle*, vouloir). Volonté imparfaite ; intention fugitive : *avoir des velléités de résistance.*

**Velleius Paterculus.** V. PATERCULUS.

**velle-la** interj. *Véner.* Cri que pousse le piqueur pour avertir les chiens courants, lorsqu'il revoit du sanglier ou du renard.

**Velletri,** v. d'Italie (anc. Etats de l'Eglise) ; 22.000 h. Soie, fruits. C'est l'ancienne *Velitræ* ou *Vélitres* (v. ce mot).

**vellication** [*vèl-li, si-on*] n. f. (lat. *vellicatio*). Action de pincer, de tirer l'oreille, de taquiner. (Vx.)

**Vellour** ou **Vellore,** v. de l'Empire anglais des Indes (présid. de Madras, dans le Carnatic), sur le Palar ; 49.000 h. Tapis, étoffes.

**Velly** (Paul-François), jésuite français, né à Crugny (Marne), m. à Paris (1709-1759) ; auteur d'une *Histoire de France*, dont la valeur critique est contestable.

**Velm,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt) ; 1.370 h.

**vélo** n. m. Abréviation familière du mot *vélocipède.*

**véloçable** adj. Où les vélocipèdes peuvent circuler. Syn. CYCLABLE.

**véloce** adj. (lat. *velox*). Agile, rapide.

**veloceman** [*vé, man'*] n. m. (de *véloce*, et de l'angl. *man*, homme). Amateur du sport vélocipédique. Pl. des *velocemen.*

**vélocer** [*sé*] v. n. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il véloça, nous véloçons.*) Se livrer à l'exercice du vélocipède. (Peu us.)

**velocewoman** [*vé, man'*] n. f. (de *véloce*, et de l'angl. *woman*, femme). Femme qui s'adonne au sport vélocipédique. Pl. des *velocewomen.*

**vélocifère** n. m. (du lat. *velox, ocis*, rapide, et *ferre*, porter). Ancienne voiture publique, d'une marche rapide. Autre nom du *célérifère.*

**vélocimane** n. m. (du lat. *velox, ocis*, rapide, et *manus*, main). Appareil de locomotion, spécial pour les enfants, en forme de cheval, monté sur trois ou quatre roues, et dit aussi *cheval mécanique.*

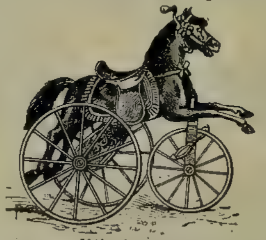

Vélocimane.

**vélocimètre** n. m. (du lat. *velox, ocis*, rapide, et *metron*, mesure). Appareil imaginé par le colonel Lebert pour déterminer la loi de développement des pressions dans l'âme des armes à feu, au moyen de la connaissance des vitesses successives du recul.

**vélocipède** n. m. (du lat. *velox, ocis*, véloce, et *pes, pedis*, pied). Appareil à roues, pour se transporter au moyen d'un mécanisme mû par les pieds.

— ENCYCL. *Historique.* Les premiers vélocipèdes furent le célérifère et la draisienne. En 1855 fut inventée la pédale et, du même coup, le bicycle. L'évolution du bicycle aboutit au *grand bi* ou *araignée*. Le grand bi était un véhicule incommode et assez dangereux, à cause du diamètre énorme de la roue d'avant. La bicyclette, plus stable, remédia à ces inconvénients. Voici les principales étapes de cet instrument de locomotion, auquel sa commodité et son prix relativement peu élevé ont valu une popularité universelle : bicyclettes en fer, jantes en caoutchouc, (1869) ; jantes creuses (1875) ; caoutchouc creux (1887) ; caoutchouc pneumatique, (1889).

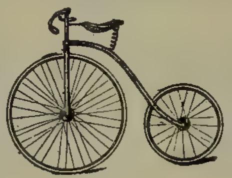

Vélocipède.

Aucun vélocipède ou appareil analogue ne peut être mis en circulation sans avoir été revêtu d'une plaque fournie par l'administration des contributions indirectes, contre payement de l'impôt par le contribuable, qui doit faire connaître en même temps son nom et son adresse.

Les plaques sont renouvelables tous les ans et valables du 1^er^ janvier au 31 décembre.

Les vélocipèdes sont munis d'autant de plaques qu'ils comportent de places.

La plaque est fixée par le possesseur du vélocipède sur le tube de direction, de manière à se présenter de face sur le devant du vélocipède.

Pour les vélocipèdes à plusieurs places, la première plaque est fixée au même endroit, les autres sur les tubes diagonaux du cadre qui supportent chacune des selles à partir de la seconde.

**vélocipéder** v. n. Syn. de VÉLOCER. (Peu us.)

**vélocipédie** [*dî*] n. f. Tout ce qui intéresse les vélocipèdes (évolution, industrie, sport, etc.).

**vélocipédique** adj. Qui se rattache aux vélocipèdes : *sport vélocipédique.*

**vélocipédiste** [*dis-te*] n. Personne qui se livre au sport du vélocipède.

**vélocipédomanie** n. f. Manie du vélocipède.

**vélocité** n. f. (lat. *velocitas*). Vitesse, rapidité.

**vélodrome** n. m. (de *vélo*, et du gr. *dromos*, course). Piste à l'usage des vélocipédistes.

**velot** [*lo*] n. m. Peau de veau mort-né, avec laquelle on fabrique le vélin.

**velours** [*lour*] n. m. (vx fr. *velous ;* du lat. *villosus*, velu). Etoffe rase d'un côté et couverte de l'autre de poils dressés, très serrés, maintenus par les fils du tissu : *robe de velours de soie. Par anal.* Objet extrêmement doux au toucher : *le velours d'une pêche.* Ce qui produit sur les sens une impression douce : *c'est un velours pour l'estomac. Fam.* Liaison incorrecte, faite au moyen d'un *s* doux ou d'un *z* lorsqu'il n'éxiste pas de liaison de ce genre : *c'est faire un velours* que de dire : *il n'est point-z-à-moi. Patte de velours*, patte d'un chat quand il rentre ses griffes. *Fig. Patte de velours*, caresser ceux à qui l'on cherche à nuire. *Chemin de velours*, voie facile et agréable. *Jouer sur le velours*, jouer sur son gain. *Bot.* Poils courts, mous et serrés, qui couvrent certains organes. PROV. : **Habit de velours, ventre de son,** pour se parer de beaux habits, il est des gens qui font maigre chère.

— ENCYCL. Le velours est de fabrication très ancienne. Les Romains le connaissaient et, au moyen âge, ce tissu constituait une étoffe de grand luxe. C'est en 1636 que sa fabrication fut introduite à Lyon ; elle dura jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, qui répandit cette industrie en Allemagne et en Hollande. Les principaux centres de fabrication du velours sont actuellement : Lyon, Roubaix, Tourcoing, Amiens en France ; Crefeld en Allemagne ; Bradford et Manchester en Angleterre.

Le velours est un tissu d'armure simple (taffetas ou sergé), sur l'une des faces duquel se dressent en aigrettes les tronçons d'une chaîne ou d'une trame supplémentaire, ce qui existe toujours pour le velours de soie. La chaîne inférieure forme le corps de l'étoffe ; la supérieure s'entrelace avec la trame et la chaîne supérieure. La première est la *chaîne de pièce*, la seconde est la *peluche* et donne le velouté.

Les velours peuvent se fabriquer en soie, en coton, en laine, en lin, en chanvre, en jute ou toutes autres fibres textiles. On distingue les *velours au fer* ou à la main et les *velours mécaniques*. Les *velours de soie* sont les plus beaux et s'emploient pour le vêtement et l'ameublement. Le *velours de coton*, plus commun, est employé surtout pour le vêtement ouvrier : le velours à grosses côtes en est le type. Parmi les velours de coton, on distingue : les *velours façon soie*, les *velours à demi-côtes* et les *velverettes.* Le *velours de laine* est presque toujours à chaîne supplémentaire. Parmi les principales variétés, on distingue : le *velours d'Utrecht*, dit aussi *tripe* ou *panne ;* les *velours moquettes*, qui diffèrent du précédent en ce qu'ils sont frisés au lieu d'être coupés ; les *velours chinés* ou *à dessin ;* les *velours ottomans* ou *gris d'Ecosse ;* etc.

**velouté, e** adj. Qui a les dessins et les ramages du velours : *du satin velouté.* Qui a l'aspect du velours : *papier velouté.* Qui offre au toucher la douceur du velours : *peau veloutée.* Qui fait sur les sens une impression analogue à celle que l'on éprouve en touchant du velours : *regard velouté. Crème veloutée*, crème cuite qui sert d'entremets, *Vin velouté*, vin généreux, doux et agréable au goût. N. m. Qualité de ce qui est velouté : *le velouté d'une étoffe, d'un fruit.* Sauce particulière qu'on prépare d'avance, et qu'on mêle en petite quantité à diverses sauces. Galon en velours.

**velouter** [*té*] v. a. Donner l'apparence du velours : *un duvet veloute les joues des jeunes gens.*

**velouteux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Qui est couvert de poils comme le velours.

**veloutier** [*ti-é*] n. et adj. m. Ouvrier qui fait du velours.

**veloutine** n. f. Etoffe de soie du XVIII^e^ siècle, souvent ornée de dessins brochés en or ou en argent. Etoffe de coton ou de laine pelucheuse comme le pilou.

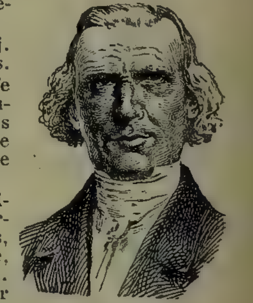

Velpeau.

**Velpeau** [*vèl-pô*] (Alfred-Louis-Armand-Marie), chirurgien et physiologiste français, né au château de la Brèche, à Parçay (Indre-et-Loire), m. à Paris (1795-1867) ; professeur de chimie chirurgicale. Membre de l'Académie des sciences (1843). On lui doit un célèbre *Manuel d'anatomie chirurgicale topographique.*

**Velsique-Ruddershove,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 2.800 h.

**veltage** [*vèl*] n. m. Mesurage à la velte.

**velte** [*vèl-te*] n. f. (de l'allem. *viertel*, quart). Ancienne mesure pour les liquides, variant suivant les pays, et qui valait à Paris 7^lit^,45. Instrument qui sert à jauger les tonneaux.

**velte** [*vèl-te*] n. f. *Mar.* Action de velter.

**velter** [*vèl-té*] v. a. Mesurer avec une velte.

**velter** [*vèl-té*] v. a. Jauger avec la velte. *Mar.* Saisir, brider deux pièces de bois en se servant de la velture.

**velteur** [*vèl*] n. m. Ouvrier qui velte les tonneaux.

**Veltheim,** comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 4.000 h.

**Velthem-Beyssem,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.470 h.

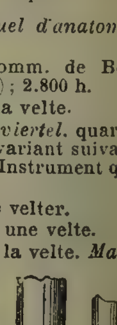

Velture.

**velture** [*vèl*] n. f. Bridure faite pour lier deux pièces de bois. Sorte de petite liure destinée à réunir, à la mer, le mât de perroquet au mât de hune, et à alléger le chouquet. (On dit aussi VALTURE.)

**velu, e** adj. (lat. *villutus*). Couvert de poils *bras velu. Pierre velue*, pierre non dégrossie. N. m. Etat de ce qui est velu : *le velu d'une feuille.* N. f. *Véner.* Peau qui couvre le bois d'une bête fauve lorsqu'il pousse.

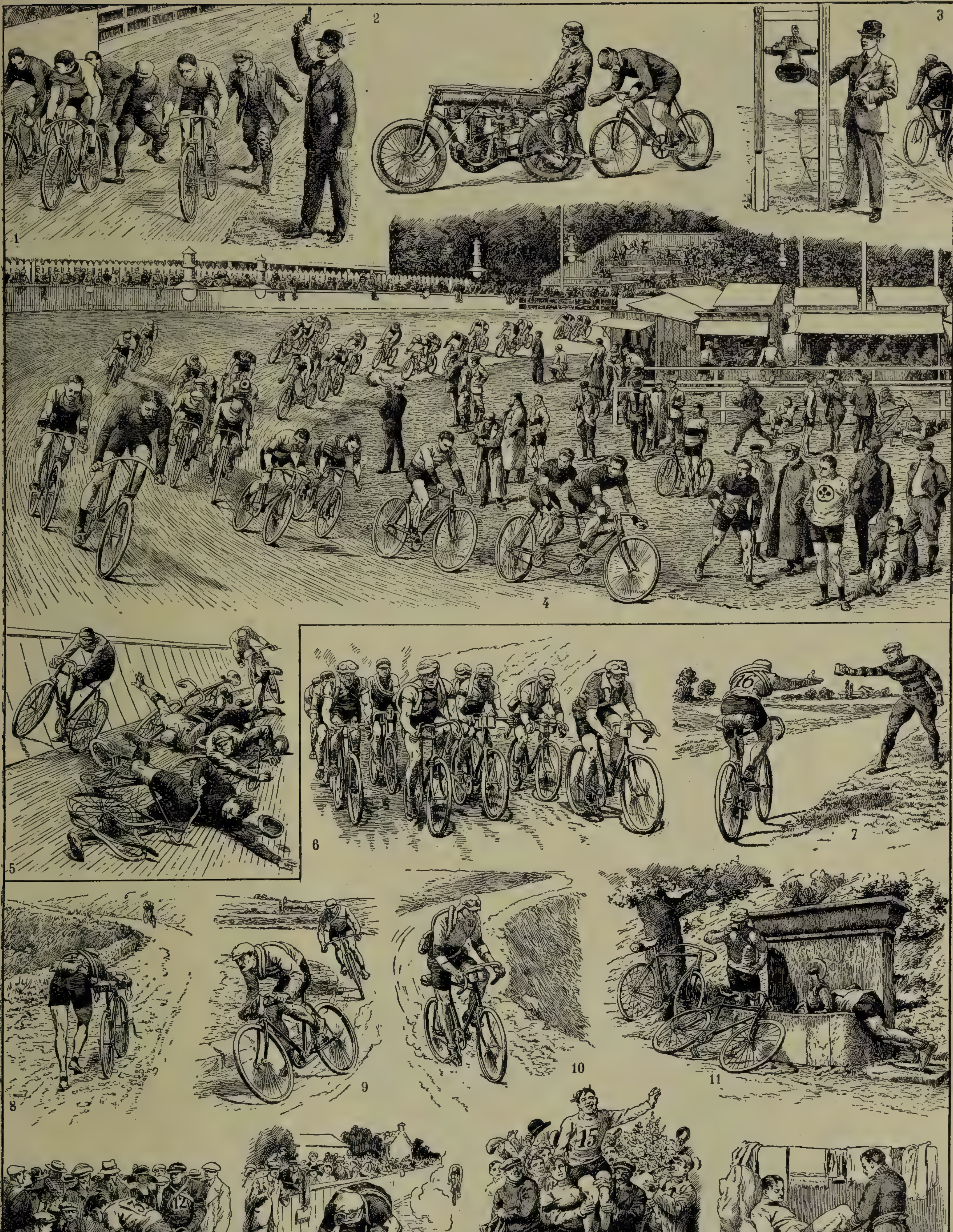

Vélodrome. Cyclisme. — 1. Un départ au pistolet; 2. Entraîneur à motocyclette (le coureur pédale derrière le motocycliste; 3. Un départ à la cloche : 4. Une course sur piste (tandems et bicyclettes); 5. Un accident au vélodrome. — *Course sur route* : 6. Peloton au départ; 7. Ravitaillement au vol (le coureur prend au passage des provisions que lui tend un camarade); 8. Une montée (dans les montées trop raides, le coureur met souvent pied à terre et pousse sa machine); 9. Un virage; 10. Une descente; 11. Une halte à la fontaine; 12. Un contrôle en cours de route (en cours de route, le cycliste s'arrête au bureau du contrôle établi sur son passage et signe sur le registre pour prouver qu'il suit bien l'itinéraire indiqué); 13. Arrivée du premier (à l'endroit, ordinairement au vélodrome, où l'attendent les organisateurs de la course); 14. Le vainqueur porté en triomphe; 15. Entre les mains du soigneur (la course terminée, le coureur est pris par le soigneur qui le frictionne, le masse, etc.).

**vélum** [*lom'*] n. m. (lat. *velum*). Grand voile qui sert de toiture à un cirque, à un vestibule, à un atelier, etc.

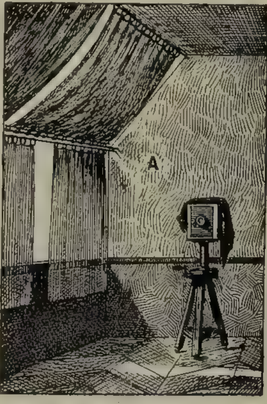

A, vélum.

**velut ægri somnia,** mots lat. signif. : *Comme les rêves d'un malade*. Fragment d'un vers d'Horace (*Art poétique*, 7). Il compare un livre sans suite aux rêves incohérents d'un malade.

**velverette** [*vèl-ve-rè-te*] n. f. Genre de velours de coton. (Vx.)

**velvet** [*vèl-vè*] n. m., **velvétine, velvantine** ou **velventine** [*vèl-van*] n. f. (de l'angl. *velvet*, velours, et *velveteen*, velours de coton). Sorte de velours de coton imitant la soie.

**velvétique** [*vèl*] adj. (de l'angl. *velvet*, velours). *Pathol.* Se dit d'un état de la couche profonde du cartilage articulaire mise à nu, qui se présente à l'œil nu sous forme de filaments ayant l'aspect du velours.

**velvote** [*vèl*] n. f. (pour *veluste*, de *velu*). *Bot.* Nom vulgaire de la *véronique des champs*.

**Venaco,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 12 kil. de Corte ; 1.840 h. Ch. de f. d'Ajaccio à Bastia. — Le cant. a 7 comm. et 4.680 h.

**venaison** [*nè-zon*] n. f. (du lat. *venatio*, chasse). Chair de bête fauve ou rousse (daim, cerf, sanglier, etc.) : *manger de la venaison. Basse venaison*, lièvre et lapin.

**venaissin, ine** [*nè-sin, i-ne*] adj. Qui appartient à Venasque ou à son territoire.

**Venaissin** (COMTAT). V. COMTAT.

**vénal, e, aux** adj. (lat. *venalis*). Qui s'achète à prix d'argent : *une charge vénale. Fig.* Intéressé. Qui fait pour de l'argent des choses que réprouve la conscience : *un homme vénal. Valeur vénale*, valeur pécuniaire, commerciale.

**vénalement** [*man*] adv. D'une manière vénale.

**vénalité** n. f. (lat. *venalitas*). Etat de ce qui est vénal.

**Venansault,** comm. de la Vendée, arr. et à 9 kil. de La Roche-sur-Yon ; 2.000 h.

**venant** [*nan*], **e** adj. Qui vient. *Bien venant*, qui vient bien, qui fait de grands progrès : *un enfant bien venant.* Payé régulièrement : *six mille livres de rente bien venantes. Houille tout venant*, houille telle qu'elle sort de la mine, sans avoir été triée et classée. N. m. Celui qui vient : *les allants et les venants. A tout venant* ou *à tous venants*, au premier venu. *Fam. A tout venant beau jeu*, être prêt à tenir tête au premier venu.

**Venarey,** ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arr. et à 11 kilom. de Semur ; 2.330 h. ; sur le canal de Bourgogne et la Brenne. Ch. de f. P.-L.-M.

**Venasque** (PORT DE), col de la frontière franco-espagnole, dans les Pyrénées centrales, faisant communiquer la vallée française de la Pigue et la vallée espagnole de l'Essera, Bagnères-de-Luchon et la petite ville aragonaise de Venasque (1.600 h.). Altitude 2.440 m.

**Venasque,** comm. de Vaucluse, arr. et à 12 kil. de Carpentras, au-dessus de la Nesque ; 600 hab.

**Vence** [*van-se*], ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 16 kil. de Grasse ; 4.190 h. (*Vinciens*). Ch. de f. P.-L.-M. Ancienne cathédrale Saint-Martin, des Xe-XIIe-XVe siècles, où se trouve le tombeau de saint Lambert. Restes d'anciens remparts. Autrefois, siège d'un évêché, illustré par saint Véran, saint Lambert, Alexandre Farnèse (plus tard Paul III), Antoine Godeau.

**Venceslas Ier** [*vin-sès-lass*] (saint), né en 907, duc de Bohême de 926 à 935. Il périt assassiné par son frère Boleslas. Fête le 28 septembre. — VENCESLAS II, duc de Bohême en 1191, détrôné la même année par le margrave de Lusace.

**Venceslas Ier,** roi de Bohême en 1230. Il ravagea l'Autriche et s'empara de la Moravie.

**Venceslas II,** *le Vieux*, roi de Bohême et de Hongrie en 1278. Il reçut en 1300 la couronne de Pologne.

**Venceslas III,** *le Jeune*, roi de Hongrie en 1302 et de Bohême en 1305, souverain despotique et débauché ; assassiné par un inconnu en 1306.

**Venceslas IV,** *l'Ivrogne* ou *le Fainéant*, roi de Bohême en 1372, empereur d'Allemagne en 1378. Nature violente, basse, débauchée, il mourut d'une attaque d'apoplexie, laissant l'Allemagne en proie à l'anarchie.

**Venceslas,** tragi-comédie de Rotrou, en cinq actes et en vers, qui a pour sujet la rivalité des deux fils de Venceslas, roi de Pologne : Ladislas et Alexandre, tous deux amoureux de Cassandre. C'est la meilleure de ses œuvres, d'un caractère vraiment tragique, malgré la faiblesse du dénouement (1647).

**vendable** [*van*] adj. Qui peut être vendu : *marchandises difficilement vendables.* ANT. **Invendable.**

**vendange** [*van*] n. f. (lat. *vindemia*). Récolte du raisin destiné à produire du vin : *faire la vendange.* Les raisins eux-mêmes : *porter la vendange à la cuve.* Temps de la récolte du raisin : *se louer pour les vendanges* (surtout au pl. en ce sens). Loc. prov. : **Adieu paniers, vendanges sont faites,** il n'y a pas de raisin cette année, ou, *fig.*, c'est une affaire terminée.

— ENCYCL. La vendange s'effectue quand le raisin est arrivé à la dernière période de sa maturation, c'est-à-dire quand le jus est devenu savoureux, doux et sirupeux, que le pédoncule est passé du vert au brun et que la pellicule des grains est mince et translucide. C'est l'expérience locale qui détermine dans les diverses régions viticoles l'époque de la vendange. Quant à la façon de vendanger, elle est variable avec chaque pays : le raisin, coupé au sécateur, à la serpette ou aux ciseaux, est recueilli dans des paniers d'osier ou de bois, des seaux, etc., vidé dans des paniers plus grands, des hottes, des comportes ou des balonges, et véhiculé jusqu'au pressoir ou à la cuve.

— *Dr. Ban de vendanges.* L'arrêté du maire qui, dans une commune, fixe annuellement la date de l'ouverture des vendanges, ne doit pas s'appliquer aux vignobles entourés par une haie, mur, palissade, ayant au moins 1 mètre de haut, par des traverses en bois, ou des fils métalliques, distants entre eux de 0m,33 au plus, ou par toute autre clôture équivalente, faisant obstacle à l'introduction des animaux.

**vendangeable** [*van-dan-ja-ble*] adj. En état d'être vendangé.

**vendangeoir** [*van-dan-joir*] ou **vendangeret** n. m. Hotte ou panier de vendangeur.

**vendangeon** [*van-dan-jon*] ou **vendangeron** n. m. Nom vulgaire des *leptes* ou larves des trombidions.

**vendanger** [*van-dan-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il vendangea, nous vendangeons.*) Récolter le raisin de : *vendanger une vigne. Fig.* Ravager, dévaster. *Absol.* Faire la vendange : *vendanger de bonne heure.* Faire de grands profits, et particulièrement des profits illicites.

**vendangerot** [*van, ro*] n. m. En Bourgogne, panier d'osier dans lequel on cueille le raisin.

**vendangette** [*van-dan-jè-te*] n. f. Nom vulgaire de la grive.

**vendangeur, euse** [*van, eu-ze*] n. Personne qui fait la vendange. *Soupe de vendangeur*, soupe de pain bis aux choux blancs. N. f. *Bot.* Nom vulgaire des asters vivaces, de l'amaryllis jaune et du colchique sauvage.

**Vendays,** comm. de la Gironde, arr. et à 11 kil. de Lesparre ; 1.680 h. Vins.

**Vendée** (la) [*van*], riv. de France, qui prend sa source dans l'étang de Sauvagères (Deux-Sèvres), baigne Fontenay-le-Comte, et se jette dans la Sèvre Niortaise (riv. dr.) ; 70 kil. ; non navigable.

**Vendée** (DÉPART. DE LA), départ. formé de l'ancien bas Poitou ; préf. *La Roche-sur-Yon ;* s.-préf. *Fontenay-le-Comte* et *Les Sables-d'Olonne ;* 3 arr., 30 cant., 306 comm., 397.300 h. ; 11e corps d'armée ; cour d'appel de Poitiers ; évêché de Luçon. Ce départ. doit son nom à la rivière qui l'arrose. L'agriculture et sur tout l'élevage sont ses ressources principales.

**Vendée** (*guerres de*), guerres civiles que soulevèrent dans l'Ouest, pendant la Révolution, les prêtres et les nobles, au nom du principe monarchique. Cathelineau, Charette, Stofflet, Lescure, Bonchamp furent les principaux chefs du mouvement (1793). Les Vendéens furent d'abord victorieux à Chantonnay, à Fontenay, et s'emparèrent de Saumur ; mais le comité de Salut public envoya en Vendée Hoche, Marceau et Canclaux, à la tête de l'armée de Mayence, et les *bleus* reprirent l'avantage à la bataille de Cholet, où périrent d'Elbée et Bonchamp, puis à la journée du Mans, et enfin à Savenay (23 déc. 1793). En février 1795, la Convention signa avec Charette et Stofflet la pacification de la Jaunaye. Après l'affaire de Quiberon, la prise et l'exécution de Charette et de Stofflet, Hoche réussit à pacifier le pays. Des mouvements royalistes moins graves devaient encore troubler la Vendée en 1815, pendant les Cent-Jours, et en 1832, au profit de la duchesse de Berry.

**Vendéen, enne** [*van-dé-in, è-ne*], originaire ou habitant de la Vendée : *les Vendéens.* Adj. : *l'insurrection vendéenne. Race vendéenne*, catégorie de bovidés peuplant les régions comprises entre la Loire et la Dordogne.

**vendelin** [*van*] n. m. Syn. de WENDLING. (V. ce mot.)

**vendémiaire** [*van-dé-mi-è-re*] n. m. (du lat. *vindemia*, vendange). Premier mois de l'année républicaine, en France (du 22 septembre au 21 octobre).

**Vendémiaire an IV** (*journées du 10 au 13*) [1795], journées célèbres par la victoire remportée, dans l'intérieur de Paris, sur les sections insurgées contre la Convention, par les troupes républicaines que commandaient Bonaparte et Barras.

**Vendenesse-lès-Charolles,** comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 5 kil. de Charolles ; 1.340 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise romane. Ancien château. Pierre de taille.

**Vendenheim,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Strasbourg ; 1.550 h. Ch. de f.

**venderesse** n. f. V. VENDEUR.

**vendetta** [*vin-dèt-ta*] n. f. (mot ital. signif. *vengeance*). En Corse, état d'inimitié provenant d'une offense ou d'un meurtre, s'étendant et se transmettant à tous les parents de la victime. Pl. des VENDETTE.

— ENCYCL. La vendetta est essentiellement une coutume corse. La forte organisation des familles, la nécessité de se défendre soi-même contre les invasions fréquentes venues par mer, la politique génoise, qui divisait pour régner, contribuèrent à l'établir. La vendetta était soumise à des règles ; elle a beaucoup diminué, combattue à la fois par l'autorité gouvernementale et par l'adoucissement progressif des mœurs ; mais il y a toujours en Corse des *bandits*, c'est-à-dire des hommes qui, après la satisfaction d'une vendetta, « ont pris le maquis ».

**vendeur, euse** [*van-deur, eu-ze*] n. (de *vendre*). Personne dont la profession est de vendre un objet quelconque : *une vendeuse de poisson.* Personne spécialement chargée de la vente dans une maison de commerce : *les grands magasins recherchent les bonnes vendeuses.* Personne qui fait un acte de vente. (En ce sens, le fém. est VENDERESSE.) PROV. : **Il y a plus de fous acheteurs que de fous vendeurs,** les marchands calculent mieux leurs intérêts que les chalands. ALLUS. RELIG. : **Vendeurs chassés du temple.** Jésus, après son entrée à Jérusalem, trouva installés dans le Temple des changeurs et des marchands de bestiaux. Avec un fouet, il chassa dehors bêtes et gens en disant : « Ma maison est une maison de prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs. » (Matth., XXI, 12 ; Marc, XI, 15). On rappelle cet acte pour stigmatiser les profanateurs de tout ordre. ANT. **Acheteur.**

**Vendeuvre-du-Poitou,** comm. de la Vienne, arr. et à 19 kil. de Poitiers, près de la Palu ; 2.580 h. Ch. de f.

**Vendeuvre-sur-Barse** [*van*], ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 21 kil. de Bar-sur-Aube ; 1.970 h. Sur la Barse, affl. de la Seine ; Ch. de f. E. — Beau château. Eglise de la Renaissance. — Le cant. a 19 comm. et 6.500 h.

**Vendhuille,** comm. de l'Aisne, arr. et à 21 kil. de Saint-Quentin ; 1.600 h. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**vendication** n. f. et **vendiquer** v. a. Syn. anc. de REVENDICATION, REVENDIQUER.

**Vendidad,** le plus important et le seul complet des livres sacrés des anciens Perses, dont l'ensemble forme l'*Avesta.* Le caractère en est civil et religieux, mais il traite aussi de questions cosmogoniques.

**Vendin-le-Vieil,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 20 kil. de Béthune ; 4.910 h. Ch. de f.

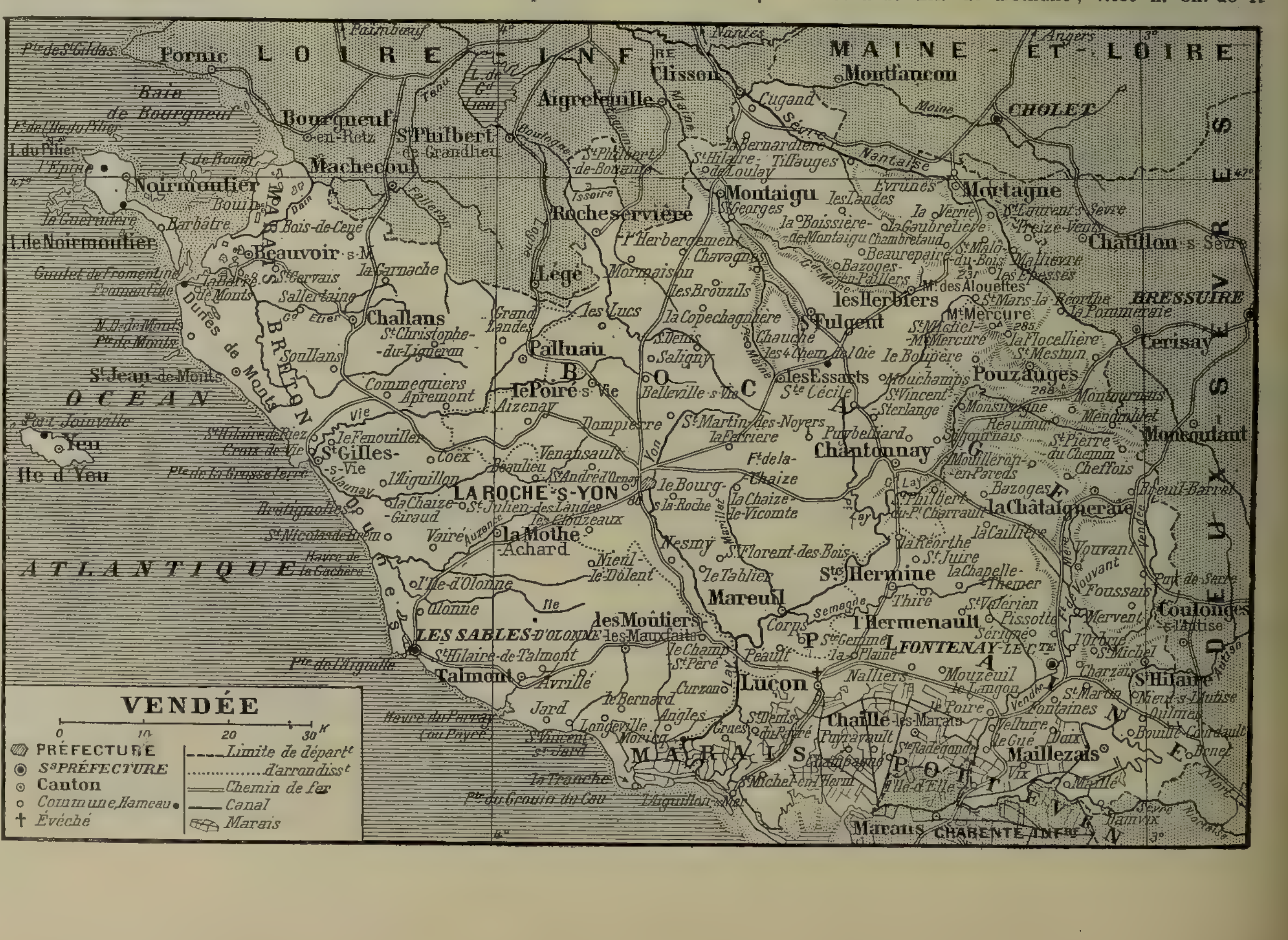

Houille. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**venditio bonorum.** *Dr. rom.* Vente en masse d'un patrimoine au profit des créanciers : le débiteur qui n'avait pas usé du bénéfice de la cession de biens était frappé d'infamie.

**vendition** [*van-di-si-on*] n. f. (lat. *venditio*). *Dr.* Vente. (Vx.)

**Vendœuvres** [*van-deu-vre*], comm. de l'Indre, arr. et à 28 kil. de Châteauroux ; 2.120 h. Ch. de f. Orl.

**Vendôme** [*van*], ch.-l. d'arr. (Loir-et-Cher), sur le Loir ; ch. de f. Orl. et Et. ; à 32 kil. N.-O. de Blois ; 9.800 h. (*Vendômois*). Grains et bestiaux. Eglise de la Trinité (XVe-XVIe s.), avec les restes d'une abbaye (cloître, clocher, salle voûtée). Chanzy livra devant la ville, en 1870, un combat au prince Frédéric-Charles. — L'arr. a 8 cant., 109 comm., 76.270 h. Le cant. a 13 comm. et 16.710 h.

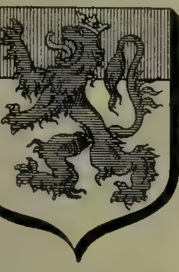

Armes de Vendôme.

**Vendôme** (César DE BOURBON, duc **de**), fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né au château de Coucy, m. à Paris (1594-1665) ; il joua un rôle dans la Fronde et, en 1655, il remporta sur la flotte espagnole une brillante victoire, à la hauteur de Barcelone. — Son petit-fils, LOUIS-JOSEPH, un des meilleurs généraux de la fin du règne de Louis XIV, né à Paris, m. à Vinaroz, en Espagne, d'une indigestion de poisson (1654-1712). Paresseux et négligent, il rappelait le grand Condé par son sang-froid et son coup d'œil dans les circonstances critiques. Il se signala en Italie, pendant la guerre de succession d'Espagne, gagna les victoires de Luzzara et de Cassano et, en Espagne, par la victoire de Villaviciosa consolida le trône de Philippe V. Ce dernier le fit ensevelir à l'Escurial. — PHILIPPE, grand prieur de France et lieutenant général, frère du précédent, né et m. à Paris (1655-1727). Il se distingua devant Namur, à Steinkerque, en Italie, en Catalogne, etc., et se retira dans son palais du Temple. C'était un esprit brillant, ami des lettres, mais perdu par la débauche et l'ivresse.

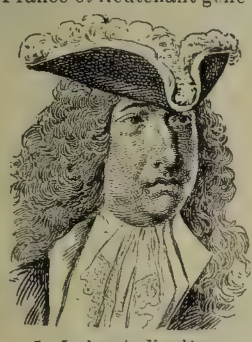

L.-J. duc de Vendôme.

**Vendôme** (*place*), place monumentale de Paris, dans le Ier arrondissement, au milieu de laquelle s'élève la fameuse colonne de la Grande Armée, haute de 44 mètres et revêtue du bronze de 1.200 canons pris à l'ennemi en 1805, inaugurée en 1806. Elle est surmontée d'une statue de Napoléon en César romain, par Dumont, qui a remplacé celle de Seurre, laquelle avait elle-même pris la place de la statue de Chaudet. En 1871, la Commune renversa la colonne, qui fut rétablie en 1875. La place, qui date du XVIIe siècle, avait été dessinée sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Vendôme, et une statue monumentale de Louis XIV par Girardon y avait été inaugurée en 1699.

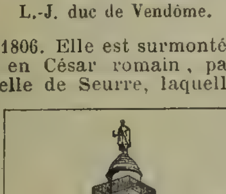

Colonne Vendôme.

**Vendômois,** pays de l'ancienne province d'Orléanais, ayant pour centre la vallée du Loir. Ville principale *Vendôme*.

**vendre** [*van-dre*] v. a. (lat. *vendere*). Céder moyennant un prix convenu : *vendre un objet trois francs*. Faire le commerce de : *vendre des meubles*. Sacrifier à prix d'argent : *vendre sa conscience*. Ne procurer qu'à des conditions pénibles : *la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne*. Trahir pour de l'argent : *vendre un secret*. *Vendre chèrement sa vie*, mourir en se défendant avec courage. *Vendre son honneur*, faire à prix d'argent une action honteuse. *Fam. Vendre la mèche*, livrer un secret. *Dr. Vendre quelqu'un*, vendre ses meubles après saisie. ANT. **Acheter**.

**vendredi** [*van*] n. m. (du lat. *Veneris dies*, jour de Vénus). Sixième jour de la semaine : *le vendredi est le jour de repos chez les musulmans*. *Vendredi saint*, jour anniversaire de la mort de Jésus-Christ.
— ENCYCL. L'Église catholique prescrit l'abstinence des aliments gras le vendredi de chaque semaine et, en principe aussi, le samedi. Pratiquement, l'abstinence du samedi est supprimée, sauf durant les quatre-temps.

L'abstinence du vendredi paraît remonter jusqu'aux temps apostoliques. Elle est supprimée lorsque le jour de Noël tombe un vendredi : elle est d'ailleurs suspendue pour ceux qui ne sauraient l'observer sans de graves inconvénients : les pauvres, les malades, les voyageurs.

**Vendredi**, le serviteur et le fidèle compagnon de Robinson Crusoë, qui l'a sauvé d'une mort affreuse. Son nom est devenu familier pour désigner un serviteur simple et dévoué.

**vendu, e** [*van*] adj. Cédé moyennant un prix. *Fig.* Gagné par l'appât de l'argent : *homme vendu au gouvernement*. Substantiv. Personne vendue.

**vené, e** adj. Que l'on a fait vener.

**vénéfice** n. m. (du lat. *venenum*, poison, et *facere*, faire). Autrefois, empoisonnement accompagné de sortilège. (Vx.)

**venelle** [*nè-le*] n. f. (de *veine*). Petite ruelle. *Enfiler la venelle*, prendre précipitamment la fuite.

**vénéneux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. (lat. *venenosus* ; de *venenum*, poison). Qui renferme du poison : *champignon vénéneux*. *Animaux vénéneux*, animaux qui, ingérés comme aliments, agissent sur l'économie à la manière des poisons (il ne faut pas les confondre avec les *animaux venimeux*) : *les moules sont quelquefois vénéneuses*.

**vénénifère** adj. (du lat. *venenum*, poison, et *ferre*, porter). Qui porte du venin ou du poison. (Peu us.)

**vénénifique** ou **vénénipare** adj. Qui forme, qui produit le poison.

**vénénosité** [*zi*] n. f. Qualité de ce qui est vénéneux.

**vener** [*né*] v. a. (lat. *venari*). Chasser, courre, en parlant d'un animal domestique dont on veut ainsi attendrir la chair : *à Rome, en Angleterre, on a coutume de vener les bœufs*. *Faire vener de la viande*, la faire mortifier avant de la manger.

**Vener** [*vè-nèr*], lac de Suède, communiquant avec le lac Vetter et se déversant dans le Cattégat par le Gota-Elf ; 6.238 kil. carr. ; 50 à 100 m. de profondeur par endroits.

**vénérable** adj. (lat. *venerabilis*). Digne de vénération : *vieillard vénérable*. Qui inspire le respect : *une barbe vénérable*. N. m. Président d'une loge maçonnique. *Hist.* Titre donné aux prêtres et aux docteurs en théologie dans les actes publics. Premier degré dans la procédure de canonisation.

**vénérablement** [*man*] adv. Avec respect, vénération. (Peu us.)

**vénérateur, trice** adj. (lat. *venerator, trix*). Personne qui vénère.

**vénération** [*si-on*] n. f. (lat. *veneratio*). Respect profond et qui a quelque chose de religieux. Honneur qu'on rend aux personnes ou aux choses que l'on vénère.

**vénérer** [*ré*] v. a. (lat. *venerari*. — Se conj. comme *accélérer*.) Avoir un respect religieux pour : *vénérer des reliques*. Avoir une estime respectueuse : *vénérer un bienfaiteur*.

**vénéréologie** n. f. (du n. pr. lat. *Venus, eris*, la déesse de l'amour, et du gr. *logos*, discours). Partie de la médecine, qui s'occupe des maladies vénériennes.

**vénéricarde** n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant de nombreuses espèces répandues dans presque toutes les mers.

**vénéridés** [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant les *venus* et genres voisins. S. un *vénéridé*.

**vénerie** [*ri*] n. f. (de *vener*). Art de chasser la bête fauve ou la bête carnassière avec des chiens courants. Administration des chasses d'un chef d'Etat ou d'un puissant personnage. Lieu où l'on loge les officiers et tout l'équipage de chasse d'un souverain.
— ENCYCL. La vénerie a pour objet de poursuivre certaines catégories de gibier et de le forcer à se rendre, suivant certaines règles établies. Ce gibier comprend le cerf, le daim, le chevreuil, le sanglier, le loup et le renard, parfois aussi le lièvre.

Un équipage de vénerie comprend le maître d'équipage, excellent veneur, qui a la direction du courre et est propriétaire de la meute, de piqueurs, de valets de limiers et de valets de chiens. On compte un piqueur par vingt chiens de meute, avec deux valets de chiens, l'un à pied, l'autre monté. Les valets de limiers, aidés de leurs chiens tenus en main, ont pour mission spéciale de faire le bois afin de détourner l'animal à courre.

La vénerie a une langue spéciale, remplie de vieilles locutions et de vieux mots français. C'est ainsi que s'emploient les expressions : *aller sur les brisées*, *prendre le change*, *prendre les devants*, *prendre le contre-pied*, *démêler la voie*, *rentrer dans son fort*, *sonner l'hallali*, *faire la curée*, etc. (V. CHASSE.)

**vénérien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. (du n. pr. lat. *Venus, eris*, Vénus). Qui a rapport à la copulation, à l'union des sexes : *l'acte vénérien*. Se dit des maladies contagieuses qui se communiquent par les rapports des sexes : *la blennorragie, la syphilis sont les principales maladies vénériennes*. Substantiv. Personne atteinte d'une maladie vénérienne : *hôpital de vénériens*.

**vénérite** n. f. Silicate hydraté naturel de cuivre, aluminium, magnésium et fer.

**venet** [*nè*] n. m. Enceinte demi-circulaire de filets dormants verticaux, pour retenir le poisson à marée basse.

**Vénètes,** peuple de la Gaule, dans la région actuelle de Vannes (Morbihan). C'étaient de hardis marins, qui entretenaient d'actives relations avec la Grande-Bretagne. Ils furent l'âme de la seconde coalition de la Gaule contre César, qui les vainquit en 55.

**Vénétie** [*sî*], région du nord-est de l'Italie, anciennement territoire de la république de Venise, annexée au royaume d'Italie en 166 et divisée en neuf provinces ; 3.130.000 h. (*Vénitiens*).

**Vénétie** (ALPES DE) ou **Alpes vénitiennes,** section des Alpes orientales, délimitée dans la zone calcaire du Sud par la Brenta et le Tagliamento et traversée du N.-E. au S.-O. par la Piave avant son entrée dans les Pays-Bas vénitiens. Point culminant : 2.447 m. au Monte Cavallo.

**venette** [*nè-te*] n. f. (de l'anc. fr. *vesner*, de même orig. que *vesser*). *Pop.* Peur, alarme : *avoir la venette ; donner la venette*.

**veneur** n. m. (lat. *venator*). Celui qui chasse les bêtes fauves ou noires avec des chiens courants. *Grand veneur*, chef de la vénerie d'un souverain. PROV. : **C'est le bon veneur qui fait la bonne meute**, l'habileté des chiens dépend de celle des chasseurs.

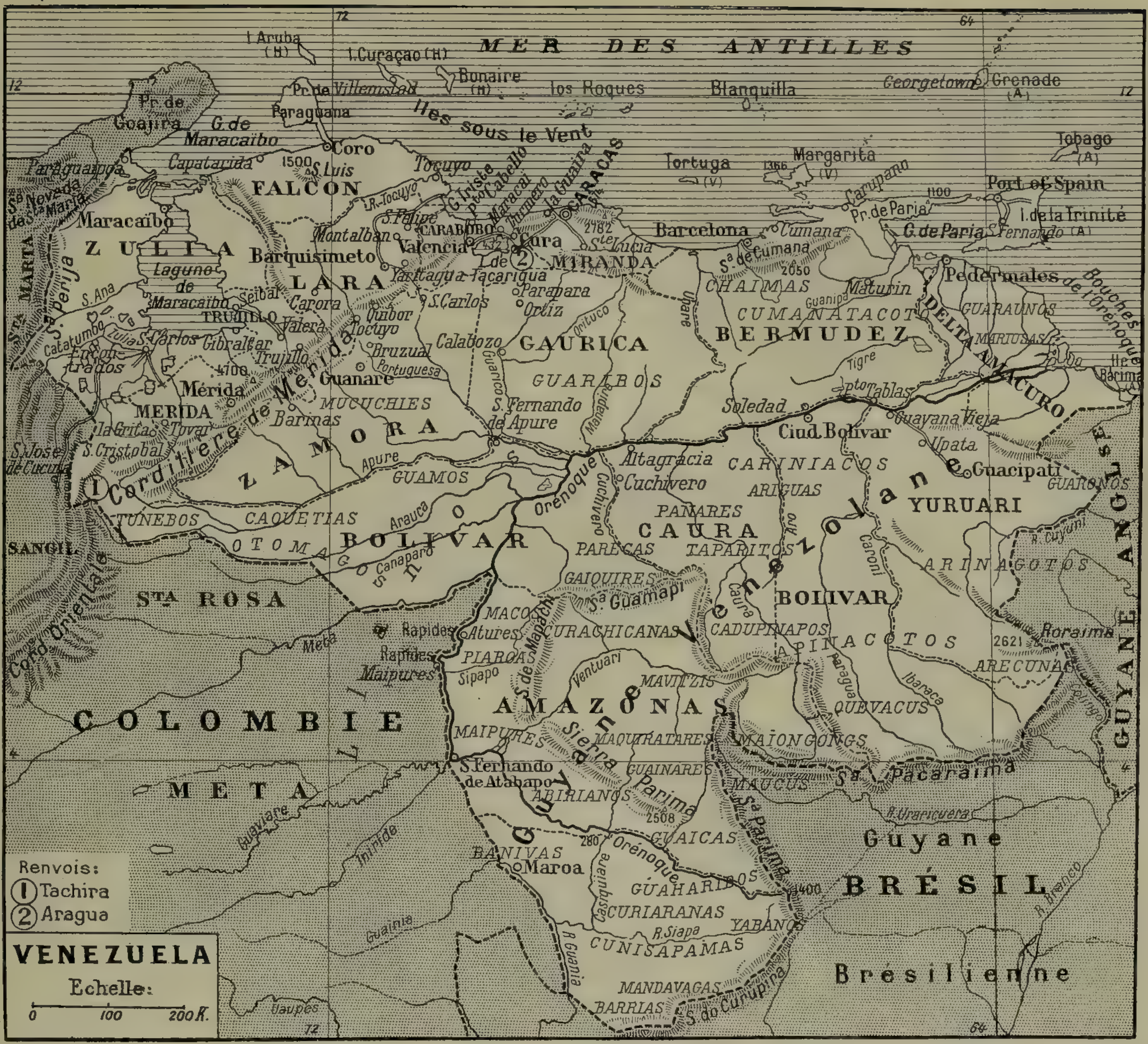

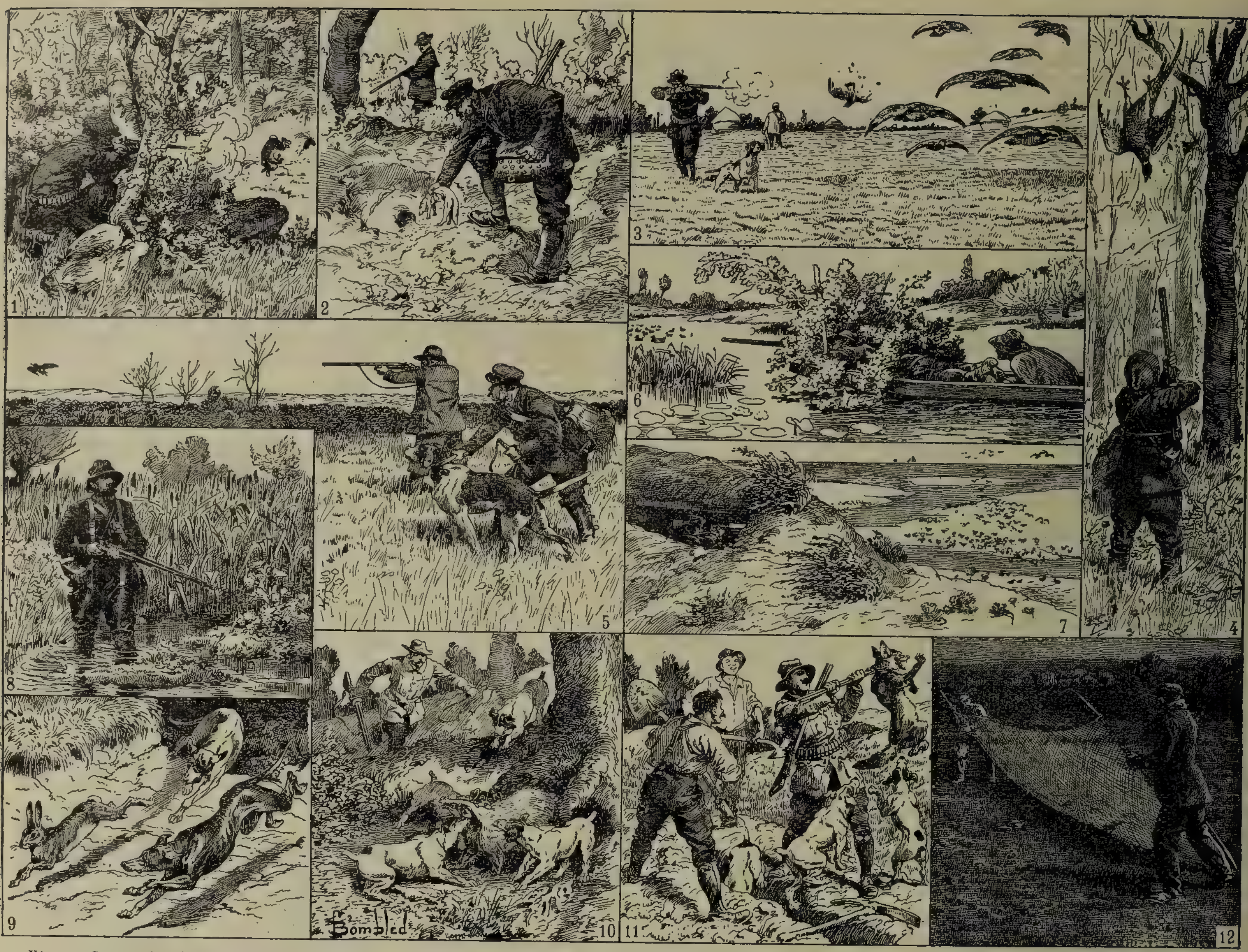

Vénerie. Chasse : 1. A l'affût ; 2. Au lapin (au furet) ; 3. A la perdrix ; 4. Au faisan (le coup du roi) ; 5. A la bécasse ; 6. Au canard ; 7. De l'oiseau de mer (au hutteau) ; 8. Au marais ; 9. Au lièvre ; 10. Au blaireau ; 11. Au renard : 12. Braconnage (Manœuvre d'un traineau)

— Encycl. Ce fut seulement au xiiie siècle que les officiers de la vénerie furent placés sous les ordres d'un chef unique, qui porta dès 1231 le nom de *maître veneur* et, plus tard, celui, de *maître de la vénerie*. Le titre de *grand veneur* n'apparait qu'en 1414. Sous le règne de Louis XIV, le grand veneur avait sous ses ordres un personnel de plusieurs centaines de fonctionnaires et dirigeait six équipages pour la chasse au cerf, au chevreuil, au lièvre, au renard, au sanglier et au loup. La dignité de grand veneur, abolie en 1792, fut rétablie par Napoléon Ier et maintenue sous la Restauration. Louis-Philippe la supprima, mais Napoléon III eut de nouveau un grand veneur, le maréchal Vaillant.

**Veneux-Nadon,** comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 11 kil. de Fontainebleau, sur la Seine ; 1.370 h.

**Venezuela** (Etats unis du), confédération de 13 Etats, 1 district fédéral et 4 territoires, entre la Colombie, le Brésil et la mer des Antilles ; 942.000 kil. carr. ; 2.500.000 h. (*Vénézuéliens* ou *Vénézolans*). Capit. *Caracas*. Sol montagneux au nord-ouest (cordillère de Mérida) et au sud-est (sierra Parima) ; au centre se développe le fertile bassin de l'Orénoque (café, cacao, canne à sucre, bois d'ébénisterie et de teinture). Le littoral, où se trouvent les ports de La Guayra et Puerto-Cabello, est en général bas et marécageux. La majeure partie de la population, composée de blancs, d'Indiens, de nègres et de métis, réside sur la côte ou sur les flancs de la chaîne côtière de Mérida. Les richesses minières (or, pétrole, etc.) sont encore peu exploitées. V. pr. *Puerto-Cabello, Maracaïbo*. Découvert par Christophe Colomb en 1498, colonie espagnole depuis 1547, le Venezuela se souleva avec succès contre les Espagnols en 1810, et fut libéré définitivement par Bolivar. En 1839, il se sépara de la Nouvelle-Grenade ; mais, pendant presque tout le xixe siècle, le pays a été gêné dans son essor économique par l'instabilité des gouvernements. La dictature de Guzman Blanco marqua de 1870 à 1889 un temps de stabilité auquel succéda jusqu'en 1909 une nouvelle ère de troubles au cours de laquelle fut fixée la frontière anglo-vénézuélienne, et les Allemands firent une démonstration navale contre le gouvernement du pays. Le Venezuela est demeuré neutre pendant la Grande Guerre.

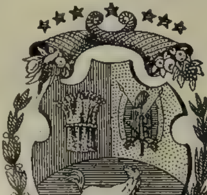

Armoiries du Venezuela.

**Vénézuélien, enne** [*li-in, è-ne*], habitant ou originaire du Venezuela : *les Vénézuéliens*. Adj. : *les révolutions vénézuéliennes*.

**venez-y-voir** [*ve-né-zi*] n. m. invar. Chose qui mérite d'attirer l'attention (Ne se dit que par ironie) : *voilà un beau venez-y-voir*.

**vengeance** [*van-jan-se*] n. f. (de *venger*). Action de se venger, de punir une offense : *tirer vengeance de quelqu'un*. Désir passionné de se venger : *ne respirer que la vengeance*. *Par vengeance*, dans le dessein de se venger. *Vengeance céleste, divine*, malheurs qui arrivent à un coupable, et que l'on considère comme une punition de Dieu. *Crier, demander vengeance*, demander avec instance qu'un crime soit vengé ; être un témoignage frappant d'une criante injustice, d'un crime qui doit être vengé. Prov. **La vengeance se mange froide,** dicton corse, signifiant qu'il faut savoir attendre pour se venger.

**vengement** n. m. *Dr. anc.* Droit qui autorise à revendiquer une chose aliénée.

**venger** [*van-jé*] v. a. (lat. *vindicare*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il vengea, nous vengeons*.) Tirer vengeance : *venger une injure, la mort d'un parent*. Tirer vengeance d'une offense pour : *venger un père*. **Se venger** v. pr. Tirer vengeance : *se venger d'un ennemi, d'une offense*. Allus. hist. V. injure.

**vengeron** n. m. *Pêch.* Syn. de vangeron.

**vengeur, eresse** [*van-jeur, e-rè-se*] n. et adj. (lat. *vindicator, trix*). Qui venge, qui punit : *Jeanne d'Arc fut la vengeresse de la France*. Adjectiv. Qui exerce une vengeance : *Dieu vengeur*. Qui sert à la vengeance, qui punit : *bras vengeur*.

**Vengeur** (*le*), célèbre navire de guerre français, dont l'équipage, commandé par le capitaine Renaudin, s'abîma presque tout entier dans la Manche, au cri de *Vive la République !* après avoir héroïquement pris part à un combat entre la flotte française de l'amiral Villaret-Joyeuse et la flotte anglaise de lord Howe. Cette dernière avait voulu empêcher un convoi de ravitaillement d'aborder en France.

**vengude** [*van-ghu-de*] n. f. *Pêch.* Grande entrée d'une bourdigue du côté de l'étang.

**veniam petimus damusque vicissim,** mots lat. signif. : *Nous demandons et nous accordons tour à tour cette permission*). Mots d'Horace (*Art poétique*, 11) à propos de la faculté de tout oser concédée aux poètes. Ils sont souvent cités pour indiquer la tolérance mutuelle dont on doit user les uns vis-à-vis des autres.

**veniat** [*vé-ni-at'*] n. m. invar. (mot lat. signif. *qu'il vienne*). Ordre donné par un juge supérieur à un juge inférieur de venir se présenter en personne pour rendre compte de sa conduite.

**veni, Creator spiritus,** mots lat. signif. *Venez, esprit créateur*. Premiers mots de l'hymne par laquelle l'Eglise invoque le Saint-Esprit, le jour de la Pentecôte et dans beaucoup de circonstances. Elle est de Raban Maur.

**véniel, elle** [*ni-èl, è-le*] adj. (lat. ecclés. *venialis* ; de *venia*, pardon). *Péché véniel*, péché léger, qui ne fait pas perdre la grâce. *Fam.* Se dit d'un manquement léger : *une faute vénielle*. Ant. **Péché mortel.**

**véniellement** [*è-le-man*] adv. D'une manière vénielle : *pécher véniellement*.

**veni-mecum** n. m. invar. Syn. de vade-mecum.

**venimeux, euse** [*meû, eu-ze*] adj. (du vx fr. *venim*, venin). Qui a du venin : *animal venimeux*. *Fig.* Méchant, envenimé : *critique venimeuse*. *Langue venimeuse*, personne médisante, maligne, qui cherche à nuire par ses discours.

**venimosité** [*zi*] n. f. Qualité de ce qui est venimeux.

**venin** n. m. (lat. *venenum*). Liquide malfaisant, sécrété chez certains animaux par un organe spécial, et qui se communique par une piqûre ou une morsure : *le venin de la vipère*. Principe contagieux de certaines maladies. (En ce sens on dit mieux *virus*.) *Fig.* Ce qui envenime, irrite, exaspère. Malignité, haine cachée : *le venin de l'envie*. Discours dangereux ; doctrine dangereuse : *le venin de l'hérésie*. *Etre sans venin, n'avoir point de venin*, n'avoir point de rancune, point de malignité. *Jeter tout son venin*, faire tout le mal qu'on peut, dire tout ce qu'on a sur le cœur. *Pop.* Personne très méchante. Prov. V. bête.

— Encycl. Les *venins* doivent être considérés, au point de vue physiologique, comme de véritables toxines, appartenant chimiquement au groupe des toxalbumines. On peut préparer par atténuation des sérums antivenimeux généralement actifs.

Les effets des venins sont locaux ou généraux : localement, ils provoqent souvent une douleur vive et un œdème parfois considérable ; suivant les régions, cet œdème peut déterminer mécaniquement la mort. Les effets généraux sont une asphyxie progressive et des phénomènes convulsifs.

Les principales mesures curatives sont la compression et la ligature du membre, la succion, la cautérisation au fer rouge, etc., et l'injection de sérum antivenimeux. Pour réveiller la sensibilité du malade, les frictions modérées sont préférables à l'alcool et au café.

**venir** v. n. (lat. *venire*. — *Je viens, tu viens, il vient, nous venons, vous venez, ils viennent. Je venais, nous venions. Je vins, nous vînmes. Je viendrai, nous viendrons. Je viendrais, nous viendrions. Viens, venons, venez. Que je vienne, que nous venions. Que je vinsse, que nous vinssions. Venant. Venu, e.*) Se transporter d'un lieu dans celui où se trouve la personne qui parle, où à laquelle on parle, ou de laquelle on parle : *sa mère lui écrivait de venir près d'elle*. Arriver, survenir, se présenter dans le lieu où est celui qui parle : *la mort vient sans qu'on s'en doute*. Sortir, couler, en parlant des liquides : *ce vin vient trouble*. Etre apporté ; originaire : *ce thé vient de la Chine*. Etre donné en partage : *ce bien lui est venu de famille*. Se produire, avoir lieu : *il faut prendre le temps comme il vient*. Se présenter à l'esprit : *nos idées nous viennent involontairement*. Dériver : ce *mot vient du latin*. Naître, croître, pousser, se former : *les dents commencent à venir à cet enfant ; il lui est venu une tumeur*. Provenir, procéder, émaner : *toute puissance vient de Dieu, dit saint Paul* Grandir, prendre son développement : *cet arbre vient bien*. Atteindre,

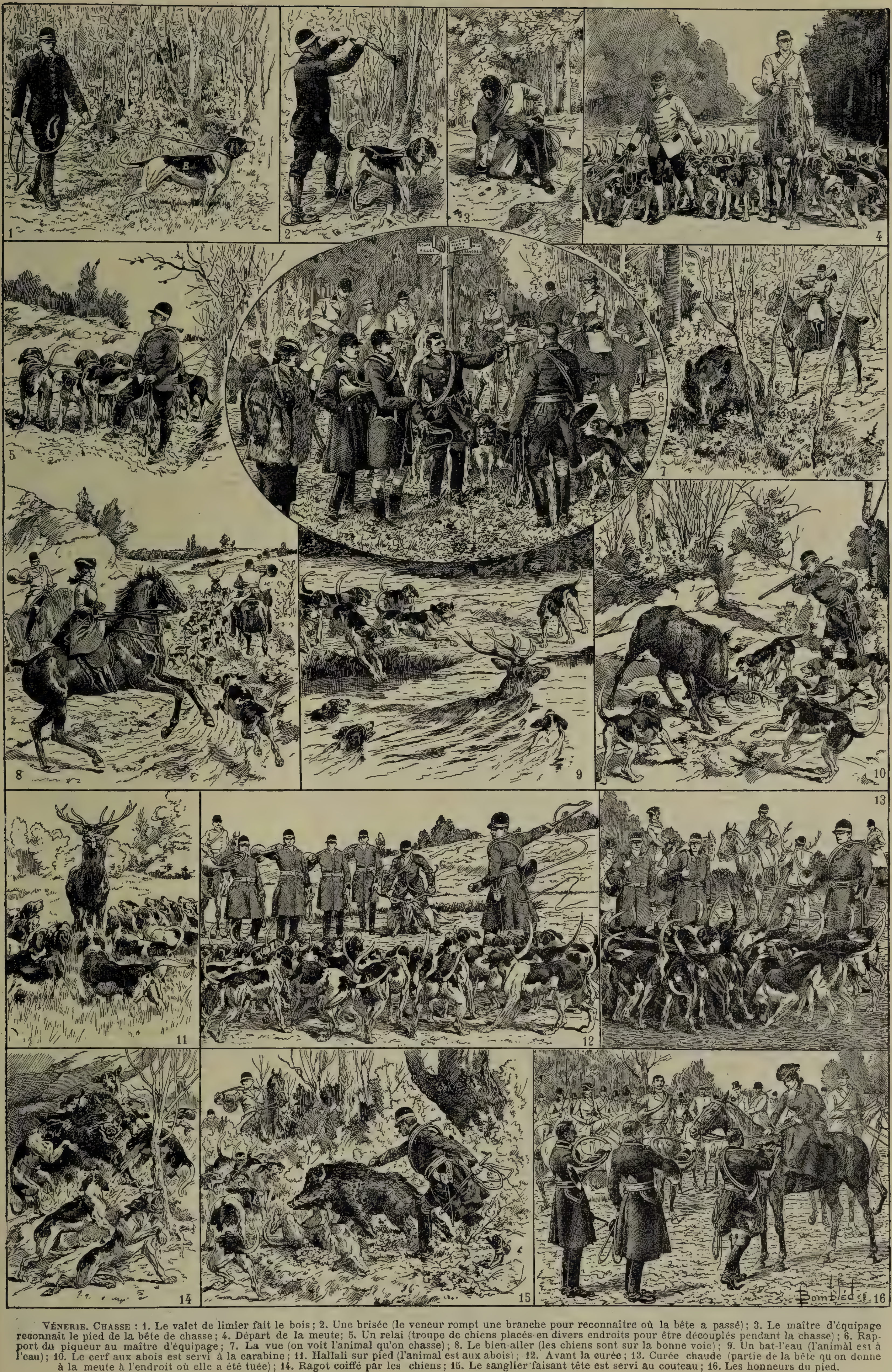

**Vénerie. Chasse** : 1. Le valet de limier fait le bois ; 2. Une brisée (le veneur rompt une branche pour reconnaître où la bête a passé) ; 3. Le maître d'équipage reconnaît le pied de la bête de chasse ; 4. Départ de la meute ; 5. Un relai (troupe de chiens placés en divers endroits pour être découplés pendant la chasse) ; 6. Rapport du piqueur au maître d'équipage ; 7. La vue (on voit l'animal qu'on chasse) ; 8. Le bien-aller (les chiens sont sur la bonne voie) ; 9. Un bat-l'eau (l'animal est à l'eau) ; 10. Le cerf aux abois est servi à la carabine ; 11. Hallali sur pied (l'animal est aux abois) ; 12. Avant la curée ; 13. Curée chaude (partie de la bête qu'on donne à la meute à l'endroit où elle a été tuée) ; 14. Ragot coiffé par les chiens ; 15. Le sanglier faisant tête est servi au couteau ; 16. Les honneurs du pied.

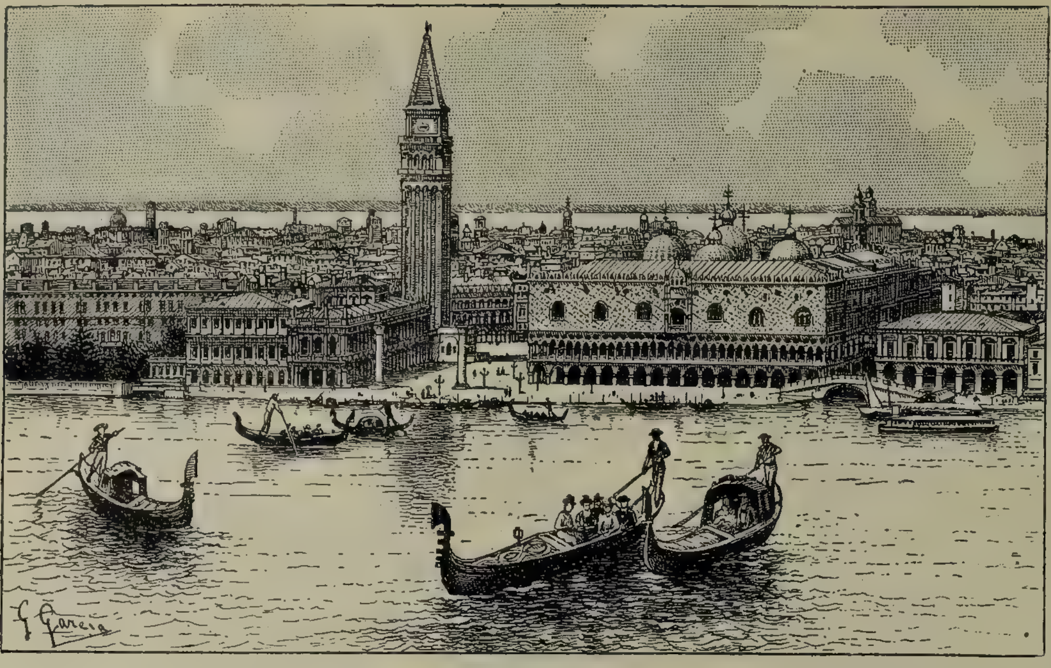

Vue de Venise.

se prolonger, s'élever : *la haute mer vient jusqu'ici.* Subsister, étendre sa durée : *quelques monuments romains sont venus jusqu'à nous.* Se rendre pour : *venez nous voir.* Se produire à point pour accomplir l'action marquée par le verbe à l'infinitif : *le hasard vient souvent détourner le cours des événements.* Se mettre à, s'aviser de : *ne viens pas m'ennuyer. A venir*, qui doit venir, qui doit arriver. *Venir après*, occuper le rang immédiatement inférieur à. *Ceux qui viendront après nous*, nos descendants. *Venir à*, s'approcher de ; arriver à traiter, à parler de : *venons au fait* ; avec un verbe à l'infinitif, faire accidentellement l'action marquée par ce verbe : *s'il venait à mourir. En venir à* (ou *jusqu'à*), oser, être réduit à. *Vouloir en venir*, avoir comme objet dans ses actes, ses paroles. *Venir à bien*, réussir, prospérer, atteindre son résultat. *Venir au secours*, subvenir aux besoins, porter aide. *Venir au monde*, naître. *Venir à une succession*, hériter. *En venir aux mains*, se battre. *Venir à bout*, réussir. *Venir à rien*, diminuer extrêmement ; n'avoir aucun succès. *Venir à compte, à partage, à composition*, compter, partager, composer. *Venir de* (avec un infini), avoir accompli à l'instant même l'action marquée par le verbe : *il vient de partir. Faire venir*, mander, commander. *Se faire bien venir*, s'attirer de l'affection. *Laisser venir, voir venir*, attendre sans se presser d'agir. *Voir venir quelqu'un*, préjuger ses intentions. *Ne faire qu'aller et venir*, être toujours en mouvement ; partir pour très peu de temps. *S'en aller comme on est venu*, se retirer, partir ou mourir, sans apporter aucun changement à la situation, sans prendre souci de rien. *Qu'il y vienne*, sorte de menace par laquelle on défie quelqu'un de se hasarder à faire une chose. *L'année qui vient*, l'année prochaine. *Venir de l'autre monde*, se dit d'un homme qui paraît ignorer ce que tout le monde sait. *D'où venez-vous ? De quel pays venez-vous ?* se dit dans le même sens. *Estampe, épreuve qui vient bien, qui vient mal*, estampe, épreuve qui est sortie bien tirée, mal tirée de dessous la presse. PROV. : **Les maladies viennent à cheval et s'en retournent à pied,** les maladies éclatent tout à coup et se guérissent lentement. (V. APPÉTIT, FLÛTE, MALHEUR.) etc. ALLUS. LITT. V. MALHERBE.

**veni, sancte Spiritus,** mots lat. signif. : *Venez, Esprit saint.* Commencement d'un cantique de l'Eglise, la séquence de la fête de la Pentecôte, due au roi de France Robert. On le chante durant toute l'octave de la Pentecôte jusqu'au samedi de la Trinité.

**Venise,** v. d'Italie, bâtie sur un groupe d'îlots au milieu des lagunes de l'Adriatique qui forme à cet endroit le *golfe de Venise* ; ch.-l. de la province de ce nom ; 168.000 h. (*Vénitiens*). Reliée à la côte par un pont de chemin de fer de 3.600 mètres. Industrie de luxe, soieries, dentelles. Place et cathédrale de Saint-Marc, Campanile (reconstruit), Piazzetta, Grand-Canal, pont du Rialto, pont des Soupirs. Palais Ducal, quatre-vingt-dix églises, nombreux palais, riches musées. Venise fut, depuis le moyen âge, le centre d'une prospère république aristocratique, qui, sous le gouvernement de ses doges, étendit sa puissance sur une partie de la Lombardie, la Dalmatie, l'Albanie, une partie de la Morée, de la Macédoine et différentes îles de l'Archipel. A l'apogée de sa grandeur au debut du XVe siècle, brillant centre artistique, elle n'est plus au XVIIIe qu'une cité de luxe et de plaisirs. Au traité de Campo-Formio, Venise fut donnée à l'Autriche. Elle s'insurgea en 1848, mais fut reprise l'année suivante, après une résistance énergique que dirigea Daniel Manin. La guerre de 1866 la rendit à l'Italie.

**Venise** (*Vues de*). La pittoresque ville des doges a fréquemment inspirés les artistes : au XVIIIe siècle, le Canaletto, son neveu Bellotto, Fr. Guardi ont laissé de Venise des peintures fidèles et charmantes. Au XIXe siècle, elle a eu comme principaux interprètes : Joyant, Ziem (v. p. 1130), qui lui a consacré de nombreuses toiles d'un coloris éclatant ; le Vénitien Ettore Tito.

**Venise** (GOLFE DE), partie septentrionale de la mer Adriatique, entre le delta du Pô et la péninsule d'Istrie, terminée par le golfe de Trieste. Venise et Trieste sont les principaux ports situés sur les côtes de ce golfe, qui est entièrement italien depuis la fin de 1918.

**Venise sauvée,** tragédie d'Otway (1682), dont le héros, Jaffier, est une figure intéressante. Entraîné, par son amour pour sa femme, à dénoncer son ami et son complice dans un complot contre le sénat vénitien, il l'accompagne à l'échafaud, le poignarde et se tue ensuite.

**Venissieux,** comm. du Rhône, arr. et à 7 kil. de Lyon ; 4.420 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Vénitien, enne** [*si-in, ène*], originaire ou habitant de Venise : *les Vénitiens.* Adj. : *la puissance vénitienne.*

**Vénitienne** (*école*). Ce qui distingue de toutes les autres l'école vénitienne de peinture, c'est le goût de la lumière, le culte de la couleur et, par-dessus tout, la religion de la nature. La réalité heureuse, harmonieuse, vivante et triomphante, tel est le modèle exclusif de l'école vénitienne. Les Bellini (Gentile et son frère Giovanni) sont généralement considérés comme les chefs, par ordre chronologique, de l'école vénitienne. Giovanni Bellini, le Pérugin de Venise, fut le maître du Giorgione et du Titien. Le Giorgione inaugura l'âge d'or de la peinture vénitienne. Il arriva du premier coup à cette chaleur du coloris qui fut appelée, d'après lui, *il fuoco giorgionesco.* A sa mort, le Giorgione laissait un artiste plus grand encore : le Titien. Le Titien et le Giorgione résument ensemble le caractère fondamental de l'école de Venise ; ils atteignent la perfection d'une forme de l'art qui fut commune à tous les peintres vénitiens : l'imitation d'une réalité choisie et en fête. Deux autres artistes de la même époque apportèrent leur contingent de gloire : Sebastiano del Piombo (1485-1547) et le Bassan (1510-1592). Un autre très grand peintre de l'école vénitienne, le Tintoret, se distingua par la dévorante poursuite de la perfection et le sentiment délicat de la dignité de l'art. Après lui, vint Paul Véronèse, dont les tableaux présentent une multitude de détails agréables. Véronèse exagère la grâce, comme le Tintoret exagère la force. Véronèse est le grand coloriste de l'école vénitienne. Jacopo Palma, dit *le Vieux*, est considéré comme un élève du Titien ; il est remarquable par la perfection avec laquelle il fondait ses teintes. Il est inférieur, comme grâce et comme majesté, au Titien et essaye en vain de parvenir à sa correction sublime. Avec Jacopo Palma, dit *le Jeune* (1544-1628), commence la décadence vénitienne. Ce fut Palma le Jeune qui termina le dernier tableau du Titien : *le Christ au tombeau.*

**veni, vidi, vici,** mots lat. signif. : *Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.* Mots célèbres par lesquels César annonça au sénat la rapidité de la victoire qu'il venait de remporter près de Zalas sur Pharnace, roi de Pont. Phrase d'une application toujours familière, pour exprimer la facilité et la rapidité d'un succès quelconque.

**Venizelos** (Eleutherios), homme d'Etat grec, né à La Canée (Crète) en 1864, chef des libéraux crétois. Président du conseil de 1910 à 1916, il lutta contre la politique germanophile de Constantin ; chef du gouvernement révolutionnaire de Salonique de 1916 à 1918, il fit alliance avec l'Entente ; il démissionna en 1920, après l'échec de son parti aux élections législatives.

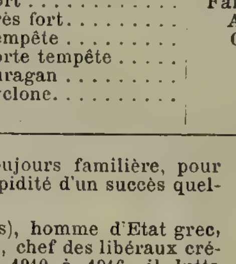

Venizelos.

**Venlo** ou **Venloo,** v. des Pays-Bas (Limbourg), sur la Meuse ; 20.000 h. Machines, étoffes.

**Venosa** ou **Venouse,** v. d'Italie (Basilicate), près du golfe de Manfredonia ; 9.000 h. Abbaye de la Sainte-Trinité, fondée par Robert Guiscard, qui y est inhumé. Patrie d'Horace. Sériciculture.

**vénosité** [*zi-té*] n. f. (du lat. *venosus*, veineux). *Anat.* Mode de distribution des veines dans un organe.

**vent** [*van*] n. m. (lat. *ventus*). Air atmosphérique, qui se déplace en suivant une direction déterminée : *les vents alisés.* Mouvement de l'air ainsi déplacé : *se mettre à l'abri du vent.* Air agité par un moyen quelconque : *faire du vent avec un éventail.* Air en général : *ballon plein de vent.* Gaz contenu dans le corps de l'homme et de l'animal : *avoir des vents. Véner.* Odeur qu'une bête laisse dans les lieux où elle a passé. *Rose des vents*, v. ROSE. *Musiq. Instruments à vent*, instruments de musique dont le son est formé par l'air qu'on y introduit. *Artill.* Différence de diamètre entre le projectile et l'âme de l'arme qui le lance. *Manèg. Porter le nez au vent, porter au vent*, se dit des chevaux lorsqu'ils portent la tête haute. *Fig.* Impulsion, cause qui entraîne, abat, etc. : *le vent de l'adversité.* Objet vain, vide, futile : *la vanité et l'orgueil ne sont que du vent. Vent de mort*, cause, influence qui produit des morts nombreuses. *Aller comme le vent*, très vite. *Mettre flamberge au vent*, tirer l'épée. *Tourner à tout vent*, être inconstant. *Le nez au vent*, la tête haute pour narguer ou pour chercher. *En plein vent*, dans un endroit découvert et exposé au vent. *Des quatre vents*, de tous les points de l'horizon et, *par ext.*, de tous les pays. *Etre logé aux quatre vents*, être logé dans une maison exposée aux vents, ouverte de tous côtés. *Donner vent à un tonneau, au vin*, faire une ouverture au tonneau pour y faire entrer l'air. *Aller selon le vent*, régler sa navigation sur le vent, suivre en naviguant la direction du vent ; *fig.* s'accommoder aux temps, aux circonstances. *Aller comme le vent, plus vite que le vent ; fendre le vent*, marcher, courir extrêmement vite. *Tourner, virer à tout vent, à tous les vents, au moindre vent*, changer fréquemment d'opinion, sous l'influence de causes extérieures. *Regarder de quel côté vient le vent*, s'amuser à regarder de côté et d'autre sans aucun dessein ; *fig.* observer le cours des affaires et les diverses conjonctures pour régler sa conduite d'après ses observations. (On dit aussi dans le même sens : *prendre le vent.*) *Avoir vent de quelque chose*, en recevoir quelque avis. *Autant en emporte le vent*, se dit des choses auxquelles on s'engage, ou qu'on se promet à soi-même et qu'on n'exécute pas. *Quel bon vent vous amène ?* se dit à une personne qui arrive, pour lui témoigner qu'on est surpris et bien aise de la voir. *Aller contre vent et marée*, persévérer dans ses desseins, malgré les obstacles que l'on rencontre sur sa route. *Avoir bon vent*, avoir le vent favorable à la route. *Avoir vent contraire*, trouver le vent opposé à la route du navire. *Tâter le vent*, se rapprocher du lit du vent. *Serrer le vent* ou *pincer le vent*, gouverner au plus près serré. *Côté du vent*, bord duquel on reçoit le vent. *Etre sous le vent*, être en deçà d'un autre navire par rapport à la direction du vent. PROV. : **Selon le vent, la voile**, il faut proportionner ses entreprises à ses moyens. **Le vent n'est ni chasseur, ni pêcheur,** le vent est défavorable à la chasse et à la pêche. (V. ABATTRE, BREBIS, etc.)

— ENCYCL. Tant que la densité de l'air est égale partout, l'équilibre n'est point troublé, et l'air ne se met point en mouvement ; mais, s'il devient plus léger sur un point, il s'élève, et les couches plus denses qui se précipitent pour remplir le vide ainsi formé donnent naissance à des courants aériens, connus sous le nom de *vents.* Leur cause vient, en général, de la différence de température sur deux points voisins du globe. Si, en effet, de deux contrées voisines, l'une est plus échauffée que l'autre, il y a un vent inférieur qui va des parties plus froides vers le point échauffé et un courant supérieur qui se dirige du point échauffé vers les parties plus froides. Les girouettes nous indiquent la direction des courants inférieurs, les nuages celle des vents plus élevés. La vitesse du vent se mesure à l'aide d'*anémomètres.* Cette vitesse est très variable et peut atteindre, dans certains ouragans, plus de 50 mètres par seconde. Les vents jouent un rôle essentiel au point de vue de la répartition climatérique des pluies et des températures.

| DÉSIGNATION DU VENT | EFFETS | VITESSE EN MÈTRES PAR SECONDE | PRESSION EN KILOGRAMMES PAR MÈTRE CARRÉ |
|---|---|---|---|
| Très faible........ | Fait flotter les feuilles. | 2 | 0,500 |
| Frais............. | Fait fléchir les brindilles. | 4 | 1,960 |
| Vif............... | Fait plier les branches. | 6 | 4,400 |
| Fort ............. | Fait balancer les arbres. | 8 | 7,840 |
| Très fort......... | Arrache les feuilles. | 13 | 20,700 |
| Tempête .......... | Casse les branches. | 21 | 54,000 |
| Forte tempête ..... | Abat les arbres. | 28 | 103,000 |
| Ouragan .......... | Abat les maisons. | 34 | 141.000 |
| Cyclone........... | Ravage tout. | 40 | 196,000 |

**Vent** [*van*] (ÎLE DU et ÎLE SOUS LE). V. ÎLES.

**Vents** (LA TOUR DES). V. TOUR.

**Ventadour** (Bernard de), troubadour du XIIe siècle ; fils d'un domestique du château de Ventadour (Corrèze), il chanta dans ses *canzones* et *tensons* son amour pour Eléonore de Quercy.

**Ventadour** (*salle*). V. THÉÂTRE-ITALIEN.

**ventage** [*van-ta-je*] n. m. Séparation du grain et des matières étrangères en faisant usage du van.

**ventail** [*van-ta, l* mll.] n. m. ou **ventaille** [*van-ta, ll* mll., *e*] n. f. (de *vent*). Partie de la visière des casques clos, par laquelle passait l'air. (V. la planche ARMURE.)

**ventaison** [*van-tè-zon*] n. f. (de *vent*). Maladie que contractent les céréales, lorsqu'elles ont subi l'action de vents violents et fréquents.

**vente** [*van-te*] n. f. (lat. pop. *vendita*). Débit : *marchandise de bonne vente.* Cession moyennant un prix convenu : *contrat de vente.* Commerce de celui qui vend : *la vente du lait. Mettre une chose en vente*, faire savoir qu'on veut la vendre. *Marchandise de vente, de bonne vente*, qui est de nature à être bien vendue. *Bours. Vente à livrer*, celle dans laquelle un délai est expressément convenu pour la livraison des titres et le payement du prix. Partie d'une forêt qui vient d'être coupée. *Jeune vente*, vente où le bois coupé commence à repousser. *Vieille vente*, celle dans laquelle le bois est prêt à être exploité. *Asseoir les ventes*, marquer le bois qui doit être vendu ou coupé. *Hist.* Réunion de carbonari ; lieu de cette réunion.

— **Encycl.** *Dr.* La vente est un contrat synallagmatique, par lequel une personne (*vendeur*) transfère ou s'engage à transférer la propriété d'une chose et une autre personne (*acheteur*) à payer le prix de cette chose.

La vente peut être faite par acte authentique ou par acte sous seing privé ; les frais d'acte sont à la charge de l'acheteur. Elle peut également avoir lieu sous condition suspensive ou résolutoire (*vente à réméré*).

Entre les parties la vente est parfaite et, à l'égard du vendeur, la propriété est, de droit, acquise à l'acheteur, dès qu'on a convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée, ni le prix payé. Mais à l'égard des tiers, lorsqu'il s'agit de ventes d'immeubles, la propriété ne se trouve transférée que par la transcription de l'acte de vente au bureau des hypothèques de l'arrondissement. S'il s'agit de ventes de meubles, il y a lieu d'appliquer la règle : « En fait de meubles, possession vaut titre. » (V. PRESCRIPTION.)

En principe, toute personne capable de contracter est capable de vendre ; mais la loi a introduit à cet égard des exceptions remarquables. Ainsi, tout contrat de vente entre époux est, en principe, frappé de nullité ; les tuteurs ne peuvent acheter les biens de leurs pupilles.

La promesse de vente synallagmatique vaut vente, c'est-à-dire que celle des parties qui tient à la réalisation de la vente peut obtenir de la justice un jugement qui tiendra la vente pour conclue. Lorsque la dation d'arrhes accompagne une promesse de vente, c'est le signe d'un dédit facultatif. (V. ARRHES.)

Le vendeur doit remplir deux obligations principales : délivrer la chose vendue et en garantir la possession paisible et utile. On distingue la garantie en cas d'*éviction* et la garantie des défauts de la chose vendue (vices rédhibitoires).

Il y a *vente forcée* lorsqu'il s'agit : 1° d'une vente opérée par voie de licitation ; 2° de la vente après saisie des biens d'un débiteur.

La vente forcée est ordonnée par la justice, ce qui la fait appeler *vente judiciaire*.

Lorsqu'un objet mobilier, confié à un ouvrier ou à un industriel pour être travaillé, façonné, réparé ou nettoyé, n'a pas été retiré dans un délai de deux ans, il peut être vendu après ordonnance du juge de paix rendue sur requête du détenteur.

La vente commerciale est régie par les principes du droit civil et produit en général les mêmes effets, en tenant compte cependant des usages commerciaux.

Les ventes au déballage doivent être spécialement autorisées par le maire.

La vente des bois peut se faire de trois façons : 1° *après un façonnage* (bois d'œuvre en grumes, bois de feu débités et empilés) ; 2° *sur pied en bloc et à forfait* (le cubage et l'estimation des bois sur pied sont toujours des opérations délicates) ; 3° *sur pied à l'unité des produits façonnés* (à charge par l'acquéreur de faire procéder à l'abatage).

**Ventes** (*hôtel des*) ou *des Commissaires-Priseurs*, situé à Paris, rue Drouot, construit en 1852. Il s'y vend fréquemment de riches collections de tableaux, de livres, bijoux, meubles, et constamment des objets mobiliers de tout ordre. (On dit aussi *hôtel Drouot.*)

**venté, e** [*van*] adj. Poussé par le vent : *marée ventée. Sylvic. Arbre faux venté*, arbre dont le vent a contrarié la croissance.

**venteaux** [*van-tô*] n. m. pl. Ouvertures garnies de soupapes ou ventillons, par lesquelles l'air extérieur pénètre et s'emmagasine à l'intérieur d'une soufflerie ou d'un soufflet de forge.

**ventelet** [*van-te-lè*] n. m. Petit vent. (Vx.)

**ventelle** n. f. V. VANNELLE.

**ventellerie** n. f. V. VANNELLERIE.

**venter** [*van-té*] v. n. Souffler, en parlant du vent. Impers. Faire du vent : *il vente fort.*

**venterne** [*van-tèr-ne*] n. f. *Arg.* Fenêtre. *Vol à la venterne*, vol commis en pénétrant dans la maison par des fenêtres qu'on a oublié de fermer.

**venternier** [*van-tèr-ni-é*], **ère** n. *Arg.* Celui, celle qui pratique le vol à la venterne.

**venterolles** [*van-te-ro-le*] n. f. pl. *Féod.* Droit que l'acheteur d'une terre censuelle devait payer au seigneur.

**venteur** [*van*] n. m. (de *vente*). *Véner.* Chien qui a le nez fin et qui est très propre à découvrir le gibier.

**venteux, euse** [*van-teû, eu-ze*] adj. Sujet aux vents : *saison venteuse.* Qui cause des vents dans le corps : *légumes venteux.*

**ventier** [*van-ti-é*] n. m. *Féod.* Celui qui percevait pour le seigneur le droit de lods et ventes. *Sylvic.* Celui qui achète une coupe de bois. Ouvrier chargé de marquer dans une forêt le bois qui doit être coupé.

**ventilagine** [*van, ji-ne*] n. f. Matière tinctoriale rouge, extraite d'une rhamnacée.

**ventilateur** [*van*] n. m. (de *ventiler*). Appareil propre à renouveler l'air dans un lieu clos : *ventilateur électrique.* Partie du tarare, déterminant l'appel d'air d'où résulte, à l'intérieur de l'appareil, la ventilation des graines.

— **Encycl.** Les *ventilateurs* aspirent l'air vicié d'une enceinte fermée, ou soufflent de l'air frais qui expulse l'air vicié. Les plus simples se composent d'une sorte de tourniquet à ailes courbes ou plates, qu'on dispose dans un trou d'air. Mis en mouvement par le courant d'air normal, ils servent à activer par la pression qu'exercent les ailettes. Les ventilateurs mécaniques sont formés d'aubes tournant à grande vitesse ; on en construit de toutes dimensions, depuis les petits ventilateurs d'appartement jusqu'aux puissantes machines utilisées pour les fours industriels.

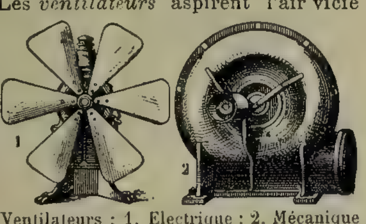

Ventilateurs : 1. Électrique ; 2. Mécanique

**ventilation** [*van, si-on*] n. f. (lat. *ventilatio*). Action de ventiler. *Dr.* Action d'évaluer séparément la part du prix afférente à divers objets vendus ensemble. *Fin.* et *comptab.* Action de répartir certaines sommes entre divers comptes et entre diverses personnes : *ventilation des frais généraux. Prat. anc.* Discussion préparatoire d'une question.

— **Encycl.** La ventilation des locaux tend au renouvellement parfait de l'atmosphère ; mais, dans la plupart des cas, elle se borne à une dilution des impuretés ; on la réalise simplement par les portes, les fenêtres et les cheminées activées au besoin par un foyer. Lorsque le local est important, contenant un grand nombre de personnes, il est indispensable de recourir à la ventilation *forcée*. Celle-ci peut s'opérer de deux façons : soit par aspiration de l'air vicié, soit par insufflation d'air pur ; l'aspiration réalisée par des cheminées d'appel dans lesquelles on entretient des foyers, ou à l'aide de ventilateurs aspirants, a l'inconvénient de déterminer une dépression dans les pièces et l'entrée d'air froid par les joints et fissures des portes ; en outre, ce système est d'un réglage difficile. L'insufflation, au contraire, est préférable, on l'obtient avec des éjecteurs ou des machines soufflantes ; la meilleure ventilation consiste à diffuser l'air insufflé à la partie supérieure des salles et à évacuer l'air vicié au ras du plancher. Comme le problème de la ventilation est lié à celui du chauffage, des dispositions sont prises pour échauffer au besoin l'air insufflé. — Dans les ateliers, la ventilation doit évacuer, au moment de leur formation, les poussières et les vapeurs toxiques.

La ventilation des mines, indispensable pour assurer un air respirable aux ouvriers, pour combattre les accumulations de grisou, est essentiellement artificielle ; on l'établit avec des ventilateurs aspirants ou, mieux, en disposant de deux puits pour une mine et déterminant un cheminement de l'air d'un puits vers l'autre.

**ventiler** [*van-ti-lé*] v. a. (lat. *ventilare*). Renouveler l'air de : *ventiler un tunnel. Dr.* Evaluer la valeur respective des divers objets qui ont été vendus ensemble. *Comptab.* Répartir certaines dépenses ou certains frais entre différents comptes.

**ventileuse** ou **ventilateuse** [*van, eu-ze*] n. f. *Apic.* Nom donné aux abeilles qui, à l'entrée des ruches, battent des ailes de façon à établir un courant d'air propre à renouveler l'atmosphère intérieure et à favoriser l'expulsion de la vapeur d'eau en excès.

**ventillon** [*van-ti, ll* mll., *on*] n. m. Soupape qui ferme les venteaux d'un soufflet de forge.

**ventilocalorique** [*van*] adj. (de *ventiler*, et *calorique*). *Techn.* Qui sèche au moyen de la chaleur et du vent.

**ventis** [*van-ti*] n. m. pl. (de *vent*). Arbres abattus par le vent. *Faux ventis*, arbres qu'on a abattus volontairement ou dont on a déchaussé les racines et la souche, pour les faire abattre par le vent.

**vent-jager** [*van-ja-jè*] n. m. (mot et holland. ; de *vind*, vent, et *jager*, chasseur). *Pêch.* Nom donné au premier vaisseau hollandais qui va à la pêche du hareng.

**ventolier** [*van-to-li-é*] adj. m. (de *vent*). Qui résiste au vent. *Oiseau bon ventolier*, qui se plaît à voler dans le vent.

**ventôse** [*van-tô-ze*] n. m. (du lat. *ventosus*, venteux). Sixième mois de l'année républicaine, en France (du 19 février au 20 mars).

**ventosité** [*van-to-zi*] n. f. (lat. *ventositas*). Accumulation de vents dans l'intestin.

**ventouse** [*van-tou-ze*] n. f. (lat. scientif. *ventosa*). Vase qu'on applique sur la peau pour y produire une irritation locale en raréfiant l'air : *appliquer des ventouses. Ventouse sèche*, celle qu'on applique sur une partie non incisée. *Ventouse scarifiée*, ventouse que l'on applique sur une partie déjà ventousée à sec et après y avoir fait de légères scarifications pour déterminer un écoulement de sang. Organe de la sangsue et de quelques autres animaux aquatiques. Ouverture pratiquée dans un conduit, dans un poêle, dans une cheminée, etc., pour donner passage à l'air. Ouverture que l'on pratique dans un mur épais pour laisser écouler l'eau accumulée. Dans un navire, hublot d'aération. Effondrement partiel qui se produit dans une chaussée. Petite ouverture ménagée dans le sommet d'une coiffure pour permettre le renouvellement de l'air autour de la tête. Organe par lequel certains animaux se fixent à divers corps ou les saisissent, en faisant le vide.

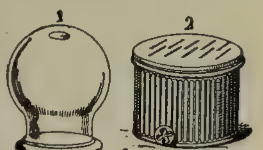

1. Verre à ventouse ; 2. Scarificateur.

— **Encycl.** *Zool.* Les poulpes ont les bras armés de ventouses ; les vers trématodes possèdent des ventouses ventrales. Chez les poulpes, il peut exister jusqu'à près de trois cents ventouses par bras, et l'animal fait agir chacune d'elles à volonté.

**ventouser** [*van-tou-zé*] v. a. Appliquer des ventouses : *ventouser un malade.*

**ventouseur, euse** [*van-tou-zeur, eu-ze*] n. et adj. Celui qui pose des ventouses.

**Ventoux** [*van-tou*] (MONT), montagne des Alpes de Provence, près de Carpentras (Vaucluse) ; 1.912 mètres d'altitude. Observatoire météorologique. Le mont Ventoux est remarquable par l'étagement sur ses flancs de formes très diverses de végétation, depuis les plantes méditerranéennes jusqu'aux espèces caractéristiques des alpages calcaires.

**ventrailles** [*van-tra, ll* mll., *e*] n. f. pl. Entrailles, intestins : *jeter des ventrailles de lapin.*

**ventral, e, aux** [*van*] adj. Qui appartient au ventre : *la région ventrale.*

**ventre** [*van-tre*] n. m. (lat. *venter*). Cavité du corps où sont les intestins. (Syn. ABDOMEN.) Région du corps où est située cette cavité. Dans le langage commun, partie du corps où se fait la digestion : *se bourrer le ventre.* Partie renflée des muscles. *Par ext.*, renflement d'un mur ou d'un vase : *le ventre d'un flacon.* Partie d'une construction qui sort de l'aplomb ou du plan d'ensemble : *plafond qui fait ventre. Fig.* Passion pour la bonne chère : *ne songer qu'à son ventre. Ventre de biche*, couleur jaune clair, voisine du chamois. *Dès le ventre de sa mère*, avant de naître ou en naissant. *Lâcher le ventre*, rendre l'intestin plus libre, y faciliter la circulation des matières. *A plat ventre*, tout de son long sur la partie antérieure du corps ; *fig.*, avec des démonstrations obséquieuses et serviles. *Ventre à terre*, avec une extrême vitesse. *Avoir le ventre plein*, être rassasié. *A ventre déboutonné*, avec excès ; de toutes ses forces. *Avoir, prendre du ventre*, être, devenir obèse. *Mettre, remettre du cœur au ventre*, donner, rendre du courage. *Faire rentrer les paroles dans le ventre de quelqu'un*, le faire repentir de ce qu'il a dit. *Se faire un dieu de son ventre*, préférer à tout les plaisirs de la table. *Avoir les yeux plus grands que le ventre*, prendre sur son assiette plus qu'on ne peut manger. *Savoir ce que quelqu'un a dans le ventre*, savoir ce qu'il vaut, ce qu'il pense. *Mar.* Partie renflée des œuvres vives d'un navire. *Phys.* Point ou lieu des points d'un corps vibrant où les oscillations ont une amplitude maximum. *Techn.* Partie tranchante d'un burin. S'employait autrefois dans plusieurs jurons : *ventre de biche ! ventre du pape ! Féod. Le ventre anoblit*, maxime admise en Champagne, suivant laquelle la noblesse se transmettait par les femmes. *Bas-ventre*, v. à son ordre alph. PROV. : **Ventre affamé n'a point d'oreilles,** l'homme pressé par la faim est sourd à tout ce qu'on peut lui dire. **Tout fait ventre,** les aliments les plus communs nourrissent et rassasient comme les plus délicats. **A ventre saoul cerises amères,** les meilleures choses perdent leur prix quand on est rassasié. **Grain à grain, la poule emplit son ventre,** les petits profits finissent par enrichir. (V. VELOURS.)

— **Encycl.** *Anat.* V. ABDOMEN.

**Ventre de Paris** (*le*), roman d'Emile Zola (1873). Sujet mince, descriptions abondantes et très riches des Halles centrales, à Paris. C'est le tome troisième des *Rougon-Macquart.*

**Ventres dorés,** pièce en 5 actes d'Emile Fabre (1905), forte satire des gens de finance, dans la peinture de la rivalité du baron de Thau et du baron d'Urth.

**ventrebleu** [*van*] interj. Jurement familier (par euphémisme pour *ventre de Dieu !*).

**ventrée** [*van-tré*] n. f. Petits qu'une femelle met bas en une fois. *Pop.* Nourriture dont on s'emplit : *une ventrée de pâté truffé.*

**ventre-saint-gris** [*van-tre-sin-gri*] interj. Juron familier de Henri IV.

**ventricole** [*van*] adj. (du lat. *venter, tris*, ventre, et *colere*, cultiver). Qui fait un dieu de son ventre, qui aime à l'excès la bonne chère. Subst. : *les ventricoles.*

**ventriculaire** [*van, lè-re*] adj. Qui a rapport aux ventricules.

**ventricule** [*van*] n. m. (lat. *ventriculus*). Nom donné à diverses cavités du corps humain : *les ventricules du cœur. Ventricule succenturié des oiseaux*, v. SUCCENTURIÉ.

**ventriculo-aortique** adj. Se dit de l'orifice qui met en communication le ventricule gauche du cœur avec l'aorte.

**ventriculo-pulmonaire** adj. Se dit de l'orifice qui met en communication le ventricule droit du cœur avec l'artère pulmonaire.

**ventrier** [*van-tri é*] adj. m. (de *ventre*). *Anat.* Se dit d'un faisceau fibreux qui est appliqué sur le pilier interne de l'anneau inguinal externe.

**ventrière** [*van*] n. f. (de *ventre*). Sangle qui passe sous le ventre du cheval. (On dit mieux SOUS-VENTRIÈRE.) Sangle dont on se sert pour tenir les chevaux suspendus dans le travail. Bandage pour soutenir le ventre. Pièce de bois placée au milieu d'autres pièces qu'elle sert à réunir. Pièce de bois placée provisoirement contre la carène d'un navire, pour l'empêcher de s'incliner pendant le lancement.

**ventriloque** [*van*] n. et adj. (lat. *ventriloquus* ; de *venter, tris*, ventre, et *loqui*, parler). Personne qui a l'art de parler comme si la voix venait du ventre.

**ventriloquie** [*van, kî*] n. f. Art du ventriloque.

— **Encycl.** Tout l'art du ventriloque consiste à savoir modifier la voix naturelle, et la plupart du temps le ventriloque produit sa voix au moment de l'expiration. C'est en graduant la sortie de l'air, en donnant à la voix un son étouffé et en conservant une immobilité des lèvres aussi complète que possible, qu'il fait illusion. La ventriloquie est chose fort ancienne. Les plus vieux auteurs en parlent, et les médecins de tous les temps la citent avec de nombreux faits et mille anecdotes curieuses.

**ventripotent** [*van, tan*], **e** adj. (du lat. *venter, tris*, ventre, et *potens*, puissant). *Fam.* Qui a un gros ventre ; ventru.

**ventrofixation** [*van, si-on*] n. f. Opération ayant pour but de suspendre l'utérus contre la face profonde de la paroi abdominale par deux ou trois points de suture, pour remédier à son prolapsus ou à sa rétroversion.

**Ventron,** comm. des Vosges, arr. et à 30 kil. de Remiremont ; 1.450 h. Tissages et soieries.

**ventrouiller (se)** [*van-trou, ll* mll., *é*] v. pr. Se vautrer dans la boue.

**ventru, e** [*van*] adj. *Fam.* Qui a un gros ventre. *Par anal.* Renflé, bombé.

**Ventura de Raulica** (le P. Joachim), prédicateur italien, surnommé *le Bossuet italien*, né à Palerme, m. à Versailles (1792-1861), supérieur général des théatins. Esprit libéral, il prêcha avec succès en France. Ses idées offraient un mélange curieux de fidéisme, d'ultramontanisme et de démocratie. Auteur de : *Beauté de la foi, la Philosophie chrétienne*, etc.

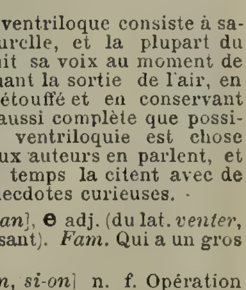

Ventura.

**Venturi** (Adolphe), historien d'art italien, né à Modène en 1856, auteur d'une magistrale *Histoire de l'art en Italie*, de la *Madone*, etc.

**venturon** [*van*] n. m. *Pêch.* Echiquier ou carrelet, en Provence.

**venu, e** adj. Réussi, exécuté : *estampe bien venue. Etre bien, mal venu* (ou substantiv., *le bien, le mal venu* [en ce sens, on écrit aussi *bienvenu, malvenu* en un seul mot]), être bien, mal reçu. N. *Le premier venu, la première venue*, une personne quelconque ; *écouter le premier venu.* N. et adj. *Nouveau venu, nouvelle venue*, personne qui est récemment arrivée.

**venue** [*nû*] n. f. Action de venir ; arrivée : *la venue d'un ami. Fig.* Croissance : *arbre d'une belle venue. Première venue*, premier jet. *Tout d'une venue*, sans irrégularité dans sa longueur. (Se dit d'une taille longue et droite.) *Jeux.* Coup que l'on joue, aux quilles, en jetant la boule de l'endroit dont on est convenu. *Techn.* Totalité des peaux que le hongroyeur met en suif en même temps et qui se compose de vingt-quatre ou trente-huit peaux. Pl. *Allées et venues*, action d'aller et venir plusieurs fois.

Vénus.

**Venukoff** (Michel), officier et géographe russe, explorateur de l'Asie centrale et du Japon, né dans le gouvernement de Riazan, m. à Paris (1832-1901).

**vénule** n. f. (lat. *venula*). *Anat.* Petite veine.

**vénus** [*nuss*] n. f. Genre de mollusques lamellibranches, de la famille des vénéridés, renfermant des animaux de taille moyenne, à coquille ovale, répandus dans toutes les mers.

**Vénus** [*nuss*], déesse de la beauté, de l'amour, de la génération et de la vie universelle, qui naquit de l'écume de la mer, et qu'on représente souvent sortant des ondes, en tordant sa chevelure. Mariée avec Vulcain, elle était la mère de l'Amour. Elle trompa Vulcain avec Mars et s'éprit aussi de simples mortels, tels que Phaéton, Adonis, Anchise. Elle fut assimilée à l'*Aphrodite* grecque, déesse de la fécondité et de la volupté. *Les plaisirs, les combats, les jeux de Vénus*, les jeux de l'amour. *Le fils de Vénus*, Cupidon. *Pop. Coup de pied de Vénus*, maladie vénérienne. N. f. Une femme d'une grande beauté.

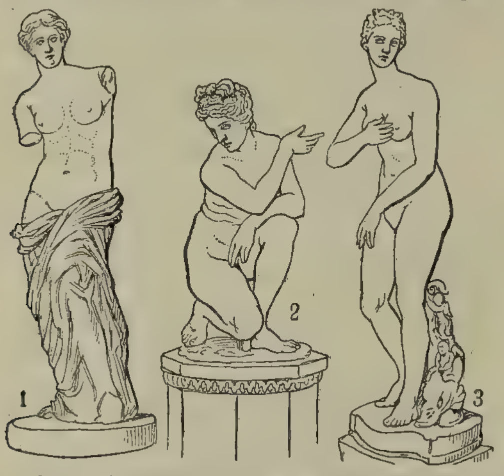

Vénus : 1. De Milo ; 2. Accroupie ; 3. De Médicis.

— *Iconogr.* Les plus célèbres représentations de Vénus sont : la *Vénus de Médicis*, statue antique, ayant une admirable expression de pudeur alarmée (musée des Offices, Florence) ; la *Vénus Callipyge*, statue antique, aussi gracieuse, mais moins chaste que la Vénus de Médicis (musée de Naples) ; la *Vénus de Capoue*, statue antique, dont le mouvement du torse et des jambes est le même que dans la Vénus de Milo, mais avec des accessoires différents (musée de Naples) ; la *Vénus de Milo*, statue antique, au Louvre, découverte sur les indications de Dumont d'Urville (expression saisissante de fierté, de noblesse et de majesté). — Parmi les peintures, citons : *la Naissance de Vénus* ou *Vénus Anadyomène*, par Raphaël (Vatican), Botticelli (Offices), Ingres, Cabanel, au Luxembourg (v. p. 1197), etc. ; *le Triomphe de Vénus*, par l'Albane (Ermitage), A. Carache, Coypel, Fragonard, Rubens, Watteau, etc. ; *Vénus au bain* ou *la Toilette de Vénus*, par J. Romain, Paul Baudry, etc. ; *Vénus et l'Amour*, par Raphaël, le Corrège, Vanloo ; *Vénus au miroir*, par Velasquez (v. p. 1197) ; la *Vénus d'Urbino*, du Titien, à Florence (v. p. 1197) ; la *Vénus*, de Mercié, au Luxembourg (v. p. 1197).

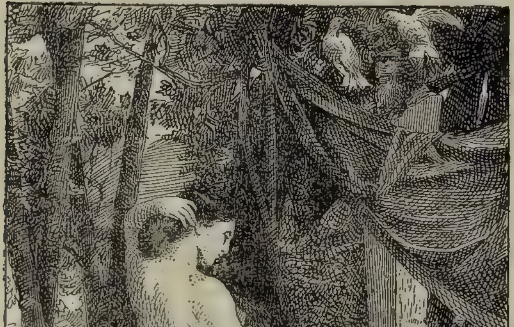

La toilette de Vénus, tableau de Paul Baudry.

**Vénus,** la seconde des planètes qui gravitent autour du soleil. [On l'appelle communément *étoile du berger, étoile du matin* (*Lucifer*), *étoile du soir* (*Vesper*).]

— Encycl. Vénus est, après Mercure, la deuxième et dernière planète inférieure, c'est-à-dire moins éloignée du soleil que la terre. C'est pourquoi elle accompagne toujours le soleil d'assez près. Vénus met 224 jours 7 heures pour accomplir sa révolution autour du soleil, et elle tourne sur elle-même pendant le même temps (225 jours).

Le diamètre réel de Vénus est sensiblement égal à celui de la terre, soit environ 12.700 kilomètres. Sa distance moyenne au soleil est d'environ 108 millions de kilomètres. Elle reçoit deux fois plus de chaleur que nous. Vénus a des phases comme la lune et se présente sous diverses formes de croissants. C'est d'ailleurs un globe obscur, qui réfléchit la lumière du soleil. Elle a une atmosphère, qui parait plus importante que la nôtre.

Vénus est la plus radieuse des planètes. C'est l'astre qui, le matin, précède à l'orient le lever du soleil, ou, le soir, brille le premier, aux dernières lueurs du crépuscule, à l'occident du ciel. Au point de vue des recherches astronomiques, cet astre est des plus importants, à cause de son passage sur le disque solaire, qui permet de mesurer la parallaxe du soleil. Malheureusement, ces passages ne se produisent qu'alternativement à 105 ans, puis 8 ans d'intervalle : le dernier a eu lieu en 1882 ; le prochain s'effectuera en 2004 et le suivant en 2012.

**Venusberg** (mot allem. signif. *mont de Vénus*), montagne sur laquelle, suivant une légende allemande du moyen âge, Vénus, fille de Belzébuth, habitait une demeure splendide. Dans son palais fut retenu le chevalier Tannhäuser.

**vénusté** [*nus-té*] n. f. (lat. *venustas*). Grâce, élégance. (Vx.)

**venvole** [*van*] **(à la)** loc. adv. (de *à, la*, et anc. adj. *venvole*, qui vole au vent). A la légère. (Vx.)

**Venzolasca,** comm. de la Corse, arr. et à 28 kil. de Bastia ; 1.400 h. Ch. de f.

**vêpre** n. m. (lat. *vesper*). Le soir. (Vx.)

**vêprée** [*pré*] n. f. Soirée. (Vx.)

**vêpres** [*vè-pre*] n. f. pl. (lat. *vesperæ* ; de *vesper*, soir). Partie de l'office divin, qu'on célèbre vers deux ou trois heures de l'après-midi, après nones et avant complies : *dire, chanter vêpres.*

— Encycl. Les vêpres sont dans le bréviaire romain la contre-partie des laudes, se composant, comme celles-ci, de cinq psaumes, d'un hymne et d'un cantique (le *Magnificat*), que séparent les antiennes et que suivent des oraisons. C'est l'unique partie du bréviaire qui, le dimanche, soit chantée par le chœur, quelquefois avec les complies.

**Vêpres siciliennes,** massacre général des Français en Sicile, le 31 mars 1282, sous le gouvernement de Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Il fut le résultat d'une conspiration ourdie par un partisan de la maison de Souabe, Jean de Procida, et provoqué par le gouvernement avide et maladroit de Charles d'Anjou, dont quelques soldats avaient maltraité des Napolitains. Le lundi de Pâques, au moment où les cloches appelaient les fidèles aux *vêpres*, les Siciliens se soulevèrent et firent un épouvantable massacre des Français qui se trouvaient dans l'île et surtout à Palerme, où deux chevaliers seulement échappèrent à la tuerie. Ces mots, *vêpres siciliennes*, ont passé dans la plupart des langues et sont devenus synonymes de « massacre général ».

**Vêpres siciliennes** (*les*), tragédie de Casimir Delavigne ; œuvre très dramatique, restée au répertoire du Théâtre-Français (1819). — Opéra en cinq actes, paroles de Scribe et Duveyrier, musique de Verdi (1855).

**vepse** [*vèp-se*] n. m. Langue ouralo-altaïque, dialecte septentrional du tchoude.

**ver** [*vèr*] n. m. (lat. *vermis*). Invertébré à corps mou, qui ressemble au lombric. N. m. pl. Embranchement du règne animal, renfermant les sangsues, douves, ténias, lombrics, serpules, etc., tous animaux au corps allongé, étroit et dépourvu de membres : *certains zoologistes ont réuni les deux embranchements des vers et des arthropodes en une seule division, dont ils font l'embranchement des annelés.* (V. la planche MOLLUSQUES, VERS.) Nom donné à une foule de larves ou de chenilles : *ver blanc*, larve du hanneton ; *ver luisant*, lampyre ou luciole ; *ver de terre*, le lombric ; *ver de la vigne*, larve de la pyrale ; *ver de farine*, larve du ténébrion ; *ver du fromage*, larve de divers diptères ; *ver de viande* ou *asticot*, larve de mouche ; *ver palmiste*, larve des rhynchophores, qui attaque les palmiers (ces larves sont comestibles) ; *ver de vase*, larve du chironome ; *ver d'eau*, larve de phrygane ; *ver cannelé, ver de fumier*, lombrics ; *ver solitaire*, ténia ; *ver à soie*, chenille du bombyx. *Ver de méduse*, filaire. *Ver a queue de rat*, larve de l'éristale. *Ver rongeur*, cause intérieure et incessante de ruine, de destruction, de douleur. *Par ext.* Voiture de place, prise à l'heure, et dont les frais courent pendant que l'on est en visite ou en affaires. *Tirer les vers du nez à quelqu'un*, lui faire dire ce qu'on veut savoir. *Fig.* et *fam.* : *avoir le ver solitaire*, manger beaucoup. *Pop. Tuer le ver*, boire à jeun de l'eau-de-vie ou du vin blanc. *Etre mangé des vers*, être mort depuis longtemps, à cause de la croyance populaire que les vers rongent les cadavres dans les sépultures.

— Encycl. *Zool.* Les vers constituent la cinquième division des animaux invertébrés ; leur corps, bilatéralement symétrique, est mou, segmenté ou divisé en anneaux semblables, contractiles, ordinairement cylindriques ou arrondis. La peau recouvre une enveloppe musculaire épaisse, qui, par ses contractions, supplée aux organes locomoteurs absents ; souvent, la face abdominale, aplatie, constitue une véritable sole ventrale, qui permet au ver de ramper. Le système viscéral varie suivant les groupes ; chez certains qui se nourrissent par endosmose, il fait défaut ; chez d'autres, il est bien développé. Il en est de même du système circulatoire. Le système nerveux, réduit chez les formes inférieures à un ganglion susœsophagien, devient chez les autres une chaîne ventrale réunissant une série de ganglions. La reproduction se fait généralement par des œufs, mais on observe aussi la génération asexuée par bourgeonnement ou séparation des anneaux.

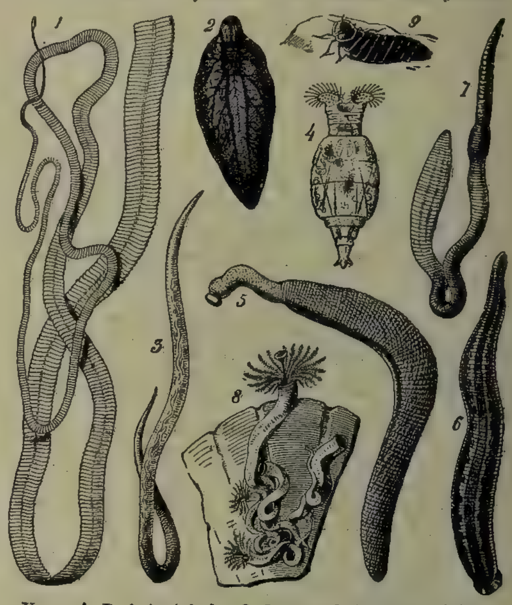

Vers : 1. Bothriocéphale ; 2. Douve ; 3. Ascaride ; 4. Rotateur ; 5. Sipocle ; 6. Sangsue ; 7. Lombric ; 8. Serpule ; 9. Lampyre.

La plupart des vers vivent dans les eaux douces et salées ; c'est dans cet embranchement qu'on trouve le plus de cas de parasitisme. On divise l'embranchement des vers en trois classes : *plathelminthes, némathelmintes*, parasites de l'homme et des animaux (ascarides, ankylostomes, strongles, trichocéphales, trichine, filaire, douve, ténia, etc.), et *annelés* (lombric, aphrodite, arénicole, sangsue). Les classes des *rotifères* et *géphyriens* constituent, avec les bryozoaires, un nouvel embranchement des *vermidiens*.

— *Econ. rur. Ver à soie.* Les Chinois passent pour être les premiers qui aient su élever le ver à soie et tirer parti de son travail. Cet élevage se pratique en général de la façon suivante : lorsque les mûriers commencent à se revêtir de feuilles, on attache aux branches des boîtes entr'ouvertes renfermant des œufs de vers à soie ; à mesure que la chaleur les fait éclore, ils se répandent dans l'arbre, y subissent leurs transformations et y filent leur cocon. On se borne durant la croissance des vers à éloigner les oiseaux.

En Europe, la rigueur du climat ne permet pas les mêmes pratiques : les vers à soie sont élevés en locaux fermés (magnaneries). Dès que les mûriers commencent à donner des feuilles, c'est-à-dire vers le commencement du printemps, on procède à l'incubation des œufs (graine) en les exposant à une température qui, de 12°, doit être insensiblement élevée jusqu'à 25° ou 30°. Les jeunes vers sortent des œufs et se mettent à dévorer les feuilles qu'on leur sert. Ils subissent quatre mues (changement de peau) et chaque fois acquièrent une taille plus grande. Enfin, après la quatrième de ces mues, et alors que les vers

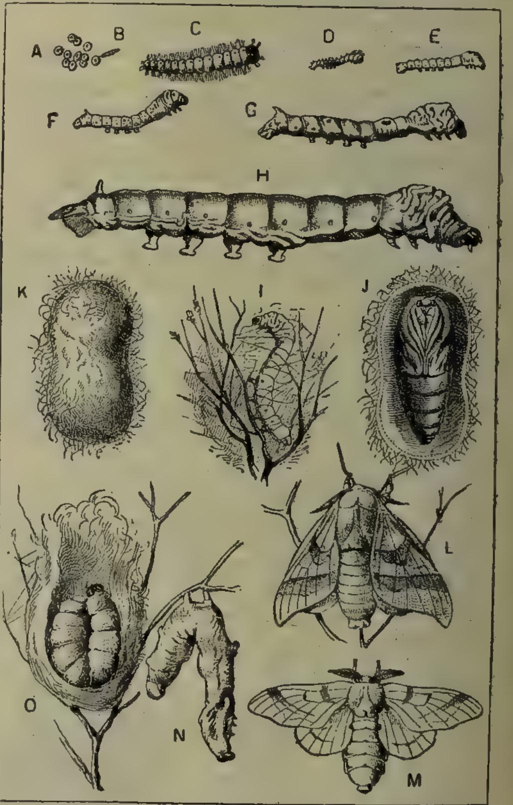

Ver à soie : A, œufs ; B, ver naissant ; C, le même grossi ; D, E, F, G, mues successives ; H, ver adulte ; I, ver commençant à filer son cocon ; J, coupe d'un cocon avec chrysalide ; K, cocon entier ; L, papillon mâle ; M, papillon femelle ; N, ver mort flat avant de filer ; O, ver mort dans le cocon inachevé.

atteignent 5 centimètres de long, ils se préparent à filer leur cocon ; c'est le moment où ils consomment le plus de feuilles. Lorsqu'ils sont sur le point de filer, ce qui se reconnait à la diminution de leur appétit, il faut fournir aux vers des branches de genêt ou de bruyère, que l'on dispose en berceaux ou cabanes, pour qu'ils puissent choisir la place où filer. Une fois établi, chaque ver dispose quelques fils ténus aux branchages, puis, sans discontinuer, laisse échapper le fil, dont il finit par s'entourer tout entier. Il file environ 100 à 150 mètres de soie par jour, pendant trois jours et en allant du dehors au dedans. Enfermé dans son cocon, le ver à soie se chrysalide, et la chrysalide donnera naissance au papillon, qui pondra de nouveaux œufs. Mais, si quelques cocons sont conservés pour la reproduction, la majeure partie sont dévidés pour obtenir la soie avant que l'insecte n'ait perforé sa prison pour s'en échapper.

L'élevage du ver à soie, très en faveur dans le midi de la France (bassin du Rhône), en Italie, en Suisse, etc., est sujet à de nombreux risques, car le ver peut être attaqué et détruit par diverses maladies (pébrine, flacherie, muscardine, etc.) ; de plus, la concurrence de la soie artificielle a réduit assez considérablement l'importance de l'élevage en magnanerie, auquel la main-d'œuvre a en outre fait défaut ; cependant, l'industrie de la soie (v. SOIE) naturelle produite par le bombyx reste florissante, et les éleveurs de vers ont été conduits pour réaliser des économies à mécaniser autant que possible le travail séricicole. De sérieux progrès ont été faits dans ce sens.

— *Dr.* La jurisprudence range les vers à soie parmi les animaux domestiques. Ils sont saisissables, excepté pendant leur travail. Il en est de même des feuilles de mûrier qui leur sont nécessaires.

**Vera,** v. d'Espagne (Andalousie), près de la Méditerranée ; 2.640 h. Corderies, fer.

**Vera** (Auguste), philosophe italien, né à Amelca, m. à Naples (1813-1885). Il propagea dans ses ouvrages la doctrine de Hegel : *Problèmes de la certitude, l'Hégélianisme et la Philosophie*, etc.

**véracité** n. f. (lat. *veracitas ;* de *verax*, véridique). Attachement constant à la vérité : *avoir en tout de la véracité.* Qualité de ce qui est conforme à la vérité : *contester la véracité d'un témoignage. Théol.* Attribut en vertu duquel Dieu ne peut ni tromper ni se tromper.

**Vera-Cruz** ou **Veracruz,** v. du Mexique, port sur le golfe du Mexique ; 49.000 h. Grand commerce ; céréales, étoffes, chapellerie. Fréquentes épidémies de fièvre jaune. — L'Etat de Vera-Cruz a pour capitale *Jalapa.*

**vera incessu patuit dea,** mots lat. signif. : *Par sa démarche, elle se révèle une véritable déesse.* Mots de Virgile (*Enéide*, I, 405), appliqués à Vénus apparaissant à Enée.

**véraison** [*rè-zon*] n. f. Etat des fruits et surtout des raisins qui commencent à prendre la couleur de leur maturité.

**Véran** (saint), évêque de Vence, m. vers 480. Fête le 9 septembre. — Solitaire en Champagne à la fin du Vᵉ siècle. Fête le 3 décembre. — Evêque de Cavaillon (VIᵉ s.). Fête le 11 novembre.

**véranda** n. f. (mot venu de l'Inde). Galerie légère, établie sur toute la longueur des habitations de l'Inde et de l'extrême Orient et qu'on imite en Europe dans certaines maisons particulières. Balcon couvert et fermé par des glaces, qu'on appelle aussi BOW-WINDOW.

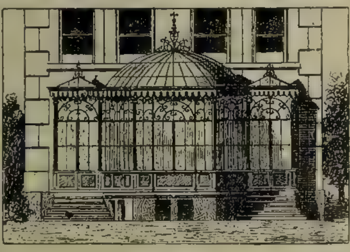

Véranda.

**vérascope** [*ras-ko-pe*] n. m. Marque particulière d'appareil de photographie stéréoscopique, ayant la forme d'une jumelle.

**vérat** [*ra*] n. m. Canon en usage au XVIᵉ siècle et qui lançait des boulets de 12 livres. Syn. de QUART DE CANON.

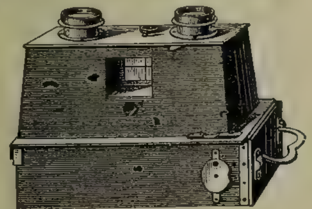

Vérascope Richard.

**vératrate** n. m. Sel de l'acide vératrique.

**vératre** n. m. Genre de liliacées.

— ENCYCL. Les vératres ou varaires (*veratrum*) sont des herbes vivaces des montagnes de l'Europe et de l'Amérique septentrionale et tropicale. Elles possèdent un rhizome et de larges feuilles ovales ou lancéolées, pourvues de nervures saillantes ; les fleurs sont groupées en grappes simples ou paniculées. On en connait une dizaine d'espèces ; à la flore française appartiennent les suivantes : vératre blanc, appelé communément *ellébore blanc*, et vératre noir. Ce sont, les unes et les autres, des plantes très vénéneuses, mais que l'on cultive parfois dans les jardins pour l'élégance de leurs fleurs. Le vératre cévadille appartient à une autre famille.

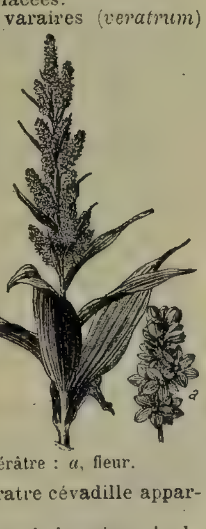

Vératre : *a*, fleur.

**vératridine** n. f. Composé isomère de la vératrine.

**vératrine** n. f. Alcaloïde des semences de cévadille, de la racine d'ellébore blanc, etc. (S'emploie contre les maladies de cœur et les névralgies.) Syn. CÉVADINE.

**vératrique** adj. Se dit d'un acide que l'on trouve dans les semences du vératre cévadille.

**vératrol** n. m. Dérivé méthylé du gaïacol, employé comme antiseptique.

**verba et voces.** V. SUNT VERBA.

**verbal, e, aux** [*vèr*] adj. (lat. *verbalis ;* de *verbum*, parole). Qui n'est fait que de vive voix, par opposition à *écrit* : *promesse verbale. Dipl. Note verbale*, note écrite, mais non signée, qu'un agent diplomatique remet à un autre pour conserver la trace d'un échange de vues, pour faire connaître une résolution de son gouvernement, etc. *Location verbale. Gram.* Propre au verbe : *forme verbale. Adjectif verbal*, adjectif tiré du verbe et ayant la forme du participe présent. *Substantif verbal*, nom dérivé d'un verbe. N. m. Adjectif verbal. — L'adjectif verbal varie (*on aime les enfants* **obéissants**), tandis que le participe présent est toujours invariable (*on aime les enfants* **obéissant** *à leurs parents*). *Procès verbal*, v. PROCÈS-VERBAL.

**verbalement** [*vèr-ba-le-man*] adv. De vive voix.

**verbalisateur** [*vèr, za*] adj. et n. m. Se dit de tout fonctionnaire qui dresse un procès-verbal.

**verbalisation** [*vèr, za-si-on*] n. f. Action de verbaliser.

**verbaliser** [*vèr, zé*] v. n. (de *verbal*). Dresser un procès-verbal : *verbaliser contre un chasseur sans permis.* Faire des remarques destinées à figurer dans un procès-verbal.

**verbalisme** [*vèr-ba-lis-me*] n. m. (de *verbal*). Méthode d'enseignement qui s'attache à apprendre des mots plutôt qu'à faire naître des idées. (Peu us.)

**verbascées** [*ba-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, dont le genre molène ou bouillon-blanc (*verbascum*) est le type. S. une *verbascée.*

**verbascum** [*vèr-bas-kom'*] n. m. Nom scientifique du genre molène.

**verba volant, scripta manent,** mots lat. signif. : *Les paroles s'envolent, les écrits restent.* Ce proverbe latin conseille la circonspection dans les circonstances où il serait imprudent de laisser des preuves matérielles d'une opinion, d'un fait, etc.

**verbe** [*vèr-be*] n. m. (du lat. *verbum*, parole). Parole. *Avoir le verbe haut*, avoir un timbre de voix élevé ; *fig.* Parler avec hauteur. *Gramm.* Partie du discours, qui exprime une action ou un état sous une forme variable, suivant les dispositions du sujet qui parle : *il y a cinq sortes de verbes : le verbe actif, le verbe passif, le verbe neutre, le verbe pronominal* et *le verbe impersonnel* ou *unipersonnel.* (V. ces mots.) *Verbe auxiliaire*, v. AUXILIAIRE. *Nom de verbe*, adverbe ou expression elliptique, remplissant la fonction de quelque verbe, ou indiquant l'ellipse d'un verbe.

— ENCYCL. Le verbe est sujet à quatre modifications ou changements de forme ; il peut changer de *personne*, de *nombre*, de *temps* et de *mode.* Il se compose de deux parties distinctes : le *radical* et la *terminaison* et, d'après la terminaison du présent de l'infinitif, on divise les verbes en quatre classes ou *terminaisons.* On distingue enfin les verbes *réguliers, irréguliers* et *défectifs.* (V. chacun des mots imprimés en italique.)

**Verbe** [*vèr-be*] n. m. La deuxième personne de la sainte Trinité, incarnée en Jésus-Christ : *et le Verbe s'est fait chair.*

**Verbe-Incarné** (*religieuses de l'ordre du*), ordre fondé par la mère Jeanne-Marie Chezard de Matel en 1625, pour l'instruction de la jeunesse et particulièrement des jeunes filles qui aspirent à la vie du cloître.

**verbénacées** [*vèr, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales, dont la verveine (*verbena*) est le type. S. une *verbénacée.*

**verbénaline** n. f. Glucoside de la verveine.

**verbération** [*vèr, si-on*] n. f. (lat. *verberatio ;* de *verberare*, frapper). Vibration de l'air, qui produit le son. (Vx.)

**Verberie,** comm. de l'Oise, arr. et à 18 kil. de Senlis ; 1.840 h. Ch. de f. N. Sucrerie. Eglise ogivale. Ce fut une des résidences préférées des rois mérovingiens et carolingiens. Quatre conciles y furent tenus. Cette commune a été en partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**verbesine** [*vèr-be-zi-ne*] n. f. Genre de composées, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

**verbeux, euse** [*vèr-beû, eu-ze*] adj. (lat. *verbosus ;* de *verbum*, parole). Qui abonde en paroles inutiles : *orateur verbeux.*

**verbiage** [*vèr*] n. m. (de l'anc. fr. *verbier*, parler, et du lat. *verbum*, parole). Abondance de paroles inutiles.

**verbiager** [*vèr-bi-a-jé*] v. n. (de *verbiage.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il verbiagea, nous verbiageons.*) Employer beaucoup de paroles pour dire peu de chose. (Peu us.)

**verbiageur, euse** [*vèr, eu-ze*] adj. *Fam.* Qui fait des verbiages. (Inus.)

**verbigération** [*vèr, si-on*] n. f. Incohérence du langage, caractérisée par la répétition incessante des mêmes mots et qui s'observe dans certaines démences avec excitation.

**verbi gratia,** mots lat. signif. : *Pour la grâce de l'expression*, locution latine, employée quelquefois dans la conversation, et qui tient lieu de : *par exemple ; si je puis dire.*

**Verboeckhoven** (Eugène-Joseph), peintre belge, né à Warneton, m. à Bruxelles (1798-1881), paysagiste et animalier. — Son frère, CHARLES-LOUIS, né à Warneton, m. à Schaerbeck (1802-1889), se consacra à la peinture de marines.

**verboquet** [*vèr-bo-kè*] n. m. Corde attachée à la flèche d'un clocher, pour hisser les derniers éléments de la charpente. Cordage qui sert à diriger, du sol, un fardeau que l'on hisse, pour l'empêcher de heurter les murs. (On dit auss VIREBOUQUET.)

**verbosité** [*vèr-bo-zi-té*] n. f. (de *verbeux*). Superfluité de paroles.

**verbouisset** [*vèr-bou-i-sè*] n. m. Nom vulgaire, dans le midi de la France, du *fragon.*

**Verceil** [*sè, l* mll.], v. d'Italie (Piémont), sur la Sésia ; 32.000 h. Fabrication d'étoffes, machines, pâtes alimentaires. L'an 101 av. J.-C., victoire de Marius sur les Cimbres. Concile de 1050, qui condamna Bérenger et Jean Scot Erigène. Cathédrale du XIVᵉ siècle. Sériciculture, minoterie.

**Vercel,** ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 26 kil. de Baume-les-Dames ; 1.000 h. Pain d'épices. — Le cant. a 29 comm. et 8.620 h.

**Verchain-Maugré,** comm. du Nord, arr. et à 14 kil. de Valenciennes ; 1.200 h. Ch. de f. Batiste. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**verchère** [*vèr-chè-re*] n. f. Syn. de JACHÈRE (*dialect.*).

**Verchers (Les),** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 20 kil. de Saumur ; 1.230 h. Ch. de f. Et.

**Vercingétorix** [*riks*], général et homme d'Etat gaulois, né dans le pays des Arvernes vers 72 av. J.-C. Jeune, éloquent, hardi, issu d'une puissante famille d'Arvernie, il fut proclamé, en 52, chef de la coalition des peuples gaulois contre César. Il défendit avec succès Gergovie, obtint des confédérés la résolution héroïque de ravager le pays pour affamer l'armée romaine, mais fut à son tour enfermé par César dans Alésia. Une armée gauloise de secours n'ayant pu le débloquer, il se livra à son vainqueur. Conduit à Rome, il fut exécuté au bout de six ans de captivité, après avoir orné le triomphe de César (46).

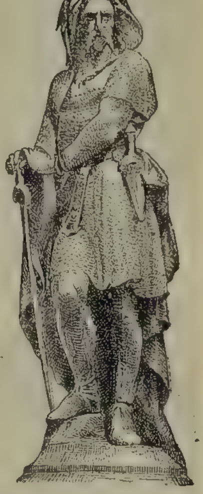

Vercingétorix, œuvre d'A. Millet.

— *Iconogr.* Deux statues remarquables ont été élevées à Vercingétorix sur le sol de la France : l'une par Aimé Millet, se dresse sur le plateau d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or) ; l'autre, due à Bartholdi, statue équestre, est à Clermont-Ferrand. Parmi les tableaux, citons celui de Henri Motte, représentant *Vercingétorix se rendant à César.* (V. p. 1197).

**Verconsin** (Eugène), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1823-1892) ; auteur de petites comédies et saynètes de salon.

**ver-coquin** [*vèr-ko-kin*] n. m. Sorte de vertige qui atteint certains animaux et que l'on attribue à la présence d'un ver qu'ils ont dans le cerveau. Nom donné au ver lui-même (*cénure*). *Bot.* Larve de la cochylis. *Fam.* Fantaisie, caprice. Pl. des *vers-coquins.*

**Vercors** [*kor*], plateau et monts des Alpes, dans les départ. de la Drôme et de l'Isère ; 1.500 à 1.600 m. d'alt. Sites grandioses, belles forêts. (Les habitants sont dits *Vertamicoriens.*)

**verdage** [*vèr*] n. m. (de *vert*). Récolte en fleur, enterrée pour servir d'engrais. (On dit communément *engrais vert.*)

**verdagon** [*vèr*] n. m. Vin très vert. (Vx.)

**Verdaguer** (Jacinto), poète catalan, né à Folgarolas, près de Vich (Catalogne), m. à Barcelone (1845-1902) ; auteur des épopées : *l'Atlantide, le Canigou*, qui révèlent une imagination puissante.

**verdal** [*vèr*] n. m. *Techn.* Masse épaisse de verre, que l'on a coulée en bloc. *Vitic.* Cépage provençal à raisin de table blanc verdâtre.

**verdale** [*vèr*] n. f. *Ornith.* Nom vulgaire du *bruant* et du *verdier* dans le Midi. *Bot.* Variété d'olive verte.

**verdâtre** [*vèr*] adj. Qui tire sur le vert : *couleur, teint verdâtre.*

**verdaud** [*vèr-dô*], **e** adj. Qui est un peu vert, qui n'est pas bien mûr : *pommes verdaudes.*

**verdeau** [*vèr-dô*] n. m. Nom vulgaire d'un poirier sauvage.

**verdelet, ette** [*vèr-de-lè, è-te*] adj. (de *vert*). *Vin verdelet*, un peu vert, acide. *Fig. Vieillard verdelet*, qui a encore de la vigueur. N. m. Nom donné par les tanneurs à des trous presque imperceptibles que présente parfois le cuir et qui proviennent de piqûres de divers insectes.

**verdelier** [*vèr-de-li-é*] n. m. Nom vulgaire de l'*osier.*

**verdelle** [*vèr-dè-le*] n. f. Nom vulgaire d'un petit papillon du groupe des teignes, dont la chenille est nuisible aux pêchers.

**Verden,** v. d'Allemagne (Prusse), sur l'Aller, près de son confluent avec le Weser ; 10.000 h. Charlemagne y créa un évêché qui forma une principauté indépendante jusqu'en 1648. Sécularisé en 1648, l'évêché de Verden fut cédé à la Suède par la paix de Westphalie et gardé par elle jusqu'en 1719.

**verdereau** [*vèr-de-rô*] n. m. Nom vulgaire du *lézard vert.*

**verderie** [*vèr-de-rî*] n. f. Etendue de bois placée sous la surveillance d'un verdier. Juridiction même du verdier.

**verderon** [*vèr*] n. m. Tige de céréale qui, rongée par les insectes, demeure ou devient chétive.

**verdet** [*vèr-dè*] n. m. (de *vert*). *Chim.* Nom donné à divers acétates de cuivre, à cause de leur couleur verte : *le verdet servait autrefois à préparer une couleur verte arsenicale* (*vert de Schweinfurth*). *Agric.* Maladie du maïs, causée par un champignon de couleur verdâtre. *Vitic.* Cépage blanc, cultivé dans le Lot-et-Garonne. *Bot.* Nom vulgaire de deux champignons comestibles.

— ENCYCL. *Chim. agric.* Le verdet gris, vert-de-gris, ou vert de Montpellier, est un acétate basique de cuivre impur, obtenu par l'action du marc de raisin acétifié sur des plaques de cuivre rouge ; on l'emploie, en bouillies, au traitement du mildiou. Le verdet cristallisé est de l'acétate neutre obtenu en traitant le précédent par l'acide acétique et en faisant cristalliser par refroidissement.

Comme on avait remarqué que les ouvrières qui ensachaient le verdet sont peu sujettes à la tuberculose, un traitement de cette maladie par ce produit fut proposé, mais non appliqué.

**verdets** [*vèr-dè*] n. m. pl. Bandes royalistes qui terrorisèrent le midi de la France après le 9-Thermidor et après les Cent-Jours, et dont le signe distinctif était un ruban *vert* porté au bras. (Trestaillon

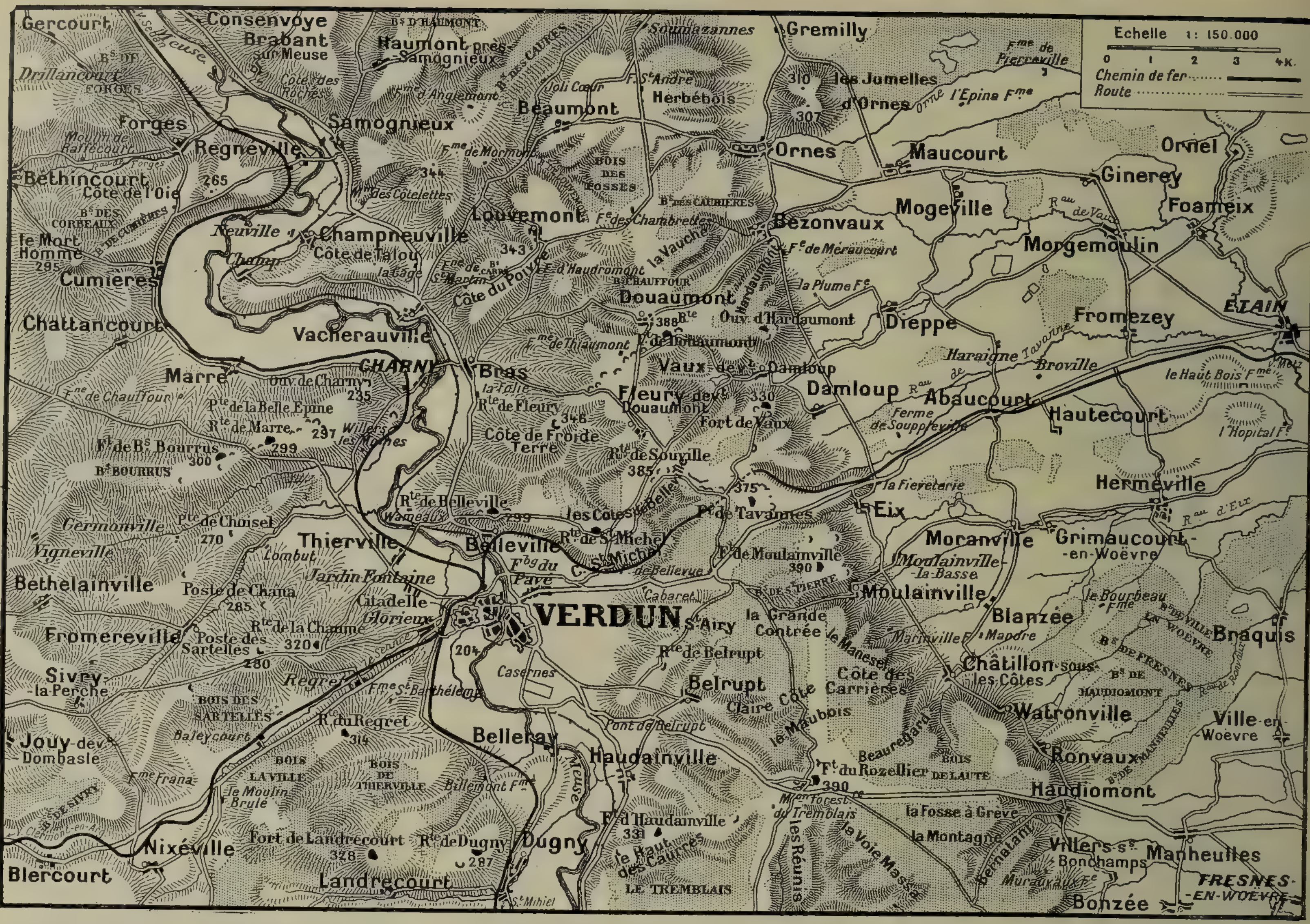
Echelle 1: 150.000
0
1
2
3
4K.
Chemin de fer
Route
Gercourt
Consenvoye
Brabant sur Meuse
Bs D'HAUMONT
Haumont près Samognieux
Soumazannes
Gremilly
Fme de Pierreville
Bs DE Drillancourt
FORGES
Côte des Roches
Bs DES CAURES
Joli Cœur
F. St André
Herbébois
310
les Jumelles d'Ornes
307
Orne
l'Epina Fme
Fme d'Anglemont
Beaumont
Forges
Moulin de Raffecourt
Samognieux
Regnéville
Fme de Mormont
344
BOIS DES FOSSES
Ornes
Maucourt
Ornel
Ginerey
Foameix
Bethincourt
265
Côte de l'Oie
Wm des Côtelettes
Bs DES CAURIÈRES
Mogeville
Rau de Vaux
Bs DES CORBEAUX
Bs DE CUMIÈRES
Neuville
Champneuville
Louvemont
Fe des Chambrettes
Bezonvaux
Morgemoulin
le Mort Homme
295
Champ
Côte de Talou
343
la Vauche
Fe de Méraucourt
Cumières
la Cage
Fme de St Martin
Côte du Poivre
F. d'Haudromont
B. CHAUFFOUR
Hardaumont
la Plume Fe
Fromezey
ETAIN
Douaumont
Chattancourt
388
Rte
Ouv. d'Hardaumont
Dieppe
Vacherauville
Fme de Thiaumont
Ft de Douaumont
Tavanne
Haraigne
Broville
V. Metz
CHARNY
Bras
Vaux dt Damloup
le Haut Bois Fme
Marre
Ouv. de Charny
235
la Folie
Rte de Fleury
Fleury dt Douaumont
330
Damloup
Rau de
Abaucourt
Fne de Chauffour
Pte de la Belle Epine
Rte de Marre
297
Willers les Mones
346
Fort de Vaux
Ferme de Soupleville
Hautecourt
l'Hopital Fe
Ft de Bs Bourrus
299
Côte de Froide Terre
300
Rte de Souville
385
Bs BOURRUS
375
la Fieretarie
Herméville
Rte de Belleville
Wameaux
299
les Côtes de Belleville
Ft de Tavannes
Eix
Rau d'Eix
Germonville
Pte de Choisel
270
Thierville
Belleville
Rte de St Michel
C. St Michel
Moranville
Grimaucourt-en-Woëvre
Vigneville
Lombut
Fbg du Pavé
de Bellevue
Ft de Moulainville
390
Moulainville-la-Basse
Bethelainville
Jardin Fontaine
Poste de Chana
Citadelle
Bs DE St PIERRE
Moulainville
le Bourbeau Fme
Bs DE VILLE EN WOEVRE
285
Glorieux
Cabaret
VERDUN
St Airy
la Grande Contrée
Blanzée
Fromereville
Poste des Sartelles
Rte de la Chaume
320
204
Rte de Belrupt
le Manesel
Mariniville Fe
Mandre
Braquis
280
Casernes
Châtillon-sous-les-Côtes
Bs DE FRESNES
Le Cerace
Regret
Fme St Barthélemy
Côte des Carrières
Bs DE HAUDIOMONT
Rau de Ronvaux
Sivry-la-Perche
Belrupt
Claire Côte
BOIS DES SARTELLES
Rte du Regret
Pont de Belrupt
le Maubois
Watronville
Baleycourt
314
Ville-en-Woëvre
Jouy-dt-Dombasle
Belleray
Haudainville
Beauregard
Ronvaux
BOIS LA VILLE
BOIS DE THIERVILLE
Billemont Fme
Meuse
BOIS DE LAUTE
Bs DE MANHEULLES
Fme Frana
Le Moulin Brulé
Ft du Rozellier
390
Haudiomont
Bs DE SIVRY
V. Clermont-en-Arg.
Mon Forest du Tremblais
Ft d'Haudainville
la Fosse à Grève
Nixéville
Fort de Landrecourt
Rte de Dugny
Dugny
331
les Réunis
la Voie Massa
la Montagne
Bernatant
Villers-ss-Bonchamps
Manheulles
328
287
le Haut des Caurres
Muraux Fe
Blercourt
Landrecourt
St Mihiel
LE TREMBLAIS
Bonzée
FRESNES-EN-WOEVRE

Truphémy furent leurs principaux chefs. Ils assassinèrent à Toulouse le général Ramel.) S. un *verdet*.

**verdeur** [*vèr*] n. f. (de *vert*). Etat du bois qui n'est pas encore sec. Défaut de maturité des fruits. Force du vin. *Fig*. Jeunesse et vigueur : *la verdeur de l'âge*. Excessive liberté de paroles : *la verdeur d'un propos*.

**Verdi** (Giuseppe), compositeur italien, né à Roncole, m. à Milan (1813-1901). Il a écrit de nombreux opéras : *Ernani*, *les Vêpres siciliennes*, *la Traviata*, *le Trouvère*, *Don Carlos*, *Rigoletto*, *Aïda*, *Otello*, *Falstaff*, etc., et un *Requiem* célèbre. Talent un peu inégal, harmoniste parfois négligent, il fut par excellence un musicien dramatique et surtout théâtral, plein de passion et de véhémence, avec une fertilité d'inspiration et une puissance rythmique faite pour émouvoir les auditeurs.

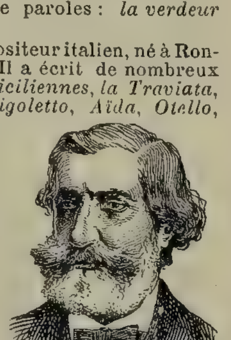
Verdi.

**verdiau** [*vèr-di-ô*] n. m. *Bot*. Nom vulgaire du saule pourpre.

**verdict** [*vèr-dikt*] n. m. (mot angl. dérivé du lat. *vere dictum*, véritablement dit). Réponse faite par le jury aux questions posées par la cour d'assises (v. COUR D'ASSISES) : *verdict d'acquittement*. *Par ext*. Jugement rendu en matière quelconque : *le verdict de l'opinion publique*.

**verdier** [*vèr-di-é*] n. m. (de *vert*). Genre d'oiseaux passereaux conirostres, à plumage vert, de la famille des fringillidés, renfermant quelques espèces de l'Europe et de l'Asie boréale. (On dit aussi VERDALE, VERDIÈRE, VERDOIE n. f.)

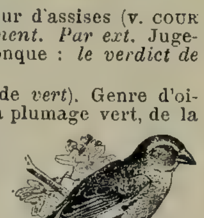
Verdier.

**verdier** [*vèr-di-é*] n. m. (du lat. *viridarius*, qui garde un verger). Anciennem., officier des eaux et forêts.

**verdillon** [*vèr-di*, *ll* mll.] n. m. Petite tringle servant à fixer le commencement de la chaîne d'un métier de haute lice dans le rouleau. Levier servant à détacher les blocs d'ardoise.

**verdiot** [*vèr-di-o*] n. m. *Econ. rur.* Coq mal chaponné, cochant encore les poules.

**verdir** [*vèr*] v. a. (de *vert*). Rendre vert : *la lumière verdit les feuilles*. V. n. Devenir vert : *les prairies verdissent au printemps*. Se couvrir de vert-de-gris.

**verdissage** [*vèr-di-sa-je*] n. m. Action de donner la teinte verte.

**verdissant** [*vèr-di-san*], **e** adj. Qui devient vert : *rameaux verdissants*.

**verdissement** [*vèr-di-se-man*] n. m. Action de verdir : *le verdissement des cornichons s'obtient par immersion dans du vinaigre bouillant*. Maladie des cidres peu riches en acide, occasionnée par la transformation des sels ferreux en sels ferriques, ce qui donne au liquide une teinte verdâtre.

**verdoiement** [*vèr-doi-man*] ou **verdoîment** n. m. Action de verdoyer.

**verdon** [*vèr*] n. m. Nom que les bateliers donnent à la corde qu'ils passent en bandoulière, et avec laquelle ils halent leurs chalands sur les canaux.

**Verdon (Le),** comm. de la Gironde, arr. et à 40 kil. de Lesparre, sur la Gironde ; 870 h. Ch. de f. Petite plage.

**Verdon** (le), riv. de France, qui baigne Castellane-Gréoulx et se jette dans la Durance (riv. g.), 175 kil. Eaux très irrégulières.

**verdondaine** [*vèr-don-dè-ne*] n. f. Sorte de jabloir employé pour faire le jable des tonneaux de petit diamètre.

**verdot** [*vèr-dot*] n. m. Cépage noir, cultivé dans les palus du Bordelais. (On l'appelle aussi *plant de palus*.)

**verdoyant** [*vèr-doi-an*], **e** adj. Qui verdoie : *prairie verdoyante*. Qui tire sur le vert ; *couleur verdoyante*.

**verdoyer** [*vèr-doi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer*.) Etre de couleur verte : *les campagnes commencent à verdoyer*.

**verdun** [*vèr*] n. m. Epée en usage aux XV^e^ et XVI^e^ siècles et qui était une sorte d'estoc à lame forte et roide.

**Verdun** ou **Verdun-sur-Meuse,** ch.-l. d'arr. (Meuse), sur la Meuse ; ch. de f. E. ; à 50 kil. de Bar-le-Duc ; 21.700 h. (*Verdunais*). Evêché. Liqueurs, dragées, vinaigre, farines, passementerie, cuirs, limes. Cathédrale (XII^e^ s.) Porte-Chaussée. Camp retranché de premier ordre. Patrie de Chevert. — L'arr. a 7 cant., 150 comm., 78.500 h. Le cant. a 11 comm. et 28.500 h. En 1552, Henri II réunit à la couronne cet évêché lorrain. En 1792, la capitulation de la place, marquée par des incidents peu patriotiques, amena le commandant de Beaurepaire à se tuer, plutôt que de se rendre aux Prussiens. Pendant la guerre franco-allemande (1870-1871), la place se défendit au contraire avec courage.

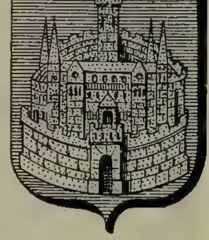
**Armes de Verdun.**

Pendant presque toute la Grande Guerre, Verdun a joué un rôle d'importance capitale, celui-là même de place forte d'arrêt que lui avaient assigné les organisateurs de la défense de la frontière de l'Est après la guerre de 1870-71. Dès le lendemain de la bataille de la Marne, elle fut un des objectifs de l'ennemi. Au cours de cette bataille, en effet, la III^e^ armée française (Sarrail) y était demeurée adossée et, en tenant en respect les armées du kronprinz de Prusse, avait permis à Joffre sa manœuvre victorieuse. Aussi le kronprinz serra-t-il dès lors d'assez près les défenses acharnées de Verdun au N. et à l'E., sur les Hauts-de-Meuse et à leurs pieds et commença au S. un mouvement d'enveloppement en s'emparant de Saint-Mihiel le 25 septembre 1914. Mais il ne put pas aller plus loin et dut se contenter, en 1915, de bombarder la ville par avions et ses forts par canons à longue portée. En 1916, par contre, après une minutieuse préparation, il déclencha sur Verdun une offensive formidable et une grande bataille qui, avec des accalmies, se prolongea jusqu'à la fin de 1917 et même jusqu'aux derniers jours de la guerre.

L'état major français y distingue trois périodes. C'est d'abord la *bataille défensive de Verdun*, qui commence le 21 février 1916 et se prolonge jusqu'en juillet. Alors, les Français, dirigés d'abord par Pétain, puis par Nivelle, résistent à l'attaque allemande du kronprinz, qui veut écraser les défenses de Verdun, puis submerger la ville elle-même sous d'énormes masses d'assaut. Mais ni l'attaque menée sur la rive droite de la Meuse du 21 au 26 février (prise des forts de Douaumont et de Vaux), ni l'attaque lancée sur les deux rives du fleuve du 6 mars au 9 avril (prise de la côte de l'Oie et du Morthomme), ni les attaques locales subséquentes de mai, juin et juillet n'aboutissent au résultat désiré par les Allemands. L'offensive de la Somme les empêche, en août, de continuer leur effort, et, tôt après, les troupes françaises de Verdun commencent, pour recouvrer les positions perdues, la *première bataille offensive de Verdun*, qui dure d'octobre à décembre 1916. Ses deux temps (24 octobre-2 novembre, 15-18 décembre), dirigés par Mangin, rendent aux Français une partie des conquêtes allemandes sur la rive droite de la Meuse.

Les deux batailles dont il vient d'être question constituent la grande bataille d'ensemble, et même l'opération militaire qualifiée de « bataille de Verdun » de 1916, qui a eu une suite en 1917. Alors, d'août à décembre, a été livrée la *deuxième bataille offensive de Verdun*, par le général Guillaumat, sur les deux rives de la Meuse. Cette bataille a fait perdre aux Allemands la majeure partie du terrain conquis par eux en 1916 sur la rive gauche du fleuve ; elle a aussi rejeté l'ennemi plus loin de la ville sur la rive droite. Toutefois, c'est seulement dans l'automne de 1918, grâce à l'offensive franco-américaine menée à partir du 26 septembre (*bataille de Champagne et d'Argonne*) que les Allemands ont été ramenés à leur point de départ du 21 févier 1916 et même refoulés plus au N.

La bataille de Verdun, qui absorba tout l'effort offensif de l'armée allemande sur le front de France en 1916, est pleine d'épisodes héroïques et émouvants. Elle causa aux Allemands des pertes énormes, elle détermina en France un grand élan d'enthousiasme et de fierté, en même temps que l'espérance en l'heureuse issue de la lutte, elle émerveilla le monde entier. Elle valut à la « ville martyre » (car Verdun a été plus qu'aux trois quarts détruite) nombre de décorations, parmi lesquelles la croix de la Légion d'honneur et la croix de guerre française, et Verdun est aujourd'hui un lieu de pèlerinage patriotique pour les Français.

**Verdun** (*les Vierges de*), expression par laquelle on désigne les femmes qui, pour avoir accueilli et fêté à Verdun les troupes prussiennes, furent condamnées à mort par le tribunal révolutionnaire de la Meuse le 26 avril 1794 et exécutées la nuit suivante, à l'exception des deux plus jeunes.

**Verdun,** v. du Dominion canadien (prov. de Québec, dans l'île de Montréal) ; 11.000 h. Faubourg de Montréal.

**Verdun-sur-Garonne,** ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 29 kil. de Castelsarrasin ; 2.200 h. — Le cant. a 9 comm. et 8.120 h.

**Verdun-sur-le-Doubs,** ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 23 kil. de Chalon-sur-Saône ; 1.350 h. (*Verdunois*). Ch. de f. P.-L.-M. Forges, vins. — Le cant. à 23 comm. et 13.310 h. En 843, les trois fils de Louis le Débonnaire y signèrent un traité célèbre, qui réglait le démembrement et le partage de l'empire carolingien.

**Verdure** [*vèr*] n. f. (de *verd*, pour *vert*). Couleur verte des arbres, des plantes : *la verdure des prés*. Herbe, feuillage vert : *se coucher sur la verdure*.

Plantes potagères . *la verdure est rafraîchissante.* Tenture de tapisserie, qui représente généralement des arbres. *Salle, cabinet de verdure*, réduit formé de branches entrelacées, de plantes grimpantes. *Théâtre de verdure*, théâtre en plein air, dans un décor agreste. *Tapis de verdure*, gazon couvrant le sol.

**verduresse** [*vèr-du-rè-se*] n. f. (de *vert*). Cri par lequel les marchands des quatre-saisons, à Paris, annoncent leur marchandise et en particulier les artichauts : *A la tendresse ! à la verduresse !*

**verdurette** [*vèr-du-rè-te*] n. f. Broderies vertes : *l'habit à verdurette des académiciens.*

**verdurier** [*vèr-du-ri-é*], **ère** n. Personne qui vend des herbes, de la salade, etc. Personne qui fournit de la salade dans les maisons princières.

**Verdy du Vernois** (Jules DE), général prussien, né à Freistadt (Silésie), m. à Stockholm (1832-1919). Il fit la campagne de 1866 contre l'Autriche, fut ministre de la guerre (1889-1890). Un des principaux écrivains militaires allemands.

**vereau** [*ve-rô*] n. m. *Entom.* Syn. de VERDELLE.

**vérécond** [*kon*], **e** ou **vérécondieux, euse** [*di-eû, eu-ze*] adj. (lat. *verecundus*). Pudique, modeste, timide. (Vx.)

**Vereeniging,** localité du Transvaal, sur le Vaal ; 700 h. blancs. Mines de charbon aux alentours. Là fut signé, le 31 mai 1902, le traité reconnaissant l'annexion des républiques boers du Fleuve-Orange et du Transvaal à l'Empire britannique. Ce traité est dit parfois *paix de Prétoria.*

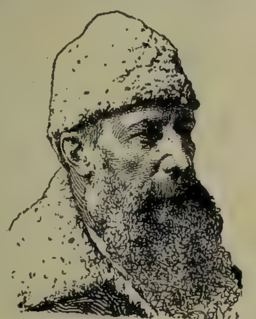
Verestchaguine.

**Verestchaguine** (Vasili), peintre russe, né à Lioubets, m. au siège de Port-Arthur, dans le naufrage du vaisseau-amiral russe *Petropavlosk* (1842-1904) ; auteur de beaux tableaux historiques et militaires. Citons de lui : *la Pyramide de crânes, l'Empereur arrivant devant Moscou, les Juifs pleurant auprès du mur de Salomon*, etc.

**vérétille** [*ll* mll., *e*] n. m. Genre d'anthozoaires zoanthaires, qui forment des colonies de polypes, dont les individus se dressent autour d'un axe en massue allongée, et qui se rencontrent dans les mers chaudes et tempérées.

**vérette** [*rè-te*] n. f. *Art vétér.* Un des noms de la clavelée. *Pathol.* Nom populaire de la petite vérole.

**véreux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. (de *ver*). Qui a des vers : *fruits véreux. Fig.* Suspect, mauvais : *créance véreuse.* D'une honnêteté contestable : *homme d'affaires véreux.*

**Verfeil** [*fe, l* mll.], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 21 kil. de Toulouse, sur le Giron ; 1.690 h. Vins, céréales. — Le cant. a 7 comm. et 2.730 h.

**Verga** (Giovanni), romancier italien, né et m. à Catane (1840-1922), un des premiers représentants en Italie de l'école naturaliste ; peintre exact des paysans siciliens : *les Malavoglia, Maître don Gesualdo.* Le livret de *Cavalleria rusticana* est tiré d'une de ses nouvelles.

**vergadelle** [*vèr-gha-dè-le*] n. f. *Pêch.* Nom ancien de la *merluche.*

**Vergara,** v. d'Espagne (Guipuzcoa), dans la vallée du fleuve côtier Deva ; 6.500 h. Ch.-l. de district. Tissus de coton. Marché de bétail. Sources ferrugineuses aux environs.

**vergat** [*vèr-gha*] n. m. *Pêch.* Petite nasse en osier.

**verge** [*vèr-je*] n. f. (lat. *virga*). Petite baguette longue et flexible : *frapper quelqu'un d'une verge.* Baguette de devin ou d'escamoteur. Tringle de métal : *verge de cuivre.* Instrument de correction formé d'une baguette flexible et plus ordinairement d'une poignée de brindilles : *être battu de verges. Faire passer quelqu'un par les verges*, lui faire subir la peine des verges ; *fig.* le soumettre à des critiques longues et cruelles. *Donner des verges pour se faire fouetter*, fournir des armes contre soi-même. *Faire baiser les verges à quelqu'un*, l'obliger à reconnaître la justice du châtiment qu'il a subi. *Gouverner avec une verge de fer*, gouverner durement. Membre viril. Baguette garnie d'ivoire, portée par les huissiers. Morceau de baleine garnie d'argent aux deux bouts, insigne des bedeaux. Tige autour de laquelle tourne une girouette. Baguette à laquelle on attache une fusée volante. Ancienne mesure agraire, valant un quart d'arpent. Ancienne mesure pour jauger les tonneaux. (Syn. VERLE.) Tige d'une ancre. Pivot sur lequel se meut le balancier d'une pendule. Fléau de certaines balances. *Physiq. Vibrations longitudinales des verges*, vibrations produites par le frottement des verges dans le sens de la longueur et dont les lois sont analogues à celles des vibrations des tuyaux sonores. Allus. bibl. : **Verge de Moïse,** bâton dont Moïse frappa le rocher d'Horeb pour en faire jaillir une source abondante. (On compare à cette verge l'art de faire jaillir l'esprit ou les connaissances d'un interlocuteur.)

**vergé, e** [*vèr*] adj. (de *verge*). Mesuré à la verge : *terrain vergé. Etoffe vergée*, renfermant des fils plus gros ou plus teintés que le reste. *Papier vergé*, où il y a des vergeures. *Bois vergé*, bois vermoulu.

**vergeage** [*vèr-ja-je*] n. m. Mesurage des terres ou jaugeage des tonneaux à la verge.

**vergée** [*vèr-jé*] n. f. Ancienne mesure agraire qui valait 40 perches.

**vergelé** [*vèr*] n. m. Variété de poires de Saint-Leu. (V. VERGELET.)

**vergelet** [*vèr-je-lè*] ou **vergelé** [*vèr*] n. m. Pierre calcaire tendre, des bords de l'Oise.

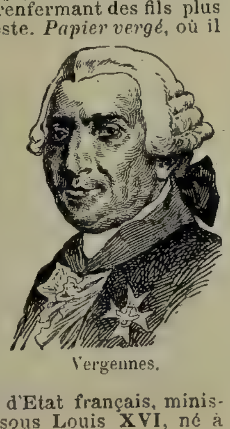
Vergennes.

**Vergennes** (Charles GRAVIER, comte **de**), homme d'Etat français, ministre des affaires étrangères sous Louis XVI, né à Dijon, m. à Versailles (1717-1787). Diplomate très habile, il sut conserver à la France l'alliance de l'Amérique et de la Russie et présida au traité de Versailles de 1783.

**vergeoise** [*vèr-joi-ze*] n. f. Sucre fabriqué avec des déchets de raffinerie. Grande forme dans laquelle on coule le sucre pour le transformer en pains.

**verger** [*vèr-jé*] n. m. (lat. *viridarium*). Terrain planté d'arbres fruitiers de plein vent.

— Encycl. Le verger ne comporte que des arbres de haute tige et de plein vent ; on l'établit en terrain sain et substantiel, défoncé à grandes profondeurs ; on plante les arbres en lignes ou en quinconces. Le noyer, le prunier, le cerisier, l'abricotier, le pommier sont par excellence les essences du verger. On ne taille que pendant les trois ou quatre premières années, pour former la tête des arbres, et l'on se contente ensuite d'élaguer tous les deux ou trois ans. Ce mode de conduite des arbres fruitiers est très simple, et il est de pratique courante en Europe, en Afrique, en Australie, etc. Parfois, on sème des céréales ou des fourrages artificiels dans les vergers, mais le plus souvent on y laisse croître l'herbe pour la pâture des jeunes bestiaux.

**verger** [*vèr-jé*] v. a. (*de verge.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il vergea, nous vergeons.*) Mesurer avec la verge.

**vergerette** [*ver-je-rè-te*] n. f. *Bot.* Un des noms vulgaires du genre érigéron.

**vergeron** [*vèr*] n. m. Petite verge.

**Vergers** (Noël **des**), savant français, né à Paris m. à Nice (1805-1867). Il publia des livrets arabes et un savant ouvrage sur l'Etrurie et les Etrusques.

**vergeté, e** [*vèr*] adj. (de *vergette*). *Blas.* Se dit de l'écu partagé par des vergettes. Parsemé de vergetures : *peau, figure vergetée.*

**vergeter** [*vèr-je-té*] v. a. (de *vergette.* — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il vergettera.*) Nettoyer avec une vergette : *vergeter un habit.* Rayer comme de petites marques de verges.

**vergetier** [*vèr-je-ti-é*], **ère** n. Celui, celle qui fabrique ou vend des vergettes et diverses espèces de brosses.

**vergette** [*vèr-jè-te*] n. f. (de *verge*). Petite verge, brosse pour les habits. Cercle en bois, en haut et en bas d'un tambour, servant à tendre les peaux de ce tambour. *Blas.* Pal rebattu cinq fois ou au delà.

**vergetures** [*vèr*] n. f. pl. (de *vergeter*). Marques de coups de verges ou de fouet. Raies ressemblant à des cicatrices, provenant de la distension de la peau, pendant la grossesse et certaines maladies.

**vergeur** [*vèr-jeur*] n. m. Celui qui mesure avec la verge ; jaugeur, mesureur public.

**vergeure** [*vèr-ju-re*] n. f. (de *verger*). Fils de laiton attachés sous la forme où l'on coule le papier à main. Marques qu'ils y laissent. Inégalité des fils d'une étoffe.

**Vergèze,** comm. du Gard, arr. et à 16 kil. de Nîmes ; 1.870 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Vergier** (Jacques), poète français, né à Lyon, m. à Paris, assassiné par la bande de Cartouche (1655-1720) ; a écrit, à l'imitation de La Fontaine, de spirituels contes en vers.

**vergis** [*vèr-ji*] n. m. Toile fabriquée à Abbeville.

**vergissmeinnicht** [*fèr-ghiss-ma-in'-nicht*] n. m. (mot allem. signif. *ne m'oubliez pas*). Nom allemand du myosotis.

**verglacé, e** [*vèr*] adj. Couvert de verglas.

**verglacer** [*vèr-gla-sé*] v. impers. (d'une partic. *ver*, d'orig. german., et de *glacer.* — Prend une cédille sous le c devant l'*a* : *il verglaça, il verglaçait.* Faire du verglas : *pavé verglacé.* (Peu us.)

**verglas** [*vèr-gla*] n. m. (subst. verbal de *verglacer*). Couche de glace mince et glissante, qui couvre parfois le sol.

— Encycl. Il y a production de verglas lorsque les gouttes de pluie qui tombent sont en état de surfusion, c'est-à-dire à température inférieure à 0°. En arrivant à terre, la goutte de pluie s'étale. Le changement moléculaire qui en résulte amène immédiatement la solidification, ce qui explique pourquoi le verglas peut se produire même lorsque le sol est à une température supérieure à 0°.

**vergne** [*vèr-gne*] ou **verne** [*vèr-ne*] n. m. Nom vulgaire de l'*aune.*

**vergne** [*vèr-gne*] n. f. Digue de rivière, faite de pierres et de fascines.

**vergner** [*vèr-gné*] v. a. Soutenir, en parlant de l'encaissement d'une rivière, d'un canal, avec des pieux et des branches d'arbres.

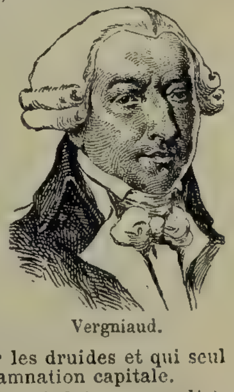
Vergniaud.

**Vergniaud** [*gnô*] (Pierre-Victurnien), homme politique français, né à Limoges, m. à Paris (1752-1793). Orateur très habile et éloquent, il contribua à faire déclarer la guerre à l'Autriche en 1792 et, plus tard, eut de vifs démêlés avec Robespierre et Marat. Il fut arrêté avec les girondins et périt sur l'échafaud.

**vergobret** [*vèr-gho-brè*] n. m. (mot gaulois). Sorte de dictateur et juge suprême des Eduens et de quelques autres peuples de la Gaule, élu annuellement par les druides et qui seul pouvait prononcer une condamnation capitale.

**vergogne** [*vèr-gho-gne*] n. f. (lat. *verecundia*). Honte, pudeur : *homme sans vergogne.*

**vergogneux, euse** [*vèr-gho-gneû, eu-ze*] adj. Qui a de la vergogne, de la retenue, de la pudeur.

**Vergongheon,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 10 kil. de Brioude, non loin de l'Allier ; 1.440 h. Houille.

**Vergt** [*vèr*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 21 kil. de Périgueux ; 1.600 h. (*Vernois*). Ch. de f. — Le cant. a 16 comm. et 8.240 h.

**vergue** [*vèr-ghe*] n. f. (forme normano-picarde de *verge*). Longue pièce de bois placée horizontalement sur un mât et destinée à soutenir la voile. (V. NAVIRE.) *Grand'vergue*, basse vergue du grand mât. *Vitic.* Branche à fruit d'une vigne.

**verguer** [*vèr-ghé*] v. n. *Mar. anc.* Monter sur les vergues.

**verguette** [*vèr-ghè-te*] n. f. Partie supérieure de la masse du battant du métier à tisser ; tablette rapportée sur laquelle roule la navette.

**verguillon** [*vèr-ghi, ll* mll., *on*] n. m. Petite tringle ou baguette servant à effectuer l'entaquage. (On dit aussi VERDILLON.)

**Vergy** (*la Châtelaine de*), poème français du XIIIe siècle. La châtelaine de Vergy est l'amante d'un chevalier de Bourgogne. Dédaignée par ce chevalier, la duchesse de Bourgogne fait croire à la dame de Vergy qu'elle est trahie par son amant. La châtelaine se tue, son amant se perce le cœur ; le duc de Bourgogne tue sa femme et prend l'habit de templier. — Cette légende a été souvent mêlée à celle de la dame de Fayel (v. CONCY), et c'est cet amalgame qui a été parodié dans *le Sire de Vergy*, opéra bouffe en trois actes, de R. de Flers et Caillavet, musique de Claude Terrasse (1903).

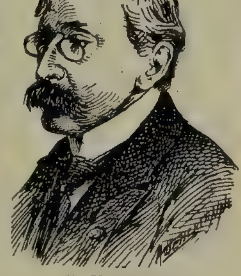
E. Verhaeren.

**Verhaeren** (Emile), poète belge, né à Saint-Amand, près d'Anvers, broyé par un train à Rouen (1855-1916) ; auteur de : *les Flamandes, les Soirs, les Campagnes hallucinées, les Villes tentaculaires, Toute la Flandre.* Poète des Flandres, lyrique coloré et visionnaire, il a décrit avec force le labeur des hommes modernes.

**verhole** [*vèr*] n. f. (orig. germ.). Nom donné dans la Manche, et dans le port du Havre en particulier, au retour de marée partant en travers dans les jetées.

**véricle** n. m. (pour *béricle*, anc. forme des *besicles*). Pierre fausse, faite avec du verre et du cristal.

**véridicité** n. f. (de *véridique*). Qualité de celui qui dit la vérité. Conformité entière à la vérité : *véridicité d'un récit.* (Peu us.) Ant. **Mensonge.**

**véridique** adj. (lat. *veridicus ;* de *verus*, vrai, et *dicere*, dire). Qui a l'habitude de dire la vérité : *homme véridique.* Conforme à la vérité : *témoignage véridique.* Ant. **Mensonger.**

**véridiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière véridique : *rapporter véridiquement un fait.*

**vérifiable** adj. Qui peut être vérifié.

**vérificateur** n. et adj. m. Celui qui est commis pour faire des vérifications : *vérificateur des poids et mesures.*

**vérificatif, ive** adj. Qui sert de vérification.

**vérification** [*si-on*] n. f. Action de vérifier : *vérification d'un compte. Vérification d'écriture*, examen fait en justice d'un acte sous seing privé, et qui est fait ou par titres, ou par experts, ou par témoins. *Vérification des pouvoirs*, examen par une assemblée élective de la validité de l'élection de chacun de ses membres. *Typogr.* syn. de REVISION. *Vérification des poids et mesures*, v. POIDS ET MESURES.

**vérifié, e** adj. *Hist. Duc non vérifié*, celui qui devait son titre non à la possession d'un duché, mais à un brevet royal.

**vérifier** [*fi-é*] v. a. (lat. *verificare ;* de *verus*, vrai, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Examiner si une chose est telle qu'elle doit être ou qu'on l'a déclarée : *vérifier une assertion.* Justifier, confirmer : *l'événement vérifie sa prédiction. Dr. anc. Vérifier un édit en parlement*, l'enregistrer.

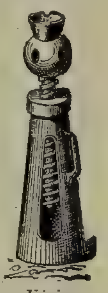
Vérin.

**vérin** n. m. Machine composée d'une vis et de deux écrous, servant à soulever de lourds fardeaux. (On écrit aussi VERRIN et VERRAIN.)

— Encycl. Le vérin, qui est un puissant appareil de levage, comme le cric, diffère de celui-ci en ce que le poids à soulever n'est pas appliqué sur le côté d'une crémaillère mue par un pignon et une manivelle, mais placé à la partie supérieure d'une vis à filets carrés montant ou descendant au moyen d'un cliquet à levier.

Les vérins sont fixes ou à mouvement de translation. Les premiers s'utilisent pour le décintrage des ponts, les seconds pour faire avancer ou reculer la charge soulevée. On a également recours à des vérins spéciaux dits *vérins hydrauliques*, dont le principe est identique à celui de la presse hydraulique.

**vérine** n. f. (de. *Varinas*, v. du Venezuela). Nom de la meilleure espèce de tabac cultivée en Amérique.

**vérine** ou **verrine** [*vè-ri-ne*] n. f. *Mar.* Lampe qui servait autrefois à éclairer le timonier pendant la nuit. Bout de filin volant, terminé par un croc et qui sert à haler les chaînes d'un navire.

**vérisme** [*ris-me*] n. m. (ital. *verismo ;* de *vero*, vrai). Nom donné en Italie à l'école littéraire et musicale qui revendique le droit de représenter telle qu'elle est la réalité tout entière, avec ses laideurs et ses vulgarités. (Issu du naturalisme français de Zola, le vérisme a pour principaux représentants, dans le roman : G. Verga, L. Capuana, F. de Roberto ; en musique : Puccini, Leoncavallo.)

**vérissime** [*ri-si-me*] adj. (lat. *verissimus*, superl. de *verus*). Très vrai.

**vériste** [*ris-te*] n. et adj. Partisan et promoteur du vérisme.

**véritable** adj. (de *vérité*). Conforme à la vérité : *histoire véritable.* Qui est réellement ce qu'exprime le mot auquel on applique cette qualification : *un véritable capitaine.* Véridique, qui dit, qui a l'habitude de dire la vérité : *j'essaye d'être toujours véritable.* (Vx.) Ant. **Faux.**

**véritablement** [*man*] adv. Conformément à la vérité. (Peu us.) De fait, réellement : *être véritablement heureux.* Ant. **Faussement.**

**Véritas** ou **bureau Véritas** n. m. Office international de renseignements maritimes.

— Encycl. Le bureau *Véritas*, administration privée, a pour but d'établir un accord international pour la construction et l'armement des navires, les rapports entre commerçants maritimes, etc., et de fournir aux intéressés tous les renseignements relatifs à la marine marchande. Fondé à Anvers en 1828, il transporta son siège à Paris en 1882 ; il fait concurrence au Lloyd britannique.

**veritas odium parit,** mots lat. signif. : *la franchise engendre la haine*. Fin d'un vers de Térence (*Andrienne*, I, 1, 41), dont la première partie est *obsequium amicos*. (*La complaisance* [*crée*] *des amis*.)

**vérité** n. f. (lat. *veritas*). Caractère de ce qui est vrai. Conformité de ce qu'on dit avec ce qui est : *jurer de dire la vérité*. Chose vraie, principe certain : *vérités mathématiques*. Sincérité, bonne foi : *parler avec l'accent de la vérité*. *Peint.* et *sculpt.* Expression fidèle de la nature : *il y a de la vérité dans cette tête*. Pl. *Dire à quelqu'un ses vérités*, lui reprocher librement ses fautes, ses défauts. Loc. adv. : *En vérité*, certainement. *A la vérité*, il est vrai, je conviens que. Prov. : **Toutes vérités ne sont pas bonnes à dire,** il n'est pas toujours prudent de dire ce que l'on sait, quelque vrai que cela puisse être. **Il n'y a que la vérité qui offense,** les reproches vraiment pénibles sont ceux qu'on a mérités. (Ant. **Mensonge.**) Allus. litt. : **La vérité se cache au fond d'un puits,** la vérité ne se découvre qu'avec peine. (On fait aussi allusion à la Vérité toute nue et cachée au fond de son puits, pour donner à entendre que les vérités exprimées avec trop de franchise sont repoussées par tout le monde). **Vérité en deçà, erreur au delà**, mots de Pascal dans ses *Pensées*. Le bien, le mal, sur bien des points, varient suivant le pays qu'on habite.

— *Iconogr.* On représente ordinairement la *Vérité* sans vêtements, avec un miroir pour attribut. C'est ainsi que Paul Baudry (v. p. 1197), Lefèvre (v. p. 1197), etc., en peinture, Cavelier, etc., en sculpture, l'ont interprétée dans des œuvres remarquables.

**Vérité,** par E. Zola (1903). C'est le troisième volume de la tétralogie intitulée *les Quatre Evangiles*. Il a pour sujet l'émancipation de l'esprit du peuple par l'instituteur.

**verjus** [*vèr-ju*] n. m. (de *vert*, et *jus*). Variété de vigne à fruit âpre et acide. Fruit de cette vigne. Suc acide, que l'on extrait du verjus ou de tout autre raisin cueilli vert. Vin très aigre : *sauce au verjus*. *C'est jus vert ou verjus*, se dit de deux choses entre lesquelles il n'y a aucune différence.

— Encycl. Lorsque le raisin est cueilli avant sa maturité, le suc qu'il fournit est du verjus, liquide astringent, acide, que l'on emploie dans la préparation de certains mets et condiments (moutarde de Dijon), ou que l'on utilise à la manière du jus de citron.

**verjuté, e** [*vèr*] adj. Préparé au verjus : *sauce verjutée*. Acide comme du verjus : *vin blanc verjuté*.

**verjuter** [*vèr-ju-té*] v. a. Mettre du verjus comme assaisonnement : *verjuter une sauce*. (Peu us.)

**verker** [*vèr-kèr*] n. m. Sorte de trictrac allemand, introduit en France sous la Régence et appelé aussi BACKGAMMON.

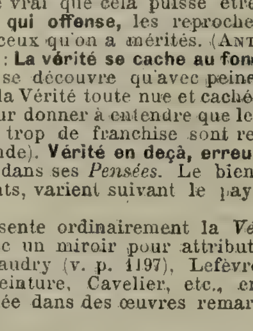
Verlaine.

**Verkhoyansk,** v. de Sibérie (gouv. de Yakoutsk), sur la Yana ; un des points les plus froids du globe.

**Verlaine,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy) ; 1.790 h.

**Verlaine** [*lè-ne*] (*Paul*-Marie), poète français, né à Metz, m. à Paris (1844-1896) ; auteur de : *Poèmes saturniens*, *Fêtes galantes*, *la Bonne Chanson*, *Romances sans paroles*, *Sagesse*, etc. Il eut une existence agitée et souvent misérable et mourut à l'hôpital. Sa poésie est tourmentée, subtile, parfois peu intelligible, souvent cynique ; mais elle révèle un merveilleux tempérament de poète lyrique, naïf et touchant, évocateur et musical.

**Verlat** (Michel-Charles), peintre et graveur belge, né à Anvers (1824-1890), surtout connu comme peintre d'animaux.

**verle** [*vèr-le*] n. f. (lat. *virgula*, dimin. de *virga*, verge). Sorte de jauge servant à mesurer les capacités.

**Verlet** (Raoul-Charles), sculpteur français, né à Angoulême, m. à Paris (1857-1923), auteur de : *la Douleur d'Orphée* du *monument de Guy de Maupassant*, de *la Terre*, etc. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1910.

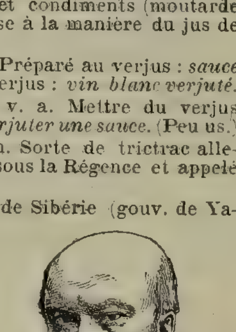
Verlet.

**Verlinghem,** comm. du Nord, arr. et à 6 kil. de Lille ; 1.570 h. Distillerie. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**verlusie** [*vèr-lu-zî*] n. f. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, du groupe des géocorises, renfermant cinq espèces de punaises rouges ou jaunâtres, qui vivent en Europe, sur diverses plantes.

**Vermand** [*man*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 12 kil. de Saint-Quentin, sur l'Omignon ; 1.270 h. (*Vermandois*). Ch. de f. Complètement détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 25 comm. et 11.980 h.

**Vermandois** [*vèr-man-doi*], petit pays de la haute Picardie, ch.-l. *Saint-Quentin* ; partagé aujourd'hui entre les dép. de l'Aisne et de la Somme.

**Vermandois** (Héribert II, comte **de**), ennemi de Charles le Simple qu'il enferma à Château-Thierry, m. en 943 ; — Raoul, dit *le Vaillant*, petit-fils du roi Henri Ier, compagnon et ami de Louis VI, m. en 1152.

**Vermandovillers,** comm. de la Somme, arr. et à 16 kilom. de Péronne, sur le plateau de Santerre ; 191 hab. (en 1914). Pris par les Français pendant la bataille de la Somme, à la suite de combats acharnés qui durèrent du 4 au 17 septembre 1916, Vermandovillers, que l'ennemi occupait depuis septembre 1914, retomba aux mains des Allemands en mars 1918 pendant la deuxième bataille de Picardie ; il fut délivré quelques mois plus tard, pendant la troisième bataille de Picardie (en septembre), par les Anglais. Complètement détruit.

**Vermare** (*André*-César), sculpteur français, né à Lyon en 1869, auteur de *Suzanne*, *les Vendanges*, etc.

**vermée** [*vèr-mé*] n. f. (du lat. *vermis*, ver). *Pêche à la vermée*, pêche au moyen d'un grand nombre de vers de terre enfilés dans un fil de laine et repliés en paquet, que l'on attache à l'extrémité d'une ligne.

**Vermeer de Delft** (Jean), dit **Van der Meer,** peintre hollandais, né et m. à Delft (1632-1675). Ses paysages et ses scènes d'intérieur très lumineuses : *Vue de Delft*, *la Dentellière*, *Servante lisant une lettre*, révèlent une science rare de la lumière et des couleurs.

**vermeil** [*vèr-mè, l* mll.], **eille** [*mè, ll* mll., *e*] adj. (du lat. *vermiculus*, petit ver, cochenille). D'un rouge un peu plus foncé que l'incarnat : *lèvres vermeilles*. N. m. Argent doré : *médaille en vermeil*. Quelquefois, cuivre doré.

**Vermejo** ou **Bermejo** (rio), riv. de l'Amérique du Sud, qui naît en Bolivie, traverse le Grand Chaco en territoire argentin et s'unit au Paraguay au N. de Corrientes ; 1.800 kil. (Bien que l'orth. *Bermejo* ait prévalu, *Vermejo* [Rouge] est plus juste.)

**Vermelles** [*vèr-mè-le*], comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 10 kil. de Béthune, sur le Surgeon, affluent de l'Aisne ; 3.704 hab. (en 1914). Ch. de f. Concessions de houille. Perdue le 12 octobre 1914 pendant la bataille d'Arras, livrée aux Allemands par l'armée de Maud'huy. Presque complètement détruite.

**Vermenouze** (Arsène), poète français, né et m. près d'Aurillac (1850-1910) ; ses recueils : *En plein vent*, *Mon Auvergne*, valent pour le pittoresque et la saveur du terroir.

**Vermenton** [*man*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 24 kil. d'Auxerre, sur la Cure : 1.850 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins. — Le cant. a 14 comm. et 8.020 h.

**vermet** [*vèr-mè*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, répandus dans les mers chaudes et tempérées. (Ce sont des animaux à coquille turriculée dans l'abord, puis dont les tours vont s'élargissant d'une façon irrégulière ; on les trouve généralement agrégés en masses serrées.)

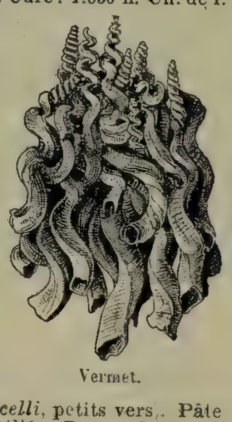
Vermet.

**vermicelier** [*vèr-mi-se-li-é*], **ère** n. Celui, celle qui fabrique du vermicelle et d'autres pâtes.

**vermicelle** [*vèr-mi-sè-le*] ou **vermicel** [*ver-mi-sèl*] n. m. (de l'ital. *vermicelli*, petits vers). Pâte à potages, en forme de fils déliés. Potage fait avec cette pâte façonnée.

**vermicellerie** [*vèr-mi-sè-le-rî*] n. f. Fabrication, fabrique de vermicelle.

— Encycl. La vermicellerie est une branche de la fabrication des pâtes alimentaires (macaroni, nouilles, vermicelle, etc.). On utilise de la farine ordinaire ou du gruau, que l'on mélange soit de gluten, soit de fécule, et que l'on colore avec du safran ou du curcuma ; parfois, on ajoute des œufs ou du beurre. On opère le mélange de ces substances avec de l'eau chaude (*frasage*), et l'on soumet le tout au pétrissage (à bras ou à la mécanique) ; puis on broie la pâte entre des cylindres ou sous des meules. Enfin, lorsqu'elle est bien homogène, on la fait passer dans des cylindres en bronze, dont le fond est percé d'ouvertures variables : trous ronds pour le vermicelle, aplatis pour les nouilles, annulaires pour le macaroni, en formes appropriées pour les lettres, étoiles, etc. La pâte sort par ces trous en rubans, que l'on découpe à la longueur convenable. Dans le cas des lettres, étoiles (pâtes d'Italie), un couteau animé d'un mouvement de va-et-vient passe sur le fond du moule au fur et à mesure qu'en sort la pâte.

En France, l'industrie de la vermicellerie est florissante à Paris, Lyon, Clermont-Ferrand, Marseille, etc.

**vermicide** [*vèr*] adj. (du lat. *vermis*, ver, et *cædere*, tuer). Qui tue les vers.

**vermiculage** [*vèr*] n. m. Travail vermiculé, qui représente des trous de vers. (V. VERMICULURE.)

**vermiculaire** [*vèr, lè-re*] adj. (du lat. *vermiculus*, petit ver). Qui ressemble aux vers. *Path. Pouls vermiculaire*, pouls inégal, petit, peu sensible. *Physiol. Mouvement vermiculaire*, contraction successive des différentes parties d'un canal musculeux, qui imite les mouvements de progression d'un ver de terre. N. f. *Bot.* Nom vulgaire de l'*orpin âcre* ou *poivre de muraille*.

**vermiculation** [*vèr, si-on*] n. f. Travail vermiculé.

**vermiculé, e** [*vèr*] adj. (lat. *vermiculatus*). *Archit.* Dont les ornements représentent des traces de vers : *colonne vermiculée*.

**vermiculite** [*vèr*] n. f. Nom donné, par les anciens naturalistes, aux tubes d'annélides fossiles du groupe des serpules. Genre de mica.

**vermiculure** [*vèr*] n. f. Refouillements ornementaux, représentant des traces de vers. (On dit aussi VERMICULAGE.) [V. ORNEMENTS.]

**vermien, enne** [*vèr-mi-in, è-ne*] adj. *Anat.* Qui appartient au vermis.

**vermification** [*vèr, si-on*] n. f. (du lat. *vermis*, ver, et *facere*, faire). Production des vers.

**vermiforme** [*vèr*] adj. (du lat. *vermis*, ver, et de *forme*). En forme de ver.

**vermifuge** [*vèr*] adj. (du lat. *vermis*, ver, et *fugare*, chasser). Se dit des remèdes propres à détruire les vers intestinaux. N. m. : *un vermifuge*.

— Encycl. Parmi les vermifuges, citons le *semen-contra* et la *santonine*, la *fougère mâle*, les *semences de courge*, l'*écorce de grenadier* et le*kousso*. Ténifuges et vermifuges forment le groupe des *anthelminthiques*.

En art vétérinaire, on utilise les mêmes vermifuges, du moins pour les petits animaux ; pour les grands, on emploie l'essence de térébenthine, le calomel, etc.

**vermilingue** [*vèr*] adj. (du lat. *vermis*, ver, et *lingua*, langue). Qui a une langue longue, étroite, gluante comme un ver : *mammifère vermilingue*.

**vermillage** [*vèr-mi, ll* mll.] n. m. *Cout. anc.* Droit payé pour mener paître des porcs dans un bois.

**vermille** n. f. Syn. de LIGNE DE FOND et de TRAÎNÉE.

**vermiller** [*vèr-mi, ll* mll., *é*] v. n. Se dit du sanglier et du cochon, qui fouillent la terre pour y trouver des vers, des racines.

**vermillon** [*vèr-mi, ll* mll., *on*] n. m. (de *vermeil*). Sulfure rouge de mercure pulvérisé ou cinabre. Couleur qu'on en tire. *Fig.* Couleur semblable au cinabre : *le vermillon des joues*.

**vermillonné** [*vèr-mi, ll* mll., *o-né*], **e** adj. Qui a la couleur du vermillon.

**vermillonner** [*vèr-mi, ll* mll., *o-né*] v. a. Enduire, peindre de vermillon.

**vermillonner** [*vèr-mi, ll* mll., *o-né*] v. n. *Véner.* En parlant du blaireau, fouir la terre pour y trouver des tubercules, des racines : *le sanglier vermille, le blaireau vermillonne*.

**vermination** [*vèr, si-on*] n. f. (du lat. *vermis*, ver). Pullulation des vers intestinaux.

**vermine** [*vèr*] n. f. (du lat. *vermis*, ver). Insectes malpropres, nuisibles : *vagabond dévoré de vermine*. *Fig.* Ce qui ronge, ce qui détruit progressivement : *l'envie est la vermine de la gloire*. *Pop.* Canaille, vile populace, personnes méchantes et nuisibles.

**vermineux, euse** [*vèr-mi-neû, eu-ze*] adj. (lat. *verminosus*). *Méd.* Se dit des maladies produites par les vers intestinaux.

**verminière** [*vèr*] n. f. Amas de vermine. (Vx.) Fosse où l'on fait développer des vers ou larves d'insectes, qu'on destine à la nourriture des volailles.

**vermiothe** ou **vermiote** [*vèr*] n. m. *Pathol.* Substance produite par la surface ulcérée de l'épithélioma de la langue et qui apparaît quand on presse celle-ci.

**vermis** [*vèr-miss*] n. m. (mot lat. signif. *ver*). Partie du cervelet, qui a un aspect vermiforme.

**vermisseau** [*vèr-mi-sô*] n. m. (du lat. *vermicellus*, petit ver). Petit ver de terre. *Fig.* Etre faible et vil : *l'homme n'est qu'un vermisseau en face de la nature*.

**vermivore** [*vèr*] adj. (du lat. *vermis*, ver, et *vorare*, dévorer). Qui se nourrit de vers.

**Vermland,** comté de l'ouest de la Suède, limitrophe de la Norvège, comprenant le nord du lac Vener et la vallée de la Klar ; 266.000 h. Fer, cuivre, pulpe de bois.

**Vermont** [*vèr-mon*], un des Etats unis de l'Amérique (Nouvelle-Angleterre) ; 352.000 h. Capit. *Montpelier*. Agriculture et industrie très prospères.

**Vermorel** (Auguste-Jean-Marie), journaliste français, né à Denicé (Rhône). Membre de la Commune de Paris, il fut blessé sur une barricade et mourut prisonnier à Versailles (1841-1871).

**vermouler** [*vèr-mou-lé*] **(se)** v. pr. Commencer à devenir vermoulu.

**vermoulu, e** [*vèr*] adj. (de *ver*, et *moulu*). Piqué des vers : *bois vermoulu*. *Fam.* Fatigué : *jambes vermoulues*.

**vermoulure** [*vèr*] n. f. (de *vermoulu*). Trace que laissent les vers dans ce qu'ils ont rongé. Poudre de bois, qui sort des trous faits par les vers ou les insectes xylophages.

**vermout** ou **vermouth** [*vèr-mout'*] n. m. (de l'allem. *vermut*, absinthe). Vin blanc dans lequel on a fait infuser différentes substances amères (absinthe, aunée, acore, badiane, cannelle, chardon bénit, coriandre, centaurée, écorce d'orange amère, galanga, girofle, quassia, quinquina, sureau, etc.), réputé apéritif, mais dont la consommation régulière est très pernicieuse.

**Vern,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 11 kil. de Segré, sur l'Hommée ; 1.690 h. Carrières.

**Vern,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 10 kil. de Rennes ; 1.295 h. Ch. de f.

**vernaculaire** [*vèr, lè-re*] adj. (du lat. *vernaculus*, indigène). Qui est propre au pays : *nom vernaculaire*. N. m. Langue propre au pays indigène : *les vernaculaires de l'Inde*.

**vernaille** n. f. *Minér.* Syn. de CORINDON.

**Vernaison,** comm. du Rhône, arr. et à 16 kil. de Lyon ; 1.230 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**vernal, e, aux** [*vèr*] adj. (lat. *vernalis*). Qui se rapporte au printemps. *Point vernal*, point équinoxial du printemps.

**Vernantes,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 23 kil. de Baugé ; 1.870 h. Ch. de f. Et.

**Vernarède (La),** comm. du Gard, arr. et à 28 kil. d'Alès ; 1.810 h. Houille.

**vernation** n. f. Syn. de PRÉFOLIATION.

**Vernayaz,** bourg de Suisse (cant. du Valais), sur la rive gauche et à peu de distance du Rhône, en aval de son confluent avec le Trient ; 800 h. — Aux environs, belles gorges du Trient et cascade de Pissevache.

**verne** n. m. *Bot.* V. VERGNE.

**verne** [*vèr-ne*] n. f. Partie de la bascule à laquelle est attaché le seau qui sert à vider l'eau d'une ardoisière.

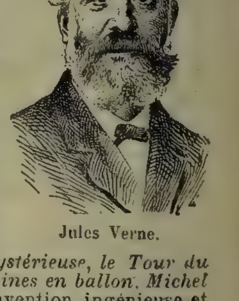
Jules Verne.

**Verne** [*vèr-ne*] (Jules), romancier scientifique français, né à Nantes, m. à Amiens (1828-1905). Auteur de romans scientifiques et géographiques : *les Enfants du capitaine Grant*, *Voyage au centre de la terre*, *Vingt mille lieues sous les mers*, *l'Ile mystérieuse*, *le Tour du monde en 80 jours*, *Cinq semaines en ballon*, *Michel Strogoff*, etc., œuvres d'une invention ingénieuse et piquante, attachantes en même temps qu'instructives. En collaboration avec Dennery, Jules Verne a tiré de ses romans des pièces à grand spectacle.

**Verneau** (René), médecin français, né à La Chapelle-sur-Loire (Indre-et-Loire) en 1852. Professeur d'anthropologie au Mésum d'histoire naturelle et conservateur du Musée ethnographique du Trocadéro, il est l'auteur de travaux qui ont grandement contribué à la connaissance des races humaines.

**Verner** (Charles), linguiste danois, né à Aarhus, m. à Copenhague (1846-1896) ; a formulé des lois importantes en grammaire comparée.

**Vernes** [*vèr-ne*] (*Maurice*-Louis), publiciste et érudit protestant, né à Mauroy, m. à Paris (1845-1923), auteur d'ouvrages sur l'histoire des religions : *Histoire des idées messianiques, Histoire du peuple israélite, Du prétendu polythéisme des Hébreux.*

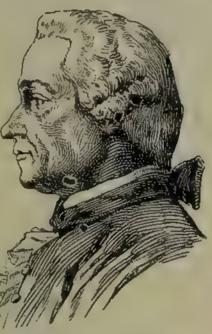
Claude-Joseph Vernet.

**Vernet** [*vèr-nè*], comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 11 kil. de Prades ; 1.140 h. Sources sulfurées sodiques, utilisées pour le traitement des rhumatismes et les affections des voies respiratoires.

**Vernet** [*vèr-nè*] (Claude-*Joseph*), peintre de marines français, né à Avignon, m. à Paris (1714-1789). Il a exécuté avec vigueur et correction plus de 200 tableaux ; ses effets de lumière sont magnifiques. Citons : *Vue de Marseille, le Naufrage, les Baigneuses*, etc.

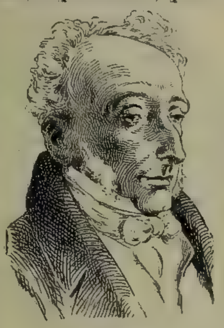
Carle Vernet.

**Vernet** [*vèr-nè*] (Carle), fils du précédent, peintre français, né à Bordeaux, m. à Paris (1758-1835). Il inaugura avec Gros la peinture militaire, et il excella dans les chasses et les scènes populaires : *Chasse au daim à Rambouillet, le Chien du duc d'Enghien*, etc. — VERNET (Horace) peintre français, fils et petit-fils des précédents, né et m. à Paris (1789-1863). Il est le peintre de batailles par excellence ; son œuvre est immense. On lui a reproché sa composition trop facile ; mais il a l'art de reproduire une action, de lui donner de la vie et d'en rendre tous les détails. Citons de lui : *le Pont d'Arcole, Edith cherchant le corps d'Harold, Iéna, la Barrière de Clichy, la Prise de la smalah d'Abd-el-Kader*, etc.

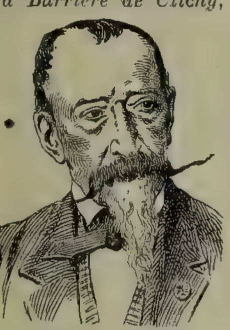
Horace Vernet.

**Vernet-la-Varenne,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 20 kil. d'Issoire, sur le Souchon ; 1.980 h.

**Verneuil,** comm. de l'Oise, arrond. et à 10 kil. de Senlis, sur la rive gauche de l'Oise ; 1.100 h. Patrie de Salomon Debrosses et d'A. de Tocqueville. Le château érigé en marquisat pour Henriette d'Entraygues a été détruit.

**Verneuil** [*neu, l* mll.], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 50 kil. d'Evreux, sur l'Avre ; 4.450 h. (*Vernoliens*). Ch. de f. Et. Eglise Sainte-Madeleine (XII$^{e}$-XVI$^{e}$ s.), belle tour sculptée. Donjon (XII$^{e}$ s.) Remparts. Victoire des Anglais commandés par Bedford sur les Français et les Ecossais, en 1422. — Le cant. a 14 comm. et 9.260 h.

**Verneuil** (Auguste), chirurgien français, né à Paris, m. à Maisons-Laffitte (1823-1895), auteur de travaux remarquables sur le tétanos et la tuberculose. Membre de l'Académie des sciences (1887).

**Verneuil-sur-Vienne,** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 18 kil. de Limoges ; 2.120 h. Ch. de f. Orl. Papeterie, porcelaine.

**vernicifère** [*vèr*] adj. (de *vernis*, et du lat. *ferre*, porter). Qui produit du vernis.

**vernier** [*vèr-ni-é*] n. m. (du n. de l'inventeur). Dispositif permettant d'apprécier une dimension inférieure aux plus petites divisions d'une règle divisée.

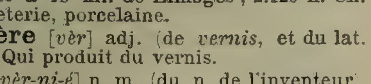

Vernier.

— ENCYCL. Le vernier comprend une réglette B, qui glisse le long de la règle principale A ; la réglette a une longueur de 9 divisions de la grande règle et elle est divisée en dix parties égales. Les graduations sur les deux règles sont en regard l'une de l'autre : en étudiant leur concordance, on peut évaluer la longueur à mesurer, au dixième de division de la grande règle près. Le vernier peut être adapté au cercle divisé.

**Vernier,** comm. de Suisse (cant. de Genève) ; 1.400 h. Forces motrices du Rhône.

**Vernier** (Pierre), géomètre français, né et m. à Ornans (1580-1637), inventeur de l'instrument qui porte son nom.

**vernière** [*vèr*] n. f. Lieu planté de vernes ou vergnes (aunes).

**vernine** [*vèr*] n. f. Base azotée extraite des graines de vesce.

**vernir** [*vèr*] v. a. (de *vernis*). Enduire de vernis. *Fig.* Donner une apparence flatteuse, brillante. ANT. **Dévernir.**

**vernis** [*vèr-ni*] n. m. Enduit transparent dont on couvre la surface de certains ouvrages pour les préserver de l'action de l'air, de l'humidité, ou pour leur donner de l'éclat. Nom donné à divers végétaux qui fournissent des vernis : *le vernis du Japon.* Plur. Chaussures vernies. *Fig.* Eclat, apparence brillante : *couvrir ses vices d'un vernis d'élégance. Arg. boulev. Petits vernis*, élégants, gommeux. *Vernis Martin*, nom donné à des peintures laquées, très en faveur au XVIII$^{e}$ siècle.

— ENCYCL. *Bot.* Parmi les végétaux appelés *vernis*, figurent beaucoup de sumacs, des badamiers, des arbres à laque, etc., qui fournissent des sucs résineux employés à la fabrication des vernis. En France, on appelle improprement *vernis du Japon* une simarubacée, dont le nom propre est *ailante glanduleux*.

— *Techn.* Les vernis sont des dissolutions de gommes-résines ou de résines dans des dissolvants appropriés et servent à protéger les surfaces contre l'air, l'eau, ou à leur donner du brillant et de l'éclat. On distingue les *vernis à l'alcool* (dissolution de gomme laque, sandaraque, élémi, etc., dans l'alcool, l'éther, l'acétone, etc.), utilisés en maroquinerie, reliure, ébénisterie ; les *vernis à l'essence* (copal, dammar, mastic, etc., dissous dans l'essence de térébenthine), utilisés pour vernir les tableaux ; enfin, les *vernis gras*, dans lesquels entrent du copal, de l'huile de lin, de l'essence de térébenthine, etc., et que l'on utilise en carrosserie, en ébénisterie, en imprimerie. Il convient d'ajouter à ces vernis les dissolutions de nitrocellulose dans les solvants convenables (acétate d'amyle, alcool, éther), que l'on emploie, comme vernis à métaux, enduits protecteurs de toiles, etc. On les classe aussi en *vernis au pinceau*, assez fluides, et *vernis au tampon*, plus consistants.

— *Bx-arts.* Dès le XVII$^{e}$ s., on fabriquait en France, à Paris notamment, des objets mobiliers décorés dans le goût et à la manière des laques chinois et japonais. Peinture et vernis, de tons divers, souvent mélangés de limailles métalliques dont l'éclat contribuait à l'effet décoratif, étaient appliqués par petits compartiments, en guilloché ou par grandes surfaces, suivant le goût et la fantaisie des artistes. C'est à ces objets qu'on donne couramment le nom de *vernis Martin*. Mais les frères Martin, qui avaient en effet débuté dans ce genre de décoration, l'abandonnèrent vers 1750, pour appliquer leurs procédés de vernissure à des peintures d'un goût français (paysages, fleurs, fruits, cartouches décoratifs, etc.). C'est à eux que l'on doit la création d'un mobilier charmant, qui comprend non seulement des meubles domestiques (armoires, commodes, cabinets, tables, encoignures), des instruments de musique (clavecins, harpes), des véhicules (carrosses, berlines, chaises à porteurs), mais encore une foule de petits objets de fantaisie (coffrets, écritoires, éventails, tabatières, etc.).

**vernissage** [*ver-ni-sa-je*] n. m. Action de vernir ; résultat de cette action. Jour qui précède l'ouverture d'une exposition de tableaux et pendant lequel les artistes sont censés vernir leurs tableaux. *Phot.* Action de protéger la surface gélatinée des phototypes en la recouvrant d'un vernis.

**vernissé** [*vèr-ni-sé*], **e** adj. Enduit de vernis, en parlant des poteries.

**vernisser** [*vèr-ni-sé*] v. a. Vernir de la poterie.

**vernisseur** [*vèr-ni-seur*] n. et adj. m. Artisan, qui fait ou emploie des vernis.

**vernissure** [*vèr-ni-su-re*] n. f. Application du vernis. Vernis appliqué.

**vernix caseosa** [*vèr, zé-o-za*] n. m. Enduit graisseux, qui recouvre le corps du fœtus pendant la vie utérine et au moment de la naissance.

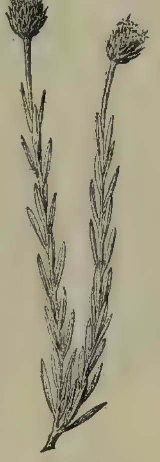
Vernonie.

**Vernoil,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 24 kil. de Baugé ; 1.590 h.

**Vernon,** ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 30 kil. d'Evreux, sur la Seine ; 8.870 h. (*Vernonais*). Ch. de f. Et. Ateliers de constructions militaires. Forges. Belle église (XII$^{e}$ et XIV$^{e}$ s.). Donjon (XIII$^{e}$ s.). — Le cant. a 14 comm. et 12.360 h.

**Vernon** (Edward), amiral anglais, né à Westminster (1684-1757) ; commanda en 1739 la flotte des Antilles et prit Porto-Bello. (V. GROG.)

**Vernon** (Frédéric-Charles-Victor **de**), médailleur français, né et m. à Paris (1858-1912). Auteur de plaquettes et médailles d'un modelé vigoureux. Membre de l'Académie des beaux-arts (1909).

**vernonie** [*vèr-no-nî*] n. f. Genre de composées, qui croissent dans les régions chaudes des deux hémisphères. (Ce sont des herbes laticifères vivaces, à fruits alternes, et dont les racines sont employées comme fébrifuges, anthelminthiques et émétiques.)

**vernos** ou **vernots** [*vèr-no*] n. m. pl. *Pop.* Souliers vernis.

**Vernou,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 14 kil. de Tours ; 1.910 h. Ch. de f. Et.

**Vernoux** [*nou*], ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 24 kil. de Tournon ; 2.750 h. — Le cant. a 9 comm. et 9.550 h.

**Vernoux,** comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 22 kil. de Parthenay ; 1.620 h.

**vérole** n. f. (lat. du moy. âge *variola ;* du lat. *varius*, varié). La syphilis (v. ce mot). *Petite vérole*, la variole (v. ce mot).

**vérolé, e** adj. et n. Qui a la vérole. *Tuile vérolée*, tuile remplie de trous à sa surface, par suite d'un défaut de moulage ou de cuisson.

**vérolette** n. f. Syn. de VARICELLE.

**vérolie** [*lî*] n. f. Droit en vertu duquel le seigneur imposait l'usage du moulin banal.

**vérolique** adj. Qui a rapport à la vérole : *pustule vérolique.*

**véroloïde** adj. (de *vérole*, et du gr. *eidos*, aspect). Se dit des accidents pathologiques qui ressemblent à ceux de la vérole ou syphilis.

**Veromanduens** [*du-in*] ou **Veromandui,** peuple de la Gaule romaine (Belgique II$^{e}$). Capit. *Augusta Veromanduorum* (auj. *Saint-Quentin*).

**Véron** (Louis-Désiré), connu sous le nom de *docteur Véron*, né et m. à Paris (1798-1867), publiciste français, directeur de la *Revue de Paris*, de l'Opéra, du *Constitutionnel* ; auteur des *Mémoires d'un bourgeois de Paris.*

**Véron** (Pierre), littérateur et journaliste, né et m. à Paris (1833-1900) ; auteur d'ouvrages humoristiques sur les mœurs du temps : *les Marionnettes de Paris, Propos d'un boulevardier*, etc.

**Verona** (Guido **da**), romancier italien, né à Villa Saliceto (Emilie) en 1890. Auteur de *La vie commence demain, la Femme qui inventa l'amour, Mimi Bleuette*, où il peint dans un style lyrique et séduisant la vie de plaisir d'un monde artificiel ou interlope.

**véronal** n. m. Urée complexe, dérivée de l'acide malonique et qui est douée de puissantes propriétés hypnotiques.

**Vérone,** v. d'Italie, sur l'Adige, ch.-l. de la prov. de son nom ; 82.000 h. (*Véronais*). Etoffes de soie, machines. Cour suprême de justice. Académies ; nombreuses antiquités romaines (arènes, arc de triomphe). Enceinte fortifiée. Cathédrale du X$^{e}$ siècle. Basilique de San Zenon. Tombeau de Scaliger. Vérone, longtemps république indépendante, est encore l'une des places fortes du fameux quadrilatère lombard (Vérone, Mantoue, Peschiera, Legnago). — La prov. homonyme est peuplée de 46.900 h.

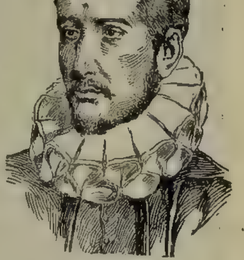
Véronèse.

**Vérone** (*congrès de*), congrès diplomatique, tenu à Vérone d'octobre à décembre 1822, et où fut notamment décidée l'intervention française en Espagne. Les empereurs d'Autriche et de Russie, le roi de Prusse y assistèrent en personne. Le congrès de Vérone fut l'une des manifestations par lesquelles l'Europe, victorieuse de Napoléon I$^{er}$ et docile à la politique de Metternich, s'efforça de maintenir les idées conservatrices et monarchiques.

**Véronèse** (Paul CALIARI, dit *Paul*), peintre italien de l'école vénitienne, né à Vérone, m. à Venise (1528-1588), auteur des *Noces de Cana*, du *Repas chez Simon le Pharisien*, du *Triomphe de Venise*, de l'*Enlèvement d'Europe*, etc. Ses tableaux, somptueux et mouvementés, ornés de monuments magnifiques, brillent par l'élégance, la richesse du coloris et l'harmonie de toutes les parties.

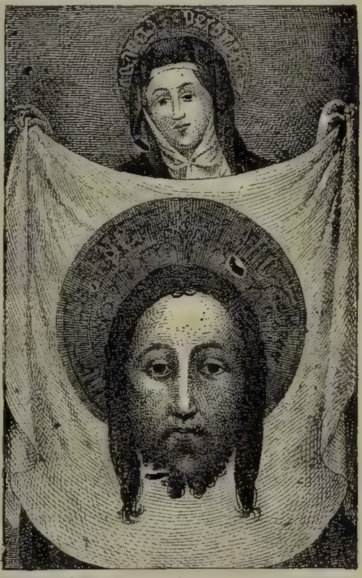
Sainte Véronique, d'après une peinture allemande (National Gallery).

**Véronique,** femme juive qui, selon la tradition, essuya le visage de Jésus montant au Calvaire avec un linge blanc, où se grava l'empreinte des traits du Sauveur. On lui donne le nom de *sainte Véronique*, bien que l'Eglise ne l'ait pas canonisée. Sainte Véronique a été choisie comme patronne par les photographes. — Fête le 8 mars.

**véronique** n. f. (peut-être du lat. *vera*, vraie et du gr. *eikôn, image*, ou corruption de *Bérénice*). Linge conservé à Saint-Pierre de Rome et sur lequel on voit l'image de la figure du Christ.

**Véronique** (sainte), religieuse italienne, née dans le Milanais (1445-1497). Elle se distingua par l'austérité de ses pénitences. — Fête le 13 janvier.

**Véronique,** opéra-comique en 3 actes, paroles de Vanloo et G. Duval, musique d'André Messager (1898). Florestan de Valaincourt doit, par ordre du roi, épouser Hélène de Solange, dont il ne se soucie guère, étant fort attaché à sa maîtresse, la modiste Agathe. Mais Hélène se déguise en grisette et, sous le nom de Véronique, se fait aimer de Florestan. La musique est nourrie, ingénieuse et fine. On cite le duetto : *De-ci, de-là, cahin-caha ;* la valse : *Poussez, poussez l'escarpolette ;* la chanson de la lettre : *Adieu, je pars ;* la romance en style Louis-Philippe : *Du magasin la tendre demoiselle*, et le duetto final.

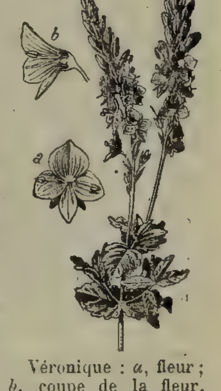

Véronique : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur.

**véronique** n. f. Genre de scrofulariacées, des régions tempérées du globe.

— ENCYCL. Les véroniques (*veronica*) sont des plantes tantôt herbacées, tantôt ligneuses, à feuilles généralement opposées, à fleurs bleues, roses, isolées ou groupées en grappes ou en épis. La véronique officinale ou thé d'Europe, commune dans les bois, est employée comme succédané du thé. La véronique en épi, à fleurs bleues en épi allongé, croît dans les sols sablonneux ; la véronique beccabonga, salade de chouette ou cresson de cheval, qui croît au bord des eaux, est consommée en salade ou cuite. La véronique petit chêne, ou fausse germandrée, est très répandue en France.

**vérot** n. m. *Vitic.* Syn. de TRESSOT.

**véroter** [*té*] v. n. Chercher des vers pour la pêche.

**vérotier** [*ti-é*] n. m. Celui qui fouille le sable pour y trouver les vers qui servent d'appât.

**vérotis** [*ti*] n. m. Espèce de ver rouge, dont les pêcheurs se servent comme d'appât.

**Verpillière (La),** ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 25 kil. de Vienne ; 1.280 h. Ch. de f. P.-L.-M. Soie. — Le cant. a 16 comm. et 11.800 h.

**verpunte** [*vèr-pon-te*] n. m. Pain de sucre manqué.

**verqueux** [*vèr-keû*] n. m. *Pêch.* Verveux pour la pêche des aloses.

**verraille** [*vè-ra, ll* mll., *e*] n. f. Menus objets de verrerie.

**verrain** n. m. Autre orthogr. de VÉRIN.

**verrat** [*vè-ra*] n. m. (lat. *verres*). Porc mâle, considéré comme reproducteur : *le verrat peut reproduire depuis l'âge de trois mois jusqu'à sept ou huit ans ; après ce temps, on lui fait subir la castration, et on l'engraisse.*

**Verrazano** (Giovanni **da**), navigateur italien du XVIe siècle, né près de Florence vers 1486, m. au Brésil en 1528. Il découvrit en 1524, au cours d'une exploration faite pour le compte de François Ier, une partie de la côte atlantique de l'Amérique du Nord.

**verre** [*vè-re*] n. m. (lat. *vitrum*). Corps solide, transparent et fragile, produit de la fusion d'un sable siliceux mêlé de potasse ou de soude : *le verre est très cassant.* Objet fait de verre : *verre de montre.* Vase à boire, fait de verre : *verre à pied ;* ce qu'il contient : *boire un verre de vin. Verre double*, verre très épais. *Verre armé,* verre coulé sur une armature métallique. *Papier de verre*, papier enduit de poudre de verre, dont on se sert pour polir. *Verre de Moscovie*, syn. MUSCOVITE. *Verre étonné*, verre que l'on jette dans l'eau quand il est encore à l'état fondu. *Maison de verre*, maison où il n'y a rien de secret. *Petit verre*, liqueur alcoolique qu'on prend dans un verre de petite dimension : *boire un petit verre. Pop.* Derrière : *casser le verre de sa montre*, tomber sur son derrière. ALLUS. LITTÉR. :

> Et comme elle a l'éclat du verre,
> Elle en a la fragilité,

vers de Corneille (*Polyeucte*, IV).

> Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre,

vers d'Alfred de Musset, dans la dédicace de *la Coupe et les Lèvres*. Cela signifie : Je n'ai pas de grandes ambitions, mais du moins je n'emprunte rien à personne.

— ENCYCL. Pline attribue l'invention du verre à des marchands phéniciens qui employèrent, pour exhausser les marmites où ils faisaient cuire leurs repas, des pains de nitre de leur cargaison. Ce nitre ayant été soumis à l'action du feu avec le sable répandu sur le littoral du fleuve, ils virent couler des ruisseaux transparents d'une liqueur inconnue, qui n'était autre que du verre incandescent. Dans l'antiquité, Sydon et Tyr furent, avec Thèbes, les principales cités qui se soient livrées à l'industrie du verre. Les Egyptiens apportèrent à Rome leurs travaux de verrerie, et bientôt Rome fut en état de fabriquer du verre colorié et taillé. La Gaule suivit bientôt ce mouvement artistique. Au moyen âge, c'est Venise qui avait le monopole de la fabrication, et ses secrets étaient gardés jalousement ; mais, grâce à Colbert, on les connut en France, et l'industrie du verre arriva peu à peu chez nous à un haut degré de perfection. (V. VERRERIE.)

Le verre est, chimiquement, un mélange de polysilicates alcalins, alcalino-terreux ou plombeux, fondus en une masse transparente, amorphe, susceptible de se travailler à l'état pâteux et de prendre, par soufflage ou coulage, les formes les plus diverses ; à l'état solide, on peut modifier sa forme par la taille.

On distingue les *verres à une seule base* (potasse ou soude), dont on se sert pour durcir les pierres tendres (silicatisation) ; les *verres potassico-calciques* ou *sodico-calciques* (verre blanc, verre de Bohême), servant à la fabrication de la verrerie fine, de la gobeleterie et du crown ; les *verres potassico-plomoeux,* servant à la fabrication du cristal, du flint, du strass ; les *verres à base d'alcali, chaux, alumine et fer* (verre vert, verre à bouteilles) ; les *émaux, titanates, boro-silicates et silicates potassico-plombeux*, servant à l'imitation des pierreries et pour les couvertes de poteries.

Les composants sont mélangés intimement, puis calcinés pour en chasser l'eau (*fritte*) ; on ajoute au mélange, s'il y a lieu, des débris de verre (*groisil*), puis on le met dans des creusets ou pots en terre réfractaire, contenant 600 à 800 kilogrammes de matière et que l'on glisse dans des fours dont la température est poussée progressivement jusqu'à 1.200°. La masse fond peu à peu, se vitrifie ; on brasse le mélange (*maclage*) ; on l'écume pour en retirer les impuretés qui surnagent (*fiel de verre*) ; on le décolore ou le colore suivant le cas ; puis la température du four est abaissée jusque vers 800°, la masse vitreuse conserve alors la viscosité voulue pour être travaillée.

Les fours disposés de manière à permettre à plusieurs ouvriers de travailler simultanément sont pourvus, de distance en distance, d'ouvertures (*ouvreaux*), en face desquelles se trouvent les pots et par lesquelles les ouvriers cueillent, à l'aide de la *canne*, une petite masse de verre (*paraison*), qu'ils amènent à la forme voulue en soufflant dans la canne et en imprimant à celle-ci des mouvements divers. Les *vitres* proviennent d'un manchon obtenu de cette manière et dont on rogne ensuite les deux calottes, puis qu'on étend après l'avoir fendu dans sa longueur. On est arrivé aussi à produire des vitres par étirage d'un mélange de verre pâteux (procédé Fourcault et Gobbe). Les *bouteilles* et *flacons* sont soufflés dans des moules soit à la canne, soit, assez fréquemment aujourd'hui (pour éviter aux ouvriers la fatigue d'un travail aussi pénible et la contagion des maladies microbiennes), à la machine (machine Boucher). Les ustensiles qui composent la *gobeleterie* (verres à boire en particulier et qu'il s'agisse de verre ordinaire ou de cristal) sont soufflés à la canne ou à l'air comprimé, moulés, façonnés et modelés à chaud au moyen de divers outils ; l'ouvrier ajoute de temps à autre, et suivant la forme que doit avoir l'objet qu'il travaille, de petites paraisons, qu'un aide lui présente au bout d'une tige (*pontil*). Les *glaces* sont coulées sur de grandes tables de fonte (V. GLACE) ; les verres d'optique (*flint-glass, crown-glass*) sont également coulés en moules et polis ensuite à l'aide de meules d'émeri.

Toutes les pièces de verrerie, de la vitre à la glace, doivent subir l'opération du recuit, c'est-à-dire être placées dans des fours dont la température ne s'abaisse que lentement ; car le verre refroidi sans transition ne résisterait pas au moindre écart de température.

Enfin, les objets sortant du four à recuire peuvent être décorés (gravés, taillés, etc.). On se sert à cet effet soit des meules d'émeri, soit de machines à jet de sable, soit d'acide fluorhydrique. Outre les applications indiquées ci-dessus, le verre est susceptible d'être étiré en fils, dont on confectionne des tissus calorifuges. Dévitrifié, c'est-à-dire soumis à un chauffage prolongé, et aggloméré par pression, il sert à la fabrication de dalles de revêtement solides et propres (pierre de verre). Pulvérisé et répandu sur du papier enduit de colle forte, il constitue le papier de verre.

Le verre peut être *trempé*, et alors il devient très résistant aux chocs extérieurs jusqu'au moment où, la surface étant entamée, il se pulvérise avec éclat : on peut faire ainsi de la verrerie très résistante (gobelets, verres de lampe, etc.). On évite les effets de la trempe par le recuit et un refroidissement lent.

**Verre d'eau** (*le*), une des plus agréables comédies de Scribe ; intrigue amusante, où l'auteur s'efforce de montrer que les plus grands événements sont parfois amenés par des causes insignifiantes. Le verre d'eau est celui que la duchesse de Marlborough renversa sur la robe de la reine Anne, d'où la disgrâce de son mari et du parti whig, etc. (1840).

**verré** [*vè-ré*], **e** adj. Saupoudré de verre en poudre : *papier verré.*

**Verrebrock,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas) ; 1.340 h.

**verrée** [*vè-ré*] n. f. Contenu d'un verre plein.

**verrerie** [*vè-re-rî*] n. f. (de *verrier*). Art de faire le verre. Usine où on le fabrique. Ouvrages de verre : *boutique de verrerie.*

— ENCYCL. *Bx-arts.* Après les invasions des Barbares, ce fut à Byzance que se réfugièrent les artistes verriers de l'Italie et de la Gaule. A la fin de l'Empire byzantin, les artistes grecs trouvèrent un asile à Venise. La république vénitienne surveilla dès lors le monopole de la précieuse industrie et punit des peines les plus sévères l'exportation des matières premières et des recettes de fabrication. Afin de rendre cette surveillance plus efficace, les ouvriers furent réunis dans l'île de Murano. Angelo Berovierio, Dominique Miotti furent les principaux maîtres verriers vénitiens.

L'Allemagne fut le premier des pays d'Europe à secouer le monopole vénitien. Elle fut suivie de près par la Bohême. En France, la fabrication du verre depuis l'époque gallo-romaine ne fut jamais abandonnée complètement, et de tout temps elle fut protégée par les souverains. Les applications qu'on fait actuellement du verre sont innombrables, depuis les opalines, céramo-cristal, etc., dont on fait des revêtements qu'il est facile de maintenir toujours en parfait état de propreté, les verres mosaïques, filigranes, givrés, etc., jusqu'aux imitations du diamant et des perles. De nos jours les verriers Daum, Kopping, Tiffany, Gallé, Lalique ont donné un essor considérable à la verrerie artistique.

**Verrès** [*vèr-rèss*] (Caius Licinius), proconsul romain, né à Rome en 119 av. J.-C. Célèbre par sa vénalité et ses déprédations dans les villes de Sicile, il fut accusé de concussion par Cicéron. Il prévint le jugement et s'exila volontairement. C'était un collectionneur passionné d'objets d'art.

**Verrie** (**La**), comm. de la Vendée, arr. et à 52 kil. de La Roche-sur-Yon ; 2.240 h.

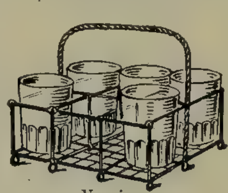
Verrier.

**verrier** [*vè-ri-é*] n. m. (de *verre*). Celui qui fait du verre, des ouvrages en verre, et spécialement des vitraux, des verrières : *les nobles, sous l'ancien régime, pouvaient exercer sans déroger le métier de verrier.* Panier d'osier ou de fil de fer, pour mettre les verres à boire. Adjectiv. *Peintre verrier*, peintre sur verre.

— ENCYCL. *Pathol.* Le verrier, ou mieux le souffleur de verre, est presque toujours atteint d'emphysème pulmonaire ; on note aussi chez lui la présence de hernie, de dilatation du cœur, de néphrite, etc. Il contracte souvent la syphilis et la tuberculose par l'usage commun des cannes à souffler ; les progrès de la technique du verre (utilisation du soufflage mécanique) et les règlements sanitaires diminuent peu à peu les causes de contagion.

**verrière** [*vè-ri*] ou **verrine** [*vè ri-ne*] n. f. (de *verre*). Cuvette pleine d'eau, où l'on place des verres à pied. Vitre placée devant un tableau, une châsse, etc., pour les protéger. Fenêtre garnie de vitraux peints. Grand vitrail : *les verrières de Notre-Dame.*

**Verrières** (**Les**), comm. de Suisse (cant. de Neuchâtel), à la frontière française ; 1.760 h. (*Verrissans*). Horlogerie, élève de bétail. — Les *Verrières-Françaises* ou *Verrières-de-Joux* (départ. du Doubs) forment un village de 620 h.

**Verrières-le-Buisson,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 15 kil. de Versailles ; 1.500 h. Culture des fleurs. — A l'O., plateau que recouvre la forêt dite *Buisson de Verrières.*

**verrillon** [*vè-ri, ll* mll., *on*] n. m. Instrument de musique, constitué soit par des lames de verre (à la manière du xylophone), soit par des bouteilles suspendues et que l'on frappe à l'aide de petits maillets de bois, soit encore par des verres de cristal que l'on fait vibrer en passant un doigt sur leur bord. (On dit aussi VERROPHONE.)

**verrin** n. m. *Mécan.* V. VÉRIN et VÉRAIN.

**verrine** [*vè-ri*] n. f. (de *verre*). Syn. de VERRIÈRE. Cloche de jardinier, faite de morceaux de verre réunis par des lames de plomb. Tube de verre dont on fait des baromètres. *Bot.* Nom vulgaire de la *prêle des champs. Verrine d'Allemagne*, petits fragments de verre soufflé, dont on saupoudre des images et des surtouts de table.

**Verrines** (les), discours de Cicéron contre le proconsul Verrès, chef-d'œuvre du grand orateur. Les plaidoyers de Cicéron (*De la préture urbaine, De l'administration de la justice en Sicile, Des affaires de blé, Des statues et des œuvres d'art Des supplices*), en dehors de leur mérite littéraire, fournissent de précieux renseignements sur le droit ancien, ainsi que sur l'histoire de l'art (71 av. J.-C.).

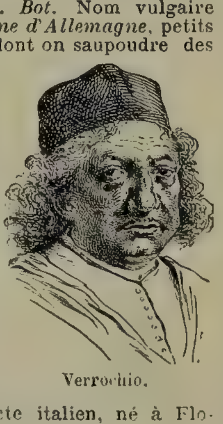
Verrochio.

**Verrochio** [*ki-o*] (Andrea DE' CIONI, dit **del**), statuaire, peintre et architecte italien, né à Florence, m. à Venise (1435-1488). C'est un sculpteur plein de simplicité et de réalisme, à qui l'on doit, entre autres œuvres : *David adolescent, la Décollation de saint Jean-Baptiste, l'Incrédulité de saint Thomas*, la statue équestre de *Colleone*, etc.

**verrot** [*vè-ro*] ou **verreau** [*vè-rô*] n. m. (de *ver*). Nom donné par les jardiniers aux vers, chenilles, etc., qui rongent les plantes.

**verroterie** [*vè-ro-te-rî*] n. f. (de *verre*). Petits ouvrages de verre, coloriés et travaillés, dont on fait des colliers, des bracelets, etc. : *les nègres affectionnent particulièrement la verroterie.*

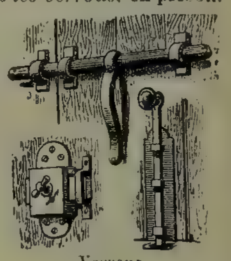
Verrous.

**verrou** [*vè-rou*] n. m. (du lat. *veruculum*, petite broche). Pièce de métal qui va et vient entre deux crampons, et que l'on pousse pour fermer une porte ou une fenêtre. *Verrou de sûreté*, verrou auquel est adaptée une serrure. *Fig. Sous les verrous*, en prison. *Porter l'épée en verrou*, la porter horizontalement. *Ch. de f.* Appareil qui sert à caler les lames d'un aiguillage.

— ENCYCL. On distingue divers types de verrous : le *verrou à coquille*, ayant une platine percée d'une sorte de mortaise, dans laquelle se meut le pouce ou bouton ; le *verrou-capucine*, maintenu sur la platine par deux cramponnets ; le *verrou à cuvette*, fait d'une tige cylindrique avec cran d'arrêt ; le *verrou à ressort*, qui est muni d'un pêne dont le dessous est garni d'un ressort à palette et qui prend les noms de *verrou demi-placard, verrou quart-placard, verrou léger*, suivant la force qu'il possède. Dans cette catégorie, on distingue les *verrous à arrêt, à boîte, à vis, à tige demi-ronde, sur champ*, etc. Le *verrou de sûreté* est une véritable serrure à pêne ; il comprend : le *verrou à pompe, à gorges*, etc.

**verrouiller** [*vè-rou, ll* mll., *é*] v. a. Fermer au verrou : *verrouiller sa porte.* Enfermer : *verrouiller un prisonnier.*

**verrucaire** [*vè-ru-kè-re*] n. f. Genre de lichens, qui croissent sur les branches mortes.

**verrucifère** [*vè-ru*] adj. (du lat. *verruca*, verrue, et *ferre*, porter). Qui porte des verrues, des excroissances.

**verruciforme** [*vè-ru*] adj. (du lat. *verruca*, verrue, et *forma*, forme). Qui a la forme d'une verrue.

**verrucosité** [*vè-ru-ko-zi*] n. f. Nom donné aux excroissances de petites dimensions, qui apparaissent groupées, parfois en nombre considérable, sur les tissus animaux.

**verrucule** [*vè-ru-ku-le*] n. f. Petite verrue.

**verruculeux, euse** [*vè-ru-ku-leû, eu-ze*] adj. Qui est muni de verrucules.

**verrue** [*vè-rû*] n. f. (lat. *verruca*). Petite tumeur qui se développe à la surface de la peau et qui résulte de l'hypertrophie des papilles, du derme surtout. *Fig.* Vice, défaut. *Bot. Herbe aux verrues*, V. VERRUCAIRE.

— ENCYCL. *Pathol.* Les verrues sont parfois très tenaces ; parfois, aussi, elles disparaissent spontanément ; en certains cas et chez certains individus, elles semblent inoculables. On les détruit par des badigeonnages avec du collodion au sublimé, par des cautérisations soit au cautère (thermocautère, électrocautère), soit à l'acide.

**Verrue** (Jeanne-Baptiste D'ALBERT DE LUYNES, comtesse **de**), née et m. à Paris (1670-1736) ; après avoir joué un rôle politique à la cour de Savoie, elle finit ses jours à Paris, où elle tint un salon très fréquenté. On l'appelait *la Dame de volupté.*

**verruga** [*vè-ru*] n. f. Maladie particulière aux pays chauds.

— ENCYCL. La verruga est endémique, inoculable, mais non contagieuse. Elle est caractérisée par des taches blanches, qui se transforment en papules, puis en pustules, lesquelles donnent issue à un pus épais. Ces pustules finissent par s'étendre en forme d'ulcères. La maladie est toujours longue et à forme chronique ; les individus qui guérissent sont généralement défigurés. De bonnes précautions hygiéniques semblent donner de bons résultats.

**verruqueux, euse** [*vè-ru-keû, eu-ze*] adj. Rempli de verrues : *mains verruqueuses.*

**Verruyes,** comm. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et à 18 kil. de Parthenay ; 1.820 h.

**vers** [*vèr*] n. m. (lat. *versus*). Assemblage de mots rythmés d'après le quantité des syllabes, comme en latin ou en grec (*vers métriques*) ; d'après leur accentuation, comme en allemand ou en anglais (*vers rythmiques*) ; ou d'après leur nombre, comme en français (*vers syllabiques*). *Vers faux*, vers qui pèche contre les règles. *Vers libres*, chez les classiques (Molière, La Fontaine), vers de différentes mesures et à rimes mêlées (sauf l'alternance des rimes masculines et féminines), mais où chaque vers est conforme aux règle consacrées. De nos jours, et particulièrement dans l'école symboliste, vers affranchi de toutes les règles relatives à la rime, à la césure, au nombre des syllabes, à l'*e* muet, etc. *Vers blancs*, non rimés.

— ENCYCL. Le vers doit répondre à deux conditions primordiales : il doit donner l'impression d'un rythme déterminé et constituer un tout indépendant de ce qui précède et de ce qui suit. Pour que le vers donne l'impression d'un rythme, il faut : 1° qu'il puisse se partager en un certain nombre de portions de rythmes appelées *pieds ;* 2° que ces pieds soient égaux. La division en pieds peut reposer sur deux principes différents : le vers peut être *syllabique* (français, espagnol) et, dans ce cas, toutes les syllabes ont une valeur égale et constituent chacune un pied, ou *métrique* (grec, latin) : les pieds sont constitués par un certain nombre de syllabes, longues ou brèves, placées dans un ordre déterminé, la syllabe longue valant deux fois la syllabe brève ; on tient donc compte de la *quantité* des syllabes, et non de leur nombre.

Pour que le vers donne l'impression d'un tout indépendant, il faut que la fin du vers soit rendue nettement sensible à l'oreille. Dans les vers métriques, on doit trouver, aussi près que possible de la fin d'un vers, le pied fondamental du vers. Dans les vers syllabiques, la fin du vers, marquée au moyen âge par l'assonance, est indiquée aujourd'hui par la rime.

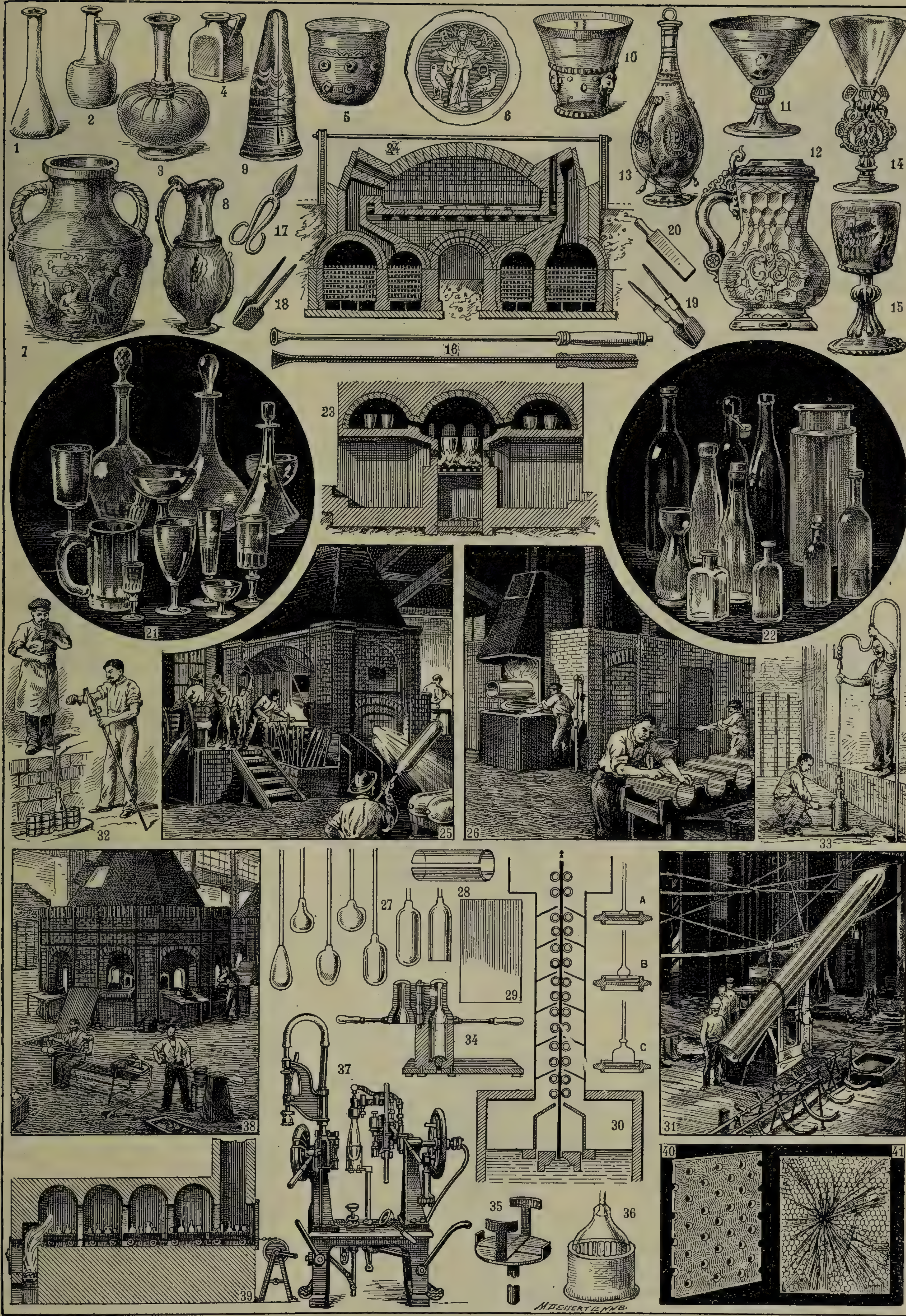

VERRE : 1.2. Verreries égyptiennes ; 3,4,5. Verreries romaines, 6. Coupe orbiculaire (catacombes de Rome) ; 7. Vase Barberini ; 8,9. Verreries mérovingiennes ; 10,11. Verreries françaises (xv et xvIe s.) ; 12. Aiguière en verre de Bohême (xvIIe s.) ; 13, 14, 15. Verreries de Venise (xvIe s.) ; 16. Canne de verrier et coupe ; 17. Ciseaux ; 18, 19. Pinces à pointes de fer et de bois ; 20. Batte ; 21, 22. Spécimens de gobleterie et de flacons ; 23. Four à pots (coupe) ; 24. Four à bassin (coupe) ; 25. Soufflage à la bouche du verre à vitres ; 26. Coupage des cylindres et étendage au four ; 27.28.29. Phases successives de la fabrication des vitres soufflées ; 30. Coupe schématique (en travers) d'un four pour la production des vitres par étirage à plat (procédé de Fourcault et Gobbe), 31. Fabrication des vitres par étirage et soufflage mécanique : A, B, C, débuts de l'opération ; 32. Soufflage à la bouche d'une bouteille et façonnage du goulot à la main : 33. Soufflage d'une bouteille à l'air comprimé et au moule ; 34. Moule en bronze ; 35. Sabot ; 36. Moule cannelé ; 37. Machine à bouteilles (système Boucher) ; 38. Intérieur d'une cristallerie (soufflage à l'air comprimé) ; 39. Four à recuire (gobeleterie) ; 40. Verre perforé, 41. Verre armé.

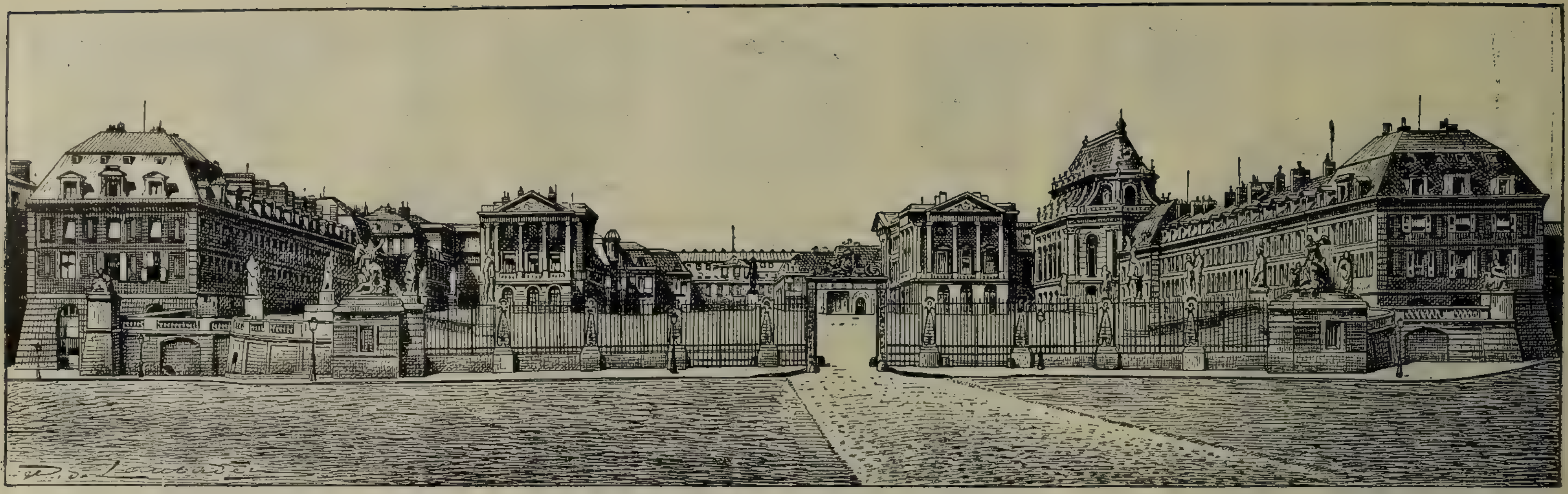

Palais de Versailles, vu de la place d'Armes.

**Vers dorés,** recueil de soixante et onze vers grecs, préceptes moraux attribués à Pythagore (VIe s. av. J.-C.).

**vers** n. m. pl. *Zool.* V. VER.

**vers** [*vèr*] prép. (du lat. *versus*, tourné). Dans la direction de : *tourner les yeux vers le ciel.* A peu près au temps où : *vers midi.*

**versable** [*vèr*] adj. Se dit d'une voiture qui peut verser. (Peu us.)

**versade** [*vèr*] n. f. Chute d'une voiture qui verse. (Peu us.)

**versadi** [*vèr*] n. m. Marcotte de la vigne. (Dialect.)

**versage** [*vèr-sa-je*] n. m. (de *verser*). Opération consistant à vider les wagons, bennes, etc., à mesure qu'ils sont amenés au four. Premier labour donné aux jachères.

**Versaillais, e** [*vèr-sa, ll* mll., *è, è-ze*], originaire ou habitant de Versailles : *les Versaillais.* Adjectiv. : *population versaillaise.* N. m. plur. Nom donné aux troupes régulières qui ont reconquis Paris sur la Commune de 1871.

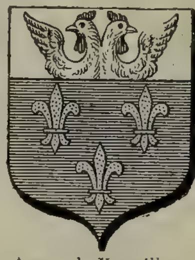

Armes de Versailles.

**Versailles** [*vèr-sa, ll* mll., *e*], ch.-l. du dép. de Seine-et-Oise ; 60.460 h. (*Versaillais*). Ch. de f. Et. et Gr. Ceinture, à 18 kil. S.-O. de Paris. Evêché. Ecole d'artillerie. Magnifique palais, où l'on voit un riche musée de peintures et de sculptures relatives à l'histoire de France, et où siégea le parlement français de 1871 à 1878, où siège encore le Congrès pour l'élection du président de la République. Parc dessiné par Le Nôtre et décoré de superbes jeux hydrauliques. Palais et jardins du Grand et du Petit Trianon. Eglise Notre-Dame (XVIIe s.). Cathédrale Saint-Louis (XVIIIe s.). Patrie de Louis XV, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, ainsi que de plusieurs hommes célèbres : abbé de L'Epée, Hoche, Houdon, Ducis, Arnault, Alexandre Berthier, Gourgaud. Versailles est divisé en 3 cantons, comprenant 18 comm. — L'arrond. a 10 cant., 115 comm., 314.970 h.

— Versailles est l'œuvre de Louis XIV, qui conserva le petit château de chasse bâti par Louis XIII et fit édifier, à partir de 1661 par Levau, puis en 1676 par Mansard, le monument, d'une réelle majesté, qui fut le centre d'attraction de la ville royale, aux rues symétriques et aux avenues imposantes. En 1783, y fut signé le traité qui mettait fin à la guerre d'Amérique. En 1788, l'assemblée des notables, suivie de la convocation des états généraux et du célèbre serment de la séance du Jeu de Paume, fut le prélude des scènes retentissantes de la Révolution En 1815, Versailles fut livrée à un affreux pillage par les Prussiens. En 1870, elle devint le quartier général de l'armée allemande et n'échappa que par cette circonstance fortuite à une nouvelle dévastation. Le 28 juin 1919, fut signé, dans la Galerie des Glaces, le traité de paix entre les Alliés et l'Allemagne.

**Versailles** (*conseil de*), pendant les derniers temps de la Grande Guerre, Versailles a été le lieu de réunion du Conseil supérieur interallié, dont la création avait été décidée après l' « éboulement de Caporetto », au cours de la conférence de Rapallo des 6-7 novembre 1917, pour coordonner l'effort militaire des Alliés sur le front occidental. C'est la section militaire de ce conseil qui a manifesté le plus d'activité ; elle était dirigée par les généraux Foch (France), Henry Wilson (Angleterre) et Cadorna (Italie). Son rôle fut très actif jusqu'au moment où, en mars 1918, pendant l'offensive allemande de Picardie, le commandement unique du front occidental fut remis aux mains de Foch.

**Versailles** (*traité de*), signé le 3 septembre 1783 entre la France et l'Angleterre pour mettre fin à la guerre d'Amérique.

**Versailles** (*traité de*). Le traité de Versailles du 28 juin 1919, signé dans la Galerie des Glaces du château, là où avait été proclamé l'Empire allemand le 18 janvier 1871, est le premier des cinq traités qui ont, après la Grande Guerre, réglé le sort de l'Europe centrale. C'est un traité international, signé entre les peuples alliés victorieux et l'Allemagne vaincue, après de longues délibérations et discussions, à Paris, au sein de la Conférence des Alliés et du Conseil des Quatre.

Ce traité, le premier qui contienne des articles constituant la Société des nations, a rendu à la France le « territoire d'Empire », c'est-à-dire l'Alsace et la Lorraine annexées en 1871, et à la Pologne la Posnanie et la Prusse occidentale ; il a décidé de résoudre par voie de plébiscite les contestations surgies entre l'Allemagne et les Etats voisins au sujet de différents territoires (le bassin de la Sarre avec la France, Essen et Malmédy avec la Belgique, le Slesvig avec le Danemark, la Prusse orientale et la Haute-Silésie avec la Pologne) ; il a enlevé à l'Allemagne Dantzig, dont il a fait un port franc, et Memel. L'occupation temporaire de la rive gauche du Rhin par les Alliés, le désarmement de l'Allemagne, le châtiment des coupables allemands, la réparation des dommages de guerre, telles sont les principales questions régies par le traité de Versailles. Mais l'application de ce traité, que l'Allemagne n'a signé qu'après l'envoi d'un ultimatum, n'a cessé de donner lieu à des difficultés considérables ; elle a entraîné bien des échanges de vues entre alliés, des négociations avec l'Allemagne et enfin l'occupation de la Rhur par la France et la Belgique au début de 1923.

**versaire** [*vèr-sè-re*] n. f. *T. rur.* Nom vulgaire de la jachère, dans quelques parties de la France.

**versant** [*vèr-san*] n. m. Pente d'un des côtés d'une chaîne de montagnes.

**versant** [*vèr-san*] **e** adj. Sujet à verser, en parlant d'une voiture : *les berlines sont peu versantes.*

**versatile** [*vèr*] adj. (du lat. *versatilis*, facile à tourner). Sujet à changer, changeant ; inconstant : *esprit versatile.* (Ne s'emploie qu'au fig.) *Bot.* Syn. de OSCILLANT, en parlant des anthères. *Ornith.* Se dit d'un doigt interne des oiseaux quand il peut se porter en avant et en arrière.

**versatilité** [*vèr*] n. f. Etat de ce qui est versatile : *la versatilité des opinions.*

**Verschuuring** (Henri), peintre hollandais, né à Gorkum (1627-1690), auteur de tableaux de bataille d'une grande vérité.

**verse** [*vèr-se*] n. f. (de *verser*). Action de verser : *la verse du grain.* Accident par lequel les moissons sur pied sont couchées à terre. Grande corbeille contenant 25 à 30 livres de charbon de bois. *A verse* loc. adv. Abondamment, en parlant de la pluie qui tombe.

— ENCYCL. *Agric.* La verse a pour causes essentielles : un mauvais équilibre de la fumure et une richesse exagérée du sol en azote, qui pousse au développement des feuilles et des tiges ; une insuffisance de lumière ; une température chaude et humide ; des semis trop drus (qui provoquent l'étiolement de la base des tiges) ; l'emploi tardif et excessif de nitrate de soude ; l'humidité du sol. Toutes ces causes peuvent se ramener à une seule ; l'étiolement de la base des tiges. Les causes du mal étant connues, on peut y remédier dans une certaine mesure, soit en éliminant les variétés plus sujettes que d'autres à la verse, soit en pratiquant des semis clairs, soit enfin en équilibrant les fumures, en recourant aux engrais phosphatés, en travaillant les céréales pour leur donner de l'assiette.

**verse** [*vèr-se*] adj. (du lat. *versus*, tourné). *Géom.* *Sinus verse*, partie du rayon d'un arc comprise entre l'arc et le pied du sinus.

**versé, e** [*vèr*] adj. Exercé, expérimenté : *versé dans les sciences.*

**versé, e** adj. *Blas.* Syn. de RENVERSÉ.

**verseau** [*vèr-sô*] n. m. (de *verse-eau*). Pente du dessus d'un entablement non couvert.

**Verseau** (le), constellation formée par un grand nombre de petites étoiles, entre le Capricorne et les Poissons : *le Verseau annonçait aux Egyptiens les inondations du Nil.* Signe du zodiaque, correspondant à la période de temps qui s'écoule du 21 janvier au 19 février.

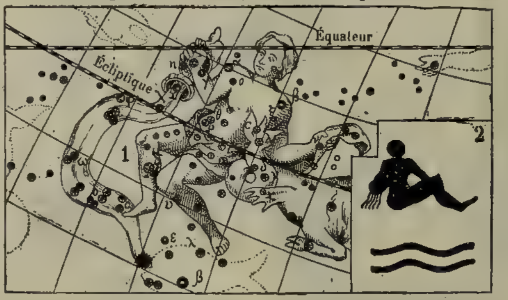

1. Le Verseau, constellation, d'après l'atlas Flamsteed ; 2. Le Verseau, signe du zodiaque.

**Versecz,** v. de la Yougoslavie, dans le Banat ; 27.000 h. Vins, eaux-de-vie.

**verselet** [*vèr-se-lè*] n. m. Petit vers. Verset (Vx.)

**versement** [*vèr-se-man*] n. m. Action de verser de l'argent, des valeurs, dans une caisse : *échelonner une souscription en plusieurs versements.*

**verser** [*vèr-sé*] v. a. (lat. *versare*). Répandre, faire couler : *verser du blé dans un sac ; verser à boire.* Faire tomber, en parlant de la voiture que l'on conduit, ou des personnes qu'elle renferme. Fournir en payement : *verser mille francs.* Coucher à terre, en parlant des moissons sur pied : *l'orage a versé les blés. Fig.* Confier, épancher : *verser ses chagrins dans le cœur d'un ami.* Infuser, faire pénétrer : *verser du baume sur les blessures d'un désespéré.* Répandre, distribuer : *le soleil nous verse sa lumière. Verser son sang*, donner sa vie. *Verser des larmes*, pleurer. *Verser l'or à pleines mains*, le prodiguer. V. n. Tomber sur le côté, en parlant des voitures. Etre renversé par le vent, en parlant des blés. *Fig.* Faire une chute morale.

**verset** [*vèr-sè*] n. m. (de *vers*). Chacun des petits paragraphes qu'il est d'usage de numéroter dans la Bible. Dans l'office du bréviaire, paroles tirées de l'Ecriture et suivies presque toujours d'un répons. Signe typographique en forme de V barré (℣), que l'on emploie pour indiquer les versets.

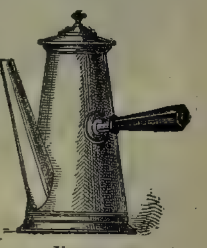

Verseuse.

**verseur** [*vèr*] n. m. (de *verser*). Celui qui verse, dans un café. Employé des Halles de Paris, qui distribue le poisson par lots, avant la vente à la criée. Appareil établi à l'orifice d'un puits de mine, pour faire basculer et vider les bennes. *Math.* Signe dont la longueur et la position indiquent la valeur d'un nombre imaginaire.

**verseuse** [*vèr-seu-ze*] n. f. (de *verser*). Cafetière à poignée droite. Femme qui, dans certains établissements, est chargée de verser le café.

**versicolore** [*vèr*] adj. (du lat. *versus*, changé, et *color*, couleur). Qui a plusieurs couleurs : *ruban versicolore.*

**versicule** ou **versiculet** [*vèr, lè*] n. m. (lat. *versiculus*). Petit vers.

**versificateur, trice** [*vèr*] n. Personne qui fait des vers, qui se fait remarquer plutôt par la facilité et l'élégance que par l'invention et le génie : *un habile versificateur.*

**versification** [*vèr, si-on*] n. f. Art de faire des vers : *traité de versification.* Facture des vers : *versification élégante.*

**versifier** [*vèr-si-fi-é*] v. n. (du lat. *versus*, vers, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Faire des vers : *versifier avec grâce.* V. a. Mettre en vers : *versifier une fable.*

**version** [*vèr*] n. f. (lat. *versio ;* de *vertere*, tourner). Traduction d'une langue dans une autre : *version arabe, chaldaïque.* Traduction que font les élèves d'une langue étrangère dans leur propre langue, par opposition à *thème* : *version latine.* Manière de raconter un fait : *il y a sur cet accident plusieurs versions. Chir.* Opération par laquelle la présentation fœtale change ou est changée artificiellement.

— ENCYCL. *Obstétr.* La version se fait souvent spontanément pendant les premiers mois de la grossesse ; mais, vers le terme, en général, une partie fœtale s'engage suffisamment pour que la version ne puisse se faire qu'artificiellement.

L'accoucheur cherche à transformer une présentation mauvaise en une autre présentation, et l'opération s'opère par *manœuvres externes* ou par *manœuvres internes.*

**vers-librisme** n. m. Emploi du vers libre moderne. Ecole des adeptes du vers libre.

**vers-libriste** n. et adj. Qui compose des vers libres modernes. Partisan du vers libre moderne : *l'école vers-libriste.*

**verso** [*vèr*] n. mot (m. lat., ablat. de *versus*, tourné). Revers d'un feuillet, par opposition à *recto.* Pl. des *versos.*

**versoir** [*vèr*] n. m. (de *verser*). Partie de la charrue qui jette la terre de côté. (V. CHARRUE.)

**Versoix,** comm. de Suisse (cant. de Genève), au bord du Léman ; 1.530 h. Papeterie, fabrique de bonbons.

**verste** [*vèrs-te*] n. f. Mesure itinéraire de Russie (1.067 m.).

**Verstraete** (Théodore), peintre et graveur belge, né à Gand, m. à Bruxelles (1851-1906). Il a peint des paysages et des scènes du Nord avec vigueur et poésie.

**versure** [*vèr*] n. f. (de *verser*). Emprunt fait à une personne pour payer ce qu'on doit à une autre.

**Ver-sur-Mer,** comm. du Calvados, arr. et à 15 kil. de Bayeux ; 710 h. Ch. de f. Bains de mer (plage de sable).

**vert** [*vèr*], **e** adj. (lat. *viridis*). Qui est d'une couleur particulière, produite par la combinaison du jaune et du bleu, et très répandue dans la nature végétale : *herbe verte.* Qui a encore de la sève et n'est pas encore sec : *bois vert.* Frais, nouveau, en parlant des légumes : *légume vert.* Qui n'est pas mûr : *pois verts.* Qui n'est pas mûr, en parlant des fruits : *raisin vert. Fig.* Resté vigoureux, malgré les années : *vieillard encore vert.* Rude, vif : *une verte réprimande. Fam.* Leste, grivois : *en dire de vertes. Sauce verte*, mayonnaise additionnée de cerfeuil, câpres, cornichons, le tout haché très fin, et éclaircie d'une bonne cuillerée de vinaigre à l'estragon. *Vin vert*, qui n'est pas fait et a conservé une partie de son acidité. *Pop. L'heure verte*, l'heure à laquelle certains avaient l'habitude de prendre de l'absinthe, vers la fin de l'après-midi. *Volée de bois vert*, volée de coups vigoureux. *Vert comme pré*, d'un beau vert. *Vert galant*, homme vif, ardent en amour (surnom de Henri IV). *Langue verte*, argot. N. m. Couleur verte : *aimer le vert ; des étoffes vert foncé.* Etoffe, vêtement de couleur verte : *être habillé de vert.* Fourrage frais, que l'on fait manger aux chevaux : *mettre un cheval au vert. Fig.* et *fam. Se mettre au vert*, aller se reposer à la campagne. *Employer le vert et le sec*, recourir à tous les moyens. *Prendre sans vert*, prendre au dépourvu. (Au moyen âge, des membres de certaines sociétés ou confréries devaient porter une branche verte sous peine de recevoir un seau d'eau sur la tête. Au XVIIIe siècle, on appelait *jouer au vert* un jeu pendant lequel le joueur pris sans porter à son habit une feuille verte, cueillie le jour même, payait une amende. De là l'expression *prendre sans vert*, pour signifier prendre au dépourvu.) N. f. *Chim. Vert de Scheele*, arséniate de cuivre. *Vert Véronèse*, autre arséniate de cuivre. *Vert Schweinfurt*, acétoarséniate de cuivre. *Vert Guignet*, *vert émeraude*, sesquioxyde de chrome hydraté. *Vert de Rinmann*, protoxyde de cobalt et oxyde de zinc. *Vert minéral*, carbonate de cuivre. *Terre verte*, silicate de fer, potasse et magnésie. *Vert malachite*, dérivé par condensation de la diméthylamine avec la benzaldéhyde. *Vert d'alizarine*, composé dérivé de la galléine par élimination d'eau. Syn. CÉRALÉINE, VERT D'ANTHRACÈNE. *Vert de Chine*, v. LOKANIQUE. *Vert végétal*, laque extraite du suc de baies de nerprun. ALLUS. LITT. : **Ils sont trop verts.** C'est ce que dit le renard des raisins qu'il ne peut atteindre. (La Fontaine, III, 11.)

**Vert** [*vèr*] (CAP), promontoire de la côte du Sénégal, qui a donné son nom aux îles voisines. (V. CAP-VERT [*îles du*].)

**Vertaizon** [*vèr-tè*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 15 kil. de Clermont-Ferrand, sur l'Allier ; 1.840 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 12 comm. et 8.600 h.

**vertaulet** [*vèr-tô-lè*] n. m. *Pêch.* Truble conique très allongée, que l'on emploie, dans les rivières torrentueuses, pour prendre les truites sous les rochers.

**vert-de-gris** [*vèr-de-gri*] n. m. Oxyde de cuivre. Acétate basique de cuivre ou *verdet.*

**vert-de-grisé** [*vèr-de-gri-zé*], **e** adj. Couvert de vert-de-gris.

**vert-de-griser (se)** v. pr. Se couvrir de vert-de-gris.

**vertébral, e, aux** [*vèr*] adj. Qui a rapport aux vertèbres : *la colonne vertébrale. Mal vertébral*, syn. de MAL DE POTT, tuberculose des vertèbres. (V. COLONNE.)

**vertèbre** [*vèr*] n. f. (lat. *vertebra*). Chacun des petits os formant l'épine dorsale : *les vertèbres sont percées d'un trou par où passe la moelle épinière.*

— ENCYCL. *Anat.* Le nombre et la forme des vertèbres peuvent varier, mais elles présentent toujours des caractères constants, et elles sont le type distinctif de tout un embranchement du règne animal, l'embranchement des *vertébrés*, qui comprend les mammifères, les oiseaux, les reptiles et les poissons.

Chez l'homme, on distingue vingt-quatre vertèbres vraies, placées les unes au-dessus des autres et reliées par des disques fibro cartilagineux : les disques *intervertébraux.* Elles se divisent en trois groupes : sept vertèbres *cervicales*, dont les deux premières, modifiées pour supporter la tête, prennent le nom d'*atlas* et d'*axis ;* douze *dorsales*, supportant douze paires de côtes, et cinq *lombaires.* A ces vertèbres typiques il faut ajouter d'autres vertèbres atrophiées et soudées, constituant le *sacrum* et le *coccyx.*

Dans toute vertèbre, on distingue : un *corps*, en arrière duquel, rattaché par deux *pédicules*, se trouve un arc osseux circonscrivant un trou, ou mieux un canal, le *trou vertébral.* Tout autour sont des saillies ou *apophyses.* L'ensemble des corps superposés constitue le *rachis* ou colonne vertébrale, sur laquelle les membres prennent leur point d'appui. L'ensemble des trous vertébraux forme le *canal médullaire*, qui renferme la *moelle épinière.*

— *Pathol.* Les luxations ou les fractures des vertèbres ne peuvent survenir que dans les grands traumatismes. Les vertèbres cervicales ou lombaires peuvent présenter une malformation congénitale, le *spina bifida.* Les affections acquises sont la *carie* ou *mal de Pott* et les déviations (*cyphose, scoliose* et *lordose*).

**vertébré, e** [*vèr*] adj. (de *vertèbre*). Se dit des animaux qui ont des vertèbres, par opposition à ceux qui n'en ont pas. N. m. pl. Grande division du règne animal, renfermant les animaux supérieurs, c'est-à-dire les *mammifères*, les *oiseaux*, les *batraciens*, les *reptiles* et les *poissons.* S. un *vertébré.*

— ENCYCL. Les caractères essentiels des vertébrés sont le squelette osseux ou cartilagineux et un système nerveux. Les os servent de charpente solide pour les parties molles et sont toujours internes ou tout au moins recouverts par une couche musculaire mince et par la peau. La colonne vertébrale chez les types inférieurs n'est pas composée de vertèbres calcifiées, mais c'est une corde cartilagineuse, dite *corde dorsale* ou *notocorde*, ont les prolongements dorsaux constituent une gaine pour la moelle épinière.

Les membres sont en général au nombre de quatre : une paire dite *thoracique* et une paire dite *pelvienne*, mais ils subissent des modifications profondes suivant les classes et constituent tantôt des nageoires, tantôt des ailes, tantôt des pattes. Le système nerveux, qui atteint son plus haut degré chez les mammifères et l'homme en particulier, a pour appareil principal l'encéphale ou cerveau, abrité dans la boite crânienne et se continuant en une moelle épinière. Il existe une complication extrême dans les divers appareils nerveux affectés aux organes des sens. L'appareil circulatoire a pour organe essentiel le cœur : la respiration, branchiale chez les formes purement aquatiques, est pulmonaire chez les vertébrés terrestres ; mais certains poissons dipnoïques et certains batraciens possèdent les deux sortes d'organes.

Le système digestif est toujours commandé par deux orifices distincts et éloignés l'un de l'autre. Enfin, sauf de rares exceptions, les vertébrés ont des sexes séparés et, à part les mammifères, sont ovipares.

**vertébrite** [*vèr*] n. f. Vertèbre des animaux fossiles. (Vx.)

**vertébro-iliaque** [*vèr*] adj. Qui appartient aux vertèbres et à l'os iliaque.

**Verteillac** [*ver-tè, ll mll., ak*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 11 kil. de Ribérac, près des sources de la Souvanie ; 960 h. ch. de f. Orl. — Le cant. a 18 comm. et 9.140 h.

**vertelle** [*vèr-tè-le*] n. f. Bonde qui ferme les varaignes des marais salants.

**vertement** [*vèr-te-man*] adv. Avec énergie, vivacité : *relever vertement une inconvenance.*

**vertemoulte** [*vèr*] n. f. Droit payé au seigneur pour moudre au moulin banal. En Normandie, droit payé par le vassal pour occupation d'une grange située hors de la seigneurie.

**vertenelle** n. f. V. VERTERELLE.

**verterelle** [*ver-te-rè-le*] n. f. (du lat. *vertibula*, vertèbre). Anneau dans lequel glisse un verrou. Penture de gouvernail. (On dit aussi VERTENELLE et VERTEVELLE.)

**vertet** [*vèr-tè*] n. m. Cône métallique, sorte de virole, dont on garnit la pointe du fuseau.

**verteuil** [*vèr*] n. m. (du lat. *vertere*, tourner). Poids que les fileuses ajoutaient à leur fuseau pour qu'il conservât plus longtemps le mouvement de rotation qu'elles lui imprimaient. (Vx.) [On disait aussi VERTILLON.]

**vertevelle** n. f. V. VERTERELLE.

**vertex** [*vér-tèks*] n. mot (m. lat. signif. *sommet*). Sommet de la tête. (S'emploie surtout en ornithologie.)

**verti, e** [*vèr*] adj. (du lat. *vertere*, retourner). *Typogr.* Se disait des lettres retournées qu'on imprimait autrefois au bas des feuilles, quand on recommençait la série des lettres de l'alphabet. (Plus tard, on remplaça par deux lettres les lettres ainsi retournées.)

**vertical, e, aux** [*vèr*] adj. (lat. *verticalis*). Perpendiculaire au plan de l'horizon : *plan vertical.* N. f. Direction du fil à plomb. (V. la planche LIGNES.) N. m. *Astr.* Grand cercle de la sphère céleste, qui contient la verticale du lieu d'observation.

**verticalement** [*vèr, man*] adv. Perpendiculairement à l'horizon : *dresser verticalement un piquet.*

**verticalité** [*vèr*] n. f. Etat de qui est vertical : *vérifier la verticalité d'un mur.*

**verticille** [*vèr-ti-si-le*] n. m. (lat. *verticillus*). *Bot.* Réunion d'organes similaires (rameaux, bourgeons, feuilles, organes floraux) insérés au même niveau et au nombre d'au moins trois autour d'un axe commun comme les rayons d'une roue. Nom donné à l'ensemble des organes disposés circulairement autour de la partie centrale d'une fleur : *la calice, la corolle et les étamines forment les verticilles floraux.*

**verticillé** [*vèr-ti-sil-lé*], **e** adj. *Bot.* En forme de verticille : *le laurier a des feuilles verticillées.* (V. la planche PLANTE.)

**verticilliflore** [*vèr-ti-sil-li*] adj. (de *verticille*, et du lat. *flos, floris*, fleur). Dont les fleurs sont verticillées.

**verticillium** [*ver-ti-si-li-om'*] n. m. Genre de champignons hyphomycètes parasites.

**verticité** [*vèr*] n. f. (du lat. *vertere*, tourner). *Phys.* Faculté qu'a un corps de se diriger plutôt d'un côté que d'un autre.

**vertige** [*vèr*] n. m. (du lat. *vertigo*, tournoiement). Sentiment d'un défaut d'équilibre dans l'espace. Etourdissement. *Fig.* Egarement d'esprit. *Fig.* et *Bibl. Esprit de vertige*, égarement passager.

— ENCYCL. On observe le vertige dans des conditions normales et pathologiques et, dans ce dernier cas, il constitue un syndrome important. Normalement, on l'éprouve quand on ne peut apprécier la distance des objets (*vertige de hauteur*).

Pathologiquement, il survient dans un grand nombre de maladies (anémie, congestions, tumeurs cérébrales, affections de l'estomac, de l'oreille, etc.).

On distingue : le *vertige simple*, dans lequel la vue reste indemne ; le *vertige ténébreux* ou *apoplectique*, dans lequel l'obscurcissement de la vue et l'obnubilation des autres sens s'ajoutent à la sensation de tournoiement ; le vertige *angiopathique*, dû à la sclérose des artères du bulbe ; le *vertige auriculaire* ou *de Menière*, dû à une hémorragie du labyrinthe ; le *vertige laryngé*, caractérisé par une perte subite de connaissance succédant à un accès de toux ; le *vertige stomacal*, le *vertige utérin*, etc., le *vertige voltaïque* ou *galvanique*, provoqué par le passage d'un courant électrique, les deux électroses étant placées sur les apophyses mastoïdes.

**vertigineusement** [*vèr, ze-man*] adv. D'une manière vertigineuse. (Peu us.)

**vertigineux, euse** [*vèr, neû, eu-ze*] adj. Qui donne le vertige : *hauteur vertigineuse.* Qui est de la nature du vertige : *affection vertigineuse.*

**vertigo** [*vèr*] n. m. (mot lat. signif. *tournoiement*). Maladie du cheval, due à une congestion des organes encéphaliques ou à une compression de ces mêmes organes par une tumeur. (On dit aussi MÉNINGO-ENCÉPHALITE, comme pour l'homme.) *Fig.* Caprice, fantaisie.

— ENCYCL. *Art vétér.* Le vertigo apparaît surtout entre deux et six ans, et plus fréquemment au printemps et en été ; son pronostic est toujours grave, car la résolution laisse des troubles profonds (paralysie, immobilité), qui rendent l'animal incapable de service. D'ailleurs, les deux tiers des chevaux atteints de vertigo meurent malgré les soins.

La maladie, qui a pour causes prédisposantes l'élévation de la température, l'exposition prolongée au soleil, le séjour dans des écuries mal aérées, et pour causes déterminantes les traumatismes de la région crânienne, ou certaines maladies infectieuses, débute par de la tristesse, de l'inquiétude, de la somnolence. A ces symptômes succèdent des mouvements désordonnés et des périodes d'excitation, durant lesquelles l'animal se jette en avant (*il pousse au mur*), tourne en cercle, etc.

L'évolution de la maladie est de deux à dix jours. On la combat par des saignées à la queue, des sachets de glace ou des compresses tenues constamment humides appliquées sur le crâne, des révulsifs, une hygiène appropriée, un régime rafraîchissant.

Lorsque le vertigo a pour cause une tumeur cérébrale, il est toujours mortel.

**vertoquer** [*vèr-to-ké*] v. a. Réparer, en parlant d'un tonneau.

**Vertot** [*vèr-to*] (l'abbé René AUBERT **de**), historien français, né au château de Bennetot (Seine-Inférieure), m. à Paris (1655-1735), auteur de : *Histoire des révolutions du Portugal*, *Histoire des révolutions romaines*, *Histoire de l'ordre de Malte*, *Histoires des révolutions de Suède*, etc. ; œuvres superficielles, un peu romanesques, mais dont la vogue fut considérable. (V. SIÈGE.)

**Vertou** [*vèr*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 8 kil. de Nantes, sur la Sèvre Nantaise ; 5.460 h. (*Vertouins*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 7 comm. et 13.260 h.

**vertu** [*vèr*] n. f. (lat. *virtus*). Energie morale, courage : *la vertu de Bayard.* Disposition constante de l'âme qui porte à faire le bien et à éviter le mal : *la vertu a des degrés.* Personnes vertueuses : *la vertu sait se passer d'admiration.* Chasteté, en parlant des femmes : *attenter à la vertu d'une femme.* Femme très chaste : *épouser une vertu.* Propriétés, efficacité : *vertu des plantes. Dragon de vertu*, femme qui affecte une vertu farouche. *Vertu de ma vie!* sorte de jurement ancien. *Faire de nécessité vertu*, se résoudre à faire de bonne grâce une chose pénible ou désagréable, mais nécessaire. *Pop. Avoir de la vertu*, avoir du courage, de l'audace ou de la patience. *En vertu de* loc. prép. En conséquence de : *en vertu d'un jugement.* PROV. : **Face d'homme porte vertu,** la présence d'un homme est utile dans les affaires. ALLUS. HIST. : **Vertu, tu n'es qu'un nom !** Exclamation prêtée à Brutus, au moment où, vaincu à la seconde bataille de Philippes, il allait se jeter sur son épée. Ces mots signifiaient dans sa bouche qu'il s'était trompé en croyant au triomphe final de sa cause, qu'il considérait comme étant celle de la vertu. ANT. **Vice.**

**vertubleu** ou **vertuchou** [*vèr*] interj. (pour *vertu, Dieu*). Sorte de juron ancien.

**vertueusement** [*vèr, ze-man*] adv. D'une manière vertueuse. *Fam.* Avec soin, avec conviction ANT. **Vicieusement.**

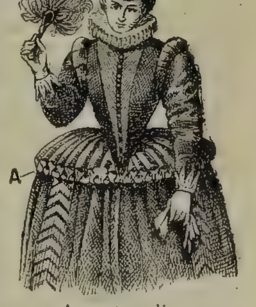

A, vertugadin.

**vertueux, euse** [*vèr-tu-eû, eu-ze*] adj. (de *vertu*). Qui a de la vertu : *homme vertueux.* Chaste, pudique, en parlant d'une femme. Qui est inspiré par la vertu : *action vertueuse.* ANT. **Vicieux, corrompu.**

**vertugadier** [*vèr, dié*], **ère** n. Ouvrier, ouvrière qui fabriquait des vertugadins.

**vertugadin** [*vèr*] n. m. (esp. *vertugado*). Bourrelet que les femmes portaient par-dessous leur jupe pour la faire bouffer. Robe rendue bouffante par un de ces bourrelets. (On disait aussi VERTUGADE, VERTUGALE et VERTUGARDE n. f.) Pelouse de gazon, en glacis et en amphithéâtre. *Chaise à vertugadin*, chaise de style Louis XIII ou Louis XIV, à siège et à dossier rembourré.

**Vertumne** [*vèr*], divinité romaine d'origine étrusque, qui présidait aux saisons. (*Myth.*)

**Vertus** [*vèr-tu*], ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 28 kil. de Châlons-sur-Marne ; 3.150 h. Ch. de f. E. Patrie du poète Eustache Deschamps. Vins. — Le cant. a 26 comm. et 7.790 h.

**vert-vert** [*vèr-vèr*] n. m. Marbre á fond vert d'eau foncé, mêlé de blanc verdâtre.

**vérumontanum** [*nom'*] n. m. Crête saillante du canal de l'urètre, au niveau de la prostate, au devant du col de la vessie.

**Verus** (Lucius Ceionius Commodus Ælius), césar romain, m. en 137 de notre ère, adopté en 135 par l'empereur Adrien, mais mort deux ans après, usé par les débauches.

**Verus** [*russ*] (Lucius Aurelius Ceionius Commodus), empereur romain, fils du précédent, né à Rome (130-169) et adopté par Antonin avec Marc-Aurèle, qui l'associa à l'empire et le choisit pour gendre. Courageux, mais débauché, il mourut dans une expédition contre les Marcomans.

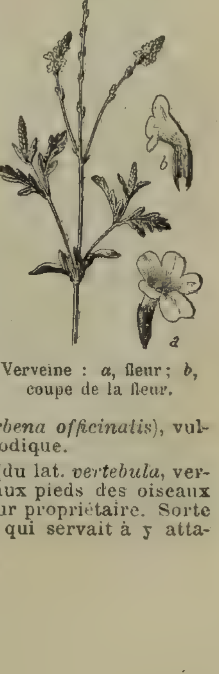

Verveine : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur.

**verve** [*vèr-ve*] n. f. (du lat. *verbum*, parole). Chaleur d'imagination qui anime le poète, l'orateur, le causeur, etc. : *être en verve.*

**verveine** [*vèr-vè-ne*] n. f. (lat. *verbena*). Genre type de la famille des verbénacées. Liqueur préparée avec cette plante. *Verveine odorante*, la citronelle.

— ENCYCL. *Bot.* Les verveines (*verbena*) sont des herbes à tige carrée, à feuilles opposées dentées, à inflorescence spiciforme. On en connaît une centaine d'espèces : l'unique espèce européenne est la verveine officinale (*verbena officinalis*), vulnéraire, fébrifuge et antipasmodique.

**vervelle** [*vèr-vè-le*] n. f. (du lat. *vertebula*, vertèbre). Anneau qu'on mettait aux pieds des oiseaux et qui portait la marque de leur propriétaire. Sorte de piton fixé aux bassinets et qui servait à y attacher le camail de mailles.

**Ver-Vert** ou **Vert-Vert,** poème badin où Gresset célèbre avec un esprit original et une gaité décente les aventures du perroquet des visitandines de Nevers; dont le vocabulaire a été fâcheusement gâté par la fréquentation de trois dragons (1734). [L'auteur a écrit *Ver-Vert*, et l'on a proposé aussi *Vair-Vert*.]

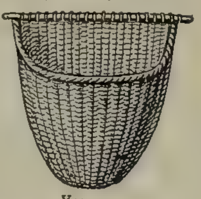
Verveux.

**verveux, euse** [*vèr-veû, eu ze*] adj. Qui a de la verve : *un orateur verveux.*

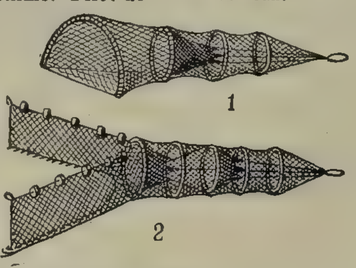

Verveux : 1. Simple ; 2. A ailes.

**verveux** [*vèr-veû*] n. m. (même orig. que *vervelle*). Panier conique en osier, qui sert au transport des fruits et des légumes. (Il se place sur le bât d'une bête de somme.) Filet de pêche fixe en forme d'entonnoir, soutenu en dedans par des cerceaux et dont l'intérieur est garni d'entonnoirs ou *goulets* faciles à ouvrir à l'entrée, mais obstruant tout passage pour la sortie du poisson : *les verveux se font en fil de chanvre ou de lin; lorsqu'ils sont en fil de fer, on les nomme plus particulièrement nasses.*

**Verviers** [*vèr-vi-é*], v. de Belgique, ch.-l. d'arr. de la prov. de Liége, sur la Vesure ; 46.000 h. (*Verviétois*). Draps, dentelles. Métallurgie. Occupée de 1914 à 1918 par les Allemands.

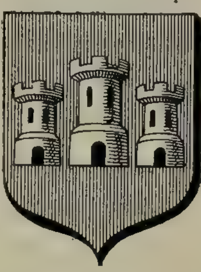
Armes de Vervins.

**Vervins** [*vèr-vin*], ch.-l. d'arr. (Aisne), anc. capit. de la Thiérache, au-dessus du Chertemps ; 3.210 h. (*Vervinois*). Ch. de f. N. ; à 38 kil. de Laon. Eglise fortifiée des XV^e^ et XVI^e^ siècles. Tissus de fil et de coton, de tricots de laine, de toiles à sacs. En 1598, Henri IV et Philippe II y signèrent un traité qui mit fin aux guerres de religion. Cette ville a été en partie détruite au cours de la Grande Guerre. — L'arrond. a 8 cant., 133 comm., 100.950 h. Le cant. a 24 comm. et 12.130 h.

**Verwée** (Alfred-Jacques), peintre belge, né à Saint-Joos-ten-Noode, m. à Schaerbeck (1838-1905). Ses toiles sont des évocations lumineuses des paysages flamands, où des animaux sont peints avec puissance (*Au beau pays de Flandre, Embouchure de l'Escaut, Bœufs au labour, Etalons*).

**Verworn** (Max), physiologiste allemand, né à Berlin en 1863, connu pour ses travaux sur la cellule (*Physiologie générale*).

**Verzenay** [*vèr-ze-nè*], comm. de la Marne, arr. et à 15 kil. de Reims ; 2.085 h. (en 1914). Ch. de f. Bons vins. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Verzy** [*vèr*], ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 14 kil. de Reims, au-dessus de la Vesle ; 1.286 h. (en 1914). Ch. de f. Complètement détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 24 comm. et 13.586 h.

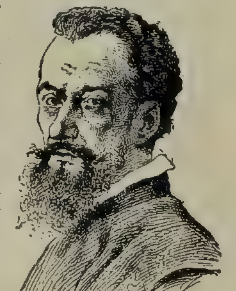
Vésale.

**Vésale** (André), le plus grand anatomiste du XVI^e^ siècle, né à Bruxelles, m. à Zante (1514-1564). Il pratiqua un des premiers, systématiquement, la dissection du corps humain et attaqua hardiment les opinions traditionnelles de Galien. Accusé d'avoir disséqué un vivant, sur le témoignage d'assistants qui prétendaient avoir vu palpiter le cœur du disséqué, il fut condamné à mort par l'Inquisition, peine qui, à la demande de Philippe II, fut commuée en un pèlerinage à Jérusalem. Au retour de ce voyage, son vaisseau fit naufrage et jeté par la mer sur le rivage de Zante ; il y mourut dans une misérable cabane. Auteur du *De corporis humani fabrica libri septem*, etc.

**vésanie** [*za-nî*] n. f. (du lat. *vesanus*, insensé). Nom générique des différentes lésions des facultés intellectuelles.

**vesbine** [*vès-bi-ne*] n. f. *Chim.* Vanadate naturel d'aluminium.

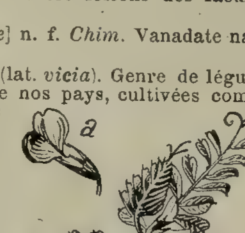

Vesce : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**vesce** [*vè-se*] n. f. (lat. *vicia*). Genre de légumineuses papilionacées de nos pays, cultivées comme fourragères. Graines qu'elles produisent.

— Encycl. Les vesces (*vicia*) sont des plantes herbacées annuelles ou vivaces, généralement grimpantes, à feuilles paripennées, munies de stipules, à fleurs axillaires, solitaires ou en grappes. On en connait de nombreuses espèces des régions tempérées de l'hémisphère nord. On cultive surtout la *vesce commune* (*vicia sativa*), dite aussi *pasquier, varbotte*, et qui a donné naissance à deux variétés d'hiver et de printemps, soit comme fourrage vert, soit pour ses graines, que l'on donne aux animaux de basse-cour ; la *vesce blanche*, peu différente de la précédente, et la *vesce velue* (*vicia villosa*) ou *de Russie*. La vesce d'hiver succède généralement à une céréale et se contente de labours sommaires ; la vesce de printemps est plus exigeante : il lui faut en effet un terrain bien ameubli, des façons culturales suivies et une fumure abondante.

**vesceron** [*vè-se-ron*] n. m. Petite vesce des moisons. (On dit aussi *vesceau.*)

**Vescovato,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 17 kil. de Bastia, non loin du Golo ; 1.630 h. Sériciculture. — Le cant. a 7 comm. et 6.860 h.

**Vesdun,** comm. du Cher, arr. et à 25 kil. de Saint-Amand-Montrond ; 1.790 h.

**Véséris** [*riss*], site de l'anc. Campanie, près du Vésuve, où Decius Mus et Manlius Torquatus vainquirent les Latins (340 av. J.-C.).

**vésical, e, aux** [*zi*] adj. (lat. *vesicalis*). Qui a rapport à la vessie : *veine vésicale ; calcul vésical.*

**vésicant** [*zi-kan*], **e** adj. (lat. *vesicans*). *Méd.* Qui fait naître des ampoules sur la peau : *cataplasme vésicant.* N. m. Substance vésicante : *la poudre de cantharides est un vésicant.*

**vésication** [*zi-ka-si-on*] n. f. Action produite par un médicament vésicant.

**vésicatoire** [*zi*] adj. (du lat. *vesicare*, gonfler). Se dit des topiques produisant une révulsion locale assez vive. N. m. : *un vésicatoire. Vésicatoire volant*, vésicatoire destiné à produire une irritation momentanée.

— Encycl. On emploie surtout l'*emplâtre vésicatoire*, formé de poudre de cantharides incorporée à des matières résineuses, et le *sparadrap vésicatoire*, qui est ce même emplâtre étalé sur la surface d'une toile.

On commence à bien laver la peau avant de poser le vésicatoire, et on le fait adhérer en pressant légèrement ; on le maintient en place pendant huit à dix heures. On perce les cloques avec une aiguille flambée, et l'on panse, sans enlever le peau, avec de la vaseline stérilisée. Le vésicatoire a été plus employé jadis qu'il ne l'est aujourd'hui.

**vésico-prostatique** adj. Qui a rapport à la vessie et à la prostate.

**vésico-pustule** n. f. Sorte de vésicule, dont le contenu est en partie purulent.

**vésico-rectal, e, aux** adj. Qui a rapport à la vessie et au rectum. *Fistule vésico-rectale*, ouverture mettant en communication la vessie et le rectum.

**vésico-utérin, ine** adj. Qui appartient à la vessie et à l'utérus.

**vésico-vaginal, e, aux** adj. Qui a rapport à la vessie et au vagin : *fistule vésico-vaginale.*

**vésiculaire** [*zi-ku-lè-re*] adj. (de *vésicule*). Qui est en forme de vésicule. Qui présente des vésicules : *tissu vésiculaire. Bot.* Se dit de petites cavités en forme de vésicules, dans lesquelles s'amassent de l'air ou des liquides spéciaux.

**vésiculation** [*zi, si-on*] n. f. Production de vésicules. (Peu us.)

**vésicule** [*zi*] n. f. (lat. *vesicula*, dimin. de *vesica*, vessie). Sac membraneux, semblable à une petite vessie : *véssicule biliaire. Vésicule pulmonaire*, dilatation de l'extrémité des canalicules respiratoires. *Bot.* Cavité close. Renflement plein d'air, qui, dans les plantes aquatiques, forme une sorte de vessie natatoire. *Embryol. Vésicul germinative*, le noyau de l'ovule ou de l'œuf. *Vésicule de Graaf*, l'ovule et l'ovisac. *Pathol.* Elevure hémisphérique ou conique de l'épiderme, formant une cavité pleine de sérosité limpide. *Zool. Vésicule aérienne*, sac contenant de l'air et servant de flotteur aux siphonophores.

**vésiculectomie** [*zi-ku-lèk-to-mî*] n. f. (de *vésicule*, et du gr. *ektomê*, ablation). Extirpation chirurgicale des vésicules séminales.

**vésiculeux, euse** [*zi-ku-leû, eu-ze*] adj. Qui a la forme d'une petite vessie, d'une vésicule.

**vésiculifère** [*zi-ku*] adj. (de *vésicule*, et du lat. *ferre*, porter). Qui porte ou contient des vésicules.

**vésiculiforme** [*zi-ku*] adj. (de *vésicule*, et de *forme*). Qui a la forme d'une vessie.

**vésiculite** [*zi-ku*] n. f. Inflammation de la vésicule séminale.

**vésiga** n. f. Mets très recherché des Russes et qui se compose principalement de la moelle épinière d'une espèce d'esturgeon.

**vésine** [*zi-ne*] n. f. Vent du S.-O., qui règne dans la vallée de l'Aigues, affluent du Rhône.

**Vésinet** [*zi-nè*] **(Le),** comm. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et à 14 kil. de Versailles, près de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, sur la Seine ; 5.680 h. Ch. de f. Et. Asile départemental pour les convalescents, fondé en 1859. Villas aménagées dans un ancien parc.

**Vésinier** (Pierre), publiciste français, né à Cluny en 1826 ; dut, après le 2-Décembre, passer à l'étranger, d'où il dirigea contre l'Empire et la famille impériale de violentes attaques. Membre de la Commune de Paris (1871), il donna, le 14 mai, l'ordre d'incendier les monuments et dut se réfugier à Londres.

**Vesle** (la), riv. de France, qui passe à Reims et se jette dans l'Aisne (riv. g.) ; 143 kil. Les bords de la Vesle ont été, en 1918, le théâtre de nombreux combats entre les Allemands et les Alliés, soit en mai-juin-juillet, pendant les derniers temps de la campagne défensive française, en particulier lors de la quatrième bataille de Champagne, soit encore en juillet-août, au début de la campagne offensive (deuxième bataille de la Marne).

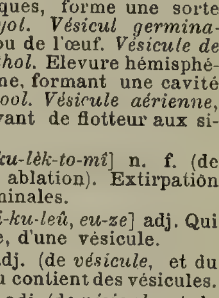
Armes de Vesoul.

**Vesnitch** (Milenko), homme d'Etat serbe, né à Novi-Bazar, m. à Paris (1863-1921) ; il fut successivement ambassadeur à Rome et à Paris, président de la Skoupchtina et président du conseil en 1920.

**vesou** [*zou*] n. m. (mot créole). Liquide qui sort de la canne à sucre quand on l'écrase.

**Vesoul,** ch.-l. du dép. de la Haute-Saône, sur le Durgeon ; 10.540 h. (*Vésuliens*). Ch. de f. E. et P.-L.-M. ; à 381 kil. S.-E. de Paris. Etoffes, toiles, sel, légumes secs, vanneries. — L'arr. a 10 cant., 215 comm., 79.000 h. Le cant. a 24 comm. et 18.130 h.

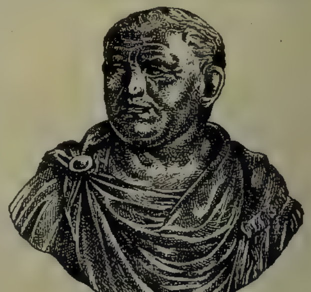
Vespasien.

**Vespasien** [*vès-pa-zi-in*] (Titus Flavius Vespasianus), empereur romain, de 69 à 79, né à Reate l'an 7 de notre ère, m. à Cutilies en 79. Caractère énergique, de mœurs simples, il pacifia la Judée, réforma le sénat et l'ordre équestre et éleva le Colisée. A l'extérieur, il réprima le soulèvement des Gaulois, réduisit en provinces la Comagène et la Lydie, envoya Agricola en Bretagne, mais fut impitoyable pour Sabinus et Eponine. (V. Eponine.) Tombé malade et sentant sa fin prochaine, il fit un suprême effort pour se lever en disant à ceux qui l'entouraient : « Un empereur doit mourir debout. » Puis il expira dans les bras de ses officiers. Une autre réponse du même personnage lui fait moins d'honneur. Son fils Titus s'étonnant qu'un impôt eût été mis à Rome sur les latrines, Vespasien dit au jeune prince en lui donnant à sentir une pièce de monnaie : « L'argent n'a pas d'odeur » ; mots souvent répétés depuis et qui tendent à justifier un gain plus ou moins honnête.

**vespasienne** [*vès-pa-zi è-ne*] n. f. (de *Vespasien*, empereur romain, qui avait établi un impôt sur les urinoirs). Urinoir en forme de guérite.

**Vesper** [*vès-pèr*] n. m. (mot lat. tiré du gr. *hesperos*, même sens). Nom latin de la planète Vénus (quand elle paraît après le coucher du soleil).

**vespéral** [*vès-pé-ral*], **e, aux** adj. (lat. *vesperalis ;* de *vesper*, soir). Qui a rapport au soir : *vapeur vespérale.* N. m. Livre d'église, contenant l'office des vêpres : *un vespéral noté.*

**vespère** [*vès-pè-re*] n. m. Genre de coléoptères longicornes, de la famille des cérambycidés, renfermant des capricornes propres à la région circaméditerranéenne, et dont une espèce (*vespère de Xatart*) attaque les jeunes pousses de la vigne.

**vespérie** [*vès-pé-rî*] n. f. (du lat. *vesper*, soir) Dernier acte qu'on soutenait autrefois avant de passer docteur en médecine ou en théologie. Réprimande, reproche. (Vx.)

**vespérin, ine** adj. Syn. de vespéral, e.

**vespériser** [*vès-pé-ri-z*] v. a. Réprimander. (Vx.)

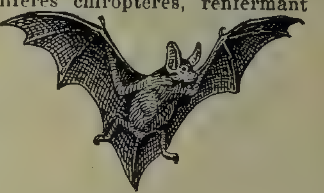
Vespertilion.

**vespertilion** ou **vespertilio** [*vès-pèr*] n. m. Genre de mammifères chiroptères, renfermant des chauves-souris à grandes oreilles, répandues sur tout le globe, et dont plusieurs espèces sont communes en France.

**vespertilionidés** [*vès-pèr, dé*] n. m. pl. Famille de mammifères chiroptères, dont le genre *vespertilio* est le type. S. un *vespertilionidé.*

**vespertilis** [*vès-pèr-ti-liss*] n. m. *Pathol.* Nom d'une forme de lupus se développant symétriquement de part et d'autre du nez.

**vespérugo** [*vès-pé*] n. m. Genre de mammifères chiroptères, de la famille des vespertilionidés.

**vespétro** [*vès-pé*] n. m. (mot formé des premières lettres des mots *vesser, peter, roter*, à cause des propriétés carminatives attribuées à cette liqueur). Liqueur spiritueuse et stomachique, obtenue en faisant macérer dans de l'eau-de vie des graines d'angélique, fenouil, anis, coriandre.

**vespiaire** [*vès-pi-è-re*] n. m. *Cout. anc.* Celui qui fait un défrichement.

**vespidés** [*vès-pi-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, renfermant les formes appelées vulgairement *guêpes sociales.* S. un *vespidé.*

**vespiforme** [*vès-pi*] adj. (du lat. *vespa*, guêpe, et de *forme*). *Entom.* Qui a la forme d'une guêpe.

**vespillon** [*vès-pi, ll* mll.] n. m. (lat. *vespilio*). *Anat. rom.* Nom donné à des esclaves institués par le roi Numa pour transporter, la nuit, les cadavres.

**vesprée** [*vès-pré*] n. f. (du lat. *vesper*, soir). Soir, fin du jour. (Vx.)

**Vespuce.** *Biogr.* V. Améric.

**vessard** [*vès-sar*], **e** n. et adj. (de *vesse*). *Pop.* Peureux, poltron.

**vesse** [*vè-se*] n. f. (de *vesser*). Gaz puant, qui sort sans bruit de l'anus. *Pop.* Grande peur.

**Vesse,** comm. de l'Allier, aujourd'hui Bellerive-sur-Allier.

**vesse-de-loup** [*vè-se-de-lou*] n. f. Nom vulgaire du *lycoperdon*, sorte de champignon. Pl. des *vesses-de-loup.*

**vesser** [*vè-sé*] v. n. (lat. *visire*). Lâcher une vesse.

**vesseron** [*vè-se*] n. m. *T. rur.* Nom vulgaire de la *gesse cultivée.*

**vesseur, euse** [*vè-seur, eu-ze*] n. Qui vesse fréquemment.

**vessie** [*vè-sî*] n. f. (lat. *vesica*). Sac membraneux, qui reçoit et contient l'urine. Partie d'un alambic où l'on met les liquides qu'on veut distiller et qui se trouve au-dessus du foyer. *Vessie natatoire*, poche remplie de gaz, que l'on trouve dans l'abdomen de la plupart des poissons et qui leur sert à s'équilibrer dans l'eau aux différentes profondeurs. *Fig. Prendre des vessies pour des lanternes*, se tromper grossièrement. *Zool.* Ancien nom vulgaire de divers siphonophores.

— Encycl. *Anat.* La *vessie* occupe la partie antéro-supérieure de la cavité pelvienne en avant du rectum chez l'homme, en avant de l'utérus chez la femme. Vide, elle a une forme triangulaire. En arrière, elle reçoit les uretères ; en avant et en bas, elle s'ouvre dans l'urètre par une partie amincie, le col, qui est entouré par la prostate chez l'homme.

La vessie peut être le siège de tumeurs et d'altérations diverses. L'inflammation de sa muqueuse porte le nom de *cystite*.

La vessie peut renfermer des calculs. On doit alors avoir recours soit à la *taille*, soit à la *lithotritie*. Enfin, parmi les troubles fonctionnels de la vessie, il ne faut pas oublier l'*incontinence d'urine* et la *rétention d'urine*.

**vessigon** [*vè-si*] n. m. (ital. *vessigone*). Tumeur molle, qui se forme à l'articulation du genou ou du jarret du cheval.

— Encycl. Les vessigons sont en réalité une hydropisie des gaines synoviales des articulations supérieures et des tendons. On les distingue en vessigons articulaires et vessigons tendineux, suivant que la gaine enflammée est à l'articulation ou sur les tendons. Indolores, à moins d'inflammation, les vessigons ont pour cause une alimentation insuffisante, un excès de fatigue. On les guérit par le repos, des irrigations (douches, lotions) et bains astringents ; dans les cas chroniques, on fait des frictions vésicantes, on cautérise, etc.

**vest** [*vèst'*] n. f. *Féod.* Acte par lequel le seigneur investissait l'acquéreur de la possession d'une terre roturière.

**Vesta,** déesse du feu chez les Romains, correspondant à la Hestia des Grecs. Elle était la déesse du foyer domestique et public et inséparablement liée aux pénates. Dans le temple de Vesta à Rome était le Palladium. (V. ce mot.)

**vestalat** [*vès-ta-la*] n. m. Corps des vestales. Espace de trente ans, pendant lequel les vestales ne devaient pas se marier.

**vestale** [*vès-ta-le*] n. f. (lat. *vestalis*). Prêtresse de Vesta, chez les Romains. *Fig.* Fille très chaste.

— Encycl. Prêtresses choisies par le grand pontife dans les grandes familles de Rome, au nombre de dix-huit et qui entretenaient jour et nuit le feu sacré sur l'autel de Vesta, les vestales étaient tenues de garder la chasteté pendant tout le temps de leur ministère, qui durait trente ans. Celle qui violait son vœu ou laissait éteindre le feu sacré était enterrée vive. Par contre, elles jouissait d'honneurs et de privilèges considérables, notamment du droit de gracier le criminel qu'elles rencontraient par hasard sur le chemin du supplice. Leur existence n'avait d'ailleurs rien de particulièrement sévère.

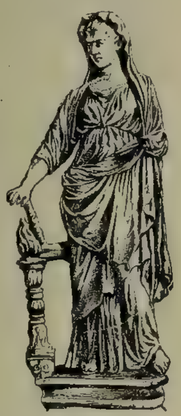
Vestale.

**Vestale** (*la*), tragédie lyrique en trois actes, paroles de Jouy, musique de Spontini (1807), remarquable par le charme de l'expression, la correction et l'ampleur du style. Le même sujet a été traité par Mercadante (1841).

**vestalies** [*vès-ta-lî*] n. f. pl. Fêtes en l'honneur de Vesta, que les Romains célébraient le 15 juin de chaque année.

**vestane** [*vès-ta-ne*] n. m. Variété de quartz.

**veste** [*vès-te*] n. f. (du lat. *vestis*, vêtement). Autref., vêtement à quatre pans, qui tombait jusqu'aux genoux. Sorte de vêtement long, que portent les Orientaux. Vêtement de dessus, sans basques, qui couvre la partie supérieure du corps : *veste de garçon de café ; veste d'escrime*. *Pop.* Insuccès, échec, fiasco : *remporter une veste. Retourner sa veste*, changer d'opinion, de parti. *Milit.* Costume de drap, porté en petite tenue par les hommes de troupe des différentes armes.

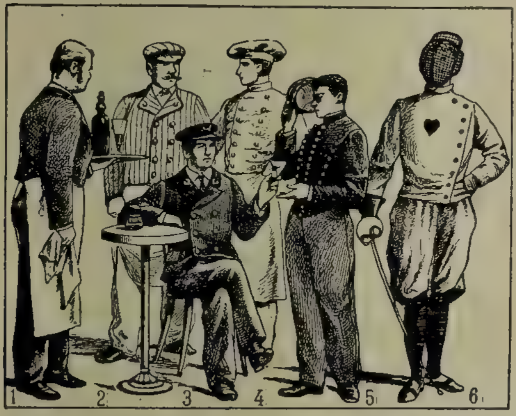

Vestes : 1. De garçon de café ; 2. De charcutier ; 3. De lycéen ; 4. De pâtissier ; 5. De groom ; 6. D'escrimeur.

**Vesteras,** v. de Suède, sur la rive nord du lac Mälar ; 29.500 h. Diète de 1527, où se décida la conversion de la Suède. Cathédrale de 1271, remaniée. Château d'avant Gustave Vasa, reconstruit au xvii$^{e}$ siècle.

**Vesterbotten,** lân de Norvège (Nordland) ; 180.000 h. Capit. *Umea*.

**vestiaire** [*vès-ti-è-re*] n. m. (lat. *vestiarius* ; de *vestis*, habit). Lieu d'une communauté où l'on serre les habits : *le vestiaire d'un couvent*. Lieu où l'on dépose les habits, les cannes, etc., dans certains établissements publics, au Palais de justice, au théâtre, etc. (C'est à tort que l'on désigne par le mot *vestiaire* les objets déposés au vestiaire ; il ne faut pas dire : *donnez-moi mon vestiaire.*) Dépense que l'on fait pour les habits des religieux, des religieuses ; argent qu'on leur donne pour s'habiller. *Byz.* Officier du palais byzantin, chargé de la garde des vêtements impériaux.

**vestibulaire** [*vès-ti-bu-lè-re*] adj. Qui a rapport au vestibule de l'oreille ou au vestibule vulvaire.

**vestibule** [*vès-ti*] n. m. (lat. *vestibulum*). Pièce par laquelle on entre dans un édifice et qui sert de passage pour aller dans les autres pièces. *Fig.* Introduction, ce qui prépare, ce qui conduit : *le jeu est le vestibule de la misère*. *Anat.* Première partie du labyrinthe de l'oreille. Ensemble des parties de la vulve jusqu'à la membrane hymen exclusivement. Espace triangulaire limité par les ailerons des nymphes et l'orifice de l'urètre.

**Vestier** (Antoine), peintre et miniaturiste français, né à Avallon, m. à Paris (1740-1824), membre de l'Académie de peinture, habile portraitiste.

**vestige** [*vès-ti-je*] n. m. (du lat. *vestigium*, trace). Empreinte du pied : *on étudie les animaux antédiluviens par leurs vestiges*. *Par ext.* Ruines, restes de ce qui a péri : *les vestiges d'une ville*. *Fig.* : *des vestiges d'usages disparus*.

**vestimentaire** [*vès-ti-man-tè-re*] adj. (du lat. *vestimentum*, vêtement). Qui a rapport aux vêtements : *matière vestimentaire*.

**vestimental, e, aux** [*vès-ti-man*] adj. (du lat. *vestimentum*, vêtement). Qui concerne les vêtements.

**Vestins,** ancien peuple de l'Italie centrale, qui participa aux guerres samnites. Il fut définitivement soumis en 295 av. J.-C. Capit. : *Amiternum*.

**vestipoline** [*vès-ti*] n. f. Sorte d'étoffe de laine, qui se fabrique à Beauvais.

**vestiture** [*vès-ti*] n. f. (du lat. *vestis*, vêtement). Poils, aiguillons, etc., qui couvrent la surface de certains végétaux ou la peau d'un animal. (Peu us.)

**veston** [*vès-ton*] n. m. (de *veste*). Petite veste. Vêtement masculin, un peu plus court que la veste ancienne.

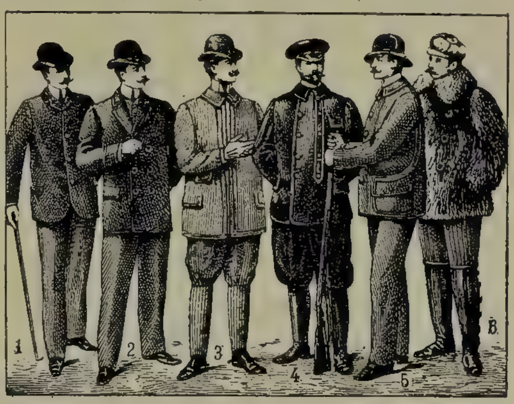

Vestons : 1. Droit ; 2. Croisé ; 3. De cavalier ; 4. De chauffeur (en cuir) ; 5. De chasseur (à carnier) ; 6. De chauffeur (en peau de bique).

**Vestris** [*vès-triss*] (Gaétan), fameux danseur de l'Opéra de Paris, célèbre aussi bien par son talent que par sa vanité, dit *le dieu de la danse*, né à Florence, m. à Paris (1729-1808). — Son fils Auguste, danseur également remarquable, né et m. à Paris (1760-1842).

**Vésubie** [*zu-bî*] (la), torrent des Alpes-Maritimes, baigne Saint-Martin-Vésubie et se jette dans le Var ; né en Italie. Longueur du cours : 48 kil.

**vésulien, enne** [*zu-li-in, è-ne*] adj. Se dit de la base de l'étage bathonien. N. m. : *le vésulien*.

**Vésuve,** volcan de 1.280 m. de hauteur, à 8 kil. S.-E. de Naples. Au sommet on distingue le cône d'éruption ou Vésuve proprement dit et la *Somma*, muraille semi-circulaire, séparée du Dôme par une vallée large de 500 m. La première éruption historique fut celle de l'an 79 apr. J.-C., qui ensevelit Herculanum et Pompéi. Depuis, le Vésuve a souvent projeté des cendres et émis des courants de lave. La plus récente éruption du Vésuve, celle de 1906, a été extrêmement violente et a présenté une réduction des phénomènes qui s'étaient produits en l'an 79. C'est au pied du Vésuve que se trouvent les vignes fournissant le *lacryma Christi*.

**vésuvien, enne** [*zu-vi-in, è-ne*] adj. Qui appartient, qui se rapporte au Vésuve : *éruption vésuvienne*. N. f. Nom donné en 1848 à une association politique formée par des demi-mondaines. Membre de cette association.

**vésuvienne** n. f. V. idocrase.

**vesvaige** [*vès-vè-je*] n. m. Droit de jouir des biens de sa femme, quand on en avait eu un enfant.

**veszélyite** n. f. Arséniophosphate hydraté naturel de cuivre et zinc.

**Veszprem** [*prèm'*] v. de Hongrie, près du lac Balaton, ch.-l. de comitat ; 15.000 h. Vins.

**vêtement** [*man*] n. m. (de *vêtir*). Tout ce qui sert à couvrir le corps : *vêtement d'homme*. *Poét.* Ce qui couvre, enveloppe : *au printemps, la terre prend un vêtement de verdure*. *Fig.* Ce qui cache ou qui déguise, ce qui donne une forme sensible : *la parole est le vêtement de la pensée*. *Blas.* Pièce honorable formée par la réunion de quatre triangles qui occupent les coins de l'écu. (V. la planche blason.)

**vétéran** n. m. (du lat. *veteranus*, vieux soldat ; de *vetus, eris*, vieux). Chez les Romains, soldat qui avait obtenu son congé. Soldat ayant accompli un long service. Vieux soldat, ancien soldat : *les vétérans de 1870*. *Par ext.* Homme qui a vieilli dans une profession, une pratique : *un vétéran de l'enseignement*. Ecolier qui redouble une classe : *un vétéran de rhétorique*.

**vétérance** n. f. Etat de vétéran.

**vétérinaire** [*nè-re*] adj. (du lat. *veterinarius* ; de *veterinum*, bête de somme). Se dit de ce qui concerne l'art de guérir les chevaux, les bestiaux : *médecine vétérinaire*. *Ecoles nationales vétérinaires*, v. écoles. N. m. Celui qui pratique cet art.

**vétillard, e** n. et adj. V. vétilleur.

**vétille** [*ll* mll., *e*] n. f. (de l'espagn. *vetilla*, petite raie). Bagatelle ; chose insignifiante. Jouet consistant en des anneaux entrelacés, que l'on ne sépare que malaisément. Petit serpenteau pyrotechnique, en forme de fusée volante. Appentis sous lequel travaillent certains ouvriers dans les ardoisières. Petit anneau qui reçoit le fil, dans un rouet.

**vétiller** [*ll* mll., *é*] v. n. (de *vétille*). S'amuser à des vétilles. V. a. Chicaner, critiquer sur des riens.

**vétillerie** [*ll* mll., *e-rî*] n. f. Habitude de vétiller, caractère de vétillard : *la vétillerie est insupportable*. Chicane, difficultés sur des riens : *les vétilleries rebutent*.

**vétilleur, euse** [*ti, ll* mll., *eu-ze*] ou **vétillard** [*ti, ll* mll., *ar*], **e** n. et adj. Qui s'amuse à des vétilles ; qui discute sur des vétilles.

**vétilleux, euse** [*ti, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. (de *vétille*). Qui s'attache à des vétilles : *personne vétilleuse*. Qui consiste en des minuties : *politesse vétilleuse*. *Par ext.* Qui exige des soins minutieux : *ouvrage vétilleux*.

**vêtir** v. a. (lat. *vestire* ; de *vestis*, habit. — *Je vêts, tu vêts, il vêt, nous vêtons, vous vêtez, ils vêtent. Je vêtais, nous vêtions. Je vêtis, nous vêtîmes. Je vêtirai, nous vêtirons. Je vêtirais, nous vêtirions. Vêts, vêtons, vêtez. Que je vête, que nous vêtions. Que je vêtisse, que nous vêtissions. Vêtant. Vêtu, e.*) Habiller, couvrir de ses vêtements : *vêtir un enfant*. Fournir de vêtements : *vêtir les pauvres*. Pourvoir de ce qui est nécessaire pour se confectionner des vêtements : *les brebis nous vêtent de leur laine*. Mettre sur soi : *vêtir une robe*. **Se vêtir** v. pr. S'habiller.

**vétitif, ive** adj. (du lat. *vetitis*, défendu). *Gramm.* Qui défend, interdit : *impératif vétitif*. (Vx.)

**vétiver** ou **vétyver** [*vèr*] n. m. (tamoul *vettiveru*). Graminée de l'Inde, appartenant au genre andropogon. (Les racines de vétiver, appelées encore *chiendent des Indes*, sont très odorantes ; elles servent à préserver les fourrures et les vêtements de laine de l'atteinte des insectes.)

**veto** [*vé*] n. m. invar. (mot lat. signif. *je m'oppose*). Formule que les tribuns du peuple romain employaient pour s'opposer à la promulgation des décrets du sénat. Droit d'un souverain de s'opposer à la promulgation d'une loi. *Par ext.* Opposition, refus : *mettre son veto à quelque chose. Liberum veto*, droit d'opposition accordé à chaque nonce dans la diète polonaise. *Monsieur Veto, Madame Veto*, sobriquet donné à Louis XVI et à Marie-Antoinette par le peuple de Paris pour protester contre l'usage du droit de veto.

— Encycl. On distingue le *veto absolu* et le *veto suspensif*. Ce dernier fut reconnu à Louis XVI par la constitution de 1791 : la loi entrait en vigueur, malgré le veto royal qui la tenait en suspens, si elle était votée de nouveau par deux législatures. Le président de la République n'a pas le droit de veto, mais il peut demander aux Chambres une nouvelle délibération d'une loi déjà votée, avant de la promulguer.

**vette** [*vè-te*] n. f. Partie d'un marais salant, qui entoure les aires.

**Vetter** (Jean-Hégésippe), peintre d'histoire et de genre, né à Paris en 1820, m. en 1900. Se fit remarquer dans le genre anecdotique : *Molière et Louis XIV*, *Mazarin mourant*, etc.

**Vetter,** lac de la Suède, uni par le Göta-Elf au lac Vener et se déversant dans la Baltique par la Motala ; 40 à 50 m. de profondeur.

**Vettons** ou **Vectons,** peuple de l'Espagne ancienne, en Lusitanie, définitivement soumis par les Romains en l'an 150 av. J.-C. Capit. *Salmantica* (Salamanque).

**Vettori** (Piero), en latin *Victorius*, philologue italien, né à Florence (1499-1585), un des plus grands savants du xvi$^{e}$ siècle et le fondateur de la critique verbale. Il publia de nombreux textes d'écrivains grecs et latins.

**vetturino** [*vè-tou*] n. m. (mot ital.). Laveur ou conducteur de voiture italienne. Pl. *vetturini*.

**vêtu, e** adj. *Blas.* Se dit d'un écu qui comporte un vêtement d'un émail particulier. Se prend substantivem. : *le vêtu diffère du chappé*.

**vêture** n. f. (de *vêtir*). Cérémonie de la prise d'habit par un religieux ou une religieuse.

**Véturie,** mère de Coriolan, dont les supplications décidèrent son fils à renoncer à ses projets contre Rome.

**vétuste** [*tus-te*] adj. (lat. *vetustus*). Vieux, détérioré par l'usage.

**vétusté** [*tus-té*] n. f. (de *vétuste*). Etat de décrépitude, résultant de la vieillesse : *arbre qui tombe de vétusté*.

**vétyvène** n. m. Terpène $C^{15}H^{24}$, extrait du vétiver. (On écrit aussi vétivène.)

**vétyver** n. m. V. vétiver.

**veuf** [*veuf*], **veuve** n. et adj. (lat. *viduus*). Qui a perdu sa femme ou son mari et n'a pas contracté un nouveau mariage. *Par ext.* adj. Privé : *armée veuve de son chef*. *Eglise veuve*, collégiale qui a été cathédrale, c'est-à-dire siège d'un évêque. *Denier de la veuve*, aumône que l'on prend sur son strict nécessaire (par allusion à une parabole de l'Evangile). *Avoir affaire à la veuve et aux héritiers*, avoir à compter, à contester avec plusieurs parties. *Enfant de la veuve*, franc-maçon, dans le langage maçonnique. *Arg.* *La veuve*, la guillotine. *Epouser la veuve*, être guillotiné. *Bot.* et *zool.* V. veuve.

— Encycl. *Dr.* La femme qui vient de perdre son mari ne peut contracter un nouveau mariage qu'après un délai de dix mois révolus, depuis la dissolution du mariage précédent.

La veuve qui était mariée sous le régime de la communauté a la faculté d'accepter la communauté ou d'y renoncer.

Celle qui a été mariée sous le régime dotal peut, à son gré : ou exiger les intérêts de sa dot pendant l'an du deuil, ou se faire fournir, pendant le même temps, des aliments aux dépens de la succession du mari. Dans l'un et l'autre cas, les habits de deuil et l'habitation pendant un an sont entièrement à la charge de la succession.

Si, lors du décès du mari, la femme est enceinte, il est nommé un curateur au ventre par le conseil de famille ; à la naissance de l'enfant, la mère en devient tutrice, et le curateur au ventre est, de plein droit, subrogé-tuteur.

La jouissance légale des père et mère sur les biens personnels de leurs enfants cesse, à l'égard de la mère, au cas d'un second mariage.

Sur les pensions aux veuves de fonctionnaires, v. pensions.

**veuglaire** [*glê-re*] n. f. Pièce d'artillerie des xiv$^{e}$ et xv$^{e}$ siècles, qui se chargeait par la culasse.

**Veuillot** [*ll* mll., o] (*Louis*-François), publiciste catholique français, né à Boynes (Loiret), m. à Paris (1813-1883). Il fonda le journal *l'Univers ;* écrivit : *Çà et là ; les Odeurs de Paris*, son chef-d'œuvre ; *le Parfum de Rome*, etc., et eut de vifs démêlés avec Hugo, Augier, etc. Fougueux défenseur de l'ultramontanisme, il a montré dans ses livres, à côté d'inévitables partis pris, le talent robuste, hardi et clair d'un écrivain de race.

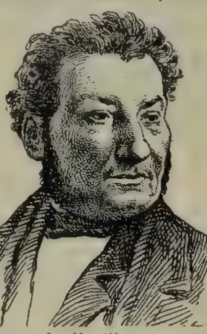
L. Veuillot.

**veule** n. et adj. *Fam.* Faible, mou, sans énergie : *les veules sont nombreux.* Adj. *Agric.* Chétif, peu vigoureux : *plante veule. Terre veule*, terre trop légère. *Branches veules*, branches très grêles. *Techn.* Se dit des étoffes peu fournies de laine. Se dit aussi des poils qui ne peuvent se feutrer d'eux-mêmes.

**veulerie** [*rî*] n. f. (de *veule*). Manque d'énergie : *la veulerie universelle entretient les abus.*

**Veules-les-Roses,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 30 kil. d'Yvetot, sur la Manche ; 720 h. Bains de mer.

**Veulettes,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 32 kil. d'Yvetot ; 320 h. Bains de mer.

**veuvage** n. m. (de *veuf*). Etat d'un veuf, d'une veuve.

**veuve** n. f. V. VEUF.

**veuve** n. f. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, propres à l'Afrique. (Ce sont de jolis oiseaux, à plumage sombre, varié de jaune et de roux, à queue prolongée en longs brins. La *veuve de paradis*, propre à la Côte d'Ivoire, est une des plus belles espèces.) *Bot.* Nom vulgaire d'une espèce de scabieuse, d'un noir pourpré.

**Vevey** [*vè*], v. de Suisse (cant. de Vaud), sur le lac de Genève ; 12.800 h. (*Veveysans*). Vins, cigares, confiseries, chocolateries, fabriques de biscuits. Ateliers de constructions mécaniques. C'est à Vevey qu'a lieu, cinq ou six fois par siècle, la *Fête des vignerons.* Station fréquentée par les étrangers.

**vexant** [*vèk-san*], **e** adj. *Fam.* Qui vexe, contrarie : *procédés vexants.*

**vexata quæstio,** mots lat. signif. : *question rebattue.*

**vexateur, trice** [*vèk-sa*] adj. Qui commet des vexations : *l'administration est vexatrice.* Substantiv. Personne qui vexe.

**vexation** [*vèk-sa-si-on*] n. f. (lat. *vexatio*). Action de vexer : *commettre des vexations inutiles.*

**vexatoire** [*vèk-sa*] adj. Qui a le caractère de la vexation : *impôt vexatoire.*

**vexer** [*vèk-sé*] v. a. (lat. *vexare*). Tourmenter par un abus de pouvoir : *vexer ses administrés.*

**Vexilla regis prodeunt,** mots lat. signif. : *Les étendards du roi s'avancent.* Début d'une hymne que l'Eglise chante aux vêpres pendant le temps de la Passion et aux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte croix. La critique moderne l'attribue à Fortunat.

**vexillaire** [*vèk-sil-lè-re*] adj. (lat. *vexillarius ;* de *vexillum*, enseigne). Qui a la forme d'un étendard. Chez les Romains, celui qui portait une enseigne. Vétéran d'une légion incorporé dans une autre légion, où il servait sous un étendard spécial. *Bot.* Se dit d'un mode particulier de préfloraison, dans lequel un pétale est ployé en deux de manière à recouvrir tous les autres, comme dans les fleurs des légumineuses papilionacées.

**vexillation** *vèk-sil-la-si-on*] n. f. (lat. *vexillatio*). Corps de vétérans ou de cavaliers combattant sous le même vexille.

**vexille** [*vèk-si*, *ll* mll., e] n. m. (lat. *vexillum*). *Antiq. rom.* Etendard des armées romaines ; pavillon des vaisseaux. Nom donné à chacune des deux rangées de barbes que porte le rachis des plumes des oiseaux.

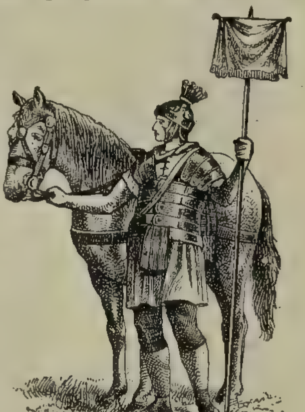
Vexillaire et vexille.

**vexillé** [*vèk-sil-lé*], **e** adj. (du lat. *vexillum*, étendard). *Hist. nat.* Qui est étendu en forme d'étendard.

**Vexin** [*vèk-sin*], pays de l'ancienne France, divisé par le cours de l'Epte en Vexin français, ch.-l. *Pontoise*, et en Vexin normand, ch.-l. *Gisors.* (Hab. *Vexinois.*) Sol fertile, grande production de céréales.

**Veyle** [*vè-le*], riv. de France, qui passe près de Bourg (Ain) et à Pont-de-Veyle et se jette dans la Saône (riv. g.), près de Mâcon ; 68 kil.

**Veynes** [*vè-ne*], ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 20 kil. de Gap, sur le Petit Buech ; 2.360 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 8 comm. et 3.890 h.

**Veyrac** [*vè*], comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 16 kil. de Limoges, sur le Glanet ; 1.620 h. Ch. de f.

**veyradier** [*vè-ra-di-é*] n. m. *Pêch.* Filet flottant pour la capture du maquereau.

**Veyrassat** (Jules-Jacques), peintre et graveur français, né et m. à Paris (1828-1893). Il s'est distingué dans la représentation des scènes rustiques et des animaux.

**Veyre-Monton** [*vè-re*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 14 kil. de Clermont-Ferrand ; 1.520 h. Papeterie. — Le cant. a 11 comm. et 9.320 h.

**vèze** n. f. Sorte de cornemuse anciennement en usage dans le Poitou. (Vx.)

**Vézelay** [*lè*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 12 kil. d'Avallon ; 800 h. (*Vézeliens*). C'est là que saint Bernard prêcha la deuxième croisade en 1147 ; magnifique église romane de Sainte-Madeleine, restaurée par Viollet-le-Duc, reste d'une abbaye fondée en 864. Patrie de Théodore de Bèze. — Le cant. a 18 comm. et 8.200 h.

**Vézelise,** ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 24 kil. de Nancy ; 1.320 h. Scieries. Ch. de f. E. Eglise des XV$^e$ et XVI$^e$ siècles. — Le cant. a 33 comm. et 10.230 h.

**Vézénobres,** ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 10 kil. d'Alès ; 762 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 17 comm. et 5.480 h.

**Vézère** (la), riv. de France, qui naît dans les monts du Limousin, baigne Larche, Terrasson et se jette dans la Dordogne (riv. dr.) ; 192 kil. Sur ses bords se trouvent des stations néolithiques célèbres : les Eyzies, la Madeleine, etc.

**Vézeronce,** comm. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin ; 1.150 h. Scieries. Fut en 524 le théâtre d'une grande bataille entre Clodomir et le roi des Burgondes, Gondemar : Clodomir y trouva la mort.

**vézeur** n. m. Joueur de vèze. (Vx.)

**Vezin,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur), près de la Meuse ; 1.950 h. Carrières.

**Vezins** [*zin*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 13 kil. de Millau ; 1.520 h. — Le cant. a 4 comm. et 4.070 h.

**Vezins,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 13 kil. de Cholet ; 1.300 h. Ch. de f. Carrières.

**Vezzani,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 16 kil. de Corte ; 1.130 h. — Le cant. a 7 comm. et 3.800 h.

**via** (ablatif du lat. *via*, voie) prép. Par la voie de : *départ pour New-York via Le Havre.*

**viabilité** n. f. (de *viable*). Aptitude à vivre que présente un enfant au moment de sa naissance.

— ENCYCL. *Dr. civ. et crimin.* L'enfant qui naît avec des signes de vie n'est pas réputé avoir vécu, au moins pour la successibilité, s'il n'est pas viable. En d'autres mots, en matière de successibilité, on ne doit faire aucune différence entre l'enfant mort-né et l'enfant qui naît et meurt aussitôt. La légitimité d'un enfant ne peut pas être désavouée par le père si l'enfant, né avant le cent quatre-vingtième jour du mariage, n'est pas déclaré viable. Enfin, le ravisseur, dans le cas d'enlèvement, peut, sur la demande des parties intéressées, être déclaré père de l'enfant si l'époque de l'enlèvement se rapporte à celle de la conception.

**viabilité** n. f. (du lat. *via*, chemin). Bon état d'une route, permettant d'y circuler.

**viable** adj. (du lat. *vitæ habilis*, apte à vivre) *Enfant né viable*, assez fort pour faire espérer qu'il vivra. *Fig.* Constitué de façon à pouvoir durer : *une politique viable.*

**viaduc** [*duk'*] n. m. (du lat. *via*, voie, et *ducere*, conduire). Pont construit au-dessus d'une route ou d'une vallée, pour établir la communication entre les versants, sans descendre au niveau de la ligne de fond.

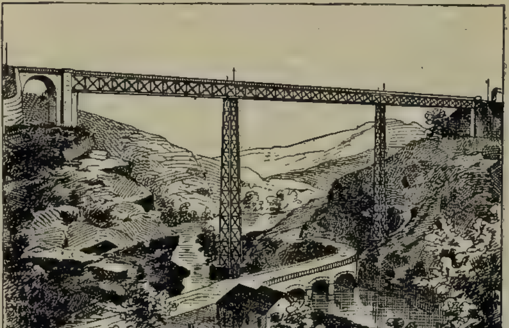
Viaduc métallique de la Sioule (Allier).

— ENCYCL. Les viaducs peuvent être en pierre, en briques, en béton armé, en fer, en tôle ou en fonte. On distingue, de plus, parmi ces types, les ouvrages à parapets rigides en bois et fer ou avec colonnettes en fer et fonte ; les viaducs en pierre ou briques, en plein cintre ou à voûtes surbaissées ; les viaducs en fer ou en tôle rivée ; de poutres en fer ou en acier, de treillis, de tubes en fer, etc.

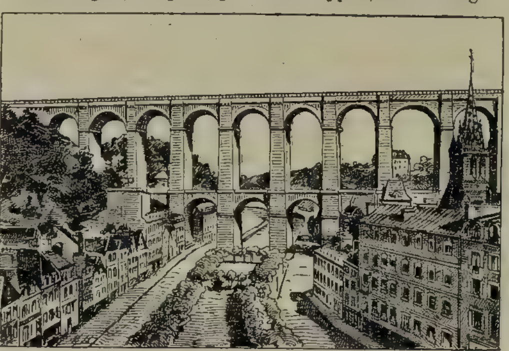
Viaduc en pierre, de Morlaix.

Il en est de remarquables par leur élévation, leur longueur, la hardiesse de leur construction. On cite parmi les viaducs ne comportant qu'une seule travée celui qui franchit l'Ohio à Louisville (Etats-Unis) ; il a 196 mètres de longueur, sans articulation. En France, le viaduc de Garabit avec 270 mètres de longueur, le viaduc du Viaur avec 410 mètres, ceux de Morlaix, de Collonges (Ain), le viaduc métallique de la Sioule (Allier) sont parmi les plus remarquables.

**viage** n. m. (de *vie*). Le temps de la vie. (Vx.)

**viager** [*jé*], **ère** adj. (de *viage*). Dont on possède la jouissance sa vie durant : *rente viagère.* Qui jouit d'une pension viagère : *les rentiers viagers. Par ext.* Ephémère : *une immortalité viagère.* N. m. Revenu viager : *mettre sa fortune en viager.* (V. RENTE.)

**viagèrement** [*man*] adv. En viager.

**viagèreté** n. f. Qualité de ce qui est viager : *la viagèreté d'une rente.* (Peu us.)

**Viala** (Joseph-Agricol), enfant célèbre par son héroïsme, né à Avignon, tué sur les bords de la Durance en essayant de couper les câbles des pontons pour empêcher les royalistes de franchir la rivière (1780-1793). La Convention avait décidé que ses restes et ceux de Bara seraient déposés au Panthéon ; mais les événements (9-Thermidor) empêchèrent la réalisation du projet.

**Viala** (Pierre), agronome français, né à Lavérune (Hérault) en 1859. S'est consacré à la reconstitution du vignoble français par les cépages américains. Membre de l'Académie des sciences (1919). On lui doit de remarquables ouvrages sur la viticulture et l'ampélographie.

**Viala-du-Tarn,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 31 kil. de Millau ; 1.610 h.

**Vialas,** comm. de la Lozère, arr. et à 41 kil. de Florac ; 1.290 h. Plomb argentifère.

**vialla** n. m. Cépage américain hybride de labrusca et riparia et qui a possédé une certaine vogue comme porte-greffe, dans la reconstitution des vignobles du centre de la France.

**Via Mala** (la), route qui serpente dans les gorges sauvages du Rhin postérieur entre Reischen et Thusis (canton des Grisons [Suisse]), suivie par la route alpestre conduisant au col du Splügen.

**viande** n. f. (lat. *vivenda ;* de *vivere*, vivre). Chair des animaux terrestres et des oiseaux, dont on se nourrit. *Viande blanche*, celle du veau, du lapin, de la volaille. *Viande noire*, celle du sanglier, du cheval, du lièvre, de la bécasse, etc. *Grosse viande, viande de boucherie*, viande de bœuf, de mouton, de chevreau, que vendent habituellement les bouchers et les charcutiers. *Viande creuse*, nourriture peu substantielle ; *fig.* Nourriture peu substantielle pour l'esprit. Chair des poissons : *l'anguille est une viande lourde.* Aliment en général (vx). *Pop.* Chair de l'homme, partie du corps ; corps : *apporte ta viande*, viens ici. PROV. : **Il n'est viande que d'appétit,** on ne trouve bon que ce que l'on mange avec appétit. (Vx.)

— ENCYCL. La viande est constituée par le tissu musculaire de divers animaux, principalement des mammifères et des oiseaux ; la chair des poissons, des crustacés, des mollusques n'est pas qualifiée ordinairement de viande. Elle constitue un excellent aliment, dont la valeur nutritive ne dépasse pas cependant celle de diverses substances hydrocarbonées. L'homme ne peut être exclusivement carnivore ; l'abus de la viande provoque l'obésité et conduit à la goutte. Au contraire, elle est très utile dans les cas d'atonie des voies digestives, la diarrhée chronique. Les viandes crues ou pas assez cuites peuvent transmettre diverses maladies ; le bœuf et le mouton donnent le ténia, le porc provoque la formation des hydaties et cause la ladrerie ou la trichinose. Des règlements sanitaires déterminent dans quels cas une viande peut être livrée à la consommation ; ils visent la *viande sur pied* ou la *viande abattue.* L'inspection des viandes est faite par des vétérinaires.

— *Viande frigorifiée.* Pour éviter l'épuisement du cheptel français, on a eu recours, notamment pendant la Grande Guerre, à l'importation de viandes exotiques (viandes de l'Amérique du Sud, d'Australie, etc.). Le transport du bétail vivant, comportant des difficultés et des risques fort nombreux, a dû être abandonné. Mais le transport et la conservation des viandes par le froid (v. FROID) est beaucoup plus facile. Ces viandes sont soumises à une température qui peut descendre jusqu'à — 20° (congélation à cœur), puis on les conserve dans des chambres frigorifiques installées à bord des bateaux, dans les wagons de chemins de fer et les entrepôts. Au sortir de ces chambres et avant d'être livrée à la consommation, la viande frigorifiée doit être dégelée lentement. Les viandes *réfrigérées* sont soumises à des températures qui ne descendent guère au delà de — 3°, suffisantes d'ailleurs pour assurer leur conservation durant quelques jours.

En dépit de l'hostilité qu'on lui a montrée, la viande frigorifiée reste d'excellente qualité, à la condition de n'être pas soumise pendant la période de décongélation à des manipulations malpropres.

**viander** [*dé*] v. n. Pâturer, en parlant des fauves.

**viandier** [*di-é*] n. m. Livre de cuisine. (Vx.)

**viandis** [*dî*] n. m. Lieu où pâturent les bêtes fauves. Manière dont elles broutent les jeunes taillis.

**viandite** n. f. Variété d'opale.

**Viane,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.680 h. Lames.

**Viane,** comm. du Tarn, arr. et à 45 kil. de Castres ; 1.900 h. Toiles.

**Vianna do Castello,** v. de Portugal (Entre-Douro-et-Minho) ; 10.000 h. Vins.

**Vianney** (le bienheureux J.-B. Marie), plus connu sous le nom de *curé d'Ars*, prêtre français, né à Dardilly, près de Lyon, m. à Ars (diocèse de Belley) [1787-1859]. Béatifié en 1904.

**Viardot** [*do*] (Louis), littérateur français, né à Dijon, m. à Paris (1800-1883) ; auteur de travaux estimables sur la littérature espagnole, d'une *Histoire des Arabes et des Maures d'Espagne*, d'études sur *les Musées d'Europe* et d'une consciencieuse traduction de *Don Quichotte.* — Sa femme, MICHELLE-PAULINE, née GARCIA, cantatrice française, née et m. à Paris (1821-1910) ; douée d'une belle voix de contralto, elle eut son plus grand triomphe dans l'*Orphée* de Gluck. Elle était la fille de Manuel Garcia et sœur de la Malibran.

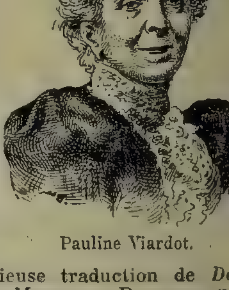
Pauline Viardot.

**Viareggio,** v. d'Italie (Toscane, prov. de Lucques), port sur la mer Tyrrhénienne ; 15.000 h.

**Viarmes,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 28 kil. de Pontoise ; 1.420 h. Ch. de f. N. Château du xviiie siècle.

**Vias,** comm. de l'Hérault, arr. et à 18 kil. de Béziers, sur le canal du Midi ; 2.180 h. Ch. de f. M.

**viateur** n. m. (lat. *viator*). Voyageur. (Vx.)

**viatique** n. m. (lat. *viaticum ;* de *via*, chemin). Argent, provision que l'on donne à quelqu'un pour faire un voyage. *Liturg.* Sacrement de l'eucharistie, reçu par un malade en danger de mort : *porter le viatique à un malade. Arg.* Somme que l'administration des jeux de Monte-Carlo remet aux joueurs décavés, pour qu'ils puissent retourner chez eux. *Antiq. rom.* Argent, fournitures diverses que l'Etat attribuait aux magistrats envoyés dans les provinces. Pièce de monnaie que l'on mettait dans la bouche des morts, pour payer à Caron leur passage.

**Viatka,** v. de Russie, ch.-l. de gouv., sur la *Viatka*, affl. de la Kama ; 25.000 h. Tanneries, bois. — Le gouv. a 3.747.000 h.

**Viau** [*vi-ô*] (Théophile **de**), poète français, né à Clairac, m. à Paris (1590-1626) ; auteur de la tragédie de *Pyrame et Thisbé* et du licencieux *Parnasse satirique*, de *Sonnets*, d'*Elégies* (*la Solitude*), d'*Odes.* Huguenot de naissance, libertin de convictions, condamné à mort pour ce motif, il fut recueilli par la duchesse de Montmorency et caché à Chantilly dans « la maison de Sylvie ». Il fut presque un grand poète, par le tour imagé et énergique de ses poésies lyriques.

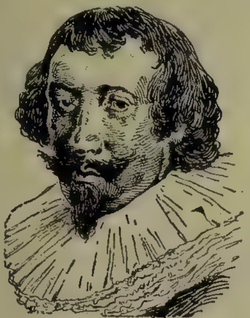
Th. de Viau.

**Viaud** (Louis-Marie-Julien). V. Loti (Pierre).

**Viaur** (viaduc du), grand pont du chemin de fer de Rodez à Albi (réseau du Midi), franchissant la *vallée du Viaur*, affluent gauche de l'Aveyron, à 115 mètres au-dessus des eaux de la rivière, près du petit village de Tanus.

**Viazma,** v. de Russie (gouv. de Smolensk), sur la *Viazma ;* 25.000 h. Cuirs, pelleteries, machines. Bataille entre Français et Russes, en 1812.

**Vibert** (Jehan-Georges), peintre et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1840-1908). Il s'est adonné avec succès à la peinture de genre (*l'Antichambre de Monseigneur,* etc.).

**vibices** n. f. pl. (du lat. *vibex, icis*, ecchymose). Taches violacées de la peau.

**vibord** [*bor*] ou **vibor** n. m. Partie de la muraille d'un navire, qui renferme les gaillards.

**Viborg,** v. et port de la Finlande, sur le golfe de Finlande ; 30.000 h. Grand commerce de bois. — Capit. de la prov. homonyme.

**Viborg,** v. du Danemark, au centre de la presqu'île du Jutland ; 12.600 h. Cathédrale du xiie siècle.

**vibraculaire** [*lè-re*] n. m. (du lat. *vibrare*, vibrer). Saillie, ordinairement triangulaire, terminée par une longue soie très mobile, qui existe chez certains bryozoaires.

**vibrance** n. f. Qualité de ce qui vibre. (Vx.)

**vibrant** [*bran*], **e** adj. (de *vibrer*). Qui vibre : *lampe vibrante. Fig.* : *l'éloquence vibrante d'un tribun.* N. f. Consonne que l'on articule en faisant vibrer la langue ou le gosier, comme *l* et *r*.

**vibrateur** n. m. Appareil qui transmet les vibrations, en télégraphie.

**vibratile** adj. (de *vibrer*). Qui est susceptible de vibrer *: cils vibratiles. Pathol.* Se dit d'une douleur dans laquelle il semble au malade que ses nerfs sont en vibration. *Physiol. Mouvement vibratile*, mouvement que présentent les cils vibratiles de certains épithéliums.

— Encycl. *Zool.* Les cils vibratiles sont de petits prolongements protoplasmiques, très ténus, qui sont issus de certaines cellules dites *cellules vibratiles.* Ils sont agités de mouvements divers d'allongement, de flexion, d'ondulation. Les cils vibratiles ne garnissent parfois que la partie libre des cellules épithéliales. Chez les infusoires ciliés, les rotifères, ils jouent le rôle d'organes de locomotion ; chez les annélides tubicoles, leurs mouvements déterminent dans l'eau des ondes qui déplacent les animalcules et amènent ceux-ci à proximité de l'orifice buccal.

**vibratilité** n. f. Faculté de vibrer. (Peu us.)

**vibration** [*si-on*] n. f. (lat. *vibratio*). Action de vibrer. Tremblement rapide des cordes d'un instrument de musique, des lames métalliques, etc., qui produit le son.

— Encycl. *Physiq.* Les vibrations ou *mouvements vibratoires* sont des oscillations effectuées par les molécules d'un corps élastique qui se trouvent portées de part et d'autre de leur position d'équilibre. Le double mouvement d'aller et retour est une *vibration complète ;* le temps de sa durée est appelé *période ;* la distance des positions extrêmes est l'*amplitude de la vibration.* Le son est la sensation que perçoit le nerf auditif lorsqu'il est impressionné par les vibrations du milieu ambiant.

**vibratoire** adj. (de *vibrer*). Qui se compose d'une suite de vibrations : *mouvement vibratoire. Massage vibratoire*, massage effectué à l'aide d'un tube flexible, tournant avec une grande vitesse et muni à son extrémité de rouleaux, de tampons de formes diverses.

**Vibraye** [*brè*], ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 16 kil. de Saint-Calais ; 2.920 h. (*Vibraysiens*). Ch. de f. Et. Toiles. — Le cant. a 6 comm. et 8.350 h.

**vibrer** [*bré*] v. n. (lat. *vibrare*). Faire des vibrations ; entrer en vibration : *le canon fait vibrer les vitres. Fig.* Etre excité, ému : *sentiments qui vibrent dans un cœur généreux.*

**vibreur** n. m. *Télégr.* V. trembleur.

**vibrion** n. m. Genre de bactéries, qui ont une forme courbe ou infléchie. (V. septique.) Bactérie découverte par Pasteur et qui est susceptible d'occasionner la gangrène gazeuse.

**vibrionien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux vibrions.

**vibrisse** [*bri-se*] n. f. (lat. *vibrissa*). Poil des narines de l'homme. Plume filiforme des oiseaux. Poil tactile de certains mammifères.

**vibroscope** [*bros-ko-pe*] n. m. (de *vibrer*, et du gr. *skopein*, examiner). *Phys.* Instrument enregistreur de vibrations sonores.

**viburné, e** adj. Qui se rapporte au genre viorne (*viburnum*). N. f. pl. Groupe de plantes ayant pour type le genre viorne et que certains auteurs admettent comme une tribu des caprifoliacées. S. une *viburnée.*

**vicaire** [*kè-re*] n. m. (du lat. *vicarius*, lieutenant). Qui tient la place d'un autre. Ecclésiastique desservant une paroisse sous l'autorité d'un curé. *Grand vicaire, vicaire général*, ecclésiastique qui aide l'évêque ou le supplée en des cas déterminés dans l'administration d'un diocèse. *Vicaire apostolique*, ecclésiastique chargé par le pape de l'administration ecclésiastique, dans un pays de mission, où la hiérarchie n'est pas régulièrement établie. *Cardinal-vicaire*, cardinal auquel est confiée l'administration ecclésiastique de la ville de Rome. *Vicaire de Jésus-Christ, de saint Pierre*, le pape. *Hist.* Sous le Bas-Empire romain, suppléant du préfet de la ville ou du préfet du prétoire. Gouverneur d'un diocèse. Au moyen âge, titre porté primitivement par les vicomtes. Adjectiv. *Théol. Satisfaction vicaire*, satisfaction offerte à Dieu par le Christ au profit des fidèles.

**Vicaire savoyard** (*Profession de foi du*), un des épisodes les plus importants de l'*Emile*, où J.-J. Rousseau s'efforce de démontrer la nécessité d'une religion naturelle, toute personnelle, fondée à la fois sur le spectacle de la nature et sur le sentiment intérieur.

**Vicaire de Wakefield** (*le*), roman populaire de Goldsmith, sorte d'épopée domestique, aussi aimable par la morale que par le style. Le pasteur Primrose, pieux et indulgent, est éprouvé par les pires adversités, sans perdre ni son courage ni sa foi ; puis ses malheurs prennent fin, et il jouit avec les siens d'un bonheur paisible (1766).

**Vicaire** [*kè-re*] (Gabriel), poète français, né à Belfort, m. à Paris (1848-1900). Auteur des *Emaux bressans*, du *Clos des fées*, de l'*Heure enchantée*, etc. C'est un poète à la verve malicieuse, audacieuse même, chantre exquis du pays bressan et aussi de la Bretagne. — Son cousin Georges, né à Paris, m. à Chantilly (1853-1921), s'est distingué par ses travaux de bibliographie (*Manuel de l'amateur de livres au XIXe siècle*.

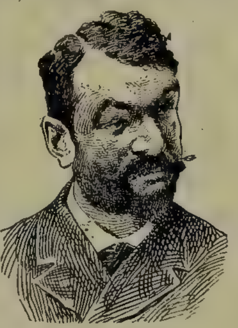
Gabriel Vicaire.

**vicairie** [*kè-rî*] n. f. Fonctions d'un vicaire de paroisse. (On dit mieux vicariat.) Succursale, église créée dans une paroisse, pour la commodité des fidèles, et desservie par un vicaire. Bénéfice attaché à certaines églises cathédrales.

**vicarial, e, aux** adj. Qui a rapport au vicariat : *fonctions vicariales.*

**vicariance** n. f. *Physiol.* Action de suppléance qu'un organe peut exercer à l'égard d'un autre, quand ce dernier devient insuffisant. (Tel est le rôle du rein à l'égard du foie, ou celui de la peau et de la muqueuse gastrique et intestinale, par les vomissements, la diarrhée, à l'égard du rein.)

**vicariant** [*ri-an*], **e** adj. (du lat. *vicarius*, vicaire). *Physiol.* Qui remplace. *Organe vicariant*, organe qui supplée, par son propre fonctionnement, à l'insuffisance fonctionnelle d'un autre organe. *Rôle vicariant*, rôle que remplit l'organe vicariant. (V. vicariance.)

**vicariat** [*ri-a*] n. m. Fonction de vicaire : *solliciter un vicariat.* Son logement. Succursale desservie par un vicaire.

**vicarier** [*ri-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) Faire les fonctions de vicaire. *Fig.* Remplir des fonctions subalternes. (Peu us.)

**Vicat** (Louis-Joseph), ingénieur français, né à Nevers, m. à Grenoble (1786-1861) ; auteur de travaux sur les chaux hydrauliques et les ciments propres à la construction des ponts. Correspondant de l'Académie des sciences (1833).

**Vicdessos** [*de-soss*], ch.-l. de c. (Ariège), arr. et à 31 kil. de Foix ; 640 h. — Le cant. a 11 comm. et 5.460 h.

**vice** n. m. (lat. *vitium*). Défaut, imperfection qui rend une personne, un objet impropre à sa destination : *vice de conformation, de style.* Disposition habituelle au mal : *flétrir le vice.* Débauche, libertinage : *croupir dans le vice.* Personnes vicieuses. *Fam.* Ruse, malice, effronterie : *gamin qui ne manque pas de vice. Vice contre nature*, pédérastie. *Vice de construction*, faute commise dans la construction d'un édifice. *Vices rédhibitoires*, défauts cachés qui affectent une chose vendue, dont l'acheteur n'a pu se convaincre par lui-même, qui empêchent ou diminuent l'usage auquel il destinait la chose, et dont le vendeur est garant et responsable. Allus. littér. :

..... Ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses,

vers de Molière (*le Misanthrope*, I, 1). Ant. **Vertu.**

— Encycl. *Méd.* Les vices de conformation consistent dans des modifications de l'organisme, produites soit par un arrêt de développement, soit par un développement excessif, soit par l'influence d'un état morbide, apportant trouble, gêne ou obstacle au libre exercice d'une ou de plusieurs fonctions. Les vices de conformation sont de véritables monstruosités. (V. tératologie.)

— *Législ. rurale.* Les vices rédhibitoires qui entraînent la résiliation de la vente des animaux domestiques sont : pour le cheval, l'âne et le mulet, l'*immobilité*, l'*emphysème pulmonaire*, le *cornage chronique*, le *tic* proprement dit, les *boiteries anciennes intermittentes*, la *fluxion périodique des yeux* ; pour l'espèce porcine, la *ladrerie.* La loi ne reconnaît pas de vices rédhibitoires pour les espèces bovine, ovine et canine ; mais, en ce qui concerne les défauts graves et cachés rendant l'animal impropre au service auquel on le destine, le Code civil (art. 1641 à 1649) et la loi du 21 juin 1858 (police sanitaire) sont applicables à ces espèces.

La constatation d'un vice rédhibitoire faite dans les délais fixés par la loi (30 jours francs après la livraison pour la fluxion périodique, 9 jours pour les autres vices rédhibitoires) donne à l'acheteur le droit soit de faire résilier la vente (action en rédhibition de prix), soit d'en faire diminuer le prix par arbitrage d'expert (action en réduction de prix). Le vendeur conserve toujours le droit de reprendre l'animal, en restituant le prix d'achat et les frais de vente.

**vice** (lat. *vicis*), particule qui entre dans la composition de plusieurs mots français, et qui indique des fonctions exercées en sous-ordre.

**vice-amiral** n. m. Officier de marine inférieur à l'amiral et supérieur au contre-amiral : *les préfets maritimes sont choisis parmi les vice-amiraux.* Vaisseau d'une flotte, portant le pavillon du vice-amiral. Pl. des *vice-amiraux.*

**vice-amirauté** n. f. Charge de vice-amiral. (Peu us.) Pl. des *vice-amirautés.*

**vice-bailli** n. m. Officier de robe courte, qui jugeait les causes criminelles comme le prévôt des maréchaux. Pl. des *vice-baillis.*

**vice-camérier** n. m. Officier qui aide, qui supplée le camérier. Pl. des *vice-camériers.*

**vice-chancelier** [*li-é*] n. m. Qui fait les fonctions du chancelier en son absence. Pl. des *vice-chanceliers.*

**vice-consul** n. m. Qui aide le consul, ou tient lieu de consul. Pl. des *vice-consuls.*

**vice-consulat** [*la*] n. m. Emploi de vice-consul. Pl. des *vice-consulats.*

**vice-dieu** n. m. *Fam.* Dieu secondaire. Personne qui s'attribue un pouvoir ou exige des honneurs presque divins. Pl. des *vice-dieux.*

**vice-empereur** n. m. Celui qui remplace, supplée l'empereur. Pl. des *vice-empereurs.*

**vice-gérance** n. f. Fonction de vice-gérant. Pl. des *vice-gérances.*

**vice-gérant** [*ran*] n. m. Celui qui remplace le gérant. Pl. des *vice-gérants.*

**vice-gérent** [*ran*] n. m. *Dr. can.* Celui qui supplée l'official en son absence. Pl. des *vice-gérents.*

**vice-légat** [*gha*] n. m. Prélat établi par le pape pour remplacer le légat. Pl. des *vice-légats.*

**vice-légation** n. f. Emploi de vice-légat. Pl. des *vice-légations.*

**vicélien** [*li-in*] n. m. Partisan de Vicelius, hérésiarque du xie siècle.

**Vic-en-Bigorre,** ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 17 kil. de Tarbes, près de l'Adour ; 3.380 h. Ch. de f. M. — Le cant. a 13 comm. et 7.390 h.

**Vicence** [*san-se*], v. d'Italie (Vénétie), ch.-l. de prov. ; 55.000 h. (*Vicentins*). Filatures. Beaux monuments : cathédrale gothique, palais, *Ponte San Michele*, Patrie de Palladio, qui y construisit de nombreux édifices.

**Vicence** (duc **de**). V. Caulaincourt.

**vicennal** [*sèn'-nal*], **e, aux** adj. (lat. *vicennalis*). De vingt ans, qui se fait tous les vingt ans.

**Vicente** (Gil), poète dramatique portugais et espagnol, né à Lisbonne vers 1470, m. en 1536 ; un des principaux fondateurs du théâtre portugais. Ses personnages sont empruntés aux classes populaires.

**vicentin, e** [*san*] adj. et n. De Vicence. N. m. Taffetas qui se fabriquait à Vicence.

**Vicentin,** nom ancien de la province de Vicence.

**Vicentin** (Alpes du), nom d'une section du massif alpestre, faisant partie, dans les Alpes orientales, des Alpes calcaires du Sud, entre Adige et Brenta. La Cima Dodicé en est le point culminant (2.338 m.). Les Alpes du Vicentin, auxquelles appartient le plateau d'Asiago, ont été le théâtre de très importantes opérations militaires pendant la Grande Guerre.

**vice-préfet** n. m. *Hist. rom.* Syn. de vicaire. Pl. des *vice-préfets.*

**vice-présidence** n. f. Fonction, dignité de vice-président. Pl. des *vice-présidences.*

**vice-président** n. m. Qui exerce la fonction du président pendant son absence. Pl. des *vice-présidents.*

**vice-procureur** n. m. Auxiliaire du procureur dans l'île de Malte. Pl. des *vice-procureurs.*

**vice-recteur** n. m. Dignitaire placé au-dessous du recteur et qui le supplée. Titre porté jusqu'en 1920 par le chef de l'université de Paris, celui de recteur étant réservé au ministre de l'instruction publique. Pl. des *vice-recteurs.*

**vice-rectorat** n. m. Dignité de vice-recteur. Pl. des *vice-rectorats.*

**vice-reine** n. f. Femme d'un vice-roi. Femme qui gouverne avec l'autorité d'un vice-roi. Pl. des *vice-reines.*

**vice-roi** n. m. Chef d'un Etat dépendant d'un royaume ou d'un autre Etat. Gouverneur d'un royaume ou d'une grande province qui dépend d'un autre Etat : *vice-roi des Indes.* Pl. des *vice-rois.*

**vice-royal, e, aux** adj. Qui a rapport au vice-roi ou à la vice-royauté.

**vice-royauté** n. f. Dignité de vice-roi. Pays qu'il gouverne. Pl. des *vice-royautés.*

**vice-sénéchal** n. m. Officier de robe courte qui, dans quelques provinces, exerçait les mêmes fonctions que le vice-bailli. Pl. des *vice-sénéchaux.*

**vice-sénéchaussée** n. f. Fonctions, résidence du vice-sénéchal. Pl. des *vice-sénéchaussées.*

**vicésimal, e, aux** [*zi*] adj. (du lat. *vicesimus*, vingtième). Qui a pour base le nombre *vingt : les Gaulois se servaient d'une numération vicésimale dont les traces subsistent dans les mots quatre-vingts, quinze-vingts.*

**vicesimo** [*sé-zi*] adv. (mot lat. ; de *vicesimus*, vingtième). Vingtièmement.

**vice versa** [*sé-vèr*] loc. adv. (mots lat. signif. *chance retournée*). Réciproquement.

**Vic-Fezensac,** ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 25 kil. d'Auch ; 3.100 h. Eaux-de-vie. — Le cant. a 15 comm. et 7.940 h.

**Vich** ou **Vique,** v. d'Espagne (Catalogne, prov. de Barcelone) ; 12.000 h. Filatures, chapellerie. Nombreux combats en 1808-1810.

**Vichnou,** second terme de la trinité hindoue (*Trimourti*), dans laquelle il remplit le rôle de préservateur du monde. Dans l'évolution de la religion védique, il a peu à peu supplanté Brahma. L'univers entier n'existe que par lui, est sorti de lui et s'absorbera en lui au jour de la dissolution, pour en ressortir de nouveau. Vichnou se montre au besoin dans des formes humaines qu'on appelle ses *avatars* et qui sont au nombre de dix.

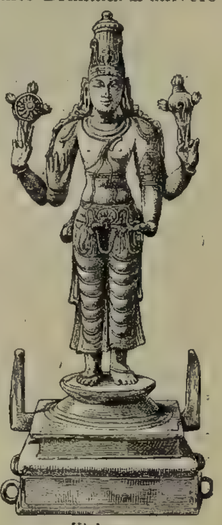
Vichnou.

**vichnouisme** [*is-me*] n. m. Ensemble des doctrines relatives à Vichnou.

**vichnouiste** [*is-te*] ou **vichnoutiste** [*tis-te*] n. m. Celui qui rend un culte au dieu Vichnou.

**Vichte,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai) ; 1.400 h.

**vichy** n. m. Etoffe de coton généralement fabriquée avec deux fils de différentes couleurs, tissés alternativement. (On dit aussi TOILE DE VICHY.)

**Vichy,** ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 21 kil. de La Palisse, sur l'Allier ; 19.500 h. (*Vichyssois*). Ch. de f. P.-L.-M. Eaux thermales très fréquentées pour le traitement des maladies du foie et de l'appareil digestif, comprenant une trentaine de sources, dont onze sont propriété de l'Etat. — Le cant. a 4 comm. et 19.710 h.

**viciable** adj. Qui peut être vicié, gâté.

**vicianine** n. f. Glucoside qui existe dans les graines de diverses espèces de vesces.

**viciateur, trice** adj. Qui vicie.

**viciation** [*si-on*] n. f. Action de vicier : *la respiration d'un grand nombre de personnes dans une salle produit une rapide viciation de l'air.*

**vicié, e** adj. (de *vice*). Gâté, altéré : *air, sang vicié.*

**viciées** [*si-é*] n. f. pl. *Bot.* Tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre *vesce.* S. une *viciée.*

**vicier** [*si-é*] v. a. (lat. *vitiare ;* de *vitium*, vice. — Se conj. comme *prier.*) Gâter, corrompre : *vicier l'air ; vicier le goût. Dr.* Rendre nul, défectueux : *erreur qui vicie un acte.* **Se vicier** v. pr. Se gâter, se corrompre ; contracter des vices. ANT. **Purifier.**

**vicieusement** [*ze-man*] adv. D'une manière vicieuse : *parler vicieusement.*

**vicieux, euse** [*si-eû, eu-ze*] adj. (lat. *vitiosus*). Qui a un défaut, une imperfection : *clause vicieuse ; locution vicieuse.* Qui a rapport au vice : *inclination vicieuse.* Adonné au vice : *homme vicieux.* Rétif, en parlant des chevaux : *mule vicieuse.* ANT. **Vertueux. Correct. Docile.**

**vicinal, e, aux** adj. (lat. *vicinalis ;* de *vicinus*, voisin). Se dit d'un chemin qui met en communication les villages, les hameaux voisins.

**vicinalité** n. f. (de *vicinal*). Qualité de chemin vicinal. *Chemin de grande vicinalité*, qui fait communiquer des communes entre elles ou avec les routes départementales ou nationales.

**vicine** n. f. Base azotée, retirée de graines de vesce.

**vicissitude** [*si-si*] n. f. (lat. *vicissitudo*). Révolution par laquelle des choses très différentes se succèdent : *les vicissitudes des saisons ; les vicissitudes de la fortune.*

**Vicksburg,** v. des Etats-Unis (Mississipi), sur le Mississipi ; 18.000 h. Ch.-l. du comté de Warren. Pendant la guerre de Sécession, Vicksburg, fortifiée par les Sudistes, fut assiégée successivement par Sherman et par Grant, et sa capitulation (1863) fut un échec sensible pour les Sudistes.

**Vic-le-Comte,** ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 22 kil. de Clermont ; 2.190 h. Ch. de f. P.-L.-M. Sources thermales. Débris de remparts. Sainte-Chapelle de la Renaissance. — Le cant. a 13 comm. et 9.980 h.

**vicléfisme** n. m. **vicléfiste** n. et adj. V. WICLÉFISME, etc.

**viclin** n. m. *T. rur.* Bois destiné à faire des cotrets, en Normandie.

**vico** n. m. Nom vulgaire de la *bécasse*, en Normandie.

**Vico** (Jean-Baptiste), philosophe italien, né et m. à Naples (1668-1744) ; auteur de la *Science nouvelle* et des *Principes de la philosophie de l'histoire.* Vico distingue dans l'histoire de chaque pays trois stades : l'âge divin, l'âge héroïque, l'âge humain. Il a devancé les doutes de Wolf sur l'existence d'Homère et ceux de Niebuhr sur les premiers siècles de l'histoire romaine.

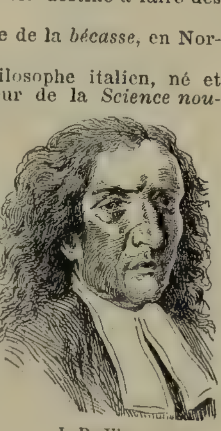
J.-B. Vico.

**Vico** (François de), astronome italien, né à Macerata, m. à Londres (1805-1848), de l'ordre des jésuites. On lui doit d'heureuses découvertes dans le système planétaire.

**Vico,** ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 28 kil. d'Ajaccio ; 1.550 h. — Le cant. a 7 comm. et 5.120 h.

**Vico Equense,** v. d'Italie (Campanie), près du golfe de Naples ; 12.000 h.

**vicomagister** [*jis-tèr*] n. m. (mot lat. formé de *vicus*, bourg, et *magister*, maître). *Antiq. rom.* Magistrat secondaire, chargé de la surveillance d'un bourg.

**vicomtage** [*kon*] n. m. *Féod.* Droit que l'on devait aux vicomtes.

**vicomtal, e, aux** [*kon*] adj. Qui a rapport, qui appartient à un vicomte, à une vicomté.

**vicomte** [*kon-te*] n.f. (du préf. *vice*, et de *comte*). Autrefois, seigneur d'une terre qui avait le titre de vicomté. Titre de noblesse, immédiatement inférieur à celui de comte.

— ENCYCL. A l'époque carolingienne, le vicomte était le suppléant du comte ; mais, lorsque la féodalité se constitua et que, par suite de l'affaiblissement du pouvoir central, les fonctionnaires locaux tendirent à se rendre indépendants, les vicomtes obtinrent, de gré ou de force, que leur charge fût rendue héréditaire ; les vicomtés devinrent alors de véritables fiefs. L'insigne distinctif de vicomte est une couronne, constituée par un cercle d'or enrichi de pierreries et surmonté de trois grosses perles séparées par deux petites ; le heaume est le même que celui de comte, c'est-à-dire d'argent taré de profil et clos par une grille à sept barreaux. Dans les armoiries impériales, l'insigne des vicomtes est la toque de velours noir retroussée de contre-hermine, avec porte-aigrette d'or supportant trois plumes blanches.

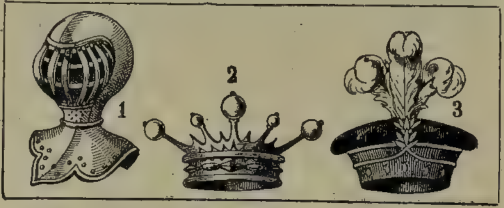

Insignes distinctifs de vicomte : 1. Heaume (XIIe s.) ; 2. Couronne ; 3. Toque (1er empire).

**Vicomte de Bragelonne** (*le*), roman d'Alex. Dumas père, faisant suite à *Vingt ans après*, récit qui continue lui-même *les Trois Mousquetaires* (1850). Le vicomte de Bragelonne, le fils d'Athos, apprenant que Mlle de La Vallière, qu'il aimait, est la maîtresse du roi, va se faire tuer à la guerre. Dans le même roman, on assiste à la mort d'Athos, de Porthos et de d'Artagnan. Les personnages de ce drame sont innombrables, et le héros en est encore d'Artagnan. Là aussi, l'auteur fait preuve d'une verve étincelante, bien que les incidents, trop nombreux, ne se lient pas suffisamment.

**vicomté** [*kon-té*] n. f. Titre de noblesse attaché autrefois à une terre. La terre elle-même. Etendue de la juridiction d'un vicomte. *Vicomté de l'eau*, juridiction qui existait à Rouen pour les délits relatifs aux transports par eau.

**vicomtesse** [*kon-tè-se*] n. f. Femme d'un vicomte. Femme possédant de son chef une vicomté.

**vicomtier** [*kon-ti-é*], **ère** adj. *Féod.* Qui a rapport ou appartient à une vicomté ou à un vicomte. *Chemins vicomtiers*, chemins vicinaux.

**Vicq,** comm. du Nord, arr. et à 10 kil. de Valenciennes, près de l'Escaut ; 1.330 h. Ch. de f. N. Pépinières.

**Vicq-d'Azyr** (Félix), médecin français, auteur des premiers travaux d'anatomie comparée, né à Valognes, m. à Paris (1748-1794). Ecrivain élégant et brillant, il a laissé un *Traité d'anatomie et de physiologie.* Membre de l'Académie française.

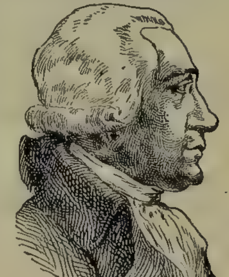
Vicq-d'Azyr.

**Vicq-Exemplet,** comm. de l'Indre, arr. et à 15 kil. de La Châtre ; 1.300 h.

**Vic-sur-Aisne** [*è-ne*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et 20 kil. de Soissons ; 1.000 h. Ch. de f. N. Complètement détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 26 comm. et 10.290 h.

**Vic-sur-Cère,** ch.-l. de c. (Cantal), arr. et à 26 kil. d'Aurillac ; 1.850 h. Ch. de f. Orl. Eaux minérales gazeuses, ferrugineuses et bicarbonatées. Environs pittoresques. — Le cant. a 12 comm. et 9.580 h.

**Vicq-sur-Gartempe,** comm. de la Vienne, arr. et à 27 kil. de Châtellerault ; 1.460 h. Mulières.

**Vic-sur-Nahon,** comm. de l'Indre, arr. et à 37 kil. de Châteauroux ; 1.440 h. Ch. de f.

**Vic-sur-Seille,** ch.-l. de c. de la Moselle, arr. de Château-Salins ; 1.760 h. Ch. de f.

**victimaire** [*vik-ti-mè-re*] n. m. (lat. *victimarius*). Chez les Romains, ministre chargé, dans les sacrifices, de frapper la victime.

**victime** [*vik*] n. f. (lat. *victima*). Animal ou personne que les anciens offraient en sacrifice à leurs dieux : *on offrait à Baal des victimes humaines. Par ext.* Personne qui meurt ou qui souffre par la tyrannie ou l'injustice de quelqu'un. *Fig.* Personne qui succombe ; personne qui subit les conséquences d'un acte, d'un fait, d'un accident : *être victime d'une intrigue. Victimes du devoir*, nom sous lequel on désigne les personnes et notamment les agents de la force publique (pompiers, agents de police, etc.) qui périssent victimes de leur dévouement. *Cheveux, costume à la victime*, coiffure, vêtements qui rappelaient la toilette des condamnés et qui furent adoptés dans quelques salons après le 9-Thermidor. *Bals des victimes*, bals institués après le 9-Thermidor, et où l'on n'était admis que si l'on avait eu des membres de sa famille guillotinés pendant la Terreur.

**victimer** [*vik-ti-mé*] v. a. (de *victime*). Rendre quelqu'un victime. *Par ext. Fam.* Railler, persifler. (Peu us.)

**victis honos,** mots lat. signif. *honneur aux vaincus.* Mots dont se sert le joueur qui vient de gagner une partie, pour inviter son adversaire à jouer le premier coup de la revanche.

**victoire** [*vik*] n. f. (lat. *victoria ;* de *vincere*, vaincre). Avantage remporté à la guerre : *remporter la victoire.* Succès remporté sur un rival : *la victoire d'un joueur d'échecs. Fig.* Résultat heureux, obtenu au prix de certains efforts : *la victoire sur nous-mêmes. Chanter victoire*, se glorifier bruyamment d'un succès. ALLUS. HIST. : **Encore une victoire comme celle-là, et nous sommes perdus !** mot célèbre de Pyrrhus. En guerre avec les Romains, il les battit plusieurs fois, mais au prix de sacrifices énormes. C'est après sa sanglante victoire d'Asculum qu'il fit sa spirituelle réponse à ceux qui le félicitaient. On qualifie de *victoire à la Pyrrhus* un succès chèrement payé.

**Victoire** (la), déesse (en gr. *Nikê*), fille de Pallas et de Styx. Pour les Athéniens, *Nikê* n'était qu'un surnom d'Athéna. On voit sur l'Acropole les ruines du joli temple de la Victoire Aptère. Parmi les belles œuvres de l'antiquité, on cite les statues de la *Victoire de Samothrace* (v. SAMOTHRACE) et de la *Victoire de Pæonios.*

**Victoire** (*autel de la*), placé par Auguste dans le sénat, à Rome, et sur lequel les sénateurs brûlaient de l'encens. Saint Ambroise, après le triomphe du christianisme, en obtint la suppression, malgré un remarquable discours de Symmaque.

**Victoire de Constantin sur Maxence** (*la*), bataille en style épique, peinte à fresque par Jules Romain sur les dessins de Raphaël (Chambres du Vatican).

**Victoires** (*place des*), à Paris, créée par le maréchal de La Feuillade, qui y éleva à ses frais, en 1866, une statue monumentale de Louis XIV, détruite en 1792, remplacée en 1810 par une statue nue de Desaix et, en 1816, par une nouvelle statue de Louis XIV, équestre, due à Bosio.

**Victoire** (sainte), martyre, née à Rome, m. en 250. Fête le 23 décembre. — Une autre sainte du même nom subit le martyre à Carthage avec saint Saturnin en 304. Fête le 11 février.

**Victoire de France** (Marie-Louise), fille de Louis XV et de Marie Leczynska, née à Versailles, m. à Trieste (1733-1799). Elle émigra en 1791, avec sa sœur Adélaïde, en Italie, d'où elles furent chassées par l'arrivée des agents français.

**Victor Ier** (saint), pape de 185 à 197, né en Afrique, m. en 197. C'est lui qui fixa le jour de la célébration de la fête de Pâques. Mort martyr sous Septime Sévère. Fête le 28 juillet. — VICTOR II (*Gebehard*), pape de 1055 à 1057, m. à Florence. Il envoya Hildebrand comme légat en France. — VICTOR III (*Didier*), né à Bénévent vers 1027, pape de 1086 à 1087, m. au Mont-Cassin. Il prêcha une croisade contre les Maures d'Afrique. — VICTOR IV (*Octavien*), antipape, m. en 1164 ; élu par le parti impérial en 1159.

**Victor** (Aurelius). V. AURELIUS VICTOR.

**Victor** (Flavius), empereur romain, fils de l'usurpateur Maxime, m. en 388. Battu et mis à mort sur l'ordre d'Arbogast, général de Théodose.

**Victor** (saint), martyr décapité en 308. Il servait dans les armées romaines, lorsqu'il fut mis à mort dans la persécution de Dioclétien. — Fête le 21 juillet.

**Victor** (Claude-Victor PERRIN, dit), duc DE BELLUNE, maréchal de France, né à La Marche (Vosges), m. à Paris (1766-1841). Il se distingua particulièrement à Marengo et en Espagne. Il se rallia aux Bourbons, reçut la pairie et présida la commission chargée de juger les officiers qui avaient trahi aux Cent-Jours. Il vota la mort de Ney. Il fut ministre de la guerre en 1821.

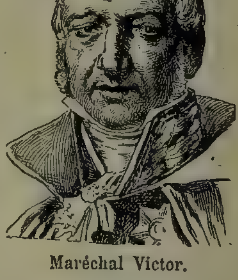
Maréchal Victor.

**Victor** (*abbaye de* **Saint-**), à Paris, ancienne et célèbre abbaye, fondée par Louis VI en 1113, sur l'emplacement actuel de la Halle aux vins. Elle fournit à la scolastique des hommes éminents : Guillaume de Champeaux, Hugues de Saint-Victor. Supprimée en 1790, démolie en 1811.

**Victor-Amédée Ier,** né à Turin, m. à Verceil (1587-1637), duc de Savoie de 1630 à 1637. Il signa le traité de Cherasco avec la France, dont il fut l'allié contre l'Autriche ; il mourut des suites d'un dîner offert par le duc de Créqui. — VICTOR-AMÉDÉE II, né à Turin en 1666, duc de Savoie en 1675, tantôt ennemi, tantôt allié de Louis XIV ; roi de Sardaigne après le traité d'Utrecht (1713). Il administra sagement son royaume, mais abdiqua en 1731. Ayant voulu ressaisir le pouvoir, il fut arrêté sur l'ordre de son fils et interné à Moncalieri, où il mourut en 1732. — VICTOR-AMÉDÉE III, roi de Sardaigne de 1773 à 1796, né et m. à Turin (1726-1796). Il fut l'allié de l'Autriche en 1794, mais les victoires de Bonaparte en 1796 l'obligèrent à signer avec la France l'armistice de Cherasco, puis le traité de Paris, qui lui enlevait une partie de ses Etats. — VICTOR-EMMANUEL Ier, roi de Sardaigne de 1802 à 1821, né à Turin, m. à Moncalieri (1759-1825). Il dut abdiquer devant une insurrection libérale. — VICTOR-EMMANUEL II, roi de Sardaigne (1849), puis roi d'Italie (1860), fils

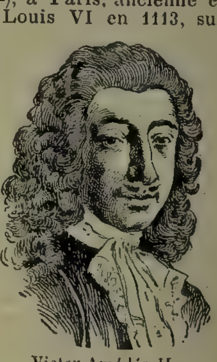
Victor-Amédée II.

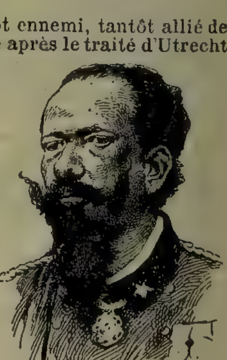
Victor-Emmanuel II.

de Charles-Albert, né à Turin en 1820, m. à Rome en 1878. Il fut l'allié de la France contre la Russie (1854) et l'Autriche (1859) et le véritable créateur, avec son ministre Cavour, de l'unité italienne. Plein de finesse, de bravoure et de bon sens, le *roi galant homme* fut un sincère ami de la France. — VICTOR-EMMANUEL III, roi d'Italie, fils de Humbert Ier, et petit-fils du précédent, né à Naples en 1869, monté sur le trône en 1900. Il a personnellement favorisé le rapprochement de l'Italie et de la France. A l'entrée de l'Italie dans la Grande Guerre, il assuma le commandement des armées italiennes. Il a épousé en 1896 Hélène de Monténégro.

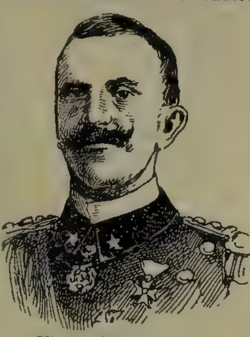
Victor-Emmanuel III.

**victoria** n. f. Voiture découverte à quatre roues.

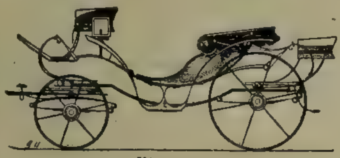
Victoria.

**victoria** n. m. Genre de nymphéacées, renfermant des plantes aquatiques des régions tropicales, dont les feuilles nageantes atteignent 2 mètres de diamètre et peuvent supporter le poids d'un enfant. (L'espèce type, le *victoria regia*, est cultivée en Europe pour l'ornementation des pièces d'eau.)

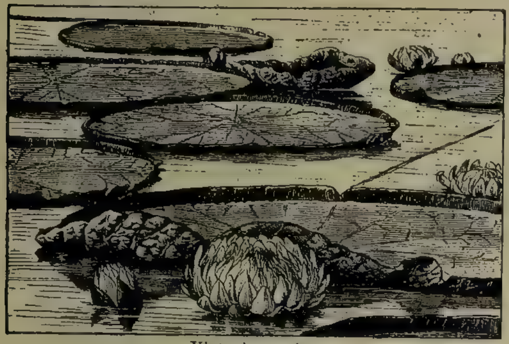
Victoria regia.

**Victoria,** un des Etats de l'Australie, dans le sud de la grande île ; 1.530.000 h. Capit. *Melbourne.* Riches mines d'or. Elevage important.

**Victoria,** v. du Canada, capit. de la Colombie britannique, dans l'île de Vancouver ; 40.000 h.

**Victoria,** port du Brésil, capit. de l'Etat de Espirito Santo ; 20.000 h.

**Victoria Ire,** reine d'Angleterre, née à Londres, m. à Osborne (1819-1901) ; couronnée en 1837. Elle rapprocha l'Angleterre de la France (1852), prit part à la guerre de Crimée et vit la révolte et la pacification de l'Inde, dont elle fut proclamée en 1876 l'impératrice. Malgré sa bonne volonté pacifique, ses derniers jours furent attristés par la guerre du Transvaal. Elle avait épousé le prince Albert de Saxe-Cobourg. On a publié, après sa mort, des lettres et des Mémoires d'elle, qui donnent une haute idée de son sens politique et de son caractère.

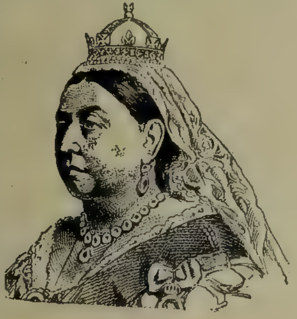
Victoria Ire.

**Victoria-et-Albert** (*ordre royal de*), ordre de chevalerie, institué en Angleterre le 10 février 1862, par la reine Victoria, et destiné aux dames. Quatre classes. Ruban blanc uni.

**Victoria** (*croix de*) [*Victoria cross*], décoration instituée le 29 janvier 1856 par la reine Victoria pour les armées de terre et de mer. Une seule classe. Le bijou est une croix de Malte, qui se porte sur le côté gauche de la poitrine, suspendue à un ruban amarante pour les militaires, bleu pour les marins. C'est le plus élevé des ordres anglais.

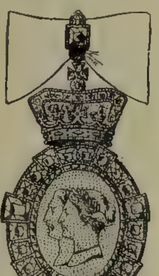
Ordre royal de Victoria-et-Albert.

**Victoria** (*ordre royal de*). V. ROYAL VICTORIAN.

**Victoria** (Adélaïde-Marie-Louise), impératrice d'Allemagne, reine de Prusse, née à Londres en 1840, m. à Friedrichshof en 1901. Fille de la reine Victoria d'Angleterre, elle avait épousé, en 1858, le prince royal de Prusse, plus tard empereur sous le nom de Frédéric III.

**Victoria** (Ena-Eugénie-Julie-Eve DE BATTENBERG, dite), née à Balmoral en 1887. Elle a épousé en 1906 le roi d'Espagne Alphonse XIII.

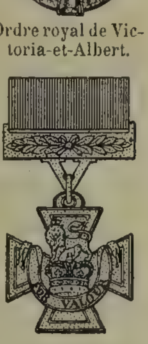
Croix de Victoria.

**Victoria** (TERRE), terre polaire antarctique, située au S. de la Nouvelle-Zélande. Découverte par Ross en 1840, elle fut explorée au début du xxe siècle par le capitaine Scott (1901-1904) et par le lieutenant Shackleton, qui s'avança en 1909 jusqu'à 88°23′ lat. S.

**Victoria** (CHUTES DE), chutes du Zambèze, dans la Rhodésie du Sud, découvertes par Livingstone en 1855 ; hautes de 120 mètres, sur une largeur de plus de 1.000 mètres.

**Victoria** (DÉSERT DE), désert qui comprend presque tout le sud-ouest de l'Australie.

**victoriale** n. f. *Bot.* Nom vulgaire du *glaïeul commun.*

**Victoria-Nyanza,** grand lac de l'Afrique équatoriale, d'où sort la branche mère du Nil ; 83.300 kil. carr. Il a été découvert par Speke en 1859.

**victoriat** [*ri-a*] n. m. (lat. *victoriatus*). Pièce romaine, portant au revers l'effigie de la Victoire et qui valait un denier et demi.

**victorien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Relatif à la reine d'Angleterre Victoria, à son règne : *les romanciers de l'ère victorienne.*

**victorieusement** [*vik, ze-man*] adv. D'une manière victorieuse : *combattre victorieusement.*

**victorieux, euse** [*vik-to-ri-eû, eu-ze*] adj. Qui a remporté la victoire : *troupes victorieuses.* Qui exprime l'orgueil du succès obtenu : *avoir un air victorieux. Fig.* Décisif, sans réplique : *preuve victorieuse.* Subst. Personne qui a remporté une victoire.

**victorin** n. m. Chanoine régulier ou religieux bénédictin d'un ordre dont la principale maison fut l'abbaye de Saint-Victor, de Paris.

**Victorin** (Marcus Piauvonius Victorinus Augustus), usurpateur romain, associé à l'empire vers 284 par Posthumius pendant la période dite des Trente tyrans, tué à Cologne en 268, dans une sédition.

**Victorin** ou **Victorius d'Aquitaine,** astronome qui vivait au ve siècle. Vers 465, le pape Hilaire recourut à lui pour rétablir l'ordre dans le calendrier et fixer l'époque de la Pâque.

**Victorine** (Aurelia Victorina Pia Felix Augusta), impératrice romaine dans les Gaules, dite *la Mère des camps*, sœur de Posthumius, mère de Victorin.

**Victricius** ou **Victrice** (saint), évêque de Rouen et patron des marins, né en Gaule vers 330, m. en 410.

**victrix causa diis placuit, sed victa Catoni,** mots lat. signif. : *Les dieux furent pour le vainqueur, mais Caton pour le vaincu.* Vers de Lucain (*Pharsale*, I, 128), à propos de Caton, resté fidèle à Pompée, vaincu par César. Il sert à caractériser celui qui continue à servir une cause juste, même quand elle a succombé. Racine en a fait, dans les *Plaideurs*, une application plaisante :

> Devant le grand Dandin, l'innocence est hardie.
> Oui, devant ce Caton de basse Normandie,
> Ce soleil d'équité qui n'est jamais terni,
> « Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni ».

**victuaille** [*vik-tu-a, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *victualia*). *Fam.* Vivres et munitions de bouche : *emporter des victuailles.*

**victuailleur** [*ll* mll.] n. m. (de *victuaille*). Pourvoyeur de vivres. (Vx.)

**victum et vestitum,** mots lat. signif. : *La nourriture et le vêtement.* Locution qui exprime en deux mots ce qui suffit strictement à la vie matérielle.

**Vida** (Marc-Jérôme), évêque italien et poète latin moderne, né à Crémone, m. à Albe (1480-1566). Ses principales œuvres sont le *Scacchia ludus*, poème sur le jeu d'échecs, et surtout les *Poeticorum libri III*, art poétique, traduit par Le Batteux.

**vidage** n. m. Action de vider. Exhaussement formé de chaque côté d'un canal par la terre extraite.

**Vidal** (Pierre), troubadour de la fin du xiie siècle, auteur de chansons d'un style vif et agréable.

**Vidal** (Arnaut), troubadour, né vers la fin du xiiie siècle, à Castelnaudary, le premier lauréat de l'académie des Jeux floraux, auteur de *Guillaume de La Barre.*

**Vidal** (Louis NAVATEL, dit), sculpteur animalier français, né à Nîmes, m. à Paris (1831-1892). Devenu aveugle, il continua son état en étudiant ses modèles à l'aide du toucher.

**Vidal** (Léon), vulgarisateur français, né à Marseille, m. à Port-de-Bouc (1833-1906). D'abord préparateur à la Sorbonne, il s'est consacré tout entier à la photographie et aux procédés mécaniques qui en dérivent. On lui doit sur ce sujet des ouvrages qui font autorité.

**Vidal** (*Paul*-Antonin), compositeur français, né à Toulouse en 1863. Musicien élégant et délicat, il a fait jouer : *la Burgonde, la Maladetta, Guernica*, etc.

**Vidal de La Blache** (Paul), géographe français, né à Pézenas, m. à Tamaris-sur-Mer (1843-1918) ; membre de l'Académie des sciences morales en 1906. Il est l'auteur d'une très remarquable étude sur la géographie de la France, et a contribué fortement aux progrès de l'enseignement de la géographie.

**Vidalon-lès-Annonay,** bourg de l'Ardèche arr. de Tournon, à 24 kil. d'Annonay, sur la Déaume sous-affluent du Rhône ; 500 h. Papeteries. Patrie des Montgolfier.

**vidame** n. m. (contract. de *vice dame ;* de *vice*, et *dame* pris pour *dominus*, seigneur). *Féod.* Titre donné au représentant d'une abbaye ou d'un évêque, institué pour la défense de leurs intérêts temporels.

— ENCYCL. Sorte d'avoués ou d'avocats ecclésiastiques, les vidames étaient d'abord désignés par le roi ; plus tard, ils furent choisis par les évêques ou les abbés. A l'époque de la féodalité, le vidame prit rang parmi les seigneurs, et sa fonction revêtit le caractère de fief. L'office subsista comme titre héréditaire jusqu'à la fin de l'ancien régime. L'insigne distinctif était une couronne constituée par un cercle d'or enrichi de pierreries et surmonté de quatre croix pattées ; dans la représentation graphique de cet insigne, on voit une croix et deux demi-croix.

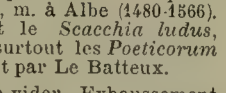
Couronne de vidame.

**vidamé** n. m. ou **vidamie** [*mî*] n. f. Dignité de vidame.

**vidamesse** [*mè-se*] n. f. Fille, femme de vidame.

**vidange** n. f. (de *vider*). Action de vider. Etat d'un tonneau, d'un vase qui est entamé, qui n'est plus plein : *tonneau en vidange.* Etat du liquide lui-même dans un vase qu'il ne remplit pas. Partie vide du tonneau, du vase. Petit fossé creusé le long d'une route pour servir à l'écoulement des eaux. *Sylvic.* Action de vider les coupes exécutées dans une forêt, d'en retirer les bois abattus. Pl. Matières fécales, retirées des fosses d'aisances. *Méd.* Syn. de LOCHIES.

— ENCYCL. *Techn.* La vidange, dans nombre de villes et dans les villages, s'opérait autrefois en puisant à même dans les fosses d'aisances à l'aide de seaux, que l'on vidait dans des tonneaux. Ce mode primitif fut modifié par la suite, grâce à des arrêtés préfectoraux et municipaux. On eut alors recours à la *vidange inodore*, consistant à extraire les matières fécales des fosses au moyen de pompes les amenant dans des tonneaux métalliques munis de roues et ne communiquant pas avec l'extérieur. Ce procédé se transforma en *vidange par le vide*, à l'aide de pompes pneumatiques à vapeur, déversant les matières dans de grands récipients métalliques sur roues. (V. FOSSE.) Ce procédé a fait place peu à peu lui-même au système du *tout-à-l'égout*, complété par l'épuration (épandage sur terrains de culture, ou sur lits bactériens). [V. ÉPURATION.]

**vidanger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il vidangea, nous vidangeons.*) Vider, en parlant des bouteilles ou des fosses d'aisances.

**vidangeur** n. et adj. m. Celui qui vide les fosses d'aisances.

**Vidauban,** comm. du Var, arr. et à 17 kil. de Draguignan, sur l'Argens ; 2.690 h. Ch. de f. P.-L.-M. Sériciculture ; plomb.

**vide** adj. (lat. *viduus*). Qui ne contient rien : *bourse vide.* Qui n'est rempli que d'air : *espace vide.* Qui ne contient pas d'aliments : *estomac vide.* D'où l'on a tout enlevé : *chambre vide.* Inoccupé : *avoir des moments vides dans la journée. Fig. Cœur vide*, dépourvu d'affection. *Tête vide*, sans idées. *Vide de*, dégarni, privé de : *mot vide de sens. Les mains vides*, sans profits, sans présents. N. m. Espace vide : *faire le vide.* Place, fonction inoccupée : *combler les vides dans les cadres de l'armée.* Espace de temps inoccupé : *remplir les vides de sa journée. Fig.* Sentiment pénible de privation : *le travail aide à remplir le vide de l'âme.* Absence produisant une privation : *sa mort fait un grand vide.* Absence d'idées, de sentiments : *le vide de l'esprit.* Néant, vanité : *le vide des plaisirs du monde. Physiq.* Espace qui n'est rempli par aucun corps. *Vide barométrique*, espace qui reste vide à l'extrémité supérieure du baromètre à mercure, c'est-à-dire dans la chambre barométrique. *Nettoyage par le vide*, enlèvement de la poussière par le moyen d'un aspirateur pneumatique. *Archit.* Ouverture, espace qui, dans un bâtiment, n'est pas occupé par les constructions. *Tant plein que vide*, de façon que l'espace vide ou uni égale l'espace plein ou orné. Intérieur d'un fourneau, dans lequel on charge le combustible, le minerai ou le fondant. *Faire le vide autour de quelqu'un*, le fuir, le laisser seul. *A vide* loc. adv. Sans rien contenir : *voiture qui part à vide.* Sans effet produit : *hélice tournant à vide.* ANT. **Plein, rempli,** ALLUS. LITT. : **La nature a horreur du vide,** aphorisme de l'ancienne physique, qu'elle avait créé pour rendre raison de certains phénomènes qu'elle ne pouvait expliquer. Les expériences de Torricelli sur la pesanteur atmosphérique en démontrèrent la fausseté. Quand on cite aujourd'hui cet aphorisme, qui a passé dans la langue, c'est pour en faire des applications plaisantes aux gourmands, aux ivrognes, etc.

— ENCYCL. *Machines à faire le vide.* La nécessité de faire le vide dans les ampoules radiologiques et les ampoules des lampes électriques a amené un grand perfectionnement dans les appareils employés. A la célèbre *machine pneumatique* qui ne donne qu'un vide très imparfait on a substitué les *pompes à mercure*, qui utilisent le vide barométrique ; les *trompes* qui entraînent l'air par un écoulement d'eau ou de mercure ; les *pompes rotatives de Gaede*, formées d'un cylindre à demi rempli de mercure, dans lequel tourne un tambour le divisant en plusieurs chambres (durant la rotation, ces chambres se remplissent alternativement d'air aspiré du récipient à vider et de mercure qui refoule cet air à l'extérieur) ; les *pompes à vapeurs de mercure*, caractérisées par leur grand débit.

On utilise ces machines pour faire le vide dans les ampoules des lampes électriques, dans les tubes destinés à conserver les liquides à température constante, dans les distillations pour abaisser la température d'ébullition, dans le nettoyage des tentures et des tapis (nettoyage par le vide), etc.

**vidé, e** adj. (de *vider*). Dont les facultés épuisées ont produit tout ce qu'elles pouvaient produire : *c'est un homme vidé. Jarrets bien vidés*, jarrets de cheval maigres et secs. *Blas.* Se dit des pièces dont les bords seulement sont marqués et qui laissent voir à l'intérieur le champ de l'écu.

**vide-bouteille** ou **vide-bouteilles** n. m. invar. Petite maison de plaisance avec jardin, près de la ville, où l'on se réunit pour boire ou se divertir. Siphon terminé en haut par un robinet et qui sert à vider une bouteille sans la déboucher.

**vide-citron** n. m. Instrument propre à extraire le jus de citron. Pl. des *vide-citrons.*

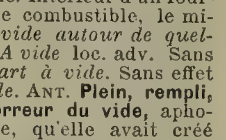
Vide-citron.

**videcoq** n. m. Nom vulgaire de la *bécasse.*

**vide-gousset** n. m. *Fam.* Filou, voleur. Pl. des *vide-goussets.* (Vx.)

**vide infra,** mot lat. signif. : *Voyez plus bas.*

**videlle** [*dè-le*] n. f. (de *vider*). Reprise sans pièce pour boucher un trou. Instrument de confiseur pour vider les fruits. Instrument dont le pâtissier se sert pour couper la pâte.

**vide-main** n. m. invar. *Féod.* Droit pour le seigneur de forcer l'étranger acquéreur d'une terre à la remettre à un habitant de la seigneurie.

**videment** [*man*] n. m. Action de vider.

**video lupum,** mots lat. signif. : *Je vois le loup.* Se dit lorsqu'on aperçoit une personne que l'on craint, et dont on parle. Cette locution rappelle un peu le dicton : *Quand on parle du loup, on en voit la queue.*

**video meliora proboque, deteriora sequor,** mots lat. signif. : *Je vois le bien, je l'approuve, et je fais le mal.* Ces paroles, mises par Ovide dans la bouche de Médée (*Métamorphoses,* VII, 20), peignent l'homme à qui son intelligence droite montre le chemin du devoir et de la vérité, mais que sa faiblesse et l'appât du plaisir entraînent néanmoins vers le mal.

**vide-plombs** n. m. Récipient muni d'un bec dans lequel on met les grains de plomb de chasse servant à nettoyer les bouteilles.

**vide-poche** ou **vide-poches** n. m. invar. Corbeille, coupe, petit meuble quelconque, qui sert à recevoir ce que l'on porte habituellement dans ses poches.

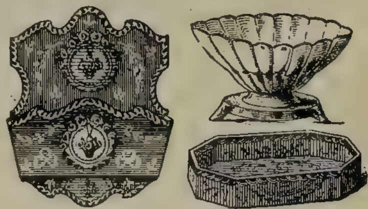
Vide-poche.

**vide-pomme** n. m. Outil pour ôter le cœur et les pépins des pommes sans les couper. Pl. des *vide-pommes.*

**vide-pommier** n. m. *Econ. rur.* Nom vulgaire du *gui blanc.* Pl. des *vide-pommiers.*

**vider** [*dé*] v. a. (de *vide*). Rendre vide : *vider un tonneau, un tiroir.* Boire le contenu de : *vider une bouteille.* Evider, creuser en dedans : *vider une clef, un canon.* Sortir, se retirer de : *vider les lieux.* Epuiser, priver de moyens d'agir ou de réagir : *surmenage qui vide l'esprit.* Terminer, donner une solution à : *vider une question, un différend. Vider sa bourse,* dépenser tout son argent. *Vider ses comptes,* les terminer, les régler. *Fam. Vider son sac,* dire tout ce qu'on a sur le cœur. *Vider le plancher,* se retirer, s'en aller. *Vider une volaille, un poisson,* en tirer les entrailles et ce qui n'est pas bon à manger. *Vider les arçons,* être renversé de cheval. *Vider l'enceinte,* en sortir, en parlant de la bête que l'on courre. *Dr. Vider un délibéré,* prononcer un jugement après avoir délibéré. *Vider ses mains,* se dessaisir de sommes d'argent, d'objets qu'on détenait. *Pop.* Renvoyer, congédier. ANT. **Remplir.**

**vide supra,** mots lat. signif. : *Voyez plus haut.*

**vide-tourie** [*rî*] n. m. invar. Sorte de petit chariot pouvant osciller autour de deux demi-cercles en fer et qui supporte une tourie, que l'on vide en faisant basculer le chariot.

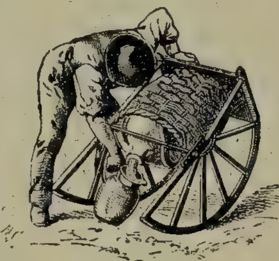
Vide-tourie.

**videur, euse** [*eu-ze*] n. Celui, celle qui vide : *un videur de volailles.*

**Vidi** (Lucien), mécanicien français, né et m. à Nantes (1805-1886) ; inventeur du baromètre anéroïde.

**vidien, enne** [*di-in, è-ne*] adj. (de *Vidius,* médecin florentin). Se dit de quelques organes ou vaisseaux. *Nerf vidien,* rameau du ganglion sphéno-palatin, qui concerne la cloison nasale, la voûte du pharynx, la trompe d'Eustache, etc. *Canal vidien,* nom donné à de petits canaux osseux, qui se trouvent à la base de l'apophyse ptérygoïde.

**vidimer** [*mé*] v. a. (du lat. *vidimus,* nous avons vu). Collationner et certifier conforme à l'original.

**vidimus** [*muss*] n. m. (mot lat. signif. *nous avons vu*). Attestation commençant par le mot *vidimus* et certifiant qu'un acte a été collationné et trouvé conforme à l'original : *délivrer un vidimus.*

**Vidin** ou **Widdin,** v. de Bulgarie, sur le Danube ; 16.000 h. Fourrures, orfèvrerie.

**Vidocq** (François-Eugène), aventurier français, né à Arras (1775-1858). Après s'être signalé comme voleur, escroc et faussaire, il devint chef de la brigade de la sûreté, de 1809 à 1827. Il entra dans la police régulière en 1832 ; mais, ayant joué le préfet de police en lui faisant rechercher les auteurs d'un vol qu'il avait lui-même organisé, il fut renvoyé et mourut obscurément.

**vidogne** [*gn* mll.] n. m. (esp. *vidueña,* même sens). Vin de Ténériffe.

**vidoir** n. m. Cuvette de métal ou de céramique, dans laquelle on déverse les eaux résiduaires. (Syn. de PLOMB.)

**vidomnat** [*dom'-na*] n. m. Dignité de vidomne.

**vidomne** n. m. (de *vice,* et du lat. *dominus,* maître). Titre de certains officiers de la république de Genève, dont les fonctions correspondaient à peu près à celles de vidame.

**Vidourle** (le), fleuve côtier du Gard et de l'Hérault ; il passe au bas de Lunel et se perd dans la Méditerranée. Célèbre par ses crues extraordinaires, dites *vidourlades ;* 80 kilom.

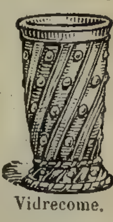
Vidrecome.

**vidrecome** n. m. (allem. *widerkomm ;* de *wieder,* de nouveau, et *kommen,* venir). Grand verre à boire allemand.

**vidual, e, aux** adj. Qui convient à la viduité.

**viduité** n. f. (lat. *viduitas*). Veuvage. (Ne se dit que des femmes.) *Fig.* Isolement, privation morale.

**vidure** n. f. (de *vider*). Ouvrage à jour. Ce qu'on ôte en vidant.

**vie** [*vî*] n. f. (lat. *vita*). Résultat du jeu des organes concourant au développement et à la conservation du sujet : *les conditions nécessaires à la vie.* Ensemble des actes de l'être vivant, depuis la naissance jusqu'à sa mort : *vie courte.* Aptitude à vivre, intensité des phénomènes de l'existence chez les êtres organisés. Manière de se nourrir, aliments : *être réduit à mendier sa vie.* Manière de vivre, ensemble des circonstances, des occupations au milieu desquelles on vit : *mener joyeuse vie.* Objet auquel on s'attache exclusivement : *le travail est la vie de l'homme.* Biographie, histoire d'homme : *les* Vies *de Plutarque.* Profession : *embrasser la vie religieuse.* Activité, entrain, mouvement, chaleur : *style plein de vie. Pop.* Criaillerie, reproches bruyants : *peu de chose suffit souvent pour qu'une femme fasse une terrible vie. Vie de patachon, de bâton de chaise,* vie désordonnée, débauchée. *Vie moyenne,* durée moyenne de la vie. *Vie de garçon,* existence insouciante et plus ou moins désordonnée. *Femme de mauvaise vie,* femme perdue de mœurs. *Merci, de ma vie !* jurement familier. *Etre en vie,* être vivant. *Donner la vie à un enfant,* le mettre au monde. *Devoir la vie à quelqu'un,* être né de lui. *Entre la vie et la mort,* dans un danger de mort imminent. *Sa vie ne tient qu'à un fil,* se dit d'une personne exposée à une mort prochaine. *Demander la vie,* demander à n'être pas tué. *Redonner, rendre la vie à quelqu'un,* le ranimer, le rassurer. *Perdre la vie,* mourir. *Passer de vie à trépas,* mourir. *De la vie, de ma vie,* etc., jamais : *je ne lui pardonnerai de ma vie. Vie éternelle,* bonheur éternel des élus. *La vie future,* existence de l'âme après la mort. *Parole de vie,* prédication religieuse. *Pain de vie,* eucharistie. *Sur la vie,* formule d'adjuration. *Dr. Vie civile,* puissance des droits civils. *Faire la vie,* se livrer au plaisir. *La vie durant,* pendant la vie. *A vie,* pour toute la durée de la vie : *pension, bail à vie. A la vie, à la mort,* pour la vie, pour toujours. ANT. **Mort.** ALLUS. LITT. :

> Je laisse à penser la vie
> Que firent ces deux amis,

vers de La Fontaine (*le Rat de ville et le Rat des champs,* I, 9). Se dit d'une réjouissance qui est d'autant plus complète et bruyante qu'elle a lieu aux dépens d'autrui. ALLUS. HIST. V. MUR. PROV. et LOC. PROV. : **Vie de cochon, courte et bonne,** vie que l'on abrège par l'excès des plaisirs. **Il faut faire vie qui dure,** il faut ménager ses ressources pour en jouir longtemps. **Telle vie, telle mort,** on conserve jusqu'au dernier soupir son caractère, ses habitudes. **Qui a temps a vie,** avec du temps pour réfléchir, on peut éviter la mort, la ruine. **Qui méprise sa vie est maître de celle d'autrui,** celui qui ne craint pas la mort a toute facilité pour la donner aux autres.

— ENCYCL. La durée de la vie chez les êtres organisés est extrêmement variable. Certains insectes, tels que les éphémères, ne vivraient que quelques heures, au moins sous leur forme ailée. Divers oiseaux, au contraire, l'aigle, le corbeau et surtout le cygne, atteindraient une longévité remarquable, dépassant plus d'un siècle. Parmi les animaux domestiques, le mouton passe rarement l'âge de dix ans, la vache celui de quinze, le cheval vingt ans. Le chien vit parfois vingt ans ; le chat un peu moins. Plus longue de beaucoup paraît être la vie des animaux sauvages, surtout des espèces de grande taille : éléphant, rhinocéros, etc. ; les éléphants vivraient plusieurs siècles. Enfin, la moyenne de la vie de l'homme varie, selon les races et les pays, entre trente-cinq et quarante ans. Les races montagnardes, rudes et sobres, paraissent favorisées quant à la durée de la vie. Mais les centenaires sont toujours des individus exceptionnellement organisés.

— *Biol. Théorie de la vie.* Les théories jouent un grand rôle en biologie, parce que les lacunes de nos connaissances sont, malgré des progrès certains, énormes encore ; de telle sorte que ceux qui veulent se faire une idée générale, synthétique, de la vie sont obligés pour combler ces lacunes de faire appel à l'hypothèse.

Les théories de la vie peuvent se grouper en quatre catégories :

1° Les théories qui expliquent la vie par un principe métaphysique : *animisme, force vitale, néo-vitalisme ;*

2° Les théories évolutionnistes ou du développement des genres emboîtés les uns dans les autres, depuis l'apparition des espèces jusqu'à la fin du monde ;

3° Les théories microméristes, suivant lesquelles la vie résulte de propriétés de particules spéciales, éléments initiaux de la matière vivante ;

4° Les théories de l'*organicisme,* pour lesquelles la vie, la forme du corps, les propriétés et les caractères de ces diverses parties résultent du jeu réciproque, de la lutte de tous les éléments : cellules, fibres, tissus, organes, qui réagissent les uns sur les autres. Ce sont celles de Descartes, de Bichat, de Cl. Bernard, etc.

*Modes* et *conditions de la vie.* Quoi qu'il en soit de ces hypothèses sur la nature même de la vie, les êtres vivants se distinguent des corps bruts par certains caractères, dont le seul essentiel est la propriété d'assimilation, en vertu de laquelle la matière vivante s'accroît, dans certaines conditions, au détriment des éléments du milieu ambiant.

Cette propriété d'assimilation tient en puissance la *croissance,* la *reproduction,* la *régénération.* A côté d'elle se placent, chez les polyplastides, la *vieillesse* et la *mort.*

Quand l'assimilation a lieu, il y a *vie manifestée ;* parfois, si certaines conditions viennent à manquer, la vie est *latente.*

*Origines de la vie.* Abstraction faite de l'hypothèse des créations, il faut admettre que la vie ou bien est apparue spontanément sur la terre aux dépens de corps bruts du milieu ambiant, ou bien qu'elle y a été apportée par des germes organisés venus des espaces. La science ne peut actuellement se prononcer.

**Vie est un songe** (*la*), comédie de Calderon (1640). Par l'effet d'un narcotique, le prince Sigismond passe sans transition de la condition de captif à celle de monarque absolu. Le déchaînement de ses passions l'entraîne à de tels excès, que son père le fait endormir de nouveau et transporter dans sa prison. Remonté sur le trône, il s'amende, craignant que le songe ne s'évanouisse encore. Œuvre d'une haute conception et d'une riche poésie.

**Vie nouvelle** (*la*) ou VITA NUOVA, de Dante, récit en prose entremêlée de sonnets, canzoni, etc., où le poète raconte sa passion pour Béatrix ; étrange composé de mysticisme exalté, de tendresse poétique et de sécheresse scolastique (1292).

**Vie parisienne** (*la*), opérette en quatre actes et cinq tableaux, paroles de H. Meilhac et L. Halévy, musique d'Offenbach. Ce sont les aventures à Paris du baron suédois de Gondremark, mystifié par le vicomte Raoul de Gardefeu (1866) ; plusieurs morceaux de la partition sont restés populaires ; entre autres, le rondeau, la tyrolienne, les couplets du Brésilien, de la Gantière, etc.

**Vie pour le tsar** (*la*), opéra russe, livret du baron Rosen, musique de Glinka. L'auteur met en scène l'héroïsme du paysan Souzanine, qui, en 1613, se dévoua pour arracher son pays à la domination polonaise (1836). Glinka a tiré un parti fort heureux de l'opposition des thèmes russes et polonais.

**Vies des excellents capitaines,** opuscule de Cornelius Nepos, qui paraît être le simple abrégé d'un ouvrage original (Ier s. av. J.-C.).

**Vies parallèles des hommes illustres, grecs et romains,** par Plutarque, un des livres les plus populaires, les plus aimables et les plus instructifs que l'antiquité nous ait légués. Cet ouvrage comprend quarante-neuf Vies différentes, disposées selon un parallélisme un peu factice, mais d'où ressort un haut enseignement moral (IIe s.).

**Vies, dogmes et dits mémorables des philosophes illustres,** ouvrage précieux sur l'histoire de la philosophie antique, par Diogène Laërce (IIe s.).

**Vies des meilleurs peintres, sculpteurs et architectes du XVIe siècle,** par Vasari ; ouvrage judicieux et très utile, mais parfois inexact (1550).

**Vies des hommes illustres et des grands capitaines,** ouvrage anecdotique de Brantôme, composé à partir de 1586, mais publié seulement en 1665. Elles sont l'œuvre d'un conteur accompli, mais témoignent d'une absence exceptionnelle de sens moral.

**Vies des dames galantes** et des **dames illustres.** V. DAME.

**Vies des poètes anglais,** excellent ouvrage de S. Johnson (1779-1781), trésor de critique et de biographie littéraire.

**vie** [*vî*] n. f. (du lat. *via,* chemin). Chemin pratiqué dans un marais salant entre les différents bassins ou réservoirs.

**Viebig** (*Clara*), dame COHN, femme de lettres allemande, née à Trèves en 1860. Ses romans, *le Pain quotidien, la Garde sur le Rhin,* etc., valent par la peinture des caractères et le coloris des descriptions.

**viédase** ou **viédaze** n. m. (du prov. *viet,* pénis, et *d'azé,* d'âne). *Pop.* Badaud, sot, nigaud.

**Viège** (allem. *Visp*), bourg de Suisse (cant. du Valais), près du confluent de la rivière homonyme (formée par la Viège de Saint-Nicolas, qui passe à Zermatt, et par la Viège de Saas) avec le Rhône ; 1.000 h. Sur le chemin de fer du Simplon, cette localité est le point de départ du chemin de fer Viège-Zermatt.

**vieil** [*vi-èl, l* mll.] adj. m. Autre forme de *vieux,* que l'on emploie devant un mot commençant par une voyelle ou par un *h* muet : *mon vieil ami ; mon vieil habit.* (V. VIEUX.)

**Vieil-Armand** (le), nom donné par les soldats français à l'éperon vosgien de l'*Hartmannswillerkopf.* (V. ce mot.)

**Vieil-Baugé (Le),** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 2 kil. de Baugé ; 1.360 h.

**vieillard** [*vi-è, ll* mll., *ar*] n. m. de *vieil*). Homme très âgé. *Les vieillards,* les personnes âgées de l'un et l'autre sexe : *respectez les vieillards.*

**vieillarde** [*vi-è, ll* mll.] n. f. En mauv. part, Femme âgée.

**vieillarder** [*vi-è, ll* mll., *ar-dé*] v. n. (de *vieillard*). Prendre les qualités du vin vieux : *les vins vieillardent par le chauffage.*

**vieille** [*vi-è, ll* mll., *e*] n. f. *Ichtyol.* Nom vulgaire de différentes espèces du genre *labre.* (V. ce mot.)

**Vieille** (Paul-Marie-Eugène), ingénieur français, né à Paris en 1854 ; auteur de travaux sur la balistique, et inventeur de la poudre sans fumée. Membre de l'Académie des sciences (1904).

**Vieille-Brioude,** comm. de la Haute-Loire, arr. et à 4 kil. de Brioude ; 1.210 h.

**Vieille-Eglise,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 29 kil. de Saint-Omer ; 1.270 h.

**vieillement** [*vi-è, ll* mll., *e-man*] adv. D'une manière vieille.

**vieillerie** [*vi-è, ll* mll., *e-rî*] n. f. (de *vieil*). Vieilles hardes, vieux meubles. *Fig.* Idées rebattues, usées : *il ne dit que des vieilleries.* ANT. **Nouveauté.**

**vieillesse** [*vi-è, ll* mll., *è-se*] n. f. (de *vieil*). Age avancé : *mourir de vieillesse.* Etat d'affaiblissement des forces et des facultés, semblable à celui qui se produit ordinairement dans un âge avancé. Les vieilles gens : *la vieillesse est chagrine. Bâton de vieillesse,* personne jeune qui aide, soutient, console un vieillard. ANT. **Jeunesse.**

— ENCYCL. *Biol.* La vieillesse est cette période de la vie pendant laquelle toutes les fonctions se ralentissent progressivement et s'arrêtent. Elle n'est pas une maladie, mais un état, et résulte, au moins chez les êtres complexes, des conditions primordiales qui ont fait que les cellules issues de l'œuf, au lieu de se séparer et de vivre isolément, restent accolées et contractent des rapports de corrélation.

En effet, les déchets de fonctionnement sont de deux sortes : les uns sont solubles et éliminés par le rein, la peau, les poumons, etc., les autres sont insolubles et se déposent dans les tissus. Les tissus, au bout d'un certain temps, s'encroûtent de ces déchets insolubles et exécutent par suite de plus en plus difficilement des échanges avec le milieu. De là tous les phénomènes de la vieillesse : rides, perte de la souplesse articulaire, durcissement des muscles, fragilité des os, affaiblissement de l'ouïe, de la vue, des facultés mentales, etc.

Le Dr Metchnikoff a proposé différentes méthodes pour remédier à la vieillesse ; ce ne sont encore, à l'heure actuelle, que des théories.

**Vieillesse** (*De la*). V. CATON.

**Vieillevigne,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 31 kil. de Nantes ; 3.130 h. Ch. de f.

**Vieilleville** (François DE SCEPEAUX, seigneur de), comte DE DURTAL, m. à Durtal (1510-1571), maréchal de France, un des négociateurs du traité de Cateau-Cambrésis. Il montra, pendant les guerres de religion, une modération louable, et refusa, en 1517, le titre de connétable.

**vieilli** [*vi-è, ll* mll., *i*], **e** adj. Devenu ancien, qui existe depuis longtemps : *préjugé vieilli.* Suranné : *une mode vieillie.* Qui porte les traces apparentes de la vieillesse : *retrouver bien vieilli un ami qu'on n'avait pas vu depuis longtemps.* Ant. **Rajeuni.**

**vieillir** [*vi-è, ll* mll., *ir*] v. n. (de *vieil.* — Prend *avoir* ou *être*, selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état.) Passer de la force de l'âge à la période décroissante qui suit : *il est pénible de vieillir.* Perdre, sous l'action des années, sa fraîcheur, sa grâce : *les femmes vieillissent plus vite que les hommes.* Vivre longtemps : *on ne vieillit guère quand on n'a pas de soucis.* Passer une grande partie de sa vie : *vieillir dans l'administration.* Etre conservé un temps plus ou moins long : *laissez vieillir votre vin.* S'invétérer, continuer d'être : *les habitudes vieillissent avec nous. Fig.* Commencer à n'être plus d'usage : *cette mode vieillit.* Perdre sa réputation par le simple effet du temps : *Pascal n'a point vieilli.* V. a. Donner les inconvénients ou les qualités de la vieillesse à : *les malheurs vieillissent l'homme ; les voyages vieillissent le bon vin.* Prov. : **Il faut vieillir ou mourir jeune,** la vieillesse est un mal inévitable. Ant. **Rajeunir.**

**vieillissant** [*vi-è, ll* mll., *i-san*], **e** adj. Qui vieillit. Ant. **Rajeunissant.**

**vieillissement** [*vi-è, ll* mll., *i-se-man*] n. m. Etat de ce qui vieillit. Etat de ce qui devient suranné. Action de donner artificiellement à certaines choses les qualités de ce qui est vieux : *le vieillissement des meubles.* Ant. **Rajeunissement.**

**vieillot, otte** [*vi-è, ll* mll., *o, o-te*] adj. Petit et vieux ou paraissant tel : *un enfant vieillot.* Qui est flétri comme dans la vieillesse : *une mine vieillotte.*

**Viel-Castel** (Charles-Louis-Gaspard-*Gabriel* de Salviac, baron **de**), diplomate et littérateur français, né et m. à Paris (1800-1887) ; auteur d'une *Histoire de la Restauration.*

**Vielé-Griffin** (Francis), poète français de l'école symboliste, né à Norfolk (Virginie) en 1864, auteur de *Partenza ; la Légende ailée de Wieland le Forgeron*, de chansons et poèmes intimes harmonieux, souvent écrits en vers libres.

**Viella,** comm. du Gers, arr. et à 58 kil. de Mirande ; 1.520 h. Vignobles.

**viellaurite** n. f. Silicate-carbonate naturel de manganèse.

**vielle** [*vi-è-le*] n. f. (bas lat. *vivula ;* de *vivus*, vif). Instrument de musique à cordes et à touches, que l'on fait agir au moyen d'une roue mue par une manivelle. *Vielle organisée*, orgue de Barbarie. (Vx.) *Etre du bois dont on fait les vielles*, être d'humeur facile, accommodante. *Ils ont accordé leurs vielles*, ils se sont concertés.

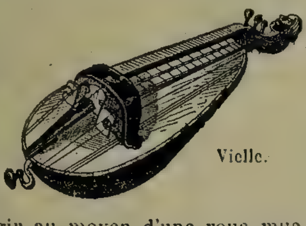
Vielle.

— Encycl. La vielle est un instrument à cordes frottées et à clavier, dont la main gauche de l'exécutant agite les touches, tandis que sa main droite fait tourner une manivelle qui met en mouvement une roue enduite de colophane, faisant fonction d'archet sur les cordes. La roue-archet étant mise en mouvement, l'exécutant joue les airs au clavier, qu'il presse de la main gauche. L'étendue de la vielle est de deux octaves pleines, avec toute l'échelle chromatique.

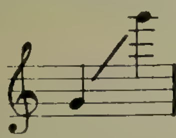
Etendue de la vielle.

**viellé** [*è-lé*], **e** adj. *Bœuf viellé*, bœuf gras, qu'on promenait jadis au son des vielles. (Vx.)

**Vielle-Aure,** ch.-l. de c. (Haute-Pyrénées), arr. et à 36 kil. de Bagnères, sur la Vieste ; 520 h. — Le cant. a 15 comm. et 2.990 h.

**vieller** [*vi-è-lé*] v. n. Jouer de la vielle.

**vielleur, euse** [*vi-è-leur, eu-ze*] n. Qui joue de la vielle.

**Vielmur,** ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 12 kil. de Castres ; 930 h. Ch. de f. M. Sur l'Agout. Minoterie, filature. — Le cant. a 8 comm. et 4.680 h.

**Vielsalm,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Bastogne), sur la Salm ; 3.630 h. Tanneries.

**Vien** [*vi-in*] (Joseph-Marie), peintre français, né à Montpellier, m. à Paris (1716-1809) ; il fut le maître de David et peignit de bons tableaux historiques, dont le meilleur est *Saint Denis prêchant aux Gaulois.*

**viénage** n. m. *Cout. anc.* Droit payé pour la sûreté des chemins.

**Viennaise** ou **Viennoise,** prov. de la Gaule romaine, capit. *Vienne.* Au v^e^ siècle, elle forma deux provinces : *Viennaise I^re^*, capit. *Vienne*, et *Viennaise II^e^*, capit. *Arles.*

**vienne** [*vi-è-ne*] n. f. Lame d'épée qu'on fabriquait à Vienne (Dauphiné). *Bot.* Nom vulgaire de la *clématite commune.*

**Vienne,** capit. de la république d'Autriche, sur le Danube, à 1.400 kil. de Paris ; 1.842.000 h. (*Viennois*), ancienne résidence de l'empereur, siège du gouvernement autrichien ; université ; nombreuses et riches bibliothèques ; beaux édifices : Palais impérial ou Hofburg ; cathédrale de Saint-Etienne, Hôtel de ville ; promenade du Prater. Industrie très active : étoffes, machines. Centre intellectuel et artistique.

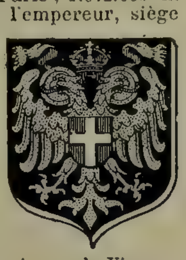
Armes de Vienne (Autriche).

**Vienne** (*traités de*). Plusieurs traités furent signés à Vienne : celui de 1738, qui mit fin à la guerre de la succession de Pologne (v. succession) ; celui du 14 octobre 1809, après Wagram, qui donnait à la France les provinces illyriennes, la Bavière, Salzbourg et une partie de la vallée de l'Inn ; ceux, surtout, conclus par les congrès qui s'ouvrirent dans cette ville en novembre 1814, pour se terminer le 3 juin 1815, et qui réorganisèrent l'Europe après la disparition de Napoléon I^er^.

Par suite des clauses de certains traités consécutifs à la Grande Guerre et, en particulier, de celui de Saint-Germain-en-Laye, Vienne est devenue la capitale de la seule république d'Autriche, c'est-à-dire d'un Etat très réduit par rapport à ce qu'étaient naguère les Etats cisleithans. Avec ses 1.842.000 habitants, c'est une ville beaucoup trop peuplée par rapport au nouvel Etat, le cœur hypertrophié d'un Etat qui compte seulement 6.131.000 âmes.

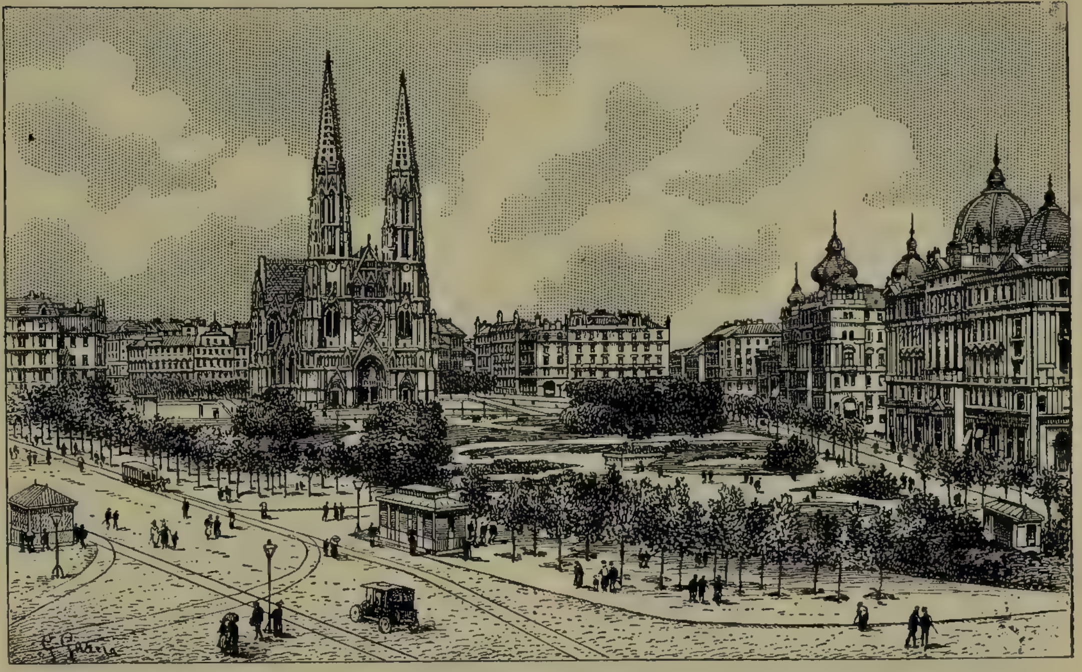
Vue de Vienne (Autriche).

**Vienne,** ch.-l. d'arr. (Isère), sur le Rhône ; ch. de f. P.-L.-M. ; à 80 kil. N.-O. de Grenoble ; 24.710 h. (*Viennois*). Draps, métallurgie, papeterie, etc. Patrie de saint Mamert, de Fr. Ponsard et de Ch. Reynaud. Beaux monuments romains : Temple d'Auguste et de Livie ; plan de l'Aiguille (pyramide votive) ; Eglises Saint-Pierre (tour du xii^e^ s.), Saint-André-le-Bas, Saint-Maurice (xi^e^-xiii^e^ s.). — L'arr. a 10 cant., 136 comm., 131.070 h. — Les deux cantons (Nord et Sud) ont 18 comm. et 38.300 h.

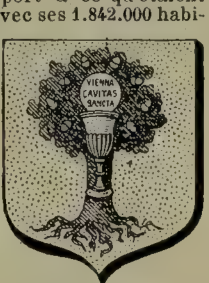

Armes de Vienne (Isère).

**Vienne** (la), riv. de France, qui prend sa source dans le départ. de la Corrèze, sur le plateau de Millevache, arrose Limoges, Saint-Junien, Chabanais, Confolens, Châtellerault et Chinon, et se jette dans la Loire (riv. g.) ; 372 kil.

**Vienne** (départ. de la), dép. formé de diverses parties du Poitou, de la Touraine et du Berry ; préf. *Poitiers ;* s.-préf. *Châtellerault, Civray, Loudun* et *Montmorillon ;* 5 arr., 31 cant., 300 comm., 306.250 h. 9^e^ corps d'armée ; cour d'appel et évêché à Poitiers. Ce départ. doit son nom à la rivière qui l'arrose. L'agriculture est sa principale richesse (céréales et élevage). L'industrie métallurgique est active dans la région de Châtellerault.

**Vienne** (départ. de la **Haute-**), dép. formé du Limousin et de parties de la Marche, du Poitou et du Berry ; préf. *Limoges ;* s.-préf. *Bellac, Rochechouart* et *Saint-Yrieix ;* 4 arr., 29 cant., 205 comm. ; 350.000 h. 12^e^ corps d'armée ; cour d'appel et évêché à Limoges. Ce départ. doit son nom à la rivière qui l'arrose. Elevage actif. L'industrie est représentée par des fabriques de porcelaine, des papeteries et des mégisseries nombreuses.

**Vienne** (Jean **de**), amiral de France (1341-1396). Il se signala pendant la guerre de Cent ans, au cours de laquelle il organisa la marine française. Il trouva la mort dans la croisade de Nicopolis.

**Vienne-le-Château,** comm. de la Marne, arr. et à 13 kil. de Sainte-Menehould, sur la Biesmes ; 1.7186 h. Velours, distilleries. Bombardée plus d'une fois par les Allemands, en 1914 et 1915, surtout, au cours des opérations dans l'Argonne, elle a été complètement détruite.

**Viennet** [*vi-è-nè*] (*Jean*-Pons-Guillaume), poète français, né à Béziers, m. au Val-Saint-Germain (1777-1868), un des derniers classiques, adversaire passionné du romantisme ; auteur d'*Epîtres*, de *Fables*, de tragédies ; membre de l'Académie française en 1830.

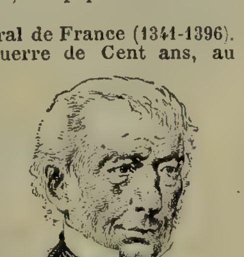
Viennet.

**Viennoise, oise** [*vi-è-noi, oi-ze*], habitant ou originaire de Vienne (Autriche) ou de Vienne (Dauphiné). Adj. : *population viennoise.*

**vientrage** [*vi-an*] n. m. (du lat. *via*, et de *entrer*). *Cout. anc.* Droit seigneurial, perçu sur les boissons.

**vierg** [*vi-èrgh*] n. m. (du lat. *virgo*). *Hist.* Nom que portait autrefois le premier magistrat municipal d'Autun.

**vierge** [*vi-èr-je*] n. f. (lat. *virgo*). Fille qui n'a jamais été possédée par un mâle. *Fig.* Chose pure et délicate personnifiée : *la science, vierge jalouse. Vierge folle*, fille perdue de mœurs, par allusion à une parabole évangélique. *La Sainte Vierge*, la Vierge Marie, mère du Christ. Peinture qui la représente (en ce sens, comme dans le précéd., prend une majuscule) : *les Vierges de Raphaël. Hist. Onze mille vierges*, vierges, au nombre de onze mille, qui, d'après une légende fondée sur une fausse leçon d'un texte, auraient été martyrisées à Cologne avec sainte Ursule (v. ce mot). Adjectiv. : Qui n'a jamais eu de relations sexuelles : *fille vierge. Fig.* Qui n'a point servi ; qui n'est pas sali, mêlé, qui est encore intact : *page vierge ; réputation vierge. Epée vierge*, épée dont on ne s'est jamais servi ; homme qui ne s'est jamais battu. *Forêt vierge*, qui n'a jamais été exploitée. *Terre vierge*, qui n'a jamais été cultivée. *Huile vierge*, extraite des olives sans pression. *Cire vierge*, cire mise en pain, qui n'a été ni fondue, ni employée à aucun ouvrage. *Couleur, teinte vierge*, couleur pure, employée sans mélange avec d'autres.

**Vierge** (la), signe du zodiaque, qui correspond à la période de temps qui s'écoule du 24 août au 24 septembre. Constellation zodiacale, qui est la sixième à partir du Bélier. (Elle comprend 110 étoiles, dont la plus brillante est l'*Epi*, qui se trouve sur le prolongement de la plus longue des diagonales du quadrilatère de la grande Ourse.)

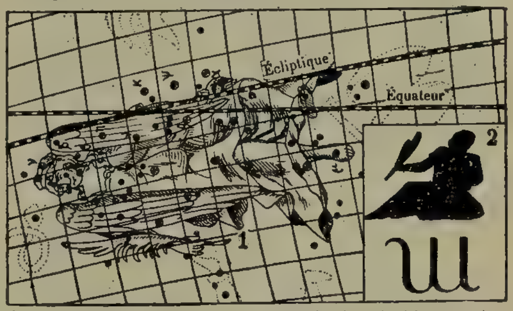

1. La Vierge, constellation, d'après l'atlas de Flamsteed ; 2. La Vierge, signe du zodiaque.

**Vierges sages et les Vierges folles** (*les*), parabole évangélique (S. Matth., XXV, 1-13), où l'on voit cinq vierges sages accueillir cinq vierges folles repoussées par l'époux, parce que les premières se sont munies d'huile pour ne pas laisser éteindre leurs lampes et que les secondes ont négligé cette précaution. La parabole signifie que l'homme doit se tenir prêt au jugement de Dieu et que les imprudents qui ne se seront pas préparés seront exclus du ciel.

**Vierges** (*les*) ou **les Madones,** de Raphaël. L'illustre artiste a peint un grand nombre de madones, dont beaucoup sont des chefs-d'œuvre. Elles doivent pour la plupart le nom sous lequel elles sont connues à l'objet le plus saillant qui les accompagne, ou aux personnages qui ont possédé les tableaux. En voici l'énumération : *la Vierge à la chaise*, au palais Pitti (Florence) (v. p. 1198) ; *la Vierge au baldaquin*, même palais ; *la Vierge au grand duc*, même palais ; *la Vierge à la perle*, musée de Madrid ; *la Vierge à la rose*, même musée ; *la Vierge aux poissons*, même musée ; *la Vierge à la tente*, musée de Turin ; *la Vierge au chardonneret*, musée des Offices (Florence), etc. ; *la Vierge au jardin*, plus connue sous le titre de *la Belle Jardinière*, au Louvre ; *la Vierge au linge* ou *au voile*, ou *au diadème*, même musée ; *la Vierge et l'Enfant* (v. p. 1198).

Parmi les innombrables tableaux représentant la Vierge, citons encore : *la Vierge au coussin vert*, tableau d'Andrea Solario (Louvre), production délicate et charmante d'un maître dont les œuvres sont très rares ; — *la Vierge aux anges*, chef-d'œuvre de Cimabué (Louvre), peinture pleine de grandeur et de noblesse dans son archaïsme ; — *la Vierge aux rochers*, tableau de Léonard de Vinci (Louvre) : les personnages ont une expression charmante, et le paysage bleuâtre est d'une poésie pénétrante (v. p. 1198) ; — *la Vierge au donateur*, de J. Van Eyck, au Louvre (v. p. 1198) ; — *la Vierge et les Saintes*, de Gérard David, musée de Rouen (v. p. 1198) ; — *la Vierge de la Victoire*, de A. Mantegna, au Louvre (v. p. 1198) ; — *la Vierge de Séville*, de Murillo, au Louvre (v. p. 1198) ; — *le Couronnement de la Vierge*, du Pinturicchio, au Vatican (v. p. 1198) ; — *le Pressentiment de la Vierge*, de Ch. Landelle, au musée du Luxembourg (v. p. 1198) ; etc. V. Annonciation, Assomption, Présentation, etc.

**Vierge** (Daniel Urrabieta, dit), dessinateur et peintre, né à Madrid, m. à Boulogne-sur-Seine (1851-1904) ; illustrateur original et fougueux de Cervantes, Michelet, etc. Il a donné de nombreux dessins au *Monde Illustré.*

**Vierges** (îles), groupes d'îles au N. des petites Antilles, appartennat aux Anglais et aux Américains. Elles furent découvertes par Christophe Colomb.

**Viersen** [*sèn*], v. de Prusse (prov. du Rhin), près de la Niers ; 30.000 h. Filatures.

**Vierset-Barse,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy) ; 2.030 h. Grès, granit.

**Vierville,** comm. du Calvados, arr. et à 20 kil. de Bayeux, sur la Manche ; 350 h. Ch. de f. Bains de mer.

**vierzel** [*èr-zèl*] n. m. Ancienne mesure suisse, qui valait 273 l. 312. Mesure agraire en Alsace.

**Vierzon-Bourgneuf,** comm. du Cher, arr. et à 32 kil. de Bourges ; 2.280 h.

**Vierzon-Forges,** comm. du Cher, arr. et à 32 kil. de Bourges ; 3.780 h. Engrais. Tréfilerie.

**Vierzon-Villages,** comm. du Cher, arr. et à 32 kil. de Bourges ; 6.800 h. Porcelaines, verrerie.

**Vierzon-Ville,** ch.-l. de c. (Cher), arr. de Bourges, sur le Cher ; 11.380 h. (*Vierzonnais*). Ecole nationale professionnelle. Machines agricoles. Porcelaine et verrerie. — Le cant. a 12 comm. et 31.670 h.

**vierzonite** n. f. *Minér.* Variété de bol.

**Viesly,** comm. du Nord, arr. et à 28 kil. de Cambrai ; 2.500 h. Ch. de f. Brasserie, lainages. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

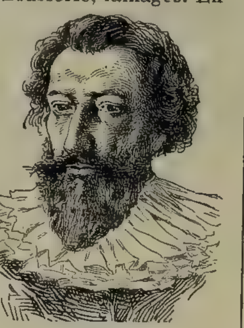
Viète.

**Viesville,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 2.050 h. Instruments aratoires.

**viète** ou **viette** [*vi-è-te*] n. f. Partie du sarment, qu'on laisse après la taille de l'année précédente.

**Viète** (François), mathématicien français, né à Fontenay-le-Comte, m. à Paris (1540-1630). Il transforma complètement l'algèbre en se servant de lettres pour représenter des quantités et en précisant les rapports de cette science avec la géométrie. Henri IV l'avait pris comme membre de son conseil privé et l'avait chargé de déchiffrer la correspondance secrète des Espagnols.

**Vieussens** (Raymond), anatomiste français, né en Rouergue en 1641, m. à Montpellier dans un âge avancé. Il a donné son nom à divers organes anatomiques qu'il a découverts.

**vieux** [*vi-eû*] ou **vieil, vieille** [*vi-è, l* mll. — *vi-è, ll* mll., *e ;* — *vieil* s'emploie, en général, devant une voyelle ou un *h* muet) adj. (lat. *vetulus,* dimin. de *vetus,* ancien). Avancé en âge : *vieux soldat.* Dont l'âge est relativement avancé : *je suis plus vieux que vous.* Ancien ; qui dure depuis longtemps : *vieux château.* Usé, dont on se sert depuis longtemps : *un vieux chapeau.* Qui n'est plus en usage : *une vieille expression.* Qui a les défauts de la vieillesse : *certains hommes sont vieux en naissant. Se faire vieux,* devenir vieux, commencer à vieillir ; s'attribuer un âge plus avancé que celui qu'on a ; *pop.*, commencer à s'inquiéter, à s'ennuyer. *Pop. Ne pas faire de vieux os,* ne pas vivre longtemps ; ne pas rester longtemps quelque part. *Etre vieux avant l'âge,* avoir, avant l'âge ordinaire, les infirmités ou les défauts de la vieillesse. N. Personne âgée. *Mon vieux, ma vieille,* interpellation très familière, dont on se sert avec une personne jeune en employant le féminin ou le masculin indifféremment. *Vieux de la vieille,* nom que l'on donnait familièrement aux soldats de l'ancienne garde impériale et qui désigne aujourd'hui un vétéran quelconque. N. m. Ce qui est ancien : *le vieux vaut mieux que le nouveau.* Prov. **Vieux comme Adam, comme Mathusalem, comme Hérode, comme les rues,** extrêmement vieux ou ancien. **C'est le vieux jeu, on n'en rit plus,** se dit d'une plaisanterie plusieurs fois répétée et qui ne paraît plus piquante. **Les vieux amis et les vieux écus sont les meilleurs,** les amis éprouvés sont les plus sûrs, comme la monnaie ancienne est la moins alliée. **Il faut devenir vieux de bonne heure, si l'on veut l'être longtemps,** il faut, pour prolonger sa vie, renoncer de bonne heure aux plaisirs de la jeunesse. Ant. **Jeune.**

**Vieux de la montagne.** V. Aladin.

**Vieille Maîtresse** (*une*), roman de Barbey d'Aurevilly (1851), aventures d'un homme qui, après une liaison de dix années, se croit las de sa maîtresse et épouse une idéale jeune fille, mais revient bientôt à son ancienne maîtresse.

**Vieux-Berquin,** comm. du Nord, arr. et à 11 kil. d'Hazebrouck ; 2.770 h. Toiles. Entièrement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Vieux-Bourg (Le),** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 28 kil. de Saint-Brieuc ; 1.310 h.

**Vieux-Brisach,** v. d'Allemagne (Bade), sur la rive droite du Rhin, vis-à-vis de **Neuf-Brisach ;** 3.200 h. Jadis place forte, prise par Bernard de Saxe Weimar en 1638, par les Français en 1703 ; démantelée en 1743.

**vieux-** (fém. **vieille-**) **catholique** n. Se dit des catholiques qui refusèrent en 1870 d'adhérer au dogme de l'infaillibilité pontificale et se constituèrent en Eglise indépendante après le concile du Vatican. Adj. : *Eglise vieille-catholique.*

**Vieux-Condé,** comm. du Nord, arr. et à 18 kil. de Valenciennes, 7.770 h. Sur l'Escaut. Ch. de f. N. Bonneterie, ferronnerie. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**vieux-croyant** n. m. V. raskolnik.

**Vieux-Genappe,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 1.350 h.

**vieux-luthérien, vieille-luthérienne** n. Nom donné aux luthériens qui, sur l'initiative de Jean-Geoffroy Scheibel, se sont séparés de l'Eglise officielle de Prusse, lorsque le roi Frédéric-Guillaume II y imposa l'union entre la confession d'Augsbourg et la confession réformée (27 sept. 1817). Adj. : *Eglise vieille-luthérienne.*

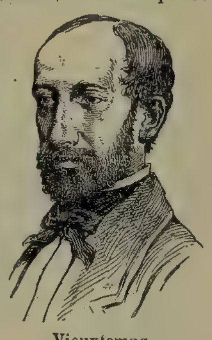
Vieuxtemps.

**Vieuxtemps** [*vi-eu-tan*] (Henri), violoniste belge, né à Verviers, m. à Mustapha (1820-1881). Il a laissé de remarquables concertos pour violon.

**Vieux-Thann,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Than ; 2.128 h. Ch. de f. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Vieux-Turnhout,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout) ; 3.420 h. Toiles.

**Vieux-Vy-sur-Couesnon,** comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 31 kil. de Rennes ; 1.610 h.

**vif, vive** adj. (lat. *vivus ;* de *vivere,* vivre). Qui est en vie : *être brûlé vif.* Qui a des mouvements prompts : *enfant vif.* Prompt à s'emporter : *vif comme la poudre.* Qui conçoit promptement : *imagination vive.* Brillant, éclatant : *couleur vive.* Mené avec entrain : *attaque vive.* Mordant : *échanger des propos vifs.* Qui sent rapidement et puissamment : *un odorat très vif.* Qui agit fortement sur le sens ou sur l'esprit : *un froid vif. Eau vive,* qui coule de source. *Vives eaux,* marée de nouvelle et pleine lune. *Haie vive,* formée d'arbustes épineux en pleine végétation. *Chaux vive,* qui n'a point été imprégnée d'eau. *Vive arête,* angle saillant et non émoussé du bois, de la pierre, etc. *Bois vif,* qui donne chaque année des branches et des feuilles. *Œuvres vives,* partie immergée de la coque d'un navire. *Roc vif,* roc proprement dit, par opposition à la terre et aux autres matières dont il est couvert. *De vive force,* par l'emploi de la force. *De vive voix,* en parlant et non pas par écrit. *Foi vive,* que rien ne peut ébranler. *Chass.* Se dit des lieux qui contiennent beaucoup de gibier. N. m. Chair vive : *trancher dans le vif.* Partie dure d'un moellon. Duvet ou plume prise sur l'oiseau vivant. Poisson vivant, utilisé comme appât : *le brochet et la perche se pêchent au vif. Dr.* Personne vivante : *acte, donation entre vifs. Fig.* Ce qu'il y a de profondément sensible ou de très important : *entrer dans le vif de la question. Trancher, couper dans le vif,* sacrifier résolument. *Prendre sur le vif,* imiter avec beaucoup de vérité et d'énergie. *Piquer au vif,* offenser, émouvoir d'une manière sensible. Loc. adv. *De vive voix,* en parlant. *De vive force,* avec violence. Ant. **Mou, endormi.**

**Vif,** ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 16 kil. de Grenoble, sur la Gresse ; 2.580 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 8 comm. et 7.960 h.

**vif-argent** n. m. Le mercure. *Fig. Avoir du vif-argent dans les veines,* avoir de la vivacité.

**vif-gage** n. m. *Cout. anc.* Gage dont le créancier avait la jouissance et dont les fruits étaient imputés sur le capital, par opposition au *mort-gage,* où les fruits étaient conservés par le créancier à titre de simples intérêts.

**vif-thier** [*ti-é*] n. m. Chez les mineurs belges, paroi verticale du fond d'une galerie.

**vigan** n. m. Sorte de gros drap qu'on fabriquait au Vigan, et destiné à être exporté dans le Levant.

**Vigan (Le),** ch.-l. d'arr. (Gard), sur l'Arre ; ch. de f. P.-L.-M. ; à 82 kil. de Nîmes ; 4.740 h. (*Viganais*). Vieux pont gothique. Patrie du chevalier d'Assas. Soie grège, bonneterie, vins, huile ; bassin houiller. — L'arrond. a 10 cant., 77 comm., 50.200 h. Le cant. a 13 comm. et 11.750 h.

**Vigan (Le),** comm. du Lot, arr. et à 4 kil. de Gourdon ; 1.250 h.

**Vigean (Le),** comm. de la Vienne, arr. et à 30 kil. de Montmorillon ; 2.000 h. Ch. de f. Orl. Fer.

**Vigée** (Louis-Jean-Baptiste-Etienne), poète français, né à Paris (1768-1820) ; auteur de poésies fugitives assez agréables et directeur de l'*Almanach des muses.* Il était le frère de Mme Vigée-Lebrun.

**Vigée-Lebrun** (Mme). V. Lebrun.

**Vigen (Le),** comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 9 kil. de Limoges ; 1.680 h. h. Kaolin.

**Vigeois** [*joi*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 25 kil. de Brive, sur la Vézère ; 2.800 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 6 comm. et 8.070 h.

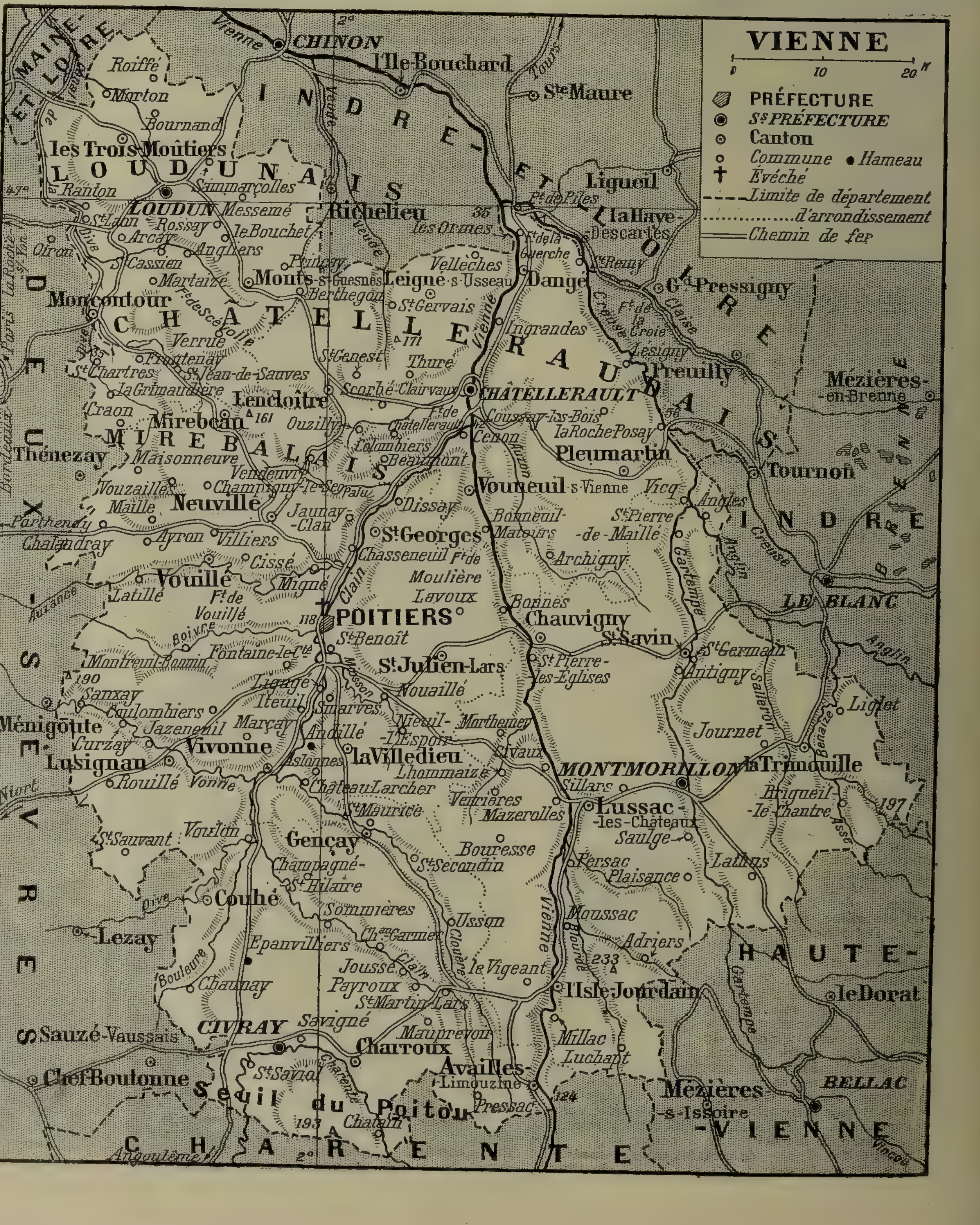
VIENNE
0 10 20 K
PRÉFECTURE
Ss PRÉFECTURE
Canton
Commune
Hameau
Évêché
Limite de département
d'arrondissement
Chemin de fer
MAINE-ET-LOIRE
INDRE-ET-LOIRE
LOUDUNAIS
CHATELLERAUDAIS
MIREBALAIS
DEUX-SÈVRES
INDRE
HAUTE-VIENNE
CHARENTE
Seuil du Poitou
CHINON
l'Ile-Bouchard
Ste Maure
Ligueil
la Haye-Descartes
Gd Pressigny
Preuilly
Mézières-en-Brenne
Tournon
LE BLANC
Les Trois-Moutiers
LOUDUN
Richelieu
Moncontour
Monts-s-Guesnes
Leigné-s-Usseau
Dangé
CHÂTELLERAULT
Lencloître
Mirebeau
Thénezay
Neuville
Vouneuil-s-Vienne
Pleumartin
St Georges
Vouillé
POITIERS
Chauvigny
St Savin
St Julien-Lars
Ménigoute
Lusignan
Vivonne
la Villedieu
MONTMORILLON
la Trimouille
Lussac-les-Châteaux
Gençay
Couhé
Lezay
CIVRAY
Charroux
Availles-Limouzine
l'Isle-Jourdain
le Dorat
Sauzé-Vaussais
Chef-Boutonne
Mézières-s-Issoire
BELLAC
Niort
Bordeaux
Paris
Tours
Vienne
Clain
Creuse
Gartempe
Anglin

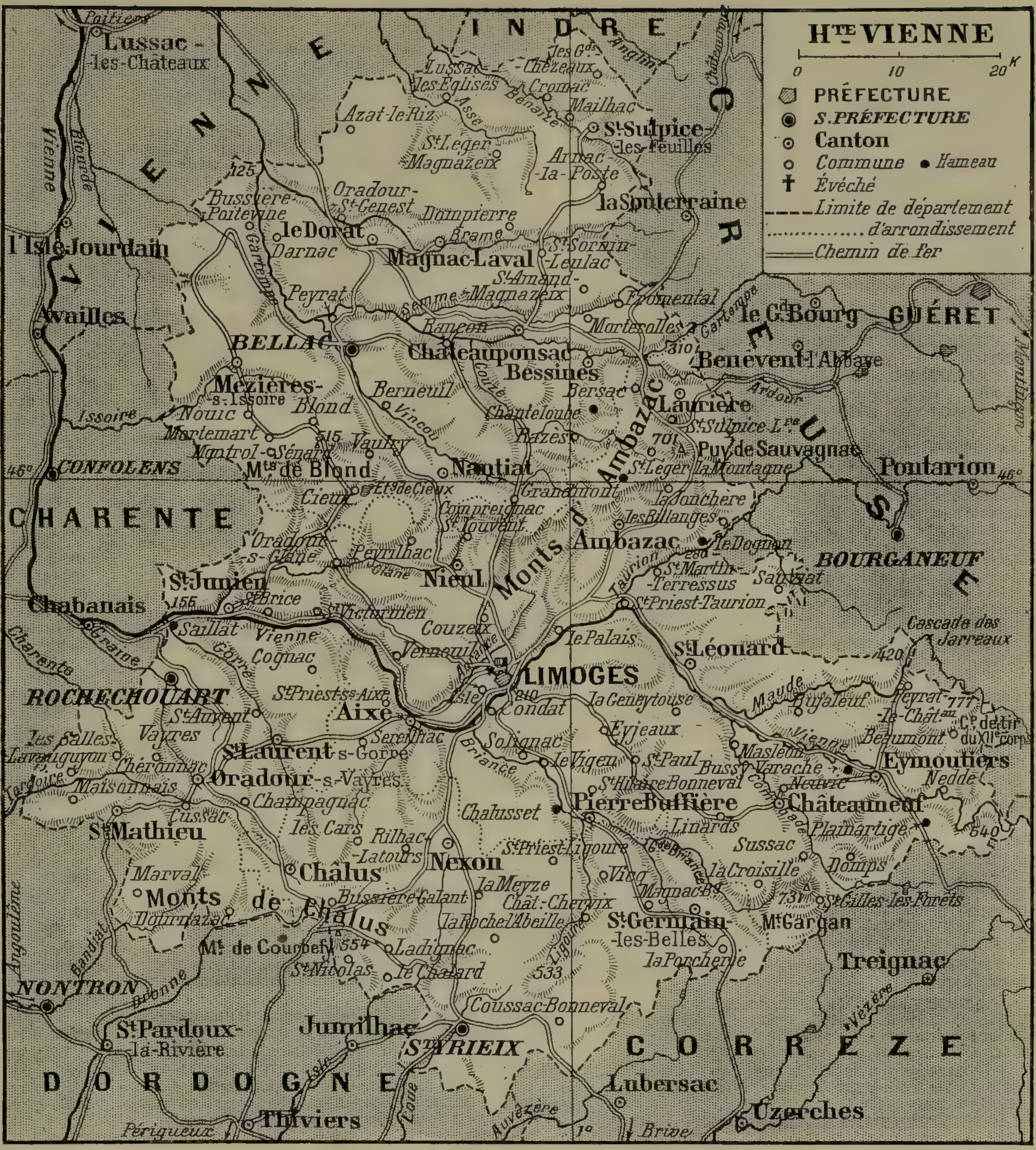

**vigeonner** [*jo-né*] v. a. Déterrer avec les doigts, en parlant des patates.

**Viger** (Albert), homme politique français, né à Jargeau, m. à Châteauneuf-sur-Loire (1843-1926) ; plusieurs fois ministre de l'agriculture.

**vigésimal, ale** adj. (du lat. *vigesimus*, vingtième). V. VICÉSIMAL.

**vigesimo** [*jé-zi*] adv. (mot lat.). V. VICESIMO.

**Vigevano,** v. d'Italie (Lombardie) ; 18.000 h. Filatures. Vieilles murailles. Château des Visconti.

**vigie** [*jî*] n. f. (ital. *veggia*). Matelot en sentinelle dans la mâture pour faire le service de veille. Homme chargé à terre de surveiller le large : *installer une vigie*. Construction élevée pour loger une vigie. Petit îlot découvrant à peine à basse mer, et de position douteuse. Sorte de balise, prévenant de l'approche d'un danger. Loge vitrée ‿. établie pour la surveillance des trains au sommet d'un des wagons qui les composent.

**vigigraphe** n. m. (de *vigie*, et du gr. *graphein*, écrire). Espèce de télégraphe de vigies qui se correspondent.

**vigigraphie** [*fî*] n. f. (de *vigigraphe*). Système télégraphique des vigies.

**vigigraphique** adj. Qui a rapport à la vigigraphie.

**vigilambulisme** [*lis*] n. m. Automatisme ambulatoire avec dédoublement de la personnalité, à l'état de veille. ANT. : *Somnambulisme.*

**vigilamment** [*la-man*] adv. Avec vigilance.

**vigilance** n. f. (lat. *vigilantia*). Surveillance attentive. *Blas.* Nom donné au caillou qu'une grue tient dans sa patte levée et dont la chute l'éveillerait si elle venait à s'endormir.

**vigilant,** [*lan*] **e** adj. Plein de vigilance : *gardien vigilant.* Qui est fait avec vigilance : *soins vigilants. Poétiq.* Qui se meut constamment : *le pied vigilant de l'heure.*

**vigilante** n. f. Espèce de voiture publique usitée en Belgique.

**vigilatien** [*si-in*] n. m. Membre d'une secte fondée au commencement du ve siècle, par Vigilantius, qui proscrivait les reliques et niait les miracles.

**vigile** n. f. (du lat. *vigilia*, veille). *Relig. cathol.* Jour qui précède une fête religieuse importante. *Vigile des morts*, matines et laudes de l'office des morts, dites la veille du service.

**vigile** n. m. (lat. *vigil ;* de *vigere*, être vigoureux). Garde de nuit.
— ENCYCL. *Antiq. rom.* Les vigiles furent institués par Auguste pour combattre les incendies et veiller à la sécurité de la ville pendant la nuit. Ils étaient au nombre de 2.400 et placés sous les ordres du préfet des vigiles.

**Vigile,** pape de 537 à 555, né à Rome, m. à Syracuse. Il fut longtemps persécuté par Justinien, qui le fit même emprisonner.

**vigintivir** n. m. (lat. *viginti*, vingt, et *vir*, homme). *Hist. rom.* L'un des vingt magistrats de Rome chargés de la police des rues, du service pénitentiaire, de l'exécution des condamnations.

**vigintivirat** [*ra*] n. m. Dignité, fonction des vigintivirs.

**vigna** [*vigh-na*] n. m. Genre de légumineuses papilionacées, appartenant au groupe des phaséolées, et renfermant des herbes volubiles ou rampantes, qui croissent dans les régions tropicales. (Une espèce est cultivée dans les régions chaudes et jusque dans le midi de la France sous les noms de haricots à œil noir ou pois du Brésil.)

**Vignacourt,** comm. de la Somme, arr. et à 10 kil. d'Amiens ; 2.390 h. Ch. de f. N. Toiles.

**vignage** n. m. *Féod.* Droit du seigneur sur le bétail et les marchands.

**vigne** n. f. (lat. *vinea ;* de *vinum*, vin). Genre d'ampélidées, dont une espèce produit le raisin : *la vigne demande un climat chaud et assez sec.* Terre plantée en ceps de vigne : *labourer une vigne.* Nom donné communément à diverses plantes : *vigne de Judée* ou *de Judas*, la morelle douce-amère ; *vigne de Salomon*, la clématite. *Vigne vierge*, plante grimpante et sarmenteuse appartenant au genre ampelopsis et qu'on utilise pour la décoration des berceaux et charmilles. Nom que l'on donne à Rome et dans quelques autres villes d'Italie à des maisons de campagne situées près de la ville : *vigne aldobrandine. Feuille de vigne*, feuille imitant celle de la vigne, avec laquelle on cache souvent le sexe des personnages représentés nus dans les œuvres d'art, surtout dans les sculptures. *Fig. Etre dans les vignes du Seigneur*, être pris de vin. *La vigne de l'abbé*, vigne fructueuse ; *fig.*, situation, disposition agréable. *Pêches de vigne*, celles que l'on cultive en plein vent (en général dans les vignes), par opposition aux pêches d'espalier. ALLUS. BIBL. V. NABOTH.
— ENCYCL. *Vitic.* Au point de vue botanique, le genre vigne (*vitis*) comprend une infinité d'espèces répandues dans les régions chaudes et tempérées. La vigne est une plante grimpante, sarmenteuse, à feuilles alternes et distiques dentées, entières ou découpées en trois ou cinq lobes. L'inflorescence est une grappe composée, qui se développe à l'opposé des feuilles. Le fruit (raisin) est une grappe de baies, qui contiennent une pulpe ou un liquide sucré, et de une à quatre graines (pépins). L'espèce la plus intéressante du genre est le *vitis vinifera*, dont toutes les vignes européennes sont des variétés. Parmi les vignes françaises, les plus cultivées sont : (vignes à raisins rouges) *alicante, aramon, cabernet, carignane, carmenère, chenin, cinsaut, cot, frankenthal, furmint, gamay, grenache, mausenc, merlot, meunier, mondeuse, morastet, mourvèdre, muscat, picardan, picpoul, pineau, ribier, robin, sirah, spiran, teinturier*, etc. ; (vignes à raisins blancs) *aligoté, chasselas, ehenin blanc, clairette, folle blanche, gamay blanc, gouet, jurançon, madeleine, malvoisie, marsanne, muscadelle, muscat blanc, olivette, panse, picardan, pineau blanc, pis de chèvre, roussanne, sauvignon, savagnin, sémillon, silvaner, viognier*, etc. Beaucoup de ces variétés (cépages) font l'objet d'une culture spéciale pour l'obtention des raisins de table. V. RAISIN.

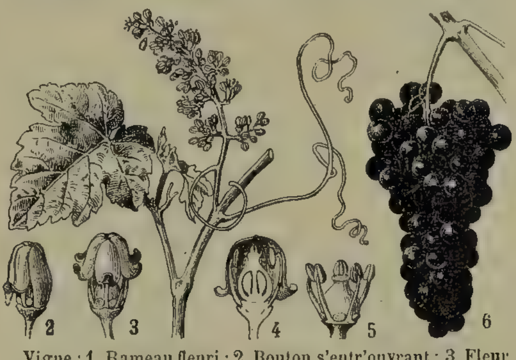

Vigne : 1. Rameau fleuri ; 2. Bouton s'entr'ouvrant : 3. Fleur ouverte ; 4. Coupe de la fleur ; 5. Fleur sans corolle ; 6. Fruit de la vigne (raisin).

Les vignes américaines (*æstivalis, berlandieri, cordifolia, labrusca, riparia, rupestris, solonis*, etc.) ont été utilisées, en Europe, dans la reconstitution des vgnobles phylloxérés, d'abord comme producteurs directs, ensuite et avec plus de succès, comme porte-greffes. On a créé des hybrides entre vignes américaines et vignes françaises.

**vigneau** [*gnô*] n. m. (de *vigne*). Sorte de tertre, avec sentier en hélice couronné d'une treille, qu'on élevait autrefois dans les jardins en Normandie. Ajonc d'Europe. Mollusque comestible, v. VIGNOT, Table sur laquelle on étale la morue quand elle sort de l'eau.

**Vignemale** (le), pic des Pyrénées, à 28 kil. de Luz ; 3.298 m. d'altitude. C'est le point culminant de la partie française de la chaîne : il s'élève dans le département des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès. Beaux glaciers d'où descend le torrent qui forme le lac de Gaube.

**vigneron, onne** [*o-ne*] n. Qui cultive la vigne. Adjectiv. *Hélice vigneronne*, le gros escargot comestible.

**vigneronnage** [*ro-na-je*] n. m. Dans le Rhône, terres, bâtiments et instruments que le propriétaire doit fournir à son métayer.

**Vignes** (Pierre des). V. PIERRE.

**vignetage** n. m. (de *vigneter*). Action de décorer de vignettes.

**vigneté, e** adj. Décoré de vignettes.

**vigneter** [*té*] v. a. Orner ou marquer d'une vignette.

**vignette** [*gnè-te*] n. f. Petite vigne. Petite gravure en tête ou à la fin d'un livre ou d'un chapitre et qui à l'origine représentait des sarments de vigne entrelacés. Dessin servant à l'encadrement. Gravure entourée de cartouches. Ornement de la couverture d'un livre, d'un papier à lettre, autour d'un mouchoir. Bande de garantie portant l'estampille de l'Etat, et qui entoure ou ferme les paquets de tabac, cigarettes, boîtes d'allumettes, etc. Petit dessin découpé en forme d'étiquette, et que l'on colle sur divers objets : *cette vignette est une marque de fabrique.*

**vignette** [*gnè-te*] n. f. (de *vigne*). Nom vulgaire de la *reine des prés*, de la *clématite* et de la *mercuriale.*

**vignettiste** [*gnè-tis-te*] n. m. Celui qui dessine ou grave des vignettes.

**vigneture** n. f. Ornement de feuilles de vignes, qui encadrait les miniatures.

**Vigneulles-lès-Hattonchâtel,** ch.-l. de canton de la Meuse, arr. et à 31 kil. de Commercy, sur les pentes orientales des Hauts-de-Meuse et à la lisière de la Wôevre ; 783 hab. en 1914. Le canton a 28 communes et 7.290 hab. (en 1914). Occupé par la Ve armée allemande, celle du Kronprinz de Bavière dès le 22 septembre 1914, lors de la formation du saillant de Saint-Mihiel ce gros bourg n'a été reconquis que le 13 septembre 1918, par les troupes américaines du général Persing, pendant la bataille de Saint-Mihiel. Vigneulles-lès-Hattonchâttel a été plus qu'à moitié détruit au cours de la Grande Guerre.

**Vigneul-Marville** ou **Vigneul de Marville,** pseudonyme littéraire de NOEL, dit *Bonaventure d'Argonne*, littérateur français, né à Paris (1634-1704) ; auteur de *Mélanges d'histoire et de littérature*, qui fournissent une quantité de renseignements curieux, parfois malveillants.

**Vigneux,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 22 kil. de Saint-Nazaire ; sur la Gesvre ; 3.170 h. Ch. de f. Et.

**vignier** [*gni-é*] n. m. *Cout. anc.* Gardien des vignes.

**vignite** n. f. *Minéral.* Fer oxydulé, variété de magnétite.

**vignoble** n. m. (lat. pop. *vineolum ;* de *vinea*, vigne). Etendue de pays plantée de vignes : *cultiver un vignoble.* Ces vignes elle-mêmes : *le vignoble* *bourguignon fournit des crus renommés.* Adjectiv. Où l'on cultive la vigne : *pays vignoble.*

— Encycl. A la tête de tous les pays vignobles vient la France, tant pour l'étendue qu'elle consacre à la culture de la vigne que pour la qualité de ses produits. La plupart des départements situés au-dessous d'une ligne qui joindrait la presqu'île de Quiberon à Sedan (en passant par Redon, Le Mans, Nogent-le-Rotrou, Evreux, Laon et Rethel) cultivent la vigne ; mais les principales régions de production sont le *Bordelais*, la *Bourgogne*, la *Champagne*, le *Roussillon*, le *Languedoc*, la *Touraine*, l'*Anjou*, l'*Alsace* et la *Lorraine*, l'*Armagnac*, *Cognac*. L'*Algérie* et la *Tunisie* possèdent aussi de beaux vignobles. A l'étranger, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne, le Portugal, la Russie, les Etats-Unis, la Grèce, la Turquie, la Yougoslavie, la Suisse, l'Argentine, l'Australie et la Colonie du Cap sont, parmi les pays vignobles, ceux qui donnent les meilleurs produits.

**vignoble** n. m. *Bot.* Nom vulgaire de la *mercuriale.*

**vignolage** n. m. (de *vigne*). Sorte de bail pour la culture de la vigne, en usage en Suisse.

**vignole** n. m. *Ch. de f.* V. RAIL.

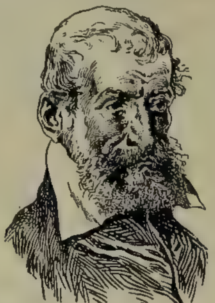
Vignole.

**Vignole** (Jacques Barozzio, dit), architecte italien, né à Vignola (Modène), m. à Rome (1507-1573). Sa manière est pompeuse, mais lourde et froide. Il participa à la décoration de Fontainebleau et succéda à Michel-Ange comme architecte de Saint-Pierre de Rome. Auteur d'un célèbre *Traité des cinq ordres d'architecture*, qui exerça une influence fâcheuse sur l'art français.

**vignon** n. m. Nom vulgaire du genêt piquant.

**Vignon** (Claude), dit *le Vieux*, peintre et graveur français, né à Tours en 1593. Il a exécuté un grand nombre de tableaux religieux pour les églises de Paris. — Ses fils, Claude-François (1633-1703) et Philippe (1634-1701), furent également peintres, et, comme lui, membres de l'Académie royale.

**Vignon** (*Pierre*-Alexandre) architecte français, né et m. à Paris (1763-1823). Sous la Restauration, il transforma la Madeleine (à Paris) en église royale.

**Vignon** (Noémi Cadiot, veuve Constant, puis dame *Maurice* Rouvier, connue sous le nom de **Claude**), femme de lettres et sculpteur, née à Paris, m. à Nice (1832-1888). Elle a laissé de belles œuvres de sculpture, et des romans agréablement écrits.

**vignone** n. f. Laine vive qui n'a encore subi aucun apprêt.

**Vignory,** ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 21 kil. de Chaumont ; 460 h. Près de la Marne. Belle église romane (XI$^{e}$ s.). Ruines de l'ancien château. Ch. de f. E. — Le cant. a 21 comm. et 5.570 h.

**vignot** [*gno*] n. m. Petit mollusque comestible, des côtes de France, la *littorina littorea.* (On écrit aussi VIGNEAU.)

**Vignoux-sur-Barangeon,** comm. du Cher, arr. et à 24 kil. de Bourges ; 1.160 h. Ch. de f.

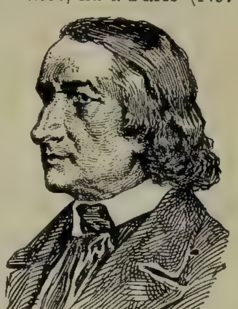
Alfred de Vigny.

**Vigny** (Alfred **de**), poète, romancier et auteur dramatique français, né à Loches, m. à Paris (1797-1863). D'abord officier, il fut un des premiers adeptes du cénacle romantique. Membre de l'Académie française (1845). Il est l'auteur de : *Poèmes antiques et modernes*, *Servitude et grandeur militaires*, *les Destinées*, *Chatterton*, *Cinq-Mars*, *Stello*, etc. Poète très personnel, bien que ses plus belles œuvres se présentent comme des symboles. La solitude à laquelle condamne le génie, l'indifférence de la nature et des hommes, la résignation stoïque qu'il convient de leur opposer, tels sont les thèmes favoris de son œuvre, un peu courte de souffle mais d'une exceptionnelle élévation morale. Il mourut dans l'isolement, après une année de souffrances physiques courageusement supportées.

**Vigo,** v. et port d'Espagne (Galice, prov. de Pontevedra), sur la baie de son nom ; 42.000 h. Des galions venant d'Amérique et apportant en Espagne quantité de lingots d'or et d'argent furent coulés en 1707 par la flotte anglo-hollandaise dans la *baie de Vigo.*

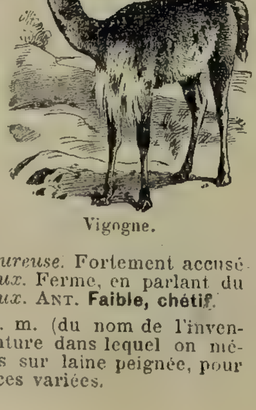
Vigogne.

**vigogne** n. f. (mot péruv). Espèce de lama propre aux montagnes du Pérou et de la Bolivie. Laine de vigogne. N. m. Chapeau en laine de vigogne feutrée : *un beau vigogne.*

— Encycl. La vigogne (*lama vicugna*) est le plus petit des lamas. Son pelage, jaune ou rougeâtre en dessus, blanc en dessous, fournit une laine très estimée.

**vigoureusement** [*ze-man*] adv. Avec vigueur.

**vigoureux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. (de *vigueur*). Qui a de la vigueur : *un lutteur vigoureux.* Qui se fait avec vigueur : *une attaque vigoureuse.* Fortement accusé exprimé : *coloris vigoureux.* Ferme, en parlant du dessin : *un dessin vigoureux.* Ant. **Faible, chétif.**

**vigoureux** [*reû*] n. m. (du nom de l'inventeur). *Techn.* Mode de teinture dans lequel on mélange des chinés différents sur laine peignée, pour obtenir des effets de nuances variées.

**viguerie** [*ghe-rî*] n. f. Fonction de viguier. Etendue de sa juridiction.

**Vigouroux** (Fulcran-Grégoire), exégète catholique, né à Nant (Aveyron), m. à Issy (1837-1916) ; a publié : *Manuel biblique*, *Dictionnaire biblique*, *Bible polyglotte.* Il appartenait à l'école conservatrice.

**vigueur** [*gheur*] n. f. (lat. *vigor;* de *vigere*, être fort). Force physique, vitalité énergique : *vigueur de la jeunesse.* Ardeur et fermeté d'action ou de caractère : *agir avec vigueur.* Puissance d'esprit : *vigueur de l'imagination.* Puissance d'effet : *la vigueur des lois. Etre en vigueur*, subsister avec autorité, en parlant des lois, des règlements, etc. Puissance d'effet résultant de l'opposition énergique des couleurs avec les couleurs, des ombres avec la lumière : *la vigueur du coloris.* Au pl. Touches vigoureuses : *des vigueurs de coloris.* Ant. **Faiblesse.**

**viguier** [*ghi-é*] n. m. (lat. *vicarius*). Magistrat chargé d'administrer la justice au nom des comtes ou du roi dans certaines provinces du midi de la France, avant 1789. Adjectiv. : *gouverneur viguier.*

**Vihiers** [*vi-é*], ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 36 kil. de Saumur ; 1.760 h. Ch. de f. — Le cant. a 19 comm. et 16.100 h.

**Vikings** [*kin'gh'*] n. m pl. Nom des pillards scandinaves qui, du XI$^{e}$ au XII$^{e}$ siècle, multiplièrent leurs expéditions dans toutes les mers d'Europe, et jusqu'à Constantinople. V. Normands.

**vil, e** adj. (lat. *vilis*). De peu de valeur : *à vil prix. Fig.* Abject, méprisable : *âme vile. Cout. anc.* Se disait des hommes de condition servile. Ant. **Noble.**

**vilain, e** [*lin, è-ne*] n. (du bas lat. *villanus*, de la campagne). Autref. Paysan, roturier : *les nobles et les vilains.* Personne dont la conduite a quelque chose de honteux. Avare : *c'est un vilain, un ladre.* Adjectiv. Se disait des roturiers de basse condition : *les hommes nobles et vilains.* Qui n'est pas tenu par un noble : *terre vilaine.* Qui déplaît à la vue : *vilain pays.* Incommode, désagréable : *vilain temps.* Malhonnête, déshonorant : *une vilaine action.* Méchant, infâme : *vilain homme.* Nom vulgaire du chevesne. Prov. **Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle,** les gens grossiers et malappris se plaignent même quand on leur est utile. **Il n'est danger que de vilain,** les gens grossiers sont seuls à craindre. V. OINDRE. Ant. **Noble, beau, joli.**

**Vilain** (Nicolas-Victor), sculpteur français, né et m. à Paris (1813-1899) ; auteur de : *Marius sur les ruines de Carthage*, *l'Aurore*, *Fronton du palais de l'Industrie.*

**vilainage** [*lè-na-je*] n. m, Condition, habitation, terre de vilain. (Vx )

**Vilaine** [*lè-ne*] (la), fleuve côtier de France, qui prend sa source dans le département de la Mayenne, au milieu des collines de Juvigné, baigne Vitré, Rennes, Redon, et se jette dans l'Atlantique ; cours 225 kil.

**vilainement** [*lè-ne-man*] adv. D'une manière vilaine, malpropre, grossière, honteuse, sordide.

**vilayet** [*la-iè*] n. m. Division administrative, en Turquie, circonscription gouvernée par un vali.

**Vilback** (Alphonse-Charles Renaud **de**), musicien français, né à Montpellier, m. à Bruxelles (1829-1884) ; auteur de nombreux morceaux pour piano.

**vildas** [*dass*] n. m. Nom vulgaire de la larve de vespère.

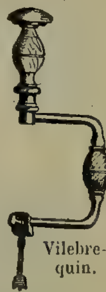
Vilebrequin.

**vilebrequin** [*kin*] n. m. (holl. *wimbelkin*). Outil au moyen duquel on imprime un mouvement de rotation à une mèche pour percer le bois, la pierre, etc. *Autom.* Arbre à manivelle d'un moteur à explosion.

**vilement** [*man*] adv. D'une manière vile. (Peu us.)

**vilenage** n. m. *Féod.* V. VILAINAGE.

**vilené** adj. m. *Blas.* Se dit de tout animal mâle dont la verge est d'un émail particulier.

**vilenie** [*nî*] n. f. (de *vilain*). Action basse et vile. Avarice sordide. Ordure, saleté. (Vx en ce sens.)

**vileté** n. f. (de *vil*). Etat d'une chose sans valeur. *Fig.* Infériorité méprisable. Action honteuse. (On dit quelquef. VILITÉ.) [Peu us.]

**vilipendement** [*pan-de-man*] n. m. Action de vilipender. (Vx.)

**vilipender** [*pan-dé*] v. a. (lat. *vilipendere*). Traiter comme vil ; mépriser, dire du mal de.

**vilité** n. f. V. VILETÉ.

**Vilkomir,** v. de Lituanie (gouv. de Kovno), sur la Sventa ; 15.000 h.

**villa** [*vil-la*] n. f. (mot lat.). Maison de campagne élégante.

**villace** [*vi-la-se*] n. f. *Fam.* Grande ville mal bâtie, ou désagréable sous quelque autre rapport. (Vx.)

**Villach** [*vi-lak*], v. d'Autriche (Carinthie), sur la Drave ; 19.000 h. Eaux minérales.

**Villa de Cura,** v. du Venezuela (Etat d'Aragua) ; 12.000 h.

**Villafranca di Verona,** v. d'Italie (prov. de Vérone, Vénétie), sur le Pô, où eut lieu l'entrevue de Napoléon III avec l'empereur d'Autriche en 1859, et où furent signés les préliminaires qui mettaient fin à la guerre d'Italie ; 12.000 h. Manufactures de tissus de soie.

**village** [*vi-la-je*] n. m. (de *villa*). Assemblage de maisons, moins considérable qu'une ville, habité principalement par des paysans. Habitants d'un village. *Etre de son village*, être fort neuf, fort naïf. Prov. V. TROMPETTE et MOQUER (*se*).

**Village abandonné** (*le*), poème de Goldsmith, le meilleur des ouvrages en vers de l'auteur, qui y décrit une colonie de pauvres paysans chassés de leurs demeures par les nécessités de la civilisation (1769).

**Village-Neuf,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulhouse ; 2.470 h.

**villageois, e** [*vi-la-joi, oi-ze*] n. Habitant d'un village. Adjectiv. : *manières villageoises.*

**Villaines-la-Juhel** [*lè-ne*], ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 28 kil. de Mayenne ; 2.530 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 10 comm. et 10.970 h.

**Villamblard** [*lan-blar*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 22 kil. de Bergerac ; 830 h. Vins rouges. — Le cant. a 17 comm. et 8.460 h.

**Villandrando** (Rodrigue **de**), capitaine de routiers, né à Valladolid vers 1385, m. vers 1455. Il prit part, après son arrivée en France, vers 1410, à plusieurs expéditions des Armagnacs, puis entra au service de Charles VII en 1427, et fut mêlé à la lutte contre les Anglais. Appelé en Castille, il apaisa une révolte des nobles contre le roi don Juan qui lui accorda sa faveur.

**Villandraut** [*drô*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 13 kil. de Bazas ; 1.230 h. (*Villandrautins*). Ch. de f. M. Vins. — Le cant. a 18 comm. et 7.580 h.

**villanelle** [*vil-la-nè-le*] n. f. (ital. *villanella*). Sorte de poésie pastorale ; spécialem. Poème composé d'un nombre impair de tercets suivis d'un quatrain final en vers de sept syllabes, sur deux rimes, la première étant féminine, avec des répétitions de vers, selon la formule : A$^{1}$ BA$^{2}$ — ABA$^{1}$ — ABA$^{2}$ — ABA$^{1}$ ...... ABA$^{1}$A$^{2}$. Ancienne danse accompagnée de chant.

**villan** [*vi-lan*] adj. m. Se dit d'une sorte de coton exporté d'Alep.

**Villani** (Giovanni), historien italien, né et m. à Florence (1276-1348) ; auteur de célèbres *Histoires florentines*, d'une exactitude et d'une précision remarquables, continuées par son frère Matteo, m. en 1363 et par le fils de celui-ci, Fillippo, m. après 1404.

**Villapourçon,** comm. de la Nièvre, arr. et à 16 kil. de Château-Chinon ; 3.000 h.

**Villanueva** (Joachim Lorenzo), écrivain espagnol, né à Jativa, m. à Dublin (1757-1837), appartenant au parti libéral ; auteur d'ouvrages religieux, politiques, etc.

**Villanueva de la Serena,** ville d'Espagne (Estrémadure, prov. de Badajoz), près de Guadiana ; 15.000 h.

**Villanueva y Geltru,** v. d'Espagne (Catalogne, prov. de Barcelone) ; 12.000 h. Textiles ; vignobles.

**Villarceau** (Antoine-Joseph-François Yvôn), astronome français, né à Vendôme, m. à Paris (1813-1889). A construit plusieurs instruments remarquables : cercles méridiens, grand équatorial, régulateur isochrone.

**Villard** (Paul), physicien français, né à Lyon en 1860. Auteur de belles études sur les radiations, il a imaginé divers instruments de radiologie, notamment l'osmo-régulateur et l'ampoule appelée soupape de Villard. Membre de l'Académie des sciences (1908).

**Villard-Bonnot,** comm. de l'Isère, arr. et à 16 kil. de Grenoble, sur l'Isère ; 2.600 h.

**Villard-de-Lans** [*lar-de-lanss*], ch. l. de c. (Isère), arr. et à 20 kil. de Grenoble ; 1.800 h. Station d'altitude (1.040 m.). Train électrique de Grenoble. Forêt. Centre d'élevage d'une excellente race de bœufs. — Le cant. a 5 comm. et 4.690 h.

**Villareal,** v. d'Espagne (Valence, prov. de Castellon de la Plaña) ; 18 000 h. Vins.

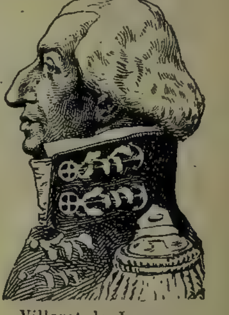
Villaret de Joyeuse.

**Villaret** [*rè*] (Guillaume **de**), grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, m. en 1308. — Son frère Foulques, m. en 1327, grand maître du même ordre, fut déposé par les chevaliers.

**Villaret** [*rè*] (Claude), historien français, né et m. à Paris (1716-1766), continuateur de l'*Histoire de France* de Velly.

**Villaret** (Etienne-Godefroy-Timoléon), général français, né en 1854 à Saint-Laurent (Lot) ; commanda le 7$^{e}$ corps (1914) puis la 7$^{e}$ armée (1915-1916).

**Villaret de Joyeuse** (Louis), amiral français, né à Auch, m. à Venise (1750-1812). Il livra contre l'amiral anglais Howe la célèbre bataille navale où périt le vaisseau *le Vengeur.* Il fut plus tard capitaine général de la Martinique, puis gouverneur général de Venise.

**Villari** (Pasquale), homme politique et historien italien, né à Naples, m. à Florence (1827-1917) ; auteur de remarquables travaux sur : *Savonarole et son temps*, *Machiavel et son temps.*

**Villars,** ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 21 kil. de Trévoux ; 1.500 h. — Le cant. a 9 comm. et 5.070 h.

**Villars,** ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 17 kil. de Puget-Théniers ; 710 h. Ch. de f. S. Près du Var. — Le cant. a 10 comm. et 3.080 h.

**Villars** (l'abbé de Montfaucon **de**), littérateur français, né près de Toulouse, assassiné sur la route de Lyon (1635-1675), auteur du *Comte de Gabalis*, livre dirigé contre les sciences occultes, et qui le fit accuser d'impiété.

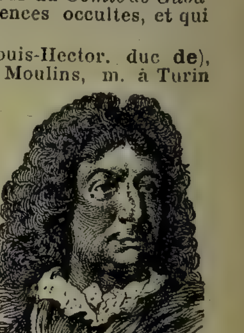
M$^{al}$ de Villars.

**Villars** [*lar*] (Claude-Louis-Hector, duc **de**), maréchal de France, né à Moulins, m. à Turin (1653-1734), diplomate et célèbre capitaine français. Il remporta la victoire de Friedlingen (1702), prit Kehl (1703), commanda l'armée de la Moselle en 1705-1706, pacifia les Cévennes troublées par les luttes religieuses des camisards, fut moins heureux à Malplaquet, où il fut blessé (1709), mais sauva la France à Denain en 1712. Il négocia ensuite la paix de Rastadt avec l'Autriche. Au début de la guerre de succession de Pologne, il venait de remporter de rapides et brillants succès quand il mourut à Turin. Excellent officier, il avait peu d'amis à la cour en raison de sa vantardise et de son avidité.

**Villars,** comm. de la Dordogne, arr. et à 14 kil. de Nontron ; 1.340 h.

**Villars,** comm. de la Loire, arr. et à 7 kil. de Saint-Etienne, près du Furens ; 2.860 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille.

**villarsie** [*vi-lar-sî*] n. f. Genre de gentianacées, renfermant des plantes herbacées à feuilles simples, arrondies, à fleurs jaunes, qui croissent dans les marais et les eaux douces de l'Europe.

**villarsite** n. f. Variété de péridot.

**Villasavary,** comm. de l'Aude, arr. et à 12 kil. de Castelnaudary ; 1.600 h.

**villaumite** n. f. Fluorure naturel de sodium.

**Villaverde** (Fernandez de), homme d'Etat et financier espagnol, né en 1850, m. à Madrid en 1905, chef du parti conservateur indépendant, qu'il fonda en 1892. Ministre après la guerre hispano-américaine, il se distingua par une sage politique financière.

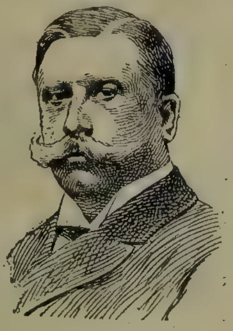
Villaverde.

**Villaviciosa,** v. d'Espagne (Asturies, prov. d'Oviedo), à l'embouchure du Linarès dans le golfe de Gascogne ; 20.000 h. Petit port.

**Villaviciosa,** village d'Espagne (Nouvelle-Castille), où Vendôme vainquit les Impériaux en 1710 ; 150 h.

**ville** [*vi-le*] n. f. (du lat. *villa*, maison de campagne). Assemblage d'un grand nombre de maisons disposées par rues : *les grandes villes des Etats-Unis se sont développées avec rapidité.* Corps des officiers municipaux (on disait jadis : *corps de ville*). *Hôtel* ou *maison de ville*, édifice municipal où s'assemble le conseil municipal, où se font en général les actes de l'état civil. Les habitants d'une ville : *la ville est sur pied.* Se disait, sous l'ancien régime, par opposition à la cour et aux courtisans. Séjour que l'on fait à la ville ; manière dont on y vit : *la ville débilite. La ville éternelle*, Rome. *La ville sainte*, Jérusalem, Rome, Médine, La Mecque, suivant les religions. *A la ville*, dans une ville, par opposition à la campagne. *En ville*, dans la ville, par opposition à chez soi. *Sergent de ville*, agent de la police urbaine. *Habit de ville*, celui que l'on met ordinairement, lorsqu'on sort de chez soi pour aller dans la ville ; celui que l'on porte en dehors de l'exercice de ses fonctions. *Typogr. Ouvrages de ville*, ouvrages peu importants et qu'on tire sur un ou deux feuillets, comme prospectus, affiches, annonces, etc. *Hist. Ville consulaire*, ville du midi de la France, qui était administrée par un consul. *Ville neuve*, fondée par un seigneur et dotée de franchises. *Bonne ville*, celle à qui le roi avait accordé un régime municipal, le droit de bourgeoisie et l'exemption de la taille. *Ville franche*, jouissant d'une charte de commune, mais relevant néanmoins d'un seigneur. *Ville libre* ou *commune*, celle qui de sujette était devenue vassale et constituait une seigneurie collective. *Villes impériales* ou *villes libres*, celles qui, en Allemagne, au moyen âge, n'appartenaient à aucun seigneur féodal et n'avaient d'autre souverain que l'empereur. PROV. V. CHÂTEAU et PARLEMENTER.

**Villé,** ch.-l. de c. du Bas-Rhin, arr. de Sélestat ; 1.190 h. Ch. de f. E. Tissages, Distilleries.

**Ville-aux-Bois-lès-Pontanet (La),** comm. de l'Aisne, arr. et à 23 kilom. de Laon, non loin de l'Aisne ; 150 h. (en 1914). Occupé dès les premières semaines de la guerre au cours de l'avance allemande, ce village a été libéré le 18 avril 1917, après le bois des Buttes, au cours de la deuxième bataille de l'Aisne ; repris par les Allemands le 27 mai 1918 au début de la troisième bataille de l'Aisne, il est rentré en possession des Français le 10 octobre suivant, au cours de l'offensive menée par le général Guillaumat pendant la bataille de l'Oise, de la Serre et de l'Aisne. Complètement ruiné.

**Villebéon** (Pierre de) ou DE NEMOURS, principal ministre de Saint Louis, m. en 1270. Il accompagna le roi en Egypte, puis en Tunisie, où il mourut.

**Villebois-la-Valette** [*boi*], ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 23 kil. d'Angoulême ; 700 h. Ch. de f. Eaux-de-vie. — Le cant. a 19 comm. et 9.500 h.

**Villebois,** comm. de l'Ain, arr. et à 40 kil. de Belley, non loin du Rhône ; 1.470 h. Ch. de f. P.-L.-M. Fer.

**Villebois-Mareuil** (Georges de), officier français, né à Nantes, m. au Transvaal (1847-1900). Colonel placé à la tête du 1er étranger, il démissionna en 1895, et lorsque éclata la guerre sud-africaine il mit son épée au service de la cause des Boers.

**Villebrumier** [*mi-é*], ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 15 kil. de Montauban, sur le Tarn ; 620 h. — Le cant. a 6 comm. et 3.650 h.

**Villechenève,** comm. du Rhône, arr. et à 50 kil. de Lyon ; 1.200 h.

**Ville-d'Avray,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 6 kil. de Versailles ; 1.730 h. Ch. de f. Et. Villas.

**Villedieu,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 22 kil. de Cholet ; 1.250 h.

**Villedieu,** ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 22 kil. d'Avranches ; 3.390 h. Ch. de f. Et. Chaudronnerie. — Le cant. a 11 comm. et 8.780 h.

**Villedieu (La),** ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 14 kil. de Poitiers ; 550 h. — Le cant. a 10 comm. et 6.920 h.

**Villedieu-sur-Indre,** comm. de l'Indre, arr. et à 13 kil. de Châteauroux ; 3.060 h. Ch. de f. Orl.

**Villedo** (Michel), architecte français, né près de Limoges, m. à Paris (1580-1650). Il construisit plusieurs quartiers de Paris, notamment autour de la rue de Richelieu où il perça la rue qui porte son nom.

**Ville-en-Tardenois,** ch.-l. de cant. de la Marne, arr. et à 21 kil. de Reims ; 466 h. (en 1914). Ch. de f. de Reims à Dormans. — Pris par les Allemands le 1er juin 1918 au cours de la troisième bataille de l'Aisne, ce bourg, aux abords duquel se maintinrent les Franco-Britanniques, fut alors le théâtre de violents combats (à Champlet, etc.). Repris par la 5e armée (Berthelot) le 2 août 1918, pendant la deuxième bataille de la Marne. A moitié détruit. — Le canton a 38 comm. et 8.470 h. (en 1914).

**Ville-Evrard** (*asile de*), asile d'aliénés (arr. de Pontoise [Seine-et-Oise], cant. et à 5 kil. du Raincy, comm. de Nogent-sur-Marne), près de la Marne dont il est séparé par un canal.

**Villefagnan,** ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 9 kil. de Ruffec ; 1.340 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 21 comm. et 9.290 h.

**Villefort** [*for*], ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 4 kil. de Mende ; 1.110 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 10 comm. et 4.890 h.

**Villefranche,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 8 kil. de Romorantin ; 1.750 h. Ch. de f. Orl.

**Villefranche,** ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 3 kil. de Nice ; 4.730 h. Bonne rade sur le golfe de Gênes. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 7 comm. et 16.440 h.

**Villefranche** ou **Villefranche-de-Lauraguais** [*lô-ra-ghè*], ch.-l. d'arr. (Haute-Garonne), sur le Lers et le canal du Midi ; ch. de f. M. ; à 36 kil. de Toulouse ; 2.180 h. Céréales, chanvre, oies grasses. — L'arr. a 6 cant., 93 comm., 43.780 h. Le cant. a 21 comm. et 9.240 h.

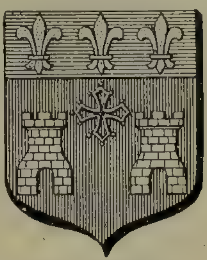
Armes de Villefranche-de-Lauraguais.

**Villefranche** ou **Villefranche-de-Rouergue,** ch.-l. d'arr. (Aveyron), sur l'Aveyron ; ch. de f. Orl. ; à 57 kil. de Rodez ; 8.440 h. Eglise Notre-Dame (XIVe et XVe s). Ancienne chartreuse convertie en hospice. Patrie du maréchal de Belle-Isle d'Alibert. Soie grège, chaudronnerie. — L'arr. a 8 cant., 66 comm., 103.000 h. Le cant. a 7 comm. et 13.700 h.

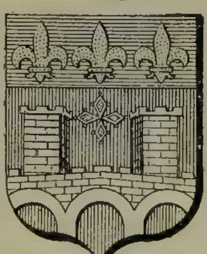
Armes de Villefranche-de-Rouergue.

**Villefranche** ou **Villefranche-sur-Saône,** anc. capit. du Beaujolais, ch.-l. d'arr. (Rhône), près de la Saône ; ch. de f. P.-L.-M. ; à 32 kil. de Lyon ; 16.390 h. Eglise Notre-Dame-des-Marais (XIVe-XVIe s.). Vins, céréales, bestiaux ; chanvre, fil, fabrication de toiles de fil, d'indiennes, de molletons, de couvertures et de cuir. — L'arr. a 10 cant., 134 comm., 155.900 h. Le cant. a 16 comm. et 28.060 h.

**Villefranche-d'Albigeois** [*joi*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 15 kil. d'Albi ; 1.100 h. Fer. — Le cant. a 8 comm. et 8.260 h.

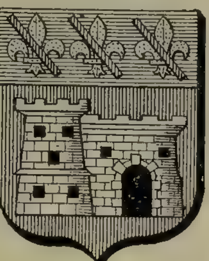
Armes de Villefranche (Rhône).

**Villefranche-de-Longchapt,** ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 38 kil. de Bergerac ; 1.000 h. Vins. — Le cant. a 9 comm. et 6.000 h.

**Villefranche-du-Périgord,** ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 31 kil. de Sarlat ; 940 h. Ch. de f. Orl. Vins. — Le cant. a 12 comm. et 5.110 h.

**Villefranque,** comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 9 kil. de Bayonne ; 1.330 h. Sel gemme.

**Villegagnon** (Nicolas Durand de), amiral français, chevalier de Malte, né à Provins vers 1510, m. à Beauvais, près de Nemours, en 1571. Il amena Marie Stuart en France en 1548, et fonda en 1555, dans une île de la baie de Rio-de-Janeiro, la colonie française de la Nouvelle-Genève, détruite par les Portugais après son retour en France.

**Villegas** (José), peintre espagnol, né à Séville, m. à Madrid (1848-1921) ; a peint des tableaux de genre : *Dimanche des Rameaux à Venise*, etc.

**villégiateur** [*vil-lé*] n. m. *Fam.* Celui qui est en villégiature.

**villégiature** [*vil-lé*] n. f. (ital. *villeggiatura* ; de *villa*). Séjour à la campagne : *longue villégiature.*

**villégiaturer** [*ré*] v. n. *Fam.* Etre en villégiature.

**Villehardouin** (Geoffroi de), maréchal de Champagne, chroniqueur français, né au château de Villehardouin, près de Troyes, entre 1150 et 1164, m. en Thrace vers 1212. Il écrivit sur la quatrième croisade, à laquelle il prit une part importante, un récit intitulé *la Conquête de Constantinople*, qui forme un des plus anciens et des plus précieux monuments de la prose française. Œuvre méritoire par le pittoresque des récits, mais souvent partiale en faveur des nobles qui détournèrent de son véritable but la quatrième croisade en mettant l'armée au service de Venise. Après l'expédition, il resta en Orient avec le titre de grand maréchal de Romanie. — Son neveu GEOFFROI DE VILLEHARDOUIN fonda en 1202 la principauté franque de Morée et d'Achaïe, qui resta l'apanage de sa maison, au moins nominalement, jusqu'en 1314.

**Villejuif,** ch.-l. de c. (Seine), arr. et à 5 kil. de Sceaux ; 6.600 h. — Le cant. a 8 comm. et 42.250 h.

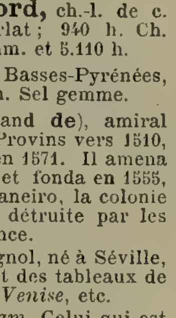
Villèle.

**Villèle** (Jean-Baptiste-Séraphin-*Joseph*, comte de), homme d'Etat français, né et m. à Toulouse (1773-1854), chef des ultra-royalistes sous la Restauration. Président du conseil de 1821 à 1828, il se rendit impopulaire en faisant voter les lois du milliard des émigrés, du sacrilège, etc. On lui doit des *Mémoires* d'un réel intérêt.

**Villelongue-de-la-Salanque,** comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 9 kil. de Perpignan ; 1.305 h. Vins.

**Villemain** [*min*] (Abel-*François*), littérateur français, né et m. à Paris (1790-1870), professeur à la Sorbonne, député libéral, ministre de l'instruction publique de 1839 à 1844, auteur d'un célèbre *Cours de littérature française*, qui contient une remarquable étude du XVIIIe siècle, d'un *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle*, etc. ; écrivain érudit, agréable, mais d'un esprit plus large que profond.

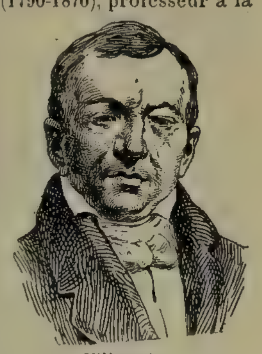
Villemain.

**Villemessant** [*san*] (Jean-Hippolyte-*Auguste* CARTIER de), journaliste français, spirituel et aventureux, né à Rouen, m. à Monte-Carlo (1812-1879). C'est lui qui fonda le *Figaro*. On lui doit les *Mémoires d'un Journaliste.*

**Villemin** (Jean-Antoine), médecin militaire et histologiste français, né à Prey (Vosges), m. à Paris (1827-1892). Il a publié d'importants travaux sur le scorbut, le scrofulisme, la tuberculose, etc. C'est lui qui, le premier, parla de la contagiosité de la tuberculose.

**Villemomble,** comm. de la Seine, arr. et à 7 kil. de Saint-Denis ; 8.190 h. Ch. de f. E. Plâtrières.

**Villemur,** ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 29 kil. de Toulouse, sur le Tarn ; 3.260 h. Ch. de f. M. — Le cant. a 7 comm. et 5.590 h.

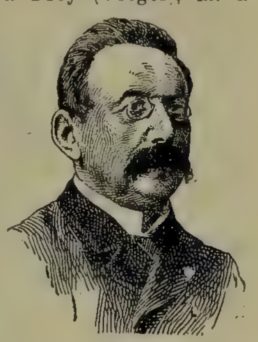
Villemin.

**Villena,** v. d'Espagne (Valence), dans la Sierra Grosa ; 15.000 h.

**villenage** [*vi-le-na-je*] ou **vilenage** n. m. Syn. de VILAINAGE.

**Villenauxe** [*nôk-se*], ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 13 kil. de Nogent-sur-Seine ; 2.210 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 7 comm. et 4.150 h.

**Villenave** (Mathieu de), publiciste français, né à Saint-Félix (Haute-Garonne), m. à Paris (1762-1846). Il doit son meilleur titre de notoriété à ses pamphlets contre Carrier.

**Villenave-d'Ornon,** comm. de la Gironde, arr. et à 9 kil. de Bordeaux ; 3.630 h. Ch. de f. M. Bons vins.

**Villeneuve** (*Hospitalières de* **Saint-Thomas de**), congrégation de femmes, fondée au XVIIe siècle par le P. Ange Le Proust, pour le service des hôpitaux.

**Villeneuve** (HUON de), poète français du XIIIe siècle, auteur de quelques parties des *Quatre fils Aymon.*

**Villeneuve** (Pierre de), amiral français, né à Valensoles (Basses-Alpes), m. à Rennes (1763-1806), vaincu par Nelson à Trafalgar. Pris par les Anglais, puis remis en liberté, il se suicida à Rennes, n'osant affronter la colère de Napoléon.

**Villeneuve,** ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 9 kil. de Villefranche ; 2.700 h. Ch. de f. Orl. Papeteries, forges. — Le cant. a 10 comm. et 8.550 h.

**Villeneuve,** bourg de Suisse (cant. de Vaud), à l'extrémité orientale du Léman ; 1.750 h. Vignobles.

**Villeneuve-de-Berg,** ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 22 kil. de Privas. Patrie d'Olivier de Serres. Ch. de f. P.-L.-M. 1.850 h. — Le cant. a 17 comm. et 10.380 h.

**Villeneuve-de-Marsan,** ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 20 kil. de Mont-de-Marsan, sur le Midou ; 1.880 h. Eglise (XIIIe-XVe s.). Ch. de f. M. — Le cant. a 12 comm. et 8.420 h.

**Villeneuve-la-Guyard,** comm. de l'Yonne, arr. et à 24 kil. de Sens ; 1.640 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles.

**Villeneuve-l'Archevêque,** ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 24 kil. de Sens ; 1.500 h. Sur la Vanne. Ch. de f. E. Fondé en 1160 par un archevêque de Sens. — Le cant. a 17 comm. et 7.340 h.

**Villeneuve-le-Roi,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 17 kil. de Corbeil ; 1.870 h.

**Villeneuve-lès-Avignon,** ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 31 kil. d'Uzès ; 3.000 h. Sur le Rhône, en face et à 2 kil. d'Avignon. Ch. de f. P.-L.-M. Ville remarquable par ses monuments du moyen âge : église Saint-Pons (XIVe s.), restes de l'ancienne *Chartreuse* où fut inhumé le pape Innocent VI (porte, fontaine ; ruines des deux cloîtres) ; fort Saint-André, construit par Du Guesclin ; maisons anciennes, etc. — Le cant. a 5 comm. et 5.600 h.

**Villeneuve-lès-Béziers,** comm. de l'Hérault, arr. et à 7 kil. de Béziers, sur le canal du Midi ; 2.320 h. Ch. de f. M. Essences. Eglise des XIIe et XIIIe siècles.

**Villeneuve-lès-Maguelonne,** comm. de l'Hérault, arr. et à 10 kil. de Montpellier ; 1.580 h. Ch. de f. P.-L.-M. Salines. Vins, primeurs. — Aux environs, ruines de l'ancienne cité épiscopale de Maguelonne.

**Villeneuve-Saint-Georges,** ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arr. et à 16 kil. de Corbeil ; 9.660 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise des XIIe et XVIe siècles.

**Villeneuve-sur-Lot** [*lo*], ch.-l. d'arr. (Lot-et-Garonne), sur le *Lot*. Ch. de f. Orl. ; à 30 kil. d'Agen ; 13.180 h. (*Villeneuvois*). Prunes, farines, vins, eaux-de-vie, chaussures. Restes de l'ancienne ville (remparts, portes, place centrale à arcades, pont) ; églises Sainte-Catherine et Saint-Etienne. — L'arr. a 10 cant., 90 comm., 72.950 h. Le cant. a 6 comm. et 15.770 h.

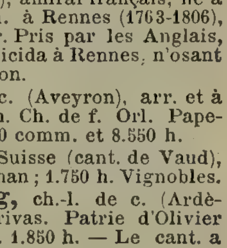
Armes de Villeneuve-sur-Lot.

**Villeneuve-sur-Yonne,** ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 17 kil. de Joigny ; 4.670 h. Ch. de f.

P.-L.-M. Donjon ; portes du XIIIe siècle ; église des XIIIe et XVIe siècles. Pépinières, distilleries. — Le cant. a 8 comm. et 9.420 h.

**Villentrois,** comm. de l'Indre, arr. et à 50 kil. de Châteauroux ; 1.240 h.

**Villepion,** hameau d'Eure-et-Loir, commune de Terminiers. Victoire des Français sur les Bavarois (1er déc. 1870).

**Villequier,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 15 kil. d'Yvetot, sur la Seine ; 740 h. La fille aînée de Victor Hugo et son mari (Charles Vacquerie) se noyèrent en Seine en face de Villequier (1843).

**Villeréal,** ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 25 kil. de Villeneuve-sur-Lot ; 1.510 h. Sur le Dropt. — Le cant. a 13 comm. et 6.000 h.

**Villeret,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.630 h. Pièces d'horlogerie.

**Villeroi** (Nicolas DE NEUFVILLE, seigneur **de**), homme d'Etat français, né à Paris, m. à Rouen (1542-1617). Secrétaire d'Etat en 1567, il fut disgracié en 1588, se rapprocha de la Ligue, revint aux affaires en 1594 et négocia la paix de Vervins. Il fut tout-puissant, sous Louis XIII, après la disgrâce de Sully.

**Villeroi** (Nicolas DE NEUFVILLE, marquis puis duc **de**), maréchal de France, petit-fils du précédent, né et m. à Paris (1598-1685). Il prit part à presque toutes les guerres ou campagnes qui eurent lieu sous Louis XIII, fut gouverneur de Louis XIV, et devint en 1661 chef du conseil.

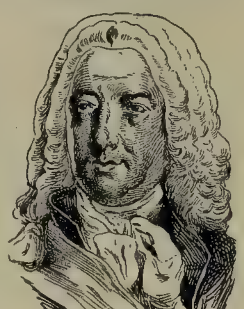
Mal de Villeroi.

**Villeroi** (François DE NEUFVILLE, duc **de**), maréchal de France, fils du précédent, né à Lyon, m. à Paris (1644-1730). Il se montra fin courtisan mais général incapable, se fit battre à Chiari, fut pris à Crémone, et fut vaincu à Ramillies. Gouverneur du jeune Louis XV, il se montra médiocre et servile.

**Villers** (Charles-François-Dominique **de**), littérateur français, né à Boulay (Lorraine), m. à Gœttingue (1765-1815). Ami de Mme de Staël, il fraya la voie à son livre *De l'Allemagne.* Auteur de : *Essai sur l'esprit et l'influence de la réforme de Luther*, etc.

**Villers-Bocage,** ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 24 kil. de Caen ; 1.080 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 22 comm. et 7.390 h.

**Villers-Bocage,** ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 12 kil. d'Amiens ; 810 h. — Le cant. a 23 comm. et 8.630 h.

**Villers-Bretonneux,** comm. de la Somme, arr. et à 16 kil. d'Amiens, sur le plateau de Santerre ; 4.438 h. (en 1914). Ch. de f. N. Le 27 novembre 1870, combat indécis entre Français et Prussiens. D'avril à août 1918, mais surtout pendant la deuxième bataille de Picardie, de violents combats se livrèrent entre Anglais et Allemands autour de Villers-Bretonneux pour la possession de la dernière défense d'Amiens. Les « Anzacs », bientôt aidés par les Français, y barrèrent avec succès aux envahisseurs la route de la capitale de la Picardie, au début puis à la fin d'avril, puis en mai. Le village était plus qu'à moitié détruit à la fin de la Grande Guerre.

**Villers-Cotterêts** [*lèr, rè*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 27 kil. de Soissons ; 5.380 h. (*Cotteréziens*). Ch. de f. N. Scieries, brosseries. Célèbre ordonnance de François Ier en 1539, pour l'administration de la justice, due au chancelier Poyet ; elle instituait la tenue des registres de baptême. (V. ORDONNANCES.) Pris par les Allemands le 1er septembre 1914 à la suite d'un combat d'arrière-garde livré par les Britanniques, qui battaient en retraite depuis Mons, Villers-Cotterêts fut évacué lors du recul consécutif à la première bataille de la Marne. Il fut menacé en 1918 après la conquête du Chemin des Dames, durant toute la durée de la troisième bataille de l'Aisne (juin). Alors, la forêt de Villers-Cotterêts ou de Retz joua vraiment son rôle de dernier rempart naturel de Paris. Défendue par le général Maistre contre les attaques des lieutenants de Ludendorf, la forêt de Villers-Cotterêts resta aux mains des Français. Ses abords mêmes furent dégagés dès la fin de juillet (du 18 au 28), grâce à la victoire française dite « bataille du Soissonnais et de l'Ourcq ». En grande partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 21 comm. et 11.660 h.

**Villers-en-Cauchies,** comm. du Nord, arr. et à 10 kil. de Cambrai ; 1.520 h. Ch. de f. Batistes. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Villersexel** [*sèk-sèl*], ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 18 kil. de Lure, sur l'Ognon ; 1.050 h. Ch. de f. P.-L.-M. Tanneries. Combat heureux livré aux Prussiens par le général Bourbaki (9 janv. 1871). — Le cant. a 34 comm. et 9.190 h.

**Villers-Farlay** [*lè*], ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 18 kil. de Poligny ; 590 h. — Le cant. a 12 comm. et 4.410 h.

**Villers-Faucon,** comm. de la Somme, arr. et à 13 kil. de Péronne ; 1.290 h. Ch. de f. N. Sucreries. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Villers-Guislain** ou **Villers-Ghislain,** comm. du Nord, arr. et à 18 kil. de Cambrai ; 1.732 h. (en 1914). Occupée dès août 1914 par les Allemands, délivrée par les Anglais le 18 avril 1917, reprise par les Allemands le 30 novembre suivant durant la première bataille de Cambrai et reperdue par eux pendant la campagne offensive des Alliés en 1918. Le bourg et ses fabriques de tissus ont été complètement détruits.

**Villers-le-Bouillet,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy) ; 2.710 h. Charbonnages.

**Villers-l'Evêque,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.260 h.

**Villers-Outréaux,** comm. du Nord, arr. et à 28 kil. de Cambrai ; 2.930 h. Ch. de f. Sucreries. tissus. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Villers-Plouich,** comm. du Nord, arr. et à 16 kil. de Cambrai ; 673 h. (en 1914). Ch. de f. N. Occupée par les Allemands de 1914 à 1917, délivrée le 23 novembre 1917 pendant la première bataille de Cambrai, perdue pendant l'offensive allemande de 1918 (deuxième bataille de Picardie) et reprise par les Anglais en septembre suivant pendant la deuxième bataille de Cambrai. Complètement détruite.

**Villers-Pol,** comm. du Nord, arr. et à 32 kil. d'Avesnes ; 1.410 h. Sucrerie.

**Villers-Semeuse,** comm. des Ardennes, arr. et à 3 kil. de Mézières ; 1.830 h. Fonderie.

**Villers-Sire-Nicole,** comm. du Nord, arr. et à 27 kil. d'Avesnes ; 1.330 h. Forges.

**Villers-sur-Mer,** comm. du Calvados, arr. et à 17 kil. de Pont-l'Évêque ; 1.390 h. Ch. de f. Et. Bains de mer (plage de sable fin mélangé de galet).

**Villerupt,** comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 33 kil. de Briey, sur l'Alzette ; 6.640 h. Ch. de f. Et. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. Fer. Hauts fourneaux.

**Villerville,** comm. du Calvados, arr. et à 13 kil. de Pont-l'Évêque ; 1.070 h. Bains de mer.

**Ville-sous-la-Ferté,** comm. de l'Aube, arr. et à 17 kil. de Bar-sur-Aube ; 2.440 h. Forges, ciment.

**Ville-sur-Tourbe,** ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 14 kil. de Sainte-Menehould ; 450 h. Ch. de f. E. Complètement détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 24 comm. et 7.370 h.

**villette** [*vi-lè-te*] n. f. *Fam.* Petite ville. (Peu us.)

**Villette** (**La**), anc. comm. de la banlieue de Paris, comprise depuis 1860 dans le XIXe arrondissement. Marché aux bestiaux. Vastes abattoirs.

**Villette** (Charles, marquis **de**), écrivain français, médiocre, froid et recherché, né et m. à Paris (1736-1793). On lui doit des *Lettres sur les principaux événements de la Révolution.* C'est chez lui (dans l'hôtel qui s'élève encore au coin du quai Voltaire et de la rue de Beaune) que mourut Voltaire.

**Villeurbanne,** ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 3 kil. de Lyon ; 42.530 h. Ch. de f. P.-L.-M. Tréfileries, tissages. — Le cant. a 6 comm. et 126.300 h.

**villeux, euse** [*vil-leû, eu-ze*] adj. (lat. *villosus*). Qui est couvert de longs poils touffus : *insecte villeux.*

**Villevêque,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 14 kil. d'Angers ; 1.590 h. Ch. de f. Orl. Vins.

**Villeveyrac,** comm. de l'Hérault, arr. et à 28 kil. de Montpellier ; 2.620 h. Ch. de f. M. Vignobles.

**villicus** [*kuss*] n. m. mot lat.) *Antiq. rom.* Esclave chargé de la surveillance des travaux dans une villa.

**Villié-Morgon,** comm. du Rhône, arr. et à 22 kil. de Villefranche ; 2.300 h. Bons vins.

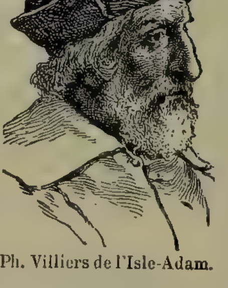
Ph. Villiers de l'Isle-Adam.

**Villiers de l'Isle-Adam** [*dan*] (Philippe **de**), grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, né à Beauvais, m. à Malte (1464-1534). Il soutint dans Rhodes (1522) un siège fameux contre Soliman. Charles-Quint, en 1530, lui céda pour son ordre les îles de Malte et de Gozzo.

**Villiers de l'Isle-Adam** (Auguste, comte **de**), écrivain français, descendant du précédent, né à Saint-Brieuc, m. à Paris (1840-1889) ; auteur de : *Tribulat Bonhomet*, *Axel*, *l'Amour suprême*, *l'Eve future*, *Contes cruels*, etc. Génie inégal et curieux, c'est un prosateur original, au rythme onduleux, à l'harmonie puissante.

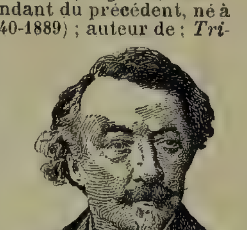
A. Villiers de l'Isle-Adam.

**Villiers-le-Bel,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 24 kil. de Pontoise ; 1.720 h. Ch. de f. N. Carrières.

**Villiers-Saint-Georges,** ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 14 kil. de Provins ; 1.090 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 24 comm. et 9.120 h.

**Villiers-sur-Marne,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 30 kil. de Corbeil ; 2.550 h. Ch. de f. E. Distillerie. Combat entre Français et Allemands le 30 novembre 1870.

**villifère** [*vil-li*] adj. (du lat. *villus*, poil, et *ferre*, porter). *Zool.* Qui porte une villosité.

**villiforme** [*vil-li*] adj. (du lat. *villus*, poil, et de *forme*). *Zool.* Qui ressemble à une fourrure.

**Villmergen,** comm. de Suisse (cant. d'Argovie) ; 1.800 h. Tressage et teinture de paille.

**Villoison** (Jean-Baptiste-Gaspard D'ANSSE **de**), helléniste français, né à Corbeil, m. à Paris (1753-1805). Ses travaux sur Homère ont rendu possibles les critiques de Wolf sur l'*Iliade* et l'*Odyssée.* C'était un érudit consciencieux, mais de vues un peu courtes.

**Villon** [*ll* mll.] (François), poète français, né à Paris en 1431, m. vers 1489. Il mena une vie inquiète, fut étudiant, puis vécut au milieu des malandrins, et, coupable de vol et de meurtre, risqua plusieurs fois la potence ; auteur du *Petit Testament* et du *Grand Testament*, confession d'un pathétique poignant, œuvre d'une poésie originale, sincère, et souvent charmante.

**villosité** [*vil-lo-zi-té*] n. f. (lat. *villositas*). Etat d'une surface velue ; ensemble des poils qui recouvrent cette surface. *Anat.* Se dit des petites rugosités ou saillies qui couvrent certaines surfaces.

**villotier** [*vi-lo-ti-é*] ou **vilotier** [*ti-é*], **ère** n. Débauché, libertin. (Vx.)

**villotte** [*vi-lo-te*] n. f. *Fam.* Petite ville.

**villus** [*vil-luss*] n. m. (mot lat. signif. *poil*). *Bot.* Assemblage de poils mous, flexibles, à demi couchés.

**Vilna** ou **Wilna,** v. de Pologne, sur la Vilia ; 220.000 h. Métallurgie, cuirs, etc. Cathédrale Saint-Stanislas. Prise par Napoléon Ier le 28 juin 1812. Pendant la Grande Guerre, Vilna fut abandonnée le 18 septembre 1915 par les Russes en retraite, au cours de l'offensive allemande dirigée par Hindenburg ; ce fut le point extrême atteint vers l'E. par cette poussée. Par la suite, Vilna fut disputée entre la Pologne et la Lituanie, et constitua même pendant un temps très court (1920-1921) une république particulière. En 1923, Vilna a été attribuée à la Pologne par les puissances de l'Entente. — La prov. a 2.100.000 h.

**Vilters,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) 1.800 h.

**Vilvorde,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), près de la Senne ; 15.040 h. Passementerie, tissus, produits chimiques.

**Vimar** (Auguste), dessinateur français, né et m. à Marseille (1851-1916) ; auteur de nombreux albums d'animaux.

**vimaire** [*mè-re*] ou **vimère** n. f. (du lat. *vis*, force, et *major*, majeure). Dommage. (Ne se dit plus que des dommages causés dans les bois par les ouragans, la grêle, etc.)

**vime** n. m. (lat. *vimen*). L'osier, dans quelques départements.

**Vimeiro** ou **Vimieiro,** bourg de Portugal (Estrémadure) ; 600 h. Défaite de Junot par Wellington (1808).

**Vimeux,** petit pays de l'ancienne France, en Picardie, entre la Bresle et la Somme. Ch.-l. *Saint-Valéry-sur-Somme.*

**Viminal** (MONT), colline de l'ancienne Rome, à l'E. ; elle portait les Thermes de Dioclétien.

**vimonastérien, enne** adj. et n. De Vimoutiers.

**Vimory,** village du Loiret (arr. de Montargis) ; 800 h. Henri de Guise y vainquit les Allemands, alliés des calvinistes, en 1587.

**Vimoutiers** [*ti-é*], ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 26 kil. d'Argentan ; 3.300 h. (*Vimonastériens*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 19 comm. et 9.550 h.

**Vimy,** ch.-l. de c. du Pas-de-Calais, arr. et à 9 kil. d'Arras, sur le plateau de Gohelle ; 2.467 h. (en 1914). Ch. de f. N. Occupé le 4 octobre 1914 par les Allemands, pendant la première bataille d'Artois, Vimy, dont la longue crête commande la plaine de Douai, fut dès le 25 septembre 1915 l'objectif d'une attaque française, pendant la troisième bataille d'Artois. Les points occupés par les soldats du 33e corps (Fayolle) durent être abandonnés, par suite de puissantes contre-attaques allemandes, et les Britanniques durent les reconquérir en 1917 ; s'ils échouèrent en juin pendant l'offensive d'avril-juillet, ils y réussirent du 9 au 11 septembre pendant une des opérations à objectifs limités qui furent alors menées à bien. La 1re armée britannique (général Horne) s'empara de la crête puissamment défendue de Vimy, de la ferme de la Folie et de la colline du Télégraphe (ou cote 132). Vimy est complètement détruit. — Le cant. a 28 comm. et comptait 41.113 h. (en 1914).

**vin** n. m. (lat. *vinum*). Boisson spiritueuse qui est le produit de la fermentation du jus de raisin frais : *pris en petite quantité le vin est une boisson bienfaisante. Par ext.*, nom donné à tout jus aqueux sucré que la fermentation transforme en un liquide alcoolique : *le cidre est un vin de pommes.* Etat d'ivresse : *dans le vin on n'a pas conscience de ses actions.* Manière d'être d'une personne ivre : *avoir le vin gai. Vin d'honneur,* celui que des municipalités, corps constitués, sociétés, etc., offrent à des personnages de marque. *Grands vins*, vins de crus renommés. *Vin bourru,* vin nouveau en cours de fermentation. *Vin doux*, vin nouveau dont la fermentation n'est pas achevée, et qui est encore quelque peu sucré. *Vin de liqueur*, vin très sucré qui se boit au dessert. *Vin de paille*, vin fait de raisins à demi desséchés sur la paille. *Vin de sucre* ou *de seconde* (*troisième*, etc.) *cuvée* ou *vin gallisé*, celui qu'on obtient en ajoutant de l'eau et du sucre sur des marcs pressurés et épuisés déjà du premier jus. *Vin de goutte*, celui qui provient du jus coulant des grappes avant le pressurage. *Vin de presse*, celui qui coule du pressoir. PROV. : **Quand le vin est tiré il faut le boire,** l'affaire étant engagée, il n'est plus temps de reculer. **Vin versé n'est pas avalé,** ce qui semble probable ne se réalise pas toujours. **Un verre de vin avise bien un homme,** il est bon de boire un coup de vin avant d'agir ou de chercher quelque solution. **Le vin est le lait des vieillards,** le vin soutient les vieillards, comme le lait nourrit les enfants. **Vin sur lait bien fait, lait sur vin venin,** le vin fait du bien ou du mal, suivant qu'on le boit après ou avant le lait. **A bon vin point d'enseigne,** ce qui est bon prévaut de soi, sans qu'on ait besoin de le prôner. **Après bon vin bon cheval,** on est plus hardi cavalier quand on a bu. **Chaque vin a sa lie,** toute chose a ses inconvénients.

— ENCYCL. Les légendes antiques attribuent à Dionysos l'honneur d'avoir le premier cultivé la vigne et trouvé le moyen d'en tirer le vin. La Genèse dit de Noé qu'il planta la vigne et but du vin. C'est assez dire que l'origine de la vigne est ancienne, et que le vin fut connu de tous les peuples de l'antiquité, depuis l'Inde antique jusqu'à la Gaule. Les Romains avaient leurs crus fameux (calès, massique, cécube, falerne, faustin, mamertin, etc.) qui, sans doute, en raison des méthodes de fabrication (addition de miel, de poix, de goudron, pour les conserver) nous paraîtraient désagréables aujourd'hui. Après la conquête romaine et en suivant une fortune assez capricieuse, la culture de la vigne se généralise peu à peu en Gaule, et la fabrication du vin devient une source de profits, plus féconde de siècle en siècle. A l'époque de la Renaissance s'ouvre une nouvelle ère pour l'histoire du vin. C'est à partir de ce moment que les procédés de vinification s'améliorent et que déjà les vins de Bourgogne et de Champagne se disputent le premier rang ; d'ailleurs, la querelle est terminée par dom Pérignon qui trouve le moyen de fabriquer le champagne mousseux. Les coteaux du Bordelais, du Roussillon, du Languedoc, les Charentes, l'Armagnac se couvrent peu à peu de florissants vignobles, et cet essor n'est arrêté que par l'invasion du phylloxéra (v. ce mot).

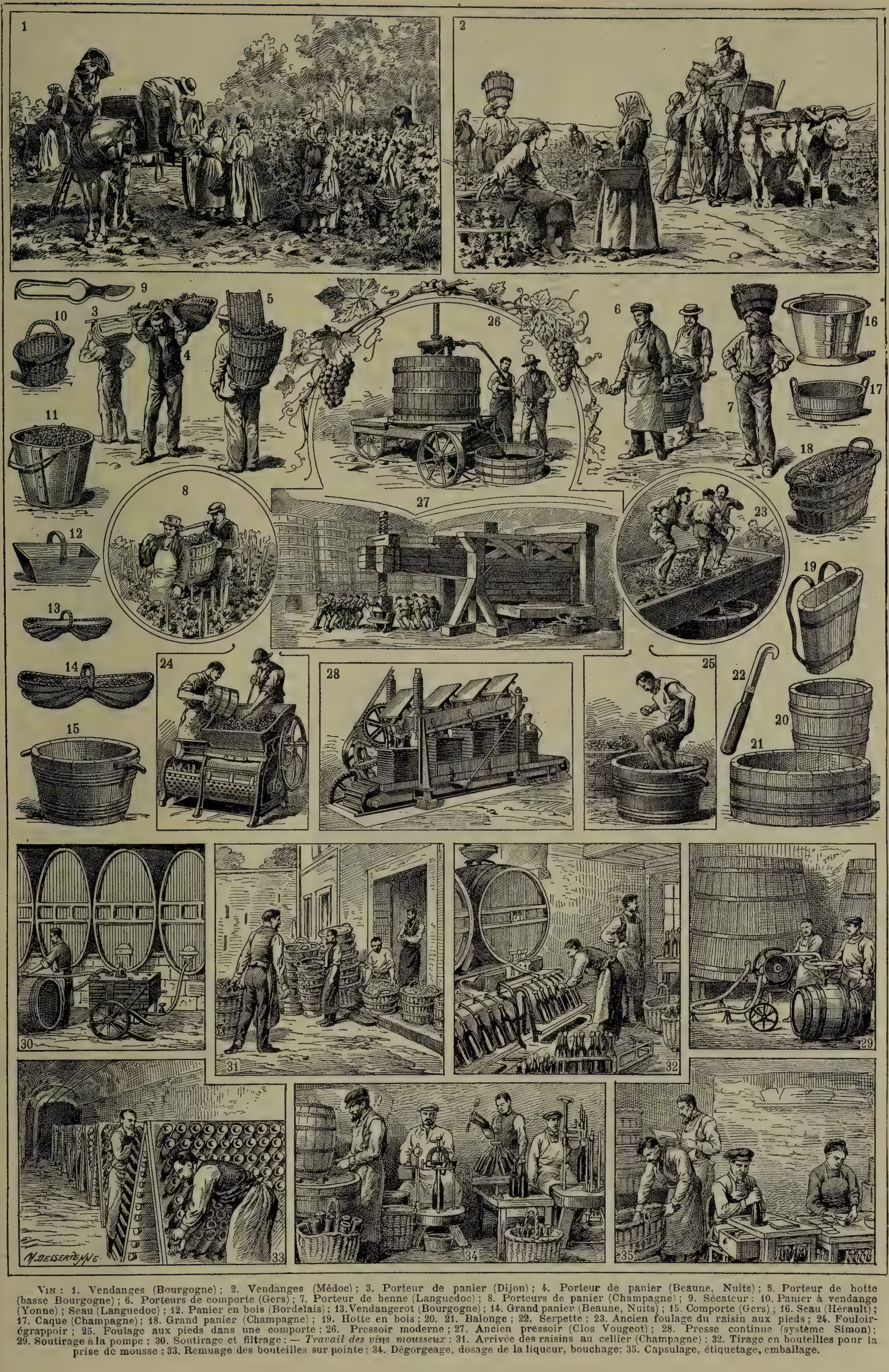

Vin : 1. Vendanges (Bourgogne) ; 2. Vendanges (Médoc) ; 3. Porteur de panier (Dijon) ; 4. Porteur de panier (Beaune, Nuits) ; 5. Porteur de hotte (basse Bourgogne) ; 6. Porteurs de comporte (Gers) ; 7. Porteur de benne (Languedoc) ; 8. Porteurs de panier (Champagne) ; 9. Sécateur : 10. Panier à vendange (Yonne) ; Seau (Languedoc) ; 12. Panier en bois (Bordelais) ; 13. Vendangerot (Bourgogne) ; 14. Grand panier (Beaune, Nuits) ; 15. Comporte (Gers) ; 16. Seau (Hérault) ; 17. Caque (Champagne) ; 18. Grand panier (Champagne) ; 19. Hotte en bois ; 20. 21. Balonge ; 22. Serpette ; 23. Ancien foulage du raisin aux pieds ; 24. Fouloir-égrappoir ; 25. Foulage aux pieds dans une comporte ; 26. Pressoir moderne ; 27. Ancien pressoir (Clos Vougeot) ; 28. Presse continue (système Simon) ; 29. Soutirage à la pompe ; 30. Soutirage et filtrage ; — *Travail des vins mousseux* : 31. Arrivée des raisins au cellier (Champagne) ; 32. Tirage en bouteilles pour la prise de mousse ; 33. Remuage des bouteilles sur pointe ; 34. Dégorgeage, dosage de la liqueur, bouchage; 35. Capsulage, étiquetage, emballage.

La France produit des vins de différentes sortes, et les vignobles sont groupés en certaines régions aujourd'hui officiellement délimitées. V. VIGNOBLE.

Les *vins de raisins frais* comprennent : les *vins rouges*, provenant de raisins rouges fermentés en présence de la grappe, ou égrappés et pressurés après fermentation ; les *vins blancs*, provenant de raisins blancs ou même de raisins rouges pressurés avant la fermentation ; les *vins rosés* ou *gris;* les vins mousseux, traités comme les vins blancs et mis en bouteilles avant complète fermentation (v. VINIFICATION) ; les *vins de liqueur* et les *vins de paille*, tirés de raisins très mûrs ou de raisins dont le moût est additionné de sucre au cours de la fermentation ; les *mistelles* (v. ce mot) ; les *vins cuits*, obtenus en mélangeant à du moût concentré par ébullition de l'eau-de-vie et divers aromates.

Le vin naturel pris à dose modérée est une boisson tonique et stimulante, le vin rouge surtout, tandis que le vin blanc est diurétique ; les vins de liqueur sont bien préférables comme boisson d'agrément, aux liqueurs artificielles. Mais l'abus du vin engendre une forme de l'alcoolisme appelée *œnilisme*.

Les *vins de raisins secs* sont obtenus par digestion de raisins secs dans de l'eau chaude additionnée d'alcool, fermentation et soutirage. Ils constituent une boisson peu coûteuse, mais dont la fabrication et le transport sont réglés par la loi.

Les *vins de seconde cuvée* ou *vins gallisés* constituent aux yeux de la loi une boisson dont elle interdit la fabrication, en dehors des besoins de la consommation familiale.

Les *vins de fruits*, à part le vin de pomme (cidre) et le vin de poire (poiré), ne portent pas de noms particuliers. Tous les fruits sucrés (coing, orange, bigarade, groseilles, framboise, fraises, mûres, bananes, prunelles, prunes, sorbes, figues, dattes, etc.) sont susceptibles d'en fournir. On écrase les fruits et on les additionne ou non d'eau et de sucre interverti, et une fois la fermentation achevée l'on ajoute un peu d'alcool pour éviter les fermentations secondaires. Certains arbres donnent un liquide susceptible de fermenter et de fournir une boisson spiritueuse (palmiers, etc.).

— *Dr.* V. BOISSONS.

**vinade** n. f. *Féod.* Droit du seigneur de faire transporter son vin par ses vassaux.

**vinage** n. m. (de *vin*). Action d'ajouter de l'alcool au vin ou au moût. (Il y a lieu de distinguer deux sortes de vinages : 1° le vinage licite, qui a pour but soit de préparer des mistelles pour l'exportation, soit de donner du corps à un vin naturellement plat ; et 2° le vinage frauduleux, conséquence forcée du mouillage et qu'interdit la loi.) *Féod.* Droit perçu sur les vins récoltés ou transportés dans un domaine. Droit payé sur la vendange lors du tirage du vin. Droit payé par les communautés pour l'entretien des ponts et passages.

**vinaigre** [*nè-gre*] n. m. (de *vin*, et *aigre*). Vin aigri par la production spontanée ou provoquée de l'acide acétique, et que l'on emploie comme condiment, soit pur, soit après y avoir fait macérer quelque substance : *vinaigre à l'estragon. Vinaigre de bois*, acide pyroligneux. *Vinaigre de Saturne*, acétate de plomb liquide. *Vinaigre des quatre voleurs*, vinaigre antiseptique (macération de nombreuses plantes aromatiques, de camphre et d'ail). *Vinaigre de toilette*, mélange d'eau de Cologne ou d'alcool parfumé et de vinaigre. *Vinaigre rosat*, celui dans lequel on a mis macérer des pétales de rose. *Sels de vinaigre*, acide acétique cristallisable versé dans des flacons de poche contenant des cristaux de sulfate de potasse. *Fig.* Tourment de la vie. Aigreur des paroles. *N'être que fiel et vinaigre*, avoir l'humeur très aigre. *Jeux. Faire vinaigre*, dans le saut à la corde, tourner la corde très vite. PROV. : **Le bon vin fait le bon vinaigre,** on tire toujours bon parti des choses de bonne qualité.

— ENCYCL. L'usage du vinaigre est très ancien. On employait le vinaigre non seulement comme condiment mais encore comme boisson, et la posca des soldats romains n'était que de l'eau mélangée de vinaigre. En France, au moyen âge, les fabricants de vinaigre forment une importante corporation. C'est le chimiste Chaptal qui donna la première description complète de la méthode de fabrication dite méthode d'Orléans (1807), et Persoon le premier attribua l'acétification du vin au travail d'un micro-organisme, qu'il appela *mycoderma aceti*. Sa théorie, combattue par Liebig, fut établie définitivement par Pasteur. C'est, en effet, une fermentation due au *mycoderma aceti* qui détermine l'acétification du vin. Tous les liquides alcooliques sont susceptibles de fournir du vinaigre.

Dans l'industrie on provoque l'acétification des vins ou des alcools par de nombreux procédés : méthode d'Orléans, méthode allemande, méthode à *cuves tournantes* et *procédé orléanais rapide.* Trois conditions sont nécessaires : le contact de l'air avec le liquide à acidifier, une température constante, et la présence d'un ferment. En outre, les vins altérés doivent être pasteurisés avant leur acétification.

Dans les ménages, on peut facilement fabriquer soi-même son vinaigre de la manière suivante : on cale sur un petit chantier et dans un endroit où il soit à l'abri des chocs, un baril de bois de sept à huit litres de contenance. Le fond antérieur est percé d'une ouverture assez large vers le haut, à laquelle correspond une ouverture identique dans la paroi postérieure : c'est l'appel d'air. Une seconde ouverture plus petite, pratiquée à la partie inférieure du fond, reçoit un bouchon, traversé par un tube coudé, qui sert de niveau. (A côté on adapte un robinet de tirage [en bois].) On verse tout d'abord dans le fût trois litres de vinaigre de vin chauffé à 30° ou 35°, puis, après quelques jours, un quart de litre de vin (ce vin doit être parfaitement limpide et sain). Au bout de huit jours, on soutire un quart de litre de vinaigre, et l'on verse de nouveau dans le fût la même quantité de vin. On répète tous les huit jours la même opération. Les adjonctions de vin se font au moyen d'un entonnoir, placé à demeure sur le fût et muni d'un long tube. Ainsi le voile mycodermique formé à la surface n'est pas rompu.

— *Fin.* Il est perçu sur les vinaigres et l'acide acétique un droit de consommation gradué.

Les fabriques de vinaigre et d'acide acétique sont soumises à l'exercice de la régie. Les vinaigres et acides exportés ou employés à des usages industriels sont exemptés des droits.

**vinaigré** [*nè-gré*], **e** adj. Assaisonné avec du vinaigre. Se disait des lettres venues des pays infectés et passées au vinaigre pour les assainir.

**vinaigrer** [*nè-gré*] v. a. Assaisonner de vinaigre : *vinaigrer une salade. Fig.* Rendre piquant, mordant.

**vinaigrerie** [*nè-gre-rî*] n. f. Etablissement où l'on fabrique du vinaigre. Industrie du vinaigrier. Dans une raffinerie, laboratoire pour la distillation.

**vinaigrette** [*nè-grè-te*] n. f. (de *vinaigre*). Sauce faite avec du vinaigre, de l'huile, du sel, etc. : *bœuf à la vinaigrette.* Mets accommodé avec cette sauce. Voiture à deux roues, en forme de chaise à porteurs, dans laquelle on se faisait traîner par un homme.

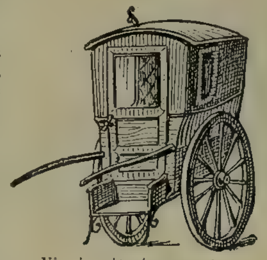
Vinaigrette (XVIIIe s.).

**vinaigrier** [*nè-gri-é*] n. m. Qui fait et vend du vinaigre. Burette à vinaigre. *Bot.* Nom vulgaire du *sumac des corroyeurs.*

**vinaire** [*nè-re*] adj. (de *vin*). Qui a rapport au vin : *industrie vinaire.* N. m. Religieux chargé du soin de la cave.

**Venalmont,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy) ; 1.550 h. Charbonnages.

**vinapon** n. m. Bière péruvienne, fabriquée avec du maïs au lieu d'orge.

**Vinaroz,** v. d'Espagne (prov. de Castellon de la Plaña), près de la Méditerranée ; 18.000 h. Vignobles. Constructions navales.

**vinasse** [*na-se*] n. f. (de *vin*). Vin faible et fade. Résidu de la distillation des liqueurs alcooliques.

— ENCYCL. Lorsqu'on distille un moût, il reste dans l'alambic, quand l'alcool s'est volatilisé, un résidu plus ou moins pâteux (*drèche*) en suspension dans un liquide (*vinasse*). Ce mélange, dans les distilleries de pommes de terre, peut servir à l'alimentation du bétail. Des vinasses de betteraves, on tire des sels de potassium, de la triméthylamine, matière première pour préparer le chlorure de méthyle, etc. On utilise aussi les vinasses comme engrais.

**Vinay** [*nè*], ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 9 kil. de Saint-Marcellin ; 2.560 h. Ch. de f. P.-L.-M. Filatures. Constructions mécaniques. — Le cant. a 11 comm. et 7.720 h.

**Vinça,** ch.-l. de c. (Pyrénées-Orientales), arr. et à 9 kil. de Prades ; 1.650 h. (*Vinçanench*). Sur la Têt. Ch. de f. M. Vins. Eaux sulfureuses. — Le cant. a 17 comm. et 9.180 h.

**Vincennes,** ch.-l. de c. (Seine), arr. de Sceaux ; 40.600 h. (*Vincennois*). Ch. de f. E. Produits chimiques. Arsenal, école d'artillerie ; école d'administration militaire. Philippe Auguste y fit construire un château royal, mais l'édifice actuel, y compris le donjon, date de Philippe VI et de ses deux successeurs, et fut construit de 1337 à 1370 environ. Charles V y vit le jour. Il servit longtemps de résidence aux rois de France. La charmante chapelle date de la première moitié du XVIe siècle. Bois, transformé en parc. En 1804, le duc d'Enghien fut fusillé dans les fossés du château. Daumesnil défendit énergiquement Vincennes contre les Alliés, en 1814-1815. — Le cant. a 3 comm. et 72.990 h.

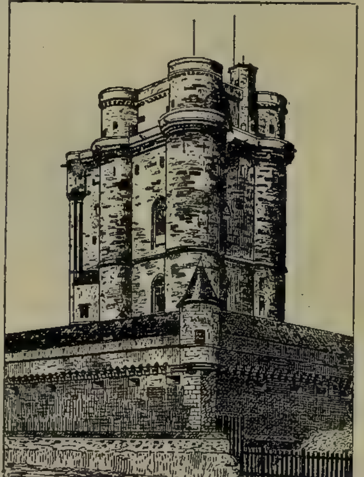
Vincennes (donjon).

**Vincennes,** v. des Etats unis d'Amérique (Indiana), ch.-l. du comté de Knox, sur le Ouabache ; 17.000 h.

**vincennite** [*sè-ni-te*] n. f. (de *Vincennes*). Gaz de combat à base d'acide cyanhydrique rendu moins volatil par addition de chlorures d'étain et d'arsenic, employé pour charger les obus.

**Vincent** (saint), martyr, né à Saragosse, m. à Valence en 304, pendant la persécution de Dioclétien. Patron des vignerons et des vinaigriers. — Fête le 22 janvier.

**Vincent,** dit **de Beauvais,** dominicain français du XIIIe siècle, m. vers 1264. Il jouit d'une grande faveur à la cour de saint Louis. Son chef-d'œuvre est un *Speculum majus*, qui contient un résumé des connaissances scientifiques du XIIIe siècle.

**Vincent de Lérins** (saint), né à Toul, m. vers 450 dans le monastère de Lérins. Son *Commonitorium pro catholicæ fidei antiquitate* est célèbre. C'est là qu'il donne ce critérium de la foi catholique : « Ce qui a été cru partout, toujours et par tous... »

**Vincent de Paul** (saint), né à Pouy, près de Dax (Landes), m. à Paris (1576-1660) ; prêtre renommé pour sa charité, qu'il exerça au profit des galériens, des enfants trouvés, des paysans ignorants. Il fut un des plus illustres représentants de la renaissance catholique du XVIIe siècle. Il fut plusieurs années captif chez les pirates barbaresques. Il fonda la congrégation des *Sœurs de charité* ou *de Saint-Vincent-de-Paul*, celle des Prêtres de la Mission, appelés plus tard *lazaristes*, et institua l'œuvre des *Enfants trouvés.* — Fête le 19 juillet.

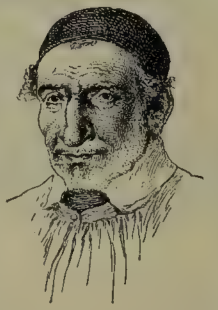
Saint Vincent de Paul.

**Vincent de Paul** (*Saint*) *prenant les fers d'un galérien*, tableau de Bonnat (1866), de coloration savante et vigoureuse (église Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris). Aumônier des galères de France, Vincent de Paul se rendit à Marseille en 1622. Suivant une tradition, il y rencontra un forçat condamné pour contrebande et qui gémissait sur le sort de sa femme et de ses enfants, qu'il laissait dans la misère. Il obtint de prendre sa place. (V. p. 1257.)

**Vincent-de-Paul** (*société de* **Saint-**), fondée en 1833 sous l'inspiration de F. Ozanam, pour visiter et secourir les pauvres à domicile. Elle se divisait en *conférences.* En 1861, le ministre Persigny la poursuivit comme société secrète, et les conférences durent continuer isolément leur mission charitable.

**Vincent-de-Paul** (*église* **Saint-**), à Paris, église moderne, en forme de basilique romane, construite de 1824 à 1844 par Lepère et Hittorf. On y admire la frise peinte par Hipp. Flandrin.

**Vincent** (Jean-*Hyacinthe*), médecin militaire français, né à Bordeaux en 1862 ; s'est signalé par sa découverte des sérums antityphique et paratyphique, du sérum contre la gangrène gazeuse. Membre de l'Académie des sciences (1922) et professeur à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

**Vincent Ferrier** (saint), fameux prédicateur dominicain, né près de Valence (Espagne), m. à Vannes (1355-1419). Il joua un rôle des plus actifs au concile de Constance. — Fête le 5 avril.

**vincetoxicum** [*sé-tok-si-kom'*] n. m. *Bot.* Nom scientifique du *dompte-venin.*

**Vincey,** comm. des Vosges, arr. et à 23 kil. de Mirecourt, près de la Moselle ; 1.520 h. Ch. de f. E.

**Vinchon** (Auguste-Jean-Baptiste), peintre français, né à Paris, m. à Ems (1789-1855). Il a peint des tableaux d'histoire (*Enrôlements volontaires du 22 juillet 1792*).

**Vinci** (Lionardo **da**, ou Léonard **de**), peintre italien, né à Vinci, près de Florence, m. en France, au château du Clos-Lucé, près d'Amboise (1452-1519). Il est surtout connu comme peintre, auteur de : *Sainte Anne*, *la Joconde*, *la Cène*, *Saint Jean-Baptiste*, *la Vierge aux rochers*, etc. ; dessinateur savant, coloriste merveilleux, par le moelleux et l'art du clair-obscur. Mais il fut aussi sculpteur, architecte, physicien, ingénieur, philosophe, écrivain, poète et musicien, et il se distingua dans toutes ces branches de l'art ou de la science. C'est un des génies les plus complets de la Renaissance. Une légende fausse, mais dont s'est inspiré le peintre Giroux dans son tableau *la Mort de Léonard de Vinci*, le fait mourir dans les bras de François Ier.

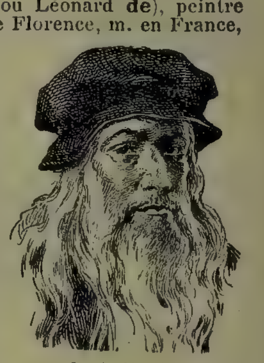
L. de Vinci.

**Vinci** (Leonardo), compositeur italien, né à Strongoli (Calabre), m. à Naples (1690-1732).

**vinculé, e** adj. (du lat. *vinculum*, lien). *Dr. anc.* Qui n'est possédé que sous certaines obligations.

**vindas** [*da*] ou **vindau** [*dô*] n. m. (mot islandais). Cabestan composé d'un arbre vertical, qu'on manœuvre avec des leviers. Appareil de gymnastique, appelé aussi *pas-de-géant*. (V. la planche GYMNASTIQUE.)

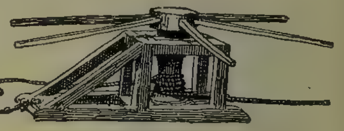
Vindas.

**vinde** n. m. Langue slave, appelée aussi SLOVÈNE. (Ne pas confondre avec WENDE ou SORABE.)

**Vindélicie** [*sî*], pays de l'ancienne Germanie (lac de Constance, nord-est de la Suisse, Tyrol).

**Vindex** [*dèks*] (Caius Julius), général gaulois, propréteur de la Séquanaise. Il se souleva contre Néron en faveur de Galba ; mais, sa tentative ayant échoué, il se tua de désespoir, devant Besançon, en 68.

**Vindhyas** [*di-a*] (MONTS), chaîne de collines de l'Hindoustan, au N. du Deccan ; altit. 650 m.

**vindicatif, ive** adj. (du lat. *vindicare*, venger). Qui aime à se venger : *caractère vindicatif.* Inspiré par l'esprit de vengeance : *une justice vindicative.*

**vindicativement** [*man*] adv. D'une manière vindicative.

**vindicte** [*dik-te*] n. f. (lat. *vindicta*). Poursuite, punition des crimes : *vindicte légale. Vindicte publique*, poursuite d'un crime au nom de la société.

**vin-donner** n. m. *Cout. anc.* Présent en vin ou en argent, que le marié offrait à ses amis.

**vinée** [*né*] n. f. (de *vin*). Branches à fruits, dans la taille longue de la vigne. Récolte du vin : *une bonne vinée.*

**vinelle** [*nè-le*] n. f. Petit vin, piquette.

**viner** [*né*] v. a. Additionner d'alcool, en parlant des vins et des moûts. (V. VINAGE).

**Vinet** (Elie), érudit français, né aux Vinets, près de Barbezieux, m. à Bordeaux (1509-1587), principal du collège de Guyenne ; publia des textes anciens (Ausone, etc.), s'intéressa aux sciences, à la philosophie, etc.

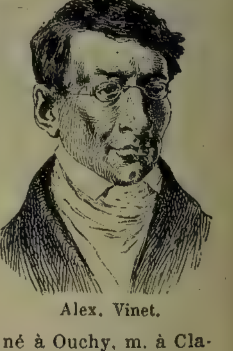
Alex. Vinet.

**Vinet** [*nè*] (*Alexandre-Rodolphe*), littérateur et théologien protestant suisse, né à Ouchy, m. à Clarens (1797-1847) ; zélé défenseur de la liberté de conscience. Critique élevé, grave et fin, il a écrit : *Etudes sur Pascal, Etudes sur la littérature française au* XIXe *siècle.*

**vinette** [*nè-te*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire du genre berbéris ou épine-vinette.

**vineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. (lat. *vinosus*). Se dit du vin qui est riche en alcool : *vin bien vineux.* Qui a le goût, l'odeur ou la couleur du vin : *pêche vineuse.* Fertile en vin : *la vineuse Bourgogne.* Sali de vin : *des serviettes vineuses.* N. m. *Bot. Vineux huilé,* agaric qui a une légère teinte lie de vin.

**vingeon** [*jon*] n. m. L'un des noms vulgaires du *canard siffleur.*

**vingt** [*vin*] adj. num. (lat. *viginti*). Deux fois dix : *vingt francs. Par ext.* Nombreux : *je vous ai dit vingt fois de... Vingt-quatre heures,* un jour entier. Adj. num. ordin. Vingtième : *chapitre vingt.* N. m. Vingtième nombre, deux dizaines : *vingt multiplié par vingt.* Vingtième jour du mois : *le vingt mai. Vingt et un,* jeu de cartes. (Dites *vingt et un, vingt-deux,* etc.) — *Gramm. Vingt* prend un *s* quand il est précédé d'un adjectif de nombre qui le multiplie : *quatre-vingts hommes.* Il reste invariable : 1° s'il est suivi d'un autre adjectif de nombre : *quatre-vingt-deux* francs ; 2° quand il est employé pour *vingtième : page quatre-vingt* (pour : la page *quatre-vingtième.*

**Vingt ans après,** roman d'Alex. Dumas père, faisant suite aux *Trois Mousquetaires* et suivi du *Vicomte de Bragelonne* (1845). Mazarin a succédé à Richelieu. Les temps sont changés et des intérêts divers séparent momentanément d'Artagnan et Porthos, d'Athos et d'Aramis. Episodes intéressants de la Fronde et de la révolution d'Angleterre. On retrouve dans ce roman la rapidité du récit, la vivacité de dialogue, la richesse d'imagination qui font le charme de Dumas père, mais avec moins de feu que dans les *Trois Mousquetaires.*

**Vingt mille** (*Pétition des*), présentée par Dupont de Nemours à l'Assemblée législative (1er juill. 1792) pour protester contre la journée du 20 juin. Ses signataires furent, sous la Terreur, décrétés d'accusation.

**vingtain** [*vin-tin*] n. m. (de *vingt*). *Féod.* Droit du seigneur sur la vingtième partie des fruits. *Archéol.* Drap de laine dont la chaîne était faite de vingt fois cent fils. (Syn. VINGT-CENT n. m. et VINGTAINE n. f.)

**vingtaine** [*vin-tè-ne*] n. f. (de *vingt*). Nombre de vingt ; vingt ou environ. Petite corde dont les maçons se servent pour tenir écartés loin des murs les fardeaux qu'on élève. Petite corde dont on se sert pour lier les pièces d'échafaudage.

**vingt-cent** n. m. Syn. de VINGTAIN.

**vingt-deuxain** n. m. Ancienne sorte de drap dont la chaîne était composée de deux mille deux cents ou vingt-deux fois cent fils. (Syn. VINGT-DEUX-CENT.)

**vingtenier** [*vin-te-ni-é*] n. m. Officier municipal dans les îles anglo-normandes.

**vingt-huitain** n. m. Ancienne sorte de drap dont la chaîne était composée de deux mille huit cents ou vingt-huit fois cent fils. (Syn. VINGT-HUIT-CENT.)

**vingtième** [*vin-ti-è-me*] adj. num. ord. de *vingt.* N. : *être le, la vingtième.* N. m. Vingtième partie d'un tout.

**vingtièmement** [*vin-ti-è-me-man*] adv. En vingtième lieu.

**vingt-quatrain** n. m. Ancienne sorte de drap dont la chaîne était composée de deux mille quatre cents ou vingt-quatre fois cent fils. (Syn. VINGT-QUATRE-CENT.)

**vingt-quatrième** n. n. Sorte d'unité servant à évaluer l'état d'avancement d'un navire en construction : *le vaisseau est aux quatorze vingt-quatrièmes.*

**vingt-sixain** n. m. Ancienne sorte de drap dont la chaîne était composée de deux mille six cents ou vingt-six fois cent fils. (Syn. VINGT-SIX-CENT.)

**vingtuple** [*vin-tu-ple*] adj. Vingt fois aussi considérable. N. m. Nombre vingt fois aussi grand.

**vingtupler** [*vin-tu-plé*] v. a. Rendre vingt fois aussi grand : *vingtupler son capital.*

**Vinh,** v. de l'Indochine française (Annam), sur le golfe du Tonkin ; 12.000 h.

**Vinh-Long,** v. de l'Indochine française (Cochinchine), sur le Mékong ; 12.000 h. Ch.-l. de prov.

**vinicole** adj. (lat. *vinum,* vin, et *colere,* cultiver). Qui a rapport à la culture de la vigne, à la production du vin : *pays, société vinicole.*

**viniculture** n. f. Syn. peu us. de VITICULTURE.

**vinifère** adj. (lat. *vinum,* et *ferre,* porter). Qui produit du vin : *terrain vinifère.*

**vinificateur** n. m. Appareil propre à empêcher le contact de l'air avec le vin, tout en permettant au gaz carbonique des vins nouveaux de se dégager.

**vinification** [*si-on*] n. f. (du lat. *vinum,* vin, et *facere,* faire). Ensemble des procédés mis en œuvre pour transformer le jus du raisin en vin.

— ENCYCL. On distingue deux sortes principales de vinification : la vinification en rouge et la vinification en blanc.

*Vinification en rouge.* Les raisins rouges apportés au cellier sont égrappés ou non, puis foulés et jetés dans la cuve. La température de la masse s'élève progressivement et le sucre que contient le moût est tranformé en alcool, tandis que l'anhydride carbonique se dégage abondamment (c'est la fermentation alcoolique, qu'on appelle communément *cuvage*). C'est au moment du cuvage que se pratique, lorsqu'il en est besoin, l'amélioration des moûts (acidification, sucrage, phosphatage, etc., dans les proportions permises par la loi). Puis on soutire le vin (vin de goutte) et l'on porte la portion épaisse de la cuvée sous le pressoir. Le vin peut d'ailleurs subir encore différentes manipulations (soutirage, pasteurisation, collage, filtrage, etc.), destinées à assurer sa conservation et à prévenir ou guérir certaines maladies qu'il est susceptible de contracter (acescence, casse, pousse, tourne, etc.).

*Vinification en blanc.* Les raisins (rouges ou blancs), aussitôt vendangés, sont amenés au cellier, passés au fouloir-égrappoir et, le premier moût recueilli à part, soumis immédiatement à l'action du pressoir. Puis le moût est débourbé et placé dans des tonneaux, où s'établit la fermentation, qui tumultueuse d'abord et donnant lieu à un abondant dégagement d'anhydride carbonique, se calme peu à peu. On procède alors au premier soutirage, et l'on transvase le vin dans des fûts propres, qu'on ne bonde pas. Vers la fin de l'hiver on effectue un second soutirage et plus tard d'autres si les vins demeurent au cellier.

S'il s'agit de *vins mousseux,* on peut mettre le moût en bouteilles dès le pressurage, et après lui avoir fait subir un débourbage. Mais le plus souvent on traite des vins qui ont été vinfiés avec soin dès la vendange, tannisés pour faciliter leur déprouillement, filtrés soutirés, etc. Ces vins, constitués par des mélanges de différents crus, sont additionnés de sucre, et tirés en bouteilles.. La fermentation reprend dans la masse.

Pour éliminer le dépôt qui se forme, on embouteille immédiatement le moût. (V. CHAMPAGNE.)

Pour éliminer la partie épaisse, on place les bouteilles sur des pupitres inclinés, qui les mantiennent le goulot en bas, et rapidement on fait partir le dépôt et le bouchon ; on referme les bouteilles après avoir refait le plein et ajouté, au goût de la clientèle, une liqueur plus ou moins sucrée.

Les *vins de liqueur, vins de paille, vins cuits,* font l'objet d'une vinification spéciale, qui varie d'ailleurs avec les pays de production ; mais, en général, le moût, très sucré déjà, est additionné de sucre ou d'alcool (*mistelles*), et la fermentation arrêtée avant que la totalité de ce sucre soit transformée en alcool.

**vinique** adj. (de *vin*). Qui provient du vin : *éther vinique.* Se dit d'une série d'acides, tels que l'acide *sulfovinique,* produits par l'action des acides sur l'alcool éthylique.

**Vinnitsa,** v. de la Russie (Ukraine, Podolie), sur le Bug ; 48.000 h.

**vinocolorimètre** n. m. (du lat. *vinum, vini,* vin, et de *colorimètre*). Appareil à l'aide duquel on détermine l'intensité de coloration d'un vin.

— ENCYCL. Le vin à essayer est placé dans une petite lunette, qui peut glisser sur une échelle formée de disques de satin blanc ; une autre lunette glisse en même temps sur une échelle parallèle à la première et constituée par des disques de satin donnant toute la gamme des rouges. On arrête le curseur quand la coloration est la même dans les deux lunettes, et l'on détermine à l'aide de tables le pouvoir colorant du vin expérimenté.

**vinomètre** n. m. Syn. de ŒNOMÈTRE.

**vinométrique** adj. Qui a rapport au vinomètre.

**vinosité** [*zi*] n. f. (lat. *vinositas*). Caractère des substances vineuses.

**vinous** [*nouss*] n. m. *Econ. rur.* Nom vulgaire du *champignon de couche.*

**vinouse** [*nou-ze*] n. f. Branche à fruit de la vigne.

**Vinoy** [*noi*] (Joseph), général français, né à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, m. à Paris (1800-1880). Il se distingua pendant le siège de Paris de 1870-1871 à la tête de la 3e armée. Grand chancelier de la Légion d'honneur.

**vin-pierre** n. m. *T. rur.* Tartre du vin.

**Vinson** (Julien), linguiste français, né à Paris en 1843, m. en 1926), auteur de travaux sur les langues de l'Inde, sur le pays basque, etc.

**Vintimille,** v. d'Italie (prov. de Porto-Maurizio), petit port du golfe de Gênes, gare internationale entre la France et l'Italie ; 14.000 h. Tanneries, pâtes alimentaires.

**Vintimille,** famille originaire d'Italie, qui a fourni des personnages fameux, dont un des principaux, CHARLES-GASPARD **de Vintimille** DU LUC, fut archevêque de Paris (1652-1746).

**vinyle** n. m. Radical chimique $C^2H^3$ de quelques dérivés de l'éthylène : *bromure de vinyle* ou *éthylène bromé.*

**vioa** n. f. Genre d'éponges fibreuses halichondries, répandues dans les mers européennes, et dont une espèce se fixe sur les coquilles d'huîtres, où elle creuse de profonds canaux.

**vioc, vioque** n. et adj. *Arg.* Vieux, vieille. N. f. Vie : *condamné à vioc.*

**vioforme** n. m. Dérivé chloro-iodé de l'oxyquinoléine, constituant un succédané de l'iodoforme.

**viognier** [*gni-é*] n. m. Cépage blanc cultivé dans la vallée du Rhône.

**viol** n. m. (de *violer*). Acte par lequel un homme abuse d'une femme avec violence physique, intimidation ou ruse.

— ENCYCL. *Dr.* Le viol, ainsi que la tentative, est un crime puni des travaux forcés à temps, ou même des travaux forcés à perpétuité quand il se complique de certaines circonstances aggravantes (lorsque le coupable est l'ascendant de la victime, son tuteur, son patron, son instituteur, son serviteur à gages ; ou encore, lorsqu'il est fonctionnaire public, ou ministre d'un culte).

— *Méd. légale.* La présence d'un hymen intact est un signe à peu près certain que le *viol* n'a pas été consommé ; mais l'absence d'hymen n'est pas une preuve absolue du viol, même chez une fille réputée vierge.

Les présomptions pour ou contre peuvent se tirer de la disproportion des organes, et de diverses particularités.

**violabilité** n. f. Caractère de ce qui peut être violé. (Peu us.)

**violable** adj. Qui peut être violé.

**violacé, e** adj. (lat. *violaceus*). D'une couleur tirant sur le violet : *rouge violacé.* N. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dont le genre violette (*viola*) est le type. S. *une violacée.* (On dit aussi *violariacées* et *violariées.*)

**violacer** [*sé*] v. n. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il violaça, nous violaçons.*) Se couvrir de taches violettes, prendre une teinte violacée.

**Violaines** [*lè-ne*], comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 12 kil. de Béthune ; 1.590 h. Ch. de f. N. Houille, phosphates. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**violant** [*lan*], **e** adj. *Teinture violante,* teinture tirant sur la couleur violette.

**violariacé, e** adj. (du lat. *viola,* violette). *Bot.* Qui ressemble ou se rapporte à la violette. N. f. pl. Syn. de VIOLACÉES.

**violat** [*la*] adj. m. (de *violette*). Où il entre de l'extrait de violettes : *sirop, miel violat.*

**violateur, trice** n. (lat. *violator*). Qui viole : *un violateur des lois.*

**violation** [*si-on*] n. f. (lat. *violatio*). Action de violer un engagement, d'enfreindre une obligation, de profaner une chose sainte.

— ENCYCL. *Violation de domicile, du secret des lettres, de sépulture, de dépôt,* etc. V. DOMICILE, LETTRES, INHUMATION, DÉPÔT, etc.

**violâtre** adj. (de *violet*). D'une couleur tirant sur le violet.

**Violay** [*lè*], comm. de la Loire, arr. et à 30 kil. de Roanne ; 1.840 h. Antimoine ; mousselines.

**viole** n. f. (provenç. *viula*). Instrument à sept cordes, dont on joue avec un archet.

— ENCYCL. La viole, qui a précédé le violon, dérive de l'ancien crouth et de l'ancien rebec. La viole à archet fut florissante dès le commencement du XVIe siècle et formait une famille de quatre instruments : le par-dessus, le dessus, la taille et la basse de viole (cette dernière était appelée en Italie *viola da gamba*). En dehors de cette famille de violes, il y avait aussi la viole d'amour, à sept cordes accordées en accord parfait de *ré* majeur. Au-dessous de ces cordes, il y avait un nombre égal de cordes sympathiques, résonnant à l'égal de celles que frotte l'archet.

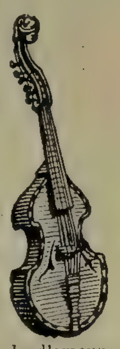

Viole d'amour.

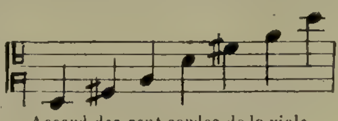

Accord des sept cordes de la viole d'amour.

**viole** n. f. Sorte de petit cric très léger qu'emploient les charpentiers pour soulever des pièces de charpente.

**violé, e** adj. *Bot.* Qui ressemble ou se rapporte au genre violette. N. f. pl. Tribu de la famille des *violariacées.*

**violement** n. m. Syn. de VIOL et de VIOLATION.

**violemment** [*la-man*] adv. Avec violence : *repousser violemment.* Par la violence, par des moyens violents.

**violence** [*lan-se*] n. f. (lat. *violentia*). Etat de ce qui est violent : *la violence des vents, des passions.* Force dont on use contre le droit, la loi : *employer la violence.* Vigueur excessive, effet outré : *la violence de l'expression. Douce violence,* insistance qu'on met à pousser quelqu'un à quelque chose qui lui plaît. *Faire violence à,* contraindre par la force, violer, comprimer avec effort ; interpréter d'une manière forcée ; détourner du vrai sens. *Faire violence à la loi,* lui donner un sens forcé. *Se faire violence,* se contraindre. ANT. **Douceur.**

— ENCYCL. *Dr.* Au regard du droit civil, la violence est une cause de nullité des contrats. Au regard du droit pénal, elle est une circonstance aggravante d'un certain nombre d'infractions : violences commises par ou contre les fonctionnaires, attentat à la pudeur, mendicité, vol, viol, etc.

**violent** [*lan*], **e** adj. (lat. *violentus*). Qui a une force impétueuse : *tempête violente.* Qui se fait, qui agit avec une énergie impétueuse : *un désir violent.* Emporté, fougueux, irascible : *homme violent.* Fort, puissant, considérable : *de violents soupçons. Fam.* Très extraordinaire ; excessif : *c'est un peu violent.* Qui a une force, une énergie exagérée : *des expressions violentes. Mort violente,* causée par force, par accident. ANT. **Doux, calme.** PROV. : **Tout ce qui est violent n'est pas durable,** ce qui est excessif, exagéré, ne se maintient pas.

**violenter** [*lan-té*] v. a. (de *violent*). Contraindre, forcer : *violenter les consciences.* Violer : *violenter une femme.* Forcer, outrer : *violenter la nature.*

**violer** [*lé*] v. a. (lat. *violare*). Commettre un viol sur : *violer une femme, une fille.* Envahir ou détruire d'une manière sacrilège : *violer un temple.* Enfreindre, outrager, agir contre : *violer la loi.*

**violet, ette** [*lè, è-te*] adj. (de *violette*). De la couleur de la violette : *drap violet. Devenir violet,* avoir le visage congestionné. N. m. Couleur violette : *le violet est une couleur du spectre solaire.* Vêtement violet : *les évêques sont en violet.* Bois de palissandre. N. f. *Erpét.* Espèce de couleuvre.

— ENCYCL. Les principaux colorants violets employés jadis en teinture étaient : la *pourpre* du murex, la *cochenille* ammoniacale, l'*orseille,* les *bois rouges* et la *garance* sur mordants de fer ; aujourd'hui, on utilise les couleurs artificielles dérivant du groupe de l'alizarine ou de la *rosaniline* (*violet Hoffmann, violet de Paris*). Parmi les pigments minéraux, citons : les *laques,* l'*outremer violet.* Les verres se colorent en violet en présence d'*oxyde de manganèse. Violet solide,* v. INDOPHÉNOL.

**violet** [*lè*] n. m. Ancienne espèce de viole.

**violeter** [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je violetterai.*) Teinter de violet.

**violette** [*lè-te*] n. f. (anc. fr. *viole*). Genre de violariacées des régions tempérées, à fleurs bleues, très odorantes ; fleur de cette plante : *la violette fait partie des quatre fleurs pectorales ; la violette est l'emblème de la modestie.* Parfum naturel ou artificiel de violette.

— ENCYCL. Les violettes sont des herbes presque acaules, à feuilles alternes, pétiolées, stipulées, à fleurs hermaphrodites, irrégulières, dont le calice a cinq sépales inégaux, la corolle cinq folioles, l'antérieur prolongé en éperon. Ces fleurs sont ordinairement d'un violet uniforme, mais il en existe aussi de blanches. On distingue une centaine d'espèces dans ce genre, toutes des régions tempérées de l'hémisphère nord, plusieurs cultivées dans les jardins. Citons, parmi les espèces à fleurs simples : *violette odorante, tsar, France, amiral Avellan, Luxonne, reine Victoria ;* parmi les espèces à fleurs doubles : *violette de Parme, Marie-Louise,* etc. L'horticulture

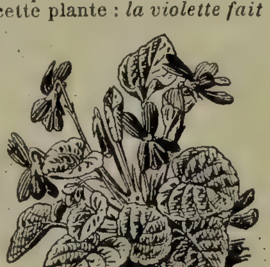

Violette.

a obtenu récemment des violettes à haute tige. On multiplie cette plante par division des touffes et par stolons. Le sirop de violettes, aussi médicinal, est employé comme réactif pour distinguer les acides des bases : celles-ci le verdissent, tandis que les acides le rougissent.

**violette** [*lè-te*] n. f. Petite viole.

**Violette** (*Roman de la*), récit en vers du XIIIe siècle, par Gilbert de Montreuil, qui a inspiré une nouvelle de Boccace, une partie de *Cymbeline* de Shakespeare et le livret d'*Euryanthe*. Lisart, comte de Forez, gage avec Gérard de Nevers qu'il séduira la belle Euryanthe : il échoue ; mais, ayant aperçu Euryanthe au bain, il a vu sur son corps un grain de beauté en forme de violette et persuade à Gérard qu'il a réussi. A la fin, son imposture est dévoilée.

**violeur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui viole : *un violeur de filles.*

**violicembalo** [*sin*] n. m. Sorte de clavecin dont les cordes sont en boyau.

**violier** [*li-é*] n. m. Un des noms de la giroflée.

**violier** [*li-é*] n. m. Joueur de viole. (Vx.)

**violine** n. f. Alcali extrait des fleurs de la violette odorante.

**violiste** [*lis-te*] n. m. Joueur de viole.

**violle** ou **Violle-étalon** n. m. *Phys.* V. PHOTOMÉTRIE et VIOLLE (*étalon*).

**Violle** (Jules), physicien français, né à Langres, m. à Fixin (1841-1923) ; auteur d'expériences sur la température du soleil (*actinométrie*) et sur la détermination de l'équivalent mécanique de la chaleur. Membre de l'Académie des sciences (1897).

**Violle** (*étalon*), source lumineuse, constituée par un centimètre carré d'un bain de platine en fusion rayonnant normalement à la température de solidification : *l'étalon Violle vaut 20 bougies décimales.* (V. VIOLLE.)

**Viollet** [*o-lè*] (*Paul*-Marie), historien français, né à Tours, m. à Paris (1840-1914), auteur de : *Histoire des Institutions politiques et administratives de la France, Histoire du droit civil français, des Etablissements de Saint-Louis*, etc. Membre de l'Académie des inscriptions (1887).

**Viollet-le-Duc** [*duk*] (Emmanuel-Nicolas), littérateur français, né à Paris, m. à Fontainebleau (1781-1857). Il a publié : *Bibliothèque poétique, l'Ancien Théâtre français*, etc.

**Viollet-le-Duc** (Eugène-Emmanuel), architecte et écrivain français, fils du précédent, né à Paris, m. à Lausanne (1814-1879). Il restaura, sous le second Empire, un grand nombre de monuments du moyen âge, notamment Notre-Dame de Paris, la cité de Carcassonne, la cathédrale d'Amiens, le château de Pierrefonds, l'église de Vézelay ; auteur d'ouvrages précieux d'archéologie, parmi lesquels il faut mentionner un *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* XIe *au* XVIe *siècle*, un *Dictionnaire du mobilier*, etc.

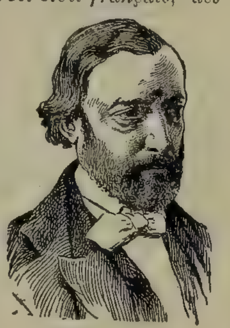
Viollet-le-Duc.

**Viollette** (Charles), chimiste français, né à Quiry-le-Sec (Somme), m. à Lille (1823-1897). Professeur de chimie à Lille, il a contribué largement par ses travaux au développement de l'industrie sucrière.

**violon** n. m. (ital. *violone*). Instrument de musique à quatre cordes en boyau de mouton, qu'on frotte avec un archet : *Stradivarius a construit d'admirables violons.* Celui qui en joue. *Payer les violons*, payer les frais. *Petit violon*, pauvre hère. (Vx.) Espèce de prison contiguë à un corps de garde ou à un poste de police. *Mar. Violon de beaupré*, bordages épais découpés en forme de violon, placés de chaque côté du beaupré. *Poulie à violon*, poulie à deux réas, dont la caisse a la forme d'un violon. *Violons de mer*, cordelettes et planchettes disposées sur les tables, à bord des navires, pour retenir la vaisselle par mauvais temps. *Techn.* Petit touret à main, s'actionnant à l'aide d'un archet. *Violon d'Ingres*, v. INGRES.

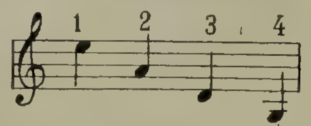

Accord des quatre cordes du violon.

— ENCYCL. Le violon, qu'on a justement appelé le roi des instruments, est en effet le plus admirable engin sonore qui se puisse imaginer. Il est le successeur direct de la viole. Ce n'est que peu à peu, et en Italie, dans la première moitié du XVIe siècle, que les formes de la viole commencèrent à se modifier insensiblement, pour prendre celle du violon moderne. Les premiers luthiers qui amenèrent le violon à son état de perfection furent André Amati, de Salo, Maggini. Après eux vint Stradivarius. D'Italie, le violon se répandit bientôt par toute l'Europe, en France d'abord, en Allemagne, puis en Angleterre. Le violon et ses dérivés, l'alto et le violoncelle, trouvèrent bientôt leur place dans le véritable orchestre, dont ils formèrent la base solide et indestructible. Le violon est monté de quatre cordes accordées de quinte en quinte, à partir de la plus grave, le *sol ;* la corde la plus aiguë est appelée *chanterelle.* L'étendue normale du violon est de trois octaves et une sixte. Le violon peut faire entendre deux notes à la fois et même des accords de trois et quatre notes.

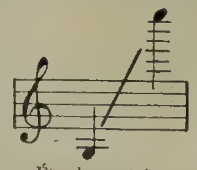
Étendue extrême du violon.

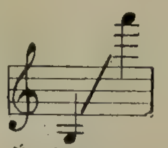
Étendue normale du violon.

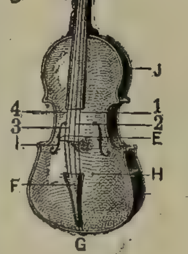

Violon.

Les parties du violon sont : la *crosse* ou *volute* (A) ; les *chevilles*, qui servent à tendre les cordes (B) ; le *sillet* (C) ; la *touche*, où l'on touche les cordes (D) ; le *chevalet*, qui supporte les cordes (E) ; la *queue* (F) ; le *bouton* (G) ; les *tables* (H) ; les *ouïes* (I) ; les *éclisses* (J) ; le *manche* (K) ; l'*âme*, qui soutient la table supérieure ; la première corde, *mi* (1) ; la deuxième, *la* (2) ; la troisième, *ré* (3) ; la quatrième, *sol* (4). Parmi les virtuoses qui se sont illustrés sur le violon, nous citerons, au XVIIIe siècle : Corelli, Vivaldi, Locatelli, Nardini, Tartini, Veracini ; au XXe siècle : Viotti, Baillot, Ch. de Bériot, David, Mazas, Paganini, Spohr, Vieuxtemps, Wiemawski, Danela, Joachim, Marsik, Sarasate, Ysaye, J. Thibaud.

**violonar** n. m. *Fam.* Contrebasse à cordes.

**violoncelle** [*sè-le*] n. m. (ital. *violoncello*). Instrument à quatre cordes comme le violon, mais beaucoup plus grand. Artiste qui joue de cet instrument. (On dit aussi dans ce sens VIOLONCELLISTE.)

— ENCYCL. Le violoncelle a remplacé dans l'orchestre la basse de viole, qui cessa d'être usitée dès le début du XVIIIe siècle. Il présente à peu près la forme du violon ; il est monté de quatre cordes, dont les plus graves sont filées, et qui sont accordées de quinte en quinte à partir du *do* grave.

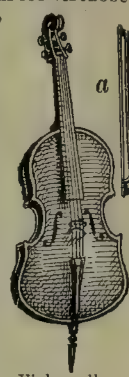

Violoncelle : *a*, archet.

L'étendue de l'instrument est d'environ trois octaves dans la musique d'ensemble, et s'étend quelque peu dans le solo. Le violoncelle est, avec la contrebasse, la partie grave de l'harmonie. Dans les soli, s'il est moins brillant que le violon, il est par contre plus profond, plus captivant, d'un caractère religieux et exceptionnellement rapproché de la voix humaine. Les sons harmoniques sont d'une exécution relativement facile, et ajoutent au charme de l'instrument.

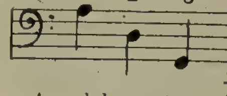

Accord des quatre cordes du violoncelle.

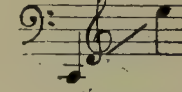
Étendue du violoncelle.

Parmi les virtuoses du violoncelle, citons : Boccherini, Battistini, J.-B. Cupis, Kraft, J.-H. Levasseur, Batta, P. Cazals, etc.

**violoncelliste** [*sè-lis-te*] n. Personne qui joue du violoncelle. (V. VIOLONCELLE.)

**violone** n. m. (de l'ital. *viola*, viole). Gros violon qui était autrefois la contrebasse des violes.

**violoner** [*né*] v. n. *Fam.* Jouer du violon : *il violone du matin au soir.*

**violonet** [*nè*] n. m. (de *violon*). Instrument intermédiaire entre l'alto et le violoncelle.

**violoneur** ou **violoneux** [*neû*] n. m. Mauvais joueur de violon ; ménétrier de campagne.

**violoniste** [*nis-te*] n. Celui ou celle qui joue du violon. (V. VIOLON.)

**Vioménil** (Charles-Joseph-Hyacinthe DU HOUX, marquis **de**), né à Ruppe (Lorraine), m. à Paris (1734-1827). Il prit part aux guerres de la Succession d'Autriche et de Sept ans, fut gouverneur de la Martinique, émigra et fut fait par Louis XVIII maréchal de France.

**vionnier** n. m. *Vitic.* Syn. de VIOGNIER.

**Vionville,** comm. de la Moselle, arr. et à 18 kil. de Metz ; 310 h. Disputé entre Français et Allemands au cours de la bataille de Gravelotte (16 août 1870).

**vioque** n. f. *Arg.* V. VIOC.

**viorne** n. f. (lat. *viburnum*). Genre de caprifoliacées viburnées.

— ENCYCL. Les viornes sont des arbrisseaux à feuilles opposées, pétiolées, le plus souvent sans stipules, à fleurs pentamères groupées en corymbes et en général, régulières ; la corolle est rotacée ou tubuleuse. On en connaît une centaine d'espèces, abondantes surtout dans l'Asie orientale et dans l'Amérique du Nord. En Europe, il en croît trois espèces : la viorne lantane, viorne cotonneuse ou viorne flexible (*viburnum lantanum*), la viorne obier (*viburnum opulus*) et la viornetin, lauretin ou laurier-tin (*viburnum tinus*). On les cultive souvent dans les jardins.

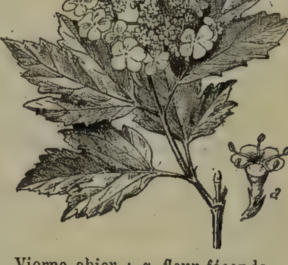

Viorne obier : *a*, fleur féconde.

**viote** n. f. *Métrol.* Syn. de VELTE.

**Viotti** (Giovanni Battista), violoniste et compositeur piémontais, né à Fontanetto, m. à Londres (1753-1824) ; auteur de concertos pour violon, d'une grande valeur.

**vipère** n. f. (lat. *vipera*). Genre de reptiles ophidiens, type de la famille des vipéridés et comptant dix espèces de l'ancien monde. *Vipère cornue*, le céraste. *Vipère à lunettes*, le naja. *Vipère fer de lance*, le trigonocéphale. *Au fig.* Personne très méchante. *Langue de vipère*, personne qui a l'habitude de médire et de calomnier.

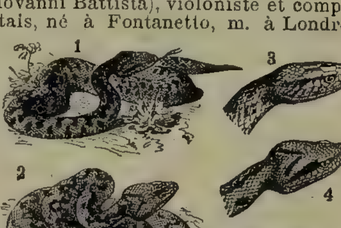

Vipères : 1. Aspic ; 2. Dite « péliade » : 3. Tête de vipérine ; 4. Tête d'aspic ; 5. Tête d'aspic, montrant la glande à venin.

— ENCYCL. La vipère (*vipera*) est un serpent très venimeux, de taille ordinairement médiocre, et qui recherche les terrains pierreux et ensoleillés ou broussailleux. Elle passe l'hiver engourdie dans une cavité de mur, un trou de taupe, sous une pierre, etc. ; mais en été elle aime à s'allonger au soleil. Elle fuit en général devant l'homme, mais elle peut demeurer immobile et prête à mordre si on la blesse en marchant, ou simplement si elle est en quête d'une proie. Sa piqûre, d'abord plus ou moins douloureuse, s'environne bientôt d'une zone rouge et gonflée, puis surviennent des nausées, de la céphalée, un malaise général ; les yeux rougissent et s'emplissent de larmes ; la mort peut survenir dans cet état d'adynamie. Le traitement le plus efficace consiste dans les injections de sérum antivenimeux, ce qui n'empêche pas les autres modes de traitement plus anciens, qui consistaient à ligaturer à sa racine le membre atteint, à débrider la plaie largement, à la faire saigner avec abondance, et de la laver avec une solution de chlorure de chaux (1 gr. pour 60 gr. d'eau) ou de l'eau de Javel. On peut aussi faire des succions de la piqûre, mais à la condition de n'avoir ni plaie ni excoriation dans la bouche.

Mais, après ce traitement abortif, il faut pratiquer au plus tôt le traitement curatif à l'aide du sérum antivenimeux de Calmette.

Les vipères sont ovovivipares. Leur péau est couverte de petites écailles fines ; la tête est élargie, plate, gonflée aux tempes, nettement dégagée du cou, tous caractères qui permettent de distinguer la vipère de l'inoffensive couleuvre. Bien que justement redoutées, les vipères rendent quelques services à l'agriculture, car elles détruisent, pour s'en nourrir, quantité de petits rongeurs (rats, mulots, campagnols, etc.).

On rencontre en France la *vipère aspic*, la *péliade*, la *vipère des sables.*

**vipereau** [*rô*] n. m. Jeune vipère.

**vipéridés** [*dé*] n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, ayant pour type la *vipère.* S. un *vipéridé.*

**vipérier** [*ri-é*] n. m. Homme qui s'attache à la destruction des vipères.

**vipérin, e** adj. (lat. *viperinus*). Qui a rapport à la vipère. *Langue vipérine*, perfide comme la vipère.

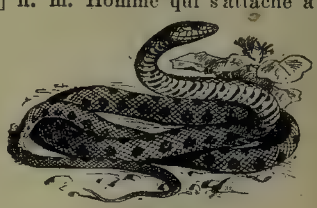
Vipérine.

**vipérine** n. f. *Erpétol.* Espèce du genre couleuvre, qui doit son nom à sa coloration analogue à celle de la vipère. (On dit aussi COULEUVRE VIPÉRINE.) *Bot.* Genre de borraginacées, renfermant des herbes à feuilles alternes, entières, couvertes de poils raides, et dont les inflorescences sont en cymes scorpioïdes. (Les fleurs sont zygomorphes, à pétales bleus, rouges et même blanchâtres. On en connaît une trentaine d'espèces de l'Europe, de l'Asie occidentale et du nord de l'Afrique. La flore française en possède huit. Le nom de cette plante lui vient de sa prétendue efficacité contre les morsures de la vipère.)

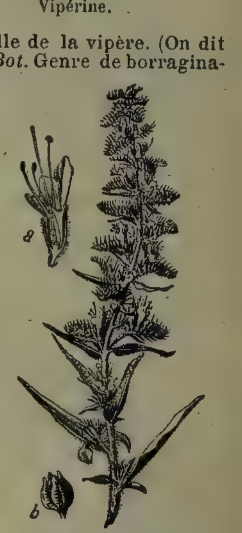

Vipérine ; *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

**vipion** n. m. Genre d'hyménoptères térébrants, renfermant des insectes entomophages, dont une espèce vit en France.

**virade** n. f. (de *virer*). Nom de la retourne, à certains jeux de cartes.

**virage** n. m. (de *virer*). Action de tourner, de faire tourner quelque chose. *Mar.* Action de virer de bord et point où l'on vire. Action de faire décrire une courbe, un tournant à un vélocipède, une automobile : *un virage hardi.* Endroit où l'on vire : *virage d'un vélodrome. Photogr.* Opération destinée à remplacer l'argent constituant les noirs d'une image photographique par un métal ou un composé plus stable ou d'un ton plus agréable : *le virage se fait en général au moyen du chlorure d'or.* Bain destiné à cet usage.

— ENCYCL. *Phot.* Le virage s'effectue de diverses manières et selon de nombreuses formules. On vire à l'or, au platine, etc. Le virage à l'or se fait soit en deux opérations : virage proprement dit dans le bain or-acétate de soude (eau 1.000, acétate de soude 30, chlorure d'or 1) et fixage à l'hyposulfite, ou bien en une seule opération (bain de virage-fixage combiné). Le virage au platine (eau 1.000, acide phosphorique 12 c.c. ou acide citrique 10 gr., chloroplatinite de potassium 1 gr.), est précédé d'un virage à l'or-borax (borax 15 gr., eau 1.000, solution de chlorure d'or à 1 p. 100 20 c.c.), que l'on prolonge plus ou moins. Les photogrammes sur papier au gélatinobromure ou au gélatinochlorure se virent en sépia (sels d'urane), en bleu (sels de fer), en violacé et rouge pourpre ou bleu vert (sels de cuivre), ou encore par sulfuration. En ce cas, on plonge l'image dans un premier bain de blanchiment (eau 1.000, ferrocyanure de potassium 10, bromure de potassium 10 gr.) puis on la soumet après l'avoir lavée à la solution de sulfure (eau 1.000, sulfure de sodium 5 ou sulfure d'ammonium 5 c.c.). Elle y reprend avec sa vigueur primitive une teinte brun chocolat.

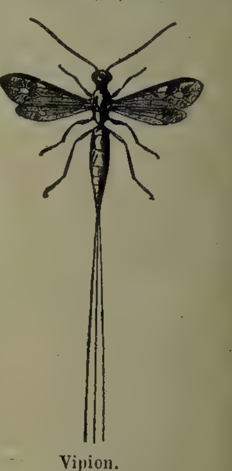
Vipion.

**virago** n. f. (mot lat. ; de *vir*, homme). Fille ou femme qui a la taille, l'air ou les manières d'un homme.

**Viramgan,** v. de l'Empire anglais des Indes (prov. de Bombay, district d'Ahmedabad) ; 21.000 h.

**virant** [*ran*] adj. m. Syn. de TORS, en parl. du bois.

**vir bonus, dicendi peritus,** mots lat. signif. : *un homme de bien qui sait parler.* Définition de l'orateur, que Caton l'Ancien proposait à son fils, donnant à entendre qu'il faut à l'orateur la double autorité de la vertu et du talent.

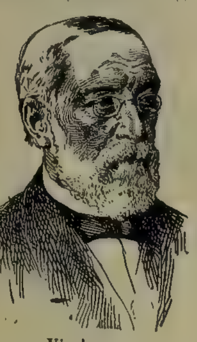

Virchow.

**Virchow** [*chov*] (Rodolphe), médecin et homme politique prussien, né à Schivelbein (Poméranie), m. à Berlin (1821-1902). Il est le fondateur de la pathologie cellulaire. Son ouvrage capital a pour titre : *la Pathologie cellulaire appliquée à l'enseignement physiologique et pathologique.*

**vire** n. f. Nom vulgaire du *panaris sous-épidermique.*

**vire** n. f. *Dialect.* Chemin qui serpente autour d'une montagne. (Valais.)

**Vire** (la), fl. côtier de France. Il prend sa source sur les confins des départements de la Manche et du Calvados et se jette dans la Manche, près d'Isigny, après un cours de 118 kil. La Vire reçoit l'Aure et la Douvre, passe à Vire et à Saint-Lô.

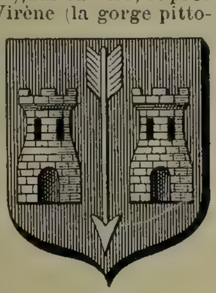

Armes de Vire.

**Vire,** ch.-l. d'arr. (Calvados), sur la Vire, et près de l'endroit où elle reçoit la Virène (la gorge pittoresque de la Virène est célèbre sous le nom de *Vaux de Vire*) ; ch. de f. Et. ; à 59 kil. S.-O. de Caen ; 6.300 h. (*Virais* ou *Virois*). Eglise Notre-Dame (XIIIe-XIVe-XVIe s.). Hôtel-Dieu du XIIIe siècle. Tour de l'Horloge. Grains, eaux-de-vie, toiles, draps, papier. — L'arr. a 6 cant., 96 comm., 61.400 h. Le cant. a 11 comm. et 14.300 h.

**virée** [*ré*] n. f. (de *virer*). Action de virer. *Tournées et virées,* allées et venues. *Sylvic.* Estimation faite par expert des diverses parties d'une coupe, en partageant hypothétiquement ces diverses parties en rangées d'arbres à peu près parallèles. *Archéol.* Tissu du genre des étamines, qui se fabriquait anciennement à Amiens. (On disait aussi VIRÉ n. m.)

**virelai** [*lè*] n. m. (anc. fr. *vireli,* onomatopée de *refrain*). Ancien petit poème français, composé de trois couplets et d'un refrain qui est semblable à un demi-couplet, sur deux rimes. Sorte de danse. Air sur lequel on l'exécute.

**Vireloque** (*Thomas*), personnage créé par Gavarni, dans un de ses albums (*les Propos de Thomas Vireloque*), type de chemineau à la barbe broussailleuse, aux haillons pittoresques.

**virement** [*man*] n. m. (de *virer*). Action de virer. Opération par laquelle on transporte une somme du crédit d'une personne au crédit d'une autre. Irrégularité qui consiste à transporter à un chapitre du budget des crédits votés pour un autre chapitre. Syn. de VIRAGE.

— ENCYCL. *Fin.* On distingue trois sortes de *virements* : les *virements de comptes,* les *virements de crédits,* les *virements de comptes courants.*

Les *virements de comptes* sont de simples transports d'un compte à un autre, qu'opère dans ses écritures la Comptabilité publique. Ils servent à rectifier les erreurs commises dans l'imputation des dépenses, à reporter sur l'exercice suivant les payements inscrits par erreur à l'exercice courant, etc. Ils peuvent être effectués jusqu'au 31 juillet de la seconde année de l'exercice.

Les ministres ont le droit de faire et de modifier la répartition des crédits entre les divers articles d'un même chapitre (*virements de crédits*) ; mais les dépenses ne peuvent être acquittées que sur les crédits ouverts à chacune d'elles, et ces crédits ne peuvent être employés à d'autres dépenses.

Les *virements de comptes courants* sont ceux que font les banques quand, par un simple jeu d'écritures, elles transfèrent d'un dépôt à un autre dépôt une somme déterminée. Deux négociants, clients d'une même banque, évitent ainsi de se verser l'un à l'autre des espèces métalliques, et règlent leurs comptes en prescrivant un simple virement.

**virer** [*ré*] v. n. (lat. *gyrare*). Tourner sur soi-même : *tourner et virer sans cesse.* Changer de nuance, en parlant d'une étoffe teinte. Subir l'opération du virage photographique : *des épreuves qui virent bien. Virer à,* tendre vers : *le noir vire souvent au jaunâtre. Mar. Virer de bord,* tourner d'un côté sur l'autre, et, *fig.* changer de parti. *Virer au cabestan,* faire effort sur les barres de cabestan pour déraper l'ancre. V. a. Transporter d'un compte à un autre : *virer une somme.* Soumettre au virage photographique : *virer une épreuve. Fam. Tourner et virer quelqu'un,* essayer de toutes les façons de le sonder, de le faire parler.

**vires** n. f. pl. (du lat. *viria,* bracelet). *Blas.* Anneaux concentriques, au nombre de deux, de trois ou quatre. (On désigne parfois tout l'ensemble sous le nom de *vire* n. f.)

**vires acquirit eundo,** mots lat. signif. : *Elle acquiert des forces dans sa course.* Expression de Virgile, faisant le portrait de la Renommée (*Enéide,* IV, 175) : *défiez-vous de la calomnie ; vires acquirit eundo.*

**virescence** [*rès-san-se*] n. f. (du lat. *virescere,* devenir vert). Métamorphose des parties colorées des fleurs en feuilles vertes.

**virescite** [*rès-si-te*] n. f. Variété de pyroxène.

**Viret** [*ré*] (Pierre), réformateur de la Suisse romande, né à Orbe (cant. de Vaud), m. à Orthez, où il avait été appelé par sa protectrice, la reine de Navarre (1511-1571).

**vireton** n. m. (de *virer*). Flèche d'arbalète, armée d'un fer pyramidal et à laquelle les lames obliques qui l'empennaient imprimaient un mouvement de rotation, de manière à rendre la blessure plus pénétrante.

**vireur** n. m. (de *virer*). Dans la fabrication du papier à la main, ouvrier qui lève les feutres placés sur chaque feuille et les entasse, pour qu'ils soient prêts à servir de nouveau. Tourteau circulaire monté sur l'arbre d'une machine et percé de trous dans lesquels on engage un levier pour faire tourner la machine.

**vireuse** [*reu-ze*] n. f. (de *virer*). Jeune ouvrière employée à mettre en mouvement les asples du moulin à soie.

**vireux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. (lat. *virosus*). Qui a des propriétés vénéneuses : *plante vireuse. Saveur, odeur vireuse,* nauséabonde.

**Vireux-Molhain,** comm. des Ardennes, arr. et à 30 kil. de Rocroi ; 1.500 h. Ch. de f. E. Métallurgie.

**Vireux-Wallerand,** comm. des Ardennes, en face de la précédente, arr. et à 30 kil. de Rocroi, sur la Meuse ; 1.400 h. Filature.

**vireveau** [*vô*] ou **virevaut** [*vô*] n. m. (provenç. *virâvout*). Petit guindeau à bras, sur les bateaux de faible tonnage. Gros pieu servant à amarrer les cordages.

**vire-vire** n. m. ou **virevaude** [*vô-de*] n. f. Syn. de TOURNANT, dans la navigation fluviale.

**virevole** n. f. Au jeu de la bête ou de l'hombre, résultat nul du joueur qui, comptant faire la vole, ne fait pas une seule levée.

**virevoltant** [*tan*], **e** adj. Se dit du cheval qui accomplit des virevoltes.

**virevolte** n. f. (ital. *giravolta*). Tour que l'on fait sur soi-même. (Vx.) [On disait aussi VIREVOUSSE, VIREVOUSTE, VIREVOUTE.] *Manèg.* Tour et retour faits avec vitesse par un cheval.

**virevolter** [*té*] v. n. Faire des virevoltes. (Vx.) [On disait aussi VIREVOUSSER, VIREVOUSTER, VIREVOUTER.]

**virgaire** [*ghè-re*] n. m. (du lat. *virga,* verge). Chantre d'église, à Rome.

**Virgile** (Publius Virgilius [ou mieux Vergilius] Maro), le plus célèbre des poètes latins, né à Andes, près de Mantoue, m. à Brindes (70-19 av. J.-C.) ; auteur des *Bucoliques,* des *Géorgiques* et de l'*Enéide* et d'autres petits poèmes d'attribution moins certaine. Il fut le protégé d'Octave et de Mécène, qui lui firent restituer sa fortune confisquée au profit des vétérans, mais ne fut jamais un adulateur d'Auguste. Il mourut, au retour d'un voyage en Grèce, avant d'avoir terminé son *Enéide,* qu'il voulait détruire parce qu'il jugeait l'ouvrage imparfait. Virgile était doux, affable, rêveur, gauche de tournure et de parole. Esprit délicat, âme douce et sensible, il n'a point la fougue magnifique de Lucrèce ; il va naturellement à ce qui est plein d'une touchante harmonie, à ce qui est noble et délicat. Imitateur constant, mais merveilleusement habile, des Grecs, particulièrement de Théocrite et d'Homère, il n'en reste pas moins un génie très personnel par son amour et son intelligence de la nature et par la perfection de son style. Après sa mort, sa renommée ne fit que grandir, et l'on en fit, au moyen âge, une sorte de génie universel et même d'enchanteur. Cette conception n'est pas étrangère à la figure de Virgile dans le poème de Dante.

**Virgile, Horace et Varius chez Mécène,** tableau de Jalabert (1847 ; jadis au Luxembourg). Virgile, debout à gauche, ses tablettes à la main, lit ses *Géorgiques* à Mécène, assis à droite. Au second plan, Horace, couronné de feuillages, est assis à la même table. Varius, debout dans l'ombre, s'accoude à la balustrade. (V. p. 1257.)

**Virgile travesty en vers burlesques** (*le*), poème de Scarron (1648-1652), en octosyllabes, parodie des sept premiers chants de l'*Enéide,* frivole et triviale, mais gaie et malicieuse.

**Virgile** (saint), évêque de Salzbourg, né en Irlande, m. à Salzbourg en 784, apôtre des régions danubiennes. — Fête le 27 novembre.

**Virgile** (Polydore), historien italien, né et m. à Urbino (vers 1470-vers 1555), auteur du *De inventoribus rerum* et des *Angliæ historiæ libri XXVI.*

**virgilien, enne** [*li-in, è-ne*] adj. Qui a le caractère de Virgile, de la poésie de Virgile.

**virgilier** [*li-é*] n. m. Genre de légumineuses papilionacées, dont l'unique espèce, le *virgilier du Cap* ou *sophora tinctorial,* est un arbre de 10 à 15 mètres de haut. (Ses feuilles fournissent une sorte d'indigo, et son bois est employé en ébénisterie ; les graines sont comestibles et les racines antidysentériques.)

**virginal, e, aux** adj. (du lat. *virgo, inis,* vierge). Qui appartient à une vierge : *candeur virginale.*

**virginalement** [*man*] adv. D'une manière virginale. (Peu us.)

**Virginal-Samme,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), près de la Sennette ; 2.210 h. Papeterie.

**virginie** [*nî*] n. m. Tabac de la Virginie : *priser du virginie.*

**Virginie,** jeune plébéienne de Rome, fille du centurion Aulus Virginius, qui, en l'an 449 av. notre ère, la tua de sa propre main plutôt que de la laisser vendre comme esclave par le décemvir Appius Claudius. Cette mort tragique amena la chute des décemvirs. Elle fait le sujet d'une tragédie d'Alfieri (1776).

**Virginie** (*la Mort de*), tableau de Lethière (1828 ; musée du Louvre). Le décemvir Appius Claudius vient d'adjuger comme esclave à un de ses clients Virginie, qui a résisté à ses désirs. Le centurion Virginius, pour soustraire sa fille au déshonneur, la frappe d'un couteau et, se tournant vers le triumvir, le voue aux dieux infernaux. Autour de lui, la foule commence à se révolter. (V. p. 1197.)

**Virginie** (*la Mort de*), tableau de James Bertrand (1869 ; musée du Luxembourg). La touchante héroïne du roman de Bernardin de Saint-Pierre, *Paul et Virginie,* vient d'être jetée par la mer sur le rivage. Sa robe de mousseline à rayures est appliquée par l'eau sur son corps gracieux et chaste. (V. p. 1257.)

**Virginie,** l'un des Etats unis de l'Amérique du Nord, sur la côte de l'Atlantique ; 2.121.000 h. (*Virginiens*). Capit. *Richmond.* Métallurgie ; grande production de tabac.

**Virginie,** v. des Etats unis d'Amérique (Minnesota) ; 14.000 h.

**Virginie de l'Ouest,** un des Etats unis de l'Amérique du Nord, sur la côte de l'océan Atlantique ; 1.464.080 h. (*Virginiens*). Cap. *Charleston.* Métallurgie ; houille.

**Virginien, enne** [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de Virginie : *les Virginiens.* Adjectiv. : *population virginienne.*

**virginité** n. f. (lat. *virginitas ;* de *virgo,* vierge). Etat d'une personne vierge : *perdre sa virginité. Par ext.* Pureté, candeur : *l'innocence est la virginité de l'âme. Poét.* Etat de ce qui est intact. *Refaire une virginité,* rendre l'innocence ou la réputation. ALLUS. LITT. :

> Ton amour m'a refait une virginité,

vers de Victor Hugo (*Marion Delorme,* V, 2). C'est à son amant que la courtisane adresse ces paroles, lorsqu'elle repousse la condition infâme mise par Laffemas au salut de Didier.

**virgrain** [*grin*] n. m. Impuretés, menues pailles qui restent mêlées au blé quand on l'a criblé.

**virgulaire** [*lè-re*] adj. *Gramm.* Qui ressemble à une virgule : *les signes virgulaires.*

**virgule** n. f. (lat. *virgula*). Petit signe de ponctuation, petit trait un peu courbé vers la gauche, servant à séparer les divers membres d'une phrase. *Fam.* Petit objet de forme analogue. *Observer les points et les virgules,* montrer une exactitude très précise. *Bacille virgule,* coma-bacille, spirille ou vibrion du choléra.

— ENCYCL. Le *bacille virgule* a été découvert par R. Koch, en 1884, dans les déjections de cholériques ; il se présente sous la forme d'une parenthèse, d'un S ou d'une virgule. Le bacille virgule est saprophyte dans l'eau et parasite dans le tube intestinal de l'homme ; c'est le bacille du *choléra.*

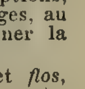

**virguler** [*lé*] v. a. Marquer de virgules.

**virgulien, enne** [*li-in, è-ne*] adj. *Géol.* Se dit d'un sous-étage géologique représentant la partie supérieure de l'étage kimméridgien. N. m. : *le virgulien.*

**Viriat,** comm. de l'Ain, arr. et à 7 kil. de Bourg ; 2,570 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Viriathe,** chef des Lusitaniens révoltés contre la domination romaine, assassiné à l'instigation des Romains qu'il avait longtemps tenus en échec, en 140 av. J.-C.

**viriculture** n. f. (du lat. *vir,* homme, et de *culture*). Ensemble de procédés et de prescriptions, entre autres la réglementation des mariages, au moyen desquels on parviendrait à perfectionner la race humaine.

**viridiflore** adj. (du lat. *viridis,* vert, et *flos, floris,* fleur). Qui porte des fleurs de couleur verte.

**viridifolié, e** adj. (du lat. *viridis,* vert, et *folium,* feuille). Qui a des feuilles vertes.

**viridine** n. f. Base pyridique liquide $C^{12}H^{19}Az$.

**viridipenne** [*pè-ne*] adj. (du lat. *viridis,* vert, et *penna,* plume). Qui a les ailes ou les élytres verts.

**viridique** adj. *Chim.* Se dit d'un acide qui colore en vert les grains de café.

**viridité** n. f. Syn. peu usité de VERDEUR.

**viridul** n. m. *Minér.* Variété de calcédoine.

**viriel** [*èl*] n. m. (du lat. *vis, viris,* force). *Phys.* S'est dit pour POTENTIEL.

**Virieu,** ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 9 kil. de La Tour-du-Pin, sur la Bourbre ; 1.000 h. Ch. de f. P.-L.-M. Château des XIVe-XVIe-XVIIe siècles. — Le cant. a 14 comm. et 8.140 h.

**Virieu** (François-Henri, comte de), homme politique français, né à Grenoble, m. à Lyon (1745-1793). Député de la noblesse aux états généraux et monarchiste constitutionnel, il émigra et revint à Lyon, où il s'efforça de relier la résistance de cette ville avec le mouvement fédéraliste du Midi.

**Virieu-le-Grand,** ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 13 kil. de Belley ; 1.110 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles. Ruines d'un château où Honoré d'Urfé écrivit l'*Astrée.* — Le cant. a 14 comm. et 6.260 h.

**viril, e** adj. (lat. *virilis ;* de *vir,* homme). Qui appartient à l'homme : *sexe viril.* Qui appartient ou convient à l'homme fait : *l'âge viril. Fig.* Mâle, énergique : *éducation virile ; action virile. Toge virile,* vêtement que les jeunes Romains prenaient à leur majorité, en quittant la prétexte.

**virilement** [*man*] adv. Avec virilité.

**viriliser** [*zé*] v. a. Donner un caractère viril.

**virilité** n. f. (lat. *virilitas*). Ce qui constitue le sexe masculin : *les attributs de la virilité.* Capacité d'engendrer : *donner des preuves de sa virilité.* Apparences masculines. Age viril. *Par ext.* Ensemble des personnes du sexe masculin. *Fig.* Mâle énergie.

**Viriville,** comm. de l'Isère, arr. et à 25 kil. de Saint-Marcellin, sur la Peyrouse ; 1.360 h. Ch. de f. S.

**virlique** n. m. *Jeux.* Au romestecq, réunion dans une main de quatre cartes de même valeur.

**viro-fixage** n. m. *Phot.* Opération par laquelle on vire et fixe dans un même bain les épreuves photographiques tirées sur les papiers au nitrate d'argent.

**viro-fixateur** n. m. *Phot.* Solution permettant de virer et fixer en une seule opération des épreuves photographiques.

**Viroflay,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 3 kil. de Versailles ; 7.000 h. Ch. de f. Et.

**virolage** n. m. Action de viroler.

**virole** n. f. (lat. *viriola*). Petit anneau plat de métal autour du manche d'un outil : *couteau à virole.* Anneau fixé sur le canon et la crosse d'une arme à feu portative, pour tenir la baguette de l'arme. Moule d'acier où l'on place les flans qu'on veut frapper, et qui porte en creux les dessins devant être reproduits en relief sur la tranche. *Blas.* Chacun des cercles munis d'un anneau près de l'embouchure et du pavillon des huchets, des cors et des trompes.

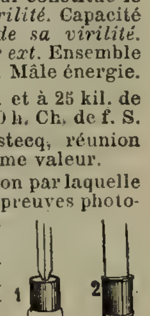

Virole : 1. De manche d'outil ; 2. De couteau.

**virole** n. f. *Bot.* Section du genre muscadier, dont on ne connaît qu'une espèce, la *virole sébifère* ou *arbre à suif,* qui croît à la Guyane. (Il atteint 20 mètres de hauteur ; ses graines, traitées par l'eau chaude, fournissent une matière grassse, qui sert dans la fabrication des bougies.)

**virolé, e** adj. *Blas.* Qui a ses viroles d'un émail ou d'un métal différents de ceux du corps, en parlant des huchets, des trompes et des cors.

**viroler** [*lé*] v. a. (de *virole*). Munir d'une virole un manche d'outil. Introduire dans la virole les flans destinés à produire des monnaies.

**virolet** [*lè*] n. m. (de *virole*). Rouleau vertical de sapin, servant à modifier la direction des fils de caret dans les corderies pendant le bobinage. Sorte de petite bobine dont font usage les charpentiers pour éloigner des pièces de bois le fil, tout en le maintenant tendu. *Virolets de cabestan,* tourniquets sur lesquels porte la chaîne.

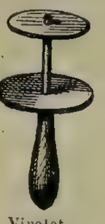
Virolet.

**viroleur** n. m. Ouvrier qui fait des viroles.

**Viroungo,** groupe de montagnes volcaniques de l'Afrique orientale sur le plateau des grands lacs, entre le lac Albert-Edouard au N. et le lac Kiffon au S. Le dernier volcan en activité a 3,475 mètres d'Altitude.

**Virton,** v. de Belgique, ch.-l. d'arr. de la prov. de Luxembourg, sur le Ton ; 2.500 h. Filatures, fonderies, scieries. Combat livré le 23 août 1914 par la III<sup>e</sup> armée française (général Ruffey) contre la 5<sup>e</sup> armée allemande (kronprinz impérial) et faisant partie de la « bataille des Ardennes » ; il ne put arrêter la marche du kronprinz sur Longwy.

**virtualité** n. f. (de *virtuel*). Qualité de ce qui est virtuel.

**virtuel, elle** [*èl, è-le*] adj. (du lat. *virtus*, force). Qui est en puissance et non en acte, Qui n'a pas d'effet actuel : *faculté virtuelle. Phys. Foyer virtuel,* point où concourraient certains rayons, si on les prolongeait en sens contraire de celui dans lequel ils se propagent.

**virtuellement** [*è-le-man*] adv. D'une manière virtuelle : *armée virtuellement défaite.*

**virtuose** [*tu-ô-ze*] n. (ital. *virtuoso*). Qui a de grands talents pour la musique et, *par ext.*, dans un genre quelconque : *Paganini fut un incomparable virtuose ; les virtuoses de la parole.*

**virtuosité** [*zi*] n. f. Talent de virtuose.

**virtus post nummos,** mots lat. signif. : *la vertu après les écus.* Commencement d'un vers d'Horace (*Epîtres*, I, 1, 54), qu'il donne comme la maxime des Romains. Il critique avec ironie cette théorie.

**Virtuti militari,** ordre militaire polonais, créé en 1792, supprimé en 1793, reconstitué en 1807 sous le nom d'*ordre militaire du duché de Varsovie*, devenu ordre russe en 1831 et restauré en 1919 par la Diète de Pologne pour récompenser le courage militaire. L'ordre comprend 5 classes. La décoration est une croix d'or émaillée noir, à bords dorés portant sur la tranche horizontale le mot *Vir-tuti* et sur la tranche verticale *Militari.* Au centre, l'aigle polonaise. Le revers porte une couronne de lauriers, la devise *Honori Ojezyena* (Honneur et Patrie) et la date 1792. Ruban bleu, bordé d'une raie noire.

**Viruès** (Cristobal **de**), poète espagnol, né à Valence (1550-1810) ; auteur de pièces de théâtre pleines d'horreur tragique.

**virulence** [*lan-se*] n. f. (lat. *virulentia*). Etat de ce qui est virulent : *la virulence des humeurs. Fig.* Caractère de violence : *critiques pleines de virulence. Méd.* Propriété en vertu de laquelle certains micro-organismes déterminent, quand ils sont introduits dans un être vivant, des troubles morbides, une maladie infectieuse.

— Encycl. *Méd.* La notion de la *virulence* est aujourd'hui fondée sur le pouvoir toxique des bactéries ou des microbes pathogènes et, par conséquent, sur la nature des toxines qu'ils sécrètent. Dans les maladies infectieuses, les accidents généraux sont exclusivement imputables à ces toxines. Mais la virulence est très variables : elle peut être exaltée ou diminuée, suivant le terrain dans lequel évolue le microbe.

On a cherché à mesurer la virulence, et on a créé des *unités antitoxiques*, qui ne mesurent qu'une partie de cette virulence, mais qui cependant donnent de bonnes indications générales.

**virulent** [*lan*], **e** adj. (lat. *virulentus*). Qui est produit par un virus : *maladie virulente. Fig.* Qui est d'une violente énergie : *satire virulente.*

**virure** n. f. (de *virer*). *Mar.* Nom donné à une file de bordages, s'étendant de l'avant à l'arrière du navire sur la carène.

**virus** [*russ*] n. m. (mot lat. signif. *poison*). Principe des maladies contagieuses : *le virus de la rage. Virus filtrants*, nom donné à certains microbes capables de traverser les membranes filtrantes imperméables aux microbes ordinaires. *Fig.* Principe de contagion morale : *le virus révolutionnaire.*

**Viry,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 4 kil. de Saint-Julien, sur l'Aire ; 1.520 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Viry-Noureuil,** comm. de l'Aisne, arr. et à 33 kil. de Laon ; 1.560 h. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**vis** [*viss*] n. f. (du lat. *vitis*, vigne). Pièce ronde de bois, de métal, etc., cannelée en spirale. *Escalier à vis*, escalier en spirale. ***Pas de vis***, distance de deux filets consécutifs, comptée parallèlement à l'axe. *Vis sans fin*, vis dont les filets agissent sur les dents d'une roue placée dans le même plan. *Vis de pression*, celle qui sert à serrer un objet contre un autre. *Vis de rappel*, vis tournant entre deux points fixes et servant à amener ou à reculer un objet taraudé. *Vis d'Archimède*, machine élévatoire, consistant en un cylindre incliné dont l'intérieur est cloisonné en spirale. *Vis micrométrique*, vis de précision à pas très petit. *Vis de pointage*, vis soutenant la culasse d'un canon et permettant d'obliquer plus ou moins le tube. *Pop.* Cou, gorge : *serrer la vis à quelqu'un*, l'étrangler ; au *fig.*, le traiter sévèrement.

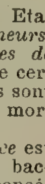
Vis.

— Encycl. *Mécan.* La vis, que l'on emploie couramment en mécanique pour exercer une pression très énergique entre deux pièces juxtaposées, se compose d'un cylindre ou d'un tronc de cône revêtu d'un filet carré ou triangulaire. La vis peut être muni d'un écrou, et alors elle est fixe ou mobile par rapport à celui-ci. On distingue principalement : la *vis sans fin*, permettant de transmettre le mouvement de rotation d'un arbre à un autre arbre qui est dans une position perpendiculaire à celle du premier ; la *vis multiple*, remédiant à l'inconvénient qu'offre la vis sans fin de ne pas être une machine réciproque ; la *vis tangente*, autre modification de la vis sans fin. Les *vis à métaux* ont un corps rigoureusement cylindrique ; les *vis à bois* sont au contraire tronconiques. Pour la fabrication des vis, on emploie les *tours à fileter*, les *taraudeuses*, etc. Certains appareils également appelés *vis* utilisent la forme hélicoïdale ; citons : la *vis d'Archimède*, employée pour élever l'eau à de faibles hauteurs ; la *vis hollandaise*, qui n'est en somme qu'une modification de la précédente ; etc.

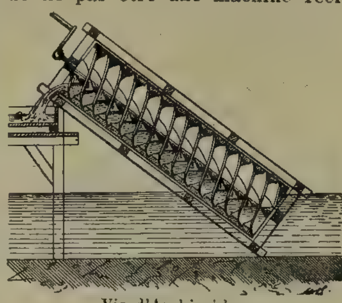
Vis d'Archimède.

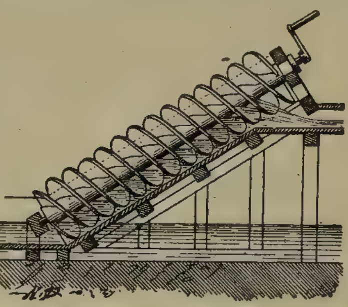
Vis hollandaise.

**vis** [*viss*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, à coquille étroite et allongée, qui sont répandus dans les mers chaudes.

**visa** [*za*] n. m. (mot lat. signif. *chose* ou *pièce vue*). Attestation signée de celui qui la délivre, pour rendre un acte authentique ou valable : *le visa d'un consul sur un passeport. Comm.* Déclaration apposée sur un titre pour faire foi qu'il a été présenté et vu. *Dr. ecclés.* Acte par lequel un évêque conférait un bénéfice à charge d'âmes au sujet que le patron du bénéfice lui présentait. *Hist. Chambre du visa*, établie en 1721, pour vérifier le papier émis par le banquier Law.

**visable** [*za-ble*] adj. (de *viser*). Que l'on peut viser, chercher à atteindre avec un projectile.

**visage** [*za-je*] n. m. (de l'anc. fr. *vis*, dérivé du lat. *visus*). Face de l'homme ; partie antérieure de la tête : *un visage rond, ovale.* Expression des traits de la face : *visage riant.* Traits factices, air que l'on se donne au moyen du fard : *une coquette fait son visage chaque matin.* La personne même : *visage nouveau. Bon visage, mauvais visage*, air de santé ou de maladie ; air bienveillant ou maussade. *Changer de visage*, pâlir ou rougir, se troubler. *Se composer le visage*, prendre un air qui déguise les sentiments. *Homme à deux visages*, trompeur plein de duplicité. *Trouver visage de bois*, ne pas rencontrer la personne qu'on venait voir. *Poét.* Face : *le visage de la lune. Fig.* Aspect, face : *toute vérité a deux visages. Tourner visage*, se tourner ou se détourner. *A visage découvert*, sans masque, sans voile sur le visage ; au *fig.*, sans déguisement.

**visagère** [*za*] n. f. Devant d'un bonnet de femme.

**vis-à-vis** [*vi-za-vi*] loc. prép. (de *vis*, anc. f. de *visage*). En face, à l'opposite : *vis-à-vis la mairie.* (On dit mieux vis-a-vis de.) *Fig.* En comparaison, en présence de : *être sincère vis-à-vis de soi-même.* Adv. En face, à l'opposite : *nous demeurons vis-à-vis.* N. m. Personne placée en face d'une autre au bal, à table, etc. Situation de deux personnes ainsi placées. Petit canapé pour deux personnes. Voiture à quatre roues, avec deux sièges se faisant face.

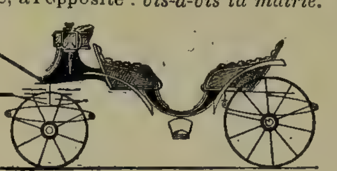
Vis-à-vis.

**Visayas** ou **Bisayas** [*ass*], important groupe de populations des Philippines (Luçon, Mindanao, Suringao, etc.), d'origine malaise. A donné son nom à l'*archipel des Visayas* (200.000 h.).

**viscache** [*vis-ka-che*] ou **viscaque** [*vis-ka-ke*] n. f. Genre de mammifères rongeurs, qui vivent en troupes dans les pampas de l'Argentine et que l'on chasse pour leur fourrure, plus grande, mais beaucoup moins estimée que celle des chinchillas. (On les appelle communément *lièvres des pampas.*)

**viscachère** [*vis-ka*] n. f. Terrier des viscaches.

**viscate** [*vis-ka-te*] n. m. Sel de l'acide viscique.

**viscène** [*vis-sè-ne*] n. m. *Chim.* Composé liquide, obtenu par distillation de la viscine.

**viscéral e, aux** [*vis-sé*] adj. (lat. *visceralis*). Qui a rapport aux viscères : *cavité viscérale.*

**viscéralement** [*vis-sé, man*] adv. Dans les viscères. *Fig.* Essentiellement.

**viscéralgie** [*vis-sé, jî*] n. f. (de *viscère*, et du gr. *algos*, douleur). Névralgie des *viscères.* (Se dit surtout des douleurs intestinales.)

**viscère** [*vis-sè-re*] n. m. (lat. *viscera*). Chacun des organes que renferment les cavités du corps, comme : le cerveau, les poumons, le cœur, etc.

**viscéroptose** [*vis-sé-ro-ptô-se*] n. f. (de *viscères*, et de *ptose*). Déplacement des viscères abdominaux par relâchement de leurs appareils de suspension. (On dit plus correctement splanchnoptose.)

**Vischer,** nom d'une famille de sculpteurs-ciseleurs et fondeurs nurembergeois, dont le plus célèbre, Pierre **Vischer** *l'Ancien*, né et m. à Nuremberg (vers 1455-1529), est l'auteur du beau *Monument de saint Sébald*, en collaboration avec ses trois fils : Hans, Hermann *le Jeune*, Pierre *le Jeune.*

**viscidité** [*vis-si*] n. f. (du lat. *viscidus*, visqueux). Viscosité. (Peu us.)

**viscine** (*vis-si-ne*) n. f. (du lat. *viscum*, glu). Substance visqueuse qui forme le principal élément de la glu et que l'on trouve dans les différentes parties du gui.

**viscique** [*vis-si-ke*] adj. m. *Chim.* Se dit d'un acide dont le sel de sodium se forme quand on agite le viscène avec une lessive de soude.

**vis comica,** mots lat. signif. : *la force comique, le pouvoir de faire rire.* Mots extraits d'une épigramme de César sur Térence. (Suétone, *Vie de Térence.*) En réalité, dans l'épigramme latine, l'adjectif *comica* ne se rapporte probablement pas à *vis*, mais à un autre mot de la phrase.

**Visconti,** illustre famille gibeline d'Italie, qui s'empara de la souveraineté de Milan et régna de 1277 à 1447. Les plus célèbres de ses membres sont : Jean-Galéas (1347-1402), premier duc de Milan, qui conquit Vérone, Vicence et Padoue. Sa fille, Valentine (1366-1408), épousa le duc d'Orléans, frère de Charles VI. Le meurtre de son mari par Jean sans Peur et les persécutions des Bourguignons la firent mourir de chagrin, à quarante-deux ans (à Blois). Elle avait dans son veuvage adopté la devise : « Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien. » Le poète Charles d'Orléans fut son fils aîné ; — Jean-Marie, fils de Jean-Galéas, poignardé par les gibelins (1389-1402) et Philippe-Marie, frère du précédent, qui reçut, en 1420, de l'empereur Sigismond, l'investiture du duché de Milan (1391-1447).

**Visconti** (Ennio Quirino), archéologue italien, né à Rome, m. à Paris (1751-1818), consul de la république Romaine en 1798, puis conservateur des Antiques au Louvre ; auteur d'une célèbre et précieuse *Iconographie grecque et romaine.* — Son fils, Ludovico Tullio Gioacchino, architecte français, né à Rome, m. à Paris (1791-1853), construisit à Paris la fontaine Molière, le tombeau de Napoléon I<sup>er</sup> aux Invalides et donna le plan du nouveau Louvre qui fut achevé par Lefuel.

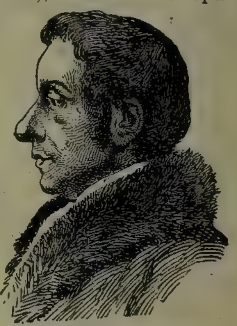
E. Q. Visconti.

**Visconti-Venosta** (Emilio, marquis), homme d'Etat italien, né à Milan, m. à Rome (1829-1914) ; ministre des affaires étrangères avant et après la formation de l'unité italienne, il a toujours montré envers la France des sentiments d'équité.

**viscose** [*vis-kô-ze*] n. f. Cellusose sodique combinée au sulfure de carbone. Syn. sulfocarbonate ou xanthate de cellulose.

— Encycl. En solution, la viscose sert à coller le papier, à apprêter les tissus, à préparer les peintures résistant à l'eau. Coagulée en fils, elle est très employée pour former des tissus (soie artificielle de viscose) ; coagulée en masse, elle sert à la fabrication d'objets de bimbeloterie, comme succédané du celluloïd.

**viscosimètre** [*vis-ko-zi*] n. m. (du lat. *viscosus*, visqueux, et du gr. *metron*, mesure). Appareil pour déterminer la consistance des huiles de graissage.

**viscosité** [*vis-ko-zi*] n. f. (du lat. *viscosus*, visqueux). Etat de ce qui est visqueux : *la viscosité ou frottement intérieur des liquides a eté étudiée en mesurant leur vitesse d'écoulement à travers un tube capillaire. Viscosité électrique*, résistance qu'opposent les gaz au passage de l'étincelle.

**visé** [*vi-zé*] n. m. (de *viser*). Action de faire partir une arme à feu en prenant le temps de viser : *les duels au visé sont rares.*

**Visé,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la Meuse ; 3.893 h. Chapeaux, bateaux, chaudronnerie, armes. C'est par Visé que les Allemands entrèrent en Belgique. La ville, incendiée, fut détruite de fond en comble par les Allemands, après qu'ils y eurent passé la Meuse le 5 août 1914, et nombre de ses habitants furent tués par les envahisseurs.

**Visé** (Donneau **de**). *Biogr.* V. Donneau.

**visée** [*zé*] n. f. (du lat. *visus*, vue). Direction de la vue vers un but : *ligne de visée.* Fig. But, prétention : *dénoncer les visées d'un ambitieux. Milit.* Opération par laquelle on dirige une arme à feu de manière que le projectile arrive au but.

**viser** [*zé*] v. a. (lat. pop. *visare*). Diriger son coup vers : *viser un oiseau. Fig.* Chercher à atteindre ; poursuivre, rechercher : *viser les honneurs.* V. n. *Viser à*, diriger son coup vers : *viser au cœur.* Diriger ses efforts vers : *viser à l'effet.*

**viser** [*zé*] v. a. (de *visa*). Prendre connaissance d'un acte et y mettre son visa : *viser un passeport. Viser un article du Code*, le citer par référence.

**viseur** [*zeur*] n. m. (de *viser*). Nom de petits dispositifs que l'on fixe sur les appareils photographiques à main et qui permettent de mettre convenablement en plaque le sujet choisi.

— Encycl. On emploie : le *viseur clair*, formé d'une lentille plane concave ou biconcave réticulée, qui se place à hauteur de l'œil et donne en réduction le sujet à photographier, et le *viseur plein*, formé d'une lentille convexe, qui réfléchit sur un miroir incliné à 45° le sujet visé et en même temps le présente redressé à l'œil de l'opérateur.

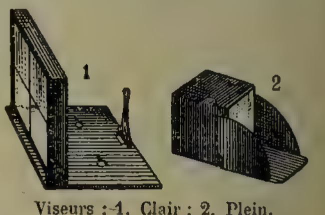

Viseurs : 1. Clair ; 2. Plein.

**viseur, euse** [*zeur, eu-ze*] n. Personne qui vise.

**visibilité** [*zi*] n. f. Qualité, caractère qui rend une chose visible : *la visibilité fait défaut à presque tous les gaz.* Ant. **Invisibilité.**

**visible** [*zi-ble*] adj. (lat. *visibilis ;* de *videre*, voir). Qui peut être vu : *des corps visibles à l'œil nu,* Qui est disposé à recevoir, ou en état de recevoir des visites : *M<sup>me</sup> X*** est-elle visible ? Fig.* Evident, manifeste : *imposture visible.* Ant. **Invisible.**

**visiblement** [*zi-ble-man*] adv. D'une manière sensible à la vue. D'une façon manifeste, évidente. Ant. **Invisiblement.**

**visière** [*zi*] n. f. (du vx fr. *vis*, visage). Pièce du casque, qui se haussait et se baissait à volonté

Partie d'une casquette, d'un shako, etc., qui abrite le front et les yeux. Dans une arbalète, pièce de fer percée d'un trou à travers lequel on visait. Pièce placée à l'arrière du canon d'un fusil, ce qui sert à régler le tir selon les distances. (On dit mieux HAUSSE.) *Rompre en visière*, rompre sa lance dans la visière de son adversaire ; *fig.*, rompre, se séparer sans ménagement ; contredire en face. *Fam.* Vue, œil. Esprit, pénétration. Opinion, sentiment.

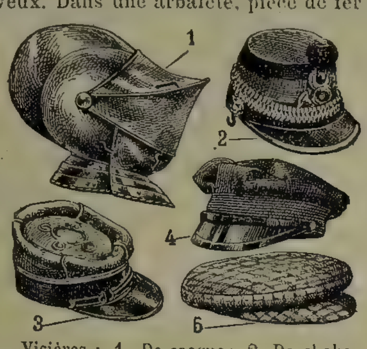

Visières : 1. De casque ; 2. De shako ; 3. De képi ; 4. De casquette (en cuir) ; 5. De casquette (en étoffe).

**visif** [*zif*], **ive** adj. (du lat. *visus*, vue). Qui concerne la vue : *la puissance visive.* (Peu us.)

**Visigoths.** V. WISIGOTHS.

**visiomètre** n. m. (de *vision*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument pour déterminer le choix des verres optiques qui conviennent à une vue non normale.

**vision** [*zi-on*] n. f. (lat. *visio* ; de *videre*, voir). Perception par l'organe de la vue : *les troubles de la vision.* Imagination vaine, idée sans fondement : *prendre des visions pour des réalités.* Idée fixe. *Théol.* Choses que Dieu fait voir en esprit ou par les yeux du corps : *les visions des prophètes. Vision béatifique* ou *intuitive*, celle qui consiste à voir Dieu immédiatement.

— ENCYCL. *Physiol.* La vision est une sensation particulière qui nous révèle la présence des corps et nous donne la notion de leur forme et de leur couleur. Elle exige un excitant qui est la *lumière*, et un appareil (l'*œil*) destiné à recevoir la sensation. Les différentes parties constituantes de l'œil concourent au phénomène ultime, qui est la vision ; mais chacune d'elles a une fonction déterminée. Très schématiquement, on peut ramener l'ensemble de ces organes à une lentille, donnant une image renversée d'un objet placé en avant, sur une membrane sensible et nerveuse, la rétine, qui reçoit l'impression lumineuse et la transmet au cerveau en la redressant.

L'*iris*, par ses contractions, ses dilatations, gradue l'intensité lumineuse qui passe à travers la *pupille.* Le *cristallin*, sous l'influence des muscles ciliaires, modifie ses courbures, *s'accommode*, pour que l'image de l'objet se fasse au point sensible de la rétine. S'il en est ainsi l'œil est *emmétrope* (normal) ; si l'image de l'objet se fait en avant de la rétine, l'œil est *myope* ; si elle se fait en arrière, l'œil est *hypermétrope* (presbyte).

L'ensemble de ces phénomènes constitue la vision monoculaire ou par un seul œil. Ajoutons que pour que l'image de l'objet se fasse toujours au point le plus sensible de la rétine (tache jaune), les muscles déplacent l'œil par des mouvements de rotation. Lorsque les déplacements ne correspondent pas pour les deux yeux, il y a *strabisme.*

Quelquefois, les images ne se forment pas dans les points correspondants de la rétine, et l'objet est vu double ; il y a alors *diplopie.* (V. ce mot.)

— *Philos. Vision en Dieu*, théorie de la connaissance, élaborée par Malebranche, et suivant laquelle notre esprit, intimement uni à l'esprit de Dieu, voit en lui les idées des choses ; équivalent mystique de la réminiscence platonicienne.

**Vision antique,** toile de Puvis de Chavannes (1886 ; Palais des Arts, à Lyon). Au bord d'un golfe, dans un paysage plein de sérénité, des femmes répandues sur les divers étages d'une roche en degrés écoutent le berger qui, assis au centre de la composition, joue de la flûte de Pan. (V. p. 1257).

**Vision d'Ezéchiel** (*la*), v. EZÉCHIEL.

**visionnaire** [*zi-o-nè-re*] n. et adj. (de *vision*). Qui perçoit ou croit percevoir par des communications surnaturelles des choses cachées aux hommes. *Fig.* Qui a des idées extravagantes : *c'est un visionnaire.*

**Visionnaires** (*les*), comédie en 5 actes de Desmarets de Saint-Sorlin (1637), une des premières œuvres d'observation où l'auteur présente divers types ridicules de la société polie de son temps.

**visir** n. m., **visirial** adj., **visirat** n. m. V. VIZIR, etc.

**visitandine** [*zi*] n. f. Religieuse de la Visitation. Adjectiv. : *religieuse visitandine.*

**Visitandines** (*les*), opéra-comique en deux actes, paroles de Picard, musique de Devienne (1792) ; chef-d'œuvre du compositeur, et l'un des modèles du genre. On remarque dans la partition l'air : *Qu'on est heureux de trouver en voyage ;* le rondeau : *Enfant chéri des dames ;* le duo : *J'ai bien souvent juré d'être fidèle* ; etc.

**visitateur, trice** [*zi*] n. Personne qui visite. N. f. Religieuse chargée de visiter les divers monastères de son ordre ou de sa province.

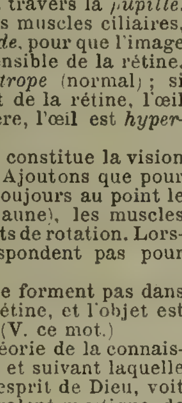
Visitandine.

**visitation** [*zi-ta-si-on*] n. f. (lat. *visitatio*). Action de faire une visite. (Peu us.) *Spécialem.* Visite de la Sainte Vierge à sainte Elisabeth. Tableau, image quelconque représentant cette scène. Fête que l'Eglise célèbre en mémoire de cette visite. (En ces derniers sens, prend une majuscule.) *Hist. relig. Ordre de la Visitation*, v. la partie encycl.

— ENCYCL. *Relig.* On appelle Visitation la visite que la Vierge Marie fit à sa cousine sainte Elisabeth, pour la féliciter de sa maternité prochaine. C'est à cette occasion que Marie improvisa le chant de reconnaissance qui s'appelle *le Magnificat.* L'Eglise a institué, le 2 juillet, la fête de la Visitation, pour rappeler cet événement. Parmi les représentations iconographiques de cette scène, citons le tableau de Giotto (Florence, Académie), la fresque de Ghirlandajo (Florence, Santa Maria Novella).

**Visitation** (*la*) tableau de D. Ghirlandajo (musée du Louvre, à Paris). Dans une salle éclairée par une baie par où l'on aperçoit dans le lointain une ville, la Vierge, en manteau bleu, se penche vers Elisabeth en voile blanc et manteau jaune, agenouillée devant elle. A droite, Marie Salomé joignant les mains ; à gauche, Marie Cléophas. (V. p. 1257).

— *Hist. relig.* On appelle *religieuses de la Visitation* l'ordre fondé par saint François de Sales et par la baronne de Chantal en 1610 à Annecy. Dans le principe, l'institut avait pour but de visiter les pauvres et de leur porter des secours spirituels et corporels ; les événements en firent un ordre cloîtré, consacré à la prière, à la récitation de l'office et à l'éducation des jeunes filles.

**visite** [*zi te*] n. f. (de *visiter*). Action d'aller voir quelqu'un chez lui par civilité ou par devoir : *faire une visite. Par ext.* Personne qui fait une visite : *faire un bon accueil à ses visites.* Action d'un médecin qui va voir un malade pour examiner son état. Tournée des médecins et des élèves dans un hôpital pour examiner et soigner les malades. Examen médical spécial, imposé aux filles soumises. Tournée d'inspection d'une nature quelconque : *la visite d'un inspecteur.* Tournée des évêques dans leur diocèse : *visite pastorale.* Examen détaillé d'une nature quelconque : *faire la visite d'un navire.* (V. CARTE.) Sorte de petit manteau de femme pour sortir faire des visites. *Théol.* Action de Dieu, se manifestant par des épreuves ou par des grâces. *Visite de condoléance*, celle que l'on fait à quelqu'un après un décès survenu dans sa famille. *Fam. Visite de digestion*, visite que l'on fait aux personnes chez lesquelles on a dîné ou qui vous ont invité à dîner. *Visite de cérémonie*, celle que l'on fait en toilette. *Rendre visite à quelqu'un*, aller le voir chez lui. *Rendre sa visite à quelqu'un*, lui faire une visite après en avoir reçu une de lui. *Visite de corps*, visite que les corps d'officiers, de fonctionnaires, etc., doivent, dans certaines circonstances, à des personnages déterminés. *Visites académiques*, visites que fait aux académiciens le candidat qui sollicite leur suffrage. *Droit de visite*, droit exercé par la douane sur les importations, en vue de la perception des taxes fiscales. *Visite domiciliaire*, perquisition judiciaire.

— ENCYCL. *Dr. Visite domiciliaire.* Le principe de l'inviolabilité du domicile souffre des restrictions en matière civile (par exemple, pour l'exécution des jugements), et en matière pénale quand il s'agit de rechercher les indices des infractions, ainsi que les auteurs ou les complices. Le juge d'instruction a le droit d'opérer, dans ce but, des perquisitions ou visites domiciliaires chez un inculpé et chez toute personne ; il peut, par une ordonnance dite *mandat de perquisition*, déléguer ce droit à un juge de paix ou à un commissaire de police. Le procureur de la République a le même pouvoir en cas de flagrant délit, mais seulement au domicile de l'inculpé.

Enfin, la recherche de la fraude en matière de contributions indirectes permet la visite, par des agents de la régie, des locaux non exclusivement réservés à l'habitation.

— *Droit de visite.* Par application des conventions de 1831 et de 1833, la France et l'Angleterre pouvaient, sur une partie de la côte d'Afrique, visiter réciproquement les navires de l'une ou l'autre nationalité. Le droit de visite, dont le but est d'empêcher la traite des noirs par mer, fut l'objet de conventions analogues entre d'autres puissances. La *vérification du pavillon* lui fut substituée en 1845.

**Visite de noces** (*une*), comédie en un acte en prose, d'Al. Dumas fils (1871), où l'auteur montre que l'homme se croit jaloux par amour, au lieu qu'il est amoureux par jalousie.

**visiter** [*zi-té*] v. a. (lat. *visitare*). Aller voir par civilité, devoir, charité ou curiosité : *visiter un ami, un malade, un musée.* Parcourir en examinant : *visiter une côte. Fig.* Signaler sa présence dans ou chez : *gens que le malheur a visités. Relig.* Soumettre à quelque épreuve utile pour le salut, ou doter de ses grâces : *Dieu ne visite que ses élus.*

**visiteur, euse** [*zi, eu-ze*] n. (de *visiter*). Personne qui est en visite. Personne qui aime à faire des visites. Voyageur qui parcourt certaines contrées, personne qui vient voir certains objets : *les visiteurs du Louvre.* Personne chargée d'une inspection : *visiteurs de la douane.* Religieux chargé d'inspecter certains couvents de son ordre. Adjectiv. : *frère visiteur. Visiteur apostolique*, légat du pape chargé de parcourir certaines contrées.

**visnage** [*vis-na-je*] n. m. Genre d'ombellifères du midi de l'Europe, renfermant des plantes qu'on appelle communément *fenouil annuel, herbe aux gencives* ou *aux cure-dents*, et qui croissent dans les pâturages maritimes : *les Orientaux utilisent les rayons des ombelles du visnage pour faire des cure-dents* (d'où le nom de la plante).

**visnée** [*vis-né*] n. f. Genre de ternstrémiacées, renfermant des arbrisseaux des Canaries.

**Viso** (MONT), montagne des Alpes Cottiennes, en territoire italien, à la lisière des Alpes maritimes ; 3.843 m. d'altitude. Le Pô y prend sa source. De France on y parvient par la vallée du Guil, le col de la Traversette et le col de Valante.

**vison** [*zon*] n. m. Espèce de putois d'Europe et d'Amérique, dont la fourrure est très estimée.

— ENCYCL. Le vison (*putorius lutreola*) habite les lieux déserts, fait sa nourriture de toutes sortes de proies, nage et plonge admirablement à la poursuite du poisson, ce qui lui a fait donner, en Sologne, où il apparaît parfois dans les étangs, le nom de *putois d'eau.* Très méfiant, il évente de fort loin le chasseur ; aussi, est-il difficile à prendre.

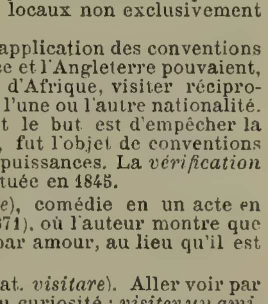
Vison.

**vison-visu** [*zon, zu*] loc. adv. *Fam.* Vis-à-vis l'un de l'autre. (Peu us.)

**visorium** [*zo-ri-om'*] n. m. Support employé par les typographes pour tenir les feuillets de la copie à composer.

**visqueux, euse** [*vis-keû, eu-ze*] adj. (lat. *viscosus ;* de *viscum*, glu). Qui adhère aux corps, et qui forme une couche molle et gluante : *humeur visqueuse.* Qui est couvert d'un enduit gluant : *une peau visqueuse.*

**vissage** [*vi-sa-je*] n. m. Action de visser : *le vissage d'une serrure.* Défaut de certaines pièces de poterie façonnées au tour, consistant en lignes ou sillons s'élevant en spirale.

**visser** [*vi-sé*] v. a. (de *vis*). Fixer avec des vis : *visser une serrure.* Serrer en faisant tourner comme une vis : *visser un couvercle de boîte.* **Se visser** v. pr. *Fig.* Se fixer solidement : *les importuns se vissent à leur chaise.* Attacher solidement sur soi : *se visser une armure sur le corps.*

**visserie** [*vi-se-rî*] n. f. (de *vis*). Articles tels que vis, écrous, boulons. Etablissement où on les fabrique.

**vissoule** [*vi-sou-le*] n. m. Dans les marais salants, partie du marais, qui ne contient que deux compartiments.

**Vistule** (la), fleuve de Tchécoslovaquie, de Pologne et de Prusse. Il naît au versant septentrional du mont Barania, arrose Cracovie, Sandomir, Varsovie, Marienbourg, reçoit la Piliva, la Narev, etc., et se jette dans la Baltique ; 1.070 kil. Voie navigable très importante.

Les bords de la Vistule ont été les témoins de nombreuses opérations militaires durant les premières années de la Grande Guerre. En 1914-1915, c'est vers le cours moyen de ce fleuve que furent dirigées les offensives allemandes visant la conquête de Varsovie et de la Pologne russe. La première de ces offensives se termina par la «bataille de la Vistule», livrée du 13 au 26 octobre 1914. Ce fut une complète victoire des Russes du grand-duc Nicolas, sur les Allemands du feld-maréchal Hindenburg, et l'échec total de l'attaque allemande contre Varsovie.

**visuel, elle** [*zu-èl, è-le*] adj. (du lat. *visus*, vue). Qui appartient à la vue : *perception visuelle. Rayon visuel*, ligne droite allant de l'œil de l'observateur à l'objet. *Angle visuel*, angle dont le sommet est sur la rétine, et dont les côtés sont formés par les rayons visuels correspondant à deux points déterminés. N. m. Nom que l'on donne, dans les stands, au centre noir, blanc ou rouge d'un carton-cible. Syn. MOUCHE.

**visuellement** [*zu-è-le-man*] adv. D'une manière visuelle.

**Vit** ou **Guy** (saint), martyr au IIIe siècle, né en Sicile. — Fête le 15 juin.

**vital, e, aux** adj. (du lat. *vitalis ;* de *vita*, vie). Qui est essentiel à la vie, donne ou conserve la vie : *fonctions vitales. Fig.* Fondamental, nécessaire à l'action ou à la conservation : *les forces vitales d'un pays. Actions vitales*, manifestations énergétiques résultant de la vie.

**Vital** (saint), nom de plusieurs martyrs dont le plus célèbre est saint **Vital,** martyr à Ravenne en 62. Il avait pour femme sainte Valérie et était probablement le père de saint Gervais et de saint Protais. — Fête le 28 avril.

**vitalement** [*man*] adv. D'une façon vitale.

**vitalien** [*li-in*] n. m. Nom donné aux membres d'une secte d'apollinaristes qui choisirent Vitalis ou Vitalius pour évêque en 363.

**Vitalien** [*li-in*], général byzantin du VIe siècle qui essaya de renverser l'empereur Anastase, se rendit indépendant en Mésie, se révolta contre l'empereur Justin et fut assassiné par Justinien.

**Vitalien** [*li-in*], né à Segni, pape de 658 à 672. On lui attribue l'introduction des orgues dans les églises.

**vitaliens** [*li-in*] n. m. pl. (scand. *fetaliebrœdre*, frères ravitailleurs). Nom donné pendant le moyen âge à des corsaires allemands qui, originairement, ravitaillèrent Stockholm assiégée (XIVe s.), puis, écumèrent les côtes de la Baltique et ne furent écrasés par les Hanséates qu'en 1422.

**vitalisation** [*za-si-on*] n. f. Action de vitaliser.

**vitaliser** [*zé*] v. a. Rendre vital.

**vitalisme** [*lis-me*] n. m. (de *vital*). Doctrine biologique qui admet un principe vital distinct à la fois de l'âme et de l'organisme, et fait dépendre de lui les actions organiques.

— ENCYCL. Pythagore et Aristote furent les premiers vitalistes, mais la doctrine vitaliste trouva son expression la plus parfaite avec l'école de Montpellier, surtout avec Barden et Barthez. Les idées vitalistes furent acceptées par beaucoup de physiologistes, par Bichat, par Cuvier, par Jean Müller, et comptent encore de nos jours beaucoup de partisans. Le vitalisme devint surtout, sous l'influence de Bichat, l'organicisme de Rostan et la doctrine des *propriétés vitales*, qui, à son tour, sous l'influence des découvertes postérieures, est devenue le *néovitalisme*, où subsiste seule l'idée de direction.

**vitaliste** [*lis-te*] adj. Qui se rapporte au vitalisme : *les théories vitalistes.* N. Partisan du vitalisme.

**vitalité** n. f. (de *vital*). Etat de vie. Aptitude à la vie. Energie de la force vitale chez les êtres.

— ENCYCL. *Biol.* Le plus ordinairement, l'expression *vitalité* est employée pour désigner l'intensité de l'activité vitale. Des êtres très mobiles, ou qui se reproduisent rapidement, ou qui donnent lieu à une abondante production de déchets fonctionnels, sont dits posséder une grande vitalité. Le froid, la dessiccation, le défaut d'oxygène, l'âge, l'hérédité, etc., diminuent la vitalité.

**vitam impendere vero**, mots lat. signif. : *Consacrer sa vie à la vérité.* Mots de Juvénal (*Satires*, IV, 91), dont J.-J. Rousseau fit sa devise.

**vitamine** n. f. (du lat. *vita*, vie). Nom donné à des substances non définies chimiquement, mais qui introduites dans l'organisme par les aliments sont nécessaires à l'assimilation de ceux-ci.

— ENCYCL. Les vitamines, apparentées aux divers éléments constitutifs de la matière nucléaire, sont absolument indispensables à la bonne nutrition : leur absence entraîne des accidents, dont le béribéri, le scorbut, le rachitisme sont les manifestations les plus communes. La nécessité de leur présence fait proscrire les alimentations purement artificielles, composées de toutes pièces de saccharose, d'alcool, de gélatine par exemple, et montre la différence entre deux rations représentant une même valeur énergétique brute, l'une naturelle pourvue de vitamines, l'autre chimiquement pure.

**Vita nuova,** de Dante. V. VIE NOUVELLE.

**Vita somnium breve** (*La vie est un songe bref*), tableau de Bœcklin (1883 ; musée de Bâle). Le peintre a représenté symboliquement les âges de la vie. Au premier plan, de petits enfants nus jouent avec des fleurs au bord d'un ruisseau qui coule de la fontaine centrale. Au second plan, à droite, une jeune fille demi-nue tient un bouquet ; à gauche, un guerrier passe à cheval ; dans le haut, la Mort s'apprête à frapper par derrière un vieillard chenu. (V. p. 1258.)

**vitchoura** n. m. (mot slave). Pardessus polonais garni de fourrure, qu'ont porté les hommes et les femmes.

**vite** adj. (anciennem. *viste*). Qui se meut avec célérité : *un cheval très vite*. *Escr.* Se dit d'un tireur dont les coups et les parades se suivent rapidement. Adv. De façon à faire en peu de temps beaucoup de chemin : *courir vite*. Avec volubilité : *parler vite*. Avec légèreté, sans réflexion : *on se repent souvent d'avoir parlé trop vite*. Bientôt, en peu de temps, sans tarder : *trouver vite ce qu'on cherche*. Interj. Hâtez-vous : *vite, un médecin ! Aller plus vite que les pas*, s'enfuir avec précipitation. *Aller plus vite que les violons*, trop se presser. *Aller vite en besogne*, travailler avec promptitude. ANT. **Lent, lentement.**

**Vitebsk,** v. de Russie, ch.-l. de gouv., sur la Duna ; 109.000 h. Tanneries, distilleries. — Le gouv. a 2 millions d'h.

**Vitelli** ou **Vitelleschi** (Jean), condottiere et cardinal italien, né à Corneto, m. à Rome en 1440, le lieutenant d'Eugène IV, qu'il finit pourtant par inquiéter par ses violences et son ambition et qui le fit enfermer au château Saint-Ange, où il mourut, peut-être empoisonné.

**vitellifère** adj. Syn. peu us. de VITELLIN.

**vitellin** [*tèl-lin*], **e** adj. (de *vitellus*). *Embryol.* Qui se rapporte au vitellus, qui le contient. *Membrane vitelline* ou substantiv. *vitelline* (n. f.), membrane épaisse, qui enveloppe l'ovule. (V. la partie encycl.) *Noyau vitellin*, noyau de l'œuf fécondé, ainsi nommé pour le distinguer de la vésicule germinative.

— ENCYCL. La membrane vitelline est produite partie par le protoplasma ovulaire lui-même, partie par les cellules de la membrane granuleuse de l'ovisac ; elle laisse passer les spermatozoïdes, tantôt au travers de sa paroi, tantôt par une solution de continuité ou *micropyle*.

**Vitellius** (Aulus), empereur romain, né à Luceria en l'an 15 de notre ère. Il fut élevé près de Tibère, dans les orgies de Caprée, auxquelles il fut associé, et succéda à Galba. Il ne régna que huit mois et quelques jours, en l'an 69, se fit remarquer par ses débauches, son insatiable gourmandise et ses cruautés. Visitant avec ses officiers les champs de Bédriac, quelque temps après la bataille de ce nom (où son compétiteur Othon avait été vaincu), il répondit ce mot atroce à ceux qui se plaignaient de l'odeur infecte qu'exhalaient les cadavres : « *Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon, surtout si c'est un compatriote.* » Il fut détrôné par Vespasien et périt lâchement au milieu des outrages.

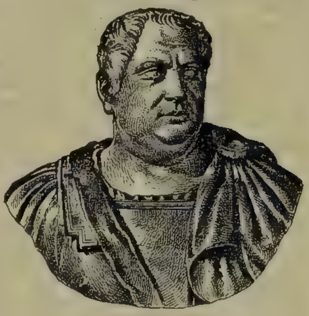

Vitellius.

**vitellogène** [*tèl-lo*] adj. (de *vitellus*, et du gr. *gennân*, engendrer). Se dit d'une glande qui, chez les animaux possédant des œufs composés, comme les cestodes, les trématodes, etc., fournit les cellules vitellines.

**vitellus** [*tèl-lus*] n. m. (mot lat. signif. *jaune d'œuf*). Ensemble des substances qui constituent l'œuf en dehors du noyau et de la membrane d'enveloppe.

— ENCYCL. Il y a deux sortes de *vitellus* : le *vitellus formatif* ou cytoplasma proprement dit, qui seul forme l'embryon, et le *vitellus nutritif*, *deutoplasma* ou *lécithe*, qui est formé de matières non vivantes, destinées à la nutrition des blastomères et de l'embryon.

**vitelot** [*lo*] n. m. Ruban de pâte cuite dans du lait et que l'on sert avec une sauce piquante. *Techn.* Petit crochet cylindrique.

**vitelotte** [*lo-te*] n. f. Variété de pomme de terre assez précoce, à tubercules allongés et cylindriques.

**vitement** [*man*] adv. *Fam.* Avec vitesse.

**Viterbe,** v. d'Italie (prov. de Rome), à 84 kil. de Rome ; 18.000 h. (*Viterbiens*). Etoffes. Fortifications anciennes. Beaux monuments : cathédrale gothique Saint-Laurent, hôtel de ville du XIIIe siècle, belles fontaines.

**Viteric,** roi des Wisigoths, m. en 610. Il se révolta contre Récarède Ier, puis contre Liuva II, qu'il assassina et remplaça. Vaincu par les Romains et les Burgondes, il fut tué par le peuple soulevé.

**vitesse** [*tè-se*] n. f. (de *vite*). Célérité dans un mouvement uniforme. Rapport du chemin parcouru au temps employé à le parcourir : *la vitesse du son est de 340 mètres, 337$^{\text{m}}$,2 par seconde à la température de 10° C., celle de la lumière de 300.000 kilomètres par seconde*. *Grande vitesse*, service accéléré du transport des marchandises ou des voyageurs. *Petite vitesse*, service moins rapide des marchandises ou des voyageurs. *Mécan. Vitesse d'un mouvement uniforme*, espace parcouru pendant l'unité de temps. *Vitesse moyenne pendant un certain intervalle de temps*, quotient du chemin parcouru, par le nombre d'unités de temps employées pour le parcourir. *Vitesse à un instant donné*, la limite vers laquelle tend la vitesse moyenne prise à partir de l'instant considéré et pendant un certain intervalle de temps quand cet intervalle tend vers zéro. *Vitesse accélérée*, celle qui augmente constamment. *Vitesse uniformément accélérée*, celle qui augmente de quantités égales en des temps égaux. *Vitesse retardée*, celle qui diminue constamment. *Vitesse uniformément retardée*, celle qui diminue de quantités égales en des temps égaux. *Vitesse initiale*, vitesse du mobile à l'origine du temps. *Arg. sportif. En vitesse*, à grande allure : *arriver en vitesse*. ANT. **Lenteur.**

**Vitet** (Louis, dit *Ludovic*), littérateur, critique et homme politique français, né à Paris, m. à Versailles (1802-1873). On lui doit une trilogie dramatique, *la Ligue*, et d'excellentes monographies artistiques.

**Viti** ou **Fidji,** archipel anglais de la Mélanésie, entre les Nouvelles-Hébrides et les îles Tonga. Il se compose d'environ 200 îles. Geysers, cratères éteints, atolls madréporiques. Les deux îles principales sont Viti-Lévu et Vanua-Lévu ; 130.000 h. Ch.-l. *Levuka*. Végétation florissante ; cocotiers ; ignames.

**viticole** adj. (du lat. *vitis*, vigne, et *colere*, cultiver). Qui a rapport à la culture de la vigne : *l'industrie viticole fait la richesse du Bordelais*.

**viticulteur** n. m. (du lat. *vitis*, vigne, et *cultor*, qui cultive). Celui qui cultive la vigne.

**viticulture** n. f. Culture de la vigne : *la viticulture française a été éprouvée par le phylloxéra*.

— ENCYCL. La vigne préfère les coteaux aux plaines, et la meilleure exposition est celle de l'E. ou du S.-E. ; les expositions au midi sont favorables dans les pays froids ; celles de l'O. conviennent aux pays humides et aux régions maritimes. A l'exception des sols salés ou trop humides, la vigne s'accommode assez bien d'un terrain quelconque ; toutefois, les sols calcaires, siliceux, argilo-siliceux lui conviennent particulièrement. Les vignes cultivées depuis la reconstitution du vignoble français sont plus difficiles que les anciennes sur la nature du terrain, et exigent des soins culturaux particuliers. Les variétés du *vitis vinifera* cultivées dans les vignobles français sont assez nombreuses. V. VIGNE.

On plante la vigne dans un sol préalablement défoncé ; les boutures, racinées à la pépinière, sont mises en place et, suivant les régions, on adopte la conduite en lignes, en carré, en quinconce. C'est seulement au bout de la quatrième ou de la cinquième année que la jeune plante commence à porter ses fruits, et à partir de la septième qu'elle atteint son maximum de production. Avec les vignes indigènes franches de pied, on peut multiplier par marcottage ; mais, aujourd'hui que la présence du phylloxéra a fait une nécessité d'utiliser un pied résistant au puceron, on multiplie et reproduit la vigne par moyen de greffes. Le sujet choisi (bouture de vigne américaine) reçoit un greffon de vigne indigène, et l'assemblage convenablement ligaturé est conservé en pépinière, où il prend racine, pour être plus tard transplanté.

Les soins culturaux à donner à la vigne sont de deux sortes : ceux qui s'appliquent au système extérieur (souche, sarments, feuilles et fruits), et ceux qui s'appliquent à la racine. Parmi les soins de culture aérienne vient en premier lieu la taille (v. ce mot), variable suivant que la vigne est conduite sur échalas, palissage, hautains, etc. Et ce sont successivement la taille en vert (pincement, ébourgeonnage, épamprage, rognage), puis les soins préventifs contre les maladies cryptogamiques ou les parasites (soufrages contre l'oïdium, sulfatage contre le mildiou, chasse aux altises, cochylis, etc.), les soins et protection contre les intempéries (grêle, gelée) ou diverses affections (coulure, millerandage), etc. Sur le sol lui-même on pratique des labours à raison de trois ou quatre par année, soit à la houe, soit à la charrue, dans le but d'aérer et d'ameublir le sol ; on injecte des solutions antiphylloxeriques à l'aide de pals injecteurs (sulfurage), etc. Et lorsque les fruits commencent à mûrir, ce sont de nouveaux soins encore, pour en assurer la maturation et le normal développement (éclaircissage, ciselage, etc.).

**Vitien, enne** [*ti-in, è-ne*] ou **Fidjien, enne** [*ji-in, è-ne*], originaire ou habitant des îles Viti ou Fidji : *les Vitiens* ou *Fidjiens*. Adj. : *population vitienne* ou *fidjienne*.

**vitifère** adj. (du lat. *vitis*, vigne, et *ferre*, porter). Qui produit de la vigne.

**Vitigès,** roi des Ostrogoths d'Italie de 536 à 540, vaincu par Bélisaire et transporté à Constantinople, où il finit ses jours avec le titre de patrice.

**vitiligo** n. m. (mot lat. signif. *tache blanche*). Dyschroïe de la peau, par dystrophie pigmentaire.

— ENCYCL. Cette maladie apparaît surtout chez les adultes, sur les gens nerveux ; l'habitat des pays chauds semble y prédisposer, suivant certains auteurs. Elle est caractérisée par l'apparition, sur le tronc, le visage, etc., de plaques décolorées, à contours nets, irréguliers.

Le traitement est incertain ; c'est une maladie bénigne, qui évolue lentement et peut disparaître spontanément ; elle est sujette à récidive.

**Vitiza** ou **Wittiza,** avant-dernier roi des Wisigoths d'Espagne, m. vers 710. Renversé par le duc de Cordoue Rodéric. A la faveur des divisions qui mettaient aux prises le royaume wisigoth et le duché de Cordoue, les Arabes envahirent l'Espagne.

**Vitkovice** ou **Witkowitz,** v. de la Tchécoslovaquie (Moravie) ; 20.000 h. Mines de houille. Métallurgie.

**vitonnière** [*to-ni*] n. f. *Mar.* Ferrure de gouvernail. (Syn. AIGUILLOT.) Nom de la cheville du bateau de loch. Canaux amenant du fond de la cale les eaux sous la pompe.

**Vitoria,** v. d'Espagne (Provinces basques), ch.-l. de la prov. d'Alava ; 32.400 h. Victoire de Wellington sur les Français le 21 juin 1813.

**vitrage** n. m. Action de vitrer. Toutes les vitres d'un bâtiment. Porte vitrée. Châssis servant de cloison. Petit rideau : *des vitrages de soie*.

**vitrail** [*tra*, *l* mll.] n. m. (de *vitre*). Grande fenêtre avec châssis de métal garni de vitres. (Se dit particulièrement des grandes croisées de ce genre dans les églises, surtout quand les verres sont peints.) Pl. des *vitraux*.

— ENCYCL. *Techn.* La fabrication d'un vitrail nécessite plusieurs opérations successives. Tout d'abord, la création du *carton*, c'est-à-dire la représentation, en grandeur d'exécution, du vitrail, avec les diverses colorations qu'il doit avoir. Ce carton, dûment calqué sur un papier transparent, est alors réservé comme témoin. Le calque est reporté sur un papier rigide, qui, placé sur un châssis transparent, est découpé en autant de morceaux qu'il a de colorations différentes : ces morceaux constituent les *calibres*.

Avec ces calibres, le praticien découpe dans des feuilles de verre, dont les colorations se rapportent à celles du carton, des morceaux plus ou moins réguliers, qui sont enchâssés dans des baguettes de plomb à rainures. L'artiste, à l'aide d'un pinceau, dessine, sur ces plaquettes de verre ainsi assemblées, les traits figurés sur le carton ; puis les verres, démontés successivement, sont portés au four, afin que les fondants dont s'est servi le verrier pour dessiner les traits ne fassent plus qu'un tout avec les verres colorés. Enfin, les verres sont remis en place, et le vitrail est terminé.

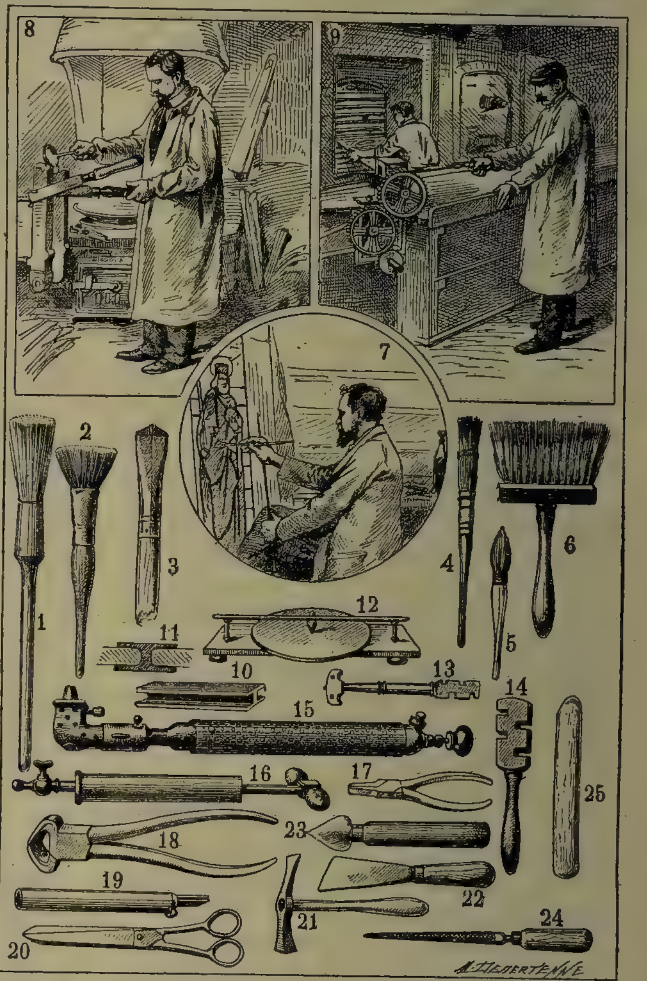

VITRAIL : 1. Putois à faire des teintes grainées ; 2. Petit blaireau ; 3. Brosse à enlever ; 4. Petit putois ; 5. Pinceau à étendre la couleur ; 6. Grand blaireau ; 7. Peintre verrier ; 8. Fondeur de « plombs » ; 9. Tireur de « plombs » et enfourneur ; 10. Plomb ; 11. Coupe d'un plomb ; 12. Tournette à couper le verre en rond ; 13. Diamant ; 14. Grugeoir ; 15. Fer à souder, à essence ; 16. Fer à souder, à gaz ; 17. Pince plate ; 18. Pince coupante ; 19 Couteau à lame double pour calibrer ; 20. Ciseaux ; 21. Marteau ; 22 et 23 Couteaux à plomb ; 24. Lime ; 25. Os à rabattre.

— *Bx-arts.* C'est en Italie que l'emploi du verre en couleur est signalé pour la première fois (description des fenêtres absidiales de Latran par Anastase). En 1052, l'abbaye de Saint-Bénigne, à Dijon, montrait un très ancien vitrail de l'histoire de sainte Paschasie. Le XIIe siècle prodigue de toutes parts des séries d'épisodes reliés par des ornements, et de grandes figures isolées sur des fonds et toujours richement encadrées. Au XIIIe siècle, la peinture des scènes empruntées à la tradition est très en progrès ; les formes tendent partout à se naturaliser. Au XIVe siècle, la découverte du jaune d'argent pousse au développement des encadrements architectonique. Les verriers commencent à détacher leurs figures en vigueur sur des fonds plus clairs, ce qui les conduit à des effets de tableaux. Au XVe siècle, les encadrements architectoniques se chargent de détails, les personnages se revêtent d'étoffes chamarrées traitées avec une habileté surprenante. Ces mêmes détails persistent en s'accentuant au XVIe siècle. L'usage du vitrail est graduellement abandonné au XVIIe siècle. Seuls, les ateliers de Troyes produisent encore quelques pièces remarquables. Complètement sacrifié au XVIIIe siècle, l'art du vitrail a été remis quelque peu en honneur dans la seconde moitié du XIXe, à la faveur du mouvement historique et archéologique qui a réhabilité si heureusement les arts du moyen âge. Aujourd'hui, la construction en fer, en créant dans les édifices de larges baies, semble devoir favoriser la renaissance du vitrail.

**vitre** n. f. (du lat. *vitrum*, verre). Panneau de verre, qui s'adapte à une fenêtre et laisse pénétrer la lumière et non l'air. *Fig.* et *fam. Casser les vitres*, faire de l'éclat, du scandale.

**vitré, e** adj. (lat. *vitreus*). Transparent comme une vitre. *Corps vitré* ou *humeur vitrée*, qui remplit le fond du globe de l'œil. *Membrane vitrée*, membrane hyaline transparente, qui sépare les cellules épithéliales du tissu conjonctif sous-jacent. *Electricité vitrée*, syn. anc. de ELECTRICITÉ POSITIVE.

# VITRAUX

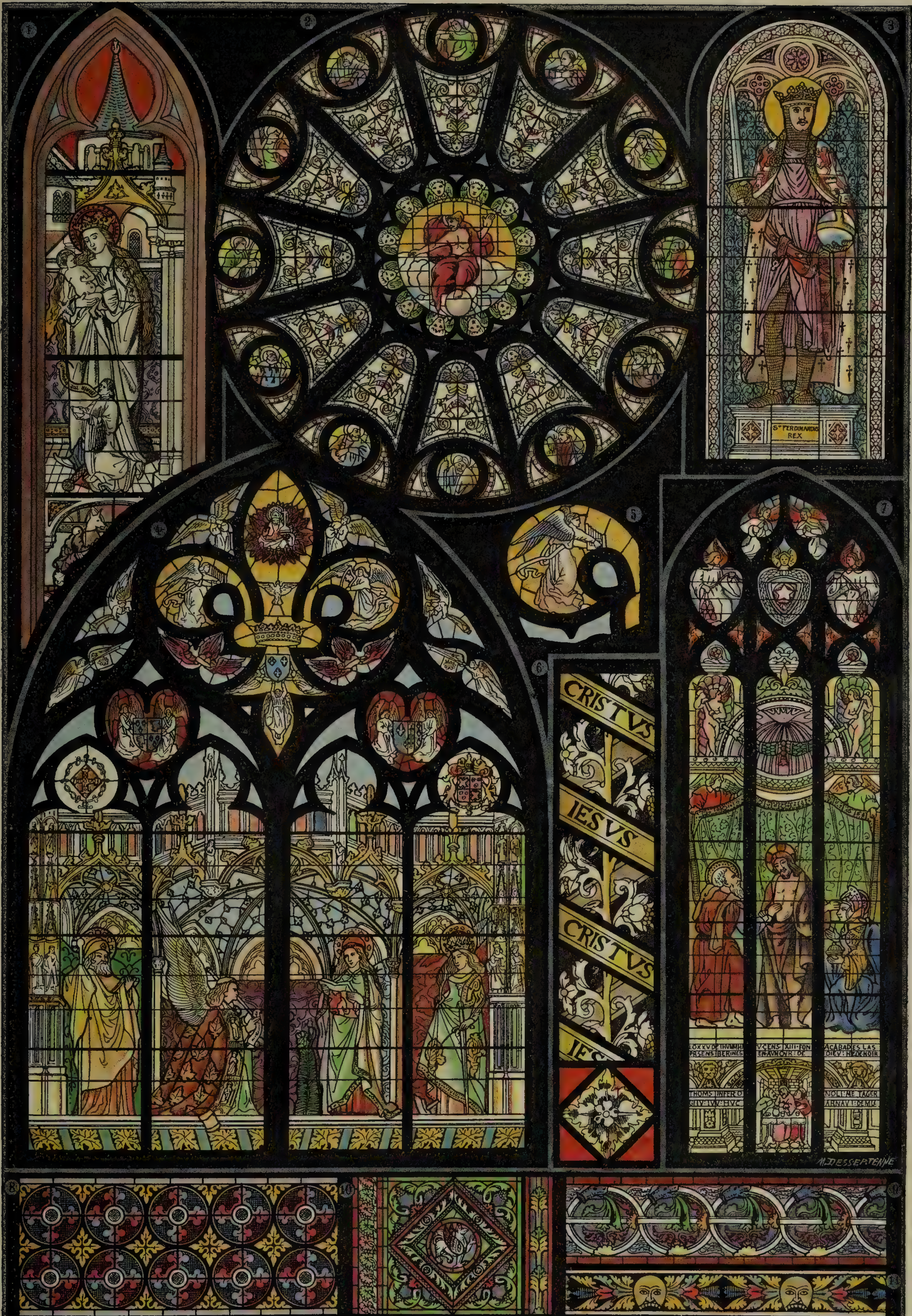
1
2
3
S^T FERDINANDVS REX
4
5
6
CRISTVS
IESVS
CRISTVS
IES
7
M. DESSERTENNE
8
9
10
11

Vitraux : 1. Vitrail allemand (xve s.); 2. Rose des Apôtres, cathédrale de Reims (xvie s.); 3. Vitrail représentant saint Ferdinand, d'après un carton d'Ingres, chapelle Saint-Ferdinand, à Paris (xixe s.); 4. Vitrail de la chapelle de Jacques-Cœur, cathédrale de Bourges (milieu du xve s.) représentant l'Annonciation; 5. Détail du même vitrail; 6. Bordure de vitrail de la Chartreuse de Pavie (xve s.), Italie; 7. Vitrail de la cathédrale d'Auch, représentant l'incrédulité de saint Thomas (xvie s.); 8, 9. Fond de vitrail et bordure à l'église des Samaritains de Bourges (xiiie s.); 10. Motif, à l'église abbatiale de Saint-Denis (xiie s.); 11. Bordure, à la cathédrale de Strasbourg (xiiie s.).

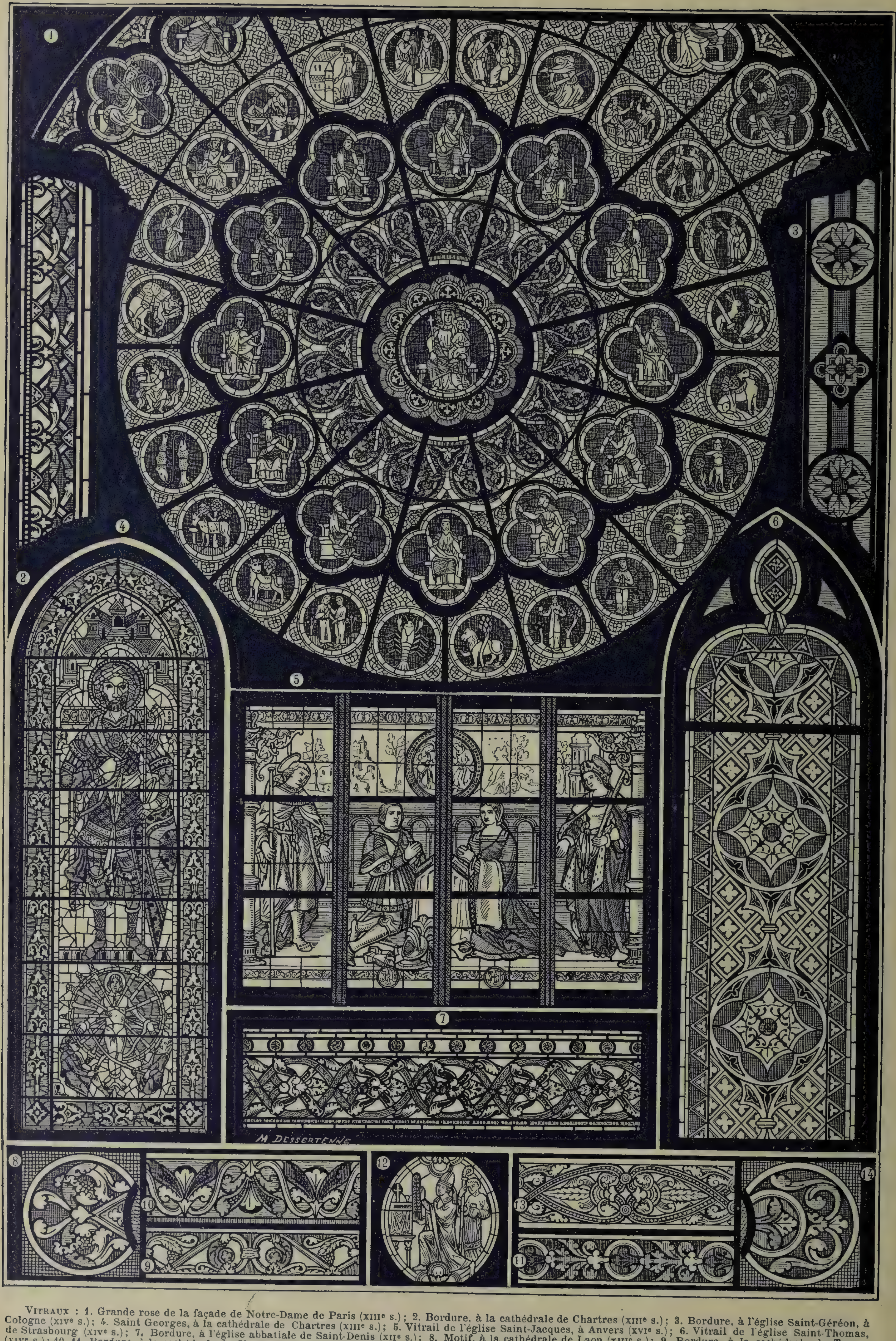

VITRAUX : 1. Grande rose de la façade de Notre-Dame de Paris (XIIIe s.) ; 2. Bordure, à la cathédrale de Chartres (XIIIe s.) ; 3. Bordure, à l'église Saint-Géréon, à Cologne (XIVe s.) ; 4. Saint Georges, à la cathédrale de Chartres (XIIIe s.) ; 5. Vitrail de l'église Saint-Jacques, à Anvers (XVIe s.) ; 6. Vitrail de l'église Saint-Thomas, de Strasbourg (XIVe s.) ; 7. Bordure, à l'église abbatiale de Saint-Denis (XIIe s.) ; 8. Motif, à la cathédrale de Laon (XIIIe s.) : 9. Bordure, à la cathédrale de Troyes (XIVe s.) ; 10, 11. Bordure, à la cathédrale de Chartres (XIIIe s.) ; 12. Signature d'un évêque donateur de la verrière, cathédrale de Lyon (XIIIe s.) : 13. Bordure, à l'église abbatiale de Saint-Denis (XIIe s.) : 14. Motif, à la cathédrale de Chartres (XIIIe s.).

**vitré** n. m. *Archéol.* Espèce de toile qui se fabriquait anciennement à Vitré en Bretagne ou aux environs.

**Vitré,** ch.-l. d'arr. (Ille-et-Vilaine), sur la Vilaine ; ch. de f. Orl. ; à 36 kil. de Rennes ; 10.610 h. (*Vitréais* ou *Vitréens*). Cire, miel, toiles. Elégante église Notre-Dame (xve-xvies.) ; beau château féodal (xive-xve s.). — L'arr. a 6 cant., 62 comm., 72.500 h. Le cant. Est a 10 comm. et 14.870 h. ; le cant. Ouest, 13 comm. et 12.160 h.

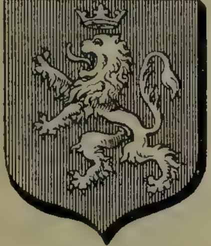
Armes de Vitré.

**vitrellé** [*trèl-lé*], **e** adj. Qui est en forme de vitrage.

**vitrer** [*tré*] v. a. (de *vitre*). Garnir de vitres ou de vitrages : *vitrer une serre.* Rendre (les peaux) transparentes par des façons successives.

**vitrerie** [*rî*] n. f. (de *vitrier*). Fabrication et commerce des vitres. Marchandises du vitrier.

**vitrescibilité** [*très-si*] n. f. Caractère de ce qui est vitrescible, vitrifiable.

**vitrescible** [*très-si-ble*] adj. (du lat. *vitrum*, verre). Qui peut se transformer en verre.

**vitreusement** [*ze-man*] adv. *Electr.* S'est dit pour POSITIVEMENT.

**vitreux, euse** [*treû, eu-ze*] adj. (du lat. *vitrum*, verre). Qui a de la ressemblance avec le verre. Se dit de l'œil, du regard qui ne brille plus : *les yeux vitreux d'un cadavre. Porcelaine vitreuse*, porcelaine tendre et à demi translucide. *Cassure vitreuse*, cassure semblable à celle du verre, mais plus souvent translucide que transparente.

**Vitrey** [*trè*], ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 44 kil. de Vesoul, près de l'Amance ; 850 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 22 comm. et 6.690 h.

**vitric** [*trik*] n. m. (lat. *vitricus*). *Cout. anc.* Mari de la mère, par rapport aux enfants d'un précédent époux, beau-père.

**vitrier** [*tri-é*] n. m. (de *vitre*). Marchand ou fabricant de verre à vitre. Ouvrier qui travaille en vitres, qui pose les vitres. *Fam.* Nom donné aux soldats des bataillons de chasseurs à pied. Les carreaux, au jeu de cartes.

**vitrière** n. f. Fer en verges carrées, semblable à celui qu'on emploie dans les verrières d'église.

**vitrifiabilité** n. f. Propriété d'être vitrifiable.

**vitrifiable** adj. Susceptible d'être changé en verre : *sable vitrifiable.*

**vitrificateur** adj. m. Qui vitrifie ; propre à vitrifier.

**vitrificatif, ive** adj. Qui vitrifie.

**vitrification** [*si-on*] n. f. Transformation en verre : *la vitrification du sable.* Fusion qui donne, après le refroidissement, l'éclat, la transparence et la dureté du verre aux matières fondues. Matière vitrifiée.

**vitrifier** [*fi-é*] v. a. (du lat. *vitrum*, verre, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Fondre, transformer en verre : *vitrifier du sable.*

**vitrine** n. f. (de *vitre*). Partie d'une boutique, qui n'est séparée de la rue que par un vitrage. Armoire, table fermée par des châssis garnis de vitres.

**vitriol** n. m. (du lat. *vitrum*, verre). Nom donné par les anciens alchimistes aux sels appelés aujourd'hui *sulfates. Vitriol blanc*, sulfate de zinc. *Vitriol bleu*, sulfate de cuivre. *Vitriol vert*, sulfate de fer. *Huile de vitriol* ou simplement *vitriol*, nom vulgaire de l'*acide sulfurique concentré.*

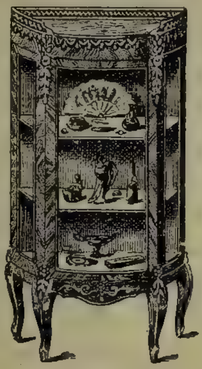
Vitrine.

**vitriolage** n. m. Action de passer les toiles dans un bain d'acide sulfurique étendu, pour détruire les matières ferrugineuses et calcaires. Action de lancer du vitriol sur quelqu'un pour le défigurer : *le vitriolage est un des crimes les plus lâches.*

**vitriolé, e** adj. Où il y a du vitriol. Substantiv. Personne sur laquelle on a lancé du vitriol.

**vitrioler** [*lé*] v. a. (de *vitriol*). Additionner de vitriol : *vitrioler un liquide.* Soumettre à l'opération du vitriolage. Lancer du vitriol sur quelqu'un.

**vitriolerie** [*rî*] n. f. Fabrique de vitriol.

**vitrioleur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui lance du vitriol sur quelqu'un pour le défigurer.

**vitriolique** adj. De la nature du vitriol.

**vitriolisation** [*za-si-on*] n. f. Production du vitriol. Efflorescence du sulfate de fer.

**vitripenne** [*pè-ne*] adj. (du lat. *vitrum*, verre, et *penna*, aile). *Zool.* Qui a les ailes transparentes.

**Vitrolles** (Eugène-François-Auguste d'Armand, baron **de**), homme politique français, ardent royaliste, qui prépara le retour des Bourbons, et fut ministre sous Louis XVIII ; né à Vitrolles (Hautes-Alpes), m. à Paris (1774-1854). Il a écrit des *Mémoires.*

**vitrophyre** n. m. Roche acide, que l'on appelle aussi *pechstein porphyrique* et qui porte de gros cristaux dans une pâte vitreuse.

**vitrose** [*trô-ze*] n. f. Nom donné par V. Planchon, qui en est l'inventeur, à des pellicules photographiques en cellulose, planes, rigides et incassables, plus légères que les plaques de verre.

**vitrosité** [*zi-té*] n. f. (de *vitreux*). Qualité de ce qui est vitreux ; *la vitrosité d'une roche.*

**Vitruve** (Marcus Vitruvius Pollio), architecte romain du Ier siècle av. J.-C., auteur du traité *De architectura*, dédié à Auguste, et très précieux en ce qu'il constate l'état de l'architecture à cette époque. Mais sa langue est très obscure, et beaucoup de termes techniques de son traité n'ont pu encore être identifiés (vers 88).

**Vitry** (Jacques **de**), cardinal, historien et prédicateur de la croisade contre les albigeois ; m. à Rome en 1240.

**Vitry** (Louis Galluccio de l'Hospital, marquis **de**), capitaine français, né vers 1555, m. en 1611. Après l'assassinat de Henri III qu'il avait servi, il passa au parti de Mayenne et défendit Paris contre Henri IV, à qui il se rallia après s'être opposé aux agissements de l'Espagne.

**Vitry** (Nicolas de l'Hospital, marquis, puis duc **de**), fils du précédent, capitaine des gardes de Louis XIII, m. à Naudy (1581-1644). Il tua Concini et fut créé maréchal de France. Richelieu le fit mettre à la Bastille pour avoir frappé l'archevêque Sourdis à coups de canne. Remis en liberté à la mort du cardinal, il fut créé duc et pair.

**Vitry-aux-Loges,** comm. du Loiret, arr. et à 18 kil. d'Orléans ; 1.440 h. Ch. de f. Orl.

**Vitry-en-Artois,** ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 18 kil. d'Arras ; 2.940 h. Sur la Scarpe. Ch. de f. N. Complètement détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 28 comm. et 20.400 h.

**Vitry-en-Perthois** ou **Vitry-le-Brûlé,** comm. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, brûlée en 1144 par Louis le Jeune et en 1544 par Charles-Quint ; 680 h. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Vitry-le-François,** ch.-l. d'arr. (Marne) ; ch. de f. E. ; à 30 kil. S.-E. de Châlons-sur-Marne, sur la Marne ; 8.510 h. (*Vitryats*). Commerce de vins, céréales, bonneterie et chapellerie. En 1545, François Ier bâtit cette ville pour les habitants de Vitry-le-Brûlé ; elle a été fréquemment bombardée pendant la Grande Guerre et en partie détruite. — L'arr. a 5 cant., 123 comm., 42.550 h. Le cant. a 25 comm. et 16.350 h.

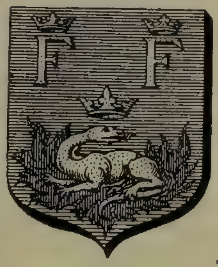
Armes de Vitry-le-François.

**Vitry-sur-Orne,** comm. de la Moselle, arr. de Thionville ; 1.725 h.

**Vitry-sur-Seine,** comm. de la Seine, arr. de Sceaux et à 3 kil. de Paris ; 11.500 h. Ch. de f. Orl. Pépinières, produits chimiques.

**Vitteaux,** ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 19 kil. de Semur, sur la Brenne ; 1.290 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 29 comm. et 6.860 h.

**Vittel,** ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 17 kil. de Mirecourt, sur le Petit Vair ; 1.250 h. Ch. de f. E. Eaux minérales froides sulfatées calciques ou bicarbonatées ferrugineuses, très employées pour le traitement de la goutte, la gravelle, la dyspepsie, le diabète, les maladies des voies urinaires et la constipation. — Le cant. a 23 comm. et 9.510 h.

**vittigère** [*vi-ti-jè-re*] adj. (du lat. *vitta*, bande, et *gerere*, porter). *Zool.* Qui porte des bandes.

**Vittoria,** v. d'Italie (île de Sicile, prov. de Syracuse) ; 31.000 h. — Au voisinage, ruines de l'ancienne *Camarina.*

**Vittoria** (Thomas Luis de Victoria, dit), compositeur espagnol, né à Avila, m. sans doute à Madrid (1540-1608) ; élève de Palestrina et l'un des plus grands maîtres de la Renaissance (motets, hymnes, messes, etc.).

**Vittoria** (Fernandez Guadelupe), patriote mexicain, né à Durango (Nouvelle-Espagne) [1791-1845]. Il lutta contre la domination espagnole et devint le premier président de la république fédérative (1er janv. 1825).

**Vittorino de' Rambaldoni da Feltre,** pédagogue italien, né à Feltre (1378-1446). Il créa à Mantoue une école, où il donnait un enseignement complet.

**Vittorio Veneto,** v. d'Italie (Vénétie, prov. de Trévise), au pied des Alpes Vénitiennes ; 21.500 h. Evêché, station balnéaire (sources salines et sulfureuses), soieries, lainages. Prise par les Autrichiens le 7 mars 1917 après le désastre italien de Caporetto-Tolmino ; reprise par les Italiens au cours de la bataille homonyme, le 30 octobre 1918. La victoire de Vittorio Veneto est l'épisode culminant de la « troisième bataille de la Piave », qui commença le 23 octobre 1918. Livrée le 29 octobre pour la possession de la ville du même nom, elle se termina le 31 par la défaite complète des Autrichiens, qui sollicitèrent aussitôt du général Diaz un armistice.

**Vitu** (*Auguste*-Charles-Joseph), publiciste français, né à Meudon, m. à Paris (1823-1891) ; journaliste libéral de grande valeur. On lui doit des romans, des pamphlets politiques et une *Histoire de Napoléon III et du rétablissement de l'Empire.*

**vitulaire** [*lè-re*] adj. (du lat. *vitulus*, veau). *Art vétér.* Se dit d'une fièvre puerpérale des vaches.

— Encycl. La fièvre vitulaire, dont les causes sont encore mal connues, est une maladie grave, à évolution rapide, particulière à la vache qui vient de vêler. Cette maladie se caractérise par un affaiblissement général, de la paralysie, de l'hypothermie, et se montre principalement chez les sujets bien nourris, surtout ceux qui sont placés en stabulation permanente. C'est une infection de l'organisme, que l'on croit due à la résorption des toxines sécrétées par les mamelles. Elle débute un ou deux jours après un vêlage ordinairement facile ; l'animal, d'abord pris de frissons, perd l'appétit, se laisse choir sur sa litière, et les symptômes indiqués ci-dessus apparaissent. La paralysie augmentant, l'animal tombe dans le coma et meurt entre le troisième et le cinquième jour.

Il convient de prendre les soins préventifs suivants : diminuer la ration alimentaire dans les derniers mois de la gestation et sortir les vaches à l'air libre plusieurs heures par jour.

Si la maladie se déclare, il faut, après avoir vidé les mamelles complètement, aseptiser le pis et faire une injection tiède d'une solution d'iodure de potassium à 10 p. 1.000. Une défécation abondante annonce le retour à l'état de santé ; mais il faut néanmoins continuer un traitement (saignée, purgatifs), donner comme régime des barbotages, tenir l'animal au chaud et appliquer une hygiène sévère.

**vituler (se)** v. pr. (du lat. *vitulus*, veau). *Fam.* Se coucher à terre de tout son long ; se vautrer comme un veau.

**vitupérable** adj. Digne de mépris, de blâme.

**vitupératif, ive** adj. Injurieux. (Peu us.)

**vitupération** [*si on*] n. f. Action de vitupérer.

**vitupère** n. m. Blâme, mépris. (Vx.)

**vitupérer** [*ré*] v. a. (lat. *vituperare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Blâmer, désapprouver. (Vx.)

**vitupéreux, euse** [*reû, eu-ze*] adj. Qui est cause de vitupère. (Vx.)

**Vitzliputzli.** *Géogr.* V. HUITZILOPOCHTLI.

**Vitznau,** village de Suisse (cant. de Schwyz), sur le lac des Quatre-Cantons ; 900 h. Point de départ d'un des chemins de fer du Righi.

**Viuz-en-Sallaz,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 19 kil. de Bonneville ; 1.960 h. Ch. de f.

**vivace** adj. (lat. *vivax*). Qui a en soi les principes d'une longue vie. *Fig.* Qui est propre à résister longtemps : *préjugé vivace. Plantes vivaces*, celles qui vivent plusieurs années ou, mieux, qui fructifient plusieurs fois dans le cours de leur existence.

**vivace** [*vat'-ché*] adj. (mot ital.). *Musiq.* Vif, rapide, animé : *allégro vivace.*

**vivacité** n. f. (lat. *vivacitas*). Promptitude à agir, à se mouvoir : *vivacité des enfants. Fig.* Ardeur, violence : *vivacité des passions.* Caractère vif, légèrement emporté. Prompte pénétration : *vivacité d'esprit.* Vif éclat : *vivacité du teint.* Pl. Emportements légers : *réprimer ses vivacités.* Ant. **Mollesse, apathie, nonchalance.**

**Vivaldi** (Antonio), violoniste et compositeur italien, né à Venise, m. en 1743, prêtre et directeur du Conservatoire *della Pieta.* Il a composé des opéras, mais on apprécie surtout aujourd'hui ses compositions pour le violon.

**vivandier** [*di-é*], **ère** n. (du lat. *vivenda*, vivres). Marchand, marchande qui vend aux soldats des vivres, des boissons.

**Vivandière** (*la*), opéra-comique en trois actes, paroles de Henri Cain, musique de B. Godard. Le livret a pour sujet les amours d'un jeune noble vendéen qui a pris du service dans l'armée révolutionnaire, et d'une jeune orpheline qui, pour le suivre, se joint comme aide à la vivandière Marion (1895). La partition, dont P. Vidal a terminé l'orchestration, est bien venue, parfois trop facile ; citons les couplets de la Vivandière : une chanson de route ; la lettre des vieux parents ; le récit du sergent ; le duo : *Dans mes regards troublés*, etc.

**vivant** [*van*], **e** adj. (de *vivre*). Qui est organisé pour vivre ; qui vit, qui a de la vie : *les êtres vivants.* Organisé, qui a rapport aux êtres vivants : *la matière vivante. Par ext.* Fréquenté, animé par une grande multitude : *un quartier vivant ;* avec une négation. Nul, parmi les vivants actuels : *homme vivant ne vit jamais rien de plus étonnant. Pas une âme vivante*, personne. *Fig. Langue vivante*, actuellement parlée, par opposition à *langue morte. Portrait vivant*, très ressemblant. *Tableau vivant*, ensemble de personnes groupées de façon à représenter une scène ou un tableau connu. *Une bibliothèque vivante*, un homme très savant. *Relig.* Qui jouit de la grâce ou de la vie céleste. *Dieu vivant*, titre donné à Dieu dans la Bible. N. m. Celui qui vit : *les vivants et les morts. Bon vivant*, homme d'humeur gaie. *Du vivant de*, durant la vie de. *En son vivant*, pendant qu'il vivait. Ant. **Mort.**

**Vivarais** [*rè*], pays du Languedoc, réuni à la couronne en 1229. Il a formé en grande partie l'Ardèche ; capit. *Viviers.* Pays montagneux, couvert par les *monts du Vivarais.*

**Vivarini,** nom d'une famille de peintres vénitiens du xve siècle, originaires de Murano. Les plus connus sont : *Alvise, Antonio* et *Bartolommeo.*

**vivarium** [*ri-om'*] n. m. Etablissement aménagé en vue de la conservation de petits animaux vivants (insectes, poissons, batraciens, reptiles, mammifères), dans un dessein d'étude ou simplement de curiosité, et qui comporte des reconstitutions artificielles de l'habitat particulier à chacune des espèces conservées (aquariums, insectariums, terrariums). Pl. des *vivariums.*

**vivat** [*vat'*] interj. Mot latin signif. *qu'il vive*, dont on se sert pour acclamer, applaudir. N. m. Acclamation : *pousser un vivat sonore.* Pl. des *vivats.*

**vive** n. f. (pour *vivre*, du lat. *vipera*). Genre de poissons acanthoptères, qui abondent dans l'océan Atlantique et sont communs sur les côtes de France.

— Encycl. Les vives sont des poissons allongés, comprimés latéralement, couverts d'écailles minces et pourvus de nageoires épineuses qui font des blessures douloureuses et lentes à guérir. On pêche les vives dans le sable submergé, où elles s'enfoncent ; mais il est prudent de se chausser pour cette pêche, les pieds étant le plus souvent atteints par les épines du poisson.

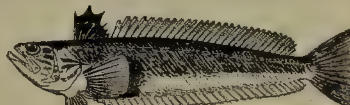
Vive.

**vive-eau** n. f. ou **vives-eaux** n. f. pl. *Marée de vive-eau*, v. VIF.

**Vivegnis,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), près de la Meuse ; 2.080 h. Pavés.

**vive-jauge** n. f. *T. rur.* Opération par laquelle on enlève la terre du pied d'un arbre languissant, pour la remplacer par du fumier ou de la bonne terre. Opération ayant pour objet la couverture d'un plant d'asperges de terre et de fumier.

**vive-la-joie** n. m. invar. *Fam.* Bon vivant, homme toujours gai.

**vivelle** [*vè-le*] n. f. Petit réseau à l'aiguille, pour boucher un trou dans une étoffe.

**vivelotte** [*lo-te*] n. f. *Cout. anc.* Pension alimentaire donnée à la femme sur certaines terres que possédait son mari.

**vivement** [*man*] adv. Avec vivacité, ardeur : *marcher vivement.* Profondément, d'une manière très sensible : *être vivement ému, touché.*

**vivere parvo,** mots lat. signif. : *Vivre de peu : heureux qui sait vivere parvo ! le bonheur consiste dans le vivere parvo.*

**vive valeque,** mots lat. signif. *Vis et porte-toi bien.* Formule dont on fait quelquefois usage à la fin d'une lettre (Horace, *Satires*, II. 5, 110). On écrit aussi : *vive et me ama*, vis et aime-moi bien.

**Viverols,** ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 7 kil. d'Ambert ; 1.000 h. — Le cant. a 7 comm. et 6.200 h.

**viverrin** [*vèr-rin*], **e** adj. Qui ressemble à une civette : *chat viverrin.*

**Vivès** (Jean-Louis), humaniste et philosophe espagnol, né à Valence, m. à Bruges (1492-1540). Il s'est occupé des questions les plus diverses : de théologie, de sociologie, de l'extinction du paupérisme, etc. Il est, comme Erasme et Budé, un des fondateurs de l'humanisme ; publia et commenta la *Cité de Dieu* de saint Augustin.

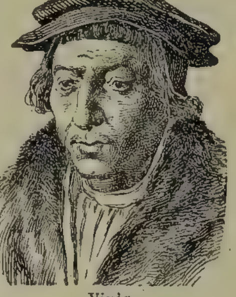

Vivès.

**Vive-Saint-Bavon,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Thielt), sur la Lys ; 1.620 h.

**Vive-Saint-Eloi,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), sur la Lys ; 1.560 h.

**viveur** n. m. (de *vivre*). Celui qui mène une vie dissipée et ne songe qu'aux plaisirs : *les viveurs, en général, vivent peu.*

**Viviane,** fée des légendes du cycle de la Table ronde. Abusant de l'amour et des leçons de l'enchanteur Merlin, elle l'enferma dans un cercle magique. Elle enleva et éleva Lancelot du Lac.

**Viviani** (Vincent), savant italien, né et m. à Florence (1622-1703) ; disciple de Galilée, auteur de beaux travaux de géométrie.

**Viviani** (*René*-Raphaël), homme politique français, né à Sidi-bel-Abbès, m. à Paris (1863-1925), l'un des chefs du parti socialiste, premier titulaire du ministère du travail (1906). Il fut ensuite ministre de l'instruction publique (1914), puis président du conseil au début de la Grande Guerre (juin 1914-octobre 1915) et ministre de la justice (1915-1917). Orateur coloré et vibrant.

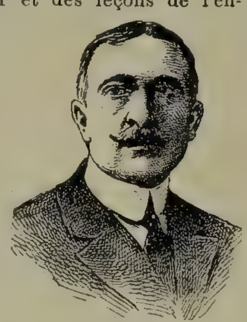

Viviani.

**vivianite** n. f. Phosphate naturel de fer.

**vivide** adj. (lat. *vividus*). Qui a un vif éclat. (Peu us.)

**Vivien,** personnage épique, héros de plusieurs chansons de geste (*Aliscans, les Enfances Vivien*).

**Vivien** (Joseph), peintre et pastelliste français, né à Lyon, m. à Bonn, où il s'était fixé (1657-1735). Très bon portraitiste.

**Vivien de Saint-Martin** (Louis), géographe français, né à Saint-Martin-de-Fontenay, m. à Paris (1802-1897). On lui doit un *Dictionnaire de géographie* et de bons travaux sur l'histoire de la géographie ancienne.

**vivier** [*vi-é*] n. m. (lat. *vivarium ;* de *vivus,* vivant). Pièce d'eau d'étendue restreinte, où l'eau se renouvelle aisément et dans laquelle on conserve du poisson. Réservoir établi dans un bateau pour y conserver le poisson vivant.

**Vivier** (Eugène), musicien français, né à Brioude, m. à Nice (1817-1900). Sa rare virtuosité sur le cor d'harmonie et aussi ses farces joyeuses le rendirent fameux dans la société du second Empire.

**Vivier-au-Court,** comm. des Ardennes, arr. et à 9 kil. de Mézières ; 2.560 h. Ch. de f. E. Metallurgie.

**Viviers,** ancienne capit. du Vivarais ; ch.-l. de c. de l'Ardèche (arr. de Privas), près du Rhône ; 3.540 h. (*Vivarois*). Vieillé ville, sur une colline escarpée, avec de curieux monuments. Evêché, cathédrale des XIIe et XIVe siècles ; maisons anciennes. Ch. de f. P.-L.-M.

**Viviez,** comm. de l'Aveyron, arr. et à 39 kil. de Villefranche ; 2.230 h. Ch. de f. Orl. Houille, zinc.

**vivifiable** adj. Qui peut être vivifié.

**vivifiant** [*fi-an*], **e** adj. Qui vivifie : *un air vivifiant. Théol.* Qui donne la vie à l'âme : *grâce vivifiante.*

**vivificateur, trice** adj. Qui vivifie : *action vivificatrice.*

**vivification** [*si-on*] n. f. Action de ranimer, de vivifier : *la vivification des chairs.*

**vivifiement** [*fi-man*] n. m. Action de vivifier.

**vivifier** [*fi-é*] v. a. (lat. *vivificare ;* de *vivus,* vivant, et *facere,* faire. — Se conj. comme *prier.*) Douer de la vie, animer : *le soleil vivifie la nature. Fig.* Donner du mouvement, de l'activité : *la liberté vivifie l'industrie.* Rendre comme vivant, ressusciter en quelque sorte : *l'histoire vivifie le passé.*

**vivifique** adj. (lat. *vivificus*). Qui vivifie : *sucs vivifiques.*

**vivipare** n. et adj. (lat. *viviparus ;* de *vivus,* vivant, et *parere,* enfanter). Animal qui met au monde ses petits tout vivants (par opposition à OVIPARE) : *les mammifères sont vivipares. Bot.* Se dit également de certains végétaux qui peuvent se reproduire par bulbilles.

**viviparité** n. f. ou **viviparisme** [*ris-me*] (de *vivipare*) n. m. Mode de reproduction des animaux vivipares.

**vivisecteur** [*sèk-teur*] n. et adj. m. Celui qui pratique des vivisections : *un hardi vivisecteur.*

**vivisection** [*sèk-si-on*] n. f. (du lat. *vivus,* vivant, et *sectio,* action de découper). Opération pratiquée sur un animal vivant, pour l'étude de quelques phénomènes physiologiques.

— ENCYCL. La vivisection permet de se rendre compte du fonctionnement de la vie ; elle cherche, en modifiant ou en séparant certaines portions de l'organisme, à pénétrer leurs usages et leur utilité. La vivisection est absolument nécessaire à l'étude de la physiologie, et grâce à elle on a pu découvrir de nombreux phénomènes ; mais, bien entendu, elle ne doit jamais être faite que dans un but scientifique.

De tout temps on a pratiqué des vivisections ; c'est Galien qui institua les premières règles de cet art pour les animaux.

Quelques personnes se sont élevées contre cette pratique, qui a cependant permis de sauver la vie à tant d'êtres humains et qui ouvre à la science un champ immense d'expériences.

**vivit sub pectore vulnus,** mots lat. signif. : *La blessure vit au fond du cœur.* Energique expression de Virgile (*Enéide,* IV, 67) à propos de la passion naissante de Didon pour Enée. On y fait allusion pour exprimer la vivacité des traces que laissent les sentiments profonds.

**Vivonne,** ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 19 kil. de Poitiers ; 2.440 h. Sur le Clain. Ch. de f. Orl. Toiles. — Le cant. a 6 comm. et 6.720 h.

**Vivonne** (Louis-Victor DE ROCHECHOUART, comte, puis duc DE MORTEMART et **de**), maréchal de France, né à Paris, m. à Chaillot (1636-1688), frère de Mme de Montespan. Vice-roi de Sicile en 1675, il prit l'année suivante une part très brillante à la victoire navale de Palerme. Il était célèbre par son embonpoint, sa bravoure et son esprit.

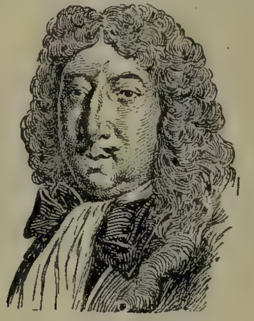

Mal de Vivonne.

**vivoter** [*té*] v. n. (de *vivre*). Vivre petitement : *vivoter péniblement d'une maigre rente.*

**vivre** v. n. (lat. *vivere.* — *Je vis, tu vis, il vit, nous vivons, vous vivez, ils vivent. Je vivais, nous vivions. Je vécus, nous vécûmes. Je vivrai, nous vivrons. Je vivrais, nous vivrions. Vis, vivons, vivez. Que je vive, que nous vivions. Que je vécusse, que nous vécussions. Vivant. Vécu, e.*) Etre en vie : *la corneille vit très longtemps.* Habiter : *vivre à la campagne. Fig.* Durer, se perpétuer par le souvenir : *sa gloire vivra éternellement.* Mener un certain genre de vie : *vivre dans le célibat.* Se conduire : *vivre saintement.* Se nourrir : *vivre de légumes.* Prendre ses repas : *vivre à l'hôtel. Vivre de,* entretenir son existence au moyen de : *vivre de ses rentes ;* nourrir son esprit de : *vivre d'espérance ;* passer toute sa vie dans : *vivre de privations. Vivre d'industrie,* trouver dans son adresse et son savoir-faire des moyens d'existence. *Vivre de régime,* prendre une nourriture réglée et modérée, soit pour raison de santé, soit par défaut de ressources. *Vivre de ménage,* ménager sa dépense. *Vivre à discrétion,* n'être pas limité dans sa dépense. *Vivre avec,* fréquenter, être en relation avec ; cohabiter, comme mari et femme ; se comporter avec. *Vivre pour,* faire le but de sa vie de. *Vivre sur,* tirer sa subsistance de. *Vivre sous,* être le sujet de. *Avoir vécu,* être mort ; et, au *fig.,* n'être plus de mode, de saison. *Savoir vivre,* connaître les bienséances, les usages du monde. (*Savoir-vivre* n. m., v. à son ordre alph.) *Apprendre à vivre à quelqu'un,* le corriger, le punir, de ses torts. *Qui vive ?* cri d'une sentinelle à l'approche de quelqu'un. *Vive* ou *vivent...,* cri par lequel on exprime un souhait de longue vie ou une simple approbation. Activ. : *ma vie, l'ai-je vécue, ou l'ai-je rêvée ?* PROV. : **Il faut que tout le monde vive,** il faut fournir à chacun ou laisser chacun se procurer les moyens d'existence. **On ne sait ni qui vit ni qui meurt,** on ignore le moment de sa mort et de celle des autres, ou, en général, on ne sait ce qui peut arriver. **Il fait bon vivre et ne rien savoir, on apprend toujours,** adage ironique par lequel on feint de goûter l'ignorance. **Il faut vivre à Rome comme à Rome,** il faut se conformer aux mœurs du pays où l'on est. **Qui a honte de manger, a honte de vivre,** se dit pour encourager quelqu'un que la timidité empêche de manger, de se servir. **Assez jeûne qui pauvrement vit,** les personnes qui n'ont qu'une pauvre nourriture ne sont pas tenues d'observer les jeûnes de l'Eglise. ANT. **Mourir.**

**vivre** n. m. (v. *vivre* pris substantiv.) Nourriture, aliment : *le vivre et le vêtement.* Pl. Tout ce dont l'homme se nourrit : *les vivres sont chers. Le vivre et le couvert,* la nourriture et le logement. *Couper les vivres à quelqu'un,* empêcher qu'ils ne lui parviennent ; *fig.,* cesser de lui servir des subsides. ALLUS. LITT. :

> Le vivre et le couvert : que faut-il davantage ?

vers de La Fontaine (*le Rat qui s'est retiré du monde,* VII, 3). Il exprime le contentement de celui qui est assuré du nécessaire.

**vivre** ou **vouivre** n. f. *Blas.* Syn. de GUIVRE.

**vivré, e** adj. (de *vivre*). *Blas.* Se dit des pièces dont les bords sont taillés en forme de grosses dents.

**vivrier** [*vri-é*], **ère** adj. (de *vivres*). Qui produit des substances alimentaires : *cultures vivrières. Bâtiment vivrier,* transport escortant une escadre pour la ravitailler en vivres. N. m. Administrateur ou fournisseur des vivres de l'armée.

**Vivy,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 5 kil. de Saumur ; 1.290 h. Ch. de f. Et.

**vixit,** mot lat. signif. : *Il a vécu.* Formule par laquelle les Romains annonçaient la mort de quelqu'un ; André Chénier l'a transportée en français :

> *Elle a vécu, Myrto, la jeune Tarentine !*

**Vizagapatam,** v. de l'Inde (présid. de Madras), sur le golfe de Bengale ; 43.000 h. Tissus.

**Vizeu** ou **Viseu,** v. du Portugal, ch.-l. d'un district homonyme, sur l'Asnos, affl. du Mondego ; 9.000 h. C'est d'elle que l'infant dom Henri le Navigateur est dit *dom Henri de Viseu.*

**Vizianagram,** v. de l'Inde (présid. de Madras), au pied des Ghâtes orientales ; 37.500 h. Mines de manganèse.

**Vizille,** ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 13 kil. de Grenoble, sur la Romanche, affl. dr. du Drac ; 4.330 h. (*Vizillois*). Ch. de f. P.-L.-M. Fer, cuivre, plomb, soieries, papeteries. Beau château de Lesdiguières, bâti de 1611 à 1620, où se tint le 21 juillet 1788 l'Assemblée de Vizille, dans laquelle les députés dauphinois votèrent la réunion des états généraux. Soieries. — Le cant. a 16 comm. et 12.950 h.

**vizir** n. m. (arabe *ouazir*). Ministre d'un prince musulman. *Grand vizir,* premier ministre de l'Empire ottoman. (On écrit aussi VISIR.)

**vizirat** ou **visirat** [*zi-ra*] n. m. Fonction de vizir. (On dit aussi VIZIRIAT ou VISIRIAT.)

**vizirial** ou **visirial, e, aux** adj. Qui concerne le vizir ; qui émane du vizir : *autorité viziriale.* (On dit aussi VIZIRIEL, ELLE.)

**Vlaardingen,** v. des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), dans la banlieue de Rotterdam ; 23.750 h. Ville ancienne, centre de pêcheries.

**vladika** n. m. (mot slave, signif. *grand de la terre*). Titre donné aux évêques de l'Eglise orthodoxe et appliqué autrefois au prince-évêque du Monténégro.

**Vladikavkaz,** v. de Russie (Caucase), capit. de la prov. du Térek, sur le Térek ; 76. 000 h. Tanneries.

**Vladimir,** v. de la Russie d'Europe, ch.-l. de gouvernement, non loin de la Kliazma ; 44.000 h. Métallurgie. — Le *gouv. de Vladimir* a 2.225.000 h.

**Vladimir Ier,** surnommé **le Grand** ou **saint Vladimir,** prince de Russie, m. en 1015. Il régna à Kiev, où il eut une cour très brillante, et jeta les premiers fondements de l'empire russe. Il épousa une fille de l'empereur de Constantinople Romain II et embrassa le christianisme. Fête le 15 juin. — VLADIMIR II, surnommé **le Monomaque,** prince russe, arrière-petit-fils du précédent, né en 1053, m. à Kiev en 1126, tsar de Russie de 1113 à 1126. Son « Instruction à mes fils », sorte de testament, est une des œuvres les plus remarquables de la littérature russe au XIIe siècle.

**Vladimir** (*ordre de* **Saint-**), créé en 1782 par Catherine II en mémoire de Vladimir Ier. Cet ordre est destiné à récompenser les services civils ou militaires. Comprend quatre classes. Le ruban est à trois bandes verticales, deux noires et une rouge au milieu.

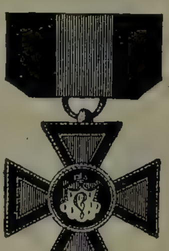

Ordre de Saint-Vladimir.

**Vladislas.** *Biogr.* V. LADISLAS.

**Vladivostok,** v. de l'est de la Sibérie (prov du Littoral), port militaire sur la mer du Japon et l'un des débouchés du Transsibérien sur le Pacifique ; 92.000 h. Ce fut la base d'une escadre russe pendant la guerre russo-japonaise en 1904. Après la révolution russe de 1917, ce fut la base militaire des Tchécoslovaques, qui opérèrent contre les bolcheviks dans l'est de la Sibérie ; elle fut occupée d'abord par les Alliés, puis par les seuls Japonais et, une fois évacuée par eux, elle est tombée aux mains des bolcheviks (1922).

**Vladsloo,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude) ; 2.020 h.

**Vlamertinghe,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres), sur le Remmel-Beck, 3.500 h. Occupée par les Allemands en octobre 1914, reprise dès le 15 du même mois, elle fut tenue par les Britanniques pendant toute la durée de la Grande Guerre. Presque complètement détruite, elle fut rebâtie en 1922.

**vlan !** ou **v'lan** interj. qui accompagne souvent le récit d'un coup porté brusquement ou d'une action faite avec vivacité : *vlan ! en plein visage.*

**Vlcek** (Vacslav), auteur dramatique et romancier tchèque, né à Strechov, m. à Vinohrady (1839-1908), auteur de romans et de drames historiques.

**Vlesenbeke,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 1.560 h.

**Vleughels** ou **Wleughels** (Nicolas), peintre français, né à Paris, m. à Rome (1668-1737), directeur de l'Ecole de France à Rome en 1724, artiste habile, mais dépourvu d'originalité ; auteur de *Vulcain et Vénus, le Lever, la Toilette.*

**vli** ou **v'li** interj. Onomatopée qui ne s'emploie jamais qu'avec *vlan : vli vlan ! quelle belle paire de soufflets.*

**Vliermael,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres) ; 1.270 h.

**Vlierzele,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 2.390 h.

**Vltava,** nom tchèque de la *Moldau* (v. ce nom).

**Vlytingen,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres) ; 1.220 h.

**voandzeia** n. f. Genre de légumineuses papilionacées, de la tribu des phaséolées, cultivées principalement en Afrique, et dont le fruit est une gousse ligneuse renfermant des graines presque sphériques, que l'on désigne communément sous le nom de pois-arachides et qui sont très riches en matière azotée.

**vocable** n. m. (lat. *vocabulum*). Mot : *tous les vocables d'une langue.* Nom du saint sous le patronage duquel une église est placée : *église sous le vocable de saint Jean.*

**vocabulaire** [*lè-re*] n. m. (de *vocable*). Ensemble des mots qui appartiennent à une langue : *le vocabulaire français est d'une grande richesse.* Ensemble de mots qui appartiennent à une science : *le vocabulaire des sports.* Dictionnaire abrégé.

**vocabuliste** [*lis-te*] n. m. Auteur d'un vocabulaire.

**vocal, e, aux** adj. (lat. *vocalis ;* de *vox, vocis,* voix). Qui a rapport à la voix : *organes vocaux. Musique vocale,* musique destinée à être chantée, par opposition à *musique instrumentale. Relig.* Qui se prononce, qui se fait par des paroles : *prière vocale.* (S'oppose à MENTAL.) Substantiv. Religieux, religieuse ayant droit de vote dans une élection.

**vocalement** [*man*] adv. Au moyen de la voix. De bouche. (S'oppose à MENTALEMENT.)

**vocalique** adj. (lat. *vocalis*). Qui a rapport aux voyelles : *harmonie vocalique.*

**vocalisateur, trice** [*za*] n. Personne qui vocalise, qui sait vocaliser.

**vocalisation** [*za-si-on*] n. f. Emission de voyelles. Changement d'une consonne en voyelle. Action de vocaliser.

**vocalise** [*li-ze*] n. f. (de *vocaliser*). Manière ou action de vocaliser. Ce que l'on chante en vocalisant : *exécuter de brillantes vocalises.*

**vocaliser** [*zé*] v. n. (du lat. *vocalis*, voyelle). Faire des exercices de chant sans nommer les notes ni prononcer les paroles, sur une ou plusieurs syllabes : *cantatrice qui vocalise habilement. Fig.* Varier agréablement son style ou ses idées. V. a. Exécuter en vocalisant : *vocaliser un chant.* Changer en voyelle : *vocaliser une consonne.*

**vocalisme** [*lis-me*] n. m. (de *vocaliser*). Théorie des voyelles. Système des voyelles d'une langue. Ensemble des voyelles d'un mot.

**vocaliste** n. Syn. de VOCALISATEUR, TRICE.

**vocatif** n. m. (du lat. *vocativus* [*casus*], qui sert à appeler). Dans les langues où les noms se déclinent, cas indiquant qu'on interpelle.

**vocation** [*si-on*] n. f. (lat. *vocatio ;* de *vocare*, appeler). Acte par lequel la Providence prédestine toute créature raisonnable à un rôle déterminé qui constitue sa fin particulière. Inclination qu'on se sent pour un état : *beaucoup de grands artistes ont vu leur vocation contrariée. Spécialem.* Destination au sacerdoce ou à la vie religieuse. *Vocation des gentils*, appel que Dieu fit aux gentils par Jésus-Christ et par les apôtres, pour les admettre à la foi et à la qualité d'enfants de Dieu dont ils avaient été exclus jusque-là. *Vocation d'Abraham*, choix que Dieu fit du patriarche Abraham pour être le père des croyants, le chef de son peuple.

**voceratrice** [ *vo-tché-ra-tri-tché* ] n. f. (mot corse). Femme qui en Corse chante un vocero.

**vocero** [*vo-tché*] n. m. (mot corse). Chant funèbre improvisé, usité en Corse. Pl. des *voceri.*

**vociférant** [*ran*], **e** adj. Qui vocifère.

**vociférateur, trice** n. Personne qui a l'habitude de vociférer. (Peu us.)

**vociférations** [*si-on*] n. f. pl. Paroles dites en criant et avec colère : *les vociférations de la foule.*

**vocifère** n. m. Espèce d'aigle pêcheur, oiseau noir à tête blanche de l'Afrique tropicale.

**vociférer** [*ré*] v. n. (lat. *vociferari.* — Se conj. comme *accélérer.*) Parler en criant et avec colère. Activem. : *vociférer des injures.*

**Voconces,** peuple de la Gaule romaine (Viennoise), s'étendant jusqu'à la frontière des Allobroges.

**Vodena,** anc. *Edesse* de Macédoine, v. de Grèce (prov. de Salonique) ; 14.000 h. Tissages.

**vodka** n. m. Sorte d'eau-de-vie de grain, dont l'usage est répandu en Russie.

**Vœlklingen,** bourg de Prusse (présid. de Trèves) ; 13.700 h. Métallurgie, verrerie.

**vœu** [*veu*] n. m. (lat. *votum*). Promesse faite à la Divinité d'accomplir un acte ou de s'en abstenir : *faire vœu de pauvreté.* Objet promis par un vœu, ex-voto. Résolution que l'on prend et que l'on veut regarder comme sacrée : *faire vœu de se venger.* Souhaits : *faire des vœux pour la prospérité d'un ami.* Expression d'un désir : *tel est le vœu de la nation.* Désirs amoureux : *agréer les vœux d'un amant. Vœu perpétuel*, celui par lequel on s'oblige pour toujours. (S'oppose à TEMPORAIRE.) *Vœux simples*, ceux qui ne sont pas solennels. *Vœux solennels*, ceux que le saint-siège a déclarés tels et qui ont des conséquences particulièrement graves. *Vœux de la religion* ou *vœux monastiques*, les trois vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, que l'on prononce en entrant dans un ordre religieux.

— ENCYCL. *Dr. Vœux monastiques.* Depuis 1790, le droit public français ne reconnaît plus les vœux monastiques perpétuels. Les novices (femmes) ne peuvent contracter de vœux avant seize ans révolus. De seize à vingt et un ans, elles ne peuvent s'engager que pour un an ; à leur majorité, que pour cinq années. Tant qu'elles ne sont pas majeures, elles doivent obtenir les mêmes consentements que si elles contractaient mariage.

**Vogel** (Edouard), voyageur allemand, né à Crefeld, tué dans le Ouada (1829-1859). On lui doit de belles explorations dans la région du Tchad.

**Vogel de Falkenstein** (Edouard), général prussien, né à Breslau, m. à Dolzig (1797-1885). En 1866, il força l'armée hanovrienne à capituler à Langensalza.

**Vogel** (Charles-Louis-*Adolphe*), compositeur français, né à Lille, m. à Paris (1805-1892) ; auteur de mélodies célèbres : *l'Ange déchu, le Martyr, le Kabyle, Ma frégate*, etc.

**Voghera,** v. d'Italie (Lombardie, prov. de Pavie) ; 15.000 h. Soieries, cotonnades.

**voglère** n. f. Genre de légumineuses, dont l'espèce type croît en Allemagne.

**voglianite** n. f. Sulfate naturel d'uranium, fer, cuivre et calcium.

**voglie** [*vo, ll* mll., *î*] n. f. (mot ital., signif. *volonté*). Bon gré, volonté. (Vx.) *Rameur de bonne voglie* ou simplem. *bonne voglie*, rameur qui s'engageait volontairement, par opposition aux FORÇATS.

**voglite** n. f. Carbonate hydraté naturel de cuivre, calcium et uranium.

**Vogouls,** peuple de la race ouralo-altaïque, nomade dans les gouv. de Perm et de Tobolsk (Russie).

**Vogt** (Karl), naturaliste allemand, né à Giessen, m. à Genève (1817-1898), un des plus ardents défenseurs du transformisme, auteur de *Leçons sur l'homme.* Mais, dans son ouvrage sur *les Dogmes dans la science*, il proteste contre la tendance à mettre en dogme ce qui ne peut être qu'hypothétique.

**vogue** [*vo-ghe*] n. f. (de *voguer*). Action de voguer. Espace sur lequel se trouvaient les avirons à bord des galères. (Vx.) Crédit, engouement, faveur publique : *livre en vogue.*

**vogue** [*ghe*] n. f. Fête patronale, dans certains départements du sud-est de la France.

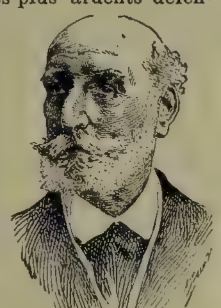

M$^{is}$ de Vogüé.

**Vogüé** (Charles-Jean-Melchior, marquis **de**), archéologue et diplomate français, né et m. à Paris (1829-1916). Il fut ambassadeur à Constantinople et à Vienne et élu membre de l'Académie française en 1901. On lui doit d'excellents travaux sur l'archéologie de la Palestine. — EUGÈNE-MELCHIOR, vicomte **de Vogüé**, né à Nice, m. à Paris (1848-1910), cousin du précédent, écrivain éloquent et chaleureux : membre de l'Académie française en 1888. Il fut un des initiateurs du mouvement néo-chrétien. On lui doit une importante étude sur le *Roman russe*, des romans : *Jean d'Agrève, les Morts qui parlent, le Maître de la mer*, etc.

**vogue-avant** n. m. invar. Premier rameur de chaque banc, dans la chiourme des galères.

**voguer** [*ghé*] v. n. (ital. *vogare*). Etre poussé sur l'eau à force de rames ou de voiles. *Par ext.* Nager. *Fig.* Avancer, progresser : *voguer sur la mer du monde. Vogue la galère !* l'affaire est engagée, arrive ce qui pourra.

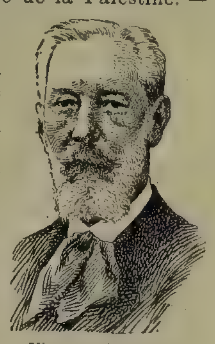

Vicomte de Vogüé.

**vogueur** [*gheur*] n. m. (de *voguer*). Appareil au moyen duquel on peut, sans savoir nager, se soutenir sur l'eau. Bouée de sauvetage.

**Vohemar,** v. de Madagascar, sur la côte est de l'île ; 6.000 h.

**voici** (pour *vois ici*), prépos. qui désigne ce qui est près, ce qui est proche dans le temps, ce qui est présent, ce que l'on va dire : *voici votre argent ; voici la pluie ; voici mes raisons. Voici que*, en ce moment. *Voici venir un homme*, un homme vient en ce moment. *Nous y voici*, nous arrivons au lieu, au moment, à la situation prévus. *Fam. En voici bien d'une autre*, il se produit quelque chose d'inattendu.

**Void** [*voi*], ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 8 kil. de Commercy : 1.080 h. (*Vidusiens*). Ch. de f. E. Construction de machines, papeterie. — Le cant. a 22 comm. et 6.960 h.

**voie** [*voî*] n. f. (lat. *via*). Route, chemin que l'on suit : *voie commode.* Se dit particulièrement des grands chemins construits par les Romains : *la voie Appienne.* Elément sur lequel on voyage ; direction que l'on suit en voyageant ; mode de transport : *par quelle voie est-il arrivé ? Fig.* Moyen, entremise : *la voie de la persuasion ; obtenir un emploi par la voie de...* Sens, caractère de la conduite : *suivre la voie de l'honneur. Voie publique*, endroit public préparé pour le transport, le passage des personnes et des voitures. *Voie de communication*, travaux exécutés entre divers pays pour aller de l'un dans l'autre. *Etre toujours par voie et par chemin*, être toujours en route, voyager continuellement. *Les voies de Dieu*, ses desseins, impénétrables aux humains. *Voie large*, chemin de l'enfer, à cause de la facilité que l'on trouve à se damner. *Voie étroite*, chemin du Paradis, à cause de la peine qu'on éprouve à faire son salut. *Voies de droit*, recours à la justice. *Voies d'accommodement*, conciliation. *Voies de fait*, actes de violence. *Mettre sur la voie*, donner des indications pour. *Etre en voie de*, suivre la voie nécessaire pour arriver à. *Voies et moyens*, ressources de l'impôt *Voie de bois*, charretée ordinaire, soit environ deux stères de bois. *Voie de charbon*, sac de charbon de bois contenant un hectolitre. *Voie de charbon de terre*, environ un mètre cube, pesant 1.200 kilogrammes. *Voie de coke*, 15 hectolitres environ. Autref. *Voie d'eau*, deux pleins seaux de porteur d'eau, contenant 30 litres ; en T. de marine, Fente, ouverture dans un vaisseau : *aveugler une voie d'eau. Anat.* Canal : *les voies urinaires. Véner.* Chemin parcouru par le gibier ; ensemble des marques qui trahissent son passage. *Ch. de f.* Double ligne de rails parallèles, que suivent les trains : *les voies ferrées françaises. P. et chauss.* Distance, réglée par des ordonnances de police, entre les roues d'un véhicule. Ornières, traces laissées sur le sol par les roues d'une voiture. *Techn.* Passage d'une pièce d'étoffe sur l'appareil à lainer. Ouverture laissée par le passage des dents de la scie ; inclinaison des dents d'une scie vers l'extérieur : *donner de la voie à une scie.*

— ENCYCL. *Astron. Voie lactée.* La Voie lactée est une vaste nébuleuse se présentant, pendant les nuits sereines, sous l'aspect d'un très grand anneau se détachant en gris cendré sur le fond noir du ciel. La Voie lactée comprend un certain nombre de nébuleuses particulières, dont certaines sont résolubles. C'est dans la Voie lactée que se trouvent le plus grand nombre d'étoiles.

— *Dr. Voies de fait.* Sous le nom de « voies de fait », on désigne deux catégories de faits matériels : 1° tout acte qui préjudicie aux droits, aux biens d'une personne ou aux prétentions d'autrui, par l'usurpation matérielle de droits qu'on n'a pas (destruction d'ouvrages, opposition à l'exécution de travaux, dégradation, trouble dans la possession, etc.) ; 2° tout acte qui blesse une personne dans son corps ou dans son honneur, tout acte physique atteignant l'individu qui en est l'objet (voies de fait *personnelles*).

Le Code pénal atteint, sous le nom de « voies de fait », les violences qui, sans être précisément des coups, ont cependant un caractère de gravité punissable. (V. COUP.)

**Voie sacrée** (la), nom donné, pendant la Grande Guerre, à la route qui, en février 1916, lors de l'offensive allemande contre Verdun, demeura le seul moyen de communication existant entre la place forte et le reste de la France, après la destruction de la voie ferrée entre Parois et Dombasle. Cette route, qui partait de Bar-le Duc et, par Rosnes et Souilly, gagnait Verdun, fut sans cesse parcourue par les automobiles militaires, grâce auxquelles furent assurés les relèves, l'enlèvement des blessés et le ravitaillement de 25.0000 combattants. (V. SACRÉE [*voie*].)

**Voigt** (Jean), historien allemand, né à Bettenhausen, m. à Kœnigsberg (1786-1863), auteur de : *le Pape Grégoire VII et son temps, Histoire de Prusse, Histoire de l'ordre teutonique.*

**voilà** (pour *vois là*) prépos. qui indique ce que l'on vient de dire, ou, de deux objets, celui qui est le plus éloigné (par opposition à *voici*). *Voilà tout*, il n'y a rien autre chose. *Voilà que*, suivi d'un verbe à un mode personnel, indique une action passée ou actuelle, qui arrive soudainement : *voilà qu'il pleut. Fam. Ne voilà-t-il pas* ou simplem. *voilà-t-il pas*, indique une action capable de causer de la surprise : *voilà-t-il pas monsieur qui ricane ? En veux-tu, en voilà*, sert à indiquer une grande quantité : *nous avons des impôts, en veux-tu, en voilà.* Interj. Se place à la fin du discours comme pour résumer, pour appuyer ce que l'on vient de dire, ou pour reconnaître la difficulté, l'objection qu'on vient d'énoncer : *Et si l'on vous refuse ? — Ah ! voilà !*

**voile** n. m. (lat. *velum*). Pièce de linge ou d'étoffe destinée à couvrir ou à protéger : *statue couverte d'un voile.* Pièce de toile, de dentelle, de soie, etc., qui couvre le visage des femmes : *baisser son voile.* Pièce d'étoffe que les religieuses et novices portent sur leur tête, et dont elle se couvrent le visage. Etoffe dont on fait les voiles des religieuses. *Poétiq.* Vêtement considéré comme servant à cacher une partie du corps. *Par ext.* Objet qui couvre, cache : *un voile de nuages.* Obscurité, objet qui la produit : *les voiles de la nuit. Fig.* Apparence, prétexte : *sous le voile de l'amitié.* Ce qui nous dérobe la connaissance de quelque chose : *soulever un coin du voile qui nous cache les secrets de la nature. Avoir un voile sur* ou *devant les yeux*, avoir des illusions, être aveuglé. *Prendre le voile*, se faire religieuse. *Anat. Voile du palais*, cloison musculo-membraneuse qui fait suite au palais et sépare les fosses nasales de la bouche. *Hist. relig.* Grand voile qui, dans le temple des Juifs, séparait le Saint des saints du reste de l'édifice. *Liturg.* Pièce d'étoffe ornée, que l'on met sur le calice pendant une partie de la messe. *Minér. Voile de montagne*, variété d'amiante. *Musiq.* Pièce d'étoffe que l'on place sur la peau des timbales pour en assourdir le son. *Œnol.* Agglomération de débris de levures mortes qui s'accumule à la surface des liquides sucrés après la fermentation alcoolique. *Phot.* Obscurcissement d'un phototype par destruction partielle de la couche argentique : *la surexposition est la cause la plus fréquente de voile. Zool.* Chez les larves de mollusques, expansion cutanée bordée de cils, placée au-dessus de la bouche, divisée en lobes symétriques, et qui sert d'organe locomoteur.

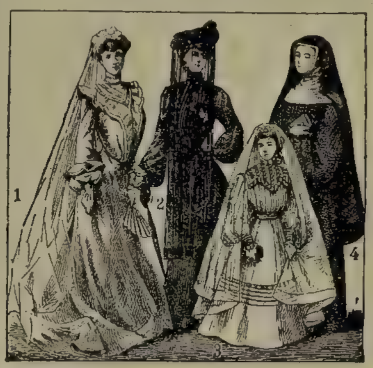

Voiles : 1. De mariée ; 2. De veuve ; 3. De communiante ; 4. De religieuse.

**voile** n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Toile forte que l'on attache aux vergues d'un mât pour recevoir le vent et faire avancer le vaisseau : *naviguer à la voile.* Le vaisseau lui-même : *une flotte de trente voiles. Basses voiles*, voiles des basses vergues. *Voiles hautes*, voiles supérieures aux huniers. *A pleines voiles*, se dit d'un navire qui a toutes ses voiles dessus. *Mettre à la voile*, s'embarquer. *Etre sous voiles*, naviguer à la voile. *Faire de la voile*, soumettre beaucoup de voiles à l'action du vent. *Grand'voile*, voile carrée de la grand'vergue. (V. NAVIRE.) *Navig. fluv.* Nom que l'on donne sur la Meuse aux trains de bois de construction. *Fam. Avoir du vent dans les voiles*, être ivre. *Vol à voile*, v. VOL. PROV. : **Il faut tendre sa voile selon le temps,** il faut régler ses projets selon les moyens dont on dispose. (V. NAVIRE.)

**voilé, e** adj. Couvert : *soleil voilé de nuages.* Affaibli, rendu moins vif : *des souvenirs voilés par le temps.* Déjeté, courbé : *planche, roue voilée. Voix voilée*, dont le timbre n'est pas pur. *Regard voilé*, qui a perdu de son éclat. *Phot.* Se dit d'un phototype qui présente un voile : *les clichés voilés sont gris et sans détails.*

**voiler** [*lé*] v. a. (lat. *velare*). Couvrir d'un voile : *voiler l'image du Christ. Par ext.* Dérober à la vue : *un nuage a voilé le soleil. Fig.* Cacher, rendre secret : *voiler ses desseins. Phot.* Détruire en partie la couche argentique d'une émulsion : *voiler une pellicule au développement. Mar.* Garnir de voiles : *voiler un navire.* Adapter à un navire un type de voilure déterminé. V. n. ou **Se voiler** v. pr. Se déjeter, se courber : *planche qui voile* ou *se voile.*

**voilerie** [*ri*] n. f. (de *voilier*). Atelier où l'on fabrique, répare ou conserve les voiles des vaisseaux.

**voilette** [*lè-te*] n. f. (de *voile*). Sorte de petit voile très léger, que les femmes portent sur le visage.

**voileur** n. m. *Navig. fluv.* Marinier qui conduit sur la Meuse les trains de bois appelés *voiles.*

**voilier** [*li-é*] adj. (de *voile*). Qui marche au moyen de voiles : *bâtiment voilier.* Dont le vol est étendu : *oiseau voilier.* Ouvrier qui travaille aux voiles des bâtiments. N. m. Bâtiment qui ne marche qu'à la voile : *un fin voilier.* (V. NAVIRE.) *Zool.* Nom vulgaire de l'argonaute. Nom vulgaire des grands espadons du genre makaire.

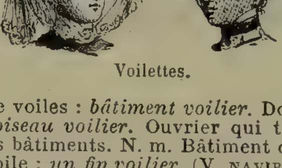

Voilettes.

**voilure** n. f. (de *voile*). Ensemble des voiles d'un bâtiment ou d'un de ses mâts : *carguer la voilure. Centre de voilure*, point théorique sur lequel semble s'exercer la résultante de l'effort du vent sur toutes les voiles. *Surface de voilure*, surface de toile que peut présenter au vent un navire à voiles. Courbure d'une planche, d'une feuille de métal qui se déjette.

**Voinovitch** [*Vojnovic*] (Ivo, comte **de**), dramaturge yougoslave, né à Raguse en 1857, auteur de l'*Equinoxe*, la *Trilogie de Raguse*, la *Dame au tournesol*, œuvres d'inspiration naturaliste, lyrique et symbolique.

**voir** v. a. (lat. *videre*. — *Je vois, tu vois, il voit, nous voyons, vous voyez, ils voient. Je voyais, nous voyions. Je vis, nous vîmes. Je verrai, nous verrons. Je verrais, nous verrions. Vois, voyons, voyez. Que je voie, que nous voyions. Que je visse, que nous vissions. Voyant. Vu, e.*) Percevoir par le moyen des yeux : *le véritable aveugle ne voit rien. Par anal.* Percevoir à l'aide d'un sens autre que la vue : *les aveugles voient avec les doigts.* Regarder : *voyez un peu cette étoile.* Trouver dans un écrit : *on voit dans Homère que...* Parcourir, visiter, aller dans : *ceux qui ont beaucoup vu sont bons à entendre.* Etre témoin de : *cela arrivera, mais nous ne le verrons pas.* Se dit aussi des lieux où certains faits se sont passés : *pays qui n'a jamais vu la guerre.* Rendre visite : *aller voir un ami.* Donner des soins en qualité de médecin : *voir un malade.* Consulter : *voir un médecin.* Regarder avec attention : *voir au microscope.* Fréquenter, recevoir : *voir beaucoup de monde.* Avoir des rapports sexuels avec. Examiner, essayer : *voyez si cet habit vous va.* Se mêler de : *vous n'avez rien à y voir* Remarquer : *voyez comme il est à plaindre.* Réfléchir : *il faudra voir.* S'informer, tâcher de savoir : *voyez si votre père est arrivé.* Juger, apprécier : *chacun a sa manière de voir.* Connaître : *Dieu voit le fond de nos cœurs.* Comprendre : *Je vois où tend ce discours. Absol.* Avoir ses règles. *Jeux.* Accepter de jouer le jeu : *je vois. Voir ses juges*, aller chez eux pour les solliciter, leur recommander son procès. *Ne voir personne*, s'enfermer chez soi ; ne faire ni ne recevoir de visite. *Voir la fin de quelque chose*, en venir à bout. *Voir le jour*, naître exister, et, en parlant des ouvrages d'esprit, être publié. *Voir naître quelqu'un*, exister au moment de sa naissance. Se dit aussi du pays ou du temps où a eu lieu la naissance. *En avoir vu bien d'autres*, s'être trouvé dans des circonstances bien autrement difficiles. *Voir de ses yeux*, voir personnellement. *Voir d'un certain œil*, juger d'une certaine façon. *Laisser voir*, découvrir, ne pas dissimuler. *Voir venir quelqu'un*, pénétrer ses intentions. *Voir de bon, de mauvais œil*, avoir des dispositions favorables ou défavorables ; être content ou mécontent. *Voir de loin*, avoir de la prévoyance. *Faire voir*, montrer, donner le spectacle de ; prouver. *Faire voir du pays à quelqu'un*, v. PAYS. *En faire voir à quelqu'un* (sous-ent. *de toutes les couleurs*), lui susciter des ennuis, des difficultés. *Voir de près*, examiner attentivement ; n'être que peu éloigné de : *avoir vu la mort de près. Voir de haut*, avoir une grande hauteur de vue, de jugement. *Voir faire*, être témoin de quelque chose sans y prendre part. *A voir*, en voyant, quand on considère. *Pour voir*, pour en faire l'expérience. *Etre à voir*, offrir quelque attrait de curiosité. *Voyons*, exhortation d'encouragement. *Vois-tu, voyez-vous*, réflexion incidente, propre à attirer l'attention. *Voyez* ou *voir*, sert à exprimer un renvoi. *Que vois-je?* sert à exprimer la surprise. *Allez-y voir*, invitation ironique que l'on fait à ceux qui montrent de l'incrédulité. *Un beau venez-y voir*, un objet sans valeur, sans intérêt. *Je le vois d'ici*, se dit d'une personne ou d'une chose qu'on se représente comme si on l'avait sous les yeux. *Cela n'a rien à voir avec notre affaire*, cela n'a point de rapport avec notre affaire. V. n. *Voir à, à ce que*, veiller. *Voir sur*, être tourné du côté de, en face de. **Se voir** v. pr. Se fréquenter. *Ne point se voir*, être en mauvaise intelligence. *Cela se voit tous les jours*, cela arrive fréquemment. Se juger, se connaître, s'apprécier : *il faudrait se voir avec l'œil de son voisin :*

> Souvent de nos défauts notre œil est écarté,
> Et nous ne nous voyons que du meilleur côté,
>
> VICTOR HUGO.

Etre, se trouver : *Se voir estimé de tous ; se voir dans l'opulence.* ALLUS. LITTÉR. :

> J'ai voulu voir, j'ai vu,

hémistiche de Racine (*Athalie*, II, 7). Dans l'application, il est l'expression d'un doute éclairci, avec, le plus souvent, une nuance de menace. **Quiconque a beaucoup vu, peut avoir beaucoup retenu,** réflexion de La Fontaine (*l'Hirondelle et les Petits Oiseaux*, I, 8).

> Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée,

vers de Corneille (*Polyeucte*, V, 5). C'est Pauline qui annonce ainsi sa conversion soudaine au christianisme.

**voire** adv. (du lat. *vere*, vraiment). Vraiment ; oui. (Vx.) *Voire même* et par abrév. *voire*, et même : *Mazarin était habile, voire retors.*

**voirement** [*man*] adv. (de *voire*). Vraiment. (Vx.)

**voirie** [*rî*] n. f. (pour *voyerie*, de *voyer*). Partie de l'administration qui a pour objet l'établissement, la conservation, l'entretien et l'alignement de toutes les voies de communication affectées à la circulation publique. Lieu où l'on dépose les immondices, les débris d'animaux, etc. Ce qu'on jette en ce lieu.

— ENCYCL. *Dr.* On distingue : 1° la *grande voirie*, qui embrasse toutes les communications d'un intérêt général : grandes routes (routes nationales et départementales), chemins de fer, canaux fleuves ou rivières navigables ou flottables, rues ou places des villes dans les portions où elles sont traversées par les grandes routes, etc. ; 2° la *petite voirie*, qui embrasse toutes les communications d'un intérêt purement local : chemins vicinaux, cours d'eau non navigables ni flottables, rues ou places des villes dans les portions qui ne se confondent pas avec la traverse des grandes routes, etc.

La petite voirie, à son tour, se divise en *voirie urbaine*, qui comprend les voies de communication *intérieure* des villes, bourgs ou villages (à l'exception de celles qui font suite aux grandes routes et des rues de Paris), et en *voirie rurale*, qui comprend les voies de communication *extérieure*, desservant la campagne, c'est-à-dire les chemins vicinaux et les chemins ruraux.

Dans la pratique, on désigne l'ensemble des chemins vicinaux sous le nom de *voirie vicinale*.

Les *routes nationales* s'étendent de Paris jusqu'aux frontières (routes de 1re et de 2e classe), ou font communiquer entre elles les villes les plus importantes de l'intérieur (routes de 3e classe).

Les *routes départementales* relient généralement le chef-lieu aux principales villes d'un même département ou aux villes d'un département voisin.

Il y a trois catégories de chemins vicinaux : 1° chemins vicinaux *de grande communication ;* 2° chemins vicinaux *d'intérêt commun ;* 3° chemin vicinaux *ordinaires*. Ces différents chemins constituent respectivement la grande, la moyenne et la petite vicinalité.

Les chemins ruraux sont « les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public et qui n'ont pas été classés comme chemins vicinaux ». Tout chemin non classé qui est une propriété communale rentre donc dans la catégorie des chemins ruraux, lorsqu'il est public.

La voirie urbaine comprend les voies de communication intérieure qui desservent les centres de population des villes, rues, passages, boulevards, impasses, carrefours, places, promenades publiques.

Toute rue qui est le prolongement d'une route nationale ou départementale est considérée comme dépendance de la grande voirie. Toute rue qui est le prolongement d'un chemin vicinal en fait partie intégrante et est soumise aux mêmes lois et règlements. Les *rues de Paris* font partie de la grande voirie.

Les façades des maisons doivent être, à Paris, nettoyées tous les dix ans ; un roulement a été établi entre les différents arrondissements à raison de deux chaque année.

C'est le conseil municipal qui désigne le nom des rues ou places situées sur le territoire de la commune. La délibération qu'il prend à cet égard doit être soumise à la sanction préfectorale. Les dénominations ayant le caractère d'un hommage public à des personnages vivants, ou sur la vie desquels l'histoire ne s'est pas encore prononcée, sont soumises à l'approbation du chef de l'Etat.

Les riverains doivent subir la servitude d'*alignement ;* démolir, sur l'ordre de l'administration (maire ou préfet, selon le cas), les édifices menaçant ruine ; ne pas planter des arbres sans autorisation, à moins d'observer une certaine distance.

Avant d'entreprendre la démolition d'un immeuble joignant la voie publique, les propriétaires doivent en demander l'autorisation au maire, et la démolition peut être ordonnée d'office par ce magistrat, soit lorsque ces ouvrages ont été établis en contravention, soit lorsque les bâtiments longeant la voie publique menacent ruine et peuvent compromettre la sécurité publique.

L'administration n'a pas le droit de soumettre à la servitude de reculement un immeuble atteint par l'alignement sur une profondeur de plus de moitié.

Il est défendu, sous peine d'une amende de simple police de 1 à 5 francs et d'un emprisonnement de un à trois jours, d'embarrasser la voie publique en y déposant ou en y laissant sans nécessité des matériaux ou des choses quelconques qui empêchent ou diminuent la liberté ou la sûreté du passage.

La surveillance des routes nationales et départementales, au point de vue de leur état et des travaux, appartient aux maires, aux sous-préfets et aux préfets. La direction des travaux appartient au corps des ponts et chaussées et l'exécution matérielle aux cantonniers.

Les contraventions de voirie, constatées par procès-verbal, relèvent en principe d'une double compétence, selon que l'infraction intéresse la conservation de la voie ou la circulation sur la voie. Dans le premier cas, elles sont déférées au conseil de préfecture, sauf recours sans frais au conseil d'Etat. Dans le second, elles sont soumises au tribunal de simple police, sous réserve d'appel au tribunal correctionnel.

**Voirie** (*médaille des services de la*). V. TRAVAUX PUBLICS (*médaille d'honneur du ministère des*).

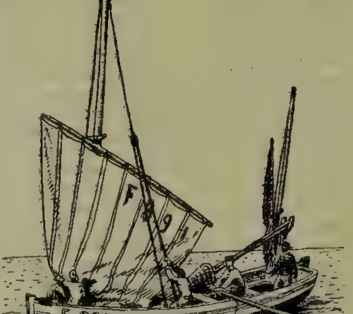

Voirolle.

**voirolle** [*ro-le*] n. f. Barque de pêche, non pontée, de la côte normande, atteignant trois tonneaux et gréant une voile au tiers.

**Voiron,** ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 13 kil. de Grenoble, sur la Morge ; 12.090 h. (*Voironnais*). Ch. de f. P.-L.-M. Papeteries. Ecole nationale professionnelle. — Le cant. a 10 comm. et 21.290 h.

**Voirons** (les), montagnes de la Haute-Savoie, entre la vallée basse de l'Arve et les massifs du Chablais. Alt. moy. 1.300 m. Le *Signal du Calvaire* est à 1.486 m.

**Voisenon** (Claude-Henri DE FUSÉE, abbé de), poète et conteur français, né et m. au château de Voisenon, près de Melun (1708-1775), ami de Voltaire. Il mena une vie fort irrégulière et écrivit des poésies fugitives, des romans ou contes d'un tour assez léger (*le Sultan Misapouf*), etc.

**Voisey** [*zè*], comm. de la Haute-Marne, arr. et à 48 kil. de Langres ; 1.210 h. Ch. de f. E.

**voisin** [*zin*], **e** adj. (lat. *vicinus*). Qui est proche : *pays voisin.* Qui demeure auprès : *les peuples voisins de l'Océan.* Rapproché par le temps : *les siècles voisins du nôtre. Fig.* Peu différent : *deux espèces voisines.* N. Personne qui demeure auprès d'une autre : *vivre en paix avec ses voisins.* Le prochain : *médire du voisin.* PROV. : **Qui a bon voisin a bon matin,** avec des voisins honnêtes, on dort tranquille, on vit en paix. **Grand clocher, mauvais voisin,** le voisinage des grands est dangereux. (V. AVOCAT.)

**Voisin** (Catherine DESHAYES, Vve MONVOISIN, dite *la*), devineresse et empoisonneuse, née vers 1640, brûlée vive à Paris en 1680, comme complice de la marquise de Brinvilliers.

**Voisin** (Félix), médecin français, né au Mans, m. à Paris (1794-1872). Il s'occupa spécialement des maladies mentales.

**Voisin** (Gabriel), constructeur français d'aéroplanes, né à Belleville (Rhône) en 1880. A la suite de ses expériences commencées en 1902, on appliqua aux avions le moteur à explosion.

**voisinage** [*zi*] n. m. (de *voisin*). Proximité des êtres qui habitent près les uns des autres. Proximité des lieux. Rapports entre voisins : *des relations de bon voisinage.* Lieux voisins : *la jeunesse du voisinage.* Personnes qui habitent ces lieux : *être détesté de tout le voisinage.*

**voisinance** [*zi*] n. f. Syn. ancien de VOISINAGE.

**voisiner** [*zi-né*] v. n. (de *voisin*). Fréquenter ses voisins : *à Paris, on voisine peu.* PROV. : **Il n'est voisin qui ne voisine,** qui ne voisine pas n'est pas un voisin, ou : tous les voisins voisinent.

**Voiteur,** ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 10 kil. de Lons-le-Saunier ; 950 h. — Le cant. a 19 comm. et 6.650 h.

**voiturage** n. m. Transport en voiture.

**voiture** n. f. (lat. *vectura*). Véhicule servant à transporter les personnes, les marchandises : *voiture publique.* Transport : *la voiture se fait par charroi.* Prix du transport : *payer sa voiture.* Personnes qui sont ensemble dans un véhicule. Objet dont un véhicule est chargé. *Voiture de place, de remise*, V. PLACE, REMISE. *Voiture à bras*, voiture traînée ou poussée par une personne. *Lettre de voiture*, V. LETTRE.

— ENCYCL. *Carross.* Les voitures se divisent en deux catégories : les *voitures à deux roues* et les *voitures à quatre roues.* Suivant le type de voiture, la *caisse*, c'est-à-dire la partie où se tiennent les voyageurs change de forme. Si le véhicule doit servir au transport des marchandises, la caisse est moins finie que celle des voitures réservées aux voyageurs. Parmi les premières se trouvent le *fardier*, le *triqueballe*, le *haquet*, le *binard*, le *tombereau*, les *voitures à bras* ou à *cheval*, etc. Les plus employées de la seconde catégorie sont : le *cabriolet*, la *charrette anglaise*, le *dog-cart*, le *tilbury*, le *char-à-bancs*, le *buggy*, etc. Dans les voitures destinées au transport des voyageurs le suppression des caisses nécessite des dispositions spéciales ; on a alors recours à la *simple* ou à la *double suspension.* On a rendu le roulement des voitures à voyageurs plus doux en adaptant aux roues des bandages en caoutchouc creux, dits *bandages pneumatiques.*

Parmi les voitures à marchandises et à ressorts, on distingue : la *tapissière*, la *voiture de déménagement*, le *fourgon*, le *camion*, etc.

— *Dr.* Les conditions de la circulation des voitures sur les routes et autres voies publiques font l'objet d'un ensemble de dispositions désignées sous le nom de *police du roulage.* (V. ROULAGE.) D'autre part, cette circulation est subordonnée à l'acquittement : 1° de droits spéciaux aux voitures publiques ; 2° d'une taxe spéciale qui atteint, en principe, toutes les autres voitures destinées au transport des personnes.

Les entrepreneurs de voitures publiques de toute espèce sont tenus de faire à l'administration des contributions indirectes des déclarations préalables et annuelles.

La taxe est due par les *possesseurs :*

1° de voitures automobiles destinées au transport des personnes ; 2° de voitures suspendues, attelées ou non, destinées au transport des personnes ; 3° de chevaux, mules et mulets servant à atteler les voitures imposables ; 4° de chevaux, mules et mulets de selle.

Les taxes sont réduites de moitié pour les voitures, chevaux, mules et mulets imposables, lorsqu'ils sont employés habituellement pour le service de l'agriculture ou d'une profession quelconque donnant lieu à l'application du droit de patente, sauf certaines professions libérales ; la taxe est réduite de moitié pour les docteurs en médecine, vétérinaires, etc.

Si le contribuable a plusieurs résidences, il est, pour les éléments qui le suivent habituellement dans ces résidences, imposable dans le rôle de la commune où il est soumis à la taxe personnelle ; mais la contribution est établie suivant le tarif de celle de ces résidences dont la population est la plus élevée. Pour les éléments qui restent habituellement attachés à l'une de ces résidences, le contribuable est imposable dans la commune de cette résidence et suivant la taxe afférente à la population de cette commune.

Les contribuables qui, dans le cours de l'année, deviennent possesseurs de voitures, chevaux, mules et mulets imposables, doivent la taxe à partir du 1er du mois dans lequel le fait s'est produit, et sans qu'il y ait lieu de tenir compte des taxes imposées au nom des précédents possesseurs.

**Voitures versées** (*les*), opéra-comique en deux actes, paroles de Dupaty, musique de Boieldieu (1820). Parmi les airs charmants de la partition, nous citerons le suivant : *Apollon toujours préside au choix de mes invités*, ainsi que les délicieuses variations sur *Au clair de la lune.*

**Voiture** (Vincent), bel esprit et académicien français, né à Amiens, m. à Paris (1598-1648). Habitué de l'hôtel de Rambouillet, il faisait par son esprit, très réel, mais un peu quintessencié, les délices de la cour et de la ville. Citons de lui : *Lettres sur la prise de Corbie*, *Lettres de la Berne, de la Carpe au Brochet*, et ses sonnets : *la Belle Matineuse*, *Uranie* (lequel fut opposé au *Job* de Benserade), etc., qui furent célèbres.

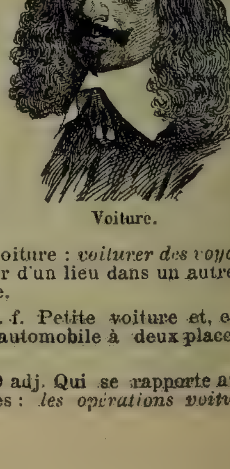
Voiture.

**voiturée** [*ré*] n. f. Personnes, choses qui sont ensemble dans une voiture : *une voiturée de campagnards.*

**voiturer** [*ré*] v. a. (de *voiture*). Transporter par voiture : *voiturer des voyageurs. Par ext.* Transporter d'un lieu dans un autre, d'une place dans une autre.

**voiturette** [*rè-te*] n. f. Petite voiture et, en particulier, petite voiture automobile à deux places et d'un poids léger.

**voiturier** [*ri-é*], **ère** adj. Qui se rapporte au transport par les voitures : *les opérations voitu-*

*rières*. N. m. Ouvrier qui conduit une voiture de transport ; industriel qui a une entreprise de transport par voitures. V. TRANSPORT.

**voiturin** n. m. (ital. *vetturino*). Nom donné aux cochers des voitures de louage, en Italie. Voiture conduite par un de ces cochers.

**voïvodat** [*vo-i-vo-da*] n. m. Autorité du voïvode. Territoire sur lequel il l'exerce.

**voïvode** [*vo-i-vo-de*] n. m. (mot slave signif. *chef d'armée ;* de *voï*, armée, et *voditi*, conduire). Sorte de gouverneur, dans quelques contrées orientales. Général commandant d'armée en Yougoslavie.

**voïvodie** [*di*] n. f. Gouvernement d'un voïvode.

**voix** [*voi*] n. f. (lat. *vox*). Son qui sort des poumons et de la bouche de l'homme ; faculté d'émettre ce son : *parler à haute et intelligible voix ; voix timbrée, sonore, faible.* Se dit paritculièrement des sons émis en chantant et de la facilité de les émettre : *voix de ténor. Voix blanche*, expression métaphorique par laquelle on indique l'intensité et le caractère de certaines voix et de certains instruments : *les voix de soprano et d'alto sont des voix blanches ; la flûte, le hautbois, le violon, etc., sont des instruments à voix blanche.* Se dit de certains animaux : *la voix du perroquet.* Bruit quelconque : *la voix du tonnerre.* Partie vocale d'un morceau de musique : *nocturne à deux voix. Fig.* Conseil, avertissement : *écouter la voix d'un ami.* Sentiment, opinion : *il n'y a qu'une voix sur son compte.* Impulsion : *voix de l'honneur, des passions.* Suffrage, vote : *aller aux voix.* Mouvement intérieur : *la voix de la conscience, du sang. La déesse aux cent voix*, la Renommée. *La voix du peuple*, l'opinion générale. *Avoir voix au chapitre*, droit de donner son avis. *De vive voix*, en parlant, non par écrit. *Tout d'une voix*, à l'unanimité des suffrages. *Etre en voix*, être bien disposé pour chanter. *Elever la voix*, parler ou chanter plus haut, et, *fig.*, manifester ses sentiments ; dire sa pensée ; prendre la parole. *Gramm.* Voyelle ; son figuré par une voyelle. Forme que prend le verbe, suivant que l'action est faite ou soufferte par le sujet : *voix active, passive. Voix moyenne*, celle qui, dans la langue grecque, exprime une action faite et reçue par le sujet. *Chass. La voix des chiens*, leur aboiement après le gibier. *Donner de la voix*, crier, en parlant des chiens. *Techn.* Son que rendent les pièces de monnaie quand on les jette sur le tas pour vérifier leur qualité. ALLUS. BIBL. V. VOX CLAMANTIS. ALLUS. LITT. : **Les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint,** mots par lesquels Bossuet termine l'admirable péroraison de son oraison funèbre du prince de Condé.

— ENCYCL. Les voix humaines se répartissent en deux catégories : les *voix d'homme*, qui sont les plus graves, et les *voix de femme*, dont le registre est plus élevé d'une octave. Les voix d'enfant sont rangées avec les voix de femme. Parmi les voix d'homme, on distingue le *ténor* (registre supérieur et la *basse* (registre inférieur) ; parmi les voix de femme, le *soprano* et le *contralto*. Soprano et ténor, contralto et basse, forment le quatuor vocal. Les voix de *baryton*, *ténor léger*, *mezzo soprano* sont caractérisées par des registres mixtes. Sauf d'heureuses exceptions, chacune de ces catégories de voix normales comprend de treize à quatorze notes

ÉTENDUE NORMALE DES VOIX

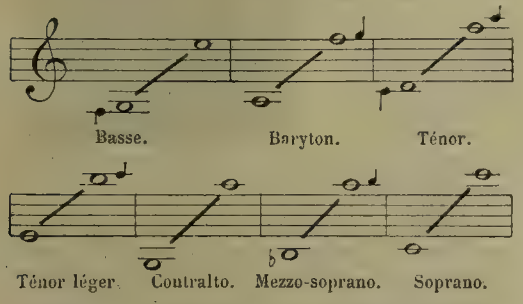

— *Physiol.* La voix se produit dans le larynx lorsque, pendant l'*expiration*, cet organe, et surtout la glotte se modifient d'une façon déterminée. On doit rapprocher le fonctionnement du larynx de celui des instruments de musique dits *à anche*. Les cordes vocales inférieures représentent des anches membraneuses dont la longueur, l'épaisseur, la largeur et la tension peuvent varier ; les cavités supérieures de la glotte, du larynx, du pharynx, les fosses nasales, la bouche constituent le tuyau sonore. Quand on veut émettre un son, on emmagasine dans les poumons de l'air à une forte pression, puis les cordes vocales se tendent, la glotte se ferme ou se rétrécit et, l'émission se produisant, les cordes vocales vibrent.

La voix possède des caractéristiques déterminées, variables pour chaque personne et aussi chez le même individu ; ce sont : l'*intensité*, la *hauteur* comprenant aussi l'*étendue*, le *timbre*, la *tenue*, la *justesse* et la *fausseté*, l'*agilité*. (La *souplesse* et la *flexibilité* servent à rendre les nuances.)

La parole n'est que la *voix articulée ;* elle peut posséder, suivant les individus, certains défauts : blaisement, zézaiement, grasseyement, etc., et, suivant les peuples, elle présente plus ou moins le phénomène de la *nasalisation*.

**Voix intérieures** (*les*), recueil de poésies, aussi gracieuses que brillantes, une des plus riches productions de Victor Hugo (1837), où l'on trouve les pièces : *Sunt lacrymæ rerum, A l'Arc de triomphe, la Vache*, etc.

**Voix du tocsin** (*Les*), tableau d'Albert Maignan (1888, musée du Luxembourg). L'émeute a jeté dans la rue les colères. Tout est rouge. Les plus fanatiques s'acharnent aux câbles qui commandent le monumental bourdon dont le tonnerre roule parmi les clameurs des humains : voix qui implorent ou qui maudissent, angoisses de ceux que la fatalité sépare d'êtres chers.

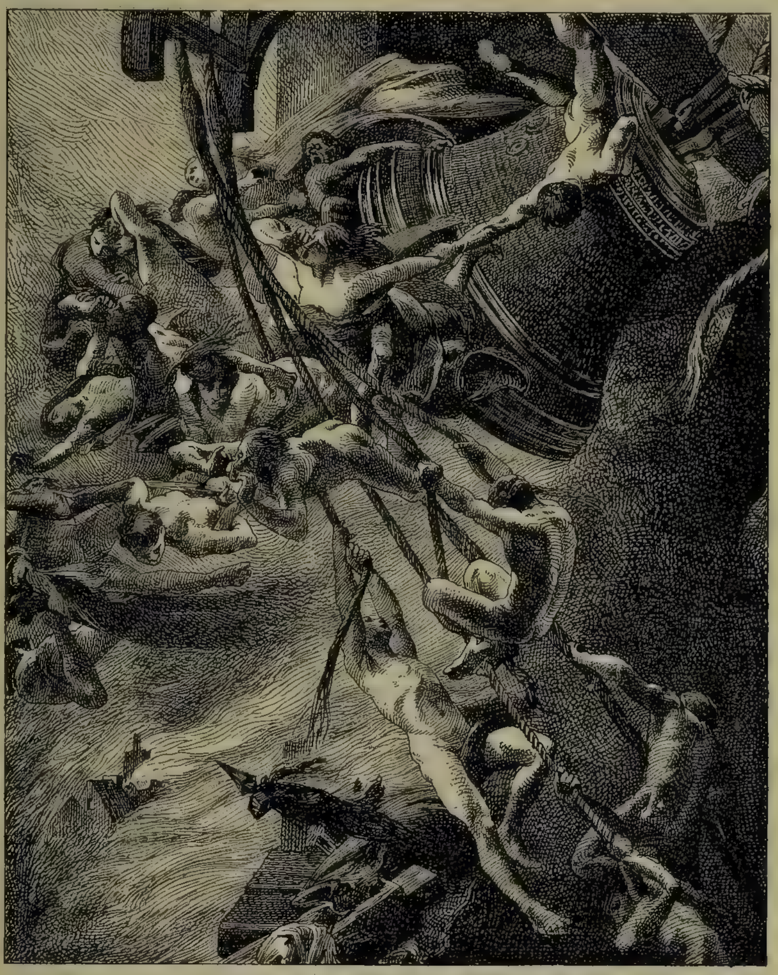
Les Voix du tocsin (tableau d'Albert Maignan).

**vol** n. m. (subst. verb. de *voler* v. n.). Suite de mouvements d'ailes au moyen desquels un animal (oiseau, insecte) ou un appareil d'aviation se soutient dans les airs : *le vol de l'aigle est d'une exceptionnelle puissance ; le vol d'un aéroplane.* Espace qu'un oiseau peut parcourir en volant sans se reposer : *le vol de la perdrix n'est pas long.* Envergure d'un oiseau. Quantité d'animaux qui volent ensemble : *un vol de perdreaux.* Mouvement rapide d'un lieu dans un autre : *le vol des flèches. Fig.* Passage d'un lieu ou d'un temps dans un autre : *le vol des heures.* Essor, progrès : *le vol de la pensée. Oiseau de haut vol*, oiseau qui vole habituellement dans les régions élevées de l'atmosphère. *Fig.* De grande envergure : *un escroc de haut vol. Au vol*, pendant le vol, en l'air ; en courant, lestement : *saisir l'occasion au vol. A vol d'oiseau*, en ligne droite, sans faire aucun détour ; d'en haut, d'un point situé au-dessus de tous les accidents du terrain : *vue de Paris à vol d'oiseau. Prendre son vol*, s'élancer dans les airs et voler. *Fam.* S'en aller, partir. *Fig.* Se manifester, agir, progresser. *Théât.* Appareil qui descend des dessus et sert à faire paraître ou se mouvoir dans l'air les génies, les divinités, etc. *Fauconn.* Chasse faite avec des oiseaux de proie. Equipage composé d'oiseaux de proie dressés à chasser le gibier. *Haut vol*, équipage qui ne comprend que des faucons et des milans. *Bas vol*, équipage d'autours. *Blas.* Deux ailes d'oiseau accolées. *Vol abaissé*, ailes retombantes. *Vol plané, vol à voile* (v. part. Encycl.).

— ENCYCL. *Ornith.* Les oiseaux se déplacent dans l'atmosphère selon diverses espèces de vols : 1° le vol *ramé*, dans lequel les ailes, par de rapides battements, prennent point d'appui sur l'air à la façon des rames dans l'eau ; 2° le vol *plané*, si, les ailes étendues à angle droit avec l'axe du corps, l'oiseau glisse sur l'air en perdant de la hauteur ; et 3° le vol *à voile*, dans lequel, tout en paraissant planer, l'oiseau peut s'élever et conserver sa hauteur ; dans ce dernier vol, sans faire lui-même d'efforts, l'animal se déplace en utilisant la puissance du vent. Certains (grands voiliers marins) pratiquent le vol à voile par vents horizontaux forts ou rafales, d'autres (rapaces diurnes) utilisent les vents horizontaux faibles, et surtout les courants ascendants. Des qualités physiologiques spéciales leur permettent d'apprécier les zones atmosphériques favorables.

Les organes du vol sont les ailes, dont l'action est favorisée par la forme même du corps de l'oiseau (tête surtout effilée), par la faculté que possède l'oiseau de faire des provisions d'air en volant, et, en enflant son corps, d'en diminuer le poids spécifique. Tandis que les ailes font office de rames ou de surfaces portantes, la queue agit comme un gouvernail.

En général, les oiseaux qui ont les ailes longues volent longtemps et rapidement. Tels sont tous les grands voiliers (vautours, aigles, condors, frégates, goélands, cigognes, oies, canards sauvages, etc.). Au contraire, ceux qui ont les ailes courtes relativement au volume du corps volent moins, vite et sont obligés à de fréquents repos. « L'aigle, affirme Buffon, vole avec une telle rapidité qu'on le perd de vue en moins de trois minutes » ; les frégates sont, après les aigles, les plus rapides des voiliers.

— *Aviat.* En matière d'aviation, c'est par imitation du mécanisme réglant le vol des oiseaux, qu'on a tenté d'abord de résoudre le problème, et c'est dans cet ordre d'idées qu'étaient dirigées les recherches des Mouillard, Chanute, Ader, Marey, etc. La solution a été donnée par l'aéroplane (v. AVIATION) : cet appareil, pour atterrir, peut utiliser la résistance de l'air et descendre *moteur éteint*, en s'appuyant sur l'aile (*vol plané*). Des expériences récentes ont montré, d'autre part, que l'appareil peut tenir l'air longtemps sans le secours du moteur et de l'hélice, en utilisant les courants aériens à la manière des oiseaux (*vol à voile*).

**vol** n. m. (subst. verb. de *voler* v. a.). Action de celui qui dérobe : *commettre un vol.* Chose volée : *porter son vol chez le receleur. Vol qualifié*, vol accompagné de circonstances aggravantes.

— ENCYCL. *Dr.* Le Code pénal distingue les vols simples, les vols spéciaux et les vols qualifiés. Les derniers sont passibles de peines correctionnelles, notamment d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 16 à 500 francs.

Le Code pénal punit d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 16 à 500 francs, certains vols spéciaux : vols dans les champs, de chevaux, bêtes de charge, voitures, bestiaux, instruments d'agriculture ; vols de bois, dans les ventes , vols de pierres, dans les carrières ; vols de poissons, dans les étangs ou réservoirs. Il prévoit, en outre, mais en graduant la peine suivant la gravité des cas, le vol, dans les champs, de récoltes déjà détachées du sol.

Les *vols qualifiés* sont commis dans des circonstances dites *circonstances aggravantes* (effraction, escalade, fausses clés, violences, armes apparentes ou cachées, etc.), qui les font ranger par le législateur au nombre des crimes. Les peines qui leur sont applicables varient entre la réclusion et les travaux forcés à perpétuité.

— ALLUS. HIST. **Le vol favorisé à Sparte.** Lycurgue avait voulu faire des Spartiates un peuple aussi rusé que fort. Aussi, ses lois autorisaient-elles les jeunes enfants à voler, à la condition de ne pas se laisser prendre, sous peine d'un châtiment sévère. Un enfant ayant dérobé un jeune renard, qu'il cacha sous sa robe, répondit avec calme aux questions qu'on lui posait, pendant que l'animal lui déchirait la poitrine.

**vola** n. f. Sorte de sibylle, chez les Scandinaves.

**volable** adj. Que l'on peut dérober : *des effets volables.* A qui l'on peut dérober quelque chose. (Peu us.)

**volage** adj. (lat. *volaticus*). Changeant, léger : *la jeunesse est volage dans ses goûts. Embarcation volage*, qui s'incline fortement sous un effort peu considérable. *Compas volage*, compas qui a des oscillations trop vives. *Feu volage*, nom vulgaire de l'herpès labial. Substantiv : *un volage.*

**volagement** [*je-man*] adv. D'une manière volage.

**volageté** [*je-té*] n. f. Nature d'une personne ou d'une chose volage. (Peu us.)

**volaille** [*la*, *ll* mll., *e*] n. f. (du lat. *volatilia*, oiseaux). Nom collectif des oiseaux qu'on nourrit dans une basse-cour : *engraisser de la volaille.* Oiseau de basse-cour : *manger une volaille. Pop.* Femme débauchée ou méprisable.

— ENCYCL. *Dr.* Celui dont les volailles passent sur la propriété voisine et y causent des dommages est tenu de réparer ces dommages. Celui qui les a soufferts peut même tuer les volailles, mais seulement sur le lieu, au moment du dégât, et sans pouvoir les emporter. Les volailles et autres animaux de basse-cour qui s'enfuient dans les propriétés voisines ne cessent pas d'appartenir à leur maître, quoiqu'il les ait perdus de vue. Néanmoins, celui-ci ne peut plus les réclamer un mois après la déclaration faite à la mairie par les personnes chez lesquelles ces animaux se sont enfuis.

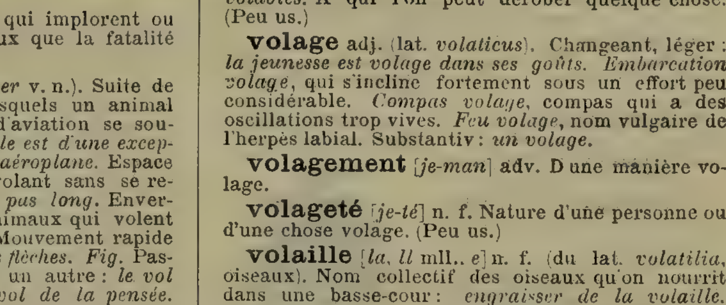

Analyse du vol de la cigogne.

**volailler** [*ll* mll., *é*] n. m. Marchand de volaille. (On dit quelquefois *volailleur.*) Lieu où l'on élève la volaille.

**volailler** [*ll* mll., *é*] v. a. *Pop.* Voler maladroitement. Commettre de petits vols.

**volailleur, euse** [*ll* mll.] n. Syn. de VOLAILLER, ÈRE.

**volaillon** [*ll* mll.] n. m. *Pop.* Voleur maladroit ; petit voleur.

**volain** [*lin*] n. m. Serpe courbée à l'une de ses extrémités, dont fait usage le cerclier.

**volant** [*lan*] n. m. (de *voler* v. n.). Morceau de liège, etc., garni de plumes, qu'on lance avec des raquettes. Jeu auquel on se livre avec cet objet Aile d'un moulin à vent. Roue pesante, qui sert à maintenir l'uniformité du mouvement d'une machine : *volant de fonte.* Roue qui sert à la direction d'une automobile et, *par ext.*, automobilisme : *les maîtres du volant.* Garniture légère, en dentelle ou en étoffe, attachée à la jupe d'une robe. Perche pliante, sur laquelle on dispose des gluaux. Portion, libre et détachable, de chaque feuille d'un livre à souche. Intervalle ou partie qui se trouve entre deux supports consécutifs.

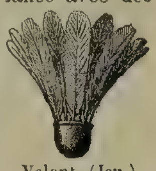

Volant. (Jeu.)

**volant** [*lan*], **e** adj. (de *voler* v. n.) Qui a la faculté de s'élever en l'air : *poisson volant.* Léger, entraîné et agité par l'air : *robes volantes.* Non retenu, non fixé : *des cordes volantes.* Mobile : *cloison volante, escalier volant.* Qui est d'un déplacement facile : *un camp volant. Feuille volante*, feuille écrite ou imprimée, qui n'est attachée à aucune autre. *Fusée volante*, qui s'élève en l'air quand on y a mis le feu. *Pont volant*, qui se monte et se déplace à volonté. *Petite vérole volante*, nom vulgaire de la varicelle. *Table volante*, table légère qu'on déplace facilement.

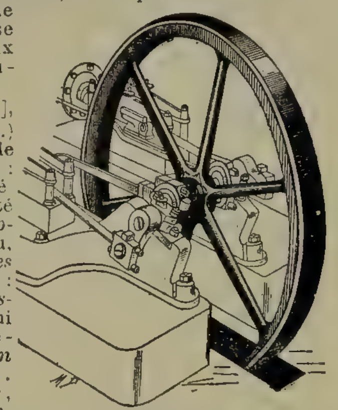

Volant. (Techn.)

**volante** n. f. Sorte de voiture en usage à la Havane.

**volapük** n. m. (de l'angl. *world*, univers, et *to speak*, parler). Langue universelle, inventée en 1879 par Johann Martin Schleyer.

— Encycl. La langue de Schleyer, construite en 1879, arriva à son apogée vers 1889. Le volapük a été, depuis, supplanté par l'espéranto. Les principaux traits de la langue étaient les suivants : huit voyelles, dix-huit consonnes, correspondance exacte entre l'écriture et la prononciation. La déclinaison comprend quatre cas ; le pluriel se forme par l'addition d'un *s* à tous les cas. Un tiers des racines vient de l'anglais, un quart du latin et des langues romanes, un cinquième de l'allemand.

**volards** [*lar*] n. m. pl. Menues branches avec lesquelles on fait les clayonnages d'un parc.

**volateur** n. et adj. m. Qui se soutient dans l'air par le vol, à l'opposé des *planeurs*, qui s'y maintiennent en utilisant les courants.

**volatil, e** adj. (lat. *volatilis*). Qui peut se réduire en vapeur ou en gaz. *Alcali volatil*, l'ammoniaque.

**volatile** n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Animal qui vole. Oiseau domestique (quelquefois du fém.).

**volatilisable** [*za-ble*] adj. Susceptible de se volatiliser : *minéraux volatilisables.*

**volatilisation** [*za-si-on*] n. f. Action de volatiliser, de se volatiliser : *Moissan a réalisé dans son four électrique la volatilisation de tous les métaux.*

**volatiliser** [*zé*] v. a. (de *volatil*). Rendre volatil. Réduire en vapeur : *volatiliser du soufre.* **Se volatiliser** v. pr. Se dissiper en vapeur ou en gaz.

**volatilité** n. f. Qualité de ce qui est volatil : *la volatilité de l'éther.*

**volatine** n. f. *Musiq.* Trait diatonique rapide, petite roulade qui n'excède guère les bornes d'une neuvième.

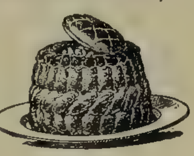

Vol-au-vent.

**vol-au-vent** [*lô-van*] n. m. invar. (ainsi nommé à cause de la légèreté de la pâte). Moule de pâte feuilletée chaude, garnie de viande ou de poisson, avec des quenelles, des champignons, etc. : *vol-au-vent aux filets de sole.*

**volborthite** n. f. Vanadate hydraté naturel de cuivre, baryte et chaux.

**volcan** n. m. (ital. *volcano;* du lat. *Vulcanus*, Vulcain, dieu du feu). Montagne d'où sortent, par une ouverture nommée *cratère*, des tourbillons de feu et des matières embrasées : *l'Etna et le Vésuve sont les deux principaux volcans de l'Europe. Fig.* Personne ou chose de nature impétueuse : *certaines femmes sont des volcans.* Etat de choses qui ne peut se dénouer que par un éclat dangereux. ALLUS. HIST. V. DANSER.

— Encycl. Les *volcans* offrent un *cône* résultant de l'accumulation des déjections, un *cratère* en forme d'entonnoir, et une *cheminée.* La puissance d'explosion d'un *volcan* est si violente qu'elle produit par sa réaction des secousses assez fortes pour ébranler et faire trembler la terre, agiter la mer, détruire les villes et les édifices les plus solides, à des distances souvent considérables. L'an 79 de J.-C., une terrible éruption du Vésuve renversa en partie, puis ensevelit Herculanum, ville située près de Naples, et Pompéi. De nos jours, les éruptions les plus célèbres ont été celle du Krakatoa, qui détruisit une partie de l'île de ce nom, dans l'archipel de la Sonde, et celle, plus terrible encore, de la Montagne-Pelée, à la Martinique, qui, en 1902, anéantit la ville de Saint-Pierre et fit 35.000 victimes.

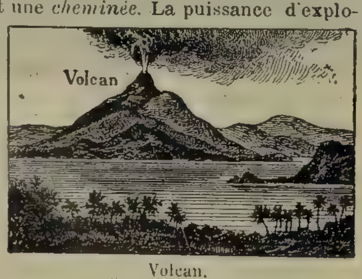

Volcan.

Il existe sur certains points du globe des volcans éteints depuis des siècles. Il n'est pas rare qu'un volcan demeure pendant des années dans un calme si profond, qu'on douterait même de son existence. Quelques volcans lancent des jets d'eau bouillante, d'autres de la boue, du soufre, de l'air chaud, des gaz inflammables, etc. Certains terrains du centre et du midi de la France sont volcaniques.

**volcanicité** n. f. Caractère des roches volcaniques. Syn. de VOLCANISME.

**volcanien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui est de la nature des volcans. (Peu us.)

**volcanique** adj. (de *volcan*). Issu d'un volcan : *des scories volcaniques. Roches volcaniques*, matières minérales qui portent l'empreinte de l'action du feu des volcans. *Fig.* Ardent, impétueux : *une imagination volcanique.*

**volcaniquement** [*ke-man*] adv. D'une manière volcanique, par l'action des volcans.

**volcanisation** [*za-si-on*] n. f. Production de roches volcaniques.

**volcanisé** [*zé*], **e** adj. Se dit des lieux où il reste des traces de volcans.

**volcaniser** [*zé*] v. a. (de *volcan*). Amener à l'état volcanique : *les causes qui ont volcanisé les basaltes. Se volcaniser* v. pr. Prendre les caractères des roches volcaniques. *Fig.* Prendre un caractère excessivement ardent.

**volcanisme** [*nis-me*] n. m. Ensemble des manifestations volcaniques et des théories expliquant leurs causes.

**volcaniste** [*nis-te*] n. m. Géologue dont les études visent principalement les volcans.

**volcanite** n. f. Pyrite des volcans.

**volcelest, volcelet** ou **volceley** n. m. (abrév. de *vois-le, ce l'est*). *Véner.* Sonnerie de trompe, qui indique que l'on revoit de la bête fauve qui va fuyant.

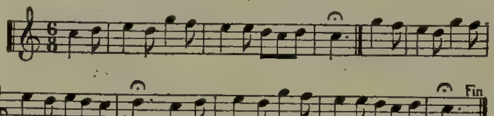

Volcelest (sonnerie de trompe).

**volcesy** interj. (abrév. de *vois-le ici*). *Véner.* Cri des piqueurs, quand ils revoient d'une bête fauve.

**Volces,** peuple d'origine kymrique, établi dans la Gaule méridionale, se divisant en deux peuplades : *Tectosages* (Toulouse) et *Arécomices* (Nîmes).

**volde** n. f. Un des noms vulgaires du *saule.*

**Volders** (Jean), homme politique belge, né à Bruxelles, m. à Schaerbeck (1855-1896), l'un des membres dirigeants du parti socialiste.

**vole** n. f. (de *voler* v. a.). Coup qui consiste à faire toutes les levées, aux cartes : *faire la vole.*

**vole** n. f. (de *voler* v. n.). *Techn.* Dans la soie grège, brin de cocon qui n'est pas soudé aux autres fils.

**volé, e** adj. Qui a subi une vole : *jeu volé.*

**volé, e** n. et adj. *Fam.* Qui a subi un vol : *les voleurs et les volés.* Adj. *Fam.* Attrapé, trompé dans son attente : *le ténor est enrhumé, nous sommes volés.*

**volée** [*lé*] n. f. (de *voler* v. n.). Action de voler ; distance qu'un animal parcourt en volant : *prendre sa volée.* Bande d'oiseaux qui volent ensemble : *une volée de moineaux. Fig.* Condition, qualité : *personne de haute volée.* Ensemble de coups nombreux et consécutifs : *recevoir une volée de coups de bâton.* Décharge de plusieurs pièces d'artillerie : *une volée de coups de canon.* Mouvement d'un projectile, depuis l'instant où il est lancé jusqu'à celui où il tombe à terre. *Tir à toute volée*, tir dans lequel on tire à la portée extrême de la pièce. Son d'une cloche mise en branle : *sonner à toute volée.* Partie d'un escalier, comprise entre deux paliers successifs. Partie qui se ferme ou se baisse dans un pont mobile et qui surplombe quand ce pont est fermé ou baissé. Partie d'un canon entre la bouche et le premier renfort ou la partie frettée portant les tourillons. Mouvement circulaire qu'exécutent les ailes d'un moulin à vent. Série de coups de mouton sur la tête d'un pieu. Pièce de bois attachée en travers et de chaque côté du timon d'une voiture et à laquelle les chevaux sont attelés. *Chevaux de volée*, ceux qui sont attelés en avant, ou de chaque côté seulement à la volée. *Fig. Prendre sa volée*, s'en aller, s'émanciper. *Entre bond et volée*, en saisissant une occasion favorable. *De bond ou de volée*, de quelque façon que ce soit. *Semer à la volée*, semer en jetant les semences par poignées. *Banc de volée*, banc de pierre à peine adhérent au banc situé au-dessous et s'en détachant presque sans effort. *A la volée*, loc. adv. En l'air : *saisir une balle à la volée. Fig.* Très promptement : *saisir une allusion à la volée*, inconsidérément, sans réflexion.

**Volendam,** village des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), sur le bord du Zuyderzée, faisant partie de l'agglomération d'Edam, curieux par ses maisons basses, parfois construites sur pilotis et par sa population de hardis pêcheurs aux types rudes, aux costumes pittoresques.

**volenti non fit injuria,** mots lat. signif. : *On ne fait pas tort à celui qui consent.* Axiome de jurisprudence, d'après lequel on n'est pas fondé à porter plainte pour un dommage auquel on a consenti.

**voler** [*lé*] v. n. (lat. *volare*). Se mouvoir, se maintenir en l'air au moyen d'ailes : *un oiseau qui vole haut. Fig.* Aller très vite, courir avec vitesse : *ce cheval vole.* Se propager avec rapidité : *ces mots volent de bouche en bouche.* S'écouler rapidement : *le temps vole. Voler de ses propres ailes*, agir par soi même. *Faire voler la tête de quelqu'un*, la lui abattre d'un coup. *Vouloir voler avant que d'avoir des ailes*, entreprendre quelque chose sans avoir les moyens d'y réussir. *On entendrait voler une mouche*, il règne un profond silence. *Fauconn.* Se livrer à la chasse au vol. Activ. Chasser, poursuivre, en parlant des oiseaux de proie : *cet oiseau vole le héron.* N. m. Action de voler.

**voler** [*lé*] v. a. (dérivé du précéd.). Prendre furtivement ou par force le bien d'autrui : *voler une montre.* Causer sciemment un dommage dans une transaction commerciale : *marchand qui vole un acheteur. Fig.* S'emparer par la ruse, par la fraude, de : *voler un secret. Fam. Ne l'avoir pas volé*, mériter ce qui nous arrive.

**volereau** [*rô*] n. m. (de *voleur*). *Fam.* Petit voleur. Voleur maladroit, fâcheux.

**volerie** n. f. (de *voler* v. a.). Larcin, pillerie.

**volerie** [*rî*] n. f. (de *voler* v. n.). Chasse qui se fait avec les oiseaux de proie.

**volet** [*lè*] n. m. (de *voler* v. n.). Panneau de bois plein ou de tôle, qui peut se refermer sur une fenêtre. Chacun des panneaux dont on garnit extérieurement, pendant la nuit, le vitrage d'une boutique. Tablette sur laquelle on trie des choses menues comme des grains de lentilles, etc. *Fig. Trier sur le volet*, choisir avec soin entre plusieurs personnes, plusieurs choses : *trier ses invités sur le volet.* Ais qui ferme l'ouverture d'un pigeonnier ; ce pigeonnier lui-même. Morceau de carton grani d'une étoffe précieuse, qui sert à couvrir le calice pendant la messe. Nom donné autrefois à une boussole portative servant aux canots. Chacune des ailettes d'une roue hydraulique. Valve à éclipse employée dans les carburateurs des moteurs à explosion pour régler l'entrée de l'air ou l'admission du mélange gazeux à la chambre de carburation. Gaule pliante, sur laquelle les pêcheurs montent les filets des trubles.

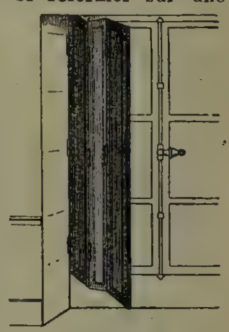

Volet.

**voleter** [*té*] v. n. (de *voler.* — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il volettera.*) Voler çà et là, à petites distances. Etre agité par le vent.

**volette** [*lè-te*] n. f. (de *voler*). Claie en osier, sur laquelle on fait égoutter les fromages. Claie sur laquelle on épluche la laine. Rang de cordelettes dont on borde le réseau qui couvre un cheval, et qui éloignent les mouches par leur mouvement.

**volettement** [*lè-te-man*] n. m. Action de voleter.

**voleur** n. m. (de *voler* v. n.). Oiseau de chasse, considéré au point de vue des qualités de son vol.

**voleur, euse** [*eu-ze*] n. (de *voler* v. a.). Qui a volé ou qui vole habituellement : *une bande de voleurs.* Personne qui cause un dommage dans une transaction commerciale. *Fam. Etre fait comme un voleur*, avoir ses vêtements en désordre, en mauvais état. Adjectiv. : *pie voleuse.* Prov. : **Les grands voleurs perdent les petits**, les puissants punissent chez les faibles les fautes qu'ils commettent eux-mêmes.

**Voleur** (*le*), pièce en trois actes, de H. Bernstein (1906). Œuvre adroitement charpentée, malgré quelques invraisemblances, où domine une curieuse figure de femme, allant jusqu'à voler afin de se procurer les luxueuses parures qui la rendront plus séduisante aux yeux de son mari qu'elle aime avec passion.

**Volga** (le), fleuve de la Russie, le plus long de l'Europe. Il prend sa source au plateau de Valdaï, passe à Tver, Iaroslav, Nijnii-Novgorod, Kazan, Saratov, Astrakhan, constituant ainsi une voie navigable de premier ordre, reçoit la Mologa, la Kostroma, l'Oka, la Kama, etc., et se jette dans la Caspienne par un large delta ; 3.400 kil. Grandes crues.

**volgérite** n. f. Acide antimonique hydraté naturel.

**Volhynie** ou **Volynie,** gouvernement de la Russie, aux frontières de l'ancienne Pologne ; 4.240.000 h. Ch.-l. *Jitomir.* (Hab. *Volhyniens.*) Grand élevage.

**volière** n. f. (de *voler* v. n.). Espèce de grande cage, dans laquelle on nourrit des oiseaux.

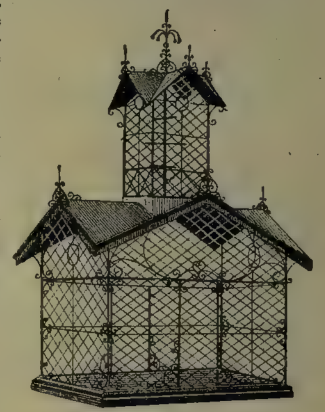

Volière.

**volige** n. f. (de *voler* v. n.). Planche mince de bois blanc, que les couvreurs emploient pour fixer les ardoises. Planche de bois dur ayant $0^{m},22$ à $0^{m},24$ de largeur, sur $0^{m},13$ à $0^{m},15$ d'épaisseur. Adject. : *lattes voliges*, celles qui portent les ardoises.

**voligeage** [*ja-je*] n. m. Action de voliger.

**voliger** [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il voligea, nous voligeons.*) Garnir de voliges.

**volille** [*ll* mll., *e*] n. f. Planche mince de bois blanc.

**volis** [*li*] n. m. Cime d'un arbre, qui a été rompue et enlevée par le vent. (Syn. VOLINS et ROMPIS.)

**volitif, ive** adj. Qui produit la volition, ou qui s'y rapporte : *les phénomènes volitifs.*

**volition** [*si-on*] n. f. (du lat. *volo*, je veux). Acte par lequel la volonté se détermine à quelque chose.

**volitionnel, elle** [*si-o-nel, è-le*] adj. Qui a rapport à la volition.

**Volketswyl,** comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 1.700 h. Agriculture et élevage de bétail.

**Volksverein** [*folkss-fé-ra-in'*] (mot allem. ; de *Volk*, peuple, et *Verein*, union). Association populaire des catholiques allemands, fondée en 1890 sur l'initiative de Windthorst, chef du parti du centre au Reichstag, pour lutter contre la propagande socialiste.

**Volland** (Louise-Henriette), la principale correspondante de Diderot, qui l'appelle ordinairement *Sophie.* Il fit sa connaissance vers 1755. Elle mourut en 1784.

**Vollmar** (Georges-Henri **de**), homme politique allemand, né à Munich en 1850, chef du parti socialiste bavarois.

Vollon.

**Vollon** (Antoine), peintre français, né à Lyon, m. à Paris (1833-1900), auteur de marines et de tableaux de genre d'une rare virtuosité : *Coins de halle, Femme du Pollet, Pêcheur du Tréport*, etc.

**Vollore-Ville,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 13 kil. de Thiers ; 2.080 h.

**Volmerange-les-Œutrange,** comm. de la Moselle, arr. de Thionville ; 1.385 h.

**volnay** [*nè*] n. m. Vin récolté en Côte-d'Or, dans le finage de Volnay : *une bouteille de vieux volnay.*

**Volnay** [*nè*], comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 5 kil. de Beaune, entre deux petits tributaires de la Dheune ; 530 h. (*Volnaisiens, ennes*). Vins renommés.

Volney.

**Volney** [*nè*] (Constantin-François DE CHASSEBŒUF, comte **de**), érudit français, esprit juste et libéral, né à Craon, m. à Paris (1757 1820) ; auteur des *Ruines* ou *Méditations sur les révolutions des empires*, et de nombreuses études linguistiques. Avec une science réelle, il lui est arrivé d'émettre des idées paradoxales sur l'origine des langues.

**Volo** (GOLFE DE), anc. golfe *Pagasétique*, sur la rive occidentale de la mer Egée, au S.-E. de la Thessalie et au N.-O. de l'île Eubée, dont il est séparé par la presqu'île et le canal de Trikéri.

**Volo** (anc. *Pagasas* ou *Iolcos*), v. de Grèce, sur le *golfe de Volo ;* 24.000 h. Cuirs et peaux.

**Vologda,** v. de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement du même nom, sur la rivière homonyme : 42.000 h. Cuirs, toiles. — Le *gouv. de Vologda* a 1.800.000 h.

**Vologèse,** nom de cinq rois parthes, dont le premier a régné de 50 à 80 ou 90 de notre ère, et dont les quatre autres se sont succédé de 122 à 220 après J.-C.

**Vologne,** riv. du départ. des Vosges, affluent droit de la Moselle, née près du Hohneck. Elle traverse les lacs de Retournemer et de Longemer, se grossit de la Jamagne, émissaire du lac de Gérardmer et se jette dans la Moselle à Jarménil, après un cours de 50 kilomètres.

**Volonne,** ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 11 kil. de Sisteron, sur la Durance ; 780 h. Ch. de f. P.-L. M. — Le cant. a 9 comm. et 3.360 h.

**volontaire** [*tè-re*] adj. (lat. *voluntarius ;* de *voluntas*, volonté). Qui se fait par un acte de la volonté : *acte volontaire.* Qui a fait un acte de cette nature : *un engagé volontaire.* Qui a une volonté obstinée, de l'entêtement : *enfant volontaire.* Substantiv. : *un, une petite volontaire.* N. m. Soldat qui sert dans une armée sans y être obligé. Soldat qui prend part librement à une campagne ou à une affaire, sans faire partie des troupes engagées en cette occasion : *les volontaires de 1792.* ANT. **Involontaire Obligatoire.**

**volontairement** [*tè-re-man*] adv. De sa propre volonté. Avec intention. Avec obstination. ANT. **Involontairement.**

**volontarianiste** [*nis-te*] n. m. Partisan de la doctrine métaphysique d'après laquelle tout dans l'univers est subordonné à une volonté.

**volontariat** [*ri-a*] n. m. Engagement militaire d'un an, contracté dans de certaines conditions : *le volontariat d'un an a été supprimé en France en 1882.*

**volonté** n. f. (lat. *voluntas*). Faculté de se déterminer à certains actes : *les réflexes ne dépendent pas de la volonté.* Exercice de cette faculté. acte qui en résulte : *faire connaître sa volonté.* Energie, fermeté de l'âme qui veut : *une volonté inflexible.* Disposition à l'égard de quelqu'un : *mauvaise volonté.* Pl. Fantaisies, caprices : *faire ses volontés. Dernières volontés*, testament d'une personne. *Fam. Faire ses quatre volontés*, faire tout ce qui plaît. *A volonté* loc. adv. A discrétion : *vous en aurez à volonté* Quand on veut : *billet payable à volonté. Voiture à volonté*, voiture qui est toujours à la disposition de tous ceux qui veulent la louer.

**volontiers** [*ti-é*] adv. (lat. *voluntarie*). De bon gré, de bonne grâce, avec plaisir. Facilement, naturellement.

**volost** [*losst'*] n. f. (mot russe). Nom donné à une réunion de plusieurs communes, dont la création en Russie remonte à l'empereur Nicolas Ier.

**Volsk,** v. de Russie (gouv. de Saratof), sur le Volga ; 27.000 h. Commerce de céréales.

**Volsques,** peuple de l'Italie ancienne, établi dans le sud du Latium. Sa capitale était *Suessa Pometia.* Soumis par Rome après quatre longues guerres (338 av. J.-C.).

**Völsunga Saga,** saga islandaise du xiiie siècle, dont les héros se retrouvent dans le *Nibelungenlied* des Allemands.

**volt** [*volt'*] n. m. Unité électrique de force électromotrice ou différence de potentiel ou tension : *un courant de 200 volts.*

— ENCYCL. Le volt est la différence de potentiel existant entre les extrémités d'un conducteur dont la résistance est de 1 ohm, traversé par un courant invariable de 1 ampère. Il est représenté pratiquement par $\frac{1}{1,0183}$ de la force électromotrice à 20° C. de la pile au sulfate de cadmium. Le volt (V) a pour sous-multiples : le *millivolt* ou millième de volt (*m*V) et le *microvolt* ou millionième de volt (μ V).

**volta** n. f. (mot ital.) *Musiq.* Fois, reprise. (Usité dans les expressions : *prima volta, seconda volta.*)

**Volta** (la), fl. d'Afrique (Guinée), formé de la *Volta Blanche* et de la *Volta Noire*, séparant la Côte de l'Or de la Côte des Esclaves.

Volta.

**Volta** (Alexandre), physicien italien, né et m. à Côme (1754-1827), auteur de remarquables travaux sur l'électricité, inventeur de la pile qui porte son nom. On lui doit des *Lettres* et des *Mémoires.*

**voltage** n. m. Différence de potentiel entre les extrémités d'un conducteur. Nombre de volts nécessaires au fonctionnement d'un appareil électrique.

**voltaïque** [*ta-i-ke*] adj. Se dit de la pile électrique de Volta et, en général, de l'électricité développée par les piles : *arc voltaïque.* (V. GALVANISME.)

**voltaïquement** [*ta-i-ke-man*] adv. Au moyen de la pile voltaïque.

**voltaire** [*tè-re*] n. m. (de *Voltaire* n. pr.). Grand fauteuil dont le siège est bas et le dos assez élevé pour y appuyer la tête.

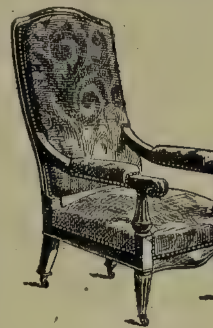

Fauteuil Voltaire.

**Voltaire** (François-Marie AROUET, qui prit à 24 ans le nom de), écrivain français, né et m. à Paris (1694-1778). Esprit hardi et curieux et d'une merveilleuse souplesse, il fit ses études chez les jésuites, fréquenta la société du Temple et fut mis à la Bastille pour une satire qui lui fut faussement attribuée ; puis il visita l'Angleterre. De retour en France, il ne tarda pas à se fixer près de Mme du Châtelet, à Cirey. En 1750, il se rendit à Berlin, où il fut accueilli par Frédéric II, se brouilla avec lui, revint en France et passa désormais la plus grande partie de sa vie à Ferney, près du lac de Genève, fournissant jusqu'à l'extrême vieillesse la production littéraire la plus considérable et surtout la plus variée qu'aucun écrivain ait jamais donnée. Il cultiva tous les genres et sut n'être médiocre dans aucun : la tragédie (*Zaïre, la Mort de César, Mérope, Mahomet*), la poésie (*Discours sur l'homme. Satires, Epigrammes*), l'histoire (*Histoire de Charles XII, le Siècle de Louis XIV, Essai sur les mœurs*, etc.), le conte philosophique, genre où il a produit ses chefs-d'œuvre (*Candide, Zadig, l'Ingénu, Micromégas*, etc.), la critique littéraire (*le Temple du goût, Remarques sur les* Pensées *de Pascal*), l'épopée (*la Henriade, Poème de Fontenoy*), la philosophie (*Lettres philosophiques, Dictionnaire philosophique*), etc., et sa *Correspondance*, où il se montre tout entier (v. l'art. suiv.). Malgré quelques défauts de caractère, son influence littéraire et sociale fut énorme, aussi bien par l'énergie qu'il mit à défendre contre l'intolérance religieuse les causes qui lui semblaient justes (réhabilitation de Calas, affaire Sirven), que par le caractère fondamental de ses œuvres : nul écrivain, en effet, ne fut plus *français* par la limpidité, l'élégance, la précision spirituelle et la pureté du style, nul en même temps ne fut plus *humain* par les tendances générales de la philosophie qui circule à travers toutes ses œuvres : respect de la conscience et de la liberté individuelles, croyance inébranlable au progrès. Partisan d'un despotisme éclairé, il n'eut ni l'amour désintéressé du peuple, comme un Vauban, ni l'esprit systématique d'un Rousseau. Mais il demanda l'abolition de la torture, préconisa les mesures d'hygiène publique et fut le promoteur d'un grand nombre de réformes qui améliorèrent la vie sociale.

Voltaire.

**Voltaire** (*Correspondance de*). Elle embrasse un espace de plus de soixante années (1715-1778) et comprend plus de dix mille lettres. Monument unique de l'esprit le plus varié et du style le plus vif.

**Voltaire** (*statue en marbre de*), chef-d'œuvre de Houdon à la Comédie-Française ; simplicité et naturel de la pose. — Statue en marbre, de Pigalle (1776).

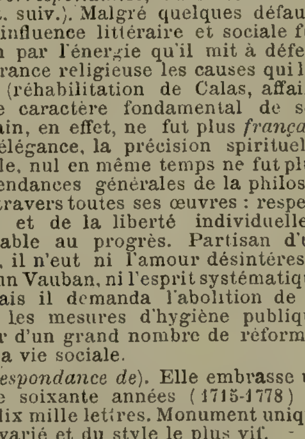

Statue de Voltaire, par Houdon.

**voltairianisme** [*tè-ri-a-nis-me*] n. m. Philosophie et incrédulité de Voltaire.

**voltairien, enne** [*tè-ri-in, è-ne*] adj. De la nature des ouvrages de Voltaire. Qui partage les opinions de Voltaire : *l'esprit voltairien a longtemps persisté en France.* N. : *un voltairien déterminé.*

**voltaïsation** [*ta-i-za-si-on*] n. f. Traitement médical à l'aide de piles.

**voltaïsme** [*ta-is-me*] n. m. Electricité développée par les piles. (Vx.)

**voltaïte** n. f. Sulfate hydraté naturel de fer, magnésium, potassium et sodium.

**voltamètre** n. m. (de *Volta* n. pr., et du gr. *metron*, mesure). Appareil permettant de décomposer l'eau par un courant électrique. Tout appareil où se produit une réaction électrolytique.

— ENCYCL. Le premier voltamètre, imaginé par Volta, servait à la décomposition de l'eau. Il comprend un vase dont le fond est traversé par deux fils de platine, qui sont mis en communication avec les électrodes d'une pile. Le vase est rempli d'eau, et deux éprouvettes également remplies d'eau recouvrent les fils. Quand le courant passe, l'eau est décomposée : l'hydrogène se dégage à l'électrode négative, l'oxygène à l'électrode positive ; ces gaz sont recueillis dans les éprouvettes.

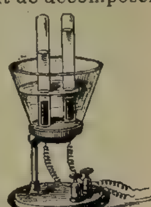

Voltamètre.

**voltampère** [*tan*] n. m. (de *volt*, et *ampère*). Unité de puissance électrique. Syn. de WATT.

**voltampèremètre** [*tan*] n. m. (de *voltampère*, et du gr. *metron*, mesure). Compteur d'électricité.

**voltascope** [*tas-ko-pe*] n. m. (de *volt*, et du gr. *skopein*, examiner). Appareil imaginé par Faraday pour déceler le passage d'un courant.

**Voltchansk,** v. de Russie (gouv. de Kharkov), sur la *Voltcha* ; 12.000 h.

**volt-coulomb** n. m. Unité pratique de travail électrique. Syn. JOULE.

**volte** n. f. (de l'ital. *volta*, tour). Mouvement en rond que l'on fait faire à un cheval ; cercle tracé par le cheval dans ce mouvement : *mettre un cheval sur les voltes.* Terrain marqué pour la première piste d'un cheval dans un manège. Exercice particulier que les commençants font sur un cheval de bois. *Couper la volte*, changer de main en faisant des voltes. *Serrer la volte*, approcher du centre de la volte. *Fermer la volte*, la terminer. *Chorégr.* Ancienne danse, originaire d'Italie, dans laquelle le cavalier faisait tourner plusieurs fois sa dame et terminait en l'aidant à faire un bond. *Escr.* Mouvement pour éviter un coup. *Jeux.* Syn. de VOLE. *Mar.* Route que l'on suit : *prendre sa volte au nord.*

**volte-face** n. f. invar. (de l'ital. *volta*, tourne, et *faccia*, visage). Action de se retourner du côté opposé à celui qu'on regardait : *faire volte-face. Fig.* Changement subit d'opinion de système : *les volte-face politiques. Milit.* Acte par lequel un soldat ou une troupe se retournent, pour faire front dans une direction opposée à celle qu'ils étaient en train de suivre.

**volter** [*té*] v. n. (de *volte*). Exécuter une volte ; faire exécuter une volte à son cheval. *Escr.* Se déplacer pour éviter le fer de l'adversaire. *Mar.* Virer de bord.

**Volterra,** v. d'Italie (Toscane) ; 17.000 h. (*Volterrans*). Perchée sur le haut d'un plateau et entourée de ses anciens remparts. Ancienne *Velhatri* des Etrusques, elle fit partie des douze cités confédérées d'Etrurie. Cathédrale du xiie siècle. Patrie du peintre Ricciarelli, dit *Daniel da Volterra.* Albâtre, cuivre.

**Volterra** (Vito), physicien italien, né à Ancône en 1860, associé étranger de l'Académie des sciences en 1917. On lui doit de nombreux travaux d'analyse, de physique mathématique et de mécanique.

**volti** n. m. (mot ital. signif. *tourne*). *Musiq.* S'écrit au bas des pages pour indiquer que le morceau continue à la page suivante. — *Volti subito* (en abrégé V. S.) indique qu'il faut tourner rapidement le feuillet d'une partition.

**voltige** n. f. (de *voltiger*). Corde lâche, sur laquelle les bateleurs font des tours. Exercices sur cette corde : *exceller dans la voltige.* Exercice que le cavalier fait exécuter au cheval qu'il monte en selle, avec ou sans étriers, en faisant obéir l'animal grâce aux aides. Gymnastique speciale du cavalier.

**voltigeant** [*jan*], **e** adj. Qui voltige : *les insectes voltigeants.*

**voltigement** [*je-man*] n. m. Mouvement de ce qui voltige : *le voltigement d'un papillon, d'un rideau.*

**voltigeole** [*jo-le*] n. f. *Mar.* Cordon qui séparait le corps de la galère de l'aissade de poupe.

**voltiger** [*jé*] v. n. (ital. *volteggiare.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il voltigea, nous voltigeons.*) Voler çà et là, à petites distances, comme le papillon : *les abeilles voltigent sur les fleurs.* Aller rapidement de côté et d'autre : *cavaliers qui voltigent sur le champ de manœuvre.* Flotter au gré du vent. Faire la voltige. *Fig.* Passer rapidement, sans approfondir : *voltiger de livre en livre.* Etre inconstant, léger : *voltiger de belle en belle.* Exécuter des exercices de voltige.

**voltigeur, euse** [*jeur, eu-ze*] n. Personne qui exécute des voltiges. N. m. Nom donné en France, avant 1870, à des soldats de petite taille formant une compagnie d'élite, placée à la gauche du bataillon. *Grand voltigeur hollandais*, navire imaginaire qui, d'après une légende du xviiie siècle, portait dans ses flancs tout un peuple commandé par Satan. (V. VAISSEAU FANTÔME.)

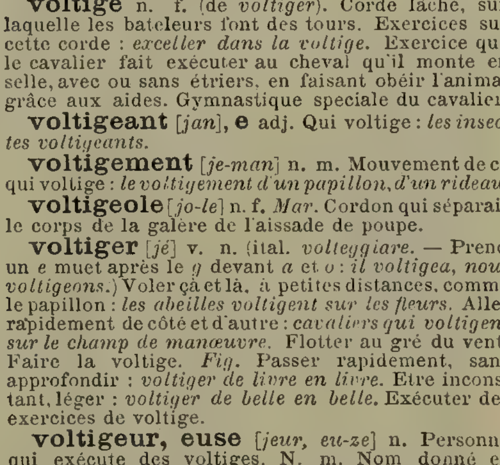

Voltigeurs : 1, 2. De la garde impériale (1807) ; 3. Corse (1824) ; 4. De la garde impériale (1864).

**voltmètre** n. m. (de *volt,* et du gr. *metron,* mesure). Galvanomètre destiné à mesurer la force électromotrice d'un courant

**Voltri,** v. d'Italie, sur le golfe de Gênes ; 13.800 h. Bains de mer. Eaux minérales.

**Volturno** (le) (anc. *Vulturnus*), fl. de l'Italie méridionale, qui arrose Capoue et se jette dans la mer Tyrrhénienne ; 167 kil. Victoire de Garibaldi sur les troupes du roi de Naples (1er-2 oct. 1860).

**voltzime** n. f. Oxysulfure naturel de zinc.

**volubile** adj. (lat. *volubilis*). Se dit des plantes dont la tige, grêle et longue, s'enroule sur les objets qu'elle rencontre (houblon, volubilis, etc.) : *l'enroulement des plantes volubiles est tantôt dextrorsum, tantôt senestrorsum.*

**volubilis** [*liss*] n. m. Nom donné communément aux plantes de la famille des convolvulacées et notamment à l'ipomée pourpre (*ipomæa purpurea, convolvulus purpureus*) ou volubilis des jardins.

— Encycl. Le volubilis est une plante à feuilles alternes, cordiformes, acuminées, à fleurs de couleur très variée, évasées en forme d'entonnoir, qui s'ouvrent au petit matin pour se fermer vers le milieu de la journée. On cultive fréquemment le volubilis dans les jardins pour orner les berceaux et charmilles et sur les fenêtres des maisons, où il donne rapidement un rideau de verdure.

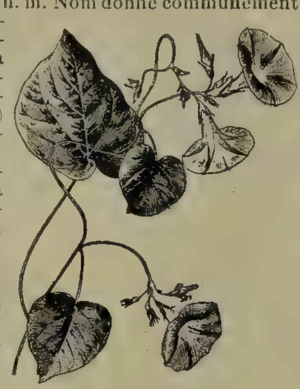
Volubilis.

**Volubilis,** anc. v. romaine de la Mauritanie Tingitane, dont les ruines se voient encore à Ksar Faraoun, à une journée au N. de Meknès.

**volubilisme** [*lis-me*] n. m. Propriété des plantes volubiles.

**volubilité** n. f. (lat. *volubilitas*). Articulation facile et rapide : *parler avec volubilité.* Grande habitude de parler beaucoup et vite.

**voluble** adj. Qui tourne aisément. (Vx.)

**volucelle** (*sè-le*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des syrphidés, dont on connaît une quinzaine d'espèces, répandues sur le globe. (Une espèce, *volucella bombylans*, assez semblable à un gros bourdon, est commune aux environs de Paris.)

**volucraire** [*krè-re*] n. m. (du lat. *volucris*, oiseau). Dans la littérature du moyen âge, traité de zoologie limité à la description des oiseaux.

**volue** [*lû*] n. f. (du lat. *volutus*, enroulé). Petite fusée qui tourne dans la navette et qui porte la tissure.

**volume** n. m. (du lat. *volumen*, rouleau, livre). Chez les anciens, manuscrit enroulé autour d'un bâton. Livre relié ou broché : *ouvrage en deux volumes.* Etendue, grosseur d'un objet. Espace occupé par un corps quelconque : *mesurer le volume d'un bloc de pierre. Mesures de volume*, v. mesure. *Volume spécifique*, volume de l'unité de masse d'un corps. Se dit de la masse d'eau que roule un fleuve, une fontaine, etc. : *l'Amazone est, de tous les fleuves, celui dont le volume est le plus considérable. Musiq.* Force, ampleur des sons. Etendue de la voix. *Pop. Faire du volume*, se donner de l'importance, prendre de grands airs.

**voluménomètre** n. m. (du lat. *volumen, inis*, volume, et du gr. *metron*, mesure). Instrument basé sur la loi de Mariotte et servant à mesurer le volume des corps.

**volumètre** n. m. (de *volume*, et du gr. *metron*, mesure). Nom donné à certains aréomètres servant à déterminer le volume d'un liquide dont le poids est le même que celui de 100 volumes d'eau.

**volumétrique** adj. Qui a rapport à la détermination des volumes.

**volumétriquement** [*ke-man*] adv. Par des procédés volumétriques.

**volumineux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. Qui a beaucoup de volume : *paquet volumineux.*

**Volumnie,** femme de Coriolan, qui accompagna au camp des Volsques Véturie, mère du révolté.

**volupté** [*lup-té*] n. f. (lat. *voluptas*). Grand plaisir des sens : *boire avec volupté.* Grand plaisir en général : *les voluptés de l'étude.* Ant. **Chasteté.**

**Volupté,** roman de Sainte-Beuve (1834), sorte d'autobiographie, chef-d'œuvre d'analyse délicate. Le héros Amaury, par manque de volonté, fait le malheur de trois femmes, qu'il aime successivement, et le sien propre.

**voluptuaire** [*lup-tu-è-re*] adj. (bas lat. *voluptuarius*). Se dit des dépenses consacrées aux choses de luxe ou de fantaisie.

**voluptueusement** [*lup-tu-eu-ze-man*] adv. Avec volupté. Ant. **Chastement.**

**voluptueux, euse** [*lup-tu-eû, eu-ze*] adj. (lat. *voluptuosus*). Qui aime, qui recherche la volupté : *homme voluptueux.* Qui inspire ou exprime la volupté : *pose voluptueuse.* Substantiv. Personne voluptueuse. Ant. **Chaste.**

**voluptuosité** [*zi*] n. f. Qualité de ce qui est voluptueux.

**Voluspa** (*la*) ou *Prophétie de Vola*, un des plus anciens fragments de l'Edda scandinave ; prophétie où la sibylle résume la mythologie et la cosmogonie des anciens Scandinaves.

**volute** n. f. (ital. *voluta ;* du lat. *volutus*, roulé). Ornement développé en spirale, principalement dans le chapiteau ionique : *la volute paraît être d'origine orientale.* (V. la planche ordres.) *Par ext.* Objet quelconque, enroulé en spirale : *des volutes de fumée s'échappent de la cheminée du paquebot.* Sorte d'enroulement, que forme le pied du limon d'un escalier.

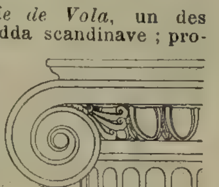
Volute de chapiteau.

— Encycl. *Tracé de la volute.* Soit OA la distance du centre O de la volute à son point de départ A ; on divise OA en 9 parties égales, et avec l'une des parties pour rayon, on décrit une circonférence qui est l'œil de la volute. On y inscrit un carré B C D E, dont on partage chaque côté en deux parties égales 1, 2, 3, 4, et l'on joint 1, 2 ; 2, 3 ; 3, 4 ; on joint aussi 1, 3 et 2, 4 et l'on partage les deux dernières lignes en six parties égales, ce qui donne les points de division 5, 6, 7, etc., que l'on numérote en tournant autour du point O, dans le sens indiqué déjà par les chiffres 1, 2, 3, 4. Cela fait, on décrit une série d'arcs, savoir : du point 1 comme centre, l'arc AF, terminé à la ligne 1, 2 ; du point 2, l'arc FG, terminé à la droite 2, 3 ; du point 3, l'arc GH, terminé à la droite 3, 4, etc. ; jusqu'à ce que du point 12 on ait décrit l'arc qui se termine à la circonférence de l'œil.

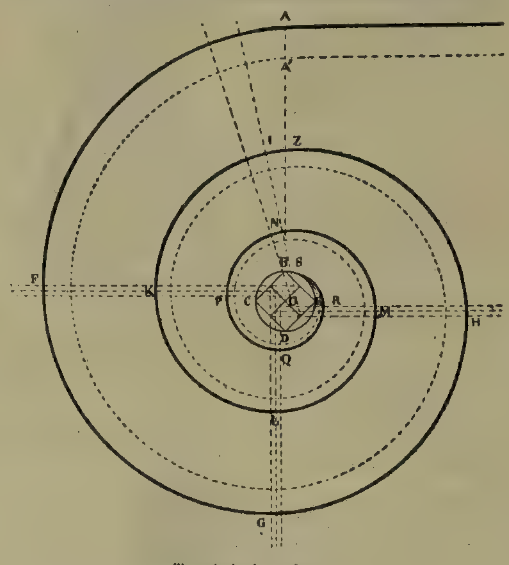

Tracé de la volute.

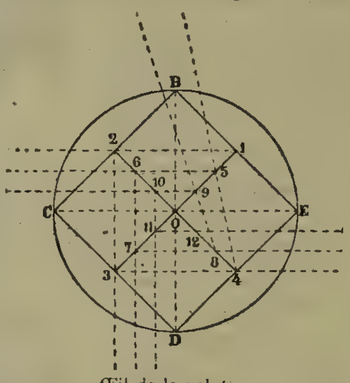

Œil de la volute.

Pour donner à la volute son épaisseur, il faut décrire de la même façon une seconde courbe qui ait son point de départ A' au quart de la distance AZ.

**volute** n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, type d'une famille dite des *volutidés* et renfermant des animaux à grande et belle coquille, ornée de couleurs variées, que l'on trouve dans les mers chaudes.

**voluter** [*té*] v. n. (de *volute*). Faire des volutes. V. a. Enrouler en forme de volute. Dévider le fil des fuseaux. (Peu us.)

**volva** n. m. ou f. (mot lat. signif. *bourse*). *Bot.* Syn. de volve.

**volvacé, e** adj. (de *volva*). Qui ressemble à une bourse.

**volvaire** [*vè-re*] n. f. Genre de champignons, de la famille des agaricinées, caractérisé par la présence d'une volve à la base du pied, l'absence d'un anneau, des spores couleur saumon et des lames généralement roses. (Les volvaires, dont la plupart sont vénéneuses, ressemblent quelque peu aux champignons de couche, mais ceux-ci n'ont pas de volve.)

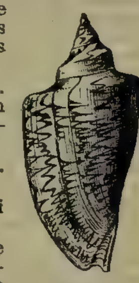
Volute.

**volve** n. f. (du lat. *volva*, enveloppe). Membrane épaisse qui entoure complètement, comme une coquille entoure un œuf, le pied et le chapeau de certains champignons (ammanite, volvaire) à l'état jeune. (La volve se brise quand le chapeau s'étale et que le pied s'allonge ; mais ses débris subsistent et forment tantôt une sorte d'étui au pied du champignon et tantôt des écailles sur le chapeau.)

**volvé, e** adj. Qui est muni d'une volve.

**Volvic,** comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 6 kil. de Riom ; 5.460 h. Ch. de f. Orl. Château de Tournoël. Carrières de lave.

**volvocacées** [*sé*] n. f. pl. Famille d'algues vertes, chez lesquelles les individus mâles et femelles se réunissent en colonies généralement mobiles, par suite de la présence de cils vibratiles, et qui vivent principalement dans les eaux douces. S. une *volvocacée.*

**volvox** [*vokss*] n. f. Genre d'algues, type de la famille des *volvocacées.*

**volvulus** [*luss*] n. m. (du lat. *volvere*, rouler). Occlusion intestinale, due à une torsion de l'intestin.

**volvur** n. f. Prophétesse et magicienne scandinave.

**volvus** [*vuss*] n. m. (du lat. *volvere*, enrouler). *Bot.* Nom donné quelquefois aux vrilles des plantes grimpantes.

**vombat** ou **wombat** [*von-ba*] n. m. *Zool.* Nom vulgaire du phascolome ursin, marsupial propre à la Tasmanie.

**vomer** [*mèr*] n. m. (mot lat. signif. *soc de charrue*). Os qui forme la partie supérieure de la cloison des fosses nasales. Genre de poissons acanthoptères, renfermant des formes comprimées latéralement, arrondies, et qui vivent dans les mers tropicales : *les vomers sont les poissons-lunes des vieux auteurs.*

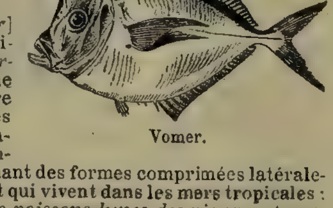
Vomer.

**vomérien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. *Anat.* Qui a rapport à l'os vomer.

**vomicine** n. f. *Chim.* et *pharm.* Syn. de brucine.

**vomi-purgatif, ive** adj. Qui est à la fois vomitif et purgatif.

**vomique** adj. (lat. *vomica* [*nux*]). *Noix vomique*, graine du *strychnos vomiquier* des Indes, qui a des propriétés vomitives.

**vomique** n. f. (lat. *vomica*). Amas de pus qui est parfois évacué par un vomissement.

**vomiquier** [*ki-é*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire du strychnos, qui produit la noix vomique.

**vomir** v. a. (lat. *vomere*). Rejeter avec effort par la bouche ce qui était dans l'estomac : *vomir son déjeuner. Par ext.* Lancer violemment hors de soi : *les canons vomissent le fer et la mort. Fig.* Proférer avec violence : *vomir des injures. Envie de vomir*, nausées. *Vomir tripes et boyaux*, avoir de grands vomissements. *Fig. Vomir feu et flamme*, prononcer des paroles extrêmement violentes. *Cela fait vomir, c'est à faire vomir*, cela est fort dégoûtant, au physique ou au moral.

**vomissement** [*mis-se-man*] n. m. (de *vomir*). Action de vomir : *l'ipéca provoque le vomissement.* Matière vomies. *Ecrit. Retourner, revenir à son vomissement*, retomber dans son péché.

— Encycl. Si le vomissement tient à l'action d'un irritant sur l'estomac, on devra administrer un calmant et anesthésique local (potion de Rivière, potion acide à la cocaïne, potion chloroformée, etc.). S'il est dû à un exercice violent, au mal de mer, on le calmera par des applications externes (belladone ou opium). Si le vomissement est un symptôme d'une maladie (péritonite), le traitement est celui de cette maladie.

— *Art vétér.* Certains animaux vomissent avec la plus grande facilité, tels les carnivores ; mais les herbivores, et en particulier les chevaux, ne vomissent pas, et la surcharge de l'estomac est, chez eux, une maladie grave.

**vomisseur, euse** [*mi-seur, eu-ze*] n. Personne qui vomit.

**vomitif, ive** adj. (du lat. *vomitum*, supin de *vomere*, vomir). Qui fait vomir. N. m. Médicament destiné à produire le vomissement : *administrer un vomitif.*

— Encycl. L'émétique et l'ipécacuana sont les vomitifs les plus usités ; ils sont indiqués dans les empoisonnements, l'indigestion, l'ivresse. On les emploie dans les affections catarrhales des enfants, pour vider l'estomac des mucosités bronchiques qu'ils ne savent pas expectorer.

**vomito** et plus souv. **vomito-negro** [*né*] n. m. (mots espagn. et portug.). Nom donné à la fièvre jaune : *il est mort du vomito-negro.*

**vomitoire** adj. Syn. de vomitif, ive.

**vomitoire** n. m. (lat. *vomitorium ;* de *vomere*, vomir). Chez les Romains, issue pratiquée dans le cirque et par laquelle s'écoulait la foule après le spectacle : *les vomitoires du Colisée.*

**vomiturition** [*si-on*] n. f. (du lat. *vomitus*, vomissement, et du suff. *uritio*, marquant le besoin). Vomissement fréquent et qui se produit sans effort. Vomissement inachevé.

**Vondel** (Juste **Van den**), poète tragique hollandais, né et m. à Cologne (1587-1679). On lui doit des tragédies (*Palamède*, *Gisbert d'Amstel*), des poèmes satiriques.

**vondiestite** n. f. Tellurure naturel d'argent et de bismuth.

**Vonnas,** comm. de l'Ain, arr. et à 44 kil. de Trévoux ; 1.670 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Vononès Ier,** roi des Parthes, m. l'an 19 de l'ère chrétienne, fils de Phraatès IV. Conduit comme otage à Rome et choisi par Auguste pour régner sur les Parthes, il fut détrôné par l'Arsacide Artaban.

**Von-Visine** (Denis Ivanovitch), dramaturge russe, né à Moscou, m. à Petrograd (1742-1792), auteur des comédies : *le Questionnaire, le Mineur.*

**Voormezeele,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 1.320 h. Tabac, tanneries.

**Voorst,** bourg des Pays-Bas (Gueldre) ; 10.000 h.

**Vooruit** [*vô-reu-y't*] (le), mot flam. signif. *En avant* et désignant la société coopérative de consommation fondée à Gand, en 1880, par le socialiste Anseele.

**Vopiscus** (Flavianus), historien latin du ive siècle de notre ère, le meilleur des écrivains de l'*Histoire d'Auguste.*

**voquer** [*ké*] v. a. Préparer l'argile avec les mains en la tournant et la pétrissant, avant de la mettre sur le tour. (On dit aussi voguer.)

**vorace** adj. (lat. *vorax*). Qui dévore, qui mange avec avidité : *le brochet est très vorace.* Qui exige une grande quantité de nourriture : *appétit vorace.* Qui absorbe, dévore de grandes richesses : *des impôts voraces. Agric.* Se dit des plantes qui épuisent le sol de manière à nuire aux plantes voisines. Substantiv. Personne, animal vorace.

**voracement** [*man*] adv. D'une manière vorace.

**voracité** n. f. (lat. *voracitas*). Avidité à manger : *la voracité des loups. Fig.* Avidité extrême.

**Voragine** (Jacques **de**). *Biogr.* V. Jacques.

**Voralberg,** pays d'Autriche, couvert par les *Alpes du Voralberg ;* 150.000 h. Ch.-l. *Bregenz.*

**voran** n. m. Nom populaire de la *limnatis nilotica* ou sangsue de cheval.

**Voreppe,** comm. de l'Isère, arr. et à 14 kil. de Grenoble, sur la Roise ; 2.720 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**Vorey** [*rè*], ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 16 kil. du Puy ; 2.080 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 7 comm. et 10.430 h.

**Vorganium** ou **Vorgium,** v. de la Gaule romaine (Lyonnaise IIe), dans le pays des Osismiens. Son site paraît correspondre à celui de Carhaix.

**vorhansérite** n. f. Variété de *serpentine.*

**vorge** n. f. Nom vulgaire de l'*ivraie.*

**vorgine** n. f. Lieu où pousse la vorge.

**Voronèje,** v. de Russie, ch.-l. de gouv., sur la rivière homonyme ; 95.000 h. Archevêché. Machines agricoles, bestiaux. — Le gouv. a 3.100.000 h.

**Vorontzov,** famille russe, qui remonte au moyen âge et dont les représentants les plus connus sont : Michel Ilarionovitch (1714-1767), ministre

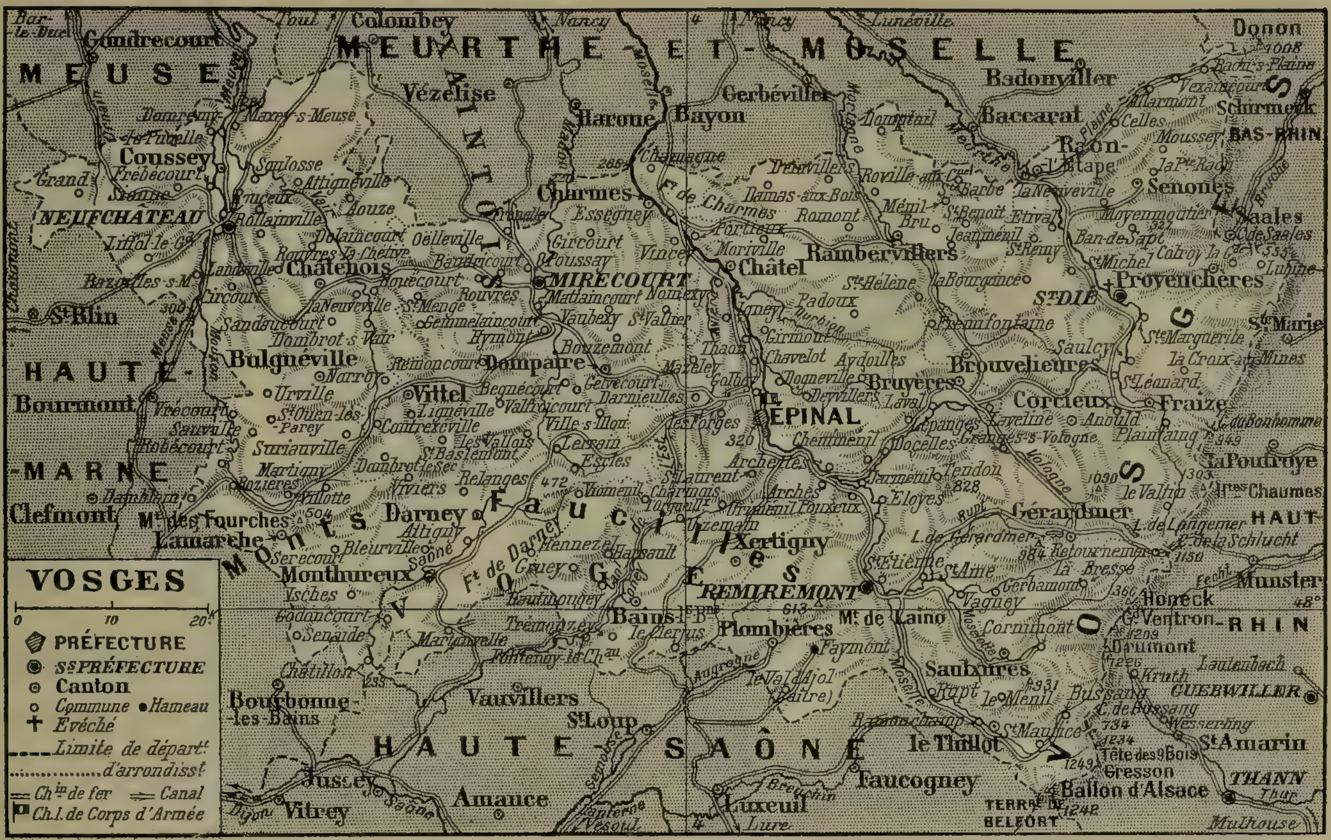

d'Elisabeth ; — Alexandre Romanovitch (1741-1805), diplomate, ministre d'Alexandre Ier ; — Semen, frère du précédent (1754-1832), diplomate, lequel prit part aux négociations qui aboutirent à la formation de la troisième coalition contre la France (1805).

**Vorontzov** (Michel Somenovitch, prince), diplomate et général russe, né à Petrograd, m. à Odessa (1782-1856) ; fit les campagnes de 1812 et 1814 contre la France ; dirigea en 1828 le siège de Varna ; le principal fondateur de Sébastopol.

**Vorort** [*ort*] n. m. Conseil gouvernemental de la Confédération suisse.

**Vörösmarty** (Michel), poète hongrois, né à Nyek, m. à Pest (1800-1855), auteur des épopées : *la Fuite de Zalan, Eger;* des drames : *le Roi Sigismond*, *Kont*, etc.

**Vorsselaer,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout) ; 2.180 h. Bleu d'azur.

**Vorst,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout) ; 2.700 h.

**vortex** [*tèks*] n. m. (mot lat. signif. *tourbillon*). Disposition concentrique et rayonnante de certains organes.

**vortex** [*tèks*] n. m. Genre de vers turbellariés rhabdocèles, vivant dans les eaux douces d'Europe.

**vorticelle** [*sè-le*] n. f. Genre d'infusoires péritriches, comptant de nombreuses espèces qui vivent dans les eaux douces et salées. (Ce sont des protozoaires, dont le corps a la forme d'une sorte de coupe portée sur un long pédoncule souvent enroulé en spirale et garni au bord de cils vibratiles.)

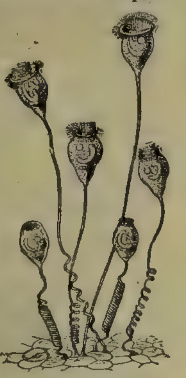
Vorticelle.

**vorticule** n. m. (du lat. *vortex, icis*, tourbillon). *Philos.* Petit tourbillon.

**Vortigern,** chef breton des Dumnoniens, qui devint chef suprême des tribus de la Grande-Bretagne et combattit en cette qualité les Pictes et les Scots, puis les Saxons. Devenu suspect aux Bretons, il fut tué par eux en 485.

**vos** [*vô*] adj. poss. Pl. de *votre*.

**Vos** (Martin **de**), peintre flamand, né et m. à Anvers (1532-1603). Il a subi l'influence italienne.

**Vos** (Corneille **de**), peintre flamand, né à Hulst, m. à Anvers (vers 1585-1651), peintre de portraits, imitateur de Van Dyck et de Rubens.

**Vosges** [*vô-je*] (les), chaîne de montagne des France. Les Vosges commencent près de Belfort, se développent entre le Rhin et la Moselle et se terminent dans la Bavière-Rhénane. Beaux versants boisés ; sommets en dômes ou *ballons*, pentes rapides sur la vallée du Rhin, plus douces du côté français. Altitudes en général décroissantes du S. au N., où les *Vosges gréseuses* succèdent aux *Vosges cristallines*. Le système présente une symétrie remarquable de relief et de constitution avec la Forêt-Noire, qui lui fait face de l'autre côté du Rhin. Points culminants : ballon de Guebwiller, 1.426 mètres ; Hohneck, 1.366 mètres ; ballon d'Asace, 1.250 mètres ; ballon de Servance, 1.210 mètres ; mont Donon, 1.013 mètres. Les cols de Bussang, de la Schlucht, du Bonhomme, de Saales et de Saverne en sont les coupures principales. La Moselle et la Meurthe, l'Ill, en descendent. Peu de richesses minérales : houille, grès, fer. Mais les eaux fournissent une abondante force motrice aux usines (tissages, filatures), qui bordent des deux côtés le massif vosgien.

Au cours de la Grande Guerre, les Vosges ont été le théâtre d'opérations militaires, surtout sur le versant alsacien. Dès le début, les Français se sont saisis des cols tout au long de la frontière franco-alsacienne, jusqu'au mont Donon, et des vallées supérieures des rivières qui descendent dans la plaine d'Alsace (août 1914) ; par deux fois aussi, en août encore, ils se sont avancés, par les cols des Vosges méridionals comme par la trouée de Belfort, jusqu'à Mulhouse. Mais ils ont dû bientôt ramener leurs troupes jusqu'au col du Bonhomme et laisser les Allemands monter plus au N. des deux versants des Vosges. Dès lors, ils se sont surtout efforcés d'empêcher les ennemis de pénétrer sur le territoire du dép. des Vosges et aussi d'occuper eux-mêmes les éperons montagneux s'avançant vers l'E. dans la plaine d'Alsace et la dominant (Hartmannvillerkopf, Lingerkopf), jusqu'au jour où ils ont pu, lors de la débâcle allemande, descendre triomphalement des sommets des Vosges en Alsace.

**Vosges** (DÉPART. DES), départ. formé de la Lorraine méridionale et de la principauté de Salm ; préf. *Epinal ;* sous-préf. *Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont, Saint-Dié ;* 5 arr., 29 cant., 531 comm., 382.600 h. (*Vosgiens*) ; 7e et 20e corps d'armée : cour d'appel de Nancy et évêché à Saint-Dié. Ce département doit son nom à la chaîne des *Vosges*. L'élevage (fromageries) et l'industrie métallurgique et textile y sont prospères.

Le département des Vosges n'a pas souffert de la Grande Guerre comme les dép. lorrains de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse. Les combats n'y furent qu'intermittents, et seulement sur les frontières de l'Est (luttes dans les montagnes) et du Nord (surtout du côté de Charmes).

**Vosges** (*place des*), une des places publiques de Paris, commencée par Henri IV et terminée par Louis XIII ; le plus bel ensemble architectural du commencement du XVIIe siècle. Elle s'appela *place Royale* jusqu'à la Révolution, qui lui donna son nom actuel. De 1815 à 1870, elle avait repris son ancien nom. Une statue de Louis XIII, en marbre blanc, due au ciseau de Dupaty, orne aujourd'hui le centre d'un square qu'on y a établi.

**Vosgien, enne** [*vô-ji-in, è-ne*], originaire ou habitant des Vosges : *les Vosgiens*. Adj. : *population vosgienne. Race vosgienne*, population bovine, sobre et vigoureuse que l'on rencontre dans la partie montagneuse de la région vosgienne (départ. des Vosges, Haute-Saône, Alsace).

**Vosnesensk,** v. de Russie (Ukraine, gouv. de Kherson), sur le Bug ; 20.000 h.

**Voss** (Jean-Henri), critique et poète allemand, né à Sommersdorf, m. à Heidelberg (1751-1826), auteur d'idylles (*Louise*, etc.) et de bonnes traductions en allemand des chefs-d'œuvre des littératures anciennes, particulièrement de l'*Odyssée*, de l'*Iliade* et des *Géorgiques*.

**Voss** (la *Gazette de*), journal allemand libéral indépendant, paraissant à Berlin, le plus ancien des journaux allemands, fondé en 1722 par J.-A. Rudiger, qui eut pour successeur son gendre Ch. Fr. Voss.

**Vosselaer,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout) ; 1.530 h.

**Vossius** ou **Voss** (Gérard-Joseph), savant allemand, né près de Heidelberg, m. à Amsterdam (1577-1649). Les plus remarquables de ses ouvrages portent sur les origines des hérésies et sur les historiens de l'antiquité. — Son fils Isaac, né à Leyde, m. à Windsor (1618-1689), se montra un esprit pénétrant et original : *De vera mundi ætate*.

**votant** [*tan*], **e** adj. Qui vote, a le droit de voter : *l'assemblée votante*. N. Personne qui vote.

**votation** [*si-on*] n. f. (*de voter*). Action de voter : *mode de votation*.

**vote** n. m. (du lat. *votum*, désir, par l'interm. de l'angl. *vote*). Suffrage, vœu énoncé par chacune des personnes appelées à émettre un avis : *recueillir un vote*. Décision prise par la voie des suffrages : *exécuter un vote. Vote acquis*, vote sur lequel il n'est plus permis de revenir. (V. PLURAL et ÉLECTION.)

**vote** n. m. *Linguist.* Langue ouralo-altaïque, dialecte méridional du tchoude ou finnois.

**voter** [*té*] v. n. (de *vote*). Donner sa voix dans une élection : *voter par assis et levé*. V. a. Décider ou demander par son vote : *voter une loi*. *Fam.* : *voter des remerciements*.

**Votiaks** ou **Ouds,** peuple finnois habitant la Russie orientale, notamment le gouv. de Viatka.

**votif, ive** adj. (lat. *votivus;* de *votum*, vœu). Qui a rapport à un vœu : *épigramme votive. Liturg. Messe votive*, celle qui est dite dans une intention particulière, comme pour les morts, pour un mariage, etc. *Numism.* Se dit des médailles et monnaies frappées à l'occasion d'un vœu public.

**votif** n. m. *Féod.* Nom donné à des hommes de condition libre, nobles ou vilains, qui se consacraient au service d'un saint dans une abbaye.

**votre** adj. poss. sing. Qui est à vous. Pl. *vos*.

**vôtre** adj. qualif. (lat. *vester*). Ce qui est à vous : *disposez de ma maison comme vôtre*. Tout dévoué à vous : *monsieur je suis tout vôtre*. N. m. *Le vôtre*. votre bien : *vous en serez du vôtre*. Ce qui a été imaginé par vous : *vous y avez mis du vôtre*. N. m. pl. *Les vôtres*, vos parents, vos amis, ceux de votre parti. *Des vôtres*, vos farces, vos fredaines : *dans votre jeunesse, vous avez fait des vôtres*.

**Vottem,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 4.010 h.

**vouapa** n. m. *Bot.* Genre de légumineuses (césalpinie), comprenant de grands arbres à feuilles conjuguées, qui croissent dans l'Amérique du Sud : *le vouapa phasélocarpe fournit le copal du Brésil*.

**voué** ou **avoué** n. m. (du lat. *advocatus*, appelé). Officier de justice du moyen âge exerçant sur des terres d'Eglise. (On l'appelait aussi *vidame* [vicedominus].)

**vouer** [*vou-é*] v. a. (de *vœu*). Consacrer religieusement : *vouer un enfant à Dieu*. Mettre sous la protection spéciale d'un saint : *vouer sa fille à la Vierge*. Promettre par vœu : *vouer un temple à Dieu*. Promettre d'une manière irrévocable : *vouer à quelqu'un une haine implacable*. Appliquer avec zèle, avec suite : *vouer sa plume à la vérité. Vouer un enfant au blanc, au bleu*, promettre qu'il sera toujours vêtu de blanc ou de bleu, jusqu'à un certain âge, en l'honneur de la Vierge. **Se vouer** v. pr. Se consacrer par un vœu. S'appliquer exclusivement à : *se vouer aux études grecques. Ne savoir à quel saint se vouer*, ne savoir à qui recourir, quel moyen employer. *Se vouer à tous les saints*, essayer de tous les moyens.

**Vouet** (Simon), peintre et graveur français, né et m. à Paris (1590-1649). Il travailla pour Louis XIII et pour le cardinal de Richelieu. Son style est élégant, mais souvent maniéré. Nous citerons de lui : *la Présentation de Jésus au Temple, le Christ au tombeau*, etc.

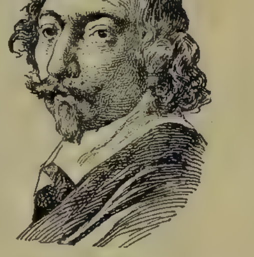
Vouet.

**vouge** n. m. (du lat. pop. *vidubium*, dérivé du celt. *vidu*, bois, et *bi*, couper). Croissant pour émonder les arbres. Au moyen âge, arme qui se composait d'une lame tranchante montée sur une hampe longue de 4 à 6 pieds.

**Vougeot,** comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 20 kil. de Beaune, renommée par l'excellence de ses vins (*clos-vougeot* entre autres) ; 210 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**vougier** ou **voulgier** [*ji-é*] n. m. (de *vouge*). Piéton armé d'un vouge, aux XIVe et XVe siècles.

**Vouillé,** ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 4 kil. de Poitiers, près de l'Auxance ; 1.600 h. Ch. de f. Eglise de Sainte-Radegonde. Clovis y vainquit et tua Alaric, roi des Wisigoths (507). — Le cant. a 14 comm. et 12.720 h.

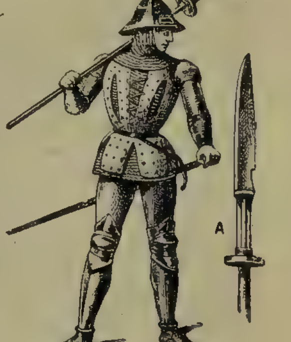

Vougier (XIVe s.) : A, fer de vouge.

**Vouillé,** comm. des Deux-Sèvres, arr, et à 7 kil. de Niort ; 1.520 h.

**vouivre** n. f. *Blas.* Syn. de GUIVRE.

**Voujeaucourt,** comm. du Doubs, arr. et à 5 kil. de Montbéliard ; 1.550 h. Ch. de f. P.-L.-M.

**voulant** [*lan*], **e** adj. Qui veut, qui a la volonté.

**vouloir** v. a. (bas lat. *volere*, pour *velle*. — *Je veux, tu veux, il veut, nous voulons, vous voulez, ils veulent. Je voulais, nous voulions. Je voulus, nous voulûmes. Je voudrai, nous voudrons. Je voudrais, nous voudrions. Veux, voulons, voulez*, ou, pour marquer une volonté moins forte, moins personnelle, *veuille, veuillons, veuillez. Que je veuille, que nous voulions. Que je voulusse, que nous voulussions. Voulant. Voulu, e*). Avoir le désir, l'intention, la volonté de faire une chose : *faites ce que vous voudrez*. Commander, exiger : *je le veux*. Exiger par sa nature : *la vigne veut de grands soins*. Désirer : *vouloir du bien à quelqu'un*. Consentir : *si je mens, je veux être pendu*. Pouvoir, en parlant des choses (ne s'emploie qu'avec la négation) : *ce bois ne veut pas brûler*. Essayer à, tenter de : *un infirme qui veut courir*. Supposer, prétendre : *on veut tout recevoir et ne rien donner*. Fixer comme prix : *vouloir cent mille francs de sa terre. Absol.* Avoir de la volonté : *qui veut peut*. S'emploie, dans certaines phrases interrogatives, pour exprimer une impossibilité ou une difficulté extrême : *que* *voulez-vous que je fasse?* On emploie quelquefois le conditionnel pour exprimer un désir auquel on voit quelque difficulté : *je voudrais vous parler. Vouloir bien*, consentir à, accepter. *Vouloir du bien, du mal à quelqu'un*, être bien, mal disposé pour quelqu'un. *En vouloir à*, avoir de la haine, de la malveillance contre ; s'attaquer à, diriger ses efforts contre ; demander, chercher, avoir affaire à. *Vouloir de*, accepter, agréer (quelque chose) ; demander, attendre à, désirer de (quelqu'un). *Ne savoir ce qu'on veut*, être irrésolu. *Vouloir dire*, avoir l'intention de faire entendre, avoir un certain sens ; être le signe de quelque chose. *Dieu veuille!* Souhait que l'on forme en doutant le plus souvent qu'il se réalise. *Sans le vouloir*, par mégarde. Prov. : **Vouloir, c'est pouvoir,** on réussit toujours quand on a la ferme volonté de réussir. Allus. hist. **Dieu le veut!** cri de ralliement des croisés. Allus. litt. : **Vous l'avez voulu, George Dandin, vous l'avez voulu.** (V. George Dandin.)

**vouloir** n. m. (v. *vouloir* pris substantiv.). Acte de la volonté : *votre vouloir sera le mien.* Intention, disposition : *bon, mauvais vouloir.*

**voulou** n. m. Genre de graminées, comprenant de grands bambous qui croissent à la Guyane sur le bord des marécages.

**Voulte-sur-Rhône (La)**, ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 20 kil. de Privas ; 4.000 h. Château des xive et xvie siècles. — Le cant. a 10 comm. et 10.200 h.

**voulu, e** partic. passé de *vouloir*. Ordonné, nécessaire : *les formalités voulues par la loi.* Fait exprès : *répétition voulue.*

**Voulzie** (la), petite rivière du dép. de Seine-et-Marne, affluent droit de la Seine, qui arrose Provins ; cours 40 kil. Elle a été chantée dans des vers célèbres, par Hégésippe Moreau.

**Vouneuil-sur-Vienne,** ch-l. de c. (Vienne), arr. de Châtellerault ; 1.520 h. Ch. de f. P.-L.-M. Près de la Vienne. Soieries. — Le cant. a 8 comm. et 7.930 h.

**vourine** n. f. Soie de Perse très fine, appelée aussi *soie légis.*

**vourste** [*vours-te*] n. m. Char à bancs, dont on se servait pour suivre la chasse et qui pouvait recevoir un grand nombre de personnes.

**vous** [*vou*] pron. pers. plur. de la deuxième personne (lat. *vos*). (S'emploie comme sujet, comme attribut, comme régime direct ou indirect.) S'emploie parfois comme une sorte de pronom indéfini : *ce monument a un air de grandeur qui vous ravit ;* ou d'une manière explétive, pour donner une tournure familière et énergique à la phrase : *il vous eût arrêté le carrosse d'un prince.* Se dit en parlant à une seule personne, par convenance (dans ce cas, les adjectifs et participes en rapport avec ce pronom se mettent au singulier). *Vous autres*, locution qui classe d'une manière plus précise que *vous* une catégorie de personnes. *A vous*, qui vous appartient. *De vous à moi*, entre nous, sans que la chose s'ébruite ailleurs. Substantiv. Personne distincte de celle à qui l'on parle, mais qui lui est intimement unie par la communauté d'idées, d'intérêts : *cet homme est un autre vous.* Action de dire *vous* : *le* vous *est une invention des Romains de la décadence.*

**voussé** [*vou-sè*], **e** adj. Qui présente une voussure.

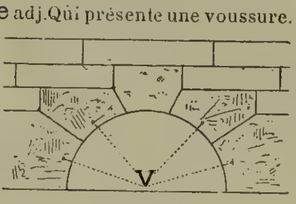

V, voussoir.

**voussoiement** [*vou-soi-man*], **vousoiement** [*zoi-man*] ou **vouvoiement** [*voi-man*] n. m. (de *vous*). Action de voussoyer.

**voussoir** [*vou-soir*] ou **vousseau** [*vou-sô*] n. m. (lat. pop. *volsorium; de volvere*, tourner.) Chacune des pierres qui forment le cintre d'une voûte ou d'une arcade. *Voussoir à crossette*, celui dont la partie supérieure fait un angle pour se raccorder avec une assise de niveau. *Voussoir à branches*, celui qui, étant fourchu, fait liaison avec le pendentif d'une voûte d'arête.

**voussoyer** [*vou-soi-ié*], **vousoyer** [*vou-zoi-ié*] ou **vouvoyer** [*voi-ié*] v. a. (de *vous*. — Se conj. comme *aboyer*). Désigner par le mot *vous* et non par *tu* et *toi* : *voussoyer ses parents.* Absol. : *avoir l'habitude de voussoyer.*

**voussure** [*vou-su-re*] n. f. (lat. pop. *volsura ;* de *volvere*, tourner). Surface courbe d'une voûte ou d'une arcade, comprise entre la naissance et un point situé en deçà du point le plus élevé de l'axe que décrirait cette courbe afin de former une voûte complète. Partie de voûte servant d'empattement à un plafond, ou le reliant à une corniche. En menuiserie, partie cintrée qui surmonte une baie, porte ou fenêtre. *Arrière-voussure*, v. ce mot à son ordre alphab. *Pathol. Voussure précordiale*, convexité de la région précordiale, qui s'observe dans certaines dilatations du cœur. *Voussure thoracique*, dilatation des parois thoraciques, de forme convexe, qui survient dans l'emphysème pulmonaire.

**voûte** n. f. (du lat. pop. *volta ;* de *volvere*, tourner). Ouvrage de maçonnerie cintré, formé d'un assemblage de pierres qui s'appuient l'une sur l'autre : *les voûtes sonores d'une cathédrale. Clef de voûte*, v. clef. *Voûte à plein cintre*, dont la courbe est déterminée par une demi-circonférence. *Voûte en berceau*, voûte en demi-cercle, dont la longueur est supérieure à la largeur. *Voûte en ogive*, dont la courbe est déterminée par des arcs d'ogive. *Voûte d'arête*, formée par l'intersection de deux demi-cylindres. *Voûte du crâne*, partie supérieure de la boîte osseuse du crâne. *Voûte du palais* ou *palatine*, cloison qui forme la paroi supérieure de la bouche et la paroi inférieure des fosses nasales. *Voûte azurée, étoilée, céleste*, le ciel. *Mar. Voûte d'arcasse*, prolongement du pont à l'arrière d'un navire. *Petite voûte*, saillie située au-dessus de la voûte d'arcasse. *Techn.* Partie antérieure de l'arc d'un fer à cheval, opposée à la pince. Partie supérieure d'un fourneau à réverbère qui est disposée en forme de dôme.

— Encycl. *Constr.* Une voûte est constituée par l'assemblage de matériaux : pierres, briques, ciment armé, etc., disposés en cintre, en ogive ou de toute autre manière, de façon à résister à la poussée au vide, en même temps qu'à leur propre poids. La surface intérieure de la voûte est son *intrados*, tandis que la surface extérieure en est l'*extrados*. Les éléments qui entrent dans la constitution de cette voûte se nomment les *voussoirs ;* le voussoir central est la *clef de voûte*. La *naissance* ou *retombée* d'une voûte est le point d'appui de cette voûte sur ses pieds-droits.

Les voûtes sont dites *en plein cintre* lorsque la génératrice est constituée par un demi-cercle ; elles sont dites *en arc*, quand cette génératrice est un arc de cercle ; la *voûte en ogive* est le type des *voûtes surhaussées*. On distingue encore la *voûte en ellipse*, à laquelle se rattache la *voûte en anse de panier ;* la *voûte biaise*, dans laquelle les joints des voussoirs sont perpendiculaires, à la fois, à l'intrados et au plan de la tête de l'ouvrage ; la *voûte surbaissée ;* etc.

**Voûte d'acier** (*la*), tableau de J.-P. Laurens (1891 ; Hôtel de Ville de Paris). La Bastille est prise et la municipalité constituée. Louis XVI est venu visiter la nouvelle puissance. Bailly, maire de Paris, le reçoit sur les marches de l'Hôtel de Ville et lui présente la cocarde aux couleurs de la ville, que le roi met à son chapeau. Les membres du corps de ville tirent leurs épées et forment au-dessus de la tête de leur souverain la « voûte d'acier ». Scène émouvante et pittoresque. (V. p. 1258.)

**voûté, e** adj. En forme de voûte. *Fig.* Courbé : *avoir le dos voûté.*

**voûtelette** [*lè-te*] n. f. Petite voûte.

**voûter** [*té*] v. a. (de *voûte*). Couvrir d'une voûte : *voûter une cave. Fig.* Courber : *l'âge voûte la taille.* **Se voûter** v. pr. Se former en voûte. Commencer à se courber sous le poids des années.

**Voutezac,** comm. de la Corrèze, arr. et à 25 kil. de Brive ; 1.650 h. Houille, ardoise.

**voûtis** [*ti*] n. m. (de *voûte*). *Mar.* Partie extérieure de l'arcasse.

**Voutré,** comm. de la Mayenne, arr. et à 42 kil. de Laval ; 1.440 h. Ch. de f. Et. Carrières.

**voûture** n. f. *Pathol.* Espèce de fracture du crâne. (Peu us.)

**Vouvant** [*van*], comm. de la Vendée, arr. et à 14 kil. de Fontenay-le-Comte ; 1.300 h. Ch. de f. Et.

**vouvoiement** n. m. V. voussoiement.

**vouvray** [*vrè*] n. m. Vin blanc récolté dans le finage de Vouvray (Indre-et-Loire) : *le vouvray est léger et pétille naturellement.*

**Vouvray** [*vrè*], ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 9 kil. de Tours ; 2.350 h. (*Vouvrillons*). Sur la Loire ; ch. de f. Orl. Vins blancs estimés. — Le cant. a 11 comm. et 12.940 h.

**Vouvry,** comm. de Suisse (cant. du Valais) ; 1.310 h. Ciments et chaux hydraulique. Papeterie.

**Vouziers,** ch.-l. d'arr. (Ardennes), sur l'Aisne ; ch. de f. E. et N. ; à 52 kil. S. de Mézières ; 3.440 h. (*Vouzinois*). Patrie de H. Taine. Vannerie, soieries mécaniques. En partie détruit. — L'arr. a 8 cant., 131 comm., 47.000 h. Le cant. a 18 comm. et 9.830 h.

**Vouzon,** comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 44 kil. de Romorantin ; 1.560 h. Ch. de f. Orl.

**Voves,** ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 26 kil. de Chartres ; 2.070 h. Ch. de f. Orl. et Et. Sucrerie. — Le cant. a 22 comm. et 12.110 h.

**vox clamantis in deserto,** mots lat. signif. : *La voix de celui qui crie dans le désert.* Paroles de saint Jean-Baptiste aux Juifs, qui lui demandaient s'il était le Christ, Elie ou un prophète : « *Je suis*, répondit il, *la voix de celui qui crie dans le désert : — Rendez droites les voies du Seigneur.* » (Evangile selon saint Matthieu, III, 3.) Il faisait allusion à ses prédications devant la foule dans le désert. C'est abusivement qu'on dit de quiconque n'est pas écouté qu'il prêche dans le désert.

**vox faucibus hæsit,** mots lat. signif. : *La voix s'arrêta dans ma gorge.* Expression de Virgile (*Enéide*, III, 48), placée par le poète dans la bouche d'Enée, racontant l'effet produit sur lui par un prodige. Elle est souvent employée pour peindre l'étonnement, la stupeur.

**vox populi, vox Dei,** mots lat. signif. : *Voix du peuple, voix de Dieu.* Adage suivant lequel on établit la vérité d'un fait, la justice d'une chose, sur l'accord unanime des opinions du vulgaire.

**voyage** [*voi-ia-je*] n. m. (du lat. *viaticum*, provision de route). Action d'aller du pays où l'on était dans un autre pays : *faire voyage en Amérique.* Séjour dans un lieu où l'on ne fait pas sa demeure ordinaire : *faire un voyage de six mois à sa terre.* Allée et venue d'un lieu à un autre : *faire dix voyages chez quelqu'un sans le trouver.* Allée et venue d'un homme de peine, d'un commissionnaire : *payer ses voyages à un charretier.* Série d'actions que l'on accomplit successivement et qui aboutissent à un terme : *la vie est un voyage. Un voyage de bois, de charbon*, quantité de bois, de charbon, que l'on porte en un voyage. *Fig. Faire le voyage de l'autre monde, le grand voyage*, mourir.

— Encycl. Sans parler des voyages fabuleux, tels que celui des Argonautes à la conquête de la Toison d'or ou les navigations d'Ulysse de très bonne heure, par toute l'étendue du monde connu, les anciens ont entrepris de grands voyages, soit mus par la curiosité et par le besoin de s'instruire, en simples touristes (tel Hérédote), soit poussés par l'ambition de faire des découvertes (Pythéas de Marseille) ou du commerce (le Carthaginois Hannon). Au moyen âge, les voyages ont été surtout d'ordre religieux (les pèlerinages aux Lieux saints) ou d'ordre économique (Marco Polo jusqu'en Chine), et non pas seulement de la part des Occidentaux, mais même chez les musulmans. Quant aux voyages de découvertes, à peu près abandonnés jusqu'au xve siècle, ils ont repris depuis lors au long des côtes de l'Afrique (les Portugais) et à travers l'océan Atlantique (les Espagnols) ; ils ont abouti à la découverte de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance (Vasco de Gama en 1498) et à la découverte du nouveau monde par Christophe Colomb en 1492. Tôt après, un des navires de Magellan a effectué le premier voyage de circumnavigation autour du monde (1519-1522). Par la suite, de grands voyages de découvertes ont été menés à bien à travers les flots du Pacifique (Cock au xviiie s.), en Afrique (Barth, Livingstone, Stanley, etc.), en Asie (Pallas, etc.) et au nouveau monde (Humboldt, etc). Les derniers ont abouti à la circumnavigation complète de l'Eurasie (Nordenskjœld en 1879-1880) et à la découverte des deux pôles nord et sud au début du xxe siècle.

En même temps, se multipliaient les voyages à préoccupations économiques ou purement touristiques et se perfectionnait l'art des voyages. Aujourd'hui, on ne recourt plus seulement, sur terre, à la marche et à la locomotion animale, sur mer à la navigation à rame ou à voiles ; on fait usage de la traction mécanique, de la vapeur, de l'électricité, de l'automobilisme, sur terre et sur mer ; on circule en sous-marins, on se promène en ballon et en avion. Les progrès réalisés dans l'art du voyage sont donc immenses ; quant au champ même des voyages, il ne s'est pas seulement étendu à toute la surface de la planète *terre*, aux grands espaces liquides comme au sol ferme, mais aux couches sous-marines les moins profondes et à la couche atmosphérique qui environne immédiatement notre globe.

**Voyage en Amérique,** par Chateaubriand, récit d'un voyage dans les solitudes américaines en 1791. L'auteur y fait de nombreux emprunts aux voyageurs qui l'ont précédé. La réalité même de ce voyage a été mise en doute.

**Voyage en Chine** (*le*), charmant opéra-comique en trois actes, paroles de Labiche et Delacour, musique de Bazin. Ce sont les aventures d'un bourgeois têtu, Pompéry, qu'un officier de marine feint d'emmener en Chine, afin d'exiger de lui, comme rançon, la main de sa fille (1865).

**Voyage en France** (*le*), par Ardouin-Dumazet (1893 et suiv.), collection de plus de soixante volumes consacrés à la description des régions et pays de France. Ouvrage précis et vivant.

**Voyage en Grèce**, par Pausanias (iie s. apr. J.-C.), description de l'ancienne Grèce, pleine de détails précieux.

**Voyage en Provence et en Languedoc,** ouvrage enjoué et spirituel, de Chapelle et Bachaumont. C'est un modèle de poésie agréable et facile (1656).

**Voyage de M. Perrichon** (*le*), comédie en quatre actes, en prose, de Labiche et Edouard Martin (1860). M. Perrichon se prend à détester un homme qui lui a sauvé la vie et en adore un autre qui feint d'avoir été sauvé par lui. Pourtant, quand il voit que ce dernier l'a berné, il accorde la main de sa fille à l'autre. Beaucoup d'esprit et, surtout, infiniment de vérité dans l'observation psychologique.

**Voyage sentimental,** ouvrage de Sterne, recueil de réflexions et de descriptions plaisantes ou tristes, chef-d'œuvre d'humour et de sensibilité communicative, où l'écrivain peint l'homme en paraissant n'être occupé que de lui-même (1787).

**Voyage autour de ma chambre,** charmante causerie avec le lecteur, par X. de Maistre, publiée à Turin en 1795 : badinage à la manière de Sterne, tantôt d'une sensibilité mélancolique, tantôt d'une bonhomie humoristique.

**Voyages de Gulliver.** V. Gulliver.

**Voyages en zigzag,** par Tœpffer (1844), où l'auteur raconte avec humour ses nombreuses excursions en Suisse.

**Voyage de Sparte** (*le*), par Maurice Barrès (1906), où l'auteur, indifférent aux souvenirs de l'antiquité classique, s'intéresse surtout aux restes de la domination franque en Morée.

**voyager** [*voi-ia-jé*], **ère** adj. Qui voyage. (Vx.)

**voyager** [*voi-ia-jé*] v. n. (de *voyage*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il voyagea, nous voyageons.*) Aller en pays éloigné : *voyager en Asie. Par ext.* Changer de lieu, se déplacer : *les nuages voyagent.* Etre habituellement associé : *bonheur et misère ne voyagent guère ensemble.* Prov. : **Qui veut voyager loin ménage sa monture,** il ne faut pas abuser de ses forces, de ses facultés, si l'on veut les conserver longtemps.

**voyageur, euse** [*voi-ia-jeur, eu-ze*] n. Qui voyage actuellement ; qui a l'habitude de voyager. Celui qui n'est quelque part qu'en passant : *l'homme est un voyageur sur la terre.* Adjectiv. Qui voyage habituellement : *des oiseaux voyageurs.* Qui a rapport aux voyages ; qui pousse à voyager ; qui se passe en voyages : *humeur voyageuse. Pigeon voyageur*, v. pigeon. *Commis voyageur*, ou absol. *voyageur*, commis qui voyage pour les affaires d'une maison de commerce.

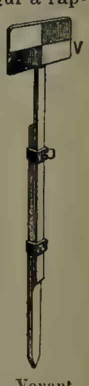

Voyant de mire.

**voyance** [*voi-ian-se*] n. f. *Spirit.* Faculté pour certains médiums d'avoir des visions, de voir des événements passés ou futurs, ou des scènes de la vie qui se déroulent au loin.

**voyant** [*voi-ian*], **e** adj. Qui jouit du sens de la vue : *vieillard voyant.* Qui attire l'œil par un éclat criard : *les couleurs voyantes sont rarement de bon goût.* N. Personne qui dit posséder la vision surnaturelle des choses passées, futures, lointaines : *consulter une voyante.* N. m. Plaque de deux couleurs, mobile le long de la tige d'une mire de nivellement. Partie saillante d'une bouée. Grosse sphère surmontant les mâts des bateaux-feux.

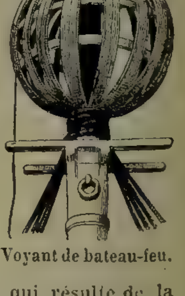

Voyant de bateau-feu.

**voye** [*voi-ie*] n. f. Bouée qui sert à retrouver les filets tendus par fond.

**voyelle** [*voi-iè-le*] n. f. (lat. *vocalis;* de *vox*, voix). Son du langage, produit par la vibration du larynx avec le concours de la bouche plus ou moins ouverte. Lettre représentant une voyelle. — L'alphabet français a six voyelles, qui sont : **a, e, i, o, u, y.**

— Encycl. On distingue dans les voyelles : la *quantité*, ou durée (elles peuvent être longues, brèves ou moyennes [ce caractère formait la base des vérifications grecques et latines]) ; 2° l'*intensité*, degré de force avec lequel elles sont prononcées ; 3° l'*acuité*, qui est leur hauteur musicale ; 4° le *timbre*, qualité essentielle, qui résulte de la superposition des assonances secondaires au son fondamental fourni par le larynx. Les différences de timbre peuvent se ramener à des différences d'ouverture et de fermeture de l'organe vocal considéré au point où se produit la voyelle : d'où la distinction usuelle des voyelles *ouvertes*, *fermées* et

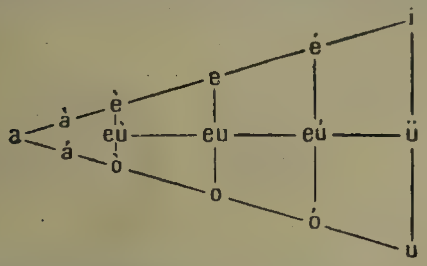

*moyennes*. A, voyelle d'équilibre, forme la transition entre la série *à*, *è*, *e*, *i* et la série *á*, *ó*, *o*, *ó*, *u* (*ou* français). Entre les deux se place la série intermédiaire *eù*, *eu*, *eú*, *ü*. Les voyelles ordinaires dites *orales* peuvent devenir *nasales*.

**voyer** [*voi-ié*] n. m. (lat. *viarius ;* de *via*, chemin). Fonctionnaire préposé à l'entretien des routes. *Grand voyer*, officier qui, sous l'ancienne monarchie, était chargé de l'administration générale des voies publiques. Adjectiv. : *agent voyer*.

**voyer** [*voi-ié*] v. a. (de *voie*. — Se conj. comme *aboyer*.) Faire écouler : *voyer la lessive. Voyer le papier*, secouer les feuilles de papier pour en faire tomber la poussière.

**voyette** [*voi-iè-te*] n. f. (de *voyer*). Grande écuelle à manche, dont on se sert pour voyer la lessive. Sentier rectiligne, de peu de largeur, que l'on perce à travers bois, surtout pour les chasseurs.

**voyeur, euse** [*voi-ieur*, *eu-ze*] n. (de *voir*). *Arg*. Personne qui aime à assister, sans être vue, à des scènes de lubricité.

**voyeuse** [*voi-ieu-ze*] n. f. Espèce de tabouret.

**voyou** [*voi-iou*] n. m. (de *voie*). *Arg*. Gamin, jeune homme qui a des habitudes crapuleuses et qui vit habituellement dans la rue.

**voyoucrate** [*voi-iou*] n. m. *Par plaisant*. Partisan de la voyoucratie.

**voyoucratie** [*voi-iou-kra-sî*] n. f. (de *voyou*, et du gr. *kratos*, force). *Par plaisant*. Domination de la lie du peuple.

**Voyoussa** ou **Viotza,** fleuve de la péninsule des Balkans, en Grèce et en Albanie, qui se jette dans la mer Adriatique au N. de la baie de Vallona ; 190 kilom.

**voyoutados** [*voi-iou-ta-doss*] n. m. *Par plaisant*. Cigare d'un sou, autrefois.

**voyoute** [*voi-iou-te*] n. f. Fille qui a les habitudes des voyous. (Peu us.)

**voyoutisme** [*voi-iou-tis-me*] n. m. Condition de voyou. Nature de ce qui touche au voyou, de ce qui ressemble à ses manières.

**Voyron** (Emile-Jean-François-Régis), général français, né à Dieulet, m. à La Voulte-sur-Rhône (1838-1921). Il remplaça le général Duchesne (1896) comme commandant des troupes expéditionnaires de Madagascar. Il commanda en 1900 les forces françaises envoyées en Chine à l'occasion du soulèvement des Boxers.

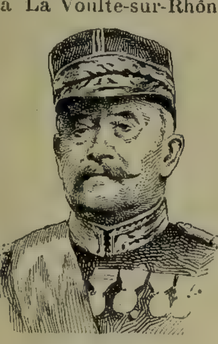
Gal Voyron.

**Voysin** (Daniel-François), chancelier de France en 1714 et membre du conseil de régence en 1715, né et m. à Paris (1654-1717).

**vrac** [*vrak*] n. m. (du holland. *wrak*, rebut). Etat des marchandises que l'on met pêle-mêle sur un navire sans les arrimer, dans un wagon sans les emballer : *expédier en vrac. Poissons en vrac*, poissons mis en barils sans y être rangés.

**Vracene,** v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas) ; 4.330 h. Tannerie.

**vrai** [*vrè*], **e** adj. (lat. *verus*). Conforme à la vérité : *une assertion vraie*. Qui dit la vérité, sincère : *ami vrai*. Qui a les qualités essentielles à sa nature : *un vrai diamant*. Convenable, préférable à tout autre : *voilà sa vraie place. Ellipt.* et *fam. Vrai ?* cela est-il vrai ? *Pas vrai ?* n'est-ce pas ? Interj. En vérité : *eh bien, vrai ! celle-là est bonne. Il est vrai de dire que, il est vrai que*, s'emploie pour modifier ou restreindre. Qui rend les choses avec vérité : *un style vrai*. Qui est rendu avec vérité : *des chairs vraies. Astr. Temps vrai*, V. TEMPS. N. m. La vérité : *aimer le vrai. A vrai dire*, pour parler avec vérité. *Au vrai*, à la vérité. *Pour de vrai*, pour de bon. *Au vrai, pour vrai, dans le vrai*, conformément à la vérité. *De vrai*, à la vérité. Loc. PROV. : **Cela est vrai, ou le roi n'est pas noble,** c'est une chose incontestable. ALLUS. LITT. :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable...
Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable,

vers de Boileau (*Art poétique*, ch. III, et IXe épître). ANT. **Faux.**

**Vrai, du Beau et du Bien** (*Du*), ouvrage de V. Cousin, où la philosophie éclectique est ramenée au spiritualisme chrétien. Style élégant et ferme, mais la valeur doctrinale du livre est discutable (1853).

**vraiment** [*vrè-man*] adv. Véritablement : *une aventure vraiment extraordinaire*. (S'emploie aussi pour affirmer avec plus de force, pour exprimer l'étonnement ou l'admiration ironique.)

**Vrain-Lucas,** faussaire littéraire, né à Laneray en 1818, qui avait acquis dans la fabrication des fausses pièces d'archives une telle habileté qu'il réussit pendant huit ans à mystifier le géomètre Michel Chasles, membre de l'Institut (1861-1869). Son officine fut enfin découverte par la police, et il fut condamné à la prison.

**vraisemblable** [*vrè-san*] adj. (de *vrai*, et *semblable*). Qui a l'apparence de la vérité : *le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable*. N. m. Ce qui est vraisemblable : *le vrai a été souvent au delà du vraisemblable*. ANT. **Invraisemblable.**

**vraisemblablement** [*vrè-san*, *man*] adv. Avec vraisemblance : *cette armée sera vraisemblablement défaite*. ANT. **Invraisemblablement.**

**vraisemblance** [*vrè-san*] n. f. (de *vrai*, et *semblance*). Apparence de vérité. ANT. **Invraisemblance.**

**Vramia,** v. de la Yougoslavie (Serbie), sur la Morava ; 12.000 h. Ch.-l. de dép. Occupée par les Bulgares, pendant la Grande Guerre, d'octobre 1915 à octobre 1918.

**Vratza,** v. de Bulgarie, sur la *Vratzanska ;* 13.000 h. Tanneries.

**Vrchlicky** (Jaroslaw). *Biogr*. V. FRIDA.

**Vred,** comm. du Nord, arr. et à 20 kil. de Douai, sur la Scarpe ; 1.630 h.

**vrédelée** [*lé*] n. f. *Pêch*. Filet en nappe, dont les bouts sont assujettis sur deux perches.

**vretac** [*tak*] n. m. *Mar. anc*. Cordage servant à renforcer au besoin l'amure de misaine.

**vrezon** n. m. Charrue que l'on emploie dans le Poitou.

**Vriendt** (François **de**). *Biogr*. V. FLORIS.

**Vries** (Jean FREDEMAN **de**), peintre hollandais, né à Leeuwarden en 1527, m. à Anvers après 1604. Ses ouvrages révèlent un vrai talent de coloriste.

**Vries** (Adrien **de**), sculpteur, né en 1560 à La Haye, m. après 1603, auteur de la statue équestre de *Rodolphe II* à Prague, de *Mercure et Psyché* (Tuileries, à Paris).

**Vries** (Martin Gerritzon **de**), navigateur hollandais du XVIIe siècle qui, en 1643-1644, reconnut la côte orientale de Nippon, le détroit de Yéso, les Kouriles, etc.

**Vries** (Hugo **de**), botaniste et biologiste hollandais, né à Haarlem en 1848, auteur d'une théorie originale de la croissance des plantes

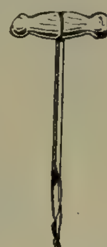
Vrille.

**Vrigne-aux-Bois,** comm. des Ardennes, arr. et à 8 kil. de Sedan ; 3.400 h. Ch. de f. E. Fonderies.

**vrillage** [*ll* mll., *a-je*] n. m. (de *vrille*). Défaut des matières textiles dans lesquelles la torsion des fils a été poussée trop loin.

**vrille** [*ll* mll., *e*] n. f. (lat. *viticula*, diminutif de *vitis*, vigne). Petit filament en spirale, que présentent certaines plantes sarmenteuses ou débiles (pois, vesce, bryone, passiflore, vigne) et qui leur permet de s'accrocher à un support pour se soutenir ou grimper. Nom vulgaire du liseron des champs. Petit outil de fer, que termine une sorte de vis finissant en pointe aiguë, pour percer des trous dans le bois. Sorte de tortillement sur lui-même d'un fil abandonné sans torsion. *Fig*. et *fam. Yeux percés en vrille*, yeux si petits qu'on dirait des trous de vrille.

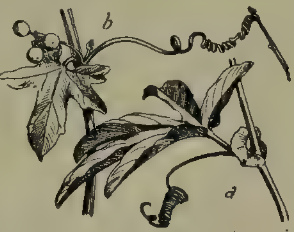

Vrilles : *a*, de passiflore ; *b*, de bryone.

**vrillé, e** [*ll* mll.] adj. Percé avec une vrille. Enroulé, tordu : *ficelle vrillée par l'humidité. Bot*. Muni de vrilles : *tige vrillée*.

**vrillée** [*ll* mll., *é*] n. f. Nom vulgaire du liseron des champs (*convolvulus arvensis*).

**vriller** [*ll* mll., *é*] v. n. (de *vrille*). Percer avec une vrille : *vriller une planche*. V. n. S'élever en décrivant une hélice. Se tordre en se rétrécissant : *corde qui vrille*.

**vrillerie** [*ll* mll., *e-rî*] n. f. (de *vriller*). Fabrication de vrilles. Atelier où l'on fabrique des vrilles. Ensemble des outils tels que vrilles, poinçons, forets, etc.

**vrillette** [*ll* mll., *è-te*] n. f. (de *vrille*). Nom vulgaire des petits coléoptères du genre *anobium*. (Ces insectes sont ainsi appelés parce que leurs larves perforent les meubles, les livres, de telle façon qu'après leur passage il reste un trou fait comme à la vrille. Certaines vrillettes se rendent très nuisibles dans les bibliothèques, tel l'*anobium eruditus*.)

**vrillier** [*ll* mll., *é*] n. et adj. m. (de *vrille*). Ouvrier qui fait des vrilles.

**vrillifère** [*ll* mll.] adj. (de *vrille*, et du lat. *ferre*, porter). Qui est muni de vrilles

**vrillon** [*ll* mll.] n. m. (de *vrille*). Petite tarière en forme de vrille.

**vrillonner** [*ll* mil., *o-né*] v. n. Former des vrilles, se contourner en hélice.

**Vritz,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 29 kil. d'Ancenis ; 1.460 h. Ardoise.

**Vritza,** démon indien, sans cesse en lutte avec Indra, dans les hymnes du *Rig-Véda*.

**vrogne** n. m. *Bot*. Syn. de AURONE.

**vrombir** [*vron*] v. n. (onomatopée). Produire un vrombissement : *les frelons vrombissent*.

**vrombissant** [*vron-bi-san*], **e** adj. Qui vrombit : *toupie vrombissante*.

**vrombissement** [*vron-bi-se-man*] n. m. (onomatopée). Sorte de ronflement vibrant que produisent certains êtres, certains objets, sous l'action d'un mouvement de rotation, d'agitation, extrêmement rapide : *le vrombissement des mouches, des turbines, des avions*.

**vroncelle** [*sè-le*] n. f. *T. rur*. Un des noms vulgaires du *liseron*.

**vu, e** adj. (de *voir*). *Fig*. Considéré, accueilli : *Etre mal vu à cause de ses opinions. Fam. Ni vu, ni connu*, se dit d'une chose restée secrète ou invisible ; signif. : cherchez, vous ne trouverez rien. *C'est tout vu*, il est inutile d'examiner plus longtemps. Observé, senti : *dans ce livre, la nature est vue*. Prép. Eu égard à : *vu la difficulté*. (V. EXCEPTÉ.) N. m. Action de voir, connaissance que l'on a d'une chose, parce qu'on l'a vue : *au vu et au su de tout le monde. Dr*. Partie d'un arrêt, d'une sentence, qui précède le dispositif et contient l'exposé des titres et des productions sur lequel on fonde la décision. *Vu que* loc. conj. Attendu que.

**vu-arriver** n. m. invar. Certificat constatant la livraison d'une fourniture.

**vue** [*vû*] n. f. Faculté de voir, sens par lequel on perçoit directement la lumière et les couleurs, d'où l'on conclut souvent la forme, la distance et le mouvement : *avoir la vue perçante*. L'organe même de la vue, yeux, regards : *tourner la vue du côté de la mer*. Action de regarder, examen : *regardez, la vue n'en coûte rien*. Aspect, présence : *à la vue de l'ennemi*. Manière dont les objets se présentent aux regards : *une vue de côté*. Etendue de ce qu'on peut voir du lieu où l'on est : *cette maison a une belle vue*. Fenêtre, ouverture d'une maison, par laquelle on voit les lieux environnants : *condamner les vues*. Dessin, tableau qui représente un lieu, un édifice, etc., pris sur nature : *une vue de Rome*. Examen que l'on fait de ses propres yeux : *la vue des pièces*. Manière de voir, aperçu : *vues ingénieuses sur une question*. Contemplation, considération : *la vue du passé*. But, intention : *nous n'aurons d'autre vue que de vous satisfaire. Garder quelqu'un à vue*, le surveiller. *Connaître de vue*, de visage. *A vue d'œil*, autant qu'on peut en juger par la seule vue ; *par ext*., très rapidement : *dépérir à vue d'œil. A vue de pays*, en se guidant un peu au hasard par la vue des lieux environnants. *Par plaisant*. : *à vue de nez*, à peu près, sans préciser. *Echappée de vue*, lointain que l'on aperçoit par un espace plus ou moins étroit. *A perte de vue*, si loin qu'on ne peut plus distinguer les objets ; *fig*., d'une façon très longue : *discourir à perte de vue. Perdre de vue*, cesser de voir ; oublier, négliger ; cesser de fréquenter : *retrouver un ami depuis longtemps perdu de vue. Ne pas perdre de vue*, surveiller constamment. *Hors de vue*, loin des regards, à l'abri des regards. *Garder à vue*, garder de manière à ne pas cesser de voir. *Connaître de vue*, connaître seulement pour avoir vu, rencontré. *Lettre de change payable à vue*, à présentation. *Vue courte* ou *basse*, celle qui n'est distincte qu'à une faible distance ; *fig*., défaut de perspicacité. *Vue longue*, celle qui n'est distincte qu'à une distance plus ou moins considérable. *A la première vue*, *à première vue*, rien qu'en voyant ; sans examen. *Seconde*, *double vue*, faculté de voir par l'imagination des choses éloignées : *par ext*., perspicacité. *Point de vue*, objet sur lequel la vue se dirige et s'arrête dans l'éloignement ; assemblage d'objets qui frappent le regard : *sommet d'où l'on découvre un magnifique point de vue*. point d'un tableau ou d'un dessin, vers lequel convergent les lignes droites supposées perpendiculaires à la surface d'un tableau ; endroit où il faut se placer pour bien voir un objet ; *fig*., manière de considérer les choses : *chacun a son point de vue. Au point de vue de*, sous le rapport de. *En vue de*, à un endroit d'où l'on voit ; en considération de. *Avoir en vue*, se proposer pour objet. *Etre en vue*, être exposé aux regards. *Mettre en vue*, placer dans un lieu où l'on peut voir facilement ; *fig*., rendre visible, sensible, manifeste ; attirer l'attention publique sur, donner la notoriété à. *Avoir des vues pour quelqu'un*, avoir dessein de lui procurer quelque avantage. *Avoir des vues sur quelqu'un*, avoir dessein de l'employer à quelque chose ; penser à marier cette personne, ou à se marier avec elle. *Donner dans la vue*, envoyer ses rayons directement dans les yeux ; frapper par un éclat agréable ; *fig*., plaire beaucoup (on dit plus ordinairement : *dans l'œil*). *Etre en vue de terre*, apercevoir la côte. *Tenir un navire en vue*, combiner sa route pour ne pas cesser de le voir. *Dessin à vue*, fait sans prendre de mesures et sans le secours d'instruments. *Archéol*. Partie de la visière d'un casque, percée de fentes horizontales, qui permettaient de voir ; ces fentes elles-mêmes. (V. la pl. ARMURES.) *Véner*. Sonnerie spéciale de trompe, lorsqu'on voit l'animal par corps. *Aller à la vue*, aller à la découverte pour savoir s'il y à des bêtes courables dans le pays. *Chasser courre à la vue*, voir la bête en la poursuivant. (On dit aussi COURRE À VUE.) *Physiol*. V. VISION.

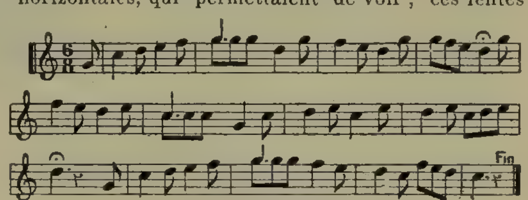

La vue (sonnerie de trompe).

— ENCYCL. *Dr. Vues et jours de souffrance*. Dans le cas où le mur qui sépare deux héritages est mitoyen, ni l'un ni l'autre des deux propriétaires n'a le droit d'y pratiquer des jours de souffrance sans le consentement du copropriétaire.

Dans le cas où le mur séparatif n'est point mitoyen et appartient exclusivement à un seul des propriétaires contigus, celui-ci a la faculté d'y pratiquer des ouvertures ou jours pour éclairer son appartement, mais il devra les garnir d'un verre dormant et recouvert d'un treillis à fer maillé. La dimension des mailles du treillis ne peut excéder 0m,10 au plus d'ouverture. La hauteur des ouvertures doit être de 2m,60 pour les jours pratiqués au rez-de-chaussée et de 1m,90 pour les jours ouverts aux étages supérieurs.

« On ne peut avoir des vues droites ou fenêtres d'aspect, ni balcons ou autres semblables saillies sur l'héritage clos ou non clos de son voisin, s'il n'y a 19 décimètres de distance entre le mur où on les pratique et ledit héritage. » « On ne peut avoir des vues par côté ou obliques sur le même héritage, s'il n'y a 6 décimètres de distance. »

— *Physiol*. V. VISION.

**Vuillard** (Jean-Edouard), peintre français, né à Cuiseaux (Saône-et-Loire) en 1868. On lui doit des *Intérieurs* d'un art délicat, des natures mortes et des peintures décoratives.

**Vuitry** (Adolphe), économiste français, né à Sens, m. à Saint-Donnain (1812-1885), auteur de remarquables études sur l'histoire financière de l'ancien régime : *Etude sur le régime financier de la France avant la révolution de 1789*.

**Vuillemin** (Joseph), officier et aviateur français, né à Bordeaux en 1883, spécialiste des vols de nuit, auteur des fameux raids de Pau, Le Caire, Dakar, Tombouctou et retour.

**Vulcain,** dieu du feu et du métal chez les Romains, fils de Jupiter et de Junon, époux de Vénus, identifié avec l'*Héphaistos* des Grecs. Né laid et difforme, il fut précipité par sa mère du haut de l'Olympe, tomba dans

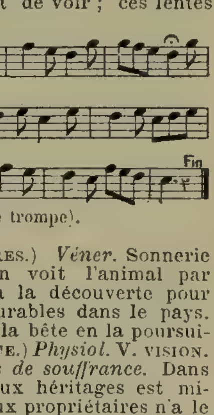
Vulcain.

l'île de Lemnos, resta boiteux de sa chute et établit sous l'Etna des forges, où il travaillait avec les Cyclopes. (*Myth.*)

**Vulcain** (**Vénus commandant à**) des **armes pour Enée,** tableau de Boucher (1732, Louvre). A gauche, Vulcain est assis sur un rocher, au milieu de pièce d'armures, tenant une épée. Il regarde Vénus, qui arrive portée sur des nuages et entourée de ses nymphes. (v. p. 1257.)

**Vulcain** (*Visite de Vénus à*), tableau de F. Boucher (collection Wallace, Londres). Vulcain, assis auprès de son étau et de son enclume, regarde amoureusement Vénus, qui, nue et debout, s'appuie sur lui avec coquetterie. Des Amours et des colombes voltigent autour d'eux.

**vulcanales** n. f. pl. Chez les Romains, fêtes en l'honneur de Vulcain.

**vulcanicité** n. f. *Phys.* Syn. de VOLCANISME.

**vulcanien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte à Vulcain.

**vulcanique** adj. *Phys.* Syn. de VOLCANIQUE.

**vulcanisation** [*za-si-on*] n. f. (de *vulcaniser*). Préparation du caoutchouc à l'aide du soufre, pour le rendre insensible à la chaleur ou au froid.

— ENCYCL. La vulcanisation du caoutchouc consiste à lui incorporer une quantité déterminée de soufre, dans le but de le soustraire aux effets pernicieux que peuvent exercer sur lui le chaud ou le froid. C'est en 1843 que fut inventée la vulcanisation. Parfois, on chauffe à 130° un mélange de soufre et de caoutchouc : une faible proportion du soufre se combine, tandis que 20 p. 100 de ce soufre sont retenus mécaniquement par le caoutchouc. D'autres procédés consistent à immerger le caoutchouc dans des bains de soufre à 130° C. Le procédé Parkes, ou *procédé à froid*, a recours au chlorure de soufre dissous dans le sulfure de carbone : quelques minutes d'immersion suffisent.

En augmentant la proportion du soufre jusqu'au triple et en maintenant la chaleur pendant plusieurs heures, on obtient le *caoutchouc durci*, *vulcanite* ou *ébonite*.

**vulcanisé** [*zé*], **e** adj. Qui a subi la vulcanisation : *caoutchouc vulcanisé*.

**vulcaniser** [*zé*] v. a. (du lat. *Vulcanus*, Vulcain). Faire subir le procédé de la vulcanisation.

**vulcanisme** [*nis-me*] n. m. Système qui attribue à l'action du feu l'état actuel du globe.

**vulcaniste** [*nis-te*] n. m. Partisan du vulcanisme.

**vulcanite** n. f. Syn. de ÉBONITE.

**Vulcano,** île de l'archipel des Lipari ; 200 h. Nombreuses curiosités géologiques (cratères, laves, fumerolles, etc.).

**vulcanologie** n. f. Etude des phénomènes volcaniques.

**vulcanologique** adj. Qui concerne la vulcanologie.

**vulcanologiste** n. m. ou **vulcanologue** n. m. Celui qui étudie la vulcanologie.

**vulgaire** [*ghè-re*] adj. (lat. *vulgaris*). Communément reçu : *opinion vulgaire*. Trivial, commun, ordinaire : *pensée vulgaire*. *Langue vulgaire*, langue parlée communément, par opposition à la *langue écrite* ou *savante*. N. m. Le peuple, le commun des hommes : *le vulgaire s'arrête aux apparences*. Ce qui est vulgaire : *tomber dans le vulgaire*. ALLUS. LITT. V. ODI PROFANUM VULGUS ET ARCEO.

**vulgairement** [*ghè-re-man*] adv. Communément : *l'arum se nomme vulgairement* pied-de-veau. D'une manière peu distinguée : *s'exprimer vulgairement*.

**vulgarisateur, trice** [*za*] n. Personne qui répand la connaissance, l'usage d'une chose. Adjectiv. : *esprit vulgarisateur*.

**vulgarisation** [*za-si-on*] n. f. Action de vulgariser ; son résultat : *la vulgarisation des sciences*.

**vulgariser** [*zé*] v. a. (de *vulgaire*). Rendre vulgaire. Mettre à la portée de tous : *vulgariser une science*.

**vulgarisme** [*ris-me*] n. m. Chose vulgaire ; pensée, expression vulgaire.

**vulgariste** adj. et n. Partisan de la langue vulgaire (dans la Grèce moderne).

**vulgarité** n. f. Défaut de ce qui est vulgaire : *la vulgarité des manières*. Choses vulgaires : *dire des vulgarités*.

**vulgate** adj. (du lat. *vulgatus*, répandu). Qui est généralement accepté ou répandu : *le texte vulgate d'Homère*. (Peu us.) N. f. Version latine de la Bible (v. l'art. suiv.).

**Vulgate** (la), version latine de la Bible, en usage dans l'Eglise catholique. L'ancienne Vulgate, ou *Italique*, était faite non d'après l'hébreu, mais d'après la version grecque des Septante. Elle fut retouchée d'après l'hébreu par saint Jérôme, et sa version a été suivie, sauf pour les psaumes, pour lesquels on a gardé l'ancienne Italique. Les réformateurs du XVIe siècle la rejetèrent, en raison des fautes de traduction. Le concile de Trente décida, en 1546, qu'il serait permis d'étudier le texte original, mais que la *Vulgate* continuerait à faire foi et que son texte serait le seul invoqué comme preuve.

**vulgivague** adj. (du lat. *vulgus*, vulgaire, et *vagus*, errant). Qui se livre à l'amour banal. (Peu us.)

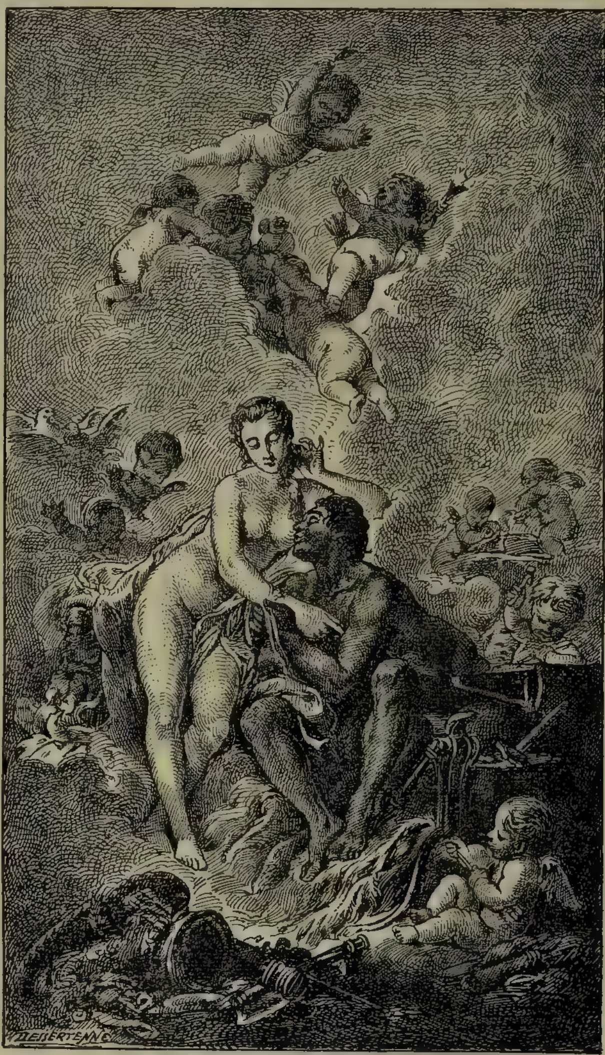

Visite de Vénus à Vulcain (tableau de Fr. Boucher).

**vulgo** adv. (mot lat.). *Fam.* Vulgairement ; dans le langage vulgaire.

**Vulkan** (PASSE DE), col des Alpes de Transylvanie, à l'altitude de 1.624 mètres, suivi par le Jiul. Il fait communiquer la Transylvanie avec la Petite-Valachie. Une bataille y fut livrée en 1462 entre Hongrois et Turcs. En 1916, après leur entrée dans la Grande Guerre, les Roumains s'en assurèrent la possession (début de septembre), mais ils en furent très vite chassés par les Austro-Allemands de Falkenhayn et rejetés sur les crêtes frontières des Alpes de Transylvanie, puis dans les plaines de Valachie.

**vulnérabilité** n. f. Caractère de ce qui est vulnérable. ANT. **Invulnérabilité**.

**vulnérable** adj. (lat. *vulnerabilis ;* de *vulnus, eris*, blessure). Qui peut être blessé : *les crocodiles sont peu vulnérables*. *Par ext.* Défectueux, donnant prise : *réputation vulnérable*. ANT. **Invulnérable**.

**vulnéraire** [*rè-re*] adj. (lat. *vulnerarius ;* de *vulnus, eris*, blessure). Qui est propre à la guérison des plaies et blessures : *l'arnica est vulnéraire*. N. m. Médicament que l'on administre aux personnes ayant subi une blessure, une chute. Alcoolat de plantes vulnéraires. N. f. *Bot.* Nom vulgaire de *l'anthyllide vulnéraire*.

**vulnérant** [*ran*], **e** adj. Qui produit une blessure.

**vulnerant omnes, ultima necat,** mots lat. signif. : *Toutes blessent, la dernière tue.* En parlant des heures, vieille inscription latine usitée sur les cadrans d'horloge des églises ou des monuments publics.

**vulnération** [*si-on*] n. f. (du lat. *vulnerare*, blesser). Blessure produite par l'instrument dont se sert le chirurgien.

**Vulpian** (Edme-Félix-Alfred), médecin et physiologiste français, né et m. à Paris (1826-1888) ; auteur de travaux remarquables sur le fonctionnement du système nerveux. Son livre capital est une série de *Leçons sur la physiologie générale et comparée du système nerveux*.

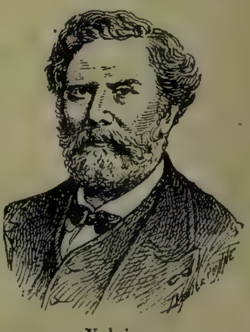

Vulpian.

**vulpin** n. m. (du lat. *vulpinus*, de renard). Genre de graminées vivaces, très communes dans les champs, appelées aussi *queues-de-renard*.

— ENCYCL. Le vulpin (*alopecurus*) est une graminée vivace, dont les inflorescences sont des épis serrés, souvent cylindriques, ayant vaguement la forme d'une queue de renard (d'où le nom de la plante). Les fleurs, sessiles, sont groupées en épillets. On confond parfois les vulpins avec les phléoles. Deux espèces (*vulpin des prés* et *vulpin des champs*) sont communes dans les prairies et constituent un bon fourrage.

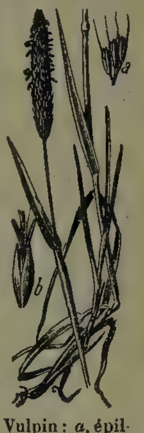

Vulpin : *a*, épillet ; *b*, fleur.

**vulpine** n. f. Principe colorant jaune, extrait du vulpin.

**vulpinite** n. f. Syn. de ANHYDRITE.

**vulpique** adj. Se dit d'un acide que l'on retire d'un lichen et qui possède des propriétés tinctoriales rouges. Syn. CHRYSOPICRINE.

**Vulpius** (Chrétien-Auguste), littérateur allemand, né et m. à Weimar (1762-1827). — Sa sœur, JEANNE-CHRISTIANE, née à Weimar (1765-1816), fut la femme de Gœthe.

**Vulsinies,** auj. **Bolsena**, v. de l'Etrurie ancienne.

**vultueux, euse** [*eû, eu-ze*] adj. (du lat. *vultus*, visage). Rouge et gonflé, en parlant de la face.

**vultuosité** [*zi*] n. f. Etat d'une face vultueuse.

**vulturidés** n. m. pl. Famille d'oiseaux rapaces, renfermant les genres vautour et voisins. S. un *vulturidé*.

**Vulturne** (le), fleuve de l'ancienne Campanie ; auj. Volturno (le).

**vulvaire** [*vè-re*] adj. (de *vulve*). Qui appartient à la vulve : *artères vulvaires*.

**vulvaire** [*vè-re*] n. f. Espèce de chénopode (*chenopodium vulvaria*), dont les feuilles sont comme poussiéreuses, qui répand une odeur fétide et qui croît habituellement sur les décombres : *la vulvaire est appelée aussi* arroche puante.

**vulve** n. f. (lat. *vulva*). Ensemble des parties génitales externes, chez la femme et les femelles des animaux.

— ENCYCL. *Anat.* La vulve comprend l'ensemble des parties génitales externes de la femme, savoir : le pénil ou mont de Vénus, les grandes et les petites lèvres, entre lesquelles se trouve le *vestibule ;* le clitoris, le méat urinaire. Elle est limitée intérieurement par l'hymen. Elle comprend de nombreuses glandes et peut être affectée de tumeurs ou de diverses maladies inflammatoires.

**vulvite** n. f. (de *vulve*). *Pathol.* Inflammation de la vulve.

— ENCYCL. La vulvite, qu'elle soit ou non accompagnée d'autres inflammations voisines, peut dépendre d'une maladie à microbe spécifique, telle que la blennorragie, ou être causée par des microbes vulgaires. Elle est toujours contagieuse.

Le traitement consiste dans les soins de propreté, les lotions savonneuses ou alcalines, des lavages avec des solutions antiseptiques.

**vulvo-vaginal, e, aux** adj. (de *vulve*, et de *vagin*). Qui appartient à la vulve et au vagin.

**vulvo-vaginite** n. f. (de *vulvite*, et de *vaginite*). Vulvite propagée au vagin.

**Vyâsa,** ascète hindou, réputé avoir vécu plusieurs milliers d'années. Des Hindous lui attribuent l'arrangement des *Védas*, la composition du *Mahâbhârata* et des *Pourânas*, etc.

**Vyatka,** v. de la Russie orientale. V. VIATKA.

**Vynckt,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 1.710 h. Toiles.

**Vytchegda** (la), rivière de la Russie septentrionale, affluent de la Dvina. Elle baigne Iarensk et Solvytchégodsk. Cours 1.027 kilom.

PHYSIQUE
CHIMIE

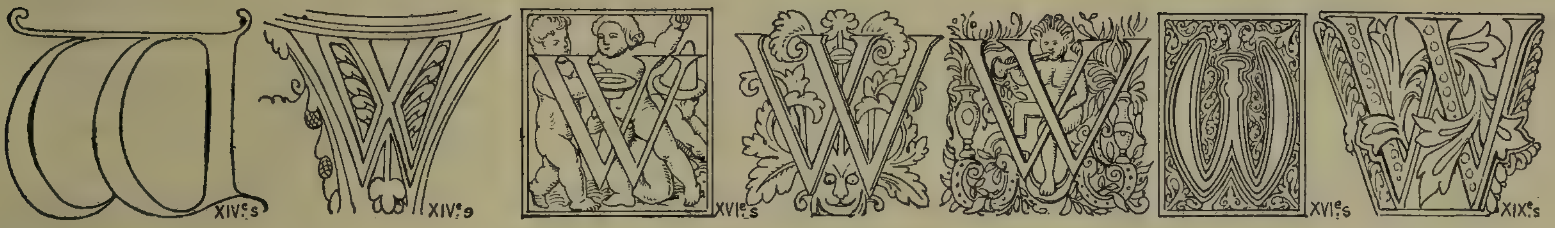

**W** (double *v*) n. m. Lettre propre aux langues du Nord et qui n'est usitée en français que dans les mots empruntés à ces langues avec leur orthographe : *un* W *majuscule; un* w *minuscule.* — En allemand et dans les mots français empruntés à cette langue, *w* a la valeur de notre *v* simple ; ainsi *Wagram* doit se prononcer *Vagram.* Dans l'anglais et le hollandais, *w* a généralement le son de *ou;* ainsi, *Westminster* doit se lire *Ouest'-min's-teur.* (Comme signe graphique, cette lettre est récente et d'invention germanique ; on a hésité pendant un temps entre *w* et *gu* pour rendre le même son. Dans les manuscrits, ce dernier son est assez souvent désigné par deux *u* ou *v*, qui restent séparés. Comme abréviation, *w* signifie dans la marine *variation.* Il représente aussi *west*, mot anglais qui signifie *ouest.* Sur les anciennes monnaies de France, W indiquait la ville de Lille.) Symbole chimique du tungstène.

ÉCRITURES MODERNES

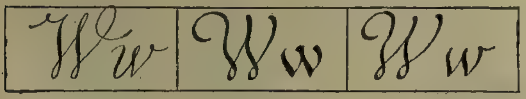

Anglaise. Ronde. Bâtarde.

**Waag** (le) (*tch.* **Vah**), rivière de Tchécoslovaquie, née dans les Karpathes : elle baigne Szent-Miklos, Trencsen, et se jette dans le Danube (r. g.). Cours 400 kil.

**Waagen** (Gustave-Frédéric), critique et esthéticien allemand, né à Hambourg, m. à Copenhague (1794-1868). On lui doit d'excellentes monographies sur les grands peintres flamands et italiens.

**Waals** (Jean Diétrich **Van der**), physicien hollandais, né à Leyde en 1837. Il obtint en 1910 le prix Nobel pour ses travaux sur la liquéfaction des gaz. Associé étranger de l'Académie des sciences.

**Waast** ou **Wast** (saint), en latin *Vedastus*, m. en 540. Prêtre du diocèse de Toul, il fut chargé d'instruire Clovis dans la religion catholique. Il devint évêque d'Arras, puis de Cambrai. — Fête le 6 février.

**Wabash** (le), rivière des Etats-Unis, qui passe à Fort-Wayne, Lafayette ; tributaire de l'Ohio (r. dr.) ; 885 kil.

**wacapou** [*ou-a*] n. m. Nom d'un bois guyanais, employé en ébénisterie.

**Wace,** poète normand, né à Jersey vers 1120-1183 ; auteur du *Roman de Rou* ou *la Geste des Normands* et *le Brut* ou *la Geste des Bretons.*

**wachendorfie** [*va-chin-dor-fî*] n. f. Genre de plantes vivaces à feuilles radicales, à fleurs d'un coloris varié et riche, originaires du Cap, et que l'on cultive dans les serres d'Europe.

**Wachsmuth** (Ferdinand), peintre français, né à Mulhouse, m. à Versailles (1802-1869) ; auteur des tableaux : *Prise d'Alger ; Vue prise de Staouéli ; Prise des Tuileries, 1849 ; Prise du fort l'Empereur à Alger*, etc.

**Wacht am Rhein** (*die*) [*la Garde sur le Rhin*], chant belliqueux et populaire allemand, écrit vers 1840 par le poète Max Schneckenburger (1819-1849) et dont la musique fut composée par Charles Wilhelm (1815-1855).

**Wachtebeke,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 5.620 h. Dentelles.

**wachtmeister** [*vacht* [*ch* guttur.] *ma-i-ster*] n. m. (mot allem.). Dans la cavalerie allemande, sous-officier dont la situation correspond à celle de maréchal des logis chef dans l'armée française.

**wacke** [*va-ke*] n. f. Substance argileuse, résultant de la décomposition des roches basaltiques.

**Wacken,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Thielt), sur le Mandel ; 2.500 h. Tabacs ; tissus ; teintureries, machines.

**Wackernagel** (Guillaume), germaniste et poète allemand, né à Berlin, m. à Bâle (1806-1869) ; auteur d'une *Histoire de la littérature allemande.*

**wad** [*ou-ad*] n. m. Nom sous lequel on désigne une série d'oxydes naturels hydratés de manganèse, de texture généralement terreuse.

**Wadaï.** *Géogr.* V. OUADAÏ.

**Waddington** [*ouad'-din'gh'ton'*] (Charles Tzaunt) ou **Waddington-Kastus,** philosophe spiritualiste français, né à Milan, m. à Fontaine-Daniel (Mayenne) [1819-1914], disciple de V. Cousin ; auteur d'estimables travaux sur Aristote. Membre de l'Académie des sciences morales (1888). Citons de lui : *De la psychologie d'Aristote ; Ramus*, etc.

**Waddington** (William), archéologue et homme d'Etat français, né à Saint-Rémy-sur-Avre, m. à Paris (1826-1894). Ministre de l'instruction publique et des affaires étrangères. Il représenta la France au congrès de Berlin (1878) et fut longtemps ambassadeur à Londres.

**Wædensweil** ou **Wadenswyl,** comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur les bords du lac ; 7.300 h. Petite ville industrielle.

**Waelhem,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines), sur la Grande Nèthe ; 1.300 h.

**Waelrant** (Hubert), musicien belge, né et m. à Anvers (1517-1595) ; inventeur d'un système musical appelé *bocédisation ;* auteur de chansons.

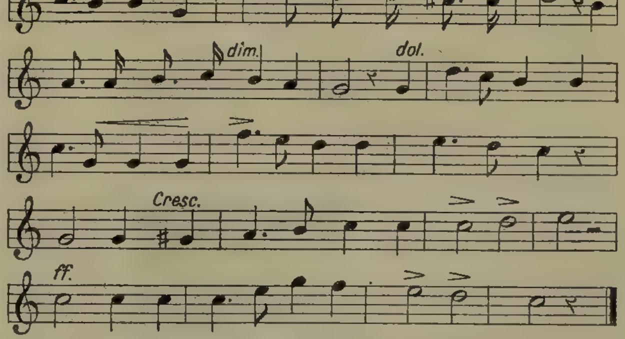

Die Wacht am Rhein (la Garde sur le Rhin).

**Waereghem,** v. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai) ; 8.750 h. Dentelles, toiles, savons, tabacs.

**Waerschoot,** v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 6.110 h. Tissus, tabacs.

**Waes,** pays de la Belgique nord-occidentale, dans la province de Flandre-Orientale, sur la rive gauche de l'Escaut et limitrophe des Pays Bas.

**Waesmunster,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde), sur la Durme ; 6.050 h. Dentelles.

**Wafflard** (Alexis-Jacques-Marie), auteur dramatique français, né à Versailles, m. à Paris (1787-1824) ; auteur de *les Caméléons* (avec Béranger) ; *le Voyage à Dieppe ; les Deux Ménages*, etc.

**wagage** [*va-gha-je*] n. m. Limon de rivière, employé comme engrais.

**Wageningen,** v. des Pays-Bas (prov. de Gueldre, arr d'Arnheim); 9.500 h. Briqueteries ; tabacs et cigares.

**wager-boat** [*ouè-djèr-bôt'*] n. m. (mot angl.). Petite embarcation dont on se sert dans les régates.

**wagite** [*va-ji-te*] n. f. *Minér.* Variété de calamine.

**Wagner** [*vagh-nèr*] (Jean-Martin), sculpteur allemand, né à Wurtzbourg, m. à Rome (1777-1858); auteur de la frise de la Walhalla, du *Combat des Centaures et des Lapithes.*

**Wagner** (Wilhelm *Richard*), compositeur allemand, né à Leipzig, m. à Venise (1813-1883); auteur de *Rienzi, Tannhäuser, Lohengrin, le Vaisseau fantôme, les Maîtres chanteurs, l'Anneau du Nibelung*, tétralogie ; *Parsifal, Tristan et Yseult*, etc. Génie d'une rare puissance, il a écrit lui-même ses poèmes, puisés le plus souvent dans les légendes nationales de la Germanie, et modifié la conception de l'opéra traditionnel en ne faisant aucune concession à la virtuosité proprement dite, pour lier au contraire étroitement la musique à la poésie. De là, des récitatifs et des scènes entières parfois trop monotones et fatigantes ; mais l'orchestre, où Wagner cherche le principal moyen de l'émotion dramatique, est splendide, puissant, coloré et, parfois, d'une admirable poésie. L'influence de Wagner sur la musique de son temps a été immense. Poète et critique, Wagner a laissé des *Lettres*, des *Ecrits* autobiographiques, etc. — Son fils, SIEGFRIED, né à Triebschen (Suisse) en 1869, s'est fait connaître comme chef d'orchestre et compositeur. Il a signé en 1914 le « Manifeste des 93 Intellectuels allemands ».

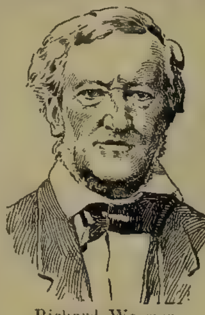
Richard Wagner.

**Wagner** (Maurice-Frédéric), voyageur et naturaliste allemand, né à Bayreuth, m. à Munich (1813-1887). Il parcourut une partie de l'Amérique du Nord, la Colombie, l'Asie Mineure, etc.

**Wagner** (Charles), pasteur protestant français, né à Urberswiller (Meurthe), m. à Neuilly (1852-1918), auteur de nombreux ouvrages de morale.

**wagnérien, enne** [*wagh-né-ri-in, è-ne*] adj. De Wagner : *les thèmes wagnériens ; l'école wagnérienne.* N. Partisan du wagnérisme.

**wagnérisme** [*vagh-né-ris-me*] n. m. Système musical de Wagner.

**wagnériste** n. et adj. Syn. de WAGNÉRIEN, ENNE.

**wagnérite** n. f. Fluo-phosphate naturel de magnésie.

**wagon** [*va-ghon*] n. m. (mot angl. signif. *chariot*). Voiture de voyageurs ou de marchandises, sur un chemin de fer. Conduit de cheminée en briques ou en terre cuite, contenu dans l'épaisseur des murs de refend. (Quelques-uns écrivent VAGON.)

— ENCYCL. *Ch. de f.* Les wagons se divisent en deux catégories principales : ceux destinés au transport des voyageurs et ceux attribués au transport des marchandises.

Dans les uns et les autres, on distingue trois parties principales : les *essieux* et les *roues* formant un seul corps et tournant ensemble, ayant comme accessoires : *boîtes à huile, ressorts de suspension.* Viennent ensuite le *châssis*, avec ses *ressorts de traction, tampons de choc* et *plaques de garde ;* la *caisse*, destinée à recevoir les voyageurs, les animaux ou les marchandises. Le wagon est complété par des freins, des systèmes d'attelage et, dans les voitures pour voyageurs, par des dispositifs de chauffage, d'éclairage, d'alarme. Dans les wagons à voyageurs, la caisse est divisée en compartiments et sièges transversaux plus ou moins confortables suivant les classes (*banquettes en bois, coussins cuir* ou *drap, coussins à ressorts*, etc.). Les wagons des trains rapides ou des grandes lignes sont en général à couloirs latéraux réunis par des soufflets, qui permettent de passer d'une caisse à une autre sans sortir ; de plus, la voiture est soutenue par de petits chariots à quatre roues (*bogies*), améliorant la suspension et facilitant le passage dans les courbes. Les trains de luxe ont en outre des *wagons-lits* ou *sleeping-cars*, avec couchettes, des *wagons-restaurants*, des *wagons-bars*, etc. Les *wagons-écuries* et *wagons* ou *fourgons à bestiaux* servent au transport des chevaux et bestiaux. Les wagons à marchandises sont couverts ou découverts ; ils se nomment : les premiers *fourgons*, les autres *plates-formes* ou *trucs*, d'ailleurs ; ils peuvent être aménagés spécialement pour le transport de certaines marchandises (*wagons-citernes* pour les liquides, *wagons frigorifiques* pour certaines denrées périssables, etc.). V. CHEMIN DE FER, VÉHICULES.

**wagon-bar** n. m. Wagon aménagé en estaminet. Pl. des *wagons-bars.*

**wagon-citerne** n. m Wagon aménagé pour le transport des liquides (pétrole, vin, alcool, etc.). Pl. des *wagons-citernes.*

**wagon-lit** n. m. Wagon à couchettes. (Syn. SLEEPING-CAR.) Pl. des *wagons-lits.*

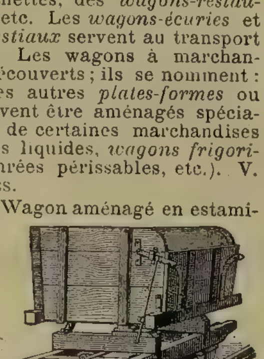
Wagonnet.

**wagonnet** [*va-gho-nè*] n. m. Petit wagon pouvant basculer en travers ou en bout, employé pour les travaux de terrassement.

**wagonnette** [*va-gho-nè-te*] n. f. Petite voiture à quatre roues, rectangulaire, basse, munie de banquettes à l'intérieur et d'un siège élevé pour le conducteur.

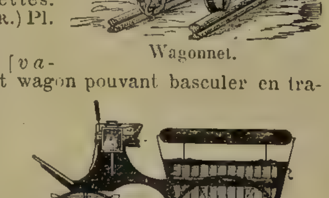
Wagonnette.

**wagonnier** [*va-gho-ni-é*] n. m. Homme employé à la manœuvre des wagons.

**wagon-poste** n. m. Wagon réservé au service de la poste. Pl. Des *wagons-poste.*

**wagon-réservoir** n. m. Wagon spécial, destiné au transport des liquides. Pl. Des *wagons-réservoirs.*

**wagon-restaurant** n. m. Wagon dans lequel les voyageurs peuvent prendre leurs repas. Pl. Des *wagons-restaurants.*

**wagon-salon** n. m. Wagon aménagé en salon. Pl. des *wagons-salons.*

**wagon-vanne** n. m. Petit véhicule circulant sur la voie ferrée établie à l'intérieur de certains égouts. Pl. des *wagons-vannes.*

**Wagram** [*va-gram'*], village d'Autriche, près de Vienne, où Napoléon I^er^ remporta sur l'archiduc Charles une célèbre victoire le 6 juillet 1809 ; 1.000 h.

**Wagram** (*Bataille de*), tableau de H. Vernet (1836 ; musée de Versailles). Napoléon I^er^, à cheval, observe l'effet que produit la batterie de cent pièces d'artillerie commandée par le général Lauriston. A quelque distance, Bessières est blessé au moment où il dispose l'attaque de la cavalerie. Bel effet de composition. (V. p. 1257.)

**Wagram** (le prince **de**). V. BERTHIER.

**Waha,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Marche); 1.600 h. Dentelles, fonderies, chaux.

**wahabites** ou **ouahhabites** n. m. pl. Sectaires musulmans, dont le fondateur fut, au XVIII^e^ siècle, Mohammed ibn-Abd-el-Wahab, et qui ont établi, au début du XIX^e^ siècle, un vaste empire dans le Nedjed (Arabie).

— ENCYCL. Les wahabites veulent le retour aux traditions religieuses de la religion musulmane primitive et le rétablissement de l'autorité théocratique ; mais, déjà, l'intransigeance des wahabites actuels est moindre que celle de leurs pères.

Embrassée par Mohammed ibn-Sévad, un grand chef bédouin des Anézés, la doctrine wahabite s'étendit du Nedjed dans d'autres parties de l'Arabie et déborda ensuite sur l'Asie antérieure tout entière où on rencontre ses adeptes en Perse, au Turkestan et même dans l'Inde. On doit aussi y rattacher les senoussites. Le *wahabisme* a atteint son apogée dans le premier quart du XIX^e^ siècle, en 1816, mais continue à susciter en Arabie des querelles dont témoignent encore les luttes engagées entre Ibn-Séoud, l'émir actuel de Riad en Nedjed, et les descendants de ses adversaires.

**wahlenbergie** [*va-lin-bèr-jî*] n. f. Genre de campanulacées des régions tempérées, renfermant environ quatre-vingts espèces, dont l'une (*wahlenbergia hederacea*) vit en France, où on l'appelle communément *campanule à feuille de lierre.*

**Wahlern,** comm. de Suisse (cant. de Berne); 5.130 h. Fabrique d'allumettes.

**Wahsatch** (*monts*), montagnes de l'Amérique du Nord, faisant partie de la série de plissements dont l'ensemble constitue les montagnes Rocheuses des Etats-Unis et séparant le haut plateau du Grand Bassin (dont elles constituent le rebord oriental) des hauts plateaux qui courent plus à l'E. jusqu'aux Rocheuses proprement dites ; 3.500 m. d'altitude dans l'Utah, où le mont Belkap atteint 3.720 m.

**Waiblingen,** v. d'Allemagne (Wurtemberg), sur la Reuss, affluent du Neckar ; 4.000 h. De sa possession par les Hohenstaufen est venu le nom de *gibelin.*

**waidi** [*oua-i-di*] n. m. Membre d'une secte mahométane dont la morale est très sévère.

**Waifre** ou **Gaifre,** duc d'Aquitaine, né vers 725, m. en 768. Il lutta contre les premiers Carolingiens d'abord en 761, puis de 764 jusqu'au jour où il fut assassiné.

**Wailly** (Noël-François **de**), grammairien français, né à Amiens, m. à Paris (1724-1801). Son livre : *Principes généraux de la langue française*, renouvela l'étude de la grammaire. — ARMAND-FRANÇOIS-LÉON, ne et m. à Paris (1804-1863), a traduit R. Burns, Sterne et d'autres écrivains anglais. — JOSEPH-NOËL, dit NATALIS, érudit, né à Mézières, m. à Paris (1805-1886), membre de l'Académie des inscriptions, a laissé d'excellents travaux paléographiques et une édition de Joinville.

**Waïnamoinen,** héros principal de l'ancienne mythologie finlandaise et du Kalevala.

**Waitz** (Georges), historien allemand, né à Fribourg, m. à Berlin (1813-1886). Ecrivain d'une critique exacte et d'une impartialité rigoureuse, il a écrit une remarquable *Histoire de la Constitution allemande.*

**Waitzen.** *Géogr.* V. VAC.

**Wai-wou-pou,** ministère des affaires étrangères en Chine, institué en 1901 pour remplacer l'ancien Tsong-li-Yamen.

**Wakamatsu,** v. de l'Empire du Japon (île de Hondo) ; 41.000 h.

**Wakayama,** v. du Japon ; 85.000 h. Port dans l'île Nippon. Porcelaine.

**Wakefield** [*ouék-fild'*], v. d'Angleterre (York) ; 52.900 h. Mines de houille. Important marché agricole. Belle chapelle gothique. En 1460, pendant la guerre des Deux-Roses, Richard d'York fut vaincu près de cette ville par l'armée de Marguerite d'Anjou.

**Wakidi,** historien arabe, né à Médine, m. près de Bagdad (747-822) ; auteur d'une *Vie de Mahomet* aujourd'hui perdue, et de romans historiques.

**wakiszashi** n. m. Petit sabre qui, dans l'ancien Japon, se portait à gauche.

**wakouf** n. m. et adj. Syn. de HABOUS.

**walaïte** n. f. Variété d'asphalte.

**Walcheren,** île des Pays-Bas (Zélande), dans la mer du Nord ; 50.000 h. Ch.-l. *Middelbourg.* Sol très déprimé. Important élevage.

**walchowite** n. f. Résine fossile.

**Walckenaer** (Louis-Gaspard), philologue hollandais (1715-1785), à qui l'on doit des travaux remarquables sur Virgile.

**Walckenaer** (Charles-Athanase, baron), littérateur français, né et m. à Paris (1771-1852) Il faut citer son excellente *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine, Histoire de la vie et des poésies d'Horace*, et des *Mémoires sur M^me^ de Sévigné.*

**Walcott** (Charles-Doolittle), paléontologiste américain, né à New York Mills (1850-1927), associé étranger de l'Académie des sciences en 1919.

**Walcourt,** comm. de Belgique (Namur, arr. de Philippeville), sur l'Eau-d'Heure ; 1.940 h. Fabriques de tissus, chaises ; scieries, tanneries.

**Wald,** v. d'Allemagne (Prusse) ; 23.000 h. Centre industriel important.

**Wald,** comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur la Jonen ; 6.450 h. Tissage, broderies. — Comm. du cant. d'Appenzell (Rhodes-Extérieures) ; 1.540 h. Broderies. Commerce de bois.

**Waldeck,** république d'Allemagne, ancienne principauté entrée dans la Confédération germanique en 1866 et dont l'administration intérieure a été transmise à la Prusse en 1868 ; 1.121 kil. carr. ; 66.500 h. *Cap. Aroseln ;* 2.800 h. Mines de fer et de plomb. Elevage.

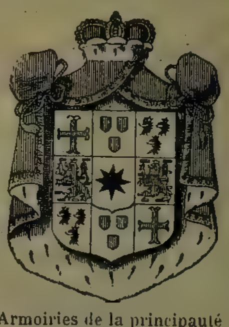
Armoiries de la principauté de Waldeck.

**Waldeck** (Jean-Frédéric-Maximilien, baron **de**), voyageur, peintre et graveur, né à Vienne, m. à Paris (1766 1875). Il exposa des *Antiquités égyptiennes, grecques et romaines*, etc. A l'âge de cent un ans, il envoyait encore des tableaux au Salon.

**Waldeck-Rousseau** [*val, sô*] (Pierre-Marie-*René*), homme d'Etat français, né à Nantes, m. à Corbeil (1846-1904). Avocat distingué, orateur énergique et sobre, il fut ministre de l'intérieur sous Gambetta, fit voter en 1884 la loi sur les syndicats professionnels, fut président du conseil de 1899 à 1902 et présenta au Parlement, qui l'adopta, une loi sur les associations (1901), dont l'application par ses successeurs aboutit à la séparation des Eglises et de l'Etat.

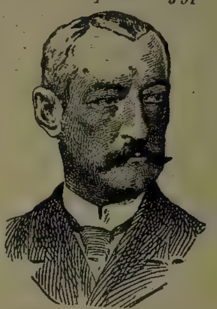
Waldeck-Rousseau.

**Waldemar,** l'avant-dernier et le plus grand des margraves de Brandebourg de la dynastie ascanienne ; il régna de 1308 à 1319. Guerrier intrépide, il étendit du côté de l'Est la domination des Allemands sur les Slaves.

**Waldendourg,** v. de Prusse (Silésie), sur un affluent de l'Oder ; 16.430 h. Houille.

**Waldersee** (Alfred, comte **de**), feld-maréchal prussien, né à Potsdam, m. à Hanovre (1832-1904). Il commanda en 1900 l'armée internationale envoyée en Chine pour réprimer le soulèvement des Boxers.

**Waldheim,** v. d'Allemagne (Saxe) ; 12.320 h. Toiles, lainages.

**Waldkirch,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 2.700 h. Broderie mécanique.

**Waldor** (Mélanie VILLENAVE, dame), femme de lettres française, née à Mantes, m. à Paris (1796-1871). Ses *Poésies du cœur*, etc., sont remarquables par le sentiment et l'élégance.

**Waldrade,** maîtresse de Lothaire II, roi de Lorraine (IX^e^ s.). Pour supplanter Teutberge, femme légitime de Lothaire, elle la fit injustement condamner pour adultère Mais, l'innocence de la reine ayant été reconnue, Waldrade fut excommuniée. Relevée plus tard de cette sentence, elle se retira dans un monastère à la mort du roi.

**Waldseemuller** (Martinen), en lat. *Hylacomylus*, géographe et érudit allemand, né à Fribourg-en-Brisgau vers 1480, m. vers 1521. Il a publié en 1507 le premier ouvrage où le nouveau monde est appelé *Amérique.*

**Waldstatt,** comm. de Suisse (cant. d'Appenzell, Rhodes-Extérieures) ; 1.440 h. Tissage mécanique ; mousselines.

**Waldteufel** (Emile), compositeur français, né à Strasbourg, m. à Paris (1837-1915), auteur de nombreuses valses et autres morceaux de danse, à mélodies gracieuses et bien rythmés.

**Wales,** nom anglais du pays de Galles.

**Walewski** [*va*] (Alexandre-Florian-Joseph COLONNA, comte), homme politique français, né en Pologne, m. à Strasbourg (1810-1868), fils naturel de Napoléon I^er^ et de la comtesse polonaise Marie Walewska, ministre de Napoléon III et président du Corps législatif.

**Walhain-Saint-Paul,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 1.930 h.

**Walhalla** [*val*] (le) n. m. *Myth. scand.* Orthographe allemande de VALHALLA (v. ce mot).

**Walhalla** (*la*), panthéon germanique, temple dédié aux grands hommes de l'Allemagne, à Donaustauf (Bavière), près de Ratisbonne : construit sur les plans de L. de Klenze, décoré par les sculpteurs Rauch et Schwanthaler, le peintre Martin Wagner (1830-1842).

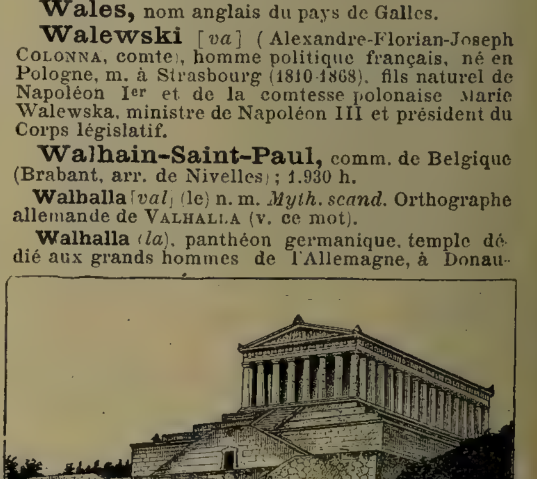
Walhalla.

**Walincourt,** comm. du Nord, arr. et à 17 kil. de Cambrai ; 2.150 h. Ch. de f. N. Tissus. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

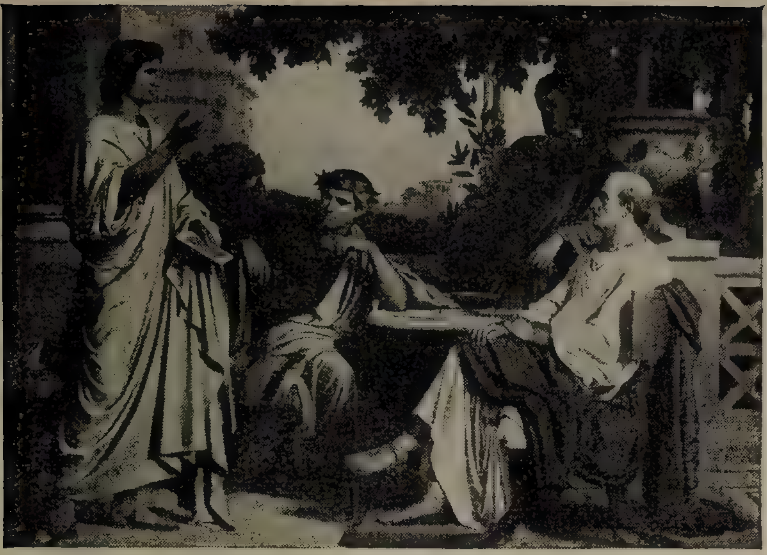

Virgile, Horace et Varrus chez Mécène (Jalabert), v. p. 1237.

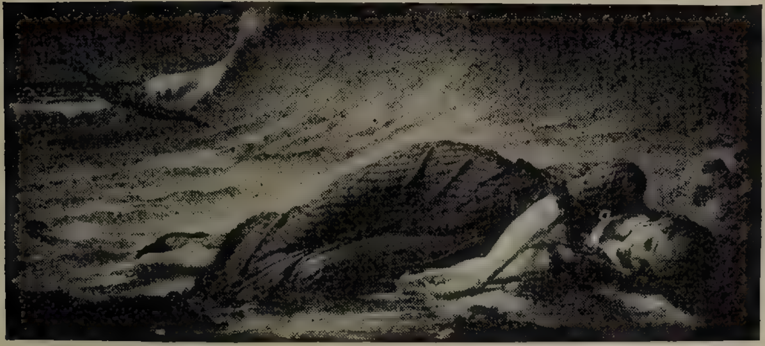

Mort de Virginie (J. Bertrand), v. p. 1237.

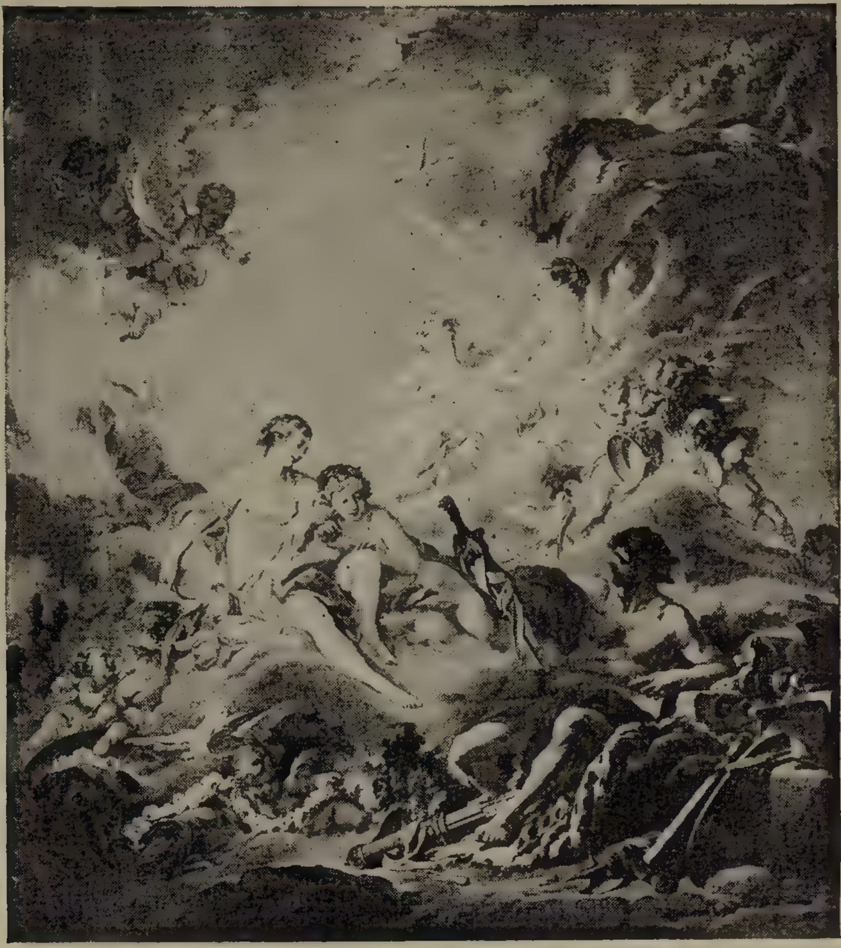

Vénus commandant à Vulcain des armes pour Enée (Boucher), v. p. 1254.

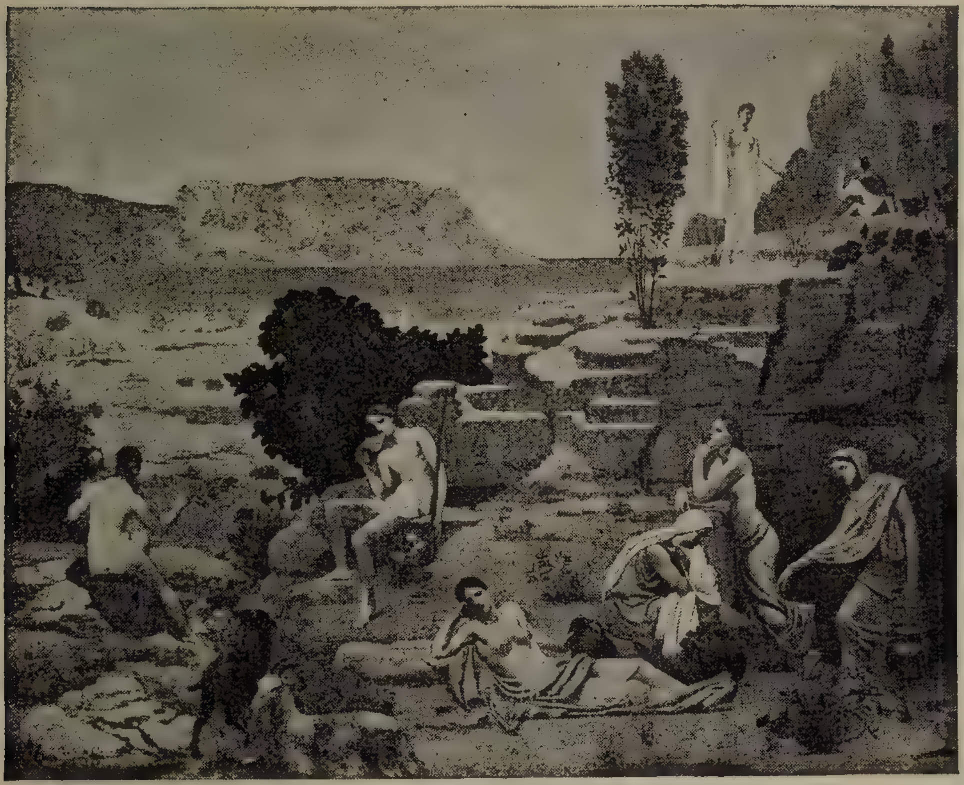

Vision antique (Puvis de Chavannes), v. p. 1239.

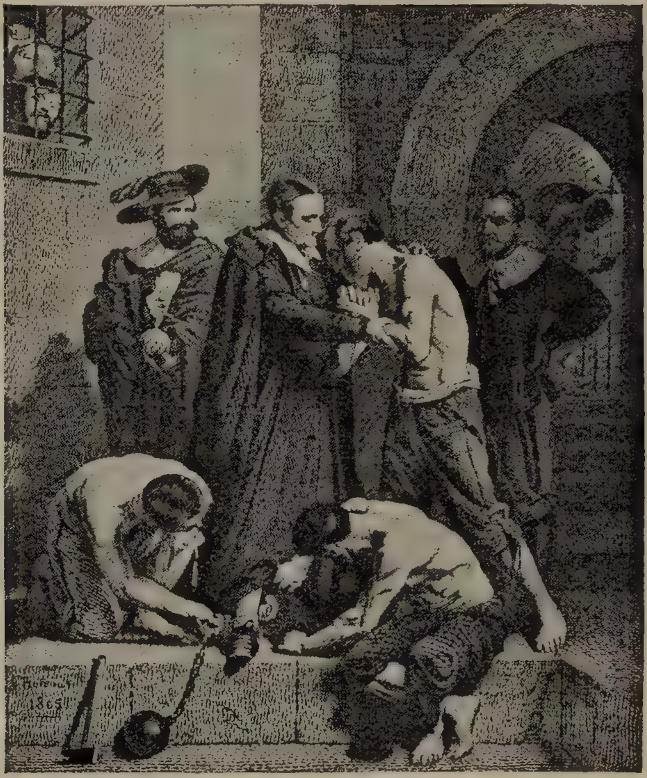

Saint Vincent de Paul et le galérien (Bonnat), v. p. 1234.

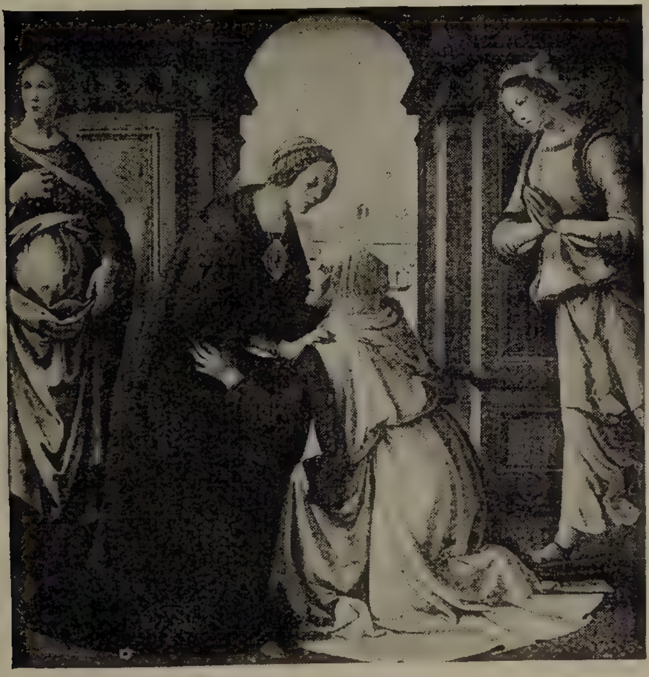

La Visitation (Ghirlandajo), v. p. 1239.

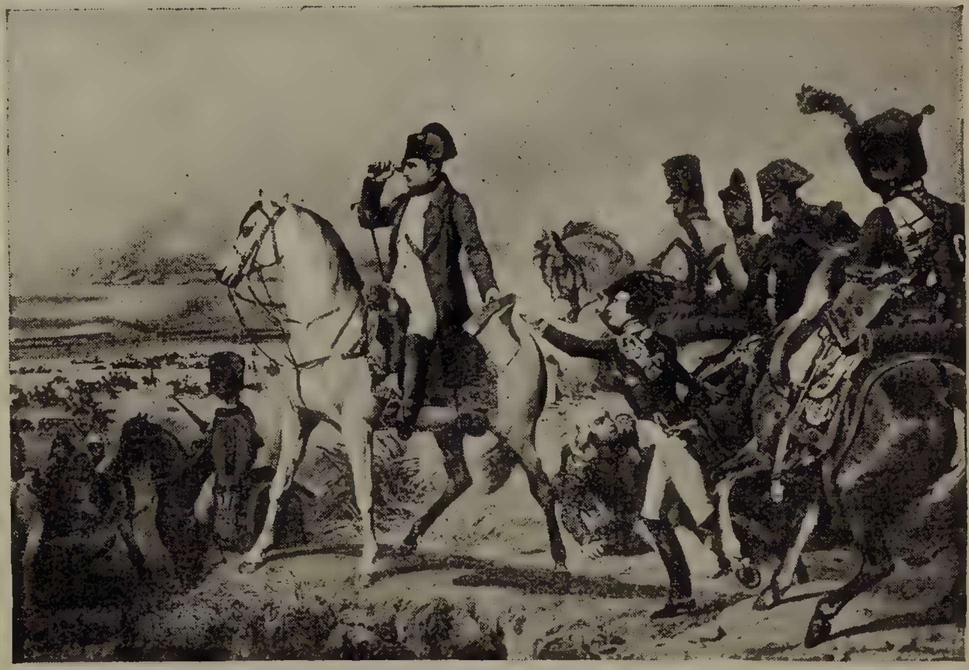

Bataille de Wagram (Horace Vernet), v. p. 1256.

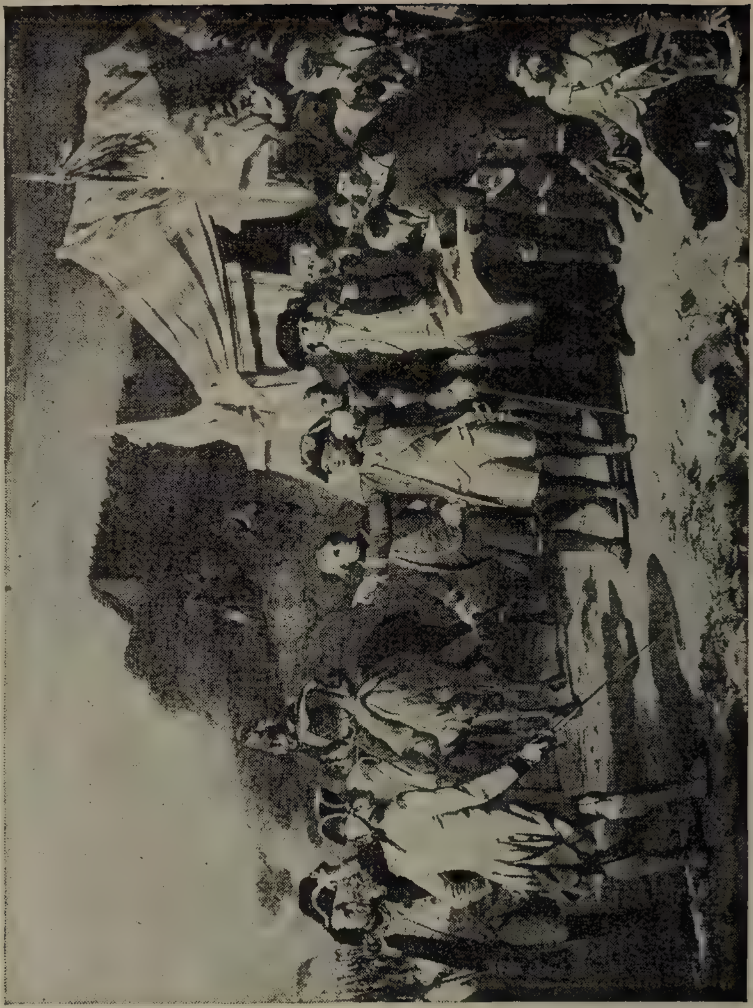

Le siège de Yorktown (Couder), v. p. 1273.

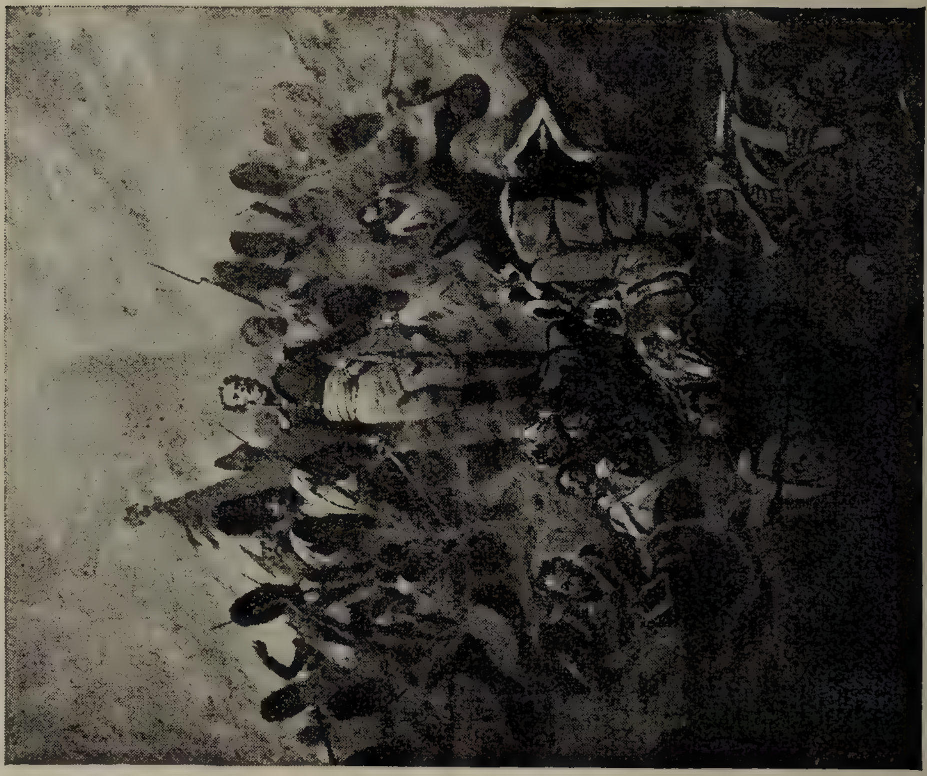

Cambronne à Waterloo (G. Scott), v. p. 1250.

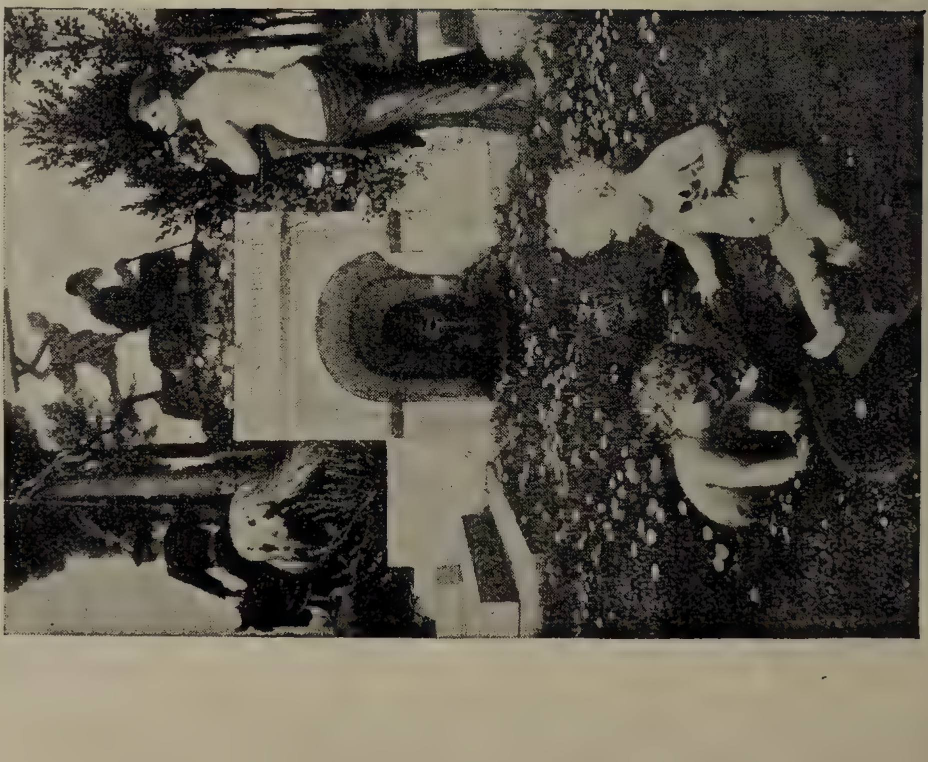

Vita somnium breve (Bœklin), v. p. 1240.

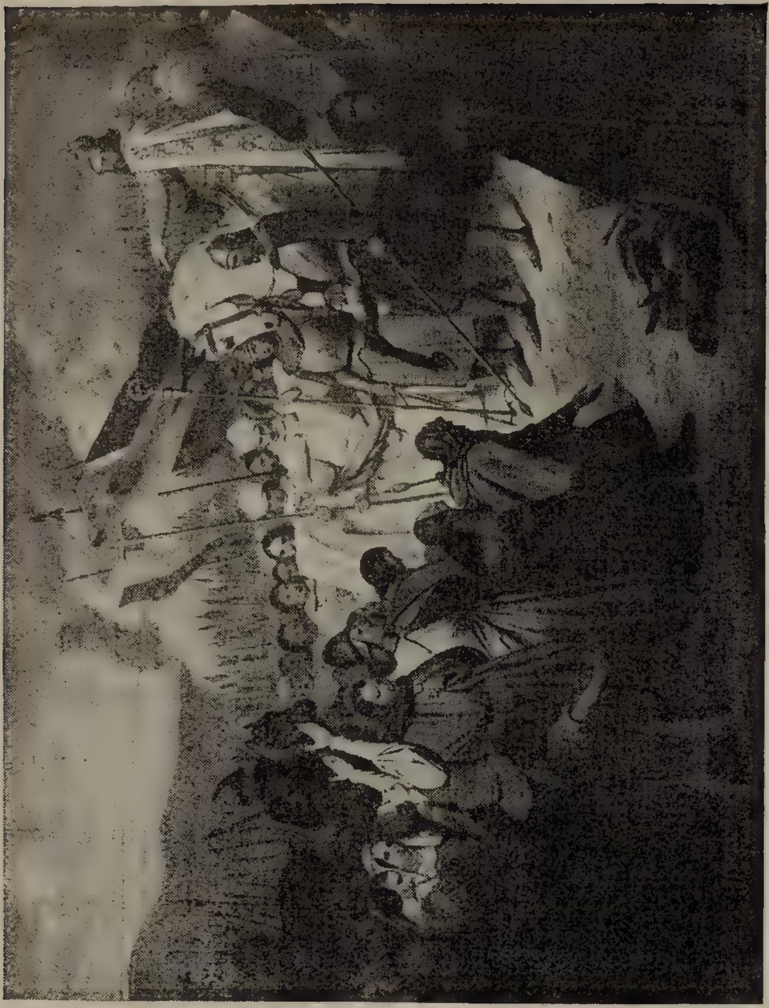

Charlemagne reçoit la soumission de Witikind (A. Scheffer), v. p. 1266.

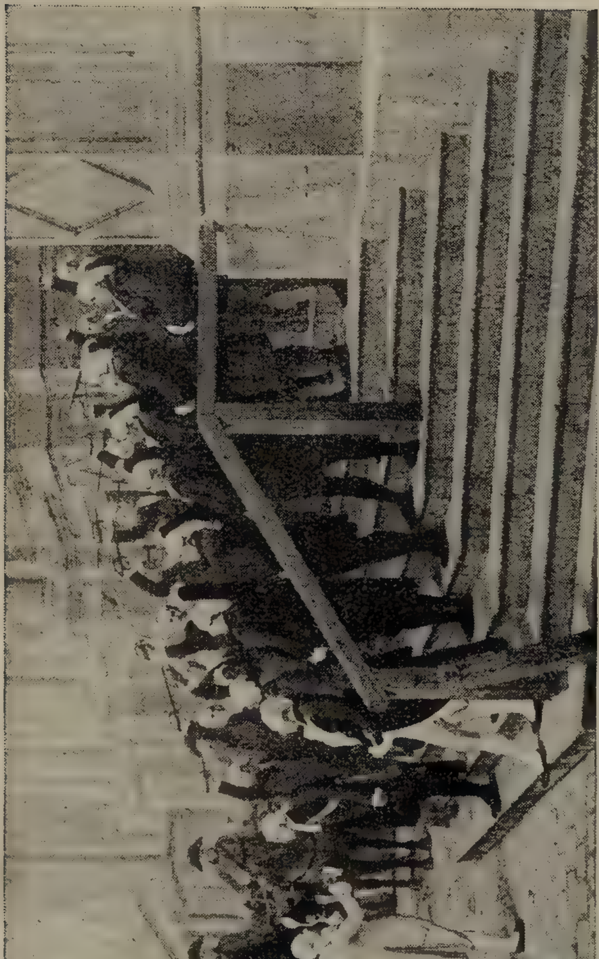

La Voûte d'acier (Jean-Paul Laurens), v. p. 1252.

**Waliszewski** (Casimir), littérateur polonais, né à Golle (Pologne russe) en 1849. Il a publié des ouvrages d'histoire en polonais et en français (*le Roman d'une impératrice, Pierre le Grand, Elisabeth Ire, Ivan le Terrible*).

**Walker,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, Northumberland), sur la Tyne ; 16.000 h.

**walkériste** [*val-ké-ris-te*] n. m. Membre d'une secte anglicane du XVIIIe siècle, qui prétendait restaurer le catholicisme primitif, et fondée par Brown, développée par Walker.

**Walkley** (Arthur Bingham), critique anglais, né à Bristol en 1855 ; a exercé avec talent la critique dramatique au « Times ».

**walk-over** [*ou-ok-o-veur*] n. m. (mot angl.). *Turf.* Course à laquelle ne prend part qu'un seul cheval. (L'unique cheval du walk-over est tenu à une seule obligation : achever le parcours dans un temps déterminé.) *Par ext.* Epreuve sportive à laquelle ne participe qu'un concurrent.

**Walkringen,** bourg de Suisse (cant. de Berne) ; 2.100 h. Fabrique de cigares.

**Walkyrie.** *Myth. scand.* V. VALKYRIE.

**wall** ou **waal** [*val*] n. m. Bateau wallon de 36 mètres de long environ, avec un petit mât au milieu, et qui peut porter plus de 300 tonnes.

**Wallace** (sir William), héros populaire des Ecossais, né près de Paisley vers 1272, m. en 1305. Il lutta pendant de longues années contre Edouard Ier qui, finalement, le battit à la journée de Falkirk. Wallace fut décapité à Londres.

**Wallace** (William Vincent), musicien et compositeur anglais, né à Waterford, m. au château de Bagen (Haute-Garonne) [1814-1865] ; auteur de *Maritana, Mathilde de Hongrie, Lurline*, etc.

**Wallace** (sir Richard), philanthrope anglais, né à Londres, m. à Paris (1818-1890). Il avait réuni une collection d'objets d'art qui est aujourd'hui à Londres et doté Paris de cent fontaines spéciales, qui portent son nom (v. l'art. suiv.).

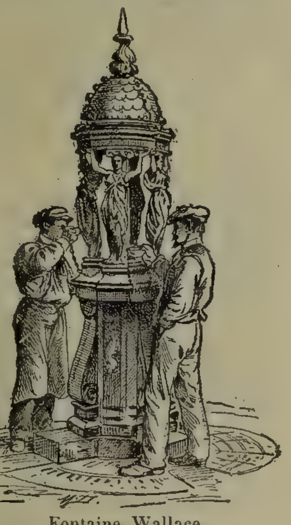
Fontaine Wallace.

**wallace** [*va-la-se*] n. f. *Fam.* Nom donné par métonymie aux petites fontaines installées sur la voie publique, à Paris, par une donation du philanthrope anglais Richard Wallace : *boire à la wallace.*

**Wallace** (*collection*), magnifique collection de tableaux, de meubles et d'objets d'art, particulièrement riche en œuvres françaises du XVIIIe siècle, à Hortford House, (Londres). Léguée à l'Angleterre par la veuve de sir Richard Wallace.

**Wallace** (lord Alfred Russel), voyageur et naturaliste anglais, né à Usk (Monmouthshire), m. à Broadstone (Dorset) [1822-1913], un des fondateurs de la géographie zoologique. On lui doit un traité classique sur la *Distribution géographique des espèces animales* et une belle étude sur le *Darwinisme.*

**Wallach** (Otto), chimiste allemand, né à Kœnigsberg en 1847, célèbre par ses travaux sur les combinaisons du carbone, sur les terpènes, le camphre, etc. Lauréat du prix Nobel en 1910.

**Wallasey** [*sé*], v. du Royaume-Uni (Angleterre, Chester), sur la Mersey ; 90.000 h. Industrie active. Filatures.

**wallénie** [*va-lé-nî*] n. f. Genre de plantes de l'Inde occidentale, appartenant à la famille des myrsinacées, et dont une espèce, *wallénie à feuilles de laurier*, donne des fruits utilisés comme succédané du poivre.

**Wallenstadt,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), sur le *lac de Wallenstadt ;* 2.750 h.

**Wallenstadt** (LAC DE), lac de Suisse, entre les cantons de Saint-Gall et de Glaris ; 20 kil. carr. Traversé par le Linth. Rives escarpées et pittoresques.

**Wallenstein** [pron. allem. *val-lèn'-chtaïn'*] ou **Waldstein** (Albert-Eusèbe Venceslas **de**), duc DE FRIEDLAND, capitaine allemand, né à Hermanice (Bohême), tué à Eger (1583-1634). Il fut, pendant la guerre de Trente ans, le meilleur général de l'empereur Ferdinand II, prit part à la répression de l'insurrection de Bohême, remporta la victoire de Dessau sur Christian de Danemark et reçut le titre d'«amiral de la Baltique». Il résista à Gustave-Adolphe devant Nuremberg, mais fut battu à Lutzen (1632). Perdu par son ambition, il projetait de se tailler une principauté indépendante en Allemagne, lorsqu'il fut dénoncé à l'empereur, déclaré traître et assassiné par ses soldats. C'était un général de premier ordre, un diplomate subtil, mais indifférent à tout sentiment moral.

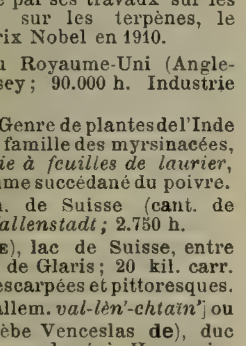
Wallenstein.

**Wallenstein,** trilogie dramatique de Schiller, composée des trois pièces suivantes : *le Camp de Wallenstein, les Piccolomini* et *la Mort de Wallenstein*, jouée à Weimar en 1798. Cette interprétation des dernières semaines de la vie de Wallenstein est une des œuvres les plus vivantes et les plus puissantes du grand écrivain.

**Waller** (Edmond), poète anglais, né à Coleshill (Berckshire) [1606-1687]. Cousin de Cromwell, il complota contre lui, fut banni et vécut longtemps à Paris, où il connut La Fontaine. Il assagit et assouplit la poésie anglaise.

**Wallerant** (Frédéric), minéralogiste français, né à Trith-Saint-Léger (Nord) en 1858 ; professeur à la Sorbonne. Membre de l'Académie des sciences (1907).

**walleriane** n. f. Variété de hornblende.

**Wallers,** comm. du Nord, arr. et à 12 kil. de Valenciennes ; 4.650 h. Ch. de f. N. Houille.

**Wallin** (Jean Olof), poète et prédicateur suédois, né à Stora Tuna (Dalécarlie), m. à Upsal (1779-1839). Ses poèmes sont considérés comme les chefs-d'œuvre de la poésie religieuse, en Suède.

**Wallis** [*liss*] ou **Ouvéa** (ÎLES), archipel de la Polynésie, au N.-E. des Fidji ; 4.500 h. (*Wallisiens*). A la France depuis 1886.

**Wallis** (John), géomètre anglais, né à Ashford, m. à Londres (1616-1703). Son *Arithmétique des infinis* fit faire à la géométrie des progrès considérables. Il fut l'un des créateurs de l'enseignement des sourds-muets.

**Wallis** (Samuel), navigateur anglais, m. en 1795. Compagnon de Carteret dans son voyage autour du monde accompli de 1766 à 1768. Il a donné son nom aux *îles Wallis.*

**wallon, onne** [*va* ou *ou-a-lon, o-ne*] adj. Qui a rapport aux Wallons. N. m. Dialecte français de langue d'oïl, parlé dans la Belgique de langue française.

— ENCYCL. Le français est la langue cultivée du pays vallon ; mais à côté d'elle il existe un parler populaire, le *dialecte wallon* proprement dit, qui comporte des variétés différentes à Mons, Liége, Namur. Le dialecte wallon commence à apparaître comme distinct du roman vers les XIIe-XIIIe siècle ; mais il ne produit des œuvres littéraires qu'au XVIIe siècle. Il se développe au XVIIIe siècle (les chansons de Mousset, dit *Hazert*, les opéras burlesques de Harlez, Cartier, Fabry, Vivario, Hénault) et davantage encore au XIXe avec les poètes Velez, Simonon, Du Vivier, N. Defrecheux, J. Vriendts, les chansonniers Wérotte, F. Chaumont, les auteurs dramatiques Remouchamp, J. Dufranc, etc.

**Wallon** (Henri-Alexandre), historien et homme politique français, né à Valenciennes, m. à Paris (1812-1904). Il fit adopter par l'Assemblée nationale, le 30 janvier 1875, l'amendement transactionnel qui provoqua l'adoption des lois constitutionnelles. (On l'appelait pour cela *le Père de la Constitution.*) On lui doit de bonnes études d'histoire sur *Jeanne d'Arc, le Tribunal révolutionnaire, Saint Louis et son temps.*

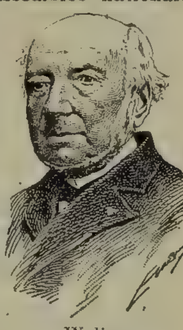
Wallon.

**Wallonie** ou **Wallonnie,** nom donné parfois au pays wallon.

**wallonner** [*va* ou *ou-a-lo-né*] v. n. Avoir le parler pâteux, comme les Wallons.

**Wallons,** population habitant la moité sud-orientale de la Belgique (à part l'arrondissement d'Arlon), ainsi que les cercles de Malmédy et d'Eupen et comptant aussi des représentants en France (Ardennes, Aisne, Nord). Environ 3 millions d'h. — Un *Wallon*, une *Wallonne.*

**Wallsend,** v. d'Angleterre (Northumberland), sur la Tyne ; 43.000 h. Constructions navales.

**Walpole** (sir Robert), comte D'ORFORD, homme d'Etat anglais, né à Houghton, m. à Londres (1676-1745). Leader du parti whig, il appuya les droits de succession de la maison de Hanovre. Gouvernant le parlement par la corruption à prix d'argent, il fit prévaloir pendant son ministère une politique de paix et d'alliance. — Son fils, HORACE, littérateur anglais, né et m. à Londres (1717-1797), vécut longtemps en France et écrivit d'intéressants *Mémoires sur le règne de George II*, un roman : le *Château d'Otrante.* Ami de la marquise du Deffand, il échangea avec elle des lettres qui ont été publiées.

**walpurgine** n. f. Arséniate hydraté naturel de bismuth et uranium.

**Walpurgis** [*jiss*] ou **Walburge** (sainte), sœur de saint Willibald. Née en Angleterre au VIIIe siècle, elle fut appelée en Allemagne par saint Boniface. Son tombeau, transporté au XIe siècle à Eichstædt, attirait de nombreux pèlerins. Comme sa fête se célébrait le 1er mai, jour resté célèbre par le souvenir des fêtes païennes, la « nuit de Walpurgis », suivant les légendes populaires, était celle où les sorcières et les démons se donnaient rendez-vous sur le Brocken ou Blocksberg.

**Walsall,** v. d'Angleterre (comté de Stafford) ; 97.000 h. Fonderies, carrosserie.

**Walscheid,** comm. de la Moselle, arr. de Sarrebourg ; 2.000 h.

**Walsingham** (sir Francis), homme d'Etat anglais, un des conseillers les plus écoutés de la reine Elisabeth, m. à Londres (1530-1590). Il fut le principal metteur en scène du procès de Marie Stuart.

**Waltham,** v. des Etats unis d'Amérique (Massachusetts), sur le fleuve Carlès ; 31.000 h.

**Walter** (John), imprimeur anglais, m. à Teddington (1639-1812), fondateur du « Times », dont ses descendants conservèrent la direction jusqu'à nos jours.

**Walther** (Johann), un des premiers compositeurs qui écrivirent pour l'Eglise protestante, né en Thuringe, m. à Torgau (1496-1570). Ami de Luther.

**Walther de la Vogelweide,** poète lyrique allemand du moyen âge, né entre 1160 et 1170, le premier des *minnesinger*, qui ait fait de ses poésies une arme politique. Ses *lieder* se distinguent par la hauteur de l'inspiration et la beauté de la forme.

**Waltner** (Charles-Albert), graveur français, né et m. à Paris (1846-1925) ; a exécuté de remarquables eaux-fortes d'après Rembrandt. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1908.

**Walton** (Isaac), littérateur anglais, né à Stafford, m. à Winchester (1593-1683) ; auteur d'un célèbre dialogue humoristique : *le Parfait Pêcheur à la ligne.*

**Walzenhausen,** comm. de Suisse (cant. d'Appenzell, Rhodes-Extérieures) ; 3.000 h. Filatures ; fabriques de rideaux.

**Wambeck,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 1.730 h.

**Wambrechies,** comm. du Nord, arr. et à 5 kil. de Lille ; 4.630 h. Ch. de f. N. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**wampum** [*ou'-am-peum'*] n. m. (mot angl., de l'algonquin *wompi*). Collier de coquillages, employé par les Peaux-Rouges comme ornement et comme monnaie d'échange.

**Wancourt,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 9 kilom. d'Arras, sur le Cojeul ; 502 h. (en 1914). Défendu le 30 septembre 1914 par la division alpine (Barbot), Wancourt fut prise un peu plus tard par les Allemands, délivrée par les Anglais en avril 1917 lors du « Repli allemand », puis reprise par les Allemands à la fin de mars 1918 pendant leur offensive sur Arras, et enlevée par les Canadiens le 26 août 1918. Complètement détruite.

**Wandre,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), près de la Meuse ; 5.300 h. Houille, armes, orgues, tissus, balances.

**Wandrille** (saint), né à Verdun, m. en 666. Il reçut les ordres de saint Ouen et fonda en Normandie le monastère de Fontenelle, qui depuis a porté son nom. — Fête le 22 juillet.

**Wandsbek,** v. d'Allemagne (Prusse) ; 35.000 h. C'est une manière de faubourg de Hambourg.

**Wandsworth,** v. d'Angleterre (Surrey), sur la Tamise ; 328.650 h. Fait partie du comté de Londres.

**Wanfercée-Baulet,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 6.100 h. Métallurgie.

**Wanganui,** v. de la Nouvelle-Zélande (île du Nord), sur la *Wanganui* ; 20.000 hab.

**Wangen,** comm. de Suisse (cant. de Schwyz) ; 1.540 h. — Comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.450 h. — Comm. de Suisse (cant. de Soleure) ; 1.200 h.

**Wangenies,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 1.340 h.

**Wantzenau (La),** comm. du Bas-Rhin, arr. de Strasbourg ; 2.570 h. Ch. de f.

**Wanze,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy) ; 1.360 h. Instruments aratoires.

**wapiti** [*ou-a*] n. m. Grand cerf de l'Amérique du Nord, considéré comme une espèce du cerf commun, dont il diffère seulement par sa taille plus considérable : *le wapiti* (cervus Canadensis) *est gris blanchâtre, légèrement taché de fauve.*

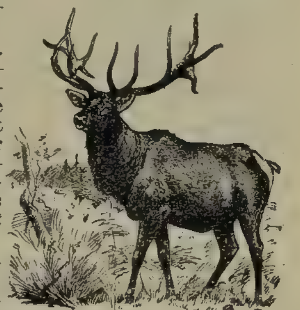
Wapiti.

**Wappers** (Egide-Charles-Gustave), peintre belge, né à Anvers, m. à Paris (1803-1874). Il se mêla au mouvement romantique ; auteur de : *Dévouement des bourgmestres de Leyde, Défense de l'île de Rhodes par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.*

**wapplérite** n. f. Arséniate hydraté naturel de calcium et magnésium.

**warandeur** [*va*] n. m. (*Dial.*) A Dunkerque, agent nommé par le maire pour surveiller les salaisons, les harengs mis en caque.

**Warasdin.** *Géogr.* V. VARASD.

**Warburton** (William), savant prélat et théologien anglais, né à Newark, m. à Glocester (1698-1779). Il soutint de longues polémiques contre Hume et Voltaire.

**Warburton** (Peter Egerton), explorateur anglais, né à Chester, m. près d'Adélaïde (1813-1889). Il fut un des premiers à explorer l'intérieur du plateau australien.

**Ward** (Charles Farrar BROWNE, dit *Artemus*), humoriste américain, né à Waterford (Maine), m. à Southampton (1834-1867), auteur des *Lettres humoristiques.*

**Ward** (Lester Frank), archéologue et paléontologiste américain, né à Jolliet (Illinois) en 1841, auteur de : *la Sociologie dynamique, la Sociologie pure.* Il rattache l'évolution sociale à l'évolution cosmique.

**Ward** (Maria Augusta ARNOLD, Mrs. **Humphry**), romancière anglaise, née à Hobart (Tasmanie), m. à Londres (1851-1920) ; auteur de *Robert Elsmere, Helbeck de Bannisdale* et autres récits d'une invention intéressante, peinture animée de la société britannique à la fin du XIVe siècle.

**Wardin,** comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Bastogne), sur la Wiltz ; 1.700 h. Scieries.

**Waremme,** comm. de Belgique, ch.-l. d'arr. de la prov. de Liége, sur le Geer ; 4.140 h. Machines, tabac, sucre, savon.

**Warens** [*va-ran*] (Louise-Eléonore DE LA TOUR DU PIL, baronne **de**), née à Vevey, m. à Chambéry (1700-1762). Elle accueillit Rousseau dans sa petite maison des Charmettes. Le récit de amours de Rousseau et de Mme de Warens est un des plus intéressants des *Confessions.*

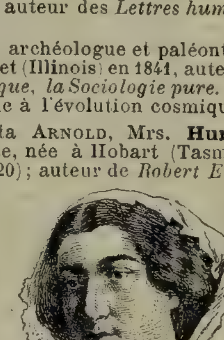
Mme de Warens.

**Warham** (Guillaume), prélat anglais, né à Okeley (Hampshire), m. en 1532, archevêque de Cantorbéry et lord chancelier. Supplanté par Wolsey, il refusa en 1529 de reprendre les sceaux. Il était l'ami d'Erasme.

**Warhem,** comm. du Nord, arr. et à 15 kil. de Dunkerque ; 2.050 h.

**warie** [*ou-a rî*] n. f. Syn. de HOUARI.

**warka-mowée** n. f. Pirogue à balancier, à voile large, très rapide, des indigènes du sud de Ceylan.

**Warlencourt-Eaucourt,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 18 kilom. d'Arras ; 150 h. (en 1914). La *butte de Warlencourt* (122 m. au-dessus de la mer) fut puissamment fortifiée par les Allemands dès le début de la guerre des tranchées, et elle devint une

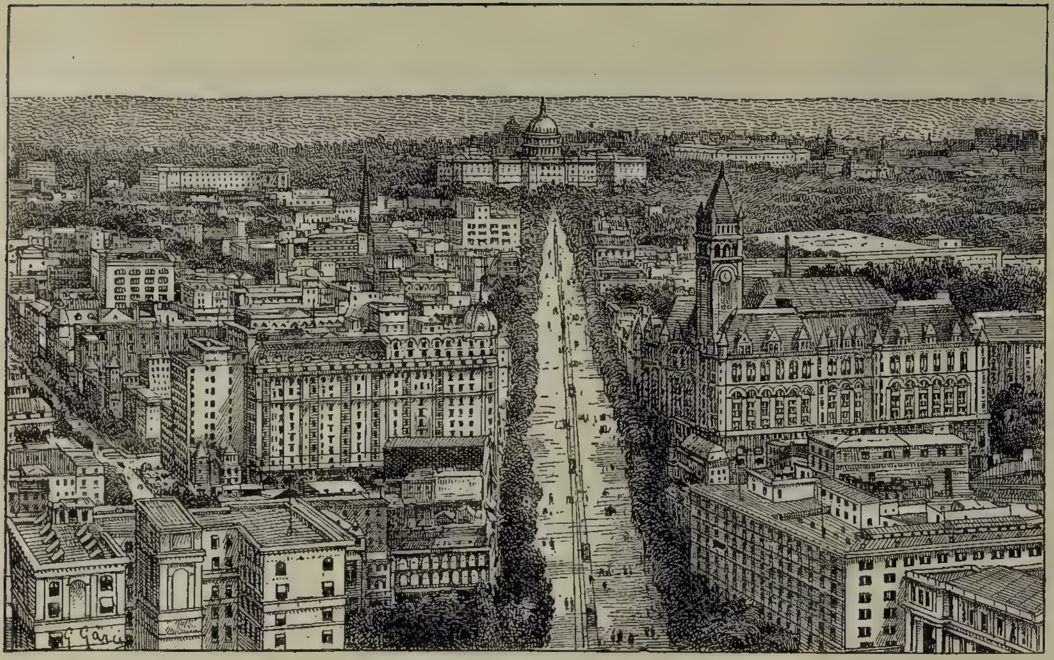

Vue de Washington.

forteresse presque inexpugnable, devant laquelle durent s'arrêter les Britanniques en octobre 1916. Enlevé le 5 novembre suivant, puis repris par la Garde prussienne durant une contre-attaque, Warlencourt tomba enfin aux mains des Anglais le 25 février 1917, peu avant le « Repli allemand ». Perdu encore treize mois plus tard, lors de l'attaque allemande en Artois-Picardie et reconquis à la fin de l'été 1918, Warlencourt était complètement détruit lorsque finit la Grande Guerre

**Warmeriville,** comm. de la Marne, arr. et à 17 kil. de Reims ; 2.063 h. Ch. de f. E. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Warnachaire,** maire du palais en Bourgogne, sous Thierry II et Clotaire II, de 612 à 627.

**Warnant-Dreye,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy) ; 1.520 h. Instruments aratoires.

**Warnefrid.** *Biogr.* V. PAUL DIACRE.

**Warneton** (flam. **Waesten**), v. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres), sur la Lys ; 4.080 h. (en 1914). Tabac, sel. Cette ancienne ville de langue flamande, conquise à la langue française aujourd'hui, est située à la frontière franco-belge. Occupée par les Allemands dès octobre 1914, dans la « Course à la mer », elle fut aussitôt un des points de départ de l'infructueuse ruée teutonne contre Ypres (de fin octobre au début de novembre 1914, « bataille d'Ypres de l'état-major français ») et de nouveau en 1915 et 1916. Demeurés à Varneton, en 1917, après la deuxième bataille des Flandres, les Allemands y rentrèrent au printemps de 1918, lors de la troisième bataille des Flandres : ils en furent expulsés le 30 septembre suivant, au début de la deuxième bataille de Belgique.

**warnetteur** [*var-nè-teur*] n. m. Petit bateau pêcheur, dont se servent les Dieppois.

**War-Office** [pron. angl. *ou-a-ro*] (express. angl. ; de *war*, guerre, et *office*, bureau). Nom du ministère de la guerre britannique.

**Warquignies,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 1.250 h.

**warrant** [*ou-a-rant'*] n. m. (mot angl. signif. *garant*). En Angleterre, mandat d'amener ; prise de corps : *délivrer un warrant. Comm.* Récépissé, avec indication de valeur, d'une marchandise déposée dans des docks ou magasins spéciaux et négociable comme une lettre de change.

— ENCYCL. *Dr.* Le warrant est un bulletin de gage à ordre, avec indication de valeur, qu'on délivre, dans les magasins généraux, au négociant qui y dépose des marchandises, et qui est transmissible, comme une lettre de change, par voie d'endossement. Le dépôt des marchandises dans les magasins généraux, par les commerçants qui veulent warranter des marchandises, donne droit à la délivrance d'un double titre : le récépissé à ordre, qui transfère la propriété de la marchandise, et le warrant. Le déposant peut emprunter sur sa marchandise en transférant le bulletin de gage du warrant endossé et détaché du récépissé : le prêteur se trouve dès lors investi de tous les droits de l'emprunteur sur ladite marchandise. S'il veut vendre, il transfère les deux titres réunis à l'acheteur, qui se trouve propriétaire de la marchandise.

Il a été créé des warrants agricoles dans le but de permettre aux cultivateurs d'emprunter en donnant pour gage, sans déplacement, tout ou partie des produits de leur exploitation. Le warrant est extrait d'un registre à souche, tenu par le greffier de la justice de paix.

**warrantage** [*va-ran*] n. m. Action de warranter.

**warranté, e** [*va-ran*] adj. Garanti par un warrant : *marchandises warrantées.*

**warranter** [*va-ran-té*] v. a. Garantir par un warrant.

**warrat** [*va-ra*] n. m. Mélange de plantes fourragères à base de légumineuses (pois et vesces), donné aux animaux.

**Warren,** v. des Etats unis d'Amérique (Ohio), ch.-l. du comté de Trumbull, sur le Mahoning ; 27.000 h.

**Warren** (Whitney), architecte américain, né à New-York ; associé étranger de l'Académie des beaux-arts en 1909 ; a construit la gare centrale et les docks de New-York.

**warrenite** n. f. Sulfo-antimoniure naturel de fer et de plomb.

**warretée** [*va-re-té*] n. f. Fil à voile, dont on se sert pour joindre ensemble plusieurs pièces de filets dormants.

**Warrington,** v. d'Angleterre (Lancastre), sur la Mersey ; 76.800 h. Quincaillerie, tissage.

**warrouiller** [*va-rou, ll* mll., *é*] v. n. *Pêch.* Bouiller (ou pêcher à la bouille ou à la perche), en remuant le limon pour troubler l'eau. *Fig.* Faire du tracas, aller deçà et delà. *Activ.* Bouleverser, mêler en tous sens. (Se dit en Normandie.)

**Warta** (la), riv. de Pologne et d'Allemagne, affl. dr. de l'Oder ; arrose Posen, Wronke, Schwerin et rejoint l'Oder à Kustrin ; 718 kil.

**Wartau,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 3.200 h. Filatures.

**Wartbourg** (la), château fort de Saxe-Weimar, près d'Eisenach, qui fut dès le XIIIe siècle le centre de fêtes et de réunions littéraires. La tradition en fit le théâtre de la fantaisiste *Guerre des chanteurs.* Là s'écoula la vie de sainte Elisabeth de Hongrie. Luther y fut enfermé pendant un an et y traduisit la Bible en allemand (1521). Le 18 octobre 1817 y eut lieu le banquet des étudiants allemands libéraux.

**Warton** (Thomas), poète et critique anglais, né à Basing-Stoke, m. à Oxford (1728-1790). Il est l'auteur d'une bonne *Histoire de la poésie anglaise depuis la fin du* XIe *siècle.*

**Warwick** [*ou-a-rou-ik*], comté d'Angleterre ; 1.390.000 h. Ch.-l. *Warwick*, près de l'Avon ; 13.000 h. Grande industrie.

**Warwick** (Richard NEVILL, comte **de**), général anglais, surnommé *le Faiseur de rois*, m. à Barnet en 1471. Beau-frère de Richard d'York, il le poussa à revendiquer le trône d'Angleterre, gagna sur Henri VI la bataille de Saint-Albans (1455) et défit le parti lancastrien à Towton (1461), puis à Exham, après avoir fait proclamer Edouard VI, son neveu. Plus tard, il rétablit Henri sur le trône et se fit nommer gouverneur du royaume. Il fut vaincu par Edouard à Barnet, où il trouva la mort.

**warwickite** n. f. Boro-titanate naturel de fer et de magnésium.

**Wasa,** prov. de Finlande ; 470.000 h. Ch.-l. *Wasa* ou *Nicolaïstadt ;* 10.000 h. Scieries.

**Wasa.** *Biogr.* V. GUSTAVE VASA.

**Wash** (le), golfe sur la côte orientale de l'Angleterre ; il reçoit le Welland et le Grand Ouse. Larges bancs de sable.

**Washington** [*ou-a-chin'gh-ton'*] (George), un des fondateurs de la république des Etats-Unis, dont il fut le premier président de 1789 à 1797 ; né en Virginie, m. à Mount-Vernon (1732-1799). Au début de sa carrière, il combattit les Français sur l'Ohio et organisa le guet-apens où Jumonville trouva la mort. Mais, quand éclata la guerre de l'Indépendance, il eut le mérite de discipliner ses jeunes troupes et, aidé par La Fayette et Rochambeau, battit les Anglais à Trenton, à Princetown et à York-Town. Après avoir affranchi son pays, il l'organisa, fit voter la Constitution fédérale encore en vigueur aujourd'hui, fut élu à deux reprises président de l'Union, puis, avec une simplicité antique, alla reprendre à Mount-Vernon ses travaux agricoles. Une haute raison pratique, une activité constante, une volonté calme et forte, la probité, la droiture et la pureté d'intention, tels sont les traits principaux de la physionomie du libérateur de l'Amérique. S'il n'eut point le caractère grandiose des fondateurs d'Etats, il n'eut point non plus la personnalité absorbante de beaucoup d'entre eux.

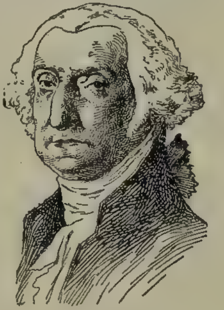

Washington.

**Washington,** capit. des Etats-Unis, ch.-l. du district de Columbia, sur le Potomac ; 437.000 h. Minoteries, filatures. Résidence des grands pouvoirs fédéraux et du président de la République. Ville bâtie sur un plan régulier. Le Capitole, siège des représentants ; la Maison Blanche, résidence du président de la République ; Musée national ; Institut Smithsonion. — Ville de Pensylvanie, ch.-l. du comté de Washington ; 21.000 h.

**Washington** (*Conférence de*). Du 12 novembre 1921 au 6 février 1922, a été réunie, à Washington, sur l'initiative du président Harding, une grande conférence internationale, à laquelle ont été invités les peuples alliés de 1918 et les neutres. Cette conférence, dite *du désarmement*, a fixé la limitation des armements navals ; par l'accord des Quatre, devenu l'accord des Neuf, elle a garanti le *statu quo* à toutes les puissances ayant des possessions dans les eaux du Pacifique ; elle a réglé la question du Chantoung, qui mettait en désaccord la Chine et le Japon et réglé à l'avantage de la Chine nombre de questions litigieuses. Mais elle n'a pas supprimé entre Etats-Unis et Japon de multiples causes de désaccord, qui, avec le temps, prendront sûrement une grande acuité et finiront par engendrer de graves conflits.

**Washington,** un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 1.357.000 h. Capit. *Olympia.* Houille, fer et plomb. Industrie active.

**washingtonia** [*ou-a-chin'gh'*] n. m. Genre de palmiers de l'Amérique du Nord, dont les feuilles, en forme d'éventail, atteignent 3 mètres de long.

**Wasmes,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 15.500 h. Charbonnages, fonderies.

**Wasmuel,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 3.520 h.

**Wasseiges,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Waremme) ; 1.200 h.

**Wasselonne,** ch.-l. de c. du Bas-Rhin, arr. de Molsheim ; 3.500 h. Ch. de f. Vins. — Le cant. a 19 comm. et 14.207 h.

**Wassermann** (Auguste **de**), médecin allemand, né à Bamberg, m. à Berlin (1866-1925). Créateur d'une réaction propre à déceler l'existence de la syphilis. (V. art. suiv.). Il a signé, en 1914, le « Manifeste des Intellectuels allemands. »

**Wassermann** (*réaction de*), réaction biologique permettant, avec quelques gouttes de sang d'un sujet, de caractériser la syphilis. (Serait mieux appelée *réaction de Bordet-Wassermann*, car elle n'est qu'une application à la syphilis de la réaction de fixation de Bordet et Gengen.)

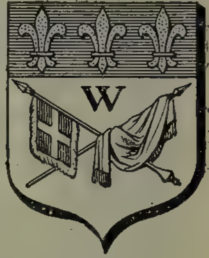

Armes de Wassy.

**Wassigny,** ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 40 kil. de Vervins ; 1.120 h. Ch. de f. N. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 15 comm. et 11.320 h.

**Wassy** [*va-si*], ch.-l. d'arr. (Haute-Marne), sur la Blaise ; ch. de f. E., à 50 kil. de Chaumont ; 3.674 h. Forges, hauts fourneaux. Belle église des XIe, XIIIe, XVe et XVIe siècles. En 1562, le massacre d'une soixantaine de protestants de cette ville par les gens du duc de Guise devint le signal des guerres de Religion. — L'arr. a 8 cant., 145 comm., 69.470 h. Le cant. a 24 comm. et 10.400 h.

**waste** [*ou-èsst'*] n. m. (mot angl.). Terrain inculte et improductif.

**Watelet** (Claude-Henri) littérateur et artiste français, né et m. à Paris (1718-1786) ; membre de l'Académie française ; auteur du poème *l'Art de peindre* et d'un *Essai sur les jardins.*

**Watelet** (Louis-Etienne), peintre et lithographe, né et m. à Paris (1782-1866). Il se consacra d'abord au genre conventionnel du paysage poncif avec ruines, puis se laissa influencer par le mouvement romantique : *Canal de Bruges*, *Vue d'Inspruck*, etc.

**water-ballast** [*ou-a-tèr-ba-last'*] n. m. Compartiment d'un bateau, particulièrement d'un sous-marin, que l'on peut remplir d'eau pour équilibrer à volonté le bâtiment.

**Waterbury,** v. des Etats-Unis (Connecticut) ; 92.000 h. Métallurgie, horlogerie.

**water-closet** [*ou-a-teur-klo-zèt'*] n. m. (mot angl. signif. *cabinet à eau*). Syn. de LIEUX D'AISANCES. Pl. des *water-closets.*

**water-elven** [*ou-a-teur-èl-vèn*] n. f. pl. Fées des eaux, des lacs, des fleuves, dans les croyances populaires d'Ecosse et d'Irlande.

**Waterford,** comté d'Irlande (prov. de Munster) ; 83.700 h. Ch.-l. *Waterford ;* 28.900 h. Lainages.

**watergang** [*ou-a-tèr-ghan'gh*] n. m. (du holland. *water*, eau, et *gang*, voie). Fossé ou canal qui borde un chemin ou un polder, dans la région du nord de la France et les Pays-Bas.

**watergrave** [*ou-a-tèr'-gra-ve*] n. m. Ancien agent voyer chargé, dans les Pays-Bas, de surveiller les travaux des wateringues.

**wateringue** [*ou-a-te-rin-ghe*] n. m. (flam. *wateringen ;* de *water*, eau). Dans le nord de la France, en Belgique et dans les Pays-Bas, ensemble des travaux de desséchement des pays situés au-dessous du niveau de l'océan. Association de propriétaires, pour l'exécution de ces travaux.

**water-jacket** [*ou-a-teur-dja-kèt'*] n. m. (mots angl.). Nom donné en métallurgie aux fours à cuve pourvus d'une enveloppe à circulation d'eau pour rafraîchir les parois.

**Waterloo** [*va-tèr-lo* ou *ou a-tèr-lo*], comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), à 15 kil. de Bruxelles ; 4.270 h. Elle a donné son nom à la bataille où Napoléon Ier fut vaincu par l'armée réunie des Anglais de Wellington et des Prussiens de Bülow et de Blücher, à Waterloo, au Mont-Saint-Jean, à la Haie-Sainte, etc., le 18 juin 1815. La défaite fut illustrée par le dévouement des carrés de la Garde impériale. (V. CAMBRONNE.)

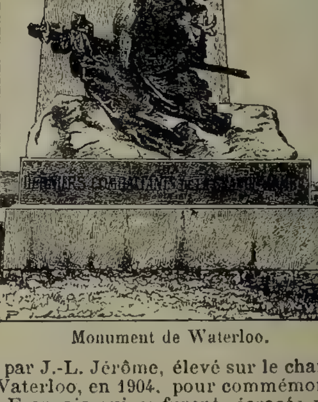

Monument de Waterloo.

**Waterloo** (*monument de*), par J.-L. Jérôme, élevé sur le champ de bataille de Waterloo, en 1904, pour commémorer l'héroïsme des Français qui y furent écrasés par des ennemis plus de deux fois supérieurs en nombre. — *Cambronne à Waterloo*, tableau de G. Scott (1910), toile pleine de fougue. (V. p. 1258.)

**Waterloo,** roman historique, par Erckmann-Chatrian (1865), faisant suite au *Conscrit de 1813;* vive description des horreurs de la guerre.

**Waterloo,** v. des Etats unis d'Amérique (Iowa), ch.-l. du comté de Blackhank, sur le Pad Cedar River ; 36.000 h.

**Watermael-Boitsfort,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 8.110 h.

**waterman** [*ou-a-teur-man'*] n. m. (mot angl., formé de *water*, eau, et *man*, homme). Batelier anglais. Machine pour creuser le sol au fond de l'eau. Pl. des *watermen*.

**water-polo** [*ou-a-teur'*] n. m. Jeu de polo ou de foot-ball qui se joue dans l'eau.

— Encycl. On désignait sous le nom de *water-polo*, il y a deux siècles, en Angleterre, un jeu aquatique semblable au polo, où les chevaux sont remplacés par des tonneaux vides sur lesquels les joueurs sont à califourchon. Ils sont munis d'une pagaie, avec laquelle ils se dirigent et poussent le ballon. Ce jeu est encore en honneur en Amérique.

Aujourd'hui, en France, on donne le nom de water-polo a un foot-ball aquatique, où les joueurs cherchent, à la nage, à lancer un ballon dans le camp adverse.

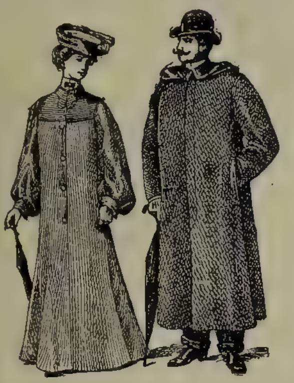
Waterproofs.

**waterproof** [*ou-a-teur-prouf*] n. m. (angl. *water*, eau, et *proof*, épreuve). Manteau imperméable d'homme ou de femme.

**Watertown,** v. des Etats unis d'Amérique (Massachusetts, comté de Middlesex) ; 215.000 h. Faubourg de Boston.

**waterstaat** (*ministère du*), ancien nom du ministère hollandais de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. (Il devait son nom à ses attributions relatives aux canaux, aux écluses, aux digues et au desséchement des pays bas.)

**Watervliet,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Eecloo) ; 2.840 h. Tanneries ; fabrique de brosses.

**Watou,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 3.780 h. Fabriques de pompes.

**watt** [*ou-at'*] n. m. Millième partie du *kilowatt*, unité de puissance (système M. T. S.) : c'est également l'unité pratique correspondant à la puissance d'un moteur qui produit une énergie de 1 joule ($10^7$ ergs) par seconde. Son symbole est W. Syn. VOLT-AMPÈRE.

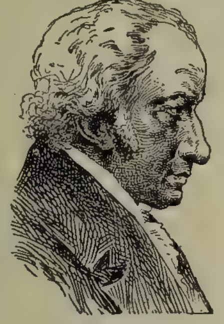
James Watt.

**Watt** [*ou-at'*] (James), mecanicien écossais, né à Greenock, m. à Heathfield (1736-1819). Il conçut le projet de la machine à vapeur à double effet. On lui doit également l'invention du chauffage à la vapeur.

**Watteau** [*va-tô*] (Jean-*Antoine*), peintre et graveur français, né à Valenciennes, m. à Nogent-sur-Marne (1684-1721). Il a traité de préférence les sujets champêtres, les fêtes de village, les pastorales galantes, etc. Watteau est un merveilleux coloriste, un technicien d'une science consommée, un dessinateur de la valeur la plus rare. Citons de lui : *l'Embarquement pour Cythère*, *les Saisons*, *Gilles*, *l'Indifférent*, *Assemblée dans un parc*, etc., où paraît la plus pénétrante poésie.

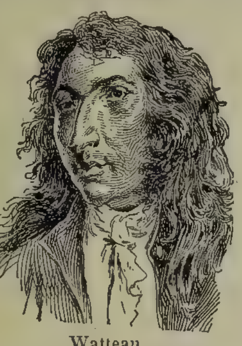
Watteau.

**Watten,** comm. du Nord, arr. et à 30 kil. de Dunkerque, sur l'Aa ; 2.150 h. Ch. de f. N. Filatures.

**Wattenscheid,** v. de Prusse (Westphalie) ; 24.000 h. Houille.

**Wattenwyl,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 5.200 h. Broderie mécanique, filatures de coton, teintureries.

**watt-heure** (*ou-at'*) n. m. Energie équivalente à celle qui serait donnée par une machine fournissant une puissance de 1 watt pendant une heure : *le watt-heure équivaut à 3.600 volts.*

**Wattignies** [*va, gnî*], comm. du Nord, arr. et à 7 kil. de Lille ; 2.810 h. Ch. de f. N.

**Wattignies-la-Victoire,** comm. du Nord, arr. et à 12 kil. d'Avesnes ; 196 h. Victoire de Jourdan sur les Autrichiens le 16 octobre 1793.

**wattman** [*ou-at'-man'*] n. m. (de *watt*, et de l'angl. *man*, homme). Mécanicien chargé de la conduite d'une automobile, d'une locomotive ou d'un tramway électrique. Pl. des *wattmen*.

**wattmètre** [*ou-at'*] n. m. (de *watt*, et du gr. *metron*, mesure). Appareil mesureur d'énergie électrique pendant une durée déterminée.

**Wattrelos,** comm. du Nord, arr. de Lille, à 2 kil. de Roubaix, dont c'est en réalité un faubourg ; 27.500 h. Filatures de coton.

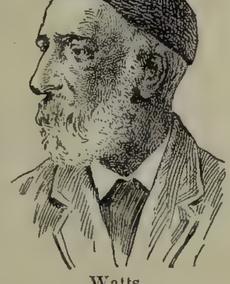
Watts.

**Watts** (Georges-Frédéric), peintre anglais, né et m. à Londres (1818-1904). Parmi ses tableaux, il faut citer : *Saint Georges terrassant le Dragon*, *le Bon Samaritain*, *Orphée et Eurydice*, *l'Espérance*, *l'Amour et la Vie*, etc. C'est un dessinateur à la fois vigoureux et raffiné, souvent tourmenté. On voudrait à sa couleur un éclat plus franc.

**Watts-Dunton** (Walter Théodore), poète et critique anglais, né à Saint-Ives (Huntshire), m. à Putney-Hill (1832-1914). Ses poésies lyriques sont d'une grande perfection de forme (*the Coming of love*, etc.).

**Wat-Tyler** ou **Walter-Tyler** (*Guillaume le Tuilier*). Un des principaux chefs de l'insurrection anglaise de 1381. Tué aux environs de Londres, tandis qu'il parlementait avec Richard II.

**Watwyl,** v. de Suisse (Saint-Gall), sur le Thur ; 5.200 h. Filatures, tissus.

**Waudrez,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin) ; 1.370 h.

**Wauters** (Charles-Emile), peintre d'histoire belge, né à Bruxelles en 1846 ; auteur du *Lendemain de la bataille d'Hastings*, etc.

**Wauthier-Braine,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 1.500 h. Filatures de coton.

**wavellite** n. f. Fluo-phosphate hydraté naturel d'aluminium.

**Waverley,** roman vigoureux, la première des compositions historiques de Walter Scott. La narration en est animée et pleine de détails pittoresques. C'est un épisode de la tentative jacobite de 1745 (1814).

**Wavre,** v. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), sur la Dyie ; 8.500 h. Armes, cordages, fonderies. tanneries. Combat entre Grouchy et les Prussiens, le 18 juin 1815.

**Wavre-Notre-Dame,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines) ; 3.340 h.

**Wavre-Sainte-Catherine,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines) ; 5.900 h. Filatures.

**Wavrin,** comm. du Nord, arr. et à 12 kil. de Lille ; 3.870 h. Ch. de f. N. Boutons ; cuirs. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

**Waziers,** comm. du Nord, arr. et à 3 kil. de Douai ; 4.000 h. Houille.

**Waziristan,** district montagneux de l'Empire des Indes (prov. de la Frontière du Nord-Ouest), peuplé par les Waziris et les Mahsouds, sans cesse révoltés contre la domination anglaise.

**W. C.** Abréviation des mots anglais *water-closet.*

**Weald** [*ou-ild'*], région de l'Angleterre orientale, qui confronte au Pas-de-Calais, opposée en quelque sorte au Boulonnais français, avec lequel elle présente au point de vue de la géologie, du relief, etc., une remarquable symétrie.

**wealdien, enne** [*ou-il-di-in, è-ne*] adj. *Géol.* Sous-étage géologique, formant zone de passage entre les systèmes jurassique et crétacé. N. m. : *le wealdien.*

**weber** [*vè-bèr*] n. m. *Electr.* Ancienne dénomination de l'unité d'intensité dans les courants électriques.

**Weber** [*vé-bèr*] (*Charles*-Marie-Frédéric-Ernest, baron **de**), compositeur de musique allemand, né à Eutin, m. à Londres (1786-1826) ; auteur notamment du *Freischütz*, d'*Euryanthe*, d'*Obéron*, de nombreuses compositions pour piano, etc. C'est le premier en date et peut-être le plus grand des compositeurs allemands de l'école romantique ; son orchestration est riche et colorée, son style d'une poésie rêveuse et pleine de charme. Il a été le maître véritable de Wagner.

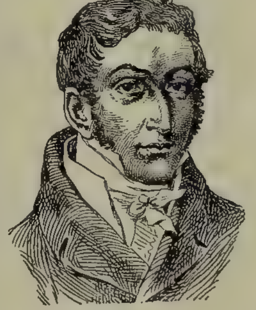
Ch. Weber.

**Weber** (Ernest-Henri), physiologiste et anatomiste allemand, né à Wittemberg, m. à Leipzig (1795-1878). Il a fait faire des progrès décisifs à l'anatomie microscopique.

**Weber** (Albert), indianiste allemand, né à Breslau (1825-1901), auteur d'une remarquable *Histoire de la littérature hindoue.*

**Weber** (Eugénie-Caroline, connue sous le nom de Mme **Segond-**), tragédienne française, née à Paris en 1867. Elle débuta avec éclat à l'Odéon dans *les Jacobites* et affirma à la Comédie-Française son talent d'une grande noblesse.

**Webster** (John), auteur dramatique anglais du XVIIe siècle. Ses deux tragédies : *le Diable blanc* et *la Fameuse Courtisane de Venise*, tiennent du chef-d'œuvre.

**Webster** (Noah), lexicographe américain, né à Hartford (Connecticut) [1758-1843], auteur d'un *Dictionnaire de la langue anglaise* qui a été constamment réédité.

**websterite** n. f. Sulfate naturel d'alumine.

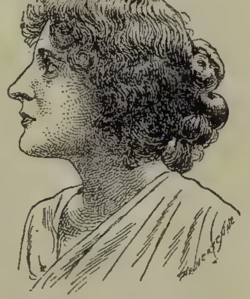
Mme Weber.

**Weckerlin** (Jean-Baptiste-*Théodore*), compositeur et musicographe français, né et m. à Guebwiller (1821-1910). Il a écrit des opéras, des chœurs et édité des chansons populaires de l'ancienne France.

**Wedekind** (Frank), auteur dramatique allemand, né à Hanovre, m. à Munich (1864-1918). Ses pièces sont d'un réalisme amer (*l'Eveil du printemps*, etc.).

**wédélie** [*lî*] n. f. Genre de composées hélianthées, renfermant des herbes à feuilles opposées ou alternes, à fleurs groupées en cymes de capitules, dont on connaît un assez grand nombre d'espèces des régions chaudes.

**wedelin** [*vé*] n. m. Petit bateau de rivière, formé de trois planches.

**Wedgwood** (Josiah), céramiste anglais, né à Burslem, m. à Etruria (1730-1795). Il imita les poteries antiques et inventa une faïence couleur crème, qui porte son nom.

**Wednesbury,** v. d'Angleterre (comté de Stafford) ; 30.400 h. Vieille église. Nombreuses manufactures ; draps ; métallurgie ; houillères.

**week-end** [*ou-ik-en'd'*] n. m. (express. angl. ; de *week*, semaine, et *end*, fin). En Angleterre, fin de la semaine, comprenant l'après-midi du samedi et la journée du dimanche : *être invité à passer le week-end à la campagne.*

**Weelde,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout) ; 1.340 h. Tanneries.

**Weenix** ou **Weeninckx** (Jean-Baptiste), dit **le Vieux**, peintre hollandais, né à Amsterdam, m. à Huis-ter-Mey (vers 1620-vers 1662). Il a excellé dans le paysage et les marines, notamment dans les *Ports de mer ;* — Son fils, JEAN, peintre de valeur, né et m. à Amsterdam (1644-1719), acquit une rare maîtrise dans la nature morte.

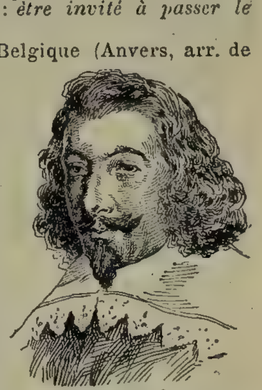
Jean de Weerdt.

**Weerdt, Werdt** ou **Werth** (Jean **de**), général allemand au service de la Bavière et de l'Autriche pendant la guerre de Trente ans, né à Büttgen, m. près de Benatek en 1652. Il remporta sur Bernard de Saxe-Weimar la victoire de Nordlingen (1637), mais fut battu à son tour et envoyé prisonnier à Paris.

**Weert,** v. des Pays-Bas (Limbourg) ; 9.000 h. Manufacture de tabacs.

**Weerts** (Jean-Joseph), peintre français, né à Roubaix (1847-1827), auteur de portraits et de grandes peintures décoratives : *Franchise de la ville de Limoges*, *la Fête du Lendit* (Sorbonne).

**wège** [*ou-è-je*] n. m. En Normandie, corde au moyen de laquelle les femmes portent les paniers pleins de poisson.

**Weggis,** comm. de Suisse (cant. de Lucerne), sur le lac des Quatre-Cantons, au pied du Righi ; 1.530 h. Séjour d'étrangers.

**Wegnez,** comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 2.860 h. Chaux ; pierres.

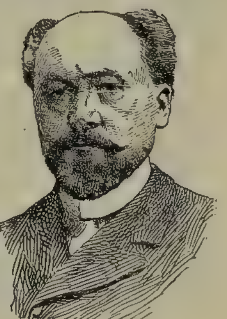
Weerts.

**weibyeïte** n. f. Fluo-carbonate naturel de cérium, lanthane et didyme.

**Weiden,** v. d'Allemagne (Bavière) ; 12.420 h.

**Weigel** (Valentin), fondateur d'une secte mystique allemande, né à Grossenhain (Saxe), m. à Zschoppau (1533-1588).

**weigélien** [*vè-jé-li-in*] n. m. Membre de la secte fondée par Valentin Weigel.

**Weï-Haï-Weï,** port de la Chine, un des meilleurs des rivages du Chan-toung, sur la côte septentrionale de cette presqu'île du Chan-toung, qui, avec la presqu'île du Liao-toung, sépare le golfe du Petchili de la mer Jaune. Loué à bail amphythéotique par l'Angleterre en 1899 et revendiqué par la Chine lors de la Conférence de Washington de 1921-1922, Weï-haï-Weï et le territoire avoisinant, peuplé de 150.000 h., sont l'objet de négociations de rétrocession à la république Chinoise.

**Weil** (Henri), helléniste français, né à Francfort-sur-le-Mein, m. à Paris (1818-1909). On lui doit de remarquables éditions d'Eschyle et de Démosthène, *De l'ordre des mots dans les langues anciennes*, *Etudes sur le drame antique*, etc.

**Weimar,** v. d'Allemagne, capit. de la république de Thuringe, anciennement capit. du grand-duché de Saxe-Weimar ; 37.000 h. Cathédrale (XVe s.). Hôtel de ville gothique. Palais ducal (XVIIIe s.). Maisons de Gœthe et de Schiller. La vie intellectuelle de l'Allemagne se concentra à Weimar, pendant le règne de Charles-Auguste de Saxe. Papeterie, draps.

**Weinfelden,** comm. de Suisse (Thurgovie), sur un affluent de la Thur ; 3.200 h. Vignobles.

**Weingartner** (Paul-*Félix*), compositeur et chef d'orchestre, né à Zara (Dalmatie) en 1863 ; auteur d'opéras et de poèmes symphoniques. Signataire, en 1914, du « Manifeste des 93 Intellectuels allemands ».

**weinmannie** [*vèn-ma-nî*] n. f. Genre de saxifragacées, renfermant des arbres des Antilles et de l'Amérique du Sud. (Certaines espèces de ce genre, telle la *veinmannie glabre* et la *veinmannie à grands épis*, fournissent une écorce riche en tanin.)

**Weishaupt** (Adam), fondateur de l'ordre des Illuminés, né à Ingolstadt, m. à Gotha (1748-1830).

**Weismann** (Auguste), biologiste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1834. On lui doit d'intéressants travaux sur la vie des cellules.

**Weiss** (Jean-Jacques), publiciste français, né à Bayonne, m. à Fontainebleau (1827-1891). Esprit fin et brillant, quelquefois paradoxal, il publia dans le *Journal des Débats* d'excellents articles de critique dramatique.

**Weiss** (André), jurisconsulte français, né à Mulhouse en 1858, auteur d'un important *Traité théorique et pratique de droit international privé*, en 7 vol. Membre de l'Académie des sciences morales (1914).

**Weissenfels,** v. de Prusse (prov. de Saxe) ; 34.000 h. Houille ; maroquinerie.

**Weissensee,** v. d'Allemagne (Prusse, présid. de Potsdam) ; 37.600 h. Métallurgie.

**Weisshorn** (*Aiguille blanche*), sommet de Suisse, dans les Alpes Valaisanes, dominant Randa ; 4.512 m.

**weissigite** n. f. Variété d'orthose avec lithium.

**Weisslingen,** comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 1.300 h. Filature et tissage de coton.

**Weitbruch,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Haguenau ; 1.750 h. Ch. de f.

**Wekerlé** (Alexandre), homme d'Etat hongrois, né à Moor en 1848, m. à Budapest en 1921. Il administra habilement les finances publiques, et, président du conseil en 1892, fit adopter les lois établissant l'état civil, l'obligation du mariage civil, la reconnaissance de tous les cultes. De nouveau chef du cabinet en 1906, il obtint de l'empereur-roi l'éloignement du chancelier comte de Goluchowski, qui favorisait la nationalité allemande au détriment de l'élément magyar.

**Welche** n. et adj. V. VELCHE.

**Welcker** (Frédéric-Théophile), philologue et archéologue allemand, né à Grünberg, m. à Bonn (1784-1868), auteur des *Monuments antiques.*

**weld-elven** n. f. Nom des fées des champs, en Ecosse et en Irlande.

**Welden,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde), sur l'Escaut ; 1.310 h.

**weldite** n. f. Silicate naturel d'aluminium et de sodium.

**Welferding,** comm. de la Moselle, arr. de Sarreguemines ; 1.700 h. Ch. de f.

**Welhaven** (Johan Sébastien Commermeyer), poète norvégien, né à Bergen, m. à Christiania (1807-1873) ; auteur de courts poèmes d'une forme achevée, de travaux historiques de haute valeur.

**Welkenraedt,** comm. de Belgique (Liége, rr. de Verviers) ; 4.190 h.

**Welle,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.990 h. Filatures.

**Wellen,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres) ; 2.650 h. Scieries.

**Wellesley** (Richard COLLEY, marquis), homme d'Etat anglais, frère de Wellington, né au château de Dangan, m. à Brompton (1760-1842). Gouverneur général de l'Inde (1797), il prit l'offensive contre Tippo-Saëb, mais fut remplacé en 1805 à la suite des succès des Mahrattes. Il succéda à Canning aux affaires étrangères, démissionna en 1812, fut en 1832 vice-roi d'Irlande.

**Wellhausen** (Julius), théologien et orientaliste allemand, né à Hameln (1844-1918). Il a publié de remarquables travaux sur l'Ancien Testament et sur l'*Histoire du peuple d'Israël.*

**Wellington** [*ou-èl-lin'gh'-ton'*] (Arthur WELLESLEY, duc **de**), général anglais, né à Dublin, m. à Walmer-Past (1769-1852). Il combattit d'abord les troupes françaises en Portugal et en Espagne, où il nous opposa une résistance souvent heureuse, gagna les victoires d'Oporto et de Talavera, arrêta Masséna devant les lignes de Torres-Vedras, le battit à Fuentes-de-Oñoro, fut encore vainqueur à Vitoria et, en 1814, vint livrer à Soult la bataille de Toulouse. Il commandait les forces réunies contre la France en 1815 et gagna la bataille de Waterloo. A défaut de qualités militaires exceptionnellement brillantes, il montra en toute circonstance une inébranlable ténacité. Sa force corporelle et son inflexible volonté l'avaient fait surnommer « le Duc de fer » (*Iron Duke*).

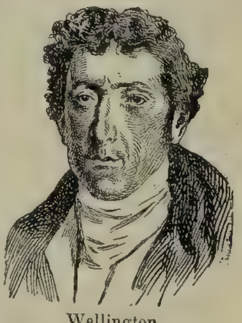
Wellington.

**Wellington,** capit. de la Nouvelle-Zélande ; 101.000 h. Port sur le détroit de Cook.

**wellingtonia** n. m. *Bot.* Syn. de SEQUOIA.

**Wells,** v. d'Angleterre (comté de Somerset) ; 4.400 h. Magnifique cathédrale (XIIe-XIIIe s.). Sources minérales.

**Wells** (Horace), dentiste américain, né à Hartford, m. à New-York (1815-1848), inventeur de l'anesthésie par le protoxyde d'azote (en 1844).

**Wells** (Herbert George), écrivain anglais, né à Londres en 1866. Parmi ses romans, fondés sur des hypothèses scientifiques, il faut citer : *Quand le dormeur s'éveillera, la Guerre des mondes, les Premiers hommes dans la lune, l'Homme invisible, la Machine à explorer le temps, l'Amour et Mr Lewisham.*

**Wels,** v. d'Autriche (Haute-Autriche) ; 15.000 h.

**Welschinger** (Henri), historien français, né à Muttersholtz (Moselle), m. à Viroflay (1846-1919) ; membre de l'Académie des sciences morales (1907) ; auteur de : *le Duc d'Enghien, le Roi de Rome, le Pape et l'Empereur, les Causes et les Responsabilités de la guerre de 1870,* etc.

**Welti** (Albert), peintre et graveur suisse, né à Zurich, m. à Berne (1862-1912). Un symbolisme étrange inspire souvent ses œuvres : *Paysages de l'Isar, les Trois ermites,* etc.

**welwitschie** [*ou-èl-ou-it'-chî*] n. f. Genre de gnétacées, ne renfermant qu'une espèce de l'Afrique chaude, curieuse plante en forme de volumineux champignon, de 0m,50 à 0m,75 de haut, qui semble partagé d'un coup de hache, et dont les lambeaux sont figurés par de grandes feuilles persistantes, atteignant souvent jusqu'à 2 mètres de long.

**Wemmel,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 1.740 h.

**Wencker** (Joseph), peintre français, né à Strasbourg en 1848 ; auteur de : *Saül et la Pythonisse, Prédication de saint Jean Chrysostome contre l'impératrice Eudoxie.*

**Wendes,** peuple slave, dont les descendants subsistent encore, au nombre de 150.000 environ, en Lusace, au milieu des Allemands. Par le type et par la langue, les Wendes de Lusace se distinguent de ceux qui les entourent ; ces derniers vestiges des Slaves Polabes du moyen âge, qui étaient établis sur les bords de l'Elbe depuis la Bohême jusqu'à la mer du Nord, ont voulu en 1919 constituer un Etat wende, en s'appuyant sur les principes du président Wilson, mais les gouvernants du Reich allemand n'ont tenu aucun compte de ces prétentions.

**Wengen,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 2.180 h. Séjour d'été.

**Wengernalp,** site de l'Oberland Bernois, près du col de la Petite Scheidegg, d'où l'on jouit d'une vue splendide sur le massif de la Jungfrau. Ch. de fer à crémaillère depuis Lauterbrunnen.

**Wennerberg** (Gunnar), poète, compositeur et homme politique suédois, né à Ludköping, m. à Stockholm (1817-1902) ; auteur du *Gluntarne,* recueil de dialogues chantés, dont il composa lui-même la musique.

**Wen-Tchéou,** v. de Chine (Tché-Kiang), port ouvert sur l'estuaire du Tha-Ki ; 80.000 h. Thé.

**Wépion,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 1.500 h.

**Werchter,** v. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), sur la Dyle ; 2.500 h. Cordages.

**Wercken,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude) ; 1.610 h.

**Werdau,** v. d'Allemagne (Saxe), sur la Pleisse ; 19.500 h. Industrie textile.

**Werder** (Auguste **de**), général prussien, né à Schlossberg, m. à Grussow (1808-1887). Il dirigea en 1870 le siège de Strasbourg, mais ne put s'emparer de Belfort.

**Werden,** v. d'Allemagne (Prusse, présid. de Dusseldorf), sur la Ruhr ; 13.000 h. Draps.

**Werff** (Adrien **Van der**), peintre hollandais, né à Kralinger-Ambacht, m. à Rotterdam (1659-1722). Il peignit, dans une manière un peu convenue, des scènes bibliques et mythologiques.

**Wergeland** (Henri Arnold), poète norvégien, né à Christiansand, m. à Christiania (1808-1845). Il a laissé des drames, des tragédies, des poèmes d'une inspiration délicate et souvent d'une rare pureté de forme.

**wergeld** ou **vehrgeld** [*vèr-ghèld*] n. m. (allem. *wehr,* défense, et *geld,* argent). Dans le droit germanique, et en France à l'époque franque, indemnité que l'auteur d'un fait dommageable payait à la victime de ce fait ou aux ayants droit, pour se soustraire à la vengeance privée.

**Wermelskircher,** v. d'Allemagne (Prusse, présid. de Dusseldorf) ; 15.650 h.

**Werner** [*vèr-nèr*] (Frédéric-Louis-*Zacharie*), poète dramatique allemand, né à Kœnigsberg, m. à Vienne (1768-1823). On lui doit un certain nombre de drames historiques : *Martin Luther, la Mère des Macchabées,* etc.

**Werner** [*vèr-nèr*] (Antoine-Alexandre **de**), peintre d'histoire allemand, né à Francfort-sur-l'Oder, m. à Berlin (1843-1915). Citons parmi ses principales œuvres : *la Proclamation de l'Empire à Versailles, le Feld-maréchal Moltke à Berlin,* etc., compositions assez décoratives, mais froides.

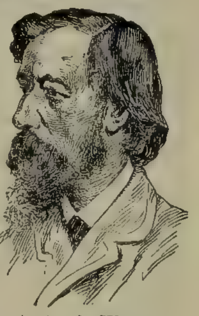
A.-A. de Werner.

**Werner** (Alfred), chimiste, né à Mulhouse en 1866 ; professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich, il s'est consacré à l'étude des complexes organiques. Lauréat du prix Nobel (1913).

**wernérite** n. f. Silicate d'alumine et de chaux.

**Wernigerode,** v. d'Allemagne (présid. de Magdebourg), sur le Holzesume ; 18.000 h. Filature.

**Werra** (la), riv. d'Allemagne, née en Thuringe ; elle passe à Hildburghausen, se réunit à la Fulda et forme le Weser ; 259 kil.

**werthemanite** n. f. Sulfate basique naturel d'aluminium.

**Werther** [*vèr-tèr*] (*les Souffrances du jeune*), roman sous forme de lettres, par Gœthe. Le jeune Werther est amoureux de Charlotte, qui épouse un autre homme. Il vient vivre dans l'intimité des deux époux, puis il prend la vie en dégoût et se tue d'un coup de pistolet. C'est le récit, dramatisé, d'une aventure sentimentale dont Gœthe a pris les éléments dans sa propre vie (1774). — De ce roman, Edouard Blau, Paul Milliet et G. Hartmann ont tiré un drame lyrique en trois actes et quatre tableaux, sur lequel Massenet a écrit une de ses meilleures œuvres, passionnée et émouvante. Parmi les morceaux les plus célèbres, nous citerons : l'introduction ; le Noël des enfants ; l'invocation de Werther à la nature ; la plainte de Werther : *J'aurais sur ma poitrine ;* le duo de Charlotte et de Werther : *Oh ! qu'il est loin, ce jour ;* le dialogue de Werther mourant, avec Charlotte (1893).

**Wervicq,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres), sur la Lys ; 9.880 h. Passementeries, fabriques de bougie, bleu, chocolat, tabacs. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**Werwe** (Claus **de**), sculpteur flamand de l'école de Dijon, né à Hattem, m. en 1849. Neveu de Claus Sluter, il collabora au célèbre *puits de Moïse* et au tombeau de Philippe le Hardi et exécuta le tombeau de Jean sans Peur (Dijon).

**Werwicq-Sud,** comm. du Nord, arr. et à 20 kil. de Lille, sur la Lys ; 2.300 h. Etoffes.

**Wesel** [*vé-zèl*], v. d'Allemagne (Prusse), sur le Rhin ; 25.000 h. Sucreries ; soieries.

**Wesemael,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.920 h.

**Wesembeck,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 1.610 h.

**Weser** [*vé-zèr*] (le), fleuve d'Allemagne, formé par la réunion de la Werra et de la Fulda ; passe à Minden et à Brême et se jette dans la mer du Nord par un large estuaire ; 436 kil. L'Aller est son principal tributaire

**Wesley** (John), théologien et prédicateur protestant anglais, né à Epworth, m. à Londres (1703-1791), le fondateur de la secte religieuse des méthodistes ou *wesleyens.* Il prêchait la justification par la foi. (V. MÉTHODISTE.) Il publia environ 200 volumes, sur les sujets les plus divers.

**wesleyen** [*ou-ès-lè-i-in*] n. m. Partisan de Wesley. Syn. de MÉTHODISTE.

**Wespelaer,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.320 h. Scieries.

**Wesserling,** bourg du Haut-Rhin, arr. de Thann, qui, avec *Hunaren,* forme une commune de 1.100 h. Toiles et tissus de coton ; filatures. En grande partie détruit au cours de la Grande Guerre.

**Wessex** ou *Saxe de l'Ouest,* royaume anglo-saxon fondé, au ve siècle, par Cerdic, et qui s'annexa peu à peu les six autres Etats de l'heptarchie. Ses deux principaux souverains furent Alfred le Grand et Athelstan, qui porta le premier le titre de roi d'Angleterre. Le royaume subsista jusqu'en 1013.

**West** (Benjamin), peintre américain, né à Springfield (Pensylvanie), m. à Londres (1738-1820). Il s'établit en Angleterre, fonda avec Reynolds l'Académie royale de peinture ; auteur de compositions historiques, où il fut le premier à introduire le costume moderne : *la Mort du général Wolfe, la Bataille de La Hogue,* etc.

**West-Bay-City,** v. des Etats-Unis (Michigan) ; 70.000 h. Industrie active, filature, métallurgie.

**West-Bromwich,** v. d'Angleterre (Staffordshire), sur la Thame ; 73.760 h. Houille.

**Westbury** ou **Trim,** v. d'Angleterre (Glocester) ; 16.000 h.

**Westcappelle,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges) ; 1.550 h. Instruments agricoles.

**West-End** [*ou-est-en'd*], dénomination anglaise désignant l'*Extrême Ouest* de Londres, c'est-à-dire les quartiers élégants.

**wester-dynamite** n. f. Dynamite mélangée de carbonate de soude, explosif économique, mais peu puissant.

**Westerloo,** v. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout), sur la Grande Nèthe ; 3.600 h. Armes, cordages, tanneries, teintureries.

**Westermann** (François-Joseph), général français, né à Molsheim, m. à Paris (1751-1794). Il conduisit avec audace et violence la guerre de Vendée ; guillotiné à Paris avec les dantonistes.

**Westhoffen,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Moslheim ; 1.680 h.

**Westinghouse** (George), ingénieur et métallurgiste américain, né à Central-Bridge (New-York), m. à New-York (1846-1914). Il perfectionna le frein à air comprimé qui porte son nom, et inventa divers appareils électriques.

**Westkerke,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ostende) ; 1.260 h.

**Westmacott** (Richard), sculpteur anglais, né et m. à Londres (1775-1856). Ses œuvres : *Psyché, la Mère affligée,* etc., sont d'un caractère délicat et poétique. — Son fils, RICHARD, dit *le Jeune,* né et m. à Londres (1799-1872), sculpteur de grand talent à qui l'on doit, entre autres œuvres : *l'Ange gardien, David vainqueur de Goliath,* etc.

**Westmalle,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 1.800 h. Tanneries.

**Westmeath,** comté d'Irlande (prov. de Leinster) ; 59.800 h. Ch.-l. *Athlore.*

**Westminster** [*ou-èst-min'-ster*] (*abbaye de*), abbaye de Londres, à l'ouest de la Cité, fondée en 616 et dont il reste l'église, bâtie dans le style gothique primitif et renfermant les tombeaux des rois et des grands hommes de l'Angleterre. Au S. de l'église s'élèvent le beau cloître (XIIIe et XVe s.) et la salle du Chapitre (1250). — Non loin de l'église (anglicane) de Westminster, s'élève une cathédrale catholique, entreprise en 1895, en briques rouges, de style byzantin, sur les plans de John S. Bentley.

**Westminster** (*palais de*) ou *palais du Parlement,* élevé à Londres en 1840, sur l'emplacement de l'ancien palais, brûlé en 1834. Il a été construit d'après les plans de Ch. Barry, et dans le style gothique dit *tudor ;* il s'étend, au bord de la Tamise, sur une longueur de 275 mètres. Il abrite la *Chambre des lords* et la *Chambre des communes.*

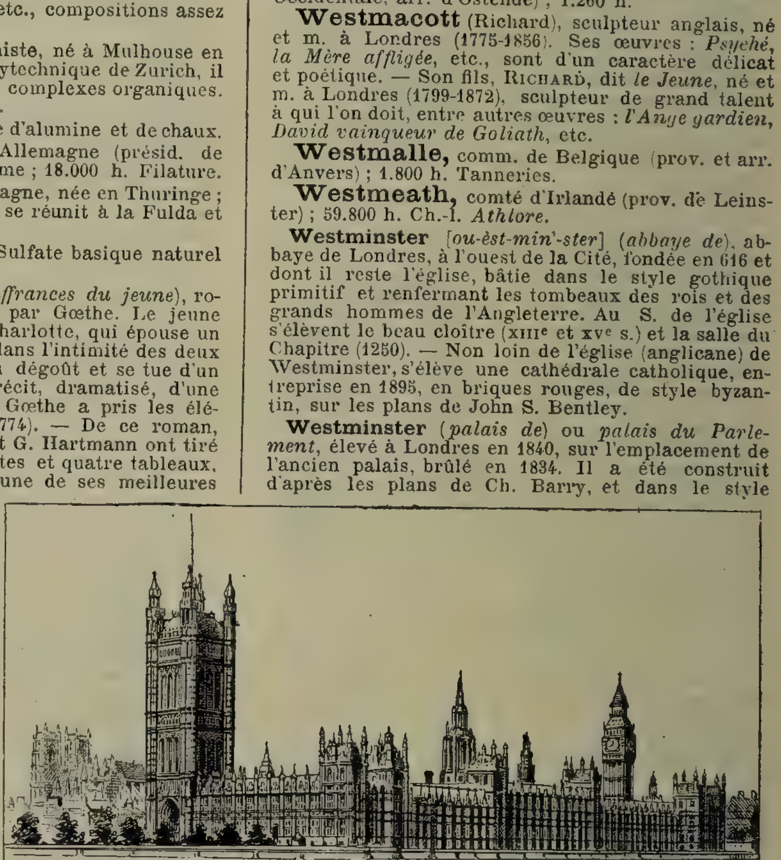

Palais de Westminster.

**Westminster Hall** [*hôl'*], grande salle qui est une partie de l'ancien palais de Westminster (XIVe s.) à Londres, contiguë au palais du Parlement auquel elle sert de vestibule. C'est là que siégeaient les anciens parlements, que Richard II fut déclaré déchu, que les rois postérieurs, jusqu'à George IV, célébrèrent leur couronnement, que Charles Ier fut condamné à mort, que Cromwell fut proclamé lord-protecteur et qu'eurent lieu nombre de grands procès.

**Westminster** (*Revue de*), périodique anglais, fondé en 1824, qui fut le premier organe libéral publié en Angleterre.

**Westmoreland** ou **Westmorland,** comté d'Angleterre ; 66.000 h. Ch.-l. *Appleby.* Elevage.

**Weston-super-Mare,** petite station balnéaire du Royaume-Uni (Angleterre, Somerset), sur le canal de Bristol ; 31.000 h.

**Westoutre,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 1.570 h.

**Westphal** (Rodolphe), philologue allemand, né à Obernkirchen, m. à Stadthagen (1826-1892) ; auteur de savants travaux sur la métrique et la rythmique anciennes.

**Westphalie** [*vès-fa-li*], contrée d'Allemagne (prov. de Prusse) ; 4.500.000 h. (*Westphaliens*). Ch.-l. *Munster*. Région de plateaux boisés coupés de vallées profondes, aboutissant à la mer du Nord, soit directement (Ems, Weser), soit par le Rhin (Rhur, Lippe), très riche en mines et très industrielle : Essen, Dusseldorf, Dortmund ; capit. *Cassel*. Erigée en royaume par Napoléon Ier (1807) pour son frère Jérôme.

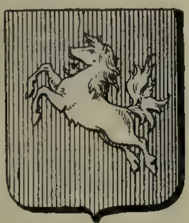
Armes de Westphalie.

**Westphalie** (*traités de*), conclus en 1648 entre l'empereur d'Allemagne, la France et la Suède, pour mettre fin à la guerre de Trente ans. La France y fut représentée par Longueville, d'Avaux et Servien. Les réunions se tinrent soit à Osnabrück, soit à Munster, et durèrent près de huit ans. Les traités de Westphalie donnèrent aux princes allemands du Nord, dont les territoires étaient agrandis (particulièrement ceux de l'électeur de Brandebourg), la liberté de religion, le droit d'alliance avec l'étranger, et marquèrent l'échec absolu de l'Autriche dans sa tentative d'unification de l'Allemagne. La France y gagnait l'Alsace et la confirmation de la cession des Trois-Evêchés.

**Westphalien, enne** [*vès-fa-li-in, è-ne*], originaire ou habitant de la Westphalie : *les Westphaliens*. Adjectiv. : *populations westphaliennes*.

**westphalique** [*vès-fa-li-ke*] adj. Qui appartient à la Westphalie ou à ses habitants.

**West-Point,** v. des Etats-Unis (New-York), sur l'Hudson ; 2.000 h. Siège de la principale école militaire des Etats-Unis.

**Westroosebeke,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers) ; 2.270 h.

**westrumite** [*vès-tru*] n. f. Emulsion de goudron de houille et de savon dans de l'eau, préconisée par le docteur Guglielminetti pour le goudronnage des routes.

**Westvleteren,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 1.960 h.

**Wet** (Christian Rodolphe DE). *Biogr.* V. DE WET.

**Wetterbergh** (Charles-Antoine), romancier suédois, connu sous le pseudonyme de l'*Oncle Adam*, né à Jönköping, m. à Lidköping (1804-1889). On lui doit des études fines et humoristiques sur la vie rurale et provinciale (*Tableaux de genre*), des romans (*la Gouvernante, un Nom*, etc.).

**Wetteren,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde), sur l'Escaut ; 15.960 h. Dentelles, tissus, tabac, carton, savon, poteries.

**Wetterhorn** (le), mont de l'Oberland Bernois (Suisse), entre les vallées de Grindelwald et de Rosenlauï ; 3.703 m. Vue magnifique.

**Wetterlé** (Emile, abbé), homme politique français, né à Colmar en 1861 ; il fut, pendant la domination allemande, chef du parti catholique en Alsace et député au Reichstag.

**Wettingen,** comm. de Suisse (canton d'Argovie) ; 1.940 h.

**Wettolsheim,** c. du Haut-Rhin, arr. de Colmar, 1.330 h. Ch. de f.

**Wetzlar,** v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur la Lahn ; 12.500 h. Instruments d'optique. Cathédrale du XIe siècle. Victoire de l'archiduc Charles sur Jourdan (1795).

**Wevelghem,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), sur la Lys ; 8.220 h. Dentelles ; fonderies, tanneries.

**Wexford,** comté d'Irlande (province de Leinster) ; 102.000 h. Ch.-l. *Wexford*, sur le Slaney ; 12.000 h. Port. Constructions navales.

**wey** [*ou-è*] n. m. Mesure anglaise de capacité pour les grains (14 hectol. 539).

**Wey** (*Francis*-Alphonse), littérateur français, né à Besançon, m. à Paris (1812-1882). Il a publié le *Trésor littéraire de la France*, des récits de voyages et de bons travaux de philologie.

**Weyden** (Roger DE LA PASTURE, ou, en flamand, ROGER **Van der**), peintre flamand, né à Tournay, m. à Bruxelles (1400-1464). On lui doit probablement l'introduction en Italie de la peinture à l'huile. Citons de lui : *la Nativité, l'Adoration des mages, le Jugement dernier*, de l'hospice de Beaune, etc.

**Weyersheim,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Strasbourg ; 2.000 h. Ch. de f.

**Weygand** (Maxime), général français, né à Bruxelles en 1867. Chef d'état-major de Foch en 1914, il resta son intime collaborateur durant toute la Grande Guerre. Envoyé en Pologne en 1920, il contribua à réorganiser l'armée de ce pays et à briser l'offensive bolcheviste. Il fut nommé haut commissaire en Syrie (1923).

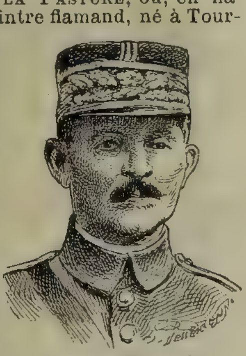
Général Weygand.

**Weyler y Nicolau** (Valeriano), marquis DE TÉNÉRIFFE, général espagnol, né à Palma (Majorque) en 1838. Il commanda à plusieurs reprises à Cuba, fut capitaine général en Catalogne pendant la guerre carliste, mais reprit du service en 1875, fut gouverneur des Philippines et se mêla à l'agitation politique qui précéda la guerre hispano-américaine.

**Weymouth,** v. d'Angleterre (Dorsetshire) ; 8.780 h. Port sur la Manche. Filatures, métallurgie.

**weyschuyt** [prononc. holl. *ou-a-i-cheu-it*] n. m. Bateau à fond plat, gréé de deux voiles triangulaires, à une seule dérive de côté, qui navigue sur les eaux intérieures de la Hollande.

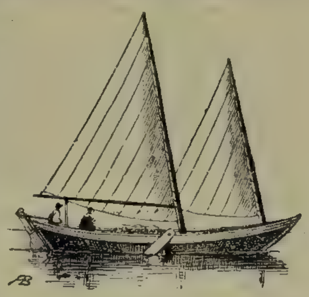
Weyschuyt.

**Weyssenhof** (Joseph), romancier polonais, né en 1860. Dans ses romans (*la Vie et les Pensées de Monsieur Podfilipski, la Zibeline et la Demoiselle*) abondent les portraits sobres et vivants, les frais paysages.

**Wez-Velvain,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai). 1.240 h. Tanneries.

**whaleback** [*ou-él'*] n. m. (mot angl. ; de *whale*, baleine, et *back*, dos). Type spécial de navire américain, qui ressemble vaguement à une baleine et ne présente au-dessus de l'eau qu'une passerelle assez élevée, protégée contre les atteintes de la mer.

**wharf** [*ou-arf*] n. m. (mot angl.). Quai, appontement, en bois ou en fer, se prolongeant en mer, et où accostent les navires qui, par suite de l'existence de barres ou du manque de profondeur d'eau, ne peuvent approcher de la terre. *Droit de wharf*, droit que payent les navires pour séjourner au wharf pendant la manipulation des marchandises.

**wharka** [*ou-ar*] n. m. V. WARKA-MORVÉE.

**Wharton** (Thomas), anatomiste anglais, professeur au Collège de Gresham, né dans le duché de York, m. à Londres (1610-1673), auteur d'un traité sur les glandes (1665). *Canal de Wharton*, canal excréteur des glandes sous-maxillaires, qui s'ouvre sur le côté du frein de la langue par un étroit orifice.

**Wharton** (Thomas, marquis **de**), homme d'Etat anglais, m. à Londres (1648-1715). Il organisa le parti whig et prépara l'avènement de la dynastie de Hanovre.

**Wharton** (*Edith* Newbold JONES, Mrs), romancière américaine, née à New-York en 1862 ; ses romans sont habilement agencés et d'une psychologie pénétrante (*Chez les heureux du monde*, etc.).

**Wheaton** (Henri), diplomate et jurisconsulte américain, né à Providence (Rhode-Island) [1785-1848], auteur de travaux sur l'histoire du droit international.

**Wheatstone** (Charles), physicien anglais, né à Glocester, m. à Paris (1802-1875). Il a construit, en 1838, un des premiers appareils de télégraphie électrique, perfectionné le stéréoscope, imaginé le rhéostat, etc.

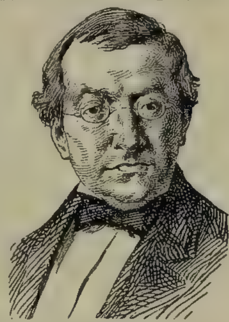
Wheatstone.

**wheeler** [*ou-i-leur*] n. m. (m. angl. ; de *wheel* roue). Dans un attelage en tandem, cheval qui est entre les roues. (Le cheval de tête s'appelle le *leader*.)

**Wheeling,** v. des Etats-Unis (Virginie-Occidentale), sur le Wheeling Creek ; 56.200 h. Métallurgie, verrerie. Ch.-l. du *comté d'Ohio*.

**wherry** [*ou-èr-ré*] n. m. (m. angl.). V. HOUARI.

**Whewell** (William), logicien anglais, né à Lancaster, m. à Cambridge (1795-1866). Il soutint l'apriorisme contre Stuart Mill (*Philosophie des sciences inductives*).

**whevellite** n. f. Oxalate naturel de calcium.

**Whickham,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Durham) ; 19.000 h.

**whig** [*ou-igh*] n. m. et adj. (de l'écoss. *whiggamoré*, signif. *conducteurs de chevaux* ou *de bestiaux*). Partisan de la liberté, en Angleterre, par opposition à *tory*, partisan de l'autorité. (V. TORY.)

— ENCYCL. Les *whigs* et les *tories* sont depuis plusieurs siècles les deux grands partis de l'Angleterre, l'un entrant aux affaires dès que l'autre en sort. Cette succession constante est possible en Angleterre, et même souvent bienfaisante, car ni l'un ni l'autre des deux partis ne met en discussion la forme du gouvernement, ni, en général, la direction à donner à la politique étrangère. (V. TORY.)

**whiggisme** [*ou-i-ghis-me*] n. m. Opinion, parti des whigs.

**whip** [*ou-ip'*] n. m. (mot angl. signif. *fouet*). *Sport*. Celui qui conduit un attelage. Cravache d'honneur du Jockey-Club de Londres, qui reste entre les mains du dernier gagnant du *Beacon course*. *Polit*. Dans le parlement anglais (par allusion au piqueur qui fouette les chiens), membre désigné par un groupe, comme chef de file chargé de surveiller la discipline des membres de ce groupe. N. m. pl. Appels lancés par ce chef.

**whipcord** n. m. (mot angl., signif. *corde à fouet*). Etoffe anglaise à tissu serré.

**whip-poor-Will** [*ou-ip-pour-ou-il*] n. m. (mots angl. signif. : *fouettez le pauvre William*, et qui rappelle le cri de cet oiseau). Nom donné par les Américains à une espèce d'engoulevent (*caprimulgus vociferus*), dont le cri se rapproche sensiblement de la prononciation de ces mots.

**whiskey** ou **whisky** [*ou-is-kè*] n. m. Eau-de-vie de grain, que l'on fabrique en Angleterre.

**whist** [*ou-ist'*] n. m. (mot angl. signif. *chut, silence!*). Jeu de cartes, emprunté à l'Angleterre, qui se joue deux contre deux.

— ENCYCL. Ce jeu se joue à quatre joueurs associés deux à deux et avec deux jeux complets, servant alternativement ; les associés s'assoient vis-à-vis l'un de l'autre. Parfois, il y a six joueurs, mais dans ce cas on compte deux rentrants. Le whist se joue sans parler.

L'as est la plus forte carte ; les autres ont leur valeur, depuis le roi jusqu'au deux.

Le donneur distribue les cartes une à une, et par la gauche ; il retourne la dernière, qui est l'atout. Le premier à jouer, à gauche du donneur, jette une carte : chacun des autres en jette une aussi. Le premier faisant *dix points* gagne la partie. Après les six premières levées faites (*le devoir*), chacune des suivantes vaut *un point ;* la septième levée est le *trick*. L'as, le roi, la dame et le valet sont les *honneurs*. Trois honneurs valent deux points, et quatre honneurs quatre points.

Si l'un des partenaires a neuf points et qu'il n'ait plus qu'une levée à faire pour gagner, on cesse de compter les honneurs. Si l'un des associés a huit points et l'autre trois honneurs, celui-ci gagne en les montrant avant de jouer ; il en est de même si, ayant huit points et deux honneurs, l'associé avait le troisième.

Les joueurs marquent leurs points avec des jetons et des fiches d'une valeur déterminée d'avance.

La *partie simple* est celle où les adversaires ont cinq points ou plus ; elle est payée par une fiche. La *partie double* est celle où les adversaires ont quatre points ou plus ; elle est payée par deux fiches. La *partie* est *triple* quand les adversaires ont trois points ou au-dessous ; elle est payée par trois fiches. On paye, outre les fiches gagnées par la partie liée dite le *robre*, des fiches de pari ou de consolation.

On appelle *chelem* le coup où les deux partenaires font la vole : ils gagnent huit fiches de consolation ; dans ce cas, on ne compte pas les points résultant des honneurs et des levées. On ne peut renoncer, quand on a la couleur demandée ; la *renonce* serait punie de trois points. En cas de renonce réciproque, le coup est nul, et la donne ne change pas de main.

On joue aussi le *whist à trois* ou *au mort ;* le mort remplace le quatrième joueur ; on le tire au sort, pour savoir qui l'aura. Les cartes du *mort* s'étalent à découvert sur la table.

**whister** [*ou-is-té*] v. n. Jouer au vhist, le whist.

**whisteur, euse** [*ou-is-teur, eu-ze*] n. Personne qui joue au whist, qui sait jouer le whist.

**Whistler** (*James* Abbott Mac Neil), peintre et graveur américain, né à Lowell (Etats-Unis), m. à Londres (1834-1903) ; auteur de portraits (*Miss Alexandre, Carlyle*), tableaux de genre, etc., d'un art et d'un coloris très personnels. Il subordonnait tout à des harmonies de nuances. Un de ses chefs-d'œuvre est le *Portrait de la mère de l'artiste*, au Luxembourg.

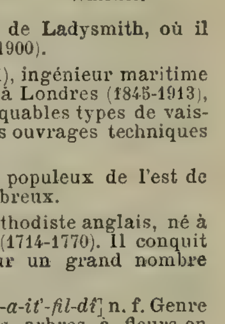
Whistler.

**Whitby,** v. d'Angleterre (York, North-Riding), à l'embouchure de l'Esk dans la mer du Nord ; 9.680 h. Bains de mer.

**White** (sir George Stuart), feld-maréchal anglais, né dans le comté d'Antrim, m. à Londres (1835-1912) ; il s'illustra dans la guerre anglo-boer par sa belle défense de Ladysmith, où il soutint un siège de 119 jours (1900).

**White** (sir William Henri), ingénieur maritime anglais, né à Devonport, m. à Londres (1845-1913), qui dota l'Angleterre de remarquables types de vaisseaux de guerre. On lui doit des ouvrages techniques sur l'architecture navale.

**Whitechapel,** quartier populeux de l'est de Londres. Les juifs y sont nombreux.

**Whitefield** (George), méthodiste anglais, né à Glocester, m. à Newbury-Port (1714-1770). Il conquit par son talent de prédicateur un grand nombre d'adhérents au méthodisme.

**whitefieldie** [*vit'*, ou *ou-a-it'-fil-dî*] n. f. Genre d'acanthacées, renfermant des arbres à fleurs en grappes, dont on connaît deux espèces de l'Afrique tropicale, souvent cultivées en serre.

**Whitehall,** large rue de Londres, qui va de Trafalgar-Square vers Westminster, construite sur l'emplacement d'un ancien palais, élevé par Henri VIII, d'où Charles Ier fut conduit à l'échafaud et qui fut la résidence royale jusqu'en 1698, date à laquelle il fut brûlé. Il n'en reste que la Salle des banquets.

**Whitehaven,** v. d'Angleterre (Cumberland) : 14.735 h. Port sur la mer d'Irlande. Constructions navales.

**Whitehead** (Robert), industriel et inventeur anglais, né à Bolton-le-Mors (Lancashire), m. à Dhrivenham (1823-1905). Inventeur de la torpille automobile.

**white-wroukin** n. f. pl. Nom flamand des dames blanches, sortes de fées ou de génies créés par la superstition populaire en Flandre, depuis un temps immémorial.

**Whitman** (Walt), poète américain, né à West-Hill (New-York), m. à Camden (Pensylvanie) [1819-1892]. Esprit indépendant, poète très libre, il a, dans ses *Feuilles d'herbes*, en vers blancs et irréguliers, chanté le développement de la personnalité humaine.

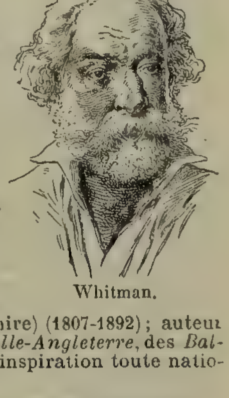
Whitman.

**withnegite** n. f. Arséniure naturel de cuivre.

**Whitney** (William Dwight), linguiste américain, né à Northampton, m. à Newhaven (1827-1894) ; auteur de *la Vie du langage* et d'une remarquable *Grammaire sanscrite*.

**Whittier** (John GREENLEAF), poète américain, m. à Hampton-Falls (New-Hampshire) (1807-1892) ; auteur des *Légendes sur la Nouvelle-Angleterre*, des *Ballades du pays*, œuvre d'une inspiration toute nationale.

**Whitworth** (sir Joseph, mécanicien anglais, né à Stockport, m. à Monte-Carlo (1803-1887), inventeur d'une machine à raboter.

**Whymper** (Edouard), alpiniste anglais, né à Londres, m à Chamonix (1840-1911), qui a fait le premier l'ascension du Cervin et qui a fait ensuite d'intéressantes expéditions au Groenland et dans les Andes de l'Equateur. Il a laissé de curieux récits de ses ascensions.

**Wibald** ou **Wibold,** prélat français, né à Cambrai, m. en 965, évêque d'Arras et de Cambrai ; inventeur d'un jeu analogue au jeu de l'oie, mais dont les figures représentaient des vertus.

**Wibold, Wibaud** ou **Guibald,** célèbre abbé de Stavelot (Belgique), puis de Corbie, précepteur du roi des Romains Henri, fils de l'empereur Conrad.

**wich** n. m. ou **wiche** n. f. Forte perche qui sert à effectuer l'entacage des métiers pour tapis.

**Wichelen,** v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde), sur l'Escaut ; 2.900 h. Toiles.

**Wichert** (Ernest-Alexandre-Auguste-Georges). auteur dramatique et romancier allemand, né à Insterburg, m. à Berlin (1831-1903).

**Wichita,** v. des Etats unis d'Amérique (Kansas), ch.-l. du comté de Sedgwick, sur l'Arvarsa ; 72.000 h.

**wicket** [*ou-i-kèt'*] n. m (mot angl., signif. *guichet*). Au cricket, appareil composé de deux ou trois piquets plantés sur la même ligne et réunis par une traverse horizontale, contre lequel on dirige la balle.

**Wicklow,** comté d'Irlande (prov. de Leinster); 62.000 h. Ch.-l. *Wicklow* ; 3.500 h. Filatures.

**Wiclef** [*ou-i-klèf*] ou **Wycliffe** (John, réformateur religieux anglais, né à Hipswell, m. à Lutterworth en 1384, un des précurseurs de la Réforme. Il nia la transsubstantiation, traduisit la Bible en anglais, prêcha contre la discipline et écrivit de violents pamphlets contre le clergé de son temps.

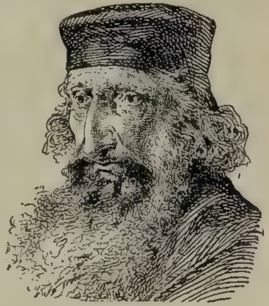
Wiclef.

**wicléfisme** [*ou-i-klé-fis-me*] n. m. Doctrine de Wiclef.

**wicléfiste** [*ou-i-klé-fis-te*] adj. Qui a rapport à la secte fondée par Wiclef. N. Membre de cette secte.

**Widal** (Fernand), médecin français, né à Dellys (Algérie) en 1862, connu pour ses découvertes (avec Ravaut) sur le cytodiagnostic des épanchements et sur le séro-diagnostic de la fièvre typhoïde (avec Chantemesse). Membre de l'Académie des sciences en 1919.

**Widmann** (Joseph-Victor), écrivain de la Suisse allemande, né à Nennowitz (Moravie), m. à Berne (1842-1911). Poète, auteur dramatique, romancier, conteur, critique, journaliste, il a fait apprécier un style aisé et une inspiration élevée (*la Patricienne*).

**Widnau,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 1.500 h.

**Widor** (Charles-Marie), organiste et compositeur français, né à Lyon en 1845. Musicien distingué et savant, il a fait exécuter des pièces remarquables de musique religieuse, *la Korrigane*, ballet, etc. Secrétaire perpétuel (1914) de l'Académie des beaux-arts.

**Wied,** rivière d'Allemagne, en Prusse-Rhénane, affluent droit du Rhin, où elle se jette près de Neuwied. Elle a donné son nom au comté, puis à la *principauté de Wied*, qui eut successivement pour capitale Langendorf, puis (à partir de 1662) Neuwied.

**Wied,** famille princière d'Allemagne. tirant son nom du comté de Wied, autour de Neuwied (Prusse-Rhénane, régence de Coblence). Cette famille, sur laquelle des documents authentiques remontent au XIIIe siècle, est de religion évangélique. A elle appartient le prince Guillaume de Wied (né en 1876), à qui fut offerte en 1913 la couronne d'Albanie et qui, après avoir pris le titre de *mbret* en 1914, quitta bientôt le pays, par suite de l'explosion de la Grande Guerre.

**Wiekevorst,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines) ; 1.360 h.

**Wieland** ou **Wéland le Forgeron** (*Légende de*), légende scandinave et germanique, qui apparaît dans le *poème de Volundr* de l'ancienne *Edda*. Le héros, forgeron mythique, est asservi par le roi Nidudr, qui lui coupe les jarrets. Mais il se venge et s'enfuit avec des ailes de fer.

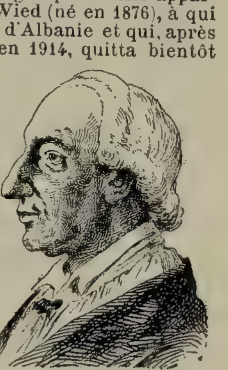
Wieland.

**Wieland** (Christophe-Martin), poète et littérateur allemand, né à Oberholzheim, m. à Weimar (1733-1813). Son talent, fait de délicatesse, de légèreté et d'esprit, l'a fait surnommer *le Voltaire de l'Allemagne*. Il faut citer de lui : le poème d'*Obéron*, *Agathon*, *Musarion*, *les Grâces*, *Lettres morales*, *le Miroir d'or*, et un roman satirique, *les Abdéritains*.

**Wieliczka,** v. de Pologne (Galicie) ; 6.100 h. Célèbres mines de sel gemme, véritable ville souterraine d'aspect féerique.

**Wielsbeke,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Thielt), sur la Lys ; 1.960 h.

**Wienawski** (Henri), violoniste polonais, né à Lublin, m. à Moscou (1835-1880). On lui doit d'agréables compositions, notamment une fameuse *Légende*. — Son frère JOSEPH, né à Lublin, m. à Bruxelles (1838-1912), fut un pianiste distingué.

**Wiener-Neustadt,** v. d'Autriche (Basse-Autriche), près de la Leitha ; 36.000 h. Académie militaire. Fabrication de machines.

**Wieringen,** île des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), dans le Zuyderzée ; 23 kil. carr. ; 3.500 h.

**Wiérix** (Jean), graveur hollandais, né à Amsterdam, m. à La Haye (1550-1617).

**Wiers,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai) ; 3.610 h. Filatures, tanneries.

**Wiertz** (*Antoine*-Joseph), peintre belge, né à Dinant, m. à Bruxelles (1806-1865) ; artiste puissant, mais déréglé par le souci du colossal, auteur de la *Révolte des anges*, du *Combat autour de Patrocle*, etc.

**Wiesbaden** [*dèn'*], v. de Prusse, capit. de l'ancien duché de Nassau ; 109.000 h. Eaux thermales chlorurées sodiques, très fréquentées (goutte et rhumatisme). Filatures. Un accord y a été signé le 7 octobre 1921 entre Loucheur et Rathenau, établissant au profit des sinistrés français, sur les marchandises allemandes utiles à la reconstruction des régions dévastées, une option jusqu'à concurrence de 7 milliards de marks-or. Cet accord, très critiqué, négligeait l'intermédiaire obligatoire indiqué par le traité de Versailles entre producteurs et consommateurs des deux pays, c'est-à-dire la Commision des réparations.

**wiesnerelle** [*vis-ne-rè-le*] n. f. Genre d'hépatiques de la famille des marchantiacées, communes dans les endroits humides et ombragés.

**wiesnérie** [*vis-nè-rî*] n. f. Genre de plantes appartenant à la famille des alismacées, voisines du plantain d'eau, et qui croît dans les eaux douces de toutes les régions du globe, à l'exception des pays froids.

**Wieze,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde) ; 2.230 h.

**Wigan,** v. d'Angleterre (Lancastre), sur le Douglas ; 89.440 h. Métallurgie du fer et du cuivre.

**wigandie** [*dî*] n. f. ou **wigandia** n. m. Genre de borraginacées de l'Amérique du Sud, que l'on cultive souvent en Europe pour la décoration des pelouses, à cause de la richesse de leur feuillage.

**Wigton** ou **Wigtown,** comté du Royaume-Uni (Ecosse), au S.-O. du pays ; 31.000 h. Capit. *Wigton* ; 1.300 h.

**Wight** [*ou-a-it'*] [ÎLE DE], île anglaise de la Manche ; 95.000 h. Importants élevages de bœufs et de chevaux. Climat doux et salubre. Outre le ch.-l., *Newport*, les principales localités sont Ryde et Cowes, célèbre pour ses régates. Plage de See View et château d'Osborne, qui fut la résidence de la reine Victoria.

**Wignehies,** comm. du Nord, arr. et à 16 kil. d'Avesnes, sur la Petite Helpe ; 4.400 h.

**wigwam** [*ou-igh-ou-am'*] n. m. Village peau-rouge dans l'Amérique du Nord. Hutte, chaumière peau-rouge.

**Wihéries,** comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 3.130 h.

**Wilamowitz-Mœllendorf** (Ulrich Frédéric **de**), helléniste allemand, né à Markowitz (Posen) en 1848 ; éditions et traductions des tragiques grecs, etc. Il signa, en 1914, le « Manifeste des 93 Intellectuels allemands ».

**Wilberforce** (William), homme d'Etat et philanthrope anglais, né à Hull, m. à Londres (1759-1833) ; célèbre par ses campagnes en vue de l'abolition de l'esclavage, qu'il obtint en 1807.

**Wilbrandt** (Adolphe **de**), auteur dramatique et romancier allemand, né et m. à Rostock (1837-1911). Ses romans : *l'Ile de Pâques*, *Fils d'Adam*, *la Famille Roland*, et son drame *le Maître de Palmyre*, sont des œuvres de mérite.

**Wilde** (*Oscar* Fingall O'Flahertie Wills), littérateur anglais, né à Dublin, m. à Paris (1856-1900) ; condamné à deux ans de travaux forcés pour outrages aux mœurs, il vint, à l'expiration de sa peine, s'établir en France. Esthète décadent, il a publié : *Salomé*, drame, *le Portrait de Dorian Gray*, roman, et d'autres œuvres (*le Sphinx*, *De profundis*, etc.).

**Wildenbruch** (Ernest-Adam **de**), écrivain et auteur dramatique allemand, né à Beyrouth, m. à Berlin (1845-1909). Ses drames historiques, d'inspiration patriotique : *Henri et la Race d'Henri*, *les Quitzow*, *la Fille des Rabenstein*, ont eu un succès très vif.

**Wilderswyl,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.600 h. Séjour d'été.

**wildgrave** n. m. (allem. *vildgraf*, proprem. « comte d'un pays à défricher »). Nom donné, au moyen âge, à certains comtes d'Empire du pays de la Nahe.

**wildgraviat** [*vi-a*] n. m. Comté possédé par un wildgrave.

**Wildhorn,** massif des Alpes Bernoises, entre la Gemmi et le Rhône.

**Wildstrubel,** petit massif des Alpes Bernoises, à l'E. du Wildhorn et dominant Louêche-les-Bains.

**Wilfrid** ou **Wilfrith** (saint), moine anglo-saxon (634-709), qui devint évêque d'York, propagea dans son diocèse la règle bénédictine et eut des démêlés avec Egfrid, roi de Northumbrie, qui le déposséda et l'emprisonna ; mais il fut réintégré ultérieurement.

**Wilhelm,** forme allemande du nom de GUILLAUME.

**Wilhelm Meister** (*les Années d'apprentissage* [1777-1796] et *les Années de voyage* [1821-1831] *de*), roman de Gœthe, œuvre touffue, mais attachante, où Gœthe a expose un certain nombre de ses idées personnelles sur le théâtre, les relations de la noblesse et de la bourgeoisie, etc. La première partie est de beaucoup supérieure à la seconde. C'est d'un épisode charmant de *Wilhelm Meister* qu'a été tiré le livret de *Mignon*.

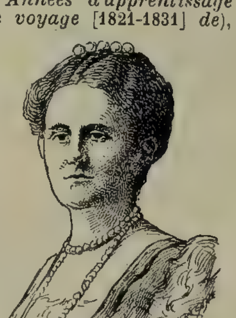
Wilhelmine.

**Wilhelmine** [*vi-lèl'*] (Hélène-Pauline-Marie), fille de Guillaume III, reine de Hollande depuis 1890, née à La Haye en 1880. Elle a épousé en 1901 le prince Henri de Mecklembourg-Schwerin, dont elle a eu une fille, Juliana-Louise-Emma-Wilhelmine, née le 30 avril 1909.

**Wilhelmsburg,** v. de Prusse (Hanovre), dans une île de l'Elbe ; 22.400 h. Métallurgie, constructions navales.

**Wilhelmshafen,** port militaire d'Allemagne (Oldenbourg), sur la baie de Jade ; 26.000 h. Constructions navales.

**Wilhelmshœhe,** château de Prusse (prov. de Hesse-Nassau), près de Cassel, au pied des collines du Habichtswald, construit (1787-1796) par le landgrave Guillaume Ier. Napoléon III, après la capitulation de Sedan, y résida comme prisonnier du roi de Prusse.

**Wilhem** [*vi-lèm'*] (Guillaume-Louis BOCQUILLON), fondateur des écoles populaires de chant en France, né et m. à Paris (1781-1842).

**Wilkes** (John), publiciste et homme politique anglais, né et m. à Londres (1727-1797). Il a écrit des romans, des pamphlets spirituels et mordants.

**Wilkes** (Charles), marin et voyageur américain, né et m. à New-York (1798-1877). Il opéra de fructueuses reconnaissances dans les mers australes et se distingua pendant la guerre de Sécession.

**Wilkesbarre,** v. des Etats-Unis (Pensylvanie), sur la Susquehanna occidentale ; 74.000 h. Grand commerce de houille. Ch. du comté de Luzerne.

**Wilkie** (David), peintre anglais, né à Cults (Fifeshire, Ecosse), m. en mer près de Gibraltar (1785-1841). Il s'est acquis, dans le genre des scènes populaires et dans la peinture historique, une renommée considérable et méritée : *le Siège de Saragosse*, *Napoléon et le Pape à Fontainebleau*, *le Ménétrier aveugle*, etc.

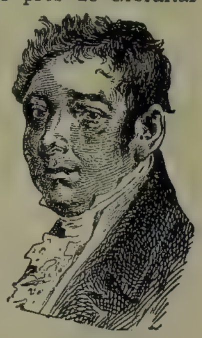
David Wilkie.

**Wilkinsburg,** v. des Etats unis d'Amérique (Pensylvanie, comté d'Alléghany) ; 23.500 h. C'est un faubourg industriel de *Pittsburg*.

**Wilkinson** (sir John Gardner), égyptologue anglais, né à Hardendale, m. à Llandovery (1797-1875) ; auteur d'excellentes recherches sur les hiéroglyphes. Son principal ouvrage est une remarquable *Description générale de l'Egypte*.

**Will,** abréviation familière du prénom anglais *William* (Guillaume). — *Le Grand Will*, William Shakespeare.

**Willaert** (Adrien), contrapontiste flamand, né à Bruges vers 1480 ou 1490, m. à Venise en 1562. Il fut maître de chapelle de l'église Saint-Marc et fonda à Venise une école de chant.

**Willaumez** [*vi-io-mèz'*] (Jean-Baptiste-Philibert, comte), amiral français, né à Belle-Ile-en-Mer, m. à Suresnes (1763-1845). Il lutta avec avantage contre les Anglais aux Antilles, pendant les guerres du premier Empire. On lui doit un *Dictionnaire de la marine*.

**Wille** (Jean-Georges), graveur allemand, né à Dieberthal, m. à Paris (1715-1808) ; se fixa de bonne heure en France et grava d'après les Hollandais et surtout d'après les portraitistes français (Largillière, Rigaud, Tocqué).

**Willebroeck,** comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines) ; 11.310 h. Blanchiment de toiles ; briqueteries, papeteries, corderies, teintureries.

**willemite** n. f. Silicate naturel de zinc.

**willemœsie** [*zî*] n. f. Genre de crustacées décapodes macroures, dont les pattes-mâchoires sont très allongées et qui vivent dans l'Océan. (V. la planche OCÉANOGRAPHIE.)

**Willems,** comm. du Nord, arr. et à 12 kil. de Lille ; 2.100 h.

**Willems** (Jean Frans), philologue, historien et poète flamand, né à Bouchout-lez-Anvers, m. à Gand (1793-1846), chef du mouvement flamingant. On lui doit une traduction en flamand du *Roman de Renart* et la publication des *Gestes de Brabant*.

**Willems** (Florent), peintre belge, né à Liége, m. à Neuilly-sur-Seine (1812-1905) ; il s'inspira dans ses tableaux de genre (*l'Heure du duel*, *le Messager*, *la Pavane*, *le Marchand de volailles*, etc.) des anciens maîtres hollandais.

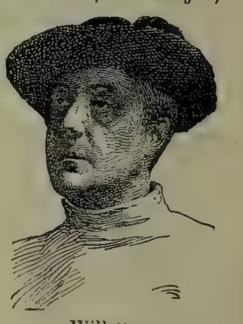
Willette.

**Willemstad,** ch.-l. des Antilles hollandaises (île de Curaçao) ; 10.000 h. Port actif et sûr. Sucreries.

**Willenhall,** v. d'Angleterre (Stafford), sur le canal de Birmingham ; 20.000 h. Houille ; métallurgie.

**Willer,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Thann ; 2.030 h. Ch. de f.

**Willette** [*vi-lè-te*] (*Adolphe*-Léon), dessinateur et peintre français, né à Châlons-sur-Marne en 1857, m. à Paris en 1926 ; talent à la fois satirique et poétique, dans ses types de pierrots et de colombines.

**William de Kars** (sir William Fenwick), général anglais, né à Annapolis (Nouvelle-Ecosse), m. à Londres (1800-1883). Commissaire britannique de l'armée turque en Anatolie, il s'enferma dans Kars en 1854 et y soutint contre les Russes un siège mémorable.

**williamsite** n. f. Silicate naturel de magnésium.

**Williamsport,** v. des Etats-Unis (Pensylvanie), sur la Susquehanna ; 36.000 h. Scieries mécaniques, grandes verreries. Ch.-l. du comté de Lycoming.

**Williamstown,** port d'Australie (Victoria) ; 18.000 h. Faubourg de Melbourne.

**Willibrod** ou **Willbrod** (saint), un des apôtres de la Frise, né dans le Northumberland, m. dans un couvent d'Echternach (658-739). C'est lui qui baptisa Pépin le Bref. Il évangélisa la Saxe jusqu'à la révolte des Saxons contre Charlemagne, en 782. — Fête le 7 novembre.

**Willimantic,** v. des Etats-Unis (Connecticut), sur la rivière homonyme ; 12.300 h. Forges.

**Willis,** nom donné, d'après une légende de la Bohême, à des jeunes filles condamnées à sortir la nuit de leur tombeau et à danser jusqu'au jour.

**Willisau,** v. de Suisse (cant. de Lucerne), sur la Viggern ; 4.500 h. Retorderie de soie ; fabrique de tabacs et cigares ; commerce de bestiaux.

**willkomm** [*vil-kom'*] n. m. Verre à boire, en verre de Bohême.

**willon** [*ou-i-lon*] n. m. Appareil formé d'une boîte dans laquelle tournent des pointes acérées, qui déchirent le coton, reçu ensuite dans un blutoir, où il se débarrasse des impuretés et des graines.

**Willoughby** (Hugues), navigateur anglais du XVIe siècle, né à Risby. Il reconnut une partie des rivages de l'océan Glacial, aperçut la Nouvelle-Zemble et le Sviatoï-Nos, et mourut avec ses compagnons dans la presqu'île de Kola, en 1554.

**Willy** (Henry Gauthier-Villars, dit), littérateur français, né à Villiers-sur-Orge en 1859, critique musical et auteur de romans humoristiques.

**willyamite** n. f. Sulfo-arséniure naturel de nickel et cobalt.

**Wilmarsdonck,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 1.620 h.

**Wilmersdorf,** bourg d'Allemagne (Prusse, présid. de Potsdam) ; 15.000 h.

**Wilmington,** v. des Etats-Unis (Delaware), sur l'estuaire du Cape Fear River ; 110.000 h. Métallurgie. Grand commerce. — V. de la Caroline du Nord, sur une baie de l'Atlantique ; 33.000 h.

**Wilmotte** (Maurice), littérateur et linguiste belge, né à Liége en 1861. On lui doit des travaux de philologie romane, de dialectologie wallonne. Il s'est voué à la défense et à la propagation de la langue française.

**wiloc** [*vi-lok*] n. m. Sorte de drap feutré, dont se servent les Kalmouks.

**Wilryck,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 7.460 h. Amidonneries.

**Wilsele,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), non loin de la Dyle ; 3.400 h. Amidonnerie, produits chimiques.

**Wilson** (John), dit **Christopher North**, littérateur anglais, né à Paisley (Ecosse), m. à Edimbourg (1788-1854) ; auteur de poèmes descriptifs : *l'Ile des palmiers, la Cité de la peste*, de dialogues platoniciens : *Noctes Ambrosianæ, Dies boreales.*

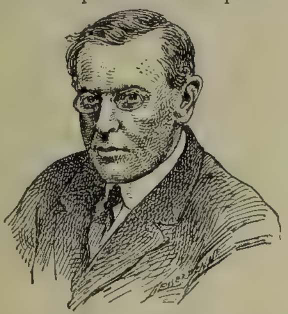
Th. W. Wilson.

**Wilson** (Thomas Woodrow), homme politique américain, né à Staunton (Virginie), m. à Washington (1856-1924). Elu (comme candidat démocrate) à la présidence des Etats-Unis en 1912, réélu en 1916. Lorsque éclata la Grande Guerre, il commença par garder la neutralité, mais quand les Allemands inaugurèrent la guerre sous-marine il décida la participation des Etats-Unis. En 1918, il proposa ses « 14 points » comme programme de la paix mondiale. Il prit une part prépondérante à l'élaboration du Traité de Versailles et aux plans de la Société des Nations ; mais le Congrès refusa de ratifier ses vues. La maladie le terrassa avant la fin de sa magistrature.

**Wilson** (sir Henry Hughes), feld-maréchal anglais, né à Currygrane (Irlande), assassiné à Londres par des sinn-feiners (1864-1922). Pendant la Grande Guerre, il représenta l'Angleterre au conseil de guerre interallié de Versailles, comme chef d'état-major général de l'armée britannique, de 1918 à 1921.

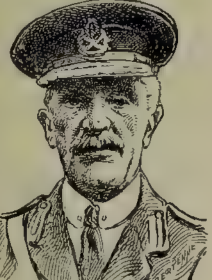
Mal Wilson.

**Wilts** (comté de) ou **Wiltshire,** comté d'Angleterre ; 292.000 h. Ch.-l. *Salisbury*. Elevage.

**wiluite** n. f. Variété de *grenat*.

**Wiltz,** v. du grand-duché de Luxembourg, sur la rivière homonyme ; 4.100 h. Draps, papeteries.

**Wimbledon,** v. d'Angleterre (Surrey), au S.-E. de Londres, dont elle est comme un faubourg ; 61.400 h. Centre de tennis.

**Wimereux,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 7 kil. de Boulogne, sur la Manche, à l'embouchure du *Wimereux ;* 1.370 h. Ch. de f. N. Bains de mer (petite plage de sable fin). Station zoologique. Le dernier quartier général du grand état-major général britannique, pendant la Grande Guerre.

**Wimille,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 5 kil. de Boulogne ; 3.000 h. Ch. de f. N.

**Wimpfen** (Louis-Félix, baron **de**), général français, né à Minfeld, m. à Bayeux (1744-1814). En 1792, il défendit Thionville contre les Prussiens. — Son parent, Emmanuel-Félix **de Wimpfen**, général français, né à Laon, m. à Paris (1811-1884), se distingua à Magenta et en Algérie, commanda à la dernière heure l'armée française à Sedan (1870), mais ne put éviter la capitulation. On lui doit un livre remarquable : *Sedan.*

**Wimshurst** (*machine de*). V. machines *électriques.*

**Winchester,** v. d'Angleterre, ch.-l. du Hampshire, sur l'Itching ; 23.800 h. Carrières, filatures, tissages. Belle cathédrale gothique à nef allongée. Collège (XIVe s.).

**Winchester** (*fusil*), arme à répétition d'origine américaine. (On dit aussi : un *winchester*.)

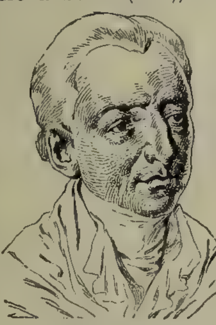
Winckelmann.

**Winckelmann** (Jean-Joachim), archéologue allemand, né à Stendal (Brandebourg), m. assassiné à Trieste par un malfaiteur (1717-1768) ; auteur d'une *Histoire de l'art chez les anciens*, de la *Lettre sur les antiquités d'Herculanum*, etc. Il est le premier qui ait étudié d'une façon scientifique les monuments de l'antiquité, et son influence fut considérable.

**Winckelried.** *Biogr.* V. Arnold.

**Windau,** port de mer de la Lettonie ou Latvia (Courlande), à l'embouchure de la *Windava* dans la Baltique ; 25.000 h.

**Windermere,** lac de l'Angleterre septentrionale (Lancastre et Westmoreland), au bas du versant sud des monts Cambriens ; 470 hectares.

**Windham** (William), homme d'Etat anglais, né et m. à Londres (1750-1810). Il organisa l'expédition de Quiberon (1795).

**windique** adj. *Ethn.* Syn. de slave. (Rare.)

**Windisch,** bourg de Suisse (cant. d'Argovie), au confluent de la Reuss et de l'Aar ; 2.390 h. Filature de coton.

**Windischgrætz** (*Alfred*-Candide-Ferdinand, prince **de**), général autrichien, né à Bruxelles, m. à Vienne (1782-1862). L'un des chefs de l'armée impériale au cours des révoltes de Bohême et de Hongrie en 1848, il réprima notamment avec une grande rigueur le soulèvement de Prague. Caractère très ferme, mais aristocrate obstiné, il a publié un récit de la *Campagne de l'hiver 1848-1849 en Hongrie.*

**Windsor** [*ou-ind-sor*], v. d'Angleterre (Berkshire), sur la rive droite de la Tamise ; 20.115 h. Château royal construit, sur l'ordre d'Edouard III, sur les plans de William de Wykeham, restauré sous George IV par Jeffrey Wyatville ; une des résidences des souverains. On distingue dans la partie inférieure (Lower Ward) l'ancien palais avec la chapelle Saint-Georges, et dans la partie supérieure (Upper Ward) le nouveau château, et entre les deux le donjon. — Le 17 juillet 1917, la maison royale d'Angleterre a pris le nom de maison de Windsor (au lieu de maison de Hanovre).

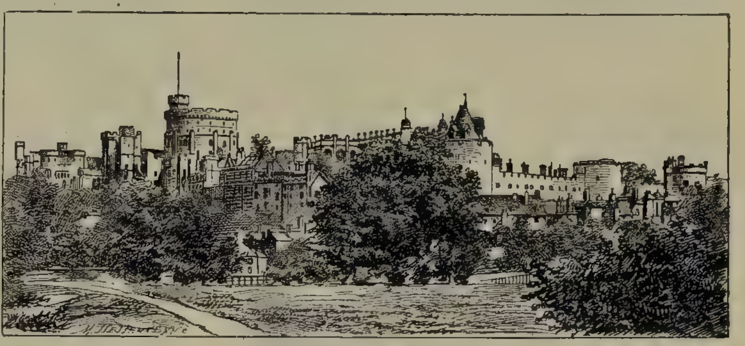
Château de Windsor.

**Windsor,** v. et port du Dominion Canadien (Ontario), sur la rivière Détroit, en face de la ville de Détroit ; 18.000 h.

**Windthorst** (Louis), homme politique allemand, né à Kaldendorf, m. à Berlin (1812-1891), chef du « centre » catholique (au Reichstag) contre le chancelier de Bismarck. C'était un orateur brillant et incisif et un habile tacticien parlementaire.

**winebergite** n. f. Sulfate basique naturel d'aluminium.

**Winefride, Winifred** ou **Wénéfrède** (sainte), née dans le pays de Galles (VIIe s.), tuée par le prince Caradoc à la passion duquel elle avait résisté. La terre s'ouvrit pour engloutir le meurtrier, et une fontaine jaillit là où la tête de la martyre avait touché le sol.

**Winenne,** comm. de Belgique (Namur, arr. de Dinant) ; 1.610 h.

**Winghe-Saint-Georges,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.530 h.

**Wingles,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 19 kil. de Béthune : 3.000 h. Ch. de f. N. Houille.

**Winkel-Sainte-Croix,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 2.530 h.

**Winkel-Saint-Eloi,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers) ; 2.470 h. Tissages.

**winklérite** n. f. Oxyde hydraté naturel de nickel et de cobalt.

**Winnebago,** grand lac des Etats-Unis (Wisconsin) ; 341 kil. carr. Il s'écoule vers le lac Michigan par la rivière Fox.

**Winnezeele,** comm. du Nord, arr. et à 15 kil. d'Hazebrouk ; 1.410 h. Ch. de f. N.

**Winnipeg** (lac), lac du Canada, s'écoulant vers la baie d'Hudson par le Nelson ; 25.400 kil. carr. Il reçoit la Saskatchewan, le Winnipeg, etc.

**Winnipeg,** v. du Canada, capit. de la prov. de Manitoba ; 179.000 h.

**Winogradsky** (Serge), microbiologiste russe, né à Kiev (1856). On lui doit des travaux importants sur les fermentations, et en particulier sur la nitrification dont Schlœsing et Müntz avaient isolé le microbe.

**Winona,** v. des Etats-Unis (Minnesota), sur le Mississipi ; 19.000 h. Ch.-l. du *comté de Winona.*

**Winston-Salem,** v. des Etats unis d'Amérique (Caroline du Nord) ; 48.000 h.

**Winter** (écorce de), nom donné (de *Winter* n. de médecin), à l'écorce d'une magnoliacée des terres magellaniques, qu'on employait autrefois comme stimulant et à laquelle, en raison de son aspect, on donnait aussi le nom de *cannelle de Magellan.*

**Winter** (Pierre **de**), compositeur allemand, né à Mannheim, m. à Munich (1754-1825) ; auteur du *Sacrifice interrompu*, de *Marie de Montalban*, etc.

**Winter** (Zikmund), littérateur tchèque (1846-1912), auteur de romans et nouvelles historiques d'un archaïsme pittoresque (*Maître Kampanus*).

**Winter** (Pharaon **de**), peintre français, né à Bailleul en 1849 ; portraitiste et peintre de genre de la lignée flamande : *Religieuses lisant l'office, la Lecture au couvent.*

**Winterer** (Landelin, abbé), homme politique français, né à Obersulzbach en 1832, m. à Saint-Pierre, près de Sélestat, en 1911 ; député de Thann allemand au Reichstag (1874), il y défendit les intérêts catholiques.

**wintergreen** [*ou-in-tèr-grin*] n. m. Nom anglais de la gaulthérie, plante de la famille des éricacées, fournissant par distillation une huile essentielle appelée *essence de wintergreen*, très employée dans la parfumerie à bon marché.

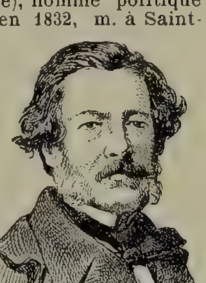
Winterhalter.

**Winterhalter** (François-Xavier), peintre allemand, né à Bade, m. à Francfort (1806-1873). Ses peintures, ses portraits, d'une grâce mignarde, eurent en France un grand succès, sous la monarchie de Juillet et sous l'Empire (*le Décaméron, l'Impératrice Eugénie et ses dames d'honneur*).

**Winterthur,** v. de Suisse (cant. de Zurich), sur l'Eudach ; 26.000 h. Filatures, soieries, produits chimiques, chaussures ; ateliers mécaniques.

**Wintzenheim,** ch.-l. de c. du Haut-Rhin, arr. de Colmar ; près de la Fecht, affl. dr. de l'Ill ; 3.550 h. Vins, bestiaux. — Le cant. a 10 comm. et 11.340 h.

**Wintzingerode** (Ferdinand, baron **de**), feld-maréchal et diplomate russe, né dans le Wurtemberg, m. à Wiesbaden (1770-1818). Il négocia en 1805 l'alliance de la Russie avec l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre. Plus tard, il fut un des chefs de l'armée d'invasion pendant la campagne de 1814 ; il fut battu à Saint-Dizier par Napoléon Ier.

**Winxele,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.550 h.

**Wirsung** (Christophe), anatomiste allemand du XVIIe siècle. Il est surtout connu pour avoir démontré le premier l'existence du canal pancréatique chez l'homme. Il périt assassiné par un médecin dalmate, jaloux de sa réputation.

**Wisbeach,** v. d'Angleterre (Cambridge), dans l'île d'Ely ; 11.300 h. Scieries.

**Wisby,** v. de Suède, sur la côte ouest de l'île de Gotland ; 10.000 h. Port actif ; bains de mer.

**Wisches,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Molsheim ; 1.560 h. Ch. de f.

**Wisconsin** (le), riv. des Etats-Unis, affluent du Mississipi (r. g.) ; 950 kil.

**Wisconsin,** l'un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 2.632.000 h. Capit. *Madison.* Agriculture très développée, élevage.

**Wiseman** (Nicolas-Patrice-Etienne), théologien catholique et cardinal anglais, né à Séville, m. à Londres (1802-1865). En 1850, lors du rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre, il fut le premier archevêque de Westminster. Il est l'auteur du célèbre roman historique *Fabiola* ou *une Eglise des catacombes.*

**wisérite** n. f. Carbonate hydraté naturel de manganèse.

**Wishart** (George), réformateur écossais, né vers 1513, m. vers 1546. Il prêcha la Réforme et fut brûlé comme hérétique à Saint-Andrews. Il avait été le maître de Jean Knox.

**wisigoth** [*vi-zi-gho*], **othe** adj. Qui a rapport aux Wisigoths : *les armées wisigothes.* N. et adj. *Fig.* et *fam.* Inculte, grossier ; personne ainsi faite : *un wisigoth ; un esprit wisigoth.*

**wisigothique** [*vi-zi-gho*] adj. Qui concerne les Wisigoths. *Ecriture wisigothique*, écriture latine modifiée, qu'introduisirent les Wisigoths en Espagne.

**Wisigoths** ou **Visigoths** [*vi-zi-gho*], nom des Goths occidentaux, d'abord établis dans la région des Karpathes. Etant à la solde de l'empereur Valens, ils se débarrassèrent de celui-ci à la bataille d'Andrinople ; mais Arcadius dut les admettre dans l'empire, et leur roi Alaric les conduisit en Italie. En 142, ils envahirent la Gaule, sous la conduite d'Ataulf. En 418, Honorius céda à leur roi Wallia l'Aquitaine, avec Toulouse pour capitale. Ce royaume gothique fut détruit par Clovis, à la bataille de Vouillé. Toutefois, les Wisigoths gardèrent beaucoup plus longtemps l'Espagne, dont la conquête, commencée par Ataulf, avait été poursuivie par Wallia, Théodoric Ier et Théodoric II. Cette monarchie tomba en décadence vers le commencement du XIe siècle. Les rois wisigoths, qui avaient longtemps pratiqué l'arianisme, tournèrent, vers le VIIe siècle, leur intolérance contre les juifs. D'autre part, ils essayèrent inutilement, avec Swintilla, de supprimer l'électivité de la couronne, et ils ne purent venir à bout de l'hostilité des évêques et de l'aristocratie. Au commencement du VIIIe siècle, la trahison du comte Julien ouvrit la péninsule aux Arabes, et la bataille de Xérès (711) fit du royaume wisigoth une province arabe.

Wiski.
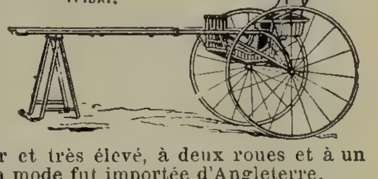

**wiski** [*ou-is-ki*] n. m. Sorte de cabriolet léger et très élevé, à deux roues et à un cheval, dont la mode fut importée d'Angleterre.

**Wismar,** port d'Allemagne (Mecklembourg-Schwerin), sur la Baltique ; 24.000 h. Constructions navales. Furstenhof, ancienne résidence des ducs de Mecklembourg. Maison gothique.

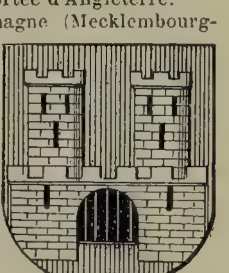
Armes de Wissembourg.

**Wissant** [*oui-san*], comm. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne ; 990 h. Petit port de pêche ; bains de mer.

**Wissembourg** [*vi-san-bour*], ch.-l. d'arr. du Bas-Rhin, sur la Lauter ; 4.840 h. Ch. de f. Savonneries. En 1793, les *lignes de Wissembourg* furent emportées par Hoche. La division française du général Douay y fut écrasée par les forces dix fois supérieures des Prussiens, le 4 août 1870. — L'arr. a 83 comm. et 50.000 h.

**Wissmann** (Hermann **de**), voyageur allemand, né à Francfort-sur-l'Oder, m. à Weissenbach (1853-1905). Il a exécuté d'intéressants voyages dans le bassin du Congo et gouverné l'Afrique-Orientale allemande. On lui doit des relations de ses voyages.

**wistarie** [*vis-ta-ri*] n. f. ou **wistaria** [*vis-ta*] n. m. Genre de légumineuses papilionacées, renfermant des arbustes sarmenteux, à fleurs en grappes terminales, originaires de l'Asie et de l'Amérique du Nord, et dont certaines espèces (*wistaria sinensis*, communément glycine) sont acclimatées en Europe.

**witenagemot** [*oui-tè-na-ghe-mot'*] n. m. (de l'anglo-saxon *witan*, sage, et *gemot*, assemblée). Dans l'Angleterre primitive et jusqu'à la conquête normande, assemblée de la nation.

**Wither** ou **Withers** (George), poète anglais, m. à Londres (1588-1667), poète harmonieux en même temps que satirique virulent (*la Flûte du berger, la Belle Vertu*, etc.).

**withérite** [*oui*] n. f. Carbonate naturel de baryte.

**Witikind** [*vi-ti-kin*] ou **Widukin** (*Enfant blanc*), héros saxon, vaincu par Charlemagne qui l'obligea à se convertir. Il vint recevoir le baptême à Attigny (785) ; m. en 807.

**Witikind** (*Charlemagne reçoit la soumission de*), tableau d'Ary Scheffer (musée de Versailles). Les Saxons, vaincus, viennent s'agenouiller devant Charlemagne, qui les oblige à recevoir le baptême. (V. p. 1258.)

**witloof** [*ouit-lôf*] n. m. (mot flamand). Nom d'une sorte de chicorée sauvage dite *chicorée de Bruxelles* ou *à grosses racines*, fournissant par étiolement l'*endive* et la *barbe de capucin*. (V. ENDIVE.)

**Witt** [*vit'*] (Corneille **de**), homme d'Etat hollandais, né à Dordrecht, m. à La Haye (1623-1672). Il s'illustra en 1667 dans la bataille de la Tamise. — Son frère JEAN, né à Dordrecht, m. à La Haye (1625-1672), grand pensionnaire de Hollande, l'un des plus illustres hommes d'Etat de ce pays, adversaire de la maison d'Orange, célèbre par ses vertus républicaines. Il fit adopter l'*Edit perpétuel* qui abolissait le stathoudérat. Les deux frères furent tués dans une émeute provoquée par le parti orangiste, au moment de l'invasion de la Hollande par les armées de Louis XIV.

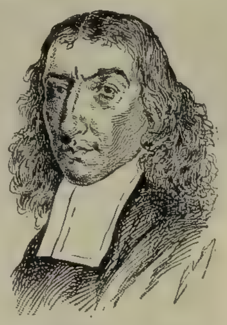
Corneille de Witt.

**Witt** (Henriette GUIZOT, dame CONRAD **de**), femme de lettres française, fille de l'historien Guizot, née et m. à Paris (1829-1908); auteur d'ouvrages pour la jeunesse. Son principal ouvrage a pour titre : *les Chroniqueurs de l'Histoire de France depuis les origines jusqu'au* xvie *siècle.*

**Witte** (Serge Iouliévitch **de**), homme politique russe, né à Tiflis, m. à Petrograd (1849-1915), ministre des finances, président du conseil sous Nicolas II (1905) ; son nom reste attaché à la réalisation du chemin de fer transsibérien. Il négocia pour la Russie la paix de Portsmouth avec le Japon.

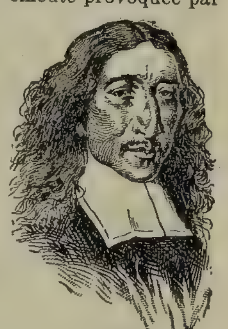
Jean de Witt.

**Wittelsbach**, famille allemande qui régna en Bavière depuis le xiie siècle avec Othon Ier, premier duc héréditaire de Bavière (1180), jusqu'en 1918.

**Wittelsheim**, comm. du Haut-Rhin, arr. de Thann ; 1.620 h. Ch. de f.

**Witten**, v. d'Allemagne (Prusse), près de la Ruhr ; 37.000 h. Aciéries.

**Wittenbach**, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 1.900 h.

**Wittenberg**, v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe), sur l'Elbe ; 22.000 h. Métallurgie, machines. Eglise de l'ancienne université, à la porte de laquelle Luther afficha (1517) ses Propositions fameuses contre les indulgences. Maison de Luther.

**Wittenberge**, v. d'Allemagne (Prusse), sur l'Elbe ; 20.000 h. Huileries, draps.

**Wittenheim**, comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulhouse ; 2.250 h. Ch. de f.

**Wittgenstein** (Louis-Adolphe-Pierre, prince **de**), feld-maréchal russe, d'origine prussienne, né à Pereieslav, m. à Lwow (1769-1843). Il se signala à Leipzig et pendant la campagne de France. Il fut moins heureux contre les Turcs en 1828.

**Wittisheim**, comm. du Bas-Rhin, arr. de Sélestat ; 1.225 h. Ch. de f.

**Witwatersrand**, nom du district minier du Transvaal, appelé par abréviation *le Rand*.

**Wizernes**, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 5 kil. de Saint-Omer, sur l'Aa ; 2.200 h. Ch. de f. N.

**Wladimir.** *Biogr.* V. VLADIMIR.

**Wloclawek**, v. de Pologne (gouv. de Varsovie), sur la Vistule ; 37.000 h. Cathédrale gothique du xive siècle. Papeterie.

**Wlodawa**, v. de Pologne (gouv. de Siedlce) ; 15.000 h.

**Woburn**, v. des Etats-Unis (Massachusets) ; 16.600 h. Métallurgie.

**Wodecq**, comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath) ; 2.100 h.

**Wœpcke** (François), savant allemand, né à Dessau, m. à Paris (1826-1864). Il étudia l'histoire des mathématiques en Orient.

**Wœrth-sur-Sauer** [*veurt', sô-èr'*], ch.-l. de c. du Bas-Rhin, arr. de Wissembourg ; 1.050 h. Ch. de f. Le 6 août 1870, bataille de Wœrth ou de Reichshoffen (v. ce mot). — Le cant. a 21 comm. et 9.966 h.

**Woeste** (Charles), homme politique belge, né à Bruxelles en 1837, un des chefs du parti catholique ; ministre d'Etat en 1891. Il s'est consacré aux œuvres charitables et mutualistes ; auteur d'ouvrages sur des questions politiques et sociales.

**Woesten**, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 1.350 h. Teintureries.

**Woëvre**, région naturelle de l'E. de la France (Lorraine), disposée en arc de cercle auprès et à l'E. de la Meuse. C'est un plateau d'argile, avec de nombreux lacs et étangs poissonneux.

Envahie dès le début de la Grande Guerre, depuis Metz, par les Allemands désireux de s'assurer la possession du fer de Briey, la Woëvre fut le théâtre, en avril 1915, pendant la première offensive de cette année, d'une bataille livrée par les Français à ses deux extrémités occidentale et méridionale, au pied des Hauts de Meuse, sur les confins de la forêt de Haye. La conquête du Bois-Brûlé et des Eparges au N. du saillant allemand de Saint-Mihiel, celle des abords du bois de Mortmare et surtout celle du bois Le Prêtre (terminée le 12 mai) constituent les gains de cette « bataille de la Woëvre ». Mais le plateau presque tout entier demeura aux mains des Allemands, qui en firent partir en 1916 leurs attaques contre les forts de la défense de Verdun, situés sur les « Côtes », bordant la rive droite de la Meuse. Ils n'en furent chassés, en partie, qu'après la victoire de Saint-Mihiel des 12-13 septembre 1918, mais ils en gardèrent la majeure partie jusqu'à l'armistice du 11 novembre.

**wog** n. m. *Mar.* Tournant d'eau.

**Wohlen**, comm. de Suisse (cant. d'Argovie) ; 3.500 h. Ouvrages en paille. — Comm. du cant. de Berne ; 3 250 h. Fromageries.

**Wohlgemuth** (Michael), peintre et graveur allemand, né et m. à Nuremberg (1434-1516). Ses compositions sont d'un réalisme naïf, d'un dessin pur, d'un coloris brillant (*la Passion, la Vie de la Vierge*, etc.). Il eut pour élève Albert Dürer.

**Woippy**, comm. de la Moselle, arr. de Metz ; 1.560 h. Ch. de f.

**Wolf** ou **Wolff** [*wolf'*] (Jean-Chrétien), mathématicien et philosophe allemand, né à Breslau, m. à Halle (1679-1754). Il fut surtout un commentateur de Leibniz.

**Wolf** (Frédéric-*Auguste*), philosophe et érudit allemand, né en Saxe, m. à Marseille (1759-1824). Il essaya, après l'abbé d'Aubignac, de montrer, dans ses *Prolégomènes*, que l'*Iliade* et l'*Odyssée* avaient été constituées par la juxtaposition de morceaux épiques d'époques différentes, théorie qui a perdu beaucoup de ses défenseurs.

**Wolf** (Jean-Rodolphe), astronome suisse, né à Fællanden, m. à Zurich (1816-1893).

**Wolf** (Charles-Joseph-Etienne), astronome français, né à Vorges, m. à Saint-Servan (1827-1918). Il a catalogué un certain nombre d'étoiles, fait de multiples expériences sur l'équation personnelle, etc. Membre de l'Académie des sciences en 1883.

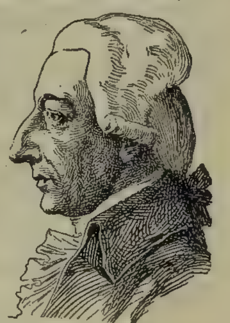
F.-A. Wolf.

**Wolf** (Ugo), compositeur allemand, né à Windischgraetz, m. à Vienne (1860-1903). Auteur de cycles de *lieder* qui l'ont rendu célèbre.

**Wolfe** (James), général anglais, né à Westerham (1727-1759). Il vint à bout, au Canada, de l'héroïque résistance de Montcalm ; tous deux périrent dans la même bataille, sous les murs de Québec.

**Wolfenbüttel**, v. d'Allemagne (Brunswick) ; 19.000 h. Ancien château. Célèbre bibliothèque. Forges ; machines. Victoire des Suédois sur les Impériaux, le 29 juillet 1641.

**Wolff** (Albert), littérateur et journaliste français, né à Cologne, m. à Paris (1835-1891). On lui doit de nombreuses pièces de théâtre, des articles de journaux spirituels et sensés, et d'intéressants *Mémoires d'un Parisien.* — Son neveu, PIERRE, né à Paris en 1865, a publié des romans et des comédies spirituelles avec une pointe de sentiment : *le Béguin, le Secret de Polichinelle, le Ruisseau, les Marionnettes, les Ailes brisées.*

**Wolff** (*agence*), agence allemande d'informations fondée par *Benda Wolff* (1811-1879). Instrument de la politique du gouvernement allemand, elle ne ménage pas les nouvelles tendancieuses.

**Wolfgang** (saint), né en Souabe, m. en 994, évêque de Ratisbonne, un des évangélisateurs de la Hongrie. — Fête le 30 octobre.

**Wolfgang**, prince d'Anhalt (1492-1566). Il fut un des plus ardents propagateurs de la Réforme, et Luther le surnomma le *Légat de Dieu.*

**Wolfhalden**, comm. de Suisse (cant. d'Appenzell, Rhodes-Extérieures) ; 2.730 h. Broderies mécaniques, tissus de soie, rideaux de vitrage.

**Wolfisheim**, comm. du Bas-Rhin, arr. de Strasbourg ; 1.357 h.

**wolfram** [*volf-ram'*] n. m. Tungstate naturel de fer et de manganèse, qui est le principal minerai du tungstène.

**Wolfram d'Eschenbach.** V. ESCHENBACH.

**wolframine** [*vol*] n. f. Acide tungstique, que l'on trouve dans les gîtes de wolfram.

**Wolhusen**, comm. de Suisse (cant. de Lucerne) ; 1.920 h. Agriculture.

**Wollaston** (William Hyde), savant physicien et chimiste anglais, né à East-Dereham, m. à Londres (1766-1826). Il découvrit le palladium et l'iridium, la rotation des aimants, la *chambre claire*, etc., et perfectionna la pile de Volta.

**wollastonite** n. f. Silicate naturel de calcium.

**Wollerau**, comm. de Suisse (cant. de Schwyz) ; 1.450 h.

**Wollin**, île allemande de la mer Baltique, sur le littoral de la Poméranie, à l'estuaire de l'Oder ; 26.000 hectares. Pâturages. V. princ. *Wollin ;* 5.000 h. Cette ville fut, au xe siècle, le principal entrepôt du commerce esclavon dans la Baltique.

**Wolowski** (Louis-François-Michel-Raymond), économiste et homme politique français, né à Varsovie, m. à Gisors (1810-1876) ; auteur de : *la Question monétaire, l'Or et l'Argent*, etc.

**Wolseley** [*ou-ol-se-lè*] (Joseph Garnet, vicomte), field-marshal anglais, né près de Dublin, m. à Menton (1833-1913). Il s'est distingué en Guinée, dans le Zoulouland et en Egypte où il dirigea les opérations qui aboutirent à la délivrance de Khartoum, et a été commandant en chef de l'armée anglaise.

**Wolsey** (Thomas, cardinal), né à Ipswich, m. à Leicester (1471-1530), cardinal anglais, archevêque d'York et ministre du roi Henri VIII. Il centralisa fortement tous les pouvoirs, politiques et religieux, entre les mains du roi. Il rapprocha l'Angleterre de la France, mais il indisposa Anne de Boleyn et Henri VIII qui le disgracia.

**Wolstanton**, v. d'Angleterre (Stafford) ; 29.250 h. Etoffes.

**Woluwe-Saint-Etienne**, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 1.830 h.

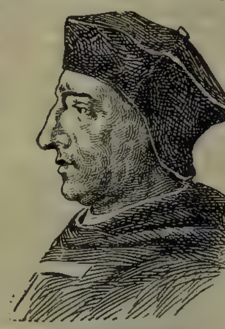
Cardinal Wolsey.

**Woluwe-Saint-Lambert**, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 7.110 h.

**Woluwe-Saint-Pierre**, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 4.120 h.

**Wolverhampton**, v. d'Angleterre (comté de Stafford) ; 102.000 h. Coutellerie et quincaillerie.

**Wolverthem**, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 4.020 h. Tanneries.

**Wolzogen** (Ernest **de**), littérateur allemand, né à Breslau en 1855. Il est l'auteur de romans réalistes (*le Bon Crocodile, Ecce ego*), de comédies (*les Enfants de l'Excellence*) et de drames.

**womar** [*vo*] n. m. Dard en usage chez les naturels de la Nouvelle-Hollande.

**wombat** [*ou-on-ba*] n. m. Syn. de PHASCOLOME.

**Wombwell**, v. d'Angleterre (York, West-Riding), sur le Dearne ; 19.000 h.

**Wommelghem**, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 3.200 h. Tanneries.

**Wonck**, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres) ; 1.630 h. Chapeaux de paille.

**Wondelgem**, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 3.740 h. Produits chimiques, amidon.

**wooba** [*vou*] n. f. Diarrhée épidémique, fréquente en Orient.

**Wood** (sir Henri Evelyn), général anglais, né et m. à Londres (1836-1919). Il a combattu avec distinction contre les Zoulous en 1879, et rempli les fonctions de sirdar en Egypte, en 1884-1885.

**Woodstock**, v. d'Angleterre (Oxford), sur le Glyme ; 10.370 h. Ganteries renommées.

**Woodstock** ou *le Cavalier*, roman historique de W. Scott (1826). Le roman a pour épisode principal la fuite du futur Charles II poursuivi par Cromwell à la suite de la bataille de Worcester.

**Woolwich** (prononc. angl. *ou-ou-lidj'*), v. d'Angleterre (comté de Kent), sur la Tamise ; 140.430 h. Arsenal de la marine. Ecole d'artillerie et du génie.

**Wootton** (sir Henry), diplomate et littérateur anglais, né à Boughton, m. à Eton (1568-1639). On lui doit des poésies aimables et spirituelles, dont le succès, en leur temps, fut très vif.

**Worb**, comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 3.360 h. Feutre, tissage.

**Worcester** (prononc. angl. *ou-ouss-steur*), v. d'Angleterre, ch.-l. de comté ; 48.840 h. Sur la Severn. Belle cathédrale gothique (xive s.), où se trouve le tombeau du roi Jean. Porcelaine, ganterie. Charles II y fut battu par Cromwell en 1651. — Le comté a 405.870 h.

**Worcester**, v. des Etats-Unis (Massachusetts) ; 180.000 h. Tissus, machines.

**Wordsworth** (William), poète anglais, chef de l'école lakiste, né à Cockermouth, m. à Rydal (1770-1850). On lui doit des poésies, des descriptions, des récits de voyages, etc., où il a manifesté un vif sentiment de la nature, et dont l'action a été profonde sur le développement de la littérature anglaise au xixe siècle (*Ballades lyriques, l'Excursion*, etc.).

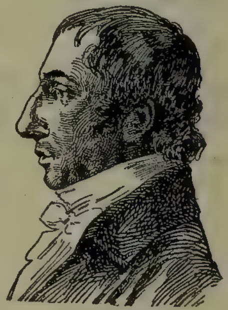
Wordsworth.

**workhouse** [*ou-ork-ha-ou-ze*] n. m. (angl. *work*, travail, et *house*, maison). En Angleterre, maison de détention où l'on soumet au travail les vagabonds. Maison municipale de travail pour les pauvres.

— ENCYCL. A l'origine, le workhouse était toujours une prison. Sous Elisabeth, on commença à ne plus considérer l'indigence pure et simple comme un crime. Après le *Poor-Law Amendment Act* (1834), les paroisses formèrent une sorte de syndicat pour l'établissement et l'administration de workhouses. Sauf des cas très strictement délimités, on n'accorda plus de secours en dehors de ceux de la maison de travail. Le workhouse est malheureusement devenu, la plupart du temps, une sorte de home pour les paresseux invétérés.

**Workington**, v. d'Angleterre (Cumberland), sur le Derwent ; 26.500 h. Métallurgie.

**Wormhoudt**, ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 18 kil. de Dunkerque, sur l'Yser ; 3.500 h. — Le cant. a 10 comm. et 13.900 h.

**wormien** [*vor-mi-in*] adj. m. Se dit des petits os craniens étudiés par le médecin *Worm.*

**Worms** [*vormss*], v. d'Allemagne (Hesse-Darmstadt), sur le Rhin ; 47.000 h. Cathédrale de style roman (xe s.). Diètes célèbres. Port fluvial très actif. Vignobles. Savonneries, verreries.

**Worms** (*diètes de*). De nombreuses diètes ont été tenues à Worms, dont les deux plus célèbres sont celle de 1495, qui abolit le droit de guerre privée, et celle de 1521, qui mit Luther au ban de l'Empire. Sommé de s'y rendre, Luther, à qui l'on faisait craindre le sort de Jean Hus, aurait répondu par la phrase restée célèbre : « J'irai à Worms au nom du Seigneur, dussé-je voir conjurés contre moi autant de démons qu'il y a de tuiles sur les maisons ! »

**Worms** (*concordat de*), concordat conclu en 1122 entre le pape Calixte II et Henri V, empereur d'Allemagne, et mettant fin à la querelle des Investitures.

**Worms** (Gustave-Hippolyte), comédien français, né et m. à Paris (1836-1910), sociétaire de la Comédie-Française, artiste au talent solide, sobre et puissant.

**Worms** (Emile), économiste français, né à Frisange (Luxembourg) en 1838, auteur de travaux d'économie sociale et de science financière.

**Wormser** (*André*-Adolphe-Toussaint), pianiste et compositeur français, né à Paris en 1851, auteur du ballet *l'Etoile*, de la musique de *l'Enfant prodigue*, etc.

**Worsborough,** v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté d'York, West-Riding) ; 13.700 h.

**worsted** [*ou-or-sted*] n. m. (mot angl. ; de *Worsted*, village du Norfolk, centre du tissage dès le XIIIe s.). Fil de laine uni et compact, formé des fibres les plus longues, que le peignage a disposées parallèlement, alors que dans les fils de laine cardée les fibres sont généralement enchevêtrées et feutrées. Etoffe faite avec ces fils.

**Wortegem,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 2.570 h. Coutellerie.

**Wotan.** *Myth. scand.* V. ODIN.

**Wotan** (*ligne*), partie remarquablement fortifiée de la première des quatre lignes allemandes dont l'ensemble a constitué sur le front occidental, pendant la Grande Guerre, la *position Hindenburg*. La « Wotan Stellung » était comprise entre les lignes Bayern au N. (Lille) et Siegfried au S. (Saint-Quentin), faisait face à Arras et s'étendait de La Bassée à Marcoing, défendant Douai et Cambrai. De Lens à Drocourt et à Quéant, elle a été forcee par les armées anglaises du maréchal Douglas Haig, la 1re (Horne) et la 3e (Byng), du 29 août au 4 octobre 1918, lors de la « Poussée vers la position Hindenburg ».

**Woumen,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude) ; 3.370 h.

**Wouwerman** [*vou-vèr*] (Philips), peintre hollandais, né et m. à Haarlem (1619-1668). D'une incroyable facilité, il excellait à rendre des chasses, des chevaux, des cours d'auberges. Ses tableaux, souvent de petite dimension, mais toujours très soignés, brillent par la transparence des ciels, par la correction, la finesse et le coloris. Citons de lui : *la Bataille de La Haye, Départ pour la chasse*. — Son frère PIERRE, né à Haarlem, m. à Amsterdam (1626-1682), a si bien imité sa manière, que leurs tableaux sont souvent difficiles à distinguer. Le Louvre a de lui : *Vue de la Tour et de la Porte de Nesle en 1664*.

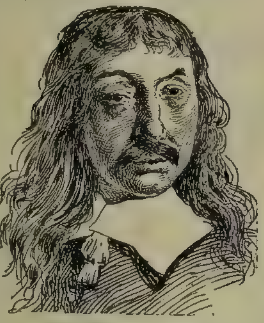
Ph. Wouwermann.

**Woyrsch** (Remus **de**), feld-marschall allemand, né à Pilsnitz en 1847 ; servit sur le front polonais, et commanda la 9e armée allemande en 1917.

**Wrangel** [*vran-ghèl*] (Charles-Gustave), comte DE SALMIS et SOLVESBORG, général suédois, maréchal du royaume, né à Skokloster, m. à Spieker (1613-1676). Il prit une part glorieuse à la guerre de Trente ans et aux expéditions du règne de Charles X de Suède, et gagna les batailles de Wolfenbüttel et de Leipzig ; mais il ne put prévenir la défaite de Fehrbellin, après laquelle il fut privé de son commandement (1675).

**Wrangel** (Pierre, baron **de**), général russe, né à Pétrograd en 1879, mort à Bruxelles en 1928. Il prit, après Denikine, la tête des forces antibolcheviques, mais fut battu en 1920 et dut se réfugier à Constantinople avec les débris de son armée.

**Wrède** (Charles-Philippe, prince **de**), général bavarois, né à Heidelberg, m. à Ellingen (1767-1838), battu à Hanau par Napoléon Ier. Il siégea au congrès de Vienne, et fut plus tard généralissime bavarois.

**Wren** (sir Christopher), mathématicien et architecte anglais, né à East-Knoyle, m. à Hampton-Court (1692-1723). Il répondit au défi de Pascal sur la cycloïde. Il dirigea la construction de la basilique Saint-Paul et d'un grand nombre d'églises et de monuments à Londres, Oxford, etc.

**Wrexham,** v. d'Angleterre (pays de Galles, comté de Denbigh), sur le Clywe Dog ; 19.000 h.

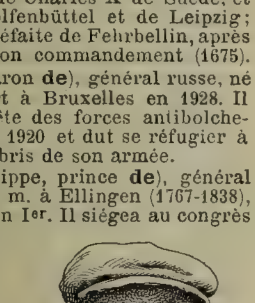
W. Wright.

**Wright** (Wilbur), aviateur et constructeur américain, né et m. à Dayton (Ohio) [1867-1912]. Avec son frère *Orville* (né en 1871) il débuta dans la construction des bicyclettes ; puis ils se livrèrent à des essais de vol plané. Tous deux construisirent un appareil biplan qui, muni d'un moteur de leur invention, actionnant deux hélices (V. AVIATION), constituait un type d'aéroplane dont l'apparition eut pour conséquence de provoquer en France les plus ardentes émulations chez les aviateurs et constructeurs nationaux.

**wrightie** [*ra-i-tî*] n. f. Genre d'apocynacées, renfermant des arbrisseaux dressés, à feuilles opposées, avec des fleurs en grappes ou en corymbes terminaux, et dont une espèce, la *wrightie tinctoriale*, fournit une substance colorante bleue et possède des propriétés anthelminthiques et antidysentériques.

**writ** [*rit'*] n. m. (mot angl.). En Angleterre, document delivré au nom du roi, et qui commence la procédure devant les cours supérieures, tandis qu'on donne le nom de plainte ou de *summons* (citation) à l'acte qui engage la procédure devant une cour de comté ou une autre cour inférieure.

**Wronski** (Hoèné), mathématicien et philosophe polonais, né à Posen, m. à Neuilly (1778-1853). Il a produit de nombreux travaux sur la mécanique céleste et sur diverses questions de physique. Sa philosophie dérive de celle de Kant. Il l'a exposée dans son étude sur la *Philosophie de l'infini*.

**wrum** [*vrum'*] n. m. Héritier présomptif de la couronne, en Hongrie.

**Wuestwezel,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 3.435 h.

**wulfénite** n. f. Molybdate naturel de plomb.

**wulffie** [*vul-fî*] n. f. *Bot.* Genre de composées hélianthées, de l'Amérique tropicale.

**Wulfhad** (saint), martyr en Angleterre, au VIIe siècle, frère de saint Rufin et de sainte Wéréburge. Sur l'accusation calomnieuse du ministre Werbode, il fut mis à mort avec son frère, par ordre de son père Wulfère, heptarque de Mercie, encore païen. — Fête le 24 juillet.

**Wulflingen,** comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 3.600 h. Filatures de coton ; pierres artificielles.

**Wulfran** (saint), archevêque de Sens et apôtre des Frisons, né vers 650 à Milly, dans le Gâtinais, m. en 720. — Fête le 20 mars.

**Wulfstan** (saint), né à Long Itchington, près de Warwick (1012-1095), évêque de Worcester en 1062. — Fête le 19 janvier.

**Wundt** (Wilhelm), physiologiste et philosophe allemand, né à Neckarau, m. à Leipzig (1832-1920). Citons de lui : *Eléments de psychologie physiologique*, *Psychologie des peuples*, etc. Il considère la philosophie comme une synthèse des sciences particulières, destinée à donner satisfaction aux exigences du sentiment. Il a signé en 1914 le « Manifeste des 93 Intellectuels allemands ».

**Wurmser** [*sèr*] (Dagobert-Sigismond **de**), général autrichien, né à Strasbourg, m. à Vienne (1724-1797), battu à Castiglione par Bonaparte, qui l'obligea bientôt à capituler dans Mantoue, mais le traita avec égards, « honorant, dit-il, son mérite et son grand âge ».

**wurst** [*vourssť'*] n. m. (mot allem. signif. *saucisse*). *Milit.* Au XVIIIe siècle, caisson qui avait l'apparence d'une saucisse.

**Wurst** (HANS), surnom du paysan allemand.

**Wurtemberg** [*vur-tin-bèr*], Etat de l'Allemagne ; 19.510 kil. carr. ; 2.526.000 h. (*Wurtembergeois*). Capit. *Stuttgart*. Sol montagneux, couvert par la Forêt-Noire et le Jura souabe, baigné par le Neckar et ses affluents. Sol fertile : céréales, vignobles. Filatures, papeteries, industries du fer et du bois.

Le Wurtemberg, ancien pays des Suèves à l'époque romaine, partiellement colonisé par les troupes impériales, correspond à l'ancien duché de Souabe, dont les possesseurs, de la famille de Hohenstaufen, devinrent empereurs au XIIe siècle. Après l'extinction de la famille (1268), le duché se décomposa par des partages successifs et fut même un moment vendu à Charles-Quint. Ulric de Wurtemberg et son fils Christophe y firent triompher la Réforme à partir de 1544 et l'organisèrent solidement. Le Wurtemberg forma une monarchie constitutionnelle, héréditaire dans la maison de Wurtemberg, qui reçut en 1805 le titre royal, par le traité de Presbourg.

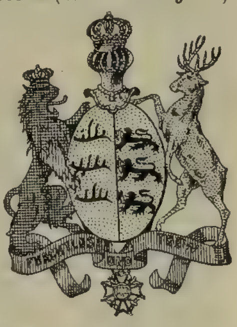
Armoiries du Wurtemberg.

En novembre 1918, à la suite de la crise causée par la défaite allemande, le roi abdiqua, et le Wurtemberg se constitua en république. Cette république est dotée d'une constitution depuis septembre 1919.

**Wurtemberg** (Albert, duc **de**), né à Vienne en 1865, commandant la IVe armée allemande à la bataille de la Marne, puis un groupe d'armées en Flandre (1917) et en Lorraine (1918).

**Wurtembergeois, oise** [*vur-tin-ber -joi, oi-ze*], originaire ou habitant du Wurtemberg : *les Wurtembergeois*. Adjectiv. : *l'armée wurtembergeoise*.

**Wurtz** (Charles-Adolphe), chimiste français, un des créateurs de la théorie atomique, né à Strasbourg, m. à Paris (1817-1884). On lui doit la découverte des ammoniaques composées, de l'aldol, etc. Il est l'auteur d'un *Dictionnaire de chimie pure et appliquée*.

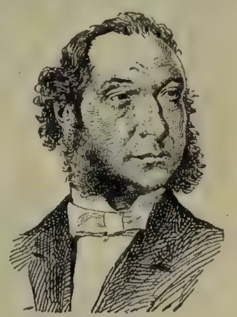
Wurtz.

**Wurtzbourg** [*vurtz'-bour*], v. de Bavière ch.-l. de la Basse-Franconie, sur le Mein ; 84.000 h. Château des évêques (XVIIIe s.) ; tour du Comte-Eckart ; citadelle ou Marienberg ; le Dôme, basilique romaine. Vins mousseux ; pianos.

**wurtzite** n. f. Sulfure naturel de zinc. Syn. BLENDE HEXAGONALE.

**Wurzen,** v. d'Allemagne (Saxe), sur la Mulde ; 19.000 h. Filatures, papeterie, ébénisterie.

**wyandotte** [*vi-an-do-te*] n. et adj. (transcription angl. de *Ouendat*, nom que se donnaient les Hurons). Nom donné à une race de gallinacés obtenue de croisements divers (en premier lieu dans le *comté de Wyandotte* aux Etats-Unis). La poule est bonne pondeuse, et les poussins sont d'un élevage facile.

**Wyatt** (sir Thomas), poète et diplomate anglais, né vers 1503 à Allington Castle (Kent), m. en 1542 à Sherborne. Dans ses vers domine la triple influence française, italienne, espagnole.

**Wyatt** (sir Thomas), conspirateur anglais, fils du précédent, né en 1521, décapité à la Tower-Hill en 1554 pour avoir essayé de soulever le comté de Kent contre Marie Tudor, lorsque cette reine annonça son mariage avec le roi d'Espagne Philippe II.

**Wyatt** (Richard-James), sculpteur anglais, né à Londres, m. à Rome (1795-1855). Ses statues de femmes sont bien modelées, pleines de grâce et de vie : *Nymphe Eucharis et Cupidon*, *Pénélope*, etc.

**Wycherley** (William), auteur dramatique anglais, né à Clive, m. à Londres (1640-1716). Il vécut longtemps en France, où Julie d'Angennes, plus tard duchesse de Montausier, le convertit au catholicisme. Auteur de : *l'Amour dans un bois*, *le Gentleman maître à danser*, *la Femme de province*, œuvres d'un réalisme cynique, mais d'un esprit pétillant.

**Wycliffe** (John). *Biogr.* V. WICLEF.

**Wye,** rivière de l'Angleterre occidentale, née au massif du Plymlimmon, baigne Hereford, Monmouth, et se jette dans l'estuaire de la Severn.

**Wyl,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 5.000 h. Broderies.

**Wyld** (William), peintre anglais, né à Londres, m. à Paris (1806-1889). Il a passé une grande partie de sa vie en France, et peint des paysages, des marines, des scènes de mœurs d'un réel mérite.

**Wynants** ou **Wijnants** (Jean), peintre paysagiste hollandais, né à Haarlem en 1600, m. après 1679. C'est le peintre des dunes, des solitudes et des rochers.

**Wyneghem,** comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 3.480 h.

**Wynghene,** v. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Thielt) ; 8.230 h. Tabacs, cordages.

**Wynigen,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 2.870 h.

**Wyoming,** l'un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 194.000 h. Cap. *Cheyenne* ; 12.000 h. Elevage. Forêts. Pétrole.

**Wyrouboff** (Grégoire Nicolaevitch), philosophe russe, naturalisé Français, né à Moscou, m. à Paris (1843-1913) ; il s'est occupé de la philosophie des sciences. Auteur d'un *Manuel de cristallographie*.

**Wyse** (Lucien-Napoléon **Bonaparte-**), marin et ingénieur français, né à Paris (1847-1909). Il a été un des premiers promoteurs du canal interocéanique de Panama.

**Wyss** (Jean-*Rodolphe*), littérateur suisse, né et m. à Berne (1781-1830) ; auteur du *Robinson suisse*.

**Whytschaete,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 3.570 h. Complètement détruite pendant la Grande Guerre.

La crête de Wytschaete-Messines atteint 80 m. à son point culminant. Les Allemands l'ont conquise le 31 octobre 1914, durant la bataille d'Ypres, et l'ont conservée jusqu'au 12 avril 1918, époque où elle fut prise par les Alliés.

**Wytsman** (Rodolphe), peintre belge, né à Termonde en 1860 ; a représenté avec transparence les paysages brabançons.

**wyvillée** [*vi-vi-lé*] ou **vyvillea** [*vi-vil-lé-a*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, qui vivent dans les profondeurs abyssales.

**Wyzewa** (Teodor DE WYZEWSKI, connu sous le nom de T. **de**), littérateur français d'origine polonaise, né à Kalusik (Pologne), m. à Paris (1863-1917). Par ses traductions et ses études critiques, il a contribué à faire connaître en France les écrivains étrangers (*Nos maîtres*, *Beethoven et Wagner*, *Peintres de jadis et d'aujourd'hui*, etc.).

MÉCANIQUE
ASTRONOMIE

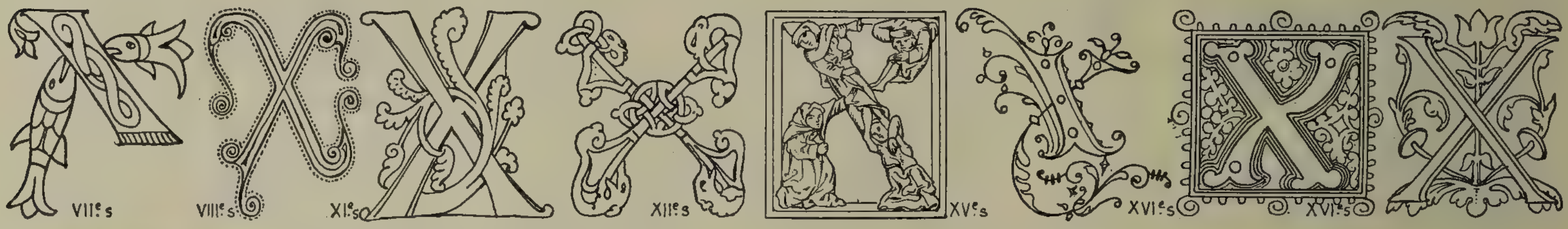

**X** [*iks*] n. m. Vingt-troisième lettre de l'alphabet et dix-huitième des consonnes : *des* X *majuscules; des* x *minuscules.* Considéré comme signe graphique, ce caractère, que les Grecs ont plus généralement employé pour désigner le *k* aspiré, a figuré, chez les Latins, le son double *ks*, pour lequel les Grecs ont réservé la lettre qui désignait primitivement le double S. Les modifications de cette lettre dans nos alphabets occidentaux est insignifiante. Au point de vue phonétique, la lettre X a en français la valeur : 1º du groupe *ks* (*axe*), 2º du groupe *gs* (*Xavier*), 3º d'un *s* fort (*soixante*), 4º d'un *s* doux (*dixième*), 5º du *j* aspiré espagnol (*Xérès*), 6º ou n'a plus aucune valeur (*doux*). X, chiffre romain, vaut dix; précédé de I, il ne vaut que neuf. Couché (⋈), il vaut mille. Surmonté d'un trait horizontal (X), il vaut dix mille. En algèbre, *x* représente l'inconnue ou une des inconnues. Comme symbole, dans le comput ecclésiastique, X indique le dimanche. Sur les monnaies de France, X désignait la monnaie d'Amiens ou celle d'Aix. Objet formé de parties croisées comme les barres d'un X : *les X d'une table improvisée.* Tabouret à pieds croisés : *s'asseoir sur un X. M. X..., Mme X...*, personne qu'on ne veut pas ou qu'on ne peut pas nommer. *Jambes en X*, jambes à genoux tournés en dedans. *Phys. Rayons X*, v. RAYON. *Arg. des écoles.* Mathématiques Elève de l'Ecole polytechnique. Cette école elle-même. *Mar.* Support en bois articulé en forme d'X, destiné à supporter la bôme d'un bateau, quand la voile est amenée, afin de ne pas fatiguer les balancines.

ÉCRITURES MODERNES

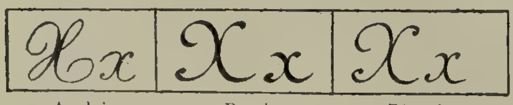
Anglaise. Ronde. Bâtarde.

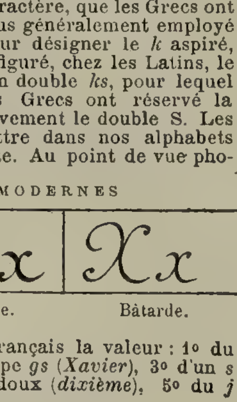
X.

**X,** symbole chimique du *xénon.*

**xabéga** [*gza*] n. m. Filet espagnol à deux ailes, avec manche au milieu, pour pêcher les sardines.

**Xaintois** [*gzin-toi*] ou **Saintois,** pays de l'ancienne France, en Lorraine (départ. de Meurthe-et-Moselle).

**Xaintrailles** [*gzin*] ou **Saintrailles** (Jean POTON **de**), gentilhomme gascon, m. à Bordeaux en 1461, vaillant capitaine de Charles VII, ami de La Hire et compagnon de Jeanne d'Arc. Il gagna en 1435 la bataille de Gerberoy sur le comte d'Arundel, et devint maréchal de France en 1451.

**xama** [*gza*] n. m. En Algérie et au Maroc, école publique pour les jeunes enfants.

**Xanrof** (Léon FOURNEAU, dont le nom latin *Fornax*, lu de gauche à droite, a formé le pseudonyme de), chansonnier et vaudevilliste français, né à Paris en 1867 (*le Prince consort, Madame Putiphar*, etc.).

**Xanten,** v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane), près du Rhin ; 4.200 h. Cathédrale Saint-Victor. C'est l'ancienne *Vetera Castra* des Romains.

**xanthaline** n. f. Alcaloïde contenu dans l'opium.

**xanthate** n. m. Sel de l'acide xanthique : *le xanthate de cellulose est employé industriellement sous le nom de viscose.*

**xanthazarine** n. f. Colorant jaune que l'on prépare en oxydant les résidus de garance.

**xanthe** [*gzan-te*] n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, renfermant des crabes répandus dans les mers chaudes et tempérées.

**Xanthe** ou **Xanthos** [*gzan-toss*], fleuve de la Turquie d'Asie (Anatolie), qui passe près d'Araka, et se jette dans la Méditerranée ; 130 kil.

**xanthéine** [*gzan*] n. f. Un des principes colorants des fleurs.

**xanthelasma** [*gzan-té-las-ma*] n. m. (du gr. *xanthos*, jaune, et *elasma*, plaque). *Pathol.* Affection cutanée, caractérisée par des plaques jaunâtres proéminentes ou par des tubercules piriformes, durs. (Le traitement, purement local, consiste dans l'extirpation, le raclage, la cautérisation.)

**xanthie** [*gzan-ti*] ou **xanthia** [*gzan*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des noctuidés, renfermant de jolis papillons jaunes, variés de roux, que l'on trouve sur tout le globe.

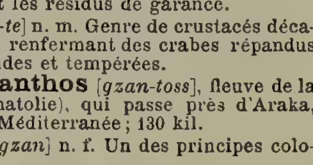
Xanthie.

**xanthine** [*gzan*] n. f. Matière colorante que l'on trouve dans l'urine, dans les organes glandulaires du bœuf, le guano, etc. (C'est un produit de réduction de l'acide urique.) Syn. DIOXYPURINE.

**xanthiosite** n. f. Arséniate naturel de nickel.

**Xanthippe,** général athénien, père de Périclès. Il fut vainqueur des Perses à Mycale, s'empara de Sestos (479 av. J.-C.) et délivra un grand nombre de villes d'Asie Mineure.

**Xanthippe,** femme de Socrate, connue par son humeur acariâtre. On prétend que le philosophe l'avait épousée pour s'exercer à la patience. Toutefois, Platon atteste le désespoir de Xanthippe le jour où Socrate dut boire la ciguë.

**Xanthippe,** général lacédémonien, qui commandait les armées carthaginoises et fit prisonnier Régulus en 255 av. J.-C.

**xanthique** adj. Se dit d'un acide dérivé de l'acide carbonique par la substitution de deux atomes de soufre à deux atomes d'oxygène ($CS^2HOH$), Syn. SULFOTHIOCARBONIQUE, XANTHOGÉNIQUE.

**xanthium** [*gzan-ti-om'*] n. m. *Bot.* Nom scientifique du genre lampourde.

**xanthoarsénite** n. f. Arséniate hydraté naturel de manganèse, magnésium et fer.

**xanthocarpe** [*gzan*] adj. (du gr. *xanthos*, jaune, et *karpos*, fruit). Qui porte des fruits jaunes.

**xanthocéras** [*gzan, rass*] ou **xanthocère** [*gzan*] n. m. Genre de sapindacées, originaire de la Chine septentrionale, et que l'on cultive en Europe comme ornementales.

**xanthochromie** [*gzan-to-kro-mi*] n. f. (du gr. *xanthos*, jaune, et *krôma*, couleur). Variété de xanthodermie, dans laquelle la peau est plus particulièrement colorée en jaune verdâtre.

**xanthocréatine** n. f. Base extraite de la viande ($C^5H^{10}Az^4O$) en cristaux jaune soufre.

**xanthodermie** [*gzan-to-dèr-mi*] n. f. (du gr. *xanthos*, jaune, et *derma*, peau). *Path.* Teinte ictérique localisée de la peau.

**xanthogène** [*gzan*] n. m. (du gr. *xanthos*, jaune, et *gennân*, engendrer). Ancien nom du sulfure de carbone. Matière contenue dans les fleurs et désignée tantôt sous le nom de *résine de fleurs*, tantôt sous celui de *xanthéine.*

**xanthogénique** adj. Syn. de XANTHIQUE.

**xanthognathe** [*gzan-togh-na-te*] adj. (du gr. *xanthos*, jaune, et *gnathos*, mâchoire). *Zool.* Qui a les mâchoires jaunes.

**xantholéine** n. f. Matière colorante jaune de l'écorce de sorgho.

**xantholin** [*gzan*] n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, type d'une tribu dite des *xantholinés*, comptant plus de cent vingt espèces, dont une (*xantholinus tricolor*) se rencontre aux environs de Paris.

**xanthoma** ou **xanthome** [*gzan*] n. m. (du gr. *xanthos*, jaune). *Path.* Saillie plus ou moins piriforme de la peau, jaunâtre, indurée ou non, que l'on observe dans le xanthelasma tubéreux.

**xanthomatose** [*gzan, tô-ze*] n. f. (de *xanthoma*). *Pathol.* Processus dystrophique, qui détermine la formation des xanthomes.

**xanthomèle** n. m. Genre de passereaux dentirostres, de la famille des paradiséidés, renfermant de jolis paradisiers de la Nouvelle-Guinée.

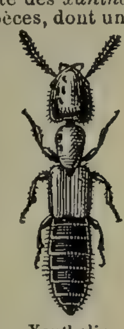
Xantholin.

**xanthophénique** adj. Se dit d'un acide dérivé du phénol et teignant la soie en jaune.

**xanthophtalme** [*gzan*] n. m. Genre de composées sénécionées, voisines des chrysanthèmes, et dont l'espèce type, le chrysanthème des moissons, croît dans presque toute l'Europe.

**xanthophylle** [*gzan-to-fi-le*] n. f. (du gr. *xanthos*, jaune, et *phullon*, feuille). Chlorophylle jaune, qui colore les feuilles en jaunâtre à l'automne. (On dit aussi PHYLLOXANTHINE et parfois ÉTIOLINE, car elle apparaît quand la plante s'étiole.)

**xanthoprotéique** adj. Se dit d'un acide jaune, non cristallisable, qui se produit dans la décomposition des substances organiques par l'acide nitrique.

**xanthopurpurine** n. f. Dioxyanthraquinone contenue dans la purpurine commerciale.

**xanthorhamnine** n. f. Glucoside des baies du nerprun des teinturiers.

**xanthopsie** [*gzan-top-sî*] n. f. (du gr. *xanthos*, jaune, et *opsis*, vue). Trouble de la vision, causé par l'ictère, et dans lequel tous les objets paraissent jaunes. (L'absorption de santonine, surtout à dose toxique, lui donne également naissance.)

**xanthorrhée** [*gzan-to-ré*] n. f. Genre de liliacées, renfermant des plantes australiennes, dont les fleurs sont réunies en épis serrés au sommet d'une longue hampe.

**xanthorrhize** [*gzan-to-ri-ze*] n. f. Genre de renonculacées helléborées, renfermant des arbrisseaux à feuilles alternes, trifoliolées ou pinnatiséquées, dont une espèce (*xanthorrize à feuille de persil*) est cultivée en Europe comme ornementale.

**Xanthos** [*gzan-toss*], un des chevaux immortels d'Achille, et qui lui annonça que sa fin était proche. — Roi légendaire de Thèbes, qui périt dans un combat singulier contre Mélanthos, roi d'Athènes. — Dieu-fleuve de Troade, qui figure dans l'*Iliade*, le même que le *Scamandre* ou *Xanthe* (auj., le *Menderèh* ou *Kirké-Keulen*).

**xanthose** [*gzan-tô-ze*] n. f. (du gr. *xanthos*, jaune). Syn. de XANTHOPSIE.

**xanthosie** [*gzan-to-zî*] n. f. Genre d'ombellifères de la région australienne.

**xanthosome** [*gzan-to-zo-me*] n. m. Genre d'aroïdées propres à l'Amérique et renfermant des plantes vivaces, à rhizome tubéreux, épais, volumineux, à feuilles radicales, à limbe sagitté, et dont l'inflorescence est une longue spathe. (On appelle cette plante communément *chou caraïbe*, nom que l'on donne également à la *colocase* d'Océanie.)

**xanthoxyle** [*gzan-tok-si-le*] n. m. Genre de rutacées, type d'une tribu dite des *xanthoxylées*.

— Encycl. Les xanthoxyles sont des arbres ou des arbrisseaux de l'Asie orientale et de l'Amérique septentrionale, à feuilles alternes composées, imparipennées et sans stipules, et dont une espèce, le *xanthoxyle frène, xanthoxyle massue d'Hercule, frène amer d'Amérique* ou *bois piquant*, fournit une matière colorante jaune.

**xatardie** [*gza-tar-dî*] n. f. Genre d'ombellifères d'Europe, dont l'espèce type croît dans les Pyrénées.

**Xavier.** V. François Xavier (*saint*).

**xé** [*ksé*] n. m. Dénomination d'une variété de chevrotain porte-musc, que l'on rencontre en Chine.

**xénage** [*ksé-na-je*] n. m. (gr. *xenagos*). *Antiq.* Grand officier qui commandait une xénagie.

**xénagie** [*ksé-na-jî*] n. f. (gr. *xenagia*). *Antiq. gr.* Corps d'infanterie, qui comprenait 256 hommes.

**xénélasie** [*ksé, zî*] n. f. (gr. *xenelasia; de xenos*, étranger, et *elaunein*, chasser). Loi grecque, qui interdisait l'entrée d'une ville aux étrangers.

**Xénia,** v. des Etats unis de l'Amérique du Nord (Ohio), sur le Shawnee ; 16.000 h. Filatures.

**xénie** [*ksé-nî*] n. f. (gr. *xenia ;* de *xenos*, étranger). *Antiq. gr.* Qualité d'étranger. Contrat d'hospitalité. Présent d'hospitalité. Cadeaux qu'on envoyait à ses amis, à certaines époques. *Biol.* Influence que l'élément mâle peut exercer, dans certains cas, sur certaines parties de la femelle, qui se trouvent ainsi revêtir les caractères du mâle fécondateur. (S'est dit en particulier pour les plantes dont la fécondation provient d'un pollen étranger.)

**Xenil** [*ké*] ou **Jenil** (le), riv. d'Espagne, affluent du Guadalquivir (r. dr.). Il passe à Grenade et à Ecija ; 243 kil.

**xénobalane** [*ksé*] n. m. Genre de crustacés cirripèdes, répandus dans les mers septentrionales.

**Xénocrate,** philosophe grec, né à Chalcédoine, disciple de Platon dont il s'efforça de concilier les doctrines avec le pythagorisme. Il avait écrit, dit-on, un *Traité de la mort* (406-314 av. J.-C.)

**xénodochie** [*ksé, chî*] n. f. (du gr. *xenos*, étranger, et *dokhê*, réception). Réception des étrangers. Etablissement hospitalier, dans la primitive Eglise, pour recevoir les voyageurs et les étrangers.

**xénodochus** [*ksé, kuss*] n. m. Genre de champignons hyphomycètes, auxquels on a attribué la pourriture du bois du chêne.

**xénodoque** [*ksé-no-do-ke*] n. m. (de *xénodochie*). Personne chargée de pratiquer la xénodochie.

**xénogénèse** [*ksé*] n. f. (du gr. *xenos*, étranger, et *genesis*, formation). Influence qu'un élément sexuel peut exercer et exerce parfois sur la femelle qu'il féconde, en lui communiquant quelques-uns de ses caractères particuliers.

**xénographie** [*ksé, fî*] n. f. (du grec *xenos*, étranger, et *graphê*, écriture). Science des écritures étrangères.

**xénol** [*ksé*] n. m. Phénol $C^6H^3(CH^3)^2(OH)$, correspondant au xylène.

**xénomane** [*ksé*] n. et adj. (du gr. *xenos*, étranger, et *mania*, folie). Qui a une passion maniaque pour les étrangers et tout ce qui vient d'eux.

**xénomanie** [*ksé, nî*] n. f. Etat du xénomane.

**xénomorphe** adj. (du gr. *xenos*, étranger, et *morphê*, forme). *Minér.* Qui affecte une forme autre que sa forme habituelle : *roches xénomorphes.* Syn. ALLOTRIOMORPHE.

**xénon** [*ksé*] n. m. *Chim.* Un des gaz de l'atmosphère. (Symbole X.)

— Encycl. Découvert par Ramsay et Travers en 1898, le xénon est monoatomique, de densité 64, se liquéfiant à — 109°, se solidifiant à — 140° ; son poids atomique est 130,2. Il paraît complètement inactif au point de vue chimique. Il existe à l'état de traces dans l'atmosphère (un vingt-millionième).

**Xénophane,** philosophe grec, fondateur de l'école d'Elée, né à Colophon, vers la fin du VIe siècle av. J.-C. ; auteur d'un poème sur *la Nature des choses*, dont nous possédons quelques fragments. Il fut le maître de Parménide.

**xénophile** [*ksé*] adj. (du gr. *xenos*, étranger, et *philos*, ami). Qui aime les étrangers.

**xénophilie** [*ksé, lî*] n. f. Sympathie pour les étrangers.

**xénophobe** [*ksé*] adj. (gr. *xenos*, étranger, et *phobos*, effroi). Qui déteste les étrangers.

**xénophobie** [*ksé, bî*] n. f. Etat d'esprit du xénophobe.

**Xénophon,** historien grec, philosophe et général athénien, né entre 430 et 425, dans le dème d'Erchia, m. vers 352 av. J.-C., un des élèves préférés de Socrate. Après s'être distingué dans la guerre du Péloponèse, il dirigea la retraite des Dix-Mille. Plus tard, il vécut à Scillonte, combattit à Coronée contre ses concitoyens qui l'avaient banni et qui ne rapportèrent cette sentence que vingt ans plus tard. Il est l'auteur de : *l'Anabase, la Cyropédie, les Dits mémorables de Socrate, les Helléniques, Agésilas, l'Economique, l'Equitation*, etc. Esprit curieux et ingénieux, bon témoin des choses de son temps, écrivain net, simple, élégant et spirituel.

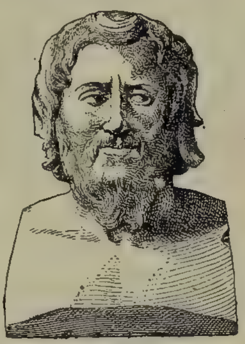
Xénophon.

**Xénophon d'Ephèse,** dit *Xénophon le Jeune*, romancier grec (IIIe s. de notre ère) ; auteur des *Ephésiaques* ou *Récits éphésiens relatifs à Antheia et Habrocomès.*

**xénophore** [*ksé*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, répandus dans les mers chaudes.

**Xénopol** (Alexandre Démètre), historien roumain (1847-1920), auteur d'une bonne *Histoire des Roumains de la Dacie Trajane* et d'une *Philosophie de l'Histoire.*

**xénops** [*ksé-nopss*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux de l'Amérique tropicale.

**xénos** [*ksé-noss*] n. m. Genre d'insectes rhipiptères, qui vivent en parasites dans le corps des polistes et des guêpes.

**xényle** n. m. Radical monoatomique $C^6H^3(CH^3)$ qui entre dans les composés du xylène : *chlorure de xényle.* Syn. XYLYLE.

**xéranthème** [*ksé*] n. m. Genre de composées xéranthémées, renfermant des herbes annuelles dressées, rameuses, à feuilles linéaires ou oblongues, groupées en capitules terminaux. (Le xéranthème annuel ou rayonné est cultivé dans les jardins sous les noms de *immortelle annuelle* ou *immortelle de Belleville.*)

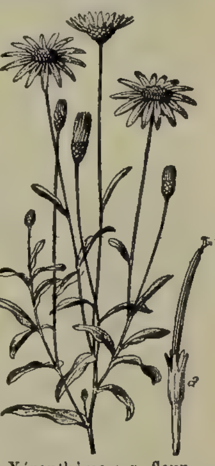

Xéranthème : *a*, fleur.

**xéranthémé, e** [*ksé*] adj. Qui se rapporte au xéranthème. N. f. pl. Groupe de composées, dont le genre *xéranthème* est le type. S. une *xéranthémée.*

**xérasie** [*ksé-ra-zî*] n. f. (du gr. *xerasia*, sécheresse). Maladie qui dessèche les cheveux et les empêche de croître.

**xérès** n. m. V. JEREZ.

**xéroderma** n. m. (du gr. *xêros*, dur, et *derma*, peau). Maladie cutanée caractérisée par l'apparition de taches pigmentées, auxquelles succèdent des pustules et des ulcérations.

**xérodermie** [*ksé-ro-dèr-mî*] n. f. (même étymol. que *xéroderma*). Maladie congénitale, qui se traduit par un durcissement de la peau avec desquamation.

**xéronique** adj. Se dit de divers composés (*anhydride xéronique, acide xéronique*) que l'on obtient dans la distillation sèche de l'acide citrique.

**xérophage** [*ksé*] adj. (du gr. *xêros*, sec, et *phagein*, manger). Qui pratique la xérophagie.

**xérophagie** [*ksé, jî*] n. f. (de *xérophage*). Nourrriture composée exclusivement d'aliments secs. Dans l'ancienne Eglise, jour de jeûne, où l'on ne pouvait manger que des aliments secs ou plutôt non cuits (pain, sel, eau, légumes crus).

**xérophile** [*ksé*] adj. (du gr. *xêros*, sec, et *philos*, ami). Se dit des plantes qui aiment les climats secs.

**xérophtalmie** [*ksé, mî*] n. f. (du gr. *xêros*, sec, et *ophthalmos*, œil). Atrophie et sécheresse de la conjonctive et de la cornée, résultant de l'oblitération des glandes, pouvant aboutir à l'opacité de la cornée et à la perte de la vue.

**xérose** [*ksé-rô-ze*] n. f. (du gr. *xêrôsis*, dur). Modification de la structure des organes par prolifération généralisée des éléments conjonctifs.

**xérosis** [*ksé-ro-ziss*] n. m. Atrophie de la conjonctive.

**xérosome** [*ksé-ro-zo-me*] n. m. Genre d'insectes orthoptères, renfermant des phasmidés de l'Amérique tropicale.

**xérote** [*ksé*] n. m. Genre de liliacées d'Australie. Genre de champignons appartenant au groupe des agaricinées.

**Xertigny,** ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 15 kil. d'Epinal, sur l'Amercy ; 3.500 h. Ch. de f. E. Scieries ; brasserie. — Le cant. a 18 comm. et 13.230 h.

**xerus** [*ksé-russ*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des sciuridés, renfermant de petits écureuils répandus en Afrique et en Asie, et dont une espèce est nommée communément *rat palmiste.*

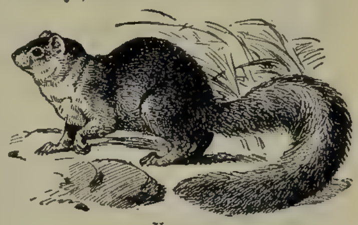
Xerus.

**Xerxès** (en perse **Khshayarsha**) **Ier,** roi de Perse de 485 à 465 av. J.-C., fils de Darius Ier. Il était peu intelligent, orgueilleux et faible. Après avoir soumis l'Egypte révoltée, il reprit contre la Grèce les projets de son père, envahit l'Attique et ruina Athènes ; mais il fut vaincu à Salamine et dut regagner l'Asie en fugitif, tandis que son armée était de nouveau battue à Platée. Il fut assassiné à Suse par l'ennuque Aspamithrès et le chef de ses gardes, Artaban. — Xerxès II, fils d'Artaxerxès, roi de Perse en 425, assassiné la même année par son frère Sogdianos.

**Xhendremael,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.200 h.

**xi** [*ksi*] n. m. Douzième lettre de l'alphabet grec ancien, correspondant au groupe *ks.*

**Xichimilco,** v. du Mexique (district fédéral), au milieu de magnifiques jardins ; 16.000 h.

**Ximénès** (Roderic *et* Francisco). V. Jiménès.

**Ximénès** (Augustin-Louis, marquis **de**), littérateur français d'origine espagnole (1726-1817) ; secrétaire de Voltaire. Il célébra successivement la Terreur, Napoléon Ier et Louis XVIII.

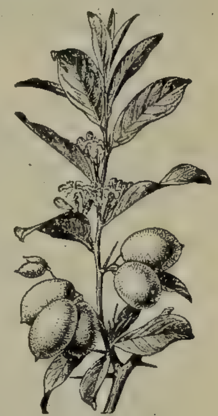
Ximénie.

**ximénie** [*ksi-mé-nî*] n. f. Genre d'olacacées, renfermant de petits arbres à feuilles alternes, entières, à fleurs isolées ou groupées en inflorescences pauciflores, et dont les pétales sont revêtus sur leur face interne d'un feutrage de poils longs et serrés. (La *ximénie du Gabon*, plante buissonnante et épineuse, donne des fruits comestibles, connus sous les noms de *prunes* ou *citrons de mer.*)

**Xingu** [*chin'-gou*] (le), riv. du Brésil, tributaire de l'Amazone (riv. dr.) ; 2.100 kil. Belles cascades.

**xiphidion** [*ksi*] n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des locustidés, renfermant de petites sauterelles à livrée verte, que l'on rencontre sur tout le globe et dont une espèce est commune en France.

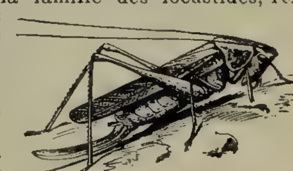
Xiphidion.

**Xiphilin** (Jean), patriarche de Constantinople (1064-1075), né à Trébizonde vers 1010. D'abord jurisconsulte, il prit une part active à la reconstitution de l'école de droit sous Constantin Monomaque ; patriarche, il réforma le clergé, les études théologiques, etc. Il a laissé des homélies. — Son neveu, Jean, nous a conservé des extraits importants de Dion Cassius.

**xiphocère** [*ksi*] n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des acrididés, renfermant des criquets répandus dans les régions chaudes du globe.

**xiphocerque** [*ksi-fo-sèr-ke*] n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguanidés, propres à l'Amérique centrale.

**xiphoïde** [*ksi-fo-i-de*] adj. m. (du gr. *xiphos*, épée, et *eidos*, forme). *Anat.* Se dit d'un appendice qui termine la partie inférieure du sternum.

**xiphoïdien, enne** [*ksi-fo-i-di-in, è-ne*] adj. *Méd.* Qui a rapport à l'appendice xiphoïde.

**xiphopage** [*ksi-fo-pa-je*] adj. (de *xiphoïde*, et du gr. *pageis*, réuni). Se dit d'un monstre formé de deux individus unis depuis l'appendice xiphoïde jusqu'à l'ombilic.

**xiphophylle** [*ksi-fo-fi-le*] adj. du gr. *xiphos*, épée, et *phullon*, feuille). *Bot.* Qui a des feuilles en forme d'épée.

**xiphosome** [*ksi-fo-zo-me*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant d'assez grands serpents aplatis, propres à l'Amérique tropicale et à Madagascar.

**xiphosternal** [*ksi-fos-tèr-nal*], **e, aux** adj. *Cartilage xiphosternal*, syn. de APPENDICE XIPHOÏDE.

**xiphosures** [*ksi-fo-zu-re*] n. m. pl. Ordre de crustacés gigantostracés, renfermant des animaux marins dont le céphalothorax est élargi en bouclier, arrondi en avant, échancré en arrière, pour laisser le jeu libre à l'abdomen et au long aiguillon qui le termine. (Les limules en sont le type actuel, mais l'ordre était beaucoup mieux représenté autrefois.) S. un *xiphosure*.

**xoanon** [*kso*] n. m. (mot gr.). *Ant. gr.* Antique statue grecque, en bois ou en pierre, à bras collés au corps et semblant enveloppée d'une gaine : *un xoanon a été trouvé à Délos.*

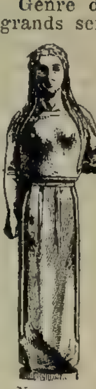
Xoanon.

**Xucar** ou **Jucar,** fl. d'Espagne, qui se jette dans la Méditerranée ; 500 kil.

**xylaire** [*ksi-lè-re*] n. m. Genre de champignons ascomycètes, de la famille des sphériacées, qui se développent ordinairement sur les troncs d'arbres et se présentent sous forme de petites massues ou de tiges peu ramifiées.

**Xylander** (Wilhelm Holtzmann, plus connu sous le nom grécisé de), philologue allemand, né à Augsbourg, m. à Heidelberg (1532-1596). On lui doit de bonnes éditions de *Plutarque*, de *Polybe*, etc.

**xylane** n. m. Matière gommeuse qui se trouve dans la paille et le bois. Syn. GOMME DES BOIS.

**xylème** [*ksi*] n. m. (du gr. *xulon*, bois). Nom employé parfois en anatomie végétale pour désigner les différents éléments du bois, que l'on distingue en *pistoxylème* (bois primaire proprement dit), et *métaxylème* (bois dont la différenciation des éléments du méristème primitif en vaisseaux de bois se fait d'une manière continue, des premiers vaisseaux ligneux jusqu'aux tubes criblés). Genre de champignons renfermant quelques espèces qui vivent sur la face supérieure des feuilles vivantes ou mortes des érables, châtaigniers, peupliers, etc., et y déterminent des taches noires caractéristiques.

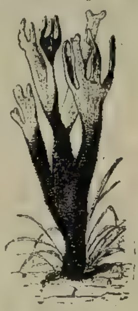
Xylaire.

**xylène** [*ksi*] n. m. Nom donné à trois carbures d'hydrogène isomères, de formule $C^6 H^4 (CH^3)^2$, qui, dans la distillation de la houille, se dégagent entre 136° et 141°. (On les distingue à l'aide des préfixes *ortho*, *méta*, *para*.)

**xylidine** [*ksi*] n. f. Amine dérivée du xylène. (Il existe six xylidines isomériques ; les plus importantes sont les métaxylidines, liquides bouillant entre 214° et 220°, servant à préparer certaines matières colorantes, en particulier les ponceaux.)

**xylin, e** [*ksî*] adj. Qui a rapport au bois.

**xylindéine** n. f. Principe colorant vert des bois en décomposition.

**xyline** [*ksi*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés, comprenant une douzaine d'espèces de l'hémisphère boréal.

**xylique** [*ksi-li-ke*] adj. Se dit de certains composés dérivant du xylène : *alcool xylique; acide xylique.* Se dit également d'un acide ulmique extrait du bois putréfié.

**xylite** n. f. Polyalcool renfermant 5 atomes de carbone, fusible à 144° et obtenu par réduction du xylose.

**xylobalsamum** [*ksi, za-mom'*] n. m. Jeune rameau du baumier de La Mecque, qui produit le baume de Judée. Baume de Judée lui-même.

**xylobie** [*ksi-lo-bî*] ou **xylobius** [*ksi-lo-bi-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, renfermant des eucnémidés d'Europe, dont une espèce, le *xylobie de l'aulne*, se rencontre en France.

**xylocarpe** [*ksi*] adj. (du gr. *xulon*, bois, et *karpos*, fruit). Qui a des fruits ligneux.

**xylocope** [*ksi*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, renfermant des abeilles solitaires, vulgairement nommées *abeilles perce-bois* ou *abeilles charpentières*, noires avec les ailes violacées, et dont on connaît près de deux cents espèces, réparties sur tout le globe.

— Encycl. Les xylocopes, plus semblables à des bourdons qu'à des abeilles, creusent, pour y pondre, de longues galeries dans le bois mort des palissades, poteaux télégraphiques, etc. Ces galeries sont divisées en compartiments séparés par une petite cloison élaborée par la femelle, et qui renferment chacun, à côté de l'œuf qu'elle y a déposé, une petite provision de miel destinée à la nourriture des jeunes larves.

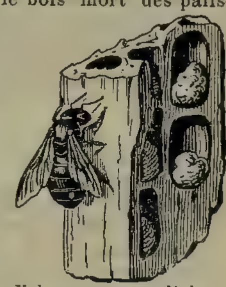
Xylocope et ses cellules, dans un fragment de poteau télégraphique.

**xylofer** [*ksi-lo-fèr*] n. m. (du gr. *xulon*, bois, et de *fer*). Instrument de gymnastique, sorte de mil ayant la forme d'une massue allongée.

**xylogène** [*ksi*] n. m. *Chim.* Substance que l'on rencontre dans la paroi des cellules des plantes.

**xyloglyphe** [*ksi*] n. m. Graveur de caractères sur bois.

**xyloglyphie** [*ksi, fî*] n. f. (du gr. *xulon*, bois, et *gluphein*, graver). Art de graver les caractères sur bois.

**xyloglyphique** [*ksi*] adj. Qui a rapport à la xyloglyphie.

**xylographe** [*ksi*] n. m. (du gr. *xulon*, bois, et *graphein*, graver). Graveur sur bois.

**xylographe** [*ksi*] n. m. Genre d'insectes térédiles, répandus sur tout le globe, et dont une espèce est commune en France.

**xylographie** [*ksi, fî*] n. f. (de *xylographe*). Art de graver sur bois. Mode d'impression à l'aide de caractères en bois ou de planchettes en bois, portant l'empreinte de mots ou de figures.

— Encycl. La xylographie ou impression tabellaire était en usage chez les Chinois depuis le VI$^{e}$ siècle. Ses origines en Europe remontent au XII$^{e}$ siècle environ ; mais ce n'est qu'au XIV$^{e}$ siècle que le procédé fut régulièrement appliqué à l'impression d'ouvrages dans la plupart desquels le texte servait uniquement de légende à l'image. On n'imprimait que d'un côté de la feuille, et l'on collait ensemble deux pages successives pour faire une feuille imprimée des deux côtés. L'usage des caractères mobiles en bois est aussi ancien. Les spécimens des travaux xylographiques qui nous sont parvenus montrent un souci réel de l'élégance, et sont inspirés d'un art parfait. Parmi les artistes à qui l'on doit des ouvrages de ce genre, citons : Albert Dürer, Holbein, Ulrich Gering, Antoine Vérard, Kerver, Geoffroy Tory, etc. C'est la xylographie qui s'est perpétuée, non sans gloire, sous le nom de *gravure sur bois.*

**xylographique** [*ksi*] adj. Qui a rapport à la xylographie : *l'impression xylographique en Europe remonte au* XII$^{e}$ *siècle.*

**xylogravure** [*ksi*] n. f. (du gr. *xulon*, bois, et de *gravure*). Nom donné à un procédé de découpage à la scie, dû à Bouvais, et dont les applications les plus courantes sont la décoration des meubles et l'arrangement des enseignes de magasins.

**xyloïde** [*ksi*] adj. (du gr. *xulon*, bois, et *eidos*, aspect). Qui ressemble à du bois : *opale xyloïde.*

**xyloïdine** [*ksi-lo-i*] n. f. *Chim.* Dérivé nitré de l'amidon et de la fécule. Syn. PYROXAM.

**xyloïdique** [*ksi-lo-i*] adj. S'est dit d'un genre d'architecture qui se serait bornée aux constructions en bois, et d'où serait dérivée l'architecture gothique.

**xylol** n. m. *Chim.* Syn. de XYLÈNE.

**xylolâtre** [*ksi*] n. (du gr. *xulon*, bois, et *latreuein*, adorer). Qui adore les idoles de bois. (Peu us.)

**xylolâtrie** [*ksi, trî*] n. f. (de *xylolâtre*). Culte des idoles de bois.

**xylolâtrique** [*ksi*] adj. Relatif à la xylolâtrie.

**xylolite** [*ksi*] n. f. Bois silicifié.

**xylologie** [*ksi, jî*] n. f. (du gr. *xulon*, bois, et *logos*, discours). Traité des bois employés dans les arts. (Peu us.)

**xylologique** [*ksi*] adj. Qui a rapport à la xylologie. (Peu us.)

**xylomyce** [*ksi*] adj. Se dit des champignons qui croissent sur le bois.

**xylonique** adj. Se dit d'un acide dérivé du xylose par oxydation.

**xylonite** [*ksi*] n. m. Genre de coléoptères térédiles, renfermant de petits bostryches, à tête en massue, qui vivent dans les rameaux morts des chênes, châtaigniers, etc., et dont une espèce est assez commune en France.

**xylophage** [*ksi*] n. m. et adj. (du gr. *xulon*, bois, et *phagein*, manger). Se dit de toutes sortes d'animaux qui vivent aux dépens des bois, qui rongent le bois : *larve xylophage.* N. m. Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant des mouches de l'hémisphère nord. Genre de mollusques lamellibranches, de la famille des pholadidés, répandus dans presque toutes les mers, et qui, comme les pholades, perforent les bois immergés. N. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères, dans lequel on range tous ceux qui se nourrissent des tissus ligneux des plantes (bostrychidés, scolytidés, buprestidés, curculionidés, etc.) : *ce sont les bostrychidés qui réalisent le type le plus parfait des xylophages.*

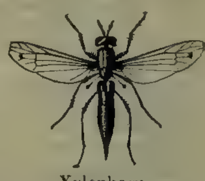
Xylophage.

**xylophagie** [*ksi, jî*] n. f. (de *xylophage*). Action de l'insecte qui ronge le bois.

**xylophasie** [*ksi, zî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuéliens, renfermant des noctuelles de taille médiocre, propres à l'hémisphère boréal.

**xylophile** [*ksi*] n. m. Genre de coléoptères hétéromères, répandus sur tout le globe, et dont une espèce vit en France sur les bolets.

**xylophone** [*ksi*] n. m. (du gr. *xulon*, bois, et *phônê*, voix). Instrument de musique, composé de plaques de bois d'inégale longueur, portées sur deux appuis, et sur lesquelles on frappe avec deux baguettes de bois.

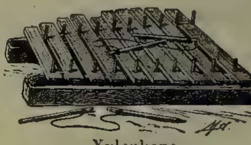
Xylophone.

**xylopie** [*ksi-lo-pî*] n. f. Genre d'anonacées, renfermant des arbres à feuilles coriaces, à fleurs groupées en inflorescences axillaires, et dont le fruit constitue un condiment, succédané du poivre, appelé *poivre de Guinée : les xylopies croissent dans les régions tropicales du globe.*

**xylose** [*ksi-lô-ze*] n. m. (du gr. *xulon*, bois). *Chim.* Pentose ou sucre en $C^5$, extrait de la sciure de bois ou de la paille.

**xylotile** n. f. *Minér.* Variété de serpentine.

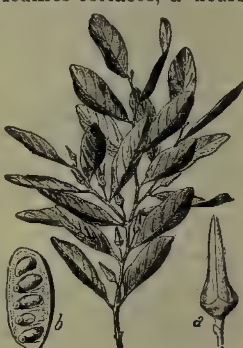

Xylopie : *a*, fleur ; *b*, fruit ouvert.

**xyridacées** [*ksi, sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, renfermant des plantes vivaces, à feuilles en rosettes linéaires à fleurs zygomorphes, groupées en épis terminaux, et dont le fruit est une capsule trivalve, contenant des graines à albumen amylacé. S. une *xyridacée.*

**xyride** [*ksi*] n. f. Genre type de la famille des *xyridacées*, contenant des plantes propres aux régions marécageuses de l'Amérique.

**xyste** [*ksis-te*] n. m. (du gr. *xustos*, uni). Galerie couverte d'un gymnase grec, au sol aplani, où avaient lieu les exercices physiques pendant l'hiver.

**xystique** [*ksis-ti-ke*] adj. Qui a rapport au xyste : *les exercices xystiques.* N. Athlète s'exerçant dans le xyste.

**xystique** [*ksis-ti-ke*] ou **xystichus** [*ksis-ti-kuss*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, voisins des thomises, répandus sur l'hémisphère boréal et dont une espèce est commune en France.

**xystophore** [*ksis-to-fo-re*] n. m. (du gr. *xuston*, pique, et *phoros*, qui porte). *Antiq. rom.* Soldat perse, armé d'une pique ou d'une javeline.

**xystre** [*ksis-tre*] n. m. (gr. *xustra*). *Méd.* Rugine servant à enlever le tartre des dents.

NAVIGATION
COMMERCE

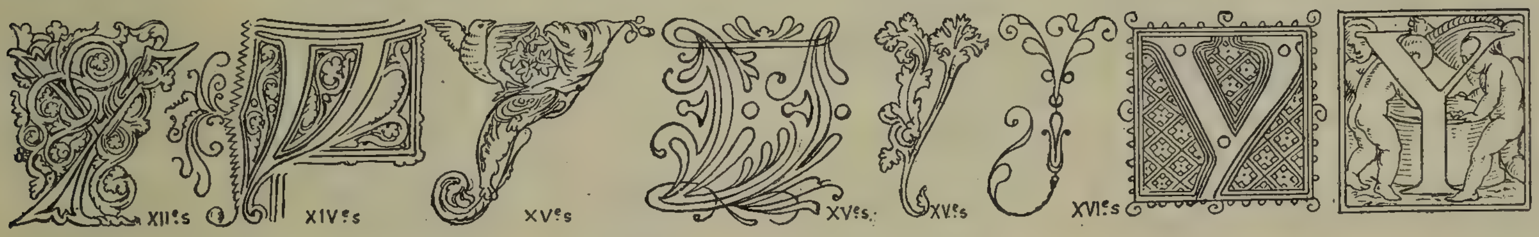

**Y** [*i* grec] n. m. Vingt-quatrième lettre de l'alphabet et sixième des voyelles : *un* Y *majuscule; des* y *minuscules.* (Le caractère Y, qui est en grec ancien celui de l'*u* [et qui paraît provenir du *vau* ou *ou* sémitique], a passé chez les Latins dans la transcription des mots grecs et a été conservé dans les alphabets occidentaux. Au point de vue phonétique, *y* représente tantôt un simple *i* voyelle [*tyran*], tantôt un *i* consonne [*yeux*], tantôt un *i* voyelle suivi d'un *i* consonne [*payer*, qu'on prononce *paï-yé*].) Comme abréviation, en algèbre, *y* représente une inconnue, lorsqu'une autre inconnue a été désignée par *x*. Sur les anciennes monnaies de France, Y désignait la ville de Bourges.

ÉCRITURES MODERNES

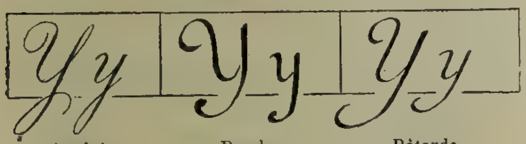

Anglaise. Ronde. Bâtarde.

**y** adv. Dans cet endroit-là : *allez-y.* Pron. de la 3e personne. A cela, à cette chose-là, dans cette chose-là : *ne vous y fiez pas.* A cette personne, à ces personnes, chez ces personnes : *quoique je parle beaucoup de vous, j'y pense encore davantage. Gramm. Il y a*, il est, il existe.

**Y.** Symbole chimique de l'*yttrium.*

**Y** (GOLFE DE L'), bras de mer se détachant du Zuyderzée et séparant les provinces néerlandaises de Nord-Hollande et de Sud-Hollande. Il fut formé au XIIIe siècle par une ingression de la mer.

**Y,** comm. de la Somme, arr. et à 17 kil. de Péronne; 150 h. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

**y-accas** [*i-a-kass*] n. m. Flèche barbelée des Indiens de l'Amérique du Sud.

**yachmak** n. m. Voile des femmes turques, laissant à découvert le haut du visage.

**yacht** [*i-ak'* (*y* asp., et à l'anglaise *iôt'*] n. m. (holland. *jacht*). Bâtiment de plaisance, de cérémonie ou d'apparat, dont l'usage est venu de Hollande : *yacht à voiles, à vapeur.*

— ENCYCL. Le tonnage des yachts est très variable ; il dépasse rarement 1.800 tonnes. Les formes et l'accastillage des yachts sont l'objet des soins les plus minutieux, et la pratique des régates a permis de réaliser dans leur construction des améliorations très sensibles. Le yacht à voiles peut atteindre 100 kilomètres à l'heure. Cette allure est d'ailleurs très dangereuse

Utilisés depuis fort longtemps en Hollande, aux Etats-Unis et au Canada, les *yachts à glace* se composent d'une poutre longitudinale de 6 à 7 mètres, supportée à l'arrière par un patin-gouvernail et à l'avant par le balancier qui porte à ses extrémités les deux patins latéraux. A l'arrière, se trouve le *cock-pitt*, très plat, où se tient l'équipage.

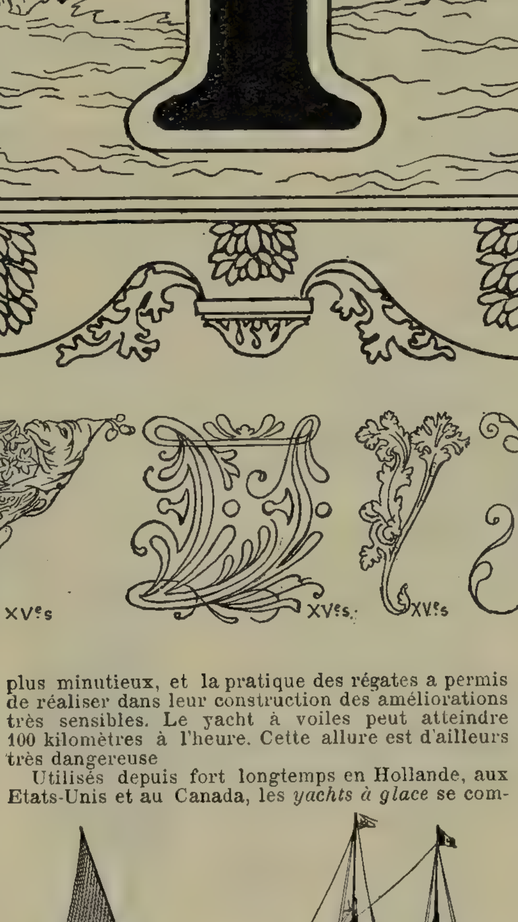

Yacht : 1. A voiles; 2. A vapeur.

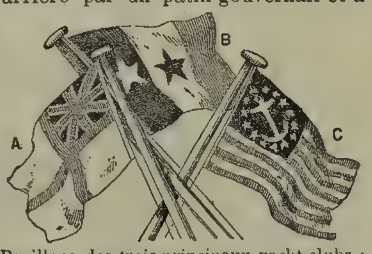

Pavillons des trois principaux yacht-clubs : A, Royal-Yacht-Squadron ; B, Yacht-Club de France ; C, New-York Yacht-Club.

**yacht-club** n. m. Nom porté par un certain nombre d'associations nautiques, en France et à l'étranger.

**yachting** [*iak'-tin'gh'* (*y* asp.), et à l'anglaise [*iô-tin'hg'*)] n. m. Sport nautique ; navigation de plaisance maritime.

**yachtman** [*iakt'-man'* (*y* asp.)] n. m. (de *yacht*, et de l'angl. *man*, homme). Homme adonné au yachting.

**yachtwoman** [*iakt'-ouou-man'* (*y* asp.)] n. f. (de *yacht*, et de l'angl. *woman*, femme). Femme adonnée au yachting.

**yack** ou **yak** [*i-ak'* (*y* asp.)] n. m. (mot tibét.). Espèce de buffle à queue de cheval : *les yacks vivent dans les montagnes de l'Asie centrale.*

— ENCYCL. Les yacks (*poephagus gruniens* ou *bos gruniens*) ont le corps entièrement couvert de longs poils gris noirs et blancs, retombant jusqu'à terre. La tête est caractérisée par un muffle nu, un front surbaissé et des cornes arquées, placées très haut. Le yack se trouve dans le Tibet, l'Himalaya et le Sikkim ; on le rencontre vers 2.000 mètres d'altitude. En certaines régions de l'Asie centrale, on l'a domestiqué comme bête de somme et de trait.

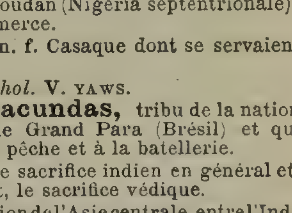

Yack.

**Yacoba,** v. du Soudan (Nigeria septentrionale) ; 30.000 h. Grand commerce.

**yacola** [*y* asp.] n. f. Casaque dont se servaient les Incas.

**yacos** n. m. *Pathol.* V. YAWS.

**Yacundas** ou **Jacundas,** tribu de la nation tupi, qui vit dans le Grand Para (Brésil) et qui s'adonne surtout à la pêche et à la batellerie.

**yadjna** n. m. Le sacrifice indien en général et, plus particulièrement, le sacrifice védique.

**Yaghistan,** région de l'Asie centrale, entre l'Inde et le nord-est de l'Afghanistan, traversée par l'Indus ; 300.000 h., partagés entre plusieurs petites républiques. L'élevage des brebis fait la principale richesse du pays.

**Yakimo,** v. des Etats unis d'Amérique (Washington), ch.-l. du comté homonyme ; 185.000 h.

**Yakoub-ibn-Leis,** dit **el Saffar**, fondateur de la dynastie persane des Saffarides, né dans le Seistan, m. à Djoundishapour en 879. Il introduisit l'islam dans le Khoraçan.

**Yakko** (Sada), actrice japonaise, née vers 1870 ; la première femme qui ait joué à côté d'acteurs masculins. Elle a fait applaudir son jeu saisissant à Paris, à l'Exposition de 1900, dans *la Geisha et le Chevalier.*

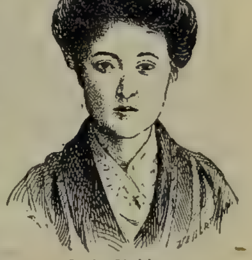

Sada Yakko.

**Yakoutes.** *Ethnol.* V. IAKOUTES.

**Yakoutsk.** *Géogr.* V. IAKOUTSK.

**Yale** (UNIVERSITÉ DE), Université américaine, qui tire son nom du philanthrope Elihu Yale (1648-1721). Fondée en 1701 à Hartford (Connecticut), elle comprend quatre départements : arts, théologie, médecine, droit.

**Yalou** (le), fleuve de l'Asie nord orientale, qui naît dans le massif de Tchong-San, sépare la Chine de la Corée ; 600 kil. Sur ses bords, défaite des Chinois par les Japonais en 1894, des Russes par les Japonais en 1904.

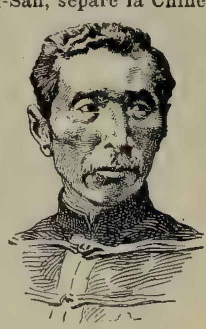
Yamagata.

**Yalta,** v. de Russie (Ukraine, gouv. de Tauride), sur les côtes de Crimée ; 30.000 h. Bains de mer.

**Yama,** une des plus anciennes divinités de l'Inde, dieu de la justice et de la mort.

**Yamada,** v. du Japon (Nippon) ; 23.000 h.

**Yamagata** (prince Aritomo), maréchal et homme d'Etat japonais, né à Siosiou, m. à Tokio (1838-1922). Il fut un des chefs de l'armée japonaise pendant la guerre contre la Chine, en 1894, et remporta la victoire de Ping-Yang. Premier ministre en 1889 et en 1898, chef d'état-major général pendant la guerre russo-japonaise, il fut un des principaux artisans de la transformation du Japon.

**yamagiri** n. m. Genre d'euphorbiacées du Japon, renfermant des arbres dont on extrait une huile spéciale qui peut servir à l'éclairage, à l'imperméabilisation des tissus, etc.

**yama-maï** n. m. Ver à soie du genre attacus, propre au Japon.

**Yamato,** nom ancien du Japon. Nom du japonais parlé avant l'invasion du chinois. — Aujourd., Nom d'une province centrale du Japon (île de Nippon), ch.-l. *Nara.*

**yamen** [*mèn'* (*y* asp.)] n. m. (mot chinois). Administration chinoise. Particulièrem., le gouvernement chinois, dans ses rapports avec les gouvernements étrangers.

**Yanaon,** v. de l'Hindoustan, un des Etablissements français de l'Inde, sur la Gautami ; 5.100 h. Etoffes.

**Yanbo,** v. d'Arabie, port du Hedjaz sur la mer Rouge ; 5.000 h. Enlevé aux Turcs par les Anglo-Arabes en 1916.

**Yang-Tchéou,** v. de Chine (prov. de Kiang-Sou) ; 350.000 h. Grand commerce de sel et de tissus.

**Yang-tsé-Kiang** ou **fleuve Bleu,** fleuve de la Chine, né dans le Tibet. Il traverse la Chine centrale, au milieu d'une véritable rue de villes (Han-Kéou, Han-Yang, Ou-Tchang, Nang-King, etc.), où une partie de la population vit sur des bateaux ancrés au bord du fleuve ; c'est un des plus grands cours d'eau du monde et la voie naturelle de pénétration vers l'intérieur de la Chine ; 3.930 kil. Le Yang-tsé-Kiang est navigable en aval d'Itchang pour les petits vapeurs et, depuis Han Kéou, pour les gros navires de mer.

**yank** (abrév. améric. de *Yankee*) n. m. Surnom familier donné aux soldats des Etats unis d'Amérique.

**Yankee Doodle** (*Yankee le Niais*), célèbre chanson américaine, écrite vers 1785 par le médecin militaire Richard Schuckburg et qui a été longtemps le chant national des soldats de l'Indépendance.

**Yankees** [*kîz*], nom ironique donné aux habitants des Etats-Unis par les Anglais, et spécialement aux habitants de la Nouvelle-Angleterre (Maine, New-Hampshire, Vermont, Massachusetts, Rhode-Island, Connecticut), par imitation de la manière dont les Indiens prononçaient le mot *English* (Anglais). Adjectiv. (et au sing.) : *le caractère yankee.*

**Yann-Nibor** (Jean ROBIN, dit), poète français, né à Saint-Malo en 1857, auteur de chansons sur les marins, d'une saveur âpre et originale.

**yanolite** n. f. Syn. de AXINITE.

**Yan-Ping-Fou,** v. de Chine (Chan-Toung) ; 200.000 h. Grand commerce.

**Yaos,** nègres de l'Afrique orientale, habitant les rives orientales du lac Nyassa.

**yaourt, yahourt** n. m. V. YOGOURTH.

**Yap,** ile de la Micronésie, la plus occidentale de l'archipel des Carolines ; 272 kil. carr. ; 5.000 h. Récolte abondante de coprah. Ancienne possession allemande, conquise par les Japonais en 1914, administrée depuis lors par eux et soumise au mandat du Japon en 1919. A la suite de dissentiments avec les Américains, un accord de février 1922 a maintenu Yap sous mandat japonais, mais avec défense de la fortifier et certaines garanties pour l'usage des câbles sous-marins qui y atterrissent.

**yapok** n. m. Petit mammifère marsupial (*chironectes minimus*), de l'Amérique centrale et méridionale.

**Yapura** ou **Japura** (le), riv. du Brésil, affl. de l'Amazone ; 2.800 kil. Nombreux détours ; eaux abondantes.

**Yaqui,** fl. du Mexique septentrional (750 kilom.), réunissant le *Yaqui du Nord* (400 kilom.), né dans le sud de l'Arizona (Etats-Unis) et qui passe dans l'Etat de Sonora, et le *Yaqui de l'Est* (350 kilom.), qui part de l'Etat de Chihuahua. Le Yaqui se perd dans le golfe de Californie.

**Yaquis** ou **Yakis,** Indiens riverains du golfe de Californie dans l'Etat de Sonora (Mexique). Jaloux de leur indépendance, ils n'accueillent les blancs qu'avec défiance.

**yard** [*i-ard'* (*y* asp.)] n. m. Mesure linéaire d'Angleterre (0m,914).

**Yarkand,** v. du Turkestan chinois, sur la Yarkand Daria (1.700 kil.) ; 100.000 h. Feutres, tapis, cotonnades.

**Yarmouth,** v. d'Angleterre (comté de Norfolk), sur la mer du Nord ; 60.700 h. Port. Constructions navales, pêcheries. Bombardée par les Allemands pendant la Grande Guerre, en 1914, 1916 et 1918.

**Yass-Canberra,** capitale fédérale du Commonwealth d'Australie, dans le *district de Yass* ; 2.200 h. Gisements aurifères aux environs.

**yatagan** [*y* asp.] n. m. (mot turc). Sabre, arme de combat et d'exécution, en usage chez les Turcs et les Arabes.

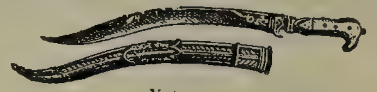
Yatagan.

**yawl** [*i-aoul'* (*y* asp.)] n. m. (mot angl.) Cotre de course des Shetlandais, portant un tapecu derrière le gouvernail.

**Yb.** Symbole chimique de l'*ytterbium.*

**Yberville,** navigateur. V. LEMOINE D'YBERVILLE.

**Ydes,** comm. du Cantal, arr. et à 24 kil. de Mauriac ; 2.450 h. Eaux minérales sulfatées chlorurées sodiques, arsenicales et gazeuses. Houille.

**yearling** [*ieur-lin'gh'*] n. m. (mot angl. signif. *d'un an*). Cheval pur sang âgé d'un an.

**Yeats** (William Butler), poète, auteur dramatique et folkloriste irlandais, né à Sandymount, près de Dublin, en 1865, un des chefs de l'école gaélique. Ses *Poèmes* sont d'une délicatesse musicale et aérienne.

**yébissou** [*bi-sou*] n. m. Mot japonais qui désigne les gens du peuple, par opposition aux *yamato*, personnages nobles.

**yèble** n. f. *Bot.* V. HIÈBLE.

**Yébleron,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 18 kil. d'Yvetot ; 1.520 h.

**Yécla,** v. d'Espagne (Murcie) ; 18.000 h. Nombreux restes archéologiques. Vins.

**Yédo,** ancien nom de TOKIO.

**Yeffren,** v. de la Libye (Tripolitaine), capitale du Djebel Gharian ; 15.000 h. environ.

**Yegorievsk,** v. industrielle de Russie (gouv. de Riazan) ; 29.000 h.

**Yeisk,** v. de Russie. V. IEISK.

**Yekken** (Kaïbara), l'un des plus féconds écrivains japonais (1630-1714). Il a laissé plus de cent ouvrages sur des sujets très divers.

**yeldic** [*ièl-dik*] n. m. *Alchim.* Mercure philosophal.

**yeldis** [*ièl-diss*] n. m. *Alchim.* Verre. (On dit aussi YÉLION.)

**yelek** [*ié-lèk*] n. m. Longue veste ressemblant au caftan et qui est portée par les femmes égyptiennes.

**yellow-pine** [*ié-lô-paï-ne*] n. m. (mot angl. ; de *yellow*, jaune, et *pine*, pin). Variété de pin américain, très riche en résine (*pinus palustris*).

**Yellowstone,** rivière des Etats-Unis, affluent droit du Missouri, née dans le « Parc national » qui porte son nom ; 1.100 kil. de longueur.

**Yellowstone** (*parc de*). V. PARC NATIONAL.

**yéma** n. m. Nom japonais de l'ex-voto qui consiste généralement en un petit tableau.

**Yémen** [*mèn*] ou *Arabie Heureuse*, principauté ou imamat d'Arabie, au S.-O. de la péninsule Arabique, le long de la mer Rouge ; environ 1 million d'h. ; capit. *Sana.* Plantes aromatiques, dattes, fruits, tabac, corail.

**yéménique** adj. Qui se rapporte au pays nommé Yémen.

**yen** [*i-èn*] n. m. Monnaie japonaise valant 100 sen, ou au pair 2 fr. 56.

**Yencesse** (Ovide), médailleur français, né à Dijon en 1869, auteur de médailles de Ponscarme, Curie, Berlioz, etc.

**yengué** [*i-in-ghé*] ou **engué** n. f. Chez les Turcs, femme qui est chargée de conduire la mariée au domicile de son époux. (On dit aussi YENGUÉCADINE.)

**Yenne,** ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 20 kil. de Chambéry, sur le Rhône ; 2.350 h. (*Yennois*). — Le cant. a 14 comm. et 7.050 h.

**yénotte** [*no-te*] n. f. Sorte de gazelle.

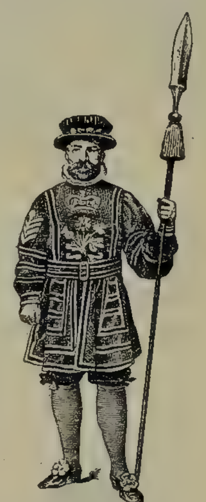
Yeoman de la garde.

**yeoman** [*io-man'* (*y* asp.)] n. m. En Angleterre, franc tenancier, petit propriétaire. Roturier. Bas officier de la maison du roi. (Pl. *yeomen.*) *Yeomen de la garde*, vétérans, en costume du XVe siècle, qui figurent dans les cérémonies royales.

**yeomanry** [*iô-man'-ré* (*y* asp.)] n. f. Ensemble des yeomen. En Angleterre, cavalerie de yeomen, formant une sorte de garde nationale à cheval, qui sert à titre volontaire.

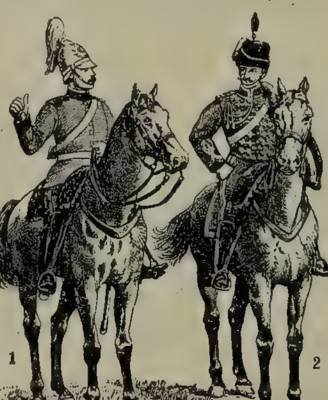

Yeomanry.

**Yeovil,** v. d'Angleterre (Somerset), sur le *Yeo* ; 16.600 h.

**Yères,** petite rivière des départ. de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise ; prend sa source au S.-O. de Coulommiers, passe à Combs-la-Ville, Brunoy, Yerres, et se jette dans la Seine en amont de Villeneuve-Saint-Georges ; cours : 88 kilomètres.

**Yères normande,** petit fleuve côtier, originaire du pays de Bray et tributaire de la Manche ; cours : 45 kilomètres.

**yerme** [*i-èr-me*] n. m. Bâtiment court et large, dont on se servait au moyen âge dans le Levant.

**Yerres,** comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 14 kil. de Corbeil ; sur la rivière l'Yères ; 1.840 h. Filature.

**Yersin** (Alexandre-Emile-John), médecin français, né à Morges (Suisse) en 1862. Elève de l'Institut Pasteur, il s'occupa de microbiologie et découvrit le bacille de la peste en 1894.

**Yerville,** ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 12 kil. d'Yvetot ; 1.480 h. Tissus. — Le cant. a 19 comm. et 8.300 h.

**Yéso, Iéso** ou **Hokkaïdo,** grande île du Japon, au N. de l'archipel japonais ; 1.455.000 h. V. princ. : *Matsmai* et *Hakodaté.* Sol montagneux, climat souvent dur.

**yet** [*i-è*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, à coquille oblongue, renflée, répandus dans les mers chaudes.

**yette** [*i-è-te*] n. m. Nom de la pierre de touche.

**Yeu** (ÎLE D'), île de la côte française de l'Atlantique (Vendée) ; elle forme le *cant. de l'Ile-d'Yeu* (v. ce mot). Elevage, pêcheries ; bains de mer. (On écrit à tort ILE DIEU.)

**yeuse** [*i-eu-ze*] n. f. (lat. *ilex*). Arbre appelé aussi *chêne vert.*

**yeux** [*i-eû*] n. m. Pluriel de *œil.*

**Yèvres,** comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 19 kil. de Châteaudun ; 1.620 h.

**Yezd,** v. de Perse, sur le Mehriz ; 45.000 h. Filatures, tissages, sucreries.

**Yézidis,** peuple de la Mésopotamie et du Kurdistan, surnommé *les Eteigneurs de lampes* et *les Adorateurs du diable.* Leur culte est un curieux mélange de diverses religions.

**Yffiniac,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 7 kil. de Saint-Brieuc ; 2.000 h. Ch. de f. Et. Plage de sable (le flot s'y retire très loin).

**Ygdrasil** (*Frêne*). Dans la mythologie scandinave, grand arbre de vie qui étend ses racines à travers la terre, et ses branches dans le ciel. Ses trois grandes racines abritent les trois fontaines Hvergelmer, Mimer et Urdar (près de cette dernière siègent les Ases et les Nornes).

**Ygos-Saint-Saturnin,** comm. des Landes, arr. et à 22 kil. de Mont-de-Marsan ; 1.750 h. Ch. de f. M.

**Ygrande,** comm. de l'Allier, arr. et à 30 kil. de Moulins ; 1.800 h.

**Y-grec** n. m. Objet ayant la forme d'un Y.

**yiddish** n. m. Syn. de JUDÉO-ALLEMAND.

**Yildiz-Kiosk,** l'une des résidences du Sultan, à Constantinople. *Par ext.*, le gouvernement personnel du Sultan.

**Y-King** (*Livre des Transformations*), le premier des cinq livres sacrés des Chinois, le plus ancien, le plus vénéré et le plus obscur, de la série des *Kings.*

**ylangol** n. m. Alcool $C^{10}H^{18}O$, qui se trouve dans l'ilang-ilang.

**ylang-ylang** n. m. V. ILANG-ILANG.

**ylia** n. m. Substance terreuse, qui provient de la décomposition de certaines laves.

**Ymbise** ou plutôt **Hembyze** (Jean **d'**), gentilhomme flamand, ancien *gueux de mer*, chef d'une faction gantoise populaire qui renversa le duc d'Aerschot, gouverneur catholique des Flandres. Ayant voulu livrer ce pays à l'Espagne, il fut décapité par ses concitoyens (1584).

**Y. M. C. A.** Abréviation de *Young Men's Christian Association* (v. ces mots).

**Ymer,** géant de la mythologie scandinave, né de la liquéfaction des glaçons de Nifelheim sous l'action du feu de Muspelheim, nourri du lait de la vache Audhumbla.

**yo** n. m. Flûte chinoise à trois trous.

**yod** [*i-od'* (*y* asp.)] n. m. Dixième lettre des alphabets phénicien et hébreu, correspondant à notre *y.* Signe numérique de 10 dans ces alphabets. Nom du *j* allemand. Semi-voyelle de *i.*

**yoga** (*y* asp.) n. m. Système philosophique de l'Inde, fondé, selon la tradition, par Patanjali et qui fait consister l'état parfait dans la contemplation, l'immobilité absolue, l'extase, les pratiques ascétiques.

**yoghourth** ou **yogourt** [*ghourt'*] n. m. Lait caillé, qui constitue l'un des principaux aliments des montagnards bulgares. (Utilisé en médecine dans le régime alimentaire des sujets atteints de troubles gastro-intestinaux, ou digérant mal le lait.) [On dit aussi YAOURT, YAHOURT.]

**yohimbine** n. f. Alcaloïde extrait de l'écorce d'une apocynée (*yumbehoa*). (Il est employé comme anesthésique en oculistique.)

**yogi** [*io ghi* (*y* asp.)] n. m. Ascète indien qui, par la pratique des principes du yoga : méditation, extase et mortifications corporelles, est parvenu à la sagesse et à la pureté parfaites.

**Yokohama,** v. et port du Japon (île de Nippon) ; 422.000 h. Longtemps principal port entre le Japon et l'extérieur. Commerce de sucre, cotonnades, etc.

**Yokohama** (*race de*), nom d'une race de gallinacés, originaire du Japon. (Les coqs de Yokohama ont un riche plumage : les plumes du camail et de la queue sont longues et retombantes ; les poules sont moins richement parées. Cette race est surtout prisée comme race d'agrément.)

**yokola** n. m. Poisson conservé, dont certaines peuplades sibériennes font leur nourriture.

**Yokosuka,** v. et port du Japon (île de Nippon), sur la baie de Tokio ; 91.000 h.

**Yola,** v. de la Nord-Nigeria britannique, ancienne capit. de l'Adamaoua, sur la Benoué ; grand commerce. — La prov. de ce nom a 300.000 h.

**yolatole** ou **ysqui-atole** n. f. Boisson fermentée américaine, faite avec du maïs.

**yole** [*y* asp.] n. f. (du norvég. *jol*, canot). Embarcation étroite, légère, rapide, d'un faible tirant d'eau : *yole à plusieurs rameurs.* Canot de plaisance très étroit, très long et très léger, comportant de deux à six rameurs.

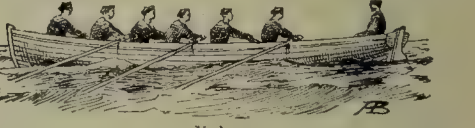
Yole.

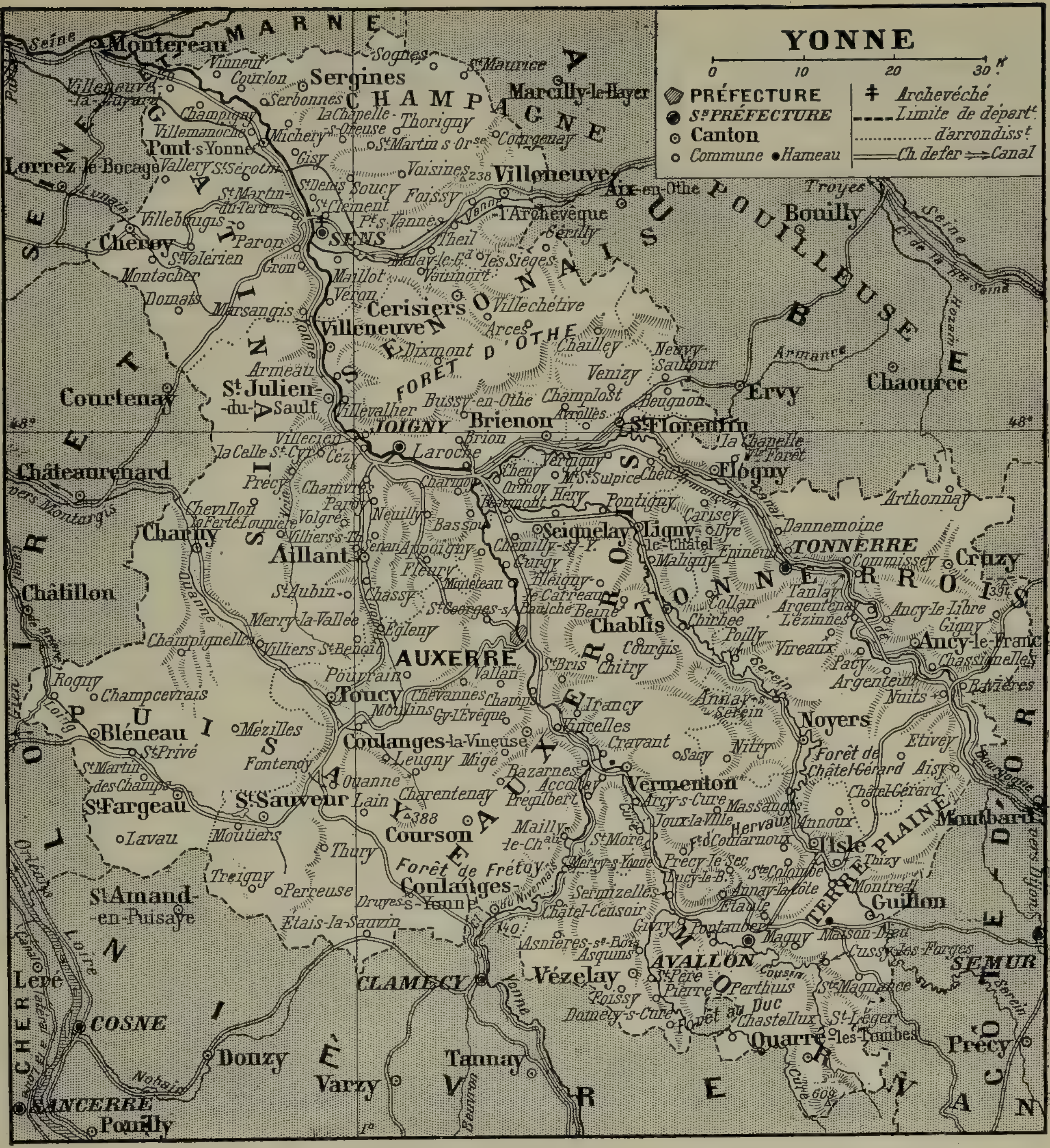
YONNE
0 10 20 30 K.
PRÉFECTURE
Sᵗᵉ PRÉFECTURE
Canton
Commune ●Hameau
Archevêché
Limite de départᵗ
d'arrondissᵗ
Ch. de fer
Canal
CHAMPAGNE
POUILLEUSE
SÉNONAIS
FORÊT D'OTHE
GÂTINAIS
PUISAYE
TONNERROIS
AUXERROIS
TERRE-PLAINE
NIÈVRE
AVALLONNAIS
SEINE-ET-MARNE
LOIRET
CÔTE-D'OR
CHER
AUBE
Montereau
Sergines
Marcilly-le-Hayer
Lorrez-le-Bocage
Pont-s-Yonne
Villeneuve
Aix-en-Othe
Bouilly
SENS
Troyes
Chéroy
Cerisiers
Villeneuve
Courtenay
St Julien-du-Sault
JOIGNY
Brienon
St Florentin
Ervy
Chaource
Châteaurenard
Flogny
Charny
Aillant
Seignelay
Ligny-le-Châtel
TONNERRE
Cruzy
Châtillon
Chablis
Ancy-le-Franc
AUXERRE
Toucy
Noyers
Bléneau
Coulanges-la-Vineuse
St Fargeau
St Sauveur
Vermenton
Courson
Montbard
L'Isle
Coulanges-s-Yonne
St Amand-en-Puisaye
Guillon
Léré
AVALLON
SEMUR
Vézelay
COSNE
CLAMECY
Quarré-les-Tombes
Précy
Donzy
Tannay
Varzy
SANCERRE
Pouilly
Seine
Yonne
Loire
Armance
Serein
Cure
48°

**yoleur** [*y* asp.] n. m. Conducteur d'une yole.

**yolier** [*yo-li-é* (*y* asp.)] n.m. Celui qui monte une yole.

**yolk-matrix** [*triks*] ou **yolk-nucléus** [*klé-uss*] n. m. Corps formé de petits amas granuleux très réfringents, qui coiffe comme un chapeau le noyau de l'ovocyte.

**Yom Kippourim,** fête de l'Expiation des Juifs, qui se célèbre en septembre. Syn. Grand Pardon.

**Yon** (saint), en latin *Jonius* ou *Alonius*, prêtre et martyr, un des principaux disciples de saint Denis. Il subit le martyre aux environs d'Arpajon. — Fête le 5 août.

**Yon** (Edmond-Charles), peintre français, né et m. à Paris (1841-1897). Graveur sur bois ; habile peintre paysagiste.

**Yonge** (Charlotte-Marie), femme de lettres anglaise, né à Otterbourne (1823-1901) ; a écrit pour la jeunesse des romans qui ont eu un vif succès (*l'Héritier de Redclyffe, le Petit Duc*, etc.).

**yoni** n. m. *Relig. hind.* L'organe sexuel féminin.

**Yonkers,** v. des Etats-Unis (New-York), sur l'Hudson ; 100.000 h. Filatures.

**Yonne,** riv. de France, qui prend sa source au Mont-Beuvron (Nièvre) et se jette dans la Seine à Montereau, après un cours de 293 kil. Elle arrose Clamecy, Auxerre, Joigny, Sens, et reçoit le Serein et l'Armançon,

**Yonne** (DÉPART. DE L'), départ. formé du Sénonais et de parties de la Champagne, de l'Orléanais et de la Bourgogne ; préf. *Auxerre ;* s.-préf. *Avallon, Joigny, Sens, Tonnerre ;* 5 arr., 37 cant., 486 comm., 273.100 h. (*Yonnais* ou *Icaunais*). 5ᵉ corps d'armée ; cour d'appel de Paris ; archevêché à Sens. Ce départ. doit son nom à la rivière qui l'arrose. L'agriculture, l'exploitation des forêts, des vignobles et des carrières sont ses ressources principales.

**Yorick,** bouffon du roi de Danemark, dans l'*Hamlet* de Shakespeare. — Un des personnages du *Tristram Shandy* de Sterne, qui représente Sterne lui-même.

**Yori-tomo,** illustre shogoun japonais (1136-1199). Echappé au massacre des Minamoto, il écrasa les Taïra, inaugura la première dynastie shogounale (1186) et organisa la féodalité militaire.

**York,** v. d'Angleterre, ch.-l. de comté, sur l'Ouse ; 84.000 h. Archevêché anglican, dont le titulaire est primat d'Angleterre. Remparts. Belle cathédrale Saint-Pierre (XIIIᵉ s.), de style flamboyant. — Le comté se divise en *York-Est* (ou *East-Riding*), *York-Ouest* (ou *West-Riding*), et *York-Nord* (ou *North-Riding*). Elevage important, notamment d'une race de porcs. Jambons renommés.

**York,** branche de la maison royale des Plantagenets, qui eut pour tige Edmond de Langley, duc d'York, cinquième fils d'Edouard III. Elle disputa le trône aux Lancastres (*guerre des Deux-Roses*), fournit trois rois à l'Angleterre (Edouard IV, Edouard V, Richard III), et fut supplantée par les Tudors. Citons encore parmi ses représentants Richard, duc d'York, qui joua un rôle politique important sous le règne de Henri VI, mais dut quitter la cour devant l'opposition violente de la reine Marguerite ; tué près de Wakefield (1411-1460). — Depuis le XVIᵉ siècle, le titre de *duc d'York* fut habituellement donné aux seconds fils des rois d'Angleterre. Mentionnons : Frédéric, duc d'York, né à Windsor, m. à Londres (1763-1827), général anglais, fils de George III, battu par les Français à Hondschoote (1793), à Boxtel, à Tournai (1794), à Berghem, à Kastricum et Alkmaer où le général Brune le força à capituler (1799).

**York,** v. des Etats-Unis (Pensylvanie), ch.-l. du comté homonyme ; 47.500 h. Fonderies, briqueteries, tanneries, manufactures de tabacs, etc.

**York** ou **Yorck** (Jean-David-Louis, comte de Wartenburg), feld-marschall prussien, né à Potsdam, m. à Klein-Œls (1759-1830) ; se signala à Bautzen, Leipzig, Montmirail.

**Yorktown,** v. des Etats-Unis (Virginie), ch.-l. du comté d'York, sur la *rivière d'York*. Washington et Rochambeau y cernèrent et firent prisonniers lord Cornwallis et son armée, en 1781.

**Yorktown** (*le Siège de*), tableau de Couder (1866 ; Versailles). Rochambeau donne des ordres et, à sa gauche, debout, on voit Washington et La Fayette. (V. p. 1258.)

**Yorouba** ou **Yoroumba,** peuple de la Guinée, à l'O. du bas Niger, dans la colonie anglaise de la Nigeria. Les *Yoroubas*, bons agriculteurs et habiles artisans, ont donné leur nom au pays qu'ils occupent au nombre de 2 millions environ.

**Yosaï** (Kikuchi), peintre japonais (1783-1878), auteur de kakémonos et de la *Galerie des hommes célèbres*.

**Yosemite Valley,** dépression du sud-ouest des Etats-Unis, en Californie, arrosée par le Merced et son affluent le *Yosemite*, et devant à la beauté de ses paysages une réputation universelle.

**Yoshi-Hito** (Harou no Miya), empereur ou mikado du Japon, né et m. à Tokio (1879-1926), monta sur le trône en 1912.

**Yoshitsouné** (Minamoto), le plus populaire des héros japonais ; aida son frère aîné Yoritomo à triompher des Taïra (XIIᵉ s.).

**Youdenitch** (Nicolas Nicolaïevitch), général russe, né en 1866 ; chef d'état-major général en 1915, commandant en chef sur le front du Caucase en 1917; lutta contre les bolchevistes en 1918-1919.

**Youen,** dynastie mongole, qui régna sur la Chine de 1280 à 1368, et la vingtième de cet empire. Elle compte neuf princes, qui établirent leur capitale à Pékin.

**youfte** n. m. Sorte de cuir de Russie.

**youga** n. f. Chacune des époques chronologiques ou âges du monde de la cosmologie indienne.

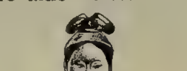
M. Yoshitsouné.

**Yougo-Slaves** ou **Jougo-Slaves,** nom donné à l'ensemble des Slaves du Sud : Bulgares, Serbes, Croates. V. Slaves.

**Yougoslavie** (officiellement **royaume des Serbes, Croates et Slovènes**), royaume de l'Europe centrale et méridionale, s'étendant sur les deux rives du Danube (dans son troisième bassin) et dans la péninsule des Balkans sur une superficie de plus de 271.000 kilom. carr. Il est peuplé de plus de 14 millions d'habitants, Yougoslaves en très grande majorité, mais pratiquant des religions très différentes : catholiques-grecs ou musulmans. Capit. *Belgrade*.

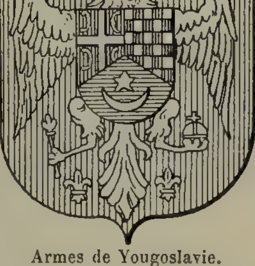
Armes de Yougoslavie.

C'est autour de la Serbie qu'a été constitué le royaume des Serbes, Croates et Slovènes (par abréviation **S. H. S.**), qui comprend, outre l'ancienne Serbie (4.456.000 h. sur 87.360 kilom. carr.), la Croatie et la Slavonie, la Bosnie et l'Herzégovine, le Monténégro, la Dalmatie, la Slovénie, et certaines parties du Banat. Ce royaume n'est pas, comme l'ancienne Serbie, complètement isolé de la mer, mais il possède une longue étendue de rivages sur la côte orientale de l'Adriatique, depuis Fiume (qui ne lui appartient pas) jusqu'à la limite septentrionale de l'Albanie ; il s'avance d'autre part au long du Vardar, en plein cœur de la péninsule balkanique, jusque dans la plaine de Macédoine. Il est sorti de l'ancien royaume de Serbie, à la suite de la Grande Guerre, par les démembrements de l'Autriche et de la Hongrie qu'ont stipulés les traités de Saint-Germain-en-Laye (sept. 1919) et de Trianon (juin 1920), et par la disparition du royaume de Monténégro. C'est, de par la constitution du 28 juin 1921, une monarchie constitutionnelle héréditaire, à la tête de laquelle se trouve un roi appartenant à la famille des Karageorgewitch (d'abord Pierre Iᵉʳ, puis Alexandre Iᵉʳ), et une assemblée nationale ou *Skouptchina*.

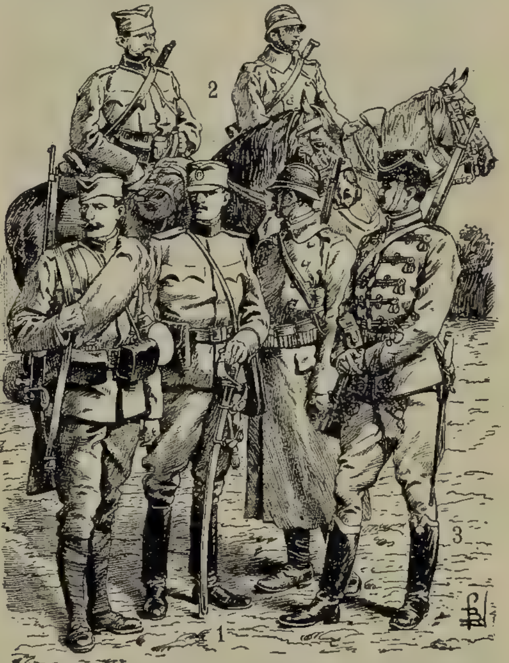

Soldats yougoslaves : 1. Infanterie (officier et soldats) ; 2. Cavalerie ; 3. Régiment de la garde.

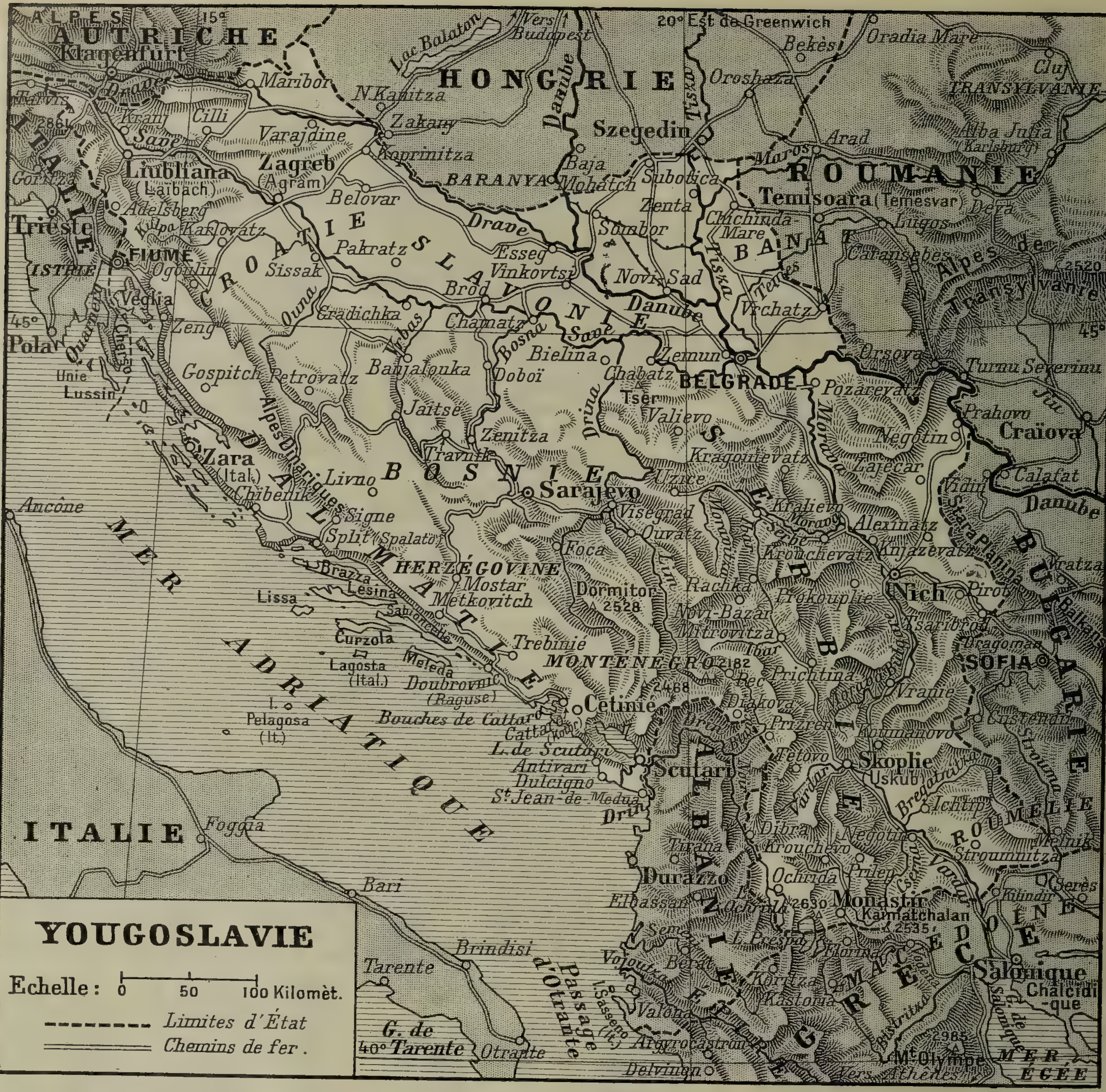
YOUGOSLAVIE
Echelle : 0 50 100 Kilomèt.
Limites d'État
Chemins de fer.
ALPES
AUTRICHE
Klagenfurt
Drave
Maribor
Lac Balaton
Vers Budapest
HONGRIE
Danube
Tisza
20° Est de Greenwich
Békés
Oradia Mare
Orosháza
Cluj
TRANSYLVANIE
N. Kanitza
Zakany
Szegedin
Arad
Alba Julia (Karlsburg)
Tarvis
Krani
Cilli
Save
Varajdine
Koprinitza
Baja
Mohatch
Subotica
Maros
ROUMANIE
Temisoara (Temesvar)
Déva
Lugos
Goritza
Lioubliana (Laibach)
Zagreb (Agram)
BARANYA
Belovar
Zenta
Chichinda Mare
BANAT
Caransebes
Alpes de Transylvanie
2520
Adelsberg
Kilpa
Karlovatz
Trieste
FIUME
ISTRIE
Ogoulin
CROATIE
Sissak
Pakratz
SLAVONIE
Drave
Esseg
Vinkovtsi
Sombor
Novi Sad
Danube
Tisza
Temes
Vrchatz
45°
Pola
Quarnero
Veglia
Zeng
Ouna
Gradichka
Vrbas
Chamatz
Brod
Save
Bosna
Bielina
Zemun
BELGRADE
Pozarevatz
Orsova
Turnu Severinu
Jiu
Unie
Lussin
Gospitch
Petrovatz
Banjalouka
Doboï
Chabatz
Tser
Valievo
Morava
Negotin
Prahovo
Craïova
Alpes Dinariques
Jaitse
Zenitza
Drina
Kragouievatz
Zajecar
Vidin
Calafat
Danube
Zara (Ital.)
Chibenik
Livno
Travnik
BOSNIE
Sarajevo
Uzice
SERBIE
Kralievo
Alexinatz
Kourchevatz
Knjazevatz
Stara Planina
BULGARIE
Vratza
Ancône
Signe
Split (Spalato)
DALMATIE
Visegrad
Ouvatz
Foca
Lim
HERZÉGOVINE
Mostar
Metkovitch
Dormitor 2528
Rachka
Prokouplie
Nich
Pirot
Balkans
Brazza
Lesina
Lissa
Sabioncello
Curzola
Lagosta (Ital.)
Meleda
Trebinie
MONTÉNÉGRO
2182
Novi-Bazar
Mitrovitza
Ibar
Tsaribrod
Dragoman
SOFIA
MER ADRIATIQUE
I. Pelagosa (It.)
Doubrovnik (Raguse)
Bouches de Cattaro
Cattaro
Cetinié
2468
Pec
Prichtina
Diakova
Vrania
Koustendil
L. de Scutari
Antivari
Dulcigno
Scutari
Prizren
Koumanovo
Strouma
St Jean-de-Medua
Drin
Tetovo
Skoplie (Uskub)
Bregalnitza
Ichtip
ROUMÉLIE
ITALIE
Foggia
ALBANIE
Tirana
Dibra
Krouchevo
Negotin
Strouinitza
Melnik
Durazzo
Ochrida
Prilep
Vardar
Kilindir
Serès
Bari
Elbassan
L. Ochrida
2630
Monastir
Kaïmatchalan 2535
Sem
L. Prespa
Florina
GRÈCE
MACÉDOINE
Brindisi
Berat
Koritza
Kastoria
Salonique
Chalcidique
Tarente
Passage d'Otrante
Vojoussa
Sasseno (It.)
Valona
Bistritza
2985
G. de Tarente
40°
Otrante
Argyrocastron
Mt Olympe
Vers Athènes
Delvinon
MER ÉGÉE

L'hymne national serbe est devenu l'hymne national de la Yougoslavie. Les paroles sont de Iovan

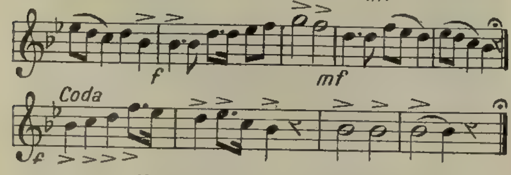
Allegro maestoso
f
m.f
p
f
mf
f
mf
Coda
f

Hymne national yougoslave.

Georgevich, et la musique est de Davorine Ienko.

**youkaghir** n. m. Langue hyperboréenne, parlée au nord-est de la Sibérie.

**Youkon** ou **Yukon,** fl. de l'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada). Il naît dans les montagnes de Chilkat, coule à travers des régions désolées, et donne son nom à une division administrative de l'Alaska et à un territoire du Dominion Canadien. Il se jette dans le Pacifique par un delta aux branches multiples, après un cours de 3.290 kilom. environ.

**Young** (Edouard), poète anglais, né à Apsham, m. à Wellwyn (1681-1765). La solitude dans laquelle il se retira, à la suite de tristesses intimes, lui inspira des poésies sombres et mélancoliques : *les Nuits*, qui ont fait sa célébrité. On lui doit un beau poème sur la *Résignation*, et une *Lettre à Richardson.*

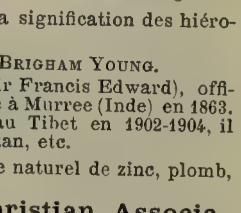

Edouard Young.

**Young** (Arthur), économiste et agronome anglais, né et m. à Londres (1741-1820), à qui l'on doit de précieux renseignements sur la vie journalière des Français à la veille de la Révolution, renseignements résumés dans son livre *Travels in France.*

**Young** (Thomas), médecin, physicien et égyptologue anglais, né à Milverton, m. à Londres (1773-1829). Il découvrit la faculté d'accommodation du cristallin, et le phénomène des interférences lumineuses. Il eut l'intuition de la signification des hiéroglyphes.

**Young** (Brigham). V. Brigham Young.

**Younghusband** (sir Francis Edward), officier et voyageur anglais, né à Murree (Inde) en 1863. Commissaire britannique au Tibet en 1902-1904, il explora le Tibet, le Turkestan, etc.

**youngite** n. f. Sulfure naturel de zinc, plomb, fer et manganèse.

**Young Men's Christian Association** ou en abrégé **Y. M. C. A.** (en français *Association des Jeunes Gens Chrétiens*). Association anglaise fondée en 1844 par sir George Williams pour la protection physique, morale et religieuse des jeunes gens. Elle s'est étendue sur tous les pays de langue anglaise, et compte plus de 1.500.000 membres. Pendant la Grande Guerre, elle a rendu de très grands services aux combattants. — Une association analogue, fondée en 1857, existe pour les jeunes femmes (*Young Women's Christian Association* ou *Y. W. C. A.*).

**Youngstown,** v. des Etats-Unis (Ohio), sur la rivière Mahoning ; 132.000 h. Filatures ; houille. Ch.-l. du comté de Mahoning.

**youpin, e** [*y* asp.] n. et adj. *Arg.* Juif, Juive, Israélite.

**yourak** n. m. Langue ouralo-altaïque du groupe samoyède, parlée dans le nord-est de la Russie.

**yourte** n. f. V. iourte.

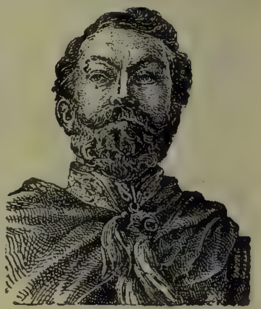

Yousouf.

**Yousouf** (Joseph Vantini, dit), général français, d'origine italienne, né dans l'île d'Elbe, m. à Cannes (1810-1866). Il joua un rôle important dans la conquête de l'Algérie, et eut notamment la plus grande part à la capture d'Abd-el-Kader et à la soumission de la Kabylie et des Ouled-Naïl.

**youte** n. m. Hindou du Pendjab, converti à l'islamisme.

**youtre** [*y* asp.] n. et adj. (de l'allem. *Iude* [*i-ou-dé*], Juif). *Arg.* Juif, Juive. Israélite.

**youtrerie** [*rî* (*y* asp.)] n. f. (de *youtre*). *Arg.* Ladrerie.

**youyou** [*y* asp.] n. m. Petite embarcation courte, large, utilisée pour divers services du bord.

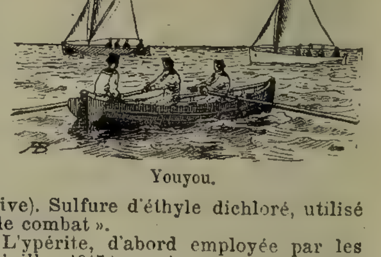

Youyou.

**ypérite** n. f. (de *Ypres*, ville où tombèrent, pendant la Grande Guerre, les premiers obus allemands chargés de cette substance nocive). Sulfure d'éthyle dichloré, utilisé comme « gaz de combat ».

— Encycl. L'ypérite, d'abord employée par les Allemands (juill. 1917), puis par les Alliés (mai 1918), est fusible à 14° et bout à 217°. Les Alliés réussirent à la préparer simplement par barbotage du gaz éthylène dans le bichlorure de soufre, en présence de tétrachlorure de carbone.

C'est une substance suffocante, lacrymogène, et surtout vésicante ; elle empoisonne longtemps les lieux où elle a été répandue, et elle a une terrible action de corrosion sur les muqueuses internes.

**ypérité, e** adj. Qui a été soumis à l'action de l'ypérite : *zone ypéritée.* Syn. GAZÉ.

**yponomeute** n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, renfermant des petits papillons dont les ailes supérieures sont blanches ponctuées de noir, les inférieures sombres, et dont il existe plusieurs espèces, toutes nuisibles aux arbres fruitiers (pommiers, cerisiers, pruniers, etc.) : *les chenilles des yponomeutes vivent en groupes dans des nids qu'elles tissent sur les branches.*

**Yport,** comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 39 kil. du Havre ; 1.860 h. Port de pêche sur la Manche. Bains de mer (plage de petits galets).

**ypréau** [*pré-ô*] n. m. (de *Ypres* n. géogr.). Peuplier blanc. Orme à larges feuilles.

**Ypres,** v. de Belgique, ch.-l. d'arr. de la Flandre-Occidentale ; 18.000 h. (*Yprois* ou *Yprésiens*) en 1914. Cette ville avait conservé quelque chose de son activité industrielle du moyen âge ; on y fabriquait des lainages, des indiennes, des toiles, des rubans, des dentelles dites « valenciennes ». Les Allemands l'ont bombardée sans relâche, détruisant ses établissements industriels et ses monuments historiques, en particulier ses magnifiques Halles aux draps. Ypres fut en effet, de 1914 à 1918, un enjeu très disputé. L'état-major français ne signale qu'une « bataille d'Ypres »; mais les Anglais, qui ont tenu le front d'Ypres de 1914 à 1918, distinguent quatre batailles de ce nom consécutives au jour où, après une courte occupation allemande au début d'octobre 1914, les troupes de French y entrèrent, le 14 de ce mois, durant la « Course à la mer ».

A la première bataille d'Ypres prirent part des troupes françaises, commandées par Foch. Les Allemands du duc de Wurtemberg (IVe armée) ne parvinrent pas à enlever Ypres, que les Français sauvèrent le 2 novembre. Lorsque la bataille s'arrêta (30 nov.), cette zone formait un saillant dans les lignes allemandes. Après une série d'attaques locales durant l'hiver 1914-1915, la IVe armée allemande tenta de réduire ce saillant (22 avril, 9 mai). Ce fut la 2e bataille d'Ypres : un échec pour les agresseurs. En 1917, les Anglais de Douglas Haig, aidés parfois par les Belges et les Français, engagèrent contre la IVe armée allemande (commandée par Sixt von Arnim), du 31 juillet au 6 novembre, une offensive victorieuse, qui rejeta les Allemands, sur certains points, jusqu'à leurs lignes d'octobre 1914. Ce fut la 3e bataille d'Ypres, que suivit au printemps de 1918 la 4e bataille d'Ypres, dite aussi « bataille de la Lys » par les Anglais, et appelée « troisième bataille des Flandres » par l'état-major français.

Alors, du 9 au 29 avril, au S. d'Ypres, les Allemands entreprirent de tourner la position ; ils s'emparèrent des Monts de Flandre, mais non pas d'Ypres. La « bataille des crêtes de Flandre », qui commença le 27 septembre suivant, libéra définitivement cette ville du voisinage de l'Allemand.

La défense d'Ypres est un des plus glorieux épisodes de la participation britannique à la Grande Guerre sur le front occidental. (V. la carte FLANDRES.)

**Ypsilanti** (Alexandre-Constantin), homme d'Etat grec, né à Constantinople, m. à Kiev (1760-1816) ; il négocia l'accession de l'Empire turc à la coalition contre la France, en 1792. — Son frère DÉMÉTRIUS, patriote grec, m. à Nauplie (1793-1832), se distingua pendant la guerre de l'Indépendance hellénique, et défendit vaillamment la citadelle d'Argos.

**Yriarte** (Thomas **de**). V. IRIARTE.

**Yriarte** (Charles), littérateur français, né et m. à Paris (1833-1898) ; auteur d'intéressants ouvrages sur l'Italie et la Renaissance : *Venise, Florence, la Sculpture italienne au XVe siècle.*

**Yrieix** [*i-ri-èks*] ou **Yrier** [*i-ri-é*] (saint), en latin *Adrieus* ou *Aridius*, né à Limoges (511-591), chancelier de Théodebert, roi d'Austrasie, et fondateur du monastère d'Atane autour duquel se forma la ville de *Saint-Yrieix.* — Fête le 25 août.

**Ys,** vieille cité bretonne qui, au IVe ou Ve siècle, aurait été engloutie par les flots. D'après la légende, elle était défendue contre les invasions de la mer par un bassin immense, qui recevait les eaux de l'océan. Ce bassin avait une porte secrète, dont le roi Gradlon possédait seul la clef. Une nuit, pendant qu'il dormait, sa fille, voulant couronner dignement les folies d'un banquet donné à un amant, déroba cette clef, courut ouvrir la porte et submergea la ville. (V. ROI D'YS.)

**Ysabeau** (Claude-Alexandre), conventionnel français, né à Gien, m. à Paris (1754-1831). Il prit une part active au 9-Thermidor, et fut ensuite envoyé en mission à l'armée des Pyrénées-Orientales.

**Ysaye** [*za-ï*] (Eugène), violoniste belge, né à Liége en 1858, élève de Vieuxtemps, l'un des premiers virtuoses contemporains.

**Yser** [*zèr*], fleuve côtier de Belgique, qui prend sa source en France et se jette dans la mer du Nord, après avoir arrosé Nieuport ; 86 kil.

**Yser** (*bataille de l'*), dernier épisode de la grande opération militaire dite la « Course à la mer ». Elle fut livrée du 15 au 31 octobre 1914 entre les Alliés (Belges et Français), et les Allemands de la IVe armée (prince de Wurtemberg), après la retraite des Belges depuis Anvers, sur les bords de l'Yser, entre la mer du Nord et Zuydchoote, à 8 kilom. au N. d'Ypres. Les Belges, soutenus par les fusiliers marins de l'amiral Ronarc'h et par les divisions de cavalerie française du 2e corps (de Mitry), y résistèrent avec succès à toutes les attaques de l'ennemi, soit aux deux extrémités de la ligne de défense (à Nieuport, à Dixmude), soit au centre (à Ramscapelle, à Pervyse). Contraints de reculer, ils se servirent efficacement de l'inondation pour arrêter les Allemands.

Le recours à l'inondation marque la fin de cet épisode de la « première bataille des Flandres » qu'est la bataille de l'Yser. Dès lors, en Flandre maritime, le front demeura fixé jusqu'en 1918. Le front ne se modifia plus qu'au milieu d'octobre, lorsque, le 15, les troupes belges qui tenaient le secteur de Dixmude à Nieuport franchirent l'Yser, et libérèrent la Flandre maritime entière.

**ysir** [*i-zir*] n. m. Pierre philosophale sous forme sèche.

**ysopet** [*zo-pè*] n. m. (du nom d'*Esope*). Nom donné, au moyen âge, à des recueils de fables imitées d'Esope : *les ysopets de Marie de France.*

**Yssel,** riv. des Pays-Bas, tributaire du Zuyderzée ; 146 kil. C'est un bras du Rhin, qui passe à Zutphen, Deventer et Zwolle.

**Ysselmonde,** île des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), vis-à-vis de Rotterdam ; 40.000 h. Elevage.

**Yssingeaux** [*jô*], ch.-l. d'arr. (Haute-Loire), à 25 kil. du Puy, au-dessus du Siaulme ; 7.850 h. Ch. de f. Rubans, dentelles. — L'arr. a 6 cant., 43 comm., 91.800 h. Le cant. a 8 comm. et 20.800 h.

**Ystad,** v. de Suède (Malmœhus), sur la Baltique ; 12.000 h. Filatures.

**Ystrady Fodwg,** v. d'Angleterre (pays de Galles) ; 50.000 h. Mines de houille.

**Ytrac,** comm. du Cantal, arr. et à 7 kil. d'Aulac ; 1.620 h. Ch. de f. Orl.

**ytterbine** n. f. Oxyde d'ytterbium.

**ytterbium** [*i-tèr-bi-om'*]. n. m. (de *Ytterby*, village suédois). Substance non isolée dont on connaît l'oxyde (*ytterbine*) et qui, d'après G. Urbain, ne serait autre qu'un mélange de deux éléments : le *lutécium* et le *néo-ytterbium.*

**yttria** [*i-tri-a*] n. m. Oxyde naturel d'yttrium.

**yttrialite** [*i-tri*] n. f. Silicate naturel d'yttrium, thorium, etc.

**yttrifère** [*i-tri*] adj. (de *yttrium*, et du lat. *ferre*, porter). Qui contient l'yttrium.

**yttrique** [*i-tri-ke*] adj. Se dit d'un oxyde d'yttrium.

**yttrium** [*i-tri-om'*] n. m. Métal rare, accompagnant le cérium dans la plupart de ses minerais. (Son symbole est Y.)

— ENCYCL. L'yttrium a pour poids atomique 89 ; il est utilisé à l'état d'oxyde pour constituer les bâtonnets de la lampe Nernst.

**yttrocalcite** ou **yttrocérite** n. f. Fluorure naturel de calcium, cérium, etc.

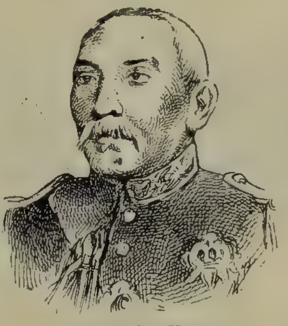

Yuan Chi Kaï.

**yttrotantale** ou **yttrotantalite** n. f. Tantalonio-bate naturel de cérium, yttrium, etc.

**yttrotitanite** n. f. Silicate naturel de calcium et de titane avec yttria.

**yu** n. m. Mesure de capacité chinoise (112 livres environ).

**Yuan Chi Kaï,** homme politique chinois, né à Hsiang-Tcheung (prov. de Honan) [1859-1916], un des principaux conseillers de l'impératrice Tsou-Hsi, joua un rôle important dans la révolution de 1911-1912 et fut élu en 1913 président de la république Chinoise.

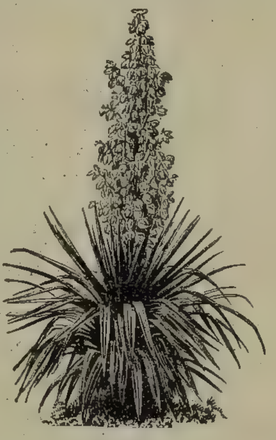

Yucca.

**Yucatan,** un des Etats du Mexique, dans la presqu'île du même nom, qui, avec les Grandes Antilles plus orientales, sépare le golfe du Mexique de la mer des Antilles ; 340.000 h. (*Yucatèques*). Capit. *Merida.* Sol bas, fertile, produisant le manioc, le coton, l'indigo. Forêts.

**yucca** [*iou-ka* (*y* asp.)] n. m. (mot caraïbe). Genre de liliacées originaires de l'Amérique centrale.

— ENCYCL. Les yuccas, dont on connaît une vingtaine d'espèces, sont de belles plantes, à feuilles ensiformes dressées et rigides, ou molles et retombantes, et que termine une forte épine, à fleurs blanches, un peu jaunâtres ou verdâtres, groupées en une superbe panicule. On en cultive diverses espèces dans les jardins français ; elles fleurissent tous les deux ans. En Amérique, on a utilisé les fibres fournies par certains yuccas comme textiles.

**Yucon.** *Géogr.* V. YOUKON.

**yukata** n. f. Au Japon, robe de coton, sans doublure, qui se porte en été.

**yukissé** [*iu-ki-sé*] n. m. Boisson fermentée, faite avec la sève de l'*œnocarpus Batava.*

**Yun-Nan** ou **Yunnan,** prov. de la Chine, au N. du Tonkin ; 8.500.000 h. Ch.-l. *Yunnan-Fou*, 100.000 h. Grandes richesses minérales, sur un sol accidenté, mais où la pénétration française est assurée par un chemin de fer parti du Tonkin.

**Yuste** (SAN GERONIMO DE), célèbre monastère d'Espagne (Estrémadure, prov. de Cacérès), fondé en 1402, qui servit de retraite à Charles-Quint dans les dernières années de sa vie.

**Yutz-Basse,** comm. de la Moselle, arr. de de Thionville ; 6.550 h.

**Yvart** (Jean-Augustin-Victor), agronome français, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Saint-Port, près de Melun (1763-1831). Membre de l'Académie des sciences (1814). Il a écrit de nombreux mémoires et articles sur des questions agricoles.

**Yver** (Antoinette DE BERGEVIN, Mme HUZARD, connue sous le pseudonyme de *Colette*), femme de lettres française, née en 1874 à Segré, auteur de *Comment s'en vont les reines*, *Princesses de science.*

**Yverdon,** v. de Suisse (cant. de Vaud), sur le lac de Neuchâtel; 9.000 h. Ancien château des ducs de Zæhringen. Eaux sulfurées sodiques. Horlogerie.

**Yves** (saint), évêque de Chartres, dont il embellit la cathédrale et favorisa les écoles (1040-1116). — Fête le 28 mai.

**Yves** (saint) **de Bretagne,** appelé *l'Avocat des pauvres*, né dans le diocèse de Tréguier (1253-1303), célèbre par son intégrité dans ses fonctions d'official. Il quitta l'office de juge pour se faire l'avocat des pauvres. Patron des avocats, des avoués. — Fête le 19 mai.

**Yves-Gomezée,** comm. de Belgique (Namur, arr. de Philippeville); 1.490 h. Fonderies ; teintureries.

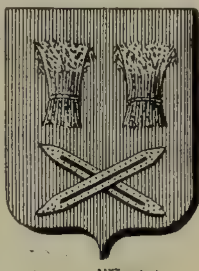

Armes d'Yvetot.

**Yvetot** [*to*], ch.-l. d'arr. (Seine-Inférieure), à 36 kil. de Rouen ; ch. de f. Et. ; 7.130 h. (*Yvetotais*). Grains ; moutons ; fabrication de toiles, calicots, velours de coton. Les possesseurs du *franc-alleu d'Yvetot* ont porté le titre de « roi », du XIVe au XVIe siècle. — L'arr. a 10 cant., 168 comm., 89.200 h. Le cant. a 11 comm. et 12.100 h.

**Yvetot** (*le Roi d'*), titre d'une chanson de Béranger, qui eut une immense popularité, car elle parut en 1813, alors que la France était lasse d'une gloire qui lui coûtait trop cher, et l'on opposa à l'ambition de Napoléon Ier la sagesse du roi d'Yvetot qui ne songeait pas à agrandir ses Etats. V. CHANSON.

**Yvignac,** comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 17 kil. de Dinan ; 1.960 h.

**Yvoir,** comm. de Belgique (Namur, arr. de Dinant) ; 1.240 h. Engrais chimiques ; chaux ; poteries.

**Yvon** (Adolphe), peintre militaire français, né à Eschviller (Moselle), m. à Paris (1817-1893). Citons, parmi ses œuvres pleines de vie, de mouvement, et d'une grande valeur documentaire : *le Premier Consul descendant du Saint-Bernard*, *le Maréchal Ney à la retraite de Russie*, *l'Assaut de Malakof*, *Solférino*, *Magenta*, etc.

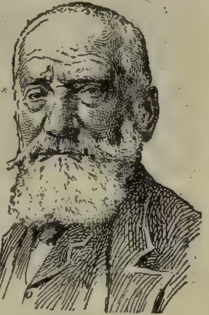

Adolphe Yvon.

**Yvon** (Paul), pharmacien français, né à Selommes (Loir-et-Cher), m. à Paris (1848-1913). On lui doit des travaux originaux sur l'analyse des urines, l'art de formuler, etc.

**Yvorne,** comm. de Suisse (cant. de Vaud) ; 870 h. Vins blancs réputés.

**Yvré** (Ambroise DE LORÉ, baron **d'**), prévôt de Paris sous Charles VII, après s'être illustré comme capitaine (victoire d'Ambrières sur Falstaff, 1427) dans la guerre contre les Anglais.

**Yvré-le-Pôlin,** comm. de la Sarthe, arr. et à 25 kil. de La Flèche ; 1.230 h.

**Yvré-l'Évêque,** comm. de la Sarthe, arr. et à 6 kil. du Mans, sur l'Huisne ; 2.140 h. Ch. de f. Et.

**Yzernay,** comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 14 kil. de Cholet ; 1.440 h.

**Yzeure,** comm. de l'Allier, arr. et à 3 kil. de Moulins ; 6.130 h.

**Yzeures,** comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 44 kil. de Loches ; 1.780 h. Ch. de f. Orl.

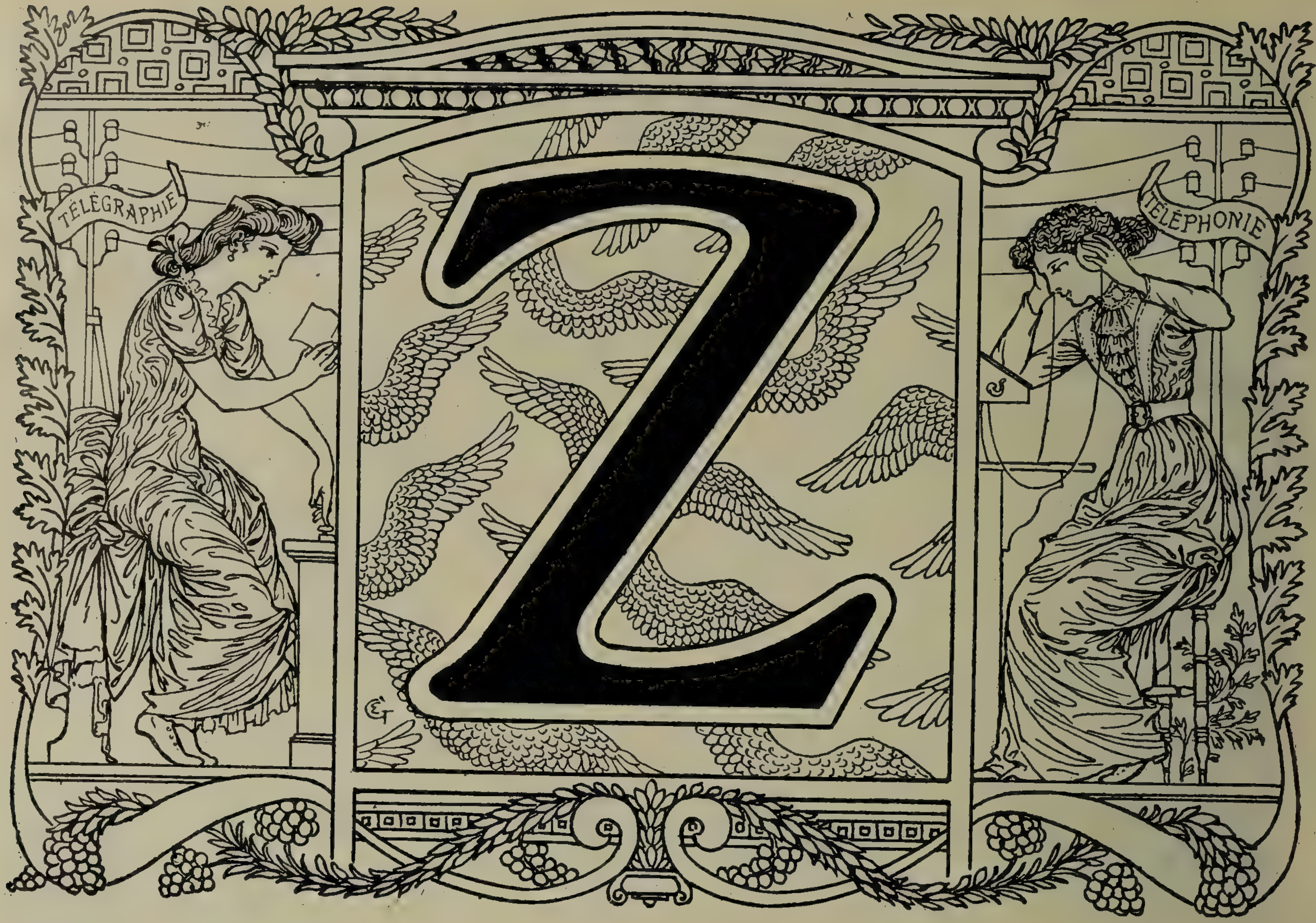

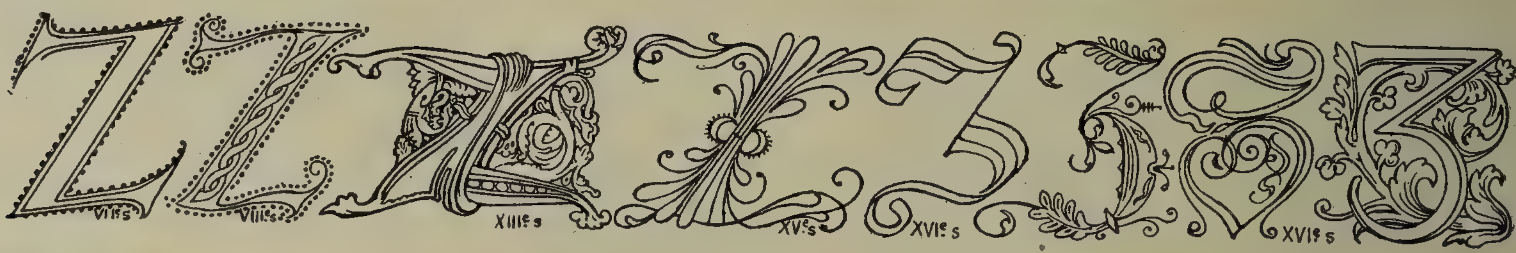

**Z** [*zèd'*] n. m. Vingt-cinquième et dernière lettre de l'alphabet et dix-neuvième des consonnes : *un Z majuscule ; des z minuscules.* Considérée comme signe graphique, la lettre z a déjà en grec la forme qu'elle a gardée depuis. Les Latins après l'avoir reçue des Grecs en cessèrent l'usage pour le reprendre vers le temps des Gracques et définitivement au temps de Cicéron. Il y a lieu de remarquer la forme bizarre adoptée du xe au xiiie siècle pour la minuscule, et l'emploi au xve siècle d'une espèce de ç. Phonétiquement, le z, en français, représente une spirante dentale sonore, qui est à *s* ce que *v* est à *f*. En italien et en espagnol, le z équivaut à *ts* ou *ds*. En allemand, il a la valeur de *ts*. Comme abréviation, z, en algèbre, représente une inconnue quand deux autres inconnues sont représentées par *x* et *y*. *Z*, sur les monnaies de France, indiquait celles qui avaient été frappées à Grenoble. *Fam. Etre fait comme un z*, être tout contrefait.

ÉCRITURES MODERNES

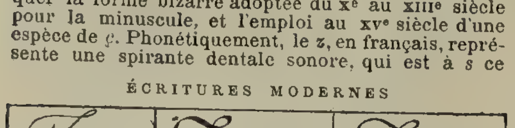
Anglaise. Ronde. Bâtarde.

**Zaandam,** forme hollandaise de **Saardam.**

**Zaatcha,** oasis de l'Algérie, voisine de Biskra (départ. de Constantine). Elle soutint en 1849 un siège mémorable contre les Français, et fut enlevée d'assaut par le général Herbillon et les colonels Canrobert, de Lourmel et Barral.

**Zab** (MONTS DU), nom donné, dans l'Algérie méridionale, sur les confins du Sahara, à la rangée de collines qui dominent l'oued Djedi ; 500 à 700 mètres d'altitude.

**Zab** (*le Grand* et *le Petit*), nom de deux rivières de l'Asie Mineure, affluents du Tigre, nées dans les Alpes du Kourdistan ; environ 450 kil. chacune. Puissantes crues.

**Zabere,** v. d'Allemagne (Prusse, Silésie) ; 63.000 h. Mines de charbon.

**Zaborowski** (Sigismond), publiciste français, né à La Crèche (Deux-Sèvres), en 1851 ; auteur de *l'Homme préhistorique, l'Origine du langage, les Grands Singes*, etc.

**zabre** n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, renfermant des carabes répandus en Europe et dont une espèce, le zabre bossu (*zabrus gibbus*), commun en France, ronge les tiges du blé.

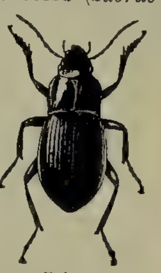
Zabre.

**Zabulon,** dixième fils de Jacob, frère d'Issachar. (*Bible.*) Il a donné son nom à l'une des douze tribus de la Palestine, à l'O. du lac de Tibériade.

**zacah** n. m. Partie des biens que le Coran prescrit de donner aux pauvres, sans la déterminer.

**Zacatecas,** v. du Mexique, ch.-l. d'Etat, près de la source du rio Santander ; 26.500 h. Métallurgie de l'argent et du cuivre. — L'Etat, qui tire son nom de la population mexicaine primitive des *Zacatèques* (anc. peuple du Mexique apparenté aux Aztèques), a 480.000 h.

**Zacatlan,** v. du Mexique (Puebla) ; 21.000 h. Distillerie, sucrerie.

**Zaccaria** (Antoine-Marie), né et m. à Crémone (1500-1530), fondateur de l'ordre des barnabites.

**Zaccaria** (François-Antoine), jésuite italien, né à Venise, m. à Rome (1714-1795), auteur de nombreux ouvrages d'érudition, entre autres une *Histoire littéraire de l'Italie.*

**Zaccone** (Pierre), écrivain français, né à Douai, m. à Morlaix (1817-1895), auteur de nombreux romans qui ne manquent pas de qualités dramatiques : *le Roi de la Basoche, les Zouaves, les Rôdeurs de nuit, les Nuits du Boulevard*, etc.

**Zach** (François **de**), astronome allemand, né à Presbourg, m. à Paris (1754-1832).

**Zachariæ** (Just Frédéric Guillaume), poète allemand, né à Frankenhausen, m. à Brunswick (1726-1777), auteur du *Fanfaron*, épopée comique où il se moque des mœurs brutales des étudiants d'Iéna.

**Zachariæ** (Henri-Albert), jurisconsulte allemand, né à Hersleben, m. à Canstatt (1806-1875). Son livre le plus remarquable est un *Manuel de la procédure criminelle allemande.*

**Zachariæ de Lingenthal** (Charles-Salomon), jurisconsulte allemand, né à Meissen, m. à Heidelberg (1769-1843), auteur d'un traité de droit civil français, dont une rédaction dans notre langue par Aubry et Rau est encore classique.

**Zacharie** [*ka-rî*], le onzième des petits prophètes juifs. Il vécut sous le règne de Darius Hystaspes. Les plus importantes prophéties du *Livre de Zacharie* célèbrent l'avènement du Messie.

**Zacharie,** prêtre juif, époux de sainte Elisabeth et père de saint Jean-Baptiste. Il ne crut pas, dit l'Evangile de saint Luc, à la promesse de l'ange Gabriel qui lui annonçait la naissance d'un fils, et il fut condamné à rester muet. Il recouvra la parole quand son fils vint au monde, et il entonna le cantique d'action de grâces dont l'Eglise a conservé les termes dans le *Benedictus.*

**Zacharie** (saint), né en Grèce, pape de 741 à 752, m. à Rome. Il donna la couronne de France à Pépin le Bref, et amena Carloman, duc d'Austrasie, à se faire moine au mont Cassin. — Second évêque de Vienne en Dauphiné, martyr sous Trajan. Fête le 26 mai.

**Zachée** [*ché*] (saint), évêque de Jérusalem, m. vers 116. — Fête le 23 août.

**Zachée,** Juif et chef des publicains de Jéricho, au temps du Christ, qui alla loger dans sa maison. Il donna la moitié de ses biens aux pauvres et évangélisa, dit-on, la Provence (1er s.).

**Zachée,** moine, chef de la secte des zachéens. Il soutenait que les prières ne sont agréables à Dieu que faites en particulier, et que tout individu a le droit de célébrer la messe.

**zachéen** [*ché-in*] n. m. Disciple du moine Zachée.

**zacinthe** n. f. Genre de composées liguliflores, de l'Asie centrale et de la région méditerranéenne, et dont une espèce, la zacinthe verruqueuse, croît dans les endroits incultes du midi de la France.

**zacore** n. m. (gr. *zakoros*). Prêtre grec subalterne, qui était chargé de l'entretien et de la surveillance des objets du culte.

**Zacynthe.** *Géogr.* V. ZANTE.

**zaddikim** [*kim'*] n. m. Nom donné aux Juifs qui, après le retour de la captivité, s'attachèrent à la loi de Moïse et rejetèrent toutes les traditions et constitutions.

**Zadig** ou *la Destinée* (1748), roman philosophique de Voltaire. Zadig, homme vertueux et savant, traverse des vicissitudes sans nombre, où il reçoit d'abord les plus étranges salaires de son intelligence et de sa vertu, pour finir par devenir roi. L'auteur se propose de démontrer ainsi que le hasard gouverne seul la société telle que les hommes l'ont faite ; que, d'ailleurs, toutes les folies et toutes les misères humaines doivent coopérer à l'harmonie générale des mondes qu'a créés l'Etre suprême.

**zadruga** ou **zadrouga** n. f. En Serbie, association familiale pour différentes exploitations, particulièrement des domaines ruraux.

**Zæhringen,** maison princière allemande originaire des environs de Fribourg-en-Brisgau, et dont un membre forma la *ligue de Zæhringen*, qui domina longtemps sur les cantons du nord et du nord-est de la Suisse.

**Zaffarines,** petites îles, sur la côte du Maroc (Méditerranée). L'Espagne les a occupées en 1848 et y a établi un pénitencier.

**Zafranboli,** v. de la Turquie d'Asie (Anatolie), sur un affluent de l'Aradj-Sou ; 27.000 h. Fabrication d'étoffes, commerce de safran.

**zagaie, sagaie** ou **sagaye** [*ghè*] n. f. (espagn. *azagaya*). Javelot dont se servent les peuples sauvages.

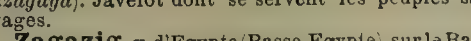
Zagaie.

**Zagazig,** v. d'Egypte (Basse-Egypte), sur le Bahr-Moez ; 35.000 h. Céréales, filatures de soie ; étoffes.

**Zaghouan,** v. de Tunisie, au pied du *djebel Zaghouan ;* 2.000 h. Vignobles, oliviers.

**Zagreb.** *Géogr.* V. Agram.

**Zagreus** ou **Zagrée,** dieu d'origine barbare, phrygien, thrace ou crétois. On l'identifia tantôt avec Dionysos, tantôt avec Hadès. Dionysos Zagreus jouait un rôle important dans les mystères orphiques.

**zaguero** [*ghé*] n. m. (mot espagn.). A la pelote, joueur d'arrière.

**Zahn** (Ernest) poète et romancier suisse de langue allemande, né à Zurich en 1867 ; buffetier de la gare de Gœschenen, il a célébré avec enthousiasme la nature du pays environnant et les types de montagnards (*Albin Indergand, les Brins de fil du Bon Dieu.*)

**zahorie** [*rî*] n. m. Devin espagnol ou portugais, qui voyait dans la terre et dans le corps humain.

**Zaïmis** (Thrasybule), homme d'Etat grec, né à Kalavryta, m. à Athènes (1829-1880). Fils d'un des héros de la révolution de 1821, il prit part à celle de 1862 qui renversa le roi Otton, offrit la couronne au prince George, et fut président du conseil en 1869. — Son fils, Alexandre, homme d'Etat, né à Athènes en 1857, l'un des membres du parti de Théodore Delyannis, son oncle, devint en 1906 haut commissaire en Crète sur la désignation des Puissances ; il fut aussi plusieurs fois président du conseil, notamment en 1915, 1916 et 1917.

**zaïmph** [*im'f'*] n. m. (mot carthaginois). Manteau de Tânit.

**zain** [*zin*] adj. m. (ital. *zaino*). *Cheval zain,* cheval qui n'a pas un seul poil blanc dans sa robe.

**zairagiah** [*za-i*] n. m. Divination que les Arabes pratiquent au moyen de roues marquées de lettres.

**Zaïre,** autre nom du *fleuve Congo.*

**Zaïre,** tragédie de Voltaire (1732), inspirée par l'*Othello* de Shakespeare. Orosmane, prince musulman, est amoureux de Zaïre, sa belle captive, fille du vieux Lusignan, qui s'oppose à son mariage avec un infidèle. Partagée entre son amour et sa foi, Zaïre, avant de se décider, veut avoir une dernière entrevue avec son frère Nérestan. Mais Orosmane surprend ce rendez-vous et, se croyant trahi, poignarde Zaïre, puis se tue sur son corps. C'est, par le sens des situations dramatiques, la meilleure peut-être des tragédies de Voltaire. Quelques vers de *Zaïre* sont cités souvent sous forme plaisante :

> Des chevaliers français tel est le caractère.
>
> Soutiens-moi, Châtillon...
>
> Le voilà donc connu, ce secret plein d'horreur !

**Zaïrides** ou **Ziyarides,** dynastie musulmane de Tunis, qui régna de 972 à 1148, compta huit représentants, et fut remplacée par celle des Almohades.

**Zaïrides** ou **Ziyarides Badisides,** dynastie musulmane de Grenade, qui succéda aux Omeyades de Cordoue et fut supplantée par les Almoravides. Elle régna de 1012 à 1090.

**Zaïtchar,** v. de la Yougoslavie (Serbie), sur le Timok ; 10.000 h. environ. Prise par les Bulgares à la suite de durs combats, le 19 octobre 1915 ; reprise par les Alliés en octobre 1918.

**zakuski** ou **zakouski** n. m. pl. Hors-d'œuvre qui précèdent le repas russe et sont généralement servis dans une salle à part.

**Zalenze,** v. de Pologne, dans la partie de la Haute-Silésie détachée de la Prusse en 1921, près de Kattowitz ; 15.000 h.

**Zaleski** (Bogdan ou Dieudonné), poète polonais, né à Bohatyrka (Ukraine), m. à Villepreux (Seine-et-Oise) [1802-1826]. Inspiration sincère et vibrante (*les Dumki, les Rusalki,* etc.).

**Zaleucos,** philosophe et législateur de la ville de Locres, en Italie. Il avait rédigé, pour les Locriens, un code renommé pendant toute l'antiquité (VIIe s. av. J.-C.).

**Zaluski** (Joseph-André), prélat et bibliophile polonais (1702-1774). Il fut un des chefs de la résistance nationale à la Russie. Il devint évêque de Kiev. Sa bibliothèque, transportée à Petrograd, constitua le premier fonds de la Bibliothèque impériale russe.

**Zama,** site de l'Afrique du Nord ancienne, en Numidie, probablement aux environs du Kef (Tunisie), près du village actuel de *Zouam.* Scipion l'Africain y vainquit Annibal (202 av. J.-C.).

**Zamacoïs** (Miguel), poète et auteur dramatique français, né à Louveciennes en 1866, auteur de comédies gracieuses, adroitement versifiées : *les Bouffons, la Fleur merveilleuse.*

**Zambeccari** (comte François), aéronaute italien, né à Bologne (1756-1812) ; il avait imaginé de diriger les montgolfières au moyen de rames, mais il se tua le jour de sa première expérience, son ballon ayant pris feu.

**Zambèze** (le), fleuve de l'Afrique australe, venant du plateau de Lounda où il réunit les eaux de plusieurs rivières et lacs. Il se jette dans le canal de Mozambique, après un cours semé de rapides et de chutes dont les plus importantes sont les *chutes de Victoria ;* 2.600 kil. Donne son nom à la *Zambézie.*

**Zambézie,** ancienne région de l'Afrique méridionale, arrosée par le *fleuve Zambèze,* qui fut partagée entre la Rhodesia anglaise et l'Afrique-Orientale portugaise. La partie de l'Afrique-Orientale portugaise qui porte seule actuellement le nom de Zambézie est peuplée de 100.000 h. environ ; capit. *Quilimane.*

**zambo** [*zan*] n. m. Dans l'Amérique latine, descendant d'un nègre et d'une mulâtresse ou d'une femme indigène.

**zamboureck** [*zan-bou-rèk*] n. m. Artilleur persan, monté sur un dromadaire, qui porte en même temps une petite pièce de campagne.

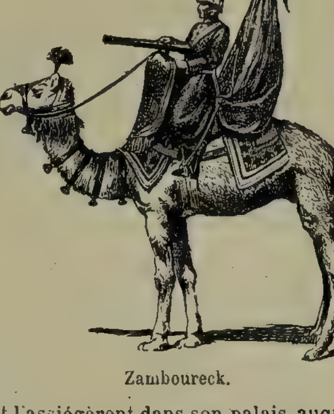
Zamboureck.

**zambra** [*zan*] n. f. Danse d'expression, que les Espagnols ont empruntée aux Maures.

**Zambri** ou **Zimri,** roi d'Israël (928 av. J.-C.), à la place d'Ela qu'il avait détrôné. Les Israélites proclamèrent Amri et l'assiégèrent dans son palais, auquel il mit le feu : il périt dans les flammes.

**zamée** [*mé*] n. f. Pomme de pin qui s'ouvre sur l'arbre.

**Zamenhof** (Louis-Lazare), médecin et philologue russe, créateur de l'espéranto, né à Bielostok (gouv. de Grodno), m. à Varsovie (1859-1917).

**zamenis** [*mé-niss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des colubridés, comprenant des formes atteignant 2 mètres de long, qui sont répandues sur tout le globe.

**Zamet** (Sébastien), financier italien, né à Lucques, m. à Paris (1549-1614). De simple cordonnier, il parvint par son habileté à la fortune des plus riches banquiers ; il vécut dans la familiarité des grands du royaume et presque dans l'intimité de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Le roi le nomma capitaine du château de Fontainebleau. C'est au mariage d'un de ses enfants qu'il prononça un mot célèbre. Comme on lui demandait ses titres : « Qualifiez-moi, dit-il, seigneur des dix-sept cent mille écus. » Cette saillie a été reproduite par Destouches dans sa comédie *le Glorieux.* — Son fils Jean, baron de Murat et de Billy, devint maréchal de camp, se distingua contre les huguenots et fut tué au siège de Montpellier en 1622. — Son autre fils, Sébastien, m. à Mussey (Haute-Marne), devint évêque de Langres.

**zamier** [*mi-é*] n. m. ou **zamie** [*mî*] n. f. Genre de cycadées, renfermant une trentaine d'espèces.

— Encycl. Les zamiers sont des arbres à tronc court, feuilles composées-pennées, qui vivent dans les régions chaudes de l'Afrique et de l'Amérique. Plusieurs espèces, notamment le *zamier des Cafres* ou arbre à pain de l'Afrique australe, fournissent une fécule alimentaire estimée (*sagou*). *Le zamier de Wallis* est cultivé en Europe comme ornemental.

**Zamolxis** ou **Zalmoxis** [*ksiss*], législateur mythique des tribus gétiques de la Thrace.

**Zamora,** v. d'Espagne (Léon), ch.-l. de prov., sur le Douro ; 17.000 h. Cathédrale du XIIe siècle. Tissus. — La *prov. de Zamora* a 263.000 h.

**Zamora,** Etat de Venezuela ; 76.000 h. Ch.-l. *Barinas.*

**Zamora,** v. du Mexique (Michoacan) ; 12.000 h.

**Zamora** ou **Zemoura,** bourg d'Algérie (départ. d'Oran), ch.-l. de cant. ; 2.000 h. Vignobles, culture d'oliviers.

**zamorin** n. m. Autref., Nom du souverain de Calicut.

**Zamosc,** v. de Pologne (gouv. de Petrokow ou Piotrkow) ; 5.000 h.

**Zamoyski** (Jean Sarius), grand chancelier de Pologne sous le règne d'Etienne Bathori et de Sigismond III Wasa, né à Skokow, m. à Zamosk (1541-1605). On lui doit de nombreux ouvrages littéraires.

**Zampa** ou *la Fiancée de marbre,* opéra-comique en trois actes, de Herold. Livret habile et dramatique de Mélesville. Zampa, chef de corsaires, a réussi, en se faisant passer pour son frère, officier de l'armée du vice-roi, à épouser une noble jeune fille. Mais il est arrêté dans tous ses desseins par une mystérieuse statue de marbre, image d'une pauvre fille qu'il séduisit autrefois et qui mourut de douleur. Finalement, la terre s'entr'ouvre sous ses pas et l'engloutit avec la statue. La musique de *Zampa* est tour à tour poétique et passionnée (1831).

**Zampieri** (Domenico). *Biogr.* V. Dominiquin (le).

**zampogne** [*zan*] n. f. (ital. *zampogna*). Cornemuse italienne, surtout napolitaine.

**Zanardelli** (Giuseppe), homme d'Etat italien, né à Brescia, m. à Maderno (1829-1903), un des hommes marquants du *risorgimento,* plusieurs fois ministre après la formation de l'unité italienne.

**zancle** n. m. Genre de poissons acanthoptères des mers océaniennes, qu'on appelle aussi *tranchoir* (v. ce mot).

**Zanella** (Giacomo), poète italien, né à Chiampo, m. à Vicence (1820-1888). Prêtre catholique, libéral en politique, il est un des meilleurs lyriques de second ordre au XIXe siècle (*Astichello ed altre poesie*).

**Zanesville** [*nès-vi-le*], v. des Etats-Unis (Ohio), sur le Muskingum ; 30.000 h. Métallurgie, papeteries, filatures.

**Zanguebar** (côte de), contrée de l'Afrique orientale, longeant l'océan Indien. Côte difficile, bordée de récifs. Le Zanguebar est sous la domination de l'Angleterre. Encens, bois d'ébène.

**Zangwill** (Israël), romancier et auteur dramatique juif anglais, né à Londres (1864-1926). Son humour satirique, ses dons d'observation l'ont fait surnommer **le Dickens juif ;** auteur de *Chad Gadya, le Roi des Schnorrers, les Enfants du Ghetto,* etc.

**Zankov** ou **Tsankov,** homme politique bulgare, né à Svistovo, m. à Sofia (1828-1911). Avec Balabanov, il obtint des puissances de l'Entente l'érection de la Bulgarie en principauté autonome en 1878 et fonda le parti libéral russophile.

**zanni** [*za-ni*] ou **zani** n. m. (abrév. de *Giovanni*). Personnage bouffon de la comédie italienne. Pl. des *zanni.*

**zannichellie** [*za-ni-chè-lî*] n. f. Genre de plantes voisines des potamogétons, à rhizome grêle, à tige étroite, à feuilles linéaires, qui vivent dans les marais du monde entier.

**Zannovitch** (Stephano, dit **Stiepan Annibale**), aventurier et écrivain albanais, né à Pastro-Vicio, m. à Questerdam (1751-1785). Il chercha à se faire passer pour le tsar Pierre III et, lorsque la guerre éclata entre la Hollande et l'Autriche, offrit aux Etats généraux, comme prince d'Albanie, un corps de Monténégrins. Reconnu pour le fils d'un marchand de Venise et arrêté, il s'ouvrit les veines.

**Zante, Xante, Zakynthos** ou **Zacynthe,** île de la Grèce, sur les côtes de la Morée ; 44.500 h. Vins ; orangers, oliviers. Capit. *Zante ;* 15.000 h. — V. forte, sur la côte orientale de l'île.

**Zanzale** (Jacob), surnommé **Baradée,** moine syrien, m. à Edesse en 578. Evêque d'Edesse, il fonda la secte des jacobites.

**Zanzibar,** île de l'océan Indien, près de la côte de Zanguebar ; de formation madréporique ; 120.000 h. (*Zanzibarites*). Capit. *Zanzibar ;* 35.000 h. Commerce de coton, indigo, gomme, épices, café, etc. Le sultanat de Zanzibar est placé sous le protectorat de l'Angleterre.

**zanzibar** n. m. Jeu de hasard, qui se joue dans les débits de vin, au moyen de deux ou trois dés et d'un cornet (ou d'un appareil mécanique).

**zaouïa** [*ou-i-a*] n. f. Etablissement d'instruction musulmane. Mosquée ayant droit d'asile.

**zapadliski** n. f. *Mythol. slave.* Nymphe des lacs.

**zapadniki** n. m. (mot russe ; de *zapad,* occident). En Russie, partisan des idées politiques occidentales.

**Zaparos** [*ros*], Indiens du bas Napo (république de l'Equateur), divisés en une centaine de groupes presque toujours en guerre les uns contre les autres.

**zapata** n. f. (mot espagn. signif. *soulier*). Coutume espagnole, qui consiste à mettre des présents dans les souliers des enfants et des domestiques, le jour de la Saint-Nicolas.

**zapatéado** n. m. (de l'espagn. *zapata,* soulier). Danse espagnole, analogue à la sabotière.

**Zapolya** ou **Zapoli,** noble famille de Hongrie. Deux de ses membres devinrent rois : Jean Ier (1487-1540), qui s'allia avec les Turcs et avec François Ier contre l'Autriche, et Jean II (1540-1577), qui permit à la Turquie d'intervenir et d'annexer une partie de la Transylvanie.

**Zaporogues** [*ro-ghe*], Cosaques de l'Ukraine, révoltés sous Mazeppa et transplantés par Catherine II sur les bords du Kouban (mer d'Azov).

**Zapotèques** [*tè-ke*], nation mexicaine, établie sur le versant du Pacifique, qui lutta courageusement contre les Espagnols et dont les descendants subsistent encore au nombre de 225.000 dans la province de Madre del Sur. Juarez était un Zapotèque.

**zaptié** n. f. Corps de troupes ottoman, faisant aussi un service de police.

**Zara,** v. de Dalmatie, port sur l'Adriatique, attribuée à l'Italie par le traité de Rapallo ; 36.000 h. (*Zarétins*). Soieries ; marasquin. Ville très ancienne, qui appartint longtemps aux Vénitiens.

**Zarate** (Fernando **de**), auteur dramatique espagnol de la première moitié du XVIIe siècle, qu'on a voulu identifier avec le Juif portugais Antonio Enriquez-Gomez.

**zaratite** n. f. Hydrocarbonate naturel de nickel. Syn. texasite.

**Zaratoustra.** *Relig.* V. Zoroastre.

**zarf** n. f. Sorte de pied, en forme de coquetier, sur lequel les Turcs servent les tasses qui contiennent le café.

**Zarki,** v. de Pologne (gouv. de Piotrkow) ; 11.000 h. Scieries.

**Zarren,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude) ; 3.140 h. Fabrique de chaises.

**Zarzis,** oasis du Sud-Tunisien, aux confins de la Tripolitaine, près de la mer Méditerranée ; 2.000 h. Marché important.

**zarzuela** [*zu-é*] n. f. Petit drame lyrique espagnol et portugais, où se mêlent le parlé et le chant.

**Zaslav,** v. de Russie (Ukraine, Wolhynie), sur la Goryn, sous-affluent du Dniepr par le Pripet ; 12.000 h.

**zauschnérie** [*zô-chné-ri*] n. f. Genre d'onagrariacées, renfermant des plantes arbustives, dont on connaît deux espèces originaires du Mexique et de la Californie, cultivées quelquefois en Europe pour leur ressemblance avec les fuchsias.

**Zéa** ou **Kea** (anc. *Céos*), l'une des Cyclades ; 4.000 h. Vins.

**zéa** [*zé-a*] n. m. *Bot.* Nom scientifique du genre *maïs.*

**zéasite** n. f. Variété d'opale.

**Zebédée,** père des apôtres saint Jacques et saint Jean l'Evangéliste et mari de Salomé. Il était pêcheur de profession.

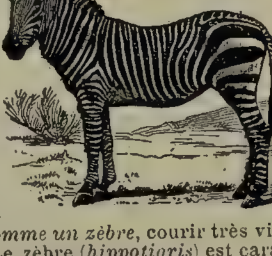
Zèbre.

**zébil** n. f. Fontaine de mosquée ou d'établissement où les musulmans font leurs ablutions.

**zèbre** n. m. (mot congolais). Genre de mammifères africains, du groupe des chevaux : *le zèbre s'apprivoise facilement. Fam. Courir comme un zèbre,* courir très vite.

— Encycl. *Zool.* Le zèbre (*hippotigris*) est caractérisé par sa robe fauve clair ou jaunâtre, rayée de brun. Répandu dans toute l'Afrique australe, il vit par troupes; méfiant, il s'enfuit à la moindre alerte, et galope avec rapidité. On en distingue trois espèces : le zèbre commun (*hippotigris zebra*), rayé jusqu'au sabot, le zèbre de Burchel ou daw (*hippotigris Burchelli*) dont les jambes ne sont pas rayées, et le zèbre de Grévy (*hippotigris Grevyi*) voisin du zèbre commun.

**zébré, e** adj. Marqué de raies semblables à celles de la robe du zèbre : *étoffe zébrée.*

**zébrer** [*bré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Marquer de raies semblables à celles de la robe du zèbre : *zébrer une couverture de voyage.* Marquer de raies quelconques : *les éclairs qui zèbrent un ciel d'orage.*

**zébrure** n. f. (de *zébrer*). Rayure sur la peau.

**zébu** n. m. (mot emprunté aux langues de l'Inde). Genre de mammifères ruminants, renfermant des bœufs de grande taille, dont le garrot présente une bosse graisseuse plus ou moins développée.

— Encycl. Les zébus (*bibos*) vivent à l'état sauvage (gaur, gayal, banting) dans l'Asie tropicale. Une variété indienne (*bibos indicus*) a été domestiquée de tout temps; introduite en Egypte, elle s'est répandue sur tout le continent africain et à Madagascar.

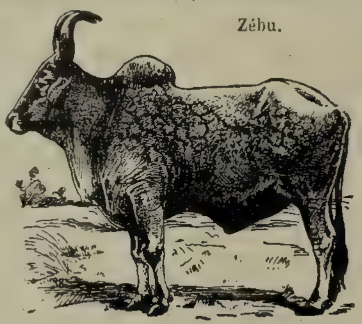
Zébu.

**Zédé** (Gustave), ingénieur français, né et m. à Paris (1825-1891). On lui doit les plans du *Gymnote*, qui fut notre premier sous-marin.

**Zedelghem,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges); 5.180 h. Dentelles.

**Zedlitz** (Joseph-Chrétien **de**), poète autrichien, né à Johannisberg, m. à Vienne (1770-1862). On lui doit une bonne traduction du *Childe Harold*, et des poésies dont l'une, *la Revue nocturne*, évoque avec puissance Napoléon Ier et son armée.

**zédoaire** [*do-è-re*] n. f. Rhizome de certains gingembres à saveur camphrée.

**zée** ou **zéus** [*uss*] n. m. Genre de poissons acanthoptères des mers d'Europe et d'Asie, renfermant de curieuses formes, à corps comprimé, ovalaire, et dont une espèce est appelée communément *dorée.*

**Zeebrugge** [*brug'-ghe*], port de mer et station balnéaire de Belgique (Flandre Occidentale, arrond. de Bruges), sur la mer du Nord. Port maritime de Bruges, créé entre 1893 et 1903, et relié à cette ville par un canal maritime de 10 kil., creusé droit à travers la plaine littorale. Le 14 octobre 1914, les Allemands l'occupèrent et en firent une base navale contre l'Angleterre. Le 22 avril 1918, ces derniers réussirent, sous la conduite de l'amiral Keyes, à embouteiller l'entrée du canal maritime et à endommager le grand môle construit par les Belges pour abriter le port extérieur. En quittant Zeebrugge dans l'automne 1918, les Allemands firent de leur mieux pour endommager le port.

**Zeeghers** ou **Seghers** (Gérard), peintre flamand, né et m. à Anvers (1591-1651); auteur de tableaux religieux de grand mérite : *Saint François d'Assise en extase*, etc.

**Zeeman** (Pieter), physicien hollandais, né à Zonnemaire en 1865; a découvert que le champ magnétique peut modifier la nature d'une lumière simple émise par une flamme.

**zéen** [*sé-in*] adj. m. *Bot.* En Algérie, nom du *chêne zang* ou *de Mirbeek.*

**Zeggers-Cappel,** comm. du Nord, arr. et à 19 kil. de Dunkerque; 1.610 h. Ch. de f.

**Zeïla,** rivière de la Russie d'Asie (Sibérie orientale); cours 1.158 kilom.

**Zeilah** ou **Zeila,** v. de l'Afrique orientale, dans la Somalie anglaise, sur la côte du golfe d'Aden; 5.000 h.

**zeilis** [*zè-liss*] n. m. Nom donné à des sectaires mahométans qui attendent un prophète persan dont la loi doit abroger celle de Mahomet.

**Zeiller** (Charles-*René*), ingénieur français, né à Nancy, m. à Paris (1847-1915). Membre de l'Académie des sciences (1901). Il s'est consacré à la paléobotanique des bassins houillers, et a professé la paléontologie végétale à l'Ecole des mines, à Paris.

**zéine** n. f. (du gr. *zea*, maïs). *Chim.* Gluten de la farine de maïs.

**zéisme** [*is-me*] n. m. *Pathol.* Opinion qui attribue la pellagre à l'usage de la farine de maïs altérée.

**Zéist,** bourg des Pays-Bas (prov. d'Utrecht), près du Kromme Rijn; 18.000 h. Cultures remarquables.

**Zeitblom** (Barthélemy), peintre allemand, né avant 1470, m. après 1516. Ses tableaux sont remarquables par la pureté du sentiment religieux.

**zéite** n. m. Membre d'une secte d'Arabes mahométans dans l'Yémen.

**Zéïtoun,** v. de la Turquie d'Asie (Anatolie), au N. de Marache, près du Tekir-Sou; 16.000 h., surtout arméniens. Massacres d'Arméniens en 1895 et en 1915. Fer aux environs.

**Zéïtoun** (golfe de), anc. *golfe Maliaque* (mer Egée).

**Zeitz,** v. de Prusse (prov. de Saxe); 33.000 h.

**zékat** [*kat'*] n. f. (de l'ar. *zakat*, aumône). Aumône légale que tout musulman est tenu de faire. Au Maroc, taxe sur les bestiaux.

**zélande** n. f. Au moyen âge, navire aux formes arrondies.

**Zélande,** prov. des Pays-Bas, presque entièrement composée d'îles, à l'embouchure de l'Escaut et de la Meuse; 247.000 h. (*Zélandais*). Ch.-l. *Middelbourg.* Grand élevage.

**Zélande (Nouvelle-).** *Géogr.* V. Nouvelle-Zélande.

**zelante** [*dzé-lan-té*] n. m. (mot ital.). Nom que l'on donne, à Rome, aux cardinaux et aux prélats qui soutiennent avec intransigeance les prérogatives du saint-siège et combattent les concessions faites au gouvernement. Pl. des *zelanti.*

**zélateur, trice** (lat. *zelator, trix*) n. Qui agit avec zèle : *les zélateurs de la foi. Hist. biblique.* Membre d'une secte juive de Jérusalem, sous Titus. (Syn. sicaire ou zélote.) *Hist. ecclés.* Chef d'un groupe, dans certaines confréries ou associations pieuses. N. f. Religieuse qui, dans quelques couvents, était chargée de la correspondance et des dépenses.

— Encycl. La secte juive des zélateurs était à la fois politique et religieuse : elle demandait le retour à l'observation des lois mosaïques et la conquête de l'indépendance nationale par l'expulsion des Gréco-Syriens et des Romains. Ce parti populaire, excité par les meneurs et les faux prophètes, opprima les hautes classes et les fonctionnaires. Vainqueurs de leurs ennemis, les zélateurs se déchirèrent entre eux. Toutefois, malgré leurs querelles intestines, ils se défendirent avec un acharnement sauvage contre l'armée de Titus, qui en fit un massacre effroyable. Les survivants se répandirent en bandes de pillards autour de la ville.

**zèle** n. m. (lat. *zelus;* du gr. *zêlos*, ardeur). Grande activité inspirée par la foi, le dévouement, l'affection : *le zèle d'un serviteur. Fam. Faire du zèle*, montrer un empressement intempestif. *Ecrit. sainte. Zèle de la maison du Seigneur,* ardeur extrême dans le service de Dieu. *Hist. hébr. Jugement de zèle*, supplice mosaïque de la lapidation, infligé à un grand nombre de crimes. Allus. hist. : **Et surtout, pas de zèle !** Paroles par lesquelles Talleyrand recommandait à ses subordonnés de ne pas faire montre d'une activité trop peu discrète. Ant. **Négligence, indifférence.**

**Zele,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde), entre l'Escaut et la Durme; 14.300 h. Construction de bateaux; fabriques d'amidon; toiles, couvertures.

**zélé, e** adj. et n. Qui a du zèle : *un commis zélé.*

**zéleur** n. et adj. m. (de *zèle*). Procureur général des religieux minimes.

**Zell,** comm. de Suisse (cant. de Lucerne); 1.390 h. Commerce du bétail.

**Zeller** [*zè-lèr*] (Edouard), philosophe et théologien allemand, né à Kleinbottwar, m. à Stuttgart (1814-1908). On lui doit une très remarquable étude sur *la Philosophie des Grecs considérée dans son développement historique.* Son œuvre de critique religieuse est considérable.

**Zeller** (Jules-Sylvain), historien français, né et m. à Paris (1819-1900), auteur d'ouvrages de mérite : *Ulrich de Hutten, les Tribuns et les Révolutions en Italie, Histoire d'Allemagne*, etc. — Son fils, Berthold, historien, né à Rennes, m. à Paris (1848-1899), a écrit des ouvrages sur *Henri IV, Marie de Médicis, Louis XIII*, et édité une utile collection populaire : *l'Histoire de France racontée par les contemporains.*

**zélote** n. m. *Hist. biblique.* Syn. de zélateur.

**zélotisme** [*tis-me*] n. m. Manière de penser et d'agir des zélotes.

**zélotype** n. et adj. (du gr. *zêlotupos*, jaloux). *Path.* Atteint de zélotypie.

**zélotypie** n. f. (de *zélotype*), *Path.* Folie religieuse, affectant la forme raisonnante. Jalousie maniaque.

**zélotypique** adj. *Path.* Qui appartient à la zélotypie.

**zemech** [*zé-mèk*] n. m. *Alchim.* Pierre d'azur.

**zèmes** ou **chémis** [*mi*] n. m. pl. Idoles des anciens indigènes des Antilles.

**zémindar** n. m. (mot persan signif. *qui possède la terre*). Dans l'Hindoustan, sous le règne des empereurs musulmans, chef d'un district formé de plusieurs villages, qui percevait les impôts.

**zémindarie** [*ri*] n. f. District administré par un zémindar.

**Zémire et Azor,** opéra-comique en quatre actes, paroles de Marmontel, musique de Grétry et l'un de ses chefs-d'œuvre (1771). De la partition, restée longtemps célèbre, il faut citer l'air : *Du moment qu'on aime*, et le trio · *Ah ! laissez-moi la pleurer.*

**zemmi** [*zèm-mi*] n. m. pl. (mot arabe). Sujets non musulmans soumis à la puissance osmanlie, ainsi qu'aux lois civiles et pénales de l'islamisme.

**Zemplen** ou **Zemplin** (comitat de), ancien comitat de l'ex-Autriche-Hongrie, partagé entre la Tchécoslovaquie et la Hongrie. Ch.-l. de la partie hongroise : *Satoralja-Ujhely.*

**zemsky sobor** n. m. Nom donné aux assemblées de pays qui ont fonctionné en Russie au xvie et au xviie siècle.

**zemstvo** [*zèms-tvo*] n. m. (du russe *zemlia*, province). Assemblée provinciale, naguère, dans quelques gouvernements russes.

**Zemun** ou **Zemoun,** etc. *Géogr.* V. Semlin.

**Zemzem** [*zèm-zèm*], puits situé dans l'enceinte du temple de La Mecque. (C'est celui, d'après la tradition, que Jéhovah fit jaillir pour Agar et Ismaël.)

**zemzema** [*zèm-zé*] n. f. Sorte de gourde faite de cuir et doublée de velours brodé, en usage dans la Tunisie.

**zénadécah** n. m. Sectaire mahométan.

**Zenagas,** nom donné par les Arabes de Mauritanie aux descendants des anciennes tribus berbères.

**zenana** n. m. (du persan *zan*, femme). Dans l'Inde, appartement des femmes (équivalent du *harem* des Arabes).

**Zenata,** nom des populations de race berbère, qui constituent le fond de la population sédentaire des oasis de l'archipel touatien soumise aux grandes familles arabes.

**zend, e** [*zind'*] adj. Se dit de la langue indo-européenne, dans laquelle est écrit l'Avesta : *les livres zends; la langue zende.* (Syn. vieux bactrien ou iranien oriental.) N. m. Cette langue elle-même : *parler le zend.*

**Zend-Avesta.** *Relig.* V. mazdéisme.

**zendicisme** [*zin-di-sis-me*] n. m. Impiété, défaut de foi religieuse, dans la langue des mahométans.

**zendik** [*zin*] n. m. Impie, homme sans foi, dans la langue des mahométans.

**Zenger** (Charles Venceslas), astronome tchécoslovaque, né à Komatau (Bohême), m. à Prague (1830-1908). Il s'est attaché à démontrer que les phénomènes dont la terre est le siège sont périodiques, et dépendent uniquement du mouvement du soleil et du passage des corps cosmiques à travers l'atmosphère.

**zénith** [*nit'*] n. m. (de l'arabe *senit*, droit chemin). Point du ciel, situé au-dessus de la tête, dans la direction de la verticale au point d'observation. *Fig.* Degré le plus élevé où l'on puisse parvenir. Ant. **Nadir.**

**zénithal, e, aux** adj. Qui a rapport au zénith : *point zénithal. Distance zénithale*, angle que fait le rayon visuel allant de l'œil de l'observateur à l'étoile avec le vertical du lieu.

**zennar** [*zèn-nar*] n. m. Bande de coton, ou de soie rouge, qui se place entre deux pièces noires, pour former un malayah ou voile à l'usage des femmes fellahs de l'Egypte.

**Zeno** (Carlo), amiral vénitien, né en 1338, m. en 1418. Il gagna la bataille navale de Modon sur la flotte franco-génoise du maréchal Boucicaut. — Ses deux frères, Nicolo (m. en Frise en 1396) et Antonio (m. à Venise en 1406), explorateurs, avancèrent dans les mers du N. jusqu'au Groenland. La relation de ces voyages a été publiée en 1558.

**Zeno** (Apostolo), poète, littérateur et critique italien, né et m. à Venise (1668-1750). Il publia avec Vallisnieri le *Giornale de litterati*, et composa un grand nombre d'opéras.

**Zénobie** (Septimie), reine de Palmyre, femme du roi Odénath, vaincue et réduite en captivité par Aurélien en 273. Pendant la courte période de son règne, Palmyre fut comme la capitale de l'Orient. Zénobie joignait la simplicité de mœurs des Arabes à la culture grecque et à la science militaire des Romains. Elle accordait un grand crédit au rhéteur Longin.

**Zénobie,** épouse de Rhadamiste, roi d'Ibérie (Ier s. av. J.-C.). V. Rhadamiste.

**Zénodore,** sculpteur grec du Ier siècle de notre ère. Il exécuta en Auvergne une statue colossale de Mercure et à Rome la gigantesque statue de Néron, qui avait 33 mètres de hauteur.

**Zénon de Citium,** philosophe grec, fondateur du stoïcisme, né à Citium (Chypre) à la fin du IVe siècle av. J.-C. On prétend qu'il mourut volontairement, quand il jugea son œuvre achevée. Diogène Laërce lui attribue la fameuse maxime : « *Vivre conformément à la nature.* »

**Zénon d'Élée,** philosophe grec, né à Elée entre 490 et 485 av. J.-C., disciple de Parménide et auteur des arguments restés célèbres de *la flèche qui vole* et d'*Achille et la Tortue*, au moyen desquels il niait la réalité du mouvement ou, plus exactement, la réalité objective de l'espace.

**Zénon** (saint), évêque de Vérone, né en Afrique, m. à Vérone en 380. — Fête le 12 avril.

**Zénon l'Isaurien,** empereur d'Orient de 474 à 491. C'est lui qui décida Théodoric à aller conquérir l'Italie sur Odoacre. A l'occasion des querelles religieuses issues du monophysisme, il proclama l'*édit d'Union* ou *Henotikon*, qui amena le schisme avec Rome.

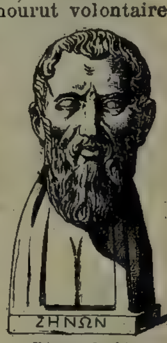

Zénon d'Elée.

**zénonique** adj. Qui se rapporte à la doctrine de l'un des deux Zénon.

**zénonisme** [*nis-me*] n. m. Doctrine de Zénon d'Elée ou, plus souvent, de Zénon le Stoïcien.

**zénoniste** [*nis-te*] n. m. Disciple de Zénon d'Elée ou, plus souvent, de Zénon le Stoïcien.

**Zenta** ou **Zentha,** v. de la Yougoslavie, sur la Theiss; 30.000 h. Victoire du prince Eugène sur les Turcs en 1697. Toiles, céréales.

**zenzile** [*zin*] n. f. Trirème ou galère du moyen âge, ayant deux ou trois rames par banc.

**zéolite** ou **zéolithe** n. f. (du gr. *zein*, bouillir, et *lithos*, pierre). Sorte de silicate hydraté naturel.

**zéolitiforme** adj. Qui se présente comme les zéolites.

**zéolitique** adj. Qui contient des zéolites : *roche zéolitique.*

**zéophage** adj. et n. (du gr. *zea*, épeautre, et *phagein*, manger). Qui se nourrit de maïs.

**zéorique** adj. Se dit d'un acide extrait d'un lichen.

**zéoscope** n. m. *Phys.* Syn. de ébullioscope.

**zéphire** adj. *Laine zéphire*, sorte de laine filée et retordue avec des fils de diverses couleurs.

**zéphire** ou **zéphyr** ou quelquef. **zéphyre** n. m. (gr. *zephuros*). Chez les Anciens, vent qui souffle de l'Occident. Personnification mythologique de ce même vent (en ce sens, prend une majuscule) :

Flore et Zéphire (tableau de Bouguereau).

*les caresses de Zéphire.* Vent doux et agréable : *le retour des zéphyrs. Arg. milit.* Soldat des compagnies de discipline, en Afrique. *Pas de zéphire*, pas de danse, que l'on exécute en se tenant sur un pied et en balançant l'autre. — La distinction qu'établit le Dictionnaire de l'Académie entre les deux orthographes *zéphire* et *zéphyr*, suivant qu'il s'agit du vent d'occident ou de tout vent doux et agréable en général, n'est justifiée ni par l'étymologie ni par l'usage.

— *Iconogr.* Des peintures de *Flore* et de *Zéphire* ont été exécutées par Coypel, Jouvenet, Vien, Bouguereau. Prud'hon a représenté *Zéphire se balançant sur les eaux*, etc.

**zéphirien, enne** [*ri-in, è-ne*] adj. Doux et léger comme un zéphire : *danse zéphirienne.*

**zéphiriser** [*zé*] v. n. Faire des pas de zéphire ou zéphyr.

**Zéphyrin** ou **Zéphirin** (saint), pape de 203 à 218. Son pontificat fut troublé par la persécution de Sévère. — Fête le 16 juillet.

**zéphyrine** n. f. Etoffe de couleur, fabriquée à Saint-Quentin.

**Zeppelin** (Ferdinand, comte **de**), général et aéronaute allemand, né à Constance, m. à Charlottenbourg (1838-1917). Dans un raid de reconnaissance, en 1870, il livra le premier combat de la guerre franco-allemande. Il a construit les ballons dirigeables allemands de grande dimension, qui portent son nom.

**zeppelin** n. m. (du nom de l'inventeur). Ballon dirigeable allemand à carcasse métallique (V. la planche AÉRONAUTIQUE).

— ENCYCL. La carcasse rigide des zeppelins est en aluminium ou en duralumin ; elle comprend un certain nombre de cellules dans chacune desquelles se trouve logé un ballon à gaz. Le tout est recouvert d'une enveloppe de toile imperméabilisée. Les dirigeables ont un volume de plus de 20.000 m. c., avec 150 mètres et même 180 mètres de longueur ; trois ou quatre moteurs de 260 HP les actionnent, et ils comportent jusqu'à 30 hommes d'équipage. Les Allemands ont utilisé ces appareils pendant la Grande Guerre, surtout pour effectuer des raids de bombardement sur des villes ouvertes.

**Zepperen,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt) ; 1.530 h.

**Zeraïa,** bourg d'Algérie, départ. de Constantine, près de l'oued Redjas ; 4.300 h.

**zerbia** [*zèr*] n. f. Tapis du genre des moquettes, fabriqué par les Arabes algériens.

**Zerbst,** v. d'Allemagne (Anhalt-Dessau) ; 19.000 h. Machines, brasseries.

**Zerkeghem,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges) ; 1.440 h.

**Zermatt,** v. de Suisse (cant. du Valais), au pied des massifs du Mont-Rose, du Cervin et du Weisshorn ; 850 h. Ch. de f. de Viège à Zermatt ; ch. de f. à crémaillère de Zermatt au Gornergratt. Station d'été très fréquentée.

**zéro** n. m. (ital. *zero*, de l'ar. *cifron*, vide). Signe numérique qui n'a pas de valeur par lui-même, et sert dans un nombre écrit à marquer la place des unités qui manquent ; tout ce qui, par lui-même, n'a aucune valeur mais remplace dans les nombres les espèces d'unités absentes. Degré de température, correspondant à la glace fondante. *Fig.* Homme nul ; personne sans mérite, sans considération. En ce sens, on dit parfois : *c'est un zéro à gauche*, ou *c'est un zéro en chiffre.* Absolument rien : *fortune réduite à zéro. Mar. Zéro des cartes*, point à partir duquel se notent les profondeurs de la mer. *Musiq.* Signe qui, placé sur une note, dans une partie d'instruments à cordes, indique que cette note doit être produite sur la corde à vide. *Phys. Zéro absolu*, température de — 273° C.

0

**Zeromski** (Stéphane), romancier polonais, né à Strawczyki, près de Kielce, en 1864. Psychologue et démocrate, il a célébré tous les mouvements d'insurrection en Pologne (*le Vengeur*, etc.).

**zérotage** n. m. Ensemble des opérations que nécessite la détermination du zéro des thermomètres.

**zérumbet** [*ron-bèt*] n. m. Genre de zingibéracées, des régions tropicales, voisines du gingembre.

**Zervân-Akerene** (*le Temps infini*). Dans la religion mazdéiste, dieu suprême et éternel, qui créa Ormaz et Ahriman.

**zest** [*zèst'*] ou quelquef. **zeste** interj. qui marque : 1° la négation, le dédain ; 2° une action prompte, soudaine : *zest ! il s'envola.* N. m. *Entre le zist et le zest*, ni bien ni mal.

**zest** [*zèst'*] n. m. Soufflet dont les perruquiers se servaient autrefois pour poudrer à la volée.

**zeste,** autref. **zest** [*zès-te*] n. m. Cloison membraneuse qui divise en quatre l'intérieur de la noix. Ecorce extérieure jaune de l'orange, du citron. *Fig.* Chose de peu de valeur : *cela ne vaut pas un zeste.*

**zester** [*zès-té*] v. a. Couper des zestes sur : *zester un citron.*

**zesteuse** n. f. Machine à peler les oranges et les citrons.

**zéta** ou **dzéta** n. m. Lettre double grecque, équivalant à *ds* ou *zz*.

**Zétès** ou **Zéthès,** héros grec, un des Argonautes, fils de Borée et d'Orithyie, frère jumeau de Calaïs, avec qui il délivra Phinée des Harpyies. Les deux frères, tués par Hercule, furent transformés en deux Vents.

**zétête** n. m. (du gr. *zêtêtês*, inquisiteur). Magistrat athénien, qui recherchait et recouvrait les créances de l'Etat.

**zététique** adj. (gr. *zêtêtikos*). Se dit de la méthode employée pour découvrir la raison et la nature des choses. N. f. Méthode d'investigation : *la zététique.*

**Zéthos,** roi légendaire de Thèbes, fils de Zeus et d'Antiope. Grand chasseur, il aida Amphion, son frère, à se venger de Dircé et à bâtir la ville de Thèbes.

**zéthus** [*tuss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, répandus dans les régions tropicales du globe.

**Zetrud-Lumay,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), près de la Grande Geete ; 1.650 h.

**zeugites** ou **zygites** n. m. pl. (du gr. *zeugitai ;* de *zeugos*, joug). *Antiq. gr.* Citoyens athéniens de la troisième classe, d'après l'organisation de Solon. Nom donné aux cinquante-huit matelots qui, dans une trière, maniaient les rames du rang intermédiaire.

**zeuglodon** n. m. Genre de mammifères cétacés, fossiles dans l'éocène de l'hémisphère nord.

**zeugme** ou **zeugma** n. m. (gr. *zeugma*, lien). Figure qui consiste à rattacher grammaticalement deux ou plusieurs substantifs à un adjectif ou à un verbe qui, logiquement, ne se rapporte qu'à l'un des substantifs.

**zeugmeister** n. m. (mot allem. ; de *zeug*, matériel d'artillerie, et *meister*, chef). Maître de l'artillerie ; officier général dans l'armée autrichienne.

**zeunérite** n. f. Arséniate naturel d'urane.

**Zeus.** *Mythol.* V. JUPITER.

**Zeuthen** (Jérôme-Georges), savant mathématicien danois, né à Grimstrup (Jutland) en 1839, m. à Copenhague en 1920 ; connu surtout comme historien des mathématiques.

**Zeuxis** [*zeuk-siss*], peintre grec, l'un des artistes les plus illustres du monde antique, né probablement dans la Grande-Grèce. Il rechercha surtout la robustesse et la majesté. Son chef-d'œuvre passait pour être un *Jupiter sur son trône, entouré de tous les dieux* (464-398 av. J.-C.).

**zeuxite** [*zeuk-si-te*] n. f. Variété de tourmaline ferrifère.

**zeuzère** n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, renfermant des papillons robustes, à ailes étroites, blanches, variées de noir ou de bleu, et dont les chenilles creusent de profondes galeries dans les troncs d'arbres : *la zeuzère du marronnier vit en France.*

Zeuzère.

**Zevaco** (Michel), romancier populaire français, né à Ajaccio, m. à Eaubonne (S.-et-O.) [1860-1918], auteur de romans de cape et d'épée : *le Capitan, les Pardaillan*, etc.

**Zévort** (Charles-Marie), helléniste français, né à Bourges, m. à Paris (1816-1887), traducteur de Thucydide, Diogène Laërce, etc.

**Zeyer** (Jules), écrivain tchécoslovaque, né et m. à Prague (1841-1901) ; talent cosmopolite. Auteur de cycles, de poèmes épiques : *Vyschrad, l'Epopée carolingienne*, du roman autobiographique *Jan Maria Plojhar.*

**zézaiement** [*zè-man*] ou **zézayement** [*zè-ie-man*] n. m. Défaut de celui qui zézaye.

**zézayer** [*zè-ié*] v. n. (Se conj. comme *balayer.*) Prononcer *z* les articulations *j, g* et *ch* : *zuzube, pizon*, pour *jujube, pigeon.* V. a. Prononcer en zézayant : *zézayer ses mots.*

**Ziban** (les), groupe d'oasis algériennes, de la région de Biskra (prov. de Constantine), au pied de l'Aurès. Puissantes sources. Palmeraies.

**zibeline** n. f. (ital. *zibellina*, d'orig. slave). Espèce du genre marte. Adjectiv. : *marte* ou *martre zibeline.*

— ENCYCL. La zibeline (*mustela zibellina*) est répandue de l'Europe boréale au Japon et au Kamtchatka. Elle ne dépasse guère $0^m,50$ de long. Sa fourrure est brune, noirâtre à l'extrémité des membres, et marquée au cou d'une tache d'un jaune variable. On lui fait une chasse active pour sa fourrure, très recherchée par la mode féminine.

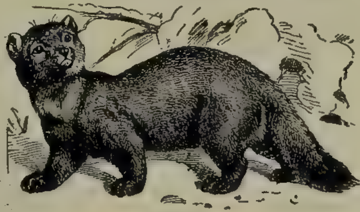

Zibeline.

**zibeth** [*bèt*] n. f. Espèce de civette de l'Asie tropicale.

**zibéthin, e** adj. Qui se rapporte à la zibeth.

**Zicavo,** ch-l. de c. (Corse), arr. et à 33 kil. d'Ajaccio ; 1.570 h. — Le cant. a 9 comm. et 7.490 h.

**Zichy de Vasonykeœ,** une des plus anciennes familles de la Hongrie, à laquelle appartiennent notamment : le comte CHARLES, né à Presbourg (1753-1826), homme d'Etat, ministre de 1808 à 1814 ; — le feld-maréchal comte FERDINAND (1783-1862), qui dut en 1848 abandonner Venise aux insurgés ; — le comte FRANÇOIS, diplomate, né en 1811 ; — le comte EUGÈNE, né à Zichyfalva, m. à Méran (1837-1906). Il s'efforça de développer l'industrie hongroise et fit dans le Caucase et l'Asie centrale de fructueux voyages.

**zicrone** n. f. Genre d'insectes hémiptères de la famille des pentatomidés, renfermant des punaises des bois répandues sur l'hémisphère boréal.

**Ziegler** (Claude), peintre français, né à Langres, m. à Paris (1804-1856). Il s'occupa de céramique et peignit de bons tableaux d'histoire : *Giotto dans l'atelier de Cimabue, Daniel dans la fosse aux lions*, etc.

**Ziem** (Félix), peintre français, né à Beaune, m. à Paris (1821-1911). Il a été l'interprète habile des sites lumineux et des architectures pittoresques de Venise et de l'Orient. Citons de lui : *Carmagnola décapité à Venise pour crime de haute trahison*, etc.

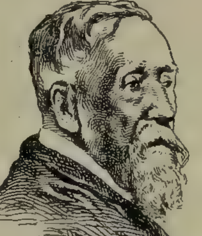

Ziem.

**Zier** (Edouard), peintre et dessinateur français, né à Paris, m. à Thiais (1856-1924), auteur de tableaux d'histoire (*Caton d'Utique ; Charles VI et Odette*) ou de genre (*Crépuscule*), et de nombreux dessins pour des revues ou des ouvrages illustrés.

**Zierikzée,** v. des Pays-Bas (Zélande) ; 6.800 h. Port dans l'île de Schouven. Bel hôtel de ville du $\text{xv}^e$ siècle. Filatures.

**zieuter.** *Arg.* V. ZYEUTER.

**zigouiller** [*gbou, ll* mll, *é*] v. a. (mot d'orig. dialectale ; de l'angevin *segailler*, ou du provenç. *segalha*, mal scier ; de *sego*, scie). *Arg.* Couper la gorge. Tuer à coups de couteau. Tuer.

**zigue** [*zi-ghe*] n. m. *Pop.* Camarade, compagnon franc et gai. (Quelques-uns écrivent ZIG.) — On dit aussi ZIGOTO ou ZIGOTEAU. *Faire le zigoto*, faire le malin).

**zigzag** [*zigh-zagh*] n. m. (allem. *zickzack*). Ligne brisée, formant des angles alternativement saillants et rentrants : *les zigzags des éclairs. Fig.* Changement : *les zigzags de la politique. Techn.* Appareil, jouet formé de pièces croisées en X, et qui s'allonge ou se raccourcit selon qu'on rapproche ou qu'on écarte les deux pièces extrêmes. *Fortif.* Tranchée étroite, formant une suite d'angles aigus et disposée de façon qu'aucune de ses parties ne peut être enfilée de la place. *En zigzag*, en formant alternativement des angles rentrants et saillants : *ivrogne qui marche en zigzag.*

**zigzagué** [*ghé*], **e** adj. En zigzag : *éclair zigzagué.*

**zigzaguer** [*ghé*] v. n. Faire des zigzags.

**Zi-Ka-Oueï** ou **Zi-Ka-Weï,** bourg de la Chine, à 6 kilom. de Sanghaï. Sur une colline s'élève le principal observatoire de toute la Chine, créé et dirigé par les jésuites ; dans une région ravagée par les cyclones, il rend service aux navigateurs.

**zil** n. m. Cymbale des Turcs.

**Zillebeke,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 2.130 h. C'est, au S.-O. d'Ypres, le point devant lequel s'arrêtèrent les Allemands le 11 novembre 1914 (« bataille d'Ypres »), après avoir conquis Hooge et le bois du Sanctuaire. Dégagé en 1917 pendant la « deuxième bataille des Flandres », ce village marque encore le point où, le 29 avril 1918, après la conquête des Monts de Flandre, les Britanniques arrêtèrent les ennemis sur la route d'Ypres (« troisième bataille des Flandres »). Zillebeke fut à nouveau complètement dégagé au mois d'avril, c'est-à-dire dès le début de la « deuxième bataille de Belgique » (28 sept.). Ce village a été complètement détruit pendant la guerre.

**Zilleh,** v. de la Turquie d'Asie (prov. de Sivas) ; 20.000 h.

**Zillisheim,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulhouse ; 1.650 h. Ch. de f.

**Zimbabye, Zimbabwe** ou **Zimbaoue,** site de ruines de l'Afrique australe, dans la Rhodésie du Sud, au S.-E. de Victoria. On en a attribué la construction aux Phéniciens, aux Arabes antéislamiques, etc.

**zimmer** [*zim'-mèr'*] n. m. (mot allem.). Réunion de dix paires de peaux d'animaux quelconques, mais de même espèce, qui, enroulées ensemble, forment une sorte de paquet cylindrique.

**Zimmermann** (Jean-Georges), médecin et philosophe suisse, né à Brugg, m. à Hanovre (1728-1795). Il fut le médecin de Frédéric II. On lui doit un livre célèbre sur *la Solitude.*

**Zimmermann** (Pierre), compositeur et pianiste français, né et m. à Paris (1785-1853), auteur de méthodes de piano et d'un opéra-comique : *l'Enlèvement.*

**zinc** (*zink*) n. m. (mot allem.). Corps simple métallique, d'un blanc bleuâtre. *Pop.* Comptoir de débitant de vin, etc. : *boire une chopine sur le zinc.*

— ENCYCL. Le zinc natif existe en Australie, où d'ailleurs il est très rare. Les principaux minerais de zinc sont la *blende* ou *fausse galène* (sulfure de zinc), et la *calamine* (carbonate de zinc). Ces minerais se rencontrent abondamment en Angleterre, en Allemagne et en Belgique.

Pour extraire le zinc de la blende ou de la calamine, on commence par transformer le minerai en oxyde, par un grillage pour la blende ou une calcination pour la calamine, puis on traite l'oxyde par le charbon.

Le zinc (Zn) est un métal blanc bleuâtre, du poids spécifique de 6,8 ou 7,2, suivant qu'il a été fondu ou martelé ; il fond à 419°4, et bout à 918°. Son poids atomique est 65,4. Il est peu tenace, mais assez malléable à la température ordinaire.

A l'air humide, il se recouvre d'une mince couche d'oxyde, qui préserve la masse d'une oxydation plus profonde. Au rouge vif, il brûle avec une flamme verte éclatante, en donnant de l'oxyde de zinc. Il décompose l'eau à une température un peu supérieure à 100° C.

Parmi ses composés, citons :

L'*oxyde*, $ZnO$, appelé *blanc de zinc* ou *blanc de neige*, qui est employé en peinture et possède l'avantage de ne pas noircir sous l'influence du gaz sulfhydrique et de ne pas causer d'intoxication ;

Le *chlorure*, $ZnCl^2$, qui est un excellent caustique ;

L'*iodure*, $ZnI^2$, antiseptique puissant ;

Le *sulfate*, $ZnSO^4 + 7H^2O$ (*vitriol blanc* ou *couperose blanche*), astringent des plus employés en médecine.

Le zinc s'emploie pour recouvrir les toitures, à cause de sa légèreté et de son inaltérabilité.

Coulé dans des moules, on en fabrique des objets d'ornement, que l'on recouvre souvent de laiton par galvanoplastie (bronzes artistiques, etc.). On l'utilise aussi pour précipiter l'or des cuves de cyanuration où le métal précieux des minerais a été dissous.

Le fil de fer galvanisé s'obtient par dépôt galvanique, ou bien par le trempage du fil dans un bain de zinc fondu.

Le zinc entre dans la composition d'un grand nombre d'alliages (laiton, maillechort, etc.).

— *Thérap.* On emploie l'oxyde de zinc soit en poudre, soit incorporé à des pommades dans les affections de la peau. Le chlorure de zinc est appliqué comme cautérisant et désinfectant dans le traitement des plaies, des fistules, etc. Le phosphure de zinc est utilisé comme mode d'administration du phosphore ; le peroxyde de zinc comme antiseptique, etc.

**zincage** n. m. V. ZINGAGE.

**zincalaluminite** n. f. Alun naturel de zinc.

**zinc-éthyle** n. m. Composé organo-métallique $(C^2H^5)^2Zn$, à base de zinc.

— ENCYCL. Le zinc-éthyle est un liquide bouillant à 118°, qui s'enflamme spontanément à l'air. On l'obtient par l'action du zinc sur l'iodure d'éthyle en présence du sodium. On l'emploie pour réaliser diverses synthèses organiques.

**Zincgref** (Jules-Guillaume), poète allemand, né à Heidelberg, m. à Saint-Goar (1591-1635) ; auteur de curieux *Apophtegmes allemands.*

**zincide** adj. (de *zinc*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui ressemble au zinc.

**zincifère** adj. (de *zinc*, et du lat. *ferre*, porter). Qui contient du zinc : *sol zincifère.*

**zincique** adj. Se dit d'un oxyde de zinc et des sels correspondants.

**zincite** n. f. Oxyde naturel de zinc.

**zincographe** n. m. Ouvrier en zincographie.

**zincographie** [*fî*] n. f. (de *zinc*, et du gr. *graphein*, écrire). Procédé analogue à la lithographie, dans lequel la pierre lithographique est remplacée par le zinc.

**zincographier** [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Reproduire par la zincographie.

**zincograveur** n. m. Syn. vulgaire de ZINCOGRAPHE.

**zincogravure** n. f. Syn. vulgaire de ZINCOGRAPHIE.

**zinconise** [*ni-ze*] n. f. *Chim.* Oxyde hydraté naturel de zinc. Syn. HYDROZINCITE.

**zincosite** [*zi-te*] n. f. Sulfate naturel de zinc.

**Zinder** [*dèr*], v. de l'Afrique-Occidentale française (Soudan), important territoire militaire à l'O. du lac Tchad ; 16.000 h. Palmiers. Marché de sel, d'armes.

**zindikite** n. m. Sorte de panthéiste mahométan.

**zingage** n. m. (de *zinguer*). Action de couvrir de zinc. Procédé de la galvanisation du fer, qui consiste à appliquer sur une plaque de tôle une mince couche de zinc par immersion dans le métal fondu ou en chauffant le fer dans du zinc pulvérulent (*shérardisation*), ou encore par pulvérisation (*métallisation Schoop*).

**Zingarelli** (Nicolas-Antoine), musicien italien, né à Naples, m. à Torre del Greco (1752-1837). On lui doit une quantité considérable de musique d'église, généralement froide et peu originale.

**zingaro** n. m. Nom italien des Bohémiens enfants. Pl. *zingari.*

**zingiber** [*bèr*] n. m. Nom scientifique du genre gingembre.

**zingibéracées** [*sé*] n. f. pl. Famille de monocotylédones, renfermant des plantes originaires pour la plupart de l'Asie tropicale et dont le gingembre est le type. S. une *zingibéracée.*

— Encycl. Toutes les zingibéracées possèdent un rhizome épaix et noueux, riche en substances volatiles, qui les fait employer comme condiments. A cette famille appartiennent, outre le gingembre, le curcuma, le galanga, l'amome, etc. Quelques genres sont cultivés en Europe pour l'ornementation des jardins.

**zinguer** [*ghé*] v. a. (de *zinc*). Couvrir de zinc : *zinguer un toit.* Galvaniser avec du zinc : *zinguer du fer.*

**zinguerie** [*ghe-rî*] n. f. Atelier où l'on prépare le zinc. Commerce du zinc. Objets de zinc.

**zingueur** [*gheur*] n. et adj. m. Ouvrier qui travaille le zinc.

**Zinn** (Jean-Godefroy), anatomiste allemand, né à Schwabach, m. à Gœttingue (1727-1759). On lui doit des travaux sur l'anatomie de l'encéphale, de l'œil, de l'oreille.

**zinnia** [*zi-ni-a*] n. m. Genre de composées hélianthées, originaires du Mexique.

— Encycl. Les zinnias sont des herbes à feuilles opposées, entières, à fleurs en capitules solitaires, très cultivées dans les jardins d'Europe où, par la sélection, on en a obtenu de très jolies variétés, remarquables par le coloris.

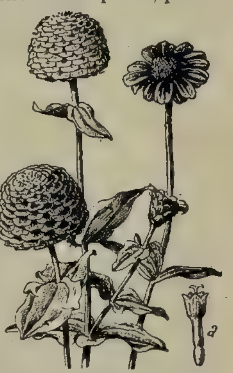

Zinnia : *a*, fleur du centre.

**zinnwaldite** n. f. Mica ferreux, avec fluor et lithium.

**zinzare** n. et adj. Syn. de MACÉDO-ROUMAIN ou AROMOUNIEN.

**Zinzendorf** (Philippe-Louis, comte **de**), homme d'Etat autrichien (1671-1742), ambassadeur à Versailles après la paix de Ryswick, premier ministre après la retraite du prince Eugène.

**Zinzendorf et Pottendorf** (Nicolas-Louis, comte **de**), restaurateur de l'Eglise des frères moraves, né à Dresde, m. à Herrnhut (1700-1760).

**zinzinuler** [*lé*] v. n. Se dit du chant de la mésange et de la fauvette.

**zinzolin** n. m. (ital. *gioggiolino* ou *zuzuilino ;* de l'ar. *djoljolan*). Couleur d'un violet rougeâtre, tirée de la semence de sésame.

**zinzolin, e** adj. Qui est de la couleur du zinzolin : *étoffe zinzoline.*

**zinzoliner** [*né*] v. a. Teindre en zinzolin.

**Zion-City** ou **Sion-City,** v. des Etats-Unis (Illinois), sur le lac Michigan ; 5.600 h., exclusivement de religion sioniste.

**Ziph.** *Géogr. anc.* Désert de la Palestine, dans la tribu de Juda, près de la mer Morte.

**ziphius** [*fi-uss*] n. m. Genre de mammifères cétacés, comprenant de grands souffleurs, intermédiaires entre les hyperoodons et les cachalots.

**zippéite** n. f. Sulfate hydraté naturel d'uranium.

**zircon** n. m. (même orig. que *jargon*, diamant fauve). Pierre précieuse cristalline, affectant diverses couleurs, et qui est un silicate naturel de zirconium.

**zircone** n. f. Oxyde de zirconium $ZrO^2$.

— Encycl. La *zircone* se présente en poudre blanche fusible au delà de 2.600°, rayant le verre après agglomération. Cet oxyde chauffé donne une vive incandescence : on utilise cette propriété dans divers systèmes d'éclairage (lampe Nerst). La zircone sert aussi à fabriquer des récipients résistant aux hautes températures.

**zirconien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. *Chim.* Se dit d'une roche contenant du zircon.

**zirconique** adj. Se dit des sels de zirconium.

**zirconite** n. f. *Minér.* Variété de *zircon.*

**zirconium** [*ni-om'*] n. m. Métal intermédiaire entre l'aluminium et le silicium : *le zirconium a été reconnu par Klaproth en 1789.*

— Encycl. Le zirconium (symbole Zr) se trouve dans quelques minerais, mais surtout à l'état de *zircon*, qui en est le silicate. On l'extrait de ce silicate ; c'est un métal gris d'acier ayant pour poids atomique 90,6 ; sa densité est 6,25, il fond à une température supérieure à 2.350° C. ; par ses propriétés, il se rapproche du silicium. Son principal composé est l'oxyde de zirconium ou *zircone.*

**ziriguenza** [*ghu-in*] n. m. Sorte d'argot que parlent les Bohémiens errants.

**zist** n. m. V. ZEST.

**Zittau,** v. d'Allemagne (Saxe), sur la Mandau ; 37.000 h. Métallurgie ; étoffes.

**zizanie** [*nî*] n. f. (lat. *zizania*, gr. *zizanion*). Ivraie, mauvaise herbe. (Vx.) *Fig.* Mal qui se mêle au bien et le dénature ou le détruit. Cause de désunion, de discorde : *semer la zizanie. Bot.* Genre de graminées oryzées, renfermant des herbes aquatiques, dont une espèce, le *zizania aquatica* (ou riz du Canada), est récoltée en grande quantité par les Indiens de l'Amérique du Nord pour leur nourriture.

**Zizers,** comm. de Suisse (cant. des Grisons) ; 1.300 h.

**zizi** n. m. Petit four rempli de confitures d'abricots.

**zizi** n. m. *Ornith.* Espèce de bruant à plumage gris-bleu verdâtre et jaune, varié de noir, de roux et de blanc, qui est commun en France.

**Zizim** ou **Djem,** prince ottoman, m. captif en France en 1495, célèbre par ses aventures et ses malheurs, fils de Mahomet II et frère de Bajazet II.

**ziziphin** n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, à coquille conique, qui sont répandus dans toutes les mers.

**ziziphore** n. m. Genre de labiées mélissées, comprenant de petites plantes annuelles, qui se rencontrent en Orient et dans la région méditerranéenne.

**zizith** n. m. Nom donné autrefois à des houppes de couleurs variées, que les israélites portaient sur leur vêtement pour se rappeler les commandements de Dieu. Auj., Frange qui entoure un petit morceau de drap placé sous le vêtement des israélites.

**Zizka de Trocnow** (Jean], le héros national de la Bohême, né à Trocnow, m. à Pribyslav (1370-1424) ; chef militaire des hussittes. Il défendit Pilsen contre les troupes de Sigismond et, devenu aveugle, n'en continua pas moins à commander son armée.

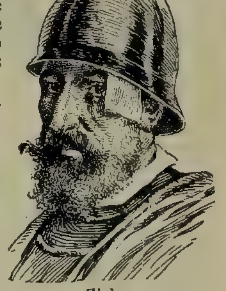

Zizka.

**Zizkov,** v. de la Tchécoslovaquie (Bohême), faubourg de Prague ; 50.000 h.

**zizyphe** n. m. Syn. de JUJUBIER.

**zizyphique** adj. Se dit d'un acide tiré des fruits du jujubier.

**Zlatooust,** v. de Russie (Oufa) ; 20.000 h. Fonderie ; fabrication d'armes.

**Zlota-Lipa** (la), rivière de Pologne, en Galicie, qui passe à Brzézany avant de confluer avec le Dniestr sur sa rive gauche. En juillet-août 1915, après l'abandon de Lemberg par les soldats russes du grand-duc Nicolas, de durs combats furent livrés sur ses bords par les troupes de Mackensen aux armées du tsar qui reculaient à l'E. de la ligne du Bug.

**Zloczow,** bourg de Pologne (Galicie), sur le Belzec ; 12.000 h. Etoffes.

**Zn.** Symbole chimique du *zinc.*

**Znaïm,** v. de la Tchécoslovaquie (Moravie) ; 19.600 h. Marmont y battit les Autrichiens en 1809. Terre à porcelaine.

**Zo** (Jean-Baptiste-*Achillé*), peintre français, né à Bayonne, m. à Bordeaux (1826-1901), élève de Couture, dessinateur correct et peintre vigoureux (*le Tribunal des rois maures, l'Aveugle de Tolède*) ; — Son fils, Henri, né à Bayonne en 1873, élève de Bonnat, peintre, comme son père, de la vie espagnole (*le Marché de l'Incarnacion*).

**zoanthaires** [*tè-re*] n. m. pl. (de *zoanthe*). Ordre d'anthozoaires, comprenant les actinies et les madrépores. S. un *zoanthaire.*

**zoanthe** n. m. (du gr. *zôon*, animal, et *anthos*, fleur). Genre d'anthozoaires, des mers chaudes.

**zoanthrope** n. Personne affectée de zoanthropie.

**zoanthropie** [*pî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *anthrôpos*, homme). Vésanie dans laquelle le malade se croit changé en animal. (Peu us.)

**zoanthropique** adj. Qui a rapport à la zoanthropie : *hallucinations zoanthropiques.*

**zoarcès** [*sèss*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, compreuant des poissons vivipares de taille médiocre, répandus dans les mers du nord.

**zoare** n. m. Fût de colonne ou tronc d'arbre, qui représentait une divinité chez les Scythes.

**Zobéidah,** épouse du calife abbasside Haroun-er-Reschid, m. en 831. Son nom figure dans les *Mille et une Nuits.*

**Zobéir** ou **Zubehr-Rahama,** marchand d'esclaves du Soudan égyptien, qui devint maître de la région des Rivières sous Ismaïl et conquit le Darfour pour l'Egypte en 1875.

**zodarion** n. m. Genre d'arachnides aranéides, type d'une famille dite des *zodariidés* et renfermant de petites araignées brunes ou noires, dont une espèce est commune en France.

**zodiacal, e, aux** adj. Qui appartient au zodiaque : *étoiles zodiacales ; lumière zodiacale.*

**zodiaque** n. m. (gr. *zôdiakos*). Zone circulaire dont l'écliptique occupe le milieu, et qui contient les douze constellations que le Soleil semble parcourir dans l'espace d'un an. Représentation de la même zone, avec les constellations destinées ou figurées par des signes : *il existe de remarquables zodiaques anciens en Egypte.*

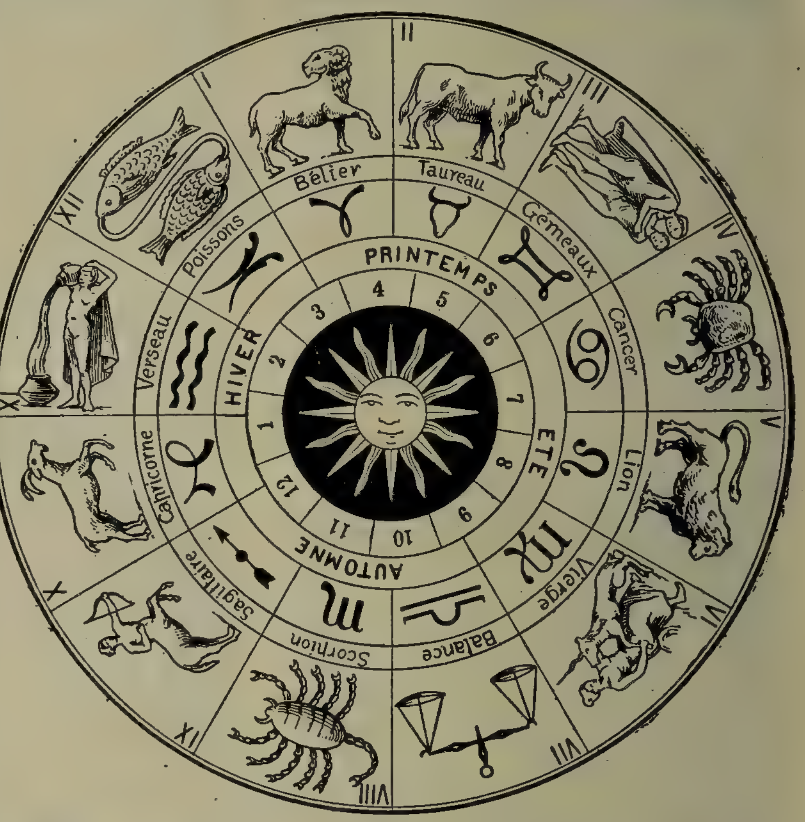

Zodiaque. — Les chiffres arabes correspondent à la succession des mois (1, Janvier, etc.).

— Encycl. On appelle *signes du zodiaque* ou simplement *signes* les douze divisions égales dans lesquelles on partage la zone du ciel appelée zodiaque, par de grands cercles perpendiculaires à l'écliptique Ces deux grands cercles parallèles sont séparés par une distance de 9 degrés. Les arcs de grands cercles qui séparent cette zone sont distants de 30 degrés ; le premier passe par le point équinoxial de printemps de l'année courante. Les noms des douze signes sont : le Bélier, le Taureau, les Gémeaux, le Cancer, le Lion, la Vierge, la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, le Capricorne, le Verseau et les Poissons ; ils sont indiqués dans les deux vers latins suivants :

Sunt Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo,
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora, Pisces.

Immédiatement après l'équinoxe de printemps, le Soleil entre dans le signe du Bélier, puis, après un arc de 30 degrés décrit sur l'écliptique, il entre dans celui du Taureau, et ainsi de suite. Mais, en raison de la précession des équinoxes, les signes de même rang ne comportent plus, au bout d'un certain nombre d'années, les mêmes étoiles dans leur intérieur.

La conception du zodiaque est très ancienne. On trouve le zodiaque tracé sur un certain nombre de monnaies antiques, sur certains temples égyptiens, etc.

**zoé** n. f. (du gr. *zôê*, vie). Forme larvaire de certains crustacés.

**Zoé** (sainte), martyre à Rome sous l'empereur, Adrien, femme de saint Exupère. Fête le 2 mai. — Autre sainte, martyre à Rome en 286. Convertie par saint Sébastien. Fête le 3 juillet.

**Zoé Carbonopsina,** impératrice byzantine du xe siècle, maîtresse de Léon VI qui l'épousa, et à la mort de qui, après avoir été chassée un moment du palais, elle exerça la régence. Le général Romain Lécapène la renversa en 919.

**Zoé,** impératrice byzantine de 1028 à 1050, fille de Constantin VIII. Elle remplit le palais de ses scandaleuses aventures et assassina son mari, Romain Argyre ; elle épousa son favori Michel, puis Constantin Monomaque, dont elle fit des empereurs.

**zoécie** [*sî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *oikia*, maison). Cellule individuelle des colonies de bryozoaires.

**zoéthique** n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *êthikos*, qui concerne les mœurs). Partie de la zoologie, qui étudie plus spécialement les mœurs des animaux.

**zofingien** [*ji-in*] n. m. En Suisse, membre de l'association de Zofingue.

**Zofingue,** comm. de Suisse (cant. d'Argovie) ; 4.500 h. En 1819, y fut fondée la célèbre association d'étudiants suisses dite « de Zofingue », qui, chaque année, y célèbre sa fête centrale. Fabriques de couleurs, produits chimiques ; tricotage mécanique. Filature et tissage.

**Zohar** ou **Sepher ha Zohar** (*Livre de la Splendeur*), livre hébreu, qui est comme la Bible de la Cabale; commentaire ésotérique et mystique du Pentateuque, attribué soit à Simon ben Jochai (IIe s.), soit à Moïse ben Semtob de Léon (XIIIe s.).

**zoïde** n. m. (du gr. *zôon*, animal, et *eidos*, forme). *Biol.* Organisme complexe, indépendant ou non, formé par la réunion de plusieurs méridés qui ont bourgeonné, mais ne se sont pas séparés.

**zoïdiogame** adj. (du gr. *zôon*, animal, *eidos*, forme, et *gamos*, mariage). Qualification donnée par Kirchner aux plantes chez lesquelles le transport du pollen sur le stigmate est effectué par les animaux.

— Encycl. On distingue plusieurs catégories de plantes zoïdiogames : 1o les *ornithophiles*, dont la fécondation est assurée par les oiseaux; 2o les *malacophiles*, qui sont pollinisées par les mollusques; 3o les *entomophiles*, qui sont pollinisées par les insectes.

**zoïdiogamie** [*mî*] n. f. (de *zoïdiogame*). Fécondation des plantes, semblable à celle des animaux, c'est-à-dire que l'élément mâle est mobile et va à la recherche de l'élément femelle. (Elle existe chez beaucoup de thallophytes et est du reste caractéristique des mousses et des fougères.)

**zoïle** [*zo-i-le*] n. m. (de *Zoïle* n. pr.). Critique envieux.

**Zoïle,** critique envieux d'Homère (IVe s. av. J.-C), qui a rendu son nom ridiculement célèbre par l'amertume et l'injustice de ses censures contre le chantre d'Achille. (Ce nom est resté synonyme de critique envieux et partial; on l'oppose à celui d'*Aristarque*, critique sévère, mais juste et éclairé.)

**zoïsme** [*zo-is-me*] n. m. (du gr. *zôon*, animal). Ensemble des caractères qui font classer un organisme vivant parmi les animaux.

**Zola** (Emile), romancier français, né et m. à Paris (1840-1902), chef de l'école naturaliste. Auteur des *Contes à Ninon*, de *Thérèse Raquin*, de la série des *Rougon-Macquart* (v. ce mot), des *Trois Villes*, des *Quatre Evangiles*, etc. On lui a reproché son penchant à ne peindre que le vilain côté de la vie, la crudité de ses peintures, sa conception artificielle du roman scientifique fondé sur l'hérédité; en revanche, son style est imagé, souvent lyrique, et il a un talent exceptionnel dans la peinture vivante des ensembles. Vers la fin de sa vie il fit, en faveur de la revision du procès Dreyfus, une ardente campagne marquée par son manifeste *J'accuse*, qui lui valut une condamnation à la prison. Ses restes ont été transportés au Panthéon.

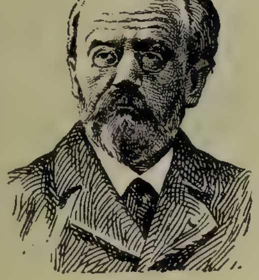
E. Zola.

**Zolder,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt), sur le Mangel-Beck; 2.300 h.

**Zolla** (*Daniel*-Bernard), économiste et agronome français, né à Paris (1859-1927). On lui doit des ouvrages d'économie rurale et un dictionnaire manuel d'agriculture.

**Zollikofen,** comm. de Suisse (cant. de Berne); 1.610 h.

**Zollikofer** (Georges-Joachim), prédicateur protestant suisse, né à Saint-Gall, m. à Leipzig (1730-1788).

**Zollikon,** comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur le lac de Zurich; 1.900 h. Fabrique de ciment; mosaïques en bois, verrerie.

**Zollverein** (le), association douanière des Etats allemands, établie en 1834, sur l'initiative de la Prusse, et qui fut le prélude de la formation de l'unité allemande.

**Zombor,** v. de la Yougoslavie, naguère en Hongrie; 31.000 h. Magnaneries; céréales, bétail.

**zomothérapie** [*pî*] n. f. (du gr. *zômos*, jus, et *therapeia*, traitement). Méthode de traitement contre la tuberculose, qui consiste à administrer, à doses considérables, le plasma musculaire ou jus exprimé de la viande fraîche après macération dans l'eau salée.

**zomothérapique** adj. Qui concerne la zomothérapie, ou qui a rapport à ce mode de traitement.

**zon** n. m. Onomatopée qui rend un bruit d'instrument à cordes, une résonance.

**zona** n. m. (du gr. *zônê*, ceinture). Affection de la peau, caractérisée par des éruptions vésiculeuses, localisées sur le trajet des nerfs de la sensibilité.

— Encycl. Le zona affecte principalement le tronc, les membres inférieurs; plus rarement, le visage. Le zona ophtalmique est la forme la plus grave : le zona intercostal est la forme bénigne. Les vésicules, de la grosseur d'un grain de millet et entourées d'une zone rouge, sont groupées sur le trajet des nerfs sensibles, d'un seul côté du corps; elles s'affaiblissent au bout de huit jours, et laissent une croûte brunâtre. Les douleurs sont parfois excessivement vives. On observe le zona chez les personnes atteintes de troubles gastro-intestinaux, chez les syphilitiques, les anémiques, les paludéens, etc. Le traitement local consiste en pansements à l'acide picrique, ou application de poudres isolantes, et à l'intérieur le pyramidon, l'analgésine. On se trouve bien des purgatifs, des diurétiques, du régime lacto-végétarien.

**zonaire** n. f. Algue brune à tige rameuse et fixée aux rochers par une partie élargie : *les zonaires abondent dans les mers tropicales.*

**zonal, e, aux** adj. (de *zone*). Qui a des bandes transversales colorées : *spondyle zonal.*

**Zonaras** (Jean), chroniqueur byzantin du XIIe siècle. Son *Manuel d'histoire universelle*, assez agréablement écrit, et puisé à de bonnes sources, s'arrête à l'an 1118.

**zone** n. f. (du gr. *zônê*, ceinture). Partie de la surface d'une sphère, comprise entre deux cercles parallèles : *les degrés parallèles terrestres divisent la surface de la terre en zones.* Chacune des cinq grandes divisions du globe terrestre, déterminées par les cercles polaires et les tropiques : *la zone torride* entre les deux tropiques, les *deux zones tempérées* entre les tropiques et les cercles polaires, les *zones glaciales* au delà des cercles polaires : *les cinq zones déterminent cinq climats principaux.* Se dit des parties du ciel correspondant aux zones de la Terre. *Zones royales*, zones situées de part et d'autre de l'équateur du Soleil, et dans lesquelles se trouvent les taches solaires. *Par ext.* Espace de pays long et étroit, caractérisé par quelque circonstance particulière : *zone postale.* Etendue de pays formant une division administrative. *Zone frontière*, bande de territoire, longeant la frontière et soumise à certaines obligations, dans l'intérêt de la défense nationale. Se dit aussi de la partie de territoire (*zone franche*, ou, absol., *zone*) à laquelle on accorde certaines réductions sur des substances qui pourraient faire l'objet d'un trafic de contrebande (tabac, etc.) : *acheter du tabac de zone. Hist. nat.* Se dit des bandes ou marques circulaires. *Mar.* Espace vide qui peut se trouver entre deux tours de cordage enroulés sur un guindeau ou treuil. *Milit. Zone militaire*, espace de terrain autour des places de guerre. *Zone des armées*, étendue de pays occupée par les armées en opérations, et qui se subdivise en *zone de l'avant, zone des étapes, zone de l'arrière. Zone dangereuse*, partie de la portée d'une arme à feu dans laquelle ses projectiles sont dangereux pour les troupes contre lesquelles ils sont tirés. *Fig.* Région morale; classe d'objets ou de personnes considérée comme un terrain déterminé : *deux zones sociales.*

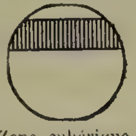
Zone sphérique.

— Encycl. *Géom.* La surface d'une zone est égale au produit de la circonférence d'un cercle ayant même rayon que la sphère, par la hauteur de cette zone (distance des plans des cercles parallèles).

— *Polit. Zones franches.* On désigne ainsi certaines parties du territoire français situées au S. et à l'O. du lac Léman, entre les frontières de la Suisse et de l'Italie à l'E., le Rhône (en amont de Saint-Genix) et la Valserine à l'O. De ces zones franches, constituées à différentes époques, en particulier par le traité de Paris du 20 novembre 1815, les principales sont celles du pays de Gex et de la Savoie, cette dernière englobant le Chablais, le Faucigny et la partie de la Savoie au N. d'Ugines. Elles jouissent de la *franchise douanière* (de là leur nom), du fait qu'elles sont en dehors des lignes des douanes françaises et suisses, et l'une d'elles (la Savoie) est neutralisée. Ce régime économique des zones franches ne correspondant plus aux conditions actuelles et les faits qui s'y sont passés pendant la Grande Guerre en ayant fourni la preuve, de délicates négociations se sont engagées entre France et Suisse pour leur suppression, et l'article 435 de la paix de Versailles prit acte de ce fait. Mais, en février 1923, le référendum populaire suisse rejeta l'accord conclu dans ce sens en août 1921 et approuvé par les deux Parlements de la France et de la Confédération helvétique, et l'affaire demeure encore dans le *statu quo.*

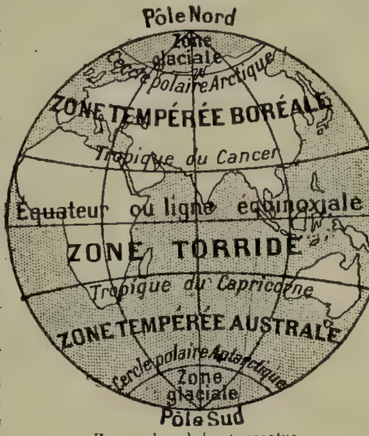

Zones du globe terrestre.

**zoné, e** adj. (de *zone*). Qui présente des bandes concentriques.

**Zonhoven,** comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt), sur le Roster-Beck; 3.280 h. Fonderies de cuivre; cordages, tissus.

**zonier** [*ni-é*] n. m. Se dit de chacun de ceux qui habitent des constructions légères dans la zone militaire autour de Paris. Habitant de la zone franche en Savoie et dans le pays de Gex.

**zoniforme** adj. (du gr. *zônê*, ceinture, et de *forme*). Qui a la forme d'une ceinture.

**zonnas** [*zo-nass*] n. m. En Orient, large ceinture de cuir.

**Zonnebeke,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres); 4.000 h. [en 1914]; à l'O. d'Ypres, au N. du bois du Polygone. Défendu le 29 octobre 1914 contre la ruée allemande par les Français du général de Mitry, ce village dut être abandonné au cours de la « bataille d'Ypres » de 1914. Délivré par les Britanniques le 25 septembre 1917, il fut repris par les Allemands au cours de l'attaque de la fin de 1918 (« troisième bataille des Flandres ») et recouvré par les Alliés le 28 septembre suivant par les troupes du roi Albert Ier, au début de la 2e bataille de Belgique. Complètement détruit.

**zonulaire** [*lè-re*] adj. (du gr. *zônê*, ceinture). *Méd. Cataracte zonulaire*, affection congénitale, caractérisée par une opacité périphérique du cristallin.

**zonure** n. m. Genre de reptiles sauriens de l'Afrique méridionale.

**Zonza,** comm. de la Corse, arr. et à 35 kil. de Sartène; 1.700 h. Scieries; céréales, châtaignes.

**zoobiologie** [*zo-o, jî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et de *biologie*). Biologie des animaux.

**zoobiologique** adj. Relatif à la zoobiologie.

**zoocécidie** n. f. (du gr. *zôon*, animal, et de *kêkidion*, noix de galle). Déformation produite par un animal sur une plante vivante. (Les galles de cynips appartiennent à la catégorie des zoocécidies.)

**zoochimie** n. f. Branche de la chimie, comprenant l'étude des réactions qui s'effectuent dans les tissus animaux. Syn. de CHIMIE ANIMALE.

**zoochimique** adj. Qui se rapporte à la zoochimie.

**zoogénie** [*zo-o-jé-nî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *gennân*, engendrer). Partie de la zoologie, qui traite du développement progressif des animaux.

**zoogénique** adj. Relatif à la zoogénie.

**zoogéographie** n. f. (du gr. *zôon*, animal, et de *géographie*). Etude de la répartition des animaux sur la surface du globe.

**zoogéographique** adj. Qui concerne la zoogéographie.

**zooglée** [*zo-o-glé*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *gloios*, matière visqueuse). Réunion de microbes, qui sont agglutinés par une substance visqueuse.

**zoogléique** adj. Relatif à la zooglée.

**zooglyphite** [*zo-o*] n. m. (du gr. *zôon*, animal, et *gluphê*, gravure). Empreinte d'animal fossile.

**zoogonie** ou **zoogonologie** n. f. Syn. de ZOOGÉNIE.

**zoographe** [*zo-o*] n. m. Qui s'occupe de zoographie.

**zoographie** [*zo-o-gra-fî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *graphê*, description). Peinture d'animaux. Partie de la zoologie, qui s'occupe de la description des animaux.

**zoographique** [*zo-o*] adj. Qui appartient à la zoographie : *études zoographiques. Lettres zoographiques*, lettres formées de figures d'animaux, diversement agencées. *Talc zoographique*, talc employé par les peintres.

**zoogreffe** n. f. Greffe, sur l'homme, d'une partie de peau d'animal.

**zoohématine** n. f. Syn. de HÉMATINE.

**zooïatre** [*zo-o-ia-tre*] n. m. (du gr. *zôon*, animal, et *iatros*, médecin). Vétérinaire. (Peu us.)

**zooïatrie** [*zo-o-ia-trî*] n. f. (de *zooïâtre*). Médecine vétérinaire. (Peu us.)

**zooïatrique** [*zo-o-ia*] adj. Qui a rapport à la zooïatrie. (Peu us.)

**zooïde** [*zo-o-i-de*] n. m. (du gr. *zôon*, animal, et *eidos*, forme). Qui a la forme d'une figure d'animal ou de quelqu'une des parties d'un animal.

**zoolâtre** [*zo-o*] n. et adj. (du gr. *zôon*, animal, et *latreia*, culte). Adorateur d'animaux.

**zoolâtrie** [*zo-o-la-trî*] n. f. (de *zoolâtre*). Adoration des animaux : *les Egyptiens pratiquaient la zoolâtrie.*

**zoolâtrique** adj. Qui appartient à la zoolâtrie.

**zoolique** adj. (du gr. *zôon*, animal). *Mécan.* Qui est mû par une force animale.

**zoolithe** ou **zoolite** [*zo-o*] n. m. (du gr. *zôon*, animal, et *lithos*, pierre). Partie fossile ou pétrifiée d'un animal.

**zoolithifère** ou **zoolitifère** [*zo-o*] adj. Qui contient des débris d'animaux fossiles.

**zoolithique** ou **zoolitique** [*zo-o*] adj. Qui contient des zoolithes : *roches zoolithiques.*

**Zoological Garden** et, par abrév. : *Zoo.* (le) Jardin zoologique de Londres, au N.-E. de Regent's Park. Fondé en 1828 par la Zoological Society.

**zoologie** [*zo-o-lo-jî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *logos*, discours). Branche de l'histoire naturelle, qui traite des animaux : *Cuvier a renouvelé la zoologie.*

— Encycl. Bornée à la description des caractères extérieurs des animaux, la zoologie est dite *descriptive* : c'est la *zoographie;* quand elle s'attache à répartir les êtres par catégories ordonnées, elle est *systématique;* c'est la *zoogéographie* si elle s'occupe de leur répartition sur la surface du globe, ou l'*océanographie* si elle s'en tient uniquement aux animaux marins; quand elle envisage spécialement l'étude de l'organisme dans ses diverses parties, c'est l'*anatomie;* si l'étude est bornée aux seuls tissus, elle porte le nom d'*histologie* et prend celui d'*embryologie* si elle suit le développement de l'être; enfin, on dit *biologie* pour l'étude de toutes les manifestations de la vie des êtres.

La zoologie répartit les animaux, selon les analogies qu'ils présentent, en : embranchements, classes, ordres, sous-ordres, groupes, familles, sous-familles ou tribus, genres et espèces; c'est la classification systématique ou taxonomique. (V. les tableaux, pp. 1282, 1283.) L'étude de chacune de ces catégories, considérée isolément, porte, suivant le cas, les noms de *mammalogie* (étude des mammifères), *ornithologie* (oiseaux), *erpétologie* (reptiles), *ichtyologie* (poissons), *malacologie* (mollusques), *entomologie* (insectes), *helminthologie* (vers), etc.

Tout animal est affecté, indépendamment de son nom vulgaire (nom français), de deux noms scientifiques : nom de genre et nom d'espèce (nomenclature binaire). L'espèce qui présente les caractères distinctifs les plus apparents est choisie comme type du genre; de même le genre type donne son nom à la famille. Exemples : le chat sauvage (*felis catus*), type du genre *chat*, est en même temps le type de la famille des *félidés* (lion, tigre, etc.), ordre des carnivores, classe des mammifères, embranchement des vertébrés; le ver à soie (*bombyx mori*) est le type de la famille des *bombycidés*, du groupe des *bombyciens*, sous-ordre des hétérocères, ordre des lépidoptères, classe des insectes, embranchement des arthropodes.

**zoologique** [*zo-o*] adj. Qui concerne la zoologie : *établissement zoologique.*

**zoologiquement** [*zo-o-lo-ji-ke-man*] adv. Au point de vue de la zoologie.

**zoologiste** [*zo-o-lo-jis-te*] ou **zoologue** [*zo-o-lo-ghe*] n. m. Naturaliste qui s'occupe de la zoologie.

**zoomagnétique** [*zo-o*] adj. Qui a rapport au magnétisme animal.

**zoomagnétisme** [*zo-o, tis-me*] n. m. Magnétisme animal.

**zoomanie** [*zo-o, nî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *mania*, folie). Affection exagérée et morbide pour les animaux.

**zoomorphe** [*zo-o*] adj. (du gr. *zôon*, animal, et *morphê*, forme). *Astrol. Signes zoomorphes*, signes du zodiaque, dont le symbolisme est un animal, comme le Taureau, le Bélier, etc.

**zoomorphie** [*zo-o-mor-fî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *morphê*, forme). Partie de la zoologie, qui traite des formes extérieures des animaux.

**zoomorphique** [*zo-o*] adj. Qui se rapporte à la zoomorphie.

**zoomorphisme** [*zo-o-mor-fis-me*] n. m. Métamorphose en animal.

**zoomorphite** n. f. *Minér.* Syn. de ZOOLITHE.

**zoonite** [*zo-o*] n. m. (du gr. *zôon*, animal). *Biol.* Méride qui entre dans la constitution du corps des animaux segmentés (annélides, arthropodes, vertébrés).

## ZOOLOGIE. — CLASSIFICATION.

Aristote avait déjà réuni les animaux connus de son temps en huit catégories, rentrant dans deux groupes distincts : *animaux exsangues* et *animaux pourvus de sang*, groupes qui répondent à peu près à nos appellations modernes d'*invertébrés* et *vertébrés*. Tout le moyen âge vécut sur cette classification et sur les compilations un peu désordonnées de Pline l'Ancien.

Au XVIe siècle, Aldrovande, Gessner, Belon, Rondelet se livrent à des études zoologiques plus sérieuses. Mais il faut arriver jusqu'au XVIIIe siècle, c'est-à-dire jusqu'à Réaumur et à Buffon pour rencontrer des zoologistes éminents : le premier est un observateur ingénieux des mœurs des insectes ; le second un peintre brillant de la nature, mais qui, cependant, affecte de dédaigner tout système de classification. Son collaborateur Daubenton, dans l'*Encyclopédie méthodique* (1872), divise le règne animal en 8 classes ou ordres :

QUADRUPÈDES VIVIPARES, CÉTACÉS, OISEAUX, QUADRUPÈDES OVIPARES, SERPENTS, POISSONS, INSECTES, VERS.

Linné, qui eut le mérite de faire admettre la nomenclature binaire, avait essayé d'appliquer aux animaux le principe de sa classification botanique ; mais il se contenta de diviser le règne animal en 6 classes :

MAMMIFÈRES, OISEAUX, AMPHIBIES, POISSONS, INSECTES, VERS.

Cette classification assez artificielle ne fut pas généralement admise.

Vers la fin du XVIIIe siècle, la fondation du Muséum d'histoire naturelle allait ouvrir une ère de véritable progrès pour la zoologie. Les savants Geoffroy Saint-Hilaire, Lamarck, Latreille, Lacépède, Cuvier illustrent cette époque ; et l'on peut dire que c'est réellement de Cuvier que date la zoologie moderne.

Sa classification (1817) est essentiellement anatomique ; elle comprend 4 grandes divisions (embranchements) groupant 19 classes.

| VERTÉBRÉS | MOLLUSQUES | ARTICULÉS | RAYONNÉS OU ZOOPHYTES |
|---|---|---|---|
| Mammifères. | Céphalopodes. | Crustacés. | Echinodermes. |
| Oiseaux. | Ptéropodes. | Arachnides. | Acalèphes. |
| Reptiles. | Gastéropodes. | Insectes. | Vers intestinaux. |
| Poissons. | Acéphales. | Annélides. | Polypes. |
| | Brachiopodes. | | Infusoires. |
| | Cirrhipèdes. | | |

Les successeurs ou élèves de Cuvier : Blainville, Duméril, Audouin, Valenciennes, Milne-Edwards continuent son œuvre.

Comme Ehrenberg et Dugès, Milne-Edwards dans ses *Eléments de zoologie* (1840-1843) place dans la série des êtres les articulés immédiatement après les vertébrés. Sa classification comporte 4 embranchements et 24 classes :

OSTÉOZOAIRES OU VERTÉBRÉS (4 classes) : mammifères, oiseaux, reptiles, poissons.

ENTOMOZOAIRES OU ANNELÉS : deux sous enbranchements : I *articulés* (5 classes) : insectes, myriapodes, arachnides, crustacés, cirrhipèdes ; II *vers* (3 classes) : annélidés, rotateurs, helminthes.

MALACOZOAIRES : deux sous-embranchements : I *mollusques* (5 classes) : céphalopodes, gastéropodes, ptéropodes, acalèphes lamellibranches, brachiopodes ; II *molluscoïdes* (2 classes) : tuniciers, bryozoaires.

ZOOPHYTES : deux sous-embranchements : I *radiaires* (3 classes) : échinodermes, acalèphes, polypes ; II *zoophytes globuleux* (2 classes) : infusoires, spongiaires.

Ces systèmes de classification ne diffèrent pas sensiblement de celui de Cuvier, et si Lamarck, le premier des transformistes (alors que Cuvier et son école niaient la variation des espèces), cherche non plus simplement à *contempler* les êtres mais à *expliquer* leur origine, sa classification n'en aboutit pas moins à un résultat identique.

Ces différents systèmes supposent que tous les êtres peuvent être rangés en série rectiligne en commençant par les plus complexes ou les plus riches en organisation. Mais il est plus rationnel d'établir la classification en allant du simple au complexe : telle a été la marche suivie par Lamarck. D'ailleurs, à partir de cette époque, où l'on comprit l'importance de l'embrylogie et surtout de l'embryogénie, les classifications s'inspirent généralement de ce principe.

Les études et les travaux des savants modernes (Quatrefages, Lacaze-Duthiers, Filhol, Giard, Chatin, Perrier, Delage, Bouvier, Blanchard, Henneguy, Marchal, Gravier, Joubin, Caullery, Roule, Trouessard, etc.) ont apporté sur cette question des lumières nouvelles ; la classification que nous donnons ci-dessous et qui tient compte des dernières découvertes scientifiques, se rapproche autant que possible de ce qu'on peut appeler la « vérité zoologique ».

Cette classification comprend 10 embranchements et 33 classes :

PROTOZOAIRES (organismes en général miscroscopiques et qui font le passage entre les végétaux et les animaux) ;

SPONGIAIRES (être ambigus tenant à la fois des plantes et des animaux) ;

CŒLENTÉRÉS (animaux un peu plus élevés dans l'échelle des êtres, mais réduits encore à un sac percé d'un orifice faisant fonction de bouche et d'anus et qu'entourent des tentacules mobiles) ;

ÉCHINODERMES (animaux marins dont la forme caractéristique est une étoile à cinq branches. Au centre se trouve la bouche. Cette forme fondamentale peut être masquée par des organes secondaires, mais on la retrouve toujours) ;

VERS (invertébrés à symétrie bilatérale, dont le corps est généralement formé de segments annulaires et toujours dépourvu d'appendices articulés) ;

VERMIDIENS (animaux qui se rattachent aux vers par des caractères communs, mais dont Yves Delage a fait un embranchement distinct) ;

MOLLUSQUES (animaux à corps mou, sans soies, poils ou piquants, sans squelette intérieur, protégés le plus souvent par une coquille calcaire) ;

ARTHROPODES (animaux constitués par des segments articulés et réunis généralement en trois sections : tête, thorax, abdomen ; protégés par une enveloppe chitineuse ; les uns respirant par des branchies : ce sont les *branchiates :* crustacés ; les autres par des trachées, *trachéates :* insectes, arachnides, myriapodes) ;

CHORDÉS (groupe comprenant les anciens tuniciers, c'est-à-dire les animaux qui font la transition entre les vertébrés et les invertébrés et sont caractérisés par une *corde dorsale*, tige de tissu cartilagineux située entre le système nerveux et le tube digestif) ;

VERTÉBRÉS (animaux caractérisés par un axe dur ou colonne vertébrale, un cerveau plus ou moins complexe, la symétrie des deux côtés du corps. Celui-ci subdivisé en trois parties : tête, tronc, membres).

| EMBRANCHEMENTS | CLASSES | ORDRES | SOUS-ORDRES OU GROUPES | GENRES OU ESPÈCES TYPES |
|---|---|---|---|---|
| **PROTOZOAIRES** | RHIZOPODES | AMIBOÏDES | | Amibes protoplasmiques. |
| | | HÉLIOZOAIRES | | Actinophrys. |
| | | RÉTICULÉS | Foraminifères | Lagena. |
| | | | Radiolaires | Collozoum (plancton marin). |
| | INFUSOIRES | FLAGELLÉS | | Trichomonas, trypanosome, spirochètes. |
| | | CILIÉS | | Acinète. |
| | SPOROZOAIRES | | Grégarines | Grégarine du homard. |
| | | | Coccidies | Coccidie du lapin. |
| | | | Hémosporidies. | Hématozoaires. |
| | | | Sarcosporidies | Sarcocystis. |
| | | | Myxosporidies | Maladie du barbeau. |
| | | | Microsporidies | Pébrine. |
| **SPONGIAIRES** | ÉPONGES SILICEUSES | | | Spongille. |
| | — CALCAIRES | | | Asconie, leuconie. |
| | — FIBREUSES | | | Euspongia (éponge industrielle). |
| **CŒLENTÉRÉS** | HYDROMÉDUSES | HYDROZOAIRES | Hydroïdes | Hydre d'eau douce. |
| | | | Hydrocoralliaires | Millépore. |
| | | SIPHONOPHORES | | Physalies, vélelles. |
| | ACALÈPHES | | Méduses | Pélagie, rhizostome. |
| | ANTHOZOAIRES | ACTINIAIRES | | Anémone de mer. |
| | | CORALLIAIRES | | Madrépores. |
| | | ALCYONNAIRES | | Corail. |
| | CTÉNOPHORES | | | Béroé. |
| **ÉCHINODERMES** | STELLÉRIDES | | | Etoile de mer ou astérie. |
| | ECHINIDES | | | Oursins. |
| | OPHIURIDES | | | Ophiure, euryale. |
| | HOLOTHURIES | | | Holothurie. |
| | CRINOIDES | | | Rhizocrine, pentacrine. |
| **VERS** | PLATHELMINTHES | NÉMERTIENS | | Lineus. |
| | | CESTODES | | Ténia. |
| | | TURBELLARIÉS | | Rhabdocèles, dendrocèles. |
| | | TRÉMATODES | | Douve du foie. |
| | ANNELÉS | ANNÉLIDES | Polichètes | Aphrodite, arénicole, néréide. |
| | | | Oligochètes | Lombric, naïs. |
| | | | Hirudinées | Sangsue. |
| | NÉMATHELMINTHES | NÉMATODES | | Lombric, strongle, ankylostome, oxyures, trichocéphales, filaires, anguillules. |
| | | ACANTHOCÉPHALES | | Echinorhynque. |
| | | GORDIENS | | Gordius. |
| | | ÉCHINODÈRES | | Echinodère. |
| **VERMIDIENS** | GÉPHYRIENS | | | Bonellia, échiure, siponcle. |
| | BRYOZOAIRES | | | Flustres, cristatelle, plumatelle. |
| | AXOBRANCHES | | | Céphalodisque, rhabdopleure. |
| | ROTIFÈRES | | | Brachionus, hydratine, mélicerte. |
| | CHÉTOGNATHES | | | Animaux microscopiques du plancton marin. |
| | BRACHIOPODES | | | Térébratuline, liothryne, rhynchonelle. |
| **MOLLUSQUES** | LAMELLIBRANCHES ou PÉLÉCYPODES | | | Moule, huître, peigne, unio, cardium, tridacne, pholade, taret. |
| | SCAPHOPODES | | | Dentales. |
| | GASTÉROPODES | | | Patelles, haliotide, scalaire, paludine, porcelaine, murex, harpe, cône, limace, escargot, limnée. |
| | PTÉROPODES | | | Hyale, cléodore. |
| | CEPHALOPODES | | | Argonaute, nautile, calmar, sèche, pieuvre. |

| EMBRANCHEMENTS | CLASSES | ORDRES | SOUS-ORDRES OU GROUPES | GENRES OU ESPÈCES TYPES |
|---|---|---|---|---|
| **ARTHROPODES** | CRUSTACÉS | ENTOMOSTRACÉS | Phyllopodes | Branchipes, daphnies. |
| | | | Ostracodes | Cypris. |
| | | | Copépodes | Cyclope, argules. |
| | | | Cirrhipèdes | Balane, anatife. |
| | | MALACOSTRACÉS | Edriophtalmes. *Isopodes* | Cloporte, asellus, lygie. |
| | | | *Amphipodes* | Gamare, talitre. |
| | | | Podophthalmes. *Schizopodes* | Mysis. |
| | | | *Stomatopodes* | Squille. |
| | | | *Décapodes* | Homard, langouste, écrevisse, crabe. |
| | | | Mérostomacés | Limule. |
| | | PYCNOGONIDES | | Pycnogonum. |
| | ARACHNIDES | SCORPIONIDES | | Scorpion. |
| | | PSEUDOSCORPIONIDES | | Chelifer. |
| | | PÉDIPALPES | | Thélyphone. |
| | | SOLIFUGES | | Galéode. |
| | | PHALANGIDES | | Faucheur. |
| | | ARANÉIDES | | Epeire, tégénaire. |
| | | ACARIENS | | Gamase, dermanysse, ixode, sarcopte. |
| | | TARDIGRADES | | Echiniscus. |
| | MYRIAPODES | LINGUATULES | | Linguatule. |
| | | CHILOPODES | | Scolopendre, scutigère. |
| | | CHILOGNATHES | | Iule, glomeris, |
| | | ONYCHOPHORES | | Péripate. |
| | INSECTES ou HEXAPODES | THYSANOURES | | Lépisme, podure. |
| | | ORTHOPTÈRES | Coureurs | Forficule, blatte, mante, phasme. |
| | | | Sauteurs | Criquet, sauterelles, grillon. |
| | | HÉMIPTÈRES | Hetéroptères | Punaise des bois et des lits, tigre du poirier, hydromètre, nèpe, notonecte. |
| | | | Homoptères | Cigale, psylle, pucerons, poux des plantes (diaspis), poux de l'homme. |
| | | NÉVROPTÈRES | | Fourmi-lion, hémérobe, phrygane. |
| | | PSEUDO-NÉVROPTÈRES | | Ephémères, libellules, agrion, termites. |
| | | COLÉOPTÈRES | Pentamères | Cicindèle, carabe doré, dytique, hydrophyle, staphylin, taupin, bupreste, lampyre, clairon, nécrophore, dermeste, cerf-volant, bousiers, hannetons. |
| | | | Hétéromères | Ténébrion. |
| | | | Tétramères. Phytophages | Bruche, criocère, capricorne, bostryche. |
| | | | Rhynchophores | Charançon. |
| | | | Trimères | Coccinelle. |
| | | HYMÉNOPTÈRES | Térébrants | Cèphe, sirex, tenthrède. |
| | | | Porte-aiguillon | *Parasites* : cynips gallicoles, chalcidie, ichneumons. |
| | | | | *Chasseurs* : eumènes, guêpes, |
| | | | | *Fouisseurs* : pompile, sphex. |
| | | | | *Formicidés* : fourmis. |
| | | | | *Apidés* : abeilles. |
| | | LÉPIDOPTÈRES | Rhopalocères. Nymphaliens | Nymphale, lycène, hespérides, apature, vanesse. |
| | | | Papilioniens | Piéride, machaon, flambé. |
| | | | Hetérocères. Bombyciens | Bombyx, saturnie, liparis, hépiale, cossus gâte-bois. |
| | | | Sphyngiens | Sphynx, |
| | | | Noctuéliens | Noctuelle, agrotis, phalènes. |
| | | | Microlépidoptères | Pyrale, teignes. |
| | | DIPTÈRES | Némocères | Simulie, chironome, moustiques, tipule. |
| | | | Brachycères | Œstre, mouches, hypoderme du bœuf, syrphe, taons. |
| | | | Pupipares | Hippobosque du cheval, mélophage du mouton. |
| | | | Aphaniptères | Puces de l'homme et des animaux. |
| **CHORDÉS ou tuniciers.** | | | Hémichordés | Balanoglosse. |
| | | | Tuniciers ou cirochordés | Appendiculaires, têtards d'ascidies. |
| | | | | Salpes, doliolum. |
| | | | | Ascidies, molgules. |
| | | | Céphalochordés | Amphioxus. |
| **VERTÉBRÉS** | POISSONS | CYCLOSTOMES | | Lamproie fluviatile, lamproie de Planer. |
| | | PLAGIOSTOMES | Sélaciens ou requins | Roussettes, lamie, carcharodonte, émissole. |
| | | | Batoïdes | Torpille, raies, pastenague. |
| | | | Holocéphales | Chimère. |
| | | DIPNEUSTES | | Cératode, lépidosirène. |
| | | CROSSOPTÉRYGIENS | | Polyptère. |
| | | GANOÏDES | | Esturgeon, lépidostée, glaive, amie. |
| | | TÉLÉOSTÉENS (malacoptérygiens et acanthoptérygiens) | Physostomes | Silure, saumon, truite, ombre, omble-chevalier, féra, brochet, hareng, sardine, carpe, carassin, goujon. |
| | | | Apodes | Congre, anguille, murène, gymnote. |
| | | | Physoclistes | Morue, merlan, pleuronectes, maquereau, thon, perche. |
| | BATRACIENS | APODES | | Cécilie. |
| | | URODÈLES | | Amphiume, salamandre, triton, sirène. |
| | | ANOURES | | Grenouilles, crapauds. |
| | REPTILES | RYNCHOCÉPHALES | | Hattérie ponctuée. |
| | | SAURIENS | | Geckos, iguanes, lézards, caméléons. |
| | | OPHIDIENS | | Boa, couleuvre, vipère. |
| | | CHÉLONIENS | | Tortues terrestres et aquatiques. |
| | | CROCODILIENS | | Crocodiles. |
| | OISEAUX | PASSEREAUX | Dentirostres | Pie-grièche, gobe-mouches, rossignol, fauvettes. |
| | | | Coracirostres | Corbeau, pie, étourneau, loriot, paradisier. |
| | | | Conirostres | Pinson, bouvreuil, chardonneret, moineau, alouettes. |
| | | | Fissirostres | Hirondelle, engoulevent, martinet. |
| | | | Ténuirostres | Sittelles, grimpereaux, huppes, grives, colibri. |
| | | | Lévirostres | Guêpier, martin-pêcheur, buceros. |
| | | RAPACES | Falconiens | Aigles, serpentaires, buses, faucons. |
| | | | Vulturniens | Vautour, gypaète, condor, urubu. |
| | | | Strigiens | Hibou, chouettes. |
| | | GRIMPEURS | | Pics, torcol, coucou, toucan, perroquets. |
| | | COLOMBINS | | Pigeon, tourterelle, goura. |
| | | GALLINACÉS | | Coq, tétras, gélinotte, perdrix, caille, faisan, paon. |
| | | ÉCHASSIERS | Pressirostres | Outarde, pluvier, vanneau. |
| | | | Longirostres | Bécasse, combattant, chevalier, courlis. |
| | | | Cultrirostres | Grue, héron, aigrette, ibis, butor. |
| | | | Macrodactyles | Râle, poule d'eau, foulque. |
| | | PALMIPÈDES | Longipennes | Albatros, goéland, mouettes, frégates, fous, pélican. |
| | | | Lamellirostres | Canards, oies, cygne, eider, macreuse, fuligule. |
| | | | Impennes | Grèbe, plongeon, guillemot, pingouins, manchots. |
| | | COUREURS | | Autruche, nandou, casoar, aptéryx. |
| | MAMMIFÈRES | MONOTRÈMES | | Echidné, ornithorhynque. |
| | | MARSUPIAUX | | Kangourou, phalanger, opossum, dasyure. |
| | | SIRÉNIENS | | Lamantin, dugong. |
| | | CÉTACÉS | Denticètes | Dauphin, épaulard, cachalot. |
| | | | Mysticètes | Baleines. |
| | | ONGULÉS | Périssodactyles | Cheval, tapir, rhinocéros. |
| | | | Artiodactyles | Porc, hippopotame, ruminants. |
| | | | Proboscidiens | Eléphant, daman. |
| | | ÉDENTÉS | | Tatou, tamanoir, fourmilier, paresseux. |
| | | RONGEURS | | Lapin, rat, écureuil, marmotte, castor, porc épic. |
| | | INSECTIVORES | | Hérisson, musaraigne, taupe. |
| | | CHIROPTÈRES | | Chauve-souris, vampire, rhinolope, roussettes. |
| | | CARNIVORES | | Chat, lion, tigre, ours, hyène, chiens, martre, putois. |
| | | PINNIPÈDES | | Phoques, otaries, morses. |
| | | LÉMURIENS | | Maki, tarsier. |
| | | SIMIENS | Arctopithéciens | Ouistiti, tamarin. |
| | | | Plathyrrhiniens | Atèle, sagouin, saki, hurleur. |
| | | | Catarrhiniens | Macaque, babouin, orang-outan, gorille, chimpanzé. |
| | | HOMINIENS | | Homme. |

**zoonomie** [*zo-o-no mî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *nomos*, loi). Ensemble des lois qui régissent la vie animale.

**zoonomique** [*zo-o*] adj. Relatif à la zoonomie.

**zoonomiste** [*zo-o-no-mis-te*] n. m. Savant qui s'occupe de zoonomie.

**zoonosologie** [*zo-o-no-zo-lo-jî*], ou **zoopathologie** [*zo-o, jî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et de *nosologie*, ou de *pathologie*). Pathologie animale, connaissance des maladies des animaux.

**zoonosologique** [*zo-o-no-zo*] ou **zoopathologique** [*zo-o*] adj. Qui a rapport à la zoonosologie ou zoonosopathologie.

**zoopédie** [*zo-o-pé-dî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *paideia*, éducation). Education des animaux domestiques.

**zoophage** [*zo-o*] adj. (du gr. *zôon*, animal, et *phagein*, manger). Qui se nourrit de la chair des animaux.

**zoophagie** [*zo-o-fa-jî*] n. f. (de *zoophage*). Instinct qui pousse certains animaux à se nourrir de chair.

**zoophagique** [*zo-o*] adj. Qui a rapport à la zoophagie.

**zoophobie** [*fo-bî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *phobos*, crainte). Peur morbide des animaux.

**zoophore** [*zo-o*] n. m. (du gr. *zôon*, animal, et *phoros*, qui porte). Nom ancien de la frise de l'entablement, chargée autrefois de figures d'animaux.

**zoophorique** [*zo-o*] adj. Qui sert de support à une figure d'animal : *colonne zoophorique*.

**zoophytaire** [*zo-o-fi-tè-re*] adj. (de *zoophyte*). Se dit des animaux dont la forme rappelle plus ou moins celle d'une plante. Qui a la forme d'un zoophyte.

**zoophytes** [*zo-o*] n. m. pl. (du gr. *zôon*, animal, et *phuton*, plante). Nom donné aux animaux constituant l'embranchement des *cœlentérés*. Animaux dont les formes rappellent celles des plantes, comme le corail, l'éponge, la méduse. S. un *zoophyte*.

**zoophytique** [*zo-o*] adj. Qui contient des zoophytes : *milieu zoophytique*.

**zoophytographe** [*zo-o*] n. et adj. Se dit d'un naturaliste qui s'occupe de zoophytographie ; qui écrit une zoophytographie.

**zoophytographie** [*zo-o. fî*] n. f. (de *zoophyte*, et du gr. *graphê*, description). Description des zoophytes.

**zoophytographique** [*zo-o*] adj. Qui a rapport à la zoophytographie.

**zoophytoïde** [*zo-o*] adj. Qui ressemble à un zoophyte.

**zoophytolithe** [*zo-o*] n. m. Nom ancien des zoophytes fossiles.

**zoophytologie** [*zo-o, jî*] n. f. (de *zoophyte*, et du gr. *logos*, discours). Partie de la zoologie, qui s'occupe des zoophytes.

**zoophytologique** [*zo-o*] adj. Relatif à la zoophytologie.

**zoophytologiste** [*zo-o, jis-te*] ou **zoophytologue** [*lo-ghe*] n. m. Savant qui s'occupe de l'étude de la zoophytologie.

**zooplasma** [*zo-o-plas-ma*] n. m. (du gr. *zôon*, animal, et de *plasma*). Le plasma chez les animaux.

**zoopsie** [*psî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *opsis*, vision). Vision hallucinatoire d'animaux, caractéristique de certaines intoxications : alcoolisme, cocaïnisme.

**zooscopie** [*zo-os-ko-pî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *skopein*, examiner). Partie de la zoologie, qui s'occupe de l'observation extérieure ou intérieure des animaux.

**zooscopique** [*zo-os-ko*] adj. Qui appartient ou qui se rapporte à la zooscopie.

**zoosperme** [*zo-os-pèr-me*] n. m. (du gr. *zôon*, animal, et *sperma*, semence). Se dit du spermatozoïde.

**zoosporange** [*zo-os-po*] n. m. (du gr. *zôon*, animal, et de *sporange*). Sporange qui produit les zoospores.

**zoospore** [*zo-os-po-re*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et de *spore*). Nom donné aux spores de certains champignons, qui ont quelque ressemblance avec des animaux inférieurs par leur mobilité dans l'eau, où elles évoluent à l'aide de leurs cils vibratiles.

**zoosporé** [*zo-os-po*], **e** adj. Dont les spores sont munis de cils vibratiles.

**zoostatistique** [*zo-os-ta-tis-ti-ke*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et de *statistique*). Méthode statistique, à l'aide de laquelle on peut étudier la variation chez les animaux.

**zootaxie** [*zo-o-tak-sî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *taxis*, arrangement). Classification méthodique du règne animal.

**zootaxique** [*zo-o-tak-si-ke*] adj. Qui a rapport à la zootaxie.

**zootechnicien, enne** [*zo-o-tèk-ni-si-in, è-ne*] adj. Qui s'occupe de zootechnie.

**zootechnie** [*zo-o-tèk-nî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *tekhnê*, art). Art d'élever les animaux domestiques et de les adapter à des besoins déterminés : *la zootechnie est une branche importante de l'agriculture.*

— ENCYCL. C'est de Gasparin qui a, le premier, employé le terme de *zootechnie* pour caractériser cette technique de la production animale.

Les méthodes zootechniques reposent sur la connaissance exacte de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie des animaux domestiques, aussi bien que sur la connaissance de l'économie rurale. On pourrait les définir : *technologie des machines animales.*

La zootechnie se définit *zootechnie générale* lorsqu'elle comprend l'étude de l'alimentation rationnelle des animaux domestiques, de leur individualité, de leur reproduction, et, conséquemment, des variations des espèces sous l'influence de causes diverses, et *zootechnie spéciale* lorsqu'elle comprend l'étude et les procédés d'élevage d'une espèce particulière et de ses variétés.

**zootechnique** [*zo-o-tèk*] adj. Qui appartient ou qui se rapporte à la zootechnie. *Livres zootechniques*, v. GÉNÉALOGIQUES (*livres*).

**zootechniste** n. Syn. de ZOOTECHNICIEN, ENNE.

**zoothérapeutique** [*zo-o*] adj. Qui a rapport à la thérapeutique des animaux.

**zoothérapie** [*zo-o, pî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *therapeia*, traitement). Thérapeutique animale.

**zoothérapique** [*zo-o*] adj. Qui appartient à la zoothérapie.

**zootique** [*zo-o*] adj. (du gr. *zôon*, animal). *Minér.* Qui contient des débris d'animaux.

**zootomie** [*zo-o-to-mî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *tomê*, section). Dissection des animaux.

**zootomique** [*zo-o*] adj. Qui appartient à la zootomie.

**zootomiste** [*zo-o-to-mis-te*] n. m. Celui qui s'occupe de la zootomie.

**zootrope** [*zo-o*] n. m. (du gr. *zôon*, animal, et *tropos*, action de tourner). Phénakistiscope montrant les différentes phases du mouvement, chez les êtres animés.

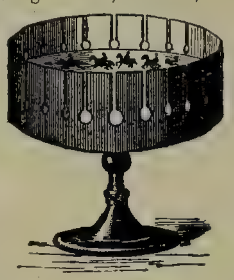
Zootrope.

**zootrophie** [*zo-o-tro-fî*] n. f. (du gr. *zôon*, animal, et *trophê*, nourriture). Nutrition des animaux.

**zootrophique** [*zo-o*] adj. Qui a rapport à la nutrition des animaux.

**zootypolithe** [*zo-o*] n. m. (du gr. *zôon*, animal, *tupos*, empreinte, et *lithos*, pierre). Nom donné aux empreintes d'animaux fossiles, sur les pierres ou les gangues.

**zooxanthine** [*zo-o*] n. f. Principe colorant, extrait des plumes rouges de certains couroucous.

**zopissa** [*pi-sa*] n. f. (gr. *zôpissa*). Résine fondue. Poix.

**Zopyre,** satrape perse, célèbre par son dévouement envers Darius Ier. Il se coupa le nez et les oreilles pour s'introduire dans Babylone assiégée par le grand roi et persuada aux habitants que Darius était l'auteur de ce cruel traitement. Leur ayant inspiré confiance, il livra aux Perses les deux portes dont on lui avait laissé la garde.

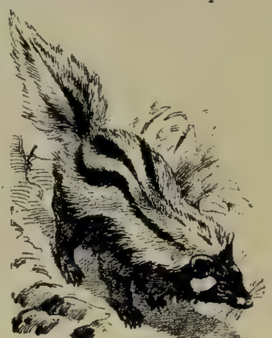
Zorille.

**Zorg, Zorgh** ou **Sorgh** (Hendrik Martensz ROKES, dit), peintre hollandais, né à Rotterdam (1621-1682). Ses *Intérieurs* se rapprochent de la manière de Van Ostade et d'A. Brauwer.

**zorgite** n. f. Séléniure naturel de cuivre.

**zori** n. f. Au Japon, sandale de paille, qu'on porte pour passer d'une pièce à une autre.

**zorille** [*ll* mll., *e*] ou **zorilla** [*ll* mll.] n. f. Genre de mammifères carnassiers, intermédiaires entre les mouffettes et les ratels, qui sont propres à l'Afrique et que l'on chasse pour leur fourrure.

**zorin** n. m. Nom vulgaire de la *bignone grimpante.*

**Zorn** (Anders), peintre et graveur suédois, né à Mora, m. à Stockholm (1860-1920). Il est un impressionniste de la vie, de l'atmosphère (*Paysanne se coiffant, Effet de nuit*, etc.). Son originalité se manifeste encore mieux dans son œuvre violente et heurtée d'aquafortiste.

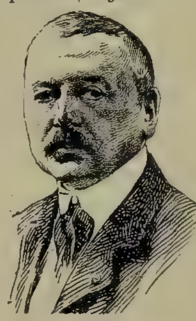
Zorn.

**Zorndorf,** village de Prusse (Brandebourg), au N. de Custrin. En 1758, victoire de Frédéric II sur les Russes.

**zornie** [*nî*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées hédyzarées, des régions chaudes du globe.

**Zoroastre** ou mieux **Zarathoustra,** personnage de l'ancien monde, à qui les écrivains classiques attribuent la fondation de la religion des mages, ou mazdéisme. On ignore si Zoroastre fut un personnage réel, ou si son nom est simplement celui d'un personnage mythique. Il aurait vécu, si l'on en croit Aristote, vers le viie siècle avant notre ère, et il aurait reçu du grand dieu Ahura-Mazda (Ormazd) le texte de l'Avesta. (V. MAZDÉISME.)

**zoroastrien, enne** [*ro-as-tri-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à Zoroastre ou à sa doctrine. N. Partisan de la doctrine de Zoroastre.

**zoroastrisme** [*ro-as-tris-me*] n. m. Doctrine de Zoroastre : *le zoroastrisme est une religion dualiste.* (On dit aussi ZOROASTÉRISME.)

**Zorobabel,** prince de Juda, de la maison de David, qui ramena la première colonie juive en Palestine, après l'édit de Cyrus, au vie siècle av. J.-C. Sous sa direction, la construction du Temple fut commencée.

**zorongo** n. m. Danse espagnole, très vive.

**Zorrilla** (Manuel Ruiz), homme d'Etat espagnol, né à Osma, m. à Burgos (1834-1895), président du conseil en 1870 et 1872, puis chef du parti républicain.

**Zorrilla de San Martin** (Juan), poète uruguayen, né à Montevideo en 1867, auteur de l'épopée nationale *Tabare*.

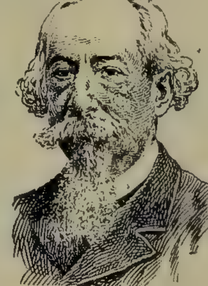
Zorrilla y Moral.

**Zorrilla y Moral** (José), poète lyrique et dramatique espagnol, né à Valladolid, m. à Madrid (1817-1893) ; auteur de poésies (*los Cantos del Trovador, Granada*) et de drames remarquables, où revivent, sous une forme brillante et harmonieuse, les anciennes traditions de l'Espagne. Son chef-d'œuvre, *Don Juan Tenorio*, est peut-être le plus grand succès du théâtre espagnol moderne.

**Zosime** [*zi-me*] (saint), prêtre et moine de la Palestine, né vers le milieu du ive siècle, m. au milieu du ve siècle. C'est à lui que sainte Marie l'Egyptienne fit le récit de ses égarements. — Fête le 4 avril.

**Zosime** (saint), évêque de Syracuse, né vers 570, m. vers 660. — Fête le 30 mars.

**Zosime** (saint), pape de 417 à 418. Il condamna le pélagianisme et intervint en faveur de l'évêque d'Arles contre l'évêque de Marseille, qui lui disputait la suprématie de la Narbonnaise. — Fête le 26 décembre.

**Zosime le Panopolitain,** savant grec, né à Panopolis en Egypte, qui vivait peut-être au iiie siècle ; auteur d'ouvrages d'alchimie.

**Zosime,** historien byzantin du ve siècle, auteur d'une *Histoire nouvelle* bien informée et correctement écrite, dans laquelle il raconte en détail le règne de Théodose II. Il était très hostile au christianisme.

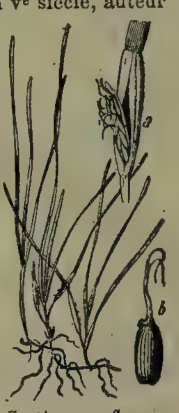

Zostère : *a*, fleur ; *b*, fruit.

**zoster** [*zos-tèr*] n. m. *Path.* Syn. de ZONA.

**zostère** [*zos-tè-re*] n. f. (du gr. *zôstêr*, ceinture). Genre de naïadacées zostérées, renfermant des herbes marines, qui forment parfois de véritables prairies sous-marines et que l'on dénomme communément *varech*, avec plusieurs espèces d'algues. (Elles sont recueillies, dessalées dans l'eau douce, séchées, et employées ensuite soit comme litière pour les bestiaux, soit pour confectionner des matelas.)

**zostéré, e** [*zos-té*] adj. Qui ressemble ou se rapporte à la zostère. N. f. pl. Tribu des naïadacées, dont le genre zostère est le type, et que certains auteurs considèrent comme une famille distincte, à laquelle ils attribuent (conformément à la terminologie de la classification) le nom de *zostéracées.*

**zostérops** [*zos-té-ropss*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, comprenant des formes élancées, à bec fin et courbe, dont on connait 60 espèces des régions tropicales : *la livrée des zostérops est en général verdâtre.*

**Zotique** (saint), prêtre à Constantinople au ive siècle. L'empereur Constantin l'amena avec lui, quand il transporta le siège de l'empire à Byzance (328). — Fête le 31 décembre.

**Zouagha,** v. de la Tripolitaine, sur la Méditerranée ; 3.000 h. Petit port. Pêcheries d'éponges.

**zouave** n. m. (de l'ar. *Zouaoua*, n. d'une tribu kabyle d'où furent tirés les premiers soldats de ce corps). Soldat d'un corps d'infanterie française, créé en Algérie en 1831 : *les zouaves se distinguèrent à la bataille de l'Alma, à Palestro, à Magenta*, etc.

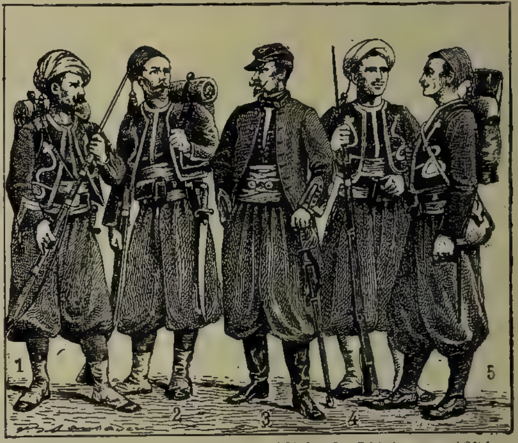

Zouaves : 1. En 1831 ; 2. En 1854 ; 3. Officier, en 1854 ; 4. En 1890 ; 5. En 1914.

*Zouaves pontificaux*, corps de troupe créé à l'imitation des zouaves de France par Lamoricière en 1860, pour la défense des Etats pontificaux. *Pop.* Homme intrépide, qui ne craint rien. *Faire le zouave*, crâner, faire le malin... et quelquefois l'imbécile.

— ENCYCL. D'abord formé d'indigènes et d'Européens, ce corps est aujourd'hui exclusivement composé de Français. Il y avait quatre régiments de *zouaves*, qui se distinguaient par la couleur de l'intérieur des ovales, dits *tombeaux*, formés par les tresses sur les côtés de la veste. La couleur était rouge pour le premier régiment, blanche pour le second, jaune pour le troisième, et bleu foncé (couleur de la veste) pour le quatrième. Pendant la Grande Guerre, leur ancien uniforme a été supprimé. (V. les tableaux INFANTERIE.)

**Zoubov** (prince), lieutenant des gardes (1767-1817), le dernier des favoris de Catherine II. Disgracié par Paul Ier, il ourdit le complot qui amena le renversement et la mort de ce prince.

**Zoug.** *Géogr.* V. ZUG.

**zouidja** n. f. En Algérie, étendue de terre que deux bœufs peuvent labourer en un jour.

**Zoulla,** v. de la côte orientale de l'Afrique (mer Rouge), sur la *baie de Zoulla* ou *baie d'Afar ;* 2.000 h. La France en revendique la possession. C'est l'ancienne *Adulis*.

**Zoulouland** (*Terre* ou *Pays des Zoulous*), région de l'Afrique australe, sur le littoral de l'océan Indien, peuplée par la tribu cafre des *Zoulous*. Superf. : environ 20.000 kil. carr. ; pop. approximative de 260.000 h. (*Zoulous*). Pays difficile, peu riche, aujourd'hui annexé à l'Union-Africaine-Sud britannique (province du Natal).

**Zoulous,** peuplade cafre du sud de l'Afrique, dans le *Zoulouland*. Les Zoulous sont les plus beaux et les plus énergiques de tous les Cafres. Ils ont longtemps résisté aux Anglais, et c'est dans une expédition de ceux-ci au Zoulouland que périt, en 1879, le prince Louis, fils de Napoléon III. En 1887, tout le pays zoulou fut placé sous le protectorat anglais et, en 1898, annexé au Natal qui, aujourd'hui, fait partie de l'Union-Africaine-Sud britannique.

**zouzou** n. m. *Arg. milit.* Zouave.

**zozoter** v. n. *Pop.* Syn. de ZÉZAYER.

**Zr,** symbole chimique du *zirconium*.

**zrazi** n. m. Mets polonais composé de tranches de bœuf et de hachis, cuit dans un mélange de bouillon, de vin et de vinaigre.

**Zrinyi,** grande famille croate, à laquelle appartiennent : Nicolas (1616-1664), ban de Croatie ; il se distingua contre les Turcs ; auteur de poésies ; — Pierre (1621-1671), ban de Croatie, décapité pour avoir conspiré avec l'aristocratie hongroise contre l'Autriche (1671) ; — Hélène, sa fille (1643-1703), épousa en premières noces François Racoczy, en secondes noces Emeric Toekoely ; défendit Munkacs contre les Autrichiens (1668-1688).

**Zschokke** (Henri), littérateur allemand, né à Magdebourg, m. à Aarau (1771-1848). Il s'est attaché à fournir aux classes populaires une lecture saine et morale : *le Village des faiseurs d'or*, *le Poison alcoolique*, etc.

**Zsombolya,** v. de la Yougoslavie, au N. de Temesvar ; 10.800 h. Anc. ville de Hongrie.

**Zuber** (Jean-*Henri*), peintre français, né à Rixheim, m. à Paris (1844-1909). On lui doit des paysages, des marines et des tableaux de genre fort distingués : *le Passé, les Marches de marbre rose*, etc.

**zuccarinie** [*zu-ka-ri-nî*] n. f. Genre de rubiacées, dont on ne connaît qu'une espèce, la *zuccarinie à grandes feuilles*, bel arbre de Java, dont les fruits sont de grosses baies pouvant atteindre plusieurs centimètres de diamètre.

**Zuccaro** ou **Zuccari** ou **Zucchero** (Federigo), peintre italien, m. à Ancône (1542-1609). Il peignit à Florence, à Rome, en Espagne.

**zucchetti** [*dzou-kèt-ti*] n. m. Mets italien, préparé avec des oranges et de petites courges.

**Zucchi** [*ki*] ou **Del Zucca** (Jacopo), peintre italien, né à Florence (1541-1590). Son chef-d'œuvre est un *Saint Grégoire célébrant la messe.* — Son frère Francesco, m. en 1620, fut un peintre de fleurs et de fruits remarquable, qui s'adonna à la mosaïque.

**zuchette** ou **zucchette** [*zu-kè-te*] n. f. (ital. *zucchetta*). Espèce de concombre.

**Zug** ou **Zoug,** v. de Suisse, ch.-l. du cant. de son nom, sur le *lac de Zug ;* 8.000 h. (*Zugois*). Filatures, soieries. Elevage, industries du coton et de la soie. Papeteries, commerce de bois, bétail. Fabrication de kirsch. — Le cant. a 29.100 h.

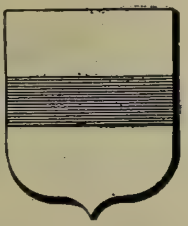
Armes du canton de Zug.

**Zug** (lac de), lac de Suisse, entre les cantons de Zug, de Lucerne et de Schwyz ; 18 kil. de longueur ; larg. moyenne, 4.500 mètres.

**Zuloaga** (Ignacio de), peintre espagnol, né à Eibar en 1870 ; il a peint avec une vigueur tout espagnole des types populaires de son pays : *Course de taureaux, la Naine, le Picador*, etc.

**Zulpich,** v. de la Prusse-Rhénane, près de Cologne, regardée comme l'ancienne *Tolbiac ;* 2.100 h. Papeteries.

**Zulte,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), près de la Lys ; 2.730 h.

**Zumalacarreguy** (Tomaso), général espagnol, né à Ormaïztegui, m. à Cégama (1788-1835), chef énergique et habile des carlistes pendant la guerre civile de 1834. Il remporta de grands succès en Biscaye, fut vainqueur à Contrasta, mais fut mortellement blessé devant Bilbao.

**zumatique** n. m. Nom d'un vernis siccatif, à base de manganèse et de zinc.

**Zumbini** (Bonaventura), critique italien, né à Cosenza, m. à Portici (1840-1916) ; auteur d'études pénétrantes sur Leopardi, Pétrarque, Monti, etc.

**Zumbusch** (Gaspard-Clément), sculpteur autrichien, né à Herzebrok (Westphalie) [1830-1915] ; élève de Halbig, auteur du *monument du roi Maximilien de Bavière* à Munich, du *monument de Beethoven*, etc.

**zume-lazuli** n. m. Syn. de ZEMECH.

**zumique** adj. (du gr. *zumê*, levure). Se dit d'un acide qui se produit dans la fermentation des matières amylacées et qui est un mélange d'acide butyrique et d'acide lactique.

**zunyite** n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium.

**Zurawno,** v. de Pologne (Galicie), sur le Dniester ; 3.500 h. Vignobles, céréales. Célèbre par la belle défense de Jean Sobieski, lequel, avec 10.000 Polonais, tint en échec pendant vingt-trois jours 90.000 Turcs et 130.000 Tatars et obligea ses ennemis à un traité glorieux.

**Zurbano** (Martin), général espagnol (1780-1845). Il se distingua dans la guerre de partisans pour le compte de Marie-Christine et, fait prisonnier, fut passé par les armes.

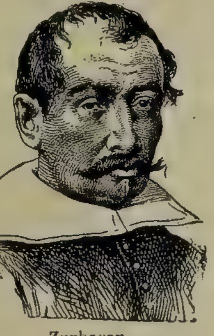
Zurbaran.

**Zurbaran** (Francisco), peintre espagnol, né à Fuente de Cantos (Estrémadure), m. à Madrid (1598-1662). On l'a surnommé *le Caravage espagnol.* Il est l'auteur de tableaux religieux d'une belle couleur, d'un réalisme hardi et puissant, parmi lesquels nous citerons : *les Funérailles d'un évêque*, *l'Histoire de saint Jérôme, les Travaux d'Hercule.*

**Zurich,** v. de Suisse, ch.-l. du cant. de son nom, sur la Limmat et au bord du joli *lac de Zurich ;* 206.000 h. (*Zurichois*). Hôtel de ville du xvii$^e$ siècle. Patrie de Gessner et de Lavater. Victoire de Masséna sur les Autrichiens et les Russes (1799). Traité qui mit fin à la guerre d'Italie (1859). Importantes filatures de soie ; constructions mécaniques ; papeteries, tanneries, fonderies, savonneries. — Le *canton de Zurich* a 536.000 h. Grande activité industrielle ; soie, coton, mégisseries.

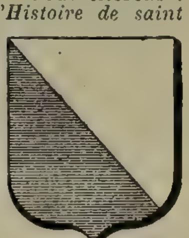
Armes du canton de Zurich.

**Zurich** (lac de), lac de Suisse, entre les cantons de Zurich, de Schwyz et de Saint-Gall ; 40 kil. de longueur ; largeur moyenne, 3 kil.

**Zurzach,** comm. de Suisse (cant. d'Argovie), sur le Rhin ; 1.300 h.

**zut** [*zut'*] interj. *Pop.* Interjection qui exprime le dépit, le mépris, l'indifférence.

**zutiste** [*tis-te*] n. m. (de *zut*). *Pop.* Personne qui se désintéresse de tout.

**Zutphen,** v. des Pays-Bas (Gueldre), sur l'Yssel ; 18.000 h. Eglise Sainte-Walburge (xii$^e$-xvi s.) ; église Saint-Jean (xiii$^e$-xiv$^e$ s.). Etoffes.

**Zuyderzée** ou **mer du Sud,** golfe de Hollande, formé par la mer du Nord. Ce fut autrefois le *lac Flevo*, qu'un terrible raz de marée réunit à la mer en 1282. Sous le premier Empire, le Zuyderzée a donné son nom à un département français. Très peu profond (4$^m$,50 en moyenne), le Zuyderzée est destiné à être entièrement asséché au profit de l'agriculture.

**zwanze** [*zou-an-ze*] n. f. (mot bruxellois). Humour belge.

**Zweibrückers.** *Géogr.* V. Deux-Ponts.

**Zweisimmen,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 2.200 h. Commerce de bestiaux.

**Zwentibold** ou **Zviatoplück,** roi de Lorraine, m. en 900. Fils naturel de l'empereur d'Allemagne Arnulf, il fut reconnu roi de Lorraine en 895 ; mais, ayant voulu réduire les grands du pays à l'obéissance, il détermina un soulèvement, qu'il essayait de réprimer lors de sa mort.

**Zwickau,** v. d'Allemagne (Saxe), sur la Mulde ; 74.000 h. Eglise Sainte-Catherine. Hôtel de ville du xvi$^e$ siècle. Filatures, métallurgie. — Aux environs, importantes mines de houille.

**zwieback** n. m. (du suisse-allemand *zwie*, deux fois, et *back*, cuit). Sorte de biscuit ou biscotte de la Suisse allemande.

**Zwijndrecht.** *Géogr.* V. Zwyndrecht.

**Zwindrecht,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas), près de l'Escaut ; 7.500 h. Carrosserie, fabrique de couleurs.

**Zwingle** [*zvin-gle*] ou **Zwingli** (Ulric), réformateur suisse, né à Wildhaus, m. à Cappel (1484-1531). Il fut d'abord curé de Glaris. Dès 1519, il conçut ses projets de réforme, qu'il exposa à Zurich. Il fit abolir le célibat des prêtres et la messe, et gagna une partie de la Suisse à sa doctrine. Trois cantons suisses, catholiques, se joignirent à l'Autriche pour lutter contre Zurich, et Zwingle fut mortellement blessé à la bataille de Cappel. A sa mort, ses partisans se réunirent à ceux de Calvin et de Luther.

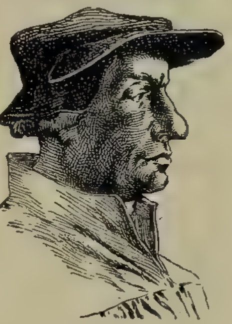
Zwingle.

**zwinglianisme** [*zvin-gli-a-nis-me*] ou **zuinglianisme** n. m. Doctrine de Zwingle.

**zwinglien, enne** [*zvin-gli-in, è-ne*] adj. Qui a trait au zwinglianisme. N. Partisan de cette doctrine.

**Zwolle,** v. des Pays-Bas, ch.-l. de la prov. d'Over-Yssel, sur l'Yssel ; 35.000 h. Eglise du xv$^e$ siècle. Halles du xvi$^e$ siècle. Filatures.

**Zwynaerde,** comm, de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Gand) ; 3.470 h.

**Zwyndrecht** ou **Zwijndrecht,** v. des Pays-Bas (Hollande-Méridionale, arr. de Dordrecht), sur le Merwede, bras de la Meuse ; 6.000 h. Ville très ancienne. Constructions de bateaux ; minoterie.

**zyeuter** v. a. (de *yeux*, précédé de l'*s* de liaison). *Arg.* Regarder avec insistance ou avec tendresse.

**zygène** n. f Genre d'insectes lépidoptères, très communs en France et appelés vulgairement *sphinx-béliers*, à cause de leurs fortes antennes.

**zygite** n. m. *Antiq. gr.* V. zeugite.

**zygobranches** n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes prosobranches scutibranches, renfermant ceux dont les branchies sont disposées symétriquement de chaque côté du corps. S. un *zygobranche.*

**zygoma** n. m. (du gr. *zugôma*, jonction). Os de la pommette.

**zygomatique** adj. Qui se rapporte au zygoma : *muscles zygomatiques.*

**zygomorphe** adj. (du gr. *zugos*, couple, et *morphê*, forme). *Bot.* Se dit des appendices floraux semblables unis entre eux, soit normalement, soit tératologiquement.

**zygomycètes** [*sè-te*] n. m. pl. Nom donné aux champignons qui produisent des zygospores. S. un *zygomycète.*

**zygopétale** n. m. Genre d'orchidacées vandées, renfermant des plantes épiphytes, à fleurs solitaires ou groupées, qui croissent dans les parties chaudes de l'Amérique et que l'on cultive en Europe dans les serres chaudes.

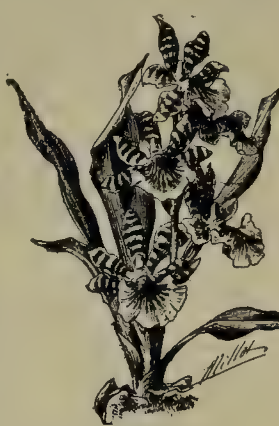
Zygopétale.

**zygophyllacées** [*fi-la-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, dont le genre *zygophylle* est le type. S. une *zygophyllacée.*

**zygophylle** n. f. ou **zygophyllum** [*fil-lom'*] n. m. Genre de zygophyllacées, renfermant des arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs régulières pentamères, qui croissent dans les régions chaudes de l'hémisphère boréal. (L'espèce type du genre est la fabagelle [*zygophyllum fabago*], du midi de l'Europe.)

**zygospore** [*ghos-po-re*] n. m. (du gr. *zugos*, couple, et de *spore*). Spore formée par la conjugaison de deux filaments voisins.

**zygote** [*gho-te*] n. m. (du gr. *zugon*, ce qui joint). Une des formes évolutives du parasite de la malaria.

**zymases** [*ma-ze*] n. f. pl. (du gr. *zumê*, ferment). Ferment soluble ou enzyme, qui jouit de la propriété de dédoubler les sucres en alcool et gaz carbonique S. une *zymase.*

— Encycl. Les zymases sont des matières azotées, non sulfurées, qui ont une parenté assez étroite avec les albuminoïdes. Elles sont sécrétées par les plastides, et il faut les considérer comme des déchets de fonctionnement. Les zymases les mieux étudiées sont : la *diastase*, la *ptyaline*, l'*émulsine*, la *mycosine*, la *pepsine*, la *pancréatine*, etc. On a donné particulièrement le nom de *zymase* à la diastale alcoolique ou *alcoolase.*

**zymique** adj. *Chim.* Syn. de zumique.

**zymodiagnostic** n. m. Diagnostic de la nature des épanchements pathologiques par la recherche des zymases qu'ils contiennent : *le zymodiagnostic est surtout qualitatif.*

**zymogène** n. m. (du gr. *zumê*, levure, et *gennân*, engendrer). Substance des cellules glandulaires, qui engendre le ferment.

**zymohydrolyse** n. f. (du gr. *zumê*, ferment, *hudôr*, eau, et *lusis*, dissolution). Dédoublement moléculaire avec hydratation, sous l'influence des fermentations.

**zymologie** [*jî*] n. f. (gr. *zumê*, levain, et *logos*, traité). Partie de la chimie, qui traite de la fermentation.

**zymologique** adj. Qui a rapport à la zymologie.

**zymolytique** adj. V. zymotique.

**zymone** n. m. Nom ancien du gluten.

**zymoplasma** n. m. (du gr. *zumê*, levure, et de *plasma*). Substance constituée principalement par des ferments solubles ou des substances analogues, qui existerait dans toutes les cellules de l'économie.

**zymoprotéine** n. f. (du gr. *zumê*, levure, et de *protéine*). Substance azotée, qui dans le jus de raisin aide à la formation du globule de levure.

**zymosimètre** [*zi-mè-tre*] n. m. (du gr. *zumôsis*, fermentation, et *metron*, mesure). Instrument pour mesurer le degré de fermentation d'un liquide.

**zymosimétrie** [*zi-mé-trî*] n. f. (de *zymosimètre*). Art de mesurer le degré de fermentation des liquides.

**zymosimétrique** [*zi-mé-tri-ke*] adj. *Physiq.* Qui concerne la zymosimétrie.

**zymoscope** n, m. *Phys.* Syn. de zymosimètre.

**zymotechnie** [*tèk-nî*] n. f. (du gr. *zumê*, levain, et *tekhnê*, art). Art de produire et de diriger la fermentation.

**zymotechnique** [*tèk-ni-ke*] adj. Qui a rapport à la zymotechnie.

**zymotique** ou **zymolytique** (du gr. *zumê*, ferment). Qui a rapport aux ferments solubles.

**Zyrianes,** population du nord-est de la Russie, répandue dans les gouvernements de Vologda et de Perm ; environ 100.000 individus.

**zythogala** ou **zythogale** n. m. (du gr. *zuthos*, bière, et *gala*, lait). Mélange de bière et de lait, qui sert de boisson dans certains pays.

**zythum** [*tom'*] ou **zython** n. m. (du gr. *zuthos*, bière). Bière que les anciens Egyptiens fabriquaient avec de l'orge fermentée.

## TABLEAU DES MONNAIES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES ACTUELLEMENT EN CIRCULATION.

Dans ce tableau, la valeur de chacune des pièces est donnée en francs; elle a été calculée, pour les pièces d'or, au pair, en prenant comme valeur de l'or 3.447 fr. le kg. (ce qui correspond à la valeur de 20 fr. pour notre pièce nationale, 25 fr. 22 pour le souverain anglais.....). Pour les pièces d'argent, dans les pays marqués d'un *, les valeurs des pièces ont été calculées d'après la valeur marchande correspondant à cette parité; en d'autres termes, la valeur des pièces d'argent se trouve exprimée en francs-or; dans les autres pays, où les pièces d'argent ont une valeur conventionnelle, nous avons indiqué cette dernière.

### ALGÉRIE

Mêmes monnaies qu'en France; en outre, billets de la Banque d'Algérie de 5, 20 50, 100, 500 et 1.000 francs.

### ALLEMAGNE

Étalon d'or. Unité monétaire : *reichsmark* de 100 *pfennigs*, valant, comme le *rentenmark* ou le mark d'avant-guerre, au pair, 1 fr. 2346.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 20 reichsmarks | *Or* | 25,00 | 7,965 | 900 |
| 10 reichsmarks | — | 12,50 | 3,983 | — |

Il est prévu la frappe de nouvelles pièces d'or. Les monnaies d'argent sont retirées de la circulation.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 2 reichspfennigs | *Bronze* | 0,03 | 3,333 | Cuivre, 95 |
| 1 reichspfennig | — | 0,01 | 2,000 | Etain, 4<br>Zinc, 1 |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de : 10, 20, 50, 100 reichsmarks. Toutefois les billets de 1, 2, 5, 10, 50, 100, 500 et 1.000 rentenmarks auront cours jusqu'en 1934.

### ANDORRE

Pas de monnaie locale; circulation de monnaies françaises et espagnoles.

### ANGLETERRE (Livre à 25 fr. 22).

Étalon d'or. Unité monétaire : *sovereign* (souverain) ou *livre sterling* (£) de 20 *shillings* (*s*), de 12 *pence* (*d*). On compte aussi en *guinées* de 21 shillings.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 5 livres sterling | *Or* | 126,10 | 39,940 | 916 2/3<br>ou 11/12<br>d'or fin |
| 2 livres sterling | — | 50,44 | 15,976 | |
| 1 livre sterling (souverain) | — | 25,22 | 7,988 | |
| Demi-souverain (10 shillings) | — | 12,61 | 3,999 | |
| Couronne (5 shillings) | *Argent* | 6,25 | 28,276 | 925 |
| Double-florin (4 shillings) | — | 5, » | 22,621 | — |
| Demi-couronne (2 1/2 shillings) | — | 3,12 | 14,138 | — |
| Florin (2 shillings) | — | 2,50 | 11,310 | — |
| Shilling | — | 1,25 | 5,655 | — |
| 1/2 shilling ou 6 pence | — | 0,62 | 2,828 | — |
| 4 pence | — | 0,42 | 1,885 | — |
| 3 pence | — | 0,31 | 1,414 | — |
| 2 pence | — | 0,21 | 0,943 | — |
| 1 penny | — | 0,10 | 0,471 | — |
| 1 penny | *Bronze* | 0,10 | 9,450 | |
| 1/ 2 penny | — | 0,05 | 5,670 | |
| Farthing (1/4 penny) | — | 0,02 | 2,835 | |

*Monnaie fiduciaire :* Banknotes de 5, 10, 20, 50, 100, 200, 500 et 1.000 livres sterling, billets de trésorerie de 1/2 et de 1 livre sterling.

### *ARGENTINE (RÉPUBLIQUE)

Étalon d'or. Unité monétaire : *peso-or* ou *piastre* de 100 centavos.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 5 pesos (argentino) | *Or* | 25,00 | 8,064 | 900 |
| 2 pesos 1/2 (medio) | — | 12,50 | 4,032 | — |
| Peso (100 centavos) | *Argent* | 2,25 | 25,000 | — |
| 50 centavos (ou 1/2 peso | — | 1,12 | 12,500 | — |
| 20 centavos | — | 0,44 | 5,000 | — |
| 10 centavos | — | 0,22 | 2,500 | — |
| 5 centavos | — | 0,11 | 1,250 | — |
| 20 centavos | *Nickel* | | 4,000 | Nickel, 25<br>Cuivre, 75 |
| 10 centavos | — | | 3,000 | |
| 5 centavos | — | | 2,000 | — |
| 2 centavos | *Bronze* | | 10,000 | Cuivre, 95<br>Etain, 1<br>Zinc, 1 |
| 1 centavo | — | | 5,000 | |

*Monnaie fiduciaire.* Très importante, le peso-papier = 0,44 du peso-or. Billets de la Banque nationale de 1/2, 1, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 200, 500, 1.000 pesos.

### AUTRICHE

Étalon d'or. Unité monétaire : *schilling* = 100 *groschen* = 10.000 *couronnes-papier* valant au pair 0 fr. 73.

On a prévu la frappe de nouvelles monnaies qui n'ont pas fait encore leur apparition. Sauf les pièces d'argent de 1 schilling. Ce sont les pièces frappées sous la monarchie austro-hongroise, libellées en couronnes, qui circulent encore.

*Anciennes monnaies.*

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 100 couronnes | *Or* | 105,00 | 33,875 | 900 |
| 20 couronnes | — | 21,00 | 6,775 | — |
| 10 couronnes | — | 10,50 | 2,387 | — |
| 8 florins | — | 20,00 | 6,452 | — |
| 4 florins | — | 10,00 | 3,226 | — |
| 1 florin = 2 couronnes | *Argent* | 2,10 | 12,346 | 900 |
| 5 couronnes | — | 5,25 | 24,000 | — |
| 2 couronnes | — | 2,10 | 10,000 | 835 |
| 1 couronne | — | 1,05 | 5,000 | — |

*Nouvelles monnaies.*

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 100 schillings | *Or* | 73 | 21,17 | 900 |
| 25 schillings | — | 18,25 | 5,29 | — |
| 2 schillings | *Argent* | 1.46 | 14 | 800 |
| 1 schilling | — | 0.73 | 7 | — |
| 1/2 schilling | — | 0,365 | 3,5 | — |
| 10 groschen | *Nickel* | 0,05 | 4,5 | Nickel, 25<br>Cuivre, 75 |
| 2 groschen | *Cuivre* | 0.014 | 3,33 | Cuivre, 95 |
| 1 groschen | — | 0,007 | 1,66 | — |

La monnaie fiduciaire est constituée par les nouveaux billets de : 5, 10, 20, 50, 100, 1.000 schillings, mais de nombreux billets rédigés en couronnes sont encore en circulation et sont échangés à raison de 10.000 couronnes pour 1 schilling.

### BELGIQUE

Régime du bimétallisme. Ne fait plus partie de l'Union latine Unité monétaire : *franc* (fr.) de 100 *centimes*. Pièces d'or de 20 fr., pièces d'argent de 5. 2; 1 franc et 50 centimes aux poids et titres des pièces françaises correspondantes.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 25 centimes Perforées. | *Nickel* | 0,25 | 6,500 | Cuivre, 75<br>Nickel, 25 |
| 10 centimes | — | 0,10 | 4,000 | |
| 5 centimes | — | 0,05 | 2,500 | |
| 2 centimes | *Cuivre* | 0,02 | 4,000 | Cuivre pur. |
| 1 centime | — | 0,01 | 2,000 | |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de la Banque nationale de 1, 5, 20, 50, 100, 500 et 1.000 francs. Jetons métalliques de 1 franc.

Pour les échanges internationaux l'unité monétaire est le *Belga* qui équivaut à 5 francs belges papier.

*Congo belge :* monnaies de la métropole, plus pièces spéciales de 5, 19, 20 centimes en nickel, 1 et 2 centimes en cuivre, toutes ces pièces étant perforées.

### *BOLIVIE

Étalon d'or. Unité monétaire : *boliviano* de 100 *centavos* valant au pair 0 fr. 22

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| Souverain anglais pour 12,50 bolivianos et livre péruvienne | *Or* | | | |
| 1 boliviano | *Argent* | 2,02 | 20 » | 833 |
| 50 centavos | — | 1,01 | 10 » | — |
| 20 centavos | — | 0,40 | 4 » | — |
| 10 centavos | *Nickel* | 0,20 | 5 » | Cuivre, 75 |
| 5 centavos | — | 0,10 | 2,50 | Nickel, 25 |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de 1, 5, 10, 20, 50, 100 bolivianos.

### *BRÉSIL

Étalon d'or. Unité monétaire : *milreis-or* (2 fr. 83 aupair).

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 20 milreis | *Or* | 56.63 | 17,930 | 916 2/3 |
| 10 milreis | — | 28,32 | 8 965 | — |
| 5 milreis | — | 14,16 | 4.282 | — |
| 2 milreis | *Argent* | 2,25 | 25,000 | 900 |
| 1 milreis | — | 1,12 | 12.500 | — |
| 500 reis | — | 0,55 | 6,500 | — |
| 400, 200, 100 reis (1er type) | *Nickel* | | | Nickel, 25<br>Cuivre, 75 |
| 200, 100, 50 reis (2e type) | — | | | |
| 40, 20, 10 reis | *Bronze* | | | |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de 1, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 200, 500 et 1.000 milreis.

### BULGARIE

Étalon d'or. Unité monétaire : *lev* de 100 *stotinki* (1 franc au pair).

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 100, 20, 10 leva | *Or* | poids et titres des pièces françaises correspondantes. | | |
| | — | | | |
| 5, 2 leva, 1 et 1/2 lev | *Argent* | | | |
| 20 stotinki | *Nickel* | 0,20 | 5,000 | Nickel, 25<br>Cuivre, 75 |
| 10 stotinki | — | 0,10 | 4,000 | |
| 5 stotinki | — | 0,05 | 3.000 | |
| 2 stotinki 1/2 | — | 0,02 | 2,000 | |
| 2 stotinki | *Bronze* | 0,02 | 2,000 | |
| 1 stotinka | — | 0,01 | 1,000 | |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de la Banque nationale de Bulgarie de 5, 10, 20, 50, 100, 500 et 1.000 leva.

### CANADA

Étalon d'or. Unité monétaire : *dollar-or* de 100 *cents* (au pair 5 fr. 18). L'or des Etats-Unis et l'or anglais ont cours légal.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 20 dollars | *Or* | 103,60 | 33,436 | 900 |
| 10 dollars | — | 51,80 | 16,718 | — |
| 5 dollars | — | 25,90 | 8,359 | — |
| 2 dollars 1/2 | — | 12,95 | 4,179 | — |
| 1 dollar | *Argent* | 5.18 | 23,327 | 925 |
| 50 cents | — | 2,59 | 11,664 | — |
| 25 cents | — | 1.29 | 5,832 | — |
| 10 cents | — | 0,51 | 2,916 | — |
| 5 cents | — | 0.26 | 1,458 | — |
| 1 cent | *Bronze* | 0,05 | 5,170 | |

*Monnaie fiduciaire :* Billets « Dominion notes » 25 cents, 1, 2, 4, 5, 10, 20, 100, 500, 1.000 et 5.000 dollars. — Billets des banques, 5, 10, 20, 50 et 100 dollars.

### *CHILI

Étalon d'or. Unité monétaire : *peso-or* ou *piastre* de 100 *centavos* (1 fr. 89 au pair).

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| Condor ou 20 pesos | *Or* | 33,754 | 11,982 | 916 2/3 |
| Doblôn ou 10 pesos | — | 18.876 | 5,991 | — |
| Escudo ou 5 pesos | — | 9.425 | 2.995 | — |
| Condor (1910) | — | 37,20 | 12,000 | 900 |
| Doblôn (1910) | — | 18,60 | 6.000 | — |
| Peso | *Argent* | 1,89 | 30,000 | Indiqué sur les pièces. 700 |
| 20, 10, 5 centavos | — | | | |
| 50, 20, 10, 5 centavos | — | | | |
| 2 1/2, 2, 1, 1/2 centavos | *Bronze* | | | |

*Monnaie fiduciaire :* Circulation considérable de billets à cours forcé (valeur : 12 pence le peso) de 1, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 500 et 1.000 pesos.

### CHINE

Unité monétaire : le *tael* ou *léang* de 10 *mace* (ou *tsien*) ou 100 *fun* (ou *can dareens*) ou 1.000 *sapèques*.

L'unification monétaire n'existe pas en Chine, et il est impossible d'attribuer aux pièces une valeur fixe, celle-ci dépendant du lieu de la frappe.

Pièces d'argent de 1 tael, 1/2, 1/4, 1/10 de tael.

En outre il circule des monnaies anciennes de poids et de titres très différents.

## Tableau des monnaies françaises et étrangères actuellement en circulation.

### * COLOMBIE

Étalon d'or. Unité monétaire : le *peso* fort = 100 *centavos* (au pair 5 fr. 04).

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 10 pesos | *Or* | 50.44 | 15,976 | 916 2/3 |
| 5 pesos | — | 25.22 | 7.988 | — |
| 2 pesos 1/2 | — | 12.61 | 3.999 | — |
| 50 centavos | *Argent* | 1.04 | 12.500 | 900 |
| 20 centavos | — | 0.42 | 5.000 | — |
| 10 centavos | — | 0,21 | 2,500 | — |
| 5, 2. 1 centavos | *Nickel* | | | |
| 1, 1/2 centavo | *Bronze* | | | |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de 1, 2, 5, 10, 50, 100, 500 pesos.

### COSTA-RICA

Unité monétaire : *colon-or* de 100 *centimos* (au pair 2 fr. 41).

### DANEMARK

Fait partie de l'Union scandinave.
Étalon or. Unité monétaire : *krone* (couronne) d'or de 100 *œre* (1 fr. 389 au pair).
(Ont également cours les monnaies de Suède et de Norvège.)

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 20 couronnes | *Or* | 27,77 | 8,961 | 900 |
| 10 couronnes | — | 13,88 | 4,480 | — |
| 2 couronnes | *Argent* | 2,77 | 15,000 | 800 |
| 1 couronne | — | 1,39 | 7.500 | — |
| 25 œre | — | 0,34 | 2,420 | 600 |
| 10 œre | — | 0,13 | 1,450 | 400 |
| 5, 2, 1 œre | *Bronze* | | | |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de 1, 5, 10, 50, 100, 500 et 1.000 couronnes.

### DANTZIG (VILLE LIBRE DE)

Unité monétaire : *gulden-or* de 100 *pfennigs* = 1,01.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 25 guldens | *Or* | 25,25 | 7,988 | 835 |
| 5 guldens | *Argent* | 5.05 | 25.000 | 750 |
| 2 guldens | — | 2,02 | 10.000 | — |
| 1 gulden | — | 1.01 | 5,000 | — |
| 1/2 gulden | — | 0,50 | 2,500 | — |

*Nickel :* 10 et 5 pfennigs. — *Cuivre :* 2 et 1 pfennigs.
*Monnaie fiduciaire :* Billets de 10, 25, 100, 500 et 1.000 guldens.

### ÉGYPTE

Unité monétaire : *livre égyptienne* de 100 piastres (25 fr. 62).

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| Livre | *Or* | 25,62 | 8,500 | 875 |
| 1/2 livre (50 piastres) | — | 12,81 | 4,250 | — |
| 20 piastres | *Argent* | 5,12 | 28.000 | 833 |
| 10 piastres | — | 2,56 | 14,000 | — |
| 5 piastres | — | 1.28 | 7,000 | — |
| 2 piastres | — | 0,64 | 2,800 | — |

*Nickel :* 1, 2, 5, 10 millièmes (10 millièmes = 1 piastre).
*Monnaie fiduciaire :* Billets de 1, 5, 10, 50, 100 livres, 25 et 50 piastres.
Les monnaies d'or anglaises et celles de l'Union latine ont cours légal.

### ÉQUATEUR

Étalon d'or. Unité monétaire *: condor-or*, correspondant à la livre anglaise (au pair 25 fr. 22) de 10 *sucres*.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| Condor équatorien (10 sucres) | *Or* | 25,22 | 8,136 | 900 |
| Sucre (10 reales ou 100 centavos | *Argent* | 2,25 | 25,000 | — |
| 1/2 sucre | — | 1,12 | 12,000 | — |
| 12/10 sucre (peseta) | — | 0,44 | 5.000 | — |
| 1/10 sucre (real) | — | 0,22 | 2.500 | — |
| 1/20 sucre (medio real) | — | 0,11 | 1,250 | — |
| 5, 2, 1, 1/2 centavos | *Nickel* | | | |
| 2, 1, 1/2 centavos | *Bronze* | | | |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de 1, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 500 et 1.000 sucres.

### ESPAGNE

Étalon d'or. Unité monétaire : *peseta* (pes.) de 100 *centimos* (1 fr. au pair).

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 25 pesetas (1871) | *Or* | 25,00 | 8,064 | 900 |

Pièces d'or de 100, 50, 20, 10 ,5 pesetas : pièces d'argent de 5, 2, 1, 0,50 pesetas : pièces de bronze de 10, 5, 2, 1 centimos ; aux poids et titres des pièces françaises correspondantes.

*Monnaie fiduciaire :* Billets de la Banco de España, de 25, 50, 100, 500 et 1.000 pesetas.

### ESTONIE

Unité monétaire théorique : *mark* de 100 *penni* valant 1 franc.

*Monnaie fiduciaire :* Billets de la Banque d'Etat de 1, 2, 5, 10, 25, 50, 100, 500 et 1.000 marks.

### ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE

Étalon d'or. Unité monétaire : *dollar-or* ($) de 10 *dimes* ou 100 *cents* (au pair 5 fr. 18).

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| Double-aigle ou 20 dollars | *Or* | 103,65 | 33,437 | 900 |
| Aigle ou 10 dollars | — | 51,83 | 16,718 | — |
| 5 dollars | — | 25.91 | 8,359 | — |
| 2 dollars 1/2 | — | 12,95 | 4,180 | — |
| 1 dollar (n'est plus frappé depuis 1890) | — | 5.18 | 1.672 | — |
| 1 dollar (100 cents) | *Argent* | 5.18 | 26,729 | — |
| 1/2 dollar (50 cents) | — | 2.59 | 12,500 | — |
| 1/4 dollar (25 cents) | — | 1.29 | 6,250 | — |
| 1 dime (10 cents) | — | 0,52 | 2.500 | — |
| 5 cents | *Billon* | 0.26 | 5.000 | Cuivre, 75 |
| 1 cent | — | 0,05 | 3,110 | — 95 |

*Monnaie fiduciaire :* Billets émis par le gouvernement et par plusieurs milliers de banques dites « nationales », en coupures de 1 à 10.000 dollars. Depuis 1913, les émissions sont confiées à 12 banques seulement. (Federal Réserve Banks.)

## Tableau des monnaies françaises et étrangères actuellement en circulation.

### ÉTHIOPIE

Étalon d'argent. Unité monétaire : *talari d'argent* (au pair 5 fr. 61).

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| Talari | *Argent* | Valeur au poids du métal | 28,075 | 835 |
| 1/2 talari | — | | 14,027 | — |
| 1/4 talari | — | | 7,013 | — |
| 1/20 talari | — | | 1,403 | — |
| 1/100 talari (besa) | *Cuivre* | | 5,000 | |

### FINLANDE (République de)

Étalon d'or. Unité monétaire : *markha* de 100 *pennia*, valant 1 franc.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 20 markhas | *Or* | 20.00 | 6,452 | 900 |
| 10 markhas | — | 10.00 | 3,226 | — |
| 2 markhas | *Argent* | 2,00 | 10,365 | 868 |
| 1 markha | — | 1,00 | 5,183 | — |
| 50 pennia | — | 0,50 | 2,549 | 750 |
| 25 pennia | — | 0.25 | 1.275 | — |
| 10 pennia | *Bronze* | 0.10 | 12.797 | |
| 5 pennia | — | 0.05 | 6,398 | |
| 1 penni | — | 0,01 | 1,280 | |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de 5, 10, 20, 50, 100 et 500 markhas.

### FRANCE

Régime du bimétallisme. Fait partie de l'Union latine. Unité monétaire : *franc* (fr.) de 100 *centimes*.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 100 francs | *Or* | 100,00 | 32,258 | 900 |
| 50 francs | — | 50,00 | 16,129 | — |
| 40 francs (n'est plus frappée depuis 1848) | — | 40,00 | 12,903 | — |
| 20 francs | — | 20,00 | 6,451 | — |
| 10 francs | — | 10,00 | 3,225 | — |
| 5 francs | — | 5,00 | 1,613 | — |
| 5 francs | *Argent* | 5,00 | 25,000 | — |
| 2 francs | — | 2,00 | 10,000 | 835 |
| 1 franc | — | 1,00 | 5,000 | — |
| 50 centimes | — | 0,50 | 2,000 | — |
| 20 centimes | — | 0.20 | 1,000 | — |
| 25 centimes (type plein 1903) | *Nickel* | 0,25 | 7.000 | Nickel pur |
| 25 centimes (type troué 1913) | — | 0,25 | 5,000 | |
| 10 centimes — | — | 0,10 | 4,000 | |
| 5 centimes — | — | 0,05 | 3,000 | |
| 25 centimes (type troué 1917) | *Alliage* | 0,25 | 5.000 | Nickel, 25<br>Cuivre, 75 |
| 10 centimes — | — | 0,10 | 4,000 | |
| 5 centimes — | — | 0,05 | 3,000 | |
| 5 centimes (type troué 1920) | — | 0,05 | 2,000 | |
| 10 centimes | *Bronze* | 0,10 | 10.000 | Cuivre, 95<br>Etain, 4<br>Zinc, 1 |
| 5 centimes | — | 0.05 | 5,000 | |
| 2 centimes | — | 0,02 | 2,000 | |
| 1 centime | — | 0,01 | 1,000 | |

Mêmes monnaies pour les colonies, sauf pour l'Indochine (V. plus loin).
*Monnaie fiduciaire :* Billets de la Banque de France de 5, 10 20, 50, 100, 500 et 1.000 francs, Bons métalliques des Chambres de commerce de 0,50, 1 et 2 francs en bronze d'aluminium. Bons de caisse de 0,50 et 1 franc en nickel pour la Martinique, la Réunion et la Guadeloupe.

### GRÈCE

Régime du bimétallisme. Fait partie de l'Union latine. Unité monétaire : *drachme* de 100 *lepta* valant 1 franc.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 100, 50, 20, 10 drachmes | *Or* | Mêmes poids et titres que les pièces correspondantes françaises | | |
| 5, 2, 1 drachme, 50 et 20 lepta | *Argent* | | | |
| 5, 10 et 20 lepta | *Nickel* | | | |
| 10, 5, 2 lepta, 1 lepton | *Bronze* | | | |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de 5, 25, 50, 100, 500 et 1.000 drachmes.

### * GUATEMALA

Unité monétaire : *peso* = 100 *centavos* = 5 francs.

Les monnaies sont très rares, nous nous bornerons à en donner la nomenclature.
*Or :* pièces de 20, 10, 5, 4, 2 1/2, 2, 1, 1/2 peso.
*Argent :* pièces de 1, 1/2, 1/4, 1/8, 1/16, 1/32 peso.

*Monnaie fiduciaire :* Billets (à cours forcé) de 50 centavos, 1, 5, 10, 20, 50, 100 et 500 pesos.

### * HAÏTI

Unité monétaire : *gourde* = 1,03. Monnaies d'or et d'argent très rares.
*Or :* 1 gourde.
*Argent :* 1 et 1/2 gourde.
*Nickel* : 50, 20, 10, 5 centimes.

Billets à cours forcé de 1, 2, 5, 10, 100 gourdes.

### * HONDURAS

Unité monétaire : *peso-argent* de 100 *centavos* (au pair théorique de 5 francs).

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 1 peso | *Argent* | 2,25 | 25.000 | 900 |
| 50 centavos | — | 1,12 | 12.500 | — |
| 25 centavos | — | 0.56 | 6.250 | — |
| 20 centavos | — | 0,45 | 5.000 | — |
| 10 centavos | — | 0,22 | 2,500 | — |
| 5 centavos | — | 0,11 | 1,250 | — |
| 2 centavos | *Bronze* | | 4,500 | |
| 1 centavo | — | | 1,750 | |

*Monnaie fiduciaire :* Billets à cours forcé de 1, 2, 5, 10, 20, 50 et 100 pesos.

### HONGRIE

Unité monétaire : *pengoe* = 100 *paras* = 12.500 *couronnes*.
Le pengoe n'est encore que monnaie de compte, billets et pièces se trouvant toujours libellés en kronas. Voir la liste des monnaies autrichiennes (frappe ancienne).

*Monnaie fiduciaire :* Billets de 100, 500, 1.000, 5.000, 10.000, 25.000, 50.000, 100.000, 250.000, 500.000 et 1.000.000 de kronas.

## Tableau des monnaies françaises et étrangères actuellement en circulation.

### INDES ANGLAISES

Étalon d'argent. Unité monétaire : *rupee* (roupie) argent de 16 *annas* d'une valeur conventionnelle d'un dixième de livre anglaise (1920).

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| Le souverain d'or a cours pour 15 roupies | *Or* | 25.22 | 7,988 | 916 2/3 |
| 1/2 souverain (5 roupies) | — | 12,61 | 3,994 | — |
| 1 roupie (16 annas) | *Argent* | 2,52 | 11,664 | — |
| 1/2 roupie (8 annas) | — | 1,26 | 5,832 | — |
| 1/4 roupie (4 annas) | — | 0,63 | 2,916 | — |
| 1/8 roupie (2 annas) | — | 0,31 | 1,458 | — |
| 1 anna (4 pice) | *Nickel* | 0,15 | 3,888 | — |
| 1 pice ou 1/4 anna | *Bronze* | 0.04 | 4.860 | — |
| 1/2 pice ou 1/8 anna | — | 0,02 | 2,430 | — |
| 1 pice ou 1/12 anna | — | 0,01 | 1,620 | — |

On fait également usage de coquillages (*cauris*) comme petit appoint, sur la base de 400 cauris par anna.

Dans les comptes, 100.000 roupies forment un *lakh;* 100 lakh, un *crore;* 100 crore, un *mas.*

*Monnaie fiduciaire :* Billets du « Gouvernement des Indes » de 5, 10, 20, 50, 100, 500, 1.000 et 10.000 roupies.

A Ceylan, on fait usage de la roupie de l'Inde divisée en 100 cents.

### INDES NÉERLANDAISES

(en outre des monnaies de la métropole).

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 1/4 florin | *Argent* | 0.52 | 3,180 | 750 |
| 1/10 florin | — | 0,21 | 1,250 | — |
| 1/20 florin | — | 0,10 | 0,610 | — |
| 2 cents 1/2 | *Cuivre* | 0,05 | 12.000 | |
| 1 cent | — | 0,02 | 4.800 | |
| 1/2 cent | — | 0,01 | 2,300 | |
| 5 cents | *Nickel* | 0,10 | 5.000 | |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de la Banque de Java de 5, 10, 25, 50, 100, 200, 300, 500 et 1,000 florins.

### INDOCHINE FRANÇAISE

Étalon d'argent. Unité monétaire : *piastre de commerce* en argent, divisée en 100 *cents* au pair de 5,40, mais de valeur variable fixée par décret.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 1 piastre | *Argent* | Variable | 27,000 | 900 |
| 1/2 piastre | — | | 13,500 | — |
| 20 cents | — | | 5,400 | 865 |
| 10 cents | — | | 2,700 | — |
| 1 cent | *Bronze* | | 5,000 | |
| 1 sapèque | — | | 2,000 | |
| 1/600 de piastre | *Zinc* | | 2,500 | |

Par décret (1921) les pièces de 20 et 10 cents ont été abaissées au titre de 680. En outre, monnaies locales ayant cours parmi les indigènes.

*Monnaie fiduciaire :* Billets de la Banque de l'Indochine de 1, 5, 20 et 100 piastres.

### ITALIE

Régime du bimétallisme. Fait partie de l'Union latine. Unité monétaire : la *lire*. ou livre de 100 *centesimi* valant 1 franc.

Pièces de 100, 50, 20, 10 et 5 lires en or ; pièces de 5, 2 lires, 1 lire, 50 centesimi en argent, poids et titres analogues aux pièces françaises correspondantes.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 20 centesimi | *Nickel* | 0,20 | 4,000 | Nickel pur |
| 10, 5, 2 centesimi, 1 centesimo | *Bronze* | (comme les pièces françaises) | | Cuivre, 96<br>Etain, 4 |

*Monnaie fiduciaire :* Jetons métalliques de 1 lire. Billets d'Etat de 1 et 2 lires. Billets des banques, de 5 à 1.000 lires.

### * JAPON

Étalon d'or. Unité monétaire : *yen-or* (au pair 2 fr. 58) de 100 *sens* ou 1.000 *rin.*

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 20 yens | *Or* | 51,50 | 16,666 | 900 |
| 10 yens | — | 25,75 | 8,333 | — |
| 5 yens | — | 12,65 | 4,166 | — |
| 50 sens | *Argent* | 1,29 | 10,125 | 720 |
| 20 sens | — | 0,50 | 4,050 | — |
| 5 sens | *Nickel* | | 4,665 | Nickel, 25 |
| 1 sen | *Bronze* | | 7,128 | Cuivre, 75 |
| 5 rin | — | | 3,564 | |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de 1, 5, 10, 20 et 100 yens.

### LETTONIE

Unité monétaire : *lat* = 100 *santimu* = 1 franc.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 1 lat | *Argent* | 1,00 | 5,000 | 835 |

*Nickel* (pur) : 50, 20, 10 santimu.
*Bronze* : 5, 2, 1 santimu.

*Monnaie fiduciaire :* Billets du Trésor de 1, 5, 10, 25, 100, 500 roubles (500 roubles = 1 lat).

### LITUANIE

Unité monétaire : 1 *lita* = 100 *centai* = 0,51.

Il n'a pas encore été frappé de monnaies. La circulation est assurée par des billets de 1, 2, 5, 10, 20, 50 centai et de 1, 2, 5, 10, 50, 100 litas.

### LUXEMBOURG

Unité monétaire : 1 *franc* = 100 *centimes.*

Circulation assurée par des billets belges et par des pièces de nickel de 2, 1, 0,50, 0,25, 0,10, 0,05.

### MAROC

Depuis 1920, le franc est seul légal et doit remplacer les monnaies suivantes :

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 1891, piastre hassani | *Argent* | 2,62 | 29,116 | 900 |
| 1903, piastre ou douro azisi | — | 2.25 | 25,000 | — |
| 1/2 piastre ou nouç-douro | — | 1,05 | 12,500 | 835 |
| 1/4 piastre ou robaa-douro | — | 0,52 | 6,125 | — |
| 1/10 piastre, zoudj-billioun | — | 0,21 | 2.500 | — |
| 1/20 piastre, billioun | — | 0,10 | 1,250 | — |
| 10, 5, 2, 1 mouzouna (1 mouzouna valant 1/100e de piastre hassani | *Bronze* | | | |

1922. — 25 centimes, alliage de nickel ; 10, 5 centimes, bronze.
Il a été également frappé des jetons en nickel de 1 fr. et de 50 centimes.

Tableau des monnaies françaises et étrangères actuellement en circulation.

### * MEXIQUE

Unité monétaire : *peso-or* = 100 *centavos* = 2 fr. 583.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 10 pesos | *Or* | 25,83 | 8.333 | 900 |
| 5 pesos | — | 12,91 | 4,166 | — |
| 2 1/2 pesos | — | 6,45 | 2,083 | — |
| 1 peso | *Argent* | 2,583 | 27,070 | 902 |
| 50 centavos | — | 1.29 | 12,50 | 800 |
| 20 centavos | — | 0,52 | 5,00 | — |
| 10 centavos | — | 0,26 | 2,50 | — |

*Nickel* : 5 centavos. — *Bronze* : 2, 1 centavo.

*Monnaie fiduciaire :* Billets de 25 et 100 centavos, 1, 2, 5, 10, 50, 100, 500 et 1.000 pesos.

### MONACO

Toutes les monnaies or et argent des pays de l'Union latine ont cours.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 100 francs | *Or* | 100,00 | 32.258 | 900 |
| 20 francs | — | 20,00 | 6,451 | — |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de 1 franc et de 50 centimes.

### * NICARAGUA

Unité monétaire : *peso* ou *piastre d'argent* de 10 *reales* ou 100 *centavos* (au pair théorique de 5 francs).

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 50 centavos | *Argent* | 1,00 | 12,500 | 800 |
| 20 centavos | — | 0,40 | 5,000 | — |
| 10 centavos | — | 0,20 | 2,500 | — |
| 5 centavos | — | 0,10 | 1,250 | — |
| 5 centavos et 1 centavo | *Nickel* | | | |

En 1912, un nouveau système a été adopté, basé sur le *cordoba-or* pesant 1 gr. 6718 d'or à 900 millièmes de 100 cents équivalant au dollar des Etats-Unis. Il existe également un cordoba-argent de 25 grammes au titre de 900 avec ses subdivisions, des pièces de nickel de 5 cents, de bronze de 1 et 1/2 cent.

*Monnaie fiduciaire :* Circulation de billets à cours forcé de 50 cents, 1, 5, 10, 25 et 50 pesos.

### NORVÈGE

Mêmes monnaies que pour le Danemark. Le Danemark, la Norvège et la Suède ont un système monétaire commun (Union scandinave).

### PANAMA

Étalon d'or. Unité monétaire : *balboa-or* = 2 *pesos-argent* ou 100 *centesimos* correspondant au dollar américain (au pair de 5 fr. 18).

### PARAGUAY

Système monétaire analogue à celui de la république Argentine. Principalement, circulation de pesos-papier à cours forcé.

### PAYS-BAS

Étalon d'or. Unité monétaire : le *florin-or* (gulden) de 100 *cents.* (au pair 2 fr. 084).

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| Ducat | *Or* | 11,84 | 3,494 | 983 |
| 10 florins | — | 20,84 | 6,720 | 900 |
| 5 florins | — | 10.42 | 3,360 | — |
| 2 florins 1/2 (rijksdaalder) | *Argent* | 5,21 | 25,000 | 945 |
| 1 florin (gulden) | — | 2,08 | 10,000 | — |
| 1/2 florin | — | 1,04 | 5,000 | — |
| 25 cents | — | 0,52 | 3,175 | 640 |
| 10 cents | — | 0,21 | 1,400 | — |
| 5 cents (forme carrée) | *Nickel* | 0,10 | 4,500 | Nickel, 25<br>Cuivre, 75 |
| 2 cents 1/2 | *Bronze* | 0,05 | 4,000 | Cuivre, 95 |
| 1 cent | — | 0,02 | 2,500 | Etain, 4 |
| 1/5 cent | — | 0,01 | 1,250 | Zinc, 1 |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de la Banque néerlandaise de 10, 25, 40, 60, 100, 200, 300 et 1,000 florins.

### * PÉROU

Étalon d'or. Unité monétaire : *libra* (livre d'or) identique au souverain (au pair 25 fr. 22) = 10 *soles* = 100 *dineros* = 1.000 *centavos.* Souverain et 1/2 souverain acceptés au cours légal.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| Livre péruvienne | *Or* | 25.22 | 7,988 | 916 2/3 |
| 1/2 livre (inca) | — | 12.61 | 3,999 | — |
| 1/5 livre | — | 5,04 | 1,598 | — |
| 1 sol | *Argent* | 2,25 | 25,000 | 900 |
| 1/2 sol | — | 1,12 | 12.500 | — |
| 1/5 sol | — | 0,45 | 5.000 | — |
| 1 dinero | — | 0,22 | 2,500 | — |
| 1/2 dinero | — | 0,11 | 1,250 | — |
| 2 centavos | *Bronze* | 0,02 | 10,000 | |
| 1 centavo | — | 0,01 | 5,000 | |

Pas de monnaie fiduciaire.

### PERSE

Étalon d'or. Unité monétaire : *kran* (valant 0 fr. 92 au pair).

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 2 tomans | *Or* | 18,40 | 5,750 | 900 |
| 1 toman (ashrafi) | — | 9.20 | 2,880 | — |
| 1/2 toman (5 krans) (panjerazi) | — | 4.60 | 1,440 | — |
| 1/5 toman (2 krans) (doherazi) | — | 1,84 | 0,570 | — |
| 5 krans | *Argent* | 2,30 | 23,000 | — |
| 2 krans | — | 0,92 | 9,200 | — |
| 1 kran | — | 0.46 | 4,600 | — |
| 1/2 kran (panabat) | — | 0,23 | 2,300 | — |
| 1/4 kran | — | 0,11 | 1,150 | — |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de 1, 2, 3, 5, 10, 20, 25, 50, 100, 500, 1.000 tomans.

## Tableau des monnaies françaises et étrangères actuellement en circulation.

### POLOGNE

Circulations de monnaies anciennes (marks polonais, allemands et autrichiens).

Les comptes sont tenus en *zloty*. On a prévu la frappe de pièces d'or et d'argent en zloty. Le zloty vaut 1 franc.

*Monnaie fiduciaire :* Billets de 1, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 500 zloty.

### * PORTUGAL

Étalon d'or. Depuis 1914, l'unité monétaire est l'*escudo-or* de 100 *centavos*, équivalent à l'ancien *milreis-or* (au pair 5 fr. 60).

Ancien système encore en circulation :

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 10 milreis (corona ou couronne) | *Or* | 55,45 | 17,735 | 916 2/3 |
| 5 milreis (1/2 corona) | — | 27.72 | 8,858 | — |
| 2 milreis (1/5 corona) | — | 11,08 | 3.547 | — |
| 1 milreis | — | 5.54 | 1,774 | — |
| 1 milreis | *Argent* | 2,29 | 25,000 | — |
| 500 reis | — | 1,15 | 12,500 | — |
| 200 reis | — | 0,45 | 5.000 | — |
| 100 reis (testoã ou teston) | — | 0,23 | 2,500 | — |
| 50 reis | — | 0,11 | 1,250 | — |
| 1 rupee (colonies) | *Nickel* | 1,07 | 11,660 | — |
| 100 reis | — |  | 4.000 | Cuivre. 75 |
| 50 reis | — |  | 2,500 | Nickel, 25 |
| 20 reis | *Bronze* |  | 12,000 | Cuivre, 95 |
| 10 reis | — |  | 6,000 | Etain, 4 |
| 5 reis | — |  | 3,000 | Zinc, 1 |

Nouveau système (1914) :

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 10 escudos | *Or* | 56,00 | 18,065 | 900 |
| 5 escudos | — | 28,00 | 9.032 | — |
| 2 escudos | — | 11,20 | 4.516 | — |
| 1 escudo | — | 5,60 | 2.250 | 900 |
| 1 escudo | *Argent* | 5,60 | 25,000 | 825 |
| 1 escudo (monnaie d'appoint) | — |  | 25,000 | 815 |
| 50, 20 et 10 centavos | — |  |  |  |
| 4, 2, 1, et 1/2 centavos | *Alliage Nickel* |  |  |  |

*Monnaie fiduciaire :* Billets à cours forcé de 10, 20, 50, 100 milreis-*or*; de 2.500 et 5.000 reis *argent*; 5, 10, 20, 50, 100 escudos.

### ROUMANIE

Unité monétaire : le *leu* de 100 *bani* = 1 fr.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 100 lei | *Or* | 100.00 | 32.26 | 900 |
| 50 lei | — | 50,00 | 16,13 | — |
| 25 lei | — | 25,00 | 8,06 | — |
| 20 lei | — | 20,00 | 6,45 | — |
| 12 1/2 lei | — | 12.50 | 4.03 | — |
| 10 lei | — | 10,00 | 3.22 | — |
| 5 lei | *Argent* | 5,00 | 25.00 | — |
| 2 lei | — | 2,00 | 10,00 | 835 |
| 1 leu | — | 1,00 | 5,00 | — |
| 50 bani | — | 0,50 | 2,00 | — |

*Nickel :* Pièces de 20, 10 et 5 bani

*Monnaie fiduciaire :* Billets de 5, 20, 100, 500, 1.000 lei.

### RUSSIE

Unité monétaire : *tchervonetz* de 10 *roubles-or*.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 1 rouble | *Argent* | 3.50 | 20,0 | 900 |
| 1 poltinnik (1/2 rouble) | — | 1,75 | 10,0 | — |
| 20 copecks | — | 0,30 | 3,6 | 500 |
| 15 copecks | — | 0,22 | 2,7 | — |
| 10 copecks | — | 0,15 | 1,8 | — |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de 1, 3, 5, 10, 25, 50 tchervontzi.

### SAN-SALVADOR

Unité monétaire : *peso-or* de 100 *centavos* valant 5 francs au pair.

### * SIAM

Étalon d'argent en pratique. Unité monétaire théorique : *tical-or* de 4 *salungs* ou 100 *satangs* valant au pair 1 fr. 92.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 1 dos (pièce prévue, non frappée) ou 10 ticals | *Or* | 19,20 | 6,200 | 900 |
| 1 tical | *Argent* | 1,35 | 15.000 | 900 |
| 2 salungs | — | 0,60 | 7,500 | 800 |
| 1 salung ou 25 satangs | — | 0,30 | 3.750 | — |
| 10 satangs | *Nickel* |  | 3,500 |  |
| 5 satangs | — |  | 1,750 |  |
| 1 satang | *Bronze* |  | 5,000 |  |

*Monnaie fiduciaire :* Billets émis par le Gouvernement, de 5, 10, 20, 100 et 1.000 ticals.

### * SINGAPOUR (Établissements anglais des DÉTROITS).

Le commerce des colonies anglaises des Détroits utilise les pièces suivantes et leurs subdivisions.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| British dollar | *Argent* | 2.45 | 26,96 | 900 |
| Dollar des Straits settlements | *Argent* | 1,82 | 20,22 | 900 |

### SUÈDE

Mêmes monnaies que Danemark et Norvège (Union scandinave).

### SUISSE

Régime du bimétallisme. Fait partie de l'Union latine.
Unité monétaire : *franc* de 100 *centimes*.
Pièces d'or de 20 et 10 francs; pièces d'argent de 5, 2, 1 et 1/2 franc, de poids et titres analogues aux pièces françaises correspondantes.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 20 centimes | *Nickel pur* | 0.20 | 4,000 |  |
| 10 centimes | *Alliage* | 0,10 | 3,000 | Cuivre, 75 |
| 5 centimes | — | 0,05 | 2,000 | Nickel, 25 |
| 2 centimes | *Bronze* | 0,02 | 2,500 | Cuivre, 95<br>Etain, 4 |
| 1 centime | — | 0,01 | 1,500 | Zinc, 1 |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de 5, 20, 50, 100 et 1.000 francs.

## Tableau des monnaies françaises et étrangères actuellement en circulation.

### SYRIE

Unité monétaire : *livre syrienne* de 100 *piastres syriennes* sur l'équivalence de 20 centimes français par piastre ; 1/2 piastre, alliage de nickel : 0 fr. 10

### TCHÉCOSLOVAQUIE

Circulation de billets émis par la Banque de l'État tchécoslovaque sur la base de la couronne tchécoslovaque ou *sokol* valant 1 franc.

### TERRE-NEUVE

Unité monétaire : *dollar-or* (5 fr. 18 au pair) valant 100 *cents* ou 50 *pence*.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 2 dollars | *Or* | 10,36 | 3,328 | 916 2/3 |
| 50 cents | *Argent* | 2,59 | 11,780 | 925 |
| 20, 10 et 5 cents | — |  |  |  |
| 1 cent | *Bronze* | 0,05 | 5,670 |  |

### TUNISIE

Système français avec effigies spéciales (pièces d'or de 20 et 10 fr. ; d'argent de 5, 2, 1 franc, 50 centimes ; jetons de bronze d'aluminium de 50 centimes, 1 et 2 francs ; pièces de bronze de 10, 5, 2 centimes et 1 centime n'ayant pas cours en France.

Des anciennes pièces, seule, la pièce de 25 piastres (15 fr.) pesant 4 gr. 862 d'argent à 900 millièmes est admise à circuler.

### * TURQUIE

Étalon d'or. Unité monétaire : *livre d'or turque* de 100 *piastres* valant au pair 22,784. La piastre se divise en 40 paras. Depuis 1916, un nouveau système est prévu en prenant pour base une piastre de 50 paras.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 500 piastres (5 livres) ou bourse | *Or* | 113,47 | 36,082 | 916 2/3 |
| 250 piastres ou julik | — | 56,70 | 18,041 | — |
| 100 piastres (1 livre) ou yslik ou medjidieh d'or | — | 22,78 | 7,216 | — |
| 50 piastres ou ellilik | — | 11.39 | 3,608 | — |
| 25 piastres ou missir | — | 5,64 | 1,804 | — |
| 1 medjidieh (20 piastres) ou irmilik | *Argent* | 2,00 | 24,065 | 830 |
| 1/2 medjidieh (10 piastres) ou onlik | — | 1,00 | 12,027 | — |
| 1/4 medjidieh (5 piastres) ou beschlik | — | 0,50 | 6,013 | — |
| 1/10 medjidieh (2 piastres) ou ikilik | — | 0,25 | 2,405 | — |
| 1/20 medjidieh (1 piastre) ou birgrûch | — | 0,12 | 1,202 | — |
| 1/40 medjidieh (1/2 piastre) ou jarimilik | — | 0,06 | 0,601 | — |
| 40, 20, 10 et 5 paras | *Nickel* |  |  |  |
| 10 et 5 paras | *Bronze* |  |  |  |

*Monnaie fiduciaire :* Billets émis par la Banque ottomane en coupures de livres turques.
1/4, 1/2, 1, 2 1/2, 5, 10, 25, 50, 100, 500, 1.000 livres turques.

### * URUGUAY

Étalon d'or. Unité monétaire théorique : *peso-or* (au pair 5 fr. 36) de 100 *centesimos*.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 1 peso | *Argent* | 2,55 | 25,000 | 900 |
| 50 centesimos | — | 1,12 | 12,500 | — |
| 20 centesimos | — | 0.45 | 5,000 | — |
| 10 centesimos | — | 0,22 | 2.500 | — |
| 5, 2 centesimos, 1 centesimo | *Nickel* |  |  |  |
| 4, 2 centesimos, 1 centesimo | *Bronze* |  |  |  |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de 10, 50, 100, 500 pesos-or 0,50, 1 et 5 pesos-argent.

### * VENEZUELA

Étalon d'or. Unité monétaire : *bolivar-or* de 100 *centimos*, valant 1 franc au pair. Pièces d'or de 100, 50, 20, 10 et 5 bolivars ; pièces d'argent de 5, 2, 1 bolivars, 50 et 20 centimos, de poids et de titres analogues aux pièces françaises correspondantes.

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 1, 2, 5 centimos | *Nickel* |  |  |  |
| 1, 2, 5 et 10 centimos | *Bronze* |  |  |  |

*Monnaie fiduciaire :* Billets de 20, 50, 100, 500 et 1.000 bolivars.

### YOUGOSLAVIE

(ROYAUME DES SERBES, CROATES, SLOVÈNES)

Unité monétaire : *dinar* de 100 *paras* valant 1 franc au pair.
Pièces d'or de 20 et 10 dinara; pièces d'argent de 1, 2, 5 dinara, 50 paras, à la valeur, poids et titres des pièces françaises correspondantes :

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | MÉTAL | VALEUR en francs | POIDS en grammes | TITRE légal |
|---|---|---|---|---|
| 20 paras | *Nickel* | 0.20 | 6,000 | Cuivre, 75 |
| 10 paras | — | 0,10 | 4,000 | Nickel, 25 |
| 5 paras | — | 0,05 | 3.000 |  |
| 10 paras | *Bronze* | 0.10 | 10,000 | Cuivre, 95 |
| 5 paras | — | 0.05 | 5,000 | Etain, 4 |
| 2 paras | — | 0.02 | 2.000 | Zinc, 1 |
| 1 para | — | 0,01 | 1,000 |  |

*Monnaie fiduciaire* : Billets de la Banque d'émission du royaume des Serbes, Croates et Slovènes de 5, 10, 50, 100 et 1.000 dinara.

### ZANZIBAR

Circulation de roupies de l'Inde de 11 gr. 664 au titre argent de 916 2/3.

## TABLEAU I. — ETHNOGRAPHIE, COMMUNICATIONS

| ETHNOGRAPHIE (1921-1922) | | | | COMMUNICATIONS (1921-1922) | | | | | MOUVEMENT MARITIME (1922-1923) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | ENTRÉES ET SORTIES | |
| PAYS | POPULATION en milliers d'habitants. | SUPERFICIE en milliers de kilom². | HABITANTS au kilom². | CHEMINS DE FER en kilom. | ÉCOLES PRIMAIRES | POSTES en millions d'envois. | LIGNES télégr. en kilom. | STATIONS radio. | NAVIRES | TONNAGE M. de tonneaux. |
| France | 39.209 | 551 | 71,2 | 41.917 | 79.347 | 3.950 (13) | 241.750 (20) | 35 (22) | 49.557 | 72.392 |
| France extér. | 52.780 | 11.458 | 4,6 | | | | | | | |
| Algérie | 5.802 | 575 | 10 | 3.749 | 1.298 (19) | 75 (09) | 14.723 (20) | 2 (19) | 8.681 | 11.843 |
| Tunisie | 2.074 | 125 | 16 | 1.991 | 380 | 75 (19) | 5.141 (21) | 2 (19) | 18.068 | 6.238 |
| Maroc | 5.450 (19) | 500 | 11 | 1.312 | 181 (21) | 29 (20) | 4.000 (17) | 4 (17) | 7.000 | 4.516 |
| A.-O. F. | 12.283 | 3.739 | 3,3 | 2.693 | 456 | 9 (19) | 23.278 (21) | 12 (21) | E. 14.038 | E. 10.455 |
| A.-E. F. | 2.850 | 2.255 | 1.1 | 386 | 160 (19) | 1 (19) | 3.602 (19) | 7 (21) | 7 | 14 |
| Madagascar | 3.387 | 588 | 6 | 643 | 1.178 (18) | 5 (19) | 7.800 | 4 | 11.269 | 3.122 |
| Indochine | 19.983 | 700 | 27 | 2.063 (20) | | 23 (19) | 40.800 | 14 (19) | 5.484 | 7.153 |
| Allemagne | 59.925 (19) | 470 | 127,4 | 62.596 (18) | 52.799 | 1.016 (19) | 232.491 (19) | 25 (21) | 117.514 | 40.580 |
| Argentine | 8.698 | 2.987 | 3,1 | 35.853 | 9.940 | 1.472 | 40.800 (19) | 21 (19) | E. 36.500 | E. 18.900 |
| Autriche | 6.526 | 78 | 77,7 | 6.840 | 4.778 | | 33.097 (18) | | | |
| Belgique | 7.539 | 30 | 245 | 11.030 | 14.742 | 836 (20) | 6.839 (20) | 2 (19) | 23.974 | 34.426 |
| Brésil | 30.645 (20) | 8.497 | 3,6 | 28.555 | 12.744 (14) | 54 | 42.547 (19) | 20 | 50.564 | 54.918 |
| Bulgarie | 4.861 (20) | 96 | 50 | 2.616 | 5.481 | 101 | 5.550 | | 6.045 | 2.690 |
| Chili | 3.795 | 751 | 5 | 9.077 | 3.728 | 430 | 26.976 | 32 (19) | 29.632 | 29.153 |
| Chine | 436.709 (20) | 11.129 | 34 | 11.027 (19) | 177.000 | 1.187 (19) | 83.330 | 12 (19) | 186 428 | 124.131 |
| Colombie | 6.300 (20) | 1.148 | 5,5 | 1.490 | 6.053 | 6 (19) | 21.550 (19) | 9 (19) | E. 442 (18) | E. 798 (18) |
| Cuba | 3.123 | 166 | 17 | 5.150 (19) | 3.338 | 418 | 5.815 (16) | 9 | 13.405 | 24.300 |
| Danemark | 3.289 | 44 | 74 | 4.294 (19) | 4.203 | 360 (19) | 3.639 (19) | 16 (19) | 50.200 | 8.590 |
| Empire britanniq. | 440.993 | 36.069 | 11 | | | | | | | |
| Royaume-Uni | 43.304 | 230 | 188 | 32.400 | 24.398 | 5.796 (19) | 159.235 (20) | 72 (19) | | 111.086 |
| Irlande du Nord | 1.284 | 14 | 9 | 1.224 | 2.092 | | | | | |
| Irlande libre | 3.139 | 70 | 44 | 4.850 | | | | | 18.039 | 10.000 |
| Inde | 319.075 | 5.021 | 63,5 | 60.200 | 173.300 | 1.218 | 148.550 | 20 | 177.083 | 28.211 |
| Union S.-A. | 6.928 | 1.225 | 5,7 | 17.600 | 8.323 | 219 (19) | 15.000 | 2 (19) | 7.844 | 23.027 |
| Canada | 8.788 | 9.659 | 0,9 | 62.845 (19) | 28.636 | 761 (19) | 98.905 (17) | 49 (19) | 147.495 | 61.827 |
| Australie | 5.715 | 7.704 | 0,7 | 38.220 | 8.957 | 766 | 22.363 (18) | 20 (19) | 2.714 | 9.172 |
| Nouv.-Zélande | 1.219 | 270 | 7 | 5.075 | 2.550 | 353 | 22.083 (19) | 6 (19) | 1.138 | 2.932 |
| Espagne | 21.347 | 505 | 42 | 15.840 | 33.400 | 521 | 123.216 | 29 (19) | 35.774 | 37.800 |
| Etats-Unis, col. | 117.850 (20) | 9.697 | 12 | 409.306 (18) | 271.319 | 16.666 | 485.000 (20) | 178 (20) | | 133.489 |
| Grèce | 2.034 | 99 | 20 | 2.350 | 6.799 | 83 | 17.825 | 7 (20) | E. 19.138 | E. 11.749 |
| Hongrie | 7.946 (20) | 92 | 86 | 8.577 | 6.612 | 1.717 (15) | 27.000 (15) | | | |
| Italie | 38.835 | 312 | 124 | 19.043 (18) | 126.000 | 1.497 | 56.021 (19) | 61 (19) | 225.000 | 58.390 |
| Japon | 59.460 | 385 | 187 | 13.558 | 26.300 | 4.050 | 44.464 (19) | 14 (20) | 27.800 | 71.480 |
| Mexique | 13.887 | 2.034 | 7,5 | 25.898 (20) | 9.715 | 147 | 87.144 (20) | 26 (20) | 10.334 | 25.825 |
| Norvège | 2.632 (20) | 324 | 7 | 3.286 | 9.300 (14) | 325 | 12.439 (20) | 10 (20) | 15.872 | 10.696 |
| Pays-Bas | 7.086 | 34 | 204 | 3.640 | 7.515 | 824 | 9.000 | 11 (20) | 31.641 | 37.618 |
| Indes néerland. | 49.161 (20) | 1.896 | 26 | 6.880 | 14.000 | 52 | 24.000 | 6 (19) | E. 17.338 | E. 5.788 |
| Pérou | 7.300 (19) | 1.383 | 5,5 | 3.067 (19) | 3.338 | 25 (19) | 12.660 (19) | 19 (19) | | 8.000 |
| Pologne | 27.192 | 369 | 68,7 | 16.500 | 27.414 | 780 | 32.287 (20) | | | |
| Portugal | 6.032 | 92 | 65 | 3.294 (18) | 7.007 (19) | 77 (13) | 20.284 (12) | | E. 7.284 (16) | E. 9.778 (16) |
| Roumanie | 17.393 | 305 | 51 | 11.678 | 5.764 (19) | 180 (21) | 9.566 (21) | 1 (20) | E. 10.546 (19) | E. 2.991 (19) |
| Russie | 131.546 | 21.148 | 6,2 | 69.000 | 55.000 | 3.000 (14) | 241.251 (14) | | | |
| Serbo-Croatie | 12.017 | 248 | 47,3 | 9.147 (20) | 5.974 | 76 (20) | 18.280 | | E. 16.800 | E. 3.235 |
| Suède | 5.903 | 448 | 14 | 15.149 (20) | 16.169 (17) | 606 | 69.995 (20) | 9 (19) | 52.171 | 20.735 |
| Suisse | 3.880 (20) | 41 | 95 | 5.420 | 4.253 | 840 | 7.259 | 1 | | |
| Tchécoslovaquie | 13.611 | 140 | 97 | 15.300 | 13.417 | 750 | 15.898 (16) | | | |
| Turquie | 10.000 | 1.280 | 9 | 2.968 | 36.230 | 72 (14) | 31.011 (16) | | | |
| Uruguay | 1.603 | 186 | 9 | 2.600 | 1.036 | 108 (20) | 7.966 (20) | 4 (20) | E. 9.945 | E. 10.753 |
| Venezuela | 2.412 | 1.020 | 2 | 1.057 | 19 | 8 (12) | 8.780 (12) | 8 | E. 1.088 | E. 1.257 |

## TABLEAU II. — VILLES DE PLUS DE 100.000 HABITANTS

**France** (1921). — Paris, 2.906.000 ; Marseille, 586.000 ; Lyon, 561.000 ; Bordeaux, 267.000 ; Lille, 200.000 ; Nantes, 183.000 ; Toulouse, 175.000 ; Saint-Etienne, 167.000 ; Strasbourg, 166,000 ; Le Havre, 163.000 ; Nice, 155.000 ; Rouen, 123.000 ; Roubaix, 113.000 ; Nancy, 113.000 ; Toulon, 106.000.

**Algérie** (1921). — Alger, 206.000 ; Oran, 141.000.

**Tunisie** (1921). — Tunis, 171.000.

**Maroc** (1921). — Marrakech, 139.000 ; Casablanca, 101.000.

**Indochine** (1919). — Cholon, 190.000 ; Hanoï, 106.000 ; Saïgon, 100.000.

**Afghanistan.** — Kaboul, 150.000.

**Allemagne** (1921). — Berlin, 3.803.000 ; Hambourg, 985.000 ; Cologne, 633.000 ; Munich, 630.000 ; Leipzig, 604.000 ; Dresde, 587.000 ; Breslau, 528.000 ; Essen, 439,000 ; Francfort-sur-le-Mein, 433.000 ; Dusseldorf, 407.000 ; Hanovre, 392.000 ; Nuremberg, 352.000 ; Stuttgart, 309.000 ; Chemnitz, 304.000 ; Stettin, 295.000 ; Dortmund, 295.000 ; Magdebourg, 285.000 ; Neukôln, 262.000 ; Kônigsberg, 260.000 ; Brême, 257.000 ; Duisbourg, 229.000 ; Kiel, 211.000 ; Mannheim ; 193.000 ; Halle-sur-Saale, 183.000 ; Berlin-Schöneberg, 172.000 ; Altona, 172.000 ; Elberfeld, 170.000 ; Gelsenkirchen, 169.000 ; Barmen, 169.000 ; Cassel, 162.000 ; Aix-la-Chapelle, 156.000 ; Brunswick, 143.000 ; Bochum, 136.000 ; Karlsruhe, 134.000 ; Crefeld, 129.000 ; Plauen, 121.000 ; Lubeck, 113.000 ; Mulheim-sur-Rhur, 112.000 ; Erfurt, 111.000 ; Hamborn, 110.000 ; Mayence, 110,000 : Berlin-Wilmersdorf, 109.000 ; Wiesbaden, 109.000 ; Augsbourg, 102.000 ; Munster, 100.000.

**Argentine** (1923). — Buenos-Aires, 1.720.000 (1922) ; Rosario, 265.000 ; Cordoba, 156.000 ; La Plata, 151.000.

**Autriche** (1923). — Vienne, 186.300 ; Gratz, 152.000 ; Linz, 101.000.

**Azerbaïdjan.** — Bakou, 300.000.

**Belgique** (1923). — Bruxelles, 783.000 ; Anvers, 304.000 ; Liége, 165.000 ; Gand, 165.000.

**Bolivie** (1915). — La Paz, 120.000.

**Brésil** (1920). — Rio de Janeiro, 1.157.000 ; São-Paolo, 579.000 ; Bahia, 283.000 ; Récife, 238.000 h. Belem, 236.000 ; Porto-Alegre, 180.000.

**Bulgarie** (1920). — Sofia, 154.000.

**Chili** (1919). — Santiago, 506.000 ; Valparaiso, 201.000.

**Chine** (1920). — Pékin, 1.300.000 ; Chang-Haï, 1.500.000 ; Han-Kéou, 1.474.000 ; Canton, 90.000 ; Hang-Tchéou, 890.000 ; Tien-Tsin, 800.000 ; Tchang-Cha, 535.000 ; Tchoung-Kin, 508.000 ; Nanking, 380.000 ; Sou-Tchéou, 500.000 ; Amoy, 300.000 ; Fou-Tchéou, 350.000 ; Ning-Po, 270.000 ; Wen-Tchéou, 201.000 ; Dairen, 168.000 ; Cha-Si, 161.000 ; Wou-Hou, 126.000 ; Harbin, 103.000 ; Tchin-Kiang, 102.000.

**Colombie** (1923). — Bogota, 180.000.

**Equateur** (1923). — Guayaquil, 100.000.

**Cuba** (1919). — La Havane, 363.000.

**Danemark** (1921). — Copenhague, 666,000.

**Dantzig.** — 194.000.

**Egypte** (1917). — Le Caire, 790.000 ; Alexandrie, 444.000.

**Espagne** (1920). — Madrid, 764.000 ; Barcelone, 720.000 ; Valence, 248.000 ; Séville, 209.000 ; Malaga, 153.000 ; Murcie, 143.000 ; Saragosse, 143.000 ; Bilbao, 114.000 ; Grenade, 104.000.

**Estonie** (1920). — Reval (Tallinn), 115.000.

**Etats-Unis** (1920). — New-York, 5.620.000 ; Manhattan, 2.284.000 ; Chicago, 2.701.000 ; Brooklyn, 2.018.000 ; Philadelphie, 1.823.000 ; Détroit, 993.000 ; Cleveland, 796.000 ; Saint-Louis, 772.000 ; Boston, 748.000 ; Baltimore, 733.000 ; Pittsburg, 588.000 ; Los Angeles, 576.000 ; Buffalo, 506.000 ; San-Francisco, 506.000 ; Milwaukee, 457.000 ; Washington, 437.000 ; Newark, 414.000 ; Cincinnati, 401.000 ; Nouvelle-Orléans, 387.000 ; Minneapolis, 380.000 ; Kansas C., 324.000 ; Seattle, 315.000 ; Indianapolis, 314.000 ; Jersey C., 298.000 ; Rochester, 295.000 ; Portland, 258.000 ; Denver, 256.000 ; Toledo, 243.000 ; Providence, 237.000 ; Columbus, 237.000 ; Saint-Paul, 234.000 ; Louisville, 234.000 ; Oakland, 216.000 ; Atlanta, 200.000 ; Omaha, 191.000 ; Worcester, 179.000 ; Birmingham, 178.000 ; Richmond, 171.000 ; Syracuse, 171.000 ; New-Haven, 162.000 ; Memphis, 162.000 ; San-Antonio, 161.000 ; Dallas, 158.000 ; Dayton, 152.000 ; Bridgeport, 143.000 ; Houston, 138.000 ; Hartford, 138.000 ; Grand Rapids, 137.000 ; Scranton, 137.000 ; Paterson, 135.000 ; Youngstown, 132.000 ; Springfield, 129.000 ; Des Moines, 126.000 ; New-Bedford, 121.000 ; Fall River, 120.000 ; Trenton, 119.000 ; Salt Lake C., 118.000 ; Nashville, 118.000 ; Camden, 116.000 ; Norfolk, 115.000 ; Albany, 113.000, Lowell, 112.000 ; Wilmington, 110.000 ; Cambridge, 109.000 ; Reading, 107.000 ; Fort Worth, 106.000 ; Spokane, 104.000 ; Yonkers, 100.000.

**Philippines** (1920). — Manille, 283.000.

**Finlande** (1921). — Helsingfors, 200.000.

**Géorgie.** — Tiflis, 346.000.

**Grande-Bretagne** (1911-1921). — Londres, 4.483.000 (Agglom. 7.476.000) ; Glasgow, 1.034.000 ; Birmingham, 919.000 ; Liverpool, 803.000 ; Manchester, 730.000 ; Sheffield, 490.000 ; Leeds, 458.000 ; Edimbourg, 420.000 ; Dublin, 406.000 ; Belfast, 399.000 ; Bristol, 377.000 ; West Ham, 300.000 ; Bradford, 290.000 ; Hull, 287.000 ; Newcastle-u-T., 271.000 ; Nottingham, 264.000 ; Portsmouth, 241.000 ; Stoke-u-Tr., 239.000 ; Salford, 233.000 ; Leicester, 231.000 ; Croydon, 190.000 ; Cardiff, 186.000 ; Bolton, 184.000 ; Dundee, 168.000 ; Villesden, 165.000 ; Rhondda, 161.000 ; Aberdeen, 158.000 ; Sunderland, 152.000 ; Oldham, 150.000 ; Tottenham, 146.000 ; Esta Ham, 143.000 ; Birkenhead, 137.000 ; Blackbourn, 134.000 ; Brighton, 133.000 ; Leyton, 128.000 ; Walthamstow, 127.000 ; Derby, 125.000 ; Stockport, 124.000 ; Middlesborough, 124.000 ; Norwich, 123.000 ; Southampton, 122.000 ; Swansea, 119.000 ; Gateshead, 118.000 ; Preston, 118.000 ; Coventry, 115.000 ; Plymouth, 113.000 ; Huddersfield, 111.000 ; South Shields, 110.000 ; Burnley, 109.000 ; Halifax, 100.000.

**Indes** (1921). — Bombay, 1.175.000 ; Calcutta, 1.132.000 ; Madras, 527.000 ; Haïderabad, 404.000 ; Rangoun, 341.000 ; Delhi, 304.000 ; Lahore, 281.000 ; Ahmedabad, 274.000 ; Lucknow, 240.000 ; Bangalore, 237.000 ; Karachi, 217.000 ; Cawnpore, 216.000 ; Pouna, 215.000 ; Bénarès, 198.000 : Agra, 185.000, Amritsar, 160.000 ; Allahabad, 157.000 ; Mandalay, 149.000 ; Nagpour, 145.000 ; Srinagar, 142.000 ; Madura, 139.000 ; Bareilly, 129.000 ; Meerut, 123.000 ; Trichinopoli, 120.000 ; Djaipour, 120.000 ; Patna, 120.000 ; Sholapour, 120.000 ; Dacca, 119.000 ; Surate, 117.000 ; Ajmer, 113.000 ; Jubbulpore, 109.000 ; Peshavar, 104.000 ; Rawalpindi, 101.000.

**Ceylan.** — Colombo, 211.000.

**Straits Settlements.** — Singapour, 312.000 ; Malacca, 124.000 ; Georgetown, 101.000.

**Hong-Kong.** — Victoria, 342.000.

**Union Sud-Africaine** (1918). — Johannesbourg, 137.000 ; Le Cap, 100.000.

**Canada** (1921). — Montréal, 618.000 ; Toronto, 521.000 ; Winnipeg, 178.000 ; Québec, 116.000 ; Vancouver, 117.000 ; Ottawa, 107.000.

**Australie** (1923). — Sydney, 955.000 ; Melbourne, 816.000 ; Adélaïde, 270.000 ; Brisbane, 230.000 ; Perth, 161.000.

**Nouvelle-Zélande** (1921). — Auckland, 157.000 ; Wellington, 107.000 ; Christchurch, 105.000.

**Grèce** (1920) — Athènes, 300.000 ; Salonique, 170.000 ; Le Pirée, 133.000.

**Guatemala** (1916), — Guatemala, 130.000.

**Haïti.** — Port-au-Prince, 115.000.

**Hongrie** (1920). — Budapest, 925.000 ; Szeged, 109.000 : Debreczen, 103.000.

**Italie** (1915). — Naples, 772.000 ; Milan, 718.000 ; Rome, 688.000 ; Turin, 502.000 ; Palerme, 393.000 ; Gênes, 316.000 ; Florence, 253.000 ; Catane, 252.000 ; Trieste, 238.000 ; Bologne, 211.000 ; Messine, 176.000 ; Venise, 171.000 ; Livourne, 114.000 ; Bari, 114.000 ; Padoue, 112.000 ; Tarente, 103.000 ; Ferrare, 102.000 ; Brescia, 100.000.

**Japon** (1918). — Tokio, 2.173.000 ; Osaka, 1.252.000 ; Kobe, 608.000 ; Kioto, 591.000 ; Nagoya, 429.000 ; Yokohama, 422.000 ; Nagasaki, 176.000 ; Hiroshima, 160.000 ; Hakodate, 144.000 ; ; Kuré, 130.000 ; Kanazava, 129.000 ; Sendai, 118.000 ; Otaru, 108.000 ; Kagoshima, 103.000 ; Sapporo, 103.000 ; Yahata, 100.000.

**Corée** (1920). — Séoul, 247.000.

**Formose** (1920). — Tai-Pé, 100.000.

**Lettonie** (1920). — Riga, 185.000.

**Mexique** (1910). — Mexico, 471.000 ; Guadalajara, 110.000.

**Norvège** (1920). — Christiania, 258.000.

**Paraguay** (1919). — Asunción, 100.000.

**Pays-Bas** (1920). — Amsterdam, 689.000 ; Rotterdam, 523.000 ; La Haye, 361.000 ; Utrecht, 143.000.

**Indes néerlandaises.** — Batavia (1918), 234.000 ; Soerabaja (1915), 157.000 ; Soerakarta (1905), 118.000 ; Samarang (1916), 109.000.

**PÉROU** (1920). — Lima, 176.000.

**PERSE.** — Téhéran, 250.000 ; Tabriz, 200.000.

**POLOGNE** (1921). — Varsovie, 931.000 ; Lodz, 451.000 ; Lemberg (Lvov ou Leopol), 219.000 ; Cracovie, 181.000 ; Posen (Poznan), 169.000 ; Vilna, 138.000.

**PORTUGAL** (1911). — Lisbonne, 489.000 ; Porto, 203.000.

**ROUMANIE** (1920). — Bucarest, 700.000 ; Galatz, 150.000 ; Chisinau (Kichinew), 114.000 ; Cernauti (Czernowitz), 100.000.

**RUSSIE** (1913). — Leningrad, 2.318.000 ; 1.067.000 (1923) ; Moscou, 1.817.000 ; 1.542.000 (1923) ; Odessa, 631.000 ; Kiew, 403.000 ; Kharkow, 258.000 ; Iékaterinoslav, 220.000 ; Rostov, 204.000 ; Kazan, 195.000 ; Saratow, 190.000 ; Ivano-Voznesensk, 168.000 ; Astrakan, 163.000 ; Orenbourg, 146.000 ; Samara, 144.000 ; Toula, 140.000 ; Yaroslav, 120.000 ; Minsk, 117.000 ; Nijni-Novgorod, 112.000 ; Vitebsk, 108.000 ; Nikolaiev, 106.000.

**CAUCASE.** — Tiflis, 327.000 ; Bakou, 237.000 ; Saliany, 120.000 ; Iékatérinodar, 107.000.

**SIBÉRIE.** — Irkoutsk, 129.000 ; Tomsk, 116.000.

**ASIE CENTRALE.** — Taschkent, 272.000 ; Omsk, 135.000 ; Kokand, 118.000.

**UKRAINE.** — Odessa, 631.000 ; Kiev, 610.000 ; Kharkov, 258.000 ; Ekatérinoslav, 220.000 ; Kherson, 120.000 ; Nikolaïev, 100.000 ; Jitomir, 100.000.

**SARRE** (1919). — Sarrebrück, 110.000.

**SERBES, CROATES, SLOVÈNES** (1920). — Belgrade, 140.000 ; Sonbotitsa, 118.000 ; Zagreb (Agram), 110.000.

**SIAM** (1919). — Bangkok, 628.000.

**SUÈDE** (1920). — Stockholm, 419.000 ; Göteborg, 202.000 ; Malmö, 113.000.

**SUISSE** (1920). — Zurich, 207.000 ; Bâle, 135.000 ; Genève, 135.000 ; Berne, 104.000.

**TCHÉCOSLOVAQUIE** (1921). — Praha (Prague), 677.000 ; Brno (Brunn), 221.000.

**TURQUIE** (1924). — Constantinople, 880.000 ; Smyrne, 100.000 ; Damas, 170.000 ; Alep, 150.000 ; Bagdad, 145.000.

**URUGUAY** (1920). — Montevideo, 385.000.

## TABLEAU III. — FINANCES.

| PAYS. | MONNAIE. | VALEUR au pair. | VALEUR en francs au 1er juin 1924. | ENCAISSE : or + argent (fin 1922) millions | CIRCULATION fiduciaire (fin 1923) millions | DETTE publique (1923) en millions | RECETTES annuelles (1923-24). en millions | DÉPENSES annuelles (1923-24) en millions | PART de la dette dans les dép. | DETTE par habitant. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| France | Franc | 1 | 1 | 5.534 + 289 | 39.114 | 289.372 f. | 21.521 | 23.689 | 51 °/o | 8.269 fr. |
| Algérie | » | » | » | 78 | 806 | 93 (20) | 595 | 595 | | |
| Tunisie | » | » | » | | | 460 | 215 | 215 | | |
| Maroc | » | » | » | | 140 (21) | 705 (22) | 299 | 299 | | |
| A.-O. F. | » | » | » | | | 156 (20) | (114, recettes et dép.) | | | |
| A.-E. F. | » | » | » | | | 192 (20) | ( 25, » » ) [22] | | | |
| Madagascar | » | » | » | | | 105 (22) | 96 (22) | 90 (22) | | |
| Indochine | Piastre | 5,50 | 12,55 | | | 504 (22) | 71 | 71 | | |
| Allemagne | Mark | 1,25 | 4,50 (1 trillion) | 1.256 + 82 | 520 quintill. | 283.895 m. | 5.710 mo. | 5.270 m. o. | 9 °/o | 4.707 m. |
| Argentine | Peso | 5 | 13,60 po., 7,20 pp. | 2.470 (21) | 6.810 | 235 po. 851 pp. | 545 pp. | 644 pp. | 26 °/o | 70 po. |
| Autriche | Couronne | 1,05 | 0,027 (100 cs.) | 1 | 7.000 | 235.293 c. | 8.345 | 9.182 | 4 °/o | 38.485 c. |
| Belgique | Franc | 1 | 0,85 | 266 | 7.345 | 37.446 f. | 3.365 | 3.354 | | 4.588 f. |
| Brésil | Milréis | 2,83 | 9 mro ; 1,90 mrp ; | 128 | 5.000 | 111 L. st., 325 fo. | 98 mro., 732 mrp. | 89 mro, 1.109 mrp. | | 101 fo., 144 mrp. |
| Chili | Peso | 1,90 | 2,15 | 217 (21) | 500 | 378 po., 95 pp. | 110 po., 189 pp. (21) | 85 po., 385 pp. | | 93 po., 23 pp. |
| Chine | Tael | 8,30 | 14,35 | | | 1.886 d. am. (19) | 490 d. am. (19) | 495 d. am. (19) | | 4 d. am. |
| Grande-Bretagne | Livre st. | 25,22 | 82,80 | 3.922 | 9.925 | 7.813 L. st. | 818 | 816 | | 162 L. st. |
| Inde | Roupie | 2,52 | 6 | 591 | 4.585 | 564 L. st. | 131 | 130 | 36 °/o | |
| Union S.-Afr. | Livre st. | 25,22 | 82,80 | 294 | 282 | 199 L. st. | 25 | 24 | | |
| Canada | Dollar | 5,18 | 18,45 | 770 | 970 | 2.406 d. | 394 (22) | 446 | | 272 d. |
| Australie | Livre st. | 25,22 | 82,80 | 570 | 1.230 | 523 L. st. | 62 | 62 | | |
| Nouv.-Zélande | Livre st. | 25,22 | » | 187 | 160 | 218 L. st. | 27 | 26 | | |
| Espagne | Peseta | 1 | 2,65 | 2.523 + 651 | 4.338 | 11.946 p. | 2.617 | 3.044 | | 617 p. |
| Etats-Unis | Dollar | 5,18 | 19,20 | 15.365 | 10.100 | 22.349 d. | 3.693 | 2.815 | 22 °/o | 190 d. |
| Grèce | Drachme | 1 | 0,37 | 56 | 5.174 | 7.912 d. (22) | 6.594 | 6.594 | 7 °/o | 879 d. |
| Hongrie | Couronne | 1 | 0,023 (100 cs.) | 13 | 931.337 | 61.275 c. (22) | 152.800 | 193.455 | | 8.832 c. |
| Italie | Lire | 1 | 0,84 | 1.073 + 115 | 17.048 | 113.930 l. | 20.362 | 21.550 | | 2.933 l. |
| Japon | Yen | 2,58 | 8,25 | 3.040 | 8.485 | 3.887 y. | 1.376 | 1.376 | 26 °/o | 83 y. |
| Mexique | Peso-or | 2,58 | 9,20 | | | 1.056 p. | 277 (22) | 267 (22) | | 23 d. am. |
| Norvège | Couronne | 1,39 | 2,65 | 197 | 543 | 1.417 c. | 550 | 550 | | 460 c. |
| Pays-Bas | Florin | 2,10 | 7,15 | 1.241 | 2.238 | 1.068 f. | 635 | 711 | 28 °/o | 367 f. |
| Pologne | Zloty | 1 | 3,60 | 34 | 437 trill. mks | 61 trill. marks. | 1.112 | 1.088 | | 9.892 m. |
| Portugal | Escudo | 5,60 | 0,53 | 46 | 7.000 | 38 L. st., 2.342 e. | 278 (22) | 812 | | 243 fo., 203 e. |
| Roumanie | Leu | 1 | 0,08 | 84 | 18.000 | 20.311 l. | 24.000 | 23.192 | | 1.685 l. |
| Russie d'Europe | Tchervon. | 26,6 | 99, | 89 | 708 | 3.230 tch. | 15 | 17 | | 550 fo. |
| Serbo-Croatie | Dinar | 1 | 0,23 | 357 | 5.790 | 2.410 d. [1.400 fr.<br>140 doll.] | 10.344 | 10.344 | | 304 d. |
| Suède | Couronne | 1,39 | 5,15 | 354 | 806 | 1.551 c. | 775 | 775 | | 255 c. |
| Suisse | Franc | 1 | 3,37 | 641 | 981 | 2.075 f. | 256 | 294 | | 534 f. |
| Tchécoslovaquie | Couronne | 1 | 0,56 | 2.453 | 9.959 | 26.866 c. | 16.391 | 16.934 | 27 °/o | 2.948 c. |
| Turquie | Livre t. | 22,78 | 11, | 1.300 | 4.000 | 80 L. t. (22) | 121 | 128 | + 10 °/o | 21 L.t. |
| | | | (francs-papier). | (en millions de francs au pair). | | (en monnaie officielle de chaque pays). | | | | |

ABREVIATIONS : fo., franc-or ; mo, mark-or ; po., peso-or ; pp., peso-papier ; d. am., dollar américain ; mro., milréis-or ; mrp., milréis-papier.

## TABLEAU IV. — PRODUCTIONS, I.

| PAYS. | EN MILLIERS DE TONNES. — PÉTROLE EN MILLIERS DE BARILS ; OR ET ARGENT EN TONNES. | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | HOUILLE ET LIGNITE (en 1923). | PÉTROLE (en 1922). | MINERAI DE FER (en 1922). | FONTE (en 1923). | ACIER (en 1923). | CUIVRE (en 1923). | ZINC (en 1922). | PLOMB (en 1922). | ÉTAIN (en 1922). | ALUMIN. (en 1922). | OR (en 1923). | ARGENT (en 1922). |
| France | 38.573 | 494 | 20.000 | 5 000 | 4.750 | 2 (21) | 38 | 14 (23) | » | 12 | 2 (13) | 22 (20) |
| Algérie | 7 (21) | 9 | 1.295 | » | » | 2 (20) | 39 | 6 (23) | » | » | » | » |
| Tunisie | » | » | 500 | » | » | » | 7,8 (21) | 35 (23) | » | » | » | » |
| Madagascar | 900 (21) | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 0,6 (21) | » |
| Indochine | 1.000 (22) | » | » | » | » | » | 7,1 (20) | » | 0,4 (20) | » | » | » |
| Allemagne | 212.000 | 200 | 5.000 (21) | 4.000 | 5.000 | 17 (22) | 105 | 85 | » | 15 | » | 104 (21) |
| Argentine | 5 (21) | 3.000 (23) | » | 310 | 437 | » | » | » | » | » | » | » |
| Autriche | 3.275 (22) | » | 600 (21) | 1.103 (21) | 2.846 (21) | 33 | 4 (19) | 1 (20) | » | » | » | 65 (13) |
| Belgique | 23.000 | » | 12 (20) | 2.118 | 2.185 | » | 113 | 36 | » | 10 (20) | » | » |
| Bolivie | » | » | » | » | » | 10 (22) | » | » | 32 | » | » | 75 (20) |
| Brésil | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 4 (21) | » |
| Chili | 1.539 (21) | » | » | » | » | 128 (22) | » | » | 6 (17) | » | » | 68 (21) |
| Chine | 25.000 (21) | » | 1.500 (15) | » | » | 2 (?) | » | 13 (?) | 12 (21) | » | 3 (21) | 3 (?) |
| Colombie | » | 323 | » | » | » | » | » | » | » | » | 12 (17) | 15 (21) |
| Espagne | 5.400 (21) | » | 4.767 (20) | 200 (22) | 200 (22) | 37 (22) | 5 | 97 | » | » | » | 132 |
| Etats-Unis | 545.000 | 745.000 (23) | 68.070 (20) | 39.500 | 44.400 | 667 | 439 (23) | 558 (23) | » | 50 | 84 (22) | 1.613 (23) |
| Grande-Bretagne | 278.140 | » | 6.000 | 7.360 | 8.480 | 12 (21) | 18 | 5 (21) | 3 (20) | 7 (20) | » | » |
| Inde | 19.000 (22) | 7.980 | » | 311 (20) | 145 (20) | 25 (20) | » | 40 | » | » | 11 | 132 |
| Union Sud-Africaine | 9.000 (22) | » | » | » | » | » | 1 (21) | » | 1,3 (19) | » | 285 | 36 (23) |
| Canada | 13.300 (21) | 179 | 980 (20) | 900 | 950 | 23 | 25 | 41 | » | 8 (21) | 36 (22) | 575 |
| Australie | 13.000 (21) | » | 450 (21) | 250 (21) | » | 12 | 24 | 7 (20) | 3 | » | 16 (22) | 146 (21) |
| Nouvelle-Zélande | 1.800 (21) | » | » | » | » | » | 6 (20) | » | » | » | 6 (20) | 11 (20) |
| Grèce | 158 (21) | » | 45 (20) | » | » | » | 2,5 | 23 | » | » | » | 25 (13) |
| Hongrie | 5.000 (22) | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Italie | 1.100 (21) | 31 | 400 | 90 (22) | 700 (22) | 23 (21) | 3 | 11 | » | 2 (20) | » | 6 |
| Japon | 23.000 (22) | 2.004 | 105 (18) | 300 | 500 | 55 (22) | 10 | 5 (20) | » | » | 9 (22) | 120 |
| Malaisie | » | » | » | » | » | » | » | » | 38 | » | » | » |
| Mexique | 900 | 152.035 (23) | » | » | » | 53 | 18 (23) | 155 (23) | » | » | 22 | 2.272 (23) |
| Norvège | 694 | » | 11 (20) | » | » | 1 (21) | 2 (20) | » | » | 6 (20) | » | » |
| Pérou | 300 (21) | 5.332 | » | » | » | 33 (22) | » | 1 (20) | » | » | 2 (20) | 373 |
| Perse | » | 16.673 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Pologne | 41.000 (22) | 5.510 | 238 (21) | 492 | 935 | » | 9 | » | » | » | » | » |
| Portugal | 25 (14) | » | 6 (14) | » | » | » | » | 2 (14) | » | » | » | » |
| Roumanie | 1.780 | 10.500 (23) | 500 (21) | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Russie | 10.368 | 40.000 (23) | » | 260 | 600 | 4 (22) | » | » | » | » | 1 (21) | » |
| Sarre | 11.240 (22) | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Serbo-Croatie | 2.949 | » | » | » | » | 5 (22) | 9 | » | » | » | » | » |
| Suède | 300 (21) | » | 4.519 (20) | 200 (22) | 500 (22) | 1 (21) | 2 (20) | 1 (21) | » | » | » | » |
| Tchécoslovaquie | 29.000 (22) | » | 6.000 | 590 (21) | 738 | » | » | 7 | » | » | » | 21 (21) |
| Venezuela | 29 (20) | 2.335 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Indes néerlandaises | » | 16.000 | » | » | » | 26 (18) | » | » | 31 | » | 2,21 | 31 |

## TABLEAU V. — PRODUCTIONS, II.

| PAYS. | RÉCOLTES. — Moyenne 1919-1921, en millions de quintaux (blé : 1922-1923). + Moyenne 1914-1918. En italique, moyennes portant sur un nombre d'années moindre. × Chiffres portant sur d'autres années. | | | | | | | | | | | | CHEPTEL (millions de têtes. En italique, chiffres approximatifs. | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Blé. | Avoine. | Orge. | Seigle. | Maïs. | Riz. | Pommes de terre. | Sucre betterav. | Sucre canne. | Vin en M. d'hect. | Tabac. | Coton. | Chevaux. | Bœufs. | Moutons. | Chèvres. | Porcs. |
| France | 73 | 34,7 | 7,4 | 9,5 | 3,2 | » | 94,6 | *2,4* | » | 52,5 | 0,2 | » | 2,6 | 13,2 | 9,4 | 1,3 | 4,9 |
| Algérie | 7,2 | 1,4 | 7,7 | 1,1 | » | » | 0,2 | » | » | 6,6 | 0,1 | » | 0,2 | 1 | 8,9 | 3,8 | 0,1 |
| Tunisie | 1,9 | 0,4 | 1,4 | » | » | » | » | » | » | 0,4 | » | » | » | 0,6 | 2,7 | 1,7 | » |
| Maroc | 5 | » | 6,9 | » | 0,9 | » | » | » | » | » | » | » | » | *1,3* | *7,2* | *2,3* | *0,1* |
| Madagascar | » | » | » | » | + 0,9 | + 7 | » | » | » | » | » | » | » | 7,5 | 0,3 | 0,1 | 1 |
| Indochine | » | » | » | » | *1,5* | 50,9 | » | » | *0,2* | » | » | » | » | 1,4 | » | » | 2,7 |
| Allemagne | 23,8 | 47,7 | 18 | 59,4 | » | » | 251,7 | 10,2 | » | 2 | *0,3* | » | 3,7 | 16.8 | 5,9 | 4,3 | 15,9 |
| Argentine | 59,1 | 6,7 | 2,3 | + 0,4 | *62,1* | + 0,1 | + 8,3 | » | *2,5* | *4.5* | » | » | 8,8 | 27,4 | 45,3 | 4,7 | 3,2 |
| Autriche | 2,2 | 2,3 | 1 | 2,7 | 0,6 | » | 6,4 | *0,1* | » | *0,3* | » | » | 0,3 | 2,1 | 0,4 | 1,2 | 1,2 |
| Belgique | 3,1 | 4,7 | 0,9 | 4,6 | » | » | *23,4* | *2,5* | » | » | » | » | 0,2 | 1,5 | 0,2 | » | » |
| Brésil | 0,8 | » | » | » | + *51* | + *3* | *1,8* | » | 5,7 | » | + 0,4 | 1 | 6 | 28,3 | 7,2 | 6,9 | 17,3 |
| Bulgarie | 10,3 | 1,2 | 2,4 | 1,7 | 6,8 | » | 0,3 | » | » | 0,8 | 0,3 | » | 0,2 | 0,9 | 8,7 | 1,5 | 0,5 |
| Chili | 6.4 | 0,4 | 1 | » | 0,4 | » | *3* | » | » | 2 | » | » | 0,4 | 2,2 | 4,5 | 0,5 | 0,3 |
| Chine (× 1914) | × *160,7* | » | × *37* | » | × *26* | × *1229* | » | » | » | » | » | » | *4,4* | *16* | *22,2* | » | *44,7* |
| Danemark | 2,5 | *7,5* | 5,7 | *3,2* | » | » | *13* | *1,5* | » | » | » | » | 0,6 | 2,6 | 0,5 | » | 1,4 |
| Espagne | 38,4 | 5,1 | 19 | 6,7 | 6,6 | 2,8 | 28,2 | 1,9 | » | 22,2 | » | » | 0,6 | 3,4 | 19,3 | 4 | 4,4 |
| Etats-Unis | 223,5 | 181 | 35,4 | 16,4 | 772,9 | 9 | 97,3 | 9,7 | 1,7 | » | 6,3 | 24 | 19,2 | 65,6 | 37,5 | 3 | 56 |
| Philippines | » | » | » | » | 4,1 | 15,5 | » | » | 4,9 | » | *0,6* | » | 0,2 | 0,7 | 0,2 | 0,7 | 3,1 |
| Grande-Bretagne | 16,5 | 32,4 | 13,4 | » | » | » | 65,1 | » | » | » | » | » | 2,2 | 11.9 | 24,3 | » | 3,6 |
| Egypte | 10,4 | » | 2,4 | » | *17,1* | 2,4 | » | » | *0,6* | » | » | 2,2 | » | 0,6 | 1 | 0,4 | » |
| Inde | 100 | » | 28,8 | » | *22,6* | 483,5 | » | » | 27,6 | » | + *3* | 8,4 | 2 | 143,6 | 34,8 | 24 | » |
| Union S.-Afr. | 1,8 | 1,1 | 0,2 | *0,2* | *9,7* | » | *0,9* | » | *1,6* | *0,7* | » | » | 0,6 | 7 | 26,3 | 4,9 | 0,5 |
| Canada | 118,3 | 69,5 | 13 | 3,6 | 3,9 | » | 33,3 | *0,3* | » | » | *0,2* | » | 2.8 | 10,2 | 3,7 | » | 3,9 |
| Australie | 32 | 2,3 | 1 | » | *1,7* | » | *3* | » | *2,4* | *0,3* | » | » | 2,4 | 12,7 | 75,5 | 0,2 | 0,7 |
| Nouv.-Zélande | 1,6 | 1,1 | 0,3 | » | *0,1* | » | *1,4* | » | » | » | » | » | 0,3 | 3,1 | 23,3 | » | 0,4 |
| Grèce | 3,1 | 0,6 | 1,4 | 0,3 | 2,1 | » | *0,4* | » | » | *2,2* | *0,3* | » | 0,2 | 0,7 | 5,8 | 3,4 | 0,4 |
| Hongrie | 16,6 | *3,1* | *4,7* | *5,4* | *9,8* | » | *16,5* | » | » | *2,9* | + 0,5 | » | 0,7 | 2,1 | 1,8 | 0,4 | 3,3 |
| Italie | 52,5 | 4,7 | 1,8 | 1,2 | 22,8 | 4,7 | 14,3 | 1,7 | » | 36,8 | 0,1 | » | 1 | 6,2 | 11,8 | 3,1 | 2,3 |
| Japon | 7,8 | 1,6 | 20 | » | *1* | 108 | *15,6* | » | *0,9* | » | 0,6 | » | 1,5 | 0,3 | » | 0,1 | 0,5 |
| Corée, Formose | 10,4 | + 0,6 | » | » | + 0,7 | 34,5 | » | » | *2,6* | » | *0,1* | *0,2* | » | 1,6 | » | » | 1,3 |
| Mexique | *4* | » | + 2,6 | » | + 19,6 | + 0,2 | » | » | 1,1 | » | + 0,1 | + 0,3 | 0,9 | 2,2 | 1,1 | 2 | 1,7 |
| Pays-Bas | 1,7 | 3,1 | 0,6 | 3,8 | » | » | 26,5 | *2,6* | » | » | » | » | 0,4 | 2,1 | 0,7 | 0,3 | 1,5 |
| Indes néerland. | » | » | » | » | *15,6* | 50,8 | » | » | *15,5* | » | *0,5* | » | 0,6 | 3,9 | » | » | » |
| Pologne | 12,3 | *21,7* | *4,6* | *42,5* | 0,5 | » | *167,4* | *1,8* | » | » | » | » | 3,2 | 7,9 | 2,1 | » | 5,1 |
| Portugal | 3 | *0,8* | *0,4* | *1,1* | 2,7 | *0,2* | 1,6 | » | » | *4,3* | » | » | » | 0,7 | 3,9 | » | 0,9 |
| Roumanie | 26,5 | *9,5* | *12,7* | *2,3* | *36,8* | » | 6,1 | *0,3* | » | *2,4* | *0,2* | » | 1,5 | 4,7 | 3,7 | » | 2,5 |
| Russie (× 1909-13) | 62 | *54* | *22* | *86* | × 21,8 | *3* | × 350 | » | » | × 1,3 | × 1,2 | × 2 | 24,6 | 37,9 | 50,6 | 2,1 | 14,8 |
| Serbo-Croatie | 14,5 | *3* | *2,9* | *1,5* | *22,3* | » | *9,5* | » | » | *3,6* | » | » | 1.1 | 4,8 | 6,8 | 0,6 | 3,3 |
| Suède | 2,8 | 10,8 | 2.6 | 6,3 | » | » | 18,8 | *1,8* | » | » | » | » | 0,7 | 2,6 | 1,6 | 0,1 | 0,6 |
| Tchécoslovaquie | 9,5 | *9,6* | *9,2* | *11* | *2,6* | » | *43,8* | *6,1* | » | » | *0,3* | » | 0,6 | 4,2 | » | 1,2 | 2 |
| Turquie (× 1910) | 23,7 | *3,1* | *25* | × *2,9* | × *5,6* | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 25 | » | 0,2 |
| Uruguay | 1,4 | » | » | » | *1* | » | » | » | » | 0,3 | *0,4* | » | 0,6 | 7,8 | 11,5 | » | 0,3 |
| **Prod. mondiale.** | **1.250** | **625** | **425** | **425** | **1.200** | **2.000** | **1.400** | **65** | **130** | **140** | **16** | **45** | **100** | **510** | **550** | **120** | **210** |

## TABLEAU VI. — COMMERCE.

| PAYS. | ANNÉES | MONNAIE (en millions). | MATIÈRES NÉCESSAIRES A L'INDUSTRIE | | | | | | PRODUITS ALIMENTAIRES | | | | | | OBJETS FABRIQUÉS | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | COMBUSTIBLES | | MÉTAUX | | TEXTILES | | CÉRÉALES | | VIANDES PROD. ANIM. | | AUTRES ALIMENTS | | TISSUS | | MACHINES | |
| | | | Exp. | Imp. | Exp. | Imp. | Exp. | Imp. | Exp. | Imp. | Exp. | Imp. | Exp. | Imp. | Exp. | Imp. | Exp. | Imp. |
| France | 1923 | Francs | » | 4.682 | » | 1.210 | » | 5.360 | » | 1.654 | » | 237 | 1.150 | 2.900 | 5.865 | 90 | 1.155 | 955 |
| Algérie | » | » | » | » | » | » | 18 | » | 169 | » | 120 | » | 494 | » | » | » | » | » |
| Tunisie | 1922 | » | » | » | 165 | 75 | » | » | 38 | 90 | 15 | » | 35 | » | » | 170 | » | 85 |
| Maroc | » | » | » | » | » | » | 4 | » | 54 | » | » | » | 68 | 194 | » | 96 | » | 21 |
| A.-O. F. | 1920 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 14 |
| A.-E. F. | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Madagascar | 1921 | » | » | » | 9 | 20 | » | » | 5 | » | 3 | » | » | 10 | » | 53 | » | 7 |
| Indochine | 1920 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Allemagne | » | Marks | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Argentine | 1922 | Pesos-or | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 106 | » | 185 | » | 123 |
| Autriche | » | M. tonnes | » | 5.251 | 59 | » | » | 99 | » | » | » | » | 6 | 91 | » | » | » | 38 |
| Belgique | 1921 | Francs | 962 | 947 | 75 | 381 | » | 988 | 270 | 1.668 | » | 257 | 340 | 580 | 1.009 | 387 | 867 | 730 |
| Brésil | 1922 | Milreis. | » | 23 | » | » | 26 | » | » | 45 | 9 | » | 468 | 10 | » | 63 | » | 48 |
| Bulgarie | » | Levas | » | » | » | 557 | » | » | 1.350 | » | » | » | 1.168 | » | » | 1.556 | » | 316 |
| Chili | 1921 | P. or (1,90) | » | 25 | 330 | » | 8 | » | » | » | 17 | » | » | 24 | » | 110 | » | 99 |
| Chine | 1922 | Taëls HK. | » | 11 | 8 | 46 | 170 | » | » | 80 | » | » | 142 | 59 | 50 | 226 | » | 50 |
| Colombie | 1921 | Pesos-or | » | » | 4 | 9 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 16 | » | » |
| Cuba | » | Pesos-or | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Danemark | 1922 | Couronnes | » | 91 | » | » | » | » | 20 | 147 | 48 | 3 | 930 | 143 | 27 | 178 | 22 | 129 |
| Egypte | 1923 | L. égypt. | » | 4 | » | » | 50 | » | 5 | 4 | » | 1 | 2 | 6 | » | 16 | » | 5 |
| Espagne | 1922 | Pesetas | » | » | 165 | 212 | 100 | 500 | » | » | » | » | 775 | 900 | » | 50 | 70 | 335 |
| Etats-Unis | 1923 | Dollars | 160 | » | 220 | 200 | 678 | 690 | 451 | » | 143 | » | 450 | 1.080 | 166 | » | 420 | » |
| Gr.-Bretagne | » | L. sterling | 99 | » | 105 | 65 | 49 | 154 | 5 | 97 | 4 | 111 | 54 | 280 | 280 | 54 | 72 | 9 |
| Inde | 1921 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 73 | » | » |
| Union S.-Afr. | 1922 | » | » | » | » | 2 | 12 | » | 2 | » | » | » | » | 2 | » | 6 | | 4 |
| Canada | 1923 | Dollars | 12 | 112 | 26 | 110 | » | 18 | 334 | 12 | 12 | 9 | 95 | 136 | » | 120 | 30 | » |
| Australie | 1922 | L. sterling | 1 | » | 7 | 4 | 57 | » | 13 | » | 6 | » | 10 | 7 | » | 41 | » | 35 |
| Nouv.-Zélande | » | L. sterling | » | » | » | 1 | » | » | » | » | 8 | » | 14 | 5 | » | 8 | » | 9 |
| Grèce | » | Drachmes | » | » | 33 | 218 | » | » | » | » | » | » | » | » | 42 | 640 | 2 | 97 |
| Hongrie | » | M. tonnes | » | 38 | » | 17 | 9 | » | 63 | » | 36 | » | 18 | » | » | 192 | 48 | 14 |
| Italie | » | Lires | » | 1.800 | 75 | 692 | 1.934 | 1.980 | 205 | 3.056 | » | » | 1.257 | 1.005 | 2.367 | 838 | 276 | 450 |
| Japon | » | Yens | 23 | 34 | 6 | 127 | 684 | 499 | 1 | 61 | » | » | 34 | 103 | 443 | 63 | 14 | 114 |
| Mexique | 1920 | Pesos-or | 180 | » | » | » | 27 | » | » | 11 | » | » | 7 | 18 | » | 20 | » | 19 |
| Norvège | 1922 | Couronnes | » | 212 | 58 | 152 | » | » | 8 | 136 | 166 | 108 | » | 168 | 4 | 185 | 50 | 180 |
| Pays-Bas | 1923 | Florins | 58 | 168 | 49 | 191 | 60 | 30 | 35 | 222 | » | » | 216 | 126 | 85 | 250 | » | » |
| Pérou | 1922 | L. péruv. | 5 | » | 4 | » | 5 | » | » | » | » | 2 | 4 | » | » | 2 | » | 3 |
| Pologne | 1921 | M. tonnes | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Portugal | 1920 | Escudos | » | 70 | » | » | 4 | 47 | » | 12 | » | 1 | » | 44 | » | » | » | » |
| Roumanie | 1921 | Lei | 1.850 | 63 | » | » | » | » | 4.139 | 100 | 659 | » | 1.150 | 740 | » | 1.610 | » | 860 |
| Serbo-Croatie | 1922 | Dinars | » | » | » | » | » | » | » | » | 534 | » | » | » | » | 1.378 | » | 474 |
| Suède | » | Couronnes | 88 | » | 18 | 18 | » | » | 145 | » | » | » | » | » | 41 | » | » | » |
| Suisse | 1923 | Francs | » | » | 73 | 316 | » | 150 | » | 243 | 114 | 153 | 33 | 275 | 670 | 615 | 352 | 39 |
| Tchécoslovaquie | » | Couronnes | 2.549 | » | » | » | » | 1.972 | 5 | » | » | » | 1.400 | » | 5.370 | » | 768 | 760 |
| Turquie | » | L. turques | » | » | » | » | » | » | 619 | » | » | » | » | » | 2 | 41 | » | 5 |
| Uruguay | 1922 | Pesos-or | » | 8 | » | » | 22 | » | » | » | 34 | » | 2 | 9 | » | » | » | 3 |
| Venezuela | 1921 | Bolivares. | » | » | 2 | » | » | » | » | » | 4 | » | 62 | » | » | » | » | » |

# CLASSEMENT

## DES CARTES ET DES PLANCHES EN COULEURS

### CONTENUES DANS LE TOME SECOND (1)

Pages
LÉGUMES (planche) . . . . . . . . . . . . 39
MADAGASCAR (carte). . . . . . . . . . . 121
MAMMIFÈRES (2 planches). . . . . . 144-145
MAPPEMONDE (carte) . . . . . . . . . . 157
MARBRE (planche) . . . . . . . . . . . . 161
MARINE (planche). . . . . . . . . . . . . 175
MERS (2 cartes) . . . . . . . . . . . . 221-222
MÉTRIQUE (Système) [planche] . . . . 237
MEXIQUE (carte). . . . . . . . . . . . . . 243
MINÉRAUX (2 planches). . . . . . . . 258-259
MOLLUSQUES (planche) . . . . . . . . 277
OCÉANIE (carte) . . . . . . . . . . . . . 401
OCÉANOGRAPHIE (planche) . . . . . . 403
OISEAUX (2 planches). . . . . . . . . 416-417
PAPILLONS (planche). . . . . . . . . . 485

Pages
PARIS (plan). . . . . . . . . . . . . . . . 496
PAVILLONS (2 planches) . . . . . . . 519-520
PAYS-BAS (carte) . . . . . . . . . . . . 523
PLUMES (planche) . . . . . . . . . . . . 609
POISSONS (planche). . . . . . . . . . . 619
RELIGIEUX (Costumes) [planche] . . . 759
REPTILES (planche). . . . . . . . . . . 775
ROCHES (planche) . . . . . . . . . . . . 811
RUSSIE (carte). . . . . . . . . . . . . . . 843
SCANDINAVIE (carte). . . . . . . . . . 899
SUISSE (carte). . . . . . . . . . . . . . . 1015
TERRE (carte). . . . . . . . . . . . . . . 1079
TURQUIE (carte) . . . . . . . . . . . . . 1163
VITRAUX (planche). . . . . . . . . . . . 1241

# CLASSEMENT

## DES 58 PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES (348 Chefs-d'œuvre des Musées)

### CONTENUES DANS LE TOME SECOND

Pages
Labourage nivernais (Le), *Rosa Bonheur*. . . 17
Laboureur et ses enfants (Le) *Duverger*. . . 17
Laitière (La), *Greuze*. . . . . . . . . . . . . 18
Laurent (Le Martyre de saint), *Le Sueur*. . 17
Lavigerie (Le Cardinal), *Bonnat*. . . . . . . 17
Lazare (La Résurrection de), *Maratta*. . . . 17
Lebrun (Mme Vigée-) et sa fille, *Mme Vigée-Lebrun*. . . . . . . . 18
Leçon de clavecin, *Mucnier*. . . . . . . . . 18
Leçon de musique (La), *Fragonard*. . . . . 17
Leçon de musique (La), *Lancret*. . . . . . . 18
Léda, *Le Corrège*. . . . . . . . . . . . . . . 18
Lecteur (Le), *Meissonier*. . . . . . . . . . . 18
Lecture de la Bible (La), *Greuze*. . . . . . . 18
Lens (Bataille de), *P. Franque*. . . . . . . . 69
Léon X (Le Pape), *Raphaël*. . . . . . . . . . 69
Léonidas aux Thermopyles, *David*. . . . . . 69
Lévite d'Ephraïm (Le), *Henner*. . . . . . . . 70
Liberté guidant le peuple (La), *E. Delacroix*. 70
Licornes (Les), *G. Moreau*. . . . . . . . . . 69
Locuste et Néron essayant du poison sur un esclave, *Sylvestre*. . . . . . . . 69
Loth (La Fuite de), *Rubens*. . . . . . . . . . 103
Louis à Vincennes (Saint), *Rouget*. . . . . . 70
Louis (Saint) fait ouvrir les geôles du royaume, *L.-O. Merson*. . . . . . . . 70
Louis XI (Entrée de) à Paris, le 30 août 1461, *Tattegrain* . . . . . . . . 104
Louis XIII couronné par la Victoire, *Ph. de Champaigne* . . . . . . . . 103
Louis XIII (Le Vœu de), *Ingres*. . . . . . . . 70
Louis XIV, *H. Rigaud*. . . . . . . . . . . . . 103
Louis XV, *C. Vanloo*. . . . . . . . . . . . . . 103
Louis XVI, *Callet*. . . . . . . . . . . . . . . . 103
Louis XVI distribuant des aumônes aux pauvres, *Hersent*. . . . . . . . 104
Louis XVIII dans son cabinet, *Gérard*. . . . 103
Louis-Philippe et ses fils (Le Roi), *Ingres*. . 70
Loup d'Agubbio (Le), *L.-O. Merson*. . . . . . 104
Lucrèce (La Mort de), *G. Mazzola*. . . . . . . 103
Lune de miel (Venise au xvie siècle), *Lecomte du Nouy*. . . . . . . . 104

Madone au saint François (La), *Le Corrège*. 189
Madone de l'Arc (Le Retour du pèlerinage à la), *L. Robert*. . . . . . . . 189
Madone de Saint-Sixte (La), *Raphaël*. . . . . 189
Madeleine repentante (La), *Le Titien*. . . . . 189
Madeleine repentante (La), *Nattier*. . . . . . 189
Magenta (Bataille de), *A. Yvon*. . . . . . . . 190

Pages
Mages (L'Adoration des), *Botticelli*. . . . . . 190
Main chaude (La), *Roybet*. . . . . . . . . . . 189
Maintenon (Mme de) et sa nièce, *Elle*. . . . . 190
Maître d'école (Le), *Van Ostade*. . . . . . . . 190
Malakof (La Gorge de), *A. Yvon* . . . . . . . . 207
Malaria (La), *Hébert*. . . . . . . . . . . . . . 190
Malédiction paternelle (La), *Greuze*. . . . . . 207
Manne dans le désert (La), *N. Poussin*. . . . 207
Marat (Mort de), *David*. . . . . . . . . . . . . 207
Marceau (L'Etat-major autrichien devant le corps de), *J.-P. Laurens*. . . . . . . . 208
Marcel (Etienne), *L. Mélingue*. . . . . . . . . 208
Marché aux chevaux (Le), *Rosa Bonheur* . . 208
Marcus Sextus (Le Retour de), *Guérin* . . . . 208
Marengo (Bataille de), *Langlois*. . . . . . . . 285
Marguerite (Sainte), *Raphaël*. . . . . . . . . 207
Marguerite au rouet, *A. Scheffer*. . . . . . . 208
Mariage à la mode (Le), *Hogarth*. . . . . . . 208
Mariage de la Vierge (Le), *Raphaël*. . . . . . 208
Mariage de Marie de Médicis, *Rubens*. . . . 285
Marie-Antoinette, *Mme Vigée-Lebrun*. . . . . 285
Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire, *Bouillon*. . . . . . . . 285
Marie Leczinska, *Vanloo*. . . . . . . . . . . . 285
Marie-Louise, *P. Guérin*. . . . . . . . . . . . 285
Marsaille (Bataille de La), *E. Deveria*. . . . 286
Marseille porte de l'Orient, *Puvis de Chavannes*. . . . . . . . 286
Marsyas (Apollon écorchant), *Ribera*. . . . . 311
Martyrs aux catacombes (Les), *Lenepveu*. . 286
Mât de cocagne (Le), *Goya*. . . . . . . . . . . 311
Mater afflictorum ou la Vierge consolatrice, *Bouguereau* . . . . . . . . 286
Mathématicien (Le), *Bol*. . . . . . . . . . . . 286
Maximilien (Les Derniers moments de), *J.-P. Laurens* . . . . . . . . 311
Mazarin mourant, *Vetter*. . . . . . . . . . . . 311
Médée furieuse, *E. Delacroix*. . . . . . . . . 312
Méduse (Le Radeau de la), *Géricault*. . . . . 312
Méléagre et Atalante, *Van der Faes*. . . . . . 312
Mendiant (Le Jeune), *Murillo*. . . . . . . . . 312
Meniñas (Las) ou les Filles d'honneur, *Velasquez* . . . . . . . . 312
Mère laborieuse (La), *Chardin*. . . . . . . . . 311
Metz (La Levée du siège de), *L. Melingue*. . 312
Michel (L'Archange saint) terrassant le démon, *Raphaël*. . . . . . . . 329
1814, *Meissonier*. . . . . . . . . . . . . . . . 329
Mireille, *Cot*. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 330
Miroir de Vénus (Le), *Burne Jones*. . . . . . 330

Pages
Mise au tombeau (La), *Ribera*. . . . . . . . . 329
Moïse sauvé des eaux, *N. Poussin*. . . . . . 329
Molière et Louis XIV, *Vetter*. . . . . . . . . . 330
Montpensier (Mlle de) à la Bastille, *G. Melingue* . . . . . . . . 329
Moulin (Le), *Hobbema*. . . . . . . . . . . . . . 311
Moutons dans un paysage (Troupeau de) *Jacque* . . . . . . . . 329
Munster (Le Congrès de), *G. Terborch*. . . . 330
Musiciens (Les), *Van Ostade*. . . . . . . . . . 330

Naïade, *Henner* . . . . . . . . . . . . . . . . . 355
Naissance de la Vierge (La), *Murillo*. . . . . 355
Naissance de Vénus (La), *Bouguereau*. . . . 356
Napoléon Ier, *David*. . . . . . . . . . . . . . . 355
Napoléon III, *H. Flandrin*. . . . . . . . . . . 355
Narcisse, *G. Courtois*. . . . . . . . . . . . . . 355
Narni (Le Pont de), *Corot*. . . . . . . . . . . . 355
Nativité (La), *Spagna*. . . . . . . . . . . . . . 356
Nativité de saint Jean-Baptiste (La), *Ghirlandajo* . . . . . . . . 355
Neige (La), *Goya* . . . . . . . . . . . . . . . . 356
Neptune et Amphitrite, *Rubens*. . . . . . . . 382
Néri (Saint Philippe de), *A. Rodriguez* . . . 381
Ney (Le Maréchal) à la retraite de Russie, *A. Yvon*. . . . . . . . 356
Ney (Mort du maréchal), *Gérome*. . . . . . . 356
Noce en Bretagne (Une), *Leleux*. . . . . . . . 381
Noce juive dans le Maroc (Une), *E. Delacroix* 381
Normandie (En), *Roll*. . . . . . . . . . . . . . 356
Nuit (La), *Fantin-Latour* . . . . . . . . . . . 381
Nymphe à la fontaine, *Henner*. . . . . . . . . 381
Nymphe enlevée par un faune, *Cabanel*. . . 382
Nymphes sous bois, *Diaz de la Peña*. . . . . 381

Océanides (La Désolation des), au pied du roc de Prométhée, *Lehmann*. . . . . . . . 382
Odalisque à l'esclave (L'), *Ingres*. . . . . . . 382
Odorat (L'), *D. Teniers*. . . . . . . . . . . . . 382
Œdipe et le Sphinx, *Ingres*. . . . . . . . . . 382
Offre galante (L'), *Steen*. . . . . . . . . . . . 447
Olivarès (Le Duc), *Velasquez*. . . . . . . . . 447
Oliviers (Le Christ au Jardin des), *E. Delacroix*. . . . . . . . 448
Olympia, *Ed. Manet*. . . . . . . . . . . . . . . 447
Ophélie, *Lefebvre*. . . . . . . . . . . . . . . . 448
Orage (L'), *Cot*. . . . . . . . . . . . . . . . . . 448
Oraisons (Les), *Maxence*. . . . . . . . . . . . 447
Ordonnance (L'), *Meissonier* . . . . . . . . . 447
Orphée (La Mort d'), *E. Léry*. . . . . . . . . . 447

---

(1) Les tableaux, planches et cartes monochromes ou en noir sont beaucoup trop nombreux pour être énumérés ici. On les trouvera à leur ordre alphabétique.

# CHEFS-D'ŒUVRE DES MUSÉES

Pages
Orphée (Jeune fille recueillant la tête d'), *G. Moreau* 448
Othon (L'Empereur) réparant l'injustice qu'il a commise, *Thierry Bouts* 448
Ouïe (L'), *D. Téniers* 448

Pain bénit (Le), *Dagnan-Bouveret* 473
Paix et la Guerre (La), *Rubens* 473
Pape et Empereur, *J.-P. Laurens* 474
Pardon en Bretagne (Un Grand), *J. Breton* 473
Pardon en Bretagne (Scène de), *Cottet* 474
Pâris (Le Jugement de), *Rubens* 474
Pâris et Hélène, *David* 555
Parnasse (Le), *Mantegna* 473
Parques (Les), *Rubens* 473
Partie de cartes (La), *A. Brauwer* 474
Partie de dames au café (La), *Boilly* 474
Pastoral (Sujet), *Boucher* 555
Pâturage (Le), *Karel Dujardin* 474
Paul (Prédication de saint) à Ephèse, *Le Sueur* 474
Pauvre Pêcheur (Le), *Puvis de Chavannes* 555
Pavane (La), *E. Toudouze* 555
Paye des moissonneurs (La), *Lhermitte* 555
Paysage, *Cl.-J. Vernet* 456
Paysage (Souvenir de Morfontaine), *Corot* 555
Paysans (Repas de), *D. Teniers* 456
Paysans (Repos de), *Le Nain* 555
Pax, *Puvis de Chavannes* 456
Pêche miraculeuse (La), *Jouvenet* 556
Pèlerinage de Saint-Guidon, *Ch. de Groux* 581
Pèlerins allant à La Mecque (Les), *Belly* 581
Perroquet (Le), *Jan Steen* 581
Persée délivrant Andromède, *A. Coypel* 581
Persépolis (L'Incendie de), *Rochegrosse* 581
Peseur d'or (Le), *Gérard Dow* 555
Peste à Rome (La), *J.-E. Delaunay* 582
Pétronille (Inhumation de sainte), *Le Guerchin* 581
Philippe II, *Le Titien* 582
Philippe IV, *Velasquez* 582
Philistins frappés de la peste (Les), *N. Poussin* 582
Phocion (Funérailles de), *N. Poussin* 582
Phryné devant l'Aréopage, *Gérome* 635
Pichegru (Mort de), *Moreau de Tours* 635
Pie VII, *David* 635
Pied bot (Le), *Ribera* 582
Pierre (L'Age de), *Cormon* 636
Pierre (Jésus-Christ donnant à saint) les clefs du paradis, *Ingres* 635
Pillage d'une villa gallo-romaine par les Huns, *Rochegrosse* 635
Polichinelle à la rose (Le), *Meissonier* 635
Pommes de terre (La Récolte des), *Bastien-Lepage* 636
Pompadour (Mme de), *Quentin de Latour* 636
Pompéi (Le Dernier jour de), *Ch. Brullof* 636
Pompéi (Fouilles à), *E.-A. Sain* 636
Port de Marseille (Entrée du), *J.-C. Vernet* 661
Port de mer au soleil couchant, *Claude Lorrain* 661
Portement de Croix (Le), *Memmi* 662
Porteurs de mauvaises nouvelles (Les), *Lecomte du Nouy* 661
Porus blessé porté devant Alexandre, *Le Brun* 662
Pourvoyeuse (La), *Chardin* 661
Prédication de saint Etienne à Jérusalem, *Carpaccio* 662
Présentation de Jésus au Temple (La), *Ph. de Champaigne* 661
Présentation de la Vierge au Temple (La), *Le Titien* 695
Prétextat (La Mort de l'évêque), *E. Bordes* 661
Prévôt et les Echevins de Paris (Le), *Ph. de Champaigne* 661
Prim (Le général), *H. Regnault* 695
Princesses modernes, *J.-M. Ary* 662
Printemps (Le), *Botticelli* 695
Printemps (Le), *Lancret* 695
Promenade (La), *A. Cuyp* 696
Prométhée, *Gust. Moreau* 696
Propos galants, *Roybet* 696
Psyché, *Curzon* 695
Psyché (L'Enlèvement de), *Prud'hon* 696
Pygmalion et Galatée, *Raoux* 696
Pyramides (Bataille des), *Gros* 696

Raphaël, *par lui-même* 722

Pages
Raphaël (L'Ange) quittant Tobie, *Rembrandt* 721
Raphaël et Michel-Ange au Vatican, *H. Vernet* 721
Rat retiré du monde (Le), *Ph. Rousseau* 721
Ravaudeur de tapis (Le), *V.-G. Gilbert* 721
Ravissement de saint Paul (Le), *N. Poussin* 722
Rebelles (Les Derniers), *Benjamin Constant* 721
Récamier (Madame), *Gérard* 722
Récolte de la manne, *Stuerbout* 722
Réfectoire (Le), *F. Bonvin* 755
Reichshoffen (Bataille de), *Aimé Morot* 722
Rembrandt, *par lui-même* 755
Remise des chevreuils (La), *Courbet* 755
Rémouleur (Le), *Decamps* 722
Renaud et Armide, *Boucher* 755
René (Le Roi) et la Reine Jeanne de Laval, *Froment* 755
Reniement de saint Pierre (Le), *Le Nain* 755
Repas du soir (Le), *J. Bail* 756
Repas mythologique (Le), *Jordaëns* 656
Repos en Egypte (Le), *L.-O. Merson* 755
Résurrection de Lazare (La), *J. Jouvenet* 801
Retour à la ferme (Le), *Troyon* 801
Retour de la pêche aux huîtres (Le), *Feyen-Perrin* 756
Rêve (Le), *Ed. Detaille* 756
Rêve de Dante (Le), *Rossetti* 801
Revue sous l'Empire (Un jour de), *H. Bellangé* 756
Rhin (Le Passage du), *Van der Meulen* 801
Richelieu, *Ph. de Champaigne* 801
Richelieu remontant le Rhône, *P. Delaroche* 802
Richesse (La), *Vouet* 802
Rimini (Mort de Françoise de), *Cabanel* 801
Rivoli (Bataille de), *Philippotaux* 802
Rixe (La), *Meissonier* 801
Roch (Saint), *P. Morando* 822
Rocroi (Bataille de), *Heim* 802
Roger délivrant Angélique, *Ingres* 802
Roi boit (Le), *Jordaëns* 821
Romains de la décadence (Les), *Th. Couture* 821
Roméo et Juliette, *Jalabert* 822
Ronde de nuit (La), *Rembrandt* 822
Rosaire (La Vierge du), *le Dominiquin* 821
Rouget de Lisle chantant la Marseillaise, *Pils* 822
Route par temps de neige (La), *Sisley* 821
Rubens et sa femme, *Rubens* 822
Ruth et Booz, *N. Poussin* 822

Saba (La Reine de) visitant Salomon, *Véronèse* 873
Sabines (Les), *L. David* 873
Sacre de Napoléon Ier, *L. David* 874
Sacristie (Le Mariage à la), *Fortuny* 874
Sagesse victorieuse des vices (La), *Mantegna* 874
Saint-Esprit (Institution de l'Ordre du), par Henri III, *J.-B. Vanloo* 874
Saint-Privat (Le Cimetière de), *A. de Neuville* 873
Saint-Quentin pris d'assaut, ou l'Exode, *Tattegrain* 873
Salamine (Les Vainqueurs de), *Cormon* 925
Salomon (Le Jugement de), *N. Poussin* 925
Samaritain (Le Bon), *Henner* 926
Samaritaine (Jésus-Christ et la), *Mignard* 925
Samson et Dalila, *Rubens* 925
Sanglier (Chasse au), *Snyders* 926
Saragosse (Les Défenseurs de), *M. Orange* 926
Sarcleuses (Les), *J. Breton* 926
Sardanapale (La Mort de), *E. Delacroix* 926
Sarpédon (Mort de), *H.-L. Lévy* 925
Satyre et le Passant (Le), *Jordaëns* 926
Saül (Apparition de l'ombre de Samuel à), *Salvator Rosa* 926
Scholastique (La Mort de sainte), *J. Restout* 926
Science (La), *P. Véronèse* 959
Scio (Le Massacre de), *E. Delacroix* 959
Sébastien (Saint), *Mantegna* 959
Sémiramis recevant la couronne de Ninus, *Le Guide* 959
Sénèque (La Mort de), *Rubens* 959
Sens (Les Cinq), *David Teniers* 959
Septime-Sévère reproche à Caracalla son fils d'avoir voulu l'assassiner, *Greuze* 960
Sérail (La Porte du), *Lecomte du Nouy* 960
Sérénité, *Henri Martin* 960
Sermon (Au), *P. de La Boulaye* 959
Serpent d'airain (Le), *Rubens* 960
Siddons (Mrs.), *Gainsborough* 960

Pages
Silence ! *J.-B. Greuze* 959
Silène (L'Ivresse de), *Rubens* 960
Simon le Pharisien (Le Repas chez), *P. Véronèse* 1027
Smalah d'Abd el Kader (Prise de la), *H. Vernet* 960
Socrate au moment de prendre la ciguë, *L. David* 1027
Solferino (Napoléon III à), *Meissonier* 1027
Sommeil de l'Enfant Jésus (Le), *A. Carrache* 1027
Sommeil de Psyché (Le), *Prud'hon* 1028
Sorbonne (Peinture du grand amphithéâtre de la Nouvelle), *Puvis de Chavannes* 1028
Source (La), *Ingres* 1027
Stratonice ou la Maladie d'Antiochus, *Ingres* 1027
Supplice de Mazeppa (Le), *Boulanger* 1028
Suzanne (La Chaste), *Henner* 1027
Symphorien (Le Martyre de), *Ingres* 1028
Syndics des drapiers (Les), *Rembrandt* 1028

Tabagie (La), *Brouwer* 1053
Taillebourg (Saint Louis à la bataille de), *E. Delacroix* 1053
Taureau (Le Jeune), *P. Potter* 1053
Tentation de saint Antoine (La), *Téniers* 1053
Terpsichore, *Schutzenberger* 1053
Thamar, *Cabanel* 1053
Thomas (Incrédulité de saint), *Cappuccino* 1053
Thomyris faisant plonger la tête de Cyrus dans un vase de sang, *Rubens* 1053
Tireurs à l'arbalète, *Buland* 1054
Tobie (L'Ange refusant les présents de), *Biliverti* 1054
Toilette d'Esther (La), *de Troy* 1054
Toilette d'une sultane (La), *C.-A. Vanloo* 1054
Tombeau (Le Christ au), *Van Dyck* 1054
Toton (L'Enfant au), *Chardin* 1054
Tourcoing (La Bataille de), *Boutigny* 1054
Toussaint (La), *E. Friant* 1054
Tragédie divine (La), *Chenavard* 1129
Trajan (La Justice de), *E. Delacroix* 1129
Transfiguration (La), *Raphaël* 1129
Tricoteuse (La), *Millet* 1129
Triomphe d'Ariane (Le), *Makart* 1129
Turenne, *Ph. de Champaigne* 1129

Ulysse et Polyphème, *Preller* 1130
Ursule (Mort de sainte), *Memling* 1130

Vache blanche se frottant (La), *Troyon* 1130
Vache échappée (La), *Dupré* 1130
Valmy (La Bataille de), *Mauzaisse* 1130
Venise (Vue de), *Ziem* 1130
Vénus, *Mercié* 1197
Vénus (Naissance de), *Cabanel* 1197
Vénus au miroir (La), *Velasquez* 1197
Vénus d'Urbino (La), *Le Titien* 1197
Vercingétorix se rendant à César, *H. Motte* 1197
Vérité (La), *P. Baudry* 1197
Vérité (La), *J. Lefebvre* 1197
Vierge (La) à la chaise, *Raphaël* 1198
Vierge à la Victoire (La), *A. Mantegna* 1198
Vierge au coussin vert (La), *A. Solario* 1198
Vierge au donateur (La), *J. Van Eyck* 1198
Vierge de Séville (La), *Murillo* 1198
Vierge et l'Enfant (La), *Raphaël* 1198
Vierge et les Saintes (La), *G. David* 1198
Vierge (Le Couronnement de la), *Pinturicchio* 1198
Vierge (Le Pressentiment de la), *Ch. Landelle* 1198
Vincent de Paul (Saint) prend les fers d'un galérien, *Bonnat* 1257
Virgile, Horace et Varrus chez Mécène, *Ch. Jalabert* 1257
Virginie (La Mort de), *Lethière* 1197
Virginie (Mort de), *J. Bertrand* 1257
Vision antique, *Puvis de Chavannes* 1257
Visitation (La), *Ghirlandajo* 1257
Vita somnium breve, *Bœklin* 1258
Voûte d'acier (La), *J.-P. Laurens* 1258
Vulcain (Vénus commandant à) des armes pour Enée, *Boucher* 1257

Wagram (Bataille de), *H. Vernet* 1257
Waterloo (Cambronne à), *G. Scott* 1258
Witikind (Charlemagne reçoit la soumission de), *A. Scheffer* 1258

Yorktown (Le Siège de), *Couder* 1258

**V Tableau des monnaies, p. 1286-1289. — V. Statistiques diverses, p. 1290-1292.**

Imp. Larousse, 1 à 9, rue d'Arcueil, Montrouge (Seine). — 3-28.